00080061

NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
Town Hall, Bombay.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 July, 2018

ENCYCLOPÉDIE

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TOME QUATORZIEME.

REG = SEM

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. ** de l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse; & quant à la *PARTIE MATHÉMATIQUE*, par M. ** de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Prusse, & de la Société Royale de Londres.

Tantum series juncturaque pollet,
Tantum de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

TOME QUATORZIEME.

vol. 14

Seconde Edition enrichie de notes, & donnée au Public

PAR M.

00080061

80061

M. D C C. L X X.

AVEC APPROBATION.

REGGIO, (*Géog. mod.*) ou *Regio*, ou *Regge*, en latin *Rhegium Lepidi*, & quelquefois simplement *Regium*; ville d'Italie, dans le Modénois, capitale d'un duché auquel elle donne le nom; elle est au midi de l'Appennin, dans une campagne fertile, à 6 lieues au nord-ouest de Modène.

Cette ville située sur la voie émilienne, a été colonie romaine. On prétend qu'elle doit son origine à un Lepidus; mais l'histoire n'en dit rien, & personne n'a pu indiquer jusqu'à présent quel étoit ce Lepidus. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Goths ruinerent cette ville de fond-en-comble, & contraignirent ses habitans de l'abandonner. Elle s'est remise en splendeur depuis ce tems-là, & est aujourd'hui bien peuplée, ayant de belles rues & des maisons bien bâties.

Son évêché établi dès l'an 450, est suffragant de Bologne. La cathédrale est décorée des tableaux de grands maîtres. On y voit entr'autres un S. George & une Ste. Catherine du Carrache, une Vierge du Guide, un S. Jean & un S. Paul du Guerchin. L'église de S. Prosper est aussi embellie d'un Christ mort & des trois Maries, de Louis Carrache.

On dit que Charlemagne a été le second fondateur de la *Reggio* de Lombardie; ses murailles sont épaisses; il ne regne tout-autour aucune éminence qui commande la ville, & elle est défendue par une bonne citadelle. Les côteaux voisins sont couverts de maisons de plaisance, de vignobles & de jardins qui produisent des fruits délicieux. *Long.* suivant Harris, 31. 16'. 15''. *lat.* 42. 15.

L'*Arioste* (Ludovico Ariosto) naquit à *Reggio* dans le Modénois, l'an 1474, & immortalisa sa patrie. Sa famille tenoit un rang si distingué dans la ville, que le marquis Obiso de la maison d'Est, honora cette famille de son alliance, en épousant Lippa Ariosta, femme d'une grande beauté & de beaucoup d'esprit. Le pere de l'Arioste étoit gouverneur de *Reggio* dans le tems que son fils y prit naissance. Sa mere sortoit de la noble famille de Malaguzza. Louis Ariosto étoit son fils aîné; mais comme il avoit quatre freres & cinq sœurs, sa fortune se trouvoit modique. Il dit lui-même que Mercure n'avoit pas été trop des amis de sa famille, & qu'aucun d'eux ne lui avoit fait sa cour. Il ne se conduisit pas différemment, & dès sa plus tendre jeunesse il ne montra d'autre inclination que celle du beau génie qui le portoit à la Poésie. Ce fut en vain que son pere le pressa de s'appliquer uniquement à l'étude de la Jurisprudence; il se plaignit de son malheur à cet égard dans les vers suivans au Bembe:

Ah lasso! quando hebbi al pegaseo melo
L'età disposta, e che le fresche guancie
Non si videano ancor fiorir d'un pelo.
Mio padre mi cacciò con spiedi e lancie
Non che con sproni a volger testi & chiose,
Et mi occupò cinque anni in quelle ciancie.
Ma poichè vide poco fruttuose
L'opre, & il tempo in van gettarsi, dopo
Molto contrasto in libertà mi pose.

Milton s'est trouvé dans le même cas que l'Arioste, & fit à son pere une très-belle piece en vers latins, pour l'engager à lui laisser suivre son goût pour la Poésie. Il lui expose combien cet art étoit estimé parmi les anciens, & les avantages qu'il procure; il lui représente qu'il ne doit pas naturellement être si ennemi des muses, possédant la Musique aussi bien qu'il faisoit, & que par cela même il n'est pas surprenant que son fils ait de l'inclination pour la Poésie, puisqu'il y a tant de relation entre elle & la Musique.

Nec tu perge, precor, sacras contemnere musas,
Nec vanas inopesque puta, quarum ipse peritus
Munere, mille sonos numeris componis adaptos,
Millibus & vocum modulis variare coronam
Doctus, Arionii meritò sis nominis hæres.
Nunc tibi quid mirum, si me genuisse poetam
Contigerit, charo si tam prope sanguine juncti,
Cognatas artes, studiumque affine sequamur?
Ipse volens Phœbus se dispartire duobus,
Altera dona mihi, dedit altera dona parenti,
Dividuumque Deum genitorque, puerque tenemus.

Il témoigne ensuite combien il méprise tous les trésors du Pérou, en comparaison de la science; il déclare qu'il a plus d'obligation à son pere de lui avoir fait connoître les belles-lettres, que Phaëton n'en eût eu à Apollon, quand même il auroit conduit sûrement son char; & il se promet à lui-même, de s'élever au-dessus du reste des hommes, de se rendre supérieur à tous les traits de l'envie, & de s'acquérir une gloire immortelle.

I nunc, confer opes, quisquis male sanus avitas
Austriaci gazas, pervanaque regna peroptas.
Quæ potuit majora pater tribuisse, vel ipse
Jupiter, excepto, donasset ut omnia, cœlo?
Jamque nec obscurus populo miscebor inerti,
Vitabuntque oculos vestigia nostra prophanos.
Este procul vigiles curæ, procul este querelæ,
Invidiæque acies transverso tortilis hirquo,
Sæva nec anguiferos extende calumnia rictus:
In me triste nihil, fœdissima turba, potestis,
Nec vestri sum juris ego; securaque tutus
Pectora, vipereo gradiar sublimis ab ictu.

Les charmes enchanteurs qu'offre l'espoir de la gloire, & l'enthousiasme qui les anime, rend les grands génies, tels que l'Arioste & Milton, insensibles à toutes les vues d'intérêt, & leur fait goûter une satisfaction si délicieuse, qu'elle les dédommage de tout le reste.

L'Arioste, en suivant ses études, composoit toujours quelques pieces de poésie. A la tragédie de Pyrame & de Thisbé, il fit succéder des satires & des comédies. Un jour son pere étoit dans une grande colere contre lui, & le gronda fortement; l'Arioste l'écouta avec beaucoup d'attention sans rien répondre. Quand son pere s'en fut allé, le frere d'Arioste lui demanda pourquoi il n'avoit rien allégué pour sa justification, il lui répondit qu'il travailloit actuellement à une comédie, & qu'il en étoit à une scene, où un vieillard réprimandoit son fils; & que quand son pere avoit commencé à parler, il lui étoit venu dans l'esprit de l'observer avec soin pour peindre d'après nature, & qu'ainsi il n'avoit été attentif qu'à remarquer son ton de voix, ses gestes & ses expressions, s'en s'embarasser de se défendre.

Ayant perdu ce pere à l'age de 24 ans, il se livra sans obstacle à son penchant. Il possédoit parfaitement la langue latine; mais il préféra d'écrire en italien, soit qu'il crût qu'il ne pourroit s'élever jusqu'au premier rang des poëtes latins qui étoit déjà occupé par Sannazar, Bembo, Nauger, Sadolet, & autres; soit qu'il jugeât l'italien plus du goût de son siecle, soit enfin qu'il voulût enrichir sa langue d'ouvrages qui la fissent estimer des autres nations. Il accepta cependant différentes commissions d'affaires d'état en divers endroits d'Italie, sans vouloir s'écarter de son pays. Il refusa d'accompagner le cardinal d'Est en Hongrie, préférant, dit-il, une vie tranquille à toute autre.

E più mi piace di posar le povere
Membra, che di vantarle, ch' agli Sciti
Sien state, agl' Indi, agl' Etiopi, & altri.

Le duc de Ferrare le fit en son absence, gouverneur de Graffignana. Après qu'il fut de retour, Arioste choisit de passer le reste de sa vie dans la retraite, &

& continua ses études dans une maison qu'il avoit fait bâtir à Ferrare. Cette maison étoit simple; & comme quelqu'un lui demanda, pourquoi il ne l'avoit pas rendue plus magnifique, ayant si noblement décrit dans son *Roland* tant de palais somptueux, de beaux portiques, & d'agréables fontaines; il répondit qu'on assembloit bien plutôt & plus aisément des mots que des pierres. Il avoit fait graver au-dessus de la porte de sa maison, un distique, que peu de ceux qui bâtissent aujourd'hui, seroient en droit de mettre sur leurs édifices.

Parva, sed apta mihi, sed nulli obnoxia, sed non
Sordida, parta meo sed tamen ære domus.

L'Arioste se trouvoit alors dans une situation aisée, ayant été comblé de présens considérables du duc de Ferrare, du pape Léon X. qui sans des raisons politiques, l'auroit élevé à la pourpre; du cardinal Farnese, du cardinal Bibiena, du marquis de Vasto, & de plusieurs autres personnes du premier rang. Son goût aidé de la fortune, lui permettoit de faire tous les changemens qui lui venoient dans l'esprit pour orner son domicile; mais il avouoit lui-même qu'il en usoit avec sa maison comme avec ses vers, qu'il corrigeoit si souvent, qu'il leur ôtoit ces graces & cette beauté que produit le premier feu de la composition.

Cependant, quelques défauts qu'il ait pu trouver dans ses vers, il est certain que toute l'Italie les admire. Il avoit encore le talent de lire parfaitement bien, & il animoit d'une façon particuliere tout ce qu'il prononçoit. Aussi souffroit-il infiniment d'entendre lire ses ouvrages de mauvaise grace. On raconte à ce sujet, que passant un jour devant la boutique d'un potier, il entendit que cet homme récitoit une stance du *Roland* (la trente-deuxieme du premier livre), où Renaud crie à son cheval de s'arrêter:

Ferma, bajardo mio, deh ferma il piede,
Che l'esser senza te troppo mi nuoce, &c.

mais le potier déclamoit ces vers si mal, qu'Arioste indigné brisa avec une canne qu'il avoit à la main, quelques pots qui étoient sur le devant de la boutique. Le potier lui fit des reproches fort vifs de ce qu'il en agissoit ainsi avec un pauvre homme qui ne l'avoit jamais offensé. Vous ignorez, lui répondit l'Arioste, l'injure que vous venez de me faire en face; j'ai brisé deux ou trois pots qui ne valoient pas cinq sols, & vous avez estropié une de mes plus belles stances, qui vaut une somme considérable. Il s'appaisa pourtant, & lui paya ses pots.

Il étoit simple & frugal pour sa table; ce qui lui a fait dire dans quelque endroit de ses ouvrages, qu'il auroit pu vivre du tems que les hommes se nourrissoient de gland. Malgré sa sobriété & la foiblesse de son tempérament, il ne put se garantir des pieges de l'amour. Il eut deux fils de sa premiere maîtresse. Il lia dans la suite une intrigue avec une belle femme nommée *Genevra*. Il devint encore épris d'une autre dame parente de son ami Nicolo Vespucci. C'est pour cette derniere qu'il fit en 1513, le sonnet qui commence:

Non so s' io potrò ben chiuder in versi.

Ayant un jour trouvé cette maîtresse occupée à une espece de cote-d'armes pour un de ses fils, qui devoit se trouver à une revue, il fit la comparaison qu'on trouve dans la 54. stance du 24. livre de *Roland*, touchant la blessure que Zerbin, prince d'Ecosse, avoit reçue de Mandricard. Quoique je n'ose entreprendre d'excuser les amours de l'Arioste, dit Harington, cependant je me persuade que vû le célibat où ce poëte a vécu, & la puissance des attraits des charmantes diablesses qui l'ont séduit, il n'aura pas de peine à obtenir sa grace de la plûpart de ceux qui liront sa vie.

C'est dommage qu'il n'ait connu les pays étrangers que par récit; car il en eût tiré beaucoup d'utilité pour l'embellissement de ses portraits; mais il ne voulut point sortir de sa patrie, & même il témoigne dans une de ses satyres, son peu de goût pour toute espece de voyage, & son amour pour les seules beautés de son pays.

Chi vuol andare a torno, a torno vada,
Vegga Inghilterra, Ungheria, Francia & Spagna,
A me piace habitar la mia contrada.
Vista ho Toscana, Lombardia, Romagna,
Quel monte che divide, e quel che serra
Italia, e un mare e l'altro che la bagna;
Questo mi basta; il resto della terra,
Senza mai pagar l'oste, andrò cercando
Con Tolomeo, sia il mondo in pace o in guerra.

Il mourut à Ferrare en 1534, âgé de 59 ans. Il eut toujours de grands égards pour sa mere, qu'il traitoit avec beaucoup de respect dans sa vieillesse; & il en parle souvent dans ses satyres & dans ses autres ouvrages. Il dit dans un endroit:

L'età di cara madre, mi percuote di pietà il cuore.

Sa bienfaisance, sa conduite, son honnêteté le firent aimer de tous les gens de bien pendant sa vie, & regretter de tous les honnêtes gens après sa mort.

Il prit pour modele Homere & Virgile dans son *Orlando*. Virgile commence ainsi:

Arma virumque cano.

l'Arioste:

Le donne, i cavalier, l'arme, gli amori,
Le cortesie, l' audaci imprese io canto.

Virgile finit par la mort de Turnus, l'Arioste par celle de Rodomont:

Bestemmiando fuggì l' alma sdegnosa,
Che fu sì altera al mondo, e sì orgogliosa.

Virgile loue extrêmement Enée pour plaire à Auguste, qui disoit en être descendu: Arioste releve Roger, pour faire honneur à la maison d'Est. Enée avoit sa Didon qui le retenoit; Roger étoit captivé par Alcine.

Arioste s'étoit d'abord fait connoître par des satyres, ensuite par des comédies dans lesquelles on remarque beaucoup d'art & de comique; celle intitulée *gli suppositi*, les supposés, mêlée de prose & de vers, fut la plus estimée. Il y regne un juste milieu entre le ton élevé & le bas, ton qu'aimoit l'antiquité. Il est le premier qui ait employé pour le théâtre comique, le *verso sdrucciolo*; ce sont des vers de dix syllabes; il est évident qu'il avoit dessein par ce moyen d'approcher le langage comique, le plus qu'il étoit possible, du discours ordinaire. Il a fait aussi quelques poésies latines qui ont été insérées dans le premier tome des *délices des poëtes d'Italie*, & qui y sont confondues avec celles de divers autres poëtes de médiocre réputation.

Enfin l'Arioste songea sérieusement à son grand poëme de *Roland le furieux*, & le commença à peu près à l'âge de 30 ans. C'est le plus fameux de ses ouvrages, quoiqu'on en ait porté des jugemens très-différens. Le premier de tous, celui du cardinal Hippolite d'Est, ne lui fut pas favorable; car, quoiqu'il lui fût dédié, il dit à l'auteur, après l'avoir lu, où diable avez-vous pris tant de fadaises, seigneur Arioste? Cependant Muret & Paul Jove ont cru que l'ouvrage passeroit à l'immortalité; & l'on peut dire qu'il en a assez bien pris le chemin, puisqu'il y a peu de pays où il n'ait été imprimé, ni de langues répandues en Europe, dans lesquelles il n'ait été traduit. Jamais piece ne fut remplie de tant de choses différentes, de combats, d'enchantemens, d'avantures bisarres, que ce poëme de l'Arioste; & il paroit qu'il n'a rien oublié de ce que son génie & son industrie ont pu lui suggérer pour les ornemens de son ouvrage.

Il n'a pourtant pas donné à son style ce caractere de sublime & de grandeur qui convient à la poésie épique; & même plusieurs critiques osent douter que ce soit un veritable poëme épique, à en juger suivant les regles de l'art. Ils disent que l'unité de l'action n'est point dans le *Roland*, & que ce poëme n'est régulier ni dans l'ordonnance, ni dans la proportion des parties. L'auteur mêle presque partout le faux avec le vrai, & fait jurer le vrai Dieu par l'eau du Styx. Ici le poëte a trop de feu: ailleurs il est trop rempli d'évenemens prodigieux & surnaturels, qui ressemblent aux imaginations creuses d'un malade. Ses

héros

héros ne nous offrent que des paladins; & son poëme respire un air de chevalerie romanesque, plutôt qu'un esprit héroïque.

De plus, on lui reproche des épisodes trop affectées, peu vraissemblables, & souvent hors d'œuvre. Non-seulement il ôte à ses héros la noblesse de leur condition pour les faire badiner, mais il ôte quelquefois aux femmes leur caractere qui est la pudeur & la timidité. On trouve encore que le poëte parle trop lui-même en propre personne par voie de digression, & qu'il finit ses narrations si brusquement, qu'à moins d'une grande attention, on perd le fil de l'histoire. On juge bien que la critique judicieuse n'a jamais pu approuver une pensée extravagante de l'Arioste, qui dit d'un de ses héros, que dans la chaleur du combat, ne s'étant pas apperçu qu'on l'avoit tué, il combattit toujours vaillamment, tout mort qu'il étoit:

Il pover' uom che non se n' era accorto,
Andava combattendo, & era morto. (1)

Enfin, pour abréger, l'on répete assez communément cet ancien bon mot, que le *tombeau de l'Arioste est dans le Tasse*.

Malgré toutes ces critiques, l'auteur de *Roland* a eu, & a encore un grand nombre de partisans en Italie, tels que MM. de la Crusca, le Mazzoni, Simon-Fornari, Paul Beni, & Louis Dolce qui a entrepris sa défense. M. Scipion Maffei a beaucoup contribué à soutenir les admirateurs du poëte de *Reggio*, lorsqu'il a dit dans son discours: „ le divin Arioste „ est au-dessus de tous nos éloges par son admirable „ poëme. Sa rime est si riche qu'elle ne paroit ja- „ mais être venue après coup; on diroit qu'elle est „ née avec la pensée, & qu'elle n'en est que l'agré- „ ment; ses négligences sont heureuses; ses fautes „ même ont des graces; il n'est pas donné à tout le „ monde d'en commettre de pareilles.

Mais il ne faut pas se prévaloir de ce jugement de M. Maffei, pour prétendre que *Roland* le furieux n'a de concurrent que le Godefroi du Tasse, & que ce dernier même ne doit pas aspirer à la supériorité; le marquis Maffei ne le pensoit pas sans doute; car il ajoute après ses éloges de l'Arioste, qu'il n'est pas exempt de taches. En effet, le burlesque y naît quelquefois du sérieux, contre le goût & l'attente du lecteur. Il franchit en divers endroits les bornes que prescrit la bienséance. L'hyperbole fréquente détruit souvent le vraissemblable, si nécessaire même dans la fiction; & des digressions inutiles interrompent encore plus souvent le fil du discours. Enfin le génie de l'Arioste paroit semblable à ces terres fertiles qui produisent des fleurs & des chardons tout ensemble; & quoique presque tous les morceaux de son poëme soient très-beaux, que sa versification soit aisée, sa diction pure & élégante, & ses descriptions pleines d'agrémens, cependant l'ouvrage entier n'est point le premier poëme de l'Italie. (2)

Il s'en est fait nombre d'éditions, soit sans commentaires, soit avec des commentaires. On estime surtout celles de Venise 1562, en 1568 & 1584 *in*-4°.

Le chevalier Jean Harington traduisit *Roland* en vers héroiques anglois, & le dédia à la reine Elisabeth. La troisieme édition de cet ouvrage curieux, & heureusement versifié, parut à Londres en 1634, *in-fol.* avec une défense ingénieuse de l'Arioste, & un abrégé de la vie de ce poëte, recueilli de divers auteurs italiens, & en particulier de Sansovino.

Gabriel *Chappuys* Tourangeau mit au jour à Lyon, en 1582 & 1583 *in*-8°. une traduction françoise en prose de l'*Orlando*; mais cette version est tombée dans un profond oubli, surtout depuis que M. Mirabaud de l'académie françoise a donné lui-même une nouvelle traduction du poëme de l'Arioste,

Je n'ai pu me dispenser de m'étendre sur ce grand poëte, parce que son mérite comparé au Tasse, partage encore aujourd'hui une partie des beaux esprits d'Italie.

Pancirole (Gui) célebre jurisconsulte & littérateur, naquit en 1523, à *Reggio* en Lombardie, professa avec beaucoup d'honneur, d'abord à Padoue, & ensuite à Turin; mais ayant éprouvé que l'air du Piémont étoit fort contraire à ses yeux, il revint à Padoue en 1582, & y passa le reste de sa vie dans sa premiere chaire avec mille ducats d'appointement. Il mourut en 1599, après avoir mis au jour plusieurs ouvrages, dont j'indiquerai les principaux.

Le premier est ses *concilia*, qui parurent à Venise en 1578, *in-fol.*

2. *Notitia dignitatum cum Orientis, tum Occidentis ultra Arcadii Honoriique tempora*. Venise 1593 & 1602 *in-fol.* Lyon 1608, & Geneve 1623 *in-fol.* Le même ouvrage est inséré dans le tome VII. des antiquités rom. de Grœvius. Les savans ont donné de grands éloges au commentaire de Pancirole sur la notice des dignités de l'empire. On y lit avec plaisir ce qui concerne les légions de Rome & la magistrature romaine; mais il s'y trouve plusieurs erreurs en Géographie.

3. *De claris legum interpretibus, libri IV*, Venise, 1635 & 1655, *in*-4°. Francfort, 1721, *in*-4°. Cette derniere édition supérieure aux précédentes, a été donnée par M. Hofman qui a joint d'autres ouvrages sur le même sujet.

4. *Rerum memorabilium, libri duo: quorum prior deperditarum, posterior noviter inventarum, est. Nurimbergæ*, 1599, en 2 vol, *in*-8°. *Lipsiæ*, 1707, *in*-4°. L'ouvrage avoit d'abord été fait en italien. Il a été traduit en françois par Pierre de la Noue, sous ce titre: *les antiquités perdues, & des choses nouvellement inventées*. Lyon, 1608, *in*-8°. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

REGGIO, *le duché de*, (*Géogr. mod.*) duché en Italie, au couchant du Modénois. Il se partage en cinq petits états, qui appartiennent au duc de Modène. *Reggio* est la capitale. (*D. J.*)

RÉGIANA, (*Géogr. anc.*) ville d'Espagne. L'itinéraire d'Antonin la met sur la route de Séville à Mérida, entre Celti & Mérida, à 44 milles de la premiere, & à 27 milles de la seconde. (*D. J.*)

RÉGIATES, (*Géogr. anc.*) peuple d'Italie, que Pline, *l. III. chap. xv.* place dans la huitieme région. (*D. J.*)

RÉGICIDE, s. m. (*Hist. & Politique.*) c'est ainsi qu'on nomme l'attentat qui prive un roi de la vie. L'histoire ancienne & moderne ne nous fournit que trop d'exemples de souverains tués par des sujets furieux. La France frémira toujours du crime qui la priva d'Henri IV. l'un des plus grands & des meilleurs de ses rois. Les larmes que les françois ont versé sur un attentat plus récent, seront encore longtems à se sécher; ils trembleront toujours au souvenir de leurs allarmes, pour les jours précieux d'un monarque, que la bonté de son cœur & l'amour de ses sujets sembloient assurer contre toute entreprise funeste.

La religion chrétienne, cet appui inébranlable du trône, défend aux sujets d'attenter à la vie de leurs maîtres. La raison & l'expérience font voir, que les désordres qui accompagnent & suivent la mort violente d'un roi, sont souvent plus terribles, que les effets de ses déréglemens & de ses crimes. Les révolutions fréquentes & cruelles auxquelles les despotes de l'Asie sont exposés, prouvent que la mort violente des tyrans ébranle toujours l'état, & n'éteint presque jamais la tyrannie. Comment se trouve-t-il donc des hommes audacieux & pervers, qui enseignent que l'on peut ôter la vie à des monarques, lorsqu'un

(1) A la verité la critique prend souvent à contre-sens les passages qu'elle cite, & il les attribue même à des auteurs auxquels ils n'appartiennent pas. Temoin ces deux vers de Berni, qu'elle donne à l'Arioste. Berni a prétendu écrire dans le stile burlesque; & en ce stile pourroit-on rien dire de mieux, que ce qu'on reproche? Mais c'est M. l'abbé Antonini qui a déja relevé cette méprise. Le P. Bouhours a intenté le premier cette accusation, & c'est avec lui que l'auteur de cette article se trompe. (*D*)

(2) Voilà une mer bien vaste, qui tantôt porte ses flots jusqu'aux nues, tantôt découvre le fond de ses abîmes; & dans le tems qu'elle est en courroux, agitée & repoussée avec une égale fureur d'un bord à l'autre; tout-à-coup le ciel retourné serein, elle se calme, vient riante baiser les bords de son enceinte: & repetant sans cesse cette surprenante alternative, elle devient d'elle-même un théatre perpetuel d'un spectacle admirable. Cette mer est l'illustre Arioste. Le Tasse au contraire son plus célebre rival est un fleuve royal qui roulant ses eaux paisibles avec un doux murmure à travers une plaine immense, toujours égal à lui-même, va, je ne dirai pas, se jetter dans la mer d'où il tira son origine: disons qu'il se concentre dans le sein de la terre, pour paroître ailleurs avec le même éclat. Mais de même disons aussi que la varieté aussi bien dans le stile qu'en toute autre chose, est de tout ce qu'il y a au monde de plus capable de surprendre, remuer, & ravir le cœur. Un tableau ne sauroit frapper la vue sans nuances & sans clair-obscur. (*D*)

qu'un faux zele ou l'intérêt les fait traiter de tyrans? Ces maximes odieuses, cent fois proscrites par les tribunaux du royaume, & détestées par les bons citoyens, n'ont été adoptées que par des fanatiques ambitieux, qui s'efforcent de sapper les fondemens du trône, lorsqu'il ne leur est point permis de s'y asseoir à côté du souverain.

L'Angleterre donna dans le siecle passé à l'univers étonné, le spectacle affreux d'un roi jugé & mis à mort par des sujets rebelles. N'imputons point à une nation généreuse, un crime odieux qu'elle désavoue, & qu'elle expie encore par ses larmes. Tremblons à la vue des excès auxquels se portent l'ambition, lorsqu'elle est secondée par le fanatisme & la superstition.

RÉGIE, s. f. (*Jurisprud.*) signifie en général, *administration*. On dit que les fermes sont en *régie*, lorsque le roi ou quelqu'autre seigneur fait lui-même exploiter ses biens par des préposés & receveurs, & non par des fermiers. *(A)*

RÉGIE, s. f. (*Gram. Comm. & Fin.*) administration ou direction d'une affaire de finance, ou de commerce. Dans quelques édits & déclarations du roi, concernant la police de la compagnie des Indes, ou les divers commerces que sa majesté lui a permis, on se sert du terme de *régie*; & alors ceux qui en ont la direction, au lieu d'être appellés *directeurs*, sont nommés *régisseurs*. Il y a aussi des commerces particuliers de cette compagnie qui sont en *régie*, entr'autres les fermes du tabac & du caffé. *Dictionn. de Comm. & de Trév.*

RÉGIFUGE, s. f. (*Antiq. rom.*) fête que l'on faisoit à Rome le six avant les calendes de Mars. Les anciens ne conviennent pas de l'origine de la fête: les uns rapportent que c'est en mémoire de l'évasion de Tarquin le superbe, lorsque la ville recouvra sa liberté. Les autres prétendent qu'elle fut instituée, parce que le roi des choses sacrées s'enfuyoit après qu'il avoit sacrifié. Le premier sentiment fondé sur l'autorité d'Ovide, de Festus, & d'Ausone, paroit bien plus vraissemblable que le second qui est de Plutarque; à moins qu'on ne dise pour les concilier, que le roi des choses sacrées fuyoit ce jour-là, pour rappeller la mémoire de cette fuite du dernier des rois de Rome. (*D. J.*)

REGILLA, s. f. (*Hist. anc.*) espece de tunique blanche, bordée de pourpre, à l'usage des fiancées, qui s'en revêtoient la veille de leurs nôces, avant que d'être mises au lit.

REGILLUM ou *REGILLUS*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Sabine, à cent soixante stades de Rome, selon Denys d'Halicarnasse, *liv. V. p.* 308. Tite-Live, Suétone, & Etienne le géographe, font aussi beaucoup mention de cette ville, dont on ne connoit pas trop bien aujourd'hui la juste position.

Appius Claudius, surnommé Sabinus, naquit à *Regillum*, & étoit un des principaux de cette capitale, également illustre par son courage & ses richesses, mais plus encore par sa vertu & par son éloquence. Son grand mérite l'ayant exposé à l'envie de ses concitoyens, qui l'accusoient de vouloir se faire tyran de sa patrie, il prit le parti de se retirer à Rome avec toute sa famille, l'an 250, sous les consuls P. Valerius Publicola IV, & Lucretius Tricipitinus II. 502 ans avant J. C. Plutarque raconte, qu'en se retirant, il amena avec lui cinq mille familles à Rome, ce qui dépeupla prodigieusement la ville de *Régille*. Quoi qu'il en soit, les Romains reçurent très-bien tous les transfuges de *Régille*; on leur accorda le droit de bourgeoisie, avec des terres situées sur la riviere de Téveron, & l'on en donna deux arpens à chacun. On en donna vingt-cinq à Appius, qui fut fait patricien, & aggrégé parmi les sénateurs. Il se distingua bien-tôt dans le sénat par la sagesse de ses conseils, & sur-tout par sa fermeté. Il fut nommé consul avec Publius Servilius Priscus, l'an 259 de la fondation de Rome, & 493 ans avant J. C. Cette année il y eut de grands troubles à Rome, à l'occasion des dettes que le peuple avoit contractées, & dont il demandoit l'abolition. Le désordre alla si loin, que les consuls mêmes, qui tâchoient de calmer le tumulte, furent en danger de la vie.

Appius qui étoit d'un caractere severe, fut d'avis qu'on ne pouvoit appaiser la sédition que par la mort de deux ou trois des principaux mutins; mais Servilius, plus doux & plus populaire, croyoit qu'on devoit avoir quelqu'égard au misérable état du peuple, & que les Romains étant menacés d'une guerre dangereuse, il étoit à propos d'accorder quelque satisfaction à ceux qui avoient été opprimés, qui, sans cela, ne donneroient pas leurs noms pour s'enrôler au service de la république.

L'avis de Servilius prévalut: il procura un decret du sénat en faveur des pauvres débiteurs, & les levées se firent. Mais on n'exécuta pas fidélement le decret; ensorte qu'après la campagne, le peuple recommença à se soulever avec plus de fureur que jamais, sur-tout vers le tems de l'élection de nouveaux consuls. Il refusa de marcher contre l'ennemi; & les consuls ayant voulu lui inspirer de la crainte par un coup d'autorité, en faisant saisir quelques-uns des plus rebelles, le peuple les arracha des mains des licteurs. Le sénat voyant l'autorité souveraine méprisée, délibéra sur le parti qu'il y avoit à prendre, dans cette urgente nécessité. Les sentimens furent partagés, mais Appius les réunit, en proposant de créer un dictateur.

Ce dictateur ne put pourtant mettre fin aux brouilleries, dont le résultat fut, qu'on créeroit deux tribuns du peuple. Le fils d'Appius Claudius hérita de son pere, cette hauteur & cette fermeté qui l'avoient rendu odieux à la multitude. Les tribuns le citerent devant le peuple, comme l'ennemi déclaré de la liberté publique. Il parut au milieu de ses accusateurs, comme s'il avoit été leur juge. Il répondit aux chefs d'accusation avec tant de force & d'éloquence, que le peuple étonné n'osa le condamner. Enfin il finit volontairement sa vie qu'il désespéroit de pouvoir sauver. Il avoit un fils qui fit apporter son corps dans la place, & se présenta, suivant l'usage, pour faire son oraison funebre. Les tribuns voulurent s'y opposer; mais le peuple, plus généreux que les vindicatifs tribuns, leva l'opposition, & entendit sans peine, les louanges d'un ennemi qu'il ne craignoit plus, & qu'il n'avoit pu s'empêcher d'admirer pendant sa vie. (*D. J.*)

REGILLUS LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie, dans le Latium, selon Pline, *liv. XXXVIII. ch. ij.* Florus, *liv. I. ch. xj.* parle aussi de ce lac, fameux par la victoire que remporta sur ses bords A. Posthumius contre les Tarquins. Le nom moderne est *lago di S. Prassede*.

RÉGIME, s. m. *terme de Grammaire*; ce mot vient du latin *regimen*, gouvernement: il est employé en Grammaire dans un sens figuré, dont on peut voir le fondement à l'*article* GOUVERNER. Il s'agit ici d'en déterminer le sens propre par rapport au langage grammatical. Quoiqu'on ait insinué, à l'article que l'on vient de citer, qu'il falloit donner le nom de *complément* à ce que l'on appelle *régime*, il ne faut pourtant pas confondre ces deux termes comme synonymes: je vais déterminer la notion précise de l'un & de l'autre en deux articles séparés; & par-là je suppléerai l'*article* COMPLÉMENT, que M. du Marsais a omis en son lieu, quoiqu'il fasse fréquemment usage de ce terme.

Art. I. *Du complément*. On doit regarder comme *complément* d'un mot, ce qu'on ajoute à ce mot pour en déterminer la signification, de quelque maniere que ce puisse être. Or il y a deux sortes de mots dont la signification peut être déterminée par des *complémens*: 1°. tous ceux qui ont une signification générale susceptible de différens degrés; 2°. ceux qui ont une signification relative à un terme quelconque.

Les mots dont la signification générale est susceptible de différens degrés, exigent nécessairement un *complément*, dès qu'il faut assigner quelque degré déterminé: & tels sont les noms appellatifs; les adjectifs & les adverbes qui, renfermant dans leur signification une idée de quantité, sont susceptibles en latin & en grec de ce que l'on appelle des degrés de comparaison ou de signification; & enfin tous les verbes dont l'idée individuelle peut aussi recevoir ces différens degrés. Voici des exemples. *Livre* est un nom appellatif; la signification générale en est restrainte quand on dit, *un livre nouveau*, *le livre de Pierre* (liber Petri), *un livre de grammaire*, *un livre qui peut être utile*; & dans ces phrases, *nouveau*, *de Pierre* (Petri), *de grammaire*, *qui peut être utile*, sont autant de *complémens* du nom *livre*. *Savant* est un adjectif, la signification générale en est restrainte quand on dit, par exemple, qu'un homme est *peu savant*, qu'il est *fort savant*, qu'il est *plus savant que sage*, qu'il est *moins savant qu'un autre*, qu'il est *aussi savant aujourd'hui qu'il l'étoit il y a vingt ans*, qu'il est *savant en droit*, &c. dans toutes ces phrases, les différens *complémens* de l'adjectif *savant* sont *peu*, *fort*,

fort, plus que ſage, moins qu'un autre, auſſi aujourd'hui qu'il l'étoit il y a vingt ans, en droit. C'eſt la même choſe, par exemple, du verbe, *aimer*; on *aime* ſimplement & ſans détermination de degré, on *aime peu*, on *aime beaucoup*, on *aime ardemment*, on *aime plus ſincérement*, on *aime en apparence*, on *aime avec une conſtance que rien ne peut altérer*; voilà autant de manieres de déterminer le degré de la ſignification du verbe *aimer*, & conſéquemment autant de *complémens* de ce verbe. L'adverbe *ſagement* peut recevoir auſſi divers *complémens*; on peut dire, *peu ſagement, fort ſagement, plus ſagement que jamais, auſſi ſagement qu'heureuſement, ſagement ſans affectation*, &c.

Les mots qui ont une ſignification relative, exigent de même un *complément*, dès qu'il faut déterminer l'idée générale de la relation par celle d'un terme conſéquent: & tels ſont pluſieurs noms appellatifs, pluſieurs adjectifs, quelques adverbes, tous les verbes actifs relatifs & quelques autres, & toutes les prépoſitions. Exemples de noms relatifs: *le fondateur de Rome, l'auteur des tropes, le pere de Cicéron, la mere des Graques, le frere de Romulus, le mari de Lucrece, &c.* dans tous ces exemples, le *complément* commence par *de*. Exemples d'adjectifs relatifs: *néceſſaire à la vie, digne de louange, facile à concevoir, &c.* Exemples de verbes relatifs: *aimer Dieu, craindre ſa juſtice, aller à la ville, revenir de l'armée, paſſer par le jardin; reſſembler à quelqu'un, ſe repentir de ſa faute, commencer à boire, deſirer d'être riche, &c.* quand on dit, *donner quelque choſe à quelqu'un, recevoir un préſent de ſon ami*, les verbes *donner* & *recevoir* ont chacun deux *complémens* qui tombent ſur l'idée de la relation qu'ils expriment. Exemples d'adverbes relatifs: *relativement à vos intérêts, indépendamment des circonſtances, quant à moi, pourvu que vous le vouliez, conformément à la nature*. Quant aux prépoſitions, il eſt de leur eſſence d'exiger un *complément*, qui eſt un nom, un pronom ou un infinitif; & il ſeroit inutile d'en accumuler ici des exemples. *Voyez* PRÉPOSITION & RELATIF, *art.* I.

„ Un nom ſubſtantif, dit M. du Marſais (*voyez* „ CONSTRUCTION;) ne peut déterminer que trois „ ſortes de mots: 1°. un autre nom (& dans le ſy- „ ſtème de l'auteur il faut entendre les adjectifs), „ 2°. un verbe, 3°. ou enfin une prépoſition „. Cette remarque paroît avoir été adoptée par M. l'abbé Fromant (*Suppl. page* 256.); & j'avoue qu'elle peut être vraie dans notre langue: car quoique nos adverbes admettent des *complémens*, il eſt pourtant néceſſaire d'obſerver que le *complément* immédiat de l'adverbe eſt chez nous une prépoſition, *conformément à*; ce qui ſuit eſt le *complément* de la prépoſition même; *conformément à la nature*. Il n'en eſt pas de même en latin, parce que la terminaiſon du *complément* y déſigne le rapport qui le lie au terme antécédent, & rend inutile la prépoſition, qui n'auroit pas d'autre effet: le nom peut donc y être, ſelon l'occurrence, le *complément* immédiat de l'adverbe, ainſi que je l'ai prouvé ailleurs ſur les phraſes *ubi terrarum, tunc temporis, convenienter naturæ*. *Voyez* MOT, *article II. n.* 2.

Un mot qui ſert de *complément* à un autre, peut lui-même en exiger un ſecond, qui, par la même raiſon, peut encore être ſuivi d'un troiſieme, auquel un quatrieme ſera pareillement ſubordonné, & ainſi de ſuite; de ſorte que chaque *complément* étant néceſſaire à la plénitude du ſens du mot qu'il modifie, les deux derniers conſtituent le *complément* total de l'antépénultieme; les trois derniers font la totalité du *complément* de celui qui précede l'antépénultieme; & ainſi de ſuite juſqu'au premier *complément*, qui ne remplit toute ſa deſtination, qu'autant qu'il eſt accompagné de tous ceux qui lui ſont ſubordonnés.

Par exemple, dans cette phraſe, *nous avons à vivre avec des hommes ſemblables à nous*: ce dernier *nous* eſt le *complément* de la prépoſition *à*; *à nous* eſt celui de l'adjectif *ſemblables*; *ſemblables à nous* eſt le *complément* total du nom appellatif *les hommes*; *les hommes ſemblables à nous*, c'eſt la totalité du *complément* de la prépoſition *de*; *de les* ou *des hommes ſemblables à nous*, eſt le *complément* total d'un nom appellatif ſous-entendu, par exemple, *la multitude* (*voy.* PRÉPOSITION, *rem* 5); *la multitude des hommes ſemblables à nous*, c'eſt le *complément* de la prépoſition *avec*; *avec la multitude des hommes ſemblables à nous*, c'eſt celui de l'infinitif *vivre*; *vivre avec la multitude des hommes ſemblables à nous*, eſt la totalité du *complément* de la prépoſition *à*; *à vivre avec la multitude des hommes ſemblables à nous*, c'eſt le *complément* total d'un nom appellatif ſous-entendu, qui doit exprimer l'objet du verbe *avons*, par exemple, *obligation*; ainſi *obligation à vivre avec la multitude des hommes ſemblables à nous*, eſt le *complément* total du verbe *avons*: ce verbe avec la totalité de ſon *complément* eſt l'attribut total dont le ſujet eſt *nous*.

Il ſuit de cette obſervation, qu'il peut y avoir *complément* incomplexe, & *complément* complexe. Le *complément* eſt *incomplexe*, quand il eſt exprimé par un ſeul mot, qui eſt ou un nom, ou un pronom, ou un adjectif, ou un infinitif, ou un adverbe; comme *avec ſoin, pour nous, raiſon favorable, ſans répondre, vivre honnêtement*. Le *complément* eſt *complexe*, quand il eſt exprimé par pluſieurs mots, dont le premier, ſelon l'ordre analytique, modifie immédiatement le mot *antécédent*, & eſt lui-même modifié par le ſuivant; comme *avec le ſoin requis; pour nous tous; raiſon favorable à ma cauſe; ſans répondre un mot; vivre fort honnêtement*.

Dans le *complément* complexe, il faut diſtinguer le mot qui y eſt le premier ſelon l'ordre analytique, & la totalité des mots qui font la complexité. Si le premier mot eſt un adjectif, ou un nom, ou l'équivalent d'un nom, on peut le regarder comme le *complément grammatical*; parce que c'eſt le ſeul qui ſoit aſſujetti par les loix de la ſyntaxe des langues qui admettent la déclinaiſon, à prendre telle ou telle forme en qualité de *complément*: ſi le premier mot eſt au contraire un adverbe ou une prépoſition, comme ces mots ſont indéclinables & ne changent pas de forme, on regardera ſeulement le premier mot comme *complément initial*, ſelon que le premier mot eſt un *complément* grammatical ou initial; le tout prend le nom de *complément logique*, ou de *complément total*.

Par exemple, dans cette phraſe, *avec les ſoins requis dans les circonſtances de cette nature*; le mot *nature* eſt le *complément* grammatical de la prépoſition *de*: *cette nature* en eſt le *complément* logique: la prépoſition *de* eſt le *complément* initial du nom appellatif *les circoſtances*; & *de cette nature* en eſt le *complément* total: *les circoſtances*, voilà le *complément* grammatical de la prépoſition *dans*; & *les circonſtances de cette nature* en eſt le *complément* logique: *dans* eſt le *complément* initial du participe *requis*; & *dans les circonſtances de cette nature* en eſt le *complément* total: le participe *requis* eſt le *complément* grammatical du nom appellatif *les ſoins*; *requis dans les circonſtances de cette nature*, en eſt le *complément* logique: *les ſoins*, c'eſt le *complément* grammatical de la prépoſition *avec*; & *les ſoins requis dans les circonſtances de cette nature*, en eſt le *complément* logique.

Ceux qui ſe contentent d'enviſager les choſes ſuperficiellement, ſeront choqués de ce détail qui leur paroîtra minutieux; mais mon expérience me met en état d'aſſurer qu'il eſt d'une néceſſité indiſpenſable pour tous les maîtres qui veulent conduire leurs éleves par des voies lumineuſes, & principalement pour ceux qui adopteroient la méthode d'introduction aux langues, que j'ai propoſée au *mot* MÉTHODE. Si l'on veut examiner l'analyſe que j'y ai faite d'une phraſe de Cicéron, on y verra qu'il eſt néceſſaire non-ſeulement d'établir les diſtinctions que l'on a vues juſqu'ici, mais encore de caractériſer, par des dénominations différentes, les, différentes eſpeces de *complément* qui peuvent tomber ſur un même mot.

Un même mot, & ſpécialement le verbe, peut admettre autant de *complémens* différens, qu'il peut y avoir de manieres poſſibles de déterminer la ſignification du mot. Rien de plus propre à mettre en abrégé, ſous les yeux, toutes ces diverſes manieres, que le vers technique dont ſe ſervent les rhéteurs pour caractériſer les différentes circonſtances d'un fait.

Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo quando.

Le premier mot *quis*, eſt le ſeul qui ne marquera aucun *complément*, parce qu'il indique au contraire le ſujet; mais tous les autres déſignent autant de *complémens* différens.

Quid, déſigne le *complément* qui exprime l'objet ſur lequel tombe directement le rapport énoncé par le mot completé: tel eſt le *complément* de toute prépoſition, *à moi, chez nous, envers Dieu, contre la loi, pour dire*, &c. Tel eſt encore le *complément* immédiat de tout verbe actif relatif, *aimer la vertu, deſirer les richeſſes, bâtir une maiſon, teindre une étoffe*, &c.

Le rapport énoncé par plusieurs verbes relatifs exige souvent deux termes, comme *donner un livre au public*; ces deux *complémens* sont également directs & nécessaires, & il faut les distinguer: celui qui est immédiat & sans préposition, peut s'appeller *complément objectif*, comme *un livre*: celui qui est amené par une préposition, c'est le *complément relatif*, comme *au public*.

Ubi désigne le *complément* qui exprime une circonstance de lieu: mais ce seul mot *ubi*, représente ici les quatre mots dont on se sert communément pour indiquer ce qu'on nomme *les questions de lieu*, *ubi*, *unde*, *quà*, *quò*; ce qui désigne quatre sortes de *complémens circonstanciels de lieu*. Le premier est le *complément* circonstanciel du lieu de la *scene*, c'est-à-dire, où l'événement se passe; comme *vivre à Paris*, *être au lit*, &c. Le second est le *complément* circonstanciel du lieu de départ, comme *venir de Rome*, *partir de sa province*, &c. Le troisieme est le *complément* circonstanciel du lieu de *passage*, comme *passer par la Champagne*, *aller en Italie par mer*, &c. Le quatrieme est le *complément* circonstanciel du lieu de *tendance*, comme *aller en Afrique*, *passer de Flandre en Alsace*, &c.

Quibus auxiliis; ces mots désignent le *complément* qui exprime l'instrument & les moyens de l'action énoncée par le mot *completé*; comme *se conduire avec assez de précaution pour ne pas échouer*; *frapper du bâton*, *de l'épée*, *obtenir un emploi par la protection d'un grand*, &c. On peut appeller ceci le *complément auxiliare*. On peut encore comprendre sous cet aspect le *complément* qui exprime la matiere dont une chose est faite, & que l'on peut appeller le *complément matériel*; comme *une statue d'or*, *une fortune cimentée du sang des malheureux*.

Cur, désigne en général tout *complément* qui énonce une cause soit efficiente, soit finale: on le nomme *complément circonstanciel de cause*; s'il s'agit de la cause efficiente, ou même d'une cause occasionnelle; ainsi quand on dit, *un tableau peint par Rubens*, il y a un *complément circonstanciel de cause*; c'est la même chose quand on dit, *il a manqué le succès pour avoir négligé les moyens*. S'il s'agit d'une cause finale on dit un *complément circonstanciel de fin*, comme *Dieu nous a créés pour sa gloire*; *s'occuper afin d'éviter l'ennui*.

Quomodo, désigne le *complément* qui exprime une maniere particuliere d'être qu'il faut ajouter à l'idée principale du mot *completé*: communément cette expression est un adverbe de maniere, simple ou modifié, ou bien une phrase adverbiale commençant par une préposition; comme *vivre honnêtement*, *vivre conformément aux lois*, *parler avec facilité*. On peut donner à ce *complément* le nom de *modificatif*.

Quando, désigne le *complément* qui exprime une circonstance de tems. Or une circostance de tems peut être déterminée, ou par une époque, qui est un point fixe dans la suite continue du tems, ou par une durée dont on peut assigner le commencement & la fin. La premiere détermination répond à la question *quando*, (*quand*), & l'on peut appeller la phrase qui l'exprime, *complément* circonstanciel de *date*; comme *il mourut hier*; *nous finirons l'année prochaine*; *Jésus naquit sous le regne d'Auguste*. La seconde détermination répond à la question, *quandiu*, (pendant combien de tems); & l'on peut donner à la phrase qui l'exprime le nom de *complément* circonstanciel de *durée*, comme *il a vécu trente trois ans*; *cet habit durera long-tems*.

Il ne faut pas douter qu'une métaphysique pointilleuse ne trouvât encore d'autres *complémens*, qu'elle désigneroit par d'autres dénominations: mais on peut les réduire à-peu-près tous aux chefs généraux que je viens d'indiquer; & peut-être n'en ai-je que trop assigné pour bien des gens, ennemis naturels des détails raisonnés. C'est pourtant une nécessité indispensable de distinguer ces différentes sortes de *complémens*, afin d'entendre plus nettement les lois que la syntaxe peut imposer à chaque espece, & l'ordre que la construction peut leur assigner.

Par rapport à ce dernier point, je veux dire l'ordre que doivent garder entre eux les différens *complémens* d'un même mot, la Grammaire générale établit une regle, dont l'usage ne s'écarte que peu ou point dans les langues particulieres, pour peu qu'elles fassent cas de la clarté de l'énonciation. La voici.

De plusieurs *complémens* qui tombent sur le même mot, il faut mettre le plus court le premier après le mot *completé*; ensuite le plus court de ceux qui restent, & ainsi de suite jusqu'au plus long de tous qui doit être le dernier. Exemple: *Carthage*, *qui faisoit la guerre avec son opulence contre la pauvreté romaine*, *avoit par cela même du désavantage*. (Consid. sur la grand. & la décad. des Rom. *chap. iv.*) Dans cette proposition complexe, le verbe principal *avoit*, est suivi de deux *complémens*; le premier est un *complément* circonstanciel de cause, *par cela même*, lequel a plus de briéveté que le *complément* objectif *du désavantage*, qui en conséquence est placé le dernier: dans la proposition incidente, qui fait partie du sujet principal, le verbe *faisoit* a 1°. un *complément* objectif, *la guerre*; 2°. un *complément* auxiliaire qui est plus long, *avec son opulence*; 3°. enfin, un *complément* relatif qui est le plus long de tous, *contre la pauvreté romaine*.

La raison de cette regle, est que dans l'ordre analytique, qui est le seul qu'envisage la Grammaire générale, & qui est à-peu-près la boussolle des usages particuliers des langues analogues, la relation d'un *complément* au mot qu'il complete est d'autant plus sensible, que les deux termes sont plus rapprochés, & surtout dans les langues où la diversité des terminaisons ne peut caractériser celle des fonctions des mots. Or il est constant que la phrase a d'autant plus de netteté, que le rapport mutuel de ses parties est plus marqué; ainsi il importe à la netteté de l'expression, *cujus summa laus perspicuitas*, de n'éloigner d'un mot, que le moins qu'il est possible, ce qui lui sert de *complément*. Cependant quand plusieurs *complémens* concourent à la détermination d'un même terme, ils ne peuvent pas tous le suivre immédiatement; & il ne reste plus qu'à en rapprocher le plus qu'il est possible celui qu'on est forcé d'en tenir éloigné: c'est ce que l'on fait en mettant d'abord le premier celui qui a le plus de briéveté, & réservant pour la fin celui qui a le plus d'étendue.

Si chacun des *complémens* qui concourent à la détermination d'un même terme à une certaine étendue, il peut encore arriver que le dernier se trouve assez éloigné du centre commun pour n'y avoir plus une relation aussi marquée qu'il importe à la clarté de la phrase. Dans ce cas l'analyse même autorise une sorte d'hyperbate, qui, loin de nuire à la clarté de l'énonciation, sert au contraire à l'augmenter, en fortifiant les traits des rapports mutuels des parties de la phrase: il consiste à placer avant le mot *completé* l'un de ses *complémens*; ce n'est ni l'objet, ni le relatif; c'est communément un *complément* auxiliaire, ou modificatif, ou de cause, ou de fin, ou de tems, ou de lieu. Ainsi, dans l'exemple déja cité, M. de Montesquieu auroit pu dire, en transposant le *complément* auxiliaire de la proposition incidente, *Carthage*, *qui*, AVEC SON OPULENCE, *faisoit la guerre contre la pauvreté romaine*; & la phrase n'auroit été ni moins claire, ni beaucoup moins harmonieuse: peut-être auroit-elle perdu quelque chose de son énergie, par la séparation des termes opposés *son opulence* & *la pauvreté romaine*; & c'est probablement ce qui assure la préférence au tour adopté par l'auteur, car les grands écrivains, sans rechercher les antitheses, ne négligent pas celles qui sortent de leur sujet, & encore moins celles qui sont à leur sujet.

Il arrive quelquefois que l'on voile la lettre de cette loi pour en conserver l'esprit; & dans ce cas, l'exception devient une nouvelle preuve de la nécessité de la regle. Ainsi, au lieu de dire, *l'Evangile inspire une piété qui n'a rien de suspect*, *aux personnes qui veulent être sincerement à Dieu*; il faut dire, *l'Evangile inspire aux personnes qui veulent être sincerement à Dieu*, *une piété qui n'a rien de suspect*: „ & cela, dit le P. Buffier, *n.* 774. afin d'éviter l'équivoque qui pourroit se trouver dans le mot *aux personnes*; car on ne verroit point si ce mot est *régi* par le verbe *inspire*, ou par l'adjectif *suspect*. „ „ L'arrangement des mots ne consiste pas seulement, „ dit Th. Corneille (*Not.* sur la *rem.* 454. de Vaugelas), à les placer d'une maniere qui flatte l'oreille, mais à ne laisser aucune équivoque dans le „ discours. Dans ces exemples, *je ferai avec une ponctualité dont vous aurez lieu d'être satisfait*, „ *toutes les choses qui sont de mon ministere*, il n'y „ a point d'équivoque, mais l'oreille n'est pas contente de l'arrangement des mots: il faut écrire, *je* „ *ferai toutes les choses qui sont de mon ministere*, „ *avec une ponctualité dont vous aurez lieu d'être satisfait*. „

M. Cor-

M. Corneille ne ſemble faire de cet arrangement qu'une affaire d'oreille; mais il faut remonter plus haut pour trouver le vice du premier arrangement de l'exemple propoſé: il n'y a point d'équivoque, j'en conviens, parce qu'il ne s'y préſente pas deux ſens dont le choix ſoit incertain; mais il y a obſcurité, parce que le véritable ſens ne s'y montre pas avec aſſez de netteté, à cauſe du trop grand éloignement où ſe trouve le *complément* objectif.

Tel eſt le principe général par lequel il faut juger de la conſtruction de tant de phraſes citées par nos Grammairiens: les *complémens* doivent être d'autant plus près du mot *completé*, qu'ils ont moins d'étendue; & comme cette loi eſt dictée par l'intérêt de la clarté, dès que l'obſervation rigoureuſe de la loi y eſt contraire, c'eſt une autre loi d'y déroger.

En vertu de la premiere loi, il faut dire, *employons aux affaires de notre ſalut toute cette vaine curioſité qui ſe répand au-dehors*, ſelon la correction indiquée par le P. Bouhours (*rem. nouv. tom. I. p.* 219.); & il faut dire pareillement, *qu'ils placent dans leurs cartes, tout ce qu'ils entendent dire*, & non pas *qu'ils placent tout ce qu'ils entendent dire, dans leurs cartes*.

En vertu de la ſeconde loi, il faut dire avec le P. Bouhours, *ibid.* & avec Th. Corneille (*loc. cit.*): *il ſe perſuada qu'en attaquant la ville par divers endroits, il répareroit la perte qu'il venoit de faire;* & non pas, *il ſe perſuada qu'il répareroit la perte qu'il venoit de faire, en attaquant la ville par divers endroits;* quoique ce ſecond arrangement ne ſoit pas contraire à la lettre de la premiere regle.

Cette regle au reſte ne s'eſt entendue juſqu'ici que de l'ordre des *complémens* différens d'un même mot; mais elle doit s'entendre auſſi des parties intégrantes d'un même *complément*, réunies par quelque conjonction: les parties les plus courtes doivent être les premieres, & les plus longues, être les dernieres, préciſément pour la même raiſon de netteté. Ainſi pour employer les exemples du P. Buffier (*n.* 771.) on diroit, *Dieu agit avec juſtice & par des voies ineffables*, en mettant à la tête la plus courte partie du *complément* modificatif: mais ſi cette même partie devenoit plus longue par quelque addition, elle ſe placeroit la derniere, & l'on diroit, *Dieu agit par des voies ineffables, & avec une juſtice que nous devons adorer en tremblant*.

C'eſt cette regle ainſi entendue, & non aucune des raiſons alléguées par Vaugelas (34. *rem. nouv.* à la fin du *tom. II.*) qui démontre le vice de cette phraſe: *je fermerai la bouche à ceux qui le blâment, quand je leur aurai montré que ſa façon d'écrire eſt excellente, quoiqu'elle s'éloigne un peu de celle de nos anciens poëtes qu'ils louent, plutôt par un dégoût des choſes préſentes que par les ſentimens d'une véritable eſtime, & QU'IL MERITE LE NOM DE POETE*. Cette derniere partie intégrante de la totalité du *complément* objectif eſt déplacé, parce qu'elle eſt la plus courte, & pourtant la derniere; la relation du verbe *montrer* à ce complément n'eſt plus aſſez ſenſible: il falloit dire, *quand je leur aurai montré QU'IL MERITE LE NOM DE POETE, & que ſa façon d'écrire eſt excellente, quoiqu'elle s'éloigne*, &c.

Il n'y a peut-être pas une regle de ſyntaxe plus importante, ſurtout pour la langue françoiſe, que celle qui vient d'être expoſée & développée dans un détail que je ne me ſerois pas permis ſans cette conſidération; elle eſt, à mon gré, le principe fondamental, & peut-être le principe unique, qui conſtitue véritablement le nombre & l'harmonie dans notre langue. Cependant, de tous nos Grammairiens, je ne vois que le P. Buffier qui l'ait apperçue, & il ne l'a pas même vue dans toute ſon étendue. Mais je ſuis fort ſurpris que M. Reſtaut, qui cite la grammaire de ce ſavant jéſuite, comme l'une des bonnes ſources où il a puiſé ſes *principes généraux & raiſonnés*, n'y ait pas apperçu un principe, qui y eſt d'ailleurs très-bien raiſonné & démontré, & qui eſt en ſoi très-lumineux, très-fécond, & d'un uſage très-étendu. Je ſuis encore bien plus étonné qu'il ait échapé aux regards philoſophiques de M. l'abbé Fromant, qui n'en dit pas un mot dans le chapitre de ſon *ſupplément* où il parle *de la ſyntaxe, de la conſtruction, & de l'inverſion*. Je m'eſtimerois trop heureux, ſi ma remarque déterminoit nos Grammairiens à en faire uſage: ce ſeroit poſer l'un des principaux fondemens du ſtyle grammatical, & le principe le plus oppoſé au phébus & au galimathias. Mais il faut y ajouter quelques autres regles qui concernent encore l'arrangement des *complémens*.

Si les divers *complémens* d'un même mot, ou les différentes parties d'un même *complément*, ont à-peu-près la même étendue; ce n'eſt plus l'affaire du compas d'en décider l'arrangement, c'eſt un point qui reſſortit au tribunal de la Logique: elle prononce qu'on doit alors placer le plus près du mot *completé*, celui des *complémens* auquel il a un rapport plus néceſſaire. Or le rapport au *complément* modificatif eſt le plus néceſſaire de tous, puis celui au *complément* objectif, enſuite la relation au *complément* relatif; & les autres ſont à-peu-près à un degré égal d'importance: ainſi, il faut dire, *l'Evangile inſpire inſenſiblement* 2. *la piété* 3. *aux fidèles*, en mettant d'abord le *complément* modificatif, puis le *complément* objectif, & enfin le *complément* relatif.

Ajoutons encore une autre remarque non moins importante à celles qui précedent: c'eſt qu'il ne faut jamais rompre l'unité d'un *complément* total, pour jetter entre ſes parties un autre *complément* du même mot. La raiſon de cette regle eſt évidente: la parole doit être une image fidele de la penſée; & il faudroit, s'il étoit poſſible, exprimer chaque penſée, ou du moins chaque idée, par un ſeul mot, afin d'en peindre mieux l'indiviſibilité; mais comme il n'eſt pas toujours poſſible de réduire l'expreſſion à cette ſimplicité, il eſt du-moins néceſſaire de rendre inſéparables les parties d'une image dont l'objet original eſt indiviſible, afin que l'image ne ſoit point en contradiction avec l'original, & qu'il y ait harmonie entre les mots & les idées.

C'eſt dans la violation de cette regle, que conſiſte le défaut de quelques phraſes cenſurées juſtement par Th. Corneille (*not.* ſur la *rem.* 454. de Vaugelas): par exemple, *on leur peut conter quelque hiſtoire remarquable, ſur les principales villes, qui y attache la mémoire*; il eſt évident que l'antécédant de *qui* c'eſt *quelque hiſtoire remarquable*, & que cet antécédant, avec la propoſition incidente *qui y attache la mémoire*, exprime une idée totale qui eſt le *complément* objectif du verbe *conter*: l'unité eſt donc rompue par l'arrangement de cette phraſe, & il falloit dire, *on peut leur conter, ſur les principales villes, quelque hiſtoire remarquable qui y attache la mémoire*.

C'eſt le même défaut dans cette autre phraſe; *il y a un air de vanité & d'affectation, dans Pline le jeune, qui gâte ſes lettres*: l'unité eſt encore rompue, & il falloit dire; *il y a dans Pline le jeune, un air de vanité & d'affectation qui gâte ſes lettres*: l'eſprit a tant de droit de s'attendre à trouver cette unité d'image dans la parole, qu'en conſéquence du premier arrangement il ſe porte à croire que l'on veut faire entendre que c'eſt Pline lui-même qui gâte ſes lettres; il n'en eſt empêché que par l'abſurdité de l'idée, & il lui en coûte un effort déſagreable pour démêler le vrai ſens de la phraſe.

Je trouve une faute de cette eſpece dans la Bruyere (*caract. de ce ſiecle, ch. j.*): *Il y a*, dit-il, *des endroits dans l'opéra qui laiſſent en deſirer d'autres;* il devoit dire, *il y a dans l'opéra des endroits qui en laiſſent deſirer d'autres*. J'en fais la remarque, parce que la Bruyere eſt un écrivain qui peut faire autorité, & qu'il eſt utile de montrer que les grands hommes ſont pourtant des hommes. Ce n'eſt pas un petit nombre de fautes échapées à la fragilité humaine, qui peuvent faire tort à leur réputation; au lieu que ce petit nombre de mauvais exemples pourroit induire en erreur la foule des hommes ſubalternes, qui ne ſavent écrire que par imitation, & qui ne remontent pas aux principes. Voici l'avis que leur donne Vaugelas, l'un de nos plus grands maîtres. (*rem.* 454.) „ L'arrangement des mots eſt un des plus grands „ ſecrets du ſtyle. Qui n'a point cela, ne peut pas „ dire qu'il ſache écrire. Il a beau employer de bel- „ les phraſes & de beaux mots; étant mal placés, ils „ ne ſauroient avoir ni beauté, ni grace; outre qu' „ ils embarraſſent l'expreſſion, & lui ôtent la clarté, „ qui eſt le principal: *Tantum ſeries juncturaque pol-* „ *let*. „

Avant que d'entamer ce que j'ai à dire ſur le *régime*, je crois qu'il eſt bon de remarquer, que les regles que je viens d'aſſigner ſur l'arrangement de divers *complémens*, ne peuvent concerner que l'ordre analytique qu'il faut ſuivre quand on fait la conſtruction d'une phraſe, ou l'ordre uſuel des langues analogues comme la nôtre. Car pour les langues tranſpoſitives, où la terminaiſon des mots ſert à caracté-

riser l'espece de rapport auquel ils sont employés, la nécessité de marquer ce rapport par la place des mots n'existe plus au même degré.

Art. II. Du Régime. Les grammaires des langues modernes se sont formées d'après celle du latin, dont la religion a perpétué l'étude dans toute l'Europe; & c'est dans cette source qu'il faut aller puiser la notion des termes techniques que nous avons pris à notre service, assez souvent sans les bien entendre, & sans en avoir besoin. Or il paroît, par l'examen exact des différentes phrases où les Grammairiens latins parlent de *régime*, qu'ils entendent, par ce terme, la forme particuliere que doit prendre un complément grammatical d'un mot, en conséquence du rapport particulier sous lequel il est alors envisagé. Ainsi le *régime* du verbe actif relatif est, dit-on, l'accusatif, parce-qu'en latin le nom ou le pronom qui en est le complément objectif grammatical doit être à l'accusatif; l'accusatif est le cas destiné par l'usage de la langue latine, à marquer que le nom ou le pronom qui en est revêtu, est le terme objectif de l'action énoncée par le verbe actif relatif. Pareillement quand on dit *liber Petri*, le nom *Petri* est au génitif, parce qu'il exprime le terme conséquent du rapport dont *liber* est le terme antécédent, & que le *régime* d'un nom appellatif que l'on détermine par un rapport quelconque à un autre nom, est en latin le génitif. *Voyez* Génitif.

Considérés en eux-mêmes, & indépendamment de toute phrase, les mots sont des signes d'idées totales; & sous cet aspect ils sont tous intrinséquement & essentiellement semblables les uns aux autres; ils different ensuite à raison de la différence des idées spécifiques qui constituent les diverses sortes de mots, *&c.* Mais un mot considéré seul peut montrer l'idée dont il est le signe, tantôt sous un aspect & tantôt sous un autre; cet aspect particulier une fois fixé, il ne faut plus délibérer sur la forme du mot; en vertu de la syntaxe usuelle de la langue il doit prendre telle terminaison: que l'aspect vienne à changer, la même idée principale sera conservée, mais la forme extérieure du mot doit changer aussi, & la syntaxe lui assigne telle autre terminaison. C'est un domestique, toujours le même homme, qui, en changeant de service, change de livrée.

Il y a, par exemple, un nom latin qui exprime l'idée de l'Etre suprème; quel est-il, si on le dépouille de toutes les fonctions dont il peut être chargé dans la phrase? Il n'existe en cette langue aucun mot considéré dans cet état d'abstraction, parce que ses mots ayant été faits pour la phrase, ne sont connus que sous quelqu'une des terminaisons qui les y attachent. Ainsi, le nom qui exprime l'idée de l'Etre suprème, s'il se présente comme sujet de la proposition, c'est *Deus*; comme quand on dit, *mundum creavit Deus:* s'il est le terme objectif de l'action énoncée par un verbe actif relatif, ou le terme conséquent du rapport abstrait énoncé par certaines prépositions, c'est *Deum*; comme dans cette phrase, *Deum time & fac quod vis*, ou dans celle-ci, *elevabis ad Deum faciem tuam* (*Job.* 22. 26.): si ce nom est le terme conséquent d'un rapport sous lequel on envisage un nom appellatif pour en déterminer la signification, sans pourtant exprimer ce rapport par aucune préposition, c'est *Dei*; comme dans *nomen Dei*, *&c.* Voilà l'effet du *régime*; c'est de déterminer les différentes terminaisons d'un mot qui exprime une certaine idée principale, selon la diversité des fonctions dont ce mot est chargé dans la phrase, à raison de la diversité des points de vue sous lesquels on peut envisager l'idée principale dont l'usage l'a rendu le signe.

Il faut remarquer que les Grammairiens n'ont pas coutume de regarder comme un effet du *régime* la détermination du genre, du nombre & du cas d'un adjectif rapporté à un nom: c'est un effet de la concordance, qui est fondée sur le principe de l'identité du sujet énoncé par le nom & par l'adjectif. *Voyez* Concordance & Identité. Au contraire la détermination des terminaisons par les lois du *régime* suppose diversité entre les mots *régissant* & le mot *régi*, ou plutôt entre les idées énoncées par ces mots; comme on peut le voir dans ces exemples, *amo Deum*, *ex Deo*, *sapientia Dei*, *&c.* c'est qu'il ne peut y avoir de rapport qu'entre des choses différentes, & que tout *régime* caractérise essentiellement le terme conséquent d'un rapport; ainsi le *régime* est fondé sur le principe de la diversité des idées mises en rapport, & des termes rapprochés dont l'un détermine l'autre en vertu de ce rapport. *Voyez* Détermination.

Il suit de-là qu'à prendre le mot *régime* dans le sens généralement adopté, il n'auroit jamais dû être employé, par rapport aux noms & aux pronoms, dans les grammaires particulieres des langues analogues qui ne déclinent point, comme le françois, l'italien, l'espagnol, *&c.* car le *régime* est dans ce sens la forme particuliere que doit prendre un complément grammatical d'un mot en conséquence du rapport particulier sous lequel il est alors envisagé: or dans ces langues, qui ne déclinent point, les mots paroissent constamment sous la même forme, & conséquemment il n'y a point proprement de *régime*.

Ce n'est pas que les noms & les pronoms ne varient leurs formes relativement aux nombres, mais les formes numériques ne sont point celles qui sont soumises aux lois du *régime*; elles sont toujours déterminées par le besoin intrinséque d'exprimer telle ou telle quotité d'individus: le *régime* ne dispose que des cas.

Les Grammairiens attachés par l'habitude, souvent plus puissante que la raison, au langage qu'ils ont reçu de main en main, ne manqueront pas d'insister en faveur du *régime* qu'ils voudront maintenir dans notre grammaire, sous prétexte que l'usage de notre langue fixe du-moins la place de chaque complément; & voilà, disent-ils, en quoi consiste chez nous l'influence du *régime*. Mais qu'ils prennent garde que la disposition des complémens est une affaire de construction, que la détermination du *régime* est une affaire de syntaxe, & que, comme l'a très-sagement observé M. du Marsais au *mot* Construction, on ne doit pas confondre la construction avec la syntaxe. „ Cicéron, dit-„ il, a dit selon trois combinaisons différentes, *acce-„ pi litteras tuas*, *tuas accepi litteras*, & *litteras „ accepi tuas:* il y a là trois constructions, puisqu'il „ y a trois différens arrangemens de mots; cependant „ il n'y a qu'une syntaxe, car dans chacune de ces „ constructions il y a les mêmes signes des rapports „ que les mots ont entre eux „. C'est-à-dire que le *régime* est toujours le même dans chacune de ces trois phrases, quoique la construction y soit différente.

Si par rapport à notre langue on persistoit à vouloir regarder comme *régime*, la place qui est assignée à chacun des complémens d'un même mot, à raison de leur étendue respective; il faudroit donc convenir que le même complément est sujet à différens *régimes*, selon les différens degrés d'étendue qu'il peut avoir relativement aux autres complémens du même mot; mais sous prétexte de conserver le langage des Grammairiens, ce seroit en effet l'anéantir, puisque ce seroit l'entendre dans un sens absolument inconnu jusqu'ici, & opposé d'ailleurs à la signification naturelle des mots.

Ces observations sappent par le fondement la doctrine de M. l'abbé Girard concernant le *régime*, *tome I. disc. iij. pag.* 87. Il consiste, selon lui, dans des rapports de dépendance soumis aux regles pour la construction de la phrase. „ Ce n'est autre chose, dit-„ il, que le concours des mots pour les expressions „ d'un sens ou d'une pensée. Dans ce concours de „ mots il y en a qui tiennent le haut bout; ils en ré-„ gissent d'autres, c'est-à-dire qu'ils les assujettissent „ à certaines lois: il y en a qui se présentent d'un air „ soumis; ils sont *régis* ou tenus de se conformer à „ l'état & aux lois des autres; & il y en a qui sans „ être assujettis ni assujettir d'autres, n'ont de lois à „ observer que celle de la place dans l'arrangement „ général. Ce qui fait que quoique tous les mots de „ la phrase soient en *régime*, concourant tous à l'ex-„ pression du sens, ils ne le sont pas néanmoins de „ la même maniere, les uns étant en régime domi-„ nant, les autres en *régime* assujetti, & des troisie-„ mes en *régime* libre, selon la fonction qu'ils y sont „.

Une premiere erreur de ce grammairien, consiste en ce qu'il rapporte le *régime* à la construction de la phrase; au-lieu qu'il est évident, par ce qui précede, qu'il est du district de la syntaxe, & qu'il demeure constamment le même malgré tous les changemens de construction. D'ailleurs le *régime* consiste dans la détermination des formes des complémens grammaticaux considérés comme termes de certains rapports, & il ne consiste pas dans les rapports mêmes, comme le prétend M. l'abbé Girard.

Une seconde erreur, c'est que cet académicien, d'ailleurs habile & profond, ébloui par l'afféterie même de son style, est tombé dans une contradiction évidente; car comment peut-il se faire que le *régime* consiste, comme il le dit, dans des rapports de dépendance, & qu'il y ait cependant des mots qui soient en ré-

régime libre? Dépendance & liberté ſont des attributs incompatibles, & cette contradiction, ne fût-elle que dans les termes & non entre les idées, c'eſt aſſurément un vice impardonnable dans le ſtyle didactique, où la netteté & la clarté doivent être portées juſqu'au ſcrupule.

J'ajoute que l'idée d'un *régime* libre, à prendre la choſe dans le ſens même de l'auteur, eſt une idée abſolument fauſſe, parce que rien n'eſt indépendant dans une phraſe, à moins qu'il n'y ait périſſologie, *voyez* Pléonasme. Vérifions ceci ſur la période même dont M. Girard ſe ſert pour faire reconnoître toutes les parties de la phraſe: *Monſieur, quoique le mérite ait ordinairement un avantage ſolide ſur la fortune; cependant, choſe étrange! nous donnons toujours la préférence à celle-ci*.

Cette période eſt compoſée de deux phraſes, dit l'auteur, dans chacune deſquelles ſe trouvent les ſept membres qu'il diſtingue. Je ne m'attacherai ici qu'à celui qu'il appelle *adjonctif*; & qu'il prétend être en *régime* libre; c'eſt *monſieur* dans la premiere partie de la période, & *choſe étrange* dans le ſecond. Toute propoſition a deux parties, le ſujet & l'attribut (*voyez* Proposition) & j'avoue que *monſieur* n'appartient ni au ſujet ni à l'attribut de la premiere propoſition, *quoique le mérite ait ordinairement un avantage ſolide ſur la fortune*; par conſéquent ce mot eſt libre de toute dépendance à cet égard; mais de-là même il n'eſt ni ne peut être en *régime* dans cette propoſition. Cependant ſi l'on avoit à exprimer la même penſée en une langue tranſpoſitive; par exemple, en latin, il ne feroit pas libre de traduire *monſieur* par tel cas que l'on voudroit de *dominus*; il faudroit indiſpenſablement employer le vocatif *domine*, qui eſt proprement le nominatif de la ſeconde perſonne, (*voyez* Vocatif); ce qui prouve, ce me ſemble, que *domine* ſeroit enviſagé comme ſujet d'un verbe à la ſeconde perſonne, par exemple *audi* ou *eſto attentus*, parce que dans les langues, comme par-tout ailleurs, rien ne ſe fait ſans cauſe: il doit donc en être de même en françois, où il faut entendre *monſieur écoutez* ou *ſoyez attentif*; parce que l'analyſe, qui eſt le lien unique de la communication de toutes les langues, eſt la même dans tous les idiomes, & y opere les mêmes effets: ainſi *monſieur* eſt en françois dans une dépendance réelle, mais c'eſt à l'égard d'un verbe ſous-entendu dont il eſt le ſujet.

Choſe étrange, dans la ſeconde propoſition, eſt auſſi en dépendance, non par rapport à la propoſition énoncée *nous donnons toujours la préférence à celle-ci*, mais par rapport à une autre dont le reſte eſt ſupprimé; en voici la preuve. En traduiſant cette période en latin, il ne nous ſera pas libre de rendre à notre gré les deux mots *choſe étrange;* nous ne pourrons opter qu'entre le nominatif & l'accuſatif; & ce reſte de liberté ne vient pas de ce que ces mots ſont en *régime* libre ou dans l'indépendance, car les ſix cas alors devroient être également indifférens; cela vient de ce qu'on peut enviſager la dépendance néceſſaire de ces deux mots ſous l'un ou ſous l'autre des deux aſpects déſignés par les deux cas. Si l'on dit *res miranda* au nominatif, c'eſt que l'on ſuppoſe dans la plénitude analytique, *hæc res eſt miranda:* ſi l'on préfere l'accuſatif *rem mirandam*, c'eſt que l'on enviſage la propoſition pleine *dico rem mirandam*, ou même en rappellant le ſecond adjonctif au premier, *domine audi rem mirandam*. L'application eſt aiſée à faire à la phraſe françoiſe, le détail en feroit ici ſuperflu; je viens à la concluſion. L'abbé Girard n'avoit pas aſſez approfondi l'analyſe grammaticale ou logique du langage, & ſans autre examen il avoit jugé indépendant ce dont il ne retrouvoit pas le corelatif dans les parties exprimées de la phraſe. D'autre part, ces mots mêmes indépendans, il vouloit qu'ils fuſſent en *régime*, parce qu'il avoit fauſſement attaché à ce mot une idée de relation à la conſtruction, quoiqu'il n'ignorât pas ſans doute qu'en latin & en grec le *régime* eſt relatif à la ſyntaxe; mais il avoit proſcrit de notre grammaire la doctrine ridicule des cas: il ne pouvoit donc plus admettre le *régime* dans le même ſens que le faiſoient avant lui la foule des grammatiſtes; & malgré ſes déclarations réitérées de ne conſulter que l'uſage de notre langue, & de parler le langage propre de notre grammaire, ſans égard pour la grammaire latine, trop ſervilement copiée juſqu'à lui, il n'avoit pu abandonner entierement le mot de *régime: inde mali labes*.

Je n'entrerai pas ici dans le détail énorme des mépriſes où ſont tombés les rudimentaires & les méthodiſtes ſur les prétendus *régimes* de quelques noms, de pluſieurs adjectifs, de quantité de verbes, *&c.* Ce détail ne ſauroit convenir à l'Encyclopédie; mais on trouvera pourtant ſur cela même quantité de bonnes obſervations dans pluſieurs articles de cet ouvrage. *Voy.* Accusatif, Datif, Génitif, Ablatif, Construction, Inversion, Méthode, Proposition, Préposition, *&c.*

Chaque cas a une deſtination marquée & unique, ſi ce n'eſt peut-être l'accuſatif, qui eſt deſtiné à être le *régime* objectif d'un verbe ou d'une prépoſition: toute la doctrine du *régime* latin ſe réduit là; ſi les mots énoncés ne ſuffiſent pas pour rendre raiſon des cas d'après ces vues générales, l'ellipſe doit fournir ceux qui manquent. *Pænitet me peccati*, il faut ſuppléer *memoria* qui eſt le ſujet de *pænitet*, & le mot complété par *peccati*, qui en eſt régi. *Doceo pueros grammaticam*, il faut ſuppléer *circa* avant *grammaticam*, parce que cet accuſatif ne peut être que le *régime* d'une prépoſition, puiſque le *régime* objectif de *doceo* eſt l'accuſatif *pueros*. *Ferire enſe*, l'ablatif *enſe* n'eſt point le *régime* du verbe *ferire*, il l'eſt de la prépoſition ſous-entendue *cum*. Dans *labrorum tenus*, le génitif *labrorum* n'eſt point *régime* de *tenus* qui gouverne l'ablatif; il l'eſt du nom ſous-entendu *regione*. Il en eſt de même dans mille autres cas, qui ne ſont & ne peuvent être entendus que par des grammairiens véritablement logiciens & philoſophes. (*E. R. M. B.*)

Regime, ſ. m. (*Médec. Hygiene & Thérap.*) δίαιτα, *diæta, regimen, victus ordinatio*. C'eſt la pratique qu'on doit ſuivre pour uſer avec ordre & d'une maniere réglée, des choſes dites dans les écoles *non-naturelles;* c'eſt-à-dire de tout ce qui eſt néceſſaire à la vie animale, & de ce qui en eſt inſéparable, tant en ſanté qu'en maladie. *Voyez* Non-naturelles, *choſes*.

Cette pratique a donc pour objet de rendre convenable, de faire ſervir à la conſervation de la ſanté l'uſage de ces choſes; de ſubſtituer cet uſage réglé à l'abus de ces choſes qui pourroit cauſer ou qui a cauſé le dérangement de la ſanté, l'état de maladie; par conſéquent de diriger l'influence de ces choſes dans l'économie animale, de maniere qu'elles contribuent eſſentiellement à préſerver la ſanté des altérations qu'elle peut éprouver, ou à la rétablir lorſqu'elle eſt altérée. *Voyez* Santé & Maladie.

Ainſi le *régime* peut être conſidéré comme conſervatif, ou comme préſervatif, ou comme curatif, ſelon les différentes circonſtances qui en exigent l'obſervation. La doctrine qui preſcrit les regles en quoi il conſiſte, fait une partie eſſentielle de la ſcience de la Médecine en général. Il eſt traité des deux premiers objets du *régime* dans la partie de cette ſcience appellée *hygiene*, & du dernier, dans celle que l'on nomme *thérapeutique*. *Voyez* Médecine, Hygiene, Thérapeutique.

L'aſſemblage général des préceptes qui enſeignent ce qui conſtitue le *régime*, forme auſſi une partie diſtinguée dans la théorie de la Médecine, que l'on appelle *diététique;* & l'uſage même de ces préceptes eſt ce qu'on appelle *diete*, qui dans ce ſens eſt comme ſynonyme à *régime* (*Voyez* Diete); enſorte que le *régime* & la diete paroiſſent avoir la même ſignification, puiſque ces deux mots doivent préſenter la même idée, & qu'il n'y a pas de différence entre vivre de *régime* & pratiquer la diete, qui n'eſt autre choſe qu'une maniere de vivre, d'uſer de la vie réglée, & conforme à ce qui convient à l'économie animale. Mais communément on n'étend pas cette ſignification de la diete à l'uſage de toutes les choſes non-naturelles; on la borne à ce qui a rapport à la nourriture ſeulement, & même ſouvent à ſa privation; au lieu que le *régime* préſente l'idée de tout ce qui eſt néceſſaire dans l'uſage de ces choſes, pour le maintien de la ſanté, & pour la préſervation ou la curation des maladies, ſelon l'application que l'on fait de ce terme.

Il s'agit ici par conſéquent en traitant du *régime*, de rapporter les regles en quoi il conſiſte, pour déterminer le bon & le mauvais uſage de toutes les choſes non-naturelles. Il a été fait une expoſition générale de ce qu'il importe à ſavoir pour fixer ces regles, dans les *articles* Hygiene & Non-naturelles, *choſes;* il reſte à en faire l'application aux différentes circonſtances qui déterminent les différences que comporte le *régime*, tant par rapport à la ſanté, que par

rapport à la maladie, selon la différente disposition qui se trouve dans ces états opposés.

I. *Du régime conservatif.* D'abord pour ce qui regarde la santé, le *régime* varie selon la différence du tempérament, de l'âge, du sexe, des saisons, des climats.

1°. Pour bien régler ce qui convient à chaque *tempérament*, il faut en bien connoitre la nature. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

Le *tempérament* bilieux qui rend le systême des solides fort tendu, & susceptible de beaucoup d'irritabilité, & d'action, ce qui fait que les humeurs sont ordinairement en mouvement & dans une grande agitation, & produisent beaucoup de chaleur animale, exige que l'on vive dans un air qui tende plus à être frais & humide, qu'à être chaud & sec; que l'on use d'alimens humectans, rafraichissans, d'une boisson abondante, tempérante; que l'on favorise l'excrétion des matieres fécales & la transpiration; que l'on évite l'usage des alimens échauffans, des viandes grasses, des mets fortement assaisonnés, épicés, aromatiques, des liqueurs fortes, l'excès des liqueurs fermentées, le trop grand mouvement du corps & de l'esprit, les passions de l'ame, qui causent beaucoup d'agitation, d'éretisme, comme l'ambition, la colere.

Le tempérament mélancolique donnant de la roideur aux fibres, & rendant compacte la substance des solides, ce qui fait que les organes sont moins actifs, que le cours des humeurs est lent, paresseux, que le sang & tous les fluides sont disposés à l'épaississement; qu'il s'établit une disposition dominante à ce qu'il se forme une sorte d'embarras dans l'exercice des fonctions tant du corps que de l'esprit, il convient en conséquence que ceux qui sont de ce tempérament évitent tout ce qui peut contribuer à épaissir, à engourdir les humeurs, comme l'excès de la chaleur & du froid, les alimens grossiers, de difficile digestion, tels que les viandes dures, coriaces, les légumes farineux; que l'on ne fasse point usage de liqueurs spiritueuses, coagulantes, que l'on cherche à vivre dans un air tempéré qui tienne plus du chaud & de l'humide que du froid & du sec, pour opposer les contraires aux contraires; que l'on vive sobrement d'alimens legers, & que l'on use d'une boisson abondante d'eau pure ou mêlée à une petite quantité de liqueur fermentée ou légerement aromatisée; que l'on se livre avec modération à l'exercice du corps, sur-tout par l'équitation, les voyages; que l'on cherche aussi beaucoup à se procurer de la dissipation, par la variété des objets agréables, & en évitant toute contention, tout travail d'esprit, qui ne récréent pas, & qui fatiguent.

Le tempérament sanguin établissant la disposition à former une plus grande quantité de sang, tout étant égal, que dans les autres tempéramens; ceux qui sont ainsi constitués doivent éviter soigneusement tout ce qui peut contribuer à faire surabonder cette partie des humeurs; ils doivent s'abstenir de manger beaucoup de viande, & de tout aliment bien nourrissant; du farre un grand usage du vin, des liqueurs spiritueuses; de se livrer trop au repos, au sommeil. Il leur est très-utile & avantageux de vivre dans un air tempéré, parce que la chaleur & le froid leur sont également contraires; de vivre sobrement, de s'accoutumer de bonne heure à la tempérance, à un genre de vie dur, à des alimens grossiers; d'user d'une boisson legere, délayante & apéritive; de favoriser les hémorrhagies naturelles, & de se preserver de tout ce qui peut en causer la diminution, la suppression, & de fuir le chagrin, ainsi que toute affection de l'ame, qui peut ralentir le cours des humeurs.

Comme dans le tempérament phlegmatique ou pituiteux, c'est la sérosité visqueuse, glaireuse qui domine dans la masse des humeurs, dont le mouvement est très-languissant, & que toutes les actions du corps & de l'esprit sont très-paresseuses, il convient donc d'exciter le cours des fluides, en réveillant l'irritabilité, trop peu dominante dans les solides; d'employer tout ce qui est propre à fortifier les organes, & qui peut corriger l'intempérie froide & humide, par le chaud & le sec. Ainsi on doit dans cette disposition éviter de vivre dans un air humide & froid, de se nourrir d'alimens végétaux, qui n'ont point de saveur forte, tels que la plûpart des fruits & le jardinage crud ou sans assaisonnement; les viandes rôties, sur-tout les viandes noires, sont préférables, ainsi que les mets épicés, aromatisés, la boisson du bon vin, ou d'autres liqueurs fermentées bien spiritueuses: l'exercice est très-nécessaire, pour dissiper les humidités surabondantes, & favoriser à cet effet la transpiration, & les autres excrétions séreuses. On doit éviter soigneusement toute affection de l'ame, qui jette dans l'abattement, & rechercher au contraire ce qui peut exciter, fortifier le corps & l'esprit, & procurer de l'agilité à l'un & à l'autre, même en se livrant quelquefois à des passions vives, propres à causer de l'émotion, de l'agitation, & des impressions fortes.

2°. La différence de l'*âge* rendant les corps différemment constitués, & faisant passer le même individu comme par différens tempéramens, à-proportion qu'il éprouve les changemens que les progrès de la vie occasionnent, exige par conséquent aussi une maniere de vivre conforme à ces dispositions, différentes dans le cours de la vie.

L'âge d'impuberté, qui renferme l'enfance, laquelle se termine à sept ans environ, & l'âge puérile, qui s'étend jusqu'à quatorze ans, peut être comparé au tempérament sanguin, attendu que le chaud & l'humide dominent dans cet âge. Comme dans ce tempérament ils demandent par conséquent le même *régime*, à-proportion des forces, qui doit être le même aussi dans tous les tems de la vie, pour la saison du printems, qui est distinguée des autres par les mêmes qualités qui sont dominantes dans l'enfance & le tempérament sanguin; ce qu'on peut dire encore des climats tempérés tirant vers les climats chauds.

L'âge de puberté, qui renferme l'adolescence, laquelle s'étend jusqu'à vingt-cinq ans, & la jeunesse qui finit à trente-cinq, est distingué par le chaud & le sec, qui, tout étant égal, sont dominans dans l'économie animale; il a par conséquent beaucoup de rapport au tempérament bilieux, & à la saison de l'été, ainsi qu'aux climats chauds, dans lesquels les mêmes qualités dominent. Ainsi le *régime* que l'on a dit convenir à ce tempérament, convient aussi aux personnes de cet âge, avec les modifications proportionnées à la constitution propre de chaque individu.

L'âge de virilité renferme l'âge de force, qui comprend le sixieme septenaire & celui de consistence, qui est terminé avec le septieme septenaire, a pour qualités dominantes le froid & l'humide, comme le tempérament phlegmatique, la saison de l'automne, & les climats tempérés tirant vers les climats froids. Ainsi ce qui convient à ce tempérament convient aussi à cet âge, à cette saison, & à ces climats, avec les exceptions ou les changemens qui peuvent indiquer la nature particuliere de chaque sujet.

L'âge de vieillesse, qui comprend l'âge de déclin, lequel s'étend jusqu'à la fin du dixieme septenaire & l'âge de décrépitude, qui se termine avec la vie, poussée aussi loin qu'il est possible, a pour qualités dominantes le froid & le sec, comme le tempérament mélancolique, la saison de l'hiver, & les climats froids. Ainsi le *régime* qui a été proposé pour ce tempérament, est aussi convenable à cet âge, à cette saison, & à ces climats, toujours sous la réserve des indications particulieres à la nature des sujets.

Mais le *régime* qui convient à chaque âge, peut être plus particulierement connu d'après ce qui suit.

En général, il faut donner beaucoup à manger aux enfans, selon le conseil d'Hippocrate, *aphor.* 13. 14, parce qu'ils sont naturellement voraces, qu'ils supportent difficilement la privation des alimens, le jeûne; qu'ils ont beaucoup de chaleur innée, & qu'ils consomment beaucoup de nourriture par l'accroissement & la dissipation. Moins les enfans sont éloignés de la naissance, plus il faut leur permettre de se livrer au sommeil; & à-proportion qu'ils avancent en âge, il faut en retrancher. Il est essentiel pour la santé des enfans que l'on leur tienne le ventre libre, s'il ne l'ont pas tel naturellement, parce que quand il reste resserré pendant un certain tems, c'est une marque qu'ils ont de la disposition à être malades. Mais pour un plus grand détail sur ce qui regarde le *régime* qui convient aux enfans, *voyez* ENFANCE, & ENFANS, *maladies des*.

Pour ce qui est des jeunes gens, de ceux qui sont dans la vigueur de l'âge; selon le conseil de Celse, ils sont moins dans le cas d'avoir besoin de vivre de *régime*, que dans tout autre tems de la vie, parce que les fautes qu'ils peuvent commettre en fait de *régime* sont de moindre conséquence par leurs effets, & que leurs forces naturelles les mettent en état de supporter, sans des altérations considérables pour la santé les excès qui peuvent leur être contraires; il suffit presque pour se conserver qu'ils évitent de s'exposer à l'air froid, d'user de boissons froides quand

le

le corps est bien échauffé par les différens exercices, par les travaux auxquels on se livre à cet âge. Ils doivent encore éviter tout ce qui peut échauffer, trop agiter le sang & épuiser les forces, comme l'usage des boissons fortes, les passions violentes, & l'excès des plaisirs de l'amour.

Dans l'âge plus avancé, & dans la vieillesse, on doit avoir d'autant plus de soin de sa santé, que l'on devient dans ces derniers tems de la vie susceptible de plus en plus d'être affecté désavantageusement par l'abus des choses non-naturelles: il faut alors chercher à vivre dans un air assez chaud & un peu humide; favoriser la transpiration, éviter soigneusement pour cet effet les impressions de l'air froid; être très-tempérant dans l'usage des alimens, manger peu de viande, beaucoup de fruits cuits, d'herbages bouillis, boire de bon vin, mais bien trempé (car quoi qu'on en dise, le prétendu lait des vieillards employé sans correctif est trop stimulant, & ne peut qu'être nuisible, ainsi que toutes les liqueurs spiritueuses, coagulantes, & tout ce qui peut exciter de fortes contractions dans les solides, & hâter les effets de la disposition du corps au dessechement); & enfin chercher le repos & la tranquillité de l'ame le plus qu'il est possible.

3°. Le *régime* qui convient aux différens sexes peut être déterminé en général par la maniere de vivre convenable aux différentes constitutions.

Les personnes robustes & saines qui se trouvent principalement parmi les hommes, doivent, selon le conseil de Celse, ne pas mettre trop d'uniformité dans leur nourriture & dans leur conduite, relativement aux soins de leur santé; ceux qui sont naturellement vigoureux, ne doivent pas affecter une résidence choisie; ils font bien de varier à cet égard, d'être tantôt en ville, tantôt en campagne, de manger & de boire tantôt plus, tantôt moins, pourvu que ce soit toujours sans excès; de manger indifféremment de tout ce qui n'est pas malsain de sa nature; de se donner quelquefois beaucoup d'exercice, d'autres fois de n'en prendre que peu: en un mot, ils doivent s'accoutumer à tout, afin d'être moins susceptibles des altérations dans l'économie animale, auxquelles on peut être exposé dans les différens changemens de vie, que souvent on ne peut éviter, & dans les différentes situations où l'on est forcé de se trouver, comme les gens de guerre. Mais quoique les personnes robustes ne doivent pas beaucoup s'écouter pour ce qui intéresse la santé, ils ne doivent jamais abuser de leurs forces; jamais dans les plaisirs & la joie ils ne doivent se permettre les emportemens de la débauche: leur vigueur est un trésor qu'ils doivent ne pas épuiser, pour être en état de résister aux infirmités inséparables de la vie humaine.

Les gens foibles & delicats; & dans cette classe on peut ranger les femmes en général, ainsi que la plûpart des habitans des grandes villes, selon Celse, surtout les hommes de lettres, & tous ceux qui menent une vie studieuse & sédentaire; toutes ces différentes personnes doivent continuellement s'occuper à compenser par la tempérance, la régularité dans leur maniere de vivre, & les attentions sur ce qui regarde la conservation de leur santé, ce qu'ils perdent journellement de la disposition à jouir d'une vie saine & longue, par une suite naturelle de leur foiblesse naturelle ou de leur genre de vie. Avec ces précautions, bien de ces personnes se soutiennent, à tout prendre, beaucoup mieux que les gens les plus robustes, parceque ces derniers comptant trop sur leurs forces, négligent ou méprisent absolument les soins, les attentions sur leur santé, & s'attirent mille maux par l'abus qu'ils en font & les excès de toute espece.

Les femmes ont particulierement à observer de ne rien faire qui puisse déranger les évacuations menstruelles, & de favoriser cette excrétion de la maniere la plus convenable. *Voyez* MENSTRUES. Elles doivent etre encore plus attentives sur elles-mêmes dans le tems de grossesse. *Voyez* GROSSESSE. Elles ont à ménager dans tous les tems de la vie, sur-tout dans celui de la suppression naturelle des regles, la délicatesse, la sensibilité de leur genre nerveux. *Voy.* NERVEUX *genre*, HYSTÉRICITÉ, VAPEURS. Elles doivent chercher à se fortifier le corps & l'esprit, par l'habitude de l'exercice & de la dissipation, en s'y livrant avec modération.

4°. A l'égard des saisons, l'été demande que l'on se nourrisse d'alimens legers, doux, humectans, laxatifs; que l'on mange peu de viande, beaucoup de fruits que la nature donne alors à nos desirs & à nos véritables besoins; d'herbages, de laitage, avec une boisson abondante d'eau pure ou de vin leger bien trempé, ou de quelque tisane acescente; que l'on ne fasse que peu d'exercice, en évitant soigneusement tout excès à cet égard. L'hiver, au contraire exige que l'on prenne une nourriture qui ait de la consistence, tirée des alimens solides, fermes, secs & assaisonnés de sel & d'épiceries: on doit préférer la viande rôtie, le pain bien cuit; la boisson doit être peu abondante, souvent de bon vin sans eau; & il faut dans cette saison se livrer beaucoup à l'exercice. Pour ce qui est du printems & de l'automne, la nourriture & l'exercice doivent être reglés de maniere qu'ils tiennent le milieu entre ce qu'exige le tems bien froid ou bien chaud, en proportionnant le *régime* selon que l'un ou l'autre est plus dominant; & pour se précautionner contre les injures de l'air & sa variabilité dans ces saisons moyennes, rien ne convient mieux, n'est plus nécessaire que d'avoir attention au printems à ne pas quitter trop tôt les habits d'hiver, & en automne, à ne pas différer trop long-tems de quitter les habits legers, & de se vêtir chaudement. *Voyez* NONNATURELLES, *choses*.

5°. Par rapport aux *climats*, on n'a autre chose à dire du différent *régime* qu'ils exigent; si ce n'est, qu'il doit être déterminé par le rapport qu'ils ont, comme il a été dit ci-devant, avec les différentes saisons de l'année; & selon que le chaud, le froid ou le tempéré y sont dominans; la maniere de vivre doit être proportionnée, d'après ce qui vient d'être prescrit pour chaque saison: en général on mange beaucoup, & des alimens grossiers, sur-tout beaucoup de viande dans les pays froids, & on vit plus sobrement, plus frugalement, on ne mange presque que des végétaux dans les pays chauds; la boisson y est cordiale par l'usage du vin que la nature y donne pour servir à relever les forces: l'abus des liqueurs fortes, coagulantes est très-nuisible aux habitans du nord auquel la nature les refuse; ils sont plus disposés aux travaux du corps, & les peuples du midi plus portés à se livrer au repos, à l'oisiveté, sont plus propres aux travaux de l'esprit. *Voyez* CLIMAT.

II. *Du régime préservatif*. Après avoir parcouru les différentes combinaisons qui constituent le *régime* propre à conserver la santé relativement aux différentes circonstances qui exigent ces différences dans la maniere de vivre, il se présente à dire quelque chose du *régime*, qui convient pour préserver des maladies dont on peut être menacé.

Un homme, dit Galien, *de med. art. constit. c. xix.* est dans un état mitoyen, entre la santé & la maladie, lorsqu'il est affecté de quelqu'indisposition, qui ne l'oblige pas cependant à quitter ses occupations ordinaires & à garder le lit: comme, par exemple, lorsqu'il éprouve un embarras considérable dans la tête, avec un sentiment de pesanteur, quelquefois de douleur, du dégoût pour les alimens, de la lassitude, de l'engourdissement dans les membres, de l'assoupissement ou autres symptomes semblables qui annoncent une altération dans la santé, sans lésion assez décidée pour constituer une maladie; il ne faut pas attendre que le mal empire, on doit tâcher de détruire les principes de ces indispositions avant qu'elles deviennent des maladies réelles.

Ainsi en supposant que la cause du mal est une plénitude produite par des excès de bouche, ou par une suppression de la transpiration, ou de quelqu'autre évacuation naturelle, ou par une vie trop sédentaire; après avoir été exercé habituellement, on doit d'abord retrancher les alimens, & se tenir à la tisane pendant un jour ou deux, ce qui suffit souvent pour dissiper les causes d'une maladie naissante: mais si les symptomes sont assez pressans pour exiger un remede plus prompt, plus efficace, on aura recours à la saignée, ou aux purgatifs ou aux sudorifiques: si la menace d'une maladie vient d'indigestion ou d'un amas de crudités, il faut se tenir chaudement dans une grande tranquillité, vivre quelques jours dans l'abstinence avec beaucoup de lavage, & de tems en tems quelque peu de bon vin pour fortifier l'estomac.

En général, dit encore Galien, on opposera aux principes des maux dont on se plaint & dont on veut prévenir les suites, des moyens propres à produire des effets contraires à ceux qu'on doit attendre naturellement des causes qui ont produit ces dérangemens dans la santé; si les humeurs pêchent par l'épaississement, on travaillera à les atténuer, à les adou-

cir; ſi elles ſont trop actives, âcres, à les évacuer; ſi elles ſont trop abondantes, à faciliter la coction; ſi elles ſont trop crues, tantôt à détendre les parties en contraction, tantôt à déboucher les vaiſſeaux obſtrués, ainſi du reſte.

Souvent quand un commencement de friſſon ou de toux annonçoit un prochain accès de fievre, le grand médecin Sydenham arrêtoit les progrès du mal, en ordonnant de prendre l'air, de ſe livrer à l'exercice, de boire quelque tiſane rafraichiſſante, de ne point manger de viande, & de s'abſtenir de toute boiſſon fermentée. *Voyez* ſes œuvres *de tuſſi epidemica*.

Boerhaave qui avoit ſi bien lu tous les ouvrages des Médecins anciens & modernes de quelque réputation, & qui poſſédoit ſi parfaitement l'art d'extraire de leurs écrits ce qui s'y trouve de plus intéreſſant, a compris toute la prophylactique par rapport aux maladies naiſſantes dans les préceptes qui ſuivent, qui ne different point de ceux de Galien & de Sydenham.

On prévient les maux, dit le profeſſeur de Leyde, *inſtitut. med.* §. 1050. en attaquant leurs cauſes dès qu'on en apperçoit les premiers effets; & les préſervatifs qu'il faut y oppoſer ſont principalement l'abſtinence, le repos, la boiſſon abondante d'eau chaude, enſuite un exercice modéré, mais continué, juſqu'à ce que l'on commence à s'appercevoir de quelque légere ſueur, & enfin une bonne doſe de ſommeil dans un lit où l'on prenne ſoin d'être bien couvert, c'eſt le moyen de relâcher les vaiſſeaux engorgés, de délayer les humeurs épaiſſes, & de diſpoſer à être évacuées celles qui pourroient nuire.

III. *Du régime curatif.* La maniere de vivre des malades doit être preſqu'auſſi différente de celles qu'ils ſuivoient étant en ſanté, que cet état differe de celui dans lequel ils ſont tombés; ainſi on peut la régler en général par la maxime que *les contraires ſe guériſſent ou ſont guéris par les contraires*.

Mais il s'agit ici de faire l'expoſition abrégée des préceptes que les Médecins, tant anciens que modernes, ont établis pour ſervir à diriger les malades dans la conduite qu'ils doivent ou que l'on doit tenir à leur égard, tant par rapport aux alimens & à la boiſſon qu'ils doivent prendre, que par rapport aux qualités de l'air qui leur conviennent, & aux différentes ſituations dans leſquelles ils doivent ſe tenir relativement au repos ou au mouvement du corps.

Comme il n'eſt rien à l'égard de quoi l'on peche plus aiſément dans les maladies qu'en fait de nourriture, les regles, à ce ſujet, ſont les plus importantes à preſcrire, & doivent être traitées les premieres: on va les préſenter en abrégé, d'après le grand Boerhaave, dans ſes *aphoriſmes*, & leur illuſtre commentateur le baron Vanſwieten.

L'indication principale pour le *régime* que l'on doit preſcrire aux malades, doit être ſans doute de ſoutenir les forces, parce que ce n'eſt que par leur moyen que la nature peut détruire la cauſe de la maladie: ainſi, contre l'avis d'Aſclépiade, on ne doit pas d'abord interdire tout aliment à ceux qui paroiſſent être dans un commencement de maladie inévitable; mais s'il eſt dangereux alors d'affoiblir trop par une diete ſévere, il l'eſt bien davantage de ne pas diminuer aſſez la quantité de la nourriture, parce que, comme le dit Celſe, *lib. III. cap. iv.* il ne faut pas trop occuper la nature à faire la digeſtion des alimens, tandis qu'elle a beſoin d'employer ſes efforts à corriger la matiere morbifique, ou ſi elle n'en eſt pas ſuſceptible, à en faire la coction & à la diſſiper par les évacuations auxquelles elle peut être diſpoſée.

Cependant, comme Hippocrate avertit, *aphor.* 5. *ſect.* 1. qu'il y a plus à craindre de mauvais effets d'une trop grande abſtinence que d'une nourriture trop forte, & que celle-là eſt toujours très-nuiſible dans les maladies aiguës; il vaut mieux s'expoſer à pécher par excès que par défaut, parce que la nature, avec des forces entieres que lui fourniſſent les alimens, peut ſe ſuffire pour les travailler & attaquer en même tems avec ſuccès la cauſe de la maladie; au lieu que manquant de forces faute de nourriture, elle reſte, pour ainſi dire, dans l'inaction.

Pour déterminer donc la quantité de nourriture que l'on peut permettre dans les maladies, on doit ſe regler ſur les ſymptomes qui annoncent ce que ſera la maladie, par rapport à ſa violence & à ſa durée: plus la maladie paroit devoir être aiguë & courte, moins il faut nourrir le malade; & au contraire ſi elle doit être longue & peu conſidérable, on doit permettre une plus grande quantité d'alimens à proportion & plus nourriſſans: mais on doit avoir attention, ſur-tout à obſerver l'effet que produit la nourriture qu'on donne au malade, parce que ſi elle eſt trop forte, il ne tardera pas à reſſentir une peſanteur dans l'eſtomac & un abattement dans les forces; qui fera connoître qu'il faut diminuer la quantité des alimens; ſi au contraire il n'en reſte aucune incommodité, on peut augmenter la quantité & la force de la nourriture, ſelon que l'état des forces du malade & celui de la maladie peuvent le permettre.

On doit auſſi ſe regler par l'âge du malade, parce qu'en général tous les animaux ſupportent d'autant moins la privation des alimens, tout étant égal, qu'ils ſont plus jeunes ou plus avancés dans la vieilleſſe. *Voyez* ENFANS (*maladies des*), VIEILLESSE. Ainſi l'on ne doit pas exiger dans les maladies une auſſi grande abſtinence des jeunes gens & des vieillards, que des adultes dans l'âge moyen.

Il faut encore avoir égard aux différens tems de la maladie; enſorte que lorſqu'elle eſt parvenue à ſa plus grande intenſité, on doit, à proportion, donner toujours moins de nourriture, & toujours plus légere: au lieu que pendant ſon accroiſſement & pendant ſon déclin on doit en permettre une quantité d'autant plus grande & plus forte à proportion, que l'on eſt plus éloigné, avant ou après, du tems où le malade eſt dans l'état le plus violent, c'eſt-à-dire que la diete doit être moins ſévere dans le tems de la maladie où il y a moins de fonctions léſées, ou lorſque les léſions des fonctions qui la conſtituent ſont moins conſidérables.

On doit encore faire attention au climat dans lequel on ſe trouve, pour déterminer la maniere de ſe nourrir des malades; parce qu'à proportion qu'on habite des pays plus chauds, plus près de l'équateur, on ſoutient plus facilement l'abſtinence des alimens, & que c'eſt le contraire à l'égard des pays plus froids, plus voiſins des poles; la différence des ſaiſons exige la même proportion dans l'adminiſtration des alimens dans les maladies, que la différence des climats. On doit par conſéquent, tout étant égal, preſcrire une diète moins ſevere en hiver qu'en été.

On doit auſſi avoir beaucoup d'égard au tempérament des malades & à leur habitude en ſanté relativement à leur nourriture, pour regler celle qui leur convient dans l'état oppoſé; enſorte qu'il faut en permettre davantage à proportion aux perſonnes d'un tempérament chaud & vif, & à ceux qui mangent beaucoup lorſqu'ils ſe portent bien, & donner des alimens plus nourriſſans à ceux qui ſont accoutumés à la bonne chere.

Il convient encore, ſelon que le recommande Hippocrate, *de affect. cap. xj.* que les alimens qu'on accorde aux malades ſoient d'une nature approchante de ceux dont ils uſent en ſanté. Les choſes dont on a l'habitude, dit encore le pere de la Médecine, *aphor.* 50. *ſect.* 2. quoique de moins bonne qualité, ſont moins nuiſibles que celles auxquelles on n'eſt pas accoutumé, quelque bonnes qu'elles puiſſent être.

Pour ce qui eſt du tems de donner des alimens aux malades, on doit avoir égard à la nature de la maladie, & les faire adminiſtrer dans la partie du jour, où les ſymptomes ſont le moins conſidérables, où il reſte le moins de léſion de fonctions, parce que la digeſtion s'exécute mieux à proportion qu'il y a un plus grand nombre de fonctions qui reſtent ou qui redeviennent integres, & que celles qui ſont léſées ſe rapprochent davantage de l'état naturel; & au contraire, &c. Ainſi c'eſt dans le tems de l'intermiſſion de la fievre où l'on doit permettre le plus de nourriture à un malade, parce que les fonctions léſées ſont alors rétablies, & que l'exercice s'en fait preſqu'auſſi parfaitement que dans l'état de ſanté: on doit dans cette circonſtance donner des alimens en d'autant plus grande quantité & d'autant plus ſolides, plus nourriſſans, que l'intervalle des accès eſt plus conſidérable, & que l'on eſt plus éloigné du retour de la fievre; & au contraire, &c.

Dans les fievres continues avec remiſſion, c'eſt dans le tems où la fievre eſt moins conſidérable, que l'on doit le plus donner de la nourriture aux malades; mais comme il y a toujours léſion de fonctions, cette nourriture doit être d'autant moins abondante & d'autant moins forte qu'il ſubſiſte encore plus de léſion de fonctions, & que l'on eſt moins éloigné du redoublement de la fievre qui doit ſurvenir.

Dans

Dans celle qui eſt continue, toujours avec la même intenſité, ſans diminution, ni augmentation, la nourriture doit être donnée après le ſommeil, & par conſéquent le matin de préférence, parce que les forces ſont alors réparées, ou qu'elles ſont moins affaiſſées dans ce tems-là, tout étant égal.

Mais en général, ſelon le conſeil de Celſe qui propoſe les préceptes les plus ſages à cet égard, *de re medica, lib. III. cap. v.* il n'eſt point de tems dans les maladies où l'on ne doive donner de la nourriture, lorſqu'il s'agit de ſoutenir les forces & d'en prévenir l'épuiſement; cependant on doit obſerver dans tous les tems de ne faire prendre des alimens qu'à proportion de ce qu'il reſte de forces dans les viſceres, pour que la digeſtion s'en faſſe le moins imparfaitement qu'il eſt poſſible, & que le travail de la digeſtion n'augmente pas le défaut de forces, au lieu de le réparer.

Ainſi non-ſeulement on ne doit donner aux malades que des alimens d'autant plus légers, plus faciles à digérer, qu'il y a plus de léſion de fonction, & à proportion de forces qui reſtent, mais encore en plus petite quantité à-la-fois, & d'autant plus répétée, que la digeſtion en eſt faite: car il faut toujours laiſſer le tems à une digeſtion de ſe finir avant de donner matiere à une nouvelle, enſorte que dans les maladies les plus aiguës, où il ſe fait une grande diſſipation des forces, il vaut mieux donner toutes les heures de la nourriture la plus légere, que d'en donner moins ſouvent d'une nature plus forte.

Pour ce qui eſt de l'eſpece d'alimens que l'on doit donner aux malades, elle eſt déterminée par la nature de la maladie & par l'uſage: dans les maladies aiguës, les anciens médecins ne permettoient pas les bouillons de viande qui ſont dans ces tems-ci d'un uſage preſque général contre le gré de tous les Médecins éclairés, qui ſentent combien cette pratique eſt vicieuſe, & ſouvent contraire à la guériſon des maladies, parce que c'eſt une ſorte d'aliment qui tend beaucoup à la corruption: on doit au-moins éviter de le donner bien chargé de jus, & l'on doit corriger ſa diſpoſition ſceptique, en y faiſant cuire des plantes acides, comme l'oſeille, ou en y délayant du jus de citron, d'orange ou de grenade; ou lorſque la maladie permet de rendre la nourriture un peu plus forte, on peut y faire bouillir du pain qui eſt aceſcent de ſa nature; ce qui peut ſe répéter dans ce cas deux ou trois fois par jour, en donnant, dans les intervalles, des crêmes de grains farineux, comme le ris, l'orge ou l'avoine, faites à l'eau ou au bouillon bien léger, enſorte que les malades n'uſent de ces différentes nourritures tout-au-plus que de quatre en quatre heures, dans les tems éloignés de la force de la maladie qui ne comporte point une nourriture de ſi grande conſiſtance, & qui ne permet, dans les maladies aiguës, que les bouillons les plus légers, comme ceux de poulet ou viande de mouton, avec du veau, en petite quantité & en grand lavage; & mieux encore, de ſimples décoctions en tiſanes ou en crêmes des grains mentionnés ſans viande.

Les Médecins doivent toujours préférer ce dernier parti, lorſqu'ils ont le bonheur de trouver dans leurs malades aſſez de docilité pour ſe ſoumettre au *régime* le plus convenable, & qu'ils n'ont pas affaire avec gens qui ſoient dans l'idée commune & très-pernicieuſe, que plus la maladie eſt conſidérable, plus on doit rendre le bouillons nourriſſans; ce qui eſt préciſément le contraire de ce qui doit ſe pratiquer. *Voyez* ALIMENS.

En général, la quantité & la force de la nourriture doivent être réglées par le plus ou le moins d'éloignement de l'état naturel que préſente la maladie, toujours, eû égard au tempéramment, à l'âge, au climat, à la ſaiſon & à l'habitude, comme il a déja été établi ci-devant, & avec attention de conſulter auſſi l'appetit du malade, qui doit contribuer ou concourir à régler l'indication en ce genre, excepté lorſqu'il peut être regardé comme un ſymptome de la maladie.

Ainſi, après que les évacuations critiques ſe ſont faites, & que l'on a purgé les malades, s'il en reſtoit l'indication, la maladie tendant à ſa fin d'une maniere marquée, les malades commençant alors ordinairement à deſirer une nourriture plus ſolide, on leur accorde des bouillons plus forts, des ſoupes de pain, de grains; & lorſque la convaleſcence eſt bien décidée des œufs frais des viandes legeres en petite quantité, que l'on augmente à proportion que les forces ſe rétabliſſent davantage. *Voyez* CONVALESCENCE.

A l'égard de la boiſſon qui convient aux malades, & qui peut auſſi leur ſervir de nourriture ou de remede, ſelon la matiere dont elle eſt compoſée, il eſt d'uſage dans les maladies aigues, d'employer la ptiſane d'orge ou d'avoine, la tiſane émulſionnée, les plantes, feuilles, bois ou racines; on y ajoute ſouvent la crême de tartre ou le nitre, le criſtal minéral, le ſucre ou le miel, ſelon les différentes indications à remplir. *Voyez* PTISANE. On rend ces préparations plus ou moins chargées & nourriſſantes, ou médicamenteuſes, ſelon que l'état de la maladie & celui des forces le comportent où l'exigent.

Pour ce qui eſt de la quantité, on doit engager les malades à boire plus abondamment, à proportion que la maladie eſt plus violente, que la chaleur animale ou celle de la ſaiſon eſt plus conſidérable; on ne ſauroit trop recommander aux malades une boiſſon copieuſe, ſur-tout dans le commencement des maladies, pour détremper les mauvais levains des premieres voyes & en préparer l'évacuation, pour délayer la maſſe des humeurs, en adoucir l'acrimonie, favoriſer les ſécrétions, les coctions, les criſes, & diſpoſer aux purgations, en détendant & relâchant les organes par leſquels elles doivent s'operer: *Corpora quæ purgare volueris, meabilia facias oportet*, dit le divin Hippocrate, (*aphor. jx. ſect. 2.*) ainſi la boiſſon abondante eſt un des plus grands moyens que l'on puiſſe employer pour aider la nature dans le traitement des maladies en général, & ſur-tout des maladies aigues.

Il n'eſt pas moins important de déterminer les attentions que l'on doit avoir à l'égard de l'air dans lequel vivent les malades; d'abord il eſt très-néceſſaire que celui qui les environne, dans lequel ils reſpirent, ſoit ſouvent renouvellé, pour ne pas lui laiſſer contracter la corruption inévitable par toutes les matieres qui y ſont diſpoſées, dont il ſe fait une exhalaiſon continuelle dans le logement des malades, d'où il réſulte d'autant plus de mauvais effets, qu'il eſt moins ſpatieux, moins expoſé à un bon air, qu'il a moins d'ouvertures pour lui donner un libre accès; que l'on laiſſe davantage cette habitation ſe remplir de la fumée des chandelles, des lampes à l'huile de noix, des charbons, *&c.* de l'exhalaiſon des matieres fécales du malade même, ſur-tout lorſqu'il ſue ou qu'il tranſpire beaucoup, & des perſonnes qui le ſervent, qui ſont auprès de lui; ce qui rend l'air extrêmement mal-ſain pour tous ceux qui ſont obligés d'y reſter, & ſur-tout pour les malades dont la reſpiration devient par là de plus en plus gênée, laborieuſe, ſur-tout ſi la chaleur de l'air eſt trop conſidérable & qu'elle excede le *quinzieme degré*, environ, du *thermometre de Reaumur*; ſi les malades ſont retenus dans leur lit bien fermés, exceſſivement chargés de couvertures juſqu'à la ſueur forcée qui ne peut être que très-nuiſible dans ce cas: ainſi on ne peut prendre trop de ſoin pour empêcher que les malades ne ſoient placés dans une habitation trop petite, dans un air trop peu renouvellé, corrompu & trop chaud, ce qui eſt d'autant plus nuiſible, s'il y a un grand nombre de malades renfermés dans le même lieu. *Voyez* HOPITAL, PRISON.

On ne peut auſſi trop faire attention à la maniere dont les malades ſont couverts dans leur lits: ils ne doivent l'être préciſément qu'autant qu'il le faut pour leur procurer une chaleur tempérée; on ne doit pas non plus les retenir continuellement au lit dans les tems de la maladie, où les forces leur permettent de reſter levés plus ou moins dans les cours de la journée, ce qui leur eſt extrêmement ſalutaire, (excepté dans les cas de diſpoſition actuelle à une ſueur critique. *Voyez* SUEUR.) Le contraire leur eſt extrèmement déſavantageux, puiſque l'on pourroit rendre malade l'homme qui ſe porte le mieux, ſi on le forçoit à ſe tenir au lit bien chaudement pendant pluſieurs jours de ſuite; enſorte qu'il n'eſt pas d'abus dans le *régime* des plus pernicieux que de les tenir trop au lit, de les y tenir trop couverts & dans un air trop chaud, dans un air étouffé; ce que les médecins ont bien de la peine à empêcher, parmi le femmelettes ſur-tout, à qui on confie ordinairement le ſoin des malades, & même parmi les gens au-deſſus du commun: car, en général, au grand déſagrément des médecins, dans tous les états, preſque tout le monde eſt auſſi peu inſtruit & penſe comme le peuple pour ce qui regarde l'exercice de la médecine; ſi peu on cherche, hors de la profeſſion qui y eſt deſtinée, à acquérir des connoiſſances ſur ce qui a rapport à l'œconomie ani-

animale, à la physique du corps humain, à la conservation de la santé, au *régime* propre pour la maintenir & se préserver des maladies; connoissances les plus intéressantes & les plus utiles que l'on puisse avoir relativement à cette vie. *Voyez* MÉDECINE.

RÉGIMENT, s. m. *terme de guerre*; est un corps de troupes composé de plusieurs compagnies de cavalerie ou de gens de pié, commandé par un mestre de camp si c'est un *régiment* de cavalerie, ou par un colonel si c'est un *régiment* d'infanterie. *Voyez* COLONEL & MESTRE DE CAMP.

Il n'y a rien de fixe sur le nombre de compagnies dont un *régiment* est formé, ni sur le nombre d'hommes dont chaque compagnie est composée. *Voyez* COMPAGNIE.

Il y a des *régimens* de cavalerie qui ne passent pas 300 hommes, & il y en a en Allemagne qui vont jusqu'à 2000. Le *régiment* de Picardie a monté quelquefois jusqu'à 120 compagnies ou 6000.

Quelques-uns prétendent que la cavalerie n'a point été enrégimentée avant l'an 1636 ou 1637, que les compagnies étoient alors détachées & ne faisoient point ensemble les corps de troupes qu'on appelle *régimens*. *Voyez* CAVALERIE. *Chambers*.

Bien des gens pensent que l'institution des *régimens* fut faite en France sous Charles IX, mais le P. Daniel prétend qu'elle se fit sous le regne de Henri II. Il convient que le nom de *régiment* devint plus commun sous Charles IX, que sous ses prédécesseurs; mais que ce qui caractérise le *régiment*, subsistoit avant l'établissement de ce mot. *Voyez* LÉGIONS.

La plûpart des *régimens* françois portent le nom des provinces du royaume, mais ils ne sont pas pour cela composés des habitans de la province dont ils ont le nom; les soldats en sont pris indifféremment de toutes les provinces du royaume.

Le *régiment* des gardes françoises est le premier de tous les *régimens*; outre le service de guerre, il est destiné à garder les dehors du logis du roi. Il fournit pendant toute l'année une garde nombreuse chez sa majesté, qui se releve tous les quatre jours; le reste du *régiment* ne s'éloigne ordinairement du lieu où est le roi, que pendant la guerre. Il est composé de 30 compagnies de fusiliers, & de 3 compagnies de grenadiers. Les capitaines aux gardes ont rang de colonels d'infanterie, comme s'ils commandoient des *régimens*.

L'on appelle *vieux corps* dans l'infanterie, les six *régimens* qui ont rang immédiatement après celui des gardes, parce qu'ils sont réputés les plus anciens; ils étoient toujours entretenus sur pié dans les tems où les autres troupes étoient réformées.

Les *régimens* de Champagne, Navarre & Piémont, n'étant point convenu de leur ancienneté, il a été reglé depuis long-tems, qu'ils jouiroient alternativement chaque année des prérogatives de l'ancienneté; c'est ce qu'on appelle *rouler* dans l'infanterie.

Dans l'infanterie, les *régimens* ne changent point de rang, quoique les princes en deviennent colonels.

On appelle *régimens royaux* dans la cavalerie, ceux dont le roi, la reine & les enfans de france sont colonels; on les appelle aussi *régimens bleus*, parce qu'ils sont habillés de bleu, à l'exception de celui de la reine qui est vêtu de rouge; ils sont commandés par un mestre de camp lieutenant, qui a même rang que les mestres de camp. Ces *régimens*, depuis leur création, ont été conservés dans le même rang, nonobstant la mort des princes de france qui en étoient colonels.

On appelle *régimens de princes* ceux qui ont pour colonels des princes du sang, ou légitimés de France; ils ont à leur tête, outre le prince qui en est colonel, un mestre de camp lieutenant. Ils sont vêtus de gris & ils changent de nom & de rang à la mort des princes qui en sont colonels.

Régimens de gentilhommes, sont les *régimens* de cavalerie qui ont pour colonel un gentilhomme dont ils portent le nom. Leur rang ne change point *Voy.* COLONEL, MESTRE DE CAMP & OFFICIERS. (*Q*)

REGINA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Espagne dans la Bétique: Ptolomée, *liv. II. c. iv.* qui la donne aux Turdetains, la marque entre *Contrebuta* & *Cursus*. Pline, *l. III. c. j.* connoit aussi cette ville dont les habitans sont appellés *réginentes* dans une ancienne inscription. On croit que c'est la même ville que l'itinéraire d'Antonin nomme *Régiana*. Le nom moderne est *Reyna*, suivant Ambr. Moralis. 2°. ville de la premiere Moësie, selon la notice des dignités de l'empire. *sect.* 3. (*D. J.*)

RÉGION, *en Physique*, se dit de trois différentes hauteurs dans l'atmosphère, qu'on appelle la *haute région*, la *moyenne région*, ou du *milieu*, & la *basse région*. *Voyez* ATMOSPHERE.

La basse *région* est celle où nous respirons; elle se termine à la plus petite hauteur où se forment les nuages & autres météores.

La moyenne *région* est celle où pendent les nuages & où se forment les météores; elle s'étend depuis l'extrémité de la basse, jusqu'aux sommets des plus hautes montagnes. *V.* MÉTÉORE, NUAGE, MONTAGNE, &c.

La *région* supérieure commence depuis les sommets des plus hautes montagnes, & a pour limites celles de l'atmosphere même. Dans cette derniere regnent un calme, une pureté & une sérénité perpétuelle. *Voyez* AIR. *Chambers*.

RÉGION, *en Anatomie*, marque les divisions du corps humain. *Voyez* CORPS.

Les anatomistes partagent le corps en trois *régions* ou ventres. *Voyez* VENTRE.

La *région* supérieure est la tête, qui s'étend jusqu'à la premiere vertebre, où sont contenues les organes animaux, le cerveau, &c. *Voyez* TÊTE.

La seconde *région*, ou *région* du milieu, est la poitrine & le thorax, qu'Hippocrate appelle le *ventre supérieur*, qui s'étend depuis les clavicules jusqu'au diaphragme, & où sont contenues les parties vitales telles que le cœur, les poumons, &c. *Voyez* CŒUR, POUMONS, &c.

La troisieme ou basse *région* est le bas ventre où sont les parties naturelles destinées à la digestion & à la génération, &c. *Voyez* DIGESTION, GÉNÉRATION.

RÉGION, (*Géograph.*) voici l'article entier de la Martiniere qui n'est pas susceptible d'extrait.

Région est un mot françois, formé du latin *regio*, qui répond au grec χώρα, & à ce que les Italiens entendent par *regione*, *contrada*, *banda*, ou *paese*; les Espagnols par *region*, les Allemands par *land* & *landschafft*, & les Anglois par *a region*, *a country*. Ce mot pris à l'égard du ciel, signifie les quatre parties cardinales du monde, qu'on appelle aussi *plages*.

A l'égard de la terre, le mot *région* veut dire une grande étendue de terre habitée par plusieurs peuples contigus sous une même nation, qui a ses bornes & ses limites, & qui est ordinairement assujettie à un roi ou à un despote. Une grande *région* se divise en d'autres *régions* plus petites à l'égard de ses peuples; ainsi ce qui se passe sous le nom de Bourguignons, de Champenois, ou de Picards, fait les *régions* de Bourgogne, de Champagne, & de Picardie. Une petite *région* se partage en d'autres *régions* encore plus petites, qui composent un peuple, & qu'on appelle *pays*. Ainsi la Normandie se divise en plusieurs pays, comme le pays de Caux, le Vexin, & autres.

Une *région* se divise en haute & basse, par rapport au cours des rivieres, par rapport à la mer, ou par rapport aux montagnes. La *région* haute à l'égard des rivieres, est la partie de la *région* située vers la source ou vers l'entrée d'une riviere, comme la haute Lombardie, le long de la riviere du Pô; la haute Alsace, le long d'une partie de la riviere du Rhin. A l'égard de la mer, c'est la partie la plus engagée dans les terres; comme la haute Picardie, la haute Bretagne, la haute Normandie, la haute Ethiopie, & autres. A l'égard des montagnes, c'est la partie qui est engagée dans les montagnes, comme la haute Hongrie, la haute Auvergne, le haut Languedoc & autres. La basse *région*, à l'égard des rivieres, est la partie de la *région* située vers l'embouchure de la riviere, comme la basse Lombardie, la basse Alsace.

A l'égard de la mer, c'est la partie la plus proche de la mer, comme la basse Ethiopie, la basse Normandie, la basse Bretagne. Quant à ce qui regarde les montagnes, c'est la partie la plus dégagée des montagnes, comme la basse Hongrie, la basse Auvergne, le bas Languedoc.

Une *région* se divise aussi en ultérieure & en citérieure, ce qui a rapport aux rivieres & aux montagnes à l'égard de quelqu'autre *région*. La *région citérieure*, par comparaison à une autre, est la partie de la même *région* qui est entre cette autre, & la riviere ou la montagne qui sépare la *région* en deux autres *régions*. Ainsi l'Afrique, à l'égard de l'Europe, est divisée par le mont Atlas, en citérieure & en ultérieure, c'est-à-dire en deux autres *régions*, dont l'une est au-deçà & l'autre au-delà de l'Europe; de même la Lom-

la Lombardie, à l'égard de l'Italie, eſt diviſée par la riviere du Pô en citérieure & ultérieure, c'eſt-à-dire en deux autres *régions*, dont l'une eſt au-deçà & l'autre au-delà de l'Italie. Quelques *régions*, à l'égard de leurs diſtances à quelque ville conſidérable, ſont auſſi diviſées en citérieures & en ultérieures, ſelon deux parties plus proches ou plus éloignées de cette ville, ſans que ces deux parties ſoient diſtinguées par quelque montagne ou par quelque riviere; ainſi la Calabre eſt diviſée en citérieure & en ultérieure, par rapport à deux parties dont l'une eſt plus proche & l'autre plus éloignée de la ville de Naples.

On diviſe encore une *région* en intérieure & en extérieure à l'égard d'elle-même & par rapport à ſes parties qui ſont en dedans ou aux extrêmités. La *région intérieure* eſt la partie d'une *région* la plus engagée dans les terres de cette même *région;* la *région extérieure* eſt la partie d'une *région* la plus dégagée, & comme au dehors des terres de cette même *région*; ainſi la partie de l'Afrique qui ſe trouve la plus engagée dans les terres, ſe nomme *Afrique intérieure*, & celle qui eſt la plus dégagée, & comme ſéparée des terres, s'appelle *Afrique extérieure*.

La grandeur reſpective d'une *région* à l'autre, la fait encore diviſer en grande & en petite, comme quand on diviſe l'Aſie en Aſie majeure & en Aſie mineure, & la Tartarie en grande & petite Tartarie.

L'antiquité & la nouveauté de la poſſeſſion, & encore la nouvelle découverte de quelque *région*, l'ont fait diviſer en vieille & en nouvelle. C'eſt ainſi que les Eſpagnols ont appellé *vieille*, la partie de la Caſtille qu'ils ont reconquiſe ſur les Maures, & *nouvelle*, l'autre partie de la Caſtille qu'ils n'ont eue que depuis: de même le Méxique ſe diviſe en vieux & en nouveau. C'eſt encore ainſi que Quivira fut nommé *la nouvelle Albion* par François Drack, *&c.*

Enfin les *régions*, ſelon les parties du ciel vers leſquelles elles ſont ſituées l'une à l'égard de l'autre, ſont dites *ſeptentrionales*, *méridionales*, *orientales* & *occidentales;* ainſi la Jutlande en Danemarck ſe trouve diviſée en nord-Jutland, & en ſub-Jutland, c'eſt-à-dire en ſeptentrionale & en méridionale. La Gothlande en Suede, eſt diviſée en oſtro-Gothlande, en weſtro-Gothlande & en ſud Gothlande, c'eſt-à-dire en orientale, en occidentale, & en méridionale.

Il y a des *régions*; comme dit Sanſon, qui ſont appellées *orientales* & *occidentales*, non pour être ainſi ſituées l'une à l'égard de l'autre, mais par le rapport qu'elles ont avec quelqu'autre *région* qui ſe trouve entre deux. Telles ſont les Indes orientales & les Indes occidentales à l'égard de l'Europe.

Dans la topographie, le mot de *région* eſt en uſage pour ſignifier les différens quartiers d'une ville, comme dans Rome qui étoit diviſée en quatorze *régions*. *Voyez* Régions *de Rome*. (*D. J.*)

RÉGIONS *de Rome*, (*Antiq. rom.*) *regiones;* on nommoit *régions de Rome*, les parties les plus grandes & les plus ſpacieuſes de cette capitale. Nous apprenons de Tacite, de Pline & de Dion, qu'Auguſte, ſous le conſulat de Tibere & de Piſon, diviſa cette grande cité en quatorze parties, auxquelles il donna le nom de régions, *regiones*; nom qui dans ſa ſignification propre déſigne les territoires des colonies & municipes, dans les confins deſquels la juriſdiction de la magiſtrature ſe terminoit.

Les *régions de Rome* ſe diviſoient en diverſes parties, dont les unes étoient vuides, & les autres remplies de bâtimens; les vuides étoient les rues grandes & petites, les carrefours, les places publiques. Les grandes rues, au nombre de 31, s'appelloient *viæ regiæ* ou *militares*, qui commençoient au pilier doré. De l'une de ces grandes rues à l'autre, Néron fit tirer en ligne droite des rangs de maiſon également profondes, & appella cette ſuite de maiſons *vicos*, que nous pouvons rendre par le mot de *quartier*; car Feſtus nous apprend que ce terme *vici*, ſignifie un aſſemblage d'édifices environnés de rues, pour y tourner tout-au-tour.

Ces *vici* ainſi tirés au cordeau, étoient entrecoupés par de petites rues en pluſieurs parties, qu'ils appelloient *inſulas*, îles. Ces îles ne recevoient de diviſion que par des maiſons particulieres, *ædes privatas;* car les belles maiſons ou hôtels des grands ſe nommoient *domus*.

On entend à-préſent tous ces termes, qui ſe rencontrent ſi ſouvent dans les auteurs. Rome ſe diviſoit en *régions*, les *régions* en quartiers, les quartiers en îles, & les îles en maiſons bourgeoiſes ou en palais des grands ſeigneurs; cependant, comme nos françois ont traduit le mot *regio* des latins par celui de *quartier*, nous avons été obligés de donner ſous ce terme la deſcription des 14 *régions de Rome*, que le lecteur peut parcourir. Mais on n'eſt point d'accord ſur l'étendue du terrein que contenoient ces quatorze quartiers, puiſqu'on les porte depuis douze mille juſqu'à trente-trois mille piés en circonférence. (*D. J.*)

E REGIONE, *terme d'Imprimerie;* on ſe ſert fort ſouvent de ce mot dans l'Imprimerie, en parlant des choſes qui s'impriment les unes vis-à-vis des autres, ſoit en diverſes langues, ſoit lorſqu'on met différentes traductions en parallele pour l'inſtruction des lecteurs. On a ſouvent imprimé l'oraiſon dominicale en diverſes langues, *è regione*. (*D. J.*)

RÉGIONNAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) titre que l'on a donné dans l'hiſtoire eccléſiaſtique depuis le v. ſiecle à ceux à qui on confioit le ſoin de quelque quartier, région, ou l'adminiſtration de quelque affaire dans l'étendue d'un certain diſtrict. Il y avoit autrefois à Rome des diacres *régionnaires* qui gouvernoient des bureaux pour la diſtribution des aumônes. Il y avoit auſſi des ſous-diacres *régionnaires*, des notaires *régionnaires* & des évêques *régionnaires*. L'évêque *régionnaire* étoit un miſſionnaire évangélique, décoré du caractere épiſcopal, mais ſans ſiege particulier auquel il fût attaché, afin qu'il pût aller prêcher & faire en divers lieux les autres fonctions de ſon miniſtere. (*D. J.*)

RÉGIPPEAU, ſ. m. *terme de riviere*, c'eſt dans un train la perche attachée aux branches de rive, qui unit deux coupons enſemble.

RÉGIR, v. act. (*Gramm.*) conduire, gouverner. Le pape *régit* l'Egliſe; le prince *régit* l'état. Le contrôleur-général *régit* les finances. Il a une acception particuliere en Grammaire. *Voyez l'article* Régime.

REGIS MONS, (*Géog. anc.*) lieu aux confins de la Pannonie & de l'Italie, où, ſelon Paul diacre, l'on nourriſſoit des bœufs ſauvages. Lazius dit qu'on le nomme préſentement *Vogel*.

REGISSEUR, ſ. m. (*Comm. & Financ.*) celui qui a la régie ou la direction d'une affaire de commerce ou de finance. *Voyez* Directeur & Régie. *Dict. du Comm. & de Trévoux*.

REGISTRATA, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt l'extrait de l'arrêt d'enregiſtrement que l'on met ſur le repli des édits & autres lettres de chancellerie, quand elles ont été vérifiées & regiſtrées. Cet extrait s'appelle *regiſtrata*, parce qu'anciennement quand les actes ſe rédigeoient en latin, on mettoit *regiſtrata*, *audito & requirente procuratore generali regis*, *&c.* Préſentement on met, *regiſtré en parlement*, *oui & ce requérant le procureur général du roi*, &c. (*A*)

REGISTRATEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie celui qui tient un regiſtre, c'eſt-à-dire qui y inſerit les actes. On donnoit anciennement ce titre à ceux qu'on appelle aujourd'hui *greffiers*. Voyez *le recueil des ordonnances de la troiſieme race*, *tome II*.

Il y a encore des *regiſtrateurs* en la chancellerie romaine, leſquels ſont au nombre de vingt; leur fonction conſiſte à transferire dans les cahiers qui leur ſont donnés, les ſuppliques diſtribuées, au dos deſquelles ils mettent, *libro... tali*, *folio... tali*.

Le *regiſtrateur* ſecret de cette chancellerie eſt celui qui enregiſtre toutes les graces expédiées par voies ſecretes. *Voyez l'uſage & pratique de cour de Rome*, de Caſtel. (*A*)

REGISTRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un livre public qui ſert à garder des mémoires des actes & minutes, pour y avoir recours dans l'occaſion, pour ſervir de preuve dans des matieres de fait.

Ménage fait venir ce mot de *regeſtum*, dont les Latins ſe ſont ſervis dans la même ſignification; *regeſtum*, dit-il, *quaſi iterum geſtum*. D'autres le font venir du vieux mot françois *gîter*, être au lit.

Une méthode qu'on obſerve en Ecoſſe, a ſervi à y rendre la diſcuſſion des procès tout-à-fait facile; c'eſt d'y tenir un *regiſtre* exact de toutes les ventes & acquiſitions de terres que font les particuliers.

Il y a en Ecoſſe deux ſortes de *regiſtres* pour cet uſage; l'un eſt le général qui eſt gardé à Edimbourg, ſous la direction d'un officier qu'on y appelle *lord regiſter*, qui avant l'union étoit le cinquieme officier de l'état, & avoit rang au parlement en qualité de greffier, au tréſor, à l'échiquier & aux ſeſſions.

L'autre eſt celui qui ſe tient dans les comtés, ſénéchauſſées & ſieges royaux particuliers. Les teneurs d'iceux ſont obligés de les communiquer au *regiſter* ou

ou greffier général pour les porter sur le grand *registre*, où ils sont enregistrés avec un tel ordre, qu'on peut du premier coup d'œil y trouver tous les actes dont la loi ordonne l'enregistrement, & ceux mêmes que les contractans ont été bien-aises d'y faire inscrire pour leur plus grande sûreté.

Ce fut sous le regne de Jacques VI. que le parlement établit la tenue de ces *registres*, au grand avantage de tous les sujets.

On ne peut plus posséder aucun bien nouvellement acquis, que l'acte d'acquisition d'icelui n'eût été enregistré dans les quarante jours de la passation du contrat; au moyen de quoi on obvia à toutes les conventions secretes & clandestines.

REGISTRE *des baptêmes*, (*Police*.) les *registres des baptêmes* font foi qu'il naît plus de garçons que de filles, & que c'est à la proportion de 20 à 21, ou à-peu-près; mais les guerres & d'autres accidens les ramenent à l'égalité; ce qui formeroit un argument politique contre la polygamie.

REGISTRE *mortuaire*, (*Police*.) les *registres mortuaires* font voir manifestement quelle est la diminution ou l'augmentation des habitans d'un pays, ou d'une ville; & l'on peut aussi conclure de ces mêmes *registres*, quel est le nombre de ceux qui y existent encore: car dans les villes très-grandes & très-peuplées, on remarque que de 25 ou 26 personnes en vie, il en meurt une; dans celles qui le sont moins, comme Berlin, Breslaw, Copenhague, *&c.* la proportion est de 29 ou 30; mais à la campagne elle est d'environ 40: aussi y a-t-il des gens qui prétendent que dans les villages & les bourgs des pays où les habitans jouissent d'un nécessaire aisé, comme en Angleterre & en Suisse, il n'en meurt qu'un par an sur 35 à 40 personnes, tandis qu'à Londres & à Paris, c'est environ un sur 20. (*D. J.*)

REGISTRE, *droit de*, (*Jurisprud.*) c'est un droit qui est dû au seigneur pour être ensaisiné de l'héritage cottier. Il est ainsi appellé dans la coutume de Vimeu. Dans le style de Liege il est appellé *droit de registration*. Voyez *le glossaire* de M. de Lauriere, au mot *Registre*. (*A*)

REGISTRE SEXTÉ, (*terme de Finances*.) c'est un *registre* des fermiers, contenant les noms, qualités & emplois des habitans des paroisses, les sommes auxquelles ils sont imposés à la taille, & la quantité de sel qu'ils ont levé au grenier. L'ordonnance des gabelles fait souvent mention de ce *registre sexté*; mais il vaudroit bien mieux qu'elle n'en eût point parlé.

REGISTRE, (*Comm.*) grand livre de papier blanc, ordinairement couvert de parchemin, & à dos ou quarré ou long, qui sert à enregistrer des actes, délibérations, arrêts, sentences, déclarations; & parmi les marchands, négocians, banquiers, manufacturiers, *&c.* à écrire les affaires de leur négoce. Les six corps des marchands & toutes les communautés des arts & métiers de la ville & fauxbourg de Paris, ont des *registres* paraphés par les officiers de police, ou par le procureur du roi du châtelet, pour y écrire & enregistrer non-seulement leurs délibérations, mais encore les élections de leurs maitres, gardes, syndics, jurés, ou autres officiers & administrateurs de leurs confréries, les obligés des apprentis, les receptions à la maitrise, enfin tout ce qui concerne la police de ces corps & communautés.

Les inspecteurs des manufactures, les gardes des halles & magasins, les receveurs, contrôleurs, visiteurs & autres commis des douanes, bureaux des fermes & recettes des deniers royaux aux entrées & sorties du royaume, se servent aussi de *registres* pour y écrire journellement, les uns le payement des droits, les autres la réception des marchandises dans leurs dépôts; ceux-ci le nombre & la qualité des étoffes auxquelles ils apposent les plombs; ceux-là la visite des balles, ballots, caisses, *&c.* qui passent par leurs bureaux, les acquits à caution & autres tels actes qu'on leur présente, ou qu'ils délivrent aux marchands & voituriers.

Tous ces *registres* doivent être aussi paraphés, mais diversement; ceux des inspecteurs des manufactures par les intendans des provinces, à la reserve des *registres* de l'inspecteur de la douane de Paris, qui doivent l'être par le lieutenant général de police. Ceux des commis des fermes générales, des aides & gabelles, par les fermiers généraux de ces droits, chacun suivant le département qui leur est donné par le contrôleur général des finances. *Diction. du Comm. & de Trévoux*.

REGISTRE, (*Commerce*.) on appelle dans les Indes occidentales de la domination espagnole, *navire de registre*, ceux à qui le Roi d'Espagne ou le conseil des Indes ordonne d'aller trafiquer dans les ports de l'Amérique. *Voyez* COMMERCE.

Ils sont ainsi nommés à cause que cette permission doit être enregistrée avant qu'ils mettent à la voile du port de Cadix, où se font le plus ordinairement les chargemens pour Buenos-Ayres & autres ports.

Ces navires ne doivent être que du port de trois cens tonneaux, & les permissions le portent ainsi; mais l'intelligence des maitres à qui ils appartiennent avec les officiers du conseil des Indes résidens en Europe, & les présens considérables qu'ils font à ceux de l'Amérique, & aux gouverneurs des ports où ils arrivent, sont cause que ces réglemens ne sont point observés, & qu'il passe souvent en Amérique des navires de cinq cens cinquante, & même de six cens cinquante tonneaux.

Les permissions coûtent jusqu'à 30000 piastres chacune; mais elles en coûteroient 100000 que les marchands qui frettent ces vaisseaux ne trouveroient encore que trop leur compte, & que le roi d'Espagne n'auroit jamais le sien: car quoiqu'on spécifie toujours dans les permissions la qualité & la quantité des marchandises dont la cargaison des vaisseaux est composée, cependant les présens que les propriétaires & les armateurs font aux gouverneurs & aux officiers qui résident en Espagne & en Amérique, font qu'ils débarquent bien au-delà de ce qui leur est permis. On a des mémoires certains & de bonne main, qu'il y a eu souvent des *navires de registre* dont le certificat ne portoit que 12000 cuirs & seulement 100000 piastres, qui avoient à bord trois ou quatre millions en or & en argent, vingt-six mille cuirs & plus, & ainsi du reste; en sorte que le quint du roi d'Espagne & ses autres droits n'alloient presqu'à rien, en comparaison de ce à quoi ils eussent dû monter.

Outre ces gains indirects du marchand, les profits qu'il fait sur les marchandises d'Europe sont immenses, & l'on a vu en 1703 & en 1705 tel de ces *navires de registre* vendre celles qu'il avoit apportées l'une portant l'autre, à plus de trois cens pour cent de profit; en sorte qu'un chapeau se vendoit 18 piastres, l'aune de drap commun 12 piastres, *&c.*

L'on peut mettre au nombre des *navires de registre* à qui il est permis de faire le commerce des Indes espagnoles, un navire de cinq cens tonneaux que le roi d'Espagne permet à la compagnie du sud d'Angleterre, d'envoyer tous les ans aux foires qui se tiennent à Porto-Bello, à Carthagene, & aux autres villes maritimes de l'Amérique. *Voyez* ASSIENT. *Dict. du Comm. & de Trévoux*.

REGISTRES, (*Chimie*.) on nomme *registres*, des ouvertures pratiquées dans les fourneaux des Chimistes, à l'aide desquelles ils augmentent leur feu lorsque ces *registres* sont ouverts; il diminue au contraire en fermant les *registres*. (*D. J.*)

REGISTRE, piece de moule servant à fondre les *caracteres d'Imprimerie*; les *registres* sont pour recevoir la matrice au bout du moule, & la retenir dans la position juste qu'il y faut. Ces *registres*, sont mobiles, on les pousse & retire, jusqu'à ce que la matrice soit dans la place où on la veut pour former la lettre dans une bonne approche. *Voy.* MOULE, MATRICE, APPROCHE.

REGISTRE, (*Imprimerie*.) une impression en *registre* est celle dont les pages viennent précisément les unes sous les autres: ce qui se fait par le moyen des pointes que l'on remue à volonté, & des coins qui arrêtent la forme sur le marbre de la presse. *Voy.* POINTES, COINS, FORMES & RETIRATION.

REGISTRE DE CLAVESSIN, les *registres de clavessin* sont des regles de bois, percées d'autant de trous, qu'il y a de touches au clavier, ces trous sont plus longs que larges pour s'accommoder à la grosseur des sautereaux; ils sont évasés par-dessous. *Voyez* les *figures du clavessin*, *Pl. de Lutherie*.

Le *registre* est quelquefois couvert par-dessus de peau de mouton, ce qui est toujours ainsi aux épinettes, auxquelles la table sert de *registre*, c'est-à-dire qu'elle est percée comme un *registre*. Pour percer les trous dans la peau, on se sert des emporte-pieces décrits à *l'article* EMPORTE-PIECE, sur lesquels on frappe comme sur les poinçons à découper. *Voy.* DÉCOUPER.

Les *registres* sont autant en nombre que de cordes sur une seule touche; ainsi il y a des clavessins à deux,

trois

trois, quatre *regiſtres* qui ſont tous placés à côté les uns des autres, entre le ſommier & la table de l'inſtrument. *Voyez* Clavessin.

Registres mobiles dans l'orgue ou ſimplement *regiſtres*, ainſi nommés de *regere*, gouverner, parce qu'en effet, ils gouvernent le vent qui anime l'orgue, ſont des regles *MN*, *fig.* 10. & 11. *Pl. orgue*, de bois de feuillet très-ſec; ces regles doivent occuper toute la largeur que laiſſent entr'eux les *regiſtres* dormans, entre deux deſquels elles doivent couler facilement; on colle ſous le *regiſtre* de la peau de mouton par le côté glabre; le duvet doit être tourné du côté de la table du ſommier ſur laquelle le *regiſtre* doit poſer. Les Facteurs de Flandre ordinairement ne mettent point de peau ſous les *regiſtres*, mais ils dreſſent ſi bien la table du ſommier & le *regiſtre*, que l'air ne ſauroit trouver entre deux aucun paſſage, cependant la méthode de les garnir de peau eſt préférable; car pour peu que le bois travaille & ſe gauchiſſe, le vent s'introduit d'une gravure dans une autre, ce qui produit des cornemens inſupportables.

Après que les *regiſtres* ſont placés entre les *regiſtres dormans*, on les égaliſe de hauteur; on met les épaulemens *NO*, *MO*, qui ſont des morceaux de bois auſſi larges que le *regiſtre* que l'on colle à ſes extremités, qui doivent excéder d'un demi-pié la largeur du ſommier de chaque côté.

Ces épaulemens qui ſervent à limiter la marche du *regiſtre* doivent laiſſer entr'eux une longueur *OO*, égale à toute la longueur du ſommier *AB* & à la moitié de la diſtance qui ſe trouve entre les milieux de deux gravures contigues; les *regiſtres* doivent être percés d'autant de trous *a b c d e f*, *fig.* 11. qu'il y a de gravures au ſommier; ces trous que l'on perce en même tems que ceux de la table & de la chappe, doivent répondre vis-à-vis de ceux-ci, lorſqu'un des épaulemens touche contre la table du ſommier, comme en *M fig.* 10, & lorſque l'autre épaulement *O* touche la table par l'autre bout, & que l'épaulement *m* en eſt éloigné; les intervalles de ces mêmes trous doivent répondre vis-à-vis les trous de la table & de la chappe du ſommier, ce qui empêche la communication entre les tuyaux poſés ſur la chappe au-deſſus du *regiſtre*; & le vent dont la gravure eſt remplie, ce qui empêche ces tuyaux de parler. *Voyez l'article* Sommier *du grand orgue*.

Registres dormans, ce ſont des regles *HH fig.* 7. *Pl. orgue*, collées & clouées ſur la table du ſommier, entre leſquelles les *regiſtres* mobiles ſe meuvent; ces regles doivent croiſer à angle droit les gravures qui ſont au-deſſous de la table du ſommier, ſur le deſſus de laquelle elles ſont collées & clouées. *Voyez l'article* Sommier *du grand orgue*.

REGISTRER, v. act. (*Gram.*) écrire quelque choſe dans un regiſtre. *Voyez* Registre. On ſe ſert plus ordinairement & mieux du mot *enregiſtrer*. *V.* Enregistrer.

REGIS VILLA, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, dans la Toſcane. Strabon, *l. V. p.* 225. le marque entre Coſſa & Oſtie ſur la côte de la mer; il dit que la tradition du pays vouloit, que c'eût été autrefois le palais royal de Maléotus, pélaſgien, qui ayant demeuré dans ce lieu avec les Pélaſgiens qui s'y étoient établis, étoit paſſé de-là à Athènes. (*D. J.*)

REGIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Rhétie, ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque entre *Auguſta* & *Abuſina*, à 24 milles de la premiere, & à 20 milles de la ſeconde; au lieu de *Regium* quelques manuſcrits portent *Reginum*. (*D. J.*)

REGLE, RÉGLEMENT, (*Gram. ſynon.*) la *regle* regarde proprement les choſes qu'on doit faire; & le *réglement*, la maniere dont on les doit faire. Il entre dans l'idée de l'une quelque choſe qui tient plus du droit naturel; & dans l'idée de l'autre, quelque choſe qui tient plus du droit poſitif.

L'équité & la charité doivent être le principe & la *regle* de la conduite des hommes; elles ſont même en droit de déroger à tous les *réglemens* particuliers.

On ſe ſoumet à la *regle*, on ſe conforme au *réglement*. Quoique celle-là ſoit plus indiſpenſable, elle eſt néanmoins plus tranſgreſſée; parce qu'on eſt plus frappé du détail du *réglement*, que de l'avantage de la *regle*. *Synonymes de l'abbé* Girard. (*D. J.*)

Regle, modele, (*Synon.*) il y a des endroits où l'on peut employer également ces deux mots; par exemple, on peut dire, la vie de Notre-Seigneur eſt *la regle* ou *le modele* des Chrétiens: mais il y a auſſi d'autres endroits où un de ces deux mots ne viendroit pas bien; par exemple, les conſeils des ſages nous ſervent de *regle* pour notre conduite: on ne diroit pas, nous ſervent de *modele*; car il n'y a proprement que les actions, ou la perſonne, qui ſervent de *modele*. Ainſi on ne peut pas dire après un bon écrivain; il ſe propoſoit pour *modele* cette excellente parole de S. Bernard; il falloit dire, il ſe propoſoit pour *regle* (*D. J.*)

Regle, ſ. f. (*Géom.*) un inſtrument fort ſimple, ordinairement fait de bois fort dur, & qui eſt mince, étroit, & droit; on s'en ſert pour tirer des lignes droites. *Voyez* Ligne.

La *regle* eſt l'inſtrument le plus en uſage dans tous les Arts méchaniques; pour s'aſſurer ſi elle eſt juſte ou non, on tire d'abord, par le moyen de la *regle*, une ligne droite ſur le papier; enſuite, on renverſe la *regle* de maniere que le bout qui étoit à droite, tombe à gauche, & réciproquement, & on tire de nouveau une ligne droite le long de la *regle*; ſi cette nouvelle ligne droite ſe confond exactement avec la premiere, la *regle* eſt bonne.

La *regle* des Tailleurs de piece eſt ordinairement longue de 4 piés, & diviſée en piés & en pouces.

La *régle* des maçons eſt longue de 12 ou 15 piés; on l'applique au-deſſous du niveau, pour dreſſer ou pour bien aligner les rangs de pierres, dont on ſe ſert dans la conſtruction des bâtimens, pour rendre les piés droits égaux, &c.

Maniere de vérifier les regles; pour vérifier une *régle* il faut conſtruire la machine repréſentée *dans nos Pl.* qui eſt compoſée d'une croix *AB*, *EF*, de fer ou de cuivre: à l'extremité *A* de cette croix, on ajuſtera deux oreilles de même matiere, percées chacune d'un trou rond pour recevoir les tourillons *t u* de la boîte du téleſcope, leſquels doivent entrer juſte dans ces trous; à l'autre extremité *B* ſont deux pareilles oreilles, mais qui ne ſont point percées; ces deux oreilles ſont jointes enſemble par le haut par une traverſe dans laquelle entre une vis *C*; aux deux extremités de la traverſe *EF*, ſont des charnieres ou des anneaux auxquels ſont acrochés les targettes *ED*, *FD*. Au point où ces deux barres ſe réuniſſent eſt attachée une lentille ou ſphere peſante, qui ſert à tenir toute la machine en équilibre, ſur les couteaux parfaitement polis *a e* qui ſont attachés avec des vis au-deſſous de la longue barre *AB*; il y a encore un reſſort *m* fixé en *m*, par une vis dont la pointe entre dans le chaſſis *CB*, & répond directement au-deſſous de la vis. Cette partie de la machine ainſi conſtruite, on ajuſte deſſus le téleſcope *KL*, en faiſant entrer les tourillons dans les trous des oreilles qui leur ſont deſtinés; l'autre boîte *H* du même téleſcope & qui contient un réticule, comme la *fig.* 10. repréſente, doit entrer dans le chaſſis *CD* dont on ôte pour cette raiſon la traverſe que l'on remet enſuite; enſorte que la boîte *H* appuie par ſa face inférieure ſur le reſſort *m*, & du côté ſupérieur contre la vis *C* avec laquelle on la peut baiſſer ou élever à ſon gré.

Pour ſe ſervir de cette machine, il faut établir ſolidement la *régle* que l'on veut vérifier ſur deux tréteaux de bois ou de fer, ou encore mieux ſur deux blocs de pierre de taille, & le tout ſur une terraſſe ſolide; comme, par exemple, le terre-plein d'un rampart ou une terraſſe de jardin, & diriger la *régle* poſée de champ vers un objet apparent & éloigné de pluſieurs lieues, comme par le ſommet d'un clocher; quand la *regle* ſera en place, on montera deſſus la machine garnie de ſon téleſcope, & regardant dedans, on fera tomber la croiſée des files du reticule, au moyen de la vis *C*, qui ſert à hauſſer ou baiſſer cette extremité de la lunette ſur un point notable de l'objet, comme, par exemple, la tête du coq qui eſt au ſommet d'un clocher & qui paroît renverſée dans la figure *X*; enſorte que le fil horiſontal raſe exactement le haut de la tête ou tel autre point de l'objet qu'on voudra choiſir, auquel il eſt bon que le ciel ſerve de fond; la machine en cet état, on attachera une ficelle dans un trou qui eſt à l'extremité *A* de la longue barre du baſtis *AB*, *EF*; cette ficelle paſſera ſur la poulie *r* du chevalet *Q*, ſcellé dans la même direction; la ficelle après avoir paſſé ſur la poulie s'enroulera ſur l'arbre d'une roue dentée, qui eſt menée par un pignon, dont l'axe eſt armé d'une manivelle qu'une perſonne doit tourner.

Préſentement, ſi la machine eſt tellement placée ſur la *regle*, que le couteau non-tranchant, mais très-poli

e ſoit près de l'extremité *B* de la *regle*, au point reconnoiſſable d'un objet éloigné ſous le fil horiſontal de la lunette; ſi alors quelqu'un tourne la manivelle *g*, il tirera par le moyen de la ficelle tout le train de la machine le long de la *regle*; pendant ce tems, l'obſervateur qui s'approche à meſure que la lunette s'éloigne de lui, doit obſerver ſi le fil horiſontal couvre toujours le même point de l'objet; ſi cela arrive, on eſt aſſuré d'avoir une *regle* parfaite.

Si au contraire, l'objet paroît monter dans la lunette, on eſt ſûr que le couteau *a* eſt tombé dans quelque creux *y*, au lieu de ſuivre la direction *zu* parallele à la ligne *dx*, qui va du centre du réticule à l'objet. Si l'objet paroît baiſſer, on eſt ſûr que le couteau *a* eſt monté ſur une boſſe; connoiſſant ainſi les points hauts & bas de la *regle*, il eſt facile d'y apporter remede, en réduiſant tous les points de la *regle* au niveau des plus bas obſervés.

Par cette méthode ingénieuſe, & qui demande une certaine ſagacité pour être appliquée comme il faut, la plus petite différence devient ſenſible; car ſans parler de l'amplification que les verres du téleſcope peuvent apporter, les variations obſervées ſeront toujours multiples de celles du couteau *a*, comme la ligne *dx* l'eſt de *ea*, à cauſe des triangles ſemblables. (*D*)

Regle, ſignifie auſſi une méthode ou un précepte, qu'on doit obſerver dans un art ou dans une ſcience. *Voyez* Méthode, *&c.* ainſi on dit les *regles* de la Grammaire, de la Logique, *&c. Voyez* Grammaire, Logique, *&c.*

Les philoſophes de l'école diſtinguent deux ſortes de *regles*, ſavoir 1°. des *regles* de théorie qui ſe rapportent à l'entendement, & dont on fait uſage dans la recherche de la vérité. *Voyez* Entendement. 2°. Des *regles* de pratique, ou *regles* pour agir, qui ſe rapportent à la volonté, & ſervent à la diriger vers ce qui eſt bon & juſte. *Voyez* Bien.

Il y a deux ſortes d'arts dans leſquels on enſeigne ces deux ſortes de *regles* & la maniere de les appliquer; ſavoir la Logique & la Morale. *Voyez* Logique, Morale.

Les auteurs ſont fort diviſés ſur les égards que l'on doit avoir pour les *regles* de Poéſie que nous ont laiſſées les anciens, comme Ariſtote, Horace, Longin, & qui ont été admiſes par quelques critiques modernes, entre autres par le P. Boſſu. Les uns ſoutiennent que ces *regles* doivent être inviolablement obſervées; d'autres prétendent qu'il eſt permis quelquefois de s'en écarter; les regles, diſent ces derniers, ſont des entraves qui ne ſervent ſouvent qu'à embarraſſer les génies, & qui ne doivent être religieuſement obſervées que par ceux qui n'ont rien de mieux à faire que de les ſuivre. *Voyez* Poésie.

Les pieces de théâtre ont leurs *regles* particulieres, comme la *regle* de 24 heures, la *regle* des trois unités, de tems, d'action & de lieu. *Voyez* Tragédie, Comédie, Dramatique, *&c.*

Si c'étoit vrai, dit Moliere, que les ouvrages de théâtre compoſés ſuivant les *regles*, ne pluſſent point, & qu'au contraire, ceux qui ſeroient contraires aux *regles* pluſſent, il faudroit entierement abandonner les *regles*. Pour moi, ajoute-t-il, quand un ouvrage me plaît & me divertit, je ne m'aviſe point d'examiner ſi j'ai eu tort d'avoir du plaiſir, ni ſi les *regles* d'Ariſtote me défendent de rire. *Voyez* Loi.

Regle, ſignifie *dans l'Arithmétique*, une opération que l'on fait ſur des nombres donnés pour trouver des ſommes ou des nombres inconnus; & par le moyen de laquelle on a abregé les calculs dans le Commerce, dans l'Aſtronomie, *&c.*

Chaque *regle* d'Arithmétique a ſon nom particulier, qui répond à l'uſage auquel la *regle* eſt deſtinée. Les quatre premieres *regles* qui ſervent de fondement à toutes les autres, ſont nommées *addition*, *ſouſtraction*, *multiplication* & *diviſion*. *Voyez* chacune de ces *regles* à ſon *article*, Addition, Soustraction, *&c.*

De ces quatre *regles* naiſſent pluſieurs autres; ſavoir la *regle* de trois ou de proportion, qu'on appelle auſſi *regle d'or*, & qu'on diſtingue en directe & inverſe, en ſimple & en compoſée; la *regle* de cinq; la *regle* de compagnie, ſimple & compoſée; la *regle* d'alliage de quelque eſpece que ce ſoit; la *regle* de change; la *regle* de fauſſe poſition, ſimple & double. Il faut ajouter à ces *regles*, l'approximation, les combinaiſons, l'extraction des racines, la *regle* d'eſcompte, la réduction, *&c. Voyez* ces *mots*, *&c.*

La *regle* de trois, ou proportion, communément appellée *regle d'or*, eſt une *regle* par laquelle on cherche un nombre qui ſoit en proportion avec trois nombres donnés. *Voyez* Proportion.

On demande, par exemple, ſi trois degrés de l'équateur ſont 70 lieues, combien de lieues feront 360 degrés? c'eſt-à-dire combien la circonférence de la terre aura-t-elle de lieues?

Voici la *regle*: multipliez le ſecond terme 70 par le troiſieme 360, & diviſez le produit 25200 par le premier terme 3, le quotient 8400 eſt le quatrieme terme qu'on cherche.

Cette *regle* eſt d'un uſage fort étendu tant dans la vie civile que dans les ſciences, mais elle n'a lieu que quand on reconnoît la proportion des nombres donnés. Suppoſons par exemple, qu'un grand vaiſſeau plein d'eau ſe vuide par une petite ouverture, de maniere qu'il s'en écoule trois piés cubes d'eau en deux minutes, & qu'on demande en combien de tems il s'en écouleroit cent piés cubes; il y a à la vérité dans cette queſtion, trois termes donnés, & un quatrieme qu'on cherche; mais l'expérience fait voir évidemment que l'eau s'écoule plus vite au commencement qu'elle ne fait par la ſuite; d'où il réſulte que la quantité d'eau qui s'écoule, n'eſt pas proportionnelle au tems, & que par conſéquent la queſtion préſente ne ſauroit être réſolue par une ſimple *regle* de trois.

Toutes les choſes qui ſont l'objet du commerce ſont proportionnelles à leur prix; le double des marchandiſes contre le double d'argent: ainſi le prix d'une certaine quantité de marchandiſes étant donné, on trouvera par une *regle* de trois, le prix d'une autre quantité donnée de marchandiſes de la même eſpece. Par exemple, ſi 3 livres peſant coutent 17 ſ. combien couteront 30 livres? Dites: 3 liv. eſt à 30 liv. comme 17 ſ. prix du premier terme, eſt au prix cherché du ſecond: écrivez donc ainſi les trois termes,

3 liv. — 30 liv. — 17. ſ.

$$\frac{17}{510}\left\{\frac{3}{177\text{ l.} = 8\text{ l. }17\text{ ſ.}}\right.$$

On peut faire auſſi la queſtion ſuivante: ſi 3 liv. peſant ſont achetées 17 ſ. combien aura-t-on de livres peſant pour 170 ſ. Dites, 17 ſ. eſt à 170 ſ. comme 3 liv. peſant eſt au nombre qu'on cherche:

17 ſ. — 170 ſ. — 3 liv.

$$\frac{3}{510}\left\{\frac{17}{30}\right.$$

51

00

Si les termes donnés ſont hétérogenes, c'eſt-à-dire s'il s'y rencontre des fractions, il faut réduire alors ces nombres à l'homogénéité, ou à la même dénomination; ſavoir les livres en ſols, les ſols en deniers, *&c.* les heures en minutes, *&c. Voyez* Réduction.

Exemple: ſi 3 livres 4 onces coutent 2 ſ. 4 d. que doivent couter 4 livres? Voici l'opération:

16	16	12
3	2	2
48	32 onc.	24
4		4
52 onc.		28 ſ.

d'où l'on tire 52 onc. . 32 onc. :: 28 . *x* ainſi l'on a

32

×

28

256

64

896

52

376

364

12.

$$\frac{896}{52} = 17^{\text{d.}} + \frac{12}{52} \text{ ou } \frac{6}{26} \text{ ou } \frac{3}{13}^{\text{d.}}$$

C'eſt-à-dire qu'il faut réduire les livres en onces, & les ſols en deniers, & réſoudre enſuite la queſtion propoſée par la *regle* de trois commune.

Dans pluſieurs des queſtions de commerce qui peuvent ſe réſoudre par la *regle* de trois, il y a ſouvent des méthodes abregées par leſquelles on en vient à bout

à bout plus facilement que par la *regle* même. Ces méthodes ou *regles* particulieres sont appellées *pratiques*, parce qu'au moyen de ces *regles*, on expédie plus promptement l'opération qu'on se propose.

La *regle* de trois inverse est celle où l'ordre naturel des termes est renversé. Par exemple, si 100 hommes bâtissent une maison en deux ans; on demande en combien de tems 200 hommes bâtiront la même maison; la *regle* consiste à multiplier le premier terme 100 par le second 2, & diviser le produit par le troisieme terme 200, le quotient 1 est le nombre d'année qu'on cherche.

200 hom. — 100 hom. — 2 ans.

$$\frac{2}{200}\left\{\frac{200}{1 \text{ an.}}\right.$$

La *regle* de cinq, ou *regle* de trois composée, est celle où il faut faire deux *regles* de trois pour parvenir à la solution. Par exemple, si 300 ℔ en deux ans produisent 3 ℔ d'intérêt, combien 1000 ℔ en produiront-ils en douze ans?

Il faut d'abord trouver par une *regle* de trois quel intérêt 1000 ℔ produiront en deux ans, ensuite trouver par une seconde *regle* quel intérêt la même somme produira en douze ans.

Cette *regle* est regardée par les auteurs d'Arithmétique, comme une *regle* particuliere, mais sans nécessité; car la meilleure maniere de la résoudre, est d'employer une double *regle* de trois, comme nous venons de dire, & comme on le voit dans l'exemple suivant. Exemple, 300 × 2 . 30 : : 1000 × 12 . x, faisant donc $\frac{30 \times 100 \times 10 \times 2 \times 6}{30 \times 10 \times 2} = 600$; il est clair que 600 ℔ est l'intérêt cherché; où vous voyez que pour résoudre ces sortes de questions, on peut ne faire qu'une seule *regle* de trois; car 300 ℔ produisent le même intérêt en deux ans, que deux fois 300 l. en un an; & douze fois 1000 l. produisent le même intérêt en un an, que 1000 ℔ en douze ans. Par conséquent mettant à part la circonstance du tems, dites si deux fois 300, c'est-à-dire 600, donnent 36 ℔ d'intérêt en un an, combien produiront d'intérêt en un an douze fois 1000, c'est-à-dire 12000.

600 — 12000 — 36.

$$\begin{array}{r} 36 \\ \hline 72000 \\ 36000 \\ \hline 4320|00 \end{array}\left\{\begin{array}{l} |00 \\ \hline 720 \text{ ℔ int.} \end{array}\right.$$

Chambers. (*E*)

REGLE CENTRALE, *voyez* CENTRALE.

REGLE, pris dans le sens que le moines lui donnent, signifie un *recueil de lois & de constitutions*, suivant lesquelles les religieux d'une maison sont obligés de se conduire, & qu'ils font vœu d'observer en entrant dans l'ordre. *Voyez* RELIGIEUX, MONASTERE, VŒU, *&c.*

Toutes les *regles* monastiques ont besoin d'être approuvées par le pape pour être valides. La *regle* de S. Benoît est appellée par quelques auteurs, la *sainte regle*. *Voyez* BÉNÉDICTIN.

Les *regles* de S. Bruno & de S. François sont les plus austeres de toutes. *Voyez* CHARTREUX. Quand un religieux ne peut soutenir l'austérité de la *regle*, il demande à ses supérieurs de l'en dispenser. *Chambers*.

REGLE, *de l'Octave, en Musique*; est une formule harmonique publiée la premiere fois par M. de Laire, en l'année 1700, laquelle détermine l'accord convenable à chaque degré du ton sur la succession de la basse, tant en mode majeur qu'en mode mineur, & tant en montant qu'en descendant, sur-tout par marche diatonique.

On trouvera dans nos *Pl. de Musique* cette formule chiffrée sur l'octave du mode majeur, & sur celle du mode mineur.

Pourvû que le ton soit bien déterminé, on ne se trompera pas en accompagnant selon cette regle, tant que l'auteur sera resté dans l'harmonie simple & naturelle que comporte le mode. S'il sort de cette simplicité par des accords, par supposition ou d'autres licences, c'est à lui d'en avertir par des chiffres convénables; ce qu'il doit faire aussi à chaque changement de ton; mais tout ce qui n'est point chiffré doit s'accompagner selon la regle de l'octave, cette regle doit s'étudier sur la basse fondamentale, pour en bien comprendre le sens.

J'ai cependant peine à pardonner qu'une formule destinée à la pratique des *regles* élémentaires de l'harmonie contienne une faute contre ces mêmes *regles*; c'est apprendre de bonne heure aux commençans à enfreindre les lois qu'on leur prescrit. Cette faute est dans l'accompagnement de la sixieme note en montant, dont l'accord, ainsi qu'il est chiffré, peche contre les *regles*; car il ne s'y trouve aucune liaison, & la basse fondamentale descend d'un accord parfait diatoniquement sur un autre accord parfait; licence trop grande pour faire *regle*.

On pourroit faire qu'il y eût liaison en ajoutant une septieme à l'accord parfait de la dominante qui précede, mais alors cette septieme ne seroit point sauvée; & la basse fondamentale descendant diatoniquement sur un accord parfait après cet accord de septieme, seroit une marche entierement intolérable.

On pourroit encore donner à cette sixieme note, l'accord de petite sixte, dont la quarte feroit liaison; mais ce seroit fondamentalement un accord de septieme avec tierce mineure, où la dissonance ne seroit pas préparée; ce qui est encore contre toutes les *regles*.

Enfin on pourroit chiffrer sixte quarte sur cette sixieme note; ce seroit alors l'accord parfait de la seconde; mais je doute que les musiciens approuvassent un renversement aussi mal entendu que celui-là, si peu autorisé par l'oreille, & sur un accord qui éloigne trop l'idée de la modulation principale.

Je tiens donc pour une chose certaine, que l'accord de sixte, dont on accompagne la sixieme note du ton en montant, est une faute qu'on doit corriger, & que pour accompagner régulierement cette note, comme il convient dans une formule, il n'y a qu'un seul accord à lui donner, qui est celui de septieme; non une septieme fondamentale, qui ne pouvant se sauver que d'une autre septieme, seroit une faute dans cet endroit; mais une septieme renversée d'un accord de sixte ajouté sur la tonique. Je souhaite que les gens de l'art trouvent cette correction juste; je suis sûr du-moins qu'ils n'y trouveront pas de faute; mais que fait cela aux importans du siecle, qui se disent au dessus des *regles*? (*S*)

REGLE, (*Jurisprudence*.) signifie en général ce que l'on doit observer, soit dans ses mœurs & dans sa conduite, soit dans ses dispositions & dans la forme des actes que l'on passe.

Il y a plusieurs sortes de *regles*, ainsi qu'on va l'expliquer dans les *articles suivans*. (*A*)

REGLES *de chancellerie*, ou *de la chancellerie romaine*, sont les réglemens, style & ordre que les papes ont établis pour être observés en la disposition des bénéfices ecclésiastiques, & l'expédition des provisions, & au jugement des procès en matiere bénéficiale.

Jean XXII. est à ce que l'on prétend, le premier qui ait fait de ces réglemens.

Ses successeurs en ont ajouté de nouveaux.

Chaque pape après son couronnement, renouvelle celles de ces *regles* qu'il juge à propos de conserver, ou les étend & restraint suivant les circonstances & les inconvéniens que l'on a reconnus dans celles de ses prédécesseurs.

En général elles ne durent que pendant le pontificat du pape qui en est l'auteur, à l'exception de celles qui sont reçues dans le royaume, lesquelles subsistent toujours, étant devenues par leur vérification, une loi perpétuelle du royaume.

Comme ces *regles* sont établies pour l'ordre d'une chancellerie, dont la France ne reconnoit point l'autorité, si ce n'est pour y obtenir certaines provisions bénéficiales, dispenses, & dans quelques autres matieres semblables, lesquelles sont ensuite traitées devant les juges du royaume; elles n'y ont point lieu, à moins qu'elles n'ayent été vérifiées au parlement, lequel ne les reçoit qu'autant qu'elles se trouvent conformes aux libertés de l'église gallicane, & comme dit Dumolin, elles ne sont reçues en France que comme un remede politique contre les fraudes, de sorte qu'il n'y en a qu'un très-petit nombre qui y soient reçues.

Il n'y en a que trois qui soient expressément reçues: savoir, la regle *de infirmis resignantibus*, ou *de viginti diebus*; celle de *publicandis resignationibus*, & celle *de verisimili notitia*.

Il y a encore plusieurs autres de ces *regles* qui sont suivies dans le royaume, non pas comme *regles* de chancellerie, mais comme des *regles* d'équité éta-

blies

blies par nos ordonnances, ou par la jurisprudence des arrêts, telles sont les regles, *de non tollendo alteri jus quæsitum*, *de annali possessore*, *de non impetrando beneficia viventium*, *de idiomate*.

Il y a encore les regles *de mensibus & alternativa*, celle *de triennali possessore*, ou *de pacificis possessoribus*, & celle *de vero valore exprimendo*, qui sont observées à certains égards en France.

On expliquera ci-après ce qui concerne chacune de ces *regles* en leur rang.

Voyez la pratique bénéficiaire de Rebuffe, qui a fait un traité de toutes ces *regles*; Dumoulin, Louet & Vaillant, qui ont fait de savantes notes sur ces *regles*; le *traité de l'usage & pratique de cour de Rome* de Castel. (*A*)

Regle catoniere, est une *regle* de droit ainsi appellée du nom de Marc Caton, fils aîné de Caton le censeur, que l'on tient être l'auteur de cette *regle*. Elle porte que ce qui est nul dans son principe, ne peut pas devenir valable par le laps du tems. Cette décision a été adoptée dans la *regle* 29, au digeste *de regulis juris*. Les jurisconsultes se sont beaucoup exercés sur cette *regle*; Celsus en fait la critique au digeste *de regula catoniana*; on tient communément qu'elle ne reçoit d'application que dans les dispositions pures & simples, & non dans les dispositions conditionelles. *Voyez* Forster, *hist. jur.* les *regles de droit* de d'Antoine, & la *jurisprud. rom.* de M. Terrasson.

Regle *de commissionibus*, est une *regle* de chancellerie romaine, qui veut que les commissions pour le jugement des procès soient données sous certaines formes. Elle n'est point suivie en France. *Voyez l'usage & pratique de cour de Rome*, de Castel.

Regle de droit, est une maxime qui explique en peu de mots la jurisprudence qu'il faut suivre dans quelqu'affaire, ce n'est pas de la *regle* que vient le droit, mais au contraire du droit que vient la *regle*.

Il y a un très-grand nombre de *regles de droit*, dont les principales, au nombre de 221, ont été recueillies dans le *L. liv.* du digeste *tit.* 17. *de regulis juris*.

Il y a aussi un titre des *regles du droit* canon dans les *décrétales* & dans le *sexte*.

Un grand nombre de jurisconsultes & de canonistes ont fait des commentaires sur les *regles de droit*. (*A*)

Regle ecclésiastique *ou* monastique, est une maniere de vivre prescrite par un supérieur ecclésiastique à ceux qui l'ont embrassée, telles que la *regle* de saint Benoit, celle de saint François, & autres. *Voyez* Chanoines réguliers, Noviciat, Chanoinesses, Moines, Profession, Religieux, Religieuses.

Regle *de idiomate*, est une *regle* de chancellerie romaine, qui déclare nulle toutes provisions données pour une église paroissiale, à moins que le pourvu n'entende la langue du lieu où est située l'église.

Regle *de infirmis resignantibus*, ou *de viginti diebus*, en françois la *regle* des 20 jours, est une des *regles* observées en la chancellerie romaine, qui porte si un ecclésiastique résigne son bénéfice étant malade, il faut pour que la résignation soit valable, que le résignant survive 20 jours après qu'elle aura été admise en cour de Rome; autrement, & s'il meurt dans les 20 jours, la résignation est nulle, & le bénéfice dont il s'est démis, est censé vaquer par mort, & non par résignation.

Anciennement l'on n'observoit d'autre *regle* que celle des 20 jours, laquelle ne distinguoit point si le résignant étoit malade ou non, il falloit indistinctement que le résignant survéquit 20 jours: ce fut Boniface VIII. lequel en 1298 fit la *regle de infirmis resignantibus &c.*

Cette *regle* a succédé à celle des vingt jours; on l'appelle aussi indifféremment *regle des vingt jours*, quoique ces deux *regles* ne fussent pas entierement semblables.

Ces deux *regles* ont été établies successivement pour empêcher l'abus qui se pratiquoit dans les résignations. Ceux qui vouloient assurer leur bénéfice à un parent ou à un ami, sans néanmoins s'en dépouiller dès-lors, résignoient secretement en sa faveur, & gardoient les provisions, afin que, si le résignataire mouroit avant le résignant, celui-ci n'étant pas encore dépouillé de son bénéfice, le pût donner à un autre parent; & que si le résignant mouroit le premier, le résignataire fût assuré du bénéfice, & en pût prendre possession aussitôt après le décès du résignant.

Trois conditions sont requises pour que la regle *de infirmis resignantibus* ait lieu, 1°. que le résignant soit malade, 2°. qu'il décede de cette maladie, 3°. qu'il décede dans les vingt jours.

Elle n'a pas lieu lorsque les médecins & chirurgiens attestent que la maladie dont le résignant étoit atteint lors de la résignation, n'étoit pas mortelle, & qu'il est mort de quelque accident provenu d'ailleurs que de cette maladie: au reste, quand le titulaire résigne étant malade, & qu'il décede dans les vingt jours, on présume qu'il est mort de cette maladie, c'est au résignataire à prouver le contraire s'il y a lieu.

Les 20 jours se comptent du jour du *consens*, qui est une petite note que l'on fait à la chancellerie romaine, portant qu'un tel procureur constitué par la procuration à l'effet de résigner, a consenti à la résignation & à l'expédition de la signature de cour de Rome, & que l'original de la procuration est demeuré à la chancellerie ou à la chambre apostolique. Ce consens est daté du jour même de la provision; mais comme à Rome on donne aux François la date du jour de l'arrivée du courier, on compte aussi les 20 jours depuis cette arrivée.

Il faut que ces 20 jours soient francs, c'est-à-dire, que l'on ne compte ni le jour de l'admission de la résignation, ni celui du décès du résignant.

La regle *de infirmis resignantibus* n'a pas lieu à l'égard des provisions des collateurs ordinaires, elle a seulement lieu pour celles du pape; mais il y déroge si facilement, que cela est devenu comme de style dans les résignations en faveur & permutations, & que pour obtenir cette dérogation, on ne va plus à la componende.

Le pape ne peut cependant y déroger au préjudice des cardinaux, mais il y peut déroger au préjudice des indults extraordinaires accordés à des particuliers, quand il y auroit la clause *libere* & *licite*. *Voyez* sur cette *regle* Gomes, Dumoulin, les *mém. du clergé*, *tom. X.* (*A*)

Regle *de mensibus & alternativis*, est une *regle* de chancellerie romaine, suivant laquelle les papes se sont réservé la collation des bénéfices qui vaquent pendant 8 mois de l'année; savoir, en Janvier, Février, Avril, Mai, Juillet, Août, Octobre & Novembre, ne laissant aux collateurs ordinaires que les mois de Mars, Juin, Septembre & Décembre. La *regle* de l'alternative est une exception à celle des mois en faveur des évêques résidens en leur diocèse, auxquels les papes ont permis en faveur de la résidence de conférer alternativement & également avec le saint siége, à commencer par le mois de Janvier pour le pape, Février pour les évêques résidens, & ainsi consécutivement: on tient que cette *regle* fut projettée par quelques cardinaux après le concile de Constance, pour conserver la liberté des collateurs ordinaires, au-moins pendant quelques mois de l'année. Martin V. en fit une loi de chancellerie, & ses successeurs l'adopterent; ce fut Innocent VIII. qui, en 1454. établit l'alternative pour les évêques en faveur de la résidence.

Cette *regle* n'a point été reçue en France, si ce n'est dans les provinces de Bretagne, Provence & Roussillon, qui, dans le tems, n'étoient pas réunies à la couronne. *Voyez* les *lois ecclésiastiques* de M. de Hericourt, *part. I. ch. xiij.* & le *mot* Reserve.

Regle *de non impetrando beneficia viventium*, est une des *regles* observées dans la chancellerie romaine, suivant laquelle celui qui obtient du pape des provisions d'un bénéfice du vivant du titulaire, encoure l'indignité & l'inhabilité pour le bénéfice dont il a obtenu les provisions, de quelque maniere que le bénéfice vienne à vaquer dans la suite.

On excepte néanmoins le cas où l'ordinaire confere le bénéfice d'un titulaire décédé malade, & que ses parens ou domestiques ont celé pendant sa derniere maladie: car, si l'ordinaire a fait une sommation de le représenter, & qu'il y ait un procès-verbal de refus, le bénéfice est censé vacant de ce jour-là. *Voyez* la déclaration du 9 Février 1657, dans Pinson, *p.* 210.

Cette *regle* differe de celle *de verisimili notitia*, en ce que celle-ci ne rend pas l'impétrant incapable de jamais posséder le bénéfice; il n'en est exclu que pour cette fois, au lieu que l'inhabilité prononcée par la regle de *non impetrando*, est aussi pour les autres vacances qui pourroient arriver dans la suite au même bénéfice.

Pour

Pour encourir cette indignité, il suffit d'avoir couru le bénéfice du vivant du titulaire, quand même on ne l'auroit pas obtenu de son vivant.

Pour juger s'il y a eu une course ambitieuse, ce n'est pas l'arrivée du courier à Rome que l'on considere, mais son départ. *Voyez* le ch. *qui in vivorum, extra de concessione præb.* & *la glose;* Dumoulin. (*A*)

Regle *de non tollendo alteri jus quæsitum*, est une *regle* de chancellerie romaine, suivant laquelle on ne peut point enlever à quelqu'un le droit qui lui est déja acquis sur un bénéfice; mais cette *regle* n'est point particuliere à la chancellerie romaine, c'est une *regle* générale, & une maxime tirée du droit naturel & commun, reçue également partout; c'est pourquoi elle est suivie en France. *Voyez* Papon & les *remarques* de Noyer *sur l'usage & pratique de cour de Rome* de Castel.

Regle *de pacificis possessoribus, seu de triennali possessore*, est une des *regles* que l'on suit dans la chancellerie romaine, attribuée par quelques-uns à Innocent VIII. mais qui est en effet de Calixte III. elle est tirée presque mot pour mot du decret *de pacificis possessoribus* du concile de Basle, & a été reçue parmi nous par la pragmatique sanction, & même par le concordat, & autorisée & suivie dans toutes les cours souveraines du royaume.

L'effet de cette *regle* est que celui qui a joui paisiblement d'un bénéfice pendant trois ans avec un titre juste ou coloré, ne peut plus être valablement troublé, soit au possessoire ou au pétitoire. *Voyez* Rebuffe, qui en a fait un ample traité, la *glose de la pragmatique, tit. de pacif. possessionibus*, les *définitions du droit canon* de Castel, au mot *possession*. (*A*)

Regle *paterna paternis, materna maternis*, est une *regle*, que l'on suit en pays coutumier pour l'ordre des successions collatérales qui défere les biens paternels aux parens du côté paternel, & les biens maternels aux parens du côté maternel.

Cette *regle* a été de tout tems observée dans le royaume; quelques-uns prétendent même qu'elle est plus ancienne que la monarchie.

Dumoulin sur l'*art.* 24. de la coutume de Sées, & en son conseil 7. *n.* 43. dit que c'est une coutume qui est venue des Francs & des Bourguignons, & que par une constitution de l'empereur Charlemagne, elle fut étendue aux Saxons.

Comme elle n'est point conforme aux lois romaines, qui déferent tous les biens du défunt à son plus proche parent, sans distinction de côté & ligne, elle n'a pas été reçue dans les pays de droit écrit.

Mais quoiqu'elle ait été admise dans la plûpart de nos coutumes, elle y a été reçue différemment, & l'on distingue à cet égard trois sortes de coutumes.

La premiere est de celles qu'on appelle *coutumes de simple côté*, & dans lesquelles l'on suit simplement la regle *paterna paternis, materna maternis*, c'est-à-dire, que l'on se contente de distinguer le côté paternel du côté maternel, telles que les coutumes de Chartres & de Normandie.

La seconde est de celles qu'on appelle *soucheres*, dans lesquelles le propre appartient au parent le plus proche descendu de l'acquéreur, comme dans la coutume de Mantes.

La troisieme est de celles qu'on appelle *coutumes du côté* & ligne, dans lesquelles il suffit d'être le plus proche parent du défunt du côté & ligne par lequel le propre lui est échu sans qu'il soit nécessaire d'être descendu de l'acquereur, telles sont la coutume de Paris, & la plûpart des autres coutumes. *Voyez* Bacquet, Brodeau, Renusson, le Prestre, *&c.* & les *mots* Coutumes, Propre, Succession. (*A*)

Regle *de publicandis*, on sous-entend *resignantibus*, est une des *regles* de la chancellerie romaine, laquelle veut que le résignataire pourvu en cour de Rome publie sa résignation dans six mois, & prenne possession du bénéfice dans le même tems, & que si ce tems passé, le résignant meurt en possession du bénéfice, les provisions du résignataire soient nulles.

Cette même *regle* veut aussi, que si la résignation est admise par l'ordinaire ou par le légat, la publication se fasse dans un mois, & que dans ce même mois le résignataire prenne possession, à peine de nullité de provisions; en cas que le résignant meure en possession après le mois; ce qui a été ainsi établi à l'égard des résignations pures & simples, afin que l'on connoisse quel est le véritable possesseur du bénéfice, & pour empêcher le légat & les ordinaires de suivre l'intention du résignant, qui est souvent de perpétuer le bénéfice dans sa famille.

La regle *de publicandis* fut enregistrée au parlement en 1493; il y a eu depuis cinq additions à cette *regle*, mais elles n'ont pas été reçues en France; cependant, celle de Pie V. qui explique que le mot *obitus* doit s'entendre de la mort civile, aussi-bien que de la mort naturelle, est suivie en France en certains cas, comme dans le cas du mariage, de la profession religieuse & autres, où il y a vacance de droit & de fait.

On ne publie plus les résignations dans les marchés & places publiques, comme le prescrivoit l'édit de 1550; il suffit pour les cures, prieurés, chapelles, *&c.* de prendre possession publiquement un jour de fête ou de dimanche, à l'issue de la messe paroissiale, ou de vêpres, en présence du peuple; & que le notaire fasse signer l'acte par quelques-uns des principaux habitans.

Le tems accordé pour faire cette publication court du jour de l'admission de la résignation, à moins qu'il n'y ait quelque empêchement légitime.

Les bénéfices consistoriaux ne sont pas sujets à cette *regle*, attendu qu'elle n'en fait pas mention. *Voy.* Rebuffe, *ad reg. de public.* (*A*)

Regle *de subrogandis collitigantibus*, est une *regle* de chancellerie romaine, qui défend de conférer un bénéfice litigieux, & de subroger pendant le procès. Cette *regle* n'est point reçue en France, notre usage étant de recevoir la subrogation au lieu & place du défunt, & aux collitigans, durant le procès. *Voy.* les *remarques* de Noyer, *sur l'usage & pratique de cour de Rome*, de Castel. (*A*)

Regle *de triennali possessore*, *voyez* ci-devant Regle *de pacificis possessoribus*.

Regle *de verisimili notitia obitus*, est encore une *regle* de chancellerie romaine, qui veut qu'entre le décès du défunt bénéficier & les provisions qui ont été obtenues de son bénéfice, il y ait un tems suffisant pour que cette mort soit venue à la connoissance de l'impétrant, & qu'on ait eu le tems d'aller ou d'envoyer vers les collateurs; autrement l'impétrant est présumé avoir couru le bénéfice du vivant du dernier titulaire, & cette présomption est si forte qu'elle rend les provisions nulles.

Quoique le decret de Jean XXIII. duquel est tirée cette *regle*, ne fasse mention que des provisions du saint-siege, cette *regle* a paru si favorable qu'on l'a étendue aux provisions des ordinaires.

Le tems se compte du jour de la mort, & non pas seulement du jour du bruit public de la mort.

Il n'est pas absolument nécessaire que le genre de vacance, en vertu duquel on a obtenu la provision, soit venu à la connissance du collateur, il suffit que cela ait pu y venir.

Le pape peut déroger à la regle *de verisimili notitia*, en mettant la clause disjonctive, *aut alias quovis modo, etiam per obitum*, que l'on insere dans les provisions de cour de Rome sur les résignations. Cette clause est même toujours sous-entendue dans les provisions qui sont pour des François.

La dérogation à cette *regle*, par le moyen de la clause, *sive per obitum*, ne se met point dans les provisions expédiées sur résignation en faveur, pour la Bretagne, à cause du partage des mois entre le pape & les ordinaires de cette province; & aussi parce que cette clause pourroit opérer une prévention contre l'ordinaire, laquelle n'a pas lieu en Bretagne.

Cette *regle* n'a pas lieu pour les provisions données par le roi, soit en regale, ou autrement. *Voyez* Gomés, Rebuffe, Dumoulin, Selva, Probus, & les *mots* Bénéfice, Provision, Signature. (*A*)

Regle *de vero valore exprimendo*, est une *regle* de chancellerie romaine, qui ordonne d'exprimer dans les provisions la véritable valeur des bénéfices, à peine de nullité. On n'exprime en France la véritable valeur que des bénéfices taxés dans les livres de la chambre apostolique; pour ce qui est des autres, leurs fruits sont également exprimés de la valeur de 24 ducats. (*A*)

Regle *de viginti diebus*, ou des 20 jours. *Voyez ci-devant* Regle *de infirmis resignantibus*.

Regle, *la*, (*Sculp. antiq.*) c'est ainsi qu'on nomme une fameuse statue antique de Policlete, l'un des plus grands sculpteurs de la Grèce. Les *regles* de l'art étoit si bien observées dans cette statue, qu'on l'appella par excellence *la Regle*.

Policlete se servit pour cela de plusieurs modeles naturels, & après avoir fini son ouvrage dans la derniere perfection, il fut examiné par les habiles gens

avec

avec tant d'exactitude, & admiré avec tant d'éloges, que cette ſtatue fut d'un commun conſentement appellée *la Regle*. Elle ſervit en effet de *regle* à tous les Sculpteurs qui ſuivirent Policlete. (*D. J.*)

Regle, *outil d'Arquebuſier*, c'eſt une *regle* de bois, plate, épaiſſe de deux lignes, large de deux pouces, & longue de deux piés. Les Arquebuſiers s'en ſervent à différens uſages.

Regle, *terme & outil des Ceinturiers*, dont ils ſe ſervent pour régler, marquer & conduire leurs ouvrages quand ils les taillent.

Cette *regle* n'eſt qu'un morceau de bois plat, uni, long de deux piés, épais d'environ deux ou trois lignes.

Regles *de Charpentier*, (*Charpent.*) elles ſont de bois. Ils en ont deux; l'une qu'ils appellent la *grande regle*, pour tracer les pieces en longueur; l'autre qu'ils nomment la *petite regle plate*, pour les tracer en largeur. Les mortaiſes, les tenons, *&c.* ſe tracent avec les diverſes équerres, dont l'une des jambes ſert de *regle*. (*D. J.*)

Regle, *à tirer des paralleles*, (*Graveur en Taille douce.*) cet inſtrument eſt compoſé de deux *regles* de bois, *A B*, *C D*, *voyez les Pl. de la Gravure*, *& les fig.* unies enſemble par des traverſes de cuivre, *A C*, *B D*, attachées avec des chevilles par leurs extrémités, aux extrémités des *regles*. L'uſage de cet inſtrument eſt de tracer facilement pluſieurs lignes paralleles: ce qu'on a occaſion de faire ſouvent dans l'Architecture, & pluſieurs parties des payſages. Pour s'en ſervir, on affermit la *regle C D*, en ſorte qu'elle ſoit mobile, & l'on pouſſe l'autre *regle A B*, vers une de ſes extrémités; ce qui ne ſauroit ſe faire ſans que les traverſes *A C*, *B D*, deviennent plus inclinées; & par conſéquent ſans que la *regle A B*, ne ſoit approchée de la *regle C D*.

Mais comme les traverſes *A C*, *B D*, ſont égales, & que les parties *A B*, *C D*, interceptées ſont auſſi égales, il ſuit que la *regle A B*, a toujours conſervé le parallélíſme.

Regle *à mouchette*, *terme de Maçon*, c'eſt une longue *regle* de bois, le long de l'un des côtés de laquelle eſt pouſſée avec le rabot, une eſpece de moulure. Elle ſert aux maçons à faire des mouchettes, c'eſt-à-dire, cette eſpece de quart de rond enfoncé, qui eſt au deſſous d'une plinthe. Outre cette *regle*, ces ouvriers en ont pluſieurs autres de diverſes longueurs & épaiſſeurs. Celles qui ſervent à faire les feuillures des portes, des croiſées, ont un pouce & demi d'équarriſſage; celles qu'ils emploient à prendre leur niveau, ſont les plus longues de toutes. Ils ont auſſi ce qu'ils appellent un *plomb à regle*, qui eſt une ficelle chargée d'un petit plomb par un des bouts, & attachée par l'autre au haut d'une *regle*, ſur laquelle eſt tracée une ligne perpendiculaire. *Savary.* (*D. J.*)

Regle *de Menuiſier*, (*Menuiſerie.*) cette *regle* s'appelle plus communément un *réglet* qu'une *regle*, par ceux qui ſavent les termes du métier.

Regle *de Serrurier*, (*Serrurerie.*) ces ſortes de *regles* ſont de fer. Les Serruriers s'en ſervent pour dreſſer leurs pieces, ſoit à chaud, ſoit à froid.

Regle, *de Vitrier*, (*Vitrerie.*) outre la *regle* commune de bois dont les Vitriers ſe ſervent pour tracer leurs panneaux, ils en ont encore une petite auſſi de bois, qu'ils nomment *regle à main*, le long de laquelle ils coupent le verre au diamant. Cette *regle* a deux petits mantonnets, ou ſeulement une petite piece de bois, de 5 ou 6 pouces de longueur, attachée par-deſſus, avec laquelle ils l'appuient d'une main ſur la piece de verre, tandis que de l'autre ils conduiſent le diamant le long d'un de ſes côtés. (*D. J.*)

Regles, ſ. f. (*Anat.*) dans l'économie animale, la purgation ordinaire & naturelle des femmes. *Voyez* Menstrues.

Les Groenlandoiſes n'ont point de *regles*. Dans le nord on eſt rarement *réglé*, parce que le froid reſſerre les ſolides. Les femmes du Bréſil, dont j'ai parlé, que leurs meres ſacrifient, ceſſent d'être localement pléthoriques aux premiers efforts que le ſang menſtruel fait pour couler; de ſorte qu'avant qu'une nouvelle pléthore ſoit régénérée, les vaiſſeaux de l'utérus conſolidés peuvent lutter contre l'action du ſang. Simſon dit fort bien que les *regles* ne ſont pas néceſſaires, quand leurs filtres ſont plus petits qu'il ne faut.

Les *regles* en Grèce ſont de 20 onces, de 14 à 16 en Eſpagne, de 8 à 10 en Occitanie, d'environ 6 en Hollande, d'une once en Allemagne, chez les payſanes; il y a auſſi quelque variété pour le tems, comme pour la quantité. Le période du flux menſtruel finit en Grèce dans deux ou trois jours, ou quatre tout au plus; en Occitanie, les mois coulent cinq ou ſix jours; en Angleterre, trois jours; en Hollande, trois ou quatre jours; la même choſe en France; une ſemaine entiere, en Allemagne; mais ce tems varie beaucoup; & dans la ſanté le terme des regles eſt ſouvent plus court.

Rien de plus précoce pour la fécondité & les *regles*, que les femmes des pays chauds; car rarement connoit-on avant que d'être *réglé*. Il y a des pays où l'on fait des enfans à 10 ans, & même à 8. Mandelshof a vu une fille aux Indes, qui avoit des tetons à deux ans, fut *réglée* à trois, & accoucha à cinq. En Occitanie le flux menſtruel ſe montre un an plutôt qu'à Paris: en Hollande il paroît entre 14 & 16 ans; ſur les hautes montagnes les femmes ont leurs *regles* plutard, & elles ſe ſuppriment très-facilement; il y a pourtant de très-précoces fécondités en Europe, comme à 9 ans. L'hiſtoire de l'académie des Sciences de 1708, parle d'une grande fille qui avoit des tetons, & n'avoit que 9 ans. Les filles qui ſont *réglées* à 10 ans, ſont très-fortes.

Les femmes pléthoriques ſont *réglées* deux fois par mois, elles perdent une quantité de ſang, qui eſt triple de la meſure d'Allemagne. En Perſe, les femmes luxurieuſes & ſédentaires, ont ce flux deux & trois fois par mois. Les femmes oiſives ſont *réglées* ſept & huit jours; c'eſt pour la même raiſon que les hommes qui ne ſont aucun exercice, ſont fort ſujets aux hémorrhoïdes. Les viſceres chylopoïétiques robuſtes font beaucoup de ſang, dans le repos, ils ne ſe diſſipent point aſſez, & les vaiſſeaux foibles & lâches s'ouvrent à la moindre pléthore.

Regles, *Maladies des*, (*Médec.*) les principales maladies que ſouffrent les femmes dans leurs regles, ſont d'un côté, le cours immodéré, & de l'autre, la ſuppreſſion de cette purgation périodique.

Une femme qui n'eſt pas encore bien formée, évacue moins de ſang menſtruel, que quand ſon corps a pris tout ſon accroiſſement. La quantité de ſang qu'elle perd, augmente enſuite à proportion qu'elle vit d'une maniere plus ſplendide & plus oiſive; car toute femme qui mene une vie ſobre & laborieuſe, n'a pas de *regles* abondantes. En effet, tandis qu'on voit des femmes du monde qui perdent quelquefois dix, douze, quinze onces de ſang, & qui n'en ſont que plus alertes après cette évacuation proportionnée à leur pléthore, il y a des payſanes qui ne rendent pas deux onces de ſang menſtruel, & qui connoiſſent à peine le beſoin de cette évacuation.

Les ſignes de pléthore menſtruelle, ſont la langueur, la laſſitude, les palpitations, la peſanteur, le ſentiment alternatif de froid & de chaud, la difficulté de reſpirer à la ſuite du moindre mouvement; 2°. la douleur cauſée par l'amas du ſang qui ſe fait ſentir autour de la matrice, la grande ardeur dans le voiſinage de la région lombaire & vers les hanches, l'enflure du ventre; 3°. des mouvemens excités dans l'uterus, une fréquente envie de piſſer, le téneſme, une agitation dans le bas-ventre; 4°. un gonflement plus conſidérable des mamelles par la ſympathie de ces parties avec la matrice, & par la même correſpondance avec l'eſtomac, la nauſée, le dégoût, l'affection hyſtérique, les ſuffocations, les ſyncopes, les vertiges, le mal de tête, le tintement d'oreille ſurviennent, un grand nombre de ces ſymptomes dans une femme d'un âge mur qui n'eſt point enceinte, ſont les avant-coureurs de l'éruption menſtruelle, ou même l'accompagnent; mais aſſez ſouvent dans les femmes groſſes ils annoncent l'avortement.

Maintenant quiconque examinera 1°. que les corps des femmes ſont plus délicats, plus flexibles, plus lâches, plus remplis de ſuc, que ceux des hommes; que leurs *regles* commencent, lorſqu'elles ceſſent de prendre de l'accroiſſement, que cet écoulement périodique s'arrête en avançant en âge; qu'il diminue après des évacuations trop abondantes; qu'il augmente dans les femmes qui ſe nourriſſent luxurieuſement; qu'il ceſſe dans celles qui ſont enceintes, & dans les nourrices; 2°. que le baſſin oſſeux qui contient la matrice, eſt fort ample; que ce viſcere eſt adhérent à la partie inférieure du corps; que ſa ſtructure eſt caverneuſe; que les veines n'ont point de valvules; que ſes vaiſſeaux ſont tortueux, découverts; qu'ils forment grand nombre d'anaſtomoſes; qu'ils vont ſe terminer à des voutes ſuſceptibles d'une grande dilatation: quiconque, dis-je, conſidérera mûrement toutes ces choſes, conclura que les corps des femmes ſont plus diſpo-

disposés à la pléthore que ceux des hommes, & qu'ils ont besoin de s'en délivrer par un écoulement périodique. Cette abondance de sang qui s'est amassé dans les vaisseaux de la matrice, excite donc l'action particuliere de cette partie à s'en décharger. Mais si le cours de ces *regles* est immodéré, ou qu'il s'en fasse une suppression, il en résulte deux genres de maladies qui méritent un examen particulier. Parlons d'abord du flux immodéré des *regles*.

I. Une trop grande quantité de sang menstruel, qu'une femme d'un âge mûr, & qui n'est point enceinte, vient à répandre, soit par la longue durée, soit par la fréquence de la menstruation, s'appelle *flux morbifique des regles:* mais dans les femmes enceintes, ou dans celles qui ont reçu quelques blessures à l'uterus, cette perte de sang se rapporte à l'hémorrhagie de matrice.

II. La menstruation qui procede de pléthore, & qui arrive au commencement des fievres aigues, & autres maladies inflammatoires, est salutaire, à moins qu'elle ne dure trop long-tems; mais dans plusieurs maladies épidémiques, éréspélateuses, putrides, colliquatives, vers la fin de la petite vérole, dans les pétéchies, les aphthes, les maladies bilieuses, le scorbut & autres semblables, le flux immodéré des *regles*, augmente le mal; alors il faut recourir aux rafraîchissans légerement astringens, pour l'appaiser.

III. Quand ce flux est excité par des diurétiques âcres, des emménagogues, des remedes abortifs, des aromatiques, des stimulans, des spiritueux, par l'excès des plaisirs de l'amour, ou l'intromission des pessaires dans le vagin, il faut retrancher ces causes, & faire usage des rafraîchissans combinés avec les astringens. Lorsque cet accident vient à la suite de quelque violente passion de l'ame, ou de vapeurs hystériques, il se dissipe par le repos ou par le secours des anodins.

IV. La femme qui a souvent éprouvé un accouchement, ou un avortement laborieux, est sujette à des *regles* immodérées, parce que les orifices des vaisseaux de l'utérus sont extrêmement dilatés. Il convient dans ce cas d'employer, tant intérieurement qu'extérieurement, les corroborans, en soutenant par artifice le bas-ventre, depuis le pubis jusqu'à l'ombilic, & en desserrant les hypocondres.

V. Tout ce qui reste dans la cavité de la matrice, comme une portion du placenta, une mole, un grumeau, & autres corps semblables qui empêchent la contraction de ce viscere, font couler sans cesse le sang goutte à goutte, jusqu'à ce qu'on ait retiré ces matieres étrangeres; mais le déchirement, la contusion, l'ulcere, la rupture, & toute autre lésion de cet organe, d'où résulte une effusion de sang, se rapportent à l'hémorrhagie de la matrice.

VI. Dans le flux immodéré des *regles*, comme dans toute hémorrhagie, naissent la foiblesse, le frissonnement, la pâleur, la cachexie, la maigreur, la suffocation, la syncope, l'hydropisie, l'œdème, l'enflure des extrémités, la corruption spontanée, l'irritabilité, le vertige, la fievre hectique, & quelquefois le délire. Il en résulte encore des effets particuliers, qui appartiennent à la matrice & au vagin comme les fleurs blanches & la stérilité; enfin par sympathie, les mamelles & l'estomac se trouvent attaqués.

VII. Quelle que soit la cause productrice du flux immodéré des *regles*, il ne convient pas toujours de l'arrêter subitement; mais il convient plûtôt de le diminuer peu-peu; après y avoir réussi, il faut l'abandonner à ses périodes dans les femmes formées qui ne sont point enceintes ni nourrices; à l'égard de celles qui sont d'un âge avancé, ou qui sont grosses, la trop grande abondance de sang qu'elles perdent, demande l'usage prudent de la saignée.

Comme la suppression des *regles* est une maladie beaucoup plus compliquée que leur perte immodérée, nous nous y arrêterons davantage. Remarquons d'abord que les *regles* ne paroissent point ordinairement avant la douzieme année, & après la cinquantieme, non plus que dans les femmes grosses & les nourrices. Si ces dernieres ont cet écoulement périodique, quoiqu'il soit naturel dans un autre tems, il est alors morbifique. On peut connoitre aisément par l'âge, & dans les nourrices, que cette évacuation est arrêtée; mais la chose est bien plus difficile à découvrir dans les femmes grosses. Elles ne sont point sujettes aux symptomes dont on parlera plus bas, ou s'ils paroissent, ils s'évanouissent insensiblement; quoique la suppression des *regles* subsiste, les mamelles & le ventre s'enflent; & enfin les femmes grosses sentent le mouvement du fœtus dans la matrice.

La suppression des *regles*, ainsi que toutes les évacuations naturelles, doit sa naissance à différentes causes qu'il faut chercher avec soin, pour former le pronostique, & établir le traitement.

I. Dans les femmes d'un âge mûr, après leurs couches, à la suite de grandes hémorrhagies, de maladies considérables, les évacuations menstruelles sont retardées d'un ou de deux périodes sans inconvénient si dans ce tems, on recouroit imprudemment aux emménagogues, la malade payeroit bien cher cette méthode curative déplacée, puisqu'on évacueroit alors un sang qui devroit être conservé.

II. Quand il arrive une évacuation excessive des autres humeurs, par les selles, par les urines, par la peau, par un abcès, un ulcere, une fistule, &c, le défaut de ces mêmes humeurs qui en résulte, diminue, supprime, ou retarde les menstrues. La suppression de cette évacuation a lieu pareillement dans les femmes convalescentes, & dans celles qui ont été longtems malades, sans qu'il en arrive aucun danger considérable.

III. La cause la plus fréquente de suppression & de retardement des *regles* est l'épaississement & la viscosité des humeurs, qui est produite par une nourriture humide, glutineuse, incrassante, ou par le ralentissement du mouvement animal. Cet état se connoît par la langueur du pouls, sa foiblesse, la somnolence, la pâleur, la froideur du corps, & d'autres signes semblables. On traitera cette suppression par les résolutifs, les stimulans, les frictions & l'exercice du corps. Ensuite il faut venir aux emménagogues, pour provoquer les menstrues; les purgatifs résolutifs font aussi des merveilles. Quant à la saignée, elle n'est d'aucune utilité, à moins qu'on ne la regarde comme un remede préparatoire.

IV. Les alimens qu'on a pris, faute d'avoir été suffisamment préparés dans les premieres voies, & dans les organes de la circulation, venant à dégénérer en humeurs crues, comme il arrive dans les cacochymes, les scorbutiques, retardent cet écoulement périodique, qui revient de lui-même, après qu'on a guéri ces maladies. Alors il faut maintenir le ventre libre, & si les *regles* ne coulent pas, il en faut provoquer l'évacuation par les emménagogues.

V. Les parties solides relâchées poussant le sang vers les vaisseaux de la matrice avec un mouvement vital, trop foible pour les dilater, & en même tems produisant la viscosité des humeurs, il en arrive une suppression qui demande les corroborans, les stimulans & les utérins.

VI. Les femmes robustes, d'un tempérament sec, exercées par de grands travaux, & accoutumées à une vie dure, sont non-seulement peu réglées, mais même supportent facilement la suppression des *regles*. Si cependant cet état devient morbifique, il faut leur donner les nitreux laxatifs, & les mettre à l'usage externe & interne des humectans. Les jeunes femmes d'un tempérament délicat, & qui n'ont point eu d'enfans, supportent aussi long-tems, sans beaucoup d'incommodité, la suppression des *regles*, à moins qu'elles ne soient valétudinaires & attaquées des pâles couleurs. Dans ces cas, il est bon d'attendre que le corps ait pris plus de croissance; car la provocation prématurée de cette évacuation n'est pas nécessaire.

VII. Celles qui sont hystériques, sujettes à des spasmes dont on ne connoît pas la cause, aux borborigmes, à la douleur des lombes, & celles qui dans le tems de leurs *regles* sont tourmentées par des symptomes vagues, tombent aisément dans une suppression du flux périodique. Dans quelques-unes, l'écoulement s'arrête, tantôt au commencement, tantôt au milieu de son période; on tâchera de rappeller l'évacuation susdite supprimée par de légers emménagogues combinés avec les anodins.

VIII. De toutes les causes externes qui produisent la suppression des *regles*, la plus ordinaire est la coagulation du sang dans les vaisseaux de la matrice, occasionnée par un froid subit, ou quelque violente passion de l'ame, qui empêche le sang de couler dans les vaisseaux utérins; c'est ici le cas de la saignée, des fomentations, des fumigations, des demi-bains, des humectans & des émolliens; les femmes qui se trouvent dans ces circonstances, éprouvent des douleurs dans les lombes, des pesanteurs, le gonflement du ventre, une succession de froid & de chaud, des pulsations dans la région lombaire, & des hémorrhagies.

gies. Ces ſymptomes ſe remarquent auſſi dans celles dont la matrice eſt tuméfiée ou obſtruée par une cicatrice, & dans les imperforées.

IX. On ſeroit trop long, ſi l'on vouloit rapporter tous les accidens qui accompagnent la ſuppreſſion des *regles*. Diſons d'abord qu'ils doivent leur naiſſance à différentes cauſes: 1°. à l'abondance du ſang par tout le corps, ou dans les parties génitales; 2°. au changement qui arrive dans la nature des humeurs; 3°. à l'affection même de la matrice. Mais comme de ces cauſes ſéparées ou réunies il en réſulte pluſieurs ſymptomes, nous ſuivrons dans leur énumération générale la diviſion du corps humain.

La tête eſt douloureuſe, ſurtout par-devant & par-derriere; la douleur augmente le ſoir avec un ſentiment de peſanteur & de diſtenſion. Si la partie antérieure de la tête eſt entrepriſe, les yeux s'enflent: lorſque la partie poſtérieure de la tête eſt attaquée, le mal a coutume de s'étendre juſqu'au cou, au dos, aux épaules & aux lombes, & d'être ſuivi de l'enflure des piés. Dans les parties intérieures de la tête, il réſulte quelquefois de la ſuppreſſion des *regles*, l'aſſoupiſſement, le vertige, le délire, des ſyncopes, l'obſcurité de la vue, *&c.*

Le cou ſe trouve d'autres fois attaqué de douleur, la poitrine d'aſthme, d'anxiété, de palpitations, de difficulté de reſpirer, & de toux.

Le bas-ventre éprouve des gonflemens, des coliques, des borborygmes. L'appétit ſe perd, & la digeſtion ſe dérange. Les femmes groſſes ont par la même raiſon des nauſées, des vomiſſemens, la fauſſe faim, la peſanteur des lombes, & autres accidens qui ceſſent au troiſieme ou au quatrieme mois.

Dans la ſuppreſſion menſtruelle, le ventre eſt ordinairement reſſerré, l'urine eſt épaiſſe, crue, & coule avec peine; quelquefois elle eſt noirâtre & ſanguinolente; mais dans les femmes enceintes attaquées de ſuppreſſion de *regles*, elle conſerve ſa qualité naturelle. Souvent la douleur, la peſanteur, la tenſion gagne le pubis & les aines; quelquefois la matrice devient ſkirrheuſe, dure & cancéreuſe. Les jambes & les piés s'enflent ſouvent quelquefois ils ſont attaqués de varices ou d'ulceres, avec des douleurs dans les articulations.

Cette rétention de menſtrues fait quelquefois tomber le corps dans une enflure œdémateuſe; les malades ſont enflées au moindre mouvement qu'elles font, & reſſentent alternativement du froid & de la chaleur. Elles éprouvent une fievre lente, leurs humeurs ſe corrompent, acquierent une acrimonie acide; & leurs excrémens ſont plus viſqueux qu'à l'ordinaire; il leur arrive des palpitations autour du cœur & du cou. Quelquefois les malades deviennent comme barbues, & leur voix devient rauque; enfin que ne produit point cette ſuppreſſion menſtruelle? Le ſang qui doit ſortir, étant retenu par ſa trop grande abondance, s'ouvre quelquefois un chemin périodique par des lieux extraordinaires; alors les ulceres mêmes répandent du ſang. Toutes ces évacuations forcées & contraires à la naturelle, laiſſent toujours une ſanté imparfaite.

X. Avant que d'entreprendre la guériſon du mal, il faut examiner, 1°. ſi on doit provoquer les *regles*; 2°. quelle eſt la cauſe de leur ſuppreſſion pour ſe conduire en conſéquence dans le traitement; 3°. quelle eſt l'efficacité des remedes généraux qu'on a coutume d'employer en pareil cas. La ſaignée dans le commencement d'une ſuppreſſion de *regles* qui vient de pléthore ou de cauſe externe, eſt bien dirigée quand on la fait au pié, ou lorſque les *regles* ont été ſupprimées pendant quelque tems; mais il faut la faire au bras dans les femmes d'un âge plus avancé, afin que la ſuppreſſion des *regles* ſubſiſte ſans danger.

Les cathartiques ſont utiles, parce qu'ils évacuent en même tems les mauvaiſes humeurs des premieres voies, & qu'ils déterminent davantage le mouvement vers la matrice; mais on doit s'en abſtenir dans les femmes enceintes, & dans celles en qui la ſuppreſſion vient du défaut d'humeurs.

Les anodins ſont merveille dans la ſuppreſſion des *regles*, qui eſt produite par des convulſions, par l'irritabilité des eſprits, & par la paſſion hyſtérique.

Les relâchans, les émolliens, les humectans, appliqués ſous la forme d'amalgame, de fomentation, de vapeurs, provoquent heureuſement les *regles* qui ſont ſupprimées par une cauſe externe, ou par un trop grand reſſerement.

On voit par ce détail, que les remedes capables de provoquer les *regles* ſupprimées, ſont de différentes eſpeces. 1°. Ceux qui en ôtant les cauſes, agiſſent en tout tems, conviennent néceſſairement, excepté aux vieilles femmes & à celles qui ſont enceintes. 2°. Les remedes qui généralement peuvent émouvoir & évacuer, quand ils ſont ſagement adminiſtrés. 3°. Tous ceux qui augmentent ſpécifiquement l'action de la matrice pour la décharger du ſang qui l'embarraſſe, comme ſont les purgatifs dans les inteſtins, ne doivent jamais être mis en uſage dans les femmes enceintes, ou lorſque la ſuppreſſion des *regles* doit ſa naiſſance au défaut de ſang. Dans les autres occaſions il les faut employer intérieurement, dans le tems où les *regles* avoient coutume de couler, ou bien lorſqu'on obſerve les ſignes de la menſtruation, après avoir fait précéder les réſolutifs, les ſtomachiques, les utérins. Il eſt néceſſaire de commencer par les plus doux de la claſſe des emménagogues.

Pendant que l'uſage des médicamens internes détermine une plus grande quantité d'humeurs vers la matrice, dans les femmes dont il s'agit de rappeller les *regles*, il eſt à-propos d'avoir recours aux fumigations, aux fomentations, aux peſſaires, pour irriter doucement les parties; mais il faut ſe donner de garde de faire uſage de remedes trop âcres, de crainte qu'ils ne produiſent une inflammation. Enfin les Médecins mettent le mariage au nombre des meilleurs remedes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

REGLÉ, RÉGULIER, (*Gramm. Synon.*) *Réglé* & *régulier* n'ont pas toujours les mêmes uſages: l'un & l'autre ſe dit des perſonnes & des choſes, mais avec des ſignifications bien différentes. On dit un homme *réglé* dans ſa conduite, pour dire un homme qui n'agit point par caprice. On dit dans le même ſens un eſprit *réglé*; on dit auſſi des mœurs *réglées*, pour de bonnes mœurs; une vie *réglée*, pour une vie pure & innocente.

Le mot de *réglé* s'étend à mille choſes qui ſe font dans les formes; une diſpute *réglée*, c'eſt une diſpute qui ſe fait à deſſein, & non pas par haſard; un repas *réglé*, un feſtin *réglé*, c'eſt un repas & un feſtin de cérémonie; un commerce *réglé*, c'eſt un commerce établi. On dit des heures *réglées*, c'eſt-à-dire de certaines heures qui ſont toujours les mêmes. On dit encore un geſte *réglé*, &c.

Régulier, outre qu'il ſe dit au propre, les clercs *réguliers*, la diſcipline *réguliere*, il ſe dit au figuré d'un ami qui s'acquitte exactement de tous les devoirs de l'amitié; c'eſt un ami *régulier*.

Nous diſons une femme *réguliere*, pour dire une honnête femme qui garde toutes les bienſéances; mais il faut remarquer qu'une femme *réguliere* n'eſt pas une femme dévote: *réguliere* dit moins que *dévote*; & la plûpart des femmes qu'on appelle *régulieres*, ne ſont que de vertueuſes payennes: elles ont beaucoup de modeſtie, & très-peu de dévotion.

On dit *régulier* des choſes qui ſont faites dans les formes, ou ſelon les regles de l'art; une procédure *réguliere*, un bâtiment *régulier*, un diſcours *régulier*, une conſtruction *réguliere*. Nous diſons des traits *réguliers*, une beauté *réguliere*, un mouvement *régulier*, pour un mouvement égal & uniforme. Tous ces exemples ſont voir que *réglé* & *régulier* ne ſe diſent point indifféremment. On dit néanmoins dans le même ſens écrire *réglément*, ou écrire *régulierement* toutes les ſemaines. (*D. J.*)

REGLÉ, adj. (*Architect.*) On dit qu'une piece de trait eſt *réglée* quand elle eſt droite par ſon profil, comme ſont quelquefois les larmiers, arriere-vouſſures, trompes, *&c.* (*D. J.*)

REGLEMENT, ſ. m. (*Juriſpr.*) On comprend ſous ce terme tout ce qui eſt ordonné pour maintenir l'ordre & la regle; tels ſont les ordonnances, édits & déclarations, & les arrêts rendus en forme de *réglement*; tels ſont auſſi les ſtatuts particuliers des corps & communautés laïques ou eccléſiaſtiques. *Voyez les mots* ARRÊT, DÉCLARATION, EDIT, ENREGISTREMENT, LETTRES PATENTES, LOI, ORDONNANCE.

On entend auſſi quelquefois par le terme de *réglement*, un appointement ou jugement préparatoire qui regle les parties pour la maniere dont elles doivent procéder, notamment les appointemens en droit au conſeil, ou de concluſion. (*A*)

REGLER, v. act. c'eſt conformer à la regle. *Voy. l'article* REGLE. On *regle* du papier, on *regle* ſa conduite, on *regle* les fonctions d'un prépoſé, le prix des denrées, une affaire.

Regler, faire des reglemens. *Voyez* Reglement. Ce terme ſe prend auſſi pour ſervir de regle, comme quand on dit que les ſtatuts d'une communauté *reglent* ſes viſites des maîtres, jurés & gardes à quatre par an.

On dit que des marchands ſe font *régler*, quand ils prennent des amis communs pour décider de leurs différends, & qu'ils ſeront *réglés* en juſtice quand ils portent leurs affaires devant les juges; enfin qu'ils ſeront réglés par arbitrage, quand ils conviennent d'arbitres. *Voyez* Arbitres.

Regler en fait de ſociété, ſignifie liquider les affaires d'une ſociété, compter enſemble, faire le partage des dettes actives & paſſives, voir ce que chacun doit porter de la perte, ou avoir du gain à-proportion de ce que chaque aſſocié doit fournir à la caiſſe, & de l'intérêt qu'il a pris au fonds de la ſociété. *Voy.* Société.

Régler un compte, c'eſt l'examiner, l'arrêter, en faire le bilan ou balance. *Voyez* Bilan & Compte. *Dictionn. de Comm.*

Regler le coup, (*Imprimerie.*) c'eſt marquer avec de la craie ſur le tympan l'endroit où doit poſer la platine, afin de donner à-propos le coup de barreau. (*D. J.*)

Regler eſt *en Horlogerie* ce que *meſurer* eſt en Géométrie. Le mouvement ſe *regle*, l'étendue ſe meſure; mais dans l'un & l'autre cas il faut un objet de comparaiſon qui ſerve de point fixe, auquel on rapporte l'objet qu'on veut *régler* ou meſurer. Ainſi le mouvement du ſoleil ou d'un aſtre quelconque dont le mouvement eſt connu, ſera la meſure naturelle pour *régler* les montres & les pendules. Comme le ſoleil eſt l'aſtre le plus commode à obſerver, l'on le préférera, ſon mouvement étant très-ſenſible ſur les cadrans ſolaires, ainſi que le point lumineux ſur les méridiens; il ſera très-facile d'y rapporter le mouvement des montres & des pendules. Il y a eu un tems où il n'auroit pas fallu ſoupçonner la plus petite erreur dans le mouvement du ſoleil; mais depuis qu'on s'eſt familiariſé avec l'Aſtronomie, on ne doute plus de ces irrégularités: l'on ſait que dans ſes révolutions il avance ou retarde de quelques ſecondes par jour, dont il faut tenir compte; mais quand ces erreurs ſont connues, appréciées, & qu'on en a formé des tables exactement calculées, alors c'eſt comme ſi elles n'exiſtoient plus. On peut conſulter là-deſſus l'ouvrage que l'académie royale des Sciences publie toutes les années ſous le titre de *connoiſſance des mouvemens céleſtes*. L'habile académicien qui les calcule, n'épargne aucun ſoin pour rendre cette matiere non-ſeulement utile aux Aſtronomes, mais encore très-intéreſſante à ceux qui cultivent les Mathématiques & la Phyſique générale. L'on trouve dans cet ouvrage des tables exactes de tous les mouvemens céleſtes, tant réguliers qu'irréguliers, & toutes les années on y fait entrer des objets toujours plus intéreſſans: ce qui rendra un jour la collection de cet ouvrage un bon fonds de ſciences phyſiques & mathématiques.

Puiſqu'on a des tables exactes des variations du ſoleil, l'on s'en ſervira donc pour *régler* les montres & les pendules, pourvu qu'on ait le ſoin d'ajouter ou retrancher les erreurs du ſoleil exprimées dans la table appellée d'*équations*, *voyez* Equations.

L'on dit quelquefois *régler* ſa montre ou ſa pendule, ce qui ſignifie tout ſimplement les mettre à l'heure du ſoleil; mais *regler* une montre ou pendule en terme d'horloger proprement dit, c'eſt faire ſuivre le moyen mouvement du ſoleil, enſorte qu'elle n'avance ni retarde en plus grande quantité que les erreurs ou différences exprimées dans la table d'équation; mais cela eſt-il bien poſſible? & juſqu'où cela peut-il être? Nous ne compterons pas ce que quelques particuliers nous rapportent de la juſteſſe de leurs montres ou pendules; la plûpart ignorent ce que c'eſt que d'être juſte, & ne ſavent pas même ce que l'on doit entendre par bien aller. Ce n'eſt donc qu'à un horloger qu'on peut faire cette queſtion, ſavoir juſqu'où l'on peut approcher de *régler* une bonne montre ou pendule; queſtion même très-embarraſſante: car pour dire qu'une montre va bien, il faut déterminer le mot *bien aller* ce n'eſt pas d'être juſte, il n'y en a que par haſard, & conſéquemment pendant un tems aſſez court, mais ce ſera celle dont on aura ſu prendre le terme moyen de ces variations, & pour le prendre il faut le connoître, ce qui ne peut être qu'après une ſuite de préparations & d'obſervations.

1°. Il faut démonter, viſiter, examiner ſcrupuleuſement toutes les parties du mouvement; voir ſi elles ſont dans le cas de bien faire toutes leurs opérations auſſi conſtamment qu'on a droit de l'exiger dans une montre bien faite. En général une montre n'eſt bien diſpoſée que lorſque la force motrice ſe tranſmet d'un mobile ſur un autre avec toute ſon énergie, ſans rencontrer ſur ſon paſſage aucun obſtacle qui l'interrompe, l'altere ou la ſuſpende; de telle ſorte qu'on puiſſe conſidérer cette force motrice, ou le grand reſſort développé, comme un bras de levier qui agit immédiatement ſur le régulateur, comme s'il n'y avoit point d'intermédiaire, & que ce régulateur ou le balancier & ſon ſpiral ſoit pris pour l'autre bras de levier qui lui fait faire équilibre: enſorte que les vibrations de celui-ci ſoient telles, qu'elles ne ſoient point troublées ni altérées par la force qui les anime (*Voyez* Arc de levée), qui reçoit la force motrice, & Régulateur, qui la meſure. Si l'on ſe fait une idée nette de ces deux puiſſances en équilibre, ſavoir, d'un côté, la force motrice ou active, & de l'autre, la force réglante ou paſſive, l'on aura la meilleure idée de la bonté des montres & des pendules; & ce n'eſt que dans ce cas & ſous ce ſeul point de vue qu'on peut & qu'on doit s'attendre de les voir marcher conſtamment & ſans aucune variation; mais ſi l'équilibre vient à être rompu par la perte ou l'augmentation d'une de ces puiſſances, il faut alors que la montre ou pendule varie, & cette variation ſera en raiſon compoſée de la directe de l'une, & de l'inverſe de l'autre, & réciproquement où elle pourroit être d'autant moindre, qu'elle tendroit à ſe compenſer l'une par l'autre.

Sans faire ici l'énumération de toutes les cauſes qui peuvent altérer cet équilibre, ce qui meneroit trop loin, je vais expoſer les principales, & montrer de quel côté l'on peut rompre cet équilibre.

1°. La force motrice étant un reſſort, perd beaucoup de ſon énergie, & d'autant plus qu'il eſt plus long-tems tendu, & que la lame eſt plus épaiſſe. *Voyez* Ressort.

2°. La force motrice ne peut être tranſmiſe ſur le régulateur ſans paſſer ſur tous les mobiles intermédiaires; elle éprouve donc de l'altération par le frottement des pivots de tous les mobiles, & de leurs engrenages; mais comme l'on ne peut apprécier exactement l'altération du reſſort moteur, & encore moins celle que le frottement retarde ſur tous les mobiles (*Voyez* Pivots), il ſuit qu'il excite réellement une perte variable de force motrice ſur le régulateur. Il faut donc que cette force ſoit excédante, pour ne ſe pas trouver en défaut. *Voyez* Arc de levée.

3°. Le régulateur ou le balancier & ſon ſpiral, tire ſon énergie du moment du balancier multiplié par l'arc des levées, & diviſé par le reſſort ſpiral, c'eſt-à-dire par la force élaſtique; plus elle eſt grande, plus elle détruit les momens du balancier, & plus les vibrations ſont promptes, & réciproquement, c'eſt-à-dire le produit de la maſſe par le rayon de gravité: le rayon part du centre, & ſe termine non à la circonférence, mais au centre de gravité du rayon total. *Voyez* Frottement, *Horlogerie*, & la *figure* qui s'y trouve, *Voyez auſſi* Vibrations & Régulateur.

Si la chaleur vient à dilater le balancier, les momens ſeront augmentés; cette même chaleur agiſſant ſur le ſpiral, l'alongera, & par conſéquent le rendra plus foible, deux objets qui feront retarder la montre; mais comme les frottemens font un ſi grand rôle dans toutes les machines, & ſur-tout dans les montres, par la chaleur & par le froid, *voyez* ce que j'ai dit *au mot* Montre, & vous verrez que le froid retarde tous les mouvemens. De tout cela, il ſuit qu'il y a réellement trois cauſes eſſentielles pour faire varier les montres, indépendantes de la meilleure exécution.

1°. La force motrice.

2°. Les frottemens des mobiles qui la reçoivent.

3°. L'altération du régulateur.

Convaincu de ces trois objets, il faut donc, pour *régler* la montre la mieux faite, la mettre en expérience pendant dix, vingt, trente jours, l'obſerver ſur une bonne pendule à ſecondes, écrire tous les jours ce qu'elle aura fait dans les diverſes poſitions, pendue à plat, & portée toujours dans la température du dix ou vingtieme degré du thermometre de M. de Réaumur; enſuite prendre pour point fixe le terme moyen de ſes erreurs, affectant de choiſir l'excès en avance plûtôt que le retard, parce qu'en général elle

le tend plus à retarder qu'à avancer. C'eſt avec de telles précautions que j'ai *réglé* des montres au point de ne pas faire un quart de minute d'erreur par jour; j'en ai même *réglé* qui en faiſoient moins encore; mais j'en ai auſſi trouvé qui faiſoient deux à trois minutes d'erreur, ſans pouvoir y découvrir aucune cauſe dans l'exécution de leurs parties, malgré les recherches les plus appliquées; alors j'ai eu recours, pour parvenir à corriger ces variations, de changer le grand reſſort & le ſpiral, ſans néanmoins y avoir trouvé en les examinant ſcrupuleuſement aucun défaut aſſignable; ce qui prouve qu'il y a dans le métal des défauts qui ſe refuſent à nos lumieres, mais qui ſe manifeſtent par leurs effets.

Si une montre étant *réglée* avec toutes les attentions poſſibles vient à ſe dérégler par le changement de température, il ne faudra pas toucher au ſpiral ſans s'aſſurer auparavant, par une ſuite d'épreuves réitérées, que la montre retarde ou avance véritablement dans la température moyenne du dixieme ou vingtieme degré, comme je l'ai dit ci-deſſus.

A l'égard des pendules, le terme moyen ſera d'autant plus aiſé à prendre, que les pendules ſeront plus longs, & conſéquemment les variations ſeront d'autant plus grandes, que les pendules ſeront plus courts; comme le pendule eſt par ſa nature un puiſſant régulateur qui abſorbe en quelque ſorte toutes les inégalités de la force motrice & des frottemens qui la dirigent, je ne m'arrêterai pas ſur les autres objets, mais ſeulement ſur le régulateur.

Avant de procéder à régler une pendule, il faut faire le même examen de toutes les parties de ſon mouvement, comme je l'ai déja indiqué pour les montres: cela poſé, il faut enſuite faire une ſuite d'expériences par une température moyenne du dixieme ou vingtieme degré pendant vingt ou trente jours, écrire ce qu'elle aura fait tous les jours, & prendre pour point fixe le terme moyen des variations qu'elle aura donné.

L'addition que l'on fait d'un thermometre au verge de pendules à ſecondes, pour rendre conſtantes leurs longueurs par des différentes températures, ſeroit une très-bonne choſe s'il étoit vrai que ces thermometres de métal fuſſent eux mêmes infaillibles; mais par les expériences que j'en ai faites, je n'ai point vu qu'elles ſuiviſſent exactement le rapport des dilatations; ce que je vais eſſayer de juſtifier par des raiſons.

1°. Suppoſons qu'on ait un rapport exact de leurs différens métaux, ce qui eſt déja aſſez problématique, il faudra faire des leviers de compenſation dans le rapport des dilatations données; la plus petite erreur ou imperfection dans cette méchanique ſera plus que ſuffiſante pour produire des erreurs ſur les alongemens plus contraires que favorables.

2°. Le frottement de toutes ces parties, qui doivent gliſſer les unes ſur les autres, eſt une cauſe variable, & pourra donc auſſi faire varier les dilatations dans des rapports plus grands ou plus petits des dilatations naturelles.

3°. Les dilatations ſuivent elles exactement les effets du chaud & du froid? Une barre de fer, d'acier ou de cuivre ayant éprouvé de l'alongement par la chaleur, revient-elle à la même longueur lorſque la température revient au terme dont elle étoit partie? Pour moi, qui ai fait un grand nombre d'expériences pour vérifier cet effet, je n'oſerois l'aſſurer, car j'ai toujours trouvé que le pendule reſtoit plus long après une grande dilatation, enſorte qu'elle ne ſuivoit point du tout la proportion des degrés de la température, & qu'en général toutes les erreurs tendoient à tenir les verges plus longues.

4°. Enfin une verge de pendule compoſée de pluſieurs branches, peut remédier aux effets du chaud & du froid, eſt une machine compoſée qui par ſa figure & par le poids que ces parties exigent, altere & change réellement la nature d'un bon régulateur (*Voyez* Régulateur): donc il ſuit qu'en ſuppoſant qu'on parvienne à corriger les effets de la dilatation, l'on tombe néceſſairement dans d'autres inconvéniens plus à craindre encore, celui d'affoiblir la puiſſance réglante. Comme l'on ne paſſe pas ſubitement d'une grande chaleur à un grand froid, les particuliers qui ont des pendules à ſecondes ne verront que de petites erreurs, & d'autant plus petites, qu'ils pourront les prévenir en y faiſant toucher deux fois l'année, au commencement de l'été & de l'hiver; mais pour l'obſervateur qui veut continuellement l'heure exacte, il peut ſans grande peine maintenir ſa pendule par une température artificielle, ou bien encore ſe former une table des erreurs que le changement de température lui donne, & comparer la table avec ſon thermometre lorſqu'il conſulte ſa pendule.

Il ſuit de ces quatre principales remarques, que pour avoir une pendule bien *réglée*, & que la verge ſoit ſenſiblement dans une longueur conſtante, il vaut mieux chercher à la tenir dans la même température.

L'on y trouvera ce double avantage qu'en prévenant l'alongement de la verge du pendule, l'on prévient encore tous les effets que le froid ou le chaud fait ſur les autres parties de la machine, ce qui n'eſt pas à negliger, car j'ai vu dans de grands froids une pendule bien faite faire des effets tout contraires à ce qu'on devoit s'en attendre: la verge du pendule étant raccourcie, elle devoit avancer, cependant elle retardoit; la cauſe étoit que l'huile étoit un peu deſſéchée, enſorte que les frottemens étoient tellement augmentés, qu'ils retardoient l'oſcillation en plus grande raiſon que le raccourciſſement ne l'accéléroit. Je n'ai fait que mettre de la nouvelle huile fluide, & cette pendule s'eſt miſe à avancer à-peu-près de ce qu'elle retardoit. A l'égard des pendules de différentes longueurs, l'on peut poſer en fait qu'elles varient toutes également par les mêmes températures, ce qui eſt aiſé à démontrer par le raiſonnement ſuivant.

L'on ſait que les longueurs des pendules ſont entre elles réciproquement comme le quarré du nombre de leurs vibrations faites dans un même tems, ou bien que le nombre de vibrations de deux pendules dans un même tems ſont entr'eux en raiſon inverſe des racines quarrées des longueurs deſdits pendules: cela eſt démontré. Il ſuit donc de ce principe que ſi la chaleur ou le froid vient à faire varier la longueur des pendules, comme cela eſt indubitable, cette variation ſera proportionnée aux longueurs données, car la dilatation ou la condenſation agit en tout ſens, cela eſt inconteſtable: donc les dimenſions homologues éprouveront des changemens proportionnels. Ainſi un pendule double ou triple s'alongera de même du double ou triple.

Donc il ſuit que les effets ou vibrations qui réſulteront dans un même tems par les variations des longueurs du pendule, produiront néceſſairement des effets proportionnés au principe; par conſéquent il n'y a point de préférence à donner ſur les longueurs des pendules pour obtenir moins de variation par des températures différentes. Il ſuit même de ce principe que pour *régler* un pendule de différentes longueurs, il faut, pour faire les mêmes effets, remonter ou deſcendre la lentille dans ce rapport des longueurs: par exemple, deux pendules, un de 36 pouces, l'autre d'un pouce pour faire un effet d'une minute ſur le grand pendule, il le faut alonger d'une ligne, & il ne faudra que la 36e partie d'une ligne pour faire le même effet ſur le pendule d'un pouce, ce qui eſt infiniment difficile à ſaiſir, pour ne pas dire impoſſible. Il ſuit encore que pour *régler* des pendules très-courts, les cauſes méchaniques ou le méchaniſme des ſuſpenſions étant les mêmes dans les longs que dans les courts, les erreurs des ſuſpenſions ſeront des effets quadruples ſur les courts.

Il ſuit enfin que les pendules les plus courts ſont les régulateurs les plus foibles; ils abſorbent donc moins les inégalités de la force motrice, & les variations qui proviennent du frottement des pivots: d'où je conclus que les pendules qui ont de courts pendules ſont les plus difficiles à *régler*, & les plus inconſtantes dans leurs uſages, & réciproquement. *M. Romilly.*

RÉGLET, ſ. m. (*Arch.*) petite moulure plate & étroite, qui dans les compartimens & panneaux, ſert à en ſéparer les parties, & à former des guilloches & entrelas; le *réglet* eſt différent du filet ou liſtel, en ce qu'il ſe profile également comme une regle. (*D. J.*)

Réglets, *terme d'Imprimerie*, ce ſont les lignes droites qui marquent ſur le papier; ils ſont en uſage à la tête des chapitres, & quelquefois après les titres courans des pages: les *réglets* ſont de cuivre ou de fonte, qui eſt la même matiere que les lettres; l'œil du *réglet* eſt ſimple, double & triple; on en forme auſſi des quadres pour entourer les pages entieres. *Voyez la Table des caracteres.*

Réglet des Menuisiers, eſt une regle de bois de quinze lignes de large ſur quatre d'épaiſſeur, environ dix-huit pouces ou deux piés au plus de long, & bien de calibre ſur tous les côtés, montée ſur deux couliſſes qui élevent une regle environ d'un pouce, de

de ſorte qu'elle ſoit bien parallele au plan ſur lequel on poſe les couliſſes ou piés; ſon uſage eſt pour voir ſi les bords ne ſont point gauches; il en faut de la même façon pareillement juſtes, de ſorte que lorſqu'on veut s'en ſervir, on poſe un de ces *réglets* à l'extrémité de la piece qu'on veut vérifier, les couliſſes poſant l'une ſur une des rives, & l'autre ſur l'autre rive. Enſuite à l'autre bout on poſe de même un autre *réglet* de la même maniere, puis l'on regarde par un des bouts pour voir ſi ces *réglets* s'alignent bien, & ſi un bout ne leve point plus que l'autre; que s'ils ne ſe bornaillent point l'un & l'autre, c'eſt-à-dire que les deux *réglets* n'en faſſent qu'un, c'eſt une marque que la piece eſt gauche. *Voyez les fig. & les Pl. de Menuiſerie*.

RÉGLETTES, ſ. m. pl. (*Impr.*) les Imprimeurs nomment ainſi certaines petites tringles de bois, de la largeur de ſept à huit lignes, & réduites au rabot à l'épaiſſeur des différens corps de caracteres de l'Imprimerie; on appelle *réglettes* celles qui ſe comprennent depuis le feuillet juſqu'au petit-canon: on dit une *réglette* de petit-romain, de cicéro, c'eſt-à-dire que la *réglette* conſidérée par la force de ſon épaiſſeur, appartenant par cette raiſon à une ſorte de caractere, on la nomme *réglette* de tel caractere, comme il eſt dit dans l'exemple ci-deſſus: on ſe ſert des *réglettes* pour blanchir les titres dans différens ouvrages, mais il eſt toujours mieux d'employer des cadrats autant que l'on peut, eu égard à la ſolidité dont eſt la fonte, & le peu de juſteſſe du bois ſi bien travaillé qu'il ſoit, qui quand on le ſuppoſeroit de la derniere perfection, eſt ſujet à l'uſer, à des incidens continuels & de toute nature.

RÉGLEUR, ſ. m. (*Relieur de livres.*) c'eſt l'ouvrier qui regle avec une encre qui tire ſur le rouge, les feuillets des livres qu'on veut qui ſoient un peu propres, & qu'on a lavés auparavant. Cette façon ne ſe donne plus guere qu'aux bréviaires, miſſels, & autres livres d'égliſe: on regle auſſi du papier blanc. *Savary. (D. J.)*

RÉGLISSE, ſ. f. (*Botan.*) *glycyrrhiſa*, genre de plante à fleur papillionacée. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite une ſilique courte, qui renferme des ſemences dont la forme reſſemble ordinairement à celle d'un rein. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles naiſſent par paires le long d'une côte terminée par une ſeule feuille. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

La régliſſe, *glycyrrhiſa vulgaris*, a des racines intérieurement jaunes, rouſſâtres en-dehors, de la groſſeur du doigt ou du pouce, douces, ſucculentes, traçantes de tous côtés; de ces racines s'élevent des tiges hautes de trois ou quatre coudées, branchues, ligneuſes, garnies de feuilles arrondies, d'un verd clair, & comme viſqueuſes, rangées par paires ſur une côte, dont l'extrémité eſt terminée par une ſeule feuille. Les fleurs ſont petites, légumineuſes, bleuâtres, diſpoſées en maniere d'épi, à l'extrémité des tiges; le piſtil qui ſort du calice ſe change en une gouſſe rouſſâtre, de la longueur d'un demi-pouce, qui s'ouvre à deux panneaux, & n'a qu'une cavité dans laquelle ſont contenues de petites graines dures, applaties, & preſque de la figure d'un rein. Ces gouſſes ne ſont point épineuſes ni velues, ni ramaſſées en une tête, mais elles ſont liſſes, portées chacune ſur leur pédicule, & écartées les unes des autres. Cette plante vient d'elle-même en Eſpagne, en Italie, en Languedoc, & en Allemagne, d'où on nous en apporte la racine.

Ainſi la *régliſſe* appellée dans les boutiques *glycyrrhiſa, liquiritia, dulcis radix*, eſt une racine longue, ſarmenteuſe, de la groſſeur du doigt, de couleur griſe, ou rouſſâtre en-dehors, jaune en-dedans, d'une douce ſaveur.

Au reſte, le mot latin *glycyrrhiſa* ne ſignifie pas la même plante chez les anciens & chez les modernes, mais deux eſpeces différentes, quoiqu'elles ſoient renfermées ſous le même genre.

En effet, la *glycyrrhiſa* des anciens, γλυκύῤῥιζα, Dioſc. Σκυθικύρίζα, Théophr. differe de notre *régliſſe* par ſon fruit épineux, par pluſieurs ſiliques ramaſſées en maniere de tête, & par ſa racine qui eſt de la longueur du bras, plongée perpendiculairement & profondément dans la terre; elle eſt moins agréable que la commune, dont les racines ſont fort menues & fort traçantes: elle s'appelle *glycyrrhiſa capite echinato. C. B. P.* Dioſcoride rapporte qu'elle croît dans la Cappadoce & dans le Pont. C'eſt celle-là ou une ſemblable que M. Tournefort a trouvée en Orient, qu'il appelle *orientalis, ſiliquis hirſutiſſimis*.

RÉGLISSE, (*Mat. méd.*) *régliſſe* des modernes ou des boutiques, *régliſſe* d'Allemagne. Ce n'eſt que la racine de cette plante qui eſt d'uſage. Elle contient abondamment cette ſubſtance végétale particuliere, connue en Chimie ſous le nom de *corps doux*, & elle ne poſſede véritablement que les propriétés génériques ou communes de ce corps. (*Voyez les articles* DOUX, *Chimie*, & DOUX, *Diete & Mat. médicale*.) mais quoique ce corps doux ſoit véritablement alimenteux dans la *régliſſe* comme dans les autres ſubſtances végétales qui en ſont pourvues, cependant il n'eſt uſité qu'à titre de médicament. C'eſt un des ingrédiens les plus ordinaires des tiſanes employées dans les maladies aiguës, & ſur-tout dans celles de la poitrine, dans la toux, les affections des voies urinaires, &c. Il faut remarquer que la décoction de la racine de la *régliſſe* ſeche eſt plus agréable que celle de la *régliſſe* fraîche. Auſſi eſt-ce toujours la premiere qu'on emploie par préférence. On a coutume de la faire bouillir juſqu'à ce que la décoction commence à jetter de l'écume. L'apparition de cette écume annonce que l'eau employée à la décoction a acquis une certaine viſcoſité ou ténacité, par l'extraction d'une quantité convenable de corps doux. Si on pouſſoit cette décoction plus loin, la liqueur ſe chargeroit encore d'une matiere extractive qui lui donneroit une ſaveur déſagréable, & que d'ailleurs on ne ſe propoſe point d'obtenir: or vraiſſemblablement cette matiere extractive eſt plus ſoluble & plus confondue avec le corps doux dans la racine fraîche que dans la racine ſeche, & c'eſt là la raiſon du moindre agrément de la tiſane qui eſt préparée avec la premiere.

On trouve dans les boutiques, ſous le nom de *ſuc de régliſſe*, pluſieurs préparations ſous forme ſeche, dont voici les plus connues & les plus uſitées: premierement, le jus ou ſuc de *régliſſe*, qu'on apporte d'Eſpagne ſous la forme de petits pains, enveloppés de feuilles de laurier, & qui eſt noir, ſec, fragile, brillant intérieurement, ſoluble dans l'eau, & ſe fondant par conſéquent dans la bouche, d'une ſaveur très-ſucrée, mais mêlée d'un goût de brûlé ou de caramel, & d'un peu d'âpreté: ce n'eſt autre choſe qu'un extrait ou rob préparé par la décoction des racines de notre *régliſſe*, qu'on évapore ſur le feu juſqu'à conſiſtance d'extrait, qu'on enveloppe dans cet état de feuilles de laurier, & qu'on fait ſécher enſuite autant qu'il eſt poſſible, au grand ſoleil d'été, ſelon ce que rapporte le célebre botaniſte, feu M. de Juſſieu.

Le jus de *régliſſe* doit être choiſi récent, pur, très-doux, & ſe fondant abſolument dans la bouche: on rejette celui qui eſt amer, brûlé, chargé de ſable ou d'ordures.

Le jus de *régliſſe* eſt un remede ancien. Dioſcoride & Galien en font mention. Andromachus le fit entrer dans ſa thériaque.

Secondement, le ſuc de *régliſſe* en bâton ou ſuc de *régliſſe* noir ou brun des boutiques: en voici la préparation tirée de la pharmacopée univerſelle de Lémeri. Prenez extrait de *régliſſe*, deux livres; ſucre blanc, demi-livre; gomme adragant & gomme arabique, de chacun quatre onces: faites ſelon l'art (c'eſt-à-dire après avoir diſſout ces matieres en ſuffiſante quantité d'eau; avoir paſſé ou même clarifié la ſolution; l'avoir convenablement rapprochée; l'avoir jettée toute chaude ſur une table de marbre frottée d'huile de ben, &c.): faites, dis-je, ſelon l'art, une maſſe que vous diviſerez, étant refroidie, en petits bâtons. La pharmacopée de Paris ajoute à cette compoſition la poudre d'aulnée & celle d'iris de Florence qui la rendent néceſſairement déſagréable par leur ſeule qualité de matiere pulvérulente & inſoluble, & indépendamment du mauvais goût de la racine d'aulnée, elles l'aromatiſent avec une huile eſſentielle, ce qui ne convient pas trop avec les qualités fondamentales toujours employées pour adoucir, pour calmer, &c.

L'extrait de *régliſſe*, dont nous venons de faire mention ſe prépare quelquefois dans les boutiques, mais uniquement pour l'employer à la préparation du ſuc de *régliſſe* noir; car il ne peut pas être gardé ſeul & ſous forme de bâtons ou de tablettes, parce qu'il s'humecte facilement à l'air. D'ailleurs le ſucre & la gomme corrigent un goût âpre ou rude que cet extrait a toujours, auſſi-bien que le jus de *régliſſe* d'Eſpa-

*d'E*ſpagne, que l'on emploie auſſi quelquefois à la place du précédent.

Troiſiemement, le ſuc de *régliſſe* blanc, appellé communément *de Blois*; n'eſt autre choſe qu'une quantité conſidérable de gomme arabique & de ſucre, fondus dans une légere infuſion de *régliſſe*, qu'on rapproche d'abord preſqu'à conſiſtance d'extrait, & qu'on acheve d'évaporer en battant continuellement la matiere avec un pilon de bois, & y mêlant de tems-en-tems des blancs d'œufs battus & un peu d'eau de fleur d'orange. Lémeri obſerve avec raiſon que la *régliſſe* ne doit preſque être comptée pour rien dans cette préparation, & avec autant de raiſon au-moins qu'elle n'en a pas pour cela moins de vertus.

La compoſition qui eſt décrite dans la pharmacopée de Paris, ſous le nom de *maſſa liquiritia alba & mollis*, eſt de cette derniere eſpece.

On trouve dans les pharmacopées un autre ſuc de *régliſſe* blanc, préparé avec la *régliſſe* en poudre, l'iris de Florence auſſi en poudre, l'amidon, du ſucre, une gomme, *&c.* auquel quelques auteurs ont donné le nom de *confection de Rebecha*. Ce remède eſt abſolument inutile, & on l'a abandonné avec juſte raiſon; car certainement un remede deſtiné à être roulé dans la bouche comme tous ces ſucs qui ſont des eſpeces de loocs (*voyez* Looc), ne doit point être pulvérulent.

La racine de *régliſſe* entre dans la compoſition d'un grand nombre de remedes officinaux, béchiques ou purgatifs.

Toutes les eſpeces de ſucs, ſoit ſimples ſoit compoſés, dont nous venons de faire mention, ſont d'un uſage très-commun dans la toux & les maladies du goſier, étant roulés doucement dans la bouche juſqu'à ce qu'ils aient été diſſous & avalés avec la ſalive. Ces remedes ſont regardés comme éminemment pectoraux ou béchiques, incraſſans & adouciſſans. *Voyez* Incrassant & Pectoral. (*b*)

RÉGLOIR, ſ. m. *terme de Cordonnier;* c'eſt un petit inſtrument de bois ou d'os, dont ſe ſervent les Cordonniers & Savetiers. *Trévoux*.

Régloir, *terme d'Epicier-Cirier*; c'eſt un morceau de bouis en forme de petite regle, ſur laquelle leur nom eſt gravé, dont ils ſe ſervent pour marquer leurs cierges. *Trévoux*.

Régloir, *terme de Papetier*, outil de Papetier pour régler le papier en blanc. Il eſt compoſé d'une planchette quarrée très-mince, ſur laquelle des cordes à boyau forment de part & d'autre des parallélogrammes de diverſes grandeurs, ſuivant le format du papier; car ils en ont pour des *in-folio*, des *in-quarto*, des *in-octavo*, &c. Ce *régloir* ſe met au milieu du cahier qu'on veut régler, qui prend l'impreſſion des cordes ſur leſquelles on paſſe un petit outil à deux dents ordinairement de bouis ou d'ivoire. *Dictionnaire du Commerce*. (*D. J.*)

RÉGLURE, ſ. f. *terme de Libraire*, ce mot ſe dit des regles qu'on fait ſur le papier & ſur les livres en blanc. Les banquiers en cour de Rome ſont obligés à la *réglure* de leurs regiſtres, & ne doivent écrire que dans les intervalles de la *réglure*. *Trévoux*. (*D. J.*)

REGNANT, adj. (*Gramm.*) ſe dit d'un roi ou d'une reine qui ſont actuellement ſur le trône: le Roi *regnant*, la Reine *regnante*. *Voyez* Roi & Reine.

REGNE, EMPIRE, ſ. m. (*Gram. Synonymes.*) *Empire* a une grace particuliere, lorſqu'on parle des peuples ou des nations. *Regne* convient mieux à l'égard des princes: Ainſi on dit, l'*empire* des Aſſyriens, & l'*empire* des Turcs, le *regne* des Céſars, & le *regne* des Paléologues.

Le premier de ces mots, outre l'idée d'un pouvoir de gouvernement ou de ſouveraineté, qui eſt celle qui le rend ſynonyme avec le ſecond, a deux autres ſignifications, dont l'une marque l'eſpece, ou plutôt le nom particulier de certains états; ce qui peut le rendre ſynonyme avec le mot de *royaume;* l'autre marque une ſorte d'autorité qu'on s'eſt acquiſe; ce qui le rend encore ſynonyme avec les mots d'*autorité* & de *pouvoir*. Il n'eſt point ici queſtion de ces deux derniers ſens; c'eſt ſeulement ſous la premiere idée, & par rapport à ce qu'il a de commun avec le mot de *regne*, que nous le conſidérons à préſent, & que nous en faiſons le caractère.

L'époque glorieuſe de l'*empire* des Babyloniens, eſt le *regne* de Nabucodonoſor; celle de l'*empire* des Perſes, eſt le *regne* de Cyrus: celle de l'*empire* des Grecs, eſt le *regne* d'Alexandre: & celle de l'*empire* des Romains, eſt le *regne* d'Auguſte.

Le mot d'*empire* s'adapte au gouvernement domeſtique des particuliers, auſſi-bien qu'au gouvernement public des ſouverains; on dit d'un pere, qu'il a un *empire* deſpotique ſur ſes enfans; d'un maitre, qu'il exerce un *empire* cruel ſur ſes valets, d'un tyran, que la flatterie triomphe, & que la vertu gémit ſous ſon *empire*. Le mot de *regne* ne s'applique qu'au gouvernement public général, & non au particulier; on ne dit pas qu'une femme eſt malheureuſe ſous le *regne*, mais bien ſous l'*empire* d'un jaloux. Il entraîne même dans le figuré cette idée de pouvoir ſouverain & général; c'eſt par cette raiſon qu'on dit le *regne*, & non l'*empire* de la vertu ou du vice; car alors, on ne ſuppoſe ni dans l'un ni dans l'autre, un ſimple pouvoir particulier, mais un pouvoir général ſur tout le monde, & en toute occaſion. Telle eſt auſſi la raiſon qui eſt cauſe d'une exception dans l'emploi de ce mot, à l'égard des amans qui ſe ſuccedent dans un même objet, & de ce qu'on qualifie du nom de *regne*, le tems paſſager de leurs amours; parce qu'on ſuppoſe que ſelon l'effet ordinaire de cette paſſion, chacun d'eux a dominé ſur tous les ſentimens de la perſonne qui s'eſt ſucceſſivement laiſſé vaincre.

Ce n'eſt ni les longs *regnes*, ni les fréquens changemens qui cauſent la chûte des *empires*, c'eſt l'abus de l'autorité.

Toutes les épithetes qu'on donne à *empire*, pris dans le ſens où il eſt ſynonyme avec *regne*, conviennent auſſi à celui-ci; mais celles qu'on donne à *regne*, ne conviennent pas toutes à *empire*, dans le ſens même où ils ſont ſynonymes. Par exemple, on ne joint pas avec *empire*, comme avec *regne*, les épithetes de *long* & de *glorieux;* on ſe ſert d'un autre tour de phraſe pour exprimer la même choſe.

L'*empire* des Romains a été d'une plus longue durée que l'*empire* des Grecs: mais la gloire de celui-ci a été plus brillante par la rapidité des conquêtes. Le *regne* de Louis XIV. a été le plus long, & l'un des plus glorieux de la monarchie françoiſe. *Synonymes de* l'abbé Girard. (*D. J.*)

REGNER, v. n. (*Gram.*) régir, gouverner, commander ſouverainement à un peuple. L'art de *régner* eſt le plus grand de tous les arts: le mot *régner* a quelques acceptions métaphoriques: on dit un périſtil *regne* tout autour de l'édifice; l'hyperbole *regne* dans ſon diſcours; le ſage *regne* ſur ſes paſſions, les ténebres *régnoient* ſur la terre; ce goût biſarre des petites choſes qui *regne* ſi généralement aujourd'hui, ne *régnera* pas long-tems.

REGNI, (*Géog. anc.*) peuples de la grande Bretagne: Ptolomée, *liv. II. c. iij.* les place au midi des *Attrebatii* & des *Cantii:* on croit qu'ils habitoient le Surrey. (*D. J.*)

REGNICOLE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ce terme pris dans ſon étroite ſignification, ne préſente d'autre idée que celle d'une perſonne qui demeure dans le royaume.

Néanmoins dans l'uſage on a attaché une autre idée au terme de *regnicole*; & l'on entend par-là celui qui eſt né ſujet du roi.

Cette qualité de *regnicole*, eſt oppoſée à celle d'*aubain* ou étranger.

Pour être *regnicole* dans le ſens où l'on prend ordinairement ce terme, il ne ſuffit pas de demeurer dans le royaume; le ſéjour que l'on y feroit, quelque long qu'il fût, ne donneroit pas la qualité de *regnicole* à celui qui feroit aubain.

La naiſſance eſt le ſeul moyen par lequel on peut devenir vraiment *regnicole*: car on n'eſt *regnicole* que quand on eſt naturel du pays, & que l'on eſt né ſujet du roi.

On diſtingue donc celui qui eſt ſujet & citoyen d'un pays, de celui qui n'en eſt ſimplement qu'habitant, & l'on donne ordinairement pour principe de cette diſtinction la loi 7. au code *de incolis*, qui porte que *cives origo, domicilium incolas facit*.

Les Romains appelloient donc *citoyens*, ceux que nous appellons *regnicoles*; mais ils avoient des idées différentes des nôtres ſur ce qui conſtitue un homme citoyen ou *regnicole*.

La naiſſance faiſoit bien le citoyen, mais cette qualité de citoyen ne dépendoit pas du lieu où l'enfant étoit né; ſoit que ſa naiſſance dans ce lieu fût purement accidentelle, ſoit que ſes pere & mere y euſſent conſtitué leur domicile; le fils étoit citoyen du lieu d'où le pere tiroit lui-même ſon origine: *filius civitatem ex qua pater ejus naturalem originem ducit, non domicilium ſequitur*, dit la loi *adſumptio*, §. *filius*, ff. *ad municip. & de incol.*

Pour connoître l'origine du fils on ne remontoit pas plus haut que le lieu de la naissance du pere: autrement, dit la glose, il auroit fallu remonter jusqu'à Adam.

La naissance de l'enfant dans un lieu ne le rendoit donc pas pour cela citoyen de ce lieu; il étoit citoyen du lieu où son pere étoit né, & ce pere tiroit lui-même son origine non du lieu où il étoit né, mais de celui de la naissance de son pere; de sorte que le fils étoit citoyen romain si son pere étoit né à Rome, & celui-ci étoit citoyen de Milan, si son pere étoit né à Milan.

Le domicile du pere dans un lieu au tems de la naissance de l'enfant, n'entroit point en considération pour rendre l'enfant citoyen de ce lieu-là; parce que, comme dit la loi 17. ff. *ad municip. in patris persona, domicilii ratio temporaria est*: le domicile actuel étoit toujours regardé comme purement accidentel & momentané.

En France la qualité de *regnicole* s'acquiert par la naissance, & ce n'est point le lieu de l'origine ni du domicile du pere, que l'on considere pour déterminer de quel pays l'enfant est citoyen & sujet, c'est le lieu dans lequel il est né; ainsi toute personne née en France, est sujette du roi & *regnicole*, quand même elle seroit née de parens demeurans ailleurs, & sujets d'un autre souverain.

Les droits attachés à la qualité de *regnicole*, sont les mêmes que les droits de cité: ils consistent dans la faculté de plaider en demandant sans donner la caution *judicatum solvi*, à pouvoir succéder & disposer de ses biens par testament, posséder des offices & des bénéfices dans le royaume.

Au contraire les aubains ou étrangers sont privés de tous ces avantages, à-moins qu'ils n'ayent obtenu des lettres de naturalité; auquel cas ils deviennent *regnicoles*, & sont réputés naturels françois. *Voyez* Bacquet, *du droit d'aubaine*, *cap. 3.* & les *mots* AUBAIN, AUBAINE, ETRANGER, NATURALISATION, NATURALITÉ. *(A)*

REGNIENS, (*Hist. anc.*) peuple de l'île de la grande Bretagne, qui occupoient du tems des Romains les provinces appellées depuis *Surrey*, *Suffex*, & les *côtes de Hampshire*.

REGNUM, s. m. (*Littérature.*) ce terme dans l'histoire du bas Empire & dans celle de France a été employé pour désigner une *couronne*. Il étoit d'usage d'envoyer des couronnes à certains princes. Chilperic en envoya une à Eudes, duc d'Aquitaine, pour le mettre dans ses intérêts, & l'engager à se déclarer contre Charles Martel. On a mis en question, si le don de ce *regne* ou de cette couronne devoit être regardé comme un présent gratuit, ou comme une reconnoissance tacite de la souveraineté de celui à qui on l'envoyoit. Le P. le Cointe a decidé qu'il ne s'agissoit que d'un simple présent sans attribution de souveraineté. M. de Valois a soutenu au contraire, mais avec moins de vraissemblance, que la reconnoissance de la souveraineté étoit attachée à cette couronne.

Quoi qu'il en soit, il est évident que dans quelques historiens le mot *regnum* conserve encore son ancienne signification, *royaume*, *indépendance*, *souveraineté*, & qu'en d'autres, par une acception particuliere, ce terme ne signifie plus qu'un présent d'un grand prix que se faisoient les personnes d'un certain rang, & qui consistoit ordinairement en de riches couronnes.

C'est à celui qui veut faire usage de pareilles autorités, à bien étudier le langage ordinaire de son auteur, & par rapport au tems où il a écrit, & par rapport au sujet dont il traite; à bien examiner ce qui précede & ce qui suit, pour déterminer ensuite, eu égard aux vérités historiques connues, le sens naturel de certains mots que l'ignorance ou le mauvais usage ont extrèmement détournés de leur ancienne & véritable signification. (*D. J.*)

REGNUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. L'itinéraire d'Antonin, *iter. 7*, la met à 96 milles de Londres; on croit que c'est présentement Rinewood. M. Thomas Gale soupçonne que c'étoit une colonie venue de la ville *Regium* ou *Reginum* dans la Rhétie. Les habitans de cette ville & de son territoire sont appellés *Regni* par Ptolomée. (*D. J.*)

REGONFLEMENT, s. m. REGONFLER, v. n. (*Gramm.*) ils se disent des eaux qui rencontrent un obstacle, des humeurs arrêtées, en un mot de tout fluide. *Voyez* GONFLER.

REGORGEMENT, s. m. REGORGER, v. n. se dit en *Chirurgie* de la sortie involontaire & continuelle de l'urine, dans le cas de rétention de ce fluide lorsque la vessie est portée au dernier degré d'extension. Le *regorgement* est un symptome qui trompe tous les jours les gens qui n'ont pas d'expérience. Ils n'imaginent pas qu'il y ait rétention des urines, puisqu'elles coulent continuellement; & ils se croient dispensés de mettre la sonde dans la vessie, quoique ce soit le principal secours qui convienne aux malades dans ce cas. *Voyez* RÉTENTION D'URINE. *(Y)*

REGORGER, v. n. (*Hydraul.*) se dit de l'eau d'un bassin qui ne pouvant se vuider par le tuyau de décharge à mesure que l'eau y vient, est contrainte de passer par-dessus les bords.

Ce terme s'applique encore à un lit de cailloux de vigne qu'on emploie dans une chemise de ciment, & qui doivent être si garnis de mortier, qu'ils en regorgent de tous côtés. *(K)*

REGOURMER, v. n. (*Gram. & Maréchal.*) gourmer de rechef. *Voyez* GOURME.

REGOUTER, v. act. (*Gram.*) goûter un seconde fois. *Voyez* GOÛT & GOÛTER.

REGRAT, s. m. (*Comm.*) petit négoce qui se fait en détail & à petites mesures de certaines especes de marchandises, particulierement des grains & légumes, du sel, du charbon, *&c.*

Regrat se dit aussi de la place ou *commission du regrattier*, sur-tout pour ceux qui vendent du sel à la petite mesure. *Voyez* REGRATTIER. *Dictionn. de Comm. & Trév.*

REGRATTER, v. n. faire le regrat, vendre en détail & à petites mesures.

REGRATTER, v. act. (*Architect.*) c'est emporter, avec le marteau & la ripe, la superficie d'un vieux mur de pierre de taille pour le blanchir.

REGRATTERIE, s. f. trafic de choses que l'on achete pour revendre. *Id. ibid.*

REGRATTIER, s. m. (*Négoce de blé.*) on appelle *reglattiers* ou *blattiers* de petits marchands qui achetent une médiocre quantité de blé pour le revendre d'un marché à l'autre; voici comme ils en usent pour augmenter la mesure du grain, sur-tout lorsqu'il est bien sec: ils prennent un gros grès qu'ils font rougir au feu, puis ils le mettent dans une boîte de fer qu'ils fourent au milieu du monceau de blé, & l'arrosent légerement; ils ont soin ensuite de le passer à la pelle pour le refraichir. Le produit de cet artifice sur le blé ordinaire va à un seizieme, c'est-à-dire qu'au lieu de seize boisseaux ils en font dix-sept: cela va plus loin sur d'autres grains, & particulierement sur l'avoine qui augmente d'un huitieme. On reconnoît néanmoins cet artifice en maniant ce blé, car il est moins coulant qu'à l'ordinaire, & devient rude sur la main. La même chose arrive pareillement au blé qui a été mis sur du plâtre nouvellement employé, avec cette différence qu'il n'en vaut pas moins. On les peut distinguer l'un de l'autre en les mâchant: celui qui a été sur du plâtre, casse net sous les dents, mais il ne se moût pas moins bien; celui des *regrattiers* au contraire obéit & se déchire, pour ainsi dire. (*D. J.*)

REGRATTIER, s. m. (*Négoce de sel.*) marchand qui fait & qui exerce le *regrat*; de tous les *regrattiers*, ceux qui se mêlent du *regrat* du sel, c'est-à-dire qui le vendent à petites mesures, sont les plus considérables. Nul en France ne peut être *regrattier* de la marchandise de sel, qu'il n'ait une commission enregistrée au greffe du grenier à sel, dans l'étendue duquel il exerce le négoce, & qu'il n'ait prêté le serment entre les mains des officiers du grenier. Le sel de revente doit être sel de gabelle pris au grenier. *Savary*. (*D. J.*)

REGREFFER, v. act. (*Jardinage.*) greffer un arbre de nouveau, ce qui arrive quand on a parmi les plants quelque arbre greffé d'un mauvais fruit; alors on peut le greffer d'une meilleure espece sur la greffe même & non sur le sauvageon. C'est le moyen d'avoir des fruits singuliers; si même on veut greffer en écusson sept ou huit années de suite sur la greffe de l'année précedente, & toujours en changeant d'espece à chaque fois, on est sûr par l'expérience d'avoir des fruits excellens & monstrueux.

REGRELER, *en terme de Blanchisserie*, c'est l'action de faire passer une seconde fois, après la seconde fonte, la cire dans la greloire, *voyez* GRELOIRE, ce qui se pratique pour remettre la matiere en rubans, & l'exposer de nouveau sur les toiles, pour lui faire prendre plus de blancheur. *Voyez* RUBANS, TOILES, GRELOIRE, & *l'article* BLANCHIR.

REGRÈS, f. m. (*Jurifprud.*) en matiere bénéficiale, c'eft le retour à un bénéfice que l'on a permuté ou réfigné.

Le canon *quoniam*, qui eft du pape Nicolas, *caufa 7. queft. j.* nous apprend qu'autrefois l'Eglife défaprouvoit fort ces fortes de *regrès*, & c'étoit de-là que l'Eglife rejettoit auffi alors toutes les démiffions ou les réfignations qui fe faifoient par les titulaires dans l'efpérance qu'ils avoient de rentrer dans leur bénéfice.

Dans la fuite, il a été admis par l'Eglife en certains cas, & fingulierement en faveur de ceux qui ont réfigné étant malades.

Cependant en France, les *regrès* n'étoient point admis anciennement lorfque la réfignation avoit eu fon plein & entier effet en faveur du réfignataire.

Cette jurifprudence ne changea que du tems de Henri II. à l'occafion du Sr Benoit, curé des SS. Innocens, qui avoit réfigné au nommé *Semelle* fon vicaire ladite cure, & celle de Pouilly diocèfe de Sens, lequel n'avoit payé ce bienfait que d'ingratitude. Henri II. ayant pris connoiffance de cette affaire, rendit un arrêt en fon confeil le 29 Avril 1558, par lequel ledit Semelle fut condamné à remettre les deux bénéfices ès mains de l'ordinaire, pour les conférer & remettre audit Benoit; & il fut dit que cet arrêt feroit publié & enregiftré dans toutes les cours, pour fervir de loi fur cette matiere.

Depuis ce tems, le *regrès* eft admis parmi nous, & l'on en diftingue de trois fortes.

Le premier eft le *regrès* tacite, qui a lieu en cas de permutation & de réfignation. Quand on ne peut pas jouir du bénéfice donné par le copermutant, on rentre dans le fien de plein droit, fans qu'il foit befoin de nouvelles provifions.

Le fecond eft le *regrès* que l'on admet *humanitatis caufâ*, comme dans le cas d'une réfignation faite *in extremis*. Ces fortes de réfignations font toujours réputées conditionnelles.

On regarde auffi comme telles celles que l'on fait dans la crainte d'une mort civile de celui qui eft fondé fur la claufe *non aliter*, *non alias*, *non alio modo*.

Dans le cas d'une réfignation faite *in extremis*, le réfignant revenu en fanté eft admis au *regrès*, quoique le réfignataire ait obtenu des provifions, & même qu'il ait pris poffeffion, & foit entré en jouiffance.

Au grand-confeil, la maladie du réfignant n'eft pas regardée comme un moyen pour être admis en *regrès*, à-moins que le réfignant ne prouve qu'il étoit en démence, ou qu'il a réfigné par force ou par crainte, ou parce qu'il a cédé aux importunités du réfignataire.

La réferve d'une penfion n'empêche pas le *regrès*, à-moins que la penfion ne foit fuffifante, ou qu'il n'y ait des circonftances de fraude.

La minorité feule n'eft pas un moyen pour parvenir au *regrès*, puifque les bénéficiers mineurs font reputés majeurs à l'égard de leur bénéfice. Mais les mineurs font admis au *regrès*, quand ils ont été induits à réfigner par dol & par fraude, & que la réfignation a été faite en faveur de perfonnes fufpectes & prohibées. Dumoulin tient même que dans cette matiere les mineurs n'ont pas befoin de lettres de reftitution en entier, & que la réfignation eft nulle de plein droit.

Les majeurs même font auffi admis au *regrès*, quand ils ont été dépouillés par force, crainte ou dol.

Le novice qui rentre dans le monde après avoir réfigné, rentre auffi dans fon bénéfice.

Le réfignant revenu en fanté qui ufe du *regrès*, n'a pas befoin de prendre de nouvelles provifions, nonobftant l'édit du contrôle qui ordonne d'en prendre, l'ufage contraire ayant prévalu.

Le *regrès* dans le cas où il eft admis, a lieu quand même le réfignataire auroit pris poffeffion réelle & actuelle du bénéfice réfigné, & qu'il en auroit joui paifiblement pendant quelque tems, il auroit même encore lieu, quoique le bénéfice eût paffé à un fecond ou troifieme réfignataire.

Mais fi le réfignataire avoit joui paifiblement pendant trois ans depuis que le réfignant eft revenu en fanté, cette poffeffion triennale empêcheroit le *regrès*, il fuffiroit même pour cela qu'il y eût un an de filence du réfignant depuis fa convalefcence, ou quelque autre approbation de la réfignation.

Celui qui a fu l'indignité de fon réfignataire ne peut ni rentrer dans fon bénéfice, ni exiger la penfion qu'il s'étoit réfervée.

Quoique le *regrès* foit une voie de droit, ce font de ces chofes qu'il n'eft pas convenable de prévoir ni de ftipuler, de forte que la réfignation feroit vicieufe, fi la condition du *regrès*, y étoit exprimée.

Pour parvenir au *regrès*, il faut préfenter requête au juge royal, & y joindre les pieces juftificatives des caufes fur lefquelles on fonde le *regrès*.

Le réfignant peut faire interroger fur faits & articles fon réfignataire, ou demander à faire entendre des témoins, quand il y a un commencement de preuve par écrit: *Voyez* Ferret, Paftor, Dumoulin. A.

RÉGRESSION, f. f. (*Rhétor.*) figure de Rhétorique qui fait revenir les mots fur eux-mêmes, avec un fens différent. „ Nous ne vivons pas pour boire & „ pour manger, mais nous buvons & nous mangeons „ pour vivre „. M. Defpréaux s'exprime ainfi:

> *Oui, j'ai dit dans mes vers qu'un célebre affaffin*
> *Laiffant de Galien la fcience infertile,*
> *D'ignorant médecin devint maçon habile.*
> *Mais de parler de vous je n'eus jamais deffein;*
> *Perrault, ma mufe eft trop correcte:*
> *Vous êtes, je l'avoue, ignorant médecin,*
> *Mais non pas habile architecte.*

Il femble cependant que l'arrangement des mots dans ces deux exemples, dépend beaucoup plus de la penfée que des expreffions. Mais dans cette partie, comme dans bien d'autres, l'art ne doit point efpérer de féparer nettement ce que la nature a réuni. *Princip. de littér.* (*D. J.*)

REGRET, f. m. REGRETTER, v. act. (*Gram.*) le *regret* eft un fouvenir pénible d'avoir fait, dit ou perdu quelque chofe. Il femble pourtant que le remors foit d'avoir commis un mal, & le *regret* d'avoir perdu un bien. Ainfi tout le monde eft expofé à avoir des *regrets*; mais il n'y a que les coupables qui foient tourmentés de remors. Les chofes qu'on *regrette* le plus, font celles auxquelles on attache le plus de valeur, l'innocence, la fanté, la fortune, la réputation. Les remors font quelquefois utiles, ils inclinent le méchant au repentir. Plus fouvent encore les *regrets* font fuperflus, ils ne réparent pas la perte qui les a occafionnés. Les *regrets* font un hommage que les vivans rendent à la vertu des morts. A quoi fert le *regret* du tems perdu? On *regrette* indiftinctement une bonne & une mauvaife chofe. Il y eut des hommes qui *regretterent* la perte de l'imbécille Claude. Les Ifraélites *regrettoient* dans le défert les oignons de l'Egypte. Il y a peu d'objets vraiment *regrettables*. Le *regret* marque toujours du malheur, ou de l'imprudence.

REGUINDER, v. n. (*terme de Fauconnerie.*) ce mot fe dit de l'oifeau qui fait une nouvelle pointe au-deffus des nues. *Trévoux.* (*D. J.*)

RÉGULARITÉ, f. f. (*Gramm.*) qualité relative à un ordre naturel ou de convention, & à des regles établies. On dit la *régularité* de la conduite, d'un bâtiment, d'un poëme. La *régularité* des mouvemens céleftes. Ces moines font reftés dans la *régularité*.

RÉGULATEUR, f. m. (*Horlog.*) les Horlogers entendent par ce mot, le balancier & le fpiral dans les montres; la verge & la lentille dans les pendules. Ils difent auffi *force réglante*, parce que c'eft le moyen de regler ces machines. Mais pour définir le *régulateur* d'une maniere plus générale, je crois qu'il faut le confiderer en horlogerie, comme le principe de la force d'inertie en Phyfique; c'eft par l'inertie qu'un corps perfévere dans fon état de repos ou de mouvement. C'eft auffi par fa propriété de perfévérance dans le mouvement, que le *régulateur* produit fon effet. La force d'inertie fur le *régulateur* s'oppofe à la force motrice qui l'anime; c'eft elle qui la modere, retarde & regle. Elle lui fait, en quelque forte, équilibre.

Le *régulateur* peut être examiné fous trois points de vue: comme on peut voir, *article* FROTTEMENT, *Horlogerie.*

Puifque c'eft du *régulateur* que dépend la mefure du tems, il faut qu'il ait en lui-même un principe, une caufe conftante du mouvement, tirée de fa nature même, & cependant diftincte de la force motrice qui l'anime, ou qui l'entretient en action. C'eft la pefanteur qui agit toujours par une loi conftante, & qui imprime le mouvement à tout corps fufpendu à l'extrémité d'une verge ou d'un fil oblique à l'horifon, & abandonné à lui-même. Ce corps, tiré de la verticale, par quelque caufe que ce foit, tend à y reve-

revenir. La gravité l'y ramene & le chaſſe de l'autre côté de la ligne de repos à la même hauteur d'où il étoit deſcendu; & cette cauſe agiſſant dans la ſeconde oſcillation, comme elle a agi dans la premiere, elle perpétuera ſans fin les oſcillations, ſi rien ne s'y oppoſe. Mais le milieu eſt réſiſtant, & le point de ſuſpenſion éprouve du frottement. Les oſcillations doivent donc diminuer d'étendue, & à la longue, le corps s'arrêter. Voilà la raiſon qui contraint à recourir à quelque méchaniſme capable de reſtituer à chaque oſcillation, les petites quantités de mouvement perdues; & c'eſt par ce méchaniſme, qu'on appelle *échappement*, que la force motrice s'exerce ſans ceſſe ſur le *régulateur*, & l'entretient dans ſa premiere énergie.

Les Géometres ont trouvé la loi ſelon laquelle la peſanteur agit, & déterminé la durée des oſcillations des corps ſuſpendus à des hauteurs quelconques, quels que ſoient d'ailleurs leurs figures. Vous y apprendrez auſſi tous les moyens de varier à diſcrétion la figure & le mouvement d'un *régulateur* livré à l'action de la peſanteur. Après avoir fixé la durée des oſcillations d'un corps qui parcourt des eſpaces égaux en des tems égaux, on a donné l'équation d'une courbe où en des tems égaux, un corps mû parcourt des eſpaces très-inégaux; & celle où les eſpaces parcourus le ſont, le plus vîte qu'il eſt poſſible. *Voyez les articles* CYCLOIDE & BRACHISTOCRONE.

Il ſuit de leurs recherches qu'un corps quelconque qui tombe par une chute libre en vertu de la peſanteur, emploie une ſeconde de tems à parcourir 15 piés, & que le même corps attaché à un fil de trois piés huit lignes & demie, emploie pareillement une ſeconde à achever une de ſes oſcillations. C'eſt de-là qu'il faut partir pour trouver la durée des oſcillations des pendules de différentes longueurs.

Si la peſanteur fournit le meilleur *régulateur* pour les pendules; il n'en eſt pas de même pour les montres; car la peſanteur exige que la machine ſoit fixe. Sans cette condition, l'agitation détruiroit une partie de l'effet, & altéreroit l'action du *régulateur*. Cet inconvénient ne permet donc pas d'appliquer indiſtinctement la peſanteur à toutes les ſortes de machines à meſurer le tems. On lui ſubſtitue dans les montres des balanciers ronds & placés en équilibre ſur eux-mêmes. Dans les commencemens de l'art d'Horlogerie, le *régulateur* des montres n'étoit qu'un petit balancier leger, & dont la maſſe faiſoit toute la puiſſance réglante. C'eſt ſur la fin du dernier ſiecle que M. Huyghens appliqua le reſſort ſpiral au balancier. Voilà l'époque de la perfection des montres. Sans entrer dans le détail des différentes manieres dont l'application s'en eſt faite; il ſuffira de l'enviſager d'une maniere générale & analogue au *régulateur* des pendules. L'élaſticité n'eſt pas moins une loi conſtante de la nature que la peſanteur. C'eſt l'élaſticité qui remplace cette derniere force dans les montres, & qui fait vibrer le balancier. Mais pour ſe former du balancier & de ſon ſpiral quelqu'idée diſtincte, on peut comparer leur mouvement à celui d'une corde élaſtique tendue. Tirez, par quelque moyen, cette corde de ſon état de repos, vous la ferez vibrer; après s'être écartée de la ligne horiſontale, elle y reviendra pour la paſſer encore; & elle continueroit ſans fin, ſi rien ne tendoit à diminuer l'étendue de chaque vibration. Mais le milieu réſiſtant, qui finit par arrêter le pendule, animé par la gravité, à la ligne verticale ou de repos, finit auſſi par arrêter la corde vibrante à la ligne horiſontale ou de repos.

Les géometres qui ont déterminé les lois des corps oſcillans, ont auſſi déterminé celles des cordes vibrantes, & l'on ſait que les vibrations des cordes tendues ſont d'autant plus promptes, que ces cordes ſont plus légeres & plus courtes, & que les forces ou poids qui les tendent ſont plus grands; & réciproquement que leurs vibrations ſont d'autant plus lentes qu'elles ont plus de maſſe, de longueur, & que les forces ou poids qui les tendent ſont plus petits. La maniere de les ébranler, ne change rien à la durée des vibrations.

Les eſpaces que la corde parcourt dans ſes vibrations, tout étant égal d'ailleurs, ſont d'autant plus grands, que les vibrations ſont plus lentes, & réciproquement. Il en eſt de même du balancier & de ſon ſpiral. Les vibrations ſont d'autant plus promptes que le balancier eſt plus petit, & qu'il a moins de maſſe, ou que ſon moment eſt plus petit & ſon ſpiral plus fort; & au contraire les vibrations ſont d'autant plus lentes, que le balancier eſt plus grand & qu'il a plus de maſſe, ou que le moment en eſt plus grand & le ſpiral plus foible. Les arcs ou l'étendue des oſcillations du balancier ſont d'autant plus grandes qu'elles ſont plus lentes, & réciproquement. La maniere d'ébranler le balancier pour le déterminer à oſciller, ne change rien à la durée des oſcillations. On peut donc varier les échappemens dans les montres, comme on varie la touche des cordes, ſans altérer la durée des vibrations; avec cette différence que l'arc de levée dans les échappemens doit être conſidéré comme moment du balancier. Plus on donne de levée, plus il faut diminuer la maſſe du balanceir, & réciproquement. Ce qui n'a pas lieu dans les cordes, le moment de les toucher n'en altérant point le poids. On connoit la loi de la durée des oſcillations du pendule animé par la gravité; & l'on connoit auſſi la loi de la durée des vibrations des cordes tendues & miſes en mouvement par la percuſſion. Les tems de leurs vibrations ſont en raiſon inverſe de la racine quarrée des poids tendans. Or l'expérience montre que le balancier & ſon ſpiral ſont aſſujettis à cette même propriété des cordes vibrantes. Ainſi je multiplie le rayon du balancier par ſa maſſe pour en avoir le moment, comme je multiplie la longueur de la corde par ſa maſſe pour en avoir le moment; l'élaſticité, ou la cauſe de la continuité du mouvement étant la même dans l'un & l'autre cas, d'un côté le ſpiral, de l'autre le poids tendant; les nombres des vibrations dans un même tems ſont entr'eux en raiſon inverſe des momens du balancier ou de la corde, & directe du quarré de l'élaſticité repréſentée dans les cordes, par les poids qui les tendent. Ou bien les momens étant pris pour les longueurs des pendules, & l'élaſticité pour la gravité, les momens ſont entre eux réciproquement comme les quarrés du nombre des vibrations ou des élaſticités; ou le nombre des vibrations dans un même tems, en raiſon inverſe des racines quarrées des momens.

Un habile géometre tireroit peut-être quelque parti utile à l'horlogerie de cette conformité des cordes vibrantes, avec le balancier & le ſpiral des montres. J'en conclus ſeulement que l'élaſticité fournit aux montres portatives un *régulateur* élaſtique, comparable à celui que la gravité fournit aux pendules ſedentaires.

Après avoir connu la nature du *régulateur* en montre & en pendule, il ne faut pas négliger de connoître la quantité des vibrations qu'on obtient de l'un & l'autre dans un tems donné. Une corde très-lâche donne des vibrations très-lentes. Un balancier très-court & un ſpiral très-foible, donne des vibrations très-lentes. Une corde très-tendue donne des vibrations très-promptes; Un balancier très-léger & un ſpiral très-fort donnent des vibrations très-promptes. Un pendule très-long donne des oſcillations très-lentes, & un pendule très-court donne des oſcillations très-promptes.

Il n'y a rien de ſolide à objecter à cette analogie. Les vibrations promptes ſuppoſent à la vérité une plus grande complication dans la machine à meſurer le tems, mais la régularité en eſt la même, dans la ſuppoſition que toutes ſes parties ſeroient parfaites. Si elles ſont parfaites ſéparées les unes des autres, l'enſemble ſera auſſi parfait; ce qu'il y aura de plus ou moins d'ouvrage ne fait rien à la queſtion préſente traitée métaphyſiquement: mais c'eſt phyſiquement qu'il faut la conſidérer. C'eſt donc entre de certaines limites qu'il faut raiſonner & des vibrations & des oſcillations.

Les pendules qui battent les ſecondes ont ſur celles qui ne battent, que $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$ de ſecondes, un avantage généralement avoué. Mais, dira-t-on, puiſque les longs pendules ſont préférables aux autres, pourquoi n'en pas faire encore de plus longs? On l'a, je crois, eſſayé ſur un pendule de 24 à 30 piés, qui s'eſt trouvé moins juſte que celui à ſecondes, qui n'a, comme on ſait, que 3 piés 8 lignes & $\frac{1}{2}$; & cela vient de ce que le *régulateur* ou la lentille tirant ſon énergie de la force accélératrice de la peſanteur, & un pendule ſi long s'élevant très-peu au-deſſus de ſon état de repos, il faut auſſi très-peu de force pour l'entretenir en mouvement; c'eſt donc un corps qui oſcille entre des puiſſances très-foibles. La plus petite cauſe étrangere ſuffit pour le déranger. Or, dira-t-on, par une raiſon contraire, tout pendule oſcillant entre des puiſſances très-fortes devroit don-

donner la plus grande régularité. Je le nie; car tout pendule suppose de la complication dans le méchanisme, & beaucoup de force motrice pour entretenir le mouvement; d'où il s'ensuivra une altération ou destruction par les frottemens, & un effet très-sensible soit de la part de la plus légere imperfection, ou primitive, ou accidentelle dans l'échappement, ou dans la suspension du *régulateur*. Le degré de perfection auquel on peut atteindre, & qu'on peut conserver, ne répond certainement ni à l'idée, ni au besoin.

D'où il s'ensuit que l'expérience en rencontrant le pendule à seconde, a peut-être trouvé le meilleur de tous les pendules, relativement au point de perfection possible à l'exécution. Mais suivons la même maniere de raisonner sur les quantités des vibrations pour les montres.

Je suis le premier qui aie songé à les réduire. *Voy. le mot* FROTTEMENT, *Horlogerie*, vous y trouverez la description de la premiere montre qui ait été exécutée pour battre les secondes, comme les pendules à secondes. Je ferai ici le même raisonnement sur cette montre que celui que j'ai fait sur les très-longs pendules. Quoi qu'il soit vrai que les montres battant les secondes aillent fort bien, elles se trouvent précisément dans le cas d'un *régulateur* entre des puissances trop foibles; ces machines exigent si peu de force motrice, qu'avec un ressort ordinaire de montre de 24 heures, je les fais marcher huit jours. Ce qui prouve & qu'il y a un grand avantage à réduire les vibrations, & en même tems que la limite est un peu trop éloignée pour en faire usage dans les montres de 24 heures. D'où il suit que pour les montres à monter tous les jours, il faut les faire battre à-peu-près la racine quarrée, tout étant égal d'ailleurs, des montres qui vont huit jours & qui battent les secondes, ce qui revient à environ à quatre coups par seconde. Le desavantage des courts pendules qui font un grand nombre d'oscillations, est le même aux montres auxquelles on fait faire un grand nombre de vibrations. Le ressort du spiral devient si roide, les momens du balancier sont si foibles, qu'il faut que la force motrice soit presque continuellement présente, si encore elle ne se trouve pas en défaut, pour entretenir le mouvement sur le *régulateur*.

L'on sait que les dents de la roue de rencontre, soit dans l'échappement à récul ou à repos, portent sur le petit levier de l'axe du *régulateur*, palette ou tranche du cylindre, la force motrice qu'elle a reçue pour y communiquer le mouvement. Elle trouve donc pour résistance 1° le poids du balancier multiplié par son rayon; & la vîtesse que le balancier prend en exerçant le mouvement, sera retardé si l'on vient à augmenter ses momens ou sa masse; cela est incontestable. 2° Un ressort tel que le spiral, si on vient à l'ajouter, dont une des extrémités sera prise sur le balancier même, & l'autre sur un corps étranger; dans cet état il arrivera que la roue de rencontre poussant de l'une de ses dents la palette du balancier pour le faire tourner & lui faire décrire un arc, trouvera ce ressort qui lui opposera sa roideur. Il faut donc qu'elle se tende en même tems qu'elle communique le mouvement au balancier.

La roue agissant pour communiquer sa force motrice, comment donc arrive-t-il que par cette double résistance le balancier prenne une vitesse double, & même plus que double que lorsque le balancier étoit seul? Si l'on vient à augmenter la roideur du ressort spiral & qu'on la rende à-peu-près double de ce qu'elle étoit, le balancier étant le même, la force motrice sera alors insuffisante pour communiquer le mouvement au balancier, & il restera en repos. Si au contraire on laisse le premier ressort spiral, & qu'on réduise les momens du balancier, par exemple, à sa moitié, le ressort spiral alors sera aussi roide à son égard que lorsqu'on avoit doublé sa roideur. Dans ce cas, comme dans le précédent, la roue de rencontre avec sa force motrice sera également insuffisante pour communiquer le mouvement au balancier, & il restera en repos. Voilà une espece de paradoxe que je laisse à expliquer.

Je finirai par une observation. Les Horlogers disent & ont écrit par-tout que l'échappement à recul avoit de l'avantage sur l'échappement à repos, parce qu'on pouvoit essayer le poids de son balancier sans le ressort spiral, ce que l'échappement à repos ne permet pas. En conséquence ils décident qu'il faut faire tirer au balancier 25 à 26 minutes pour 60; d'autres en demandent jusqu'à 28, & cela, ajoutent-ils, pour prévenir que la montre n'arrête au doigt: c'est une erreur; elle peut ne point arrêter au doigt en ne faisant tirer au balancier que 20 minutes, & elle en peut tirer 30 & arrêter au doigt. Cette erreur vient de ce qu'on n'a pas une idée nette du *régulateur*. *Voyez l'article* ARC DE LEVÉE, où j'indique les moyens d'empêcher l'arrêt au doigt. *Article de M.* ROMILLY.

REGULBIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne, sur la côte appellée *Littus saxonicum*. C'est la notice des dignités de l'empire qui en fait mention. Le nom moderne, selon Guil. Cambden, est *Reculver*, dans la province de Kent à l'embouchure de la Tamise. (*D. J.*)

REGULE D'ANTIMOINE, (*Histoire naturelle, Chimie, Métallurgie & Minéralogie.*) c'est la partie métallique pure du demi-métal, qui est connu sous le nom d'*antimoine*.

Dans l'*article* ANTIMOINE, qui se trouve dans le premier volume de ce Dictionnaire, on n'a donné que des idées incompletes de cette substance; on a donc cru devoir suppléer ici à ce qui manque à cet article, & traiter l'antimoine de la même maniere qu'on a suivie depuis pour tous les autres demi-métaux & métaux.

L'antimoine est un demi-métal d'une couleur blanche qui approche de celle de l'argent; à l'intérieur il est composé d'un assemblage d'aiguilles ou de stries. Il n'a ni ductilité ni malléabilité, mais il se casse sous le marteau, & se réduit facilement en poudre. L'action du feu le dissipe & le volatilise; il a aussi la propriété de volatiliser & d'entrainer avec lui tous les métaux, à l'exception de l'or & de la platine. A un feu doux il se calcine, & se réduit en une chaux ou poudre grise, qui est difficile à fondre, mais qui à un grand feu se convertit en un verre d'un jaune rougeâtre. L'antimoine se dissout dans l'acide du sel marin & dans l'eau régale; l'acide nitreux ne fait que le rougir sans le dissoudre, & s'amalgame avec le mercure. Il a une très-grande disposition à s'unir avec le soufre, avec qui il combine ce qu'on appelle l'*antimoine crud*. Ce demi-métal se distingue sur-tout par la propriété qu'il a d'exciter violemment le vomissement lorsqu'on le prend intérieurement.

Ce demi-métal se trouve sous plusieurs formes différentes dans le sein de la terre.

1°. Il se trouve sous la forme réguline qui lui est propre, & alors on le nomme *antimoine vierge* ou *régule d'antimoine natif*. Il est d'un beau blanc brillant, & dans sa fracture il a des facettes, ou des stries assez grandes. Il est très-rare de trouver l'antimoine dans cet état; M. Swab, conseiller des mines, & membre de l'académie royale des Sciences de Suede, est le premier qui ait découvert de l'antimoine natif parfaitement pur dans la mine de Salberg en Suede; il fit part de sa découverte à son académie en 1748. Malgré cela la plûpart des minéralogistes allemands ne veulent point se rendre à ce témoignage, il doutent de l'existence de l'antimoine natif, & prétendent que ce que l'on a voulu faire passer sous ce nom, n'étoit que de l'antimoine plus pur, c'est-à-dire, combiné avec beaucoup moins de soufre qu'il ne l'est ordinairement dans la mine. Il est certain que jusqu'à présent cet antimoine natif ou pur ne s'est trouvé qu'une seule fois par hasard, & en très-petite quantité, dans la mine de Salberg, ce qui fait un préjugé défavorable à la découverte de M. Swab. D'un autre côté, M. Cronstedt dans sa nouvelle Minéralogie publiée en 1759, prend la défense de son confrere, & il est à présumer que l'académie de Stockolm, qui possede un grand nombre d'hommes habiles dans la Chimie & la Minéralogie, ne s'en sera point laissée facilement imposer sur une semblable matiere. Quoi qu'il en soit, il seroit à souhaiter que les partisans de cette découverte pussent donner des preuves qui fermassent la bouche aux contradicteurs.

2°. La mine la plus ordinaire de l'antimoine est d'une couleur grise & brillante, à-peu-près comme le fer; elle est plus ou moins foncée, en raison des substances étrangeres qui y sont mêlées. C'est de l'antimoine combiné avec du soufre, elle se reconnoît toujours par les aiguilles ou pyramides dont elle est composée, qui varient pour la grandeur & pour l'arrangement. En combinant du soufre avec du *régule d'antimoine*, on produit une substance parfaitement semblable à cette mine d'antimoine; c'est-là ce que l'on appelle *l'antimoine crud*, ou abusivement *l'antimoine* tout court, nom qui ne devroit se donner qu'à ce demi-

mi-métal lorſqu'il eſt pur, comme dans le *régule*.

3°. On trouve de la mine d'antimoine qui eſt en petites houpes ſoyeuſes, ſoit rouges, ſoit pourpres, ſoit gorge de pigeon. Telle eſt la mine que l'on trouve à Braundorf en Saxe, & que l'on nomme *fleur d'antimoine*. Les filets dont cette mine eſt compoſée varient pour la grandeur & pour l'arrangement qu'elles prennent; il y en a qui reſſemblent à des épis de blé, on en trouve de cette eſpece en Hongrie, dans les mines d'or; c'eſt pour cela que quelques alchimiſtes l'ont nommée *mine d'antimoine ſolaire*, & ils ont cru que cette mine étoit plus propre qu'une autre à être employée dans les travaux alchimiques. Quoi qu'il en ſoit de ces prétentions, les mines d'antimoine dont il s'agit ici ſont redevables de leur couleur & de leur figure au ſoufre & à l'arſenic.

Telles ſont les vraies mines d'antimoine. Ce demi-métal ſe trouve encore outre cela dans quelques mines d'argent & particulierement dans celle que l'on nomme *mine d'argent en plume*. Il ſe trouve auſſi joint à des mines de cuivre & de plomb.

La méthode dont on ſe ſert pour tirer l'antimoine de la mine, eſt celle que les Chimiſtes nomment diſtillation en deſcendant, *per deſcenſum*; pour cet effet on commence par dégager cette mine à coups de maillets de la roche à laquelle elle eſt attachée; on pulvériſe groſſierement la partie de la mine qui a été ſéparée le plus parfaitement qu'il eſt poſſible des ſubſtances étrangeres, après quoi on la met dans des pots de terre dont le fond eſt percé de pluſieurs trous; on adapte la partie inférieure de ces pots dans d'autres pots de forme conique, & qui ſont enfoncés en terre. On allume du feu au-tour des pots ſupérieurs qui contiennent la mine d'antimoine; par ce moyen cette ſubſtance ſe fond & va ſe raſſembler dans les pots inférieurs qui ſont enfouis: les pierres reſtent dans les pots ſupérieurs, & la ſubſtance qui a découlé eſt ce que l'on appelle *l'antimoine crud*, qui n'eſt autre choſe que la matiere réguline de l'antimoine combiné avec du ſoufre commun, & qu'il ne faut par conſéquent point confondre avec l'antimoine pur ou le *régule d'antimoine*.

Lorſqu'on veut avoir l'antimoine pur & dégagé du ſoufre & des autres ſubſtances étrangeres avec leſquelles il eſt demeuré uni dans l'opération précédente, pour cet effet on en joint à l'antimoine crud des ſubſtances qui aient plus de diſpoſition que lui à s'unir avec le ſoufre, par ce moyen il quitte l'antimoine qui tombe au fond du creuſet. Il y a pluſieurs manieres de produire cet effet. 1°. On prend quatre parties d'antimoine crud, on y joint trois parties de tartre & une partie & demie de nitre; ces deux ſels doivent être bien ſéchés; on pulvériſe ces trois ſubſtances, & on les mêle bien exactement, après quoi on en met une cueillerée dans un creuſet rougi au feu; il ſe fait une détonation: on attend qu'elle ſoit achevée pour remettre une nouvelle cueillerée, & l'on continue de même juſqu'à ce que tout le mélange ſoit parfaitement fondu; on laiſſe le tout au feu pendant environ une demi-heure; alors on verſe la matiere fondue dans un cône de fer bien ſec & frotté de ſuif, où on la laiſſe refroidir. On trouvera que l'antimoine pur, que l'on nomme *régule d'antimoine*, occupera la partie inférieure, on pourra le ſéparer à coups de marteau des ſcories qui ſeront à ſa partie ſupérieure. Si cette opération a été faite avec exactitude, c'eſt-à-dire ſi le mélange eſt entré dans une fuſion parfaite, on trouvera la forme d'une étoile à la ſurface du *régule d'antimoine*. Cette étoile a donné lieu à de grandes ſpéculations de la part des Alchimiſtes, curieux de trouver du merveilleux en tout, quelques-uns d'entr'eux ont cru y voir d'une façon ſenſible l'influence des aſtres; mais le célebre Stahl a rendu raiſon d'une façon naturelle de ce phénomene, & a prouvé qu'il dépendoit de la parfaite fuſion des matieres, & de l'égalité du refroidiſſement du *régule*; en effet, le *régule d'antimoine* refroidit plus lentement au centre qu'à ſa circonférence; on voit aboutir des rayons qui partent d'un centre commun, ce qui forme l'eſpece d'étoile dont on a parlé. On changera totalement cette figure, ſi en appliquant des linges mouillés au cône où l'on a verſé la matiere fondue, on fait qu'un des côtés refroidiſſe plus promptement qu'un autre. M. Rouelle conclud d'après cette expérience, que les ſubſtances métalliques prennent un arrangement ſymmétrique, ou ſont ſuſceptibles d'une cryſtalliſation, qui eſt plus ſenſible dans les demi-métaux que dans les métaux, parce que les parties des premiers ont moins de liaiſon ou de continuité que les derniers.

2°. On peut encore dégager l'antimoine crud de ſon ſoufre par le moyen du fer. On prend deux parties d'antimoine crud, & une partie de pointes de cloux. On met ces pointes de cloux dans un creuſet placé dans un fourneau de forge; lorſqu'elles ſont bien embraſées, on y jette l'antimoine crud pulvériſé, & l'on remue avec une baguette de fer; on donne un très-grand feu, juſqu'à ce que toute la matiere ſoit parfaitement en fuſion; alors on y joint un peu de nitre bien ſéché; quand la matiere eſt bien fondue, on la vuide dans un cône de fer chaud & frotté de ſuif, & l'on obtient un *régule d'antimoine* que l'on nomme *martial*, parce qu'il a été obtenu par le moyen du fer. Comme ce *régule* n'eſt point encore parfaitement pur, on eſt obligé de le faire refondre de nouveau, en y joignant un peu d'antimoine crud, afin de fournir du ſoufre au fer qui peut être demeuré uni avec le *régule d'antimoine*; on y ajoute auſſi un peu de nitre, qui détonne avec le fer & le ſoufre, & qui par-là contribue à les réduire en ſcories; de cette maniere on obtient un nouveau *régule* plus pur que le premier. On refond de nouveau ce *régule*, mais alors on n'y joint qu'un peu de nitre pour faciliter la fuſion; après quoi l'on aura un *régule d'antimoine* parfaitement pur: ſi la fuſion a été parfaite, & ſi le refroidiſſement s'eſt fait convenablement, on y remarquera une étoile ſemblable à celle dont on a parlé ci-deſſus. Si on refond le *régule* avec une grande quantité d'alkali fixe, la fuſion ſera plus parfaite, & les ſcories qui nageront à la ſurface du *régule* s'appellent *ſcories ſuccinées*, parce que dans la fuſion elles ont la couleur & la tranſparence du ſuccin.

Quand le *régule d'antimoine* a été purifié de la maniere qui vient d'être indiquée, il devient propre à toutes les opérations chimiques & pharmaceutiques auxquelles on veut l'employer.

La teinture d'antimoine n'eſt autre choſe que les ſcories produites dans la premiere opération que l'on a décrite pour obtenir le *régule*, diſſoutes dans l'eſprit-de-vin. Ces ſcories ne ſont autre choſe qu'un foie de ſoufre qui tient encore une portion d'antimoine en diſſolution.

Le foie d'antimoine ſe fait en fondant enſemble deux parties d'alkali fixe avec autant d'antimoine crud, ce qui produit un foie de ſoufre qui tient une portion d'antimoine en diſſolution. Cette ſubſtance attire l'humidité de l'air, c'eſt pourquoi il faut y verſer de l'eſprit-de-vin pendant qu'elle eſt encore chaude, lorſqu'on veut faire la teinture d'antimoine. Si on mêle enſemble des parties égales d'antimoine crud & de nitre bien ſec & bien pulvériſé, & ſi après avoir mis ce mélange dans un mortier de fer, on y jette un charbon ardent, & que l'on couvre le mortier, il ſe fait une détonation vive, accompagnée d'une fumée épaiſſe; & l'on trouve au fond du mortier une matiere que l'on appelle *faux foie d'antimoine*, parce qu'il differe de celui qui a été décrit ci-deſſus. En effet, il n'attire point l'humidité de l'air; il contient du foie de ſoufre, du tartre vitriolé, qui ſe diſſolvent dans l'eau bouillante, & il ſe précipite une poudre rouge que l'on a nommée *crocus metallorum*, ou *ſafran des métaux*.

Si on diſſout le foie d'antimoine dans de l'eau chaude, & que l'on filtre cette diſſolution toute chaude, elle ſe troublera à meſure qu'elle ſe refroidira, & il s'en précipitera une poudre que l'on appelle *ſoufre groſſier d'antimoine*. Si on filtre de nouveau la liqueur, & qu'on y verſe un peu de vinaigre diſtillé, il ſe précipite une poudre d'un rouge foncé, que l'on nomme *ſoufre doré d'antimoine*. En filtrant de nouveau la liqueur à pluſieurs repriſes, & en y mettant à chaque fois une petite quantité de vinaigre diſtillé, on aura de nouveau un ſoufre d'antimoine, mais qui deviendra d'une couleur plus claire, & qui ſera moins chargé de la partie réguline de l'antimoine.

Le *kermès minéral*, ou la *poudre des Chartreux* ſe fait en prenant trois parties d'antimoine crud concaſſé groſſierement; on les fait bouillir dans cinq parties d'eau, dans laquelle on aura fait diſſoudre une partie de ſel alkali fixe. Lorſque l'eau aura été réduite à trois cinquiemes, on la décantera, & il ſe précipitera au fond une poudre rougeâtre, que l'on lavera quinze ou vingt fois dans un grand volume d'eau; c'eſt la méthode ſuivie par M. Rouelle afin de lui enlever l'alkali fixe qui la rendroit cauſtique & émétique.

Le *régule d'antimoine médicamenteux* ſe prépare en faiſant fondre enſemble dans un creuſet cinq parties d'an-

d'antimoine crud, avec une partie de sel alkali fixe. Lorsque la matiere sera bien fondue on la versera dans un mortier de fer chauffé.

La neige d'antimoine est une préparation qui se fait en mettant du *régule d'antimoine* pulvérisé dans un pot de terre que l'on place sur un fourneau auquel on l'attachera par un lut, afin de concentrer la chaleur. On couvre le pot d'un couvercle percé d'un petit trou, qui y entrera facilement, & qui sera placé à environ deux ou trois doigts au-dessus du *régule d'antimoine*. On fermera le pot d'un autre couvercle: on donnera un degré de feu qui fasse rougir le fond du pot & qui tienne l'antimoine en fusion. Lorsque les vaisseaux seront refroidis, on trouvera à la surface du *régule d'antimoine* une matiere blanche crystallisée en forme d'aiguilles assez longues. Cette opération, suivant la remarque de M. Rouelle, prouve que l'antimoine est volatile tout seul & par sa nature.

Si on mêle ensemble une partie d'antimoine crud & deux parties de sel ammoniac bien séché, on n'aura qu'à mettre ce mélange dans une cucurbite de terre, à laquelle on adaptera un chapiteau de verre & son récipient. On poussera le feu peu-à-peu jusqu'à faire rougir le fond du vaisseau; par ce moyen on aura dans le récipient de l'esprit de sel ammoniac, & les parois du chapiteau seront couverts de petites aiguilles jaunes, brunes & rouges que l'on nomme *fleurs rouges d'antimoine*, dans lesquelles une portion de ce demi-métal s'est sublimée avec le sel ammoniac. M. Rouelle regarde cette préparation comme peu sûre, vû que l'on n'est jamais assez certain de la quantité d'antimoine qui s'est unie & élevée avec le sel ammoniac.

En mettant de l'antimoine crud sur un plat de terre que l'on place sur un fourneau, & ayant attention de remuer de tems en tems, on réduit l'antimoine en une chaux grise; mais il faut donner un feu doux, qui ne fasse point fondre l'antimoine. Quoique dans cette opération l'antimoine perde la plus grande partie de son soufre, on ne laisse pas de le trouver à la fin plus pesant qu'il n'étoit auparavant, phénomene qui a fort embarrassé les Chimistes. Glauber présume que cette augmentation de poids n'est qu'apparente, & que la pesanteur absolue demeure la même, & qu'il n'y a que la pesanteur spécifique qui augmente, tandis que le volume de la matiere diminue. M. Rouelle a trouvé par des expériences hydrostatiques, que la pesanteur spécifique de l'antimoine étoit réellement augmentée par la calcination. En faisant fondre la chaux d'antimoine dans un creuset avec du flux noir, on aura un vrai *régule d'antimoine*.

Si l'on prend de la chaux d'antimoine grise, c'est-à-dire qui n'ait pas entierement perdu son phlogistique, en la mettant dans un creuset rougi & placé au milieu des charbons dans un fourneau de forge; cette chaux entrera en fusion, & formera un verre d'un jaune d'hyacinthe, que l'on nomme *verre d'antimoine*. Ce verre sera plus ou moins coloré, suivant que la chaux d'antimoine sera plus ou moins privée de phlogistique.

L'antimoine diaphorétique se fait en mêlant ensemble une partie de *régule d'antimoine* avec trois parties de nitre bien sec; on jette ce mélange par cuillerées dans un creuset rougi dans les charbons, on remue le mélange avec une spatule de fer, & on le jette dans de l'eau. C'est une chaux d'antimoine privée de tout phlogistique; quelques Chimistes l'appellent *matiere perlée*. Il est très-nécessaire de laver cette matiere dans un grand nombre d'eaux, afin de lui enlever sa causticité. Il doit être blanc lorsqu'il a été préparé convenablement, & alors il n'est nullement émétique. C'est à cette même substance que l'on a donné le nom de *cerussa antimonii*. Si l'on fait détoner parties égales d'antimoine & de nitre dans une cornue tubulée rougie par le fond, & à laquelle on aura adapté un ballon dans lequel on aura mis de l'eau, les fumées qui s'éléveront dans la détonation passeront dans le ballon, & formeront une liqueur acide que l'on a nommée *clissus antimonii*, & qui est un mélange d'acide nitreux & d'acide sulfureux volatil; ce qui restera dans la cornue, est un véritable antimoine diaphorétique.

Le tartre stibié, ou tartre émétique, ou émétique, est un sel formé par l'union de l'acide du tartre avec l'antimoine. Pour le faire, on prendra parties égales de verre d'antimoine & de crême de tartre, on pulvérisera & on mêlera bien ces deux matieres; on les mettra dans de l'eau bouillante, alors il se fera une effervescence très-vive; lorsqu'elle sera passée on ôtera le vaisseau du feu; on filtrera la dissolution, & en la faisant évaporer, l'on aura un sel neutre, que l'on dissoudra de nouveau pour le remettre en évaporation. Cette méthode, qui est celle de M. Rouelle, est la plus sure; par son moyen l'on a un tartre émétique qui agit uniformément.

Le vin émétique est du vin dans lequel on a laissé infuser du verre d'antimoine. Il est plus ou moins violent, suivant que le vin est plus ou moins chargé d'acide.

Le beurre d'antimoine est l'acide du sel marin combiné avec l'antimoine. Pour faire cette préparation, on n'aura qu'à joindre ensemble quatre parties de sublimé corrosif, & une partie d'antimoine crud. Après avoir bien pulvérisé & mêlé ces deux matieres, on les mêlera dans une cornue de verre, que l'on placera au bain de sable, & à laquelle on adaptera un ballon ou grand récipient. On couvrira la cornue d'un dôme de terre; on donnera le degré de chaleur de l'eau bouillante; il passera dans le col de la cornue, une matiere épaisse, qui est ce qu'on appelle le *beurre d'antimoine*; lorsqu'elle s'arrête ou se fige, on la fait couler en approchant un charbon allumé du col de la cornue. Si on dissout cette matiere dans une grande quantité d'eau, il se précipite une poudre blanche, qui est un sel connu sous le nom de *mercure de vie*, ou de *poudre d'Algarotti*. Après que le beurre d'antimoine est passé à la distillation, il reste dans la cornue une poudre noire. Si on continue à donner un degré de chaleur convenable, il s'éleve & s'attache à la partie supérieure de la cornue, une substance rouge, que l'on nomme *cinnabre d'antimoine*, qui n'est autre chose que le mercure contenu dans le sublimé corrosif, qui après s'être dégagé de l'acide du sel marin, s'est uni avec le soufre de l'antimoine crud. Quelques auteurs ont vanté l'usage de ce cinnabre; mais dans la réalité il n'a aucun avantage sur le cinnabre factice ordinaire.

Le bézoard minéral se fait en [illegible] beurre d'antimoine, & [illegible] que l'on met dans un [illegible] fourneau de réverbere; il passe dans le [illegible] véritable eau régale que l'on nomme *esprit [illegible]phique*, ou *esprit bezoardique*; [illegible] de la cornue une chaux d'antimoine que l'on a jugé à propos de nommer *bezoard minéral*.

Les Alchimistes toujours occupés de merveilles, ne se sont point oubliés sur le chapitre de l'antimoine; ils ont donné à cette substance une infinité de noms mystérieux, par lesquels on a voulu indiquer les propriétés de ce demi-métal, dont on n'avoit que des idées très-imparfaites; c'est ainsi qu'on l'a appellé *lupus*, *proteus*, *ultimus judex*, *plumbum sacrum*, *marcasita saturni*, *plumbum philosophorum*, *plumbum nigrum*, *magnesia plumbi*, *radix metallorum*, *omnia in omnibus*, *le lion rouge*, *le lion oriental*, *&c.* Quelques-uns ont cru qu'il étoit susceptible d'être converti en un métal plus parfait & l'on a sur-tout vanté l'antimoine qui venoit des mines d'or de Hongrie, parce qu'on croit dans la persuasion qu'il contenoit un *soufre solaire*. On ne s'arrêtera point à refuter toutes ces idées romanesques qui n'ont aucun fondement.

Les Chimistes plus raisonnables regardent l'antimoine comme composé de trois substances; 1°. d'une terre métallique, qui a la propriété de se vitrifier, comme on le voit par le verre d'antimoine; 2°. d'une substance arsénicale, à laquelle on attribue sa volatilité, & la propriété qu'il a d'exciter le vomissement; 3°. du phlogistique, ou de la matiere inflammable qui donne à toutes les substances métalliques la forme qui leur est propre, & qui, lorsqu'elle leur est enlevée, les laisse dans l'état d'une terre ou d'une chaux.

L'antimoine a la propriété de dissoudre tous les métaux, à l'exception de l'or; c'est pour cela qu'on s'en sert avec succès pour purifier ce roi des métaux, de tous ceux avec qui il peut être allié. *Voyez* OR. Mais dans cette opération ce n'est point la partie réguline de l'antimoine qui purifie l'or; c'est le soufre avec lequel il est uni qui décompose l'argent, le cuivre, le fer, ou le plomb, qui étoient alliés avec l'or; ce qui est si vrai, que jamais on ne parviendroit à purifier l'or, si on n'employoit que du *régule d'antimoine*; il faut pour produire cet effet de l'antimoine crud, qui est chargé de soufre, comme on l'a fait observer.

Le régule d'antimoine entre dans un grand nombre d'alliages métalliques. On en met avec l'étain, dans le bronze, *&c.*

C'eſt ſur-tout dans la médecine & dans la pharmacie que ſon uſage eſt le plus étendu; la propriété qu'il a à faire vomir le rend très-propre à dégager l'eſtomac, & les premieres voies des humeurs qui l'embarraſſent; mais les préparations de l'antimoine demandent à être faites par une main habile, vû que c'eſt de-là que dépendent ſes bons ou ſes mauvais effets. Il faut auſſi que le médecin, avant que de l'adminiſtrer, conſulte le tempérament & la force de ſon malade. Il eſt néceſſaire d'obſerver que les acides tirés des végétaux, tels que le vinaigre, le jus de citron, &c. donnent beaucop plus d'activité aux préparations de l'antimoine; c'eſt donc une méthode abſurde & dangereuſe, que celle de quelques médecins, qui ordonnent de la limonnade aux malades qui ſont trop fatigués par les effets du tartre émétique, vû que par-là loin d'amortir ſon action, ils l'augmentent conſidérablement. On ne courra aucun riſque lorſqu'on donnera une petite quantité du tartre émétique, préparé de la maniere qui a été indiquée, dans un grand volume d'eau chaude. La méthode que M. Rouelle recommande, eſt de faire diſſoudre quatre grains de ce tartre dans une chopine d'eau, que l'on diviſera en quatre verres, & que le malade prendra de quart d'heure en quart d'heure, juſqu'à ce qu'il commence à vomir; alors il ceſſera d'en prendre, & boira une grande quantité d'eau chaude; ce qui empêchera l'incommodité & le danger du remede.

Ce ſont apparemment les mauvais effets de l'antimoine, ou plûtôt la mauvaiſe maniere de l'adminiſtrer, qui ont fait autrefois regarder cette ſubſtance comme un poiſon. Tout le monde ſait que l'antimoine a été jadis proſcrit par arrêt du parlement de Paris. Les ouvrages de pluſieurs médecins du ſiecle paſſé ſont rémplis de déclamations étranges contre un remede, qui ſera infiniment utile, lorſqu'il ſera donné à propos & avec les précautions néceſſaires. (—)

Régules, nom que les *Horlogers* donnent à deux petits poids qui ſervoient autrefois à regler les horloges; ils ſe mettoient ſur le folio de chaque côté de ſon centre de mouvement; de façon qu'en les approchant plus ou moins près de ce centre, on parvenoit à régler l'horloge. *Voyez nos Planches de l'Horlogerie.*

RÉGULIER, adj. (*Gramm.*) *Voyez* Regularité.

Regulier, ere, adj. il y a *en Grammaire* des mots *réguliers* & des phraſes *régulieres*. Les mots déclinables ſont *réguliers*, lorſque la ſuite des terminaiſons que l'uſage leur a accordées eſt ſemblable à la ſuite des terminaiſons correſpondantes du paradigme commun à tous les mots de la même eſpece. Les phraſes ſont *régulieres* lorſque les parties en ſont choiſies & ordonnées conformément aux procédés autoriſés par l'uſage de la langue dans les cas ſemblables. *Voyez* Irrégulier, Anomal, Hétéroclite, Paradigme, Phrase & Proposition.

Regulier, *en terme de Géométrie;* une figure *réguliere* eſt celle dont tous les côtés & tous les angles ſont égaux entre eux. *Voyez* Figure.

Le triangle équilatéral & le quarré, ſont des figures *régulieres*. *Voyez* Quarré & Triangle. Toutes les autres figures *régulieres* qui ont plus de quatre côtés, ſont appellées *polygones réguliers*. *Voyez* Polygone. Il n'y a point de figure *réguliere* qu'on ne puiſſe inſcrire dans le cercle. *Voyez* Cercle. Sur les propriétés, &c. des figures *régulieres*, *voyez* Polygone.

Un corps *régulier* que l'on appelle auſſi *corps platonique*, eſt un ſolide terminé de tous côtés par des plans *réguliers* & égaux, & dont tous les angles ſolides ſont égaux. *Voyez* Corps, Plan & Solide.

Il n'y a que cinq corps *réguliers*, ſavoir l'*hexahedre* ou le *cube*, qui eſt compoſé de ſix quarrés égaux; le *tétrahedre*, de quatre triangles égaux; l'*octahedre*, de huit; le *dodecahedre*, de douze pentagones, & l'*icoſahedre*, de vingt triangles égaux. *Voyez* Cube, Tetrahedre, Octahedre, &c. Ces cinq corps ſont les ſeuls de cette eſpece qui exiſtent dans la nature.

Maniere de meſurer la ſurface & la ſolidité des cinq corps réguliers. On a donné la méthode de trouver la ſolidité du cube au *mot* Cube. Le *tétrahedre* étant une pyramide, & l'*octahedre* une double pyramide; l'*icoſahedre* étant compoſé de vingt pyramides triangulaires, & le *dodécahedre* un ſolide compris ſous 12 pyramides à 5 angles, dont les baſes ſont dans la ſurface de l'icoſahedre & du dodécahedre, & les ſommets au centre; on peut trouver la ſolidité de ces corps par les regles que nous avons données au mot *pyramide*. *Voyez* Pyramide. On a leur ſurface en trouvant celle d'un des plans au moyen des lignes qui le terminent (*voyez* Triangle); & en multipliant l'aire ainſi trouvée par le nombre dont le corps reçoit ſa dénomination; par exemple par 4 pour le tétrahede, par 6 pour l'exahedre ou cube, par 8 pour l'octahedre, par 12 pour le dodécahedre, & par 20 pour l'icoſahedre. Le produit donnera la ſurface de ces ſolides. *Voyez* Aire & Superficie.

Proportion de la ſphere & des cinq corps réguliers *qui y ſont inſcrits, le diametre de la ſphere étant ſuppoſé égal à 2.*

La circonférence d'un grand cercle eſt	6.	28318.
Surface d'un grand cercle,	3.	14159.
Surface de la ſphere,	12.	56637.
Solidité de la ſphere,	4.	18859.
Coté du tétrahedre,	1.	62299.
Surface du tétrahedre,	4.	6188.
Solidité du tétrahedre,	0.	15132.
Côté d'un cube ou hexahedre,	1.	1547.
Surface de l'hexahedre,	8.	
Solidité de l'hexahedre,	1.	5396.
Coté de l'octahedre,	1.	41421.
Surface de l'octahedre,	6.	9282.
Solidité de l'octahedre,	1.	33333.
Coté du dodécahedre,	0.	71364.
Surface du dodécahedre,	10.	51462.
Solidité du dodécahedre,	2.	78516.
Coté de l'icoſahedre,	1.	5146.
Surface de l'icoſahedre,	9.	57454.
Solidité de l'icoſahedre,	2.	53605.

Suppoſé que l'on veuille tirer un de ces corps d'une ſphere de quelque autre diametre, on fera la proportion ſuivante: comme le diametre de la ſphere 2 eſt au côté du ſolide qui lui eſt inſcrit (ſuppoſons le cube 1 1547), de même le diametre de telle autre ſphere qu'on voudra (ſuppoſons 8) eſt à 9.2376, qui eſt le côté du cube inſcrit dans cette derniere ſphere.

Soit dy (*Pl. géomètr. fig.* 81.) le diametre de telle ſphere qu'on voudra, & da $\frac{1}{3}$ du diametre, cette même ſphere $= ab = br$. Elevez les perpendiculaires ae, cf, & bg, & tirez de, df, er, fr, gr, dg, re ſera le coté du tétrahedre; df le côté de l'exahedre; de le côté de l'octahedre; & coupant de en moyenne & extrème raiſon au point n, dn ſera le côté du dodécahedre. Elevez le diametre dy perpendiculairement en r du centre c, menez à ſon ſommet la ligne co, qui coupe le cercle au point h, abaiſſez la perpendiculaire hm, mr ſera le côté de l'icoſahedre.

Les courbes *régulieres* ſont celles dont la courbure eſt uniforme, c'eſt-à-dire qui n'ont ni point d'inflexions, ni point de rebrouſſement, &c. telles ſont les ſections coniques. *Voyez* Courbe, Section conique, &c.

On appelle *courbes irrégulieres* celles qui ont un point d'inflexion ou de rebrouſſement; telles ſont la *conchoïde* & les *paraboles cubiques ſolides*, dont le parametre eſt un quarré. *Voyez* Inflexion & Rebroussement. *Chambers.* (*E*)

Regulier, *mode*, (*Muſique.*) on appelle *mode régulier* celui qui a une cinquieme juſte au-deſſus de ſa finale; & la cadence *réguliere* eſt celle qui tombe ſur les cordes eſſentielles du mode. (*D. J.*)

Régulier, *adjectif*, (*Juriſprudence.*) ſe dit de ce qui eſt conforme aux regles; un acte eſt *régulier* lorſqu'il eſt rédigé ſuivant ce qui eſt permis & ordonné par les réglemens; une procédure eſt *réguliere* lorſqu'elle eſt conforme à l'ordonnance & aux arrêts & réglemens de la cour. *Voyez* Acte, Forme, Formalité, Procedure.

Régulier, eſt auſſi celui qui obſerve une certaine regle de vie, & dans ce ſens on comprend ſous le terme de *réguliers* tous les moines, religieux & religieuſes, chanoines & chanoineſſes *réguliers*, même certains ordres militaires & hoſpitaliers, & autres perſonnes qui ont embraſſé une regle.

On appelle *bénéfice régulier* celui qui eſt affecté à un *régulier*. *Voyez* Bénéfice.

Les premieres regles ſont celles qui furent preſcrites aux moines par leurs abbés, tels que S. Paul, S. Antoine & S. Hilarion, en Egypte & dans la Paleſtine.

La premiere regle dont il ſoit parlé en France, eſt celle de S. Colomban, qui fut approuvée dans le concile de Mâcon, en 627.

Les moines embraſſerent enſuite celle de S. Benoît, qu'ils reconnurent pour la plus parfaite de toutes.

Les quatre principales regles connues en France sont celles de S. Basile, de S. Augustin, de S. Benoît, & de S. François.

Il y a en outre 24 autres constitutions, ou regles particulieres observées dans diverses maisons religieuses & communautés.

Les *réguliers* ont un supérieur de même qualité qui prend le titre d'*abbé*, ou autre titre, selon l'usage de chaque ordre ou communauté.

La jurisdiction des supérieurs *réguliers* n'étoit autrefois que correctionnelle, présentement elle s'étend à tout ce qui est du gouvernement monastique. Ils peuvent prononcer des censures contre les religieux, les en absoudre, condamner aux peines portées par la regle ou par les canons ceux qui ont commis des crimes dans le cloître.

Le supérieur des *réguliers* doit être *régulier* lui-même, de sorte que les abbés commendataires n'ont point de jurisdiction sur leurs religieux, à moins que le pape ne la leur ait accordée par un indult particulier.

Les *réguliers* doivent être gouvernés suivant la regle de leur ordre.

Pour que la regle soit canonique, il faut qu'elle soit du nombre de celles que l'Eglise a approuvées.

Depuis le concile de Latran, on n'en peut point établir de nouvelle sans le consentement exprès du saint siege.

Les bulles d'érection donnent ordinairement aux chapitres généraux le pouvoir de faire de nouveaux statuts.

Mais aucune regle, ni aucun statut n'ont force de loi en France, qu'ils n'ayent été autorisés par lettres-patentes dûement enregistrées.

L'évêque diocésain est le supérieur immédiat de tous les *réguliers* qui ne sont pas soumis à une congrégation & sujets à des visiteurs, quand même ces *réguliers* prétendroient être soumis immédiatement au saint siege. Il peut conséquemment les visiter, leur donner des statuts pour la discipline réguliere, & juger les appels que l'on interjette des jugemens des supérieurs *réguliers*.

Les *réguliers* mêmes qui sont en congrégation, sont soumis à la jurisdiction de l'évêque, à moins qu'ils n'ayent titre & possession d'exemption; l'évêque peut par conséquent visiter leurs maisons, y faire des réglemens pour le service divin, la discipline réguliere & le temporel, & enjoindre aux supérieurs de faire le procès à ceux qui ont commis quelque délit dans le cloître; mais il ne connoît ni par lui même, ni par son official des jugemens rendus par les supérieurs de chaque monastere; ces appels sont portés devant les supérieurs majeurs *réguliers*. L'évêque pourroit néanmoins connoître de ces délits, si le supérieur *régulier*, en étant averti par l'évêque, négligeoit de le faire.

Pour ce qui est des monasteres, chefs & généraux d'ordre, de ceux où résident les supérieurs *réguliers* qui ont jurisdiction sur d'autres monasteres du même ordre, & ceux qui étant exempts de la jurisdiction épiscopale se trouvent en congrégation, l'évêque ne peut les visiter. S'il y arrive quelque desordre, il doit avertir les supérieurs *réguliers* d'y pourvoir dans six mois, ou même plutôt, si le cas est pressant; & faute par les supérieurs *réguliers* de justifier à l'évêque qu'ils se sont conformés à ce qu'il leur a prescrit, il peut ordonner ce qui convient pour remédier aux abus, en se conformant à la regle du monastere.

Quoique l'évêque fasse la visite dans les monasteres non-exempts, soumis à une congrégation, le supérieur *régulier* peut aussi faire la sienne pour l'observation de la discipline.

Les congrégations de *réguliers* doivent tenir au-moins de trois en trois ans des chapitres généraux ou provinciaux, dans lesquels on examine entre autres choses, tout ce qui concerne la discipline réguliere. *Voyez* Chapitre.

Les ordonnances des supérieurs *réguliers* ou du chapitre en matiere de discipline sont exécutoires par provision, comme celles de l'évêque.

Les appels des jugemens des premiers supérieurs des monasteres en congrégation, se portent de degré en degré jusqu'au général de l'ordre, & de-là au pape, qui délegue des juges sur les lieux pour juger l'appel.

La voie d'appel que les *réguliers* ont devant leurs supérieurs, n'empêche pas qu'ils ne puissent aussi se pourvoir devant leur évêque, dans les cas où il a jurisdiction sur eux, ou aux juges royaux dans les cas royaux, ou au parlement par appel comme d'abus.

Un *régulier* qui commet quelque délit hors du monastere est justiciable de l'official.

Quand les délits des *réguliers* ne méritent qu'une légere correction, les supérieurs ne sont pas astraints à instruire le procès dans toutes les formes; mais s'il s'agit d'une peine grave, il faut se conformer à l'ordonnance criminelle.

La reforme des *réguliers* appartient à leurs supérieurs & à l'évêque; & si ceux-ci négligeoient de le faire, ou ne croyoient pas avoir assez d'autorité; le roi, comme protecteur des canons, & les parlemens y pourvoient. *Voyez* les *lois ecclésiastiques* de M. d'Héricourt; *ch. x. du gouvernement des réguliers*, & les *mots* Chapitre, Monastere, Reforme, Religieux. (*A*)

RÉGULO, s. m. (*Hist. mod.*) titre qu'on donne aux fils des empereurs de la Chine.

Le fils de l'empereur qui avoit alors la qualité de premier *régulo*, étoit seulement celui de ses enfans qui étoit le plus en faveur; mais tout-à-coup les choses changerent de face: l'empereur fut instruit par quelques intelligences secretes qu'il s'étoit ménagées de l'innocence du prince héréditaire, qu'il avoit déposé, & des artifices qu'on avoit employés pour le perdre auprès de lui; & singulierement que le *régulo*, pour lui succéder avoit eu recours à la magie & à l'instigation de certains lama, ou prêtres tartares, avoit fait enterrer une statue dans la Tartarie, cérémonie qui avoit été accompagnée de plusieurs opérations magiques. L'empereur donna promptement des ordres pour se saisir du lama & déterrer la statue; & le *régulo* eut son palais pour prison. *Lettres édif. & cur.*

REGULUS, s. m. *en Astronomie;* c'est le nom d'une étoile de la premiere grandeur, qui est dans la constellation du lion; on l'appelle aussi, à cause de sa situation, *cor leonis*, ou le *cœur du lion*. Les Arabes la nomment *albabor*. *Voyez* Etoile.

RÉHABILITATION, RÉHABILITER, [illegible] (*Gramm. & Jurisprud.*) c'est l'acte par lequel le roi remet en sa bonne forme & renommée quelqu'un qui auroit été condamné à quelque peine infamante. Cette *réhabilitation* s'opere par des lettres du grand-sceau, par lesquelles le roi veut que pour raison des condamnations qui étoient intervenues contre l'impétrant, il ne lui soit imputé aucune incapacité ou note d'infamie, & qu'il puisse tenir, posséder & exercer toutes sortes d'offices. *Voyez le tit. 16 de l'ordon. de 1670.*

On trouve, dit M. le P. Hénault, un fait bien singulier dans des lettres du 20 Juin 1383, qui sont au registre 123 du trésor des chartres, *piece 2*. Le roi (Charles VI.) voulant *réhabiliter* un coupable, nommé Jean Mauclerc, habitant de Senlis, à qui le poing avoit été coupé pour avoir frappé un flamand nommé Jean le Brun, lui permit de remplacer ce poing par un autre, fait de la matiere qu'il voudra.

On peut aussi faire *réhabiliter* ou purger la mémoire d'un défunt en appellant de la sentence rendue par contumace, ou si c'est un jugement en dernier ressort, il faut se pourvoir devant les mêmes juges; mais si le défunt est décédé après les cinq ans de la contumace, on n'est point reçu à purger sa mémoire sans lettres du grand-sceau. *Voyez le tit. 17 de l'ordon. de 1670.*

Réhabilitation de noblesse, est l'acte qui fait revivre la noblesse que quelqu'un avoit perdue, par quelque jugement qui l'en avoit déclaré déchu, lui ou ses ancêtres, ou bien lorsqu'elle avoit été perdue par quelqu'acte dérogeant.

Cette *réhabilitation* s'opere aussi par des lettres qui doivent être registrées au parlement, en la chambre des comptes, & en la cour des aides. *Voyez* Bacquet, *des francs-fiefs*.

Réhabilitation de mariage, est une nouvelle célébration de mariage que l'on fait pour réparer le vice d'un premier mariage.

Cet acte est qualifié improprement de *réhabilitation*; la nouvelle célébration de mariage est le seul acte que l'on considere, & elle n'a point l'effet de valider le premier mariage qui étoit nul.

Le parlement ordonne quelquefois qu'un mariage sera réhabilité lorsqu'il ne peche que par quelque défaut de forme, & que les parties consentent de demeurer unies; mais le juge d'église ne peut ordonner

ner une telle *réhabilitation*. *Voyez* au *mot* MARIAGE. (*A*)

RÉHABITUER, v. act. & neut. (*Gram.*) reprendre une habitude. REHACHER, v. act. (*Gram.*) hacher de-rechef. RÉHANTER, v. act. (*Gramm.*) fréquenter de nouveau. REHAZARDER, v. act. (*Gramm.*) abandonner une seconde fois au hazard. *Voyez* HABITUEL & HABITUDE, HACHER & HACHURE, HANTER & FRÉQUENTATION, HAZARDER & HAZARD.

REHAUSSER, v. act. (*Comm.*) augmenter ou faire augmenter le prix. Les blés & les vins *rehaussent* quand il n'y a pas apparence d'une belle moisson ou d'une vendange abondante. Les acaparemens sont prohibés, parce qu'ils font *rehausser* le prix des marchandises. *Voyez* ACAPAREMENT & ACAPARER. *Diction. de Commer. & de Trév.*

REHAUTS, s. m. on appelle *rehauts* en *Peinture*, les lumieres d'un dessein faites avec du blanc, ou d'autres couleurs lumineuses; lorsque ce dessein est sur du papier coloré, & si ce papier est blanc, sa couleur conservée fait les *rehauts*.

On appelle encore *rehauts* en *Peinture*, les lumieres qu'on place par hachure, lorsqu'on veut imiter quelque morceau de sculpture, bas-relief, ou rondebosse.

Le plus communément tous ces *rehauts* sont faits avec de l'or-couleur si l'ouvrage est en huile, & de mordant s'il est en détrempe. L'on y applique de l'or, de l'argent ou du cuivre en feuilles, qui ne s'attachant qu'à ces hachures, fait les *rehauts* ou lumieres, & c'est ce qu'on appelle *rehausser d'or*. *Rehauts* on ne dit point les *rehauts* d'un tableau, ni rehausser un tableau.

RÉHEURTER, v. act. heurter de-rechef, *voyez* HEURTER.

REI, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans l'Irak persienne, *voyez-en l'article* au *mot* REY. (*D. J.*)

REJAILLIR, v. n. (*Gramm.*) il se dit de tous les corps qui sont poussés contre d'autres qui les renvoient. La balle a *rejailli* jusqu'ici. La honte en *rejaillira* sur vous.

Il se dit du mouvement direct d'un fluide mû avec violence hors de son canal. Le sang a *rejailli* jusqu'au pié de son lit.

RÉJALLAGE *d'une cuve*. RÉJALLER *une cuve*, (*Teinture.*) c'est la remplir d'eau chaude deux ou trois jours après qu'elle aura travaillé, si elle se trouve trop diminuée.

REICHENAW, (*Géog. anc.*) en latin *Augia dives*; petite île du lac de Constance, au sud de la presqu'île qu'elle forme. Elle a environ une lieue de longueur du sud-est au nord-ouest, & moitié moins de largeur. S. Firmin y fonda en 724 un célebre monastere sous la regle de S. Benoît, & en fut le premier abbé. Ses successeurs eurent séance aux dietes de l'empire parmi ceux du cercle de Suabe, & devinrent très-puissans. Les évêques de Constance firent unir cette île à leur manse épiscopale en 1540, & en jouissent encore. L'empereur Charles le Gros est inhumé dans l'église de l'abbaye. (*D. J.*)

REICHENBACH, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes d'Allemagne, l'une dans le Woitgland, entre Altembourg & Olmitz. Elle est commerçante, & appartient à l'électeur de Saxe. L'autre *Reichenbach* est une petite ville de Silésie, dans la principauté de Schweidnitz, sur une riviere de même nom. Les impériaux la prirent en 1613, & y exercerent toutes sortes de barbaries. (*D. J.*)

REICHENSTEIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Silésie, à 2 milles de Glatz, & à 4 de Neisse. Elle a des mines dans ses environs. *Long.* 24. 32. *latit.* 50. 27. (*D. J.*)

REICHENVEYLER, (*Géog. mod.*) petite ville de France, d'Alsace, au-dessous de Keysersberg. Elle fut environnée de murailles l'an 1291 par les seigneurs de Horburg. (*D. J.*)

REICHSHOFEN, (*Géog. mod.*) petite ville de la basse Alsace, dans le voisinage d'Haguenaw. Elle a appartenu successivement à plusieurs princes, & enfin en 1633, au comte palatin de la ligne de Birckenfeld. (*D. J.*)

REJET, s. m. (*Gram. & Com.*) il se dit du renvoi d'une partie d'un compte sur un autre. Il faut renvoyer, rejetter, ou faire le *rejet* des paiemens de cette année sur la suivante, on manque de fonds. De la répartition des impôts d'une paroisse insolvable sur les autres, ou de l'impôt d'un particulier insolvable sur les autres; cet homme n'a rien, il faut faire le *rejet* de la capitation sur d'autres.

Du rebut d'une piece inutile, ou falsifiée, ou supposée, hors de la discussion d'une affaire, les juges ont ordonné le *rejet* de cet acte défectueux hors du procès. *Voyez ci-dessous* quelques autres acceptions du même *mot*.

REJET, *terme de Plomblier*, reste de plomb qui tombe dans un petit creux au bas du moule, lorsqu'on jette le plomb en moule, *Trévoux*. (*D. J.*)

REJET, (*Teint.*) *voyez l'article* PASSE.

REJETS, s. m. ce sont de petites verges qui pliées, se redressent d'elles-mêmes.

REJETTEAU, s. m. (*Menuiserie.*) c'est une moulure que l'on pratique au bas du bois des fenêtres, & qui avance sur le chassis de 2 ou 3 pouces, pour empêcher, lorsqu'il pleut, que l'eau n'entre dans les appartemens; l'eau coule le long des fenêtres, & tombe sur le *rejetteau* qui la rejette loin, d'où lui vient son nom. (*D. J.*)

REJETTER, v. a. (*Gram.*) c'est jetter une seconde fois, comme dans ces exemples; *rejetter* les dés sur la table; *rejetter* de l'eau sur la chaux; *rejetter* la même pierre.

Pousser un nouveau jet, comme lorsqu'on dit cette plante a *rejetté* là & là; il y a des arbres qui *rejettent* mieux que d'autres.

Supprimer, ôter, diminuer; il faut *rejetter* l'eau de cet endroit dans celui-ci; la terre de ce fossé sur cette couche; la moitié des meubles hors de cet appartement; ces détails du commencement de votre discours, à la fin.

Rendre, vomir; cet enfant *rejette* le lait; il a *rejetté* sa médecine.

Desapprouver, se refuser à; cette proposition fut *rejettée* d'une voix unanime.

Chasser, éloigner; il a été *rejetté* indignement de la maison de son ami.

Attribuer à d'autres; ils font des sotises qu'ils *rejettent* adroitement sur d'autres.

Rejetter a encore les différentes acceptions du mot *rejet*. *Voyez* les *articles* REJET.

REJETTONS, JETTONS, TALLES, (*Jardinage.*) *Voyez* BOUTURES.

REJETTON, *Tabac de*, (*Fabrique de tabac.*) c'est celui que l'on fait avec les feuilles que la plante pousse après qu'elle a été coupée une premiere fois. Ce tabac n'est jamais bien bon, les feuilles dont on le fait n'étant ni aussi grandes, ni aussi charnues, ni aussi fortes que celles qu'elle a poussées d'abord, & qui l'ont comme entierement épuisée. Il y a même des habitans aux îles, qui ne cherchant que la grande quantité, & non pas la bonne qualité de la marchandise, font du tabac des troisiemes feuilles; mais si celui de *rejetton* est si mauvais, que doit-on penser de ce dernier? Il est vrai qu'ils ne les emploient pas toutes seules, & qu'ils les mêlent avec les premieres & les secondes; mais ce mélange & cet artifice n'a fait que décrier le tabac de la fabrique des Indes, qui autrefois alloit presque de pair avec la tabac de Brésil. *Diction. de Com.* (*D. J.*)

REIFFERSCHEID, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle du bas-Rhin, au pays appellé *Bissel*, près de Manderdheid. (*D. J.*)

REIGELSBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Franconie, entre les bourgs de Rieds & d'Aab. (*D. J.*)

REILANE, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans la Provence, avec titre de vicomté, dans la viguerie de Forcalquier. Elle a entrée aux états de la province. (*D. J.*)

REILBON, s. m. (*Teint. d'Ameriq.*) espece de garance qu'on trouve au Chily dans l'Amérique méridionale; c'est de la racine de cette plante cuite dans de l'eau, qu'on tire une couleur rouge assez semblable à celle qu'on appelle en France *rouge de garance*.

REIMPOSER, v. act. (*Gramm.*) imposer de-rechef.

REIMPRESSION, (*Grammaire.*) RÉIMPRIMER, imprimer pour la seconde fois. *Voyez* IMPOSER & IMPOTS, IMPRESSION, IMPRIMERIE & IMPRIMER.

REINS, s. m. *en Anatomie*, c'est la partie de l'animal dans laquelle l'urine se sépare du sang, *voy.* URINE. Ce mot, selon Varron, vient du grec ῥεῖν, *quasi rivi obsceni humoris ab iis oriantur*. Les Grecs appellent les *reins*, νεφροὶ, du verbe νέφειν, *pleuvoir, neiger*. *Voyez* NÉPHRÉTIQUE.

Ils

Ils sont deux, situés un de chaque côté; l'un entre le foie & le muscle lombaire, au côté droit; l'autre entre la rate & le même muscle, au côté gauche. Dans l'homme le droit est plus bas que le gauche; mais le contraire arrive le plus souvent dans les quadrupedes. Ils sont attachés aux lombes & au diaphragme par leur membrane extérieure, & à la vessie par les ureteres; le droit est aussi attaché à l'intestin *cæcum*, & le gauche au colon & à la rate. Leur figure ressemble à une feve, ou à un croissant; car ils sont courbés du côté de la veine cave, & convexes par dehors.

Il n'y a d'ordinaire que deux *reins*, *rognons*; cependant on en a trouvé quelquefois trois & même quatre, quelquefois aussi on n'en a trouvé qu'un seul. Ils ont ordinairement dans l'homme environ cinq pouces de long & trois de large, sur un & demi d'épaisseur. En fendant un *rein* par sa convexité, on voit que la substance extérieure qu'on appelle *corticale*, en recouvre une autre, composée d'une infinité de tuyaux qui viennent se rendre à des mamelons, par où l'urine sort de la substance du *rein* pour se rendre dans l'uretere.

Ces mamelons qu'on appelle les *papilles du rein*, sont séparés par des cloisons que la substance corticale forme entre les différens paquets de la substance tubuleuse; de plus la substance corticale est encore parsemée de plusieurs entrelacemens de vaisseaux que l'injection fait découvrir; mais qui laissent pourtant des espaces assez considérables dans lesquels il ne passe rien de la liqueur injectée.

M. Bertin a vu distinctement les vaisseaux sanguins qui forment la substance tubuleuse, s'aboucher avec les tuyaux urinaires qui se rendent aux papilles; mais il a vu depuis d'autres fibres qui lui paroissoient être les tuyaux urinaires, se rendant de même aux papilles, & qui partoient des prolongemens de la substance corticale. Il découvrit que celle-ci étoit glanduleuse, & que ces tuyaux étoient les canaux excrétoires de ces glandes. Il se fait donc réellement dans le *rein* deux sortes de filtrations; l'urine la plus grossiere est séparée du sang par la substance tubuleuse, & l'urine la plus subtile est filtrée par les glandes qui composent la substance corticale. *Voyez* URINE, *voyez* aussi *Mém. de l'acad. des Scien. ann.* 1744.

Les *rognons* sont couverts de deux membranes; ils ont chacun une veine & une artere qu'on appelle *émulgentes:* les arteres viennent de l'aorte, & les veines vont se rendre à la veine cave. Ils ont aussi des nerfs qui prennent leur origine du plexus rénal, formé des rameaux du nerf intercostal & des nerfs lombaires.

Les *reins* séparent l'urine du sang, qui est poussé par le mouvement du cœur dans les arteres émulgentes. Celles-ci le portent dans les petites glandes qui en séparent la sérosité, & la versent dans les conduits urinaires qui vont des glandes au bassin, d'où elle se rend par les ureteres dans la vessie. Le sang qui ne peut point entrer dans les glandes, retourne par les veines émulgentes. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explication. Voyez* aussi SECRÉTION.

REINS, *jeux de la nature sur les*, (*Anat.*) ces deux visceres nous présentent des jeux singuliers de la nature sur leur nombre, sur leur situation, leur grandeur, leur connexion, leurs vaisseaux & leurs canaux excrétoires.

1°. *Nombre*. Nous avons dans l'état naturel un *rein* de chaque côté; cependant Charles Etienne rapporte avoir trouvé deux *reins* de chaque côté, accompagnés chacun de leur veine émulgente. D'autres anatomistes assurent en avoir vu trois, & même quatre; mais ils ajoutent que ce nombre suppléoit au volume qui étoit moins considérable qu'à l'ordinaire. Vésale témoigne n'avoir trouvé qu'un seul *rein* dans certains sujets. Bartholin en cite aussi des exemples dans *sa deuxieme centurie, hist.* 77. Enfin M. Morand a vu ce jeu à l'ouverture du corps d'un suisse; mais M. Litre a vu quelque chose de plus étrange. Il a ouvert un enfant de 4 ans, dans lequel il n'a trouvé aucun vestige de *rein* gauche, ni d'uretere du même côté, & cependant le *rein* droit n'en étoit pas plus gros que de coutume. *Hist. de l'academ. des Sciences*, *année* 1707.

2°. *Situation*. Les *reins* sont ordinairement situés dans la région lombaire, sur les deux derniers fausses côtes, couchés l'un à droite sous le foie, & l'autre à gauche sous la rate, à environ trois travers de doigts des troncs de la veine cave, & de l'aorte descendante, le droit un peu plus bas que la gauche; mais cette situation varie. Rioland, & autres maîtres de l'art, les ont quelquefois trouvés à une même hauteur; pour lors leur partie supérieure appuie sur la derniere des fausses côtes; & quelquefois aussi le *rein* droit est plus haut que le *rein* gauche, contre la coutume.

3°. *Grandeur*. Le volume ordinaire de chaque *rein* est d'environ cinq à six travers de doigts de longueur, sur trois de largeur, & un demi d'épaisseur; mais toutes ces dimensions varient extrèmement sur les sujets mêmes dont ce viscere se trouve d'ailleurs en très-bon état après la mort; la différence est quelquefois extrème en grosseur & en petitesse dans les maladies. Par exemple, un médecin de Grenoble a mandé à l'académie des Sciences, qu'il avoit trouvé dans un cadavre un *rein* si prodigieux qu'il pesoit trentecinq livres, & que sa structure naturelle étoit altérée à-proportion de cette augmentation de grandeur & de poids. *Hist. de l'acad. ann.* 1732.

4°. *Leur connexion*. Les attaches des *reins* varient pareillement; le droit est attaché au cœcum & au colon, le gauche l'est au colon; mais des anatomistes l'ont trouvé attaché à la rate.

5°. *Leurs vaisseaux & leurs canaux excrétoires*. Si la nature se joue dans les vaisseaux des visceres de notre corps, c'est particulierement ici. Ceux que les anciens ont nommés *arteres* & *veines émulgentes*, & qu'il est plus naturel d'appeller *arteres* & *veines rénales*, ne varient pas seulement dans leur nombre, mais dans leur origine, & leur distribution. „ J'ai „ trouvé, dit Ruysch, les arteres rénales doubles & „ triples, ramifiées de quantité de manieres différen- „ tes. J'ai trouvé encore, ajoute-t-il, le bassinet dou- „ ble & triple. De plus, deux ureteres en un *rein*, „ dont l'origine étoit différente, & cependant se joi- „ gnant en un seul tronc avant que de s'inserer dans „ la vessie, & d'autres fois s'insérant séparément dans „ la vessie „. Il a fait de tous ces jeux des préparations, dont la liste se trouve dans le *recueil de ses raretés anatomiques*.

La membrane adipeuse des *reins* reçoit une artere & une veine qui viennent quelquefois immédiatement des troncs de l'aorte & de la veine-cave, quelquefois des vaisseaux émulgens, & quelquefois des spermatiques.

M. Poupart, trop adroit dans l'anatomie fine des insectes, pour qu'on l'accuse de n'avoir pas bien vu dans l'anatomie grossiere, faisant la dissection d'une fille âgée de 7 ans, trouva qu'elle n'avoit du côté gauche ni artere, ni veine émulgente, ni *rein*, ni uretere, ni vaisseaux spermatiques; & même il ne vit nulle apparence qu'aucune de ces parties eût jamais existé, & se fût flétrie, ou détruite par quelque indisposition. Le *rein* & l'uretere du côté droit de son sujet, étoient plus gros qu'ils ne sont naturellement, parce que chacun d'eux étoit seul à faire une fonction qui auroit dû être partagée.

C'est dans les *reins* que se forme ordinairement cette concrétion si cruelle & si fatale à tant de personnes, & particulierement aux gens de lettres. Les annales anatomiques rapportent qu'à l'ouverture du corps du pape Innocent XI. décédé le 13 Août 1689, on trouva dans chacun de ses *reins* une pierre monstrueuse; celle du *rein* gauche pesoit 9 onces, & celle du *rein* droit en pesoit 6.

C'est Jacques Bercugér de Carpi qui découvrit le premier les caroncules des *reins*, qui ressemblent au bout des mamelles. Nicolaus Massa décrivit ensuite les canaux par lesquels les urines sont filtrées, *tubulos urinarios;* mais bientôt après Eustachius découvrit la structure entiere des *reins*, leurs vaisseaux, leurs papilles, leurs canaux, enfin toutes les merveilles de ce viscere, sur lequel il a mis au jour un ouvrage & des planches admirables. Joignez-y le découvertes de Malpighi & de Ruysch, & vous n'aurez presque plus rien à desirer. (*D. J.*)

REINS, *actions des*, (*Physiolog.*) les *reins* sont les égoûts du corps humain; il ne paroît pas qu'il y ait aucune autre partie qui reçoive la matiere de l'urine; si on lie les arteres émulgentes, il ne se ramasse rien dans les ureteres ni dans la vessie.

On trouve cependant des anatomistes qui prétendent qu'il y a d'autres voies; la ligature des arteres émulgentes ne leur paroît pas une preuve convaincante contr'eux, parce qu'alors les convulsions & les dérangemens qui surviennent, ferment les couloirs qui sont ouverts lorsque tout est tranquile: voici les raisons qui les font douter, s'il n'y a pas d'autres conduits qui se déchargent dans la vessie. 1°. Les eaux minérales

rales passent dans la vessie presque dans le même instant qu'on les avale; la même chose arrive dans ceux qui boivent beaucoup de vin 2°. Les eaux des hydropiques répandues dans l'abdomen, se vuident par les urines, de même que les abscès de la poitrine. 3°. Les lavemens, selon eux, sortent quelquefois par la vessie un instant après qu'ils sont dans les corps.

Ces raisons ne demandent point un conduit différent de celui des *reins*; 1°. les eaux minérales de même que le vin, ne sortent pas d'abord par les urines, au commencement il faut attendre quelque tems, & cela, parce qu'elles doivent passer par les vaisseaux lactées, le canal thorachique, la veine-souclaviere, la veine-cave, le ventricule droit du cœur, les poumons, le ventricule gauche, l'aorte, & les émulgentes; mais quand tout cet espace contient des eaux minérales ou du vin, alors on voit qu'on ne sauroit continuer à boire sans pisser incessamment, puisqu'à proportion que les eaux ou le vin avancent, il en survient une égale quantité, & qu'il y a une véritable suite de filets d'eau depuis l'estomac jusqu'au *rein*. 2°. Les eaux des hydropiques peuvent entrer dans les veines par les tuyaux absorbans: dans les bains, l'eau ne s'y insinue-t-elle point? dans notre corps, n'y a-t-il pas des abscès dans les extrémités, qui sont repompés tout-à-coup? Or cela ne sauroit être, s'il n'y a des tuyaux absorbans qui s'inserent dans les veines; les artères ne sauroient les recevoir puisque le cœur qui y pousse continuellement le sang, s'opposeroit à l'entrée des liqueurs.

On a prétendu d'après quelques fausses expériences, que les parois extérieures laissoient passer l'eau dans la cavité de la vessie, & que le intérieures ne permettoient pas qu'elle en sortît; mais il est certain que les deux surfaces permettoient également aux fluides un libre passage; or il s'agit de savoir si l'on peut conclure de-là que l'urine passe dans la vessie sans se filtrer dans les *reins*.

Il est certain qu'elle n'entreroit pas plutôt dans la vessie que dans les intestins, dans la capacité de la poitrine, &c. De plus la même cause qui la feroit entrer, la feroit sortir, ou du moins lui permettroit l'issue; & ce qui est décisif, c'est que dans l'hydropisie, où l'on ne sauroit supposer tous les pores bouchés, les urines ne sont qu'en très-petite quantité. 3°. Les lavemens, s'ils passent dans la vessie, pourront entrer dans les veines lactées qu'on a trouvées dans le colon; ils peuvent même passer dans les intestins grêles, pourvû que le cœcum ne soit pas gonflé, car l'entrée n'est bien fermée que lorsque ce cul-de-sac est bien tendu par le gonflement, les lavemens pourront donc être portés aux *reins* par la route ordinaire, s'il est vrai que cela arrive, j'ajoute cette condition, parce que je suis persuadé que le plus souvent il n'y a que l'odeur qui passe dans la vessie.

Après avoir établi que les *reins* sont le seul endroit où se sépare l'urine, voyons comment ils la filtrent.

Le sang poussé dans les arteres émulgentes, dilate les ramifications qui se répandent dans la substance des *reins* ces ramifications dilatées pressent le sang qu'elles contiennent, & le poussent vers les tuyaux qu'elles envoyent aux organes sécrétoires; comme les canaux qui filtrent l'urine & la déposent dans ces organes, sont plus étroits que les extrémités des artères sanguines, ils ne pourront pas recevoir la partie rouge, ni la lymphe grossiere.

Mais 1°. la partie aqueuse y entrera; car si l'on fait une injection d'eau tiede dans les arteres émulgentes, l'eau passe dans les veines, les vaisseaux lymphatiques, & les ureteres; si cette expérience n'a pas réussi à Malpighi, c'est parce qu'il ne l'a pas faite dans un cadavre récent; l'air passe de même dans ces tuyaux, selon le témoignage de Nuk & selon tous ceux qui ont poussé l'air dans les reins. 2°. La partie huileuse atténuée sortira par ces tuyaux, & par conséquent l'urine sera une liqueur jaunâtre, car la chaleur qui a atténué l'huile, lui donne en même-tems une couleur jaune. 3°. Comme les tuyaux sécrétoires des *reins* sont plus gros que ceux des autres couloirs, les matieres terrestres & salines pourront y passer, & c'est aussi ce que nous voyons par le sédiment qui se dépose au fond des vaisseaux où l'on met l'urine.

On voit par-là si, pour expliquer la sécrétion de l'urine, on doit avoir recours aux fermens, aux précipitations ou imaginations d'une infinité d'auteurs qui ont abandonné une méchanique aisée pour des idées chimériques.

Le sang est poussé continuellement dans les *reins* en grande quantité, avant qu'il se soit dépouillé de ses parties aqueuses & huileuses en d'autres couloirs; il faut donc que l'urine se sépare dans les *reins* en abondance: le sang qui va dans les parties inférieures s'y dépouille de sa partie aqueuse & d'une huile subtile; celui qui se porte dans les arteres cutanées, laisse dans les couloirs de la peau la matiere de la sueur & de la transpiration; il faut donc qu'après les circulations réitérées, il se porte moins d'eau vers les *reins*; ainsi la partie huileuse qui s'y déposera sera moins délayée & plus jaune que la précédente, puisque ses parties ne seront pas mêlées des parties aqueuses qui éclaircissent sa couleur, & lui donnent de la fluidité; d'ailleurs la chaleur que cette huile aura soufferte, par diverses circulations, lui donnera encore un jaune plus foncé, & rendra les huiles plus âcres; c'est pour cela que lorsqu'on a jeûné long-tems, l'urine est fort jaune & fort âcre.

Si le sang est poussé impétueusement dans les couloirs des *reins* par la force du cœur & des artères, il forcera les tuyaux qui ne recevoient auparavant que la matiere aqueuse & l'huile atténuée, ainsi on pissera du sang; c'est ce qui arrive dans la petite vérole, dans ceux qui ont quelques pierres aux *reins*, dans ceux qui ont les couloirs des *reins* fort ouverts ou fort lâches; mais s'il arrivoit que les arteres fussent fort gonflées par le sang, alors il arriveroit une suppression d'urine, car les arteres enflées comprimeroient les tuyaux sécrétoires, & fermeroient ainsi le passage à la liqueur qui s'y filtre; cette suppression est assez fréquente & mérite de l'attention.

Pour que l'urine coule, il faut donc que les arteres ne soient pas extrèmement dilatées, car par ce moyen, les tuyaux sécrétoires ne peuvent se remplir. Delà vient que l'opium arrête l'urine; mais si le sang en gonflant les arteres empêche la sécrétion de l'urine, les tuyaux peuvent encore y porter un obstacle en se retrécissant; de-là vient que dans l'affection hystérique les urines sont comme de l'eau, car les nerfs qui causent les convulsions, retrécissent les couloirs de l'urine; la même chose arrive dans des maladies inflammatoires: c'est pour cela que dans les suppressions qui viennent du resserrement des *reins*, on n'a qu'à relâcher par des délayans, ou par des bains qui augmentent toujours la sécrétion de l'urine, & ce symptome cessera.

S'il coule dans les *reins* un sang trop épais, ou que plusieurs parties terrestres soient pressées les unes contre les autres dans des *mamellons*, on voit qu'il pourra se former des concrétions dans les tuyaux qui filtrent l'urine; il suffit qu'il s'y arrête quelque matiere pour que la substance huileuse s'y attache par couches; car supposons qu'un grumeau de sang ou des parties terrestres unies s'arrêtent dans un mamelon, la matiere visqueuse s'arrêtera; avec ces concrétions la chaleur qui surviendra, fera évaporer la partie fluide, ou bien le battement des arteres & la pression des muscles de l'abdomen l'exprimeront, ainsi la matiere desséchée ne formera qu'une masse avec ces corps qu'elle a rencontrés.

Voilà ce qui se passe dans la filtration de l'urine; ce fluide, en sortant des organes secrétoires, entre dans les tuyaux longs, blanchâtres, qui se rendent aux mamelons, c'est-à-dire à l'extrémité des cônes formés par leur assemblage; quand il est entré dans ces tuyaux, il est poussé par celui qui le suit, par la pression du cœur, des artères du ressort des fibres, par l'action de la respiration; enfin ce fluide, c'est-à-dire l'urine, sortant en gouttes par les mamellons, est reçu par des calices qui sont des branches de l'extrémité des arteres, & soit par son poids, soit par l'urine qui suit, soit enfin par la pression dont nous venons de parler, il se rend dans la vessie.

Ces principes qui établissent l'action des *reins*, nous en marquent la nécessité. Les fluides tendent à s'alkaliser, à se pourrir, à devenir âcres; ainsi il est nécessaire qu'il y ait dans le corps un égoût qui reçoive ces matieres & les pousse hors du corps. Une autre matiere qui se sépare continuellement des autres, & qui doit être filtrée, est une matiere séreuse, fort subtile, qui est très-abondante dans les urines.

Or pour la séparation de ces matieres, on n'a besoin que de couloirs nombreux qui soient assez ouverts pour recevoir les excrémens du sang; ainsi l'attraction qu'on a voulu introduire dans l'action des filtres,

tres, peut bien être ailleurs un excellent ſyſtême, mais qu'aucune néceſſité ne peut nous faire adopter ici.

Les fermens urinaires ne doivent pas être mieux reçus, ce ſont des agens que l'imagination a formés pour amuſer notre ignorance; les faits ſeuls doivent nous conduire; ſi nous prenons pour fondement des hypothèſes, nous verrons toujours nos opinions démenties par la nature. *Senac*. (*D. J.*)

Reins *maladies des*, (*Médec.*) 1°. Les anatomiſtes appellent *reins*, deux corps de la figure d'une fève, placés intérieurement ſur les lombes, munis d'une artere & d'une veine conſidérable, & parſemés d'une grande quantité de nerfs; la nature les a deſtinés à ſéparer de l'humeur qui y abonde, le liquide qu'on nomme *urine* qui s'amaſſe dans leur baſſin, & qu'ils dépoſent dans les ureteres. Ces deux corps, tels que nous venons de les décrire, ſont ſujets à des maladies générales & particulieres.

2°. La plus fréquente de ces maladies eſt la pierre que certains auteurs appellent *urine néphrétique*; elle a ſon ſiege dans le baſſin des *reins*, & rempliſſant par ſa maſſe l'entrée de l'uretere, elle produit l'obſtruction, la peſanteur & la ſuppreſſion d'urine; de ſa dureté procède une douleur de *reins*, l'anxiété, le piſſement de ſang, l'ulcere de la partie, l'enlevement de la mucoſité, une urine remplie de matiere mucilagineuſe & ſablonneuſe; par la ſimpathie qui ſe trouve entre les *reins* & les autres parties du corps, il en réſulte la ſtupeur des cuiſſes, le retirement en arriere du teſticule, la colique, la conſtipation du ventre, la cardialgie, la nauſée, le vomiſſement, le dégoût, l'ictère, la dyſpnée, l'avortement & les convulſions; de la ſuppreſſion d'urine & du dérangement des fonctions, proviennent le *comavigil*, la foibleſſe, la cachexie, l'atrophie, la fievre, le tremblement, la ſyncope, le délire, la ſomnolence; tous ces ſymptomes ſont les ſignes d'un calcul caché; leur guériſon particuliere ne s'écarte point de la méthode curative générale; mais les maux qui en ſont la ſuite par la ſimpathie, exigent l'uſage des anodins & la néceſſité de tenir le ventre libre.

3°. Les autres corps étrangers qui ſe trouvent dans les *reins*, comme le grumeau, les vers, les matieres viſqueuſes, le pus, qui tous produiſent l'obſtruction, donnent lieu à la ſuppreſſion d'urine accompagnée de divers accidens par tout le corps; pour diſſiper ces accidens, il faut abſolument détruire la cauſe dont ils émanent.

4°. La douleur des *reins*, eſt une eſpece de néphrétique produite ſeulement dans le baſſin de ce viſcere, par l'acrimonie, l'inflammation, l'éréſipele, le catharre, le rhumatiſme, l'humeur goutteuſe, la métaſtaſe, le calcul; d'où réſulte néceſſairement quelque difficulté d'urine; cette douleur a ſes ſignes particuliers qui l'accompagnent & qui la font diſtinguer de toute autre maladie; ſa curation doit être relative à la connoiſſance de la cauſe.

5°. Lorſque les vaiſſeaux ſanguins relâchés dans les *reins*, introduiſent du ſang dans l'urine, elle ſort ſanguinolente, avec un dépôt de même nature, ſans douleur ou pulſation dans les lombes, mais accompagnée d'une ſenſation de froideur qu'il faut traiter par les corroborans; quand les vaiſſeaux ont été rompus par une trop grande impétuoſité, après l'ardeur des lombes, il ſuccede un piſſement de ſang qui demande les ſaignées & les rafraîchiſſans; ſi les vaiſſeaux corrodés ou détruits par le calcul, cauſent le piſſement de ſang, il faut employer les huileux, les mucilagineux, & les émolliens.

6°. Comme la convulſion empêche les fonctions dans les autres parties, de même dans l'irritabilité, l'hyſtériſme, la ſympathie & les paſſions de l'ame, il arrive que la contraction des *reins* cauſe aſſez ſouvent la ſuppreſſion de l'urine, qu'il faut diſſiper par le moyen des antiſpaſmodiques.

7°. L'affoibliſſement de la fonction des *reins* empêche la ſecrétion de l'urine, ou laiſſe paſſer avec l'urine d'autres humeurs utiles à la ſanté; le traitement de cet accident exige l'uſage interne des corroborans, & de leur application extérieure ſur la région des lombes.

8°. La ſuppuration & l'ulcération des *reins*, qui procede d'une urine purulente, ſe connoit par des marques autour des lombes, & requiert les balſamiques pour adoucir un mal qui eſt incurable. (*D. J.*)

Reins *ſuccenturiaux*, (*Anatom.*) les capſules atrabilaires des anciens, appellées par quelques modernes *reins ſuccenturiaux*, ou *glandes ſurrénales* (on choiſira le nom qu'on aimera le mieux), ſont deux corps irrégulierement applatis, qui ont été décrits pour la premiere fois par Euſtachius. Ils offrent aux anatomiſtes des jeux variés ſur leur poſition, leur figure, leur couleur, leur grandeur, leurs vaiſſeaux, cependant je ne ſache aucune obſervation qui diſe que ces glandes ayent jamais manqué dans un ſujet.

Elles ſont d'ordinaire poſées ſur le ſommet des *reins*, une de chaque côté; mais quelquefois elles ſont placées au-deſſus des *reins*, d'autrefois tout proche, & quelquefois une de ces capſules eſt plus groſſe que l'autre; leur figure eſt auſſi inconſtante, tantôt ronde, tantôt ovale, tantôt quarrée, tantôt triangulaire; leur couleur eſt tantôt rouge, tantôt ſemblable à celle de la graiſſe dont elles ſont environnées; leur grandeur ne varie guere moins dans les adultes; leurs vaiſſeaux ſanguins viennent quelquefois de l'aorte & de la veine-cave & d'autrefois des vaiſſeaux émulgens.

Ce n'eſt pas tout, il faut encore mettre les capſules atrabilaires au nombre des parties dont on laiſſe à la poſtérité l'honneur de découvrir l'uſage. Il ſemble cependant qu'il convient de le chercher par préférence dans le fœtus, où elles ſont fort groſſes, de même que les organes qui ne ſervent pas dans l'adulte.

Au reſte, les anatomiſtes conviennent qu'il y a dans les capſules rénales, contre la membrane qui vient du péritoine, & une certaine quantité de graiſſe qui les entoure, & une autre tunique propre très-fine, une ſurface externe faite de petits grains jaunes, lâches, comme friables, joints entr'eux par un tiſſu cellulaire. L'interne reſſemble à la ſtructure veloutée des inteſtins, elle eſt toute polie, d'un jaune tirant ſur le rouge, & Malpighi la nomme *muqueuſe*. Enſuite vient cette cavité découverte par Bartholin, affaiſſée, réunie par de fines celluloſités, dans laquelle on trouve une liqueur tantôt rougeâtre, tantôt d'un jaune foncé, mais qui n'ayant point d'amertume, ne mérite pas le nom d'*atrabile*. (*D. J.*)

Reins *du cheval*, (*Maréchal.*) ils commencent vers le milieu du dos jusqu'à la croupe. Les *reins* bien *faits* ſont ceux qui s'élevent un peu en dos d'âne; lorſqu'ils s'élevent trop, on dit que le cheval eſt *boſſu*. Une autre bonne qualité du cheval, c'eſt d'avoir les *reins larges*, ce qu'on appelle le *rein double*; les *reins courts* ſont un ſigne de force. Les mauvaiſes qualités des *reins* ſont d'être *longs* & *bas*, ce qui fait donner au cheval le nom d'*enſellé*. On entend en diſant qu'un cheval *a du rein*, que la force de ſes *reins* ſe fait ſentir au trot & au galop aux *reins* du cavalier.

Reins, (*Critique ſacrée.*) le Lévitique, *ch. viij.* 25. ordonne au ſacrificateur de brûler cette partie de la victime ſur l'autel. Ce mot ſe prend au figuré dans l'Ecriture, 1° pour la ſource de la génération; 2° pour la force, la vigueur du corps, Nah. *ij.* 10. 3° pour les paſſions & les affections de l'ame, *Pſ. xv.* 7. 4° pour l'ame même. Dieu ſonde les cœurs & les *reins*, Jérém. *vij.* 17. (*D. J.*)

Reins, *pierre des*, (*Hiſt. nat.*) *lapis renalis*, nom donné par quelques auteurs à la géode ou pierre d'aigle, à cauſe qu'elle renferme un noyau ſemblable à un *rein*.

Reins *de voûte*, (*Coupe des pierres.*) c'eſt la partie vuide ou pleine, qui eſt entre la moitié de l'extrados d'un arc, & le prolongement du pié droit juſqu'au niveau du ſommet de la voûte. Les *reins* des voûtes gothiques ſont vuides.

REINE, ſ. f. (*Gram. Hiſt. mod.*) femme ſouveraine qui poſſede une couronne de ſon chef, & par droit de ſucceſſion. En ce ſens nous n'avons point de *reine* en France, où la couronne ne tombe point en quenouille, c'eſt-à-dire où les filles & parentes de roi ne ſont point admiſes à leur ſuccéder.

Reine ſignifie auſſi la *femme* d'un roi, & c'eſt dans ce ſens qu'on dit une *reine* de France. Dans les autres royaumes, comme en Angleterre, en Hongrie, &c. pour diſtinguer une princeſſe qui eſt *reine* de ſon chef d'avec celle qui n'eſt que l'épouſe d'un roi, on l'appelle *reine* regnante. Celle-ci eſt ſouveraine même du roi ſon époux dans ſes états, au lieu que la *reine* dans le ſecond ſens, c'eſt-à-dire *l'épouſe* du roi, eſt ſeulement ſa premiere ſujette.

On appelle la veuve du roi *reine douairiere*, & *reine-mere*, ſi ſon fils eſt ſur le trône.

Il ſe leve en France un impôt affecté à l'entretien de la maiſon de la *reine*. *Voyez* au *mot* Ceinture *de la reine*.

Rei-

Reine du ciel, (*Hist. des Héb.*) c'est le nom que les Hébreux prévaricateurs & idolâtres donnoient à la lune, à laquelle ils rendoient un culte superstitieux.

Il en est parlé dans plusieurs endroits de l'Ecriture & entr'autres dans Jérémie, *c. vij. verf.* 18. „ les enfans amassent le bois, dit ce prophete, les peres allument le feu, & les femmes mêlent de la graisse avec la farine, pour faire des gâteaux à *la reine du ciel* „. Le P. Calmet croit que c'est la même divinité qui est nommée *Meni* dans le texte hébreu d'Isaïe, *c. lxv. verf.* 11. & que ce n'étoit autre chose que la Lune, Astarté, Trivia, Hécaté, Diane, Vénus la céleste, Isis, selon les différentes superstitions des peuples. On lui dressoit des autels sur les plateformes qui servoient de toîts aux maisons, au coin des rues, auprès des portes & dans les bois de haute-futaye. On lui offrit des gâteaux paîtris avec de l'huile ou avec du miel, & on lui faisoit des libations avec du vin ou avec d'autres liqueurs. Les rabbins croient qu'on imprimoit sur ces gâteaux la forme d'une étoile ou d'un croissant. Calmet, *dict. de la Bible*.

Reine pédauque, (*Sculpt. gothiq.*) nom barbare d'une figure que l'on voit au portail de quelques églises.

On compte en France quatre églises anciennes au portail desquelles on voit avec d'autres figures celle d'une reine, dont l'un des piés finit en forme de pié d'oie. Ces églises sont celles du prieuré de S. Pourçain en Auvergne, de l'abbaye de S. Bénigne de Dijon, de l'abbaye de Nesle tranférée à Villenauxe en Champagne, & de S. Pierre de Nevers. Il peut y en avoir quelques autres semblables, soit dans le royaume, soit ailleurs; mais M. l'abbé Lebeuf, auteur d'un *mémoire* lu à l'académie des Inscriptions en 1751, & dont nous allons donner un précis, ne connoît & n'a vu que les quatre que nous venons de nommer.

Dans ce mémoire l'auteur observe d'abord que jusques vers le milieu du dernier siecle aucun écrivain n'avoit ou remarqué, ou daigné relever cette singularité. Le P. Mabillon est un des premiers qui paroisse y avoir fait attention, & ce savant religieux a pensé que la *reine* au pié d'oie, qui des deux mots latins *pes auca* (car *auca* dans la basse latinité signifie une *oie*) a été nommée *reine pédauque*, pourroit être Ste Clotilde; mais ne trouvant rien dans les monumens historiques qui donne lieu de juger que Clotilde ait eû le défaut corporel qu'indique la statue, il conjectura que ce devoit être un emblème employé par les Sculpteurs pour marquer la prudence de cette princesse. Les oies du capitole ont en effet acquis à leur espece le privilege d'être regardées comme le symbole de la vigilance.

Quelques remarques sur les quatre églises qu'on vient de nommer ont fait sentir l'insuffisance de la conjecture du P. Mabillon. Le P. Monfaucon son confrere qui l'a très-bien connue, n'a cependant pas levé la difficulté. Puis je me flatte, dit M. l'abbé Lebeuf, d'être plus heureux que ces deux savans hommes, en prenant une autre route que celle qu'ils ont suivie, c'est-à-dire en cherchant la *reine pédauque* ailleurs que parmi les princesses de notre monarchie.

Deux passages, l'un de Rabelais, l'autre des contes d'Entrapel imprimés en 1587, semblent nous dire que c'est à Toulouse qu'il faut la chercher. Le premier, en parlant de certaines personnes qui avoient le pié large: *elles étoient*, dit-il, *largement pattées comme sont les oies, & comme jadis à Toulouse les portoit la reine pédauque*. Le second nous apprend que de son tems on juroit à Toulouse *par la quenouille de la reine pédauque*.

Ces deux écrivains parloient ainsi d'après les traditions toulousaines, qui devoient avoir déja quelque ancienneté du tems de Nicolas Bertrand, auteur d'une histoire latine de Toulouse, imprimée en 1515. Bertrand raconte que le roi à qui Toulouse obéissoit, lorsque S. Martial y vient prêcher l'Evangile, avoit une fille dangereusement malade qui fut guérie & baptisée par le saint évêque; que ce roi, qu'il nomme *Marcel*, prévoyant que sa fille succéderoit à sa couronne, lui fit bâtir dans le quartier dit à présent la *Peyralade*, un magnifique palais, où il y avoit une salle dans laquelle un aqueduc construit sur la Garonne portoit les eaux d'une fontaine, & qui pour cette raison s'appelloit *les bains de la reine*. L'historien ajoute que, suivant quelques-uns, cette *reine* étoit la *reine* pédauque, *quam reginam aliqui fuisse la regina pedauca volunt*, expression qui suppose que ce nom devoit être connu depuis long-tems dans le Languedoc.

Antoine Noguier, qui publia en 1559 une histoire françoise de la même ville, adopta le récit de Nicolas Bertrand, & y joignit une description détaillée tant des bains de la princesse, que du pont de brique qui y conduisoit les eaux. Il remarqua de plus que la *reine pédauque* se trouve représentée au portail occidental de l'église de S. Sernin, où l'on voit dans les sculptures dont ce portail est orné, la fille du roi de Toulouse plongée dans l'eau jusqu'au milieu du corps, en mémoire, dit-il, du baptême par immersion que lui avoient conféré S. Saturnin & S. Martial.

Il est assez probable que le goût de la princesse pour le bain donna lieu de dire qu'elle tenoit du naturel des oies, & que ce fut-là le fondement du surnom ou sobriquet de *reine au pié d'oie*, de *reine pédauque*.

Chabanel, de qui nous avons une histoire de l'église de la Daurade imprimée en 1621, est allé plus loin que Bertrand & Noguier; il a prétendu que la *reine* qu'on a surnommée *pédauque* n'étoit autre que Ragnachilde, femme d'Euric, roi des Visigoths, qui avoit été, selon lui, appellée *Ragnachilde*, à cause de sa passion pour le bain; ce mot signifiant, dit-il, *inclination de grenouille*. Chabanel dérivoit le terme barbare *ragna* du latin *rana*. En admettant cette étymologie *Ragnachilde* & *Pédauque* sans être absolument le même nom, expriment precisément la même chose.

Tout ce qui résulte des fables que racontent les trois auteurs toulousains, c'est que le nom de la *reine pédauque* est connu depuis long-tems en Languedoc, ainsi que nous l'avons déja dit. Ce que M. l'abbé Lebeuf a rapporté, ne peut servir à nous indiquer, ni quelle étoit originairement cette *reine*, ni pourquoi elle se trouve représentée au portail de plusieurs de nos églises. Mais Nicolas Bertrand, le plus ancien des trois, nous apprend ailleurs que le vrai nom de la princesse étoit *Austris*. Arrêtons-nous à ce mot, dit l'académicien de Paris, dans l'idée qu'il doit être la clé de tout le mystere de la *reine pédauque*.

Il pense donc que la *reine* Austris des Toulousains est la *reine* de *Saba* des livres sacrés. On sait, dit-il, que Jesus-Christ lui-même la nomme dans l'Evangile *regina Austri*. On sait encore qu'elle a été regardée par les peres de l'Eglise & par les anciens commentateurs de l'Ecriture comme une figure de l'Eglise dont Jesus-Christ est le Salomon. De-là vint dans le moyen âge la coutume de la représenter aux portiques des églises avec le pere & la mere de celui qu'elle étoit venue consulter & admirer, c'est-à-dire avec David & Bethsabée autre figure de l'église, & avec Salomon même. Les sculpteurs y joignirent quelquefois Moïse, Aaron, Melchisedec & Samuel; & pour retracer à l'esprit les rapports de la nouvelle loi avec l'ancienne, ils ajouterent souvent Jesus-Christ, S. Pierre & S. Paul: ce sont-là les rois, les reines, les évêques que quelques critiques modernes ont cru voir au portail de plusieurs églises du royaume, ainsi que dans celles où est représentée la *reine pédauque*. Ces figures n'étoient souvent dans l'idée des sculpteurs que des symboles, & n'étoient pas toujours, comme plusieurs l'ont cru, des princes fondateurs ou bienfaiteurs de ces églises.

D'ailleurs, comme c'étoit aux portes des églises que se prononçoient les jugemens ecclésiastiques, & que l'Evangile a dit de la *reine* de Saba qu'elle étoit assise pour juger, *regina Austri sedet in judicio*; cette raison jointe à la représentation des personnages qui sont joints à la *reine pédauque* ou à la *reine* de Saba, savoir Moïse, Aaron, Melchisédec, Salomon, Jesus-Christ, S. Pierre & S. Paul, qui tous ont porté ou ont été de rang à porter des jugemens; cette raison, dis-je, a été la cause de l'honneur qu'elle a d'être placée à certains portails de nos églises; c'est ainsi que l'imagine M. l'abbé Lebeuf.

Il reste à savoir pourquoi la *reine* de Saba ou la *reine pédauque* se trouve représentée avec un pié d'oie. M. l'abbé Lebeuf croit encore avoir trouvé le fondement de cette bisarrerie dans les traditions judaïques, qui nous ont été conservées par le second paraphraste chaldéen. Cet écrivain dit dans un endroit que, selon l'opinion des juifs, la *reine* de Saba aimoit tellement le bain, qu'elle se plongeoit tous les jours dans la mer. La chaleur du climat sous lequel étoient situés ses états, rendoit cette idée fort vraissemblable. Ail-

Ailleurs il décrit ainſi l'entrée de la princeſſe à Jéruſalem: „ Benajam, fils de Jéhoiada, la conduiſit auprès du roi Salomon. Lorſque le roi fut informé „ de ſon arrivée, il alla auſſi-tôt l'attendre dans un „ appartement tout de cryſtal. La *reine* de Saba, en „ y entrant, s'imagina que le prince étoit dans l'eau; „ & pour ſe mettre en état de paſſer, elle leva ſa „ robe. Alors, continue le paraphraſte, le roi voyant „ ſes piés qui étoient hideux, votre viſage, lui dit-il, „ a la beauté des plus belles femmes, mais vos jambes & vos piés n'y répondent guere „.

On pourroit concevoir que la premiere de ces traditions auroit pu donner naiſſance à la ſeconde; la paſſion de la princeſſe pour le bain fit naturellement imaginer de la comparer aux animaux terreſtres qui paſſent leur vie dans l'eau, aux oies; bientôt on ajouta qu'elle en avoit les piés; en effet, la membrane cartilagineuſe qui forme leur patte eſt leur caractere le plus marqué. Les Sculpteurs qui ſont venus depuis le conſerverent religieuſement à la *reine* de Saba comme un ſigne qui devoit la diſtinguer des autres perſonnages qu'ils lui aſſocioient, & cette attention leur parut d'autant plus néceſſaire, qu'autrement on eut pu la confondre avec Bethſabée qui ſe trouve auprès de David comme la *reine* de Saba auprès de Salomon.

Telles ſont les conjectures de M. l'abbé Lebeuf, dont nous n'entreprenons pas de garantir la ſolidité; mais elles engageront peut-être quelqu'un à abandonner la *reine* de Saba pour recourir à des recherches plus ſimples & plus vraiſſemblables. (*D. J.*)

Reine, (*Mythologie.*) Junon, la *reine* des dieux, étoit quelquefois appellée tout court *la reine:* elle eut à Rome ſous ce nom une ſtatue qui lui avoit été érigée à Véies, d'où elle fut tranſportée au mont Aventin en grande cérémonie. Les dames romaines avoient beaucoup de conſidération pour cette ſtatue; perſonne n'oſoit la toucher que le prêtre qui étoit à ſon ſervice. (*D. J.*)

Reine, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot dans le V. Teſtament ſignifie quelquefois la *ſouveraine* d'un état où les femmes peuvent régner. Telle étoit la *reine* de Saba, que l'Ecriture appelle *reine du midi*, parce que ſon royaume que l'on croit avoir été dans l'Arabie, étoit au midi de Jéruſalem. 2°. Ce mot ſe prend pour la femme, la concubine d'un roi, comme cette multitude de princeſſes que Salomon avoit priſes pour femmes au nombre de ſept cens, *III. Rois xj.* 5. *quaſi reginæ ſeptingenta*, dit la vulgate. 3°. La mere ou la grand'mere d'un roi eſt nommée *reine* par Daniel, *v.* 10. la *reine* Nitoris, mere ou grand'mere de Balthaſar, entra dans la ſalle du feſtin. 4°. Enfin ce mot ſe prend pour celle qui eſt relevée par quelque dignité. Il y a ſoixante *reines* & plus encore de concubines qui ont vu & qui ont vanté ma colombe, *Cant. vj. verſ.* 7 & 8.

La *reine du ciel* eſt le nom que les Juifs prévaricateurs donnerent à la lune, à l'exemple des Egyptiens. Ils dreſſerent des autels à cette déeſſe ſur les plateformes des maiſons, & lui offrirent des gâteaux paîtris avec de l'huile & du miel, Jérémie *vij.* 18. (*D. J.*)

Reine des prés, *ulmaria*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit compoſé de pluſieurs gaînes membraneuſes, torſes & réunies en une ſorte de tête. Ce fruit renferme ordinairement une ſemence aſſez menue. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* Plante.

Reine des prés, (*Mat. méd.*) toute cette plante eſt d'uſage, mais d'un uſage peu commun; elle eſt regardée comme cordiale, céphalique, vulnéraire, ſudorifique & aléxipharmaque. La décoction de ſa racine eſt recommandée dans les maladies éruptives ou réputées venéneuſes, telles que la petite-vérole, la fievre maligne pourprée & peſtilentielle; elle eſt célébrée encore comme utile contre le cours de ventre & le flux de ſang, ſur-tout lorſqu'elle eſt faite avec le vin, &c.

Le remede le plus uſité qu'on retire de cette plante, c'eſt l'eau diſtillée de ſes feuilles & de ſes fleurs qui ſont pourvues d'une partie aromatique, douce & agréable, mais foible, & vraiſſemblablement de peu de vertu. Cette eau s'emploie dans les juleps & dans les potions cephaliques, diaphorétiques, vulnéraires, &c.

Il eſt écrit que les jeunes pouſſes & les fleurs de cette plante miſes dans le vin, leur donnent un goût de malvoiſie.

La racine de *reine des prés* entre dans l'eau générale de la Pharmacopée de Paris, & ſes feuilles dans l'eau de lait aléxitere. (*b*)

Reine des vents, (*Ornith.*) *regina aurarum*, nom donné par Niéremberg à l'oiſeau que les Mexiquains appallent *cozeacoanhtli*. On nomme cet oiſeau *reine des vents*, parce qu'il vole contre les vents les plus forts; il eſt de la groſſeur d'une aigle, d'un pourpre noirâtre, marqué de taches jaunes-brunes, & d'autres taches d'un noir foncé; ſes aîles ſont tachetées de noir, de jaune, & de gris; ſes jambes ſont rouges, ſes ſerres fortes & pointues; ſon bec eſt ſemblable à celui du perroquet, entouré d'une peau rude & chagrinée; ſa queue eſt noire par-deſſus, & griſe en-deſſous. Cet oiſeau n'habite que le Mexique, couve au printems, vole très-haut, & ſe nourrit de ſerpens, de rats, & autres vermines qui ravagent les terres. Ray, *ornithol. p.* 302. (*D. J.*)

Reine *ceinture à la*, (*Impôts.*) on appelle *ceinture à la reine*, un ancien droit qui ſe leve à Paris ſur différentes ſortes de marchandiſes, particulierement ſur le charbon qui y arrive par eau. *Richelet.* (*D. J.*)

Reine d'or, (*Monnoie de France.*) on ne doit pas douter que Philippe *le bel* n'ait fait battre une monnoie d'or qui portoit ce nom. Cela ſe juſtifie par une de ſes ordonnances du 4 Août 1310. dans laquelle il décrie cette monnoie en ces termes: „ les deniers „ d'or que l'on appelle *deniers à la reine*, ont été „ tant de fois & en tant de lieux contrefaits, que „ la plûpart ſont faux, & de plus petit prix que ceux „ qui furent frappés en nos monnoies & à nos coins. „ Ces derniers mots prouvent que les *reines d'or* ne peuvent pas être des monnoies de la reine Blanche, mere de ſaint Louis, ni de Jeanne premiere, reine de Naples, comme pluſieurs l'ont imaginé. Il eſt donc vraiſſemblable que les *reines d'or*, dont parle Philippe *le bel*, étoient de la monnoie ſur laquelle étoient repréſentés le roi & la reine Jeanne ſa femme, qui étoit reine de Navarre de ſon chef, & ſans doute que la monnoie qu'on faiſoit dans ce royaume ſe marquoit à leurs coins; car lorſqu'ils furent couronnés à Pampelune, ils promirent de ne point affoiblir leurs monnoies du royaume de Navarre.

Il eſt auſſi parlé des *reines d'or* dans une autre ordonnance de Philippe *le bel* du 16 Août 1305; mais dans l'une & dans l'autre, il n'eſt pas fait mention ni de leur titre, ni de leur poids.

Dans une troiſieme ordonnance de Charles *le bel* de l'an 1321, il dit qu'elles étoient de 52 $\frac{1}{2}$ au marc. Pour le titre ſans doute qu'il n'étoit pas fin, car dans cette ordonnance, Charles *le bel* leur donne le même prix qu'aux *moutons* qui étoient d'or fin, & qui peſoient bien moins que les *reines*, puiſqu'ils étoient de 59 $\frac{1}{6}$ au marc. Dans cette même ordonnance de Charles *le bel*, il eſt auſſi parlé de *reines d'or*, dont les 54 peſoient un marc. Le Blanc, *traité des monnoies*. (*D. J.*)

Reine *au jeu d'échecs* eſt une piece moins grande que le roi, qui va après lui comme la ſeconde du jeu, & qui eſt la meilleure dont on puiſſe ſe ſervir pour défendre ſon roi, & attaquer ſon ennemi. La *reine* eſt toujours placée à la gauche du roi. Elle marche comme lui en ligne droite & de biais de caſe en caſe, & ſi loin que l'on veut, pourvû qu'elle ne trouve point d'obſtacle en chemin. Elle prend auſſi, ſi elle veut, les pieces qui ſont ſur ſon paſſage, & ſe met en leur place: c'eſt par-là que l'on connoit que la *reine* eſt la meilleure & la plus forte piece qui puiſſe défendre le roi & attaquer l'ennemi.

REINECK ou RINECK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Franconie, ſur la riviere de Sal, à 9 milles de Hanaw, avec un château qui appartient à l'électeur de Mayence. La ville dépend du comte de Hanaw. (*D. J.*)

REINFALL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom d'un vin qui croît en Iſtrie, dans un canton appellé *Proſeck*, qui eſt rempli es de roch. Ce vin eſt fort eſtimé, & par la bonté de ſon goût, & parce qu'on le regarde comme très-ſain. On lui attribue la longue vie des habitans du pays qui parviennent communément à une grande vieilleſſe.

REINFECTER, v. act. (*Gram.*) c'eſt infecter derechef. *Voyez* Infecter & Infection.

REINFELDE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Holſtein, près d'Oldeslo, dans la Wagrie. Il y avoit autrefois dans cette ville un mona-

monastere de l'ordre de Citeaux, où plusieurs princes de la maison de Holstein ont été inhumés. (*D. J.*)

REINFREW, (*Géog. mod.*) ville d'Ecosse, chef-lieu d'une baronie de même nom, sur la Clyde, dans la province de Cuningham, à 70 milles au couchant d'Edinbourg. *Long.* 13. 26. *latit.* 55. 50'. (*D. J.*)

REINSTALLER, v. act. (*Gram.*) installer de nouveau. *Voyez* INSTALLER & INSTALLATION.

REINTÉ, adj. (*Vénerie.*) il se dit d'un chien qui a les reins élevés en arcs & larges, c'est signe de force; les chiens *reintés* sont préférables à ceux dont les reins sont étroits.

RÉINTÉGRANDE, s. f. (*Jurisprud.*) est une action possessoire par laquelle celui qui a été dejetté & spolié par violence de la possession d'un immeuble, se peut pourvoir dans l'an & jour de cette spoliation, afin d'être remis & réintégré en sa possession.

Elle a été ainsi appellée quasi-réintégration *seu restitutio in integrum*, parce qu'elle tend à remettre les choses dans leur entier, c'est-à-dire, dans l'état où elles étoient avant le trouble.

Cette action tire son origine de l'interdit ou action possessoire, qui étoit usité chez les Romains, appellé *interdictum unde vi*.

La *réintégrande* a pour fondement cette maxime tirée tant du droit civil que du droit canonique, *spoliatus ante omnia restituendus est*: ce qui s'observe indistinctement, quand même celui qui a été spolié, n'auroit aucun droit à la chose, parce qu'il n'est permis à qui que ce soit de se faire à soi-même justice, ni de dépouiller de son autorité privée quelqu'un d'un bien dont il est en possession.

On comprend quelquefois la *réintégrande* sous le terme général de *complainte*; elle ne differe en effet de la complainte proprement dite qu'en ce que la complainte est pour le cas d'un simple trouble sans dépossession; au lieu que la *réintégrande* est pour le cas où il y a eu expulsion violente.

On peut poursuivre la *réintégrande* civilement ou criminellement.

Elle se poursuit par action civile, quand celui qui a été expulsé, fait simplement ajourner le détempteur, ou celui qui l'a expulsé, pour voir dire qu'il sera réintégré dans sa possession.

La *réintégrande* se poursuit criminellement, lorsque celui qui a été expulsé, rend plainte de cette violence, & qu'il demande permission de faire informer.

Celui qui a intenté cette action au civil, ne peut plus prendre la voie extraordinaire; mais quand il a pris d'abord la voie criminelle les juges peuvent en connoissance de cause renvoyer les parties à fins civiles.

L'action de *réintégrande* doit, comme la complainte, être intentée dans l'an & jour du trouble.

On peut intenter la *réintégrande* devant tous juges, même non royaux, pourvu qu'il n'y ait point de port-d'armes; Mais MM. des requêtes n'en peuvent connoitre au criminel, à moins qu'elle ne soit incidente à un procès qui étoit déja pendant par-devant eux pour le même héritage.

Si le défendeur à la *réintégrande* dénie le trouble qu'on lui impute, on appointe les parties à faire preuve de leurs faits.

On ne peut former aucune demande au pétitoire jusqu'à ce que la *réintégrande* ait été jugée, & le jugement exécuté, tant en principal que restitution de fruits, dépens, dommages & intérêts, si aucuns ont été adjugés.

Cependant si le demandeur étoit en demeure de faire liquider tous ces accessoires, le défendeur à la *réintégrande*, pourroit poursuivre le pétitoire en donnant caution, de payer le tout après la taxe & liquidation qui en sera faite.

Les sentences qui interviennent dans cette matiere, sont exécutoires par provision, nonobstant l'appel. *V.* le *tit.* 8 *de l'ordonnance de* 1667 *des complaintes & réintégrandes*, & les *notes* de Bornier *sur cet article*, & les *mots* COMPLAINTE, NOUVELLETÉ, POSSESSION, PÉTITOIRE, POSSESSOIRE, SPOLIATION. (*A*)

RÉINTÉGRER, v. act. (*Jurisprud.*) signifie rétablir quelqu'un dans la possession d'un bien dont il avoit été évincé. *Voyez* RÉINTÉGRANDE.

Quand un locataire enleve ses meubles en fraude sans payer les loyers, le propriétaire ou principal locataire demande pour sa sûreté permission de faire *réintégrer* les meubles, c'est-à-dire, de les faire remettre dans les lieux dont on les a enlevés.

C'est dans le même sens qu'on dit *réintégrer* un prisonnier: ce qui se fait lorsqu'un prisonnier qui s'étoit évadé, est pris & constitué de nouveau dans les prisons.

Enfin on *réintegre* un officier qui avoit été interdit, lorsqu'on le rétablit dans ses fonctions. (*A*)

REINTERROGER, v. act. (*Gramm.*) interroger de-rechef. *Voyez les articles* INTERROGER, INTERROGATION, INTERROGATOIRE.

REINVITER, v. act. (*Gram.*) inviter pour la seconde fois. *Voyez* INVITER & INVITATION.

REJOINDRE, v. act. (*Gram.*) joindre de nouveau. *Voyez* JOINDRE.

REJOINTOYER, v. act. (*Archit.*) c'est remplir les joints des pierres d'un vieux bâtiment, lorsqu'ils sont cavés par succession des tems ou par l'eau, & les ragréer avec le meilleur mortier, comme de chaux & de ciment. Cela se fait aussi aux joints des voûtes, lorsqu'ils se sont ouverts, parce que le bâtiment étant neuf, a tassé inégalement, ou qu'étant vieux, il a été mal étayé, en y faisant quelque reprise par sous-œuvre. (*D. J.*)

REJOUER, v. n. (*Gram.*) jouer une seconde fois. *Voyez les articles*. JEU & JOUER.

RÉJOUIR, v. act. (*Gram.*) c'est donner de la joie. *se réjouir*, c'est en recevoir. *Voyez l'article* JOIE.

RÉJOUISSANCE, s. f. (*Gram.*) actions par lesquelles on marque sa joie. Le carnaval est un tems de *réjouissance*: il y a des *rejouissances* publiques à la naissance des princes, à leurs mariages.

RÉJOUISSANCES, (*Usages, Coutumes.*) je comparerois volontiers les *réjouissances* publiques à l'occasion des batailles gagnées, aux lectisternes imaginés chez les Romains, pour obtenir des dieux la cessation des calamités. Il ne résultoit guere des lectisternes, l'effet qu'on en faisoit espérer au peuple; mais on le distrayoit ainsi pendant ce tems-là, des idées fâcheuses que lui offroient les maux qu'il éprouvoit. (*D. J.*)

RÉJOUISSANCE, (*terme de Lansquenet.*) la *réjouissance*, est une carte que le coupeur qui a la main, tire immédiatement après la sienne, & sur laquelle les joueurs ou carabineurs mettent ce qu'ils veulent. Si la carte du joueur vient la premiere, tous ceux qui ont mis à la *réjouissance*, tirent leur rétribution; mais s'il amene la *réjouissance* la premiere, il gagne tout ce qu'on avoit mis sur la carte; on dit aussi que les *réjouissances* ruinent ou enrichissent les coupeurs. (*D. J.*)

REJOUTER, v. neut. (*Gram.*) jouter de nouveau. *Voyez les articles* JOUTE & JOUTER.

REIPERSWEILER, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'Alsace; elle appartient à la maison de Lichtenberg. (*D. J.*)

REIS *ou* RAIS, (*terme de relation.*) nom que les Turcs donnent aux capitaines des galeres. C'est un mot arabe qui signifie *chef*, *commandant*. La plûpart de ces commandans sont des renégats ou des enfans de renegats. Il se servent d'un italien corrompu, ou de la langue franque, pour se faire entendre des forçats, qui du reste sont mieux traités que ceux de galeres de Venise. *Ricault.* (*D. J.*)

REIS EFFENDI, s. m. (*Hist. mod.*) officier de justice de la cour du grand-seigneur; c'est le chancelier de l'empire Ottoman, il a séance au divan, & est pour l'ordinaire secrétaire d'état.

REIS KITAB, s. m. (*Hist. mod.*) officier du grand-seigneur, dont il est premier secrétaire & quelquefois secrétaire d'état.

REIS, s. m. (*Monnoie.*) petite monnoie de cuivre de Portugal, qui revient environ à deux deniers tournois de France, & qui est tout ensemble & monnoie courante, & monnoie de compte; les Portugais comptant & tenant leurs livres par *reis*, comme les Espagnols par maravedis. La piastre vaut 750 *reis*, & la pistole à proportion. Les 200 *reis* du Brésil font environ 1 liv. 14. sols de France. *Savary.* (*D. J.*)

REITERATION, s. f. (*Gramm.*) est la répétition d'une action déja faite une premiere fois.

Dans l'Eglise catholique, il y a trois sacremens qu'on ne *réitere* point, pourvû qu'ils aient été conférés, avec la matiere & la forme prescrite; savoir, le baptême, la confirmation & l'ordre. La raison *à priori* est que ces sacremens impriment un caractere ineffaçable qui ne se perd jamais, par quelque crime que ce soit, même par l'apostasie.

S. Gregoire observe que ce n'est point *réitérer* le baptème, que de le donner sous condition, quand on n'a pas des preuves certaines qu'il ait été administré, ou

ou qu'il l'ait été validement une premiere fois. *Voyez* SACREMENT, MATIERE, FORME, CARACTERE.

REITERER, *voyez l'article* RÉITERATION *qui précede*.

REITRE, f. m. (*Art milit.*) cavalier allemand; on ne les connut dans ce royaume, que fous la régence de Catherine de Médecis. Le roi de Navarre en foudoya un grand nombre, qu'il fit venir auprès de lui pour le foutien de fon parti; le mot allemand eft *reitter* qui fignifie *cavalier*. (*D. J.*)

REKIET, f. m. *terme de relation*; ce mot fignifie l'*inclination* ou *baiffement* du corps que font les Turcs dans leurs oraifons publiques, en fe tournant du côté de l'orient. (*D. J.*)

RELACHANT, adj. (*Thérapeutique*.) remede quelconque qui, foit pris intérieurement, foit appliqué extérieurement, eft capable de relâcher, étendre ou ramollir les parties folides du corps animal, à l'exception des parties très-dures; favoir, les os & les cartilages.

Les *relâchans* confidérés dans l'ufage intérieur, ne font abfolument pour les folidiftes, que ce que font pour les humoriftes, les délayans & les émolliens. *Voyez* DÉLAYANS & EMOLLIENS. Ce dernier mot a pourtant un fens un peu moins étendu que celui de *relâchant*, qui comprend, outre toutes les efpeces de remedes expofées au mot *émollient*, une autre efpece de fubftance; favoir, les graiffes des animaux & les huiles graffes végétales.

Les *relâchans* confidérés dans l'ufage extérieur, comprennent outre l'application de toutes ces fubftances fous les formes d'onguent, liniment, cataplafme, fomentation, *&c.* l'application de l'eau pure & tiéde en grande maffe, c'eft-à-dire le bain tempéré, *voyez* BAIN en Médecine, & la pareille application ou le bain d'une huile douce végétale, d'huile d'olive, par exemple; fuppofé que ce ne foit pas en fupprimant toute tranfpiration, qu'il agiffe dans le feul cas où il eft employé. *Voyez* RÉTENTION D'URINE.

Relâchant n'eft pas la même chofe que laxatif; car *laxatif* eft fynonyme de *purgatif*. (*b*)

RELACHE, f. m. (*Gram.*) repos, interruption, ceffation momentanée; donnez quelque *relâche* à ces enfans; ce mal le tourmente fans *relâche*; il y a *relâche* au théâtre.

RELACHE, f. m. (*Marine.*) on appelle ainfi l'endroit où eft arrivé un vaiffeau qui a *relâché*.

RELACHEMENT, f. m. (*Médec.*) le *relâchement* qui accompagne l'impuiffance qu'on reffent peu-à-peu à remuer les mufcles qui mettent tout le corps en action, eft l'efpece de maladie dont il s'agit dans cet article. Elle prend le nom général de *paréfis* chez les Grecs, & celui de *fcetotyrbe* ou de foibleffe des jambes, quand elle attaque d'abord ces parties.

Les corps affoiblis par l'excès du vin, des veilles, ou des plaifirs de l'amour; ceux qui font fcorbutiques, cacochymes, catharreux, arthritiques, podagres, dans lefquels le fuc nerveux qui occupe les ganglions des nerfs ou la moëlle de l'épine, a perdu fa qualité naturelle; & devenu croupiffant par le féjour, empêche les nerfs de diftribuer librement les efprits dans les mufcles; de tels gens, dis-je, tombent dans la maladie dont nous parlons.

Elle dure long-tems; fouvent fes paroxyfmes diminuent en quelque maniere, reprennent avec plus de violence, & elle dégénere enfin en vraie paralyfie & contraction des membres.

Il faut éviter les caufes de ce mal rapportées ci-deffus; exercer doucement le corps; frotter l'épine du dos & les glanglions des nerfs, avec les aromatiques, les échauffans, les balfamiques, combinés avec quelque alkali volatil: Il faut encore pour achever la guérifon, faire ufage des corroborans, des antifcorbutiques, des balfamiques, & des réfineux. (*D. J.*)

RELACHER, v. act. (*Gram.*) ce mot a plufieurs acceptions différentes. On *relâche* ce qu'on a pris. Lâchez cet homme que vous détenez injuftement. *Relâchez* ce prifonnier. Il eft fynonyme à *détendre*, lorfqu'on dit cet arc, cette corde s'eft *relâchée*. Il a un fens particulier en marine. *Voyez* RELACHER, (*Marine.*) Il fe dit au figuré; vous vous *relâchez* dans la pourfuite de cet objet. Dans l'achat des chofes, on dit *fouvent*, nous ne ferons pas affaire, fi vous ne vous *relâchez* pas un peu fur le prix de ce tableau. On appelloit les jéfuites, les *docteurs de la morale* relâchée, *&c.*

RELACHER. (*Marine.*) c'eft difcontinuer de faire route en droiture, pour mouiller ou dans le port d'où l'on eft parti, ou dans quelque parage qui fe rencontre fur la route, foit parce que le vent eft contraire, ou qu'il eft arrivé quelque accident au vaiffeau.

RELACHER; c'eft permettre à un vaiffeau qui avoit été arrêté, de s'en aller.

RELAIS *ou* BERME, f. m. (*Génie.*) eft une largeur de terrein au pié du rempart, du côté de la campagne, deftinée à recevoir les débris que le canon des affiégeans fait dans le parapet, & à empêcher que ces démolitions ne comblent le foffé. Pour plus de précaution on paliffade les bermes. *Diction. Militaire*. (*D. J.*)

RELAIS, (*Marine.*) *voyez* LAISSES.

RELAIS, *aller en*, *terme de Terraffiers*; il fe dit des brouetteurs, lorfqu'ils fe fuccedent les uns aux autres, & fe communiquent les brouettes pleines pour en reprendre de vuides.

RELAIS, équipage ou chevaux frais qu'on a envoyés d'avance, ou qu'on a ordonné de tenir prêts, pour un étranger, quand on veut faire diligence, comme lorfqu'on court la pofte.

Le général des poftes en France prend la qualité de *furintendant des poftes & relais de France*.

A la chaffe, on appelle *relais* les chiens & chevaux de referve, placés en différens lieux ou refuites pour fervir au befoin, fi la chaffe fe porte de ce côté-là, & pour relayer ceux qui font déja recrus.

On appelle auffi *relais* le lieu même où ces chiens & chevaux font en réferve.

RELAIS, *en terme de Manufacture de tapifferies*, eft un vuide qu'on laiffe dans celles-ci aux endroits où il faut changer de couleur ou de figure, parce qu'en ces endroits on change auffi ordinairement les ouvriers, ou bien on laiffe ces morceaux à faire après que tout le refte eft achevé. *Voyez* TAPISSERIE.

Les Tapiffiers donnent auffi le nom de *relais* aux découfures des tapifferies.

RELANCER, v. act. (*Gramm.*) c'eft lancer de nouveau. *Voyez l'article* LANCER. On [illegible] jeu, à la chaffe, dans les [illegible].

RELAPS, f. m. (*Théol.*) hérétique qui retourne à une héréfie qu'il a déja abjurée.

L'Eglife eft plus difficile à accorder l'abfolution aux hérétiques *relaps* qu'à ceux qui ne font tombés qu'une fois dans l'héréfie, dans la crainte de profaner les facremens. Dans les pays d'inquifition les *relaps* font condamnés au feu. Ce mot vient du latin *relapfus*, dérivé de *relabi*, retomber.

RÉLARGIR, v. act. (*Gramm.*) c'eft donner plus de largeur. Il faut *rélargir* cet habit qui m'eft trop étroit. Il faut *rélargir* cette route.

RELATER, v. act. (*Gramm.*) c'eft later de nouveau.

RELATIF, VE, adj. (*Gramm.*) qui a relation ou rapport à quelque chofe; ou qui fert à l'expreffion de quelque rapport. *Relatif* vient du fupin *relatum* (rapporter), & la terminaifon *if*, *ive* (en latin *ivus*) vient de *juvare* (aider): ainfi *relatif* fignifie littéralement *qui aide à rapporter*, ou *qui fert aux rapports*. L'oppofé de *relatif* eft *abfolu*, formé d'*abfolutus*, qui veut dire *folutus ab*, comme fi l'on vouloit dire, *folutus ab omni vinculo relationis*. Les Grammairiens font du terme de *relatif* tant d'ufages fi différens, qu'ils feroient peut-être fagement de réformer là-deffus leur langage.

I. On appelle *relatif*, tout mot qui exprime avec relation à un terme conféquent dont il fait abftraction; enforte que fi l'on emploie un mot de cette efpece, fans y joindre l'expreffion d'un terme conféquent déterminé, c'eft pour préfenter à l'efprit l'idée générale de la relation, indépendamment de toute application à quelque terme conféquent que ce puiffe être; fi le mot *relatif* ne peut ou ne doit être envifagé qu'avec application à un terme conféquent déterminé, alors ce mot feul ne préfente qu'un fens fufpendu & incomplet, lequel ne fatisfait l'efprit que quand on y a ajouté le complément. *Voyez* RÉGIME, *article* 1.

Il y a des mots de plufieurs efpeces qui font *relatifs* en ce fens, favoir des noms, des adjectifs, des verbes, des adverbes, & des prépofitions.

1°. Il y a des noms *relatifs* qui préfentent à l'efprit des êtres déterminés par la nature de certaines relations, & il y en a de deux fortes; les uns font fimplement *relatifs*, & les autres le font réciproquement.

Qu'il

Qu'il me soit permis, pour me faire entendre, d'emprunter le langage des Mathématiciens. *A* & *B* sont deux grandeurs comparées sous un point de vue; *B* & *A* sont les mêmes grandeurs comparées sous un autre aspect. Si *A* & *B* sont des grandeurs inégales, le rapport de *A* à *B* n'est pas le même que celui de *B* à *A*; cependant un de ces deux rapports étant une fois fixé; l'autre par-là même est déterminé: si *A*, par exemple, contient *B* quatre fois, l'exposant du rapport de *A* à *B* est 4; mais 4 n'est pas l'exposant du rapport de *B* à *A*, parce que *B* ne contient pas réciproquement *A* quatre fois; au-contraire *B* est contenu dans *A* quatre fois, il en est le quart, & c'est pourquoi l'exposant de ce second rapport, au-lieu d'être 4, est $\frac{1}{4}$, ce qui est analogue sans être identique. Si *A* & *B* sont des grandeurs égales, le rapport de *A* à *B* est le même que celui de *B* à *A*: *A* contient une fois *B*, & réciproquement *B* contient une fois *A*; & 1 est toujours l'exposant du rapport de ces deux grandeurs sous chacune des deux combinaisons.

C'est la même chose de tous les rapports imaginables, tous supposent deux termes, & ces deux termes peuvent être vus sous deux combinaisons. Il peut arriver que le rapport du premier terme au second ne soit pas le même que celui du second au premier, quoiqu'il le détermine; & il peut arriver que le rapport des deux termes soit le même sous les deux combinaisons. Cela posé.

J'appelle noms réciproquement *relatifs*, ceux qui déterminent les êtres par l'idée d'un rapport qui est toujours le même sous chacune des deux combinaisons des termes, comme *frere*, *collegue*, *cousin*, &c. car si Pierre est *frere*, ou *cousin*, ou *collegue* de Paul, il est vrai aussi que Paul est réciproquement *frere*, ou *cousin*, ou *collegue* de Pierre.

J'appelle noms simplement *relatifs*, ceux qui déterminent les êtres par l'idée d'un rapport, qui n'est tel que sous une seule des deux combinaisons; de sorte que le rapport qui se trouve sous l'autre combinaison est différent, & s'exprime par un autre nom: ces deux noms, en ce cas, sont *correlatifs* l'un de l'autre. Par exemple, si Pierre est le *pere*, ou l'*oncle*, ou le *roi*, ou le *maître*, ou le *précepteur*, ou le *tuteur*, &c. de Paul, cela n'est pas réciproque, mais Paul est par correlation le *fils*, ou le *neveu*, ou le *sujet*, ou l'*esclave*, ou le *disciple*, ou le *pupille*, &c. de Pierre; ainsi *pere* & *fils*, *oncle* & *neveu*, *roi* & *sujet*, *maître* & *esclave*, *précepteur* & *disciple*, *tuteur* & *pupille*, &c. sont *correlatifs* entre eux, & chacun d'eux est simplement *relatif*. *Voyez* CORRELATIF.

2°. Quelques adjectifs sont *relatifs*, & ce sont ceux qui désignent par l'idée précise de quelque relation générale, comme *utile*, *nécessaire*, *onéreux*, *égal*, *inégal*, *semblable*, *dissemblable*, *avantageux*, *nuisible*, &c.

Il est évident qu'en grec & en latin, les adjectifs comparatifs sont par-là même *relatifs*, quand même l'adjectif positif ne le seroit pas, comme *loquacior*, *sapientior*, *facundior*, &c. ainsi que leurs correspondans grecs, λαλίστερος, σοφώτερος, εὐφραδίστερος. Si le positif est lui-même *relatif*, le comparatif l'est doublement, parce que toute comparaison envisage essentiellement un rapport entre les deux termes comparés; ainsi on peut dire d'une premiere maison qu'elle est *semblable* à une seconde (*similis*); voilà un positif *relatif*; mais une troisieme peut être *plus semblable* à la seconde, que ne l'est la premiere (*similior*); voilà un adjectif doublement *relatif*, 1°. il désigne par la ressemblance à la seconde maison; 2°. par la supériorité de cette ressemblance sur la ressemblance de la premiere maison. Nous n'avons en françois que quelques adjectifs comparatifs exprimés en un seul mot, *pire*, *moindre*, *meilleur*, *supérieur*, *inférieur*, *antérieur*, *postérieur*: nous suppléons à cette formation par *plus*, &c. *Voyez* COMPARATIF, & *sur-tout* SUPERLATIF.

Il en est des adjectifs *relatifs* comme des noms: les uns le sont simplement, les autres réciproquement. *Utile*, *inutile*, *avantageux*, *nuisible*, sont simplement *relatifs*, parce qu'ils désignent par l'idée d'un rapport qui n'est tel que sous l'une des deux combinaisons; la diete est *utile* à la santé, la santé n'est pas *utile* à la diete. *Egal*, *inégal*, *semblable*, *dissemblable*, sont réciproquement *relatifs*, parce qu'ils désignent par l'idée d'une relation qui est toujours la même sous les deux combinaisons; si Rome est *semblable* à Mantoue, Mantoue est *semblable* à Rome.

3°. Il y a des verbes *relatifs* qui expriment l'existence d'un sujet sous un attribut dont l'idée est celle d'une relation à quelque objet extérieur.

Les verbes concrets sont actifs, passifs, ou neutres, selon que l'attribut individuel de leur signification est une action du sujet même, ou une impression produite dans le sujet sans concours de sa part, ou un simple état qui n'est dans le sujet ni action ni passion. De ces trois especes, les verbes neutres ne peuvent jamais être *relatifs*, parce qu'exprimant un état du sujet, il n'y a rien à chercher pour cela hors du sujet. Mais les verbes actifs & passifs peuvent être ou n'être pas *relatifs*, selon que l'action ou la passion qui en détermine l'attribut est ou n'est pas *relative* à un objet différent du sujet. Ainsi *amo* & *curro* sont des verbes actifs; *amo* est *relatif*, *curro* ne l'est pas, il est absolu: de même *amor* & *pereo* sont des verbes passifs; *pereo* est absolu, & *amor* est relatif. *Voyez* NEUTRE.

Sanctius (*Min. III.* 3.) & plusieurs grammairiens après lui, ont prétendu qu'il n'y a point de verbe en latin qui ne soit *relatif*, & qui n'exige un complément objectif, s'il est actif. Sanctius entreprend de le prouver en détail de tous les verbes qui, selon lui, ont été réputés faussement neutres, c'est-à-dire absolus, & il le fait en suivant l'ordre alphabétique. Il fait consister ses preuves dans des textes qu'il cite, & il annonce qu'il croira avoir suffisamment prouvé qu'un verbe est actif, transitif, ou *relatif*, quand il l'aura montré employé à la voix passive, comme *caletur*, *egetur*, *curritur*, *peccatur*, ou bien quand il en trouvera le participe en *dus*, *da*, *dum*, ou seulement le gérondif en *dum*, usité dans quelques auteurs.

Pour ce qui est de la premiere espece de preuve, il faut voir si le verbe est employé à la voix passive, avec un sujet au nominatif, ou sans sujet.

Si le verbe est employé sans sujet, la forme est passive si l'on veut, mais le sens est actif & non passif; on n'indique aucun sujet passif, & il n'y a aucune passion sans sujet; on ne veut alors exprimer que l'existence de l'action ou de l'état sans désignation de cause ni d'objet: *caletur* ne veut point dire *calor caletur*, mais *calere est*; & de même *egetur*, c'est *egere est*; *curritur*, c'est *currere est*; & *peccatur*, *peccare est*; expressions en effet tellement synonymes, du-moins de la maniere que tous les synonymes le sont, qu'on les trouve employées assez indistinctement, & que nous les rendons en françois de la même maniere par notre *on*. *Voyez* PASSIF & IMPERSONNEL.

Si le verbe est employé à la voix passive avec un sujet au nominatif, je conviens qu'il suppose alors une voix active qui a le sens *relatif*, & qui auroit pour complément objectif ce qui sert de sujet à la voix passive; cependant Périzonius ne veut pas même en convenir dans ce cas; il prétend (*ibid. not.* 10.) que de pareilles locutions ne sont dûes qu'à la catachrese, ou plutôt à l'erreur où peuvent être tombés des écrivains qui n'ont pas bien compris le sens de l'usage primitif. L'observation de ce savant critique est en soi excellente; mais quelque défaut qu'il y ait à l'origine des mots ou des phrases, dès que l'usage les autorise, il les légitime, & il faut oublier la honte de leur naissance, ou du-moins le souvenir qu'on en conserve ne doit ni ne peut tirer à conséquence. Cependant il peut y avoir tel auteur, dont l'autorité ne constateroit pas le bon usage, & les meilleurs même ne sont pas irrépréhensibles; on trouve des défauts contre l'usage dans Boileau, dans Racine, dans Labruyere, &c.

Ce que je viens de dire de la voix passive, doit s'entendre aussi du participe en *dus*, *da*, *dum*, & même de celui en *us*, *a*, *um*, lorsqu'ils sont en concordance avec un sujet. Mais si on ne cite que le gérondif en *dum*, ou le supin en *um*, Sanctius ne peut rien prouver; car ces mots sont en effet à la voix active, qui peut être indifféremment absolue ou *relative* (*voyez* GÉRONDIF, SUPIN, PARTICIPE, IMPERSONNEL. *Æternas pœnas in morte timendum est*, Lucr. *castra sine vulnere introitum est*, Sall. & tous ces exemples sont analogues à *multos videre est*, où il n'y a certainement point de tour passif.

Ces deux observations suffisent déjà pour faire rentrer dans la classe des verbes neutres ou absolus, un grand nombre de ceux dont Sanctius fait l'énumération. Il ne sera pas difficile d'en faire disparoître encore plusieurs, si l'on fait attention que dans beaucoup des exemples cités, où le verbe est accompagné d'un accusatif, cet accusatif n'est point le régime du ver-

verbe même, mais celui d'une préposition sous-entendue: par exemple, *senem adulterum latrent suburanæ canes*, c'est-à-dire *in senem adulterum*, après un vieux paillard. *Histrio casum meum toties collacrymavit*, Cic. Et Sanctius remarque sur cet exemple, *sed hic potest deesse præpositio, & cognatus casus lacrymas*. Sur quoi voici la note de Périzonius (28): si l'accusatif *casum meum* peut être régi par une préposition sous-entendue, pourquoi ne diroit-on pas la même chose dans mille autres occurrences? Pour ce qui est de l'accusatif *lacrymas*, il est entierement étranger à cette construction: si *collacrymavit* gouverne un accusatif, c'est *casum meum*; s'il ne gouverne pas *casum meum*, il n'en exige aucun, c'est un verbe neutre. Ce cas, appellé *cognatus*, ou *cognatæ significationis*, ne feroit, comme je l'ai dit au *mot* IMPERSONNEL, qu'introduire dans l'analyse une périssologie inutile, inexplicable, & insupportable. Pour justifier ce pléonasme, on cite l'usage des Hébreux, mais on ne prend pas garde que cette addition étoit chez eux un tour autorisé pour énoncer le sens ampliatif: s'ils ont dit *venire veniet*, ou selon l'ancienne version, *veniens veniet*, c'étoit pour marquer la célérité de l'exécution, comme s'ils avoient dit, *brevis veniet*, ou *celeriter veniet*, & ils ajoutent, comme pour rendre plus sensible cette idée de célérité *& non tardabit*. Habac. 2.

Ajoutons à tout cela les changemens que les variantes peuvent autoriser dans plusieurs des textes cités par le grammairien espagnol; & peut-être que des trois cents dix-huit verbes qu'il prétend avoir été pris mal-à-propos pour neutres, on aura bien de la peine d'en conserver cinquante ou soixante qui puissent justifier l'observation de Sanctius.

4°. Il y a aussi des adverbes *relatifs*, puisqu'on en trouve quelques-uns qui étant seuls n'ont qu'un sens suspendu, & qui exigent nécessairement l'addition d'un complément pour la plénitude du sens. *Convenienter naturæ* (conformément à la nature); *relativement à mes vues*; *indépendamment des circonstances*, &c.

5°. Enfin toutes les prépositions sont essentiellement *relatives*, ainsi qu'on peut le voir au *mot* PRÉPOSITION.

Je ne prétends poser ici que les notions fondamentales concernant les mots *relatifs*; mais je dois avertir que l'on peut trouver de bonnes observations sur cette matiere dans la *Logique* de Leclerc, *part. I. ch. iv.* & dans son traité de la *Critique*, *part. II. ch. iv. sect. 2.* mais ces ouvrages doivent être lus avec attention & avec quelques précautions.

II. Les Grammairiens distinguent encore dans les mots le sens absolu & le sens *relatif*. Cette distinction ne peut tomber que sur quelques-uns des mots dont on vient de parler, parce qu'ils sont quelquefois employés sans complément, & par conséquent le sens en est envisagé indépendamment de toute application à quelque terme conséquent que ce puisse être: il n'est pas réellement absolu, puisqu'un mot essentiellement *relatif* ne peut cesser de l'être; mais il paroît absolu parce qu'il y a une abstraction actuelle du terme conséquent. Que je dise, par exemple, AIMEZ *Dieu par-dessus toutes choses, & votre prochain comme vous-mêmes, voilà les deux grands commandemens de la loi*; le verbe *aimez* essentiellement *relatif*, parce que l'on ne peut aimer sans aimer un objet déterminé est employé ici dans le sens *relatif*, puisque le sens en est completté par l'expression de l'objet qui est le terme conséquent du rapport renfermé dans le sens de ce verbe; mais si je dis, AIMEZ *& faites après cela tout ce qu'il vous plaît*, le verbe *aimez* est ici dans un sens absolu, parce que l'on fait abstraction de tout terme conséquent, de tout objet déterminé auquel l'amour puisse se rapporter.

C'est la même chose de toutes les autres sortes de mots *relatifs*, noms adjectifs, adverbes, prépositions. *Je suis* PERE, *& je connois à ce titre toute l'étendue de l'amour que je dois à mon* PERE; le premier *pere* est dans un sens absolu; le second a un sens *relatif*; car *mon pere*, c'est *le pere de moi*. *Une seule chose est* NÉCESSAIRE; sens absolu: *la patience est* NÉCESSAIRE *au sage*: sens *relatif*. *Un mot employé* RELATIVEMENT; sens absolu: *un mot choisi* RELATIVEMENT *à quelques vues secretes*; sens *relatif*. *Vous marcherez* DEVANT *moi*; sens relatif: *vous marcherez* DEVANT, *& moi* DERRIERE; sens absolu.

Le mot *relatif* étant employé ici avec la même signification que dans l'article précédent, & par rapport aux mêmes vues, l'usage en est légitime dans le langage grammatical.

III. On distingue encore des propositions absolues & des propositions *relatives*: „ lorsqu'une proposition est telle, que l'esprit n'a besoin que des mots „ qui y sont énoncés pour en entendre le sens, nous „ disons que c'est-là une proposition *absolue* ou *complete*. Quand le sens d'une proposition met l'esprit „ dans la situation d'exiger ou de suppléer le sens „ d'une autre proposition, nous disons que ces pro- „ positions sont *relatives* „. C'est ainsi que parle M. du Marsais (*article* CONSTRUCTION); sur quoi l'on me permettra quelques observations.

1°. Si quand on n'a besoin que des mots qui sont énoncés dans une proposition pour en entendre le sens, il faut dire qu'elle est *absolue*: il faut dire au contraire qu'elle est *relative*, lorsque, pour en entendre le sens, on a besoin d'autres mots que de ceux qui y sont énoncés: d'où il suit que quand Ovide a dit, *quæ tibi est facundia, confer in illud ut dicas*; il a fait une proposition incidente qui est absolue, puisque l'on entend le sens de *quæ tibi est facundia*, sans qu'il soit nécessaire d'y rien ajoûter; & le *paucis te volo* de Térence, est une proposition *relative*, parce qu'on ne peut en entendre le sens, si l'on n'y ajoûte le verbe *alloqui*, & la préposition *in* ou *cum*, avec le nom *verbis*; *volo alloqui te in paucis verbis*, ou *cum paucis verbis*. Cependant l'intention de M. du Marsais étoit au contraire de faire entendre que *quæ tibi est facundia*, est une proposition *relative*, puisque le sens en est tel, qu'il met l'esprit dans la situation d'exiger le sens d'une autre proposition; & que *paucis te volo*, est une proposition absolue, puisque le sens en est entendu indépendamment de toute autre proposition, & que l'esprit n'exige rien au-delà pour la plénitude du sens de celle-ci.

La définition que donne ce grammairien de la proposition *absolue*, n'est donc pas exacte, puisqu'elle ne s'accorde pas avec celle qu'il donne ensuite de la proposition *relative*, & qu'elle peut faire prendre les choses à contre-sens. Comme une proposition *relative* est celle dont le sens exige ou suppose le sens d'une autre proposition; il falloit dire qu'une proposition *absolue* est celle dont le sens n'exige ni ne suppose le sens d'aucune autre proposition.

2°. Comme une proposition ne peut être *relative*, de la maniere qu'on l'entend ici, qu'autant qu'elle est partielle dans une autre proposition plus étendue; & qu'il a été prouvé (PROPOSITION, *article* 1. *n.* 2.) que toute proposition partielle est incidente dans la principale: il suffit de désigner par le nom d'*incidentes*, les propositions qu'on appelle ici *relatives*, d'autant plus que la grammaire n'a rien à regler sur ce qui les concerne, que parce qu'elles sont partielles ou incidentes. (*Voyez* INCIDENTE.) Ce seroit d'ailleurs établir la tautologie dans le langage grammatical, puisque le mot *relatif* ne seroit pas employé ici dans le même sens qu'on l'a vu ci-devant.

3°. Chez les Logiciens, qui envisagent les propositions sous un autre point de vue que les Grammairiens, mais qui se méprennent en cela, si moi-même je ne me trompe, appellent *propositions relatives*, celles qui renferment quelque comparaison & quelque rapport: comme, *où est le trésor, là est le cœur*; *telle est la vie, telle est la mort*; *tanti es, quantum habeas*. Ce sont la définition & les exemples de l'*art de penser*. *Part. II. ch. ix.*

Il y a encore ici un abus du mot: ces propositions devroient plutôt être appellées *comparatives*, s'il étoit nécessaire de les caractériser si précisément: mais comme on peut généraliser assez les principes de la Grammaire, pour épargner dans le didactique de cette science des détails trop minutieux ou superflus; la Logique peut également se contenter de quelques points de vue généraux qui suffiront pour embrasser tous les objets soumis à sa jurisdiction.

IV. Le principal usage que font les Grammairiens du terme *relatif*, est pour designer individuellement l'adjectif conjonctif *qui*, *que*, *lequel*, en latin, *qui*, *quæ*, *quod*: c'est, dit-on unanimement, un *pronom relatif*.

„ Ce pronom *relatif*, dit la Grammaire générale, „ (*Part. II. ch. ix.*) a quelque chose de commun „ avec les autres pronoms, & quelque chose de „ propre.

„ Ce qu'il a de commun, est qu'il se met au lieu „ du nom, & plus généralement même que tous les „ autres pronoms, se mettant pour toutes les per- „ sonnes. *Moi* QUI *suis chrétien*; *vous* QUI *êtes chrétien*; *lui* QUI *est roi*.

„ Ce

„ Ce qu'il a de propre peut être conſidéré en deux manieres.

„ La premiére, en ce qu'il a toujours rapport à un autre nom ou pronom qu'on appelle *antécédent*, comme: *Dieu qui eſt ſaint*. *Dieu* eſt l'antécédent du *relatif* QUI. Mais cet antécédent eſt quelquefois ſous-entendu & non exprimé, ſur-tout dans la langue latine, comme on l'a fait voir dans la *nouvelle méthode* pour cette langue.

„ La ſeconde choſe que le *relatif* a de propre, & que je ne ſache point avoir encore été remarquée par perſonne, eſt que la propoſition dans laquelle il entre (qu'on peut appeller *incidente*), peut faire partie du ſujet ou de l'attribut d'une autre propoſition, qu'on peut appeller *principale* „.

1°. J'avance hardiment, contre ce que l'on vient de lire, que *qui*, *quæ*, *quod* (pour m'en tenir au latin ſeul par économie), n'eſt pas un pronom, & n'a avec les pronoms rien de commun avec ce qui conſtitue la nature de cette partie d'oraiſon.

Je crois avoir bien établi (*article* PRONOM), que les pronoms ſont des mots qui préſentent à l'eſprit des êtres déterminés par l'idée préciſe d'une relation perſonnelle à l'acte de la parole: or *qui*, *quæ*, *quod*, renferme ſi peu dans ſa ſignification l'idée préciſe d'une relation perſonnelle, que de l'aveu même de M. Lancelot, & apparemment de l'aveu de tous les Grammairiens, il ſe met pour toutes les perſonnes: d'ailleurs ce mot ne préſente à l'eſprit aucun être déterminé par la nature, puiſqu'il reçoit différentes terminaiſons génériques, pour prendre dans l'occaſion celle qui convient au genre & à la nature de l'objet au nom duquel on l'applique. Je le demande donc: à quels caracteres pourra-t-on montrer que c'eſt un pronom?

C'eſt, dit-on, qu'il ſe met au lieu du nom: mais au lieu de quel nom eſt-il mis dans l'exemple d'Ovide, que j'ai déja cité: *quæ tibi eſt facundia, confer in illud ut doceas*? Il accompagne ici le nom même *facundia*, avec lequel il s'accorde en genre, en nombre & en cas: il n'eſt donc pas mis au lieu de *facundia*, mais avec *facundia*. Cicéron le regardoit-il, ou du-moins le traitoit-il en pronom, lorſqu'il diſoit (*pro leg. man.*): *bellum tantum, quo bello omnes premebantur, Pompeius confecit*? On voit encore ici *quo* avec *bello*, & non pas au lieu de *bello*.

Je ſais qu'on me citera mille autres exemples, où ce mot eſt employé ſeul & ſans être accompagné d'un nom; parce que ce nom, dit le même auteur (*Meth. lat. Synt. regl.* 2.), eſt aſſez exprimé par le *relatif* même qui tient toujours ſa place, & le repréſente, comme: *cognoſces ex iis litteris* QUAS *liberto tuo dedi*. Mais cet écrivain convient ſur le champ que cela eſt dit pour *ex litteris*, *quas litteras*. Si donc on peut dire que *quas* tient ici la place de *litteras*, & qu'il le repréſente; c'eſt comme *avarus* tient la place d'*homo*, & le repréſente dans cette phraſe: *ſemper avarus eget*, (l'avare eſt toujours dans la diſette). *Avarus* repréſente *homo*, parce qu'il eſt au même genre, au même nombre, au même cas, & qu'il renferme dans ſa ſignification l'idée d'une qualité qui convient *non omni ſed ſoli naturæ humanæ*, comme parlent les Logiciens; mais *avarus* n'eſt pas pour cela un pronom: pareillement *quas* repréſente *litteras*, parce qu'il eſt au même genre, au même nombre, & au même cas, & que l'idée démonſtrative qui en conſtitue la ſignification, eſt déterminée ici à tomber ſur *litteras*, par le voiſinage de l'antécédent *litteris* qui leve l'équivoque; mais *quas* n'eſt pas non plus un pronom, 1°. parce qu'il n'empêche pas que l'on ne ſoit obligé d'exprimer *litteras* dans la conſtruction analytique de la phraſe; 2°. parce que la nature du pronom ne conſiſte pas dans la fonction de repréſenter les noms & d'en tenir la place, mais dans celle d'exprimer des êtres déterminés par l'idée d'une relation perſonnelle.

2°. Je dis que *qui*, *quæ*, *quod*, ne doit point être appellé *relatif*, quoique ſes terminaiſons miſes en concordance avec le nom auquel il eſt appliqué, ſemblent prouver & prouvent en effet qu'il ſe rapporte à ce nom. C'eſt que ſi l'on fondoit ſur cette propriété la dénomination de *relatif*, il faudroit par une conſéquence néceſſaire, l'accorder à tous les adjectifs, aux participes, aux articles, puiſque toutes ces eſpeces s'accordent en genre, en nombre, & en cas, avec le nom auquel ils ſe rapportent effectivement: que dis-je? tous les verbes ſeroient *relatifs* par leur matériel, puiſque tous s'accordent avec le ſujet auquel ils ſe rapportent. Mais ſi cela eſt, quelle confuſion! Il y aura apparemment des verbes doublement *relatifs*, & par le matériel & par le ſens: par exemple, dans *bellum Pompejus confecit*, le verbe *confecit* ſera *relatif* à *Pompejus* par la matiere, à cauſe de la concordance; & il ſera *relatif* à *bellum* par le ſens, à cauſe du régime du complément. Je n'inſiſterai pas davantage là-deſſus, de peur de tomber moi-même dans la confuſion, pour vouloir rendre trop ſenſible celle qu'une juſte conſéquence introduiroit dans le langage grammatical: je me contenterai de dire que *quas* n'eſt pas plus *relatif* dans *quas litteras*, que *iis* n'eſt *relatif* dans *iis litteris*.

3°. Aucun des deux termes par leſquels on déſigne *qui*, *quæ*, *quod*, ni l'union des deux, ne font entendre la vraie nature de ce mot. C'eſt un *adjectif conjonctif*, & c'eſt ainſi qu'il falloit le nommer & que je le nomme.

C'eſt un adjectif; voilà ce qu'il a véritablement de commun avec tous les autres mots de cette claſſe: comme eux, il préſente à l'eſprit un être indéterminé, déſigné ſeulement par une idée préciſe qui peut s'adapter à pluſieurs natures; & comme eux auſſi, il s'accorde en genre, en nombre, & en cas, avec le nom ou le pronom auquel on l'applique, en vertu du principe d'identité, qui ſuppoſe cette indétermination de l'adjectif: *qui vir*, *quæ mulier*, *quod bellum*, *qui conſules*, *quæ litteræ*, *quæ negotia*, &c. L'idée préciſe qui caractériſe la ſignification individuelle de *qui*, *quæ*, *quod*, eſt une idée métaphyſique d'indication, ou de démonſtration, comme *is*, *ea*, *id*.

Il eſt conjonctif; c'eſt-à-dire, qu'outre l'idée démonſtrative qui en conſtitue la ſignification, & en vertu de laquelle il ſeroit ſynonyme d'*is*, *ea*, *id*: il comprend encore dans ſa valeur totale celle d'une conjonction; ce qui en le différenciant d'*is*, *ea*, *id*, le rend propre à unir la propoſition dont il fait partie à une autre propoſition. Cette propriété conjonctive eſt telle que l'on peut toujours décompoſer l'adjectif par *is*, *ea*, *id*, & par une conjonction telle que peuvent l'exiger les circonſtances du diſcours. Ceci mérite d'autant plus d'être approfondi, que la *Grammaire générale*, (édit. de 1746, ſuite du *chap. ix.* de la *part. II.*) prétend qu'il y a des cas où le mot dont il s'agit, *eſt viſiblement pour une conjonction & un pronom démonſtratif*: ce ſont les propres termes de l'auteur: que dans d'autres occurrences, *il ne tient lieu que de conjonction*: & que dans d'autres enfin, *il tient lieu de démonſtratif, & n'a plus rien de conjonction*.

Il eſt conſtant en premier lieu, & avoué par dom Lancelot, & par tous les ſectateurs de P. R. que le *qui*, *quæ*, *quod* des Latins, & ſon correſpondant dans toutes les langues, eſt démonſtratif & conjonctif dans toutes les occurences où la propoſition dans laquelle il entre fait partie du ſujet ou de l'attribut d'une autre propoſition. *Æſopus auctor* QUAM *materiam reperit, hanc ego polivi verſibus ſenariis*; c'eſt comme ſi Phedre avoit dit, *hanc ego materiam polivi verſibus ſenariis, & Æſopus auctor* EAM *reperit*. (Liv. I. prol.) Ce n'eſt pas toujours par la conjonction copulative que cet adjectif ſe décompoſe: par exemple, *les ſavans* QUI *ſont plus inſtruits que le commun des hommes, devroient auſſi les ſurpaſſer en ſageſſe*, c'eſt-à-dire, *les ſavans devroient ſurpaſſer en ſageſſe le commun des hommes*, CAR CES *hommes ſont plus inſtruits qu'eux*; autre exemple, *la gloire* QUI *vient de la vertu a un éclat immortel*, c'eſt-à-dire, *la gloire a un éclat immortel*, SI CETTE gloire *vient de la vertu*. On peut y joindre l'exemple cité par la *grammaire générale*, tiré de Tite-Live, qui parle de Junius Brutus: *Is quem primores civitatis, in* QUIBUS *fratrem ſuum ab avunculo interfectum audiſſet*; l'auteur le réduit ainſi, *Is quem primores civitatis*, ET HIS *fratrem ſuum interfectum audiſſet*, ce qui eſt très-clair & très-raiſonnable.

„ Mais, ajoute-t-on, (*Part. II.* ſuite du *ch. jx.*) le *relatif* perd quelquefois ſa force de démonſtratif, & ne fait plus que l'office de conjonction: ce que nous pouvons conſidérer en deux rencontres particulieres.

„ La premiere eſt une façon de parler fort ordinaire dans la langue hébraïque, qui eſt que lorſque le *relatif* n'eſt pas le ſujet de la propoſition dans laquelle il entre, mais ſeulement partie de l'attribut, comme lorſque l'on dit, *pulvis* QUEM *projicit ventus*; les Hébreux alors ne laiſſent au *relatif* que le dernier uſage, de marquer l'union de la pro-

„ po-

„ position avec une autre; & pour l'autre usage, qui
„ est de tenir la place du nom, ils l'expriment par
„ le pronom démonstratif, comme s'il n'y avoit point
„ de *relatif*: de sorte qu'ils disent QUEM *projicit* EUM
„ *ventus*.... Les Grammairiens n'ayant pas bien di-
„ stingué ces deux usages du *relatif*, n'ont pu ren-
„ dre aucune raison de cette façon de parler, & ont
„ été réduits à dire que c'étoit un pléonasme, c'est-
„ à-dire une superfluité inutile „.

Quiconque lit ce passage de P. R. s'imagineroit qu'il y a en hébreu un adjectif démonstratif & conjonctif, correspondant au *qui*, *quæ*, *quod* latin, & pouvant s'accorder en genre & en nombre avec son antécédent; & dans ce cas, il semble en effet qu'il n'y ait rien autre chose à dire que d'expliquer l'hébraïsme par le pléonasme, qui est réellement très-sensible dans le passage de saint Pierre, ᾧ τῷ μώλωπι αὐτοῦ ἰάθητε, *cujus livore ejus sanati estis*. Surpris d'un usage si peu raisonnable, & si difficile à expliquer, j'ouvre les grammaires hébraïques, & je trouve dans celle de M. l'abbé Ladvocat (*pag.* 67.) que „ le pronom *re-*
„ *latif* en hébreu est אשר, & qu'il sert pour tous les
„ genres, pour tous les nombres, pour tous les cas,
„ & pour toutes les personnes „. Je passe à celle de Masclef (*tom. I. cap. iij. n°.* 4. *pag.* 69.), & j'y trouve: *pronomen* relativum *est* אשר, *quod omnibus generibus, casibus, ac numeris inservit, significans, pro varia locorum exigentia*, qui, quæ, quod, cujus, cui, quem, quorum, quos, *&c.*

Cette indéclinabilité du prétendu pronom *relatif*, combinée avec l'usage constant des Hébreux d'y joindre l'adjectif démonstratif lorsqu'il n'est pas le sujet de la proposition, m'a fait conjecturer que le mot hébreu n'est en effet qu'une conjonction, que c'est pour cela qu'il est essentiellement indéclinable, & que ce que les Grecs, les Latins, & tant d'autres peuples expriment en un seul mot conjonctif & démonstratif tout-à-la-fois, les Hébreux l'expriment en deux mots, la conjonction dans l'un, & l'idée démonstrative dans l'autre: je trouve en effet que Masclef compte parmi les conjonctions causales אשר, qu'il traduit par *quod*; cette découverte me donne de la hardiesse, & je crois que cette conjonction est indéfinie, & peut se rendre tantôt d'une maniere, & tantôt de l'autre, précisément comme celle du *qui*, *quæ*, *quod* des Latins. Ainsi je ne traduirois point le texte hébreux par *pulvis quem projicit eum ventus*, mais par *pulvis*, & *projicit* ou *quoniam projicit eum ventus*; & le *pulvis quem projicit ventus* de la vulgate en est, sous la forme autorisée en latin, une autre traduction littérale & fidele. De même le passage de saint Pierre, pour répondre fidelement à l'hébraïsme, auroit dû être καὶ τῷ μώλωπι αὐτοῦ ἰάθητε, *cujus livore ejus sanati estis*; ou bien en réduisant à un même mot la conjonction & l'adjectif demonstratif οὗ τῷ μώλωπι ἰάθητε, *cujus livore sanati estis*: le texte grec ne présente le pléonasme, que parce que le traducteur n'avoit pas saisi le vrai sens de l'hébreu, ni connu la nature intrinseque du prétendu pronom *relatif* hébraïque. Si les Hébreux ne font pas usage de l'adjectif démonstratif dans le cas où il est sujet, c'est que la terminaison du verbe le désigne assez.

Pour ce qui est des exemples tirés immédiatement du latin, comme la même explication ne peut pas y avoir lieu, il faut prononcer hardiment qu'il y a périssologie. On cite cet exemple de Tite-Live: *ut in tusculanos animadverteretur, quorum eorum ope ac consilio Veliterni populo romano bellum fecissent*; qu'y a-t-il de mieux que d'adopter la correction proposée de *quod* ou de *quoniam* au lieu de *quorum*, ou la suppression d'*eorum*? On ne peut pas plus rejetter en Grammaire qu'ailleurs, le principe nécessaire de l'immutabilité des natures. L'adjectif que l'on nomme communément pronom *relatif*, est, dans toutes les langues qui le déclinent, *adjectifs démonstratif & conjonctif*; & l'usage, dans aucune, ne peut le dépouiller en quelques cas de l'idée démonstrative, pour ne lui laisser que l'effet conjonctif, parce qu'une conjonction déclinable est un phénomene impossible.

Le grammairien de P. R. se trompe donc encore dans la maniere dont il interprete le *quod* de cette phrase de Ciceron, *Non tibi objicio* QUOD *hominem spoliasti*. „ Pour moi, dit-il, je crois que c'est le *re-*
„ *latif*, qui a toujours rapport à un antécédent, mais
„ qui est dépouillé de son usage de pronom; n'enfer-
„ mant rien dans sa signification qui fasse partie ou
„ du sujet ou de l'attribut de la proposition inciden-
„ te, & retenant seulement son second usage d'unir
„ la proposition où il se trouve, à une autre... car
„ dans ce passage de Cicéron, *Non tibi objicio* QUOD
„ *hominem spoliasti*; ces derniers mots, *hominem spo-*
„ *liasti*, font une proposition parfaite, où le *quod*
„ qui la précede n'ajoute rien, & ne suppose aucun
„ nom: mais tout ce qu'il fait est que cette même
„ proposition où il est joint, ne fait plus partie que
„ de la proposition entiere, *Non tibi objicio* QUOD
„ *hominem spoliasti*; au lieu que sans le *quod* elle
„ subsisteroit par elle-même, & feroit toute seule une
„ proposition „. Le *quod* dont il s'agit est dans cet exemple & dans tous les autres pareils, un vrai adjectif démonstratif & conjonctif, comme en toute occurrence; & pour s'en assurer, il ne faut que faire la construction analytique du texte de Cicéron; la voici: *Non tibi objicio hoc crimen*, QUOD *crimen est tale, spoliasti hominem*; ce qui peut se décomposer ainsi: *Non tibi objicio hoc crimen*, ET HOC *crimen est tale, spoliasti hominem*. La proposition *spoliasti hominem* est un développement déterminatif de l'adjectif indéfini *tale*, & peut être envisagée comme ne faisant qu'un avec *tale*: mais *quod* fait partie du sujet dont l'attribut est *est tale spoliasti hominem*, & constitue par conséquent une partie de l'incidente. *Voyez* Incidente.

Le même auteur prétend au contraire qu'il y a des rencontres où cet adjectif ne conserve que la signification démonstrative, & perd sa vertu conjonctive.
„ Par exemple, dit-il, Pline commence ainsi son pa-
„ négyrique: *Bene ac sapienter, P. C. majores insti-*
„ *tuerunt, ut rerum agendarum, ita dicendi initium*
„ *a precationibus capere, quod nihil rite, nihilque pro-*
„ *videnter homines, sine deorum immortalium ope,*
„ *consilio, honore, auspicarentur. Qui mos cui potius*
„ *quam consuli, aut quando magis usurpandus colen-*
„ *dusque est?* Il est certain que ce *qui* commence plu-
„ tôt une nouvelle période, qu'il ne joint celle-ci à
„ la précédente; d'où vient même qu'il est précédé
„ d'un point: & c'est pourquoi en traduisant cela en
„ françois, on ne mettroit jamais, *laquelle coutume*,
„ mais *cette coutume*, commençant ainsi la seconde
„ période: *Et par qui* CETTE *coutume doit-elle être*
„ *plutôt observée, que par un consul?* &c. „

Remarquez cependant que l'auteur de la *Grammaire générale* conserve lui-même la conjonction dans sa traduction: *Et par qui* CETTE *coutume*, ensorte qu'en disputant contre, il avoue assez clairement que le *qui* latin est la même chose que & *is*; c'est une vérité qu'il sentoit sans la voir. Je crois pourtant que la conjonction est mal rendue par & dans cet exemple: il ne s'agit pas d'associer les deux propositions consécutives pour une même fin, & par conséquent la conjonction copulative y est déplacée: la premiere proposition est un principe de fait qui est général, & la seconde semble être une conclusion que l'on en déduit par cette sorte de raisonnement que les rhéteurs appellent *à minori ad majus*; ainsi je croirois que la conjonction qui convient ici doit être la conclusive *igitur* (donc); *qui mos*; c'est-à-dire, *igitur hic mos*; & en françois, pour ne pas trop m'écarter de la version de P. R. *par qui* DONC CETTE *coutume doit-elle être plutôt observée, que par un consul?* &c.

On ajoute que Cicéron est plein de semblables exemples; on auroit pu dire la même chose de tous les bons auteurs latins. On cite celui-ci (*Orat. V.* in Verrem.): *Itaque alii cives romani, ne cognoscerentur, capitibus obvolutis a carcere ad palum atque ad necem rapiebantur: alii, cum a multis civibus romanis recognoscerentur, ab omnibus defenderentur, securi feriebantur. Quorum ego de acerbissima morte, crudelissimoque cruciatu dicam, cum eum locum tractare cœpero.* Ce *quorum*, dit-on, se traduiroit en françois comme s'il y avoit *de illorum morte*. Je n'en crois rien, & je suis d'avis que qui le traduiroit de la sorte n'en rendroit pas toute l'énergie, & ôteroit l'ame du discours, puisqu'elle consiste sur-tout dans la liaison. Quelle est cette liaison? Cicéron remettant à parler ailleurs de cet objet, semble par-là désapprouver le peu qu'il en a dit, ou du-moins s'opposer à l'attente qu'il a pu faire naître dans l'esprit des auditeurs: il faut donc, pour entrer dans ses vûes, décomposer le *quorum* par la conjonction adversative *sed*, & construire ainsi: SED *ego dicam de morte acerbissima atque de cruciatu crudelissimo* ILLORUM; ce qui me paroît être d'une nécessité indispensable, & prouver que dans l'exemple en question *quorum* n'est pas dépouillé de sa vertu conjonctive, qu'en effet il ne perd nulle part.

Is (Neocles) *uxorem Halicarnassiam civem duxit, ex qua natus est Themistocles. Qui cum minus esset pro-*

probatus parentibus, quod liberius vivebat & rem familiarem negligebat, à patre exheredatus eſt. QVÆ contumelia non fregit eum, ſed erexit (Corn. Nep. *in* Themiſt. *cap. j.*) Voilà un *qui* & un *quæ* qui commencent chacun une phraſe. Il me ſemble qu'il faut interpreter le premier comme s'il y avoit, *ATQVI IS cùm minùs eſſet probatus*, &c. (OR CELUI-CI n'étant pas dans les bonnes graces de ſes parens): c'eſt une remarque que l'hiſtorien veut joindre à ce qui précede, par une tranſition: *QVÆ contumelia non fregit eum, ſed erexit*, c'eſt-à-dire, *VERUM HÆC contumelia non fregit eum, ſed erexit*; l'effet naturel de l'exhérédation devoit être d'affliger Thémiſtocle & de l'abattre, ce fut le contraire. Il faut donc joindre cette remarque au récit du fait par une conjonction adverſative, de même que les deux parties de la remarque pareillement oppoſées entr'elles: ainſi je traduirois; *MAIS CET affront, au lieu de l'abattre, lui éleva l'ame:* la conjonction *mais* indique l'oppoſition qu'il y a entre l'effet & la cauſe; & *au lieu de* déſigne l'oppoſition reſpective de l'effet attendu & de l'effet réel.

Il n'y a pas une ſeule occaſion où le *qui, quæ, quod* ainſi employé, ou de quelque autre maniere que ce ſoit, ne conſerve & ſa ſignification démonſtrative & ſa vertu conjonctive. Outre qu'on vient de le voir dans l'explication analyſée des exemples mêmes allégués par D. Lancelot en faveur de l'opinion contraire; c'eſt une conſéquence naturelle de l'aveu que fait cet auteur que *qui, quæ, quod* eſt ſouvent revêtu de ces deux propriétés, & c'eſt lui-même qui établit le principe inconteſtable qui attache cette conſéquence au fait, je veux dire l'invariabilité de la ſignification des mots: „ car c'eſt par accident, dit-il, (*ch. jx.*) „ ſi elle varie quelquefois, par équivoque, ou par „ métaphore „. Mais ſi la ſignification démonſtrative & la vertu conjonctive ſont les deux propriétés qui caractériſent cette ſorte de mot, à quoi bon le déſigner par la dénomination du *relatif*, qui eſt vague, qui convient également à tous les adjectifs, qui convient même à tous les mots d'une phraſe, puiſqu'ils ſont tous liés par les rapports reſpectifs qui les font concourir à l'expreſſion de la penſée? Ne vaut-il pas mieux dire tout ſimplement que c'eſt un *adjectif démonſtratif & conjonctif?* Ce ſeroit, en le nommant, en déterminer clairement la deſtination, & poſer, dans la dénomination même, le principe juſtificatif de tous les uſages que les langues en ont faits. Cependant comme il y a d'autres adjectifs démonſtratifs, comme *is, ea, id; hic, hæc, hoc; ille, illa, illud; iſte, iſta, iſtud*, &c. & que cette idée individuelle ne donne lieu à aucune loi particuliere de ſyntaxe: je crois que l'on peut ſe contenter de la dénomination d'*adjectif conjonctif*, telle que je l'ai établie d'abord, parce que c'eſt de cette vertu conjonctive & de la nature générale des adjectifs, que découlent les regles de ſyntaxe qui ſont propres à cette ſorte de mot.

Premiere regle. L'*adjectif conjonctif* s'accorde en genre, en nombre, & en cas, avec un cas répété de l'antécédent, ſoit exprimé, ſoit ſous-entendu. Je m'exprime autrement que ne font les rudimentaires, parce que la Philoſophie ne doit pas prononcer ſimplement ſur des apparences trop ſouvent trompeuſes, & preſque toujours inſuffiſantes pour juſtifier ſes déciſions. On dit communément que le *relatif* s'accorde avec l'antécédent en genre, en nombre, & en perſonne; & l'on cite ces exemples: *Deus QVEM adoramus eſt omnipotens, timete Deum QVI mundum condidit.* On remarque ſur le premier exemple, que *quem* eſt au ſingulier & au maſculin, comme *Deus*; mais qu'il n'eſt pas au même cas, & qu'il eſt à l'accuſatif, qui eſt le régime du verbe *adoramus*; ſur le ſecond exemple, que *qui* eſt de même qu'au ſingulier & au maſculin comme *Deum*, mais non pas au même cas, puiſque *qui* eſt au nominatif, comme ſujet de *condidit*: on conclud de-là que le *relatif* ne s'accorde pas en cas avec l'antécédent. On remarque encore que *qui*, dans le ſecond exemple, eſt de la troiſieme perſonne, comme *Deum*, puiſque le verbe *condidit* eſt à la troiſieme perſonne, & qu'il doit s'accorder en perſonne avec ſon ſujet, qui eſt *qui*.

Ce qui fait que l'on décide de la ſorte, c'eſt le préjugé univerſel que *qui, quæ, quod* eſt un pronom: il eſt vrai que le cas d'un pronom ne ſe décide que par le rapport propre dont il eſt chargé dans l'enſemble de la phraſe, quoiqu'il ſe mette au même genre & au même nombre que le nom ſon correctif, dont il tient la place, ou qui auroit pu tenir la ſienne; mais ce n'eſt pas tout-à-fait la même choſe de l'*adjectif conjonctif*, & la *méthode latine* de P. R. elle même m'en fournira la preuve. „ Le *relatif QVI, QVÆ, QVOD*, „ doit ordinairement être conſidéré comme entre deux „ cas d'un même ſubſtantif exprimés ou ſous-entendus; & alors il s'accorde avec l'antécédent en genre & en nombre; & avec le ſuivant, même en cas, „ comme avec ſon ſubſtantif „. C'eſt ce qu'on lit dans l'explication de la ſeconde regle de la ſyntaxe; & n'eſt-il pas ſurprenant que l'on partage ainſi les *relations* du *relatif*, ſi je puis parler de la ſorte, & que l'on en décide le genre & le nombre par ceux du nom qui précede, tandis qu'on en détermine le cas par celui du nom qui ſuit? N'étoit-il pas plus ſimple de rapporter tout au nom ſuivant, & de déclarer la concordance entiere comme à l'égard de tous les autres adjectifs?

La vérité de ce principe ſe manifeſte par-tout. 1°. Quand le nom eſt avant & après l'*adjectif conjonctif*, comme, *LITTERAS abs te M. Calenus ad me attulit, in QVIBVS LITTERIS ſcribis*, Cic. *Ultra EVM LOCVM QVO in LOCO Germani conſederant*, Cæſ. *EODEM ut JVRE uti ſenem liceat, QVO JVRE ſum uſus adoleſcentior*, Ter. 2°. Quand le nom eſt ſupprimé après l'*adjectif conjonctif*, puiſqu'alors on ne peut analyſer la phraſe qu'en ſuppléant l'ellipſe du nom comme *cognoſces ex IIS LITTERIS QVAS liberto tuo dedi*, Cic. pour *ex litteris quas litteras*, dit la *méthode latine*, (*loc. cit.*) 3°. Quand le nom eſt ſupprimé avant l'*adjectif conjonctif*, pour la même raiſon; comme, *populo ut placerent QVAS feciſſet FABVLAS*, Phœd. c'eſt-à-dire, *populo ut placerent FABVLÆ QVAS FABVLAS feciſſet*. 4°. Quand le nom eſt ſupprimé avant & après; comme, *ſunt QVIBVS in ſatyra videor nimis acer*, Hor. c'eſt-à-dire, *ſunt HOMINES QVIBVS HOMINIBVS in ſatyra videor nimis acer*. 5°. Quand l'*adjectif conjonctif* étant entre deux noms de genres ou de nombres différens, ſemble s'accorder avec le premier; comme, *Herculi ſacrificium fecit in LOCO QVEM PYRAM appellant*, T. Liv. c'eſt-à-dire, *in LOCO QVEM LOCVM appellant Pyram*; & encore *Darius ad EVM LOCVM QVEM amanicas PYLAS vocant pervenit*, Curt. c'eſt-à-dire *ad EVM LOCVM QVEM LOCVM vocant Pylas amanicas*. 6°. Et encore plus évidemment quand l'*adjectif conjonctif* s'accorde tout ſimplement avec le mot ſuivant; comme, *ANIMAL providum & ſagax QVEM vocamus HOMINEM*; quoiqu'il ſoit vrai que cette concordance ne ſoit alors qu'une ſyllepſe (*voyez* SYLLEPSE); mais ce qui a amené cette ſyllepſe, c'eſt l'authenticité même de la regle que l'on établit ici, & que l'on croyoit ſuivre apparemment.

Elle eſt fondée, comme on voit, ſur ce que le prétendu pronom *relatif* eſt un véritable adjectif, & que, comme tous les autres, il doit s'accorder à tous égards avec le nom ou le pronom auquel on l'applique, & cela en vertu du principe d'identité. *Voyez* IDENTITÉ.

Seconde regle. L'*adjectif conjonctif* appartient toujours à une propoſition incidente, qui eſt modificative de l'antécédent; & cet antécédent appartient par conſéquent à la propoſition principale.

C'eſt une ſuite néceſſaire de la vertu conjonctive renfermée dans cette ſorte de mot: partout où il y a conjonction, il y a néceſſairement pluſieurs propoſitions, puiſque les conjonctions ſont des mots qui déſignent entre les propoſitions, une liaiſon fondée ſur les rapports qu'elles ont entre elles: d'ailleurs la concordance de l'*adjectif conjonctif* avec l'antécédent ne paroît avoir été inſtituée, que pour mieux faire concevoir que c'eſt principalement à cet antécédent que doit ſe rapporter la proportion incidente. Je n'inſiſte pas davantage ſur ce principe, qui, apparemment, ne me ſera pas conteſté: mais je dois faire faire attention à quelques corollaires importans qui en découlent.

Coroll. 1. Dans la conſtruction analytique, & dans toutes les occaſions où l'on doit en conſerver la clarté, ce qui eſt preſque toujours néceſſaire; l'*adjectif conjonctif* doit ſuivre immédiatement l'antécédent, & être à la tête de la propoſition incidente. La conjonction, qui eſt l'un des caracteres de cet adjectif, eſt le ſigne naturel du rapport de la propoſition incidente à l'antécédent; elle doit donc être placée entre l'antécédent & l'incidente, comme le lieu commun des deux, ainſi que le font toujours toutes les autres conjonctions. Les petites exceptions qu'il peut y avoir à ce corollaire dans la pratique, peuvent quelquefois venir de la facilité que le génie particulier d'une langue peut fournir pour y conſerver la clar-

clarté de l'énonciation, par exemple, au moyen de la concordance des terminaisons ou de la répétition de l'antécédent, comme dans les langues transpositives: ainsi, la concordance du genre & du nombre sauve la clarté de l'énonciation dans cette phrase de Térence, QUAS *credis esse has, non sunt veræ nuptiæ*, parce que cette concordance montre assez nettement que *nuptiæ* est l'antecédent de *quas*, qui ne peut s'accorder qu'avec *nuptias*; & c'est à-peu-près la même chose dans ce mot de Ciceron, QUAM *quisque norit artem, in hac se exerceat*. D'autres fois l'exception peut venir de la préférence qui est dûe à d'autres principes, en cas de concurrence avec celui-ci; & cette préférence, connue par raison ou sentie par usage, sauve la phrase des incertitudes de l'équivoque: tels sont les exemples où nous plaçons entre l'antécédent & l'*adjectif conjonctif*, ou une simple proposition, ou même une phrase adverbiale dans le complément de laquelle doit être l'*adjectif conjonctif*; la maniere même dont je viens de m'expliquer en est un exemple; & l'on en trouve d'autres au *mot* INCIDENTE.

Coroll. 2. Puisque l'*adjectif conjonctif* est essentiellement démonstratif, & que l'analyse suppose dans la proposition incidente la répétition du nom ou du pronom antécédent avec lequel s'accorde l'*adjectif conjonctif*; cet antécédent est donc envisagé sous ce point de vue démonstratif dans la proposition incidente: mais cette proposition incidente est modificative du même antécédent envisagé comme partie de la proposition principale: donc il doit être considéré dans la principale sous le même point de vue démonstratif; puis qu'autrement l'incidente, qui se rapporte à l'antécédent pris démonstrativement, ne pourroit pas se rapporter à celui de la proposition principale. C'est précisément en conséquence de ce principe que dans la phrase latine on trouve souvent le premier antécédent accompagné de l'adjectif démonstratif *is*, ou *hic*, ou *ille*, &c. *ultra* EUM *locum quo in loco Germani consederant; cognosces ex* IIS *litteris quas*, *&c.* & Virgile l'a même exprimé avec le pronom *ego;* ILLE *ego qui quondam*, *&c.* C'est aussi le fondement de la regle proposée par Vaugelas (*rem.* 369.) comme propre à notre langue, que *le pronom* relatif (*c'est-à-dire* l'adjectif conjonctif), *ne se peut rapporter à un nom qui n'a point d'article*. Vaugelas n'avoit pas apperçu toute la généralité de cette regle; la *Grammaire générale* (*part. II. ch. x.*) l'a discutée avec beaucoup de soin; M. du Marsais, qui en a présenté la cause sous un autre aspect que je ne fais ici, quoiqu'au fond ce soit la même, a réduit la regle à sa juste valeur (ARTICLE, *p.* 736. *col. ij.*); M. Duclos semble avoir ajouté quelque chose à la précision (*rem.* sur le *ch. x.* de la *gram. génér.*); & M. l'abbé Fromant a enrichi son *supplément* (sur le même *chap.*) de tout ce qu'il a trouvé épars dans différens auteurs sur cette regle de syntaxe. Voilà donc les sources où il faut recourir pour se fixer sur le détail d'un principe, que je ne dois montrer ici que sous des termes généraux; & afin de savoir quels autres mots peuvent tenir lieu de l'article ou être réputés articles, on peut voir ce qui en est dit au *mot* INDÉFINI, (*n.* 2.)

Coroll. 3. Comme la signification propre de chaque mot est essentiellement une; c'est une erreur que de croire, comme il semble que tous les Grammairiens le croient, que l'*adjectif conjonctif* puisse être employé sans relation à un antecédent, & sans supposer une proposition principale autre que celle où entre cet adjectif. *Qui*, *que*, *quoi*, *lequel* sont, au dire des Grammairiens françois, ou *relatifs* ou absolus: *relatifs*, quand ils ont relation à des noms ou à des personnes qui les précedent; absolus, quand ils n'ont pas d'antécédent auquel ils aient rapport. *Voyez* la *gram. fr.* de M. Restaut, *ch. v. art.* 5. *&* 6. *Ab uno disce omnes. Dieu* QUI *aime les hommes*, *l'argent* QUE *j'ai depensé*, *ce à* QUOI *vous pensez*, *le genre de vie* AUQUEL *on se destine;* dans tous ces exemples, *qui*, *que*, *quoi* & *auquel* sont *relatifs*: ils sont absolus dans ceux-ci, *je sais* QUI *vous a accusé*, *je ne sais* QUE *vous donner*, *marquez-moi à* QUOI *je dois m'en tenir*, & après avoir parlé de livres, *je vois* AUQUEL *vous donnez la préférence*; ils se font encore dans ces phrases qui sont interrogatives, QUI *vous a accusé?* QUE *vous donnerai-je?* A QUOI *pensez-vous?* & après avoir parlé de livres, AUQUEL *donnez-vous la préférence?* C'est la même chose en latin: *qui*, *quæ*, *quod* y sont *relatifs*; *quis*, *quid* y sont absolus.

Mais approfondissons une fois les choses avant que de prononcer. Je l'ai déja dit dans cet article, & je le répete encore: la signification propre des mots est essentiellement une: la multiplicité des sens propres seroit directement contraire au but de la parole, qui est l'énonciation claire de la pensée; & si l'usage introduit quelques termes équivoques, par quelque cause que ce soit, cela est très-rare, & l'on ne trouvera pas qu'il ait jamais exposé à ce défaut trop considérable, aucun des mots qui sont de nature à se montrer fréquemment dans le discours. Or il est constant que *qui*, *quæ*, *quod* en latin, *qui*, *que*, *quoi*, *lequel* en françois, sont ordinairement des *adjectifs conjonctifs*: il faut donc en conclure qu'ils le sont toujours, & que dans les phrases où ils paroissent employés sans antécédent, il y a une ellipse dont l'analyse fait bien remplir le vuide.

Reprenons les exemples positifs que l'on vient de voir. *Je sais* QUI *vous a accusé*, c'est-à-dire, *je sais* la personne QUI *vous a accusé: je ne sais* QUE *vous donner*, c'est-à-dire, *je ne sais* pas la chose QUE je puis *vous donner*, ou QUE je dois *vous donner: marquez-moi à* QUOI *je dois m'en tenir*, c'est-à-dire, *marquez-moi* le sentiment, ou l'opinion, ou le parti, &c. *à* QUOI *je dois m'en tenir:* en parlant de livres, *je vois* AUQUEL *vous donnez la préférence*, c'est-à-dire *je vois* le livre AUQUEL *vous donnez la préférence*; le genre masculin & le nombre singulier d'*auquel*, prouvent assez qu'on le rapporte à un nom masculin & singulier. Mais en général ces adjectifs étant essentiellement conjonctifs, & supposant, par une conséquence nécessaire, un antécédent auquel ils servent à joindre une proposition incidente; il a été très-facile à l'usage d'autoriser l'ellipse de cet antécédent, lorsque les circonstances sont de nature à le désigner d'une maniere précise; parce que le but de la parole en est mieux rempli, la pensée étant peinte sans équivoque & sans superfluité: or il est évident que c'est ce qui arrive dans tous les exemples précédens; il n'y a qu'une *personne* qui puisse accuser quelqu'un, & d'ailleurs l'usage de notre langue est, en cas d'ellipse, de n'employer *qui* qu'avec relation aux personnes; *que* est toujours *relatif* aux choses en pareille occurrence, & c'est la même chose de *quoi*; pour *lequel*, on ne peut s'en servir qu'immédiatement après avoir nommé l'antécédent, dont ce mot rappelle nettement l'idée au moyen de l'article dont il est composé.

Cette possibilité de suppléer l'antécédent sert encore de fondement à une autre ellipse, qui dans l'occasion en devient comme une suite; c'est celle du mot qui marque l'interrogation, dans les phrases où l'on a coutume de dire que les prétendus pronoms absolus sont interrogatifs. QUI *vous a accusé?* c'est-à-dire, (dites-moi la personne) QUI *vous a accusé;* QUE *vous donnerai-je?* c'est-à-dire, (indiquez-moi ce) QUE *je vous donnerai; à* QUOI *pensez-vous?* c'est-à-dire, (faites-moi connoitre la chose) *à* QUOI *vous pensez;* AUQUEL *donnez-vous la préférence?* c'est-à-dire, (déclarez le livre) AUQUEL *vous donnez la préférence*. Dans toutes ces phrases, l'*adjectif conjonctif* se trouve à la tête, quoique dans l'ordre analytique il doive être précédé d'un antécédent; c'est donc une nécessité de le suppléer: d'ailleurs puisqu'il appartient toujours à une proposition incidente, & l'antécédent à la principale, & que cependant il n'y a qu'un seul verbe dans toutes ces phrases, qui est celui de l'incidente; il faut bien suppléer le verbe de la principale: mais comme le ton, quand on parle, indique suffisamment l'interrogation, & qu'elle est marquée dans l'écriture par la ponctuation, ce verbe doit être interrogatif; & par conséquent ce doit être l'impératif singulier ou pluriel, selon l'occurrence, des verbes qui énoncent un moyen de terminer l'incertitude ou l'ignorance de celui qui parle, comme *dire*, *declarer*, *apprendre*, *enseigner*, *remontrer*, *faire connoître*, *indiquer*, *désigner*, *nommer*, &c. (*voyez* INTERROGATIF.) Dans ce cas, l'antécédent sous-entendu que l'on supplée, doit être le complément de ce verbe impératif, comme on le voit dans le développement analytique des exemples que je viens d'expliquer.

Ce que je viens de dire par rapport à notre langue est essentiellement vrai dans toutes les autres, & spécialement en latin. Le *quis* & le *quid*, quoiqu'ils aient une terminaison différente de *qui* & de *quod*, ne sont pourtant guere autre chose que ces mots mêmes, à moins qu'on ne veuille croire que

quis c'eſt *qui* avec la terminaiſon du démonſtratif *is* qui en doit modifier l'antécédent, & que *quid* c'eſt *quod* avec la terminaiſon du démonſtratif *id*. Cette opinion pourroit expliquer pourquoi *quis* ne s'emploie qu'en parlant des perſonnes, & *quid* en parlant des choſes; c'eſt que le démonſtratif *is* ſuppoſe l'antécédent *homo*, & le démonſtratif *id*, l'antécédent *negocium*; d'où il vient que *quis* étoit anciennement du genre commun, ainſi que les mots qui en ſont compoſés, *quiſquis*, *aliquis*, *ecquis*, *&c.* (*voyez Priſc. xiij. de ſecunda pron. decl.* Voſſ. *de anal. iv.* 8.) Mais admettre ce principe, c'eſt établir en même tems la néceſſité de ſuppléer ces antécédens, ſoit que les phraſes ſoient poſitives, ſoit qu'elles aient le ſens interrogatif; & ſi elles ſont interrogatives, il y a également néceſſité de ſuppléer le verbe interrogatif, afin de completter la propoſition principale, & de donner de l'emploi à l'antécédent ſuppléé. Au reſte, que *quis* & *quid* viennent de *qui*, *quæ*, *quod*, & n'en different que comme je l'ai dit; on en trouve une nouvelle preuve, en ce qu'ils n'ont point d'autres cas obliques que *qui*, *quæ*, *quod*, & qu'alors la terminaiſon ne pouvant plus montrer les diſtinctions que j'ai marquées plus haut, on eſt obligé d'exprimer le nom qui doit être antécedent.

Puiſque c'eſt la vertu conjonctive qui eſt le principal fondement des lois de la ſyntaxe par rapport à l'eſpece d'adjectif dont je viens de parler; il eſt important de reconnoître les autres mots *conjonctifs*, ſujets par conſéquent aux regles qui portent ſur cette propriété.

Or il y a en latin pluſieurs adjectifs également *conjonctifs*. Tels ſont, par exemple, *qualis*, *quantus*, *quot*, qui renferment en outre dans leur ſignification la valeur des adjectifs démonſtratifs, *talis*, *tantus*, *tot*, de la même maniere que *qui*, *quæ*, *quod* renferme celle de l'adjectif démonſtratif *is*, *ea*, *id*. Mais dans la conſtruction analytique, l'antécédent de *qui*, *quæ*, *quod* doit être modifié par l'adjectif démonſtratif *is*, *ea*, *id*, afin qu'il ſoit pris dans la propoſition principale ſous la même acception que dans l'incidente: les adjectifs *qualis*, *quantus*, *quot*, ſuppoſent donc de même un antécédent modifié par les adjectifs démonſtratifs, *talis*, *tantus*, *tot*, dont ils renferment la valeur. Cette conſéquence eſt juſtifiée par les exemples ſuivans: *QVALES ſumus*, *TALES eſſe videamur*; Cic. *videre mihi videor TANTAM dimicationem*, *QVANTA nunquam fuit*; Id. *de nullo opere publico TOT ſenatus extant conſulta*, *QVOT de mea domo*. Id.

Les adjectifs *cujus*, *cujas*, *quotus*, ſont auſſi *conjonctifs*, & ils ſont équivalens à des périphraſes qu'il faut rappeller quand on veut en analyſer les uſages.

Cujus ſignifie *ad quem hominem pertinens*; ainſi l'antécédent analytique de *cujus*, c'eſt *is homo*, parce que le vrai *conjonctif* qui reſte après la décompoſition, c'eſt *qui*, *quæ*, *quod*. La troiſieme églogue de Virgile commence ainſi: *Dic mihi*, *Damœta*, *CVJVM pecus?* c'eſt-à-dire, *dic mihi*, *Damœta*, (eum hominem) *CVJVM pecus* (eſt hoc pecus) ou bien *ad quem hominem pertinens* (eſt hoc pecus): ſur quoi j'obſerverai en paſſant, que l'interrogation eſt exprimée ici poſitivement par *dic mihi*, conformément à ce que j'ai dit plus haut, dont cet exemple devient une nouvelle preuve. Cette maniere de remplir la conſtruction analytique par rapport à l'adjectif *cujus*, eſt autoriſée non-ſeulement par la raiſon du beſoin, telle que je l'ai expoſée, mais par l'uſage même des meilleurs écrivains: je me contenterai de citer Cicéron, (3. Verrin.): *ut optima conditione ſit IS CVJA res ſit*, *CVJVM periculum*; que manque-t-il avec *is*, que le nom *homo*, ſuffiſamment déſigné par le genre de *is* & par le ſens?

Cujas veut dire *ex qua regione* ou *gente oriundus*: donc l'antécédent analytique de *cujas*, c'eſt *ea regio*, ou *ea gens*. Voici un trait remarquable de Socrate, rapporté par Cicéron (V. Tuſc.): *Socrates quidem cum rogaretur CVJATEM ſe eſſe diceret*, *mundanum*, *inquit*; c'eſt-à-dire, *cum rogaretur* (de ea regione) *CVJATEM ſe eſſe diceret*, ou bien *ex qua regione oriundum ſe eſſe diceret*.

QVOTVS, c'eſt la même choſe que ſi l'on diſoit *in quo ordinis numero locatus*, & par conſéquent l'analyſe aſſigne pour antécédent à cet adjectif, *is ordinis numerus*, dont l'idée eſt repriſe dans *quotus*. *Hora QVOTA eſt*, Hor. c'eſt la même choſe que ſi l'on diſoit analytiquement, (dic mihi eum ordinis numerum) *in quo ordinis numero locata eſt* (præſens) *hora*.

Je pourrois parcourir encore d'autres adjectifs *conjonctifs* & les analyſer; mais ceux-ci ſuffiſent aux vues de l'Encyclopédie, où il s'agit plutôt d'expoſer des principes généraux, que de s'appeſantir ſur des détails particuliers. Ceux qui ſont capables d'entrer dans le philoſophique de la Grammaire, m'ont entendu; & ils trouveront, quand il leur plaira, les détails que je ſupprime. Au contraire, je n'en ai que trop dit pour ceux à qui les profondeurs de la Métaphyſique font tourner la tête, & qui veulent qu'on apprenne les langues comme ils ont appris le latin: ſemblables à arlequin, qui devine que *collegium* veut dire *college*, ils ne veulent pas que dans *quota hora eſt* on voie autre choſe que *quelle heure eſt-il*. A la bonne heure; mais qu'ils s'aſſûrent, s'ils peuvent, qu'ils y voyent ce qu'ils y croyent voir, ou qu'ils ſont en état même de rendre raiſon de leur propre phraſe, *quelle heure eſt-il*.

Je n'irai pourtant pas juſqu'à ſupprimer en leur faveur quelques obſervations que je dois à une autre ſorte de mots *conjonctifs*, & que l'on trouve dans toutes les langues; ce ſont des adverbes.

Les uns ſont équivalens à une conjonction & à un adverbe, qui ne vient à la ſuite de la conjonction que parce qu'il en eſt l'antécédent naturel: tels ſont *qualiter*, *quam*, *quandiu*, *quoties*, *quum*, qui renferment dans leur ſignification, & qui ſuppoſent avant eux les adverbes correſpondans *taliter*, *tam*, *tandiu toties*, *tum*. J'ai déja cité ailleurs cet exemple: *ut QVOTIESCVMQVE gradum facies*, *TOTIES tibi tuarum virtutum veniat in mentem*. Cic. Je n'y en ajouterai aucun autre, pour ne pas être trop long.

D'autres adverbes ſont *conjonctifs*, parce qu'ils ſont équivalens à une prépoſition complette, dont le complément eſt un nom modifié par un adjectif *conjectif*, ainſi ils ſuppoſent pour antécédent ce même nom modifié par l'adjectif démonſtratif correſpondant: tels ſont les adverbes *cur* ou *quare*, *quamobrem*, *quando*, *quapropter*, *quomodo*, *quoniam*, & les adverbes de lieu *ubi*, *unde*, *quà*, *quò*.

Cur, *quare*, *quamobrem*, *quapropter* & *quoniam*, ſont à-peu-près également equivalens à *ob quam rem* qui ſont les élémens dont *quamobrem* eſt compoſé, ou bien à *propter quam cauſam*, *quâ de re*, *quâ de cauſa* d'où il faut conclure que l'antécédent que l'analyſe leur aſſigne, doit être *ea res* ou *ea cauſa*.

Quando veut dire *in quo tempore*, & ſuppoſe conſéquemment l'antécédent *in tempus* exprimé ou ſous-entendu. *Quomodo* eſt évidemment la même choſe que *in* ou *ex quomodo*, & par conſéquent il doit être précédé de l'antécédent *is modus*.

Ubi veut dire *in quo loco*; *unde* ſignifie *ex quo loco*, *quà* c'eſt *per quem locum*; *quò* eſt équivalent à *in* ou *ad quem locum*; du moins dans les circonſtances où ces adverbes dénotent le lieu: ils ſuppoſent donc alors pour antécédent *is locus*. Quelquefois *ubi* veut dire *in quo tempore*, *unde* ſignifie ſouvent *ex quâ cauſa* ou *ex quâ origine* ou *ex quo principio*; *quò* a parfois le ſens de *ad quem finem*: alors il eſt également aiſé de ſuppléer les antécédens.

Quidni, *quin* & *quominùs* ont encore à-peu-près le même ſens que *quare*, mais avec une négation de plus; ainſi ils ſignifient *propter quam rem non*, & ce *non* doit tomber ſur le verbe de la phraſe incidente.

Tous ces mots *conjonctifs*, & d'autres que je m'abſtiens de détailler, ſont aſſujettis aux regles qui ont été établies ſur *qui*, *quæ*, *quod* en conſéquence de ſa vertu conjonctive. Ils ne peuvent qu'appartenir à une propoſition incidente; leur antécédent doit faire partie de la principale; s'ils ſont employés dans des phraſes interrogatives, il faut les analyſer comme celles où entre *qui*, *quæ*, *quod*, je veux dire, en rappellant l'antécédent propre & l'impératif qui doit marquer l'interrogation.

Il y a de pures conjonctions qui ſuppoſent même un terme antécédent; tel eſt, par exemple, *ut*, que je remarquerai entre toutes les autres, comme la plus importante; mais c'eſt aux circonſtances du diſcours à déterminer l'antécédent. Par exemple, l'adverbe *ſtatim* eſt antécédent de *ut* dans ce vers de Virgile: *UT regem æquævum crudéli vulnere vidi expirantem animam*. C'eſt l'adverbe *ſic* dans cette phraſe de Plaute: *VT vales?* comme s'il avoit dit *dic mihi ſic VT vales*. C'eſt *ita* dans celle-ci de de Ciceron: *invitus feci VT L. Flaminium de ſenatu eiicerem*, c'eſt-à-dire *feci ita VT ejicerem*. C'eſt *adeò* dans cette autre de Plaute: *ſalſa ſunt*, *tangere VT non velis*, c'eſt-à-dire *ſunt ſalſa adeò VT non velis tangere*. C'eſt *in hunc fi-*

nem dans ce mot de Cicéron : *UT veré dicam*, c'est-à-dire (*in hunc finem*) *UT dicam verè*, à cette fin QUE je dise avec vérité, pour dire la vérité. C'est ainsi qu'il faut ramener par l'analyse un même mot à présenter toujours la même signification, autant qu'il est possible; au lieu de supposer, comme on a coutume de faire, qu'il a tantôt un sens & tantôt un autre, parce qu'on ne fait attention qu'aux tours particuliers qu'autorisent les différens génies des langues, sans penser à les comparer à la regle commune, qui est le lien de la communication universelle, je veux dire à la construction analytique.

Quoique l'on soit assez généralement persuadé que notre langue n'est que peu ou point elliptique, on doit pourtant y appliquer les principes que je viens d'établir par rapport au latin; nous avons, comme les Latins, nos adverbes *conjonctifs*, tels que *comme*, *comment*, *combien*, *pourquoi*, *où*; notre conjonction *que* ressemble assez par l'universalité de ses usages, à l'*ut* de la langue latine, & suppose, comme elle, tantôt un antécédent & tantôt un autre, selon les circonstances. QUE *ne puis-je vous obliger!* c'est-à-dire (je suis fâché de ce) QUE *je ne puis vous obliger*. QUE *vous êtes léger!* c'est-à-dire (je suis surpris de ce que vous êtes léger autant) QUE *vous êtes léger*, &c.

Je m'arrête, & je finis par une observation. Il me semble qu'on n'a pas encore assez examiné & reconnu tous les usages de l'ellipse dans les langues : elle mérite pourtant l'attention des Grammairiens; c'est l'une des clés les plus importantes de l'étude des langues, & la plus nécessaire à la construction analytique qui est le seul moyen de réussir dans cette étude. *Voyez* INVERSION, LANGUE, MÉTHODE. (*E. R. M. B.*)

RELATION, s. f. (*Gramm. & Philosoph.*) est le rapport d'une chose à une autre, ou ce qu'elle est par rapport à l'autre. Ce mot est formé de *refero*, rapporter; la *relation* consistant en effet, en ce qu'une chose est rapportée à une autre; ce qui fait qu'on l'appelle aussi *regard*, *habitude*, *comparaison*. *Voyez* COMPARAISON & HABITUDE.

Nous nous formons l'idée d'une *relation* quand l'esprit considere une chose de maniere qu'il semble l'approcher d'une autre, & l'y comparer, & qu'il promene pour ainsi dire sa vue de l'une à l'autre; conséquemment les dénominations des choses ainsi considérées l'une par rapport à l'autre, sont appellées *relatives*, aussi-bien que les choses même comparées ensemble. *Voyez* IDÉE.

Ainsi quand j'appelle Caius *mari*, ou une muraille *plus blanche*, j'ai alors en vue deux personnes ou deux choses avec lesquelles je compare Caius ou la muraille. C'est pourquoi les philosophes scholastiques appellent la muraille le *sujet*; la chose qu'elle surpasse en blancheur, le *terme*, & la blancheur, le *fondement* de la *relation*.

La *relation* peut être considérée de deux manieres ou du côté de l'esprit, qui rapporte une chose à une autre, auquel sens la *relation* n'est qu'un envie ou une affection de l'esprit par lequel se fait cette comparaison, ou du côté des choses relatives; auquel cas ce n'est qu'une troisieme idée qui résulte dans l'esprit de celle des deux premieres comparées ensemble; en sorte que la *relation*, dans quelque sens qu'on la prenne ne réside toujours que dans l'esprit, & non pas dans les choses mêmes.

M. Lock observe que quelques-unes de nos idées peuvent être des fondemens de *relations*, quoique quand les langues manquent d'expressions, cette sorte de *relations* soit difficile à faire sentir; telle que celle de concubine, qui est un nom *relatif* aussi-bien que femme.

En effet, il n'y a pas d'idée qui ne soit susceptible d'une infinité de *relations*; ainsi on peut cumuler sur le même homme les *relations* de pere, de frere, de fils, de mari, d'ami, de sujet, de général, d'insulaire, de maître, de domestique, de plus gros, de plus petit, & d'autres encore à l'infini; car il est susceptible d'autant de *relations* qu'il y aura d'occasions de le comparer à d'autres choses, & en autant de manieres qu'il s'y rapportera ou en différera.

Les idées des *relations* sont beaucoup plus claires & plus distinctes que celles des choses mêmes qui sont en *relation*, parce que souvent une simple idée suffit pour donner la notion d'une *relation*, au lieu que pour connoître un être substantiel, il en faut nécessairement rassembler plusieurs. *Voyez* SUBSTANCE.

La perception que nous avons des *relations* entre plusieurs idées que l'esprit considere, est ce que nous appellons *jugement*. Ainsi quand je juge que deux fois deux font quatre & ne font pas cinq, je perçois seulement l'égalité entre deux fois deux & quatre, & l'inégalité entre deux fois deux & cinq. *Voyez* JUGEMENT.

La perception que nous avons de *relations* entre les *relations* de différentes choses, constitue ce que nous appellons *raisonnement*. Ainsi quand de ce que quatre est un plus petit nombre que six, & que deux fois deux égalent quatre, je conclus que deux fois deux sont moins que six; je perçois seulement la *relation* des nombres deux fois deux & quatre, & celle de quatre & six. *Voyez* RAISONNEMENT.

Les idées de cause & d'effet nous viennent des observations que nous faisons sur la vicissitude des choses, en remarquant que quelques substances ou qualités qui commencent à exister tirent leur existence de l'application & opération de certaines autres choses. La chose qui produit est la cause; celle qui est produite est l'effet. *Voyez* CAUSE & EFFET. Ainsi la fluidité dans la cire est l'effet d'un certain degré de chaleur que nous voyons être constamment produit par l'application du même degré de chaleur.

Les dénominations des choses tirées du tems ne sont pour la plûpart que des *relations*. Ainsi quand on dit que Louis XIV. a vécu 77 ans & en a régné 72, on n'entend autre chose, si ce n'est que la durée de son existence a été égale à celle de 77, & la durée de son regne à celle de 72 révolutions solaires; telles sont toutes les autres expressions qui désignent la durée.

Les termes *jeunes* & *vieux*, & les autres expressions qui désignent le tems, qu'on croit être des idées positives, sont dans la vérité relatives, emportent avec elles l'idée d'un espace ou d'une durée dont nous avons la perception dans l'esprit. Ainsi nous appellons *jeune* ou *vieux* quelqu'un qui n'a pas atteint, ou qui a passé le terme jusqu'où les hommes ont coutume de vivre; nous nommons *jeune homme* un homme de vingt ans : mais à cet âge un cheval est déja vieux.

Il y a encore d'autres idées véritablement relatives, mais que nous exprimons par des termes positifs & absolus; tels que ceux de *grand*, de *petit*, de *fort*, de *foible*. Les choses ainsi dénommées sont rapportées à certains modeles avec lesquels nous les comparons. Ainsi nous disons qu'une pomme est grosse, lorsqu'elle est plus grosse que celles de sa sorte n'ont coutume d'être; qu'un homme est foible lorsqu'il n'a pas tant de force qu'en ont les autres hommes, ou du-moins les hommes de sa taille.

Les auteurs divisent les *relations* différemment. Les philosophes scholastiques les divisent ordinairement en *relations d'origine*, par où ils entendent toutes les *relations* de cause & d'effet; *relations de négation*, entre des choses opposées l'une à l'autre; & *relation d'affirmation*, telles que les *relations* de convenance entre le tout & la partie, le signe & la chose signifiée, l'attribut & le sujet. Cette division est fondée sur ce que l'esprit ne peut comparer que de trois manieres, ou en inférant, ou en niant, ou en affirmant.

D'autres les divisent en *relations d'origine*, *relations de convenance*, c'est-à-dire de *ressemblance*, de *parité*; *relation de diversité*, c'est-à-dire de *dissemblance* & de *disparité*, & celles *d'ordre*, comme la *priorité*, la *postériorité*, &c.

D'autres les divisent en *prédicamentales* & *transcendantales*. Sous la premiere classe sont rangées toutes les *relations* de choses qui ont un même prédicament; telles que celles du pere au fils. A la seconde appartiennent celles qui sont plus générales que les prédicamens, ou qui en ont de differens; comme les *relations* de substance & d'accident, de cause & d'effet, de créateur & de créature. *Voy.* TRANSCENDANTE, &c.

M. Lock tire sa division des *relations* d'un autre principe. Il observe que toutes les idées simples dans lesquelles il y a des parties ou degrés, donnent occasion de comparer les sujets dans lesquels se trouvent ces parties à quelque autre, pour y appliquer ces idées simples; telles sont celles de plus blanc, plus doux, plus gros, plus petit; &c. Ces *relations* dépendant de l'égalité & de l'excès de la même idée simple dans différens sujets, peuvent être appellées *relations proportionnelles*.

Une autre occasion de comparer les choses étant prise des circonstances de leur origine, comme pere, fils, frere, &c. on peut appeller celles-ci *relations naturelles*.

Quelquefois la raison de considérer les choses, se tire d'un acte que fait quelqu'un, en conséquence d'un droit, d'un pouvoir, ou d'une obligation morale : telles

les font celles de général, de capitaine, de bourgeois; celles-ci font des *relations* instituées & volontaires, & peuvent être distinguées des naturelles, en ce qu'elles peuvent être altérées & séparées des sujets à qui elles appartiennent, sans que les substances soient détruites, au lieu que les *relations* naturelles sont inaltérables, & durent autant que leurs sujets.

Une autre sorte de *relations* consiste dans la convenance ou disconvenance des actions libres des hommes avec la regle à laquelle on les rapporte & sur laquelle on en juge; on les peut appeller *relations morales*.

C'est la conformité ou la disconvenance de nos actions à quelque loi (à quoi le legislateur a attaché par son pouvoir & sa volonté, des biens ou des maux, qui est ce qu'on appelle *récompense* ou *punition*), qui rend ces actions moralement bonnes ou mauvaises. *Voyez* BIEN & MAL.

Or ces lois morales peuvent se partager en trois classes qui nous obligent différemment. La premiere consiste dans les lois divines; la seconde dans les lois civiles la troisieme dans les lois de l'opinion & de la raison. Par rapport aux premieres, nos actions sont ou des péchés ou des bonnes œuvres; par rapport aux secondes, elles sont ou criminelles ou innocentes par rapport aux troisiemes, ce sont ou des vertus ou des vices. *Voyez* PÉCHÉ, VERTU, VICE, &c.

RELATION, *en Logique*, est un accident de substance que l'on compte pour une des dix catégories ou prédicamens.

Chaque substance est susceptible d'une infinité de *relations*. Ainsi le même Pierre, considéré par rapport à Henri, est en *relation* de maître; par rapport à Jean, en celle de vassal; par rapport à Marie, en celle d'époux, &c. De plus, comparé avec une personne, il est riche; comparé avec une autre, il est pauvre; enfin, comparé avec différentes personnes, il est éloigné ou proche, grand ou petit, voisin ou étranger, savant ou ignorant, bon ou méchant, égal ou inégal, &c.

Les philosophes scholastiques disputent beaucoup sur la question de savoir si la *relation* est quelque chose qui soit formellement & réellement distinct de la substance même. *Voyez* SUBSTANCE.

RELATION s'emploie aussi *en Théologie*, pour désigner certaines perfections divines qu'on appelle *personnelles*, par lesquelles les personnes divines sont rapportées l'une à l'autre, & distinguées l'une de l'autre. *Voyez* PERSONNES.

Ainsi les Théologiens enseignent qu'il y a en Dieu une nature unique, deux processions, trois personnes & quatre *relations*. *Voyez* TRINITÉ.

Ces *relations* sont la paternité, la filiation, la spiration active & la spiration passive. *Voyez* PATERNITÉ, &c. *Voyez aussi* PERE, FILS, ESPRIT, &c.

RELATION, *en Géométrie*, *en Arithmétique*, &c. est l'habitude ou le rapport de deux quantités l'une à l'autre à raison de leur grandeur. Cette *relation* s'appelle plus ordinairement *raison*. *Voyez* RAISON.

La parité ou l'égalité de deux semblables relations s'appelle *proportion*. *Voyez* PROPORTION.

RELATION, *en termes de Grammaire*, est la correspondance que les mots ont les uns avec les autres dans l'ordre de la syntaxe. *Voyez* SYNTAXE, CONSTRUCTION, & *l'article* RELATIF.

Les *relations* irrégulieres & mal appliquées, sont des fautes que des écrivains corrects doivent éviter avec soin, parce qu'elles rendent le sens obscur, & souvent même équivoque, comme dans cet exemple: *on le reçut avec froideur, qui étoit d'autant plus étonnante, qu'on l'avoit prié instamment de venir, & qu'on l'attendoit avec impatience;* car ici le mot *froideur* étant employé d'une maniere indéfinie, le relatif *qui* ne peut pas avoir avec ce mot une relation juste & réguliere. *Voyez* RELATIF.

RELATION se prend aussi très-souvent pour *analogie*, ou pour désigner ce qui est commun à plusieurs choses. *Voyez* ANALOGIE.

En *Peinture*, en *Architecture*, &c. c'est une certaine *relation* des différentes parties & des différens morceaux d'un bâtiment ou d'un tableau qui constitue ce qu'on appelle *symmétrie*. *Voyez* SYMMÉTRIE.

RELATION, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois *témoignage* ou *rapport* d'une officier public; comme quand on dit que le notaire en second ne signe les actes qu'à la *relation* de celui qui reçoit la minute.

Relation signifie aussi quelquefois le *rapport* & la *liaison* qu'il y a entre deux termes ou deux clauses, ou deux parties différentes d'un acte. (*A*)

RELATION *historique*, (*Histoire.*) les *relations historiques* instruisent des évenemens remarquables, tels que les conjurations, les traités de paix, les révolutions, & semblables intérêts particuliers à tout un peuple. C'est-là surtout qu'un historien ne peut, sans se manquer à lui-même, trahir la verité, parce que le sujet est de son choix; au lieu que dans une histoire générale, où il faut que les faits suivent l'ordre & le sort des tems, ou la chaine se trouve souvent interrompue par de vastes lacunes (car il y a des vuides dans l'histoire, comme des déserts sur la mappe-monde); on ne peut souvent présenter que des conjectures à la place des certitudes; mais comme la plûpart des révolutions ont constamment été traitées par des contemporains, que l'esprit de parti met toujours en contradiction, après que la chaleur des factions est tombée, il est possible de rencontrer la vérité au milieu des mensonges opposés qui l'enveloppent, & de faire des *relations* exactes avec des mémoires infideles. C'est une observation du chancelier Bacon; on ne sauroit trop orner cet ouvrage des pensées de ce beau génie. (*D. J.*)

RELATION, s. f. *en Musique*, c'est le rapport qu'ont entr'eux les deux sons qui forment un intervalle, considéré par l'espece de cet intervalle. La *relation* est juste, quand l'intervalle est juste, majeur ou mineur, fausse, quand il est superflu ou diminué. *Voyez* INTERVALLE.

Parmi les fausses *relations*, on ne considere généralement comme telles, dans l'harmonie, que celles dont les deux sons ne peuvent entrer dans le même mode. Ainsi le triton, qui en mélodie est une fausse *relation*, n'en est point une dans l'harmonie, à moins que l'un de ces deux sons ne soit une corde étrangere au mode. Mais la quarte diminuée & les octaves diminuées & superflues qui sont des intervalles bannis de l'harmonie, sont toujours de fausses *relations*.

Autrefois les fausses *relations* étoient toutes défendues avec beaucoup de rigueur. Aujourd'hui elles sont presque toutes permises dans la mélodie, mais non dans l'harmonie. On peut pourtant les y faire entrer; mais il faut qu'un des deux sons qui forment la fausse *relation*, ne soit admis que comme note de goût. & jamais ils ne doivent entrer tous les deux à la fois dans un même accord.

On appelle encore *relation* enharmonique, entre deux cordes qui sont à un ton de distance, le rapport qui se trouve entre le diése de l'inferieure & le bémol de la supérieure. C'est la même touche sur l'orgue & sur le clavecin; mais en rigueur ce n'est pas le même son; & il y a entr'eux un intervalle enharmonique. *Voyez* ENHARMONIQUE. (*S*)

RELAVER, v. act. (*Gram.*) laver de-rechef. *Voy. l'article* LAVER.

RELAXATION, s. f. (*Jurisprud.*) est la délivrance & la sortie d'un prisonnier qui se fait du consentement de celui qui l'a fait écrouer.

Dans quelques provinces on dit *relaxation de la demande*, pour décharge de la demande. (*A*)

RELAXATION, *en Médecine*, c'est l'acte par lequel les fibres, les nerfs, les muscles, se relâchent. *Voyez* TENSION, FIBRE, &c.

La *relaxation* d'un muscle est supposée occasionnée ou par la perspiration des esprits nerveux, ou par l'entrée trop précipitée du sang, des esprits, &c. qui enfle les fibres, ou par la contraction de l'air dans les globules du sang, avant qu'il soit dilaté par le flux, & le soudain mélange des esprits, &c. *Voyez* MUSCLE & MOTION MUSCULAIRE.

RELAXATION, *en Chirurgie*, c'est une extension extraordinaire d'un nerf, d'un tendon, d'un muscle, ou de quelque partie semblable, qui est occasionnée par la violence qu'on lui fait, ou par sa propre foiblesse.

Les hernies sont les descentes, ou les *relaxations* des intestins. *Voyez* HERNIE. De la même cause vient la descente, ou la chûte de l'anus. *Voyez* PROCIDENCE.

RELAYER, v. act. & neut. (*Gram.*) c'est se servir de relais, changer de chevaux, lâcher de nouveaux chiens. Il se dit aussi du travail successif de plusieurs ouvriers dont l'un reprend quand l'autre cesse. Il se *relayent*.

RELEGATION, s. f. (*Jurisprud.*) est lorsque le prince envoie quelqu'un, ou lui ordonne d'aller dans un lieu qu'il lui désigne pour y rester jusqu'à nouvel ordre.

On appelloit la *relégation* chez les Romains ce que nous appellons communément *exil*.

La *relégation* différoit de la *déportation*, en ce que la premiere n'ôtoit pas les droits de cité, & n'emportoit pas confiſcation; il y a auſſi parmi nous la même différence entre la *relégation* & le banniſſement à perpétuité hors du royaume.

C'eſt ordinairement par une lettre de cachet que le roi relegue ceux qu'il veut éloigner de quelque lieu; quelquefois c'eſt par un ſimple ordre intitulé *de par le roi*. Il eſt enjoint au ſieur un tel de ſe retirer à tel endroit pour y demeurer juſqu'à nouvel ordre.

Pluſieurs édits & déclarations ont fait défenſes à ceux qui ſont relégués de ſortir ſans permiſſion du lieu de leur exil, notamment l'édit du mois d'Août 1669, la déclaration du mois de Juillet 1682, celle du 24 Juillet 1705, a prononcé dans ce cas la peine de confiſcation de corps & de bien. *Voyez* BANNISSEMENT, DÉPORTATION, EXIL, LETTRES DE CACHET. (*A*)

RELEVÉ, participe du verbe *relever*. *Voyez* RELEVER.

RELEVÉ, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit d'un état de pluſieurs articles épars dans un grand livre, & ramaſſé ſur un feuillet ſéparé: voilà le *relevé* de votre dépenſe, de vos frais.

RELEVÉ, (*Vénerie.*) il ſe dit de l'action d'une bête qui ſe leve, & ſort du lieu où elle a demeuré le jour, pour aller ſe repaître.

RELEVÉE, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie le tems d'après-midi.

Ce terme vient de ce qu'autrefois en France on faiſoit la méridienne à l'imitation des Romains qui en avoient introduit l'uſage dans les Gaules.

L'étimologie de ce terme peut auſſi venir de ce que les juges s'étant levés après la ſéance du matin, ſe relevent une ſeconde fois après la ſéance du ſoir.

En effet on dit *lever l'audience* pour dire *clore & finir l'audience*, *la faire retirer;* & l'audience d'après-midi s'appelle *audience de relevée*.

Quand la cour leve l'audience avant l'heure ordinaire pour aller à quelque cérémonie, il n'y a point ce jour-là d'audience de *relevée*, d'où eſt venu ce *dictum* de palais, que, *quand la cour ſe leve matin, elle dort l'après-midi*.

On ne doit point juger les procès criminels de *relevée*, quand les concluſions des gens du roi vont à la mort, ou aux galeres, ou au banniſſement. *Voy. l'ordonnance de* 1670, *tit.* 25, *art.* 19.

On donne des aſſignations pour ſe trouver en un greffe, ou chez un notaire, commiſſaire ou autre officier public, à deux ou trois heures de *relevée*. (*A*)

RELEVEMENT, ſ. m. (*Grammaire.*) action de relever.

RELEVEMENT, (*Marine.*) c'eſt la différence qu'il y a en ligne droite ou en hauteur, de l'avant du pont à ſon arriere.

RELEVER, v. act. (*Gram.*) c'eſt lever une ſeconde fois. On dit *relever* des murailles abattues, *relever* un arrêt, *relever* les carreaux d'un appartement, *relever* un monument, ſe *relever* pour *ſortir de ſon lit*, ſe *relever* de terre, ſe *relever* d'une maladie, *relever* de couche, ſe *relever* d'une chûte, *relever* ſa robe, *relever* ſa tête, *relever* une ſentinelle, *relever* des cartes, *relever* un cheval, un vaiſſeau, un défaut, une bille, *relever* du roi, *relever* d'un acte, d'une ſentence, d'un jugement, *relever* en boſſe, ſe *relever* d'une faute, *relever* une injure, *relever* les grandes actions d'un homme, &c. où l'on voit que ce verbe a rapport tant au ſimple qu'au figuré, au mouvement du bas en haut.

RELEVER, (*Juriſprud.*) ſe dit de pluſieurs choſes.

Relever un fief, c'eſt faire la foi & hommage au ſeigneur pour la mutation & ouverture qui eſt arrivée au fief. On entend auſſi quelquefois par-là le payement que l'on fait du droit de relief.

On dit auſſi d'un fief qu'il *releve* de tel autre fief qui eſt à ſon égard le fief dominant. *Voyez* FIEF, MOUVANCE, OUVERTURE, MUTATION, VASSAL, FOY & HOMMAGE, RELIEF.

Relever ſon appel, c'eſt obtenir des lettres de chancellerie, ou un arrêt, pour être autoriſé à faire intimer quelqu'un ſur l'appel que l'on interjette de la ſentence rendue avec lui; l'origine des reliefs d'appel vient de ce qu'anciennement il falloit appeller *illico*, ſur le champ; ſuivant l'ancien ſtyle du parlement, *ch. xx.* §. 2, il falloit appeller avant que le juge ſortit de l'auditoire; en pays de droit écrit, il ſuffiſoit de dire *j'appelle*, ſans en donner d'acte par écrit; mais dans les dix jours ſuivans il falloit faire ſignifier ſon acte d'appel contenant les motifs. *Ordonnance de la troiſieme race, tom. II. p.* 212.

Faute d'avoir appellé *illico*, l'on n'étoit plus recevable à le faire; & ce fut pour être relevé de l'*illico*, c'eſt-à-dire, de ce que l'appel n'avoit pas été interjetté ſur le champ, que l'on inventa la forme des reliefs d'appel.

Au parlement l'appel doit être relevé dans trois mois, à la cour des aydes, dans 40 jours, & dans pareil tems, aux bailliages & ſénéchauſſées; pour les ſieges inférieurs qui y reſſortiſſent, faute par l'appellant d'avoir fait *relever* ſon appel dans le tems, l'intimé peut faire déclarer l'appel déſert. *Voy.* APPEL, ANTICIPATION, DESERTATION D'APPEL, INTIMATION, RELIEF D'APPEL.

Relever ſe dit auſſi en parlant d'une juriſdiction qui reſſortit par appel à une autre juriſdiction ſupérieure; par exemple, les appellations des duchés-pairies ſe *relevent* au parlement.

Se faire relever d'un acte, c'eſt obtenir des lettres du prince pour être reſtitué contre cet acte, & les faire enthériner. *Voyez* LÉSION, MINORITÉ, RESCISION, LETTRES DE RESCISION, RESTITUTION [illegible] TIER. (*A*)

RELEVER, *dans le ſens militaire*, c'eſt pr[illegible] place, ou occuper le poſte d'un autre corps. [illegible] eſt venu cette maniere de parler, *relever un* [illegible] *relever la tranchée*, pour dire faire monter [illegible] ou la tranchée par des hommes frais, & *rel*[illegible] qui l'ont montée auparavant. *Voyez* GARDES, TRANCHÉE. On dit auſſi *relever une ſentinelle*. *Voyez* SENTINELLE. *Chambers*.

RELEVER, (*Marine.*) c'eſt remettre un vaiſſeau à flots, lorſqu'il a échoué, ou qu'il a touché le fond. C'eſt auſſi le redreſſer, lorſqu'il eſt à la bande.

RELEVER L'ANCRE, (*Marine.*) c'eſt changer l'ancre de place, ou la mettre dans une autre ſituation.

RELEVER LE QUART, (*Marine.*) c'eſt changer *le quart*. *Voyez* QUART.

RELEVER LES BRANLES, (*Marine.*) c'eſt attacher *les branles* vers le milieu près du pont, afin qu'ils ne nuiſent, ni n'empêchent de paſſer entre les ponts.

RELEVER UNE BRODERIE, *terme de Brodeur*; c'eſt l'emboutir, c'eſt-à-dire la remplir par-deſſous de laine ou d'autre matiere, pour la faire paroître davantage au-deſſus de l'étoffe qui lui ſert de fond.

RELEVER, *en terme de Chauderonnier*; c'eſt augmenter la hauteur ou la grandeur d'un vaſe, en étendant la matiere à coups de marteaux. *Voyez* PLANER & RETRAINDRE.

RELEVER, ſe dit *parmi les Cuiſiniers*, de l'action par laquelle avec des fines herbes, des épices, du ſel, & d'autres choſes ſemblables, ils donnent à un mets une pointe agréable au goût, & propre à réveiller l'appétit.

RELEVER UN CHEVAL, *en terme de Manege*; c'eſt l'obliger à porter en beau lieu & lui faire bien placer ſa tête, lorſqu'il porte bas ou qu'il s'arme, pour avoir l'encolure trop molle. *Voyez* S'ARMER.

Il y a de certains mors propres à *relever* un cheval, comme ceux qui ſont faits en branche à genou. On ſe ſervoit autrefois pour le même effet d'une branche flaſque; mais elle n'eſt plus d'uſage, parce qu'elle *releve* infiniment moins que l'autre. Un coude de la branche ſerré contribue auſſi à *relever* un cheval, & à le faire porter en beau lieu. On peut auſſi ſe ſervir pour le même effet, d'une branche françoiſe où à la gigotte.

Les Eperonniers ſe ſervent mal-à-propos du mot *ſoutenir*, dans le ſens de *relever*, & diſent: cette branche ſoutient, pour dire qu'elle *releve;* mais *ſoutenir* a une autre ſignification dans le manege.

On appelle auſſi *airs relevés*, les mouvemens d'un cheval qui s'éleve plus haut que le terre à terre, quand il manie à courbettes, à balotades, à croupades & à caprioles; on dit auſſi un pas *relevé*, des paſſades *relevées*. *Voyez* PAS, PASSADE.

RELEVER SUR LA TRAITE, eſt un *terme de Mégiſſier*, *Tanneur*, *Chamoiſeur & Maroquinier*, qui veut dire, ôter les peaux ou cuirs de dedans la chaux, pour les mettre égoutter ſur le bord du plain, qu'on nomme en terme du métier la *traite*. *Voyez* PLAIN.

RELEVER, *en terme d'Orfévre en groſſerie;* c'eſt faire ſortir certaines parties d'une piece, comme le fond d'une burette, &c. en les mettant ſur le bout d'une reſſingue pendant qu'on frappe ſur l'autre à coups de marteau.

RE-

RELEVE-MOUSTACHE, *en terme de Vergetier*; ce sont de petites brosses, dont on se servoit autrefois fort communément pour *relever* les *moustaches*. Comme les *moustaches* ne sont plus de mode; on ne connoît plus guere que le nom de ces sortes de brosses.

RELEVEUR, s. m. *en terme d'Anatomie*, est le nom qu'on a donné à différens muscles, dont l'usage & l'action est de relever la partie à laquelle ils tiennent. *Voyez* MUSCLE.

Ce mot se dit en latin *attollens*, qui est composé de *ad*, *à*, & *tollo*, je leve.

Il y a le *releveur* de la paupiere supérieure de l'anus, de l'omoplate.

Le *releveur* propre de la paupiere supérieure vient du fond de l'orbite & s'insere à la paupiere supérieure à son cartilage qu'on nomme *tarse*.

Le *releveur* propre de l'omoplate appellé aussi l'*angulaire*, s'insere au trois ou quatre apophyses transverses des vertebres supérieures du col, & se termine à l'angle postérieur supérieur de l'omoplate.

Les deux *releveurs* de l'anus sont fort amples, ils viennent de l'os pubis, de l'ischion, de l'os sacrum & du coccyx, & s'inserent au sphincter de l'anus; leurs fibres les plus postérieures ne se terminent pas au sphincter de l'anus, mais celles du côte droit se réunissent avec celles du côté gauche, en formant une aponévrose sous la partie postérieure & inferieure du rectum.

Le *releveur* de l'oreille s'attache à la convexité de la fossette naviculaire de l'anthélix, & à celle de la portion supérieure de la conque, il se termine en s'épanouissant sur la portion écailleuse de l'os des tempes, & s'unit avec le frontal & l'occipital du même côté.

Les *releveurs* de l'anus sont deux muscles larges, minces, qui viennent de la circonférence du petit bassin, depuis la symphise des os pubis jusqu'au-delà de l'épine de l'os ischion, & ils n'inserent à la partie postérieure de l'anus, en fournissant quelques fibres qui s'unissent avec celles du spincter de l'anus.

Le *releveur* de la paupiere superieure est un muscle mince, situé dans l'orbite au-dessus & tout le long du muscle *releveur* de l'œil; il est attaché près du trou optique ac fond de l'orbite, & vient se perdre par une aponévrose très-large au tarse de la paupiere supérieure.

Le *releveur* de l'œil, *voyez* DROIT.

Les *releveurs* de sternum, *voyez* SURCOSTAUX.

RELEVOISONS, s. m. (*Jurisprud.*) signifioit anciennement une espece de *rachat* ou *relief*, qui se payoit de droit commun pour les rotures, auxquelles il y avoit mutation de propriétaire.

Il est parlé des *relevoisons*, comme d'un usage qui étoit alors général dans le *II. liv. des établissemens* de S. Louis, *ch. xviij.* où il est dit, que le seigneur peut prendre les jouissances du fief de son nouveau vassal, s'il ne traite avec lui du rachat & aussi des *relevoisons*, mais que nul ne fait *relevoisons* de bail, c'est-à-dire de garde, ni de douaire, ni de frerage ou partage.

Dans la suite, le droit de *relevoisons* ne s'est conservé que dans la coutume d'Orléans, les cahiers de cette coutume plus ancienne que celle réformée en 1509, disposoient simplement que des censives étant au droit de *relevoisons*, il étoit dû profit pour toutes mutations, ce qui avoit induit quelques-uns de croire, que le changement des seigneurs censuels faisoit ouverture aux *relevoisons*, & ce fut par cette raison qu'en *l'article* 116. de la coutume réformée en 1509, on déclara que les profits n'étoient acquis que pour les mutations précédentes du côté des personnes au nom duquel le cens étoit payé.

Lorsqu'on procéda à la réformation de la derniere coutume, beaucoup de gens demanderent qu'il fût statué que des censives étant au droit de *relevoisons*, il ne fût dû profit pour mutation arrivée en ligne directe, par succeission, don & legs; mais tout ce qu'ils purent obtenir, fut que l'on arrêta que les femmes n'en payeroient plus pour leur premier mariage.

Suivant la nouvelle coutume d'Orléans, réformée en 1583, le droit de *relevoisons* n'a lieu que pour les maisons situées dans la ville, en-dedans des anciennes barrieres; il est dû pour toute mutation de propriétaire, soit par mort, vente, ou autrement.

Il y a *relevoisons* à plaisir, & *relevoisons* au denier six, & *relevoisons* telles que le cens.

Les premieres ont été ainsi appellées, parce qu'elles se payoient *ad beneplacitum domini*, au plaisir & volonté du seigneur; présentement elles consistent dans le revenu d'une année.

Les *relevoisons* au denier six sont celles où l'on paye six deniers pour chaque denier de cens.

Celles qu'on appelle de *tel cens*, *telles relevoisons*, sont le double du cens à la censive ordinaire.

Il n'est jamais dû qu'une sorte de *relevoisons* pour chaque mutation; mais on peut stipuler un droit pour une telle sorte de mutation, & un autre droit pour une autre sorte de mutation. *Voyez* la *Coutume d'Orléans*, *titre des* relevoisons *à plaisir*. Lalande, sur le titre. *Voyez* LODS & VENTES, RACHAT, RELIEF, TREIZIEME. (*A*)

RELIAGE, s. m. (*Tonnelier*.) réparation faite aux tonneaux auxquels on donne de nouveaux cerceaux.

RELICTE, s. f. (*Jurisp.*) terme usité dans quelques provinces pour dire *délaissée*, *veuve*; une telle *relicte* d'un tel, c'est-à-dire *veuve* d'un tel. *Voyez l'ancienne cout. de Chauny*, *article* 25. (*A*)

RELIEF, s. m. *ou* RACHAT, (*Jurisp.*) est un droit qui est dû au seigneur pour certaines mutations de vassal, & qui consiste ordinairement au revenu d'une année du fief.

Ce terme *relief*, vient de *relever*, parce qu'au moyen de la mutation du vassal le fief tomboit en la main du seigneur, & que le vassal pour le reprendre doit le relever & payer au seigneur le droit qu'on appelle *relief*.

On l'appelle aussi *rachat*, parce qu'autrefois les fiefs n'étant qu'à vie, il falloit les racheter après la mort du vassal. En Lorraine, on l'appelle *reprise de fief*; en Dauphiné, *plait seigneurial*, *placitum seu placitamentum*; en Poitou, *rachat* ou *plect*; en Languedoc, *acapte*, *arriere-acapte*.

Relief se prend aussi quelquefois pour l'acte de foi & hommage par lequel on releve le fief.

Le droit de *relief* est dû en général pour les mutations, autres que celles qui arrivent en directe & par vente, ou par contrat équipollent à vente.

Mais pour spécifier les cas les plus ordinaires dans lesquels il est dû, on peut dire qu'il a lieu en plusieurs cas; savoir,

1°. Pour mutation de vassal, par succession collatérale.

2°. Pour la mutation de l'homme vivant & mourant.

3°. Pour le second, troisieme, ou autre mariage d'une femme qui possede un fief, la plupart des coutumes exceptent le premier mariage.

4°. Quelques coutumes obligent le gardien à payer un droit de *relief* pour la jouissance qu'il a du fief de ses enfans.

5°. Il est dû en cas de mutation du bénéficier possesseur d'un fief, soit par mort, résignation ou permutation.

Quand il arrive plusieurs mutations forcées dans une même année, il n'est dû qu'un *relief*, pourvû que la derniere ouverture soit avant la récolte des fruits. Si ce sont des mutations volontaires, il est dû autant de *reliefs* qu'il y a eu de mutations.

Le *relief* est communément le revenu d'une année au dire de prud'hommes, ou une somme une fois offerte, au choix du seigneur, lequel doit faire son option dans les 40 jours; & quand une fois il a choisi il ne peut plus varier.

Si le fief est affermé, le seigneur doit se contenter du prix du bail, à moins qu'il n'y eût fraude.

L'année du *relief* commence du jour de l'ouverture du fief.

Le seigneur qui opte le revenu d'une année, doit jouir en bon pere de famille, & comme auroit fait le vassal; il doit même lui rendre les labours & semences.

S'il y a des bois taillis & des étangs dont le profit ne se perçoit pas tous les ans, le seigneur ne doit avoir qu'une portion du profit, eu égard au nombre d'années qu'on laisse couler entre les deux récoltes.

Il n'a aucun droit dans les bois qui servent pour la décoration de la maison, ni dans les bois de haute-futaie, à-moins que ces derniers ne soient en coupe reglée.

Le vassal est obligé de communiquer ses papiers de recette au seigneur, pour l'instruire de tout ce qui fait partie du revenu du fief.

Les droits casuels, tels que les *reliefs*, quints, les cens, lods & ventes, amendes, confiscations, & autres qui échéent pendant l'année du *relief*, appartiennent au seigneur; même les droits dûs pour l'arriere-fief qui est ouvert pendant ce tems.

Il peut aussi user du retrait féodal; mais sa jouissance finie il doit remettre à son vassal le fief qu'il a retiré.

Si l'on fait deux récoltes de blé dans une même année, le seigneur n'en a qu'une; il en est autrement du regain, ou quand la seconde récolte est de fruits d'une autre espece que la premiere.

Le vassal ne doit point être délogé, ni sa femme & ses enfans; le seigneur ne doit prendre qu'un logement, si cela se peut, & une portion des lieux nécessaires pour placer la récolte.

Toutes les charges du fief qui sont inféodées, & qui échéent pendant l'année du *relief*, doivent être acquittées par le seigneur.

La jouissance du droit de *relief* peut être cédée par le seigneur à un tiers, ou bien il peut en composer avec le vassal; & s'ils ne s'accordent pas, il peut faire estimer par experts le revenu d'une année, en formant sur les trois années précédentes une année commune.

Quand le fief ne consiste que dans une maison occupée par le vassal, celui-ci doit en payer le loyer au seigneur, à dire d'experts.

Pour connoître plus particulierement quelles sont les mutations auxquelles il est dû, ou non, droit de *relief*, *voyez* les commentateurs de la coutume de Paris, *sur le titre des fiefs;* les auteurs qui ont traité *des fiefs*, entr'autres Dumolin, & *les mots* Fief, Lods & Ventes, Mutation, Quint, Rachat.

Par rapport aux différentes sortes de *reliefs*, ou aux différens noms que l'on donne à ce droit, *voyez les articles qui suivent*. (*A*)

Relief abonné, est celui qui est fixé à une certaine somme, par un accord fait avec le seigneur; on dit plus communément *rachat abonné*. *Voyez* Rachat.

Relief d'adresse, ce sont des lettres de chancellerie, par lesquelles le roi mande à quelque cour de procéder à l'enregistrement d'autres lettres dont l'adresse n'étoit pas faite à cette cour. *Voyez* Adresse, & *le style des chancelleries*, par du Sault.

Relief d'appel, ce sont des lettres qu'un appellant obtient en la petite chancellerie, à l'effet de relever son appel, & de faire intimer sur icelui les parties qui doivent défendre à son appel. *Voyez* Appel, *Illico*, Intimation, Relever. (*A*)

Relief d'armes, *voyez ci-après* Relief de cheval & armes.

Relief de bail, est en quelques coutumes, un rachat dû au seigneur par le mari, pour le fief de la femme qu'il épouse, encore qu'elle eût déja relevé & droituré ce fief avant le mariage.

On l'appelle *relief de bail*, parce que le mari le doit comme mari & bail de sa femme; c'est-à-dire comme baillistre & administrateur du fief de sa femme, dont il jouit en ladite qualité.

Ainsi ce *relief* n'est pas dû par le mari lorsqu'il n'y a point de communauté, & que la femme s'est réservé l'administration de ses biens. *Voyez* les *coutumes* de Clermont, Théroane, S. Paul, Chauny, Ponthieu, Boulenois, Artois, Péronne, Amiens, Montreuil, S. Omer, Senlis, & *ci-après* Relief de mariage.

Relief de bail de mineurs *ou de* garde, est celui qui est dû par le gardien, pour la jouissance qu'il a du fief de son mineur. (*A*)

Relief des Bénéficiers, est celui qu'un bénéficier succédant, soit *per obitum*, soit par résignation ou permutation, doit au seigneur pour le fief dépendant du bénéfice dont il prend possession. *Voyez les institutes féodales* de Guyot, *ch. v.*

Relief de bouche, c'est lorsque le vassal, ou tenant cottier, reconnoit tenir son héritage de quelque seigneur. *Voyez la coutume d'*Herly, *art.* 1. & 2.

Relief de chambellage, est celui que le mari doit lorsque durant le mariage il échet un fief à sa femme. *Voyez l'ancienne coutume de* Beauquesne *article* 19.

Relief de cheval et armes, est celui pour lequel il est dû au seigneur un cheval de service des armes. *Voyez la coutume de* Cambrai, *titr.* 1, *article* 50. & 51. (*A*)

Relief double, c'est lorsqu'il est dû deux différens droits de *relief*, l'un par le nouveau propriétaire, l'autre par celui qui a la jouissance du fief. *Voyez ci-après* Relief simple.

Relief de fief, c'est lorsque le vassal releve en droiture son fief, c'est-à-dire qu'il reconnoit son seigneur, & lui fait la foi & hommage pour la mutation de seigneur ou de vassal qui faisoit ouverture au fief.

Il est parlé de ce *relief de fief* dans Froissart & dans les coutumes de Peronne, Auxerre, Cambrai, Lille, Hesdin, style de Liege. *Voyez* le *glossaire* de Lauriere au mot *relief*.

Relief de garde est celui qui est dû par le gardien pour la jouissance qu'il a du fief de son mineur.

Relief d'héritier, est celui qui est dû au seigneur par le nouveau vassal pour la propriété à lui échue par succession collatérale; c'est la même chose que le *relief* propriétaire ou de propriété. *Voyez* la *coutume* de Saint-Pol, & *ci-après* Relief propriétaire.

Relief d'homme étoit une amende de cent sous en denier, que le plege ou caution étoit obligé de payer, faute de faire représenter l'accusé qui avoit été élargi moyennant son cautionnement, & moyennant cette amende le plege en étoit quitte; c'est ainsi que ce *relief* est expliqué dans le *chap. cjv. des établissemens* de S. Louis en 1270: il en est encore parlé dans le *chap. cxxj.*

Relief d'*illico* c'étoient des lettres qu'un appellant obtenoit en la petite chancellerie pour être relevé de l'*illico*, c'est-à-dire de ce qu'il n'avoit pas interjetté son appel au moment que la sentence avoit été rendue.

Présentement il n'est plus nécessaire d'appeller *illico*, ni d'obtenir des lettres de relief d'*illico*, mais on obtient des lettres de *relief* d'appel, ou un arrêt pour relever l'appel; ce qui tire toujours son origine de l'usage où l'on étoit d'obtenir des lettres d'*illico* ou de *relief d'illico*. Voyez *ci-devant* Appel, Appellation, Relief d'appel.

Relief de laps de tems, ce sont des lettres de chancellerie par lesquelles le roi releve quelqu'un de ce qu'il a manqué à faire ses diligences dans le tems qui lui étoit prescrit, & lui permet d'user de la faculté qu'il avoit, comme s'il étoit encore dans le tems. Ces lettres sont de plusieurs sortes, selon les objets auxquels elle s'appliquent. Il y a des lettres de *relief* de tems de prendre possession de bénéfice; d'autres appellées *relief de tems sur rémission*, lorsqu'un impétrant de lettres de rémission ne s'est pas présenté dans le tems pour faire entériner ses lettres; & ainsi de plusieurs autres.

Relief de mariage est celui que le mari doit pour la jouissance qu'il a du fief de sa femme, c'est la même chose que le *relief* de bail.

Quelques coutumes affranchissent le premier mariage de ce droit, comme la coutume de Paris, *art.* 36. d'autres l'accordent au seigneur pour tous les mariages indistinctement, comme la coutume d'Anjou. *Voy. ci-devant* Relief de bail, & Guyot en son *traité des Fiefs, tome II. du* relief, *ch. v.* (*A*)

Relief a merci, est le nom que l'on donne en quelques lieux au revenu d'un an que le nouveau vassal est tenu de payer au seigneur; il a été ainsi appellé parce qu'il étoit à la volonté du seigneur, & non pas qu'il fût *ad mercedem*. *Voyez* la *coutume locale de* S. Piat, *de* Seclin sous Lille.

Relief de monnoyer ou *Monnoyeur*, ce sont des lettres de chancellerie par lesquelles le roi mande à une cour des monnoies de recevoir quelqu'un en qualité de monnoyeur, encore que son pere ne se soit pas fait recevoir en ladite qualité; étant nécessaire, pour être reçu dans ces sortes de places d'être issu de parens monnoyeurs. *Voyez* Monnoies & Monnoyeur.

Relief de noblesse, ce sont des lettres du grand sceau, par lesquelles le roi rétablit dans le titre & les privileges de noblesse quelqu'un qui en étoit déchu, soit par son fait, ou par celui de son pere ou de son aieul. *Voyez* Réhabilitation.

Relief de plume, c'est un droit de rachat ou rente seigneuriale, qui ne consiste qu'en une prestation de poule, geline ou chapon. *Voyez* la *coutume* de Théroanne, *art.* 9. & le *Glossaire* de M. de Lauriere au mot *Plume*.

Relief principal, est celui qui est dû pour le fief entier. Il est ainsi appellé lorsqu'il s'agit de distinguer le *relief* dû par chaque portion du fief. *Voy.* la *coutume d'*Artois, *art.* 102.

Relief propriétaire *ou* de propriétaire, *ou* Relief de propriété, est celui qui est dû au seigneur par le nouveau propriétaire du fief, à la différence du *relief* de bail & du *relief* de mariage, qui sont dûs pour la jouissance qu'une personne a du fief sans en avoir la propriété. *Voyez* l'*ancienne coutume* d'Amiens, *celles* de S. Omer, Montreuil, & *le style des cours du pays de Liege*, & *les articles* Relief de bail, Relief de mariage.

Re-

Relief rencontré, *voyez* Rachat rencontré.

Relief de rente, la coutume de Thérouanne, *art.* 11. appelle ainſi celui qui eſt dû au ſeigneur à la mort du tenant cottier. *Voyez* le *Gloſſaire* de M. de Lauriere.

Relief simple, eſt lorſqu'il n'eſt dû que le *relief* de propriété par la femme, & non le *relief* de bail, ou bien quand il n'eſt dû aucun chambellage, à la différence du *relief* double qui eſt dû, l'un pour la mutation de propriétaire, l'autre pour la jouiſſance du bailliſtre. *Voyez* la *coutume* d'Artois, *art.* 158. & Maillart *ſur cet article*, & *la coutume* de Ponthieu, *art.* 28, 29. 31.

Relief de succession, eſt celui qui eſt dû pour mutation d'un fief par ſucceſſion collatérale, ou même par ſucceſſion directe dans ces coutumes auxquelles il eſt dû *relief* à toutes mutations, comme dans le Vexin françois.

Relief de surannation, ſont des lettres de chancellerie par leſquelles ſa majeſté valide & permet de faire mettre à exécution d'autres lettres ſurannées; c'eſt-à-dire dont l'impétrant a négligé de ſe ſervir dans l'année de leur obtention *Voy.* Chancellerie, Lettres de chancellerie, Surannation. (*A*)

Relief, (*Architecture.*) c'eſt la ſaillie de tout ornement, ou bas relief, qui doit être proportionné à la grandeur de l'édifice qu'il décore, & à la diſtance d'où il doit être vu. On appelle *figure de rélief* ou *de ronde boſſe*, une figure qui eſt iſolée, & terminée en toutes ſes vues. (*D. J.*)

Relief, (*Sculpture.*) ce mot ſe dit des figures en ſaillie & en boſſe, ou élevés, ſoit qu'elles ſoient taillées au ciſeau, fondues ou moulées. Il y a trois ſortes de *reliefs*. Le *haut relief*, ou *plein relief*, eſt la figure taillée d'après nature. Le *bas relief* eſt un ouvrage de ſculpture qui a peu de ſaillie, & qui eſt attaché ſur un fond. On y repréſente des hiſtoires, des ornemens, des rinceaux, des feuillages, comme on voit dans les friſes. Lorſque dans les *bas-reliefs* il y a des parties ſaillantes & détachées, on les appelle *demi-boſſes*. Le *demi-relief* eſt quand une repréſentation ſort à demi-corps du plan ſur lequel elle eſt poſée. *Voyez* Relief-*bas*, *Sculpt.*) (*D. J.*)

Relief, (*Peint.*) le *reliéf* des figures eſt un preſtige de l'art, que l'auteur de l'Hiſtoire naturelle ne pouvoit pas laiſſer paſſer ſans l'accompagner de quelqu'un de ces beaux traits qui lui ſont familiers. Apelle avoit peint Alexandre la foudre à la main, & Pline s'écrie à la vue du héros. „ Sa main paroit ſaillante, & la foudre ſort du tableau „. Il n'appartient qu'a cet écrivain de rendre ainſi les beautés qui le ſaiſiſſent. Il emprunte ailleurs un ſtyle plus ſimple, pour dire que Nicias obſerva la diſtribution des jours & des ombres, & eut grand ſoin de bien détacher ſes figures. Un lecteur qui n'appercevra dans cette phraſe que le clair obſcur & le *relief* ſans leur rapport mutuel, n'y verra que le récit d'un hiſtorien; les autres y découvriront l'attention d'un connoiſſeur à marquer la cauſe & l'effet, & à donner, ſous l'apparence d'un expoſé hiſtorique, une leçon importante en matiere de peinture. (*D. J.*)

Relief d'une médaille, (*Art numiſmat.*) ſaillie des figures & des types qui ſont empreints ſur la tête ou ſur le revers d'une médaille.

Le *relief* dans les médailles, comme l'a remarqué le pere Jobert, eſt une beauté, mais cette beauté n'eſt pas une marque indubitable de l'antique. Elle eſt eſſentielle aux médailles du haut-empire; mais dans le bas-empire il ſe trouve des médailles qui n'ont guere plus de *relief* que nos monnoies. Le tems néceſſaire pour graver les coins plus profondément, & pour battre chaque piece dans ces coins, nous a fait négliger cette beauté dans nos monnoies & dans nos jettons; par-là nous avons perdu l'avantage de les pouvoir conſerver auſſi long-tems que les monnoies romaines. Leurs médailles que l'on tire de terre après 1800 ans, ſont encore auſſi fraîches & auſſi diſtinctes que ſi elles ſortoient des mains de l'ouvrier. Nos monnoies au-contraire, après 40 ou 50 ans de cours, ſont tellement uſées, qu'à peine peut-on reconnoître ni la figure ni la légende. Ainſi les anciens nous ſurpaſſent par cet endroit; mais dans nos groſſes médailles, non-ſeulement nous égalons les Grecs & les Romains, ſouvent même nous les ſurpaſſons. Depuis qu'on a inventé la maniere de battre ſous le balancier, nous avons porté le *relief* auſſi haut qu'il puiſſe aller, en fait de médailles. (*D. J.*)

Relief-bas, (*Sculpture.*) on appelle *bas-relief* un ouvrage de ſculpture qui a peu de ſaillie, & qui eſt attaché ſur un fond. Lorſque dans le *bas-relief* il y a des parties ſaillantes & détachées, on les nomme *demi-boſſes*.

Les ſujets de *bas-relief* ne ſont point bornés, on y peut repréſenter toutes ſortes de choſes & d'ornemens, des animaux, des fleurs, des rinceaux, des feuillages, & même des morceaux d'hiſtoire.

On diſtingue trois ſortes de *bas-reliefs*, autrement dits *baſſes-tailles*; dans la premiere, les figures qui ſont ſur le devant paroiſſent ſe détacher tout-à-fait du fond; dans la ſeconde eſpece, les figures ne ſont qu'en demi-boſſe, ou d'un *relief* beaucoup moindre; dans la derniere, elles n'ont que très-peu de ſaillie.

Il n'eſt pas vrai, comme le prétendoit M. Perrault, que les anciens ſculpteurs aient tous violé les regles de la perſpective dans leurs ouvrages; nous connoiſſons pluſieurs *bas-reliefs* antiques contraires à cette injurieuſe déciſion. Le recueil de Roſci qui a pour titre: *admiranda veteris ſculpturæ veſtigia*, nous en préſente quelques-uns, & principalement trois, qui ſont une preuve évidente de la connoiſſance des anciens dans la perſpective. Le premier eſt à la *pag.* 43. il eſt connu ſous le nom du repas de Trimalcion; ſans doute un grec l'a exécuté à Rome; la perſpective des bâtimens s'y découvre avec la plus grande clarté, on ne feroit pas mieux aujourd'hui. A la *pag.* 11. de ce même recueil, eſt encore un *bas-relief*, où ſont repréſentés deux victimaires conduiſant un taureau, dont le marbre eſt à Rome dans la vigne de Médicis. Enfin celui qui ſe trouve à la *pag.* 78. *luctus funebris*, & que l'on conſerve à Rome dans le palais Barberin, eſt peut-être la preuve la plus complette qu'on pourroit oppoſer à l'auteur du parallele des anciens; non-ſeulement on y voit un édifice dégradé, & fuyant dans la plus exacte perſpective, mais auſſi des intérieurs de voûte.

Je ne prétends pas néanmoins que l'art des *bas-reliefs* ait été auſſi parfaitement connu des anciens, qu'il l'eſt des modernes, & je conviens que ſouvent les dégradations de lumiere manquent à la beauté de leurs ouvrages. Quelquefois, par exemple, une tour qui paroit éloignée de cinq cens pas du devant du *bas-relief*, à en juger par la proportion d'un ſoldat monté ſur la tour, avec les perſonnages placés le plus près du bord du plan; cette tour, dis-je, eſt taillée comme ſi on la voyoit à cinquante pas de diſtance. On apperçoit la jointure des pierres, & l'on compte les tuiles de la couverture. Ce n'eſt pas ainſi que les objets ſe préſentent à nous dans la nature; non-ſeulement ils paroiſſent plus petits à meſure qu'ils s'éloignent de nous, mais ils ſe confondent encore quand ils ſont à une certaine diſtance, à cauſe de l'interpoſition de la maſſe de l'air.

Les ſculpteurs modernes, en cela généralement mieux inſtruits que les anciens, confondent les traits des objets qui s'enfoncent dans le *bas-relief*, & ils obſervent ainſi la perſpective aërienne. Avec deux ou trois pouces de *relief*, ils font des figures qui paroiſſent de ronde-boſſe, & d'autres qui ſemblent s'enfoncer dans le lointain. Ils y font voir encore des payſages artiſtement mis en perſpective, par une diminution de traits, leſquels étant non-ſeulement plus petits, mais encore moins marqués, & ſe confondant même dans l'éloignement, produiſent à-peu-près le même effet en Sculpture, que la dégradation des couleurs fait dans un tableau.

On peut donc dire qu'en général les anciens n'avoient point l'art des *bas-reliefs* auſſi parfaits que nous les avons aujourd'hui; cependant il y a des *bas-reliefs* antiques qui ne laiſſent rien à deſirer pour la perfection. Telles ſont les *danſeuſes*, que tant d'habiles ſculpteurs ont pris pour modele; c'eſt un ouvrage grec ſi précieux, & que l'on conſerve avec tant de ſoin dans la vigne Borgheſe à Rome qu'il n'en eſt jamais ſorti.

Entre les ouvrages modernes dignes de notre admiration, je ne dois point taire le grand *bas-relief* de l'Algarde repréſentant ſaint Pierre & ſaint Paul en l'air, menaçant Attila qui venoit à Rome pour la ſaccager. Ce *bas-relief* ſert de tableau à un des petits autels de la baſilique de ſaint Pierre; peut-être falloit-il plus de génie pour tirer du marbre une compoſition pareille à celle de l'artiſte, que pour la peindre ſur une toile. En effet, la poéſie & les expreſſions en ſont auſſi touchantes que celles du tableau où Raphaël a traité le même ſujet, & l'exécution du ſculpteur

pteur qui semble avoir trouvé le clair obscur avec son ciseau, paroît d'un plus grand mérite que celle du peintre. Les figures qui sont sur le devant de ce superbe morceau, sont presque de ronde-bosse; elles sont de véritables statues; celles qui sont derriere ont moins de *relief*, & leurs traits sont plus ou moins marqués, selon qu'elles s'enfoncent dans le lointain; enfin la composition finit par plusieurs figures dessinées sur la superficie du marbre par de simples traits.

On peut dire cependant que l'Algarde n'a point tiré de son génie la premiere idée de cette exécution, qu'il n'est point l'inventeur du grand art des *bas-reliefs*; mais il a la gloire d'avoir beaucoup perfectionné cet art. Le Pape Innocent X. donna trente mille écus à ce grand artiste pour son *bas-relief*. Il étoit digne de cette récompense; mais on peut douter, avec M. l'abbé du Bos, si le cavalier Bernin & Girardon, n'ont pas mis autant de poésie que l'Algrade dans leurs ouvrages. Je ne rapporterai, dit-il, de toutes les inventions du Bernin, qu'un trait qu'il a placé dans la fontaine de la place Navone, pour marquer une circonstance particuliere au cours du Nil, c'est-à-dire pour exprimer que sa source est inconnue; & que, comme le dit Lucain, la nature n'a pas voulu qu'on pût voir ce fleuve sous la forme d'un ruisseau.

Arcanum natura caput non prætulit ulli,
Nec licuit populis parvum te, Nile, videre.

La statue qui représente le Nil, & que le Bernin a rendue reconnoissable par les attributs que les anciens ont assignés à ce fleuve, se couvre la tête d'un voile. Ce trait qui ne se trouve pas dans l'antique, & qui appartient au sculpteur, exprime ingénieusement l'inutilité d'un grand nombre de tentatives, que les anciens & les modernes avoient faites pour parvenir jusqu'aux sources du Nil, en remontant son canal.

Mais comme le *bas-relief* est une partie très-intéressante de la Sculpture, je crois devoir transcrire ici les réflexions de M. Etienne Falconet sur cette sorte d'ouvrage; il les avoit destinées lui-même au Dictionnaire encyclopédique.

Il faut, dit-il, distinguer principalement deux sortes de *bas-reliefs* c'est-à-dire le *bas-relief* doux, & le *bas-relief* saillant, déterminer leurs usages, & prouver que l'un & l'autre doivent également être admis selon les circonstances.

Dans une table d'Architecture, un panneau, un fronton, parties qui sont censées ne devoir être point percées, un *bas-relief* saillant, à plusieurs plans, & dont les figures du premier seroient entierement détachées du fond, feroit le plus mauvais effet, parce qu'il détruiroit l'accord de l'architecture, parce que les plans reculés de ce *bas-relief* feroient sentir un renfoncement où il n'y en doit point avoir; ils perceroient le bâtiment, au-moins à l'œil. Il n'y faut donc qu'un *bas-relief* doux & de fort peu de plans; ouvrage difficile par l'intelligence & la douceur des nuances qui en font l'accord: ce *bas-relief* n'a d'autre effet que celui qui résulte de l'architecture à laquelle il doit être entierement subordonné.

Mais il y a des places où le *bas-relief* saillant peut être très-avantageusement employé, & où les plans & les saillies, loin de produire quelque désordre, ne font qu'ajouter à l'air de vérité que doit avoir toute imitation de la nature. Ces places sont principalement sur un autel, ou telle autre partie d'architecture que l'on supposera percée, & dont l'étendue sera suffisamment grande, puisque dans un grand espace, un *bas-relief* doux ne feroit aucun effet à quelque distance.

Ces places & cette étendue sont alors l'ouverture d'un théâtre, où le sculpteur suppose tel enfoncement qu'il lui plaît, pour donner à la scene qu'il représente, toute l'action, le jeu, & l'intérêt que le sujet exige de son art, en le soumettant toujours aux lois de la raison, du bon goût, & de la précision. C'est aussi l'ouvrage par où l'on peut reconnoître plus aisément les rapports de la Sculpture avec la Peinture; & faire voir que les principes que l'une & l'autre puisent dans la nature, sont absolument les mêmes. Loin donc toute pratique subalterne, qui n'osant franchir les bornes de la coutume, mettroit ici une barriere entre l'artiste & le génie.

Parce que d'autres hommes, venus plusieurs siecles avant nous, n'auront tenté de faire que quatre pas dans cette carriere, nous n'oserions en faire dix! Les sculpteurs anciens sont nos maîtres, sans doute, dans les parties de leur art où ils ont atteint la perfection; mais il faut convenir que dans la partie pitoresque des *bas-reliefs*, les modernes ne doivent pas autant d'égards à leur autorité.

Seroit-ce parce qu'ils ont laissé quelques parties à ajouter dans ce genre d'ouvrage, que nous nous refuserions à l'émulation de le perfectionner? Nous qui avons peut-être porté notre peinture au-delà de celle des anciens, pour l'intelligence du clair-obscur; n'oserions-nous prendre le même essor dans la sculpture? Le Bernin, le Gros, Algarde, nous ont montré qu'il appartient au génie d'étendre le cercle trop étroit que les anciens ont tracé dans leurs *bas-reliefs*. Ces grands artistes modernes se sont affranchis avec succès d'une autorité qui n'est recevable qu'autant qu'elle est raisonnable.

Il ne faut cependant laisser aucun équivoque sur le jugement que je porte des *bas-reliefs* antiques. J'y trouve, ainsi que dans les belles statues, la grande maniere dans chaque objet particulier, & la plus noble simplicité dans la composition; mais quelque noble que soit cette composition, elle ne tend en aucune sorte à l'illusion d'un tableau, & le *bas-relief* y doit toujours prétendre.

Si le *bas-relief* est fort saillant, il ne faut pas craindre que les figures du premier plan ne puissent s'accorder avec celle du fond. Le sculpteur saura mettre de l'harmonie entre les moindres saillies & les plus considérables: il ne lui faut qu'une place, du goût & du génie. Mais il faut l'admettre, cette harmonie; il faut l'exiger même, & ne point nous élever contre elle, parce que nous ne la trouvons pas dans des *bas-reliefs* antiques.

Une douceur d'ombres & de lumieres monotones qui se répetent dans la plûpart de ces ouvrages, n'est point de l'harmonie. L'œil y voit des figures découpées, & une planche sur laquelle elles sont collées, & l'œil est révolté.

Ce seroit mal défendre la cause des *bas-reliefs* antiques, si on disoit que ce fond qui arrête si désagréablement la vue, est le corps d'air serein & dégagé de tout ce qui pourroit embarrasser les figures. Puisqu'en peignant, ou dessinant d'après un *bas-relief*, on a grand soin de tracer l'ombre qui borde les figures, & qui indique si bien qu'elles sont collées sur cette planche, qu'on appelle *fond*: on ne pense donc pas que ce fond soit le corps d'air. Il est vrai que cette imitation ridicule est observée pour faire connoitre que le dessein est fait d'après de la sculpture. Le sculpteur est donc seul blâmable d'avoir donné à son ouvrage un ridicule qui doit être représenté dans les copies, ou les imitations qui en sont faites.

Dans quelque place, & de quelque saillie que soit le *bas-relief*, il faut l'accorder avec l'architecture; il faut que le sujet, la composition & les draperies soient analogues à son caractere. Ainsi la mâle austérité de l'ordre toscan n'admettra que des sujets & des compositions simples: les vêtemens en seront larges, & de fort peu de plis. Mais le corinthien & le composite demandent de l'étendue dans les compositions, du jeu & de la légéreté dans les étoffes.

De ces idées générales, M. Falconet passe à quelques observations particulieres qui sont d'un homme de génie.

La regle de composition & d'effet étant la même pour le *bas-relief* que pour le tableau, les principaux acteurs, dit-il, occuperont le lieu le plus intéressant de la scene, & seront disposés de maniere à recevoir une masse suffisante de lumiere, qui attire, fixe, & repose sur eux la vue, comme dans un tableau, préférablement à tout autre endroit de la composition. Cette lumiere centrale ne sera interrompue par aucun petit détail d'ombres maigres & dures, qui n'y produiroient que des taches, & détruiroient l'accord. De petits filets de lumiere qui se trouveroient dans de grandes masses d'ombre, détruiroient également cet accord.

Point de raccourci sur les plans de devant, principalement si les extrémités de ces raccourcis sortoient en avant: ils n'occasionneroient que des maigreurs insupportables. Perdant de leur longueur naturelle, ces parties seroient hors de vraissemblance, & paroîtroient des chevilles enfoncées dans les figures. Ainsi pour ne point choquer la vue, les membres détachés doivent, autant qu'il sera possible, gagner les fonds. Placés de cette maniere, il en résultera un autre avantage: ces parties se soutiendront dans leur propre masse; en observant cependant que, lorsqu'elles sont détachées, elles ne soient pas trop adhérentes au fond:

ce

ce qui occasionneroit une disproportion dans les figures, & une fausseté dans les plans.

Que les figures du second plan, ni aucune de leurs parties ne soient aussi saillantes, ni d'une touche aussi ferme que celles du premier; ainsi des autres plans, suivant leur éloignement. S'il y avoit des exemples de cette égalité de touche, fussent-ils dans des *bas-reliefs* antiques, il faudroit les regarder comme des fautes d'intelligence contraires à la dégradation, que la distance, l'air & notre œil mettent naturellement entre nous & les objets.

Dans la nature, à mesure que les objets s'éloignent, leurs formes deviennent à notre égard plus indécises: observation d'autant plus essentielle, que dans un *bas-relief* les distances des figures ne sont rien moins que réelles. Celles qu'on suppose d'une toise ou deux plus reculées que les autres, ne le sont quelquefois pas d'un pouce. Ce n'est donc que par le vague & l'indécis de la touche, joints à la proportion diminuée selon les regles de la perspective, que le sculpteur approchera davantage de la vérité, & de l'effet que présente la nature. C'est aussi le seul moyen de produire cet accord que la sculpture ne peut trouver, & ne doit chercher que dans la couleur unique de sa matiere.

Il faut surtout éviter qu'autour de chaque figure, il regne un petit bord d'ombre également découpée, qui en ôtant l'illusion de leurs saillies & de leur éloignement respectif, leur donneroit encore l'air de figures appliquées les unes sur les autres, & enfin collées sur une planche. On évite ce défaut en donnant une sorte de tournant aux bords des figures, & suffisamment de saillie dans leurs milieux. Que l'ombre d'une figure sur une autre y paroisse portée naturellement, c'est-à-dire, que ces figures soient sur des plans assez proches pour être ombrées l'une par l'autre, si elles étoient naturelles.

Cependant il faut observer que les plans des figures principales, surtout de celles qui doivent agir, ne soient point confus, mais que ces plans soient assez distincts & suffisamment espacés, pour que les figures puissent aisément se mouvoir.

Lorsque, par son plan avancé, une figure doit paroître isolée & détachée des autres, sans l'être réellement, on oppose une ombre derriere le côté de sa lumiere, & s'il se peut, un clair derriere son ombre: moyen heureux que présente la nature au sculpteur comme au peintre.

Si le *bas-relief* est de marbre, les rapports avec un tableau y seront d'autant plus sensibles, que le sculpteur aura su mettre de variété de travail dans les différens objets. Le mat, le grené, le poli, employés avec intelligence, ont une sorte de prétention à la couleur. Les reflets que renvoie le poli d'une draperie sur l'autre, donnent de la légéreté aux étoffes, & répandent l'harmonie sur la composition.

Si l'on doutoit que les lois du *bas-relief* fussent les mêmes que celles de la Peinture, qu'on choisisse un tableau du Poussin ou de le Sueur; qu'un habile sculpteur en fasse un modele: on verra si l'on n'aura pas un *bas-relief*. Ces maîtres ont d'autant plus rapproché la Sculpture de la Peinture, qu'ils ont fait leurs sites toujours vrais, toujours raisonnés. Leurs figures sont, en général, à peu de distance les unes des autres, & sur des plans très-justes: loi rigoureuse qui doit s'observer avec la plus scrupuleuse attention dans un *bas-relief*.

Enfin, conclud M. Falconet, cette partie de la sculpture est la preuve la moins équivoque de l'analogie qui est entre elle & la peinture. Si l'on vouloit rompre ce lien, ce seroit dégrader la sculpture, & la restraindre uniquement aux statues, tandis que la nature lui offre, comme à la peinture, des tableaux. A la couleur près, un *bas-relief* saillant est un tableau difficile. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RELIEN, s. m. (*Artificier.*) les Artificiers appellent ainsi de la poudre grossierement écrasée, sans être tamisée, telle qu'on l'emploie dans les chasses des pots-à-feu, pour qu'elle n'ait pas autant de vivacité que la grenée.

RELIER, v. act. (*Gram.*) c'est lier de-rechef ce qui s'est délié. On *relie* un fagot, une gerbe, un nœud, un ruban.

Il se prend au simple & au figuré. Nous avons rompu pour une bagatelle: nous avons perdu l'un & l'autre notre petit ressentiment, & nous nous sommes *reliés*.

RELIER, v. act. (*Imprimerie.*) ce mot se dit chez les Imprimeurs, pour signifier mettre en réserve une partie des caracteres, ou même quelques corps en entier de lettres dont on n'a pas besoin. (*D. J.*)

RELIER, v. act. (*terme de Relieur.*) c'est coudre ensemble les cahiers d'un livre, & leur mettre une couverture. On dit *brocher*, quand on les coud seulement avec quelques points d'aiguille par-dessus, sans y employer des cordes pour y faire des nervures; *relier à la corde*, c'est quand on se sert de ficelle, que l'on met au dos de distance en distance pour tenir les cahiers unis, sans pourtant y ajouter de couverture. L'on dit simplement *relier*, pour signifier une relieure parfaite avec des nervûres, des tranche-fils, cartons, & une couverture convenable. Enfin l'on dit *relier* en parchemin, en vélin, en veau, en maroquin, en basane, en cuir de truie; pour dire, couvrir un livre de quelqu'une de ces peaux. *Savary*. (*D. J.*)

RELIER, (*terme de Tonnelier.*) c'est mettre des cerceaux à une cuve, une futaille, ou autres ouvrages semblables des Tonneliers, pour les monter & en joindre les douves, après qu'elles ont été dressées. On dit aussi *relier* une piece de vin, quand on y remet des cerceaux nouveaux où il en manque, & même quand on y en met des neufs partout.

RELIEUR, s. m. (*Librairie.*) celui qui relie des livres. Les principaux outils & instrumens dont se servent les maîtres *relieurs* & doreurs de livres, sont le plioir, le marteau à battre & sa pierre, le cousoir pour relier, avec les clavettes, l'aiguille à relier, le poinçon, diverses sortes de ciseaux, un compas ordinaire & un compas à dorer, la presse pour rogner, garnie de son fust, de son couteau, de sa clé, & soutenue par cette espece de coffre de bois qu'ils nomment l'*asne*; la grande presse, la pointe à couper le carton, le couteau à parer les cuirs, les ais à rogner, à fouetter & à presser; la pince pour dresser les nervûres, le gantelet pour fouetter, le gratoir pour endosser, divers pinceaux pour marbrer & pour coller, le racloir à dorer sur tranche, le fer à polir; enfin divers autres fers différemment faits & gravés pour appliquer l'or sur les couvertures, ou pour y faire des ornemens sans or, avec tout le petit équipage pour dorer sur tranche. (*D. J.*)

RELIEURE, s. f. ou *art de relier les livres*, (*Art méchan.*) lorsque les feuilles sont sorties de dessous la presse, & qu'elles sont seches, elles passent de l'imprimerie chez le relieur. La premiere façon que celui-ci donne aux livres qu'il veut relier, c'est d'en plier les feuilles suivant leurs formats, en deux pour l'*in-folio*, en quatre pour l'*in-quarto*, en huit pour l'*in-octavo*, & ainsi à proportion jusqu'aux plus petits qui, plus par curiosité que par utilité, peuvent aller jusqu'à l'in-six vingt. On prend donc les feuilles une-à-une pour les plier, & on observe que les extrémités soient bien égales, de sorte que les chiffres qui sont en tête soient les uns sur les autres & se répondent exactement. L'instrument dont on se sert pour plier, s'appelle *plioir*; son effet est de déterminer à demeure le pli que doit avoir la feuille en le passant sur toutes ses parties, mais plus particulierement sur celles qui doivent servir de séparation. Ce plioir est une espece de regle de bouis ou d'ivoire très-mince, large d'environ deux doigts, longue de huit à dix pouces, arrondie par les deux bouts, & moins épaisse sur les bords que dans le milieu. Outre que chaque page est numérotée en tête, & que le chiffre court en augmentant jusqu'à la fin du volume, il y a aussi au bas de chaque page des réclames, c'est-à-dire qu'on lit au bas de chaque page, immédiatement au-dessous du bout de la derniere ligne, le mot par où commence la page suivante, & ainsi successivement jusqu'à la fin du livre; il s'en trouve cependant assez communément où il n'y a point de réclames. C'est aussi au bas des pages où se mettent les signatures; ces signatures sont les lettres de l'alphabet mises par ordre; on change de lettre à chaque cahier, & on repete la même lettre, non à la fin de chaque page, mais seulement de chaque feuillet au *folio recto*, & on y joint en chiffre, ordinairement romain, le nombre de feuillets, ce qui se continue ainsi jusqu'à la fin du cahier, ou seulement jusqu'à la moitié; de sorte que dans ce dernier cas, l'endroit où finissent les signatures, forme juste la moitié de cahier, & indique le format des feuilles; après quoi le cahier suivant se trouve signé de la lettre suivante. Quoique les chiffres qui sont en tête, les réclames & les signatures qui sont au bas soient plutôt du ressort de l'impression que

que de la *relieure*, nous n'avons cependant pu nous diſpenſer d'en parler dans cet article, vû qu'ils ſervent à diriger le pliage, & empêchent qu'on ne mette les cahiers hors de leur véritable rang. Lorſque toutes les feuilles ſont pliées de la maniere que nous venons de le dire, celui ou celle qui les a pliées les raſſemble en corps, & les collationne, en conſultant les lettres qui ſont au bas de chaque feuillet, afin d'éviter les tranſpoſitions. Les feuilles étant miſes les unes ſur les autres par ordre de ſignatures, ſe battent au marteau ſur la pierre pour les preſſer & applatir, en ſorte qu'elles tiennent moins de place à la *relieure;* ce qui ſe fait en les diviſant par battées, qui ſont ordinairement de neuf à dix feuilles chaque pour l'*in-octavo*, & des autres formats plus ou moins à proportion. On a ſoin de tenir ſes feuilles bien égales, en ſorte que l'une n'excede l'autre; on les poſe enſuite ſur la pierre à battre, qui eſt une pierre de liais bien polie & de niveau, en obſervant de mettre deſſous les feuilles un papier qui garantiſſe de ſouillure la feuille qui toucheroit à la pierre: alors l'ouvrier tient ces feuilles d'une main, & de l'autre un marteau de fer peſant neuf, dix, même juſqu'à onze livres, ſelon la force du bras qui doit s'en ſervir, & frappe deſſus ces feuilles en les tournant de tous côtés & en tous ſens, afin que toutes les parties ſe reſſentent de l'impreſſion du marteau; c'eſt à l'aide de ce marteau que l'ouvrier attentif unit le papier au point qu'on ne ſente ſous les doigts aucune partie plus épaiſſe l'une que l'autre, & qu'il ne s'y trouve aucunes inégalités ni cavités. Cette opération faite, on met ces battées ſéparées comme elles ſont entre des ais à preſſer, & on aſſujettit le tout ou dans la grande preſſe, ſi les feuilles ſont *in-fol.* ou *in-4°.* ou ſimplement dans la preſſe à endoſſer, ſi ce ſont des petits formats. Ces ais ſont pour l'ordinaire de bois de noyer, fort polis, épais environ dans toute leur étendue de trois à quatre lignes; on doit faire attention de les choiſir aſſez grands pour qu'ils puiſſent déborder tant-ſoit-peu les feuilles de tous côtés. Ces feuilles ainſi aſſujetties & ſerrées dans la preſſe, ne ſe gonflent point, & conſervent l'affaiſſement que le marteau leur avoit imprimé. Comme nous ſerons obligés, dans la ſuite de cet article, de parler ſouvent des différentes preſſes dont ſe ſervent les relieurs, avant d'entrer plus avant en matiere, & tandis que nos feuilles ſont en preſſe, nous allons en donner la deſcription. Quant aux autres outils ou inſtrumens dont on ſe ſert, nous en décrirons la forme & en indiquerons l'uſage, en ſuivant par ordre les différentes opérations de l'ouvrier. On diſtingue quatre ſortes de preſſe, ſavoir: la grande preſſe, la preſſe à endoſſer, la preſſe à rogner, la preſſe à tranche-filer. La grande preſſe eſt compoſée de dix pieces principales, qui ſont les deux jumelles, le ſommier, la platine, le mouton, la vis, les deux clés, l'écrou & le barreau. Les deux jumelles ſont deux pieces de bois d'orme ou d'autre eſpece, pourvu qu'il ſoit dur, hautes de ſix à ſept piés, larges de ſix à ſept pouces, épaiſſes de quatre à cinq; le bas en eſt plus épais & plus large afin de leur donner de l'aſſiette; elles ſont placées debout & ſcellées contre le mur, & ſont à environ deux piés & demi de diſtance l'une de l'autre: c'eſt cet intervalle qui forme le dedans de la preſſe, & où ſont les autres pieces dont nous allons parler; de ſorte que les deux jumelles ſont les deux côtés de la preſſe. Le ſommier eſt une piece de bois large d'environ un pié & demi, épaiſſe de quatre à cinq pouces, auſſi longue que la preſſe eſt large, y compris l'épaiſſeur des jumelles: ce ſommier eſt échancré en quarré par les deux bouts, & chaque bout embraſſe chaque jumelle, aux côtés deſquelles on a pratiqué des rebords qui lui ſervent de ſoutien: il eſt élevé d'environ un pié & demi de terre, & ſert de table, puiſque c'eſt ſur ce ſommier que ſe mettent ou les feuilles, ou les volumes que l'on veut mettre en preſſe. La platine eſt une piece de bois à-peu-près de la même largeur & épaiſſeur que le ſommier; elle a auſſi une échancrure en quarré à chaque bout, ce qui fait qu'elle embraſſe les jumelles, mais elle ne porte ſur aucuns rebords comme le ſommier, & hauſſe ou baiſſe ſelon la détermination que lui donne la vis à qui elle eſt attachée par le moyen du mouton & des deux clés. L'action de cette platine eſt de s'approcher du ſommier lorſque l'ouvrier veut ſerrer, & de s'en éloigner lorſqu'il veut deſſerrer. Le mouton eſt une autre piece de bois beaucoup moins large & moins épaiſſe que la platine, ſur laquelle elle porte à plat, & avec laquelle elle fait corps, par le moyen de clous ou de chevilles. La vis doit être d'un bois très-dur, ſon filet porte environ trois piés de hauteur, & vingt pouces de circonférence; le fort de ſa tête eſt haut de douze à quatorze pouces, & a environ deux piés & demi de tour: c'eſt dans cette partie qu'il y a quatre trous qui ſervent à loger le barreau pour ſerrer ou deſſerrer. Le foible eſt une portion de cette même tête, diminuée au moins de moitié, & qui n'a guere qu'un pié de circonférence, & quatre à cinq pouces de longueur, & reſſemble aſſez à un court rouleau dont le bout auroit une forme ſphérique, & d'égale groſſeur dans toute ſon étendue, ſi vous en exceptez néanmoins une rainure large d'environ un pouce, & profonde au-moins d'un doigt, qui l'environne, & qui eſt ſi exactement arrondie, qu'elle n'a pu être faite que ſur le tour: cette rainure eſt pratiquée à environ deux pouces de diſtance du fort de la tête, c'eſt-à-dire dans le milieu du foible; c'eſt cette partie qui s'emboite dans le mouton, & pénetre enſuite juſqu'à demi-épaiſſeur de la platine, par un trou également ſphérique, pratiqué dans le milieu du mouton, & continué dans la platine, à laquelle elle eſt attachée par le moyen des deux clés qui ſont deux petits morceaux de bois, larges d'un pouce & demi, & épais d'un doigt; ces deux clés traverſent le mouton dans toute ſa longueur, & ſe logent en paſſant dans la rainure de chaque côté de la vis, qui attire à elle par ce moyen le mouton & la platine lorſque ſon action va en montant, ce qui s'appelle *deſſerrer*, & qui les pouſſe au contraire en bas lorſqu'elle deſcend, ce qui s'appelle *ſerrer*. On ſent aſſez, par cet poſition, que la vis eſt droite dans le milieu de la preſſe, la tête en bas & le filet en haut, qui paſſe dans l'écrou, ſans lequel la vis n'auroit aucune action, ni n'en pourroit imprimer. L'écrou eſt une piece de bois de douze à quinze pouces en quarré, échancré aux deux bouts comme le ſommier & la platine, de ſorte qu'il embraſſe comme eux les deux jumelles auxquelles il eſt arrêté pas le moyen de deux fortes chevilles de fer qui traverſent le tout; il couronne la preſſe, & en fait comme le chapiteau; c'eſt dans le milieu de cette piece de bois que s'engrene le filet de la vis; comme cette piece eſt celle qui fatigue le plus après la vis, on pourroit y mettre de chaque côté un lien de fer, afin de la ſoutenir contre les efforts de la vis. Enfin, le barreau eſt une eſpece de pince de fer de quatre à cinq pouces de circonférence, & de quatre à cinq piés de longueur; on le paſſe par le bout dans un des trous pratiqués à la tête de la vis, & on l'introduit de même ſucceſſivement dans les autres à meſure qu'elle tourne: c'eſt donc par l'effort des bras ſur ce barreau qu'on met la vis en jeu, qui à ſon tour y met les autres parties de la preſſe ſur leſquelles elle agit.

La preſſe à endoſſer eſt compoſée de neuf pieces principales; ſavoir, deux jumelles, deux bandes, deux vis, deux clés & une cheville de fer: les deux jumelles ſont deux pieces d'un bois dur, tel que le chêne, l'orme, l'érable ou le poirier: elles ont trois piés & demi de longueur, & portent cinq à ſix pouces en quarré; c'eſt entre ces jumelles que ſe mettent les feuilles ou les livres que l'on veut contenir; elles ſont percées de deux trous à chaque bout: le premier, c'eſt-à-dire, le plus près de l'extrémité des jumelles, eſt un trou de la largeur d'environ deux pouces en quarré, par où paſſent les bandes; ces bandes ſont deux morceaux de bois longs d'environ deux piés & demi, & d'une groſſeur proportionnée aux trous par où elles doivent paſſer; elles ſont contenues avec de petites chevilles à une des jumelles, que nous nommerons à cauſe de cela *immobile*, & entrent librement dans l'autre jumelle qui s'approche ou s'éloigne de la premiere, ſelon la détermination que lui donnent les vis; ces vis ſont deux pieces d'un bois extrèmement dur, & d'une des eſpeces que nous avons indiquées ci-deſſus; elles portent trois piés de long, ſavoir deux piés & demi de filet & un demi-pié de tête, & ont neuf à dix pouces de circonférence; elles ſont à côté des bandes, & leur ſont paralleles, elles paſſent librement dans la jumelle immobile juſqu'à leur tête qui eſt plus groſſe que le filet, & s'engrenent enſuite dans l'autre jumelle ſoutenue par les deux bandes ſur leſquelles elle peut courir: les trous de cette jumelle qui ſervent à loger les vis ſont en forme d'écrous; les deux clés ſont deux morceaux de bois d'un pouce & demi en quarré, auſſi longs que la jumelle eſt épaiſſe; on les paſſe dans la jumelle immobile, & ils entrent en traverſant

cetté jumelle dans une efpece de rainure pratiquée à chaque vis, afin que par ce moyen elles foient contenues & qu'elles ne foient fufceptibles que du mouvement circulaire que l'ouvrier leur imprime par le moyen d'une cheville de fer longue d'environ deux piés & de trois pouces & demi de circonférence, dont il paffe le bout dans des trous pratiqués à cet effet dans la tête des vis; c'eft l'action de ces vis engrenées dans la jumelle courante qui approche celle-ci de l'immobile lorfque l'ouvrier veut ferrer, ou qui l'en éloigne par une détermination contraire lorfqu'il veut defferrer. La diftance d'une vis à l'autre eft d'environ deux piés quatre pouces, & c'eft proprement cet efpace qui fait la longueur de la preffe: quant à la largeur, on la détermine felon la groffeur foit des feuilles, foit des livres qu'on veut y affujettir. Lorfqu'il n'y a rien dans la preffe, & qu'elle eft tout-à-fait ferrée, les deux jumelles fe touchent dans toute leur étendue, & femblent collées enfemble; & lorfqu'on veut s'en fervir, on l'ouvre en la defferrant plus ou moins, felon le befoin, & alors la jumelle courante s'éloigne de l'immobile. Quoique nous nommions immobile la jumelle du côté de la tête des vis, nous n'entendons cependant pas l'exclure abfolument du mouvement progreffif ou rétrograde, mais nous lui donnons ce nom, tant parce qu'elle en eft moins fufceptible que l'autre, que pour la mieux défigner. Cette preffe fert à preffer les feuilles au-deffous de l'*in*-4°. quand elles font battues, mais furtout à grecquer, à endoffer, à brunir, & peut fervir auffi à preffer le volume quand il eft collé, pourvu qu'il ne foit point d'un format qui excede la largeur des jumelles, autrement il faudroit avoir recours à la grande preffe. Cette preffe fe pofe à plat, comme une table, fur une caiffe longue de trois piés, & large de deux; les quatre montans qui font aux quatre coins de cette caiffe font de bois de chêne, ainfi que les traverfes: les panneaux peuvent être de planches de fapin; les montans portent environ deux piés & demi de hauteur; les traverfes doivent être aux deux bouts à l'égalité des montans, & ce font ces traverfes qui fopportent la preffe: on peut également prolonger les panneaux jufqu'à cette hauteur; mais aux deux côtés les panneaux & les traverfes font beaucoup plus bas que les montans, & laiffent un vuide d'environ huit à dix pouces dans toute la longueur de la caiffe, pour pouvoir laiffer à l'ouvrier la liberté d'agir & de paffer fes mains deffous la preffe lorfque fon ouvrage l'exige. Son fond eft ordinairement de planches de fapin; cette caiffe s'appelle l'*âne* ou *porte-preffe*, parce qu'elle fert effectivement à porter, foit la preffe à endoffer, foit la preffe à rogner.

La *preffe à rogner* eft femblable dans fes principales parties à la preffe à endoffer, c'eft-à-dire qu'elle eft compofée comme elle de deux jumelles, deux bandes, deux vis, deux clés, & d'une cheville de fer. Toutes ces pieces ont les mêmes proportions, la même action & le même jeu que dans la preffe à endoffer; ainfi il feroit fuperflu d'entrer dans un plus grand détail à cet égard; elle differe feulement de celle-là en ce qu'au-dedans de la jumelle, que nous appellons *immobile*, il y a une tringle qui fe prolonge d'une vis à l'autre, large de trois pouces, épaiffe d'environ deux lignes dans fa partie fupérieure qui regne le long de la jumelle, & qui va en diminuant infenfiblement jufqu'à la fin de fa largeur, de forte que cette tringle forme une efpece de glacis; c'eft cette pente qui fait que le livre faifi entre les deux jumelles eft plus ferré dans la partie fupérieure que dans l'inférieure, & s'y trouve fi fortement affujetti qu'il fait un corps folide fur lequel le couteau paffe vivement, ce qui rend la fection nette & polie; du côté où fe place l'ouvrier qui rogne, il y a une petite rainure pratiquée en ligne droite de haut en-bas dans toute la largeur de la tringle, cette rainure fert à loger le mords du livre, afin de n'en point endommager le dos, & lui conferver la forme arrondie qu'il doit avoir: outre cette tringle qui eft plutôt, à proprement parler, une petite planche, il y en a deux autres à la diftance d'environ un doigt l'une de l'autre, épaiffes de trois à quatre lignes & larges de huit à dix; ces deux tringles font attachées avec de petites pointes de fer fur la jumelle courante, & forment deux lignes exactement droites & paralleles qui fe prolongent d'une vis à l'autre: elles fervent à diriger & à affûrer la marche du couteau, comme nous l'expliquerons dans fon tems.

La *preffe à tranche-filer* eft une petite preffe compofée fimplement de cinq pieces, favoir deux jumelles, deux vis & une petite cheville de fer. Les deux jumelles font deux morceaux de bois d'un pié & demi de longueur, de trois pouces & demi de largeur, & d'un pouce & demi d'épaiffeur; les vis ont neuf pouces de longueur, favoir fix pouces de filet & trois pouces de tête; le filet à trois pouces & demi de tour, & la tête en porte environ fept; ces vis s'engrenent dans les deux jumelles dans des trous pratiqués à environ quatre pouces de leurs extrémités, & paffent librement dans la premiere jumelle, c'eft-à-dire dans celle qui doit être contre la tête des vis, mais les trous de la feconde font en forme d'écrous, ce qui donne à cette jumelle la même action qu'à la jumelle courante des preffes à endoffer & à rogner; la cheville de fer a fept à huit pouces de longueur & un demi de circonférence, elle fert comme dans les autres preffes à ferrer ou defferrer, en l'introduifant par le bout dans des trous pratiqués à cet effet dans la tête des vis. Telle eft la conftruction des différentes preffes en ufage chez les Relieurs. Mais reprenons nos feuilles, & conduifons-les d'opération en opération jufqu'à ce qu'enfin elles foient reliées, & qu'elles forment un volume parfait qui puiffe tenir fa place dans une bibliotheque. Les feuilles pliées, collationnées, battues & preffées fe collationnent une feconde fois au fortir de la preffe, de peur qu'en ayant divifé la totalité par battées, il ne s'y trouve quelque dérangement, dont le moindre feroit toujours de grande conféquence: cette feconde collation fe fait de la même façon que la premiere, c'eft-à-dire en confultant les fignatures. Lorfque l'ouvrier eft certain que fes feuilles font dans l'ordre, & qu'il n'y a aucune tranfpofition, il les raffemble en corps pour les gréquer lorfqu'il veut faire un *reliure* à la greque: il met pour cet effet toutes les feuilles deftinées pour le même volume entre deux petits ais de bois, ils doivent être bien polis, & un peu plus épais en-haut qu'en-bas, de forte qu'ils forment une pente douce: il faut obferver que le dos des feuilles excede d'un doigt le bord de ces ais, afin de laiffer à la greque la liberté d'agir, il pofe enfuite le tout dans la preffe à endoffer; l'ouverture des feuilles doit être en-bas & le dos en-haut, & lorfqu'elles font bien contenues & bien ferrées dans la preffe, l'ouvrier prend alors la greque qui eft un outil en forme de fciot ou fcie à feule branche, & qui n'eft autre chofe qu'une lame de fer trempé, longue d'environ quinze pouces, enchâffée dans un manche de bois de huit pouces qui lui fert de poignée; fa largeur fortant du manche eft d'environ deux pouces & demi, & va en diminuant jufqu'à fon extrémité qui fe trouve alors réduite à un pouce; l'épaiffeur de cette lame eft de deux lignes, & dans toute fa longueur elle eft armée de dents comme une véritable fcie, à l'exception que les pointes de ces dents font toutes fur la même ligne, & qu'elles ne donnent ni à droite ni à gauche comme celles des fcies ordinaires. C'eft avec cet outil que l'ouvrier fait fur le dos de fes feuilles autant d'entailles qu'il veut mettre de nervures; lorfqu'on veut relier proprement, on fait cinq entailles ou hoches avec la greque fur les petits formats, & fix fur les grands. Ces entailles ou hoches fervent à loger les ficelles, autour defquelles font retenus les fils qui attachent les feuilles enfemble, on donne à ces ficelles le nom de *nerfs*; ces ficelles ainfi paffées dans les hoches faites par la greque, ne caufent aucune élévation fur le dos du livre dont il ne fe trouve aucune partie plus apparente que l'autre, ce qui fait la différence des livres reliés à la greque d'avec ceux qu'on appelle *reliés en nerfs*, dont les nervures paroiffent & font fur le dos du livre comme de petites côtes. Outre les cinq entailles que l'on fait avec la greque aux petits formats, ou les fix aux grands, on en fait aux uns & aux autres une également fur le dos à chaque bout du livre qui fert à arrêter le fil, & qui fait ce qu'on appelle *la chaînette*, ce qui s'obferve toujours aux petits formats, foit qu'on les relie à la greque, foit en nerfs; mais on ne greque aux extrémités ni les *in-quarto*, ni les *in-folio*, lorfqu'ils font reliés en nerfs, de forte que la chaînette paroît fur le dos du volume jufqu'à ce que l'on paffe à une autre opération qui la faffe difparoître, & dont nous parlerons ci-après. Alors foit que les feuilles foient deftinées à faire un volume relié à la greque, foit qu'on veuille les relier en nerfs, on les coud fur le coufoir avec une longue aiguille d'acier un peu re-

cour-

courbée. Le couſoir eſt compoſé de quatre pieces de bois, ſavoir de la table qui a dans toute ſa longueur une eſpece de rainure percée à jour & large de cinq à ſix lignes, de deux vis dreſſées perpendiculairement aux deux extrémités de la table dans la même ligne que la rainure, & d'une traverſe avec ſes deux cavités en forme d'écrous, qui s'engrene ſur le haut des vis. Pour ſe ſervir du couſoir, on attache ſur la traverſe d'en-haut autant de ficelles qu'on veut faire de nervures, & après les avoir eſpacées ſuivant le format du livre, on les fait paſſer par la rainure, & on les arrête par-deſſous avec de petits inſtrumens de cuivre, qu'on appelle *clavettes*, qui ont un trou quarré par un bout, & ſont couvertes en forme de fourches par l'autre. On paſſe le bout des ficelles dans le trou des clavettes, & on le ſaiſit en tournant, afin qu'il ne s'échappe point; on paſſe enſuite les clavettes par la rainure, & on les met de travers lorſqu'elles ſont paſſées, afin que portant des deux côtés de la rainure, elles ne puiſſent s'échapper ni repaſſer d'elles-mêmes. Que ſi les ficelles étoient trop lâches, on peut les tendre autant qu'il eſt beſoin, en tournant avec les mains les deux vis du ſens qui fait monter la bande, c'eſt-à-dire qui l'éloigne de la table, ou par un ſens contraire la faire deſcendre, ſi les ficelles étoient trop tendues. Lorſque le couſoir eſt ainſi diſpoſé, on prend une feuille de papier marbré qui, pliée en deux, ſoit de même format que le livre que l'on veut relier, on plie cette feuille de façon que la marbrure ſoit en-dedans & le blanc en-dehors, & on la coud ainſi d'un bout à l'autre le long des nerfs attachés au couſoir, enſuite on prend une feuille de papier blanc pliée comme l'autre & de même grandeur; on coud celle-ci comme la premiere, après quoi on prend par ordre les cahiers, & on les coud en conduiſant, comme aux deux premieres feuilles, un fil de chanvre dans le milieu de chacun d'eux à commencer du premier de ces nerfs juſqu'au dernier, & en faiſant faire à ce fil un tour ſur chaque nerf. Lorſque tous les cahiers qui doivent former le livre ſont ainſi couſus, on finit par une feuille de papier blanc & une feuille de papier marbré, toutes deux pliées, diſpoſées & couſues comme au commencement. Il eſt bon d'obſerver ici que les ficelles de la nervure doivent être de différente groſſeur, ſuivant la grandeur du format. Cette opération faite, on coupe les ficelles à deux pouces loin du livre; on les éffile de chaque côté, c'eſt-à-dire qu'on les détord, & qu'on les diminue ſur le bout en les grattant avec un coûteau, après quoi on les imbibe de colle de farine, & on les retord en les roulant ſur le genouil, de ſorte que les extrémités étant ſeches, roides & pointues, on peut les paſſer facilement dans le carton, ce qui ſe fait ainſi: on prend une feuille de carton que l'on compaſſe, afin d'en tirer parti plus que l'on peut, & qu'il n'y ait point de perte, s'il eſt poſſible; par exemple, ſi c'eſt pour couvrir des *in*-12. on prend une feuille de carton d'une eſpece qu'on appelle *catholicon*, on la compaſſe en dix morceaux que l'on coupe également, & qui ſervent par conſéquent à couvrir cinq volumes *in*-12; le carton ſe coupe avec la pointe qui eſt un outil de fer avec un manche de bois de dix-huit à vingt pouces de long, y compris le manche, le bout de l'outil eſt coupé en chanfrain & très-tranchant; le reſte de l'outil juſqu'au manche eſt couvert de cuir, & reſſemble aſſez à une lame d'épée plate qui ſeroit dans ſon fourreau, mais dont le bout ſeroit nud; cette enveloppe conſerve la mains de l'ouvrier qui empoigne cet outil dans le milieu, & appuie le bout du manche ſur le devant de l'épaule; c'eſt dans cette attitude qu'il fait paſſer la pointe ſur le carton le long d'une regle de fer, afin que l'outil coupe en ligne droite; il faut obſerver de couper un peu de biais le côté du carton où doivent être attachés les nerfs, ce qui ſe fait en inclinant l'outil, de ſorte que le bord avance d'un côté & rentre de l'autre; le côté rentrant ſe couche contre le livre; & le côté ſaillant eſt en-dehors qui ſe trouvant recouvert par le bord des premieres feuilles, commence à former ce qu'on appelle le *mords*, & donne à la couverture le jeu d'une charniere. Lorſque le carton eſt ainſi coupé, on le bat fortement avec un marteau ſur la pierre à battre du côté qui doit être contre les feuilles, c'eſt-à-dire qui doit être en-dedans; après quoi, ſi l'on veut faire une *reliure* propre, on colle deſſus du papier, & même quelquefois du parchemin, en obſervant de mettre ſoit le papier, ſoit le parchemin du même côté ſur lequel a agi le marteau. Lorſque le carton ſur lequel on a collé du papier ou du parchemin eſt ſec, on le bat une ſeconde fois, enſuite on paſſe le livre en carton, ce qui ſe fait ainſi: on poſe le carton ſur le volume, & vis-à-vis de chaque nerf à deux lignes loin du bord on fait un trou au carton avec un poinçon que l'on paſſe de dehors en-dedans; à deux lignes au-deſſus de ce premier trou, on en fait de même un ſecond; & paſſant enſuite le poinçon de dedans en-dehors, on fait un troiſieme trou qui eſt diſpoſé de façon qu'il fait avec les deux autres un triangle équilatere; alors l'ouvrier prend le bout du nerf qui ſe trouve vis-à-vis de ces trous, le paſſe d'abord dans le premier trou de dehors en-dedans, le repaſſe enſuite de dedans en-dehors, & enfin le reconduit en-dedans en l'introduiſant dans le troiſieme trou; ſemblable opération ſe fait à-la-fois à chaque nerf; & lorſqu'on a ainſi apprêté un côté, on traite l'autre de la même maniere & avec la même précision. On arrête enſuite les nerfs qui ſont aux deux bouts du livre, en les croiſant par-deſſous la partie que l'on a fait paſſer dans les deux premiers trous, ce qui ſuffit pour les empêcher de courir; quant aux nerfs qui ſont dans le milieu, on ne les arrête point ainſi, mais on en coupe le bout à environ deux ou trois lignes loin du carton, après quoi on bat ces attaches avec un petit marteau ordinaire, afin de les applatir & les faire, pour ainſi dire, entrer dans le carton, de ſorte que le bout de ces nerfs ne faſſe deſſus aucune élévation; lorſqu'on a frappé ainſi les ficelles, on releve les cartons, c'eſt-à-dire qu'on ferme le livre, afin de voir s'il ne ſe ſeroit point gliſſé quelques défauts dans toutes ces différentes opérations, & s'il a effectivement ce jeu libre, quoique ferme qu'il doit avoir. On le paſſe enſuite en parchemin; on prend alors deux bandes de parchemin qui ſoient deux fois auſſi larges que le dos du livre, dont la moitié eſt deſtinée à être collée ſur le dos, & l'autre ſur le carton en-dedans du livre. Lorſque le livre eſt relié à la greque, la partie de parchemin qui doit couvrir le dos du livre eſt entiere, ſans aucune ſéparation ni échancrure, mais on fait une inciſion vis-à-vis de chaque nerf à la partie qui doit être attachée au carton; cette bande de parchemin ainſi diſpoſée ſe paſſe de dehors en-dedans, & s'introduit par partie entre chaque nerf qui tous ſe logent dans des petits trous que l'on a fait avec des ciſeaux au bas de chaque inciſion; on met ſemblable bande de chaque côté du livre, de ſorte que le parchemin doit ſe trouver double ſur le dos.

Lorſque le livre n'eſt point relié à la greque, & que par conſéquent les nervures ſont élevées, la partie des bandes qui doit être appliquée ſur les cartons eſt entiere ſans aucune ſéparation; mais à celle qui doit couvrir le dos du livre, on fait autant d'échancrures qu'il y a de nervures, & on proportionne la largeur de celles-là à la groſſeur de celles-ci. On paſſe ce parchemin de dedans en dehors par bandes entre chaque nerf, ce qui ſe pratique également de l'autre côté. Lorſque le livre eſt ainſi paſſé en parchemin, on releve le carton; on prend alors deux ais à endoſſer qui ſont en glacis, c'eſt-à-dire un peu plus épais à la partie ſupérieure qu'à l'inférieure; ces ais doivent être un peu plus longs que le volume qu'on met entre deux, obſervant de les placer à l'égalité du mords, ſans enchâſſer le dos: alors dans cette poſition on ſaiſit le livre & les ais dans la preſſe à endoſſer, qu'il ne faut point trop ſerrer, & on tient le tout élevé au-deſſus des jumelles environ d'un pouce & demi; on prend enſuite un poinçon qui ne ſoit ni trop gros ni trop pointu, & on l'introduit en long entre les premiers cahiers de chaque côté du livre, afin de les écarter un peu du milieu, & les faire recourber inſenſiblement ſur le mords, en frappant légerement avec un petit marteau, ſe ſervant à cet effet du côté qui eſt long & qui n'a au plus que deux lignes d'épaiſſeur par ce bout, qui doit être arrondi. Cette opération ſe fait aux deux bouts du livre, ou, comme diſent les Relieurs, en tête & en queue; & c'eſt ce qu'ils appellent *endoſſer* un livre. Après quoi on fait deſcendre dans la preſſe le livre entre ſes ais, le dos en-haut & l'ouverture en-bas, comme il étoit pour l'endoſſer, & pour lors il n'excede le bord des jumelles que de trois quarts de pouce ou environ; on le ſerre enſuite dans la preſſe le plus qu'il eſt poſſible, & on lie le volume entre ſes ais avec une ficelle cablée à qui on fait faire pluſieurs tours ſur la partie des ais qui excede les jumelles; lorſque cette partie eſt ſuffiſamment contenue, on

arrête

arrête la ficelle, on retire presque tout-à-fait le livre de la presse, & on acheve de le lier entre ses ais, en faisant faire également plusieurs tours à la ficelle au-dessous de la premiere ligature: alors on le fait rentrer dans la presse, & avec un gros pinceau on charge le dos du livre de colle de farine; & afin qu'il s'imbibe davantage de cette colle, on fait passer dessus le grattoir, qui est un outil de fer d'environ 9 pouces de longueur, rond par le milieu, qui sert de poignée à l'ouvrier; il porte environ dans cette partie deux pouces & demi de circonférence; il est plat à ses extrémités, qui sont de différente largeur, pour servir aux différens formats; un des bouts est large d'environ deux pouces, & c'est celui dont on se sert pour les *in-folio* & les *in-quarto*; l'autre n'a guere plus d'un pouce de largeur, & est destiné pour les petits formats, tels que les *in*-8°. les *in*-12, & autres encore plus petits. Ses deux bouts sont armés de dents toutes rangées sur une ligne droite. L'action de cet outil est de gratter le dos du livre, afin d'y faire davantage pénétrer la colle de farine; on le charge ensuite de colle forte, après quoi on le pique avec le grattoir, en lui donnant des coups comme si on le lardoit, en observant néanmoins d'épargner les nervures. On sent parfaitement qu'il faut que les bandes de parchemin soient alors renversées de chaque côté en-dehors, afin que l'outil ne les puisse endommager. On l'enduit ensuite de nouveau avec la colle de farine, de même que les bandes de parchemin. Lorsque le dos du livre, ainsi que les bandes de parchemin sont bien imbibés de colle, on couche les bandes de parchemin sur le dos, sans cependant les y coller exactement, & on laisse ainsi le tout environ deux heures, après quoi on passe dessus le frottoir, qui est un outil de fer long de huit à neuf pouces, semblable dans sa forme & dans ses dimensions au grattoir, à l'exception cependant qu'au lieu de dents c'est un tranchant très-émoussé & concave, de sorte qu'il embrasse exactement le dos du livre sur lequel il passe. On leve les bandes de parchemin qui sont couchées sur le dos du livre, pour se servir de cet outil, dont l'action est d'enlever le superflu de la colle qui n'a pu pénétrer, & de remplir de colle en passant les petites cavités faites par le grattoir. Il sert encore à redresser les nervures dans le cas, où elles auroient été déplacées; enfin, par la forme concave de son extrémité qui agit, il donne ou du-moins conserve au dos du livre cette forme tant-soit-peu arrondie qu'il veut avoir. Aussi-tôt que le dos du livre est ainsi frotté, on y met encore de la colle de farine, en passant dessus le pinceau, mais très-légérement; on en donne aussi une légere couche aux bandes de parchemin, dont on couvre ensuite le dos du livre en les tirant fortement avec les doits, & les étendant bien l'une sur l'autre, afin qu'elles ne fassent aucun pli. On doit observer de coller le parchemin du côté de sa fleur, autrement il se décolleroit en séchant. Cet apprêt donné, on retire le livre de la presse, & on le met sécher au feu lié entre ses ais comme il étoit dans la presse, prenant garde cependant de ne point l'approcher trop près, de peur que par la trop grande chaleur le parchemin ne se retirât. Lorsqu'il est suffisamment sec, on le remet dans la presse sans le délier; on fait passer le frottoir légérement dessus, afin de redresser les nerfs, d'arrondir le dos, & de réparer les petites inégalités qui peuvent s'y rencontrer; on enduit ensuite de colle-forte le parchemin qui couvre le dos, & on le met sécher comme auparavant; quand il est sec on le délie, & on colle de chaque côté la seconde feuille de papier marbré avec la premiere de papier blanc; on met après cela le livre entre deux ais à presser, observant toujours de ne point engager entre ces ais le dos du livre, afin que le mords en soit bien marqué. Lorsqu'il a passé environ une demi-heure dans la presse entre les ais à presser, on l'en retire & on le fait ensuite passer dans la presse à rogner, pour faire la tranche: ce qu'on appelle *faire la tranche d'un livre*, c'est en rogner les feuilles de trois côtés à l'aide du couteau monté sur son fût; mais avant d'expliquer comment se fait cette opération, il est à-propos de décrire la construction de cet instrument. Le tout est composé de neuf principales pieces, qui sont les deux piés du fût, deux bandes, une vis de bois, un couteau, une vis de fer, un écrou & une clé. Les deux piés du fût sont deux morceaux de bois qui portent pour l'ordinaire quatre à cinq pouces de hauteur, sur deux d'épaisseur, percés de trois trous, savoir un à chaque bout, & l'autre dans le milieu. Les deux bandes sont deux pieces de bois longues d'environ un pié & demi, larges d'un pouce & demi, & un peu moins épaisses; ces bandes sont enchâssées & chevillées dans les trous pratiqués au pié du fût, qui se trouve à la droite de l'ouvrier lorsqu'il rogne, & passent librement dans ceux pratiqués à l'autre pié, sur lesquelles il court comme la jumelle mobile des presses, soit à endosser, soit à rogner. La vis est un morceau de bois long de deux piés dans sa totalité; savoir un pié & demi de filet, & six pouces de tête: elle a entre quatre & cinq pouces de circonférence; la tête en est un peu plus grosse, & sert du côté droit de poignée à l'ouvrier, de même que le bout du filet lui en sert du côté gauche: cette vis passe librement dans le trou du milieu, pratiqué au pié qui se trouve à la droite, & s'engrene dans celui pratiqué au pié qui est à la gauche, & qui est en forme d'écrou, ce qui fait approcher ou reculer ces piés selon le besoin, comme les jumelles des presses à endosser, rogner, ou tranchefiler. Le couteau est une piece d'acier de six à sept pouces de long, plat & fort mince, très-tranchant, finissant en pointe de lame d'épée, plate & large, & de forme quarrée par l'autre bout qui sert à l'attacher, & que l'on nomme le *talon*; c'est au milieu & par-dessous le pié du fût qui est à droite, que s'attache le couteau en appliquant le talon qui s'enchâsse dans une échancrure dont la largeur & la profondeur sont proportionnées à la largeur & l'épaisseur de ce talon; on passe ensuite la vis de fer, dont la tête applatie s'emboîte dans le trou pratiqué au talon: cette vis traverse le pié du fût, & sort par le haut. L'écrou est un morceau de fer qui coëffe la vis; il a deux branches montantes, longues d'environ un pouce & demi, & dont les bouts sont tournés en haut. La clé est aussi un morceau de fer long de sept à huit pouces, & de deux de circonférence; le bout que tient l'ouvrier pour s'en servir est rond, mais il est un peu applati à l'autre extrémité, & percé en long comme seroit la casse d'une aiguille à tapisserie; c'est dans cette rainure qu'on fait passer les deux branches de l'écrou pour serrer ou desserrer la vis, dont la tête assujettit le couteau. Cet instrument ainsi monté, on rogne le livre de la maniere suivante. On fait descendre les deux cartons du livre de tête en queue d'environ deux lignes, car quoique ces cartons soient retenus par les nerfs, ils conservent cependant assez de liberté pour descendre ou monter au besoin; après quoi l'ouvrier met son livre debout dans la presse, le dos tourné de son côté, & le mords du livre logé dans la rainure pratiquée à la tringle attachée contre & en dedans la jumelle immobile, ayant soin d'appliquer un carton de l'autre côté entre le livre & la jumelle courante; il faut que cette bande de carton excede le livre au moins d'un doigt. On se sert de ce carton, afin de soutenir le livre contre l'effort du couteau, & garantir en même tems le mords de ce côté, ensuite l'ouvrier pose son couteau monté comme nous venons de le dire, sur la presse, faisant entrer la tringle la plus proche du dedans de la presse dans une rainure ou coulisse pratiquée le long du pié du fût qui est à sa gauche; de sorte que l'autre tringle borde le dehors de ce pié. Ces deux tringles, dont nous avons donné la position dans la description de la presse à rogner, servent de directoires au fût tout entier; le couteau ainsi posé, le pousse en avant, de sorte que la section commence par le dos du livre. On doit observer de ne point trop tourner la vis dont nous avons dit que les deux extrémités servoient de poignée, parce que le couteau venant à prendre trop de matieres, ou ne passeroit point librement, ou ne pourroit faire une section nette & polie: on doit donc tourner peu-à-peu, & continuer ainsi jusqu'à ce que le couteau soit parvenu à la bande de carton qui sert d'appui au livre. L'ouvrier doit sentir par le plus ou moins de résistance du couteau, à quel degré il doit faire tourner la vis dans ses mains, qui y doit être librement. Aussi-tôt que la tête de son livre est rognée, il le retire de la presse, & prend la mesure avec un compas au-dedans du livre, à commencer du bord de la tête qu'il vient de rogner, jusqu'à la fin de la marge qu'il veut conserver à la queue, & qui doit être toujours plus large qu'à la tête; cette mesure prise, il ferme son livre pour la marquer sur le carton, qu'il fait descendre également de deux lignes, comme à la premiere opération, ensuite le reste se dispose & s'exécute de la même maniere. Le livre étant ainsi rogné en tête & en queue, on le retire de la presse, on descend le carton de la moitié de l'excédent

cédent qu'on lui a conservé, de sorte qu'il n'y en ait pas plus à un bout qu'à l'autre: cet excédent se nomme les *chasses*. Alors l'ouvrier prend le compas, en pose un bout à la tête du livre dans le milieu, du côté & à l'extrémité du dos, & trace une ligne courbe du côté & à l'extrémité de la tranche, mais cependant toujours sur la tête; il trace semblable ligne en queue, prenant garde de conserver même ouverture de compas pour les deux bouts. Cette ligne dirige l'ouvrier dans la section de sa tranche, dont la gouttiere par ce moyen est égale. On appelle la gouttiere d'un livre cette concavité qu'on voit sur la tranche; alors il ouvre les cartons & les renverse tout-à-fait, & en berçant le livre il fait perdre au dos pour un instant cette forme arrondie qu'il avoit, de sorte qu'il devient plat & uni, & que les feuilles avancent davantage en devant. Il les saisit aussi-tôt entre ses doigts, & observe des deux côtés si elles suivent toutes exactement les lignes tracées tant en tête qu'en queue. Quand elles sont ainsi disposées, il les met entre deux ais un peu plus longs que le livre, mais moins larges, & prend garde d'en déranger les feuilles: de ces deux ais, qui de leur usage se nomment *ais à rogner*, celui de derriere, c'est-à-dire qui occupe la place que tenoit la bande de carton, est plus élevé que l'autre, & sert comme lui à soutenir les bords du livre. Celui de devant, qui se trouve à la droite de l'ouvrier, est de niveau & parallele à la jumelle. Ces ais ressemblent aux ais à endosser, & sont en glacis; la partie la plus épaisse se met en haut, afin que le livre soit plus étroitement serré. Lorsqu'il est ainsi assujetti dans la presse, on fait la tranche en conduisant & serrant peu-à-peu le couteau sur l'extrémité des feuilles, par le moyen de la vis du fût où il est attaché. La tranche achevée, on retire le livre de presse, & on applique dessus avec un pinceau une teinture rouge composée de colle de farine, & de bois de brésil pulvérisé: on en donne deux & quelquefois même trois couches. On doit prendre garde en rougissant ainsi la tranche, que la teinture ne pénetre entre les feuillets: on évitera ce défaut en appuyant sur le livre, afin de ne laisser entre les feuilles aucun vuide. Quand le livre est en cet état, on en fait les mords, c'est-à-dire qu'on échancre en-dedans le carton d'un bout à l'autre avec un petit couteau très-tranchant, ce qui se fait des deux côtés; on abat ensuite les quatre angles pour en faciliter l'ouverture; alors on rabaisse le carton. On appelle *rabaisser le carton*, le couper à une ligne ou deux près de la tranche, plus ou moins, suivant la grandeur du livre, ce qui se fait avec la pointe dont nous avons parlé plus haut, que l'on conduit le long d'une regle de fer posée entre la tranche & le carton. Lorsque le carton est ainsi coupé, on pose le livre sur une table le dos en haut & la tranche en-bas, afin de voir si le carton est rabattu également.

On attache ensuite un bout de ruban que l'on a soin de tenir d'un pouce au moins plus long que le livre, & qu'on appelle le *sinet*; ce sinet s'attache au haut & dans le milieu du dos, lorsqu'il est attaché on le met dans le livre qu'on tranchefile aussitôt après. Le tranchefil est un ornement de fil ou de soie de diverses couleurs, ou même quelquefois d'or ou d'argent, que l'on met aux deux bouts du dos du livre sur le bord de la tranche; c'est un espece de tissu travaillé sur un seul morceau de papier roulé s'il est simple, ou sur deux l'un sur l'autre, s'il est double; outre l'ornement, il sert aussi à arrêter le haut & le bas des cahiers du livre; aussitôt qu'il est tranchefilé, on le couvre. Quoique divers ouvriers en cuir donnent aux peaux dont l'on se sert à la couverture des livres, plusieurs façons, les relieurs leur en donnent aussi d'autres qui sont propres à leur art; c'est ce qu'on va expliquer, mais seulement des peaux de veaux qui sont celles auxquelles les relieurs en donnent davantage, les autres s'employant à pro-portion de même. Les peaux de veaux après avoir été mouillées & largement imbibées d'eau, se ratissent sur le chevalet avec l'instrument à ratisser, qui est une espece de couteau de fer peu tranchant à deux manches de bois & long d'environ un pié & demi; pour le chevalet il est très-simple, ne consistant ordinairement qu'en une longue douve de tonneau sur le haut de laquelle le relieur s'appuie, tandis qu'il enleve de dessus la peau avec le couteau ce qui pouvoit y être resté de moins uni; la peau ainsi ratissée & encore humide, se taille avec de gros ciseaux ou especes de forces, en morceaux convenables aux livres qu'on a à couvrir, & en cet état se pare sur le marbre avec le couteau à parer, outil assez semblable au tranchoir des cordonniers, mais à lame plus plate & plus courte; parer une couverture, c'est en diminuer l'épaisseur dans toute son étendue, mais principalement sur les bords du côté que la peau doit se coller sur le carton; on juge assez que toutes ces façons, à la reserve de la derniere, ne peuvent convenir au maroquin, à la bazanne & au vélin dont on couvre assez souvent les livres, & que l'on gâteroit si on les mouilloit. Pour appliquer la couverture on la trempe de colle de farine, c'est le terme, ce qui se fait avec le pinceau à colle; on l'applique ensuite sur le carton en dehors & on la replie sur le même carton en dedans & tout-autour, observant de l'échancrer aux quatre angles & de la passer entre le carton & le dos du livre à l'endroit des tranche-fils, on fait ensuite passer le plioir tant en dehors qu'en dedans & sur les bords, afin que la couverture s'attache exactement sur toutes les parties du carton & qu'elle ne fasse aucun pli; alors on coeffe le livre, c'est à-dire qu'avec le bout d'un poinçon, dont la pointe est émoussée, on fait tant-soit-peu revenir le bord de la couverture sur le tranchefil qu'on arrondit & qu'on dispose également tant en tête qu'en queue; cette opération faite, on le fouette; on appelle *fouetter un livre*, le serrer entre deux ais plus épais par un bord que par l'autre, & que l'on nomme *ais à fouetter*, avec une sorte de ficelle que les cordiers appellent *du fouet*; on met pour lors le côté le plus épais de ces ais du côté du dos du livre; on lui donne cette façon pour plus fortement appliquer la couverture sur le carton & sur le dos, aussi bien que pour en mieux former les nervures lorsqu'il est relié en nerfs; un gantelet ou morceau de cuir ainsi nommé, sert au relieur qui le met autour de la main droite, à pouvoir tirer davantage sans se blesser, la ficelle qu'il fait passer sur le dos du livre en la croisant de façon que chaque nervure se trouve comme enchâssée entre deux ficelles; alors le relieur prend la pince, qui est un outil de fer en forme de petites tenailles; le mords de cette petite tenaille, c'est-à-dire l'endroit par où elle pince, est plat; on s'en sert pour pincer les nervures, ce qui se fait en approchant avec cette pince de chaque côté des nerfs, les ficelles dont le livre est fouetté; l'ouvrage qu'on fait avec cette pince, s'appelle *pincer un livre*; on le met ensuite sécher, après quoi on le défouette pour faire sécher l'endroit du livre que les ais couvroient; lorsqu'il est suffisamment sec, on bat legérement les plats du livre par dehors, avec le marteau sur la pierre à battre, après quoi on marbre la couverture, ce qui se fait avec un pinceau destiné à cet usage, trempé dans du noir qu'on fait tomber en pluie dessus & qui forme de petites taches, frappant legérement le pinceau sur un petit bâton, ou seulement sur le second doigt de la main gauche, à une distance raisonnable du livre; on laisse ensuite sécher la marbrure, & on enduit la couverture de blanc d'œuf, ce qu'on appelle *glairer*; lorsque cette couche est seche, on jette de l'eau-forte presque éteinte, afin de diminuer les taches noires qui pourroient se trouver trop grandes; alors on colle au dos du livre entre la premiere & seconde nervure d'en-haut, une piece de maroquin rouge ou de telle autre couleur que l'on veut, qui couvre exactement l'espace d'une nervure à l'autre & qui soit aussi large que le dos du livre, pour y mettre le titre en lettres d'or, quelquefois on en ajoute encore une autre dans la nervure au-dessous, pour y inscrire aussi en or le numero des tomes; on colle après cela en dedans des deux côtés du livre, à la feuille de papier marbré, la partie de la bande de parchemin qui s'y trouve, & on applique le tout sur le carton avec de la colle de farine; les parties de cette bande qui sont ainsi en dedans du livre en tête & en queue, s'appellent les *gardes*, on le fait sécher alors dans la grande presse, dont il passe quand il est sec, dans la presse à endosser, afin de le brunir. Brunir un livre, c'est de passer sur les trois côtés du livre qui ont été rougis, une dent de chien ou de loup, enchâssée dans une virolle de cuivre & emmanchée à une poignée de bois longue au moins d'un pié, & de trois pouces environ de circonférence, afin de donner le brillant à la tranche & de la polir; les ais dont on se sert pour cette opération, sont comme presque tous les autres en glacis & la partie la plus épaisse se met toujours en haut, afin que le livre soit plus serré en haut qu'en bas; lorsque la tranche est ainsi brunie, ou retire le livre de

la presse à endosser & on le met dans la grande presse entre des ais à presser qui sont égaux dans toutes leurs parties, & on le laisse ainsi plusieurs heures, après quoi on le retire & on enduit la couverture de blanc d'œuf battu, ce qu'on appelle *glairer*; on lui donne deux fois cet apprêt observant de le laisser sécher avant de lui donner cette seconde couche, laquelle étant seche, on prend un morceau d'étoffe de laine engraissé de suif, & on frotte avec par dehors toutes les parties de la couverture; on y fait passer ensuite le fer à polir qui est un instrument de fer qui depuis sa sortie du manche jusqu'à son extrémité a huit pouces de longueur, il ressemble assez au P; il a un côté applati & l'autre convexe; c'est ce dernier côté que l'ouvrier fait passer sur la couverture après l'avoir fait raisonnablement chauffer, il est enchâssé dans un manche de bois long de quinze pouces & d'environ cinq de circonférence; lorsque la couverture est ainsi polie & lustrée, l'ouvrier donne quelques coups de marteau sur les quatre bouts du livre, afin de les rendre égaux & pointus, ensuite prenant un côté de la couverture dans toute sa longueur, il fait rentrer le carton en dedans en le cambrant tant-soit-peu, il en fait de même de l'autre côté, & pour lors il a rempli tout ce qui étoit de son ressort, de sorte qu'un livre ainsi traité peut passer entre les mains du lecteur le plus curieux. Quoique nous venions d'indiquer la maniere de relier un livre proprement & solidement, on peut cependant lui donner d'autres façons qui sont également du ressort du relieur, mais dont celui-ci ne fait usage que selon la volonté des personnes qui le mettent en œuvre; ces façons sont de marbrer la tranche des livres, au-lieu de la rougir, de les dorer même sur tranche & d'y faire aussi sur la couverture des ornemens en or; nous allons donner à cet égard tous les éclaircissemens que nous avons pû nous procurer sur ces articles. Lorsqu'on veut marbrer la tranche, on lui donne cette façon au lieu de la rougir; cette marbrure se fait ordinairement avec le rouge & le bleu, ces couleurs sont arrangées de façon qu'elles se touchent, sans cependant se mêler exactement; on fait passer la tranche legérement dessus, & on la laisse sécher, après quoi on continue les mêmes opérations comme si la tranche avoit été rougie, dans le cas où on ne la voudroit que marbrée; que si le livre est destiné à être doré sur tranche, il faut également le marbrer, & quand il est sec on le met en presse entre deux ais plus épais en haut qu'en bas, afin qu étant fortement serré, ni l'assiette ni le blanc d'œuf ne fassent aucune bavure & ne pénetrent point entre les feuillets; lorsque le livre est ainsi assujetti, on en ratisse la tranche avec le racloir, qui est un petit outil de fer recourbé & large par le bout avec un manche de bois, & qui étant un peu tranchant enleve aisément ce qui peut être resté de défauts & de moins uni après la rognure, & les petites inégalités que peut occasionner la marbrure; sur la tranche ainsi ratissée, se couche l'assiette, composition faite avec le bol d'Arménie, la sanguine, la mine de plomb, un peu de suif, ou encore mieux de savon & de sucre candi, on broye ces drogues séparément, on les mêle ensuite pour broyer une seconde fois le tout ensemble, on les détrempe dans de la colle de parchemin toute chaude & raisonnablement forte, & on en applique sur le marbré; on la laisse sécher, & quand elle est suffisamment seche, on la glaire legérement avec une partie de blanc d'œuf pourri & deux parties d'eau, le tout mêlé & battu ensemble, après quoi on applique l'or avec le compas brisé dont l'ouvrier ouvre les deux branches plus ou moins selon les portions des feuilles d'or qu'il veut appliquer sur la tranche, frottant ces branches contre sa joue afin de leur communiquer une chaleur suffisante pour happer l'or; ce compas est de fer, & ressemble plus à une paire de ciseaux sans anneaux, qu'à l'outil dont il porte le nom, le clou qui en joint les deux branches n'étant pas au bout comme aux compas, mais au milieu comme aux ciseaux; quand la tranche est dorée on la fait sécher, & lorqu'elle est suffisamment seche, on la brunit; pour lors le reste se pratique comme aux livres rougis ou marbrés; par une suite, pour ainsi dire, indispensable, lorsqu'un livre est doré sur tranche, on en dore aussi la couverture, mais cette dorure ne se fait que lorsque le livre est entiérement relié; pour appliquer l'or on glaire le cuir legérement avec un petit pinceau aux endroits sur lesquels on doit faire passer les fers, & lorsqu'il est à demi sec, on place dessus les feuilles d'or taillées avec un couteau de largeur convenable, sur lesquelles ensuite on presse les poinçons ou l'on roule les cylindres, les uns & les autres à un degré de chaleur raisonnable; les poinçons sont des especes de cachets où sont gravés en relief sur les uns des lettres ou des points, sur les autres des roses ou des étoiles; tous ces différens outils ont des noms différens, suivant les choses qui y sont gravées; on les appelle en général *petits fers*; on se sert des poinçons en les appliquant chauds & à plat sur les endroits où l'on veut que paroisse leur empreinte. Enfin les cylindres sont des petites roues de fer enchassées entre deux branches aussi de fer à qui elles tiennent par le moyen d'une broche pareillement de fer qui traverse le milieu de leur diametre comme un essieu traverse effectivement une roue de chariot; ces petites roues sont plus ou moins larges; sur le bord des uns on y voit gravée une espece de dentelle ou broderie, d'autres ne tracent que quelques lignes ensemble, d'autres enfin n'en tracent qu'une; pour se servir de ces cylindres on les fait rouler lorsqu'ils sont suffisamment chauds le long d'une regle de fer, & ils impriment ainsi sur la partie du dos du livre par où ils passent, les différens ornemens qui sont gravés sur leur contour; quand la dorure est achevée, on recueille avec une brosse médiocrement rude le superflu de l'or, ne restant de doré que les endroits où les fers chauds ont fait leur impression: alors le relieur ayant épuisé toutes les ressources de son art, & ayant joint l'agréable à l'utile, peut jouir du plaisir de voir admirer son ouvrage. *Voyez les Pl.*

RELIGIEUSE, s. f. (*Hist. ecclés.*) celle qui s'est enfermée dans un cloitre pour mener une vie plus austere, à laquelle elle s'engage par un vœu solemnel, & sous quelque regle ou institution.

Zilia étoit étrangement aveuglée par ses préjugés, quand elle a dit que le culte que nos vierges rendoient à la divinité, exige qu'elles renoncent à tous ses bienfaits, aux connoissances de l'esprit, aux sentimens du cœur, & même à la droite raison; mais il est vrai que trop souvent les *religieuses* sont les victimes du luxe & de la vanité de leurs propres parens.

On se plaint sans cesse, & toujours sans succès, que la vie monastique dérobe trop de sujets à la société civile: les *religieuses* sur-tout, dit M. de Voltaire, sont mortes pour la patrie; les tombeaux où elles vivent sont très-pauvres. Une fille qui travaille de ses mains aux ouvrages de son sexe, gagne beaucoup plus que ne coute l'entretien d'une *religieuse*. Leur sort peut faire pitié, si celui de tant de couvens d'hommes trop riches, peut faire envie.

Il est bien évident que leur grand nombre dépeuple un état (1). Les Juifs pour cette raison, n'eurent ni filles esséniennes, ni thérapeutes; il n'y eut jamais d'asyle consacré à la virginité dans toute l'Asie. Il n'y eut jamais dans l'ancienne Rome que six vestales. Elles n'étoient point recluses, & elles vivoient magnifiquement par les fonds considérables que la république donnoit pour leur entretien. Elles avoient le droit de se faire porter en litiere par la ville, & jusque dans le capitole. Les consuls étoient obligés de baisser leurs faisceaux devant elles. On leur avoit accordé les premieres places aux jeux & aux spectacles. Enfin leur consécration qui se faisoit dès le bas âge, ne duroit que 30 ans, après lequel tems il leur étoit libre de sortir de la maison, & de se marier. (*D. J.*) (2)

RELIGIEUX, s. m. (*Langue franç.*) ce mot a divers usages en notre langue. Il se prend dans son origine pour ce qui appartient à la religion; un culte *religieux*, c'est le culte qu'on rend à Dieu; un prince reli-

(1) Il *est* bien moins *évident* qu'on ne l'exagere continuellement. Ce siecle de philosophie me semble un siecle de fanatisme, surtout dans ces matieres. Le célibat mondain, conséquence funeste du luxe, de la débauche, & de tant d'autres déreglemens des mœurs, qui dominent aujourd'hui, ne seroit-il pas plus evidemment la cause de la dépopulation d'un état? La recherche que font les philosophes, la peine qu'ils se donnent par cela, la prétention en consequence qu'ils ont de trouver, précisément hors de leur véritable source, les maux qui troublent & ruinent la société, me font une impression que je ne saurois exprimer. D'un vieux haillon qui tombe en lambeaux, on ne s'en prend qu'à ce qu'il y a de meilleur. Voyez les art. *Célibat, Couvents, moine, monastere, ordre religieux & autres, & leurs notes.* (Z)

(2) *Voy. l'art. Vestales.*

religieux, veut dire un prince qui a de la religion & de la piété. On appelle aussi ceux qui quittent le monde pour vivre dans la retraite, des *religieux*; on dit même les *maisons religieuses*, en parlant de la vie & des maisons de ces personnes-là,

Mais *religieux* s'emploie quelquefois au figuré en des occasions profanes, où il ne s'agit point de religion. Nous disons qu'un homme garde *religieusement* sa parole, qu'il est *religieux* observateur des lois, c'est-à-dire qu'il garde fidelement sa promesse, qu'il est fidele observateur des lois. Sophocle n'est pas moins *religieux* qu'Euripide, c'est-à-dire n'est pas moins scrupuleux à ne rien mettre sur le théâtre qui puisse blesser les mœurs. (*D. J.*)

Religieux, (*Jurisp.*) est celui qui a fait profession de vivre sous une certaine regle monastique, approuvée par l'Eglise, telle que la regle de S. Benoît, celle de S. Augustin, ou autre de cette nature.

Sous le terme de *religieux* au pluriel, on comprend aussi les religieuses.

On n'acquiert l'état de *religieux* que par la profession religieuse, c'est-à-dire en faisant des vœux solemnels, tels que la regle de l'ordre les demande. *Voyez* Profession & Vœu.

La profession d'un *religieux* pour être valable, doit être précédée d'une année de noviciat ou probation. *Voyez* Noviciat, Probation, Habit, Prise d'habit.

L'âge fixé par les canons & par les ordonnances pour entrer en religion, est celui de 16 ans accomplis.

Il faut même pour la profession des filles que la supérieure avertisse un mois auparavant l'évêque, ou en son absence, le grand-vicaire ou le supérieur régulier pour les monasteres qui sont en congrégation, afin que l'on puisse examiner si celle qui veut faire profession est réellement dans les dispositions convenables.

Les enfans ne peuvent entrer en religion sans le consentement de leurs pere & mere; cependant si étant parvenus à un âge mûr, comme de 20 ans ou 22 ans, ils persistoient dans leur résolution de se consacrer à Dieu, les parens ne pourroient les en empêcher.

Il est défendu en général de rien recevoir des *religieux* & *religieuses* pour leur entrée en religion; cela reçoit néanmoins quelques exceptions par rapport aux religieuses. *Voyez* Dot des religieuses.

Les *religieux* sont morts civilement du moment de leur profession, & conséquemment sont incapables de tous effets civils; ils ne succedent point à leurs parens, & personne ne leur succede; ils peuvent seulement recevoir de modiques pensions viageres.

Le pécule qu'un *religieux* acquiert par son industrie, ou par les libéralités de ses parens, ou des épargnes d'un bénéfice régulier, appartient après lui au monastere, en payant les dettes; mais si le *religieux* avoit un bénéfice-cure, son pécule appartient aux pauvres de la paroisse.

Un *religieux* qui quitte l'habit, encourt par le seul fait, une excommunication majeure.

Le pape peut seul accorder à un *religieux* sa translation d'un ordre dans un autre, soit pour passer dans un ordre plus austere, soit dans un ordre plus mitigé, quand la délicatesse de son tempérament ne lui permet pas d'observer la regle dans laquelle il s'est engagé. Il faut que le bref de translation soit emané de la daterie, & non de la pénitencerie.

Celui dont la profession est nulle, peut reclamer contre ses vœux dans les 5 ans du jour de sa profession; il faut du-moins qu'il ait fait ses protestations dans ce tems.

Quelquefois le pape releve du laps de 5 ans; mais pour que cette dispense ne soit pas abusive, il faut que le *religieux* n'ait pas eu la liberté d'agir dans les cinq ans. *Voyez* Réclamation & Vœux. *Voyez* le *concile de Trente*, *l'ordonnance de Blois*, la *déclaration de* 28 *Avril* 1693, les *lois ecclésiastiques*, *part. III. tit.* 12. (*A*)

Les *religieux*, dit M. de Voltaire, dont les chefs résident à Rome, sont autant de sujets immédiats du pape, répandus dans tous les états. La coutume qui fait tout, & qui est cause que le monde est gouverné par des abus, comme par des lois, n'a pas toujours permis aux princes de rémedier entierement à un danger, qui tient d'ailleurs à des choses utiles & sacrées. Prêter serment à un autre qu'à son souverain, est un crime de lese-majesté dans un laïque; c'est dans le cloitre un acte de religion. La difficulté de savoir à quel point on doit obéir à ce souverain étranger; la facilité de se laisser séduire; le plaisir de sécouer un joug naturel, pour en prendre un qu'on se donne à soi-même; l'esprit de trouble; le malheur des tems, n'ont que trop souvent porté des ordres entiers de *religieux* à servir Rome contre leur patrie.

M. de Ségrais disoit, qu'outre les causes générales qui multiplient le nombre des couvens, il avoit remarqué un penchant dans les jeunes filles & garçons dans les pays chauds, de se faire *religieux* ou religieuses à l'âge de l'adolescence, & que c'étoit-là une attaque de mélancolie d'amour; il appelloit cette maladie *la petite vérole de l'esprit*, parce qu'à cet âge d'efflorescence des passions, peu de gens en échappent. Ce n'est pas, continue-t-il, que ces attaques de mélancolie ne viennent aussi quelquefois plus tard, comme la petite vérole vient quelquefois dans un âge avancé. (*D. J.*) (1)

RELIGION, s. f. (*Théolog.*) *religio*, est la connoissance de la divinité, & celle du culte qui lui est dû. *Voyez* Dieu & Culte.

Le fondement de toute *religion* est qu'il y a un Dieu, qui a des rapports à ses créatures, & qui exige d'elles quelque culte. Les différentes manieres par lesquelles nous arrivons, soit à la connoissance de Dieu, soit à celle de son culte, ont fait diviser la *religion* en naturelle & en revélée.

La *religion naturelle* est le culte que la raison, laissée à elle-même, & à ses propres lumieres, apprend qu'il faut rendre à l'Etre suprême, auteur & conservateur de tous les êtres qui composent le monde sensible, comme de l'aimer, de l'adorer, de ne point abuser de ses créatures, &c. On l'appelle aussi *morale* ou *éthique*, parce qu'elle concerne immédiatement les mœurs & les devoirs des hommes les uns envers les autres, & envers eux-mêmes considérés comme créatures de l'Etre suprême. *Voyez* Raison, Deiste, Morale, Ethique. *Voyez l'article* qui suit Religion naturelle.

La *religion revélée* est celle qui nous instruit de nos devoirs envers Dieu, envers les autres hommes, & envers nous-mêmes, par quelques moyens surnaturels, comme par une déclaration expresse de Dieu même, qui s'explique par la bouche de ses envoyés & de ses prophetes, pour découvrir aux hommes des choses qu'ils n'auroient jamais connu, ni pu connoître par les lumieres naturelles. *Voyez* Révélation. C'est cette derniere qu'on nomme par distinction *religion*. Voyez *l'article* Christianisme.

L'une & l'autre supposent un Dieu, une providence, une vie future, des récompenses & des punitions; mais la derniere suppose de plus une mission immédiate de Dieu lui-même, attestée par des miracles ou des prophéties. *Voyez* Miracle & Prophétie.

Les Déistes prétendent que la *religion* naturelle est suffisante pour nous éclairer sur la nature de Dieu, & pour régler nos mœurs d'une maniere agréable à ses yeux. Les auteurs qui ont écrit sur cette matiere, &

qui

(1) L'auteur de cette addition pouvoit bien s'épargner cette peine. Est-ce le meilleur parti que de decider des matieres qui demandent plus du jugement & de reflexion que du bel esprit, d'après M. de Voltaire & semblables auteurs? On en pourroit bien douter. On les soupçonne de se laisser entraîner par le torrent & la fougue de leur imagination. *Les religieux dont les chefs résident à Rome*, ne sont point *des sujets immediats du Pape, repandus dans tous les etats*; ils sont seulement des citoyens, des membres de la grande Société, qui d'après les droits les plus sacrés & les plus anciens de cette même Société, se consacrent plus specialement au culte de Dieu, & au maintien de la religion, qui est l'ame de toute Société. Est-il donc étonnant qu'à cet égard ils dépendent du chef visible de l'Eglise, & fassent serment de lui obéir en cela par préférence? toute autre supposition est calomnieuse. *La difficulté de savoir jusqu'à quel point on doit obéir à ce souverain étranger* &c. Voilà une contradiction à la premiere proposition. S'ils étoient autant de sujets immédiats du Pape, cette difficulté n'auroit point lieu. Enfin *cette melancolie d'amour*, *cette petite verole de l'esprit* sont autant de mots vuides de verité. Quelle pitoyable ressource que de s'en prendre à ces prétendues influences de climats sur les mœurs? Qui aime la verité & qui s'en tient aux preuves, se mocquera toujours de ces décisions purement hazardées & qui ne sont qu'un jeu d'esprit! O vous qui prechez avec tant d'acharnement la tolérance, vous tolérez bien peu les Religieux & les Ecclésiastiques! (Z)

qui jugent la *religion* naturelle insuffisante, appuient sa nécessité de la révélation sur ces quatre points. 1°. Sur la foiblesse de l'esprit humain, sensible par la chûte du premiér homme, & par les égaremens des philosophes, 2°. Sur la difficulté où sont la plupart des hommes de se former une juste idée de la divinité, & des devoirs qui lui sont dûs. 3°. Sur l'aveu des instituteurs des *religions*, qui ont tous donné pour marque de la vérité de leur doctrine des colloques prétendus ou réels avec la divinité, quoique d'ailleurs ils ayent appuyé leur *religion* sur la force du raisonnement. 4°. Sur la sagesse de l'Etre suprême qui ayant établi une *religion* pour le salut des hommes, n'a pu la réparer après sa décadence par un moyen plus sûr que celui de la révélation. Mais quelque plausibles que soient ces raisons, la voie la plus courte à cet égard, est de démontrer aux déistes l'existence & la vérité de cette révélation. Il faut alors qu'ils conviennent que Dieu l'a jugée nécessaire pour éclairer les hommes; puisque d'une part ils reconnoissent l'existence de Dieu, & que de l'autre ils conviennent que Dieu ne fait rien d'inutile.

La *religion* revelée, considérée dans son véritable point de vûe, est la connoissance du vrai Dieu comme créateur, conservateur & redempteur du monde, du culte que nous lui devons en ces qualités, & des devoirs que sa loi nous prescrit, tant par rapport aux autres hommes, que par rapport à nous-mêmes.

Les principales *religions* qui ont régné, ou regnent encore dans le monde, sont le Judaisme, le Christianisme, le Paganisme & le Mahométisme. *Voyez tous ces mots sous leurs titres particuliers.*

Le terme *religion*, se prend en l'Ecriture de trois manieres. 1°. Pour le culte extérieur & cérémoniel de la *religion* judaïque, comme dans ces passages: *hæc est* religio *phase, voici quelle est la cérémonie de la pâque. Quæ est ista* religio? *que signifie cette cérémonie? Exod. xij.* 43.

2°. Pour la vraie *religion*, la meilleure maniere de servir & d'honorer Dieu. C'est en ce sens que S. Paul dit qu'il a vécu dans la secte des Phariſiens, qui passe pour la plus parfaite *religion* des Juifs. *Actes xxvij.* 5.

3°. Enfin, *religion* dans l'Ecriture, de même que dans les auteurs profanes, se prend quelquefois pour marquer la superstition. Ainsi le même apôtre dit: N'imitez pas ceux qui affectent de s'humilier devant les anges, & qui leur rendent un culte superstitieux: *Nemo vos seducat volens in humilitate &* religione *angelorum* &c. *Epist. ad Colos. xj.* 18.

Religion naturelle, (*Morale.*) la *religion naturelle* consiste dans l'accomplissement des devoirs qui nous lient à la divinité. Je les réduis à trois, à l'amour, à la reconnoissance & aux hommages. Pour sa bonté je lui dois de l'amour, pour ses bienfaits de la reconnoissance, & pour sa majesté des hommages.

Il n'est point d'amour désintéressé. Quiconque a supposé qu'on puisse aimer quelqu'un pour lui-même, ne se connoissoit guere en affection. L'amour ne nait que du rapport entre deux objets, dont l'un contribue au bonheur de l'autre. Laissons le quiétiste aimer son dieu, à l'instant même que sa justice inexorable le livre pour toujours à la fureur des flammes, c'est pousser trop loin le rafinement de l'amour divin. Toutes les perfections de Dieu, dont il ne résulte rien pour notre avantage peuvent bien nous causer de l'admiration, & nous imprimer du respect, mais elles ne peuvent pas nous inspirer de l'amour. Ce n'est pas précisément parce qu'il est tout-puissant, parce qu'il est grand, parce qu'il est sage que je l'aime, c'est parce qu'il est bon, parce qu'il m'aime lui-même, & m'en donne des témoignages à chaque instant. S'il ne m'aimoit pas, que me serviroit sa toute-puissance, sa grandeur, sa sagesse? Tout lui seroit possible, mais il ne seroit rien pour moi. Sa souveraine majesté ne serviroit qu'à me rendre vil à ses yeux, il se plairoit à écraser ma petitesse du poids de sa grandeur; il sauroit les moyens de me rendre heureux, mais il les négligeroit. Qu'il m'aime au-contraire, tous ses attributs me deviennent précieux, sa sagesse prend des mesures pour mon bonheur, sa toute-puissance les exécute sans obstacles, sa majesté suprème me rend son amour d'un prix infini.

Mais est-il bien constant que Dieu aime les hommes? Les faveurs sans nombre qu'il leur prodigue ne permettent pas d'en douter, mais cette preuve trouvera sa place plus bas. Employons ici d'autres argumens. Demander si Dieu aime les hommes, c'est demander s'il est bon, c'est mettre en question s'il existe, car comment concevoir un Dieu qui ne soit pas bon? Un bon prince aime ses sujets, un bon pere aime ses enfans, & Dieu pourroit ne pas aimer les hommes? Dans quel esprit un pareil soupçon peut-il naitre, si ce n'est dans ceux qui font de Dieu un être capricieux & barbare, qui se joue impitoyablement du sort des humains? Un tel Dieu mériteroit notre haine & non notre amour.

Dieu, dites-vous, ne doit rien aux hommes. Soit. Mais il se doit à lui-même; il faut indispensablement qu'il soit juste & bienfaisant. Ses perfections ne sont point de son choix, il est nécessairement tout ce qu'il est, il est le plus parfait de tous les êtres, ou il n'est rien. Mais je connois qu'il m'aime, par l'amour que je sens pour lui, c'est parce qu'il m'aime qu'il a gravé dans mon cœur ce sentiment, le plus précieux de ses dons. Son amour est le principe d'union, comme il en doit être le motif.

Dans le commerce des hommes l'amour & la reconnoissance sont deux sentimens distincts. On peut aimer quelqu'un sans en avoir reçu des bienfaits, on peut en recevoir des bienfaits sans l'aimer, sans être ingrat; il n'en est pas de même par rapport à Dieu. Notre reconnoissance ne sauroit aller sans amour, ni notre amour sans reconnoissance, parce que Dieu est tout-à-la-fois un être aimable & bienfaisant. Vous savez gré à votre mere de vous avoir donné le jour, à votre pere de pourvoir à vos besoins, à vos bienfaiteurs de leur secours généreux, à vos amis de leur attachement; or dieu seul est véritablement votre mere, votre pere, votre maitre, votre bienfaiteur & votre ami; & ceux que vous honorez de ces noms ne sont, à proprement parler, que les instrumens de ses bontés sur vous. Pour vous en convaincre, considerez-le sous ces différens rapports.

Que fait une mere pour l'enfant qui naît d'elle? C'est Dieu qui fait tout. Lorsqu'il posoit la terre & les cieux sur leurs fondemens; il avoit dès-lors cet enfant en vue, & le disposoit déja à la longue chaîne d'évenemens qui devoit se terminer à sa naissance. Il faisoit plus, il le créoit en paitrissant le limon dont il forma son premier pere. L'instant est venu de faire éclore ce germe. C'est dans le sein d'une telle mere qu'il lui a plu de le placer, lui-même a pris soin de le fomenter & de le développer.

Dieu est le pere de tous les hommes, bien plus que chaque homme en particulier ne l'est de ses enfans. Choisissons le plus tendre & le plus parfait de tous les peres. Mais qu'est-il auprès de Dieu? Lorsqu'un pere veille à la conservation de son fils, c'est Dieu qui le conserve; lorsqu'il s'applique à l'instruire, c'est Dieu qui lui ouvre l'intelligence; lorsqu'il l'entretient des charmes de sa vertu, c'est Dieu qui la lui fait aimer.

Si nous mettons en comparaison avec la vérité éternelle d'où procédent toutes nos connoissances, les maîtres qui nous guident & qui nous instruisent, soutiendront-ils mieux le parallele? Ce n'est ni au travail de ceux qui nous enseignent, ni à nos propres travaux que nous devons la découverte des vérités; Dieu les a rendues communes à tous les hommes: chacun les possede & peut se les rendre présentes: il n'est besoin pour cet effet que d'y réfléchir. S'il en est quelques-unes de plus abstraites, ce sont des trésors que Dieu a cachés plus avant que les autres, mais qui ne viennent pas moins de lui, puisqu'en creusant nous les trouvons au fond de notre ame, & que notre ame est son ouvrage. L'ouvrier fouille la mine, le physicien dirige ses opérations, mais ni l'un ni l'autre n'ont fourni l'or qu'elle enferme.

S'il est quelqu'un qui ait disputé à Dieu le titre de bienfaiteur, il ne faut pas se mettre en devoir de le combattre. La lumiere dont il jouit, l'air qu'il respire, tout ce qui contribue à sa conservation & à ses plaisirs, les cieux, la terre, la nature entiere destinés à son usage, déposent contre lui & le confondent assez. Il ne pense lui-même, ne parle, & n'agit que parce que Dieu lui a donné la faculté; & sans cette providence contre laquelle il s'éleve, il seroit encore dans le néant, & la terre ne seroit pas chargée du poids importun d'un ingrat.

Tout ce que fait un ami pour la personne sur qui s'est fixée son affection, c'est de l'aimer, de lui vouloir du bien & de lui en faire. Or, c'est ce que nous venons de prouver de Dieu par rapport à nous. Mais que cette qualité d'ami si tendre & si flateuse pour nous, ne diminue rien du respect infini que nous doit inspirer l'idée de sa grandeur suprème. Moins dédai-

gneux que les monarques de la terre, ami de ses sujets, il veut que ses sujets soient les siens, mais il ne leur permet pas d'oublier qu'il est leur souverain maître, & c'est à ce titre qu'il exige leurs hommages.

Ce n'est pas précisément parce que Dieu est grand que nous lui devons des hommages, c'est parce que nous sommes ses vassaux, & qu'il est notre souverain maître. Dieu seul possede sur le monde entier un domaine universel, dont celui des rois de la terre, n'est tout-au-plus que l'ombre. Ceux-ci tiennent leur pouvoir au-moins dans l'origine de la volonté des peuples. Dieu ne tient sa puissance que de lui-même. Il a dit, que le monde soit fait, & le monde a été fait. Voilà le titre primordial de sa royauté. Nos rois sont maîtres des corps, mais Dieu commande aux cœurs. Ils font agir, mais il fait vouloir: autant son empire sur nous est supérieur à celui de nos souverains, autant lui devons-nous rendre de plus profonds hommages. Ces hommages dûs à Dieu, font ce qu'on appelle autrement *culte* ou *religion*. On en distingue de deux sortes, l'un intérieur, & l'autre extérieur. L'un & l'autre est d'obligation. L'intérieur est invariable; l'extérieur dépend des mœurs, des tems & de la religion.

Le culte intérieur réside dans l'ame, & c'est le seul qui honore Dieu. Il est fondé sur l'admiration qu'excite en nous l'idée de sa grandeur infinie, sur le ressentiment de ses bienfaits & l'aveu de sa souveraineté. Le cœur pénétré de ces sentimens les lui exprime par des extases d'admiration, des saillies d'amour, & des protestations de reconnoissance & de soumission. Voilà le langage du cœur, voilà ses hymnes, ses prieres, ses sacrifices. Voilà ce culte dont il est capable, & le seul digne de la divine majesté. C'est aussi celui que J. C. est venu substituer aux cérémonies judaïques, comme il paroît par cette belle réponse qu'il fit à une femme samaritaine, lorsqu'elle lui demanda, si c'étoit sur la montagne de Sion ou sur celle de Séméron qu'il falloit adorer: „ le tems „ vient, lui dit-il, que les vrais adorateurs adore- „ ront en esprit & en vérité „.

On objecte que Dieu est infiniment au-dessus de l'homme, qu'il n'y a aucune proportion entre eux, que Dieu n'a pas besoin de notre culte, qu'enfin ce culte d'une volonté bornée est indigne de l'Etre infini & parfait. Qui sommes-nous, disent ces téméraires raisonneurs, qui fondent leur respect pour la divinité sur l'anéantissement de son culte? Qui sommes-nous pour oser croire que Dieu descende jusqu'à nous faire part de ses secrets, & penser qu'il s'intéresse à nos vaines opinions? Vils atomes que nous sommes en sa présence, que lui font nos hommages? Quel besoin a-t-il de notre culte? Que lui importe de notre ignorance, & même de nos mœurs? Peuvent-elles troubler son répos inaltérable, ou rien diminuer de sa grandeur & de sa gloire? S'il nous a faits, ce n'a été que pour exercer l'énergie de ses attributs, l'immensité de son pouvoir, & non pour être l'objet de nos connoissances. Quiconque juge autrement est séduit par ses préjugés, & connoît aussi peu la nature de son être propre, que celle de l'Etre suprème. Ainsi, la religion qui se flatte d'être le lien du commerce entre deux êtres si infiniment disproportionnés, n'est à le bien prendre qu'une production de l'orgueil & de l'amour effréné de soi-même. Voici la réponse.

Il y a un Dieu, c'est-à-dire, un être infiniment parfait; cet Etre connoît l'étendue sans bornes de ses perfections. A part qu'il est juste, car la justice entre dans la perfection infinie, il doit un amour infini à l'infinité de ses perfections infinies, son amour ne peut même avoir d'autre objet qu'elles. J'en conclus d'abord que s'il a fait quelque ouvrage hors de lui, il ne l'a fait que pour l'amour de lui, car telle est sa grandeur qu'il ne sauroit agir que pour lui seul, & comme tout vient de lui, il faut que tout se termine & retombe à lui, autrement l'ordre seroit violé. J'en conclus en second lieu, que l'Etre infiniment parfait, puisqu'il a tiré les hommes du néant, ne les a créés que pour lui, car s'il agissoit sans se proposer de fin, comme il agiroit d'une façon aveugle, sa sagesse en seroit blessée; & s'il agissoit pour une fin moins noble, moins haute que lui, il s'aviliroit par son action même & se dégraderoit. Je vais plus loin. Cet Etre suprême, à qui nous devons l'existence, nous a faits intelligens & capables d'aimer. Il est donc vrai encore qu'il veut, & qu'il ne peut ne pas vouloir, d'une part, que nous employons notre intelligence à le connoître & à l'admirer; de l'autre, que nous employons notre volonté & à l'aimer, & à lui obéir. L'ordre demande que notre intelligence soit reglée, & que notre amour soit juste. Par conséquent il est nécessaire que Dieu, ordre essentiel & justice suprème, veuille que nous aimions sa perfection infinie plus que notre perfection finie. Nous ne devons nous aimer qu'en nous rapportant à lui, & ne réserver pour nous qu'un amour, foible ruisseau de celui dont la source doit principalement & inépuisablement ne couler que pour lui. Telle est la justice éternelle que rien ne peut obscurcir, la proportion inviolable que rien ne peut altérer ni deranger. Dieu se doit tout à lui-même, je me dois tout à lui, & tout n'est pas trop pour lui. Ces conséquences ne sont ni arbitraires, ni forcées, ni tirées de loin. Mais aussi prenez garde, ces fondemens une fois posés, l'édifice de la religion s'éleve tout seul, & demeure inébranlable. Car dès que l'Etre infini doit seul épuiser notre adoration & nos hommages, dès qu'il doit d'abord avoir tout notre amour, & qu'ensuite cet amour ne doit se répandre sur les créatures qu'à proportion & selon les degrés de perfection qu'il a mis en eux, dès que nous devons une soumission sans réserve à celui qui nous a faits, tout d'un coup la *religion* s'enfante dans nos cœurs; car elle n'est essentiellement & dans son fond qu'adoration, amour & obéissance.

Présentons le même raisonnement sous une autre forme. Quels sont les devoirs les plus généraux de la *religion*? C'est la louange, c'est l'amour, c'est l'action de graces, c'est la confiance & la priere. Or, je dis que l'existence de Dieu supposée, il seroit contradictoire de lui refuser le culte renfermé dans ces devoirs. Si Dieu existe, il est le souverain maitre de la nature, & la perfection suprème. Il nous a faits ce que nous sommes, il nous a donné ce que nous possédons, donc nous devons & nos hommages à sa grandeur, & notre amour à ses perfections, & notre confiance à sa bonté, & nos prieres à sa puissance, & notre action de graces à ses bienfaits. Voilà le culte intérieur évidemment prouvé.

Dieu n'a besoin, ajoutez-vous, ni de nos adorations, ni de notre amour. De quel prix notre hommage peut-il être à ses yeux? Et que lui importe le culte imparfait & toujours borné des créatures? En est-il plus heureux? en est-il plus grand? Non sans doute, il n'en a pas besoin, & nous ne le disons pas non plus. Ce mot *besoin* ne doit jamais être employé à l'égard de Dieu. Mais pour m'en servir à votre exemple, Dieu avoit-il besoin de nous créer? A-t-il besoin de nous conserver? notre existence le rend-elle plus heureux, le rend-elle plus parfait? Si donc il nous a fait exister, s'il nous conserve, quoiqu'il n'ait besoin ni de notre existence, ni de notre conservation, ne mesurez plus ce qu'il exige de nous sur ce qui lui sera utile. Il se suffit à lui-même, il se connoît & il s'aime. Voilà sa gloire & son bonheur. Mais réglez ce qu'il veut de vous sur ce qu'il doit à sa sagesse & à l'ordre immuable. Notre culte est imparfait en lui-même, je n'en disconviens point, & cependant je dis qu'il n'est pas indigne de Dieu; j'ajoute même qu'il est impossible qu'il nous ait donné l'être pour une autre fin que pour ce culte tout borné qu'il est. Afin de le mieux comprendre, distinguons ce que la créature peut faire, d'avec la complaisance que Dieu en tire. Ne vous effarouchez pas d'une telle expression. Je n'entends par ce mot, en l'expliquant à Dieu, que cet acte intérieur de son intelligence par lequel il approuve ce qu'elle voit de conforme à l'ordre. Cela passé, je viens à ma preuve.

D'une part l'action de la créature qui connoît Dieu, qui lui obéit & qui l'aime, est toujours nécessairement imparfaite; mais d'une autre part cette opération de la créature est la plus noble, la plus élevée qu'il soit possible de produire, & que Dieu puisse tirer d'elle. Donc les limites naturelles ne comportent rien de plus haut. Cette opération n'est donc plus indigne de Dieu. Etablissez en effet qu'il lui soit impossible de produire une substance intelligente, si ce n'est à condition d'en obtenir quelque opération aussi parfaite que lui, vous le reduisez à l'impuissance de rien créer. Or nous existons, & nous sommes l'ouvrage de ses mains. En nous donnant l'être, il s'est donc proposé de tirer de nous l'opération la plus haute que notre nature imparfaite puisse produire. Mais cette opération la plus parfaite de l'homme, qu'est-elle si-

non

non la connoiſſance & l'amour de cet auteur? Que cette connoiſſance, que cet amour, ne ſoient pas portés au plus haut degré concevable, n'importe. Dieu a tiré de l'homme ce que l'homme peut produire de plus grand, de plus achevé, dans les bornes où ſa nature le renferme. C'en eſt aſſez pour l'accompliſſement de l'ordre. Dieu eſt content de ſon ouvrage, ſa ſageſſe eſt d'accord avec ſa puiſſance, & il ſe complait dans ſa créature. Cette complaiſance eſt ſon unique terme, & comme elle n'eſt pas diſtinguée de ſon être, elle le rend lui-même ſa propre fin. Allons jusqu'où nous mene une ſuite de conſéquences ſi lumineuſes quoique ſimples.

Quand je demande pourquoi Dieu nous a donné des yeux, tout auſſi-tôt on me répond, c'eſt qu'il a voulu que nous puiſſions voir la lumiere du jour, & par elle tous les autres objets. Mais ſi je demande d'où vient qu'il nous a donné le pouvoir de le connoître & de l'aimer, ne faudra-t-il pas me répondre auſſi que ce don le plus précieux de tous, il nous l'accorde afin que nous puiſſions connoître ſon éternelle vérité, & que nous puiſſions aimer ſes perfections infinies? S'il avoit voulu qu'une profonde nuit regnât ſur nous, l'organe de la vue ſeroit une ſuperfluité dans ſon ouvrage. Tout de même s'il avoit voulu que nous l'ignoraſſions à jamais, & que nos cœurs fuſſent incapables de s'élever juſqu'à lui, cette notion vive & diſtincte qu'il nous a donnée de l'infini, cet amour inſatiable du bien, dont il a fait l'eſſence de notre volonté, ſeroient des preſens inutiles, contraires même à ſa ſageſſe, & cette idée ineffaçable de l'Etre divin, & cet amour du parfait & du beau que rien ici ne peut ſatisfaire ni éteindre en nous, tout donne les traits par leſquels Dieu a gravé ſon image au milieu de nous. Mais cette reſſemblance imparfaite que nous avons avec l'Etre ſuprème, & qui nous avertit de notre deſtination, eſt au même tems l'invincible preuve de la néceſſité d'un culte du moins intérieur.

Si après tant de preuves, on perſiſte à dire que la Divinité eſt trop au-deſſus de nous pour deſcendre juſqu'à nous, nous répondrons qu'en exagérant ainſi ſa grandeur & notre néant, on ne veut que ſecouer ſon joug, ſe mettre à ſa place & renverſer toute ſubordination; nous répondrons que par cette humilité trompeuſe & hypocrite, on n'imagine un Dieu ſi éloigné de nous, ſi fier, ſi indifférent dans ſa hauteur, ſi indolent ſur le bien & ſur le mal, ſi inſenſible à l'ordre & au deſordre, que pour s'autoriſer dans la licence de ſes deſirs, pour ſe flatter d'une impunité générale, & pour ſe mettre, s'il eſt poſſible, autant au-deſſus des plaintes de ſa conſcience, que des lumieres de la raiſon.

Mais le culte extérieur, pourquoi ſuppoſer que Dieu le demande? Hé! vous-mêmes, comment ne voyez-vous pas que celui-ci coule inévitablement de l'autre? Si-tôt que chacun de nous eſt dans l'étroite obligation de remplir les devoirs que je viens d'expoſer, ne deviennent-ils pas des lois pour la ſociété entiere? Les hommes, convaincus ſéparément de ce qu'ils doivent à l'Etre infini, ſe réuniront dès-là pour lui donner des marques publiques de leurs ſentimens. Tous enſemble, ainſi qu'une grande famille, ils aimeront le pere commun; ils chanteront ſes merveilles; ils béniront ſes bienfaits; ils publieront ſes louanges, ils l'annonceront à tous les peuples, & brûleront de le faire connoître aux nations égarées qui ne connoiſſent pas encore, ou qui ont oublié ſes miſéricordes & ſa grandeur. Le concert d'amour, de vœux & d'hommages dans l'union des cœurs, n'eſt-il pas évidemment ce culte exterieur, dont vous êtes ſi en peine? Dieu ſeroit alors toutes choſes en tous. Il ſeroit le roi, le pere, l'ami des humains; il ſeroit la loi vivante des cœurs, on ne parleroit que de lui & pour lui. Il ſeroit conſulté, cru, obéi. Hélas! un roi mortel, ou un vil pere de famille s'attire par ſa ſageſſe, l'eſtime & la confiance de tous ſes enfans, on ne voit à toute heure que les honneurs qui lui ſont rendus; & l'on demande qu'eſt-ce que le culte divin, & ſi l'on en doit un? Tout ce qu'on fait pour honorer un pere, pour lui obéir, & pour reconnoitre ſes graces, eſt un culte continuel qui ſaute aux yeux. Que ſeroit-ce donc, ſi les hommes étoient poſſedés de l'amour de Dieu? Leur ſociété ſeroit un culte ſolemnel, tel que celui qu'on nous dépeint des bienheureux dans le ciel.

A ces raiſonnemens, pour démontrer la néceſſité d'un culte extérieur, j'en ajouterai deux autres. Le premier eſt fondé ſur l'obligation indiſpenſable où nous ſommes de nous édifier mutuellement les uns les autres; le ſecond eſt fondé ſur la nature de l'homme.

1°. Si la piété eſt une vertu, il eſt utile qu'elle regne dans tous les cœurs: or il n'eſt rien qui contribue plus efficacement au regne de la vertu, que l'exemple. Les leçons y feroient beaucoup moins; c'eſt donc un bien pour chacun de nous, d'avoir ſous les yeux des modeles attrayans de piété. Or, ces modeles ne peuvent être tracés, que par des actes extérieures de *religion*. Inutilement par rapport à moi, un de mes concitoyens eſt-il pénétré d'amour, de reſpect & de ſoumiſſion pour Dieu, s'il ne le fait pas connoître par quelque démonſtration ſenſible qui m'en avertiſſe. Qu'il me donne des marques non ſuſpectes de ſon goût pour la vérité, de ſa réſignation aux ordes de la Providence, d'un amour affectueux pour ſon Dieu, qu'il l'adore, le loue, le glorifie en public; ſon exemple opere ſur moi, je me ſens piqué d'une ſainte émulation, que les plus beaux morceaux de morale n'auroient pas été capables de produire. Il eſt donc eſſentiel à l'exercice de la *religion*, que la profeſſion s'en faſſe d'une maniere publique & viſible; car les mêmes raiſons qui nous apprennent qu'il eſt de notre devoir de reconnoître les relations où nous ſommes à l'égard de Dieu, nous apprennent également, qu'il eſt de notre devoir d'en rendre l'aveu public. D'ailleurs parmi les faveurs dont la Providence nous comble, il y en a de perſonnelles, il y en a de générales. Or, par rapport à ces dernieres, la raiſon nous dit que ceux qui les ont reçues en commun doivent ſe joindre pour en rendre graces à l'Etre ſuprème en commun, autant que la nature des aſſemblées religieuſes peut le permettre.

2°. Une *religion* purement mentale pourroit convenir à des eſprits purs & immatériels, dont il y a ſans doute un nombre infini de différentes eſpeces dans les vaſtes limites de la création; mais l'homme étant composé de deux natures réunies, c'eſt-à-dire de corps & d'ame, ſa *religion* ici bas doit naturellement être relative & proportionnée à ſon état & à ſon caractere, & par conſéquent conſiſte également en méditations intérieures, & en actes de pratique extérieure. Ce qui n'eſt d'abord qu'une préſomption devient une preuve, lorſqu'on examine plus particuliérement la nature de l'homme, & celle des circonſtances où elle eſt placée. Pour rendre l'homme propre au poſte & aux fonctions qui lui ont été aſſignées, l'expérience prouve qu'il eſt néceſſaire que le tempérament du corps influe ſur les paſſions de l'eſprit & que les facultés ſpirituelles ſoient tellement enveloppées dans la matiere que nos plus grands efforts ne puiſſent les émanciper de cet aſſujettiſſement, tant que nous devons vivre & agir dans ce monde matériel. Or, il eſt évident que des êtres de cette nature ſont peu propres à une *religion* purement mentale, & l'expérience le confirme; car toutes les fois que par le faux deſir d'une perfection chimérique, des hommes ont tâché dans les exercices de *religion* de ſe dépouiller de la groſſiereté des ſens, & de s'élever dans la région des idées immaginaires, le caractere de leur tempérament a toujours décidé de l'iſſue de leur entrepriſe. La *religion* des caracteres froids & flegmatiques a dégénéré dans l'indifférence & le dégoût, & celle des hommes bilieux & ſanguins a dégénéré dans le fanatiſme & l'enthouſiaſme. Les circoſtances de l'homme & des choſes qui l'environnent, contribuent de plus en plus à rendre invincible cette incapacité naturelle pour une *religion* mentale. La néceſſité & le deſir de ſatisfaire aux beſoins & aux aiſances de la vie, nous aſſujettiſſent à un commerce perpétuel & conſtant, avec les objets les plus ſenſibles & les plus matériels. Le commerce fait naître en nous des habitudes, dont la force s'obſtine d'autant plus, que nous nous efforçons de nous en délivrer. Ces habitudes portent continuellement l'eſprit vers la matiere, & elles ſont ſi incompatibles avec les contemplations mentales, elles nous en rendent ſi incapables, que nous ſommes même obligés pour remplir ce que l'eſſence de la *religion* nous preſcrit à cet égard, de nous ſervir contre les ſens & contre la matiere de leur propre ſecours, afin de nous aider & de nous ſoutenir dans les actes ſpirituels du culte religieux. Si à ces raiſons l'on ajoute que le commun du peuple qui compoſe la plus grande partie du genre humain, & dont tous les membres en particulier ſont perſonnellement intéreſſés dans la *religion*, eſt par état, par emploi, par nature, plongé dans la matiere; on n'a pas beſoin d'autre argument, pour prouver

ver qu'une *religion* mentale consistant en une philosophie divine qui résideroit dans l'esprit, n'est nullement propre à une créature telle que l'homme dans le poste qu'il occupe sur la terre.

Dieu en unissant la matiere à l'esprit, l'a associé à la *religion* & d'une maniere si admirable, que lorsque l'ame n'a pas la liberté de satisfaire son zele, en se servant de la parole, des mains, des prosternemens, elle se sent comme privée d'une partie du culte qu' elle vouloit rendre, & de celle même qui lui donneroit le plus de consolation; mais si elle est libre, & que ce qu'elle éprouve au-dedans la touche vivement & la pénetre, alors ses regards vers le ciel, ses mains étendues, ses cantiques, ses prosternemens, ses adorations diversifiées en cent manieres, ses larmes que l'amour & la pénitence font également couler, soulagent son cœur en suppléant à son impuissance, & il semble que c'est moins l'ame qui associe le corps à sa piété & à sa *religion*, que ce n'est le corps même qui se hâte de venir à son secours & de suppléer à ce que l'esprit ne sauroit faire; ensorte que dans la fonction non-seulement la plus spirituelle, mais aussi la plus divine, c'est le corps qui tient lieu de ministre public & de prêtre, comme dans le martyre, c'est le corps qui est le témoin visible & le défenseur de la vérité contre tout ce qui l'attaque.

Aussi voyons-nous que tous les peuples qui ont adoré quelque divinité, ont fixé leur culte à quelques démonstrations extérieures qu'on nomme *des cérémonies*. Dès que l'intérieur y est, il faut que l'extérieur s'exprime & le communique dans toute la société. Le genre humain jusqu'à Moïse, faisoit des offrandes & des sacrifices. Moïse en a institué dans l'église judaïque: la chrétienne en a reçu de J. C. Jusqu'au tems de Moïse, c'est-à-dire pendant tout le tems de la loi de nature, les hommes n'avoient pour se gouverner que la raison naturelle & les traditions de leurs ancêtres. On n'avoit point encore érigé le temple au vrai Dieu, le culte alors n'avoit point de forme fixe & déterminée; chacun choisissoit les cérémonies qu'il croyoit les plus significatives pour exprimer au-dehors sa *religion*. Enfin le culte fut fixé par Moïse, & tous ceux qui voulurent avoir part aux faveurs plus marquées que Dieu répandoit sur le peuple juif, étoient obligés de le révérer & de s'y soumettre. Sur les débris de cette *religion*, qui n'étoit que l'ombre & l'ébauche d'une *religion* plus parfaite, s'est élevée la *religion* Chrétienne, au culte de laquelle tout homme est obligé de se soumettre, parce que c'est la seule véritable, qu'elle a été marquée au sceau de la Divinité, & que la réunion de tous les peuples dans ce culte uniforme, est fondée sur l'œconomie des decrets de Dieu. *Voyez l'article de la* Religion Chrétienne.

Religion, se dit plus particulierement du systême particulier de créance & de culte qui a lieu dans tel ou tel pays, dans telle ou telle secte, dans tel ou tel tems, *&c.*

Dans ce sens, on dit la *religion romaine*, la *religion* réformée, la *religion* des Grecs, celle des Turcs, des sauvages d'Amérique, des Siamois, *&c.*

Ceux-ci, dit le ministre Claude, soutiennent que la diversité des *religions*, c'est-à-dire les différentes manieres d'honorer Dieu lui sont agréables, parce que toutes ont le même objet, toutes tendent à la même fin, quoique par des moyens différens.

Principe faux, si Dieu a déclaré qu'il rejettoit tel ou tel culte, comme insuffisant ou imparfait, & qu'il en adoptoit tel ou tel autre, comme plus pur & plus raisonnable; si d'ailleurs il a établi dans le monde quelqu'autorité visible qui dût avec pleine puissance, régler la maniere & les cérémonies du culte qu'il a approuvé; or c'est ce qu'il a fait par la révélation & par l'établissement de son Eglise.

C'est donc à tort, que le même ministre prétend que le sentiment de ces idolâtres est beaucoup plus équitable, que celui de ces zélateurs qui croyent qu'il n'y a que leur culte qui soit agréable à Dieu; & l'on sent que par ces zélateurs, il a voulu désigner les Catholiques. Car ceux-ci ne condamnent pas les autres cultes précisément par leurs propres lumieres, mais parce que Dieu les a rejettés, parce qu'ils ne sont pas conformes à celui qu'il a établi, & parce qu'enfin ils ne sont point autorisés par la puissance à qui il a confié l'interprétation de ses lois.

La *religion* d'une assez grande partie du monde, est celle dont on peut trouver une description exacte dans un des chœurs de la troade de Séneque, à la fin du second acte qui commence ainsi:

> *Verum est, an timidos fabula decipit?*
> *Umbras corporibus vivere conditis*, &c.

C'est suivant Guy Patin, la *religion* des princes des grands, des magistrats, & même de quelques médecins & philosophes, & il ajoute que le duc de Mayenne, chef de la ligue en France, avoit coutume de dire que les princes ne commençoient à avoir de la *religion*, qu'après avoir passé quarante ans, *cum numina nobis mors instans majora facit*. Patin, *lettres choisies*. Lettre 106. pensée fausse & démentie par l'expérience de tous les siecles.

Religion *des Grecs & des Romains*, (*Théologie payenne.*) c'est la même *religion*; la greque est la mere, & la romaine est la fille. On se tromperoit si l'on regardoit Romulus comme le pere de la *religion* des Romains. Il l'avoit apportée d'Albe, & Albe l'avoit reçue des Grecs. Les critiques qui contestent la venue d'Enée en Italie, ne nient pas qu'avant même la guerre de Troie, les Arcadiens sous Oénotrus, les Palantiens sous Evandre, les Pélages, ne soient venus avec leurs dieux en Italie. Ainsi sans recourir à Enée, la *religion* greque se trouve à la naissance de Rome. Rémus & Romulus un peu avant que de poser la premiere pierre, célebrent les Lupercales selon la coutume d'Arcadie, & l'institution d'Evandre; & lorsque la ville reçoit ses citoyens, Romulus commençant par le culte des dieux, consacre des temples, éleve des autels, établit des fêtes & des sacrifices, en prenant dans la *religion greque* tout ce qu'il y a de mieux.

Il y a plus, les monumens l'attesterent long-tems à Rome & dans les autres villes d'Italie, témoin un autel érigé à Evandre sur le mont Aventin; un autre à Carmenta sa mere près du capitole; des sacrifices à Saturne selon le rit grec; le temple de Junon à Fatères, modelé sur celui d'Argos, & le culte qui se ressembloit. Ces monumens & tant d'autres, que Dénis d'Halicarnasse avoit vûs en partie, lui font dire que Rome étoit une ville greque.

On prétend communément, que Numa donna la *religion* à Rome; c'est confondre les ornemens d'un édifice avec la construction. A peine la foule de particuliers qui se jetta dans cette capitale fut réduite en corps politique, que Romulus y ouvrit, si je puis parler ainsi, un asyle aux dieux comme aux hommes.

Il est vrai cependant que Numa donna de l'ordre & de l'étendue aux cérémonies, aux fêtes, aux sacrifices, & au mystere sacré. Sous le regne de ce prince, la *religion* prit une forme stable; soit qu'appellé à la couronne par sa piété, il n'eût d'autre objet que l'honneur des dieux; ou que prévenu des principes de Pythagore, il voulût donner à sa politique tous les dehors de la *religion*; soit qu'élevé dans la doctrine des anciens Sabins, comme plus pure & plus austere, & non point dans celle de ce philosophe, que Tite-Live nous assure n'avoir paru que sous le regne de Servius Tullius, & encore aux extrémités de l'Italie, il crut pouvoir ne rien faire de plus avantageux pour l'établissement de l'empire romain, que d'y introduire les rits de son pays, & d'adoucir par les principes & les impressions de la *religion*, un peuple sauvage & belliqueux, qui ne connoissoit presque d'autres lois que celle de la supériorité, ni d'autres vertus que la valeur. Numa forma donc beaucoup d'établissemens utiles en ce genre; mais ni lui, ni ses successeurs, ne toucherent point aux institutions de la *religion greque* fondée par Romulus.

La *religion romaine* étoit donc fille de la *religion greque*. On n'est pas surpris qu'une fille ressembla à sa mere, comme on ne l'est pas qu'elle en differe en quelque chose. Mais quelle fut la différence de l'une à l'autre? qu'est-ce que les Romains ajouterent à la *religion greque?* & qu'est-ce qu'ils en retrancherent? C'est une recherche fort curieuse que je n'ai trouvé discutée que par M. l'abbé Coyer, dans une charmante dissertation dont nous allons donner le précis avec un peu d'étendue.

Ces additions & les retranchemens que les Romains firent à la *religion greque*, peuvent, dit-il, se présenter sous quatre faces: 1°. Rome en adoptant la *religion greque*, voulut des dieux plus respectables: 2°. des dogmes plus sensés: 3°. un merveilleux moins fanatique: 4°. un culte plus sage. Etablissons ces quatre points que M. l'abbé Coyer a si bien développés, &

& nous aurons le système & la différence des deux *religions*.

Nous écartons d'abord de notre point de vue la *religion* des philosophes grecs ou romains; quelques-uns nioient l'existence des dieux, les autres en doutoient; les plus sages n'en adoroient qu'un. Tous les autres dieux n'étoient pour Platon, Séneque, & leurs semblables, que les attributs de la divinité. Toutes les fables qu'on en débitoit, tout le merveilleux dont on les chargeoit, tout le culte qu'on leur rendoit, les philosophes savoient ce qu'il falloit en penser. Mais le peuple, mais la *religion* publique prenoit les choses à la lettre; & c'est la *religion* publique qui fait ici notre objet. Or je dis 1°. que les Romains en adoptant la *religion greque*, voulurent des dieux plus respectables.

Quels furent les dieux de la Grece? c'est dans Homere; c'est dans Hésiode qu'il faut les chercher. Les Grecs n'avoient alors que des poëtes pour historiens & pour théologiens. Homere n'imagina pas les dieux, il les prit tels qu'il les trouva pour les mettre en action. L'Iliade en fut le théatre aussi-bien que l'Odyssée. Hésiode, si la théogonie est de lui, sans donner aux dieux autant d'action, en trace la généalogie d'un style simple & historique. Voilà les anciennes archives de la théogonie greque, & voici les dieux qu'elles nous montrent. Des dieux corporels, des dieux foibles, des dieux vicieux, & des dieux inutiles.

Romulus en adopta une partie pour Rome, mais en rejettant les fables qui les deshonoroient, la corporalité en étoit une. Les dieux d'Homere & d'Hésiode, sans excepter les douze grands dieux que la Grece portoit en pompe dans ses fêtes solemnelles, naquirent comme les hommes naissent: Apollon de Jupiter, Jupiter de Saturne, & Saturne avoit Cælus pour pere. Rome les adoroit sans demander comment ils avoient pris naissance. Elle ne connoissoit ni la fécondité des déesses, ni l'enfance, ni l'adolescence, ni la maturité des dieux; elle n'imaginoit pas ces piés argentés de Thétis, ces cheveux dorés d'Apollon, ces bras de Junon blancs comme la neige, ces beaux yeux de Vénus, ces festins, ce soleil dans l'Olympe. Les Grecs vouloient tout peindre; les Romains se contentoient d'entrevoir dans un nuage respectable. Cotta prouve fort bien contre l'épicurien Velleius, que les dieux ne peuvent avoir de figure sensible; & quand il disoit cela, il exposoit les sentimens de Rome dès sa naissance.

Romulus vantoit la puissance & la bonté des dieux, non leur figure ou leurs sensations; il ne souffroit pas qu'on leur attribuât rien qui ne fût conforme à l'excellence de leur être; Numa eut le même soin d'écarter de la nature divine toute idée de corps: Gardez-vous, dit-il, d'imaginer que les dieux puissent avoir la forme d'un homme ou d'une bête; ils sont invisibles, incorruptibles, & ne peuvent s'appercevoir que par l'esprit. Aussi pendant les 160 premieres années de Rome, on ne vit ni statues, ni images dans les temples; le *palladium* même n'étoit pas exposé aux regards publics.

La *religion greque*, après avoir mis les dieux dans des corps, poussa l'erreur encore plus loin; & de purs hommes elle en fit des dieux. Les Romains penserent-ils de même? est-il permis de hasarder des conjectures? S'ils l'avoient pensé n'auroient-ils pas divinisé Numa, Brutus, Camille & Scipion, ces hommes qui avoient tant ressemblé aux dieux? S'ils mirent au rang de leurs dieux Castor, Pollux, Esculape, Hercule, ces héros que la Grece avoit divinisés; ils se desabuserent, & ne regarderent plus ces héros que comme les amis des dieux.

Le Bacchus fils de Sémélé, que la Grece adoroit, n'étoit pas celui que les Romains avoient consacré, & qui n'avoit point de mere. Virgile nous montre dans l'élysée tous les héros de Rome; il n'en fait pas des dieux. Homere voit les choses autrement; l'ame d'Hercule ne s'y trouve pas, mais seulement son simulacre; car pour lui, il est assis à la table des dieux, il est devenu dieu. Les publicains de Rome lui auroient disputé sa divinité, comme ils la disputerent à Trophonius & à Amphiaraüs; ils ne sont pas dieux, dirent-ils, puisqu'ils ont été hommes; & nous leverons le tribut sur les terres qu'il vous a plû de leur consacrer comme à des dieux. Objectera-t-on l'apothéose des empereurs romains? Ce ne fut jamais qu'une basse flatterie que l'esclavage avoit introduite. Domitien dieu! & Caton seroit resté homme! Les Romains n'étoient pas si dupes. Ils vouloient des dieux de nature vraiment divine, des dieux dégagés de la matiere.

Ils les vouloient aussi sans foiblesse. Les Grecs disoient que Mars avoit gémi treize mois dans les fers d'Otus & d'Ephialte; que Vénus avoit été blessée par Diomede, Junon par Hercule; que Jupiter lui-même avoit tremblé sous la fureur des géans. La *religion romaine* ne citoit ni guerres ni blessures, ni chaînes ni esclavage pour les dieux. Aristophane à Rome n'auroit pas osé mettre sur la scene Mercure cherchant condition parmi les hommes, portier, cabaretier, homme d'affaires, intendant des jeux, pour se soustraire à la misere; il n'y auroit pas mis cette ambassade ridicule, où les dieux députent Hercule vers les oiseaux, pour un traité d'accommodement; la salle d'audience est une cuisine bien fournie, où l'ambassadeur demande à établir sa demeure.

Les Romains ne vouloient pas rire aux dépens de leurs dieux: si Plaute les fit rire dans son Amphitrion, c'étoit une fable étrangere qu'il leur présentoit, fable qu'on ne croyoit point à Rome, mais qu'Athènes adoptoit, lorsqu'Euripide & Archippus l'avoient traitée. Le Jupiter grec & le Jupiter romain, quoiqu'ils portassent le même nom, ne se ressembloient guere. Les dieux grecs étoient devenus pour Rome des dieux de théatre, parce que la crainte, l'espérance, les succès, les revers, les rendoient tout propres aux intrigues. Rome croyoit ses dieux au-dessus de la crainte, de la misere & de la foiblesse, suivant la doctrine de Numa. Elle ne connoissoit que des dieux forts.

Mais si elle rejettoit les dieux foibles, à plus forte raison les dieux vicieux. On n'entendoit pas dire à Rome comme dans la Grece, que Cælus eût été mutilé par ses enfans, que Saturne dévoroit les siens dans la crainte d'être détrôné, que Jupiter tenoit son pere enfermé dans le tartare. Ce Jupiter grec, comme le plus grand des dieux, étoit aussi le plus vicieux; il s'étoit transformé en cygne, en taureau, en pluie d'or, pour séduire des femmes mortelles. Parmi les autres divinités, pas une qui ne se fût signalée par la licence, la jalousie, le parjure, la cruauté, la violence.

Si Homere, si Hésiode, eussent chanté à Rome les forfaits des dieux, en admirant leur génie, on les auroit peut-être lapidés. Pythagore, sous le regne de Servius Tullius, crioit à toute l'Italie, qu'il les avoit vû tourmentés dans les enfers, pour toutes les faussetés qu'ils avoient mises sur le compte des dieux. On prenoit alors la *religion* bien sérieusement à Rome. Les esprits étoient simples, les mœurs étoient pures; on se souvenoit des institutions de Romulus, qui avoit accoutumé les citoyens à bien penser, à bien parler des immortels, à ne leur prêter aucune inclination indigne d'eux. On n'avoit pas oublié les maximes de Numa, dont la premiere étoit le respect pour les dieux. On refuse le respect à ce qu'on méprise.

On seroit tenté de croire qu'on cessa de bien penser des dieux, lorsque les lettres ayant passé en Italie, les poëtes mirent en œuvre la théologie greque. Elle n'étoit pour eux & pour les Romains, qu'un tissu de fables pour orner la Poésie. Ovide n'en imposa à personne par ses métamorphoses. Horace & Virgile en habillant les dieux à la greque, ne détruisirent pas les anciennes traditions. La théologie romaine subsistoit dans son entier. Denys d'Halicarnasse, qui étoit témoin du fait, dit qu'il la préféroit à la théologie greque, parce que celle-ci répandoit parmi le peuple le mépris des dieux, & l'imitation des crimes dont ils étoient coupables. Rome vouloit des dieux sages.

Elle se fit des dieux aussi-bien que la Grece, mais des dieux utiles. Palès fut invoquée pour les troupeaux, Vertume & Pomone pour les fruits, les dieux Lares pour les maisons, le dieu Terme pour les bornes des processions. L'Hébé greque devint la déesse tutélaire de la jeunesse. Si les dieux nuptiaux dans les mariages, les Nixii dans les accouchemens, la déesse Horta dans les actions honnêtes, Strenna dans les actions de force; si ces divinités, & tant d'autres inconnues aux Grecs, partagerent l'encens des Romains, ce fut à titre d'utilité. Il semble que dès les premiers tems, les Romains se conduisirent par cette maxime de Cicéron, qu'il est de la nature des dieux de faire du bien aux hommes.

C'est sur ce principe, qu'ils diviniserent la concorde, la paix, le salut, la liberté. Les vertus ne furent pas oubliées, la prudence, la piété, le courage, la foi, autant d'êtres moraux qui furent personnifiés, autant

tant de temples; & Cicéron trouve céla fort bien, parce qu'il faut, dit-il, que les hommes regardent les vertus comme des divinités qui habitent dans leurs ames. Les Grecs furent plus sobres dans cet ordre de divinités. Pausanias ne fait mention que d'un temple qu'ils éleverent à la miséricorde.

Mais on est peut-être surpris de voir les Romains sacrifier à la Peur, à la Fievre, à la Tempête, & aux dieux des enfers; ils ne s'écartoient pourtant pas de leur systême. Ils invoquoient ces divinités nuisibles pour les empêcher de nuire. On ne finiroit pas si on vouloit faire le dénombrement de tous les dieux que Rome associa aux dieux de la Grece; jamais aucune ville greque ou barbare n'en eut tant. La Quartille de Pétrone s'en plaignoit en disant, qu'on y trouvoit plus facilement un dieu qu'un homme. La capitale du monde se regardoit comme le sanctuaire de tous les dieux. Mais malgré ce polythéisme si excessif, on lui doit cette justice, qu'elle écarta de la nature divine l'inutilité, le vice, la foiblesse, la corporalité. Des dieux utiles, des dieux sages, des dieux forts, des dieux dégagés de la matiere, furent des dieux plus respectables. Rome ne s'en tint pas là; ses dogmes qu'elle adopta furent plus sensés. C'est ce que nous allons prouver.

Dans toute *religion*, les dogmes vraiment intéressans sont ceux qui tiennent aux mœurs, au bonheur ou au malheur. L'homme est libre sous l'action des dieux? Sera-t-il heureux en quittant cette terre, & s'il est malheureux, le sera-t-il éternellement? Voilà les questions qu'ont agité les hommes dans tous les tems, & qui les inquiéteront toujours, s'ils n'ont recours à la vraie *religion*.

Les Grecs étoient fatalistes, fatalistes de la plus mauvaise espece; car selon eux, les dieux enchaînoient les événemens: ce n'est pas tout, ils poussoient les hommes au crime: écoutons Homere; il a beau nous dire au commencement de l'Odyssée que les amis d'Ulysse doivent leur perte à leur propre folie, on lit cent autres endroits où le fatalisme se déclare ouvertement. C'est Vénus qui allume dans le cœur de Pâris & d'Hercule ce feu criminel qui fait tant de ravages; le bon Priam console Hélene en imputant tout aux dieux. Ce sont des dieux enmemis qui sement la haine & la discorde entre Achille & Agamemnon, le sage Nestor n'en doute pas. C'est Minerve, qui de concert avec Junon, dirige la fleche perfide de Pandarus, pour rompre une treve solemnellement jurée. C'est Jupiter, qui après la prise de Troie, conduit la hache de Clytemnestre sur la tête d'Agamemnon. On ne sauroit tout dire.

Qu'on ouvre le poëme des Romains, Virgile ne met pas sur le compte des dieux, le crime de Pâris. Hélene aux yeux d'Enée n'est qu'une femme coupable qui mérite la mort. Les femmes criminelles que le héros troyen contemple dans le tartare, l'impie Salmonée, l'audacieux Tytie, l'insolent Ixion, le cruel Tantale, n'ont rien à reprocher aux dieux. Rhadamante les oblige eux-mêmes à confesser leurs forfaits. Ce n'étoit pas là le langage de Phedre, d'Astrée, d'Oreste, d'Œdipe, sur le théatre d'Athènes. On n'y entendoit qu'emportement contre les dieux auteurs des crimes. Si la scene romaine a copié ces blasphèmes, il ne faut pas les prendre pour les sentimens de Rome. Séneque & les autres tragiques faisoient précisément ce que nous faisons aujourd'hui. Phédre, Œdipe se plaignent aussi des dieux sur notre théatre; & nous ne sommes pas fatalistes, mais ceux qui nous ont donné le ton, & aux Romains avant nous; les Grecs parloient le langage de leur *religion*.

La *religion romaine* proposoit en tout l'intervention des dieux, mais en tout ce qui étoit bon & honnête. Les dieux ne forçoient pas le lâche à être brave, & encore moins le brave à être lâche; c'est le précis de la harangue de Posthumius, sur le point de livrer bataille aux Tarquins: les dieux, dit-il, nous doivent leurs secours, parce que nous combattons pour la justice; mais sachez qu'ils ne tendent la main qu'à ceux qui combattent vaillamment, & jamais aux lâches.

Le dogme de la fatalité ne passa d'Athènes à Rome qu'au tems de Scipion l'Africain, Panætius l'apporta de l'école stoïcienne; mais ce ne fut qu'une opinion philosophique adoptée par les uns, combattue par les autres, sur-tout par Cicéron dans son livre *de fato*. La *religion* ne l'enseigna point; & ceux qui l'embrasserent ne s'en servirent jamais pour enchaîner la volonté de l'homme. Epictete assurément ne croyoit pas que des dieux eussent forcé Néron à faire éventrer sa mere.

Il est étonnant que la *religion grecque* ayant attribué aux dieux la méchanceté des hommes, ait creusé le tartare pour y punir des vicieux sans crime. Il l'est peut-être encore plus, qu'elle les ait condamnés à des tourmens éternels. Tantale mourra toujours de soif au milieu des eaux: Sisyphe roulera éternellement son rocher; jamais les vautours n'abandonneront les entrailles de Tytie. Ces profonds & ténébreux abîmes, ces cavernes affreuses de fer & d'airain, dont Jupiter menace les dieux mêmes, ne rendent pas leurs victimes. L'enfer des Romains laisse échapper les siennes: il ne retient que les scélérats du premier ordre, un Salmonée, un Ixion, qui se sont abandonnés à des crimes énormes; lorsqu'Enée y descend, il en apprend les secrets. Toutes les ames, lui dit Anchise, ont contracté des souillures par leur commerce avec la matiere, il faut les purifier; les unes suspendues au grand air sont le jouet des vents; les autres plongées dans un lac, expient leurs fautes par l'eau; celles-là par le feu; ensuite on nous envoye dans l'élisée. Il en est qui retournent sur la terre en prenant d'autres corps: Enée qui ne connoît que les dogmes grecs, s'écrie: ô, mon pere, est-il possible que des ames sortent d'ici pour revoir le jour? Voyez, reprend Anchise, ce guerrier dont le casque est orné d'une double aigrette; c'est Romulus. Voilà Numa, contemplez Brutus, Camille, Scipion, tous ces héros paroîtront effectivement à la lumiere, pour porter la gloire de notre nom & celle de Rome aux extrémités de la terre.

L'élisée des Grecs étoit encore plus mal imaginé que le tartare: toutes les ames qui viennent aux yeux d'Ulysse, la sage Anticlée, la belle Tyro, la vertueuse Antiope, l'incomparable Alcmene, toutes ont une contenance triste, toutes pleurent. Le brave Antiloque, le divin Ajax, le grand Agamemnon, poussent autant de soupirs qu'ils prononcent de paroles; Achille lui-même répand des larmes; Ulysse en est surpris: Quoi, vous le plus excellent des Grecs! vous que nous regardions comme égal aux dieux! n'avez-vous pas un grand empire? n'êtes-vous pas heureux? Que répond-il? J'aimerois mieux labourer la terre, & servir le plus pauvre des vivans, que de commander aux morts. Quel séjour pour la félicité! quel élisée! qu'il est différent de ce lieu délicieux, où le héros troyen trouve son pere Anchise, & tous ceux qui ont aimé la vertu, ces jardins agréables, ces vallons verdoyans, ces bosquets enchantés, cet air toujours pur, ce ciel toujours serain, où l'on voit luire un autre soleil, & d'autres astres! C'est ainsi que les Romains en corrigeant les dogmes grecs, les rendirent plus sensés.

C'est ainsi encore que le merveilleux qu'ils réformerent, fut moins fanatique: ce goût de réforme n'a rien de singulier dans une religion qui s'établit sur une autre. Toute *religion* a son merveilleux: celui de la Grece se montroit dans les songes, les oracles, les augures, & les prodiges. Rome connut peu ces songes mystérieux qui descendoient du trône de Jupiter pour éclairer les mortels: Romulus n'eût pas comme Agamemnon livré un combat sur la foi d'un songe; on n'auroit pas compté à Rome sur la mort du tyran de Phérès, parce qu'Eudème l'avoit rêvé; & le sénat n'auroit pas fait ce que fit l'Aréopage, lorsque Sophocle vint dire qu'il avoit vu en songe le voleur qui avoit enlevé la coupe d'or dans le temple d'Hercule; l'accusé fut arrêté sur-le-champ, & appliqué à la question. Dans la Grece on se préparoit aux songes par des prieres & des sacrifices; après, quoi on s'endormoit sur les peaux des victimes pour les recevoir. C'est de-là que le temple de Podalirius tira sa célébrité, aussi-bien que celui d'Amphiaraüs, ce grand interprete des songes, à qui on déféra les honneurs divins.

Ces temples, ces victimes, ces ministres pour les songes, marquoient un point de *religion* bien décidé. Rome n'avoit pour eux aucun appareil de *religion*: ce bois sacré dont parle Virgile, où le roi Latinus alla rêver mystérieusement, en se couchant à côté du prêtre, n'avoit plus de réputation lorsque Rome fut bâtie. Si quelques songes y firent du bruit, & produisirent des événemens, on n'avoit pas été les chercher dans les temples; ils étoient venus d'eux-mêmes, accompagnés de quelque circonstance frappante, sans quoi on n'en auroit pas tenu compte. Ce cultivateur qui se fit apporter mourant au sénat, en annonçant de la part de Jupiter qu'il falloit recommencer les jeux, n'auroit remporté que du mépris,

s'il

s'il n'eût recouvré subitement la santé, en racontant sa vision. En un mot, les Romains ne donnoient dans les songes que comme toute autre nation qui s'en affecteroit peu, qui ne les nieroit pas absolument, mais qui ne croiroit que rarement, & toujours avec crainte de tomber dans le faux; au lieu que les Grecs en faisoient un merveilleux essentiel à leur *religion*, un ressort à leur gouvernement. Ceux qui gouvernoient Sparte, couchoient dans le temple de Pasiphaé, pour être éclairés par les songes.

Le fanatisme des oracles fut encore plus grand dans la Grece; les payens ont reconnu dans les oracles la voix des dieux; plusieurs chrétiens l'œuvre du démon; les Philosophes & les politiques n'y ont vû que des fourberies des prêtres, ou tout au plus des vapeurs de la terre, qui agitoient une prêtresse sur son trépié, sans qu'elle en fût plus savante sur l'avenir. Quoi qu'il en soit, Claros, Delphes, Dodone, & tant d'autres temples à oracles, tournoient toutes les têtes de la Grece. Peuples, magistrats, généraux d'armée, rois, tous y cherchoient leur sort, & celui de l'état. Ce fanatisme fut très-petit à Rome; la *religion* avoit presque sa consistence dès le tems de Numa: on ne lit rien dans ses institutions qui regarde les oracles. Le premier romain qui les consulta, fut Tarquin le superbe, en envoyant ses deux fils à Delphes, pour apprendre la cause & le remede d'une maladie terrible qui enlevoit la jeunesse. Voilà bien du tems écoulé depuis Romulus sans la *religion* des oracles: il s'en établit enfin quelques-unes en Italie; mais leur fortune ne fut pas grande. On n'avoit pas ces colombes fatidiques, ces chênes parlans, ces bassins d'airain qui avoient aussi leur langage; ni cette Pythie qu'un Dieu possedoit, ni ces antres mystérieux où l'on éprouvoit des entrainemens subits, des ravissemens, des communications avec le ciel. Disons mieux, on n'avoit pas les têtes grecques; tant de fanatisme & d'enthousiasme n'étoit pas fait pour les imaginations romaines, qui étoient plus froides. Ce n'est pas qu'on ne se tournât quelquefois du côté des oracles. Auguste alla interroger celui de Delphes; & Germanicus celui de Claros: mais des oracles éloignés, & si rarement consultés, ne pouvoient guere établir leur crédit à Rome, & s'incorporer à la *religion*.

Je dis plus: le peu de succès des oracles du pays, avoient apparemment décrédité les autres: l'histoire les nomme, & se tait sur leur mérite; ce silence ne marque pas une grande vogue. Ils étoient d'ailleurs en petit nombre; celui de Pise, celui du Vatican, celui de Padoue; c'est presque les avoir tous cités. On ne s'en feroit pas tenu à si peu, si on y avoit eu beaucoup de foi. La Grece en comptoit plus de cent, & tous en grande réputation; ils gouvernoient: s'ils gagnerent quelques particuliers à Rome, ils ne gouvernerent jamais Rome: ce n'étoit pas-là sa folie; elle la mettoit dans les divinations étrusques, & dans les livres sybillins.

Les divinations étrusques comprenoient les augures & les aruspices. Le collége des augures institué par Romulus, confirmé par Numa, fut révéré par les consuls qui succéderent aux rois; l'augurat étoit donc un établissement en regle, une dignité, un pouvoir, qu'on ne pouvoit pas exercer sans être avoué de l'état; au lieu que dans la Grece, un fanatique, un charlatan, s'érigeoit de lui-même en augure. A Rome on se formoit à la divination: ce fameux augure qui prouva sa science à Tarquin l'ancien, en coupant une pierre avec un rasoir; Attius Navius s'étoit endoctriné sous un maître étrusque, le plus habile qui fût alors; & dans la suite le sénat envoya des éleves en Etrurie comme à la source, éleves tirés des premieres familles. La Grece n'avoit point d'école de divination; elle n'en avoit pas besoin, parce que l'esprit d'Apollon souffloit où il vouloit. Hélénus qui avoit toute autre chose à faire (il étoit fils d'un grand roi), s'en trouve tout-à-coup possédé; le voilà augure.

A Rome, l'augurat n'étoit destiné qu'aux hommes, parce qu'il demandoit du travail, & une étude suivie: dans la Grece où l'inspiration faisoit tout, les femmes y étoient aussi propres que les hommes, & peut-être encore plus. Le nom de Cassandre est célebre; & Cicéron demande, pourquoi cette princesse en fureur découvre l'avenir, tandis que Priam son pere, dans la tranquillité de sa raison, n'y voit rien. La divination des Grecs étoit donc une fureur divine, & celle des Romains une science froide, qui avoit ses regles & ses principes. La fausseté étoit sans doute égale de part & d'autre: mais je demande de quel côté le fanatisme se montroit le plus. Il y a bien de l'apparence que l'enthousiasme augural des Grecs, n'auroit pas mieux réussi à Rome, que les oracles; il falloit aux Romains, nation solide & sérieuse, un air de sagesse jusques dans leur folie.

Le fanatisme éclatoit encore plus dans les prodiges imaginaires que la Grece citoit, que dans ceux de Rome. Toute *religion* a ses prodiges: les peres ont toujours vu; les enfans ne voyent rien; mais ils sont persuadés comme s'ils avoient vu. Les premiers Grecs avoient vu les dieux voyager, habiter parmi eux. Tantale les avoit conviés à sa table: quantité de beautés greques les avoient reçus dans leur lit. Laomédon s'étoit servi une année entiere de Neptune & d'Apollon pour bâtir les murs de Troie. Toute la Grece sous le regne d'Erecthée, avoit pu voir Cérès cherchant sa fille Proserpine, & enseignant aux hommes l'agriculture. Jamais les Romains n'avoient eu les yeux si perçans; ils disoient que les dieux résidoient toujours dans l'olympe, & que de-là, ils gouvernoient le monde sans se faire voir: espérons-nous, dit Cicéron, de rencontrer les dieux dans les rues, dans les places publiques, dans nos maisons? S'ils ne se montrent pas, ils répandent partout leur puissance. Les pontifes n'avoient écrit qu'un petit nombre d'apparitions momentanées, comme celle qui étonna Posthumius dans le combat où il défit les Tarquins; cette autre qui frappa Vatinnius dans la voie salarienne, & celle de Sagra dans le combat des Locriens. Ceux qui les croyoient, les jugeoient très-rares; au lieu que la Grece étoit semée de monumens qui attestoient le commerce fréquent, long, & visible des immortels avec les hommes.

Les yeux d'une nation voyent beaucoup moins quand les imaginations ne s'échauffent pas; celles des Grecs s'enflammerent encore sur les merveilles que les dieux opererent par les héros. Deucalion après un déluge jetta des pierres derriere lui: & ces pierres se rechangerent en hommes pour repeupler la Grece. Hercule sépara deux montagnes, pour ouvrir un passage à l'Océan. Cadmus tua un dragon dont les dents semées dans la terre, produisirent une moisson de soldats. Atlas avoit soutenu le ciel; un peuple impie fut changé en grenouilles, un autre en rocher.

Les fastes de la *religion romaine*, au lieu de ces sublimes extravagances, nous présentent des voix formées dans les airs, des colomnes de feu qui s'arrêtent sur des légions, des fleuves qui remontent à leur source, des simulacres qui suent, d'autres qui parlent, des spectres ambulans, des pluies de lait, de pierres, & de sang; c'est ainsi que les dieux annonçoient aux Romains leur protection ou leur colere. Ces prodiges quoiqu'attestés par les histoires, confirmés par les traditions, consacrés par les monumens, enseignés par les pontifes, sont sans doute aussi faux que les monstrueuses rêveries des Grecs; mais il ne falloit pas tant de fanatisme pour les croire. Concluons qu'en tout, le merveilleux de la *religion romaine* fut moins fanatique. Il reste une derniere chose à prouver.

Son culte fut plus sage: il consistoit comme dans la Grece en fêtes, en jeux, & en sacrifices. Les fêtes grecques portoient une empreinte d'extravagance qui ne convenoit pas à la sagesse romaine: ce n'étoit pas seulement dans les sombres retraites des oracles; c'étoit au grand jour, au milieu des processions publiques, qu'on voit des enthousiastes dont le regard farouche, les yeux étincelans, le visage enflammé, les cheveux hérissés, la bouche écumante, passoient pour des preuves certaines de l'esprit divin qui les agitoit; & ce dieu ne manquoit pas de parler par leur bouche. On y voyoit de fameux corybantes, qui au bruit des tambours & des tymbales, dansant, tournant rapidement sur eux-mêmes, se faisoient de cruelles plaies pour honorer la mere des dieux. On y entendoit des gémissemens, des lamentations, des cris lugubres; c'étoient des femmes désolées qui pleuroient l'enlevement de Proserpine, ou la mort d'Adonis.

La licence l'emportoit encore sur l'extravagance: qu'on se représente des hommes couverts de peaux de bêtes, un thyrse à la main, couronnés de pampres, échauffés par le vin, courant jour & nuit les villes, les montagnes & les forêts, avec des femmes déguisées de même, & encore plus forcenées: mille voix qui appelloient Bacchus, qu'on vouloit rendre propice par la débauche & la corruption. Croira-t-on

on qu'au milieu de cette pompe impure, on exposoit à la vénération publique des objets qu'on ne sauroit trop voiler; ces phalles monstrueux, qu'ailleurs le libertinage n'auroit pas regardé sans rougir? Et Vénus, comment l'honoroit-on? Amathonte, Cythere, Paphos, Gnide, Idalie, noms célebres par l'obscénité: c'est-là que les filles & les femmes mariées se prostituoient publiquement à la face des autels: celle qui eût conservé un reste de pudeur, auroit mal honoré la déesse.

On célébroit à Rôme les mêmes fêtes; mais Denys d'Halycarnasse qui avoit vu les unes & les autres, nous assure que dans les fêtes romaines, quoique les mœurs fussent déja corrompues, il n'y avoit ni lamentations de femmes, ni enthousiasme, ni fureurs corybantiques, ni prostitutions, ni bacchanales. Ces bacchanales s'étoient pourtant glissées à Rome sous le voile du secret & de la nuit: mais le sénat les bannit de la ville, & de toute l'Italie. Le discours du conseil dans l'assemblée du peuple est remarquable: „ Vos peres vous ont appris, dit-il, à prier, à honorer des dieux sages, non des dieux qui ensorcelent „ les esprits par des superstitions étrangeres & abominables; non des dieux qui avec le fouet des furies poussent leurs adorateurs à toutes sortes d'excès „. On vouloit que le culte portât un caractere de décence & d'honnêteté, contre la coutume des Grecs & des Barbares.

S'il falloit se relâcher en faveur des étrangers, on le faisoit avec précaution; on leur permettoit d'honorer Cybèle avec les cérémonies phrygiennes; mais il étoit défendu aux Romains de s'y mêler: & lorsque Rome célébroit cette fête, elle en écartoit toutes les indécences & les vaines superstitions.

Elle reprouvoit également ces assemblées clandestines, ces veilles nocturnes des deux sexes si usitées dans les temples de la Grece. Si elle autorisa les mysteres secrets de la bonne déesse, les matrones qui les célébroient n'y souffroient les regards d'aucun homme. L'attentat de Clodius fit horreur. Ces mysteres si anciens, dit Ciceron, qui se célebrent par des mains pures pour la prospérité du peuple romain, ces mysteres consacrés à une déesse dont les hommes ne doivent pas même savoir le nom, ces mysteres enfin dont l'impudence la plus outrée n'osa jamais approcher, Clodius les a violés par sa présence. S'ils devinrent suspects dans la suite, ils ne l'étoient pas alors & encore moins dans leur institution. De tout cela il résulte que les fêtes romaines étoient plus sages que les fêtes grecques.

Les jeux entroient dans les fêtes, ils tenoient à la *religion*; tels furent dans la Grece les jeux olympiques, les pithiques, les isthmiques, les néméens; & à Rome les capitolins, les megalenses, les apollinaires, & nombre d'autres tous dédiés à quelque divinité: ce n'étoit donc pas des jeux de pur amusement. La lutte, le pugilat, le pancrace, la course à pié, tout cela se faisoit pour honorer les dieux, & pour le salut du peuple. Ce fut une partie du culte; mais il paroît que les Grecs les profanerent beaucoup plus que les Romains. Leurs athletes combattirent & coururent nuds jusqu'à la quinzieme olympiade. Pausanias nous dit que la prêtresse de Cerès avoit une place honorable aux grands jeux, & que l'entrée n'en étoit pas même interdite aux vierges. Quelle apparence en effet qu'on eût voulu exclure la moitié d'une nation de jeux publics approuvés par les dieux? Ce que la *religion* consacre est ordinairement commun à tous, & paroît toujours bien.

La pudeur réforma chez les Romains les lupercales, qu'on célébroit en l'honneur du dieu Pan. Evandre les avoit apportées de la Grece avec toute leur indécence: des bergers nuds couroient lascivement çà & là, en frappant les spectateurs de leurs fouets. Romulus habilla ses luperques; les peaux des victimes immolées leur formoient des ceintures. Enfin le peuple romain paroit n'avoir franchi les bornes de la pudeur que dans les jeux floraux: encore en montra-t-il un reste lorsque, sous les yeux de Caton, il n'osa pas demander la nudité des mimes, & Caton se retira pour ne pas troubler la fête.

Les sacrifices faisoient la partie la plus essentielle du culte religieux des Grecs & des Romains. Ce ne fut pas une chose indifférente lorsque les hommes s'aviserent d'égorger des animaux pour honorer la divinité, au-lieu d'offrir simplement les fruits de la terre. Le sang des taureaux fit penser à plus d'un peuple que le sang des hommes seroit encore plus agréable aux dieux. Si cette idée n'avoit saisi que des barbares, nous en serions moins surpris; les Grecs, dont les mœurs étoient si douces, s'y laisserent entraîner. Calchas, si nous en croyons Eschyle, Sophocle & Lucrece, sacrifia Iphigenie en Aulide. Homere n'en convient pas, puisqu' Agamemnon l'offre en mariage à Achille dix ans après. Mais la coutume impie perça à-travers cette différence de sentimens; & l'histoire nous fournit d'ailleurs des faits qui ne sont pas douteux. Lycaon, roi d'Arcadie, immola un enfant à Jupiter Lycien, & lui en offrit le sang. Le nom de Calliroë est connu: le bras étoit levé, elle expiroit, si l'amoureux sacrificateur, en s'appliquant l'oracle, ne se fût immolé pour elle. Aristodeme enfonça lui-même le couteau sacré dans le cœur de sa fille, pour sauver Messene. Et ce n'est point là de ces fureurs passageres que les siecles ne montrent que rarement. L'Achaïe voyoit couler tout les ans le sang d'un jeune garçon & d'une vierge, pour expier le crime de Menalippus & de Cometho, qui avoient violé le temple de Diane par leurs amours.

Je sais que Lycurgue & d'autres législateurs abolirent ces sacrifices barbares. Rome n'eut pas la peine de les proscrire, elle n'en offrit jamais. Dire que les Grecs étoient encore bien nouveaux & peu policés lorsqu'ils donnerent dans ces excès de *religion*, ce n'est pas les justifier: quoi de plus dur & de plus féroce que les Romains sous Romulus? cependant aucune victime humaine ne souilla leurs autels, & la suite de leur histoire n'en fournit point d'exemple: au contraire ils en marquerent une horreur bien décidée, lorsque dans un traité de paix ils exigerent des Carthaginois qu'ils ne sacrifieroient plus leurs enfans à Saturne, selon la coutume qu'ils en avoient reçue des Phéniciens leurs ancêtres.

Néanmoins Lactance & Prudence au iv. siecle, viennent nous dire qu'ils ont vu de ces détestables sacrifices dans l'empire romain. Si c'eût été là une continuation des anciens, Tite-Live, Denys d'Halicarnasse, cet auteur fidele & curieux, qui nous a fait connoître à fond les Romains, enfin tous les autres historiens nous en auroient montré quelque vestige. Mais quand il y auroit eu de ces horribles sacrifices au iv. siecle, il ne seroit pas étonnant que dans une *religion* qui périssoit avec Rome, on eût introduit des pratiques monstrueuses.

Assurément les dévouemens religieux qui se faisoient pour la patrie, ne sont pas du nombre des sacrifices qu'on peut reprocher aux Romains. Un guerrier animé d'un pareil motif, un consul même, après certaines cérémonies, des prieres & des imprécations contre l'ennemi, se jettoit, tête baissée, dans le fort de la mêlée; & s'il n'y succomboit pas, c'étoit un malheur qu'il falloit expier. Ainsi périrent trois Décius, tous trois consuls; ce furent-là des sacrifices volontaires que Rome admiroit, & néanmoins qu'elle n'ordonnoit pas. Si elle enterra quatre ou cinq vestales vivantes dans le cours de sept ou huit siecles, c'étoient des coupables qu'on punissoit, suivant les lois rigoureuses, pour avoir violé leurs engagemens religieux. Rome pensa toujours que le sang des brebis, des boucs & des taureaux suffisoit aux dieux, & que celui des Romains ne devoit se verser que sur un champ de bataille, ou pour venger les lois.

C'est ainsi que Rome, en adoptant la *religion grecque*, en réforma le culte, le merveilleux, les dogmes & les dieux-mêmes. (*D. J.*)

Religion chrétienne, *voyez* Christianisme.

J'ajoute seulement que la *religion* est le lien qui attache l'homme à Dieu, & à l'observation de ses lois, par les sentimens de respect, de soumission & de crainte qu'excitent dans notre esprit les perfections de l'Etre suprème, & la dépendance où nous sommes de lui, comme de notre créateur tout sage & tout bon. La *religion chrétienne* a en particulier pour objet la félicité d'une autre vie, & fait notre bonheur dans celle-ci. Elle donne à la vertu les plus douces espérances, au vice impénitent de justes allarmes, & au vrai repentir les plus puissantes consolations; mais elle tâche sur-tout d'inspirer aux hommes de l'amour, de la douceur, & de la pitié pour les hommes. (*D. J.*)

Religion, (*Théolog.*) s'applique aussi à un ordre militaire composé de chevaliers qui vivent sous quelque regle certaine. *Voyez* Chevalier, Militaire, & Ordre.

On dit en ce ſens la *religion* de Malte; les galeres & les vaiſſeaux, l'étendard de la *religion*, pour l'ordre de Malte; les galeres, les vaiſſeaux, l'étendard de l'ordre de Malte. *Voyez* MALTE.

RELIGION ſe prend auſſi quelquefois pour *couvent* ou pour *ordre monaſtique*. Ainſi l'on dit, il y a des *religions* d'hommes, c'eſt-à-dire des *moines*: des *religions* de femmes, c'eſt-à-dire des *couvens de religieuſes*. Il s'établit tous les jours de nouvelles *religions*, c'eſt-à-dire qu'on inſtitue de nouveaux ordres, ou qu'on bâtit de nouveaux monaſteres. Entrer en *religion*, c'eſt faire profeſſion dans un couvent. On dit d'un religieux qu'il eſt mort à l'âge de 70 ans, après 50 ans de *religion*, c'eſt-à-dire 50 ans après ſon entrée dans le cloître. *Voyez* MOINE, MONASTERE, RELIGIEUX, CLOITRE.

Le mot de *religion* pris d'une maniere abſolue, dénote en France la *religion prétendue réformée*. C'eſt en ce ſens qu'on dit: Tanneguy, le Fevre & d'Ablancourt étoient de la *religion*; M. Pelliſſon & M. Dacier avoient été de la *religion*. *Voyez* CALVINISTE, HUGUENOT.

RELIGIONNAIRE, ſ. m. (*Gram.*) qui profeſſe la religion réformée. *Voyez l'article* PROTESTANT.

RELIMER, v. act. (*Gram.*) limer pour la ſeconde fois. *Voyez les articles* LIME & LIMER. Il ſe dit au ſimple & au figuré. Il faut *relimer* cette piece de fer; il faut *relimer* le ſtyle de ce diſcours.

RELIQUA, (*Juriſprud.*) terme latin qui a été adopté dans le langage du palais, pour exprimer ce qui reſte dû par la clôture & arrêté d'un compte, toute déduction faite de la dépenſe & des repriſes.

Suivant *l'article* 1. *du titre* 29. de l'ordonnance de 1667 de la reddition des comptes, tous tuteurs, protuteurs, curateurs, fermiers judiciaires, ſequeſtres, gardiens, & autres qui ont adminiſtré le bien d'autrui, ſont réputés comptables, encore que leur compte ſoit clos & arrêté, juſqu'à ce qu'ils aient payé le *reliqua*, s'il en eſt dû, & remis toutes les pieces juſtificatives. *Voyez* ADMINISTRATEUR, COMPTE, COMMUNAUTÉ, CURATELLE, TUTELLE. (*A*)

RELIQUAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) vaſe d'or, d'argent ou d'autre matiere propre & ornée, dans lequel on garde les reliques des ſaints. *Voyez* CHASSE & RELIQUES.

RELIQUAT DE COMPTE, (*Comm.*) c'eſt ce qui eſt dû par un comptable, après que ſon compte eſt arrêté. *Voyez* COMPTE.

RELIQUATAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui ſe trouve redevable d'un reliquat de compte. *Voyez ci-devant* RELIQUAT.

RELIQUE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſ. & prof.*) ce mot tiré du latin *reliquiæ*, indique que c'eſt ce qui nous reſte d'un ſaint; os, cendres, vêtemens, & qu'on garde reſpectueuſement pour honorer ſa mémoire; cependant ſi l'on faiſoit la reviſion des *reliques* avec une exactitude un peu rigoureuſe, dit un ſavant bénéditin, il ſe trouveroit qu'on a propoſé à la piété des fideles un grand nombre de fauſſes *reliques* à révérer, & qu'on a conſacré des oſſemens, qui loin d'être d'un bienheureux, n'étoient peut-être pas même d'un chrétien.

On penſa, dans le iv. ſiecle, d'avoir des *reliques* des martyrs, ſous les autels dans toutes les égliſes. On imagina bien-tôt cette pratique comme ſi eſſentielle, que S. Ambroiſe, malgré les inſtances du peuple, ne voulut pas conſacrer une égliſe, parce, diſoit-il, qu'il n'y avoit point de *reliques*. Une opinion ſi ridicule prit néanmoins tant de faveur, que le concile de Conſtantinople in *Trullo*, ordonna de démolir tous les autels ſous leſquels il ne ſe trouveroit point de *reliques*. (1)

L'origine de cette coutume, c'eſt que les fideles s'aſſembloient ſouvent dans les cimetieres où repoſoient les corps des martyrs; le jour anniverſaire de leur mort, on y faiſoit le ſervice divin, on y célébroit l'Euchariſtie. L'opinion de l'interceſſion des ſaints, les miracles attribués à leurs *reliques*, favoriſerent les tranſlations de leurs corps dans les temples; enfin le paſſage figuré de l'Apocalypſe, *ch. vj. v. 9.* „ Je vis ſous les autels les ames de ceux qui avoient „ été tués pour la parole de Dieu „, autoriſa l'uſage d'avoir toujours des *reliques* ſous l'autel. Scaliger a prouvé tous ces faits dans ſon ouvrage ſur la chronique d'Euſebe.

Avant que d'aller plus loin, conſidérons un moment l'importance qu'il y a d'arrêter de bonne heure des pratiques humaines qui ſe rapportent à la religion, quelqu'innocentes qu'elles paroiſſent dans leur ſource. Les *reliques* ſont venues d'une coutume qui pouvoit avoir ſon bon uſage réduit à ſes juſtes bornes. On voulut honorer la mémoire des martyrs, & pour cet effet l'on conſerva autant qu'il étoit poſſible, ce qui reſtoit de leurs corps; on célébra le jour de leur mort, qu'on appelloit leur *jour natal*, & l'on s'aſſembla dans les lieux que ces pieux reſtes étoient enterrés. C'eſt tout l'honneur qu'on leur rendit pendant les trois premiers ſiecles: on ne penſoit point alors qu'avec le tems les Chrétiens duſſent faire des cendres des os des martyrs l'objet d'un culte religieux; leur élever des temples; mettre ces *reliques* ſur l'autel; ſéparer les reſtes d'un ſeul corps; les tranſporter d'un lieu dans un autre; en prendre l'un un morceau, l'autre un autre morceau; les montrer dans des châſſes; & finalement en faire un trafic qui excita l'avarice à remplir le monde de *reliques* ſuppoſées. Cependant dès le iv. ſiecle, l'abus ſe gliſſa ſi ouvertement, & avec tant d'étendue, qu'il produiſit toutes ſortes de mauvais effets.

Vigilance fut ſcandaliſé avec raiſon du culte ſuperſtitieux que le vulgaire rendoit aux reliques des martyrs. „ Quelle néceſſité, dit-il, d'honorer ſi fort ce „ je ne ſais quoi, ce je ne ſais quelles cendres qu'on „ porte de tous côtés dans un petit vaſe? Pourquoi „ adorer, en la baiſant, une poudre miſe dans un „ linge? „ Nous voyons par-là la coutume du paganiſme preſque introduite, ſous prétexte de religion. Vigilance appelle les *reliques* qu'on adoroit, *un je ne*

(1) Tous les plus célebres auteurs penſent que l'uſage de dreſſer des autels là où ſe trouvent des *reliques* des Saints Martyrs, tire ſon origine des premiers tems même de l'egliſe que les fideles avoient coutume de s'aſſembler pour célebrer les divins myſteres dans les cimétieres où repoſoient les corps des Saints Martyrs. C'eſt l'opinion de l'illuſtre Cardinal Bona dans ſon livre 1. ſur les matieres qui regardent la lithurgie, ch. 19. où il dit que l'uſage de conſacrer les autels avec les *reliques* des Martyrs prit naiſſance dans l'egliſe Romaine, d'où il s'étendit dans toute la chretienté. S. Fœlix fut le premier de tous les ſouverains Pontifes, qui au rapport d'Anaſtaſe impoſa par un decret l'obligation de célebrer les divins myſteres ſur les ſépulchres des SS. Martyrs ou ſur les endroits où l'on célébroit leur mémoire. Ce S. Pape regnoit en 273. ſelon Bellarmin dans ſa chronique. Ce fut un uſage pratiqué par l'Egliſe Romaine, lequel fut toujours regardé comme un point de diſcipline fort louable à la verité, mais jamais eſſentiel, ſinon entant qu'il regardoit en général le culte des ſaints, qui eſt ſans doute un des dogmes de la religion catholique: ainſi ce ne fut pas le concile de Conſtantinople *in trullo*, ſi par celui-là, on entend le *Quiniſexte*, mais bien le concile Ecuménique VII. qui eſt le ſecond de Nicée, qui ordonna Can. 7. qu'on plaçât dans toutes les egliſes des *reliques* des Martyrs, & ſi quelqu'un oſoit en conſacrer ſans *reliques*, qu'il fût depoſé comme infracteur des traditions eccléſiaſtiques. Mais ce décret fut cependant fait par rapport à l'héréſie des Iconomaques, ainſi qu'il paroît evidemment du texte même de ce Canon conçu en ces termes *τῇ ἂν ἀσεβεῖ αἱρέσει τῶν χριστιανοκατηγόρων καὶ ἄλλα ἀσεβήματα συνηκολούθησαν· ὥσπερ γὰρ τὰς τῶν σεπτῶν εἰκόνων ὄψιν ἀφεῖλον ἐκ τῆς ἐκκλησίας, καὶ ἕτερά τινα ἔθη παρακαλύψαντο ἅπερ ἀνανεωθῆναι, καὶ κατὰ τὴν ἔγγραφον καὶ ἄγραφον θεσμοθεσίαν ἐκτὸς ἁγίων λειψάνων μαρτύρων ὁρίζομεν ἐν αὐτοῖς κατάθεσιν γίνεσθαι λειψάνων μετὰ καὶ τῆς συνήθους εὐχῆς, καὶ εἰ ἀπὸ τοῦ παρόντος τις εὑρεθῇ ἐπίσκοπος χωρὶς ἁγίων λειψάνων καθιερῶν ναὸν καθαιρείσθω ὡς παραβεβηκὼς τὰς ἐκκλησιαστικὰς παραδόσεις.*

C'eſt-à-dire: „ cependant l'héréſie impie de ceux qui accuſoient les „ chrétiens a été ſuivie d'autres impiétés, car comme ils ont ôté „ des egliſes les ſaintes images, & qu'ils ont abandonné quelques „ autres uſages, qu'il faut renouveller & remettre en pratique ſuivant la loi; nous ordonnons que les *reliques* ſoient placées „ & vénérées ſelon l'ancienne coutume dans toutes les egliſes qui „ ont été conſacrées ſans *reliques*. & ſi dans la ſuite quelque évêque s'aviſera de conſacrer quelque egliſe ſans quelque *relique* „ des Martyrs, qu'il ſoit dépoſé comme tranſgreſſeur des traditions „ eccléſiaſtiques. „ Les termes de ce canon ſont aſſez clairement voir quel a été l'eſprit de l'Egliſe touchant la néceſſité de mettre ſous les ſaints autels des *reliques* des Martyrs. Cet eſprit fut trop bien connu de S. Ambroiſe, auquel on impute trop hardiment qu'il ait cru que la pratique de placer des *reliques* dans les egliſes, fût eſſentielle pour pouvoir les conſacrer, puiſque le S. Docteur ne croyoit cette pratique eſſentielle, que pour conſacrer les Baſiliques à l'uſage de Rome, & non autrement. Voici comme il s'exprime dans la lettre qu'il écrivit à ſa ſœur Marcelline: *Cum Baſilicam dedicare vellem, mihi tanquam uno ore interpellare cœperunt dicentes: ſicut in Romana, ſic Baſilicam dedices: Reſpondi: faciam ſi martyrum reliquias invenero.* Il trouva les corps des SS. Martyrs Gervais & Protaſe, & alors il conſacra la Baſilique à l'uſage Romain. On ne ſauroit donc imputer à S. Ambroiſe une opinion qu'il n'eut jamais, ſavoir que les *reliques* fuſſent eſſentielles à la conſécration des egliſes. Il n'y a que les Proteſtans ennemis jurés du culte des Saints, qui rejettent & tournent en ridicule cet uſage que l'Egliſe catholique n'a pourtant jamais ceſſé d'obſerver. (*W*)

ne fais quoi, un je ne fais quelles cendres, pour donner à entendre que l'on faisoit déjà passer de *fausses reliques* pour les cendres des martyrs; & qu'ainsi ceux qui adoroient les *reliques*, couroient risque d'adorer toute autre chose que ce qu'ils s'imaginoient. Ces fraudes, dirai-je, pieuses ou impies, si multipliées dans les siecles suivans, étoient deja communes.

S. Jérôme nous en fournit lui-même un exemple remarquable, qui suffiroit pour justifier Vigilance, qu'il a si maltraité à ce sujet. Peut-on croire, sans un aveuglement étrange, que plus de quatorze cens ans après la mort de Samuel, & après tant de révolutions arrivées dans la Palestine, on sût encore où étoit le tombeau de ce prophete, enseveli à Rama? *Samuel xxvj.* Cependant on nous dit que l'empereur Arcadius fit transporter de Judée à Constantinople, les os de Samuel, que des évêques portoient environnés d'une étoffe de soie, dans un vase d'or, suivis d'un cortege de peuple de toutes les églises, qui ravis de joie, comme s'ils voyoient le prophete plein de vie, allerent au-devant de ses *reliques*, & les accompagnerent depuis la Palestine jusqu'à Chalcédoine, en chantant les louanges de Jesus-Christ. Il n'en faut pas davantage pour montrer jusqu'où la fourberie & la crédulité avoient déjà été portées, & combien Vigilance avoit raison de dire, qu'en adorant les *reliques*, on adoroit *je ne sais quoi*. Cette raison seule devoit bien réprimer l'empressement de ceux qui couroient après les *reliques*, dans la crainte d'être les dupes de l'avarice des ecclésiastiques, qui userent de ce moyen pour s'attirer des offrandes. Vigilance vouloit donc qu'on fît un juste discernement des vraies *reliques* d'avec les fausses; & qu'à l'égard même des vraies, on modérât les honneurs qu'on leur rendoit.

On eût très-bien fait sans doute de suivre le conseil de Vigilance, au sujet des *reliques*; car il arriva que la superstition fut soutenue & encouragée par l'intérêt. Le peuple est superstitieux, & c'est par la superstition qu'on l'enchaîne. Les miracles forgés au sujet des *reliques*, devinrent un aimant qui attiroit de toutes parts des richesses dans les églises où se faisoient ces miracles. Si S. Jérôme se fût bien conduit, il se seroit opposé vigoureusement à une superstition qui n'étoit déjà que trop difficile à déraciner; il auroit au moins su bon gré à Vigilance de sa résolution courageuse; & loin de le rendre l'objet de la haine publique, il auroit dû seconder ses efforts. (1)

En effet, dès l'année 386, l'empereur Théodose *le grand* fut obligé de faire une loi, par laquelle il défendoit de transporter d'un lieu dans un autre, les corps ensevelis, de séparer les *reliques* de chaque martyr, & d'en trafiquer. Quinze ans après, le 5e concile de Carthage ordonna aux évêques de faire abattre les autels qu'on voyoit élever par-tout dans les champs & sur les grands chemins, en l'honneur des martyrs, dont on enterroit çà & là de *fausses reliques*, sur des songes & de vaines révélations de toutes sortes de gens.

S. Augustin reconnoit lui-même les impostures que faisoient en ce genre quantité de moines, & les faux miracles qu'ils débitoient. Le concile de Carthage dont nous venons de parler, craignoit les tumultes, parce que cette superstition s'étoit emparée de l'esprit du peuple. Les évêques usoient de connivence; & l'auteur de la cité de Dieu déclare naivement qu'il n'ose parler librement sur plusieurs semblables abus, pour ne pas donner occasion de scandale à des personnes pieuses, ou à des brouillons. L'amour des *reliques* étoit venu au point qu'on ne vouloit point d'églises ni d'autels sans *reliques*: il falloit donc bien en trouver à quelque prix que ce fût, de sorte qu'au défaut des véritables, on en forgea de fausses.

Voilà quelle fut l'occasion de tant de sortes d'impostures, dit M. l'abbé Fleuri, 3. *discours*; car pour s'assurer des vraies *reliques*, il eût fallu les suivre exactement depuis leur origine, & connoître toutes les mains par lesquelles elles avoient passé; or après plusieurs siecles il fut bien aisé d'en imposer non-seulement au peuple, mais aux évêques devenus moins éclairés & moins attentifs; & depuis qu'on eut établi la regle de ne point consacrer d'églises ni d'autels sans *reliques*, la nécessité d'en avoir fut une grande tentation de ne le pas examiner de si près. L'intérêt d'attirer des offrandes fut encore une nouvelle tentation plus difficile à vaincre.

Après cela, il ne faut pas s'étonner du mérite qu'acquirent les *reliques* dans l'esprit des peuples & des rois. Nous lisons que les sermens les plus ordinaires des anciens françois se faisoient sur les *reliques* des saints. C'est ainsi que les rois Gontran, Sigebert & Chilpéric partagerent les états de Clotaire, & convinrent de jouir de Paris en commun. Ils en firent le serment sur les *reliques* de S. Polieucte, de S. Hilaire & de S. Martin. Cependant Chilpéric se jetta dans la place, & prit seulement la précaution d'avoir la châsse de quantité de *reliques*, qu'il fit porter comme une sauve garde à la tête de ses troupes, dans l'espérance que la protection de ces nouveaux patrons le mettroit à l'abri des peines dûes à son parjure; sur quoi il est bon d'observer que nos rois de la premiere & de la seconde race gardoient dans leur palais un grand nombre de *reliques*, surtout la chappe & le manteau de S. Martin, & qu'ils les faisoient porter à leur suite, & jusque dans les armées. On envoyoit les *reliques* du palais dans les provinces, lorsqu'il étoit question de prêter serment de fidélité au roi, ou de conclure quelque traité.

Je ne me propose pas de donner au lecteur un recueil des excès où la superstition & l'imposture ont été portées dans les siecles suivans en matiere de *reliques*; mais je ne crois pas devoir lui laisser ignorer ce que raconte Grégoire de Tours, *hist. l. IX. c. vj.* que dans la châsse d'un saint, on trouva des racines, des

(1) On ne sauroit souffrir l'injuste reproche qu'on fait dans cet article au plus grand des Docteurs, S. Jerôme, pour vouloir soutenir les irrisions sacrileges que Vigilance l'herétique repandoit dans ses écrits contre les saintes *reliques* des Martyrs. Cet impie vouloit éloigner les fideles de tout culte dû aux saints; c'est pourquoi il qualifioit leurs *reliques* du nom exécrable, de *poussiere méprisable*, de *cendre immonde*, de *je ne sais quoi*. Ce sont là les blasphêmes que ce scelerat vomissoit. S. Jerôme s'opposa constamment contre ces heresies, & ce fut pour cet effet qu'il ecrivit la lettre 13 au prêtre Riparius, & ensuite un petit livre contre le dit Vigilance. Ces deux petits écrits sont d'un grand poids & meritent d'être lus de quiconque veut savoir quel a été l'esprit de ce Saint Pere contre un hérétique. Nous en citerons ici un petit fragment pour la commodité de ceux qui ne se trouvent pas à portée de lire ces ouvrages. *Male ergo*, dit-il, *facit Romanus Episcopus, qui super mortuorum hominum Petri & Pauli, secundum nos ossa veneranda, secundum te vilem pulvisculum, offert Domino sacrificia, & tumulos eorum Christi arbitratur Altaria. Et non solum unius urbis, sed totius orbis errant Episcopi, qui cauponem Vigilantium contemnentes ingrediuntur Basilicas mortuorum, in quibus pulvis vilissimus & favilla, nescio qua, jacet linteamine convoluta, ut polluta omnia polluat, & quasi sepulcra pharisaica foris dealbata sint cum intus immundo cinere jaceat, immunda omnia oleant atque sordeant.* C'est „ a dire l'Evêque de Rome fait donc mal d'offrir des sacrifices au „ Seigneur sur les saints ossemens de deux hommes déja morts, „ Pierre & Paul, qui suivant moi sont dignes de vénération, & „ suivant vous ne sont qu'une vile poussiere, & de croire que „ leurs tombeaux meritent d'être des autels dignes de J. Ch. Il „ y a bien plus, non seulement l'Evêque de Rome est dans l'erreur, mais encore tous les Evêques du monde, qui ne faisant point de cas de l'aubergiste Vigilance, entrent dans les „ Basiliques des morts, où il n'y a qu'une vile poussiere renfermée „ dans un linge de lin, & je ne sais quelle cendre qui étant immonde souille tout, comme si les Basiliques n'étoient qu'autant „ de sepulchres pharisiques blanchis au-dehors, tandisqu'en-dedans „ une cendre immonde repand de tout côté suivant toi une odeur „ puante & cadavereuse „. S. Jerôme s'opposa donc fortement à Vigilance, qui méprisoit en général toutes les *reliques*, quoique legitimes qu'elles fussent, & qui combattoit le culte religieux qu'on doit aux saints.

Il n'étoit certainement pas du tout besoin que le S. Docteur s'opposât à aucune superstition, parce qu'il n'y en eut jamais dans l'Eglise, quoi qu'il en ait été de quelques particuliers qui peuvent facilement avoir commis un erreur de fait, en vénerant d'un faux culte quelque *relique* qu'ils auront cru veritable quoi qu'elle ne le fût pas. Mais pourquoi les Protestans n'ouvrent ils pas enfin les yeux à la verité que les Catholiques leur ont tant de fois prêchée? Le culte que nous donnons aux *reliques*, est relatif à ce saint qu'il a pour objet, & dont on croit que c'est la *relique* qu'on vénere. Si par hazard cette *relique* n'étoit pas la veritable, que s'en suivroit il delà? il n'y auroit surément aucun mal. Si un peuple vouloit donner des marques distinctives d'honneur & de vénération à son Prince, & qu'à cet effet il fit mettre sur le trône son portrait, qui fût entierement différent de l'original, de maniere qu'on ne pût assurer que ce soit son veritable portrait, est ce que ces marques d'honneur & de vénération, qu'on donneroit au Prince sur un portrait qui ne le representeroit pas même du tout, auroient pour cela moins de mérite? Non certainement. C'est-là précisement notre cas. Mais nonobstant cela les Pasteurs de l'eglise y ont de tout tems donné tous leurs soins à l'effet d'empêcher le peuple de venerer indifféremment toute sorte de *reliques*. C'est par cette raison que dans la distribution qu'en fait le Pontife Romain, on fait attention à certains signes qui emportent avec eux une sureté morale & caractéristique de leur verité. Comme le célebre Boldetto Chanoine a fait un long traité sur les signes dans son ouvrage *de Cæmeteriis urbis* & d'après lui l'immortel Benoit XIV. dans son savant ouvrage de *Canon. Sanct. lib. 4. p. 2. c. 26. 27.* il est tout a fait inutile d'en parler ici. (*W*)

des dents de taupe, des os de rats, & des ongles de renard.

A propos de Tours, Hospinien remarque que dans cette ville on adoroit avec beaucoup de superstition une croix d'argent ornée de quantité de pierres précieuses, entre lesquelles il y avoit une agathe gravée qui étant portée à Orléans, & examinée par les curieux, se trouva représenter Vénus pleurant Adonis mourant.

Cette anecdote me fait souvenir d'une agathe dont parle le p. Montfaucon (*antiq. expliquée, supplément. tom. I. liv. 2, c. iij.*), & qui est présentement dans le cabinet du roi. On y voit aux deux côtés d'un arbre, Jupiter & Minerve; ce qui passoit pour l'image du paradis terrestre & du péché d'Adam, dans une des plus anciennes eglises de France, d'où elle a été ôtée depuis près de cent ans, après y avoir été gardée pendant plusieurs siecles. Dans ces tems de simplicité, ajoute le docte bénédictin, on n'y regardoit pas de si près. La grande agathe de la Ste. Chappelle, qui représente l'apothéose d'Auguste, a passé pendant plusieurs siecles, pour l'histoire de Joseph, fils de Jacob. Une onyce qui représente les têtes de Germanicus & d'Agrippine.... a été honorée pendant 600 ans, comme la bague que S. Joseph donna à la Ste. Vierge, quand ils se marierent. On la baisoit en cette qualité tous les ans, dans certains jours de l'année; cela dura jusqu'à ce qu'on s'apperçut sur la fin du dernier siecle, qu'une inscription greque, en caracteres fort menus, appelloit Germanicus Alphée, & Agrippine Aréthuse.

Ceux qui voudront des exemples en plus grand nombre sur les erreurs en matiere de *reliques*, peuvent consulter Chemnitius, *examen concil. trident.* Hospinien, *de origine templorum*, & en particulier un mémoire inséré dans la *Biblioth. Histor. philolog. théolog. de* M. de Hare, *class. vij. fascic. vj.* art. 4, sous ce titre: *Jo. Jacob. Rambachii observatio, de ignorantia exegetica multarum reliquiarum sacrarum, matre & obstetrice.*

Strabon observe qu'il étoit hors de vraissemblance qu'il y eût plusieurs vrais simulacres apportés de Troie; on se vante, dit-il, à Rome, à Lavinium, à Lucérie, à Séris, d'avoir la Minerve des Troyens. Strabon pense solidement; car dès qu'on voit plusieurs villes se glorifier de la possession d'une même *relique*, ou de la même image miraculeuse, c'est une très-forte présomption que toutes s'en vantent à faux, & que le même artifice, le même intérêt, les porte toutes à débiter leurs traditions.

M. de Maroles, abbé de Villeloin, a renouvellé cette remarque dans ses mémoires, *pag.* 132. *ann.* 1641.

„ Comme, dit-il, on montroit à Amiens, à la „ princesse Marie de Gonzague, la tête de S. Jean-„ Baptiste, que le peuple y révere pour l'une des „ plus considérables *reliques* du monde, son altesse, „ après l'avoir baisée, me dit que j'approchasse, & „ que j'en fisse autant; je considérai le reliquaire & „ ce qu'il renfermoit; ensuite me comportant comme „ tous les autres, je me contentai de dire avec toute la „ douceur dont j'étois capable, que c'étoit la cinquieme „ ou sixieme tête de S. Jean-Baptiste que j'avois eu „ l'honneur de baiser; ce discours surprit un peu son „ altesse, & fit naître un petit souris sur son visage; „ mais il n'y parut pas. Le sacristain ou le trésorier, „ ayant aussi entendu mon propos, répliqua qu'il ne „ pouvoit nier qu'on ne fît mention de beaucoup „ d'autres têtes de S. Jean-Baptiste (car il avoit peut-„ être oüi dire qu'il y en avoit à S. Jean de Lyon, „ à S. Jean de Maurienne, à S. Jean d'Angely en „ Saintonge, à Rome, en Espagne, en Allemagne, „ & en plusieurs autres lieux); mais il ajouta que „ celle-là étoit la bonne; & pour preuve de ce qu'„ il assuroit, il demanda qu'on prît garde au trou „ qui paroissoit au crâne de la *relique* au-dessus de „ l'œil droit; & que c'étoit celui-là même que fit „ Hérodias avec son couteau, quand la tête lui fut „ présentée dans un plat. Il me semble, lui répon-„ dis-je, que l'évangile n'a rien observé d'une par-„ ticularité de cette nature; mais comme je le vis „ ému pour soutenir le contraire, je lui cédai avec „ toute sorte de respect. Et sans examiner la chose „ plus avant, ni lui rapporter une autorité de S. Gré-„ goire de Nazianze, qui dit que tous les ossemens „ de S. Jean-Baptiste furent brûlés de son tems par „ les Donatistes dans la ville de Sébaste, & qu'il „ n'en resta qu'une partie du chef qui fut portée à „ Alexandrie; je me contentai de lui dire que la tra-„ dition d'une église aussi vénérable que celle d'A-„ miens, suffisoit pour autoriser une créance de cette „ espece, bien qu'elle n'eût que quatre cens ans, & „ que ce ne fût pas un article de foi. Cependant nous „ nous munîmes de force représentations de ce saint „ reliquaire; & le bon ecclésiastique resta très-sa-„ tisfait.

L'auteur des nouvelles de la république des lettres parlant d'un livre qui traitoit du S. Suaire, rapporte ces paroles de Charles Patin: „ je suis fâché de voir „ trop souvent le portrait de la Vierge peint par S. „ Luc; car il n'est pas vraissemblable que S. Luc ait „ tant de fois peint la mere de notre Sauveur. „

C'en est assez sur la folle crédulité des hommes, & sur les erreurs qui n'ont fait que se multiplier dans la vénération des *reliques*. Je ne suis point curieux d'examiner la question, si leur origine est payenne, ce dont S. Cyrille, *lib. X. p.* 336, est convenu dans sa réponse à l'empereur Julien, qui le premier a reproché aux Chrétiens le culte des morts & de leurs *reliques*. Je reconnois avec plus de plaisir que les lumieres du dernier siecle ont mis un grand frein à la superstition qui s'étoit si fort étendue sur les fraudes pieuses à cet égard; mais en même tems il faut avouer qu'il n'en reste encore que trop de traces dans plusieurs lieux de la chrétienté; c'est sans doute ce qui a engagé d'habiles gens de la communion romaine à s'élever courageusement contre les fausses *reliques*. M. Thiers, que je ne dois pas oublier de nommer, a discuté dans ses écrits, l'état des lieux où peuvent être les corps des martyrs; il a publié en particulier des dissertations contre la Ste. Larme de Vendôme, & les *reliques* de S. Firmin. Le p. Mabillon a cru devoir aussi donner des conseils sur le discernement des *reliques*; il me semble qu'on auroit dû les écouter; mais le chancelier de France ne fut pas de cet avis; il fit supprimer par arrêt du conseil, l'ouvrage de M. Thiers sur S. Firmin; & l'ordre de S. Benoît condamna le p. Mabillon. On fait le bon mot qu'un sous-prieur de S. Antoine dit alors sur ces deux condamnations. *Moribus antiquis, &c.*

Cependant je ne crois point aujourd'hui d'être blâmé, pour avoir considéré avec M. l'abbé Fleury, sans satyre & sans irreligion, „ les abus que l'igno-„ rance & les passions humaines ont produit dans la „ vénération des *reliques*, non-seulement en se trom-„ pant dans le fait, & honorant comme *reliques* ce „ qui ne l'étoit pas, mais en s'appuyant trop sur les „ vraies *reliques*, & les regardant comme des moyens „ infaillibles d'attirer sur les particuliers & sur les „ villes, toutes sortes de bénédictions temporelles „ & spirituelles. Quand nous aurions, continue cet „ illustre historien, les saints même vivans & con-„ versans avec nous, leur présence ne nous seroit „ pas plus avantageuse que celle de Jesus-Christ, „ comme il le déclare expressément dans l'évangile, „ *Luc. xiij.* 25. Vous direz au pere de famille, „ nous avons bu & mangé avec vous, & vous avez „ enseigné dans nos places; & il vous répondra, je „ ne sais qui vous êtes. *Tom. I. disc. ecclésiast.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RELIQUIÆ, (*Antiq. rom.*) ce mot qu'on trouve dans Suétone, dans Pline le jeune, & autres anciens auteurs latins, désigne les os, les cendres des morts, leurs reliques, ce qui nous reste d'eux après avoir été brûlés; les anciens conservoient religieusement ces restes dans des urnes, qu'ils enfermoient ensuite dans des tombeaux. (*D. J.*)

RELIRE, v. act. (*Gram.*) lire pour une seconde fois. *Relisez* souvent vos ouvrages. Il faut *relire* souvent les anciens.

RELOCATION, s. f. (*Jurisprud.*) signifie en général l'acte par lequel on reloue une chose à quelqu'un.

Ce terme de *relocation* peut s'appliquer en plusieurs cas, savoir.

1°. Lorsque le propriétaire d'une chose la loue de nouveau à celui auquel il l'avoit déjà louée.

2°. Lorsqu'un principal locataire reloue à d'autres, c'est-à-dire sous-loue ce qu'il tient lui-même à loyer.

3°. Le sens le plus ordinaire dans lequel on prend le terme de *relocation*, c'est en matiere de contrats pignoratifs mêlés de vente, dont la *relocation* ou reconduction est le principal caractere. Le débiteur vend à son créancier un héritage pour l'argent qu'il lui doit, avec faculté perpétuelle de rachat; & cepen-

pendant, pour ne point dépoſſeder le vendeur, l'acheteur lui fait une *relocation* de ce même héritage moyennant tant de loyer par an, lequel loyer tient lieu au créancier des intérêts de ſon principal, c'eſt ce que l'on appelle *relocation* ou *reconduction*.

Lorſque la faculté de rachat, ſtipulée par un tel contrat, eſt fixée à un certain tems, à l'expiration du terme on ne manque pas de la proroger, ainſi que la *relocation*. *Voyez* Brodeau ſur M. Louet, *let. P. n.* 10. & 11. & les *mots* Antichrese, Contrat pignoratif, Engagement, Location, Louage, Reconduction. (*A*)

RELOGER, v. n. (*Gramm.*) c'eſt retourner au même logis. *Voyez les articles* Loger, Logis.

RELOUAGE, ſ. m. (*Pêche de hareng.*) c'eſt le tems que ce poiſſon fraye, ce qui arrive vers Noël. Le hareng dans cette ſaiſon eſt de très-mauvaiſe qualité; & c'eſt pour cela que les Anglois en défendent la pêche; outre qu'elle dépeuple la mer de ces poiſſons, qui ne peuvent multiplier étant pris dans le tems que la nature a marqué pour leur génération. Les François n'ont pas cette précaution, & font preſque toute cette pêche, qui eſt ſi abondante à la hauteur du Havre-de-Grace, qu'il y a des années que dans les ports de cette côte, on en donne juſqu'à trente-deux pour dix-huit deniers. Il n'y a guere pourtant que les pauvres qui en mangent dans ce tems-là. *Diction. de com.* (*D. J.*)

RELOUER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt louer une ſeconde fois. On *reloue* ſa maiſon. On *reloue* un livre. *Voyez les articles* Louer & Louage, & *les articles* Louer & Louange.

RELUIRE, v. n. (*Gram.*) c'eſt avoir de l'éclat, briller, refléchir la lumiere. Tous les corps polis *reluiſent* plus ou moins. Il ſe dit au ſimple & au figuré. Tout ce qui *reluit* n'eſt pas or. Sa modeſtie ne peut dérober aux yeux l'éclat de ſes vertus, elles *reluiſent* malgré lui.

RELUSTRER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt rendre le luſtre. *Voyez les articles* Lustre & Lustrer.

REMACHER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt mâcher derechef. *Voyez les articles* Macher & Machoire.

REMAÇONNER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt réparer par le moyen d'un maçon.

REMANCIPATIO, (*Juriſprud. rom.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit chez les Romains la formule de divorce obſervée dans les mariages qui avoient été contractés par coemption, *coemptione*. Cette formule de divorce ſe faiſoit en remettant la femme entre les mains du mari qui devoit l'épouſer, ou entre les mains de toute autre perſonne, ainſi qu'ils en étoient convenus entre eux. (*D. J.*)

REMANDER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt mander de nouveau. *Voyez* Mandement & Mander.

REMANDURES, ſ. f. (*Sal.*) fontaines ſalantes. Maniere de compter le travail des poëles. Il ſe fait par *remandures*. La *remandure* eſt compoſée de ſeize cuites, & la cuite dure douze heures. *Voyez l'article* Saline.

REMANGER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt reprendre des alimens. *Voyez l'article* Manger.

REMANIEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt l'action de manier une ſeconde fois. *Voyez* Remanier.

Remaniement a' bout, *terme de Couvreur*, ce mot s'entend de l'ouvrage qu'on fait ſur une couverture, lorſqu'on la découvre entierement, qu'on la latte de neuf, & qu'on la recouvre de la même tuile, & au défaut de l'ancienne, de nouvelle. Le *remaniement* ſe paye ordinairement à la toiſe quarrée de 36 piés de ſuperficie par toiſe. *Savary*. (*D. J.*)

Remaniement, (*Imprim.*) *Voyez* Remanier.

REMANIER, *terme d'Imprimeur*, il s'entend ou du remaniement de la compoſition, ou du remaniement du papier; *remanier* ſa compoſition, c'eſt lorſqu'on eſt contraint, par l'oubli de la part du compoſiteur, ou par des corrections extraordinaires du fait de l'auteur, de retrancher d'une page ou ajouter des mots ou des lignes entieres: on entend auſſi par *remanier* ou remaniement, lorſque l'on transforme un format, *in*-12. par exemple, en *in*-4°. à deux colonnes, ce qui fait qu'un même ouvrage peut paroitre imprimé en même tems de deux formats différens.

Remanier le papier, fonction des ouvriers de la preſſe, c'eſt, dix ou douze heures après qu'il a été trempé le remuer, de huit en huit feuilles, en le renverſant en tout ſens, & paſſer la main par-deſſus, pour l'étendre & ôter les plis qui ſe font quelquefois en trempant, afin que les feuilles n'étant plus dans la même poſition les unes à l'égard des autres, il ne s'en trouve aucune ni plus ni moins trempée, & qu'elles ſoient toutes également pénétrées de l'humidité convenable pour l'impreſſion; cette opération faite, on charge le papier comme on a fait en premier lieu. *Voyez* Tremper le papier.

REMARCHANDER, v. act. (*Comm.*) marchander pluſieurs fois.

REMARIER, se, (*Juriſprud.*) ſignifie contracter un nouveau mariage, ce qui s'entend quelquefois de la rehabilitation que l'on fait d'un mariage auquel il manquoit quelque formalité, mais plus ſouvent d'un ſecond, troiſieme, ou autre mariage. *Voyez* Mariage, Noces, Secondes noces. (*A*)

REMARQUABLE, adj. (*Gramm.*) qui mérite d'être remarqué. Il y a dans cet ouvrage un morceau *remarquable*; il a paru cette année dans le ciel un phénomene *remarquable*. Alexandre faiſant alternativement des actions généreuſes & atroces, mépriſant, puniſſant même dans un autre la vertu qu'il eſtimoit le plus en lui-même, eſt une eſpece de monſtre *remarquable*. La mémoire de certains enfans eſt un prodige *remarquable*.

REMARQUE, ſ. f. (*Gramm.*) obſervation ſinguliere ſur quelque choſe ou quelque perſonne. On fait des *remarques* ſur un ouvrage obſcur; ſur la conduite d'un enfant; ſur les diſcours d'un homme; ſur le cours des affaires publiques. Les *remarques* ou approuvent, ou blâment, ou inſtruiſent.

Remarque, (*Chaſſe.*) eſt un mot que crie celui qui mene les chiens quand les perdrix partent, & *remarqueurs* ſe dit de ceux qu'on mene à la chaſſe pour remarquer la perdrix.

REMARQUER, OBSERVER, (*Synonymes.*) on *remarque* les choſes par attention pour s'en reſſouvenir. On les *obſerve* par examen, pour en juger.

Le voyageur *remarque* ce qui le frappe le plus. L'eſpion *obſerve* les démarches qu'il croit de conſéquence.

Le général doit *remarquer* ceux qui ſe diſtinguent dans ſes troupes, & *obſerver* les mouvemens de l'ennemi.

On peut *obſerver* pour *remarquer*, mais l'uſage ne permet pas de retourner la phraſe.

Ceux qui *obſervent* la conduite des autres pour en *remarquer* les fautes, le font ordinairement pour avoir le plaiſir de cenſurer plutôt que pour apprendre à rectifier leur propre conduite.

Lorſqu'on parle de ſoi, on s'*obſerve* & on ſe fait *remarquer*.

Les femmes ne s'*obſervent* plus tant qu'autrefois, leur indiſcrétion va de pair avec celle des hommes. Elles aiment mieux ſe faire *remarquer* par leur foibleſſe, que de n'être point fêtées par la renommée. *Girard*. (*D. J.*)

REMASQUER, v. act. (*Gram.*) remettre le maſque. *Voyez* Masque & Masquer.

REMBALLER, v. act. (*Gram.*) remettre en balle ou ballot. *Voyez* Balle & Ballot.

REMBARQUER, REMBARQUEMENT, rentrer dans un vaiſſeau & s'embarquer pour la ſeconde fois. *Voyez* Barque, Embarquer & Embarquement.

REMBERVILLE, (*Géog. mod.*) petite ville de France au diocèſe de Toul, chef-lieu d'une châtellenie dépendante de l'évêché de Metz. Il y a une petite forteresse, un couvent de bénédictines & des capucins. (*D. J.*)

REMBLAI, ſ. m. (*Architect.*) c'eſt un travail de terres rapportées & battues, ſoit pour faire une levée, ſoit pour applanir ou régaler un terrein, ou pour garnir le derriere d'un revêtement de terraſſe, qu'on aura déblayée pour la conſtruction de la muraille. *Daviler*. (*D. J.*)

REMBLAVER, v. act. (*Gram.* & *Œcon. ruſtiq.*) c'eſt reſemer une terre en blé. On peut *remblaver* une bonne terre deux années de ſuite.

REMBOITER, v. act. (*Gram.*) remettre à ſa place. Il ne ſe dit guere que des os disloqués.

REMBOURRAGE, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt l'action de *rembourrer*, ou la choſe dont on rembourre. *Voy.* Rembourrer.

Rembourrage, ſ. m. (*Draperie.*) c'eſt un des apprêts que l'on donne aux laines de diverſes couleurs qu'on a mêlées enſemble pour la fabrique des draps mélangés.

REMBOURRER, v. act. (*Gram.*) c'eſt remplir de bourre. On dit *rembourrer* un fauteuil, une ſelle, un bât: on ne *rembourre* pas ſeulement avec la bourre,

mais

mais toutes les autres choſes molles, comme la laine, la ſoie, le crin, le coton; alors on dit *rembourré* de laine, de ſoie, de crin, de coton.

Rembourrer, (*Maréchal.*) une ſelle, un bât, c'eſt mettre de la bourre ou du crin dans les panneaux. *Voyez* Selle, Panneau.

REMBOURRURE, les *Selliers* appellent ainſi la bourre ou le crin qu'ils mettent dans les panneaux des ſelles.

REMBOURSEMENT, ſ. m. (*Commerce.*) action par laquelle on paye, on rend ce qui étoit dû ou ce qui avoit été reçu. Celui qui a donné une lettre de change en payement doit en faire le *rembourſement* lorſqu'elle revient à protêt faute d'acceptation ou de payement. *Voyez* Lettre de change & Protest. *Dict. de comm. & Trév.*

REMBOURSER, v. act. (*Commerce.*) rendre à quelqu'un l'argent qu'il a déboursé ou avancé. *Rembourſer* ſignifie auſſi *rendre* le prix qu'une choſe avoit coûté à ſon acquéreur. *Id. ibid.*

REMBRASER, v. act. (*Gram.*) c'eſt *embraſer* de rechef; l'incendie commençoit à s'éteindre, un vent violent a tout *rembraſé*.

REMBRASSER, v. act. (*Gram.*) embraſſer de nouveau: ils ont été ſi ſatisfaits de ſe retrouver, qu'ils ſe ſont embraſſés *rembraſſés* pluſieurs fois.

REMBRE, v. act. (*Juriſprud.*) vieux terme de *droit* ſynonyme à *rédimer*, par lequel on entendoit *retirer* un héritage par faculté de rachat.

REMBRUNIR, v. act. (*Gram.*) c'eſt rendre ou devenir brun; les fonds de ce tableau ſont trop *rembrunis*.

REMBUCHEMENT, ſ. m. *terme de Chaſſe*, ce mot ſe dit en Vénerie, lorſqu'une bête, comme le cerf ou ſanglier, eſt entré dans le fort, & que vous briſez ſur les voies, haut & bas, de pluſieurs briſées; voilà pour le vrai *rembuchement*; mais le faux *rembuchement*, c'eſt lorſqu'une bête entre peu avant dans un fort, & revient tout court ſur elle pour ſe *rembucher* dans un autre lieu. *Salnove*. (*D. J.*)

REMEDE, ſ. m. (*Thérapeutique*) ce mot s'emploie quelquefois comme ſynonyme de *médicament*, *voyez* Médicament, quelquefois comme ſynonyme à *ſecours médicinal*, & par conſéquent dans un ſens beaucoup plus étendu, & qui fait différer le *remede* du médicament comme le genre de l'eſpece. Sous cette derniere acception, la ſaignée, l'exercice, l'abſtinence ſont des *remedes* auſſi-bien que les médicamens. (*b*)

Remede, (*Pharmacie thérapeutique.*) nom honnête du clyſtere & lavement. *Voyez* Clystere & Lavement.

Remede, *voyez* Médicament.

Remedes de droit, (*Juriſprud.*) *terme de palais*; on entend par ce terme toutes les voies de ſe pourvoir contre des jugemens dont on prétend avoir reçu quelque grief; tels ſont l'appel, l'oppoſition, la requête civile.

On peut auſſi appeller *remedes de droit* les manieres de ſe pourvoir contre des actes par leſquels on a été léſé. *Voyez* Rescission & Restitution.

Remede de loi, *à la Monnoie*, eſt une permiſſion que le roi accorde aux directeurs de ſes monnoies ſur la bonté intérieure des eſpeces d'or & d'argent, en les tenant de très-peu de choſe moins que les ordonnances le preſcrivent: comme les louis doivent être de 22 carats par *remede de loi*, le directeur les peut fabriquer à 21 carats, $\frac{24}{32}$; l'écu, au lieu de 11 deniers, on les paſſe à 10 deniers 22 grains.

Remede de poids, *à la Monnoie*, eſt une permiſſion que le roi accorde aux directeurs de ſes monnoies ſur le poids réel des eſpeces lors des comptes à la cour. Comme il eſt très-difficile, quelque précaution que l'on prenne, que les eſpeces d'or & d'argent qui doivent être chacune d'un poids égal, & d'une certaine partie de marc, ſoient taillées ſi juſtes chacune dans leur poids qu'il ne s'y rencontre quelques parties de grains plus ou moins dans un marc, on a introduit un *remede de poids* à l'inſtar de celui de loi.

REMÉDIER, v. n. (*Gram.*) c'eſt apporter le remede: il ſe dit au ſimple & au figuré; on *remédie* à une maladie; ou *remédie* à un défaut.

Remédier *à des voies d'eau*, (*Marine*,) c'eſt boucher des voies d'eau.

REMEIL, ſ. m. (*Chaſſe.*) courant d'eau qui ne glace pas en hiver, & ou les bécaſſes ſe retirent; allons au *remeil*.

REMELER, v. act. (*Gram.*) c'eſt mêler de-rechef. *Voyez* Mêler & Mêlée.

REMENÉE, ſ. f. (*Archit.*) c'eſt un terme peu uſité qui vient de l'italien *remenato*: ce n'eſt, ſelon Daviler qu'une ſorte d'arriere vouſſure; mais ſa propre ſignification eſt notre bombé d'un grand arc de cercle moindre que la moitié, comme il eſt clairement expliqué au premier livre de Palladio, c. xxjv. *a ramenato che così chiamano i volti che ſono di porzione di cerchio & non arrivano à ſemi-circolo*; & preuve qu'il ne l'entend pas ſeulement d'une arriere-vouſſure, c'eſt qu'il l'applique à la partie d'une voûte ſphérique ſur un quarré, laquelle eſt au-deſſus des pendentifs. (*D. J.*)

REMENER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt reconduire au lieu d'où l'on eſt venu. *Remenez* cette femme chez elle.

REMERCIER, v. act. (*Gram.*) c'eſt rendre grace d'un bienfait. Allez *remercier* le roi de la penſion qu'il vous a accordée.

C'eſt congédier quelqu'un dont on eſt mécontent, ou dont on n'a plus beſoin. Il faiſoit la fonction de ſecrétaire, & on l'a *remercié*.

C'eſt refuſer honnêtement. Il ſollicitoit cette fille en mariage, mais on la *remercié*.

REMÉRÉ, ſ. m. (*Juriſpr.*) eſt l'action par laquelle un vendeur rentre dans l'héritage par lui vendu, en vertu de la faculté qu'il s'en étoit réſervée par le contrat. C'eſt la même choſe que la faculté de rachat. *Voyez ci-devant* Rachat. (*A*)

REMES *ou* REMITZ, (*Hiſt. nat.*) *acanthis*, *parus*, *ziſela*; oiſeau de Sibérie & de Lithuanie qui reſſemble à un moineau: le mâle a la tête blanche, & la femelle l'a griſâtre, traverſée par une raie noire. Le dos eſt brun, & entre le col & le dos le mâle eſt d'un brun maron: cette partie eſt plus claire dans la femelle. Le ventre eſt d'un blanc ſale, & l'eſtomac eſt un peu rougeâtre: la queue eſt longue & brune. Les aîles ſont auſſi brunes pour l'ordinaire; les pattes ſont griſes & couleur de plomb. Les œufs qu'ils pondent ſont blancs comme la neige. Ces oiſeaux forment leurs nids avec l'eſpece de coton qui ſe trouve ſur les ſaules; ces nids ſont arrondis comme une poche, ou comme une cornemuſe, avec une ouverture, & ils ſont conſolidés avec du chanvre & du charbon; ils les ſuſpendent entre les branches des ſaules ou des bouleaux qui forment une fourche; ils ont une ouverture de chaque côté pour pouvoir entrer & ſortir, à-peu-près comme à un manchon. Ces nids ſont très-mollets, & on en vante l'uſage dans la Médecine; on en fait des fumigations que l'on croit très-bonnes pour guérir les catarres & les fluxions. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*, & Rzaczinski, *hiſt. nat. Poloniæ*.

REMESURER, v. act. (*Comm.*) meſurer une ſeconde fois. Quand on *remeſure* ſouvent le grain, on y trouve du déchet. *Dictionnaire de Commerce* & de *Trévoux*.

REMETTAGE, ſ. m. (*Soirerie.*) c'eſt l'action de paſſer les fils d'une chaîne dans les liſſes.

REMETTEUR, ſ. m. (*Comm.*) terme qui dans le commerce de lettres & de billets de change ſe dit quelquefois de celui qui en fait les remiſes dans les lieux où l'on en a beſoin. *Voyez* Remise. *Dictionn. de Comm. & de Trévoux*.

REMETTRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt reſtituer dans l'état qui a précédé, ou mettre derechef. On *remet* ſes affaires en ordre; on *remet* un criminel entre les mains de la juſtice; on *remet* ſon bien à ſes enfans; on *remet* les chiens ſur la voie; on ſe *remet* en garde; on *remet* la partie; on *remet* le jugement d'un affaire à un autre jour; on *remet* une dette, une injure; on ſe *remet* d'une longue maladie, la perdrix ſe *remet* d'un lieu dans un autre quand elle eſt chaſſée; on ſe *remet* dans l'eſprit une choſe qu'on avoit oubliée; on ſe *remet* d'une ſurpriſe, on ſe *remet* à l'étude; on ſe *remet* à la déciſion du ſort; on *remet* ſon bénéfice entre les mains du collateur; on *remet* un bras diſloqué.

Remettre *un bataillon*, (*Art milit.*) On dit auſſi *remettre* les rangs, *remettre* les files, ou ſimplement ſe *remettre*. C'eſt revenir ſur ſon terrein après avoir fait des doublemens, des contre-marches, ou des converſions. Ainſi, c'eſt reprendre ſes premieres diſtances, & faire face ſur le même front où l'on étoit avant

le mouvement. Quand les doublemens se font par files, il faut toujours se *remettre* par le contraire du doublement: par exemple, si on a doublé les files à droite, il faut se *remettre* en faisant à gauche; & si on double les files à gauche, on se *remet* en faisant à droite. Mais aux doublemens qui se font par rangs, on se *remet* de la même maniere qu'on a doublé, c'est-à-dire que si l'on a doublé à droite, on fait encore à droite pour se *remettre;* & si l'on a doublé les rangs à gauche, on se *remet* en faisant encore à gauche. *Dictionn. milit.* (*D. J.*)

REMETTRE, *en terme de négoce*, c'est faire tenir de l'argent en quelque endroit. *Voyez* REMISE.

Remettre signifie aussi donner au banquier le droit qui lui appartient, pour avoir de lui telle ou telle lettre de change, *voyez* CHANGE.

Remettre signifie aussi abandonner à un débiteur une partie de sa dette, comme si vous remettez à quelqu'un le quart de ce qu'il vous doit, à condition qu'il vous payera sur l'heure.

Remettre une lettre, un paquet, une somme à quelqu'un, c'est les lui envoyer ou les lui donner en main propre.

Remettre veut dire aussi *différer*. Rien n'est plus préjudiciable à la réputation d'un marchand, que de *remettre* le payement de ses billets & lettres de change.

Remettre, se *remettre* signifie *confier*. J'ai *remis* mes intérêts entre les mains d'un arbitre; je m'en *remets* à vous de cette affaire. *Dictionnaire de Comm. & de Trévoux*.

REMETTRE, *en fait d'escrime*. On entend par se *remettre* se placer en garde après avoir alongé une estocade.

Pour se *remettre* on fait un effort du jarret gauche, qui ramene tout le corps en-arriere, & en même tems on arrondit le bras gauche pour le *remettre* dans sa premiere situation, aussi-bien que toutes les autres parties du corps. Ce mouvement du bras gauche donne beaucoup de facilité pour se *remettre*.

REMETTRE, *terme de Chandelier*; *remettre* la chandelle, c'est lui donner la troisieme couche de suif. Pour la premiere trempe, on dit *plinger*; pour la seconde, c'est *retourner*. Les autres suivantes, qui sont en plus grand ou plus petit nombre, selon le poids de la chandelle qu'on façonne, n'ont point de nom, à la réserve des deux dernieres, dont l'une s'appelle *mettre*, *prêter*, l'autre *rachever*. *Savary*. (*D. J.*)

REMETTRE, (*Soierie.*) c'est passer les fils de chaîne dans les maillons du corps & dans les têtes. *Voyez l'article* VELOURS CISELÉ.

REMEUBLER, v. act. (*Gramm.*) c'est meubler de nouveau; c'est une maison à *remeubler*.

REM-HORMOUS, (*Géog. mod.*) ville de Perse, que Tavernier met à 74^{d} 45'. de *longit* & à 31^{d} 45'. de *latitude*. (*D. J.*)

REMI, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule belgique qui étoient regardés du tems de César comme les plus considérables après les *Ædui*. Ces peuples, qui comprenoient alors tout ce qui est présentement sous les diocèses de Reims, de Châlons & de Laon, avoient encore compris auparavant le pays qui forme le diocèse de Soissons; c'est pour cela que dans César ceux de Reims appellent ceux de Soissons, *fratres consanguineosque suos, qui eodem jure, iisdemque legibus utantur, unum imperium, unumque magistratum cum ipsis habeant*. D'où il est aisé de juger que ceux de Soissons avoient fait partie autrefois de la cité des Rémois. La capitale de ces derniers étoit *Durocortorum*. aujourd'hui Rheims. *Voyez ce mot*. (*D. J.*)

REMINISCENCE, s. f. (*Métaphysiq.*) La *réminiscence* est une perception qui se fait connoître comme ayant déja affecté l'ame. Afin de mieux analyser la *réminiscence*, il faudroit lui donner deux noms: l'un, en tant qu'elle nous fait connoître notre être; l'autre, en tant qu'elle nous fait reconnoître les perceptions qui s'y répetent: car ce sont-là des idées bien distinctes.

REMINISCERE, *terme de breviaire*, c'est un terme de bréviaire qu'on connoissoit déja au commencement du xiv. siecle; il désigne le second dimanche du carême, qui est même ainsi marqué dans l'almanach. Ce nom lui est donné du premier mot de l'introït de la messe qu'on dit ce jour-là. *Reminiscere miserationum tuarum*. (*D. J.*)

REMIREMONT, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Romarici mons*; petite ville de Lorraine au diocèse de Toul, sur la gauche de la Moselle, à 4 lieues au-dessus d'Epinal, dans une vallée, au pié du mont de Vosge, à 18 lieues au sud-est de Nanci, à 20 au nord-est de Besançon, & à 80 de Paris. *Long.* 24. 20. *lat.* 48. 7.

Remiremont est le lieu le plus célebre de toute la Vosge, à cause de l'illustre chapitre des dames chanoinesses très-nobles qui occupent l'église & collége de Saint-Pierre. Autrefois *Remiremont* étoit à l'orient de la Moselle, sur une montagne, où le comte Romaric avoit un château; mais ce lieu fut ruiné jusqu'aux fondemens dans le commencement du jx. siecle, par les Hongrois ou les nouveaux Huns, qui ayant passé le Rhin sous le regne de Louis fils d'Arnou, ravagerent tous ces pays-là. On bâtit ensuite une nouvelle église dans la plaine, de l'autre côté de la Moselle, & la situation en étoit plus commode que celle de la montagne.

C'étoit cependant sur cette montagne que dans le vij. siecle, l'an 620, le comte Romaric, seigneur également riche & puissant, désabusé des grandeurs du monde, fonda la célebre abbaye de *Remiremont*, & la dota de tous ses biens. De-là vient que les Allemands appellent cet endroit *Rumelsbesg* ou *Romberg*, c'est-à-dire, le mont de *Romaric*, d'où est venu le nom de *Romarimont*, corrompu en celui de *Remiremont*.

Les moines bénédictins prétendent que les filles que l'on établit dans la nouvelle maison de *Remiremont* après le ravage des Hongrois, aient été des religieuses de leur ordre; mais les chanoinesses soutiennent sur des fondemens plus solides qu'elles n'ont jamais été de l'ordre des Bénédictins depuis la fondation de la nouvelle maison de Saint-Pierre, & que c'est à elles & en leur propre considération que les papes leur ont accordé de grands priviléges, avec une exemption entiere de la jurisdiction de l'ordinaire. On sait que l'abbesse est princesse de l'empire, & fait seule les vœux solemnels, à-moins qu'elle n'en obtienne dispense; mais les chanoinesses n'ont ni vœux ni clôture, & sont seulement obligées de faire preuve de la plus grande noblesse. Mais cette fameuse abbaye mérite un plus grand détail.

Elle est gouvernée par une abbèsse, une doyenne, & une secrete ou sacristine, dont les fonctions & les menses sont séparées. Tout le revenu de cette abbaye est partagé en 144 prébendes, dont l'abbèsse en possede trente-six: vingt-neuf autres sont partagées entre douze chapelains, le grand-sénéchal, le grand-sonrier ou maitre des bois, & quelques autres officiers qui sont tous gens de qualité, & qui en retirent très-peu de profit. Les soixante-dix-neuf prébendes qui restent, se partagent entre les chanoinesses, qui sont rangées sous vingt-neuf compagnies; de ces compagnies il y en a cinq de cinq chanoinesses chacune, huit de quatre, six de trois, & deux de deux.

Chaque chanoinesse est prébendée sur l'une de ces compagnies, & regarde les autres comme ses compagnes de prébende; si elles viennent à mourir sans avoir aprébendé une demoiselle, la survivante succede à leurs meubles & à leur prébende: ensorte cependant qu'une dame qui se trouve seule dans une compagnie de cinq, est obligée de faire trois nieces, c'est-à-dire d'apprébender trois demoiselles, l'une sur les deux premieres prébendes, l'autre sur les deux suivantes, & la troisieme sur celle qui reste. La survivante d'une compagnie de quatre ou de trois, doit faire deux nieces, & celle d'une compagnie de deux n'en doit faire qu'une; si elles y manquent, l'abbèsse y pourvoit après un certain délai. Par ce moyen le chœur est toujours rempli d'environ quarante dames, & le service s'y fait avec beaucoup de régularité. Les chanoinesses touchent leur distribution au chœur comme les chanoines.

L'abbèsse de *Remiremont* use de cette formule „ Je „ N. par la grace de Dieu, humble abbèsse de l'é„ glise de Saint-Pierre de *Remiremont*, de l'ordre de „ saint Benoît, diocèse de Toul, immédiatement sou„ mise au saint siége apostolique „. C'est pourquoi la ville de *Remiremont* porte pour armes les clés de S. Pierre. L'abbèsse, en qualité de princesse du saint empire, se fait servir avec toutes les cérémonies princieres; privilege accordé en l'an 1090 à l'abbesse Félicie de Lore, & confirmé par l'empereur Albert I. de la maison d'Autriche, en la personne de Clemence d'Oyselet, au mois d'Avril de l'année 1307.

Quand cette abbèsse va à l'offrande ou à la procession, sa dame d'honneur lui porte la queue de son manteau, & son sénéchal porte la crosse devant elle; le diacre & le soudiacre la vont prendre à sa chaise abbatiale pour la mener à l'offrande, puis la reconduisent

duisent à sa place, & lui apportent l'évangile, le corporal, & la paix à baiser.

Elle fait faire les montres & les revues des bourgeois en armes par son sénéchal, qui n'obéit qu'à elle; aussi ne fait-il point ses preuves en chapitre, mais seulement à l'abbêsse. En tems de guerre, ce sénéchal garde les clés de la ville, donne le mot qu'il reçoit de l'abbêsse, si elle est en ville, ou de la dame chanoinesse sa lieutenante. Dans les processions il porte une épée, pour marque de l'autorité qu'il tient d'elle.

Enfin l'abbêsse de *Remiremont* a beaucoup de privileges & d'honneurs; mais elle jouit d'un revenu très-modique, car il n'est guere que d'environ quinze mille livres par an. Quand elle vient à mourir, sa succession échoit par moitié au chapitre & à la future abbêsse.

Dès qu'elle est morte, le chapitre met sa crosse au trésor; son cabinet, ses chambres, & ses cassettes sont scellées du sceau de la doyenne. Elle est exposée en public revêtue de ses habits de cérémonie, avec une crosse de cire à son côté.

Le jour de son enterrement on lui dit trois messes hautes, après quoi elle est portée au cimetiere des dames, ou dans la chapelle de saint André, où plusieurs abbêsses sont enterrées, selon qu'elle en a ordonné par son testament. L'anneau avec lequel elle a été bénite, appartient après ses funérailles au chanoine de semaine du grand autel.

L'abbêsse, la doyenne & la secrete, sont les trois dignités de l'abbaye; la sonriere, la trésoriére, l'aumôniere & les boursieres, n'ont que titre d'offices. *Sonrier* est un mot lorrain qui signifie *receveur* ou administrateur des droits seigneuriaux.

L'abbaye de *Remiremont* a aussi quatre grands officiers qui font preuve de noblesse comme les dames; savoir le grand-prevôt, le grand-chancelier, le petit chancelier, & grand-sonrier; mais ces trois derniers officiers ne sont établis qu'*ad honores*. (*D. J.*)

REMIS, participe du verbe *remettre*. *Voyez* REMETTRE.

REMIS, un cheval bien *remis*, terme de *Manege*, qui signifie que l'écuyer a rappris l'exercice du manege à un cheval à qui on l'avoit laissé oublier ou par négligence ou par ignorance.

REMISE, s. f. (*Gram.*) signifie quelquefois simplement l'*action de rendre*, & remettre une chose dont on s'étoit chargé, à celui envers qui on s'en étoit chargé; comme la *remise* des titres & pieces par un procureur ès mains de la partie pour laquelle il a occupé; à laquelle *remise* il est contraignable par corps; comme à la remise de celles qui lui ont été données en communication par le greffe.

REMISE, s. f. (*Jurisprud.*) d'une dette, est lorsque le créancier voulant bien faire grace à son débiteur, le tient quitte en tout ou en partie, soit du principal, soit des intérêts & frais.

Remise en fait d'adjudication par decret & de baux judiciaires, est lorsqu'au lieu d'adjuger définitivement on remet à le faire à un autre jour. *Voyez* ADJUDICATION, BAIL JUDICIAIRE, CRIÉES, DECRET.

Remise de la cause à un tel jour, c'est lorsque la cause est continuée ou renvoyée à un autre jour. (*A*)

REMISE, *en terme de Négoce*, est le commerce d'argent de ville en ville ou de place en place, par le moyen de lettres-de-change, ordres ou autrement. *Voyez* COMMERCE, CHANGE.

Remise est proprement une lettre-de-change ou billet à ordre qu'on envoie à un correspondant, pour en être par lui ou autre le montant perçu de celui sur qui la lettre est tirée.

Par exemple, il a été remis à un marchand, demeurant à Lyon, le montant de trois mille livres en billets de commerce par un marchand de Paris. Le marchand à qui la *remise* est faite ira chez un banquier de Lyon recevoir pareille somme en lettres-de-change ou en argent.

Au moyen de ces *remises*, on peut faire passer de grandes sommes d'une ville à l'autre sans courir les risques du transport des especes.

Il est aisé à Paris, & même à Londres, de faire des *remises* d'argent dans toutes les villes de l'Europe. Celles sur Copenhague ne sont pas aisées. *Voyez* LETTRES DE CHANGE.

REMISE se dit aussi du payement d'une lettre-de-change. Ainsi l'on dit, j'ai reçu cent pistoles sur votre *remise*. M. N. banquier de cette ville vous payera deux cens écus sur ma *remise*.

REMISE se dit aussi de la somme que l'on donne au banquier tant pour son salaire que pour la tare de l'argent, & la différente valeur dont il est dans l'endroit où vous payez, & dans celui où il remet.

La *remise* de l'argent est forte à Londres & en Italie. Cette *remise* s'appelle aussi *change* & *rechange*.

REMISE se prend aussi pour l'escompte ou pour les intérêts illégitimes qu'exigent les usuriers. Je veux la moitié de *remise* sur ce billet, c'est-à-dire, je ne le prendrai qu'à moitié de perte.

Remise se dit encore de la perte volontaire qu'un créancier consent de faire d'une partie de ce qui lui est dû, pour être payé avant l'échéance des billets ou obligations qu'il a de son débiteur. Souvent cette *remise* est stipulée dans les actes, & alors n'est plus volontaire, la *remise* étant de droit en faisant les payemens aux termes convenus.

Remise est pareillement ce qu'on veut bien relacher de la dette par accommodement avec un marchand ou autre débiteur insolvable, ou qui a fait banqueroute. Les créanciers de ce négociant lui ont fait *remise* des trois quarts par le contrat qu'ils ont fait avec lui. *Diction. de Comm. & de Trév.*

REMISE, s. f. (*Archit.*) c'est un renfoncement sous un corps de logis, ou un hangar, dans une cour, pour y placer un ou deux carrosses. Pour un carrosse, une *remise* doit avoir huit piés de large; mais pour plusieurs carrosses, sept piés suffisent à chacun. Sa profondeur, lorsqu'on veut mettre le timon de carrosses à couvert, est de 20 piés; & lorsqu'on releve le timon, on ne lui donne que 14 piés sur 9 de hauteur. Afin de ranger aisément les carrosses, on pratique dans les *remises* de barrieres ou coursieres. Au-dessus on fait des chambres pour les domestiques, qu'on dégage par des corridors.

Remise de galere. C'est dans un arsenal de marine un grand hangar séparé par des rangs de piliers qui en supportent la couverture, où l'on tient à flot séparément les galeres désarmées. Tel est, par exemple, l'arsenal de Venise. *Dictionnaire d'Architecture*. (*D. J.*)

REMISE, s. m. pl. (*Rubannerie.*) ce sont des lisses de devant, qui, par les bouclettes, saisissent certains fils de la chaîne, & laissent tous les autres, selon l'arrangement que l'ouvrier a conformé aux points de son dessein. *Savary*. (*D. J.*)

REMISE se dit, *au jeu de quadrille*, quand un joueur ne fait que cinq mains, soit qu'il joue le sans prendre, soit qu'il ait appellé: alors le jetton que fait chaque joueur, n'est gagné qu'au coup suivant.

REMISES, on appelle ainsi des bouquets de taillis plantés dans les champs de distance en distance pour la conservation du gibier; on dit aborder la *remise*, quand la perdrix poussée par l'oiseau gagne ces *remises*.

REMISIANA, (*Géogr. anc.*) ville de la haute Mæsie. L'itineraire d'Antonin la marque sur la route du Mont d'or, à Byzance, entre Naissum & Turris, à 25 milles du premier de ces lieux, & à 28 milles du second. (*D. J.*)

REMISSE, s. m. instrument du métier d'étoffe de soie.

Le *remisse* est un composé de plusieurs lisses, le nombre est fixé suivant le genre de marchandise que l'on veut fabriquer. *Voyez* LISSE.

REMISSION, s. f. (*Critique sacrée.*) c'est-à-dire, en général remise, relâchement, cession de dettes, de droits, d'impôts, élargissement, pardon. Voici des exemples de ces divers sens du mot *rémission* dans l'Ecriture.

1°. Il signifie *remise* dans le v. Testament. Vous publierez, dit le Lévit, *xxv*. 10. la *remission* générale à tous les habitans du pays. On sait que les Israélites à l'année du jubilé, étoient par la loi affranchis de la servitude de leurs dettes; & rentroient tous dans la possession de leurs biens. De même dans l'année sabbatique, on remettoit généralement parmi les Hébreux toutes les dettes aux débiteurs insolvables; & l'on donnoit la liberté aux esclaves hébreux d'origine.

2°. *Rémission* se prend pour *vacation des affaires*, tems où l'on ne plaide point; tels étoient les premiers du mois, les jours de fêtes & de sabbat.

3°. Ce terme est employé pour exemption de charges, d'impôts & de contributions. Macch. *xiij*. 34.

4°. Pour élargissement, liberté de servitude. L'esprit du seigneur m'a envoyé pour annoncer aux captifs leur élargissement (*rémission*), & pour publier l'année

née favorable du Seigneur, Luc, *iv*. 19. L'année favorable du Seigneur est l'année du jubilé, Shenah. Hajoubal-Fuller a fort bien traduit *l'année de relâche*. Joseph dit que le mot jubilé, ἰωβήλ, signifie *la liberté*. L'année de la mort de J. C. fut une année de jubilé, & ce fut le dernier de tous; car Jérusalem fut détruite avant le retour de la cinquantieme année.

5°. *Rémission* désigne encore, dans l'ancienne loi, l'abolition de la faute, ou de l'impureté cérémonielle, qui s'obtenoit par des purifications, des offrandes, des sacrifices.

6°. Enfin *rémission* dans l'Evangile se prend pour celle du péché qui s'acquiert par un changement de vie. Approchons-nous de Dieu, dit S. Paul aux Hébreux, *x*. 20. avec un cœur sincere, & nos ames nettoyées d'une mauvaise conscience. (*D. J.*)

RÉMISSION, s. f. *en Physique*, signifie la *diminution* de la puissance ou de l'efficacité de quelque qualité, par opposition à son augmentation, qu'on nomme *intension*.

Il est à remarquer au reste que les mots de *rémission* & d'*intension* sont assez peu usités en françois pour désigner *l'affoiblissement* ou *l'augmentation* d'une force. Ils le sont davantage en latin, *intensio*, *remissio*.

Dans toutes les qualités susceptibles d'intension & de *rémission*, l'intension décroît en même proportion que les quarrés de la distance du centre augmentent. *Voyez* QUALITÉ. *Chambers*. (*O*)

RÉMISSION, (*Jurisprud.*) est l'acte par lequel le prince remet à un accusé la peine dûe à son crime, & singulierement pour ceux qui méritent la mort.

On obtient pour cet effet des lettres de *rémission* ou de grace.

Ces lettres sont différentes des lettres d'abolition & de pardon. *Voyez* le *tit*. 16. de l'ordonnance de 1670, & ci-devant les *mots* ABOLITION, GRACE, LETTRES DE GRACE & DE RÉMISSION. LETTRES DE PARDON, & *le mot* PARDON. (*A*)

RÉMISSION, (*Médecine*.) terme d'usage en médecine pour désigner dans les fievres avec redoublement ou intermittentes le tems de la diminution ou de la cessation entiere des accidens; la *rémission* est complette dans les fievres intermittentes, imparfaite dans celles qui sont avec redoublement; la différente durée de ce tems a donné lieu à la division de ces fievres en quotidienes, tierces, quartes, quintes, annuelles, &c. le médecin doit avoir égard à la *rémission* pour l'administration des remedes; les purgatifs, par exemple, les apozemes, amers fébrifuges, le quinquina, &c. doivent être prescrits pour le tems de la *rémission*, & les saignées, les calmans, &c. conviennent uniquement pendant l'accès ou le redoublement. *Voyez* PAROXISME, ACCÈS, FIÉVRE INTERMITTENTE, EXACERBANTE, &c.

RÉMISSIONNAIRE, s. m. (*Jurisprud.*) est celui qui a obtenu des lettres de rémission ou de grace. *Voyez ci-devant* RÉMISSION, & les *mots* ABOLITION, GRACE, LETTRES DE GRACE, PARDON. (*A*)

REMMON, (*Critique sacrée*.) mot hébreu qui veut dire *hauteur*; on appelloit *remmon* l'idole des peuples de Damas. Quelques interpretes la prennent pour celle de Saturne, qui étoit en grande vénération parmi les orientaux. D'autres prétendent plus vraissemblablement que c'est le soleil, ainsi nommé à cause de son élevation sur la terre. Naaman le syrien, confessa à Elisée, qu'il avoit souvent accompagné son maître dans le temple de ce dieu, IV. Rois *v*. 18. (*D. J.*)

REMO, SAN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de Gènes, sur la rive du Ponent, à 9 milles au levant de Vintimiglia. Rienne surpasse la fertilité de son terroir en olives, citrons, oranges, & autres fruits. *Long*. 25. 10. *latit*. 43. 42. (*D. J.*)

RÉMOIS, LE, *ou* LE RHÉMOIS, (*Géogr. mod.*) petit pays de la Champagne, formé par le territoire de Rheims, qui en est la capitale. Ses bornes sont le Laonois & le Soissonnois au nord, le Châlonnois au midi, & la Brie au couchant. Outre la capitale, il comprend, Cormici, Fismes, Epernay, Avernay, & Ay, connu par ses bons vins. (*D. J.*)

REMOLADE, s. f. *terme de Maréchal*, remede pour les chevaux qui ont des foulures; il se fait avec de la lie, du miel, de la graisse, de la térébenthine, & autres drogues reduites en une espece d'onguent. *Soleysel*. (*D. J.*)

REMOLAR, *terme de galere*. *Voyez* REMOULAT.

REMOLE, s. f. (*Marine*.) contournement d'eau, qui est quelquefois si dangereux, que le vaisseau en est englouti.

REMONDER, EPLUCHER, *terme de fabrique d'étoffes de soie*. Le *remondage* consiste à couper les bouts de soie qui sont aux chaînes lorsqu'elles sont sur les métiers, à mesure & avant la fabrication; on change aussi les bouts de soie qui se trouvent cotonneux; & si on ne faisoit cette opération avec attention, il ne seroit pas possible de fabriquer l'étoffe dans sa perfection.

REMONTANT, s. m. *terme de Ceinturier*, c'est l'extrémité de la bande du baudrier qui est fendue en deux, & qui tombe sur les pendans. (*D. J.*)

REMONTE *d'un cavalier*, (*Art milit.*) c'est le secours qu'on lui donne, en lui fournissant un cheval quand il est démonté. Quand un capitaine fait le décompte à ses cavaliers, il regle ce qu'il a fourni pour la *remonte*.

REMONTER, v. act. (*Gram.*) c'est monter derechef; Jesus-Christ est *remonté* au ciel: c'est s'élever; la lune *remonte* sur l'horison: c'est relever un corps à l'hauteur d'où il est descendu; *remontez* ce poids: aller contre le fil de l'eau, c'est *remonter* la riviere; il y a des machines à *remonter* les bateaux. On *remonte* à cheval; on *remonte* une compagnie; on *remonte* de cordes, un instrument; on *remonte* une machine dont les parties étoient desassemblées; on *remonte* une garniture; on *remonte* à l'origine d'un faux bruit, d'un préjugé populaire; on *remonte* dans l'avenir. *Voyez* dans les *articles suivans quelques autres acceptions du même mot*.

REMONTER, *en terme de guerre*, c'est fournir à des troupes de nouveaux chevaux à la place de ceux qui ont été tués ou blessés dans une action, ou qui par vieillesse ou autre défaut ne peuvent plus servir. *Chambers*.

REMONTER, *terme de riviere*, c'est naviger contre le courant d'une riviere.

REMONTER, v. act. *terme d'Horloger*, *remonter* une montre, une horloge, c'est remettre la corde sur la fusée, ou relever le contrepoids, pour mettre la montre ou l'horloge en état de marquer & de sonner les heures. (*D. J.*)

REMONTER, (*Soierie*.) c'est faire succéder de nouvelles soies pour continuer une piece, lorsque celle sur laquelle on travaille est entierement employée & vient à manquer.

Comme c'est une opération fort longue que de monter un métier, il a fallu imaginer quelque moyen fort court pour faire succéder des soies nouvelles à celles qui viennent à manquer; & voici celui dont on use.

On a sur un instrument, appellé le *billot*, de la soie toute préparée: cette préparation consiste à être encroisée de vingt fils en fils par un bout, & de fil en fil par l'autre. La soie prend ces deux encroix sur le moulin, & c'est le bout encroisé de fil en fil qui s'enveloppe le premier sur le billot; celui par conséquent qui se présente & se développe le premier, est celui qui est encroisé de vingt en vingt. Toute cette soie portée au sortir du moulin sur le billot est continue; elle forme comme un grand écheveau de 150 aunes de long, & de 800 doubles ou de 1600 fils. Il y a de ces écheveaux qui ont 1800 fils; ceux qui sont à l'usage des faiseurs des bluteaux fins ont même 2000 brins; & comme on passe deux fils ou brins dans chaque dent du peigne, il y a des peignes à 8 & 900 dents; & pour les faiseurs de bluteaux qui ne passent qu'un fil à chaque dent, il y a des peignes à 2000 dents. Puisque le fil de soie est continu, qu'il forme un écheveau, il est évident qu'il forme une boucle à chaque bout, & que la boucle du bout qui pend du billot est divisée en quatre-vingt parties ou boucles partielles égales; on appelle ces boucles partielles égales, *des portées*.

On a un instrument appellé *rateau*; on jette chaque portée sur une dent du rateau. L'avantage de cette manœuvre est d'étendre la soie, & de la disposer convenablement sur l'ensuple. Pour cet effet, on a une petite baguette appellée *composteur*, qu'on passe dans toutes les boucles partielles qui forment la grosse boucle qui pend du billot; cette baguette a une ficelle, appellée *cristelle*, attachée à une de ses extrémités; on passe cette ficelle à la place du petit cordon qui tenoit les fils encroisés de vingt en vingt, & qui continue de faire cette fonction. On passe ensuite le composteur avec sa ficelle dans la rénure de l'ensuple, on adapte une main ou manivelle au tourillon de l'en-

suple; on tourne l'ensuple, & la soie distribuée en quatre-vingt parties par chaque dent du rateau, ou plutôt en soixante-dix-huit, s'étend sur l'ensuple. Ils disent soixante-dix-huit, parce qu'on fait les deux premieres portées doubles, afin que la soie étant plus élevée sur l'ensuple par ses bords que par son milieu, elle ne s'éboule point.

Après un assez grand nombre de tours de l'ensuple pour que le billot soit dégarni, on arrive au bout de l'écheveau où les fils sont encroisés de fil en fil, & tenus en cet état par un cordon.

Voilà une opération préliminaire à tout travail, & qu'il faut faire & recommencer toutes les fois qu'on veut commencer à travailler une piece, ou qu'une piece finissant, on veut la continuer & substituer de la soie à celle qui manque. Mais ce n'est pas tout dans ce dernier cas, il y a une seconde opération, qui s'appelle *tordre*.

Et voici comment elle se fait: on prend l'ensuple sur laquelle on a jetté la soie qui étoit sur le billot, on la met dans les tourillons des alonges, *voyez l'article* ALONGE, on attache à chacun de ses bouts une corde qui passe sur elle, & qui se rend sur l'ensuple de devant.

On a fait des berlins ou portions de tous les bouts de soie, restes de la piece employée, qui pendent hors de la lisse. Ces berlins sont encroisés d'un fil en un fil, on dispose les envergures dans leurs encroix, & l'on fixe ces envergeures fortement à l'aide des cordes qui sont tendues des extrémités d'une ensuple aux extrémités de l'autre, en faisant faire un tour à chaque corde à l'extrémité de chaque envergeure.

Puis on prend le bout de la nouvelle piece, on place des envergeures à son encroix, & on l'amene jusqu'à ce qu'elle soit contiguë à l'extrémité des berlins de la piece qui finit; on fixe ces envergeures pareillement sur les cordes qui vont d'une ensuple à l'autre; on pend un poids à l'ensuple de derriere capable de l'empêcher de tourner, ensorte que la soie soit bien tendue; on divise la soie de la nouvelle piece en deux berlins; on passe le nœud d'un berlin de la piece nouvelle dans l'encroix du berlin de la piece qui finit, & on l'y fixe avec une corde.

Puis, avec la main gauche, on cherche à l'aide de l'encroix le premier fil du berlin de la piece expirante, & avec la droite & à l'aide de l'encroix le premier fil de la piece nouvelle; cela fait, on prend celui-ci sur le pouce & l'autre sur l'index, on serre les deux doigts, la soie prete de la quantité du diametre de l'index & du pouce; alors en faisant glisser ces deux doigts l'un contre l'autre, ces portions des deux fils se tordent ensemble & restent tors; cet endroit de jonction est même ordinairement si fort, que ce n'est presque jamais-là que les brins de soie cassent. Après qu'on a tors les brins, on jette ou tord les deux brins avec le fil de soie du côté de l'ensuple de derriere.

Cela fait, on tord emsemble les deux seconds fils, & ainsi de suite fil à fil jusqu'à la fin d'une piece. Cette opération est si prompte, qu'un bon ouvrier tord dix-huit cens fils en deux heures; afin que les fils tors ne se séparent point, on se mouille les doigts avec de la salive, du plâtre, de l'eau gommée, &c. mais cela est presque superflu. Cette maniere d'unir les soies est si ferme, que si un ouvrier ne tord pas également, je veux dire que s'il prend avec ses doigts un peu plus de soie en continuant de tordre qu'il n'en a pris au commencement, alors le poids qui tire l'ensuple montera, & les premiers fils tors seront lâches; ce poids est pourtant énorme. Cela fait, on a, comme on voit, une piece nouvelle, jointe & continue avec les restes d'une autre, sans qu'on ait été obligé de monter le métier.

Mais il y a toujours une portion de soie qui ne peut être travaillée, celle qui est comprise entre l'ouvrage disposé sur l'ensuple de devant, & l'endroit où l'on a tors. On tourne donc l'ensuple de devant, la soie de la piece nouvelle suit les restes de l'ancienne, on amene les portions torses jusque sur l'ensuple de devant au-delà du peigne, & l'on continue de travailler.

Ce qui occasionne cette perte de soie, c'est la grosseur ou inégalité des deux fils tors, contre laquelle les dents du peigne agissant sépareroient les fils & gâteroient tout.

REMONTER, *terme de Fauconnerie*, se dit de l'oiseau de proie qui vole de bas en-haut, & du fauconnier lorsqu'il jette l'oiseau du plus haut d'une colline, & aussi lorsqu'il travaille à engraisser un oiseau qui est trop maigre, alors on dit, il faut *remonter* l'oiseau.

REMONTOIR, s. m. *terme d'Horlogerie*, signifie en général tout assemblage de roues ou de pieces, au moyen desquelles on remonte une montre ou une pendule; ainsi on appelle *montre à remontoir* une montre qui se remonte par le centre du cadran au moyen de deux roues qui sont dans la cadrature, & qui composent le *remontoir*. *Voyez* MONTRE A' REMONTOIR. *Remontoir* se dit aussi de l'assemblage des pieces par lesquelles la sonnerie dans certaines pendules remonte le mouvement; comme l'action d'un poids est infiniment plus uniforme que celle d'un ressort, plusieurs horlogers ont fait des pendules où un poids qui descend d'une petite hauteur, & qui remonté par la sonnerie à chaque fois que la pendule sonne, fait aller le mouvement: par ce moyen la pendule, sans avoir besoin du volume ordinaire de celles qui sont à poids, en a en quelque façon les avantages, le mouvement étant mu par un poids; celle que feu M. Gaudron, horloger de M. le régent, a imaginé, est une des meilleures & des plus ingénieuses qui soit en ce genre. *Voyez la regle artificielle du tems*.

Enfin *remontoir* est encore un ajustement que l'on fait à plusieurs barillets, sur-tout à ceux des pendules; 1° pour empêcher qu'on ne casse le ressort en le remontant trop haut; 2° pour empêcher qu'il ne tire lorsqu'il est trop bandé ou lorsqu'il ne l'est pas assez, c'est-à-dire supposant que le ressort fasse huit ou neuf tours, on fait par le moyen du *remontoir* qu'il n'y en a que six qui servent, c'est-à-dire que quand la pendule est au-bas, le ressort est encore bandé d'un tour; & que lorsqu'elle est au-haut, il s'en faut autant qu'il ne le soit au plus haut degré, d'où il résulte une plus grande égalité dans l'action du ressort. *Voyez* RESSORT, PENDULE, &c.

Les *fig. Planches de l'Horlogerie* représentent ce *remontoir*: *A* est la piece fixée sur l'arbre de barillet, & *R* la roue fixée & mobile excentriquement sur le barillet; la dent *K* touchant ou en *K* ou en *H*, empêche ou l'arbre ou le barillet de tourner davantage: dans le premier cas, elle empêche qu'on ne remonte le ressort trop haut; dans le second, elle l'empêche de se détendre au-delà d'un certain nombre de tours.

REMONTRANCE, s. f. (*Jurisprud.*) est l'action de remontrer ou représenter quelque chose à quelqu'un.

Les cours souveraines ont la liberté de faire des *remontrances* au roi, lorsqu'elles trouvent quelque difficulté sur les ordonnances, édits & déclarations, qui leur sont envoyés pour enregistrer. Les autres tribunaux n'ont point la même prérogative de faire directement leurs *remontrances* au roi; s'ils ont quelques observations à faire, ils doivent donner leur mémoire à M. le chancelier.

Quelquefois après de premieres & d'itératives *remontrances*, les cours font de très-humbles représentations lorsqu'elles croient devoir encore insister sur les objets de leurs *remontrances*.

Remontrance est aussi une représentation que l'avocat ou le procureur d'une partie fait à l'audience, soit pour demander la remise de la cause qui n'est point en état, soit pour faire ordonner quelque préparatoire.

Remontrances sont aussi le titre que l'on donne en certaines provinces aux écritures que l'on intitule ailleurs *avertissement*. (*A*)

REMONTRANS, s. m. pl. (*Hist. ecclésiast.*) dénomination qu'on donne en Hollande aux Arminiens, à cause de la remontrance qu'ils présenterent en 1610 aux états généraux contre les décisions du synode de Dordrecht où ils furent condamnés. *Voyez* ARMINIEN.

Episcopius & Grotius étoient à la tête des *remontrans*. *Voyez* ANTI-REMONTRANS.

REMONTRER, v. act. (*Gram.*) c'est présenter des remontrances. *Voyez l'article* REMONTRANCE.

REMONTRER, (*Vénerie.*) c'est donner connoissance des voies de la bête qui est passée, il est essentiel à un bon piqueur de savoir *remontrer* les voies des bêtes qu'on chasse.

REMORDRE, v. act. (*Gram.*) c'est mordre de-rechef, *voyez l'article* MORDRE.

REMORDS, s. m. (*Gram.*) reproche secret de la conscience; il est impossible de l'éteindre lorsqu'on l'a mérité, parce que nous ne pouvons nous en imposer

poſer au point de prendre le faux pour le vrai, le laid pour le beau, le mauvais pour le bon. On n'étouffe point à diſcrétion la lumiere de la raiſon, ni par conſéquent la voix de la conſcience. Si l'homme étoit naturellement mauvais, il ſemble qu'il auroit le *remords* de la vertu, & non le *remords* du crime. Celui qui eſt tourmenté de *remords*, ne peut vivre avec lui-même; il faut qu'il ſe fuie. C'eſt-là peut-être la raiſon pour laquelle les méchans ſont rarement ſédentaires; ils ne reſtent en place que quand ils méditent le mal, ils errent après l'avoir commis. Que les brigands ſont à plaindre! pourſuivis par les lois, ils ſont obligés de s'enfoncer dans le fond des forêts, où ils habitent avec le crime, la terreur & le *remords*.

REMORE, ſ. m. PIEXE, SUCET, ARRÊTE-NEF, (*Hiſt. nat. Ichtiolog.*) *remora*; poiſſon de mer auquel les anciens ont donné le nom de *remora*, parce qu'ils prétendoient qu'il arrêtoit les vaiſſeaux en pleine mer lorſqu'il s'y attachoit. Ce poiſſon a un pié & demi de longueur, & quatre pouces d'épaiſſeur; il eſt plus mince vers la queue; il a la bouche triangulaire; la machoire ſupérieure eſt plus courte que l'inférieure; la tête a deux pouces de longueur depuis la pointe juſqu'au commencement du dos; la face ſupérieure eſt applatie, & figurée comme le palais d'un animal traverſé de pluſieurs ſillons. C'eſt par cette partie que le *remore* s'attache aux vaiſſeaux & au ventre du tiburon: on prétend même qu'il ne quitte pas le tiburon, quoiqu'on tire celui-ci hors de l'eau. Le *remore* a les yeux petits, l'iris en eſt jaune. Il a dans la bouche de petites éminences qui lui ſervent de dents. Il eſt de couleur cendrée, & il a une nageoire ſur le dos, & une autre ſous le ventre, qui s'étendent depuis le milieu de la longueur du corps juſqu'à la queue. Rai, *ſynop. meth. piſcium. Voyez* POISSON.

REMORQUER, (*Marine.*) c'eſt faire voguer un vaiſſeau à voiles, par le moyen d'un vaiſſeau à rames.

REMOUDRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt émoudre une ſeconde fois. *Voyez* ÉMOUDRE.

REMOUILLER, v. act. (*Gram.*) c'eſt mouiller derechef. *Voyez l'article* MOUILLER.

REMOULAT, ſ. m. *terme de Galere*, c'eſt le nom de celui qui a ſoin des rames, & qui les tient en état.

REMOULEUR, ſ. m. (*Coutellerie.*) celui qui repaſſe & refait la pointe ou le tranchant à quelque inſtrument, ſur une meule tournante. Quoique tous les Couteliers ſoient des *remouleurs*, il ne ſe dit guere que de ce qu'on appelle plus communément des *gagne-petits. Trévoux.* (*D. J.*)

REMOUS, ſ. m. (*Phyſ.*) mouvement particulier qu'on obſerve dans l'eau des fleuves.

Il y en a de deux eſpeces; le premier eſt produit par une force vive, telle qu'eſt celle de l'eau de la mer dans les marées, qui non-ſeulement s'oppoſe comme obſtacle au mouvement de l'eau du fleuve, mais comme corps en mouvement, & en mouvement contraire & oppoſé à celui du courant du fleuve: ce *remous* fait un contre-courant d'autant plus ſenſible que la marée eſt plus forte. L'autre eſpece de *remous* n'a pour cauſe qu'une force morte, comme eſt celle d'un obſtacle, d'une avance de terre, d'une île dans la riviere, *&c.* Quoique ce *remous* n'occaſionne pas ordinairement un contre-courant ſenſible, il l'eſt cependant aſſez pour être reconnu, & même pour fatiguer les conducteurs de bateaux ſur les rivieres. Si cette eſpece de *remous* ne fait pas toujours un contre-courant, il produit néceſſairement ce que les gens de riviere appellent *une morte*, c'eſt-à-dire *des eaux mortes*, qui ne coulent pas comme le reſte de la riviere, mais qui tournoient de façon que quand les bateaux y ſont entraînés, il faut beaucoup de force pour les en faire ſortir. Ces eaux mortes ſont fort ſenſibles dans toutes les rivieres rapides au paſſage des ponts. La viteſſe d'une riviere augmente au paſſage d'un pont, dans la raiſon inverſe de la ſomme de la largeur des arches à la largeur totale de la riviere.

L'augmentation de la viteſſe de l'eau étant donc très-conſidérable en ſortant de l'arche d'un pont, celle qui eſt à côté du courant eſt pouſſée latéralement & de côté contre les bords de la riviere, & par cette réaction il ſe forme un mouvement de tournoiement, quelquefois très-fort. Lorſque ce tournoiement cauſé par le mouvement du courant, & par le mouvement oppoſé du *remous*, eſt fort conſidérable, cela forme une eſpece de petit gouffre; & l'on voit ſouvent dans les rivieres rapides, à la chûte de l'eau au-delà des arrieres-becs des piles d'un pont, qu'il ſe forme de ces petits gouffres ou tournoiemens d'eau. *Hiſt. nat. gen. & part. t. I.*

REMPAQUEMENT, (*Comm. de poiſſon.*) ce mot ſe dit de l'obligation où ſont les Pêcheurs étrangers qui apportent en France leur hareng en varc, de le tirer des barrils pour le ſaler une ſeconde fois, & enſuite le paquer, c'eſt-à-dire l'arranger par lits dans les mêmes barrils. *Savary.* (*D. J.*)

REMPAQUETER, v. act. (*Comm.*) remettre une marchandiſe en paquet, en ballot, dans ſon enveloppe. *Voyez* PAQUET, BALLOT, ENVELOPPE. *Dict. de Comm. & de Trév.*

REMPART, LE (*terme de Fortification.*) eſt une levée de terre qui enferme la place de tous côtés. Sa largeur eſt ordinairement de 9 toiſes par le haut, & de 13 ou 14 toiſes par le bas. A l'égard de ſa hauteur, elle eſt différente ſuivant la ſituation & le terrein de la place: en terrein uni & régulier, elle eſt d'environ 3 toiſes.

L'objet du *rempart* eſt de mettre les maiſons de la ville à couvert de l'attaque de l'ennemi; de lui fermer l'entrée de la place, & d'élever ceux qui la défendent de maniere qu'ils découvrent la campagne des environs, dans toute l'étendue de la portée du canon.

Le *rempart* a des parties plus avancées vers la campagne les unes que les autres. Ces parties ſe nomment *baſtions. Voyez* BASTION.

Les ſoldats montent la garde ſur le *rempart*, & l'on y place auſſi toute l'artillerie néceſſaire pour la défenſe de la ville. On forme ſur le bord extérieur une élévation de terre, d'environ 18 ou 20 piés d'épaiſſeur, & de 7 de hauteur; cette élévation ſe nomme *le parapet*. Le parapet ſert à couvrir des coups de l'ennemi les ſoldats qui ſont ſur le *rempart. Voyez* PARAPET.

Pour que le ſoldat puiſſe découvrir la campagne par-deſſus le parapet, on pratique au pié du côté intérieur, une eſpece de petit degré, de 3 ou 4 piés de large, & de 2 piés de hauteur; c'eſt ce qui s'appelle *la banquette*.

Le *rempart* a une pente ou un *talus* vers le côté extérieur & l'intérieur. Cette pente eſt faite pour que les terres du *rempart* ſe ſoutiennent plus aiſément. Celle du côté de la ville, qu'on nomme *talus intérieur*, a ordinairement environ une fois & demie la hauteur du *rempart*; en ſorte que ſi cette hauteur eſt de 18 piés, le talus extérieur eſt de 27: ce qui s'obſerve principalement lorſque les terres ſont ſablonneuſes. Le talus extérieur eſt toujours plus petit que l'intérieur, parce qu'autrement il donneroit à l'ennemi le moyen d'eſcalader facilement la place. Mais comme les terres ne peuvent ſe ſoutenir elles-mêmes ſans un grand talus, on ſoutient le côté extérieur du *rempart* par un mur de 5 ou 6 piés d'épaiſſeur; ce mur ſe nomme *la chemiſe* ou *le revêtement* du *rempart*. *Voyez* REVÊTEMENT, *voyez auſſi* TALUS.

Les dehors ont un *rempart* comme le corps de la place; mais il a ordinairement moins de largeur.

Le revêtement du *rempart* n'eſt pas toujours de maçonnerie; on ſe contente quelquefois de le revêtir de gazon, *voyez* GAZON. Ce ſont des morceaux de terre de prés coupés en coin. Lorſque le *rempart* eſt ainſi revêtu, on pratique une berme, ou une eſpece de petit chemin de 12 piés de large, entre le foſſé & la partie extérieure du *rempart*. Cette berme ſert à empêcher que les terres du *rempart* ne s'éboulent dans le foſſé. Elle partage auſſi à-peu-près en deux parties égales la hauteur des terres du *rempart*, depuis le fonds du foſſé, juſqu'à la partie ſupérieure du parapet, ce qui fait qu'on peut donner un peu plus d'eſcarpement, ou moins de talus à chacune de ces parties, que ſi l'eſcarpe formoit une ſeule pente depuis le parapet juſqu'au fond du foſſé.

Lorſque le *rempart* eſt revêtu de gazon, il eſt ordinairement *fraiſé. Voyez* FRAISE.

Il y a une troiſieme eſpece de revêtement, compoſée des deux dont on vient de parler. *Voy.* DEMI-REVÊTEMENT.

Lorſque le *rempart* eſt fort élevé, il a l'avantage de mieux couvrir la ville; mais ſon entretien eſt bien plus conſidérable que quand il a moins de hauteur. Il eſt auſſi plus expoſé aux batteries de l'ennemi; ſes débris comblent aiſément le foſſé, & d'ailleurs les ſoldats ſont obligés de ſe découvrir, & de tirer en plongeant pour défendre les parties voiſines. Un *rempart* peu élevé n'a pas ces inconvéniens; mais auſſi il

donne plus de facilité pour l'escalade & la désertion. Les *remparts* les plus avantageux sont ceux qui se trouvent entierement couverts par le glacis, en sorte que l'ennemi ne puisse le battre de la campagne. Pour la largeur du *rempart*, elle doit toujours être assez grande pour résister au canon, & pour donner tout l'espace nécessaire pour contenir les hommes & les machines nécessaires à la défense de la place. Au reste la hauteur & la largeur du *rempart* se proportionne à la quantité des terres que le fossé peut fournir. (*Q*)

REMPHAN, s. m. (*Critique sacrée.*) Ῥεφάν, nom d'idole. Vous avez porté le tabernacle de Moloch, & l'astre de votre dieu *Remphan*, *Act. vij.* 43. Ce discours que S. Etienne, dans les Actes, tient aux Juifs, est tiré du prophete Amos, qui reprochoit aux Hébreux de son tems, d'avoir porté durant leur voyage dans le desert, la tente de Moloch, l'image de cette idole, & l'étoile de ce dieu. Le mot *Remphan*, est égyptien; quelques-uns croyent qu'il désigne Saturne, Mercure ou Mars, mais c'est bien plutôt le Soleil. *Voyez* MOLOCH. (*D. J.*)

REMPLACEMENT, s. m. (*Gram.*) action de remplacer. *Voyez* REMPLACER.

REMPLACEMENT, (*Jurisp.*) est l'action de mettre une chose à la place d'une autre, comme quand on fait un nouvel emploi de deniers dont on a reçu le remboursement, ou que l'on acquiert un immeuble pour tenir lieu d'un autre que l'on a aliéné. *Voyez ci-après* REMPLOI. (*A*)

REMPLACER, v. act. (*Gram.*) remettre une chose à la place d'une autre. J'ai employé mes fonds, je vais travailler à les *remplacer*. On *remplace* les qualités externes qui nous manquent, par celles de l'esprit & de l'ame.

REMPLAGE, s. m. (*Jurisp.*) suivant la charte de Louis XII. de Décembre 1511, *mém.* 9. *fol.* 1. ce qui manque de fonds des épices des comptes doit être employé dans les autres comptes qui peuvent le mieux supporter, c'est ce que l'on appelle *remplage*; mais le roi ayant défendu de prendre des épices plus que le fond de ses états, à commencer de l'année 1666, il n'y a plus eu de fond destiné aux *remplages*. On ne laisse pas de commettre toujours au commencement de chaque semestre, un de messieurs pour le *remplage*. (*A*)

REMPLAGE, s. m. (*Archit.*) c'est la maçonnerie des reins d'une voûte. On appelle en Charpenterie, chevroces, peteaux de *remplage*, fermes de *remplage*, & autres choses semblables, les poteaux ou fermes qui se mettent pour remplir les vuides ou intervalles qui sont entre les poteaux corniers, ou les maîtresses-fermes. *Daviler*. (*D. J.*)

REMPLAGE, s. m. (*Comm. de bois.*) c'est ce qu'on donne quelquefois aux marchands pour les dédommager des vuides qui se sont trouvées dans leurs coupes. *Richelet.* (*D. J.*)

REMPLI, participe du verbe *remplir*, *voyez* REMPLIR.

REMPLI (*Jurisprud.*) se dit de celui qui est satisfait de ce qui lui est dû. Un héritier ou une veuve sont *remplis* de leurs droits lorsqu'ils ont des fonds ou des meubles, & deniers suffisans pour acquitter ce qui leur revenoit.

On dit aussi qu'un gradué est *rempli*, lorsqu'il a obtenu, en vertu de ses degrés, des bénéfices de la valeur de 400 livres de revenu, ou qu'il a 600 livres de revenu en bénefice obtenus autrement qu'en vertu de ses degrés. *Voyez ci-devant* GRADUÉ, & *ci-après* REPLÉTION. (*A*)

REMPLI, *en termes de Blason*, se dit d'une piece honorable de l'écu, dont le milieu dans toute sa longueur est d'un autre email que la bande. Ainsi l'on dit que telle maison porte d'azur au chevron potencé & contre-potencé d'or *rempli* d'argent.

Montfort-Thaillant en Bourgogne, d'argent à trois rustres de sable *remplis* d'or.

REMPLIR, v. act. (*Gram.*) c'est emplir de nouveau.

Quand un vaisseau est vuide, on peut le *remplir* de nouveau.

On *remplit* un tonneau, un coffre, ses greniers, un puits, un fossé.

On *remplit* un blanc seing du nom qu'on veut.

On *remplit* un corps où il y a une place vacante.

Un gradué est *rempli* quand il a 600 liv. de revenu.

On *remplit* sa place quand on a les qualités qu'elle exige. Il y a bien des places occupées & non *remplies*.

Il est quelquefois difficile de *remplir* l'opinion que les autres ont fait concevoir de nous.

On *remplit* un dessein, un canevas, une toile de différens points qu'on exécute à l'aiguille.

REMPLIR, (*terme d'Ouvrieres en points.*) *remplir*, c'est travailler à faire du fond. Entre les velneuses, il y en a qui font de la trace, d'autres du fond, d'autres des dentelons & du réseau, d'autres de la broderie qu'elles nomment de *la brode*; & celles qui travaillent en fond, s'appellent *remplisseuses*, parce qu'elles *remplissent* les feuilles & les fleurs qui ne sont que tracées. Leur remplissage est de points à l'oiseau, de points à l'œillet, de points de Siam, &c. Le graveur a soin de marquer sur sa planche les différens points dont il entend que chaque feuille ou fleur soit *remplie*. (*D. J.*)

REMPLIR, *au jeu de trictrac*, se dit d'un joueur qui tâche d'avoir un certain nombre de dames couvertes dans une case du trictrac quelconque. *Remplir* son grand jan, par exemple, c'est couvrir douze dames dans la seconde table du trictrac.

REMPLISSAGE, s. m. (*Gramm.*) il se dit de l'action de remplir, & de la chose dont on remplit. Il a lieu dans plusieurs circonstances où l'on distingue le fond des détails. Ainsi un grand musicien jette sur le papier son idée, le motif de son chant, il le conduit; il acheve une partie; il donne le reste, qu'on appelle le *remplissage* à expédier à une espece de manœuvre. Un poëte dramatique dira, c'est la machine qui est difficile à trouver, le *remplissage* n'est rien en comparaison. Un orateur se servira aussi de la même expression. Les grandes masses de mon discours sont posées, il n'y a plus que quelques endroits de *remplissage* à faire.

REMPLISSAGE, (*Maçonnerie.*) c'est la maçonnerie qui est entre les carreaux & les boutisses d'un gros mur. Il y en a de moilon, de brique, &c. Il y en a aussi de cailloux, ou de blocage employé à sec, qui sert derriere les murs de terrasse pour les conserver contre l'humidité, comme il a été pratiqué à l'orangerie de Versailles. (*D. J.*)

REMPLISSAGE, *ou* REMPLAGE, (*Commerce de liqueurs.*) ce qu'il faut de liqueurs pour remplir un tonneau où il y a quelque déchet, soit par la fermentation & la coulure, soit par quelque autre accident.

REMPLISSEUSE *de dentelles* (*terme de Lingerie*;) ouvriere qui raccommode & remplit toutes sortes de points & de dentelles. Ses outils sont ses doigts, des ciseaux, une aiguille, un dés, du fil & un oreiller. (*D. J.*)

REMPLOI, s. m. (*Jurispr.*) est le remplacement d'une chose qui a été aliénée ou dénaturée, comme le *remploi* d'une somme mobiliaire que l'on a reçu, le *remploi* d'un immeuble que l'on a aliéné, d'un bois de futaie que l'on a abattu & consumé.

Le *remploi* se fait de deux manieres, savoir réellement en subrogeant un bien au-lieu d'un autre, avec déclaration que ce bien est pour tenir lieu de *remploi* de celui qui a été aliéné ou dénaturé; ou bien il se fait fictivement, & payant la valeur du bien aliéné à celui auquel le *remploi* en étoit dû.

Dans les contrats de mariage qui se passent en pays de droit écrit, on stipule le *remploi* de la dot de la femme, en cas d'aliénation.

En pays coutumier on stipule ordinairement dans le contrat de mariage, le *remploi* des propres qui pourront être aliénés, soit du mari ou de la femme.

Anciennement ce *remploi* des propres n'étoit dû qu'autant qu'il étoit stipulé; c'est pourquoi quand il ne l'étoit pas, on disoit communément que le mari ne pouvoit se lever trop matin pour vendre les propres de sa femme.

Mais suivant l'*art.* 232. de la coutume de Paris, qui a été ajouté lors de la derniere réformation, ce *remploi* est de droit, quand même il ne seroit pas stipulé; & cela a paru si juste, que la même disposition a été adoptée dans les coutumes qui ont été réformées depuis celle de Paris, & que la jurisprudence a étendu cet usage aux autres coutumes qui n'en parlent pas.

Le *remploi* des propres aliénés se prend sur la communauté; & si les biens de la communauté ne suffisent pas pour le *remploi* des propres de la femme, le surplus se prend sur les propres du mari; mais le *remploi* des propres du mari ne se prend jamais sur celui de la femme.

Lorsqu'il a été aliéné un propre de l'un des conjoints, qu'il a été acquis un autre bien, avec déclaration

ration que c'eſt pour tenir lieu de *remploi* du propre aliéné, le conjoint, dont le propre a été ainſi remplacé, ne peut pas demander d'autre *remploi*.

Quoique le *remploi* ait ſouvent pour objet le remplacement d'un immeuble qui a été aliené, & que l'action de *remploi* ſoit elle-même ordinairement ſtipulée propre, comme l'étoit le bien même dont elle tend à répéter la valeur, cette qualité de propre imprimée à l'action de *remploi*, n'eſt relative qu'à la communauté, & cela n'empêche pas que dans la ſucceſſion du conjoint auquel le *remploi* eſt dû, l'action ne ſoit réputée mobiliaire, & n'appartienne à ſon héritier mobilier. *Voyez* les commentateurs *ſur l'art.* 232. *de la coutume de Paris;* le Brun, *de la communauté*; Renuſſon, *ſur la communauté & les propres du* remploi, *& les mots* EMPLOI, PROPRE. (*A*)

REMPLOYER, v. act. c'eſt employer de rechef. On avoit révoqué ce commis, enſuite on l'a *remployé*.

REMPLUMER, v. act. c'eſt regarnir de plume. *Remplumer* un lit, un oreiller; un oiſeau ſe *remplume*. Un joueur qui a perdu dans les premiers tours d'un breland, ſe *remplume* quelquefois dans les derniers.

REMPLUMER, v. act. reprendre ſes plumes. Il ſe dit des oiſeaux. On dit auſſi *remplumer* un clavecin. *voyez* CLAVECIN.

REMPOISSONNER, v. act. (*terme de Pêcheur.*) c'eſt repeupler de poiſſon un étang & une riviere. Ceux qui achetent la pêche des eaux dormantes, ſont ordinairement obligés de les *rempoiſſonner*, c'eſt-à-dire d'y remettre du peuple. *Trévoux*. (*D. J.*)

REMPORTER, v. act. (*Gramm.*) emporter de rechef: *Remportez* votre marchandiſe, elle eſt trop chere pour moi.

Il ſignifie auſſi *gagner*, *obtenir*. Nous avons *remporté* ſur l'ennemi des avantages qui ont montré que nos premieres défaites étoient arrivées par le défaut des généraux, & non par le manque du courage des ſoldats.

Il a *remporté* le prix de poéſie propoſé par l'académie Françoiſe; cependant ſon poëme eſt médiocre.

Il n'a *remporté* aucun fruit de ſon travail, de ſes voyages, de ſes études, de ſes connoiſſances, de ſon aſſiduité dans les antichambres.

REMPRISONNER, v. act. (*Gramm.*) remettre en priſon. *Voyez* PRISON & EMPRISONNEMENT.

REMPRUNTER, emprunter de nouveau. *Voyez* EMPRUNTER.

REMS, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la Suabe, au duché de Wirtemberg. Son cours eſt du levant au couchant, & va ſe joindre au Necker, au nord de Stutgard. (*D. J.*)

REMUAGE, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt l'action de remuer.

Les matelots ne peuvent ſe faire payer du *remuage* & de l'évent des grains qui ſont dans le vaiſſeau.

Le billet de *remuage* eſt celui que les marchands de vin & autres particuliers ſont obligés de prendre au bureau des aides, pour faire tranſporter du vin d'une cave dans une autre.

REMUEMENT, REMUER, (*Jardinage.*) ſe dit des terres qu'il faut fouiller & tranſporter pour faire des terraſſes, & dreſſer des jardins.

REMUER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt ou mouvoir un corps ſans le changer de place, ou le tranſporter d'un lieu dans un autre. Tu es mort, ſi tu *remues*. Il faut *remuer* ſouvent les grains. Il faut que l'argent ſe *remue*. On dit *remuer* une mauvaiſe affaire. Il *remuera* ciel & terre pour réuſſir. Il ne fera rien pour vous obliger, il *remuera* tout pour vous perdre. Il n'y a preſque point de queſtions qu'Ariſtote n'ait *remuées*. Ce peuple eſt *remuant*. Pourquoi *remuer* les cendres des morts?

REMUER *un compte*, (*terme de Teneur du livres.*) c'eſt le porter ou renvoyer d'un folio à un autre folio d'un livre nouveau, lorſqu'il ne reſte plus de place dans l'ancien pour le continuer, & cela après qu'on en a fait la balance au pié des pages qui ſont remplies. *Ricard.* (*D. J.*)

REMUEUR, ſ. m. (*Comm. de blés.*) c'eſt le nom qu'on donne dans les provinces de France à des gens qui n'ont d'autre métier que de remuer dans les greniers publics ou particuliers le blé des marchands & des bourgeois, pour empêcher qu'il ne ſe gâte. (*D. J.*)

REMUEUSE, ſ. f. (*Econ. domeſtiq.*) aide qu'on donne à une nourrice. C'eſt elle qui rechange l'enfant, qui le berce, qui l'endort, en un mot qui lui rend tous les ſoins, excepté celui de l'allaiter. On dit *remuer* un enfant pour le changer de langes.

REMUGLE, ſ. m. (*Gramm.*) odeur déſagréable qu'exhale un corps qui a été enfermé dans un endroit humide.

RÉMUNÉRATEUR, adj. & ſubſt. (*Gramm. & Théolog.*) qui récompenſe & punit avec juſtice. Parmi les déiſtes il y en a qui nient un Dieu *rémunérateur*.

RÉMUNÉRATOIRE, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt donné pour récompenſe de ſervices, comme une donation ou un legs *rémunératoire*. Ces ſortes de diſpoſitions ne ſont pas conſidérées comme de vraies libéralités lorſque les ſervices étoient tels que celui qui les avoit rendus, pouvoit en exiger le ſalaire. *Voyez* au *code liv.* I*e*. *tit.* 3. la *loi* 20. & DONATION. (*A*)

RÉMURIES, ſ. f. (*Antiquit. rom.*) *remuria*; fête inſtituée en l'honneur de Rémus par Romulus ſon frere, à deſſein d'appaiſer ſes manes. Servius dit que ce fut par ordre de l'oracle qu'on avoit conſulté ſur les moyens de faire ceſſer la peſte qui ſurvint après la mort de Rémus, que Romulus pour y ſatisfaire, lui fit bâtir un tombeau magnifique ſur le mont Aventin, & qu'il établit en ſon honneur des ſacrifices annuels qu'on appella de ſon nom *remuria*. Il ajoute que lorſqu'il rendoit la juſtice au peuple, il faiſoit mettre à côté de ſon tribunal un ſiege ſemblable au ſien, ſur lequel étoient poſés les ornemens de la dignité royale, comme ſi Rémus eût été vivant, & qu'il eût régné avec lui, & que c'eſt ſur cela que Virgile a dit *Remo cum fratre Quirinus jura dabat*.

Ovide explique la choſe d'une maniere plus poétique. Il fait paroître à Fauſtulus & à Acca Laurentia ſa femme, fort affligés l'un & l'autre de la perte de Rémus, ſon ombre ſanglante qui les conjure d'engager ſon frere à honorer ſa mémoire par une fête ſolemnelle. Il ne manque pas pour ſauver l'honneur du fondateur de Rome, accuſé d'un fratricide, d'en rejetter le crime ſur le tribun Céler; cependant les prieres & les conjurations qui ſe faiſoient pendant cette cérémonie nocturne, & qui avoient beaucoup de rapport avec celles que l'antiquité ſuperſtitieuſe employoit pour fléchir les manes irrités contre leurs meurtriers, pourroient faire douter de la pureté & du calme de la conſcience de Romulus. Quoi qu'il en ſoit, il paroît que cette fête devint enſuite générale pour tous les morts; ce qui lui fit donner le nom de *lemuriæ*, lémuries. *Voyez* LÉMURIES.

On nommoit auſſi *remuria* chez les Romains, le pourpris où Rémus prit l'augure du vol des oiſeaux, & où il fut enterré. (*D. J.*)

REMURINUS-AGER, (*Géogr. anc.*) Feſtus met une différence entre *Remurinus-ager*, & *Remuria* ou *Remoria*, lieu ſur le haut du mont Aventin; & Denys d'Halicarnaſſe donne le nom de *Remoria* à un lieu qu'il place ſur le bord du Tibre, à 20 ſtades de la ville de Rome. Il y a néanmoins apparence que *Remurinus-ager* étoit au voiſinage du mont Aventin, & que *Remuria* ou *Remoria* étoit au ſommet de ce mont. Quant à ce que Feſtus ajoute, que ce lieu fut autrement appellé *Remorum*, ce fut peut-être parce que les augures avoient arrêté Rémus dans ce lieu. (*D. J.*)

REMY, SAINT- (*Géograph. mod.*) petite ville de France en Provence, au dioceſe d'Avignon, entre des étangs, à quatre lieues d'Arles. Il y a dans cette petite ville une collégiale fondée l'an 1330, par le pape Jean XXII. *Long.* 22. 15. *latit.* 43. 40.

Le lieu de *Saint-Remy* paroît avoir été anciennement nommé *Glanum*, ville ſituée dans la contrée des Saliens en Provence, & peu éloignée de la ville d'Arles. Il en eſt fait mention dans l'itinéraire d'Antonin, dans la table de Peutinger, dans Pomponius Méla, Pline & Ptolomée, qui entre les villes principales des Saliens, comptent celle de *Glanum*.

Ce fut l'an 501 qu'elle changea ſon nom en celui de *Remy*, à l'occaſion d'un voyage que S. Remy, archevêque de Reims, fit en Provence, où il accompagna le roi Clovis, lorſque ce prince alla pour aſſiéger dans Avignon, Gondebaud, roi des Bourguignons. Le motif de ce voyage, & le changement du nom de *Glanum* en celui de *Saint-Remy*, eſt rapporté fort au long par Honoré Boucher, dans ſon hiſtoire de Provence, que l'on peut conſulter.

A un quart de lieue de *Saint-Remy*, on voit dans ce ſiecle même, au milieu de la plaine, un grand mauſolée de pierre très-ſolide & très-élevé, avec toutes les proportions de l'architecture la plus régu-

liere

liere. Ce monument avoit dans ſa hauteur, ſuivant la meſure de Provence, huit cannes trois pans & demi; chaque canne compoſée de huit pans, & chaque pan de neuf pouces & une ligne; en ſorte que ſuivant la réduction à notre maniere ordinaire, ce mauſolée avoit huit toiſes trois piés un pouce dix lignes de hauteur; & ſi l'on juge du diametre par la hauteur, on comprend de quelle ſolidité doit être ce monument que le tems n'a encore pû détruire.

Honoré Boucher, dans ſon hiſtoire; M. Spon dans une eſtampe qui eſt à la tête de ſes recherches d'antiquité; le P. Montfaucon, dans ſon antiquité expliquée, *liv. V.* en ont donné chacun le deſſein. Mais M. de Mautour a donné ce même deſſein beaucoup plus grand & plus exact, avec une explication de l'inſcription qu'on trouvera dans l'hiſtoire de l'académie des Belles-Lettres, *tom. VII. in-4°.*

On voit encore près de *Saint-Remy*, les reſtes d'un bel arc de triomphe, compoſé d'une ſeule arcade, mais ſans aucune inſcription. Il eſt gravé dans les antiquités du P. Montfaucon, *tom. IV.* du ſupplément, *c. iv. p.* 78. & M. de Mautour l'a fait auſſi graver ſur un deſſein, dans le même tome des mémoires de Littérature, que nous venons de citer.

Les Noſtradamus (Michel & Jean) tous deux freres, étoient de *Saint-Remy*. Michel, après avoir pris le bonnet de docteur en Médecine, & donné quelques traités ſous des titres amuſans, comme des fards, des confitures, de la coſmétique, imagina le métier de devin, & publia ſes prophéties en quatrains. Il vivoit dans un ſiecle où l'on avoit l'imbécillité de croire à l'Aſtrologie judiciaire. Les prédictions de Noſtradamus firent du bruit. Henri II. & la reine Catherine de Médicis, voulurent voir le prophete, le reçurent très-bien, & lui donnerent un préſent de deux cens écus d'or. Sa réputation augmenta. Charles IX. en paſſant par Salon, ſe déclara ſon protecteur, & lui accorda un brevet de médecin ordinaire de ſa perſonne. Noſtradamus mourut dans cette ville, comblé d'honneurs, de viſites & de folies, ſeize mois après en 1566, à 62 ans paſſés, ce qu'il n'avoit pas prédit. Son frere Jean eſt connu par les vies des anciens poëtes provençaux, dits *troubadours*, imprimés à Lyon en 1575, *in*-8°. (*D. J.*)

RENAIRE, (*Géogr. mod.*) bourg, qui au commencement du dernier ſiecle, étoit une petite ville enclavée dans la Flandre gallicane, à cinq lieues de Tournay, & à deux d'Oudenarde; il y a encore dans ce bourg trois dignités & quinze canonicats. (*D. J.*)

RENAISON, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans le Forez, diocèſe de Lyon, élection de Rouanne. (*D. J.*)

RENAISSANCE, RÉGÉNÉRATION, (*Synon.*) on ſe ſert du mot *renaiſſance* au propre & au figuré; la *renaiſſance* des hommes; la *renaiſſance* des beaux arts; on apperçoit dans ſes diſcours la *renaiſſance* des lettres humaines. *Régénération* ne ſe dit qu'en termes de piété pour déſigner la converſion au chriſtianiſme, en recevant le baptême qui en eſt le ſigne. Une nouvelle cérémonie, dit M. Boſſuet, fut inſtituée pour la *régénération* du nouveau peuple. (*D. J.*)

RENAISSANT, adj. (*Gramm.*) qui renaît à meſure qu'il eſt détruit. Prométhée avoit un foie *renaiſſant*. Rome *renaiſſante*; l'académie *renaiſſante*. Dans ces derniers exemples, la renaiſſance ſuppoſe une grandeur éclipſée, des fonctions interrompues.

RENAITRE, v. neut. (*Gramm.*) c'eſt naître une ſeconde fois. On fait *renaître* le phénix de ſa cendre. Les peres *renaiſſent* dans leurs enfans. Les fleurs *renaiſſent*. On *renaît* au monde, à la religion, à la vertu, *&c.*

RENAL, adj. (*Anatomie.*) on entend par ce mot tout ce qui concerne les reins. *Voyez* REINS.

RENALES, (*glandes*) *glandulæ renales*, en *Anatomie*; ce ſont des glandes ainſi appellées, parce qu'elles ſont ſituées proche des reins. Elles furent découvertes par Bar. Euſtachi, natif de Sant-Severino, en Italie. *V.* GLANDE. On les nomme auſſi *capſules atrabilaires*, parce que leur cavité eſt toujours remplie d'une liqueur noirâtre; d'autres les nomment *renes ſuccenturiati*, parce qu'elles reſſemblent par leur forme aux reins mêmes. *Renes ſuccinturiati*, ſont appellés une ſorte de ſeconds reins, *ſuccinturiatus* ſignifiant quelque choſe qui eſt à la place d'une autre. On les appelle auſſi *reins ſuccenturiaux*.

RENALMIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *renalmia*, genre de plante à fleur en roſe compoſée de trois pétales diſpoſés en rond; le calice eſt auſſi compoſé de

trois feuilles; le piſtil ſort de ce calice, & devient dans la ſuite un fruit membraneux, cylindrique, diviſé en trois capſules remplies de ſemences oblongues, & garnies d'aigrettes. Plumier, *nova plant. amer. genera*. *Voyez* PLANTE.

RENARD, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog. quadrupede.*) *vulpes*; animal quadrupede qui a beaucoup de rapport au loup & aux chiens pour la conformation du corps. Il eſt de la grandeur des chiens de moyenne taille; il a le muſeau effilé comme le lévier, la tête groſſe, les oreilles droites, les yeux obliques comme le loup, la queue touffue, & ſi longue qu'elle touche la terre. Le poil eſt de diverſes couleurs, qui ſont le noir, le fauve & le blanc, diverſement diſtribués ſur différentes parties du corps; le roux domine dans la plûpart des *renards*: il y en a qui ont le poil gris argenté; tous ont le bout de la queue blanche; les piés des derniers ſont plus noirs que ceux des autres. On les appelle en Bourgogne *renards charbonniers*. Le *renard* creuſe en terre avec les ongles des trous, où il ſe retire dans les dangers preſſans, où il s'établit, où il éleve ſes petits. Il ſe loge au bord des bois, à portée des hameaux; il eſt attentif au chant des coqs & au cri de la volaille. & il tâche par toutes ſortes de ruſes d'en approcher. S'il peut franchir les clôtures d'une baſſe-cour, ou paſſer par-deſſous, il met tout à mort; enſuite il émporte ſa proie; il la cache ſous la mouſſe ou dans un terrier; il revient pluſieurs fois de ſuite en chercher d'autres, juſqu'à ce que le jour ou le mouvement dans la maiſon l'empêche de revenir. Il s'empare des oiſeaux qu'il trouve pris dans les pipées & au lacet; il les emporte ſucceſſivement; il les dépoſe tous en différens endroits, ſur-tout au bord des chemins, dans les ornieres, ſous un arbuſte, *&c.* Ses appétits le portent à vivre de rapine comme le loup; mais la nature ne lui a pas donné la même force. En échange elle lui a prodigué toutes les reſſources de la foibleſſe, l'induſtrie, la ruſe, & même la patience; ces qualités le ſervent ordinairement mieux pour aſſurer ſa ſubſtance, que la force ne ſert au loup. D'ailleurs il eſt infatigable, & doué d'une ſoupleſſe & d'une légéreté ſupérieures. J'en ai vû pluſieurs ſauter par-deſſus des murs de neuf piés de haut, pour éviter des embuſcades de tireurs qu'ils éventoient. Le *renard* mérite donc ſa réputation. Son caractere eſt compoſé d'induſtrie & de ſagacité, quant à la recherche de ſes beſoins, de défiance & de précautions à l'égard de tout ce qu'il peut avoir à craindre. Il n'eſt point auſſi vagabond que le loup. C'eſt un animal domicilié qui s'attache au ſol, lorſque les environs peuvent lui fournir de quoi vivre. Il ſe creuſe un terrier, s'y habitue, & en fait ſa demeure ordinaire, à moins qu'il ne ſoit inquiété par la recherche des hommes, & qu'une juſte crainte ne l'oblige à changer de retraite. Ceux que l'inquiétude ou le beſoin forcent à chercher un nouveau pays, commencent par viſiter les terriers qui ont été autrefois habités par des *renards*; ils en écurent pluſieurs, & ce n'eſt qu'après les avoir tous parcourus, qu'ils prennent enfin le parti d'en choiſir un. Lorſqu'ils n'en trouvent point, ils s'emparent d'un terrier habité par des lapins, en élargiſſant les gueules, & l'accommodent à leur uſage. Le *renard* n'habite cependant pas toujours ſon terrier. C'eſt un abri & une retraite dont il uſe dans le beſoin, mais la plus grande partie du tems il ne terre point, & il ſe tient couché dans les lieux les plus fourrés des bois.

Les *renards* dorment une partie du jour: ce n'eſt proprement qu'à la nuit qu'ils commencent à vivre. Leurs deſſeins ont beſoin de l'obſcurité, de l'abſence des hommes, & du ſilence de la nature. En général ils ont les ſens très-fins; mais c'eſt le nez qui eſt le principal organe de leurs connoiſſances. C'eſt lui qui les dirige dans la recherche de leur proie, qui les avertit des dangers qui peuvent les ménacer. Il aſſure & rectifie les appercevances que donnent les autres ſens; & c'eſt lui qui a la plus grande influence dans les derniers jugemens qu'ils portent relativement à leur conſervation. Les *renards* vont donc toujours le nez au vent. Dans les pays fort peuplés de gibier, ils ne s'approchent guere de la demeure des hommes, parce qu'ils trouvent dans les bois ou aux environs, une nourriture qu'ils ſe procurent facilement, & avec moins de péril. Ils ſurprennent les lapins, les levreaux, les perdrix lorſqu'elles couvent. Souvent même ils attaquent les jeunes faons à la repoſée, & ſur-tout ceux des chevreuils. Pendant l'été ils vivent donc ordinairement avec beaucoup de facili-

cilité; ils mangent même les hannetons, saisissent les mulots, les rats de campagne, les grenouilles, *&c.* Pendant l'hiver, & sur-tout lorsqu'il gele, la vie leur devient plus difficile. Le *renard* alors est souvent forcé de s'approcher des maisons. Toujours partagé entre le besoin & la crainte, sa marche est précautionnée, souvent suspendue; la défiance & l'inquiétude l'accompagnent. Cependant la faim devenant plus pressante, le courage augmente, sur-tout lorsque la nuit est avancée. Le *renard* cherche alors à pénétrer dans une basse-cour, jusque dans le poulailler, où il fait beaucoup de ravages. Il prodigue les meurtres, & emporte à mesure les volailles qu'il a égorgées; il les réserve pour le besoin, & les couvre avec de la terre & de la mousse. Souvent aussi il tue sans emporter, & seulement pour assouvir sa rage. On doit chercher à détruire un animal aussi dangereux pour les basse-cours & pour le gibier; & tout le monde est intéressé à lui faire la guerre. On chasse le *renard* avec des bassets, des briquets ou des chiens courans de petite taille. Ces chiens le chassent chaudement, parce qu'il exhale une odeur très-forte. Mais la chasse ne seroit pas longue, si l'on n'avoit pas eu auparavant la précaution de boucher les terriers. On place des tireurs à portée de ces terriers, ou des autres refuites connues du *renard*. S'ils viennent à le manquer, l'animal effrayé cherche alors assez au loin une retraite qui le dérobe à la poursuite des chiens, & aux embûches des hommes. Il parvient enfin à trouver un terrier; mais on le poursuit encore dans sa demeure souterraine; on y fait entrer de petits bassets qui l'amusent, l'empêchent de creuser, & que souvent il mord cruellement. On fouille la terre pendant ce tems; on arrive au fond; on le saisit avec une fourche, & après l'avoir baillonné, on le livre aux jeunes chiens qui ont besoin d'être mis en curée.

On détruit de cette maniere une assez grande quantité de *renards*; mais on ne doit pas se flater de reussir par ce moyen seul, à anéantir la race dans un pays. Pour y parvenir, ou à-peu-près, il faut multiplier les pieges & les appâts, & par mille formes séduisantes & nouvelles, surprendre à tout moment leur défiance vigilante & réfléchie. Lorsque les *renards* ne connoissent point encore les pieges, il suffit d'en tendre dans les sentiers où ils ont l'habitude de passer, de les bien couvrir avec de la terre, de l'herbe hachée, de la mousse; de maniere que la place sous laquelle est le piege, ne differe en rien à l'extérieur du terrein des environs. On y met pour appât un animal mort, auquel on donne la forme d'un abattis, & on l'y laisse pourrir jusqu'à un certain degré; car l'odeur de la chair pourrie attire souvent plus le *renard* qu'un appât tout frais. On en prend beaucoup de cette maniere, lorsqu'ils ne sont pas encore instruits. Mais s'ils ont vû d'autres *renards* pris à ces pieges; si eux-mêmes y ont été manqués, il devient nécessaire de changer les appâts, & de chercher à les rendre plus friands. Des hannetons fricassés dans de la graisse de porc, attirent beaucoup les *renards*, sur-tout si l'on y mêle un peu de musc. Le grand art est d'assurer bien l'animal sur l'appât avant d'y mettre le piege, de préparer le terrein peu-à-peu, & de vaincre par la patience sa défiance inquiette. Ce qui attire le plus puissamment les *renards*, c'est l'odeur de la matrice d'une *renarde* tuée en pleine chaleur. On la fait sécher au four, & elle sert pendant toute l'année. On place des pierres dans les carrefours des bois; on répand du-sable au tour; on frotte la pierre avec la matrice; les *renards* y viennent, mâles & femelles, s'y arrêtent, y grattent, *&c.* Lorsqu'ils y sont bien accoutumés, on frotte le piege de la même maniere, on l'enterre à deux pouces dans le sable, & ordinairement l'attrait est assez fort pour vaincre l'inquiétude naturelle à cet animal. A ces soins il faut joindre celui d'observer avec la plus grande attention, les terriers que les femelles préparent pour déposer leurs petits. Ces animaux s'accouplent à la fin de Janvier & en Février; on trouve des renardeaux dès le mois d'Avril. La portée est ordinairement de trois jusqu'à six. Le pere & la mere les nourrissent en commun. Ils vont souvent en quête, sur-tout lorsque les petits commencent à devenir voraces. Ils leur apportent des volailles, des lapins, des perdrix, *&c.* & les bords du terrier qu'habite une portée de *renards* sont bientôt couverts de carcasses de toute espece. Tout cela est aisé à reconnoitre; mais il faut prendre garde d'inquiéter inutilement le pere ou la mere. Dans la même nuit, ils transporteroient leurs petits, & souvent à une demi-lieue de là. Il faut donc assaillir tout d'un coup le terrier, tendre des pieges aux différentes gueules; & comme on n'est pas toujours sûr que les vieux *renards* soient enfermés dans le terrier, il faut assiéger aussi les chemins battus, appellés *coulées*, par lesquels ils vont & viennent pour chercher à vivre. Alors la nécessité de nourrir leurs petits, les excite à braver le danger, & leur défiance est anéantie par ce besoin vif. Sans cela un *renard* assiégé de pieges dans un terrier n'en sort qu'à la derniere extrémité. J'en ai vû un qui y resta quinze jours, & qui n'avoit plus que souffle lorsqu'il se détermina à sortir. Ces animaux, lorsqu'ils sont pris, sont assez sujets à se couper le pié; & cela arrive presque certainement lorsque le jour paroit avant qu'on y arrive.

Ils sont, comme les chiens, à-peu-près dix-huit mois à croître, & vivent de douze à quinze ans. On n'a jamais pû faire accoupler ensemble ces deux especes; mais on y parviendroit sans doute en apprivoisant par degrés la race sauvage du *renard*, qui à la premiere génération conserve toujours son naturel farouche, & son penchant à la rapine.

Il mange des œufs, du lait, du fromage, des fruits, sur-tout des raisins, du poisson, des écrévisses. Il est très-avide de miel, & tire de terre les guépiers; il attaque les abeilles sauvages: lorsqu'ils sent les aiguillons des guepes, des frelons, des abeilles, qui tachent de le mettre en fuite, il se roule pour les écraser. Les femelles deviennent en chaleur en hiver, & on voit déja de petits *renards* au mois d'Avril; les portées sont au moins de trois, au plus de six: il n'y en a qu'une chaque année. Les *renards* naissent les yeux fermés; ils sont comme les chiens, dix-huit mois ou deux ans à croître, & vivent de même, treize à quatorze ans. Le *renard* glapit, aboie, & pousse un son triste semblable à celui du paon. Il a différens tons, selon les sentimens dont il est affecté. Il se laisse tuer à coups de bâton comme le loup, sans crier. Il ne fait entendre le cri de la douleur que lorsqu'il reçoit un coup de feu qui lui casse quelque membre; il est presque muet en été. C'est dans cette saison que son poil tombe & se renouvelle. Cet animal a une odeur très-forte & très-desagréable, & qui se fait sentir de loin, sur-tout lorsqu'il fait chaud. Il mord dangereusement, & on ne peut lui faire quitter prise qu'en écartant ses mâchoires avec un levier. La chair du *renard* est moins mauvaise que celle du loup; les chiens & même les hommes, en mangent en automne, sur-tout lorsqu'il s'est nourri & engraissé de raisins. Les *renards* se trouvent dans toute l'Europe, dans l'Asie septentrionale & tempérée, & même en Amérique; mais ils sont rares en Afrique & dans les pays voisins de l'équateur. Dans les pays du nord il y a des *renards* noirs, des bleus, des gris, des gris de fer, des gris argentés, des blancs, des blancs à piés fauves, des blancs à tête noire, des blancs avec le bout de la queue noire, des roux avec la gorge & le ventre entierement blancs, & enfin des croisés; ceux-ci ont une bande longitudinale qui s'étend depuis le bout du museau jusqu'au bout de la queue, en passant sur la tête & sur le dos, & une bande transversale qui passe sur le dos & s'étend sur les deux jambes de devant. La fourure des *renards* noirs est la plus précieuse; c'est même après celle de la zibeline, la plus rare & la plus chere; on en trouve au Spitzberg, en Groenland, en Laponie, en Canada. *Hist. nat. gen. & part. tom. VII.*

Renard, (*Mat. méd.*) les pharmacologistes ont vanté, selon leur usage, je ne sais combien de parties du *renard*, sa graisse, ses testicules, l'os de sa verge, sa fiente, son sang, *&c.* mais tous ces remedes sont absolument oubliés. Le foie & le poumon sont les seules parties qui soient encore des remedes, & principalement le dernier viscere qu'on garde dans les boutiques, après l'avoir lavé dans du vin & séché. Non-seulement le poumon de *renard* est recommandé contre les maladies de la rate & le flux de ventre opiniâtre, mais encore il est regardé comme un spécifique contre la phtisie, soit étant pris en aliment, soit en donnant à titre de remede, le poumon de *renard* préparé & réduit en poudre, à la dose d'une dragme ou de deux, dans un bouillon, dans un looch ou un sirop approprié. On fait infuser encore un nouet de cette poudre dans la boisson ordinaire des asthmatiques: sur quoi il faut remarquer qu'il s'agit ici d'un poumon regardé comme spécifique des maladies du poumon, & dont la vertu a été très-probablement dédui-

déduite d'après le principe des ſignatures. *Voyez* SIGNATURE, (*Pharmacologie.*). On garde ordinairement dans les boutiques une huile appellée *de renard*, *oleum vulpinum*, & qui eſt préparée par infuſion & par décoction avec l'huile d'olive, & la chair de *renard* cuite dans l'eau & le vin avec un peu de ſel commun & quelques plantes aromatiques, jusqu'à ce qu'elle ſe ſépare des os; faiſant cuire enſuite ce bouillon avec de l'huile d'olive juſqu'à conſommation de l'humidité, & faiſant infuſer de nouveau quelques ſubſtances végétales aromatiques dans la colature. Cette huile eſt une de ces préparations puériles & monſtrueuſes, dont l'abſurdité eſt démontrée à l'article HUILE PAR DÉCOCTION. *Voyez* ſous l'article general HUILE. (*b*)

* RENARD, (*Comm. de Fourreur.*) ce qu'on tire du *renard* pour le commerce, ne conſiſte qu'en ſa peau, laquelle étant bien paſſée & apprêtée par le pelletier, s'emploie à diverſes ſortes de fourrures. La Natolie, l'Arménie & la petite Tartarie fourniſſent quantité de peaux de *renards*, dont celles qui ſe tirent d'Aſaf, de Caffa, & de Krin, ſont réputées les plus belles. Il s'en envoie beaucoup à Conſtantinople, & en quelques autres endroits de l'Europe. Celles de ces pays-là deſtinées pour la France, qui ſont en petit nombre, viennent pour l'ordinaire par la voie de Marſeille.

C'étoit autrefois la mode en France de porter des manchons de peaux de *renards* toutes entieres, c'eſt-à-dire, avec les jambes, la queue, & la tête, à laquelle l'on conſervoit toutes les dents, & où l'on ajoutoit une langue de drap écarlate, & des yeux d'émail, pour imiter, autant qu'il étoit poſſible, la verité de la nature. Cette mode s'eſt tout-à-fait perdue. *Savary*. (*D. J.*)

RENARD MARIN, PORC MARIN, RAMART, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *vulpes marina*. Rai. Poiſſon de mer cartilagineux du genre des chiens de mer. M. Perrault en a diſſéqué un qui avoit huit piés & demi de longueur, & un pié deux pouces de largeur priſe à l'endroit le plus gros, c'eſt-à-dire, au ventre. La queue étoit preſque auſſi longue que tout le corps, & faite en maniere de faux, un peu recourbée vers le ventre: il y avoit une nageoire à l'endroit où commençoit cette courbure. Le dos avoit deux ſortes de crêtes élevées, une grande au milieu de ſa longueur, & une plus petite vers la queue. Les nageoires étoient au nombre de trois de chaque côté: une auprès de la tête qui avoit un pié trois pouces de longueur, & cinq de largeur à la baſe, une ſur le ventre qui étoit moins longue que celle de la tête, & elle avoit une pointe pendante qui eſt le caractere des mâles. La derniere nageoire étoit placée près de la queue & fort petite. La peau n'avoit point d'écailles, elle étoit liſſe. Les crêtes & les nageoires avoient une couleur brune bleuâtre; l'ouverture de la bouche étoit longue de cinq pouces; les dents différoient entr'elles par la forme & par la dureté; le côté droit de la mâchoire ſupérieure juſqu'à l'endroit où ſont les canines des animaux quadrupedes, avoit un rang de dents pointues, dures & fermes, étant toutes d'un ſeul os en forme de ſcie. Les autres dents qui ſe trouvoient de l'autre côté de cette mâchoire, & toutes celles de la mâchoire inférieure étoient mobiles, triangulaires, un peu pointues, & d'une ſubſtance beaucoup moins dure que celle des autres dents; de ſorte qu'il y en avoit qui ne paroiſſoient être qu'une membrane durcie. La langue étoit entierement adhérente à la mâchoire inférieure, & compoſée de pluſieurs os fermement unis les uns aux autres, & recouverts d'une chair fibreuſe. La peau de la langue étoit garnie de petites pointes brillantes qui la rendoient fort âpre & fort rude. *Mem. de l'acad. royale des Sciences* par M. Perrault, *tom. III. part. I. Voyez* POISSON.

RENARD *du Pérou*, (*Hiſt. nat. d'Amérique.*) cet animal que les naturels appellent *chinche*, eſt de la groſſeur d'un de nos chats, & a les deux mâchoires formant une gueule fendue juſqu'aux petits angles des yeux; ſes pattes ſont diviſées en cinq doigts munis à leur extrémité de cinq ongles noirs, longs & pointus, qui lui ſervent à creuſer ſon terrier. Son dos eſt voûté, ſemblable à celui d'un cochon, & le deſſous du ventre eſt tout plat; ſa queue eſt auſſi longue que ſon corps; il fait ſa demeure dans la terre, comme nos lapins, mais ſon terrier n'eſt pas ſi profond. (*D. J.*)

RENARD, ſ. m. (*Archit.*) ce terme a pluſieurs ſignifications. Les Maçons appellent ainſi les petits moilons qui pendent au bout de deux lignes attachées à deux lattes, & bandées, pour relever un mur de pareille épaiſſeur, dans toute ſa longueur. Ils donnent auſſi ce nom à un mur orbe, décoré pour la ſymmétrie, d'une architecture pareille à celle d'un bâtiment qui lui eſt oppoſé.

Les Fontainiers appellent encore *renard* un petit pertuis ou fente, par où l'eau d'un baſſin, ou d'un réſervoir, ſe perd, parce qu'ils ont de la peine à la découvrir pour la réparer.

Enfin *renard* eſt un mot de ſignal entre des hommes qui battent enſemble des pieux, ou des pilots à la ſonnette, de ſorte qu'un d'entr'eux criant *au renard*, ils s'arrêtent tous en même tems; ou pour ſe repoſer après un certain nombre de coups, ou pour ceſſer tout-à-fait au refus du mouton. Il crie auſſi *au lard*, pour les faire recommencer. *Dict. d'Archit.* (*D. J.*)

RENARD, (*Marine.*) eſpece de croc de fer avec lequel on prend les pieces de bois qui ſervent à la conſtruction des vaiſſeaux, pour les tranſporter d'un lieu à un autre.

RENARD, (*Marine.*) petite palette ſur laquelle on a figuré les 32 airs ou rumbs de vent. A l'extrémité de chaque rumb il y a ſix petits trous qui ſont en ligne droite. Les ſix trous repréſentent les ſix horloges, ou les ſix demi-heures du quart du timonnier, qui pendant ſon quart, marque avec une cheville ſur chaque air de vent, combien il a été couru de demi-heures ou d'horloges. De maniere que ſi le ſillage du vaiſſeau a été ſur le nord pendant quatre horloges, le timonnier met la cheville au quatrieme trou du nord; & cela ſert à aſſurer l'eſtime & le pointage. On attache le *renard* à l'artimon proche l'habitacle.

On voit bien que ceci eſt une eſpece de journal méchanique, par lequel on tient compte du ſillage du vaiſſeau & de ſa direction, bien inférieur à un journal véritable. *Voyez* JOURNAL. Auſſi je ne connois que M. Aubin qui ait parlé de cette eſpece d'inſtrument; & on n'en trouve la deſcription dans aucun traité du pilotage.

RENCAISSER, v. act. (*Jardinage.*) eſt conſacré aux arbres de fleurs, tels que les orangers, les mirthes, les grenadiers & autres, qu'on eſt indiſpenſablement obligé de renfermer dans ces caiſſes de bois, afin qu'étant pénétrés de tous côtés de l'ardeur du ſoleil, ils acquierent un degré de chaleur approchant de celui dont ces arbres jouiſſoient naturellement dans les pays chauds d'où ils viennent.

Quand la caiſſe ne vaut plus rien, ou qu'elle eſt trop petite pour contenir les racines d'un oranger, il faut la changer. Si les terres ne ſont uſées qu'à demi, on ne fait que donner à l'arbre un demi-rencaiſſement, c'eſt-à-dire, qu'on tire avec la houlette, ſans toucher aux racines, les terres uſées, & qu'on en remet ſur le champ de nouvelles, que l'on a bien ſoin de plomber.

Quand les terres ſont entierement uſées, on *rencaiſſe* un arbre de cette maniere: on l'arroſe avant de le ſortir de ſa caiſſe, pour affermir la motte; on met un lit de platras au fond de la caiſſe, afin de donner paſſage à l'eau ſuperflue des arroſemens; enſuite on remplit la caiſſe à-demi de terre préparée qu'on fait plomber, on jette un peu de terre meuble par-deſſus, pour y placer la motte de l'oranger qu'on tire de la vieille caiſſe; la moitié de cette motte ſera retranchée tout-autour & en-deſſous, & on coupera les racines & les chicots qui s'y rencontrent, c'eſt ce qu'on appelle *égravillonner*. Vous plantez cette motte au milieu de la caiſſe, & vous élevez l'arbre de trois pouces au-deſſus des bords de la caiſſe, parce que les arroſemens & les terres qui ſe plomberont dans la ſuite, ne le feront que trop deſcendre à niveau de la caiſſe.

On doit mettre un arbre nouvellement encaiſſé 25 jours à l'ombre, & enſuite l'expoſer au grand ſoleil avec les autres.

Le rencaiſſement ſe fait ordinairement au ſortir de la ſerre, avant la grande pouſſe, & jamais à la fin de l'automne, à cauſe de la proximité de l'hiver, à moins qu'il n'y ait une néceſſité indiſpenſable.

RENCHAINER, v. act. (*Gram.*) enchaîner de nouveau. On *renchaîne* les chiens de baſſe-cour le matin. *Voyez* CHAINE & ENCHAINER.

RENCHEN, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne. Elle a ſa ſource dans l'Ortnaw, & vient ſe jetter dans

le Rhein, à quelques lieues au-dessus de Strasbourg. (*D. J.*)

RENCHERIR, v. n. (*Comm.*) devenir plus cher, augmenter de prix. La guerre a fait *renchérir* le caffé & les autres épiceries que nous tirons du levant & des Indes.

Ce mot se dit encore activement des marchands qui demandent de leurs marchandises plus qu'ils n'ont coutume de les vendre. Vous avez *renchéri* votre drap, vos toiles, *&c. Dictionn. de Comm. & de Trévoux.*

RENCHIER, s. m. (*terme de Blason.*) ce mot se dit d'une espece de grand cerf qui est de plus haute taille & d'un bois plus long que le bois de cerf ordinaire, plus plat & plus large que celui d'un daim; alors on dit en blasonnant, N. porte d'azur à trois *renchiers* d'or. (*D. J.*)

RENCLOUER, v. act. (*Gram.*) enclouer derechef. *Voyez* ENCLOUER.

RENCONTRE, s. f. (*Gram.*) approche fortuite de deux choses qui se réunissent. Les Epicuriens expliquerent la génération des choses par la *rencontre* des atomes. On appelle *rencontre*, dans l'art militaire, l'action de deux petits corps, *voyez l'article suivant*, & dans la société, l'arrivée de deux personnes dans un même lieu; il y rencontra son ami, & cette *rencontre* lui fut très-douce. Aller à la *rencontre* ou au-devant, c'est la même chose; s'il y a quelque différence, c'est qu'on va au-devant d'un grand, à la *rencontre* de son égal. Il y a des *rencontres* fâcheuses.

RENCONTRE, c'est à la guerre le choc de deux corps de troupes, qui se trouvent en face l'un de l'autre, sans se chercher. En ce sens, *rencontre* est opposée à *bataille rangée*. Ainsi l'on dit, ce ne fut pas une bataille, ce ne fut qu'une simple *rencontre*. La bataille de Parme en 1734, fut proprement une *rencontre*. L'armée de l'empereur marchant pour investir & faire le siege de cette ville, & l'armée françoise pour s'y opposer; ces deux armées se rencontrerent sur la chaussée de Parme, où elles combattirent pendant dix heures sur un front seulement de deux brigades. (*Q*)

RENCONTRE se dit aussi des combats singuliers par opposition à *duel*.

Quand deux personnes prennent querelle, & se battent sur le champ: cela s'appelle *rencontre*. Ainsi l'on dit: ce n'est pas un duel, c'est une *rencontre*. *Voyez* DUEL. *Chambers.*

RENCONTRE, (*Chimie.*) *vaisseaux de rencontre*. Les Chimistes nomment ainsi un appareil de deux vaisseaux à ouverture unique, & qui se *rencontrent* ou sont ajustés ensemble par leur bouche ou ouverture, ensorte qu'ils ayent une capacité commune. Ce sont deux matras ou deux cucurbites qu'on appareille ainsi. *Voyez* CUCURBITE, MATRAS, & *les Planches de Chimie*. On emploie cet appareil aux circulations, & aux digestions. *Voyez* CIRCULATION & DIGESTION. *Chimie.* On charge l'un des vaisseaux, celui qu'on destine à être dans la situation droite, de la matiere à traiter; on abouche l'autre, en le renversant de maniere que sa bouche soit reçue dans le premier (car s'il recevoit au contraire, les gouttes condensées qui doivent découler le long de ses parois, ne sauroient retomber immédiatement dans le vaisseau inférieur, ce qu'on se propose cependant); enfin on lutte la jointure. (*B*)

RENCONTRE, cas fortuit, il se dit également *dans le commerce*, en bonne & mauvaise part.

Les marchands pour faire entendre qu'ils ont eu bon marché d'une chose, disent, c'est une *rencontre*, ou j'ai eu cela de *rencontre*, c'est-à-dire, de hazard; je ne l'ai point achetée chez les marchands.

L'on dit encore *en termes de commerce de lettres de change*, j'ai trouvé *rencontre* pour Amsterdam, pour Lyon, pour Anvers, pour signifier qu'on a trouvé des lettres de change pour ces places. *Voyez* PLACE. *Dictionn. de Commerce & de Trévoux.*

RENCONTRE, (*Marine.*) commandement au timonnier de pousser la barre du gouvernail, du côté opposé à celui où il l'avoit poussée.

RENCONTRE, (*Charpent. Menuis.*) c'est l'endroit à deux ou trois pouces près, où les deux traits de scie se rencontrent, & où la piece de bois se sépare. (*D. J.*)

RENCONTRE *piece de*, (*terme de Tourneur.*) c'est ainsi qu'on nomme un morceau de fer attaché au haut de la lunette d'une poupée, qui par sa *rencontre* avec la piece ovale, fait hausser ou baisser l'arbre sur lequel on tourne des ouvrages de figures irrégulieres. La piece ovale ou les autres pieces irrégulieres de cet arbre, sont faites pour l'ordinaire, de cuivre, afin que la *rencontre* en soit plus douce. *Voyez* TOUR.

RENCONTRE, s. m. *terme de Blason*, ce mot se dit en blasonnant, des quadrupedes qui présentent une tête de front, & dont on voit les deux yeux; mais à l'égard du léopard & du cerf, cette position s'appelle *massacre*. N. porte de sable au *rencontre* de bélier d'or. *Menestrier*. (*D. J.*)

RENCONTREE, (*Commerce.*) valeur de moi-même ou *rencontrée* en moi-même, style de lettres de change. Les lettres de change où ces termes se mettent, sont la troisieme espece de lettres de change; on les libelle de la sorte afin que lorsqu'un banquier ou négociant tire une lettre de change sur son débiteur, elle paroisse toujours être de ses propres deniers, à cause de la créance qu'il a de pareille somme sur celui sur qui il l'a tirée, ce qui ne seroit pas si le tireur mettoit *valeur reçue en deniers comptans*, parce qu'alors le commissionnaire ou l'ami à qui elle auroit été remise pour la recevoir, pourroient prétendre que la lettre leur appartiendroit, puisqu'il paroitroit par la lettre qu'ils en auroient fourni la valeur. *Diction. de commerce.*

RENCONTRER, v. act. (*Gramm.*) *Voyez l'article* RENCONTRE.

RENCONTRER, c'est trouver la voie d'une bête; le limier *rencontre*.

RENDABLE, adj. (*Jurisprud.*) se dit en plusieurs sens différens.

Fief *rendable*, étoit celui que le vassal devoit rendre à son seigneur en cas de guerre.

Rente rendable, dans quelques coutumes, comme Auvergne & la Marche, est la rente constituée à prix d'argent.

On dit aussi quelquefois en parlant d'un cens ou d'une rente qu'ils sont *rendables* à tel endroit, c'est-à-dire portables dans ce lieu & non quérables. *Voy. le glossaire* de M. de Lauriere au mot *rendable*. (*A*)

RENDAGE, s. m. (*Jurisprud.*) signifie ce que l'on rend de quelque chose au seigneur ou maître, le profit qu'il en retire.

Par exemple, en fait de monnoie, le droit de *rendage* de chaque ouvrage comprend le droit de seigneuriage dû au roi, & le brassage du maître de la monnoie, qui lui est accordé par les ordonnances sur chaque marc. *Voyez l'article suivant.*

Rendage se prend aussi pour la ferme, profit & revenu que l'on retire d'un héritage; ainsi dans la coutume de Liege les rentes créées par *rendage* sont les rentes foncieres réservées lors de l'aliénation du fonds. *Voyez le gloss.* de M. de Lauriere au mot *rendage*. (*A*)

RENDAGE, s. m. (*Monnoyage.*) ce mot signifie ce que les especes, quand elles sont fabriquées, rendent à cause de l'alliage qu'on y mêle, au-dessus du véritable prix de l'or & de l'argent avant ce mélange; le *rendage* comprend également le droit de seigneuriage dû au souverain sur les monnoies, & le droit de brassage accordé aux maîtres des monnoies pour les frais de la fabrication.

Rendage se dit aussi de ce qu'il faut que les officiers des monnoies rendent au roi pour le défaut des monnoies mal fabriquées. Le *rendage* du marc d'or est 10 liv. 10 sols, savoir 7 liv. 10 sols pour le seigneuriage, & 3 liv. pour le brassage. Le *rendage* d'un marc d'argent est de 28 sols $\frac{12}{23}$, savoir 10 $\frac{12}{23}$ pour le seigneuriage, & 18 sols pour le brassage. (*D. J.*)

RENDETTER, (*Commerce.*) s'endetter une seconde fois. *Voyez* ENDETTER, S'ENDETTER.

RENDEZ-VOUS, s. m. (*Gram.*) c'est le lieu où l'on doit se trouver à une certaine heure. Ce fut le *rendez-vous* général de l'armée, de la chasse, *&c.*

RENDEZ-VOUS, (*Marine.*) c'est le lieu convenu entre les vaisseaux d'une flotte, où ils doivent se réunir au cas qu'ils viennent à être dispersés.

RENDONNÉE, s. f. *terme de Vénerie*, c'est lorsqu'après que le cerf est donné aux chiens il se fait chasser deux ou trois fois dans son enceinte, & tourne deux ou trois tours autour du même lieu, & se retire ensuite fort loin. *Fouilloux*. (*D. J.*)

RENDOUBLER, v. act. (*Tailleur & Couturiere.*) c'est coudre les bords d'une étoffe en double, pour racourcir ou retrécir. Il vaut mieux faire un rendouble que rogner.

RENDRE, REMETTRE, RESTITUER, (*Syn.*) Nous *rendons* ce qu'on nous avoit prêté ou donné. Nous

Nous *remettons* ce que nous avions en gage ou en dépôt. Nous restituons ce que nous avions pris ou volé. On doit *rendre* exactement, *remettre* fidellement, & *restituer* entierement.

On emprunte pour *rendre*, on se charge d'une chose pour la *remettre*, mais on ne prend guere à dessein de *restituer*.

L'usage emploie & distingue encore ces mots dans les occasions suivantes. Il se sert du premier à l'égard des devoirs civils, des faveurs interrompues, & des présens ou monumens de tendresse. On *rend* son amitié à qui en avoit été privé, les lettres à une maitresse abandonnée. Le second se dit à l'égard de ce qui a été confié, & des honneurs, emplois ou charges dont on est revêtu. On *remet* un enfant à ses parens, le cordon de l'ordre, le bâton de commandant, les sceaux & les dignités au prince. Le troisieme se place, pour les choses qui ayant été ôtées ou retenues se trouvent dûes. On *restitue* à un innocent accusé son état & son honneur; on *restitue* un mineur dans la possession de ses biens aliénés. *Girard.* (*D. J.*)

RENDRE, *en Médecine*, est la même chose qu'*évacuer*. *Voyez* EVACUER.

Dans les *Transactions philosophiques*, il est parlé d'un nommé Matthieu Milford, qui *rendit* un ver par les urines, lequel on croyoit venir des reins. *Voyez* VERS.

Lister fait mention d'une véritable chenille que *rendit* un enfant de neuf ans. M. Jessop a vû des insectes à six piés qu'avoit vomi une fille. Catherine Geilaria, qui mourut en 1662, dans l'hôpital d'Altenbourg, *rendit* vingt ans durant par la bouche & par les selles des crapauds & des lésards. *Ephémér. d'Allemagne*, *tom. I. obs.* 103.

Dans les mêmes *Ephémerides*, il y a un exemple d'un petit chat, nourri dans l'estomac d'un homme; & ensuite vomi. Il y est parlé aussi de petits chiens, de grenouilles, de lésards aquatiques, & d'autres animaux, nourris & *rendus* de la même façon. Bartholin parle d'un ver qui fut nourri dans le cerveau, & *rendu* par le nez. *Voyez* VERS.

RENDRE LE BORD, (*Marine.*) c'est venir mouiller ou donner fond dans un port ou dans une rade.

Les vaisseaux de guerre ne doivent *rendre le bord*, s'ils n'ont point d'ordre, qu'après avoir consumé tous leurs vivres.

RENDRE LA MAIN, *terme de Manege*, c'est le mouvement que l'on fait en baissant la main de la bride, pour engager le cheval d'aller en-avant. *Elém. de caval.* (*D. J.*)

RENDSBOURG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le duché de Holstein, aux confins du duché de Slefwick; elle est presque environnée de la riviere d'Eyder qui y forme deux lacs poissonneux, à six lieues au sud-est de Slefwick; elle appartient au roi de Danemarck. Les Impériaux la prirent en 1627, & les Suédois en 1643. *Long.* 27. 30. *lat.* 54. 32.

Gudius (Marquard), savant littérateur, naquit à *Rendsbourg* en 1635, voyagea dans toute l'Europe, & mourut en 1689, laissant une curieuse bibliotheque, que Morhof appelle la *reine des bibliotheques des particuliers*. Ses manuscrits & autres raretés littéraires ont passé dans la bibliotheque du duc de Wolfenbutel, & ce fut le célebre Léibnitz qui lui procura cette acquisition, étant allé pour cet effet dans le Holstein en 1710. Gudius avoit promis pendant sa vie divers ouvrages sans tenir parole; mais on a trouvé dans sa bibliotheque un beau recueil d'inscriptions anciennes de sa main. Cet ouvrage, après divers contre-tems, a paru sous ce titre: *Antiquæ inscriptiones, tum græcæ, tum latinæ, olim à Marquardo Gudio collectæ, nunc à Francisco Hesselio editæ, cum adnotationibus.* Leuwardæ 1731, *in-folio*. Vous trouverez les détails qui regardent cet ouvrage dans la *Bibliotheque raisonnée*, *tom. X. part. II. pag.* 274. 290. (*D. J.*)

RENDU, (*Gramm.*) participe du verbe *rendre*. Voyez *l'article* RENDRE.

RENDU, (*Fortification.*) un *rendu* à la guerre est un soldat ou un deserteur d'une armée ennemie. (*Q*)

RENDU, (*Maréchall.*) un cheval *rendu*, est celui qui ne sauroit plus marcher.

RENDUIRE, v. act. (*Gramm.*) enduire de nouveau. *Voyez* ENDUIRE & ENDUIT.

RENDURCIR, v. act. (*Gramm.*) endurcir derechef. *Voyez les articles* DUR, DURETÉ, ENDURCIR, ENDURCISSEMENT.

RENE, s. f. *terme de Bourrelier*, les *rênes* sont deux longes de cuir attachées à la branche de la bride; elles sont dans la main du cavalier, font agir l'embouchure, tiennent la tête du cheval sujette, & servent à le conduire, soit à droite, soit à gauche.

Ce qu'on appelle *fausse rêne*, est une longe de cuir qu'on passe quelquefois dans l'arc du banquet, pour faire donner un cheval dans la main, ou pour lui faire plier l'encolure. (*D. J.*)

RENÉGAT, s. m. (*Théol.*) chrétien qui apostasie & abandonne la foi de Jesus-Christ pour embrasser quelqu'autre religion, mais singulierement le mahométisme. *Voyez* APOSTAT.

On prétend que les *renégats* sont ceux d'entre les turcs qui maltraitent le plus cruellement les esclaves chrétiens qui tombent entre leurs mains.

Ce mot est formé du latin *renegare*, qui signifie *renier*, *abjurer* un sentiment.

RENEN, (*Géog. mod.*) petite ville & seigneurie d'Allemagne, au duché de Meklenbourg, entre Padebusch & Dassow, sur les frontieres du duché de Holstein. (*D. J.*)

RENETTE, RAINE, CROISETTE, s. f. (*Hist. nat. Ichtyolog.*) *rana arborea*; c'est la plus petite espece de grenouille, on l'a nommée en latin *rana arborea*, parce qu'elle grimpe sur les arbres; elle a toute la face supérieure du corps d'une belle couleur verte, & toute la face inférieure est blanchâtre, à l'exception des piés qui ont une couleur brune; il y a de chaque côté du corps une ligne d'un jaune clair qui sépare la couleur verte de la couleur blanchâtre; ces lignes commencent aux deux narines, elles passent chacune sur l'un des côtés de la tête & du corps, & descendent le long des jambes de derriere. Les doigts ont à leur extremité une sorte de petit bouton rond & charnu. Le mâle ne differe de la femelle, qu'en ce qu'il a la gorge brune.

Selon M. Raisel, les *renettes* passent presque tout l'été sur des arbres où elles se nourrissent d'insectes; elles se retirent l'hiver dans la fange des marres; elles croassent au commencement du printems avant toutes les autres especes de grenouilles & leur croassement se fait entendre aussi beaucoup plus loin; elles s'accouplent dans l'eau sur la fin du mois d'Avril: les vers ou plutôt les têtards qui proviennent du frai de *renettes*, ne prennent la forme de grenouille que deux mois & plus après qu'ils sont éclos. *Journal étranger*, *Juillet* 1754. *p.* 163. *Voyez* GRENOUILLE.

RENETTE, s. f. instrument de fer dont les *Bourreliers* se servent pour marquer des raies sur le cuir qu'ils emploient; cet instrument est une grande bande de fer de la largeur d'un pouce ployée en deux, ce qui donne à l'instrument deux branches d'environ 12 ou 14 pouces de long; l'une des deux branches est de quelques lignes plus longue que l'autre, & la plus courte est un peu recourbée en-dehors par le bout. Vers le milieu de la longueur des deux branches est une vis de fer, qui sert à éloigner ou approcher les deux branches; l'usage de la *renette* est de servir à tracer des raies sur les bandes de cuir au moyen de l'extremité de la branche recourbée, tandis que l'extrémité droite ne fait que glisser le long de la coupe du cuir, & sert en quelque façon de regler pour tracer la raie bien droite. *Voyez* la *fig.* 23. *Pl. du Bourrelier*.

RENTE, s. f. *terme de Manége*; c'est un instrument d'acier, qui sert à trouver une enclouüre dans le pié du cheval.

RENFAITER, v. act. (*Gram. & Couvr.*) c'est refaire le faîte d'une maison, & réparer les faîtieres. *Voyez* FAITE.

RENFERMER, v. act. (*Gramm.*) c'est enfermer de nouveau, & plus souvent enfermer; on a *renfermé* ces fanatiques qui troublent la société par leurs extravagances. La terre *renferme* des trésors infinis qui nous sont encore inconnus, mais que les siecles à venir produiront au jour. Je me *renferme* dans ma petite sphere, & je mets mon bonheur à n'en point sortir; cet objet est trop étendu, trop plein d'exceptions pour être *renfermé* dans quelques regles générales.

RENFERMER un cheval entre les cuisses. *Voyez* ASSUJETTIR.

RENFILER, v. act. (*Gramm.*) c'est enfiler sur un nouveau fil ou une seconde fois sur le même fil, un collier, un chapelet, un bracelet, une aiguille.

RENFLAMMER, v. act. (*Gram.*) c'est *enflammer* de nouveau. *Voyez* ENFLAMMER & FLAMME.

RENFLEMENT DE COLONNE, s. m. (*Archit.*) c'est une petite augmentation au tiers de la hauteur du fut

fût d'une colonne, qui diminue insensiblement jusqu'aux deux extrémités.

Le *renflement* dans les *colonnes* est appellé ἔντασις en grec, & par Vitruve *adjectio in mediis columnis*; il se fait au tiers vers le bout du bas du fût de la *colonne*; & le milieu dont Vitruve parle, ne doit pas être entendu à la lettre, mais en général, de ce qui est seulement entre les extrémités; tous les gens de goût n'approuvent point le *renflement* des *colonnes*, & en donnent de bonnes raisons; le lecteur les trouvera dans les commentaires de M. Perrault, *sur le c. ij. du l. III. de Vitruve*, & dans les *principes d'Architecture* de Félibien. (*D. J.*)

RENFONCEMENT, s. m. (*Archit.*) c'est un parement au-dedans du nud d'un mur, comme d'une table fouillée, d'une arcade ou d'une niche feinte.

Renfoncement de sofite. C'est la profondeur qui reste entre les poutres d'un grand plancher; lesquelles étant plus près que ses travées, causent des compartimens quarrés, ornés de corniches, architraves, comme aux sofites des basiliques de S. Jean de Latran, de Sainte-Marie majeure à Rome, *&c.* ou avec de petites calotes dans ses espaces, comme à une des salles du château de Maisons. C'est ce que Daniel Barbaro entend par ce mot *lacus*, qui peut signifier, & les *renfoncemens* quarrés d'une voûte, & ceux de la coupe du Panthéon à Rome.

Renfoncement de théâtre. C'est la profondeur d'un théâtre, augmentée par l'éloignement que fait paroître la perspective de la décoration. (*D. J.*)

RENFORCER, v. act. (*Gram.*) rendre plus fort. On *renforce* un mur, une armée, une troupe, sa voix, une étoffe, *&c.*

RENFORMER, v. act. *en terme de Gantier-Parfumeur*; c'est élargir les gants sur le *renformoir* pour leur donner une meilleure forme. *Voyez* RENFORMOIR.

RENFORMIR, v. act. (*Archit.*) c'est réparer un vieux mur, en mettant des pierres ou des moilons aux endroits où il en manque, & en boucher les trous de boulins; c'est aussi lorsqu'un mur est trop épais en un endroit, & foible en un autre; le hacher, le charger, & l'enduire sur le tout. *Daviler*. (*D. J.*)

RENFORMIS, s. m. (*Archit.*) c'est la réparation d'un vieux mur, à proportion de ce qu'il est dégradé. Les plus forts *renformis* sont estimés pour un tiers de mur; mais on taxe quelquefois le *renformis* à 3 toises pour une, ou 7 pour 2, ce que les experts appellent *médionner*. *Daviler*. (*D. J.*)

RENFORMOIR, s. m. *instrument de Gantier*, qu'on appelle aussi *demoiselle* ou *servante*; c'est un outil de bois dur & tourné, fait en forme de pyramide, garni de plusieurs coches, il a environ un pié de hauteur; la base en est plate, & le sommet rond. C'est sur cet instrument que les Gantiers renforment leurs gants, c'est-à-dire les élargissent au moyen de deux bâtons qu'ils appellent ordinairement *tournegants*. *Voyez* GANT.

RENFORT, s. m. (*Gram.*) secours, addition qui fortifie; on renforce, ou l'on envoie un *renfort* à une garnison.

RENFORT, c'est, *dans l'Artillerie*, une partie de la piece du canon dont le corps est ordinairement composé de trois grosseurs ou circonférences.

Le premier *renfort*, qui forme la premiere circonférence de la piece, se compte depuis l'astragale de la lumiere jusqu'à la plate-bande & moulure qui est sous les angles.

Le second *renfort*, qui est la seule circonférence, depuis cette plate-bande & moulure jusqu'à la plate-bande & moulure que l'on trouve immédiatement après les tourillons.

Ces deux premiers *renforts* vont toujours en diminuant. Ensuite est la volée, troisieme circonférence, qui est aussi moindre en grosseur. *Voyez* CANON.

Les mortiers & pierriers ont aussi différens *renforts*. *Voyez* MORTIERS & PIERRIERS. (*Q*)

RENFORT DE GUERRE, est un secours ou nouvelle augmentation d'hommes, d'armes, de munitions, *Chambers*.

Un général qui attend un *renfort* de troupes doit se tenir sur la défensive, & ne point se commettre avec l'ennemi avant qu'il soit arrivé. Il doit pour cet effet occuper un camp sûr, où l'ennemi ne puisse pas le forcer de combattre malgré lui. Il est des circonstances où l'on doit cacher à l'ennemi, lorsqu'il est possible de le faire, le *renfort* que l'on a reçu; & cela, afin de le surprendre en l'attaquant dans le tems qu'il croit que la foiblesse de l'armée qu'il a en tête ne lui permettra point d'engager le combat. Cette espece de ruse a été pratiquée plusieurs fois & avec succès par les anciens. (*Q*)

RENFORT *de caution*, (*Jurisprud.*) est un supplément de caution que l'on donne lorsque la caution principale n'est pas suffisante.

Le *renfort de caution* est différent du certificateur de la caution. Celui-ci ne répond que de la solvabilité de la caution, & ne peut être poursuivi qu'après discussion faite de la caution, au lieu que le *renfort* de caution répond de la solvabilité du principal débiteur, & peut être attaqué en même tems que la caution principale. *Voyez* CAUTION, CAUTIONNEMENT, CERTIFICATEUR, DISCUSSION, FIDÉJUSSEUR, FIDÉJUSSION. (*A*)

RENFORT, *terme de Fondeur*, c'est la partie de la piece d'artillerie qui est un peu au-dessus des tourillons, & qui est d'ordinaire éloignée de la bouche du canon, d'environ quatre piés & demi, plus ou moins, selon la longueur de la piece. Cette partie sert par sa grosseur à renforcer le canon; mais, il faut remarquer qu'il y a deux *renforts* dans un canon. Le premier, qui forme la premiere circonférence de la piece, est depuis l'astragale de la lumiere, jusqu'à la plate-bande & moulure, qui est sous les ances. Le second *renfort* est la seconde circonférence, & s'étend depuis cette plate-bande & moulure, jusqu'à la plate-bande & moulure que l'on trouve immédiatement après les tourillons. (*D. J.*)

RENGAGER, v. act. (*Gram.*) engager de-rechef. *Rengager* une action. Se *rengager* dans les mêmes liens. *Voyez* ENGAGER.

RENGORGEUR, *oblique*. *Voyez* DROIT.

Rengorgeur droit, *voyez* TRANSVERSAIRE *de la tête*, appellé *premier transversaire*.

RENGRAISSER, v. act. (*Gramm.*) engraisser de nouveau. *Voyez* ENGRAISSER & GRAISSE.

RENGRENEMENT, s. m. (*Monnoyage.*) ce terme signifioit dans les hôtels des monnoies, dans le tems qu'on y faisoit encore le monnoyage au marteau, l'opération du monnoyeur, qui remettoit le flaon entre la pile & le trousseau; c'est-à-dire, entre les quarrés d'effigie & d'écusson, afin que s'il n'avoit pas été bien marqué du premier coup de marteau, on pût en achever plus parfaitement l'empreinte par un second coup. A l'égard des médailles, comme elles sont d'un grand relief, il faut souvent en faire le *rengrenement*, & les recuire à chaque fois qu'on l'a recommencé; si le relief est excessif, il faut souvent en recommencer le *rengrenement* jusqu'à quinze ou seize fois, & à chaque fois limer la matiere qui déborde au-delà de la circonférence. *Savary*. (*D. J.*)

RENGRENER, *terme de Monnoie*; on dit *rengrener* une médaille lorsqu'elle n'a pas bien reçu l'empreinte, & qu'on la presse entre les deux carrés, ce qui se réitere plusieurs fois.

RENIER, v. act. (*Gram.*) c'est méconnoître, abjurer, renoncer. On *renie* Dieu. On *renie* la religion. On *renie* son pere. On *renie* sa dette.

RENIFFLER, (*Maréchal.*) se dit du bruit que le cheval fait avec ses naseaux, lorsque quelque chose lui fait peur.

RENITENCE, s. f. *en Philosophie*, signifie la force des corps solides par laquelle ils résistent à l'impulsion des autres corps, ou réagissent avec une force égale à celle qui agit sur eux. Ce mot vient du latin *reniti*, faire effort contre quelque chose. *Voy.* REACTION, *voyez aussi* RÉSISTANCE.

Dans tout choc de deux corps il y a une *renitence*; car un corps qui en choque un autre perd une partie de son mouvement par le choc, s'il n'est pas à ressort: & le corps qui étoit en repos est forcé de se mettre en mouvement: au reste le mot de *renitence* est peu usité, ceux de *réaction* ou de *résistance* sont presque les seuls en usage. (*O*)

RÉNITENCE, *terme de Chirurgie*, qui signifie proprement une *dureté*, ou une *résistance* au *tact*. La *rénitence* est un des principaux caracteres des tumeurs skirrheuses. *Voyez* SKIRRHE.

Il est à-propos de savoir juger par expérience des différens degrés de *rénitence*, pour estimer à quel point les humeurs épaissies qui forment la tumeur, sont privées de la sérosité qui leur servoit de véhicule dans l'état naturel, & regler les médicamens dont on peut user pour obtenir la résolution de la tumeur. On connoît aussi par le degré de *rénitence* bien apprécié de l'effet des médicamens qu'on a employés.

Le

Le froid contribue beaucoup à l'induration des tumeurs, & les glandes sont plus sujettes aux tumeurs dures que les autres parties, parce que la lymphe, fort susceptible d'épaississement, circule avec lenteur dans ces organes. Les glandes du cou sont plus sujettes à devenir skirrheuses que celles des aisselles & des aines, parce qu'elles sont plus exposées au froid. Les amygdales s'enflamment assez facilement, & leur gonflement inflammatoire devient souvent une tumeur dure & *rénitente* par l'action du froid. *Voy.* ESQUINANCIE. (*Y*)

RENK, (*Hist. nat.*) nom d'un poisson d'eau douce, que l'on pêche en Baviere, dans un lac près du château de Starenberg. On dit que sa chair est blanche comme la neige, & que le goût en est admirable, & qu'il meurt aussi-tôt qu'il est sorti de l'eau.

RENNE, *rangifer*, s. f. (*Hist. nat. Zoolog.*) animal quadrupede qui ressemble beaucoup au cerf, mais qui est plus grand. Le bois de la *renne* a une figure très-différente de celle du bois du cerf. „ Les cerfs „ dit M. Renard dans son voyage de Laponie, n'ont „ que deux bois, d'où sortent quantité de dagues; „ mais les *rennes* en ont un autre sur le milieu du „ front, qui fait le même effet que celle qu'on peint „ sur la tête des licornes, & deux autres qui s'éten- „ dant sur ses yeux tombent sur sa bouche. Toutes „ ces branches néanmoins sortent de la même racine; „ mais elles prennent des routes & des figures diffé- „ rentes; ce qui leur embarrasse tellement la tête, „ qu'elles ont de la peine à paitre, & qu'elles aiment „ mieux arracher les boutons des arbres, qu'elles „ peuvent prendre avec plus de facilité „. Toutes les extrémités du bois des *rennes* sont larges, plattes & terminées par des pointes. Les femelles portent un bois comme le mâle, mais plus petit. Il y a plus de noir dans la couleur du poil des *rennes*, principalement lorsqu'elles sont jeunes, que dans celles du poil du cerf.

Les *rennes* sauvages sont plus fortes, plus grandes & plus noires que les *rennes* domestiques: ces animaux sont encore plus légers que les cerfs, quoiqu'ils n'aient point les jambes si menues.

Les *rennes* se trouvent dans tous les pays du nord. Les Lapons en ont des troupeaux qui leur sont de la plus grande utilité. Ils se vétissent de la peau des *rennes*. Ils la portent l'hiver avec le poil, & ils la dépouillent pour l'été. Ils se nourrissent de la chair de ces animaux, qui est grasse & très-succulente; celles des *rennes* sauvages est la plus délicate. Ils emploient les os pour faire des arbalêtes & des arcs, pour armer leurs fleches, pour faire des cuilliers, *&c.* Ils font aussi avec les nerfs de ces animaux des fils pour coudre leurs habits: ils les doublent pour attacher les planches de leurs barques. Ils boivent le sang des *rennes*; mais ils aiment encore mieux le faire dessécher au froid dans la vêsie de l'animal, & s'en servir pour faire des potages, en faisant bouillir avec du poisson un morceau de ce sang desséché. Le lait des *rennes* est la boisson ordinaire des Lapons; ils y mêlent presque moitié d'eau, parce qu'il est gras & épais; les meilleures *rennes* n'en donnent que lorsqu'elles ont mis bas, & on n'en tire qu'un demi-septier par jour. Les Lapons en font aussi des fromages, qui sont gras, & d'une odeur assez forte, mais fade, parce qu'il n'y a point de sel.

Les *rennes* tirent des traineaux; & portent des fardeaux. On les attele au traineau par le moyen d'un trait qui passe sous le ventre de l'animal entre ses jambes, & qui s'attache sur le poitrail à un morceau de peau servant de collier; il n'y a pour guide qu'une seule corde attachée à la racine du bois de l'animal. Ces traineaux vont très-vîte, surtout quand ils sont trainés par une *renne* bâtarde, c'est-à-dire une *renne* produite par un mâle sauvage & par une femelle domestique, que l'on a laissé aller dans le bois pour y recevoir le mâle. Lorsque la neige est unie & gelée, un traineau tiré par une *renne* des plus vîtes & des plus vigoureuses & bien conduite, peut faire jusqu'à six lieues de France par heure; mais elle ne peut résister à cette fatigue que pendant sept à huit heures. La plûpart des *rennes* sont très-dociles; mais il s'en trouve des rétives, qui sont presqu'indomptables. Lorsqu'on les mene trop vîte, elles se mettent en fureur, se retournent, se dressent sur leurs piés de derriere, & se jettent sur l'homme qui est dans le traineau: on n'en peut pas sortir, parce qu'on y est attaché; ainsi on n'a d'autre ressource que de se tourner contre terre, & de se couvrir du traineau, comme d'un bouclier, pour se mettre à l'abri des coups de la *renne*. On ne peut aller en traineau que l'hiver, lorsque la neige rend les chemins unis. Les *rennes* ne sont pas assez fortes pour porter plus de 40 livres de chaque côté: on n'est pas en usage de leur faire trainer des chariots, parce que les chemins sont trop inégaux.

La nourriture la plus ordinaire des *rennes* est une petite mousse blanche extrêmement fine, & très-abondante en Lapponie. Lorsque la terre est couverte de neige, les *rennes* connoissent les lieux où il y a de cette mousse, & pour la découvrir elles font un grand trou dans la neige avec une vîtesse extrème. Mais lorsque la neige est aussi dure que la glace, elles mangent une certaine mousse qui ressemble à une toile d'araignée, & qui pend aux pins. *Voyage de Lapponie par Regnard. Voyez* QUADRUPEDE.

RENNES, *caillou de*, (*Hist. nat. Litholog.*) c'est ainsi qu'on nomme une pierre de la nature du jaspe, dont il se trouve une grande quantité en Bretagne, au point que l'on en a ci-devant employé pour paver la ville de *Rennes*, capitale de cette province, d'où lui vient le nom qu'elle porte. On l'appelle quelquefois simplement *pavé de Rennes*. Cette pierre est opaque; on y voit deux couleurs; savoir, une rouge plus ou moins vif, entremêlé de taches jaunes plus ou moins claires. En considérant attentivement cette pierre lorsqu'elle est brute, on s'apperçoit qu'elle est formée par un assemblage de petits cailloux rouges & arrondis, qui ont été liés & comme soudés les uns aux autres par un suc lapidifique jaune ou blanchâtre, qui a lui-même acquis la dureté du caillou; c'est pour cela que cette pierre prend un très-beau poli, & à ne la regarder que superficiellement, on croiroit que c'est une seule masse. Elle a cela de commun avec le porphyre, & avec les pierres que l'on appelle *poudingues*. On en fait des tabatieres, ainsi que des jaspes & des agates ordinaires.

RENNES, (*Géog. mod.*) en latin *condate Rhedonum*; ville de France, capitale de la Bretagne, au confluent de Lille & de la Vilaine, dans les terres, à 22 lieues au nord de Nantes, à 18 au sud-est de S. Malo, & à 80 de Paris. *Long.* suivant Cassini, 15. 46. 30. *latit.* 48. 3. 10.

Le nom de *Rennes* a été tiré des peuples *Rhedones*, célébres parmi les Armoriques, & dont le territoire devoit s'étendre jusqu'à la mer; d'où l'on voit que la diocese de *Rennes* est aujourd'hui bien moins considérable.

Cette ville vint au pouvoir des Francs, lorsqu'ils s'emparerent de celles des pays voisins de l'embouchure de la Loire, après qu'ils eurent vaincu les Saxons qui s'y étoient établis. Dans le jx siecle, Numenojus se rendit maître de *Rennes*, qui passa à ses successeurs, & qui depuis a subi le même sort que les autres villes de la Bretagne. Marmodus qui vivoit dans le xj siecle, & qui fut depuis évêque de *Rennes*, a fait de cette capitale une peinture des plus satyriques, & dont voici quelques traits.

Urbs Rhedonis, spoliata bonis, viduata colonis,
Plena dolis, odiosa polis, sine lumine solis;
In tenebris vacat illecebris, gaudetque latebris:
Desidiam putat egregiam, spernitque sophiam.

Rennes modernes ne ressemble point à cette description, excepté que ses rues sont étroites, mal-propres, que la plûpart de ses maisons sont de bois & si hautes que cette ville est toujours comme du tems de Marmode, *sine lumine solis;* mais elle est aujourd'hui le siege d'un parlement, d'une cour des aides, d'une cour des monnoies, d'un présidial, d'une intendance, d'une table de marbre & d'une jurisdiction consulaire. La faculté de droit qui étoit à Nantes, y a été transférée, & elle y sied mieux que dans une ville de pur commerce. On y compte neuf paroisses, en y comprenant les fauxbourgs qui sont très-étendus; les jésuites y avoient un college; la riviere de Vilaine divise la ville en deux parties, & on passe cette riviere sur trois ponts.

De notre tems, en 1720, *Rennes* a été désolée par un terrible incendie qui dura six à sept jours, & qui consuma, dit-on, huit cens cinquante maisons; la perte des meubles, de l'argent comptant, & des titres d'une bonne partie des familles de la province, augmenta la consternation de tous les habitans.

Son évêché est un des plus anciens de la Bretagne; on prétend qu'il fut établi dans le troisieme siecle, & ses

ses prélats ont eu quelquefois l'honneur de couronner leur souverain; ils sont conseillers nés du parlement de cette province, & seigneurs d'une partie de la ville; le revenu de l'évêque n'est cependant que d'une quinzaine de mille livres; son diocese renferme quatre abbayes & deux cens soixante-trois paroisses. On y recueille des grains, & on y nourrit dans les pâturages quantité de vaches qui donnent d'excellent beurre, dont on fait un assez grand trafic.

Tournemine, (*René-Joseph*) jésuite celébre par sa belle érudition, naquit à *Rennes* en 1661, d'une illustre & ancienne maison de Bretagne. Il avoit une foiblesse singuliere pour un savant & pour un religieux, c'est qu'il étoit très-flatté que personne n'ignorât sa naissance; on ne pouvoit pas mieux lui faire sa cour que de lui en parler; il se plaisoit à relever les avantages de la noblesse, & l'on s'appercevoit aisément que son amour-propre s'approprioit une partie des éloges qu'il donnoit là-dessus à ceux qui jouissoient de ce don du hasard; une mémoire heureuse, une imagination féconde, un goût délicat, un esprit étendu, lui acquirent un nom dans la littérature; il possédoit les belles lettres, l'histoire, la fable, la chronologie, & sur-tout la science des médailles.

Il travailla longtems au journal de Trévoux, & ce travail le mit en correspondance avec un grand nombre de savans des plus distingués; son style est aisé, noble, brillant, varié; il a su mettre beaucoup de netteté & d'agrément même dans la sécheresse des discussions. Il fut fait bibliothécaire des jésuites de la maison professe à Paris, & il forma pour lui-même une bibliotheque choisie d'environ sept mille volumes; il supportoit avec peine les opinions différentes des siennes, & a fait voir un zèle amer contre tous les ouvrages du P. Hardouin son confrere. Il mourut à Paris en 1739, & à 78 ans.

Presque tous ses écrits se trouvent semés dans les différens volumes du journal de Trévoux, auquel il a travaillé pendant dix-neuf ans; on lui doit encore une nouvelle édition des commentaires de Ménochius, a laquelle il ajouta douze dissertations curieuses; cette édition nouvelle, *Joannis-Stephani Menochii, S. J. commentarii totius S. Scripturæ*, parut à Paris en 1719, en 2 vol. *in-fol.* On pourroit rassembler en un corps plusieurs écrits du P. Tournemine, ou du-moins tous ceux qui concernent l'art numismatique.

Dom Lobineau, (*Gui-Alexis*) bénédictin, étoit aussi natif de *Rennes*; il se livra tout entier à la seule étude de l'histoire, & mourut en 1727 dans une abbaye près de S. Malo, à 61 ans; il a fini l'histoire de la ville de Paris, que Dom Félibien avoit déja très-avancée; elle a paru en 1725, en cinq volumes *in-fol.* il a pareillement achevé l'histoire de Bretagne, à laquelle le P. le Gallois avoit longtems travaillé; cette histoire de Bretagne est en 2 vol. *in-fol.* on lui a attribué les avantures de Pomponius, chevalier romain; mais cette brochure satyrique est de M. de Themiseuil. (*le chevalier* DE JAUCOURT.)

RENOM, s. m. (*Gram.*) reputation bonne ou mauvaise qu'on a acquise dans l'esprit des hommes; il est dit des choses & des personnes; Rome, Athenes & Lacédémone ont été trois villes de grand *renom*; Achilles dut à ses actions le *renom* qu'il eut de son tems, c'est à Homere qu'il doit celui dont il jouira dans tous les siecles à venir. On se fait un mauvais *renom* par des actions injustes; le mauvais *renom* nous ôte tout crédit dans l'esprit des autres.

RENOIRCIR, v. act. (*Gram.*) norcir de nouveau. *Voyez les articles* NOIR & NOIRCIR.

RENOMMÉE, s. f. (*Morale*) estime éclatante qu'on a acquise dans l'opinion des hommes; je parle ici de la bonne, & non de la mauvaise *renommée*, car cette derniere est toujours odieuse; mais l'amour pour la bonne *renommée*, ne doit jamais être découragé, puisqu'elle produit d'excellens effets, non-seulement en ce qu'elle détourne de tout ce qui est bas & indigne, mais encore en ce qu'elle porte à des actions nobles & généreuses. Le principe en peut être fautif ou défectueux; l'excès en sera vicieux tant qu'on voudra, mais les conséquences qui en résultent, sont tellement utiles au genre humain, qu'il est absurde de s'en mocquer, & de regarder cet amour d'une bonne *renommée*, comme une chose vaine; c'est un des plus forts motifs qui puisse exciter les hommes à se surpasser les uns les autres dans les arts & dans les sciences qu'ils cultivent.

Quelques écrivains de morale sont également trop rigides & peu judicieux, quand ils décréditent ce principe, que la nature semble avoir gravé dans le cœur, comme un ressort capable de mettre en mouvement ses facultés cachées, & qui se déploie toujours avec force dans les ames vraiement généreuses. Le plus grands hommes, chez les Romains, n'étoient animés que de ce beau principe. Cicéron dont le savoir & les services qu'il rendit à sa patrie, sont si connus, en étoit enflammé.

Je sais qu'il y a des hommes qui courent après la *renommée*, au-lieu de la faire naître; mais le moyen d'y parvenir solidement, est de tenter une route nouvelle & glorieuse, ou bien de suivre cette même route déja pratiquée sans succès; ainsi, quand la poésie nous peint la *renommée* couverte d'aîles legéres, ce sont là des symboles de la vaine *renommée*, & non pas de celle qui s'acquiert en faisant de grandes ou de belles choses. *Voyez* GLOIRE, RÉPUTATION, *&c.* (*D. J.*)

RENOMMÉE, (*Mytholog. poëtiq.*) les poëtes ont personnifié la *Renommée*, & en ont fait une divinité qu'ils ont peinte à l'envi par les plus brillantes images. Donnons-en les preuves, & commençons par la peinture de Virgile.

Fama, *malum quo non aliud velocius ullum,*
Mobilitate viget, viresque acquirit eundo:
Parva motu primo, mox sese attolit in auras,
Ingrediturque solo, & caput inter nubila condit.
Illam terra parens, ira irritata deorum,
Extremam, ut perhibent, Cæo, Enceladoque sororem
Progenuit, pedibus celerem, & pernicibus alis:
Monstrum horrendum, ingens, cui, quot sunt corpore plumæ
Tot vigilant oculi subter, mirabile dictu,
Tot linguæ, totidem ora sonant, tot subrigit aures.
Nocte volat cæli medio, terræque per umbram
Stridens, nec dulci declinat lumina somno.
Luce sedet custos, aut summi culmine tecti,
Turribus aut altis, & magnas territat urbes,
Tam ficti pravique tenax, quam nuntia veri.

Æneid. l. IV. v. 173.

La *renommée* est le plus prompt de tous les maux; elle subsiste par son agilité, & sa course augmente sa vigueur; d'abord petite & timide, bientôt elle devient d'une grandeur énorme; ses piés touchent la terre, & sa tête est dans les nues; c'est la sœur des géans Cée & Encelade, & le dernier monstre qu'enfanta la terre irritée contre les dieux; le pié de cet étrange oiseau est aussi leger que son vol est rapide; sous chacune de ses plumes, ô prodige! il a des yeux ouverts, des oreilles attentives, une bouche & une langue qui ne se tait jamais; il déploie ses aîles bruyantes au milieu des ombres; il traverse les airs durant la nuit, & le doux sommeil ne lui ferme jamais les paupieres; le jour, il est en sentinelle sur le toît des hautes maisons, ou sur les tours élevées: de-là il jette l'épouvante dans les grandes villes, seme la calomnie avec la même assurance qu'il annonce la vérité.

Rien n'est plus poétique que cette description de la *renommée*; voici celle d'Ovide, qui paroît s'être surpassé lui-même.

Orbe locus medio est, inter terrasque fretumque
Cælestesque plagas, triplicis confinia mundi,
Unde quod est usquam, quamvis regionibus absit,
Suspicitur, penetratque cavas vox omnis ad aures.
Fama *tenet, summaque domum sibi legit in arce;*
Innumerosque aditus, ac mille foramina tectis
Addidit, & nullis inclusit limina portis.
Nocte dieque patet: tota est ex ære sonanti;
Tota fremit, vocesque refert, iteratque quod audit.
Nulla quies intus, nullâque silentia parte;
Nec tamen est clamor, sed parvæ murmura vocis:
Qualia de pelagi, si quis procul audiat, undis
Esse solent; qualemve sonum, cum Jupiter atras
Increpuit nubes, extrema tonitrua reddunt.
Atria turba tenet; veniunt leve vulgus, euntque;
Mixtaque cum veris passim commenta vagantur
Millia rumorum, confusaque verba volutant.
E quibus, hi vacuas complent sermonibus aures,
Hi narrata ferunt aliò, mensuraque ficti
Crescit, & auditis aliquis novus adjicit auctor.
Illic credulitas, illic temerarius error,

Va-

Vanaque lætitia eſt, conſternatique timores,
Seditioque recens, dubioque auctore ſuſurri.
Ipſa quid in cælo rerum pelagoque geratur
Et tellure videt, totumque inquirit in orbem.
Métam. l. XII.

Au centre de l'univers eſt un lieu également éloigné du ciel, de la terre & de la mer, & qui ſert de limites à ces trois empires; on découvre de cet endroit tout ce qui ſe paſſe dans le monde, & l'on entend tout ce qui s'y dit, malgré le plus grand éloignement; c'eſt-là qu'habite la *Renommée*, ſur une tour élevée, où aboutiſſent mille avenues; le toît de cette tour eſt percé de tous côtés; on n'y trouve aucune porte, & elle demeure ouverte jour & nuit; Les murailles en ſont faites d'un airain retentiſſant, qui renvoie le ſon des paroles, & repéte tout ce qui ſe dit dans le monde; quoique le repos & le ſilence ſoient inconnus dans ce lieu, on n'y entend cependant jamais de grands cris, mais ſeulement un bruit ſourd & confus, qui reſſemble à celui de la mer qui mugit de loin, ou à ce roulement que font les nues après un grand éclat de tonnerre; les portiques de ce palais ſont toujours remplis d'une grande foule de monde; une populace legére & changeante va & vient ſans ceſſe; on y fait courir mille bruits, tantôt vrais, tantôt faux, & on entend un bourdonnement continuel de paroles mal arrangées, que les uns écoutent & que les autres répetent au premier venu, en y ajoutant toujours quelque choſe de leur invention. Là regnent la ſotte crédulité, l'erreur, une fauſſe joie, la crainte, des allarmes ſans fondement, la ſédition & les murmures myſtérieux dont on ignore les auteurs. La *renommée* qui en eſt la ſouveraine, voit delà tout ce qui ſe paſſe dans le ciel, ſur la mer & ſur la terre, & examine tout avec une inquiete curioſité.

Ceux à qui la langue angloiſe eſt familiere, ne ſeront pas fâchés de trouver ici la traduction que Dryden a fait de ce beau morceau; elle eſt en vers, & c'eſt de cette maniere que les vers doivent être traduits.

Full in the midſt of this created ſpace,
Betwixt heav'n, earth and ſeas, there ſtands a place
Confining on all three, with triple bound,
Whence all things, tho'remote, are view'd around
And thither bring their undulating ſound
The palace of loud fame, *her ſeat of pow'r,*
Plac'd on the ſummit of a lofty tow'r:
A thouſand winding entries, long and wide,
Receive of freſh reports a flowing tide,
A thouſand crannies in the walls are made,
Nor gates, nor bars, exclude the buſy trade.
'Tis built of braſs, the better to diffuſe
The ſpreading ſounds, and multiply the news:
Where echoes, in repeated echoes, play:
A mart for ever full, and open nigth and day.
Nor ſilence is within, nor voice expreſs;
But a deaf noiſe of ſounds that never ceaſe,
Confus'd and chiding, like the hollow roar
Of tides receding from the inſulted ſhoar:
Or like the broken thunder heard from far,
When Jove to diſtance drives the rolling war.
The courts are fill'd with a tumultuous din
Of crouds, or iſſuing forth, or entring in:
A thorow-fare of news, where ſome deviſe
Things never heard, ſome mingle truth with lyes:
The troubled air with empty ſounds they beat,
Intent to hear, and eager to repeat.
Error ſits brooding there, with added train
Of vain credulity, and joys as vain:
Suſpicion with ſedition join'd, are near;
And rumours rais'd, and murmurs mix'd, and panick fear;
Fame *ſits aloft, and ſees the ſubject ground,*
And ſeas about, and skies above, enquiring all around.

Nos plus grands poëtes, Deſpreaux, Voltaire, Rouſſeau, ont à leur tour imité Virgile, dans ſa deſcription de la *Renommée*, les uns avec plus, les autres avec moins de ſuccès. Voici l'imitation de Deſpreaux.

Cependant cet oiſeau qui prône les merveilles,
Ce monſtre compoſé de bouches & d'oreilles,
Qui ſans ceſſe volant de climats en climats,
Dit par-tout ce qu'il ſçait, & ce qu'il ne ſçait pas,
La Renommée *enfin, cette prompte couriere,*
Va d'un mortel effroi glacer la perruquiere.
Lutrin, chant 2.

L'imitation de M. de Voltaire eſt bien ſupérieure.

Du vrai comme du faux la prompte meſſagere,
Qui s'accroit dans ſa courſe, & d'une aîle legére
Plus prompte que le tems, vôle au-delà des mers,
Paſſe d'un pôle à l'autre & remplit l'univers,
Ce monſtre compoſé d'yeux, de bouches, d'oreilles,
Qui celebre des rois la honte ou les merveilles,
Qui raſſemble ſous lui la curioſité,
L'eſpoir, l'effroi, le doute & la crédulité;
De ſa brillante voix, trompette de la gloire,
Du heros de la France annonçoit la victoire.

Henriad. chant. 8.

Je finis par l'imitation de Rouſſeau.

Quelle eſt cette déeſſe énorme,
Ou plutôt ce monſtre difforme,
Tout couvert d'oreilles & d'yeux,
Dont la voix reſſemble au tonnerre,
Et qui des piés touchant la terre,
Cache ſa tête dans les cieux?

C'eſt l'inconſtante Renommée,
Qui ſans ceſſe les yeux ouverts,
Fait ſa revue accoutumée
Dans tous les coins de l'univers.
Toujours vaine, toujours errante,
Et meſſagere indifférente
Des vérités & de l'erreur
Sa voix en merveilles féconde,
Va chez tous les peuples du monde,
Semer le bruit & la terreur:

Ode au Prince Eugene.

C'en eſt aſſez ſur la *Renommée* comme déeſſe, nous ajouterons ſeulement que les Athéniens avoient élevé un temple en ſon honneur, & lui rendoient un culte réglé. Plutarque dit que Furius Camillus fit auſſi bâtir un temple à la *renommée*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RENOMMÉE *commune*, (*Juriſprud.*) eſt l'opinion que le public a d'une choſe, le bruit public. *Voy.* PREUVE *par commune renommée*. (*A*)

RENONCE, ſ. f. (*Jeu.*) c'eſt le manque de cartes d'une certaine couleur. Pour que le jeu ſoit beau, ce n'eſt pas aſſez qu'il y ait des *renonces*, il faut encore avoir beaucoup de triomphes pour faire les mains de la couleur dont on a *renoncé*; car on ne peut s'approprier les mains de cette couleur qu'en coupant par le moyen d'un triomphe.

RENONCEMENT, ſ. f. (*Gramm.*) action de renoncer. *Voyez l'article ſuivant*.

RENONCER, RENIER, ABJURER, (*Synon.*) On *renonce* à des maximes & à des uſages qu'on ne veut plus ſuivre, ou à des prétentions dont on ſe déſiſte. On *renie* le maître qu'on ſert, ou la religion qu'on avoit embraſſée. On *abjure* l'opinion qu'on avoit embraſſée, & l'erreur dans laquelle on étoit tombé.

Philippe V. a *renoncé* à la couronne de France. S. Pierre a *renié* Jeſus-Chriſt. Marguerite de Valois fut perſécutée dans ſon enfance par ſon frere le duc d'Anjou, depuis Henri III. pour *abjurer* le catholiciſme, qu'il nommoit une *bigoterie*.

Abjurer ſe dit en bonne part; ce doit être l'amour de la vérité, & l'averſion du faux, ou du-moins de ce que nous regardons comme tel, qui nous engage à faire abjuration. *Renier* s'emploie toujours en mauvaiſe part; un libertinage outré, ou un intérêt criminel fait les renégats. *Renoncer* eſt d'uſage de l'une & l'autre façon, tantôt en bien, tantôt en mal; le choix du bon nous fait quelquefois *renoncer* à nos mauvaiſes habitudes, pour en prendre de meilleures; mais il arrive encore plus ſouvent que le caprice & le goût dépravé nous font *renoncer* à ce qui eſt bon, pour nous livrer à ce qui eſt mauvais.

L'hérétique *abjure* quand il rentre dans le ſein de l'Egliſe. Le chrétien *renie* quand il ſe fait mahométan. Le ſchiſmatique *renonce* à la communion des fideles pour s'attacher à une ſociété particuliere.

Ce n'eſt que par formalité que les princes *renoncent* à leurs prétentions; ils ſont toujours prêts à les faire valoir, quand la force & l'occaſion leur en fourniſſent les moyens. Tel réſiſte aux perſécutions, qui n'eſt pas à l'épreuve des careſſes; ce qu'il défendoit avec fermeté dans l'oppreſſion, il le *renie* enſuite

avec

avec lâcheté dans la faveur. Quoique l'intérêt ſoit très-ſouvent le véritable motif des *abjurations*, je ne me défie pourtant pas toujours de leur ſincérité, parce que je ſai que l'intérêt agit ſur l'eſprit comme ſur le cœur. Girard, *ſynonymes*. (*D. J.*)

RENONCIATION, (*Juriſpr.*) ſe dit de tout acte par lequel on renonce à quelque droit.

Il y a *renonciation* au bénéfice d'ordre, de diviſion & de diſcuſſion. *Voyez* BÉNÉFICE D'ORDRE, DIVISION & DISCUSSION.

Renonciation à la communauté, *voyez* COMMUNAUTÉ.

Renonciation à une ſucceſſion, *voyez* SUCCESSION.

Renonciation à une ſucceſſion future, *voyez* SUCCESSION.

Renonciation des filles en faveur des mâles, *voyez* SUCCESSION.

Renonciation au ſenatus conſulte velleïen, ou *velleïen* ſimplement, *voyez* SENATUS CONSULTE VELLEÏEN. (*A*)

RENONCIATION. (*Droit politique.*) les *renonciations* forment un objet très-important dans le droit public de l'Europe. Il ſeroit curieux d'examiner les principes de chaque nation ſur cette matiere, & de rapporter les ſentimens des plus fameux juriſconſultes, en faiſant voir ſur quels motifs ils ſont appuyés; mais comme cette diſcuſſion pénible me meneroit trop loin, c'eſt aſſez d'indiquer ici la beſogne à entreprendre en ce genre. D'ailleurs, je n'oſerois me flatter que ce que je pourrois dire ſur la validité ou l'invalidité des *renonciations* fût adopté par les politiques; ils ont trop d'intérêt que cette queſtion demeure indéciſe. (*D. J.*)

RENONCULE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ranunculus*; genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le calice eſt formé ordinairement de pluſieurs feuilles; le piſtil ſort du milieu de cette fleur, & devient dans la ſuite un fruit preſque rond ou cylindrique, ou en épi. Les ſemences ſont attachées à l'axe de ce fruit, c'eſt-à-dire au placenta, & pour l'ordinaire elles ſont nues. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Le calice de ce genre de plante eſt ordinairement de pluſieurs pieces. Il eſt quelquefois à ſix feuilles, & communément paſſager; ſa fleur eſt en roſe, compoſée d'ordinaire de cinq ou ſix pétales, & garnie d'un grand nombre d'étamines; ſon fruit eſt rond ou oblong, & contenu dans des capſules, dont chacune eſt munie d'un tube recourbé qui varie ſelon l'eſpece.

Les familles des *renoncules* ſont ſi nombreuſes, que Tournefort, pour y mettre de l'ordre, a été obligé de les diviſer en ſept ſections; ſavoir, 1°. celle des *renoncules* à porte d'anémones; 2°. celles qui ont les feuilles arrondies; 3°. celles des *renoncules* aſiatiques; 4°. celle des *renoncules* à feuilles luiſantes & luſtrées; 5°. celle des *renoncules* d'aconit; 6°. celle des *renoncules* à feuilles capillacées, ou finement découpées; 7°. celle des *renoncules* à longues feuilles.

La premiere ſection renferme ſous elle 13 eſpeces; la ſeconde 35; la troiſieme 33; la quatrieme 10; la cinquieme 41; la ſixieme 8, & la ſeptieme 22.

Toutes les différentes eſpeces de *renoncules* ſont domeſtiques ou ſauvages. Les premieres ſe cultivent dans les jardins à cauſe de la beauté de leur fleur; les autres naiſſent ſans culture dans les bois, dans les champs, dans les prés, dans les marais, ſur les montagnes, ſur les rochers. La plûpart ont leur racine ou fibrée, ou glanduleuſe, ou en navet, puiſque toutes ſont âcres, cauſtiques & vénéneuſes priſes intérieurement.

Mais entre le grand nombre d'eſpèces de *renoncules* rangées par Tournefort ſous différentes ſections, il ſuffira d'en décrire ici quatre des plus communes; ſavoir, 1°. la *renoncule* bulbeuſe; 2°. la *renoncule* des bois; 3°. la *renoncule* des près; 4°. la *renoncule* des marais; ajoutons 5°. la *renoncule* orientale à feuilles d'aconit.

La *renoncule* bulbeuſe à racine ronde ou à tubercule charnu, & qu'on nomme vulgairement le *pié de corbin*, en anglois *the bulbous crowfoot*, eſt le *ranunculus radice verticilli modo rotunda*, C. B. P. 179. *I. R. H.* 289. Linnæus l'appelle *ranunculus calicibus retroflexis*, *penduculis ſulcatis*, *caule erecto*, *foliis compoſitis*, flor. ſuec. 170.

Sa racine eſt ronde, bulbeuſe, plus ou moins groſſe; elle pouſſe une ou pluſieurs tiges droites quelquefois à la hauteur de plus d'un pié, velues garnies par intervalles de feuilles découpées en pluſieurs lanieres, minces & longuettes. Au ſommet des tiges naiſſent des fleurs ouvertes d'une belle couleur jaune, luiſante, ordinairement ſimples, à cinq pétales ou feuilles arrondies & nectariferes, diſpoſées en roſe; les feuilles du calice ſont réfléchies vers le pédicule.

Lorſque les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits arrondis dans chacun deſquels ſont ramaſſées pluſieurs ſemences en maniere de tête. Cette plante fleurit en Mai, & ſe trouve preſque par-tout, comme dans les pâturages, dans les prés un peu ſecs, le long des ſentiers, aux lieux ſablonneux & pierreux, où elle croît quelquefois ſi petite, qu'à peine a-t-elle trois pouces de haut.

Tragus remarque que cette plante enfonce tous les ans plus profondément en terre ſa vieille racine, au-deſſus de laquelle il s'en produit une nouvelle. Elle ne donne que des fleurs ſimples à la campagne; mais tranſplantée & cultivée dans les jardins, elle fournit une agréable variété de fleurs doubles; quelquefois même la premiere fleur en pouſſe une ſeconde, & cette ſeconde une troiſieme.

La racine de cette plante entre aſſez mal-à propos dans l'emplâtre diabotanum de la pharmacopée de Paris, cette racine étant verte eſt extrèmement âcre & cauſtique. Quelques auteurs la recommandent pour faire des cautères & des véſicatoires; mais il ne faut point avoir recours à des remedes ſuſpects & dangereux quand on en connoît de meilleurs.

La *renoncule* des bois, autrement dite *la fauſſe anémone printaniere des forêts*, eſt appellée *anemon nemoroſa*, *flore majore ex purpuro rubente*, *vel candido*, C. B. P. 176. *Ranunculus phragurites albus & purpureus*, *vernus*, par Tournefort *I. R. H.* 255. *Anemone ſeminibus acutis*, *foliolis inciſis*, *caule unifloro*, par Linn. *Hort. cliff.* 224.

Sa racine eſt longue, rampante, purpurine ou brune en-dehors, jaunâtre dans ſa primeur, blanche en-dedans, garnie de fibres capillaires, d'un goût âcre, & qui enflamme le goſier quand on la mâche. Elle pouſſe une petite tige déliée, rougeâtre, haute d'une palme & demie & plus. Vers le ſommet de la tige naiſſent trois feuilles ſur des pédicules, velues, tantôt verdâtres & tantôt purpurines, diviſées chacune en trois découpures. La ſommité de la tige porte une fleur unique, nue ou ſans calice, tantôt blanche, tantôt purpurine, compoſée de ſix pétales oblongs, & contenant au milieu pluſieurs étamines jaunâtres. Après que la fleur eſt paſſée, il lui ſuccede des ſemences nues, ramaſſées en tête, oblongues, velues, à pointe recourbée.

Cette plante fleurit au commencement d'Avril; on la trouve dans les bois & les brouſſailles un peu humides, quelquefois même à fleur double, ſoit blanche, ſoit purpurine.

La *renoncule* des prés eſt le *ranunculus pratenſis*, *repens*, *hirſutus*, C. B. P. 179. *I. R. H.* 289. *Ranunculus calicibus patulis*, *pedunculis ſulcatis*, *ſtolonibus repentibus*, *foliis compoſitis*, Linn. *flor. ſuec.* 170.

Sa racine eſt petite, rampante, toute fibreuſe. Elle pouſſe pluſieurs tiges, déliées, velues, creuſes, rampantes ſur terre, & jettant par intervalle de nouvelles racines de leurs nœuds. Ses feuilles ſont découpées profondément en trois ſegmens, à-peu-près comme l'ache, dentelées ſur les bords, velues des deux côtés, & portées ſur des longues queues. Au ſommet des tiges naiſſent des fleurs à cinq pétales, diſpoſées en roſe, de couleur jaune luiſante, & luſtrée. Ses fleurs ſont ſoutenues par un calice à cinq feuilles, qui contient dans le centre un grand nombre d'étamines jaunes. Le calice tombe avec la fleur; il lui ſuccede pluſieurs ſemences noirâtres, ramaſſées en tête, hériſſée de petites pointes.

Cette plante fleurit au printems & en été. Elle croît preſque par-tout, dans les près, aux lieux ombrageux & aux bords des ruiſſeaux. On la trouve quelquefois à fleur double, & c'eſt pour ſa beauté qu'on la cultive dans les jardins. Sa racine eſt douce, ou du-moins a très-peu d'âcreté, ce qui la rend innocente dans quelque pays du nord.

La *renoncule* des marais eſt le *ranunculus paluſtris*, *apii folio*, *levis*, C. B. P. 180. *I. R. H.* 291. *Ranunculus fructu oblongo*, *foliis inferioribus palmatis*, *ſummis digitatis*, Linn. *Hort. cliff.* 230.

Sa racine eſt groſſe, creuſe, fibreuſe, d'un goût fort chaud & brûlant. Elle pouſſe pluſieurs tiges creuſes, cannelées, rameuſes. Ses feuilles ſont verdâtres, luiſantes & luſtrées comme celles de l'ache de marais. Ses fleurs naiſſent au ſommet des tiges & des branches; elles ſont des plus petites entre les *renoncules*,

com-

composées chacune de cinq pétales jaunes ou dorés. Lorsque les fleurs sont passées, il leur succede des semences lisses, menues, ramassées en tête oblongue. Elle fleurit au mois de Juin. On la trouve fréquemment aux lieux humides & marécageux. Dale croit que cette *renoncule* est la quatrieme espece de Dioscoride. C'est un dangereux poison; car elle ulcere l'estomac, cause des convulsions & d'autres accidens mortels à ceux qui en ont mangé, s'ils ne sont secourus par un vomitif & des boissons onctueuses.

L'espece de *renoncule* de marais, nommée *ranunculus longifolius, palustris major*, *C. B. P.* 180. *I. R. H.* & par le vulgaire *la douve*, est encore plus brûlante & plus caustique. Quelques-uns s'en servent pour résoudre les tumeurs scrophuleuses; mais c'est un mauvais résolutif. Tout prouve que les *renoncules* sont suspectes, & qu'il est prudent d'en bannir entierement l'usage même extérieurement.

Il me reste à parler de la belle espece de *renoncule* orientale à gros bouquets de fleurs blanches, que Tournefort a observé dans son voyage d'Arménie, entre Trébisonde & Baybous, *ranunculus orientalis aconiti licœtoni folio, flore magno, albo*, Cor. *Inst. rei herb.* 20.

Ses feuilles sont larges de trois ou quatre pouces, semblables par leur découpure à celles de l'aconit-tue-loup. La tige est d'environ un pié de haut, creuse, velue, soutenant au sommet un bouquet de sept à huit fleurs, qui ont deux pouces de diametre, composé de cinq ou six pétales blancs. Leur milieu est occupé par un pistil, ou bouton à plusieurs graines terminées par un filet crochu, & couverte d'une touffe d'étamines blanches, à sommets jaunes verdâtres. Ses fleurs sont sans calice, sans odeur, sans âcreté, de même que le reste de la plante. Il y a des piés dont les fleurs tirent sur le purpurin. (*D. J.*)

RENONCULE, (*Jardin. fleuriste.*) tandis que le médecin bannit, en qualité de remede, tout usage des *renoncules*, l'odeur délicieuse & la beauté de celles qu'on cultive dans les jardins, en font un des principaux ornemens. Plusieurs fleuristes aiment cette fleur par prédilection, parce qu'elle dégenere moins que l'anémone, qu'il s'en faut peu que la magnificence de ses couleurs n'égale celle de la tulipe, & qu'elle lui est supérieure par le nombre de ses especes.

Le visir Cara Mustapha, celui-là même qui échoua devant Vienne en 1683 avec une formidable armée, est celui qui mit les *renoncules* à la mode, & qui donna lieu à toutes les recherches qu'on a faites. Ce visir, pour amuser son maître Mahomet IV. qui aimoit extrèmement la chasse, la retraite & la solitude, lui donna insensiblement du goût pour les fleurs; & comme il reconnut que les *renoncules* étoient celles qui lui faisoient le plus de plaisir, il écrivit à tous les pachas de l'empire de lui envoyer les racines & les graines des plus belles especes que l'on pouvoit trouver dans leurs départemens. Ceux de Candie, de Chypre, de Rhodes, d'Alep, de Damas firent mieux leur cour que les autres. Les graines que l'on envoya au visir, & celles que les particuliers éleverent, produisirent un grand nombre de variétés. Les ambassadeurs de nos cours envoyerent en Europe de la graine ou des *griffes de semi-double*, c'est le nom qu'on donne à la racine de *renoncule*.

On connoissoit déja depuis long-tems les *renoncules* de Tripoli, & on ne cultivoit que les doubles; mais celles du Levant prirent la vogue en France, au commencement de ce siecle, & bien-tôt il ne fallut plus aller à Constantinople pour les admirer; on rectifia leur culture, & la graine des semi-doubles a mis les fleuristes en état de choisir.

La moindre espece de *renoncule* est aujourd'hui la rouge à fleur double, celle-là même qu'on admiroit tant autrefois. Les semi-doubles ont fait tomber ces grosses doubles qui ont une multitude de feuilles fort serrées, tandis que les simples n'en ont presque point.

Cette préférence n'est pas un goût passager, & de pur caprice. Elle est fondée sur une variété de couleurs qui tient du prodige. Une demi-planche de semi-doubles réunira tout-à-la-fois les blanches, les jaunes dorées, les rouges pâles, les jaunes-citrons, les rouges-brunes, les couleurs de fleur de pêcher; celles qui sont à fond blanc avec des panaches rouges bien distinguées; celles qui sont à fond jaune marqueté de rouge, ou de raies noires; celles qui par-dehors sont de couleur de rose, & blanches en-dedans. Vous en verrez d'autres de couleur de chamois bordées de rouge; d'autres de fond rouge cramoisi bordé ... mais la liste des semi-doubles n'a point de fin. Il en éclôt tous les ans de nouvelles. S'il est permis d'aimer le changement, c'est dans les fleurs; & si l'on veut se satisfaire en changeant ce qu'on aime, il faut aimer la *renoncule*; elle a de quoi contenter tous les goûts. La racine d'une belle *renoncule* perpétue & fait revivre tous les ans la même espece de beauté: voilà de quoi plaire à ceux dont l'amitié est constante. La graine de la même fleur produit du nouveau d'une année à l'autre: voilà de quoi plaire à ceux qui aiment le changement, & assurément ils ont à choisir.

Avec l'avantage d'une variété inépuisable qui change tous les ans les décorations de votre parterre, les *renoncules* semi-doubles ont encore une qualité que les doubles n'ont point: elles sont fécondes & se reproduisent de graines; au lieu que les doubles sont steriles. Cette stérilité n'est point particuliere aux *renoncules* doubles; c'est presque dans toutes le fleurs que les doubles ne produisent point de graines. On y voit, à la vérité, les ébauches d'un pistil & de quelques étamines; mais la multitude de feuilles qui les couvrent pour l'ordinaire, les empêche de mûrir & de fructifier. Et lorsque les doubles, faute de culture ou autrement, viennent à s'affoiblir & à donner moins de feuilles, le cœur de la fleur se dégage, & jouissant en liberté de l'impression de la chaleur & de l'air, il donne de la graine, comme font les autres piés.

Cette charmante fleur, pour procurer le plus bel émail, ne demande que d'être plantée dans une terre convenable, & d'être préservée de l'humidité & des grands froids. La terre convenable est une terre légere, sablonneuse; on peut la tirer de la surface du sol dans les bois & dans les bousquets plantés depuis long-tems. Nos fleuristes se servent de vieux terreau & de sablon qu'ils mêlent ensemble.

Les especes simples de *renoncule* fleurissent plus haut que les autres, & sont ordinairement tachetées des plus belles couleurs. On les perpétue de graine choisie qu'on tire seulement des belles fleurs qui ont au-moins trois ou quatre rangées de pétales. Quand on a recueilli cette graine, il ne faut pas l'exposer au soleil, mais la mettre répandue dans un lieu couvert. La saison favorable pour la semer est au commencement de Septembre. Elle leve au printems, & fleurit la seconde année. Quant aux racines de *renoncules*, il faut les conserver dans du sable sec pour les replanter à la fin de Septembre.

Lorsqu'on veut planter des *renoncules* en caisses ou en pots, on prend de la terre toujours nouvelle & bien preparée; on met les oignons trois doigts avant en terre, & on leur donne un peu d'eau. Si on craint la gelée, on les couvre de l'épaisseur de deux doigts de terreau bien leger; & si la gelée, étoit forte, on met des cerceaux en dos d'âne sur les planches, avec des paillassons pendant la nuit. Pour les *renoncules* qui sont en pots, on les retire dans la serre pendant le froid ou les mauvais tems, & on y fait les mêmes façons qu'à celles qui sont en planches. *Voyez* de plus grands détails dans Miller sur cette matiere, car il a indiqué tout ensemble la culture des *renoncules* de Turquie & celle des *renoncules* semi-doubles de Perse. (*D. J.*)

RENONCULE, (*Mat. méd.*) presque toutes les especes de *renoncule* sont des vrais poisons étant prises intérieurement, & sont des caustiques assez vifs, peu sûrs & souvent nuisibles dans l'usage extérieur: ainsi quelques vertus que les auteurs ayent attribué à plusieurs *renoncules* appliquées extérieurement, le mieux est d'avoir recours dans les cas où ils les prescrivent à des remedes plus éprouvés qui ne manquent pas.

La *renoncule* des prés, appellée aussi *bassinet rampant*, que les Botanistes regardent comme la même plante que celle que l'on cultive dans nos jardins, est la moins âcre, la plus tempérée. Plusieurs auteurs graves assurent même qu'on peut la prendre intérieurement sans le moindre danger. Mais cette plante ne possede aucune propriété singuliere qui puisse engager à en tenter l'épreuve: on peut au-moins la négliger comme inutile; elle passe pour bonne contre les hémorrhoïdes très-douloureuses, étant employée sous forme de fomentation ou sous celle de cataplasme.

L'odeur des *renoncules*, même de celles qui sont cultivées, portent quelquefois à la tête; on a vu des bouquets de *renoncules* causer des vertiges, des défaillances, des vapeurs à certains sujets: ces accidens sont pourtant très-rares.

Parmi les spécifiques indiqués dans les *mémoires de l'académie royale de Suede pour l'année* 1750, contre les maladies vénériennes, d'après les recherches que M. Pierre Kalm, membre de cette académie, a fait à ce sujet dans l'Amérique septentrionale, on trouve les racines d'une *renoncule*, de celle que les Botanistes appellent *ranunculus foliis radicalibus reniformibus crenatis, caulinis digitatis petiolatis*, Gronovii flor. Virgin. 166, *ranunculus Virginianus, flore parvo, molliori folio*, Herman Hort. Lugd. Batav. 514, en françois *renoncule de Virginie*. Les sauvages de l'Amérique septentrionale ajoutent à la décoction de l'espece de raiponce, que les François appellent *cardinale bleue*, (remede dont il est fait mention à *l'article* RAIPONCE, *voyez cet article*), une petite quantité de racines de cette *renoncule*, lorsque la décoction simple de *cardinale bleue* ne produit aucun changement dans une maladie vénérienne invéterée. M. Kalm observe qu'il faut administrer ce remede avec précaution, vu qu'il est violent, & qu'une trop forte dose pourroit causer des superpurgations & des inflammations. L'auteur de ces observations ajoute même que c'est un poison très-violent, dont les femmes sauvages se servent pour se faire périr, lorsqu'elles sont maltraitées par leurs maris.

La racine de la *renoncule* bulbeuse & celle de la *renoncule*, qui est appellée aussi *petite chelidoine* ou *petite claire*, *petite scrophulaire*, (*voyez* SCROPHULAIRE, *Mat. méd.*) entre dans l'emplâtre diabotanum. (*b*)

RENONCULE *aquatique de Lapponie*, (*Botanique*.) cette plante croît si promptement dans les rivieres de Lapponie, qu'en moins d'un mois & demi, c'est-à-dire depuis la mi-Juin jusqu'à la fin de Juillet, elle s'éleve à la hauteur de vingt piés; & peut-être s'éleveroit-elle plus haut, si l'eau étoit plus profonde. Elle pousse en même tems des feuilles & des fleurs, dont toute la surface de l'eau est couverte; elle meurt les premiers jours d'Août, ses graines étant parvenues en maturité. *Linnæus flor. Lapp.* 234. (*D. J.*)

RENOVATION, s. f. (*Gram.*) restitution d'une chose dans l'état où elle étoit antérieurement; on dit la *renovation* du monde, la *renovation* des lois, la *renovation* des vœux.

RENOUÉE, s. f. *polygonum*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle est composée de plusieurs étamines, soutenues par un calice en forme d'entonnoir & profondément découpée; le pistil devient dans la suite une semence triangulaire, renfermée dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs naissent dans les aisselles des feuilles, & que les racines sont fibreuses. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

RENOUÉE, (*Mat. méd.*) cette plante tient un rang distingué parmi les vulnéraires astringens. On emploie très-communément son suc & sa décoction pris à l'intérieur contre les hemorrhagies. Chomel dit, dans son *traité des plantes usuelles*, qu'il a vu de si bons effets dans les cours de ventre & les dyssenteries, des lavemens préparés avec la décoction des feuilles de *renouée*, soit seules, soit mêlées avec les herbes émollientes, que ce remede pouvoit être regardé comme un spécifique dans ces maladies. On emploie aussi quelquefois ce suc & cette décoction à l'extérieur, aussi-bien que la plante pilée & réduite en forme de cataplasme dans le pansement domestique des plaies, contre le flux immodéré des hémorroïdes, *&c.* Quelques auteurs graves ont même prétendu que le marc de la décoction de cette plante ou la plante pilée, étant appliquée sous les aisselles, arrêtoit les hémorrhagies.

L'eau distillée de *renouée* est une de celles que les Apoticaires tiennent communément dans leur boutique; mais elle ne vaut pas mieux que celle de plantain. *Voyez* PLANTAIN. Les feuilles de *renouée* entrent dans le sirop de consoude, & dans la décoction astringente de la pharmacopée de Paris, *&c.*

RENOUER, v. act. (*Gram.*) nouer de nouveau. *Voyez les articles* NŒUD & NOUER. Il se prend au simple & au figuré, *renouer* une corde brisée, un fil rompu; *renouer* une ancienne liaison.

RENOUEUR, s. m. (*Gram.*) chirurgien qui s'occupe particulierement de la réduction des membres disloqués.

RENOUVELLEMENT, s. m. (*Gram.*) action par laquelle on renouvelle, ou l'on continue de donner à une chose la même force & vigueur qu'elle a eue autrefois. On dit le *renouvellement* d'un billet, d'une promesse, d'une obligation. *Voyez* RENOUVELLER.

RENOUVELLER, v. act. (*Gram.*) confirmer une chose, ou la faire de nouveau, il se dit aussi de la continuation d'un écrit, d'un engagement. Il est ordinaire dans le commerce de *renouveller* les billets, les promesses & les obligations à leur échéance, c'est-à-dire d'en faire de nouvelles, ou d'en stipuler la continuation au bas des anciennes. *Dict. de Comm. & de Trév.*

RENSEMENCER, v. act. (*Gram.*) c'est ensemencer de-rechef. *Voyez* SEMENCE, SEMOIR & ENSEMENCER.

RENTAMER, v. act. (*Gram.*) c'est entamer de-rechef. *Voyez les articles* ENTAMER, ENTAME.

RENTASSER, v. act. (*Gram.*) c'est entasser de nouveau. *Voyez les articles* ENTASSER & TAS.

RENTE, s. f. (*Jurisprud.*) est un revenu, soit en argent, grain, volaille, ou autre chose qui est dû à quelqu'un par une autre personne.

Il y a plusieurs sortes de *rentes*, ainsi qu'on va l'expliquer dans les articles suivans.

RENTE *sur les aydes & gabelles*, est celle dont le payement est assigné par le roi sur la ferme des aydes & gabelles. Ces *rentes* se payent au bureau de la ville, de même que les autres *rentes* assignées sur les revenus du roi. (*A*)

RENTE ANNUELLE, est celle qui est payable chaque année, à la différence de certaines redevances ou prestations qui ne seroient dûes que tous les deux ou trois ans. Il y a des *rentes* payables en un seul terme, d'autres en deux ou en quatre termes; la division du payement en plusieurs termes n'empêche pas que la *rente* ne soit annuelle, il suffit pour cela qu'elle soit dûe chaque année. (*A*)

RENTE *à l'appréci*, est une *rente* en grain, payable néanmoins en deniers, mais seulement à certain jour, de laquelle l'appréciation se fait selon les marchés qui ont précédé le jour auquel *l'appréci* ou appréciation a accoutumé de se faire. *Voyez la coutume de Bretagne, article* 267. (*A*)

RENTE *arriere-fonciere*, est une seconde *rente* imposée sur le fonds depuis la premiere, comme il arrive, lorsque celui qui tient un bien à *rente fonciere*, le donne lui-même en tout ou partie à un tiers, à la charge d'une *rente fonciere* plus forte qu'il stipule à son profit. *Voyez la coutume d'Orléans, article* 122. & *le mot* SURCENS. (*A*)

RENTE *en assiette* ou *par assiette*, c'est quand on promet donner des héritages jusqu'à la valeur de tant de *rente* ou revenu actuel, comme de cent livres par an ou autre somme.

Quelques-uns appellent aussi *rente par assiette* quand on vend un héritage à faculté de rachat, avec clause de réconduction ou contrat pignoratif; la redevance que paye le vendeur est ce que l'on appelle *rente en assiette* ou *par assiette*. *Voyez* Loyseau, *tr. des rentes, liv. I. chap. vij.* (*A*)

RENTE *par assignat* ou *par simple assignat*, est lorsqu'une *rente* constituée à prix d'argent est constituée & assignée nommément sur un certain héritage, qui est destiné particulierement pour le payement annuel de cette *rente*, comme si je constitue cent livres de *rente* à prendre sur une terre ou maison à moi appartenante. *Voyez* Loyseau, *tr. des rentes, l. I. c. vij. & le mot* ASSIGNAT. (*A*)

RENTE CENSIVE *ou* CENSUELLES est la *rente* seigneuriale, imposée par le seigneur direct de l'héritage lors de l'accensement qu'il en a fait dans les coutumes d'Auvergne, de la Marche, & quelques autres, on donne ce nom aux cens & *rentes* seigneuriales. *Voyez* CENS, CENSIVES, RENTE SEIGNEURIALE. (*A*)

RENTES *sur le clergé* sont celles que le clergé de France a constitué au profit de divers particuliers, pour raison des emprunts que le clergé a fait d'eux, pour payer au roi les dons gratuits & autres subventions que le clergé paye de tems en tems.

On appelle *rentes* sur l'ancien clergé celles qui sont de l'époque la plus ancienne. (*A*)

RENTE CONSTITUÉE, ou *constituée à prix d'argent*, qu'on appelle *rente volante*, ou *hypothéquaire*, ou *personnelle*, est celle qui est constituée pour une somme d'argent dont le principal est aliéné.

Ces sortes de *rentes* étoient inconnues aux Romains, parce que le prêt d'argent à intérêt étoit permis chez eux, sauf quelques tempéramens qui y furent apportés.

On trouve cependant en la *loi* 2. au *cod. de debitorib. civit.* & en la *novelle* 160. que les deniers prêtés à intérêt par les villes n'étoient point exigibles qu'en principal, mais que le débiteur pouvoit les racheter quand il vouloit, ce qui revient à nos *rentes constituées*.

On a douté autrefois si ces *rentes* étoient licites, jusqu'à ce que Calixte III. & Martin V. les ont approuvées par leurs *extravagantes regimini* 1 & 2. *de empt. vend.* L'ancien préjugé fait même que quelques-uns les regardent encore comme odieuses, & seulement tolérées par la nécessité du commerce.

C'est de-là qu'on y a apposé plusieurs restrictions: la premiere, qu'elles ne peuvent excéder le taux de l'ordonnance: la seconde, qu'elles ne peuvent être constituées que pour de l'argent comptant, & non pour autre marchandise ou espece quelconque; comme aussi qu'elles ne peuvent être dûes qu'en argent, de crainte que si elles étoient payables en autres effets, elles ne fussent fixées à trop haut prix: la troisieme est qu'elles sont toujours rachetables de leur nature, sans que le débiteur puisse être contraint au rachat: la quatrieme est que, suivant l'ordonnance de Louis XII. de l'an 1510, on n'en peut demander que cinq années.

Ces sortes de *rentes* suivent le domicile du créancier; elles sont communément réputées immeubles, excepté dans quelques coutumes, où elles sont meubles. *Voyez* Loyseau, *du déguerpissement*, *liv. I. ch.* 6.

Rente constituée *par don ou legs*, voyez *ci-après* Rente *de don ou legs*.

Rente contrepannée *sur fief ou aleu*, dans la coutume de Hainault, est une *rente* assignée ou hypothéquée sur un fief ou aleu.

Rente courante, on appelle quelquefois ainsi la *rente* constituée à prix d'argent, sans aucun assignat, soit parce qu'elle court sur tout le patrimoine du débiteur, ou plutôt parce que c'est une *rente* usitée & au cours ordinaire des intérêts. *Voyez* Loyseau, *du déguerpissement*, *liv. I. ch. jx.*

Rente coutumiere, c'est le nom que quelques coutumes donnent au cens ordinaire dont les héritages sont chargés envers le seigneur.

Rente *au denier dix*, *au denier vingt*, *ou autre denier*, c'est-à-dire qui produit le dixieme, ou le vingtieme du fonds pour lequel elle a été constituée, *voyez* Denier *& les mots* Intérêt, Taux.

Rente *sur le domaine de la ville*, est celle que le corps d'une ville a constitué sur ses propres revenus, à la différence des *rentes* créées sur les revenus du roi, qu'on appelle *rentes sur la ville*, parce qu'elles se payent au bureau de la ville.

Rente *de don & legs*, est celle qu'un donateur ou testateur crée sur ses biens au profit de son donataire ou légataire. Ces sortes de *rentes* sont irrégulieres, c'est-à-dire qu'elles ne sont ni de la nature des *rentes* constituées à prix d'argent, ni vraiment foncieres; n'étant pas créées en la tradition d'un fond; elles ont néanmoins plus de rapport aux *rentes* foncieres qu'aux constituées, en ce qu'elles ne sont point sujettes aux quatre restrictions apposées aux *rentes* constituées. *Voyez* Loyseau *du déguerpissement*, *liv. I. ch. vij. & ci-devant* Rente constituée. (*A*)

Rente emphytéotique, est le canon ou redevance annuelle due par le preneur à bail emphytéotique. *Voyez* Bail emphytéotique & Emphytéose.

Rentes ensaisinées sont celles qui sont assignées ou imposées sur des fonds en roture, & desquelles les créanciers ou propriétaires ont été ensaisinés par les seigneurs censuels de qui les fonds chargés sont tenus. *Voyez les coutumes* de Senlis, Valois & Clermont. (*A*)

Rente spéciale est celle qui est constituée à prix d'argent, mais dont le payement est assigné spécialement sur un certain héritage. Ces sortes de *rentes* sont ainsi appellées en la *coutume* de Montargis, *tit. ij. article* 37. (*A*)

Rentes *sur les états de Bourgogne*, *Bretagne*, *Languedoc ou autres*, sont celles que les états de ces provinces créent pour les sommes qu'elles empruntent à constitution. Ces sortes de *rentes* suivent la loi du domicile du créancier. (*A*)

Rente féodale ou *feudale*, ainsi qu'elle est appellée dans quelques coutumes, est celle qui est dûe au seigneur direct à cause de son fief, sur l'héritage tenu de lui à cens & *rente*. *Voyez* Cens & Rente seigneuriale. (*A*)

Rente fonciere est le droit de percevoir tous les ans sur un fonds une redevance fixe en fruit ou en argent, qui doit être payée par le détenteur.

De ce droit naît l'action réelle fonciere contre le détenteur, pour le payement de la redevance.

La *rente fonciere* ou réelle se constitue directement & principalement sur le fond, & n'est proprement dûe que par le fond, c'est-à-dire qu'elle n'est dûe par le possesseur qu'à cause du fond, à la différence de la rente constituée, qui est dûe principalement par la personne qui la constitue, ce qui n'empêche pas qu'elle ne puisse être hypothequée sur un fonds.

Il y a deux moyens en général pour créer une *rente fonciere*, l'un, quand le propriétaire aliene son fonds à la charge d'une *rente*; l'autre, quand sans aliéner son fonds il le charge d'une *rente*, soit par voie de don ou de legs, ce qui forme une *rente* de libéralité qui est semblable en beaucoup de choses aux véritables *rentes foncieres*.

A l'égard de celles qui sont réservées lors de la tradition du fonds, lesquelles sont les véritables *rentes foncieres*, les coutumes marquent trois sortes d'actes par lesquelles elles peuvent être établies; savoir le bail à cens, le partage & la licitation: de maniere néanmoins que la *rente* réservée par le partage ou par la licitation, n'est *fonciere* qu'autant qu'elle fait directement le prix de la *rente*, de la licitation, ou la soute du partage; car si l'on commençoit par convenir d'une somme d'argent pour le prix ou pour la soute, & qu'ensuite pour cette somme on constituât une *rente*, elle seroit réputée constituée à prix d'argent, & non pas *fonciere*.

Il y a deux sortes de *rentes foncieres*; savoir celles qui sont seigneuriales, & les *rentes* simples foncieres.

Les *rentes foncieres* seigneuriales sont celles qui sont dûes au seigneur pour la concession de l'héritage, outre le cens ordinaire.

Toutes *rentes foncieres* sont de leur nature non rachetables, à-moins que le contraire ne soit stipulé par l'acte de création de la *rente*.

Elles sont aussi dûes solidairement par tous ceux qui possedent quelque partie du fonds sujet à la *rente*, sans qu'ils puissent opposer la discussion, c'est-à-dire exiger que le créancier de la *rente* discute préalablement le premier preneur ou ses héritiers.

Pour se décharger de la *rente fonciere*, le détenteur peut déguerpir l'héritage; le preneur même ou ses héritiers peuvent en faire autant en payant les arrérages échus de leurs terres, encore qu'ils eussent promis de payer la *rente*, & qu'ils y eussent obligé tous leurs biens, à moins qu'ils n'eussent promis de fournir & faire valoir la *rente*, ou de faire quelques améliorations dans l'héritage, qui ne fussent pas encore faites.

Il en est de même du tiers-détenteur lorsqu'il a eu connoissance de la *rente*; & même dans les coutumes de Paris & d'Orléans, lorsqu'il ne déguerpit qu'après contestation en cause, il doit les arrérages échus de son tems, quand même il n'auroit pas acquis à la charge de la *rente*, & qu'il l'auroit ignorée; ce qui est une disposition particuliere à ces deux coutumes.

Le créancier de la *rente fonciere* peut, faute de payement des arrérages, saisir les fruits de l'héritage chargé de la *rente*, en vertu de son titre, & sans qu'il ait besoin d'obtenir d'autre condamnation; il peut aussi, faute de payement de la *rente*, évincer le détenteur, & rentrer dans son héritage, sans être obligé de le faire saisir réellement, ni de se le faire adjuger par decret. *Voyez* la *coutume* de Paris, *tit. des actions personnelles & d'hypotheque*; Loyseau, *du déguerpissement*. (*A*)

Rente *à fonds perdu*, est une *rente* viagere, dont le fonds s'éteint avec la *rente*. *Voyez* Fonds perdu & Rente viagere.

Rente générale, on appelle ainsi dans la coutume de Saintonge les *rentes* constituées à prix d'argent sans assignat, parce qu'elles regardent généralement tout le patrimoine du débiteur. *Voyez* Rentes spéciales.

Rente grosse *ou* Grosse rente, est la *rente* seigneuriale ou fonciere, qui tient lieu du revenu de l'héritage, à la différence des mêmes *rentes* ou cens qui ne sont reservés que pour marque de la directe seigneurie. *Voyez ci-après* Rente menue.

Rente héréditable *ou* héréditale, est la même chose que *rente héréditaire*; la coutume d'Amiens la nomme *héréditale*; & celle de Mons, *héréditable*.

Rente héréditaire, on qualifie ainsi certaines *rentes* qui ne sont ni perpétuelles ni viageres. Elles sont héré-

héréditaires ſans être perpétuelles, parce qu'elles ne ſont pas créées pour avoir lieu à perpétuité, & que le rembourſement en eſt indiqué par l'édit même de leur création.

RENTE HÉRITABLE, eſt la même choſe que *rente héréditaire*. Elles ſont ainſi appellées dans les coutumes de Mons, Saint-Paul, Namur. *Voyez ci-devant* RENTE HÉRÉDITAIRE, & *ci-après* RENTE VIAGERE.

RENTE A HÉRITAGE; eſt celle qui eſt dûe ſur le domaine du roi, au lieu des héritages cenſuels ou roturiers, qui ont été retirés & unis au domaine. *Voyez le Gloſſaire de* M. de Lauriere.

RENTE D'HÉRITAGE, en la coutume de Bar, *tit.* 5. *art.* 57. eſt celle qui eſt conſtituée nommément ſur un certain héritage.

RENTE HÉRITIERE, eſt celle dont la propriété eſt tranſmiſſible non-ſeulement par ſucceſſion, mais auſſi que l'on peut céder à un étranger, & qui ſe perpétue à ſon profit, à la différence de la *rente* viagere, qui ne ſe tranſmet point par ſucceſſion, & dont la durée eſt réglée ſur la vie de celui ſur la tête duquel elle eſt conſtituée. Ces *rentes héritieres* ſont ainſi appellées dans les coutumes des Pays-bas, & ſont la même choſe que ce que l'on appelle ailleurs *rente héréditaire*.

RENTE HYPOTHÉQUAIRE, eſt celle pour laquelle on n'a qu'une ſimple hypotheque ſur un fonds, telles que ſont toutes les *rentes* conſtituées à prix d'argent, à la différence des *rentes* foncieres, pour leſquelles le créancier a un droit réel ſur l'héritage.

RENTES HYPOTHEQUES, en Normandie on donne quelquefois ce nom aux *rentes* conſtituées à prix d'argent, avec faculté perpétuelle de rachat. On les appelle ainſi, parce qu'elles conſiſtent en ſimple hypotheque ſans aſſignat, & que l'hypotheque en fait la plus grande ſûreté. *Voyez l'article* 395 *de la coutume de Normandie*, & Loyſeau, *du déguerpiſſement, livre I. ch. jx.*

RENTE INFÉODÉE; eſt celle dont le ſeigneur a reconnu que le fief de ſon vaſſal étoit chargé; ce qui ſe fait, lorſque le vaſſal ayant chargé ſon fief d'une *rente* envers un tiers, la déclare dans l'aveu qu'il rend à ſon ſeigneur dominant, & que le ſeigneur accepte cet aveu ſans proteſter contre la *rente*. *Voyez* INFÉODATION.

RENTE *de libéralité*, eſt celle qui eſt donnée ou léguée à quelqu'un à prendre ſur une maiſon ou autre héritage. Ces ſortes de *rentes* tiennent à certains égards, de la nature des *rentes* foncieres, quoiqu'elles ne le ſoient pas véritablement, n'ayant pas été créées lors de la tradition du fonds. *Voyez* Loiſeau, *traité du déguerpiſſement*, & *ci-devant* RENTE FONCIERE.

RENTE, (*menue*), ſe prend ordinairement pour le cens ou cenſive qui ſe paye en reconnoiſſance de la directe ſeigneurie. On l'appelle *menue rente*, parce que le cens ne conſiſte ordinairement qu'en une redevance modique, qui eſt réſervée par honneur & pour marque de la ſeigneurie, plutôt que pour tirer le revenu de l'héritage, à la différence des *rentes groſſes*, qui ſont les *rentes* ſeigneuriales & foncieres qui ſont réſervées pour tenir lieu du revenu de l'héritage.

Cette diſtinction des *rentes* groſſes & menues, eſt uſitée principalement en Artois & dans les Pays-bas; on peut voir le placard du dernier Octobre 1587, & le reglement du 29 Juillet 1661, qui nomme *menues rentes*, celles qui n'égalent point le quatorzieme du revenu de l'héritage qui en eſt chargé. *Voyez* Maillart, *ſur Artois, article* 16. & *ci-devant* RENTE GROSSE.

RENTE *nantie*, eſt celle pour ſûreté de laquelle on a pris la voie du nantiſſement dans les pays où cette formalité eſt en uſage pour conſtituer l'hypotheque ſur l'héritage. *Voyez* NANTISSEMENT.

RENTE *perpétuelle*, eſt celle qui doit être payée à perpétuité, c'eſt-à-dire juſqu'au rachat, à la différence de la *rente* viagere, qui ne dure que pendant la vie de celui au profit de qui elle eſt conſtituée.

Il y a des *rentes* héréditaires ſur le roi, qui ne ſont pas qualifiées de *perpetuelles*, parce que le rembourſement doit être fait dans un certain tems qui eſt indiqué par l'édit même de leur création.

RENTE *perſonnelle*, eſt celle qui eſt dûe principalement par la perſonne & non par le fonds, encore bien qu'il ſoit hypothequé à la *rente*; telles ſont les *rentes* conſtituées à prix d'argent que par cette raiſon l'on qualifie quelquefois de *rentes perſonnelles*, pour les diſtinguer des *rentes* foncieres, qu'on qualifie de *rentes réelles*, parce qu'elles ſont dûes principalement par le fonds, & non par la perſonne. *Voyez ci-devant* RENTE CONSTITUÉE, & RENTE FONCIERE, & *ci-après*, RENTE RÉELLE.

RENTE *ſur les poſtes*, eſt celle dont le payement eſt aſſigné par le roi ſur la ferme des poſtes & meſſageries de France.

RENTE *premiere*, après le cens eſt la premiere *rente* fonciere impoſée outre le cens ſur un héritage par le propriétaire qui l'a mis hors de ſes mains à la charge de cette *rente*. Suivant l'article 121 de la coutume de Paris, les *rentes* de bail d'héritage ſur maiſons aſſiſes en la ville & fauxbourgs de Paris, ſont à toujours rachetables, ſi elles ne ſont les premieres après le cens & fonds de terre.

RENTE *à prix d'argent*, *voyez* RENTE CONSTITUÉE.

RENTE *à promeſſe d'hypotheque*, dans la coutume de Valenciennes, on diſtingue deux ſortes de *rentes* conſtituées, les *rentes à promeſſe d'hypotheque* ſeulement, & les *rentes* hypothéquées. Les premieres ſont celles que l'on a promis d'aſſigner & hypothéquer par bons devoirs de loi ſur les héritages main fermes, mais qui ne ſont pas encore hypothéquées. Les *rentes* de cette eſpece ſont meubles, ſuivant l'*article* 29, & purement perſonnelles, & les arrérages ne ſe preſcrivent que par 30 ans, ſuivant l'*article* 94.

RENTE *propriétaire*, eſt la redevance fonciere dûe par le propriétaire de l'héritage pour la conceſſion qui lui en a été faite à la charge de la *rente*. *Voyez* les coutumes de Senlis & de Clermont, où les *rentes* foncieres ſont ainſi appellées pour les diſtinguer des *rentes* conſtituées à prix d'argent, qu'on y appelle *rentes non-propriétaires*.

RENTE *rachetable*, eſt celle dont le ſort principal peut être rembourſé au créancier; les rentes conſtituées ſont toujours rachetables de leur nature; il y a des *rentes* foncieres qui ſont ſtipulées rachetables, & quelques-unes dont il eſt dit que le rachat ne pourra être fait que dans un certain tems, ou en avertiſſant quelque tems d'avance. *Voyez* RACHAT, REMBOURSEMENT.

RENTE *non-rachetable*, eſt celle qui ne peut point être rembourſée par le débiteur; les *rentes* foncieres ſont non-rachetables de leur nature; on les peut cependant ſtipuler rachetables. On ne peut pas ſtipuler qu'une *rente* conſtituée ſera non-rachetable, parce qu'il doit toujours être permis à un débiteur de ſe libérer. *Voyez* RENTE RACHETABLE.

RENTE *réaliſée* ou *réelle*, eſt une *rente*, conſtituée à prix d'argent, dont l'hypotheque eſt réaliſée ſur un fonds par la voie de la ſaiſine, réaliſation, ou nantiſſement dans les coutumes où cela eſt d'uſage, pour conſtituer l'hypotheque. *Voyez* NANTISSEMENT.

RENTE *réelle*, ſe prend auſſi ſouvent pour *rente* fonciere; on l'appelle *réelle*, parce qu'elle eſt dûe principalement par le fonds qui en eſt chargé; au lieu que les *rentes* conſtituées à prix d'argent ſont dûes principalement par la perſonne; c'eſt pourquoi on les appelle *perſonnelles*. *Voyez ci-devant* RENTE CONSTITUÉE, & RENTE PERSONNELLE.

RENTE *vendable*, c'eſt ainſi que dans les coutumes d'Auvergne & de la Marche, & quelques autres, on appelle les *rentes* conſtituées à prix d'argent; on l'appelle *vendable*, parce qu'elle eſt toujours rachetable de ſa nature, & que le fonds peut en être rembourſé, à la différence des *rentes* foncieres, qui ſont non-rachetables de leur nature.

RENTE *requérable*, eſt celle dont le payement doit être demandé ſur les lieux, comme le champart; au lieu que le cens eſt une *rente* portable au ſeigneur.

RENTE *roturiere*, eſt celle dont un fief eſt chargé, mais qui n'a point été inféodée par le ſeigneur dominant. *Voyez ci-devant* RENTE INFÉODÉE. *Voyez auſſi* les *coutumes* de Laon, Chaunes, Tours, & Lodunois.

RENTE *ſeche*, c'eſt ainſi que quelques coutumes appellent les *rentes* conſtituées à prix d'argent, parce qu'elles ne produiſent point de droits au créancier; à la différence des *rentes* cenſuelles & ſeigneuriales, qui produiſent des profits aux mutations du tenancier. *Voyez les coutumes*, de la Marche, d'Acqs, de Saint-Sever, & de Bayonne.

RENTE *ſeigneuriale*, eſt une *rente* fonciere dûe à un ſeigneur à cauſe de ſa ſeigneurie, & qui emporte la ſeigneurie directe ſur l'héritage pour lequel elle eſt dûe.

Ces ſortes de *rentes* ont pluſieurs avantages ſur les *rentes* ſimplement foncieres, 1°. en ce qu'elles ne ſe preſcrivent point de la part du rentier, ſi ce n'eſt pour la quotité & les arrérages par 30 ans; 2°. elles emportent droits de lods aux mutations par vente; 3°. elles ne ſe purgent point par le decret.

Les *rentes ſeigneuriales* ſont de pluſieurs ſortes; ſavoir le cens, le ſurcens, & autres *rentes ſeigneuriales* qui ſont dûes outre le cens ordinaire, ſoit en argent ou autre preſtation.

Il y a des *rentes ſeigneuriales* qui ſont propres à certaines coutumes, telles que le complant en Poitou, le terreau à Chartres, le vinage à Clermont & à Montargis, le carpot, ou plutôt quarport en Bourbonnois, le champant en Beauce, le terrage ou agriere en pluſieurs coutumes, l'hoſtize ſur les maiſons à Blois, le fauage en Normandie & en Bretagne, le Bordelage en Nivernois, & pluſieurs autres ſemblables. *Voyez* Loyſeau, *du déguerpiſſ. liv. I. chap. v.* & CENS, LODS & VENTES.

RENTE *ſurfonciere*, eſt celle qui eſt l'impoſé ſur le fonds outre & par-deſſus la premiere *rente* fonciere; on l'appelle auſſi *arriere fonciere*. Voyez *la coutume d'Orléans*, *article* 122. & le *mot* RENTE, ARRIERE-FONCIERE.

RENTE *ſur les tailles*, eſt celle dont le payement eſt aſſigné ſur la recette des tailles d'une telle élection.

RENTE *tolérable*, dans le ſtyle du pays de Normandie, & dans deux ordonnances de l'échiquier, des années 1462 & 1501, ſignifie une *rente* ancienne & non ſujette à rachat, tellement que l'on eſt obligé de la ſupporter & continuer.

RENTE *ſur la ville*, eſt celle qui étant aſſignée ſur les revenus du roi, ſe paye au bureau de la ville.

RENTE *volage* ou *volante*, eſt la même choſe que la *rente* conſtituée à prix d'argent. Elle eſt ainſi nommée dans quelques anciennes ordonnances, à cauſe qu'elle n'eſt point établie ſur un fonds comme la *rente* fonciere; elle eſt appellée de même dans les *coutumes* de Sens, Chaumont, Blois, Bordelois, Auxerre, Cambray, Bar. *Voyez* RENTE CONSTITUÉE. (*A*)

RENTES VIAGERES, (*Analyſe des haſards.*) ſont des *rentes* qui s'éteignent par mort.

Il y a des deux ſortes de *rentes viageres* principales.

Quand on dit ſimplement *rentes viageres*, on doit entendre les *rentes* qui reſtent entierement éteintes à la mort.

Les *rentes viageres* en tontine, ou *rentes en tontine*, ſont celles qui ſont conſtituées ſur pluſieurs perſonnes de même âge ou approchant, à condition qu'à la mort de chaque aſſocié, la rente qu'il avoit ſe repartit aux ſurvivans de la ſociété, en tout ou en partie, juſqu'au dernier vivant, qui jouit ſeul de toute la *rente* de la ſociété, ou de toutes les parties de *rentes* qui étoient reverſibles aux ſurvivans; ce qui fait diſtinguer deux ſortes de tontines, l'une ſimple & l'autre compoſée.

Voici la maniere de déterminer les *rentes* purement viageres, enſorte que les rentiers ayent tout l'avantage qu'ils peuvent eſpérer de leur part.

Suppoſons que 560 rentiers, de l'âge de 52 ans, veuillent conſtituer les fonds néceſſaires pour faire recevoir 100 livres par an à chacun d'entre eux qui vivront pendant cinq années ſeulement.

On voit par le quatrieme ordre de mortalité de la table XIII. de l'*Eſſai ſur la probabilité de la durée de la vie humaine*, que ſi la *rente* de 100 livres ne devoit être payée qu'à ceux qui vivent à la fin de chaque année, les 560 conſtituans de l'âge de 52 ans, n'auroient à donner que les fonds néceſſaires pour faire recevoir 100 livres à 549 perſonnes à la fin de la premiere année; à 538 à la fin de la ſeconde année; à 526 à la fin de la troiſieme année; à 514 à la fin de la quatrieme année; & enfin à 502 à la fin de la cinquieme année. Mais ceux qui meurent dans le courant de chaque année, doivent recevoir une partie de rente proportionnée au tems qu'ils ont vécu, dans le courant des années où ils ſont morts; or les uns meurent au commencement de l'année, d'autres au milieu, & les autres à la fin.

On peut donc ſuppoſer qu'ils meurent tous au milieu de l'année, ou bien (ce qui revient au même) ſuppoſer que la moitié meure au commencement de l'année & l'autre moitié à la fin; ainſi les 560 rentiers de l'âge de 52 ans doivent conſtituer les fonds néceſſaires pour faire recevoir 100 livres à 554 perſonnes à la fin de la premiere année, à 543 perſonnes à la fin de la ſeconde année; à 532 à la fin de la troiſieme année; 520 à la fin de la quatrieme année; & enfin à 508 à la fin de la cinquieme année.

Suppoſons qu'on veuille compter les intérêts ſur le pié du denier 20, on voit par les tables du même ouvrage, que pour qu'il ſoit dû 100 livres au bout d'un an, il faut prêter 95 liv. 4. ſols 9 deniers; que pour qu'il ſoit dû 100 livres au bout de deux ans, il faut prêter 90 livres 14 ſols 1 denier, &c. Prenez donc les cinq premiers prêts, & les multipliez avec ordre par les cinq nombres de rentiers qui doivent recevoir chacun 100 livres au bout d'un, de deux, ou de trois ans, &c. ainſi qu'il ſuit.

554 × 95 liv.	4 ſ.	9 d.	. . .	52761 liv.	11 ſ.	6 d.
543 × 90	14	1	. . .	49252	7	3
532 × 86	7	8	. . .	45955	18	8
520 × 82	5	5	. . .	42780	16	8
508 × 78	7	1	. . .	39 03	18	4
				230554	12	5

Ajoutez les cinq produits enſemble pour avoir la ſomme de 230554 livres 12 ſols 5 deniers, qui eſt le fond que doivent fournir enſemble les 560 rentiers de l'âge de 52 ans, afin que tous ceux d'entre eux qui vivront puiſſent recevoir 100 livres à la fin de chaque année, pendant cinq ans ſeulement, & diviſant la ſomme ci-deſſus 230554 liv. 12 ſols 5 deniers par les 560 rentiers conſtituans, le quotient 411. liv. 14 ſols 1 denier, eſt la part que chacun d'entre eux doit fournir.

Il eſt maintenant aiſé de voir que ſi au lieu de ne vouloir la *rente* que pour cinq ans, comme ci-devant, on la vouloit pour tout le tems qu'il y aura quelque rentier vivant, il faudroit prendre les prêts ſuivans de la table II.

ſçavoir: { 74 liv. 12 ſ. 5 den.
71 1 4
67 13 8 &c.

& les multiplier avec ordre par les nombres de rentiers qui doivent recevoir la *rente* à la fin de la ſixieme, de la ſeptieme, de la huitieme années, &c. ſavoir 495, 482, 469, &c. juſqu'au dernier rentier vivant. Ayant fait toutes les multiplications, on ajoutera, comme ci-deſſus, tous les produits enſemble; & on en diviſera la ſomme par les 560 rentiers conſtituans: le quotient ſera ce qu'une perſonne de l'âge de 52 ans doit fournir pour avoir 100 livres de *rente viagere*. Il en eſt de même pour tous les autres âges.

Table de la valeur actuelle d'une rente viagere de 100. *liv. pour tous les différens âges; les intérêts étant comptés ſur le pié du denier* 20.

Ages.	Livr.	Ages.	Livr.	Ages.	Livr.	Ages.	Livr.
1		26	1516	51	1136	76	480
2		27	1508	52	1114	77	455
3	1557	28	1500	53	1091	78	431
4	1582	29	1492	54	1068	79	408
5	1600	30	1484	55	1045	80	386
6	1613	31	1475	56	1022	81	365
7	1620	32	1464	57	999	82	45
8	1624	33	1453	58	975	83	324
9	1627	34	1442	59	950	84	301
10	1625	35	1431	60	924	85	278
11	1622	36	1419	61	898	86	256
12	1617	37	1407	62	871	87	234
13	1610	38	1394	63	843	88	210
14	1602	39	1379	64	814	89	184
15	1594	40	1362	65	784	90	158
16	1586	41	1344	66	752	91	132
17	1578	42	1324	67	722	92	105
18	1571	43	1304	68	693	93	71
19	1565	44	1284	69	664	94	47
20	1558	45	1264	70	636	95	
21	1551	46	1243	71	610	96	
22	1544	47	1222	72	584	97	
23	1537	48	1201	73	558	98	
24	1530	49	1180	74	532	99	
25	1523	50	1158	75	506	100	

80061

Table de ce qu'on doit donner de rente viagere *aux rentiers de tous les différens âges, pour un fond de* 100 *livres; les intérêts étant comptés ſur le pié du denier* 20.

Ages.	liv.	ſols.	den.	Ages.	liv.	ſols.	den.
1				51	8	16	0
2				52	8	19	6
3	6	8	6	53	9	3	3
4	6	6	5	54	9	7	3
5	6	5	0	55	9	11	5
6	6	4	2	56	9	15	10
7	6	3	6	57	10	0	3
8	6	3	3	58	10	5	3
9	6	3	0	59	10	10	8
10	6	3	2	60	10	16	6
11	6	3	4	61	11	2	10
12	6	3	7	62	11	9	8
13	6	4	0	63	11	17	3
14	6	4	6	64	12	5	8
15	6	5	3	65	12	15	2
16	6	6	0	66	13	5	10
17	6	6	9	67	13	17	0
18	6	7	4	68	14	8	7
19	6	7	11	69	15	1	2
20	6	8	6	70	15	14	6
21	6	9	0	71	16	7	10
22	6	9	6	72	17	2	6
23	6	10	1	73	17	18	5
24	6	10	8	74	18	16	0
25	6	11	4	75	19	15	3
26	6	12	0	76	20	16	8
27	6	12	8	77	21	19	6
28	6	13	5	78	23	4	0
29	6	14	2	79	24	10	2
30	6	15	0	80	25	18	2
31	6	15	10	81	27	8	0
32	6	16	8	82	28	19	9
33	6	17	8	83	30	17	3
34	6	18	9	84	33	4	6
35	6	19	10	85	35	19	6
36	7	1	0	86	39	1	3
37	7	2	2	87	42	14	10
38	7	3	6	88	47	12	5
39	7	5	0	89	54	7	0
40	7	6	9	90	63	5	10
41	7	8	9	91	75	15	2
42	7	11	0	92	95	1	0
43	7	13	2	93	140	17	0
44	7	15	6	94	212	15	4
45	7	18	0	95			
46	8	0	9				
47	8	3	8				
48	8	6	9				
49	8	10	0				
50	8	13	2				

Des rentes viageres *en tontines ſimples*. On appelle *tontines ſimples* celles où toute la *rente* des rentiers décédés ſe diſtribue aux ſurvivans de la ſociété ou de la claſſe, comme on fait aux tontines créées en 1689, 1696, 1709, 1733 & 1744.

Lorſque le nombre des rentiers de chaque claſſe doit être conſidérable, on le diviſe en pluſieurs ſociétés ou ſubdiviſions, en aſſignant une quantité de rente à chaque ſociété ou ſubdiviſion; & chaque rentier de la claſſe peut, ſi bon lui ſemble, ſe mettre de toutes les ſociétés de ſa claſſe, en donnant les fonds néceſſaires.

TABLE. Rentes viageres *en tontine ſimple. La conſtitution ou le prix de la rente eſt de* 300. *liv.*

Classes ou Ages.	Le plus grand âge qu'il doit y avoir dans chaque claſſe, ou tems qu'on payera la rente entiere des actions de chaque claſſe.	Ce qu'on doit donner de rente par action, les intérêts étant comptés ſur le pié du denier vingt.		
	Ans.	Livres.	ſols.	den.
De 0 à 5 ans.	90	15	3	9
De 5 à 10	85	15	4	9
De 10 à 15	80	15	6	3
De 15 à 20	75	15	8	0
De 20 à 25	70	15	10	3
De 25 à 30	65	15	13	3
De 30 à 35	60	15	17	0
De 35 à 40	55	16	1	9
De 40 à 45	50	16	8	6
De 45 à 50	45	16	17	6
De 50 à 55	40	17	9	9
De 55 à 60	35	18	6	6
De 60 à 65	30	19	10	3
De 65 à 70	25	21	6	0
De 70 à 75	20	24	1	6

Des rentes viageres *en tontine compoſée*. On nomme *tontines compoſées* celles où une partie de la *rente* que rapporte chaque action reſte éteinte à la mort du rentier ſur qui elle étoit conſtituée, comme celle de 1734, dont un quart de la rente de chaque action s'éteint à la mort du rentier qui la poſſede. La tontine de 1743 eſt auſſi compoſée, parce que la moitié reſte entierement éteinte à la mort de chaque rentier.

TABLE. Rentes viageres *en tontine compoſée, dont la moitié s'éteint à la mort de chaque rentier. La conſtitution ou le prix de l'action eſt de* 300. *liv. les intértês étant comptés ſur le pié du denier* 20.

Classes ou Ages.	La moitié de l'action en rente purement viagere, doit rapporter.			La moitié de l'action en tontine ſimple, doit rapporter.			Total de ce qu'une action doit rapporter.		
Ans.	liv.	ſols.	den.	liv.	ſols.	den.	liv.	ſols.	d.
De 0 à 5	9	12	9	7	11	$10\frac{1}{2}$	17	4	8
De 5 à 10	9	5	3	7	12	$4\frac{1}{2}$	16	17	8
De 10 à 15	9	5	6	7	13	$1\frac{1}{2}$	16	18	8
De 15 à 20	9	10	$1\frac{1}{2}$	7	14	0	17	4	2
De 20 à 25	9	14	3	7	15	$1\frac{1}{2}$	17	9	5
De 25 à 30	9	19	0	7	16	$7\frac{1}{2}$	17	15	8
De 30 à 35	10	5	0	7	18	6	18	3	6
De 35 à 40	10	13	3	8	0	$10\frac{1}{2}$	18	14	2
De 40 à 45	11	6	6	8	4	3	19	10	9
De 45 à 50	12	5	6	8	8	9	20	14	3
De 50 à 55	13	9	3	8	14	$10\frac{1}{2}$	22	4	2
De 55 à 60	15	0	$4\frac{1}{2}$	9	3	3	24	3	8
De 60 à 65	17	4	6	9	15	$1\frac{1}{2}$	26	19	8
De 65 à 70	20	15	6	10	13	0	31	8	6
De 70 à 75	25	13	9	12	0	9	37	14	6

On doit conclure de tout ce qu'on a dit juſqu'ici, que les *rentes viageres*, de quelque maniere qu'elles ſoient faites, ſont des jeux ou loteries où l'on parie à qui vivra le plus. *Voyez* DURÉE DE LA VIE, *au mot* VIE. Cet article eſt entierement tiré de l'*Eſſai ſur les probabilités de la vie humaine*, de M. Deparcieux, *Paris* 1745.

RENTER, v. act. (*Gram.*) c'eſt attacher une rente à quelqu'un ou à quelque choſe; on *rente* un moine; on *rente* un monaſtere.

RENTERIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans le Guipuſcoa, dans la vallée d'Oyarſa, ſur le bord de la riviere Bédaſſa, à une lieue de Saint-Sébaſtien.

ftien. Cette petite place a été ceinte de murailles en 1320. On trouve sur la montagne de son voisinage un beau chemin pavé de grosses pierres carrées, & taillées exprès pour cet usage. (*D. J.*)

RENTERRER v. act. (*Gramm.*) c'est enterrer de-rechef. *Voyez les articles* ENTERRER & ENTERREMENT.

RENTI *ou* RENTY, (*Géog. mod.*) c'étoit jadis, une ville, & c'est présentement un bourg de France, dans l'Artois, sur l'Aa, aux confins de la Picardie à 6 lieues au sud-ouest d'Aire, & à 10 au nord-ouest d'Arras. C'est le premier marquisat d'Artois. Charles V. en fit l'erection en 1533. Les Espagnols y furent mis en déroute par les françois en 1554. *Long.* 19. 46. *lat.* 50. 35. (*D. J.*)

RENTIER, s. m. (*Economie politique.*) c'est celui qui pour se débarrasser du soin de ses affaires, met son bien & sa fortune en rentes constituées ou viageres. Le nombre des *rentiers* ne s'augmente dans un état qu'aux dépens du travail & du commerce, par l'oisiveté, le luxe, la mollesse, le sybaritisme. Un *rentier* est donc un sujet inutile, dont la paresse met un impôt sur l'industrie d'autrui.

Vers la fin de la république romaine on opposoit aux riches *rentiers* de ce tems-là, aux Crassus, aux chevaliers romains, un Quintus Cincinnatus, qui après avoir obtenu le plus éclatant triomphe dont aucun général eût jamais été gratifié, fut conjuré par le sénat, d'accepter une partie des dépouilles des ennemis pour lui rendre la vie plus commode. Ce grand homme remercia tous les sénateurs en général & en particulier, avec des termes pleins de reconnoissance, sans autre desir que de cultiver ses terres, plus content du champ de ses ayeux, que les plus riches ne le sont de leurs rentes immenses.

Mais il faut voir avec quels traits vifs & brillans Florus peint l'empressement de ce dictateur, qui sembloit n'avoir précipité le cours de sa victoire, que pour retourner plutôt à ses occupations rustiques, dont il préféroit l'obscurité à l'éclat de son triomphe.

Voici la peinture de Florus: *Sic expeditione finita, rediit ad boves rursus triumphalis agricola; fidem numinum, qua velocitate intra quindecim dies ceptum peractumque bellum prorsus, ut festinasse dictator, ad relictum opus videretur.* „ C'est ainsi qu'après une expé-„ dition si heureuse, ce laboureur couvert de gloire „ revint à sa charrue; mais avec quelle vitesse, grands „ dieux! Dans l'espace de quinze jours, il commen-„ ce la guerre & la finit, ensorte que le dictateur „ romain ne parut s'être hâté si fort que pour re-„ prendre plutôt son travail ordinaire„. (*D. J.*)

RENTIER, (*Jurispr.*) est celui auquel il est dû une rente; ceux qui ont des rentes assignées sur les revenus du roi sont appellés *rentiers*.

En fait de rentes seigneuriales & foncieres, ou constituées sur particuliers, on entend ordinairement par *rentiers* ceux qui doivent les rentes.

Dans la coutume de Bretagne le *rentier* est le rôle des rentes du seigneur, comme le terrier est le rôle des terres qui en relevent; on dit le *rôle rentier*. *Voyez* RENTE. (*A*)

RENTIERS, s. m. pl. (*Com.*) on appelle ainsi à Maroc, & dans toutes les villes de ce royaume, maritimes ou autres, où l'on paye des droits d'entrée & de sortie, les juifs qui en sont fermiers. Ils y font un très-grand profit, & très-peu de grace aux marchands chrétiens. *Dict. de Commerce.*

RENTOILER, v. act. *terme de lingere*, c'est regarnir d'une toile neuve une dentelle de point, une chemise, un rabat, & autre linge d'hommes & de femmes (*D. J.*)

RENTON, s. m. *terme de charpentier*, jointure de deux pieces de bois de même espece, sur une même ligne. Le *renton* d'une sabliere, est l'endroit où il se joint de demi-à-demi. *Dict. des Arts.* (*D. J.*)

RENTONNER, v. act. *terme de cabaretier*, ce mot signifie mettre dans un tonneau une liqueur qu'on en a tirée, ou qu'on a tirée d'un autre. Les ordonnances des aides défendent aux cabaretiers de *rentonner* du vin dans une piece marquée & en perce. *Savary.* (*D. J.*)

RENTRAINER, v. act. (*Gramm.*) c'est entrainer de nouveau. Il se dit au simple & au figuré. Ce torrent a *rentrainé* la digue qu'on lui opposoit. Il s'est laissé *rentrainer* dans le vice par la mauvaise compagnie.

RENTRAIRE, v. act. (*Manufacture.*) ce mot signifie *raccomoder*, *rejoindre*, coudre proprement avec de la soie, les déchirures & trous qui se font faits dans une piece de drap, en lui donnant l'apprêt. Non-seulement ce soin est permis, mais encore il est de conséquence qu'il y ait d'habiles rentrayeurs dans les manufactures; il est néanmoins défendu de *rentraire* les chefs de draperie étrangere sur une piece de drap de fabrique françoise, ou au contraire le chef d'un drap du royaume, sur une piece fabriquée en Hollande ou en Angleterre, soit pour frauder les droits du roi, soit pour tromper les marchands, comme il est quelquefois arrivé. *Diction. du commerce.* (*D. J.*)

RENTRAIRE, v. act. *terme de tapissier*, c'est recoudre les relais d'une tapisserie de haute ou basse lisse; il se dit aussi lorsque quelques endroits d'une tapisserie étant considérablement gâtés, on est obligé d'y faire une nouvelle chaîne & un nouvel ouvrage sur le patron de l'ancien; ces chaînes de la rentraiture doivent être de laine & non de fil. *Diction. du com.* (*D. J.*)

RENTRAITURE, s. f. (*Manufacture.*) raccommodage ou couture des déchirures & des trous qui se trouvent dans une piece de drap. Les *rentraitures* passent pour tarre, & doivent se diminuer sur le prix des pieces par les manufacturiers.

RENTRAYEUR, s. m. (*Draperie.*) ouvrier dont l'emploi est de rentraire les draps. Dans les manufactures importantes, il y a ordinairement un ouvrier *rentrayeur*, dont toute l'occupation est de rentraire les draps, soit après leur retour du foulon, soit après qu'ils ont reçu l'apprêt. *Diction. du com.* (*D. J.*)

RENTRÉE, s. f. (*Grammaire.*) l'action de rentrer. *Voyez* RENTRER. On dit la *rentrée* du parlement. Une heureuse *rentrée* au jeu, lorsqu'on prend au talon après avoir écarté, les cartes qu'on souhaitoit ou qu'on auroit souhaitées.

RENTRÉE, s. f. *terme de Chasse*, ce mot signifie le tems que le gibier rentre dans le bois, ce qui est le matin & le soir; mais rentrer au fort, c'est *en terme de Venerie*, la même chose que se *rembucher*. *Salnove.* (*D. J.*)

RENTRER, v. n. (*Grammaire.*) c'est entrer derechef. Il étoit sorti, mais il est *rentré* pour une affaire qu'il avoit oubliée. Il est *rentré* dans son couvent. Il est rentré dans son bénéfice. Au figuré on dit, il est *rentré* en lui-même, dans son devoir.

RENTRER, (*Jurisprud.*) dans un bien, c'est en recupérer la possession.

Rentrer dans ses droits, c'est y être remis & rétabli, soit en vertu de quelque clause conditionnelle, soit en vertu de lettres du prince & d'un jugement qui les entérine, ou enfin en vertu de quelque accord ou transaction.

La rentrée des tribunaux, est le tems où ils recommencent leurs séances, lorsque les vacations sont finies. (*A*)

RENTRER AU FORT, *terme de Chasse*, se dit d'une bête qui se rembuche.

RENTRER, v. n. *terme de billard*, lorsque dans le jeu de billard, à la guerre, celui qui entre perit, soit en sautant, ou en tombant dans une belouse, il recommence à jouer, & cela s'appelle *rentrer*; mais quand celui auquel il appartenoit de *rentrer* à laissé passer son rang, il ne *rentre* que lorsqu'il est revenu. (*D. J.*)

RENTRER, *au revertier*, c'est revenir en jeu par le moyen d'un certain nombre de points que l'on amene, & qui donne droit de jouer les dames qui avoient été battues. Pour cela il faut trouver des passages ouverts, & chacun doit *rentrer* les dames qu'on lui a battues du côté où est la pile & tas de bois. On ne sauroit *rentrer* sur soi, mais on peut rentrer sur son joueur en le battant, lorsque l'on trouve quelques-unes de ses dames découvertes.

RENTRER, *au piquet. Voyez les articles* RENTRÉE, & PIQUET, *jeu.*

RENVAHIR, v. act. (*Gramm.*) c'est envahir derechef. A peine les provinces dont les Romains s'étoient emparés furent-elles affranchies de leur domination, que d'autres peuples les *renvahirent*.

RENVELOPPER, v. act. (*Comm.*) envelopper une seconde fois un paquet, le remettre dans l'envelope d'où on l'a tiré. *Voyez* PAQUET, ENVELOPPE, *Dictionn. de Comm.*

RENVENIMER, v. act. (*Gramm.*) c'est envenimer de nouveau. Cette plaie se *renvenime*: on a *renvenimé* ses discours.

RENVERDIE, f. f. (*Littérat.*) piece de vers sur le retour du printems & de la verdure. Marot l'appella depuis *chant de Mai*.

RENVERGER, v. act. (*Soirie.*) c'est enverger de nouveau. *Voyez les articles* ENVERGER & ENVERGURE.

RENVERGER, les Vanniers appellent ainsi l'action de border les ouvrages de closerie.

RENVERSANT, (*Algebre.*) *ou plutôt en renversant, invertendo*; c'est une expression dont on se sert pour marquer un certain changement que l'on fait dans la disposition des termes d'une proportion. Par exemple, si l'on a cette proportion, 2. 6 :: 3 . 9; ou *b.c* :: *d.f*, l'on aura en renversant *invertendo*, 6. 2 :: 9. 3, ou *c. b* :: *f. d*, en mettant les antécédens à la place des conséquens, & les conséquens à la place des antécédens. (*E*)

RENVERSÉ, adj. (*Math.*) une raison *renversée*, est la même chose qu'une proportion *réciproque*. *V.* RÉCIPROQUE, RAISON, DIRECT & INVERSE. (*E*)

RENVERSE, *terme de Chirurgie*, qui se dit des plis qu'on fait faire à une bande dans un point de la circonférence d'un membre inégal, afin que la circonvolution de la bande, qui ne porteroit que par un de ses bords, ne fasse point de godet. Pour faire ce bandage, on observe dans les différens tours inégaux qui forment des doloires, des mousses, ou des rempans sur le membre; on observe, dis-je, de renverser la bande aux endroits inégaux, à la partie postérieure, jamais sur la plaie ou l'ulcere. Pour éviter la multiplication des *renversés*, on garnit la partie inégale avec des compresses assez épaisses & graduées. Les *renversés* doivent être bien unis, & les plus courts qu'il est possible. Pour y réussir, il ne faut pas dérouler trop de bande; il faut tenir le globe assez près de la partie, & diriger de l'autre main, qui est libre, le pli qu'on veut faire faire à la bande; sans cette précaution le *renversé* est long & plissé en façon de corde. *Voyez* BANDE, BANDAGE, DOLOIRE, MOUSSE, RAMPANT. (*Y*)

RENVERSÉ, *en terme de Blason*, est une piece placée le haut en bas, ou dans une situation contraire à celle qu'elle a naturellement; ainsi un chevron *renversé*, est celui dont la pointe est en en-bas.

On le dit aussi des animaux qui sont représentés dans l'écu portés sur le dos.

RENVERSEMENT, f. m. (*Gram.*) ruine, destruction, chûte, décadence totale: on dit le *renversement* des autels, le *renversement* des lois, le *renversement* de la fortune, celui d'un état.

RENVERSEMENT, (*Marine.*) on sous-entend *charger par*: c'est transporter la charge d'un vaisseau dans un autre.

RENVERSEMENT, *en Musique*, est le changement d'ordre dans les sons qui composent les accords, & dans les parties qui composent l'harmonie; ce qui se fait en substituant à la basse par des octaves, les sons ou les parties qui sont au-dessus; aux extrémités, celles qui occupent le milieu, & réciproquement.

Il est certain que, dans tout accord, il y a un ordre fondamental & naturel qui est le meilleur de tous; mais les circonstances d'une succession, le goût, l'expression, le beau chant, la variété, obligent souvent le compositeur de changer cet ordre & de renverser les accords, & par conséquent la disposition des parties.

Comme trois choses peuvent être ordonnées en six manieres, & quatre choses en vingt-quatre manieres, il semble d'abord qu'un accord parfait devroit être susceptible de six *renversemens*, & un accord dissonant de vingt-quatre, puisque celui-ci est composé de quatre sons différens, & l'autre de trois; mais il faut observer que dans l'harmonie, on ne compte point pour des *renversemens* toutes les dispositions différentes des sons supérieurs, tant que le même son demeure au grave. Ainsi ces deux dispositions, *ut, mi, sol*, & *ut, sol, mi*, de l'accord parfait, ne sont prises que pour un même *renversement*, & ne portent qu'un même nom; ce qui réduit à trois tons les *renversemens* de l'accord parfait, & à quatre, tous ceux de l'accord dissonant, c'est-à-dire à autant de *renversemens* qu'il y a de sons différens qui composent l'accord, & qui peuvent se transporter successivement au grave, chacun à son tour.

Toutes les fois donc que la basse fondamentale se fait entendre dans la partie la plus grave, ou, si la basse fondamentale ne s'y trouve pas, toutes les fois que l'ordre naturel s'observe dans les accords, l'harmonie est directe; dès que cet ordre est changé, ou que le son fondamental n'étant pas au grave, se fait entendre dans quelque autre partie, l'harmonie est renversée. *Renversement* de l'accord, quand le son fondamental est transposé; *renversement* des parties, quand le dessus ou quelque autre partie, marche comme devroit faire la basse fondamentale.

Par-tout où un accord sera bien placé, tous les *renversemens* de cet accord seront bien placés aussi; car c'est toujours la même succession fondamentale. Ainsi à chaque note de basse fondamentale, on est maitre de disposer l'accord à sa volonté, & par conséquent, de faire à tout moment des *renversemens* différens, pourvu qu'on ne change point la succession fondamentale & réguliere; que les dissonnances soient toujours préparées & sauvées par la même partie qui les fait entendre; que la note sensible monte toujours, & qu'on évite les fausses relations trop dures dans une même partie. Voilà la clé de ces différences mystérieuses, que mettent les compositeurs entre les accords où le dessus syncope, & ceux où la basse doit syncoper, comme entre la neuvieme & la seconde; c'est que, dans les premiers, l'accord est direct, & la dissonance dans le dessus; dans les autres, l'accord est renversé, & la dissonance en est à la basse.

A l'égard des accords par supposition, il faut plus de précaution pour les renverser. Comme le son qu'on y ajoute à la basse est entierement étranger à l'harmonie, souvent il n'y est souffert qu'à cause de son éloignement des autres sons, qui rend la dissonance moins sensible; que si ce son ajouté vient à être transporté dans les parties supérieures, il y peut faire un très-mauvais effet; & jamais cela ne sauroit se pratiquer heureusement, sans retrancher quelque autre son de l'accord. *Voyez au mot* ACCORD, les cas & le choix de ces retranchemens.

L'intelligence parfaite du *renversement* ne dépend que de l'étude & du travail; le choix est autre chose, il y faut l'oreille & le goût. Il est certain que la basse fondamentale est faite pour soutenir l'harmonie, & regner au-dessus d'elle. Toutes les fois qu'on change cet ordre, & qu'on renverse l'harmonie, on doit avoir de bonnes raisons pour cela, sans quoi l'on tombera dans le défaut de nos musiques récentes, où les dessus chantent quelquefois comme des basses, & les basses toujours comme des dessus; où tout est confus & mal ordonné, sans autre raison; ce semble, que de pervertir l'ordre établi, & de gâter l'harmonie. (*S*)

RENVERSEMENT, (*Horlogerie.*) c'est dans les montres la méchanique par laquelle l'on borne l'étendue de l'arc du supplément, pour que la roue de rencontre reste en prise sur la palette ou sur le cylindre, pour pouvoir les ramener dans l'un & l'autre cas.

Dans l'échappement à palette bien fait, le balancier porte une cheville qui va s'appuyer contre les bouts de la coulisse, & le balancier peut décrire 240 degrés.

Dans celui à cylindre, le balancier porte de même une cheville qui va aussi s'appuyer sur les bouts de la coulisse, ou sur une cheville posée à cet effet, parce qu'on peut lui donner plus de 300 degrés à parcourir; sans quoi la coulisse deviendroit trop courte pour la sureté du rateau.

Dans les montres à vibration lente, telles que celles qui battent les secondes, il faut faire un *renversement* double, c'est-à-dire qu'il faut mettre deux chevilles au balancier, vis-à-vis l'une de l'autre; l'une en-dessus, l'autre en-dessous; & au moyen de ces deux chevilles, placées aussi vis-à-vis l'une de l'autre sous le coq, le balancier vient borner ses arcs par les deux extrémités de son diametre; & par-là les pivots sont plus en sureté que si le balancier n'étoit retenu que par son rayon. Cela est nécessaire dans les montres qui battent les secondes, parce que leurs balanciers sont pesans, & le ressort spiral foible. Je donne un tour à parcourir aux balanciers de ces sortes de montres. *Article de M.* ROMILLY.

RENVERSER, v. act. (*Gram.*) c'est abatre avec violence. Le vent a *renversé* les arbres de ce jardin; ce luteur a *renversé* son antagoniste, ce cheval a *renversé* son cavalier; allons *renverser* ces dieux que les vers rongent sur leurs autels; *renversez* ou retournez ce plat; un cône est *renversé*; une pyramide est *renversée*; cette ligne d'infanterie se *renversa* sur la seconde; la cavalerie fut *renversée* sur l'infanterie; on *renverse* les accords en musique, *voyez l'article* RENVERSEMENT. Cet accident lui a *renversé* la cervelle;

cette banqueroute a *renverſé* ſa fortune; on riſque de ſe bleſſer les reins en ſe *renverſant* trop en arriere.

Renverser *une terre*, (*Jardinage*.) c'eſt la retourner. *Voyez* Retourner.

RENVI, ſ. m. à différens jeux de cartes, c'eſt la miſe d'un nombre de jettons qu'un joueur haſarde en ſus d'un autre, pour lui diſputer un avantage ou un jeu.

RENVIDER, parmi les Cardeurs de laine, c'eſt rapprocher le bras de la broche du rouet pour y tourner le fil.

RENVIER, c'eſt à l'ambigu, au breland, & autres jeux, mettre une quantité de jettons au-deſſus d'un joueur, pour acheter les mêmes prétentions qu'il a ſur quelque coup.

RENVOI, ſ. m. (*Gram.*) retour d'un endroit dans un autre, d'une choſe à celui qui l'a envoyée. On dit une chaiſe de *renvoi*; le *renvoi* d'un préſent eſt déſobligeant; le *renvoi* de la lumiere par un objet; le *renvoi* d'une injure à celui qui l'a faite; une omiſſion à intercaler par le *renvoi*: on déſigne par un ſigne qui marque ce qu'il faut reſtituer. Ce copiſte n'entend rien aux *renvois*; il brouille tout. Je hais la méthode de Wolf, elle fatigue par la multitude des *renvois*, & elle en devient d'une obſcurité profonde & d'une ſéchereſſe dégoûtante, par une affectation barbare & gothique de démonſtration rigoureuſe & de briéveté. En l'introduiſant en Allemagne, cet homme fameux y a éteint le bon goût, & perdu les meilleurs eſprits. Le *renvoi* d'un tribunal à un autre fatigue le plaideur & le ruine.

Renvoi, (*Juriſp.*) dans un acte eſt une marque appoſée à la ſuite de quelque mot, & qui ſe refere à une autre marque ſemblable, qui eſt en marge ou au bas de la page, où l'on a ajouté ce qui avoit été obmis en cet endroit dans le corps de l'acte. Les *renvois* doivent être approuvés des parties contractantes & des notaires & témoins, ainſi que des autres officiers dont l'acte eſt émané, à peine de nullité. On ne ſigne pas ordinairement les *renvois*, mais on les paraphe. *Voyez* Apostille, Interligne, Paraphe, Rature.

Renvoi en fait de *juriſdiction*, eſt l'acte par lequel un juge ſe départ de la connoiſſance d'une affaire pendante pardevant lui, & preſcrit aux parties de ſe pourvoir devant un autre juge qu'il leur indique, auquel la connoiſſance de l'affaire appartient naturellement.

Il n'y a que le juge ſupérieur qui puiſſe uſer de *renvoi* à l'égard d'un juge qui eſt ſon inférieur; le juge qui eſt inférieur à un autre, ou qui n'a point de ſupériorité ſur lui, ne peut pas uſer à ſon égard du terme de *renvoi*, il ordonne ſeulement que les parties ſe pourvoiront pardevant les juges qui en doivent connoître.

La partie qui n'eſt point aſſignée devant ſon juge, peut demander ſon *renvoi* pardevant le juge de ſon domicile, ou autre auquel la connoiſſance de l'affaire appartient.

Celui qui a droit de *committimus* peut faire renvoyer devant le juge de ſon privilege, l'aſſignation qui lui eſt donnée devant un autre juge: l'huiſſier fait lui-même le *renvoi* en vertu des lettres.

L'ordonnance de 1667, *tit. 6. article* 1. enjoint aux juges de renvoyer les parties pardevant les juges qui doivent connoître de la conteſtation, ou ordonner qu'elles ſe pourvoiront, à peine de nullité des jugemens; & en cas de contravention, il eſt dit que les juges pourront être intimés & pris à parti: mais cela n'a lieu que quand le juge a retenu une cauſe qui notoirement n'étoit pas de ſa compétence. (*A*)

Renvoi devant un ancien avocat, c'eſt un jugement qui enjoint aux parties de ſe retirer devant un ancien avocat qui leur eſt indiqué, pour en paſſer par ſon avis.

La cour *renvoie* auſſi certaines affaires au parquet des gens du roi, pour en paſſer par leur avis.

On *renvoie* encore les parties devant un notaire, ou devant un expert calculateur pour compter. (*A*)

Renvoi, ſ. m. (*Com.*) on appelle dans le commerce, *marchandiſes de renvoi*, celles qui ont été renvoyées par un marchand à celui de qui il les avoit reçues. Ces ſortes de *renvois* ſe font ordinairement ou parce que les marchandiſes ne ſe ſont pas trouvées des qualités qu'on les avoit demandées, ou parce qu'elles ſe ſont rencontrées défectueuſes ou tarées, & dans l'un ou l'autre cas, tant les frais du *renvoi* que les droits qui ont pu être acquittés pour raiſon de ces marchandiſes, tombent en pure perte ſur celui à qui elles appartiennent, & qui en a fait l'envoi. *Diction. de Com.*

Renvoi, ſ. m. *en Muſique*, eſt un ſigne figuré à volonté, placé ordinairement au-deſſus de la portée, & qui correſpondant à un autre ſigne ſemblable, marque qu'il faut, d'où l'on eſt, retourner à l'endroit où eſt placé cet autre ſigne. (*S*)

RENVOYER, v. act. (*Gram.*) c'eſt envoyer derechef; on *renvoie* un domeſtique; on *renvoie* un courier; on *renvoie* ſes équipages; on *renvoie* un préſent; on *renvoie* la balle; on *renvoie* ſes gens; on *renvoie* à l'école, aux élémens de la ſcience; on *renvoie* une affaire pardevant tel commiſſaire; on *renvoie* abſous. *Voyez les articles* Renvoi.

RENUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie: les anciens n'en parlent guere. Pline, *lib. III. chap. xvj.* néanmoins en fait mention. Il en eſt auſſi parlé dans Silius Italicus: *parvique Bononia Reni*. Cette riviere a conſervé ſon nom, car on l'appelle aujourd'hui *Reno*. Elle prend ſa ſource dans le Florentin auprès de Piſtoie, deſcend entre des montagnes, paſſe à deux milles de Boulogne, & ſe jette dans le Pô à quatre milles au-deſſus de Ferrare. (*D. J.*)

RÉODER, ſ. m. (*Meſure de liqueurs.*) c'eſt la plus haute meſure d'Allemagne, & qui n'eſt qu'idéale. Le *réoder* eſt de deux feoders & demi, & le feoder de ſix ames, l'ame de vingt fertels, & le fertel de quatre maſſes; ainſi le *réoder* contient 1200 maſſes. *Savary.* (*D. J.*)

RÉOLE, la, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Bazadois, ſur la droite de la Garonne, à neuf lieues au-deſſus de Bourdeaux; elle doit ſon origine à une ancienne abbaye d'hommes, ordre de S. Benoît, fondée en 970. Louis XIV. transfera pendant quelques années le parlement de Bourdeaux dans cette petite ville. L'abbaye de la *Réole* (ou la *Réaule*), eſt ſituée dans la plaine de Bigorre, & ſon abbé a entrée aux états du pays. *Long.* de la ville, 17. 34. *latit.* 44. 36. (*D. J.*)

RÉORDINATION, ſ. f. (*Théolog.*) c'eſt l'acte de conférer les ordres à une perſonne qui a été déjà ordonnée. *Voyez* Ordre & Ordination.

Le ſacrement de l'ordre imprime, ſelon les Théologiens, un caractere ineffaçable, & par conſéquent il ne peut pas être réitéré. Cependant on a diſputé long-tems dans les écoles, ſi certaines ordinations dont il eſt parlé dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, n'ont pas été regardées comme nulles, & ſous ce prétexte réitérées. Dans le viij. ſiecle, par exemple, Etienne III. déclara nulles les ordinations faites par Conſtantin ſon prédéceſſeur, conſacra de nouveau les évêques ordonnés par Conſtantin, & pour les prêtres & les diacres que celui-ci avoit ordonnés, il les réduiſit à l'état des laïques. Mais les Théologiens pour la plûpart prétendent que la nouvelle conſécration de ceux qui avoient été ordonnés par Conſtantin, n'étoit pas une véritable ordination, mais une ſimple cérémonie de réhabilitation pour leur rendre l'exercice de leurs fonctions. Sur ce fait & ſur pluſieurs autres ſemblables, tels que les ordinations de Photius, du pape Formoſe, & les ordinations conférées par des évêques, ſoit ſchiſmatiques, ſoit intrus, ſoit excommuniés, ſoit ſimoniaques, comme il y en eut beaucoup de cette derniere eſpece dans le xj. ſiecle; il eſt de principe parmi les Théologiens, que les papes ou les conciles ne les ont jamais déclarés nulles quant au fond, mais ſeulement quant à l'exercice de l'ordre. C'eſt le ſentiment de l'égliſe d'Afrique contre les Donatiſtes, dont elle ne réordonna jamais les évêques ou les prêtres, quand ils voulurent ſe réunir avec les Catholiques. C'eſt auſſi celui de la plûpart des Théologiens après S. Thomas qui parle ainſi des ordinations ſimoniaques: *ille qui ſimoniace recipit ordinem, recipit quidem caracterem ordinis propter efficaciam ſacramenti, non tamen recipit gratiam neque ordinis executionem. Secunda ſecundæ, quæſt. C. art. 6. in reſp. ad* 1. Et plus bas, *nec debet aliquis recipere ordinem ab epiſcopo quem ſcit ſimoniace promotum, & ſi ordinetur, non recipit ordinis executionem, etiamſi ignoraret eum eſſe ſimoniacum, ſed indiget diſpenſatione. Ibid. in reſp. ad* 2.

L'uſage préſent de l'égliſe romaine eſt de réordonner les Anglicans, parce qu'on y prétend que leurs évêques ne ſont pas validement conſacrés, & que la forme de leurs ordinations eſt inſuffiſante. *Voyez* la raiſon de cette prétention au *mot* Ordination.

Les Anglicans eux-mêmes ſont dans l'uſage de réor-

donner les miniſtres luthériens ou calviniſtes, qui paſſent dans leur communion, parce leurs évêques prétendent avoir ſeuls le droit de conférer les ordres ſacrés, & que tout miniſtre qui ne le reçoit pas de leurs mains, n'a pas une vocation légitime & réguliere.

Tout raiſonnable que ſoit cet uſage par rapport à ces miniſtres qui n'ont reçu leur vocation que du choix du peuple, il forme le plus grand obſtacle qu'il y ait à les réunir avec les Anglicans, la plûpart d'entr'eux ayant de grands ſcrupules de ſe faire réordonner, parce que la *réordination* emporte la nullité de leur premiere vocation, & que par conſéquent ce ſeroit convenir qu'ils ont adminiſtré les ſacremens, ſans en avoir le droit, & que toutes les fonctions du miniſtere qu'ils ont exercées, étoient nulles & invalides. *Voyez* PRESBYTÉRIENS.

Les Anglicans en uſent de même, ſelon le p. le Quien, à l'égard des prêtres catholiques qui apoſtaſient; mais ils n'ont pas le même fondement; car de quelques erreurs qu'ils accuſent l'égliſe romaine, ils ne peuvent nier que les ordres qu'elle confere, ſont validement conférés, à moins de tomber eux-mêmes dans l'erreur des Donatiſtes. *Voyez* DONATISTES.

REPAIRE, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit de la retraite des animaux ſauvages, des lions, des tigres, des ſerpens. Il ſe dit auſſi de la caverne des voleurs.

REPAIRE, (*Chaſſe.*) c'eſt la fiente des animaux, comme lievres, lapins.

REPAIRE, (*Archit.*) c'eſt une marque qu'on fait ſur un mur, pour donner un alignement, & arrêter une meſure de certaine diſtance, ou pour marquer les traits de niveau ſur un jalon & ſur un endroit fixe. Ce mot vient du latin *reperire*, retrouver, parce qu'il faut retrouver cette marque, pour être aſſuré d'une hauteur ou d'une diſtance.

On ſe ſert auſſi de *repaires*, pour connoître ſes différentes hauteurs des fondations qu'on eſt obligé de couvrir. Celui qui eſt chargé de ce travail, doit en rapporter le profil, les reſſauts & retraites, s'il y en a, & y laiſſer même des ſondes, s'il le faut, lors d'une vérification.

Les Menuiſiers nomment encore *repaires*, les traits de pierre noire ou blanche, dont ils marquent les pieces d'aſſemblage pour les monter en œuvre. Et les Paveurs donnent ce nom à certains pavés qu'ils mettent d'eſpace en eſpaces pour conſerver leur niveau de pente. *Dict. d'Archit.* (*D. J.*)

REPAIRE, (*Hydr.*) eſt une marque que l'on fait ſur les jalons ou perches dans les nivellemens pour arrêter les coups de niveau. C'eſt auſſi en terme de terraſſier, des rigoles de terre dreſſées au cordeau ſur deux piquets ou taquets enfoncés rez-terre: ce qui ſert à unir & dreſſer le terrein. (*K*)

REPAIRE, (*terme de Lunetier.*) marque qu'on fait ſur les tubes d'une lunette à longue vue, afin de les alonger, & de les accourcir au juſte point de celui qui s'en ſert. (*D. J.*)

REPAISSIR, v. act. (*Gram.*) rendre plus épais.

REPAITRE, v. act. (*Gram.*) nourrir, entretenir. On dit *repaître* de bons alimens, *repaître* de vent, *repaître* de fumée, *repaître* de viſions, de belles paroles. Il ſe prend, comme on voit, au ſimple & au figuré.

REPAITRIR, v. act. (*Gram.*) paîtrir de-rechef. *Voyez les articles* PAITRIR, PATE, PÉTRIN.

REPALLEMENT, ſ. m. (*Com.*) confrontation, comparaiſon que l'on fait d'un poids de fer, de cuivre ou de plomb avec l'étalon ou poids matrice, pour voir, ſi par l'uſage ou autrement, il n'eſt point altéré. Ce terme n'eſt guere en uſage qu'en Picardie, & particulierement à Amiens. *Diction. de Commerce.*

REPALLER, v. act. (*Com.*) confronter, comparer un poids avec l'étalon. *Voyez* REPALLEMENT *ou* ÉTALLON.

RÉPANDRE, v. act. (*Gram.*) Il ſe dit d'un fluide qu'on verſe à terre, ou ſur un autre corps; vous *répandez* du vin: il ſe dit auſſi de l'argent; il *répand* beaucoup d'argent pour les troupes: d'une nouvelle, d'un bruit; je ne ſais comment ce bruit s'eſt *répandu*. On l'emploie ſouvent dans les phraſes ſuivantes, ſe *répandre* en louanges, ſe *répandre* dans le monde, *répandre* des agrémens ſur tout; il a des graces *répandues* ſur toute ſa perſonne.

RÉPANDRE, VERSER, (*Synonym.*) il y a cette différence entre ces deux verbes, que *verſer* ſe dit d'une liqueur que l'on met à deſſein dans un vaſe, & *répandre*, d'une liqueur qu'on laiſſe tomber; ainſi on dit, *verſer* du vin dans un verre, & non pas *répandre* du vin dans un verre. On dit cependant *répandre* des pleurs, & *verſer* un torrent de larmes. On dit également bien, *verſer* ſon ſang, & *répandre* ſon ſang. *Répandre* eſt fort en uſage au figuré; *répandre* des erreurs; cette nouvelle fut bientôt *répandue*. On dit poétiquement que le ſommeil *répand* ſes pavots; enfin *répandre* ſignifie *ſemer*, *diſperſer*, étendre de toutes parts. Un général *répand* quelquefois ſes troupes en divers cantons. Il faut tâcher de *répandre* des agrémens dans tous ſes écrits. Il y a un certain air de nobleſſe *répandu* dans toute ſa perſonne, dans ſes diſcours, & dans ſes manieres. (*D. J.*)

RÉPARAGE, ſ. m. (*Draperie.*) ce mot ſignifie donner avec les forces une deuxieme coupe au drap; ainſi l'on dit, tondre en *réparage*, pour dire, tondre le drap une ſeconde fois.

RÉPARAGE, ſ. m. (*Lainage.*) ce mot ſe dit chez les Laineurs ou Aplaigneurs, de toutes les façons qu'ils donnent aux étoffes de laine avec le chardon ſur la perche.

RÉPARAGE, ou réparer, *en terme d'orfevre*, c'eſt nettoyer les ſoudures, les mettre de niveau avec les pieces, & rectifier l'ouvrage au marteau, à la lime & au rifloire. *Voyez ces mots* à leur article.

RÉPARATION, ſ. f. (*Archit.*) c'eſt une reſtauration néceſſaire pour l'entretien d'un bâtiment. Un propriétaire eſt chargé de groſſes réparations, comme murs, planchers, couvertures, *&c.* & un locataire eſt obligé aux menues, telles que ſont les vitres, carreaux, dégradations d'âtres, de planchers, *&c.* (*D. J.*)

RÉPARATION, (*Juriſp.*) en fait de bâtiment, on en diſtingue de pluſieurs ſortes.

Les groſſes *réparations* qui ſont à la charge du propriétaire, leſquelles conſiſtent dans la réfection des quatre gros murs, des poutres, voûtes & couvertures en plein.

Les *reparations* viageres & d'entretenement ſont toutes les *réparations* autres que les groſſes *réparations* dont on vient de parler; on les appelle *viageres*, parce qu'elles ſont à la charge de l'uſufruitier & non du propriétaire, & *reparations* d'entretenement, parce qu'elles comprennent tout ce qui eſt néceſſaire pour entretenir l'héritage, mais non pas la réconſtruction.

Les menues *réparations* qu'on appelle auſſi *reparations* locatives, ſont celles dont les locataires ſont tenus, comme de rendre les vitres nettes en quittant la maiſon, de faire rétablir celles qui ſont caſſées, faire raccommoder les clés & ſerrures & les carreaux qui ne ſont pas en état, & autres choſes ſemblables.

Lorſque le fermier judiciaire d'un bien ſaiſi réellement veut faire faire quelques *réparations*, il faut auparavant qu'il en faſſe conſtater la néceſſité par un procès-verbal d'experts. On ne peut employer en *réparations* que le tiers du prix du bail, quand il eſt de 1000 liv. la moitié, quand il eſt au-deſſus, & le quart, quand il eſt au-deſſous. *Voyez* le réglement du 23 Juin 1678, *journal des aud.* (*A*)

RÉPARATION CIVILE eſt une ſomme à laquelle un criminel eſt condamné envers quelqu'un par forme de *réparation* & de dédommagement du tort qu'il lui a cauſé par ſon crime.

La *réparation civile* adjugée pour l'homicide du mari appartient par moitié à la femme & aux enfans; la femme n'eſt pas privée de ſa part, quoiqu'elle ſe remarie, & qu'elle renonce à la communauté.

Si l'homicidé n'a point de femme ni d'enfans, la *réparation civile* appartient au pere, & à ſon défaut, aux autres héritiers plus prochains.

Pour avoir part à cette *réparation*, il faut avoir pourſuivi la vengeance de la mort du défunt. Les enfans n'en ſeroient cependant pas privés, ſi c'étoit leur indigence qui les eût empêchés de pourſuivre.

Les *réparations civiles* emportent la contrainte par corps, & ſont payées par préférence à l'amende adjugée au roi. *Voyez l'inſtitution au droit criminel* de M. de Vouglans. (*A*)

RÉPARATION D'HONNEUR, (*Juriſprud.*) eſt une déclaration que l'on fait de vive voix ou par écrit, pour rétablir l'honneur de quelqu'un que l'on avoit attaqué.

Comme il n'y a rien de plus cher que l'honneur, tout ce qui y donne la plus légere atteinte, mérite une ſatisfaction.

Mais on la proportionne à la qualité de l'offenſé, & à la qualité de l'injure, & auſſi à celle de l'accuſé.

Quelquefois la *réparation* ſe fait par un ſimple acte que l'on met au greffe.

Lorſ-

Lorsqu'on veut la rendre plus authentique, on ordonne qu'elle se fera en présence de certaines personnes, même en présence d'un des juges commis à cet effet, & qui en fait dresser procès-verbal.

Quoique l'on ordonne cette *réparation*, on prononce aussi quelquefois en outre une amende & des dommages & intérêts: ce qui dépend des circonstances. *Voy.* AMENDE, DOMMAGES ET INTÉRÊTS, HONNEUR, MARÉCHAUX DE FRANCE, POINT-D'HONNEUR.

RÉPARÉ, participe (*Gram.*) *Voyez* le verbe RÉPARER.

RÉPARÉ, *en terme de bâtimens, voyez* RÉPARATION, RESTAURATION.

RÉPARER, v. act. (*Gram.*) c'est mettre ou restituer une chose dégradée, défectueuse, endommagée, en bon état. Il se dit au simple & au figuré; on *répare* un mur, on *répare* un injure, on *répare* un dommage, on *repare* un tort.

RÉPARER, (*Médailles.*) *réparer* des médailles, c'est les retoucher; ensorte qu'étant frustes & effacées, elles paroissent nettes & lisibles. Pour cela, on enleve la rouille avec le burin, on rétablit les lettres, on polit le champ, on ressuscite des figures qui ne paroissoient presque plus. Quand les figures sont rongées, on prend une espece de mastic que l'on applique au métal, & que l'on retaille ensuite très-proprement, pour faire croire que les figures sont entieres & bien conservées; c'est une ruse qu'on a souvent mis en usage, les connoisseurs gardent leurs médailles sans les *réparer*, parce que rien ne contribue tant à les gâter. *Voyez* Joubert, *scienc. des médailles.* (*D. J.*)

RÉPARER, *en terme de Doreur sur bois*, est proprement l'action de découvrir la sculpture qu'on avoit remplie en blanchissant une piece, *voyez* BLANCHIR. Cette opération suit immédiatement le blanchissement, & se fait avec des fers plus ou moins gros que l'on reprend à plusieurs fois. *Voyez les fig. Pl. du Doreur;* on y voit un ouvrier qui *répare*.

RÉPARER, *terme de Ferblantier*; c'est abattre avec le marteau à *reparer*, les inégalités que le marteau à emboutir à tête à diamant a formées; cela donne aussi à la piece que l'on travaille un luisant fort beau. Ce qui se fait avec un marteau propre à cet ouvrage. *Voyez les Pl.*

RÉPARER, une figure de bronze, de plâtre, *&c.* c'est en ôter ses barbes & ce qui se trouve de trop fort dans les joints & les jets du moule. On dit une statue bien nettoyée & *réparée*, & dans plusieurs autres ouvrages on se sert de ce mot, pour dire qu'on y met la derniere main.

RÉPARER, *Graveur-Cizeleur*) c'est un terme dont se servent les Sculpteurs, les Cizeleurs & les Graveurs en relief, & en creux, pour exprimer l'action de finir & terminer leurs ouvrages, soit avec des limes, des burins, des échopes, des cizelets, *&c.* soit que ces ouvrages ayent été fondus ou non. *Voyez* SCULPTURE, CIZELURE, GRAVURE, *en relief & en creux*.

RÉPARER, *en terme d'Orfévre en grosserie*; c'est adoucir les traits d'une lime rude, avec laquelle on a ébauché une piece, ou les coups de marteau qui y sont restés après le planage, *voyez* PLANAGE & PLANER. On se sert comme nous l'avons dit, des rifloirs dans cette opération. *Voyez* RIFLOIRS.

RÉPARER, *terme de Potier d'étain*; il se dit des dernieres façons qu'on donne aux pieces ajoutées à la menuiserie ou poterie, & aux pieces de rapport; pour cela, il faut épiler avec le fer à souder les jets & resouder ou remplir les retirures ou creux que la chaleur du moule occasionne quelquefois; ensuite raper avec l'écouane ou la rape, gratter avec les grattoirs à deux mains ou sous-bras, & brunir avec les brunissoirs pareils. *Voyez* ces *mots*.

On acheve les cuilleres d'étain, en les grattant & brunissant ensuite; à l'égard de celles de métal, après qu'elles sont grattées on les polit. *Voyez* POLI.

RÉPARER, (*Sculpt.*) une statue ou toute autre figure de fonte, c'est la retoucher avec le ciseau, le burin ou tout autre instrument pour perfectionner les endroits qui ne sont pas bien venus; on en ôte les barbes & ce qu'il y a de trop dans les joints & dans les jets. *Voyez* STATUE, *voyez* aussi FONTE.

REPARIER, v. neut. (*Gram.*) c'est faire un second pari. *Voyez* PARIER & PARI.

REPARLER, v. neut. (*Gram.*) c'est parler de-rechef. *Voyez* PARLER & PAROLE.

REPAROITRE, v. neut. (*Gram.*) c'est se montrer de nouveau. *Voyez* PAROITRE *se* MONTRER.

REPARON, s. m. (*Toilerie.*) c'est la seconde qualité du lin sérancé; la premiere & la meilleure s'appelle le *brin*. Quand on fait des poupées du total ensemble, on l'appelle *tout-au-tout*. *Savary*.

REPARTIE, s. f. (*Littérat.*) réponse prompte & vive, pleine d'esprit, de sel & de raillerie. Il ne fait pas bon attaquer un homme qui a la *repartie* prête; l'orateur Philippe disoit à Catulus, en faisant allusion à son nom & à la chaleur qu'il marquoit en plaidant, *qu'as-tu donc à aboyer si fort? Ce que j'ai*; repartit Catulus, *c'est que je vois un voleur*. *Catulus, dicenti Philippo, quid latras; furem, inquit, video. Cic. de orat. lib. II. n°.* 220.

Il y a, selon Vicquefort une grande différence entre une *repartie* libre & spirituelle, & un sarcasme offensant. En effet, toute *repartie* n'est pas mordante comme le sarcasme. *Voyez* SARCASME.

RÉPARTIR, v. act. (*Gramm.*) diviser entre plusieurs associés, les profits ou les pertes d'une société; il se dit particulierement des profits qui se font par les actionnaires dans les compagnies de commerce. Faire une répartition est plus en usage que *repartir*. *Voyez* SOCIÉTÉ, ACTIONNAIRE & COMPAGNIE. *Dict. de Comm. & de Trév.*

RÉPARTITION, s. f. (*Comm.*) division, partage qui se fait d'une chose entre plusieurs personnes qui y ont un intérêt commun; il s'entend principalement parmi les négocians, des profits que produisent les actions dans les fonds d'une compagnie.

Ces sortes de *repartitions* de compagnie se font ordinairement en argent comptant, à tant par cent du fonds ou actions qu'y ont les intéressés. Les *repartitions* que la compagnie des Indes orientales de Hollande fit à ses actionnaires en 1616 tout en argent comptant, monterent à quatre-vingt sept pour cent. Quelquefois néanmoins elles se font en especes, c'est-à-dire, en marchandises venues par les vaisseaux; ainsi en 1610 la même compagnie fit deux *repartitions* de cette maniere, l'une au mois d'Avril de soixante-quinze pour cent en macis, & l'autre au mois de Novembre de cinquante pour cent en poivre. *Dictionn. de Comm. & de Trév.*

REPARTONS, s. m. *terme usité dans les ardoisieres* pour désigner certains blocs d'ardoise. *Voyez l'article* ARDOISE.

REPAS, s. m. (*Théologie.*) réfection qu'on prend à certaines heures reglées de la journée. *Voyez* RÉFECTION.

Ce mot vient du latin *repastus* formé de *pastus*, qui signifie une personne qui a pris une réfection suffisante. Aussi les Italiens & les Espagnols disent-ils *pasto* dans le même sens.

Les *repas* qui sont rapportés dans l'Ecriture du tems des premiers patriarches, font voir que ces premiers hommes ne connoissoient pas beaucoup les rafinemens en fait de cuisine, même dans leurs *repas* les plus magnifiques. Abraham, personnage riche & distingué dans son pays, ayant à recevoir trois anges cachés sous la figure d'hommes, leur sert un veau, du pain frais, mais cuit à la hâte & sous la cendre, du beurre & du lait; mais ils se dédommageoient de la qualité par la quantité. Un veau tout entier & trois mesures de farine qui revenoient à plus de deux de nos boisseaux, c'est-à-dire à plus de cinquante-six livres pour trois personnes: de même Rebecca apprêta pour Isaac seul deux chevreaux. Joseph pour témoigner à son frere Benjamin la considération qu'il a pour lui, lui fait servir une portion quadruple de celle qu'il avoit fait donner à ses autres freres. Tous ces traits semblent prouver que ces premiers hommes étoient grands mangeurs, aussi faisoient-ils grand exercice, & peut-être étoient-ils de plus grande taille, aussi-bien que de plus longue vie. Les Grecs croyoient aussi que les hommes des tems héroïques étoient de plus haute stature, & Homere les fait grands mangeurs. Quand Eumée reçoit Ulysse, il apprête un grand porc de cinq ans pour cinq personnes. *Odyss.* 14.

Les héros d'Homere se servent eux-mêmes pour la cuisine & les *repas*, & l'on voit agir de même les patriarches. Quelques-uns pensent que chez les anciens les *repas* étoient très-souvent des sacrifices, & que c'est pour cela qu'ils étoient souvent préparés par des rois. Cette raison peut être vraie à certains égards, & insuffisante à d'autres: elle n'a pas lieu, par exemple, pour le *repas* qu'Achille aidé de Patrocle, donne dans sa tente aux députés des Grecs, qui ve-

venoient le prier de se réconcilier avec Agamemnon. Il ne s'agit point là de sacrifice; disons que telle étoit la simplicité & la candeur des mœurs de ces premiers âges, où la frugalité fut long-tems en honneur; car pour ne parler ici que des Hébreux, leur vie étoit fort simple, ils ne mangeoient que tard & après avoir travaillé. On peut juger de leurs mets les plus ordinaires par les provisions que donnerent en divers tems à David, Abigail, Siba, Berzellai. Les especes qui en sont marquées dans l'Ecriture, sont du pain & du vin, du blé & de l'orge, de la farine de l'un & de l'autre, des feves & des lentilles, des pois chiches, des raisins secs, des figues seches, du beurre, du miel, de l'huile, des bœufs, des moutons & des veaux gras. Il y a dans ce dénombrement beaucoup de grains & de légumes; c'étoit aussi la nourriture la plus ordinaire des anciens Egyptiens; c'étoit celle des Romains dans les meilleurs tems, & lorsqu'ils s'adonnoient le plus à l'agriculture. Il est peu parlé de poisson dans leurs *repas* si ce n'est dans les derniers tems; les anciens le méprisoient, comme une nourriture trop délicate & trop legere pour des hommes robustes.

On ne voit guere non plus chez les Hébreux de sauces ni de ragoûts, leurs festins étoient composés de viandes solides & grasses, ils comptoient pour les plus grands délices le lait & le miel. En effet, avant que le sucre eût été apporté des Indes, on ne connoissoient rien de plus agréable au goût que le miel. On y confisoit les fruits, & on en mêloit aux pâtisseries les plus friandes. Au lieu du lait, l'Ecriture nomme souvent le beurre, c'est-à-dire la crème qui en est le plus délicat. Les offrandes ordonnées par la loi, *Levit.* II. 4. & 5 montrent que dès le tems de Moïse, il y avoit diverses sortes de pâtisseries, les unes paitries à l'huile, les autres cuites ou frites dans l'huile. Fleury, *Mœurs des Israëlites I. part. n°.* 4. & *II. part. n°.* 12.

Les Israëlites mangeoient assis à table comme les Grecs du tems d'Homere, mais dans la suite, c'est-à-dire depuis le régne des Perses; ils mangeoient couchés sur des lits, comme les Perses & les autres orientaux. Il est fort probable que le long regne de Salomon, où fleurirent la paix, le commerce & l'abondance, introduisit peu-à-peu le luxe & la somptuosité à la table des rois Hébreux, de-là chez les grands & par degrés jusques parmi le peuple; on s'éloigna insensiblement de l'ancienne simplicité, & l'on tomba dans les excès & dans les débauches, la preuve en est claire par les écrits des prophetes, & en particulier par le *vj. chap.* d'Amos.

Repas *de charité*, (*Hist. anc. ecclésiast.*) ces *repas* des premiers chrétiens sont ceux qu'on a nommés *agapes*, festins d'amour mutuel. *Voyez* Agapes.

J'ajoute seulement que l'usage de ces sortes de *repas* étoit fort connu chez les païens. Ils avoient leurs festins d'amitié, où chacun faisoit porter son plat; ils appelloient ces *repas* ἔρανοι, *soupers réunis*. Pindare en parle dans sa premiere ode olympique. Ἔρανοι, dit Athénée, sont des *repas* où tous ceux qui y assistent contribuent; on les a nommés de la sorte du verbe συμφέρειν, qui signifie *faire porter ensemble* ou *contribuer*. On appelloit ceux qui n'y contribuoient point *asymboloi*. Théodoret trouvoit deux défauts dans les *repas de charité* des premiers Chrétiens, l'un que le riche mangeoit à-part & bûvoit à-part, l'autre qu'il bûvoit trop largement. Saint Paul, en écrivant aux Corinthiens, leur dit, *c. xj. vers.* 21. „ Chacun dans „ vos *repas* mange ce qu'il a fait porter, l'un a faim „ & l'autre est rassasié, ὃς δὲ μεθύει „. Toutes nos versions traduisent *est ivre*; cependant μεθύειν ne signifie que *boire* un peu largement, *boire* jusqu'à être rassasié. C'est le sens qu'il a, Jean *ch. ij. vers.* 10. & Genèse *xliij.* 44. où il y a *schacar* dans l'hébreu. (*D. J.*)

Repas *de confédération*, (*Hist. anc.*) l'antiquité confirmoit ordinairement ses traités & ses alliances par des festins fédéraux, sur lesquels il faut lire Stuckius *in antiquitatibus convivalibus, lib. cap. xl.* c'est un livre plein de recherches curieuses & profondes. (*D. J.*)

Repas *par écot*, (*Antiq. greq. & rom.*) l'usage des *repas par écot* est fort ancien. Homere l'appelle dans le premier livre de l'Odyssée ἔρανος; sur quoi Eustache a remarqué que les Grecs avoient trois sortes de *repas*, celui des noces, appellé γάμος; le *repas par écot*, dont chaque convive payoit également sa part, ἔρανος; & le *repas* qu'un particulier donnoit à ses dépens, εἰλαπίνη. Suidas dit, ἔρανος est une somme ramassée pour faire un *repas par écot*; & comme les Grecs appelloient συμβολὰ l'argent que chacun donnoit pour le *repas*, les Romains donnoient le nom de *symbola* aux *repas* qu'ils faisoient par contribution ou *par écot*. Nous lisons dans l'Eunuque de Térence, *acte III. scene* 4.

Heri aliquot adolescentuli coimus in Piræo
In hunc diem, ut de symbolis essemus. Chæream ei rei
Præfecimus, &c.

Et dans l'Andrienne *symbolum dedit cænavit*; comme il a payé son *écot*, il s'est mis à table. (*D. J.*)

Repas des Francs, (*Hist. des usages.*) Ils étoient peu délicats; du porc & de grosses viandes; pour boisson, de la biere, du poiré, du cidre, du vin d'absynthe, &c. Leur nourriture la plus commune étoit la chair du porc. La reine Frédégonde voulant noircir un certain Nectaire dans l'esprit du roi, l'accusa d'avoir enlevé du lieu où Chilperic menoit ses provisions, *tergora multa*. La maison du seigneur Eberulfe, située à Tours, regorgeoit *tergoribus multis*, ce qu'on ne sauroit entendre que de la chair de porc, la seule qui se puisse conserver long-tems. Une foule de passages de la plus grande force ne laisse aucun doute sur ce point.

L'usage fréquent de se servir de la chair de porc à table sur certains plats fit qu'on donna à ces bassins le nom de *bacconique*, dérivé de l'ancien mot *bacon* ou *baccon*, qui signifioit un *porc engraissé*. Au reste, l'usage de la chair du porc n'excluoit point celui des autres viandes.

La boisson commune des Francs étoit la biere. Ils y étoient accoutumés dès le tems qu'ils demeuroient au-delà du Rhin; & ils en trouverent l'usage établi parmi les peuples chez qui ils camperent en commençant la conquête des Gaules, quoique situés dans des cantons entourés de vignobles.

Deux autres sortes de liqueurs furent usitées en France sous la premiere race. Fortunat de Poitiers observe que Ste Radegonde ne but jamais que du *poiré* & de la *tisane*. Les Francs usoient aussi de cidre & du vin. Ils avoient encore imaginé une liqueur assez bisarre, c'étoit un mélange de vin avec le miel & l'absynthe. Quelquefois ils méloient avec le vin des feuilles seches qui en dénaturoient un peu le goût.

On peut ajouter que ces peuples étoient de parfaits imitateurs des Germains, quant à la coutume de boire abondamment, même après le *repas*; en parlant de cette coutume, Gregoire de Tours s'exprime ainsi, *mos Francorum est*. Il paroît, par le même auteur, que les Francs avoient la délicatesse de ne point admettre de chandeliers sur leurs tables, & qu'ils faisoient tenir à la main par leurs domestiques les chandelles dont elle devoit être éclairée.

Quelques testamens du vij. siecle prouvent aussi que les Francs usoient à table des mêmes ustensiles grossiers qui sont en usage de nos jours, aux fourchettes près, dont il n'est fait aucune mention. Sidoine Apollinaire dit qu'ils venoient *tout armés dans les festins*, & que les meurtres y étoient fréquens. Le *titre XLV.* de la loi salique porte expressément, que si l'on se trouve à table au-dessous du nombre de huit & qu'il y ait un des convives de tué, tous les autres seront responsables du meurtre, à-moins qu'ils ne représentent le meurtrier. (*D. J.*)

Repas *funéraire*, (*Antiq. greq. & rom.*) cérémonie de religion instituée pour honorer la mémoire de celui dont on pleuroit la perte, & pour rappeller à ceux qui s'y trouvoient le souvenir de sa mort; ils s'embrassoient en sortant, & se disoient adieu, comme s'ils n'eussent jamais dû se revoir; le *repas* se faisoit chez quelqu'un des parens du mort. La république d'Athènes fit un de ces *repas* aux obséques de ceux qui avoient été tués à Chéronnée, & elle choisit la maison de Démosthene pour le donner. Le *repas funéraire* s'appelloit *silicernium*; c'est pourquoi Térence se sert de ce mot au figuré, & donne ce nom à un vieillard décrépit, peut-être parce qu'un homme de cet âge est à la veille de couter à ses parens un *repas funéraire*. (*D. J.*)

Repas *des Hébreux*, (*Critique sacrée.*) les anciens Hébreux ne mangeoient pas avec toute sorte de personnes, ils auroient cru se souiller de manger avec des gens d'une autre religion ou d'une profession décriée. Du tems du patriarche Joseph, ils ne mangeo-

geoient point avec les Egyptiens, ni les Egyptiens avec eux. Du tems de Jesus-Christ, les Juifs ne mangeoient pas avec les Samaritains, *Jean iv.* 9. Aussi étoient-ils fort scandalisés de voir notre Sauveur manger avec les publicains & les pécheurs, *Matth. ix.* 11.

Comme il y avoit plusieurs sortes de viandes interdites aux Juifs par la loi, ils ne pouvoient manger avec ceux qui en mangeoient, de peur de contracter quelque souillure en touchant de ces viandes; l'on remarque dans les *repas* des anciens Hébreux que chacun avoit sa table à-part. Joseph donnant à manger à ses freres en Egypte, les fit asseoir séparément; & lui-même s'assit séparément avec les Egyptiens qui mangeoient avec lui. *Genèse xliij.* 31.

On trouvoit dans leurs *repas* l'abondance, mais peu de délicatesse. Avant que de se mettre à table, ils avoient grand soin de se laver les mains, & regardoient cette pratique comme obligatoire, *Marc. vij.* 3. Leurs festins solemnels étoient accompagnés de chants & d'instrumens. Les parfums & les odeurs précieuses y regnoient. D'abord les Hébreux furent assis à table, de même comme nous le sommes aujourd'hui; mais dans la suite, ils imiterent les Perses & les Chaldéens qui mangeoient couchés sur des lits. (*D. J.*)

Repas *de réception*, (*Littérature.*) il y avoit des *répas de réception* lorsqu'on étoit promu à la charge des augures & des pontifes. Tous les augures étoient obligés de se trouver au *repas* que leur nouveau collegue donnoit à sa réception, à-moins qu'ils ne fussent malades; & il falloit alors que trois témoins ou plus jurassent qu'ils étoient véritablement malades. Ces *repas* s'appelloient *æditiales cænæ;* & on en faisoit de pareils à la consécration des pontifes. *Ut excuser morbi causa in dies singulos* signifie, „ j'atteste que „ ma santé ne me permet pas encore de me trouver au „ *repas* qu'Apuléius doit donner, & je demande qu'on „ le fasse différer d'un jour à l'autre „. (*D. J.*)

Repas *des Romains*, (*Usage des Romains.*) les Romains déjeûnoient, dînoient & soupoient; ils déjeûnoient le matin fort légerement de quelque morceau de pain trempé dans du vin pur; ils appelloient ce *repas* en latin *jentaculum*, & en grec ἀκράτισμα & ἀκρατισμὸς d'ἄκρατος, qui signifie du *vin pur*. Le second *repas* étoit le *prandium*, le dîner, d'ἠῶ, le matin, & ἔδιον ou d'ἄριστον, qui signifie *simple & fort sobre*. *Voyez* Dejeûner, Diner.

Leur troisieme & leur meilleur *repas* étoit le souper. *Voyez* Souper. Nous nous étendrons beaucoup sur cet article.

Après le souper, ils faisoient encore quelquefois un quatrieme *repas* qu'ils appelloient *commessatio* ou *commissatio*, une *collation*, un *réveillon*.

Suétone & Dion font mention de ces quatre *repas* dans la vie de Vitellius: *Epulas trifariam semper, interdum quadrifariam dispertiebat: in jentacula, & prandia, & cænas, commessationesque.* Ils ajoutent que ceux qui avoient entrepris de le régaler n'avoient pas peu à faire, quoiqu'il partageât ses faveurs, déjeûnant chez les uns, dînant chez les autres, & taxant de nouveaux hôtes à lui donner le souper & le réveillon; mais l'intempérance de cet empereur ne conclut rien pour l'usage ordinaire. Le déjeûner n'étoit guere que pour les enfans. Le diner étoit fort léger, comme il paroit par le détail qu'en fait Varron; & la collation d'après souper n'avoit lieu que par extraordinaire & dans les festins d'apparat. (*D. J.*)

Repas du mort, *cæna mortui*, cérémonie funéraire en usage chez les anciens Hébreux, aussi-bien que chez plusieurs autres peuples. Elle consistoit à faire un festin ou sur le tombeau même d'une personne qu'on venoit d'inhumer, ou dans sa maison après ses funérailles.

Le prophete Baruch, *chap. vj. vers.* 31. parle en ces termes de ceux des païens, *rugiunt autem clamantes contra deos suos, sicut in cæna mortui*, les païens *hurlent en présence de leurs dieux, comme dans un* repas *qu'on fait pour les morts*. Il parle de certaines solemnités où les idolâtres faisoient de grandes lamentations, comme dans les fêtes d'Adonis. *Voyez* Adonies *ou* Adoniennes.

Quant aux *repas* pour les morts, on en distinguoit de deux sortes, les uns se faisoient dans la maison du mort au retour du convoi, entre les parens & ses amis qui ne manquoient pas d'y faire éclater leur douleur par des cris & des lamentations; les autres se faisoient sur le tombeau même du mort, l'on y servoit à-manger pour les ames errantes, & on croyoit que la déesse Trivia qui présidoit aux rues & aux chemins s'y trouvoit pendant la nuit: mais en effet c'étoient les pauvres qui venoient pendant les ténebres enlever tout ce qui étoit sur le tombeau.

Est honor; & tumulis animas placare paternas,
Parvaque in extructas munera ferre pyras.
Ovid. *fast.*

Quelquefois néanmoins les parens faisoient un petit *repas* sur le tombeau du mort. *Ad sepulcrum antiquo more silicernium confecimus, id est* περίδειπνον *quo pransi discedentes dicimus alius alii: vale.* Nonn. Marcell. *ex Varron.*

L'usage de mettre de la nourriture sur les sépulcres des morts étoit commun parmi les Hébreux. Tobie exhorte son fils à mettre son pain sur la sépulture du mort & de n'en point manger avec les pécheurs, c'est-à-dire avec les païens qui pratiquoient la même cérémonie.

Cette coutume étoit presque générale, elle avoit lieu chez les Grecs, chez les Romains, & presque dans tout l'Orient. Encore aujourd'hui, dans la Syrie, dans la Babylonie, dans la Chine la même chose est en usage. Saint Augustin, *épitre* 22, remarque que de son tems en Afrique on portoit à manger sur les tombeaux des martyrs & dans les cimetieres. La chose se fit dans les commencemens fort innocemment, mais ensuite il s'y glissa des abus que les plus saints & les plus zélés évêques, comme S. Ambroise & S. Augustin, eurent assez de peine à déraciner.

Les *repas* qu'on faisoit dans la maison du mort parmi les Juifs étoient encore de deux sortes; les uns se faisoient pendant la durée du deuil, & ces *repas* étoient considérés comme souillés, parce que tous ceux qui avoient part, étoient impurs à cause des obseques du mort: les autres qu'on faisoit dans le deuil sont ceux qui se donnoient après les funérailles. Josephe, *lib. II. de bell. judaic. c. j.* raconte qu'Archelaüs, après avoir fait pendant sept jours le deuil du roi son pere, traita magnifiquement tout le peuple; & il ajoute que c'est la coutume dans sa nation de donner à toute la parenté du mort des *repas* qui entrainent souvent une dépense excessive. *Voyez* Funérailles, Deuil, Tombeau, Sépulcre, *&c.* Calmet, *Diction. de la Bible, tome III. p.* 364.

Repas *de noces*, (*Antiq. grecq.*) pour instruire le lecteur de la nature des *repas de noces* chez les Grecs, je ne puis guere mieux faire que de transcrire la description qu'en a donnée Lucien dans un dialogue intitulé *les lapithes:* c'est dommage que ce morceau soit si court.

Dès qu'on fut assemblé, dit Lucien, & qu'il fallut se mettre à table, les femmes, qui étoient en assez grand nombre, & l'épousée au milieu couverte d'un voile, prirent le côté de la main droite, & les hommes se mirent vis-à-vis; le banquier Eucrite au haut bout, puis Aristenet: ensuite Zénothemis & Hermon: après eux s'assit le péripatéticien Cléodeme, puis le platonicien, & ensuite le marié; moi après, le précepteur de Zénon après moi, puis son disciple.

On mangea assez paisiblement d'abord, car il y avoit quantité de viandes, & fort bien apprêtées. Après avoir été quelque tems à table, Alcidamas le cynique entra: le maître de la maison lui dit qu'il étoit le bien venu, & qu'il prît un siege près de Dionysidore. Vous m'estimeriez bien lâche, dit-il, de m'asseoir à table ou de me coucher comme je vous vois, à demi renversés sur ces lits avec des carreaux de pourpre, comme s'il étoit question de dormir, & non pas de manger: je me veux tenir de bout, & paître deçà & delà à la façon des Scythes, *&c.* cependant les santés couroient à la ronde, & l'on s'entretenoit de divers discours. Comme on tardoit à apporter un nouveau service, Aristene qui ne vouloit pas qu'il se passât un moment sans quelque divertissement, fit entrer un bouffon pour rejouir la compagnie. Il commença à faire mille postures extravagantes, avec sa tête rase & son corps tout disloqué; ensuite il chanta des vers en égyptien; après cela il se mit à railler chaque convive, ce dont on ne faisoit que rire. On apporta le dernier service, où il y avoit pour chacun une piece de gibier, un morceau de venaison, un poisson & du dessert: en un mot, tout ce qu'on peut honnêtement ou manger, ou emporter. (*D. J.*)

REPASSER, v. act. (*Gram.*) c'eſt paſſer plusieurs fois. Caron ne *repaſſe* perſonne. L'armée a *repaſſé* le Rhin. *Repaſſez* ſur cet endroit de votre diſcours. *Repaſſez* votre journée le ſoir. *Voyez les articles ſuivans.*

REPASSER *un compte*, (*Commerce.*) c'eſt l'examiner, le calculer de nouveau, en reprendre tous les articles pour voir ſi l'on n'a rien omis, ou ſi l'on ne s'eſt point trompé. *Diction. de Com.*

REPASSER, *terme de Blanchiſſeuſe*; c'eſt mettre un linge mouillé ſur un linge qui eſt ſéché, & détirer proprement le linge ſeché pour en accommoder les ourlets; ce mot ſignifie encore *polir* avec le fer. On dit auſſi *repaſſer* le point à l'ivoire, pour dire l'*ajuſter*, & le relever avec une dent d'ivoire, après qu'on l'a *repaſſé* au fer. (*D. J.*)

REPASSER, *terme de Boulanger*; c'eſt remettre au four du pain raſſis afin de la rattendir.

REPASSER *des cuirs*, les remettre en couleur & leur donner un nouveau luſtre. Les Bourreliers le diſent ordinairement des harnois de chevaux, & les Selliers des cuirs de caroſſes, qu'ils noirciſſent avec le noir des Courroyeurs. *Voyez* SELLIER & BOURRELIER.

REPASSER, (*Cardeur.*) c'eſt la derniere façon que les Cardeurs donnent à la laine pour être propre à filer. Pour y parvenir, ils la paſſent pluſieurs fois ſur des repaſſettes, & la roulent en feuillets avec le dos de ces repaſſettes. *Voyez* FEUILLETS & REPASSETTES.

REPASSER un chapeau neuf au feu; *terme de Chapelier*, qui ſignifie en *applatir* le poil avec un inſtrument de fer, ſemblable à celui dont ſe ſervent les blanchiſſeuſes pour repaſſer le linge, à l'exception qu'il eſt plus épais, & plus large; cette façon n'eſt en uſage en France que depuis fort peu de tems, & nous vient des chapeliers anglois. *Voyez* CHAPEAU.

Repaſſer un chapeau vieux; c'eſt le reteindre & lui donner un nouveau luſtre & un nouvel apprêt. Il y a des maitres chapeliers qui ne s'occupent qu'à *repaſſer* des chapeaux pour les revendre; tels ſont ceux qui étalent ſous le petit châtelet, & dans d'autres endroits de Paris. Quoique ces ouvriers ſoient chapeliers auſſi bien que les autres, ils ne peuvent point cependant travailler à la fabrique des chapeaux neufs, tant que dure l'option qu'ils ont faite de ne travailler qu'en vieux. *Voyez* CHAPELIER.

REPASSER, *en terme de Chauderonnier*, c'eſt polir une piece au marteau de maniere qu'aucun coup de tranche ni de panne ne paroiſſe.

REPASSER, *en terme de Doreur ſur bois*; c'eſt après que le champ a été vermillonné, donner une ſeconde couche de vermillon beaucoup plus vif ſur toutes les parties de l'ouvrage, ſans en excepter les ornemens les plus mats.

REPASSER, *en terme d'Epinglier*; c'eſt pouſſer la pointe d'une épingle au dernier degré de fineſſe qu'elle doit avoir. On y parvient en la poſant ſur une meule beaucoup plus douce que celle qui ſert à ébaucher. *Voyez* MEULE & ÉBAUCHER, & les *fig. Pl. de l'Epinglier.*

REPASSER *les craſſes*, (*Fondeurs de caracteres.*) c'eſt refondre les ſcories ou l'écume qui ſe forme ſur la fonte lorſqu'elle eſt en fuſion, & y mêlant de nouvelle matiere, la rendre propre à ſervir de nouveau. (*D. J.*)

REPASSER, (*Coutelier, Taillandier.*) on dit *repaſſer* un couteau, une ſerpe, un croiſſant, une faux, quand on les paſſe ſur la meule pour les mieux faire couper.

REPASSER une allée, un jardin, (*Jardinage.*) c'eſt le ratiſſer entierement.

REPASSER, *en terme de Layettier*, ſignifie la derniere façon qu'on donne à la planche pour la rendre liſſe & polie.

REPASSER, *terme de Teinture*; c'eſt reteindre de nouveau une étoffe dans la couleur qu'elle a déja, comme teindre de bleu en bleu, de noir en noir.

REPASSETTES, ſ. f. *en terme de Cardeur*, ce ſont des eſpeces de cardes très-fines qui ſervent à donner la derniere façon à la laine pour la rendre propre à être filée.

REPAVER, v. act. (*Gram.*) paver de-rechef. *Voyez* PAVÉ & PAVER.

REPAYER, v. act. (*Gram.*) c'eſt payer de nouveau. *Voyez* PAYEMENT, PAYE & PAYER.

REPECHER, v. act. (*Gram.*) c'eſt pêcher une ſeconde fois. *Voyez les articles* PÊCHE & PÊCHER.

REPEIGNER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt peigner de nouveau. *Voyez les articles* PEIGNE & PEIGNER.

REPEINDRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt peindre une ſeconde fois. *Voyez les articles* PEINDRE & PEINTURE.

REPENELLE, ſ. f. (*Chaſſe.*) petite baguette pliante & qui ſe redreſſe d'elle-même, & fait ainſi ſerrer un collet qu'on y a attaché pour prendre des petits oiſeaux.

REPENSER, v. n. (*Gram.*) c'eſt penſer de-rechef. *Voyez les articles* PENSÉE & PENSER.

REPENTAILLES, ſ. f. pl. (*Juriſprud.*) vieux mot qui ſignifioit l'*amende* que l'on faiſoit payer par celui qui vouloit rompre un mariage contracté, à l'autre conjoint, & auſſi l'aumône que l'on faiſoit payer en ce cas à l'égliſe. (*A*)

REPENTANCE, (*Théologie.*) c'eſt l'action de ſe repentir.

Clément d'Alexandrie dit: „ La *repentance*, c'eſt de „ ne point retomber, s'il eſt poſſible, dans les mê- „ mes péchés, mais d'arracher radicalement du cœur „ tous ceux que nous connoiſſons pouvoir nous pri- „ ver du ſalut „. Ce Dictionnaire ne ſouffre pas de plus grands détails. Il n'admet en ce genre que des définitions ſimples & vraies. (*D. J.*)

REPENTIR, ſ. m. (*Gramm.*) chagrin de l'ame qui a la conſcience de quelque faute commiſe & qui ſe la reproche.

Le *repentir* eſt d'une choſe paſſée. On achete bien cher des *repentirs*. Celui qui aura conſervé ſa ſanté, ſa fortune & ſa probité, n'aura aucun *repentir* bien cuiſant.

REPEPION, *terme de Cloutier d'épingle*; ſorte de petit poinçon à l'uſage des Cloutiers d'épingles.

REPERCER, v. act. (*Gram.*) *percer* une ſeconde fois. Les Bijoutiers entendent par ce mot *évuider* une plaque de métal ſelon un deſſein donné que l'on trace deſſus. On ſe ſert pour *repercer*, de forets, de limes & des petites ſcies. Ce mot eſt ſynonyme de *percer*,

RÉPERCUSSIFS, adj. *terme de Chirurgie concernant la matiere médicale externe*. Ce ſont des médicamens qui ont la vertu de repouſſer les humeurs qui font affluence ſur une partie, ou qui s'y ſeroient déjà engagées. Ils ne peuvent être appliqués avec fruit que dans le commencement des tumeurs inflammatoires pour en empêcher le progrès, ou dans des cas où l'on prévoit une inflammation néceſſaire ſans l'application de ces médicamens qui la préviennent, ou du moins la moderent.

On peut regarder les *répercuſſifs* ſous deux claſſes, qui ſont les rafraîchiſſans & les aſtringens. Chaque claſſe contient des genres & des eſpeces, qui different par leur nature & le degré de leur vertu.

Les *répercuſſifs* rafraîchiſſans ſe tirent des remedes aqueux, tels que la laitue, le pourpier, l'endive, la lentille d'eau, le blanc d'œuf, le frai de grenouille, &c. *Voyez* RAFRAICHISSANS. Les *répercuſſifs* aſtringens ſont les roſes rouges, les balauſtes, le ſang de dragon, le bol d'Arménie, l'alun. *Voyez* ASTRINGENS. Les auteurs mettent les narcotiques, tels que le ſolanum, la belladonna, la mandragore, l'opium. Et dans la ſeconde toutes les plantes vulnéraires, aromatiques, qui ont la vertu de fortifier & de corroborer les parties.

La doctrine des anciens ſur l'uſage des *répercuſſifs* étoit très-raiſonnée, & fait honneur au ſavoir & au diſcernement de ces premiers maîtres. Dans le traitement des tumeurs contre nature, ils avoient égard à la matiere antécédente, laquelle étoit l'humeur dont la tumeur ſe fait, & dans le tems qu'elle eſt encore en voie de former la fluxion. Dans ce premier tems on employoit, d'après le précepte de Galien, des *répercuſſifs* plus ou moins forts, excepté en ſix cas, très-clairement expoſés par Gui-de-Chauliac. 1°. Quand l'humeur eſt virulente ou vénéneuſe: 2°. lorſque la tumeur ſe fait par criſe, *voyez* CRISE: 3°. quand le ſiege de la tumeur eſt près de quelque partie reſpectable par l'importance de ſes fonctions: 4°. quand l'humeur eſt épaiſſe, craſſe & viſqueuſe: 5°. quand la matiere eſt ſituée profondément; & 6°. quand elle attaque les parties connues par les anciens ſous le nom d'*émunctoires*. On ſent aſſez, dans ce cas d'exception, quels ſont ceux où les *répercuſſifs* ſeroient dangereux, & ceux où ils ne ſeroient qu'inutiles.

Dans les cas où l'humeur eſt vénéneuſe, le danger de repouſſer au-dedans eſt manifeſte: cependant, en certain cas, comme dans les charbons gangreneux, les *répercuſſifs*, défendus par la premiere exception, peuvent être employés utilement, non ſur la tumeur,

mais au-dessus du mal, pour défendre la partie supérieure du membre, de la contagion des sucs corrompus, & donner aux vaisseaux le ressort nécessaire pour soutenir l'action vitale dans une partie où il y a des semences de mort. Pendant ce tems on administre les remedes généraux qui sont indiqués; on établit un régime convenable; on fait usage des remedes intérieurs appropriés pour corriger la mauvaise qualité des liqueurs, & l'on traite le vice local suivant les indications qu'il présente au chirurgien savant & expérimenté. Il y a des cas où l'on peut scarifier la partie pour procurer le dégorgement des sucs putrides ou putrescibles qui sont en stagnation. Dans d'autres cas, on peut, par l'application d'un cautere potentiel, fixer l'humeur sur la partie, & attirer une prompte suppuration. D'autres circonstances peuvent exiger de détruire promptement la partie par le cautere actuel qui desseche puissamment, & fortifie les vaisseaux de la circonférence du mal.

Lorsque la tumeur se fait par crise, les *répercussifs* seroient dangereux, puisqu'ils agiroient directement contre l'intention de la nature, qu'il faut favoriser par des émolliens & des maturatifs: c'est le cas de la seconde exception.

Il suffit de donner pour le cas de la troisieme exception l'exemple du danger des *répercussifs* appliqués extérieurement dans les maux de gorge, dont on a vu l'usage suivi de suffocation par la métastase de l'humeur sur la poitrine. *Voyez* MÉTASTASE.

Les *répercussifs* détermineroient l'induration des tumeurs par congestion faite de sucs lymphatiques, disposés à l'épaississement. C'est le cas de la quatrieme exception.

Quand le siege de la tumeur est profond, on appliqueroit en vain des *répercussifs*, à l'action desquels l'humeur ne seroit point soumise; c'est le cas de l'inutilité de ces remedes qui fait l'objet de la cinquime exception.

Le sixieme cas d'exception présente précisement le même inconvénient que le second; parce que la matiere morbifique déposée sur certaines parties doit faire regarder les tumeurs qui en sont formées comme critiques, quoiqu'elles ne soient pas la terminaison d'une fievre aiguë.

On applique avec succès les *répercussifs* dans les premiers momens d'une contusion; on trempe le pié dans de l'eau très-fraiche, & même dans de l'eau à la glace, dans le cas d'entorse; ayant toutefois égard aux circonstances où se peuvent trouver d'ailleurs les personnes auxquelles ce remede pourroit convenir; telle est une femme qui auroit ses regles, un homme fort échauffé par exercice violent. On risqueroit une suppression des menstrues dans le premier cas, & une fluxion de poitrine dans le second.

Les plaies contuses récentes admettent les *répercussifs*: jusqu'au quatrieme jour ils appaisent la douleur, & préviennent l'inflammation en procurant la résolution la plus prompte des sucs épanchés dans l'interstice des fibres déchirées & meurtries par la contusion, tels que les cataplasmes des quatre farines avec le vinaigre & un peu d'huile rosat, ou des embrocations avec l'*oxirodinum*. Les saignées faites à-propos, & réitérées suivant l'exigence, aident & favorisent beaucoup le bon effet des topiques *répercussifs*.

Bien des praticiens appliquent pour premiere piece d'appareil, dans le premier pansement d'une fracture, un défensif avec le bol d'Arménie, l'alun de roche & le blanc d'œuf. *Voyez* DÉFENSIF.

Après les amputations des membres on se servoit anciennement de *répercussifs* pour fortifier la partie supérieure. Par exemple, après l'amputation de la jambe, le défensif s'appliquoit quatre travers de doigts au-dessus du genou. Il étoit composé de sang de dragon, de bol d'Arménie, de terre sigillée, d'aloës, de mastic, mêlée en consistance de miel dans des blancs d'œufs & de l'huile rosat; on appliquoit cette composition sur des étoupes trempées dans de l'oxicrat. Cette pratique négligée par les modernes, pourroit être remise en usage avec succès; on ne manqueroit pas de raisons pour en faire connoître l'utilité.

Quand on applique des *répercussifs* au commencement des tumeurs inflammatoires, il faut les prendre dans la classe des rafraichissans, & avoir egard au degré de chaleur. On peut consulter à ce sujet Fabrice d'Aquapendente, au *livre I.* du pentateuque chirurgical, *article* du phlegmon, & le *premier tome* du recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie, dans lequel on trouvera deux mémoires sur cette question.... *Déterminer les différentes especes de* répercussifs, *leur maniere d'agir, & l'usage qu'on en doit faire dans les différentes maladies chirurgicales*. (*Y*)

RÉPERCUSSION, *terme de Méchanique*, qui signifie la même chose que *réflexion*. *Voyez* RÉFLEXION.

RÉPERCUSSION, s. f. *terme de Chirurgie*, action des remedes répercussifs. La connoissance de la distribution vasculeuse dans toutes les parties du corps, rend raison de la maniere d'agir des remedes qui font rentrer dans les vaisseaux les humeurs extravasées. Ce sont des substances froides & astringentes qui font contracter les fibres, & poussent comme par compression les fluides dans les veines. Dans les engorgemens inflammatoires, l'astraction que les répercussifs donnent aux vaisseaux, fait retrograder l'humeur, & la renvoie vers les anastomoses supérieures & collatérales; la *répercussion* est une espece de refoulement subit, à la différence de la résolution qui se fait peu-à-peu, & par l'atténuation des particules du fluide engagé. Aussi les résolutifs n'ont-ils presque jamais d'inconvénient; & les remedes capables de causer la *répercussion* sont dangereux dans tous les cas où leur usage peut être efficace, & où ils sont contre-indiqués. *Voyez* RÉPERCUSSIFS. Lors même qu'ils ne peuvent opérer la *répercussion*, ils ont des inconvéniens, comme de causer la gangrene dans les phlegmons, en fixant l'humeur qui n'a pas assez de fluidité pour céder à l'action répulsive, & en suffoquant le principe vital par un engorgement absolu; ou de procurer l'induration dans le cas où l'humeur est épaisse & visqueuse, en dissipant l'humeur aqueuse qui sert de véhicule aux sucs albumineux & gélatineux, *&c.* (*Y*)

RÉPERCUSSION, *en terme de Musique*; est une répétition fréquente des mêmes sons. *V.* RÉPETITION.

C'est ce qui arrive souvent dans la modulation où les cordes essentielles de chaque mode, celles qui composent la triade harmonique, doivent être rebattues plus souvent que pas une des autres, sur-tout dans le plein-chant. Entre les trois cordes de cette triade, les deux extrèmes, c'est-à-dire la finale & la dominante, qui sont proprement la *répercussion* du ton, doivent être plus souvent rebattues que celle du milieu ou la médiante, qui n'est que la *répercussion* du mode. (*S*)

RÉPERCUTER, v. act. (*Gramm.*) *Voyez les articles* RÉPERCUSSIF & RÉPERCUSSION.

REPERDRE, v. act. (*Gramm.*) c'est perdre ce que l'on a ou gagné, ou acquis, ou trouvé, ou déja perdu une premiere fois. *Voyez* PERDRE & PERTE.

RÉPERTOIRE, s. m. (*Littérature.*) terme francisé du latin *reperire*, trouver. On entend par ce mot un lieu où les choses sont disposées par ordre, de maniere qu'on peut les y trouver aisément lorsqu'on en a besoin. On ne l'emploie guere que pour exprimer un recueil de matieres qu'on fait pour sa propre commodité. *Voyez* RECUEIL.

Les tables des livres, quand elles sont exactes & bien faites, sont aussi des *répertoires* qui indiquent les matieres traitées dans les ouvrages. Les lieux communs sont des *répertoires*, mais dont l'utilité n'est pas généralement reconnue. *Voyez* LIEU COMMUN, TOPIQUE.

REPERTOIRE, (*Teneurs de livres.*) nom que le teneur de livres donne à une sorte de livre formé de vingt-quatre feuillets, qui se tient par ordre alphabétique. Il sert à trouver avec facilité sur le grand livre, ou livre de raison, les divers comptes qui y sont portés, les autres noms du *répertoire* sont *alphabet*, *table* ou *index*. *Ricard.* (*D. J.*)

REPERTOIRE *anatomique*, (*Architecture.*) c'est une grande salle près de l'amphithéatre des dissections, où l'on conserve avec ordre des squeletes d'hommes & d'animaux. Tel est le *répertoire* du jardin du roi, à Paris. (*D. J.*)

REPESER, (*Commerce.*) peser une seconde fois. *Voyez* PESER & POIDS.

RÉPÉTER, v. act. (*Gramm.*) c'est dire plusieurs fois. On ne sauroit trop *répéter* aux hommes ce qu'il leur importe de savoir. Les auteurs se *répetent* souvent. On a *répété* les signaux. On a *répété* cette piece. On *répete* cet effet. Les échos *répetent* ce qu'on leur confie. *Voyez les articles* RÉPÉTITION.

RÉPETITEUR, s. m. (*Gram.*) maître qui fait répéter à des écoliers les leçons de leurs professeurs.

On

On a un *répetiteur* de Grammaire, de Philosophie, de Mathématiques.

RÉPETITION, f. f. (*Gramm.*) il y a trois sortes de *répétitions*; des *répétitions* nécessaires, des *répétitions* élégantes, & des *répétitions* vicieuses.

Il y a des *répétitions* si nécessaires, qu'on ne sauroit les obmettre, sans faire une mauvaise construction: exemples: *le fruit qu'on tire de la retraite, est de se connoître, & de connoître tous ses défauts*. Si l'on disoit simplement, *le fruit qu'on tire de la retraite est de se connoître & tous ses défauts*, on parleroit mal, car *se connoître* ne feroit pas bien construit avec *tous ses défauts*. *Il n'avoit point en cela d'autres vues que de lui apprendre, & d'apprendre à chacun par son exemple, à obéir avec soumission, & à mortifier son jugement propre; apprendre* est répété ici, par la même raison que *connoître* est répété dans le premier exemple.

Il y a d'autres *répétitions* nécessaires pour la régularité du style, ou pour la netteté; exemple, *d'où viennent tous vos troubles & vos peines d'esprit? tous* ne se construit pas bien avec *peines*, qui est féminin; ainsi il faut dire, *& toutes vos peines*; mais quand deux substantifs seroient du même genre, il ne faudroit pas laisser de répéter quelquefois *tout*; comme *l'ancien serpent s'armera contre vous de toute sa malice & de toute sa violence*, & non pas *de toute sa malice & sa violence*. Voici deux exemples qui regardent la netteté: *faites état d'acquérir ici une grande patience, plutôt qu'une grande paix; vous la trouverez cette paix, non pas sur la terre, mais dans le ciel*. Le mot de *paix* répété, rend le discours plus net; car sans cette *répétition*, le pronom *la* pourroit se rapporter à *patience* aussi-bien qu'à *paix*. *La vue de l'esprit a plus d'étendue que la vue du corps*. Si l'on disoit *que celle du corps*, *celle* feroit équivoque avec *étendue*.

Les *répétitions* élégantes sont celles qui contribuent à la politesse & à l'ornement; en voici des exemples; *les grands se plaisent dans les défauts, dont il n'y a que les grands qui soient capables; j'oublie que je suis malheureux, quand je songe que vous ne m'avez pas oublié; il s'est efforcé de connoître Dieu, qui par sa grandeur est inconnu aux hommes; & de connoître l'homme, qui par sa vanité, est inconnu à lui-même. Tout ce qui n'a que le monde pour fondement se dissipe & s'évanouit avec le monde; le mérite l'avoit fait naître, le mérite le fit mourir*.

Les maitres de l'art ont donné quelques regles sur l'emploi des *répétitions* dans notre langue: 1°. on répete quelquefois agréablement le substantif tout seul; par exemple, *ces hommes qui ne savent que tuer des gens, sont d'étranges gens*: 2°. l'adjectifs se répete avec beaucoup de grace; *ceux qui sont nés grands seigneurs n'ont qu'un petit avantage au-dessus des autres, s'ils ne travaillent à devenir de grands hommes*: 3°. souvent l'adjectif se répete avec le substantif; *la chaleur de ses mouvemens les plus passionnés n'est qu'une fausse chaleur*: 4°. la *répétition* du verbe a de la grace; le Maître a dit dans ses plaidoyers, *il s'est efforcé de connoître Dieu, qui par sa grandeur est inconnu aux hommes; & de connoître l'homme, qui par sa vanité est inconnu à lui-même*: 5°. notre langue a certains mots dont la *répetition* est presque toujours agréable; telle est le verbe faire, *je n'ai fait aujourd'hui que ce que j'ai fait* depuis vingt ans: 6°. les prépositions doivent être nécessairement répétées, quand le second substantif est réellement distingué du premier, sans qu'il faille considerer s'ils sont synonymes ou approchans, différens ou contraires; ainsi il faut dire, *les Poetes different les uns des autres par la variété des sujets qu'ils imitent, & par la maniere de l'imitation*, & non pas, *& la maniere de l'imitation*.

C'en est assez sur la *répétition* en grammairien, il faut présentement la considérer dans l'art oratoire. *Voyez* donc *l'article suivant*. (*D. J.*)

RÉPETITION, (*Art orat.*) le mot en porte la définition:

> *On égorge à la fois les enfans, les vieillards,*
> Et *le frere* & *la sœur*, & *la fille* & *la mere*.

La *répétition* de la conjonction & semble multiplier les meurtres, & peindre la fureur du soldat. Quelquefois le mot répété est au commencement de différentes phrases qui arrivent toutes à la file sous le même chef,

> Ici *je trouve le bonheur*,
> Ici *je vis sans spectateur*,
> *Dans le silence littéraire;*
> Loin *de tout importun jaseur*,
> Loin *des froids discours du vulgaire*,
> *Et des hauts tons de la grandeur*.
> Loin *de ces troupes doucereuses*,
> *Où d'insipides précieuses*,
> *Et de petits fats ignorans*,
> *Viennent conduits par la folie*,
> *S'ennuyer en cérémonie*,
> *Et s'endormir en compliment*.
> Loin *de ces plates coteries*,
> *Où l'on voit souvent réunies*
> *L'ignorance en petit manteau*,
> *La bigoterie en lunettes*,
> *La minauderie en cornettes*,
> *Et la réforme en grand chapeau*.
> Loin, &c.

Quelquefois c'est une exclamation répétée,

> *O rage, ô desespoir, ô fureur ennemie!*

Quelquefois c'est la *répétition* des mêmes mots. *J'ai tué, j'ai tué, non un Spurius Metellus, non*, &c.

> *Me me adsum qui feci, in me convertite ferrum*.

Virgile

„ C'est moi, c'est moi, vous, dis-je, qui ai lancé le „ trait, portez sur moi vos armes vengeresses.

La Fontaine se sert avec une grace naive de la *répétition* dans une de ses fables:

> *Et puis la papauté vaut-elle ce qu'on quitte;*
> Le repos, le repos, *trésor si précieux*,
> *Qu'on en faisoit jadis le partage des dieux!*

La *répétition* du mot est encore dans certaines occasions plus forte & plus pressante, quand elle est séparée par d'autres mots: „ Catilina vous vivez néan„ moins, & vous vivez, non pour changer de con„ duite, mais pour devenir plus audacieux; & ail„ leurs, j'ai vû, quelle indignité! j'ai vû de mes yeux, „ les biens du grand Pompée, &c.

Quintilien cite plusieurs traits de la *répétition* des mêmes choses en différens termes: „ C'est le trouble „ & l'égarement qui s'est emparé de son esprit; c'est „ l'usage de ses crimes qui l'a aveuglé; ce sont les „ furies; oui les furies elles mêmes qui l'ont poussé „ dans le précipice.

D'autres fois la *répétition* d'un même nom imprime de la force au discours: „ Ah, Coridon! Coridon „! Mais la harangue de Cicéron contre Rullus, qui vouloit faire passer une loi préjudiciable à l'intérêt de la république, va nous donner un exemple de la *répétition* du nom de Rullus, également heureux & bien placé: „ Quel est l'auteur de cette loi nouvelle (dit „ Cicéron)? Rullus. Qui est celui qui prétend priver „ du droit de suffrage la plus grande partie du peu„ ple? Rullus. Qui est-ce qui a un secret tout prêt pour „ ne faire sortir de l'urne que les noms des tribus où „ il croit avoir le plus de crédit? Rullus. Qui nom„ mera les décemvirs selon ses vues & ses intérêts? „ Rullus. Qui sera le premier de ces décemvirs? faut„ il le demander? Rullus. Enfin qui sera le maître ab„ solu des biens de l'état? le seul Rullus. Voilà, Mes„ sieurs, comment on vous traite, vous qui êtes les „ maîtres & les rois des nations! A peine une si hon„ teuse prévarication seroit-elle soufferte sous l'em„ pire d'un tyran, & dans une société d'esclaves.

S'il y a des *répétitions* de mots pour donner de la force au discours, il y a des *répétitions* d'une même pensée sous des ornemens différens, qui tendent au même but. Une pensée importante qui passe comme un éclair, n'est guere qu'apperçue; si on la répete sans art, elle n'a plus le mérite de la nouveauté. Que faire? il faut la présenter plusieurs fois, & chaque fois avec des décorations différentes; de maniere que l'ame, occupée par cette sorte de prestige, s'arrête avec plaisir sur le même objet, & en prenne toute l'impression que l'orateur se propose de lui donner. Qu'on observe la nature quand elle parle en nous, & que la passion seule la gouverne, la même pensée revient presque sans cesse, souvent avec les mêmes termes; l'art suit la même marche, mais en variant peu les dehors.

Hé quoi! vous ne ferez nulle distinction
Entre l'hypocrisie & la dévotion?
Vous les voulez traiter d'un semblable langage,
Et rendre même honneur au masque qu'au visage?
Egaler l'artifice à la sincérité,
Confondre l'apparence avec la vérité,
Estimer le phantôme autant que la personne,
Et la fausse monnoie à l'égal de la bonne.

Il n'est point d'inattention qui tienne contre une pensée si obstinée à reparoître, il faut qu'elle entre dans l'esprit & qu'elle s'y établisse, malgré toute résistance. Il y a grande apparence, dit M. le Batteux, dont j'ai emprunté tant de choses ici, il y a grande apparence, que c'est là le *copia rerum & sententiarum* des Latins; cette abondance vigoureuse qui fait le discours, plein de verve, roule à grands flots, & emporte tout avec elle.

Enfin les maîtres de l'art conviennent que les *répétitions* faites à propos, contribuent beaucoup à l'élégance du discours, & sur-tout à la dignité des vers; Malherbe en particulier en connoissoit bien le mérite, & s'en est servi souvent avec succès. Il dit au roi:

Quand la rébellion, plus qu'une hydre féconde,
Auroit pour te combattre, assemblé tout le monde,
Tout le monde assemblé s'enfuiroit devant toi.

Mais la *répétition* latine qui a servi de modele à Malherbe est encore meilleure.

Pan etiam Arcadia mecum si judice certet,
Pan etiam Arcadia dicet se judice victum. (*D. J.*)

Répétition, (*Jurisprud.*) est l'action de demander en justice quelque chose qui nous appartient, ou qui nous est dû.

Quelquefois le terme de *répétition*, signifie la *réitération* d'un acte ou d'un fait.

Répétition de retrait qui a lieu dans quelques coutumes, est lorsque le lignager le plus éloigné qui a été évincé de son acquisition par le lignager plus prochain, retire à son tour l'héritage sur l'étranger, auquel le lignager plus prochain l'a vendu.

Répétition de témoins, est une nouvelle audition de témoins qui ont déja été entendus dans la même affaire; ce qui arrive lorsqu'ayant déposé dans une enquête, le procès civil est converti en procès criminel; car comme on ne convertit point les enquêtes en informations, quoique les informations puissent être converties en enquêtes, on fait entendre dans l'information les témoins qui ont été entendus dans l'enquête; ce qui s'appelle *répéter les témoins*. (*A*)

Répétition, *terme de Musique & de Theatre*, c'est l'essai que l'on fait en particulier d'une piece que l'on veut exécuter en public, pour que les acteurs puissent prévoir leurs parties, pour qu'ils se concertent & s'accordent bien ensemble, & pour qu'ils puissent rendre exactement ce qu'ils ont à exprimer, soit pour le chant, soit pour la déclamation ou les gestes, ainsi on dit *répéter* une comédie, un opéra, un motet, &c.

Répétition en *Musique*, est encore la réitération d'un même air, d'un morceau de chant, même d'une note, &c. *Voyez* Reprise. (*S*)

Répétition, (*Horlogerie.*) montre ou pendule à *répétition*; c'est une montre ou pendule qui ne sonne l'heure & les quarts, &c. que lorsqu'on pousse le poussoir, ou que l'on tire le cordon.

On doit cette invention aux Anglois; ce fut en 1676, vers la fin du regne de Charles II. qu'un nommé *Barlous* inventa les pendules à *répétition*: cette nouveauté excita l'émulation de la plûpart des horlogers de Londres, qui s'attacherent à l'envi à faire des pendules de cette espece; ce qui en produisit en peu de tems un très-grand nombre construites de toutes sortes de façons. On continuoit toujours à faire de ces pendules, lorsque sur la fin du regne de Jacques II. le même Barlou ayant imaginé de faire des montres de la même espece, & en ayant en conséquence fait faire une par M. Tompion, le bruit courut parmi les Horlogers, qu'il vouloit la présenter à la cour, pour obtenir un privilége exclusif pour ces sortes de montres. Là-dessus quelques-uns d'entre eux ayant appris que Quare, un des plus habiles horlogers que les Anglois ayent jamais eu, avoit inventé quelque chose de semblable, ils le solliciterent de s'opposer au privilége de Barlou. Ils s'adresserent donc tous les deux à la cour, & une montre de l'une & l'autre construction ayant été présentée au roi dans son conseil; le roi après avoir fait l'épreuve de l'une & de l'autre, donna la préférence à celle de M. Quare; ce qui fut rendu public dans la gazette de Londres.

Voici la différence de ces deux *répétitions*: dans celle de Barlou on faisoit répéter la montre en poussant en-dedans deux petites pieces situées l'une d'un côté de la boite, l'autre de l'autre. La premiere faisoit sonner les heures, & l'autre les quarts: dans celle de Quare une seule cheville située près du pendant servoit à ces deux effets; car en la poussant comme cela se fait encore aujourd'hui, la montre sonnoit l'heure & les quarts.

On a fait des pendules & des montres à *répétition* de tant de constructions différentes, que ce seroit un grand travail que d'entreprendre de donner une description de chacune en particulier, nous nous contenterons de parler de celles qui sont les meilleures & le plus en usage.

Comme les pendules à *répétition* sont d'un plus grand volume que les montres, & que les machines en sont plus sensibles, nous commencerons par en expliquer la méchanique.

Description d'une pendule à répétition. *Voyez dans nos figures, Planches de l'Horlogerie*, une pendule à *répétition*, dont le cadran est ôté; au moyen de quoi on voit toutes les pieces de la cadrature. La *fig.* 31. représente le calibre de cette *répétition*. *ABCDE*, sont les roues du mouvement, comme dans les pendules ordinaires, & *FGHI*, celles du rouage de la *répétition*, les roues *GH* & le volant ne servent, comme dans toutes les sonneries, qu'à ralentir la vîtesse du rouage. *Voyez* Sonnerie.

Le cercle 79, qui représente la grande roue du rouage d'un côté, porte 12 chevilles, 1, 2, 3, &c. & de l'autre que l'on ne voit pas, trois seulement.

Ces 12 chevilles servent pour faire sonner les heures; les trois autres pour faire sonner les quarts; le rochet *F* est adapté à un arbre de barillet, dont l'extrémité formée en quarré, passe au-travers la platine des piliers *pp*, *figure* 32, & porte la poulie *b*: il faut supposer cet arbre perpendiculaire au plan de la platine de dessus *DD*, & entrant dans un barillet attaché fixément à celle des piliers *PP*, ce barillet contient un ressort, qui, comme il a été expliqué à *l'article* Barillet, est accroché à l'arbre & au barillet, de façon qu'en tournant l'arbre ou le rochet dans le sens 3, 2, 1, *figure* 31, on bande le ressort. Le rochet *F* est adapté avec la grande roue 79, comme la fusée d'une montre avec sa grande roue, & au moyen de l'encliquetage, il peut lorsque l'on bande le ressort, tourner de 3 en 2 sous la roue; mais lorsque le ressort se débande, tournant alors en sens contraire de 2 en 3, il entraîne la roue avec lui, & par ce moyen, ses chevilles 1, 2, 3, &c. leve la bascule *K*, qui sert à faire frapper le marteau: *K* n'est que le plan de cette bascule; on la voit mieux en *BB*, *figure* 32, où celle-là & celles des quarts sont adaptées sur leurs tiges. Venons à la cadrature.

On la voit représentée en détail dans les *figures* 33 & 34. *T*, *figure* 33, est la chaussée ou roue de chaussée; cette roue, comme on l'a dit à *l'article* Chaussée, fait un tour par heure, & porte l'aiguille des minutes. Sur cette roue *Tt*, est placé fixément le limaçon des quarts *Q* & *q*; sur ce limaçon est joint la surprise *R* & *r*, qui y est retenue par une virolle 4, 4, *figure* 34. on en verra l'usage plus bas. *Xx*, est la roue des minutes, *A* est l'étoile qui fait son tour en 12 heures; on en voit le profil en *a*, *figure* 34, *Z* & *z* est le sautoir ou valet qui fait echapper promptement une dent de l'étoile à chaque heure. *Voyez* Valet. Sur l'étoile *A*, est adapté fixement le limaçon des heures *B*; *D* est le rateau ou la crémaillere qui est mue au moyen du pignon *E*, fixé sur la poulie *G*, & dont *gei*, est le profil; *ML* est la main, & *ml* son profil.

La *figure* 34 represente la platine dont on a ôté toutes les pieces, & où on voit seulement leurs places, la *figure* 34, n°. 2. cette même platine vue de profil avec les chevilles sur lesquelles portent les pieces; la place de chaque piece est exprimée par une ligne ponctuée qui indique la cheville sur laquelle elle doit être posée; 3 & 4, *figure* 34, sont deux ressorts. Supposant toutes ces pieces remises sur leur platine, comme dans la *figure* 32, nous allons expliquer leurs effets.

Avant cependant d'entrer dans aucun détail là-dessus, il est bon de se rappeller quels sont les effets que

que la pendule à *répétition* doit produire: ils sont au nombre de quatre; il faut lorsque l'on tire le cordon, 1°. que la pendule sonne; 2°. qu'elle sonne l'heure; 3°. qu'elle sonne aussi les quarts, si elle en doit sonner, selon l'heure marquée par les aiguilles; enfin, il faut qu'ayant une fois répété l'heure juste, elle continue de le faire tant que la pendule ira. On va voir comment les pieces que nous venons de décrire, par leurs constructions & leurs dispositions respectives, exécutent tous ces effets.

En tirant le cordon *VV*, attaché à la poulie *G*, on la fait tourner de *G* vers *D*; cette poulie entrant quarrément, comme nous l'avons dit sur l'arbre de barillet, elle ne peut tourner sans qu'il tourne aussi dans le même sens, c'est-à-dire de 3 en 2, *&c. fig.* 31; mais c'est le sens dans lequel il bande le ressort, & dans lequel il peut tourner indépendamment de la roue 79, *même figure*: par conséquent cette roue restera fixe, & le ressort sera bandé d'une quantité proportionnelle à l'arc parcouru par la poulie; ainsi plus cet arc sera grand, plus il sera bandé; maintenant si on lâche le cordon, le ressort en se débandant fera tourner l'arbre de barillet en sens contraire, & conséquemment la roue en même tems qui parcourra par ce moyen un arc égal à celui que la poulie avoit parcouru en sens contraire par le mouvement du cordon. Les chevilles rencontrant alors la bascule du marteau des heures, le fera frapper sur le timbre. D'où l'on voit 1°. comment en tirant le cordon on fait sonner la pendule; pour concevoir ensuite comment elle sonne un nombre de coups déterminés, on remarquera que le rateau *D* engrene dans le pignon *E* adapté à la poulie; qu'ainsi on ne peut la faire tourner sans faire mouvoir aussi le rateau, & que l'arc qu'il décrit est toujours proportionnel à l'espace parcouru par la poulie. Par conséquent que s'il parcourt un grand arc, la poulie parcourra un grand espace; le ressort sera beaucoup bandé, & en se débandant, il fera parcourir à la roue 79, *figure* 31, un grand arc; ce qui fera passer un plus grand nombre de chevilles devant la bascule, & la fera par conséquent frapper un nombre de coups toujours proportionnel à l'arc parcouru par le rateau. Pour faire donc que ce nombre de coups soit différent & toujours semblable à l'heure marquée; la queue *HH* du rateau, lorsqu'on tire le cordon, va s'appuyer sur le degré *B* du limaçon des heures, de façon, par exemple, que lorsqu'elle porte sur le degré *DD* du plus grand rayon, la poulie a décrit un petit arc; le ressort a été peu bandé, & en se débandant il fera parcourir un arc à la roue, tel qu'il ne passera qu'une cheville sur la bascule du marteau, qui en conséquence ne frappera qu'un coup. Si l'on suppose au contraire que le limaçon soit dans une autre situation, telle, par exemple, que la queue du rateau s'enfonce jusque dans le degré *oo* du plus petit cercle; alors le ressort sera bandé tout ce qu'il peut l'être, & en se debandant il fera parcourir à la roue un espace tel que les 12 chevilles passeront toutes sous la levée du bascule du marteau, & feront en conséquence sonner 12 coups: d'où il est clair, 1°. qu'en tirant le cordon, la pendule sonnera; 2°. qu'elle sonnera un certain nombre de coups déterminé par le limaçon des heures. Pour que ce nombre de coups soit toujours égal à l'heure marquée par l'aiguille, l'étoile saute d'une dent toutes les heures au moyen de la cheville *K* fixée sur la surprise. Ainsi supposant qu'il soit midi & demi à la pendule, & qu'elle aille dans une demi-heure, la surprise fera sauter l'étoile d'une dent ou de la douzieme partie de son tour, & changera le degré répondant à la queue *H* du rateau; de façon que ce sera alors le degré *DD*, portion du plus grand cercle, pour qu'alors la pendule ne sonne qu'une heure; ainsi le limaçon étant une fois situé de façon que la pendule répete l'heure précise marquée par les aiguilles tant qu'elle continuera d'aller, elle répétera constamment l'heure juste.

Ainsi, lorsqu'on tire le cordon, on voit 1°. comment la pendule sonne; 2°. comment elle sonne un nombre de coups déterminé; & 3° comment ce nombre s'accorde toujours avec l'heure marquée par les aiguilles; on va voir maintenant comment elle sonne les quarts.

La main, ou piece des quarts *M* est mobile autour du pivot *N*, & au moyen du ressort 4, dès qu'elle est libre, sa queue, *fig.* 34. va s'appuyer sur le limaçon des quarts *Q*, *fig.* 30. qu'on doit supposer ici être immédiatement au-dessus de la surprise: à mesure que cette queue 4 s'approche du centre, les dents *I* s'éloignent du point *E*; entre ces dents *I* s'engage une cheville qui tient à la poulie. Lors, donc qu'on tire le cordon, cette poulie tournant, la cheville se dégage d'entre les dents, & la main étant alors en liberté, sa queue *L* vient s'appuyer sur les degrés du limaçon des quarts dans la situation *PC*, alors la pendule sonne comme nous l'avons expliqué; mais lorsqu'elle a une fois sonné les heures, la cheville de la poulie rencontrant l'une des dents de la main, l'entraine avec elle, si elle entre dans la premiere en *d*, elle la ramene, & s'appuyant sur le fonds de la fente, elle est arrêtée de façon que la poulie ne pouvant plus tourner, la pendule ne sonne point de quarts; si au contraire la queue de la main s'appuie sur le plus petit des degrés du limaçon, les dents *I* étant alors fort éloignées de la cheville après que l'heure est sonnée, la poulie peut encore tourner, & par conséquent la roue aussi, ce qui fait sonner les trois quarts; ainsi selon la dent de la main dans laquelle la cheville de la poulie entre, la pendule ne sonne point de quarts, ou en sonne un, ou deux, ou trois, & comme le limaçon des quarts fait un tour par heure, il s'ensuit que de quart-d'heure en quart-d'heure sa position changeant, la pendule sonnera dans ces différens tems les quarts marqués par les aiguilles. Tout ceci bien entendu, on a dû comprendre comment la *répétition* fait tous les effets réquis; 1°. comment, lorsque l'on tire le cordon, elle sonne; 2°. comment elle sonne un nombre de coups déterminés; 3°. comment ce nombre s'accorde toujours avec les aiguilles; & enfin de quelle maniere elle sonne les quarts.

Cette *répétition* telle que nous venons de la décrire, est l'ancienne *répétition* à la françoise; elle a un grand défaut, c'est que soit qu'on tire le cordon peu ou beaucoup, elle sonne toujours, de maniere que si on ne le tire pas assez pour que la queue du rateau vienne s'appuyer sur les degrés du limaçon des heures, elle ne répétera pas l'heure juste, à la vérité la pendule sonnera toujours, mais ce sera plusieurs heures de moins que celle qui est marquée par les aiguilles. Les horlogers appellent ces sortes de pendules, *pendules à répétition sans tout ou rien*, & celles qui, si elles sonnent, le font toujours d'une maniere juste, *pendules à répétition à tout ou rien*.

Description d'une pendule à répétition à tout ou rien. La *fig.* 52. *Pl. II. de l'horlogerie*, représente la cadrature d'une pendule de cette espece; cette *répétition* differe des autres en ce que la cadrature est placée sur la platine de derriere, ce que l'on reconnoît par la lentille, au lieu de l'être sur la platine du cadran comme dans celle que nous venons de décrire; cette disposition a été imaginée par M. le Roi, horloger, en 1728: pour que les pieces de la cadrature pussent avoir plus de grandeur & que l'on en vît mieux les effets dans cette cadrature; la cremaillere *AA* représente le rateau de la *répétition* que nous venons de décrire, elle engraine de même dans un pignon caché par le rochet *F*, fixé sur l'arbre de la grande roue de sonnerie; cette roue est ajustée avec le barillet, de la même façon que dans la *répétition* que nous venons de décrire, de sorte qu'en tirant la cremaillere de *A* en *q* on bande le ressort *&c.* Le rochet *F* est fixé sur le même arbre, ainsi en faisant tourner le pignon, on le fait tourner aussi, & les dents de ce rochet rencontrent la levée ou l'échappement du marteau des heures; cette levée est disposée de façon que la piece *CGT* étant dans le repos, comme dans la *fig.* le rochet tourne sans la rencontrer, tellement que tant que cette piece *CGT* reste dans cette situation, la pendule ne sonne point; lorsqu'on tire le cordon, la queue *q* de la cremaillere vient s'appuyer, de même que dans la *répétition* précédente, sur le limaçon des heures *B*; mais voici en quoi cette *répétition* differe de l'autre & ce qui fait qu'elle sonne l'heure juste ou qu'elle ne sonne point du tout. L'étoile tourne sur un pivot qui au lieu d'être fixé à la platine, comme dans la *répétition* précédente, est formé par la vis *V* après qu'elle a traversé le tout ou rien *IV*, cette derniere piece mobile autour du point *P*, est poussée continuellement vers la cheville *L* par le ressort *R*, qui s'appuye contre la cheville du valet *E*, cependant elle peut en s'abaissant décrire un petit arc dont la grandeur est déterminée par le diametre du trou de la cheville *L* qui ne lui permet pas de descendre au-delà d'un certain point. La piece *CGT*, appellée *la piece des quarts* mobile autour du point *W*,

fait

fait la fonction de la main, elle est retenue en repos ou dans la situation où on la voit dans la *fig.* par deux pieces; 1°. par le doigt *d* adapté à quarré sur l'arbre du rocher, lequel vient s'appuyer pour cet effet sur la cheville *o* fixée sur cette piece; & 2°. par le bec *M* du tout ou rien qui retient la queue *X* de cette piece; lorsqu'elle est dégagée du doigt *d* & du bec *M*, elle tourne de *G* en *T* au moyen du ressort *r r* & vient reposer par sa partie *T* sur la piece *H* qui est ici le limaçon des quarts, & qui fait comme lui un tour par heure.

Voici l'effet de ces pieces, lorsqu'au moyen du cordon on tire la crémaillere, on fait tourner le rochet *F*, & le doigt *d* tournant en même tems de *o* vers *C*, la piece des quarts n'est plus retenue que par le bec *M* du tout ou rien; si la cremaillere ne descend pas assez pour que la queue *q* s'appuye sur les degrés du limaçon, l'échappement du marteau n'étant pas libre, la piece des quarts le tenant toujours hors de prise, le rochet retourne sans le rencontrer & la pendule ne sonne pas; si au contraire elle vient s'y appuyer, & fait bailler un peu le tout ou rien, en sorte que son bec *M* ne retienne plus la queue *X* de la piece des quarts, cette piece tombe alors, dégage l'échappement du marteau & vient porter sur le limaçon des quarts, l'échappement du marteau étant alors en prise, le rochet en retournant le rencontre & fait frapper le marteau des heures autant de coups qu'il y avoit de dents du rochet de passées; l'heure étant sonnée, la piece des quarts est ramenée par le doigt *d* qui en tournant rencontre la cheville *o* de cette piece, & ses dents rencontrant l'échappement des marteaux, font sonner les quarts; on entend facilement qu'ici la cremailliere & la piece des quarts sont disposées de même que dans la *répétition* précédente, c'est-à-dire que selon que la queue *q* de la cremaillere repose sur des degrés plus ou moins profonds du limaçon, la pendule sonne plus ou moins de coups, & de même que selon que la partie *T* de la piece des quarts appuye sur les degrés *o*, 1, 2 *&c.* du limaçon des quarts, la pendule sonne l'heure simplement, ou sonne un ou deux quarts *&c.*

REPETUNDARUM CRIMEN, (*Jurisp. rom.*) ou *crimen de repetundis*, crime de concussion, de péculat; ce crime n'étoit pas d'abord un crime capital, mais il le devint dans la suite, à cause du nombre des coupables, à la tête desquels Verrès ne doit pas être oublié. (*D. J.*)

REPEUPLEMENT, s. m. (*Gram.*) l'action de repeupler. *Voyez* POPULATION, PEUPLE & REPEUPLER.

REPEUPLEMENT, s. m. (*Eaux & Forêts.*) ce mot signifie le soin que l'on a de replanter les bois, soit en y semant du gland, soit en metant du plant élevé dans des pepinieres.

REPEUPLER, v. act. (*Gram.*) c'est peupler de nouveau. On *repeuple* une province dévastée; on *repeuple* une terre de gibier; on *repeuple* un jardin de plantes; on *repeuple* un monastere.

REPIC, s. m. *au jeu de piquet*, se dit lorsque dans son jeu, sans que l'adversaire puisse rien compter, ou du moins ne pare pas, l'on compte jusqu'à trente points; en ce cas, au lieu de dire *trente*, on dit *quatre-vingt-dix* & au-dessus, s'il y a des points au-dessus de trente.

REPILER, v. act. (*Gram.*) c'est piler de-rechef. *Voyez les articles* PILER & PILON.

REPIQUER, v. act. (*Gram.*) c'est piquer de nouveau. *Voyez l'article* PIQUER.

REPIQUER LA DRAGE, c'est un terme de brasserie, remuer la superficie de la drage, & l'égaliser, lorsqu'on a retiré les vagues, les premiers métiers étant écoulés, & y mettre de l'eau une seconde fois. *Voy. l'article* BRASSERIE.

REPISSER, *terme de riviere*, c'est joindre deux cordes ensemble. La corde du bac a cassé, il faut la *repisser*.

RÉPIT ou RÉPY, s. m. terme, délai, surséance que l'on accorde par grace. Le prince donne du *répit* aux débiteurs de bonne foi, pour les mettre à couvert des poursuites de leurs créanciers, afin qu'ils ayent le tems de se reconnoître, de mettre ordre à leurs affaires, & payer leurs dettes.

Les *répits* s'accordent de deux manieres, ou par des lettres de grande chancellerie que l'on nomme *lettres de répit* (*voyez* LETTRES DE RÉPIT) ou par des arrêts du conseil qu'on appelle ordinairement *répits par arrêts*. Ces derniers ne s'accordent que pour des considérations très-importantes. Il suffit de les faire signifier aux créanciers pour arrêter leurs poursuites pendant le tems de la surséance & des défenses accordées, à moins que ces arrêts mêmes ne portent quelque clause & condition qu'il faille remplir dans cet intervalle, comme de payer les arrérages, *&c.*

Quoique ces arrêts soient des graces du prince, ils ne sont pourtant rien moins qu'honorables aux négocians qui les obtiennent, & qui par-là deviennent incapables d'exercer aucune charge & fonction publique, jusqu'à ce qu'ils ayent entierement payé leurs dettes, & obtenu du souverain des lettres de réhabilitation. *Voyez* RÉHABILITATION. *Diction. de Commerce.*

RÉPIT, s. m. (*Jurisprud.*) est une surséance accordée au débiteur pendant laquelle on ne peut le poursuivre.

Ces sortes de surséances étoient usitées chez les Romains; elles étoient accordées par un rescrit de l'empereur; leur durée étoit ordinairement de cinq ans; c'est pourquoi elles sont appellées en droit *induciæ quinquennales*.

Il est parlé des lettres de *répit* dans plusieurs de nos coutumes, ainsi qu'on le peut voir dans le glossaire de M. de Lauriere.

En quelques endroits de ces coutumes le terme de *répit* signifie *souffrance*; mais dans l'usage ordinaire, *répit* signifie *surséance* aux poursuites ou délai de payer.

Anciennement en France les juges accordoient des lettres de *répit*, mais nos rois se sont réservé ce privilege; il fut pourtant défendu en 1560, aux officiers de chancellerie d'expédier aucunes lettres de *répit*; mais on est depuis revenu à l'ordonnance de François I. en 1535, qui veut que ces lettres émanent du prince.

L'ordonnance de 1667 a défendu de nouveau à tous juges d'accorder aucun *répit* ni surséance, sans lettres du roi; elle permet seulement aux juges, en condamnant au payement de quelque somme, de donner trois mois de surséance; sans que ce délai puisse être prorogé; néanmoins dans l'usage on accorde quelquefois différens termes pour le payement.

Les lettres de *répit* ne s'expédient qu'au grand sceau, & ne doivent être accordées que pour causes importantes, dont il faut qu'il y ait quelque commencement de preuve authentique.

L'adresse de ces lettres se fait au juge royal du domicile de l'impétrant, à moins qu'il n'y ait instance pendante devant un autre juge, avec la plus grande partie des créanciers hypothécaires, auquel cas l'adresse des lettres se fait à ce juge.

Les lettres de *répit* donnent six mois à l'impétrant pour en poursuivre l'entérinement avec faculté aux juges de lui accorder un délai raisonnable pour payer, lequel ne peut être de plus de cinq ans, si ce n'est du consentement des deux tiers des créanciers hypothécaires.

La surséance octroyée par les lettres de *répit* court du jour de la signification d'icelles, pourvu qu'elle soit faite avec assignation, pour procéder à l'entérinement.

L'appel des jugemens rendus en cette matiere ressort nuement au parlement.

Les co-obligés cautions & certificateurs ne jouissent pas du bénéfice des lettres de *répit* accordées au principal débiteur.

On n'accorde point de *répit* pour pensions, alimens, médicamens, loyers de maison, moisson de grain, gages de domestiques, journées d'artisans & mercénaires, maniemens de deniers publics, lettres de change, marchandises prises sur l'étape, foire, marché, halles, ports publics, poisson de mer frais, sec & salé, cautions judiciaires, frais funéraires, arrérages de rentes foncieres, & redevances de baux emphytéotiques.

Un débiteur n'est pas exclus de pouvoir obtenir des lettres de *répit*, sous prétexte qu'il y auroit renoncé.

Pour en accorder de secondes, il faut qu'il y ait des causes nouvelles, & l'on ne doit pas en accorder de troisiemes.

Les lettres de *répit* sont présentement peu usitées; les débiteurs qui se trouvent insolvables, prennent le parti d'atermoyer avec leurs créanciers, ou de faire cession. *Voyez* l'ordonnance de 1669, *tit. des répits*, la déclaration du 23 Décembre 1699, & les

mots ABANDONNEMENT, ATERMOYER, CESSION, FAILLITE, LETTRES D'ÉTAT. (*A*)

RÉPIT, (*Marine.*) *Voyez* RECHANGE.

REPLACER, v. act. (*Gram.*) c'eſt remettre à ſa place. *Voyez les articles* PLACE & PLACER.

REPLAIDER, v. act. (*Gram.*) c'eſt plaider une ſeconde fois. *Voyez les articles* PLAIDER, PLAIDOYER, PLAIDEUR.

REPLANCHEYER, v. act. (*Gram.*) c'eſt refaire un plancher. *Voyez les articles* PLANCHE, PLANCHER & PLANCHEYER.

REPLANTER, v. act. (*Gram.*) c'eſt planter de nouveau. *Voyez les articles* PLAN, PLANTATION, PLANTER, PLANTOIR.

REPLATRER, v. act. (*Gram.*) c'eſt renduire de plâtre. *Voyez* PLATE & PLATRER.

RÉPLÉTION, *en Médecine*, ſignifie *plénitude* ou *pléthore*, excès d'embonpoint. *Voyez* PLÉNITUDE & PLÉTHORE.

Les maladies qui viennent de *réplétion*, ſont plus dangereuſes que celles qui viennent d'inanition. La ſaignée & la diette ſont les meilleurs remedes quand on eſt incommodé de *réplétion*.

Réplétion ſe dit auſſi de l'accablement de l'eſtomac ſurchargé de nourriture & de boiſſon. Les Médecins tiennent que toute *réplétion* eſt mauvaiſe, mais que celle du pain eſt la pire. *Voyez* INDIGESTION.

RÉPLÉTION, (*Juriſprud.*) en matiere bénéficiale eſt, lorſqu'un gradué eſt rempli de ce qu'il peut prétendre en vertu de ſes grades, ce qui a lieu lorſqu'il a 400 liv. de revenu en bénéfice en vertu de ſes grades ou 600. liv. autrement qu'en vertu de ſes grades. *Voyez* ci-devant GRADUÉ, & *le mot* REMPLI. (*A*)

REPLI, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit de tout ce qui eſt mis en double ſur ſoi-même: le *repli* d'une étoffe, le *repli* d'un papier. On l'applique à la marche tortueuſe des ſerpens & à la figure fléchie en pluſieurs ſens de leurs corps. Sa croupe ſe recourbe en *replis* tortueux. On le prend auſſi au figuré: je me perds dans les *replis* de cette affaire; qui eſt-ce qui connoit tous les *replis* du cœur humain?

REPLIER, v. act. (*Gram.*) plier une ſeconde fois. On déplie les pieces de drap ou d'étoffes pour les faire voir, & enſuite on les *replie* pour les reſſerrer.

REPLIER, ſe *replier* ſur ſoi-même, ſe dit du cheval qui tourne ſubitement de la tête à la queue, dans le moment qu'il a peur ou par fantaiſie.

REPLIQUE, ſ. f. (*Gram.*) ſeconde réponſe à une ſeconde objection.

REPLIQUE, (*Juriſprud.*) eſt ce que le demandeur répond aux défenſes du défendeur.

L'ordonnance de 1667 abroge les dupliques, tripliques, &c.

A l'audience on appelle *replique* ce que le défenſeur du demandeur ou de l'appellant répond au plaidoyer du défendeur ou de l'intimé. Cette *replique* eſt de grace, c'eſt-à-dire, qu'il dépend du juge de l'accorder ou de la refuſer, ſelon que la cauſe lui paroit être entendue. C'eſt pourquoi à la grand'chambre du parlement, l'avocat de l'appellant qui plaide en *replique*, n'eſt plus au barreau d'en-haut, mais dans le parquet où il deſcend pour conclure. (*A*)

REPLIQUE, ſ. f. *en Muſique*, ſignifie la même choſe qu'octave. *Voyez* OCTAVE. Quelquefois auſſi en compoſition on appelle *replique* l'uniſſon de la même note, donné à deux parties différentes. *Voyez* UNISSON. (*S*)

REPLISSER, v. act. (*Gram.*) c'eſt pliſſer une ſeconde fois. *Voyez les articles* PLIS & PLISSER.

REPLONGER, v. act. (*Gram.*) c'eſt plonger de nouveau. *Voyez les articles* PLONGER & PLONGEON.

REPOLIR, v. act. (*Gram.*) c'eſt rendre le poli. *Voyez* POLI & POLIR.

REPOLON, ſ. m. *air de manege*, qui conſiſte dans une demi-volte fermée en cinq tems. Quelques-uns, entr'autres M. de Newcaſtle, appellent *repolons* le galop d'un cheval l'eſpace d'un demi-mille, & mépriſent autant ce manege que les autres l'eſtiment.

RÉPONDANT, ſ. m. *en termes de droit*, eſt celui qui répond ou s'engage pour un autre. *Voyez* CAUTION & GARANT.

Le *répondant* eſt tenu du dommage cauſé par celui pour lequel il a répondu. Il y a quatre ordonnances de nos rois qui défendent expreſſément aux bourgeois de prendre des domeſtiques qui n'ayent des *répondans* par écrit. *Répondant*, dans cette derniere phraſe, ſe prend pour l'acte même, par lequel quelqu'un s'eſt engagé à répondre de la fidélité d'un domeſtique. Mais cet uſage d'exiger des valets des *répondans*, eſt tout-à-fait négligé.

RÉPONDRE, v. act. (*Gram.*) c'eſt ſatisfaire à une queſtion ou à une demande. Il n'y a point d'ignorans qui ne puiſſent faire plus de queſtions qu'un habile homme n'en peut *répondre*.

RÉPONDRE, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot ſignifie dans l'Ecriture 1°. *répliquer* à un diſcours, à une queſtion; 2°. *juſtifier*, *rendre témoignage*: mon innocence me rendra témoignage, *reſpondebit*, *Gen. xxx.* 33. Enfin *contredire*, *conteſter*; qui êtes-vous pour conteſter avec Dieu? *Qui reſpondeas Deo. Job. ix.* 14. (*D. J.*)

RÉPONDRE, *dans le Commerce*, ſignifie *cautionner* quelqu'un, le rendre garant pour lui. Les cautions & leurs certificateurs répondent ſolidairement des dettes, faits & promeſſes de ceux pour qui ils s'engagent, & doivent à leur défaut les acquitter; delà le proverbe, *qui répond, paie*: ce qui n'arrive que trop fréquemment dans le négoce. *Dictionn. de Commerce.*

RÉPONDRE *aux éperons*, (*Maréchal.*) ſe dit d'un cheval qui y eſt ſenſible & y obéit. *Répondre à l'éperon* eſt tout le contraire; car ce terme ſignifie un cheval mol, qui au lieu d'obéir au coup d'éperon, ne fait qu'une eſpece de plainte, & n'en eſt pas plus ému. *Répondre à la main*. *Voyez* MAIN.

RÉPONS, ſ. m. *terme de breviaire*, c'eſt une eſpece de motet compoſé de paroles de l'Ecriture, & relatives à la ſolemnité qu'on célebre, qui eſt chanté par deux choriſtes, à la fin de chaque leçon de matines; on en chante auſſi un à la proceſſion & aux vêpres. Il eſt appellé *répons*, parce que tout le chœur y répond en répétant une partie, que l'on nomme *reclame* ou *réclamation*. *Voyez* RECLAME.

Il y en a auſſi à la fin des petites heures qu'on appelle *répons-brefs*, parce qu'ils ſont plus courts que les *répons* des matines. Ils ſont chantés par les enfans de chœur, & tout le peuple y répond en en reprenant une partie; les *répons brefs* ſont toujours ſuivis d'un verſet & d'une oraiſon.

RÉPONSE REPARTIE, (*Synon.*) la *réponſe* en général s'applique à une interrogation faite. La *repartie* ſe dit indifféremment de toute replique. Quoiqu'une *repartie* vive & prompte faſſe honneur à l'eſprit, il eſt encore plus convenable de ſe retrancher à une *repartie* judicieuſe; & dans les queſtions qu'on a droit de nous faire, il faut s'attacher à y *répondre* nettement.

Il y a des occaſions où il vaut mieux garder le ſilence que de faire une *repartie* offenſante, & l'on n'eſt pas obligé de *répondre* à toutes ſortes de queſtions.

Une *repartie* ſe fait toujours de vive voix, une *réponſe* ſe fait quelquefois par écrit.

Les *réponſes* & les *reparties* doivent être juſtes, promptes, judicieuſes, convenables aux perſonnes, aux tems, aux lieux & aux conjectures. Il y a des *réponſes* & des *reparties* de toutes eſpeces qui laiſſent plus ou moins à penſer à l'eſprit. Il y en a de ſentencieuſes, de jolies, de ſatyriques, de galantes, de flatteuſes, de nobles, de belles, de bonnes, d'heureuſes, d'héroïques, &c. Donnons quelques exemples des unes des autres.

On demandoit à Ariſtarque pourquoi il n'écrivoit point. „ Je ne puis pas écrire ce que je voudrois, „ répondit-il, & je ne veux pas écrire ce que je pour„ rois „. Tacite a encore mieux dit: *Rara temporum felicitas, ubi ſentire quæ velis, & quæ ſentias ſcribere licet.*

La *repartie* de la reine Chriſtine à ceux qui ſe plaignoient de ce qu'elle avoit nommé Salvius ſénateur de Suede, quoiqu'il ne fût pas d'une maiſon aſſez noble, devroit être connue de tous les rois. „ Quand il eſt „ queſtion d'avis & de ſages conſeils, répondit-elle, „ on ne demande point ſeize quartiers, mais ce qu'il „ faut faire. Les nobles avec de la capacité ne ſeront „ jamais exclus du ſénat, & n'excluront jamais les „ autres „. *Mélange de litt.* par M. Dalembert, *t. ij.*

On peut mettre dans l'ordre des jolies *reparties* toutes les ſaillies quand elles ont du ſel. Telle eſt, par exemple, la *réponſe* d'un mauvais peintre devenu médecin, qui dit vivement à ceux qui lui demandoient la raiſon de ſon changement d'état, „ qu'il avoit „ voulu choiſir un art dont la terre couvrît les fau„ tes qu'il y feroit „.

Tel-

Telle est encore la *réponse* plaisante d'Henri IV. à Catherine de Médicis, lors de la conférence de Ste Bris près de Coignac en 1586. Cette princesse qui employoit les filles d'honneur à amuser les grands & à découvrir leurs secrets, se tournant vers Henri IV. lui demanda qu'est-ce qu'il vouloit: „ Madame, lui „ répondit-il en regardant les filles qu'elle avoit ame„ nées, il n'y a rien-là que je veuille „. Il ne lui avoit pas toujours fait une aussi bonne *réponse*.

Un satyrique spirituel interrogé de ce qu'il pensoit d'un tableau du cardinal de Richelieu, dans lequel ce ministre s'étoit fait peindre tenant un globe à la main avec ces mots latins, *hic stante cuncta moventur*, en subsistant il donne le mouvement au monde, répondit vivement, *ergo cadente, omnia quiescent*, lorsqu'il ne subsistera plus, le monde sera donc en repos.

Entre les *reparties* où regne l'esprit d'une noble galanterie, on peut citer celle de M. de Bussy: „ Vous „ me regardez aussi „, lui dit une belle femme; „ Ma„ dame, lui *repartit-il*, on sait si bien qu'il faut vous „ regarder, que qui ne le fait pas dans une compa„ gnie, y entend sûrement finesse „.

J'ai parlé des *reparties* flatteuses. Une femme vint le matin se plaindre à Soliman II. que la nuit pendant qu'elle dormoit, ses janissaires avoient tout emporté de chez elle. Soliman sourit & répondit qu'elle avoit donc dormi d'un sommeil bien profond, si elle n'avoit rien entendu du bruit qu'on avoit dû faire en pillant sa maison. „ Il est vrai, seigneur, repliqua cette fem„ me, que je dormois profondément, parce que je „ croyois que ta hautesse veilloit pour moi „. Le sultan admira la *repartie* & la récompensa.

On a fait souvent de nobles *réponses*, celle-ci mérite d'être citée. Dans le procès de François de Montmorency, comte de Luze & de Boutteville, M. du Châtelet fit pour sa défense un mémoire également éloquent & hardi. Le cardinal de Richelieu lui reprocha fortement d'avoir mis au jour ce mémoire pour condamner la justice du prince. „ Pardonnez„ moi, lui répondit-il, c'est pour justifier sa clé„ mence, s'il a la bonté d'en user envers un des „ plus honnêtes & des plus vaillans hommes de son „ royaume „.

Je place au rang des belles *réponses* de l'antiquité celle de Marius à l'officier de Sextilius qui, après lui avoir défendu de la part de son maître de mettre le pié en Afrique, lui demanda sa *réponse*: „ Mon ami, „ repliqua-t-il, dis à ton maître que tu a vu Marius „ fugitif, assis sur les ruines de Carthage „. Quelle noblesse, quelle grandeur, & quelle force de sens dans ce peu de paroles! Il n'y avoit point d'image plus capable de faire impression sur l'esprit de Sextilius que celle-ci, qui lui remettoit devant les yeux la vicissitude des choses humaines, en lui présentant Marius six fois consul, Marius qui avoit été appellé *le troisieme fondateur de Rome*, Marius à qui les Romains dans leurs maisons avoient fait des libations comme à un dieu sauveur, en le lui présentant, dis-je, fugitif, sans pouvoir trouver d'asyle, & assis sur les ruines de Carthage, de cette ville si puissante, si célebre, & qui avoit été si long-tems la rivale de Rome. *Plutarque*.

Je mets au rang des belles *réponses* modernes celle de Louis XII. au sujet de ceux qui en avoient mal agi à son égard avant qu'il montât sur le trône, & celle de madame de Barneveld à Maurice de Nassau sur les demarches qu'elle faisoit auprès de lui pour sauver la vie à son fils aîné, qui avoit eu connoissance de la conspiration de son frere sans la découvrir.

Louis XII. replique à ses courtisans qui cherchoient à le flatter du côté de la vengeance, „ qu'il ne con„ venoit pas au roi de France de venger les injures „ faites au duc d'Orléans „. Cette *réponse* de Louis XII. est d'autant plus héroïque qu'on l'avoit indignement outragé, qu'il étoit alors tout-puissant, & qu'il n'y avoit personne dans son royaume qui l'égalât en courage.

Madame de Barneveld interrogée avec une espece de reproche par le prince d'Orange pourquoi elle demandoit la grace de son fils, & n'avoit pas demandé celle de son mari, lui répond „ que c'est parce „ que son fils étoit coupable, & que son mari étoit „ innocent „.

Une autre belle *réponse* est celle de la maréchale d'Ancre qui fut brûlée en place de Greve comme sorciere, événement dont on se souviendra avec étonnement jusqu'à la derniere postérité. Le conseiller Courtin interrogeant cette femme infortunée, lui demanda de quel sortilege elle s'étoit servi pour gouverner l'esprit de Marie de Medicis: „ Je me suis „ servie, *répondit* la maréchale, du pouvoir qu'ont „ les ames fortes sur les esprits foibles „. *Voltaire*.

On peut mettre encore au nombre des belles *reparties* celle de mylord Bedford à Jacques II. roi d'Angleterre. Ce roi pressé par le prince d'Orange assembla son conseil, & s'adressant au comte de Bedford en particulier: „ Mylord, dit-il, vous êtes un très-bon „ homme & qui avez un grand crédit, vous pouvez „ présentement m'être très-utile. Sire, *repartit* le „ comte, je suis vieux & peu en état de servir votre „ majesté, mais j'avois autrefois un fils qui pourroit „ en effet vous rendre de grands services s'il étoit „ encore en vie „. Il parloit du lord Russel son fils qui avoit été décapité sous le dernier regne, & sacrifié à la vengeance du même roi qui lui demandoit ce bon office. Cette admirable *repartie* frappa Jacques II. comme d'un coup de foudre, il resta muet sans repliquer un seul mot. *Burnet*.

Je ne veux pas omettre la bonne *repartie* que fit en 1274 S. Thomas d'Aquin à Innocent IV. Il entroit dans la chambre du pape pendant que l'on comptoit de l'argent; le pape lui dit: „ Vous voyez que l'Eglise „ n'est plus dans le siecle où elle disoit, je n'ai ni or „ ni argent; à quoi le docteur évangélique répondit: „ Il est vrai, saint pere, mais elle ne peut plus „ dire au boiteux, leve-toi & marche „.

On sait aussi la *repartie* heureuse de P. Danès, évêque de Lavaur: comme il déclamoit fortement au concile de Trente contre les mœurs des ecclésiastiques, il fut interrompu par l'évêque d'Orvietre, qui dit avec mépris, *gallus cantat*, à quoi Danès repartit, *utinam ad galli cantum Petrus resipisceret*.

Les Spartiates sont les peuples les plus célebres en *réponses* héroïques, je n'en citerai qu'une seule. Philippe étant entré à main armée dans le Péloponnese, dit aux Lacédémoniens que s'ils ne se rendoient pas à lui, ils n'auroient que des souffrances à attendre de leur résistance téméraire: „ Eh, que peuvent souffrir „ ceux qui ne craignent pas la mort, lui *repartit* Da„ mindas „. *Plutarque*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RÉPONSE, s. f. (*Jurisprud.*) en terme de palais se dit de ce qui est repliqué verbalement à quelque interrogation, ou par écrit à quelque demande, dire ou autre procédure.

RÉPONSE CATHÉGORIQUE, est celle qui se rapporte précisément à l'interrogation.

RÉPONSES *à causes d'appel* sont les écritures que l'intimé fait en repliques à celles de l'appellant dans une instance appointée au conseil.

RÉPONSE PAR CRÉDIT *vel non*, c'étoit une ancienne maniere de répondre de la part des témoins qui se contentoient de dire qu'ils croyoient ou ne croyoient pas telle chose; *l'article* 36. *de l'ordonnance de* 1539 abroge ces sortes de *réponses*.

RÉPONSES DE DROIT, *responsa prudentum*, sont les décisions des anciens jurisconsultes, auxquels il étoit permis de répondre sur les questions qui leur étoient proposées.

RÉPONSE A GRIEFS, est une piece d'écriture que l'intimé fait contre les griefs fournis par l'appellant.

RÉPONSE DE VÉRITÉ, est celle qui est précise & affirmative, & non faite par crédit *vel non*. *Voyez l'ordonnance de Roussillon, article* 6. (*A*)

RÉPONSE, s. f. (*Commerce.*) engagement qu'on prend pour un autre de payer en sa place une dette, ou l'acquitter d'une chose qu'il promet en cas qu'il ne l'exécute pas lui-même. On se sert plus ordinairement du mot de *cautionnement*. *Voyez* CAUTIONNEMENT.

RÉPONSE, lettre écrite d'après une autre qu'on a reçue, & qui a celle-ci pour objet: voilà ma lettre; voilà sa *réponse*.

REPOS, s. m. (*Physique.*) c'est l'état d'un corps qui demeure toujours dans la même place, ou son application continuelle, ou sa contiguité avec les mêmes parties de l'espace qui l'environnent. *Voy.* ESPACE. Le *repos* est ou absolu ou relatif, de même que le lieu. *Voyez* LIEU. On définit encore le *repos*, l'état d'une chose sans mouvement; ainsi le *repos* est ou absolu ou relatif, de même que le mouvement. *Voyez* MOUVEMENT.

Newton définit le *repos* absolu, l'état continué d'un corps dans la même partie de l'espace absolu & immuable, & le *repos* relatif, l'état continué d'un corps

dans

dans une même partie de l'espace relatif; ainsi dans un vaisseau qui fait voile, le *repos* relatif est l'état continué d'un corps dans le même endroit du vaisseau, & le *repos* vrai ou absolu est son état continué dans la même partie de l'espace absolu, dans lequel le vaisseau & tout ce qui renferme est contenu. Si la terre est réellement & absolument en *repos*, le corps relativement en *repos* dans le vaisseau sera mû réellement & absolument, & avec la même vîtesse que le vaisseau; mais si la terre se meut, le corps dont il s'agit aura un mouvement absolu & réel, qui sera occasionné en partie par le mouvement réel de la terre dans l'espace absolu, & en partie par le mouvement relatif du vaisseau sur la mer. Enfin si le corps est aussi mu relativement dans le vaisseau, son mouvement réel sera composé en partie du mouvement réel de la terre dans l'espace immuable, en partie du mouvement relatif d'un vaisseau sur la mer, & en partie du mouvement propre du corps dans le vaisseau: ainsi si la partie de la terre où est le vaisseau se meut vers l'orient avec une vitesse de 10010 degrés, & que le vaisseau soit porté par les vents vers l'occident avec 10 degrés, & qu'en même tems un homme marche dans le vaisseau vers l'orient avec un degré de vîtesse, cet homme sera mu réellement & absolument dans l'espace immuable vers l'orient avec 10001 degrés de vîtesse, & relativement à la terre avec neuf degrés de vitesse vers l'occident.

On voit par conséquent qu'un corps peut être dans un *repos* relatif, quoiqu'il soit mu d'un mouvement commun relatif; car les marchandises qui sont dans un vaisseau à voile ou dans une barque y reposent d'un *repos* relatif, & sont mues d'un mouvement relatif commun, c'est-à-dire avec le vaisseau même dont ils sont comme partie.

Il se peut aussi qu'un corps paroisse mu d'un mouvement relatif propre, quoiqu'il soit cependant dans un *repos* absolu. Supposons qu'un vaisseau fasse voile d'orient en occident, & que le pilote jette d'occident en orient une pierre qui aille avec autant de vitesse que le vaisseau même; mais qui prenne un chemin tout opposé; cette pierre paroîtra à celui qui est dans le vaisseau avoir autant de vîtesse que le vaisseau, mais celui qui est sur le rivage & qui la considere verra cette même pierre, & elle est effectivement dans un *repos* absolu, puisqu'elle se trouve toujours dans la même portion de l'espace. Comme cette pierre est poussée d'orient en occident à l'aide du mouvement du vaisseau, & qu'elle est poussée avec la même vitesse d'occident en orient par la force de celui qui la jette, il faut que ces deux mouvemens qui sont égaux & qui se détruisent l'un l'autre laissent de cette maniere la pierre dans un *repos* absolu. Musch. *Ess. de Phys.* p. 77.

Les Philosophes ont agité la question, si le *repos* est quelque chose de positif ou une simple privation. *Voyez sur cela l'article* MOUVEMENT.

C'est un axiome de philosophie, que la matiere est indifférente au *repos* ou au mouvement; c'est pourquoi Newton regarde comme une loi de la nature que chaque corps persevere dans son état de *repos* ou de mouvement uniforme, à-moins qu'il n'en soit empêché par des causes étrangeres. *Voyez* LOIS DE LA NATURE *au mot* NATURE. Les Cartésiens croient que la dureté des corps consiste en ce que leurs parties sont en *repos* les unes auprès des autres, & ils établissent ce *repos* comme le grand principe de cohésion par lequel toutes les parties sont liées ensemble. *Voyez* DURETÉ. Ils ajoutent que la fluidité n'est autre chose que le mouvement intestin & perpétuel des parties. *Voyez* FLUIDITÉ & COHÉSION. Pour eviter l'embarras que la distinction de *repos* absolu & *repos* relatif mettroient dans le discours, on suppose ordinairement lorsqu'on parle du mouvement & du *repos*, que c'est d'un mouvement & d'un *repos* absolu; car il n'y a de mouvement réel que celui qui s'opere par une force résidente dans le corps qui se meut, & il n'y a de *repos* réel que la privation de cette force.

Il n'y a point dans ce sens de *repos* dans la nature, car toutes les parties de la matiere sont toujours en mouvement, quoique les corps qu'elles composent puissent être en *repos*; ainsi, on peut dire qu'il n'y a point de *repos* interne.

Il n'y a point de degrés dans le *repos*, comme dans le mouvement; car un corps peut se mouvoir plus ou moins vîte: mais quand il est une fois en *repos*, il n'y est ni plus, ni moins. Cependant le *repos* & le mouvement ne sont souvent que relatifs pour nous; car les corps que nous croyons en *repos*, & que nous voyons comme en *répos*, n'y sont pas toujours.

Un corps qui est en *repos* ne commence jamais de lui-même à se mouvoir. Car puisque toute matiere est douée de la force passive, par laquelle elle résiste au mouvement, elle ne peut se mouvoir d'elle-même. Pour que le mouvement ait lieu, il faut donc une cause qui mette ce corps en mouvement. Ainsi, tout corps en *repos* resteroit éternellement en *repos*, si quelque cause ne le mettoit en mouvement, comme il arrive, par exemple, lorsque je retire une planche, sur laquelle une pierre est posée, ou que quelque corps en mouvement communique son mouvement à un autre corps, comme lorsqu'une bille de billard pousse une autre bille. C'est par le même principe qu'un corps en mouvement ne cesseroit jamais de se mouvoir, si quelque cause n'arrêtoit son mouvement en consumant sa force; car la matiere résiste également au mouvement & au repos par son inertie; d'où résulte cette loi générale. Un corps persévere dans l'état où il se trouve, soit de repos, soit de mouvement, à moins que quelque cause ne le tire de son mouvement ou de son *repos*. *Voyez* FORCE D'INERTIE. *Institut. de Physique* de madame du Chatelet, §. §. 220. 229. *Cet article est de M.* FORMEY.

REPOS, (*Critique sacrée.*) ce mot que la vulgate rend par *requies*, signifie *cessation*, *relâche*, *soulagement*, *affranchissement des maux*. Au jour du sabbat étoit la cessation de toute sorte travail, *requies*, *Exod.* *xxxj.* 15. Lorsque le Seigneur aura terminé vos maux, *Is.* *xiv.* 3. *Cum requiem dederit tibi Deus* 2°. *repos* se prend encore pour *habitation*, *demeure fixe*. La tribu d'Issachar, vit que le lieu de sa demeure, (*requiem*) étoit avantageux. 3°. Le ciel est appellé par métaphore un *repos*. Il reste un *repos*, un état de *repos*, σαββατισμὸς, pour le peuple de Dieu; entrons donc dans ce *repos*, κατάπαυσιν, dit S. Paul aux Héb. *iv.* 9. & 11. (*D. J.*)

REPOS, (*Mytholog.*) les Romains avoient personnifié le *repos*, & en avoient fait une déesse, parce que *quies* en latin est féminin. Elle avoit deux temples à Rome, l'un hors de la porte Collatine, & l'autre sur la voie Lavicane. (*D. J.*)

REPOS, (*Poésie.*) c'est la césure qui se fait dans les grands vers, à la sixieme syllabe, & dans les vers de dix à onze à la quatrieme syllabe; on appelle cette césure *repos*, parce que l'oreille & la prononciation semblent s'y reposer; c'est pourquoi le *repos* ne doit point tomber sur des monosyllabes où l'oreille ne sauroit s'arrêter. Le mot *repos* se dit encore en poésie, de la pause qui se fait dans les stances de six ou de dix vers; savoir, dans celles de six, après le troisieme vers; dans celles de dix après le quatrieme, & après le septieme vers. A la fin de chaque stance ou couplet, il faut qu'il y ait un plein *repos*, c'est-à-dire, un sens parfait. *Mourgues.* (*D. J.*)

REPOS, s. m. *en Musique*; c'est le lieu où la phrase se termine, & où le chant se repose plus ou moins parfaitement. Le *repos* ne peut s'établir que par une cadence pleine; si la cadence est évitée, il ne peut y avoir de *repos*, car il est impossible à l'oreille de se reposer sur une dissonnance. On voit par-là qu'il y a précisement autant d'espece de *repos* que de sorte de cadences (*voyez* CADENCE); & ces différens *repos* produisent dans la musique l'effet de la ponctuation dans le discours.

Quelques-uns confondent mal-à-propos le *repos* avec les silences, quoique ces choses soient fort différentes. *Voyez* SILENCE. (*S*)

REPOS, (*Méd. Diete.*) se dit de la cessation du mouvement du corps que l'on fait en se livrant à l'exercice, au travail: c'est l'état opposé à celui de l'action qu'opere ce mouvement.

C'est, par conséquent, en ce sens, une des choses de la vie des plus nécessaires à l'économie animale; une des six choses qu'on appelle dans les écoles *non-naturelles*, qui est très-utile à la santé, lorsque l'usage en est reglé, mais dont l'excès, comme le défaut, lui est très-nuisible, & influe beaucoup à y faire naître des desordres considérables. *Voyez* MOUVEMENT, EXERCICE, OISIVETÉ, HYGIENE, NON-NATURELLES (*choses*), RÉGIME.

REPOS, (*Peint.*) c'est le contraste des clairs opposés aux bruns, & alternativement des bruns opposés aux clairs. Ces masses de grands clairs & de grandes ombres s'appellent *repos*, parce qu'en effet elles empêchent que la vue ne se fatigue par une continuité d'objets trop pétillans ou trop obscurs.

Il y a deux manieres de produire ces *repos*, l'une qu'on appelle *naturelle*, & l'autre *artificielle*. La naturelle consiste à faire une étendue de clairs ou d'ombres qui suivent naturellement & comme nécessairement plusieurs figures groupées ensemble, ou des masses de corps solides; l'artifice dépend de la distribution des couleurs que le peintre donne telles qu'il lui plaît à certaines choses, & les compose de sorte qu'elles ne fassent point de tort aux objets qui sont auprès d'elle. Une draperie, par exemple, qu'on aura faite jaune ou rouge en certains endroits, pourra être dans un autre endroit de couleur brune, & y conviendra mieux pour produire l'effet que l'on demande. Les figures jettées en trop grand nombre, représentées sous des attitudes trop vives & trop bruyantes étourdissent la vue & troublent ce *repos*, ce silence qui doit regner dans une belle composition.

Sit procul iste fragor, placido sed in æquore telæ
Serpat amæna quies, & docta silentia regnent.
(*D. J.*)

Repos *d'escalier*, (*Charpent.*) on appelle ainsi les marches plus grandes que les autres, qui servent comme de *repos* dans les grands perrons où il y a quelquefois des palliers de *repos* dans une même rampe; ces palliers doivent avoir du-moins la largeur de deux marches. Ceux qui sont dans les retours des rampes des escaliers, doivent être aussi longs que larges. (*D. J.*)

Repos, Reposer, (*Jardinage.*) il est si nécessaire aux végétaux de se *reposer*, que les arbres d'eux-mêmes prennent du relâche, en ne rapportant jamais abondamment deux années de suite.

Les terres sont de même, mais on leur donne des années de jachere tous les trois ans. *Voyez* Jachere.

Repos, (*Horlogerie.*) c'est dans l'échapement dit à *repos* l'excès de la force motrice sur le régulateur, qui, par son mouvement acquis suspend celui de la roue de rencontre.

Sans faire l'énumération des différens échapemens à *repos*, je ne parlerai que de ceux appellés *à cylindre* pour les montres, & à *ancre* pour les pendules.

Dans les premieres, l'on fait que l'axe de la roue de rencontre est parallele à l'axe du régulateur, & opere les vibrations sur le cylindre, qui n'est autre chose qu'un tube creux entaillé jusqu'au centre, & sur les tranches duquel agissent alternativement les dents de la roue qui porte une espece de plan incliné rentrant au-dedans de sa circonférence de la roue, & agissant sur les tranches du cylindre du dehors au-dedans, & du dedans au-dehors, en faisant décrire des arcs de levée proportionnés à l'inclinaison des plans.

Je suppose que la roue poussant de l'une de ses dents la premiere tranche du cylindre du dehors au-dedans, elle lui fait décrire l'arc de levée; après quoi cette dent abandonne la tranche du cylindre, & tombe sur la circonférence concave. Dans cet état le balancier qui a acquis du mouvement, continue l'arc commencé, qui devient cinq à six fois plus grand, & par-là suspend entierement le mouvement propre de la roue de rencontre: mais comme il reste cependant dans un mouvement relatif, eu égard à la position circulaire que la dent parcourt dans la concavité du cylindre; c'est ce qui fait l'un des *repos* de cet échapement. La vibration étant achevée, la réaction du ressort spiral ramene le balancier, & la dent parcourt à contresens le même espace circulaire, toujours par un mouvement relatif, & dans un *repos* absolu, jusqu'à ce que cette dent atteigne la seconde tranche du cylindre: alors reprenant son mouvement propre, elle fait décrire un arc de levée du dedans au-dehors: après quoi elle abandonne cette tranche, & la dent suivante tombe & appuie sur la circonférence convexe; ce qui fait l'autre *repos* de cet échapement.

Dans cet état, le balancier continue son arc de vibration, qui devient aussi cinq à six fois plus grand; & la dent parcourt sur la convexité un espace circulaire, comme elle l'a fait ci-devant dans la concavité.

La propriété de suspendre le mouvement de la roue de rencontre a fait croire à la plûpart des horlogers que le régulateur achevoit sa vibration avec une entiere liberté, & que par-là elle compensoit parfaitement l'inégalité de la force motrice. En l'examinant, l'on voit bien que cela n'est pas vrai: car la liberté de la vibration est gênée par le frottement de la dent sur les diametres extérieurs & intérieurs du cylindre; c'est pourquoi dans cet échapement le régulateur est moins puissant que dans celui à recul.

Il est un autre échapement à *repos* appellé *échapement à virgule*, qui a un avantage sur celui à cylindre, surtout depuis que j'ai réduit les rayons des *repos* aussi courts qu'il étoit possible, & rendu par ce moyen la vibration plus libre, & par-là augmenté la puissance du régulateur. L'académie des Sciences a jugé favorablement & de l'échapement & de l'usage qu'on en a fait. *Voyez* Échapement.

Dans l'échapement à ancre & à *répos* dans les pendules, l'alternative des vibrations se fait comme dans celui à recul, avec cette différence, que pour être à *repos*, il faut que les dents de la roue, au lieu de tomber sur le dedans ou dehors des bras de l'ancre, qu'elle tombe sur les faces faites en portions circulaires & concentriques au centre du mouvement, pour rester en *repos* dessus, tandis que l'ancre décrit sa portion de cercle en achevant son oscillation.

Comme dans tous les échapemens à *repos* il se fait un frotement à double sens sur le *repos*, il suit qu'il faut de l'huile pour en faciliter le mouvement: ainsi, le *repos*, bien loin de permettre l'entiere liberté de la vibration, est précisément ce qui la gêne. *Article de M.* Romilly.

REPOSÉE, s. f. *terme de Chasse;* c'est le lieu où les bêtes fauves se mettent sur le ventre pour y demeurer, & y dormir.

REPOSER, v. act. & neut. c'est discontinuer le travail, l'action, le mouvement, se remettre de la fatigue; s'arrêter. Donnez-lui le tems de se *reposer* de ses peines; ici *repose* celui qui jamais ne se *reposa*. Laissez *reposer* cette terre, cette liqueur, l'esprit de cet homme. Le fils de l'Homme n'a pas où reposer sa tête. Les rois se *reposent* de la plus grande partie de l'administration sur leurs ministres.

REPOSOIR, s. m. (*Décorat. d'architect.*) c'est une décoration d'architecture feinte, qui renferme un autel avec des gradins chargés de vases, chandeliers & autres ouvrages d'orfévrerie, le tout accompagné de tapisseries, tableaux & meubles précieux pour les processions de la fête-Dieu. On fait des *reposoirs* magnifiques à l'hôtel des Gobelins à Paris, avec des meubles de la couronne. *Daviler*, (*D. J.*)

Reposoir, s. m. (*Teinture.*) nom qu'on donne dans l'Amérique à la troisieme cuve qui sert à la préparation de l'indigo. On l'appelle *reposoir*, parce que c'est dans cette cuve que l'indigo préparé dans les autres cuves, se sépare de l'eau pour se reposer au fond, d'où on le tire pour le mettre dans les sachets. Cette même cuve s'appelle *diablotin* à S. Domingue. *Labat*, voyages. (*D. J.*)

Reposoir *du bain*, (*Archit. rom.*) c'étoit chez les Romains une partie du bain, construit en maniere de portique, où, avant que de se baigner, on se reposoit, en attendant que la place du bain fût libre. Vitruve appelle cette partie *schola*, parce qu'on s'y instruisoit respectivement de diverses choses dans la conversation. (*D. J.*)

REPOTIA, s. pl. n. (*Littérat.*) on appelloit *repotia* chez les Romains le festin du lendemain de nôces, *quia iterum potaretur*. Le premier jour étoit appellé chez les Grecs γάμοι, *nuptiæ*, les noces; & le lendemain que l'on soupoit chez le mari, se nommoit ἐπαύλια. (*D. J.*)

REPOUS, s. m. (*Maçon.*) sorte de mortier fait de petits platras qui proviennent de la vieille maçonnerie, & qu'on bat & mêle avec du tuileau ou de la brique concassée. On s'en sert pour affermir les aires des chemins, & sécher le sol des lieux humides. *Richelet*. (*D. J.*)

REPOUSSER, v. act. (*Gram.*) écarter, éloigner. Les ennemis ont été *repoussés*. Cette arme *repousse*. Il faut quelquefois *repousser* l'injure.

Repousser, v. n. (*Gram.*) c'est pousser de-rechef. La plûpart des plantes *repoussent* au printems. *Voy. l'article* Pousser.

REPOUSSOIR, s. m. *instrument de Chirurgie*, dont on se sert pour arracher les chicots des dents; c'est une tige d'acier, longue d'environ deux pouces, cimentée dans un manche d'ivoire ou d'ébêne, fait en poire, pour apppuyer dans la paume de la main. L'extrémité antérieure de la tige est terminée de deux façons, ce qui fait deux especes de *repoussoirs*. A

l'un

l'un c'eſt une gouttiere oblique, longue d'environ huit lignes, qui finit par deux petites dents. A l'autre ce ſont deux eſpeces de crochets, tournés à contre-ſens, terminés auſſi par deux petites dents garnies d'inégalités. Avec le premier *repouſſoir*, dont on porte les dents ſur le chicot, le plus bas qu'il eſt poſſible, on le fait ſauter: avec le ſecond on peut auſſi repouſſer le chicot; mais avec le crochet tourné en-dedans, on peut l'attirer à ſoi & l'enlever. *Voyez la fig.* 1. *Pl. XVI. & fig.* 13. *Pl. XXV.* Avec un bon pélican, manié avec adreſſe, on peut ſe diſpenſer de l'uſage du *repouſſoir*. *Voyez* Pélican.

Repouſſoir d'arrête, eſt un inſtrument imaginé par feu M. Petit, de l'académie royale de Chirurgie, pour pouſſer les corps étrangers qui ſe trouvent engagés dans l'œſophage. Nous en avons donné la deſcription au *mot* Cannule. En ôtant l'éponge qui eſt à l'extrémité de cet inſtrument, il peut ſervir à faire entrer dans l'eſtomac des bouillons ou autres alimens liquides. (*Y*)

Repoussoir, ſ. m. *terme d'ouvriers & artiſans*, inſtrument rond, ordinairement de fer, de douze ou quinze pouces de long, & de diametre à proportion qui ſert à repouſſer des chevilles & à les faire ſortir des trous de tarieres où elles ont été placées. Les Charpentiers & les Menuiſiers ont de ces ſortes de *repouſſoirs*, pour repouſſer ce qu'ils appellent les *chevilles de fer* qu'ils ne mettent pas à demeure, mais pour aſſembler leur bois. Les *repouſſoirs* des Serruriers, dont les Menuiſiers ſe ſervent auſſi, ſont courts & moins gros; ce ne ſont que de petites verges de fer, qui ſervent aux Menuiſiers à démonter la menuiſerie d'aſſemblage, & aux Serruriers à détacher les fiches, les couplets, & autres ſemblables ouvrages qui ſont placés en bois.

Les Tailleurs de pierre & les Sculpteurs ont auſſi des *repouſſoirs*, mais qu'ils emploient à un uſage bien différent que les autres ouvriers; ce ſont des ciſeaux de fer, de ſeize à dix-huit pouces de longueur, avec leſquels ils pouſſent des moulures. *Savary*. (*D. J.*)

Repoussoir, (*Bij.*) c'eſt un morceau d'acier, d'un pouce & demi ou deux pouces, dont la partie *ab* eſt juſte & aiſée, & de la groſſeur du trou du calibre, & l'extrémité *be* juſte de la groſſeur du trou du charnon; il faut que toutes ces parties ſoient bien au centre les unes des autres & ſur un même axe, & que la face *xy* ſoit bien plane & bien perpendiculaire à l'axe; on fait entrer ce bout dans le trou du charnon; la face appuye ſur l'épaiſſeur du charnon, & la fait ſortir quand on frappe avec un marteau ſur l'extrémité du *repouſſoir*.

Repoussoir, *en terme de Bijoutier*, ce ſont encore des eſpeces de cizelets, qui ſervent à repouſſer par-deſſous les reliefs qu'on avoit enfoncés en les cizelant par-deſſus.

Repoussoir, eſt une eſpece de cheville de fer, qui eſt égale de groſſeur dans toute ſa longueur, qui n'a point de pointe & a une tête plate à un bout, comme un épaulement qui ſert lorſqu'on a enfoncé les chevilles dans quelque trou, à les en faire ſortir en frappant ſur la tête avec le marteau. *Voyez les fig. Pl. du Charpentier*.

Repoussoir *outil de gaînier*, c'eſt un petit poinçon de la longueur de deux pouces, menu, emmanché d'un petit morceau de bois de la groſſeur d'un pouce, & long à-peu-près de même; la pointe du poinçon eſt creuſée un peu en-dedans de la groſſeur de la tête des petits cloux d'ornement; ce *repouſſoir* ſert aux Gaîniers pour poſer les derniers cloux en faiſant entrer la tête dans le creux du poinçon, & poſant la queue dans les trous qu'ils ont fait ſur leurs ouvrages. *Voyez les Pl. du Gainier*.

Repoussoir, ſ. m. (*Maréchal.*) eſpece de gros clou, pour chaſſer & faire ſortir les cloux du pié, lorſqu'on veut deferrer un cheval. *Soleyſel*. (*D. J.*)

Repoussoir, *en Peinture*, eſt une grande maſſe d'objets privés de lumiere, placée ſur le devant d'un tableau, qui ſert à repouſſer les autres objets, & les faire paroître fuyans.

Le *repouſſoir* eſt un lieu commun de compoſition, dont les habiles gens ne font plus d'uſage, à-moins qu'ils ne ſachent ſi bien en prétexter la néceſſité dans leur tableau, qu'on ne s'apperçoive pas que c'eſt un ſecours.

REPRENDRE, REPRIMANDER, (*Synonymes.*) celui qui *reprend* ne fait qu'indiquer ou relever la faute; celui qui *reprimande* prétend mortifier ou punir le coupable. *Reprendre* ne ſe dit guere que pour les fautes d'eſprit & de langage. *Reprimander* ne convient qu'à l'égard des mœurs & de la conduite.

On peut *reprendre* de plus habiles que ſoi. Il n'y a que les ſupérieurs qui ſoient en droit de *reprimander*. Beaucoup de gens par vanité ſe mêlent de *reprendre*; quelques-uns s'aviſent de *reprimander* ſans néceſſité & hors de propos. Il faut *reprendre* un auteur avec décence, avec honnêteté; *reprimander* avec bonté, avec douceur, car une *reprimande* aigre ſent le langage de la haine. (*D. J.*)

Reprendre, (*Marine.*) on ajoute une manœuvre; c'eſt replier une manœuvre ou y faire un amarrage.

Reprendre un mur, v. act. (*Archit.*) c'eſt réparer les fractions d'un mur dans ſa hauteur, ou le refaire par ſous œuvre, petit-à-petit, avec peu d'étais & de chevalemens. (*D. J.*)

Reprendre, (*Stéréotom.*) c'eſt refaire une partie de vouſſoir qui excede l'étendue qu'elle doit avoir. *Frezier*. (*D. J.*)

Reprendre, *en terme de Manege*, c'eſt faire repartir le cheval après avoir fait un demi-arrêt. *Voy.* Arrêt.

A-reprendre, terme uſité parmi les *Tireurs d'or*, pour inſtruire ceux qui pouſſent le moulinet de largue que la corde eſt trop courte pour bien ſaiſir le lingot, & qu'il faut la lâcher.

REPRÉSAILLES, ſ. f. (*Droit politiq.*) on entend par *repréſailles*, cette eſpece de guerre imparfaite, ces actes d'hoſtilité que les ſouverains exercent les uns contre les autres.

On commet ces actes d'hoſtilité en arrêtant ou les perſonnes, ou les effets des ſujets d'un état qui a commis envers nous quelque grande injuſtice qu'il refuſe de réparer; on regarde ce moyen comme propre à ſe procurer des ſuretés à cet égard, à engager l'ennemi à nous rendre juſtice; & au cas qu'il perſiſte à nous la refuſer, de nous la faire à nous-mêmes, l'état de paix ſubſiſtant quant au ſurplus.

Grotius prétend que les *repréſailles* ne ſont point fondées ſur un droit naturel & de néceſſité, mais ſeulement ſur une eſpece de droit des gens arbitraire, par lequel pluſieurs nations ſont convenues entre elles, que les biens des ſujets d'un état ſeroient comme hypothéqués, parce que l'état, ou le chef de l'état pourroit devoir, ſoit directement, & par eux-mêmes, ſoit en tant que faute de rendre bonne juſtice, ils ſeroient rendus reſponſables du fait d'autrui. Grotius paroit avoir bien jugé; cependant on prétend généralement que le droit de *repréſailles* eſt une ſuite de la conſtitution des ſociétés civiles, & une application des maximes du droit naturel à cette conſtitution: voici donc les raiſons qu'on en apporte.

Dans l'indépendance de l'état de nature, & avant qu'il y eût aucun gouvernement, perſonne ne pouvoit s'en prendre qu'à ceux-là même de qui il avoit reçu du tort, ou à leurs complices, parce que perſonne n'avoit alors avec d'autres une liaiſon, en vertu de laquelle il pût être cenſé praticiper en quelque maniere à ce qu'ils faiſoient, même ſans ſa participation.

Mais depuis qu'on eut formé des ſociétés civiles, c'eſt-à-dire des corps dont tous les membres s'uniſſent enſemble pour leur défenſe commune, il a néceſſairement réſulté de-là une communauté d'intérêts & de volontés, qui fait que comme la ſociété & les puiſſances qui la gouvernent, s'engagent à ſe défendre chacune contre les inſultes de tout autre, ſoit citoyen, ſoit étranger, chacun auſſi peut-être cenſé s'être engagé à répondre de ce que fait ou doit faire la ſociété dont il eſt membre, ou les puiſſances qui la gouvernent.

Aucun établiſſement humain, aucune liaiſon où l'on entre, ne ſauroit diſpenſer de l'obligation de cette loi générale & inviolable de la nature, qui veut que le dommage qu'on a cauſé à autrui ſoit réparé, à-moins que ceux qui ſont par-là expoſés à ſouffrir, n'aient manifeſtement renoncé au droit d'exiger cette réparation; & lorſque ces ſortes d'établiſſemens empêchent à certains égards, que ceux qui ont été léſés ne puiſſent obtenir auſſi aiſément la ſatisfaction qui leur eſt dûe, qu'ils l'auroient fait ſans cela; il faut réparer cette difficulté en fourniſſant aux intéreſſés toutes les autres voies poſſibles, de ſe faire eux-mêmes raiſon.

Or il eſt certain que les ſociétés, ou les puiſſances qui les gouvernent, étant armées des forces de tout le corps, ſont quelquefois encouragés à ſe moquer im-

impunément des étrangers qui viennent leur demander quelque chose qu'elles leur doivent, & que chaque sujet contribue, d'une maniere ou d'autre, à les mettre en état d'en user ainsi; de-sorte que par-là il peut être censé y consentir en quelque sorte; que s'il n'y consent pas en effet, il n'y a pas d'autre maniere de faciliter aux étrangers lésés la poursuite de leurs droits devenue difficile par la réunion des forces de tout le corps, que de les autoriser à s'en prendre à tous ceux qui en font partie.

On conclud de-là, que par une suite même de la constitution des sociétés civiles, chaque sujet demeurant tel, est responsable par rapport aux étrangers, de ce que fait ou doit faire la société, ou le souverain qui la gouverne, sauf à lui de demander un dédommagement, lorsqu'il y a de la faute ou de l'injustice de la part des supérieurs; que si quelquefois on est frustré de ce dédommagement, il faut regarder cela comme un des inconvéniens que la constitution des affaires humaines rend inévitables dans tout établissement civil; voici présentement les clauses qu'on met aux *représailles*.

Les *représailles*, dit-on, étant des actes d'hostilité, & qui dégénerent même souvent dans une guerre parfaite, il est évident qu'il n'y a que le souverain qui puisse les exercer légitimement, & que les sujets ne peuvent la faire que de son ordre & par son autorité.

D'ailleurs, il est absolument nécessaire que le tort ou l'injustice que l'on nous fait, & qui occasionne les *représailles*, soit manifeste & évident, & qu'il s'agisse de quelque intérêt des plus considérables. Si l'injustice est douteuse ou de peu de conséquence, il seroit injuste & périlleux d'en venir à cette extrémité, & de s'exposer ainsi à tous les maux d'une guerre ouverte.

On ne doit pas non plus recourir aux *représailles*, avant que d'avoir tâché d'obtenir raison, par toutes les voies amicales possibles, du tort qui nous a été fait; il faut s'adresser pour cela au magistrat de celui qui nous a fait injustice; après cela si le magistrat ne nous écoute point, ou nous refuse satisfaction, on tâche de se la procurer par des *représailles*, bien entendu que l'intérêt de l'état le requiert. Il n'est permis d'en venir aux *représailles*, que lorsque tous les moyens ordinaires d'obtenir ce qui nous est dû, viennent à nous manquer; en telle sorte, par exemple, que si un magistrat subalterne nous avoit refusé la justice que nous demandons, il ne nous seroit pas permis d'user de *représailles* avant que de nous être adressé au souverain de ce magistrat même, qui peut-être nous rendra justice.

Dans ces circonstances, on peut ou arrêter les sujets d'un état, si l'on arrête nos gens chez eux, ou saisir leurs biens & leurs effets; mais quelque juste sujet qu'on ait d'user de *représailles*, on ne peut jamais directement, pour cette seule raison, faire mourir ceux dont on s'est saisi, on doit seulement les garder sans les maltraiter, jusqu'à ce que l'on ait obtenu satisfaction; de-sorte que pendant tout ce tems-là ils sont comme en otage.

Pour les biens saisis par droit de *représailles*, il faut en avoir soin jusqu'à ce que le tems auquel on doit nous faire satisfaction soit expiré, après quoi on peut les adjuger au créancier, ou les rendre pour l'acquit de la dette, en rendant à celui sur qui on les a pris ce qui reste, tous frais déduits.

On remarque enfin qu'il n'est permis d'user de *représailles*, qu'à l'égard des sujets proprement ainsi nommés, & de leurs biens; car pour ce qui est des étrangers qui ne font que passer, ou qui viennent seulement demeurer quelque tems dans le pays, ils n'ont pas d'assez grandes liaisons avec l'état, dont ils ne sont membres qu'à tems, & d'une maniere imparfaite, pour que l'on puisse se dédommager sur eux du tort qu'on a reçu de quelque citoyen originaire & perpétuel, & du refus que le souverain a fait de nous rendre justice.

Il faut encore excepter les ambassadeurs, qui sont des personnes sacrées, même pendant une guerre pleine & entiere.

Malgré toutes ces belles restrictions, les principes sur lesquels on fonde les *représailles* révoltent mon ame; ainsi je reste fermement convaincu que ce droit fictif de société, qui autorise un ennemi à sacrifier aux horreurs de l'exécution militaire des villes innocentes du délit prétendu qu'on impute à leur souverain, est un droit de politique barbare, & qui n'émana jamais du droit de la nature, qui abhorre de pareilles voies, & qui ne connoit que l'humanité & les secours mutuels. (*D. J.*)

Représailles, *lettres de*, (*Droit polit.*) ou lettres de marque; ce sont des lettres qu'un souverain accorde à ses sujets, pour reprendre sur les biens de quelqu'un du parti ennemi, l'équivalent de ce qu'on leur a pris, & dont le prince ennemi n'aura pas voulu leur faire justice. *Voyez* Représailles. (*D. J.*)

REPRÉSENTANT, s. m. (*Jurisp.*) est celui qui représente une personne du chef de laquelle il est héritier. *Voyez* Représentation. (*A*)

Représentans, (*Droit politiq. hist. mod.*) Les *représentans* d'une nation sont des citoyens choisis, qui dans un gouvernement tempéré sont chargés par la société de parler en son nom, de stipuler ses intérêts, d'empêcher qu'on ne l'opprime, de concourir à l'administration.

Dans un état despotique, le chef de la nation est tout, la nation n'est rien; la volonté d'un seul fait la loi, la société n'est point représentée. Telle est la forme du gouvernement en Asie, dont les habitans soumis depuis un grand nombre de siecles à un esclavage héréditaire, n'ont point imaginé de moyens pour balancer un pouvoir énorme qui sans cesse les écrase. Il n'en fut pas de même en Europe, dont les habitans plus robustes, plus laborieux, plus belliqueux que les Asiatiques, sentirent de tout tems l'utilité & la nécessité qu'une nation fût représentée par quelques citoyens qui parlassent au nom de tous les autres, & qui s'opposassent aux entreprises d'un pouvoir qui devient souvent abusif lorsqu'il ne connoit aucun frein. Les citoyens choisis pour être les organes, ou les *représentans* de la nation, suivant les différens tems, les différentes conventions & les circonstances diverses, jouirent de prérogatives & de droits plus ou moins étendus. Telle est l'origine de ces assemblées connues sous le nom de *dietes*, *d'états-généraux*, de *parlemens*, de *senats*, qui presque dans tous les pays de l'Europe participerent à l'administration publique, approuverent ou rejetterent les propositions des souverains, & furent admis à concerter avec eux les mesures nécessaires au maintien de l'état.

Dans un état purement démocratique la nation, à proprement parler, n'est point représentée; le peuple entier se réserve le droit de faire connoître ses volontés dans les assemblées générales, composées de tous les citoyens; mais dès que le peuple a choisi des magistrats qu'il a rendus dépositaires de son autorité, ces magistrats deviennent ses *représentans*; & suivant le plus ou le moins de pouvoir que le peuple s'est réservé, le gouvernement devient ou une aristocratie, ou demeure une démocratie.

Dans une monarchie absolue le souverain ou jouit, du consentement de son peuple, du droit d'être l'unique *représentant* de sa nation, ou bien, contre son gré, il s'arroge ce droit. Le souverain parle alors au nom de tous; les lois qu'il fait sont, ou du moins sont censées l'expression des volontés de toute la nation qu'il représente.

Dans les monarchies tempérées, le souverain n'est dépositaire que de la puissance exécutrice, il ne représente sa nation qu'en cette partie, elle choisit d'autres *représentans* pour les autres branches de l'administration. C'est ainsi qu'en Angleterre la puissance exécutrice réside dans la personne du monarque, tandis que la puissance législative est partagée entre lui & le parlement, c'est-à-dire l'assemblée générale des différens ordres de la nation britannique, composée du clergé, de la noblesse & des communes; ces dernieres sont représentées par un certain nombre de députés choisis par les villes, les bourgs & les provinces de la Grande-Bretagne. Par la constitution de ce pays, le parlement concourt avec le monarque à l'administration publique; dès que ces deux puissances sont d'accord, la nation entiere est reputée avoir parlé, & leurs décisions deviennent des lois.

En Suede, le monarque gouverne conjointement avec un sénat, qui n'est lui-même que le *représentant* de la diete générale du royaume; celle-ci est l'assemblée de tous les *représentans* de la nation suédoise.

La nation germanique, dont l'empereur est le chef, est représentée par la diete de l'Empire, c'est-à-dire par un corps composé de vassaux souverains, ou de princes tant ecclésiastiques que laïques, & de députés des villes libres, qui représentent toute la nation allemande. *Voyez* Diete de l'Empire.

La nation françoise fut autrefois représentée par l'assemblée des états-généraux du royaume, composée du clergé & de la noblesse, auxquels par la suite des tems on associa le tiers-état, destiné à représenter le peuple. Ces assemblées nationales ont été discontinuées depuis l'année 1628.

Tacite nous montre les anciennes nations de la Germanie, quoique féroces, belliqueuses & barbares; comme jouissant toutes d'un gouvernement libre ou tempéré. Le roi, ou le chef, proposoit & persuadoit, sans avoir le pouvoir de contraindre la nation à plier sous ses volontés: *Ubi rex, vel princeps, audiuntur auctoritate suadendi magis quam jubendi potestate.* Les grands délibéroient entre eux des affaires peu importantes; mais toute la nation étoit consultée sur les grandes affaires: *de minoribus rebus principes consultant, de majoribus omnes.* Ce sont ces peuples guerriers ainsi gouvernés, qui, sortis des forêts de la Germanie, conquirent les Gaules, l'Espagne, l'Angleterre, *&c.* & fonderent de nouveaux royaumes sur les débris de l'empire romain. Ils porterent avec eux la forme de leur gouvernement; il fut par-tout militaire, la nation subjuguée disparut; réduite en esclavage, elle n'eut point le droit de parler pour elle-même; elle n'eut pour *représentans* que les soldats conquérans, qui après l'avoir soumise par les armes, se subrogerent en sa place.

Si l'on remonte à l'origine de tous nos gouvernemens modernes, on les trouvera fondés par des nations belliqueuses & sauvages, qui sorties d'un climat rigoureux, chercherent à s'emparer de contrées plus fertiles, formerent des établissemens sous un ciel plus favorable, & pillerent des nations riches & policées. Les anciens habitans de ces pays subjugués ne furent regardés par ces vainqueurs farouches, que comme un vil bétail que la victoire faisoit tomber dans leurs mains. Ainsi les premieres institutions de ces brigands heureux, ne furent pour l'ordinaire que des effets de la force accablant la foiblesse; nous trouvons toujours leurs lois partiales pour les vainqueurs, & funestes aux vaincus. Voilà pourquoi dans toutes les monarchies modernes nous voyons par-tout les nobles, les grands, c'est-à-dire des guerriers, posséder les terres des anciens habitans, & se mettre en possession du droit exclusif de représenter les nations; celles-ci avilies, écrasées, opprimées, n'eurent point la liberté de joindre leurs voix à celles de leurs superbes vainqueurs. Telle est sans doute la source de cette prétention de la noblesse, qui s'arrogea long-tems le droit de parler exclusivement à tous les autres au nom des nations; elle continua toujours à regarder ses concitoyens comme des esclaves vaincus, même un grand nombre de siecles après une conquête à laquelle les successeurs de cette noblesse conquérante n'avoit point eu de part. Mais l'intérêt secondé par la force, se fait bientôt des droits; l'habitude rend les nations complices de leur propre avilissement, & les peuples malgré les changemens survenus dans leurs circonstances, continuerent en beaucoup de pays à être uniquement représentés par une noblesse, qui se prévalut toujours contre eux de la violence primitive, exercée par des conquérans aux droits desquels elle prétendit succéder.

Les Barbares qui démembrerent l'empire romain en Europe étoient payens; peu-à-peu ils furent éclairés des lumieres de l'Evangile, ils adopterent la religion des vaincus. Plongés eux-mêmes dans une ignorance qu'une vie guerriere & agitée contribuoit à entretenir, ils eurent besoin d'être guidés & retenus par des citoyens plus raisonnables qu'eux; ils ne purent refuser leur vénération aux ministres de la religion, qui à des mœurs plus douces joignoient plus de lumieres & de science. Les monarques & les nobles jusqu'alors *représentans* uniques des nations, consentirent donc qu'on appellât aux assemblées nationales les ministres de l'Eglise. Les rois, fatigués sans doute eux-mêmes des entreprises continuelles d'une noblesse trop puissante pour être soumise, sentirent qu'il étoit de leur intérêt propre de contrebalancer le pouvoir de leurs vassaux indomptés, par celui des interpretes d'une religion respectée par les peuples. D'ailleurs le clergé devenu possesseur de grands biens, fut intéressé à l'administration publique, & dut à ce titre, avoir part aux délibérations.

Sous le gouvernement féodal, la noblesse & le clergé eurent longtems le droit exclusif de parler au nom de toute la nation, ou d'en être les uniques *représentans*. Le peuple composé des cultivateurs, des habitans des villes & des campagnes, des manufacturiers, en un mot, de la partie la plus nombreuse, la plus laborieuse, la plus utile de la société, ne fut point en droit de parler pour lui-même; il fut forcé de recevoir sans murmurer les lois que quelques grands concerterent avec le souverain. Ainsi le peuple ne fut point écouté, il ne fut regardé que comme un vil amas de citoyens méprisables, indignes de joindre leurs voix à celles d'un petit nombre de seigneurs orgueilleux & ingrats, qui jouirent de leurs travaux sans s'imaginer leur rien devoir. Opprimer, piller, vexer impunément le peuple, sans que le chef de la nation pût y porter remede, telles furent les prérogatives de la noblesse, dans lesquelles elle fit consister la liberté. En effet, le gouvernement féodal ne nous montre que des souverains sans forces, & des peuples écrasés & avilis par une aristocratie, armée également contre le monarque & la nation. Ce ne fut que lorsque les rois eurent long-tems souffert des excès d'une noblesse altiere, & des entreprises d'un clergé trop riche & trop indépendant, qu'ils donnerent quelque influence à la nation dans les assemblées qui décidoient de son sort. Ainsi la voix du peuple fut enfin entendue, les lois prirent de la vigueur, les excès des grands furent reprimés, ils furent forcés d'être justes envers des citoyens jusque-là méprisés; le corps de la nation fut ainsi opposé à une noblesse mutine & intraitable.

La nécessité des circonstances oblige les idées & les institutions politiques de changer; les mœurs s'adoucissent, l'iniquité se nuit à elle-même; les tyrans des peuples s'apperçoivent à la longue que leurs folies contrarient leurs propres intérêts; le commerce & les manufactures deviennent des besoins pour les états, & demandent de la tranquillité; les guerriers sont moins nécessaires; les disettes & les famines fréquentes ont fait sentir à la fin le besoin d'une bonne culture, que troubloient les démêlés sanglans de quelques brigands armés. L'on eut besoin de lois; l'on respecta ceux qui en furent les interpretes, on les regarda comme les conservateurs de la sureté publique; ainsi le magistrat dans un état bien constitué, devint un homme considéré, & plus capable de prononcer sur les droits des peuples, que des nobles ignorans & dépourvus d'équité eux-mêmes, qui ne connoissoient d'autres droits que l'épée, ou qui vendoient la justice à leurs vassaux.

Ce n'est que par des degrés lents & imperceptibles que les gouvernemens prennent de l'assiette; fondés d'abord par la force, ils ne peuvent pourtant se maintenir que par des lois équitables qui assurent les propriétés & les droits de chaque citoyen, & qui le mettent à couvert de l'oppression, les hommes sont forcés à la fin de chercher dans l'équité, des remedes contre leurs propres fureurs. Si la formation des gouvernemens n'eût pas été pour l'ordinaire l'ouvrage de la violence & de la déraison, on eût senti qu'il ne peut y avoir de société durable si les droits d'un chacun ne sont mis à l'abri de la puissance qui toujours veut abuser; dans quelques mains que le pouvoir soit placé, il devient funeste, s'il n'est contenu dans des bornes; ni le souverain, ni aucun ordre de l'état ne peuvent exercer une autorité nuisible à la nation, s'il est vrai que tout gouvernement n'ait pour objet que le bien du peuple gouverné. La moindre réflexion eût donc suffi pour montrer qu'un monarque ne peut jouir d'une puissance véritable, s'il ne commande à des sujets heureux & réunis de volontés; pour les rendre tels, il faut qu'il assure leurs possessions, qu'il les défende contre l'oppression, qu'il ne sacrifie jamais les intérêts de tous à ceux d'un petit nombre, & qu'il porte ses vues sur les besoins de tous les ordres dont son état est composé. Nul homme, quelles que soient ses lumieres, n'est capable sans conseils, sans secours, de gouverner une nation entiere; nul ordre dans l'état ne peut avoir la capacité ou la volonté de connoitre les besoins des autres; ainsi le souverain impartial doit écouter les voix de tous ses sujets, il est également intéressé à les entendre & à remédier à leurs maux; mais pour que les sujets s'expliquent sans tumulte, il convient qu'ils aient des *représentans*, c'est-à-dire des citoyens plus éclairés que les autres, plus intéressés à la chose, que leurs possessions attachent à la patrie, que leur position mette à portée de sentir les besoins de l'état, les abus qui s'introduisent, & les remedes qu'il convient d'y porter.

Dans les états despotiques tels que la Turquie, la nation ne peut avoir de *représentans*; on n'y voit

point

point de noblesse, le despote n'a que des esclaves également vils à ses yeux; il n'est point de justice, parce que la volonté du maître est l'unique loi; le magistrat ne fait qu'exécuter ses ordres; le commerce est opprimé, l'agriculture abandonnée, l'industrie anéantie, & personne ne songe à travailler, parce que personne n'est sûr de jouir du fruit de ses travaux; la nation entiere réduite au silence, tombe dans l'inertie, ou ne s'explique que par des revoltes. Un sultan n'est soutenu que par une soldatesque effrenée, qui ne lui est elle-même soumise qu'autant qu'il lui permet de piller & d'opprimer le reste des sujets; enfin souvent ces janissaires l'égorgent & disposent de son trône, sans que la nation s'intéresse à sa chûte ou désapprouve le changement.

Il est donc de l'intérêt du souverain que sa nation soit représentée; sa sûreté propre en dépend; l'affection des peuples est le plus ferme rempart contre les attentats des méchans; mais comment le souverain peut-il se concilier l'affection de son peuple, s'il n'entre dans ses besoins, s'il ne lui procure les avantages qu'il desire, s'il ne le protege contre les entreprises des puissants, s'il ne cherche à soulager ses maux? Si la nation n'est point représentée, comment son chef peut il être instruit de ces miseres de détail que du haut de son trône il ne voit jamais que dans l'éloignement, & que la flatterie cherche toujours à lui cacher? Comment, sans connoître les ressources & les forces de son pays, le monarque pourroit-il se garantir d'en abuser? Une nation privée du droit de se faire représenter, est à la merci des imprudens qui l'oppriment; elle se détache de ses maîtres, elle espere que tout changement rendra son sort plus doux; elle est souvent exposée à devenir l'instrument des passions de tout factieux qui lui promettra de la secourir. Un peuple qui souffre, s'attache par instinct à quiconque a le courage de parler pour lui; il se choisit tacitement des protecteurs & des *représentans*, il approuve les réclamations que l'on fait en son nom; est-il poussé à bout? il choisit souvent pour interpretes des ambitieux & des fourbes qui le séduisent, en lui persuadant qu'ils prennent en main sa cause, & qui renversent l'état sous prétexte de le défendre. Les Guises en France, les Cromwels en Angleterre, & tant d'autres séditieux, qui sous pretexte du bien public jetterent leurs nations dans les plus affreuses convulsions, furent des *représentans* & des protecteurs de ce genre, également dangereux pour les souverains & les nations.

Pour maintenir le concert qui doit toujours subsister entre les souverains & leurs peuples, pour mettre les uns & les autres à couvert des attentats des mauvais citoyens, rien ne seroit plus avantageux qu' une constitution qui permettroit à chaque ordre de citoyens de se faire représenter, de parler dans les assemblées qui ont le bien général pour objet. Ces assemblées, pour être utiles & justes, devroient être composées de ceux que leurs possessions rendent citoyens, & que leur état & leurs lumieres mettent à portée de connoître les intérêts de la nation & les besoins des peuples; en un mot c'est la propriété qui fait le citoyen; tout homme qui possede dans l'état, est intéressé au bien de l'état, & quel que soit le rang que des conventions particulieres lui assignent, c'est toujours comme propriétaire, c'est en raison de ses possessions qu'il doit parler, ou qu'il acquiert le droit de se faire représenter.

Dans les nations européennes, le clergé, que les donations des souverains & des peuples ont rendu propriétaire de grands biens, & qui par-là forme un corps de citoyens opulens & puissans, semble dès-lors avoir un droit acquis de parler ou de se faire représenter dans les assemblées nationales; d'ailleurs la confiance des peuples le met à portée de voir de près ses besoins & de connoître ses vœux.

Le noble, par les possessions qui lient son sort à celui de la patrie, a sans doute le droit de parler; s'il n'avoit que des titres, il ne seroit qu'un homme distingué par les conventions; s'il n'étoit que guerrier, sa voix seroit suspecte, son ambition & son intérêt plongeroient fréquemment la nation dans des guerres inutiles & nuisibles.

Le magistrat est citoyen en vertu de ses possessions; mais ses fonctions en font un citoyen plus éclairé, à qui l'expérience fait connoitre les avantages & les désavantages de la législation, les abus de la jurisprudence, les moyens d'y remédier. C'est la loi qui décide du bonheur des états.

Le commerce est aujourd'hui pour les états une source de force & de richesse; le négociant s'enrichit en même tems que l'état qui favorise ses entreprises, il partage sans cesse ses prospérités & ses revers; il ne peut donc sans injustice être réduit au silence; il est un citoyen utile & capable de donner ses avis dans les conseils d'une nation dont il augmente l'aisance & le pouvoir.

Enfin le cultivateur, c'est-à-dire tout citoyen qui possede des terres, dont les travaux contribuent aux besoins de la société, qui fournit à sa subsistance, sur qui tombent les impôts, doit être représenté; personne n'est plus que lui intéressé au bien public; la terre est la base physique & politique d'un état, c'est sur le possesseur de la terre que retombent directement ou indirectement tous les avantages & les maux des nations; c'est en proportion de ses possessions, que la voix du citoyen doit avoir du poids dans les assemblées nationales.

Tels sont les différens ordres dans lesquels les nations modernes se trouvent partagées; comme tous concourent à leur maniere au maintien de la république, tous doivent être écoutés; la religion, la guerre, la justice, le commerce, l'agriculture, sont faits dans un état bien constitué pour se donner des secours mutuels; le pouvoir souverain est destiné à tenir la balance entre eux; il empêchera qu'aucun ordre ne soit opprimé par un autre, ce qui arriveroit infailliblement si un ordre unique avoit le droit exclusif de stipuler pour tous.

Il n'est point, dit Edouard I, roi d'Angleterre, *de regle plus équitable, que les choses qui intéressent tous, soient approuvées par tous, & que les dangers communs soient repoussés par des efforts communs.* Si la constitution d'un état permettoit à un ordre de citoyens de parler pour tous les autres, il s'introduiroit bientôt une aristocratie sous laquelle les intérêts de la nation & du souverain seroient immolés à ceux de quelques hommes puissans, qui deviendroient immanquablement les tyrans du monarque & du peuple. Telle fut, comme on a vu, l'état de presque toutes les nations européennes sous le gouvernement féodal, c'est-à-dire, durant cette anarchie systématique des nobles, qui lierent les mains des rois pour exercer impunément la licence sous le nom de *liberté*; tel est encore aujourd'hui le gouvernement de la Pologne, où sous des rois trop foibles pour protéger les peuples, ceux-ci sont à la merci d'une noblesse fougueuse, qui ne met des entraves à la puissance souveraine que pour pouvoir impunément tyranniser la nation. Enfin tel sera toujours le sort d'un état dans lequel un ordre d'hommes devenu trop puissant, voudra représenter tous les autres.

Le noble ou le guerrier, le prêtre ou le magistrat, le commerçant, le manufacturier & le cultivateur, sont des hommes également nécessaires; chacun d'eux sert à sa maniere la grande famille dont il est membre; tous sont enfans de l'état, le souverain doit entrer dans leurs besoins divers; mais pour les connoitre il faut qu'ils puissent se faire entendre, & pour se faire entendre sans tumulte, il faut que chaque classe ait le droit de choisir ses organes ou ses *représentans*; pour que ceux-ci expriment le vœu de la nation, il faut que leurs intérêts soient indivisiblement unis aux siens par le lien des possessions. Comment un noble nourri dans les combats, connoîtroit-il les intérêts d'une religion dont souvent il n'est que foiblement instruit, d'un commerce qu'il méprise, d'une agriculture qu'il dédaigne, d'une jurisprudence dont il n'a point d'idées? Comment un magistrat, occupé du soin pénible de rendre la justice au peuple, de sonder les profondeurs de la jurisprudence, de se garantir des embuches de la ruse, & de démêler les pieges de la chicane, pourroit il décider des affaires relatives à la guerre, utiles au commerce, aux manufactures, à l'agriculture? Comment un clergé, dont l'attention est absorbée par des études & par des soins qui ont le ciel pour objet, pourroit-il juger de ce qui est le plus convenable à la navigation, à la guerre, à la jurisprudence?

Un état n'est heureux, & son souverain n'est puissant, que lorsque tous les ordres de l'état se prêtent réciproquement la main; pour opérer un effet si salutaire, les chefs de la société politique sont intéressés à maintenir entre les différentes classes de citoyens, un juste équilibre, qui empêche chacune d'entr'elles d'empiéter sur les autres. Toute autorité trop grande

grande, mise entre les mains de quelques membres de la société, s'établit aux dépens de la sûreté & du bien-être de tous; les passions des hommes les mettent sans cesse aux prises; ce conflict ne sert qu'à leur donner de l'activité; il ne nuit à l'état que lorsque la puissance souveraine oublie de tenir la balance, pour empêcher qu'une force n'entraîne toutes les autres. La voix d'une noblesse remuante, ambitieuse, qui ne respire que la guerre, doit être contre-balancée par celle d'autres citoyens, aux vues desquels la paix est bien plus nécessaire; si les guerriers décidoient seuls du sort des empires, ils feroient perpétuellement en feu, & la nation succomberoit même sous le poids de ses propres succès; les lois seroient forcées de se taire, les terres demeureroient incultes, les campagnes seroient dépeuplées, en un mot on verroit renaître ces miseres qui pendant tant de siecles ont accompagné la licence des nobles sous le gouvernement féodal. Un commerce prépondérant feroit peut-être trop négliger la guerre; l'état, pour s'enrichir, ne s'occuperoit point assez du soin de sa sûreté, ou peut-être l'avidité le plongeroit-il souvent dans des guerres qui frustreroient ses propres vues. Il n'est point dans un état d'objet indifférent & qui ne demande des hommes qui s'en occupent exclusivement; nul ordre de citoyens n'est capable de stipuler pour tous; s'il en avoit le droit, bientôt il ne stipuleroit que pour lui-même; chaque classe doit être représentée par des hommes qui connoissent son état & ses besoins; ces besoins ne sont bien connus que de ceux qui les sentent.

Les *représentans* supposent des constituans de qui leur pouvoir est émané, auxquels ils sont par conséquent subordonnés & dont ils ne sont que les organes. Quels que soient les usages ou les abus que le tems a pu introduire dans les gouvernemens libres & tempérés, un *représentant* ne peut s'arroger le droit de faire parler à ses constituans un langage opposé à leurs intérêts; les droits des constituans sont les droits de la nation, ils sont imprescriptibles & inaliénables; pour peu que l'on consulte la raison, elle prouvera que les constituans peuvent en tout tems démentir, désavouer & révoquer les *représentans* qui les trahissent, qui abusent de leurs pleins pouvoirs contre eux-mêmes, ou qui renoncent pour eux à des droits inhérens à leur essence; en un mot, les *représentans* d'un peuple libre ne peuvent point lui imposer un joug qui détruiroit sa félicité; nul homme n'acquiert le droit d'en représenter un autre malgré lui.

L'expérience nous montre que dans les pays qui se flattent de jouir de la plus grande liberté, ceux qui sont chargés de représenter les peuples, ne trahissent que trop souvent leurs intérêts, & livrent leurs constituans à l'avidité de ceux qui veulent les dépouiller. Une nation a raison de se défier de semblables *représentans* & de limiter leurs pouvoirs; un ambitieux, un homme avide de richesses, un prodigue, un débauché, ne sont point faits pour représenter leurs concitoyens; ils les vendront pour des titres, des honneurs, des emplois, & de l'argent, ils se croiront intéressés à leurs maux. Que sera-ce si ce commerce infâme semble s'autoriser par la conduite des constituans qui seront eux-mêmes vénaux? Que sera-ce si ces constituans choisissent leurs *représentans* dans le tumulte & dans l'ivresse, ou, si négligeant la vertu, les lumieres, les talens, ils ne donnent qu'au plus offrant le droit de stipuler leurs intérêts? De pareils constituans invitent à les trahir; ils perdent le droit de s'en plaindre, & leurs *représentans* leur fermeront la bouche en leur disant: *je vous ai acheté bien chérement, & je vous vendrai le plus chérement que je pourrai.*

Nul ordre de citoyens ne doit jouir pour toujours du droit de représenter la nation, il faut que de nouvelles élections rappellent aux *représentans* que c'est d'elle qu'ils tiennent leur pouvoir. Un corps dont les membres jouiroient sans interruption du droit de représenter l'état, en deviendroit bientôt le maître ou le tyran.

REPRÉSENTATION, s. f. image, peinture de quelque chose qui sert à en rappeller l'idée. *Représentation* en ce sens signifie la même chose que *tableau, statue, estampe*, &c.

REPRÉSENTATION d'une piece de théâtre, c'est le récit d'un poëme dramatique sur un théâtre public, avec tous les accompagnemens qui y sont nécessaires, tels que le geste, le chant, les instrumens, les machines. *Voyez* SCENE, MACHINE, RÉCITATION, *&c.*

On dit d'une comédie ou d'une tragédie nouvelle, qu'elle a eu vingt ou trente *représentations*. Souvent une piece tombe dès la premiere *représentation*.

M. Richard Steele, & d'autres avec lui, tiennent pour maxime qu'une comédie ou tragédie n'est pas faite pour être lûe, mais pour être représentée; qu'ainsi c'est au théâtre qu'il en faut juger, & non quand elle sort de dessous la presse, & que le véritable juge d'une piece c'est le parterre, & non pas tout le public. *Voyez* THÉATRE, TRAGÉDIE, *&c.*

REPRÉSENTATION, (*Jurisprud.*) en matiere de succession, est lorsque quelqu'un succede au lieu & place de son pere, qui est décédé avant que la succession fût ouverte.

Elle differe de la transmission en ce que pour transmettre une succession il faut y avoir eu un droit acquis, & avoir été héritier; au lieu que le représentant succede au lieu du représenté, quoique celui-ci n'ait point été héritier.

La *représentation* a lieu principalement dans les successions *ab intestat;* néanmoins en matiere de fidei-commis conditionnels, au défaut de la transmission on a coutume d'appeller au secours la *représentation*, pourvu qu'il n'y ait aucun terme dans le testament qui marque une intention contraire.

Elle a pareillement lieu pour le douaire & pour la legitime, & pour la présentation à un bénéfice. Quelques coutumes l'admettent aussi pour le retrait qui est accordé au lignager plus prochain.

On ne représente point un homme vivant: ainsi les enfans de celui qui a renoncé à la succession ne peuvent venir par *représentation*, quand ils seroient en même degré que ceux qui sont héritiers.

On peut représenter une personne décédée, sans se porter son héritier.

La *représentation* a son effet, quoique le représenté fût incapable de succéder, parce que c'est moins la personne même que l'on représente que le degré.

L'effet de la *représentation* est, 1°. d'empêcher que le plus proche en degré n'exclue le plus éloigné; 2°. qu'au lieu de partager par têtes, on partage par souches.

En ligne directe, la *représentation* a lieu à l'infini.

Il faut seulement observer qu'à l'égard des ascendans la *représentation* n'a d'autre effet que d'opérer le partage par souches.

La *représentation* en collatérale n'avoit pas lieu suivant l'ancien droit romain; elle ne fut admise que par la novelle 118.

La plûpart de nos coutumes l'admettent au premier degré seulement pour la collatérale, comme Paris & autres semblables; d'autres l'étendent plus loin: quelques-unes même l'admettent à l'infini; d'autres enfin excluent toute *représentation* en collatérale, & quelques-unes la rejettent aussi en directe.

Pour la succession des fiefs en directe, la femelle représente le mâle, même pour les prérogatives d'aînesse. Quelques coutumes refusent néanmoins le droit d'aînesse à la fille qui représente son pere.

En collatérale, le mâle exclud absolument la femelle de la succession des fiefs, ainsi il n'y a point de *représentation*. *Voyez* le *traité des successions* de Lebrun, celui *de la représentation* par Guinée, *& les mots* HÉRITIER, SUCCESSION, TRANSMISSION, REPRÉSENTANT. (*A*)

REPRÉSENTER, v. act. (*Gramm.*) c'est rendre présent par une action, par une image, *&c.* Cette glace *représente* fidelement les objets; il est bien *représenté* sur cette toile; ce phénomene est *représenté* fortement dans cette description; la *représentation* de cette piece a été faite à étonner; il *représente* avec beaucoup de dignité; la pompe de son entrée *représentoit* toute la puissance de son souverain. C'est une fonction aussi périlleuse qu'inutile, que de *représenter* leurs devoirs aux grands. Pour enlever l'admiration des hommes, il faut se *représenter* à soi-même & aux autres les choses grandes en grand. Allez, mais soyez prêt à vous *représenter* au premier signe. Les rois *représentent* Dieu sur la terre.

REPRETER, v. act. (*Gramm.*) c'est prêter de-rechef. *Voyez* PRÊT & PRETER.

REPRIER, v. act. (*Gramm.*) c'est prier une seconde fois. *Voyez* PRIER & PRIERES.

REPRIMANDER, v. act. (*Gramm.*) c'est châtier par des paroles celui qui a commis une action répréhensible. On *réprimande* ses enfans de leurs étourderies. La *réprimande* de la justice est flétrissante.

RÉPRIMER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt arrêter l'effet ou le progrès. Les calmans *répriment* la chaleur du ſang: *réprimez* l'impétuoſité de votre caractere. Il y a des hommes dont aucune diſgrace n'a pu *réprimer* l'orgueil; *réprimer* ou négliger le murmure du ſoldat.

REPRISE, ſ. f. (*Juriſp.*) a différentes ſignifications. *Repriſe* d'inſtance eſt lorſqu'un héritier ou autre ſucceſſeur à titre univerſel, reprend une conteſtation qui étoit pendante avec le défunt.

Cette *repriſe* ſe fait par un acte que l'on paſſe au greffe, dans lequel on déclare que l'on reprend l'inſtance, offrant de procéder ſuivant les derniers erremens.

Un ceſſionnaire ou autre ſucceſſeur à titre ſingulier, ne peut pas régulierement reprendre l'inſtance au lieu de celui dont il a les droits; il ne peut qu'intervenir, & ſon cédant doit toujours reſter partie, quand ce ne ſeroit que pour faire prononcer avec lui ſur les frais.

On reprend quelquefois une cauſe, inſtance ou procès dans lequel on étoit déja partie, lorſque dans le cours du procès on a acquiert quelque nouvelle qualité en laquelle on doit procéder: par exemple, une fille majeure qui procédoit en cette qualité, ſi elle ſe marie, doit reprendre avec ſon mari comme femme mariée; & ſi enſuite elle devient veuve, elle doit encore reprendre en cette qualité. *Voyez* Cause, Instance, Procès, Procedure, Héritier, Veuve, Cessionnaire.

Reprise, *en fait de compte*, eſt ce que le comptable a droit de reprendre ſur la dépenſe. Les comptes ont ordinairement trois ſortes de chapitres; ceux de recette, ceux de dépenſe, & ceux de *repriſe*. Pour l'ordre du comptant, le rendant ſe charge en recette de certaines ſommes, quoiqu'il ne les ait pas reçues, ou qu'il n'en ait reçu qu'une partie; & dans le chapitre de *repriſe* il fait déduction de ce qu'il n'a pas reçu, c'eſt ce qu'on appelle *repriſe*. *Voyez* Compte.

Reprise *de fief*, eſt la priſe de poſſeſſion d'un fief que fait l'héritier du vaſſal qui eſt décédé, laquelle poſſeſſion il reçoit du ſeigneur en faiſant la foi & hommage, & lui payant ſes droits, s'il en eſt dû. Cette priſe de poſſeſſion s'appelle *repriſe de fief*, parce qu'anciennement les fiefs n'étant concédés par les ſeigneurs que pour la vie du vaſſal, l'héritier qui vouloit reprendre le fief que tenoit le défunt, ne le pouvoit faire ſans en être inveſti par le ſeigneur.

On a auſſi appellé *fief de repriſe* ceux qui ne procédoient pas originairement de la conceſſion des ſeigneurs, mais qui étoient des aleux, & qui ayant été cédés par les propriétaires à des ſeigneurs, ont été auſſi-tôt repris d'eux pour être tenus à foi & hommage. *Voyez le mot* Fief.

Reprises, au pluriel, ſignifie ce que la femme a droit de reprendre ſur les biens de ſon mari. On joint ordinairement les termes de *repriſes* & *conventions matrimoniales*; les *repriſes* & les conventions ne ſont pourtant pas abſolument la même choſe, & il ſemble que le terme de *repriſes* a une application plus particuliere aux biens que la femme a apportés, & qu'elle a droit de reprendre, ſoit en nature ou en argent, comme la dot en général, & ſingulierement les deniers ſtipulés, les propres réels, & les remplois des propres aliénés, & que ſous le terme de *conventions matrimoniales*, on entend plus volontiers ce que la femme a droit de prendre en vertu du contrat, comme ſon préciput, ſa part de la communauté, ſon douaire & autres avantages qui peuvent lui avoir été faits par le contrat: néanmoins dans l'uſage on comprend ſouvent le tout ſous le terme de *repriſes*, ou ſous celui de conventions matrimoniales.

La femme a hypotheque pour ſes *repriſes*, du jour du contrat de mariage. On peut auſſi comprendre ſous le terme de *repriſes*, la faculté qui eſt ſtipulée par le contrat de mariage en faveur de la femme & de ſes enfans, ou autres héritiers, de renoncer à la communauté, & en ce faiſant, de reprendre franchement & quittement tout ce qu'elle a apporté en communauté. *Voyez* Communauté, Dot, Douaire, Femme, Preciput, Renonciation a la communauté, Propres.

Reprise, (*Comm.*) dans un état de compte, ſe dit d'articles à déduire ſur ceux employés en recette.

Il ſe dit proprement des deniers comptés & non reçus. La *repriſe* eſt la troiſieme partie d'un compte; la recette & la dépenſe ſont les deux premieres. *V.* Compte.

Reprise, *en termes de commerce de mer*, ſignifie un vaiſſeau ou navire marchand qu'un corſaire ou armateur ennemi avoit d'abord pris, & qui enſuite a été repris par un bâtiment du parti contraire. *Voy.* Recousse, *Dict. de Comm.*

Reprise, ſ. f. eſt *en Muſique*, le nom qu'on donne à chacune des parties d'un air qui ſe répetent deux fois. C'eſt en ce ſens que l'on dit que la premiere *repriſe* d'une ouverture eſt grave, & la ſeconde gaie. Quelquefois on n'entend par *repriſe* que la ſeconde partie d'un air. On dit ainſi que la *repriſe* d'un tel menuet ne vaut rien du tout. Enfin, *repriſe* eſt encore chacune des parties d'un rondeau, qui ſouvent en a trois, dont on ne répete que la premiere.

Dans les notes, on appelle *repriſe* un caractere qui marque qu'on doit répéter la partie de l'air qui le précede, ce qui évite la peine de la noter deux fois. En ce ſens il y a deux *repriſes*; la grande & la petite. La grande *repriſe* ſe figure à l'italienne par une double barre renfermée entre trois lignes, avec deux points au-dehors de chaque côté, *voy.* les *Pl. de Muſiq.* ou à la françoiſe, par deux lignes perpendiculaires un peu plus écartées, tirées à-travers toute la portée, entre leſquelles on inſere un point dans chaque eſpace, *voy.* auſſi les *Pl.* mais cette ſeconde maniere s'abolit peu-à-peu; car ne pouvant imiter tout-à-fait la muſique italienne, nous en imitons du-moins les mots & les figures.

Cette *repriſe* ainſi figurée avec des points à droite & à gauche, marque ordinairement qu'il faut recommencer deux fois tant la partie qui la précede que celle qui la ſuit; c'eſt pourquoi on la trouve ordinairement vers le milieu des menuets, paſſe-piés, gavottes, &c. Il y en a qui veulent que lorſque la *repriſe* a ſeulement des points du côté gauche, *voy.* les *fig.* c'eſt pour la répétition de ce qui précede, & que lorſqu'elle a des points du côté droit, *voy.* les *fig.* c'eſt la répétition de ce qui ſuit. Il ſeroit du-moins à ſouhaiter que cette convention fût tout-à-fait établie, car elle me paroit fort commode.

La petite *repriſe* eſt lorſqu'après une grande *repriſe*, on recommence encore quelques-unes des dernieres meſures pour finir. Il n'y a point de ſigne particulier pour la petite *repriſe*, mais on ſe ſert ordinairement de quelque ſigne de renvoi, figuré au-deſſus de la portée. *Voyez* Renvoi.

Il faut remarquer que ceux qui notent correctement, ont toujours ſoin que la derniere note d'une *repriſe* ſe rapporte exactement pour la meſure, & à celle qui commence cette *repriſe*, & à celle qui commence la *repriſe* qui ſuit, quand il y en a une. Que ſi le rapport de ces notes n'eſt pas aſſez clair pour la liaiſon de la meſure, après la note qui termine une *repriſe*, on ajoute deux ou trois notes de ce qui doit être commencé juſqu'à ce qu'on ait une meſure ou une demi-meſure complette. Et comme à la fin d'une premiere partie on a premierement la même partie à reprendre, puis la ſeconde partie à commencer, & que cela ne ſe fait pas toujours dans des tems ou parties de tems ſemblables, on eſt quelquefois obligé de noter deux fois la finale de la premiere *repriſe*; l'une avant le ſigne de *repriſe* avec les premieres notes de la premiere partie; l'autre après le même ſigne pour commencer la ſeconde partie; alors on tire un demi-cercle depuis cette premiere finale juſqu'à ſa répétition, pour marquer qu'à la ſeconde fois il faut paſſer comme nul tout ce qui eſt enfermé par ce demi-cercle. *Voyez* les *fig.* (*S*)

Repris, *eſtocade de*, (*Eſcrime.*) eſt une ou pluſieurs bottes qu'on détache à l'ennemi, en feignant de ſe remettre en garde.

Reprise, ſ. f. (*Archit.*) c'eſt toute ſorte de réfection de mur, pilier, &c. faite par ſous-œuvre, qui doit ſe rapporter en ſon milieu d'épaiſſeur, l'empattement étant égal de part & d'autre, ou dans ſon pourtour. *Daviler.* (*D. J.*)

Reprise, ſ. f. (*Hydraul.*) on dit que l'eau va par *repriſe*, lorſque élevée dans une machine hydraulique, elle ſe rend dans un puiſart ou dans une bâche d'où une autre pompe l'éleve encore plus haut. C'eſt auſſi dans le cours d'une conduite, l'eau qui ſort d'un regard pour reprendre ſa route dans une autre pierrée.

Reprise, **Reprendre**, (*Jardinage.*) ſe dit quand au printems on voit des jeunes plants pouſſer vigoureuſement, & on attend à la ſeconde ſeve pour être ſûr de leur *repriſe*.

Reprise, *au Manege*, eſt l'eſpace de tems pendant lequel l'académiſte fait travailler ſon cheval devant

l'écu-

l'écuyer. Chaque écolier monte ordinairement trois chevaux, & fait trois *reprises* sur chaque cheval.

Reprise d'essai, *à la monnoie*, est un nouvel essai de l'espece que l'essayeur général & l'essayeur particulier ont trouvé hors du remede.

Pour y parvenir, le conseilier qui est dépositaire du reste de cette espece, en fait couper un morceau qu'il remet entre les mains de l'essayeur général, qui en fait l'essai en présence de l'essayeur particulier. Le conseiller fait ensuite son procès-verbal de cette *reprise*. *Voyez* Essai.

Reprise, on dit *en Fauconnerie*, voler à la *reprise*.

Reprise, (*terme de Lansquenêt*.) c'est une carte que l'on donne à celui qui a perdu la premiere, afin qu'il ait lieu de réparer sa perte. (*D. J.*)

REPRISER, v. act. (*Gramm.*) priser une seconde fois. *Voyez les articles* Prisée & Priser.

REPROBATION, s. f. *en Théologie*, signifie l'exclusion de la vie éternelle, & la destination aux supplices de l'enfer pour un certain nombre d'hommes que Dieu ne tire pas de la masse de perdition. Elle est opposée à la *prédestination*. *V.* Prédestination.

On distingue deux sortes de *reprobation*, l'une qu'on nomme *négative*, & l'autre qu'on appelle *positive*. La *réprobation* négative est la non-élection à l'immortalité glorieuse, ou l'exclusion du royaume des cieux. La *reprobation* positive est la destination & la condamnation aux peines de l'enfer.

Il est important sur cette matiere, comme sur l'article de la prédestination, de discerner précisément ce qui est de foi d'avec ce qui est abandonné à la dispute des écoles. Il est donc décidé, comme de foi parmi les Catholiques, 1°. qu'il y a une *reprobation*, c'est-à-dire qu'il se trouve en Dieu un decret absolu, non-seulement d'exclure de la gloire quelques unes de ses créatures, mais encore de les condamner au feu éternel. Ce qu'on prouve par S. Matth. *c. xxv. v.* 23. & 41. & par l'épître aux Rom. *chap. jx. v.* 22.

2°. Que le nombre des reprouvés est beaucoup plus grand que celui des élus. Matth. *c. vij. v.* 14. *xx. v.* 16.

3°. Que le nombre des reprouvés est fixe & immuable, qu'il ne peut ni augmenter, ni diminuer. Cette vérité est une suite nécessaire de la fixation du nombre des prédestinés qu'on reconnoit être invariable. S. Aug. *lib. de corrept. & grat. c. xiij.*

4°. Que le decret de la *reprobation* n'impose pas aux reprouvés la nécessité de pécher, qu'il ne les porte point au crime, & qu'ils ne deviennent prévaricateurs que par un choix très-libre de leur volonté. *II. conc. d'Orang. can. n.* 5.

5°. Qu'il est faux que la *reprobation* exclue les reprouvés de toute communication de grace, ou, ce qui est la même chose, qu'aucun des reprouvés ne reçoive dans le tems, ni le don de la foi, ni le secours de la grace actuelle pour pratiquer la vertu, ni la grace de la justification. *Conc. de Trent. session vj. can.* 17.

6°. Que la *reprobation* positive qui n'est autre chose que la préparation des peines éternelles, & la destination au feu de l'enfer, suppose nécessairement & indispensablement la prévision de quelque péché mortel, accompagné de l'impénitence finale. S. Aug. *oper. imperf. liv. III. c. xviij. & liv. IV. c. xxv.*

7°. Que la *reprobation* positive des mauvais anges a eu pour fondement la prévision des péchés mortels qu'ils devoient commettre, & dont ils ne devoient jamais se repentir. Que celle des enfans qui meurent sans baptême, a pour source & pour principe la prévision du péché originel qu'ils devoient contracter en Adam, & qui ne devoit jamais leur être remis. Que celles des payens est fondée non-seulement sur la prévision du péché originel qui ne devoit point être effacé en eux, mais encore sur la prévision des péchés actuels qu'ils devoient commettre sans en faire pénitence. Enfin que celle des fideles ne prend sa source que dans la prévision des péchés actuels qu'ils devoient commettre, & dans lesquels ils devoient mourir.

Mais on dispute vivement dans les écoles savoir si la *reprobation* négative est un acte réel, positif & absolu en Dieu, par lequel il ait arrêté de ne point admettre toutes ses créatures dans le royaume des cieux, ou si c'est une simple suspension ou négation d'acte. La plûpart des théologiens, & en particulier les Thomistes, tiennent pour le premier sentiment.

On demande encore quelle est la cause ou le fondement de la *reprobation* négative tant des anges que des hommes.

Les Thomistes répondent que la *reprobation* négative des anges n'a eu pour fondement que le bon plaisir de Dieu, & qu'elle est antérieure à la prévision de leur chute. 2°. Que Dieu n'a point eu égard aux péchés actuels des hommes, lorsqu'il a résolu de ne point donner la gloire à quelques-uns d'entr'eux, & qu'il n'a trouvé qu'en lui-même les motifs de ce refus.

Les défenseurs de la science moyenne soutiennent que tant à l'égard des anges qu'à l'égard des hommes, Dieu ayant prévu ce que les uns & les autres feroient de bien & de mal dans tous les ordres possibles des choses, & ayant choisi par préférence & de sa seule volonté l'ordre dans lequel il les a constitués, leur *reprobation* négative est antérieure à leurs démérites, & dépend uniquement de la volonté de Dieu.

Ceux qu'on appelle *Augustiniens*, disent que dans l'état d'innocence Dieu n'a exclu personne de la gloire, que conséquemment à la prévision de leurs péchés actuels, & que depuis la chute d'Adam, la *reprobation* négative suppose la prévision non-seulement des péchés actuels, mais encore celle du péché originel, comme cause éloignée de cette *reprobation*. Sentiment qui peut être vrai, tant à l'égard des enfans qui meurent sans baptême, qu'à l'égard des infideles, mais qui n'est point applicable aux adultes, en qui le péché originel a été entierement effacé par le baptême. D'ailleurs il semble approcher du sentiment de Jansénius sur cette matiere, & paroît directement contraire à la doctrine du concile de Trente sur le péché originel. *sess. v.*

Calvin a avancé que la *reprobation* tant positive que négative dépendoit uniquement du bon plaisir de Dieu, & qu'antécédemment à toute prévision de péché, il avoit destiné un certain nombre de ses créatures raisonnables aux supplices éternels. Doctrine impie & cruelle, qui n'a presque plus aujourd'hui de partisans même parmi les Calvinistes. On trouve aussi quelque chose de semblable dans les trente-neuf articles de l'église anglicane; mais depuis elle a généralement abandonné cette opinion, comme injurieuse à Dieu. *Voyez* Calviniste.

REPROCHABLE, adj. (*Jurisprud.*) se dit d'un témoin contre lequel on a des sujets de reproches à proposer. *Voyez* Reproches.

REPROCHE, s. m. REPROCHER, verb. act. (*Gramm.*) il se dit du blâme amer que nous encourons par une mauvaise action qu'on ne devoit pas attendre de nous. Le *reproche* est fait pour les ingrats. Si l'on échappe aux *reproches* des autres, on n'échappe point à celui de sa conscience. Chaque état a son *reproche*.

Reproches, (*Jurisprud.*) sont les moyens ou raisons que l'on propose contre des témoins entendus dans une enquête ou dans une information, pour empêcher que le juge n'ajoute foi à leur déposition, soit en matiere civile ou criminelle; comme quand on oppose que les témoins sont proches parens de la partie adverse, ou qu'ils sont ses amis, ou ses domestiques; qu'ils sont ennemis capitaux de celui contre lequel ils ont déposé; que ce sont gens de mauvaises mœurs, déja repris de justice & corrompus par argent.

En matiere civile, les *reproches* se proposent par un dire.

Ils doivent être pertinens & circonstanciés, autrement on n'en doit pas admettre la preuve; & si la preuve en ayant été admise, ils ne sont pas prouvés, on n'y a point d'égard. Les faits sont même réputés calomnieux, s'ils ne sont justifiés avant le jugement du procès.

Celui qui a fait faire l'enquête, peut fournir de réponse par écrit aux *reproches*; cette réponse doit être signée de lui ou de son procureur, en vertu d'une procuration *ad hoc*; & la réponse doit être signifiée à l'autre partie.

Les juges ne doivent point appointer les parties à informer sur les faits contenus dans les *reproches* & dans les réponses, à-moins que les *reproches* ne paroissent pertinens & admissibles.

Les *reproches* doivent être jugés avant le fonds; & s'ils se trouvent fondés, la déposition des témoins qui ont été valablement reprochés, ne doit pas être lue.

Dans les procès criminels, si l'accusé a des *reproches* à fournir contre les témoins, il le doit faire lors de la confrontation, & le juge doit l'avertir qu'il n'y sera plus reçu, après avoir oui la lecture de la déposition. Néanmoins les *reproches* sont entendus en tout état de cause, quand ils sont prouvés par écrit.

Quand

Quand l'accusé propose quelque *reproche*, le greffier le rédige par écrit, & la réponse du témoin.

Les *reproches* fournis par un des accusés servent aux autres, quoiqu'ils n'en aient pas proposé, à-moins qu'ils ne soient en contumace, parce que le refus qu'ils font d'obéir à justice, les fait déchoir du bénéfice de toutes exceptions.

Il en est de même de l'accusé, qui après avoir subi la confrontation, s'évade des prisons; car sa fuite fait une présomption contre lui, qui est telle que l'on ne lit pas les *reproches* par lui proposés.

Celui qui a fait entendre des témoins à sa requête, ne peut pas les reprocher dans une autre affaire où ils déposent contre lui, à-moins qu'il ne prouve que depuis son enquête, ils sont devenus ses ennemis, ou qu'ils ont été convaincus de crime, ou corrompus par argent. *Voyez le tit.* 23. de l'ordonnance de 1667, & les *notes* de Bornier, Despeisses, Papon, Louet & Brodeau; *les mots* ENQUÊTE, INFORMATION, *& le mot* TÉMOIN. (*A*)

REPRODUCTION, s. f. REPRODUIRE, v. act. (*Gramm. & Hist. nat.*) est l'action par laquelle une chose est produite de nouveau, ou pousse une seconde fois. *Voyez* RÉGÉNÉRATION.

Quand on coupe tout près du tronc les branches d'un chêne, d'un arbre à fruit, ou autres semblables, le tronc *reproduit* une infinité de jeunes pousses. *Voy.* TIGE *ou* POUSSE.

Par *reproduction* on entend ordinairement la restauration d'une chose qui existoit précédemment, & qui a été détruite depuis. *Voyez* RESTAURATION.

La *reproduction* des membres des écrevisses de mer & d'eau douce est un des phénomenes des plus curieux dans l'histoire naturelle. Cette formation d'une nouvelle partie toute semblable à celle qui a été coupée, ne quadre point du tout avec le système moderne sur la génération, par lequel on suppose que l'animal est entierement formé dans l'œuf. *Voyez* GÉNERATION & ŒUF.

C'est cependant une vérité de fait attestée par les pêcheurs, & même par plusieurs savans qui s'en sont assurés par leurs propres yeux; entre autres par MM. de Reaumur & Perrault, dont on connoit assez la capacité & l'exactitude dans ces matieres, pour s'en rapporter à eux.

Les jambes des écrevisses de mer ou d'eau douce ont chacune cinq articulations. Or, s'il arrive que quelqu'une de leurs jambes se rompent par quelque accident, comme en marchant, ou autrement, ce qui est fréquent, la fracture se trouve toujours à la suture prochaine de la quatrieme articulation; & la partie qu'elles ont perdue se trouve *reproduite* quelque tems après; c'est-à-dire qu'il repousse un bout de jambe composé de quatre articulations, dont la premiere est fendue en deux par le bout, comme étoit la jambe qui est perdue; en sorte que la perte se trouve entierement réparée.

Si on rompt à dessein la jambe d'une écrevisse à la cinquieme ou à la quatrieme articulation, la portion qui a été retranchée se trouve toujours au bout d'un tems remplacée par une autre. Mais il n'en arrive pas de même, si la fracture a été faite à la premiere, la seconde ou la troisieme articulation; car alors il n'arrive guere que la *reproduction* se fasse, si les choses restent dans l'état où elles sont. Mais ce qui est fort étonnant, c'est qu'elles ne restent pas dans le même état; car au bout de deux ou trois jours, si on visite les écrevisses à qui cette mutilation est arrivée, on leur trouvera de plus les autres articulations retranchées jusqu'à la quatrieme: & il y a apparence qu'elles se sont fait elles-mêmes cette opération, pour rendre la *reproduction* de leur jambe plus certaine.

La partie reproduite, non-seulement est configurée comme celle qui a été retranchée, mais elle est même au bout de quelque tems tout aussi grosse. C'est ce qui fait qu'on voit souvent des écrevisses qui ont deux jambes de différente grosseur, mais proportionnées dans toutes leurs parties. On peut juger à coup sûr que la plus petite est une jambe reproduite.

Si la partie reproduite est encore rompue, il se fait une seconde *reproduction*.

L'été qui est la seule saison de l'année où les écrevisses mangent, est le tems le plus favorable pour la *reproduction* de leurs membres. Elle se fait alors en quatre ou cinq semaines; au-lieu que dans d'autres saisons, elle ne se fait qu'en huit ou neuf mois. Leurs petites jambes se *reproduisent* aussi, mais plus rarement & plus lentement que les grosses. Les cornes se *reproduisent* de même. *V. mem. de l'acad. royal. des Sc. an.* 1712, *p.* 295. & *hist. de la même année*, *p.* 4. & *année* 1718, *p.* 31. *Voyez* aussi YEUX D'ÉCREVISSES.

REPROMETTRE, v. act. (*Gram.*) promettre une seconde fois. *Voyez* PROMETTRE & PROMESSE.

REPROUVER, v. act. (*Gram.*) prouver de-rechef. *Voyez* PREUVE & PROUVER.

RÉPROUVER, (*Critiq. sacrée.*) c'est rejetter une chose ou une personne dont on s'étoit d'abord servi; la pierre que les architectes ont réprouvée (*reprobaverant*), est devenue la principale pierre de l'angle. *Matt. xxj.* 42. Cette pierre angulaire est J. C. *Réprouver* veut dire encore juger mal de quelqu'un, le condamner; ainsi les réprouvés, dans l'Ecriture, sont les méchans, les impénitens que Dieu condamne. (*D. J.*)

REPTILES, *dans l'Histoire naturelle*, est le nom de certains animaux ainsi dénommés, parce qu'ils rampent & marchent sur le ventre; ou bien les *reptiles* sont une sorte d'animaux & d'insectes, qui au lieu de marcher avec des piés, portent sur une partie de leur corps, tandis que le reste s'avance ou s'élance en-devant. *Voyez* ANIMAL, INSECTE, &c.

Ce mot est formé du mot latin *repo*, ramper. Tels sont les vers de terre, les chenilles, les serpens, &c. Il est pourtant vrai que la plûpart des *reptiles* ont des piés. Seulement ils les ont petits, & les jambes courtes, à proportion de la grosseur de leur corps. *Voyez* PIÉ & JAMBE.

Les observateurs naturalistes ont fait une infinité de découvertes admirables sur la motion des *reptiles*. Ainsi le ver de terre en particulier, à ce que nous apprend M. Willis, a tout le corps entouré d'un bout à l'autre, de muscles annulaires; ou, comme s'exprime M. Derham, le corps du ver de terre n'est d'un bout à l'autre, à sa surface extérieure, qu'un muscle spiral continu, dont les fibres orbiculaires, en se contractant, rendent chaque anneau plus étroit & plus long qu'auparavant, au moyen de quoi; semblable à une tariere, il perce la terre pour s'y faire un passage. La motion de ce *reptile* peut encore être comparée à un fil de fer roulé en spirale sur un cylindre, dont un des bouts, si on le lâche, va se rapprocher de l'autre qui est arrêté & tenu ferme. Car de même le ver-à-soie, après qu'il a alongé ou étendu son corps, se replie sur lui-même, en s'appuyant sur les petits piés qu'il a; ces piés sont au ver ce qu'est au fil de fer roulé en spirale, le bout par où il est arrêté; c'est son point d'appui. Ils sont rangés de quatre en quatre tout le long de son corps; & il s'en sert comme de crochets, pour attacher sur un plan, tantôt une partie de son corps, tantôt une autre; c'est en même tems pour pousser en avant sa partie antérieure, en l'alongeant, & amener sa partie postérieure en la contractant.

Le serpent rampe un peu différemment; aussi la structure de son corps est-elle différente; car il a le long du corps une enfilade d'os qui sont tous articulés les uns avec les autres. Son corps ne rentre pas en lui-même: mais il forme des circonvolutions. Tandis qu'une partie de son corps porte à terre, il en élance une autre en avant, laquelle à son tour se posant sur la terre, oblige le reste du corps de suivre. L'épine de son dos, différemment torse, fait le même effet, lorsqu'il saute, que les jointures des piés dans les autres animaux; car ce qui les fait sauter, sont les muscles de leur dos qui s'étendent & se développent.

Il y a un préjugé assez général sur la plûpart de ces animaux: c'est que coupés par pieces, ils reprennent; il est sûr que les parties séparées conservent du mouvement & de la vie long-tems après la séparation; que leur organisation est beaucoup plus simple que celle de la plûpart des autres animaux; qu'ils n'en satisfont pas moins bien aux deux grandes fonctions de l'animalité, la conservation & la reproduction, & qu'à les examiner de près, on est porté à croire que la sensibilité est une propriété générale de la matiere.

Reptile se dit aussi abusivement des plantes & des fruits qui rampent à terre, ou qui se marient à d'autres plantes, n'ayant pas des tiges assez fortes pour les soutenir: telles sont les concombres, les melons: telles sont aussi la vigne, le lierre, &c.

RÉPUBLICAIN, s. m. (*Gram.*) citoyen d'une république. Il se dit aussi d'une homme passionné pour cette sorte de gouvernement. *Voyez l'article suivant.*

RÉPUBLIQUE, f. f. (*Gouvern. polit.*) forme de gouvernement, dans lequel le peuple en corps ou feulement une partie du peuple, a la fouveraine puiffance. *Reipublicæ forma laudari facilius quam evenire, & fi evenit, haud diuturna effe poteft*, dit Tacite, *annal.* 4.

Lorfque dans la *république* le peuple en corps a la fouveraine puiffance, c'eft une *démocratie*. Lorfque la fouveraine puiffance eft entre les mains d'une partie du peuple, c'eft une *ariftocratie*. *Voyez* DÉMOCRATIE, ARISTOCRATIE.

Lorfque plufieurs corps politiques fe réuniffent enfemble pour devenir citoyens d'un état plus grand qu'ils veulent former, c'eft une *république* fédérative. *Voyez* RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE.

Les *républiques* anciennes les plus célebres font la *république* d'Athènes, celle de Lacédémone, & la *république* romaine. *Voyez* LACÉDEMONE, RÉPUBLIQUE *d'Athenes*, & RÉPUBLIQUE *romaine*.

Je dois remarquer ici que les anciens ne connoiffoient point le gouvernement fondé fur un corps de nobleffe, & encore moins le gouvernement fondé fur un corps législatif formé par les repréfentans d'une nation. Les *républiques* de Grece & d'Italie étoient des villes qui avoient chacune leur gouvernement, & qui affembloient leurs citoyens dans leurs murailles. Avant que les Romains euffent englouti toutes les *républiques*, il n'y avoit prefque point de roi nulle part, en Italie, Gaule, Efpagne, Allemagne; tout cela étoit de petits peuples ou de petites *républiques*. L'Afrique même étoit foumife à une grande: l'Afie mineure étoit occupée par les colonies greques. Il n'y avoit donc point d'exemple de députés de villes, ni d'affemblées d'états; il falloit aller jufqu'en Perfe pour trouver le gouvernement d'un feul.

Dans les meilleures *républiques* grecques, les richeffes y étoient auffi à charge que la pauvreté; car les riches étoient obligés d'employer leur argent en fêtes, en facrifices, en chœurs de mufique, en chars, en chevaux pour la courfe, en magiftratures, qui feules formoient le refpect & la confidération.

Les *républiques* modernes font connues de tout le monde; on fait quelle eft leur force, leur puiffance & leur liberté. Dans les *républiques* d'Italie, par exemple, les peuples y font moins libres que dans les monarchies. Auffi le gouvernement a-t-il befoin, pour fe maintenir, de moyens auffi violens que le gouvernement des Turcs; témoins les inquifiteurs d'état à Venife, & le tronc où tout délateur peut à tous momens jetter avec un billet fon accufation. Voyez quelle peut être la fituation d'un citoyen dans ces *républiques*. Le même corps de magiftrature a, comme exécuteur des lois, toute la puiffance qu'il s'eft donnée comme législateur. Il peut ravager l'état par fes volontés générales; & comme il a encore la puiffance de juger, il peut détruire chaque citoyen par fes volontés particulieres. Toute la puiffance y eft une, & quoiqu'il n'y ait point de pompe extérieure qui découvre un prince defpotique, on le fent à chaque inftant. A Genève on ne fent que le bonheur & la liberté. (1)

Il eft de la nature d'une *république* qu'elle n'ait qu'un petit territoire; fans cela elle ne peut guere fubfifter. Dans une grande *république* il y a de grandes fortunes, & par conféquent peu de modération dans les efprits: il y a de trop grands dépôts à mettre entre les mains d'un citoyen; les intérêts fe particularifent: un homme fent d'abord qu'il peut être heureux, grand, glorieux, fans fa patrie; & bientôt, qu'il peut être feul grand fur les ruines de fa patrie.

Dans une grande *république* le bien commun eft facrifié à mille confidérations: il eft fubordonné à des exceptions: il dépend des accidens. Dans une petite, le bien public eft mieux fenti, mieux connu, plus près de chaque citoyen: les abus y font moins étendus, & par conféquent moins protégés.

Ce qui fit fubfifter fi long-tems Lacédémone, c'eft qu'après toutes fes guerres, elle refta toujours avec fon territoire; le feul but de Lacédémone étoit la liberté: le feul avantage de fa liberté, c'étoit la gloire.

Ce fut l'efprit des *républiques* grecques de fe contenter de leurs terres, comme de leurs lois. Athènes prit de l'ambition, & en donna à Lacédémone; mais ce fut plutôt pour commander à des peuples libres, que pour gouverner des efclaves: plutôt pour être à la tête de l'union que pour la rompre. Tout fut perdu, lorfqu'une monarchie s'éleva! gouvernement dont l'efprit eft tourné vers l'aggrandiffement.

Il eft certain que la tyrannie d'un prince ne met pas un état plus près de fa ruine, que l'indifférence pour le bien commun y met une *république*. L'avantage d'un état libre eft qu'il n'y a point de favoris. Mais quand cela n'eft pas, & qu'au lieu des amis & des parens du prince, il faut faire la fortune des amis & des parens de tous ceux qui ont part au gouvernement, tout eft perdu. Les lois font éludées plus dangereufement qu'elles ne font violées par un prince, qui étant toujours le plus grand citoyen de l'état, a le plus d'intérêt à fa confervation. *Efprit des lois*. (*D. J.*)

RÉPUBLIQUE D'ATHENES, (*Gouvern. athénien.*) le lecteur doit permettre qu'on s'étende dans cet ouvrage fur les *républiques d'Athènes*, de Rome & de Lacédémone, parce que par leur conftitution elles fe font élevées au-deffus de tous les empires du monde.

Il n'eft pas furprenant que les Athéniens, ainfi que beaucoup d'autres peuples, ayent porté la gloire de leur origine jufqu'à la chimere, & qu'ils fe foient dits enfans de la terre; cependant il eft affez vraiffemblable, au jugement de quelques hiftoriens, qu'ils defcendoient d'une colonie de Saites, peuples d'Egypte. Ils furent d'abord fous la puiffance des rois, & enfuite ils élurent pour les gouverner, des magiftrats perpétuels qu'ils nommerent *archontes*. La magiftrature perpétuelle ayant encore paru à ce peuple amoureux de l'indépendance, une image trop vive de la royauté, il rendit les archontes décennaux, & finalement annuels. Enfuite, comme on ne s'accordoit point, ni fur la religion, ni fur le gouvernement, & que les factions renaiffoient fans ceffe, ils reçurent de Dracon ces lois célebres qu'on difoit avoir été écrites avec du fang, à caufe de leur exceffive rigueur. Auffi furent-elles fupprimées vingt quatre ans après par Solon qui en donna de plus douces & de plus convenables aux mœurs athéniennes.

Les fages lois de ce grand législateur établirent une pure démocratie que Pififtrate rompit en ufurpant la fouveraineté d'Athènes, qu'il laiffa à fes fils Hipparque & Hippias. Le premier fut tué; & le fecond ayant pris la fuite, fe joignit aux Perfes, & que les Athéniens commandés par Miltiade défirent à Marathon.

On fait combien ils contribuerent aux victoires de Mycale, de Platée & de Salamine. Ces victoires éleverent Athènes au plus haut point de fplendeur où elle ait jamais été fous un corps de *république*. Elle tint auffi dans la Grece, le premier rang pendant l'efpace de 70 ans. Ce fut dans cet intervalle que parurent fes plus grands capitaines, fes plus célebres philofophes, fes premiers orateurs, & fes plus habiles artiftes.

Elle étoit en poffeffion de combattre pour la prééminence & pour la gloire. Elle feule facrifia plus d'hommes & plus d'argent à l'avantage commun des Grecs, que nul autre peuple de la terre n'en facrifia jamais à fes avantages particuliers. Tant qu'elle fut floriffante, elle aima mieux affronter de glorieux hazards, que de jouir d'une honteufe fûreté. On la vit peuplée d'ambaffadeurs qui venoient de toutes parts réclamer fa protection, & qui la nommoient *le commun afyle des nations*. L'art de bien dire devint fon partage, & elle n'eut point de maître pour la fineffe & la délicateffe du goût.

Mais comme les richeffes & les beaux arts menent à la corruption, Athènes fe corrompit fort promptement, & marcha à grands pas à fa ruine. On ne fauroit croire combien elle étoit déchue de fes anciennes mœurs du tems d'Efchines & de Démofthènes. Il n'y avoit déja plus chez les Athéniens d'amour pour la patrie, & l'on ne voyoit que défordres dans leurs affemblées & dans les actions juridiques. Ayant perdu contre Philippe la bataille de Chéronée, elle fut obligée de plier fous la puiffance de ce roi de Macédoine, & fous celle de fon fils Alexandre.

Elle

(1) *Voyez* Ma note à l'Article Inquifiteurs de Venife. (*D*)

Elle fe releva néanmoins de la tyrannie de Démétrius par la valeur d'Olympiodore. La vaillance de fes habitans reprit alors fes premieres forces, & fit fentir aux Gaulois la puiffance de leurs armes. L'athénien Callippus empêcha le paffage des Thermopyles à la nombreufe armée de Brennus, & la contraignit d'aller fe répandre ailleurs. Il eft vrai que ce fut là le dernier triomphe d'Athènes. Ariftion, l'un de fes capitaines, qui s'en étoit fait le tyran, ne put défendre cette ville contre les Romains. Sylla prit Athènes, & l'abandonna au pillage. Le pirée fut détruit, & n'a point été rétabli depuis.

Après le fac de Sylla, Athènes eût été pour toujours un affreux défert, fi le favoir de fes philofophes n'y eût encore attiré une multitude de gens avides de profiter de leurs lumieres. Pompée lui-même difcontinua la pourfuite des pyrates pour s'y rendre, & le peuple par reconnoiffance combattit en fa faveur à la bataille de Pharfale. Cependant Céfar fit gloire de lui pardonner après fa victoire, & vit ce beau mot „ je devrois punir les Athéniens d'aujour-„ d'hui, mais c'eft au mérite des morts que j'ac-„ corde la grace aux vivans. „

Augufte laiffa aux Athéniens leurs anciennes lois, & ne leur ôta que quelques îles qui leur avoient été données par Antoine. L'empereur Adrien fe fit gloire d'être le reftaurateur de fes plus beaux édifices, & d'y remettre en ufage les lois de Solon. Son inclination pour Athènes paffa à Antoninus Pius fon fucceffeur, qui la tranfmit à Verus. L'empereur Valérien en fit auffi rétablir les murailles; mais cet avantage ne put empêcher que fous l'empire de Claude, fucceffeur de Gallien, elle ne fût ravagée par les Scythes. Enfin 140 ans après fous l'empire d'Honorius, elle fut prife par Alaric, à la follicitation de Stilicon.

Tout le monde fait les nouvelles viciffitudes qu'elle éprouva depuis. Du tems de la fureur des croifades, elle devint la proie du premier occupant, François, Arragonois, Florentins, &c. mais les Francs fe virent forcés de l'abandonner en 1455, aux armes victorieufes de Mahomet II. le plus redoutable des empereurs ottomans.

Depuis cette fatale époque, les Turcs en font reftés les maîtres, & ont bâti des mofquées fur les ruines des temples des dieux. Les janiffaires foulent aux piés les cendres des orateurs Ephialtès, Ifocrate & Lycurgue, les tombeaux d'Hippolite fils de Théfée, de Miltiade, de Thémiftocle, de Cimon, de Thucydide, &c. Le palais d'Adrien leur fert de cimetiere; la place céramique où étoit un autel dédié à la Miféricorde, eft leur bazar. Le quartier du cady étoit celui d'Efchines, rival de Démofthene: les enfans de ce quartier y commençoient à parler plutôt qu'ailleurs. Le palais de Thémiftocle étoit dans ce quartier. Epicure & Phocion y demeuroient. Il y avoit auffi trois fuperbes temples élevés en l'honneur des grands hommes. L'églife archiépifcopale des Grecs étoit le temple de Vulcain décrit par Paufanias. Je renvoie le lecteur au même hiftorien pour la defcription de toutes les autres merveilles de cette ville célebre; mais je dois dire quelque chofe de fon gouvernement.

Athènes ayant été compofée par Solon de dix tribus, on nomma par chaque tribu fix vingt citoyens des plus riches pour fournir à la dépenfe des armemens: ce qui formoit le nombre de douze cens hommes divifés en vingt claffes. Chacune de ces vingt claffes étoit compofée de foixante hommes, & fubdivifée en cinq parties dont chacune étoit de douze hommes.

Solon établit que l'on nommeroit par choix à tous les emplois militaires, & que les fénateurs & les juges feroient élus par le fort. Il voulut auffi que l'on donnât par choix les magiftratures civiles, qui exigeoient une grande dépenfe, & que les autres fuffent données par le fort. Mais pour corriger le fort, il régla qu'on ne pourroit élire que dans le nombre de ceux qui fe préfenteroient; que celui qui auroit été élu, feroit examiné par des juges; & que chacun pourroit l'accufer d'en être indigne; cela tenoit en même tems du fort & du choix.

Cependant fi l'on pouvoit douter de la capacité naturelle qu'a le peuple pour difcerner le mérite, il n'y auroit qu'à jetter les yeux fur cette fuite continuelle de choix étonnans que firent les Athéniens & les Romains, ce qu'on n'attribuera pas fans doute au hazard. On fait qu'à Rome, quoique le peuple fe fût donné le droit d'élever aux charges les plébéiens, il ne pouvoit fe réfoudre à les élire; & quoiqu'à Athènes on pût par la loi d'Ariftide tirer les magiftrats de toutes les claffes, il n'arriva jamais, dit Xénophon, que le bas-peuple demandât celles qui pouvoient intéreffer fon falut ou fa gloire.

Les divers genres de magiftrats de la *république* d'Athènes fe peuvent réduire à trois claffes; 1°. de ceux qui choifis dans certaines occafions par une tribu d'Athènes, ou par une bourgade de l'Attique, étoient chargés de quelque emploi particulier, fans droit de jurifdiction; 2°. de ceux qui étoient tirés au fort par les Thefmotetes, dans le temple de Théfée, tels étoient les Archontes; le peuple défignoit les candidats entre lefquels le fort devoit décider; 3°. de ceux que fur la propofition des Thefmotetes, le peuple affemblé élifoit à la pluralité des voix dans le pynce; ces deux dernieres efpeces de magiftrats étoient obligés à rendre des comptes; mais ceux qui étoient choifis par une tribu ou par une bourgade, & qui compofoient le bas étage de la magiftrature, n'étoient pas comptables.

Les trois fymboles de la grande magiftrature étoient une baguette, une petite tablette, & une certaine marque qu'on donnoit aux juges, lorfqu'ils alloient au tribunal, & qu'ils rendoient en fortant.

La fplendeur d'Athènes l'avoit mife en poffeffion de voir des fouverains qui faifoient gloire d'obtenir chez elle le droit de bourgeoifie. Les fils d'Ajax l'acheterent au prix de la principauté qu'ils avoient dans l'île d'Egine. Vers le commencement de la guerre du Péloponnefe, le fils de Sitalce, puiffant roi de Thrace, n'acquit ce droit de bourgeoifie que par un article d'un traité de fon pere avec les Athéniens. Enfin Cotys, autre roi de Trace, & fon fils Cherfoblopte l'obtinrent à leur tour. On ne peut donc s'empêcher d'avoir grande idée d'une ville dont les rois même briguoient le rang de citoyen, pour pouvoir voter dans les affemblées publiques.

Quelques jours avant qu'on les tînt, on affichoit un placard qui inftruifoit chaque citoyen de la matiere qu'on devoit agiter, comme on refufoit d'admettre dans l'affemblée les citoyens qui n'avoient pas atteint l'âge néceffaire pour y entrer, auffi forçoit-on les autres d'y venir fous peine d'amende. On écrivoit fur un regiftre le nom de tous les citoyens, à qui la loi accordoit voix délibérative. Ils l'avoient tous après l'âge de puberté, à-moins que quelque vice capital ne les en privât. Tels étoient les mauvais fils, les poltrons déclarés les brutaux qui s'emportoient dans la débauche jufqu'à oublier leur fexe, les prodigues & les débiteurs du fifc.

Le peuple, par l'avis duquel tout fe décidoit, s'affembloit de grand matin pour délibérer tantôt dans la place publique, tantôt dans le pynce, c'eft-à-dire le lieu plein, ainfi nommé à caufe du grand nombre de fieges qu'il contenoit ou des hommes qui s'empreffoient de les remplir; mais le plus fouvent l'affemblée fe tenoit au théâtre de Bacchus, dont on reconnoit encore la vafte étendue par les démolitions qui en reftent.

Les dix tribus élifoient par an chacune au fort cinquante fénateurs, qui compofoient le fénat de cinq cens. Chaque tribu tour-à-tour avoit la préféance, & la cédoit fucceffivement aux autres. Les cinquante fénateurs en fonction fe nommoient *prytanes*, le lieu où ils s'affembloient *prytanée*, & le tems de leurs exercices ou la *prytanie* duroit trente-cinq jours. Pendant les trente-cinq jours, dix des cinquante prytanes préfidoient par femaine fous le nom de *proëdres;* & celui des proëdres qui dans le cours de la femaine étoit en jour de préfider s'appelloit *épiftate*. On ne pouvoit l'être qu'une fois en fa vie, de peur qu'on ne prît trop de goût à commander. Les fénateurs des autres tribus ne laiffoient pas toujours d'opiner, felon le rang que le fort leur avoit donné; mais les prytanes convoquoient l'affemblée, les proëdres en expofoient le fujet, l'épiftate demandoit les avis.

On diftinguoit deux fortes d'affemblées, les unes ordinaires & les autres extraordinaires. Des premieres que les prytanes feuls avoient droit de convoquer, il y en avoit quatre durant chaque prytanie en des jours & fur des fujets marqués. Les dernieres fe convoquoient tantôt par les prytanes, tantôt par les généraux, & n'avoient de fujet ni de jour, qu'autant que les occafions leur en donnoient. On négligeoit quelquefois les formalités à l'approche d'un péril manifefte. Diodore, *liv. XVI.* rapporte que le peuple d'Athé-

d'Athènes, à la nouvelle irruption de Philippe, s'attroupa au théâtre ſans attendre, ſelon la coutume, l'ordre du magiſtrat.

On ouvroit l'aſſemblée par un ſacrifice & par une imprécation. L'on ſacrifioit à Cérès un jeune porc, pour purifier le lieu que l'on arroſoit du ſang de la victime. L'imprécation mêlée aux vœux ſe faiſoit en ces termes: „ Périſſe maudit des dieux avec ſa race, „ quiconque agira, parlera ou penſera contre la *ré-* „ *publique* „. La cérémonie achevée, le poëdres exposoient au peuple pourquoi on l'aſſembloit; ils lui rapportoient l'avis du ſénat des cinq cens, c'eſt-à-dire des cinquante ſénateurs tirés de chaque tribu, & demandoient la ratification, la réforme ou l'improbation de cet avis. Si le peuple ne ſe ſentoit pas en diſpoſition de l'approuver ſur l'heure, un héraut commis par l'épiſtate s'écrioit à haute voix: „ Quel citoyen „ au-deſſus de cinquante ans veut parler „? Le plus ancien orateur montoit alors dans la tribune, lieu élevé d'où l'on pouvoit mieux ſe faire entendre.

Après qu'il avoit parlé, s'il ſe trouvoit ſix mille citoyens dans l'aſſemblée, ils formoient le decret en opinant de la main. On le dreſſoit après avoir recueilli les ſuffrages, & on l'intituloit du nom de l'*orateur* ou du *ſénateur* dont l'opinion avoit prévalu. On mettoit avant tout la date, dans laquelle on faiſoit entrer premierement le nom de l'*archonte*, enſuite le jour du mois, enfin le nom de la tribu qui étoit en tour de préſider; voici la formule d'une de ces dates, qui ſuffira pour faire juger de toutes les autres: „ Sous l'archonte Mnéſiphile, le trentieme jour du „ mois Hécatombeon, la tribu de Pandion étant en „ tour de préſider..... „

Dans les cauſes criminelles, les juges prononçoient deux fois; d'abord ils jugeoient le fond de la cauſe, & enſuite ils établiſſoient la peine. Sur le premier jugement, ils ne faiſoient que déclarer s'ils condamnoient l'accuſé, ou s'ils le renvoyoient abſous; que ſi la pluralité des voix étoit pour la condamnation, alors, au cas que le crime ne fût pas capital, on obligeoit le coupable à déclarer lui-même la peine qu'il avoit méritée. Après cela ſuivoit un ſecond jugement des magiſtrats, qui proportionnoient eux-mêmes la peine au crime. Les Athéniens avoient une loi qui leur preſcrivoit en termes formels de garder cet ordre dans les condamnations: „ Que les juges, „ diſoit cette loi, propoſent au coupable différentes „ peines, que le coupable s'en impoſe une, & qu'en„ fin les juges prononcent ſur la peine qu'il s'eſt im„ poſée „. Si le coupable uſoit d'indulgence envers lui-même, les juges ſe chargeoient du ſoin d'établir par la ſévérité une plus exacte compenſation. Cicéron fait mention de cet uſage; dans le premier livre de l'orateur il parle de Socrate en ces termes: „ Ce „ grand homme fut auſſi condamné, non-ſeulement „ quant au fond de la cauſe, mais auſſi quant au „ genre de la peine, car c'étoit une coutume à Athè„ nes que dans les cauſes qui n'étoient pas capita„ les, on demandoit au coupable quelle peine il „ croyoit avoir méritée; comme donc on eut fait cette „ demande à Socrate, il répondit qu'il croyoit avoir „ mérité qu'on lui décernât les plus grandes récom„ penſes, & qu'on le nourrît dans le prytanée aux „ dépens de la république, ce qui dans la Grece paſ„ ſoit pour le comble de l'honneur „. Cette réponſe de Socrate irrita tellement les juges, qu'en ſa perſonne ils condamnerent à mort le plus vertueux de tous les Grecs.

Dans les affaires politiques, les Athéniens ne voyoient, n'entendoient, ne ſe décidoient que par les paſſions de leurs orateurs. Le plus habile diſpoſoit de tout emploi militaire ou politique. Arbitre de la guerre ou de la paix, il armoit ou déſarmoit le peuple à ſon gré. Il ne faut donc pas s'étonner que dans un état où la ſcience de la perſuaſion jouiſſoit d'un privilege ſi flatteur, on la cultivât avec tant de ſoin, & que chacun à l'envi conſacrât ſes veilles à perfectionner en ſoi le ſouverain art de la parole.

Athènes fut la premiere des villes greques qui récompenſa par des couronnes ceux de ſes ſujets qui avoient rendu quelque ſervice important à l'état. Ces couronnes n'étoient d'abord que de deux petites branches d'olivier entrelacées, & c'étoient les plus honorables; dans la ſuite, on les fit d'or, & on les avilit. La premiere couronne d'olivier que les Athéniens décernerent fut à Periclès. Une pareille coutume étoit très-louable, ſoit qu'on la conſidere en elle-même, ſoit qu'on la regarde par rapport au grand homme pour qui elle fut établie; car d'une part les récompenſes glorieuſes ſont les plus efficaces de toutes pour exciter les hommes à la vertu; & d'un autre côté, Periclès méritoit bien qu'un ſi bel uſage prît commencement en ſa perſonne.

Il faut encore diſtinguer les couronnes que la *république* donnoit à ſes citoyens, des couronnes étrangeres qu'ils recevoient. La loi d'Athènes ordonnoit à l'égard des premieres qu'on les diſtribuât dans l'aſſemblée du ſénat, lorſque c'étoit le ſénat qui les avoit décernées, & dans l'aſſemblée du peuple lorſqu'elles avoient été accordées par le peuple. La loi permettoit pourtant quelquefois de les diſtribuer ſur le théatre, ou qu'on les proclamât en plein théatre. Celui qui recevoit une de ces couronnes l'emportoit dans ſa maiſon; & c'étoit un monument domeſtique qui perpétuoit à jamais le ſouvenir de ſes ſervices. Au commencement on ne donnoit que rarement de ces couronnes honorables; on les prodiguoit du tems de Démoſthene par habitude, par coutume, par brigue, ſans choix & ſans diſcernement.

On appelloit *couronnes étrangeres* les couronnes que les peuples étrangers envoyoient par reconnoiſſance à quelque citoyen d'Athènes; ces peuples néanmoins n'en pouvoient envoyer qu'après en avoir obtenu la permiſſion par une ambaſſade. On ne diſtribuoit ces ſortes de couronnes que ſur le théatre, & jamais dans l'aſſemblée du ſénat ou du peuple. Ceux à qui elles étoient envoyées ne pouvoient pas les emporter dans leurs maiſons; ils étoient obligés de les dépoſer dans le temple de Minerve où elles reſtoient conſacrées; c'étoit, dit Eſchine, afin que perſonne dans l'ardeur de plaire aux étrangers préférablement à ſa patrie, ne ſe corrompe & ne ſe pervertiſſe.

Les revenus d'Athènes montoient du tems de Démoſthene à 400 talens, c'eſt-à-dire 86 mille 500 livres ſterlings, en eſtimant le talent, comme le D. Bernard, à 206 livres ſterlings 5 shelings. Elle entretenoit une trentaine de mille hommes à pié, & quelques mille de cavalerie; c'eſt avec ce petit nombre de troupes que remplie de projets de gloire, elle augmentoit la jalouſie, au lieu d'augmenter l'influence.

D'ailleurs elle ne fit point ce grand commerce que lui promettoit le travail de ſes mines, la multitude de ſes eſclaves, le nombre de ſes gens de mer, ſon autorité ſur les villes greques; & plus que tout cela, les belles inſtitutions de Solon, ſon négoce maritime fut preſque borné à la Grece & au Pont-Euxin, d'où elle tiroit ſa ſubſiſtance. „ Athènes, dit Xénophon, a l'empire de la mer; mais comme l'Attique „ tient à la terre, les ennemis la ravagent tandis „ qu'elle fait ſes expéditions au loin. Les principaux „ laiſſent détruire leurs terres, & mettent leur bien „ enſûreté dans quelque île. La populace qui n'a point „ de terres, vit ſans aucune inquiétude. Mais ſi les „ Athéniens habitoient une île & avoient outre cela „ l'empire de la mer, ils auroient le pouvoir de „ nuire aux autres ſans qu'on pût leur nuire, tandis „ qu'ils ſeroient les maîtres de la mer „. Vous diriez que Xénophon a voulu parler de l'Angleterre.

Athènes tomba dès qu'elle abandonna ſes principes. Cette ville qui avoit réſiſté à tant de défaites, qu'on avoit vu renaître après ſes deſtructions, fut vaincue à Chéronée, le fut pour toujours. Qu'importoit que Philippe leur renvoyât tous les priſonniers, il ne renvoyoit que des hommes perdus par la corruption. Enfin l'amour des Athéniens pour les jeux, les plaiſirs & les amuſemens du théatre ſuccédant à l'amour de la patrie, hâta les progrès rapides de Philippe & la chûte d'Athènes, ſuivant l'opinion d'un élégant hiſtorien romain. Voici comme Juſtin, *lib. VI.* s'exprime à ce ſujet, & ſes paroles ſont dignes de terminer cet article.

„ Le même jour mourut avec Epaminondas, capi„ taine thébain, toute la valeur des Athéniens. La „ mort d'un ennemi qui tenoit à toute heure leur „ émulation éveillée, aſſoupit leur courage, & les „ plongea dans la molleſſe. On prodigue auſſi-tôt en „ jeux & en fêtes le fond des armemens de terre & „ de mer. Tout exercice militaire ceſſe, le peuple „ s'adonne aux ſpectacles; le théatre dégoûte du „ camp; on ne conſidere, on n'eſtime plus les grands „ capitaines; on n'applaudit, on ne défere qu'aux „ poëtes & aux agréables déclamateurs. Le citoyen „ oiſif partage les finances deſtinées à nourrir le ma„ telot & le ſoldat. Ainſi s'éleva la monarchie de „ Macédoine ſur un tas de *républiques* greques, & le „ dé-

„ débris de leur gloire fit un grand nom à des barbares „. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RÉPUBLIQUE ROMAINE, (*Gouvern. de Rome.*) tout le monde ſait par cœur l'hiſtoire de cette *république*. Portons nos regards avec M. de Monteſquieu ſur les cauſes de ſa grandeur & de ſa décadence, & traçons ici le précis de ſes admirables réflexions ſur un ſi beau ſujet.

A peine Rome commençoit à exiſter, qu'on commençoit déja à bâtir la ville éternelle; ſa grandeur parut bientôt dans ſes édifices publics; les ouvrages qui ont donné & qui donnent encore aujourd'hui la plus haute idée de ſa puiſſance ont été faits ſous ſes rois. Denis d'Halicarnaſſe n'a pu s'empêcher de marquer ſon étonnement ſur les égouts faits par Tarquin, & ces égouts ſubſiſtent encore.

Romulus & ſes ſucceſſeurs furent preſque toujours en guerre avec leurs voiſins, pour avoir des citoyens, des femmes ou des terres: ils revenoient dans la ville avec les dépouilles des peuples vaincus; c'étoient des gerbes de blé & des troupeaux; ce pillage y cauſoit une grande joie. Voilà l'origine des triomphes, qui furent dans la ſuite la principale cauſe de la grandeur où cette ville parvint.

Rome accrut beaucoup ſes forces par ſon union avec les Sabins, peuples durs & belliqueux, comme les Lacédémoniens dont ils étoient deſcendus. Romulus prit leur bouclier qui étoit large, au lieu du petit bouclier argien dont il s'étoit ſervi juſqu'alors: & on doit remarquer que ce qui a le plus contribué à rendre les Romains les maîtres du monde; c'eſt qu'ayant combattu ſucceſſivement contre tous les peuples, ils ont toujours renoncé à leurs uſages ſitôt qu'ils en ont trouvé de meilleurs.

Une troiſieme cauſe de l'élévation de Rome, c'eſt que ſes rois furent tous de grands perſonnages. On ne trouve point ailleurs dans les hiſtoires une ſuite non-interrompue de tels hommes d'état & de tels capitaines.

Tarquin s'aviſa de prendre la couronne ſans être élu par le ſénat ni par le peuple. Le pouvoir devenoit héréditaire; il le rendit abſolu. Ces deux révolutions furent ſuivies d'une troiſieme. Son fils Sextus, en violant Lucrece, fit une choſe qui a preſque toujours fait chaſſer les tyrans d'une ville où ils ont commandé; car le peuple, à qui une action pareille fait ſi bien ſentir ſa ſervitude, prend volontiers une réſolution extrême.

Il eſt pourtant vrai que la mort de Lucrece ne fut que l'occaſion de la révolution; car un peuple fier, entreprenant, hardi & renfermé dans ſes murailles, doit néceſſairement ſecouer le joug ou adoucir ſes mœurs. Il devoit donc arriver de deux choſes l'une, ou que Rome changeroit ſon gouvernement, ou qu'elle reſteroit une petite & pauvre monarchie; elle changea ſon gouvernement. Servius Tullius avoit étendu les privileges du peuple pour abaiſſer le ſénat; mais le peuple enhardi par ſon courage renverſa l'autorité du ſénat, & ne voulut plus de monarchie.

Rome ayant chaſſé les rois, établit des conſuls annuels, & ce fut une nouvelle ſource de la grandeur à laquelle elle s'éleva. Les princes ont dans leur vie des périodes d'ambition, après quoi d'autres paſſions & l'oiſiveté même ſuccedent; mais la *république* ayant des chefs qui changeoient tous les ans & qui cherchoient à ſignaler leur magiſtrature pour en obtenir de nouvelles, il n'y avoit pas un moment de perdu pour l'ambition: ils engageoient le ſénat à propoſer au peuple la guerre, & lui montroient tous les jours de nouveaux ennemis.

Ce corps y étoit déja aſſez porté de lui-même. Fatigué ſans ceſſe par les plaintes & les demandes du peuple, il cherchoit à le diſtraire de ſes inquiétudes, & à l'occuper au-dehors. Or la guerre étoit preſque toujours agréable au peuple; parce que, par la ſage diſtribution du butin, on avoit trouvé le moyen de la lui rendre utile. Rome étant une ville ſans commerce, & preſque ſans arts, le pillage étoit le ſeul moyen que les particuliers euſſent pour s'enrichir.

On avoit donc établi de la diſcipline dans la maniere de piller; & on y obſervoit, à-peu-près, le même ordre qui ſe pratique aujourd'hui chez les petits Tartares. Le butin étoit mis en commun, & on le diſtribuoit aux ſoldats: rien n'étoit perdu, parce qu'avant que de partir, chacun avoit juré qu'il ne détourneroit rien à ſon profit. Or les Romains étoient le peuple du monde le plus religieux ſur le ferment, qui fut toujours le nerf de leur diſcipline militaire. Enfin, les citoyens qui reſtoient dans la ville jouiſſoient auſſi des fruits de la victoire. On confiſquoit une partie des terres du peuple vaincu, dont on faiſoit deux parts: l'une ſe vendoit au profit du public; l'autre étoit diſtribuée aux pauvres citoyens ſous la charge d'une rente en faveur de l'état.

Les conſuls ne pouvant obtenir l'honneur du triomphe que par une conquête ou une victoire, faiſoient la guerre avec un courage & une impétuoſité extrême; ainſi la *république* étoit dans une guerre continuelle, & toujours violente. Or, une nation toujours en guerre, & par principe de gouvernement, devoit néceſſairement périr, ou venir à-bout de toutes les autres, qui, tantôt en guerre, tantôt en paix, n'étoient jamais ſi propres à attaquer, ni ſi préparées à ſe défendre.

Par-là, les Romains acquirent une profonde connoiſſance de l'art militaire. Dans les guerres paſſageres, la plûpart des exemples ſont perdus; la paix donne d'autres idées, & on oublie ſes fautes, & ſes vertus même. Une autre ſuite du principe de la guerre continuelle, fut que les Romains ne firent jamais la paix que vainqueurs: en effet, à quoi bon faire une paix honteuſe avec un peuple, pour en aller attaquer un autre? Dans cette idée, ils augmentoient toujours leurs prétentions à meſure de leurs défaites: par-là, ils conſternoient les vainqueurs, & s'impoſoient à eux-mêmes une plus grande néceſſité de vaincre. Toujours expoſés aux plus affreuſes vengeances, la conſtance & la valeur leur devinrent néceſſaires; & ces vertus ne purent être diſtinguées chez eux de l'amour de ſoi-même, de ſa famille, de ſa patrie, & de tout ce qu'il y a de plus cher parmi les hommes.

La réſiſtance des peuples d'Italie, & en même tems l'opiniâtreté des Romains à les ſubjuguer, leur donna des victoires qui ne les corrompirent point, & qui leur laiſſerent toute leur pauvreté. S'ils avoient rapidement conquis toutes les villes voiſines, ils ſe ſeroient trouvés dans la décadence à l'arrivée de Pyrrus, des Gaulois & d'Annibal; & par la deſtinée de preſque tous les états du monde, ils auroient paſſé trop vîte de la pauvreté aux richeſſes, & des richeſſes à la corruption. Mais Rome, faiſant toujours des efforts, & trouvant toujours des obſtables, faiſoit ſentir ſa puiſſance, ſans pouvoir l'étendre; & dans une circonférence très-petite, elle s'exerçoit à des vertus qui devoient être ſi fatales à l'univers.

On ſait à quel point les Romains perfectionnerent l'art de la guerre, qu'ils regardoient comme le ſeul art qu'ils euſſent à cultiver. C'eſt ſans doute un dieu, dit Végece, qui leur inſpira la légion. Leurs troupes étant toujours les mieux diſciplinées, il étoit difficile que dans le combat le plus malheureux, ils ne ſe ralliaſſent quelque part, ou que le deſordre ne ſe mit quelque part chez les ennemis. Auſſi les voit-on continuellement dans les hiſtoires, quoique ſurmontés dans le commencement par le nombre ou par l'ardeur des ennemis, arracher enfin la victoire de leurs mains. Leur principale attention étoit d'examiner en quoi leur ennemi pouvoit avoir de la ſupériorité ſur eux; & d'abord ils y mettoient ordre. Ils s'accoutumerent à voir le ſang & les bleſſures dans les ſpectacles des gladiateurs, qu'ils prirent des Etruſques.

Les épées tranchantes des Gaulois, les éléphans de Pyrrhus ne les ſurprirent qu'une fois. Ils ſuppléerent à la foibleſſe de leur cavalerie, d'abord en ôtant les brides des chevaux, pour que l'impétuoſité n'en pût être arrêtée; enſuite, en y mêlant des vélites. Quand ils eurent connu l'épée eſpagnole, ils quitterent la leur. Ils éluderent la ſcience des pilotes, par l'invention d'une machine que Polybe nous a décrite. Enfin, comme dit Joſephe, la guerre étoit pour eux une méditation, la paix un exercice. Si quelque nation tint de la nature ou de ſon inſtitution quelqu'avantage particulier, ils en firent d'abord uſage: ils n'oublierent rien pour avoir des chevaux numides, des archers crétois, des frondeurs baléares, des vaiſſeaux rhodiens. En un mot, jamais nation ne prépara la guerre avec tant de prudence, & ne la fit avec tant d'audace.

Rome fut un prodige de conſtance; & cette conſtance fut une nouvelle ſource de ſon élévation. Après les journées du Téſin, de Trébies & de Thraſimene; après celle de Cannes, plus funeſte encore, abandonnée de preſque tous les peuples de l'Italie, elle ne demanda point la paix. C'eſt que le ſénat ne ſe départoit jamais des maximes anciennes: il agiſſoit avec Annibal, comme il avoit agi autrefois avec Pyr-

Pyrrhus, à qui il avoit refusé de faire aucun accommodement, tandis qu'il seroit en Italie: on trouve, dit Denis d'Halicarnasse, que lors de la négociation de Coriolan, le sénat déclara qu'il ne violeroit point ses coutumes anciennes; que le peuple romain ne pouvoit faire de paix, tandis que les ennemis étoient sur ses terres; mais que si les Volsques se retiroient, on accorderoit tout ce qui seroit juste.

Rome fut sauvée par la force de son institution. Après la bataille de Cannes, il ne fut pas permis aux femmes même de verser des larmes; le sénat refusa de racheter les prisonniers, & envoya les misérables restes de l'armée faire la guerre en Sicile, sans récompense ni aucun honneur militaire, jusqu'à ce qu'Annibal fût chassé d'Italie. D'un autre côté, le consul Terentius Varron avoit fui honteusement jusqu'à Venouse: cet homme, de la plus petite naissance, n'avoit été élevé au consulat que pour mortifier la noblesse. Mais le sénat ne voulut pas jouir de ce malheureux triomphe: il vit combien il étoit nécessaire qu'il s'attirât, dans cette occasion, la confiance du peuple; il alla au-devant de Varron, & le remercia de ce qu'il n'avoit pas désespéré de la *république*.

A peine les Carthaginois eurent été domptés, que les Romains attaquerent de nouveaux peuples, & parurent dans toute la terre pour tout envahir; ils subjuguerent la Grece, les royaumes de Macédoine, de Syrie & d'Egypte. Dans le cours de tant de prospérités, où l'on se néglige, pour l'ordinaire, le sénat agissoit toujours avec la même profondeur, &, pendant que les armées consternoient tout, il tenoit à terre ceux qu'il trouvoit abattus. Il s'érigea en tribunal qui jugea tous les peuples. A la fin de chaque guerre, il décidoit des peines & des récompenses que chacun avoit méritées. Il ôtoit une partie du domaine du peuple vaincu, pour la donner aux alliés: en quoi il faisoit deux choses: il attachoit à Rome des rois dont elle avoit peu à craindre, & beaucoup à espérer; & il en affoiblissoit d'autres, dont elle n'avoit rien à espérer, & tout à craindre. On se servoit des alliés pour faire la guerre à un ennemi; mais d'abord on détruisoit les destructeurs. Philippe fut vaincu par le moyen des Etoliens, qui furent anéantis d'abord après, pour s'être joints à Antiochus. Antiochus fut vaincu par le secours des Rodiens; mais après qu'on leur eut donné des récompenses éclatantes, on les humilia pour jamais, sous prétexte qu'ils avoient demandé qu'on fît la paix avec Persée.

Les Romains sachant combien les peuples d'Europe étoient propres à la guerre, ils établirent comme une loi, qu'il ne seroit permis à aucun roi d'Asie d'entrer en Europe, & d'y assister quelque peuple que ce fût. Le principal motif de la guerre qu'ils firent à Mithridate, fut que, contre cette défense, il avoit soumis quelques barbares.

Quand quelque prince avoit fait une conquête, qui souvent l'avoit épuisé, un ambassadeur romain survenoit d'abord, qui la lui arrachoit des mains. Entre mille exemples, on peut se rappeller comment, avec une seule parole, ils chasserent d'Egypte Antiochus.

Lorsqu'ils voyoient que deux peuples étoient en guerre, quoiqu'ils n'eussent aucune alliance, ni rien à démêler avec l'un, ni avec l'autre, ils ne laissoient pas de paroître sur la scene, &, comme nos chevaliers errans, ils prenoient le parti le plus foible. C'étoit, dit Denis d'Halicarnasse, une ancienne coutume des Romains d'accorder toujours leur secours à quiconque venoit l'implorer.

Ils ne faisoient jamais de guerres éloignées sans s'être procuré quelques alliés auprès de l'ennemi qu'ils attaquoient, qui pût joindre ses troupes à l'armée qu'ils envoyoient: & comme elle n'étoit jamais considérable par le nombre, ils observoient toujours d'en tenir une autre dans la province la plus voisine de l'ennemi, & une troisieme dans Rome, toujours prête à marcher. Ainsi, ils n'exposoient qu'une très-petite partie de leurs forces, pendant que leur ennemi mettoit toutes les siennes aux hazards de la guerre.

Ces coutumes des Romains, qui contribuoient tant à leur grandeur, n'étoient point quelques faits particuliers arrivés par hazard; c'étoient des principes toujours constans; & cela se peut voir aisément; car les maximes dont ils firent usage contre les plus grandes puissances, furent précisément celles qu'ils avoient employées dans les commencemens contre les petites villes qui étoient autour d'eux.

Maitres de l'univers, ils s'en attribuerent tous les trésors; ravisseurs moins injustes en qualité de conquérans, qu'en qualité de législateurs. Ayant su que Ptolomée, roi de Chypre, avoit des richesses immenses, ils firent une loi, sur la proposition d'un tribun, par laquelle ils se donnerent l'hérédité d'un homme vivant, & la confiscation d'un prince allié. Bientôt la cupidité des particuliers acheva d'enlever ce qui avoit échappé à l'avarice publique. Les magistrats & les gouverneurs vendoient aux rois leurs injustices. Deux compétiteurs se ruinoient à l'envi, pour acheter une protection toujours douteuse contre un rival qui n'étoit pas entierement épuisé: car on n'avoit pas même cette justice des brigands, qui portent une certaine probité dans l'exercice du crime. Enfin, les droits légitimes ou usurpés ne se soutenant que par de l'argent; les princes pour en avoir dépouilloient les temples; & confisquoient les biens des plus riches citoyens: on faisoit mille crimes, pour donner aux Romains tout l'argent du monde. C'est ainsi que la *république romaine* imprima du respect à la terre. Elle mit les rois dans le silence, & les rendit comme stupides.

Mithridate seul se défendit avec courage; mais enfin il fut accablé par Sylla, Lucullus & Pompée; ce fut alors que ce dernier, dans la rapidité de ses victoires, acheva le pompeux ouvrage de la grandeur de Rome. Il unit au corps de son empire des pays infinis; & cependant cet accroissement d'états, servit plus au spectacle de la splendeur romaine, qu'à sa véritable puissance, & au soutien de la liberté publique. Dévoilons les causes qui concoururent à sa décadence, à sa chute, à sa ruine, & reprenons-les dès leur origine.

Pendant que Rome conquéroit l'univers, il y avoit dans ses murailles une guerre cachée; c'étoient des feux comme ceux de ces volcans qui sortent sitôt que quelque matiere vient à en augmenter la fermentation.

Après l'expulsion des rois, le gouvernement étoit devenu aristocratique; les familles patriciennes obtenoient seules toutes les dignités, & par conséquent tous les honneurs militaires & civils. Les patriciens voulant empêcher le retour des rois, chercherent à augmenter le mouvement qui étoit dans l'esprit du peuple; mais ils firent plus qu'ils ne voulurent: à force de lui donner de la haine pour les rois, ils lui donnerent un desir immodéré de la liberté. Comme l'autorité royale avoit passé toute entiere entre les mains des consuls, le peuple sentit que cette liberté dont on vouloit lui donner tant d'amour, il ne l'avoit pas: il chercha donc à abaisser le consulat, à avoir des magistrats des plébéiens, & à partager avec les nobles les magistratures curules. Les patriciens furent forcés de lui accorder tout ce qu'il demanda: car dans une ville, où la pauvreté étoit la vertu publique: où les richesses, cette voie sourde pour acquérir la puissance, étoient méprisées, la naissance & les dignités ne pouvoient pas donner de grands avantages. La puissance devoit donc revenir au plus grand nombre, & l'aristocratie se changer peu-à-peu en un état populaire.

Lorsque le peuple de Rome eut obtenu qu'il auroit part aux magistratures patriciennes, on pensera, peut-être que ses flatteurs alloient être les arbitres du gouvernement. Non: l'on vit ce peuple qui rendoit les magistratures communes aux plébéiens, élire presque toujours des patriciens; parce qu'il étoit vertueux, il étoit magnanime; & parce qu'il étoit libre, il dédaignoit le pouvoir. Mais lorsqu'il eut perdu ses principes, plus il eut de pouvoir, moins il eut de ménagement, jusqu'à ce qu'enfin devenu son propre tyran & son propre esclave, il perdit la force de la liberté pour tomber dans la foiblesse & la licence.

Un état peut changer de deux manieres, ou parce que la constitution se corrige, ou parce qu'elle se corrompt. S'il a conservé ses principes, & que la constitution change, c'est qu'elle se corrige. S'il a perdu ses principes, quand la constitution vient à changer, c'est qu'elle se corrompt. Quand une république est corrompue, on ne peut remédier à aucun des maux qui naissent, qu'en ôtant la corruption, & en rappellant les principes: toute autre correction est, ou inutile, ou un nouveau mal. Pendant que Rome conserva ses principes, les jugemens purent

être

être ſans abus entre les mains des ſénateurs; mais quand elle fut corrompue, à quelque corps que ce fût qu'on tranſportât les jugemens, aux ſénateurs, aux chevaliers, aux tréſoriers de l'épargne, à deux de ces corps, à tous les trois enſemble, à quelqu'autre corps que ce fût, on étoit toujours mal. Les chevaliers n'avoient pas plus de vertu que les ſénateurs, les tréſoriers de l'épargne pas plus que les chevaliers, & ceux-ci auſſi peu que les centurions.

Tant que la domination de Rome fut bornée dans l'Italie, la *république* pouvoit facilement ſubſiſter, tout ſoldat étoit également citoyen: chaque conſul levoit une armée; & d'autres citoyens alloient à la guerre ſous celui qui ſuccédoit. Le nombre de troupes n'étoit pas exceſſif; on avoit attention à ne recevoir dans la milice, que des gens qui euſſent aſſez de bien, pour avoir intérêt à la conſervation de la ville. Enfin, le ſénat voyoit de près la conduite des généraux, & leur ôtoit la penſée de rien faire contre leur devoir.

Mais lorſque les légions paſſerent les Alpes & la mer, les gens de guerre, qu'on étoit obligé de laiſſer pendant pluſieurs campagnes dans les pays que l'on ſoumettoit, perdirent peu-à-peu l'eſprit de citoyens; & les généraux qui diſpoſerent des armées & des royaumes, ſentirent leur force, & ne purent plus obéir. Les ſoldats commencerent donc à ne reconnoître que leur général, à fonder ſur lui toutes leurs eſpérances, & à voir de plus loin la ville. Ce ne furent plus les ſoldats de la *république*, mais de Sylla, de Marius, de Pompée, de Céſar. Rome ne put plus ſavoir ſi celui qui étoit à la tête d'une armée dans une province, étoit ſon général ou ſon ennemi.

Si la grandeur de l'empire perdit la *république*, la grandeur de la ville ne la perdit pas moins. Rome avoit ſoumis tout l'univers avec le ſecours des peuples d'Italie, auxquels elle avoit donné, en différens tems, divers privileges; *jus latii*, *jus italicum*. La plûpart de ces peuples ne s'étoient pas d'abord fort ſouciés du droit de bourgeoiſie chez les Romains; & quelques-uns aimerent mieux garder leurs uſages. Mais lorſque ce droit fut celui de la ſouveraineté univerſelle, qu'on ne fut rien dans le monde ſi l'on n'étoit citoyen romain, & qu'avec ce titre on étoit tout, les peuples d'Italie réſolurent de périr, ou d'être romains. Ne pouvant en venir à-bout par leurs brigues & par leurs prieres, ils prirent la voie des armes; ils ſe révolterent dans tout ce côté qui regarde la mer Ionienne; les autres alliés alloient les ſuivre. Rome obligée de combattre contre ceux qui étoient, pour ainſi dire, les mains avec leſquelles elle enchaînoit l'univers, étoit perdue; elle alloit être réduite à ſes murailles, elle accorda ce droit tant deſiré aux alliés, qui n'avoient pas encore ceſſé d'être fideles, & peu-à-peu elle l'accorda à tous.

Pour lors, Rome ne fut plus cette ville dont le peuple n'avoit eu qu'un même eſprit, un même amour pour la liberté, une même haine pour la tyrannie; où cette jalouſie du pouvoir du ſénat, & des prérogatives des grands, toujours mêlée de reſpect, n'étoit qu'un amour de l'égalité. Les peuples d'Italie étant devenus ſes citoyens, chaque ville y apporta ſon génie, ſes intérêts particuliers, & ſa dépendance de quelque grand protecteur. Qu'on s'imagine cette tête monſtrueuſe des peuples d'Italie, qui, par le ſuffrage de chaque homme, conduiſoit le reſte du monde! La ville déchirée ne forma plus un tout enſemble: & comme on n'en étoit citoyen que par une eſpece de fiction; qu'on n'avoit plus les mêmes magiſtrats, les mêmes murailles, les mêmes dieux, les mêmes temples, les mêmes ſepultures, on ne vit plus Rome des mêmes yeux; on n'eut plus le même amour pour la patrie, & les ſentimens romains ne furent plus.

Les ambitieux firent venir à Rome des villes & des nations entieres, pour troubler les ſuffrages ou ſe les faire donner; les aſſemblées furent de véritables conjurations; on appella *comices* une troupe de quelques ſéditieux: l'autorité du peuple, ſes lois, lui-même, devinrent des choſes chimériques; & l'anarchie fut telle, qu'on ne put plus ſavoir, ſi le peuple avoit fait une ordonnance, ou s'il ne l'avoit point faite.

Cicéron dit, que c'eſt une loi fondamentale de la démocratie, d'y fixer la qualité des citoyens qui doivent ſe trouver aux aſſemblées, & d'établir que leurs ſuffrages ſoient publics; ces deux lois ne ſont violées que dans une république corrompue. A Rome, née dans la petiteſſe pour aller à la grandeur; à Rome, faite pour éprouver toutes les viciſſitudes de la fortune; à Rome qui avoit tantôt preſque tous ſes citoyens hors de ſes murailles, tantôt toute l'Italie & une partie de la terre dans ſes murailles, on n'avoit point fixé le nombre des citoyens qui devoient former les aſſemblées. On ignoroit ſi le peuple avoit parlé, ou ſeulement une partie du peuple, & ce fut-là une des premieres cauſes de ſa ruine.

Les lois de Rome devinrent impuiſſantes pour gouverner la *république*, parvenue au comble de ſa grandeur; mais c'eſt une choſe qu'on a toujours vû, que de bonnes lois qui ont fait qu'une petite *république* devient grande, lui deviennent à charge lorſqu'elle s'eſt aggrandie; parce qu'elles étoient telles, que leur effet naturel étoit de faire un grand peuple, & non pas de le gouverner. Il y a bien de la différence entre les lois bonnes, & les lois convenables; celles qui font qu'un peuple ſe rend maître des autres, & celles qui maintiennent ſa puiſſance, lorſqu'il l'a acquiſe.

La grandeur de l'état fit la grandeur des fortunes particulieres; mais comme l'opulence eſt dans les mœurs, & non pas dans les richeſſes, celles des Romains qui ne laiſſoient pas d'avoir des bornes, produiſirent un luxe & des profuſions qui n'en avoient point; on en peut juger par le prix qu'ils mirent aux choſes. Une cruche de vin de Falerne ſe vendoit cent deniers romains, un baril de chair ſalée du Pont en coûtoit quatre cens. Un bon cuiſinier valoit quatre talens, c'eſt-à-dire plus de quatorze mille livres de notre monnoie. Avec des biens au-deſſus d'une condition privée, il fut difficile d'être un bon citoyen: avec les deſirs & les regrets d'une grande fortune ruinée, on fut prêt à tous les attentats; & comme dit Sallute, on vit une génération de gens qui ne pouvoient avoir de patrimoine, ni ſouffrir que d'autres en euſſent.

Il eſt vraiſſemblable que la ſecte d'Epicure qui s'introduiſit à Rome ſur la fin de la *république*, contribua beaucoup à gâter le cœur des Romains. Les Grecs en avoient été infatués avant eux; auſſi avoient-ils été plutôt corrompus. Polybe nous dit que de ſon tems, les ſermens ne pouvoient donner de la confiance pour un grec, au lieu qu'un romain en étoit pour ainſi dire enchaîné.

Cependant la force de l'inſtitution de Rome, étoit encore telle dans le tems dont nous parlons, qu'elle conſervoit une valeur héroïque, & toute ſon application à la guerre au milieu des richeſſes, de la molleſſe, & de la volupté; ce qui n'eſt, je crois, arrivé à aucune nation du monde.

Sylla lui-même fit des réglemens qui, tyranniquement exécutés, tendoient toujours à une certaine forme de *république*. Ses lois augmentoient l'autorité du ſénat, tempéroient le pouvoir du peuple, régloient celui des tribuns; mais dans la fureur de ſes ſuccès & dans l'atrocité de ſa conduite, il fit des choſes qui mirent Rome dans l'impoſſibilité de conſerver ſa liberté. Il ruina dans ſon expédition d'Aſie toute la diſcipline militaire; il accoutuma ſon armée aux rapines, & lui donna des beſoins qu'elle n'avoit jamais eus: il corrompit des ſoldats, qui devoient dans la ſuite corrompre les capitaines.

Il entra dans Rome à main armée, & enſeigna aux généraux romains à violer l'aſyle de la liberté; il donna les terres des citoyens aux ſoldats, & il les rendit avides pour jamais; car dès ce moment, il n'y eut plus un homme de guerre qui n'attendit une occaſion qui pût mettre les biens de ſes concitoyens entre ſes mains. Il inventa les proſcriptions, & mit à prix la tête de ceux qui n'étoient pas de ſon parti. Dès-lors, il fut impoſſible de s'attacher davantage à la *république*; car parmi deux hommes ambitieux, & qui ſe diſputoient la victoire, ceux qui étoient neutres & pour le parti de la liberté, étoient ſûrs d'être proſcrits par celui des deux qui ſeroit le vainqueur. Il étoit donc de la prudence de s'attacher à l'un des deux.

La *république* devant néceſſairement périr, il n'étoit plus queſtion que de ſavoir, comment & par qui elle devoit être abattue. Deux hommes également ambitieux, excepté que l'un ne ſavoit pas aller à ſon but ſi directement que l'autre, effacerent par leur crédit, par leurs richeſſes, & par leurs exploits, tous les autres citoyens; Pompée parut le premier, Céſar le ſuivit de près. Il employa contre ſon rival les

forces

forces qu'il lui avoit données, & ſes artifices même. Il troubla la ville par ſes émiſſaires, & ſe rendit maître des élections; conſuls, préteurs, tribuns, furent achetés aux prix qu'il voulut.

Une autre choſe avoit mis Céſar en état de tout entreprendre, c'eſt que par une malheureuſe conformité de nom, on avoit joint à ſon gouvernement de la Gaule ciſalpine, celui de la Gaule d'au-de-là les Alpes. Si Céſar n'avoit point eu le gouvernement de la Gaule tranſalpine, il n'auroit point corrompu des ſoldats, ni fait reſpecter ſon nom par tant de victoires: s'il n'avoit pas eu celui de la Gaule ciſalpine, Pompée auroit pû l'arrêter au paſſage des Alpes, au lieu que dès le commencement de la guerre, il fut obligé d'abandonner l'Italie; ce qui fit perdre à ſon parti la réputation, qui dans les guerres civiles eſt la puiſſance même.

On parle beaucoup de la fortune de Céſar: mais cet homme extraordinaire avoit tant de grandes qualités ſans pas un défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été bien difficile que, quelque armée qu'il eût commandée, il n'eut été vainqueur, & qu'en quelque *république* qu'il fût né, il ne l'eût gouvernée. Ceſar après avoir défait les lieutenans de Pompée en Eſpagne, alla en Grece le chercher lui-même, le combattit, le vainquit, & enſevelit la *république* dans les plaines de Pharſale. Scipion qui commandoit en Afrique, eût encore rétabli l'état, s'il avoit voulu trainer la guerre en longueur, ſuivant l'avis de Caton; de Caton, dis-je, qui partageoit avec les dieux les reſpects de la terre étonnée; de Caton enfin, dont l'image auguſte animoit encore les Romains d'un ſaint zele, & faiſoit frémir les tyrans.

Enfin la *république* fut opprimée; & il n'en faut pas accuſer l'ambition de quelques particuliers, il en faut accuſer l'homme, toujours plus avide du pouvoir à meſure qu'il en a davantage, & qui ne deſire tout, que parce qu'il poſſede beaucoup. Si Céſar & Pompée avoient penſé comme Caton, d'autres auroient penſé comme firent Ceſar & Pompée; & la *république* deſtinée à périr auroit été entraînée au précipice par une autre main.

Céſar après ſes victoires, pardonna à tout le monde, mais la modération que l'on montre après qu'on a tout uſurpé, ne mérite pas de grandes louanges. Il gouverna d'abord ſous des titres de magiſtratures; car les hommes ne ſont guere touchés que des noms, & comme les peuples d'Aſie abhorroient ceux de *conſul* & de *proconſul*, les peuples d'Europe déteſtoient celui de roi; de ſorte que dans ces tems-là, ces noms faiſoient le bonheur ou le déſeſpoir de toute la terre. Céſar ne laiſſa pas que de tenter de ſe faire mettre le diadème ſur la tête; mais voyant que le peuple ceſſoit ſes acclamations, il le rejetta. Il fit encore d'autres tentatives; & l'on ne peut comprendre qu'il pût croire que les Romains, pour le ſouffrir tyran, aimaſſent pour cela la tyrannie, ou cruſſent avoir fait ce qu'ils avoient fait. Mais ce que Céſar fit de plus mal, c'eſt de montrer du mépris pour le ſénat depuis qu'il n'avoit plus de puiſſance; il porta ce mépris juſqu'à faire lui-même les ſénatus-conſultes, & les ſouſcrire du nom des premiers ſénateurs qui lui venoient dans l'eſprit.

On peut voir dans les lettres de quelques grands hommes de ce tems-là, qu'on a miſes ſous le nom de Ciceron, parce que la plûpart ſont de lui, l'abattement & le déſeſpoir des premiers hommes de la *république* à cette révolution étrange qui les priva de leurs honneurs, & de leurs occupations même. Lorſque le ſénat étant ſans fonctions, ce crédit qu'ils avoient eu par toute la terre, ils ne purent plus l'eſpérer que dans le cabinet d'un ſeul, & cela ſe voit bien mieux dans ces lettres, que dans les diſcours des hiſtoriens. Elles ſont le chef-d'œuvre de la naïveté de gens unis par une douleur commune, & d'un ſiecle où la fauſſe politeſſe n'avoit pas mis le menſonge partout: enfin, on n'y voit point comme dans la plûpart de nos lettres modernes, des gens qui veulent ſe tromper; mais on y voit des amis malheureux qui cherchent à ſe tout dire.

Cependant il étoit bien difficile qu'après tant d'attentats, Céſar pût défendre ſa vie contre des conjurés. Son crime dans un gouvernement libre ne pouvoit être puni autrement que par un aſſaſſinat; & demander pourquoi on ne l'avoit pas pourſuivi par la force ou par les lois, n'eſt-ce pas demander raiſon de ſes crimes?

De plus, il y avoit un certain droit des gens, une opinion établie dans toutes les *républiques* de Grece & d'Italie, qui faiſoit regarder comme un homme vertueux, l'aſſaſſin de celui qui avoit uſurpé la ſouveraine puiſſance. A Rome, ſur-tout depuis l'expulſion des rois, la loi étoit préciſe, les exemples reçus; la *république* armoit le bras de chaque citoyen, le faiſoit magiſtrat pour le moment, & l'avouoit pour ſa défenſe. Brutus oſe bien dire à ſes amis, que quand ſon pere reviendroit ſur la terre, il le tueroit tout de même; & quoique par la continuation de la tyrannie, cet eſprit de liberté ſe perdît peu-à-peu, toutefois les conjurations au commencement du regne d'Auguſte, renaiſſoient toujours.

C'étoit un amour dominant pour la patrie, qui, ſortant des regles ordinaires des crimes & des vertus n'écoutoit que lui ſeul, & ne voyoit ni citoyen, ni ami, ni bienfaiteur, ni pere; la vertu ſembloit s'oublier pour ſe ſurpaſſer elle-même; & l'action qu'on ne pouvoit d'abord approuver, parce qu'elle étoit atroce, elle la faiſoit admirer comme divine.

Voilà l'hiſtoire de la *république romaine*. Nous verrons les changemens de ſa conſtitution ſous *l'article* ROMAIN, empire; car on ne peut quitter Rome, ni les Romains: c'eſt ainſi qu'encore aujourd'hui dans leur capitale, on laiſſe les nouveaux palais pour aller chercher des ruines. C'eſt ainſi que l'œil qui s'eſt repoſé ſur l'émail des prairies, aime à voir les rochers & les montagnes. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE, (*Gouvernem. polit.*) forme de gouvernement par laquelle pluſieurs corps politiques conſentent à devenir citoyens d'un état plus grand qu'ils veulent former. C'eſt une ſociété de ſociétés qui en ſont une nouvelle, qui peut s'agrandir par de nouveaux aſſociés qui s'y joindront.

Si une *république* eſt petite, elle peut être bientôt détruite par une force étrangere: ſi elle eſt grande, elle ſe détruit par un vice intérieur. Ce double inconvénient infecte également les démocraties & les ariſtocraties, ſoit qu'elles ſoient bonnes, ſoit qu'elles ſoient mauvaiſes. Le mal eſt dans la choſe même; il n'eſt point de forme qui puiſſe y remédier. Auſſi y a-t-il grande apparence que les hommes auroient été à la fin obligés de vivre toujours ſous le gouvernement d'un ſeul, s'ils n'avoient imaginé une maniere de conſtitution & d'aſſociation, qui a tous les avantages intérieurs du gouvernement républicain, & la force extérieure du monarchique.

Ce furent ces aſſociations qui firent fleurir ſi longtems le corps de la Grece. Par elles, les Romains attaquerent l'univers; & par elles ſeules l'univers ſe défendit contre eux: & quand Rome fut parvenue au comble de ſa grandeur, ce fut par des aſſociations derriere le Danube & le Rhin, aſſociations que la frayeur avoit fait faire, que les barbares purent lui réſiſter. C'eſt par-là que la Hollande, l'Allemagne, les ligues Suiſſes, ſont regardées en Europe, comme des *républiques* éternelles.

Les aſſociations des villes étoient autrefois plus néceſſaires qu'elles ne le ſont aujourd'hui; une cité ſans puiſſance couroit de plus grands périls. La conquête lui faiſoit perdre non-ſeulement la puiſſance exécutrice & la légiſlative, comme aujourd'hui; mais encore tout ce qu'il y a de propriété parmi les hommes, liberté civile, biens, femmes, enfans, temples, & ſépultures même.

Cette ſorte de *république*, capable de réſiſter à la force extérieure, peut ſe maintenir dans ſa grandeur, ſans que l'intérieur ſe corrompe: la forme de cette ſociété prévient tous les inconvéniens. Celui qui voudroit uſurper ne pourroit guere être également accrédité dans tous les états confédérés: s'il ſe rendoit trop puiſſant dans l'un, il allarmeroit tous les autres. S'il ſubjuguoit une partie, celle qui ſeroit libre encore pourroit lui réſiſter avec des forces indépendantes de celles qu'il auroit uſurpées, & l'accabler avant qu'il eût achevé de s'établir.

S'il arrive quelque ſédition chez un des membres confédérés, les autres peuvent l'appaiſer. Si quelques abus s'introduiſent quelques parts, ils ſont corrigés par les parties ſaines. Cet état peut périr d'un côté, ſans périr de l'autre; la confédération peut être diſſoute, & les confédérés reſter ſouverains. Compoſé de petites *républiques*, il jouit de la bonté du gouvernement intérieur de chacune; & à l'égard du dehors, il a par la force de l'aſſociation, tous les avantages des grandes monarchies.

La *république fédérative* d'Allemagne est composée de villes libres, & de petits états soumis à des princes. L'expérience fait voir, qu'elle est plus imparfaite que celle de Hollande & de Suisse; elle subsiste cependant, parce qu'elle a un chef; le magistrat de l'union, est en quelque façon le monarque.

Toutes les *républiques fédératives* n'ont pas les mêmes lois dans leur forme de constitution. Par exemple, dans la *république* de Hollande, une province ne peut faire une alliance sans le consentement des autres. Cette loi est très-bonne, & même nécessaire dans la *république fédérative*; elle manque dans la constitution Germanique, ou elle préviendroit les malheurs qui y peuvent arriver à tous les membres, par l'imprudence, l'ambition, ou l'avarice d'un seul. Une *républipue* qui s'est unie par une confédération politique s'est donnée entiere, & n'a plus rien à donner.

On sent bien qu'il est impossible que les états qui s'associent, soient de même grandeur, & aient une puissance égale. La *république* des Lyciens étoit une association de vingt-trois villes: les grandes avoient trois voix dans le conseil commun; les médiocres deux, les petites une. La *république* de Hollande est composée de sept provinces, grandes ou petites, qui ont chacune une voix. Les villes de Lycie payoient les charges, selon la proportion des suffrages. Les provinces de Hollande ne peuvent suivre cette proportion; il faut qu'elles suivent celle de leur puissance.

En Lycie, les juges & les magistrats des villes étoient élus par le conseil commun, & selon la proportion que nous avons dite; dans la *république* de Hollande, ils ne sont point élus par le conseil commun, & chaque ville nomme ses magistrats. S'il falloit donner un modele d'une belle *république fédérative*, ce seroit la *république* de Lycie, qui mériteroit cet honneur.

Après tout, la concorde est le grand soutien des *républiques fédératives*; c'est aussi la devise des Provinces-unies confédérées: *concordia res parvæ crescunt, discordia dilabuntur*.

L'histoire rapporte qu'un envoyé de Bysance vint au nom de sa *république*, exhorter les Athéniens à une alliance *fédérative* contre Philippe, roi de Macédoine. Cet envoyé dont la taille approchoit fort de celle d'un nain, monta dans la tribune pour exposer sa commission. Le peuple d'Athènes au premier coup d'œil sur sa figure, éclata de rire. Le bysantin sans se déconcerter, lui dit: „ Voilà bien dequoi rire, „ Messieurs, vraiment j'ai une femme bien plus petite que moi „. Les éclats redoublerent; & lorsqu'ils eurent cessé, le pygmée plein d'esprit qui ne perdoit point de vûe son sujet, y ajusta l'aventure, & substitua à sa harangue préparée, le simple propos que voici. „ Quand une femme telle que je vous la „ dépeins, & moi, tel que vous me voyez, ne fai„ sons pas bon ménage, nous ne pouvons tenir „ dans Bysance toute grande qu'elle est, mais aussi„ tôt que nous nous accordons, nous sommes heu„ reux, le moindre gite nous suffit: O, Athéniens, „ continua-t-il, tournez cet exemple à votre avan„ tage! Prenez garde que Philippe, qui vous menace „ de près, profitant bientôt de vos discordes & de „ votre gayeté hors de saison, ne vous subjugue par „ sa puissance, par ses artifices, & ne vous trans„ porte dans un pays, où vous n'aurez pas envie de „ rire „. Cette apostrophe produisit un effet merveilleux, les Athéniens rentrerent en eux mêmes: les propositions du ministre de Bysance furent écoutées, & l'alliance *féderative* fut conclue. *Esprit des Lois*. (*D. J.*)

RÉPUBLIQUE DE PLATON, (*Gouvern. politiq.*) Je sais bien que c'est une *république* fictive, mais il n'est pas impossible de la réaliser à plusieurs égards. „ Ceux qui voudront faire des institutions pareilles, „ dit de l'auteur de *l'esprit des Lois*, établiront, com„ me Platon, la communauté de biens, ce respect „ qu'il demandoit pour les dieux, cette séparation „ d'avec les étrangers pour la conservation des mœurs, „ & la cité faisant le commerce, & non pas les ci„ toyens; donneront nos arts sans notre luxe, & nos „ besoins sans nos desirs; ils proscriront l'argent, „ dont l'effet est de grossir la fortune des hommes „ au-delà des bornes que la nature y avoit mises, „ d'apprendre à conserver inutilement ce qu'on avoit „ amassé de même, de multiplier à l'infini les desirs, „ & de suppléer à la nature, qui nous avoit donné des „ moyens très-bornés d'irriter nos passions, & de nous „ corrompre les uns les autres. (*D. J.*)

RÉPUDIATION, s. f. (*Jurispr.*) Ce terme s'applique à deux objets différens.

On dit *répudier* une femme, c'est-à-dire l'abandonner & rompre l'engagement de mariage que l'on avoit contracté avec elle, en un mot, faire divorce avec elle, *quoad fœdus vinculum*; ce qui n'est point admis dans l'Eglise romaine, laquelle tient le lien du mariage pour indissoluble.

La séparation de corps & de biens n'est point un véritable divorce, ni une *répudiation*, n'opérant pas la dissolution du mariage. *Voyez* DIVORCE, MARIAGE, SÉPARATION.

Répudier une succession, c'est y renoncer. Ce terme est sur-tout usité en pays de droit écrit; dans les pays coutumiers on dit plus volontiers renoncer à une succession. *Voyez* SUCCESSION, RENONCIATION. (*A*)

RÉPUDIATION, (*Droit canon.*) Ce mot est aujourd'hui synonyme avec *divorce*, qui chez les Catholiques n'aboutit qu'à une séparation de biens & d'habitation. *Voyez* DIVORCE.

Je me contenterai d'observer en passant qu'il falloit que dans le xiij. siecle la *répudiation* fût une chose bien commune; nous en pourrions citer plusieurs exemples, entr'autres celui de Philippe II. dit Auguste, qui répudia, 1°. Inberge, fille de Valdemar, &, 2°. Agnès de Méranie, laquelle en mourut de douleur en 1211. Mais de plus, nous voyons dans le contrat de mariage de Pierre roi d'Arragon, de l'an 1204, une clause qui étonneroit bien aujourd'hui: ce prince y promet solemnellement de ne jamais répudier Marie de Montpellier, & qui plus est, de n'en épouser jamais aucune autre pendant sa vie. *Abrégé de l'hist. de France*. (*D. J.*)

RÉPUDIATION, (*Critiq. sacrée.*) mot synonyme à *divorce*; séparation du mari & de la femme, avec la liberté de se remarier. La loi de Moïse permettoit au mari de répudier sa femme quand il lui plaisoit, en lui envoyant seulement l'acte ou la lettre. *Voyez* RÉPUDIATION, *lettres de*.

Jésus-Christ voulant réprimer une licence qui ne dépendoit que du caprice, la condamne dans S. Marc, *ch. x. vers.* 2. 12. Dans saint Matthieu il s'explique davantage, & défend de repudier sa femme, si ce n'est pour cause d'adultere. Matth. *ch. v.* 32. & *ch. xjx. vers.* 9. Dans saint Luc, *xvij.* 18, il défend encore d'épouser la femme répudiée, & ajoute que celui qui l'épouse commet adultere. Il paroît que la plûpart des anciens peres ont mal entendu le précepte de notre Sauveur, en appliquant à la femme répudiée pour cause d'adultere, ce que Jesus-Christ dit seulement de toute femme répudiée pour de legeres causes, comme les Juifs le pratiquoient. Là-dessus les Peres ont à la vérité reconnu qu'il étoit permis à un mari de répudier une femme adultere, mais ils se sont en même tems persuadés qu'il étoit défendu au mari d'épouser une autre femme, & à la femme répudiée d'épouser un autre mari pendant que les deux personnes séparées sont vivantes. On doute que ce soit-là l'ordonnance de notre Sauveur; n'est-il pas plus naturel en critique de limiter aux divorces des Juifs la défense que Jesus-Christ fait de se remarier, sans l'appliquer au divorce que Jesus-Christ a permis? autrement notre Seigneur seroit en contradiction avec lui-même, en permettant la dissolution du mariage dans le cas d'adultere, & en voulant que le mariage subsiste toujours, car il subsiste réellement si la femme répudiée devient adultere en épousant un autre mari, & si son mari le devient lui-même en épousant une autre femme. (*D. J.*)

RÉPUDIATION, *lettre de*, (*Critiq. sacrée.*) *libellus repudii*; voici la loi du législateur des Juifs. Si un homme épouse une femme, & qu'ensuite elle ne trouve pas grace à ses yeux à cause de quelque chose de honteux, il lui écrira une *lettre de répudiation*, la lui mettra en main, & la renverra hors de son logis, *Deutér. xxiv.* 1. Comme on lit dans l'évangile ces mots: „ Moïse vous a permis de répudier vos fem„ mes à cause de la dureté de votre cœur, *Matth. xjx*, 8 „; on demande ce que c'est proprement que la *dureté du cœur*, σκληροκαρδίαν, que notre Seigneur reproche aux Israélites, & qui donna lieu à la loi qui leur permit la *lettre de répudiation*. Les savans jugent que c'est, d'un côté, le penchant de ce peuple à la luxure, & de l'autre, la crainte d'une révolte, qui seroit infailliblement arrivée, si la loi leur eût impo-

imposé un joug particulier que les autres nations n'avoient point; car le divorce étoit reçu non-seulement chez les Egyptiens, mais encore chez les autres nations voisines des Juifs, comme il paroît par l'exemple du philistin qui sépara la fille de Samson, & la maria à un autre. *Jug. xv.* Jesus-Christ condamne ce désordre, mais Clément d'Alexandrie, *Stromat. l. III. p.* 447. prétend que l'homme qui a répudié sa femme à cause d'adultere, peut en épouser une autre, & que c'est à cette occasion que notre Seigneur a dit que tout le monde n'est pas capable de vivre dans la continence.

La loi judaïque n'accordoit le privilege de donner la *lettre de répudiation* qu'au mari à l'égard de sa femme; mais Salomé, sœur du roi Hérode, soutenue de la puissance de ce prince, s'étant brouillée avec Costabare iduméen son second mari, lui envoya contre l'usage & la loi la *lettre de divorce*, & fit passer par exemple nouveau sa volonté pour loi, ensorte que Costabare fut obligé de s'y soumettre. (*D. J.*)

Répudiation, (*Hist. rom.*) Les fiançailles chez les Romains pouvoient être rompues par la *répudiation*. Le billet qu'envoyoit celui qui répudioit, étoit conçu en ces termes: *je rejette la promesse que vous m'aviez faite*; ou, *je renonce à la promesse que je vous avois faite*: & alors l'homme étoit condamné à payer le gage qu'il avoit reçu de la femme, & celle-ci étoit condamné au double; mais lorsque ni l'un ni l'autre n'avoient donné sujet à la *répudiation*, il n'y avoit point d'amende. Le divorce étoit différent de la *répudiation*; il pouvoit se faire au cas que la femme eût empoisonné ses enfans, qu'elle en eût supposé à la place des siens, qu'elle eût commis un adultere, ou même qu'elle eût bû du vin à l'insçu de son mari: c'est du-moins ce que rapporte Aulu-Gelle, *liv. X. c. xxiij.* Pline, *hist. nat. l. XIV. c. xiij.* Enfin le sujet du divorce étoit examiné dans une assemblée des amis du mari; quoiqu'il fût autorisé par les lois, cependant le premier exemple n'arriva que vers l'an 520, par S. P. Carvilius Ruga, à cause de la stérilité de sa femme; mais dans la suite il devint fort fréquent par la corruption des mœurs. *Voyez* tout ce qui regarde cette matiere à l'*article* Divorce.

Je n'ajoute qu'un mot d'après Plutarque. Il me semble, dit-il dans sa vie de Paul Emile, qu'il n'y a rien de plus vrai que ce qu'un romain qui venoit de *répudier* sa femme dit à ses amis, qui lui en faisoient des reproches, & qui lui demandoient: votre femme n'est-elle pas sage? n'est-elle pas belle? ne vous a-t-elle pas donné de beaux enfans? Pour toute réponse, il leur montra son soulier, les questionnant à son tour; ce soulier, leur répartit-il, n'est-il pas beau, n'est-il pas tout neuf? n'est-il pas bien fait? cependant aucun de vous ne sait où il me blesse. Effectivement, s'il y a des femmes qui se font répudier pour des fautes qui éclatent dans le public, il y en a d'autres qui par l'incompatibilité de leur humeur, par de secrets dégoûts qu'elles causent, & par plusieurs fautes legeres, mais qui reviennent tous les jours, & qui ne sont connues que du mari, produisent à la longue un si grand éloignement, & une aversion tellement insupportable, qu'il ne peut plus vivre avec elles, & qu'il cherche enfin à s'en séparer.

J'ai indiqué la formule du libelle de *répudiation* anciennement en usage chez les Romains; celle du libelle de divorce portoit ces mots: *Res tuas tibi habeto.*

Nous ne sommes pas faits, je le vois, l'un pour l'autre,
Mon bien se monte à tant, tenez, voilà le votre.
(*D. J.*)

RÉPUGNANCE, s. f. (*Gramm.*) opposition qu'on éprouve au-dedans de soi-même à faire quelque chose. Il y a deux sortes de situation de l'ame, lorsqu'on est sur le point d'agir; l'une, où l'on se porte librement, facilement, avec joie à l'action; l'autre, où l'on éprouve de l'éloignement, de la difficulté, du degoût, de l'aversion, & d'autres sentimens opposés qu'on tâche de surmonter: ce dernier cas est celui de la *répugnance*. Si vous allez le solliciter de quelque chose d'humiliant, vous lui trouverez la plus forte *répugnance*. Je ne dissimule pas ma pensée sans quelque *répugnance*.

RÉPULLULER, v. act. (*Gramm.*) c'est pulluler derechef. *Voyez l'article* Pulluler.

RÉPULSIF, adj. (*Phys. & Méch.*) force *répulsive*, est une certaine puissance ou faculté qui réside dans les particules des corps naturels, & qui fait que dans certaines circonstances ils se séparent mutuellement l'un de l'autre.

M. Newton, après avoir établi la force attractive de la matiere sur les observations & l'expérience, en conclud que comme en Algebre les grandeurs négatives commencent où les positives cessent, de même dans la Physique la force *répulsive* doit commencer où la force attractive cesse. Quoi qu'il en soit de ce principe, les observations ne permettent point de douter qu'une telle force considérée quant à ses effets, n'existe dans la nature. *Voyez* Répulsion.

Comme la répulsion paroît avoir les mêmes principes que l'attraction, avec cette différence qu'elle n'a lieu que dans certaines circonstances, il s'ensuit qu'elle doit être assujettie aux mêmes lois; & comme l'attraction est plus forte dans les petits corps que dans les grands, à proportion de leurs masses, il en doit donc être de même de la répulsion. Mais les rayons de lumiere sont les plus petits corps dont nous ayons connoissance, il s'ensuit donc qu'ils doivent avoir une force répulsive supérieure à celle de tous les autres corps. *Voyez* Rayon & Lumiere.

M. Newton a calculé que la force attractive des rayons de lumiere est 10000000000000000 fois aussi grande que celle de la gravité sur la surface de la terre; d'où résulte, selon lui, cette vîtesse inconcevable de la lumiere qui vient du soleil à nous en sept minutes de tems: car les rayons qui sortent du corps du soleil par le mouvement de vibration de ses parties, ne sont pas plutôt hors de sa sphere d'attraction, qu'ils sont soumis, selon M. Newton, à l'action de la force *répulsive*. *Voyez* Lumiere.

L'élasticité ou ressort des corps, ou cette propriété par laquelle ils reprennent la figure qu'ils avoient perdue à l'occasion d'une force externe, est encore une suite de la répulsion, selon le même philosophe. *Voyez* Elasticité. *Chambers*.

Nous nous contentons d'exposer ici ces opinions, qui à dire le vrai ne nous paroissent pas encore suffisamment constatées par les phénomenes. Prétendre que l'attraction devient *répulsive*, comme les quantités positives deviennent négatives en Algebre, c'est un raisonnement plus mathématique que physique. (*O*)

RÉPULSION, s. f. est l'action d'une faculté répulsive, par laquelle les corps naturels dans de certaines circonstances, se repoussent les uns les autres. *Voyez* Répulsif.

La *répulsion* est le contraire de *l'attraction*. L'attraction n'agit qu'à une petite distance du corps, & où elle cesse, la *répulsion* commence.

On trouve, selon plusieurs physiciens, beaucoup d'exemples de *répulsion* dans les corps; comme entre l'huile & l'eau, & en général entre l'eau & tous les corps onctueux, entre le mercure & le fer, & entre quantité d'autres corps.

Si, par exemple, on met sur la surface de l'eau un corps gras, plus léger que l'eau, ou un morceau de fer sur du mercure, la surface du fluide baissera à l'endroit où le corps est posé. Ce phénomene, selon quelques auteurs, est une preuve de *répulsion*: comme l'élévation du fluide au-dessus de la surface des tuyaux capillaires qu'on y a enfoncés, est une marque d'attraction. *Voyez* Capillaire.

Dans le second cas, selon ces auteurs, le fluide est suspendu au-dessus de son niveau par une faculté attractive, supérieure à la force de sa gravité qui l'y réduiroit. Dans le premier, l'enfoncement se fait par la faculté répulsive, qui empêche que la liqueur nonobstant sa gravité, ne s'écoule par-dessous, & ne remplisse l'espace occupé par le corps.

C'est-là ce qui fait, selon les mêmes auteurs, que de petites bulles de verre flottant sur l'eau quand elles sont claires & nettes, l'eau s'éleve par-dessus; au lieu que quand elles sont graissées, l'eau forme un creux tout autour. C'est aussi pourquoi dans un vaisseau de verre, l'eau est plus haute vers les bords du vaisseau que dans le milieu; & qu'au contraire si on l'emplit comble, l'eau est plus haute au milieu que vers les bords.

Nous n'examinerons point ici la solidité de ces différentes explications; nous nous contenterons d'observer que la *répulsion*, comme fait, ne peut être contestée de personne; à l'égard de la cause qui peut la produire, c'est un mystere encore caché pour nous.

Peut-être dans les différens phénomenes que nous obſervons, la *répulſion* pourroit-elle s'expliquer par une attraction plus forte vers le côté où le corps paroît repouſſé; & il eſt certain que, par exemple, la deſcenſion du mercure dans les tuyaux capillaires, n'eſt point une ſuite de la *répulſion*, mais de ce que le mercure attire plus fortement que le verre. Si l'on pouvoit expliquer auſſi facilement les autres effets, il ſeroit inutile de faire un principe de la *répulſion*, comme on en fait un de l'attraction, qui peut être a elle-même une cauſe: car il ne faut pas multiplier les principes ſans néceſſité. (*O*)

REPURGER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt purger une ſeconde fois. *Voyez les articles* PURGATION & PURGER.

* RÉPUTATION, CONSIDÉRATION, (*Synonymes.*) Voici, ſelon madame de Lambert, la différence d'idées que donnent ces deux mots.

La *conſidération* vient de l'effet que nos qualités perſonnelles font ſur les autres. Si ce ſont des qualités grandes & élevées, elles excitent l'admiration: ſi ce ſont des qualités aimables & liantes, elles font naître le ſentiment de l'amitié. L'on jouit mieux de la *conſidération* que de la *réputation*; l'une eſt plus près de nous, & l'autre s'en éloigne: quoique plus grande, celle-ci ſe fait moins ſentir, & ſe convertit rarement dans une poſſeſſion réelle. Nous obtenons la *conſidération* de ceux qui nous approchent; & la *réputation*, de ceux qui ne nous connoiſſent pas. Le mérite nous aſſure l'eſtime des honnêtes gens; & notre étoile celle du public. La *conſidération* eſt le revenu du mérite de toute la vie; & la *réputation* eſt ſouvent donnée à une action faite au haſard: elle eſt plus dépendante de la fortune. Savoir profiter de l'occaſion qu'elle nous préſente, une action brillante, une victoire, tout cela eſt à la merci de la renommée: elle ſe charge des actions éclatantes, mais en les étendant & les célébrant, elle les éloigne de nous. La *conſidération* qui tient aux qualités perſonnelles eſt moins étendue; mais comme elle porte ſur ce qui nous entoure, la jouiſſance en eſt plus ſentie & plus répétée: elle tient plus aux mœurs que la *réputation*, qui quelquefois n'eſt dûe qu'à des vices d'uſage bien placés & bien préparés; ou d'autres fois, même à des crimes heureux & illuſtres. La *conſidération* rend moins, parce qu'elle tient à des qualités moins brillantes; mais auſſi la *réputation* s'uſe, & a beſoin d'être renouvellée. (*D. J.*)

RÉPUTATION, (*Morale.*) C'eſt une ſorte de problème dans la nature, dans la Philoſophie, & dans la religion, que le ſoin de ſa propre *réputation* & de ſon honneur.

La nature répand de l'agrément ſur les marques d'eſtime qu'on nous donne; & cependant elle attache une ſorte de flétriſſure à paroître les rechercher. Ne croiroit-on pas qu'elle eſt ici en contradiction avec elle-même? Pourquoi proſcrit-elle par le ridicule, une recherche qu'elle ſemble autoriſer par le plaiſir? La Philoſophie qui tend à nous rendre tranquilles, tend auſſi à nous rendre indépendans des jugemens que les hommes peuvent porter de nous; & l'eſtime qu'ils en font n'eſt qu'un de ces jugemens, entant qu'il nous eſt avantageux. Cependant la Philoſophie la plus épurée, loin de réprouver en nous le ſoin d'être gens d'honneur; non-ſeulement elle l'autoriſe, mais elle l'excite & l'entretient. D'un autre côté, la religion ne nous recommande rien davantage, que le mépris de l'opinion des hommes, & de l'eſtime qu'ils peuvent, ſelon leur fantaiſie, nous accorder ou nous refuſer. L'Evangile même porte les Saints à deſirer & à rechercher le mépris; mais en même tems le S. Eſprit nous preſcrit d'avoir ſoin de notre *réputation*.

La contrariété de ces maximes n'eſt qu'apparente: elles s'accordent dans le fonds; & le point qui en concilie le ſens, eſt celui qui doit ſervir de regle au bien de la ſociété, & au nôtre en particulier. Nous ne devons point naturellement être inſenſibles à l'eſtime des hommes, à notre honneur & à notre *réputation*. Ce ſeroit aller contre la raiſon qui nous oblige d'avoir égard à ce qu'approuvent les hommes, ou à ce qu'ils improuvent le plus univerſellement & le plus conſtamment. Car ce qu'ils approuvent de la ſorte, par un conſentement preſque unanime, eſt la vertu; & ce qu'ils improuvent ainſi, eſt le vice. Les hommes, malgré leur perverſité, font juſtice à l'un & à l'autre. Ils méconnoiſſent quelquefois la vertu; mais ils ſont obligés ſouvent de la reconnoître; & alors ils ne manquent point de l'honorer: être donc inſenſible, par cet endroit, à l'honneur, je veux dire, à l'eſtime, à l'approbation & au témoignage que la conſcience des hommes rend à la vertu, ce ſeroit l'être en quelque façon à la vertu même, qui y ſeroit intéreſſée. Cette ſenſibilité naturelle eſt comme une impreſſion miſe dans nos ames par l'auteur de notre être; mais elle regarde ſeulement le tribut que les hommes rendent en général à la vertu, pour nous attacher plus fortement à elle. Nous n'en devons pas être moins indifférens à l'honneur que chaque particulier, conduit ſouvent par la paſſion ou la biſarrerie, accorde ou refuſe à la vertu de quelques-uns, ou à la nôtre en particulier.

L'eſtime des hommes en général ne ſauroit être légitimement mépriſée, puiſqu'elle s'accorde avec celle de Dieu même, qui nous en a donné le goût, & qu'elle ſuppoſe un mérite de vertu que nous devons rechercher.

L'eſtime des hommes en particulier étant plus ſubordonnée à leur imagination qu'à la Providence, nous la devons compter pour peu de choſe, ou pour rien; c'eſt-à-dire que nous devons toujours la mériter, ſans nous ſoucier de l'obtenir: la mériter par notre vertu, qui contribue à notre bonheur & à celui des autres: nous ſoucier peu de l'obtenir, par une noble égalité d'ame qui nous mette au-deſſus de l'inconſtance & de la vanité des opinions particulieres des hommes. Recherchons l'approbation d'une conſcience éclairée, que la haine & la calomnie ne peuvent nous enlever, par préférence à l'eſtime des autres hommes qui ſuit tôt ou tard la vertu. C'eſt ſe dégrader ſoi-même que d'être trop avide de l'eſtime d'autrui; elle eſt une ſorte de récompenſe de la vertu, mais elle n'en doit pas être le motif.

REPUTER, (*Critiq. ſacrée.*) dans la vulgate *reputare*; ce mot a une ſignification aſſez étendue dans l'Ecriture. Il veut dire 1°. *Réfléchir*. Iſaac réfléchit en lui-même (*reputavit*), que les habitans de Gérard pourroient bien le tuer à cauſe de la beauté de Rébecca. 2°. *Décider*, *juger*. J'ai jugé que le ris n'étoit qu'une folie, *Eccleſiaſtiq. ij.* 2. cela n'eſt pas toujours vrai. 3°. *Mettre au rang*. Il a été mis au rang des méchans, *Iſaïe liij.* 12. *cum impiis reputatus eſt*. 4°. *Attribuer*, *imputer*. Abraham crut ce que Dieu lui avoit dit, & ſa foi lui fut imputée à juſtice; *reputatum eſt illi ad juſtitiam*, Galat. *iij.* 6. c'eſt-à-dire ſelon S. Paul, que la foi d'Abraham naiſſoit d'une ame qui étoit déja juſte, & qui le devint encore davantage par le mérite de ſon action. (*D. J.*)

REQUART, ſ. m. (*Juriſp.*) terme employé dans la coutume de Boulenois pour exprimer le quart denier du quatrieme denier du prix, ou de l'eſtimation de la vente, donation ou autre aliénation d'un héritage cottier. (*A*)

REQUENA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la nouvelle-Caſtille, ſur l'Oliana qui ſe rend dans le Xuçar, 18 lieues au couchant de Valence, & à 50 de Madrid. Le P. Briet croit que c'eſt la Salaria des Baſtitains. *Long.* 16. 18. *lat.* 39. 32. (*D. J.*)

REQUÉRABLE, (*Juriſp.*) ſe dit de ce qui ſe doit demander, & qui n'eſt pas portable; comme quand on dit que le champart eſt *requérable* ou *querable*, c'eſt-à-dire qu'il faut aller le chercher ſur le lieu. (*A*)

REQUÉRIR, (*Juriſp.*) dans le ſtyle des jugemens & des lettres de chancellerie ſignifie former une demande, ou conclure à quelque choſe. (*A*)

REQUETE, ſ. f. (*Juriſp.*) ſignifie *demande* ou *réquiſition*; un exploit fait à la *requête* d'un tel, c'eſt-à-dire à ſa réquiſition.

Requête pris pour *demande*, eſt une procédure par laquelle une partie demande quelque choſe au juge.

La *requête* commence par l'adreſſe, c'eſt-à-dire par le nom du juge auquel elle eſt adreſſée, comme à *noſſeigneurs de parlement*, après quoi il eſt dit, *ſupplie humblement un tel;* on expoſe enſuite le fait & les moyens, & l'on finit par les concluſions qui commencent en ces termes, *ce* conſidéré, *noſſeigneurs*, il vous plaiſe, ou bien, *meſſieurs*, ſelon le tribunal où l'on plaide, & les concluſions ſont ordinairement terminées par ces mots, *& vous ferez bien*.

La plupart des procès commencent par une *requête*; cependant on peut commencer par un exploit, la *requête* n'eſt néceſſaire que quand on demande permiſſion d'aſſigner, ou de ſaiſir.

La *requête* introductive étant répondue d'une ordonnance, on donne aſſignation en vertu de la *requête* & de l'ordonnance.

On peut dans le cours d'une cause, instance ou procès, donner de part & d'autre plusieurs *requêtes*.

Lorsque la partie adverse a procureur en cause, les *requêtes* se signifient à son procureur; on peut cependant aussi les signifier au domicile de la partie. Il n'est pas nécessaire que les *requêtes* soient signées par la partie, il suffit qu'elles le soient par le procureur; cependant quand elles sont importantes, & qu'elles contiennent des faits graves, le procureur doit pour son pouvoir & sa sureté les faire signer par sa partie, pour ne pas s'exposer à un désaveu.

L'original d'une *requête* s'appelle *la grosse*, & la copie s'appelle *la minute*, parce qu'elle est ordinairement copiée d'une écriture beaucoup plus minutée, c'est-à-dire plus menue que la grosse.

Requête d'ampliation, est celle que présente une partie, à l'effet de pouvoir se servir de nouveaux moyens qu'elle a découverts depuis l'obtention de ses lettres de *requête* civile. *Voyez* Requête civile.

Requête en cassation, est celle qui est présentée au conseil, pour demander la cassation d'un arrêt. *Voyez* Arrêt Cassation.

Requête civile, est une voie ouverte pour se pourvoir contre les arrêts & jugemens en dernier ressort, lorsqu'on ne peut pas revenir contre par opposition.

Quelquefois par *requête civile* on entend les lettres que l'on obtient en chancellerie pour être admis à se pourvoir contre l'arrêt ou jugement en dernier ressort; quelquefois aussi l'on entend par-là la *requête* que l'on donne pour l'intérinement des lettres de *requête civile*, & aux fins de faire rétracter l'arrêt ou jugement que l'on attaque par la voie de la *requête civile*.

Cette *requête* est appellée *civile*, parce que comme on se pourvoit devant les mêmes juges qui ont rendu l'arrêt ou jugement en dernier ressort; on ne doit parler des juges & de leur jugement qu'avec le respect qui convient, & que cela se fait sans inculper les juges.

Quelques-uns tiennent que les *requêtes civiles* tirent leur origine de ce qui se pratiquoit chez les Romains à l'égrd des jugemens rendus par le préfet du prétoire; comme il n'y en avoit pas d'appel, parce que *vice sacra principis judicabat*, on pouvoit seulement se pourvoir à lui-même par voie de supplication pour obtenir une révision du procès.

Parmi nous les révisions d'arrêts n'ont plus lieu en matiere civile depuis que les propositions d'erreur ont été abrogées: il n'y a plus que deux voies pour se pourvoir contre un arrêt ou jugement en dernier ressort lorsqu'il n'est pas susceptible d'opposition ou de tierce opposition; savoir la cassation & la *requête civile*. *Voyez* Cassation.

Pour pouvoir obtenir des lettres de *requête civile* contre un arrêt ou jugement en dernier ressort, il faut y avoir été partie.

Les ordonnances défendent d'avoir égrad aux *requêtes* qui seroient présentées contre les arrêt, si l'on n'a à cet effet obtenu en chancellerie des lettres en forme de *requête civile* dont il faut ensuite demander l'entérinement par *requête*.

Pour obtenir les lettres de *requête civile*, il faut joindre au projet des lettres une consultation signée de deux anciens avocats, dans laquelle soient exposées les ouvertures & moyens de *requête civile*; on les énonce aussi dans les lettres.

L'on ne reçoit point d'autres ouvertures de *requête civile* à l'égard des majeurs que celles qui suivent, savoir.

1°. Le dol personnel de la partie adverse.

2°. Si la procédure prescrite par les ordonnances n'a pas été observée.

3°. S'il a été prononcé sur des choses non demandées ou non contestées.

4°. S'il a été plus adjugé qu'il n'a été demandé.

5°. S'il a été obmis de prononcer sur l'un des chefs de demande.

6°. S'il y a contrariété d'arrêt ou jugement en dernier ressort entre les mêmes parties, sur les mêmes moyens, & en mêmes cours & jurisdictions.

7°. Si dans un même arrêt il y a des dispositions contraires.

8°. Si dans les affaires qui concernent S. M. ou l'Eglise, le public ou la police, l'on n'a point communiqué à messieurs les avocats ou procureurs généraux.

9°. Si l'on a jugé sur pieces fausses ou sur des offres ou consentemens qui aient été desavoués, & le désaveu jugé valable.

10°. S'il y a des pieces décisives nouvellement recouvrées qui aient été retenues par le fait de la partie adverse.

Les ecclésiastiques, communautés, & mineurs, sont encore reçus à se pourvoir par *requête civile*, s'ils n'ont pas été défendus, ou s'ils ne l'ont pas été valablement.

A l'égard du roi, il y a encore ouverture de *requête civile* si dans les instances & procès touchant les droits de la couronne ou domaine, où les procureurs généraux & les procureurs de S. M. sont partie, ils ne sont pas mandés en la chambre du conseil avant que l'instance ou procès soit mis sur le bureau, pour savoir s'ils n'ont point d'autres pieces ou moyens, & s'il n'est pas fait mention dans l'arrêt ou jugement en dernier ressort qu'ils aient été mandés.

Les arrêts & jugemens en dernier ressort doivent être signifiés à personne ou domicile, pour en induire les fins de non-recevoir contre la *requête civile*, si elle n'est pas obtenue & la demande formée dans le délai prescrit par l'ordonnance.

Ce délai pour les majeurs est de six mois, à compter de la signification de l'arrêt à personne ou domicile; à l'égard des mineurs, le délai ne se compte que de la signification qui leur a été faite de l'arrêt à personne ou domicile depuis leur majorité.

Les ecclésiastiques, les hôpitaux & communautés, & ceux qui sont absens du royaume pour cause publique, ont un an.

Le successeur à un bénéfice, non résignataire, a pareillement un an, du jour que l'arrêt lui est signifié.

Quand la *requête civile* est fondée sur ce que l'on a jugé d'une piece fausse, ou qu'il y a des pieces nouvellement recouvrées, le délai ne court que du jour que la fausseté a été découverte, ou que les pieces ont été recouvrées.

Les *requêtes civiles* se plaident dans la même chambre qui a rendu l'arrêt; mais aux parlemens où il y a une grand'chambre ou chambre du plaidoyer, on y plaide toutes les *requêtes civiles*, même celles contre les arrêts rendus aux autres chambres, & si elles sont appointées, on les renvoie aux chambres où les arrêts ont été rendus.

Quoiqu'on prenne la voie de la *requête civile*, il faut commencer par exécuter l'arrêt ou jugement en dernier ressort, & il ne doit être accordé aucunes défenses ni surséances en aucun cas.

En présentant la *requête* afin d'entérinement des lettres de *requête civile*, il faut consigner 100 livres pour l'amende envers le roi, & 150 livres pour la partie; si l'arrêt n'est que par défaut, on ne consigne que moitié.

Lorsque la *requête civile* est plaidée, on ne peut juger que le rescindant, c'est-à-dire le moyen de nullité contre l'arrêt, & après l'entérinement de la *requête civile* il faut plaider le rescisoire, c'est-à-dire recommencer à plaider le fond.

Celui qui est débouté de sa *requête civile*, ou qui après en avoir obtenu l'entérinement, a ensuite succombé au rescisoire, n'est plus recevable à se pourvoir par *requête civile*.

Pour revenir contre les sentences présidiales rendues au premier chef de l'édit, on n'a pas besoin de lettres de *requête civile*, il suffit de se pourvoir par simple *requête* même présidiale.

Les délais pour presenter cette *requête* ne sont que de moitié de ceux que l'ordonnance fixe pour les *requêtes civiles*; du-reste, la procédure est la même.

La voie de la *requête civile* n'a point lieu en matiere criminelle, il n'y a que la voie de la révision. *Voyez l'ordonnance de* 1670, voyez *le titre* 35. *de l'ordonnance de* 1667, *la conférence* de Bornier *sur ce titre*, *& ci-devant le mot* Lettre de requête civile. (*A*)

Requêtes de l'hôtel du roi, (*Jurisprudence*.) qu'on appelle aussi *requêtes de l'hôtel* simplement sont une jurisdiction royale, exercée par les maîtres des *requêtes de l'hôtel du roi*, lesquels y connoissent de certaines affaires privilégiées qui leur sont attribuées par les ordonnances.

Sous le nom de *requêtes de l'hôtel du roi* on entend aussi le tribunal même où s'exerce cette jurisdiction.

On ne rappellera point ici ce qui a été dit ci-devant touchant les maîtres des *requêtes*, tant au *mot* Conseil du roi, qu'au *mot* Maîtres des requêtes, & au

au mot Parlement; on ſe renfermera dans ce qui concerne ſingulierement la juriſdiction des *requêtes de l'hôtel*.

Cette juriſdiction tire ſon origine de celle qu'on appelloit les *plaids de la porte*; comme anciennement la juſtice ſe rendoit aux portes des villes, des temples, & des palais des ſeigneurs, nos rois ſe conformant à cet uſage, tenoient auſſi là leurs plaids à la porte de leurs hôtels, c'eſt-à-dire qu'ils y rendoient la juſtice en perſonne, ou qu'ils l'y faiſoient rendre par quelques perſonnes de leur conſeil qu'ils commettoient à cet effet, & cette juriſdiction s'appelloit les *plaids de la porte*, on ſous-entendoit *de la porte de l'hôtel du roi*.

Le ſire de Joinville, en la *vie de ſaint Louis*, fait mention de ces plaids de la porte, en diſant que ce prince avoit coutume de l'envoyer avec les ſieurs de Neſle & de Soiſſons, pour ouir les plaids de la porte, qu'enſuite il les envoyoit querir & leur demandoit comment tout ſe portoit, s'il y avoit aucuns qu'on ne peut dépêcher ſans lui, & que pluſieurs fois, ſelon leur rapport, il envoyoit querir les plaidoyans & les contentoit les mettant en raiſon & droiture.

Philippe III. dit *le Hardi*, dans une ordonnance qu'il fit ſur le fait & état de ſon hôtel & de celui de la reine au mois de Janvier 1285, établit M. maître Pierre de Sargine, Gillet des Compiegne, & Jean Mailleres pour ouir les plaids de la porte.

A ces plaids ſuccéderent les *requêtes de l'hôtel*, c'eſt-à-dire les *requêtes* que ceux de l'hôtel du roi préſentoient pour demander juſtice.

Ceux qui étoient commis pour recevoir ces *requêtes* & pour y faire droit, étoient des gens du conſeil, ſuivans ou pourſuivans le roi, c'eſt-à-dire qui étoient à la ſuite de la cour. Pour les diſtinguer des autres gens du conſeil ou pourſuivans on les appella les *clers des requêtes*, non pas qu'ils fuſſent eccléſiaſtiques, mais parce qu'ils étoient lettrés & gens de loi. Cependant par la ſuite les *requêtes de l'hôtel* furent quelquefois tenues par deux, trois, quatre des pourſuivans le roi, les uns clercs, les autres laïcs, comme qui diroit les uns de robe & les autres d'épée.

Philippe-le-Bel, par une ordonnance de l'an 1289, regla que des pourſuivans avec lui, c'eſt-à-dire des perſonnes de ſon conſeil qui étoient à ſa ſuite, il y en auroit toujours deux à la cour & non plus, qui ſeroient continuellement aux heures accoutumées en lieu commun pour ouir les *requêtes*, & qu'ils feroient ſerment qu'à leur pouvoir ils ne laiſſeroient paſſer choſe qui fût contre les ordonnances, & que de toutes les *requêtes* qui leur ſeroient faites, qui appartiendroient à la chambre des comptes, au parlement, ou autres lieux où il y auroit gens ordonnés, ils ne les ouiroient point, mais les renverroient au lieu où elles appartiendroient, ſi ce n'étoit du fait de ceux qui auroient dû les délivrer, c'eſt-à-dire les expédier.

Cette ordonnance fait connoître que les plaids de la porte avoient pris le nom de *requêtes de l'hôtel*, & que ces *requêtes* ne ſe jugeoient plus devant la porte de l'hôtel du roi, mais dans quelqu'autre lieu commun, c'eſt-à-dire qui étoit ouvert au public.

Miraulmont fait mention d'une ordonnance donnée par Philippe le long, à Lorris en Gaſtinois, l'an 1317 portant que de ceux qui ſuivront le roi pour les *requêtes*, il y aura toujours à la cour un clerc & un lai.

Quelques années après, ces *requêtes* ou plaids furent appellées les *requêtes de l'hôtel du roi*, & ceux qui étoient députés pour ouir ces requêtes, *les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi*; on en trouve des exemples dès l'an 1317, & dans les années ſuivantes; ils faiſoient droit tant ſur les *requêtes* de la langue françoiſe que ſur celles de la langue d'oc, c'eſt pourquoi ils devoient être verſés en l'une & l'autre langue.

Cette juriſdiction étoit d'abord ambulatoire à la ſuite du roi, & ſe tenoit dans les différens palais ou châteaux dans leſquels nos rois faiſoient leur ſéjour.

Mais dès le tems de Philippe VI. dit de Valois, cette juriſdiction avoit ſon ſiege à Paris, ainſi qu'il paroît par une ordonnance du prince de l'an 1344, ſur le fait des maîtres tenant les *requêtes* en ſon palais royal à Paris; & depuis ce tems elle s'eſt toujours tenue dans l'enclos du palais. Le bâtiment où s'exerce cette juriſdiction, a ſon entrée par la grande ſalle du palais près de la chapelle, & s'étend juſqu'auprès de la tour de l'horloge du palais; il a été reconſtruit à neuf après l'incendie du palais arrivée en 1618.

Du tems de Philippe V, en 1318, pluſieurs ſujets du roi s'étant plaints qu'ils étoient ſouvent traduits mal-à-propos devant les maîtres des *requêtes*, il ordonna que les maîtres des *requêtes* de ſon hôtel ne pourroient faire ajourner perſonne devant eux ni en tenir court, c'eſt-à-dire audience, que quand il y auroit débat pour un office donné par le roi, ou en cas de demande pure perſonnelle contre quelques officiers de l'hôtel; ce qui fut ainſi établi afin de ne pas diſtraire les officiers de leur ſervice, mais ils ne devoient pas connoître des cauſes des autres perſonnes de l'hôtel du roi, il leur étoit enjoint de les renvoyer devant leur juge naturel; il leur fut auſſi défendu de condamner à aucune amende, à moins que ce ne fût en préſence du roi, lorſqu'il tiendroit lui-même ſes *requêtes* générales.

Quand le parlement ne tenoit pas, ils délivroient les lettres de juſtice, & en tout tems ils examinoient toutes les lettres auxquelles on devoit appoſer le grand ſceau; ils envoyoient les *requêtes* ſignées au chancelier lequel y faiſoit mettre le ſceau s'il n'y avoit rien qui en empêchât. Les maîtres des *requêtes* ne pouvoient cependant pas connoître des cauſes, & ſur-tout du principal, ni des cauſes qui avoient été portées au parlement ou devant les baillifs & ſénéchaux; mais ſi une partie s'oppoſoit à la *requête*, pour empêcher qu'il ne fût délivré lettre de juſtice au contraire, ils pouvoient bien connoître & ouir les parties ſur le point de ſçavoir s'il y avoit lieu ou non de délivrer les lettres de juſtice qui étoient demandées, & quand ils trouvoient trop de difficultés à décider ſur cette conteſtation, ils devoient conſulter le parlement.

Les écuyers d'écuries du roi ayant ſurpris de Charles VI. des lettres qui leur attribuoient la juriſdiction ſur les valets de l'écurie du roi, ſur les repréſentations du procureur général des *requêtes* de l'hôtel, Charles VI. revoqua ces lettres le 19 Septembre 1406; & dans les lettres de révocation il eſt dit, que la cour & juriſdiction des *requêtes* de l'hôtel, eſt grande & notable juriſdiction ordinaire, fondée de très-grande ancienneté, & une des plus notables juriſdictions ordinaires du royaume après le parlement; & que par les ordonnances du royaume il n'y a aucuns officiers de l'hôtel du roi, de quelque état qu'ils ſoient qui puiſſent en l'hôtel du roi tenir aucune juriſdiction ordinaire, excepté ſes amés & féaux conſeillers les maîtres des *requêtes*, auxquels par les ordonnances appartient la connoiſſance des cauſes perſonnelles des officiers de l'hôtel du roi, en défendant & la punition & correction des cas par eux commis & perpétrés, & la connoiſſance des cas qui chaque jour adviennent en l'hôtel du roi, ſur leſquels il convient aſſeoir forme de procès, & auſſi la connoiſſance des cauſes touchant les débats des offices royaux, & que leſdits maîtres des *requêtes* ſont généraux réformateurs, quelque part où ſoit ſa majeſté.

Il n'y a point d'autres juges aux *requêtes* de l'hôtel, que les maîtres des *requêtes* leſquels y ſervent par quartier.

Les autres officiers de ce tribunal ſont un procureur général lequel a droit d'aſſiſter au ſceau, un avocat général, un ſubſtitut du procureur général, un greffier en chef, un principal commis du greffe, un greffier garde-ſcel ordinaire des *requêtes* de l'hôtel, ſix huiſſiers.

Les maîtres des *requêtes*, dans leur tribunal des *requêtes* de l'hôtel, exercent deux ſortes de juriſdictions, l'une à l'extraordinaire ou au ſouverain, l'autre à l'ordinaire.

Ils jugent ſouverainement & en dernier reſſort au nombre de [illegible].

1°. Les cauſes renvoyées par arrêt du conſeil, & toutes ſortes d'inſtances qui s'intentent en exécution d'arrêts du conſeil privé.

2°. Les cauſes touchant la falſification des ſceaux des grandes & petites chancelleries, comme auſſi l'inſtruction du faux incident aux inſtances pendantes au conſeil, lorſque les moyens de faux y ont été déclarés admiſſibles.

3°. Les demandes des avocats au conſeil pour leurs ſalaires, & les déſaveux formés contre eux.

4°. L'exécution des lettres du ſceau, portant privilege ou permiſſion d'imprimer.

5°. Les appellations des appointemens & ordonnances que les maîtres des *requêtes* ont données pour inſtruction des inſtances du conſeil, & les appels de la

la taxe & exécution des dépens adjugés au conseil.

Ils connoissoient aussi au souverain de propositions d'erreur qui s'intentoient contre les arrêts des cours souveraines, mais cela n'a plus lieu depuis que les propositions d'erreur ont été abrogées par l'ordonnance de 1667.

On ne peut faire ajourner aux *requêtes* de l'hôtel pour juger en dernier ressort, qu'en vertu d'arrêt du conseil ou commission du grand sceau.

Lorsque les maîtres des *requêtes* jugent au souverain, ils prononcent *les maîtres des requêtes, juges souverains en cette partie*, &c. & leurs jugemens sont qualifiés d'arrêts.

L'on ne peut se pourvoir contre ces arrêts des *requêtes* de l'hôtel à l'extraordinaire, que par *requête* civile ou opposition, ainsi que contre les arrêts des autres cours supérieures.

Les *requêtes de l'hôtel* connoissent en premiere instance & à l'ordinaire dans toute l'étendue du royaume, de toutes les causes personnelles, possessoires & mixtes de ceux qui ont droit de *committimus* au grand & au petit sceau.

Il est au choix de ceux qui ont droit de *committimus*, de plaider aux *requêtes de l'hôtel* ou aux *requêtes du palais*, excepté les maîtres des *requêtes* & officiers des *requêtes de l'hôtel* & leurs veuves, qui ne peuvent plaider en vertu de leur privilege, qu'aux *requêtes* du palais, comme *vice versa*. Les présidens, conseillers & autres officiers des *requêtes du palais*, & leurs veuves, ne peuvent plaider, en vertu de leur privilege, qu'aux *requêtes de l'hôtel*.

L'appel des sentences rendues aux *requêtes de l'hôtel* à l'ordinaire, ressortit au parlement. *Voyez* Budée, Miraulmont, Joly, Girard, Guenois, Brillon, *le style des requêtes de l'hôtel* par Ducrot. (*A*)

REQUÊTE D'EMPLOI, est celle qui est employée, soit pour tenir lieu d'autres écritures ou de production, comme pour servir d'avertissement de griefs, causes & moyens d'appel, réponses, contredits, salvations, *&c.*

REQUÊTE D'INTERVENTION, est celle par laquelle quelqu'un qui n'étoit pas encore partie dans une cause, instance ou procès, demande d'y être reçue partie intervenante.

REQUÊTE INTRODUCTIVE, est celle que l'on a d'abord présentée pour former son action, soit en demandant permission d'assigner ou d'être reçu partie intervenante. *Voyez* AJOURNEMENT, ASSIGNATION, EXPLOIT.

REQUÊTE JUDICIAIRE, est celle qui est formée verbalement & sur le barreau, soit par la partie ou par son procureur, ou par l'avocat assisté de la partie ou du procureur. *Voyez ci-après* REQUÊTE VERBALE.

REQUÊTES DU PALAIS, (*Jurisprud.*) *Voyez* ce qui en est dit *au mot* PARLEMENT.

REQUÊTE DE PRODUCTION NOUVELLE, est celle pour laquelle on produit de nouvelles pieces dans une instance ou procès. *Voyez* PRODUCTION NOUVELLE.

REQUÊTE DE QU'IL VOUS PLAISE, est une *requête* qui ne contient que les qualités & des conclusions, sans aucun récit de faits ni établissement de moyens qui précédent les conclusions; on l'appelle *requête de qu'il vous plaise*, ou un *qu'il vous plaise* simplement, parce que les conclusions de ces sortes de *requêtes* commencent par ces mots *qu'il vous plaise, supplie humblement tel, .. qu'il vous plaise*, &c.

REQUÊTE RÉPONDUE, c'est celle au bas de laquelle le juge a mis son ordonnance.

REQUÊTE VERBALE *ou* JUDICIAIRE, est celle que l'on fait verbalement à l'audience.

Cependant au châtelet de Paris, & aux *requêtes* du palais, on donne le nom de *requête verbale* à des *requêtes* qui sont rédigées par écrit; on les appelle *verbales*, parce que dans l'origine elles se faisoient à l'audience; au châtelet elles commencent par ces mots: *à venir plaider par me tel .. sur la requête de tel;* & aux *requêtes* du palais elles commencent par ces mots: *sur ce que me tel, procureur, a remontré;* & à la fin il est dit *sur quoi la cour ordonne*, & *& soit signifié;* ces *requêtes verbales*, usitées aux *requêtes* du palais, ont la forme d'une sentence sur *requête*, & sont comme des especes d'appointemens que l'on offre sur ce qui concerne l'instruction.

REQUÊTE, (*Hist. rom.*) les *requêtes* présentées aux empereurs par des particuliers, se nommoient communément *libelles, libelli*, & la réponse de l'empereur étoit appellée *rescriptum*. M. Brisson, *de formulis, lib. III.* nous a conservé une ancienne *requête* présentée à un empereur romain, dont voici les termes.

Quum ante hos dies conjugem & filium amiserim, oppressus necessitate, corpora eorum facili sarcophago commendaverim, donec iis locus quem emeram ædificaretur, via flaminia inter mil. II. & III. euntibus ab urbe parte læva; rogo, domine imperator, permittas mihi in eodem loco in marmoreo sarcophago, quem mihi modo comparavi, ea corpora colligere, ne quando ego me esse desiero, pariter cum iis ponar.

Le *rescrit* mis au-bas de cette *requête* étoit conçu en ces termes:

Secretum fieri placet; jumentina Celius promagister subscripsi III. non. Novembris, Antio Pollione, & optimo cos.

La fameuse loi *deprecatio*, *ff. de lege rhod.* est une *requête* présentée par Eudæmond marchand à Nicomédie, à l'empereur Antonin, au-bas de laquelle est le *rescrit* qui a donné lieu à deux jurisconsultes, de faire chacun un commentaire peu nécessaire pour l'intelligence de cette loi, dont voici les termes: „ Plainte „ d'Eudémon de Nicomédie à l'empereur Antonin. „ Seigneur, en voyageant dans l'Italie, nous avons „ fait naufrage, & nos effets ont été pillés & enlevés „ par les fermiers des îles Cyclades „.

L'empereur répondit: „ Je suis à la vérité maître „ du monde; mais la loi des Rhodiens regne sur la „ mer, & sert de regle pour décider les difficultés „ qui concernent la navigation maritime, pourvu „ qu'elle s'accorde avec nos lois „. Voilà une juste idée des *requêtes* que l'on présentoit aux empereurs, & de la réponse ou *rescrit* qu'ils y faisoient. Au reste ces *requêtes* avoient différens noms, & la formule n'étoit point fixe ni déterminée. Quant à la réponse de l'empereur, elle commençoit presque toujours par ces mots, *cum proponas*, ou *si ut proponis*, &c. & elle finissoit par cette condition que l'empereur Zénon inventa, *si preces veritate nituntur*, ce qui est encore en usage parmi nous. (*D. J.*)

REQUÊTE, *terme de Chasse*: il se dit lorsqu'on est en défaut, & qu'il faut requêter de nouveau la bête. On appelle plus ordinairement *requêter* une bête, lorsqu'après l'avoir courue & brisée le soir, on la *quête* le lendemain avec le limier, pour la réclamer & la redonner aux chiens, on dit *requêter* un cerf. (*D. J.*)

REQUÊTER *un cerf* ou *autre bête*, (*Vénerie.*) c'est après l'avoir courue & brisée le soir, aller la chercher & quêter le lendemain avec le limier pour la relancer aux chiens.

REQUIABTAR, *terme de relation*, nom du quatrieme page de la cinquieme chambre de ceux du grand-seigneur: c'est lui qui tient l'étrier à sa hautesse quand elle monte à cheval. *Du Loir.* (*D. J.*)

REQUIEM, s. m. *terme de Missel*, on appelle dans l'église romaine messe de *requiem*, une messe des morts parce que l'introïte de cette messe commence par ces paroles: *Requiem æternam dona eis, Domine*, &c. *Voyez* MESSE.

REQUIN, REQUIEM, LAMIE, TIBURON, s. m. (*Hist. nat. Ichthiologie.*) *Pl. XIII. fig.* 3. poisson de mer cartilagineux, vivipare, le plus grand de tous les chiens de mer. Rondelet a vu un *requin* de moyenne grosseur qui pesoit mille livres; ce poisson a la tête & le dos fort larges; la queue est applatie sur les côtés, & terminée par deux nâgeoires; les yeux sont gros & ronds; la bouche est très-grande & garnie de six rangs de dents dures, très-pointues, de figure triangulaire, & découpées de chaque côté comme une scie; celles du premier rang ont leur direction en-avant; celles du second s'élevent perpendiculairement; enfin, celles des quatre autres rangs sont dirigées pour la plûpart en-arriere. Le *requin* a près de l'extrémité de la queue deux petites nageoires, une en-haut & l'autre en-bas; deux près de l'anus; deux autres près des ouies, & une sur la partie antérieure du dos. Ce poisson a la peau fort dure; il est très-avide de toutes sortes de viande; il se nourrit principalement de poissons; il fait la chasse à toutes sortes d'animaux; il attaque avec la plus grande impétuosité les hommes mêmes & les dévore. Rondelet, *hist. natur. des poissons, premiere partie, livre XIII. chapitre xj. Voyez* POISSON.

REQUINT, s. m. (*Jurisprud.*) est la cinquieme partie du quint dû au seigneur pour une mutation par vente.

Le *requint* n'est pas de droit commun; & n'a pas lieu dans toutes les coutumes où le quint est dû, mais seu-

ſeulement dans les coutumes qui l'accordent expreſſément, comme celle de Meaux; dans celle de Péronne, de Montdidier & Roye il n'eſt dû que quand le contrat porte *francs deniers au vendeur*. *Voyez* QUINT. (*A*)

REQUINTERONE, ONA, ſ. m. & fém. *terme de relation*, nom que l'on donne au Pérou aux enfans nés d'un eſpagnol, & d'una *quinterona*, de façon néanmoins que ce nom ne s'applique qu'au dernier degré de génération, qui conſerve encore quelques marques du mélange du ſang eſpagnol avec le ſang indien ou africain. (*D. J.*)

REQUIPER, v. act. (*Gram.*) équiper de nouveau. *Voyez les articles* EQUIPAGE & EQUIPER.

RÉQUISITION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie *demande*. Ce terme eſt uſité dans les procès-verbaux où les parties font des dires & prennent des concluſions; par exemple, dans un procès-verbal de ſcellé une partie demande qu'un écrit ſoit paraphé, on fait mention qu'il a été paraphé à ſa *réquiſition*. (*A*)

RÉQUISITOIRE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) demande faite ou par le procureur général, ou par l'avocat général, ou par un promoteur, ou par un avocat, un procureur, un plaideur, à ce que telle ou telle choſe ſoit faite.

RERRE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans l'Orléanois; elle ſe perd dans la Saudre, une lieue au-deſſus de Romorantin; l'eau de cette petite riviere eſt d'une grande utilité pour la fabrique des draps du pays. (*D. J.*)

RESACRER, v. act. (*Gram.*) ſacrer de-rechef. *Voyez* SACRE & SACRER.

RESAIGNER, v. act. (*Gram.*) ſaigner une ſeconde fois. *Voyez* SAIGNÉE & SAIGNER.

RESAISIR, v. act. (*Gram.*) ſaiſir de nouveau. *Voyez* SAISIE & SAISIR.

RESALUER, v. act. (*Gram.*) ſaluer de-rechef. *Voyez* SALUT, SALUTATION, & SALUER.

RESARCELÉ, adj. (*Blaſon.*) il ſe dit d'une croix ou bande garnie d'un orle approchant de ſes bords; il porte d'azur à la bande d'argent *reſarcelée* d'or.

RESASSER, v. act. (*Gram.*) ſaſſer de-rechef. *Voy. les articles* SAS & SASSER.

RESCHAMPIR, v. act. *terme de Doreur*, en termes de Doreurs en détrempe, c'eſt réparer avec du blanc de céruſe les taches que le jaune ou l'aſſiette ont pû faire en bavochant ſur les fonds que l'on veut conſerver blancs. *Trévoux*. (*D. J.*)

RESCHT, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, capitale de la province de même nom, dans la province de Ghilan, le long de la mer Caſpienne, où elle forme une eſpece de croiſſant, & dont elle eſt éloignée de deux lieues. Elle eſt grande, ouverte, & toute plantée d'arbres, qui y préſentent comme l'aſpect d'une forêt. *Long.* 68. 27. *latit.* 37. 2. 4. (*D. J.*)

RESCINDANT, adj. (*Juriſprud.*) eſt le moyen qui ſert à reſcinder un acte ou un jugement.

Quelquefois par le terme de *reſcindant*, on entend la cauſe ſur le point de forme comme le reſciſoire eſt la cauſe ſur le fonds.

Dans les requêtes civiles, il faut juger le *reſcindant* avant le reſciſoire. *Voyez* REQUÊTE CIVILE. (*A*)

RESCINDER, v. act. (*Juriſprud.*) ſignifie annuler un arrêt ou un jugement. *Voyez* RESCISION.

RESCISION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt lorſque l'on annulle en juſtice un contrat ou autre acte. Ce terme vient du latin *reſcindere*, qui dans cette occaſion eſt pris pour *reſecare*, couper en deux: ce terme a été appliqué aux actes que l'on déclare nuls, parce qu'anciennement la façon d'annuller un acte, étoit de le couper en deux; ce qui s'appelloit *reſcindere*.

Il y a des actes que les coutumes & les ordonnances déclarent nuls, & dont on peut faire prononcer en juſtice la nullité, ſans qu'il ſoit beſoin de prendre la voie de *reſciſion*, parce que ce qui eſt nul eſt cenſé ne pas exiſter, & conſéquemment n'a pas beſoin d'être reſcindé.

Mais à-moins que la nullité d'un acte ne ſoit ainſi déclarée par la loi, un acte n'eſt pas nul de plein droit, quoiqu'on ait des moyens pour le faire annuller; c'eſt pourquoi l'on dit que les voies de nullité n'ont pas lieu en France; il faut prendre la voie de la *reſciſion*, & pour cet effet obtenir du roi des lettres de petite chancellerie, qu'on appelle *lettres de reſciſion*, c'eſt-à-dire, qui autoriſent l'impétrant à prendre la voie de la *reſciſion*, & le juge à reſcinder l'acte, ſi les moyens ſont ſuffiſans.

Les moyens de *reſciſion* ou reſtitution en entier, ſont la minorité, la léſion, la crainte ou la force, le dol, l'erreur de fait. *Voyez* LETTRES DE RESCISION & RESTITUTION EN ENTIER.

On dit auſſi quelquefois la *reſciſion* d'un arrêt, pour exprimer la reſtitution qui eſt accordée à une partie contre cet arrêt par la voie de la requête civile; & dans cet eſpece de *reſciſion*, on diſtingue le reſcindant & le reſciſoire, c'eſt-à-dire la forme & le fond. *Voyez* REQUÊTE CIVILE, RESCINDANT & RESCISOIRE.

RESCISOIRE, adj. (*Juriſprud.*) eſt le moyen au fond, où la cauſe même conſidérée au fond, par oppoſition au reſcindant qui ne touche que la forme. Dans une requête civile, par exemple, le dol perſonnel de la partie adverſe eſt le reſcindant, & le mal-jugé au fond eſt le reſciſoire. *Voyez* RESCISION, REQUÊTE CIVILE. (*A*)

RESCONTRER, v. n. (*Com.*) terme dont ſe ſervent quelques négocians, pour ſignifier une compenſation ou évaluation, qui ſe fait d'une choſe contre une autre de même valeur. Il faut *reſcontrer* les 500 liv. que je vous dois pour marchandiſes avec pareille ſomme contenue en lettre-de-change que j'ai ſur vous, pour dire qu'il faut compenſer ces 500 liv. avec pareille ſomme portée par la lettre-de-change. *Diction. de Commerce*.

RESCRIPT, ſ. m. (*Juriſprud.*) *reſcriptum*, ſignifie en général, une réponſe qui eſt faite par écrit à quelque demande qui a été auſſi faite par écrit.

Ce terme n'eſt guere uſité que pour déſigner certaines lettres ou réponſes des empereurs romains & des papes.

Les *reſcripts* des empereurs étoient des lettres qu'ils écrivoient en réponſe aux magiſtrats des provinces, ou même quelquefois à des particuliers qui prioient le prince d'expliquer ſes intentions ſur des cas qui n'étoient pas prévûs par l'édit perpétuel, ni par l'édit provincial, qui étoient alors les lois que l'on obſervoit.

L'empereur Adrien fut le premier qui fit de ces ſortes de *reſcripts*.

Ils n'avoient pas force de loi, mais ils formoient un grand préjugé.

Quand les queſtions que l'on propoſoit à l'empereur paroiſſoient trop importantes pour être décidées par un ſimple *reſcript*, l'empereur rendoit un decret.

Quelques-uns prétendent que Trajan ne donna point de *reſcripts*, de crainte que l'on ne tirât à conſéquence, ce qui n'étoit ſouvent accordé que par des conſidérations particulieres; il avoit même deſſein d'ôter aux *reſcripts* toute leur autorité.

Cependant Juſtinien en a fait inſérer pluſieurs dans ſon code, ce qui leur a donné plus d'autorité qu'ils n'en avoient auparavant. *Voyez* ſur ces *reſcripts*, la *ſeconde diſſertation* d'Antoine Schulting, *l'hiſt. de la juriſpr. rom.* par M. Terraſſon, *p.* 261. & les *mots* CONSTITUTION, DECRET.

RESCRIPT *des papes*, ſont des lettres apoſtoliques, par leſquelles le pape ordonne de faire certaines choſes en faveur d'une perſonne, qui l'a ſuppliée de lui accorder quelque grace.

On diſtingue néanmoins deux ſortes de *reſcripts*, ceux de grace & ceux de juſtice; les premiers dépendent de la volonté du pape; les autres dépendent plus de la diſpoſition du droit, que de la volonté de celui qui les accorde.

Les *reſcripts* concernent, ou les bénéfices, ou les procès, ou la pénitencerie en toute matiere; ils doivent être *reſtraints* & réglés dans les termes des ſaints decrets & conſtitutions canoniques, & en France ils ne ſont reçus & exécutés, que ſans préjudice de nos libertés.

Les *reſcripts* délégatoires doivent être adreſſés à l'ordinaire pour les fulminer.

Le pape ne peut par ces *reſcripts*, commettre pour juges, que des naturels françois, & doit choiſir les juges dans le reſſort du parlement où demeurent les parties.

Aucun *reſcript* ne peut être enregiſtré au parlement, ſans être revêtu de lettres-patentes. *Voyez les mémoires du Clergé*, Fevret, Fuet, Lacombe, & les *mots* BREF, BULLE, FULMINATION, DÉLÉGUÉ.

RESCRIPT, ſe dit auſſi en quelques endroits, pour le rapport ou relation que l'huiſſier ou ſergent fait dans ſon exploit. (*A*)

RESCRIPTION, ſ. f. (*Com.*) ordre, mandement que l'on donne par écrit à un correſpondant, commis, facteur, fermier, &c. de payer une certaine ſomme à celui qui eſt le porteur de ce mandement. Les *reſcriptions* ne ſe font ordinairement que d'un ſupé-

pé-

périeur ſur ſon inférieur, ou d'un créancier ſur ſon débiteur. Ainſi un ſeigneur donne aux marchands des *reſcriptions* ſur ſes fermiers. On prend à Paris à l'hôtel des fermes des *reſcriptions* des gabelles, des aydes, & des cinq groſſes fermes, ſur les revenus de ces fermiers du roi dans les provinces, ce qui eſt très-commode pour y faire paſſer de l'argent ſans frais. Les *reſcriptions* des banquiers ſe traitent comme les lettres-de-change.

MODELE DE RESCRIPTION.

Vous payerez, ou je vous prie de payer à M. Robert, banquier de votre ville, la ſomme de cinq mille livres, de laquelle je vous tiendrai compte ſur les deniers de la recette que vous faites pour moi, en rapportant la préſente reſcription, avec la quittance dudit ſieur Robert, à Paris le 10 *Août* 1745.

GODEAU.

Pour la ſomme de 5000 livres.

Dictionn. de Commerce & de Trév.

RÉSEAU, ſ. m. (*Ouv. de fil ou de ſoierie.*) ſorte de tiſſu de fil ou de ſoie fait au tour, dont quelques femmes ſe ſervent pour mettre à des coëffes, à des tabliers, & à autres choſes. Un *réſeau* eſt proprement un ouvrage de fil ſimple, de fil d'or, d'argent, ou de ſoie, tiſſu de maniere qu'il y a des mailles & des ouvertures; il y a toutes ſortes d'ouvrages de *réſaux:* la plûpart des coëffures de femmes, ſont faites de tiſſus à jour & à claires voies, qui ne ſont autre choſe que des eſpeces de *réſeaux*, dont les modes changent perpetuellement. (*D. J.*)

RESEAUX *des Indes*, (*Soierie.*) ce ſont des ouvrages de ſoie propres à faire des ceintures ou des jarretieres. Ceux qui ſont deſtinés pour des ceintures, ſont apportés de Indes, garnis aux deux bouts de houpes d'or & d'argent. Ils ont deux aunes ou environ de longueur, ſur un tiers & cinq douxiemes de largeur. *Dictionn. de Com.* (*D. J.*)

RESECHER, v. act. (*Gram.*) ſécher de rechef. *Voyez* SEC & SÉCHER.

RESECTE, ſ. f. *en Géometrie*, eſt la portion AT (*fig.* 11, *analyſe*) de l'axe d'une courbe, intercepté entre le point A, ſommet de la courbe, ou origine des co-ordonnées; & le point T, où la tangente MT rencontre l'axe AC, prolongé s'il eſt néceſſaire, ſoit $MP = y$, $AP = x$, on ſçait, (*Voyez* SOUTANGENTE) que la ſoutangente PT, eſt égale à $\frac{ydx}{dy}$. Donc la *reſecte* AT eſt égale à $\frac{ydx}{dy} - x$. (*O*)

RESEDA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en maſque, & compoſée de pluſieurs petales inégaux. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une capſule membraneuſe, qui a trois ou quatre angles. Cette capſule eſt oblongue & comme cylindrique, & elle renferme des ſemences arrondies. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante eſt nommé vulgairement par les Anglois *baſe-rocket*. Tournefort en compte ſept eſpeces. La plus commune *reſeda vulgaris*, *I. R. H.* 423, eſt, ſelon Linnæus, le phyteuma de Dioſcoride ou des anciens.

Sa racine eſt longue, grêle, ligneuſe, blanche, âcre au goût. Elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'un pié & demi, cannelées, creuſées, velues, rameuſes, foibles, courbées, revêtues de feuilles rangées alternativement, découpées profondément, ondées de couleur verte-obſcure, d'un goût d'herbe potagere.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités des tiges & des rameaux, en maniere de thyrſes ou d'épis lâches; chaque fleur eſt compoſée de pluſieurs pétales irréguliers d'un jaune blanchâtre, dont le milieu eſt occupé par pluſieurs petites étamines à ſommets jaunes. Après que les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des capſules membraneuſes, à trois angles, longues d'un pouce, un peu ſemblables à des urnes cylindriques, & remplies de ſemences noires, menues, preſque rondes. Cette plante fleurit en Juin & en Juillet; elle croît fréquemment dans les champs, le long des chemins, ſurtout dans les terres abondantes en craie. (*D. J.*)

RESELLER, v. act. (*Gram.*) remettre la ſelle à un cheval. *Voyez* SELLE & SELLER.

RESEMELER, v. act. (*Gram.*) remonter de ſemelles des bas ou des ſouliers. *Voyez* SEMELLE & SEMELER.

RESEMER, v. act. (*Gram.*) ſemer de-rechef. *Voyez* SEMENCE, SEMAILLE, SEMER.

RESEPAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme d'eaux & forêts, qui ſignifie la nouvelle coupe que l'on fait de quelque arbre ou d'un bois en général qui a été mal coupé, ou qui n'eſt pas de belle venue. L'ordonnance des eaux & forêts ordonne le *reſepage* des bois rabougris, broutés & avortés. *Voyez l'article* 13. *du tit.* 25. (*A*)

RESEPER, v. act. (*Archit. hydraul.*) c'eſt couper avec [illegible], la tête d'un pieu ou d'un pilot, [illegible], parce qu'il a trouvé de la [illegible] mettre de niveau avec le reſte du [illegible] (*D. J.*)

RESEPER, ou RECEPER, v. act. (*Jardin.*) c'eſt couper [illegible] par la tête, ou pour les étêter, ou pour leur faire pouſſer de nouvelles branches. (*D. J.*)

RESEPH, (*Géog. anc.*) ou *Reſapha*, & dans Ptolomée, *l. V. c. xv. Ræſapha*, ville de la Palmyrène. Il en eſt parlé dans le quatrieme livre des Rois *xjx.* 12. & dans Iſaïe *xxxvij.* 12; les tables de Peutinger & la notice d'orient la connoiſſent auſſi. (*D. J.*)

RÉSERVATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un ancien terme qui ſignifie la même choſe que réſerve; il n'eſt guere uſité qu'en matiere de bénéfices & de penſions ſur bénéfices. *Voyez* RÉSERVE.

RÉSERVE, ſ. f. (*Juriſpr.*) ſignifie en général exception, reſtriction, au moyen de laquelle une choſe n'eſt pas compriſe, ſoit dans la loi, ou dans un jugement ou autre acte.

RÉSERVE APOSTOLIQUE, ou des bénéfices. *Voyez ci-après* RÉSERVE DES BÉNÉFICES.

RÉSERVE DES BÉNÉFICES *ou* RÉSERVE APOSTOLIQUE, eſt une faculté que le pape prétend avoir de retenir à ſa collation les bénéfices qu'il veut, au préjudice des collateurs ordinaires.

Anciennement les papes n'uſoient point de *réſerves;* il n'en eſt fait aucune mention dans tout le volume du decret.

Clément IV. fut le premier qui introduiſit les *réſerves;* ſon decret eſt rapporté dans le ſexte. Il poſe pour principe que la collation de tous les bénéfices appartient au pape, qu'il peut même donner un droit ſur ceux qui ne ſont pas encore vacans.

Les ſucceſſeurs de Clément IV. ne manquerent pas d'adopter ce ſyſtème, & firent tant de *réſerves* générales & particulieres, qu'il ne reſtoit preſque plus aucun bénéfice à la collation des ordinaires. Les conſtitutions *execrabilis* & *ad regimen* faites au ſujet de ces *réſerves* par Jean XXII. & Benoit XII. ſouleverent tous les collateurs.

Les *réſerves* peuvent procéder de quatre cauſes différentes: ſavoir, du lieu, de la perſonne, de la qualité du bénéfice & du tems.

La *réſerve ratione loci* comprend particulierement les bénéfices vacans par mort *in curiâ*.

De toutes les *réſerves* apoſtoliques générales ou particulieres, celle des bénéfices vacans en cour de Rome eſt la plus ancienne; elle fut établie par Clément IV. Le concile de Baſle & la pragmatique-ſanction laiſſerent ſubſiſter cette *réſerve*, & abolirent toutes les autres. On a ſuivi la même choſe dans le concordat, enſorte que dans les pays ſoumis à cette loi on ne connoit point d'autre *réſerve* que celle des bénéfices vacans en cour de Rome.

Lorſque le pape ne confere pas ces bénéfices dans le mois de la vacance, le collateur ordinaire peut en diſpoſer, comme s'il n'y avoit pas de *réſerve*. Les proviſions que l'ordinaire auroit données dans le mois, ſont même bonnes, ſi par l'évenement le pape n'a pas conféré dans le mois.

Le collateur ordinaire peut conférer les cures qui vaquent en cour de Rome pendant la vacance du ſaint ſiege, ou qui y ont vacqué pendant la vie d'un pape qui n'en a point accordé de proviſion, la collation de ces ſortes de bénéfices étant inſtante.

Les bénéfices en patronage laïc, & ceux qui doivent être conférés par le roi en vertu du droit de régale, ne ſont pas ſujets à la *réſerve* des bénéfices vacans en cour de Rome.

A l'égard des bénéfices conſiſtoriaux, cela ſouffre difficulté. *Voyez les loix eccléſiaſtiques* de M. d'Héricourt. Tous autres collateurs & bénéfices ſont ſujets à cette *réſerve*, à moins qu'ils n'en ſoient exempts par un privilege ſpécial émané du ſaint ſiege.

La *réſerve ratione perſonæ* regarde les perſonnes dont

dont le pape s'eſt voulu réſerver les bénéfices, comme de ſes familiers, c'eſt-à-dire de ſes domeſtiques & de ceux des cardinaux & autres officiers de cour de Rome, qui ſe trouveroient abſens de la dite cour.

La *reſerve ratione qualitatis beneficii* eſt celle par laquelle les papes ont aboli les élections des égliſes cathédrales, monaſteres & autres bénéfices vraiment électifs, & s'en ſont réſervé, & au S. Siege, la diſpoſition abſolue par leur regle de chancellerie, pour éviter les abus qui ſe commettoient dans les élections.

La *réſerve ratione temporis* eſt celle par laquelle les papes ont ôté aux ordinaires la diſpoſition des bénéfices en certain tems de l'année, prenant pour eux les deux tiers, ou en ſe réſervant la collation alternative.

De toutes ces *réſerves*, il n'y a que la premiere, ſavoir, celle des bénéfices vacans *curiâ*, qui ſoit reçue partout en France; celle *de menſibus & alternativâ* n'a lieu que dans les pays d'obédience; tels que la Bretagne, & quelques autres provinces, les autres *réſerves* n'ont point du tout lieu parmi nous. *Voyez* le chap. *in præſenti in* 6°. le *concile de Basle*, la *pragmatique*, le *concordat*, les *lois eccléſiaſtiques* de M. d'Héricourt, le *traité de l'uſage & pratique de cour de Rome*, de Caſtel. (*A*)

Réserve de bois *ou* bois de réserve, ſont les arbres ou parties de bois qui ne doivent point être vendus ni coupés. Les arbres du reſſort, tels que ceux de liſieres, piés corniers de ventes, les baliveaux anciens & modernes, & baliveaux ſur taillis ſont reputés faire partie du fond. Les eccléſiaſtiques, communautés, & tous gens de main-morte ſont obligés de mettre en *réſerve* au moins la quatrieme partie de leurs bois pour la laiſſer croître en futaie. *Voyez l'ordonnance des eaux & forêts*. (*A*)

Réserve *des depens, dommages & intérêts*, c'eſt lorſque le juge, en rendant quelque jugement préparatoire ou interlocutoire, remet à faire droit ſur les dépens, dommages & intérêts; après qu'on aura fait quelque inſtruction plus ample. *Voyez* Dépens.

Réserve a faire droit, c'eſt lorſque le juge, en rendant un jugement, remet à faire droit ſur le fond ou ſur quelque branche de l'affaire, après qu'on aura fait quelque inſtruction qui doit preceder.

Réserve des mois, *voyez* Regle des mois, & *le mot* Réserve des bénéfices.

Réserve *de penſion ſur un bénéfice, voyez* ci-devant Bénéfice, & le *mot* Pension.

Réserve du quart ou *quart en réſerve*, eſt le quart que les eccléſiaſtiques & autres gens de main-morte ſont tenus de laiſſer de leurs bois pour croître en futaie. *Voyez* l'ordonnance des eaux & forêts, *tit.* 24, *art.* 2.

Réserve des servitudes eſt la clauſe par laquelle, en vendant une maiſon ou autre héritage, le vendeur ſe réſerve les ſervitudes & droits qu'il a ſur cet heritage, ſoit pour lui perſonnellement, ſoit pour l'utilité de quelqu'autre héritage à lui appartenant, & voiſin de celui qu'il vend.

Réserve d'usufruit eſt, lorſqu'en vendant ou donnant la propriété d'un bien meuble ou immeuble; on en retient à ſon profit l'uſufruit. *Voyez* Usufruit. (*A*)

Reserves, (*Hiſt. mod. Droit public.*) *reſervata cæſarea*. C'eſt ainſi qu'on nomme dans le droit public germanique les prérogatives réſervées à l'empereur ſeul, & qu'il ne partage point avec les états de l'empire. Ces *réſerves* ſont preſque toujours diſputées, & ne valent qu'autant que celui qui les prétend, a le pouvoir de les faire valoir. On diſtingue ces *réſerves* en eccléſiaſtiques & en politiques. Parmi les premieres, on compte le droit de préſenter aux premiers bénéfices vacans après l'avenement au trone; ce droit s'appelle *jus primariarum precum*, le droit de protéger l'égliſe romaine, le droit de convoquer le concile. Parmi les *réſerves* politiques on compte le droit de légitimer les bâtards; le droit de réhabiliter, *famæ reſtitutio*; le droit d'accorder des diſpenſes d'âge & des privileges; le droit de relever du ſerment; le pouvoir d'accorder le droit de citoyen, *jus civitatis*; d'accorder des foires, *jus nundinarum*; l'inſpection générale ſur les poſtes & ſur les grands chemins; le droit d'établir des académies; le droit de conférer des titres & des dignités, & même de faire des rois; cependant l'empereur ne peut élever perſonne au rang des états de l'empire, ſans le conſentement des autres états; le droit d'établir des tribunaux dans l'empire; le droit de faire la guerre dans une néceſſité preſſante; enfin le droit d'envoyer & de recevoir des ambaſſadeurs au nom de l'empire. *V. Vitriarii jus publicum*. *Voyez* l'article Empereur.

Reserve, (*Art militaire.*) eſt une partie de l'armée que le général reſerve pour s'en ſervir où il en eſt beſoin. Les *reſerves* ſont ſous le commandement d'un officier général ſubordonné au commandant; elles ne campent pas ordinairement avec l'armée, mais dans des lieux à portée de la rejoindre ſi le général le juge à propos. Le poſte le plus naturel des *reſerves* eſt derriere la ſeconde ligne.

Les *reſerves* ſont compoſées de bataillons & d'eſcadrons, c'eſt-à-dire de cavalerie & d'infanterie. On en a vu juſqu'à trois dans les grandes armées. Dans une bataille, la *reſerve* forme une eſpece de troiſieme ligne; le général s'en ſert pour fortifier les endroits qui ont beſoin d'être ſoutenus.

Le nombre des troupes des *reſerves* n'eſt pas déterminé; il dépend de la force de l'armée & de la volonté du général. En 1747, la *reſerve* de l'armée du roi en Flandre, étoit compoſée de 99 eſcadrons & de 30 bataillons.

L'uſage de M. le maréchal de Saxe étoit de mettre ſes meilleures troupes à la *reſerve;* uſage fondé ſur la pratique & la coutume des Romains, qui plaçoient leurs braves ſoldats à la troiſieme ligne, où ils formoient une eſpece de *reſerve*. *Voyez* Légion & Triaires.

Un général intelligent ne doit jamais faire combattre des troupes ſans les faire ſoutenir par des *reſerves*, parce qu'autrement le moindre deſordre dans la premiere ligne ſuffit pour la faire battre entierement. Suivant Végece, l'invention des *reſerves* eſt due aux Lacédémoniens. Les Carthaginois les imiterent en cela, & enſuite les Romains. *Voyez* Armée & Ordre de bataille.

RESERVOIR, ſ. m. (*Hydr.*) eſt un lieu où l'on amaſſe des eaux pour les diſtribuer à diverſes fontaines, bien différent d'un baſſin ou d'une ſimple cuvette de diſtribution.

Il y a quatre ſortes de *réſervoirs*; ceux qui ſont ſur terre, appellés *les découverts*: les *réſervoirs* voûtés, ceux que l'on bute, & ceux que l'on éleve en l'air.

Les *réſervoirs* ſur terre ſont ordinairement des pieces d'eau ou canaux glaiſés, dans leſquelles on amaſſe des ſources, & qui par leur profondeur contiennent pluſieurs milliers de muids d'eau: dans les jardins en terraſſe un ſeul baſſin d'en-haut fournit tous ceux d'en-bas ſans autre *réſervoir*.

Ceux qui ſont voûtés, ne different qu'en ce qu'ils ſont conſtruits ſous une voûte, le niveau de l'eau n'ayant pas permis de les faire ſur terre, ils ſont ordinairement cimentés, & forment des citernes. Souvent on en trouve dans des terraſſes, ſur leſquelles on marche ſans s'appercevoir qu'on eſt ſur l'eau. Tels ſont les *réſervoirs* voûtés de Verſailles auprès du château, celui de Villeroi, du Raincy, Vanvres, &c.

On en fait encore ſur terre, que l'on appelle des *réſervoirs butés*. On éleve les terres à une certaine hauteur en forme de pâté; on les laiſſe raſſeoir pendant ſix à ſept mois; on y conſtruit enſuite un *réſervoir* ſoutenu par des piles ou éperons de maçonnerie, bâtis ſur le bon fonds, pour réſiſter à la charge de l'eau, & maintenir le *réſervoir* que l'on glaiſe ou cimente, ſuivant l'uſage ordinaire.

Les *réſervoirs* portés en l'air, ne ſont pas à beaucoup prés d'une ſi grande capacité que les autres; 50, 100, 200 muids eſt ordinairement leur contenu. La difficulté de les ſoutenir ſur des arcades ou piliers de pierre de taille, ſur leſquelles on aſſied de groſſes pieces de charpente & une carcaſſe en forme de baſſin, la dépenſe de les revetir de tables de plomb ſoudées enſemble, ne permettent pas de les faire auſſi grands que ceux qui ſont ſur terre. On retient la pouſſée de l'eau dans les angles par de fortes équerres de fer, & par des barres traverſantes d'un bout du *réſervoir* à l'autre. Quand ces *réſervoirs* ſont couverts, on les appelle *château d'eau*, tels que celui de Verſailles proche la chapelle, & celui vis-à-vis le palais royal à Paris.

Les *réſervoirs* ſe conſtruiſent de même que les baſſins, en glaiſe, en terre franche, en ciment, & en plomb. *Voyez* Construction des bassins.

Réservoir *du chyle*, (*terme d'Anatomie*) *receptaculum chyli*, eſt une cavité ſituée auprès du rein gauche, dans laquelle les veines lactées déchargent la matiere qu'elles contiennent. *V.* Lactée.

Ce

Ce *réſervoir*, qu'on appelle auſſi *réſervoir* de Pecquet qui l'a découvert, eſt ſitué ſous les grandes arteres émulgentes entre les deux origines du diaphragme; c'eſt-là que les veines lactées ſecondaires portent le chyle après qu'il a été délayé & rendu plus liquide par la lymphe dans les glandes du méſentere. *Voyez* CHYLE & MESENTERE.

M. Couper a trouvé en injectant cette partie avec du mercure qu'elle eſt compoſée de trois grands trous, dont deux ont plus d'un quart de pouce de diametre. On n'obſerve cette diviſion que dans le corps humain, dans lequel M. Drake croit que ſa poſition droite eſt néceſſaire pour diminuer la réſiſtance que cauſeroit le chyle & la lymphe, ſi elles étoient contenues dans le même *réſervoir*. Sa poſition horiſontale dans les quadrupedes peut faire qu'un ſeul de ces trous ſuffiſe.

Son canal eſt ſitué dans le *thorax;* ce qui l'a fait appeller *canal thorachique*. *Voyez* THORACHIQUE.

RÉSERVOIR, *terme de la manufacture de papier*, ce ſont pluſieurs grandes caiſſes de charpente revêtues de plomb intérieurement, & placées en gradation, c'eſt-à-dire enſorte que l'eau qui eſt amenée d'une ſource, ou par des pompes dans la ſupérieure, puiſſe couler juſque dans l'inférieure. Les canaux ou rigoles par où l'eau paſſe d'une caiſſe dans l'autre ſont traverſés par des chaſſis de fil de fer & de crin, au-travers deſquels l'eau ſe filtre & ſe clarifie de plus en plus, la pureté de l'eau étant une des choſes les plus eſſentielles pour la blancheur & la perfection du papier.

RÉSIDENCE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt la demeure fixe que quelqu'un a dans un lieu.

On ne reçoit pour caution qu'une perſonne réſéante, c'eſt-à-dire réſidente & domiciliée dans le lieu.

Tous les officiers & employés ſont naturellement obligés à *réſidence* dans le lieu où ſe fait l'exercice de leur office ou emploi, du-moins lorſqu'il exige un ſervice continuel ou aſſidu; cependant cette obligation n'eſt pas remplie bien exactement par la plûpart des officiers.

La *réſidence* eſt un devoir non moins indiſpenſable pour les bénéficiers. Dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, tous les clercs demeuroient attachés à leur titre: ils ne pouvoient le quitter, & encore moins paſſer d'un diocèſe à un autre ſans la permiſſion de leur évêque, ſous peine d'excommunication contre eux & même contre l'évêque qui les recevoit.

Depuis que l'on fit des ordinations ſans titre, les clercs qui étoient ainſi ordonnés ſe crurent diſpenſés de réſider dans le lieu de leur ordination.

La pluralité des bénéfices s'étant enſuite introduite, les bénéficiers auxquels on a permis de poſſéder à-la-fois pluſieurs bénéfices, ſe ſont trouvés dans l'impoſſibilité de remplir par-tout l'obligation de la *réſidence*; on en a même vu qui ne réſidoient dans aucun de leurs bénéfices, s'occupant de toute autre choſe que des devoirs de leur état.

C'eſt de-là que le concile d'Antioche en 347 défendit aux évêques d'aller à la cour ſans le conſentement & les lettres des évêques de la province, & principalement du métropolitain.

Le concile de Sardique défendit aux évêques de s'abſenter de leurs égliſes plus de trois ans ſans grande néceſſité, & ordonna à tous les évêques d'obſerver leurs confreres quand ils paſſeroient dans leur diocèſe, & de s'informer du ſujet de leur voyage, pour juger s'ils devoient communiquer avec eux & ſouſcrire aux lettres de congé qu'ils portoient.

Alexandre III. en 1179 condamna a la *réſidence* tous les bénéficiers à charge d'ames; on ajouta depuis les dignités, canonicats & autres charges dans une égliſe. La *reſidence* n'ayant pas été ordonnée aux autres bénéficiers nommément, ils s'en crurent diſpenſés.

Ce fut ſur-tout pendant le tems des croiſades qu'il y eut le plus d'abus en ce genre, on permettoit aux clercs de recevoir ſans réſider les fruits de leur bénéfice pendant un tems conſidérable, comme de trois ans.

Les voyages de Rome qui étoient alors fréquens pour ſolliciter des procès ou des graces, furent encore des occaſions de ſe ſouſtraire à la *réſidence*.

La translation du ſaint ſiege à Avignon y donna encore bien plus lieu, les cardinaux & les papes eux-mêmes donnant l'exemple de la non-*réſidence*.

Les papes ne firent point difficulté d'accorder des diſpenſes de réſider, même de donner des indults pour en diſpenſer à perpétuité, avec faculté néanmoins de recevoir toujours les fruits du bénéfice.

Le motif de ces *diſpenſes* fut que ceux auxquels on les accordoit ſervoient l'Egliſe ou le public auſſi utilement, quoique abſens du lieu de leur bénéfice; ce fut par le même principe que l'on accorda une ſemblable *diſpenſe* aux eccléſiaſtiques de la chapelle du roi & aux officiers des parlemens; mais l'édit de Melun ordonna que les chantres de la chapelle du roi, après qu'ils ſeroient hors de quartier, ſeroient tenus d'aller deſſervir en perſonne les prébendes & autres bénéfices ſujets à *réſidence* dont ils auront été pourvus, qu'autrement ils ſeront privés des fruits de leurs prébendes & bénéfices ſujets à *réſidence*.

Le concile de Trente ne permet aux évêques de s'abſenter de leur diocèſe que pour l'une de ces quatre cauſes, *chriſtiana charitas, urgens neceſſitas, debita obedientia, evidens eccleſiæ vel reipublicæ utilitas*. Il veut que la cauſe ſoit approuvée par écrit & certifiée par le pape ou par le métropolitain, ou en ſon abſence par le plus ancien évêque de la province. Le concile leur enjoint particulierement de ſe trouver en leurs égliſes au tems de l'Avent, du Carême, des fêtes de Noël, Pâque, Pentecôte & de la Fête-Dieu, à peine d'être privés des fruits de leur bénéfice à proportion du tems qu'ils auront été abſens.

On agita alors ſi l'obligation de réſider étoit de droit divin, comme quelques auteurs l'ont ſoutenu; les avis furent partagés, & l'on ſe contenta d'ordonner la *réſidence*, ſans déclarer ſi elle étoit de droit divin ou ſeulement de droit eccléſiaſtique.

Ce réglement fut adopté par le concile de Bordeaux en 1583.

Il eſt encore dit par le concile de Trente que les évêques qui, ſans cauſe légitime, ſeront abſens de leur diocèſe ſix mois de ſuite, perdront la quatrieme partie de leurs revenus; que s'ils perſiſtent à ne point réſider, le métropolitain ou le plus ancien ſuffragant, ſi cela regarde le métropolitain, en avertira le pape qui peut pourvoir à l'évêché.

Le concile de Rouen, tenu en 1581, ordonne aux chapitres des cathédrales d'obſerver le tems que leur évêque eſt abſent de ſon diocèſe & d'en écrire au métropolitain, ou ſi le ſiege métropolitain eſt vacant, au plus ancien évêque de la province ou au concile provincial.

Pour les curés & autres bénéficiers ayant charge d'ames, le concile de Trente leur défend de s'abſenter de leur égliſe, ſi ce n'eſt avec la permiſſion par écrit de l'évêque; & en ce cas, ils doivent commettre à leur place un vicaire capable & approuvé par l'évêque diocèſain, auquel ils aſſigneront un entretien honnête. Le concile défend auſſi aux évêques d'accorder ces diſpenſes pour plus de deux mois, à-moins qu'il n'y ait des cauſes graves; & il permet aux évêques de procéder par toutes ſortes de voies canoniques, même par la privation des fruits contre les curés abſens qui, après avoir été cités, ne réſideront pas.

Quant aux chanoines, le concile de Trente leur défend de s'abſenter plus de trois mois en toute l'année, ſous peine de perdre la premiere année la moitié des fruits, & la ſeconde la totalité.

Les conciles provinciaux de Bourges, & de Sens en 1528, & celui de Narbonne en 1551 avoient ordonné la même choſe; ceux de Reims en 1564, de Rouen en 1581, de Bordeaux en 1583, Aix en 1585, Narbonne en 1609, Bordeaux en 1624, & l'aſſemblée de Melun en 1579, le réglement ſpirituel de la chambre eccléſiaſtique des états en 1614 ont renouvellé le même réglement. Le concile de Bordeaux en 1583 veut de plus que le collateur ne confere aucun bénéfice ſujet à *réſidence*, ſans faire prêter au pourvu le ferment qu'il ſera exact à réſider.

Les ordonnances du royaume ont auſſi preſcrit la *réſidence* aux évêques, curés & autres bénéficiers, dont les bénéfices ſont du nombre de ceux qui, ſuivant la préſente diſcipline de l'Egliſe, demandent *réſidence:* telle eſt la diſpoſition de l'ordonnance de Châteaubriant en 1551, de celle de Villerſcotterets en 1557, de celle d'Orléans en 1560, de l'édit du mois de Mai de la même année, de l'ordonnance de Blois, *art.* 14. de celle du mois de Février 1580, de celle de 1629, *art.* 11. Le parlement défendit même en 1560 aux évêques de prendre le titre de *conſeillers du roi*, comme étant une fonction incompatible avec l'obligation de réſider dans leur diocèſe; le procureur général

Bour-

Bourdin faiſoit ſaiſir le temporel des évêques qui reſtoient plus de quinze jours à Paris.

L'édit de 1695, qui forme le dernier état ſur cette matiere, porte, *art.* 23. que ſi aucuns bénéficiers qui poſſedent des bénéfices à charge d'ames manquent à y réſider pendant un tems conſidérable, le juge royal pourra les en avertir, & en même tems leurs ſupérieurs eccléſiaſtiques, & en cas que, dans trois mois après ledit avertiſſement, ils négligent de réſider ſans en avoir des excuſes légitimes, il pourra, à l'égard de ceux qui ne réſident pas & par les ordres du ſupérieur eccléſiaſtique, faire ſaiſir juſqu'à concurrence du tiers du revenu deſdits bénéfices au profit des pauvres des lieux, ou pour être employé en autres œuvres pies, telles qu'il le jugera à propos.

Suivant notre uſage, on appelle *bénéfices ſimples* ceux qui n'ont point charge d'ames, & n'obligent point d'aſſiſter au chœur, ni conſéquemment à *réſidence*: tels ſont les abbayes ou prieurés tenus en commende, & les chapelles chargées ſeulement de quelques meſſes que l'on peut faire acquitter par autrui.

Quant aux chanoines, quoiqu'en général ils ſoient tenus de réſider, l'obſervation plus ou moins étroite de cette regle dépend des ſtatuts du chapitre, pourvu qu'ils ne ſoient pas contraires au droit commun. A Hildesheim en Allemagne, évêché fondé par Louis le Débonnaire, un chanoine qui a fait ſon ſtage, qui eſt de trois mois, peut s'abſenter pour ſix ans, ſavoir deux années *peregrinandi causâ*, deux autres *devotionis causâ*, & encore deux *ſtudiorum causâ*.

Les chanoines qui ſont de l'oratoire & chapelle du roi, de la reine & autres employés dans les états des maiſons royales, les conſeillers-clercs des parlemens, les régens & étudians des univerſités ſont diſpenſés de la *réſidence* tant que la cauſe qui les occupe ailleurs ſubſiſte.

Deux bénéfices ſujets à réſider ſont incompatibles, à-moins que celui qui en eſt pourvu n'ait quelque qualité ou titre qui le diſpenſe de la *réſidence*. *Voyez* le *diſcours de* Fra-Paolo *ſur le concile de Trente*, l'*inſtitution au dr. eccléſ.* de M. Fleury, les *lois eccléſ.* de d'Hericourt, les *mémoires du clergé*. (*A*)

Résidence, (*Pharm.*) précipitation ou deſcente ſpontanée des parties qui troublent une liqueur. *Voy.* Décantation. *pharmac.*

Ce mot ſe prend encore pour ces parties deſcendues au fond de cette liqueur, & dans ce ſens il eſt ſynonyme de *feces*. *Voyez* Feces, *pharm.*

On voit par l'idée que nous venons de donner de la *réſidence*, que ce n'eſt pas la même choſe que le réſidu, *voyez* Résidu, *Chimie*. (*b*)

RÉSIDENT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt un miniſtre public qui traite des intérêts d'un roi avec une république & un petit ſouverain; ou d'une république & un petit ſouverain avec un roi. Ainſi le roi de France n'a que des *réſidens* en Allemagne dans les cours des électeurs, & autres ſouverains qui ne ſont pas têtes couronnées; & en Italie, dans les républiques de Genes & de Lucques, leſquels princes & républiques ont auſſi des *réſidens* en France.

Les *réſidens* ſont une ſorte de miniſtres différens des ambaſſadeurs & des envoyés, en ce qu'ils ſont d'une dignité & d'un caractere inférieur; mais ils ont de commun avec eux qu'ils ſont auſſi ſous la protection du droit des gens. *Voyez* Ambassadeur & Envoyé.

Résidens, dans pluſieurs anciennes coutumes, ſont des tenanciers qui étoient obligés de réſider ſur les terres de leur ſeigneur, & qui ne pouvoient ſe tranſporter ailleurs. Le vaſſal aſſujetti à cette *réſidence*, s'appelloit *homme levant & couchant*, & en Normandie *reſſeant du fief*.

RÉSIDU, ſ. m. (*Chimie.*) Les chimiſtes modernes ſe ſervent beaucoup de cette expreſſion générique, & qui n'exprime qu'une qualité ſenſible & *non interprétée* pour déſigner ce que les anciens chimiſtes déſignoient par l'expreſſion plus hardie, & le plus ſouvent inexacte de *caput mortuum*. Voy. Caput mortuum.

Le *réſidu* eſt dans toutes les opérations la partie du ſujet ou des ſujets traités dont le chimiſte ne ſe met point en peine; ce qui lui reſte, par exemple des rectifications après en avoir ſéparé le produit rectifié, le marc des plantes dont il a retiré l'eſprit aromatique, l'huile eſſentielle, l'extrait, le ſel, &c.

Mais comme dans une recherche réguliere philoſophique il n'y a aucune partie des ſujets examinés dont on puiſſe négliger l'examen ultérieur, les opérations exécutées dans la vûe de recherche ne préſentent jamais des *réſidus* proprement dits, ou du-moins l'acception de ce mot ne peut être que relative, c'eſt-à-dire qu'une certaine matiere n'eſt *réſidue* que d'une premiere opération, quoiqu'elle doive faire le ſujet d'une opération ultérieure. J'ai appellé d'après cette vûe le *réſidu* des diſtillations *produit fixe*, le diſtinguant par cette qualification des produits volatils ou mobiles de cette opération. *Voyez* Distillation.

Réſidu & *réſidence* ne ſont pas ſynonymes dans le langage chimique; le dernier mot ſignifie la même choſe que *feces* & que *marc*. *V.* Feces & Marc. (*b*)

Résidu, (*Com.*) ce qui reſte à payer d'un compte, d'une rente, d'une obligation, d'une dette. En fait de compte, on dit plus ordinairement reliquat, *voyez* Reliquat.

RESIGNABLE, adj. (*Juriſpr.*) ſe dit d'un bénéfice ou office qui peut être *réſigné*. *Voyez* Résignation.

RESIGNANT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui ſe démet en faveur d'un autre de quelque office ou bénéfice. *Voyez* Bénéfice, Office, Resignation, Resignataire.

RÉSIGNATAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui au profit duquel on a réſigné un bénéfice ou un office. *Voyez* Bénéfice, Office, Résignant & Résignation, Procuration *ad reſignandum*.

RÉSIGNATION, ſ. f. (*Gramm.*) entiere ſoumiſſion, ſacrifice abſolu de ſa volonté à celle d'un ſupérieur. Le chrétien ſe *réſigne* à la volonté de Dieu; le philoſophe aux lois éternelles de la nature.

Résignation, (*Juriſprud.*) eſt l'abdication d'un office ou d'un bénéfice par celui qui en eſt titulaire.

La *réſignation* d'un bénéfice en particulier eſt l'abdication volontaire qui en eſt faite entre les mains du ſupérieur qui a droit de la recevoir ou de l'autoriſer.

On diſtingue deux ſortes de *réſignations* pour les bénéfices; l'une, qu'on appelle *pure & ſimple* ou *abſolue*; l'autre, qu'on appelle *réſignation* en faveur ou conditionnelle, parce qu'elle n'eſt faite que ſous la condition que le bénéfice ſera conféré à un autre.

La *réſignation* pure & ſimple, qu'on appelle auſſi *démiſſion* & *renonciation*, eſt un acte par lequel le titulaire déclare au collateur ordinaire qu'il ſe démet en ſes mains du bénéfice.

Elle doit être abſolue & ſans condition, & ne doit même pas faire mention de celle-ci, que le réſignant déſireroit avoir pour ſucceſſeur, car ce ſeroit une eſpece de condition.

Cette ſorte de *réſignation* ſe fait ordinairement devant deux notaires royaux, ou devant un notaire & deux témoins; elle ſeroit auſſi valable étant ſignée de l'évêque, de ſon ſecrétaire, du réſignant, & de deux témoins.

La procuration *ad reſignandum* eſt valable, quoique le nom du procureur y ſoit en blanc.

Tant que la *réſignation* pure & ſimple n'eſt pas admiſe par le collateur, elle peut être révoquée.

La *réſignation* une fois admiſe, le réſignant ne peut plus retenir le bénéfice, quand même il en ſeroit demeuré paiſible poſſeſſeur pendant trois ans.

Un bénéfice en patronage laïc peut être réſigné purement & ſimplement entre les mains de l'ordinaire; mais c'eſt au patron à y nommer, & le tems ne court que du jour que la démiſſion lui a été ſignifiée.

La *réſignation* pure & ſimple eſt valable, quoique faite dans un mois affecté aux gradués, pourvû qu'elle ait été inſinuée deux jours francs avant le décès du réſignant.

La *réſignation* en faveur eſt un acte par lequel un bénéficier déclare au pape qu'il ſe démet en ſes mains de ſon bénéfice, à condition que le pape le conférera à la perſonne qui eſt nommée dans la réſignation *nec alias, nec aliter, nec alio modo*. Cette clauſe eſt de ſtyle ordinaire; elle n'eſt pourtant pas néceſſaire.

Ces ſortes de *réſignations* commencerent à être uſitées ſous le pontificat de Clément VII.

Elles ne peuvent être faites qu'entre les mains du pape, & l'on ne reconnoît point en France que le légat d'Avignon puiſſe les recevoir.

La forme de ces *réſignations* eſt qu'elles ſe ſont par voie de procuration appellée communément procuration *ad reſignandum*, laquelle doit être paſſée devant deux notaires apoſtoliques, ou devant un tel notaire & deux témoins.

Cette procuration, ensemble les mémoires nécessaires, sont mis entre les mains d'un expéditionnaire de cour de Rome, qui les envoie à son correspondant à Rome. Le fondé de procuration doit faire la *résignation* dans l'année de la procuration.

Les collateurs laïcs peuvent admettre les *résignations*, soit simples, soit en faveur, même pour cause de permutation des bénéfices qui sont à leur collation, mais on ne peut pas les y contraindre.

Dans les pays d'obédience, un bénéficier ne peut pas valablement résigner en faveur, à-moins qu'il n'ait d'ailleurs de quoi vivre honnêtement; d'où vient cette clause usitée dans les *résignations* en faveur, *aliunde commode vivere valens*; mais dans le reste de la France on n'examine point si le résignant a de quoi vivre ou non.

Les *résignations* en faveur ne peuvent être admises sans le consentement du patron laïc, quand même le pape en homologuant la fondation se seroit réservé le droit de prévention.

On ne peut pas non plus résigner les cures de l'ordre de Malte, sans le consentement exprès du commandeur dont la cure dépend.

Celui qui a passé procuration pour résigner en cour de Rome, ne peut pas résigner ce même bénéfice entre les mains de l'ordinaire, qu'il n'ait préalablement notifié une révocation de la procuration par lui envoyée à Rome.

Quand le résignataire après avoir accepté la *résignation* a laissé passer trois ans sans prendre possession, on ne peut pas lui résigner une seconde fois le même bénéfice; tel est l'esprit de la regle *de publicandis*, & de l'édit du contrôle de 1637. Si l'on fait une seconde *résignation* à la même personne, il faut faire mention de la premiere pour obtenir dispense.

Pour rendre la *résignation* valable, il faut que le résignant, s'il est malade & qu'il décede de cette maladie, ait survécu de vingt jours à la *résignation*, autrement le bénéfice vaque *per obitum*.

Dans les *résignations* des bénéfices singuliers, tels que les cures, prieurés ou chapelles, il n'est pas besoin d'autre publication que celle qui se fait en prenant possession publiquement un jour de fête ou de dimanche, à l'issue de la messe paroissiale ou des vêpres, dont le notaire dresse un acte qu'il fait signer des principaux habitans.

L'édit de 1691 veut aussi que le résignataire qui prend possession après les six mois qui lui sont accordés, & pendant la vie du résignant, fasse insinuer sa prise de possession au-moins deux jours francs avant le décès du résignant.

Les mineurs ne peuvent résigner en faveur de leurs régens, précepteurs, & autres personnes qui peuvent avoir quelque ascendant sur eux.

On ne peut, en résignant à un particulier, se réserver tous les fruits du bénéfice: cela ne se peut faire par forme d'alimens que quand on unit le bénéfice à quelque église, monastere ou hôpital.

Le roi peut pendant la régale admettre la *résignation* en faveur des bénéfices simples qui seroient à la collation de l'évêque; ils ont aussi le même droit pour ceux dont ils sont collateurs ordinaires.

Le bénéficier qui est *in reatu*, ne peut résigner en faveur.

Celui qui possede deux bénéfices incompatibles, peut résigner le premier, lequel devient vacant.

Tant que la *résignation* n'est pas admise, le résignant peut révoquer la procuration *ad resignandum*, en signifiant la révocation au résignataire.

Il faut même observer que si la *résignation* est en faveur, & que le résignataire meure ou qu'il n'accepte pas, le résignant demeure en possession de son bénéfice, sans avoir besoin de nouvelles provisions.

La *résignation* pour cause de permutation, est une *résignation* mutuelle que deux bénéficiers se font au profit l'un de l'autre.

Sur les *résignations*, voyez *la discipline de l'Eglise* du P. Thomassin; *la pratique de cour de Rome* de Castel, d'Héricour, Fuet, Drapier, & *les mots* BÉNÉFICE, COLLATION, NOMINATION, PATRONAGE, PERMUTATION, PROVISION. (*A*)

RÉSIGNER, v. act. (*Gramm.*) signer de nouveau. *Voyez* SEING & SIGNER.

RÉSILIATION, s. f. (*Jurisprud.*) est l'action de résoudre un acte, comme un bail, un contrat de vente. *Voyez* RESOLUTION.

RÉSILIER, v. act. (*Jurisprud.*) signifie *résoudre*, *rescinder*. *Résilier* un contrat ou autre acte, c'est le casser & l'annuller. On disoit anciennement *résilir* pour *résilier*. *Voyez* RESCISION, RESOLUTION, RESTITUTION EN ENTIER. (*A*)

RÉSINE, s. f. (*Chim. Pharm. Mat. méd.*) La *résine* est un composé chimique formé par l'union d'une huile simple du genre de celles que les chimistes appellent *essentielles* ou *éthérées*, & d'un acide: du-moins les deux grands moyens chimiques, savoir l'analyse & la recomposition artificielle, annoncent-ils que c'est là véritablement la nature chimique de la *résine*. En effet, si on distille une *résine*, avec un intermede capable de s'unir à son acide, ou même sans intermede, on divise ce composé en deux principes bien distincts & manifestement inaltérés; savoir une huile essentielle & un acide; & lorsqu'on a exécuté cette distillation sans intermede, il ne reste aucun *caput mortuum* ou résidu: à-peine le fond de la cornue qu'on y a employée est-il taché par un petit dépôt charbonneux, dépôt dû aux débris d'une petite quantité d'acide ou d'huile qui ont été nécessairement détruits pendant la distillation. Si l'on verse une certaine quantité d'acide vitriolique ou d'acide nitreux foible sur une huile essentielle, il s'excite bientôt une violente effervescence qui annonce l'union rapide de ces deux substances, de laquelle résulte une véritable *résine*.

Les caracteres extérieurs & les propriétés chimiques de la *résine* sont les suivantes: c'est un corps solide, cassant, souvent transparent lorsqu'il est peu coloré, ordinairement odorant, inflammable, soluble dans les huiles & dans l'esprit-de-vin.

Les baumes ne different des *résines* que par une surabondance d'huile essentielle qui leur procure entr'autres qualités spécifiques, la fluidité, & le parfum abondant. Aussi quelques substances de ce genre qui retiennent le nom de *baume*, quoique réduites sous forme solide comme le baume de tolu, & tous les baumes durcis par vétusté, sont-ils de vraies *résines*. Les huiles essentielles elles-mêmes, qui paroissent toutes unies à une petite portion d'acide, surabondante ou étrangere à leur mixtion, approchent de l'état résineux, lorsqu'elles s'épaississent en vieillissant, & sur-tout lorsque l'évaporation libre de leurs parties les plus subtiles a été la principale cause de cet épaississement. Les *résines* nous sont présentées de deux façons; ou bien elles coulent, soit *spontè*, soit par le secours de quelques légeres incisions (& d'abord sous la forme de baume) de certains arbres & de certaines plantes; ou bien nous les retirons de certains bois, racines, écorces, tiges, sucs concrets, &c. par le moyen de l'esprit-de-vin. La *résine* appellée *gomme animée*, celles qui sont connues sous les noms de gomme copal, de gomme élemi, de gomme de lierre, de gomme lacque, de gomme caragne, de gomme tacamahacha; le benjoin, l'oliban ou encens, le mastic, le sandarac des arabes ou gomme de genévrier, le sang-dragon, &c. sont de la premiere classe. La *résine* de gayac, celle des santaux, celle des purgatifs résineux, comme jalap, méchaochan, scamonée, &c. sont de la seconde. *Voyez* ces articles particuliers. L'esprit-de-vin chargé de *résines* qu'il a extraites par digestion de ces différentes substances, prend le nom de *teinture*, & est une espece de teinture chimique. *Voyez* TEINTURE (*Chimie.*) L'eau ayant plus de rapport avec l'esprit-de-vin que cette derniere liqueur n'en a avec les *résines*; si l'on verse de l'eau dans une des teintures dont nous venons de parler, cette teinture est précipitée sur le champ sous la forme d'une liqueur blanche & opaque connue dans l'art sous le nom de *lait virginal*. *Voyez* LAIT VIRGINAL.

Les usages des *résines* sont très-étendus dans plusieurs arts chimiques, & principalement dans la Pharmacie; la classe de ces corps fournit même à la Médecine quelques remedes simples.

Les *résines* sont la base des vernis; elles entrent dans la composition de plusieurs cosmétiques ou fards. *Voyez* FARD. Elles sont des ingrédiens nécessaires de plusieurs baumes composés & de plusieurs teintures tant simples que composées, soit pour l'usage intérieur, soit pour l'usage extérieur. Elles entrent dans beaucoup d'emplâtres, beaucoup d'onguens: on en fait des pastilles odorantes pour les cassolettes, *pastilli, profumi*.

La *résine* de gayac, la *résine* de santal, les *résines* purgatives, principalement celles de jalap, & de scamonée, le sang-dragon, le benjoin & les fleurs, &c. sont au rang des remedes simples usuels. *Voyez ces articles*.

On s'eſt apperçu dans l'énumération que nous avons donnée plus haut des *réſines*, que le plus grand nombre ſont connues dans l'art ſous le nom de *gommes*. C'eſt là une de ces fauſſes dénominations établies par l'uſage, ou pour mieux dire, qui ayant été la dénomination commune des gommes & des *réſines*, avant que l'art fût parvenu à diſtinguer ces divers genres de corps, eſt encore reſtée aux uns & aux autres dans le langage vulgaire, quoique le langage de l'art perfectionnée ſur ſes progrès ait appliqué ſpécialement le nom de *gomme*, auparavant générique, à une eſpece de corps toute différente de celle dont nous traitons ici. *Voyez* GOMME, *Chimie* (*b*).

RÉSINE, *Caoutchouc*, (*Botan. exot.*) eſpece de *réſine* ainſi nommée par les Maïnas. Elle eſt commune dans le pays de la province de Quito voiſin de la mer, ainſi que ſur les bords du Marannon.

Une des propriétés eſſentielles des *réſines* eſt d'être totalement indiſſolubles à l'eau, & de ne céder qu'à l'action de l'eſprit-de-vin plus ou moins continuée: cette propriété eſt preſque toujours accompagnée de l'inflexibilité & de l'inextenſibilité: la plûpart des *réſines* ne ſe prêtent point à l'extenſion; & on ne remarque en elles d'autre reſſort que celui qu'ont preſque tous les corps durs. M. de la Condamine en a cependant trouvé une qui ne ſe diſſout point dans l'eſprit-de-vin, qui eſt extenſible comme du cuir, qui a une très-forte élaſticité; & pour achever la ſingularité, rien ne reſſemble moins à une *réſine* que cette matiere, quand on la tire de l'arbre duquel elle ſort.

On trouve un grand nombre de ces arbres dans les forêts de la province des Émeraudes où on les appelle *Hhevé*; il en découle par la ſeule inciſion une liqueur blanche comme du lait, qui ſe durcit & ſe noircit peu-à-peu à l'air. Les habitans en font des flambeaux d'un pouce & demi de diametre ſur deux pieds de longueur: ces flambeaux brûlent très-bien ſans mêche, & donnent une clarté aſſez belle; ils répandent en brûlant une odeur qui n'eſt pas deſagréable: un ſeul de ces flambeaux peut durer allumé environ vingt-quatre heures.

Dans la province de Quito, on enduit des toiles de cette *réſine*, & on s'en ſert aux mêmes ouvrages pour leſquels nous employons ici la toile cirée.

Le même arbre croit auſſi le long de la riviere des Amazones. Les Indiens-Maïnas font de la *réſine* qu'ils en tirent, des bottes d'une ſeule piece qui ne prennent point l'eau, & qui, lorſqu'elles ſont paſſées à la fumée, ont tout l'air d'un véritable cuir. Ils en enduiſent des moules de terre de la forme d'une bouteille; & quand la *réſine* eſt durcie, ils caſſent le moule; & en faiſant ſortir les morceaux par le goulot, il leur reſte une bouteille non fragile, légere & capable de contenir toutes ſortes de liquides non corroſifs.

L'uſage que fait de cette *réſine* la nation des Omaguas, ſituée au milieu du continent de l'Amérique ſur les bords de l'Amazone, eſt encore plus ſingulier. Ils en conſtruiſent des bouteilles en forme de poire, au goulot deſquelles ils attachent une cannule de bois. En les preſſant on en fait ſortir par la cannule la liqueur qu'elles contiennent, & par ce moyen ces bouteilles deviennent de véritables ſeringues. Ce ſeroit chez eux une eſpece d'impoliteſſe de manquer à préſenter avant le repas à chacun de ceux que l'on a priés à manger, un pareil inſtrument rempli d'eau chaude, duquel il ne manque pas de faire uſage, avant que de ſe mettre à table. Cette biſarre coutume a fait nommer par les Portugais l'arbre qui produit cette *réſine*, *pau de xiringa* ou *bois de ſeringue*. *Voyez* SERINGUE. *Botan. exot.* (*D. J.*)

RÉSINGUE, ſ. f. (*Orfévrerie.*) eſt une branche de fer, pointue & pliée par un bout, & arrondie & courbée par l'autre. C'eſt ſur cette derniere partie qu'on met la piece qu'on veut relever. La *reſingue*, comme on le voit, fait le même effet qu'un levier par le moyen des vibrations.

La *reſingue* eſt ordinairement fichée par ſa queue recourbée ou dans un billot de bois, ou retenue dans les mâchoires d'un étau.

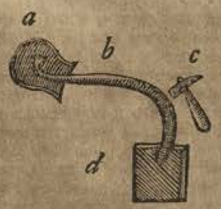

a Corps de cafetiere ou burette ſur la *reſingue*.
b *Reſingue*.
c Marteau frappant ſur le bout de la *reſingue*.
d Billot de bois.

RESISTANCE, ſ. f. (*Méchanique.*) ſe dit en général d'une force ou puiſſance qui agit contre une autre, de ſorte qu'elle détruit ou diminue ſon effet, *Voyez* PUISSANCE. Il y a deux ſortes de *réſiſtances* qui viennent des différentes propriétés des corps réſiſtans, & qui ſont reglées par différentes lois; ſavoir la *réſiſtance* des ſolides & la *réſiſtance* des fluides, ce qui va être expliqué dans les *articles* ſuivans.

La *réſiſtance* des ſolides (nous ne parlerons point ici de celle qui a lieu dans la percuſſion. *Voyez* PERCUSSION), c'eſt la force avec laquelle les parties des corps ſolides qui ſont en repos s'oppoſent au mouvement des autres parties qui leur ſont contiguës; cela ſe fait de deux manieres, 1°. quand les parties réſiſtantes & les parties réſiſtées, c'eſt-à-dire les parties contre leſquelles la *réſiſtance* s'exerce (qu'on nous paſſe ce terme à cauſe de ſa commodité), qui ſont contiguës, & ne ſont point adhérentes les unes avec les autres, c'eſt-à-dire quand ce ſont des maſſes ou des corps ſéparés. Cette *réſiſtance* eſt celle que M. Leibnitz appelle *réſiſtance des ſurfaces*, & que nous appellons proprement *friction* ou *frottement*; comme il eſt très-important de la connoître en Méchanique, *voyez* les lois de cette *réſiſtance* ſous *l'article* FROTTEMENT.

Le ſecond cas de *réſiſtance*, c'eſt quand les parties réſiſtantes, & les réſiſtées, ne ſont pas ſeulement contiguës, mais quand elles ſont adhérentes entre elles, c'eſt-à-dire quand ce ſont les parties d'une même maſſe ou d'un même corps. Cette *réſiſtance* eſt celle que nous appellons proprement *rénitence*, & qui a été premierement remarquée par Galilée, *théorie de la* réſiſtance des fibres *des corps ſolides*.

Pour avoir une idée de cette *réſiſtance* ou de cette *rénitence* des parties, il faut ſuppoſer d'abord un corps cylindrique ſuſpendu verticalement par une de ſes baſes, enſorte que ſon axe ſoit vertical, & que la baſe par laquelle il eſt attaché ſoit horiſontale. Toutes ces parties étant peſantes tendent en-enbas, & tâchent de ſéparer les deux plans contigus où le corps eſt le plus foible, mais toutes les parties réſiſtent à cette ſéparation, par leur force de cohérence & par leur union: il y a donc deux puiſſances oppoſées, ſavoir le poids du cylindre qui tend à la fracture, & la force de la cohéſion des parties du cylindre qui y réſiſtent. *Voyez* COHÉSION.

Si on augmente la baſe du cylindre ſans augmenter ſa longueur, il eſt évident que la *réſiſtance* augmentera à raiſon de la baſe, mais le poids augmentera auſſi en même raiſon. Si on augmente la longueur du cylindre ſans augmenter la baſe, le poids augmentera, mais la *réſiſtance* n'augmentera pas, conſéquemment ſa longueur le rendra plus foible. Pour trouver juſqu'à quelle longueur on peut étendre un cylindre, d'une matiere quelconque, ſans qu'il ſe rompe, il faut prendre un cylindre de la même matiere, & y attacher le plus grand poids qu'il ſoit capable de porter, ſans ſe rompre, & on verra par-là de combien il doit être alongé pour être rompu par un poids donné. Car ſoit A le poids donné, B celui du cylindre, L ſa longueur, C le plus grand poids qu'il puiſſe porter, x la longueur qu'on cherche, on aura $A + \frac{Bx}{L} = C$, donc $x = \frac{CL - AL}{B}$. Si une des extrémités du cylindre eſt plantée horiſontalement dans un mur, & que le reſte ſoit ſuſpendu, ſon poids & ſa *réſiſtance* agiront différemment; & s'il ſe rompt par l'action de ſa peſanteur, la fracture ſe fera dans la partie qui eſt la plus proche de la muraille. Un cercle ou un plan contigu à la muraille, & parallele à la baſe, & conſéquemment vertical, ſe détachera des cercles contigus, & tendra à deſcendre. Tout le mou-

mouvement fe fera autour de l'extrémité la plus baffe du diametre, qui demeurera immobile, pendant que l'extrémité fupérieure décrira un quart de cercle, jufqu'à ce que le cercle qui étoit ci-devant vertical, devienne horifontal; c'eft-à-dire jufqu'à ce que le cylindre foit entierement brifé.

Dans cette fracture du cylindre, il eft vifible qu'il y a deux forces qui agiffent, & que l'une furmonte l'autre; le poids du cylindre qui vient de toute fa maffe, a furpaffé la *réfiftance* qui vient de la largeur de fa bafe; & comme les centres de gravité font des points dans lefquels toutes les forces qui viennent des poids des différentes parties du même corps, font unies & concentrées, on peut concevoir le poids du cylindre entier appliqué dans le centre de gravité de fa maffe, c'eft-à-dire dans un point du milieu de fon axe; & Galilée applique de même la *réfiftance* au centre de gravité de la bafe, ce qui nous fournira plus bas quelques réflexions; mais continuons à développer la théorie, fauf à y faire enfuite les changemens convenables.

Quand le cylindre fe brife par fon propre poids, tout le mouvement fe fait fur une extrémité immobile du diametre de la bafe. Cette extrémité eft donc le point fixe du levier, les deux bras en font le rayon de la bafe, & le demi-axe; & conféquemment les deux forces oppofées non-feulement agiffent par leur force abfolue, mais auffi par la force relative, qui vient de la diftance où elles font du point fixe du levier. Il s'enfuit de-là qu'un cylindre, par exemple de cuivre, qui eft fufpendu verticalement, ne fe brifera pas par fon propre poids s'il a moins de 480 perches de longueur, & qu'il fe rompra étant moins long, s'il eft dans une fituation horifontale; dans ce dernier cas fa longueur occafionne doublement la fracture parce qu'elle augmente le poids, & parce qu'elle eft le bras du levier auquel le poids eft appliqué.

Si deux cylindres de la même matiere, ayant leur bafe & leur longueur dans la même proportion, font fufpendus horifontalement; il eft évident que le plus grand a plus de poids que le plus petit, par rapport à fa longueur & à fa bafe, mais il aura moins de *réfiftance* à proportion; car fon poids multiplié par le bras du lévier eft comme la quatrieme puiffance d'une de fes dimenfions, & fa *réfiftance* qui eft comme fa bafe, c'eft-à-dire comme le quarré d'une de fes dimenfions, agit par un bras de levier, qui eft comme cette même dimenfion, c'eft-à-dire que le moment de la *réfiftance* n'eft que comme le cube d'une des dimenfions du cylindre, c'eft pourquoi il furpaffera le plus petit dans fa maffe & dans fon poids, plus que dans fa *réfiftance*, & conféquemment il fe rompra plus aifément.

Ainfi nous voyons qu'en faifant des modeles & des machines en petit, on eft bien fujet à fe tromper en ce qui regarde la *réfiftance* & la force de certaines pieces horifontales, quand on vient à les exécuter en grand, & qu'on veut obferver les mêmes proportions qu'en petit. La théorie de la *réfiftance* que nous venons de donner d'après Galilée, n'eft donc point bornée à la fimple fpéculation, mais elle eft applicable à l'Architecture & aux autres arts.

Le poids propre à brifer un corps placé horifontalement, eft toujours moins grand que le poids propre à en brifer un placé verticalement; & ce poids devant être plus ou moins fort, felon la raifon des deux bras du levier, on peut réduire toute cette théorie à la queftion fuivante, favoir quelle partie du poids abfolu, le poids relatif doit être, fuppofant la figure d'un corps connue, parce que c'eft la figure qui détermine les deux centres de gravité, ou les deux bras du levier. Car fi le corps, par exemple, eft un cône, fon centre de gravité ne fera pas dans le milieu de l'axe comme dans le cylindre; & fi c'eft un folide femi-parabolique, fon centre de gravité ne fera pas dans le milieu de fa longueur ou de fon axe, ni le centre de gravité de fa bafe, dans le milieu de l'axe de fa bafe; mais en quelque lieu que foit le centre de gravité des différentes figures, c'eft toujours lui qui regle les deux bras du levier; on doit obferver que fi la bafe, par laquelle un corps eft attaché dans le mur n'eft pas circulaire, mais eft, par exemple, parabolique, & que le fommet de la parabole foit en haut, le mouvement de fracture ne fe fera pas fur un point immobile, mais fur une ligne entiere immobile, que l'on appelle *l'axe de l'équilibre*, & c'eft par rapport à cette figure que l'on doit déterminer les diftances des centres de gravité.

Un corps fufpendu horifontalement, étant fuppofé tel que le plus petit poids ajouté le faffe rompre, il y a équilibre entre fon poids & fa *réfiftance*, & conféquemment ces deux forces oppofées font l'une à l'autre réciproquement comme les deux bras du levier auquel elles font appliquées.

M. Mariotte a fait une très-ingénieufe remarque fur ce fyftème de Galilée, ce qui lui a donné lieu de propofer un nouveau fyftème. Galilée fuppofe que quand les corps fe brifent, toutes les fibres fe brifent à-la-fois; de forte qu'un corps réfifte toujours avec fa force entiere & abfolue, c'eft-à-dire avec la force entiere que toutes fes fibres ont dans l'endroit où il eft brifé; mais M. Mariotte trouvant que tous les corps, & le verre même, s'étendent avant que de fe brifer, montre que les fibres doivent être confidérées comme de petits refforts tendus qui ne déploient jamais toute leur force, à-moins qu'ils ne foient étendus jufqu'à un certain point, & qui ne fe brifent jamais que quand ils font entierement débandés; ainfi ceux qui font plus prochés de l'axe de l'équilibre, qui eft une ligne immobile, font moins étendus que ceux qui en font plus loin, & conféquemment ils emploient moins de force.

Cette confidération a feulement lieu dans la fituation horifontale d'un corps : car dans la verticale, les fibres de la bafe fe brifent tout à la fois; ce qui arrive quand le poids abfolu du corps, excede de beaucoup la *réfiftance* unie de toutes les fibres; il eft vrai qu'il faut un plus grand poids que dans la fituation horifontale, c'eft-à-dire, pour furmonter leur *réfiftance* unie, que pour furmonter leurs différentes *réfiftances* agiffant l'une après l'autre; la différence entre les deux fituations, vient de ce que dans la fituation horifontale, il y a une ligne ou un point immobile autour duquel fe fait la fracture, & qui ne fe trouve pas dans la verticale.

M. Varignon montre de plus, qu'au fyftème de Galilée, il faut ajouter la confidération du centre de percuffion, & que la comparaifon des centres de gravité avec les centres de percuffion, jette un jour confidérable fur cette théorie. *Voyez* CENTRE.

Dans ces deux fyftèmes, la bafe par laquelle le corps fe rompt, fe meut fur l'axe d'équilibre qui eft une ligne immuable dans le plan de cette bafe; mais dans le fecond, les fibres de cette bafe font inégalement étendues en même raifon qu'elles s'éloignent davantage de l'axe d'équilibre, & conféquemment elles déployent une partie plus grande de leur force.

Ces extenfions inégales ont un même centre de force où elles fe réuniffent toutes; & comme elles font précifément dans la même raifon que les viteffes des différens points d'une baguette mue circulairement, le centre d'extenfion de la bafe eft le même que le centre de percuffion. L'hypothefe de Galilée, dans laquelle les fibres s'étendent également & fe baiffent tout-à-la-fois, répond au cas d'une baguette qui fe meut parallelement à elle-même, où le centre d'extenfion ou de percuffion eft confondu avec le centre de gravité.

La bafe de fracture étant une furface dont la nature particuliere détermine fon centre de percuffion, il eft néceffaire pour le connoître tout-d'un-coup, de trouver fur quel point de l'axe vertical de cette bafe, le centre dont il s'agit eft placé, & combien il eft éloigné de l'axe d'équilibre; nous favons en général qu'il agit toujours avec plus d'avantage quand il en eft plus éloigné, parce qu'il agit par un plus long bras de levier; ainfi cette inégale *réfiftance* eft plus ou moins forte, felon que le centre de percuffion eft placé plus ou moins haut fur l'axe vertical de la bafe, & on peut exprimer cette inégale *réfiftance* par la raifon de la diftance qui eft entre le centre de percuffion & l'axe d'équilibre, & la longueur de l'axe vertical de la bafe.

Nous avons jufqu'ici confidéré les corps comme fe brifant par leur propre poids; ce fera la même chofe fi nous les fuppofons fans poids & brifés par un poids étranger, appliqué à leurs extrémités; il faudra feulement obferver qu'un poids étranger agit par un bras de levier égal à la longueur entiere d'un corps; au lieu que fon propre poids agit feulement par un bras de levier égal à la diftance du centre de gravité à l'axe d'équilibre.

Une des plus curieufes, & peut-être des plus utiles queftions dans cette recherche, eft de trouver quelle figure un corps doit avoir pour que fa *réfiftance* foit égale dans toutes fes parties, foit qu'on le conçoive

comme

comme chargé d'un poids étranger, ou comme chargé seulement de son propre poids; nous allons considérer le dernier cas, par lequel on pourra aisément déterminer le premier; pour qu'un corps suspendu horisontalement résiste également dans toutes ses parties, il est nécessaire de le concevoir comme coupé dans un plan parallele à la base de fracture du corps, le poids de la partie retranchée étant à sa *résistance*, en même raison que le poids du tout est à la *résistance* de quatre puissances agissant par leurs bras de leviers respectifs: or le poids d'un corps considéré sous ce point de vue, est son poids entier multiplié par la distance du centre de gravité du corps, à l'axe d'équilibre; & la *résistance* est le plan de la base de fracture, multipliée par la distance du centre de percussion de la base au même axe: conséquemment ces deux quantités doivent toujours être proportionnelles dans chaque partie d'un solide de *résistance* égale.

M. Varignon déduit aisément de cette proposition, la figure du solide qui résistera également dans toutes ses parties; ce solide est en forme de trompette, & doit être fixé dans le mur par sa plus grande extrémité. *Voyez* les *mém. de l'acad. des sciences, an.* 1702. Chambers. (*O*)

Résistance *des fluides*, est la force par laquelle les corps qui se meuvent dans des milieux fluides, sont retardés dans leurs mouvemens. *Voyez* Fluides & Milieu.

Voici les lois de la *résistance* des milieux fluides les plus généralement reçues. Un corps qui se meut dans un fluide, trouve de la *résistance* par deux causes, la premiere est la cohésion des parties du fluide: car un corps qui dans son mouvement sépare les parties d'un liquide, doit vaincre la force avec laquelle ces parties sont cohérentes. *Voyez* Cohésion.

La seconde est l'inertie de la matiere du fluide, qui oblige le corps d'employer une certaine force pour déranger les particules, afin qu'elles le laissent passer. *Voyez* Force d'inertie.

Le retardement qui résulte de la premiere cause, est toujours le même dans le même espace, tant que ce corps demeure le même, quelle que soit sa vîtesse; ainsi la *résistance* est comme l'espace parcouru dans le même tems, c'est-à-dire, comme la vîtesse.

La *résistance* qui naît de la seconde cause, quand le même corps se meut avec la même vîtesse, à travers différens fluides, suit la proportion de la matiere qui doit être dérangée dans le même tems, c'est-à-dire, elle est comme la densité du fluide. *Voyez* Densité.

Quand le même corps se meut à travers le même fluide, avec différentes vîtesses, cette résistance croît en proportion du nombre des particules frappées dans un tems égal, & ce nombre est comme l'espace parcouru pendant ce tems, c'est-à-dire, comme la vîtesse; mais de plus elle croît en proportion de la force avec laquelle le corps heurte contre chaque partie, & cette force est comme la vîtesse du corps; par conséquent, si la vîtesse est triple, la *résistance* est triple, à cause d'un nombre triple de parties que le corps doit écarter; elle est aussi triple à cause du choc trois fois plus fort dont elle frappe chaque particule; c'est pourquoi la *résistance* totale est neuf fois aussi grande, c'est-à-dire, comme le quarré de la vîtesse; ainsi un corps qui se meut dans un fluide, est retardé, partie en raison simple de la vîtesse, & partie en raison doublée de cette même vitesse.

La *résistance* qui vient de la cohésion des parties dans les fluides, excepté ceux qui sont glutineux, n'est guere sensible en comparaison de l'autre *résistance* qui est en raison des quarrés des vîtesses, plus la vitesse est grande, plus les deux *résistances* sont différentes: c'est pourquoi dans les mouvemens rapides, il ne faut considérer que la *résistance* qui est comme le quarré de la vitesse.

Les retardations qui naissent de la *résistance* peuvent être comparées avec celles qui naissent de la pesanteur, en comparant la *résistance* avec la pesanteur. La *résistance* d'un cylindre qui se meut dans la direction de son axe, est égale à la pesanteur d'un cylindre de ce fluide, dans lequel le corps est mû, qui auroit sa base égale à la base du corps, & sa hauteur égale à la hauteur d'où il faudroit qu'un corps tombât dans le vuide, pour acquérir la vîtesse avec laquelle le cylindre se meut dans le fluide.

Un corps qui descend librement dans un fluide, est accéléré par la pesanteur relative du corps qui agit continuellement sur lui, quoique avec moins de force que dans le vuide. La *résistance* du fluide occasionne un retardement, c'est-à-dire une diminution d'accélération, & cette diminution est comme le quarré de la vitesse du corps. De plus il y a une certaine vitesse qui est la plus grande qu'un corps puisse acquérir en tombant; car si la vitesse est telle que la *résistance*, qui en résulte devienne égale à la pesanteur relative du corps, son mouvement cessera d'être accéléré. En effet, le mouvement qui est engendré continuellement par la gravité relative, sera détruit par la *résistance*, & le corps sera forcé de se mouvoir uniformément. Un corps approche toujours de plus en plus de cette vîtesse qui est la plus grande qui soit possible, mais ne peut jamais y atteindre.

Quand les densités d'un corps fluide sont données, on peut connoître le poids respectif du corps; & en connoissant le diametre du corps, on peut trouver de quelle hauteur un corps qui tombe dans le vuide, peut acquérir une vîtesse telle que la *résistance* d'un fluide, sera égale à ce poids respectif; ce sera cette vîtesse qui sera la plus grande dont nous venons de parler. Si le corps est une sphere, on fait qu'une sphere est égale à un cylindre de même diametre, dont la hauteur est les deux tiers de ce diametre; cette hauteur doit être augmentée dans la proportion dans laquelle le poids respectif du corps excede le poids du fluide, afin d'avoir la hauteur d'un cylindre du fluide dont le poids est égal au poids respectif du corps. Cette hauteur sera celle de laquelle un corps tombant dans le vuide, acquiert une vîtesse telle quelle engendre une *résistance* égale à ce poids respectif; & c'est par conséquent la plus grande vîtesse qu'un corps puisse acquérir en tombant d'une hauteur infinie dans un fluide. Le plomb est onze fois plus pesant que l'eau; par conséquent son poids respectif est au poids de l'eau, comme dix sont à un: donc une boule de plomb, comme il paroît par ce qui a été dit, ne peut pas acquérir une vîtesse plus grande en tombant dans l'eau, qu'elle n'en acquerreroit en tombant dans le vuide d'une hauteur de $6\frac{2}{3}$ fois son diametre.

Un corps qui est plus léger qu'un fluide, & qui monte dans ce fluide par l'action de ce fluide, se meut exactement par les mêmes lois qu'un corps plus pesant qui tomberoit dans ce fluide. Par-tout où vous placerez le corps, il est soutenu par ce fluide, & emporté avec une force égale à l'excès du poids d'une quantité du fluide de même volume que le corps, sur le poids du corps. Cette force agit continuellement, & d'une maniere uniforme sur le corps; par-là, non-seulement l'action de la gravité du corps est détruite, mais le corps tend aussi à se mouvoir en en-haut, par un mouvement uniformément accéléré de la même façon qu'un corps plus pesant qu'un fluide tend à descendre par sa gravité respective. Or l'uniformité d'accélération est détruite de la même maniere par la *résistance*, dans l'ascension d'un corps plus léger que le fluide, comme elle est détruite par la descente d'un corps plus pesant.

Quand un corps spécifiquement plus pesant qu'un fluide, y est jetté, il éprouve du retardement par deux raisons; par rapport à la pesanteur du corps, & par rapport à la *résistance* du fluide: conséquemment un corps monte moins haut qu'il ne feroit dans le vuide, s'il avoit la même vîtesse. Mais les différences des hauteurs auxquelles un corps s'éleve dans un fluide, d'avec celle à laquelle un corps s'éleveroit dans le vuide avec la même vitesse, sont entr'elles en plus grand rapport que les hauteurs elles-mêmes; & si les hauteurs sont petites, les différences sont à-peu-près comme les quarrés des hauteurs dans le vuide.

Résistance de l'air, est la force avec laquelle le mouvement des corps, sur-tout des projectiles, est retardé par l'opposition de l'air ou atmosphere. *V.* Air & Projectile.

L'air étant un fluide, est soumis aux regles générales de la *résistance* des fluides; à l'exception seulement qu'il faut avoir égard aux différens degrés de densité dans les différentes régions de l'atmosphere. *Voyez* Atmosphere.

Résistances différentes que le même milieu oppose à des corps de différentes figures. M. Newton fait voir que si un globe & un cylindre, de diametres égaux, sont mus suivant la direction de l'axe du cylindre,

avec

avec une vîtesse égale dans un milieu rare, composé de particules égales, disposées à égales distances, la *résistance* du globe sera moindre de moitié que celle du cylindre.

Solide de la moindre résistance. Le même auteur détermine, d'après la derniere proposition, quelle doit être la figure d'un solide qui aura moins de *résistance* qu'un autre de même base.

Voici quelle est cette figure. Supposez que *DNFG* (*Pl. de Méch. fig.* 57.), soit une courbe telle que si d'un point quelconque *N*, on laisse tomber la perpendiculaire *NM*, sur l'axe *AB*, & que d'un point donné *G*, on tire une ligne droite *GR*, parallele à une tangente à la figure en *N*, qui étant continuée coupe l'axe en *R*, *MN* est à *GR*, comme le cube de *GR* est à $4 BR \times GB^3$. Un solide décrit par la révolution de cette figure autour de son axe *AB*, & qui se meut dans un milieu depuis *A* vers *E*, trouve moins de *résistance* que tout autre solide circulaire de même base, *&c.*

M. Newton a donné ce théoreme sans démonstration. Plusieurs géometres ont résolu depuis ce même probleme, & ont découvert l'analyse que l'inventeur avoit tenue cachée. On en trouve une solution dans le *I. volume des mém. de l'académie royale des Scienc. de l'année* 1699. Elle est de M. le marquis de l'Hôpital, & elle porte le caractere de simplicité & d'élégance qui est commun à tous les ouvrages de cet habile mathématicien. MM. Bernoulli, Fatio, Herman, & plusieurs autres, en ont aussi donné des solutions; & dans les *mém. de l'academ. de* 1733, M. Bouguer a résolu ce problème d'une maniere fort générale, en ne supposant point que le solide qu'on cherche soit un solide de révolution, mais un solide quelconque. Voici l'énoncé du problème tel que M. Bouguer l'a résolu. Une base exposée au choc d'un fluide étant donnée, trouver l'espece de solide dont il faut la couvrir, pour que l'impulsion soit la moindre qu'il est possible.

J'ai dit dans mon *Traité des fluides*, que toutes les solutions qu'on a données de ce problème depuis M. Newton inclusivement, ne répondoient pas exactement à la question; si on excepte celles où la masse du solide est supposée donnée. Car il ne suffit pas de chercher & de trouver celui d'entre tous les solides qui ont le même axe & la même base avec le même sommet, sur lequel l'impulsion de l'eau est la moindre qu'il est possible; il faut de plus diviser cette impulsion par la masse entiere, pour avoir l'effet qu'elle produit, & qui est proprement le *minimum* qu'on cherche.

Cependant les solutions que les auteurs déjà cités ont données du problême dont il s'agit, peuvent être regardées comme exactes, pourvû qu'on suppose que la *résistance* du fluide soit continuellement contrebalancée par une force égale & contraire, en sorte que le solide se meuve uniformément. En ce cas, il est inutile d'avoir égard à la masse du solide; & pourvû qu'on lui donne la figure qui est déterminée par la solution, ce solide ira plus vîte que tout autre qui seroit poussé par la même force. Par exemple, un vaisseau dont la proue auroit cette figure, étant poussé par un vent d'une certaine force déterminée, ira plus vite que tout autre vaisseau dont la proue auroit une figure différente. Ainsi la solution du problème est exacte, quant à l'application qu'on veut en faire au mouvement des vaisseaux; mais elle ne le sera plus lorsqu'on supposera un solide entierement plongé dans un fluide, & qui s'y mouvra d'un mouvement retardé en éprouvant toujours de la *résistance*, sans qu'aucune force lui rende le mouvement qu'il perd à chaque instant.

La *résistance* d'un globe parfaitement dur, & dans un milieu dont les particules le sont aussi, est à la force avec laquelle tout le mouvement qu'il a dans le tems qu'il a décrit l'espace de quatre tiers de son diametre, peut être ou détruit ou engendré, comme la densité du milieu est à la densité du globe. M. Newton conclut aussi de-là que la *résistance* d'un globe est, toutes choses égales, en raison doublée de sa vîtesse; que cette même *résistance* est, toutes choses égales, en raison doublée de son diametre; ou bien, toutes choses égales, comme la densité du milieu. Enfin, que la *résistance* actuelle d'un globe est en raison composée de la raison doublée de sa vitesse, de la raison doublée du diametre, de la raison de la densité du milieu.

Dans ces propositions on suppose que le milieu n'est point continu; si le milieu est continu comme l'eau, le mercure, *&c.* où le globe ne frappe pas immédiatement sur toutes les particules du fluide qui occasionne la *résistance*, mais seulement sur celles qui en sont proches voisines, & celles-là sur d'autres, *&c.* la *résistance* sera moindre de moitié; & un globe placé dans un tel milieu éprouve une *résistance* qui est à la force avec laquelle tout le mouvement qu'il a après avoir décrit huit tiers de son diametre, doit être engendré ou détruit, comme la densité du milieu est à la densité du globe.

La *résistance* d'un cylindre qui se meut dans la direction de son axe, n'est point altérée par aucune augmentation ou diminution de sa longueur; & par conséquent elle est la même que celle d'un cercle du même diametre, qui se meut avec la même vitesse sur une ligne droite perpendiculaire à son plan.

Si un cylindre se meut dans un fluide infini & sans élasticité, la *résistance* résultante de la grandeur de sa section transverse, est à la force avec laquelle tout son mouvement, tandis qu'il décrit quatre fois sa longueur, peut être engendré ou anéanti, comme la densité du milieu est à celle du cylindre, du-moins à peu de chose près.

Ainsi les *résistances* des cylindres qui se meuvent suivant leur longueur dans des milieux continus & infinis, sont en raison composée de la raison doublée de leurs diametres, de la raison doublée de leurs vitesses, & de la raison de la densité des milieux.

La *résistance* d'un globe qui est mu dans un milieu infini & sans élasticité, est à la force par laquelle tout son mouvement peut être engendré ou détruit, tandis qu'il parcourt huit tiers de son diametre, comme la densité du fluide est à la densité du globe, à très-peu près.

M. Jacques Bernoulli a démontré les théorèmes suivans.

Résistance d'un triangle. Si un triangle isoscele est mû dans un fluide suivant la direction d'une ligne perpendiculaire à sa base, d'abord par sa pointe, ensuite par sa base; la *résistance* dans le premier cas, sera à la *résistance* dans le second cas, comme le quarré de la moitié de la base est au quarré d'un des côtés.

La *résistance* d'un quarré mû suivant la direction de son côté; est à la *résistance* de ce même quarré mû suivant la direction de sa diagonale, comme le côté est à la moitié de la diagonale.

La *résistance* d'un demi-cercle qui se meut par sa base, est à sa *résistance*, lorsqu'il se meut par son sommet, comme 3 est à 2.

En général, les *résistances* de quelque figure plane que ce soit qui se meut par sa base, ou par son sommet, sont comme l'aire de la base à la somme de tous les cubes des *dy*, divisés par le quarré de l'élément de la ligne courbe. *dy* est supposée l'élément des ordonnées paralleles à la base.

Toutes ces regles peuvent être utiles jusqu'à un certain point dans la construction des vaisseaux. *Voy.* VAISSEAU, *&c. Chambers.*

Telles sont les lois que l'on donne ordinairement dans la méchanique sur la résistance des fluides au mouvement des corps. Cependant on doit regarder ces regles comme beaucoup plus mathématiques que physiques; & il y en a plusieurs auxquelles l'expérience n'est pas tout-à-fait conforme. En effet, rien n'est plus difficile que de donner sur ce sujet des regles précises & exactes: car non-seulement on ignore la figure des parties du fluide, & leur disposition par rapport au corps qui les frappe, on ignore encore jusqu'à quelle distance le corps agit sur le fluide, & quelle route les particules prennent lorsqu'elles ont été mises en mouvement par ce corps. Tout ce que l'expérience nous apprend, c'est que les particules du fluide, après avoir été poussées, se reglissent ensuite derriere le corps, pour venir occuper l'espace qu'il laisse vuide par-derriere.

Voici donc le meilleur plan qu'il paroisse qu'on puisse se proposer dans une recherche de la nature de celle-ci: on déterminera d'abord le mouvement qu'un corps solide doit communiquer à une infinité de petites boules, dont on le supposera couvert. On peut faire voir ensuite que le mouvement perdu par ce corps dans un instant donné, sera le même, soit qu'il choque à la fois un certain nombre de couches de ces petites boules, soit qu'il ne les choque que successivement: que de plus, la *résistance* seroit la

même

même quand les particules du fluide auroient une figure toute autre que la figure sphérique, & seroient disposées de quelque maniere que ce fût, pourvu que la masse totale de ces petits corps continus dans un espace donné, fût supposée la même que lorsqu'ils étoient de petites boules. Par-là on peut arriver à des formules assez générales sur la *résistance*, dans lesquelles il n'entre que le rapport des densités du fluide, & du corps qui s'y meut.

La méthode générale de M. Newton, & de presque tous les autres auteurs, pour déterminer la *résistance* qu'un fluide fait à un corps solide, consiste à supposer, qu'au lieu que le corps vient frapper le fluide, ce soit au contraire le fluide qui frappe le corps, & à déterminer par ce moyen le rapport de l'action d'un fluide sur une surface courbe à son action sur une surface plane. La difficulté principale est d'évaluer exactement l'action d'un fluide contre un plan; aussi les plus grands géometres ne sont-ils point d'accord là-dessus. Cette action vient en grande partie de l'accélération du fluide, qui, obligé de se détourner à la rencontre du plan, & de couler dans un canal plus étroit, doit nécessairement y couler plus vîte, &, par ce moyen, presser le plan. Mais on ignore jusqu'à quelle distance le fluide peut s'accélérer des deux côtés du plan, &, par conséquent, la quantité exacte de la pression qu'il exerce. C'est-là, ce me semble, le nœud principal de la question, & la cause du partage qu'il y a entre les géometres sur la valeur absolue de la *résistance*.

Lorsqu'un corps se meut dans un fluide élastique, il est bon de remarquer que ce corps agit non-seulement sur la couche de fluide qui lui est contiguë, mais encore sur plusieurs autres couches plus éloignées, jusqu'à une certaine distance, ensorte que le fluide se condense à la partie antérieure, & se dilate à la partie postérieure du corps. Le fluide se condense à la partie antérieure suivant des lignes perpendiculaires à la surface du corps, & il se dilate de même à la partie postérieure, suivant des lignes perpendiculaires à la surface postérieure du corps; de sorte que le fluide agit par la force élastique, non-seulement sur la surface antérieure du mobile, mais encore sur la surface postérieure.

Il faut cependant remarquer, que cette derniere action n'a lieu qu'autant que le fluide a une assez grande force élastique pour pouvoir remplir tout d'un coup l'espace que le corps laisse vuide par-derriere: autrement, il ne faut avoir égard qu'à la *résistance* que souffre la surface antérieure.

Ceux qui voudront approfondir davantage la matiere dont il s'agit, pourront consulter le second livre des principes de M. Newton, le traité du *mouvement des eaux* de M. Mariotte, où on trouve plusieurs expériences sur la *résistance* des fluides, l'*hydrodynamique* de M. Daniel Bernoully, & plusieurs mémoires du même auteur, imprimés dans le recueil de l'académie de Petersbourg, *&c. Voyez aussi l'article* Fluide, où vous trouverez d'autres remarques très-importantes sur ce sujet. (*O*)

Résistance *des eaux*, (*Hydraul.*) il est certain que l'eau dans son cours ne fait résistance que par quelques frottemens qui se font contre les parois ou côtés des tuyaux qui ne sont pas bien alaisés, ou dans les coudes, jarrets, soupapes & robinets des conduites, ou dans des ajutages trop petits. Ainsi, les jets d'eau ne font de *résistance* sur les corps qu'ils rencontrent que vers les extrémités, ce qui regarde la *résistance* que leur fait la colonne d'air qui s'oppose à l'élévation de l'eau dans la sortie de l'ajutage. L'eau même en retombant empêche de s'élever celle qui veut monter, sans compter la résistance des milieux. (*K*)

RÉSISTER, v. act. (*Gram.*) c'est s'opposer à l'effet, à l'action. Rien ne *résiste* au tems. *Résister* à la tentation.

Résister *à l'éperon*, (*Maréchal.*) est un défaut du cheval ramingue. *Voyez* Ramingue.

RESISTON *ou* RESISTOS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, dans les terres, selon Pline, *liv. IV. ch. xj.* L'itinéraire d'Antonin la met sur la route de Plotinopolis à Héraclée, entre Apros & Héraclée, à 22 milles de la premiere de ces villes, & à 25 milles de la seconde. (*D. J.*)

RESIXIEME, s. m. (*Jurisprud.*) c'est la sixieme partie du sixieme denier. *Voyez* l'ancienne coutume de Montreuil, *art.* 66. & le *gloss.* de M. de Lauriere, au mot *resixieme*. (*A*)

RÉSOLUTIFS internes, (*Thérapeut.*) disons un mot de leurs effets & de leurs usages, on peut en même tems consulter l'*article* Dissolvant.

Les *résolutifs internes* sont toutes les choses qui résolvent les humeurs autrefois fluides, maintenant épaissies, & qui les divisent en ces petites molécules dont elles étoient formées avant leur concrétion. Or ces *résolvans*, ou divisent les fluides épais, par l'insinuation de leurs particules entre les parties cohérentes, ou ils augmentent la force des vaisseaux, en les aiguillonnant, ce qui occasionne un plus grand frottement, & souvent la division de ce qui est épaissi: quelquefois ils operent par ces deux occasions réunies.

Le sang doit passer lorsqu'il coule par tout le corps par des vaisseaux, dont le diametre n'excede point la dixieme partie de la grosseur d'un cheveu: mais le même sang sorti du corps, s'épaissit de façon qu'il ne seroit plus capable de passer par les gros canaux. On appelleroit *résolutifs* ce qui pourroit de nouveau diviser le sang épaissi en particules assez petites pour qu'il pût fluer par les plus petits vaisseaux.

Comme il y a divers sortes d'humeurs, il est nécessaire qu'il y ait différens dissolvans: car les dissolvans aqueux *résolvent* tout ce qui est mucilagineux, glutineux, gommeux, savonneux, *&c.* Mais il se rencontre plusieurs humeurs que l'eau ne peut résoudre; car notre sang jetté dans l'eau tiede, ne laisse pas de se coaguler: la plûpart des dissolvans salins, ont l'admirable propriété de *résoudre* ce coagulum. Les sels neutres sont très-propres à *résoudre* les concrétions inflammatoires; la plûpart des préparations de nitre, & surtout le nitre lui même, qui est plus léger que le sel de mer, & que les forces du corps peuvent surmonter plus aisément, est d'un meilleur usage dans presque toutes les maladies aiguës; les sels alkalis sont plus estimés pour les concrétions glutineuses.

Les substances savonneuses, surtout les plus douces, faites de sucre, de miel, & d'autres ingrediens, *résolvent* quantité de concrétions, sans presque aucun effort & sans aucun dérangement; au lieu que celles qui sont plus fortes, telles que sont les préparations chimiques les plus âcres, operent en excitant un mouvement plus violent.

Mais toutes ces choses ne sont d'un grand secours que lorsqu'on aide leur effet par des frictions; car alors les *résolvans* mêlés avec le sang, par la pression & le relâchement alternatif des vaisseaux, sont, pour ainsi dire, broyés avec les fluides épaissis. Ainsi, il est constant qu'une légere friction faite avec le bain de vapeur (ayant en même tems donnée les remedes intérieurs les plus *résolvans*), a souvent dissipé des tumeurs aux glandes qu'on croyoit presque indissolubles.

Les *résolutifs* sont 1°. les délayans; 2°. les préparations de sel marin, de sel gemme, de borax, de sel ammoniac, les sels alkalis; soit fixes ou volatils; les acides bien fermentés, & les substances dont ils sont la base, tels que le sel polychreste, le tartre tartarisé, le tartre purgatif de Sennert, la panacea duplicata du duc de Holstein, le nitre antimonié, & le sel de vipere soulé de Tachenius.

Les *résolutifs savonneux* sont les sels volatils spiritueux, aromatiques & huileux; les savons chimiques, qui consistent en huiles distillées, & en alkalis fixes; le savon commun qui est fait avec des huiles tirées sans feu & un alkali fixe; enfin, les préparations de sucs mûrs de fruits d'été. On peut administrer toutes ces choses sous différentes formes pour les maladies chroniques; & à la longue dans des mains habiles, comme dans celles de M. Tronchin, ce sont d'excellens remedes. (*D. J.*)

Résolutifs, adj. *terme de Chirurgie concernant la matiere médicale externe.* Ce sont des médicamens qui ont la vertu de dissiper les humeurs qui embarrassent les parties, & les distendent contre l'ordre naturel. La résolution est la terminaison la plus favorable des tumeurs contre nature. Il n'y a que les tumeurs critiques, qu'il est plus à-propos de faire suppurer, de crainte que l'humeur morbifique rentrant dans le sang, ne se porte sur des parties intérieures où elle seroit moins favorablement placée.

Les humeurs arrêtés dans une partie, ne peuvent se résoudre qu'en rentrant dans la voie de la circulation par le moyen de l'action organique des vaisseaux. Il faut donc, pour obtenir la résolution, que les humeurs soient assez fluides pour reprendre cette voie; & l'on doit exciter l'action des vaisseaux

avec des remedes plus ou moins ſtimulans, ſuivant le degré de tenſion qu'ils ont. Ainſi, dans certains cas où les ſolides ſont tendus & criſpés, il faut avoir recours aux émolliens avant que de ſonger à l'adminiſtration des *réſolutifs;* & il faudra commencer par les plus doux, en les aſſociant d'abord aux émolliens. Dans d'autres cas où l'action organique des ſolides eſt très-foible; on ſe ſert d'abord des *réſolutifs* ſtimulans les plus actifs. En général on ne peut les employer avec connoiſſance de cauſe, qu'ayant égard, comme nous venons de le faire remarquer, aux diſpoſitions relatives des ſolides & des fluides dans chaque eſpece de tumeur, dont on ſe propoſe de procurer la réſolution.

Les *réſolutifs* les plus doux qui poſſedent des parties actives, capables d'atténuer les humeurs, & de donner du reſſort aux vaiſſeaux, joints à des mucilages adouciſſans & émolliens, ſont les fleurs de mélilot, de ſureau, de camomille, de ſafran; les farines de lin, de froment, de ſeigle, d'orobes, de lupins, de féves. Les plantes vulnéraires & légerement aromatiques viennent enſuite: & enfin les aromatiques aſtringens, & tous les remedes corroborans & toniques, qui donnent beaucoup de reſſort aux vaiſſeaux, ſont des *réſolutifs* plus actifs. Le camphre eſt un excellent remede, atténuant, calmant & *réſolutif*. Tous les livres enſeignent la méthode de formuler ces médicamens, & d'en faire des fomentations, des cataplaſmes, *&c.* Les emplâtres fondantes ſont réſolutives, telles que les emplâtres de ciguë, de ſavon, de diabotanum, de vigo, avec ou ſans mercure. Le mercure eſt le plus puiſſant *réſolutif* qu'on connoiſſe: il y a des cas où ſon application en pommade eſt ſeule ſpécifique.

Les ſels alkalis fixes doivent être mis au rang des *réſolutifs* les plus efficaces. On ſait que dans l'uſage intérieur le ſel alkali fixe eſt un puiſſant diurétique & diaphorétique. Ce ſel mis en mouvement par l'action des vaiſſeaux agité ſur les humeurs crues & glutineuſes, & même ſur les ſucs albumineux ou lymphatiques; il les inciſe, les diſſout & les rend plus fluides; il excite l'action des vaiſſeaux, & donne par-là du mouvement aux liquides. On ne peut donc employer de meilleur *réſolutif* que le ſel alkali fixe, pour donner de la fluidité & du mouvement aux humeurs qui ſéjournent dans les vaiſſeaux d'une partie affoiblie, comme dans les anciens œdemes, dans les ulceres avec empâtement, dans les congeſtions qui reſtent à la ſuite des grandes plaies contuſes, telles que celles par armes à feu. On ſe ſert alors avec beaucoup de ſuccès des eaux minérales ſulfureuſes, fournies d'alkalis fixes naturels; ou bien on a recours aux leſſives de cendres de bois ou de plantes qui fourniſſent beaucoup de ſel alkali, comme le ſarment de vigne. Le ſel alkali diſſout dans de l'eau, à la doſe de deux gros ſur pinte, a la même propriété que l'infuſion des cendres dont on vient de parler. On ſe ſert de ces diſſolutions ou de ces leſſives en forme de bains chauds & de douches. *Voyez* Douches.

Tous les alkalis n'ont pas la même activité. Ceux des eaux thermales, c'eſt-à-dire, les alkalis naturels, ſont plus foibles que les artificiels; cependant les eaux minérales ſont de puiſſans *réſolutifs*, parce que ces eaux augmentent beaucoup la vertu de ces ſels.

La diſſipation de l'engorgement eſt le ſigne que la réſolution ſe fait; & dans les tumeurs inflammatoires, elle s'annonce par les rides de la peau ſur la partie tendue. Le recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie, *tome premier*, contient des mémoires inſtructifs ſur les médicamens *réſolutifs*.

Les *réſolutifs* ſeroient ſans effet, ſi l'on n'avoit l'attention de procurer des déplétions convenables qui favoriſent & déterminent la réſolution. *Voyez* Résolution, *Chimie*. (*Y*)

RÉSOLUTION, DÉCISION, ſ. f. (*Synonym.*) la *déciſion* eſt un acte de l'eſprit & ſuppoſe l'examen; la *réſolution* eſt un acte de la volonté, & ſuppoſe la délibération. La premiere attaque le doute, & fait qu'on ſe déclare, la ſeconde attaque l'incertitude, & fait qu'on ſe détermine.

Nos *déciſions* doivent être juſtes pour éviter le repentir; nos *réſolutions* doivent être fermes pour éviter les variations.

Rien de plus deſagréable pour ſoi-même & pour les autres, que d'être toujours *indécis* dans les affaires, & *irréſolu* dans les démarches.

On a ſouvent plus d'embarras & de peine à *décider* ſur le rang & ſur la prééminence, que ſur les intérêts ſolides & réels. Il n'eſt point de *réſolutions* plus foibles que celles que prennent au confeſſional & au lit, le malade & le pécheur; l'occaſion & la ſanté rétabliſſent bien-tôt la premiere maniere de vivre.

Il ſemble que la *réſolution* emporte la *déciſion*, & que celle-ci puiſſe être abandonnée de l'autre; puiſqu'il arrive quelquefois qu'on n'eſt pas encore *réſolu* à entreprendre une choſe pour laquelle on a déja *décidé* la crainte, la timidité, ou quelque autre motif, s'oppoſant à l'exécution de l'arrêt prononcé.

Il eſt rare que les *déciſions*, ayent chez les femmes d'autre fondement que l'imagination & le cœur: en vain les hommes prennent des *réſolutions*; le goût & l'habitude triomphent toujours de leur raiſon. Il y a bien loin d'un projet à la *réſolution*, & de la *réſolution* à l'éxécution.

En fait de ſcience, on dit la *déciſion* d'une queſtion, & la *réſolution* d'une difficulté.

C'eſt ordinairement où l'on *décide* le plus, qu'on prouve le moins; quoiqu'on réponde dans les écoles à toutes les difficultés, on y en *réſout* très-peu. Girard, *Synonymes*. (*D. J.*)

Résolution, & plus communément Solution, *terme de Mathématique*, c'eſt l'énumération des choſes qu'il faut faire pour obtenir ce que l'on demande dans un problème. *Voyez* Problème.

Wolff admet trois parties dans un problème; la *propoſition*, qui eſt proprement ce que nous appellons *problème*; la *réſolution*, & la *démonſtration*. *V.* Proposition.

Dès qu'un problème eſt démontré, on peut le réduire en théorème, dont la *réſolution* eſt l'hypothèſe, & la propoſition la theſe. *Voyez* Théorème.

Voici en général la maniere dont on s'y prend pour réſoudre un problème.

La *réſolution* algébrique eſt de deux eſpeces; l'une s'exerce ſur les problèmes numériques, & l'autre ſur ceux de géométrie.

Pour réſoudre un problème numérique par le moyen de l'algebre, on commence par diſtinguer les quantités connues de celles que l'on cherche; on marque les premieres avec les premieres lettres de l'alphabet, & les ſecondes avec les dernieres. *Voy.* Algebre, Analyse, *&c.*

2°. On forme autant d'équations qu'il y a d'inconnues; quand on ne le peut pas, le problème eſt indéterminé, & l'on peut ſuppoſer à certains égards, des quantités arbitraires qui puiſſent ſatisfaire à la queſtion. Si les équations ne ſont pas contenues dans le problème même, on les trouve par des théorèmes particuliers ſur les équations, les rapports, les proportions, *&c.*

3°. Comme dans une équation les quantités connues ſe trouvent mêlées avec des inconnues, il faut les ſéparer de telle ſorte, que les premiers reſtent ſeules d'un côté, & les ſecondes de l'autre. Cette réduction ſe fait par l'addition, la ſouſtraction, la multiplication, la diviſion, l'extraction des racines, & en élevant les puiſſances à un plus haut degré, ſans détruire pour cela l'égalité.

Quand le problème ſe trouve réduit à une équation où l'inconnue monte au ſecond degré ou davantage; en ce cas, il faut réſoudre l'équation en ſe ſervant des méthodes connues pour en trouver les racines. *Voyez* Racine.

Pour réſoudre un problème géométrique par le moyen de l'algebre, il faut d'abord obſerver exactement les mêmes regles que pour les problèmes numériques. Il y a pluſieurs autres choſes à obſerver: 1°. il faut ſuppoſer le problème réſolu; 2°. il faut examiner le rapport que les lignes de la figure ont entre elles, ſans aucun égard aux quantités connues & inconnues, pour trouver des équations qui naiſſent de ces rapports, & dont la connoiſſance conduit à celle de tout le reſte; 3°. il faut former des triangles ou des rectangles ſemblables, en tirant quelques lignes, s'il eſt beſoin, juſqu'à ce que l'on ait des équations entre les lignes connues & les inconnues. On peut encore mener pluſieurs paralleles & pluſieurs perpendiculaires, joindre des points, & faire des angles égaux.

Si ces moyens ne conduiſent point à une équation, il faut examiner le rapport des lignes d'une autre maniere: il ne ſuffit pas quelquefois de chercher la choſe directement, il faut employer des moyens indirects & détournés.

Après

Après avoir réduit l'équation, il faut en déduire sa construction géométrique; ce que l'on fait en plusieurs manieres, suivant les différentes especes d'équation que l'on peut avoir. *Voyez* CONSTRUCTION. (*E*)

RÉSOLUTION, (*en Physique.*) se dit de la réduction d'un corps en son état originaire & primordial, par la division & séparation de ses parties. *Voyez* DISSOLUTION.

Ainsi l'on dit que la neige se *résout* en eau, un composé en ses parties ou ingrédiens. *Voyez* NEIGE.

L'eau se *résout* en vapeurs par la chaleur, & les vapeurs se *résolvent* en eau par le froid. *Voyez* VAPEUR, CHALEUR, *&c.*

Quelques philosophes modernes, & sur-tout messieurs Boyle, Mariotte, Boerhaave, *&c.* prétendent que l'état naturel de l'eau est d'être glacée; ils en apportent pour raison qu'il faut pour la rendre fluide, un certain degré de chaleur, qui est une cause étrangere & active; au lieu que près du pôle où elle n'est point agitée par cette cause étrangere, elle est toujours glacée & sans fluidité. *Voyez* EAU.

En supposant ce principe, ce seroit parler improprement que d'appeller *résolution*, la réduction de la glace en eau. *Voyez* GELÉE, GLACE, & DÉGEL. *Chambers.*

RÉSOLUTION, (*Médecine.*) on désigne sous ce nom tiré du latin *resolutio*, une des terminaisons ordinaires de l'inflammation. *Voyez ce mot.* Elle a lieu lorsque les symptômes inflammatoires se dissipent insensiblement, sans qu'il reste aucun vice dans la partie: je dis *insensiblement*, pour distinguer la *résolution* de la délitescence qui se fait par la disparition subite des phénomenes qui caractérisent l'inflammation, & par le transport du sang *enflammé* dans une autre partie plus ou moins considérable; dans la *résolution* le sang qui étoit arrêté, accumulé dans les extrémités artérielles engorgées, ou dans les premieres ramifications lymphatiques, reprend peu-à-peu ses routes accoutumées; les vaisseaux resserrés & tendus se dilatent & s'assouplissent; le sang épaissi redevient fluxile, s'il s'étoit égaré dans les vaisseaux séreux, il en est exprimé & rétrogradé dans les vaisseaux sanguins qui s'y abouchent; ou devenu plus fluide, il parcourt tous les ordres décroissans des vaisseaux lymphatiques; les contractions des arteres & l'augmentation du mouvement intestin, sont les premieres causes de la *résolution*. L'impétuosité moderée des humeurs, une certaine souplesse dans les vaisseaux, la légereté de l'engorgement, aident beaucoup à cet effet; le caractere de l'inflammation y concourt; les érésipeles se résolvent plus ordinairement que les phlegmons. Dans ceux-ci le sang est plus épais, l'engorgement plus profond, & la cause est interne: dans ceux-là le sang est très-fluxile, détrempé par la bile ou la sérosité, l'obstruction très-superficielle, dûe pour l'ordinaire plutôt au vice des vaisseaux que du sang, & la suite d'un dérangement extérieur. Les inflammations intérieures, ou plutôt les maladies inflammatoires, ne se résolvent jamais parfaitement; il y a toujours dans l'humeur qui produisoit l'inflammation, un changement, une espece de coction, & une évacuation critique. *V.* INFLAMMATION & MALADIES INFLAMMATOIRES. On trouvera aux mêmes articles tout ce qui regarde les signes d'une *résolution* prochaine; les avantages de cette terminaison, & les moyens de la laisser opérer à la nature; nous y renvoyons le lecteur autant pour éviter une répétition inutile, que pour ménager un tems précieux.

RÉSOLUTION, *terme de Chirurgie*, dissipation des humeurs qui par leur sejour engorgeoient une partie, & y formoient une tumeur contre l'ordre naturel. *Voyez* TUMEUR.

L'action des remedes résolutifs doit être aidée par l'usage des saignées dans les tumeurs inflammatoires, & des atténuans intérieurs, & des purgatifs dans les tumeurs blanches ou lymphatiques. *Voyez* RÉSOLUTIFS. (*Y*)

RÉSOLUTION, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois *décision* d'une question, quelquefois le parti ou la délibération que prend une compagnie ou une personne seule.

Résolution de contrat, est la même chose que *dissolution* ou rescision; c'est l'anéantissement d'une convention. La loi 35 au digeste *de reg. juris*, porte que la *résolution* d'une convention se fait par les mêmes principes qui l'ont formée. *Voyez* CONTRAT, CONVENTION, RESCISION, RESTITUTION, EN ENTIER. (*A*)

RÉSOLUTIONS & PLACARDS, (*Commerce.*) l'on nomme ainsi en Hollande les ordonnances des états-généraux des Provinces-unies, soit pour la police, soit pour la politique, soit enfin pour le commerce. Quelques-uns mettent une différence entre *résolution* & *placard*, regardant la *résolution* comme l'ordonnance même, & le *placard*, comme l'affiche qu'on expose en public, pour faire part aux peuples des reglemens qu'ils doivent observer. *Voyez* PLACARD.

Les principales *résolutions* des états-généraux sur le fait du Commerce, sont celles du 22 Novembre 1720, 11 Février 1721, 15 Octobre, & 31 Décembre 1723; & enfin celle des 25 & 31 Juillet 1725, qui a pour titre *résolution* & *placard* sur la levée des convois & licenten, ensemble la liste des droits d'entrée & de sortie, comme aussi du last-gled ou droit de lestage sur les vaisseaux. *Voyez* CONVOI, LICENTEN, LAST-GLED, LESTAGE.

Cette *résolution* est composée de 254 articles divisés en 18 sections, qui ont chacune leur titre particulier, qu'on peut voir exposé fort amplement dans le dictionnaire de Commerce de Savary.

Ces *résolutions* sont la même chose que ce que nous appellons en France *un tarif*. *Voyez* TARIF.

RÉSOLUTION, (*Dessein.*) un artiste, & sur-tout un dessinateur qui est sûr de ce qu'il fait, n'y va pas à deux fois; du premier coup, il exprime ce qu'il a dans la pensée; il met dans son trait une fermeté qui montre son savoir; & c'est ce qu'on appelle *dessiner avec résolution*. (*D. J.*)

RÉSOLUTOIRE, adj. (*Jurisprudence.*) se dit de ce qui a la vertu de résoudre quelque acte, comme un pacte ou une clause *résolutoire*. *Voyez* RESOLUTION. (*A*)

RÉSOMPTIF, adj. *terme de Pharmacie*; c'est une épithete que l'on donne à une sorte d'onguent qui sert à restaurer & rétablir les constitutions languissantes, & à disposer les corps desséchés à recevoir les alimens. On l'appelle en latin *unguentum resumptivum*. *Voyez* RESTAURATIF, ONGUENT.

RÉSONNANCE, s. f. *en Musique*, c'est le son qui est réfléchi par les vibrations des cordes d'un instrument à corde, ou par l'air renfermé dans un instrument à vent, ou par les parois d'un corps sonore. *Voyez* SON, MUSIQUE, INSTRUMENT. Les voûtes elliptiques & paraboliques résonnent, c'est-à-dire, réfléchissent le son. *Voyez* ÉCHO. Selon M. Dodart, la bouche & les parties qu'elle contient, comme le palais, la langue, les dents, le nez & les levres, ne contribuent en rien au ton de la voix; mais leur effet est grand pour la *résonnance*. *Voyez* VOIX. Un exemple bien sensible de cela, se tire d'un instrument que l'on appelle *trompe de Bearn* ou *guimbarde*, lequel, si on le tient avec la main, & qu'on frappe sur la languette, ne rendra aucun son; mais si on le met entre les dents, & qu'on frappe de même, il rendra un son que l'on entend d'assez loin, surtout dans le bas. (*S*)

RESORTIR, v. n. (*Gram.*) être du ressort. *Voyez* RESSORT.

RESORTIR, v. n. (*Gram.*) sortir de-rechef. *Voyez* SORTIR.

RESOUDER, v. act. (*Gram.*) souder de nouveau. *Voyez* SOUDER & SOUDURE.

RÉSOUDRE, v. act. (*Gram.*) on dit qu'on *résout* une difficulté; qu'on *résout* un problème; *résoudre* un cas de conscience; se *résoudre* à la mort; l'eau se *résout* en vapeurs; *résoudre* un testament, &c.

RESOVIE *ou* RESZOW, (*Géog. mod.*) petite ville de la Pologne, au palatinat de Russie, sur la riviere de Wisoch, avec un château pour sa défense. *long.* 40. 10'. *latit.* 40. 51'. (*D. J.*)

RESOUZE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France. Elle a son cours dans la Bresse, & se decharge dans la Saone, un peu au-dessous de la ville ou bourg de Pont-de-Vaux. (*D. J.*)

RESPECT, s. m. (*Société civile.*) le *respect* est l'aveu de la supériorité de quelqu'un: si la supériorité du rang suivoit toujours celle du mérite, ou qu'on n'eût pas prescrit des marques extérieures de *respect*, son objet seroit personnel, comme celui de l'estime, & il a dû l'être originairement de quelque nature qu'ait été le mérite de mode.

Il y a depuis long-tems deux sortes de *respect*, celui qu'on doit au mérite, & celui qu'on rend aux places, à la naissance; cette derniere espece de *respect*, n'est plus qu'une formule de paroles ou de gestes, à laquelle les gens raisonnables se soumettent, & dont on ne cherche à s'affranchir que par sotise, ou par orgueil

orgueil puéril? Mais en même tems, rien de si triste qu'un grand seigneur sans vertus, accablé d'honneurs & de *respects*, à qui l'on fait sentir à tous momens, qu'on ne les rend, qu'on ne les doit qu'à sa naissance, à sa dignité, & qu'on ne doit rien à sa personne. Heureusement, dit Madame de Lambert, l'amour-propre qui est le plus grand des flatteurs, sait souvent lui cacher son insuffisance. *Duclos*.

Les lettres de Caton me fourniroient sur cette matiere d'autres réflexions bien plus fortes; mais j'aime mieux les supprimer, que de blesser les préjugés reçus, & qu'il importe peut-être de laisser subsister. (*D. J.*)

RESPECT *ou* RÉPIT, (*Commerce.*) terme de commerce de mer usité dans le levant. *Voyez* RÉPIT.

RESPECTIF, adj. (*Jurisp.*) est ce qui se rapporte à chacun, comme des prétentions *respectives*, c'est-à-dire, que chacune des parties a des prétentions contre l'autre. (*A*)

RESPIRATION, s. f. (*Anat. & Physiolog.*) l'action d'attirer & de repousser l'air. *Voyez* AIR.

La *respiration* est un mouvement de la poitrine, par lequel l'air entre dans les poumons, & en sort alternativement. Elle consiste donc en deux mouvemens opposés, dont l'un se nomme *inspiration*, l'autre *expiration*. Pendant *l'inspiration*, l'air entre dans les vésicules des poumons par la trachée-artere; & il en sort de nouveau pendant l'expiration. *Voyez* INSPIRATION & EXPIRATION.

Les principaux organes de la *respiration*, sont les poumons, la trachée-artere, le larynx, *&c.* dont on peut voir la description aux *articles* POUMONS, TRACHÉE, LARYNX.

Maniere dont se fait la respiration. Il faut observer que les poumons hors la poitrine, occupent beaucoup moins d'espace, que lorsqu'ils y étoient renfermés, & cela au moyen de la contraction des fibres musculaires, qui lient ensemble les parties cartilagineuses des bronches. Si lorsqu'ils sont ainsi contractés, on vient à y insérer une nouvelle quantité d'air à-travers la glotte, ils se distendent de nouveau, & occupent un espace égal, ou même plus grand que lorsqu'ils étoient dans la poitrine. *Voyez* MUSCLE.

Il paroît par-là, que les poumons tendent toujours d'eux-mêmes à occuper un espace moindre que celui qu'ils occupoient dans la poitrine, & que pendant la vie de l'homme, ils sont toujours dans un état de dilatation violente; & même dans la supposition qu'ils fussent environnés d'air dans la poitrine, cet air enfermé entre leur membrane externe & la plevre, ne seroit pas aussi dense que l'air ordinaire.

En effet, l'air entre toujours librement dans les poumons; mais celui qui les comprime rencontre un obstacle dans le diaphragme, & ne peut entrer dans la poitrine en une quantité suffisante pour faire équilibre.

Puis donc que dans l'inspiration, l'air entre dans les poumons en plus grande quantité qu'auparavant, il doit les dilater davantage, & surmonter leur force naturelle. Il s'ensuit donc que les poumons sont entierement passifs, & c'est des observations que nous devons apprendre quelle est la nature de ce qui agit.

Pour que l'air s'insinue dans les poumons, il faut que le thorax s'élargisse; alors comme il se trouveroit un vuide dans la cavité du thorax, si les poumons ne suivoient les parois, c'est une nécessité que l'air par sa pesanteur se jette dans les vesicules de la trachée-artere & les gonfle. On peut par-là décider les questions: 1°. les poumons tirent ou sucent l'air: 2°. si l'air n'entre dans les poumons que par l'impulsion qu'il reçoit du thorax. On ne sauroit dire que l'air soit tiré par le poumon, ce seroit une chose aussi ridicule, que si l'on disoit que l'eau qui monte par les pompes, est attirée par les parois des tuyaux. Pour la seconde question, il faut ignorer les premiers principes de la pesanteur des fluides, pour s'y arrêter comme à une difficulté; il est vrai que le thorax pousse l'air qui l'environne, mais cet air par sa seule pesanteur, entre avec force dans les poumons. Il y a un auteur, qui pour faire voir que l'air n'entre pas dans les poumons, parce qu'il est poussé, dit qu'on peut respirer, si l'on prend un tuyau fort long, qui soit fermé par un bout, de telle maniere que l'air n'y puisse pas entrer, quand on aura l'autre extrémité à la bouche; par-là, dit-il, il est évident que l'air n'entre pas dans les poumons, parce qu'il est poussé par le thorax.

Après avoir examiné la cause qui fait entrer l'air dans les poumons, il faut déterminer la quantité d'air qui entre dans ce viscere à chaque inspiration. J'ai pris, dit l'auteur, des *essais de Physique sur l'usage des parties, &c.* de qui tout ceci est tiré, à l'exemple de Borelli: un long tuyau, je l'ai plongé dans un fluide, j'ai tiré ensuite par une inspiration ordinaire l'air contenu dans ce tuyau; alors le fluide est monté & a pris la place de l'air. Or j'ai trouvé que la masse de ce fluide égaloit une masse de douze ou treize pouces cubiques, par conséquent l'air qui est entré dans le poumon, étoit un volume de douze ou treize pouces; mais en faisant réitérer cette expérience par plusieurs personnes, j'en ai trouvé qui n'attiroient que dix pouces d'air, & d'autres jusqu'à seize ou dix-sept pouces; mais toutes ces inspirations étoient de petites inspirations ordinaires, telles qu'elles sont dans un état fort tranquille; de-là il s'ensuit qu'il peut entrer une quantité assez considérable d'air dans le poumon, sans que le mouvement du thorax soit fort sensible. On ne sera donc pas surpris du calcul de Pitcarn, qui a trouvé que si le petit diametre de la poitrine est de quinze pouces, & l'axe de vingt; la capacité de la poitrine sera augmentée de trois pouces cubiques, si le petit axe est augmenté de la centieme partie d'un pouce.

Rien n'est plus difficile à déterminer, que la cause qui oblige les muscles intercostaux à dilater le thorax, & à le laisser resserrer. 1°. M. Pitcarn après Bellini, a regardé les muscles inspirateurs, comme n'ayant pas d'antagonistes. 2°. Il a supposé que tout muscle tendoit à se contracter; en effet, un muscle qu'on partage transversalement, rapproche d'abord de ses attaches ses parties coupées. 3°. De-là, ces grands philosophes ont conclu que les muscles inspirateurs devoient se contracter & élever les côtes, puisqu'ils n'ont pas d'antagoniste qui leur oppose un obstacle, alors le thorax se dilate; mais dans cette dilatation il arrive, selon eux ou leurs sectateurs, deux choses qui sont ensuite cause de l'expiration. 1°. Les fibres musculaires par leur contraction & par plusieurs impulsions, élevent les côtes au-delà du point où elles seroient en équilibre par leur résistance avec l'action des muscles. 2°. L'air qui entre avec rapidité, acquiert plus de force en descendant, & par ses diverses impulsions pousse les côtes au-delà de ce point où seroit l'équilibre dont nous venons de parler. 3°. Après que les côtes ont été poussées au-delà de leur point d'équilibre, le mouvement des causes qui les poussent venant à diminuer, elles se trouvent supérieures en force, alors elles retombent & retrécissent le thorax; mais de même qu'elles étoient montées au-delà du point où elles devoient s'arrêter pour être en équilibre, elles vont aussi en descendant plus loin qu'il ne faut; enfin les muscles intercostaux agissent de nouveau comme auparavant; ainsi la *respiration* ayant une fois commencé, ne doit jamais cesser. Pour renverser ce sentiment, on n'a qu'à demander pourquoi les côtes & les muscles intercostaux ne se mettent pas enfin en équilibre: quelque chose que l'on puisse dire, cela doit arriver.

Baglivi peu content de ce qu'on avoit écrit avant lui, nous a cherché une autre cause de la *respiration*; il nous a dit qu'on s'étoit trompé, parce qu'on avoit toujours pris la cause pour l'effet: on a, dit-il, cru que l'air entroit, parce que le thorax se dilate, & au contraire, le thorax ne se dilate que par l'action de l'air; il en est de même de la poitrine, comme des soufflets perpetuels. Si la *respiration* se fait de cette maniere, d'où vient que si on vient à ouvrir le thorax, le thorax & les poumons s'affaissent, & la *respiration* ne se fait plus: la chaleur interne est cependant assez considérable, puisque l'animal est encore en vie.

Bergerus & quelques autres physiciens ont prétendu trouver la cause des mouvemens alternatifs de la *respiration* dans l'air, qui reste toujours dans les poumons après chaque expiration: cet air échauffé peu-à-peu, oblige, disent-ils, les poumons à se dilater, & leur sert pour ainsi dire d'aiguillon.

Dès qu'un enfant est né, l'air qui entre dans la bouche & dans le nez, le fait d'abord éternuer; met en jeu par cet éternuement, le diaphragme & les nerfs intercostaux.

La capacité de la poitrine venant à augmenter par l'action de ces muscles sur les côtés, *&c.* il resteroit un espace entre la plevre & la surface des poumons, si l'air qui entre dans la glotte ne les distendoit & les rendoit contigus à la plevre & au diaphragme; l'air

l'air dans ce cas preſſe les poumons avec une force égale à la réſiſtance de la poitrine, de ſorte qu'ils demeurent en repos. Le ſang circule moins librement, entre en moindre quantité dans le ventricule gauche du cœur, de même que dans le cerveau & dans ſes nerfs, & le ſang artériel agit avec moins de force ſur les muſcles intercoſtaux & ſur le diaphragme.

Les cauſes qui dilatoient au commencement la poitrine venant à diminuer, les côtes s'affaiſſent, les fibres diſtendues reprennent leur premier état, les viſceres pouſſent de nouveau, le diaphragme reprend ſa contrainte, ce qui diminue la capacité de la poitrine, & oblige l'air à ſortir des poumons; & c'eſt en quoi conſiſte l'*expiration*. Le ſang circulant immédiatement avec plus de viteſſe, ſe porte en plus grande quantité au cerveau & dans les muſcles, les cauſes de la contraction des muſcles intercoſtaux & du diaphragme ſe renouvellent, & l'inſpiration recommence. Voilà la vraie maniere dont ſe fait la *reſpiration*. *Voyez* Cœur.

Les Anatomiſtes diſputent beaucoup ſur les uſages & les effets de la *reſpiration*. Boerhaave veut qu'elle ſerve à perfectionner le chyle, à rendre ſon mélange avec le ſang plus parfait, & à le convertir en ſuc nourricier propre à réparer les pertes que fait le corps. *Voyez* Nutrition.

Borelli veut que la *reſpiration* ſerve principalement à faire que l'air ſe mêle immédiatement avec le ſang dans les poumons afin de former ces globules élaſtiques dont il eſt compoſé, à lui donner ſa couleur, & à le préparer pour la plûpart des uſages de l'œconomie; mais il eſt difficile d'expliquer comment l'air peut ſe mêler avec ce fluide. Il eſt impoſſible que l'air paſſe dans le ſang par les arteres pulmonaires, & on ne ſauroit prouver qu'il le faſſe par les veines des poumons; en effet, cette communication doit être empêchée par l'air qui diſtend les véſicules, & qui comprime les veines dans l'inſpiration, auſſi-bien que par l'humeur gluante qui humecte la membrane qui tapiſſe le dedans de la trachée-artere. A quoi l'on peut ajouter la difficulté que le ſang doit avoir pour paſſer par des pores d'une auſſi grande petiteſſe, & les mauvais effets qu'il produit ordinairement quand il vient à ſe mêler avec le ſang. *Voy.* Pore & Eau. Quant aux argumens dont on ſe ſert pour prouver cette communication, ſavoir, la couleur rouge que le ſang prend dans les poumons, & la néceſſité abſolue dont eſt la *reſpiration* pour la conſervation de la vie, ils ne ſont point ſi convainquans, qu'on ne puiſſe en trouver d'autres pour expliquer ces deux effets. *Voyez* Sang.

D'autres, comme Sylvius, Etmuller, *&c.* prétendent que la *reſpiration* ſert à rafraichir le ſang qui paſſe tout bouillant du ventricule droit du cœur dans les poumons, au moyen des particules froides & nitreuſes dont il s'impregne, & qu'elle ſert de refrigérent. *Voyez* Refrigérent.

Mayow & d'autres aſſurent qu'un des grands uſages de la *reſpiration* eſt de chaſſer avec l'air les vapeurs fuligineuſes dont le ſang eſt rempli; & quant à l'inſpiration, ils prétendent qu'elle ſert à communiquer au ſang un ferment nitro-aërien, auquel les eſprits animaux & le mouvement muſculaire doivent leur origine.

Le docteur Thurſton refute tous ces ſentimens, & prouve que la *reſpiration* ne ſert qu'à faire paſſer le ſang du ventricule droit du cœur dans le gauche, & à effectuer par ce moyen la circulation. *Voyez* Circulation.

C'eſt au défaut de circulation que l'on doit attribuer la mort des perſonnes que l'on pend, qui ſe noyent ou qui s'étranglent; auſſi-bien que celle des animaux que l'on enferme dans la machine pneumatique. *Voy.* Vuide.

Il rapporte une expérience faite par le docteur Croon devant la ſociété royale, lequel ayant étranglé un poulet, au point de ne lui laiſſer aucun ſigne de vie, le reſſuſcita de nouveau en ſoufflant dans ſes poumons par la trachée-artere, & en leur rendant leur premier jeu. Une autre expérience de la même eſpece, eſt celle du docteur Hook, qui, après avoir pendu un chien, lui coupa les côtes, le diaphragme & le pericarde, auſſi-bien que le ſommet de la trachée-artere pour pouvoir y introduire le bout d'un ſoufflet, & qui, en ſoufflant dans ſes poumons, le fit reſſuſciter & mourir auſſi ſouvent qu'il voulut.

Le docteur Drake confirme non-ſeulement cet uſage de la *reſpiration*, il le pouſſe encore plus loin, le regardant comme la vraie cauſe de la diaſtole du cœur, que Borelli, ni Lower, ni Cowper n'ont point expliquée comme il faut. *Voyez* Diastole.

Il fait voir que le poids de l'atmoſphere eſt le vrai antagoniſte de tous les muſcles qui ſervent à l'inſpiration ordinaire, & à la contraction du cœur. Comme l'élévation des côtes ouvre un paſſage au ſang, & lui donne le moyen de pénétrer dans les poumons, de même quand elles s'abaiſſent, les poumons & les vaiſſeaux ſanguins ſe reſſerrent, & le ſang eſt pouſſé avec force par la veine pulmonaire dans le ventricule gauche du cœur; cela joint à la compreſſion générale du corps par le poids de l'atmoſphere, oblige le ſang à monter dans les veines, après que l'impulſion que le cœur lui a imprimée, a ceſſé, & force le cœur à paſſer de l'état de contraction qui lui étoit naturel, dans celui de dilatation. *Voyez* Cœur.

La dilatation & la contraction réciproque des dimenſions ſuperficielles du corps qui ſuivent la *reſpiration*, ſont ſi néceſſaires à la vie, qu'il n'y a aucun animal, pour imparfait qu'il ſoit, en qui elles n'exiſtent.

La plûpart des poiſſons & des inſectes ſont dénués de poumons & de côtes mobiles, ce qui fait que leur poitrine ne peut point ſe dilater; mais la nature a remédié à ce défaut par un méchaniſme analogue: les poiſſons, par exemple, ont des ouies qui font l'office des poumons, & qui reçoivent & chaſſent alternativement l'eau, par le moyen de quoi les vaiſſeaux ſanguins ſouffrent les mêmes altérations dans leurs dimenſions, que dans les poumons des animaux les plus parfaits. *Voyez* Ouies.

Les inſectes n'ayant point de poitrine, ou de cavité ſéparée pour loger le cœur & les poumons, ont ces derniers diſtribués dans toute l'étendue de leur corps, & l'air s'y inſinue par pluſieurs ſoupiraux auxquels ſont attachées autant de petites trachées qui envoient des branches à tous les muſcles & à tous les viſceres, & paroiſſent accompagner les vaiſſeaux ſanguins dans tout le corps, de même que dans les poumons des animaux les plus parfaits. Par cette diſpoſition le corps de ces petits animaux s'étend à chaque inſpiration, & ſe reſſerre pendant chaque expiration, de ſorte que les vaiſſeaux ſanguins ſouffrent une viciſſitude d'extenſion & de compreſſion. *Voyez* Insecte.

Le fœtus eſt le ſeul animal qui ſoit exempt de la néceſſité de reſpirer; mais pendant tout le tems qu'il eſt enfermé dans la matrice, il ne paroît avoir qu'une vie végétative, & il mérite à peine d'être mis au nombre des animaux. On doit plutôt le regarder comme une greffe, ou une branche de la mere. *Voyez* Fœtus.

Lois de la reſpiration. Comme ces lois ſont de la derniere importance pour l'intelligence parfaite de l'œconomie animale, il ne ſera pas inutile de ſupputer ici la force des organes de la *reſpiration*, auſſi-bien que celle de la preſſion de l'air ſur ces mêmes organes. Il faut obſerver qu'en ſoufflant dans une veſſie, on éleve un poids conſidérable par la ſeule force de l'haleine; car ſi l'on prend une veſſie d'une figure à-peu-près cylindrique, que l'on attache un chalumeau à une de ſes extrémités, & un poids à l'autre, en ſorte qu'il raſe la terre, on ſoulevera par une inſpiration douce un poids de ſept livres & par une inſpiration plus forte un poids de vingt-huit livres. Maintenant la force avec laquelle l'air entre dans ce chalumeau eſt égale à celle avec laquelle il ſort des poumons; de ſorte qu'en déterminant une fois la premiere, il ſera facile de connoître celle avec laquelle il pénetre dans la trachée-artere. La preſſion de l'air ſur la veſſie eſt égale à deux fois le poids qu'elle peut lever, à cauſe que la partie ſupérieure de la veſſie étant fixe, réſiſte à la force de l'air autant que le poids qui eſt attaché à l'autre extrémité. Puis donc que l'air preſſe également de tous côtés, la preſſion entiere ſera à celle de ſes parties qui preſſe ſur l'orifice du tuyau, comme toute la ſurface de la veſſie eſt à l'orifice du tuyau; c'eſt-à-dire, comme la ſurface d'un cylindre dont le diametre eſt, par exemple, de quatre pouces, & l'axe de ſept, eſt à l'orifice du tuyau.

Si donc le diametre du tuyau eſt o. 28, & ſon orifice o. 616, la ſurface du cylindre ſera 88; il s'enſuit donc que 88: o. 616 :: 14, le double du poids à lever eſt à o. 098, qui eſt preſque deux onces; & en levant le plus grand poids, eſt environ de ſept onces.

Telle eſt donc la force avec laquelle l'air eſt chaſſé par la trachée-artere dans l'expiration. Maintenant

ſi l'on conſidere les poumons comme une veſſie, & le larynx comme un tuyau, la preſſion ſur l'orifice de la trachée-artere, lorſque l'air eſt chaſſé dehors, ſera à la preſſion ſur les poumons, comme toute la ſurface de ces derniers à l'orifice de la trachée-artere.

Suppoſons, par exemple, que le diametre du larynx ſoit 5, ſon orifice ſera 0. 19. Suppoſons encore que ces deux lobes des poumons ſoient deux veſſies ou ſpheres, dont les diametres ſont chacun de ſix pouces, leurs ſurfaces ſeront chacune de 113 pouces, & la preſſion ſur le larynx ſera à la preſſion ſur toute la ſurface externe, comme 0. 19 à 226, c'eſt-à-dire, comme 1 à 1189. Si donc la preſſion ſur le larynx, dans la reſpiration ordinaire, eſt de deux onces, la même preſſion ſur toute la ſurface externe des poumons ſera de 148 livres; & la plus grande force, la preſſion ſur le larynx étant de 7 onces, ſera égale à 520 liv. Mais les poumons ne ſont point comme une veſſie vuide, où l'air ne preſſe que ſur la ſurface, car ils ſont remplis de véſicules, ſur la ſurface de chacune deſquelles l'air preſſe comme il le feroit ſur une veſſie vuide. Il faut donc pour connoître la preſſion entiere de l'air, déterminer auparavant les ſurfaces internes des poumons.

Suppoſons pour cet effet que les branches de la trachée-artere occupent la troiſieme partie des poumons, que l'autre tiers ſoit rempli de vaiſſeaux, & le reſtant de véſicules, ſur leſquelles nous ſuppoſons que ſe fait la principale preſſion. Les deux lobes des poumons contiennent 226 pouces cubiques, dont le tiers, ſavoir 75 pouces cubiques eſt rempli de véſicules. Que le diametre de chaque véſicule ſoit un $\frac{1}{50}$ d'un pouce, la ſurface ſera de 00156, & la ſolidité de 00000 43. Si l'on diviſe 75 par cette ſomme, qui eſt l'eſpace qu'occupent les véſicules, le quotient donnera 17441860 pour le nombre de véſicules contenues dans les deux lobes des poumons. Ce nombre étant multiplié par 001256, qui eſt la ſurface d'une véſicule, donnera la ſomme des ſurfaces de toutes les véſicules, ſavoir, 21906, 976 pouces. Il ſuit donc que la preſſion ſur le larynx ſera à la preſſion ſur toute la ſurface des poumons, come 0. 19 à 21606, 976, & par conſéquent, ſi dans une expiration ordinaire la preſſion ſur le larynx eſt équivalente à deux onces, la preſſion ſur toute la ſurface interne des poumons ſera de 14411 livres, & la plus grande force de l'air en reſpirant, en ſuppoſant la preſſion ſur le larynx de ſept onces, ſera de 50443 livres peſant. Quoique ce poids paroiſſe prodigieux, il faut faire attention que la preſſion ſur chaque partie de la ſurface des poumons égale à l'orifice du larynx, n'eſt pas plus grande qu'elle l'eſt ſur le larynx, & que ces poids immenſes naiſſent de la vaſte étendue des ſurfaces des véſicules ſur leſquelles il eſt néceſſaire que le ſang ſe répande dans les plus petits vaiſſeaux capillaires, afin que chaque globule de ſang puiſſe recevoir, pour ainſi dire, immédiatement toute la force & l'énergie de l'air, & être diviſé en autant de particules qu'il eſt néceſſaire pour la ſecrétion & la circulation.

Cela ſuffit pour nous faire comprendre la raiſon méchanique de la ſtructure des poumons; car, puiſqu'il faut que tout le ſang du corps y paſſe pour ſentir l'effet de l'air, & que cela ne peut ſe faire que le ſang ne ſe diſtribue dans les plus petits vaiſſeaux capillaires, il faut que les ſurfaces ſur leſquelles ils ſont répandus ſoient proportionnées à leur nombre, & c'eſt à quoi la nature a admirablement bien pourvu par la ſtructure admirable des poumons.

Si la peſanteur de l'air étoit toujours la même, & que le diametre de la trachée-artere & le tems de chaque expiration fuſſent égaux en tout, cette preſſion ſur les poumons ſeroit toujours la même; mais comme nous trouvons par le barometre qu'il y a trois pouces de différence entre la plus grande & la plus petite peſanteur de l'air, ce qui eſt la dixieme partie de ſa plus grande gravité, il doit y avoir de même la différence d'un dixieme de ſa preſſion ſur les poumons en différens tems; car les forces de tous les corps qui ſe meuvent avec la même viteſſe, ſont comme leur peſanteur. *Voyez* Barometre.

Les perſonnes aſthmatiques doivent s'appercevoir viſiblement de cette différence, ſur-tout ſi l'on conſidere qu'elles reſpirent plus fréquemment, c'eſt-à-dire que chaque expiration ſe fait en moins de tems; car reſpirant la même quantité d'air dans la moitié moins de tems, la peſanteur de l'air ſur les poumons doit être de 57648 livres, dont le dixieme eſt 5764: par conſéquent les perſonnes ſujettes à l'aſthme, lors de la plus grande élévation ou deſcente du barometre, doivent ſentir une différence dans l'air égale à plus d'un tiers de ſa preſſion dans la *reſpiration* ordinaire. *Voyez* Asthme, Tems.

Si la trachée eſt petite & ſon orifice étroit, la preſſion de l'air augmente dans la même proportion que ſi le tems de l'expiration étoit plus court; & de-là vient que le ton grêle de la voix paſſe toujours pour un ſigne pronoſtic de conſomption: on ſait qu'il provient du peu d'étendue du larynx ou de la trachée, qui fait que l'air preſſe avec plus de force ſur les poumons, qu'il frappe à chaque expiration les vaiſſeaux avec tant de force qu'ils rompent à la fin, d'où s'enſuit un crachement de ſang. *Voyez* Phthisie.

Respiration, (*Medecine ſémeiotiq. Patholog.*) ce n'eſt pas ſeulement dans les maladies qui affectent immédiatement quelque partie de la poitrine, que la *reſpiration* eſt altérée; il en eſt peu d'autres qui n'entraînent avec elles un dérangement plus ou moins conſidérable dans l'exercice de cette importante fonction, ſur-tout quand le mal parvenu à ſon dernier période rapproche ſa victime de l'éternelle nuit; les maladies du bas-ventre ont ſur elle une influence plus prompte & plus aſſurée; ces effets n'ont pas de quoi ſurprendre celui qui ſait que la *reſpiration*, une des fonctions maîtreſſes du corps humain, & peut-être celle qui donne le branle à toutes les autres, exige, pour être bien exercée, non-ſeulement l'action conſtante & bien proportionnée de toutes les parties de la poitrine, mais encore le concours réciproque & ſimultané de la plûpart des organes du bas-ventre, que ſon reſſort principal eſt le diaphragme, pivot ſur lequel roulent preſque tous les mouvemens de la machine, centre où ils viennent ſe concentrer; qu'ainſi la correſpondance uniforme de toutes les parties du corps eſt néceſſaire pour ſon intégrité, & qu'enfin il faut pour le mouvement de tous les organes qui y ſervent, une juſte diſtribution de forces.

1°. Les parties de la poitrine ſont immédiatement affectées dans les pleuréſies, péripneumonies, phthiſies, empyèmes, aſthmes, hydropiſies de poitrine & du péricarde, vomiques, tubercules, *&c.* dans les polypes du cœur & des gros vaiſſeaux, dans les anévriſmes qui ont le même ſiege, dans les palpitations, *&c.* auſſi toutes ces maladies ont-elles pour ſymptome eſſentiel une vice quelconque de la *reſpiration*.

2°. Parmi les maladies du bas-ventre, celles qui ont pour effet plus ordinaire, & pour ſymptome plus familier un dérangement dans la *reſpiration*, ſont l'inflammation du foie, de l'eſtomac, de la rate, les obſtructions conſidérables de ces viſceres, les diſtenſions venteuſes ou autres de l'eſtomac & du colon, les digeſtions lentes & difficiles, les inquiétudes ou les reſſerremens, comme on dit de l'orifice de l'eſtomac, ſuite fréquente des chagrins, d'une terreur ſubite, d'une joie imprévue, *&c.* les bleſſures du bas-ventre, & ſurtout des muſcles abdominaux, les collections d'humeurs dans cette cavité qui empêchent le diaphragme de s'applanir, *&c.*

3°. Les maladies particulieres au diaphragme, la paraphrénéſie, les bleſſures de cet organe, & les affections qu'il partage avec les autres parties, alterent d'une maniere très-ſenſible la *reſpiration*; ſon action eſt ſurtout empêchée par les paſſions d'ame, par les contentions trop grandes & trop continuées. La *reſpiration* eſt dans tous ces ſujets plus ou moins gênée. Il ſemble que les derniers occupés à d'autres choſes oublient de reſpirer, leur *reſpiration* eſt de même que dans ceux qui delirent, grande & rare.

4°. Les maladies, ſoit aigues, ſoit chroniques, qui affectent indiſtinctement tout le corps, dérangent la *reſpiration*, ſoit en troublant l'uniformité de la circulation, ſoit en occaſionnant une diſtribution inégale de forces, ſoit enfin en privant les organes de la *reſpiration*, ainſi que toutes les parties du corps, de la quantité de forces néceſſaires; on peut dans cette claſſe ranger d'abord toutes les fievres, enſuite les maladies nerveuſes, & enfin les maladies cachectiques, & les derniers momens des autres maladies de quelque eſpece qu'elles ſoient, tems auquel la nature épuiſée laiſſe tous les organes dans un affaiſſement & une inexercice mortels.

On diſtingue pluſieurs ſortes de *reſpirations* vicieuſes, ou qui s'éloignent de l'état naturel; 1°. la *reſpiration* grande qui ſe manifeſte par une dilatation plus

con-

considérable du thorax; 2°. la *respiration* petite, ainsi appellée, lorsque la poitrine ne se dilate pas suffisamment; 3°. la *respiration* difficile qui s'exerce avec beaucoup de gêne & des efforts sensibles; la *respiration* sublime & droite, ou l'orthopnée en sont des variétés & des degrés; 4°. la *respiration* fréquente; 5°. celle qui est rare, lorsque l'inspiration & l'expiration se succedent à des intervalles ou trop courts ou trop longs; 6°. la respiration chaude; 7°. celle qui est froide; ces différences sont fondées sur la qualité de l'air expiré; 8°. la *respiration* inégale où les deux tems n'ont pas entr'eux dans une juste proportion; 9°. enfin la *respiration* sonore, accompagnée de bruit, de soupir ou de ralement.

Un danger plus ou moins pressant accompagne toujours ces dérangemens dans la *respiration*, & ils sont toujours d'un mauvais augure quand ils surviennent dans le courant des maladies aiguës. La *respiration* libre, naturelle & réguliere est le signe le plus certain de guérison; lorsqu'elle se soutient dans cet état, quoique les autres signes soient fâcheux, quoique le malade paroisse dans un danger pressant, on peut être tranquille, il en réchappera. La liberté de la *respiration*, dit Hippocrate, annonce une issue favorable dans toutes les maladies aiguës, dont la crise se fait dans l'espace de quarante jours. *Prognost. lib.* Mais aussi ce seul signe mauvais doit épouvanter le médecin; en vain les autres signes paroitroient bons, il auroit tort de s'y fier; il se méprendra sûrement, s'il néglige les lumieres que lui fournit l'état contre nature de la *respiration;* les présages qu'on peut en tirer, varient, & suivant l'espece de maladie, & suivant la nature du dérangement de cette fonction; ils seront beaucoup plus assurés, lorsqu'ils seront soutenus par le concours des autres signes que le médecin prudent ne doit jamais perdre de vue, afin d'établir sur leur ensemble un prognostic incontestable.

La *respiration* grande n'est point pour l'ordinaire mauvaise; elle marque beaucoup de facilité & d'aisance dans les mouvemens des organes; elle indique quelquefois, suivant l'expression de Galien, chaleur dans la poitrine, & surabondance d'excrémens fuligineux, & pour lors elle est ordinairement plus précipitée. La *respiration* qui est en même tems grande & rare, est un signe de délire présent ou prochain, & par conséquent d'un mauvais augure, comme le prouvent les observations rapportées par Hippocrate dans ses épidémies, de Philiscus de Silene, de la femme de Dromeade & d'un jeune homme de Mélibée. La *respiration* petite est beaucoup plus fâcheuse que la grande. Elle dénote évidemment un grand embarras de la poitrine, des obstacles dans les organes du mouvement, ou bien une douleur vive dans quelqu'une des parties voisines; c'est ainsi qu'un pleurétique pressé par un point de côté très-vif, retient, autant qu'il peut, sa *respiration*, & tâche de rendre ses inspirations petites, parce qu'il s'est apperçu qu'elles augmentoient la vivacité de sa douleur; souvent alors la fréquence des inspirations supplée le défaut de grandeur, & l'on voit la *respiration* s'accélérer, à mesure qu'elle devient plus petite; dans cet état elle indique, suivant Hippocrate, l'inflammation & la douleur des parties principales: & ce présage est d'autant plus assuré, & en même tems fâcheux, que la *respiration* petite succede à une grande *respiration;* si la fréquence n'augmente pas en même tems que la petitesse, ou ce qui est encore pis, si elle est en même tems rare & petite, c'est un signe mortel qui dénote la foiblesse extrème de la nature. Il n'est pas rare alors d'observer l'haleine de ces malades froide: ce qui ajoute encore au danger de cette *respiration*.

Le danger attaché à la *respiration* difficile varie suivant les degrés; lorsque la difficulté de respirer est légere, & dans les maladies où elle doit toujours se rencontrer, telles que la pleurésie, l'hépatitis, *&c.* elle ne change rien au danger que courent ces malades; mais si elle est jointe au délire, elle annonce la mort; une simple difficulté de respirer, ou dyspnée, qui éveille en sursaut les malades pendant la nuit, est, suivant les observations de Baglivi & de Nenter, un signe avant-coureur ou diagnostic d'une hydropisie de poitrine; lorsque la difficulté de respirer est au point que tous les muscles de la poitrine, des épaules, & quelques-uns des bras & du cou, sont obligés de concourir à la dilatation du thorax, & mettent toutes ces parties dans un mouvement continuel, & qu'en même tems les ailes du nez sont alongées & dans un resserrement & une dilatation alternative, le malade est très-mal; rarement il revient de cet état; le danger est encore plus pressant, lorsqu'il est obligé de se tenir droit ou assis pour pouvoir respirer, & que dans toute autre situation il est prêt à suffoquer. *Voyez* ORTHOPNÉE.

La *respiration* chaude ou fiévreuse & fuligineuse, comme Hippocrate l'appelle, est un signe de mort, suivant cet auteur, moins certain cependant que la *respiration* froide; elle indique un mouvement violent des humeurs, & une inflammation considérable des poumons. La *respiration* froide est la plus funeste de toutes, & on ne l'observe jamais que dans ceux qui sont sur le point de mourir. On ne voit point de malades réchapper après l'apparition de ce signe pernicieux. *Hippoc. épidém. lib. VI. sect. IV. cap. xxvij.* Il n'est personne qui ne sente que c'est alors une preuve évidente que le froid de la mort s'est répandu jusque dans les poumons, & que dans quelques instans il ne restera plus dans la machine de chaleur ou de vie. C'est aussi un très-mauvais signe que la *respiration* inégale qui a lieu lorsque les mouvemens d'inspiration & d'expiration ne se répondent pas en force, en grandeur & en vitesse, lorsque l'un est foible & l'autre fort, l'un petit & l'autre grand. Il en est de même de la *respiration* interrompue qui n'en est qu'une variété.

On peut distinguer deux especes principales de *respirations* sonores; dans l'une, le bruit qui se fait entendre au gosier, imite le bouillonnement de l'eau, ou le son que rend le gosier des personnes qui se noyent; c'est ce qu'on appelle *rale, ralement* ou *respiration* stertoreuse; nous avons exposé à l'*article* RALE le danger attaché à cette sorte de *respiration*, nous y renvoyons le lecteur; l'autre espece est celle qu'on appelle *luctueuse, suspirieuse*, chaque expiration est un soupir; cette *respiration* ou indique un grand embarras dans les poumons, une cause assez considérable de malaise & d'inquiétude, ou plus souvent elle est une suite d'une extrème sensibilité, de l'attention continue qu'on fait à son état, & qui en augmente le danger. Hippocrate regarde en général la *respiration* luctueuse comme un très-mauvais signe dans les maladies aiguës, *aphor. liv. lib. VI.* J'ai cependant vu très-souvent cette *respiration* chez des femmes vaporeuses, & qui réchappoient très-bien de la maladie dont elles étoient attaquées; ainsi il me semble qu'on ne doit pas s'effrayer de ce symptome, lorsqu'il se rencontrera chez ces personnes délicates, qui s'affectent si facilement, & qui sont bien-aises de ne pas laisser ignorer aux personnes qui les soignent, jusqu'où va l'excès de leur souffrance. Il semble qu'elles ne veuillent pas se donner la peine de respirer comme il faut. *(m)*

RESPONSADOUZ, *voyez* TAPEÇON.

RESPONSIVE, (*Jurisprud.*) terme de pratique usité en certains lieux, pour désigner une piece d'écriture faite en réponse à d'autres. On dit que ces écritures sont *responsives* à celles du... *Voyez* RÉPONSE. (*A*)

RESPUBLICA, (*Littérat.*) la plûpart des villes de l'Italie, des Gaules, de l'Espagne, *&c.* dont il est fait mention dans les inscriptions antiques, se servoient de ce nom de *respublica*, en parlant d'elles-mêmes. Aussi les anciens n'attachoient point au mot *respublica* les mêmes idées que nous attachons à celui de *république*; ils entendoient tout simplement par *respublica civitas*, la communauté: cela est si vrai qu'il y avoit même des bourgs & des villages, qui ayant obtenu le droit que nous appellons le droit de *commune*, formoient dès-lors des *respublicæ*. Nous pourrions en alléguer plusieurs exemples; mais pour abréger, nous nous contenterons de l'autorité de Festus: *sed ex vicis partim habent* rempublicam, *partim non habent*, &c. (*D. J.*)

RESSAC, s. m. (*Marine.*) c'est le choc des vagues de la mer qui se déploient avec impétuosité contre une terre, & qui s'en retournent de même.

RESSAUT, s. m. (*Archit.*) c'est l'effet d'un corps qui avance ou recule plus qu'un autre, & n'est plus d'alignement ou de niveau, comme un socle, un entablement, une corniche, *&c.* qui regne sur un avant-corps & arriere-corps. On dit qu'un escalier fait *ressaut* lorsque la rampe d'appui n'est pas de suite, & qu'elle *ressaute* aux retours, comme au grand escalier du palais royal à Paris. *Daviler.* (*D. J.*)

RESSAUTER, v. act. (*Gramm.*) c'est sauter derechef. *Voyez* SAUTER & SAUT.

RESSÉANT, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de celui qui a une demeure fixe dans un lieu. Ainſi quand on demande une caution *reſſéante*, c'eſt demander une caution domiciliée dans le lieu. *Voyez* CAUTION. (*A*)

RESSEL, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne dans le Palatinat de Warmie, aux confins de l'Ermland, près du lac de Zain. Je ne ſache pas qu'elle ait jamais produit d'autre homme de lettres que (Joſſe) Villic, médecin & littérateur, qui a donné dans ce dernier genre un dialogue latin des ſauterelles, & un petit ouvrage *de zitto, ſuccino*, &c. Il a publié un commentaire anatomique, *Argentorati* 1754, *in*-8°. & un traité *de urinis*, Baſil. 1582, *in*-8°. Il mourut d'apopléxie en 1552, à 51. ans. (*D. J.*)

RESSEMBLANCE, ſ. f. (*Logiq. Métaphyſ.*) relation de deux choſes entr'elles, formée, par l'opération de l'eſprit. Quand l'idée qu'on s'eſt faite d'un objet s'applique juſte à un autre, ces deux objets ſont appellés *ſemblables*. Ce nouveau nom qu'ils reçoivent indique ſimplement que l'idée qui repréſente l'un, repréſente auſſi l'autre; car cela ne prouve point que la *reſſemblance* ſoit réellement dans les objets, mais cela veut dire que la relation de *reſſemblance* eſt dans l'eſprit. (*D. J.*)

RESSEMBLANCE, (*Peinture.*) conformité entre l'imitation de l'objet & l'objet imité. On dit attraper la *reſſemblance* d'une perſonne. C'eſt un talent qui ſemble être indépendant de l'étude; on voit de fort mauvais peintres l'avoir juſqu'à un certain point; & de beaucoup plus habiles à tous autres égards à celui-là leur être inférieurs.

RESSENTI, adj. (*Archit.*) épithete du contour en renflement d'un corps plus bombé ou plus fort qu'il ne doit être, comme, par exemple, le contour d'une colonne fuſelée. Moins le renflement des colonnes eſt ſenſible, & plus il eſt beau; comme on peut au contraire juger de ſon mauvais effet lorſqu'il eſt trop *reſſenti*, ainſi qu'aux colonnes corinthiennes du portail de l'égliſe des filles de Ste Marie, rue S. Antoine à Paris. *Daviler*. (*D. J.*)

RESSENTIMENT, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt ce mouvement d'indignation & de colere qui s'éleve en nous, qui y dure & qui nous porte à nous venger ou ſur le champ ou dans la ſuite d'une injuſtice qu'on a commiſe à notre égard. Le *reſſentiment* eſt une paſſion que la nature a placée dans les êtres pour leur conſervation. Notre conſcience nous avertit qu'il eſt dans les autres comme en nous, & que l'injure ne les offenſe pas moins que nous. C'eſt un des caracteres les plus évidens de la diſtinction que nous faiſons naturellement du juſte & de l'injuſte. La loi qui ſe charge de ma vengeance a pris la place du *reſſentiment*, la ſeule loi dans l'état de nature. Plus les êtres ſont foibles, plus le *reſſentiment* eſt vif & moins il eſt durable; il faut qu'il ſoit vif dans la guêpe pour inſpirer la crainte de l'irriter; il faut qu'il ſoit paſſager en elle, pour qu'il ne la conduiſe pas à ſa perte.

RESSERREMENT, ſ. m. (*Médecine.*) ſe dit des pores de la peau, des inteſtins, des vaiſſeaux du corps. Cet état des parties ſolides a différens effets, ſelon les parties qu'il attaque, il marque en général un tempérament ſec, robuſte & beaucoup d'élaſticité dans les fibres: c'eſt ce qui fait que les perſonnes robuſtes, tels que les gens de la campagne, les ouvriers, les crocheteurs & autres en qui le travail & l'habitude d'un exercice continué ont augmenté les roideurs des fibres, ſont pour l'ordinaire d'un tempérament reſſerré, cette conſtitution eſt une marque de ſanté & d'une grande vigueur dans tous les organes; mais alors il faut que le *reſſerrement* ſoit reſtraint à ſes juſtes bornes, & que la nature n'en ſouffre point. S'il eſt trop grand, on doit employer les émolliens, les relâchans, les adouciſſans, les aqueux & autres remedes qui peuvent ôter aux fibres leur rigidité, produiſant ſouvent dans toutes les parties la même aſtriction qu'au ventre & aux inteſtins, ce qui occaſionneroit une ſuppreſſion des ſecrétions.

Mais le *reſſerrement* doit être regardé comme un remede, & une indication à remplir dans le relâchement en général, dans le dévoiement, les hémorrhagies & toutes les parties, & les différentes ſortes de flux, & les maladies qui ont pour cauſe la laxité: les auteurs ne parlent point de cette indication générale, qui eſt cependant réelle & eſſentielle dans la plûpart des maladies. *Voyez* LAXITÉ, DÉVOIEMENT *ou* DIARRHÉE.

RESSIF *ou* RÉCIF, ſ. m. (*Marine.*) terme de l'Amérique, chaîne de rochers qui ſont ſous l'eau.

RESSORT, ſ. m. *en Phyſique*, ſignifie l'effort que font certains corps pour ſe rétablir dans leur état naturel, après qu'on les en a tirés avec violence en les comprimant ou en les étendant. Les Philoſophes appellent cette faculté *force élaſtique* ou *élaſticité*. *Voy.* ÉLASTIQUE & ÉLASTICITÉ.

Reſſort, ſe dit auſſi quelquefois du corps même qui a du *reſſort*; c'eſt dans ce ſens qu'on dit un *reſſort* d'acier, bander un *reſſort*, &c.

M. Bernoulli a démontré dans ſon diſcours *ſur les lois de la communication du mouvement*, que ſi un corps mû avec une certaine viteſſe peut fermer ou bander un *reſſort*, il pourra avec une viteſſe double, fermer ou bander quatre *reſſorts* ſemblables & égaux chacun en force, ou fermer neuf avec une viteſſe triple, ſeize avec une viteſſe quadruple, & ainſi de ſuite, ſelon les quarrés des viteſſes. On trouve, dans les *mémoires de l'académie de* 1728, un écrit de M. Camus, où il entre dans un grand détail ſur le mouvement d'un corps accéleré ou retardé par des *reſſorts*. On peut voir auſſi pluſieurs propoſitions curieuſes ſur les *reſſorts* dans la piece de M. Jean Bernoulli le fils ſur la lumiere, qui a remporté le prix de l'académie des Sciences de Paris 1736. (*O*)

RESSORT *de l'air*, eſt la même choſe que ſa force élaſtique. *Voyez* AIR & ÉLASTICITÉ.

RESSORT, grand *reſſort*, moule à *reſſort* de grilles, parties du métier à bas. *Voy.* BAS AU MÉTIER.

RESSORT, (*grand*) *terme d'Arquebuſier*, c'eſt un morceau de fer de la longueur de quatre pouces, qui eſt employé par en-bas de la largeur d'un pouce; cette partie finit par une petite oreille plus plate, qui eſt percée d'un trou où ſe place une vis qui attache le grand *reſſort* au corps de platine. La partie la plus longue eſt encore reployée en-deſſous en demi-cercle, & forme une mâchoire qui ſe poſe dans la noix, & qui, quand elle eſt tendue, fait agir fortement ce grand *reſſort* ſur la noix, & la force de revenir d'où elle eſt partie en faiſant ſortir la gachette hors le cran de tente.

Reſſort de batterie, c'eſt un *reſſort* fait à-peu-près comme le *reſſort* de gachette, au lieu qu'il eſt reployé en-deſſous, & eſt aſſujetti au corps de platine en-dehors avec une vis à tête ronde, & qui excede un peu. Ce *reſſort* eſt placé derriere la batterie & un peu au deſſous, de façon que le talon de la batterie appuie deſſus: ce *reſſort* ſert pour aſſujettir la batterie, & la faire reſter ſur le baſſinet & pour lui donner de l'élaſticité.

Reſſort de gachette, c'eſt un petit morceau de fer aſſez délié, reployé en-deſſus. La partie de deſſus, qui eſt la plus courte, eſt plate par le bout, & percée d'un trou où ſe poſe une vis qui aſſujettit ce *reſſort* à demeure. Il eſt placé en-dedans du corps de platine au-deſſus de la gachette, & ſert pour la tenir en reſpect & pour la contraindre à reſter engrenée dans les dents de la noix. *Voyez les Pl.*

RESSORT, (*Coutel.*) c'eſt la partie d'acier qui eſt renfermée entre les deux côtés du manche du couteau, & qui fait en-haut la fonction de *reſſort* contre le talon de la lame qu'elle tient ouverte ou fermée à diſcrétion.

RESSORT *de cadran*, (*Horlogerie.*) nom que les Horlogers donnent à un *reſſort* qui ſert à retenir le mouvement d'une montre dans ſa boîte. C'eſt la premiere choſe qui ſe préſente dans la plûpart des montres lorſqu'on les ouvre, il eſt fixé à la platine des piliers au deſſous de la roue de champ; tantôt il eſt bleui, tantôt il eſt poli; il retient le mouvement dans la boîte au moyen d'une partie ſaillante, que l'on appelle la *tête*, & qui s'avance deſſous le filet intérieur de la bâte, ſur lequel la platine des piliers vient s'appuyer lorſque le mouvement eſt dans ſa boîte, à-peu-près comme le pene d'une ſerrure dans la gâche: ſa queue eſt cette petite partie qui déborde un peu le cadran vers les ſix heures & que l'on pouſſe un peu pour ouvrir la montre, parce que par ce moyen on dégâge la tête de deſſous le filet de la bâte. Autrefois on faiſoit tous les *reſſorts* de cadran de cette façon, mais comme le mouvement étoit ſujet dans les ſecouſſes à ſortir de ſa boîte, on en a imaginé d'une autre conſtruction, que l'on appelle *en verou* ou *à couliſſe*.

T, dans les Pl. d'Horlogerie, repréſente la tête de ce *reſſort* vue en-dedans de la gâche, & *T*, *autre fig.* le même *reſſort* vû du côté du cadran, *r c* eſt un *reſſort* qui pouſſe continuellement le verou *c T*, auquel il donne ſon nom de *c* en *T*. Il appuie contre la cheville

ville *c* adapté à la tête *T*, comme on le voit *fig.* 46, *n°.* 2, par ce moyen cette tête eſt toujours pouſſée en-dehors de la platine; & lorſque le mouvement eſt dans la boite, elle va s'engager ſans le filet de la bâte, comme nous l'avons dit plus haut. Les *fig.* 46, *nos.* 1, 2, 3, 4, repréſentent les différens développemens des parties de ce *reſſort*; *x* eſt ce que l'on appelle la *croix*, dont l'extrémité 1 déborde le cadran & forme une eſpece de petit bec, que l'on pouſſe avec le doigt pour ouvrir la montre.

Ressort, s'emploie plus ordinairement dans les arts pour ſignifier un morceau de métal fort élaſtique, qu'on emploie dans un grand nombre de différentes machines, comme montres, pendules, ſerrures, fuſils, &c. pour agir ſur une piece & la faire mouvoir par l'effort qu'il fait pour ſe détendre; pour cet effet, une des extrémités du reſſort s'appuie ordinairement ſur la piece à faire mouvoir, tandis que l'autre eſt fixément attachée à quelque partie de la machine; ces *reſſorts* ſont quelquefois de laiton très-écroui, mais communément ils ſont de fer forgé ou d'acier trempé & un peu revenu ou recuit, pour qu'ils ne caſſent pas.

Les horlogers en emploient de pluſieurs ſortes, auxquels ils donnent ordinairement le nom de la piece qu'ils font mouvoir; ainſi *reſſort* du marteau, de la détente, du guide-chaîne, &c. ſignifie le *reſſort* qui fait mouvoir le marteau, ou la détente, ou le guide-chaîne, &c.

Pour qu'un *reſſort* ſoit bien fait, il faut qu'il ſoit trempé & revenu bleu, de façon qu'il ne ſoit pas aſſez dur pour caſſer, ni aſſez mou pour perdre facilement ſon élaſticité; il faut de plus que ſon épaiſſeur, ſa longueur, & l'eſpace que lui fait parcourir, en le bandant, la piece qu'il fait mouvoir, ayent un certain rapport entre elles pour qu'il ſoit liant & que ſa bande n'augmente pas dans une trop grande proportion: il faut de plus que ſon épaiſſeur aille en diminuant juſqu'au bout, afin que toutes ſes parties travaillent également lorſqu'il eſt tendu.

De tous les ouvrages d'horlogerie, ceux où l'on emploie le plus de *reſſorts* ſont les répétitions de toutes eſpeces, & les montres ou pendules à trois ou quatre parties.

Ressort ou *grand reſſort*, ſe dit de celui qui eſt contenu dans le barillet ou tambour d'une pendule à *reſſort* ou d'une montre, & qui ſert à produire le mouvement de l'horloge; c'eſt une lame d'acier trempée, polie, revenue bleue, fort longue, & courbée en ligne ſpirale; ſa largeur eſt un peu moindre que la hauteur du barillet, & il a deux fentes ou deux yeux à ſes extrémités, pour qu'il puiſſe s'attacher aux crochets du barillet & de ſon arbre. On ne voit le plan *fig.* 48. *Pl.* 10. *de l'Horlogerie*.

Ce *reſſort* étant hors du barillet s'ouvre & ſe développe par ſa ſeule élaſticité, & occupe une ſurface beaucoup plus grande que celle du barillet, de ſorte qu'il faut une certaine force pour le bander & pour l'y faire entrer, d'où il ſuit qu'y étant, il eſt déja dans un état de compreſſion, quoiqu'il ne ſoit cependant pas encore bandé. L'extrémité *C* du reſſort reſtant fixe, il eſt clair que ſi l'on tourne l'autre bout *X*, de *X* vers *K*, on le bandera; ainſi lorſque le *reſſort* eſt dans le barillet & l'arbre auſſi, comme il eſt ſuppoſé dans la *fig.* 49 *B*, que ſes deux yeux ſont engagés dans les crochets du barillet & de ſon arbre, il eſt clair que celui-ci étant fixe, ſi l'on fait tourner le barillet, on bandera le *reſſort*, & que la même choſe arrivera ſi le barillet étant fixe, on tourne l'arbre.

Pour concevoir donc comment ce *reſſort* met en mouvement toute la montre en faiſant tourner le barillet, il faut remarquer que le barillet étant dans la cage, la roue de vis-ſans-fin *V*, *fig.* 49, qui entre à quarré ſur la tige de l'arbre du barillet, s'engage par les dents dans la vis-ſans-fin *C*, *fig.* 42. de ſorte que l'arbre devient fixe & ne peut tourner qu'autant qu'on fait mouvoir la roue au moyen de cette vis-ſans-fin. L'arbre étant ainſi immobile, il eſt évident, par ce que nous avons dit plus haut, que ſi l'on tourne le barillet, on bandera le *reſſort*, & c'eſt préciſément ce qui arrive lorſque l'on monte la montre; car la chaîne étant enveloppée ſur le barillet & y tenant par une de ſes extrémités, & par l'autre à la fuſée, on ne peut faire tourner celle-ci ou remonter la montre, qu'on ne faſſe en même-tems paſſer la chaîne ſur la fuſée, tourner le barillet, & par conſéquent bander le *reſſort*. Le *reſſort* ainſi bandé tend à faire retourner la fuſée en arriere, mais celle-ci, à cauſe de l'encliquetage, ne pouvant tourner en ce ſens ſans faire tourner auſſi la grande roue avec elle, cette derniere communique ſon mouvement au pignon dans lequel elle engrene, & ainſi de ſuite. Cette action du *reſſort* ſur la fuſée, comme nous venons de l'expliquer, ſeroit bien ſuffiſante pour faire marcher la montre; mais comme on a vû, *article* Fusée, que l'action du *reſſort* tranſmiſe au rouage au moyen de la fuſée, doit être toujours uniforme, & qu'il faut pour cet effet que ſon diametre, dans un point quelconque, ſoit en raiſon inverſe de la force par laquelle le *reſſort* agit dans ce même point, il s'enſuit que la force du *reſſort* étant *o*, lorſqu'on commence à monter la montre, il faudroit que la briſe de la fuſée fût infinie; pour ſuppléer donc à cela, voici comme on s'y prend: la chaîne accrochée à la fuſée & au barillet, étant enveloppée ſur ce dernier; au moyen de la vis-ſans-fin on fait tourner l'arbre du barillet d'un tour plus ou moins; or le barillet étant fixe, puiſqu'il eſt retenu par la chaîne qui tient à la fuſée, il s'enſuit que par-là on bandera le *reſſort* de la même quantité dont on aura tourné l'arbre, c'eſt-à-dire, d'un tour plus ou moins, &c. & par conſéquent que de quelque petit arc qu'on tourne la fuſée, le *reſſort* étant bandé d'un tour & du petit arc dont la chaîne aura fait tourner le barillet par ce mouvement, ſa force ſera aſſez conſidérable pour que la baſe de la fuſée étant d'une certaine grandeur, ſon action par cette baſe puiſſe être en équilibre avec celle qu'il a dans les autres points: cette quantité dont le *reſſort* eſt ainſi bandé avant qu'on monte la montre, s'appelle parmi les horlogers *la bande*, ainſi ils diſent que *la bande du reſſort* eſt de $\frac{1}{2}$ de $\frac{3}{4}$ de 1 tour, &c. pour dire qu'on a bandé le *reſſort* de cette quantité, en tournant l'arbre de barillet, &c.

Pour peu qu'on faſſe attention à la forme du *reſſort*, *fig.* 48, on voit qu'à meſure qu'on le bande, en faiſant mouvoir ſon extrémité de *X* vers *K*, les hélices ou lames *X*, *L*, &c. vont toujours en s'approchant les unes des autres & que par conſéquent lorſqu'une fois elles ſe touchent, il eſt impoſſible de le bander davantage; le nombre des tours que peut faire le point *K*, avant que les lames du *reſſort* ſe touchent, s'appellent *les tours du reſſort*, ainſi ſi l'arbre du *barillet* étant fixe l'on peut faire tourner le barillet ſix tours, juſqu'à ce que les lames du *reſſort* ſe touchent, on dit que le *reſſort* fait ſix tours, & qu'il eſt plus ou moins bandé ſelon qu'il s'en faut plus ou moins de tours qu'il ne ſoit dans cet état. Plus le *reſſort* eſt bandé, plus toutes ſes parties ſont dans une grande contraction, & par conſéquent plus il eſt ſujet à caſſer, c'eſt pourquoi les habiles horlogers obſervent qu'il ne le ſoit jamais trop; l'expérience leur a appris qu'il faut pour cela que la montre étant montée juſqu'au haut, il s'en faille encore aux environs d'un tour que le *reſſort* ne ſoit bandé à ſon dernier degré, c'eſt-à-dire que s'il fait par exemple ſix tours il ne ſoit bandé que de cinq, le tour qui reſte s'appelle la *leſſe*. Voici comme ils s'en aſſurent: monter une montre n'étant, comme nous l'avons dit à l'*article* Fusée, que faire paſſer la chaîne de deſſus le barillet ſur la fuſée, il s'enſuit que le *reſſort* eſt toujours bandé d'un nombre de tours égal à celui des tours dont la chaîne s'enveloppe ſur le barillet, & par conſéquent que ces tours dépendent du rapport qui eſt entre le diametre de la fuſée & celui du barillet; ainſi la premiere étant fort groſſe, la chaîne deviendra alors beaucoup plus longue, & en conſéquence fera beaucoup de tours ſur le barillet: or comme ces tours de la bande du *reſſort* ſont en même quantité, il faudra donc qu'il en faſſe auſſi beaucoup de plus, comme le *reſſort* doit avoir un tour de bande plus ou moins & que lorſque la montre eſt montée juſqu'au haut, il ne doit pas être bandé tout au haut, & que, comme on vient de le dire, il doit y avoir au moins un tour de *leſſe*, il s'enſuit que le *reſſort* doit faire au moins deux tours de plus que la chaîne n'en fait ſur le barillet, ainſi celle-ci faiſant ordinairement $3\frac{1}{2}$ tours, le *reſſort* en fait $5\frac{1}{2}$. Au reſte que ce ſoient là les proportions que l'on obſerve ordinairement dans les montres, ces proportions varient ſelon les tours de la fuſée & pluſieurs autres circonſtances. Une autre raiſon qui empêche de bander le *reſſort* trop haut, c'eſt que ſa force devenant très-conſidérable, la fuſée de-

deviendroit trop petite par en haut, ce qui augmenteroit beaucoup le frottement ſur ſes pivots; on conçoit bien que ſi la lame du *reſſort* eſt plus épaiſſe, il en aura plus de force, mais auſſi que le nombre de tours qu'il fera dans le barillet ſera moins conſidérable, & qu'au contraire ſi la lame eſt plus mince, le reſſort fera plus de tours, mais qu'il ſera moins fort. Il arrive quelquefois cependant que le *reſſort* étant trop long par rapport au barillet dans lequel il eſt contenu, il ne fait pas autant de tours qu'il en feroit s'il étoit plus court; alors on le rogne.

Pour qu'un *reſſort* ſoit bien fait, il faut que ſon épaiſſeur aille un peu en diminuant d'un bout à l'autre; que la lame n'en ſoit pas trop épaiſſe, & qu'il ne ſoit ni trop long ni trop court; dans le premier cas, le *reſſort* étant dans le barillet, ſes lames ſont ſujettes à ſe toucher & à ſe frotter, dans le ſecond il eſt ſujet à ſe caſſer, parce qu'elles ſouffrent une trop grande tenſion, il eſt ſur tout de la plus grande conſéquence que les lames ne ſe frottent point, parce que 1°. ces frottemens diminuent de la force du *reſſort*; & 2°. qu'ils empêchent qu'on puiſſe égaler la fuſée avec la même préciſion, & que cette égalité ne ſoit de durée, parce que les frottemens de ces lames variant continuellement changent les forces du *reſſort* dans les différens points où ces lames ſont en action, & par conſéquent le rapport de ces forces avec les rayons de la fuſée par leſquels elles agiſſent.

Tout ce que nous venons de dire des qualités que doit avoir un *reſſort*, s'applique également à ceux des pendules. Dans les pendules où nous nous ſervons rarement de fuſées; pour éviter que les différences des forces du *reſſort* dans le haut & dans le bas ne ſoient trop ſenſibles, on lui fait faire un peu plus de tours qu'il ne ſeroit néceſſaire; & au moyen d'un remontoir, on ne ſe ſert que de ceux qui ſont les plus égaux. *Voyez* REMONTOIR.

Les Anglois ſont encore aujourd'hui ceux qui ſont les meilleurs *reſſorts* pour les montres.

RESSORT SPIRAL, ou ſimplement *ſpiral*, ſignifie *parmi les Horlogers* un petit *reſſort* courbé en ligne ſpirale, & attaché par une de ſes extrémités à l'arbre du balancier, & par l'autre à la platine de deſſus. *Voyez la figure 52. Pl. de l'Horlogerie*, où ce *reſſort* eſt repréſenté attaché en *P* au piton, & en *V* à l'arbre du balancier.

Ce *reſſort* ſert à donner aux montres une juſteſſe infiniment ſupérieure à celle qu'elles tireroient du ſimple balancier. Cette découverte ſi importante pour l'Horlogerie, s'eſt faite dans le ſiecle paſſé; ce fut en 1675 que les premieres montres à *reſſort ſpiral* parurent pour la premiere fois à Paris & à Londres. On ſeroit fort embarraſſé de dire préciſément qui en eſt l'inventeur, car le docteur Hooke, M. Huyghens, l'abbé Hautefeuille, s'en diſputerent tour-à-tour la gloire: il y eut même quelque choſe de ſingulier dans cette conteſtation, c'eſt que M. Huyghens fut également attaqué par ces deux ſavans, comme s'il leur avoit enlevé leur découverte. Nous tâcherons en en rapportant l'hiſtoire, d'éclaircir cette diſpute, qui juſqu'ici a été fort embrouillée, & de faire voir la part que ces trois ſavans ont dans cette invention.

M. Huyghens au commencement de l'année 1675, publia dans le *journal des Savans* la découverte de ſa montre à *reſſort ſpiral*, & il en préſenta une de cette conſtruction à M. de Colbert; comme il étoit fort bien en cour, il obtint bientôt un privilege pour ces ſortes de montres; mais ayant voulu le faire entériner au parlement, l'abbé de Hautefeuille s'y oppoſa. En vain M. Huyghens allégua-t-il pluſieurs raiſons pour ſa défenſe, entr'autres qu'*ayant remarqué que les vibrations des branches d'une pincette ſont iſochrones, il avoit penſé, en réfléchiſſant ſur cette expérience, que l'application d'un* reſſort *au balancier en rendroit les vibrations plus juſtes*: cet abbé fit ſi bien par ſes repréſentations & par les preuves qu'il donna du droit qu'il avoit ſur cette invention, que M. Huyghens fut obligé de renoncer à l'entérinement de ſon privilege. Une des plus fortes raiſons que l'abbé de Hautefeuille allégua contre lui, c'eſt que plus d'un an auparavant, ſavoir en 1674, il avoit lû un mémoire à l'académie dont il avoit encore le certificat, où il étoit queſtion de l'application d'un *reſſort* au balancier des montres, pour en régler les vibrations. Il eſt vrai que ce *reſſort* étoit droit, mais c'étoit avoir fait le plus grand pas que d'avoir penſé à régler les vibrations du balancier par celles d'un *reſſort*; voici comment cela ſe faiſoit.

Sur le plan ſupérieur du balancier, proche de ſa circonférence, étoit fixé un petit cylindre percé d'un trou ſemblable à celui de la tête d'une aiguille; à-travers ce trou paſſoit le *reſſort*, qui étoit droit & fixé ſur le coq à l'oppoſite du cylindre de façon que le balancier par ſon mouvement le plioit tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; par ce moyen ſes vibrations étoient réglées par celles du *reſſort*.

En même tems que la montre de M. Huyghens paroiſſoit à Paris, celle du docteur Hooke auſſi à *reſſort ſpiral*, faiſoit grand bruit à Londres; ce docteur ayant oui parler de ce qui ſe paſſoit ici, fit tout ſon poſſible pour s'aſſurer la propriété de cette découverte. Il ſoutint que M. Huyghens en avoit été inſtruit par M. Oldenbourg, ſecrétaire de la ſociété royale de Londres. Ce dernier ayant appris, par une lettre du chevalier Moray, en quoi à-peu-près elle conſiſtoit, il avançoit que ce ſecrétaire auroit été d'autant plus porté à le faire, qu'il étoit ſon ennemi déclaré; mais malgré tout ce que M. Hooke put dire, il ne put prouver que M. Huyghens eut pris de lui cette idée: & M. Oldenbourg ſe juſtifia par deux mémoires *n°. 118. & 129 des Tranſ. philoſ.* de ce qu'il lui imputoit, & il y ajouta même une déclaration du conſeil de la ſociété royale, qui aſſuroit qu'il n'avoit jamais abuſé de ſa correſpondance. Ce qui fait beaucoup en faveur du docteur Hooke, c'eſt que pendant toute cette diſpute on ne lui conteſta pas la découverte du *reſſort ſpiral*, mais ſeulement que M. Huyghens eût pris cette idée de lui: auſſi on peut dire qu'il y avoit des droits qui ſemblent inconteſtables, car dans ſa vie faite par Richard Waller, ſecrétaire de la ſociété royale de Londres, on trouve, 1°. qu'immédiatement après le rétabliſſement de Charles II. ſur le trône d'Angleterre, il communiqua à mylord Brounker, à l'illuſtre Boyle, & au chevalier Moray, une montre avec *un reſſort appliqué à l'arbre du balancier pour en regler le mouvement*; 2°. que ces MM. furent ſi ſatisfaits de cette découverte, qu'ils lui conſeillerent de demander un privilege, dont le projet fut auſſi-tôt formé par le chevalier Moray; projet dans lequel on trouve la deſcription de cette montre, écrite de la propre main de ce chevalier; 3°. que vers ce même tems il y eut une eſpece de contrat dreſſé entre ces MM. par lequel on régloit la part que M. Hooke auroit dans le gain que l'on tireroit de cette invention, ſi l'on parvenoit à obtenir le privilege; enfin, qu'en Septembre 1665, plus de dix ans auparavant que la montre de M. Huyghens parût, le chevalier Moray, comme nous l'avons dit plus haut, expliquoit dans une lettre à M. Oldenbourg, la découverte de M. Hooke, lui marquant qu'*il appliquoit un* reſſort *à l'arbre du balancier des montres*.

Il paroit par tout ceci, 1°. que l'abbé Hautefeuille penſa le premier en France à régler les vibrations du balancier par celle d'un *reſſort* droit; idée qu'il ne tenoit que de ſon génie, cet abbé n'ayant aucune correſpondance avec les ſavans d'Angleterre; 2°. que M. Huyghens profitant de la découverte de cet abbé, changea la figure de ce *reſſort* de droite en ſpirale, & qu'il l'appliqua à l'arbre du balancier; 3°, que malgré qu'on puiſſe ſoupçonner M. Huyghens d'avoir eu quelque connoiſſance de ce que le docteur Hooke avoit fait en Angleterre dans ce genre, on ne peut rien prouver à ce ſujet. Enfin, que ce docteur a réellement inventé le *reſſort ſpiral*, ce qu'il y a d'autant plus lieu de croire, qu'il avoit de grandes vûes, qu'il étoit fort inventif, ſur-tout en fait de machines, & qu'il a beaucoup travaillé à perfectionner l'Horlogerie, ayant inventé des échappemens qui ſont encore aujourd'hui des meilleurs que l'on emploie dans les pendules. *Voyez* ECHAPPEMENT *&* MACHINE A FENDRE.

C'étoit, comme nous l'avons dit, avoir fait un grand pas que d'avoir penſé à régler les vibrations du balancier par celles d'un *reſſort*, de quelque figure qu'il ſoit; mais le *reſſort* droit de l'abbé Hautefeuille avoit un défaut eſſentiel, en ce que dans les différens arcs de vibration du balancier, il agiſſoit par des leviers plus ou moins avantageux, ce qui détruiſoit leur iſochroniſme, les plus grandes vibrations étant toujours les plus lentes. Un autre défaut, mais beaucoup moins important, c'eſt que ce reſſort frottoit dans le trou au-travers duquel il paſſoit. Par le *reſſort* formé en ligne ſpirale, & appliqué à l'arbre du balancier, on évite ces deux défauts; il n'eſt plus queſtion du frottement du *reſſort* dans ſon trou, & il agit toujours par un même levier: de plus, il devient plus long

long & sa force plus active; on est en état de disposer les choses de maniere à régler la montre plus facilement (*voyez* Rosette); enfin on diminue extrèmement le frottement des pivots, car chaque partie des spires sollicitant le balancier à se mouvoir dans différens sens, il en nait un équilibre dans leurs forces qui fait que ses pivots sont comme flottans au milieu de leurs trous, & que lorsque par une cause quelconque ils sont portés d'un côté ou d'autre dans ces trous, le frottement est toujours moindre qu'il ne seroit s'il n'y avoit pas de *ressort*.

Ce qui donne aux montres à *ressort spiral* un si grand avantage sur celles qui n'en ont pas, c'est que sans aucune force étrangere, ce *ressort* joint au balancier l'entretient en vibration pendant un tems assez considérable, savoir une minute & demie au-moins, comme il est facile de l'expérimenter: par ce moyen le moteur n'étant obligé de restituer que ce qui se perd du mouvement qu'il imprime au balancier, ses inégalités & celles du rouage au moyen duquel il agit, ne se font sentir sur les vibrations du régulateur qu'en raison du peu de mouvement restitué dans chacune d'elles. Or les vibrations libres du balancier joint au *ressort spiral* se faisant, comme on le verra bientôt, dans des tems sensiblement égaux, soit qu'elles soient grandes, soit qu'elles soient petites, il en doit évidemment résulter une grande régularité dans la montre.

Pour rendre ceci plus sensible, supposons que dans une montre bien réglée le moteur influe comme 1 dans les vibrations du balancier, & le *ressort spiral* comme $4+\frac{1}{3}$ (on verra par la suite que ma supposition ne s'écarte pas du vrai dans les montres bien faites). Si on diminue la force motrice de moitié, le balancier qui faisoit ses vibrations à l'aide d'une force équivalente à $5+\frac{1}{3}$, les fera comme s'il étoit mû par un *ressort* dont la force égalât $4+\frac{1}{2}+\frac{1}{3}$; car la force 1 du moteur a été réduite à la moitié, le *ressort spiral* qui influe comme $4+\frac{1}{3}$ est resté le même, & les vibrations, si ce *ressort* agissoit tout seul, s'acheveroient toutes en des tems égaux. Ainsi l'aiguille des minutes, par exemple, dont le mouvement comme il est expliqué *article* Montre, dépend absolument de la vitesse avec laquelle le balancier fait ses vibrations, au lieu de parcourir sur le cadran 60 minutes dans une heure, retardera dans l'exemple rapporté, seulement comme si la force motrice produisant seule les vibrations, avoit été diminuée d'un huitieme ou à peu-près.

Il n'en sera pas de même, si le *ressort* spiral est retranché; alors la force motrice toujours à-peu-près uniforme, agissant seule, ne pourra diminuer de moitié sans que les vibrations du régulateur ne soient produites par une force une fois plus petite; si l'on doute de la vérité de ce raisonnement, il sera facile de s'en assurer par les expériences suivantes qui ont été répétées plusieurs fois.

On prendra une montre ordinaire, bien faite & bien reglée, on la remontera tout en-haut, ensuite on débandera le *ressort* par la vis sans fin ou l'encliquetage (*Voyez* Vis sans fin & Encliquetage) destiné à cet usage, jusqu'à ce que la même force environ qui étoit au plus grand tour de la fusée, *voyez* Fusée, se trouve au plus petit; il en résultera une diminution de force motrice égale à $\frac{2}{5}$ environ, & la montre retardera de trois minutes par heure.

On rebandera ensuite le grand *ressort* au point où il l'étoit auparavant, & on fera marcher la montre sans *ressort* spiral; on trouvera alors que l'éguille des minutes, au lieu de faire le tour du cadran dans une heure, n'en fera que les $\frac{27}{60}$, ou qu'elle ne parcourra que 27 minutes; mais si l'on détend le grand *ressort* comme ci-devant, l'éguille ne parcourra que 19 minutes dans le même tems d'une heure. On voit delà que dans ce dernier cas, le *ressort* étant débandé de la même quantité, le mouvement de la montre en est retardé de près d'un tiers, au lieu qu'avec le *ressort* spiral, la même opération n'a produit un retard que d'un vingtieme.

On s'étonnera, sans doute, qu'une montre allant vingt-six ou vingt-sept minutes par heure sans le secours de son *ressort* spiral, & soixante dans le même tems avec ce *ressort*. *Voyez* Echappement (*Description de l'échappement ordinaire*) c'est-à-dire que les vibrations n'étant accélérées dans ce dernier cas que d'un peu plus de moitié, le succès soit pourtant si différent dans les deux expériences précédentes; on ne sera peut-être pas moins surpris que j'aie dit ci-devant, que le spiral influoit plus de quatre fois davantage dans les vibrations du balancier. En effet, il semble d'abord que la promptitude des vibrations étant 26 par supposition pour la rendre égale à 60; la puissance totale à l'aide de laquelle le balancier se meut, devroit seulement augmenter d'une quantité égale à la différence qui regne entre 60 & 26; on trouve la solution de ces difficultés dans l'*article* Forces vives; on y trouvera démontré par la théorie & par l'expérience, qu'une masse quelconque qui se meut ou fait des vibrations à l'aide d'une puissance accélératrice, ne peut en achever un même nombre dans un tems une fois plus court, sans être mue ou aidée par une force quadruple; qu'enfin la promptitude des vibrations d'une masse est toujours comme la racine quarrée des forces accélératrices, par lesquelles elle est entretenue en mouvement.

Quoique la courbe spirale soit la plus simple, la plus naturelle & la meilleure qu'on puisse donner au *ressort* réglant des montres; plusieurs variations auxquelles elles sont encore sujettes lui ayant été faussement attribuées, quelques personnes ont fait diverses tentatives pour changer la forme de ce *ressort*. M. de la Hire, conseille, *Mém. de l'acad. ann.* 1700. de le plier en ondes; mais sans parler des autres défauts de cette forme du *ressort*, il est évident qu'elle en a un très-considérable, puisque comme dans celle de l'abbé Hautefeuille, le balancier n'est pas toujours poussé par un levier constant, effet qui ne peut avoir lieu qu'au moyen d'un *ressort* dont la forme soit approchante de la circulaire.

Il se présente ici une question assez intéressante sur l'attache du *ressort* spiral. Dans la pratique ordinaire, ou selon la méthode de M. Huyghens, son extremité intérieure est fixée sur une virole qui tient à frottement sur l'axe du balancier, & l'extérieure est adaptée à la platine au moyen d'un petit tenon; ne seroit-il pas mieux d'attacher l'extremité extérieure du *ressort* à l'un des rayons du balancier, & l'intérieure sur une virole étrangere au régulateur, & tournante à frottement sur un canon au centre du coq? Le balancier n'acquerroit-il pas par ce moyen plus de liberté, & ne lui épargneroit-on pas beaucoup de frottement sur ses pivots? Je l'ai long-tems soupçonné, mais l'expérience m'a fait voir que, toutes choses d'ailleurs égales, une montre alloit toujours le même train, qu'il n'y survenoit aucun changement, soit que l'on attachât son *réssort* de l'une ou de l'autre façon, & qu'enfin le régulateur n'avoit pas plus de liberté dans un cas que dans l'autre. Il faut donc s'en tenir à la méthode ordinaire.

Recherches sur l'isochronisme des vibrations du ressort *spiral uni au balancier*. La grande utilité du *ressort* spiral dans les montres étant bien constatée, nous pouvons examiner une question qui a jusqu'ici embarrassé, non-seulement d'habiles artistes, mais encore les plus illustres Physiciens & Géometres; on demande si abstraction faite des frottemens, des résistances de l'air & de la masse du *ressort*, les vibrations du balancier joint au *ressort* spiral sont isochrones & d'égale durée, ou si elles different en tems, selon qu'elles sont plus ou moins grandes.

La raison suivante qu'on allegue assez souvent pour prouver l'isochronisme en question ne peut, selon moi, former une preuve complete. „ Dans les „ corps sonores frappés ou pincés avec plus ou „ moins de force, les tons restent, dit-on, tou- „ jours les mêmes; cependant ils haussent ou bais- „ sent sensiblement par les plus petits changemens „ dans la durée des vibrations qui les produisent; „ la différente étendue de ces vibrations n'influe „ donc point sur les tems dans lesquels elles s'ache- „ vent. Or, continue-t-on, un balancier joint à un „ *ressort* est analogue à une corde de clavessin quand „ l'un ou l'autre vibre; c'est toujours une masse mue „ à l'aide d'une force élastique: donc, conclut-on, „ le balancier aidé du *ressort* fait ses réciprocations „ en des tems parfaitement égaux.

Ce raisonnement ne prouve autre chose, sinon que toutes les vibrations d'un corps à *ressort* sont à très-peu-près isochrones, l'oreille n'étant certainement pas assez délicate pour appercevoir les petites diffé-

différences qui pourroient arriver dans les tons; d'ailleurs, M. de Mondonville a trouvé *que dans un inſtrument le ton d'une corde pouvoit monter d'un demi ton, lorſqu'on la tenoit fort lâche, quoique la gradation obſervée en renflant & adouciſſant le ſon rende ordinairement cette différence inſenſible à l'oreille.* Voyez la *diſſertation* de M. Ferrein *ſur la formation de la voix, Mém. de l'Acad. royale des Scienc. ann.* 1741. il faut donc quelque choſe de plus précis pour nous convaincre de l'iſochroniſme en queſtion, c'eſt ce qu'on trouvera dans les expériences que je vais rapporter.

Avant de paſſer à ces expériences, nous rapporterons les deux principes ſuivans, & nous démontrerons une propoſition qui nous aidera à tirer des conſéquences ſûres de ces expériences; ces deux principes ſont, 1°. *que tout corps réſiſte autant pour acquérir une quantité de mouvement quelconque, que pour la perdre lorſqu'il l'a acquiſe*, voyez INERTIE; 2°. *qu'un* reſſort *ne ceſſe d'être comprimé par un corps en mouvement qui le ſurmonte, que quand la viteſſe totale de ce corps eſt éteinte*; pour prouver ce dernier principe, nous ferons avec M. Trabaud le raiſonnement ſuivant.

Tant que la viteſſe avec laquelle un corps ſurmonte un *reſſort* eſt d'une grandeur finie, quelque petite qu'elle ſoit, ſa force eſt aſſez grande pour comprimer le *reſſort* déja bandé, car ce *reſſort* étant une force preſſante ſans mouvement, & infiniment inférieure à une force en mouvement; il eſt comparable à cet égard à une force accélératrice, telle qu'eſt la peſanteur, laquelle ne peut donner une viteſſe finie que dans un tems fini, un *reſſort* bandé ne peut donc pas réſiſter à une force d'une grandeur finie qui lui eſt appliquée juſqu'au point de la détruire ſans être comprimé.

Propoſition. Deux corps égaux *A* & *C*, employeront un même tems à parcourir les différens eſpaces *AE*, *CE*, ſi les forces qui les pouſſent dans tous les points de la ligne ſont proportionnelles aux diſtances du terme *E* où elles le ſont tendre.

Démonſtration. Dans le premier inſtant du mouvement, *A* étant par ſuppoſition une fois plus diſtant de *E*, eſt ſelon l'hypothèſe pouſſé par une force double, & parcourt un eſpace une fois plus grand; dans le ſecond, ſi la force accélératrice ceſſoit d'agir, ce corps poſſédant une viteſſe uniforme, double de celle avec laquelle *C* ſe meut, il parcourroit par ce ſeul mouvement un eſpace une fois plus grand; or la force produit encore un effet double ſur ce même corps; car s'il eſt une fois plus éloigné de *E*, les deux mobiles ayant parcouru dans le premier inſtant des eſpaces proportionels aux lignes *AC*, *CE*; donc les viteſſes de *A* ſeront doubles dans le ſecond inſtant. On verra par le même raiſonnement, que recevant toujours des viteſſe proportionnelles aux diſtances à parcourir, & parcourant dans tous les inſtans des eſpaces qui ſont comme leur éloignement de *E*, les deux corps arriveront en même tems à ce point, il en ſeroit de même ſi *A* avoit trois fois plus de chemin à faire, ſa viteſſe ſeroit toujours triple, & ainſi des autres cas.

Corollaire. *Si avec leur viteſſe acquiſe les mobiles précédens retournent ſur leurs pas en ſurmontant les obſtacles de la force qui les a fait parvenir en* E, *ils arriveront en même tems aux points* A *&* C *d'où ils ſont premierement partis.*

Car par le premier & le ſecond principe, le tems que chacun des corps emploiera dans ce dernier cas, ſera égal à celui qu'il a mis dans le premier, vû que la force reſtant la même & opérant avec une action égale, leur ravira dans chaque point le degré de viteſſe qu'elle leur a communiqué dans ce même point.

Puiſque les différentes excurſions d'un mobile ſont parfaitement iſochrones quand les forces qui le pouſſent ſont en raiſon de la diſtance du terme où elles le ſont tendre, ſachons préſentement ſi l'action des *reſſorts ſpiraux* augmente ſelon la proportion des eſpaces parcourus dans leurs différentes contractions, ſi cela eſt, le balancier ne pouvant ſe mouvoir ſans croître les forces du ſpiral, ſelon la diſtance du centre de repos, l'iſochroniſme de ſes vibrations ſuit néceſſairement.

Pour éclaircir ce point je pris le grand *reſſort* d'une montre ordinaire, j'attachai ſon extrémité intérieure à un arbre ſoutenu par des pivots très-fins, lequel portoit une grande poulie, j'affermis enſuite le bout extérieur du *reſſort* contre un point fixe, de façon qu'il ſe trouvât dans ſon état naturel; cela fait j'attachai un fil à la poulie, je l'en entourai, puis je fixai à l'autre extrémité de ce fil un petit crochet où je mis ſucceſſivement différens poids.

Ces poids tendant le *reſſort* en l'ouvrant & le refermant de la quantité dont il l'auroit été s'il avoit fait vibrer un balancier, & même beaucoup plus; j'obſervai les rapports dans leſquels le crochet baiſſoit, & je les trouvai toujours proportionnels à ceux des poids dont je le chargeois; ſi, par exemple, quatre gros deſcendoient d'une certaine quantité, une once s'abaiſſoit du double, ainſi de ſuite.

RESSORTS, c'eſt dans le ſommier de l'orgue, les pieces *fge* (*fig. 6. & 9. Pl. d'Orgue*) qui tiennent les ſoupapes fermées en les appuyant contre les barres du ſommier. Ces *reſſorts* ſont ordinairement de léton le plus élaſtique que l'on puiſſe trouver, & ont la forme d'un U d'Hollande couché ſur le côté en cette maniere ⊃, les deux extrémités *fg* de ces *reſſorts* ſont coudées en-dehors & ſont le crochet; ces crochets entrent, l'un dans un trou qui eſt à l'extrémité antérieure du trait de ſcie de la ſoupape, & l'autre dans un trou directement oppoſé, qui eſt dans le trait de ſcie du guide. *Voyez* SOMMIER.

Reſſorts, ſont auſſi les pieces (*fig. 18. Pl. d'Orgue.*) de cuivre ſemblablement courbées, qui relevent les touches du clavier de pédale, & les renvoient contre le deſſus du clavier. *Voyez* CLAVIER DE PEDALE.

Reſſort du tremblant fort, c'eſt auſſi un *reſſort* ſemblable à ceux des ſoupapes; ſon uſage eſt de repouſſer la ſoupape intérieure du tremblant contre l'ouverture qu'elle doit fermer. *Voyez* TREMBLANT FORT.

Reſſort en boudin du tremblant fort, eſt auſſi de léton, & eſt employé en hélicoïde ou en vis; ſon uſage eſt expliqué à l'article *tremblant fort*. *Voyez* TREMBLANT FORT.

RESSORT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt la ſubordination d'une juſtice inférieure envers une juſtice ſupérieure à laquelle on porte les appels des jugemens de la premiere.

On entend auſſi quelquefois par le terme de *reſſort* une certaine étendue de territoire dont les juſtices relevent par appel à la juſtice ſupérieure de ce territoire.

Le *reſſort* ou voie d'appel ne commença à s'établir que du tems de ſaint Louis.

Quelques-uns prennent le terme de *reſſort* pour l'étendue de pays dans laquelle un juge ou autre officier public peut exercer ſes fonctions; mais ceci eſt le diſtrict que l'on ne doit pas confondre avec le *reſſort*.

Un juge peut avoir ſon diſtrict & ſon *reſſort*. Son diſtrict eſt le territoire qui eſt ſoumis immédiatement à ſa juriſdiction; ſon *reſſort* eſt le territoire qui ne lui eſt ſoumis que pour les appels. Le *reſſort* eſt ordinairement plus étendu que le diſtrict, il peut cependant l'être moins, y ayant des juſtices aſſez conſidérables qui n'en ont point ou fort peu qui y reſſortiſſent par appel.

Le miniſtere public, & même les particuliers qui ſe trouvent y avoir intérêt, peuvent ſe pourvoir en diſtraction de ſon *reſſort* lorſque par des lettres du prince ou par le fait de quelque particulier, on a donné atteinte au *reſſort* de la juriſdiction; & par diſtraction de *reſſort* on entend ſouvent dans ce cas, non-ſeulement la diminution du *reſſort* par appel, mais auſſi celle du diſtrict ou juriſdiction immédiate.

Reſſort ſe prend auſſi quelquefois pour juriſdiction & pouvoir, comme quand on dit qu'un juge ne peut juger hors de ſon *reſſort*.

Quelquefois enfin *reſſort* eſt pris pour jugement, & par dernier *reſſort* on entend un dernier jugement contre lequel il n'y a plus de voie d'appel. Les cours ſouveraines jugent en dernier *reſſort*. Les préſidiaux jugent auſſi en dernier *reſſort* les cauſes qui ſont au premier chef de l'édit des préſidiaux. Il y a encore d'autres juges, qui dans certains cas jugent en dernier *reſſort*. *Voyez* Loyſeau, *tit. des ſeigneuries*. (*A*)

RESSORTISSANT, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit d'un tribunal qui eſt dans le reſſort d'un autre, c'eſt-à-dire dont l'appel va à cet autre tribunal, qui eſt ſon ſupérieur. *Voyez* APPEL DE TRAIT, DISTRICT, JURISDICTION, RESSORT. (*A*)

RESSOURCE, ſ. f. (*Gram.*) eſt un moyen de ſe relever d'un malheur, d'un déſaſtre, d'une perte, d'une maniere qu'on n'attendoit pas; car il faut entendre par *reſſource* un moyen qui ſe préſente de lui-

même

même, cependant quelquefois il ſe prend pour tout moyen en général.

Ce marchand a de grandes *reſſources*, il lui reſte encore du crédit & des amis. Sa derniere *reſſource* fut de ſe jetter dans un couvent. Le galimathias de la diſtinction eſt la *reſſource* ordinaire d'un théologien aux abois.

Ressource, (*Maréchal.*) un cheval qui a de la *reſſource*, eſt la même choſe qu'*avoir du fond*. *Voyez* Fond.

RESSOUVENIR, ſ. m. (*Gramm.*) action de la mémoire, qui nous rappelle ſubitement des choſes paſſées. Il y a, ce me ſemble, cette différence entre *ſouvenir* & *reſſouvenir*, que quand on dit j'en ai le *ſouvenir*, on a la mémoire plus fréquente, plus forte, plus habituelle, plus voiſine, plus continue; au-lieu que quand on dit j'en ai le *reſſouvenir*, la préſence de la choſe eſt plus prompte, plus paſſagere, plus foible, plus éloignée. Le *ſouvenir* eſt d'un tems moins éloigné que le *reſſouvenir*: hommes *ſouvenez*-vous que vous êtes pouſſiere & que vous retournerez en pouſſiere. Il ſignifie ici n'oubliez pas. *Reſſouvenez*-vous des ſoins que vos peres & meres ont pris de la foibleſſe de votre enfance, afin que vous ſupportiez ſans dégoût l'imbécillité de leur vieilleſſe.

RESSUAGE, ſ. m. (*Métallurgie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme l'opération par laquelle le cuivre doit paſſer pour achever de ſe dégager du plomb qui peut être reſté avec lui au ſortir du fourneau de liquation. Après que le plomb chargé d'argent s'eſt ſeparé par la liquation du cuivre, les gâteaux ou pains de liquation ſe ſont affaiſſés, & ſont devenus entierement poreux & ſpongieux, & il y reſte encore une portion de plomb qu'il eſt néceſſaire d'achever d'en ſéparer, avant que de raffiner le cuivre. On ſe ſert pour cela d'un fourneau conſtruit de la maniere ſuivante. On commence à former des évents en croix pour dégager l'humidité; le ſol du fourneau doit aller en pente par-devant, & être garni de carreaux ou de briques; on forme pluſieurs rues ou voies par des murs paralleles placés près les uns des autres, & traverſés par des barres de fer, de fonte, deſtinées à ſoutenir les pieces de liquation qui doivent reſſuer. Ces murs ſont recouverts par une voûte, ce qui fait un fourneau de reverbere dont le devant ſe ferme avec une porte de tole que l'on enduit intérieurement de terre graſſe. *Voyez le traité de la fonte des mines* de Schlutter, *tom. II. pag.* 146. & 545. On place de champ ſur ces murs & ces barres les pieces ou les pains de liquation; on les chauffe juſqu'à ce que le cuivre rougiſſe obſcurement ſans ſe fondre; par cette opération qui dure vingt-quatre heures, le cuivre acheve de ſe dégager du plomb & de l'argent avec qui il étoit encore joint.

On appelle *épines de reſsuage*, les ſcories qui ſe forment du cuivre dans cette opération: en ſe ſervant de bois pour faire la liquation, & en la faiſant dans un fourneau de reverbere, on ſe diſpenſera de faire paſſer le cuivre par l'opération du *reſſuage*. Au ſortir du *reſſuage* le cuivre eſt porté au fourneau de raffinage. *Voyez* Raffinage. *Voyez* Schlutter, *ibid.* & *l'article de la fonderie* d'Orſchall.

Ressuage, ſ. m. (*terme de Monnoyeur.*) c'eſt une eſpece de fourneau qui a deux ou trois piés de haut; environ deux piés de long ſur deux de large en-dedans. Il ſert à ſéparer & à retirer le plomb, l'argent & le cuivre dont les culots ſont composés; & l'un des côtés de ce fourneau eſt en pente, pour laiſſer couler les métaux dans une caſſe qui eſt au-deſſous. Le *reſſuage* déſigne auſſi l'opération par laquelle on ſépare les métaux qu'on vient de nommer. Dans le premier ſens, on dit *porter* les culots au *reſſuage*; & dans l'autre, *faire* le *reſſuage* des culots. *Boizard.* (*D. J.*)

RESSUER, v. act. *terme de Monnoyeur*. On dit en terme de monnoyeur, faire *reſsuer* les creuſets & faire *reſsuer* les culots. Voici l'explication de ces deux phraſes.

Quand un creuſet de fer n'eſt plus en état de ſervir, on le met le fond en haut, ſur les barreaux d'un fourneau à vent; & on fait grand feu, afin de faire fondre l'argent qui eſt attaché au creuſet; ce que l'on appelle faire *reſſuer* le creuſet. Après quoi on le retire tout rouge du feu, & on l'exfolie à coup de marteau; c'eſt-à-dire, que l'on en fait tomber la ſuperficie, en feuilles que l'on pile enſuite, pour en faire les lavûres, afin d'en retirer juſqu'aux moindres parties d'argent.

Quand on veut ſéparer les métaux des culots, ce que l'on appelle faire *reſsuer* les culots, on fait un feu de charbon pour bien recuire la caſſe, on fait une grille au-deſſous du *reſsuage*: cette grille n'eſt pas de fer, parce que l'ardeur du feu feroit que le cuivre du culot s'y attacheroit. On met les culots ſur cette grille: on fait un feu clair deſſous, qui fait allumer le charbon qui eſt lardé entre les pavés dont le *reſſuage* eſt composé, & on modere le feu clair autant que l'on peut; car bien que le cuivre ſoit plus difficile à fondre que l'argent & le plomb, il pourroit être auſſi fondu; & ainſi ces trois métaux que l'on veut ſéparer, ſe trouveroient mêlés dans la caſſe. Quand les culots ſont bien échauffés, le plomb & l'argent ſe fondent preſque en même tems, & coulent dans la caſſe. Mais comme le cuivre eſt plus difficile à fondre, il reſte ſur la grille, & on voit les reſtes des culots percés comme des éponges aux endroits dont le plomb & l'argent ont été détachés par l'action du feu. On retire après cela les reſtes des lingots, on les fait fondre, & on les met en lingots. *Boizard.* (*D. J.*)

RESSUI, ſ. m. (*terme de Vénerie.*) c'eſt l'endroit où le cerf ſe ſauve pour ſe délaſſer & ſécher ſa ſueur de l'aiguail ou de la roſée du matin. *Salnove.* (*D. J.*)

RESSUIER, (*Jardinage.*) On dit qu'une plante ſe *reſſuie*, quand ayant été expoſée la nuit à trop de roſée ou à un brouillard gros & épais, rempli de corpuſcules pleins de ſoufre, on la ſouſtrait aux premiers rayons du ſoleil.

RESSUSCITER, v. act. (*Gramm.*) revenir à la vie. Jeſus-Chriſt a *reſſuſcité* le Lazare. Lui-même eſt *reſſuſcité*. Il y a des *réſurrections* dans toutes les religions du monde; mais il n'y a que celles du chriſtianiſme qui ſoient vraies; toutes les autres, ſans exception, ſont fauſſes.

Reſſuſciter ſe prend auſſi au figuré. Pourquoi *reſſuſciter* cette vieille querelle de la prééminence des anciens & des modernes, dans laquelle ceux d'entre les défenſeurs des modernes qui y avoient le moins d'intérêt, y ont montré le plus de chaleur? *Voyez* Résurrection.

RESTAINS, (*Soierie.*) groſſes bobines ſur leſquelles on enroule les cordons & la cordeline d'une étoffe.

RESTAUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) & par corruption Restor, ce mot venant du latin *reſtaurare* qui ſignifie *rétablir*, *reſtituer*, eſt un ancien terme de pratique qui étoit uſité dans la province de Normandie, pour exprimer le recours que quelqu'un a contre ſon garant ou autre perſonne qui doit l'indemniſer de quelque dommage qu'il a ſouffert. (*A*)

Restaur, (*Commerce de mer.*) c'eſt le dédommagement que les aſſureurs peuvent avoir les uns contre les autres, ſuivant la date de leur police d'aſſurance; ou c'eſt le recours que les mêmes aſſureurs ſont en droit de prétendre ſur le maître d'un navire, ſi les avaries proviennent de ſon fait, comme faute de bon guindage, de radoub, & de n'avoir pas tenu ſon navire bien étant. *Savary.* (*D. J.*)

RESTAURATIF *ou* RESTAURANT, *terme de Médecine*, c'eſt un remede propre pour donner de la force & de la vigueur. *Voyez* Médecine. Les *reſtauratifs* appartiennent à la claſſe des balſamiques que l'on appelle autrement *analeptiques*. *Voyez* Balsamiques & Analeptiques. Ces ſortes de remedes ſont d'une nature émolliente & adouciſſante, auſſi-bien que nutritive; & ſont plus propres à rétablir la conſtitution, qu'à rectifier ſes deſordres, *voy.* Nutrition. Les *reſtauratifs* ſont les feuilles de capillaire noir & blanc, l'ellébore noir, la roquette, la ſcabieuſe, le pas-d'âne, le thé-boüé, les pois-chiches, le houblon, le chocolat, les noix-confites, le baume-de-tolu, le bdellium, le ben-join, le ſtorax, le panicot, l'iris, le ſatyrion, *&c.* Voyez *ces articles*.

RESTAURATION, ſ. f. (*Architect.*) C'eſt la réfection de toutes les parties d'un bâtiment dégradé & dépéri par mal-façon ou par ſucceſſion de tems, enſorte qu'il eſt remis en ſa premiere forme, & même augmenté conſidérablement. *Daviler.* (*D. J.*)

Restauration, ſ. f. (*Hiſt. mod. d'Angl.*) On appelle en Angleterre la *reſtauration* ou le *rétabliſſement*, le changement de 1660, par lequel le roi Charles II. fut rappellé au trône de ſes peres. Je n'examine point, ſi l'on pouvoit s'en diſpenſer ou non; mais on a remarqué qu'après cette *reſtauration* des Stwards, le caractere de la nation ſouffrit une

une altération considérable. S'il est permis de dire la vérité, elle changea l'hospitalité en luxe, le plaisir en débauche, les seigneurs des provinces & les gentilshommes de la chambre des communes en courtisans & en petits-maîtres. L'esprit anima la licence du siecle, & la galanterie y répandit le vernis qui fait son apanage. On vit succéder à l'austérité du gouvernement du protecteur, les goûts de la cour de Louis XIV. On n'aima plus que les poësies efféminées, la mollesse de Waller, les satyres du comte de Rochester, & l'esprit de Cowley. Enfin Charles II. ruina son crédit & ses affaires, en voulant porter dans son gouvernement le génie & les maximes de celui de la France. Voilà le germe qui produisit l'événement de 1688 consacré sous le nom de *révolution*. *Voyez* Révolution. (*D. J.*)

RESTAURER, v. act. (*Architect.*) C'est rétablir un bâtiment, ou remettre en son premier état une figure mutilée. La plûpart des statues antiques ont été restaurées, comme l'Hercule de Farnese, le Faune de Borghese à Rome, les Lutteurs de la galerie du grand duc de Florence, la Vénus d'Arles qui est dans la galerie du roi à Versailles, *&c.* Ces *restaurations* ont été faites par les plus habiles sculpteurs. (*D. J.*)

RESTE, s. m. (*en Mathémat.*) C'est la différence que l'on trouve entre deux grandeurs, après avoir ôté la plus petite de la plus grande. *Voyez* Soustraction.

Si l'on veut faire la preuve d'une soustraction, c'est-à-dire, vérifier cette opération, on n'a qu'à ajouter la plus petite des deux grandeurs proposées au *reste* que l'on vient de trouver, & si cette somme est égale à la plus grande des deux quantités, l'opération est juste; autrement il y a erreur, il faut recommencer. (*E*)

Reste, (*Comm.*) signifie tout ce qui demeure de quelque chose, ou qui en fait le surplus. Le *reste* d'une somme d'argent, le *reste* d'une étoffe, d'une toile, *&c.*

Reste, *en terme de commerce de mer*. On appelle le lieu du *reste*, celui de la derniere décharge des marchandises, lorsque le voyage est fini.

Restes, se dit *en termes de comptes*, de ce qui demeure dû par le comptable. Il n'est guere en usage que dans les comptes de finances; dans ceux des marchands on dit *debet* & *reliquat*. *Voyez* Débet, Reliquat, Compte. *Diction. de Comm.*

Au Reste, *du* Reste. (*Synonymes.*) Ces deux adverbes ne s'emploient pas toujours indifféremment. On dit *au reste*, quand après avoir exposé un fait, ou traité une matiere, on ajoute quelque chose dans le même genre qui a du rapport avec ce qu'on a déja dit: par exemple, après avoir parlé d'Yperide qui avoit une facilité merveilleuse à manier l'ironie, & avoir remarqué qu'il est tout plein de jeux & de pointes d'esprit qui frappent toujours où il vise; Longin ajoute: *au reste*, il assaisonne toutes ces choses d'un tour & d'une grace inimitable.

On emploie le mot *du reste*, quand ce qui suit n'est pas dans le même genre que ce qui précede, & qu'il n'y a pas une relation essentielle: par exemple, cet homme est bisarre, emporté; *du reste* brave & intrépide. (*D. J.*)

RESTER, v. n. (*Gramm.*) être de surplus ou de reste. *Voyez* Reste.

Rester, demeurer en un lieu. *Restez-vous* ici bien longtems?

Rester, (*Marine.*) on dit qu'une terre ou un vaisseau *reste* à un air de vent, lorsqu'il se trouve dans la ligne de cet air de vent, par rapport à la chose dont on parle.

Rester *sur une syllabe*, en *terme de Musique*; c'est y faire une tenue, ou différens roulemens & inflexions de voix. (*S*)

RESTIPULER, v. n. (*Gramm.*) stipuler de nouveau. *Voyez les articles* Stipulation & Stipuler.

RESTITUTION, s. f. (*Physiq.*) s'entend du rétablissement d'un corps élastique, qui, après avoir été dans un état forcé pendant quelque tems, se remet ensuite dans son état naturel; plusieurs physiciens appellent l'action par laquelle il se rétablit, *mouvement de restitution*. *Voyez* Élasticité. (*O*)

Restitution *d'une médaille*, (*Belles-lettres.*) se dit de la médaille même restituée. On appelle *médailles restituées*, les médailles soit consulaires, soit impériales, sur lesquelles, outre le type & la légende qu'elles ont eu dans leur premiere fabrication, on voit le nom de l'empereur qui les a fait frapper une seconde fois suivi du mot abrégé *REST.* Telles sont la médaille de moyen bronze, où autour de la tête d'Auguste rayonnée, on lit *DIVVS AVGVSTVS PATER*; & au revers est un globe avec un gouvernail, & pour légende *IMP. T. VESP. AVG. REST.* & cette médaille d'argent de la famille *Rubria*, qui représente d'un côté la tête de la Concorde voilée avec le mot abrégé *DOS.* c'est-à-dire, *DOSsenus*; & au revers un quadrige, sur lequel est une Victoire qui tient une couronne, & au-dessous *L. RVBRI* & autour *IMP. CAES. TRAIAN. AVG. GER. DAC. PP. REST.* Il y a d'autres médailles à qui on donne improprement le nom de *restituées*, quoiqu'elles ne portent pas le mot *REST.* qui semble en être le caractere distinct, telles sont les médailles frappées sous Gallien pour renouveller la mémoire de la conservation de plusieurs de ses prédécesseurs. Nous en parlerons plus bas.

Le P. Jobert fait commencer les *restitutions* à Claude & à Néron; mais les médailles sur lesquelles il s'est fondé sont fausses & de coin moderne; M. le baron de la Bastie, de qui nous empruntons tout cet article, dit que c'est sous Titus qu'on a commencé à voir des médailles restituées, & on en connoit de frappées sous ce prince pour Auguste, Agrippa, Livie, Drusus, Tibere, Drusus fils de Tibere, Germanicus, Agrippine, Claude, Galba, Othon. Domitien & Trajan en firent autant; & ce dernier non-seulement pour les empereurs qui l'avoient précédé, mais encore pour un très-grand nombre de familles romaines, dont il renouvella les médailles consulaires, telles que les familles *Æmilia*, *Cæcilia*, *Claudia*, *Horatia*, *Julia Junia*, *Martia Rubria*, & plusieurs autres dont on a les médailles.

La plûpart des antiquaires croient que le mot *REST.* qui se lit sur toutes ces médailles, signifie seulement que Titus, Domitien, Nerva, Trajan, ont fait refaire des coins de la monnoie de leurs prédécesseurs, qu'ils ont fait frapper des médailles avec ces mêmes coins, & qu'ils ont permis qu'elles eussent cours dans le commerce, ainsi que leurs propres monnoies.

Le P. Hardouin s'est moqué de cette explication, prétendant que ce seroit à-peu-près la même chose, que si Louis XIV. avoit voulu faire battre monnoie au coin de Charlemagne, de Philippe-Auguste, ou de Henri IV. Il ajoute que le mot *RESTituit*, surtout sur les médailles restituées par Tite & ses successeurs, ne veut dire autre chose, sinon que ces derniers princes redonnoient au monde l'exemple des vertus qui brilloient dans leurs prédécesseurs, & dans les célébres personnages dont le nom se lit sur ces sortes de médailles. Mais cette explication n'est pas, à beaucoup près, aussi solide qu'elle paroit ingénieuse.

Car, comme le remarque M. le baron de la Bastie, sous prétexte d'appuyer un paradoxe, il n'est jamais permis aux antiquaires de faire une nouvelle langue, ni d'attribuer aux mots grecs ou latins qu'ils rencontrent sur les médailles, des significations que ces termes n'ont jamais eues. Or, outre que *restituere aliquem* n'a jamais voulu dire *représenter quelqu'un*, ou *le rendre à l'état par l'image de ses vertus*, c'est que ce verbe, dans la construction latine, régissant l'accusatif, ne tomberoit sur rien dans les médailles en question, où tous les noms des empereurs & des héros sont au nominatif, ou il faudra supposer que les Romains ignoroient leur langue pour faire des fautes si grossieres, ou il faudra suppléer des pronoms entiers, & par cette méthode on trouvera tout ce qu'on voudra sur les médailles. Enfin, est-il vraissemblable que Tite, les délices du genre humain, & Trajan, si cher aux Romains, aient voulu faire penser qu'ils retraçoient en leur personne & la dissimulation de Tibere, & la molesse d'Othon? Les découvertes du P. Hardouin ne tiennent pas contre une critique si judicieuse. Il y a bien plus de probabilité dans le sentiment de M. Vaillant; savoir, que Trajan, afin de se concilier les esprits du sénat & du peuple, voulut donner des marques de sa vénération pour ses prédécesseurs, & de sa bienveillance envers les premieres maisons de la république; dans ce dessein, il fit restituer les monnoies des empereurs qui avoient regné avant lui, & celles sur lesquelles étoient gravés les noms des familles romaines.

Quant aux médailles restituées par Gallien, ce sont celles que cet empereur fit frapper pour renouveller la mémoire de la consécration de la plûpart de ses pré-

prédéceſſeurs, qu'on avoit mis au rang des dieux après leur mort. Ces médailles ont toutes la même légende au revers, *CONSECRATIO*; & ces revers n'ont que deux types différens, un autel ſur lequel il y a du feu, & un aigle avec les aîles déployées. Les empereurs dont Gallien a reſtitué la conſécration, ſont Auguſte, Veſpaſien, Titus, Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin Pie, Marc-Aurele, Commode Severe & Alexandre Severe, pour chacun deſquels il n'y a que deux médailles, à l'exception de Marc-Aurele, dont on en trouve trois différentes. Mais il ne s'eſt pas encore trouvé des médailles reſtituées par Gallien, avec les conſécrations de Claude, de Lucius-Verus, de Pertinax, de Peſcennius, de Caracalla, de Gordien, ni des impératrices qui avoient été miſes au nombre des déeſſes. *Remarque de M. le baron de la Baſtie, ſur la ſixieme inſtruct. de la ſcience des méd. du P. Jobert, tom. I.*

Restitution, (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois l'action de rendre une choſe à celui à qui elle appartient, comme la *reſtitution* des fruits que le poſſeſſeur de mauvaiſe foi eſt obligé de faire au véritable propriétaire. *Réſtitution* de deniers eſt lorſqu'on rend une ſomme que l'on a reçue pour prix d'une vente, ceſſion ou autre acte.

Reſtitution ſignifie auſſi quelquefois *rétabliſſement*, comme quand on dit reſtituer la mémoire d'un défunt en ſa bonne fame & renommée.

Restitution *en entier*, ou *reſciſion*, eſt un bénéfice que les lois accordent à celui qui a été léſé dans quelque acte où il a été partie, pour le remettre au même état où il étoit avant cet acte, s'il y a juſte cauſe de le faire.

L'uſage de ce bénéfice nous vient des lois romaines; mais parmi nous il eſt ſujet à quelques regles particulieres.

La *reſtitution* s'accorde contre des arrêts & jugemens en dernier reſſort ſoit par voie de requête civile, ſoit par voie de caſſation. *Voyez* Cassation, Requête civile.

La *reſtitution* contre des actes a lieu quand l'acte n'eſt pas nul en lui-même, & néanmoins qu'il peut être annullé par quelque cauſe de *reſtitution*.

Quoique les lois aient reglé les cas dans leſquels la *reſtitution* doit être accordée, néanmoins en France elle peut être prononcée par le juge, ſi la partie qui ſe prétend léſée n'a obtenu des lettres de reſciſion, dont elle doit demander l'entérinement, lequel dépend toujours de la prudence du juge.

La *reſtitution en entier* a ſon effet non-ſeulement entre ceux qui ont paſſé l'acte, mais auſſi contre les tiers-poſſeſſeurs.

Elle peut être demandée par l'héritier du chef du défunt.

Si c'eſt un fondé de procuration qui demande la *reſtitution* ſous le nom de ſon commettant, il faut qu'il ſoit fondé de procuration ſpéciale.

Celui qui a ratifié un acte en majorité, n'eſt plus recevable à demander d'être reſtitué contre cet acte.

L'effet de la *reſtitution* eſt que les deux parties ſont remiſes au même état qu'elles étoient avant l'acte, de maniere que celui qui eſt reſtitué, doit rendre ce qu'il a reçu.

Si la léſion ne portoit que ſur une partie de l'acte, dont le ſurplus fût indépendant, la *reſtitution* ne devroit être accordée que contre la partie de l'acte où il y auroit léſion.

La *reſtitution* doit être demandée dans les dix ans de l'acte, & ce tems qui a couru du vivant de celui qui a paſſé l'acte, ſe compte à l'égard de ſon héritier; mais ſi celui-ci étoit mineur, le reſte de ce délai ne courroit que du jour de ſa majorité.

Quoique l'on ſe porte plus facilement à relever les mineurs que les majeurs; cependant la minorité n'eſt pas ſeule un moyen de *reſtitution*, il faut que le mineur ſoit léſé; mais auſſi on le releve de toutes ſortes d'actes où il ſouffre la moindre léſion, ſoit qu'il s'agiſſe de prêts d'argent ou autres conventions, ſoit qu'il ſoit queſtion de l'acceptation d'un legs ou d'une ſucceſſion, ou que le mineur y ait renoncé; on lui accorde même la *reſtitution* pour les profits dont il a été privé, & des demandes qu'il a formées, ou des conſentemens qu'il a donnés à ſon préjudice dans des procès.

Si deux mineurs traitant enſemble, l'un ſe trouve léſé, il peut demander la *reſtitution*.

L'autoriſation du tuteur n'empêche pas que le mineur n'obtienne la *reſtitution*; on la lui accorde même contre ce qui a été fait par ſon tuteur, quand il y a léſion.

Si l'on a vendu un immeuble du mineur ſans néceſſité ou ſans utilité évidente, ou que les formalités n'aient pas été obſervées, telles que l'eſtimation préalable, les affiches & publications, le mineur en peut être relevé quand il ne ſouffriroit d'autre léſion que celle d'être privé de ſes fonds, qui eſt ce qu'on appelle la *léſion d'affection*.

Les moyens de *reſtitution* à l'égard des majeurs, ſont la force, la crainte, le dol. Il faut pourtant qu'il y ait léſion; mais la léſion ſeule ne ſuffit pas.

Néanmoins dans les partages des ſucceſſions la léſion du tiers au quart ſuffit pour donner lieu à la *reſtitution* à cauſe de l'égalité qui doit regner entre co-héritiers.

Le vendeur peut auſſi être reſtituée contre la vente d'un fonds, s'il y a léſion d'outre moitié du juſte prix. *Voyez* au ſurplus les titres *de in integr. reſtit.* & celui *de minoribus*, le titre *quod metus cauſa*, celui *de dolo*, & les titres du code *de temp. in integr. reſtitut.* celui *de reput. quæ fiunt in jud. in integr. reſtit.* celui *de his quæ vi metuve, &c.* celui *de reſcind. vendit.* Gregorius Toloſanus, Deſpeiſſes, l'auteur des *lois civiles*. *Voy. auſſi* les *mots* Crainte, Dol, Contrat, Convention, Lettres de rescision, Majeur, Mineur, Partage, Rescision, Vente. (*A*)

Restitution, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à Rome l'uſage où eſt le pape, de donner le chapeau de cardinal à un des plus proches parens du pape qui lui avoit conféré à lui-même le cardinalat.

RESTORNE, ſ. m. (*Comm.*) terme de teneur de livres; c'eſt la même choſe que *contrepoſition*. Ainſi quand un banquier ou un marchand dit à ſon teneur de livres qu'il faut éviter les *reſtornes*, c'eſt lui faire entendre qu'il doit être exact à ne point faire de contrepoſitions, c'eſt-à-dire à ne pas porter un article pour un autre ſur aucun compte du grand livre, ſoit en débit, ſoit en crédit. Quelques-uns ſe ſervent dans le même ſens du terme d'*extorne* ou *extorni*. *Dict. de Commerce.*

RESTORNER, v. act. (*Commerce.*) contrepoſer un article mal-porté dans le grand livre au débit ou au crédit d'un compte; on dit auſſi *extorner*. *Voyez* Livre & Restorne. *Dict. de Commerce.*

RESTRAINDRE, v. act. (*Gram. & Juriſprud.*) c'eſt réduire quelque choſe; *reſtraindre* les concluſions, c'eſt retrancher une partie de ce que l'on avoit demandé ou que l'on pouvoit demander. On ſe reſtraint auſſi à une certaine ſomme pour des dommages & intérêts, *&c.* (*A*)

RESTRICTIF, (*Juriſprud.*) eſt ce qui a pour objet de reſtraindre quelque choſe comme une clauſe *reſtrictive*, c'eſt-à-dire qui reſtraint l'étendue d'une diſpoſition. (*A*)

RESTRICTION, (*Juriſprud.*) eſt une clauſe qui limite l'effet de quelque diſpoſition. (*A*)

RESTRINCTIF, adj. médicament aſtringent qui empêche l'inflammation de ſurvenir à une partie, en augmentant le reſſort des ſolides qui entrent dans ſa compoſition. Ambroiſe Paré recommande immédiatement après l'opération de la cataracte, qu'on applique ſur l'œil un *reſtrinctif* fait avec blanc d'œufs, eau de roſes, battus avec alun de roche: le même auteur dit qu'après avoir réduit une luxation, il faut appliquer ſur toutes les parties voiſines un *reſtrinctif* fait de folle-farine, de bol d'Arménie, de myrtille, d'encens, de poix, de réſine & d'alun en poudre très-fine, & mis en conſiſtance de miel avec blanc d'œufs. *Voyez* Repercussif & Repercussion.

Les remedes *reſtrinctifs* ſont, comme on voit, tirés de la claſſe des aſtringens & des ſtyptiques. Ils pourroient ſervir à reſſerrer certaines ouvertures qui s'aggrandiſſent outre meſure par la diſtenſion forcée des parties qui les forment: tel eſt l'orifice du vagin à la ſuite des couches laborieuſes, lorſqu'un enfant a été long-tems au paſſage. Les auteurs rapportent pluſieurs formules de *reſtrinctifs*, pour diminuer dans les filles ce paſſage forcé par la cohabitation avec un homme, ou par une couche, afin de réparer en quelque ſorte la virginité perdue. On peut abuſer de ces remedes; & j'ai rapporté dans une diſſertation latine ſur les parties extérieures de la génération des femmes le cas d'une jeune fille, morte de retention d'urine par l'effet des médicamens aſtringens qu'on lui avoit appliqués à la vulve, pour la faire paſſer pour vierge dans une maiſon de proſtitution. *Voyez l'article* Rétrécisseuse.

Un

Un chirurgien peut être dans le cas de faire un rapport à juſtice ſur l'état d'une perſonne qui auroit intérêt de ſoutenir qu'elle n'a point été deflorée. Il faut de l'attention pour diſcerner la virginité factice & artificielle de celle qui eſt le précieux fruit d'une conduite irréprochable. Dans ce dernier cas, les parties ſont vives, d'un rouge vermeil & ſans rides: au contraire dans le rétréciſſement artificiel, les parties ſont ridées, elles n'ont la couleur rouge-roſe que par la teinture qu'on auroit donnée aux pommades dont on ſe ſeroit ſervi, ce qu'il eſt facile de connoître en eſſuyant avec un linge; enfin on relâche les parties reſſerrées artificiellement en les humectant avec les fumigations d'eau tiede. Il convient d'être prévenu là-deſſus, pour n'être point dupes de l'artifice des perſonnes qui voudroient impoſer à la juſtice, & ſous un faux-prétexte s'établir des droits illégitimes contre leurs parties adverſes. (*Y*)

RÉSULTAT, ſ. m. (*Gram.*) ce qu'on a recueilli d'une conférence, d'une recherche, d'une méditation, d'un diſcours, ou ce qui a été conclu & arrêté, ou qui s'eſt enſuivi d'une ou de pluſieurs autres choſes.

Les dietes de Pologne ſont ordinairement ſi tumultueuſes, qu'il eſt bien difficile d'y former un *réſultat* qui ſoit au goût de tout le monde.

Le *réſultat* ordinaire des diſputes, dit M. Bayle, c'eſt que chacun demeure plus attaché à ſon ſentiment qu'auparavant.

RÉSUMER, v. act. (*Gram.*) reprendre ſommairement les principaux points d'un diſcours, ſoit pour le réfuter, ſoit pour le faire valoir.

RÉSUMPTE, ſ. f. *terme de l'école*, c'eſt un acte qui a été rétabli en 1676 par la faculté, & qui doit être ſoutenu par le nouveau docteur, pour avoir ſuffrage aux aſſemblées de la faculté & jouir des droits du doctorat. Cet acte ſe ſoutient dans une des ſix années qui ſuivent la licence; juſqu'alors les nouveaux docteur ne ſont ni admis aux aſſemblées de la faculté, ni choiſis pour préſider aux theſes. La *réſumpte* dure depuis une heure juſqu'à ſix; elle a pour objet tout ce qui appartient à l'Ecriture ſainte.

RÉSUMPTÉ, adj. celui qui a ſoutenu ſa *réſumpte*, un docteur *réſumpté*.

RESUMPTION, ſ. f. (*Gramm.*) eſt une recapitulation des choſes qui ont été dites, ſoit par celui qui les réſume, ſoit par un autre. Ainſi l'on dit *réſumer* un diſcours, *réſumer* une diſpute. Les avocats généraux, avant que de donner leurs concluſions, réſument les moyens pour & contre.

RESUMPTION, *en termes d'école*, eſt la répétition que fait un répondant de l'argument ou de la difficulté qu'on lui propoſe, afin de la réſoudre & d'y répondre en forme.

RÉSURE, ſ. f. (*Commerce de poiſſon ſalé.*) on dit auſſi *rognes*, *raves* ou *coques*; ce ſont les divers noms que l'on donne aux œufs de morues, de gabillands, de ſtockfices & de maquereaux que l'on a ramaſſés & ſalés dans des barrils. Son uſage ordinaire eſt pour jetter dans la mer avant que de pêcher les ſardines; l'appât qu'on en compoſe étant une eſpece d'ivraie qui enivre ce poiſſon, l'oblige de s'élever du fond de l'eau & le fait donner dans les filets. *Diction. du Commerce.* (*D. J.*)

RÉSURRECTION, ſ. f. (*Théolog.*) c'eſt l'acte de retourner après la mort à une ſeconde ou nouvelle vie. *Voyez* VIE & MORT.

La *réſurrection* peut être ou pour un tems ou perpétuelle. La *réſurrection* pour un tems eſt celle où un homme mort reſſuſcite pour mourir de nouveau. Telles ſont les *réſurrections* miraculeuſes dont il eſt fait mention dans l'Ecriture, comme celle de Lazare. La *réſurrection* perpétuelle eſt celle où l'on paſſe de la mort à l'immortalité, telle qu'a été la *réſurrection* de Jeſus-Chriſt, & telle, que la foi nous fait eſpérer que ſera la nôtre à la fin des ſiecles. C'eſt dans le dernier ſens que nous allons prendre le mot de *réſurrection* dans tout cet article.

Le dogme de la *réſurrection* des morts eſt une créance commune aux Juifs & aux Chrétiens. On le trouve clairement marqué dans l'ancien & le nouveau Teſtament. Comme, *Pſalm. xv.* 10. *Job. xjx.* 25. *Ezéch. xxxvij.* 1, 2, 3. *Macch. viij.* 9, 14, 23, 29, lorſque Jeſus-Chriſt parut dans la Judée, la *réſurrection* des morts étoit reçue comme un des principaux articles de foi de la religion des Juifs par tout le corps de la nation, à l'exception des ſeuls Saducéens qui la nioient & qui toutefois étoient tolérés, mais Jeſus-Chriſt a enſeigné expreſſément ce point de notre foi & eſt lui-même reſſuſcité.

L'argument qu'on tire de ſa *réſurrection* en faveur de la vérité de la religion chrétienne eſt un de ceux qui preſſent avec plus de force & de conviction. Les circonſtances en ſont telles qu'elles portent ce point juſqu'à la démonſtration, ſuivans la méthode des géometres, comme Ditton l'a exécuté avec ſuccès.

Quoique les Juifs admettent la *réſurrection*, ils varient beaucoup ſur la maniere dont elle ſe fera. Les uns la croient générale, d'autres avancent que tous les hommes ne reſſuſciteront pas, mais ſeulement les Iſraélites, encore exceptent-ils du nombre de ceux-ci les plus grands ſcélérats. Les uns n'admettent qu'une *réſurrection* à tems, les autres une *réſurrection* perpétuelle, mais ſeulement pour les ames. Léon de Modene, *cérémon. des Juifs. part. IV. c. ij.* dit qu'il y en a qui croient, comme Pythagore, que les ames paſſent d'un corps dans un autre, ce qu'ils appellent *gilgul* ou *roulement*. D'autres expliquent ce roulement du tranſport qui ſe fera à la fin du monde par la puiſſance de Dieu de tous les corps des Juifs morts hors de la Judée, pour venir dans ce dernier pays ſe réunir à leurs ames. *Voyez* GILGUL.

Ceux d'entre les Juifs qui admettent la métempſycoſe ſont fort embarraſſés ſur la maniere dont ſe fera la *réſurrection*; car comment l'ame pourra-t-elle animer tous les corps dans leſquels elle aura paſſé? Si elle n'en anime qu'un, que deviendront tous les autres? & ſeroit-il à ſon choix de prendre celui qu'elle jugera le plus à propos? Les uns croient qu'elle reprendra ſon premier corps, d'autres qu'elle ſe reunira au dernier; & que les autres corps qu'elle a autrefois animés, demeureront dans la pouſſiere confondus avec le reſte de la matiere.

Les anciens Philoſophes qui ont enſeigné la métempſycoſe, ne paroiſſent pas avoir connu d'autre *réſurrection*, & il eſt fort probable que par la *réſurrection* pluſieurs Juifs n'entendoient non plus que la tranſmigration ſucceſſive des ames.

On demande quelle ſera la nature des corps reſſuſcités, quelle ſera leur taille, leur âge, leur ſexe? Jeſus-Chriſt, dans l'Evangile de S. Matth. *chap. xxij. verſ.* 30, nous apprend que les hommes, après la *réſurrection*, ſeront comme les anges de Dieu, c'eſt-à-dire, ſelon les peres, qu'ils ſeront immortels, incorruptibles, tranſparens, légers, lumineux, & en quelque ſorte ſpirituels, ſans toutefois quitter les qualités corporelles, comme nous voyons que le corps de Jeſus-Chriſt reſſuſcité étoit ſenſible, & avoit de la chair & des os. *Luc xxjv. 9.*

Quelques anciens docteurs hébreux, cités dans la Gemarre, ſoutenoient que les hommes reſſuſciteroient avec la même taille, avec les mêmes qualités & les mêmes défauts corporels qu'ils avoient eu dans cette vie, opinion embraſſée par quelques Chrétiens qui ſe fondoient ſur ce que Jeſus-Chriſt avoit conſervé les ſtigmates de ſes plaies après ſa *réſurrection*. Mais, comme le remarque S. Auguſtin, Jeſus-Chriſt n'en uſa de la ſorte que pour convaincre l'incrédulité de ſes diſciples, & les autres hommes n'auront pas de pareilles raiſons pour reſſuſciter avec des défauts corporels ou des difformités. *Sermon.* 242. *n°.* 3 & 4.

La *réſurrection* des enfans renferme auſſi des difficultés. S'ils reſſuſcitent petits, foibles & dans la forme qu'ils ont eue dans le monde, de quoi leur ſervira la *réſurrection*? Et s'ils reſſuſcitent grands, bien faits & comme dans un âge avancé, ils ſeront ce qu'ils n'ont jamais été, & ce ne ſera pas proprement une *réſurrection*. S. Auguſtin penche pour cette derniere opinion, & dit que la *réſurrection* leur donnera toute la perfection qu'ils auroient eue, s'ils avoient eu le tems de grandir, & qu'elle les garantira de tous les défauts qu'ils auroient pû contracter en grandiſſant. Pluſieurs, tant anciens que modernes, ont crû que tous les hommes reſſuſciteront à l'âge où Jeſus-Chriſt eſt mort, c'eſt-à-dire vers 33 ou 35 ans. Pour accomplir cette parole de S. Paul, *afin que nous arrivions tous à l'état d'un homme parfait à la meſure de l'âge complet de Jeſus-Chriſt*. Ce que les meilleurs interpretes entendent dans un ſens ſpirituel des progrès que doivent faire les Chrétiens dans la foi & dans la vertu. Aug. *epiſt.* 167. *de civit. Dei*, *l. XXII. n. xiij.* & *xv.* Hieron. *epitaph. Paul.* D. *Thom.* & *Eſt. in epher. iv.* 13.

Enfin pluſieurs anciens ont douté que les femmes duſſent reſſuſciter dans leur propre ſexe, ſe fondant ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt *dans la réſurrection*

ils

ils ne ſe marieront pas & n'épouſeront point de femmes. A quoi l'on ajoute que, ſelon Moïſe, la femme n'a été tirée de l'homme que comme un accident ou un acceſſoire, & par conſéquent qu'elle reſſuſcitera ſans diſtinction du ſexe. Mais on répond que ſi la diſtinction des ſexes n'eſt pas néceſſaire après la *réſurrection*, elle ne l'eſt pas plus pour l'homme que pour la femme: que la femme n'eſt pas moins parfaite en ſon genre que l'homme, & qu'enfin le ſexe de la femme n'eſt rien moins qu'un défaut ou une imperfection de la nature. *Non enim eſt vitium ſexus fœmineus ſed natura. Aug. de civit. Dei, lib. XXII. c. xvij. Origen. in Matth. xxiij. 30. Hilar. & Hieron. in eund. loc. Athanaſ. Baſil. & alii apud Auguſt. lib. XXII. de civit. Dei, c. xvij. Diction. de la Bible de* Calmet, *tome III. lettre R.*, au mot *réſurrection*, *p.* 371 *& ſuiv.*

Les Chrétiens croient en général la *réſurrection* du même corps identique, de la même chair & des mêmes os qu'on aura eu pendant la vie au jour du jugement. Voici deux objections que les Philoſophes oppoſent à cette opinion avec les ſolutions qu'on y donne.

1°. On objecte que la même maſſe de matiere & de ſubſtance pourroit faire au tems de la *réſurrection* partie de deux ou de pluſieurs corps. Ainſi quand un poiſſon ſe nourrit du corps d'un homme, & qu'un autre homme enſuite ſe nourrit du poiſſon, partie du corps de ce premier homme devient d'abord incorporé avec le poiſſon, & enſuite dans le dernier homme qui ſe nourrit de ce poiſſon. D'ailleurs on a vu des exemples d'hommes qui en mangeoient d'autres, comme les Cannibales & les autres ſauvages des Indes occidentales le pratiquent encore à l'égard de leurs priſonniers. Or quand la ſubſtance de l'un eſt ainſi convertie en celle de l'autre, chacun ne peut pas reſſuſciter avec ſon corps entier, à qui donc, demande-t-on, échoira la partie qui eſt commune à ces deux hommes?

Quelques-uns répondent à cette difficulté que comme toute matiere n'eſt pas propre & diſpoſée à être égalée au corps & à s'incorporer avec lui, la chair humaine peut être probablement de cette eſpece, & par conſéquent que la partie du corps d'un homme qui eſt ainſi mangée par un autre homme, peut ſortir & être chaſſée par les ſécrétions, & que, quoique confondue en apparence avec le reſte de la matiere, elle s'en ſéparera par la toute-puiſſance divine au jour de la *réſurrection* générale, pour le rejoindre au corps dont elle aura fait partie pendant la vie préſente.

Mais la réponſe de M. Leibnitz paroît être plus ſolide. Tout ce qui eſt eſſentiel au corps, dit-il, eſt le *ſtamen* originel qui exiſtoit dans la ſemence du pere, bien plus, ſuivant la théorie moderne de la génération, qui exiſtoit même dans la ſemence du premier homme. Nous pouvons concevoir ce *ſtamen* comme la plus petite tache ou point imaginable, qui par conſéquent ne peut être ſéparé ou déchiré pour s'unir au *ſtamen* d'aucun autre homme. Toute cette maſſe que nous voyons dans le corps n'eſt qu'un accroiſſement au *ſtamen* originel, une addition de matiere étrangere, de nouveaux ſucs qui ſe ſont joints au *ſtamen* ſolide & primitif; il n'y a donc point de réciprocation de la matiere propre du corps humain, par conſéquent point d'incorporation, & la difficulté propoſée tombe d'elle-même, parce qu'elle n'eſt appuyée que ſur une fauſſe hypotheſe. *Voyez* Stamen, Solide, Génération.

2°. On objecte que, ſelon les dernieres découvertes qu'on a faites ſur l'économie animale, le corps humain change perpétuellement. Le corps d'un homme, dit-on, n'eſt pas entierement le même aujourd'hui qu'il étoit hier. On prétend qu'en ſept ans de tems le corps éprouve un changement total, de ſorte qu'il n'en reſte pas la moindre particule. Quel eſt, demande-t-on, celui de tous ces corps qu'un homme a eu pendant le cours de ſa vie qui reſſuſcitera? Toute la matiere qui lui a appartenu reſſuſcitera-t-elle? Ou ſi ce n'en ſera qu'un ſyſtème particulier, c'eſt-à-dire la portion qui aura compoſé ſon corps pendant tel ou tel eſpace de tems, ſera-ce le corps qu'il aura eu à vingt ans, ou à trente ou à ſoixante ans? S'il n'y a que tel ou tel de ces corps qui reſſuſcite, comment eſt-ce qu'il pourra être récompenſé ou puni pour ce qui aura été fait par un autre corps? Quelle juſtice y a-t-il de faire ſouffrir une perſonne pour une autre?

On peut répondre à cela ſur les principes de M. Locke, que l'identité perſonnelle d'un être raiſonnable conſiſte dans le ſentiment intérieur, dans la puiſſance de ſe conſidérer *ſoi-même* comme la même choſe en différens tems & lieux. Par-là chacun eſt à ſoi, ce qu'il appelle *ſoi-même*, ſans conſidérer ſi ce *même* eſt continué dans la même ſubſtance ou dans des ſubſtances différentes. L'identité de cette perſonne va même juſques-là; elle eſt à préſent le même *ſoi-même* qu'elle étoit alors, & c'eſt par le même ſoi-même qui réfléchit maintenant ſur l'action que l'action a été faite.

Or c'eſt cette identité perſonnelle qui eſt l'objet des récompenſes & des punitions, & que nous avons obſervé pouvoir exiſter dans les différentes ſucceſſions de matiere; de ſorte que pour rendre les récompenſes ou les punitions juſtes & raiſonnables, il ne faut rien autre choſe ſinon que nous reſſuſcitions avec un corps tel que nous puiſſions avec lui retenir le témoignage de nos actions. Au reſte on peut voir dans Nieuventit une excellente diſſertation ſur la *réſurrection*. Cet auteur prouve très-bien l'identité que l'on conteſte & répond ſolidement aux objections.

RETABLE, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt l'architecture de marbre, de pierre ou de bois, qui compoſe les décorations d'un autel; & *contre-retable*, eſt le fonds en maniere de lambris, pour mettre un tableau ou un bas-relief, & contre lequel eſt adoſſé le tabernacle avec ſes gradins. *Daviler.* (*D. J.*)

RETABLIR, (*Gram. & Juriſpr.*) c'eſt remettre une perſonne ou une choſe dans l'état où elle étoit auparavant. On *rétablit* dans ſes fonctions un officier qui étoit interdit; on *rétablit* en ſa bonne fame & renommée, un homme qui avoit été condamné injuſtement à quelque peine qui le notoit d'infamie; on *rétablit* en poſſeſſion d'un héritage ou autre immeuble, quelqu'un qui avoit été dépouillé, ſoit par force ou autrement; on *rétablit* dans un compte un article qui avoit été rayé. *Voyez* Rétablissement. (*A*)

RETABLISSEMENT, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) d'une partie ou article de recette, dépenſe ou repriſe dans un compte, eſt lorſque l'article qui avoit été rayé comme n'étant pas dû, eſt réformé, remis tel qu'il étoit couché & alloué. (*A*)

Rétablissement, ce terme ſignifie *en pratique de Médecine*, le recouvrement entier & total de la ſanté. Il ne doit point être confondu avec celui de *convaleſcence*, qui ſignifie un état bien différent de celui du *rétabliſſement*. Les malades & le vulgaire ne diſtinguent guere ces deux états, ce qu'il importe bien d'éviter pour le bien des malades, attendu que dans le *rétabliſſement* les forces des malades ſont entierement recouvrées, & qu'ils n'ont point beſoin d'obſerver aucun ménagement ſur l'uſage des alimens, des boiſſons, & des autres non-naturels; dans la convaleſcence au contraire, on doit éviter l'excès, & tâcher de tenir un régime exact. Cette idée du *rétabliſſement* mérite d'être examinée, il ne faut point la confondre avec celle de la convaleſcence, mais bien avec le recouvrement des forces.

Le *rétabliſſement* parfait & total eſt la même choſe que la ſanté même, ainſi il ne convient pas de traiter dans cet état, comme dans celui de la convaleſcence, attendu que dans celle-ci les organes digeſtifs ſont conſidérablement diminués par les évacuations & les accidens des maladies.

RETAILLES, ſ. m. pl. *terme de Peauſſier*, ce ſont les rognures des peaux d'animaux, qui ſont propres à faire de la colle-forte.

RETAILLE, adj. *terme de Chirurgie* dont Ambroiſe Paré s'eſt ſervi pour dénommer celui qui a ſouffert une opération, dans la vue de recouvrer le prépuce qui lui manquoit. Cette opération eſt décrite par Celſe, *lib. VII. c. xxv.* Il croit la choſe plus aiſée ſur un enfant que ſur un homme, plus encore ſur quelqu'un à qui le défaut de prépuce eſt naturel, que ſur un autre qui a été circoncis; & beaucoup plus facile ſur une perſonne qui a le gland petit, & la peau lâche, que ſur une où ces choſes ſont contraires. Voici la méthode d'opérer que Celſe propoſe pour ceux qui ont le paraphimoſis naturel. Il faut prendre la peau autour du gland, & la tirer juſqu'à ce qu'il en ſoit couvert; & après l'avoir liée, on coupera circulairement la peau auprès du pubis, en la ramenant doucement vers le lien, la verge ſe trouvera découverte à ſa partie ſupérieure en forme de cercle. On appliquera de la charpie ſur cette plaie, & on contiendra la peau inférieurement, juſqu'à ce que la cicatrice ſoit faite. A l'égard de ceux qui ont été circoncis,

qu'on

qu'on nomme en latin *recutiti*, & qui méritent ſeuls le nom de *retaillés*, voici l'opération par laquelle ils peuvent l'acquérir : c'eſt encore d'après Celſe que j'en donnerai la deſcription; il en parle comme d'une choſe d'uſage ordinaire. On détachera la peau de la verge, en faiſant une inciſion ſous le cercle du gland. Cette opération, dit-il, n'eſt pas douloureuſe, parce qu'après l'inciſion on tire avec la main, la peau de bas en-haut juſqu'au pubis, ce qui ſe fait ſans effuſion de ſang; on ramene enſuite la peau plus bas que le gland: alors on trempe la verge dans de l'eau froide, & on l'entoure d'un médicament répercuſſif; on met le malade à une diete très-rigoureuſe pour éviter les érections. Lorſque l'inflammation eſt paſſée, on ôte l'appareil, & l'on fait un bandage qui commence depuis l'os pubis, juſqu'au bout de la verge, ayant eu ſoin de mettre un emplâtre retourné entre la peau & le gland, de façon que le médicament porte ſur la plaie intérieure, afin de la cicatriſer ſans qu'elle contracte d'adhérence. Ambroiſe, qui ne cite point Celſe, paroît néanmoins avoir emprunté de lui tout ce qu'il dit ſur cette opération, en propoſant les deux méthodes ſans diſtinction, & diſant que ceux qui ont été circoncis par commandement de la loi en leur enfance, ſe font faire cette opération afin de n'être pas reconnus pour Juifs, lorſqu'ils viennent à quitter leur religion. Celſe donne la bienſéance pour motif déterminant, ce que Fabrice d'Aquapendente tourne en ridicule, en déſapprouvant cette opération. Et en effet, quelle bienſéance, & quel ornement peut-on chercher dans une partie qu'on doit tenir cachée aux yeux de tout le monde? D'ailleurs il remarque qu'il ne réſulte aucune léſion de fonctions d'avoir le gland découvert. Les Juifs engendrent des enfans, & connoiſſent les femmes comme les autres hommes; il en conclut que cette opération n'eſt pas néceſſaire, & qu'on ne doit point la pratiquer. Paul d'Ægine rapporte les deux méthodes d'opérer d'après Anthylus; mais il a prévenu Celſe dans le jugement déſavantageux porté contre une opération douloureuſe, faite ſans beſoin pour réparer un vice qui ne porte aucune atteinte aux fonctions, & dont l'indécence prétendue n'exige pas le tourment qu'il faudroit ſouffrir pour en être délivré. (*Y*)

RETAILLER, v. a. (*Gram.*) tailler de nouveau. Un habit *retaillé* ne va jamais bien.

RETAPER, LES CHEVEUX, *terme de Perruquier*, c'eſt les peigner à rebours en commençant par le côté de la pointe, afin de faire renfler la friſure pour arranger enſuite les boucles. *Voyez* ACCOMMODER.

RETARD, ſ. m. *terme d'Horlogerie*, ſignifie proprement la partie d'une montre qui ſert à retarder ou à avancer ſon mouvement. Les principales pieces qui ſervent à cette opération ſont, la roue de roſette & la roſette, la portion de roue appellée *rateau*, & la couliſſe; toutes ces pieces ſont attachées ſur la platine du nom: elles exigent, & principalement la couliſſe de la part de l'ouvrier, beaucoup de préciſion, arrivant ſouvent qu'une montre, même d'ailleurs très-parfaite, mais négligée dans cette partie, va très-irréguliérement & s'arrête dans certaines circonſtances. Ces inconvéniens proviennent ſouvent de ce qu'en avançant ou retardant la montre juſqu'à un certain période, cela fait tant ſoit peu lever la couliſſe, & qu'alors le balancier frottant deſſus, arrête ſon mouvement, ou la fait aller très-irréguliérement lorſque le frottement n'eſt point aſſez fort pour arrêter ſes vibrations. L'on pourroit prévenir ces inconvéniens, ſupprimer pluſieurs pieces, & rendre les montres beaucoup plus parfaites, en imitant la conſtruction miſe en pratique par Beeckaert, horloger, beaucoup plus ſimple & exempte des viciſſitudes auxquelles ſont ſujettes les couliſſes ordinaires. Il ſupprime la roue de roſette, la roſette, le rateau, la couliſſe, l'aiguille & des viſſes; à toutes ces pieces il ſupplée une aiguille tournante au moyen du bout de la clé, retenu au centre du coq par le pont d'acier, qui ſert en même tems pour recevoir le bout du pivot du balancier. Cette aiguille aboutit au bord du coq, où ſont des chiffres & diviſions pour indiquer l'avance & le retard; elle porte à-travers le coq une cheville fendue, à l'effet de ſerrer le reſſort ſpiral. Ce reſſort eſt entre le balancier & le coq, moyennant quoi le balancier ſe trouve rapproché du milieu de ſes deux axes de toute la hauteur de la virole. Cet objet peut importer à la perfection des montres.

RETARDATION, ſ. f. *en Phyſique*, ſe dit du ralentiſſement du mouvement d'un corps, en tant que ce ralentiſſement eſt l'effet d'une cauſe ou force retardatrice. Ce mot *retardation*, n'eſt pas extrèmement uſité. *Voyez* MOUVEMENT, RÉSISTANCE & RETARDATRICE.

La *retardation* des corps en mouvement provient de deux cauſes générales; la réſiſtance du milieu, & la force de la gravité.

La *retardation* qui provient de la réſiſtance, ſe confond ſouvent avec la réſiſtance même; parce que par rapport à un même corps elles ſont proportionnelles. *Voyez* RÉSISTANCE.

Cependant par rapport à différens corps, la même réſiſtance produit différentes *retardations*: car ſi des corps de volumes égaux, mais de différentes denſités, ſont mis dans un même fluide avec une viteſſe égale, le fluide agira également ſur tous les deux; en ſorte qu'ils ſouffriront des réſiſtances égales, mais différentes *retardations*; & les *retardations* ſeront pour chacun des corps, comme les viteſſes qui pourroient être engendrées par les mêmes forces dans les corps propoſés, c'eſt-à-dire que ces *retardations* ſont en raiſon inverſe des quantités de matiere de ces deux corps, ou de leurs denſités.

Suppoſons à préſent que deux corps d'une égale denſité, mais de volumes différens, ſe meuvent avec la même viteſſe dans un même fluide, les réſiſtances augmenteront en raiſon de leur ſurface, c'eſt-à-dire qu'elles ſeront l'une à l'autre, comme les quarrés des diametres des deux corps. Or les quantités de matieres ſont en raiſon des cubes des diametres; les réſiſtances ſont les quantités de mouvement perdu, les *retardations* ſont les viteſſes perdues; & en diviſant les quantités de mouvement par les quantités de matiere, vous aurez les viteſſes. Les *retardations* ſont donc en raiſon directe des quarrés des diametres, & en raiſon inverſe des cubes de ces mêmes diametres, c'eſt-à-dire en raiſon inverſe des diametres eux-mêmes.

Si les corps ſont egaux, & qu'ils ſe meuvent avec une même viteſſe, & aient une denſité égale, mais qu'ils ſe meuvent dans différens fluides, leurs *retardations* ſont comme les denſités de ces fluides.

Si des corps d'une même denſité & d'un même volume, ſe meuvent dans le même fluide avec différentes viteſſes, les *retardations* ſont comme les quarrés des viteſſes.

Nous avons déja dit que plus un corps a de ſurface, plus il ſouffre de réſiſtance de la part d'un fluide où il ſe meut, & plus ſon mouvement eſt retardé. C'eſt pour cette raiſon que tous les corps ne deſcendent pas également vîte dans l'air. Un morceau de plomb deſcend beaucoup plus vîte qu'un morceau de liege de même poids; parce que le morceau de liege ayant beaucoup plus de volume, préſente à l'air une plus grande ſurface, & rencontre par conſéquent un plus grand nombre de parties d'air: d'où il s'enſuit qu'il doit perdre davantage de ſon mouvement que le morceau de plomb, & par conſéquent qu'il doit deſcendre moins vîte. *Voyez* DENSITÉ, *&c.*

La *retardation* qui provient de la gravité eſt particuliere aux corps qu'on lance en-haut. Un corps qu'on jette en-haut, eſt autant retardé qu'il ſeroit accéléré s'il tomboit en-bas. Il n'y a qu'un ſeul cas où la force de la gravité conſpire entierement avec le mouvement imprimé au corps; ſavoir quand le corps eſt jetté verticalement de haut en bas: dans toute autre cas elle lui eſt contraire au moins en partie. *Voy.* ACCÉLÉRATION.

Comme la force de la gravité eſt uniforme, la *retardation* qui en provient ſera égale dans des tems égaux. *Voyez* GRAVITÉ.

Ainſi, comme c'eſt la même force qui engendre le mouvement dans le corps tombant, & qui la diminue dans celui qui s'éleve, le corps monte juſqu'à ce qu'il ait perdu tout ſon mouvement; ce qu'il fait en un même eſpace de tems qu'un corps tombant mettroit à acquérir la même viteſſe avec laquelle il eſt lancé en-haut. *Voyez* PROJECTION, DESCENTE.

Les *rétardations* qui proviennent de la réſiſtance des fluides, ſont l'une à l'autre, 1°. comme les quarrés des viteſſes; 2°. comme les denſités des fluides dans leſquels les corps ſe meuvent; 3°. en raiſon inverſe des diametres des corps; enfin, en raiſon inverſe des denſités de ces mêmes corps. Les nombres qui expriment la proportion de ces *retardations*, ſont en raiſon compoſée de ces raiſons; on les trouve en multipliant le quarré de la viteſſe par la denſité du flui-

fluide, & divisant le produit par le diametre du corps, multiplié par sa densité.

M. Newton est le premier qui nous ait donné les lois de la *retardation* du mouvement dans les fluides, & Galilée le premier qui ait donné celle de la *retardation* du mouvement des corps pesans. Ces deux auteurs ont été commentés & étendus depuis par une infinité d'autres; comme par MM. Huyghens, Varignon, Bernoully; *&c.* On trouve dans le discours de ce dernier, sur les *lois de la communication du mouvement*, plusieurs beaux théoremes sur les lois de la *retardation* du mouvement dans les fluides. M. Newton a démontré qu'un corps qui se meut dans un fluide d'une densité égale à la sienne, doit perdre la moitié de sa vitesse avant que d'avoir parcouru trois de ses diametres. De-là il conclut que les planetes, & sur-tout les cometes, doivent se mouvoir dans un espace non-résistant. Les Cartésiens ont fait jusqu'à présent, de vains efforts pour répondre à cette objection. *Voyez* RESISTANCE *&c.* (*O*)

Si le mouvement d'un corps est retardé uniformément, c'est-à-dire si sa vitesse est diminuée également en tems égaux, l'espace que le corps parcourt est la moitié de celui qu'il décriroit par un mouvement uniforme dans le même tems. 2°. Les espaces décrits en tems égaux, par un mouvement retardé uniformément, décroissent suivant les nombres impairs 9, 7, 5, 3, *&c. Voyez* ACCÉLÉRATION.

RETARDATRICE, est la force qui retarde le mouvement d'un corps; telle est la pesanteur d'un corps qu'on jette de bas en haut, & dont le mouvement est continuellement retardé par l'action que sa pesanteur exerce sur lui dans une direction contraire, c'est-à-dire, de haut en bas. *Voyez* FORCE *&* ACCÉLERATRICE. *Voyez aussi* RÉSISTANCE, PESANTEUR, GRAVITÉ, *&c.* (*O*)

RETARDER, v. act. (*Gram.*) c'est arrêter ou rallentir dans sa course; le mauvais tems *retarde* le voyageur; il faut *retarder* cet horloge; quand on peut faire un heureux, pourquoi *retarder* son bonheur?

RETATER, v. act. (*Gram.*) tâter de nouveau ou à plusieurs reprises. Le médecin a tâté & *retâté* le ventre, le pouls; *retâtez* cette sauce; ne *retâtez* pas trop votre ouvrage; plus vous vous *retâterez* là-dessus, plus vous deviendrez perplexe.

RETAXER, v. act. (*Gram.*) taxer de-rechef. *Voy.* TAXE *&* TAXER.

RETEINDRE, v. act. (*Teinture*) c'est teindre de nouveau; il y a des étoffes qu'il faut teindre d'une couleur en une autre, pour leur donner une parfaite teinture.

RÉTEL *ou* ARRATAMS, (*Géog. mod.*) province d'Afrique en Barbarie; son étendue est d'environ 20 lieues, le long de la riviere le Ris; elle confine à la province de Sulgumesse, & à celle de Métagara. (*D. J.*)

RETELSTEIN, *grotte de* (*Hist. nat.*) cette grotte singuliere est en Styrie, son ouverture qui est fort grande, est dans un rocher & à une distance considérable du niveau de la plaine. On y trouve beaucoup d'ossemens d'une grandeur demesurée, que l'ignorance des habitans du pays fait prendre pour des os de géans. *Voyez* OSSEMENS FOSSILES.

RETENDEUR, s. m. (*Lainage.*) c'est l'ouvrier qui étend & dresse les étoffes au sortir du foulon ou du teinturier.

RETENDRE, v. act. (*Gram.*) tendre de rechef. *Voyez* TENDRE.

RETENDRE, v. act. (*Manuf. de lainage.*) On appelle ainsi dans les manufactures d'Amiens, la façon qu'on donne aux étoffes de laine au retour de la teinture, en les étendant après qu'elles sont seches, sur le rouleau que l'on nomme *un courroy*, pour empêcher qu'elles ne se frippent ou ne prennent de mauvais plis. *Savary*. (*D. J.*)

RETENEGI, s. m. (*Mat. méd. des Arab.*) mot employé par Avicienne & autres Arabes, pour désigner la résine du pin, du sapin, & en général toutes sortes de poix noires. Les léxicographes qui expliquent *retenegi* par *stirax*, sont certainement dans l'erreur; mais il est vrai que le plus grand nombre des auteurs ont non-seulement confondu les différentes sortes de résines, de poix & de térébenthines, mais aussi tous les différens arbres, pins, sapins, cedres, melèzes & autres qui en produisent, soit naturellement, soit par incision. (*D. J.*)

RETENIR, v. act. (*Logique*) parlant de l'esprit humain, est la faculté par laquelle, pour avancer de connoissance en connoissance, il conserve les idées qu'il a reçues précédemment ou par les sens ou par la réflexion. *Voyez* FACULTÉ, IDÉE, *&c.*

Or il retient de deux manieres: la premiere en se perpétuant quelque tems la perception d'une idée, qui est ce qu'on appelle *contemplation*. *Voyez* CONTEMPLATION. La seconde est en faisant renaître en quelque façon les idées qu'il avoit perdues de vue, & cette seconde opération est un effet de la mémoire, laquelle est, pour ainsi dire, le réservoir de nos idées. *Voyez* MÉMOIRE, REMINISCENCE.

Nos idées n'étoient que des perceptions actuelles, qui cessent d'avoir un être réel dès que ces perceptions cessent; cette collection de nos idées dans le réservoir de la mémoire ne signifie autre chose que le pouvoir qu'a notre esprit de faire renaître ces perceptions en plusieurs cas, avec une perception de plus, qui est celle de leur préexistence. *Voyez* PERCEPTION.

C'est au moyen de cette faculté que nous pouvons nous rendre toutes ces idées présentes, & en faire les objets de nos pensées sans le secours des qualités sensibles qui les ont fait naître la premiere fois. *Voy.* ENTENDEMENT.

L'attention & la répétition servent beaucoup à fixer les idées de notre imagination, mais celles qui s'y gravent le plus profondément & qui y font les impressions les plus durables, sont celles qui ont été accompagnées de plaisir & de douleur; les idées qui ne se sont présentées qu'une fois à l'esprit, & qui n'ont jamais été repetées depuis, s'effacent bien-tôt, comme celles des couleurs dans les personnes qui ont perdu la vue dès l'enfance.

Il y a des personnes qui retiennent les choses d'une maniere qui tient du prodige; cependant les idées s'effacent peu à peu quelque profondément gravées qu'elles soient, même dans les personnes qui retiennent le mieux; de sorte que si elles ne sont pas quelquefois renouvellées, l'empreinte s'en efface à la fin sans qu'on puisse davantage se les rappeller. *Voyez* TRACE.

Les idées qui sont souvent renouvellées par le retour des mêmes objets & des mêmes actions qui les ont excitées, sont celles qui se fixent le mieux dans l'imagination & qui y restent le plus long-tems, telles sont les qualités sensibles des corps, telles que la solidité, l'extension, la figure, le mouvement, *&c.* & celles qui nous affectent le plus ordinairement, comme la chaleur & le froid, & celles qui sont des affections communes à tous les êtres, comme l'existence, la durée, le nombre, qui ne se perdent gueres tant que l'esprit est capable de retenir quelques idées. *Voyez* QUALITÉ, HABITUDE, *&c.*

RETENIR, (*Jurisprud.*) en terme de palais, se dit lorsqu'un juge *retient* à lui la connoissance d'une cause, instance ou procès qu'il estime être de sa compétence; au lieu que quand il ne se croit pas en droit de *retenir* la cause instance ou procès, il renvoie les parties devant les juges qui en doivent connoître, ou bien ordonne qu'elles se pourvoiront, si c'est un juge qui lui soit supérieur. (*A*)

RETENIR, (*terme de Courroyeur.*) c'est la seconde fonte ou second foulage que l'on donne aux cuirs après qu'ils ont été drillés, boutés & ébourés, suivant la qualité des peaux. Cette foule se fait avec les piés. *Savary* (*D. J.*)

RETENIR, (*Jardinage*) il se dit lorsqu'un arbre s'échappe trop, alors on a la précaution de couper très-court ses grands jets.

RETENIR, *en terme de haras*, se dit d'une jument qui devient pleine, elle a *retenu*; les jumens *retiennent* mieux lorsqu'elles sont en chaleur & dans leur liberté naturelle, que lorsqu'on les fait couvrir en main.

RETENTER, v. act. (*Gram.*) tenter de-rechef. *Voyez* TENTER.

RETENTIF, (*Gram.*) qui retient; on dit des muscles *retentifs*; il y en a à l'anus, à la vessie. *Voyez* SPHINCTERS. On dit une puissance *retentive*, mais la philosophie nouvelle a chassé toutes ces facultés; il est vrai que tandis qu'elles sortoient par une porte, une autre de la même espece entroit par l'autre, c'est la qualité attractive.

RÉTENTION, s. f. (*Jurisprud.*) est l'action d'un juge qui retient à lui la connoissance d'une cause, instance ou procès. *Voyez ci-devant.* RETENIR. (*A*)

RÉTENTION, s. f. (*Méd.*) ce terme est employé dans la théorie de la médecine, en opposition à celui d'ex-

d'*excrétion* (particulierement en traitant des choses non-naturelles), pour désigner l'espece d'action dans l'œconomie animale, par laquelle les matieres alibiles & toutes les humeurs qui sont utiles doivent être retenues dans les vaisseaux qui leur sont propres, de la maniere la plus convenable pour servir à leur destination; tout comme les matieres excrémentielles, les humeurs inutiles ou nuisibles par leur quantité & par leurs qualités, doivent être expulsées par les moyens établis à cet effet, & ne peuvent être retenues que contre nature.

Ainsi dans le premier cas, la *rétention* est nécessaire pour fournir son aliment à la vie; dans le second cas la *rétention* est vicieuse, & le contraire doit avoir lieu, pour que l'équilibre entre les solides & les fluides, & l'ordre dans l'exercice des fonctions, n'en soient pas troublés; ensorte que si la *rétention* péche par excès ou par défaut dans les fonctions qui l'exigent ou qui l'excluent, quelle qu'en puisse être la cause, cet effet devient un principe de lésion plus ou moins important, de l'état de santé; les anciens regardoient comme un *vice* de la force rétentrice ou de la force expultrice la *rétention* des matieres qui doivent être évacuées, ou l'excrétion de celles qui doivent être retenues. *Voyez* EQUILIBRE.

La *rétention* étant bien reglée, contribue donc beaucoup à entretenir la vie saine; & les dérangemens à cet égard, qui consistent en ce que les matieres ou humeurs qui doivent être retenues, sont évacuées, comme dans les lienteries, les affections cœliaques, les diarrhées, les hémorrhagies, &c. & les matieres ou humeurs qui doivent être expulsées, sont retenues comme dans les cas de défaut de déjection, de secrétion, de coction & de crise, sont les causes les plus ordinaires de l'altération de la santé, des désordres dans l'œconomie animale qui la détruisent & abregent la durée naturelle de la vie. *Voyez* SECRÉTION, EXCRÉTION, DÉJECTION, NON NATURELLE (CHOSE), SANTÉ, SEMENCE, LAIT, SANG & MALADIE, COCTION, CRISE, PLETHORE, HÉMORRHAGIE, SAIGNÉE, EVACUATION, EVACUANT, PURGATION, &c.

RÉTENTION D'URINE, (*Chirurgie*.) maladie dans laquelle la vessie ne se débarrasse point de l'urine qu'elle contient.

Cette maladie cause en peu de tems beaucoup d'accidens très-fâcheux. Il paroit au-dessus des os pubis une tumeur douloureuse; on sent aussi en portant le doigt dans le fondement une tumeur ronde. La pression que la vessie fait par la distension sur les parties qui l'environnent, y produit en peu de tems l'inflammation; le malade sent une douleur insupportable dans toute la région hypogastrique; il a des envies continuelles d'uriner, il s'agite, il se tourmente, & tous ses efforts deviennent inutiles: bientôt il ne peut respirer qu'avec difficulté, il a des nausées; la fievre survient; ses yeux & son visage s'enflamment, & s'il n'est secouru promptement, il se forme quelquefois en peu de tems au periné des dépôts urineux, purulens & gangréneux.

La *rétention d'urine* qui produit tout ce désordre vient de plusieurs causes plus ou moins difficiles à détruire: on peut les ranger sous quatre classes, savoir certaines maladies de la vessie, des corps étrangers retenus dans sa cavité, plusieurs choses qui lui sont extérieures, & quelques vices de l'uretre.

Les maladies de la vessie qui peuvent occasionner la *rétention d'urine*, sont l'inflammation de son cou & la paralysie de son corps.

L'inflammation du cou de la vessie retrécit son ouverture au point que les efforts du malade ne sont pas suffisans pour vaincre la résistance que le sphincter oppose à l'issue de l'urine. Si l'inflammation n'est pas considérable; on peut introduire la sonde dans la vessie. *Voyez* CATHETERISME & ALGALIE. Si l'inflammation ne permet pas l'introduction de la sonde, on a promptement recours à la saignée; je n'ai souvent réussi à sonder des malades qu'après leur avoir fait deux saignées du bras à une heure de distance l'une de l'autre; on emploie aussi avec succès les boissons adoucissantes, les bains, les lavemens émolliens, enfin tout ce qui est capable de calmer l'inflammation. *Voyez* INFLAMMATION. Si tous ces moyens ne permettent pas l'introduction de la sonde, il faut en venir à une opération qui vuide la vessie; car l'urine retenue entretient souvent l'inflammation & dès que l'urine est évacuée, les parties qui avoisinent la vessie n'étant plus comprimées, l'inflammation cesse; & on peut ordinairement sonder le malade quelque tems après.

La ponction se peut faire au periné ou au-dessus de l'os pubis. Pour la faire au periné on place le malade comme pour lui faire l'opération de la taille. *Voyez* LIENS. Un aide trousse les bourses, & le chirurgien tenant à la main un trocar un peu plus long qu'à l'ordinaire, le plonge dans la vessie, entre l'os pubis & l'anus, dans le lieu où l'on fait l'opération au grand appareil. Il seroit plus avantageux pour les malades qu'on fît cette ponction plus latéralement pour ne blesser ni l'uretre ni le cou de la vessie. M. de la Peyronie l'a pratiquée dans ce lieu avec succès. La méthode de donner ce coup de trocar dans la vessie se trouve déterminée à l'article de la lithotomie, à la méthode de M. Foubert. *Voyez* TAILLE.

La ponction au-dessus de l'os pubis a été proposée par Tolet, chirurgien de Paris, & lithotomiste du roi; feu M. Méry, aussi chirurgien de Paris, en chef de l'hôtel-dieu, & anatomiste de l'académie royale des Sciences, l'a pratiquée le premier. Dans la *rétention d'urine* la vessie forme une tumeur au-dessus de l'os pubis; on plonge le trocar de haut en bas dans la vessie en piquant un peu au-dessous de la partie la plus éminente de cette tumeur. J'ai fait deux fois cette opération avec succès à deux vieillards, l'un de 65 & l'autre de 73 ans.

M. Flurant, maître en chirurgie à Lyon, vient de proposer une autre méthode de faire la ponction à la vessie, c'est de la percer par l'intestin rectum, avec un trocar courbe; il a fait cette opération avec succès.

La paralysie qui survient à la vessie peut avoir différentes causes, savoir la commotion de la moëlle de l'épine, après quelque coup ou chûte; la luxation d'une ou plusieurs vertebres des lombes, ou de quelque affection du cerveau; elle vient aussi de la débilité des fibres charnues, à la suite des extensions violentes causées par une *rétention* volontaire d'urine, & de la perte du ressort de ces fibres par la vieillesse.

La *rétention d'urine* est un symptome de la paralysie du corps de la vessie, parce que les fibres motrices qui forment le corps de la vessie ne peuvent agir sur l'urine qui distend passivement cet organe. Dans ce cas il faut sonder le malade; l'introduction de la sonde n'est pas difficile, s'il n'y a point de complication par quelque maladie de l'uretre, & on laisse dans la vessie une algalie tournée en S pour donner issue à l'urine à mesure qu'elle distille des ureteres, afin que les fibres de la vessie puissent reprendre leur ton naturel, ce que l'on peut favoriser par des injections corroborantes.

Il y a une remarque fort importante à faire sur la *rétention d'urine* par la paralysie de la vessie, c'est l'écoulement involontaire de l'urine qui sort par regorgement lorsque la vessie est poussée au dernier degré d'extension possible. Il ne faut pas que cet écoulement de l'urine en impose, la *rétention* n'en existe pas moins, & si l'on n'a recours à la sonde, on voit survenir des abscès urino-gangréneux, comme nous l'avons dit dans la description des symptômes & de leurs progrès.

Les corps étrangers qui sont dans la vessie, & qui forment la seconde classe des causes de la *rétention d'urine*, sont la pierre, le pus, le sang, & les fungus ou excroissances charnues.

La pierre empêche la sortie de l'urine en s'appliquant à l'orifice interne de la vessie; l'introduction de la sonde suffit pour la ranger. Quelquefois la pierre est petite & l'urine la pousse enfin dans l'uretre, où elle n'est pas moins un obstacle à l'issue de ce fluide, alors il faut tâcher de procurer la sortie de ce corps étranger en injectant de l'huile dans l'uretre, en essayant de le faire couler le long du canal, & par autres moyens dont il a été parlé au *mot* LITHOTOMIE à l'*article* des PIERRES DANS L'URETRE. *Voyez* LITHOTOMIE. Le pus, le sang, & les matieres glaireuses qui causent la *rétention d'urine* ne s'opposent point à l'intromission de la sonde, par laquelle on fait des injections capables de délayer & de dissoudre ces matieres; l'administration des remedes intérieurs qui remplissent les mêmes vues doit concourir avec ces moyens extérieurs.

Lorsqu'il y a dans la vessie des excroissances charnues qui bouchent l'orifice interne de cet organe, ou qui empêchent son corps de se contracter pour chasser l'urine, il faut faire une incision au periné, & placer une canule dans la vessie. *Voyez* BOUTONNIERE. Les injections avec l'eau d'orge, ou autre déco-

décoction convenable; détachent quelquefois ces fungus, & en débarrassent la vessie lorsqu'ils suppurent. Il y a certains fungus à base étroite, qu'on pourroit lier par la méthode dont il est parlé à l'article du polype, à l'occasion du polype de la matrice. *Voyez* POLYPE UTÉRIN.

La troisieme classe des causes de la *rétention d'urine* comprend les choses extérieures à la vessie, telles sont la grossesse, les corps étrangers ou les excrémens endurcis & arrêtés dans le rectum, l'inflammation de la matrice ou sa chûte, le gonflement des hémorrhoïdes, un dépôt autour de l'anus, & quelques tumeurs auprès du cou de la vessie.

Dans la *rétention d'urine*, dans le cas de grossesse ou de la chûte de matrice, on sonde le malade avec la précaution que nous avons fait observer à *l'article* CATHETERISME. Les lavemens émolliens & les laxatifs doux procureront la sortie des matieres retenues dans le rectum. L'inflammation de la matrice, du rectum, & le gonflement des hémorrhoïdes se traitent par les remedes qui conviennent à ces cas. S'il s'est formé un dépôt autour de l'anus, on l'ouvre le plutôt qu'il est possible; si une tumeur placée près le cou de la vessie presse & comprime cette partie, & qu'il ne soit pas possible de sonder le malade, on fait la ponction au-dessus de l'os pubis, comme nous l'avons dit au commencement de cet article. On donne en même tems tous ses soins à la guérison de la tumeur du periné. Ce traitement n'opere souvent qu'après plusieurs jours, le rétablissement du cours des urines par la voie naturelle, ce qui met dans la nécessité de laisser la canule dans la vessie au-dessus de l'os pubis; cette pratique est sujette à un inconvénient; la vessie s'affaisse par la sortie de l'urine, & si elle est susceptible de quelque contraction, ce qui est toujours, hors le cas de paralysie, elle se resserre audessous de la canule; dès que l'extrémité de la canule n'est plus dans la vessie, les urines ne sont plus conduites directement, elles s'épanchent dans le tissu cellulaire, & ne sortent qu'après avoir imbibé ce tissu où elles forment quelquefois des abscès. J'ai vû un exemple de cet accident. M. Foubert m'a montré un instrument avec lequel on peut faire la ponction au-dessus de l'os pubis sans craindre que la vessie abandonne la canule. C'est une canule courbe, dont l'intérieur est garni d'un ressort en spirale qui ne s'oppose point à la sortie de l'urine, & par lequel on pousse une pointe de trocar, au moyen de laquelle on pénetre dans la vessie. La ponction faite, la pointe du trocar se retire dans la canule; cette pointe a une surface canelée pour le passage des urines. La courbure de cette canule soutient la vessie, & empêche qu'elle ne s'affaisse au-dessous de ladite canule: l'intérieur de la canule & du ressort qui y est renfermé contient une languette de chamois, qui sert de philtre à l'urine.

Les vices de l'uretre sont la quatrieme classe des causes de la *rétention d'urine;* nous avons parlé de ces vices en parlant des carnosités. *Voyez* CARNOSITÉ.

Si le cas de la *rétention d'urine* est pressant, on peut faire la ponction au-dessus du pubis ou par le rectum & y laisser la canule jusqu'à ce qu'on ait mis le canal de l'uretre en suppuration dans le cas de carnosité. Mais si le vice de l'uretre vient de brides & de cicatrices qui ne sont point des maladies par leur essence, mais au-contraire des signes de guérison parfaite; les bougies suppuratives ne procureront aucun effet. Les caustiques qu'on pourroit employer causent par l'irritation qu'ils excitent, des gonflemens & des irritations considérables; dans ce cas il faut faire une opération au périné. La ponction ne suffit pas, il faut une incision; on peut dans ce cas se conformer, comme dans la taille, à la méthode de M. Foubert. *Voyez* TAILLE.

Dans le cas du gonflement des prostates, il faut mieux faire la boutonniere, afin de procurer plus facilement la suppuration de cette glande; mais le vice de l'uretre empêchant qu'on ne se conduise sur la sonde comme nous l'avons dit en parlant de cette opération; le chirurgien, au défaut de ce guide, fait une incision aux tégumens, fend l'uretre, & après s'être bien représenté la structure & la position des parties, il porte dans la vessie un trocar dont la canule est fendue: à la faveur de cette fente il fait une incision suffisante avec un bistouri pour y placer une canule, comme il a été dit à l'opération de la boutonniere; on a pratiqué cette méthode avec succès: le reste du traitement est semblable à celui de la boutonniere. *Voyez* BOUTONNIERE. Toute cette matiere est fort bien traitée par M. de la Faye, dans ses remarques sur les opérations de Dionis. (*Y*)

RÉTENTIONNAIRE DE SOIE, (*Manufact.*) ce sont ceux des maîtres-ouvriers à façon, qui retiennent les soies & autres matieres que les marchands-maîtres leur donnent pour être employées aux ouvrages & étoffes qu'ils leur commandent.

RETENTIR, v. n. RETENTISSEMENT, s. m. (*Gram.*) continuité d'un son & de ses harmoniques dans un lieu concave; les cavernes *retentissent*; les forêts *retentissent*; les appartemens *retentissent*; un instrument touché en fait *retentir* un autre. Il s'exerce dans l'air des ondulations telles que nous les voyons se faire dans l'eau par la chûte d'un corps; elles se prolongent en tous sens sans s'interrompre; & sans cette propriété, peut-être pour s'entendre faudroit-il attendre que l'atmosphere fût stagnant & tranquille; mais grace à la continuité ininterrompue des ondulations en tous sens, tous les sons arrivent à nos oreilles, non arrêtés, non confondus. On peut mettre la masse de l'air d'un appartement en ondulations en chantant tout bas un air; cet air chanté ne sera aucunement entendu de ceux qui sont dans l'appartement; cependant ils en seront assez sensiblement affectés pour être déterminés à chanter le même air, s'ils le savent, & s'il leur prend envie de chanter; on prétend que c'est un fait constaté par quelques expériences qui mériteroient bien d'être réitérées.

RETENTUM, (*Jurisprudence*.) terme latin que l'on a conservé dans l'usage du palais pour exprimer ce qui est retenu *in mente judicis*, & qui n'est pas exprimé dans le dispositif d'un jugement ou prononcé en lisant le jugement. Ces sortes de *retentum* ne sont guere usités qu'en matiere criminelle; par exemple, lorsqu'un homme est condamné au supplice de la roue, la cour met quelquefois en *retentum*, que le criminel sera étranglé au premier, second, ou troisieme coup.

L'usage de ces *retentum* est fort ancien; on en trouve un exemple dans les regiftres *olim*, en 1310, où il est dit que le parlement condamna un particulier en l'amende de 2000 livres au profit du roi; mais qu'il fut arrêté *in mente curiæ*, que le condamné n'en payeroit que 1000 liv. *sed intentio curiæ est quod non leventur nisi mille libræ & quod rex quittet residuum*.

Loyseau, en son *traité des offices*, dit que les cours souveraines sont les seules qui peuvent mettre des *retentum* à leurs jugemens; & en effet, l'ordonnance de 1670, *titre* 10, *article* 7, ne permet qu'aux cours de faire des délibérations secretes pour faire arrêter celui qui est seulement decrété d'ajourné pour être oui, ou d'ajournement personnel. *Voyez les plaid. de* M. Cochin, *tome I. dix-huit.me cause*, *p.* 257. (*A*)

RETENU, (*Gram.*) participe du verbe *retenir*. *Voyez* RETENIR.

RETENU, adj. *terme de Manége;* ce mot se dit d'un cheval; un cheval *retenu*, est celui qui ne part pas de la main franchement, & qui saute au lieu d'aller en-avant. *Richelet*. (*D. J.*)

RETENUE, s. f. (*Gram.*) circonspection dans les actions, & surtout dans le discours. La *retenue* convient particulierement à la jeunesse; c'est une vertu des deux sexes; mais qu'on exige plus encore des femmes que des hommes, & des filles que des femmes: l'honnêteté est dans les actions, la modestie dans le maintien, & la *retenue* dans le propos.

RETENUE, (*Jurisprudence*.) signifie quelquefois ce que l'on déduit à quelqu'un sur un payement qu'on lui fait, comme le dixieme de *retenue* des gages des officiers.

On dit aussi *brevet de retenue*, pour exprimer la faculté que le roi donne à un officier ou à ses héritiers, de répéter du successeur à l'office une certaine somme, quoique l'office ne soit pas vénal.

Retenue, signifie quelquefois *retrait*; la *retenue* féodale est le retrait féodal ou seigneurial. *Voyez* RETRAIT.

RETENUE, *ou* chambre *retenue*, au parlement de Toulouse, est la chambre qui tient pendant les vacations; on dit *messieurs de la retenue*, pour dire les *présidens & conseillers de la chambre des vacations*. *Voyez le style du parlement de Toulouse* par Cayron, *livre IV. titre* 13. *page* 573. (*A*)

RETENUE, (*Commerce*.) on nomme ainsi dans la bourse des négocians de Toulouse, le choix ou nomination que les prieurs & consuls font tenus de faire chaque année de 60 marchands, pour être juges-con-

conseillers de ladite bourse, & assister aux jugemens qui se rendent dans cette jurisdiction. *Savary*. (*D. J.*)

RETENUE, (*Marine*.) *voyez* CORDE DE RETENUE, & ATTRAPE.

RETENUE, (*Charpent.*) on dit qu'une piece de bois a sa *retenue* sur une muraille ou ailleurs, quand elle est entaillée de telle sorte, qu'elle ne peut reculer ni avancer de part & d'autre. (*D. J.*)

RETFORD, (*Géog. mod.*) petite ville à marché d'Angleterre, dans la province de Nottingham, à 140 milles de Londres; elle envoie deux députés au parlement. *Long.* 16. 36. *latit.* 53. 15. (*D. J.*)

RETHEL, (*Géog. mod.*) ville de France, en Champagne, capitale du Rethelois, sur une montagne, près de l'Aisne, à 10 lieues au nord-est de Rheims, à 14 au sud-ouest de Sedan, & à 45 au nord-est de Paris. *Long.* 22. 6. *lat.* 49. 37.

Rethel est fort ancienne; c'étoit un fort du tems de Jules-César, qu'on nommoit *castrum retectum*. On appelloit anciennement le château de *Rethel*, *Reteste*, qui eut plusieurs seigneurs de ce nom dès le xiij. siecle. Le comté de *Rethel* est aussi de très-ancienne érection; car dès le tems de Clovis, saint Arnould est qualifié comte de *Rethel*.

La ville de *Rethel* a été souvent prise & reprise dans le dernier siecle; elle fut érigée en duché par Henri III. en 1581, en faveur de Charles de Gonzague. Ensuite le cardinal Mazarin acheta le duché de *Rethel*, & la confirmation lui en fut accordée en 1663. C'est un des plus beaux duchés du royaume, dont le revenu va au-delà de soixante mille livres; l'élection de *Rethel* est composée de 296 paroisses, presque toutes du diocèse de Rheims. (*D. J.*)

RETHELOIS LE (*Géog. mod.*) pays de la Champagne, borné au septentrion par les Pays-bas, à l'orient par le pays d'Argonne & le Clermontois, au midi par le Rhémois, & à l'occident par le Laonnois. Une partie de ce pays est couverte de bois, où il y a beaucoup de forges de fer & de charbon: le reste est très-abondant en pâturages; il y a plusieurs rivieres, dont la plus considérable est l'Aine. La ville capitale est Rethel; les autres villes sont Rocroy, Mauber-Fontaine, Château-Porcien, Mezieres, & Charleville. (*D. J.*)

RETHEM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Lunebourg; elle est presque entierement ruinée, quoiqu'elle soit située sur les bords de la riviere d'Aller, qui étant navigable & poissonneuse, pourroit servir à la rétablir. (*D. J.*)

RETIAIRE, s. m. gladiateur ainsi nommé, parce qu'en combattant contre le myrmillon, il portoit sous son bouclier un filet (*rete*) dans lequel il tâchoit d'envelopper la tête de son adversaire, afin de le renverser & de le tuer. Outre ce filet d'où le *retiaire* avoit tiré son nom, il étoit encore armé d'un javelot à trois pointes, ou d'une espece de trident. Juste Lipse, & d'autres auteurs, disent qu'il combattoit vétu & portoit plusieurs éponges, soit pour essuyer la sueur qu'il contractoit en poursuivant le myrmillon, soit pour étancher le sang qui couloit des blessures qu'il pouvoit en recevoir; car ces sortes de gladiateurs se faisoient rarement quartier. On attribue l'invention de ce genre de combat à Pittacus, l'un des sept sages de la Grece, qui dans un combat singulier contre Phrynon, pour terminer une contestation mûe entre les Argiens & les Mytileniens, apporta un filet caché sous sa cuirasse, dont il embrassa la tête de son ennemi. Cette supercherie fut depuis réduite en art, & figura aux jeux publics. *Voyez* MYRMILLON & GLADIATEUR.

RETICENCE, s. f. (*Belles-Lettres*.) figure de rhétorique, par laquelle l'orateur s'interrompt lui-même au milieu de son discours, & ne poursuivant point le propos qu'il a commencé, passe à d'autres choses; de sorte néanmoins que ce qu'il a dit fasse suffisamment entendre ce qu'il vouloit dire, & que l'auditeur le supplée aisément. Dans l'Athalie de Racine, cette princesse parle ainsi à Joad, lorsqu'il l'a attirée dans le temple, sous prétexte de lui livrer Eliacin & des trésors:

En l'appui de ton Dieu tu t'étois reposé;
De ton espoir frivole es-tu désabusé?
Il laisse en mon pouvoir & son temple & ta vie;
Je devrois sur l'autel où ta main sacrifie;
Je... mais du prix qu'on m'offre il faut me contenter;
Ce que tu m'as promis songe à l'exécuter.

Ces interruptions brusques peignent assez bien le langage entrecoupé de la colere: la *reticence* est quelquefois plus expressive que ne le seroit le discours même; mais on ne doit l'employer que dans des occasions importantes: on nomme encore cette figure *aposiopese*. *Voyez* APOSIOPESE.

D'autres appellent aussi *reticence*, une figure par laquelle on fait mention d'une chose indirectement, en même tems que l'on assure qu'on s'abstiendra d'en parler. Par exemple: „ sans parler de la noblesse de „ ses ancêtres ni de la grandeur de son courage, je „ me bornerai à vous entretenir de la pureté de ses „ mœurs „. Mais cette notion n'est pas exacte, & ce tour oratoire s'appelle proprement *prétérition* ou *prétermission*. *Voy.* PRÉTERITION & PRETERMISSION.

RETICULAIRE, *en Anatomie*, nom d'un corps qui s'observe entre la peau & l'épiderme; il a été ainsi nommé par Malpighi, parce qu'il ressemble à un réseau.

Ce corps fut d'abord découvert dans la langue des animaux & dans les piés des oiseaux où on l'observe très-distinctement. Ce fut-là la source des fausses descriptions qu'on nous en a données. Quoi que Malpighi ait aussi par la suite découvert dans le bras de l'homme ce corps dont les trous sont très-visibles; dans la langue de bœuf, quoique plusieurs prétendent qu'il n'est point percé, mais simplement couvert de petites fossettes qui reçoivent les papilles; c'est, suivant Albinus, la partie interne la plus molle de l'épiderme ou le corps muqueux; ce corps a différentes couleurs dans les negres. *Voyez* PAPILLE, MUQUEUX, & NEGRE.

RETICULE, s. m. *en Astronomie*, est une machine qui sert à mesurer exactement la quantité des éclipses. Cette machine a été inventée, il y a près de 50 ans, dans l'académie royale des Sciences. *Voyez* ECLIPSE.

Ce qui n'est dans l'Astronomie que de pratique & de détail, est d'une extrème importance; souvent même il en coute autant d'effort d'esprit, pour trouver les moyens de faire certaines observations, que pour remonter de ces observations aux plus sublimes théories qui en dépendent. En un mot, la maniere d'observer, qui n'est que le fondement de la science, est elle-même une grande science. Qu'une éclipse de soleil ou de lune ait été d'une certaine grandeur, on sera étonné de la quantité & de la finesse des conséquences qu'un Astronome saura en tirer; mais on ne songera pas combien il aura eu de peine à s'assurer de la grandeur précise de cette éclipse, & que peut-être ce point-là a été le plus difficile.

Le *réticule* est ordinairement composé de treize fils de soie fort fins paralléles, également éloignés les uns des autres, & placés au foyer du verre objectif du télescope, c'est-à-dire, dans l'endroit où l'image de l'astre est représentée dans sa pleine extension. C'est pourquoi on voit par ce moyen le diametre du soleil ou de la lune divisé en douze parties égales ou doigts; de sorte que pour trouver la quantité d'une éclipse, il ne faut que compter le nombre des parties lumineuses & des parties obscures. *Voyez* DOIGT.

Comme un *réticule* quarré ne peut servir que pour le diametre, & non pour la circonférence de l'astre, on le fait quelquefois circulaire, en traçant six cercles concentriques également distans, qui représentent les phases de l'éclipse parfaitement.

Mais il est clair que le *réticule*, soit carré ou circulaire, doit être parfaitement égal au diametre, ou à la circonférence de la planette, telle qu'elle paroît dans le foyer du verre, autrement la division ne sauroit être juste. Or c'est une chose qui n'est pas aisée à faire, à cause que le diametre apparent du soleil ou de la lune differe dans chaque éclipse, & que même celui de la lune differe de lui-même dans le cours de la même éclipse.

Une autre imperfection du *réticule*, est que sa grandeur est déterminée par celle de l'image qui paroît dans le foyer; & par conséquent il ne peut servir que pour une certaine grandeur.

Mais M. de la Hire a trouvé le secret de remédier à tous ces inconvéniens, & a trouvé le moyen de faire servir le même *réticule* pour tous les télescopes, & toutes les grandeurs de la planete dans la même éclipse.

Le principe sur lequel il appuie son invention, est que deux verres objectifs appliqués l'un contre l'autre, ayant un foyer commun, & y formant une image

d'une certaine grandeur, cette image croît à-proportion que la distance des deux verres objectifs augmente, du moins jusqu'à un certain point.

Si donc on prend un *réticule* de telle grandeur qu'il puisse égaler précisément le plus grand diametre que le soleil ou la lune peuvent jamais avoir dans le foyer commun des deux verres objectifs placés l'un contre l'autre; il ne faudra que les éloigner l'un de l'autre, à mesure que l'astre viendra à avoir un plus petit diametre, pour en avoir toujours l'image exactement représentée, & comprise dans le même *réticule*.

M. de la Hire proposa en même tems de substituer aux fils de soie un *réticule* fait de glace de miroir mince, en traçant des lignes ou des cercles dessus avec la pointe d'un diamant; prétendant par ce moyen éviter l'inconvénient des fils de soies qui sont sujets à s'éloigner du parallélisme par les différentes températures de l'air; mais cela ne peut absolument s'exécuter.

En effet, il est impossible, même avec le diamant le plus dur & le mieux taillé, de faire, ou de tracer un trait net sur une glace; car si le trait est assez marqué, la glace sera coupée & se cassera facilement dans l'endroit marqué; que si au-contraire il n'est pas assez marqué pour que la glace soit coupée; il ne sera pas visible, même au microscope; on ne verra qu'une espece de rainure toute raboteuse. Ainsi, on doit regarder toute machine ou instrument où l'on parle de tracer des lignes bien distinctes sur une glace, comme absolument impraticable. (1)

RETICULUM, (*Littérat.*) ce mot signifie un petit *rets* ou *filet*, une *raquette* à jouer à la paume, parce qu'elle est faite en réseau, & finalment un sac à réseaux, une coëffe claire à réseaux. *Reticulum* étoit encore un *sac à réseau*, dans lequel on portoit le pain en voyage: Varron dit *panarium*, c'est pourquoi saint Augustin appelle la provision de pain *annonam reticam*, parce qu'on la portoit dans des filets; mais le panier des provisions générales d'usage chez les pauvres, étoit fait avec des feuilles de palmier, de jonc ou d'osier, & se nommoit *cumera*. Revenons aux *reticula* ou sacs à réseaux.

Leur usage étoit fort ordinaire aussi-bien en Grece qu'à Rome. Dans les acharnenses d'Aristophane, on voit des oignons dans des sacs à réseaux, κρόμμυα 'ν δικτύοις; on se servoit aussi de petits paniers en réseaux, *reticula*, pour y mettre des fleurs. Cicéron peint à ravir de cette maniere Verrès dans un festin. *Ipse coronam habebat unam in capite, alteram in collo*, reticulum *quæ ad nares sibi apponebat, tenuissimo lino, minutis maculis, plenum rosæ*. Il avoit une couronne sur sa tête, une autre autour du cou; & dans cette attitude, il respiroit de tems en tems l'odeur d'un assemblage de roses, qu'il avoit fait mettre dans un sac de fin lin, tissu à petites mailles.

Tel étoit le sac à réseaux de Verrès; mais tous les *reticula* n'étoient pas de fin lin & à petits carreaux; on les faisoit souvent de jonc, & sans beaucoup de façon. Cependant il y en avoit de magnifiques, soit à fils d'ivoire ou d'argent. Dans la description qu'Hippolochus fit du festin de noces de Carunus, & qu'Athénée nous a conservée, on y voit ἀρτοφόρα διὰ ἱμαντῶν ἐλεφαντίνων πεπλεγμένα, des sacs à réseaux pour le pain, faits de lames d'ivoire; & ensuite ἀρτοφόρον ἀργυρῶν, des sacs pour le pain à lames d'argent. (*D. J.*)

RETIERCEMENT *ou* RETIERS, s. m. (*Jurisprudence*.) est un terme qui se trouve dans l'ancienne coutume de Montreuil, pour exprimer le tiers du tiers, c'est-à-dire, la troisieme partie du troisieme denier du prix de l'héritage: il est dit que ce *retiercement* est dû au seigneur, quand le prix de l'héritage cottier ou roturier, vendu ou chargé de quelque vente, est vendu francs deniers au vendeur; autrement il n'est dû au seigneur que le tiers, & non le *retiercement*. *Voyez* le *gloss.* de M. de Lauriere, au mot *résixieme*. (*A*)

RÉTIF, adj. (*Maréchal.*) épithete qu'on donne à un cheval mutin, qui s'arrête ou recule au lieu d'avancer. Au manege, on appelle *rétif* un cheval rebelle, capricieux & indocile, qui ne va qu'où il lui plaît & quand il lui plaît. Ce mot vient du latin *rectivus*, qui signifie la même chose.

RÉTIFORME, adj. (*Gram.*) qui a forme de rets. On dit en Anatomie, lacet *rétiforme*. *Voyez* RETS ADMIRABLE.

RETIMO, (*Géog. mod.*) Ῥίθυμνα dans Ptolomée, & Rithymna dans Pline, *liv. IV. ch. xij.* ville de l'île de Candie sur la côte septentrionale, à 18 lieues au couchant de la capitale. Elle a une citadelle bâtie sur un roc escarpé, & qui commande un fort ruiné; son port qui a été très-bon, est aujourd'hui tout-à-fait négligé. *Retimo* est la troisieme place du pays: les Turcs la prirent en 1647, & depuis ce tems-là elle est gouvernée par un pacha, soumis au viceroi de Candie. *Long.* 42. 18. *lat.* 35. 24. (*D. J.*)

RETINA, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie, dans la Campanie sur le bord de la mer, selon Pline, *l. VI. epist.* 16. Hermolaüs croit que ce lieu étoit au pié du promontoire de Misène, & que c'est encore aujourd'hui un petit village appellé *Retina* ou *Resina*.

RETINE, *terme d'Anatomie & d'Optique*, qui signifie une des tuniques de l'œil; on l'appelle aussi *amphiblestroïde tunique*, *retiforme* & *réticulaire*, comme étant tissue en forme de rets. *Voyez* TUNIQUE, ŒIL. La *retine* est la derniere, ou la plus intérieure des tuniques de l'œil, située immédiatement sous la choroïde. *Voyez* CHOROÏDE. Elle est formée de la dilatation de la partie médulaire du nerf optique; c'est pourquoi elle est mince, douce, blanche, & ressemblante à la substance du cerveau; elle est transparente comme la corne d'une lanterne. *Voyez* NERF OPTIQUE. Quand elle se sépare de la choroïde, elle est en forme de mucus.

On croit communément que la *retine* est le grand organe de la vue, qui se fait par le moyen des rayons de lumiere qui sont refléchis de chaque point des objets qui passent à-travers les humeurs aqueuses, vitrées & cristallines, & vont peindre sur la *rétine* l'image de l'objet, sur laquelle ils laissent une impression qui est portée de-là, par les capillaires du nerf optique, jusqu'à l'organe du sens. *Voyez* VISION. Mais plusieurs membres de l'académie royale des Sciences, particulierement MM. Mariotte, Pecquet, Perrault, Mery, de la Hire, ont été partagés sur l'opinion que ce fût la *retine* ou la choroïde qui fût le principal organe de la vision, & sur laquelle des deux les objets étoient représentés. M. Mariotte & M. Mery ont cru que c'étoit la choroïde, & les autres que c'étoit la *retine*. On a toujours pensé que la *retine* avoit tous les caracteres de l'organe principal. Elle est située dans le foyer de réfraction des humeurs de l'œil, & conséquemment elle reçoit les sommets des cones des rayons, qui viennent des différens points des objets.

Elle est très-mince, & conséquemment très-sensible. Elle tire son origine du nerf optique, & elle est même entierement nerveuse, & c'est l'opinion commune que les nerfs sont les véhicules de toutes les sensations. Enfin elle communique avec la substance du cerveau où toutes les sensations se terminent. *Voyez* CERVEAU, SENSATION.

On suppose que l'usage de la choroïde est d'arrêter les rayons que l'extrême ténuité de la *rétine* laisse passer, & agit à l'égard de la *rétine*, comme le vif-argent à l'égard d'une glace, surtout dans les animaux, où elle est noire. *Voyez* CHOROÏDE. Mais, M. Mery est d'une opinion différente par l'expérience d'un chat plongé dans l'eau. Il observe que dans cette occasion la *rétine* disparoît absolument aussi-bien que toutes les autres humeurs de l'œil, tandis que la choroïde paroît distinctement, & avec toutes les couleurs qu'elle a dans cet animal; il conclut de-là que la *ré-*

tine

(1) C'est un instrument dont se servent aussi les dessinateurs, mais ils pourroient s'en servir avec plus de succès, s'il étoit de corde, de soie, ou de fil de quelque métal que ce fût, en mettant à un angle audessus de la machine de cette reticule, une regle qui tournât comme un pivot, qui fût de la longueur de la diagonale, & bien distinctement divisée comme en echélons. Elevant & abaissant d'une main cette regle, on assureroit mieux le point fixe, qu'on veut dessiner à travers les reticules. Il faut remarquer qu'on ne feroit pas mal de diviser aussi les côtés de la machine du reticule, d'en compter exactement les parties pour distinguer d'un coup d'œil, où passe la transversale mobile. Mais tout cela ne suffit pas, il faut fixer le point de vue sur un chandelier, mis sur une table de maniere à pouvoir tourner à guise de pivot, y adaptant une petite pointe, plus ou moins haute à proportion du besoin, sur laquelle il convient de fixer un petit cercle, d'où l'on puisse mieux voir l'objet à travers le reticule. Autrement le point de vue ne seroit pas fixe: il seroit tantôt trop haut, tantôt trop bas, tantôt trop près, tantôt trop loin, & ainsi on ne sauroit tirer au juste le Dessein. (*D*)

tine eſt tranſparente comme les humeurs, mais que la choroïde eſt opaque; & conſéquemment que la *rétine* ne peut pas terminer & arrêter les cônes des rayons, ni recevoir les images des objets, mais que la lumiere paſſe à-travers, & ne s'arrête que ſur la choroïde, qui parlà devient le principal organe de la viſion.

La couleur noire de la choroïde dans l'homme eſt très-favorable à ce ſentiment: le principal organe ſemble demander que l'action de la lumiere ſe termine ſur lui auſſi-tôt qu'elle y arrive; or, il eſt certain que la couleur noire abſorbe tous les rayons, & n'en réflechit aucun, & il ſemble auſſi qu'il eſt néceſſaire que l'action de la lumiere ſoit plus forte ſur l'organe de la vue que partout ailleurs: or il eſt certain que la lumiere étant reçue & abſorbée dans un corps noir, doit exciter une plus grande vibration que dans tout autre corps; & de-là il s'enſuit que les corps noirs ſont plutôt allumés par les verres ardens que les corps blancs. *Voyez* Noirceur.

La ſituation de la choroïde derriere la *rétine* eſt une autre circonſtance à conſidérer. M. Mery ayant obſervé la même poſition d'un organe principal derriere un organe médiat dans les autres ſens, en trouva une heureuſe analogie. Ainſi, l'épiderme ſur la peau eſt l'organe moyen du toucher: mais la peau qui eſt deſſous eſt le principal organe. La même choſe eſt obſervée pour le nez, les oreilles, &c.

La *rétine* ſemble néanmoins être une ſorte de ſecond organe médiat, qui ſert à briſer l'impreſſion trop vive de la lumiere ſur la choroïde, ou à la conſerver. Il faut ajouter à cela que la *rétine* eſt inſenſible, comme tirant ſon origine de la ſubſtance médullaire du cerveau qui l'eſt auſſi; & la choroïde au-contraire eſt très-ſenſible, comme tirant ſon origine de la pie-mere, qui eſt certainement ſenſible à un degré éminent. *Voyez* Nerf & Pie-mere. Ce dernier argument paroiſſant douteux, M. Mery s'engagea de le prouver, ce qu'il fit devant l'académie royale, où il montra que le nerf optique n'eſt pas compoſé de fibres comme le ſont les autres nerfs; mais que c'eſt ſeulement une ſuite de moëlle renfermée dans un canal duquel il eſt aiſé de la ſéparer. Cette ſtructure du nerf optique, inconnue juſqu'ici, fait voir que la *rétine* peut n'être pas une membrane, mais ſeulement une dilatation de moëlle enfermée entre deux membranes, & une moëlle, qui paroît n'être pas une ſubſtance propre au ſiege de la ſenſation. Peut-être la *rétine* ne ſert-elle qu'à filtrer les eſprits néceſſaires pour l'action de la vue; car la vibration par laquelle la ſenſation eſt effectuée, doit ſe faire ſur une partie plus ſolide, plus ferme, & plus ſuſceptible d'une forte & vive impreſſion.

Ruyſch aſſure à la *page* 10 de ſon ſecond *tréſor*, qu'il a quelquefois remarqué ſur la *retine* des ondes contre les lois de la nature; il les repréſente dans la figures 19 de la 16e table, qui eſt la ſuite de ſa 13e lettre problématique. Mais ſi ce ſavant homme, dit M. Petit le médecin, eût coupé quantité d'yeux en deux hémiſpheres, il auroit preſque toujours trouvé la même diſpoſition à la *rétine* dans ceux qui ont été gardés deux ou trois jours; car cette membrane ſuit les mouvemens que l'on fait faire à l'humeur vitrée. Et comme il n'eſt preſque pas poſſible de diviſer un œil en deux hémiſpheres ſans déranger l'humeur vitrée, la *rétine* ſe dérange auſſi, & il s'y forme des plis & des ondes que l'on peut effacer, en remettant la *rétine* dans ſon extenſion naturelle. Il faut prendre beaucoup de précautions en coupant l'œil; ſi l'on veut éviter ce dérangement, l'œil doit être frais, ſans quoi on doit trouver ces ondes preſque toutes les fois qu'on coupe un œil tranſverſalement, à-moins que l'œil n'ait trempé dans quelque liqueur. *Hiſt. de l'academ. des Sciences, année* 1726. (*D. J.*)

Rétine, *maladies de la* (*Médec.*) La *rétine* eſt ſujette à deux maladies. La premiere eſt une ſéparation de quelques parties de cette membrane d'avec la choroïde. Il ſe fait dans l'endroit de cette ſéparation un pli qui arrête les rayons de lumiere, & qui les empêche de parvenir à la partie de la choroïde qui eſt couverte par ce pli: cela forme une eſpece d'ombre que le malade rapporte à l'air. La ſeconde maladie eſt une atrophie, ou conſomption de la *rétine*.

On peut regarder avec aſſez de vraiſſemblance l'altération des vaiſſeaux ſanguins de la *rétine*, comme la cauſe de la premiere de ces maladies; car on conçoit aiſément que la dilatation de ces vaiſſeaux ſéparera la *rétine* de la choroïde, dans l'endroit qui correſpond à ces vaiſſeaux dilatés. Les ſymptômes de ce mal ſont de certaines apparences dans l'air plus ou moins éloignées de l'œil du malade, comme des ombres de figure différente, de la grandeur & de la forme de la partie de la *rétine* qui eſt ſéparée. Comme ces ſignes ſont les mêmes que ceux de la cataracte, il eſt aiſé de prendre l'une pour l'autre. Il y a cependant cette différence, que dans la cataracte, la vue ſe raccourcit, & s'affoiblit tous les jours; au-lieu que dans l'accident dont il s'agit ici, la vue conſerve ſon étendue, avec l'apparition des ombres à laquelle il n'y a point de remede.

Dans l'atrophie de la *rétine*, comme les rayons de lumiere ne ſont plus alors modifiés par cette membrane, ils produiſent ſur la choroïde une impreſſion trop vive & qui lui nuit. Alors la viſion ſe fait confuſément, & ſe trouble, pour peu qu'on continue de fixer les yeux ſur quelqu'objet.

Les brodeurs, les tapiſſiers, les faiſeurs de bas & les cordonniers ſont ſujets à cette maladie: les uns, parce que l'éclat de l'or, de l'argent & des autres couleurs fait une impreſſion trop vive ſur la *rétine*; & les autres, parce qu'ils ſe fatiguent beaucoup par l'attention continuelle où ils ſont pour paſſer la ſoie dans les trous de leur alène. (*D. J.*)

RETIRADE, ſ. f. *ancien terme de Fortific.* ſignifie une eſpece de retranchement qu'on fait ſur un baſtion ou en un autre endroit, pour diſputer le terrein pié à pié à l'ennemi, quand les défenſes qui ſont plus en-dehors ſont démantelées. *Voyez* Retranchement, &c.

Il conſiſte ordinairement en deux faces qui font un angle rentrant. Quand les aſſiégeans ont fait breche à un baſtion, les ennemis peuvent faire une *retirade*, une nouvelle fortification par-derriere. *Voyez* Bastion, *Chambers*.

RETIRATION, ſ. f. (*Imprimerie.*) Les Imprimeurs diſent qu'ils ſont en *retiration*, quand ils impriment le ſecond côté d'une feuille, c'eſt-à-dire; le côté oppoſé à celui qui vient d'être imprimé. (*D. J.*)

RETIRER, v. act. (*Gram.*) c'eſt tirer une ſeconde fois, comme dans cet exemple: il a *retiré* un ſecond coup de fuſil. C'eſt écarter, éloigner; *retirez* cet objet de devant moi; *retirez*-vous; la riviere ſe *retire*; les ennemis ſe ſont *retirés*. Vivre dans la retraite; il s'eſt *retiré* de la ſociété. Donner l'hoſpitalité; la veuve qui *retira* le prophete Elizée en fut bien récompenſée. Dégager une choſe; ſi vous avez de l'argent, hâtez-vous de *retirer* vos nippes des mains de cette ſang-ſue. Déplacer avec peine; *retirez* ce clou de cet endroit. Percevoir un revenu; combien *retirez*-vous de votre maiſon? Prendre moins de volume ou d'étendue; cette toile s'eſt bien *retirée* ſur le pré; ce drap s'eſt bien *retiré* à la foule. Priver; craignez que cet homme impatienté de votre humeur, ne vous *retire* ſes bontés. Sortir; il s'eſt *retiré* de cette entrepriſe, &c.

Retirer, (*Juriſprud.*) *ou* RETRAIRE, ſignifie exercer l'action de *rétrait*, pour avoir un bien que l'on a droit de revendiquer par cette voie. *Voyez ci-après* Retrait.

Retirer, ſe dit auſſi en parlant de deniers ou de pieces, c'eſt-à-dire, les reprendre des mains dans leſquelles ces deniers ou pieces étoient. (*A*)

Retirer, (*Imprimerie.*) c'eſt achever d'imprimer une feuille, la tirer de l'autre côté. Pour bien *retirer* un ouvrage, il faut exactement obſerver le regiſtre; c'eſt-à-dire, remettre les pointes du grand tympan préciſément dans les trous qu'elles ont fait au papier, en imprimant la premiere forme des deux qui ſont néceſſaires pour chaque feuille. On appelle auſſi *retirer* une lettre, un caractere, les ôter de la forme avec un petit poinçon de fer, pour y en remettre d'autres, ſuivant les corrections des premieres epreuves. (*D. J.*)

RETOISER, v. act. (*Gram.*) toiſer de nouveau. *Voyez* Toise & Toiser.

RETOMBÉE, ſ. f. (*Architect.*) On appelle ainſi chaque aſſiſe de pierre qu'on érige ſur le couſſinet d'une voûte ou d'une arcade, pour en former la naiſſance, & qui, par leur poſe, peuvent ſubſiſter ſans ceintre. *Daviler*. (*D. J.*)

RETOMBER, v. act (*Gram.*) tomber de-rechef. *Voyez* Tomber & Chute. Il étoit ſi enyvré, qu'à-peine étoit-il à moitié relevé qu'il *retomboit*; il eſt *retombé* malade; il eſt *retombé* dans ſa mauvaiſe habitude; le châtiment en eſt *retombé* ſur moi.

RETONDRE, v. act. (*Architect.*) c'eſt couper du haut d'un mur ou d'une ſouche de cheminée, ce qui eſt ruiné pour le refaire. C'eſt auſſi retrancher les ſaillies ou ornemens inutiles ou de mauvais goût; lorſqu'on regratte la façade d'un bâtiment. Enfin, on entend encore par ce mot *réparer l'architecture* avec divers outils appellés *fers à retondre*, pour la mieux terminer, & en rendre les arrêtes plus vives. *Daviler*. (*D. J.*)

RETONDRE, v. act. (*Manufacture.*) c'eſt tondre de nouveau. On *retond* une piece de drap, quand le poil en eſt encore trop long, & qu'il n'a pas été tondu d'abord aſſez près. On *retond* auſſi toutes ſortes de draperies & étoffes de laine, tirées à poil avec le chardon. *Dictionn. de Commerce*. (*D. J.*)

RETONDRE, *fers à* (*Sculpture.*) Les Sculpteurs appellent *fers à retondre*, certains outils qui leur ſervent pour finir, pour polir leurs ouvrages, & repaſſer dans leurs moulures. (*D. J.*)

RETORBIO, (*Géogr. mod.*) *ou* RITORBIO, en latin, *Ritovium*, ou *Ritobium*, bourgade d'Italie dans le duché de Milan, au territoire de Pavie, environ à ſix lieues au midi de cette ville, & preſqu'à égale diſtance de celle de Tortone, du côté du Levant. Ce lieu eſt renommé par ſes bains chauds. C'eſt le *Litubium* de Tite-Live, *l. XXXII.* Pline, *l. XIX. c. j.* fait l'éloge du lin, *retovina lina*, qui croiſſoit dans ſon voiſinage. (*D. J.*)

RETORDEMENT, ſ. m. (*Soierie.*) Les ſoies fines doivent avoir ſix points de *retordement* qui eſt vingt ſur quatorze; & les communes de point ſur point, qui eſt de ſeize ſur ſeize, & de quatorze ſur quatorze.

RETORDRE, v. act. (*Gramm.*) C'eſt tordre de rechef. *Voyez* TORS & TORDRE.

RETORDRE, (*Sayetterie.*) Aſſembler pluſieurs filets de ſoie, de laine, de poil ou de fil, pour les doubler & les rendre plus forts, & en faire une eſpece de petite ficelle. Les guipures, qui ſont une ſorte de dentelle, ſe font de fil *retors* ou de ſoie *retorſe*. *Savary*. (*D. J.*)

RETORQUER, v. act. (*Logiq. dialectiq.*) c'eſt l'action de tourner contre notre adverſaire le raiſonnement qu'il nous oppoſoit.

RETORSOIR, *terme de Corderie*. *Voyez* ROUET.

RETOUCHER, v. act. (*Gram. embelliſſement en peinture, en ſculpture, en gravure,*) on dit *retoucher* un tableau gâté, ſon ſtyle, ſon ouvrage, en général; tel maître n'a fait que *retoucher* un tableau exécuté ſur ſes deſſeins, par ſes éleves; on dit encore une copie *retouchée* par celui qui a fait l'original, ou par tel autre maître.

RETOUCHER, ſ. f. c'eſt l'opération la plus difficile de la gravure en bois, parce qu'elle exige du graveur autant de goût que d'attention & de deſſein; c'eſt préciſément affoiblir & diminuer des traits & des tailles, les rendre plus déliés en ôtant du bois ſuivant ce qu'exigent les portées les plus éclairées & le côté du jour de chacune. *Voyez* GRAVURE EN BOIS. La différence de la retouche entre la gravure en bois & celle en cuivre, c'eſt que dans cette derniere *retoucher* une planche, c'eſt lorſqu'elle eſt uſée repaſſer le burin dans tous les traits, au lieu que dans l'autre, c'eſt après la premiere épreuve d'une planche, donner plus de clair par la retouche, & la perfectionner.

RETOUPER, v. act. (*Poterie.*) c'eſt en terme de potiers de terre, reprendre un ouvrage qui a été manqué.

RETOUR, ſ. m. (*Gram.*) mouvement d'un corps vers le lieu d'où il eſt parti; on dit j'attens le *retour* du courier; il eſt de *retour* de ſes voyages; le *retour* de la marée a été plus prompt qu'on ne l'eſpéroit; ce labyrinthe forme un grand nombre de tours & de *retours*; il faut pratiquer là un *retour* d'équerre; les *retours* d'une tranchée éloignent quelquefois beaucoup la tête de ſa queue; cette femme eſt ſur le *retour*; la jeuneſſe s'enfuit ſans *retour*; le bon goût, l'eſprit national, les mœurs ſimples, ſe ſont éclipſés ſans *retour*; vous avez perdu ſon amitié ſans *retour*; faites ſur vous quelques *retours*, & vous vous en trouverez bien; tous les êtres ſentent plus ou moins le *retour* du printems; il y a de tems en tems à la mauvaiſe conduite, à la fourberie, des *retours* fâcheux; que me donnerez-vous de *retour*? ce bien lui a été donné à charge de *retour*; il n'y a guere de femme ſage qui ne croie qu'on lui en doit beaucoup de *retour*; on fait au trictrac jan-de-*retour*; à l'hombre & à d'autres jeux, un *retour*; il a des *retours* de partage. *Voy. les articles ſuivans* pour quelques autres acceptions du même mot, & pour une plus grande intelligence des précédens.

RETOUR DES SUITES, *terme en uſage dans l'Analyſe ſublime;* voici en quoi *retour des ſuites* conſiſte. On a l'expreſſion d'une quantité, comme x, par une ſuite compoſée de conſtantes & d'une autre quantité y; il s'agit de tirer de cette premiere ſuite, une autre ſuite qui exprime la valeur de y en x & en conſtantes; par exemple, on a $x = a + by + cy^2 + fy^3 +$, &c. Il s'agit de trouver une valeur de y, exprimée par une ſuite qui ne renferme que x; la méthode pour reſoudre ce problème eſt expliquée dans le ſeptieme livre de l'analyſe démontrée du P. Reyneau, *tom. I.* dans l'exemple propoſé, on ſuppoſera $y = A + Bx + Cx^2 + Fx^3$ &c. A, B, C, F, &c. étant des coefficiens inconnus, & ſubſtituant cette valeur dans l'équation $x = a + by + cy^2 + fy^3$ &c. ou $x - a - by - cy^2 - fy^3$ &c. $= 0$, on déterminera en faiſant évanouir chaque terme les coefficiens A, B, C, F, &c. *Voyez* cette méthode expliquée plus au long dans l'ouvrage cité. (*O*)

RETOUR, (*Juriſprud.*) ou droit de *retour*, ou *reverſion*, eſt un droit en vertu duquel les immeubles donnés retournent au donateur quand le donataire meurt ſans enfans.

Ce droit eſt conventionnel ou légal.

Le *retour* conventionnel eſt celui qui eſt ſtipulé par la donation; il peut avoir lieu au profit de toutes ſortes de donateurs, parens ou étrangers, ſelon ce qui a été ſtipulé, l'étendue de ce droit dépendant en tout des termes de la convention.

Le *retour* légal eſt celui qui eſt établi par la loi, il a lieu dans les pays de droit & dans les pays coutumiers; mais il s'y pratique diverſement.

Dans les pays de droit écrit, il eſt fondé ſur les lois romaines. Il fut d'abord accordé au pere, pour la dot profectrice, ſuivant la loi 6. *ff. de jure dotium*, & la loi 4. *cod. ſoluto matrim.* &c.

On l'accorda auſſi enſuite au pere pour la donation faite à ſon fils en faveur de mariage, *l. II. cod. de bonis quæ liberis*.

Enfin il fut accordé à la mere & à tous les aſcendans paternels & maternels, par la loi derniere, *cod. comm. utriuſq. jud.*

Il a été accordé aux aſcendans donateurs, par deux motifs également juſtes.

L'un eſt afin que l'aſcendant ne ſouffre pas en même tems la perte de ſes enfans & de ſes biens.

L'autre eſt la crainte de refroidir les libéralités des parens envers leurs enfans.

Le parlement de Toulouſe a étendu le droit de *retour* aux parens collatéraux juſqu'aux freres & ſœurs, oncles & tantes, ſur le fondement de ces termes de la loi, 2. *cod. de bonis quæ lib. ne hac injecta formidine parentum circa liberos, a munificentia retardetur*.

Le *retour* a lieu au profit du donateur, ſoit que l'enfant doté ſoit mort pendant le mariage, ou qu'il ſoit mort étant en viduité; mais il n'a lieu que quand le donataire meurt ſans enfans.

Dans le cas où les enfans du donataire décedent après lui pendant la vie de l'ayeul, la queſtion ſe juge diverſement dans les différens tribunaux; on peut voir, à ce ſujet, le *recueil des queſtions* de Bretonnier.

Dans les pays coutumiers on ſuit pour le *retour* légal, la diſpoſition de l'article 313 de la coutume de Paris, qui porte que les pere, mere, ayeul ou ayeule, ſuccedent ès choſes par eux données à leurs enfans décédans ſans enfans & deſcendans d'eux.

Il y a néanmoins quelques coutumes qui ont ſur cette matiere des diſpoſitions différentes, mais celle de Paris forme le droit commun & le plus général.

Le droit de *retour* des dots, donations & inſtitutions contractuelles, donne lieu à une infinité de queſtions très-épineuſes, qu'il ſeroit trop long d'agiter ici; on peut voir le traité du droit de *retour* de M. de la Bouviere, *voyez* auſſi les *mots* DONATION & DOT. (*A*)

RETOUR, (*Com.*) ſe dit en *terme de commerce* des marchandiſes qui ſont apportées d'un pays où l'on en avoit envoyé d'autres. Ce marchand d'Anvers avoit envoyé des toiles en Eſpagne, & pour ſon *retour* il a eu des laines.

Retour, ſe dit auſſi des vaiſſeaux marchands, envoyés pour commercer dans les pays éloignés, qui reviennent chargés des marchandiſes de ces climats.

On

On attend toujours avec impatience, en Eſpagne, le *retour* des galions & de la flotte.

Retour, ſignifie encore un ſupplément de prix quand on troque ou qu'on échange les unes contre les autres des marchandiſes qui ne ſont pas d'égale valeur. Je vous donnerai ma pendule pour la vôtre, moyennant ſix louis de *retour*. *Diction. de Commerce.*

Retour *de la tranchée*, (*Fortific.*) ce ſont les coudes & les obliquités qui forment les lignes de la tranchée, qui ſont en quelque façon tirées paralleles aux côtés de la place qu'on attaque, pour en éviter l'enfilade. Ces différens *retours* mettent un grand intervalle entre la tête & la queue de la tranchée, qui en droite ligne ne ſont ſéparées que par une petite diſtance; auſſi quand la tête eſt attaquée par quelque ſortie de la garniſon, les plus hardis des aſſiégeans, pour abréger le chemin des *retours*, ſortent de la ligne, & vont à découvert repouſſer la ſortie, & couper l'ennemi en le prenant à dos. *Dict. milit.* (*D. J.*)

Retour d'équerre, (*Coupe des pierres.*) c'eſt un angle droit; on dit *retourner d'équerre*, pour faire une ligne ou une ſurface perpendiculaire à une autre; pour y parvenir, les ouvriers ſe ſervent d'une équerre de fer, repréſentée *fig.* 23. qu'ils poſent enſorte que l'une des branches *B C fig.* 24. comme appliquée à plat ſur la face où il faut faire le *retour d'équerre*; & l'autre branche *B A* ſoit appliquée de champ ſur la face conique & parallelement autant qu'il eſt poſſible à l'arrête *B M*, l'ouvrier trace enſuite avec un ciſeau une ligne *B D* le long du côté *B C* de l'équerre, cette ligne *B D* en eſt le *retour*.

Préſentement pour faire le *retour* ſur l'autre face *M N O B*, (*fig.* 24, *n°.* 2) il prend l'équerre & en applique le côté *B* de champ près de l'arrête *M B* de la face *M D*, & l'autre côté *B C* à plat ſur la face *M N O*, en ſorte que l'arrête extérieure de l'équerre paſſe par le point *B*, il tire enſuite la ligne *B O*, alors le *retour d'équerre* ſolide ſe trouve fait.

Retour de marée, (*Marine.*) c'eſt le *retour* du reflux. On ſe ſert auſſi de cette expreſſion pour déſigner un endroit de terre qui forme des courans cauſés par une terre voiſine.

Retours les, ſ. m. pl. (*Tiſſutier-Rubannier.*) c'eſt ici ce qu'il y a de plus difficile à faire comprendre par écrit, puiſque même en le voyant ſur le métier, à peine y comprend-on; on va cependant en donner la deſcription la plus claire qu'il ſera poſſible. Avant l'intention des *retours*, on ne pouvoit faire ſur les ouvrages que de très-petits deſſeins, comme un pois, une petite lézarde, un petit carreau, *&c.* parce qu'ayant fini le cours de marches, le deſſein étoit achevé; ſi l'on eût pu multiplier ces marches en très-grande quantité, les deſſeins auroient été plus conſidérables; mais l'ouvrier n'auroit pu écarter aſſez les jambes pour les marcher; on imagina donc, il y a environ 60 à 80 ans, de pouvoir répeter ce cours de marches pour pouvoir faire un ouvrage dont le deſſein fût plus étendu, & c'eſt à quoi le *retour* eſt deſtiné; par la ſuite on en a ajouté pluſieurs autres, & ainſi en allant toujours en augmentant, on en met aujourd'hui juſqu'à 22: ce qui fait le même effet que ſi le métier étoit à 528 marches, en multipliant ſeulement 24 marches par 22 *retours*; c'eſt ainſi qu'on eſt venu à bout de faire les beaux ouvrages que nous voyons aujourd'hui. Le *retour* ainſi entendu, il faut en donner la deſcription; ce ſont des bâtons quarrés applatis, attachés au derriere du métier; ils ſont percés uniformément au tiers de leur longueur, pour pouvoir être enfilés dans une broche de fer qui traverſe le chaſſis des *retours*; ce bâton porte à l'extrémité qui eſt à la main gauche de l'ouvrier, une quille pour le faire lever par ſon poids, lorſqu'il ne faut pas qu'il travaille; l'autre extrémité doit être aſſez longue pour pouvoir venir s'arrêter ſous la planchette, lorſque l'ouvrier le tirera pour le faire travailler; cette extrémité eſt terminée un peu anguleuſement, & tel que l'on voit, *Planches de Tiſſutier-Rubannier*: ce qui ſert à lui donner plus de facilité pour ſe loger ſous la planchette, lorſqu'il travaillera. *N* fait voir l'arcade qui eſt de gros fil d'archal, & qui ſert à attacher les rames. *O* eſt le trou dont on a parlé plus haut; *P* eſt une ficelle pour porter la quille *Q*, *voyez* Quille. *R* montre le profil de la planchette qui reçoit & arrête le *retour* travaillant dans la premiere figure, & qu'il a lâché dans la ſeconde. La 2. figure fait voir le même bâton de *retour* dans la ſituation où il eſt, lorſqu'il ne travaille pas, au lieu que dans la figure premiere il eſt cenſé travaillant, & arrêté ſous la planchette qui le tient ferme: ce qui fait que les rames qu'il porte, ſont roidies, & par conſéquent en état d'être levées par les hautes liſſes, à meſure que les marches les feront lever. Venons à l'uſage des *retours*: après que l'ouvrier a fini ſon cours de 24 marches, il a fait une partie de ſon deſſein, mais il n'eſt pas achevé; s'il le recommençoit encore, il feroit encore la même choſe qu'il vient de faire, puiſque les mêmes rames levant comme elles viennent de lever, on auroit la même partie du deſſein qui vient d'être faite; c'eſt pour pouvoir faire une partie de ce même deſſein, que l'ouvrier tire un autre *retour* par le moyen du tirant *S*, qui va aboutir auprès de ſa main droite; ce *retour* ainſi tiré & venant à ſon tour ſe loger ſous la planchette mobile, ainſi qu'il a été dit ailleurs, roidit à ſon tour les rames qu'il contient, pour les mettre en état de lever les liſſettes qu'elles portent, pendant que toutes les autres rames des autres *retours* étant lâches, ſont par conſéquent hors d'état de lever les mêmes liſſettes, ne pouvant y avoir que les rames de ce *retour* actuellement travaillant qui puiſſent les lever; après que ce *retour* a fait ſa fonction, qui ſe trouve achevée par le cours de marches, l'ouvrier tire à lui encore une autre *retour*, & ainſi des autres alternativement juſqu'au dernier; ce dernier *retour* employé, il recommence par le premier, & continue toujours de même: on comprend aiſément que lorſque l'ouvrier tire à lui un nouveau *retour*, le bout de ce *retour* coupé obliquement venant à toucher la face de la planchette ſous laquelle il doit ſe loger, & la faiſant mouvoir en reculant, ce mouvement de la planchette eſt cauſe que le *retour* qu'elle tenoit en état de travailler, s'échappe, & fait place à celui que l'ouvrier tire, pour occuper la place qu'il quitte. *Voyez* Planchette.

RETOURNER, v. act. & neut. (*Gram.*) c'eſt revenir au lieu d'où l'on étoit parti; il s'en eſt *retourné* comme il étoit venu: faire pluſieurs fois le même voyage; Tavernier eſt *retourné* pluſieurs fois aux Indes: interroger avec fineſſe; je le *retournerai* de tant de façons que j'en arracherai la vérité: après avoir donné au breland & à d'autres jeux, montrer la derniere carte, & la placer ſur le talon; de quelle couleur *retourne-t-il?* Se tirer d'une queſtion, d'un pas embarraſſant; il ſait ſe *retourner*: retomber dans ſes anciennes habitudes; il eſt *retourné* à ſon vomiſſement: mettre le deſſus d'une étoffe deſſous, & ſon envers deſſus; il a fait *retourner* ſon habit: ſi vous le chaſſez avec maladreſſe, il *retournera* ſur vous avec plus d'acharnement: on *retourne* ſur ſoi-même; on *retourne* une pierre: on *retourne* une roue: on *retourne* une piece d'argent, une tabatiere pour la voir en-deſſous: on *retourne* la terre.

Retourner *une pierre*, c'eſt la jauger ou lui faire une ſurface parallele, ou à-peu-près, à un lit ou à un parement donné.

Retourner, (*Jardinage.*) on ſe *retourne* d'équerre en traçant, lorſque l'on change l'alidale d'un inſtrument, & qu'on le met ſur 90 degrés.

On dit *retourner* une planche, un gazon, une terre, quand on lui donne un nouveau labour un peu profond, ou que l'on la renverſe ſens-deſſus-deſſous. *Voyez* Améliorer.

Retourner, *en terme de Blanchiſſerie*, c'eſt l'action de mettre la cire ſuffiſamment blanchie par-deſſus en-deſſous, & ce qui étoit deſſous où le ſoleil n'a pu pénétrer, en-deſſus pour les expoſer à ſon tour. Cette opération ſe fait avec une main de bois. *Voyez* Main.

RÉTRACTATION, (*Gram.*) action par laquelle une perſonne ſe dédit, ou déſavoue ce qu'elle a écrit ou dit auparavant. *Voyez* Palinodie.

Galilée fut obligé de rétracter ſon ſyſteme du monde, après qu'il eut été cenſuré & condamné par les inquiſiteurs. On oblige ſouvent les hérétiques de *rétracter* publiquement les erreurs qu'ils ont avancées, ſoit dans leurs diſcours, ſoit dans leurs écrits. C'eſt ainſi qu'on en uſa à l'égard de Molinos.

Il y a parmi les ouvrages de S. Auguſtin un livre des *rétractations*, *liber retractationum*; mais il paroit qu'il ne faut pas entendre par ce titre que ce ſaint docteur déſavoue dans cet ouvrage ce qu'il avoit enſeigné dans les autres, mais ſeulement qu'il y retouche, & qu'il y approfondit des matieres qu'il avoit déja traitées; & en effet c'eſt une des ſignifications du mot latin *retractare*.

RÉTRACTION, s. f. *en Médecine*, est la contraction ou le racourcissement d'une partie.

Ce mot vient du latin *retrahere*, tirer en arriere.

La *rétraction* des nerfs ôte l'usage des membres. *Voyez* NERF.

RETRAIT *de barre* ou *de cour*; dans la coutume de Bretagne signifie la révendication qu'un juge fait d'une cause ou procès. *Voyez les articles* 10 & 32.

RETRAIT *de bienséance* ou *de convenance* est le droit qu'un de plusieurs co-propriétaires qui possédoient un héritage par indivis, a de retirer la portion qui est vendue par son co-détenteur.

Ce *retrait* n'a lieu que dans un petit nombre de coutumes qui l'admettent expressément, telles que celle d'Acqs, *tit* 10, *art.* 17 & 18, Lille, *art.* 19; & la Marche, *art.* 271: c'est une imitation du droit usité en Allemagne, appellé *jus congrui*, suivant lequel il est permis de retirer l'héritage contigu au sien, lorsqu'il est vendu. *Voyez* Math. *de afflicti decis neapolit.* 338 & 339, Mynting. *cent.* 3. *observ.* 5.

RETRAIT DE BOURGEOISIE ou *à titre de bourgeoisie*, est le droit accordé aux bourgeois de certains lieux de se faire subroger en l'achat d'un autre qu'un bourgeois du lieu a fait d'un fond situé sous la bourgeoisie. Ce *retrait* a lieu en Artois & dans les coutumes de Berg, Bruge, Bourbourg. *Voyez* Maillard *sur Artois*, *tit.* 3. *n.* 53.

RETRAIT *en censive* est la même chose que *retrait* censuel. *Voyez ci-après* RETRAIT CENSUEL.

RETRAIT *de co-héritier* ou *de compersonnier* est le droit qu'un des co-héritiers a de demander que l'acquisition de quelque chose concernant la succession non encore partagée, faite par un des cohéritiers, soit mise en la masse de la succession, à la charge que l'acquéreur touchera comptant ou prélevera ce qu'il a déboursé à l'occasion de cet achat. Ce *retrait* a lieu en Artois. *Voyez* Maillard *sur le titre* 3 de cette coutume, *n.* 41.

Il a pareillement lieu en Bretagne. *Voyez* Sauvageau *sur Dufail*, *liv. III. ch. clix.*

Le *retrait de co-héritier*, est aussi la faculté qu'a un héritier de se faire subroger au lieu & place d'un étranger qui a acquis la part d'un co-héritier du retrayant.

RETRAIT *de communion* ou *à titre de communion de frareche* ou *frareuseté*, est la faculté que ceux qui possedent quelque chose en commun, ont de se faire subroger en la portion de cette chose commune vendue par un de leurs consorts. Ce *retrait* a lieu en Artois & dans plusieurs autres coutumes. *Voyez* Acqs, Berg, Bourbourg, Bruge.

RETRAIT *par consolidation*, est le droit accordé à un co-partageant de se faire subroger en l'achat fait par un non co-partageant de la portion de l'immeuble partagé, laquelle est échue au vendeur. Coutume de la ville de Lille, *art.* 79. Ce *retrait* a aussi lieu en Artois. *Voyez* Maillard *sur le titre* 3 de cette coutume, *n.* 51.

RETRAIT *de convenance* ou *à droit de bienséance*, ces termes sont synonymes. *Voyez ci-devant* RETRAIT *de bienséance*.

RETRAIT CONVENTIONNEL, est la même chose que la faculté de rachat ou réméré, qui a été stipulée par le contrat en faveur du vendeur, pour pouvoir rentrer dans le bien par lui vendu dans le tems & aux conditions portées par le contrat. *Voyez* RACHAT & RÉMÉRÉ.

RETRAIT COUTUMIER, dans la coutume de Lodunois, est le *retrait* lignager.

RETRAIT COUTUMIER *ou* LOCAL, est aussi une espece de *retrait* de bourgeoisie qui étoit usité en Alsace. *Voyez ci-devant* RETRAIT DE BOURGEOISIE, & *ci-après* RETRAIT LOCAL.

RETRAIT DEBITAL *ou* DE DÉBITEUR, on appelle ainsi en Flandres la faculté que le débiteur a de se libérer, en remboursant au cessionnaire le véritable prix de la cession, suivant les lois *per diversas* & *ab Anastasio*. *Voyez* Maillart *sur Artois*, *tit.* 3, *n.* 45 & *suiv.* & les *instit. au droit belgique* de Ghewiet, *p.* 419.

RETRAIT DUCAL est la faculté que l'édit du mois de Mai 1711, portant réglement pour les duchés-pairies, donne à l'aîné des mâles descendans en ligne directe de celui en faveur duquel l'érection des duchés-pairies aura été faite, ou à son défaut ou refus, à celui qui le suivra immédiatement, & ensuite à tout autre mâle de degré en degré, de retirer les duchés-pairies des filles qui se trouveront en être propriétaires, en leur en remboursant le prix dans six mois, sur le pié du denier 25 du revenu actuel, & sans qu'ils puissent être reçus en ladite dignité, qu'après en avoir fait le payement réel & effectif, & en avoir rapporté la quittance. *Voyez l'article* 7 dudit édit, & *les mots* DUCHÉ & PAIR.

RETRAIT ECCLÉSIASTIQUE, on appelle quelquefois ainsi le rachat que les ecclésiastiques font de leurs biens aliénés, en vertu des édits & déclarations qui leur donnent cette faculté. La derniere déclaration qui leur a permis d'user de cette faculté, est celle du mois de Juillet 1702. *Voyez les mots* EGLISE, RACHAT, & le *dictionn. des arrêts* de M. Brillon *aux mots* ALIÉNATION, GARANTIE & RETRAIT.

RETRAIT D'ÉCLECHE ou *d'éclipsement*, est la même chose que le *retrait* à titre de consolidation. *Voy. ci-devant* RETRAIT PAR CONSOLIDATION.

RETRAIT EMPHITÉOTIQUE se prend quelquefois pour le *retrait* conventionnel ou faculté de réméré, qui s'exerce en matiere d'emphitéose; quelquefois il se prend pour le *retrait* censuel en général, surtout dans les pays de droit écrit, où l'on confond volontiers le bail à cens avec l'emphitéose. *Voyez* RETRAIT CENSUEL, EMPHITÉOSE, RÉMÉRÉ.

RETRAIT FÉODAL, est le droit que la coutume donne au seigneur de retirer & retenir par puissance de fief, le fief mouvant de lui, lorsqu'il a été vendu par son vassal, en remboursant à l'acquéreur le prix de son acquisition, & les loyaux coûts.

On l'appelle aussi *retenue féodale* dans quelques-uns des pays de droit écrit; il est compris sous le terme de *prélation*.

Ce droit a été introduit lorsque les fiefs commencerent à devenir héréditaires, & qu'il fut permis au vassal d'en disposer par aliénation sans le consentement du seigneur, & sans peine de commise. Il en est parlé dans les assises de Jérusalem, qui sont les lois que les François donnerent au peuple de Syrie & de Jérusalem l'an 1099; ainsi cet usage étoit déja plus ancien en France, il en est fait mention dans la charte de Thibaut, comte de Champagne, de l'an 1198, & dans les établissemens de S. Louis en 1270, & autres lois postérieures.

Il a lieu dans tout le royaume, tant en pays de droit écrit, que dans les pays coutumiers; la coutume de la Salle, bailliage & châtellenie de Lille en Flandres, est la seule qui la rejette.

L'objet du *retrait féodal* est de donner au seigneur la faculté de réunir le fief errant au fief dominant, de profiter du bon marché de la vente, & empêcher que le fief ne soit vendu à vil prix en fraude du seigneur, enfin que le seigneur ne soit point exposé à avoir malgré lui un vassal qui ne lui seroit pas agréable.

Le seigneur peut céder à un autre son droit de *retrait féodal*.

Ce droit n'a lieu qu'en cas de vente ou autre contrat équipollent à vente; tels que le bail à rente rachetable, la dation en payement, l'adjudication par decret.

Il n'a point lieu dans les mutations par échange ou par succession, soit directe ou collatérale, par donation ou legs.

Le seigneur ne peut pas non plus user de *retrait* en cas de partage ou licitation, pourvu que celui qui demeure propriétaire du tout ou de partie de l'héritage fût l'un des co-propriétaires à titre commun; mais il en seroit autrement s'il n'étoit devenu co-propriétaire que par un titre singulier.

Au reste, le *retrait* lignager est préféré au *féodal*, & le conventionnel est préféré à tous deux.

Le seigneur a quarante jours, à compter de l'exhibition du contrat, pour opter s'il exercera le *retrait*, ou s'il recevra les droits dûs pour la vente. Quand une fois il a fait son option, il ne peut plus varier.

Tout ce qui est tenu en fief est sujet au *retrait féodal* en cas de vente.

S'il y a plusieurs héritages relevans de différens seigneurs, chaque seigneur peut retirer ce qui est dans sa mouvance, & n'est pas obligé de retirer le surplus.

Si ce sont plusieurs fiefs, le seigneur en peut retirer un, & laisser l'autre; mais il ne peut pas retirer seulement une partie d'un fief.

Si la mouvance est vendue, elle peut être retirée.

Le seigneur suserain peut aussi retirer les arriere-fiefs pendant la saisie qu'il a faite du fief de son vassal, pourvu que ce soit faute de foi & hommage, parce que cette saisie emporte perte de fruits.

Le *retrait féodal* ne peut être exercé que par le propriétaire du fief dominant, ainsi les apanagistes peuvent

vent user de ce droit; mais les usufruitiers ne peuvent retirer, si ce n'est au nom du propriétaire: & à l'égard des engagistes, ils n'ont ce droit que quand il leur a été cédé nommément par le contrat d'engagement.

Lorsqu'il y a plusieurs propriétaires du fief dominant, chacun peut retirer sa part, ou recevoir les droits; mais il dépend de l'acquéreur d'obliger celui qui retire de garder le tout.

Le mari peut retirer le fief mouvant de sa femme, & même sans son consentement; la femme peut aussi retirer malgré son mari, en se faisant autoriser par justice.

Les gens d'église & de main morte peuvent retirer les fiefs mouvans d'eux, à la charge d'en vuider leurs mains dans l'an & jour, ou de payer au roi le droit d'amortissement, & au seigneur le droit d'indemnité.

Le tuteur peut retirer pour son mineur, & s'il ne le fait pas dans le tems prescrit, le mineur n'y est plus recevable.

Le fermier du fief dominant peut aussi user du *retrait féodal*, si ce droit est compris nommément dans son bail.

Le tems pour exercer le *retrait féodal* est différent, suivant les coutumes; celle de Paris & beaucoup d'autres ne donnent que quarante jours, à compter du jour de l'exhibition du contrat, d'autres donnent trois mois, d'autres un an & jour.

S'il y a fraude dans le contrat, le délai ne court que du jour qu'elle est découverte.

Le seigneur peut exercer le *retrait* sans attendre l'exhibition du contrat, ni les quarante jours.

Quand le contrat ne lui est pas notifié, il peut intenter le *retrait féodal* pendant trente ans.

Il n'est plus recevable à l'exercer, soit lorsqu'il a reçu les droits, ou qu'il en a composé ou donné terme pour les payer, ou lorsqu'il a reçu le vassal en foi, ou baillé souffrance volontaire.

Il en est de même lorsque le vassal a été reçu en foi par main souveraine, & qu'il a consigné les droits.

Le seigneur n'est pas exclu du *retrait* lorsque son receveur, ou fermier, ou usufruitier ont reçu les droits, il doit seulement les rendre à l'acquéreur.

Si c'est son fondé de procuration spéciale qui a reçu les droits, il ne peut plus retirer. Il en seroit autrement si c'étoit seulement un fondé de procuration générale, qui eût fait quelques démarches contraires au *retrait*.

Le tuteur qui a reçu les droits en ladite qualité, ne peut plus user du *retrait* pour son mineur.

La femme ne peut pas non plus retirer quand son mari a reçu les droits.

Le fait d'un des co-seigneurs ne peut pas empêcher les autres de retirer pour leur part.

L'assignation au *retrait* peut être donnée après les quarante jours, pourvu que le seigneur ait fait dans les 40 jours sa déclaration qu'il entend user du *retrait*.

Les formalités de ce *retrait* étant différentes, suivant les coutumes, il faut suivre celle du lieu où est situé le fief que l'on veut retirer.

La demande en *retrait* doit être formée au bailliage ou sénéchaussée royale du domicile du défendeur.

Il faut faire offrir réellement par un huissier ou sergent le prix du contrat, & une somme pour les loyaux coûts, sauf à parfaire. Ces offres doivent être faites à personne ou domicile de l'acquéreur; si elles ne sont pas acceptées, il faut les réaliser à l'audience.

Le *retrait* étant adjugé, il faut payer; ou si l'acquéreur refuse de recevoir, consigner.

Le *retrait féodal* est cessible.

En concurrence de deux *retraits*, l'un lignager & l'autre féodal, le lignager est préféré.

Le fief retiré féodalement n'est pas réuni de plein droit au fief dominant, à-moins que le seigneur ne le déclare expressément.

Sur le *retrait féodal*, voyez *les dispositions des coutumes* au titre *des Fiefs*, Salvaing, la Rocheflavin, Bouchel, Dunot, Louet & Brodeau, & ce dernier *sur la coutume de Paris*. (*A*)

RETRAIT FEUDAL, *voyez ci-dev.* RETRAIT FÉODAL.

RETRAIT *de frarefche*, ou *de frareuseté* est la même chose que *retrait* de communion, *voyez ci-devant* RETRAIT DE COMMUNION.

RETRAIT LÉGAL *ou coutumier*, est celui qui est fondé sur la loi ou la coutume, à la différence de celui qui dérive de la convention. *Voyez ci-devant* RETRAIT COUTUMIER.

RETRAIT LIGNAGER est un droit accordé aux parens de ceux qui ont vendu quelque héritage propre, de le retirer sur l'acquéreur, en lui remboursant le prix & les loyaux coûts.

On l'appelle en Bretagne *presme* ou *prémesse*, & dans le pays de droit écrit *droit de prélation*.

Les auteurs sont partagés sur son origine; les uns, amateurs de la plus haute antiquité, la font remonter jusqu'à la loi de Moïse, suivant laquelle il y avoit deux sortes de *retrait*, dont l'objet étoit de conserver les biens dans la famille.

L'un étoit le droit général que chacun avoit au bout de cinquante ans de rentrer dans les biens de sa famille qui avoient été aliénés, c'est ce qu'on appelle *le jubilé des Juifs*.

L'autre espece de *retrait* étoit celui par lequel le parent le plus proche étoit préferé à l'acquéreur qui étoit parent plus éloigné, ou étranger à la famille. Avant de vendre sa terre à un étranger, il falloit l'offrir à un parent. Le vendeur lui-même pouvoit la retirer en rendant le prix.

D'autres croient trouver la source du *retrait lignager* dans les lois des Locriens & des Lacédémoniens, lesquelles notoient d'une infamie perpétuelle celui qui souffroit que les héritages de ses ancêtres fussent vendus & passassent en une main étrangere, & ne les retiroit point.

Quelques-uns prétendent que notre *retrait lignager* est imité des mœurs des Lombards.

D'autres encore prétendent qu'il dérive du droit de prélation des Romains, appellé dans les constitutions greques *jus προτιμήσεως*.

Suivant ce droit qui étoit fort ancien, il étoit permis aux parens, & même aux co-propriétaires, de retirer les héritages qui étoient vendus à des étrangers, soit en offrant & payant le prix au vendeur, ou le rendant à l'acheteur dans l'an & jour.

Ce droit fut abrogé en 395 par les empereurs Gratien, Valentinien, Théodose & Arcade.

Il fut pourtant rétabli, du moins en partie par les empereurs Léon & Anthémius; en effet, il est parlé du droit de prélation dans une de leurs constitutions insérée au code qui défend aux habitans du principal village de chaque canton, de transférer leurs héritages à des étrangers; mais cette constitution est particuliere pour ceux qui étoient habitans du même lieu, appellés *convicani*.

Mais le droit qui s'observoit anciennement par rapport au *retrait lignager*, fut rétabli dans son entier par des novelles des empereurs romains Michel & Nicéphore, surnommé Lecapene, & par le droit des basiliques. Ces lois portent qu'avant de vendre un immeuble, on devoit en avertir les parens dans l'ordre auquel ils auroient succédé, ensuite ceux avec lesquels l'héritage étoit commun, quoique du reste ils fussent étrangers au vendeur; enfin, les voisins dont l'héritage tenoit de quelque côté à celui que l'on vouloit vendre, afin que dans l'espace de trente jours ils pussent retenir l'héritage en donnant au vendeur le même prix que l'acheteur lui en offroit.

L'empereur Frédéric établit la même chose en occident l'an 1153.

Ce droit fut aussi adopté dans la loi des Saxons.

Ainsi l'on peut dire que c'est une loi du droit des gens commune à presque tous les peuples, & qu'elle a pour objet la conservation des héritages dans les familles, & l'affection que l'on a ordinairement pour les biens patrimoniaux.

Pithou, *sur l'article* 144. de la coutume de Troyes, tient que le *retrait lignager* usité en France, étoit une ancienne coutume des Gaulois, qui s'y est toujours conservée.

Cependant il n'est point fait mention du *retrait lignager* dans les anciennes lois des Francs, telles que la loi salique & la loi ripuaire; il n'en est pas non plus parlé dans les capitulaires de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, & de Charles le Chauve, ni dans les anciennes formules, soit de Marculphe ou autres; ni dans les assises de Jérusalem, lois faites par les François en 1099, ni dans les plus anciennes coutumes de France, telles que la loi de Vervin ou de la Bassée, faite sous Henri I. les anciennes coutumes de Lorris en 1170, les lois données en 1212 par Simon, comte de Montfort, aux peuples d'Alby, Beziers, Carcassonne & autres, ni dans la charte appellée *la paix de la Fere*, faite par Enguerand de Coucy.

Balde prétend néanmoins que le *retrait lignager* fut introduit en France du tems de Charlemagne; il se fon-

ſe fonde ſur ce que la loi des Saxons ordonnoit qu'avant de vendre à un étranger ſon patrimoine ou propre héritage échu par ſucceſſion, on l'offrît à ſon proche parent; mais ce droit ſe rapporte au droit de prélation qui avoit lieu chez les Romains, plutôt qu'au *retrait lignager*, tel que nous le pratiquons en pays coutumier.

Le *retrait lignager* tire plutôt ſon origine de ce qu'anciennement en France il étoit défendu de vendre à d'autres qu'à ſes proches parens ſon aleu, ou bien patrimonial, il n'étoit permis de diſpoſer librement que de ſes acquêts; pour diſpoſer de ſon aleu, il falloit le conſentement de ſes héritiers préſomptifs.

Cette prohibition de diſpoſer autrement de ſon aleu avoit lieu dès le commencement de la monarchie, ainſi qu'il paroît par la loi ſalique; & c'eſt de-là probablement que s'eſt formé peu-à-peu le *retrait lignager*.

On en trouve des veſtiges dès le xj. ſiecle, du-moins dans quelques provinces de France dès le commencement du x. ſiecle. C'eſt ainſi que Guichard de Beaujeu, qui poſſédoit héréditairement le quart des dixmes du territoire de l'égliſe de Mâcon, les donnant à cette égliſe, ordonna qu'aucun de ſes parens ne pût l'inquiéter ſur cette dixme, parce qu'avant de la donner, il avoit invité & fait inviter par ſes amis ſon frere Ponce, qui jouiſſoit d'un autre quart, d'acheter le ſien, ce qu'il n'avoit pas voulu faire. Ces ſommations, ou invitations d'acquérir, ces défenſes aux parens d'inquiéter le nouveau poſſeſſeur, les confirmations que l'on faiſoit quelquefois faire par les parens, annoncent bien que le *retrait lignager* avoit déja lieu du-moins dans ce pays. On y trouve encore un exemple de pareilles défenſes en 1116.

De tout cela l'on peut conclure que le *retrait lignager*, tel que nous le pratiquons, a été introduit non par aucune ordonnance de nos rois, mais par les mœurs & uſages de quelques provinces, & qu'il a été enſuite adopté par les coutumes à meſure qu'elles ont été rédigées par écrit, ce qui commença à ſe faire dans le xj. ſiecle.

Les établiſſemens de S. Louis, rédigés en 1270, font mention du *retrait lignager*; & depuis ce tems il eſt devenu un droit commun & preſque général pour tous les pays coutumiers.

Henri III. ordonna en 1581, que le *retrait lignager* auroit lieu dans tout le royaume, mais cette ordonnance ne fut vérifiée qu'au parlement de Paris, & elle n'a été reçue pour les provinces de droit écrit de ſon reſſort, que dans le Mâconnois & dans l'Auvergne.

Le *retrait lignager* n'a pas lieu dans le Lyonnois, ni dans le Forez, ni dans le parlement de Toulouſe, ſi ce n'eſt dans le Quercy & le Rouergue; dans le parlement de Dauphiné, il n'a lieu que dans les bailliages de Romans & de Briançon; dans les parlemens de Bordeaux & de Dijon, il n'a lieu que dans les pays de coutume ſeulement; il a auſſi lieu dans le comté de Bourgogne, excepté dans la ville de Beſançon & dans ſon ancien territoire.

Pour ce qui eſt du pays coutumier, le *retrait* a lieu dans toutes les coutumes; mais il s'y pratique fort diverſement.

Pour exercer le *retrait lignager* dans les coutumes qu'on appelle *du côté & ligne*, comme Paris & autres qui forment le plus grand nombre, il faut être parent du vendeur du côté & ligne d'où l'héritage lui étoit échu.

Il faut même dans quelques-unes, qu'on appelle *ſoucheres*, être deſcendu de celui qui a mis l'héritage dans la famille.

Mais dans quelques autres coutumes qu'on appelle *de ſimple côté*, au défaut de parens de la ligne, on admet au *retrait* les autres parens du vendeur.

Le *retrait lignager* peut être exercé par les enfans même du vendeur, quoiqu'il ſoit encore vivant. Et la qualité d'héritier n'empêche pas non plus l'exercice du *retrait*, parce que c'eſt un droit que l'héritier tire de la loi, & non de ſa qualité d'héritier.

Le *retrait lignager* n'a pas lieu quand l'acquéreur eſt lui-même lignager, ou qu'il a des enfans qui ſont en ligne; mais ſi dans la ſuite il mettoit l'héritage hors la ligne, il y auroit lieu au *retrait*, & en ce cas, le premier vendeur peut venir lui-même au *retrait*.

Celui qui a vendu ſon propre peut lui-même le retirer, comme tuteur de ſon fils; & l'on peut intenter le *retrait* au nom d'un enfant quoiqu'il ne fût ni vu ni connu au tems de la vente.

Le mari peut exercer le *retrait* du côté de ſa femme ſans être fondé de ſa procuration.

En concurrence de pluſieurs retrayans, la coutume de Paris & pluſieurs autres préferent le plus diligent; d'autres préferent le plus prochain.

Si deux lignagers ont formé la démande en même tems, ou bien dans les coutumes qui admettent le plus prochain, ſi deux retrayans ſont en égal degré, en ce cas ils viennent au *retrait* par concurrence & par moitié; mais ſi l'un des deux manque à remplir quelque formalité qui le faſſe déchoir du *retrait*, ſi l'autre veut ſuivre le ſien, il eſt obligé de retirer le tout.

Le *retrait* n'a lieu que pour la propriété des héritages, maiſons, rentes foncieres & autres droits réels; il n'a pas lieu en cas de vente de l'uſufruit de ces mêmes biens, ni pour les offices & les rentes conſtituées, ni pour les meubles tels qu'ils ſoient.

Les mutations qui donnent ouverture au *retrait lignager* ſont la vente à prix d'argent, ou autre contrat équipollent à vente, le bail à rente rachetable, le bail à longues années. La plûpart des coutumes admettent auſſi le *retrait* en cas d'échange, quand il y a ſoute qui excede la moitié de la valeur de l'héritage.

Suivant le droit commun, les propres ſont ſeuls ſujets au *retrait*, excepté en Normandie & dans quelques autres coutumes qui étendent le *retrait* aux acquêts.

L'héritage donné en contre-échange d'un propre, tient lieu de propre, & eſt ſujet à *retrait*.

La plûpart des coutumes admettent le *retrait* en cas de vente par decret ou licitation; mais il n'a pas lieu quand la vente eſt faite par une tranſaction, & qu'elle en eſt une des conditions.

La vente faite ſur l'héritier bénéficiaire, ou ſur un curateur aux biens vacans, eſt ſujette au *retrait*; il en eſt autrement de celle qui eſt faite ſur un curateur aux biens vacans, parce qu'en ce cas il n'y a plus de propre.

Lorſque l'héritage vendu eſt partie propre & partie acquêt, il eſt au choix de l'acquéreur de laiſſer le tout au retrayant, ou ſeulement la portion qui eſt propre; il en eſt de même lorſqu'on a vendu par le même contrat pluſieurs héritages les uns propres, les autres acquêts, & qu'il n'y a qu'un ſeul prix.

Le *retrait lignager* n'eſt point ceſſible, & ſi le retrayant qui eſt préferé, prêtoit ſon nom à un tiers, les autres lignagers qui auroient intenté leur action dans l'an & jour, pourroient revenir au *retrait* dans l'an & jour depuis que la colluſion auroit été découverte.

Le *retrait lignager* eſt préferé au féodal, tellement que le lignager peut retirer ſur le ſeigneur auquel l'héritage auroit été tranſmis à titre de *retrait* féodal.

Mais le *retrait* conventionnel ou réméré eſt préféré au *retrait lignager*, auſſi-bien qu'au *retrait* féodal.

L'héritage retiré par un lignager eſt tellement affecté à la famille, que ſi ce retrayant meurt, laiſſant un héritier des propres de cette ligne, & un héritier des acquêts, l'héritage retiré appartient à l'héritier des propres, en rendant néanmoins dans l'an du décès de l'héritier des acquêts le prix de l'héritage.

Les formalités du *retrait* étant différentes preſque dans chaque coutume, on doit ſuivre celles de la coutume dans laquelle les héritages ſujets à *retrait* ſont ſitués, & non pas celles du lieu où la demande ſe pourſuit.

Pour en donner une idée, on ſe contentera de rappeller ici brievement celles que préſentent la coutume de Paris.

Suivant cette coutume, l'action en *retrait* doit être intentée, & le terme de l'aſſignation doit échoir dans l'an & jour que le contrat de vente a été enſaiſiné, à l'égard des rotures; & pour les héritages tenus en fiefs, du jour de la reception en foi: ſi c'eſt un franc-aleu, ou un héritage acquis par le ſeigneur dans ſa propre mouvance ou cenſive, le tems du *retrait* ne court que du jour que l'acquiſition a été publiée en jugement au plus prochain ſiege royal.

L'an du *retrait* court contre toutes ſortes de perſonnes, mineurs, abſens & autres, ſans eſpérance de reſtitution.

L'aſſignation doit contenir *offre de bourſe, deniers, loyaux-coûts & à parfaire*; il faut que l'huiſſier ou ſergent ait une bourſe à la main; mais il n'eſt pas néceſſaire que le prix y ſoit en entier, il ſuffit qu'il y ait quelque piece d'argent.

Ces offres doivent être reitérées à toutes les journées de la cauſe, c'eſt-à-dire dans toutes les procédures faites ou réputées faites en jugement; ſavoir, en

cause principale jusqu'à la contestation en cause inclusivement, & en cause d'appel jusqu'à la conclusion aussi inclusivement.

Si la cause est portée à l'audience, ne fût-ce que par défaut, l'avocat doit avoir en main une bourse avec de l'argent, en réitérer les offres dans les mêmes termes.

Quand l'acquéreur tend le giron, c'est-à-dire reçoit les offres, ou que le *retrait* est adjugé, le retrayant doit payer à l'acquéreur, ou à son refus, consigner dans les 24 heures, après que l'acquéreur aura mis son contrat au greffe, partie présente, ou duement appellée, & qu'il aura affirmé le prix s'il en est requis par l'acquéreur.

Pour que la consignation soit valable, il faut qu'elle soit précédée d'offres réelles, & qu'elle contienne tous les prix en bonnes especes ayant cours. Il faut aussi appeller l'acquéreur pour être présent, si bon lui semble, à la consignation, & que le tout soit fait dans les 24 heures.

Toutes ces formalités sont tellement de rigueur, que celui qui manque à la moindre chose est déchu du *retrait*: *qui cadit a syllaba, cadit a toto;* ce qui a fait croire à quelques auteurs que le *retrait lignager* étoit odieux, comme gênant la liberté du commerce; mais s'il étoit odieux, ces coutumes ne l'auroient pas admis; elles ont seulement voulu empêcher les parens d'en abuser pour vexer l'acquéreur.

Le remboursement des loyaux-coûts doit se faire après qu'ils sont liquidés: ils consistent dans les frais du contrat, les droits seigneuriaux, les labours & semences, les réparations nécessaires.

Le retrayant doit rembourser les droits seigneuriaux en entier, quoique le seigneur ait fait remise d'une partie à l'acquéreur.

Un acquéreur qui est exempt de droits seigneuriaux dans la mouvance du roi, ne laisse pas de les répéter du retrayant, comme s'il les avoit payés, à-moins que l'acquéreur & le retrayant ne fussent tous deux privilégiés.

Sur le *retrait lignager*, voyez *les dispositions* des coutumes *au tit. du Retrait*, & les commentateurs, Tiraqueau, Louet, Coquille, Dunod, *& ci-devant le mot* Propre. (*A*)

Retrait local *ou* coutumier: on appelloit ainsi en Alsace le droit que les bourgeois prétendoient avoir de se faire subroger en l'achat des effets mobiliers qui étoient vendus dans leur ville, mais ce prétendu droit y a été proscrit par divers arrêts. *Voy.* Maillart *sur Artois, tit. III. n°. 56. & ci-devant* Retrait de bourgeoisie.

Retrait de mi-denier est une espece particuliere de *retrait* lignager, établi par la coutume de Paris & par la plûpart des autres coutumes. Quand des conjoints durant leur mariage acquierent leur héritage propre d'un vendeur, dont l'un d'eux est parent de la ligne, il n'y a pas lieu au *retrait* tant que le mariage subsiste; mais après sa dissolution, la moitié de cet héritage est sujet à *retrait* au profit du conjoint lignager, ou de ses héritiers à l'encontre de l'autre, ou de ses héritiers qui ne le sont pas.

On appelle ce *retrait de mi-denier*, parce qu'on n'y rembourse que la moitié du prix principal & des loyaux coûts.

Ce *retrait* n'a lieu qu'en cas d'acquisition faite à prix d'argent ou à rente rachetable, & non en cas que les conjoints ayent eu le propre par *retrait*; car en ce cas l'héritage est fait propre pour le tout au seul conjoint lignager, qui est seulement tenu de rembourser le prix, suivant l'*article* 139.

Un des héritiers du conjoint lignager ne voulant pas user de ce *retrait*, l'autre peut l'exercer pour le tout.

L'an & jour pour l'exercer ne court que du jour de l'ensaisissement ou inféodation; les formalités sont les mêmes que pour le *retrait* ordinaire.

Il n'a point lieu quand les deux conjoints sont lignagers, ou que le conjoint non-*lignager* a des enfans en ligne.

Ce *retrait* n'est ouvert qu'au décès de l'un des conjoints.

Quand le conjoint lignager ou ses héritiers négligent d'exercer le *retrait*, en ce cas les autres lignagers non-copartageans sont admis au *retrait* de la moitié du propre, pourvu qu'ils intentent leur action dans l'an du décès du conjoint lignager. *Voyez* les *articles* 155, 156 & 157, de la coutume de Paris, & ce que les commentateurs ont dit sur ces articles. (*A*)

Retrait partiaire, usité en Flandres, a lieu quand un de plusieurs co-propriétaires vend à un étranger sa part de l'effet commun, un autre co-propriétaire peut retirer la portion vendue pour la réunir à son tout. *Voyez* Retrait *de communion, de consolidation, d'écleche* ou *éclipsement, de frareschie* ou *frareuseté*.

Retrait de préférence, est la faculté qu'une personne appellée au *retrait* a de se faire subroger au lieu & place de quelqu'un qui a déja usé du *retrait* sur la chose vendue, comme quand le *retrait* lignager est préféré au féodal, ou celui-ci au lignager, selon l'usage des différens pays. *Voyez* Maillart *sur Artois, tit. III. n°.* 43.

Retrait de premesse, est le nom que l'on donne au *retrait* lignager dans les coutumes où c'est le plus prochain lignager qui est préféré, car *premesse* signifie *plus prochain*. *Voyez* Premesse.

Retrait public ou *pour l'utilité publique*, est la faculté que le roi, l'église ou les villes ont de se faire subroger dans l'achat même d'acquérir la propriété d'un héritage limitrophe, ou qui se trouve nécessaire pour les fortifications d'une ville, la construction ou l'aggrandissement d'une église, la décoration d'une place, d'une ville, d'une maison royale ou d'un college. *Voyez la coutume de Bordeaux, article* 10.

Retrait *par puissance de fief*, dans les coutumes d'Anjou & Maine, c'est le *retrait* féodal.

Retrait de reconsolidation, *voyez ci-devant* Retrait par consolidation.

Retrait de recousse ou *à titre de recousse*, est la faculté accordée au saisi de rembourser dans un certain tems celui qui a acheté les meubles du saisi vendus en justice; ce *retrait* a lieu en quelques endroits de la province d'Artois. *Voyez* Monstreuil 1507, *style du bailliage, article* 51. Verdun *titre XIV. article* 5.

Retrait seigneurial ou *féodal*, voyez *ci-devant* Retrait féodal.

Retrait de société et de convenance, dans la coutume de Hainault, *chap. xcv. art.* 25. est le droit qu'un de plusieurs associés ou propriétaires a de retirer la portion que son copropriétaire ou coassocié, a vendue.

Retrait volontaire, c'est lorsque l'acquéreur tend le giron au retrayant qui n'a commencé son action qu'après l'année de la saisine, & par conséquent hors le tems accordé par la coutume, pour-lors le *retrait* est volontaire, c'est-à-dire que l'acquéreur s'y est soumis sans y être obligé, & c'est une véritable vente déguisée sous le nom de *retrait*, laquelle ne résoud pas les hypotheques des créanciers de l'acheteur, & est sujette aux droits seigneuriaux. *Voyez* Maillard *sur Artois, article* 123. *n°.* 35. (*A*)

Retrait, *terme de Blason*, qui se dit de bandes, des paux & des fasces, dont l'un des coins ne touche pas les bords de l'écu.

Desrollans de Rheilanete en Provence, d'azur à trois pals *retraits* en chef d'or, au cor de chasse lié de même en pointe.

Retraits, *blés*, (*Agricult.*) on appelle *blés retraits*, des blés qui étant bien conditionnés au sortir de la fleur, mûrissent sans se remplir de farine. Les grains sont alors menus, ou, pour revêtir le langage des fermiers, sont *retraits*. Comme ces sortes de blés germent très-bien, ils servent à ensemencer les terres, ils font de belle farine & de bon pain, mais ils ne rendent presque que du son, de sorte que deux sacs de *blés retraits* ne fournissent pas plus de pain qu'un sac de bon blé.

Ce défaut, selon M. Duhamel, peut être produit par différentes causes; par exemple, 1° quand le blé est versé, comme la nourriture ne peut être portée à l'épi par le tuyau qui est rompu ou simplement ployé, le grain qui ne reçoit plus de substance mûrit sans se remplir de farine, & il reste vuide. 2° Quand les blés ont pris leur accroissement par l'humidité, & qu'il survient de grandes chaleurs qui dessechent la paille & le grain, le blé mûrit sans se remplir de farine. Il n'est pas possible de prévenir les effets des orages, ceux de la gelée, ni de détourner les causes qui empêchent que le *blé* ne soit fécondé. Il n'est pas non plus possible d'affoiblir l'action du soleil qui précipite la maturité du grain; mais, suivant les principes de M. Tull, on peut, par sa nouvelle culture, prévenir en partie les autres causes qui rendent les *blés retraits*. (*D. J.*)

RETRAITE, s. f. (*Morale.*) ce mot se dit en morale

rale de la séparation du tumulte du monde pour mener chez soi une vie tranquille & privée; on demande quand cette *retraite* doit se faire. Ce n'est pas dans la force de l'âge où l'on peut servir la société & remplir un poste qu'on occupe avec fruit, mais quand la vieillesse vient graver ses rides sur notre front, c'est là le vrai tems de la *retraite*; il n'y a plus qu'à perdre à se montrer dans le monde, à rechercher des emplois & à faire voir sa décadence. Le public ne se transporte point à ce que vous avez été, c'est un travail & une justice qu'il ne rend guere; il ne s'arrête qu'au moment présent & juge de votre incapacité. Ayons donc alors le courage de nous rendre heureux par des goûts paisibles & convenables à notre état. Il faut savoir se retirer à propos, il conviendroit même que notre *retraite* fût un choix du cœur plutôt qu'une nécessité. (*D. J.*)

Retraite, s. f. c'est dans *l'art militaire* un mouvement retrograde ou en arriere que fait une armée pour s'éloigner de l'ennemi, après un combat désavantageux, ou pour abandonner un pays où elle ne peut plus se soutenir.

A parler exactement, une *retraite* n'est qu'une espece de fuite; car *se retirer*, dit M. le chevalier de Folard, *c'est fuir; mais c'est fuir avec art & un très-grand art*.

Comme les *retraites* ne sont que des marches, elles supposent les principes & les regles qu'on doit y observer; ce qui concerne le passage des rivieres, des défilés, & une grande connoissance de la tactique. Il faut de plus avoir le jugement & le coup d'œil excellens pour changer ou varier les dispositions des troupes, suivant les circonstances des tems & des lieux.

Lorsqu'une armée après avoir combattu long tems ne peut plus soutenir les efforts de l'ennemi, & qu'elle est forcée de lui abandonner le champ de bataille, elle se retire. Si elle le fait en bon ordre, sans rien perdre de son artillerie ni de ses bagages, elle fait une *belle retraite*; telle fut celle de l'armée françoise après la bataille de Malplaquet. Il est difficile d'en faire de cette espece devant un ennemi vif & intelligent; car s'il poursuit à toute outrance, la *retraite*, dit M. le maréchal de Saxe, se convertira bientôt en déroute. *Voyez ce mot.*

Une armée que les forces supérieures de l'ennemi obligent de quitter un pays, fait aussi une belle *retraite*, lorsqu'elle la fait sans confusion & sans perte d'artillerie & de bagage.

La *retraite* des dix milles de Xenophon est la plus célébre que l'on puisse citer; elle a fait l'admiration de toute l'antiquité, & jusqu'à présent il n'en est aucune qui puisse lui être comparée, au-moins avec justice.

Qu'on fasse attention que les dix milles Grecs qui avoient suivi le jeune Cyrus en Perse, se trouvoient après la perte de la bataille & la mort de ce prince, abandonnés à eux-mêmes & entourés d'ennemis de tout côté. Que néanmoins leur *retraite* fut conduite & dirigée avec tant d'ordre & d'intelligence, que malgré les efforts des Perses pour les détruire, & les dangers infinis auxquels ils furent exposés dans les différens pays qu'ils eurent à traverser pour se retirer, ils surmonterent tous ces obstacles & regagnerent enfin la Grece. Cette belle *retraite* se fit sous les ordres de Xénophon, qui après la mort de Cléarque & des autres chefs, que les Perses firent assassiner, fut choisi pour général: elle se fit dans l'espace de huit mois, pendant lesquels les troupes firent environ 620 lieues en cent vingt-deux jours de marche.

M. le maréchal de Puysegur prétend dans son livre de l'*Art de la Guerre*, que tout ce qui concerne les *retraites*, peut s'enseigner par regles & par principes. Il y donne en effet bien des observations qui peuvent être regardées comme la base de leurs principales dispositions; mais il auroit été fort avantageux de trouver ces principes réunis en un seul article; on auroit pû s'en former des idées plus parfaites, & acquerir bien plus aisément les connoissances que ses lumieres & sa grande expérience le mettoient en état de donner sur cette importante matiere.

Comme le succès des batailles n'est jamais certain, les *retraites* doivent être toujours prévûes & arrangées dans l'esprit du général avant le combat; il ne doit plus être question que de prendre les mesures nécessaires pour les exécuter, sans désordre & sans confusion lorsqu'il en est besoin.

L'objet qui mérite le plus d'attention dans les *retraites*, est la marche des troupes ensemble & toujours en ordre de bataille. Il faut éviter avec soin tout ce qui pourroit leur donner occasion de se rompre ou de fuir en désordre. Dans ces momens critiques, le général a besoin d'un grand sang-froid & d'une grande présence d'esprit pour veiller au mouvement de toute l'armée, pour la rassurer, lui donner de la confiance, & même la tromper, s'il est possible, sur le danger auquel elle se trouve exposée; enfin, faire ensorte qu'elle ne se persuade point que tout est perdu, & que la fuite seule peut la mettre en sureté. C'est un art qui n'appartient qu'aux grands capitaines; les médiocres ont peu de ressources dans ces occasions; *ils ne savent que dire*, suivant l'expression de M. le maréchal de Puysegur, *& tout est à l'abandon*. Sous des chefs de cette espece, les *retraites* se font avec beaucoup de perte & de confusion, à moins qu'il ne se trouve des officiers généraux assez habiles & assez citoyens, pour savoir suppléer à l'incapacité du général.

L'armée est partagée dans les *retraites* sur autant de colonnes, que les chemins & les circonstances le permettent. Les bagages & la grosse artillerie en forment quelquefois de particulieres auxquelles on donne des escortes assez nombreuses pour repousser les détachemens ennemis qui voudroient s'en emparer. On insere l'artillerie légere dans les colonnes d'infanterie, & la queue, pour assurer la *retraite*, en cas que l'ennemi veuille les attaquer.

L'arriere-garde est composée d'infanterie ou de cavalerie, suivant les lieux qu'on doit traverser. En pays de plaine, c'est la cavalerie qui veille à la sûreté de l'armée ou qui couvre sa marche; & dans les pays couverts, montueux, ou fourrés, c'est l'infanterie. Cette arriere-garde doit être commandée par des officiers braves & intelligens, dont la bonne contenance soit capable d'inspirer de la fermeté aux troupes, pour les mettre en état de résister courageusement aux détachemens que l'ennemi envoie à la poursuite de l'armée.

Si ces détachemens s'approchent de l'arriere-garde pour la combattre, on la fait arrêter, & on les charge avec vigueur lorsqu'ils sont à portée. Après les avoir repoussés, on continue de marcher, mais toujours en bon ordre & sans précipitation. On observe aussi de couvrir les flancs des colonnes, par des détachemens capables d'en imposer aux différens partis que l'ennemi pourroit envoyer pour essayer de les couper.

Lorsque l'armée qui se retire est obligée de passer des défilés, on prend toutes les précautions convenables pour que les troupes n'y soient point attaquées, & que l'ennemi n'y puisse point pénétrer. On détruit les ponts après les avoir passés; on gâte les gués, & l'on rompt les chemins autant que le tems peut le permettre, pour arrêter l'ennemi dans sa poursuite.

Lorsque l'armée se retire en bon ordre, elle cherche à occuper des postes avantageux à quelques marches de l'ennemi, où elle ne puisse être forcée de combattre malgré elle; ou bien elle se retranche, ou elle se met derriere une riviere dont elle est en état de disputer le passage à l'ennemi.

Si l'armée est fort en désordre & qu'elle ne puisse pas tenir la campagne, on la disperse dans les places les plus à portée, en attendant qu'on ait fait venir les secours dont elle a besoin pour reparoître devant l'ennemi. On lui fait aussi quelquefois occuper des camps retranchés sous de bonnes places, où l'ennemi ne peut l'attaquer.

Lorsqu'on veille avec attention sur tout ce qui peut contribuer à la sûreté de l'armée, & qu'en la faisant, on marche toujours en bon ordre, une *retraite* peut se faire sans grande perte; mais le succès en dépend entierement des bonnes dispositions, & sur-tout de la fermeté du général. Il doit agir & commander avec la même tranquillité, qu'il le feroit dans un camp de paix; c'est ce courage d'esprit, supérieur aux événemens, qui caractérise les grands capitaines, & qui fait les grands généraux.

Ce qui peut donner de la confiance à un général dans les *retraites*, c'est l'opinion avantageuse qu'il fait que l'armée a de ses talens & de son courage. En le voyant manœuvrer paisiblement & sans crainte, elle se croit sans danger. Comme la peur alors ne trouble point le soldat, il exécute tout ce qui lui est ordonné, & la *retraite* se fait avec ordre & pour ainsi

ainsi dire sans perte; il ne s'agit pour cela que de la tête & du sang froid du général.

En effet, quelqu'avantage que l'ennemi ait eu dans le combat, il ne peut rompre son armée pour la mettre toute entiere à la poursuite de celle qui se retire. Une démarche aussi imprudente pourroit l'exposer à voir changer l'événement de la bataille, pour peu que l'armée opposée ne soit pas entierement en désordre, & qu'on puisse en rallier une partie; car c'est une maxime, dit un grand capitaine, *que toute troupe, quelque grosse qu'elle soit, si elle a combattu, est en tel désordre, que la moindre qui survient est capable de la défaire absolument*. Le général ennemi ne peut donc faire poursuivre l'armée qui se retire, que par différens détachemens plus ou moins nombreux, suivant les circonstances, pour la harceler, tâcher d'y mettre le désordre, & de faire des prisonniers; mais à ces corps détachés une arriere-garde formée de bonnes troupes & bien commandées, suffit pour leur en imposer. L'armée victorieuse ne peut s'avancer que lentement; elle est toujours elle-même un peu en désordre après le combat: le général doit s'appliquer à la reformer & à la mettre en état de combattre de nouveau, si l'armée adversaire se rallioit, si elle revenoit sur lui, ou si sa fuite n'étoit que simulée, comme il y en a plusieurs exemples. Pendant ces momens précieux, (*a*) on a le tems de s'éloigner sans être fort incommodé des corps détachés, pourvû qu'on ait fait les dispositions nécessaires pour les repousser. C'est ce qui fait penser, qu'une armée bien conduite, qui a combattu & qui se retire, ne devroit perdre autre chose que le champ de bataille (*b*); c'est beaucoup à la vérité, mais l'espérance d'avoir bientôt sa revanche ne s'évanouit pas pour cela. Cette perte doit au contraire piquer & aiguillonner le soldat, particulierement lorsqu'il n'a aucune faute à imputer au général.

En effet, quoiqu'une belle *retraite* soit capable d'illustrer un général, M. le chevalier de Folard prétend, que ce n'est pas la seule ressource qui reste à un grand capitaine après la perte d'une bataille. „ Se „ retirer bravement & fierement, c'est quelque cho- „ se, dit ce célebre auteur; c'est même beaucoup, „ mais ce n'est pas le plus qu'on puisse faire; la ba- „ taille n'est pas moins perdue, si l'on ne va pas plus „ loin; c'est ce que fera un général du premier ordre. „ Il ne se contentera pas de rallier les débris de son „ armée, & de se retirer en bon ordre en présence „ du victorieux; il méditera sa revanche, retournera „ sur ses pas & conclura de son reste, avec d'autant „ plus d'espérance de réussir, que le coup sera moins „ attendu, & d'un tour nouveau; car qui peut s'ima- „ giner qu'une armée battue & terrassée soit capa- „ ble de prendre une telle résolution.

„ S'il n'y avoit pas d'exemples, continue le sa- „ vant commentateur de Polybe, de ce que je viens „ de dire, je ne trouverois pas étrange de rencon- „ trer ici des oppositions; mais ces exemples sont en „ foule non-seulement dans les anciens, mais encore „ chez nos modernes. Quand même je ne serois pas „ muni de ces autorités, ma proposition ne seroit pas „ moins fondée sur la raison, & sur ce que peut la „ honte d'une défaite sur le cœur des hommes véri- „ tablement courageux.

On peut voir dans le commentaire sur Polybe 2. 1. *page* 106. & *suivantes*, des exemples sur ce sujet. M. de Folard observe très-bien que ces sortes de desseins ne sont pas du ressort de la routine ordinaire qui ne les conduit, ni ne les apprend, ni des généraux qui la prenne pour guide dans leurs actions. Il est aisé de s'appercevoir que les grandes parties de la guerre y entrent. Le détail, les précautions & les mesures qu'il faut prendre pour réussir sont infinies; & ces soins, dit l'auteur que nous venons de citer, ne sont pas toujours à la portée des esprits & des courages communs. „ Il faut toute l'expérience d'un „ grand capitaine, une présence d'esprit & une acti- „ vité surprenante à penser & à agir; un profond se- „ cret & gardé avec art. Cela ne suffit pas encore; „ si la marche n'est tellement concertée que l'ennemi „ n'en puisse avoir la moindre connoissance, quand „ il auroit pris toutes les mesures imaginables. Avec „ ces précautions ces desseins manquent rarement de „ réussir, mais il faut qu'un habile homme s'en mêle.

Les *retraites* qui se font pour abandonner un pays où l'on se trouve trop inférieur pour résister à l'ennemi, ou que la disette, les maladies, ou quelqu'autre accident obligent de quitter, demandent aussi bien des réflexions & des observations pour les exécuter séverement. On ne sauroit avoir une connoissance trop particuliere du pays, de la nature des chemins, des défilés, des rivieres & de tous les différens endroits par où l'on doit passer. On doit diriger la marche de maniere que l'ennemi n'ait pas le tems de tomber sur l'armée dans le passage des rivieres & des défilés. Quand on a tout combiné & tout examiné, on peut juger de succès de la retraite, parce qu'on est en état d'apprécier le tems dont on a besoin pour se mettre hors de danger.

La marche doit être vive & légere.

Les équipages doivent partir avant l'armée; mais il faut faire ensorte que l'ennemi ignore pour quel sujet. Il y a plusieurs manieres de cacher le dessein qu'on a de se retirer. *Voyez* MARCHE & PASSAGE DE RIVIERE.

La grosse artillerie doit partir immédiatement après les équipages. On garde seulement avec les troupes plusieurs brigades légeres, du canon pour s'en servir, comme dans les *retraites* qu'on fait après la perte d'une bataille.

Avant que de mettre l'armée en marche, il faut avoir bien prévu les accidens & les inconveniens qui peuvent arriver pour n'être surpris par aucun événement inattendu.

Quand les *retraites* se font avec art, qu'on a l'habileté d'en cacher le dessein à l'ennemi, elles se font avec sureté, même en sa présence. „ C'est une opi- „ nion vulgaire, dit M. le meréchal de Puysegur, de „ croire que toute armée qui se retire étant campée „ trop proche d'une autre, soit toujours en risque „ d'être attaquée dans sa *retraite* avec désavantage „ pour elle. Il y a fort peu d'occasions où l'on se „ trouve en pareil danger, quand on a étudié cette „ matiere, & qu'on s'y est formé en exerçant sur le „ terrein.

En effet, la *retraite* de M. de Turenne de Marlen à Deltveiller, en 1674, se fit par plusieurs marches toujours à portée de l'ennemi, sans néanmoins en recevoir aucun dommage. „ Ce général, dit M. le „ marquis de Feuquiere, étoit infiniment inférieur à „ M. l'électeur de Brandebourg, qui vouloit le for- „ cer d'abandonner l'Alsace, ou à combattre avec „ désavantage. M. le maréchal de Turenne ne vou- „ loit ni l'un, ni l'autre de ces deux partis.

„ Sa grande capacité lui suggera le moyen de chi- „ caner l'Alsace par des démonstrations hardies, qui „ ne le commettoient pourtant pas, parce qu'il se „ plaça toujours de maniere qu'ayant sa *retraite* as- „ surée pour reprendre un nouveau poste, sans crain- „ dre d'être attaqué dans sa marche, il se tenoit „ avec tant de hardiesse à portée apparente de com- „ battre ce jour-là, que M. de Brandebourg remettoit „ au lendemain à entrer en action lorsqu'il se trouvoit „ à portée de notre armée.

„ C'étoit ce tems-là que M. de Turenne vouloit „ lui faire perdre, & dont il se servoit pour se reti- „ rer dès qu'il étoit nuit pour aller prendre un poste „ plus avantageux. *Mém. de Feuquiere, II. xj. page* 532. *Voyez* sur ce même sujet les *mémoires des deux dernieres campagnes de M. de Turenne*.

Outre les *retraites* dont on vient de parler, il y en a d'une autre espece qui ne demandent ni moins de courage, ni moins d'habileté. Ce sont celles que peuvent faire des troupes en garnison dans une ville, ou renfermées dans un camp retranché, assiegées ou investies de tous côtés.

Une

(*a*) C'est une chose longue & difficile, dit M. le duc de Rohan, dans son *parfait capitaine*, de vouloir remettre en bon ordre une armée qui a combattu, pour combattre de nouveau; les uns s'amusant au pillage, les autres se fâchant de retourner au péril, & tous ensemble étant tellement émus, qu'ils n'entendent ou ne veulent entendre nul commandement.

(*b*) Aussi voit-on dans l'histoire que les généraux habiles en perdant une bataille, n'abandonnent guere à l'ennemi, que le terrein sur lequel ils ont combattu. On en trouve un grand nombre d'exemples chez les Romains; on pourroit en citer de plus modernes; mais on se contentera de remarquer que le prince d'Orange, Guillaume III. roi d'Angleterre, se retira toujours en bon ordre après ses défaites, quoiqu'il eût en tête des généraux du premier ordre, tels que les Condé & les Luxembourg.

Une garniſon peut s'évader ou ſe retirer ſecretement, dit M. de Beauſobre dans ſon *commentaire ſur Enée le tacticien*, par quelque galerie ſouterreine, par des marais, par une inondation qui a un guet ſecret, par la riviere même en la remontant ou deſcendant avec des bateaux, des radeaux, ou en la paſſant à gué. Elle le peut encore par une inondation enflée par des écluſes qu'on ouvre pendant quelques heures pour le rendre guéable.

Pour réuſſir dans cette entrepriſe, il ne faut pas que la ville ſoit exactement inveſtie, & que les troupes aient beaucoup de chemin à faire pour ſe mettre en ſureté. Comme il eſt important de rendre la marche légere pour la faire plus leſtement, ou plus promptement, on doit, s'il y a trop de difficultés à ſe charger du bagage, l'abandonner, & tout ſacrifier à la conſervation & au ſalut des troupes.

Une retraite de cette nature bien concertée, ne peut guere manquer de réuſſir heureuſement. En tout cas, le pis qui en puiſſe arriver, c'eſt, comme le dit M. Belidor, de tomber dans un gros d'ennemis, & de ſupporter le ſort qu'on vouloit éviter, c'eſt-à-dire, d'être priſonniers de guerre. Car ce n'eſt guere que dans ce cas qu'il faut tout riſquer pour ne point ſubir cette facheuſe condition.

Quel que ſoit l'événement d'une action de cette eſpece, elle ne peut que faire honneur au courage de celui qui oſe le tenter. C'eſt ainſi que M. Peri ſauva la garniſon d'Haguenau, que les ennemis vouloient faire priſonniere de guerre. M. de Folard raconte ce fait fort au long dans ſon premier volume de ſon commentaire ſur Polybe. Nous allons le rapporter d'après M. le marquis de Feuquiere, qui le donne plus en abregé dans le quatrieme volume de ſes mémoires.

,, En l'année 1705, les ennemis avoient aſſiégé ,, Haguenau, fort mauvaiſe place, dans laquelle M. ,, le maréchal de Villars avoit laiſſé M. Peri avec ,, quelques bataillons. Comme les ennemis faiſoient ,, ce ſiege derriere leur armée, ils ne crurent pas ,, qu'il leur fût néceſſaire d'inveſtir la place réguliere,, rement. M. Peri la défendit autant qu'il lui fut ,, poſſible; mais ſe ſentant hors d'état d'y faire une ,, plus longue réſiſtance, il fit battre la chamade un ,, peu avant la nuit, & propoſer des articles ſi avan,, tageux pour la garniſon, qu'ils ne furent point ,, accordés. On recommença donc à tirer.

,, Il avoit beſoin de tout ce tems-là pour évacuer ,, les équipages de ſa garniſon, avec eſcorte par le ,, côté qui n'étoit point inveſti. Après quoi la garni,, ſon ſe retira, ne laiſſant que quelques hommes dans ,, les angles du chemin couvert, pour en entretenir ,, le feu, leſquels même ignoroient ce qui ſe paſſoit ,, dans la place, afin qu'un déſerteur ne pût avertir ,, l'ennemi de la ſortie de la garniſon. Quand M. Peri ,, ſe crut aſſez éloigné de la place, il envoya retirer ,, les hommes qu'il avoit laiſſés dans les dehors, & ,, ils le joignirent tranquillement. Ainſi, il retira ,, toute la garniſon de Haguenau, & il rejoignit l'ar,, mée ſans avoir perdu un ſeul homme dans ſa re,, traite, qui ne fut connue de l'ennemi qu'au jour, ,, lorſqu'il étoit déja hors de portée d'être joint par ,, la cavalerie que l'ennemi avoit pu envoyer à ſa ,, ſuite ,,.

On peut à cet exemple en ajouter un autre plus moderne, mais d'une bien plus grande importance; c'eſt la *retraite* de Prague par M. le maréchal de Belliſle. Quoique cette place fût bloquée de tous côtés, les troupes de France, au nombre d'environ quatorze mille hommes, tant de cavalerie que d'Infanterie, en ſortirent la nuit du 16 au 17 Décembre 1742. ,, M. ,, le maréchal de Belliſle déroba 24 heures de mar,, che pleines au prince de Lobkowitz, qui n'étoit ,, qu'à cinq lieues de lui. Il perça ſes quartiers, & ,, traverſa dix lieues de plaines, ayant à traîner un ,, haras de 5 ou 6000 chevaux d'équipages, des caiſ,, ſons, du pain; trente pieces de canon, tout l'atti,, rail, toute la poudre, les balles, les outils, *&c.*

Il arriva à Egra ſans échec, en dix jours de marche, pendant leſquels l'armée fit trente-huit lieues au milieu des glaces & des neiges, ayant été continuellement harcelée de huſſards en tête, en queue & ſur les flancs. ,, On ne perdit que ce qui n'avoit ,, pu ſupporter la fatigue & la rigueur inexprimable ,, du froid, qui avoient été l'un & l'autre au-delà de ,, toute expreſſion ,,. Cette belle *retraite* couta 7 à 800 hommes morts de froid dans les neiges, ou reſtés ſans force de pouvoir ſuivre. M. le maréchal de Belliſle avoit la fievre depuis ſix jours lorſqu'il ſortit de Prague; cependant malgré cette maladie & ſes autres incommodités, il ſoutint avec courage les fatigues extraordinaires de cette pénible, mais célébre *retraite*, que les faſtes militaires ne laiſſeront pas de faire paſſer à la poſtérité, avec les éloges dûs à la conduite & à la fermeté du général par lequel elle fut entrepriſe & exécutée.

L'antiquité fournit pluſieurs exemples de troupes qui, par une retraite habilement conçue & exécutée, échaperent aux ennemis qui les bloquoient. Nous terminerons cet article par celui d'Annibal fils de Giſcon, à Agrigente.

Les Romains avoient formé le blocus de cette ville de Sicile, qui ſervoit d'entrepôt aux Carthaginois. Il y avoit cinq mois qu'Annibal le ſoutenoit, lorſque le ſénat de Carthage envoya Hannon à ſon ſecours. Ce général ayant été battu par les Romains, Annibal qui n'avoit plus d'eſpérance d'être ſecouru, & qui manquoit de tout, fit des diſpoſitions pour ſauver ſa garniſon. Il ſortit de la place avec ſes troupes, la nuit même qui ſuivit le jour du combat. Il arriva ſans bruit & ſans obſtacles aux lignes de circonvallation & de contrevallation des ennemis; il en combla le foſſé, & il fit ſa *retraite* ſans que les Romains s'en apperçuſſent que le lendemain. Ils détacherent des troupes après lui; mais elles ne purent atteindre que ſon arriere-garde, à laquelle elles firent peu de mal. *Voyez* ſur ce ſujet l'hiſtoire de Polybe, *liv. I. ch. iij.* (*Q*)

Retraite, *battre la retraite;* c'eſt battre le tambour à une certaine heure du ſoir, pour avertir les ſoldats de ſe retirer à leurs quartiers dans les garniſons, ou à leurs tentes dans un camp. *Voyez* Tambour, *Chambers.*

Retraite, (*Marine.*) lieu où les pyrates ſe mettent en ſureté.

Retraite *des hunes*, ou *cargues des hunes*, (*Marine.*) ce ſont des cordes qui ſervent à trouſſer le hunier.

Retraite, *terme de commerce de lettres-de-change;* c'eſt une ſomme tirée ſur quelqu'un, & par lui retirée ſur un autre. Les traites & les *retraites* ruinent les négocians. *Voyez* Traite. *Dictionn. de comm. & de Trévoux.*

Retraite, (*Maréchal.*) les Maréchaux ferrans appellent ainſi une portion de clou qui a reſté dans le pié d'un cheval.

C'eſt auſſi une eſpece de longe de cuir attachée à la bride du cheval de devant d'une charrette, & liée à un cordeau, dont on ſe ſert pour manier le cheval.

Retraite, *en fait d'eſcrime;* on dit faire *retraite* lorſqu'on ſe met tout-à-fait hors d'atteinte & des eſtocades de l'ennemi.

Ordinairement on fait *retraite* après une attaque vive, & après avoir détaché quelques bottes de repriſes. La meilleure méthode de faire *retraite*, eſt de reculer ſimplement deux pas en arriere, en commençant par le pié droit, le faiſant paſſer derriere le gauche, & enſuite le gauche devant le droit.

Il y en a qui font deux ſauts en arriere, ils ſont bien les maîtres, mais je ne conſeille à perſonne de les imiter.

Retraite, (*Architect.*) eſt un petit eſpace qu'on laiſſe ſur l'épaiſſeur d'un mur ou d'un rempart à meſure qu'on l'éleve. *Voyez* Muraille, Rempart.

C'eſt proprement la diminution d'un mur en-dehors, au-deſſus de ſon empatement & de ſes aſſiſes de pierre dure. On fait deux ou trois *retraites* en élevant de gros fondemens, les parapets ſont toujours bâtis en *retraite.*

Retraite, ſ. f. *terme de Bourrelier;* eſpece de longe de cuir attachée à la bride du cheval de devant, liée à un cordeau dont on ſe ſert pour manier un cheval. *Trévoux.* (*D. J.*)

Retraite, *mettre les cuirs en; terme de Hongrieur* qui ſignifie les arranger dans une cuve, où on les laiſſe tremper dans de l'eau d'alun pour leur faire prendre nourriture.

Retraite, (*Chaſſe.*) on dit ſonner la *retraite* pour faire retirer les chiens.

RETRAITER, v. act. (*Gram.*) traiter de-rechef. *Voyez l'article* Traiter.

RETRANCHEMENT, ſ. m. (*Gramm.*) c'eſt la diminution d'un tout par la ſéparation de quelqu'une de ſes parties: en ce ſens il eſt ſynonyme à *ſouſtraction* & *diminution.*

En retranchant toujours peu-à-peu quelque choſe

fur la nourriture, on peut parvenir à fupporter une abftinence très-rigoureufe. *Voyez* ABSTINENCE, JEUNE, ALIMENT, *&c.*

La réformation du calendrier qui s'eft faite en 1582, a confifté dans le *retranchement* de dix jours qu'on avoit compté de trop jufqu'alors. *Voyez* CALENDRIER.

La frugalité tant vantée des anciens Romains, dit M. de Saint-Evremont, étoit moins un *retranchement* & une abftinence volontaire des chofes fuperflues, qu'un ufage groffier de ce qu'ils avoient.

RETRANCHEMENT, (*Gramm. françoife.*) Il y a des *retranchemens* vicieux, & des *retranchemens* élégans. La matiere qu'on traite demande quelquefois un ftyle vif & concis; mais il ne faut pas pour cela fupprimer ce qui eft abfolument néceffaire. Exemple: ce defir ardent avec lequel les hommes cherchent un objet qu'*ils puiffent aimer & en être aimé*, vient de la corruption du cœur; il falloit dire *qu'ils puiffent aimer, & dont ils puiffent être aimés*. Je ne puis affurer quand je partirai d'ici, fi dans un mois, dans deux, ou dans trois; il falloit dire, *fi ce fera dans un mois*, &c.

Mais s'il y a des *retranchemens* vicieux, il y en a d'autres qui font fort élégans, & qui contribuent beaucoup à la force & à la beauté du difcours. En voici quelques exemples: *Citoyens, étrangers, ennemis, peuples, rois, empereurs, le plaignent & le reverent*; cet endroit deviendroit foible fi l'on difoit, *les citoyens, les étrangers, les ennemis, les peuples, les rois, les empereurs le plaignent & le réverent*. Voici un exemple du difcours de Racine à fa réception à l'académie françoife. „ Vous favez, Meffieurs, en quel „ état fe trouvoit la fcene françoife lorfque M. Corneille commença à travailler; quel défordre, quel„ le irrégularité! nul goût, nulle connoiffance des „ véritables beautés du théâtre; les auteurs auffi igno„ rans que les fpectateurs: la plûpart des fujets ex„ travagans, & dénués de vraiffemblance: point de „ mœurs, point de caractere: la diction encore plus „ vicieufe que l'action; en un mot toutes les regles „ de l'art, celles de l'honnêteté & de la bienféance „ par-tout violées „. L'auteur a *retranché* de cette période plufieurs mots qu'un autre auteur moins éloquent n'auroit pas manqué d'y mettre. „ Sa latinité, „ dit M. de Saint-Evremont en parlant de Séneque, „ n'a rien de celle du tems d'Augufte, rien de faci„ le, rien de naturel; toutes pointes, toutes imagi„ nations qui fentent plus la chaleur d'Afrique ou „ d'Efpagne, que la lumiere de Grece ou d'Italie „. Ce feroit gâter cet exemple que de dire, *n'a rien de facile, n'a rien de naturel; ce ne font que des pointes, ce ne font que des imaginations*, &c.

Il eft fouvent à-propos de retrancher les *&*; en voici un exemple de Mafafcon, dans fon *oraifon funebre*, de M. de Turenne. „ Comme on voit la fou„ dre conçue prefque en un moment dans le fein de la „ nue, briller, éclater, frapper, abattre; ces premiers „ feux d'une ardeur militaire font à peine allumés „ dans le cœur du roi, qu'ils brillent, éclatent, frap„ pent par-tout „. Lorfque le fujet qu'on traite demande du feu & du mouvement, les périodes coupées ont bonne grace, & il eft élégant de *retrancher*, des mots & des liaifons inutiles, pour donner de la force & du brillant au difcours. (*D. J.*)

RETRANCHEMENT, *en terme de Guerre*, eft un obftacle qu'on oppofe à l'ennemi, pour lui difputer plus aifément & plus avantageufement le terrein qu'on veut défendre. Il y a des *retranchemens* de plufieurs efpeces; les plus ordinaires ne confiftent que dans un foffé dont la terre étant jettée du côté des troupes qu'on veut couvrir, leur fert de parapet. On en fait auffi avec des arbres abattus & jettés confufément les uns fur les autres. *Voyez* ABATTIS. On donne auffi le nom de *retranchement* aux coupures qu'on fait dans les dehors de la fortification, & dans les baftions, pour les défendre pié-à-pié. Ces fortes de *retranchemens* font compofés d'un petit rempart & d'un parapet; ils forment le plus fouvent un angle rentrant, pour en défendre l'approche plus avantageufement; on les fait de facs à terre, de gabions, fafcines, *&c.* On donne encore quelquefois le nom de *retranchement* aux lignes de circonvallation. *Voyez* CIRCONVALLATION. (*Q*)

RETRANCHEMENT, (*Marine.*) c'eft, outre les chambres ordinaires, une efpece de chambre prife fur un emplacement du vaiffeau.

RETRANCHEMENT *de l'édit des fecondes noces*, (*Jurifpr.*) eft la reduction que l'on fait ad *legitimum modum*, des avantages faits par une perfonne remariée à fon fecond conjoint, lorfque ces avantages excedent ce que la loi lui permettoit de donner. On les réduit à la part de l'enfant le moins prenant, & l'excédent que l'on en retranche eft ce que l'on appelle le *retranchement de l'édit*.

Dans les pays de droit écrit, ce *retranchement* appartient aux feuls enfans du premier lit, *nov. 22, ch. xxvij.*

Dans les pays de coutume, il fe partage également entre les enfans du premier & du fecond lit. *Voyez* Lebrun, Ricard. *Voyez auffi les mots* EDITS *de fecondes noces*, PART D'ENFANT, SECONDES NOCES. (*A*)

RETRANCHEMENT, (*Architecture.*) partie d'une grande piece qu'on a retranchée pour la proportionner, ou pour quelque commodité.

On appelle encore *retranchement* ce qu'on ôte des rues & voies publiques, pour les rendre plus praticables & d'alignement, comme des avances, des saillies, *&c. Daviler.* (*D. J.*)

RETRANCHER, v. act. (*Gramm.*) diminuer, ôter. Il faut *retrancher* aux arbres leurs branches fuperflues; on a *retranché* les gages; il a *retranché* de fon train; *retranchez* le vin & les femmes à cet homme, & il fe portera bien. De toute la fociété qu'il avoit, il s'eft *retranché* à deux ou trois amis. Toutes les religions ont droit de *retrancher* de leur communion ceux qui ne penfent pas orthodoxement, & qui ont de mauvaifes mœurs; mais les excommuniés n'en font pas de moins bons citoyens, auxquels le fouverain doit toute fa protection. On dit une armée bien *retranchée*. *Voyez* RETRANCHEMENT, *Art milit.*

RETRANCHER, (*Jardinage.*) eft ôter aux arbres les branches inutiles, foit en les taillant, en les élaguant, foit en arrondiffant leurs têtes.

C'eft encore ôter une partie des racines en l'habillant pour le planter. On *retranche* des yeux à une branche à fruit trop longue.

RETRAYANT, participe, (*Jurifpr.*) eft celui qui exerce quelque retrait pour revendiquer un bien auquel il a droit par cette voie. *Voyez* RETRAIT. (*A*)

RETRÉCIR, v. act. (*Gramm.*) c'eft rendre plus étroit. *Voyez l'article* ETROIT. On *retrécit* un habit, une chemife, un bas; on *retrécit* la riviere par des quais, par des digues, *&c.*

RÉTRÉCISSEMENT DES GABARITS, (*Marine.*) ce font des endroits où les alonges qui font dans les gabarits rentrent & tombent en-dedans, & *retréciffent* ainfi la largeur du vaiffeau.

RETRÉCISSEUSE, f. f. On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux*, derniere édition, à ce mot ..... „ Brufcambille dit qu'à Paris un bon métier eft celui „ de *retréciffeufe*; mais il faut fe donner de garde „ d'imiter la dame Caracofa, *quæ ut placeret marito* „ *fuo, tantum fe reftrinxit quod nec ipfe nec alius* „ *potuit eam amplius cognofcere*.

„ Rochefort conte dans fes mémoires que fe pro„ menant un jour dans les appartemens des filles de „ la reine, il apperçut fur une toilette une petite „ boîte de pommade d'une autre couleur que celle de „ l'ordinaire, & qu'en ayant mis imprudemment fur „ fes levres, où il avoit un peu de mal, elles lui fi„ rent un mal enragé; que fa bouche fe retrécit, que „ fes gencives fe riderent; & que voulant parler, il „ ne put prefque articuler aucune parole: ce qui ap„ prêta bien à rire à toute la cour. *Voyez* RESTRIN„ CTIFS. „

RETREINDRE, v. act. *en terme d'Orfevre en grofferie*, fe dit proprement de l'action d'élever une piece emboutie à telle hauteur qu'on veut, ou de la refferrer en frappant à l'extérieur au défaut du point d'appui, du côté des bords de la piece, avec un marteau ou un maillet, tandis que la piece eft appuyée fur une bigorne propre à cet ufage. Cette opération n'eft pas une des moins difficiles de l'Orfévrerie, & les meilleurs orfévres font quelquefois contraints d'avoir recours aux Chauderonniers, qui paffent pour fort habiles dans cette partie, quand ils ont quelques grandes pieces à *retreindre*.

RETREMPER, v. act. (*Gramm.*) *Voyez* TREMPE & TREMPER.

RETRESSER, v. act. (*Gramm.*) *Voyez* TRESSE & TRESSER.

RÉTRIBUTION, (*Gramm. & Jurifprud.*) fignifie ce que l'on donne à quelqu'un pour le profit que l'on tire d'une chofe que l'on a reçue de lui, comme une rente fonciere, ou une part de certains profits.

Ce

Ce terme signifie aussi le droit que l'on paye à quelqu'un pour son salaire.

RÉTRIBUTION, *en terme de mer*, est la contribution qui se fait des frais & des avaries entre les assureurs & les assurés. (*A*)

RETRICES, (*Littérat. Géogr.*) nom que les Latins donnoient à certains ruisseaux dont on détournoit l'eau pour arroser les jardins & les prairies aux environs de la ville de Rome. C'est Festus qui le dit. On donne différentes origines à ce mot *retrices*; la plus vraissemblable est celle qui dérive du grec ῥεῖθρον, qui veut dire un *ruisseau*. (*D. J.*)

RÉTROACTIF, *effet*, (*Jurisprud.*) *Voyez au mot* EFFET, *l'article* EFFET RÉTROACTIF.

RÉTROCESSION, s. f. (*Jurisp.*) est l'acte par lequel le cessionnaire transporte à son cédant ce que celui-ci lui avoit cédé & transporté. *Voyez* CÉDANT, CESSION, CESSIONNAIRE, TRANSPORT, DROITS LITIGIEUX. (*A*)

RÉTROGRADATION, s. f. (*Méchaniq.*) action par laquelle un corps se meut en arriere. *Voyez* RÉTROGRADER.

RÉTROGRADATION, *en terme d'Astronomie*, est un mouvement apparent des planetes par lequel elles semblent reculer dans l'écliptique, & se mouvoir dans un sens opposé à l'ordre ou succession des signes.

On appelle les planetes *directes*, quand elles vont selon l'ordre, la suite & la succession des signes, comme d'*Aries* en *Taurus*, de *Taurus* en *Gemini*, &c. c'est-à-dire d'occident en orient. *Voyez* DIRECT.

Quand une planete paroît pendant quelques jours dans le même point du ciel, on dit qu'elle est stationnaire. *Voyez* STATIONNAIRE.

Quand elle se meut contre l'ordre des signes, savoir d'orient en occident, on dit qu'elle est retrograde.

Le Soleil & la Lune paroissent toujours directs, Saturne, Jupiter, Mars, Vénus & Mercure, sont quelquefois directs, quelquefois stationnaires, & quelquefois retrogrades. *Voyez* SATURNE, JUPITER, VÉNUS, *&c.*

L'intervalle de tems entre les deux *rétrogradations* des différentes planetes, est différent; il est d'un an & 13 jours dans Saturne; d'un an & de 43 jours dans Jupiter; de deux ans & 50 jours dans Mars; d'un an & 220 jours dans Vénus; de 115 jours dans Mercure: Saturne demeure rétrograde pendant environ 140 jours; Jupiter pendant 120; Mars pendant 73; Vénus pendant 42; Mercure pendant 22.

Ces changemens de cours & de mouvemens des planetes, ne sont qu'apparens; si les planetes étoient vûes du centre du systême, c'est-à-dire du soleil, leurs mouvemens paroîtroient toujours uniformes & réguliers, c'est-à-dire dirigés d'occident en orient. Les inégalités qu'on y observe en les voyant de la terre, naissent du mouvement & de la position de la terre d'où on les voit; & voici la maniere dont on peut les expliquer.

Supposons que *PNO*, *Pl. Astronom. fig.* 58, soit une portion du zodiaque; *ABCD* l'orbite de la terre, & *EMGHZ* celui d'une planete supérieure, par exemple, de Saturne: supposons la terre en *A*, & Saturne en *E*, dans ce cas cette planete paroîtra au point *O* du zodiaque. Maintenant si Saturne demeure immobile lorsque la terre sera parvenue au point *B*, il paroîtra au point *L* du zodiaque, & avoir décrit l'arc *OL*, & s'être mû suivant l'ordre des signes d'occident en orient. Mais comme pendant que la terre passe de *A* en *B*, Saturne se meut pareillement d'*E* en *M*, où il est en conjonction avec le soleil, il paroîtra avoir décrit l'arc *OQ*, qui est plus grand que *OL*. Dans cet état la planete est directe, & se meut d'occident en orient, ou suivant l'ordre des signes.

La terre étant arrivée en *C* dans le tems que saturne a mis à décrire l'arc *MG*, cette planete paroîtra au point *R* du zodiaque; mais la terre étant parvenue en *K* & Saturne en *H*, en sorte que la ligne *KH* qui joint la terre & saturne, soit pendant quelque tems parallele à elle-même ou approchant de l'être, saturne paroitra pendant tout ce tems-là au même point *P* du zodiaque, & proche des mêmes étoiles fixes, & sera pour lors stationnaire. *Voyez* STATION.

Mais la terre étant arrivée au point *D*, & saturne au point *Z* où il est en opposition avec le soleil, il paroîtra au point *V* du zodiaque, & avoir *rétrogradé* suivant l'arc *PV*. C'est ainsi que les planetes supérieures sont toujours *rétrogrades* quand elles sont opposées au soleil.

L'arc que la planete décrit lorsqu'elle est *rétrograde*, s'appelle *l'arc des rétrogradations*.

Les arcs de rétrogradation des différentes planetes, ne sont point égaux; celui de saturne est plus grand que celui de jupiter; celui de jupiter plus grand que celui de mars.

RÉTROGRADATION *des nœuds de la lune*, est un mouvement de la ligne des nœuds de l'orbite lunaire, par lequel cette ligne change sans cesse de situation en se mouvant d'orient en occident contre l'ordre des signes; elle acheva son cours rétrograde dans l'espace d'environ 19 ans; après quoi chacun des nœuds revient au même point qu'il avoit quitté. M. Newton a démontré dans ses principes que la *rétrogradation des nœuds de la lune* venoit de l'action du soleil qui détournant continuellement cette planete de son orbite, fait que cette orbite n'est pas plane, & que son intersection avec l'écliptique varie continuellement, & ce philosophe a déterminé par la théorie la *rétrogradation des nœuds*, telle que les observations la donnent. *Voyez* NŒUD & LUNE.

RÉTROGRADATION, *du soleil*, lorsque le soleil est dans la zone torride, & que sa déclinaison *AM* (*Pl. astronom. fig.* 59.) est plus grande que la latitude du lieu *AZ*, soit que l'une ou l'autre soit septentrionale ou méridionale, le soleil paroît se mouvoir en arriere, ou rétrograder avant ou après midi. *Voyez* SOLEIL, ZONE.

Car menez le cercle vertical *ZGN*, tangent au cercle direct du soleil en *G*, & un autre *ZON* par le point *O* où le soleil se leve; il est évident que tous les cercles verticaux intermédiaires, coupent le cercle direct du soleil en deux endroits, sçavoir dans l'arc *GO*, & dans l'arc *GI*, c'est pourquoi à mesure que le soleil s'éleve suivant l'arc *GO*, il s'approche sans cesse du vertical *ZGN* le plus éloigné; mais comme il continue de s'élever sur l'arc *GI*, il revient à ses premiers verticaux, & paroît retrograder pendant quelque tems avant midi; on peut démontrer pareillement qu'il fait la même chose après midi; donc comme l'ombre tombe toujours du côté opposé au soleil, elle doit être rétrograde deux fois par jour dans tous les lieux de la zone torride, où la déclinaison du soleil excède la latitude du lieu. *Voyez* OMBRE. *Chambers*. (*O*)

RÉTROGRADE, adj. (*Phys.*) se dit de ce qui va en arriere ou en un sens contraire à sa direction naturelle; telle est la marche des écrevisses. Ce mot est formé du latin *retro* en arriere, & *gradior* marcher.

Si l'œil & l'objet se meuvent tous deux du même sens, mais que l'œil parcoure plus d'espace que l'objet, il semblera que l'objet soit *rétrograde*, c'est-à-dire, qu'il aille en arriere, ou dans un sens contraire à la direction qu'il suit en effet; la raison de cela est que quand l'œil se meut sans s'appercevoir de son mouvement, comme on le suppose ici, il transporte son mouvement aux objets, mais en sens contraire; car comme il s'éloigne des objets sans s'en appercevoir, il juge que ce sont les objets qui s'éloignent de lui; ainsi quand un objet se meut dans le même sens que l'œil, le mouvement apparent de cet objet est composé de son mouvement réel dans le même sens que l'œil, & d'un mouvement en sens contraire égal à celui de l'œil; si donc, comme on le suppose ici, ce dernier mouvement est plus grand que l'autre, il doit l'emporter & l'objet doit paroître rétrograder. *Voyez* VISIBLE.

C'est pour cela que les planetes en quelques endroits de leurs orbites, paroissent *rétrogrades*. *Voyez* PLANETE & RÉTROGRADATION.

Ordre rétrograde dans les chiffres, c'est lorsqu'au lieu de compter 1, 2, 3, 4, on compte 4, 3, 2, 1, *Voyez* PROGRESSION, SUITE, NOMBRE, *&c.* (*O*)

Les vers rétrogrades, sont ceux où l'on trouve les mêmes mots & arrangés de même, soit qu'on les lise par un bout, soit qu'on les lise par l'autre. On les appelle aussi *réciproques*. En voici un exemple:

Signa te signa temere me tangis & angis.

RETROUSSER, v. act. (*Gram.*) c'est trousser une seconde fois; mais il n'est pas toujours réduplicatif, on dit dans le même sens, troussez & *retroussez* cette manche.

RETROUVER, v. act. (*Gram.*) c'est trouver de nouveau, recouvrir ce qu'on a perdu; le nombre des

ſecrets perdus n'eſt pas auſſi grand que l'on penſe.

RETS, ſ. m. (*Pêche.*) filet ou lacis de pluſieurs ficelles qui forment des mailles quarrées, dont on ſe ſert pour la chaſſe & pour la pêche.

Les *rets* que les pêcheurs nomment *rets ſecrets tramaillés*, ſont quelquefois les vieux verqueux de toutes ſortes, que les pêcheurs amarrent par un bout ſur une perche qui ſaiſit la terre. On tend le filet le long des îles, ſur-tout dans les lieux où il y a des herbages que le poiſſon recherche pour frayer. Quand le filet eſt tendu, les pêcheurs battent l'eau avec un bâton garni de cuir, c'eſt-à-dire qu'ils la brouillent entre le filet & la terre; par ce moyen *ils* pêchent tout le poiſſon qui ſe trouve dans l'enceinte du filet. Les mailles de ces filets quand on les fait exprès ſont 9 lignes pour la banne ou nappe; & pour les tramaux ou hamaux 5 pouces. Au reſte il ne faut qu'un ſeul homme pour faire cette pêche.

On ſe ſert encore d'une autre maniere de ces *rets* tramaillés qui ſont plombés par le bas & garnis de flotes de liege par le haut. Les pêcheurs tendent le filet en-travers de la riviere pendant les molles eaux, ou lorſque l'eau eſt étalée par la marée, c'eſt-à-dire pendant qu'elle n'eſt pas fort agiteé; ce qui arrive ordinairement pendant la morte eau. On tend quand la marée commence à ſe faire ſentir, & on releve au premier inſtant du reflux. Un bateau équipé d'un homme ou d'un petit garçon ſuffit pour cette pêche.

Le pêcheur jette le bout forain de ſon filet, où eſt amarrée une groſſe pierre. Il tend ſon tramail en traverſant ou coupant la marée, & frappe à l'autre bout une ſemblable pierre. Le filet ne reſte tendu qu'environ une heure ou une heure & demie, parce qu'il faut relever auſſi-tôt que l'ébe ſe fait ſentir. Le pêcheur hale dans ſon bateau le filet par le bout où il a fini de le tendre. On y prend tout ce qui a monté avec la marée.

Cette pêche dans les rivieres ne differe pas des ſolles en pleine mer; c'eſt une eſpece de filet ſédentaire.

Rets à colins; eſpece de cibaudiere que l'on établit ſur des fonds pierreux. Ils ont pris leur nom des *petits merlus*, que les pêcheurs bas normands appellent *colins*. On y prend auſſi des barbeaux de mer, des ſurmulets ou rougets, des barbets, des bars & des bremes.

Les *rets de baſſe eau*, qu'on appelle auſſi *rets à crocs*, *traverſins*, *muletiers*; ils ſe tendent de trois différentes manieres. Pour faire la pêche du poiſſon rond, des maquereaux, des ſurmulets & autres poiſſons qui viennent en troupe ranger la côte en certaines ſaiſons de l'année, on les tend de baſſe mer, flottés & pierrés entre des roches, d'où on les nomme *traverſins*. La ſeconde maniere eſt de les tendre en hauſſiere ou à crocs. Pour cet effet, il faut un fond de ſable; & quand on s'en ſert pour faire la pêche des mulets, qui pendant les chaleurs viennent ranger la côte, on les appelle alors *muletiers*; ces filets forment entre les roches une eſpece de tournée ou bas parc dans lequel le poiſſon peut être retenu.

Les *rets* de cette eſpece ont 17 lignes en quarré.

Il y a une autre ſorte de *rets*, qu'on appelle *rets traviſſans*, dont certains pêcheurs ſe ſervent furtivement pour la pêche du ſaumon, & qu'ils tendent d'une maniere particuliere. Ils choiſiſſent les nuits noires & obſcures. Les uns ſe mettent ſur une rive, & ceux qui ſont ſur la rive oppoſée jettent à l'eau une perche ſur laquelle eſt amarrée une petite corde; & lorſque ceux qui ſont de l'autre côté l'ont accrochée ou arrêtée, les premiers filent leurs tramaux, qui ont environ une braſſe & demie de hauteur; les autres en arrêtent le bout; & ainſi traverſant la riviere, ils y prennent tous les ſaumons qui remontent; quelquefois auſſi ils les tendent en pouſſant le filet avec des perches qu'ils alongent le plus qu'ils peuvent pour le faire paſſer à l'autre bord.

Il y a encore des *rets traviſſans* qui ſont ſoutenus d'une ou pluſieurs perches, ſuivant la longueur du trajet que les pêcheurs veulent faire.

Ces *rets* ſe tendent à-peu-près de la même maniere que les filets que l'on connoît le long des côtes du canal ſous le nom d'*étentes*, *étates* & *palis*; les pêcheurs viennent de baſſe-mer planter leurs perches, qui ont environ huit à dix piés de haut, ſuivant les fonds ſur leſquels ils pêchent; quelquefois ils ſe ſervent de leurs bateaux pour tendre les filets qui ſont ſoutenus d'eſpace en eſpace ſur ces perches: ſi la piece eſt trop longue, ils les tendent à fond, ſuivant la diſpoſition du terrein, & alors les perches ſont bien moins hautes; le filet reſte au pié des perches, tandis que la marée monte; & lorſque les pêcheurs jugent que les poiſſons qui ont monté à la côte s'en retournent à la mer avec le reflux, ils relevent leurs filets de la même maniere que le font les pêcheurs gaſcons qui font la pêche des ſalins. Ces *rets* traverſans ne different des autres qu'en ce qu'ils ſe tendent au milieu des baies, comme aux gorges, & à l'ouverture des eſtiers & achenaux des marais ſalans.

On y prend le poiſſon de deux manieres: ſi les mailles ſont larges & fort ouvertes, les poiſſons s'y trouvent maillés & arrêtés par les oreilles ou les ouies; les petits échappent au-travers des mailles, & les plus gros qui ſont reſtés, & qui ne peuvent paſſer ni ſe mailler, ſe pêchent de baſſe eau à la main.

Les mailles de ces *rets* ſont de deux eſpeces; les premieres ont dix-huit lignes en quarré, & les autres ſeulement quinze.

On fait encore la pêche des maquereaux & des éguillettes avec des *rets* ſédentaires, dont les mailles ont 16, 14 ou 13 lignes en quarré. Les pêcheurs qui ſe livrent à cette pêche, plantent des perches entre les roches en forme de parcs, l'ouverture du côté de terre; ſur ces perches le *rets* eſt amarré; on n'y prend que des poiſſons qui ſe maillent, & aucuns autres, parce que le filet a la tête à fleur d'eau; & ne pouvant ainſi caler que de ſa hauteur, il n'arrête rien par le pié qui ne tombe pas juſqu'au fond.

Les trameaux ont les mailles de l'amail ou de tramaux, qui ſont des deux côtés, de trois ſortes de grandeurs; les plus larges ont ſept pouces ſept lignes en quarré; les ſecondes ſept pouces ſix lignes, & les plus ſerrées ſept pouces quatre lignes auſſi en quarré. La menue toile, ou *rets* du milieu, eſt auſſi de trois ſortes; les plus grandes ont dix-neuf lignes en quarré, les ſuivantes dix-huit lignes; & les plus ſerrées dix-ſept lignes.

Les *rets* de gros fonds ou ſolles ſont de deux ſortes de calibre; les plus grandes mailles ont ſept pouces en quarré, & les autres ſix pouces ſix lignes auſſi en quarré.

Une autre ſorte de *rets* dont les pêcheurs de la baie de Vannes en Bretagne, ſe ſervent à l'ouverture des gorges ou canaux dont toute la baie eſt entrecoupée, ſe tend de même que les filets que les pêcheurs gaſcons nomment *ſalins*, ils ſont amarrés à une perche de bord & d'autre ſur les fonds où l'on ſe propoſe de pêcher. Quand la marée eſt pleine, & que le poiſſon a monté avec elle, on releve les filets, ſoit à pié ou avec bateau, ſuivant les lieux où ſe fait la pêche; l'on attend que la marée ſoit retirée pour prendre le poiſſon qui s'eſt avancé de flot, & qui ſe trouve arrêté par le filet qui barre le paſſage, & empêche de retourner avec le juſant ou reflux à la pleine mer. Les pêcheurs prennent de baſſe eau dans ces filets des mulets, des barres, des loubines, des congres, & rarement des poiſſons plats, qui ne ſont pas eſtimés à cauſe des fonds bourbeux & vaſeux où ils ſéjournent le long de toute la côte de Morbian.

Les *rets* traverſans du paſſage de Saint-Armel ſont du grand échantillon, ayant vingt lignes en quarré; ainſi ils ne peuvent arrêter aucuns moyens poiſſons, encore moins le frai.

Voici une deſcription de la pêche avec filet en mer, nommé par les pêcheurs improprement ſeines. Outre la pêche du maquereau dans la ſaiſon & les cordes ou lignes de toutes ſortes, les pêcheurs du reſſort de l'amirauté de Morlaix ont encore des *rets* qu'ils nomment improprement *ſeines pierrées*, qu'ils tendent en pleine mer un peu au large de la côte, & qu'ils y relevent auſſi; dans ce cas ces *rets* ſédentaires ſont de véritables picots; on les garnit de flottes de liege pour les faire tenir de leur hauteur ſur les fonds, où les pierres du pié les font caler; on les releve, comme les pêcheurs normands font leurs picots lorſqu'ils s'en ſervent, conformément à ce qui leur eſt preſcrit par l'ordonnance.

Ceux qui font la pêche à pié, tendent entre les rochers des paniers, caziers ou berres, des ſechées, tréſures ou *rets* de pié flottés, pierrés, de bonnes mailles, & font la pêche de la ligne à la perche ſur les roches, comme la plûpart des riverains de cette côte, pour peu qu'ils ſoient deſœuvrés.

Ces côtes étant toutes bordées & hériſſées de roches, la pêche à pié s'y fait avec ſuccès, ſur-tout lors des baſſes mers, des grandes vives eaux, principalement de celles des équinoxes; on y trouve alors grand nombre de coquillages, de rocailles & diverſes eſpe-

ces de poissons de roches, qu'ils y prennent à la main avec crochets, digons & mauvaises faucilles.

Rets *à meuilles*; sorte de filet tramaillé, dont les pêcheurs se servent toute l'année, & pour la pêche des mulets dans la saison; en ce cas ils ne different point des manets à maquereau.

Les mailles des hamaux ou de l'armail de ces *rets* sont de deux différentes grandeurs; les plus larges ont 4 pouces 6 lignes en quarré, les autres n'ont que 4 pouces 4 lignes, & les mailles de la carte, toile, nappe ou *rets* du milieu, sont aussi de deux grandeurs différentes; les plus larges ont 14 lignes en quarré & les autres n'ont seulement que 12 lignes aussi en quarré. Ces pêcheurs font leur pêche autrement que ceux qui se servent de la même espece de filets; ces tramaux doivent être regardés comme des filets flottans, parce qu'ils ne les tendent pas à l'aventure & sur des fonds fixés, comme les folles & les tramaux sédentaires; ceux-ci se mettent à l'eau, quand le pêcheur espere trouver du poisson; il fait une enceinte composée de trois à quatre piles de tramaux, qui ont 50 brasses de long chacune, & environ 5 piés de chute, sur des bas fonds qui n'ont souvent que 5 à 6 piés d'eau au plus, au-tour de l'île Madame, de l'île d'Aix & autres lieux de la côte, & à l'entrée des pertuis; & comme ces filets ne trainent point, on les tend également sur les fonds ferrés & de roche, & sur les vases & le sable. *Voyez l'article* Pêche, *& les figures*.

Rets *de grand macles*, (*terme de Pêche*.) sorte de filets en usage dans le ressort de l'amirauté d'Abbeville; les pêcheurs de Cuek, lieu dans ladite amirauté, se servent de grands rieux qu'ils nomment *grands macles*, *demi-folles*, ou *rets à macreuse*; ils ont leurs pieces de vingt brasses de longueur; ce sont des filets flottés qui se tendent différemment, comme nous l'avons ci-devant expliqué, pour prendre les raies & autres grands poissons, & pour la pêche des macreuses; à cette derniere pêche le *rets* est tendu de plat sans être flotté; il est arrêté seulement de toute sa longueur par les côtés sur les fonds couverts de coquillages, avec de petits piquets, hauts au plus de 15 à 18 pouces; lorsqu'on se sert de ces mêmes filets pour la pêche des raies dans le tems de leur passage le long de la côte, on leur flotte la tête, & on les tend, comme les autres filets flottés, bout à terre, & l'autre à la mer, de même que les hauts parcs.

Rets *noircis simples*. Les *rets* des courtines des pêcheurs de S. Michel sont aussi connus sous le nom de *filets noircis*; mais ils sont simples; ainsi ce sont les véritables bas parcs de l'ordonnance. Les pêcheurs qui se servent de ces sortes de filets, les tendent en angle arrondi par la pointe. Pour faire cette pêche, chaque tente de courtine a quatre acons ou petits bateaux plats pour couler & glisser sur les vases; deux des acons avec chacun un homme dedans promenent les piquets, petits pieux ou paulets, c'est-à-dire, les arrangent & les plantent, & deux autres acons promenent les *rets*, que l'on arrête sur les piquets par un tour mort haut & bas, comme on l'a observé des mêmes *rets* sédentaires de basse-eau; les pannes, bras ou côtés de la pêcherie sont de différentes longueurs; la plus longue peut avoir ordinairement jusqu'à soixante brasses, & est exposée au flot; l'autre a seulement environ cinquante brasses; les pêcheurs pêchent toutes les marées le poisson qui s'est pris dans la courtine, & on ne laisse guere les filets tendus & les paulets dans la même place que durant deux marées au plus.

Les paulets sont éloignés les uns des autres d'environ une brasse, & sortent quatre piés au plus au-dessus du terrein; le fond de la pêcherie est exposé à la mer; il y a ordinairement cinq pêcheurs avec quatre acons pour former la tente, & chaque pêcheur fournit pour sa part cinq pieces de filets de huit à neuf brasses de long & d'une brasse de chûte dans le fond pour le milieu de la pêcherie; les premieres pieces des pannes n'ayant que vingt-cinq mailles de hauteur, qui donnent environ une grande demi-brasse, les suivantes ont vingt-huit à trente mailles, & les pieces du milieu qui ont une brasse de haut, ont trente-cinq mailles de chûte.

Les pêcheurs de S. Michel commencent la pêche des courtines dès le milieu de Février, & la continuent jusque vers la fin d'Octobre; de ces pêcheurs les uns changent & remuent leurs paulets, comme nous venons de l'observer; d'autres ne les changent point, & les laissent sédentaires, suivant l'établissement des côtes où l'on place ces sortes de tentes de basse-eau.

Rets *de gros fonds* ou *filet noirci*, *terme de pêche*, monté en courtines ou bas parcs. Ce filet est tramaillé, non flotté, mais monté sur piquets; les pêcheurs les nomment *rets de gros fonds*; ils sont connus aussi sous le nom de *filets noircis*, à cause de leur couleur; on pourroit les regarder comme des ravoirs tramaillés, avec cette différence que les pêcheurs ne pêchent le poisson qui s'y trouve pris, que de basse-mer, & lorsqu'il est à sec, parce qu'ils ne retroussent point le bas du filet, comme c'est l'usage des pêcheurs flamands & picards qui font la pêche des ravoirs; ces *rets* n'ont que trois à quatre piés au plus de hauteur; quand le pêcheur a tendu son filet, il entre dans l'enceinte avec son acon, & bat l'eau, comme font les picoteurs, pour y faire donner le poisson.

Il y a d'autres *rets de gros fonds*, que les pêcheurs du ressort de l'amirauté de Poitou ou des Sables-d'Olonne connoissent sous le nom de *filets noircis*, qui sont de véritables tramaux sédentaires qu'on peut comparer à des ravoirs tramaillés, étant de la même force, & opérant de la même maniere; ils sont tendus le long de terre sur les bourbes ou vases de la côte, & élevés avec des petits piquets ou paulets de cinq à six piés de haut, enfoncés de la moitié sur les vases; le *rets* peut avoir environ une brasse de hauteur; mais il n'y a sur les paulets que la hauteur au plus de deux piés & demi; on les tend en droite ligne, comme les ravoirs, en faisant un demi-tour au haut & au bas du filet; ces sortes de *rets* ne peuvent causer aucun préjudice à la pêche.

Elle se fait depuis la S. Michel jusqu'à la fin de l'année; toutes les semaines les pêcheurs rapportent à terre leurs filets, d'où ils vont avec leurs acons ôter toutes les marées, le poisson qui s'y trouve pris, & qui ne peut être petit à cause de la grandeur des mailles; & après les avoir lavés & remis au sec, ils les repassent au tan chaque fois avant de les retendre; ce qui leur donne peu-à-peu la noirceur qu'on leur remarque, & d'où les pêcheurs les ont ainsi appellés; on prend communément dans ces sortes de tentes de toutes sortes d'especes de poissons plats.

Les mailles des hameaux des tramaux que les pêcheurs nomment la *grande maille*, ont sept pouces huit lignes en quarré, & la nappe, toile ou flue, qu'ils nomment *menue*, a les mailles de vingt-sept pouces aussi en quarré.

Description de la pêche des bas parcs, ou venets & rets de grandes mailles à pieux ou doubles piquets, amirauté de Carentan & Isigny. Rets *de grandes mailles*, *terme de pêche*, sorte de *rets* dont les pêcheurs riverains de Varreville dans le ressort de l'amirauté de Carentan & Isigni se servent, pour faire la pêche.

Ces pêcheurs de pié ont des *rets* de tentes ou venets & bas-parcs qu'ils nomment communément *rets de grandes mailles* par rapport à leur grandeur, des *haranguieres*, *rets a sansonnets* ou *hauts parcs*, de même calibre que les mêmes filets des pêcheurs des dunes de S. Germain; ils les nomment aussi *rets de petites mailles*, eu égard à leur petitesse, ils font encore à pié la pêche du poisson plat en foulant le sable.

Rets a crocs, *en usage dans le ressort de l'amirauté de Barfleur par les pêcheurs de Mont-Forville*. Les pêcheurs de ce lieu ont des *rets* entre roches qu'ils nomment indistinctement *rets à crocs*, *haussierres flottées* & *rets traversis*, ou *traversiers*; la différence de ces noms vient de la diverse maniere dont les pêcheurs les tendent.

Les *rets à crocs* se tendent également avec bateau, lors de la pleine mer, ou à pié de basse mer. C'est un filet simple, flotté & pierré que les pêcheurs amarrent par un bout à quelques roches, ou même qu'ils arrêtent à une grosse pierre: ensuite ils les filent en demi-cercle, environ jusqu'aux deux tiers; après quoi ils forment avec le reste du *rets* une espece de croc ou de spirale; quelques pêcheurs, pour mieux réussir, tramaillent cette partie du fil, autour duquel tourne en dedans le poisson qui range la côte, & qui suit le *rets* jusque dans le fond du crochet d'où il retourne vers la roche, faisant toujours le même circuit jusqu'à ce que la marée venant à perdre, il reste à sec dans le filet, ou maillé, quand il a voulu le traverser.

Comme les côtes de cette contrée sont garnies de roches, les pêcheurs tendent les mêmes *rets* qui sont simples, d'une roche à l'autre, ou ils les amarent, ou même

même les placent aussi en demi-cercle, au moyen des pierres dont le bas du *rets* est garni; de cette maniere ils les nomment des *traversieres* ou *rets traversis;* cette sorte de pêche est quelquefois avantageuse pour prendre les poissons qui viennent en troupe à la côte, tels que les harengs, maquereaux, colins, surmulets, barres & mulets.

On nomme les mêmes filets des *haussieres flottées, flies, lesques* & *cibaudieres*, quand on les tend sur les sables, en les y arrêtant par le pié avec des pierres ou de petites torques de paille, lorsque la côte est sablonneuse; ces dernieres manieres sont usitées le long des côtes de Flandres, de Picardie & de Normandie.

Les mêmes pêcheurs ont des *rets* de basse eau qui sont les mêmes filets qui servent aux tentes ou pêcheries, nommés *bas-parcs*, mais que les pêcheurs tendent un peu différemment à cause des roches dont toute leur côte est bordée, n'y ayant que peu de sable.

Les pêcheurs qui se servent de ces *rets*, les placent en fausses équerres; le côté le plus long & le plus ouvert se prolonge sur les sables, & le plus court se place sur une espece de banc, afin qu'au reflux de la marée elle s'en puisse retirer avec plus de promptitude, & entraîne avec elle dans la pointe de la pêcherie tout le poisson qui y sera entré avec le flot, & qui s'en pourroit évader aisément, si la marée s'en retiroit doucement; les pêcheurs des autres côtes qui se servent de ces sortes de filets, que l'on nomme aussi *rets à banc*, les tendent avec la même précaution.

Description de la pêche des rets entre roches ou traversis, amirauté de Brest. Rets *entre roches* ou Traversis, *terme de pêche*, sorte de filets en usage dans le ressort de l'amirauté de Brest.

Les pêcheurs de pié tendent le long de l'île sur les plains de sable qui s'y trouvent, des cordes en trajets, ou cordés, des séchées, seinées ou seines seches, des *rets* entre roches ou traversis, de la même maniere que font les pêcheurs de basse Normandie; ces filets se tendent à la basse-eau; on amarre un bout du cordage à une roche dans les petites anses étroites que le *rets* peut fermer; le filet est pierré flotté, & s'éleve au moyen de flottes, à mesure que la marée monte; l'autre bout est pareillement amarré à un autre rocher; comme l'intervalle des pierres est grand, le poisson plat se coule aisément par-dessous; cette pêche n'est avantageuse que pour les poissons ronds, qui viennent en troupe avec la marée chercher à la côte une pâture plus aisée; ceux qui se tiennent entre la côte & le filet de marée baissante, y restent pris & arrêtés.

Quelques-uns de ces pêcheurs les tendent encore d'une autre maniere, les plaçant bout à terre & l'autre à la mer.

Rets traversier, Chalut *ou* Dreige, *terme de pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de S. Malo, est le nom que les pêcheurs donnent au filet connu dans d'autres lieux sous le nom de *chalut*, & qui est monté d'une barre de bois au lieu d'une lame de fer.

Les pêcheurs du ressort, outre la pêche des huitres qu'ils font dans toute l'étendue de la baie, à commencer du travers de la pointe du Maingard du Nez ou Gronné de Cancale jusqu'aux isles de Chausey, & même jusque par le travers de Regneuille, dans lequel espace sont répandues toutes les huitrieres, dont la baie est remplie, font encore après la saison de la pêche de ces coquillages frais, celle du *chalut* ou *rets traversier* qu'ils nomment improprement *dreige* pour le poisson plat, & sur tout des soles qui se plaisent dans ces especes de fonds, & qui y seroient infiniment plus abondantes, si la quantité des parcs de bois ou bouchets de clayonnage, malgré la défense de pêcher durant le mois de Mai, Juin, Juillet & Août, ne détruisoient généralement tout le frai & les poissons du premier âge qui montent dans la baie toutes les marées durant le tems des chaleurs; n'ayant jamais été possible de faire ouvrir ces pêcheries, soit par défaut des gardes jurés qui n'y étoient pas ci-devant établis, soit par le peu de soin des officiers du ressort; cette police si nécessaire n'y est point observée, & c'est à cette négligence seule qu'il faut imputer la stérilité du poisson dans une baie que de mémoire d'homme on a reconnue comme la plus poissonneuse du royaume.

Il n'a pas été moins difficile de mettre en regle les pêcheurs qui s'y servent du *chalut*; leur armure de fer fut défendue par la déclaration du roi du 26 Avril 1726; cependant ils continuoient la même pêche; on leur proposa enfin de substituer une barre de bois à la place de la lame de fer; & ils y consentirent, reconnoissant par propre expérience qu'ils n'en faisoient pas moins la pêche.

Leur *chalut* est armé à l'ordinaire. La barre de bois est attachée sur les échallons de la même maniere qu'y étoit ci-devant placée la lame de fer; ainsi la manœuvre de cette pêche n'ayant point changé, les pêcheurs voisins de Grandville & de la côte opposée à Cancale s'étoient mal-à-propos imaginé les années précédentes que ces pêcheurs continuoient toujours la pêche avec le même instrument; il est vrai que la barre de bois s'use bien plus promptement; mais aussi la dépense de cet entretien est peu de chose, eu égard à ce que coute une lame de fer, lorsqu'elle se trouve faussée ou cassée, comme il leur arrive quelquefois lorsqu'ils pêchent entre des rochers où les courans & la marée les peuvent rejetter facilement. Les pêcheurs ayant mis au fond de leur sac de plus petites mailles, & les filets ayant été saisis, sur la visite que l'inspecteur en fit en 1731; il a depuis été autorisé à les faire rendre en coupant les mailles trop serrées, & en achevant de terminer le sac avec un *rets* de seize à dix-huit lignes dans toute sa longueur.

Les *rets* qui composent les sacs des *chaluts* de ces pêcheurs, sont présentement en regle, ayant, suivant la déclaration du roi, dix-huit lignes en quarré.

Les mêmes pêcheurs, lorsqu'ils étoient en mer, substituoient, au lieu de leurs sacs à *rets* permis, un autre composé de petites mailles: ce qui s'est vérifié par la quantité des petites soles longues au plus de deux à trois pouces, qu'ils vendoient; ils mettoient en dedans du sac des mailles permis, celui qui est abusif. *Voyez* Chalut, & *les figures dans nos Pl. de pêche*.

Rets a mulets, *ou* Filets d'enceinte, *termes de Pêche*, usités dans le ressort de l'amirauté de Coutance, & sortes de filets dont les pêcheurs se servent uniquement pour faire la pêche des mulets & autres especes de poissons qui vont en troupe, & qui s'assemblent souvent en grand nombre aux embouchures des rivieres.

Le filet dont les pêcheurs se servent, est formé de la même maniere que celui que l'on nomme *dramet* ou *petit coleret;* mais il en differe en ce que le bas du filet n'est chargé ni de pierres, ni de plomb. La tête est garnie de flottes de liege; ainsi on n'y peut prendre que des poissons ronds, tels que sont les mulets, les colins & les bars, qui se rassemblent volontiers dans les eaux dormantes & tranquilles, qui se forment toujours dans les coudes ou retours qui sont aux embouchures des rivieres qui ont une grande ouverture, & où il se trouve ordinairement des brasses ou bas-fonds. On ne peut avec ce filet prendre aucun poisson plat, parce qu'établi comme il l'est, il traîneroit inutilement; & d'ailleurs il se trouve toujours élevé au-dessus du fond d'un pié ou dix-huit pouces au moins. Le *ret* a 4 à 5 piés de hauteur, & la maille est semblable à celle des manets à maquereaux, est de 17 lignes en quarré.

Lorsque les pêcheurs ont remarqué dans les eaux des naux, troupes, tourbillons, bouillons ou flottes de poissons, ce qu'ils connoissent aisément à la couleur de l'eau, ils enceignent la place de leurs filets ou muletieres, tous ces poissons nageant vers la surface de l'eau, se trouvent pris en resserrant leurs filets. De cette maniere on voit que ces pêcheurs ne traînent point à l'ouverture, comme font ceux qui se servent du coleret, & ils ne mettent leurs muletieres à l'eau, que quand ils ont observé des poissons attroupés de la maniere qu'on vient de le dire.

Rets admirable, *terme d'Anatomie*, *rete mirabile*; est un petit plexus ou lacis de vaisseaux qui entoure la glande pituitaire. *Voyez* Plexus & Cerveau.

Le *rets admirable* est très-apparent dans les brutes; mais il n'existe point dans l'homme, ou il est si petit, qu'on doute de son existence.

Willis dit que ce lacis est composé d'arteres, de veines & de fibres nerveuses.

Vieussens assure qu'il n'est fait que d'arteres; & d'autres, d'arteres & de petites veines. Il avance avec plusieurs autres anatomistes, qu'il n'y a point de *rets admirable* dans l'homme, dans le cheval, dans le chien; mais qu'on le trouve dans le veau, dans la brebis, dans la chevre.

Il a été décrit par Galien, qui l'ayant trouvé dans plu-

plusieurs animaux qu'il a disséqués, a cru qu'il existoit aussi dans l'homme; mais celui-ci n'en a point. Il est vrai seulement qu'aux côtés de la glande pituitaire, où ils disent qu'il est, on observe que les arteres carotides y font une double flexion en forme de *s*, avant que de percer la dure-mere.

Galien a cru que le *rets admirable* sert à cuire & à perfectionner les esprits animaux, comme les épidymes servent à perfectionner la semence. *Voyez* ESPRIT & SEMENCE.

Willis croit, avec plus de raison, qu'il sert à arrêter l'impétuosité du sang qui est porté du cœur au cerveau dans les animaux qui ont la tête pendante; à séparer quelques-unes des parties séreuses & superflues du sang; à les verser dans les glandes salivaires à mesure que le sang entre dans le cerveau, & à prévenir les obstructions qui pourroient se former dans les arteres.

RETS, s. m. pl. (*Charronage.*) ce sont deux longs morceaux de bois d'orme, qui composent en partie la charrue des laboureurs, & qui servent à la remuer & à la diriger. *Trévoux*. (*D. J.*)

RETZ, s. f. (*Com.*) mesure de continence dont on se sert pour mesurer les grains à Philippeville & à Givet. Le *retz* de froment pese à Philippeville 55 livres poids de marc, celui de meteil 54, celui de seigle 52 $\frac{1}{2}$, & celui d'avoine 30 livres. A Givet, le *retz* de froment pese 47 livres, de meteil 46, & de seigle 45 liv. *Diction. de Com. & de Trévoux*.

RETZ *ou* RAIS, (*Géog. mod.*) en latin *Ratiatensis pagus*; pays de France, dans la Bretagne. Il occupe la partie du diocèse de Nantes, qui est au midi de la Loire; ce pays tiroit son nom d'une ville nommée *Ratiatum*, & faisoit autrefois partie du Poitou, & du diocèse de Poitiers. Charles le Chauve donna en 851 à Hérispée prince des Bretons, tout le pays de *Retz* (*Ratiatensis*) qu'il réunit à la Bretagne & au Nantois. Ce pays eut ensuite ses seigneurs, ou barons particuliers; enfin il fut possedé en qualité de comté par la maison de Gondi, & érigé en duchépairie en 1581, en faveur d'Albert de Gondi; ce duché est à présent dans la maison de Villeroi. La ville de *Retz* qui en étoit la capitale, ne subsiste plus, c'est aujourd'hui Machecou dont on peut voir l'article. (*D. J.*)

REVALIDER, v. act. (*Gram.*) rendre valide derechef. *Voyez les articles* VALIDE & VALIDER.

REVALOIR, v. n. (*Gram.*) rendre la pareille soit en bien soit en mal.

REVANCHE, s. f. (*Gram.*) réparation qu'on se fait à soi-même du tort qu'on a reçu; j'aurai *revanche*, ou je ne pourrai. Il se prend aussi en bonne part; il m'a donné une belle tabatiere, en *revanche* je lui ai fait présent d'un assez beau tableau. Donner la *revanche* au jeu, c'est jouer une seconde partie après avoir gagné la premiere; c'est offrir à celui qui a perdu le moyen de réparer sa perte; on gagne à un jeu, & l'on accorde la *revanche* à un autre; on se *revanche*; on en *revanche* un autre; on néglige un mets, on se *revanche* sur un autre.

REUDIGNI, (*Géog. anc.*) peuple de la Germanie. Tacite les nomme entre ceux qui habitoient le nord de la Germanie, & qui adoroient la terre. (*D. J.*)

REVE, s. m. (*Com.*) ancien droit ou imposition qui se leve sur les marchandises qui entrent en France, ou qui en sortent. On dit ordinairement *rêve* & *haut passage*; ces deux droits autrefois séparés, ont été depuis réunis; on appelloit anciennement ce droit *jus regni*, droit de *regne* ou de *souveraineté*, d'où par corruption on a fait droit de *resve*. *Voyez* TRAITE FORAINE. *Diction. de Com.*

RÊVE, s. m. (*Metaphysique.*) songe qu'on fait en dormant. *Voyez* SONGE.

L'histoire des *rêves* est encore assez peu connue, elle est cependant importante, non-seulement en médecine, mais en métaphysique, à cause des objections des idéalistes; nous avons en rêvant un sentiment interne de nous-même, & en même-tems un assez grand délire pour voir plusieurs choses hors de nous; nous agissons nous-mêmes voulant ou ne voulant pas; & enfin tous les objets des *rêves* sont visiblement des jeux de l'imagination. Les choses qui nous ont le plus frappé durant le jour, apparoissent à notre ame lorsqu'elle est en repos; cela est assez communément vrai, même dans les brutes, car les chiens rêvent comme l'homme, la cause des *rêves* est donc toute impression quelconque, forte, fréquente & dominante.

RÊVE, (*Médecine.*) Voici le sentiment de Lommius à ce sujet.

Les *rêves* sont des affections de l'ame qui surviennent dans le sommeil, & qui dénotent l'état du corps & de l'ame; sur-tout s'ils n'ont rien de commun avec les occupations du jour; alors ils peuvent servir de diagnostic & de prognostic dans les maladies. Ceux qui *rêvent* du feu ont trop de bile jaune; ceux qui *rêvent* de fumée où de brouillards épais, abondent en bile noire; ceux qui *rêvent* de pluie, de neige, de grêle, de glace, de vent, ont les parties intérieures surchargées de phlegme; ceux qui se sentent en *rêve* dans de mauvaises odeurs, peuvent compter qu'ils logent dans leur corps quelque humeur putride; si l'on voit en *rêve* du rouge, ou qu'on s'imagine avoir une crête comme un coq, c'est une marque qu'il y a sur-abondance de sang; si l'on *rêve* de la lune, on aura les cavités du corps affectées; du soleil, ce seront les parties moyennes; & des étoiles, ce sera le contour, ou la surface extérieure du corps. Si la lumiere de ces objets s'affoiblit, s'obscurcit ou s'éteint, on en conjecturera que l'affection est légere, si c'est de l'air ou du brouillard qui cause de l'altération dans l'objet vu en *rêve*; plus considérable si c'est de l'eau; & si l'éclipse provient de l'interposition & de l'obscurcissement des élémens, en sorte qu'elle soit entiere, on sera menacé de maladie; mais si les obstacles qui déroboient la lumiere viennent à se dissiper, & que le corps lumineux reparoisse dans tout son éclat, l'état ne sera pas dangereux; si les objets lumineux passent avec une vitesse surprenante, c'est signe de délire; s'ils vont à l'occident, qu'ils se précipitent dans la mer, ou qu'ils se cachent sous terre, ils indiquent quelque indisposition. La mer agitée prognostique l'affection du ventre; la terre couverte d'eau n'est pas un meilleur *rêve*, c'est une marque qu'il y a intempérie humide; & si l'on s'imagine être submergé dans un étang, ou dans une riviere, la même intempérie sera plus considérable. Voir la terre séchée & brûlée par le soleil, c'est pis encore; car il faut que l'habitude du corps soit alors extrêmement seche. Si l'on a besoin de manger ou de boire, on *rêvera* mets & liqueurs; si l'on croit boire de l'eau pure, c'est bon signe; si l'on croit en boire d'autre, c'est mauvais signe. Les monstres, les personnes armées, & tous les objets qui causent de l'effroi, sont de mauvais augure; car ils annoncent le délire. Si l'on se sent précipité de quelque lieu élevé, on sera menacé de vertige, d'épilepsie ou d'apoplexie, sur-tout si la tête est en même tems chargée d'humeurs. Lommius, *Méd. obs.*

Nous avons tiré de Lommius ces observations, elles sont toutes d'Hippocrate, & méritent une attention singuliere de la part des Médecins; car on ne peut nier que les affections de l'ame n'influent sur le corps, & n'y produisent de grands changemens. En effet, bien que ces observations paroissent de peu d'importance, & devoir être négligées d'abord, on sera détourné de penser de cette façon, pour peu que l'on refléchisse sur les lois qui concernent l'étroite union de l'ame avec le corps. (*m*)

REVÊCHE, s. f. (*Lainage.*) étoffe de laine grossiere, non croisée & peu serrée, dont le poil est fort long, quelquefois frisé d'un côté, & d'autres fois sans frisure, suivant l'usage à quoi elle peut être destinée. Cette étoffe se fabrique sur un métier à deux marches, de même que la bayette ou la flanelle, à quoi elle a quelque rapport, sur-tout quand elle est de bonne laine, & qu'elle n'est point frisée. Les *revêches* se fabriquent ordinairement en blanc, & sont ensuite teintes en rouge, bleu, jaune, verd, noir, *&c.* On s'en sert à doubler des habits; les femmes en doublent des jupons pour l'hiver; les Miroitiers en mettent derriere leurs glaces pour en conserver l'étain; les Coffretiers-malletiers en garnissent le dedans des coffres propres pour la vaisselle d'argent, & les Gaîniers s'en servent à doubler certains étuis. *Savary*. (*D. J.*)

REVEIL, s. m. (*Physiol.*) action par laquelle on cesse de dormir. L'action du *reveil* arrive ou naturellement & de soi-même, lorsque quelque objet fait une fois impression sur les sens externes; ou quand l'irritation des excrémens fait une forte impression sur les sens externes; ou quand l'irritation des excrémens produit un sentiment incommode; ou quand on est géné par la trop grande pression de la partie sur laquelle on est couché. En s'éveillant après avoir pris le repos nécessaire, on ouvre les paupieres, on bâille quelquefois, on devient bientôt en état de se mouvoir, parce que les forces sont rétablies, & que les esprits réparés portent le mouvement & le sentiment dans

dans toutes les parties du corps. Voilà les phénomenes ordinaires du *reveil*; mais il n'est pas aisé de les entendre & de les expliquer. (*D. J.*)

Reveil, battement de tambour qui se fait dès le matin, pour faire savoir que le jour commence à paroitre; pour avertir les soldats de se lever, & les sentinelles de ne plus faire l'appel. *Chambers*.

C'est le tambour de la garde du camp qui fait cette batterie, a laquelle on donne le nom de *diane*. Ainsi *battre la diane*, c'est battre le tambour au point du jour, pour faire lever les soldats. (*Q*)

Reveil-matin, s. m. Horloge avec une sonnerie qui ne bat qu'à l'heure qu'on veut. *Voyez* Sonnerie (*Horlogerie*), *& le détail de cette machine dans les Pl.*

REVEILLER, v. act. (*Gram.*) c'est interrompre le sommeil. A quelqu'heure qu'il vienne, *reveillez-moi*. Il se prend au figuré; il s'est *reveillé* de son assoupissement, il s'occupe de ses devoirs: le bruit de cette aventure s'est *reveillé*: qui est-ce qui a *reveillé* cette affaire? vous avez *reveillé* sa tendresse, son amour-propre, son amitié, sa haine: les prétentions qu'il *reveille* sont bien réelles: à quoi bon *reveiller* une querelle assoupie?

REVEILLON, s. m. (*Peint.*) c'est dans un tableau une partie piquée d'une lumiere vive, pour faire sortir les tons sourds, les masses d'ombres, les passages & les demi-teintes; enfin pour reveiller la vûe du spectateur. (*D. J.*)

REVEL, (*Géog. mod.*) grande ville de l'empire russien, dans la haute-Livonie, & capitale de l'Estonie, sur la côte de la mer Baltique, partie dans une plaine, & partie sur une montagne, avec une forteresse, à 56 lieues au nord de Riga, à 38 au couchant de Narva, & à 60 au couchant de S. Pétersbourg. *Long.* 42. 40. *lat.* 59. 24.

Waldemar II. roi de Danemark, jetta les fondemens de cette ville au commencement du xij. siecle. Elle a été anséatique jusqu'en 1550. Les Suédois la posséderent ensuite, & aujourd'hui les Moscovites à qui elle appartient, y entretiennent un beau commerce de grains. On l'échange sur-tout contre le sel que les Hollandois amenent dans ce port, & dont il se consomme une grande quantité en Russie, où tout le pain est avec du sel.

La partie de *Revel* qui est sur la montagne, est occupée par des maisons neuves; la partie d'en-bas est habitée par les petites gens. Le château domine la ville, & la Russie y entretient toujours une nombreuse garnison.

Revel étoit déja très-forte dans le xvj. siecle, car elle soutint alors deux sieges mémorables; un en 1470, & l'autre en 1577, contre les Moscovites qui se retirerent avec perte. L'évêque qui est du rit grec, est suffragant de Riga.

Cette ville jouit encore des mêmes privileges dont elle jouissoit sous Charles XII. Elle ne paye presqu'aucun impôt; elle conserve ses anciennes lois; elle entretient une compagnie de soldats à elle, qui fait le service conjointement avec la garnison russe; mais les paysans sont comme en Pologne & en Russie, les esclaves de leurs seigneurs, qui les vendent comme les bestiaux.

Revel est gouvernée par trois conseils; celui du czar, qui a la puissance exécutrice; celui des nobles, dont l'emploi est de veiller aux intérêts de la province; & celui des magistrats de la ville, qui regle la police & les affaires civiles. (*D. J.*)

Revel, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le haut Languedoc, au diocèse de Lavaur, près de la riviere de Sor, à 2 lieues de S. Papoul: on l'appelloit anciennement *la Bastide de Lavaur*. Philippe-le-Bel l'érigea en ville, & la fit clorre de murailles. Les Calvinistes la fortifierent pendant les guerres de religion; mais ses fortifications furent démolies en 1629. Cependant elle a continué de fleurir jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. *Long.* 19. 40. *lat.* 43. 28.

Martin (David) savant théologien, naquit à *Revel* en 1639, se réfugia à Utrecht en 1685, lors de la révocation de l'édit de Nantes, & y mourut en qualité de ministre de l'église françoise en 1721, âgé de 82 ans. Il a donné plusieurs ouvrages. On estime surtout son *Histoire du vieux & du nouveau Testament*, imprimée à Amsterdam en 1700, en 2 volumes *in-fol.* & enrichie de 424 figures fort proprement gravées. On a réimprimé à Amsterdam, le même ouvrage *in-4°.* mais avec de plus petites figures. On a du même théologien la Ste Bible, avec une préface générale, des notes, des préfaces particulieres, & des lieux paralleles. Elle parut d'abord à Amsterdam en 1707, en 2 volumes *in-fol.* & la même année avec de plus petites notes *in-4°.* On réimprima la même Bible sans notes, à Amsterdam en 1710 *in-8°.* à Hambourg en 1726 *in-8°.* & à la Haye en 1748. *in-4°.* Tous les journaux du tems ont parlé de ces différentes éditions, ainsi que le P. le Long dans sa *bibliotheca sacra*, *pag.* 360 & 838. Enfin M. Martin étoit en commerce de lettres avec divers savans de grande réputation, tels que messieurs de Sacy, Dacier, Grœvius, Ketnerus, Cuper & Mylord Wack, archevêque de Cantorbery, *&c.* (*D. J.*)

RÉVÉLATION, s. f. (*Théolog.*) En général, c'est l'acte de révéler, ou de rendre publique une chose qui auparavant étoit secrete & inconnue.

Ce mot vient du latin *revelo*, formé de *re* & de *velum*, voile, comme qui diroit tirer le voile ou le rideau qui cachoit une chose, pour la manifester & l'exposer aux yeux.

On se sert particulierement de ce mot *révélation*, pour exprimer les choses que Dieu a découvertes à ses envoyés & à ses prophetes, & que ceux-ci ont révélées au monde. *Voyez* Prophétie.

On l'emploie encore dans un sens plus particulier, pour signifier les choses que Dieu a manifestées au monde par la bouche de ses prophetes, sur certains points de spéculation & de Morale, que la raison naturelle n'enseigne pas, ou qu'elle n'auroit pu découvrir par ses propres forces; & c'est en ce sens que la *révélation* est l'objet & le fondement de la foi. *Voy.* Foi.

La religion se divise en religion naturelle, & religion révélée. *Voyez* Religion.

La *révélation* considérée par rapport à la véritable religion, se divise en *révélation* juive, & *révélation* chrétienne. La *révélation juive* a été faite à Moïse, aux prophetes, & aux autres écrivains sacrés dans l'ancien Testament. La *révélation chrétienne* a été faite par J. C. & à ses apôtres dans le nouveau. *Voy.* Testament.

Un auteur moderne a cru proposer une difficulté solide, en remarquant que les *révélations* sont toujours fondées sur des *révélations* anterieures. Ainsi, dit-il, la mission de Moïse suppose une premiere *révélation* faite à Abraham; la mission de J. C. suppose celle de Moïse; la prétendue mission de Mahomet suppose celle de J. C. la mission de Zoroastre aux Perses, suppose la religion des mages, *&c.* Mais outre que cette derniere allégation est une pure ignorance, puisque Zoroastre passe constamment pour l'instituteur de la religion des mages, & qu'on ne peut sans impiété, faire un parallele de deux imposteurs tels que Zoroastre & Mahomet, avec deux législateurs aussi divins que Moïse & J. C. on ne voit pas pourquoi la mission de J. C. ne supposeroit pas celle de Moïse, ou pourquoi celle-ci ne supposeroit pas une *révélation* faite à Abraham. Y a-t-il de l'absurdité à ce que Dieu manifeste par degrés aux hommes les vérités qu'il leur juge nécessaires? Est-il indigne de sa sagesse & de sa bonté qu'il leur fasse des promesses dans un tems, & qu'il se réserve d'autres momens pour les accomplir?

Toute *révélation* généralement est fondée sur ce que Dieu veut que l'homme connoisse ce qui le concerne plus particulierement, comme la nature de Dieu & ses mysteres, la dispensation de ses graces, *&c.* objets auxquels les facultés naturelles qu'il a plu à Dieu de donner à l'homme, ne peuvent atteindre par leurs propres forces; elle a aussi pour but d'exiger de la part de l'homme, un culte plus particulier que celui qu'il rend à Dieu à titre de créateur & de conservateur, & de lui prescrire les lois & les cérémonies de ce culte, afin qu'il soit agréable aux yeux de la divinité.

Les *révélations* particulieres ont leur dessein & leur but caractéristique. Ainsi celles de Moïse & des prophetes de l'ancienne loi, regardoient particulierement les Israélites, considérés comme descendans d'Abraham. Le dessein de ces *révélations* semble avoir été de retirer ce peuple de son esclavage; de lui donner un nouveau pays, de nouvelles lois, de nouvelles coutumes; de fixer son culte; de lui faire affronter hardiment toutes sortes de dangers, & braver tous ses ennemis, en lui imprimant fortement dans l'esprit qu'il étoit protégé & gouverné directement par la divinité même; de l'empêcher de se mêler par des

des alliances avec les peuples voisins, sur l'opinion qu'il étoit un peuple saint, privilégié, chéri de Dieu, & que le Messie devoit naître au milieu de lui; enfin, de lui laisser une idée de rétablissement, au cas qu'il vint à être opprimé, par l'attente d'un libérateur. C'est à quelques-unes de ces fins que toutes les prophéties de l'ancien Testament semblent tendre. Mais ajoutons qu'elles eussent été insuffisantes pour captiver un peuple aussi opiniâtre que les Hébreux, si ces *révélations* n'eussent été soutenues par des caracteres véritablement divins, le miracle & la prophétie.

La *révélation chrétienne* est fondée sur une partie de celle des Juifs. Le Messie est prédit & promis chez ces derniers; il est manifesté & accordé chez les Chrétiens. Tout le reste des *révélations* qui regardent directement le peuple juif n'a plus lieu dans la loi nouvelle, à l'exception de ce qui concerne la Morale. Nous ne nous servons d'ailleurs que de la partie de cette ancienne *révélation* qui regarde le monde en général, & dans laquelle il est parlé de la venue du Messie.

Les Juifs s'attribuoient directement l'accomplissement de cette partie de leur *révélation*, pensant en être plus particulierement les objets que le reste du monde; que c'étoit à eux exclusivement que le Messie étoit promis; qu'il devoit être leur libérateur & le restaurateur de leur nation. Mais une nouvelle *révélation* est substituée à l'ancienne, tout change de face; cette partie de l'ancienne étoit, comme il est démontré, toute allégorique & toute symbolique; les prophéties qui y avoient rapport ne devoient point être prises à la lettre. Elles présentoient un sens charnel & grossier; elles en cachoient un autre spirituel & sublime. Le Messie ne devoit pas être le restaurateur de la liberté & de la puissance temporelle des Juifs, qui étoient alors sous la domination des Romains; mais il devoit rétablir & délivrer le monde qui avoit perdu toute justice, & s'étoit rendu l'esclave du péché. Il devoit prêcher la pénitence & la rémission des crimes; & à la fin souffrir la mort, afin que tous ceux qui croiroient en lui fussent délivrés de l'esclavage de la mort & du péché, & qu'ils obtinssent la vie éternelle qu'il étoit venu leur acquérir par son sang.

Telle a été la teneur & le dessein de la *révélation* chrétienne, dont l'événement a été si différent & si éloigné de celui que se figuroit le peuple auquel le Messie avoit été promis en premier lieu; en sorte qu'au lieu de rétablir & de confirmer les autres branches de leur *révélation*, elle les a au contraire détruites & renversées. L'avantage d'être enfant d'Abraham a cessé d'en être un particulier & propre aux Juifs; tous les peuples de l'univers, sans distinction de juif ni de gentil, de grec ni de barbare, ayant été invités à jouir du même privilege. Et les juifs refusant de reconnoître le Messie qui leur avoit été promis, comme incapables de voir que toutes les prophéties se trouvoient accomplies en lui, & que ces prophéties n'avoient qu'un sens allégorique & représentatif, ont été exclus des avantages de cette mission qui les regardoit particulierement; & leur destruction totale est venue de la même cause d'où ils attendoient leur rédemption. Mais ce qu'ils ne sauroient se dissimuler, c'est que cette opiniâtreté même à rejetter le Messie, & cet aveuglement de leur part à n'interpréter les prophéties qui le concernent, que dans un sens littéral & charnel, & enfin leur ruine & leur dispersion ont été prédites. L'accomplissement de ces trois points devroit leur ouvrir les yeux sur le reste. C'est une preuve subsistante de la religion, & de la vérité de la *révélation*, attestée d'ailleurs suffisamment dans la loi nouvelle, comme dans l'ancienne, par les miracles & les prophéties de J. C. & de ses apôtres.

Ce double tableau suffit pour sentir l'utilité & la nécessité de la *révélation*, & pour voir d'un même coup-d'œil l'enchaînement qui regne entre la *révélation* qui fait le fondement de la loi de Moïse, & celle qui sert de base à la religion de J. C.

Un auteur moderne qui a écrit sur la religion définit la *révélation*, la connoissance de quelque doctrine que Dieu donne immédiatement, & par lui-même, à quelques-unes de ses créatures, pour la communiquer aux autres de sa part, & pour les en instruire.

Il ajoute que le terme de *révélation* pris à la rigueur, suppose dans celui qui la reçoit une ignorance absolue de ce qui en est l'objet. Mais que dans un sens moins restraint & plus étendu, il signifie la manifestation d'un point de doctrine soit qu'on l'ignore, soit qu'on le connoisse parfaitement, soit qu'il soit simplement obscurci par les passions des hommes. Si la *révélation* a pour objet un point entierement inconnu, elle retient le nom de *révélation*; si au contraire elle a pour objet un point connu ou obscurci, elle prend celui *d'inspiration*. *Voyez* INSPIRATION.

Après avoir démontré la nécessité de la *révélation*, par des raisons que nous avons rapportées en substance, & que le lecteur peut voir sous le *mot* RELIGION, il trace ainsi les caracteres que doit avoir la *révélation*, pour qu'on puisse en reconnoître la divinité. Nous ne donnerons ici que le précis de ce qu'il traite & prouve d'une maniere fort étendue.

Toute *révélation*, dit-il, peut être considérée sous trois différens rapports, ou en elle-même & dans son objet, ou dans sa promulgation, ou dans ceux qui la publient & qui en instruisent les autres.

1°. Pour qu'une *révélation*, considérée en elle-même & dans son objet, soit marquée au sceau de la divinité il faut, 1°. que ce qu'elle enseigne ne soit point opposé aux notions claires & évidentes de la lumiere naturelle. Dieu est la source de la raison aussi-bien que de la *révélation*. Il est par conséquent impossible que la *révélation* propose comme vrai, ce que la raison démontre être faux. 2°. Une *révélation* vraiment divine, ne peut être contraire à elle-même. Il est absolument impossible qu'elle enseigne comme vérité dans un endroit, ce qu'elle produit comme un mensonge dans un autre. Dieu qu'on en suppose être l'auteur & le principe, ne peut jamais se démentir. 3°. Une vraie *révélation* doit perfectionner les connoissances de la lumiere naturelle, sur tout ce qui regarde les vérités de la religion, & leur donner une consistance inébranlable; parce que la *révélation* suppose un obscurcissement, ou des erreurs dans l'esprit humain, qu'elle doit dissiper. 4°. Elle ne doit être reçue comme émanée de Dieu, qu'autant qu'elle prescrit des pratiques capables de rendre l'homme meilleur, & de le rendre maître de ses passions. Le créateur étant par sa nature incapable d'autoriser une doctrine licentieuse. 5°. Toute *révélation*, pour prouver la doctrine qu'elle propose à croire, doit être claire & précise. C'est par bonté & par miséricorde que Dieu se détermine à instruire, par lui-même, ses créatures des vérités qu'elles doivent croire, ou des obligations qu'elles ont à remplir. Il est donc nécessaire qu'il leur parle clairement.

2°. La *révélation*, envisagée dans sa promulgation, pour être reçue comme divine doit être accompagnée de trois caracteres. 1°. Il est nécessaire que la promulgation en soit publique & solemnelle, parce que personne n'est tenu de se soumettre à des instructions qu'il ne connoît pas. 2°. Cette promulgation doit être revêtue de marques extérieures qui fassent connoître que c'est Dieu qui parle par la bouche de celui qui se dit inspiré; sans cela on prendroit pour des oracles divins, les discours du premier fanatique. 3°. La prophétie & les miracles faits en confirmation d'une doctrine, annoncée de la part de Dieu, sont ces marques extérieures qui doivent accompagner la promulgation de la *révélation*, & conséquemment en démontrer la divinité; parce que Dieu ne confiera jamais ces marques éclatantes de sa science de l'avenir, & de son pouvoir sur toute la nature, à un imposteur pour entraîner les hommes dans le faux.

3°. Les caracteres de la *révélation*, considérée dans ceux qui la publient & qui en instruisent les autres, peuvent être envisagés sous deux faces, comme les signes auxquels un homme peut connoître s'il est inspiré de Dieu, ou les marques auxquelles les autres peuvent reconnoître si un homme qui se dit envoyé de Dieu, est réellement revêtu de cette qualité.

Quant au premier moyen, 1°. Les merveilles opérées en confirmation de la divinité de la mission qu'on croit recevoir: 2°. des prédictions faites pour en constater la vérité, & qu'il voit s'accomplir: 3°. le pouvoir qu'il reçoit lui-même de faire des miracles, ou de prédire l'avenir, pouvoir confirmé par des effets dans l'un ou l'autre genre: 4°. l'humilité, le désintéressement, la profession de la saine doctrine; toutes ces choses réunies sont des motifs suffisans à un homme qui les éprouve, pour se croire inspiré de Dieu.

Quant

Quant au second moyen, si le prophete a des mœurs saintes & réglées; s'il annonce une doctrine pure; si, pour la confirmer, il prédit l'avenir, & que ses prédictions soient vérifiées par l'événement; s'il joint à cela le don des miracles, les autres hommes à ces traits doivent le reconnoître pour l'envoyé de Dieu, & ses paroles pour autant de *révélations*. *Traité de la véritable religion*, par M. de la Chambre, docteur de Sorbonne, *tom. II. part. III. differt. j. ch. j. ij. & iij. p.* 202. *& suiv.*

Le mot de *révélation* se prend en divers sens dans l'Ecriture. 1°. Pour la manifestation des choses que Dieu découvre aux hommes d'une maniere surnaturelle, soit en songe, en vision ou en extase. C'est ainsi que S. Paul appelle les choses qui lui furent manifestées dans son ravissement au troisieme ciel. *II. Cor. xij.* 1. 7. 2°. Pour la manifestation de J. C. aux Gentils & aux Juifs. *Luc, ij.* 32. 3°. Pour la manifestation de la gloire dont Dieu comblera ses élus au jugement dernier. *Rom. viij.* 9. 4°. Pour la déclaration de ses justes jugemens, dans la conduite qu'il tient tant envers les élus, qu'envers les réprouvés. *Rom. xj.* 5. (1)

Révélation, en grec, ἀποκάλυψις, est le nom qu'on donne quelquefois à l'Apocalypse de S. Jean l'évangeliste. *Voyez* Apocalypse.

Révélation, (*Jurisprud.*) est une déclaration qui se fait par-devant un curé ou vicaire, en conséquence d'un monitoire qui a été publié, sur des faits dont on cherchoit à acquérir la preuve par la voie de ce monitoire.

Ces *révélations* n'étant point précédées de la prestation du serment, elles ne forment point une preuve juridique, jusqu'à ce que les témoins aient été répétés devant le juge dans la forme ordinaire de l'information; jusqu'à ce moment elles ne sont regardées que comme de simples mémoires, auxquels les témoins peuvent augmenter ou retrancher.

Tous ceux qui ont connoissance du fait pour lequel le monitoire est obtenu, ne peuvent se dispenser de venir à *révélation* sans encourir la peine de l'excommunication; les impuberes même, les ecclésiastiques, les religieux, & toutes personnes en général y sont obligées.

Il faut cependant excepter celui contre lequel le monitoire est publié, ses conseils, tels que les avocats, confesseurs, médiateurs, ses parens ou alliés jusqu'au quatrieme degré inclusivement. *Voyez l'ordonnance de* 1670, *tit.* 7. *& le mot* Monitoire. (*A*)

REVENANT, adj. (*Gramm.*) qui revient; c'est ainsi qu'on appelle les personnes qu'on dit reparoître après leur mort: on sent toute la petitesse de ce préjugé. Marcher, voir, entendre, parler, se mouvoir, quand on n'a plus ni piés, ni mains, ni yeux, ni oreilles, ni organes actifs! Ceux qui sont morts le sont bien, & pour long-tems.

REVENDEUR, REVENDEUSE, (*Commerce.*) celui ou celle qui fait métier de revendre. *Voyez* Revendre.

Revendeuse a la toilette, (*Comm. secret.*) on appelle à Paris *revendeuses à la toilette*, certaines femmes dont le métier est d'aller dans les maisons revendre les hardes, nipes, & bijoux dont on se veut défaire; elles se mêlent aussi de vendre & débiter en cachette, soit pour leur compte, soit pour celui d'autrui, certaines marchandises de contrebande ou entrées en fraude, comme étoffes des Indes, toiles peintes, dentelles de Flandre. Ce dernier négoce que font les *revendeuses à la toilette*, a été trouvé si pernicieux pour les droits du roi, & pour le bien des manufactures du royaume, qu'il y a plusieurs arrêts & réglemens qui prononcent des peines considérables contre celles qui le font. On nomme ces sortes de femmes *revendeuses à la toilette*, parce qu'elles se trouvent pour l'ordinaire le matin à la toilette des dames pour leur faire voir les marchandises & choses qu'elles ont à vendre, & encore parce qu'elles portent ordinairement les marchandises enveloppées dans des toilettes. *Savary*. (*D. J.*)

REVENDICATION, s. f. (*Jurisprud.*) est l'action par laquelle on reclame une chose à laquelle on prétend avoir droit.

Chez les Romains la *revendication*, appellée *revindicatio*, ou simplement *vindicatio*, étoit une action réelle que l'on pouvoit exercer pour trois causes différentes, savoir pour reclamer la propriété de sa chose, ou pour reclamer une servitude sur la chose d'autrui, ou pour reclamer la chose d'autrui à titre de gage.

La *revendication* de propriété étoit universelle ou particuliere, la premiere étoit celle par laquelle on reclamoit une universalité de biens comme une hérédité; la seconde étoit celle par laquelle on reclamoit spécialement une chose.

On pouvoit revendiquer toutes les choses qui sont dans le commerce, soit meubles ou immeubles, les animaux, les esclaves, les enfans.

Toute la procédure que l'on observoit dans l'exercice de cette action est expliquée au digeste, *liv. VI. titre j.*

Parmi nous la *revendication* est aussi une action par laquelle on reclame une personne ou une chose.

La *revendication* des personnes a lieu lorsque le souverain reclame son sujet qui a passé sans permission en pays étranger. Le juge ou son procureur d'office peuvent revendiquer leur justiciable, qui s'est soustrait à la jurisdiction. Le juge revendique la cause, c'est-à-dire demande à un juge supérieur que celui-ci la lui renvoie. L'official peut aussi revendiquer un clerc qui plaide en cour laye, dans une matiere qui est de la compétence de l'official. Un supérieur régulier peut aussi revendiquer un des ses religieux qui s'est évadé. *Voyez* Asyle, Souverain, Sujet, Jurisdiction, Ressort, Distraction, Official, Officialité, Clerc, Cour laye, Moine, Religieux, Cloitre, Apostat.

La *revendication* d'une chose est lorsqu'on reclame une chose à laquelle on a droit de propriété, ou qui fait le gage & la sureté de celui qui la reclame.

Ainsi le propriétaire d'un effet mobilier qui a été enlevé, volé, ou autrement soustrait, le revendique entre les mains du possesseur actuel, encore qu'il eût passé par plusieurs mains.

Lorsque sous les scellés ou dans un inventaire il se trouve quelque chose qui n'appartenoit point au défunt, celui auquel la chose appartient peut la reclamer, c'est encore une espece de *revendication*.

Enfin le propriétaire d'une maison qui apprend que son locataire a enlevé ses meubles sans payer les loyers, peut saisir & revendiquer les meubles, afin qu'ils

---

(1) L'auteur de cet article pretend qu'outre les differents caracteres distintifs qu'emporte avec soi la revelation, qui en font reconnoître la divinité, comme parole de Dieu même, à l'effet d'instruire les creatures raisonnables; il pretend, dis-je, qu'il faut qu'elle ait de la clarté & de la precision. Puisque c'est un trait de la bonté & de la misericorde de Dieu, qu'il se détermine à instruire par lui-même les hommes pour leur apprendre la verité, qu'ils doivent croire, & les obligations qu'ils ont à remplir; il doit leur parler clairement. Voilà le raisonnement de cet auteur.

Mais quoique le raisonnement soit en partie juste, on ne sauroit certainement l'adopter dans toute son étendue: car les Apôtres & tous les peres de l'Eglise catholique ont enseigné que la parole de Dieu revélée, contenue dans l'ecriture sainte, n'est pas toute si claire & si évidente qu'un chacun puisse l'entendre; qu'elle est au contraire si ténebreuse & si obscure, qu'elle est cachée sous le voile le plus épais, même aux plus savans & plus eclairés Docteurs. Les protestants n'ont jamais pu détruire cette verité, quelques efforts qu'ils aient fait pour la combattre, les armes de leurs antagonistes étant trop puissantes & invincibles. Le S. Prophete David avouoit les ténebres de son ignorance touchant l'intelligence de la loi divine, suivant le témoignage de S. Jérôme dans sa lettre à Paulin C. 4. Et l'Apôtre S. Pierre dit clairement dans sa séconde lettre Cap. ult. ✝. 15. qu'il y a dans les lettres de l'Apôtre S. Paul, des endroits fort difficiles à entendre. Nous ne parlons pas ici de l'obscurité que contiennent les pseaumes, les cantiques, les propheties d'Ezechiel & l'Apocalypse, qui sont tous, de l'aveu même des premiers flambeaux de l'Eglise, si remplis de mystères, & si superieurs à l'esprit humain, qu'il n'y a personne qui puisse les entendre sans un special sécours de Dieu; mais est-ce qu'on pourra nier pour cela la divine revélation contenue dans ces livres? Il n'y a qu'à lire pour cela le 2. Chap. du livre *de cœlesti hierarchia*, le Dialogue de S. Justin, contre les juifs, la lettre de S. Athanase *de Synodo Arimin.*, le 36. Chap. du 3. livre *in Joann.* de S. Cyrille d'Alexandrie, le 13. Chap de S. Jean Damascene dans le quatrieme livre *de fide Orthodoxa*, la preface de S. Gregoire le grand *in S. Marcum*, quest. 6. du septieme *quodlibet* de S. Thomas à l'art. 14. Enfin il n'y a qu'à lire tous les autres Peres de l'Eglise, & on verra que la sainte écriture, quoiqu'elle soit toute parole de Dieu, revelée pour notre instruction, suivant l'apôtre S. Paul dans sa lettre aux Romains Cap 15. ✝. 4., elle contient néanmoins plusieurs endroits obscurs & difficiles à entendre. Il n'est donc pas vrai que la Clarté & la precision soient un caractere essentiel de la revelation divine. (*W*)

qu'ils soient réintégrés chez lui pour la sureté des loyers échus, & même de ceux à échoir.

Toutes ces *revendications* ne sont que des actions qui ne donnent pas droit à celui qui les exerce de reprendre la chose de son autorité privée; il faut toujours que la justice l'ordonne, ou que la partie intéressée y consente. *Voyez* LOCATAIRE, LOYERS, MEUBLES, PROPRIÉTAIRE, SAISIE, SCELLÉ, INVENTAIRE. (*A*)

REVENDRE, v. act. (*Gram. & Com.*) vendre ce qu'on a auparavant acheté. Les marchands détailleurs *revendent* en détail les marchandises qu'ils ont achetées en gros des marchands magasiniers. La profession des Fripiers n'est autre chose que de *revendre*, souvent fort cher, ce qu'ils ont acheté à bon marché. *Diction. de Commerce*.

REVENIR, v. n. (*Gram.*) c'est venir une seconde ou plusieurs fois. Allez; non, *revenez*. Il faut *revenir* au gîte. Le printems est *revenu* pour les plantes, mais l'hiver dure pour moi. Ces mets me *reviennent*, je n'en veux point manger. Il se porte à merveille, le voilà *revenu*. Je crois que cette plante voudroit *revenir*. *Revenez* à vous, vous n'êtes pas dans votre bon sens. Elle *revient* de sa défaillance. On dit qu'il est *revenu* de l'autre monde pour l'avertir de songer à lui, mais il a mal pris son tems, car son homme n'y étoit pas. Il me *revient* un bruit que vous parlez mal de moi. *Revenons* au fait, qu'en est-il? avez-vous dit cela ou non. J'en *reviens* à votre avis. C'est une mule, qui ne *reviendra* pas de son entêtement. Il est bien *revenu* de ces folies là. Croyez-vous qu'il *revienne* à Dieu? Il faudroit qu'une offense fût bien grave, si je repoussois un ami qui me l'auroit faite & qui *reviendroit* à moi. C'est la bisarrerie de votre esprit, & non l'estime de son cœur qui vous fait *revenir* à elle. Eh bien, que vous en *reviendra*-t-il, pauvre poëte, après un triomphe passager; encore quel triomphe! une ignominie éternelle. Il me *revient* de cette terre quatre mille francs, bon an mal an. Il *revient* toujours sur la même corde. Je ne sais comment il a échappé; je le croyois noyé, & le voilà *revenu* sur l'eau.

REVENIR, se dit, *en terme de Commerce*, du profit que l'on fait, ou que l'on espere tirer d'une société, d'une entreprise, de la cargaison d'un vaisseau, ou autre affaire de négoce. Il me *reviendra* mille écus, tous frais faits, de la vente de mes laines.

REVENIR, *en terme de Teneurs de livres*, se dit du total que plusieurs sommes additionnées ensemble produisent. Le premier chapitre de dépense *revient* à quinze mille livres.

REVENIR, se dit encore de ce qu'il en coûte pour l'achat ou la façon d'une chose. Ce velours me *revient* à dix écus, *&c.*

REVENIR, se dit aussi proverbialement dans le commerce. A tout bon compte *revenir*, c'est-à-dire qu'on peut recompter de peur d'erreur, ou que quand il y en auroit quelqu'une, il n'y a rien à perdre. *Diction. de Commerce*.

REVENIR, v. act. (*Fromagerie.*) lorsque les fromages qui ont été affinés, se sont dans la suite séchés & durcis; les fromagers les font porter dans des caves profondes & des lieux humides, pour les faire ramollir; c'est ce qu'ils appellent faire *revenir* les fromages. (*D. J.*)

REVENIR, v. act. *terme de Rotisseurs*, c'est faire renfler la viande en la mettant sur des charbons allumés, ou sur un gril, sous lequel il y a de la braise, avant que de piquer ou de larder la viande; on dit faire *revenir* une volaille, *&c.*

REVENOIR, s. m. outil sur lequel les Horlogers mettent les pieces d'acier pour leur donner différens recuits, ou leur faire prendre la couleur bleue. Cet outil est ordinairement fait d'une lame d'acier ou de cuivre très-mince, dont les bords sont pliés, pour empêcher les pieces qu'on met dessus de tomber dans le feu, ou sur la chandelle; il a une queue par laquelle on le tient.

REVENTE, s. f. (*Comm.*) vente réitérée; on nomme ordinairement marchandises de *revente* celles qui ne sont pas neuves & qui ne s'achetent pas de la premiere main, comme celles qui se trouvent chez les marchands fripiers, ou qui sont entre les mains des revendeuses.

REVENU, (*Gram.*) participe du verbe *revenir*. *Voyez* REVENIR.

REVENU, (*Jurisprudence.*) est le profit annuel que l'on tire d'une chose, comme des fruits que l'on recueille en nature, une rente en argent, ou en grains, ou autre chose. *Voyez* RENTE. (*A*)

REVENUS DE L'ÉTAT, (*Gouvernement politique.*) les *revenus de l'état*, dit M. de Montesquieu, sont une portion que chaque citoyen donne de son bien pour avoir la sureté de l'autre, ou pour en jouir agréablement.

Pour bien fixer ces *revenus*, il faut avoir égard & aux nécessités de l'état, & aux nécessités des citoyens; il ne faut point prendre au peuple sur ses besoins réels, pour des besoins de l'état imaginaires.

Les besoins imaginaires, sont ce que demandent les passions & les foiblesses de ceux qui gouvernent, le charme d'un projet extraordinaire, l'envie malade d'une vaine gloire, & une certaine impuissance d'esprit contre les fantaisies. Souvent ceux qui, avec un esprit inquiet, étoient sous le prince à la tête des affaires, ont pensé que les besoins de l'état étoient les besoins de leurs petites ames.

Il n'y a rien que la sagesse & la prudence doivent plus regler que cette portion qu'on ôte, & cette portion qu'on laisse aux sujets. Ce n'est point à ce que le peuple peut donner, qu'il faut mesurer les *revenus* publics, mais à ce qu'il doit donner; & si on les mesure à ce qu'il peut donner, il faut que ce soit du-moins à ce qu'il peut toujours donner.

La connoissance exacte des *revenus d'un état*, conduit naturellement à distinguer ceux dont la ressource est la plus étendue & la plus assurée; ceux qui sont le moins utiles à l'état; ceux qui soulagent davantage le peuple; ceux qui payent le plus également, & dès-lors le plus facilement; ceux en conséquence qui lui sont à charge; ceux enfin dont la perception nuit aux autres: observations importantes, & sur lesquelles on ne sauroit trop souvent jetter les yeux.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter quelle est la meilleure méthode de la ferme ou de la régie, pour la perception des *revenus d'un état*, nous nous contenterons seulement d'observer que la derniere de ces deux opérations a pour elle le suffrage des plus beaux génies & des meilleurs citoyens. On leur objecte que des régisseurs seroient avares de soins & prodigues de frais; mais ils répondent, 1°. qu'il seroit aisé d'exciter leur zele & de diminuer leurs dépenses; ils ajoutent en second lieu, que dès qu'une fois la levée des *revenus de l'état* a été faite par les fermiers, il est aisé d'en établir la régie avec un succès assuré; ils citent pour preuve l'Angleterre, où l'administration de l'accise, & du revenu des postes, telle qu'elle est aujourd'hui, a été empruntée des fermiers. Cependant si quelqu'un croyoit encore nécessaire de préférer les fermes à la régie, on devroit alors nécessairement resserrer dans les bornes de la justice le gain immense des fermiers, en convenant avec eux d'une somme fixée pour le prix du bail, & en même tems d'une somme pour la régie dont ils rendroient compte. Comme par ce moyen une partie des fermiers résideroit dans les provinces, le trésor public grossiroit de tout le montant de ce que gagnent les sous-fermiers, qui ne sont utiles que dans le cas où l'on n'admet point la concurrence à l'enchere des fermes, de peur qu'un seul corps de finance existant, ne donne la loi au gouvernement; enfin le nombre de mains onéreuses & inutiles qui perçoivent les *revenus de l'état*, diminueroit considérablement, la régie seroit douce, exacte, éclairée, & les profits des fermes seroient toujours assez grands pour en soutenir le credit. *Esprit des lois*. (*D. J.*)

REVENU, *donner le*, *terme d'Aiguiller*, donner le *revenu* aux aiguilles, ou les faire revenir, c'est les mettre dans une poîle sur un feu plus ou moins vif, suivant la grosseur des aiguilles, après qu'elles ont reçu la trempe, afin de leur donner du corps. *Savary*. (*D. J.*)

REVENU *de cerf, de dain, & de chevreuil*, c'est la nouvelle tête que ces animaux poussent après avoir mis bas la derniere.

REVER, v. n. (*Gram.*) c'est avoir l'esprit occupé pendant le sommeil. Il est certain qu'on *rêve*, mais il n'est rien moins que certain qu'on *rêve* toujours, & que l'ame n'ait pas son repos comme le corps. On appelle *rêverie* toute idée vague, toute conjecture bisarre qui n'a pas un fondement suffisant, toute idée qui nous vient de jour & en veillant, comme nous imaginons que les *rêves* nous viennent pendant le sommeil, en laissant aller notre entendement comme il lui plait, sans prendre la peine de le conduire: qu'écrivez-vous là? je ne sais; une *rêverie* qui m'a passé par la tête, & qui deviendra quelque chose ou rien.

rien. *Rêver* eſt auſſi ſynonyme à *diſtrait*. Vous *rêvez* en ſi bonne compagnie, cela eſt impoli. Il marque en d'autres occaſions un examen profond; croyez que j'y ai bien *rêvé*. *Voyez les articles* RÊVE & SONGE.

RÉVERBÉRATION, *terme de Phyſique*, qui ſignifie en général l'action d'un corps qui en repouſſe ou en réfléchit un autre après en avoir été frappé. *Voy.* RÉFLEXION.

Ce mot eſt formé des mots latins *re* & *verbero*, c'eſt-à-dire *frapper une ſeconde fois*.

Dans les fournaiſes des faiſeurs de verre, la flamme eſt réverbérée, ou ſe réfléchit ſur elle-même, de façon qu'elle mine toute la matiere d'alentour. Les échos viennent de la *réverbération* du ſon produit par des obſtacles qui le renvoient. *Voyez* ÉCHO.

Dans l'uſage ordinaire, le mot *réverbération* s'applique principalement à la réflexion de la lumiere & de la chaleur. Ainſi on dit d'une cheminée qui renvoie beaucoup de chaleur, que la *réverbération* y eſt très-grande, d'un corps qui ne reçoit pas directement les rayons du ſoleil qu'il les reçoit par *réverbération*, &c. *Voyez* RÉFLEXION. (*O*)

RÉVERBERE, FOURNEAU DE, (*Chimie.*) *voyez l'article* FOURNEAU & nos *Planches de Chimie & de Métallurgie*.

RÉVERBERER, v. act. c'eſt expoſer au feu de réverbere, ou calciner par la flamme réfléchie.

REVERCHER *l'étain*; c'eſt boucher les trous qui viennent aux pieces dans les moules ou d'autres manques ſur les extrémités des pieces, ou des ſoufflures dont on s'apperçoit, ou même quelques gromelures à des pieces qu'on ne paillonne point. Pour cela on a du ſable de mouleur qu'on mouille avec de l'eau, on le paîtrit, enſorte qu'il ait la conſiſtence propre à retenir une forme; qu'il ne ſoit ni trop ni aſſez peu mouillé; on met de ce ſable dans un linge fin, qu'on nomme *drapeau à ſable*, à-peu-près de la grandeur des trous qu'on veut *reverchery*; on empreinte ce ſable dans ce linge à un endroit uni de la piece de la forme de l'endroit où eſt le trou ou *goutte*, comme on le nomme, & on poſe le drapeau à ſable à l'endroit du trou; on enleve une goutte d'étain d'un lingot qui eſt devant ſoi avec le fer chaud qu'on a frotté auparavant ſur la réſine, & enſuite eſſuyé ſur le torchefer; on apporte ſa goutte ſur le trou ſous lequel on tient ſon drapeau à ſable, le tenant avec la piece de ſa main gauche, & appuyant le fer en tournoyant; on fait fondre la goutte & les extrémités d'autour du tronc, & retirant le fer en l'air, il y reſte attaché un filet ou reſte de goutte d'étain, & auſſi-tôt on voit que la goutte *reverchée* ſe prend; & avant qu'elle ſoit totalement priſe, on y rapporte au milieu ce reſte de goutte qui tient au fer; cela s'appelle *abreuver la goutte*, & empêche qu'elle ne faſſe un creux en-dedans qu'on nomme *retirure*: ſi les gouttes ou trous ſont grands, on apporte avec le fer autant de gouttes qu'il en faut pour les boucher en reverchant d'abord les extrémités des trous, & enfin le milieu qu'il faut toujours avoir ſoin d'abreuver; & lorſque les trous ſont à différens endroits, on change la forme du ſable, ſuivant la place où ils ſe trouvent.

Obſervez que les gouttes ſe *reverchent* toujours par le deſſus des pieces en poterie, & par le deſſous en vaiſſelle, & le drapeau à ſable ſe met en-dedans.

REVERDIE, ſ. f. (*Marine.*) on appelle ainſi ſur certaines côtes de Bretagne les grandes marées. *Voy.* MARÉE.

REVERDIR, v. neut. (*Jardinage.*) c'eſt redevenir verd; on fait *reverdir* des palliſſades vifs, en jettant à leur pié du jus du fumier de pourceau. Un jeune plant par les arroſemens & les labours *reverdit* auſſi-tôt.

RÉVÉRENCE, ſ. f. (*Gram.*) terme qui exprime le reſpect qu'on porte aux choſes ſacrées, aux prêtres, aux temples, aux images, aux ſacremens. N'oubliez jamais la *révérence* des lieux ſaints. Portez aux magiſtrats la *révérence* qu'on doit à ceux qui ſont chargés du dépôt des lois & du ſoin de rendre la juſtice. Il eſt rare de parler des devoirs que la *révérence* du mariage exige d'une femme ſans y manquer.

RÉVÉREND, adj. (*Gram.*) titre que l'on donne par reſpect aux eccléſiaſtiques. *Voyez* TITRE & QUALITÉ.

On appelle les religieux *révérends peres*, les abbeſſes, prieures, &c. *révérendes meres*. *Voy.* ABBÉ, RELIGIEUX, &c.

Les évêques, archevêques, abbés, &c. ont tous en France le titre de *révérendiſſime*. *Voyez* ÉVÊQUE.

RÉVERENTIELLE, CRAINTE, (*Juriſprudence*) *voyez le mot* CRAINTE.

RÉVÉRER, v. act. (*Gram.*) honorer, reſpecter, vénérer. *Voyez l'article* RÉVÉRENCE.

REVERIE, ſ. f. (*Gram.*) *voyez les articles* RÊVE & RÊVER.

REVERNIR, v. act. (*Gram.*) c'eſt vernir de-rechef. *Voyez les articles* VERNIS & VERNIR.

REVERS, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt le côté qu'on ne voit qu'en retournant la choſe; on dit *revers* d'un feuillet; le *revers* d'une image; le *revers* de la main; frapper de *revers*, c'eſt frapper de gauche à droite avec un bâton, un ſabre qu'on tient de la droite.

Revers ſe prend auſſi pour viciſſitude fâcheuſe; la fortune d'un commerçant eſt ſujette à d'étranges *revers*; la vie eſt pleine de *revers*. La vertu la plus eſſentielle à un être condamné à vivre, eſt donc la fermeté qui nous apprend à les ſoutenir. Le *revers* d'une manche en eſt le deſſous. *Voyez les articles ſuivans*.

REVERS, (*Art numiſmatiq.*) c'eſt la face de la médaille qui eſt oppoſée à la tête; mais comme c'eſt le côté de la médaille qu'il importe le plus de conſidérer, je me propoſe de le faire avec quelque étendue d'après les inſtructions du P. Jobert, embellies des notes de M. le baron de la Baſtie.

Il eſt bon avant toutes choſes de ſe rappeller que les médailles, ou plutôt les monnoies romaines, ont été aſſez long-tems non-ſeulement ſans *revers*, mais encore ſans aucune eſpece de marque. Le roi Servius Tullius fut le premier qui frappa de la monnoie de bronze, ſur laquelle il fit graver la figure d'un bœuf, d'un bélier ou d'un porc; & pour-lors on nomma cette monnoie *pecunia a pecude*. Quand les Romains furent devenus maîtres de l'Italie, ils battirent de la monnoie d'argent ſous le conſulat de C. Fabius Pictor & de Q. Ogulnius Gallus, cinq ans devant la premiere punique; la monnoie d'or ne ſe battit que 62 ans après.

La république étant floriſſante dans ces heureux tems, on ſe mit à décorer les médailles & à les perfectionner.

La tête de Rome & des divinités ſuccéda à celle de Janus, & les premiers *revers* furent tantôt Caſtor & Pollux à cheval, tantôt une Victoire pouſſant un char à deux ou à quatre chevaux, ce qui fit appeller les deniers romains, *victoriati*, *bigati quadrigati*, ſelon leurs différens *revers*.

Bientôt après les maîtres de la monnoie commencerent à la marquer de leurs noms, à y mettre leurs qualités, & à y faire graver les monumens de leurs familles; de ſorte qu'on vit les medailles porter les marques des magiſtratures, des ſacerdoces, des triomphes des grands, & même de quelques-unes de leurs actions les plus glorieuſes. Telle eſt dans la famille Æmilia, *M. Lepidus Pont. Max. Tutor Regis*. Lépidus en habit de conſul met la couronne ſur la tête au jeune Ptolomée, que le roi ſon pere avoit laiſſé ſous la tutelle du peuple romain; & de l'autre côté, on voit la tête couronnée de tours de la ville d'Alexandrie, capitale du royaume, où ſe fit la cérémonie, *Alexandrea*. Telle, dans la même famille, eſt la médaille où le jeune Lépidus eſt repréſenté à cheval, portant un trophée avec cette inſcription: *M. Lépidus annorum XV. prætextatus, hoſtem occidit, civem ſervavit*. Telle dans la famille Julia, celle de Jules-Céſar, qui n'étant encore que particulier & n'oſant faire graver ſa tête, ſe contenta de mettre d'un côté un éléphant avec le mot *Cæſar*: mot équivoque, qui marquoit également & le nom de cet animal en langue punique, & le ſurnom que Jules portoit ſur le *revers*; en qualité d'*augure* & de *pontife*, il fit graver les ſymboles de ces dignités; ſavoir le ſympule, le goupillon, la hache des victimes & le bonnet pontifical: ainſi ſur celle où l'on voit la tête de Cérès, il y a le bâton augural & le vaſe. Telle enfin dans la famille Aquilia, la médaille, où par les ſoins d'un III. Vir monnétaire de ſes deſcendans, M. Aquilius qui défit en Sicile les eſclaves révoltés, eſt repréſenté revêtu de ſes armes, le bouclier au bras, foulant aux piés un eſclave, avec ce mot *Sicilia*.

Voilà comme les médailles devinrent non-ſeulement conſidérables pour leur valeur en qualité de monnoies, mais curieuſes pour les monumens dont elles étoient les dépoſitaires, juſqu'à ce que Jules Céſar s'étant rendu maître abſolu de la république ſous le nom de *dictateur perpétuel*, on lui donna toutes les marques de grandeur & de pouvoir, & entre

autres

autres le privilege de marquer la monnoie de sa tête & de son nom, & de tel *revers* que bon lui sembleroit. Ainsi les médailles furent dans la suite chargées de tout ce que l'ambition d'une part & la flatterie de l'autre furent capables d'inventer, pour immortaliser les princes bons & méchans. C'est ce qui les rend aujourd'hui précieuses, parce que l'on y trouve mille évenemens dont l'histoire souvent n'a point conservé la mémoire, & qu'elle est obligée d'emprunter de ces témoins, auxquels elle rend témoignage à son tour sur les faits que l'on ne peut démêler que par les lumieres qu'elle fournit. Ainsi nous n'aurions jamais su que le fils qu'Antonin avoit eu de Faustine eût été nommé *Marcus Annius Galerius Antoninus*, si nous n'avions une médaille greque de cette princesse θεα φαυϲτινα, & au *revers* la tête d'un enfant de dix à douze ans. M. ΑΝΝΙΟϹ ΓΑΛΕΡΙΟϹ ΑΝΤΩΝΙΝΟϹ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟϹ ΑΝΤΩΝΙΝΟΥ ΥΙΟϹ. Qui sauroit qu'il y a eu un tyran nommé *Pacatianus*, sans la belle médaille d'argent du cabinet du P. Chamillard, qui est peut-être le seul *Pacatianus*? Qui sauroit que Barbia a été femme d'Alexandre Severe, & Etruscille femme de Décius, & non pas de Volusien, & cent autres choses semblables, dont on est redevable à la curiosité des antiquaires?

Pour faire connoître aux curieux qui commencent à goûter les médailles, la beauté & le prix de ces *revers*, il faut savoir qu'il y en a de plusieurs sortes. Les uns sont chargés de figures ou de personnages; les autres de monumens publics ou de simples inscriptions: je parle du champ de la médaille, pour ne pas confondre ces inscriptions avec celles qui sont autour, que nous distinguerons par le nom de *légende*. *Voyez* Légende & Inscription.

Les noms des monnétaires, dont nous avons un fort grand nombre, se trouvent sur plusieurs médailles; on peut y joindre tous les duumvirs des colonies. Les autres magistratures se rencontrent plus souvent dans les consulaires que dans les impériales

Quelquefois il n'y a que le nom des villes ou des peuples, *Segobriga*, *Cæsar-Augusta*, *Obulco*, Κοινον Κυπριων, *&c.*

Quelquefois le seul nom de l'empereur, comme *Constantinus Aug. Constantinus Cæsar*, *Constantinus Nob. Cæsar*, &c. ou même le seul mot *Augustus*.

Quant aux *revers* chargés de figures ou de personnages, le nombre, l'action, le sujet les rendent plus ou moins précieux; car pour les médailles dont le *revers* ne porte qu'une seule figure qui représente ou quelque vertu, par laquelle la personne s'est rendue recommandable, ou quelque déité qu'elle a plus particulierement honorée: si d'ailleurs la tête n'est pas rare, elles doivent être mises au nombre des médailles communes, parce qu'elles n'ont rien d'historique qui mérite d'être recherché.

Il faut bien distinguer ici la simple figure dont nous parlons, d'avec les têtes ou des enfans, ou des femmes, ou des collegues de l'empire, ou des rois alliés: c'est une regle générale chez tous les connoisseurs que les médailles à deux têtes sont presque toujours rares, comme Auguste au *revers* de Jules, Vespasien au *revers* de Tite, Antonin au *revers* de Faustine, M. Aurele au *revers* de Verus, *&c.* d'où il est aisé d'inférer que quand il y a plus de deux têtes, la médaille en est encore plus rare. Tel est Sévere au *revers* de ces deux fils Géta & Caracalla, Philippe au *revers* de son fils & de sa femme, Adrien au *revers* de Trajan, de Plautine. Le P. Jobert ajoute la médaille de Néron au *revers* d'Octavie; mais cette médaille ne doit pas être mise au nombre des plus rares; c'est uniquement la tête de cette princesse qui rend la médaille curieuse.

Les médailles qui ont la même tête & la même légende des deux côtés, ne sont pas aussi de la premiere rareté. M. Vaillant en rapporte une d'argent d'Otacille. Elles sont plus communes en moyen-bronze, sur-tout dans Trajan & dans Adrien.

Il est donc vrai généralement que plus les *revers* ont des figures, & plus ils sont à estimer, particulierement quand ils marquent quelque action mémorable. Par exemple, la médaille de Trajan, *Regna Adsignata*, où il paroît trois rois au pié d'un théatre, sur lequel on voit l'empereur qui leur donne le diadème. Le congiaire de Nerva à cinq figures, *Congiar.* P. R. S. C. une allocution de Trajan, où il y a sept figures; une d'Adrien au peuple, où il y en a huit sans légende; une autre aux soldats, où il y en a dix; une médaille de Faustine, *Puellæ Faustinianæ*, qui se trouve en or & en argent, mais qui est également rare en ces deux métaux. Dans la médaille d'argent, il y a seulement six figures; & dans celle d'or, il y en a douze ou treize.

Les monumens publics donnent assurément au *revers* des médailles une beauté particuliere, sur-tout quand ils marquent quelques événemens historiques. Telle est la médaille de Néron, qui présente le temple de Janus fermé, & pour légende, *Pace* P. R. *Terra Marique Parta*, *Janum clusit*. Telle est encore une médaille très-rare, citée par M. Vaillant, dans laquelle, avec la légende *Pace* P. R. *&c.* on trouve au lieu du temple de Janus Rome assise sur un tas de dépouilles des ennemis, tenant une couronne de la main droite, & le parazonium de la gauche. Mettons au nombre de ces beaux monumens l'amphithéatre de Tite, la colonne navale, le temple qui fut bâti, *Romæ & Augusto*, les trophées de M. Aurele & de Commode, qui sont les premiers connus par les curieux.

Les animaux différens qui se rencontrent sur les *revers* en augmentent aussi le mérite, sur-tout quand ce sont des animaux extraordinaires. Tels sont ceux que l'on faisoit venir à Rome des pays étrangers pour le divertissement du peuple dans les jeux publics, & particulierement aux jeux séculaires, ou ceux qui représentent les enseignes des légions qu'on distinguoit par des animaux différens. Ainsi voyons-nous les légions de Gallien, les unes avec un porc-épic, les autres avec un Ibis, avec le pégase, *&c.* & dans les médailles de Philippe, d'Otacille, de leur fils, *Sæculares Augg.* les *revers* portent la figure des animaux qu'ils firent paroître aux jeux séculaires, dont la célébration tomba sous le regne de Philippe, & dans lesquels ce prince voulut étaler toute la magnificence, afin de regagner l'esprit du peuple que la mort de Gordien avoit extrêmement aigri. Jamais l'on n'en vit de tant de sortes: un rhinocéros, trente-deux éléphans, dix tigres, dix élans, soixante lions apprivoisés, trente léopards, vingt hyenes, un hippopotame, quarante chevaux sauvages, vingt archoléons, & dix camélopardales. On voit la figure de quelques-uns sur les médailles du pere, de la mere & du fils, & entr'autres de l'hippopotame & du strepsikéros envoyé d'Afrique.

Il est bon de savoir que quand les spectacles devoient durer plusieurs jours, on n'exposoit chaque jour aux yeux du public, qu'un certain nombre de ces animaux, pour rendre toujours la fête nouvelle & qu'on avoit soin de marquer sur les médailles la date du jour où ces animaux paroissoient. Cela sert à expliquer les chiffres I. II. III. IV. V. VI. qui se trouvent sur les médailles de Philippe, de sa femme & de son fils. Ils nous apprennent que tels animaux parurent le premier, le second, le troisieme ou le quatrieme jour.

On voit des éléphans bardés dans Tite, dans Antonin Pie, dans Sévere, & dans quelques autres empereurs, qui en avoient fait venir pour embellir les spectacles qu'ils donnoient au peuple. Au reste tout ce qu'on peut dire sur les éléphans représentés au *revers* des médailles, se trouve réuni dans l'ouvrage posthume du célebre M. Cuper, intitulé *Gisberti Cuperi... de elephantis in nummis obviis exercitationes duæ*, & publié dans le troisieme volume des antiquités romaines de Sallengre. *Hag. Com.* 1719.

On rencontre aussi quelques autres animaux plus rares, témoin le phénix dans les médailles de Constantin & de ses enfans, à l'exemple des princes & des princesses du haut empire, pour marquer par cet oiseau immortel, ou l'éternité de l'empire, ou l'éternité du bonheur des princes mis au nombre des dieux immortels. Mademoiselle Patin a donné sur ce sujet une belle dissertation latine, qui fait honneur au pere & à la fille. Il y a dans le cabinet du roi de France une médaille greque apportée d'Egypte, où l'on voit d'un côté la tête d'Antonin Pie, & au *revers* un phénix avec la légende Αιων, *Æternitas*, pour apprendre que la mémoire d'un si bon prince ne mourroit jamais.

Mais parmi les médailles qui ont des oiseaux à leurs *revers*, il n'y en a guere de plus curieuses que celles en petit bronze du même Antonin & d'Adrien. La médaille d'Adrien représente un aigle, un paon, & un hibou sur la même ligne, avec la simple légende *Cos.* III. pour Adrien, & *Cos.* IV. pour Antonin Pie. Ces médailles s'expliquent aisement par le moyen d'un médaillon assez commun d'Antonin Pie, dont le

le *revers* représente Jupiter, Junon & Minerve. C'est à ces trois divinités que se rapporte le type des trois oiseaux, dont l'aigle étoit consacré à Jupiter, le paon à Junon, & le hibou à Minerve.

On trouve encore sur les médailles d'autres oiseaux & d'autres animaux, soit poissons, soit monstres fabuleux, & même certaines plantes extraordinaires, qui ne se rencontrent que dans des pays particuliers, comme on peut l'apprendre en détail de l'illustre Spanheim, dans sa troisieme dissertation *de præstantia & usu numismatum*.

Nous devons observer aussi que souvent l'empereur ou l'impératrice, dont la médaille porte la tête en grand volume, se voit encore placé sur le *revers*, ou debout ou assis, sous la figure d'une déité ou d'un génie, & sa figure est quelquefois gravée avec tant d'art & de délicatesse, que quoique le volume en soit très-petit & très-fin, on y reconnoît néanmoins parfaitement le même visage, qui est en relief de l'autre côté. Ainsi paroît Néron dans sa médaille *Decursia*. Ainsi l'on voit Adrien, M. Aurele, Sévere, Dece, *&c.* avec les attributs de certaines déités, sous la forme desquelles on aimoit à les représenter pour honorer leurs vertus civiles ou militaires.

Considérons à présent la maniere dont on peut ranger les différens *revers* des médailles, pour rendre les cabinets plus utiles; cet arrangement se peut faire de deux façons: l'une sans donner au *revers* d'autre liaison que d'appartenir à un même empereur; l'autre en les liant par une suite historique, selon l'ordre des tems & des années, que nous marquent les consulats & les différentes puissances de tribun. Rien ne seroit plus instructif que cette liaison, cet ordre chronologique par les consulats & par les années différentes des puissances tribuniciennes; rien de plus naturel & de plus commode en même tems, que de ranger les médailles suivant ce plan. C'est-là sans doute ce qui a déterminé Occo & Mezzabarba à le suivre. Mais malheureusement le plus grand nombre des médailles n'a aucune de ces marques chronologiques; & il y en a assez peu dont les rapports à des événemens connus, puissent nous servir à fixer l'époque de l'année où elles ont été frappées. Aussi l'arrangement que les deux antiquaires dont je viens de parler ont donné aux médailles impériales, est-il souvent purement arbitraire. Outre cela, comme dans le bas empire on trouve très-rarement les consulats & les puissances tribunitiennes des empereurs, marqués sur leurs médailles; qu'on n'y lit même jamais ces sortes d'époques après Constantin le jeune, il est absolument impraticable d'arranger chronologiquement une suite impériale complette.

Il y a un autre ordre plus savant qu'a suivi Oiselius: sans s'arrêter à ranger à part ce qui regarde chaque empereur, il n'a songé qu'à réunir chaque *revers* à certaines especes de curiosité, & par ce moyen on apprend avec méthode, tout ce qui se peut tirer de la science des médailles. Voici la maniere dont il a exécuté son plan, qu'il a peut-être emprunté de Golzius, & qui paroît venir originairement des dialogues du savant archevêque de Tarragone, Antonio Augustino.

D'abord il s'est contenté de placer une suite de têtes impériales, la plus complette qu'il a pû; ensuite il a rassemblé tous les *revers* qui portoient quelque chose de géographique, c'est-à-dire qui marquoient ou des peuples, ou des provinces, ou des villes, ou des fleuves, ou des montagnes. De ces *revers* il en a fait huit planches; soit qu'il ait voulu simplement fournir un modele aux curieux, soit qu'en effet il ne connût que les médailles dont il nous donne la description, & sur lesquelles il dit tout ce qu'il sait.

Il a mis ensuite ce qui regarde les déités des deux sexes, y joignant les vertus, qui sont comme des divinités du second ordre. Telles sont la Constance, la Clémence, la Modération; ce qui compose une suite assez nombreuse.

On trouve après cela en quatre planches tous les monumens de la paix, les jeux, les théatres, les cirques, les libéralités, les congiaires, les magistrats, les adoptions, les mariages, les arrivées dans les provinces ou dans les villes, *&c.*

Dans les planches suivantes on voit tout ce qui concerne la guerre, les légions, les armées, les victoires, les trophées, les allocutions, les camps, les armes, enseignes, *&c.*

Dans une seule planche est réuni tout ce qui appartient à la religion; les temples, les autels, les sacerdoces, les sacrifices, les instrumens, les ornemens des augures & des pontifes. Il auroit pû fort bien y rapporter les apothéoses ou les consécrations qu'il a mises à part; & qui sont marquées par des aigles, par des paons, par des autels, par des temples, par des buchers, par des chars tirés à deux ou à quatre éléphans, ou à deux mules ou à quatre chevaux.

Enfin il rassemble tous les monumens publics & les édifices qui servent à immortaliser la mémoire des princes; comme les arcs-de-triomphe, les colonnes, les statues équestres, les ports, les grands chemins, les ponts, les palais.

Mais le R. P. dom Anselme Banduri s'est déterminé à ne donner aux médailles de son grand recueil d'autre arrangement que l'ordre alphabétique des légendes des *revers*. Cependant comme dans le haut empire, les consulats, les puissances tribunitiennes, & le renouvellement du titre d'*imperator* se rencontrent plus fréquemment; les personnes qui ont des cabinets nombreux pourroient d'abord commencer par ranger suivant l'ordre des années, les médailles de chaque empereur, qui portent ces caracteres chronologiques, & y joindre même les autres médailles dont on peut déterminer la date par celle des événemens auxquels elles font allusion; & quant aux médailles qui n'ont aucune marque par où l'on puisse surement juger du tems où elles ont été frappées, on les mettroit à la suite des autres, en suivant comme a fait le P. Banduri, l'ordre alphabétique des *revers*.

Les curieux peut opter entre la méthode d'Oisélius & celle du P. Banduri; elles n'ont l'une & l'autre qu'un seul desagrément, c'est qu'il faut mêler ensemble les têtes, les métaux & les grandeurs; mais on ne peut pas réunir tous les avantages.

Les *revers* se trouvent donc souvent chargés des époques des tems; ils le sont aussi des marques de l'autorité du sénat, du peuple & du prince, du nom des villes où les monnoies ont été frappées, des marques différentes des monétaires; enfin de celles de la valeur de la monnoie.

Comme les époques marquées sur les médailles servent beaucoup à éclaircir l'histoire par la chronologie, nous en avons fait un article à part. *Voyez* MÉDAILLES, (*époques marqués sur les*).

Les marques de l'autorité publique sur les *revers* des médailles quand elles ne sont point en légende ou en inscription, sont ordinairement ou S. C. ou ▲. E. par abreviation; d'autresfois on lit tout au long *Populi jussu: Permissu D. Augusti: Indulgentia Augusti*; ou semblables mots.

Quant au nom des villes où les médailles ont été frappées, rien n'est plus ordinaire que de le trouver dans le haut & dans le bas empire, avec cette différence que dans le haut empire, il est souvent en légende ou en inscription; & dans le bas empire, principalement depuis Constantin, il se trouve toujours dans l'exergue. Ainsi le P. T. *Percussa Treveris*; S. M. A. *Signata Moneta Antiochiæ*. Con. *Constantinopoli*, *&c.* au lieu que dans le haut empire, les noms s'y trouvent tout au long; *Lugduni* dans celle de M. Antoine, Αντιοχίων dans les greques & dans toutes les colonies.

Les *revers* sont chargés des marques différentes & particulieres des monétaires, qu'ils mettoient de leur chef pour distinguer leur fabrique, & le lieu même où ils travailloient. C'est par-là qu'on explique une infinité de caracteres, ou de petites figures qui se rencontrent, non-seulement dans le bas empire, depuis Gallus & Volusien, mais aussi dans les consulaires.

Il nous reste à dire un mot de certaines marques, qui évidemment n'ont rapport qu'à la valeur des monnoies, & qu'on ne trouve que dans les consulaires, encore ne les y voit-on pas toujours. Ces marques sont X. V. Q. S. L. L. S. l'X signifie *Denarius*, qui valoit *Denos Aeris*, dix as de cuivre; l'V marquoit le *Quinaire*, cinq as; le L. L. S. un *sesterce*, ou deux as & demi; le Q est encore la marque du *Quinaire*.

Aucune de ces marques ne se trouve sur le bronze, si ce n'est l'S qui se trouve dans quelques consulaires. Il est plus ordinaire d'y voir un certain nombre de points, qui se mettoit des deux côtés. *Voyez* POINTS, (*Art numismatique*).

Finissons par observer qu'on a certaines médailles dont il est évident que le *revers* ne convient point à la tête. La plûpart de ces sortes de médailles ont été frappées vers le tems de Gallus & de Volusien, & sur-

fur-tout pendant le regne de Gallien, lorſque l'empire étoit partagé entre une infinité de tyrans. Quelque ſoit ce défaut, on ne doit pas rebuter ces ſortes de médailles; car tout alors étoit dans une ſi grande confuſion, que ſans ſe donner la peine de fabriquer de nouveaux coins, auſſi-tôt qu'on apprenoit qu'on avoit changé de maître, on battoit une nouvelle tête ſur d'anciens *revers:* c'eſt ſans doute par cette raiſon que l'on trouve au *revers* d'un Æmilien, *Concordia Augg. revers* qui avoit ſervi à Hoſtilien, à Gallus, ou à Voluſien: ſi cependant ce n'eſt point un des Philippes transformés en Emilien.

Mais d'un autre côté nous ne devons faire aucun cas des médailles dont les revers ont été contrefaits, inſérés ou appliqués. C'eſt une fourberie moderne imaginée pour tromper les curieux. Nous en avons parlé au *mot* MÉDAILLE, & nous avons indiqué en même tems les moyens de découvrir cette friponnerie.

Pour ce qui regarde les divers ſymboles qu'on voit ſur les *revers* des médailles antiques, on en trouvera l'énumération & l'explication au *mot* SYMBOLE, *Art numiſmatique*. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

REVERS, voir un ouvrage de *revers;* c'eſt *dans la Fortification*, découvrir le dos de ceux qui le défendent, & qui font face au parapet. *Voyez* COMMANDEMENT.

REVERS DE L'ORILLON, c'eſt la partie de l'orillon vers la courtine, qui lui eſt à-peu-près parallele. *Voyez* ORILLON. (*Q*)

REVERS DE LA TRANCHÉE, c'eſt *dans l'attaque des places*, le côté oppoſé à ſon parapet. *Voyez* TRANCHÉE. (*Q*)

REVERS, (*Marine.*) on caractériſe par ce terme, tous les membres qui ſe jettent en-dehors du vaiſſeau, comme certaines alonges & certains genoux. *Voyez* ALONGES DE REVERS & GENOUX DE REVERS.

On appelle auſſi *manœuvres de revers* les écoutes, les boulines & les bras qui ſont ſous le vent, qu'on a larguées, & qui ne ſont plus d'uſage juſqu'à ce que le vaiſſeau revire de bord. On s'en ſert alors à la place des autres, qui en ceſſant d'être du côté du vent, deviennent manœuvres de *revers*.

Revers d'arcaſſe eſt une portion de voûte de bois faite à la poupe d'un vaiſſeau, ſoit pour ſoutenir un balcon, ſoit pour un ſimple ornement, ou pour gagner de l'eſpace. *Voyez Pl. I. fig.* 1. *le* revers *d'arcaſſe ou voûte marquée D.*

Revers de l'éperon; c'eſt la partie de l'éperon compriſe depuis le dos du cabeſtan, juſqu'au bout de la cagouille.

REVERS DE PAVÉ, (*Pavement.*) c'eſt l'un des côtés en pente du pavé d'une rue, depuis le ruiſſeau juſqu'au pié du mur.

REVERSALES, (*Hiſt. mod. politique.*) *reverſalia*. C'eſt ainſi que l'on nomme en Allemagne une déclaration par laquelle l'empereur, ou quelqu'autre ſouverain de l'empire, fait ſavoir que par quelque acte qu'il a fait, il n'a point entendu porter préjudice aux droits d'un tiers. Ainſi, comme par la bulle d'or le couronnement de l'empereur doit ſe faire à Aix-la-Chapelle, lorſque cette cérémonie ſe fait ailleurs, l'empereur donne des *réverſales* à la ville d'Aix-la-Chapelle, par leſquelles il déclare que cela s'eſt fait ſans préjudice de ſes droits, & ſans tirer à conſéquence.

REVERSEAU, ſ. m. (*Archit.*) Piece de bois attachée au bas du chaſſis d'une porte croiſée, qui en recouvrement ſur ſon ſeuil ou tablette, empêche que l'eau n'entre dans la feuillure. Quand elle eſt ſur l'appui d'une fenêtre, on la nomme *piece d'appui*. *Daviler*. (*D. J.*)

REVERSER, v. act. (*Gram.*) verſer de nouveau; *reverſez* cette liqueur dans la bouteille. *Voyez* VERSER.

RÉVERSIBLE, adj. (*Juriſprud.*) ſignifie *qui doit retourner à quelqu'un*. Un bien, une ſomme peut être *réverſible* à quelqu'un, après le décès d'un autre, ou après l'évenement de quelque condition: ce qui dépend des termes de la diſpoſition. *Voyez* PROPRE, RETOUR & RÉVERSION, SUCCESSION, SUBSTITUTION, FIDEI COMMIS. (*A*)

RÉVERSION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt la même choſe que retour ou droit de retour, que le donateur a aux biens par lui donnés, quand le donateur meurt ſans enfans. *Voyez ci-devant* RETOUR. (*A*)

REVERSIS LE JEU DU, le jeu du *reverſis* eſt un jeu que nous tenons des Eſpagnols, & qui demande une grande attention de la part des joueurs.

On l'appelle *reverſis* de la maniere de le jouer qui eſt toute oppoſée à celle des autres jeux de cartes dans leſquels celui qui fait le plus de levées, gagne; au lieu que dans celui-ci, c'eſt celui qui en fait le moins.

Pour jouer le *reverſis*, on peut être quatre ou cinq perſonnes. Il y a quarante-huit cartes dans le jeu, les dix n'y étant pas ordinairement. Il y a cependant des endroits où l'on les laiſſe, pour rendre le *reverſis* plus difficile à jouer.

Après avoir tiré à qui mêlera, comme dans les autres, celui que la carte a décidé, préſente les cartes battues à ſa gauche pour être coupées, & les partage toutes aux joueurs, trois à trois, excepté trois, lorſque l'on joue quatre, & deux ou ſept, ſi l'on eſt cinq, qui reſtent au talon. On peut écarter une carte de ſon jeu que l'on met deſſous le talon, pour remplacer celle qu'on en ôte, ou ſi l'on ne veut point écarter, il eſt libre de voir au talon celle qu'on auroit priſe en cas d'écart; mais ceci doit ſe faire chacun ſelon ſon rang; le premier en cartes ayant droit de commencer, le ſecond enſuite, & ainſi des autres. Celui qui mêle les cartes, doit toujours s'en donner une de plus qu'aux autres joueurs, & n'en prend jamais au talon. Mais il eſt obligé d'y mettre, après l'examen de ſon jeu, celle de ſes cartes qu'il juge à-propos: ce qui fait que le talon qui n'étoit, avant que les joueurs euſſent écarté & pris, que de trois cartes, en a quatre, quand on commence à jouer. Les cartes ne changent point de valeur; ce jeu n'a point de triomphe, & on eſt obligé de donner une carte de la couleur qu'on joue. Lorſque le valet de cœur ou le quinola eſt jetté en renonce, celui qui s'en défait, gagne le jeu. Celui qui eſt forcé de donner le quinola ſur du cœur, ou qui le joue lui-même, n'ayant pu le jetter en renonce, fait la bête de ce qu'il y a ſur le jeu. Celui qui fait partir le quinola, gagne à celui qui le lâche, quatre jettons ou plus, & un à chaque joueur, ſelon la convention faite avant de jouer. Celui qui prend le levée ou le quinola, ſe trouve en renonce, paye deux marques ou plus, à celui qui l'a jetté ſur trefle, pique ou quarreau.

Si celui qui a fait, leve moins de cartes que les autres, & ſi dans ces cartes il n'y a ni as, ni roi, ni dame, ni valet, ou même s'il y en a moins qu'ailleurs, il gagne le talon qui vaut ſelon que l'on eſt convenu.

Lorſque deux joueurs ſont égaux, le plus près de celui qui a fait à gauche, gagne le talon; mais celui qui n'a point de levée, l'emporte ſur lui, quoiqu'il n'ait point de cartes qui marquent.

Le talon ſe paye ſur la valeur des cartes qu'il contient, & cette valeur en ce cas, eſt de cinq pour les as, quatre pour les rois, trois pour les dames, & deux pour les valets.

Le talon ſe paye à celui qui a moins de points dans ſon jeu; & s'il a égalité de point, c'eſt au premier à le payer.

Celui qui renonce, fait la bête, ou paye une autre amande, ſi l'on en eſt convenu. On ne doit point jouer avant ſon tour, ſous peine de payer un jetton à tous les joueurs. Le premier en cartes doit toujours commencer par jouer du cœur s'il en a; mais perſonne n'en peut écarter. Quand on jette un as en renonce ſur une autre couleur, on gagne de celui qui leve, ce que l'on eſt convenu. Mais le joueur qui doit commencer à jetter, ne gagne ni ne perd rien, s'il joue un as. On gagne le double pour l'as de cœur jetté en renonce. Un joueur qui eſt forcé de lâcher l'as de la couleur jouée, paye à celui qui l'y force, ce qu'il en auroit reçu, s'il ſe fût défait de ſon as en renonce. L'as de cœur gagne encore le double dans ce cas. Si le jeu n'eſt pas complet, ou que les cartes ſoient mal mêlées, l'on doit refaire. Voilà les regles d'un uſage général & ordinaire dans le jeu de *reverſis*. Cependant elles ne laiſſent pas d'avoir quelques exceptions, comme dans ce cas: quoique nous avons dit qu'il ne falloit point écarter de cœur, ſelon les bonnes regles, on ne laiſſe pas de le faire, quand un joueur n'en porte que le roi ou la dame, n'ayant plus dans ſon jeu de cœur, & ne pouvant faire une redouble pour forcer le quinola. Si l'on joue au quinola forcé, celui qui l'a, manquant de cœur pour le défendre, a droit de le jetter, à moins que ſon jeu ne ſoit de le garder. Quoiqu'on ne joue point au quinola forcé, il l'eſt toujours dans les deux premiers tours, après leſquels il eſt libre de le garder ou de le jetter,

fût-il ſeul, ſelon qu'on le juge le plus avantageux pour ſon jeu. Dans les cas où le quinola eſt écarté ou forcé, & que perſonne ne gagne la poule, chacun remet deux jettons pour la rafraîchir, & on ne paye les bêtes qui ſont ſur le jeu, qu'après les avoir levées, & encore l'une après l'autre, faiſant mettre la plus groſſe la premiere. Il n'y a que les bêtes de renonce qui ſe payent avec une autre ou avec la poule. Quand celui qui a dans ſon jeu une haute & une baſſe carte, fait la main, il doit prendre de la haute, pour ne lever que peu de cartes, & jouer enſuite la baſſe pour mettre ſon compagnon en jeu, & lui faire prendre les autres cartes qui reſtent à jouer, s'il ſe peut; par cette adreſſe on ne perd point le talon. Le *reverſis* eſt exempt de payer le talon. Celui qui a pluſieurs cartes de la couleur de celle qu'on a jouée, peut la prendre ou la gagner à ſon gré. *Voyez* GAGNER *une carte*. Tout bon joueur doit s'appliquer à gagner le talon, ou du moins à ne le pas perdre. Il faut toujours fournir, ſi l'on peut, des cartes au-deſſous de celle qu'on a jouée, puiſque pour gagner le talon, il faut ne point faire de main, ou en faire moins que les autres.

Reverſis ſignifie encore non-ſeulement la *poule*, & le payement de deux jettons fait par chaque joueur, mais encore une *remiſe* de tous les jettons que celui qui fait le *reverſis*, a pu payer dans le coup. Voyez ci-après *faire le reverſis*.

Faire le reverſis, en terme du jeu de ce nom, c'eſt gagner, en faiſant toutes les levées, la poule, deux jettons de chaque joueur & ceux qu'on a pu payer dans le coup, & priver le quinola jetté en renonce, de ſes droits ordinaires.

REVERTIER LE JEU DU, le jeu du *revertier* ſe joue dans un trictrac où chacun empile ſes dames; enſorte que celles avec leſquelles on doit jouer, ſoient dans le coin, à la gauche de celui contre lequel on joue, de même les ſiennes dans le coin de votre côté, & à votre gauche.

Il eſt néceſſaire que le trictrac ſoit garni de 15 dames de chaque couleur, de deux cornets & de dés. On ne joue qu'avec deux, chacun ſe ſervant; on ne peut jouer que deux enſemble; l'on préſente le dé à celui contre lequel on joue pour voir à qui amenera le plus gros point pour commencer.

Il faut toujours nommer le plus gros nombre, comme ſix quatre, quatre & as, trois & deux. Les différentes combinaiſons des dés retiennent dans le jeu du *revertier* le même nom qu'elles ont dans le trictrac. Les deux as, par exemple, ſe nomment *ambezas*, les deux quatre, *carmes*, &c.

Les dés doivent être joués de maniere qu'ils touchent la bande de l'adverſaire. Le dé eſt bon partout dans le trictrac excepté lorſque les deux dés ſont l'un ſur l'autre ou ſur le bord du trictrac, ou quand ils ſont dreſſés l'un contre l'autre, enſorte que tous deux ne ſoient point ſur leurs cubes. Le dé eſt bon ſur le tas ou la pile des dames, ſur une ou deux dames, pourvu qu'il ſoit ſur ſon cube, enſorte qu'il puiſſe porter l'autre dé. Le dé qui eſt en l'air, ou qui poſe un peu ſur une dame, étant ſoutenu par la bande du trictrac contre laquelle il appuie, ou contre la pile de bois, ne vaut rien. On peut voir s'il eſt en l'air ou non, en tirant doucement la table ou la dame ſous laquelle il eſt. S'il tombe, c'eſt une preuve qu'il étoit en l'air, par conſéquent le coup n'eſt pas bon.

On peut rompre le dé de ſon homme, quand on appréhende quelque coup, à moins qu'on ne ſoit convenu autrement; alors on encourt la peine marquée, & outre cette amende, celui à qui on a rompu les dés, peut jouer tel nombre qu'il veut.

Quand on commence la partie, on ne peut faire aucune caſe, c'eſt-à-dire, mettre deux ou pluſieurs dames accouplées l'une ſur l'autre dans les deux tables du trictrac qui ſont du côté du tas des dames de celui qui joue.

Il y a deux choſes à remarquer: la premiere, qu'il faut faire aller ſes dames qui ſont empilées & à la gauche de celui contre qui l'on joue, juſqu'au coin qui eſt à ſa droite. Enſuite vous les paſſez ſur les lames qui ſont de votre côté à votre gauche, & les faites aller juſqu'à votre droite. La ſeconde choſe qu'il eſt beſoin de ſavoir, c'eſt que les doublets ſe jouent doublement, c'eſt-à-dire, que l'on joue deux fois le nombre que l'on a fait, ſoit avec une ſeule dame, ſoit avec pluſieurs.

Il arrive ſouvent que l'on ne peut pas jouer tous les nombres que l'on a amenés. Par exemple, lorſque du premier coup l'on fait ſonné, on n'en peut jouer qu'un, par la raiſon que l'on ne peut mettre ſur les lames du côté de ſon tas de bois qu'une ſeule dame, & que l'on ne peut jouer tout d'une dame, à cauſe que le paſſage ſe trouve fermé par le tas de bois de celui contre qui l'on joue; l'on eſt quelquefois auſſi obligé de paſſer ſes dames de ſon côté, lorſqu'après avoir joué un ou deux coups, on fait un gros doublet que l'on ne ſauroit jouer du côté où eſt ſon bois & pile de dames: c'eſt ce qu'il faut éviter avec ſoin, & donner, autant qu'on pourra, tous les grands doublets, comme terne, carme, quine ou ſonné, afin de pouvoir, ſans gâter ſon jeu, les jouer, s'ils viennent. Quoiqu'on ait dit qu'on ne peut mettre qu'une ſeule dame ſur les lames ou fleches du côté de ſon tas, il y a cependant une fleche ſur laquelle on en peut mettre tant que l'on veut. *Voyez* TÊTE.

Quand on a mené de la gauche de ſon homme à ſa droite une partie de ſes dames, & que votre tête eſt bien garnie, il faut alors caſer du côté de la pile de bois de celui contre qui l'on joue, ou ſurcaſer, quand on ne peut point caſer, ou bien paſſer toujours des dames de votre tas à votre tête. *Voyez* SURCASER.

Quand un joueur a plus de dames à rentrer qu'il n'en a de rentrées par les paſſages, il perd la partie double; & quand on joue le double, celui qui eſt double, perd le double de ce qu'on a joué.

REVESTIAIRE, ſ. m. (*terme d'égliſe*.) c'eſt le lieu où les eccléſiaſtiques vont prendre leurs habits ſacerdotaux, leurs chappes, & les autres ornemens avec leſquels ils célebrent l'office divin. Le mot *reveſtiaire*, ſe dit auſſi d'une certaine ſomme que chaque religieux prend dans certaines communautés pour ſon entretien d'habits, de linges, *&c.* On eſtime généralement le *reveſtiaire* à cent, ou cent vingt livres par an. (*D. J.*)

REVETEMENT LE, (*Fortific.*) eſt une eſpece de mur de maçonnerie ou de gazon, qui ſoutient les terres du rempart du côté de la campagne. *Voyez* REMPART. On dit que le rempart d'une place eſt revêtu de maçonnerie, lorſque le *revêtement* eſt de maçonnerie; & l'on dit qu'il eſt *gazonné*, lorſque le *revêtement* eſt de gazon. *Voyez* GAZON. Pour que le *revêtement* ſoutienne plus aiſément la *pouſſée* des terres du rempart vers le foſſé, on le fait en talud. *Voy.* TALUD. Le talud forme une eſpece d'eſcarpement, qui fait donner au côté extérieur du *revêtement*, le nom d'*eſcarpe*. *Voyez* ESCARPE. L'épaiſſeur du *revêtement* de maçonnerie au cordon eſt ordinairement de cinq piés. On lui donne pour talud la cinquieme ou la ſixieme partie de ſa hauteur, à compter depuis le cordon juſqu'au fond du foſſé. Lorſque le *revêtement* eſt de gazon, le talud eſt les deux tiers de ſa hauteur. M. le maréchal de Vauban a donné une table qu'on trouve dans la *ſcience des Ingénieurs* de M. Bélidor, dans laquelle il détermine l'épaiſſeur du *revêtement* & ſes différens taluds, depuis la hauteur de 10 piés juſqu'à celle de 80. Mais quoiqu'elle ait été éprouvée ſur plus de 500000 *toiſes cubes de maçonnerie, bâties à* 150 *places fortifiées par les ordres de Louis le grand*; comme les meſures qu'elle contient ne ſont établies ſur aucun principe de théorie, elles ont depuis été examinées par meſſieurs *Couplet* & *Belidor*. Le premier a traité cette matiere dans les *mémoires de l'académie royale des Sciences, années* 1726, 1727, & 1728, & il y a joint des tables dans leſquelles ces meſures ſe trouvent exactement déterminées, ſuivant les différens taluds que les terres peuvent prendre; & le ſecond, (*M. Belidor*) a donné dans le livre de la *ſcience des Ingénieurs*, des tables que ceux qui ſont chargés de la conſtruction effective des fortifications, doivent conſulter: toutes ces tables fixent auſſi les différentes dimenſions des contre-forts. *Voyez* CONTREFORT. Le rempart n'eſt quelquefois revêtu de maçonnerie que depuis le fond du foſſé juſqu'au niveau de la campagne; alors on dit qu'*il eſt à demi-revêtement*. *Voyez* DEMI-REVÊTEMENT.

On fait quelquefois des eſpeces de *revêtemens* de ſauciſſes & de faſcines; lorſqu'ils ſont bien faits, ils peuvent durer trois ou quatre ans. On s'en ſert ordinairement pour réparer les breches d'une place après un ſiége, en attendant qu'on ait le tems ou la commodité de rétablir les parties détruites dans leur premier état. (*Q*)

REVÊTEMENT DES TERRES, (*Archit.*) appui de maçonnerie qu'on donne à des terres pour les empêcher de s'ébouler.

Si

Si l'on éleve des terres, comme pour faire une chauſſée, une digue, un rempart, ces terres que je ſuppoſe qui auront la figure d'un parallélepipede, ne ſe ſoutiendront point en cet état, mais s'ébouleront; de ſorte que leurs quatre côtés verticaux poſés ſur le plan horiſontal, & qui étoient des parallélogrammes, deviendront de figure triangulaire, ou à-peu-près, parce que la peſanteur des terres, jointe à la facilité qu'avoient leurs parties à rouler les unes ſur les autres, les a obligées à ſe faire une baſe plus large que celle du parallélepipede primitif; pour empêcher cet effet, on les ſoutient par des *revêtemens* qui ſont ordinairement de maçonnerie.

Comme c'eſt par une certaine force que les terres élevées en parallélepipede élargiſſent leur baſe, il faut que cette force qu'on appelle *leur pouſſée*, ſoit combattue & réprimée par celle du *revêtement*, qui par conſéquent, doit être du-moins égale. Pour procéder par regle à la conſtruction d'un *revêtement*, il faudroit avoir terminé cette égalité, ou cet équilibre; mais juſqu'ici, on n'a point eu cette connoiſſance dans la pratique de l'Architecture, & l'on s'eſt conduit aſſez au haſard.

Nous avons trois auteurs françois qui ont écrit ſur cette matiere; M. Bullet, membre de l'académie d'Architecture; M. Gautier architecte, & finalement M. Couplet. Ce dernier a démontré par la Géométrie les regles qu'il faut obſerver dans les épaiſſeurs & les taluds qu'on doit donner aux *revêtemens*, pour qu'ils puiſſent réſiſter à la pouſſée des terres qu'ils ont à ſoutenir. *Voyez* les ſavans mémoires qu'il a donnés à ce ſujet dans le recueil de l'académie des Sciences, *années* 1726, 1727, & 1728; ils ne ſont pas ſuſceptibles d'être extraits dans cet ouvrage.

Aux démonſtrations géométriques de ce ſavant académicien, M. de Réaumur a joint dans le même recueil de l'académie des Sciences, *année* 1730, une conſidération phyſique ſur la nature des terres qui tendent à s'ébouler malgré les *revêtemens* les plus ingénieux.

Des terres coupées à plomb s'éboulent ſi peu, qu'à peine s'en détache-t-il quelques hottées en tout un an; & même cette petite quantité ſeroit encore plus petite, ſi les premieres parcelles avoient été ſoutenues, & ne fuſſent pas tombées; car ce n'eſt ordinairement que leur chûte qui a entraîné celle des ſecondes. Un mur n'a donc pas beaucoup de peine à ſoutenir ces terres, ſi on n'y conſidere que l'effort qu'elles font pour s'ébouler; mais elles en ont un beaucoup plus grand, & très-violent; c'eſt celui qu'elles font pour s'étendre, lorſqu'elles ſont bien imbibées d'eau, & c'eſt à quoi le mur de *revêtement* doit s'oppoſer.

Il eſt vrai que cette tendance des terres à s'étendre, doit agir en tous ſens, verticalement auſſi-bien qu'horiſontalement, & que le mur ne s'oppoſe qu'à l'action horiſontale; mais il faut obſerver que la tendance verticale n'ayant pas la liberté d'agir, du-moins dans toutes les couches inférieures de terre preſſées par le poids des ſupérieures, toute la tendance verticale ſe tourne en horiſontale, tant que la difficulté de ſoulever les couches ſupérieures eſt plus grande que celle de forcer le mur, & cela peut aller, & va effectivement fort loin.

On a obſervé qu'une terre qui a très-peu de hauteur, ne laiſſe pas de s'étendre beaucoup davantage dans le ſens horiſontal, & que la force qu'elle a pour s'étendre en ce ſens-là, eſt beaucoup plus grande que tout ſon poids, & par conſéquent que la force dont elle auroit beſoin pour s'étendre autant dans le ſens vertical.

Plus les terres auront de facilité de s'imbiber d'eau, plus elles auront de pouſſée contre un mur de *revêtement*; des ſables n'en auroient aucune à cet égard; & par cette raiſon, M. de Réaumur propoſe pour remede à l'inconvénient dont il s'agit, de mêler exprès des gravois dans les terres qui ne ſeroient pas naturellement aſſez ſablonneuſes. Non-ſeulement les gravois ou les ſables ne s'imbiberont pas d'eau, mais ils laiſſeront des interſtices qui ſeront des eſpeces de retraites ménagées à la terre qui ſe renflera; moyennant quoi elle n'agira pas contre le mur. (*D. J.*)

REVETIR, v. act. (*Gram.*) donner un vêtement; c'eſt un gueux que j'ai *revêtu*. Il ſe prend au figuré; il s'eſt montré *revêtu* de toute ſa gloire; on *revêtit* tous les jours les actions les plus atroces, des beaux noms de *zele* pour la religion & d'amour de la vérité; je l'ai *revêtu* de toute mon autorité; il l'a *revêtu* de la plus grande partie de ſes biens par une donation inique qui dépouille ſes vrais héritiers; cet acte eſt-il revêtu de toutes ſes formes? Il faut *revêtir* cet endroit d'un mur; il faut *revêtir* ce mur de plâtre; il faut *revêtir* ce modele de cire, &c. *Voy.* VÊTIR & VÊTEMENT.

REVÊTIR, (*Architect.*) c'eſt en maçonnerie fortifier l'eſcarpe & la contreſcarpe d'un foſſé, avec un mur de pierre ou de moilon. C'eſt auſſi faire un mur à une terraſſe, pour en ſoutenir les terres; ce qui s'appelle auſſi *faire un revêtement*.

En charpenterie, *revêtir* ſignifie peupler de poteaux une cloiſon ou un pan de bois; en menuiſerie, couvrir un mur d'un lambris qu'on appelle *lambris de revêtement*. *Dictionnaire d'Architecture*. (*D. J.*)

REVÊTIR, (*Jardin.*) c'eſt garnir de gazon un glacis droit ou circulaire, ou paliſſer de charmille, de filarin, d'ifs, &c. un mur de clôture ou de terraſſe pour le couvrir. (*D. J.*)

REVETISSEMENT, ſ. m. (*Juriſprudence.*) en matiere féodale, eſt lorſque le ſeigneur reçoit le vaſſal en foi & hommage; & par ce moyen lui donne l'inveſtiture du fief.

Revêtiſſement, dans quelques coutumes, eſt le don mutuel & égal qui ſe fait entre deux conjoints par mariage, par le moyen duquel ils ſe revêtiſſent mutuellement de leurs biens.

Revêtiſſement de lignes, dans la coutume de Lorraine, eſt la tranſmiſſion qui ſe fait par ſucceſſion des propres aux plus proches parens du côté & ligne d'où ils ſont venus. *Voyez* le *gloſſaire* de M. de Lauriere, au mot *revêtiſſement*. (*A*)

REUILLY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Berri, ſur l'Arnon, à 6 lieues de Bourges, à 3 d'Iſſoudun, & à 4 de Vatan. Il y a un hôtel-Dieu nouvellement établi; la taille y eſt perſonnelle, mais les habitans ſont fort pauvres. (*D. J.*)

REVIN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, aux frontieres du Hainaut & de la Champagne, ſur la Meuſe, au-deſſous de Charleville; elle appartient à la France depuis 1679. *Long.* 22. 19. 30. *lat.* 49. 57. (*D. J.*)

REVIQUER, v. act. (*Foulerie.*) c'eſt faire paſſer les étoffes de laine par la foulerie, ou ſimplement les laver à la riviere pour les nettoyer & dégorger de ce qu'elles ont trop pris de teinture, afin qu'elles ne puiſſent barbouiller: les ouvriers employés à *reviquer* s'appellent *reviqueurs*. Savary. (*D. J.*)

REVIREMENT, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le changement de route ou de bordée, lorſque le gouvernail eſt pouſſé à bas bord ou à ſtribord, afin de courir ſur un autre air de vent que celui ſur lequel le vaiſſeau a déja couru quelque tems.

Revirement par la tête, revirement par la queue, eſt le mouvement d'une armée ou d'une eſcadre qui eſt ſous voiles, lorſqu'elle veut changer de bord, en commençant par la tête ou par la queue de l'armée. *Voyez* ÉVOLUTIONS.

REVIREMENT, s'emploie auſſi en finance & commerce; on dit *revirement de parties*; c'eſt une maniere d'acquitter une choſe par une autre, de s'acquitter vers une perſonne par une ſeconde.

REVIRER, v. n. (*Marine.*) c'eſt tourner le vaiſſeau pour lui faire changer de route; *Voyez* MANEGE DU NAVIRE.

Revirer dans les eaux d'un vaiſſeau, c'eſt changer de bord derriere un vaiſſeau, en ſorte qu'on court le même rumb de vent en le ſuivant.

Revirer de bord dans les eaux d'un vaiſſeau, c'eſt changer de bord dans l'endroit où un autre vaiſſeau doit paſſer.

REVISER, v. act. (*Gram.*) voir, examiner de nouveau.

REVISEUR, ſ. m. (*Chanc. rom.*) officier de la chancellerie romaine pour les matieres bénéficiales ou matrimoniales. Il y a dans la chancellerie de la cour de Rome pluſieurs officiers appellés *reviſeurs*. Ils mettent au bas des ſuppliques *expediantur litteræ*, lorſqu'il faut prendre des bulles; & un grand C, quand la matiere eſt ſujette à componende. Après avoir revu & corrigé la ſupplique, ils y mettent la premiere lettre de leur nom, tout au bas de la marge du côté gauche.

Entre ces *reviſeurs*, l'un eſt appellé *reviſeur per obitum*, il dépend du dataire; il a la charge de toutes les vacances *per obitum in patria obedientiæ*; il eſt auſſi chargé du ſoin des ſuppliques par démiſſion, par privation, & autres, en pays d'obédience, & des pen-

pensions imposées sur les bénéfices vacans en faveur des ministres & autres prélats courtisans du palais apostolique. L'autre s'appelle reviseur des matrimoniales; il dépend aussi de la daterie, & ne se mêle que des matieres matrimoniales. (*D. J.*)

REVISION, (*Jurisprud.*) est un nouvel examen que l'on fait de quelque affaire pour connoître s'il n'y a point eu erreur, & pour la corriger.

Revision d'un compte, est une nouvelle vérification que l'on en fait; la *revision* finale est lorsqu'après des débats fournis lors du premier examen que l'on a fait du compte, on en reforme les articles suivant les jugemens qui sont intervenus sur les débats pour procéder ensuite à un calcul juste, & à la clôture du compte. (*A*)

Revision, *en matiere civile*, est une voie de droit usitée en certain pays, au lieu de la requête civile; les *revisions* ont été en usage au parlement de Besançon, jusqu'à l'édit du mois d'Août 1692, qui les a abolies. Elles sont encore en usage en Hollande & autres pays qui est sous la domination des ducs de Bourgogne. (*A*)

Revision *en matiere criminelle*, est un nouvel examen d'un procès qui avoit été jugé en dernier ressort; c'est à peu près la même chose que la requête civile, ou plutôt que la voie de cassation en matiere civile; il a néanmoins cette différence entre la *revision* & la requête civile, que dans celle-ci les juges ne peuvent d'abord juger que le rescindant, c'est-à-dire la forme & non le rescisoire qui est le fond, & par la voie de cassation les arrêts ne sont point retractés, à moins qu'il n'y ait des moyens de forme, au lieu que dans la *révision* les juges peuvent revoir le procès au fond, & absoudre l'accusé en entérinant les lettres de rescision par le seul mérite du fond, quand il n'y auroit pas de moyen en la forme.

On ne peut procéder à la *revision* d'un procès sans lettres du prince expédiées en la grande chancellerie; celui qui veut obtenir de telles lettres, doit présenter sa requête au conseil où elle est rapportée, & ensuite, si le conseil le juge à propos, elle est renvoyée aux requêtes de l'hôtel pour avoir l'avis des maîtres des requêtes, dont le rapport se fait aussi au conseil, & sur le tout on décide si les lettres doivent être expédiées; en général on en accorde rarement. L'amiral Chabot, qui avoit été condamné par des commissaires, obtint des lettres de *revision*, & par un arrêt de *revision* rendu au parlement, en 1541, en presence de François I. il fut absous. *Voyez ordonnance de* 1670. *tit.* 16. & les mots Cassation, Requete civile. (*A*)

Revision, est aussi un droit que les procureurs ont pour revoir & lire les écritures des avocats; ce droit qui leur a été accordé moyennant finance, a été établi sous prétexte que le procureur devant conduire toute l'affaire, doit lire les écritures des avocats pour se mettre au fait de ce qu'elles contiennent, & voir ce qu'il peut y avoir à faire en conséquence. (*A*)

REVISITER, v. act. (*Gram.*) c'est visiter de nouveau. On *revisite* des marchandises: on *revisite* des magasins; on revisite un malade. *Voyez* Visite & Visiter.

REVIVIFICATION, (*Chimie.*) le changement désigné par ce mot, est propre au mercure. On dit que cette substance métallique est *revivifiée*, lorsqu'on la dégage d'une combinaison dans laquelle elle avoit perdu sa fluidité naturelle ou ordinaire. Du mercure *revivifié* du cinnabre, est du mercure séparé du soufre commun avec lequel il étoit combiné pour constituer le cinnabre qui est un corps consistant, à l'aide d'un précipitant & d'un degré de feu convenable; le mercure *revivifié* du sublimé corrosif, est le mercure séparé de l'acide marin par les mêmes moyens. *Voyez* Mercure. Comme les choses très-utiles ne sont jamais déplacées, j'observerai ici, quoique cette réflexion appartienne proprement à l'*article* Mercure, que celui qu'on *revivifie* du sublimé corrosif, ne peut qu'être, & est en effet très-pur; cette assertion positive (si cependant un paradoxe aussi étrange peut entrer dans la tête d'un médecin peu instruit) pourra prémunir contre l'idée de poison, que j'ai vu plus d'une fois avec pitié, mais sans étonnement, attacher à ce mercure. (*b*)

REVIVRE, v. n. (*Gram.*) retourner à la vie; si les hommes pouvoient *revivre* avec l'expérience qu'ils ont en mourant, il y en a peu qui ne se conduisissent autrement; cette odeur me ranime & me fait *revivre*; les peres se voyent *revivre* dans leurs enfans; on ne fait que renouveller & faire *revivre* d'anciennes folies; je sens *revivre* mon amitié pour lui.

Revivre, (*Jurisprud.*) est le nom que l'on donne dans quelques coutumes à ce que l'on appelle communément *regain*, c'est-à-dire la seconde herbe qu'un pré pousse dans la même année. (*A*)

Revivre *au jeu de la tontine*, c'est revenir au jeu par le moyen des jettons que les voisins du joueur lui donnent pour les as qu'on leur tourne, ceux qui *revivent* de cette sorte, rentrent au jeu, mêlent, & jouent de nouveau.

REUNION, (*Gram. & Jurisprud.*) est l'action de rejoindre deux choses ensemble, comme quand on réunit au domaine du roi quelque héritage ou droit qui en avoit été démembré. *Voyez* Domaine, Démembrement & Union. (*A*)

Reunion, s. f. *terme de Chirurgie*; action par laquelle on unit & maintient les levres d'une plaie rapprochées l'une de l'autre, afin que la nature puisse les consolider. *Voyez* Consolidation.

La *réunion* s'obtient par la situation de la partie, par le bandage & appareil méthodiques, & par la suture au moyen du fil & des aiguilles; les premiers moyens sont préférables aux sutures, lorsqu'ils suffisent, & l'expérience a prouvé qu'ils suffisoient presque toujours; comme M. Pibrac, directeur de l'académie royale de Chirurgie, l'a prouvé, dans une excellente dissertation sur l'abus des sutures, publiée dans le *III. tome* des mémoires de cette compagnie.

Les plaies en long se réunissent fort aisément par le bandage unissant. *Voyez* Incarnatif. La situation de la partie, avec l'aide d'un bandage, suffit aux plaies transversales de la partie antérieure du col; on a des exemples de plaies qui intéressoient la trachée artere presque entierement coupée, & qui ont été gueries par la seule attention de tenir la tête panchée en devant, le menton appuyé sur la partie supérieure de la poitrine. On réunira de même les plaies transversales de la partie postérieure du col, en tenant la tête suffisamment renversée en arriere par un bandage convenable qui sera le divisif de la partie antérieure. *Voyez* Divisif.

Les plaies tranversales du tendon d'Achille seront réunies par le bandage & la situation de la partie. *Voyez* Rupture & Pantoufle.

Les plaies transversales de la partie extérieure du poignet, avec ou sans lésion des tendons extenseurs, peuvent être réunies en ayant soin de tenir la main renversée; il y a une machine fort utile pour ce cas. *Voyez* Machine *pour tenir la main étendue*.

Mais ce qui fait voir les grandes ressources de l'art, entre les mains de ceux qui sont nés avec le génie propre à l'exercer, c'est le bandage imaginé depuis peu par M. Pibrac, pour la *réunion* des plaies transversales de langue; cette partie est sujette à être coupée entre les dents, dans des chutes, ou dans des attaques de convulsions épileptiques ou autres. Les anciens recommandoient la suture; on sent de quelle difficulté il est de coudre la langue; l'espece de bride que M. Pibrac a inventée, porte un petit sac dans lequel on contient facilement la langue de façon à obtenir sans inconvénient, la *réunion* de la plaie qui y a été faite. *Voyez la Planche* 36. *fig.* 1, 2, & 3. Le détail des cures operées par l'aide de ce bandage ingénieux, est dans le *III tome* des mémoires de l'Académie royale de Chirurgie.

Les plaies obliques & transverses dont on ne peut espérer la *réunion* par la seule situation de la partie, admettent l'application des emplâtres agglutinatifs grillés, connus sous le nom de *suture seche*. Voyez *Pl.* 30. *fig.* 8. ou avec des languettes des mêmes emplâtres, *fig.* 5, 6, 7; on les avoit d'abord adoptées pour les plaies du visage, mais le bon effet dont elles y font, a déterminé à les appliquer à la *réunion* de toutes sortes de plaies.

Pour se servir de la suture seche, on fait raser les environs de la plaie s'ils sont couverts de poils; on lave la plaie pour la nettoyer des ordures, ou des simples caillots de sang qui s'opposeroient à la consolidation, comme des corps étrangers; de l'eau tiede, ou du vin chaud suffisent pour cette lotion; on rapproche ensuite les levres de la plaie, on les fait contenir par un aide, tandis qu'on applique les languettes enduites d'emplâtres de betoine, ou d'André de la Croix.

Dans les cas où l'on croiroit les points de suture indispensables, on en diminueroit le nombre, en interposant alternativement avec un point, une lan-

guette agglutinative; cette future mixte épargnera de la douleur au malade dans l'opération, & une partie des accidens qu'attirent presque toujours les points de suture.

Si un gonflement, une éréfipelle, ou quelques éruptions cutanées obligeoient de lever l'emplâtre agglutinatif avant la consolidation parfaite de la plaie, ou lorsque la cicatrice est encore récente, il faudroit avoir la précaution de le lever par l'une de ses extrémités, jusqu'auprès de la division, en appuyant un doigt sur la peau qui couvroit l'emplâtre, à mesure qu'il se détache, pour favoriser sa séparation, & empêcher les dilacérations qu'il pourroit occasionner par son adhérence; on reprend ensuite l'autre extrémité pour la conduire à pareille distance de l'autre levre de la division; on detache le reste par de petits mouvemens opposés & alternatifs; faute de prendre les mesures prescrites, on risqueroit de déchirer une cicatrice tendre, en tirant l'emplâtre d'un bout à l'autre suivant la même direction.

Le reste du pansement d'une plaie, réunie par la situation de la partie, le bandage & la suture seche, ne differe point du traitement ordinaire des plaies. *Voyez* PLAIE & SUTURE. (*Y*)

RÉUNIR, v. act. (*Gramm.*) rejoindre, rapprocher, remettre ensemble ce qui étoit auparavant séparé. *Réunissez*-vous par un même repas; les églises qui s'étoient séparées de la communion romaine, s'y sont *réunies*; que de vertus *réunies* dans la même femme! *Voyez* RÉUNION.

RÉVOCABLE, adj. (*Jurisprud.*) signifie qui peut être *révoqué*; une donation est *revocable* par survenance d'enfans. *Voyez* DONATION & RÉVOCATION. (*A*)

RÉVOCATION, f. f. (*Jurisprud.*) est l'acte par lequel on en *révoque* un précédent; le prince *révoque* une loi, lorsqu'il y reconnoît quelqu'inconvénient; on *révoque* une donation, un testament, un legs, un procureur, des offres, une déclaration, un consentement. *Voyez* EDIT. LOI, ORDONNANCE, DONATION, TESTAMENT, LEGS, PROCUREUR, OFFRES, DÉCLARATION, CONSENTEMENT. (*A*)

RÉVOCATOIRE, adj. (*Jurisprud.*) signifie *qui a l'effet de révoquer*. Ainsi une clause *révocatoire* est celle qui a pour objet de révoquer quelqu'acte. *Voy.* RÉVOCABLE, RÉVOCATION. (*A*)

REVOIR, v. act. (*Gram.*) voir de nouveau. Que j'aurois de plaisir à *revoir* cette femme, cet homme qui m'étoient si chers! ne vous lassez point de *revoir* votre ouvrage; c'est un procès à *revoir*; il faut que l'étalon *revoye* cette jument. *Voyez les articles* VUE & VOIR.

REVOIR *d'un cerf*, (*Vénerie.*) On en *revoit* par le pié, par les fumées, par les abattures, par les portées, par les foulées, par le frayoir & par les rougeurs.

REVOLER, v. n. (*Gramm.*) c'est voler de nouveau. *Voyez* VOL & VOLER.

REVOLIN, f. m. (*Marine.*) c'est un vent qui choque un vaisseau par réflexion; ce qui cause de fâcheux tourbillons dont les vaisseaux sont tourmentés soit qu'ils fassent voile ou qu'ils soient à l'ancre.

RÉVOLTE, f. f. (*Gouvern. polit.*) Soulevement du peuple contre le souverain. L'auteur du Télémaque, *liv. XIII.* vous en dira les causes mieux que moi.

„ Ce qui produit les *révoltes*, dit-il, c'est l'ambition & l'inquiétude des grands d'un état, quand on leur a donné trop de licence, & qu'on a laissé leurs passions s'étendre sans bornes. C'est la multitude des grands & des petits qui vivent dans le luxe & dans l'oisiveté. C'est la trop grande abondance d'hommes adonnés à la guerre, qui ont négligé toutes les occupations utiles dans le tems de la paix. Enfin, c'est le desespoir des peuples mal-traités; c'est la dureté, la hauteur des rois, & leur mollesse qui les rend incapables de veiller sur tous les membres de l'état, pour prévenir les troubles. Voilà ce qui cause les *révoltes*, & non pas le pain qu'on laisse manger en paix au laboureur, après qu'il l'a gagné à la sueur de son visage.

„ Le monarque contient ses sujets dans leur devoir, en se faisant aimer d'eux; en ne relâchant rien de son autorité, en punissant les coupables, mais en soulageant les malheureux; enfin, en procurant aux enfans une bonne éducation, & à tous une exacte discipline au milieu d'une vie simple, sobre, & laborieuse; les peuples ainsi traités, seront toujours très-fideles à leurs princes. (*D. J.*)

RÉVOLUTION, f. f. signifie *en terme de politique*; un changement considérable arrivé dans le gouvernement d'un état.

Ce *mot* vient du latin *revolvere*, rouler. Il n'y a point d'états qui n'aient été sujets à plus ou moins de *révolutions*. L'abbé de Vertot nous a donné deux ou trois histoires excellentes des *révolutions* de différens pays; savoir, les *révolutions* de Suede, celles de la république romaine &c.

RÉVOLUTION, (*Hist. mod. d'Angl.*) Quoique la Grande-Bretagne ait éprouvé de tous tems beaucoup de *révolutions*, les Anglois ont particulierement consacré ce nom à celle de 1688, où le prince d'Orange Guillaume de Nassau, monta sur le trône à la place de son beau-pere Jacques Stward. La mauvaise administration du roi Jacques, dit milord Bolinbroke, fit paroître la *révolution* nécessaire, & la rendit praticable; mais cette mauvaise administration, aussi-bien que toute sa conduite précédente, provenoit de son attachement aveugle au pape & aux principes du despotisme, dont aucun avertissement n'avoit pu le ramener. Cet attachement tiroit son origine de l'exil de la famille royale; cet éxil avoit son principe dans l'usurpation de Cromwel; & l'usurpation de Cromwel avoit été occasionnée par une rebellion précédente, commencée non sans fondement par rapport à la liberté, mais sans aucun prétexte valable par rapport à la religion. (*D. J.*)

RÉVOLUTION, est aussi un *terme de Géométrie*. Le mouvement d'une figure plane qui tourne autour d'un axe immobile, est appellé *révolution* de cette figure. *Voyez* AXE.

Un triangle rectangle tournant autour d'un de ses côtés engendre un cône par sa *révolution*; un demi-cercle engendre une sphere. &c. *Voyez* CÔNE, SPHERE, &c.

Révolution se dit aussi *en Astronomie*, de la période d'une planete, comete, &c. c'est-à dire, du chemin qu'elle fait depuis qu'elle part d'un point, jusqu'à ce qu'elle revienne au même point. *Voyez* PLANETE, PÉRIODE. &c.

Les planetes ont deux especes de *révolution*; l'une autour de leur axe qu'on appelle *rotation diurne*, ou simplement *rotation*, & qui dans la terre, par exemple, constitue ce que nous appellons les *jours* & les *nuits*. *Voyez* JOUR & NUIT. L'autre *révolution* des planetes se fait autour du soleil; on l'appelle *révolution annuelle* ou *période*; c'est la *révolution* annuelle de la terre qui constitue nos années. *Voyez* AN.

Saturne, selon Kepler, fait sa *révolution* annuelle en 29 ans 174 j. 4 h. 58′ 25″ 30‴; Jupiter en 11 ans 317 j. 14 h. 49′ 31″ 56‴; Mars en un an 321 j. 23 h. 31′ 56″ 49‴; Vénus en 224 j. 17 h. 44′ 45″ 14‴; Mercure en 87 j. 23 h. 14′ 24″. *Voyez* SATURNE, JUPITER, MARS, &c. *Chambers*. (*O*)

RÉVOLUTIONS DE LA TERRE, *Hist. nat. Phys. & Minéralogie.*) c'est ainsi que les naturalistes nomment les événemens naturels, par lesquels la face de notre globe a été & est encore continuellement altérée dans ses différentes parties par le feu, l'air & l'eau *Voy.* TERRE, FOSSILES, DELUGE, TREMBLEMENS DE TERRE, &c.

RÉVOLUTION, (*Horlogerie.*) c'est l'action des roues les unes sur les autres, par le moyen des engrenages. On sait que leur objet est de transmettre le mouvement d'une roue sur une autre par le moyen de ses dents qui atteignent les aîles du pignon sur lesquelles elles agissent, comme le pourroient faire des leviers les uns sur les autres. Sous ce point de vue il y auroit de l'avantage à faire de petites roues & de grands pignons; la force seroit plus grande du côté de la roue, & la résistance seroit moindre du côté du pignon pour recevoir le mouvement. Mais les engrenages ne servent pas seulement à communiquer le mouvement; ils servent encore à multiplier les *révolutions*, ou à les fixer sur telle roue qu'on voudra, ou à les diminuer; enfin ils servent à changer le plan des *révolutions*.

1°. L'on obtient des *révolutions*, en faisant que la roue continue plusieurs fois le nombre des aîles du pignon, ou bien en multipliant les roues.

Question. La premiere roue étant donnée, quelle que soit la force qui la meut, trouver la derniere roue qui fasse tel nombre de *révolutions* qu'on voudra pour une de la premiere. Cette question seroit bientôt résolue, si le rayon de la premiere roue à l'égard de la

seconde pouvoit être dans le rapport demandé; mais si ce rapport est tel qu'il ne soit pas possible de faire l'une assez grande, ni l'autre assez petite pour y suppléer, l'on aura recours à plusieurs roues intermédiaires dont les différens rapports multipliés les uns par les autres, donneront le rapport demandé. Or c'est ce nombre de roues intermédiaires qu'il s'agit de trouver. Mais, comme différens nombres peuvent y satisfaire, il faut faire voir qu'ils ne sont pas arbitraires; qu'il faut au contraire prouver que le plus petit nombre de roues qui pourra satisfaire à la question, est celui qu'il faudra employer.

Ma méthode est de considérer le nombre de *révolutions* demandées, comme une puissance dont je tire les différentes racines. La considérant d'abord comme un quarré, j'en tire la racine, & cèla me montre que deux roues satisferont à la question; comme un cube j'en tire la racine, & cela me donne trois roues; comme un quarré quarré, j'en tire la racine, & c'est pour quatre roues; ainsi de suite jusqu'à ce que j'en sois venu à une racine telle qu'étant multipliée par le plus petit nombre d'ailes qu'il soit possible d'appliquer au pignon, le nombre qui en proviendra, & qui représente le nombre des deux, ne soit pas trop grand pour pouvoir être employé à la roue dont la grandeur se trouve bornée par la grandeur de la machine. J'en conclus alors que c'est-là le plus petit nombre de roues qui puisse satisfaire à la question; car dans ce cas, j'ai le plus grand rapport c'est-à-dire, les roues les plus nombrées de dents, relativement aux ailes du pignon, qu'il soit possible d'avoir: ce qui fournit trois avantages essentiels.

1°. Celui de ne point multiplier inutilement les *révolutions intermediaires* entre le premier & dernier mobile.

2°. D'avoir des engrenages qui sont d'autant plus parfaits & plus faciles à faire que les dents étant nombreuses rapprochent plus d'être paralelles entr'elles; ce qui diminue la courbe des dents, & procure au pignon un mouvement plus uniforme. De plus, les pignons peuvent être d'autant plus gros relativement à leur roue, qu'il y a plus de différence entre le nombre des ailes & celui des dents de la roue; toutes choses dont l'expérience démontreroit mieux les avantages que les raisonnemens que je pourrois faire, du moins quant à ce qui regarde plus immédiatement les inégalités plus ou moins grandes des dentures & des pignons qui se trouvent dans tous les engrenages.

3°. Celui enfin d'avoir moins de pivots, puisqu'on a moins de roues; d'où je conclus que la vitesse étant diminuée par la diminution des *révolutions* intermédiaires, elle l'est aussi dans les engrenages, dans les pivots: elle exige donc moins de force; il y a donc de l'avantage à réduire les *révolutions*, autant qu'il est possible.

Exemple par lequel on obtient des révolutions, *en employant le moins de roues, pour servir de preuve à ce qui précede*. Soient 19440 *révolutions*, compris la roue de rencontre, qui a 30 dents propres à faire battre les secondes au balancier. Il faut donc commencer par retirer cette roue, en divisant 19440 par 60; il viendra au quotient 324; & comme ce nombre est trop grand pour être employé sur une roue, & qu'il le faudroit encore multiplier par celui des ailes de pignon dans lequel elle doit engrener, il suit qu'il faut tirer la racine quarrée de 324, qui est 18, & ce sera pour deux roues; mais comme elles doivent engrener dans des pignons de six ailes, l'on aura des roues de 108, & l'on posera sa regle en cette sorte:

6. 6. $\frac{1}{2}$ pignons ou diviseurs.

// // //

108. 108. 30. roues dentées ou dividendes.

$1 \times 18 \times 18 \times 60 = 19440$. produit du quotient, exposant ou facteur.

$1 + 18 + 324 = 343$. total des révolutions intermédiaires.

Exemple par lequel je multiplie les roues & les révolutions *intermédiaires, sans augmenter celles du dernier mobile*. Soit de même 19440 *révolutions*. Retirons de même la roue de rencontre, comme dans l'exemple ci-dessus, reste 324 *révolutions*, qui doivent servir à multiplier les *révolutions* intermédiaires. Pour cela il faut considérer ce nombre 324 comme une puissance qui a deux pour racine; car je ne supposerois pas l'unité & encore moins une fraction, parce qu'il me viendroit des nombres embarrassans qui ne doivent pas entrer dans cet article. Il suffira donc de donner un exemple sensible de ce que je veux prouver. La puissance qui approche le plus de 324 est 256, qui se trouve être la huitieme puissance de 2, lesquels 256 étant multipliés par $1 + \frac{17}{64}$, quotient de 324 divisé par 256, l'on aura le plus grand nombre de *révolutions* intermédiaires demandé, lesquelles multipliées par la roue de rencontre de 30×2 égalera 19440: je dis *par* 2, parce que chaque dent fait deux opérations.

L'on posera aussi les roues & les pignons en cette sorte:

6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 64. $\frac{1}{2}$. pignons ou diviseurs.

// // // // // // // // // //

12. 12. 12. 12. 12. 12. 12. 12. 81. 30. roues dentées ou dividendes.

$1 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 1\frac{17}{64} = 19440$. produit des quotiens, facteurs, ou exposans.

$1 + 2 + 4 + 8 + 16 + 32 + 64 + 128 + 256 + 324 = 835$. somme des *révolutions* intermédiaires.

L'on voit par cet exemple que l'on a 835 *révolutions* intermédiaires, & que dans l'exemple précédent l'on n'en avoit que 343; ce qui fait 492 *révolutions* intermédiaires de plus, pour avoir augmenté le nombre des roues, en gardant cépendant le même nombre de *révolutions* 19440 pour le dernier mobile.

Si l'on vouloit des pignons plus nombrés, cela seroit très-facile; car si l'on doubloit le nombre des ailes de pignon, il faudroit aussi doubler celui des dents des roues.

Question. Le nombre de *révolutions* de la derniere roue étant donné, trouver une roue intermédiaire qui fasse un nombre fixe de *révolutions* pour une de la premiere.

La question seroit bientot résolue, si le nombre demandé se trouvoit être un des facteurs du produit des *révolutions* totales; mais si cela n'est pas, on ne pourra résoudre la question qu'en multipliant les *révolutions* intermédiaires, & en donnant de l'inégalité au facteur.

Soient de même 19440 *révolutions* du dernier mobile avec les facteurs 18, comme dans le premier exemple. L'on propose de faire l'un des facteurs 9, & de mettre sur l'un ce qu'on aura ôté de l'autre, l'on aura $27 \times 9 = 243$ moindre de 81 pour 324 qu'il faut avoir, quoique leur somme n'ait pas changé, le nombre de 243 étant plus petit, les *révolutions* du dernier mobile seroient diminuées; ce qu'on ne veut pas faire. Il faut donc augmenter l'un des produisans en plus grande raison que l'on a diminué l'autre.

Ayant donc un des produisans de 324, savoir 9; si l'on divise les 324 par 9, le quotient 36 sera nécessairement l'autre produisant cherché. Alors l'on aura $9 \times 36 = 324$. D'où il suit un plus grand nombre de *révolutions* intermédiaires, sans avoir plus de roues; de plus un nombre fixe de *révolutions* sur une des roues, sans avoir rien changé aux *révolutions* du dernier mobile.

Ainsi les roues seront en gardant les mêmes pignons:

6. 6. $\frac{1}{2}$. pignons ou diviseurs.

// // //

216. 54. 30. roues ou dividendes.

$1 \times 36 \times 9 \times 60 = 19440$. produit de tous les quotiens, exposans, ou facteurs les uns par les autres.

$1 + 36 + 324 = 361$. somme des *révolutions* intermédiaires plus grande de 37, à cause de l'inégalité donnée au facteur, pour fixer un nombre de *révolutions*.

Voyez le théorème que j'ai donné sur la théorie de l'inégalité des facteurs, à l'*article* FROTTEMENT (*Horlogerie*) *page* 515.

Pour diminuer les révolutions. *Question*. *Trouver une roue qui fasse une telle partie de* révolutions *qu'on voudra pour une de la premiere*. Cette question seroit bientôt résolue, s'il étoit possible de faire le rayon de la premiere à l'égard de la seconde dans la proportion demandée. Mais si ce rapport est trop grand, qu'il faille employer plusieurs roues pour satisfaire

à la

à la queſtion, il faut faire voir que la même méthode qui a ſervi pour multiplier les *révolutions*, peut être employée pour les diminuer. Par exemple, je ſuppoſe qu'on demande de trouver une roue qui faſſe la $\frac{1}{19440}$ de *révolutions* pour une de la premiere, l'on fera la même opération que dans le premier exemple; avec cette différence que dans l'application l'on aura des fractions pour facteurs ou produiſans, & que l'ordre des pignons & des roues ſera renverſé, c'eſt-à-dire que les pignons feront les dividendes, & les roues les diviſeurs.

On appelle *pignon* une roue qui eſt peu nombrée, & réciproquement; enſorte que ſes roues qui conduiſent les pignons augmentent les *révolutions*; au contraire elles les diminuent quand ce ſont des pignons qui conduiſent des roues.

Il faut donc poſer ſa regle en cette ſorte:

108. 108. 30. roues ou dividendes.

// // //

6. 6. $\frac{1}{2}$. pignons ou dividendes.

$1 \times \frac{1}{18} \times \frac{1}{18} \times \frac{1}{60} = 19440$. produit des quotiens, facteurs, ou expoſans les uns par les autres.

$1 + \frac{1}{8} + \frac{1}{324} + \frac{1}{19440}$ ſomme de toutes les parties de *révolutions*.

L'on peut faire les mêmes applications ſur ces fractions de *révolutions* intermédiaires, comme on l'a fait ſur les entiers dans les exemples précédens.

Par exemple, diminuer, augmenter, fixer des parties de *révolutions* ſur telle roue qu'on voudra.

Queſtion. Le plan des révolutions *d'une roue étant donné, trouver telle inclinaiſon qu'on voudra relativement à la premiere roue.* L'on ſait que les roues qui font leurs *révolutions* dans le même plan, ont leur axe paralléle. Ainſi pour incliner les plans des *révolutions*, il ſuffit d'incliner les axes & former les roues & les pignons propres à engrener ſur des axes inclinés, lorſque les axes ſont perpendiculaires; c'eſt ce qui forme les engrenages des roues de champ & de rencontre.

La méthode que je viens de donner eſt, je crois, la plus générale qu'il y ait ſur le calcul des *révolutions*: néanmoins je n'exclus pas le génie & l'occaſion de manifeſter des coups de force, en ſaiſiſſant de certaines méthodes, qui n'étant ni générales ni directes, ne laiſſent pas quelquefois d'avoir des propriétés plus ou moins aiſées, pour arriver plûtôt à ce que l'on cherche. *Article de M.* Romilly.

REVOMIR, v. act. (*Gram.*) vomir à pluſieurs repriſes. *Voyez* Vomir & Vomissement. Il n'eſt pas réduplicatif.

REVOQUER, v. act. (*Gram.*) annuller ce qu'on a fait. *Voyez* Revocation, Revocatoire.

Revoquer, v. act. caſſer, rendre nul, rappeller, déplacer; on *revoque* un teſtament, une procuration, un employé, un édit, &c. On dit auſſi *revoquer en doute*, pour *mettre en doute*.

REUS, la, *ou* REUSS, (*Géogr. mod.*) en latin *Urſa*; riviere de la Suiſſe qui prend ſon origine dans le mont S. Gothard, d'un petit lac très-profond, nommé *lago di Luzendro*. La *Reuſs* a dès ſa ſource un cours fort impétueux. Elle ſe jette dans le lac de Lucerne, en ſort enſuite, & finit par ſe perdre dans l'Aare, au-deſſous de Windiſc. (*D. J.*)

RÉUSSIR, v. act. (*Gram.*) avoir du ſuccès. *Voy. l'article ſuivant.*

RÉUSSITE, Succès, (*Synonym.*) ces deux ſubſtantifs mis ſeuls ſans épithetes, ſignifient un *événement heureux*; on les emploie indifféremment en fait d'ouvrages d'eſprit; mais on ne dit pas d'ordinaire la *réuſſite* des armes du roi, la *réuſſite* d'une négociation; en ces rencontres, on ſe ſert plus volontiers du mot *ſuccès*, ainſi que pour les grandes affaires.

En fait de pieces de théatre, on n'applique guere le mot *ſuccès*, qu'aux pieces graves & ſérieuſes; Tancrede a eu un grand ſuccès. Ce ne ſeroit pas ſi bien parler, de dire, *les plaideurs ont eu grand ſuccès*; il faut dire, *les plaideurs ont bien réuſſi*, ou *ont eu une bonne réuſſite*. (*D. J.*)

REUTLINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, libre & impériale, au cercle de Suabe, dans le duché de Wurtemberg, à un mille au levant de Tubingen, ſur l'Eſchez, à 8 lieues au midi de Autgard. Elle fut entourée de murailles en 1215 par l'empereur Fréderic. Les homicides involontaires y ont eu un ſûr azyle. *Long.* 26. 43. *lat.* 48. 30.

Gryphius (Sébaſtien) naquit à *Reutlingen*. Il ſe rendit célebre dans le xvj. ſiecle par la beauté de l'exactitude de ſes impreſſions. Son fils Antoine Gryphius marcha ſur ſes traces, & ſe diſtingua par la belle bible *in-folio* qu'il mit au jour en 1550. (*D. J.*)

REVUE, ſ. f. (*Gram.*) examen de pluſieurs choſes, les unes après les autres. J'ai fait la *revue* de mes livres. On a fait la *revue* de toute la maiſon. N'oubliez pas de faire la *revue* de vos actions.

Revue, (*Art milit.*) c'eſt l'examen que l'on fait d'un corps de troupes, que l'on range en ordre de bataille, & qu'on fait enſuite défiler, pour voir ſi les compagnies ſont complettes, ſi elles ſont en bon état; ou pour donner la paie, ou pour quelqu'autre ſujet ſemblable.

Un général d'armée fait toujours la *revue* de ſes troupes avant de les mettre en quartier d'hiver. *Voy.* Quartier. *Chambers.*

Le colonel d'un régiment doit faire toutes les années la *revue* de ſon régiment, & les inſpecteurs de cavalerie & d'infanterie doivent faire leur *revue* de tous les différens régimens de ces deux corps.

Les commiſſaires des guerres doivent faire, une fois le mois, la *revue* des troupes dont ils ont la police, & ils ne doivent y paſſer que les officiers, gendarmes, cavaliers, dragons ou ſoldats qui ſont effectivement ſous les armes, ou dans l'hôpital du lieu où ſe fait la *revue*. Ils doivent dans l'extrait qu'ils ſont de chaque *revue* marquer le nombre, la qualité des hommes & des chevaux, de même que ce qui concerne les armes & les habillemens des troupes. Ces extraits doivent être ſignés par les gouverneurs ou commandans des places, ou dans le lieu où il n'y a point de gouverneur, commandant ou major, par les maires, échevins, ou autres magiſtrats deſdits lieux. Ces extraits doivent être envoyés au ſecrétaire d'état de la guerre, & aux intendans dans les départemens deſquels ſe ſont les *revues*, &c. (*Q*)

REVUIDER, *en terme de Metteur-en-œuvre;* c'eſt proprement agrandir de telle forme qu'il eſt beſoin, les trous qu'on a commencés en drille. *Voy.* Drille.

RÉVULSION, ſ. f. *en Médecine;* c'eſt le cours ou le flux des humeurs d'une partie du corps à une partie proche ou oppoſée. *Voyez* Humeur, Dérivation. Dans les bleſſures dangereuſes, où le ſang ſe perd abondamment, & où il eſt preſque impoſſible de l'arrêter; on ouvre ordinairement une veine dans quelque partie éloignée pour cauſer une *révulſion*, c'eſt-à-dire, pour obliger le ſang de retourner de la plaie à l'endroit où la veine eſt ouverte. *Voyez* Saignée.

Les *révulſions* ſont auſſi occaſionnées par l'amputation, la friction, &c. *Voyez ces articles.*

La *révulſion* eſt auſſi quelquefois un retour volontaire, ou un reflux d'humeurs dans les corps. Les maladies ſubites ſont occaſionnées par de grandes *révulſions* d'humeurs qui ſe portent tout-à-la-fois ſur certaines parties.

REX, princeps, (*Littérat.*) il eſt très-important de bien diſtinguer le ſeul des mots latins *rex*, *princeps*, ou *regnum* & *principatus*; car il ne faut pas s'en laiſſer impoſer par la ſynonymie de ces mots dans notre langue.

Chez les latins, les termes de *principatus*, *regnum*, principauté, royaume, ſont ordinairement oppoſés; c'eſt ainſi que Jules-Céſar dit que le pere de Vercingetorix avoit la *principauté* de la Gaule, mais qu'il fut tué, parce qu'il aſpiroit à la *royauté*: c'eſt ainſi que Tacite fait dire à Piſon, que Germanicus étoit fils du *prince* des Romains, & non pas du *roi* des Parthes: ou quand Suétone raconte, que peut s'en fallut que Caligula ne changeât les ornemens d'un *prince* en ceux d'un *roi;* ou quand Velleius Paterculus dit, que Maroboduus, chef d'une nation des Germains, ſe mit dans l'eſprit de s'élever juſqu'à l'autorité *royale*, ne ſe contentant pas de la *principauté* dont il étoit en poſſeſſion, avec le conſentement de ceux qui dépendoient de lui.

Cependant ces deux mots ſe confondent ſouvent: car les chefs des Lacédémoniens, de la poſtérité d'Hercule, depuis même qu'ils furent mis ſous la dépendance des Ephores, ne laiſſoient pas d'être toujours appellés *rois*.

Dans l'ancienne Germanie, il y avoit des *rois* qui, au rapport de Tacite, gouvernoient par la différence qu'on

qu'on avoit pour leurs conseils, plutôt que par un pouvoir qu'ils eussent de commander. Tite-Live dit, qu'Evandre Arcadien *regnoit* dans quelques endroits du pays latin, par la considération qu'on avoit pour lui, plutôt que par son autorité.

Aristote, Polybe & Diodore de Sicile, donnent le titre de *rois* aux sufferes ou juges des Carthaginois, & Hannon est ainsi qualifié par Solin. Il y avoit dans la Troade une ville nommée Scepse, au sujet de laquelle Strabon raconte, qu'ayant reçu dans l'état les Miléfiens, elle s'érigea en démocratie, de telle sorte pourtant, que les descendans des anciens *rois*, conserverent & le titre de *roi*, & quelques marques d'honneur. Les empereurs romains au contraire, depuis qu'ils exerçoient tout ouvertement & sans aucun déguisement une puissance monarchique très-absolue, ne laissoient pas d'être appellés *princes* ou *chefs de l'état*. Il y a aussi des républiques où les principaux magistrats sont honorés des marques extérieures de la dignité *royale*. (*D. J.*)

REY, (*Géogr. mod.*) on écrit aussi *Reï*, *Rhei* & *Raï*; ville de Perse, & la plus septentrionale de l'Irak-Agemi, autrement Irak persienne, ce qui est proprement le pays des anciens Parthes, environ à cinq journées de Nischabourg. Les tables arabiques lui donnent 86. degrés 20. min. de *longitude*, & 35. 35. de *latitude*. Tavernier la marque à 76. 20. de *longitude* sous les 35. 35. de *latitude*.

La ville de *Rey*, qui ne subsiste plus aujourd'hui, & dont on ne voit que les ruines, a été autrefois la capitale des Selgincides, à qui Tekesch, sultan des Khovarezmiens, l'enleva. La géographie persane dit qu'elle étoit la plus grande ville de l'Asie dans le ix. siecle. Les auteurs arabes assurent aussi qu'elle étoit alors la ville d'Asie la plus peuplée, & qu'aucune, après Babylone, n'avoit jamais été si considérable soit en richesses, soit en nombre d'habitans. Elle subsista en sa splendeur jusqu'aux conquêtes des Mahométans, qui la détruisirent trois siecles après. Entre les grands personnages que cette ville a produit, on compte *Rhazès*, médecin célebre, qui vivoit dans le x. siecle, & dont j'ai parlé au *mot* MÉDECINE. (*D. J.*)

REYNA, (*Géog. mod.*) en latin *Regina*; ville d'Espagne, dans l'Estramadure de Léon, sur les frontieres de l'Andalousie. Elle est située dans une plaine, avec un château sur une hauteur. Elle fut fondée par les Romains sous le nom de *Regina*, qu'on a changé en celui de *Reyna*. On y trouve encore quelques restes d'antiquité. Elle fut prise sur les Maures, en 1185, par le roi dom Alphonse IX. & elle appartient aujourd'hui à l'ordre de S. Jacques. *Long.* 11. 45. *latit.* 38. 15. (*D. J.*)

REZ, (*Géog. mod.*) nom commun à deux petites villes d'Allemagne, l'une en Autriche, sur les frontieres de la Moravie, & dont le terroir produit d'excellent vin. L'autre petite ville nommée *Rez* ou *Reez*, est dans la Marche de Brandebourg sur les confins de la Poméranie, entre Arnsheim & Falckenburg. (*D. J.*)

REZ, s. m. (*Architect.*) niveau de terrein de la campagne, qui n'est ni creuse, ni élevée. On fait les fondemens soit de moilon, soit de libage jusqu'aux *rez-de-chaussée*. (*D. J.*)

REZ-DE-CHAUSSÉE, s. m. (*Archit.*) c'est la superficie de tout lieu considérée au niveau d'une chaussée, d'une rue, d'un jardin, &c. On dit *rez-de-chaussée* des caves, ou du premier étage d'une maison, mais c'est improprement. (*D. J.*)

REZ-MUR, s. m. (*Archit.*) nud d'un mur dans œuvre. Ainsi, on dit qu'un poutre, qu'un solive de brin, &c. a tant de portée de *rez-mur*, pour dire depuis un mur jusqu'à l'autre. *Daviler*. (*D. J.*)

REZ-TERRE, s. m. (*Archit.*) c'est une superficie de terre, sans ressauts ni degrés.

REZAL, s. m. (*Mesure seche.*) c'est une mesure de continence pour les grains, dont on se sert en Alsace & en quelques lieux des provinces voisines. A Strasbourg, le *rezal* de froment pese 160 livres poids de marc; & dans d'autres endroits d'Alsace, plus ou moins. *Savary*. (*D. J.*)

R H

RHA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie asiatique. Ptolomée, *liv. V. ch. ix.* qui dit que c'étoit un grand fleuve, ajoute qu'il se jettoit dans la mer Caspienne. On l'appelle aujourd'hui le *Volga*. (*D. J.*)

RHAA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est le nom que les habitans de l'île de Madagascar donnent à l'arbre qui produit le sang-dragon.

RHABDOIDE, adj. *en Anatomie*; c'est le nom que l'on donne à la seconde suture vraie du crâne, qui est aussi appellée *suture sagittale*. *Voyez* SUTURE & SAGITTALE. Ce mot vient du grec ῥάβδος, & de εἶδος, *forme*.

RHABDOLOGIE, s. f. (*Géom.*) est le nom qu'on donne quelquefois dans l'*Arithmétique*, à la méthode de faire les deux regles les plus difficiles; savoir, la multiplication & la division, par le moyen des deux plus faciles, savoir, l'addition & la soustraction, en employant pour cela de petits bâtons ou lames, sur lesquelles certains nombres sont écrits, & dont l'on change la disposition, suivant certaines regles.

Ces petites lames sont ce qu'on appelle ordinairement *ossa Neperi*, bâtons de Neper, du nom de leur inventeur Neper, baron écossois, qui est aussi l'auteur des logarithmes. *Voyez* BATONS DE NEPER, *au mot* NEPER. *Voyez aussi* LOGARITHME. (*E*)

RHABDOMANTIE, s. f. (*Divination.*) Ce mot est composé de ῥάβδος, *verge*, & de μαντεία, *divination*. C'est l'art futile de prétendre deviner les événemens passés ou avenir par des baguettes. Cet art ridicule prit autrefois beaucoup de faveur chez les Hébreux, les Alains & les Scythes. Il paroît bien qu'il s'agit de *rhabdomantie* dans Osée, *ch. iv. v.* 12, mais il est question de bélomantie, c'est-à-dire de divination par les fleches, *ch. xxj. xxij.* d'Ezéchiel, car les termes sont différens; cependant saint Jérôme, y a été trompé le premier. *Voyez* BELOMANTIE. (*D. J.*)

RHABDONALEPSIS, (*Antiq. greq.*) ῥάβδων ἀνάληψις, fête qu'on célébroit toutes les années dans l'île de Cos, & où les prêtres portoient en procession un cyprès. Potter, *archæol. græc. ch. xx. tom. I. p.* 429. (*D. J.*)

RHABDOPHORES, (*Antiq. grecq.*) ῥαβδοῦχοι, officiers établis dans les jeux publics de la Grece, pour y maintenir le bon ordre, avec pouvoir de punir suivant l'exigence des cas, tous ceux qui y contrevenoient. Potter, *archæol. græc. tome I. page* 448. (*D. J.*)

RHABILLAGE, s. m. (*Gramm. & Art méch.*) c'est le raccommodage d'un ouvrage gâté ou dérangé; il est d'usage chez les Couteliers, les Horlogers, les Taillandiers, &c. On dit le *rhabillage* des couteaux, ciseaux, rasoirs, &c. le *rhabillage* des faulx, faucilles, serpe, haches, &c. le *rhabillage* d'une montre, &c.

RHABILLER, v. act. (*Gramm.*) habiller une seconde fois. *Voyez* HABILLER & HABIT. Se *rhabiller*, c'est reprendre ses vêtemens: c'est aussi se remettre en habits neufs; il faut *rhabiller* mes gens.

Il se prend au figuré. Vous aurez bien de la peine à *rhabiller* cette affaire.

RHACHIA, (*Géog. anc.*) Polybe, *liv. III.* nomme ainsi une branche des monts Pyrénées, qui formoit un promontoire sur la mer Méditerranée. (*D. J.*)

RHACHISAGRE, s. f. (*Chirurgie.*) nom par lequel on peut désigner la douleur arthritique qui attaque l'épine du dos. C'est la maladie qu'on connoît aussi sous le nom de *lombago* ou *rhumatisme goutteux de l'épine*. Le terme de *rhachisagre* a été employé par le célebre chirurgien Ambroise Paré, & d'après lui, dans le lexicon *Castello-Brunonianum*. *Voyez* ARTHRITIE, GOUTTE. (*Y*)

RHACHITIS, s. m. *terme de Chirurgie*, qui signifie une maladie qui attaque les os des enfans, & les rend enflés, courbés & tortus. *Voyez* ENFANS, OS.

Cette maladie leur vient souvent d'être mal emmaillotés, d'être trop serrés dans des endroits, & pas assez dans d'autres; d'être placés de travers, ou d'être trop long-tems dans la même posture, ou de les laisser trop long-tems humides. Elle vient aussi du défaut de mouvement qui se trouve chez eux, & de l'usage de les porter sur les bras; ce qui fait que leurs genoux & leurs jambes sont trop long-tems dans une situation courbée; ou par le manque de digestion, ce qui occasionne les alimens à être inégalement distribués dans le corps; ce qui fait qu'une partie des os prend de l'accroissement au défaut de l'autre.

Les enfans se nouent ordinairement entre les premiers 8 mois & l'âge de 6 ans. La partie qui se noue est lâche, flaccide & foible; & si ce sont les jambes, elles ne peuvent plus porter le reste de leur corps. Toutes les parties qui servent au mouvement volontaire du corps sont pareillement affoiblies & débilitées,

tées, & l'enfant devient pâle, malingre, incapable de tout, & ne se peut tenir droit; sa tête devient trop forte pour le tronc, & les muscles du cou ne peuvent plus la faire mouvoir, parce qu'ils perdent insensiblement leur force; leurs poignets, la cheville du pié & les extrémités de leurs côtes se gonflent, & se chargent d'excrescences noueuses & les os de leurs jambes & de leurs cuisses viennent de travers & crochus; pareil désordre saisit aussi leurs bras.

Si cette maladie continue long-tems, le thorax se rétrécit, d'où s'ensuit la difficulté de respirer, la toux & la fievre étique; l'abdomen s'enfle, le pouls devient foible & languissant, & si les symptomes s'augmentent, la mort s'ensuit. Quand un enfant est capable de parler avant que de pouvoir faire usage de ses jambes, c'est une marque qu'il est noué; quand cette maladie leur commence de bonne heure, on peut y remédier par des appuis & des bandages que l'on applique aux parties attaquées; mais quand les os sont parvenus à un état de rigidité & d'inflexibilité, il faut se servir d'autres inventions méchaniques, de différentes sortes de machines faites de carton, de baleine, d'étain, *&c.* Pour remettre les os tortués dans leur direction naturelle, on se sert de botines de fer blanc pour redresser les jambes; on met aussi en usage une croix de fer pour comprimer les épaules lorsque les enfans deviennent bossus. *Voy. fig.* 2. *Pl. VI.*

Les bains froids servent aussi dans cette maladie, ce qu'il faut faire éprouver aux enfans avant que les nœuds soient absolument formés, & pendant le mois de Mai & de Juin, en les tenant deux ou trois secondes dans l'eau à chaque immersion.

Quelques-uns se servent de liniment de rum, eau-de-vie tirée du sucre, & d'huile de palme; & d'autres d'emplâtres de minium & d'oxicoreeum que l'on applique sur le dos, de sorte que l'on en couvre l'épine entiere. On se sert aussi de frictions sur tout le corps, que l'on fait avec un linge chaud devant le feu, sur-tout à la partie affligée; l'huile de limaçon est encore bonne pour cette maladie. On tire l'huile de ces animaux en les pilant & les suspendant dans un sac de flanelle, & on enduit les membres & l'épine du dos du malade avec cette huile. Tout ce qui vient d'être dit est traduit de *Chambers*. On a cru devoir conserver ce qu'on pense en Angleterre d'une maladie qui y est très-commune, & qui paroît y avoir pris son origine il y a une centaine d'années.

Le *rhachitis* est une maladie particuliere aux enfans, qui consiste dans un amaigrissement de toutes les parties du corps au-dessous de la tête, dans une courbure de l'épine & de la plûpart des os longs, dans un gonflement des épiphyses & des os spongieux, dans les nœuds qui se forment à leurs articulations, dans une dépression des côtes dont les extrémités paroissent nouées, dans un retrécissement de la poitrine, & dans un épuisement & une espece de retrécissement des os des îles & des omoplates, pendant que la tête est fort grosse, & que le visage est plein & vermeil. Le ventre est gonflé & tendu, parce que le foie & la rate sont d'un volume considérable. On remarque que les enfans qui en sont attaqués, mangent beaucoup, & qu'ils ont l'esprit plus vif & plus pénétrant que les autres; & enfin, quand on ouvre ceux qui en meurent, on trouve que les poumons adhérens à la plevre sont livides, skirrheux, remplis d'abscès, & presque toutes les glandes conglobées, gonflées d'une lymphe épaisse.

Glisson, fameux médecin anglois, prétend que la courbure des os arrive par la même raison qu'un épi de blé se courbe du côté du soleil, ou qu'une planche, du papier, un livre & autres choses semblables se courbent du côté du feu, parce que le soleil ou le feu enleve quelques-unes des parties humides qui se rencontrent dans les pores de la surface opposée; ce qui fait à l'égard de ces surfaces ce que feroient plusieurs coins de bois que l'on mettroit dans les séparations des pierres qui composent une colonne; car si tous les coins étoient du même côté, le pilier ou la colonne se courberoit du côté opposé.

Voulant faire l'application de cet exemple à la courbure des os, il dit qu'ils se courbent lorsque la nourriture se porte en plus grande abondance d'un côté que d'autre; parce qu'un côté venant à s'enfler & à croître considérablement, oblige la surface opposée à se courber: c'est pour cette raison que le même auteur ordonne de frotter le côté courbé d'huile pénétrante & de linges chauds, pour rappeller la nourriture dans cette partie, & faire entrer dans ces pores des particules nourricieres pour alonger ces fibres; & pour favoriser cet effet, il veut qu'on applique des bandages & des attelles aux côtés opposés à la courbure.

Ce systême de Glisson a été réfuté par plusieurs auteurs. On ne connoît aucune cause qui puisse produire une distribution inégale de la nourriture dans quelque os; & l'on voit que, contre cette opinion, les os se courbent du côté où ils devroient recevoir le plus de nourriture.

Mayow propose un systême tout différent, où il dit que dans le *rhachitis*, les cordes tendineuses & les muscles sont desséchés & raccourcis faute de nourriture, à cause de la compression des nerfs de la moëlle de l'épine qui se distribuent à ces organes; que par conséquent dans leurs différentes contractions, il font courber les os, de même qu'une corde attachée à l'extrémité du tronc d'un jeune arbre l'obligeroit de se courber à mesure qu'il croîtroit.

On a fait quelques objections à ce systême que M. Petit adopte dans son traité des maladies des os; mais à la réfutation de ces objections, par laquelle il prouve que la courbure des os dépend de la contraction des muscles, il ajoute que sans leur mollesse ils ne pourroient se courber. M. Petit explique la courbure de chaque os en particulier par la contraction des muscles qui s'y attachent, la pesanteur du corps & leur courbure naturelle, trois causes qui ne peuvent agir qu'autant que les os seront mous.

La mollesse des os étant la cause occasionnelle de leur courbure, il faut rechercher la cause de cette mollesse dans l'altération des humeurs nourricieres, qui ne peut être produite que par le mauvais usage des choses non-naturelles. *Voyez* CHOSES NON-NATURELLES.

Les causes primitives qui paroissent pouvoir agir sur les enfans en altérant leurs humeurs, peuvent se réduire à cinq; savoir, les régions & les climats différens, les dents qui doivent sortir ou qui sortent; les vers auxquels ils sont sujets, le vice du lait & des autres alimens, & le changement de nourriture quand on les sevre. M. Petit explique fort au long comment ces différentes causes contribuent au vice des humeurs, qui détruisant la consistance naturelle des sucs nourriciers, produit la mollesse des os. L'action des muscles & la pesanteur naturelle du corps agissent principalement sur l'épine à cause de sa courbure naturelle; les nerfs de la moëlle de l'épine sont comprimés, & c'est à cette compression qu'on peut attribuer tous les phénomenes qu'on remarque dans cette maladie. M. Petit répond à toutes les objections qu'on peut faire contre sa théorie; & cet auteur finit l'article de *rhachitis*, en disant que s'il s'est étendu beaucoup plus sur les causes, & sur l'explication des symptomes que sur les formules, c'est qu'il est persuadé que les maladies qui sont bien connues indiquent elles-mêmes le remede qui leur convient. On voit par ce qui a été dit, qu'on peut prévenir cette maladie en prenant autant qu'il est possible, des précautions contre les causes qui la produisent, & qu'on peut la pallier & la guérir même entierement, en s'attachant à bien discerner la cause pour la combattre par les moyens que le régime & les remedes fournissent contre elle. (*F*)

RHACOLE, s. f. (*Médec.*) relâchement de la peau du scrotum, sans qu'il y ait des corps contenus; indisposition qui défigure la partie.

RHADAMANTHE, (*Mythol.*) *Rhadamanthus*; un des trois juges des enfers, frere de Minos, fils de Jupiter & d'Europe. Il s'acquit la réputation d'un prince d'une grande vertu. Après s'être établi dans quelqu'une des îles de l'Archipel sur les côtes d'Asie, il y gagna tous les cœurs par la sagesse de son gouvernement. Son équité & son amour pour la justice lui valurent l'honneur d'être un des juges des enfers, où on lui donna pour son partage les Asiatiques & les Afriquains. C'est lui, dit Virgile, qui préside au tartare, où il exerce un pouvoir formidable; c'est lui qui informe des fautes, & qui les punit; il force les coupables de réveler eux-mêmes les horreurs de leur vie, d'avouer les crimes dont ils ont vainement joui, & dont ils ont différé l'expiation jusqu'à l'heure du trépas:

Gnossius hæc Rhadamanthus *habet durissima regna*
Castigatque auditque dolos, subigitque fateri,
Quæ quis apud superos, furto lætatus inani
Distulit in seram commissa piacula mortem.
Æneid. *lib. VI.*

Ce-

Cependant le poëte n'offre *Rhadamanthe* que comme un juge éclairé qui inflige des peines; & au haſard de déplaire à Auguſte, il ne s'eſt pas contenté de jetter des fleurs ſur la tombe de Caton, il le peint à la place de *Rhadamanthe*, donnant ſeul des lois aux heureux habitans des champs élyſées:

Secretoſque pios his dantem jura Catonem.

C'eſt-là un trait de républicain qui fait honneur à Virgile. (*D. J.*)

RHÆAS, ſ. m. *terme de Médecine*, qui ſignifie la diminution ou la conſomption de la caroncule lacrymale qui eſt ſituée dans le grand angle de l'œil. *Voyez* CARONCULE. Ce mot vient du grec ῥεῖν, *couler*. Le *rhæas* eſt oppoſé à l'*encanthis*, qui eſt l'augmentation exceſſive de la même caroncule. *Voyez* ENCANTHIS. Il eſt cauſé par une humeur corroſive qui tombe ſur cette partie, & qui la ronge & la conſomme par degrés; & ſouvent par le trop grand uſage de cauteres dont on ſe ſert dans la fiſtule lacrymale. On le guérit par les incarnatifs.

RHÆBA, (*Géog. anc.*) ville de l'Hibernie. Ptolomée, *liv. II. ch. ij.* la place dans la partie orientale de l'ile, mais dans les terres, entre Regia & Laberus. Cambden croit que c'eſt préſentement Rhéban, bourgade du comté de Dueen's. (*D. J.*)

RHÆCI ou *RŒCI*, (*Géog. anc.*) anciens peuples d'Italie. Strabon, *liv. V. p.* 231. les met au nombre de ceux dont le pays fut appellé *Latium*, après qu'ils eurent été ſubjugués. (*D. J.*)

RHAGADES, ſ. m. *terme de Chirurgie*, dérivé du grec, dont on ſe ſert pour ſignifier les fentes, crevaſſes, ou gerçures qui ſurviennent aux levres, aux mains, à l'anus & ailleurs. L'humeur ſaline & âcre qui coule du nez dans le coryza cauſe des gerçures aux orifices des narines & à la peau de la levre ſupérieure. Le froid qui cauſe un reſſerrement violent à la peau délicate des levres, la ride comme un parchemin mouillé qu'on expoſe à l'action du feu pour le ſécher. Les gerçures des levres occaſionnées par le froid, ſe guériſſent facilement, de même que toutes les autres ſciſſures ou crevaſſes de la peau, avec la premiere pommade, pourvu qu'il n'y ait point de cauſe intérieure acrimonieuſe ou virulente. Le *rhagades* qui ſont des ſymptomes de lepre ou de gale, ne cedent qu'aux remedes convenables à la deſtruction de ces maladies. *Voy.* LEPRE & GALE.

Les *rhagades* du fondement ſont ſouvent des ſymptomes de la maladie vénérienne; ils ſont ordinairement accompagnés de calloſités & ſouvent d'ulcération. Lorſqu'on a détruit le principe de la maladie par les remedes qui y ſont propres, on voit les *rhagades* diſparoître d'eux-mêmes. Ceux qui viennent à la ſuite d'une diarrhée ou de la dyſſenterie, ſont l'effet de l'irritation cauſée par des matieres âcres, & ſe guériſſent comme toutes les crevaſſes bénignes, avec l'onguent roſat, le cerat de Galien, ou l'onguent populeum, & autres remedes ſemblables. (*Y*)

RHAGADIOLUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante ainſi nommé par Tournefort, & qu'on appelle en françois *herbe aux rhagades*, c'eſt le *hieracium ſtellatum* de J. B. & de Ray. Son calice eſt compoſé de feuilles étroitement crénelées, & lorſque ſa fleur eſt tombée, il dégenere en gaînes membraneuſes diſpoſées en étoiles, velues, & qui contiennent chacune une ſemence. Tournefort ne connoît qu'une ſeule eſpece d'herbe aux *rhagades*. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'un ou deux piés, grêles, rameuſes, couvertes d'un peu de duvet. Ses feuilles ſont ſinueuſes & velues. Sa fleur eſt un bouquet à demi-fleurons jaunes, ſoutenues par un calice compoſé de quelques feuilles étroites & pliées en gouttiere. Sa ſemence eſt longuette, & le plus ſouvent pointue. Cette plante croît dans les pays chauds; elle paſſe pour être apéritive & déterſive. (*D. J.*)

RHAGOIDE, adj. *terme d'Anatomie*, qui ſignifie la ſeconde tunique de l'œil; on l'appelle plus ordinairement l'*uvée* & *choroïde*. *Voyez* UVÉE & CHOROÏDE. On l'appelle *rhagoïde* parce qu'elle reſſemble à un grain de raiſin ſans queue. Dans la tunique *rhagoïde* eſt l'ouverture appellée *pupille*. *Voyez* PRUNELLE.

RHAMNOIDES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle eſt ſtérile, & compoſée de quelques étamines ſoutenues par un calice formé de deux feuilles. Il y a des eſpeces de ce genre qui ne rapportent point de fleurs, & ſur leſquelles naiſſent des embryons qui deviennent dans la ſuite un fruit ou une baie dans laquelle il ne ſe trouve qu'une ſemence arrondie. Tournefort, *I. R. H. corol. Voyez* PLANTE. Linnœus l'appelle *hyppophae*.

RHAMNUS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique, ſur le bord de l'Euripe, dans la tribu æantide, ſelon Strabon, *liv. IX.* Pauſanias, *attic. c. xxxiij.* dit que ce bourg étoit à 60 ſtades de Marathon du côté du ſeptentrion. M. Spon, *voy. tom. II. pag.* 154. dit que le nom moderne eſt *Tauro-Caſtro*, ou *Ebræo Caſtro*. Cent pas au-deſſus, ajoute-t-il, ſont les débris du temple de la déeſſe Néméſis. Ce temple étoit quarré, & avoit quantité de colonnes de marbre, dont il ne reſte que les pieces. Il étoit fameux dans toute la Grece, & Phidias l'avoit rendu encore plus recommandable par la ſtatue de Néméſis qu'il y fit. Strabon dit que c'étoit Agoracritus parien, mais que cet ouvrage ne cédoit point à ceux de Phidias. Pour ce qui eſt de la montagne & de la grotte de Pan, dont les anciens diſoient tant de merveilles, on ne les diſtingue point aujourd'hui.

Antiphon, orateur athénien, étoit du bourg de *Rhamnus*, d'où on le ſurnomma *le rhamnuſien*. Perſonne avant lui ne s'étoit aviſé de compoſer des plaidoyers. Après avoir cultivé la poéſie, il ſe donna tout entier à l'éloquence, la réduiſit en art, en publia des préceptes, & l'enſeigna à Thucydide, qui par reconnoiſſance fit l'éloge de ce maître dans le huitieme livre de ſon hiſtoire. Plutarque dit qu'il étoit exact dans ſa maniere, énergique & perſuaſif, fécond en moyens, heureux à prendre le bon parti dans les conjectures douteuſes, adroit à s'inſinuer dans l'eſprit de ſes auditeurs, & rigoureux obſervateur des bienſéances. Il y a eu pluſieurs autres Antiphons, avec leſquels celui-ci ne doit pas être confondu. (*D. J.*)

RHAMNUSIA, ſ. f. (*Mythol.*) ſurnom de Néméſis, à cauſe d'une ſtatue qu'elle avoit à Rhamnus, bourg d'Attique. Cette ſtatue de dix coudées de haut, étoit d'une ſeule pierre, & d'une ſi grande beauté, qu'elle ne cédoit point aux ouvrages de Phidias: elle avoit été faite pour une Vénus; mais le nom de l'artiſte n'a point paſſé à la poſtérité. (*D. J.*)

RHAPHANEDON, ſ. f. on ſous-entend *fracture*; eſpece de fracture qui a la forme de rave. Dans cette fracture, un os long s'eſt caſſé en travers, ſelon ſon épaiſſeur. *Rhaphanédon* vient de ῥαφανὶς, *rave* ou *raifort*.

RHAPHIUS ou RHAPRUS, ſ. m. nom ancien d'un quadrupede, ayant la figure du loup & la peau mouchetée du léopard; c'eſt le loup-cervier de France, *Rhaphius* vient de l'hébreu *rhaam*, affamé.

RHAPONTIC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) en latin *rhaponticum*, off. ῥᾶ & ῥῆον Dioſc. eſt une racine oblongue, ample, branchue, brune en-dehors, jaune en-dedans, coupée tranſverſalement, montrant des cannelures diſpoſées en rayons, tirées de la circonférence au centre; mollaſſe, ſpongieuſe, d'une odeur qui n'eſt pas déſagréable; d'un goût amer, un peu aſtringent & âcre; viſqueuſe & gluante lorſqu'on la tient un peu dans la bouche.

Cette racine eſt différente de la rhubarbe des boutiques; & c'eſt ce qui eſt évident par la deſcription du *rhapontic* tirée de Dioſcoride. „ Le *rha*, que quelques uns appellent *rheum*, dit-il, vient dans les pays qui ſont ſitués le long du Boſphore, d'où on l'apporte. C'eſt une racine noire ſemblable à la grande centaurée, mais plus petite & plus rouſſe, ſongueuſe, un peu unie, ſans odeur: Le meilleur eſt celui qui n'eſt point carié, qui devient gluant dans la bouche, & un peu aſtringent, qui a une couleur pâle & tirant un peu ſur le jaune lorſqu'on l'a mâché „. Cette deſcription convient fort bien au *rhapontic* de Proſper Alpin, ou des boutiques. On le place mal-à-propos, comme a fait Moriſſon, parmi les eſpeces de *lapathum*. M. Tournefort en fait un genre particulier, & il l'appelle *rhabarbatum forte Dioſcoridis & antiquorum*.

Sa racine qui eſt ample, branchue, pouſſe des feuilles auſſi larges que celles de la bardane, mais plus rondes, & munies de nerf épais comme le plantain. Du milieu des feuilles, s'éleve une tige qui a plus d'une coudée de haut, & plus d'un pouce de groſſeur: elle eſt creuſe, cannelée; & aux endroits de ſes nœuds, il vient des feuilles alternatives rondelettes, de neuf pouces de long, & qui vont ſe terminer en pointe. Les fleurs y ſont a tas, diſpoées

en de groſſes grappes rameuſes; elles ſont d'une ſeule piece formée en cloche, blanches, & ordinairement diviſées en cinq ou ſix parties obtuſes: du centre de chaque fleur ſortent pluſieurs étamines courtes qui environnent un piſtil triangulaire, lequel ſe change en une ſemence de pareille forme, longue de deux lignes; chacun de ces trois angles ſe prolonge en s'atténuant dans une aîle feuillée d'une façon élégante.

Le *rhapontic* naît non-ſeulement ſur le mont Rhodope dans la Thrace, mais encore dans pluſieurs endroits de la Scythie. On le cultive communément dans les jardins d'Europe. Sa racine purge modérément en poudre, & eſt plus aſtringente que la vraie rhubarbe: c'eſt pourquoi on ne doit pas mépriſer ce remede dans la diarrhée & la dyſſenterie, quand il convient d'en arrêter le cours. (*D. J.*)

RHAPSODES, ſ. m. pl. (*Belles-Lettres.*) nom que donnoient les anciens à ceux dont l'occupation ordinaire étoit de chanter en public des morceaux des poëmes d'Homere, ou ſimplement de les réciter.

M. Cuper nous apprend que les *rhapſodes* étoient habillés de rouge quand ils chantoient l'Iliade, & de bleu quand ils chantoient l'Odyſſée. Ils chantoient ſur des théâtres, & diſputoient quelquefois pour des prix.

Lorſque deux antagoniſtes avoient fini leurs parties, les deux pieces ou papiers ſur leſquels elles étoient écrites, étoient joints & réunis enſemble, d'où eſt venu le nom de *rhapſodes*, formé du grec ῥάπτω, *je couds*, & ᾠδὴ, *ode* ou *chant*.

Mais il y a eu d'autres *rhapſodes* plus anciens que ceux-ci; c'étoient des gens qui compoſoient des chants héroïques ou des poëmes en l'honneur des hommes illuſtres, & qui alloient chanter leurs ouvrages de ville en ville pour gagner leur vie. C'étoit-là, dit-on, le métier qu'Homere faiſoit lui-même.

C'eſt apparemment pour cette raiſon que quelques critiques ont fait venir le mot *rhapſodes*, non de ῥάπτω & ᾠδὴ, mais de ῥάβδω & ᾄδειν, *chanter avec une branche de laurier à la main*, parce qu'il paroit en effet que les premiers *rhapſodes* portoient cette marque diſtinctive.

Philocorus fait auſſi venir le nom de *rhapſodes* de ῥάπτειν τὰς ᾠδὰς, *compoſer des chants* ou *poëmes*, ſuppoſant que les poëmes étoient chantés par leurs auteurs mêmes. Suivant cette opinion dont Scaliger ne s'éloigne pas, les *rhapſodes* auroient été réduits à ceux de la ſeconde eſpece dont nous venons de parler.

Cependant il eſt plus vraiſſemblable que tous les *rhapſodes* étoient de la même claſſe, quelque différence que les auteurs aient imaginée entre eux, & que leur occupation étoit de chanter ou de réciter des poëmes, ſoit de leur compoſition, ſoit de celle des autres, ſelon qu'ils y trouvoient mieux leur compte & plus de gain à faire. Auſſi ne pouvons-nous mieux les comparer qu'à nos anciens *trouveurs* & *jongleurs*, ou encore à nos chanteurs de chanſons, parmi leſquels quelques-uns ſont auteurs des pieces avec leſquelles ils amuſent la populace dans les carrefours.

Depuis Homere il n'eſt pas ſurprenant que les *rhapſodes* de l'antiquité ſe ſoient bornés à chanter les vers de ce poëte, pour qui le peuple avoit la plus grande vénération, ni qu'ils aient élevé des théâtres dans les foires, & les places publiques, pour diſputer à qui réciteroit mieux ces vers, beaucoup plus parfaits & plus intéreſſans pour les Grecs, que tout ce qui avoit paru juſqu'alors.

On prétend, dit madame Dacier, dans la vie d'Homere, que ces *rhapſodes* étoient ainſi appellés pour les raiſons qu'on a vues ci-deſſus, & encore parce qu'après avoir chanté, par exemple, la partie appellée *la colere d'Achille*, dont on a fait le premier livre de l'Iliade, ils chantoient celle qu'on appelloit *le combat de Paris & de Ménélas*, dont on a fait le troiſieme livre, ou tel autre qu'on leur demandoit, ῥαψῳδεῖν, ῥάπτειν τὰς ᾠδάς. Cette derniere opinion eſt la plus vraiſſemblable, ou plutôt la ſeule vraie. C'eſt ainſi que Sophocle, dans ſon Œdipe, appelle le ſphinx, ῥαψῳδὸν, parce qu'il rendoit différens oracles, ſelon qu'on l'interrogeoit. Au reſte, il y avoit deux ſortes de *rhapſodes*; les uns récitoient ſans chanter, & les autres récitoient en chantant. *Vie d'Homere, pag.* 24. & 25. *dans une note*.

RHAPSODIE, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité aux ouvrages en vers qui étoient chantés ou récités par les rhapſodes. *Voyez* Rhapsodes.

Quelques auteurs penſent que *rhapſodies* ſignifioit proprement un recueil de vers, principalement de ceux d'Homere, qui ayant été long tems diſperſés en différens morceaux, furent enfin mis en ordre, & réunis en un ſeul corps par Piſiſtrate, ou par ſon fils Hipparque, & diviſés en livres qu'on appella *rhapſodies*, terme dérivé des mots grecs ῥάπτω, *coudre*, & ᾠδὴ, *chant*, *poëme*, &c.

Le mot *rhapſodie* eſt devenu odieux, comme le remarque M. Deſpréaux dans ſa troiſieme réflexion critique ſur Longin, & l'on ne s'en ſert plus que pour ſignifier une collection de paſſages, de penſées, d'autorités raſſemblées de divers auteurs, & unies en un ſeul corps. Ainſi le *traité de Politique* de Juſte-Lipſe eſt une *rhapſodie*, dans laquelle il n'y a rien qui appartienne à l'auteur, que les particules & les conjonctions. C'eſt pour avoir pris ce mot dans ce dernier ſens, & à deſſein de faire paſſer les poëmes d'Homere pour une collection ainſi faite des ouvrages de différens auteurs, que M. Perrault a faite une bevue en diſant, dans ſes paralleles: „ Le nom de „ *rhapſodies*, qui ſignifie un amas de pluſieurs chan- „ ſons couſues enſemble, n'a pu être raiſonnable- „ ment donné à l'Iliade & à l'Odyſſée, que ſur ce fon- „ dement que c'étoit une collection de pluſieurs petits „ poëmes de divers auteurs, ſur différens événemens „ de la guerre de Troie. Jamais poëte, ajoute-t-il, ne „ s'eſt aviſé, malgré l'exemple & l'autorité d'Home- „ re, de donner le nom de *rhapſodie* à un ſeul de „ ſes ouvrages „.

A cela M. Deſpréaux répond, après avoir rapporté les diverſes étymologies dont nous avons parlé au *mot* Rhapsodes, " que la plus commune opinion „ eſt que ce mot vient de ῥάπτειν ᾠδὰς, & que *rhapſo-* „ *die* veut dire *un amas de vers* d'Homere qu'on „ chantoit, y ayant des gens qui gagnoient leur vie „ à les chanter, & non pas à les compoſer, comme „ M. Perrault ſe le veut biſarrement perſuader. Il „ n'eſt donc pas ſurprenant qu'aucun autre poëte „ qu'Homere n'ait intitulé ſes vers *rhapſodies*, parce „ qu'il n'y a jamais eu proprement que les vers „ d'Homere qu'on ait chantés de la ſorte. Il paroit „ néanmoins que ceux qui dans la ſuite ont fait de „ ces parodies, qu'on appelloit *centons d'Homere*, „ ont auſſi nommé ces centons *rhapſodies*; & c'eſt „ peut-être ce qui a rendu le mot de *rhapſpodie* odieux „ en françois, où il veut dire un amas de méchantes „ pieces recouſues „.

RHAPSODOMANTIE, ſ. f. divination qui ſe faiſoit en tirant au ſort dans un poëte, & prenant l'endroit ſur lequel on tomboit pour une prédiction de ce qu'on vouloit ſavoir. C'eſt ordinairement Homere ou Virgile qu'on prenoit pour cet effet, d'où l'on a donné à ces ſortes de divinations le nom de *ſortes Virgilianæ*. Tantôt on écrivoit des ſentences ou quelques vers détachés du poëte qu'on mettoit ſur de petits morceaux de bois; & après les avoir balottés dans une urne, le premier qu'on en tiroit donnoit pour prédiction la ſentence qu'il portoit. Tantôt on jettoit des dés ſur une planche où l'on avoit écrit pluſieurs vers, & ceux ſur leſquels s'arrêtoient les dés, paſſoient pour contenir la prediction que l'on cherchoit.

RHARIUM, (*Géog. anc.*) champ de l'Attique dans l'Eléuſine, ſelon Etienne le géographe; ce champ eſt nommé *Raria terra* & *Rarius campus* par Pauſanias, *l. I. c. xxxviij.* & par Plutarque. Il étoit conſacré à la déeſſe Cérès, & les Athéniens en regardoient la culture comme un point de religion. (*D. J.*)

RHASUT, ſ. m. (*Botan. exotiq.*) c'eſt une eſpece d'ariſtoloche étrangere, qui croit principalement chez les Maures & aux environs d'Alep. Sa racine peut être employée dans la Médecine à la place des autres ariſtoloches: elle contient beaucoup d'huile & de ſel; elle eſt déterſive, deſſicative & réſolutive, étant appliquée extérieurement. (*D. J.*)

RHATOSTATYBUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la grande Bretagne. Son embouchure eſt placée par Ptolomée, *l. II. c. iij.* entre celle du fleuve *Tobius* & le golfe *Sabriana*. Cambden croit que c'eſt préſentement le *Tave* ou *Taf*. (*D. J.*)

RHAVIUM, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Hibernie. Son embouchure eſt placée par Ptolomée, *l. II. c. ij.* entre le promontoire Boreum & la ville Nagnata. Cambden croit qu'il faut lire *Banium*, au lieu de *Rhavium*, & que le nom moderne eſt *Banny*. (*D. J.*)

RHAZUNDA, (*Géog. anc.*) ville de Medie. Ptolomée, *l. VI. c. ij.* la place dans les terres entre Sanais & Véneca. Lazius dit qu'elle ſe nomme préſentement *Rhemen*. (*D. J.*)

RHEA, s. f. (*Mythol.*) femme & sœur de Saturne, divinité célebre du paganisme, sur l'origine de laquelle les poëtes ne sont point d'accord, il y a même des contradictions à son sujet dans les hymnes d'Orphée, car dans l'une il la fait mere du ciel, & dans l'autre le ciel est son pere. On croit que *Rhéa* étoit dans son principe la reine d'Egypte Isis, qu'on a revêtue dans la suite de plusieurs noms en divers tems & en divers pays, ensorte qu'elle a été transformée en autant de divinités. Strabon fait mention de cette multiplication de noms donnés à la déesse: *Et Berecynthes, & omnes Phryges, & qui Idam accolunt Troes*, Rheam *colunt, eique orgia celebrant. Vocatur ab eis mater deorum, & magna dea; à locis autem Idæa, Dyndimene, Pessinuntia, Cybele*. Mais quelque ancienne que fût *Rhéa* dans la Phrygie, elle l'étoit encore davantage en Egypte, où Diodore de Sicile fait descendre d'elle & de Saturne Jupiter & Junon. La théologie phénicienne de Sanchoniathon qui étoit plus ancienne, établit que Saturne ayant épousé ses deux sœurs, Astarté & *Rhéa*, il eut sept filles de la premiere, & sept fils de la derniere. Voilà donc la source dont les Grecs ont tirés toute la fable de *Rhéa* ou de Cybele. D'un autre côté Tite-Live vous racontera fort-au-long la tradition du transport de la déesse *Rhéa* de Pessinunte à Rome. Depuis lors les Romains lui rendirent les mêmes honneurs qu'elle avoit en Phrygie, & célebrerent tous les ans une fête à sa gloire. (*D. J.*)

RHÉBAS, (*Géogr. anc.*) riviere de la Bythinie. Elle a sa source au mont Olympe, & son embouchure dans le Pont-Euxin, près de celle du fleuve Psillis. Le scholiaste d'Apollonius écrit qu'on donne à ce petit fleuve le nom de *Salmy dessus*, parce qu'il joint ses eaux avec celles d'un fleuve de ce nom. Gilles prétend qu'on appelle encore aujourd'hui cette riviere *Ribas*, mais M. de Tournefort dit *Riva*; & voici comme il en parle.

Riva n'est qu'un ruisseau, large à-peu-près comme celui des Gobelins, tout bourbeux, & dont l'embouchure peut à peine servir de retraite à des bateaux; cependant les anciens en ont fait sonner le nom bien haut sous celui de *Rhébas*. Denys le géographe qui a fait trois vers en sa faveur, l'appelle une *aimable riviere*. Apollonius le Rhodien au contraire en parle comme d'un torrent rapide: il n'est pourtant ni aimable, ni rapide aujourd'hui, &, suivant toutes les apparences, il n'a jamais été ni l'un ni l'autre.

Ses sources sont vers le bosphore du côté de Sultan Soliman Kiosc, dans un pays assez plat, d'où il coule dans des prairies marécageuses parmi des roseaux. Il n'est pas surprenant que Phinée eût donné une idée si affreuse de ce ruisseau aux Argonautes, lui qui regardoit les îles Cyanées comme les écueils les plus dangereux de la mer. Arrien compte 11 milles & 250 pas depuis le temple de Jupiter jusqu'à la riviere *Rhébas*, c'est-à-dire depuis le nouveau château d'Asie jusqu'à Riva: cet auteur est d'une exactitude admirable, & personne n'a connu si bien que lui la mer Noire, dont il a décrit toutes les côtes après les avoir reconnues en qualité de général de l'empereur Adrien, à qui il en dédia la description sous le nom du *Périple* du Pont-Euxin. (*D. J.*)

RHEDONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule dans l'Armorique. César, *l. VII. c. lxxv.* & Ptolomée, *l. II. c. viij.* en font mention. Sanson, dans ses *remarques sur la carte de l'ancienne Gaule*, observe que les *Rhedones* habitoient les terres que renferment aujourd'hui les diocèses de Rennes, de S. Malo & de Dol; ces deux derniers ayant été tirés du premier. Leur capitale étoit *Condate*. (*D. J.*)

RHEEDIA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante ainsi nommée en l'honneur de M. Van-Rheed, curieux botaniste hollandois. En voici les caracteres. La fleur n'a point de calice, mais elle est composée de quatre pétales qui sont de forme ovoïde, creux & étendus au long & au large; les étamines sont cinq filets courts; le germe du pistil est rond; le fruit est petit, ovale, succulent, formant une seule loge, contenant trois grosses semences de forme ovoïde, alongées & sillonnées des raies irrégulieres qui imitent des caracteres. Linn. *gen. plant. p.* 523. Plum. 18. (*D. J.*)

RHEGIUM ou *RHEGIUM JULIUM*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens, selon Strabon, *l. VI. p.* 258. & Ptolomée. Le premier dit que le roi Denys la rasa, que Denys le jeune la rétablit en partie, & l'appella *Phœbia*, & qu'Auguste en fit une colonie romaine; Gabriel Barri dit d'après Josephe, *l. I. c. vij.* qu'on la nomma anciennement *Aschenaz*, & ajoute, d'après Denys d'Halycarnasse, qu'Antiochus donna à cette même ville les noms de *Neptunia* & de *Posidonia*. S. Paul aborda dans cette ville en allant à Rome l'an 61 de Jesus-Christ, *Act. xxviij.* 12, 14. S. Luc qui étoit dans sa compagnie n'ayant point parlé des miracles qu'on prétend que S. Paul fit en ce lieu, son silence suffit pour rendre de tels miracles suspects. Au reste le nom moderne de *Rhegium Julium* est *Reggio* en Calabre.

Cette ville a produit dans l'antiquité des hommes celebres; Agatoclès tyran de Sicile, fils d'un potier de terre; le poëte Ibicus, Hippias & Lycus, tous deux historiens.

Agatoclès devint par sa valeur général de l'armée de Syracuse, & par son ambition tyran de cette ville, & ensuite de toute la Sicile. Il mourut de poison en la troisieme année de la cxxij. olympiade, l'an 464 de Rome, étant alors âgé de 72 ans, dont il en avoit regné 28. Plutarque rapporte qu'il se faisoit servir à table partie en vaisselle de terre, partie en vaisselle d'or, pour conserver la mémoire de sa naissance, & pour apprendre aux siens que les talens seuls peuvent élever à une haute fortune.

Le poëte Ibycus florissoit du tems de Crésus, environ 600 ans avant l'ere chrétienne. Il fut assassiné par des voleurs, & il leur prédit que des grues qui passoient par hasard vengeroient sa mort. Ce présage fut vérifié, car l'un d'eux, peu de tems après, appercevant une bande de grues, dit en plein marché à son camarade: „ Vois-tu ces vengeresses d'Ibycus„? Ce mot fut incontinent rapporté au magistrat; on arrêta les deux brigands, on les mit en prison où ils confesserent leur crime, & en payerent la peine. Les poésies d'Ibycus étoient aussi licencieuses que ses mœurs, comme nous l'apprennent ces paroles de Cicéron: *Maxime vero omnium flagrasse amore puerorum, Rhegium Ibycum apparet ex scriptis*.

Hippias vivoit sous le regne de Darius & de Xerxès, 425 ans avant Jesus-Christ. C'est lui qui le premier a écrit l'histoire de Sicile: il avoit aussi fait des chroniques & les origines d'Italie.

Lycus, pere du poëte Lycophron, florissoit du tems de Ptolomée Lagus sous la cxv. olympiade, vers l'an 320 avant Jesus-Christ. Il est auteur d'une histoire de Lybie & de Sicile. (*D. J.*)

RHEGMA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Arabie heureuse. Ptolomée, *l. VI. c. vij.* la marque sur la côte du golfe persique & dans le pays des Anarites. 2°. Lieu de la Cilicie, que Strabon, *l. XIV. p.* 672. place à l'embouchure du fleuve Cydnus. (*D. J.*)

Rhegma, s. m. (*Léxic. médic.*) ce mot grec veut dire, selon Galien, une espece de *solution* de *continuité* dans les parties molles, & cette rupture est l'effet d'une violente distension; mais Hippocrate donne le nom de *rhegma*, tantôt aux spasmes qui affligent les parties musculeuses, & tantôt aux abscès qui s'ouvrent intérieurement. (*D. J.*)

RHÉIDE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, dans l'évêché de Munster sur la riviere d'Ems, près de Ritberg. (*D. J.*)

RHEIMS ou REIMS, (*Géog. mod.*) ville de France en Champagne, capitale du Rémois, sur la riviere de Vêle, (en latin *Vidula*), dans une plaine entourée de collines qui produisent d'excellens vins, à 12 lieues au nord-ouest de Châlons, à 38 au nord-ouest de Nancy, à 26 au nord de Troyes, & à 36 nord-est de Paris. *Long.* 21. 43. *lat.* 49. 15.

Cette ville est très-ancienne, & conserve encore plusieurs restes d'antiquités. Elle a pris son nom des peuples *Rhemi* ou *Remois*, mais elle s'appelloit *Duroncourt* en langue gauloise; c'est ce mot que les Grecs & les Latins ont tourné selon l'inflexion de leur langue; Jules César l'a nommé *Durocortum*, Strabon, Δυρικορτόρα, Ptolomée; Δυρόκορτορον; & Etienne, Δυρόκορτορον. L'itinéraire d'Antonin & la carte de Peutinger l'appellent *Durocortorum*.

Cette ville étoit la capitale des peuples rémois du tems de Jules César, lesquels peuples avoient beaucoup de pouvoir dans la Gaule belgique, étoient alliés des Chartrains ou Carnutes, & jouissoient de leur propre & naturelle liberté. De plus cette ville tenoit à Rome par un des grands chemins de l'empire, & par sept chemins qui en sortoient. Elle étoit des plus fideles alliés du peuple romain. Sous les empereurs, il y avoit à *Rheims* un magasin d'armes &

une manufacture où l'on doroit les armes impériales. Il reſte encore des veſtiges près de *Rheims*, des chemins publics qui conduiſoient de cette ville dans pluſieurs autres de l'empire, & qui prouvent la grandeur des maîtres du monde qui les ont fait faire. Enfin lorſque Conſtantin créa une nouvelle belgique, il lui donna la ville de *Rheims* pour métropole.

Elle fut célebre ſous les premiers rois de France, puiſque Clovis y fut baptiſé avec les principaux de ſa cour par l'évêque S. Remi, qui l'avoit inſtruit dans la religion chrétienne. Les rois mérovingiens donnerent dans la ſuite de grands biens à l'égliſe de *Rheims*, enſorte que les archevêques devinrent ſeigneurs temporels de la plus grande partie de leur diocèſe. Sous les enfans de Louis le Débonnaire, cette ville échut à Charles le Chauve, & fit partie du royaume de Neuſtrie, ſans que depuis elle en ait été ſéparée juſqu'à préſent.

Les rois Louis le Jeune & Philippe-Auguſte ſon fils donnerent le titre de *duc* à l'archevêque Guillaume de Champagne, cardinal & frere de la reine Adelle, & ils lui confirmerent les droits de ſacrer & couronner les rois de France, qui leur avoient été fortement conteſtés dans ce ſiecle-là. Auſſi tous les ſucceſſeurs de Philippe-Auguſte ont été ſacrés à *Rheims*, excepté Henri IV. qui fit faire cette cérémonie à Chartres, parce que *Rheims* étoit attachée au parti de la ligue, & que l'archevêché étoit poſſédé par le cardinal Pellevé, l'un des plus envenimés ennemis de la maiſon royale. Le ſacre de Philippe-Auguſte paſſe pour avoir été le plus célebre de tous ceux qui l'ont précédé & qui l'ont ſuivi. Tous les pairs de France y aſſiſterent en perſonne, ce qui eſt ſans exemple.

Rheims eſt le ſiege d'un préſidial, d'une élection, d'un hôtel des monnoies & ce qui la diſtingue encore, le ſiege d'un archevêché qui porte le titre de *premier duc & pair de France*, légat né du ſaint ſiege, & primat de la Gaule belgique.

Son égliſe métropolitaine, dédiée à la Vierge, tient un des premiers rangs dans les égliſes de France. Elle a été bâtie avant l'an 406, & ſon portail, quoique gothique, eſt très-eſtimé. La plus célebre des cinq abbayes qui ſont à *Rheims* eſt celle de S. Remi, de l'ordre de S. Benoît. On y voit le tombeau du ſaint, & l'on y conſerve la ſainte ampoule qui contient l'huile de la quelle on ſacre nos rois.

On vient d'y conſtruire une place royale; l'architecture eſt de M. le Gendre, ingénieur de la province; & la ſtatue pédeſtre eſt de M. Pigal. C'eſt un Louis XV. protecteur du commerce & des lois.

Les rhémois commercent en étoffes de laine & en vin. Citons-en les ſavans.

Lange (François), avocat, s'eſt acquis de la réputation par ſon livre intitulé le *praticien François*, qui a été imprimé nombre de fois. L'auteur eſt mort en 1684 à 74 ans.

Lalement (Pierre), chanoine régulier de Ste Génevieve, y naquit en 1592, & devint chancelier de l'univerſité de Paris, où il mourut en 1673, âgé de 81 ans. Quoiqu'il ne manquât pas d'éruditions ſacrée & profane, il n'a publié que des livres de dévotion en françois; on eſtime les trois petits traités qu'il a fait ſur la mort, intitulés, *la mort des juſtes*, le *teſtament ſpirituel*, & *les ſaints deſirs de la mort*.

Bergier (Nicolas), né à *Rheims* en 1557, s'attacha à M. de Bellievre, & mourut dans ſon château en 1623. Il avoit fait l'hiſtoire de ſa patrie en ſeize livres, dont on n'a publié que les deux premiers; mais il eſt fort connu par l'hiſtoire des grands chemins de l'empire romain, ouvrage utile & plein d'érudition que ſon fils mit au jour à Paris en deux volumes *in*-4°. Il a été réimprimé dans la même ville en 1681, & depuis à Bruxelles en 1728.

Coquillart, poëte françois, né à *Rheims*, & official de cette ville. Il a vécu ſous le regne de Louis XI. ſes poëſies ont été miſes au jour en 1532, & réimprimées à Paris chez Coutelier 1714, *in*-12.

Mopinot (dom Simon), bénédictin, né à *Rheims* en 1685, travailla avec dom Pierre Conſtant à la collection des lettres des papes, dont le premier volume parut à Paris en 1721, *in-fol*. Il mourut en 1724 dans la trente-neuvieme année de ſon âge.

Monantheuil (Henri de), né à *Rheims* vers l'an 1536, coltiva les Mathématiques & la Médecine. On trouvera ſon article & la liſte de ſes écrits dans le P. Nicéron, *tome XV*.

Reſſant (Pierre), garde du cabinet des médailles de Louis XIV. étoit de *Rheims*, ainſi que Pierre-Antoine Oudinet ſon parent, qu'il appella à Paris, & qui devint de l'académie des Inſcriptions en 1701. M. Oudinet a donné quelques diſſertations curieuſes ſur les médailles. Il mourut en 1712, âgé de 69 ans. Le P. Nicéron a fait ſon article dans ſes *Mémoires des hommes illuſtres, tomes IX. & X*.

Ruinart (dom Thierry), bénédictin & ſavant critique, naquit à *Rheims* en 1657, & mourut en 1709. On lui doit la vie du P. Mabillon ſon maître, & avec lequel il avoit compoſé le vj. ſiecle des actes des ſaints de l'ordre de S. Benoît. On doit beaucoup d'autres recherches aux ſeuls bénédictins de ce royaume; ce ſont ceux qui ont dévoilé les anciens rits de l'Egliſe, & qui ont achevé de tirer de deſſous terre les décombres du moyen âge. Dom Ruinart publia à Paris en 1689, *in*-4°. ſon recueil latin des actes des premiers martyrs, ouvrage qu'on a depuis traduit en françois & publié à Paris en 1708 en deux volumes *in*-8°. Cet ouvrage eſt accompagné d'une préface, dans laquelle dom Ruinart ſoutient contre Dodwell, que l'Egliſe eut dans les premiers ſiecles une foule prodigieuſe de martyrs. Je n'entrerai point dans cette diſpute littéraire, mais peut être que le ſavant bénédictin n'a pas aſſez diſtingué les martyrs chrétiens de ceux qui ſont morts naturellement, & les perſécutions politiques de celles qui eurent lieu pour ſimple cauſe de religion. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RHEIMS, *concile de l'an* 1148. *tenu à*, (*Hiſt. eccl.*) ce fameux concile fut tenu par le pape Eugène III, en l'abſence de Louis le Jeune; voici ce qu'en dit l'auteur de l'*abregé chronol. de l'hiſt. de France*.

Si le grand concours des prélats rendoit un concile écumenique, celui-là l'auroit été car on y en comptoit onze cens, parmi leſquels étoient les primats d'Eſpagne & d'Angleterre, ayant le pape à leur tête; mais Eugène III. lui-même, dans ſa lettre à l'évêque de Ravennes, ne le qualifie que l'aſſemblée de toutes les Gaules ciſalpines, ce qui prouve qu'il y avoit peu de prélats italiens, & ce qui fut apparemment une des raiſons qui empêcherent que le concile ne fut écumenique. Ce fut dans ce concile, qu'un certain fou nommé *Eon*, abuſé lui-même par ces mots, *per eum qui venturus eſt*, fut condamné à être enfermé. On ne croiroit pas qu'une telle extravagance eût trouvé des ſectateurs, mais la perſécution en fit éclore; ce concile contient dix-ſept canons, appellés communément les *canons d'Eugène III*, & dont la plûpart ſont inſérés dans le droit.

On peut remarquer entr'autres canons le ſixieme, qui défend aux avoués des Egliſes de rien prendre ſur elle, ni par eux, ni par leurs inférieurs, au-delà de leurs anciens droits, ſous peine d'être privés, après leur mort, de la ſépulture eccléſiaſtique; le ſeptieme défend aux évêques, diacres, ſous-diacres, moines & religieuſes, de ſe marier; le douzieme défend les joûtes, tournois, *&c.* (qui étoient nés en France, & qui avoient été imités dans toute l'Europe) ſous peine pour ceux qui y perdront la vie, d'être privés de la ſépulture eccléſiaſtique, *&c.* Ce fut auſſi dans ce concile que fut jugée l'affaire de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, ſur certaine queſtion métaphyſique au ſujet de la Trinité.

Ce qui eſt principalement à remarquer, c'eſt que ce concile étant ſéparé, le pape forma une congrégation ſur cette affaire, dans laquelle les cardinaux prétendirent que les évêques de France n'étoient pas en droit de juger des dogmes, & que ce droit étoit reſervé au pape ſeul, aſſiſté des cardinaux. En effet, la profeſſion de foi des évêques de France ne fut pas inſérée dans les actes du concile qui ſe conſervent dans la bibliotheque du Vatican; mais les évêques de France ne manquerent pas de l'inſérer dans les copies qu'ils tirerent pour eux de ce même concile. S. Bernard y joue un grand rôle. *Pontificat d'Eugène III. par* Dom Delannes, *pag.* 161. (*D. J.*)

RHEIN, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Rhenus*, grand fleuve d'Europe, qui ſembleroit devoir être la borne naturelle, entre l'Allemagne & la France.

Ce fleuve tire ſa ſource, ou plutôt ſes ſources, du pays des Griſons, dans la partie qu'on nomme la *ligue-haute*. Le mont Adula qui occupe tout le pays nommé *Reinwald*, & qui s'étend fort avant dans tous les pays d'alentour, ſous divers noms, forme trois petites rivieres, dont l'une qui eſt à l'occident & qui ſort de mont Criſpalt, eſt appellée par les Allemands *Vorder-Rhein*, c'eſt-à-dire le *Rhein de devant*; & par les François, le *bas-Rhein*. La ſeconde

de qui sort du mont Saint-Barnabé, *Luckmanierberg*, s'appelle le *Rhein du milieu*; & la troisieme qui sort du saint Bernardin, *Vogelberg*, est nommée par les Allemands *Hinter-Rhein*, c'est-à-dire le *Rhein de derriere*; & p[illegible] le *haut-Rhein*.

Tout près de [illegible] à côté à l'ouest, on trouve les sources de quatre rivieres considérables; savoir, celle du Rhône, dans le mont de la Fourche, qui court droit à l'ouest; celle du Tésin, qui court au sud; celle du Reuss, qui prend son cours vers le nord; & celle de l'Aare, qui coule au nord-ouest.

Despreaux a peint poétiquement le fleuve du *Rhein* & son origine, dans les vers suivans:

Au pié du mont Adule entre mille roseaux,
Le Rhein, *tranquille & fier du progrès de ses*
eaux,
Appuyé d'une main sur son urne penchante,
Dormoit au bruit flatteur de son onde naissante. . . .

Epit. 4. vers. 39.

Ce fleuve est profond, rapide, & a son fond d'un gros gravier, mêlé de cailloux. Il est fort bisarre dans ses débordemens, & sa navigation est difficile, tant à cause de sa rapidité, que des coupures qu'il fait dans son cours, où on voit un grand nombre d'îles, couvertes de broussailles, très-pénibles à pénétrer.

Il roule quelques paillettes d'or dans son sable, que les habitans des îles du *Rhein* vont chercher après ses débordemens. Les seigneurs limitrophes afferment ce droit, ainsi que celui de la pêche du poisson, qui est abondant dans ce fleuve.

Il donne son nom à deux cercles de l'empire, qui sont le cercle du *haut-Rhein* & le cercle du *bas-Rhein*. On appelle aussi simplement le *haut-Rhein*, & le *bas-Rhein*, les endroits de ce fleuve qui répondent à ces deux cercles.

Le cours du *Rhein* est aujourd'hui beaucoup mieux connu qu'il ne l'étoit du tems de César; mais comme il seroit trop long d'en faire ici la description, attendu les différens territoires qui le baignent, je me contenterai de dire qu'il sépare la Suabe de l'Alsace, arrose le cercle du *haut-Rhein*, & celui de Westphalie. Il se partage ensuite en deux branches, dont la gauche s'appelle le *Vahal*, & la droite conserve le nom de *Rhein*. A huit lieues au-dessous d'Arnheim, il se sépare encore en deux branches; la principale prend le nom de *Leck*, & se joint à la Meuse; l'autre qui conserve son nom, mais qui n'est plus qu'un ruisseau, se perd dans l'Océan, au-dessous de Leyde; ainsi finit l'empire romain, réduit aux fauxbourgs de Constantinople!

Furius avoit décrit les sources du *Rhein* dans quelques-uns de ses poëmes, mais il en avoit donné une si laide peinture qu'Horace dit que ce poëte avoit fait au dieu de ce fleuve, une tête de boue, *diffingit Rheni luteum caput*, comme un potier qui s'aviseroit de former grossierement une tête d'homme avec de l'argile. *Diffingere* est la même chose que *fingere*, & convient fort bien avec *luteum caput*.

Le nom de ce fleuve dans la langue celtique, signifioit *pur*, & lui fut donné, à cause que les Celtes superstitieux employoient ses eaux pour faire des épreuves de la chasteté, comme il paroît par une ancienne épigramme grecque, & par un distique de S. Grégoire de Nazianze.

La figure de ce fleuve se trouve souvent sur les médailles, comme dans celles de Julien, des deux Posthumes, tyrans des Gaules, avec l'inscription *palus provinciarum*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RHEINAW *ou* RHINAW, (*Géog. mod.*) en latin *Augia Rheni*, petite ville de Suisse, dans le Turgaw, sur la gauche du Rhein, à 2 lieues au-dessous de Schaffouze. C'étoit du tems des Romains une place importante, dont ils se servoient pour arrêter les courses des Germains. Il y a aujourd'hui une abbaye de bénédictins, fondée environ l'an 800, dont l'abbé est seigneur de la ville, sous la souveraineté des cantons; une partie des habitans sont réformés, & les autres sont catholiques. *Long.* 26. 16. *latit.* 47. 47. (*D. J.*)

RHEINBERG, (*Géog. mod.*) ville fortifiée d'Allemagne, dans l'électorat de Cologne, à 8 milles au nord-ouest de cette ville sur le Rhein, & près du comté de Mœurs. Le roi de Prusse s'en rendit maître en 1703; mais elle est revenue à l'électeur de Cologne, par le traité de paix de Rastad en 1714. *Long.* 24. 16. *lat.* 51. 28. (*D. J.*)

RHEINECK, (*Géog. mod.*) 1°. *ou* RHEINEGG; ville de Suisse, capitale de Rheinthal, sur le Rhein, à l'endroit où ce fleuve entre dans le lac de Constance. Elle est munie d'un bon château, où réside le bailli que les Cantons y envoyent. *Longit.* [illegible] *lat.* 47. 35.

2°. *Rheineck* ou *Rhineck*, est une petite ville d'Allemagne, dans l'archevêché de Cologne, [illegible] & Andernach, sur le bord du Rhein. *Long.* [illegible] *lat.* 49. 6. (*D. J.*)

RHEINFELDEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, & la plus importante des quatre villes forestieres, sur la gauche du Rhein, qu'on y passe sur un pont, à 9 lieues au [illegible] bourg, & à 3 au levant de Basle. En [illegible] près de cette ville deux actions, [illegible] le duc de Rohan fut blessé à mort [illegible] François prirent *Rochefelden*, & [illegible] la défendoit. *Long* 25. 26. *lat.* [illegible]

Eygs (Richard) jésuite, né à [illegible] a donné quelques poésies latines, [illegible] dont les principales sont ses *comica varii generis* [illegible] mourut en 1659, à trente-huit ans. (*D. J.*)

RHEINFELS, (*Géog. mod.*) château d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhein, au comté de même nom, sur la droite du Rhein, entre Bingen au midi, & Coblentz au nord; c'est la résidence ordinaire du landgrave de ce nom. Ce château fut bâti en 1245, & sert de citadelle à S. Gower, qui est à son voisinage. *Long.* 25. 20. *lat.* 50. 5. (*D. J.*)

RHEINGRAVE, s. m. (*Hist. German.*) ce mot signifie *comte du Rhein*; c'est le nom qu'ont pris autrefois les gouverneurs que l'empereur envoyoit avec ce titre dans les villes ou les provinces, & qui par succession de tems, s'en sont rendus seigneurs & propriétaires. *Voyez* BURGRAVE, LANDGRAVE, *&c.* (*D. J.*)

RHEINGRAVE, s. f. (*Hist. des modes.*) on nommoit *rheingrave* dans le dernier siecle, une culotte ou haut-de-chausse fort ample, attachée au bas avec des rubans, & ayant à la ceinture des aiguillettes qui surpassoient dans des œillets. (*D. J.*)

RHEINLAND, (*Géog. mod.*) en latin *Rhenolandia*. On nomme ainsi cette partie de la sud-Hollande qui se porte assez loin des deux côtés du Rhein, sur-tout du côté du nord, & dont Leyde est la ville capitale. On y trouve encore une autre ville considérable qui est Harlem. Ce pays s'étend en longueur du nord au sud, depuis le Kennemerland & l'Ye jusqu'au Delfeland & au Schieland; & sa largeur se prend depuis l'Océan germanique, ou la mer du nord qui le baigne à l'occident, jusqu'à l'Amsteland, & jusqu'aux terres de la seigneurie d'Utrecht, qui le bornent à l'orient. Wisher a donné la meilleure carte que l'on ait du *Rheinland*. (*D. J.*)

RHEINTHAL LE, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire, *le val du Rhein*, vallée de la Suisse longue d'environ six lieues, le long du Rhein, mais étroite, & qui s'étend depuis la baronnie d'Alt-Sax jusqu'au lac de Constance, étant bornée à l'ouest par le canton d'Appenzel. On divise cette vallée en haute & basse; elle contient plusieurs villages & les deux petites villes d'Altstetten & de Rheineck. On y recueille de bons vins, & on y commerce encore en toiles & en lins. Le *Rheinthal* dépend des huit anciens cantons, & de celui d'Appenzel. Les droits seigneuriaux se partagent entre ces cantons & l'abbé de S. Gal. Les neuf cantons y envoyent tour-à-tour un bailli qui réside à Rheineck, & qui n'est en office que pendant deux ans. Quoique le *Rheintal* soit, pour la plus grande partie, de la religion réformée, l'abbé en a cependant le patronat, c'est-à-dire, que les églises élisent deux pasteurs qu'elles présentent à l'abbé, & il choisit celui des deux qu'il lui plaît. (*D. J.*)

RHEINWALD, (*Géog. mod.*) en latin *rhenana vallis*, grande vallée au pays des Grisons, dans la ligue haute. Cette vallée s'étend depuis celle de Schams au nord, jusqu'à la source du haut-Rhein. C'est là que le mont de l'Oiseau, Vogelberg, en italien *Colme dell'Uccello*, autrement dit *S. Bernardin*, est couverte de glaces éternelles, ou glaciers de 2 lieues de longueur, d'où sortent divers ruisseaux qui se jettent dans un lit profond.

Les montagnes qui s'élevent au-dessus du *Rheinwald*, sont si rudes qu'elles ne servent qu'au pâturage de quantité de troupeaux dans les Grisons, & des

des brebis qu'on y mene d'Italie, à la fin des grandes chaleurs de l'été, ce qui vaut aux peuples de la ligne haute environ deux cens mille écus par an.

Les bergers bergamaſques qui paiſſent ces brebis, menent une vie dure & fort groſſiere. Leur nourriture eſt de la farine de mil, cuite à l'eau ſans ſel & ſans beurre. Leurs cabanes ſont quelques rochers unis, couverts d'un toit tranſparent. Leur matelat eſt du vieux foin; leur oreiller un morceau de bois, & leur couverture une mauvaiſe houſſe de cheval. Mais vous qui êtes rongés de ſoucis dans vos palais dorés, vous, qui faites conſiſter le bonheur dans la moleſſe, vous,

Qui confondez avec la brute
Ce berger couché dans ſa hute,
Au ſeul inſtinct preſque réduit,
Parlez: quel eſt le moins barbare
D'une raiſon qui vous égare,
Ou de l'inſtinct qui le conduit?

(*D. J.*)

RHEMI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule belgique, ſous Auguſte. Ce peuple renfermoit les diocèſes de Rheims, de Châlons & de Laon. Leurs villes principales étoient 1°. *Durocortorum* ou *Durocortum* ou *Duricortora*, aujourd'hui *Rheims*; 2°. la Bibrax de Céſar, ſur lequel il y a tant de différens ſentimens; car les uns prétendent que c'eſt *Breſne* ou *Braiſne* en Réthelois; & d'autres, comme Samſon, *Fiſmes*; 3°. *Duronum*, Doren en Thiérache, village; 4°. *Laudunum*, ſurnommé *Clavatum*, aujourd'hui *Laon*. L'évêché de Châlons avoit pour villes, *Catalaunum*, Châlons-ſur-Marne & *Victoriacum*, Vitri-le-brûlé. (*D. J.*)

RHEMIENS, (*Hiſt. ancienne.*) *Rhemi*, peuple de la Gaule qui du tems de Céſar habitoient la partie de la Champagne où eſt la ville de Rheims.

RHEMOBOTE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) eſpece de faux religieux qui parurent au quatrieme ſiecle. Ils habitoient deux ou trois enſemble, vivoient à leur fantaiſie, couroient les villes & les compagnes, affectoient de porter de grandes manches, de larges ſouliers & un habit groſſier, diſputoient ſur l'obſervance de leurs jeûnes, médiſoient des eccléſiaſtiques, & s'enivroient les jours de fêtes. S. Jérôme les appelle *rhémobotes*, & Caſſien *ſarabaſtes*. *Voyez* SARABASTES.

RHÉNÉ, (*Géog. anc.*) île de la mer Égée, au voiſinage de celle de Délos; elle ſe trouve auſſi nommée *Rhenia*, *Rhenea*, *Rhenis*, *Rhenius* & *Rhenaca*. C'étoit le cimetiere des habitans de l'île de Délos; car il n'étoit pas permis d'enterrer les morts dans une île ſacrée. Elle étoit déſerte, & ſi proche de Délos, que ſelon Thucydide, *l. III. p.* 242, Polycrate, tyran de Samos, s'étant emparé de cette île, la joignit à celle de Délos par le moyen d'une chaîne, & la conſacra à Apollon Délien.

Plutarque, *in Nicia*, en racontant la magnificence & la dévotion de Nicias, dit: „ avant lui, les chœurs „ de muſique que les villes envoyoient à Délos pour „ chanter des hymnes & des cantiques à Apollon, „ arrivoient d'ordinaire avec beaucoup de déſordre, „ parce que les habitans de l'île accourant ſur le „ rivage au-devant du vaiſſeau, n'attendoient pas „ qu'ils fuſſent deſcendus à terre, mais pouſſés par „ leur impatience, ils les preſſoient de chanter en „ débarquant. Ainſi ces pauvres muſiciens étoient „ forcés de chanter dans le tems même qu'ils ſe „ couronnoient de leurs chapeaux de fleurs, & qu' „ ils prenoient leurs habits de cérémonie, ce qui ne „ pouvoit ſe faire qu'avec beaucoup d'indécence & „ de confuſion.

„ Quand Nicias eut l'honneur de conduire cette „ pompe ſacrée appellée *Théorie*, il ſe garda bien „ d'aller aborder à Délos; mais pour éviter cet in„ convénient, il alla deſcendre dans l'île de *Rhéné*, „ ayant avec ſon chœur de muſiciens, les victimes „ pour le ſacrifice, & tous les autres préparatifs „ pour la fête; il avoit amené un pont qu'il avoit „ eu la précaution de faire conſtruire à Athènes, à „ la meſure de la largeur du canal qui ſépare l'île „ de *Rhéné* de celle de Délos. Ce pont étoit d'une „ magnificence extraordinaire, orné de dorures, de „ beaux tableaux & de riches tapiſſeries. Nicias le „ fit jetter la nuit ſur le canal, & le lendemain au „ point du jour, il fit paſſer toute ſa proceſſion & „ ſes muſiciens ſuperbement parés, qui en marchant „ en bel ordre & avec décence, rempliſſoient l'air „ de leurs cantiques. Dans cette belle ordonnance, „ il arriva au temple d'Apollon. (*D. J.*)

RHENEN, (*Géog. mod.*) ville ancienne des Pays-bas, dans la province d'Utrecht, à 4 milles de cette ville, ſur le Rhein. *Long.* 22. [illegible]8. *lat.* 52. (*D. J.*)

RHENONES, ſ. m. (*Antiq. german.*) eſpece de manteau des Germains qui leur couvroit les épaules & la poitrine juſqu'au milieu du corps. Ce manteau ou cette fourure étoit de peaux d'animaux dont on mettoit le long poil en-dehors pour ſe garantir davantage contre la pluie. (*D. J.*)

RHENUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Flaminie, chez les Boiens, ſelon Pline, *l. III. c. xvj.* qui dans un autre endroit le nomme *Rhenus bononienſis*. Silius Italicus, *l. XVI. c. xxxv.* pour le diſtinguer du Rhein, qui a ſa ſource chez les Griſons, lui donne l'épithete de *petit*.

. . . . . . *parvique Bononia Rheni.*

Le nom moderne de ce fleuve eſt *Reno*. (*D. J.*)

RHERIGONIUS SINUS, (*Géog. anc.*) golphe de la Grande-Bretagne, ſur la côte ſeptentrionale de l'île. Ptolomée, *l. VIII.* le marque entre les promontoires *Novantum* & *Epidium*; mais la partie ſeptentrionale de ſa carte de l'île d'Albion, eſt ſi mal dirigée, qu'on ne ſait quel golfe ce doit être aujourd'hui.

RHESAN, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, au duché du même nom, ſur la riviere d'Occa, à 60 lieues au ſud-eſt de Moſcow, & à 8 au levant de Pereslaw-Reſanskoy. Les Tartares de Crimée ruinerent preſque entierement cette ville en 1568, & elle ne s'eſt pas rétablie depuis ce tems-là. *Long.* 60. 10. *latit.* 54. 58. (*D. J.*)

RHESAN, (*Géog. mod.*) ou *Rhézati*, province & duché de l'empire ruſſien, qui a 300 werſtes du midi au nord, & autant du levant au couchant. La riviere d'Occa la ſépare au nord, du duché de Moſcow, Niſi-Novogrod eſt à ſon midi. On la diviſe en partie méridionale & ſeptentrionale. Celle-ci dépend de Moſcow, & l'autre du gouvernement de Woroneiz. C'eſt un pays peuplé & très-fertile en grains, miel & cire. Peterlaw-Reſanskoy eſt aujourd'hui la capitale. (*D. J.*)

RHESCYNTHIUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne de la Thrace, qui avoit fait donner à Junon le ſurnom de *rheſcynthienne*. (*D. J.*)

RHÉTEUR, ſ. m. (*Belles-lettres.*) nom que l'on donnoit autrefois à ceux qui faiſoient profeſſion d'enſeigner l'éloquence, & qui en ont laiſſé des préceptes. Quintilien, dans le iij. livre de ſes inſtitutions oratoires, a fait un aſſez long dénombrement des anciens *rhéteurs* tant grecs que latins. Les plus connus ſont, parmi les Grecs, Empedocle, Corax, Tiſias, Platon, qui dans ſes dialogues, & ſurtout dans le Phedre & dans le Gorgias, a ſemé tant de réflexions ſolides ſur l'éloquence; Ariſtote, à qui l'on eſt redevable de cette belle rhétorique diviſée en trois livres où l'on ne ſait ce qu'on doit admirer le plus de l'ordre & de la juſteſſe des préceptes, ou de la profonde connoiſſance du cœur humain qui paroit dans ce que l'auteur dit des mœurs & des paſſions. Denys d'Halycarnaſſe, Hermogene, Aphtonius, Longin, & parmi les latins, Photius, Gallus, Ciceron, Seneque le pere, & Quintilien ſe ſont le plus diſtinguer. Parmi les peres de l'Egliſe, nous en avons pluſieurs qui ont enſeigné la rhétorique, tels que S. Cyprien, S. Grégoire de Nazianze, S. Auguſtin. Les PP. Jouvenci & de Colonia, & MM. Rollin & Gibert ont brillé parmi les *rhéteurs* modernes.

RHETICO, (*Géog. anc.*) Pomponius Mela, *l. III. c. iij.* dit que le *Rhetico* & le *Torus* ou *Taurus* ſont les plus hautes montagnes que l'on connoiſſe. Ortelius prétend que *Rhetico* eſt une montagne de la Suiſſe, & qu'on la nomme *Prettigouwerberg*. (*D. J.*)

RHÉTIE, (*Géog. anc.*) *Rhætia*, contrée d'Europe, dans les Alpes; elle s'étendoit en-deçà & au-delà de ces montagnes, ſelon Strabon & Pline. Les habitans de cette contrée ſont connus ſous le nom de *Rhæti*. Ils étoient originaires de la Toſcane; ils allerent s'établir dans les Alpes ſous la conduite de *Rhætus*, & ils s'appellerent *Rhæti* du nom de leur chef.

La *Rhétie* peut être conſidérée comme diſtincte & ſéparée de la Vindélicie, ou comme une province compoſée de la *Rhétie* propre & de la Vindélicie. Lorſqu'on établit une nouvelle diviſion des provinces, la *Rhétie* propre fut appellée *premiere Rhétie*, & on nomma la Vindélicie *ſeconde Rhétie*. Coire, ſelon Velſer, fut capitale de la premiere, & Auſbourg, la capitale de la derniere.

Les bornes de la *Rhétie* propre prenoient depuis le Rhein jusqu'aux Alpes noriques. C'étoit la longueur de cette contrée; sa largeur étoit depuis l'Italie jusqu'à la Vindélicie. Pline met plusieurs peuples dans la *Rhétie*, [illegible] dont les noms nous sont inconnus. (*D. J.*)

RHÉTIENNES ALPES *les*, (*Géog. anc.*) les *alpes rhétiennes* sont proprement les alpes du Tirol. La Rhétie & la Vindélicie occupoient sous le nom de *Rhætia prima* & *secunda*, une partie de l'ancienne Illyrie occidentale. La premiere s'étendoit entre le lac de Constance & le Leck, & la seconde, entre le Leck & l'Inn. Les Rhétiens étoient originairement des toscans, qui ayant été chassés de leur pays par les Gaulois, furent conduits par leur général Rhétus au-delà des Alpes où ils s'établirent. (*D. J.*)

RHÉTIENS *ou* RHŒTIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) ancien peuple de Germanie qui habitoit le pays qu'occupent aujourd'hui les Grisons. Il s'étendoit du tems des Romains, jusqu'à la Souabe, la Baviere & l'Autriche, c'est-à-dire, jusqu'au pays des Noriciens.

RHÉTORICIEN, s. m. (*Gram.*) *terme de l'école;* Il se dit du professeur qui montre la rhétorique, & de l'écolier qui l'apprend; mais plus communément de ce dernier. *Voyez* RHÉTORIQUE.

RHÉTORIENS, s. m. (*Hist. eccles.*) secte d'hérétiques qui s'éleverent en Egypte dans le iv. siecle, & prirent ce nom de Rhétorius leur chef; leur doctrine, selon Philastre, étoit composée de toutes les hérésies qui les avoient précédés, & ils enseignoient qu'elles étoient toutes également soutenables; mais on pense communément que Philastre leur a attribué cette tolérance universelle, & qu'ils avoient quelques dogmes particuliers & distinctifs, quoiqu'on ne les connoisse pas. (*H*)

RHÉTORIQUE, s. f. (*Belles-lettres.*) art de parler sur quelque sujet que ce soit avec éloquence & avec force. D'autres la définissent l'art de bien parler, *ars bene dicendi;* mais comme le remarque le P. Lami dans la préface de sa *rhétorique*, il suffit de la définir *l'art de parler;* car le mot *rhétorique* n'a point d'autre idée dans la langue grecque d'où il est emprunté, sinon que c'est *l'art de dire* ou *de parler*. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que c'est *l'art de bien parler pour persuader;* il est vrai que nous ne parlons que pour faire entrer dans nos sentimens ceux qui nous écoutent; mais puisqu'il ne faut point d'art pour mal faire, & que c'est toujours pour aller à ses fins qu'on l'emploie, le mot d'*art* dit suffisamment tout ce qu'on vouloit dire de plus.

Ce mot vient du grec ῥητορικὴ, qui est formé de ῥέω, *dico*, je parle, d'où l'on a fait ῥήτωρ, orateur.

Si l'on en croit le même auteur, la *rhétorique* est d'un usage fort étendu, elle renferme tout ce qu'on appelle en françois *belles-lettres*, en latin & en grec *philologie;* savoir les belles-lettres, ajoute-t-il, c'est savoir parler, écrire, ou juger de ceux qui écrivent; or cela est fort étendu; car l'histoire n'est belle & agréable que lorsqu'elle est bien écrite; il n'y a point de livre qu'on ne lise avec plaisir quand le style en est beau. Dans la philosophie même, quelque austere qu'elle soit, on veut de la politesse, & ce n'est pas sans raison; car l'éloquence est dans les sciences ce que le soleil est au monde; les sciences ne sont que ténebres, si ceux qui les traitent ne savent pas écrire. L'art de parler est également utile aux philosophes & aux mathématiciens; la théologie en a besoin, puisqu'elle ne peut expliquer les vérités spirituelles, qui sont son objet, qu'en les revêtant de paroles sensibles. En un mot, ce même art peut donner de grandes ouvertures pour l'étude de toutes les langues, pour les parler purement & poliment, pour en découvrir le génie & la beauté; car quand on a bien connu ce qu'il faut faire pour exprimer ses pensées, & les différens moyens que la nature donne pour le faire, on a une connoissance générale de toutes les langues qu'il est facile d'appliquer en particulier à celle qu'on voudra apprendre. *Préface de la rhétorique du P. Lami, pag.* 12, 13, & 14.

Le chancelier Bacon définit très-philosophiquement la *rhétorique*, l'art d'appliquer & d'adresser les préceptes de la raison à l'imagination, & de les rendre si frappans pour elle, que la volonté & les desirs en soient affectés. La fin ou le but de la *rhétorique*, selon la remarque du même auteur, est de remplir l'imagination d'idées & d'images vives qui puissent aider la nature sans l'accabler. *Voyez* IMAGE & IMAGINATION.

Aristote définit la *rhétorique*, un art ou une faculté qui considere en chaque sujet ce qui est capable de persuader. Arist. *rhétoriq. liv. I. ch.* 2. & Vossius la définit de même après ce philosophe, l'art de découvrir dans chaque sujet ce qu'il peut fournir pour la persuasion. Or chaque auteur doit chercher & trouver des argumens qui fassent valoir le plus qu'il est possible la matiere qu'il traite; il doit ensuite disposer ces argumens entr'eux dans la place qui leur convient à chacun, les embellir de tous les ornemens du langage dont ils sont susceptibles, & enfin si le discours doit être débité en public, le prononcer avec toute la décence & la force la plus capable de frapper l'auditeur. De-là on a divisé la *rhétorique* en quatre parties, savoir l'invention, la [illegible] sition, l'élocution, & la prononciation. *Voyez* INVENTION, DISPOSITION, &c.

*La *rhétorique* est à l'éloquence ce que la [illegible] est à la pratique, ou comme la poétique [illegible] sie. Le rhéteur prescrit des regles d'[illegible] teur ou l'homme éloquent fait usa[illegible] pour bien parler; aussi la *rhétoriq*[illegible] *l'art de parler*, & ses regles, *regle*[illegible].

Il est vrai, dit Quintilien, que [illegible] de la nature, ces preceptes ou regles ne sont d'aucun usage; mais il est vrai aussi qu'ils l'aident & la fortifient beaucoup, en lui servant de guides; ces préceptes ne sont autre chose que des observations qu'on a faites sur ce qu'il y avoit de beau ou de défectueux dans les discours qu'on entendoit; car comme le dit fort bien Ciceron, l'éloquence n'est point née de l'art, mais l'art est né de l'éloquence; ces réflexions mises par ordre, ont formé ce qu'on appelle *rhétorique*. Quintil. *in Proem. l. I. Cicer*, 1. *de orat. n*°. 140.

RHÉTORIQUE, s. f. *terme d'école*, c'est la classe où l'on enseigne aux jeunes gens les préceptes de l'art oratoire. On fait la *rétorique* avant la philosophie, c'est-à-dire qu'on apprend à être éloquent, avant que d'avoir appris aucune chose, & à bien dire, avant que de savoir raisonner. Si jamais l'éloquence devient de quelque importance dans la société, par le changement de la forme du gouvernement, on renversera l'ordre des deux classes appellées *rhétorique* & *philosophie*.

RHETRA, s. f. (*Littérat.*) le mot *rhetra* signifie *dits*, & c'est ainsi qu'on nommoit par excellence les oracles d'Apollon. Les Latins les appelloient aussi *dicta*. Lycurgue donna la même dénomination à ses propres ordonnances, pour rendre ses lois plus vénérables, & parce que d'ailleurs elles n'étoient point écrites. (*D. J.*)

RHEXIA, s. f. (*Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Le calice de la fleur est monopétale, de forme oblongue, tubulaire, large dans le fond, & divisée en quatre segmens par le haut; il subsiste après la chute de la fleur; elle est formée de quatre pétales arrondis qui demeurent épanouis & attachés au calice; les étamines sont huit filets capillaires plus longs que le calice, auquel ils sont fixés, & se terminent par des bossettes longues & pendantes; le germe du pistil est arrondi, le stile est simple & a la longueur des étamines; le stile du pistil est obtus, la capsule contenue dans le centre du calice, est composée de quatre valvules, & contient quatre loges pleines de semences arrondies; dans quelques especes de ce genre de plante, le calice est lisse & uni, dans d'autres il a quelques filets chevelus rangés en maniere d'étoile. Linæus. *gen. plant. p.* 161. Plukenet. Gronovius. (*D. J.*)

RHEXIS *ou* RHEGMA, s. f. *terme de Chirurgie*, dérivé du grec, qui signifie *rupture*, & que les oculistes ont employé pour désigner l'œil crevé ou rompu; cet accident est l'effet d'une plaie ou d'un coup violent qui en déchirant le globe de l'œil, cause l'écoulement des humeurs qui y sont contenues. La chirurgie, dans un cas si triste, ne peut que remédier aux désordres qui accompagnent ou qui suivent cette blessure; calmer l'inflammation, appaiser la douleur, resoudre le sang extravasé, procurer la suppuration des membranes coupées, dechirées, ou contuses, mondifier ensuite & cicatriser l'ulcere; voilà à quoi le chirurgien doit s'occuper, & tels sont les objets de ses soins.

Les saignées, le régime, & les lotions émollientes résolutives, préviendront l'inflammation, calmeront celle qui seroit survenue, & appaiseront la douleur. Les auteurs recommandent le sang de pigeon coulé

dans l'œil, comme un excellent remede; je n'en ai jamais vu que de mauvais effets; le lait dans lequel on a fait infuser du safran, donne un reméde très-adoucissant & calmant: pour faire suppurer la cornée, on en touche la plaie avec la frange d'une plume trempée dans du lait de femme, dans lequel on a délayé un jaune d'œuf frais avec un peu de safran; lorsque l'inflammation est diminuée, on met en usage pour resoudre le sang extravasé, des compresses appliquées chaudement sur tout l'œil & les parties voisines, & trempée dans une décoction d'absynthe, d'hyssope, de camomille & de melilot, faite dans le vin; si la quantité du sang extravasé faisoit craindre sa corruption, on employeroit l'esprit de vin camphré: lorsque la suppuration diminue & qu'il est question de passer des remedes dont nous avons parlé plus haut pour favoriser, aux cicatrisans, on se sert des collyres secs dont nous avons parlé pour les ulceres de l'œil. *Voyez* ARGEMON. (*Y*)

RHIGIA, (*Géog. mod.*) ville de l'Hibernie; elle est placée par Ptolomée *liv. II. ch. ij.* dans la partie orientale de l'île; mais dans les terres près de Rhœba. Le même auteur place dans le même quartier, une autre ville qu'il nomme *Rhygia altera*, & il la marque entre *Macolicum & Dunum*. Mercator donne présentement à cette derniere le nom de *Limburg*; & Cambden veut que ce lieu soit appellé *Reglis* dans la vie de S. Patrice, & que ce soit ce qu'on appelle communément *le purgatoire de S. Patrice*. (*D. J.*)

RHIGODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Ptolomée *l. II. c. iij.* la donne aux Brigantes, & la place entre Isurium & Olicana. On croit que c'est présentement *Rippon*. (*D. J.*)

RHIN, s. m. (*Mythol.*) Les anciens Gaulois honoroient ce fleuve comme une divinité. On dit que lorsqu'ils soupçonnoient la fidelité de leurs femmes, ils les obligeoient d'exposer sur le *Rhin* les enfans dont ils ne se croyoient pas les peres, & si l'enfant alloit au fond de l'eau, la mere étoit censée adultere; si au contraire il surnageoit, le mari persuadé de la chasteté de son épouse, lui rendoit sa confiance & son amour. L'empereur Julien de qui nous apprenons ce fait, ajoute que ce fleuve vengeoit souvent par son discernement l'injure qu'on faisoit à la pureté du lit conjugal. (*D. J.*)

RHIN, *le* (*Géog. mod.*) le grand fleuve qui prend ses sources dans la Suisse, aux monts S. Gothard, S. Barnabé, & S. Bernardin, doit s'écrire *Rhein*. *Voy.* RHEIN.

Mais on connoit une petite riviere d'Allemagne, qui s'appelle & s'ecrit le *Rhin*; cette riviere a sa source aux confins du Mecklenbourg; elle traverse le comté de Ruppin, & finit par se perdre dans Havel.

RHINANTUS, s. m. (*Botan.*) genre de plante ainsi nommé par Linnæus, & dont voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur est arrondi, un peu comprimé, & composé d'une seule feuille divisée en quatre quartiers à l'extrémité. Ce calice subsiste & ne tombe qu'avec la fleur. La fleur est du genre des labiées, & monopétale; son tube est de la longueur du calice, ouvert dans les bords, & comprimé à la base; la levre supérieure est decoupée & étroite; la levre inférieure est large, applatie, obtuse, légérement découpée en trois segmens, dont celui du milieu est un peu plus large que les autres. Les étamines sont quatre filets de la longueur de la levre supérieure de la fleur sous laquelle ils sont cachés. Les bossettes des étamines sont chevelues, & fendues en deux. Le germe du pistil est ovale & comprimé; le stile est fort délié, & a au moins la longueur des étamines; le stygmat est obtus & pendant. Le fruit est une capsule droite, orbiculaire, un peu applatie, composée de deux battans, & partagée en deux loges. Les semences sont nombreuses, plates, & sortent à l'ouverture de la capsule dans les côtés; Linnæi, *gen. plant. p.* 282. (*D. J.*)

RHINOCEROS, s. m. (*Hist. nat. Ornith.*) *corvus indicus cornutus*; oiseau des Indes auquel on a donné le nom de *rhinoceros*, parce qu'il a le bec conformé de façon qu'il semble être composé de deux becs, dont l'un est relevé en haut en maniere de corne. Il y a plusieurs especes de *rhinoceros* à en juger par les becs. Willughbi a donné la figure de trois becs de *rhinoceros*, qui sont très-differens les uns des autres par leur forme. On ne connoit de cet oiseau que le bec; c'est la seule partie que les voyageurs aient apportée.

RHINOCEROS, *Pl. I. fig.* 2. (*Hist. nat. Zoolog.*) animal quadrupede qui a environ six piés de hauteur depuis terre jusqu'au-dessus du dos, douze piés de longueur depuis le bout du museau jusqu'à la queue, & douze piés de circonférenc[illegible]oit le plus gros du corps. Sa peau est d'un gris tirant sur le noir, comme celle des éléphans, mais plus rude & plus épaisse; elle est très-raboteuse, & couverte de petites éminences par-tout, excepté au col & à la tête; elle forme de grands plis au col, sur le dos, aux côtés & aux jambes; il n'y a de poils qu'aux oreilles & à la queue. Les yeux sont très-petits; les oreilles ressemblent à celles d'un cochon; la levre supérieure est plus longue que l'inférieure, & pointue; l'animal l'alonge & la raccourcit à son gré; il s'en sert comme d'un doit pour tirer le foin du ratelier, & pour brouter l'herbe, le nez forme avec cette levre une sorte de groin. Aussi a-t-on dit que le *rhinoceros* ressembloit à l'extérieur en partie au sanglier, & en partie au taureau; il a une corne sur le nez, & quelquefois deux, selon plusieurs auteurs; la corne est placée entre les narines & les yeux; l'animal s'en sert comme le sanglier de ses défenses. La queue n'a que deux piés de longueur; les piés du *rhinoceros* ont chacun trois doigts ongulés; c'est-à-dire terminés par des sabots & non par des ongles. Le *rhinoceros* devient furieux lorsqu'il est irrité; il a assez de force pour se battre contre l'éléphant. Il court très-vite, mais toujours en droite ligne comme le sanglier; on l'évite aisément en s'écartant à droite ou à gauche. On trouve des *rhinoceros* dans les deserts de l'Afrique & dans les royaumes de Bengale & de Patane en Asie. On dit qu'il a deux langues, ou plûtôt une langue double, dont une partie lui sert à manger, & l'autre, à la déglutition. *Voyez* QUADRUPEDE.

RHINOCEROS, (*Hist. nat. Insectolog.*) insecte du genre des scarabés, auquel on a donné ce nom, parce qu'il a une corne sur la tête. Linnæus en distingue trois especes. *Voyez* INSECTE.

RHINOCOLURA, *Géog. anc.*) ce terme signifie les *marines coupées*, parce que les anciens habitans de cette ville furent ainsi mutilés. Diodore de Sicile, *l. I. c. lx.* raconte la chose de cette sorte. Actisarus, roi d'Ethiopie, voulant purger son royaume des voleurs qui le désoloient, & ne voulant pas toutefois les faire mourir, en amassa tant qu'il put, leur fit couper le nez, & les relégua dans un lieu désert & stérile, où ils bâtirent une ville, qui à cause de leurs nez coupés, fut nommée *Rhinocolure*. Il y a près de *Rhinocolure* une riviere que plusieurs ont prise pour le fleuve d'Egypte. Mais nous croyons que le fleuve d'Egypte n'est autre que le Nil, & que le torrent qui coule près de *Rhinocolure* est attribué quelquefois à la Syrie & à la Palestine, dont en effet elle faisoit partie anciennement; & quelquefois à l'Egypte, dont elle dépendit dans la suite. Son évêque étoit suffragant de Péruse. (*D. J.*)

RHINOCOLUSTÈS, adj. (*Littérat.*) c'est-à-dire *coupeur de nez*, de ῥὶς, ῥινὸς, *nez*, & de κολούω, *je coupe*. Ce surnom fut donné à Hercule, lorsqu'il fit couper le nez aux héraults des Orchoméniens, qui oserent en sa présence demander le tribut aux Thébains. Il avoit une statue sous ce nom en pleine campagne près de Thèbes. (*D. J.*)

RHINOW, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la moyenne Marche de Brandebourg, sur la rive méridionale de la riviere du Rhein, un peu au dessus de l'embouchure de cette riviere dans le Havel.

RHIPHÉES, MONTS LES (*Géogr. anc.*) *Rhipæi*, ou *Rhiphæi montes*, montagnes de la Sarmatie. La premiere ortographe est suivie par les Grecs, & la seconde par les Latins. Il y en a qui confondent les *monts Rhiphées* avec les monts Hyperboréens. Virgile les distingue, *Géor. l. III. v.* 381.

Talis Hyperboreo septem subjecta Trioni
Gens effrena virum Riphæo *tunditur Euro*.

Cellarius juge que l'on doit placer les *monts Rhiphées* dans la Russie, & les monts Hyperborées au-delà du cercle Arctique.

Il faut convenir que les anciens n'ont jamais connu les *monts Rhiphées* dont ils parloient tant, & derriere lesquels ils se figuroient le pays des Hyperboréens; car les uns confondoient ces monts avec les Alpes, les autres les faisoient partie du mont Caucase, d'autres les croyoient près du Boristhène, d'autres à la source du Tanaïs, & quelques-uns comme Strabon, les traitoient de chimere.

Je

Je ne sais pas si nous les connoissons beaucoup mieux; d'un côté le P. Hardouin sur cet endroit de Pline, où il place les Hyperboréens, *ponè* Rhiphæos montes *ultraque aquilonem*, dit que les *monts Rhiphées* sont presque au centre de la Russie vers les sources du Tanaïs, entre le Volga & le Tanaïs même, ou le Don, comme on l'appelle aujourd'hui. D'un autre côté, si j'en crois quelques géographes, il n'y a point de montagnes à la source du Tanaïs. D'autres placent les *monts Rhiphées* vers l'Obi & dans la Sibérie, considérant qu'on n'en trouve point de remarquables dans le reste de la Russie. Enfin d'autres croient que les *monts Rhiphées* & les monts Hyperboréens étoient une chaine du mont Taurus, qui commence dans les extrémités méridionales de l'Asie mineure qu'il traverse, s'étend jusqu'aux extrémités de notre continent, en tirant vers le nord & le nord-est, en changeant souvent de nom, & prenant successivement ceux d'*Imaüs*, d'*Emodus*, de *Paropamise*, de *Caucase*, *&c.* La sauvage Russie nomme ces montagnes *Wolitzi Camenypois*, c'est-à-dire *ceintures de pierres*, parce qu'elle les regarde comme la zone pierreuse qui ceint l'univers. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RHISOPHAGE, s. m. (*Gramm.*) mangeur de racines. C'est le nom d'un peuple ancien de l'Ethiopie qui habitoit dans l'île de Méroé, entre les rivieres d'Abanwi & de Tacase.

RHISOPHAGES, (*Géogr. anc.*) *Rhisophagi*, peuples de l'Ethiopie, selon Diodore de Sicile, *l. III. c. xxvij.* & Strabon, *l. XVI. p.* 171, qui dit qu'on les nomme aussi *Elii*. Ils habitoient aux environs de l'île de Méroé, sur le bord des fleuves Astaboras & Astapas. Ces peuples, comme les autres Ethiopiens, ont été nommés *indiens* par quelques anciens auteurs. (*D. J.*)

RHISOTOMES, s. m. pl. (*Gramm.*) marchands de simples, ou d'herbes, de graines & de racines médicinales; c'étoient ce que nous appellons aujourd'hui un *herboriste*.

RHISPIA, (*Géog. anc.*) ville de la haute Pannonie. Ptolomée, *l. II. c. xv.* la place loin du Danube, entre Savaria & Vinundria. Lazius croit que c'est présentement le lieu nommé *Fering*. (*D. J.*)

RHISUS, (*Géogr. anc.*) ville de la Magnésie, selon Pline, *l. IV. c. ix.* (*D. J.*)

RHITI, ou *RHETI*, (*Géogr. anc.*) Pausanias, *l. I. c. xxxviij.* donne ce nom à des eaux qui sortirent de la terre dans le Péloponnese, qu'on croyoit venir de l'Euripe, qui passoient à Eleusine, & qui se rendoient dans la mer. Il ajoute que ces eaux ne ressembloient aux rivieres que par leurs courses; car elles avoient presque la salure de la mer. Elles étoient consacrées à Cérès & à Proserpine, & par cette raison il n'étoit permis qu'aux prêtres de manger des poissons qui se trouvoient dans ces eaux. Ce privilege exclusif & religieux fait rire. (*D. J.*)

RHITTIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la basse Pannonie, selon Ptolomée, *l. II. c. xvj.* qui la marque sur le bord du Danube, entre *Acumineum legio*, & *Taururum*. Marius Niger & Simler, veulent que ce soit présentement *Salankemen* dans l'Esclavonie; selon Lazius, c'est *Ratza*, petit bourg de la même province. *Rhittium* pourroit bien être la ville *Ritti* de l'itinéraire d'Antonin, & la ville *Ricti* de la notice des dignités de l'empire. (*D. J.*)

RHIUM, (*Géogr. anc.*) ville du Péloponnese dans la Messénie, sur le golfe Thuriates, à l'opposite du promontoire Tænarus, selon Strabon, *l. VIII. pag.* 360. Etienne le géographe met aussi dans la Messénie une ville nommée *Rhium*; mais il balance à la placer dans la Messénie ou dans l'Achaïe.

Rhium étoit encore le nom d'un des deux promontoires qui ferment le golfe de Corinthe du côté de l'occident, & qui étoit sur la côte de l'Achaïe propre. *Antirrhium* étoit l'autre promontoire situé dans le pays des Locres.

Il y avoit aussi dans l'île de Corse, un promontoire qui portoit le nom de *Rhium*. Ptolomée, *l. III. c. ij.* le marque sur la côte orientale, entre le mont *Rhæsus* & la ville *Urcinium*. (*D. J.*)

RHIUSIAVA, (*Géogr. anc.*) ville de la Germanie. Elle étoit sur le Danube, entre *Aræ-Flaviæ* & *Alcimœnis*, selon Ptolomée, *l. II. c. xj.* On croit que c'est aujourd'hui *Gengen*. (*D. J.*)

RHIZAGRE, s. m. (*Chirurgie.*) instrument ancien dont le nom indique la propriété; on s'en servoit pour arracher les racines des dents.

RHIZALA, (*Géogr. anc.*) port de l'île de Taprobane. Ptolomée, *l. VII. c. iv.* le marque sur le grand rivage, entre la ville *Procuri* & le promontoire *Oxia*.

RHIZANA, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville de la Dalmatie, d'une ville de la Gédrozie, & d'une ville de l'Arachosie, selon Ptolomée. (*D. J.*)

RHIZINIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Dalmatie, sur la côte du golfe auquel elle donnoit son nom, & que l'on appelloit *Rhizonicus sinus*. Strabon, *l. VII. p.* 314. Etienne le géographe, & d'autres auteurs, nomment cette ville *Rhiron*; c'est à ce que croit Simler, la même ville qui est appellée *Rhiziminium* dans l'itinéraire d'Antonin. Le nom moderne est *Rizano*, *Rizine*, ou *Rezina*. (*D. J.*)

RHIZON, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Illyrie, dont Polybe & Etienne le géographe font mention. (*D. J.*)

RHIZOPHORA, s. f. (*Histoire nat. Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante qui est décrit par le pére Plumier sous le nom de *mangles*; en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur est droit, composé d'une seule feuille divisée en quatre segmens oblongs. La fleur est pareillement droite, composée d'un pétale divisé en quatre segmens, & est plus courte que le calice. Les étamines sont huit filamens droits, & graduellement plus courts les uns que les autres; les bossettes des étamines sont fort petites. Le germe du pistil est en pointe aiguë; le stile paroît à peine. Le stigmat est pointu; le réceptacle est ovale, devient charnu, & contient la base de la graine; la semence est unique, longue, faite en massue, mais pointue au bout. Il y a des variétés dans le nombre des étamines; cependant elles sont toujours entre huit & douze. Linnæi, *gen. plant. p.* 207. Plum. *gen.* 15. *hort. malab. vol. VI. pag.* 31. & 32. (*D. J.*)

RHIZUS, (*Géogr. anc.*) ville de Thessalie, sur la côte, selon Strabon, *liv. IX. pag.* 443. & Etienne le géographe. *Rhizus* est encore le nom d'un port de la Cappadoce, au-dessus de Trébizonde, selon Ptolomée, *liv. V. ch. vj.* qui le place entre la ville Pitiusa & le promontoire d'Athenes. Procope, au *troisieme livre des édifices, ch. vij.* dit que l'empereur Justinien fit bâtir, dans le pays de *Risée*, qui est au-delà des limites de Trébizonde, un fort si considérable, qu'il n'y avoit point de fortifications semblables dans les villes voisines des Perses. Le port de *Rhizus* s'appelle aujourd'hui *Erisse*, selon Lunclavius. (*D. J.*)

RHOBOGDIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Hibernie, dans sa partie septentrionale, selon Ptolomée, *liv. II. ch. ij.* Cambden croit que c'est présentement le cap *Fair-Forland*. Ptolomée place dans le même quartier des peuples qu'il nomme *Robogdii*. (*D. J.*)

RHODA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise, chez les Idigetes, selon Etienne le géographe. Cette ville bâtie par les Rhodiens, est sur le bord d'un fleuve qui tombe des Pyrénées, & qui est appellé *Ticer* par Pomponius Mela, & *Tichis* par Pline. Caton campa dans cet endroit avec son armée, selon Tite-Live, *liv. XXXIV. ch. viij.* C'est aujourd'hui la ville de *Rodes*, & le nom latin de ses habitans est *Rhodenses*. Grutter en cite l'inscription suivante.

Q. Egnatulo. Q. Fr. Equo. Pub. Don. Ab. Ailio, Hadriano. Cæs. Nervæ Trajani Fr. Rhodenses Ob. Plurim. Liberal. & Multa in Remp. S. Benefac. Equest. & Marmore Statuam, pro Æde Minervæ Constituer.

Il y avoit encore une ville du nom de *Rhoda* dans la Gaule narbonnoise, Pline, *liv. III. ch. iv.* qui en parle, fait entendre qu'elle ne subsistoit plus de son tems: elle avoit été bâtie par les Rhodiens, sur le bord du Rhône, fleuve auquel elle a donné son nom, selon S. Jérôme, *in prolog. epist. ad Galat.* Marcien d'Héraclée appelle cette ville *Rhodanusia*. (*D. J.*)

RHODE, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie européenne, que Pline, *liv. IV. ch. xij.* met au voisinage de l'Axiaces. Le pere Hardouin croit que c'est le fleuve Agarot de Ptolomée; mais il est plus vraissemblable que c'est le Sagaris d'Ovide, aujourd'hui le Sagre. (*D. J.*)

RHODES, *bois de*, (*Hist. nat. Botan. exot.*) on trouve sous ce nom, chez les droguistes curieux, un bois jaunâtre pale, qui devient roux avec le tems, qui est gros, dur, solide, tortueux, parsemé de nœuds, gras, résineux, & ayant une odeur de roses; c'est par cette raison qu'on le nomme encore *bois de rose*, on l'appelle aussi *bois de Cypre*, parce qu'on pensoit qu'il venoit de l'île de Cypre; mais on ne le reçoit aujourd'hui d'aucune de ces deux îles.

An-

Anguillara, fuivi par Mathiole, prétend que c'eft le bois du cytife de Marantha, c'eft-à-dire du cytife appellé *cytifa imanus, filiqua falcata, C. B.* mais ce qui s'oppofe à cette conjecture, c'eft qu'il n'a pas la moindre odeur de cytife.

Enfin comme le *bois de Rhodes* nous vient de la Jamaïque & des îles Antilles, nous fommes à-préfent au fait de fon origine & de fa connoiffance; ou plutôt nous recevons d'Amérique deux bois différens fous la même dénomination de *bois de Rhodes*.

Le fameux chevalier Hans-Sloane a décrit très-exactement le *bois de Rhodes* de la Jamaïque. Il le nomme *lauro affinis, terebenthi folio alato, ligno odorato, candido flore albo, catal. plant. jamaïc.*

Le tronc de cet arbre eft de la groffeur de la cuiffe, couvert d'une écorce brune, tantôt plus claire, tantôt plus obfcure, garni quelquefois de plufieurs épines courtes; il s'éleve à la hauteur de vingt piés, & eft chargé de rameaux vers la terre. Le bois de ce tronc eft blanc en-dedans, folide, d'une odeur très-agréable & pénétrante, & il a beaucoup de moëlle.

Les feuilles qui naiffent fur les rameaux font aîlées, compofées de trois, de quatre, ou de cinq paires de petites feuilles, écartées les unes des autres d'un demi-pouce, & rangées fur une côte terminée par une paire de mêmes petites feuilles; chaque petite feuille eft liffe, d'un verd obfcur, arrondie, longue d'environ un pouce, & de trois quarts de pouce dans la partie la plus large.

Les fleurs naiffent à l'extrémité des rameaux; elles font blanches, par bouquets, femblables à celles du fureau, compofées de trois pétales épais, & de quelques étamines placées dans le centre; chacune de ces fleurs donne un fruit de la groffeur d'un grain de poivre, dont la peau eft mince, feche, & brune; ce fruit s'ouvre en deux parties, & renferme une graine ronde, noire, dont l'odeur approche de celle des baies de laurier: on trouve cet arbre dans les forêts remplies de cailloux, & dans celles qui font fur les montagnes de la Jamaïque.

Le pere Dutertre & M. de Rochefort, ont décrit l'un & l'autre fur les lieux le *bois de rhodes* des îles Antilles. Cet arbre s'éleve fort haut & fort droit; fes feuilles longues comme celles du châtaigner ou du noyer, font blanchâtres, fouples, molles, & velues d'un côté. Ses fleurs qui font auffi blanches, & d'une odeur agréable, croiffent par bouquets, & font fuivies d'une petite graine noirâtre & liffe; le bois au-dedans eft de couleur de feuille morte, & différemment marbré, felon la différence des territoires où l'arbre a pris naiffance. Ce bois reçoit un poli admirable, & l'odeur qu'il exhale quand on le met en œuvre ou qu'on le manie, eft douce & agréable.

On emploie ce *bois de Rhodes* des Antilles dans les ouvrages de marqueterie, de tour, & à faire des chapelets. Réduit en poudre, on le mêle parmi les paftilles; les barbiers en parfumoient autrefois l'eau dont ils faifoient la barbe, & la Médecine même le faifoit entrer dans des remedes.

Les Hollandois en tirent par la diftillation une huile blanche, pénétrante, & fort odorante, que l'on vend fous le nom d'*oleum rhodium*, & que l'on emploie fouvent dans ces baumes que l'on nomme apoplectiques, céphaliques, & qui ne font autre chofe que des baumes échauffans. Les parfumeurs fe fervent auffi de cette huile de rhodes. Cette huile nouvelle eft affez femblable à l'huile d'olive; mais avec le tems elle s'épaiffit & devient d'un rouge obfcur comme de l'huile de cade: on tire auffi du *bois de Rhode* par la cornue, un efprit rouge, & une huile noire & puante, qui n'eft d'aucun ufage. (*D. J.*)

Rhodes, *marbre de*, (*Hift. nat. Litholog.*) c'étoit un marbre blanc, d'une grande beauté, dont les Romains fe fervoient dans leurs édifices, mais il étoit inférieur à celui de Paros; fon nom lui venoit de l'île de Rhodes.

Rhodes, (*Géogr. anc. & mod.*) île d'Afie, fur la côte méridionale de l'Anatolie, & de la province d'Aïden-Elli, dont elle n'eft féparée que par un canal de huit à dix lieues de large. Cette partie de la mer Méditerranée s'appelloit autrefois la *mer Carpathienne*, & fe nomme aujourd'hui la *mer de Scarpanto*.

L'île de *Rhodes* peut avoir environ 130 milles de tour. Elle a changé plufieurs fois de nom, fuivant les différentes colonies qui s'y font établies. Pline dit qu'elle a été appellée *Ophieufe*, *Aftérie*, *Oethrée*, *Trinacrie*, *Corymbie*, *Atabaris*, & *Oleoeffa*. Ses trois principales villes étoient d'abord Lynde au fud-eft de l'île, Camire à l'occident, & Jalife au feptentrion; mais la ville de *Rhodes*, bâtie à l'orient du tems de la guerre du Péloponnèfe, devint bien-tôt la capitale de toute l'île.

On met au nombre de fes premiers rois Tléptoleme, Doricus, Damagete. Maufole, roi de Carie, s'en empara par la rufe, & les Rhodiens, d'alliés qu'ils étoient de ce prince, devinrent fes fujets. Après fa mort ils voulurent rétablir la démocratie, & choifirent le tems qu'Artémife jettoit les fondemens du maufolée; mais cette reine, habile & courageufe, furprit la flotte des Rhodiens, & porta chez eux le fer & le feu.

Rhodes tomba dans la fuite fous la domination des Grecs & des Romains. Elle a été très-célebre par les beaux arts qui y ont fleuri, par fa marine, par fon commerce, par l'équité de fes lois, & par fa puiffance. Il faut voir comme Pindare en parle, & comme il étale ce que la Poéfie a de plus riche & de plus fublime pour relever la gloire de cette île. „ C'eft fur elle, dit-il, que „ Jupiter verfa une pluie d'or. Minerve „ l'enrichit du don des arts, quoique fes peuples euffent offenfé la déeffe, en lui offrant des facrifices „ fans feu. *Rhodes* ne fe montroit point encore au „ milieu des flots, lorfque les dieux fe partagerent „ le monde. Apollon la demande pour fa part & l'obtient; trois de fes fils y regnerent; c'étoit là qu'étoit „ marqué comme à un dieu, le terme des malheurs „ de Tleptoleme dans la pompe des jeux & des facrifices „.

La ville de *Rhodes* ayant effacé, par la commodité de fon port, la fplendeur des autres villes de l'île, devint de plus en plus floriffante par les arts & par les fciences. Ses académies; & fur-tout celles de Sculpture, y attiroient toutes fortes d'étrangers, & il en fortoit tant de beaux morceaux, qu'on difoit que Minerve y faifoit fon féjour. On comptoit dans cette ville jufqu'à trois mille ftatues de différentes grandeurs, toutes d'excellens artiftes. Je ne parle point des peintures & des tableaux dont fes temples étoient remplis, chefs-d'œuvre de l'art, de la main des Parhafius, des Protogène, des Zeuxis, & des Apelles: Meurcius en a publié un traité. Pour ce qui regarde ce coloffe furprenant, qu'on avoit confacré au foleil, la divinité tutélaire de l'île, on en trouvera l'article à part dans ce Dictionnaire.

Vers le déclin de l'empire des Grecs, l'île de *Rhodes* eut le fort des autres îles de l'Archipel. Elle tomba fous la domination des Génois, des Sarafins, des chevaliers de S. Jean de Jérufalem qui s'en emparerent en 1310, & qui furent alors appellés *chevaliers de Rhodes*. Enfin Soliman la leur enleva en 1522, & depuis lors elle eft reftée fous la domination des Turcs, qui ont bâti deux tours pour défendre l'entrée du port; mais ils laiffent l'île inculte. Sa *long.* fuivant Street, 454. 56'. 15". *lat.* 36. 46. & felon Greaves, 37. 50.

Cette île, dans fon état floriffant, n'a pas feulement produit d'excellens artiftes, mais elle a été la patrie de grands capitaines, de poëtes, de philofophes, d'aftronomes, & d'hiftoriens illuftres.

Timocréon de *Rhodes*, poëte de l'ancienne comédie, vivoit 4-4 ans avant Jefus-Chrift; fes écrits n'ont pas paffé jufqu'à nous. Il nous refte de Simmias de *Rhodes*, poëte lyrique, qui floriffoit 320 ans avant l'ere chrétienne, quelques fragmens imprimés avec les œuvres de Théocrite. Pitholéon, rhodien, n'étoit pas un poëte fans talens, quoiqu'il ait été tourné en ridicule par Horace, *Sat.* 10. *liv. I.* parce que dans fes épigrammes il mêloit enfemble du grec & du latin. Pitholéon eft felon toute apparence, le même que M. Otacilius Pitholaüs, dont il eft parlé dans Suétone & dans Macrobe. Il compofa des vers fatyriques contre Jules-Céfar qui le fouffrit, comme Suétone, *ch. lxxv.* nous l'apprend: *Pitholai carminibus maledicentiffimis laceratam exiftimationem fuam, civili animo tulit.* Macrobe rapporte un jeu de mots fort plaifant de ce Pitholaüs, & dont la grace ne peut fe rendre en françois: le voici en latin. *Cum Caninius Rebilus uno tantum die conful fuiffet, dixit Pitholaus, ante flamines, nunc confules diales fiunt.*

Je pourrois nommer Poffidonius au nombre des philofophes de *Rhodes*, parce qu'il y paffa fa vie; mais Strabon fon contemporain nous affure qu'il étoit originaire d'Apamée en Syrie. Apollonius, difciple de Panœtius, étoit auffi natif de Naucratis; il fut furnommé *le rhodien*, parce qu'il féjourna long-tems à *Rhodes*.

Pour Panœtius, on fait que *Rhodes* étoit la patrie de ce célebre philosophe stoïcien, & qu'il fortoit d'une famille très-distinguée par les armes & par les lettres, comme le marque Strabon. Scipion l'afriquain, second du nom, ainsi que Lelius, furent de ses disciples & de [illegible]. Ce philosophe avoit écrit un traité de la patience dans les douleurs, & trois livres des devoirs de la vie civile, que Cicéron a suivi dans l'excellent ouvrage qu'il nous a laissé sur le même sujet. Horace, *Od. 29, liv. I.* fait un bel éloge de Panœtius. Il dit à Iccius:

Quum tu coemptos undique nobiles
Libros Panœti, socraticam & domum,
Mutare loricis Iberis
Pollicitus meliora tendis?

„ Quand je vous vois, Iccius, changer pour les „ armes les charmans écrits de Panœtius, que vous „ aviez amassés de tous côtés avec tant de soins & „ de frais, & quitter l'école de Socrate pour celle „ de Mars; étoit-ce donc là que devoient aboutir „ vos promesses & nos espérances „?

Castor le rhodien, qui florissoit vers l'an 150 avant l'ere chrétienne, est au rang des chronologues célebres; il avoit publié plusieurs ouvrages très-estimés, sur l'ancienne histoire & sur l'ancienne chronologie grecque; mais il avoit fait mention dans ses écrits d'un phénomene céleste, dont l'explication exercera long-tems nos astronomes. Il s'agit d'un changement singulier qui fut observé sous le regne d'Ogygès, dans la couleur, dans la grosseur, dans la figure, & dans le cours de la planete de Vénus. Le fragment de cette observation, tiré de Varron, le plus savant des romains de son tems, nous a été conservé par saint Augustin, *de civitate Dei, liv. XXI. ch. viij. N. 2.* en voici les termes. *Est in Marci Varronis libris, quorum inscriptio de gente populi romani, Castor scribit in stella Veneris .... tantum portentum extitisse, ut mutaret colorem, magnitudinem, figuram, cursum: quod factum ita, neque antea, neque postea sit. Hoc factum Ogyge rege dicebant, Adrastus, Cyzicenus, & Dion neapolites mathematici nobiles.* L'époque d'Ogygès est connue; le déluge de son nom arriva l'an 1796 avant l'ere chrétienne.

Hevelius, astronome du siecle passé, propose, *Cométographe, liv. VII. pag.* 373, deux explications différentes qu'il paroît goûter davantage du phénomene rapporté par Castor. La premiere de regarder ces changemens observés dans la grosseur, la couleur, & la figure de Vénus, comme une simple apparence, produite par quelque réfraction extraordinaire de notre atmosphere, & semblable à ces halons ou couronnes que l'on apperçoit autour des astres. La seconde explication qu'Hevelius adopte, rapporte ce phénomene à un changement arrivé dans l'atmosphere même de Vénus. On peut objecter qu'aucune de ces explications ne rend raison de la plus singuliere circonstance du phénomene, c'est-à-dire, du changement observé dans le cours de la planete de Vénus. De plus, on demandera quelle raison a obligé cette planete de changer son cours, & de quitter son ancienne route pour en prendre une nouvelle.

M. Freret, dans les mém. de Littérat. *tome X in-4°.* a imaginé un moyen ingénieux d'expliquer toutes les circonstances du phénomene observé par Castor; c'est par l'apparition d'une comete, que l'on auroit confondu avec la planete de Vénus. Il ne s'agira plus que de prouver qu'il parut une comete du tems d'Ogygès; car alors tout sera facile à comprendre. Une comete dont la tête se montra le soir & le matin auprès du soleil, quelques jours après que Vénus s'étoit plongée dans les rayons de cet astre, fut prise d'abord pour Vénus elle-même; & cette comete ayant pris une chevelure ou une queue les jours suivans, on attribua ce changement de grosseur, de couleur, & de figure à la planete de Vénus. Le mouvement propre de la comete s'éloignant tous les jours de plus en plus du soleil, & lui faisant traverser le ciel par une route très-différente de celle de Vénus, on ne douta point que cette planete qui demeure quelquefois cachée dans les rayons du soleil pendant plusieurs jours, n'eût abandonné son ancien cours, pour en suivre un nouveau.

Un illustre philosophe péripatéticien, natif de l'île de *Rhodes*, est Andronicus. Il vint à Rome au tems de Pompée & de Cicéron, & y travailla puissamment à la gloire d'Aristote, dont il fit connoître les écrits dans cette capitale du monde. Il les tira de la confusion où ils étoient, & leur donna un ordre plus méthodique: c'est Plutarque qui nous l'apprend dans la vie de Sylla. On ne sauroit bien représenter le grand service que rendit alors Andronicus à la secte des Péripatéticiens: peut-être ne seroit-elle jamais dévenue fort célebre, s'il n'eût pris un soin si particulier des œuvres du fondateur?

Le plus fameux athlete du monde, Diagoras, naquit dans l'île de *Rhodes*; il descendoit d'une [illegible] mene, le plus grand héros qui eût été [illegible] séniens. On connoît l'ode que [illegible] neur de Diagoras; c'est la VIIe [illegible] elle fut mise en lettres d'or dans [illegible] nerve. On voit par cette ode, [illegible] remporté deux fois la victoire au [illegible] quatre fois aux jeux Isthmiques, [illegible] Néméens; & qu'il avoit été victorieu[illegible] nes, à ceux d'Argos, à ceux d'Ar[illegible] Thèbes, à ceux de la Béotie, à ceu[illegible] ne, à ceux de Pellene, & à ceux de [illegible] de Pindare fut faite sur la couronne [illegible] que remporta Diagoras aux jeux olympiq[illegible] la soixante-dix-neuvieme olympiade; les éloges de Damagete, pere de Diagoras, de Tleptoleme, le fondateur des *Rhodiens* & la souche de la famille, ne sont pas oubliés; en sorte qu'il en résulte que Diagoras descendoit de Jupiter.

Pausanias observe que la gloire que remporta Diagoras par ses victoires à tous les jeux publics de la Grece, devint encore plus remarquable par celle que ses fils, & les fils de ses filles y obtinrent. Il y mena lui-même une fois deux de ses fils qui y furent couronnés; ils chargerent leur pere sur leurs épaules, & le porterent au-travers d'une multitude incroyable de spectateurs, qui leur jettoient des fleurs à pleines mains, & qui applaudissoient à sa gloire, & à sa bonne fortune.

Aulugelle ajoute, que ce pere fut transporté de tant de joie, qu'il en mourut sur la place: *eosque*, dit-il, en parlant de ses fils, *vidit vincere, coronarique eodem olympiæ die: & cum ibi eum adolescentes amplexi, coronis suis in caput patris positis, suaviarentur; cumque populus gratulabundus, flores undique in eum jaceret; ibi in stadio inspectante populo, in osculis atque in manibus filiorum, animam efflavit.* Noct. Atticar. *l. III, c. xv.* Je voudrois bien que cette mort de Diagoras fût vraie; mais j'ai le regret de voir que Pausanias ne confirme point ce fait singulier. Cicéron même me dit, qu'un lacédémonien aborda Diagoras dans ce moment, pour l'exhorter à ne point perdre une si belle occasion de finir sa carriere: „ Mourez, Dia- „ goras, lui dit-il en le saluant, car vous ne pouvez „ monter plus haut „. Voilà bien le discours d'un lacédémonien; un athénien n'eût dit qu'une gentillesse plaisante ou ingénieuse.

Memnon, général d'armée de Darius, dernier roi de Perse, étoit aussi de l'île de *Rhodes*; homme consommé dans le métier de la guerre, il donna à son maître les meilleurs conseils qui lui pouvoient être donnés dans la conjoncture de l'expédition d'Alexandre. S'il avoit encore vécu quelques années, la fortune de ce grand conquérant auroit été moins rapide, & peut-être même que les choses eussent changé de face. Son dessein étoit de porter la guerre dans la Macédoine, pendant que les Macédoniens la faisoient au roi de Perse dans l'Asie. C'est ainsi que les Romains en userent, pour contraindre le redoutable Annibal d'abandonner l'Italie. Lors donc qu'on délibéra sur le parti qu'il falloit prendre contre le roi de Macédoine, qui ayant passé l'Hellespont, s'avançoit vers les provinces de Perse; son avis fut qu'on ruinât les frontieres, & qu'on transportât une grande partie des troupes dans la Macédoine. Par ce moyen, dit-il, on établira dans l'Europe le théatre de la guerre: l'Asie jouira de la paix, & l'ennemi faute de subsistance sera contraint de reculer, & de repasser en Europe pour secourir son royaume. C'étoit sans doute le plus sûr parti que les Perses pussent choisir, dit Diodore de Sicile, *l. XVII. c. vij.* Mais les autres généraux ne trouvant pas ce conseil digne de la grandeur de leur monarque, ils conclurent qu'il falloit livrer bataille, & la perdirent.

Cependant Memnon ayant été nommé généralissime, fit des préparatifs extraordinaires par mer & par terre; il subjugua l'île de Chio & celle de Lesbos; il menaça celle d'Eubée; il noua des intelligences avec les Grecs; il en corrompit plusieurs par ses présens;

en

en un mot, il se préparoit à tailler beaucoup de besogne aux ennemis de son roi dans leur propre pays, lorsqu'une maladie le vint saisir, & le tira de ce monde en peu de jours.

Il eut l'avantage de connoître par la conduite d'Alexandre à son égard, qu'il en étoit estimé ou redouté. Ce jeune prince voulant ou le rendre suspect aux Perses, ou l'attirer dans son parti, défendit séverement à ses troupes de commettre le moindre desordre dans les terres de Memnon; mais le général de Darius fit l'action d'un honnête homme, & d'une belle ame, en châtiant un de ses soldats qui médisoit d'Alexandre. „ Je ne t'ai pas pris à ma solde, lui „ dit-il en le frappant de sa javeline, pour parler mal „ de ce prince, mais pour combattre contre lui „. Voilà une belle maxime: elle n'étoit guere pratiquée du tems de François I. & de Louis XIV. & je ne sai si on la pratique mieux au tems présent.

Freinshemius observe qu'au siége d'Halicarnasse, Memnon s'opposa vigoureusement à quelques grecs fugitifs remplis de haine pour le nom *macédonien*, qui ne vouloient pas qu'on permît à Alexandre d'enterrer ses morts, quoi qu'en le lui permettant, on se pût glorifier de la victoire. Memnon n'écouta point la passion de ces fugitifs; il accorda la suspension d'armes, & les cadavres que demandoit le roi de Macédoine.

La veuve de Memnon fut la premiere femme qu'aima ce jeune prince après ses victoires. Elle s'appelloit *Barsène*, & étoit petite fille d'un roi de Perse: elle fut prise en même tems que la mere, la femme, & les filles de Darius. Elle savoit & parloit à ravir le grec; sa douceur, son caractere, ses graces, & sa beauté, triompherent d'Alexandre. Il en eut un fils, combla la mere de biens, & maria très-avantageusement ses deux sœurs, l'une à Eumenes, & l'autre à Ptolomée: Alexandre étoit fait pour conquérir tout le monde.

On peut joindre à Memnon, *Timosthène* le *rhodien*; il florissoit vers la cent vingt-sixieme olympiade, sous le regne de Ptolomée Philadelphe, qui le fit général de ses armées de mer. C'étoit de plus un homme curieux, & qui joignoit aux lumieres de sa profession, toutes celles de la Géographie. Il avoit écrit un livre intitulé *les ports de mer*, & un autre sous le titre de *stadiasme*, qui marquoit les distances des lieux dans une très-grande étendue de pays. Ces ouvrages n'existent plus; mais on sait qu'Eratosthène & Pline en ont beaucoup profité.

Clitophon né à *Rhodes*, décrivit aussi la Géographie de plusieurs pays; entre autres celle d'Italie & des Gaules; ouvrages qui se sont perdus, & qui seroient pour nous fort intéressans. Il avoit aussi mis au jour la *description des Indes*, dont Plutarque & Stobée ont fait mention.

Diognete de *Rhodes*, rendit par son génie de si grands services à sa patrie, qu'il obligea Démétrius Poliorcetes d'en lever le siége la premiere année de la cent dix-neuvieme olympiade, & 304 ans avant Jesus-Christ. Les Rhodiens comblerent d'honneurs Diognete, & lui assignerent comme à leur libérateur une pension très-considérable.

Hipparque mathématicien, & grand astronome, étoit encore de *Rhodes*, selon Ptolomée, & florissoit sous les regnes de Philométor & d'Evergete rois d'Egypte, depuis la cent quarante-troisieme olympiade, jusqu'à la cent cinquante-troisieme, c'est-à-dire, depuis l'an 168 avant Jesus-Christ, jusques à l'an 129. Pline parle d'Hipparque avec de grands éloges. Il laissa plusieurs observations sur les astres, & un commentaire sur Aratus, que nous avons encore.

Antagoras, poëte de *Rhodes*, vivoit sous la cent vingt-sixieme olympiade; Antigonus Gonatas, roi de Macédoine, le combla de faveurs, & se l'attacha par ses bienfaits. Il ne nous reste de ses ouvrages qu'une épigramme contre Crantor; le tems nous a ravi son grand poëme, intitulé *la Thébaïde*.

Enfin *Sosicrate*, dont les écrits cités par les anciens, ont péri par l'outrage des tems, étoit aussi natif de *Rhodes*; tout prouve en un mot, que cette ville a fourmillé d'hommes illustres en tout genre. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RHODES, *colosse de*, (*Art statuaire anc.*) ouvrage admirable de l'art, que l'on a placé au rang des merveilles du monde. Je ne puis rien faire de mieux pour en parler sciemment, que de transcrire ici la description de Pline, *c. vij. pag.* 105. & d'y joindre le commentaire de M. le comte de Caylus, inséré dans les *mémoires de Littérature, tome XXV. in-4°.* Voici le texte de Pline.

„ Le plus admirable de tous les colosses, est celui
„ du soleil, que l'on voit à *Rhodes*, & qui fut l'ou-
„ vrage de Charès de Linde, éleve de Lysippe. Ce
„ colosse avoit soixante-dix coudées (environ 105
„ piés) de hauteur. Un tremblement de terre le ren-
„ versa après qu'il eut été cinquante-six ans en place;
„ & quoique renversé, c'est une chose prodigieuse à
„ voir. Il y a très-peu d'hommes qui puissent em-
„ brasser son pouce; ses doigts sont plus grands que
„ la plûpart des statues; ses membres épars paroissent
„ de vastes cavernes, dans lesquelles on voit les pier-
„ res prodigieuses que l'on avoit placées dans l'inté-
„ rieur du colosse, pour le rendre plus ferme dans
„ sa position. Charès avoit été douze ans à le faire,
„ & il coûta trois cens talens (un million quatre
„ cens dix mille livres) que les Rhodiens avoient re-
„ tirés de tous les équipages de guerre, que le roi
„ Démétrius avoit laissés devant leur ville, ennuyé
„ d'en continuer le siége „.

Solis colossus Rhodi. Rhodes étoit avec raison adonnée au culte du soleil: après avoir été inondée par un déluge, elle croyoit devoir le desséchement de sa terre aux rayons du soleil.

Quem fecerat Chares, Lindius. Linde étoit une des principales villes de l'île de *Rhodes*; elle fut la patrie de Charès, que quelques auteurs ont nommé *Lachès*. Meursius concilie cette différence, en disant que Charès étant mort avant que d'avoir achevé le colosse, Lachès l'acheva. Suivant Sextus Empiricus, Charès s'étoit trompé, & n'avoit demandé que la moitié de la somme nécessaire; & quand l'argent qu'il avoit reçu se trouva employé au milieu de l'ouvrage, il s'étoit donné la mort.

Septuaginta cubitorum altitudinis fuit. La plûpart des auteurs donnent avec Pline, soixante-dix coudées de hauteur à ce colosse; quelques autres lui ont donné jusqu'à quatre-vingt coudées; Hygin veut qu'il n'ait eu que quatre-vingt-dix piés. Nous avons, dit M. de Caylus, un moyen bien simple de vérifier ce calcul, par la mesure d'une partie qui nous est indiquée par le texte; ce moyen est toujours plus certain que les chiffres, dont l'incorrection n'est que trop connue dans les manuscrits: de plus, l'exemple de Pythagore, pour retrouver les proportions d'Hercule, est si bon, qu'on ne sauroit trop le suivre.

Les proportions des figures sont variées selon les âges & les occupations de l'homme: la seule comparaison d'un Hercule à un Apollon, suffira pour convaincre de cette variété. Ainsi l'on conviendra sans peine, que les membres d'un homme de trente-cinq à quarante ans qui a fatigué, different en grosseur de ceux d'un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, délicat & reposé. On pourroit donc s'égarer dans les différentes proportions, ou du-moins laisser du soupçon sur la précision du calcul qu'on va présenter; mais on marche ici avec sûreté.

Nous savons que ce colosse représentoit le soleil, & nous connoissons les Grecs pour avoir été fort exacts à conserver les proportions convenables aux âges & aux états; nous voyons qu'ils les ont toujours tirées du plus beau choix de la nature. Ce sera donc sur l'Apollon du Vatican, une des plus belles figures de l'antiquité, qu'on va comparer toutes les mesures données par la grosseur du pouce. Pline nous en parle comme pouvant à peine être embrassé par un homme: ce qu'il ajoute immédiatement après, que ses doigts sont plus grands que la plûpart des statues, prouve qu'il entend le pouce de la main, dont les doigts plus alongés ont plus de rapport à l'idée générale des statues. C'est donc sur le pouce de la main qu'il faut établir toutes les mesures.

Le pouce a deux diametres principaux & différens entre eux: l'Apollon ayant sept têtes, trois parties, neuf minutes, & de notre pié de roi six piés cinq pouces; il résulte que le plus petit de ces deux diametres nous donne quatre-vingt dix-sept piés cinq pouces $\frac{1}{2}$ 7, & le plus grand, cent douze piés dix pouces.

Nous voyons par-là que Pline nous a conservé la mesure du plus grand diametre, & que son calcul de cent cinq piés ou environ est juste, d'autant que s'il y avoit peu d'hommes qui pussent embrasser ce pouce, il y en a peu aussi de la grandeur de l'Apollon, qui sert ici de regle, pour donner des mesures dont on ne présente ici que le résultat, sans même vouloir en-

entrer dans le détail du pié romain, que l'on fait être d'un peu plus d'un pouce plus court que le notre.

Post 56. annum terræ motu prostratum; c'est le sentiment commun. Scaliger prétend prouver, contre Pline, par un calcul chronologique, qu'il faut compter 66 ans. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que le tremblement de terre qui le renversa est arrivé dans la 139e. olympiade, selon la chronique d'Eusebe; celle d'Alexandrie le place cependant dans la 138.

Sed jacens quoque miraculo est. Selon Strabon, il s'étoit rompu vers les genoux. Eustathe a fait mention de cette circonstance, & quelques auteurs modernes l'ont copié. Lucien dans son histoire fabuleuse, qu'il appelle *véritable*, suppose des hommes grands comme la moitié supérieure du colosse. Cette moitié étoit donc à terre; il étoit donc aisé de la mesurer aussi-bien que le pouce qu'on ne pouvoit embrasser. De-là il est naturel de conclure, que si ce colosse avoit été placé à l'entrée du port & les jambes écartées, cette moitié rompue seroit tombée dans la mer.

Spectantur intus magnæ molis saxa. Philon & Plutarque disent la même chose; ce dernier en fait une belle application aux princes qui ressemblent au colosse, spécieux par le dehors, plein de terre, de pierre, & de plomb au-dedans.

Duodecim annis effectum 300 talentis, quæ contulerant ex apparatu regis Demetrii. Tout le monde est d'accord sur ces trois articles; on differe sur le tems où l'on commença à y travailler: la plus commune opinion est, qu'il fut fini l'an 278 avant J. C. après 12 ans de travail, & qu'il fut renversé 56 ans après, l'an 222.

M. de Caylus examine ici ce qu'il a pu rassembler sur la vérité & l'erreur de cette position. Par ce qui a été dit à l'occasion de la chûte du colosse, on voit qu'il n'étoit point placé sur la mer, & que les jambes écartées qu'on lui donne, sont une suite de l'opinion qu'il étoit placé à l'entrée du port. Plutarque, dans l'endroit cité plus haut, dit que les plus mauvais sculpteurs, pour en imposer davantage, représentoient les colosses avec les jambes les plus écartées qu'ils pouvoient; argument indirect contre l'écartement des jambes de celui de *Rhodes*, dont assurément il faisoit autant d'estime que les anciens Grecs. La traduction du prétendu manuscrit grec sur le *colosse de Rhodes*, cité par M. du Choul, fait poser le colosse sur une base triangulaire, sans doute par rapport à la figure de l'île, que Pline, à cause de cette prétendue figure, appelle *Trinacria*, dans la liste de ses autres noms.

Quoique ce prétendu manuscrit grec ne mérite guere de croyance, parce qu'il ajoute aux narrations connues, mettant une épée & une lance dans les mains du colosse, avec un miroir pendu à son cou, (outre d'autres circonstances fabuleuses); cependant cette base triangulaire pour les deux piés du colosse, est digne de remarque.

Colomiés, qui cite cette traduction comme un fragment de Philon, ne prend pas garde qu'elle finit par l'enlevement des débris, ce qui démontre que si l'auteur a existé, ce ne peut être qu'à la fin du vij. siecle. Philon de Byzance écrivoit à-peu-près du tems que le colosse étoit encore sur pié, puisqu'il ne parle point de sa chûte; on le croit un peu postérieur à Archimede. On ne sait si c'est lui dont parle Vitruve, ou celui dont l'ouvrage grec a été imprimé au Louvre; car il y a un très-grand nombre de Philons, poëtes, historiens & mathématiciens, *&c.* Celui qui nous a laissé un petit traité sur les sept merveilles, ne parle que d'une base, & la dit de marbre blanc; la grande idée qu'il en donne, convient au monument qu'elle portoit; mais ce qui nous importe, c'est qu'il ne fait mention que d'une, & dans la supposition moderne, il en auroit fallu deux pour laisser le passage aux vaisseaux.

Il est assez étonnant que dans ces derniers tems on ait imaginé le colosse placé à l'entrée du port, avec les jambes écartées; on ne le trouve décrit dans cette position dans aucun auteur, ni représenté dans aucun monument ancien: ce ne peut être que quelque vieille peinture sur verre, ou quelque dessein d'imagination, qui ait été la premiere source de cette erreur. Vigenere est peut-être le premier qui se soit avisé de l'écrire: il a été suivi de Bergier de Chevreau, qui, tout homme de lettres qu'il est, ajoute pourtant que ce colosse tenoit un fanal à la main; de M. Rollin, & de la plûpart de nos dictionnaires, *&c.* Daper ne dit pas un mot de cette position. De quelque façon que ce colosse ait été placé, voici les réflexions de M. le comte de Caylus sur les moyens dont il a pu être exécuté.

J'avois toujours imaginé, dit-il, que des corps d'une étendue pareille à ces colosses, ne pouvoient être jettés d'un seul jet. Tout a des bornes dans la nature, & la chaleur ne peut se conserver à une aussi grande distance du fourneau dont elle part, pour porter la matiere à un degré convenable de chaleur, à des parties aussi éloignées: il ne faut pas douter que les anciens qui ont apporté une si grande sagacité dans la pratique, n'aient connu le moyen de réunir la fonte chaude à la froide, ainsi qu'on l'a vu pratiquer par Varin; ce fut ainsi qu'il répara la statue équestre du roi, exécutée par Lemoine pour la ville de Bordeaux. Toute la moitié supérieure du cheval avoit manqué horisontalement à la premiere fonte, & elle fut réparée à la seconde.

Sans entrer dans le détail d'une opération, qui ne convient point ici, il est possible que ce moyen, qui ôtoit l'apparence de toutes les soudures & de toutes les liaisons, ait été pratiqué anciennement. A la vérité cette pratique ne peut avoir été suivie que pour les figures plus petites, & plus sous l'œil que celle dont il s'agit; il est d'autant plus probable que les anciens ont connu les pratiques les plus délicates & les mieux entendues de cet art, qu'on a vu plus d'un bronze antique si bien jetté, qu'il n'avoit jamais eu besoin d'être réparé; Bouchardon confirme cette opinion.

Quoi qu'il en soit, on n'avoit certainement pas employé pour le *colosse de Rhodes* des recherches & des soins, que sa prodigieuse étendue rendoit inutiles. Il est donc à présumer qu'il a été jetté en tonnes, c'est-à-dire, par parties qui se raccordoient, & se plaçoient les unes sur les autres. Pline ne le dit pas, mais il en fournit une preuve convaincante, en parlant du colosse renversé; il compare le creux des membres épars à de vastes cavernes, dans lesquelles on voyoit des pierres prodigieuses, *&c.* Il est constant que ces pierres n'ont pu être placées qu'après coup; donc les morceaux de la fonte ont été rapportés, & rejoints en place; car ces pierres nécessaires à la solidité du colosse, placées & élevées dans l'intérieur, à mesure qu'il se formoit, ont suivi les parties quand elles ont été renversées; d'ailleurs ce plomb dont parle Plutarque dans l'endroit cité plus haut, ne peut être que la soudure nécessaire à la réunion des parties.

Pour suivre la destinée du colosse, depuis ce que Pline nous en a conservé, on convient à-peu-près du tems où les Arabes en enleverent les débris après avoir pris *Rhodes*. Ce fut Mabias (Moavias) leur général qui fit cette expédition, l'année du califat d'Othman, quatrieme calife, & la seconde de l'empereur Constans, l'an de J. C. 672. ce qui fait près de neuf cens ans, depuis que le tremblement de terre l'avoit renversé; ceux qui comptent mil trois cens & tant, se trompent grossierement. Tous les auteurs conviennent qu'il fallut neuf cens chameaux pour transporter ces débris. Scaliger estime la charge d'un chameau à huit cens livres; le poids du tout se montoit à sept cens vingt mille livres.

On vient de prouver que le colosse n'étoit point placé sur le port, les jambes écartées, & que cette erreur ne peut être imputée qu'aux modernes; mais d'autres anciens en assez grand nombre, sont tombés dans une autre. Ils ont cru que les Rhodiens depuis l'érection du colosse, avoient été appellés *colossiens;* c'est ce que disent Cédrenus, Glycas, Maléla, Eustate, Suidas, suivis de quelques modernes, Marius Niger, Porcacci, Pinedo, Daper même, qui nous a donné une assez bonne description de *Rhodes*, où, entr'autres choses, il remarque que le colosse avoit été placé dans l'ancienne ville de *Rhodes*, de même que les autres colosses dont Pline fait mention, & non pas dans le port de la nouvelle ville, qui a été bâtie longtems après. Au reste, Erasme est le premier qui ait réfuté les Colossiens de *Rhodes;* il fait voir qu'on les a ridiculement confondus (ce qu'avoit fait Pline) avec les Colossiens à qui saint Paul écrit.

Après avoir rapporté des erreurs sur le fait, il y en auroit bien d'autres à remarquer. Festus dit: *Colossus à caleto à quo formatus est, dictus.* Caletus est manifestement la corruption de Charès. Sur quoi l'on pourroit observer que le P. Hardouin, pour confirmer la leçon de Charès, rapporte ailleurs le nom

du

du même Charès, quoique ce soit celui d'un général athenien. Un autre auteur appelle l'artiste Colossus, donnant à l'ouvrage le nom de l'artiste.

Cassiodore dit, que sous le septieme consulat de Vespasien, fut élevé le colosse de cent sept piés. Brodeau a copié cette erreur, & l'a même approuvée, en ajoutant le mot de *Rhodus*, *Vespasiani principatu*, dit-il, *factus est Rhodi colossus habens altitudine pedes* 107.

Cassiodore & Brodeau ont confondu grossierement avec le *colosse de Rhodes*, le colosse de Néron, fait par Zénodore, sur lequel Vespasien substitua la tête du Soleil à celle de Néron; ainsi que Commode substitua ensuite la sienne à celle du Soleil. (*D. J.*)

RHODIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, sur la côte du golfe de Venise, à l'orient septentrional du lac de Varano. On croit que c'est la ville Hyrium ou Hyria des anciens. (*D. J.*)

RHODIEN, le droit, (*Jurisprud. rom.*) *jus rhodium*, c'est ainsi qu'on appelle le code de lois de l'île de Rhodes par rapport aux naufrages, & aux autres événemens fortuits de la navigation. Les lois des Rhodiens en ce genre, étant fondées sur l'équité naturelle, furent généralement observées dans la Méditerranée. Rome en reconnut l'autorité; car on voit que du tems de Jules César & d'Auguste, les jurisconsultes Servius, Ofilius, Labeo & Sabinus, les adopterent dans les mêmes cas, surtout par rapport à l'article du jet des marchandises sur les côtes, *de jactu mercium*. On sait aussi que les empereurs Claude, Vespasien, Trajan, Hadrien & Antonin, confirmerent les mêmes lois des Rhodiens, & qu'ils ordonnerent qu'on décidât tous les cas du commerce maritime selon ces lois. Il nous reste un fragment grec, *narrationes de legum Rhodiarum confirmatione*, qui se trouve à la tête des *leges nauticæ*. Simon Schardius le fit imprimer *in*-8°. à Bâle, en 1561, & Marquard Freher le publia dans le second tome de son *jus græco romanum*, imprimé à Heidelberg, en 1599, *in fol.* *Voyez* Jacques Godefroy, *Dissert. de imperio maris*; & Grotius, *in Floribus ad jus Justinianum*. (*D. J.*)

RHODIOLA, s. f. (*Botan.*) nom donnée par Linnæus au genre de plante que les autres botanistes appellent communément *rhodia*; en voici les caracteres. Les fleurs sont les unes hermaphrodites, servant de fleurs mâles, & les autres simplement femelles. Dans la fleur mâle le calice est concave, droit, partagé en quatre segmens obtus, & subsiste après que les pétales sont tombés. Cette fleur est composée de quatre pétales oblongs, obtus, droits, ouverts, & deux fois aussi longs que les segmens du calice: ils tombent en s'épanouissant. Ils ont quatre *nectaria* pour couronne, lesquelles sont un peu plus courts que le calice. Les étamines sont à huit filets pointus plus longs que les pétales de la fleur; leurs bossettes sont simples. Le pistil a quatre germes oblongs & pointus, les stiles & stigmates sont très-imparfaits; le fruit qui leur succede est stérile.

Dans la fleur femelle, le calice est le même que dans la fleur mâle. Cette fleur est composée de quatre pétales rudes, droits, obtus, grands comme les segmens du calice, & ils subsistent. Les *nectaria* ou les parties de la couronne de la fleur femelle, ne different point de ceux de la fleur mâle. Le pistil a quatre germes oblongs & pointus qui forment autant de stiles couronnés par des stigmates obtus. Le fruit consiste en quatre capsules tournées, corniculaires, univalves, applaties intérieurement, & s'ouvrant dans cette partie. Ces capsules contiennent plusieurs semences de forme ronde. Linnæi, *gen. plant. p.* 498. (*D. J.*)

RHODIORUM Colonia, (*Géogr. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans la Lycie, selon Niger, qui dit qu'on la nomme présentement *Machri*. Ortelius croit que par *Rhodiorum colonia*, Niger entend la ville appellée *Rhodia* par Strabon, & par Ptolomée; *Rohodopolis* par Pline; & *Rhodiorum castellum* par Appien, *l. IV. Civil.* (*D. J.*)

RHODITES ou ROSOITES, s. f. (*Hist. naturelle Litholog.*) nom donné à une pierre à cause de sa forme, qui ressemble à celle de la rose. Il y a lieu de croire qu'on a voulu désigner par-là une astroite, ou une empreinte d'astroite.

RHODIUM numisma, (*Art numis.*) nom donné par quelques antiquaires à deux médailles d'argent, dont l'une se conserve dans le trésor de l'église Sainte Croix, à Rome, & l'autre dans celui de Saint Jean de Latran, à Paris. Cette monnoie porte pour inscription *Rhodion*, avec une rose d'un côté, & de l'autre la tête du Soleil; mais ces deux médailles ne sont pas uniques, car Goltzius en a fait graver de semblables qu'il a eues entre les mains. (*D. J.*)

RHODIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Troade. Il avoit sa source au mont Ida, selon Homere, *Iliad. v.* 20. Pline, *l. V. ch. xxx.* dit qu'on ne voyoit aucune trace de ce fleuve de son tems; cependant Hesychius le connoît, & lui donne le nom de *Dardanus*.

RHODIX, RHADIX, plante. *Voyez* Orpin-rose.

RHODOMELON, s. m. (*Mat. méd. anc.*) ῥοδόμελι, confection de roses, de coins & de miel, dont les anciens faisoient usage en plusieurs cas, comme d'un astringent, & détergent agréable. (*D. J.*)

RHODON, s. m. *en Pharmacie*; médicamens composés, dont les roses ou quelque chose appartenant au rosier font partie, ainsi l'on appelle *diarrhodon* une conserve & une confection où les roses entrent. Le diarrhodon abbatis est une poudre cordiale. *Voyez* Diarrhodon. Le rhodosaccharum est le sucre de roses. *Voyez* Roses.

RHODOPE, (*Géog. anc.*) 1°. Montagne de la Thrace, selon Ptolomée, *l. III. c. xj.* Elle commence près du fleuve Nestus, & s'étend bien loin au-delà de l'Hébrus. Elle est presque parallele au mont Hæmus. Le mont *Rhodope* se nomme aujourd'hui le mont *Dervent*. Il commence entre la Servie & la Macédoine, d'où il s'avance dans la Romanie jusqu'à Andrinople.

2°. *Rhodope* est une province de Thrace, sous le bas-empire. Elle étoit bornée au nord par la province particuliere de Thrace; à l'orient par la province de Mimodt; au midi, partie par la mer Egée, partie par la Macédoine, & à l'occident encore par la Macédoine. Le mont *Rhodope*, dont on vient de parler, & qui la traversoit, lui donnoit son nom.

3°. *Rhodope* est encore le nom d'une ville de l'Asie mineure dans l'Ionie. (*D. J.*)

RHODOS, (*Géog. anc.*) petite contrée du Péloponnèse, dans la Laconie. Pausanias, *l. III. c. xvj.* dit qu'elle étoit consacrée à Machaon, fils d'Esculape. (*D. J.*)

RHODOSTAGMA, s. m. (*Pharmac. anc.*) ce mot vient de ῥόδον, *rose*, & στάζω, *je distille*. Le docteur Freind remarque qu'Actuarius est le premier médecin grec qui fasse mention de liqueurs distillées, telles que le *rhodostagma* & l'*intybostagma*, que le traducteur appelle *stillatitius liquor rosarum*, & *intibi*, & que l'auteur employe comme un ingrédient des juleps. Gesner pense que ces liqueurs ne sont autre chose que les syrops de ces plantes semblables au *rhodoslacton* que décrit P. Eginete; mais M. le Clerc prouve évidemment que l'eau distillée d'Actuarius, est fort différente du *rhodoslacton* le P. Eginete, qui n'est fait que de suc de roses & de miel bouillis ensemble. (*D. J.*)

RHODUNTIA, (*Géog. anc.*) contrée de la Macédoine, proche du mont Oeta, selon Etienne le géographe. Tite-Live, *l. XXXVI. c. xvj.* donne ce nom au sommet du mont Oeta, & Strabon, *l. IX.* le donne à un lieu fortifié des Thermopyles. (*D. J.*)

RHOÉ, (*Géog. anc.*) fleuve de la Bithynie. Il a son embouchure dans le Pont-Euxin. Arrien dans son périple, *p.* 13. compte vingt stades du port Calpe à l'embouchure du fleuve *Rhoé*, & également de l'embouchure de ce fleuve à l'île Apollonie. (*D. J.*)

RHŒDIAS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Macédoine, selon Pline, *l. IV. c. x.* Il dit que le fleuve *Rhœdias* passe par la ville Europus. (*D. J.*)

RHŒTEUM, (*Géog. anc.*) 1°. Ville de l'Asie mineure, dans la Troade, sur la côte de l'Hélespont. Strabon, *l. XIII. p.* 595. dit que cette ville étoit située sur une hauteur, près du tombeau d'Ajax. L'adjectif de ce nom est *Rhœteus*. Virgile s'en est servi dans plus d'un endroit; il dit au troisieme livre de l'Enéide, *v.* 108.

Teucrus Rhœteas *primum est advectus in auras*.

Et au sixieme livre, *v.* 505.

Tunc egomet tumulum Rhœteo *in littore inanem*
Constitui . . . .

2°. *Rhœteum* est aussi un promontoire de l'Asie mineure, sur la côte de l'Hélespont, selon la remarque de

de Leunclavius ſur Xénophon *l. I. Hiſt. græc. p.* 422. Il place ce promontoire près de celui de Sigée, qui n'en eſt qu'à quatre milles; il ajoute que préſentement ce promontoire *Rhœteum* eſt appellé *Retkia* par les Turcs, & *capo Jenitzari* par les Italiens. (*D. J.*)

RHŒXUS, (*Géog. ancien.*) port de la Cilicie. Etienne le géographe le met à l'embouchure du fleuve Sarus. (*D. J.*)

RHOGME, ſ. m. (*Chirurgie.*) fracture du crane, ſuperficielle ou profonde, mais dans laquelle les pieces d'os n'étoient point ſéparées; le *rhogme* étoit ſuperficiel, droit, étroit & long; ce mot vient de ῥῆγ-μα, *félure*.

RHOGOMANIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Perſide. Ptolomée, *l. VI. c. iv.* marque l'embouchure de ce fleuve au midi de la Perſide, ſur le golfe Perſique, entre l'embouchure de l'Oroates, & *Tarce extrema*. Arrien, *rer. indicar.* appelle ce fleuve *Rhogonis*, mais il différe un peu de Ptolomée ſur ſa poſition. (*D. J.*)

RHOITES, ſ. m. (*Mat. méd. anc.*) ῥοΐτης; ſorte de rob, fort en uſage chez les anciens; il étoit fait, ſelon Dioſcoride, *l. V. c. xxxiv.* de ſuc de grenade évaporé ſur le feu à la conſiſtence d'un extrait; mais ſelon Paul Eginete, c'étoit un rob fait de trois ſeptiers de ſuc de grenade, ſur un ſeptier de miel, cuits enſemble juſqu'à la conſomption d'un tiers. (*D. J.*)

RHOMB, nom que l'on donne à Marſeille au turbot. *Voyez* TURBOT.

RHOMBE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) *rhombi*, nom générique que l'on a donné à pluſieurs différentes eſpeces de coquilles, *Voyez* COQUILLES, la *fig.* 12. *de la Pl. xxj.* repréſente le *rhombe* appellé *l'olive*.

RHOMBE, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar, qui eſt une eſpece de menthe ſauvage; elle s'éleve de deux coudées, & a l'odeur de la cannelle & du girofle.

RHOMBE *ou* LOZANGE, ſ. m. *terme de Géométrie*; c'eſt un parallélogramme dont les côtés ſont égaux, mais dont les angles ſont inégaux, deux des angles oppoſés étant obtus, & les deux autres aigus; telle eſt la *fig. ABCD, Pl. Géom. fig.* 83.

Pour trouver l'aire d'un *rhombe*, ou d'un *rhomboïde*. (*Voyez* RHOMBOÏDE) ſur la ligne *CD*, priſe pour baſe, laiſſez tomber la perpendiculaire *Ae* qui ſera la hauteur du parallélogramme; multipliez la baſe par la hauteur, le produit ſera l'aire cherchée; ainſi, ſuppoſons que *CD* ſoit de 456 piés, & *Ae* de 234, l'aire ſera de 102704 piés quarrés.

En effet, il eſt démontré qu'un parallélogramme obliquangle eſt égal en ſurface à un parallélogramme rectangle de même baſe *CD* & de même hauteur *AE*. *fig.* 25. *Voyez* PARALLÉLOGRAMME. Or l'aire d'un parallelogramme rectangle eſt le produit de ſa baſe par ſa hauteur; donc le produit d'un parallélogramme obliquangle eſt auſſi égal au produit de ſa baſe par ſa hauteur. (*E*)

RHOMBE *ſolide*; on appelle ainſi deux cones égaux & droits, joints enſemble par leurs baſes. *Voyez* CONE. (*E*)

RHOMBITES, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs au cryſtal d'Iſlande, à cauſe de la propriété qu'il a de ſe partager en rhomboïdes. *Voy.* CRYSTAL D'ISLANDE.

RHOMBITES, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie aſiatique, ſelon Ptolomée, *l. V. c. ix.* & Ammien Marcellin, cité par Ortelius. Ptolomée diſtingue le grand & le petit *rhombites*, qu'il marque aſſez loin l'un de l'autre. (*D. J.*)

RHOMBOIDE, RHOMBOIDES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) poiſſon de mer qui reſſemble beaucoup au turbot. *Voyez* TURBOT. Il eſt petit & court, il n'a qu'un empan de longueur; il eſt couvert de petites écailles; les yeux ſont fort éloignés l'un de l'autre; il y a ſur les côtés du corps une ligne qui s'étend depuis la tête juſqu'à la queue; cette ligne eſt courbe près de la tête, & enſuite droite juſqu'à la queue. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, prem. part. liv. XI. chap. iij.* Voyez POISSON.

RHOMBOIDE, ſ. m. *terme de Géométrie*; c'eſt un parallélograme dont les côtés & les angles ſont inégaux, mais dont les côtés oppoſés ſont égaux ainſi que les angles oppoſés.

Autrement, le *rhomboïde* eſt une figure de quatre côtés, dont les côtés oppoſés & les angles oppoſés ſont égaux, mais qui n'eſt ni équilatéral ni équiangle; telle eſt la *fig. NOPQ, Pl. géom. fig.* 24.

Pour la maniere de trouver l'aire du *rhomboïde*, *Voyez* RHOMBE. (*E*)

RHOMBOÏDE, ſ. m. *terme d'Anatomie*, c'eſt le nom d'un muſcle ainſi appellé à cauſe de ſa figure. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. Voyez auſſi* MUSCLE. Ce muſcle eſt ſous la partie moyenne du trapeze, & vient des deux épines inférieures du col, & des quatre ſupérieures du dos; & s'inſere à toute la baſe de l'omoplate.

RHOMBUS, ſ. m. (*Littérat.*) inſtrument magique des Grecs, dont parlent Properce, Ovide, & Martial. Le premier, *lib. II. éleg.* 21; le ſecond, *amor. lib. I. éleg.* 8. & le troiſieme *lib. IX. épig.* 30. Théocrite & Lucien diſent qu'il étoit d'airain; & Ovide donne à entendre qu'on le faiſoit pirouetter avec des lanieres treſſées dont on l'entouroit; c'étoit le même inſtrument qu'Horace, *ode* 12. *liv. V.* déſigne par le mot *turbo*. Il prie qu'on le faiſſe tourner à contre-ſens, comme pour corriger le mauvais effet qu'il avoit produit en tournant dans ſon ſens naturel: *citumque retro ſolve turbinem*.

Il faut ſavoir que c'étoit une eſpece de toupie de métal ou de bois, dont les prétendus ſorciers ſe ſervoient dans leurs ſortiléges; ils l'entouroient de bandelettes, & la faiſoient tourner, diſant que le mouvement de cette toupie magique avoit la vertu de donner aux hommes les paſſions & les mouvemens qu'ils vouloient leur inſpirer.

Théocrite dit dans ſa 2. *idylle*, „ Comme je fais „ tourner cette toupie, ῥόμβος, au nom de Vénus, „ qu'ainſi mon amant puiſſe venir à ma porte „. Quand on avoit fait tourner cette toupie d'un certain ſens, ſi on vouloit corriger l'effet qu'elle avoit produit, & lui en faire produire un contraire, le magicien en avoit la puiſſance, il la reprenoit, l'entouroit en un autre ſens de ſa bandelette, & lui faiſoit décrire un cercle oppoſé à celui qu'elle avoit déja parcouru. Les poëtes ont embelli leurs écrits, tantôt par des comparaiſons, tantôt par des métaphores, de toutes les choſes auxquelles le peuple crédule ajoutoit foi. (*D. J.*)

RHOMBUS, ſ. m. *terme de Chirurgie*, qui ſignifie une ſorte de bandage de figure rhomboïdale.

Pour faire ce bandage on prend une bande roulée à un chef: on applique ſon extrémité à l'endroit où l'on juge à propos; cela fait, on deſcend par des rampans juſqu'à l'extrémité, & on remonte de même, en évitant les premiers tours de bande, tant en devant qu'en derriere; les eſpaces qui ſe rencontrent entre ces tours de bandes ſont de figure *rhomboïde*, ce qui a fait donner ce nom à ce bandage.

Il n'eſt d'uſage que pour les extrémités, & eſt purement contentif; c'eſt un double rampant. *Voyez* RAMPANT, BANDAGE, BANDE. (*Y*)

RHONE, LE *ou* RHOSNE, (*Géog. mod.*) en latin *Rhodanus*. Un des quatre principaux fleuves de la France, & dont le nom eſt purement gaulois.

Il a ſa ſource dans la montagne de la Fourche; qui eſt à l'extrémité orientale du pays de Vallais, & le ſépare du canton d'Uri. Il coule d'abord dans un pays étroit parmi des rochers, & partage le pays de Vallais en long. Il paſſe par Sion, capitale du pays, & par S. Maurice; après quoi, courant au nord-oueſt, entre la Suiſſe & le reſte du Vallais, il entre dans le lac de Geneve, qu'il traverſe de toute ſa longueur d'orient en occident, l'eſpace de douze lieues, en ſe mêlant avec les eaux de ce lac.

A quatre lieues au-deſſous de Geneve, ce fleuve ſe perd, en tombant dans la fente d'une roche qui a un quart de lieue de long ſur deux ou trois toiſes de large, dans les endroits les plus étroits, & ſur vingt ou vingt-cinq toiſes de profondeur. Au lieu des eaux du *Rhône*, on voit ſur cette fondriere un brouillard épais, formé par leur briſement contre le fond & les côtés de cette fente; dans laquelle ce fleuve coule avec beaucoup de rapidité & de bruit.

Le lit du *Rhône* s'élargit enſuite après qu'il eſt ſorti de ce goufre, au pont d'Arlou, en ſorte qu'à Seiſſel, il eſt preſque auſſi large que la Seine l'eſt à Paris; c'eſt ici où il commence à porter des bateaux.

Il reçoit diverſes rivieres conſidérables, entr'autres, la Saône à Lyon; l'Iſere, la Sorgue, la Durance, & ſe jette dans la mer de Provence ou golfe de Lyon, à 10 lieues au midi d'Arles, par deux principales embouchures, l'une à l'oueſt, & l'autre à l'eſt, & qui ne ſont ſéparées que par une petite île appellée Bauduf.

Ainſi le *Rhône* mouille pluſieurs pays dans ſon cours, ſavoir, Geneve, le fort de la Claie dit de Seiſſel dans le Bugey, Vienne dans le Viennois, Lyon dans le

Lyonnois, Tournon en Vivarais, Montelimar dans le Valentinois, Montdragon en Provence, Avignon dans le comté de Venaissin, Beaucaire dans le Languedoc, Taraſcon dans la viguerie de ce nom, & Arles dans le diocèſe d'Arles; le poiſſon qu'il produit eſt très-eſtimé, & on recueille de l'excellent vin ſur ſes bords.

Les ſavans bénédictins du Languedoc ſemblent avoir voulu enlever entierement le *Rhône* à la Provence; mais M. de Nicolaï a tâché de prouver par de grandes recherches, que la province du Languedoc, loin de poſſéder en propre la portion du fleuve qui coule entre elle & la Provence, n'en peut prétendre la propriété, qui, ſelon lui, doit appartenir excluſivement à la Provence. Ceux qui voudroient accorder le différend, le partageroient par moitié entre les deux provinces; mais ce n'eſt pas ainſi qu'on décide des faits. (*Le chev.* DE JAUCOURT.)

RHOPALIQUES, ſ. m. (*Belles-lettres.*) c'étoit chez les anciens, une ſorte de vers qui commençoient par un monoſyllabe, & qui continuoient par des mots tous plus longs les uns que les autres; en ſorte que le ſecond étoit plus long que le premier, & le troiſieme plus long que le ſecond, & ainſi de ſuite juſqu'au dernier.

Ils étoient ainſi nommés du grec ῥόπαλον, *maſſue*, parce que ces vers étoient en quelque façon ſemblables à une maſſue, qui commence par un bout fort mince, & finit par une groſſe tête.

Tel eſt ce vers d'Homere:

Ω' μάκαρ Ἀτρείδη μοιρηγενὲς ὀλβιοδαίμον.

ou celui-ci d'Auſone:

Spes Deus æternæ ſtationis conciliator.

RHOPALOSIS, ſ. m. (*Méd. anc.*) ῥωπάλωσις; état des cheveux, conſiſtant en ce qu'ils ſe mêlent & ſe collent les uns aux autres. Il ne faut pas confondre ce ſimple entrelacement des cheveux, exprimé par le mot grec *rhopaloſis*, avec la plique, maladie épidémique & ſinguliere en Pologne, où les cheveux collés forment un ſpectacle monſtrueux, répandent du ſang quand ils ſe rompent, ou qu'on les coupe, & où le malade eſt attaqué de grands maux de tête, & court quelquefois riſque de la vie. (*D. J.*)

RHOPOGRAPHE, ſ. m. (*Peint.*) peintre qui ne fait que de petits ſujets, des animaux, des plantes, &c. Ce mot vient de ῥῶπος, *ramentaria*, raclures, petites branches, & γράφω, *je peins*. (*D. J.*)

RHOS, (*Géog. anc.*) peuples de Scythie. Ils habitoient au ſeptentrion du mont Taurus, ſelon Cédrene & Curopalate, cités par Ortélius, qui croit que ce ſont les mêmes que les *Ruſſi*. (*D. J.*)

RHOSCHAC, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Rhoſagum*; bourg de Suiſſe, dans le domaine de l'abbaye S. Gall, ſur le bord du lac de Conſtance, vis-à-vis de Lindaw, dans une agréable ſituation & un terroir fertile en vins. Ce bourg eſt ſi grand qu'il peut aller de pair avec pluſieurs bonnes villes. Dans le dixieme ſiecle l'empereur Othon lui donna les privileges de foire, de péage & de monnoie. Il s'y fait beaucoup de commerce en grains, bétail, toiles & vin. (*D. J.*)

RHOSOLOGIA, (*Géog. anc.*) ville de la Galatie. Ptolomée, *liv. V. c. iv.* la donne aux Tectoſages, & la marque entre *Vinzela* & *Sarmalia*. Simler croit que c'eſt la même ville que l'itinéraire d'Antonin appelle *Orſologiacum* dans un endroit, & dans un autre *Roſologiacum*. Cet itinéraire la marque ſur la route de Conſtantinople à Antioche, entre Corbeneunca & Aſpona, à 12 milles de la premiere, & à 31 milles de la ſeconde. (*D. J.*)

RHOSPHODUSA, (*Géog. anc.*) île du golfe Carcinite, ſelon Pline, *lib. IV. c. xiij.* Pinet prétend que le nom moderne eſt Salina. (*D. J.*)

RHOSUS, (*Géog. anc.*) Selon Ptolomée, *lib. V. c. xv.* ville de la Syrie ou de la Cilicie, ſur le golfe Iſſique, entre le fleuve Iſſus & Séleucie. Derriere cette ville étoient les monts Roſii; entre ces montagnes & le mont Taurus, étoit le col nommé *portæ Syræ*, parce que c'étoit l'entrée de la Syrie. Le mont *Rhoſus* eſt aujourd'hui *Cabo-Gangir*. (*D. J.*)

RHOTANUM, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Corſe. Ptolomée, *lib. III. c. ij.* place l'embouchure de ce fleuve ſur la côte orientale, entre *Valeria colonia* & le port de Diane. Léander prétend que c'eſt aujourd'hui le *Tavignani*. (*D. J.*)

RHUBARBE, ſ. f. (*Botan. exot.*) La vraie *rhubarbe*, ou celle de la Chine, eſt une racine que l'on nous apporte en morceaux aſſez gros, légers, inégaux, de la longueur de quatre, cinq ou ſix pouces, & de la groſſeur de trois à quatre. Elle eſt jaune, ou un peu brune en-dehors, de couleur de ſafran en-dedans, jaſpée comme la noix muſcade, un peu fongueuſe, d'un goût tirant ſur l'âcre amer, & un peu aſtringent; d'une odeur aromatique, & foiblement deſagréable. Elle croît à la Chine. Il faut choiſir ſoigneuſement celle qui eſt nouvelle, qui n'eſt point cariée, pourrie, ni noire, qui donne la couleur de ſafran à l'eau, & qui laiſſe quelque choſe de viſqueux & de gluant ſur la langue.

Muntingius, dans ſon *Hiſtoire des plantes d'Angleterre*, a donné une deſcription de la *rhubarbe*, ſous le nom de *rhabarbarum lanuginoſum, ſive lapatum chinenſe longifolium*; mais il n'avoit pas vu cette plante, non plus que Matthiol, dont il a emprunté ſa deſcription & la figure qui l'accompagne, ſur les relations des marchands qui apportoient cette racine de la Chine.

Il eſt fort étrange parmi le grand nombre d'européens qui depuis un ſiecle vont tous les ans dans ce pays-là, que perſonne n'ait tâché de connoître exactement une plante dont on uſe tous les jours, & qui eſt d'un grand revenu. La deſcription du P. Parennin, quoique fort vantée dans *l'hiſtoire de l'académie des Sciences, ann.* 1726, laiſſe beaucoup de choſes à déſirer, n'eſt même qu'une copie de ce que le P. Michel Boym en avoit publié dans ſa *flora ſinenſis*, imprimée à Vienne en Autriche, en 1656 *in-fol.*

Selon la relation de ces deux peres jéſuites, le *thai-hoam*, ou la *rhubarbe*, croît en pluſieurs endroits de la Chine; la meilleure eſt celle de Tie-chouen, celle qui vient dans la province de Xanſi & dans le royaume de Thibet, lui eſt fort inférieure. Il en croît auſſi ailleurs, mais dont on ne fait ici nul uſage.

La tige de la plante eſt ſemblable aux petits bambous, elle eſt vuide & très-caſſante; ſa hauteur eſt de trois ou quatre piés, & ſa couleur d'un violet obſcur. Dans la ſeconde lune, c'eſt-à-dire au mois de Mars, elle pouſſe des feuilles longues, épaiſſes, quatre à quatre ſur une même queue, & poſées en ſe regardant; ſes fleurs ſont de couleur jaune, & quelquefois violette. A la cinquieme lune, elles produiſent une petite ſemence noire, de la groſſeur d'un grain de millet. A la huitieme lune, on arrache la plante, dont la racine eſt groſſe & longue. Celle qui eſt la plus peſante, & la plus marbrée en-dedans, eſt la meilleure.

Cette racine eſt d'une nature qui la rend très-difficile à ſécher. Les Chinois, après l'avoir arrachée & nettoyée, la coupent en morceaux d'un ou de deux pouces, & la font ſécher ſur de grandes tables de pierre, ſous leſquelles ils allument du feu; ils tournent & retournent ces tronçons juſqu'à ce qu'ils ſoient bien ſecs. Comme cette opération ne ſuffit pas pour en chaſſer toute l'humidité, ils font un trou à chaque morceau de racine, puis ils enfilent tous ces morceaux en forme de chapelet, pour les ſuſpendre à la plus forte ardeur du ſoleil, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état d'être conſervés ſans danger de ſe corrompre.

L'hiver eſt le meilleur tems pour tirer la *rhubarbe* de la terre, avant que les feuilles vertes commencent à pouſſer, parce qu'alors le ſuc & la vertu ſont concentrés dans la racine. Si on la tire de la terre pendant l'été, ou dans le tems qu'elle pouſſe des feuilles vertes, non-ſeulement elle n'eſt pas encore mûre, & n'a point de ſuc jaune, ni des veines rouges, mais elle eſt très-légere, & par conſéquent n'approche point de la perfection de celle que l'on retire en hiver.

On apportoit autrefois la *rhubarbe* de la Chine par la Tartarie à Olmuz & à Alep, de-là à Alexandrie, & enfin à Veniſe. Les Portugais l'apportoient ſur leurs vaiſſeaux de la ville de Canton, qui eſt un port célebre où ſe tient un marché de la Chine. Les Egyptiens l'apportoient auſſi à Alexandrie par la Tartarie; préſentement on nous l'apporte de Moſcovie, car elle croît abondamment dans cette partie de la Chine qui eſt voiſine de la Tartarie. Les petites variétés de couleur qu'on trouve dans la *rhubarbe* qui vient directement de Moſcovie, d'avec la *rhubarbe* qui nous arrive par le commerce des Indes orientales, ne procedent que de ce que celle de Moſcovie eſt plus nouvelle; car elle prend, en la gardant, la même couleur, la même conſiſtance & le même goût que celle qu'on reçoit par mer.

On

On a envoyé de Moſcovie en France, une plante nommée par M. de Juſſieu, *rhabarbarum folio oblonguo, criſpo, undulato, flabellis ſparſis*. Cette même plante avoit déjà été envoyée du même pays en Angleterre, pour être la vraie *rhubarbe* de la Chine, & M. Raud la nomma, *lapathum bardanæ folio undulato, glabro*. La maniere dont cette plante fructifie fait juger que c'eſt une véritable eſpece de *rhubarbe* de la Chine; car non-ſeulement elle a été envoyée pour telle, mais encore les graines de cette plante, ſemblables à celles de la vraie *rhubarbe* que M. Vandermonde, docteur en Médecine, avoit envoyée de la Chine, ne permettent pas d'en douter; ajoutez que la figure des racines de ces deux plantes, la couleur, l'odeur & le goût, fortifient cette opinion. On a élevé la plante dans le Jardin du Roi à Paris, où elle réuſſit, fleurit, & ſupporte les hivers les plus froids.

C'eſt une groſſe racine vivace, arrondie, d'environ une coudée & plus de longueur, partagée en pluſieurs groſſes branches, qui donnent naiſſance à d'autres plus petites, de couleur d'un roux-noirâtre en-dehors. Lorſqu'on enleve quelques morceaux de l'écorce, on trouve la ſubſtance pulpeuſe de la racine, panachée de points de couleur jaune ſafranée, à-peu-près comme dans la noix muſcade, dont le centre eſt d'une couleur de ſafran plus vive, & d'une odeur fort approchante de celle de la *rhubarbe* de la Chine, que l'on apperçoit ſur-tout vers ſon collet. Lorſqu'on mâche celle qui eſt nouvellement tirée de la terre, elle a un goût viſqueux, mêlé de quelque amertume qui affecte la langue & le palais; & ſur la fin il eſt gommeux, & un peu aſtringent.

Du ſommet de la racine naiſſent pluſieurs feuilles couchées ſur la terre, diſpoſées en rond les unes ſur les autres; elles ſont très-grandes, entieres, vertes, taillées en forme de cœur, & preſque en fer de fleche, garnies de deux oreillettes à leur baſe, & portées ſur de longues queues charnues, convexes endeſſous; elles ſe partagent vers la baſe des feuilles, en cinq côtes charnues, ſaillantes en-deſſous, & anguleuſes; la côte du milieu s'étend dans toute la longueur de la feuille; les côtes latérales ſe répandent obliquement, ſe partagent en pluſieurs nervures, & s'étendent de tous côtés, juſqu'au bord de la feuille qui eſt ondée & fort pliſſée. L'extrémité de la feuille eſt obtuſe, & légérement échancrée. Du milieu des feuilles s'éleve une tige anguleuſe, comprimée, cannelée, haute d'environ une coudée, garnie un peu au-deſſus de ſon milieu de quelques enveloppes particulieres, qui l'entourent par leur baſe, & qui ſont placées à des diſtances inégales, juſqu'à ſon extrémité.

Les fleurs, en ſortant de ces enveloppes, forment des petites grappes; chaque fleur eſt portée ſur un petit pédicule particulier, blanc & menu; elles ſont ſemblables à celles de notre rhapontic, mais une fois plus petites; elles n'ont point de calice, & ſont d'une ſeule piece en forme de cloche, étroites par la baſe, découpées en ſix quartiers obtus, & alternativement inégaux. Des parois de cette fleur, s'élevent neuf filets déliés auſſi longs que la fleur, & chargés de ſommets oblongs, obtus & à deux bourſes. Le piſtil qui en coupe le centre eſt un petit embryon triangulaire, couronné de trois ſtigmates recourbés & aigrettés: cet embryon devient une graine pointue, triangulaire, dont les angles ſont bordés d'un feuillet membraneux. Elle pouſſe dans le printems, fleurit au mois de Juin, & les graines mûriſſent au mois de Juillet & d'Août.

Il ne faut pas confondre la *rhubarbe* chinoiſe avec le rhapontic des anciens Grecs, ce ſont des racines bien différentes; le rha ou rheum de Dioſcoride eſt une racine odorante, aſſez agréable, & qui ne laiſſe rien de mucilagineux dans la bouche, comme la *rhubarbe* de la Chine; mais la deſcription de Dioſcoride convient au rhapontic de Proſper Alpin, que l'on cultive dans les jardins d'Europe, & qui eſt originaire de la Thrace & d'autres endroits de la Scythie.

Les Chinois emploient communément la *rhubarbe* en décoction; mais quand c'eſt en ſubſtance, ils la préparent auparavant de la maniere ſuivante.

Ils prennent une certaine quantité de tronçons de *rhubarbe*, & les font tremper un jour & une nuit dans du vin de riz juſqu'à ce qu'ils ſoient bien amollis, & qu'on les puiſſe couper en rouelles aſſez minces; enſuite ils poſent ſur un fourneau de briques une eſpece de chaudiere, dont l'ouverture va en ſe retréciſſant juſqu'au fond en forme de calotte; ils la rempliſſent d'eau, couvrent la chaudiere d'un tamis renverſé, qui eſt fait de petits filets d'écorce de bambou, & qui s'ajuſte avec l'ouverture de la chaudiere. Sur le fond du tamis, ils poſent les rouelles de *rhubarbe* & couvrent le tout avec un fond de tamis de bois, ſur lequel ils jettent encore un feutre, afin que la fumée de l'eau chaude ne puiſſe ſortir.

Ils allument enſuite leur fourneau, & font bouillir l'eau. La fumée qui s'éleve par le tamis pénetre les rouelles de *rhubarbe* & les décharge de leur âcreté. Enfin cette fumée ſe réſolvant, comme dans l'alambic, retombe dans la chaudiere bouillante, & jaunit l'eau. Ces rouelles doivent demeurer ſept ou huit heures dans cette circulation de fumée, après quoi on les tire pour les faire ſécher au ſoleil, & s'en ſervir au beſoin.

Ils pilent cette *rhubarbe* & en font de pilules purgatives, dont la doſe eſt de quatre ou cinq drachmes. Ceux qui ont de la répugnance à avaler un grand nombre de pilules prennent la même quantité de rouelles ſeches, & les font bouillir dans un petit vaſe de terre avec neuf onces d'eau, juſqu'à la réduction de trois onces qu'ils avalent tiedes.

L'eau eſt le meilleur menſtrue de la *rhubarbe*; auſſi la teinture de cette racine faite avec l'eſprit-de vin ne devient pas laiteuſe comme les autres teintures réſineuſes, lorſqu'on la jette dans l'eau.

La *rhubarbe* a deux vertus, celle de purger & de fortifier par une douce adſtriction l'eſtomac & les inteſtins; c'eſt ce qui en fait un excellent remede que l'on peut preſcrire en ſûreté aux enfans, aux adultes, aux vieillards, aux femmes groſſes & aux femmes en couche; cependant on en doit faire uſage avec précaution; on la preſcrit en ſubſtance juſqu'à une drachme & demie, & en infuſion juſqu'à trois; on en compoſe un excellent ſirop pour purger les petits enfans. (*D. J.*)

Rhubarbe *bâtarde*, (*Botanique*.) on appelle vulgairement *rhubarbe bâtarde* ou *fauſſe rhubarbe* le *lapathum folio rotundo, alpinum, I. R. H.* 504. Rai, *hiſt.* 171.

Sa racine eſt longue, branchue, ridée, fibreuſe, fort jaune, d'une ſaveur amere. Sa tige eſt haute de deux ou trois coudées, creuſe, profondément ſillonnée, rougeâtre, garnie de pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont ſemblables à celles de la bardane, arrondies, liſſes, d'un verd pâle & comme jaunâtre, portées ſur une queue rougeâtre & cannelée. Ses fleurs ſont nombreuſes & compoſées de pluſieurs étamines à ſommet jaunâtre & d'un calice verd; il leur ſuccede des graines triangulaires un peu rougeâtres. Cette plante vient dans les montagnes; on la cultive auſſi dans les jardins; ſa racine eſt d'uſage; elle eſt panachée de jaune-rouge, d'une ſaveur amere, ſtyptique & gluante. (*D. J.*)

Rhubarbe *des moines*, (*Botan.*) c'eſt le nom vulgaire de l'eſpece de *lapathum*, nommé *lapathum hortenſe, latifolium*, par C. B. *p.* 115. par Tournefort, *I. R. H.* 504.

Sa racine eſt fibreuſe, longue, épaiſſe, brune en-dehors, jaune en-dedans. Sa tige qui s'éleve quelquefois à la hauteur d'un homme, eſt cannelée, rougeâtre, partagée vers le haut en pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont longues d'un pié ou d'un pié & demi, larges, pointues, fermes ſans être roides, liſſes, d'un verd foncé & portées ſur de longues queues rougeâtres. Ses fleurs ſont ſans pétales, à étamines, ſemblables à celles de l'oſeille, placées ſur les rameaux dans toute leur longueur; quand elles ſont paſſées, il leur ſuccede des graines anguleuſes telles que celles de l'oſeille, enveloppées de follicules membraneuſes.

On cultive cette plante dans les jardins; elle a preſque les mêmes vertus que la *rhubarbe* bâtarde; l'une & l'autre purgent légerement & reſſerrent; on les emploie quelquefois utilement dans le flux de ventre. (*D. J.*)

RHUM, ſ. m. *terme de riviere*, ſe dit de pluſieurs courbes des chevaux billés ſur une corde qui tirent les bateaux ou les traits.

Double *rhum*, c'eſt le double de ce qui tire ordinairement, & c'eſt ce que l'on met ſur les diligences.

RHUMATISME, ſ. m. (*Médecine.*) ce terme ſe prend dans une ſignification fort étendue, de même que celui de *rhume* & de *fluxion*. Mais dans un ſens ſtricte & propre, le terme de *rhumatiſme* ſignifie une *affection* compoſée de la goutte & du catarre; & dans ce ſens, en voici la vraie définition.

Le *rhumatiſme* eſt une douleur vague, erratique ou fixe des muſcles, de leur membrane, des ligamens, des articulations & du périoſte, avec une fievre plus ou moins marquée, une peſanteur & un tiraillement dans la partie affligée, & une impuiſſance ou difficulté de la mouvoir; ſa premiere origine eſt une humeur âcre, ſaline & épaiſſe qui picote ou diſtend les membranes; ſes ſuites ſont ſouvent la perte du mouvement, la maigreur, l'atrophie de la partie, & la conſomption générale de tout le corps.

On diviſe le *rhumatiſme* en trois claſſes. La premiere eſt celle qui ſe ſoudiviſe en erratique qui roule dans différentes parties, & en fixe qui n'attaque qu'une ſeule partie & y reſte fixé. Le premier eſt ordinaire, le ſecond ſe rencontre rarement dans la pratique, quoiqu'il ſe trouve quelquefois.

La ſeconde claſſe ſe ſouſdiviſe en *rhumatiſme* général ou univerſel qui attaque toutes les parties du corps, du-moins, à l'exception ſeule d'un petit nombre, cette eſpece n'eſt pas rare, & en *rhumatiſme* particulier qui n'affecte qu'un membre, comme une cuiſſe, un bras, une jambe, une épaule, une hanche.

La troiſieme claſſe ſe ſoudiviſe en chaud & en froid, en inflammatoire & en œdémateux, en celui qui eſt avec fievre, & en celui qui eſt ſans fievre. Le *rhumatiſme* chaud eſt accompagné de chaleur, de prurit, de rougeur, de douleur lancinante & aiguë: le froid eſt accompagné de froid, de peſanteur, d'une douleur gravative, & la chaleur y eſt d'un grand ſoulagement, ce qui n'arrive pas dans le *rhumatiſme* chaud.

L'inflammatoire eſt à proprement le chaud, & il a ſouvent tous les caracteres de l'inflammation. *V.* INFLAMMATION.

L'œdemateux eſt plus approchant de l'œdeme, la partie eſt pâle, peſante; on y ſent une certaine molleſſe, quoiqu'il y ait douleur. *Voyez* ŒDEME.

Le *rhumatiſme* chaud & inflammatoire, de même que l'univerſel, n'eſt pas ſans fievre, & cette fievre eſt des plus aiguës, que l'on ne guérit que comme toutes les maladies aiguës.

Le *rhumatiſme* froid eſt pour l'ordinaire ſans fievre bien marquée ou aiguë; cependant le pouls eſt changé notablement, & on trouve le ſoir une fievre aſſez diſtincte & facile à reconnoître.

Le ſiege du *rhumatiſme* en général eſt dans la membrane propre & commune des muſcles, la péau n'y a point de part, il attaque auſſi les ligamens, les aponévroſes des articulations. Enfin ſon ſiege approche fort de la goutte, l'humeur qui produit l'un & l'autre eſt aſſez analogue; car les membranes des muſcles & des ligamens des articles ſont nourries & lubréfiées par la même lymphe. Auſſi les auteurs modernes mettent-ils peu de différence entre la goutte & le *rhumatiſme*, quoiqu'on les traite aſſez différemment, & que l'on reſpecte plus la goutte que le *rhumatiſme*.

Cauſes. Les cauſes du *rhumatiſme* chaud & inflammatoire, & qui ſe trouve joint avec une fievre aiguë, ne ſont pas différentes de celles qui occaſionnent les différentes eſpeces d'inflammation. Il faut ſeulement remarquer que les exercices violens, les fatigues trop continues, la courſe, l'action de porter des fardeaux trop peſans, d'autres mouvemens qui déterminent trop de ſang ſur le ſiege ci-deſſus décrit, propre au *rhumatiſme*, le produiſent efficacement, ſur-tout s'il ſe trouve dans les ſolides une diſpoſition prochaine, ſoit par le relâchement, l'habitude, la délicateſſe, ou même le trop de rigidité & de reſſerrement dans les vaiſſeaux, ou une diſpoſition vitieuſe de la part des fluides, telle que la pléthore vraie ou fauſſe, la cachexie, l'acrimonie ou l'alkaleſcence du ſang, un levain vérolique, ſcorbutique ou écrouelleux. *Voyez tous ces articles*.

Toutes ces cauſes ſeront déterminées par une indigeſtion, par un froid pris ſubitement lorſqu'on aura trop chaud, par un excès dans la boiſſon, dans l'uſage des plaiſirs de l'amour, & autres abus des choſes non-naturelles.

Les cauſes du *rhumatiſme* froid ſeront un épaiſſiſſement du ſang, de la lymphe, quelque virus particulier, le froid habituel appliqué ſur certaines parties, l'habitude ou l'accident de coucher dans un lieu froid & humide, ſur un matelas mouillé, ſur la terre, comme il arrive dans les camps, ſur le bord des rivieres, comme il arrive aux pêcheurs.

Diagnoſtic. Les ſignes ou ſymptomes des différentes eſpeces de *rhumatiſme* ſe reconnoiſſent par tout ce qui a été dit.

La chaleur, la douleur aiguë & lancinante, la fievre aiguë & continue qui redouble le ſoir, ſont les ſignes du *rhumatiſme* chaud & inflammatoire.

Le froid, la peſanteur, la douleur gravative & la difficulté de mouvoir la partie avec un tiraillement ſourd, comme ſi l'on portoit un poids énorme, ſont les ſignes du *rhumatiſme* froid; ſi, en pinçant la peau légerement, le membre reſtant dans ſa place & ſa figure, on y ſent douleur & difficulté de le mouvoir, c'eſt un *rhumatiſme*, l'affection des nerfs eſt différente & a ſes ſymptomes propres qui ſervent à la diſtinguer.

Pronoſtic. Le *rhumatiſme* en général n'eſt pas dangereux, il peut ſe guérir, s'il n'eſt pas mortel; il eſt ennuyeux par ſa longueur; le chaud eſt plus cruel, mais moins long, & plus aiſé à guérir en bruſquant les remedes; quant au froid & œdémateux, il eſt long, il attire ſouvent l'impotence & la paralyſie, l'hydropiſie dans les membres. Le *rhumatiſme* eſt une eſpece de barometre ou hygrometre, & ſur-tout celui qui attaque avec froid & peſanteur; il attaque les vieillards, les gens bouffis, les filles qui ont les pâles couleurs. Les jeunes gens ſont plus ſujets au *rhumatiſme* chaud, parce qu'ils ont le ſang bouillant; mais il arrive aſſez ſouvent que le *rhumatiſme* froid ſe complique avec la goutte, la paralyſie, le ſcorbut, le rachitis; & alors c'eſt le diable à confeſſer.

Curation. Le *rhumatiſme* inflammatoire demande pour les remedes internes les mêmes que la pleuréſie & l'inflammation; ainſi les ſaignées répétées, les tiſanes délayantes, adouciſſantes & antiphlogiſtiques, comme celle de chien lent, de guimauve & de nitre; le petit-lait adouci, enſuite les purgatifs & l'émétique, ſeront les remedes généraux; les narcotiques ſeront auſſi donnés, ſelon l'occaſion & l'exigence des cas, mais après avoir beaucoup ſaigné & évacué; les lavemens adouciſſans & évacuans conviennent auſſi, d'autant qu'ils entraînent par bas les matieres âcres.

Quant aux topiques dans cette eſpece, ils doivent être émolliens, relâchans & anodins; ainſi les cataplaſmes de mie de pain, les cataplaſmes des herbes émollientes, les fomentations émollientes, avec l'eau de fleur de ſureau, le lait tiede, l'eau de tripe ſeront les premiers mis en uſage, après quoi on paſſera aux réſolutifs, comme la mie de pain cuite dans le vin, la graiſſe humaine, le baume tranquille mêlé avec quelques gouttes d'huile d'œuf, l'huile d'œuf, la bouſe de vache, la fiente humaine.

Après les réſolutifs, les frictions chaudes avec des linges chargés de fumigation, de ſuccin & d'oliban, ou d'autres pareilles, feront des effets merveilleux.

Le *rhumatiſme* froid, l'œdemateux, & celui qui eſt avec infiltration, ſe guériſſent par des remedes plus actifs. Dans le froid ſimple, on ſaigne, mais peu; dans l'œdémateux, on ne ſaigne point, ou rarement; on paſſe tout de ſuite, après avoir purgé vivement avec les réſines, le jalap, le méchoacan, le diagrede, le turbith gommeux; on paſſe, dis-je, aux forts réſolutifs, tels que l'eau-de-vie chargée de ſavon, l'eau de boule, l'eau ou la décoction de ſarmens, les leſſives alkalines, l'huile volatile de corne de cerf, l'eſprit-de-vin camphré mêlé avec le baume tranquille, le baume de fioraventi.

Si ces remedes ſont indiqués, on en fait des embrocations ſur la partie devant un grand feu; on la frotte long-tems auparavant avec des ſerviettes chaudes, enſuite on continue même après l'application, on recouvre le tout avec le papier gris & des ſerviettes chaudes; après quoi on met le malade dans ſon lit bien baſſiné.

Si cela ne ſuffit pas, on emploie les ventouſes ſcarifiées ſur la partie, on applique auſſi les véſicatoires, le cautère actuel & potentiel, *voyez ces articles*. Enfin on emploie tous les remedes externes capables de réſoudre, diſcuter & fortifier. Et comme ce mal eſt long, ennuyeux & ſouvent incurable, il faut avoir les égards ſuivans. 1° On doit éviter d'employer des remedes violens dans le premier inſtant; il faut aller par degré, & commencer par les adouciſſans & anodins les plus énergiques, & paſſer enſuite aux plus doux réſolutifs, & de-là à de plus forts. 2° Comme le mal eſt long, il faut éviter d'ennuyer par le même remede, & ſavoir changer pour augmenter l'eſpoir du malade & ne pas le rebuter. 3° Il faut employer les remedes internes avec les externes; les purgatifs doivent être ſouvent réitérés; & enfin on doit humecter, délayer & adoucir les humeurs avec le lait coupé, le petit-lait, les tiſanes ſudorifiques, antiſcorbutiques & céphaliques.

Nota, 1° que fouvent le *rhumatifme* fe complique avec la goutte, & que quelquefois il difparoît & fe jette fur des parties internes; ce qui eft un coup de mort: il faut alors traiter la maladie fecondaire. *Voyez* GOUTTE.

Nota, 2° que le *rhumatifme* demande un régime égal, exact & fuivi, & que fi on ne le guérit pas, c'eft que les malades trop gourmands & le médecin trop complaifant laiffent empirer le mal, & le rendent incurable.

RHUMB, f. m. (*terme de Navigation.*) c'eft un cercle vertical quelconque d'un lieu donné, ou l'interfection de ce cercle avec l'horifon. *Voyez* VERTICAL.

Par conféquent les différens *rhumbs* répondent aux différens points de l'horifon. *Voyez* HORISON.

C'eft pour cela que les marins donnent aux différens *rhumbs* les mêmes noms qu'aux différens vents & aux différens points de l'horifon. *Voyez* VENT.

On compte ordinairement 32 *rhumbs*, que l'on repréfente par 32 lignes tirées fur la carte, & qui partant d'un même centre, occupent à diftances égales, toute l'étendue du compas. *Voyez* COMPAS.

Aubin définit le *rhumb*, une ligne tirée fur le globe terreftre, ou fur une carte marine, pour repréfenter un des 32 vents qui peuvent conduire un vaiffeau. De forte que le *rhumb* que fuit un vaiffeau, eft regardé comme fa route.

Les *rhumbs* fe divifent & fe fubdivifent d'une maniere analogue aux points auxquels ils répondent. Ainfi le *rhumb* répond à un point cardinal, le demi-*rhumb* au point collatéral, c'eft-à-dire, qui eft éloigné du premier de 45 degrés; le quart de *rhumb* fait avec celui-ci un angle de 22°. 30′, & le demi-quart de *rhumb* fait un angle de 11°. 15′ avec le quart de *rhumb*. *Voyez* CARDINAL, COLLATÉRAL, &c.

Ligne du rhumb ou *loxodromie*, terme de navigation, qui fignifie la courbe que décrit un vaiffeau, en confervant toujours le même *rhumb*, c'eft-à-dire, en faifant toujours le même angle avec le méridien.

Cet angle eft appellé *angle de rhumb* ou *angle loxodromique*. *Voyez* LOXODROMIE & LOXODROMIQUE.

L'angle que fait la ligne du *rhumb* avec une parallele quelconque à l'équateur, eft appellé *complément du rhumb*. *Voyez* COMPLEMENT.

Si le vaiffeau fait voile nord & fud, il fait alors un angle infiniment petit avec le méridien, c'eft-à-dire, il lui eft parallele, ou plutôt il vogue fur le méridien même. S'il fait voile eft & oueft, il coupe tous les méridiens à angles droits.

Dans le premier cas, il décrit un grand cercle; dans le fecond, il décrit, ou l'équateur, ou un parallele; fi le chemin du vaiffeau eft entre les points cardinaux, ce n'eft point un cercle qu'il parcourt, puifqu'un cercle décrit fur la furface du globe ne peut couper à angles égaux tous les méridiens. Par conféquent il décrit une autre courbe dont la propriété eft de couper tous les méridiens fous le même angle. Cette courbe eft celle qu'on nomme *loxodromie*, ou *ligne du rhumb*.

C'eft une efpece de fpirale analogue à la fpirale logarithmique, & qui, comme elle, fait une infinité de tours, avant d'arriver à un certain point vers lequel elle tend, & dont elle s'approche continuellement. *Voyez* SPIRALE & LOGARITHMIQUE.

Le point afymptotique de la loxodromique eft le pole, auquel elle ne peut jamais arriver, quoiqu'elle s'en approche auffi près qu'on veut. *Voyez* POLE.

La ligne que décrit un vaiffeau pouffé par un vent qui fait toujours le même angle avec le méridien, eft une loxodromie, excepté dans les deux cas dont nous avons parlé ci-deffus. Cette ligne eft l'hypothenufe d'un triangle rectangle dont les deux autres côtés font le chemin du vaiffeau en latitude & en longitude. La latitude eft connue par obfervation. *Voyez* LATITUDE; & l'angle du *rhumb* avec l'un ou l'autre des deux côtés du triangle, eft connu par le compas qui fert à cet ufage. *Voyez* COMPAS.

Par conféquent tout ce qu'il eft néceffaire de calculer, eft la longueur de la ligne du *rhumb*, ou, ce qui eft la même chofe, le chemin que le vaiffeau parcourt. *Voyez* NAVIGATION & LOCK.

Si PA, PF, PG, *Planch. navig. fig.* 7, font fuppofés des méridiens, AI l'équateur, BE, KL, MN des paralleles, AO repréfentera la loxodromique dont les angles avec les méridiens font égaux, & différens par conféquent de ceux d'un grand cercle, puifqu'un grand cercle coupe les méridiens à angles inégaux; d'où il s'enfuit que cette courbe n'eft point un grand cercle de la fphere. Par conféquent, fi la premiere direction du vaiffeau eft vers E (enforte que l'on faffe paffer par cette premiere direction un grand cercle qui coupe en E le méridien PE); & que le vaiffeau continue à courir fous le même *rhumb*, il n'arrivera jamais en E, mais à un point O, qui fera plus éloigné de l'équateur.

Or comme le plus court chemin d'un point à un autre de la furface d'une fphere eft un arc de grand cercle qui paffe par les deux points, il eft évident que la loxodromie n'eft pas le plus court chemin entre deux points donnés, ou la plus courte diftance d'un lieu à un autre.

Ufage de la loxodromie dans la navigation. 1°. Les parties de courbe AI & AG, *fig.* 8, font entr'elles comme les latitudes AL & AN des lieux I & G. 2°. Si les arcs AB, IK, HF, font égaux en grandeur, & par conféquent d'un nombre inégal de degrés, la fomme de ces arcs appellée *côté mécodynamique*, ou *milles de longitude*, n'eft point égale à la différence en longitude des lieux A & G. *Voyez* MÉCODYNAMIQUE.

3°. La longueur de la courbe AG eft à la différence de latitude GD, comme le finus total eft au cofinus de l'angle du *rhumb*.

Donc 1°. le *rhumb* que l'on fuit étant donné, avec la différence en latitude réduite en milles, on aura par une fimple regle de trois, la longueur correfpondante de la loxodromique, c'eft-à-dire, la diftance du lieu A au lieu G, fous le même *rhumb*.

2°. Le *rhumb* de vent étant donné avec le chemin parcouru par le vaiffeau, c'eft-à-dire, la longueur de la loxodromique, on aura par une regle de trois, la différence en latitude, exprimée en milles, qu'on réduira en degrés d'un grand cercle. 3°. La différence en latitude & la longueur de la courbe ou le chemin du vaiffeau étant donné en milles, on aura par une fimple regle de trois, l'angle que la courbe fait avec le méridien, & par conféquent le *rhumb* de vent fous lequel on court. 4°. Puifque le cofinus d'un angle eft au finus total, comme le finus total à la fécante du même angle, il s'enfuit que la différence en latitude GD eft à la longueur correfpondante de la loxodromique, comme le finus total eft à la fécante de l'angle de *rhumb*.

3°. La longueur de la loxodromique, ou le chemin parcouru par le vaiffeau, en fuivant le même *rhumb* AG, eft au côté mécodynamique $AB + IK + HF$, comme le finus total eft au finus de l'angle loxodromique GAP.

Donc 1°. le *rhumb* ou angle du *rhumb* étant donné, avec le chemin du vaiffeau fur la même loxodromie AG, on aura par une regle de trois, le côté mécodynamique qu'on réduira en milles, c'eft-à-dire, à la même mefure que le chemin du vaiffeau. 2°. De même le côté mécodynamique $AB + IK + HF$ étant donné, avec le chemin parcouru par le vaiffeau, on trouvera par une regle de trois, l'angle du *rhumb*.

4°. Le changement en latitude eft au côté mécodynamique, $AB + IK + HF$, comme le finus total eft à la tangente de l'angle loxodromique PAG ou AIB.

Donc la loxodromique PAG & le changement en latitude étant donné, on trouvera par une regle de trois, le côté mécodynamique.

5°. Le côté mécodynamique $AB + IK + HF$ eft moyen proportionnel entre la fomme de la ligne courbe AG, & du changement en latitude GD, & la différence de ces deux lignes.

Donc fi le changement en latitude GD, & la loxodromie AG font donnés en milles, le côté mécodynamique pourra auffi être déterminé en milles.

6°. Le côté mécodynamique & la différence en latitude étant donnés, on propofe de trouver la longitude AD.

Multipliez la différence en latitude GD par 6, ce qui réduira le produit en parties de 10 minutes chacune: divifez par ce produit le côté mécodynamique, le quotient donnera les milles de longitude répondant à la différence de latitude de dix en dix minutes: réduifez les milles de longitude répondans à chaque parallele, en différences en longitudes par le moyen de la table loxodromique la fomme de ces milles de longitude ainfi réduits fera la longitude cherchée. *Voyez* LONGITUDE. *Chambers*. (O)

RHUME, *ou* CATARRE *fur la poitrine*, fubft. m. (*Mé-*

(*Médecine.*) c'eſt une altération contre nature cauſée par une légere phlogoſe ou inflammation ſur la trachée artere, le larinx ou les poumons; ou une irritation produite par une ſéroſité qui tombe ſur ces parties, qui bleſſe les fonctions qui en dépendent.

Généralement parlant, les catarres de poitrine ou *rhumes*, ſont précédés de peſanteur de tête, engourdiſſement des ſens, d'une grande laſſitude; il ſurvient enſuite un ſentiment de froid ſur toute la ſurface du corps, & un léger friſſon au dos. Souvent une grande difficulté de reſpirer, des douleurs vagues autour des épaules, & enfin un petit mouvement de fievre. Mais ſi le catarre eſt cauſé par une inflammation, les ſymptômes ſont plus violens; on reſſent de l'ardeur, de la douleur, & tout le corps eſt comme en phlogoſe. Dans le catarre froid les humeurs ſont plus viſqueuſes & plus groſſieres, & le malade eſt ſaiſi de froid.

Enfin on peut regarder le *rhume* en général comme une légere péripneumonie qui eſt prête à commencer.

Les cauſes éloignées du *rhume* ſont les mêmes que celles du catarre. *Voyez* CATARRE.

Le traitement doit être différent ſelon les cauſes & les ſymptômes.

1°. Les diurétiques & les ſudorifiques avec les atténuans de tout genre, conviennent pour diviſer les humeurs viſqueuſes, & faire couler celles qui ſont trop lentes & en congeſtion.

2°. Les mucilagineux, les incraſſans conviennent dans les *rhumes* produits par l'acrimonie & la chaleur de la ſéroſité.

3°. Les relâchans ſont indiqués dans la tenſion, les humectans dans la ſéchereſſe, les adouciſſans dans la rigidité & l'aſpérité de la gorge & la douleur. Les narcotiques & les anodins ſont excellens dans tous les cas de douleurs & de ſpaſmes qui accompagnent le *rhume*; mais ces derniers demandent la ſaignée.

Si les premieres voies ou les ſecondes ſont remplies de ſaburre, ſi le ventre n'eſt pas libre, les lavemens émolliens, les purgatifs, les émétiques doux ſont indiqués.

Mais comme rien n'entretient davantage le *rhume* & les catarres, que l'abord de nouvelles humeurs ſur la partie, la ſaignée qui les diminue, & la diete, ſont auſſi deux grands remedes dans ces cas. D'ailleurs, le *rhume* demande particulierement la ſaignée, parce que l'état naturel du poumon, qui reçoit autant de ſang que le reſte du corps, étant d'être dans une tenſion continuelle, il ſe trouve ſurchargé dans le *rhume*. Nous ſommes d'avis que la ſaignée doit être ſouvent réitérée, mais à petite doſe dans le *rhume* qui eſt accompagné de chaleur & de douleur; au lieu que dans les *rhumes* ſéreux, nous penſons que la ſaignée peut auſſi y être utile.

On doit donc éviter de ſe mettre dans les mains de ces mauvais praticiens, de ces timides médecins, qui pour épargner le ſang de leur malade, ou dans la crainte d'affoiblir la poitrine, comme ils diſent, ſe gardent bien de ſaigner dans les *rhumes*, & laiſſent durer des années entieres des *rhumes* qu'une légere ſaignée ſuivie d'un purgatif & de quelques atténuans, eût guéri tout à coup.

Il ne faut pas moins redouter la pratique douce & la médecine emmiellée de ces médecins huileux, qui ne connoiſſent que les huiles d'amandes douces & de lin, les ſirops de guimauve & de diacode dans tous les *rhumes*, qui n'ordonnent que des calmans, & qui n'ont jamais ſu employer les remedes atténuans dans les *rhumes* qui naiſſent cependant pour la plûpart de la viſcoſité de l'humeur bronchique. Ces aſſaſſins ne ſont pas moins coupables que ceux qui emploient des remedes violens à tout propos; les huileux & les remedes adouciſſans & incraſſans étant de vrais poiſons dans le *rhume*, qui a pour cauſe le relâchement des bronches, l'épaiſſiſſement du ſang, l'obſtruction des tuyaux bronchiques.

Ainſi la pratique doit varier autant dans le *rhume*, que les cauſes qui l'ont produit. Il eſt bon quelquefois d'employer les béchiques expectorans; d'autres fois les ſudorifiques, les alkalis volatils, les ſels volatils huileux, & ſouvent les véſicatoires: les ventouſes appliquées entre les épaules ont guéri des *rhumes* ſéreux, invétérés & incurables par toute autre voie.

Remarquez ici ſur-tout qu'il arrive des *rhumes* par l'épaiſſiſſement des humeurs, par le deſſéchement des fibres. C'eſt ce qui ſe voit dans ceux qui combattent à tout inſtant ſous les étendards de Vénus, ou qui ſacrifient très-ſouvent à Bacchus. Dans ces cas les remedes doivent être bien ménagés; la diete reſtaurante eſt le plus grand ſecours.

Comme on rencontre par-tout des perſonnes qui cherchent des remedes formulés pour le *rhumes*, nous allons en marquer ici quelques-uns.

Looch commun adouciſſant. Prenez du ſirop de guimauve, de l'huile d'amandes douces, de chaque une once; du blanc de baleine diſſout dans l'huile ci-deſſus, un gros: mêlez le tout enſemble pour un looch à prendre dans le *rhume* avec toux, par cuillerée; & le laiſſant fondre dans la bouche, il atténue, il fait cracher; il convient dans la toux avec chaleur modérée, dans la difficulté de cracher.

Looch anti-aſthmatique, bon dans le rhume *avec ſéroſité.* Prenez du ſirop d'eryſimum, de lierre terreſtre, de l'oxymel ſcillitique, de chacun une once; du blanc de baleine diſſout dans l'huile, un gros; de poudre d'iris de Florence, de feuilles d'hyſſope ſéchées, de chaque un ſcrupule: mêlez le tout pour un looch à prendre par cuillerée dans le *rhume* avec trop de ſéroſité, dans l'épaiſſiſſement de l'humeur bronchique. *Voyez* POTION HUILEUSE, BECHIQUES, ALTÉRANS, EXPECTORANS, PERIPNEUMONIE.

Opiat reſtaurant dans le rhume. Prenez des poudres de feuilles de ſcordium, d'hyſſope, de ſauge, de méliſſe & de cataire ſéchées, de chaque trois gros; de confection alkermes, demi-once; d'extrait de genievre & d'abſinthe, de chacun ſix gros; de ſirop de l'arabé & de roſes ſimples, de chaque une once & demie: faites du tout un opiat dont on donnera au malade trois gros par jour dans les *rhumes* avec expectoration lente, ſans ardeur ni fievre aiguë.

On ordonnera par-deſſus chaque, un verre de lait coupé avec l'eau d'orge. *Voyez* CATARRE & TOUX.

RHUME DE CERVEAU, (*Médecine.*) la génération trop abondante de la mucoſité naſale, & ſon changement morbifique ordinairement en une humeur tenue & âcre, quelquefois plus épaiſſe, accompagnée d'une légere inflammation des narines, de mal de tête, & de tout le corps, ſouvent d'une légere fievre, s'appelle *rhume de cerveau* dans le langage ordinaire.

La ſuppreſſion de la matiere de l'inſenſible tranſpiration dépoſée à la membrane du nez, paroît fournir la plus grande abondance de cette humeur.

De-là 1°. toutes les cauſes qui dérangent l'inſenſible tranſpiration, produiſent tout d'un coup ce mal, ſur-tout ſi la chaleur ou le mouvement du corps l'ont rendue plus âcre, & qu'enſuite un froid ſubit empêche cette matiere de s'exhaler: d'où il arrive que dans certains tems de l'année, dans les changemens de vents, & quand on ſe découvre le corps, autant de fois on eſt attaqué de *rhumes de cerveau*.

2°. La foibleſſe naturelle dans cette membrane produite par l'âge ou par l'inſpiration d'un air trop froid, eſt cauſe que cette humeur s'y amaſſe. 3°. L'abus des ſternutatoires y attire cette ſéroſité.

L'humeur qui s'écoule y eſt d'autant plus mauvaiſe qu'elle eſt plus tenue, plus abondante, plus chaude & d'une plus longue durée. L'épidémique qui arrive ſans un changement manifeſte de la qualité de l'air, eſt plus dangereuſe. Celle qui eſt une ſuite de la foibleſſe naturelle annonce la longueur de la maladie.

La ſecrétion plus abondante qui s'y fait de l'humeur en queſtion, préſente d'abord une mucoſité & des crachats plus abondans; elle détruit le ſentiment de l'odorat, cauſe une reſpiration difficile dans le nez, une ſenſation de gravité à la racine & aux parties antérieures de la tête, la dureté de l'ouie, la ſomnolence & la céphalalgie. 2°. Par ſon acrimonie, elle produit l'éternuement, la toux, la rougeur des narines, leur excoriation, la phlogoſe des yeux accompagnée de larmes plus abondantes: quelquefois l'ozene & le polype. 3°. Quand le mal deſcend juſqu'à l'eſtomac, il détruit l'appétit & la digeſtion. Enfin lorſque la matiere ſe communique à toute l'habitude du corps, elle eſt ſuivie de fievre, de cachéxie & de paleur.

Dans le traitement de cette maladie on doit avoir recours aux diaphorétiques & aux ſudorifiques pour attirer à la peau cette humeur & la faire ſortir. Dans l'uſage des topiques, il faut choiſir ceux qui ſont humectans, capables de couvrir la partie, de l'échauffer, & de la préſerver de la pourriture, ſuivant la différence & l'âcreté de l'humeur morbifique. Souvent les hypnotiques conviennent pour accélérer la coction de cette matiere. (*D. J.*)

RHUS, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante dont les feuilles ſont crénelées ou à trois dents; ſon calice eſt pe-

petit, dentelé, & fendu en cinq quartiers. Les fleurs ſont approchantes de celles de la roſe, pentapétales & diſpoſées en bouquets. L'ovaire qui eſt au fond du calice devient une capſule ronde, remplie d'une graine unique, & à-peu-près ſphérique.

Les Botaniſtes comptent une douzaine d'eſpeces de *rhus*, dont la plûpart ſont d'Afrique & d'Amérique; mais les deux eſpeces principales les plus connues ſont le *rhus* à feuilles d'ormeau, & le *rhus* de Virginie. La premiere s'appelle en françois *ſumac*, & la ſeconde *ſumac de Virginie*. Nous les décrirons l'un & l'autre au *mot* SUMAC. (*D. J.*)

RHUS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique. Pauſanias, *l. I. ch. xij.* rapporte qu'on lui donna ce nom, à cauſe qu'anciennement l'eau des montagnes voiſines tomboit ſur ce bourg. M. Spon, *voyages de Grece, c. ij. p.* 170. nous apprend que ce bourg eſt entierement abandonné, & tombe en ruine. On y voit quelques inſcriptions anciennes & une entre autres d'un certain Nicias fils d'Hermias, qui fut le premier à ce que dit Pline, *l. VII. c. lvj.* qui inventa le métier de foulon. (*D. J.*)

RHUSUNCORÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie céſarienne. Elle étoit, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. ij.* entre *Addyme* & *Jomnyum*. C'eſt la même que l'itinéraire d'Antonin appelle *Ruſucurrum*, & ſans doute auſſi la même qui eſt nommée *Ruſucurium* par Pline, *l. V. c. ij.* Cette ville a été colonie romaine, & enſuite honorée d'un ſiége épiſcopal. (*D. J.*)

RHYAS, *ou* RHÆAS, *terme de Chirurgie*; conſomption de la caroncule lacrymale qui eſt au grand angle de l'œil. *Voyez* CARONCULE LACRYMALE.

Cette maladie eſt l'effet de l'ulcération de cette partie. L'acreté des larmes & l'application inconſidérée des remedes mordicans, peuvent être la cauſe de l'inflammation & de l'ulcération qui produit la deſtruction de la caroncule lacrymale.

L'uſage de cette partie fait voir que le *rhyas* occaſionne un écoulement involontaire des larmes, auquel on peut remédier. *Voyez* RHÆAS. (*Y*)

RHYMNUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Scythie, en-deçà de l'Imaüs. Ptolomée, *l. VI. c. xiv.* qui dit que ce fleuve prenoit ſa ſource dans les monts *Rhymnici*, place ſon embouchure entre celle du fleuve Rha & celle du fleuve Daïs. Mercator l'appelle *Saïck*. C'eſt le *Rhæmnus* d'Ammien Marcellin. (*D. J.*)

RHYNCOLITES, ſ. m. (*Hiſt. nat. Icthyolog.*) nom donné par quelques naturaliſtes aux pointes cylindriques des ourſins pétrifiés ou échinites. *Voy.* OURSINS & ECHINITES.

RHYNDACUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Myſie aſiatique, qu'il ſépare de la Bithynie, ſelon Ptolomée, *l. V. c. j.* Pomponius Mela, *l. I. c. xix.* dit qu'il prend ſa ſource au mont Olympe. Pour parler plus exactement, c'eſt du lac Abouillona que ſort le *Rhyndacus*, & ce lac, qui a 25 milles de tour, eſt le grand égoût du mont Olympe. Pline, *l. V. c. xxxij.* nous apprend que le *Rhyndacus* ſe nommoit auparavant *Lycus*. Il eſt appellé *Mégislus* par le ſcholiaſte d'Apollonius, *Laſtacho* par Niger, & *Lopadius* par d'autres. Il ſe jette dans la Propontide auprès de Cizyque.

La médaille de Marc-Aurele, au revers de laquelle ſe voit le *Rhyndacus* à longue barbe, couché & appuyé ſur une urne, tenant un roſeau de la main gauche, & pouſſant de la droite un bateau, fait entendre que cette riviere étoit navigable dans ce tems-là. Le *Lyndacus* ſort du lac d'Abouillona, environ deux milles au-deſſus de Lopadi; il eſt profond & porte bateau, quoique depuis longtems perſonne ne prenne ſoin de nettoyer cette riviere; on la paſſe à Lopadi, ſur un pont de bois.

Le *Rhyndacus* eſt fameux dans l'hiſtoire romaine par la défaite de Mithridate. Ce prince, qui venoit d'être battu à Cizyque, ayant appris que Lucullus aſſiégeoit un château en Bithynie, y paſſa avec ſa cavalerie & le reſte de ſon infanterie, dans le deſſein de le ſurprendre; mais Lucullus averti de ſa marche, le ſurprit lui-même, malgré la neige & la rigueur de la ſaiſon. Il le battit à la riviere de *Rhyndacus*, & fit un ſi grand carnage de ſes troupes, que les femmes d'Apollonia ſortirent de leur ville pour dépouiller les morts, & pour piller le bagage. Appien qui convient de cette victoire, a oublié la plûpart des circonſtances dont Plutarque nous a inſtruit. L'on reconnoît l'embouchure du *Rhyndachus*, par une île que les anciens ont nommée *Berbicos*. (*D. J.*)

RHYPÆ, (*Géog. anc.*) ville de l'Achaïe. Strabon, *l. VIII. p.* 437. & Etienne le géographe en parlent. Le premier, qui dit qu'elle étoit ruinée de ſon tems, lui donne un territoire appellé *Rhypidis*, & il y met un bourg nommé *Leuctrum*, qui dépendoit de la ville *Rhypæ*. (*D. J.*)

RHYPAROGRAPHE, (*Peint.*) *rhyparographus* ſignifie dans Pline un *peintre* qui ne peint que des groteſques, des noces de village, des bambochades. (*D. J.*)

RHYPHIQUES, adj. *terme de Médecine*, qui ſignifie des *remedes détergens* & *purifians*. *Voyez* DÉTERGENS.

RHYTHME, ſ. m. (*Poéſie latine.*) ῥυθμὸς chez les Grecs, c'eſt-à-dire *cadence*, & alors il ſe prend dans le même ſens que le mot nombre. *Voyez* NOMBRE.

Il déſigne encore en général la meſure des vers; mais pour dire quelque choſe de plus particulier, le *rhythme* n'eſt qu'un eſpace terminé ſelon certaines lois. Le metre eſt auſſi un eſpace terminé, mais dont chaque partie eſt remplie ſelon certaines lois.

Pour expliquer nettement cette différence, ſuppoſons un *rhythme* de deux tems. De quelque façon qu'on le tourne il en réſulte toujours deux tems. Le *rhythme* ne conſidere que le ſeul eſpace: mais ſi on remplit cet eſpace de ſons; comme ils ſont tous plus ou moins longs ou brefs, il en faudra plus ou moins pour le remplir: ce qui produira différens metres ſur le même *rhythme*, ou, ſi l'on veut, différens partages du même eſpace. Par exemple, ſi les deux tems du *rhythme* ſont remplis par deux longues, le *rhythme* devient le metre qu'on appelle *ſpondée*; s'ils ſont remplis par une longue & deux breves, le *rhythme*, ſans ceſſer d'être le même, devient dactyle; s'il y a deux breves & une longue, c'eſt un anapeſte; s'il y a une longue entre deux breves, c'eſt un amphibraque; enfin, quatre breves feront un double pyrrique. Voilà cinq eſpeces de metres ou de piés ſur le même *rhythme*. *Cours de Belles-lettres.* (*D. J.*)

RHYTHME, (*Proſe.*) c'eſt comme dans la poéſie la meſure & le mouvement; l'un & l'autre ſe trouvent dans la proſe, ainſi que dans la poéſie. En proſe la meſure n'eſt que la longueur ou la briéveté des phraſes, & leur partage en plus ou moins de membres, & le mouvement réſulte de la quantité de ſyllabes dont ſont compoſés les mots. Les effets du *rhythme* ſont connus dans la poéſie. Sa vertu n'eſt pas moindre en proſe. Il eſt impoſſible de prononcer une longue ſuite de paroles ſans prendre haleine: quand celui qui parle pourroit y ſuffire, ceux qui l'écoutent ne pourroient le ſupporter: il a donc été néceſſaire de diviſer le diſcours en pluſieurs parties: on a encore ſous-diviſé ces parties, & on y a inſéré d'autres pauſes de plus ou de moins de durée, ſelon qu'il étoit convenable, & de-là s'eſt formé ce qu'on peut appeller la *meſure* de la proſe: c'eſt le beſoin de reſpirer, c'eſt la néceſſité de donner de tems-en-tems quelque relâche à ceux qui nous écoutent, qui a fait partager la proſe en pluſieurs membres, & ce partage, perfectionné par l'art, eſt devenu une des grandes beautés du diſcours; mais cet embelliſſement ne peut ſe ſéparer du nombre, c'eſt-à-dire, de la quantité des ſyllabes. Les phraſes ne peuvent plaire que lorſqu'elles ſont compoſées de piés convenables: c'eſt alors que la proſe s'accommodant à toutes les variétés du diſcours, s'inſinue dans les eſprits, les remue, & les échauffe: c'eſt alors qu'elle devient une eſpece de muſique qui offre partout une meſure reglée, un mouvement déterminé & des cadences variées & gracieuſes. D'abord l'oreille ſeule & le goût des écrivains avoient reglé le *rhythme* de la proſe: enſuite l'art le perfectionna; & on aſſigna à chaque ſtyle l'eſpece de pié qui lui convenoit davantage, ſoit pour le ſtyle oratoire, ſoit pour le ſtyle hiſtorique, ſoit pour le dialogue; en un mot pour quelque eſpece de ſtyle que ce fût, la meſure & le mouvement étoient déterminés par des regles, en proſe ainſi qu'en poéſie; & ces regles étoient regardées comme ſi eſſentielles, que Ciceron n'en diſpenſe pas même les orateurs qui avoient à parler ſur le champ. (*D. J.*)

RHYTHME, ſ. m. (*Muſique.*) ῥυθμὸς, peut ſe définir généralement, la proportion que les parties d'un tems, d'un mouvement, & même d'un tout ont les unes avec les autres: c'eſt, en muſique la différence du mouvement qui réſulte de la viteſſe ou de la lenteur, de la longueur ou de la briéveté reſpective des notes.

Ariſtide Quintilien diviſe le *rhythme* en trois eſpeces;

ces, ſavoir, celui des corps immobiles, lequel réſulte de la juſte proportion de leurs parties, comme dans une ſtatue bien faite. Le *rhythme* du mouvement local, comme dans la danſe, la démarche bien compoſée, les attitudes des pantomimes; ou enfin celui des mouvemens de la voix & de la durée relative des ſons dans une telle proportion que, ſoit qu'on frappe toujours la même corde, comme dans le ſon du tambour, ſoit qu'on varie les ſons de l'aigu au grave, comme dans la déclamation & le chant, il puiſſe, de leur ſucceſſion, réſulter des effets agréables par la durée ou la quantité. C'eſt de cette derniere eſpece de *rhythme* ſeulement que j'ai à parler dans cet article; ſur les autres *voyez* PANTOMIMES, DANSE, SCULPTURE.

Le *rhythme* appliqué au ſon ou à la voix, peut encore s'entendre de la parole ou du chant. Dans le premier ſens, c'eſt du *rhythme* que naiſſent le nombre & l'harmonie dans l'éloquence, la meſure & la cadence dans la poéſie. *Voyez* ÉLOQUENCE, POÉSIE, MÉTRIQUE, VERS, *&c.* Dans le ſecond, le *rhythme* s'applique à la valeur des notes, & s'appelle aujourd'hui *meſure*. *Voyez* VALEUR DES NOTES, MESURES, TEMS. Quant au *rhythme* de la muſique des anciens, voici à-peu-près l'idée qu'on en doit avoir.

Comme les ſillabes de la langue grecque avoient une quantité & des valeurs beaucoup plus ſenſibles & mieux diſtinguées que celles de notre langue, & que les vers qu'on chantoit étoient compoſés d'un certain nombre de piés que formoient ces ſillabes longues ou breves différemment combinées; le *rhythme* du chant ſuivoit régulierement la marche de ces piés, & n'en étoit proprement que l'expreſſion. Il ſe diviſoit ainſi qu'eux en deux tems, l'un frappé & l'autre levé, & l'on en comptoit trois genres, & même quatre & plus, ſelon les divers rapports de ces tems. Ces genres étoient l'égal, qu'ils appelloient auſſi *dactilique*, où le *rhythme* étoit diviſé en deux tems égaux: le *rhythme* double, trochaïque ou iambique, dans lequel la durée de l'un des deux tems étoit double de celle de l'autre; le ſeſquialtere, qu'ils appelloient auſſi *péonique*, dont la durée de l'un des tems étoit à celle de l'autre en rapport de deux à trois; & enfin l'épitrite moins uſité, où le rapport des deux tems étoit de trois à quatre. Les tems de ces *rhythmes* étoient ſuſceptibles de plus ou moins de lenteur par un plus grand ou moindre nombre de ſyllabes ou de notes longues ou brèves, ſelon le mouvement, & dans ce ſens, un tems pouvoit recevoir juſqu'à huit degrès différens de mouvement par le nombre des ſyllabes qui le compoſoient: mais les deux tems conſervoient toujours entr'eux la proportion déterminée par le genre du *rhythme*.

Outre cela, le mouvement & la marche des ſyllabes, & par conſéquent des tems & du *rhythme* qui en réſultoit, étoit ſuſceptible d'accélération ou de ralentiſſement, ſelon l'intention du poëte, l'expreſſion des paroles, & le caractere des paſſions qu'il falloit exciter. Ainſi, de ces deux moyens combinés naiſſoit une foule de modifications poſſibles dans le mouvement d'un même *rhythme*, qui n'avoit d'autres bornes que celles au-deçà ou au-delà deſquelles l'oreille n'eſt plus à portée d'appercevoir les proportions.

Le *rhythme*, par rapport aux piés qui entroient dans la poéſie qu'on mettoit en muſique, ſe partageoit en trois autres genres; le ſimple, qui n'admettoit qu'une ſorte de piés; le compoſé, qui réſultoit de deux ou pluſieurs eſpeces de piés, & le mixte, qui pouvoit ſe réſoudre en deux ou pluſieurs *rhythmes* égaux ou inégaux, ou ſe battre arbitrairement à deux tems égaux ou inégaux, ſelon les diverſes conditions dont il étoit ſuſceptible.

Une autre ſource de variété dans le *rhythme* des anciens étoit les différentes marches ou ſucceſſions de ce même *rhythme*, ſelon l'eſpece des vers. Le *rhythme* pouvoit être uniforme, c'eſt-à-dire, ſe battre toujours en deux tems égaux, comme dans les vers hexametres, pentametres, adoniens, anapeſtiques, *&c.* ou toujours inégaux, comme dans les vers purs iambiques, ou diverſifiés, c'eſt-à-dire mêlés de piés égaux & d'inégaux, comme dans les ſcazons, les coriambiques, *&c.* Mais dans tous ces cas, les *rhythmes*, même ſemblables ou égaux, pouvoient être fort différens en viteſſe, ſelon la nature des piés. Ainſi, de deux *rhythmes* égaux en genre, réſultans l'un de deux ſpondées, & l'autre de deux pyrriques, le premier auroit pourtant été double de l'autre en durée.

Les ſilences ſe trouvoient encore dans le *rhythme* ancien, non à la vérité comme les nôtres, pour faire taire ſeulement quelqu'une des parties, ou pour donner quelque caractere au chant; mais uniquement pour remplir la meſure de ces vers appellés *catalectiques*, qui demeuroient courts faute d'une ſyllabe; ainſi les ſilences ne pouvoient jamais ſe trouver qu'à la fin du vers pour ſuppléer à cette ſyllabe.

A l'égard des tenuës, ils les connoiſſoient ſans doute, puiſqu'ils avoient un mot pour les exprimer; la pratique en devoit cependant être fort rare parmi eux, du-moins cela peut-il s'inférer de la nature de leurs notes & de celle de leur *rhythme*, qui n'étoit que l'expreſſion de la meſure & de la cadence des vers. Il paroît auſſi qu'ils ne connoiſſoient pas les roulemens, les ſyncopes, ni les points, à moins que les inſtrumens ne pratiquaſſent quelque choſe de ſemblable en accompagnant la voix: de quoi nous n'avons nul indice.

Voſſius dans ſon livre *de poematum cantu & viribus rhythmi*, releve beaucoup le *rhythme* ancien, & il lui attribue toute la force de l'ancienne muſique. Il dit qu'un *rhythme* détaché, comme le nôtre, qui ne repréſente point les formes & les figures des choſes ne peut avoir aucun effet, & que les anciens nombres poétiques n'avoient été inventés que pour cette fin que nous négligeons: il ajoute que le langage & la poéſie moderne ſont peu propres pour la muſique, & que nous n'aurons jamais de bonne muſique vocale juſqu'à ce que nous faſſions des vers favorables pour le chant, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que nous réformions notre langage, en y introduiſant, à l'exemple des anciens, la quantité & les piés meſurés, & en proſcrivant pour jamais l'invention barbare de la rime.

Nos vers, dit-il, ſont préciſément comme s'ils n'avoient qu'un ſeul pié: de ſorte que nous n'avons dans notre poéſie aucun *rhythme* véritable; & qu'en fabriquant nos vers, nous ne penſons qu'à y faire entrer un certain nombre de ſyllabes, ſans preſque nous embarraſſer de quelle nature elles ſont. J'ai peur que ceux qui ſe ſont tant moqués de tous ces raiſonnemens de Voſſius, ne fuſſent encore moins bons connoiſſeurs en muſique que Voſſius ne l'étoit lui-même. *Voyez* MUSIQUE. (*S*)

RHYTHME, (*Médecine*.) ce mot eſt entierement grec ῥυθμὸς, il ſignifie littéralement *cadence*, Hérophile eſt le premier qui l'ait employé dans le langage de la Médecine, où il l'a tranſporté de la Muſique; il a prétendu exprimer par ce mot une eſpece de modulation & de *cadence*, ſemblable à celle que produiſent les inſtrumens de muſique, qui réſulte des différens rapports de force, de grandeur, de viteſſe, d'égalité & d'inégalité qu'on peut obſerver dans pluſieurs pulſations; ces rapports pouvant ſe trouver dans toutes les variations du pouls, on multiplie les *rhythmes* ou *cadences* à l'infini: c'eſt ſur ce fondement que porte l'analogie que cet auteur a établie entre la muſique & la doctrine du pouls; analogie qu'il a pouſſée trop loin, & qui l'a fait tomber dans des détails auſſi frivoles & minutieux que difficiles à concevoir.

Il y a un *rhythme* propre à chaque pouls qu'il appelle *naturel* ou *enrhythme*; lorſque le pouls s'écarte de ce point, il devient *arhythme*, non pas que le *rhythme* diſparoiſſe tout-à-fait, mais ſeulement qu'il s'altere. Il n'y a & ne peut y avoir qu'un ſeul pouls *enrhythme*, mais le pouls peut perdre ſa *cadence* naturelle, c'eſt-à-dire être *arhythme* de trois façons principales; 1°. quand le pouls privé du *rhythme* propre aux âges prend le *rhythme* de l'âge voiſin, on l'appelle alors *pararhythme*; 2°. lorſque le pouls *arhythme* prend le *rhythme* d'un autre âge quelconque, on lui donne alors l'épithete de *héterorhythme*; 3°. enfin, il eſt *énrhythme* lorſque ſa *cadence* eſt différente de celle de tous les âges; ce pouls peut ſe ſubdiviſer en un grand nombre d'autres. Ce que nous avons dit de l'âge peut s'appliquer aux ſaiſons, aux tempéramens, aux conſtitutions particulieres; & enfin à toutes les circonſtances eſſentielles; le pouls perſiſtant dans l'état qui leur eſt analogue eſt *enrhythme*; il devient *arhythme* lorſqu'il ſort de cet état, & prend les autres titres ſuivant la maniere dont il s'en éloigne.

Le *rhythme* peut avoir lieu avec égale ou inégale proportion; c'eſt-à-dire lorſque le tems de la dilatation de l'artere eſt égal à celui de la contraction, ou lorſque ces deux tems ſont inégaux; dans ce dernier cas les excès d'inégalité peuvent être fixes, re-

glés ou indéterminés; ainſi le tems de la diſtention peut être double, triple, quadruple, *&c.* ou être à ce tems comme 4, 8, 12, 15, ou d'autres nombres quelconques ſont à 1, 2, 3, 4, *&c.* ce qui, comme l'on voit, peut donner lieu à une infinité de caracteres; mais ils ſont encore plus multipliés, ſi l'on a égard aux différens excès d'inégalité qui ne ſuivent aucune proportion conſtante, aucun ordre déterminé. Dépourvus des ouvrages dans leſquels Hérophile avoit expoſé ſa doctrine nous n'avons que des connoiſſances très-imparfaites que nous devons aux extraits obſcurs que Galien en a donné, on peut conſulter ſon grand *traité du pouls; de differ. pulſ. lib. I. cap. ix.* & l'abregé que nous en avons donné à *l'article* POULS (*doctrine de Galien ſur le*).

RHYTHMIQUE, adj. ῥυθμικὴ, étoit, *dans l'ancienne muſique*, la partie qui ſervoit à regler le rhythme. *Voyez* RHYTHME.

La *rhythmique* avoit pour objet les mouvemens dont elle regloit la meſure, l'ordre & le mélange de la maniere la plus propre pour émouvoir les paſſions, les entretenir, les augmenter, les diminuer ou les adoucir; elle renfermoit auſſi la ſcience des mouvemens muets, & en général de tous les mouvemens réguliers; mais elle ſe rapportoit principalement à la Poëſie. *Voyez* POESIE. (*S*)

RHYTHMOPŒIA, ſ. f. ῥυθμοποιΐα, *dans l'ancienne muſique*, ſelon l'expreſſion d'Ariſtide Quintilien, une faculté muſicale qui enſeignoit les regles des mouvemens ou du rhythme. *Voyez* RHYTHME.

Les anciens ne nous ont laiſſé que des préceptes fort généraux ſur cette partie de leur muſique, & ce qu'ils en ont dit ſe rapporte toujours aux paroles & aux vers deſtinés pour le chant. (*S*)

R I

RI, RIC, RIX, (*Lang. celtique.*) ces trois vieux mots celtiques ont à-peu-près la même ſignification; *ri* veut dire *fort*, ſelon Cambden; *ric* ſignifie *puiſſant*, en ſaxon, & *rix* de même. De-là les mots *atheleric*, *chilperic*, *cingentorix*, *vividorix*, &c. *chilperic* veut dire *adjutor fortis*, ſelon le poëte Fortunatus. (*D. J.*)

RIADHIAT, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) c'eſt une pratique ſuperſtitieuſe en uſage chez les Mahométans, & ſur-tout chez ceux de l'Indoſtan. Elle conſiſte à s'enfermer pendant quinze jours dans un lieu où il n'entre aucune lumiere; durant ce tems le dévot muſulman qui s'eſt reclus, répete ſans ceſſe le mot *hou*, qui eſt un des attributs de Dieu; il ne prend d'autre nourriture que du pain & de l'eau après le coucher du ſoleil. Les cris redoublés de *hou*, les contorſions dont le pénitent les accompagne, le jeûne rigoureux qu'il obſerve ne tardent pas à le mettre dans un état violent; alors les Mahométans croyent que la force de leurs prieres oblige le diable à leur révéler l'avenir, & ils s'imaginent avoir des viſions.

RIALEXA *ou* REALEJO, (*Géog. mod.*) ville fort dépeuplée de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne ſur une petite riviere, à 2 lieues de la mer du Sud, où elle a un grand havre qui porte le même nom, & qui peut contenir deux cens voiles. On y mouille par ſept à huit braſſes d'eau, fond de ſable clair & dur; la ville a trois égliſes & un hôpital, mais l'air y eſt très-mal ſain, à cauſe du voiſinage des marais. *Latit.* 12. 28. (*D. J.*)

RIBADAVIA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, dans la Galice, au confluent du Migno & de l'Avia, à 8 lieues au ſud-oueſt d'Orenſo. Son terroir produit le meilleur vin de toute l'Eſpagne. Il y a quatre paroiſſes, deux communautés religieuſes, & un hôpital. Cette ville a été formée par D. Garcie, fils de Dom Ferdinand le grand. Les Dominicains occupent ſon ancien palais; il ſemble qu'en Eſpagne les moines ayent ſuccédé aux rois. *Long.* 9. 48. *latit.* 42. 15.

RIBADÉO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Galice, ſur le bord occidental de la riviere de même nom, à 10 lieues de Luarca; elle eſt ſur la pente d'un rocher, & c'eſt le dernier port de la province du côté de l'orient; elle a été aſſez long-tems la réſidence de l'évêque de Mondonnedo. *Long.* 10. 45. *lat.* 43. 42. (*D. J.*)

RIBADOQUIN, ſ. m. (*Art milit.*) ancienne piece d'artillerie, à 36 calibres de long, tirant une livre & trois quarts de plomb, avec autant de poudre.

RIBAGORZA, (*Géog. mod.*) comté d'Eſpagne, dans l'Aragon, le long des frontieres de la Catalogne. Cette ſeigneurie qui a eu autrefois titre de royaume, a 15 lieues de long, ſur 6 de large; mais c'eſt un pays tout dépeuplé. Vénaſque en eſt le chef-lieu; c'eſt une place frontiere, avec un château, ſur les murs duquel on tient de groſſes pierres, au lieu de canon. (*D. J.*)

RIBAS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, au bord de la riviere de Xarama, à 3 lieues de Madrid. Elle a été fondée en 1100, par un capitaine nommé *Guillaume de Ribas*, d'où lui vient ſon nom. (*D. J.*)

RIBAUDEQUER, ſ. m. (*Art milit.*) arc de 15 piés de long, ou de douze au-moins, arrêté ſur un arbre large d'un pié, où l'on avoit creuſé un canal pour y placer un javelot de cinq à ſix piés, ferré, empenné, & fait quelquefois de corne. On le dreſſoit ſur une muraille. On le bandoit avec un tour; la chaſſe en étoit telle que le javelot pouvoit percer quatre hommes de ſuite. Cette machine étoit ſemblable au ſcorpion: on l'appelloit auſſi *arbalete de paſſe*.

RIBAUDON, (*Géog. mod.*) île de France, ſur la côte de Provence, entre cette côte & l'île de Poquerolles; c'eſt une des îles d'Hyeres. Les anciens l'ont connue ſous le nom de *Sturium*. (*D. J.*)

RIBAUDS, ſ. m. (*Art milit.*) corps de ſoldats qui étoit dans les armées de Philippe Auguſte. Ces *ribauds* étoient des gens déterminés, qui affrontoient hardiment les plus grands périls, quoiqu'ils ne fuſſent armés qu'à la légere. Ils avoient beaucoup de rapport à nos grenadiers d'aujourd'hui; mais ils ſe décrierent tellement dans la ſuite par leurs débordemens, que pour ſignifier un *débauché* qui faiſoit gloire de ſes débauches, on diſoit que c'étoit un *ribaud*: c'étoit une groſſe injure dès le tems de S. Louis. *Hiſt. de la Milice françoiſe*. (*Q*)

RIBAUDS, *roi des*, (*Hiſtoire de France.*) emploi que nos auteurs Dutillet, Fauchet, Carondas, Paſquier & autres, ont expliqué fort diverſement: car les uns eſtiment que c'étoit une charge honorable; & les autres au contraire, une charge baſſe & ignoble. Tout cela à pu être ſuivant les tems; du-moins le mot *ribaud* a été pris ſucceſſivement en bonne & en mauvaiſe part. Il a ſignifié d'abord un brave, un homme fort & robuſte; enſuite *ribauds* dans les auteurs de la baſſe latinité, *ribaldi*, ſont des valets d'armée, *ſervientes exercitus qui publica lingua dicuntur* ribaldi. Enfin, ce mot a fini par ſignifier des *filoux*, des *coquins*, & ſur-tout des *débauchés*. C'eſt dans ce ſens qu'il ſe prend en anglois & en italien. Matthieu Paris appliquoit ce nom dès l'année 1251, à des hommes perdus & excommuniés. Mehun dans ſon *Roman de la Roſe*, dit que de ſon tems on appelloit *ribauds* les crocheteurs. *Ribaudies* eſt pris dans le même ouvrage pour les choſes obſcènes.

Après garde que tu ne dies
Aucuns mots laids & ribaudies.

Pour ce qui regarde le *roi des ribauds*, Fauchet dit que c'étoit un officier qui avoit charge de mettre hors de la maiſon du roi ceux qui n'y devoient ni manger ni coucher; & que par cette raiſon il devoit faire ſa viſite tous les ſoirs dans tous les recoins de l'hôtel. Carondas penſe auſſi que c'étoit un ſergent commis par le prevôt de l'hôtel pour les viſites des choſes qui regardoient ſa juriſdiction, & lui en faire ſon rapport.

Dutillet éleve bien davantage le *roi des ribauds*; il prétend que c'étoit le grand prevôt de l'hôtel du roi, qui jugeoit des crimes qui ſe commettoient à la ſuite de la cour, & particulierement par les *ribauds* & *ribaudes*, c'eſt-à-dire, les garçons débauchés & les filles abandonnées. L'épithete de *roi* lui étoit appliquée, comme ſupérieur ou juge. Tout ainſi que le grand chambellan étoit nommé le *roi des merciers*; que la bazoche & les arbalétriers avoient leur roi, ledit *roi des ribauds*, continue Dutillet, avoit pour la force & exécution de ſon office, varlets ou archers qui ne portoient verges, & étoient de la juriſdiction des maîtres des requêtes de l'hôtel, leſquels anciennement avoient leur ſiege à la porte dudit hôtel pour ouir les requêtes & plaintes de ceux de dehors. Enfin, il aſſiſtoit à l'exécution des criminels condamnés par le prevôt des maréchaux de France, ſuivant le même Dutillet.

Le *roi des ribauds* eſt nommé dans pluſieurs arrêts pre-

prevôt des *ribauds*. Il est dit dans de vieux titres, qu'il avoit jurisdiction sur les jeux de dés, de brelands & les bordeaux qui étoient en l'ost & chevauchée du roi; & il prétendoit qu'il lui étoit dû cinq sols de chaque femme débauchée.

Mais personne n'est entré dans de plus grands détails que Pasquier sur le *roi des ribauds*. On peut lire ce qu'il en dit dans ses *recherches. liv. VIII. ch. xliv.* Je n'en donnerai que le précis.

Selon lui, *ribaud* est un nom qui n'étoit point odieux sous le regne de Philippe-Auguste, & ce nom étoit baillé à des soldats d'élite auxquels ce prince avoit grande créance en ses exploits militaires. Ces soldats avoient un chef ou capitaine qu'on appelloit *roi des ribauds*. Guillaume Lebreton, dans sa *Philippide* dit, que ce roi étant venu pour donner confort & aide à la ville de Mantes, que le roi Henri d'Angleterre tenoit assiégée, soudain après son arrivée, le seigneur de Bar, brave cavalier, avec ceux de sa banniere & les *ribauds* attaqua chaudement l'escarmouche, & logea l'épouvante au camp des Anglois. Philippe-Auguste, après avoir subjugué le Poitou, voulant assiéger la ville de Tours; & trouvant la riviere de Loire lui faire obstacle, il choisit le capitaine *ribaud* pour la gayer. Or, tout ainsi que le herault qui étoit près du roi, fut appellé *roi d'armes*, aussi fut ce capitaine appellé *roi des ribauds*. Ainsi, continue Pasquier, le recueillai du *roman de Rose*, quand le dieu d'amour assemblant son ost pour délivrer Belaccueil de la prison où il étoit detenu, le dessus du chapitre porte:

> *Comment! le dieu d'amour retient*
> *Faux-semblant qui des siens devient,*
> *Dont les gens sont joyeux & beaux,*
> *Car il le fait* roi des ribauds.

Et d'autant que cette compagnie étoit vouée à la garde du corps du roi, il falloit que son capitaine tînt pié-à-boule à la porte du château.

L'auteur des *Recherches* rapporte ensuite un extrait de la chambre des comptes, où l'on voit les fonctions du *roi des ribauds*, & ses gages qui consistoient en six deniers, une provende, un valet à gages, & soixante sols pour robe par an. Et dans un autre endroit: Jean Crasse Ire *roi des ribauds* (qui tenoit ledit office en 1317) ne mangera point à cour; mais il aura six deniers de pain, & deux quarts de vin, une piece de chair & une poule, & une provende d'avoine, & treize deniers de gages, & sera monté par l'écuyer.

Peu-à-peu, continue Pasquier, cette compagnie de *ribauds* qui avoit tenu dedans la France lieu de primauté entre les guerriers, s'abâtardit, tomba en l'opprobre de tout le monde, & en je ne sai quelle engeance de putassiers; & c'est une chose émerveillable, qu'avec le tems, l'état de ce *roi des ribauds* alla tellement en raval, que je le vois avoir été pris pour exécuteur de la haute-justice.

On peut lire encore sur le *roi des ribauds* les éclaircissemens donnés par M. Gouye de Longuemure à la suite de sa *dissertation* sur la chronologie des rois Merovingiens imprimée en 1748. (*D. J.*)

RIBBLE, LA (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans le duché d'York, au nord de Gisborn, & elle court du nord oriental au midi occidental. Après avoir traversé le comté de Lancastre, elle va se jetter dans un petit golphe, & se perd dans la mer d'Irlande. (*D. J.*)

RIBLECESTER, (*Géog. mod.*) Cet endroit n'est aujourd'hui qu'un village dans le comté de Lancastre sur la riviere de Ribble, à peu de distance de Preston; mais on a lieu de croire que c'étoit autrefois une ville riche & considérable; car on y a trouvé des médailles, divers débris de bâtimens, des statues, des colonnes, des autels, des figures de divinités payennes, & plusieurs inscriptions. Quelques savans ont pris Bremetonaca pour *Ribblecester*; mais Cambden & M. Gale placent Bremetonaca à Owerburrow, & pensent que *Ribblecester* a succédé à *Coccium*, qui est à vingt-deux milles de Bremetonaca. (*D. J.*)

RIBEMONT *ou* RIBLEMONT, (*Géog. mod.*) petite ville de France en Picardie, au diocèse & élection de Laon, près de la riviere d'Oise, sur une hauteur entre Guise & la Fere, à quatre lieues de Saint-Quentin, avec une abbaye d'hommes, ordre de Saint-Benoit, fondée l'an 1083. Il y a dans la ville une prevôté royale; c'est un gouvernement particulier du gouvernement militaire de Picardie, & elle a aussi sa coutume particuliere qui dépénd de celle de Vermandois. *Long.* 21. 8. *lat.* 41. 45. (*D. J.*)

RIBERA-GRANDE, (*Géog. mod.*) ville de l'île de San-Jago, la plus considérable de celles du cap Verd, dans la partie occidentale de l'île, à 3 lieues au nord-ouest de Praya, à l'embouchure de la riviere de San-Jago, qui prend sa source à 2 milles de la ville, entre deux montagnes. Son évêché, qui est suffragant de Lisbonne, compte toutes les îles du cap Verd dans son diocèse. La maison du gouverneur domine sur toute la ville, qui est presque entierement peuplée de portugais. Ce gouverneur étend sa jurisdiction non-seulement sur les îles du cap Verd, mais encore sur tous les domaines du Portugal qui sont dans la haute Guinée. Le port, qu'on nomme *Sainte-Marie*, est au nord de la ville, & les vaisseaux y sont en sûreté. *Long.* 354. *lat.* 15. (*D. J.*)

RIBIS, s. f. (*Gram. & Pharmac.*) nom que les apothicaires donnent quelquefois aux groseilles rouges. Ils disent *rob de ribis*. *Voyez* ROB.

RIBLETTE, s. f. (*Cuisine.*) mets fait d'une tranche de bœuf, de veau ou de porc, déliée, salée, épicée, & cuite sur le gril. Il se dit aussi d'une omelette au lard.

RIBNICK, *ou* RIBENICK, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg d'Allemagne, dans la principauté de Ratibor en Silésie, proche de Sora. (*D. J.*)

RIBNIZ, *ou* RIBBENIS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Mecklenbourg, à 3 milles de Rostock, vis-à-vis de Damgarden. (*D. J.*)

RIBORD, s. m. (*Marine.*) c'est le second rang de planches qu'on met au-dessus de la quille pour faire le bordage du vaisseau. Ce rang forme avec le gabord, la coulée du bâtiment. *Voyez* GABORD.

RIBORDAGE, s. m. (*Marine & Comm.*) c'est le prix établi par les marchands, pour le dommage qu'un vaisseau fait à un autre en changeant de place, soit dans un quai, soit dans une rade. Ce dommage se paie ordinairement par moitié, lorsque l'action est intentée.

RIBOT, s. m. (*terme de Fromager.*) pilon d'une baratte pour battre la crême, & faire du beurre. *Dict. des Arts.* (*D. J.*)

RICA, (*Antiq. rom.*) voile dont les dames romaines se couvroient la tête. On trouve ce mot dans Varron; mais il ne nous dit ni la couleur, ni l'étoffe, ni l'origine de ce voile; peut-être qu'il n'y avoit rien de particulier à nous en dire. (*D. J.*)

RICA, s. f. (*Hist. anc.*) selon les uns un mouchoir, selon d'autres une coëffe bordée de pourpre, ou un bandeau. Quelque partie du vêtement que ce fût, il est sûr qu'il étoit à l'usage des femmes dans les sacrifices.

RICA, (*Géog. mod.*) contrée des états du Turc en Asie, dans le Diarbekir; c'est un beglie-berglie qui renferme sept sanguiacats, ou petits gouvernemens. (*D. J.*)

RICCIA, s. f. (*Botan.*) genre de plante de la classe des algues, selon Linnæus. En voici les caracteres. La fleur mâle n'a ni pédicules, ni calice, ni pétales, ni même d'étamines, mais une simple bossette ou sommet de forme pyramidale tronquée, & qui s'ouvre à l'extrémité quand elle est mûre. La fleur femelle croît quelquefois sur la fleur mâle, quelquefois sur différentes plantes. Elle montre à peine un calice, aucun pétale; mais elle est chargée d'un fruit sphérique, n'ayant qu'une seule loge qui contient un grand nombre de graines. Linnæi *gen. plant. pag.* 507. Micheli *nov. gen. p.* 57. (*D. J.*)

RICERCATA, s. f. (*Musique italienne.*) espece de prélude ou de fantaisie qu'on joue sur l'orgue, le clavecin, le théorbe, *&c.* où il semble que le compositeur recherche les traits d'harmonie qu'il veut employer dans les pieces réglées qu'il doit jouer dans la suite. La *ricercata* demande beaucoup d'habileté, parce qu'elle se fait ordinairement sur le champ & sans préparation. *Brossard.* (*D. J.*)

RICH, s. m. (*Fourrure.*) peau d'une espece de loup-cervier qui se trouve en Pologne & en Lithuanie, dont la fourrure est très-riche, très-fine & très-belle. Il se trouve aussi de ces animaux en Perse & en Suede, mais les uns & les autres different par la couleur. Ceux de Perse ont un fond blanc avec des moucheture ou taches noires; leur poil est long, fin & fourni. Ceux de Suede sont rougeâtres, & ceux de Pologne & de Lithuanie d'un beau gris de fer. Ils se ressemblent tous par la figure & par la férocité, ayant la tête d'un chat & la cruauté d'un tigre. C'est une

une des plus belles fourrures dont il ſe faſſe commerce dans les pays du nord; auſſi ſe vendent-elles un prix exceſſif, la ſeule fourrure d'une robe allant quelquefois à plus de ſix cens écus. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

RICHARDIA, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres. Le calice eſt formé d'une ſeule feuille découpée en ſix parties; il eſt droit, pointu, & à-peu-près de la moitié de la longueur de la fleur. La fleur eſt monopétale, faite en entonnoir cylindrique, ayant les bords diviſés en ſix ſegmens. Les étamines ſont ſix filets, ſi courts qu'ils ſont à peine viſibles. Les boſſettes des étamines ſont petites, arrondies, & placées ſur les nœuds de la fleur. Le germe du piſtil eſt caché ſous le calice. Le ſtile eſt chevelu, de la longueur des étamines, & diviſé en trois parties vers la pointe. Les ſtigma ſont obtus. Les graines ſont nues, au nombre de trois, arrondies, angulaires, élargies à la partie ſupérieure & boſſelées. Linnæi *gen. plant.* p. 150. (*D. J.*)

RICHBOROUGH, (*Géogr. mod.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Kent. Cambden paroît croire que c'étoit autrefois la ville d'Angleterre appellée *Ritupiæ* par Ptolomée & par Ammien Marcellin. Anciennement les Anglo-Saxons lui donnoient le nom de *Reptimuth*, & Alfred de Beveuley l'appelle *Richberg*. (*D. J.*)

RICHE, adj. (*Gram.*) qui a de la richeſſe, *voyez* RICHESSE. On dit, il eſt *riche*. Il eſt *riche* en beſtiaux, en argent, en terre, en effets mobiliers, en billets. On eſt *riche* avec peu de choſe, quand on ne ſouffre pas du beſoin de ce qu'on n'a pas. Un *riche* mariage. Un *riche* parti. Un pays *riche* en blé, en vins. Une rime *riche*. Voyez *l'article* RIME. *Riche* en vertus, en talens, en beauté, *&c.*

RICHE COMPOSITION, RICHE, *en Peinture*, ne ſignifie pas toujours de l'or, des bijoux, des étoffes précieuſes, *&c.* Les compoſitions *riches* ſont celles où la fécondité du génie enrichit la matiere par la beauté des formes. Une terraſſe ſingulierement éboulée, des cailloux, des plantes, des formes & de couleurs bizarres, un voile, une draperie d'étoffe commune, des armures de fer, une caſſolette d'argille, le parfum qui s'exhale en fumée, un tourbillon de pouſſiere enlevée par un air agité, toutes ces choſes judicieuſement diſpenſées, & traitées par une main ſavante, conſtituent une richeſſe de compoſition qui ſe communique à toutes les autres parties d'un tableau.

RICHEDALER, ſ. m. (*Monnoie.*) monnoie d'argent qui ſe fabrique dans pluſieurs états & villes libres d'Allemagne. Il s'en fait auſſi en Flandres, en Pologne, en Danemarck, en Suede, en Suiſſe & à Geneve. Il y a peu de différence entre le *richedaler* & le *daler*, autre eſpece auſſi d'argent qui ſe frappe pareillement en Allemagne, ſoit pour le poids, ſoit pour le titre, valant également ſoixante ſous de France, ou la piece de huit d'Eſpagne. Il n'y a guere de monnoie qui ait un plus grand cours & plus univerſel que le *richedaler*. Il ſert également dans le commerce du levant, du nord, de Moſcovie & des Indes orientales; & l'on ne peut dire combien il s'en embarque ſur les vaiſſeaux de diverſes compagnies qui entreprennent le voyage de long cours. Le *richedaler* eſt auſſi une monnoie de compte, dont pluſieurs négocians & banquiers ſe ſervent pour tenir leurs livres. Cette maniere de compter eſt particulierement en uſage en Allemagne, en Pologne, en Danemarck, *&c. Dict. de Comm.* (*D. J.*)

RICHELIEU, (*Géogr. mod.*) ville de France, dans le bas Poitou, au diocèſe de Poitiers, ſur les rivieres d'Amable & de Veude, à 10 lieues au nord de Poitiers, & à 60 au ſud-oueſt de Paris. Elle fut bâtie par le cardinal de Richelieu en 1637, qui l'embellit d'un magnifique château. Ses rues ſont allignées; c'eſt le lieu d'une élection & d'un grenier à ſel. Le duché-pairie de *Richelieu*, dont cette ville eſt le chef-lieu, fut érigé en 1631. *Long.* 17. 51. *lat.* 47. (*D. J.*)

RICHELIEU, ILES DE, (*Géogr. mod.*) îles de l'Amérique ſeptentrionale, dans le lac S. Pierre, à l'entrée du fleuve de S. Laurent. C'eſt un petit archipel plein d'arbres, de rats muſqués & de gibier. (*D. J.*)

RICHEMOND, ou plutôt *Richmond*, (*Géog. mod.*) ville à marché d'Angleterre, dans l'York-Shire, ſur la Swale, capitale du territoire qu'on appelle *Richmond-Shire*, où il y a des mines de plomb, de cuivre & de charbon de terre. Alain le Noir, comte de Bretagne, fit bâtir le bourg de *Richmond*, du tems de Guillaume le Conquérant, qui l'érigea en comté en ſa faveur. Henri VIII. l'ayant érigé en duché en 1535, le donna à un de ſes fils naturels, qu'il avoit eu d'Eliſabeth Blunt. Il eſt aujourd'hui poſſédé par les deſcendans de Charles de Lenox, fils naturel du roi Charles II. à qui ce prince l'avoit donné. Ce duché eſt très-conſidérable; le bourg a droit d'envoyer deux députés au parlement. *Long.* 15. 40. *lat.* 54. 25. (*D. J.*)

RICHEMOND, (*Géog. mod.*) grand bourg d'Angleterre dans le Surrey, à 7 milles de Londres. Le roi y jouit d'une petite & charmante maiſon de plaiſance, décorée d'un parc qui eſt enclos de murs & de jardins en boulingrins de la plus grande beauté. Qu'il eſt agréable, quand le cancer commence à rougir des rayons du ſoleil, de quitter la ville de Londres enſevelie dans la fumée, & de venir reſpirer l'aimable fraîcheur à *Richemond*, monter ſur une de ſes hauteurs, parcourir d'un coup d'œil ſes plaines émaillées de mille couleurs tranchantes, & paſſant de plaiſirs en plaiſirs, ſe peindre les tréſors de l'automne à-travers les riches voiles qui ſemblent vouloir borner nos regards curieux! (*D. J.*)

RICHESSE, ſ. f. (*Philoſoph. morale.*) ce mot s'emploie plus généralement au pluriel; mais les idées qu'il préſente à l'eſprit varient relativement à l'application qu'on en fait. Lorſqu'on s'en ſert pour déſigner les biens des citoyens, ſoit acquis, ſoit patrimoniaux, il ſignifie *opulence*, terme qui exprime non la jouiſſance, mais la poſſeſſion d'une infinité de choſes ſuperflues, ſur un petit nombre de néceſſaires. On dit auſſi tous les jours les *richeſſes* d'un royaume, d'une république, *&c.* & alors, l'idée de luxe & de ſuperfluités que nous offroit le mot de *richeſſes*, appliqué aux biens des citoyens, diſparoît: & ce terme ne repréſente plus que le produit de l'induſtrie, du commerce, tant intérieur qu'extérieur, des différens corps politiques, de l'adminiſtration interne & externe des principaux membres qui le conſtituent, & enfin de l'action ſimultanée de pluſieurs cauſes phyſiques & morales qu'il ſeroit trop long d'indiquer ici, mais dont on peut dire que l'effet, quoique lent & inſenſible, n'eſt pas moins réel.

Il paroît par ce que je viens de dire, qu'on peut enviſager les *richeſſes* ſous une infinité de points de vue différens, de l'obſervation deſquels il réſultera néceſſairement des vérités différentes, mais toujours analogues aux rapports dans leſquels on conſidérera les *richeſſes*.

Cette derniere réflexion conduit à une autre, c'eſt que l'examen, la diſcuſſion, & la ſolution des différentes queſtions de politique & de morale, tant incidentes que fondamentales, que l'on peut propoſer ſur cette matiere auſſi importante que compliquée & mal éclaircie, doivent faire un des principaux objets des méditations de l'homme d'état & du philoſophe. Mais cela ſeul feroit la matiere d'un livre très-étendu; & dans un ouvrage de la nature de l'Encyclopédie, on ne doit trouver ſur ce ſujet que les principes qui ſerviroient de baſe à l'édifice.

Laiſſant donc au politique le ſoin d'expoſer ici des vues neuves, utiles & profondes, & d'en déduire quelques conſéquences applicables à des cas donnés, je me bornerai à enviſager ici les *richeſſes* en moraliſte. Pour cet effet, j'examinerai dans cet article une queſtion à laquelle il ne paroît pas que les Philoſophes aient fait juſqu'ici beaucoup d'attention, quoiqu'elle les intéreſſe plus directement que les autres hommes. En effet, il s'agit de ſavoir 1°. ſi un des effets néceſſaires des *richeſſes* n'eſt pas de détourner ceux qui les poſſedent de la recherche de la vérité. 2°. Si elles n'entraînent pas infailliblement après elles la corruption des mœurs, en inſpirant du dégoût ou de l'indifférence pour tout ce qui n'a point pour objet la jouiſſance des plaiſirs des ſens, & la ſatisfaction de mille petites paſſions qui aviliſſent l'ame, & la privent de toute ſon énergie.

3°. Enfin, ſi un homme riche qui veut vivre bon & vertueux, & s'élever en même tems à la contemplation des choſes intellectuelles, & à l'inveſtigation des cauſes des phénomenes & de leurs effets, peut prendre un parti plus ſage & plus ſûr, que d'imiter l'exemple de Cratès, de Diogene, de Démocrite & d'Anaxagore.

Ceux qui auront bien médité l'objet de ces différens problèmes moraux, s'appercevront ſans peine qu'ils ne ſont pas auſſi faciles à réſoudre qu'ils le paroiſſent au premier aſpect. Plus on les approfondit, plus on les trouve complexes, & plus on ſent que l'on erre dans un labyrinthe inextricable où l'on n'eſt

pas toujours sûr de trouver le fil d'Ariane, & dans lequel il est par conséquent facile de s'égarer.

Nec preme, nec summum molire per æthera currum.
Altius egressus, cælestia tecta cremabis;
Inferius, terras: medio tutissimus ibis.
Neu te dexterior pressam rota ducat ad aram:
Inter utrumque tene.

Ovide, *métamorph. lib. II.* 85. v. 134. & *seqq.*

Ainsi pour traiter ces questions avec cette sage impartialité, qui doit être la caractéristique de ceux qui cherchent sincèrement la vérité, je ne ferai dans cet article que présenter simplement à mes lecteurs tout ce que la sagesse humaine la plus sublime & la plus réfléchie a pensé dans tous les tems sur cette matiere: me réservant la liberté d'y joindre quelquefois mes propres réflexions dans l'ordre où elles se présenteront à mon esprit.

Je commence par une remarque qui me paroît essentielle: c'est que les anciens philosophes ne croyoient point que les *richesses* considérées en elles-mêmes, & abstraction faite de l'abus & du mauvais usage qu'on en pouvoit faire, fussent nécessairement incompatibles avec la vertu & la sagesse: ils étoient trop éclairés pour ne pas voir qu'envisagées ainsi métaphysiquement, elles sont une chose absolument indifférente; mais ils savoient aussi que, comme on s'écarte infailliblement de la vérité dans les recherches morales, lorsqu'on ne veut voir que l'homme abstrait, on court également risque de s'égarer, lorsqu'on fait les mêmes suppositions à l'égard des êtres physiques & moraux qui l'environnent, & qui ont avec lui des rapports constans, déterminés & établis par la nature des choses. Aussi enseignent-ils constamment que les *richesses* pouvant être & étant en effet dans une infinité de circonstances, & pour la plûpart des hommes, un obstacle puissant à la pratique des vertus morales, à leur progrès dans la recherche de la vérité, & un poids qui les empêche de s'élever au plus haut degré de connoissance & de perfection où l'homme puisse arriver, le plus sûr est de renoncer à ces possessions dangereuses, qui, multipliant sans cesse les occasions de chûte, par la facilité qu'elles donnent de satisfaire une multitude de passions déréglées, détournent enfin ceux qui y sont attachés de la route du bien & du desir de connoitre la vérité.

C'est ce que Séneque fait entendre assez clairement, lorsqu'il dit que les *richesses* ont été pour une infinité de personnes un grand obstacle à la philosophie, & que pour jouir de la liberté d'esprit nécessaire à l'étude, il faut être pauvre, ou vivre comme les pauvres. „ Tout homme, ajoute-t-il, qui voudra mener „ une vie douce, tranquille & assurée, doit fuir le „ plus qu'il lui sera possible ces biens faux & trompeurs, à l'appas desquels nous nous laissons prendre comme à un trébuchet, sans pouvoir ensuite „ nous en détacher, en cela d'autant plus malheureux que nous croyons les posséder, & qu'au contraire ce sont eux qui nous possedent & qui nous „ tirannisent „. *Multi ad philosophandum obstitere divitiæ: paupertas expedita est, secura est.... si vis vacare animo, aut pauper sis oportet, aut pauperi similis. Non potest studium salutare fieri sine frugalitatis cura: frugalitas autem, paupertas voluntaria est.... Munera ista fortunæ putatis? Insidiæ sunt. Quisquis nostrum tutam agere vitam volet, quantum plurimum potest, ista viscata beneficia devitet: in quibus hoc quoque miserrimi fallimur, habere nos putamus, habemur.* Séneq. *epist.* 17. & *epist.* 8.

On ne peut guere douter de la certitude de ces maximes lorsqu'on voit des philosophes tels que Démocrite & Anaxagore abandonner leurs biens, & résigner tout leur patrimoine à leurs parens, pour s'appliquer tout entiers à la recherche de la vérité & à la pratique de la vertu.

Sprevit Anaxagoras, sprevit Democritus, atque
Complures alii quorum sapientia toti est
Nota orbi argentum atque aurum, CAUSASQUE MALORUM
DIVITIAS. *Quare? Nisi quod non vera putarunt*
Esse bona hæc, animum quæ curis impediunt, &
In mala præcipitant quam plurima. (a)

Il est assez difficile, ce me semble, de ne pas se laisser entraîner par de si grands exemples, & de nier que les *richesses* ne soient infiniment plus nuisibles qu'utiles, quand d'un autre côté on voit Séneque peindre avec des traits de feu les maux affreux qu'elles causent nécessairement à la société, & les crimes que la soif de l'or fait commettre. *Circa pecuniam*, dit-il, *plurimum vociferationis est: hæc, fora defatigat, patres liberosque committit, venena miscet, gladios tam percussoribus quam legionibus tradit. Hæc est sanguine nostro delibuta. Propter hanc uxorum maritorumque noctes strepunt litibus, & tribunalia magistratuum premit turba: reges sæviunt, rapiuntque, & civitates longo sæculorum labore constructas evertunt, ut aurum argentumque in cinere urbium scrutentur.* Senec. *de ira, lib. III. cap. xxxij. circa fin.*

„ Depuis que les *richesses*, dit-il ailleurs, ont commencé à être en honneur parmi les hommes, & à „ devenir en quelque sorte la mesure de la considération publique, le goût des choses vraiment belles & honnêtes s'est entierement perdu. Nous sommes tous devenus marchands, & tellement corrompus par l'argent, que nous demandons, non „ point ce qu'est une chose en elle-même, mais de „ quel rapport elle est. Se présente-t-il une occasion „ d'amasser des *richesses*, nous sommes tour-à-tour „ gens de bien ou fripons, selon que notre intérêt „ & les circonstances l'exigent. Nous faisons le bien, „ & nous pratiquons la justice tant que nous espérons trouver quelque profit dans cette conduite, „ tout prêts à prendre le parti contraire si nous „ croyons gagner davantage à commettre un crime. „ Enfin les mœurs se sont détériorées au point que „ l'on maudit la pauvreté, qu'on la regarde comme „ un deshonneur & une infamie; en un mot qu'elle „ est l'objet du mépris des riches & de la haine des „ pauvres „. (b)

Ce ne sont point ici des idées vagues & jettées au hasard, ni de vaines déclamations, où l'imagination agit sans cesse aux dépens de la réalité, mais des faits confirmés par une expérience continuelle, & que chacun peut, pour ainsi dire, toucher par tous ses sens. Aussi le même philosophe ne craint-il pas d'avancer que les *richesses* sont la principale source des malheurs du genre humain, & que tous les maux auxquels les hommes sont sujets, comme la mort, les maladies, la douleur, &c. ne sont rien en comparaison de ceux que leur causent les *richesses*. *Transeamus ad patrimonia, maximam humanarum ærumnarum materiam. Nam si omnia alia quibus angimur, compares, mortes, ægrotationes, metus, desideria, dolorum laborumque patientiam, cum iis quæ nobis mala pecunia nostra exhibet; hæc pars multum prægravabit.* Senec. *de tranquill. animi, cap. viij. init.* Il s'exprime encore avec plus de force dans sa 115. lettre.

„ De continuelles inquiétudes, dit-il, rongent & „ dévorent les riches à proportion des biens qu'ils „ possedent. La peine qu'il y a à gagner du bien est „ beaucoup moindre que celle qui vient de la possession même. Tout le monde regarde les riches „ comme des gens heureux; tout le monde voudroit être à leur place, je l'avoue: mais quelle „ erreur! Est-il de condition pire que d'être sans „ cesse en butte à la misere & à l'envie? Plût aux „ dieux que ceux qui recherchent les *richesses* avec „ tant d'empressement interrogeassent les riches sur „ leur sort, certainement ils cesseroient bientôt de „ desirer les *richesses* „! *Adjice quotidianas sollicitudines, quæ pro modo habendi quemque discruciant. Majore tormento pecunia possidetur, quam quæritur....* At

(a) Palingen. *Zodiac. vitæ*, lib. II. vs. 442. & *seqq.* édit. *Rotterd. ann.* 1722. Voyez aussi Platon, *in hipp. major.* pag. 283. A. B. *tom. III.* édit. *Henr. Steph. ann.* 1578; & Plutarque, vie de Periclès, *pag.* 162. B. C. *tom. I.* édit. *Paris, ann.* 1624.

(b) *Quæ* (pecunia) *ex quo in honore esse cœpit, verus rerum honor cecidit: mercatoresque & venales invicem facti, quærimus non quale sit quidque, sed quanti. Ad mercedem pii sumus, ad mercedem impii. Honesta, quamdiu aliqua illis spes inest, sequimur: in contrarium transituri, si plus scelera promittant..... denique eo mores redacti sunt, ut paupertas maledicto probroque sit, contempta divitibus, invisa pauperibus.* Senec. *epist.* 115.

At felicem illum homines, & divitem vocant, & consequi optant, quantum ille possidet. Fateor. Quid ergo? Tu ullos esse conditionis pejoris existimas, quam qui habent & miseriam & invidiam? Utinam qui divitias appetituri essent cum divitibus deliberarent! ... Profecto vota mutassent. (c)

Que l'on fasse réflexion que celui qui parle dans ces passages est un philosophe qui possédoit des biens immenses, *innumeram pecuniam*, comme il le dit lui-même dans Tacite, *annal. lib. XIV. cap. liij.* & l'on sentira alors de quel poids un pareil aveu doit être dans sa bouche.

Mais consultons, si l'on veut, d'autres autorités: voyons ce que les auteurs les plus graves & les plus judicieux ont pensé de l'influence des *richesses* sur les mœurs, & des avantages de la pauvreté. „ Ce n'est „ pas, disoit Diogene, pour avoir de quoi vivre sim„ plement, avec des herbages & des fruits, qu'on cher„ che à s'emparer du gouvernement d'un état, qu'on „ saccage des villes, qu'on fait la guerre aux étran„ gers, ou même à ses concitoyens; mais pour man„ ger des viandes exquises, & pour couvrir sa table de mets délicieux „. *Diogenes tyrannos, & subversores urbium bellaque vel hostilia, vel civilia, non pro simplici victu olerum pomorumque, sed pro carnium & epularum deliciis, adserit excitari.* Diogen. *apud Hieronym. adv. Jovinian. lib. II. pag.* 77. A. *tom. II.* edit. *Basil.*

Justin faisant la description des mœurs des anciens scythes, dit qu'ils méprisent l'or & l'argent, autant que les autres hommes en sont passionnés, & que c'est au mépris qu'ils font de ces vils métaux, ainsi qu'à leur maniere de vivre simple & frugale, qu'il faut attribuer l'innocence & la pureté de leurs mœurs, parce que ne connoissant point les *richesses*, ils n'ont que faire de convoiter le bien d'autrui. *Aurum & argentum perinde adspernantur, ac reliqui mortales adpetunt. Lacte & melle vescuntur ..... Hæc continentia illis morum quoque justitiam indidit, nihil alienum concupiscentibus. Quippe ibidem divitiarum cupido est, ubi & usus.* Justin. *hist. lib. II. cap. ij. num.* 8 *& sequent.*

Zenon le stoïcien ne pensoit pas plus favorablement des *richesses*; car ayant appris que le vaisseau sur lequel étoient tous ses biens, avoit fait naufrage, il ne témoigna aucun regret de cette perte, au contraire. „ La fortune veut, dit-il aussi-tôt, que je puisse phi„ losopher plus tranquillement „. *Nunciato naufragio, Zeno noster, cum omnia sua audiret submersa, jubet, inquit, me fortuna expeditius philosophari.* Apud Senec. *de tranquill. animi cap. xvj.*

„ Je m'étonne, disoit Lucrece de Gonsague à Hor„ tensio Laudo, qu'étant aussi savant que vous l'êtes, „ & connoissant aussi bien les vicissitudes & le train „ des choses humaines, vous vous attristiez aussi „ excessivement de votre pauvreté. Ne savez-vous „ pas que la vie des pauvres ressemble à ceux qui „ cotoyent le rivage avec un doux vent, sans perdre „ de vue la terre, & celle des riches à ceux qui „ navigent en pleine mer. Ceux-ci ne peuvent pren„ dre terre, quelque envie qu'ils en ayent: ceux-là „ viennent à bord quand ils veulent „. *Essendo voi persona dotta, e tanto bene esperta ne i mondani casi, mi maraviglio che di si strana maniera vi attristiate per la povertà; quasi non sappiate la vita dei poveri esser simile ad una navigazione presso il lito; e quella de ricchi, non esser differente da coloro che si ritrovano in alto mare: agli uni è facile gittar la fune in terra, e condur la nave a sicuro luogo; e agli altri è sommamente difficile.* (d)

Anaxagore avoit donc raison de dire que les conditions qui paroissent les moins heureuses, sont celles qui le sont le plus, & qu'il ne falloit pas chercher parmi les gens riches & environnés d'honneurs, les personnes qui goutent la felicité, mais parmi ceux qui cultivent un peu de terre, ou qui s'appliquent aux sciences sans ambition. *Nec parum prudent[illegible]gorας interroganti cuidam quisnam esset be[illegible]: nemo, inquit, ex his quos tu felices existima[illegible]sed eu[illegible] in illo reperies, qui a te ex miseris con[illegible] cre[illegible]tur. Non erit ille divitiis & honoribus ab[illegible]ns: sed aut exigui ruris, aut non ambitiosæ doctrin[illegible]lis [illegible] pertinax cultor, in secessu quam in fronte [illegible].* Valer. Maxim. *lib. VII. cap. ij. num.* 9. *in ex[illegible]. cit. Bæ[illegible] ubi infra.*

Finissons par un beau passage de Platon: „ il est „ impossible, dit expressément ce philosophe, d'être „ tout ensemble fort riche & fort honnête homme. „ Or comme il n'y a point de véritable & solide „ bonheur sans la vertu, les riches ne peuvent pas „ être réellement heureux „. *Plato, de legib. lib. V. pag.* 742. E. *&* 743. A B. *tom. II. edit. Henr. Steph. an.* 1578. *Voyez* aussi sa huitieme lettre écrite aux parens & aux amis de Dion. *tom. III. opp. pag.* 355. C. *edit. cit.*

Telle est à cet égard la doctrine constante des poëtes, des philosophes, des historiens & des orateurs, dont le sens a été le plus droit. Tous ont traité de fols & insensés ceux qui faisant consister le souverain bien dans la possession des *richesses*, mettent le plaisir du gain au-dessus des autres, & méprisent celui qui revient de l'étude des sciences, à moins que ce ne soit un moyen d'amasser de l'argent: tous ont préféré une honnête pauvreté à ces faux biens par lesquels l'aveugle & folle cupidité des hommes se laisse éblouir: tous enfin ont regardé les *richesses* comme une pierre d'achoppement. Pour moi, je l'avoue, plus j'y réfléchis, & plus je suis convaincu que ce ne fut point, comme le prétend faussement Barbeyrac (e), par ostentation, ni par un désintéressement mal entendu, qu'Anaxagore & Démocrite se dépouillerent de leurs biens, mais qu'au contraire, ils agirent en cela fort sagement, & en philosophes qui savoient qu'à l'égard des choses par lesquelles il est aussi facile que dangereux de se laisser corrompre, le parti le plus sûr est toujours de se mettre dans l'impossibilité absolue d'en abuser.

En effet, tant de soins, d'inquiétudes & de chagrins, tant de petits intérêts (f) dans la discussion desquels il n'arrive que trop (g) souvent que l'on soit injuste, & que l'on fasse beaucoup de mal, même sans le savoir, & sans être méchant; tant de circonstances où l'éclat de la fortune & le faste de l'opulence mettant entre les riches & les pauvres une distance immense, rendent nécessairement ceux-là durs, & font que leur cœur se resserre à la vue des malheureux, par l'habitude où ils sont de les voir dans un point de vue éloigné; habitude qui étouffe (h) en eux toutes les affections qui pourroient les rapprocher de l'humanité, & réveiller dans leur ame ce sentiment de pitié & de commisération si naturel à l'homme, & qui le convainc si intimement de sa bonté (i) originelle;

(c) *Voyez* encore sa xiv. lettre vers la fin, où il rapporte une fort bonne pensée d'Epicure; & joignez-y deux beaux fragmens de Philemon, qui se trouvent dans le recueil de le Clerc, *num.* 39. *&* 38, *pag.* 352. édit. *Amstel.* 1709.

(d) Lettere della Signora Lucrezia Gonsaga, *pag.* 215, édition de Venise, *ann.* 1552.

(e) Dans sa préface sur le grand ouvrage de Puffendorf, §. 19, *pag.* 66, édit. *d'Amst.* 1734, *tom. I. Voyez* ce que je dis contre cet auteur dans la note de la *page* 378.

(f) *Qui terre a, guerre a*, dit le proverbe: cet adage trivial est une vérité si évidente, qu'il seroit aussi absurde d'en nier la certitude, qu'inutile d'entreprendre de la prouver. Au reste ce ne sont pas seulement ceux dont les *richesses* consistent en fonds de terre, qui sont sans cesse exposés à des querelles & à des procès. C'est le sort ordinaire & inévitable de tous les riches, de quelque nature que soient leurs biens. Aussi Criton se plaignoit-il à Socrate qu'il étoit bien mal-aisé à un homme qui veut conserver son bien de vivre dans Athenes; „ car il y a des gens, disoit-il, qui „ viennent me faire des procès sans que je leur aye jamais „ fait aucun tort; mais seulement parce qu'ils savent que „ j'aimerois mieux leur donner quelque argent, que de m'em„ barrasser dans les affaires „ Voyez *les choses mémorables de Socrate*, liv. II. vers la fin, & conférez ce que dit M. Rousseau de Geneve dans son *Emile*, liv. IV. *pag.* 164, 165, *édit.* de Hollande.

(g) *Quæ tam festa dies, ut cesset prodere furem*
Perfidiam, fraudes, atque omni ex crimine lucrum
Quæsitum, & partos gladio, vel pyxide nummos?
Rari quippe boni. Numero vix sunt totidem, quot
Thebarum portæ, vel divitis ostia Nili.

Juvenal, *sat.* 13.

vs. 23. *& seqq.* Ce poëte fait ici, sans le savoir, l'histoire des mœurs de la plûpart des riches.

(h) Conférez ici Menandre, *in fragment.* num. 154 *pag.* 242, édit. *Cleric.* Amstel. 1709.

(i) Plusieurs anciens philosophes, entre autres Séneque, ont apperçu cette vérité si lumineuse, si utile, si consolante pour l'humanité, & à laquelle la justice & la sagesse de Dieu servent de base; mais la certitude de ce principe, si important

nelle; tant d'occaſions de ſe laiſſer corrompre, & de s'abandonner aux plus grands & aux plus honteux excès; en un mot, tant d'inconvéniens de toute eſpece, ſuivent ſi néceſſairement la poſſeſſion des *richeſſes*, & d'un autre côté, la recherche de la vérité & l'étude de la vertu demandent un ſilence de paſſions ſi profond & ſi continuel, une méditation ſi forte, un eſprit ſi pur, ſi fortement en garde contre les illuſions des ſens, ſi habile à démêler les erreurs, & à en rectifier les jugemens par la réflexion, ſi dégagé des terreſtréités & de tout ce qui eſt l'objet de la cupidité humaine, enfin une ame ſi honnête, ſi ſenſible, ſi compatiſſante, ſi naturellement portée au bien & ſi continuellement occupée à le faire, qu'il eſt impoſſible (*k*) à l'homme d'allier jamais des choſes auſſi incompatibles par leur nature.

Il y a tout lieu de croire qu'Anaxagore fit à-peu-près les mêmes réflexions, & qu'il ſentit combien il eſt difficile d'être riche, heureux, juſte & bon tout enſemble, puiſque Valere Maxime nous dit, *lib. VIII. cap. vij. num. 6. in extern.* que c'eſt à l'abandon de ſes *richeſſes* que ce philoſophe ſe crut redevable de ſon ſalut: *quali porro ſtudio Anaxagoram flagraſſe credimus? Qui cum e diutina peregrinatione repetiiſſet, poſſeſſioneſque deſertas vidiſſet, non eſſem, inquit, ego ſalvus, niſi iſta periiſſent.*

Il me ſemble que ſi Barbeyrac eût réfléchi ſur ce paſſage, il auroit été moins prompt à envenimer les motifs qui déterminerent Anaxagore à réſigner tout ſon patrimoine à ſes parens. Il auroit vu qu'il n'y a point d'oſtentation, mais au contraire beaucoup d'humilité, de ſageſſe & de vertu dans la conduite d'un philoſophe qui, ſachant par un examen réfléchi des actions humaines, combien la pente du vice eſt douce & facile; ou plutôt, connoiſſant (*l*) ſa propre foibleſſe, & craignant qu'en conſervant ſes *richeſſes*, il n'ait pas aſſez d'empire ſur ſes paſſions, pour en jouir dans l'innocence, & pour réſiſter aux tentations toujours renaiſſantes d'en abuſer, aime mieux s'en dépouiller entierement, que de ſe voir expoſé ſans ceſſe à un combat dont il ne ſeroit pas toujours ſorti vainqueur. Car ſelon la remarque judicieuſe d'un célebre auteur moderne, *par-tout la ſenſation de mal faire, augmente avec la facilité*. Lettre de M. Rouſſeau de Genève à M. d'Alembert, *p.* 145, *édit. d'Amſt.* 1758.

Une autre obſervation non moins importante, c'eſt qu'un homme riche, quelque penchant naturel qu'il ait à la vertu, ne peut faire un bon uſage de ſes biens qu'à quelques égards: il y aura toujours par l'effet d'un vice inhérent aux *richeſſes*, une infinité de circonſtances où, comme je l'inſinue plus haut, il s'éloignera de l'ordre & de la rectitude morale ſans s'en appercevoir, & où cette déviation devenant de jour en jour plus ſenſible, il s'écartera enfin de la ſphere étroite de la vertu, emporté ſucceſſivement malgré lui par mille petites paſſions, comme par une eſpece de force centrifuge, déterminée par ce que les anciens appelloient *immutabilis cauſarum inter ſe cohærentium ſeries*.

Il ſeroit inutile de dire avec Epicure, *que ce n'eſt point la liqueur qui eſt corrompue, mais le vaſe:* car on ne peut approuver la penſée de ce philoſophe, qu'en conſidérant les *richeſſes* en elles-mêmes, & en les ſéparant intellectuellement des maux qu'elles entraînent après elles, & j'ai déja dit, *pag.* 2. que rien n'étoit plus illuſoire que cette méthode de philoſopher.

En effet, il s'agit de ſavoir, ſi l'abus des *richeſſes*, de quelque nature que ſoient les effets qu'il produit, eſt inſéparable de leur poſſeſſion, & ſi l'on ne peut pas dire en ce ſens, que les maux qu'elles cauſent dans le monde, ſont les effets d'un vice qui leur eſt *inhérent*, puiſqu'il eſt inconteſtable que ces maux, quels qu'ils ſoient, n'exiſteroient pas ſans elles, quoiqu'elles n'en ſoient d'ailleurs que cauſes occaſionnelles, je veux dire, quoiqu'elles ayent beſoin pour les produire & pour les déterminer, de l'intervention d'une cauſe phyſique qui eſt l'ame, ou pour parler plus philoſophiquement, le corps modifié de telle & telle maniere: or c'eſt ce que je ſoutiens, & ce qu'on ne peut nier, ce me ſemble, pour peu qu'on y réfléchiſſe.

Ajoutez à cela que le ſage peut bien, quant à lui, ne regarder l'or & l'argent que comme de ſimples métaux, dont il ſe ſert comme autant d'inſtrumens qu'il dirige ſelon ſes vûes; mais dans le ſyſtème ſocial, ces métaux, ſource intariſſable de malheurs & de déſordres, changent en quelque ſorte de maniere d'être. Ce ne ſont plus alors aux yeux du philoſophe, des ſubſtances abſolument inactives & inanimées; il ſait que ces ſignes repréſentatifs & conventionnels, ont une eſpece de vie qui leur eſt propre, & dont le principe précaire ſe trouve dans les relations qu'ils ont avec nos penchans, notre éducation, nos uſages, nos lois, nos vices, nos vertus, & avec la nature des choſes en général. Or ces rapports ſont le point de vûe ſous lequel j'enviſage ici les *richeſſes*: d'où je conclus que ſi l'on peut dire dans telle hypothèſe que le vaſe corrompt la liqueur, on peut aſſûrer plus généralement encore, & avec autant de vérité pour le moins, que la liqueur corrompt le vaſe. A l'égard des maux infinis qui réſultent néceſſairement de tout cela pour la ſociété, ils ſont ſi étroitement liés aux cauſes d'où ils émanent, par l'action de l'une & la réaction de l'autre, quelquefois même par leur tendance réciproque & co-exiſtence à la production des mêmes effets, qu'il ſeroit aſſez difficile de meſurer la ſphere d'activité de ces deux forces, & de connoître leur influence proportionnelle.

Il eſt, ce me ſemble, évident par ce que je viens de dire, que l'objection d'Epicure rapportée ci-deſſus, eſt un coup perdu, *brutum fulmen*. J'en dis autant d'une autre difficulté qu'on pourroit encore me faire, en m'objectant qu'on a vû plus d'une fois des riches faire un bon uſage de leurs biens, & que cela eſt même très-poſſible en ſoi; car ce n'eſt point du-tout ce dont il s'agit ici. A l'égard des Philoſophes, quand on pourroit en citer pluſieurs tels que (*m*) Séneque, par exemple, *&c.* que les *richeſſes* n'ont point détourné de la pratique de la vertu, & de l'étude de la vérité, cela ne prouveroit encore rien contre mon ſentiment, car je ſoutiens que ces Philoſophes, quels qu'ils ſoient, auroient pû faire, je ne dirai pas ſeulement plus de progrès dans la découverte de la vérité; mais ce qui eſt d'une toute autre importance, & infiniment préférable aux connoiſſances les plus vaſtes & les plus ſublimes, que leur vertu auroit été plus pure, plus intacte, & leurs mœurs plus régulieres, s'ils n'euſſent pas été riches.

Un paſſage admirable de Séneque va répandre un beau jour ſur ce que je dis: *multum eſt*, remarque très-judicieuſement ce philoſophe, *non corrumpi divitiarum contubernio. Magnus eſt ille qui in divitiis pauper eſt* SED SECURIOR, QUI CARET DIVITIIS (*n*).

tant par lui-même & par les conſéquences qui en découlent immédiatement, n'a été bien démontrée que par un philoſophe moderne, dont les ouvrages ſont entre les mains de tout le monde. A l'égard de Séneque, *voyez* le paſſage qui ſert d'épigraphe à l'*Emile*, & joignez y ſur-tout ces belles paroles du même philoſophe: *erras.... ſi exiſtimas nobiſcum vitia naſci: ſupervenerunt, ingeſta ſunt, itaque monitionibus crebris, opiniones quæ nos circumſonant, compeſcamus. Nulli nos vitio natura conciliat: nos illa integros ac liberos genuit.* Senec. *epiſt.* 94.

(*k*) Appliquez ici ce paſſage de Salluſte: *neque aliter quiſquam extollere ſeſe, & divina mortalis attingere poteſt, niſi omiſſis pecuniæ & corporis gaudiis, animo indulgens, non aſſentando, neque concupita præbendo, perverſam gratiam gratificans: ſed in labore, patientia, boniſque præceptis, & factis fortibus exercitando.* Salluſt. *ad Cæſar. de repub. ordinandâ*, orat. pr.

(*l*) Il eſt évident par ce qu'il dit lui-même dans le paſſage de Valere Maxime, rapporté ci devant, que ceci n'eſt ni une aſſertion hardie & téméraire, ni une conjecture vague & incertaine; mais une propoſition qui a tous les degrés de probabilité & de certitude morale, que l'on peut deſirer dans des choſes qui ne ſont pas ſuſceptibles d'une démonſtration métaphyſique.

(*m*) Si l'on jugeoit des mœurs de ce philoſophe ſur la foi de Dion Caſſius, & du moine Xiphilin ſon abréviateur, on en auroit une idée affreuſe, & qui ne juſtifieroit que trop ce que j'ai dit ci-devant de la corruption des riches: mais les calomnies dont ces deux hiſtoriens ſemblent s'être plu à verſer le poiſon ſur la vie de ce ſage ſtoïcien, ſont trop noires, trop odieuſes, trop viſiblement deſtituées de toute eſpece de vraiſſemblance, en un mot, détruites par des preuves trop fortes, pour qu'elles puiſſent faire encore impreſſion ſur l'eſprit des lecteurs judicieux & inſtruits: ce ſeroit donc trahir la vérité que de renouveller ici ces accuſations fauſſes & injuſtes, quelque favorables qu'elles ſoient à l'opinion que je défens: il faut laiſſer ces indignes manœuvres & ces foibles reſſources à ces auteurs ignorans & ſuperſtitieux dont Bayle parle à la *page* 597 *du tome IV. de ſon Dictionnaire, édition de* 1740, & auxquels il reproche très-juſtement de faire fleches de tout bois, *ex omni ligno mercurium*.

(*n*) Senec. *epiſt. xx. Voyez* le paſſage de Platon cité, *p.* 174.

Ils n'auroient eu du-moins à combattre que contre les défauts & les foiblesses inséparables de l'humanité dans l'état civil, au lieu qu'ils avoient dans les *richesses* un ennemi de plus, d'autant plus difficile à vaincre, que ses charmes sont plus séduisans, ses attaques plus sourdes, plus subtiles, plus continuelles, & les occasions d'y succomber plus fréquentes. Ainsi l'exemple même de ces Philosophes riches, en supposant qu'il y en ait eu plusieurs, ce que je n'ai pas le tems d'examiner, ne diminue en rien la force de mon raisonnement.

Pour l'affoiblir, il faudroit pouvoir prouver, 1° que les inconvéniens que j'ai dit accompagner la possession des *richesses*, n'en sont point des suites nécessaires, 2° qu'en m'accordant que ces inconvéniens en sont inséparables, il ne s'ensuit point, comme je le prétends, que les *richesses*, avec tous les désordres qu'elles entraînent après elles, soient incompatibles avec l'état où je suppose que doit être l'ame d'un philosophe qui veut étudier la vérité, & la vertu. Or, je défie qui que ce soit, de prouver jamais ces deux choses: on peut par des subtilités de dialectique obscurcir certaines vérités, & jetter des doutes dans l'esprit de ceux qui les admettent, lorsque les forces de leurs facultés intellectuelles les mettent hors d'état de dissiper les ténébres, qu'un raisonnement fin & adroit s'est plû à répandre sur ces vérités; mais il n'en est pas de même des faits dont nous sommes tous les jours les témoins. Il est impossible à cet égard d'en imposer à personne, & c'est d'après ces sortes de faits que j'ai raisonné.

Cependant pour qu'on ne me soupçonne point de dissimuler dans une matiere de cette importance, rapportons ici l'éloge que Séneque fait des *richesses*; c'est peut-être le plaidoyer le plus éloquent que l'on puisse faire en leur faveur; mais aussi je doute fort qu'il y ait parmi nous un seul riche qui puisse lire sans trouble, sans émotion, & s'il faut tout dire, sans remords, à quelles conditions ce philosophe permet au sage de posséder de grands biens. Voici tout le passage tel que j'ai cru devoir l'exprimer dans notre langue.

,, Le sage n'aime point les *richesses* avec passion, mais il aime mieux en avoir que de n'en avoir pas; il ne les reçoit point dans son ame, mais dans sa maison; en un mot, il ne se dépouille pas de celles qu'il posséde, au contraire, il les conserve & il s'en sert pour ouvrir une plus vaste carriere à sa vertu, & la faire voir dans toute sa force. En effet, peut-on douter qu'un homme sage n'ait plus d'occasions & de moyens de faire connoître l'élévation & la grandeur de son courage avec les *richesses*, qu'avec la pauvreté, puisque dans ce dernier état on ne peut se montrer vertueux que d'une seule façon, je veux dire, en ne se laissant point abattre & absorber par l'indigence, au lieu que les *richesses* sont un champ vaste & étendu, où l'on peut, pour ainsi dire, déployer toutes ses vertus, & faire paroître dans tout son éclat sa tempérance, sa liberalité, son esprit d'ordre & d'économie, & si l'on veut sa magnificence. Cesse donc de vouloir interdire aux philosophes l'usage des *richesses*; personne ne condamna jamais le sage à une éternelle pauvreté; le philosophe peut avoir de grandes *richesses*, pourvu qu'il ne les ait enlevées par force à qui que ce soit, & qu'elles ne soient point souillées & teintes du sang d'autrui, pourvu qu'il ne les ait acquises au préjudice de personne, qu'il ne les ait pas gagnées par un commerce deshonnête & illégitime; en un mot, pourvu que l'usage qu'il en fait, soit aussi pur que la source d'où il les a tirées, & qu'il n'y ait que l'envieux seul qui puisse pleurer de les lui voir posseder; il ne refusera pas les faveurs de la fortune, & n'aura pas plus de honte que d'orgueil de posséder de grands biens acquis par des moyens honnêtes; que dis-je? il aura plutôt sujet de se glorifier, si, après avoir fait entrer chez lui tous les habitans de la ville, & leur avoir fait voir toutes ses *richesses*, il peut leur dire: *s'il se trouve quelqu'un parmi vous qui reconnoisse dans tout cela quelque chose qui soit à lui, qu'il le prenne.* Oh le grand homme! ô combien il mérite d'être riche, si les effets répondent aux paroles, & si après avoir parlé de la sorte, la somme de ses biens reste toujours la même; je veux dire, si après avoir permis au peuple de fouiller dans ses cofres & de visiter toute sa maison, il ne se trouve personne qui réclame quelque chose comme lui appartenant; c'est alors qu'on pourra hardiment l'appeller riche devant tout le monde. Disons donc que de même que le sage ne laissera pas entrer dans sa maison un seul denier qu'il n'ait pas gagné légitimement, il ne refusera pas non plus les grandes *richesses* qui sont des bienfaits de la fortune & le fruit de sa vertu; s'il peut être riche, il le voudra, & il aura des *richesses*, mais il les regardera comme des biens dont la possession est incertaine, & dont il peut se voir privé d'un instant à l'autre; il ne souffrira point qu'elles puissent être à charge ni à lui ni aux autres; il les donnera aux bons, ou à ceux qu'il pourra rendre tels, & il en fera une juste répartition, ayant toujours soin de les distribuer à ceux qui en seront les plus dignes, & se souvenant qu'on doit rendre compte tant des biens qu'on a reçu du ciel, que de l'emploi qu'on en a fait. (*o*)

Il faut avouer que ce passage renferme une théorie conforme à la plus saine philosophie, & dans laquelle Séneque donne indirectement à tous les riches, & à ceux qui travaillent ardemment à le devenir, des préceptes de morale excellens & essentiels, dont il seroit à souhaiter qu'ils ne s'écartassent jamais; tel est par exemple ce principe: *le sage ne laissera pas entrer dans sa maison un seul denier qu'il n'ait pas gagné légitimement.* Quelle leçon pour cette multitude de riches de patrimoine, dont les grandes villes sont surchargées; gens oisifs, inutiles, & bons uniquement pour eux-mêmes, qui, parce qu'ils ne cherchent point à augmenter leur revenu, mais à en jouir dans la retraite sans nuire à personne, se croyent pour cela de fort honnêtes gens! mais ils ignorent apparemment qu'il ne suffit pas qu'un homme ait hérité de ses peres de grands biens, pour qu'il soit censé les posséder légitimement, & en droit d'en faire tel usage qu'il lui plaira; en effet, on ne peut nier ce me semble, que le premier devoir que la conscience lui impose à cet égard, & celui qu'il est indispensablement obligé de remplir, avant de disposer de la plus petite partie de ce bien, ne soit de faire tous les efforts pour remonter à la source d'où ses ancêtres ont tiré leurs *richesses*, & si, en suivant les différens canaux par lesquels elles ont passé pour arriver jusqu'à lui, il en découvre la source impure & corrompue, il est incontestable qu'il ne peut s'approprier ces biens sans se charger d'une partie de l'iniquité de ceux qui les lui ont laissés; cependant on peut dire sans craindre de passer pour un détracteur des vertus humaines, que sur vingt mille personnes riches de patrimoine, il n'y en a peut-être pas dix qui se soient jamais avisées de faire un pareil examen, & encore moins d'agir en conséquence, après l'avoir fait, quoiqu'ils y soient engagés par tout ce qu'il y a de plus

sacré

(*o*) *Non amat* divitias (sapiens) *sed mavult: non in animum illas, sed in domum recipit: nec respuit possessas, sed continet, & majorem virtuti suæ materiam subministrari vult. Quid autem dubii est, quin major materia sapienti viro sit, animum explicandi suum in divitiis, quam in paupertate? cum in hac unum genus virtutis sit, non inclinari, nec deprimi: in* divitiis, *& temperantia, & liberalitas, & diligentia, & dispositio, & magnificentia, campum habeat patentem.... Desine ergo philosophis pecunia interdicere; nemo sapientiam paupertate damnavit. Habebit philosophus amplas* opes: *sed nulli detractas, nec alieno sanguine cruentas, sine cujusquam injuriâ partas, sine sordidis quæstibus, quarum tam honestus sit exitus quam introitus, quibus nemo ingemiscat, nisi malignus.... Ille vero fortunæ benignitatem à se non submovebit, & patrimonio per honesta quæsito, nec gloriabitur nec erubescet. Habebit tamen etiam quo glorietur, si apertâ domo, & admissâ in res suas civitate, poterit dicere:* quod quisque suum agnoverit, tollat. *O magnum virum, optime divitem, si opus ad hanc vocem consonet! si post hanc vocem tantumdem habuerit! ita dico, si tutus & securus scrutationem populo præbuerit: si nihil quisquam apud illum invenerit quo manus injiciat: audacter & propalam erit dives. Sicut sapiens nullum denarium intra limen suum admittet, male intrantem: ita & magnas opes, munus fortunæ, fructumque virtutis non repudiabit, nec excludet.... Si poterit esse dives, volet; & habebit utique opes, sed tanquam leves & avolaturas: nec ulli alii, nec sibi graves esse patietur.... Donabit aut bonis, aut eis quos facere poterit bonos. Donabit cum summo consilio, dignissimos eligens: ut qui meminerit, tam expensorum quam acceptorum rationem esse reddendam.* Senec. *de vitâ beatâ, cap. xxj. xxij & xxiij.*

sacré parmi les hommes; il leur paroît d'autant plus inutile d'entrer dans tous ces détails, que n'ayant pas été les instrumens de leur fortune, ils ne se croyent pas alors responsables des voies obliques & des moyens injustes & criminels dont leurs peres peuvent s'être servis pour acquérir ces biens, & en conséquence, nullement obligés de les restituer à ceux à qui ils appartiennent de droit, ou d'en faire quelqu'autre dispensation également juste & sage. Or sans vouloir prévenir les réflexions du lecteur sur une pareille conduite, il me suffit de dire qu'elle prouve bien la vérité de cette pensée de S. Jérôme; „ Tout homme riche, dit ce „ pere, est ou injuste lui-même, ou héritier de l'in„ justice d'autrui „. *Omnis dives, aut indignus est, aut hæres alieni.*

Revenons à Séneque. Ceux qui auront lu avec quelque attention ses ouvrages, dans lesquels on trouve presqu'à chaque page les plus grands éloges de la pauvreté & les passages les plus formels en sa faveur, avec les peintures les plus vives de la corruption des riches, des tourmens cruels auxquels ils sont sans cesse en proie, & enfin des malheurs & des desordres affreux dont les *richesses* sont tous les jours la cause. Ceux, dis-je, qui se rappellent tout ce que cet auteur dit à ce sujet, seront frappés de la contradiction évidente & de l'opposition diamétrale qu'il y a entre ce passage & ceux que j'ai rapportés précédemment; ils seront surpris avec raison, qu'un philosophe puisse avoir assez peu de fermeté dans l'esprit & de liaison dans les idées, pour se laisser ainsi emporter à la fougue de son imagination au préjudice de la vérité, & pour souffler le froid & le chaud, sans s'appercevoir de l'incohérence de ses principes.

Mais abandonnons cet auteur à ses écarts & aux saillies de son imagination ardente. Examinons ce passage en lui-même, & voyons ce qu'on en peut raisonnablement conclure en faveur des *richesses*.

Si on l'analyse avec soin, on avouera, je m'assure, qu'il ne prouve au fond que trois choses que je n'ai jamais prétendu nier.

La prémiere, qu'il est permis au sage de posséder de grandes *richesses* à telles & telles conditions: & en effet cela n'est peut-être permis qu'à lui.

La seconde, qu'il faut en faire bon usage.

Et la troisieme, que les riches seroient beaucoup plus à portée que les pauvres, de faire du bien, & de pratiquer les vertus les plus utiles, s'ils usoient de leurs *richesses* comme ils le doivent: trois propositions également vraies, mais desquelles, comme il est aisé de le voir, on ne peut rien conclure contre moi, puisqu'elles n'ont rien de commun avec la question que j'examine ici.

Je fais cette remarque, parce que Barbeyrac ne paroît pas avoir saisi le sens de ce passage, dont il donne même une toute autre idée, pour l'avoir lu peut-être avec trop de précipitation. C'est dans son *traité du jeu, liv. I. ch. iij. §. 7. tom. I.* que se trouve cette faute assez importante pour devoir être relevée. Après avoir parlé en peu de mots des *richesses* dans des principes peu réfléchis, & qui font voir à mon avis que ce savant homme envisageoit quelquefois les choses superficiellement, il ajoute dans une note (*p.* 63) „ voyez ce que dit très-bien le philoso„ phe Séneque pour faire voir que les grandes *richesses* „ ne sont nullement incompatibles avec la vertu, & „ que le caractere même de philosophe n'engage pas à „ s'en dépouiller, *de vitâ beata, xxiij. c. xxiv. xxv.*

Je demande si, sur cet exposé on ne s'attend pas à trouver dans ces trois chapitres des preuves directes & positives des deux propositions énoncées dans cette note. Cependant je laisse au lecteur à juger si Séneque prouve rien de tout cela dans le passage qu'on vient de lire, & si ce passage bien examiné ne se réduit pas à l'analyse que je viens d'en donner.

On pourroit peut-être croire que c'est dans les chapitres xxiv. & xxv. dont je n'ai rien traduit, que Séneque prouve ce que Barbeyrac lui fait dire. Mais j'avertis ici que des trois chapitres indiqués ici par cet auteur, il n'y a à proprement parler que le premier qui fasse au sujet; les deux autres n'y ont que peu de rapport, c'est de quoi on pourra se convaincre en les lisant. Je ne vois donc pas ce qui a pu faire illusion à Barbeyrac, à moins que ce ne soient les deux dernieres lignes du chap. xxiv. Encore ce qui les précede, auroit-il dû le remettre dans la bonne voie. Voici le passage entier: *Divitias nego bonum esse; nam si essent, bonos facerent. Nunc quoniam quod apud malos deprehenditur, dici bonum non potest; hoc illis nomen nego. Cæterum & habendas esse, & utiles, & magna commoda vitæ adferentes fateor.* Senec. *de vitâ beata, cap. xxiv. in fine.* C'est-à-dire, „ Je nie que les *richesses* „ puissent être mises au rang des véritables biens: car „ si elles étoient telles, elles rendroient bons ceux „ qui les possedent; d'ailleurs on ne peut pas hono„ rer du nom de bien ce qu'on trouve entre les mains „ des méchans. Du reste j'avoue qu'il en faut avoir, „ qu'elles sont utiles, & qu'elles apportent de grandes commodités à la vie.

Je voudrois pour l'honneur de Séneque, qu'il n'eût pas fait cet aveu, si peu digne d'un philosophe, si peu d'accord avec les beaux préceptes de morale qu'il donne dans mille endroits de ses ouvrages; & qui suppose d'ailleurs comme démontrées trois choses, dont la premiere est en question, la seconde, sinon absolument fausse, du-moins fort incertaine, & qui ne peut être vraie qu'avec une infinité de limitations, de restrictions & de modifications: enfin, dont la troisieme ne pourroit prouver en faveur des *richesses*, qu'après qu'on auroit fait voir démonstrativement,

1°. Que les commodités qu'elles procurent sont si absolument nécessaires au bonheur de l'homme, que sans elles il est continuellement & inévitablement exposé à des extrémités dures & fâcheuses qui lui font regarder la vie comme un fardeau pesant qu'on lui a imposé malgré lui, & dont il seroit heureux d'être délivré.

2°. Que cette joie intérieure, cette tranquillité & cette paix qui font le caractere distinctif de l'ame du sage, accompagnent toujours ceux qui jouissent de ces commodités; tandis que le chagrin, les soucis cuisans & mille peines secrettes dévorent & minent sourdement ceux qui en sont privés; supposition absurde, insoutenable, & qui mettroit encore Séneque en contradiction avec lui-même, puisqu'il dit quelque part avec autant de vérité que d'éloquence & d'énergie: *Lætiores videbis, quos nunquam fortuna respexit, quam quos deseruit. Vidit hoc Diogenes, vir ingentis animi, & effecit ne quid sibi eripi posset..... si quis de* FELICITATE DIOGENIS DUBITAT, POTEST IDEM DUBITARE ET DE DEORUM IMMORTALIUM STATU, *an parum beate degant: quod illis non prædia, nec horti sint, nec alieno colono rura preciosa, nec grande in foro fœnus..... Si vis scire quam nihil in illa* (paupertate) *mali sit, compara inter se pauperum & divitum vultus.* SOEPIUS PAUPER ET FIDELIUS RIDET: *nulla sollicitudo in alto est: etiam si qua incidit cura, velut nubes levis transit. Horum qui felices vocantur, hilaritas ficta est, aut gravis & suppurata tristitia: & quidem gravior, quia interdum non licet palam esse miseros: sed inter ærumnas cor ipsum exedentes, necesse est agere felicem.* Senec. *de tranquillitate animi, cap. viij. & epist.* 80.

3°. Que ces commodités sont la voie la plus sure & la plus prompte pour arriver à ce degré de sagesse & de perfection, qui est le centre où tendent toutes les actions de l'homme vertueux.

4°. Enfin qu'une chose peut être dite réellement & absolument utile, quoique les avantages qu'on en retire ne puissent pas à beaucoup près compenser ni par leur importance, ni par leur nombre, les désordres qu'elle cause, toutes propositions également fausses, & qui ne méritent pas d'être réfutées sérieusement.

L'aveu de Séneque n'est donc ici d'aucun poids, & son autorité ne sert de rien à Barbeyrac, qui auroit dû plutôt citer, comme je l'ai fait, les chapitres xxj. & xxij. dans lesquels Séneque fait l'apologie des *richesses* d'une maniere, non pas à la vérité plus solide (car *ogni medaglia ha il suo riverso*), mais du-moins plus propre à séduire des lecteurs vulgaires, & qui ne savent pas qu'avant d'admettre une pensée, une proposition, un principe, ou un systême, il faut, si l'on ne veut pas se faire illusion, l'envisager par toutes ses faces, & le mettre à l'épreuve des objections, faute de quoi on s'expose à prendre à tout moment l'erreur pour la vérité.

De tout cela je conclus, qu'à tout prendre, les *richesses* sont pour les bonnes mœurs un écueil très-dangereux, & celui où vont se briser le plus souvent toutes les vertus qui caractérisent l'honnête homme. J'ai indiqué (*voyez les pages précéd.*) en peu de mots les causes de leurs funestes effets, sans prétendre néanmoins en épuiser la série; je n'ai même envisagé les *richesses* que relativement à leur influence sur les

mœurs de quelques particuliers; mais ſi meſurant avec préciſion la plus grande quantité d'action des *richeſſes* ſur ces mêmes individus, conſidérés comme conſtituant un corps politique, je voulois entrer dans de plus grands détails, & fouiller dans l'hiſtoire des peuples qui ont fait le plus de bruit dans le monde, & qui s'y ſont le plus diſtingués à toutes ſortes d'égards, je ferois voir que la corruption des mœurs, & tous les déſordres qui la ſuivent, ont toujours été les effets inévitables & immédiats de l'amour des *richeſſes*, & du deſir inſatiable d'en acquérir; je n'en donnerai pour exemple que les Lacédémoniens, un des peuples de la terre qui eut ſans doute la meilleure police, les plus belles & les plus ſages inſtitutions, & celui chez lequel la vertu fut le plus en honneur, & produiſit de plus grandes choſes, tant qu'il conſerva les lois de ſon ſublime légiſlateur; mais laiſſons parler Plutarque. „ Après que l'amour de l'or & de l'ar„ gent ſe fut gliſſé dans la ville de Sparte, qu'avec „ la poſſeſſion des *richeſſes* ſe trouverent l'avarice & „ la chicheté, & qu'avec la jouiſſance s'introduiſi„ rent le luxe, la molleſſe, la dépenſe & la volupté, „ Sparte ſe vit d'abord déchue de la plûpart des gran„ des & belles prééminences qui la diſtinguoient, & „ ſe trouva indignement ravalée & réduite dans un „ état d'humiliation & de baſſeſſe, qui dura juſqu'au „ tems du regne d'Agis & de Léonidas „. Plutarque, *vie d'Agis & de Cléomene*. Voyez le grec, *p.* 796. C. & 797. C. *tom. I.* édit. Paris 1624.

Il dit un peu plus bas que la diſcipline & les affaires des Lacédémoniens avoit commencé à être malades & à ſe corrompre, depuis le moment qu'après avoir ruiné le gouvernement d'Athènes, ils eurent commencé à ſe remplir d'or & d'argent.

J'ai ſuivi au-reſte la verſion de Dacier, dont la note mérite d'être citée; elle porte ſur ces paroles du premier paſſage: *Sparte ſe vit d'abord déchue*, &c. „ Cela eſt inévitable, dit Dacier, dès qu'un état de„ vient riche, il déchoit de ſa grandeur; c'eſt une vé„ rité prouvée par mille exemples, & une des plus „ grandes preuves, c'eſt ce qui eſt arrivé à l'empire „ romain: la vertu & la *richeſſe* ſont la balance; „ quand l'une baiſſe, l'autre hauſſe „. Mais elle eſt moins d'un littérateur que d'un philoſophe, & il ſeroit à ſouhaiter qu'on en pût dire autant de toutes celles que cet auteur a jointes à ſes traductions.

Finiſſons par un beau paſſage de Sallufte, qui confirme pleinement le ſentiment de Plutarque & de ſon interprete. *Igitur prævideas oportet*, dit-il à Céſar, *uti plebes largitionibus & publico frumento corrupta habeat negocia ſua, quibus ab malo publico detineatur: juventus probitati & induſtriæ, non ſumptibus, neque divitiis ſtudeat. Id eveniet, ſi* PECUNIÆ QUÆ MAXIMA OMNIUM PERNICIES EST, *uſum atque decus dempſeris. Nam ſæpe ego cum animo meo reputans, quibus quiſque rebus clariſſimi viri magnitudinem inveniſſent; quæ res populos, nationeſve magnis auctoribus auxiſſent; ac deinde quibus cauſis ampliſſima regna, & imperia corruiſſent: eadem ſemper bona atque mala reperiebam omneſque victores*, N. B. DIVITIAS CONTEMNISSE, ET VICTOS CUPIVISSE. Salluſt. *ad Cæſar. de repub. ordinanda, orat. j.*

Doit-on s'étonner après cela qu'Anaxag[ore & Dé]mocrite, qui avoient devant les yeux les [te]rribles révolutions, & la corruption extrème qu[e la] ſoif des *richeſſes* avoit produite dans les mœurs [de] leurs concitoyens, & des autres peuples de la G[rece], qui d'ailleurs ne pouvoient pas ignorer que le [gouvern]ement des uns & des autres avoit reçu par l'[ac]tion de cette cauſe, des ſecouſſes ſi violentes, que la conſtitution en avoit été plus d'une fois non-ſeulement altérée, mais changée; doit-on, dis-je, s'étonner que ces philoſophes, qui co-exiſtoient, pour ainſi-dire, avec ces triſtes évenemens, aient pris le ſage parti d'abandonner leurs pays & leurs biens, pour ſe livrer tout entiers à l'agrément divin, qui eſt attaché à la recherche & à la découverte de la vérité? n'a-t-on pas plutôt lieu d'être ſurpris & indigné que, dans un ſiecle comme le nôtre, où l'eſprit philoſophique a fait tant de progrès, il ſe ſoit trouvé un auteur, d'ailleurs eſtimable, aſſez aveuglé par des préjugés ſuperſtitieux, & en même tems aſſez injuſte, pour attribuer ſans aucunes preuves, à des motifs vicieux & repréhenſibles, un déſintéreſſement auſſi louable, auſſi rare, & qui a mérité les éloges & l'admiration des Platon, des Plutarque, des Cicéron, en un mot de tous les philoſophes qui ont le plus honoré leur ſiecle & l'humanité? L'illuſtre Bayle a eu plus d'équité & de bonne foi que le ſavant moderne dont je parle.

„ Avant, dit-il, que l'Evangile eût appris aux hom„ mes qu'il faut renoncer au monde & à ſes *richeſ„ ſes*, ſi l'on veut marcher bien vîte dans le chemin „ de la perfection, il y avoit des philoſophes qui „ avoient compris cela, & qui s'étoient défaits de „ leurs biens afin de vaquer plus librement à l'étude „ de la ſageſſe & à la recherche de la vérité: ils „ avoient cru que les ſoins d'une famille & d'un hé„ ritage étoient des entraves qui empêchoient de s'a„ vancer vers le but qui eſt le plus digne de notre „ amour; Anaxagore & Démocrite furent de ce nom„ bre „. Bayle, *Diction. hiſtor. & crit.* voc. *Anaxagore, tit.* A.

Voilà le langage de la raiſon, de la philoſophie & de la vérité; mais dans la remarque (*p*) de Barbeyrac

(*p*) La voici: „ Comme M. Bayle, dit-il, ſemble ici, „ ſelon ſa coutume, attribuer à l'Evangile des idées outrées „ de morale, il loue auſſi un peu trop la conduite de ces „ anciens philoſophes, où il y avoit plus d'oſtentation & „ de déſintéreſſement mal entendu que de véritable ſageſſe; „ puiſqu'on peut faire un bon uſage des *richeſſes*, & qu'il „ n'eſt nullement néceſſaire de s'en dépouiller entiérement „ pour s'attacher à l'étude de la vérité & de la vertu „.

Faiſons quelques réflexions ſur ce paſſage. 1. Je n'examine point ici ſi Bayle attribue quelquefois à l'Evangile des idées outrées de morale, ce n'eſt pas ce dont il eſt queſtion maintenant: je dis que du-moins ici l'imputation ne pouvoit être plus mal fondée; car il eſt évident que le raiſonnement de Bayle, bien examiné, ſe réduit à ceci: *avant que l'Evangile eût donné aux hommes certains préceptes hypothetiques & conditionnels ſur l'uſage qu'il faut faire des* richeſſes, *il y avoit eu des philoſophes qui étoient entrés dans les vues des Apôtres, & qui avoient pratiqué leurs maximes.* Or il n'y a pas un ſeul mot dans cette propoſition qui puiſſe donner lieu de ſoupçonner ce que Barbeyrac, inſinue malignement, & je ne vois pas ce que cet habile homme à pu y trouver de repréhenſible.

A l'égard du ſecond point ſur lequel s'arrête ſa critique, quoiqu'elle ſoit en apparence plus ſolide, & plus capable d'éblouir ceux qui n'approfondiſſent rien, elle n'eſt pas au fond moins fauſſe, ni moins ſophiſtique.

Si l'on en croit cet auteur, „ il y avoit dans la conduite „ de ces anciens philoſophes plus d'oſtentation & de déſin„ téreſſement mal entendu que de véritable ſageſſe „ *Plus d'oſtentation*; qu'en ſait il? & ſur quoi fonde-t-il une aſſertion auſſi téméraire, auſſi contraire à la charité évangélique & auſſi injurieuſe à la mémoire de ces grands hommes? A-t-il lu dans leur ame les motifs qui les ont déterminés à agir? Ne pouvoient-ils pas être bons & honnêtes? & quelle preuve a-t-il, & peut-il donner qu'ils ne l'étoient pas? „ „ L'équité, dit très-judicieuſement Bayle, veut que l'on „ juge de ſon prochain ſur ce qu'il fait & ſur ce qu'il dit „ & non pas ſur les intentions cachées que l'on s'imagine „ qu'il a. Il faut laiſſer à Dieu le jugement de ce qui ſe „ paſſe dans les abyſmes du cœur. Dieu ſeul eſt le ſcruta„ teur des reins & des cœurs „. *Dict. crit.* art. *Epicure*, rem. *g.*

Il me ſuffit ici de donner à Barbeyrac cette grande & utile leçon dont il reconnoit ailleurs l'excellence. Si on veut le voir s'enferrer de ſa propre epée, & prononcer lui-même ſa condamnation en termes clairs & formels, on peut lire un paſſage de ſon *traité du jeu, tome I. p.* 76. *& ſuiv.* trop long pour pouvoir être inſeré ici. Outre qu'il renferme une morale ſaine & pure, & qu'on ne ſauroit rappeller trop ſouvent aux hommes à cauſe de l'importance & de l'utilité dont elle eſt dans le cours de la vie; il eſt d'autant plus remarquable que, ſans le ſavoir, du-moins ſans paroître le faire à deſſein, Barbeyrac s'y réfute lui-même avec autant de force, d'exactitude & de préciſion, qu'auroit pû le faire le cenſeur le plus ſévere, le plus éclairé, le plus éloquent, & en même tems le plus doué de cette ſagacité ſi rare qui fait découvrir d'un coup d'œil le fort & le foible d'un ſyſteme ou d'une propoſition. C'eſt à ceux qui voudront lire ce paſſage avec attention à juger ſi, d'après les principes que cet auteur y établit touchant les jugemens qu'il faut porter des actions du prochain, il étoit en droit d'en conclure auſſi affirmativement, qu'en ſe dépouillant de leurs biens, Anaxagore & Démocrite n'avoient agi que par *oſtentation*.

Mais en voilà aſſez ſur cette matiere: examinons la ſuite du raiſonnement de ce fier cenſeur, & faiſons voir au lecteur impartial, qu'il n'eſt pas meilleur logicien que juge équitable.

Il aſſure qu'il y avoit dans la conduite de ces anciens philoſophes *plus d'oſtentation & de déſintéreſſement mal entendu que de véritable ſageſſe*. Certes l'accuſation eſt aſſez grave pour devoir être prouvée avec cette évidence qui ne laiſſe aucu-

rac sur ce passage, on ne trouve que des sophismes, de la superstition, & une envie demésurée & peu refléchie de chercher une cause chimérique à la perfection de la Morale, & le mérite des œuvres: espece de fanatisme mal entendu, & qui a souvent fait illusion à cet auteur, ainsi qu'à plusieurs autres. Ils n'ont pas vu que la loi & les prophetes se réduisant, comme notre legislateur divin en convient lui-même, à la pratique de cette maxime sublime & fondamentale de la religion naturelle, & de la morale payens, [illegible] *ce que vous voulez que l'on vous fasse, faites le aussi aux autres*. Il s'ensuit qu'on peut, en suivant cette regle invariable des actions humaines, s'acquitter de ses principaux devoirs (q), tant à l'égard de son être consideré individuellement, qu'envisage dans ses relations externes, sans qu'il soit besoin pour cela, d'un secours étranger à la nature qui, loin d'être éternel & universel (comme beaucoup de gens prétendent qu'il devroit être, s'il étoit réel), est au contraire très-récent, & à peine avoué de la plus petite partie du monde, encore divisée en une infinité de sectes différentes qui s'anathématisent réciproquement.

Je passe vîte à une autre observation non moins importante, c'est que les peres de l'Eglise, les plus célebres commentateurs de l'Ecriture, & les plus grands critiques ont reconnu comme une vérité constante, que l'Evangile n'avoit rien ajouté à la morale des Payens. Le savant le Clerc, qui avoit fait toute sa vie sa principale occupation de l'étude des Ecritures, & du génie des langues dans lesquelles elles nous ont été transmises, & qui joignoit à une érudition aussi immense que variée, une profonde connoissance des regles de la critique, ce guide si utile & si nécessaire dans la recherche de la vérité, le Clerc, dis-je, confirme pleinement ce sentiment; & son autorité sur un point de cette importance, est d'un très-grand poids.

„ Dans le fonds, dit-il, la morale chrétienne ne „ differe principalement de la morale payenne, que „ par l'espérance assurée d'une (r) autre vie, sur „ laquelle elle est fondée. Du reste, les devoirs n'en „ sont pas fort différens. ET L'ON NE SAUROIT PRO„ DUIRE AUCUN DEVOIR DES CHRÉTIENS, QUI „ N'AIT ÉTÉ APPROUVÉ PAR QUELQUE PHILOSO„ PHE „. *Bibliot. choisie, tom. XXII. p. 457.*

Ce qu'il dit dans la page 444 est encore plus formel: le voici. „ IL N'Y A AUCUNE VERTU, QUI NE „ SE TROUVE ÉTABLIE DANS LES ÉCRITS DES DIS„ CIPLES DE SOCRATE, QUI NOUS ONT CONSERVÉ „ SA DOCTRINE, NI AUCUN VICE QUI N'Y SOIT „ CONDAMNÉ „.

Un autre auteur non moins illustre, & qui étoit aussi un grand juge dans ces sortes de matieres, parce qu'il avoit étudié la théologie payenne, non en homme simplement curieux & érudit, mais en philosophe, donne une idée aussi favorable de la morale payenne.

„ Si les payens, dit-il, n'ont point (s) pratiqué la „ véritable vertu, ils l'ont du-moins bien connue, „ car ils ont loué ceux qui en faisant une belle ac„ tion, ne se proposent pour récompense ni un inté„ rêt pécuniaire, ni l'approbation publique, & ils „ ont méprisé ceux qui ont pour but dans l'exercice „ de la vertu, la réputation, la gloire & l'applaudisse„ ment de leur prochain (t) „.

A l'égard des PP. de l'Eglise, j'en pourrois citer plusieurs, tels que Justin martyr, S. Clement d'Alexandrie, Lactance & S. Augustin, qui n'ont fait nulle difficulté de mettre en parallele la morale des payens avec celle du Christianisme. Ils soutiennent que celui qui voudroit rassembler en forme de systême, tout ce que les Philosophes ont dit conformément aux lumieres de la nature, pourroit s'assurer de connoître la vérité.

„ Il est aisé de faire voir, dit expressément Lactan„ ce, que la vérité toute entiere a été partagée entre „ les différentes sectes des philosophes, & que s'il „ se trouvoit quelqu'un qui ramassât les vérités ré„ pandues parmi toutes ces sectes, & n'en fit qu'un „ seul corps de doctrine, certainement il ne différe„ roit en rien des sentimens des Chrétiens „. *Docemus nullam sectam fuisse tam devium, nec philosophorum quemquam tam inanem, qui non viderit aliquid ex vero....... Quod si extitisset aliquis qui veritatem sparsam per singulos, per sectasque diffusam colligeret in unum, ac redigeret in corpus, IS PROFECTO NON DISSENTIRET A NOBIS.*

Lactant. *Inst. divin. lib. VII. cap. vij. num. 4. édit. Cellar.* Conféren. Justin martyr, *Apolog. 1. pag.* 34. *édit. Oxon.* Clément d'Alexandrie, *Stromat. lib. I pag.* 288, 299. *édit. Sylburg. Colon.* 1688. Et S. Augustin,

aucune espece de doute dans l'esprit du lecteur. Voyons donc si la preuve qu'il en donne est de nature à produire ce degré de conviction. C'est, dit il, *qu'on peut faire un bon usage des richesses*: pour faire sentir tout le ridicule & la fausseté de cette logique, il ne faut que retourner l'argument en cette forme: *puis qu'on peut faire un bon usage des richesses, & qu'il n'est nullement nécessaire de s'en dépouiller pour*.... &c. *donc il y avoit plus d'ostentation & de desintéressement mal entendu que de véritable sagesse dans la conduite d'Anaxagore & de Démocrite*. Or je demande s'il est possible de faire un raisonnement plus absurde & plus diametralement opposé au bon sens le plus simple. N'est-il pas évident que quoiqu'il soit possible d'user sagement & modérement des biens de la fortune, on peut cependant s'en dépouiller entierement, sans que pour cela il y ait dans cette conduite plus d'ostentation & de desintéressement mal entendu, que de véritable sagesse; car on peut avoir de fortes raisons d'en agir ainsi, & ces motifs par lesquels on se détermine à se rendre à ces raisons peuvent être très louables. C'est ce que j'ai prouvé, ce me semble, invinciblement dans le cours de cet article. *Voyez pages premieres, &c.*

(q) Si je ne parle pas ici du premier commandement de la premiere table, ni de celui que notre sage législateur appelle avec raison, *le premier & le plus grand de tous les commandemens*, ce n'est pas que je ne les regarde tous deux comme très-essentiels. Mais si l'on veut y réfléchir mûrement, & les examiner en philosophe, on avouera, si je ne me trompe, que l'admission de l'un, & l'observation de l'autre, ne paroissent pas être d'une utilité & d'une nécessité si absolue, ni avoir sur les mœurs des hommes & sur leur conduite en général une influence aussi grande, aussi immédiate & aussi continuelle que la pratique habituelle de celui-ci: *vous aimerez votre prochain comme vous-même*; c'est-à-dire, vous ne ferez point aux autres ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait si vous étiez en leur place. En effet, il n'y a pas un seul instant dans la vie où ce précepte ne puisse être un guide sûr. C'est la regle universelle selon laquelle chacun de nous doit ordonner sa vie & ses mœurs: en un mot, cette maxime est une vérité palpable, & dont tous les hommes peuvent s'assurer sans peine. Mais il n'en en pas de même des deux autres commandemens: pour se convaincre de la certitude des principes sur lesquels ils sont fondés, & en déduire comme conséquences nécessaires les préceptes qui en dépendent, & l'obligation de les mettre en pratique, il faut rassembler plus de faits, comparer plus d'idées, employer une suite de raisonnemens plus subtils, plus abstraits, plus métaphysiques, moins à la portée de tous les esprits, & dont les rapports, la connexion & l'évidence ne peuvent s'appercevoir que difficilement, & après un long examen: en un mot il faut des connoissances philosophiques beaucoup plus étendues qu'il n'est besoin d'en avoir pour comprendre combien est vraie & utile cette maxime que le Christ appelle *la loi & les prophetes*.

Enfin comme le dit très judicieusement l'illustre Montesquieu; „ Cette loi qui en imprimant dans nous mêmes „ l'idée d'un créateur, nous porte vers lui, est la premiere „ des lois naturelles par son importance, & non pas dans „ l'ordre de ces lois. L'homme dans l'état de nature, au„ roit plutôt la faculté de connoître, qu'il n'auroit des con„ noissances. Il est clair que ses premieres idées ne seroient „ point des idées spéculatives; il songeroit à la conserva„ tion de son être avant de chercher l'origine de son „ être „. *De l'esprit des lois, liv. I. ch. ij.*

(r) Les anciens philosophes grecs & latins donnerent également à leur morale cette sanction. C'est un fait qui n'a pas besoin de preuves; mais ce qui les différentie à cet égard des Chrétiens, c'est qu'ils ne croyoient point intérieurement l'immortalité de l'ame, ni un état futur de récompenses & de peines. Ils enseignoient cependant continuellement au peuple dans leurs écrits & dans leurs discours, ces dogmes, mais en particulier ils philosophoient sur d'autres principes.

(s) On sent que cela ne peut s'entendre que des payens en général, qui certainement n'étoient pas tous des Aristide, des Socrate, des Regulus, des Caton, des Marc Aurele & des Julien, non plus que les Chrétiens ne sont pas tous des saints.

(t) Bayle, *dictionn. hist. & crit.* rem. *h.* de l'art. *Amphiaraus.* Il faudroit remplir des pages entieres de citations, si l'on vouloit rapporter tous les passages des anciens, où ils ont enseigné cette morale.

gustin, *de vera relig. cap. iv. §. 7. pag. 559. tom. I. édit. Antuerp. epist. ad Dioscor. §. 21. pag. 255. tom. II.* Voyez aussi *epist. lvj.* 202. & *confess. lib. VII. c. ix.* & *lib. VIII. c. ij.*

Il ne faut pas croire, au reste, que le nouveau Testament ait lui-même recueilli tous ces divers rameaux de l'arbre moral. Il suffit de le lire avec attention pour se convaincre du contraire. „ En effet, comme „ le remarque très-bien Barbeyrac, les écrivains sacrés ne nous ont pas laissé un système méthodique „ de la science des mœurs: ils ne définissent pas exactement toutes les vertus: ils n'entrent presque „ jamais dans aucun détail: ils ne font que donner „ dans les occasions, des maximes générales, dont „ il faut tirer bien des conséquences pour les appliquer à l'état de chacun, & aux cas particuliers. „ En un mot, on voit clairement qu'ils ont eu plus „ en vûe de suppléer ce qui (u) manquoit aux idées „ de morale reçues parmi les hommes, ou d'en retrancher ce que de mauvaises coutumes avoient „ introduit & autorisé contre les lumieres mêmes de „ la nature, que de proposer une morale complette „. (x)

Je finis ici cette digression dans laquelle je ne me suis jetté que malgré moi, & dans la crainte que la critique & l'autorité de Barbeyrac n'en imposassent à quelques lecteurs; inconvénient que j'ai voulu parer. Je n'ose, au reste, me flatter d'avoir toujours saisi le vrai dans l'examen que j'ai fait des différentes questions qui font le sujet de cet article; ce que je puis assurer, c'est que j'ai du-moins cherché la vérité de bonne foi & sans préjugés; c'est au lecteur à décider si j'ai réussi. Je ne voulois que le mettre en état de choisir entre les *richesses* & la pauvreté, c'est-à-dire entre le vice & la vertu; & il me semble qu'il a présentement devant les yeux les pieces instructives du procès, & qu'il peut juger. Pour moi qui y ai vraissemblablement refléchi plus que lui, je crois, tout bien examiné, devoir m'en tenir à la sage & judicieuse décision de Séneque. *Angustanda certe sunt patrimonia*, dit ce philosophe, *ut minus ad injurias fortunæ simus expositi. Habiliora sunt corpora in bello, quæ in arma sua contrahi possunt, quam quæ superfunduntur, & undique magnitudo sua vulneribus objecit. Optimus pecuniæ modus est, qui nec in paupertatem cadit, nec procul a paupertate discedit. De tranquil. animi, cap. viij. circa fin.*

En un mot, c'est le bagage de la vertu. Il peut être nécessaire jusqu'à un certain point; mais il retarde plus ou moins la marche. Il y a sans doute des moyens légitimes d'acquérir, mais il y en a peu de bons. L'honnête épargne est entre les meilleurs, mais elle a ses défauts. Quelle sollicitude n'exige-t-elle pas? Est-ce bien là l'emploi du tems d'un homme destiné aux grandes choses? L'agriculture est une voie de s'enrichir très-légitime; c'est, pour ainsi dire, la bénédiction de notre bonne mere nature: mais qui est ce qui a le courage de marcher sur la trace du bœuf, & de chercher laborieusement l'or dans un sillon? Les profits des métiers sont honnêtes. Ils découlent principalement de l'industrie, de la diligence, & d'une bonne foi reconnue. Mais où sont les commerçans qui ne doivent la fortune qu'à ces seules qualités? Les gains exorbitans de la finance ne sont que le plus pur sang des peuples exprimé par la vexation. On ne nie pas que l'opulence qui naît de la munificence des rois n'apporte avec elle une sorte de dignité. Mais combien n'est-elle pas vile, si elle n'a été que la récompense de l'artifice & de la flatterie? Qu'on convienne donc qu'il est un très-petit nombre d'hommes qui sachent acquérir la *richesse* sans bassesse & sans injustice; un beaucoup plus petit nombre à qui il soit permis d'en jouir sans remors & sans crainte, & presqu'aucun assez fort pour la perdre sans douleur. Elle ne fait donc communément que des méchans & des esclaves. *Cet article est de M.* Naigeon.

Richesse, (*Iconol.*) elle est représentée magnifiquement vêtue, couverte de pierreries, & tenant en sa main la corne d'abondance. (D. J.)

RICIN, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *ricinus*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle consiste en plusieurs étamines qui sortent d'un calice, & elle est stérile. Les embrions naissent sur la même plante que les fleurs, mais séparément; ils deviennent dans la suite un fruit à trois angles, composé de trois capsules, qui tiennent à un axe, & qui renferment une semence couverte d'une enveloppe fort dure. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* Plante.

Ricin, (*Botan. exot.*) petite amande cathartique soit des Indes orientales, soit du Nouveau-monde. On trouve dans les boutiques de droguistes & d'apoticaires plusieurs sortes d'amandes purgatives sous le nom de *ricin*; mais il y en a quatre principales en usage; savoir, 1°. celle que l'on nomme la graine de *ricin*; 2°. la noix des Barbades, autrement dite la fève purgative des Indes occidentales; 3°. l'aveline purgative du Nouveau-monde; 4°. les grains de tilly, ou pignons d'Inde.

Je vais parler avec exactitude de tous ces fruits, & des arbres qui les produisent; 1°. parce qu'il importe de connoître les remedes violens, afin de s'en abstenir, ou de ne les employer qu'avec beaucoup de lumieres; 2°. parce qu'il regne une grande confusion dans les auteurs sur ce qui concerne ceux-ci; 3°. parce que les livres de voyages ont encore augmenté la confusion, les erreurs, & les bévues.

De la noix purgative nommée graine de ricin. La premiere noix purgative s'appelle graine de ricin, *ricini vulgaris nucleus, catapultea major*, κίκι & κρότων par Diosc. c'est une graine oblongue, de la figure d'un œuf, convexe d'un côté, applatie de l'autre, avec un chapiteau sur le sommet. Elle cache sous une coque mince, lisse, rayée de noir & de blanc, une chair médullaire, ferme, semblable à une amande blanche, grasse, douceâtre, âcre, & qui excite des nausées; le fruit est triangulaire, à trois loges, & contient trois graines.

La plante qui porte ce fruit s'appelle *ricinus vulgaris*, C. B. P. 433. J. B. 3. 642. Raii, *Hist. I.* 166. Tourn. *I. R. H.* 532. Boerh. *Ind. A.* 2. 253. *ricinus major*, Hort. Eystet. *cataputia major* Park. Th. 182. *Nhambu guacu* Pis. 180. *Avanacu*, Hort. mal. 2. 57. *mirasole* par les Italiens, en françois le *grand ricin*, ou le *ricin ordinaire*, en anglois *the common palma christi*.

Sa tige est ferme, genouillée, creuse, haute de quatre coudées, & même davantage, branchue à sa partie supérieure; ses feuilles sont semblables à celles du figuier, mais plus grandes, digitées, dentelées, lisses, molles, d'un verd foncé, garnies de nervures, & soutenues par de longues queues.

Les fleurs sont en grappes, portées sur une tige particuliere à l'extrémité des branches, arrangées sur un long épi: elles sont composées de plusieurs étamines, courtes, blanchâtres, qui sortent d'un calice partagé en cinq quartiers, de couleur verte-blanche. Elles sont stériles, car les embrions des fruits naissent avec elles; ils sont arrondis, verds, ornés de crêtes d'un rouge de vermillon, & se changent en des fruits dont les pélicules ont un pouce de longueur.

Ces fruits sont triangulaires, noirâtres, garnis d'épines molles; ils ont la grosseur d'une aveline, & sont composés de trois capsules qui contiennent de petites noix ovalaires, un peu applaties, & ombiliquées à leur sommet. Elles sont couvertes d'une coque mince, noire ou brune, & remplies en-dedans d'une substance médullaire, blanche, solide, semblable à celle de l'amande, d'une saveur douçâtre, âcre,

&

(u) Ceci ne peut s'entendre que d'un petit nombre de préceptes moraux peu importans, qui supposent la qualité de chrétien considéré précisément comme tel; car d'ailleurs l'identité absolue qui se trouve entre la morale de l'Evangile & celle des philosophes payens en général, peut se prouver avec autant d'exactitude & d'évidence, qu'il y en a dans les démonstrations les plus rigoureuses des Géometres. Je dis l'*identité* pour me conformer aux idées les plus généralement reçues; mais je n'ignore pas qu'il y a eu de tout tems de très-grands philosophes qui ont fait infiniment plus de cas des œuvres de Platon, d'Aristote, de Xénophon, de Séneque, de Plutarque, des offices de Cicéron, du manuel d'Epictete, & des réflexions morales de l'empereur Marc Antonin, que de tous les livres rabbiniques qui composent aujourd'hui le canon des Ecritures. Comme c'est ici une affaire de goût & de sentiment, chacun est libre d'en juger comme il lui plaira, sans que qui que ce soit puisse être en droit de le trouver mauvais.

(x) Traité du jeu, *liv. I. chap. iij. §. 2. pag.* 42, 43, *tom. I.* édit. *Amst.* 1737. On peut conférer ce passage & ce qui le précede, avec ce que dit le Clerc dans la vie de Clément d'Alexandrie (*Biblior. univ. tom. X. pag.* 212, 213.), & l'on verra que Barbeyrac ne fait ici que copier les pensées du savant journaliste, & qu'il les exprime même le plus souvent dans les mêmes termes. Il me semble qu'il y auroit eu plus de bonne foi à en avertir.

& qui cauſe des nauſées; cette plante eſt commune en Egypte, & en différens pays des Indes orientales & occidentales.

Ses fruits abondent en partie d'une huile douce, tempérée, & d'une certaine portion d'huile plus tenue, très-âcre, & ſi cauſtique, qu'elle brûle la gorge: c'eſt de cette derniere huile que dépend leur vertu purgative.

Si l'on pile, & ſi l'on avale trente grains de *ricin*, dépouillés de leur écorce, ils purgent, ſelon Dioſcoride, la bile, la pituite, les ſéroſités, & ils excitent le vomiſſement; mais cette ſorte de purgation eſt fort laborieuſe par le boulverſement qu'elle cauſe dans l'eſtomac. Meſué déclare qu'il n'en faut donner que dix ou tout au plus quinze grains, dans du petit-lait pour la ſciatique ou l'hydropiſie. Les habitans du Bréſil, ſelon le témoignage de Piſon, croient qu'il y a du danger d'en prendre plus de ſept grains en ſubſtance, mais ils en preſcrivent juſqu'à vingt grains en émulſion dans ſix onces d'eau commune; cependant ils l'emploient très-rarement à cauſe de ſes effets dangereux. Pierre Caſtelli raconte, dans ſes lettres de médecine, qu'un jeune homme attaqué d'une grande douleur de tête, en avala la moitié d'une graine, qui lui cauſa l'inflammation de l'eſtomac, la fievre, la ſyncope, les convulſions, & la mort.

On émouſſe la qualité de ce fruit en le faiſant rotir & griller. Piſon propoſe la teinture de graine de *ricin* tirée avec l'eſprit-de-vin; mais on ne peut ſe fier à tous ces correctifs, & le plus prudent eſt de regarder cette amande comme un poiſon.

Les anciens tiroient une huile des graines du *ricin*, ſoit par expreſſion, ſoit par decoction, qu'ils appelloient ἔλαιον κίκινον, huile de *ricin*; c'eſt un bon digeſtif, dit Galien, parce que ſes parties ſont plus ſubtiles que celles de l'huile commune. Les habitans du Bréſil en font uſage extérieurement pour les ulceres, les apoſtumes, la gale, & autres maladies de la peau. Dioſcoride prétend que cette huile priſe intérieurement, purge les eaux par les ſelles, & chaſſe les vers hors du corps; cependant le docteur Stubbs, dans les *Tranſact. philoſoph.* nº. 36. aſſure que cette huile n'a point de vertu purgative.

De la ſeconde noix purgative, dite noix des Barbades. La ſeconde noix cathartique, eſt l'amande du grand *ricin* d'Amérique, ou plutôt du ricinoïde; cette amande ſe nomme *faba purgatrix Indiæ occiduæ, nux Barbados Anglorum*. Raii *hiſt. Pinhones indici*, cod. med. 97. *Quauhay-ohnatli, ſeu avellana cathartica*; Hern. 85. en françois, *noix du ricinoïde*, ou noix *des Barbades*; en anglois, *the american phyſick-nut*.

C'eſt une graine oblongue, ovoïde, de la groſſeur d'une petite fêve, convexe d'un côté, applatie de l'autre, cachant ſous une écorce mince, noire, un peu dure, un noyau blanc, oléagineux, d'un goût douçâtre, âcre, & qui cauſe des nauſées.

La plante eſt un ricinoïde dont voici les caracteres. Les fleurs mâles conſiſtent en pluſieurs feuilles, placées circulairement, & arrangées en forme de roſes; celles-là ſont ſtériles. A quelque diſtance des fleurs, ſur la même plante, naiſſent des embrions, enveloppés dans un godet, qui dans la ſuite deviennent un fruit tricapſulaire, contenant une graine oblongue dans chaque cellule.

Miller compte quatre eſpeces de ricinoïde; la principale eſt nommée *ricinoïdes americana, folio goſſypii*, Tournefort, *I. R. H.* 656. Boerh. Ind. alt. 653. *ricinus americanus major, ſemine nigro*, C. B. p. 432. *Mauduy-guacu* Braſilienſ. marg. 96. Piſon 179; en françois le *ricinoïde*, le grand *ricin* d'Amérique, ou le médecinier de l'Amérique.

Cette plante touffue croît à la hauteur d'un arbre médiocre; ſon bois eſt plein de moëlle, caſſant, rempli d'un ſuc laiteux & âcre; ſes branches ſont nombreuſes, chargées de feuilles, placées ſans ordre, ſemblables à celles du cotonnier, liſſes, luiſantes, & d'un verd-brun. Près de l'extrémité des branches il s'éleve des tiges inégales, longues quelquefois d'un demi-pié, qui portent un grand nombre de petites fleurs d'un verd-blanchâtre, diſpoſées en paraſol, compoſées de cinq pétales en roſe, roulées en-dehors, placées dans un calice de pluſieurs petites feuilles, & remplies de courtes étamines blanchâtres.

Ces fleurs ſont ſtériles, car les embryons des fruits naiſſent entre elles. Ils ſont enveloppés dans un calice, & ils ſe changent en des fruits de la groſſeur & de la figure d'une noix encore verte, longs d'un peu plus d'un pouce, en maniere de poire, pointus aux deux bouts, attachés trois ou quatre enſemble, d'un verd foncé lorſqu'ils ſont tendres, & enſuite noirs, ſans épines, à trois loges qui s'ouvrent d'elles-mêmes; chacune contient une graine ovalaire, convexe d'un côté, applatie de l'autre, couverte d'une coque noire, mince, contenant une ſubſtance médullaire, blanche, tendre, & douçâtre.

La petite amande de ce ricinoïde a une vertu ſurprenante de purger par haut & par bas; elle agit plus violemment que le *ricin* ordinaire; de ſorte que trois ou quatre grains boulverſent l'eſtomac avec tant de violence, qu'elles réduiſent quelquefois le malade à deux doigts de la mort; cependant Piſon propoſe, dans les vieilles obſtructions des viſceres, d'en haſarder quelques-unes dépouillées de leurs pellicules, torréfiées légerement, & macérées dans du vin, en y ajoutant des correctifs aromatiques, mais en même tems il conſeille de ne donner ce remede qu'avec de grandes précautions: il eſt plus court de ne le point donner du-tout.

Les Bréſiliens & les Américains tirent des graines une huile fort utile pour les lampes; on la recommande auſſi pour réſoudre les tumeurs, diſſiper l'hydropiſie anaſarque, faciliter le mouvement des nerfs, amollir le ventre des enfans, en chaſſer les vers, guérir les ulceres de la tête, la gratelle, & autres vices de la peau, en en faiſant des onctions; mais nous avons des remedes externes beaucoup plus ſûrs à employer dans tous ces divers cas.

Le médecinier d'Amérique vient de bouture plus vîte & mieux que de graine; on le plante en haie à la Jamaïque & aux Barbades où il eſt très-commun; ſa grandeur ordinaire eſt de quinze à vingt piés. Le bois eſt blanc, ſpongieux, & aſſez tendre, quand il eſt jeune. Il ſe durcit à meſure qu'il groſſit. En vieilliſſant ſa moëlle diminue, & laiſſe un vuide dans le centre; ſon écorce qui au commencement étoit tendre, liſſe, adhérente, & d'un verd pâle, devient blanchâtre, raboteuſe, & crevacée. Il ſort de l'écorce & du bois, lorſqu'on le coupe, auſſi-bien que des feuilles, quand on les arrache, un ſuc de mauvaiſe odeur, âcre, laiteux, qui fait une tache fort vilaine ſur le linge & ſur les étoffes, & qu'il eſt difficile d'effacer.

Cet arbre, dans ſa médiocre groſſeur, ne laiſſe pas de pouſſer quantité de branches qui s'entrelacent facilement, & auxquelles il eſt aiſé de donner tel pli que l'on deſire, ce qui convient pour faire des liſieres capables d'arrêter les beſtiaux dans les lieux qu'on veut conſerver, & propres à diminuer l'impétuoſité des vents.

De la troiſieme noix purgative, dite aveline purgative du Nouveau-monde. La troiſieme noix purgative, eſt une graine que l'on nous apporte d'Amérique, différente de celle des deux eſpeces de *ricins* dont nous venons de parler, elle s'appelle *avellana purgatrix novi orbis*, en françois *fruit du médecinier de la nouvelle Eſpagne*, en anglois *the ſpaniſh-phyſick-nut*. Cette graine eſt de la groſſeur d'une aveline arrondie, couverte d'une coque mince, pâle & brune: ſa ſubſtance médullaire eſt ferme, blanche, douçâtre, d'un goût qui n'eſt pas différent de celui de la noiſette.

La plante s'appelle *médecinier de la nouvelle Eſpagne* en anglois *the American-tree phyſick-nut, with a multifid leaf*, en botanique *ricinoïdes arbor americana folio multifido*, *I. R. H.* 656. Boerh. Ind. A. 253. *ricinus americanus, tenuiter diviſo folio*, Breyn. *cent.* 1. 116. Raii, *hiſt.* 1. 167.

Cette plante, dit le pere Plumier, a comme les autres arbres un tronc, & des branches, quoiqu'elles ne ſoient pas fort conſidérables; ſon tronc eſt environ de la groſſeur du bras, & haut tout-au-plus de trois ou quatre piés. Il eſt tendre, couvert d'une écorce cendrée à réſeau, marqué de taches aux endroits d'où les feuilles ſont tombées. Vers l'extrémité des branches ſont des feuilles au nombre de ſix, ou de douze, qui ſe répandent de tous côtés, ſoutenues ſur de longues queues, partagées en pluſieurs lanieres, découpées, grandes quelquefois d'un pié, d'un verd blanchâtre en-deſſous, & d'un verd plus foncé en-deſſus. Près de l'origine des queues ſont attachées d'autres petites feuilles dentelées fort menues, qui ſemblent hériſſer l'extrémité des rameaux; de-là s'éleve une longue tige rouge, qui ſe partage en d'autres rameaux branchus, leſquels portent chacun une fleur; il y en a de ſtériles & de fertiles.

Les fertiles ſont plus grandes que les ſtériles, mais en plus petit nombre. Les unes & les autres ſont en

roſe

rose, composées de cinq pétales, ovalaires, soutenues sur un petit calice, partagé en cinq quartiers. Celles qui sont stériles contiennent des étamines garnies de leurs sommets de couleur d'or; l'embryon des fleurs fertiles est ovalaire, à trois angles, couronné de stiles, dont les stigmats en forme de croissant sont de couleur d'or; cet embryon se change ensuite en un fruit pyriforme presque de la grosseur d'une noix, revêtu d'une écorce tendre, jaune, à trois capsules, qui s'ouvrent d'elles-mêmes, & qui contiennent chacune une graine ronde, de la grosseur d'une aveline; elle en a le goût, mais il faut s'en donner de garde, car elle purge très-violemment.

Lorsqu'on taille le tronc de cet arbre, ou même lorsqu'on en arrache les feuilles, il en sort une assez grande quantité de suc limpide, jaunâtre, & un peu visqueux. On cultive cette plante dans les îles de l'Amérique soumises au roi d'Espagne.

L'Amande de ce fruit ne purge pas moins que les autres especes; car une seule graine suffit pour produire cet effet. On la prend écrasée dans du bouillon, ou coupée par petites tranches très-minces, ou pilée avec deux amandes douces, & délayée dans de l'eau sous la forme d'émulsion. Nos voyageurs ajoutent, que si l'on fait cuire légérement dix ou douze feuilles de la plante, & qu'on les mange dans du potage, elles purgent sans tranchées & sans dégoût; mais le plus sûr est de ne se point fier à de tels discours, & de n'employer en médecine, ni les feuilles, ni le fruit de cet arbre.

Il faut pourtant convenir que les especes de *ricinoïdes* dont nous avons parlé, sont dignes d'avoir place par la beauté de leurs fleurs, dans les jardins des botanistes. Les curieux pourront les élever en semant de leurs graines sur une couche préparée. Quand les plantes auront poussé, on les mettra dans un pot séparé, rempli d'une terre fraîche & légere; l'on plongera ces pots dans un lit chaud de tan, qu'on observera de mettre à l'abri des injures de l'air jusqu'à ce que les *ricinoïdes* ayent pris racine, après quoi on leur donnera de l'air & de l'arrosement dans la chaleur de la saison.

Dès que les racines auront acquis de la force, on les transportera dans de plus grands pots remplis de même terre fraîche, que l'on plongera de-rechef dans un lit chaud de tan, gradué à la chaleur des ananas; en les arrosant journellement, elles s'éleveront à trois ou quatre piés de haut, jetteront plusieurs branches, & donneront finalement de très-belles fleurs qui seront suivies de fruit. Ceux qui arrivent aux îles de l'Amérique, soit dans les colonies françoises, soit à la Jamaïque & aux Barbades, sont extrèmement satisfaits de la beauté des fleurs que portent les *ricinoïdes*, & se laisseroient tromper aux fruits qu'ils donnent, si on ne les avertissoit du danger d'en goûter.

De la quatrieme noix purgative, nommée grains de tilli. Voilà les *pinei nuclei molucani, & grana tiglia* de J. B. I. p. 322. *Quanhayohaulti* III. *seu semina arboris cucurbitinæ, nuclei pini formâ purgante*, de Hernandez 87.

Les grains de tilli sont des grains oblongs, ovoïdes de la grosseur & de la figure de l'amande du *ricin* ordinaire, convexes d'un côté, un peu applaties de l'autre, marquées légerement de quatre angles, composées d'une coque mince, grise, parsemée de taches brunes, renfermant une amande grasse, solide, blanchâtre, d'un goût âcre, brûlant, & qui cause des nausées.

La plante s'appelle *ricinus arbor, fructu glabro, grana tiglia* dicto, parad. bat. prodr. *Cadel. avenacu*, Hort. malab. ij. 61. *Lignum molucense, pavana dictum, fructu avellanæ*, J. B. I. 342. *Guayapala, seu ricinus arbor indica, caustica, purgans*, Herm. mus. Zeyl. 15.

L'arbrisseau qui produit les graines de tilli, a des tiges simples qui naissent sans rameaux latéraux. Les fleurs sont ramassées en long épi au sommet de ces tiges. Il pousse de la tige quelques feuilles longues, ovalaires, pointues, lisses, finement dentelées, tendres, molles, avec une côte, & des nervures saillantes. Vers l'origine de chaque épi, il sort chaque année deux rameaux de même hauteur que la tige.

Les fleurs qui sont à la partie inférieure de l'épi, sont femelles & en grand nombre; les fleurs mâles sont à la partie supérieure: elles ont huit pétales, seize étamines, sans calice, sans pistil & sans fruit; les fleurs femelles ont un calice partagé en plusieurs parties, un embryon arrondi, triangulaire, à trois stiles. Cet embryon se change en un fruit qui est une capsule ronde à trois sillons & à trois loges, dont chacune contient une seule graine oblongue, lisse, luisante, cannelée, recourbée d'un côté, applatie de l'autre; sa coque est mince, & renferme une amande blanche grasse, huileuse, âcre & brûlante. On cultive cette plante dans le Malabar & dans quelques pays des Indes orientales.

Le bois & les graines sont d'usage en Médecine. Le bois qui s'appelle *panava* ou *pavana*, est spongieux, léger, pâle, couvert d'une écorce mince, cendré, d'un goût âcre, & caustique, d'une odeur qui cause des nausées; lorsqu'il est encore verd, il purge par haut & par bas, causant à l'anus une excoriation par son âcreté; mais lorsqu'il est sec, il perd de sa violence, & si on le donne en petite dose, il excite la sueur. Paul Herman le recommande dans plusieurs maladies chroniques. Les graines agissent aussi puissamment que la coloquinte. Leur grande vertu paroît consister en deux petites feuilles qui germent les premieres, & qui sont cachées dans le milieu des graines; on donne la substance de ces amandes dépouillées de l'écorce extérieure à la dose de trois grains en pilules, à cause de leur acrimonie brûlante. Aussi tâche-t-on d'en corriger la force avec de la réglisse, des amandes douces, du suc de limon, du bouillon gras, & choses semblables, ou bien en les torréfiant sous les cendres; mais nos droguistes ont rarement des pignons d'Inde, & autres graines de *ricins*. Les Indiens préparent avec l'huile tirée des graines de tilli, une pommade dont la friction sur le bas-ventre purge les enfans délicats.

On trouve aux Indes orientales & occidentales, d'autres especes de petites noix purgatives outre les quatre dont nous avons parlé; mais elles sont peu connues. Il est inutile d'avertir qu'il ne faut pas confondre à cause du nom, le pignon d'Inde avec le pignon doux. Ce dernier est une espece de petite amande, qui se trouve dans les pommes de pin; elle est agréable à manger, & entroit autrefois dans presque tous les ragouts. On la nomme en latin *pini nucleus*. *Voy.* Pignon *doux*. (*Botan.*)

Le rikaion de l'Ecriture paroit être le grand ricin. Les plus habiles critiques pensent que le rikayon du prophete Jonas, est le premier *ricin* que nous avons décrit, le *ricinus vulgaris* nommé par les Arabes *alkerva*, par les Africains *kerva*, & par les Egyptiens *kiki*; c'est le sentiment de plusieurs rabbins modernes, celui de Bochart, de Junius, de Piscator, de Mercerus, de Grotius, de Buxtorf, d'Ursinus, de Bremannus, & pour dire plus encore, de Melchior Guillandin, dont l'autorité est d'un grand poids en ces matieres. S. Jérôme moins éclairé en botanique que Guillandin, a traduit le terme hébreu *rikaion* par un *lierre*, & les septante par une *courge*. Voici le passage de Jonas, *ch. iv. v. 6*: „ l'éternel Dieu fit monter un *rikaion* au-dessus de Jonas, afin qu'il fit ombre sur sa tête, & qu'il le délivrât de son mal; mais Dieu prépara un ver qui rongea le *rikaion*; il se sécha & périt.

S. Augustin, *epist.* 71, raconte à ce sujet qu'un évêque d'Afrique ayant voulu introduire dans son diocèse la traduction de S. Jérôme, les assistans la rejetterent avec scandale, lorsqu'à la lecture du passage de Jonas, ils ouirent lire un lierre au lieu d'une courge qu'ils avoient toujours entendu lire. Ils consentirent avec peine de s'en rapporter pour l'interprétation du mot, aux juifs qui étoient dans la ville. Ceux-ci, par malice, par ignorance, ou par d'autres motifs, déciderent que le terme hébreu signifioit une *courge*. Alors l'évêque, pour retenir le peuple dans sa communion, ne se fit point de peine de reconnoitre que cet endroit de la traduction de S. Jerôme étoit fautif. Il l'étoit sans doute, aussi bien que celui de la version des septante; mais le sage prélat montra beaucoup de bon sens dans sa conduite; car qu'importe à la religion qu'on traduise *rikaion* par un lierre ou par une courge? Et quant aux théologiens, qui loin de savoir sacrifier le petit au grand, anathématisent pieusement les autres hommes qui pensent différemment d'eux, ils me permettront de leur répéter le discours d'un pere de l'Eglise; *credite mihi, levia sunt propter quæ non leviter excandescitis, qualia quæ pueros in rixam & injuriam concitant. Nihil ex his quæ tam tristes agitis, serium, nihil magnum: inde, inquam, vobis ira est, quod exigua magno æstimetis*. (*Le chevalier* de Jaucourt.)

RICINA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Italie, dans le Picenum, & qui ne devint colonie romaine que sous l'em-

l'empereur Severe. Une ancienne carte citée par Cellarius en fait mention. Pline, *p.* 137, connoit cette ville sous le nom du peuple *Ricinenses*. Holsten a trouvé les ruines de *Ricina*, à deux ou trois milles de Macérata, sur le bord de la riviere Potenza, à la droite.

Une ancienne inscription trouvée près de Macerata, & rapportée par Gruter, donne à cette ville le surnom d'*Helvia: colonia helvia conditori suo*. Spon, *p.* [illegible]. 5, nous a conservé une autre inscription où il est aussi parlé de *Ricina: patrono coloniæ Ricinniæ helviæ in cujus cur. & of. F. bene merito Ricinati helviani sua impensa in foro cæsar. D. D.*

2°. *Ricina*, ville d'Italie dans la Ligurie, qui, selon Cellarius, est présentement le village *Rocco*.

3°. *Ricina* est encore une île que Ptolomée, *l. II. c. ij.* place sur la côte de l'Hibernie, & qu'il range au nombre des îles Ebudes. Cambden dit que c'est aujourd'hui *Racline*. (*D. J.*)

RICINIUM, s. m. (*Hist. rom.*) habillement de femme, espece de mantelet qu'elles portoient dans le deuil.

RICINOCARPODODENDRON, s. m. (*Botan.*) nom d'un genre de plante exotique établie par le docteur Aman, & dont voici les caracteres. La fleur est en rose, formée de trois pétales disposés circulairement, au centre desquels s'éleve un tube large, ouvert, dont le pistil sort du fond du calice. Ce pistil devient finalement un fruit triangulaire partagé intérieurement en trois loges qui contiennent chacune une semence dans une pellicule rude. Les feuilles de cet arbre ressemblent un peu à celles du frêne, étant composées de trois ou quatre paires de petites feuilles réunies le long d'une côte mitoyenne sans dentelure, & finissant en pointe aiguë. Les fleurs naissent aux aîles des feuilles; elles sont blanches, & disposées en épi lâche. Le fruit qui est d'abord verd, devient ensuite d'un rouge jaune, & finalement de couleur écarlate. Il est de la grosseur d'une noisette, & ressemble par la forme au fruit du ricin. La couverture des semences est noire en dehors, rouge en dedans, & chaque semence est divisée en deux lobes. Quand le fruit est mûr, il se rompt, & les graines tombent. Cet arbre est originaire des Indes orientales. *Act. Petropol.* vol. VIII. p. 214. Le nom de cet arbre est composé de *ricinus*, ricin, καρπὸς, fruit, & δένδρον arbre. (*D. J.*)

RICINOIDES, *voyez* PIGNON D'INDE.

RICINOÏDE, (*Mat. méd.*) *voyez* MÉDICINIER.

RICINOÏDES D'AMÉRIQUE, (*Botan. exot.*) on l'appelle vulgairement *médicinier de la nouvelle Espagne*, voyez-en *l'article au mot* RICIN. (*Botan.*) (*D. J.*)

RICINOKARPOS, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) genre de plante étrangere dont voici les caracteres. Les fleurs mâles sont disposées en épi, & produites de la maniere suivante. De l'extrémité d'un petit pédicule tendre & velu, sort un fleuron nud, à trois feuilles, dont les pétales sont pointus & disposés en étoile. Du centre de ce fleuron conique s'élevent neuf étamines, qui soutiennent chacune un sommet. Presque dans le même endroit de la plante, partent des ovaires munis de pédicules plus courts, ronds, velus, triangulaires, tricapsulaires & à trois côtes, de même que le ricin. L'endroit d'où la fleur & l'ovaire tirent leur origine, est entouré d'une espece de calice commun d'où sortent les pédicules des fleurs. Boerhaave compte deux especes de *ricinokarpos*, l'une africaine, & l'autre américaine. (*D. J.*)

RICLA, (*Géog. mod.*) bourg, ou pour mieux dire, pauvre village d'Espagne, au royaume d'Arragon, entre Calatayud & Saragosse, sur le Xalon. Ce village est cependant remarquable, parce qu'il est le chef-lieu d'un grand comté érigé par Philippe II. & dont le territoire abonde en blé, vin, huile & fruits. (*D. J.*)

RICOCHET, s. m. (*Méch.*) on dit qu'un corps fait des *ricochets*, lorsqu'ayant été jetté obliquement sur la surface de l'eau, il se réfléchit au lieu de la pénétrer, & y retombe ensuite pour se réfléchir de nouveau.

Pour avoir une idée bien claire de la cause du *ricochet*, représentons nous un cercle CMH, *fig.* 52. *n°.* 2. *méch.* qui passe obliquement d'un fluide moins resistant, comme l'air, dans un fluide plus résistant, comme l'eau; & supposons d'abord que ce cercle soit sans pesanteur, soit CA la direction du centre dans un tems où le cercle est enfoncé de la quantité

Oa, en sorte que EM soit la surface commune qui sépare les deux milieux; & supposons que cet enfoncement EaM est encore assez petit pour que le point E se trouve sur le quart de cercle AB; il est clair, 1°. que les arcs AM, AH, aussi-bien que les arcs BE, be, étant égaux & dans le même fluide, & semblablement posés de part & d'autre de CA, l'impression du fluide sur ces arcs ne peut donner d'impulsion au centre C, que suivant GN directement opposé à CA. 2°. Les arcs EM, eH, étant de même égaux, & semblablement posés de part & d'autre de CA, mais dans des fluides différens; il s'ensuit que puisqu'on suppose le fluide où est l'arc EM plus résistant que celui où est l'arc eH, l'effort suivant Cb qui resulte de l'impression du fluide sur l'arc EM, l'emportera sur l'effort suivant CB qui résulte de l'impression du fluide sur l'arc eH. Le centre C sera donc poussé suivant Cb, & comme sa tendance est en même tems suivant CA, l'action conjointe de ces deux forces lui fera décrire l'arc ou la petite ligne Ci; d'où l'on voit que la direction CA du centre C doit s'écarter continuellement de la ligne Ca, perpendiculaire à la surface des deux fluides, au moins tant que le point E est sur le quart du cercle AB.

On voit donc que tant que le point E est sur le quart du cercle AB, la direction CA du centre C s'éloigne toujours de la perpendiculaire Ca: d'où il s'ensuit qu'à mesure que le cercle s'enfonce, le point A monte, aussi-bien que les points E, M, & le point B descend; donc le point E & le point B doivent se rencontrer. Lorsque le point E & le point B se sont rencontrés, le centre C doit continuer à se mouvoir sur une ligne courbe: car il est aisé de voir que la force suivant Cb continuera de l'emporter sur la force suivant CB, (*fig.* 52. *n°.* 3. *méch.*) & il est bon de remarquer en passant, qu'on ne doit plus avoir alors égard à la résistance faite aux arcs BE, be, qui par leur position sont à couvert de l'impulsion du fluide; donc le point B descendant toujours vers a, les points E, M, montent vers D, en même tems que le point b. Or cela posé, il peut arriver trois cas différens.

1°. Si le point M (*fig.* 52. *n°.* 4.) rencontre le point b avant que d'arriver en D, c'est-à-dire avant que le cercle soit enfoncé tout-à-fait, il est visible qu'à l'instant de cette rencontre, l'effort suivant Cb deviendra nul, puisque le cercle présentera au nouveau fluide une moitié entiere BAb partagée en deux également par la direction CA; le centre C ira donc en ligne droite, au-moins pour cet instant; mais dans les instans suivans, le cercle continuera de présenter une moitié entiere au fluide, comme il est aisé de le voir; donc le centre continuera d'aller en ligne droite; donc dans ce cas-ci, le cercle cessera de décrire une courbe avant que d'être enfoncé tout-à-fait; d'où il s'ensuit que la direction CA, dans le nouveau fluide, étant donnée, on pourra déterminer aisément quelle étoit la quantité de l'enfoncement du cercle lorsqu'il a cessé de décrire une courbe; il ne faudra pour cela que mener BCb perpendiculaire à CA, & du point b la ligne bO perpendiculaire à la verticale DCa; l'abscisse Oa exprimera la quantité de l'enfoncement qu'on cherche.

2°. Si les points E, M, arrivent en D précisément au même instant que le point b, alors il est vrai que le centre C décrit une courbe pendant toute le tems que le cercle s'enfonce; mais on voit aussi que le cercle ne s'enfonce dans le nouveau fluide, que de la quantité précise de son diametre, & qu'il décrit après son immersion, une ligne droite parallele à la surface qui sépare les deux fluides.

3°. enfin si le point b (*fig.* 52. *n°.* 5.) arrive en D avant les points E, M, l'arc enfoncé pour lors peut être, ou plus grand que le demi cercle, EaM, ou égal au demi cercle, comme eam, ou plus petit comme $\epsilon a\mu$; or dans chacun de ces trois cas, on voit aisément que le centre C est poussé suivant Cb, & comme CA est pour lors sa direction, l'action conjointe de ces deux forces lui fera parcourir Cc, ce qui est évident; le cercle commencera donc à rentrer dans le fluide d'où il étoit venu, & il ne faut qu'une légere attention pour voir que dans les instans suivans il continuera de remonter; le point A montera donc vers D, le point B de a vers D suivant aAD, & les points E, M, ou e, m, ou ϵ, μ, descendront vers a. Or si l'arc enfoncé eam ou $\epsilon a\mu$ est égal ou moindre que le demi cercle, lorsque la direc-

tion eſt CA, les points e, m, ou ϵ, μ, rencontreront néceſſairement le point B en quelqu'endroit de l'arc $m\,a$ ou $\mu\,a$; le cercle préſentant alors une moitié entiere au fluide, on voit qu'il ceſſera de décrire une courbe avant ſon émerſion totale, & ſortira par une ligne QG qui ſera avec la ſurface du fluide un angle aigu du côté de G. Voilà le *ricochet* expliqué d'une maniere aſſez ſimple. Je ſuis le premier qui en aye donné cette explication préciſe dans mon traité des fluides, *Paris* 1744, auquel je renvoie le lecteur. (*O*)

Ricochet, *Voyez* Batterie a ricochet. Nous obſerverons ſeulement ici que la meilleure maniere de diriger le *ricochet*, eſt de pointer les pieces ſous l'angle de 6, 7, 8, 9 & 10 degrés. C'eſt le moyen de multiplier les bonds du boulet, dont le nombre s'étend alors depuis 15 juſqu'à 20 ou 25. Sous ces différens angles, les boulets s'élevent peu, & ils s'étendent en pleine campagne juſqu'à la diſtance de 4 ou 5 cens toiſes, en terrein uni. (*Q*)

RICOCHON, ſ. m. (*terme de Monnoie*) nom que les monnoyeurs donnent à leurs apprentifs, qui ſont obligés de les ſervir un an & jour ſans aucuns ſalaires. Boiſſart nous apprend que les ouvriers ſont appellés *recuiteurs*, pendant la premiere année de leur apprentiſſage, & les monnoyeurs *ricochons*; mais il dit qu'il ignore l'origine de ces deux mots, & qu'il n'a jamais pu l'apprendre des plus anciens monnoyeurs qu'il a conſultés. (*D. J.*)

RICORDANE, ſ. f. (*Lang. franç.*) vieux mot employé dans le ſonge de Vergier, & qui paroît déſigner quelque nom mémorial de lieu en France; il y a, ſelon M. le Bœuf, pluſieurs élévations de pierres & de terres, qui ne doivent leur exiſtence qu'au travail des hommes. On trouve par exemple un de ces tertres dans un canton de Normandie, près ſainte Barbe, en Auge, & qui eſt appellé *la montagne de la Ricordande*. Ce mot pourroit être dérivé de *ricordando*, ſe reſſouvenir; parce que ces ſortes de tertres n'étoient élevés que comme des monumens deſtinés à rappeller la mémoire de ceux à qui ils ſervoient de ſépulture. On en rencontre un autre au-delà de la Loire, un peu plus loin qu'Amboiſe M. Spon a parlé d'une montagne artificielle qui fut détruite dans le dernier ſiecle, & qui étoit ſituée ſur la marche limoſine. On trouva, dit-il, ſous cette montagne, des pierres creuſes à divers étages, couvertes d'autres pierres, & dans les creux de ces pierres en forme de ſépulcres, des urnes de terre ſigillée, & quelques petits chainons d'or qu'on croit être des anciens Gaulois. (*D. J.*)

RICOVRATI, ſ. m. pl. (*Hiſt. lit.*) recouvrés; nom d'une académie de Padoue, en Italie.

RIDDER, ſ. f. (*Monnoie.*) c'étoit une eſpece de monnoye d'or, peſant deux deniers dix-huit grains, & qui avoit cours ſous François I. Elle avoit d'un côté un homme armé qui tenoit une épée à la main, & qui étoit monté ſur un cheval qui avoit l'air de galopper; & de l'autre côté elle avoit un écuſſon, au milieu duquel il y avoit des fleurs-de-lis, & de petits lions avec cette légende, *Philippus Dei gratia, dux Burgundiæ*; & de l'autre côté elle avoit ces paroles, *ſit nomen Domini benedictum*. (*D. J.*)

RIDE, ſ. f. (*Phyſiolog.*) eſpece de pli ou de ſillon qui ſe forme ſur le viſage, ſur la peau, & généralement ſur preſque tout le corps des hommes, dès qu'ils commencent à vieillir.

La peau s'étend, & croît à meſure que la graiſſe augmente; ce gonflement produit le blanc par la tenſion de la peau, & le rouge par la plénitude des vaiſſeaux ſanguins. Voilà les lits & les roſes du bel âge; tous les fards n'en ſont qu'une vaine repréſentation. Dès que le gonflement diminue, la peau qui n'eſt plus remplie, ſe pliſſe, & les ſillons commencent à ſe former; enſuite, à meſure qu'on avance en âge, les cartilages, les membranes, la chair, la peau, & toutes les fibres du corps, deviennent plus ſolides, plus dures, & plus ſeches; alors toutes les parties ſe retirent, ſe reſſerrent; la circulation des fluides ſe fait avec moins de liberté, la tranſpiration diminue, les ſucs nourriciers ſont moins abondans, & ne pouvant être reçus dans la plûpart des fibres devenues trop ſolides, ils ne ſervent plus à leur nutrition; delà vient que ces fibres ſe retirent, & ſe pliſſent. Voilà l'accroiſſement journalier des *rides*.

La peau peut toujours s'étendre, tant que le volume du corps augmente; mais lorſqu'il vient à diminuer, elle n'a point le reſſort qu'il faudroit pour ſe rétablir en entier dans ſon premier état. Ajoutez à cette raiſon, les autres cauſes dont nous venons de parler, & vous verrez ſans peine qu'il doit reſter alors néceſſairement des *rides* & des plis qui ne s'effaceront jamais.

Les *rides* du viſage dépendent en partie de toutes ces cauſes; mais il ſe trouve encore dans leur production, une eſpece d'ordre relatif à la forme, aux traits & aux mouvemens habituels du viſage; c'eſt une remarque fort ingénieuſe de M. de Buffon; ſi, dit-il, on examine bien le viſage d'un homme de vingt-cinq à trente ans, on pourra déja y découvrir l'origine de toutes les *rides* qu'il aura dans ſa vieilleſſe; il ne faut pour cela que voir le viſage dans un état de violente action, comme eſt celle du ris immoderé, des pleurs, ou ſeulement d'une forte grimace; tous les plis qui ſe formeront dans ces différentes actions, ſeront un jour des *rides* ineffaçables; elles ſuivent la diſpoſition des muſcles, & ſe gravent plus ou moins par l'habitude plus ou moins répétée des mouvemens qui en dépendent.

Non-ſeulement le tems produit des *rides* au-dehors, mais il en produit de ſemblables au-dedans; il *ride* toutes les glandes conglobées, & parmi les conglomerées, le thymus, la glande ſurrénale, la glande thyroïde, les glandes mammaires, & tant d'autres qui deviennent très-petites, changent leur couleur rougeâtre en couleur brune & noirâtre, perdent leur ſuc gras, ſemblable à une eſpece de crême, ſe deſſechent, & diſparoiſſent enfin tellement avec l'âge, qu'on n'en voit plus que de légeres traces par l'ouverture des cadavres.

L'art le plus ſavant n'a point de remedes contre ce déperiſſement du corps. Les ruines d'une maiſon peuvent ſe réparer, mais il n'en eſt pas de même de celles de notre machine. Les femmes, qui trop épriſes de leurs charmes, ſe ſentent finir d'avance par la perte de leurs agrémens, deſireroient avec paſſion de reculer vers la jeuneſſe, & d'en emprunter les couleurs. Comment ne chercheroient-elles pas à tromper les autres, puiſqu'elles font tous leurs efforts pour ſe tromper elles-mêmes, & pour ſe dérober la plus affligeante de toutes les idées, celle qu'elles vieilliſſent? Combien y en a-t-il qui voudroient placer les *rides* de leur viſage dans cette partie du corps où les dieux avoient caché l'endroit mortel du fils de Thétis & de Pelée? Mademoiſelle Lenclos, plus éclairée que la plûpart des perſonnes de ſon ſexe, n'avoit garde de prendre à la lettre les cajoleries de l'abbé de Chaulieu, qui prétendoit que l'amour s'étoit retiré dans les *rides* du front de cette belle perſonne. Elle nommoit elle-même ſes *rides* le départ de l'amour, & les marques de la ſageſſe. Elles devroient l'être ſans doute pour nous fortifier dans la philoſophie, & pour nous aguerrir par de bonnes réflexions contre les frayeurs de la mort. (*D. J.*)

Rides, (*Conchyl.*) en latin *rugæ*; les *rides* forment des ondes un peu élevées ſur la ſuperficie de la robe d'une coquille; elles ſont différentes des *ſtries* par leur irrégularité. Elles empêchent les coquillages de ſortir de leurs coquilles au premier effort qu'ils font, ou au moindre obſtacle qu'ils rencontrent en leur chemin. (*D. J.*)

Ride, (*Marine*,) corde qui ſert à roidir une plus groſſe.

Rides d'étai, (*Marine.*) *rides* qui ſervent à joindre l'étai avec ſon collier.

Rides de haubans, (*Marine.*) ce ſont des cordes qui ſervent à bander les haubans, par le moyen des cadenes & des caps de mouton, qui ſe répondent par ces cordes. Celles qui ſont entre les haubans de ſtribord & de bas-bord, s'appellent *pantocheres*. Elles bandent ces haubans & les ſoulagent, lorſque le vaiſſeau tombe de côté, en allant à la bouline; car à meſure que les haubans de ſtribord ſe lâchent, ceux de bas-bord ſe roidiſſent & les tiennent en état.

On appelle auſſi *rides*, les cordes qui amarrent le mât de beaupré à l'éperon.

RIDEAU, ſ. m. voile ou piece d'étoffe, de toile, de taffetas, *&c.* qu'on étend pour couvrir ou fermer quelque choſe.

Rideau *de fenêtre, terme de Tapiſſier;* on fait des *rideaux de fenêtre* avec du taffetas, du damas, de la ſerge, de la toile de coton, de fil, *&c.* dont on coud enſemble une certaine quantité de lez qu'on borde d'un ruban, au-haut deſquels on coud des anneaux qu'on enfile dans une verge de fer, & qu'on tire avec des cordons pour empêcher la grande ardeur du ſoleil, ou pour d'autres beſoins. (*D. J.*)

Rideau, (*Art milit. des anciens.*) les anciens couvroient leurs tours & les ouvrages qu'ils élevoient, avec des *rideaux* ou couvertures, pour les garantir des feux des assiégés, & des coups lancés par leurs machines. Ces *rideaux* étoient composés d'un tissu de crin & de peaux crues. On n'avoit garde de les appliquer contre les tours; mais on suspendoit des couvertures en maniere de *rideaux* à certaine distance; car quoiqu'il paroisse dans la plûpart des historiens, que ces couvertures étoient attachées & comme jointes à la charpente, on doit bien se garder de le croire. Ces *rideaux* ainsi disposés, n'auroient jamais pû résister aux traits & aux pieces lancées par les machines; au lieu qu'étant suspendues à deux piés de la charpente, ils rompoient & amortissoient la force & la violence des coups. *Folard.* (*D. J.*)

Rideau, *en terme de Fortification*, signifie une petite élévation de terre, qui s'étend en longueur sur une surface de terre unie, laquelle sert à couvrir un camp, ou à donner de l'avantage à un poste. Ce mot signifie proprement une *courtine* ou *couverture*, formé du latin *ridellum*, que Borel dérive de *ridere*. Le *rideau* sert aussi aux assiégeans qui s'en couvrent pour ouvrir la tranchée plus près de la place, ou pour couvrir le parc d'artillerie, *&c. Chambers.* Ainsi dire qu'on a ouvert une tranchée à 400 toises de la place à la faveur d'un *rideau*, c'est dire qu'il s'est trouvé à cette distance une petite élévation de terre qui ne permettoit pas aux assiégés de découvrir plus loin dans la campagne.

On appelle encore quelquefois *rideau*, un fossé, ou plutôt une espece de tranchée destinée à mettre le soldat à couvert des coups de l'ennemi. *Voyez* Tranchée. (*Q*)

Rideau, (*Topographie.*) on nomme ainsi la berge élevée au-dessus du sol d'un chemin escarpé, sur le penchant d'une montagne, & qui fait en contre-haut ce que l'épaulement fait en contre-bas. (*D. J.*)

Rideaux, (*Jardinage.*) ce sont des palissades de charmille, qu'on pratique dans les jardins pour arrêter la vûe, afin qu'elle n'en saisisse pas tout-d'un-coup l'étendue: ce qui est une beauté. (*D. J.*)

RIDÉE, s. f. *terme de Vénerie*, les *ridées*, dit Salmore, sont les fientes & fumées des bêtes fauves, sur-tout des vieux cerfs & vieilles biches. (*D. J.*)

RIDELLES, *ou* **BRANCART**, *terme de Charron;* ce sont deux morceaux de bois ronds par un bout & quarrés à l'endroit où ils sont attachés aux côtés de devant du tombereau, de façon que cela forme le *brancart* pour y atteler le limonnier: les deux bouts ronds sont percés de chacun un trou dans lesquels se posent des chevilles, pour arrêter les traits du cheval de cheville.

RIDER, v. act. (*Gram.*) faire des rides. *Voyez l'article* Ride.

Rider la voile, (*Marine.*) *voyez* Ris.

Rider, (*Marine.*) c'est roidir.

Rider, (*Vénerie.*) se dit d'un chien qui suit la voie d'un bête sans crier.

RIDICULE, le, s. m. (*Morale.*) je demande moi-même ce que c'est que le *ridicule*, on ne l'a point encore défini; c'est un terme abstrait dont le sens n'est point fixe: il varie perpétuellement, & releve comme les modes du caprice & de l'arbitraire; chacun applique l'idée du *ridicule*, la change, l'étend, & la restraint à sa fantaisie. Un homme est taxé de *ridicule* dans une société pour avoir quitté de faux airs; & ces mêmes faux airs dans une autre société, le comblent de *ridicules*.

On confond communément le *ridicule* avec ce qui est contre la raison; cependant ce qui est contre la raison est folie: si c'est contre l'équité, c'est un crime.

Le *ridicule* devroit se borner aux choses indifférentes en elles-mêmes, & consacrées par les usages reçus, la mode, les habits, le langage, les manieres, le maintien; voilà son ressort. Voici son usurpation.

Il étend son empire sur le mérite, l'honneur, les talens, la considération, & les vertus; sa caustique empreinte est ineffaçable; c'est par elle qu'on attaque dans le fond des cœurs le respect qu'on doit à la vertu; il éteint enfin l'amour qu'on lui porte: tel rougit d'être modeste, qui devient effronté par la crainte du *ridicule;* & cette mauvaise crainte corrompt plus de cœurs honnêtes, que les mauvaises inclinations.

Le *ridicule* est supérieur à la calomnie qui peut se détruire en retombant sur son auteur; & c'est aussi le moyen que l'envie employe le plus sûrement pour ternir l'éclat des hommes supérieurs aux autres.

Le deshonorant offense moins que le *ridicule;* la raison en est qu'il n'est au pouvoir de personne d'en deshonorer un autre. C'est notre propre conduite, & non les discours d'autrui qui nous deshonorent; les causes du deshonneur sont connues & certaines; mais le *ridicule* dépend de la maniere de penser & de sentir qu'ont les gens vicieux, pour tâcher de nous dégrader, en mettant la honte & la gloire par-tout où ils jugent à propos, & sur tous les objets qu'ils envisagent par les lunettes du *ridicule*.

Le pouvoir de son empire est si fort, que quand l'imagination en est une fois frappée, elle ne connoît plus que sa voix. On sacrifie souvent son honneur à sa fortune, & quelquefois sa fortune à la crainte du *ridicule*.

Il n'étoit pas besoin, ce me semble, de proposer pour sujet du prix de l'académie françoise, en 1753, si la crainte du *ridicule* étouffe plus de talens & de vertus, qu'elle ne corrige de vices & de défauts; car il est certain que cette crainte corrige peu de vices & de défauts en comparaison des talens & des vertus qu'elle étouffe. La honte n'est plus pour les vices; elle se garde toute entiere pour cet être fantastique qu'on appelle le *ridicule*.

Il a pris le savoir & la philosophie en aversion; à peine pardonne-t-il l'un & l'autre à un petit nombre d'hommes de lettres supérieurs; mais pour les personnes de distinction, il faut bien qu'elles se gardent d'aspirer à l'amour des sciences, le *ridicule* ne les épargneroit pas.

Il s'attache encore fort souvent à la considération, parce qu'il en veut aux qualités personnelles: il pardonne aux vices, parce qu'ils sont en commun; les hommes s'accordent à les laisser passer sans opprobre; ils ont besoin de leur faire grace. Dans chaque siecle il y a dans une nation un vice dominant, & il se trouve toujours quelque homme de qualité qu'on appelle *aimable*, ou quelque femme titrée qui donne le ton à son pays, qui fixe le *ridicule*, & qui met en crédit les vices de la société.

C'est en marchant sur leurs traces, dit très-bien M. Duclos, qu'on voit des essains de petits donneurs de *ridicules*, qui décident de ceux qui sont en vogue, comme les marchands de modes fixent celles qui doivent avoir cours. S'ils ne s'étoient pas emparés de l'emploi de distribuer en second les *ridicules*, ils en seroient accablés; ils ressemblent à ces criminels qui se font exécuteurs pour sauver leur vie. Une grande sottise de ces êtres frivoles, & celle dont ils se doutent le moins, est de s'imaginer que leur empire est universel. Le peuple ne connoît pas même le nom des choses sur lesquelles ils impriment le *ridicule;* & c'est tout ce que la bourgeoisie en fait. Les gens du monde, ceux qui sont occupés, ne sont frappés que par distraction de ces insectes incommodes. Les hommes illustres sont trop élevés pour les appercevoir, s'ils ne daignoient pas quelquefois s'en amuser eux-mêmes. (*D. J.*)

Ridicule, le, (*Poëme dramatiq. comiq.*) le *ridicule* dans le poëme comique est, selon Aristote, tout défaut qui cause difformité sans douleur, & qui ne menace personne de destruction, pas même celui en qui se trouve le défaut; car s'il menaçoit de destruction, il ne pourroit faire rire ceux qui ont le cœur bien fait. Un retour secret sur eux-mêmes leur feroit trouver plus de charmes dans la compassion.

Le *ridicule* est essentiellement l'objet de la comédie. Un philosophe disserte contre le vice; un satyrique le reprend aigrement; un orateur le combat avec feu; la comédien l'attaque par des railleries, & il réussit quelquefois mieux qu'on ne feroit avec les plus forts argumens.

La difformité qui constitue le *ridicule*, sera donc une contradiction des pensées de quelque homme, de ses sentimens, de ses mœurs, de son air, de sa façon de faire, avec la nature, avec les lois reçues, avec les usages, avec ce que semble exiger la situation présente de celui en qui est la difformité. Un homme est dans la plus basse fortune, il ne parle que de rois & de tétrarques; il est de Paris; à Paris, il s'habille à la chinoise: il a cinquante ans, & il s'amuse sérieusement à atteler des rats de papier à un petit chariot de carte; il est accablé de dettes, ruiné, & veut apprendre aux autres à se conduire & à s'enrichir: voilà des difformités *ridicules*, qui sont,

comme on le voit, autant de contradictions avec une certaine idée d'ordre, ou de décence établie.

Il faut observer que tout *ridicule* n'est pas *risible*. Il y a un *ridicule* qui nous ennuie, qui est maussade; c'est le *ridicule grossier*: il y en a un qui nous cause du dépit, parce qu'il tient à un défaut qui prend sur notre amour propre: tel est le sot orgueil. Celui qui se montre sur la scène comique est toujours agréable, délicat, & ne nous cause aucune inquiétude secrette.

Le comique, ce que les latins appellent *vis comica*, est donc le *ridicule vrai*, mais chargé plus ou moins, selon que le comique est plus ou moins délicat. Il y a un point exquis en-deçà duquel on ne rit point, & au-delà duquel on ne rit plus, au-moins les honnêtes gens. Plus on a le goût fin & exercé sur les bons modeles, plus on le sent: mais c'est de ces choses qu'on ne peut que sentir.

Or la vérité paroît poussée au-delà des limites, 1°. quand les traits sont multipliés & présentés les uns à côté des autres. Il y a des *ridicules* dans la société; mais ils sont moins frappans, parce qu'ils sont moins fréquens. Un avare, par exemple, ne fait ses preuves d'avarice que de loin en loin: les traits qui prouvent sont noyés, perdus dans une infinité d'autres traits qui portent un autre caractere: ce qui leur ôte presque toute leur force. Sur le théâtre un avare ne dit pas un mot, ne fait pas un geste, qui ne représente l'avarice; ce qui fait un spectacle singulier, quoique vrai, & d'un *ridicule* qui nécessairement fait rire.

2°. Elle est au-delà des limites quand elle passe la vraissemblance ordinaire. Un avare voit deux chandelles allumées, il en souffle une; cela est juste: on la rallume encore, il la met dans sa poche: c'est aller loin; mais cela n'est peut-être pas au-delà des bornes du comique. Dom Quichotte est *ridicule* par ses idées de chevalerie, Sancho ne l'est pas moins par ses idées de fortune. Mais il semble que l'auteur se moque de tous deux, & qu'il leur souffle des choses outrées & bisarres, pour les rendre *ridicules* aux autres, & pour se divertir lui-même.

La troisieme maniere de faire sortir le comique, est de faire contraster le décent avec le *ridicule*. On voit sur la même scène un homme sensé, & un joueur de trictrac qui vient lui tenir des propos impertinens: l'un tranche l'autre & le releve. La femme ménagere figure à côté de la savante; l'homme poli & humain à côté du misantrope: & un jeune homme prodigue à côté d'un pere avare. La comédie est le choc des travers des *ridicules* entr'eux, ou avec la droite raison & la décence.

Le *ridicule* se trouve partout: il n'y a pas une de nos actions, de nos pensées, pas un de nos gestes, de nos mouvemens, qui n'en soient susceptibles. On peut les conserver tout entiers, & les faire grimacer par la plus légere addition. D'où il est aisé de conclure, que quiconque est vraiment né pour être poëte comique, a un fond inépuisable de *ridicules* à mettre sur la scène, dans tous les caracteres de gens qui composent la société. *Cours de Belles-lettres*. (*D. J.*)

RIDICULUS, s. m. (*Antiq. rom.*) ou plutôt *ædicula ridiculi*; nous dirions en françois *la chapelle du ris*; elle étoit bâtie à Rome à deux mille pas hors la porte Capene, en mémoire de la fuite d'Annibal de devant cette ville à cause des pluies & des orages qui survinrent lorsqu'il l'assiégeoit. Les Romains tournant sa fuite en ridicule éleverent cette chapelle & la consacrerent. Il est vrai que Pausanias fait mention d'un dieu du rire, θεὸς γέλωτος, mais ce n'est pas de lui dont il s'agit ici. (*D. J.*)

RIEBLE, (*Botaniq.*) *Voyez* GRATERON, *Botan.* (*D. J.*)

RIEDENBURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute Baviere, sous la régence de Munich, avec titre de comté, & un château. (*D. J.*)

RIEDLINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, sur le Danube, dépendante de la maison d'Autriche. (*D. J.*)

RIERE-FIEF, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est la même chose qu'*arriere-fief*. *Voyez* ARRIERE-FIEF & FIEF. (*A*)

RIESENBERG *ou* RISENBERG, (*Géog. mod.*) montagne d'Allemagne, dans la Silésie, entre le duché de Javer & la Bohême; c'est la plus haute montagne de cette contrée. Elle a des mines de fer, d'étain, de cuivre & de vitriol. Les rivieres de Bober, de Lupawa & de l'Elbe, y ont leurs sources, dont la largeur n'excede pas trois piés. (*D. J.*)

RIETI, (*Géog. mod.*) en latin *Reatæ*; ville d'Italie, dans l'état de l'Eglise, au duché de Spolete, près du lac de même nom, sur le Vélino, aux confins de l'Abruzze, à 8 lieues de Spolete, & à 14 de Rome. Son évêché fondé dans le v. siecle, releve immédiatement du pape. *Long.* 30. 40. *latit.* 42. 23. (*D. J.*)

RIEUME, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le bas-Armagnac, au diocèse de Lombès, sur les confins de ceux de Toulouse & de Rieux. Il y a une justice royale de la judicature de Riviere-Verdun, quoiqu'il n'y ait pas cent maisons dans cette place. (*D. J.*)

RIEUR, *en Anatomie*, est le nom d'un muscle décrit par Santorius.

Il vient ordinairement par des tendons très-courts de la partie moyenne du masseter, & se termine en s'unissant avec le peaucier, dont il est quelquefois une portion, à la commissure des deux levres.

RIEUX, s. m. *terme de Pêche*; *voyez* FOLLES-A-LA COSTE, CIBAUDIERE FLOTTÉE, dont ce filet est une espece.

Ces filets se tendent par le travers de la marée & sur le plus bas du terrain dont la marée puisse se retirer.

On ensable le bas du rez avec des torches de paille, & au moyen de 5 petites lignes bandingues ou seines que l'on met sur une espece de rieux de 10 à 12 brasses de long, on empêche que la tête du filet ne s'éleve trop; l'ouverture est placée du côté de terre; il faut la vive eau pour faire cette pêche avantageusement. Les mailles de ces filets ont 18 lignes en quarré.

RIEUX, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Rivi*; ville de France, dans le haut-Languedoc, sur la petite riviere de Rise, qui se jette un peu au-dessous dans la Garonne. La rencontre de plusieurs ruisseaux qui se joignent en cet endroit, lui a vraissemblablement donné le nom de *Rieux*. Elle n'a de remarquable que son évêché, érigé par le pape Jean XXII. en 1317; il fit un évêché d'un monastere, & le donna au cardinal de Rabastin, qui étoit auparavant évêque de Pamiez.

Cet évêché vaut aujourd'hui 25000 livres de rente, & son diocèse comprend 90 paroisses, 3 abbayes d'hommes, & une de filles. Ce diocèse de *Rieux* contient la partie de l'ancien pays de Volvestre, qui appartenoit au compte de Toulouse. Le chapitre de l'église cathédrale de *Rieux* est composé de quatre dignités & de douze canonicats. Cette ville est à 10 lieues au sud-ouest de Toulouse, & à 35 au couchant de Narbonne. *Long.* 18. 50. *lat.* 43. 15.

Il ne faut pas confondre *Rieux* sur la Rise, avec *Rieux*, petite ville, ou plutôt bourg de France dans le bas-Languedoc, au diocèse de Narbonne.

C'est *Rieux* dans le haut-Languedoc qui est la patrie de Baron (Vincent) dominicain: ce bon moine affligé du relâchement de la morale, composa plusieurs livres pour la rétablir, & entr'autres son *ethica christiana*, imprimée à Paris en 1666, 2. *vol. in-8°.* mais cette morale ne réussit pas à la cour de Rome, malgré l'approbation du maître du sacré palais, qui fut déposé, & la congrégation de l'indice condamna l'ouvrage. Je le condamnerois aussi, parce qu'il est purement scholastique. Le F. Baron mourut à Paris en 1674, âgé de 70. ans. (*D. J.*)

RIEZ, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Provence, sur la petite riviere d'Auveste dans une plaine, à 9 lieues au sud-est de Sisteron, à 18 au nord-ouest de Toulon, & à 11 au nord-ouest d'Aix. C'est une ville fort ancienne. Pline la nomme *Albecia* & il prend *Reii* pour le nom d'un peuple, comme *Vocontii*, *Saluvii*, &c. Le nom *Reii* prévalut sur celui d'*Albeci*. Dans le vj. siecle, *Reii* fut corrompu en *Reggii*, comme on le voit dans Grégoire de Tours. Il se tint un concile à *Riez*, en 439, & le député de cette ville entre aux assemblées générales. Son territoire produit les meilleurs vins de Provence. Les évêques de *Riez* sont seigneurs temporels de la ville; leur évêché est suffragant d'Aix, & vaut dix-huit à vingt mille livres de revenu. *Longitude* 23. 36. *latitude* 43. 51.

Abeille (Gaspard), né à *Riez*, vint jeune à Paris, & trouva le moyen de s'y faire connoître. Il embrassa l'état ecclésiastique, & le maréchal de Luxembourg le prit auprès de lui, pour secrétaire du gouvernement de Normandie. M. de Vendôme & la duchesse de

Bouil-

Bouillon (Marie-Anne Mancini) l'honorerent aussi de leur protection. Il fut reçu en 1704 à l'académie françoise. Il avoit donné 30 ans auparavant deux tragédies très-foibles, Argelie & Coriolan, qui furent imprimées.

L'abbé Abeille fit depuis d'autres tragédies, qui parurent sous le nom de la Thuillerie, comédien. On dit qu'une avanture désagréable, fut cause qu'il n'osa plus mettre son nom à ses ouvrages de théâtre. Une tragédie de lui, qu'on ne trouve point, commençoit par une scène entre deux princesses sœurs, dont l'une disoit à l'autre en entrant sur le théâtre:

Ma sœur, vous souvient-il du feu roi notre pere?

La seconde actrice hésitant, & cherchant le premier mot de son rôle, un plaisant qui s'ennuyoit dans le parterre, répondit pour elle:

Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guere.

Les éclats de rire suspendirent le commencement du spectacle; & quand à diverses reprises, on tenta de commencer, la plaisanterie fut chaque fois répétée en chœur par-tout le parterre, & les comédiens furent obligés de donner une autre piece. C'est à cette avanture, vraie ou fausse, qu'un bel esprit de Provence fait allusion, dans une épitaphe qu'il fit à l'abbé Abeille, mort le 22 Mai 1718, dans un âge très-avancé.

Ci gît cet auteur peu fêté,
Qui crut aller tout droit à l'immortalité:
Mais sa gloire & son corps n'ont qu'une même biere;
Et lorsqu' Abeille *on nommera,*
Dame Postérité dira:
Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guere.

Dans différens recueils de l'académie, on trouve diverses pieces fugitives de la main de l'abbé Abeille, & qui sont pour la plûpart des épitres morales. Celle qui roule sur l'amitié, est pleine de sentimens, qui font l'éloge du cœur du poëte. Il a fait une autre épitre sur la *constance*, où la justesse n'est pas ce qui y regne le plus, si l'on peut s'en rapporter à une épigramme satyrique de l'abbé de Chaulieu, laquelle ne se trouve point dans les éditions de ses œuvres.

Est-ce Saint-Aulaire, *ou* Toureille,
Ou tous deux, qui vous ont appris
A confondre, mon cher Abeille,
Dans vos très-ennuyeux écrits,
Patience, vertu, constance?
Apprenez cependant comme on parle à Paris:
Votre longue persévérance
A nous donner de méchans vers,
C'est ce qu'on appelle constance;
Et dans ceux qui les ont soufferts,
Cela s'appelle patience.
Œuvres de Despréaux 1747, t. V. (*D. J.*)

RIF, (*Géog. mod.*) c'est le nom de la partie d'Egypte, qui s'étend depuis le Caire jusqu'à la mer. La basse-Egypte, de même que la haute, s'appelle *Saïde* ou *Thébaïde*; & celle qui est entre les deux, porte le nom de *Sous*. (*D. J.*)

RIFLARD, s. m. (*Lainage.*) espece de laine la plus longue de toutes celles qui se trouvent sur les peaux de moutons non apprêtées; elle sert aux Imprimeurs à remplir ces sortes d'instrumens qu'ils appellent *balles*, avec lesquelles ils prennent l'encre qu'ils employent à l'impression des Livres. *Savary.* (*D. J.*)

Riflard, s. m. *terme de Menuisier*; c'est une espece de rabot à deux poignées dont se servent les Menuisiers & les autres ouvriers en bois. Il sert à dégrossir la besogne, sur-tout quand le bois est gauche ou noueux; le fer du *riflard*, pour qu'il enleve de plus gros copeaux, & qu'il morde davantage, est un peu arrondi. Ce que les Charpentiers appellent une *galere*, dont les Menuisiers se servent aussi pour le bois difficile, est un vrai *riflard*, à la reserve qu'il est plus court; qu'au lieu de poignée, il a deux fortes chevilles qui en traversent le fût par les deux bouts, & qu'il faut deux hommes opposés l'un à l'autre pour le pousser; enfin il y a des *riflards* de différente largeur & longueur, pour servir aux différens ouvrages des Menuisiers & des Charpentiers. (*D. J.*)

Riflard, s. m. *terme de Tailleur de pierres*; c'est un morceau de fer en forme de ciseau, très-large par en-bas, & un peu rabattu en chamfrein; il a des dents, ce qui fait qu'on l'appelle communément *riflard bretté*; son manche est de bois, & il se pousse à la main, il y en a de plusieurs grandeurs. (*D. J.*)

RIFLER, *en terme de Doreur*; c'est l'action d'adoucir au rifloir plus ou moins rude, une piece qu'on veut blanchir. *Voyez* Rifloir.

RIFLOIR, s. m. *Outil d'ouvriers*, espece de lime un peu recourbée par le bout; les Sculpteurs, les Graveurs sur acier, les Serruriers, les Arquebusiers, Eperonniers, Couteliers, *&c.* ont des *rifloirs*, mais un peu différens les uns des autres, soit pour leur forme, soit pour la longueur. *Savary*, (*D. J.*)

Rifloir, *en terme d'Argenteur*; c'est une espece de lime ronde, taillée & courbée par les deux bouts, dont les Argenteurs se servent pour apprêter leur ouvrage. *Voyez les Planches de l'Argenteur.*

Rifloir, *outil d'Arquebusier*; c'est un morceau d'acier trempé, long d'environ 6 ou 7 pouces, emmanché comme une lime qui est ployé en trois parties, & dont la derniere partie est en-dessous, faite comme une lime un peu arrondie; les Arquebusiers s'en servent pour dresser & limer un trou.

Rifloir, les *Fondeurs* appellent ainsi un outil d'acier, garni d'une poignée dans le milieu de sa longueur, & dont les extrémités sont un peu courbées taillées en lime pour les petits ouvrages, & piquées au poinçon, comme les rapes pour les grands. On s'en sert pour enlever une espece de croûte fort dure qui se forme sur la surface des ouvrages que l'on jette en fonte. *Voyez* Fonderie.

Rifloir, *chez les Cizeleurs* & *Graveurs* en relief & en creux, est un outil d'acier courbé par les deux bouts en forme d'*S*; la partie du milieu *B*, (*voyez les fig. & les Pl. de la Gravure*) qui sert de poignée est lisse ou à pans, la partie *A* est ronde & taillée en lime; l'autre extremité *C* est arrondie par les arrêtes, mais un peu applatie, & est de même taillée en lime; elle sert pour les endroits où l'autre ne peut atteindre. Il y en a de différente grandeur & forme pour servir au besoin, les uns & les autres plus ou moins chargés de tailles, c'est-à-dire taillés les uns gros, & les autres fins, selon que l'ouvrage où on les employe l'exige. L'usage des *rifloirs* est d'effacer les coups d'échopes ou de burin, en limant la partie sur laquelle on a operé avec les autres outils.

Rifloir, *à la monnoie*, est une lime taillée douce par le bout, dont ceux qui gravent des médailles, coins ou quarrés, se servent pour dresser, atteindre, & nettoyer les figures de relief ou en creux.

Rifloir, *en terme d'Orfèvre en tabatiere*; c'est une petite branche de fer, dont l'extremité est taillée en forme de lime; il y en a de courbés un peu par le bout qu'on appelle *rifloir à pié de biche*, & d'autres pliés en zigzag comme la poignée d'une broche à main, à-peu-près vers les deux tiers de sa longueur. On l'appelle *rifloir à charniere* de l'usage qu'on en fait, il y a aussi des *rifloirs* à bâte qui sont tranchans, creux, ronds, *&c.* selon la forme de la bâte. *Voyez* Bate, *& les fig. & les Pl.*

Rifloir, *en terme d'Orfevre en grosserie*, ce sont des especes de limes qui ne sont taillées que par les deux bouts; ces deux extremités sont fines ou grosses à proportion du calibre du *rifloir*; elles sont aussi recourbées pour pouvoir s'insinuer dans tous les coudes où leur usage est nécessaire.

Il y en a de ronds, demi-ronds, de plats, de triangles, & de toutes grosseurs; ils servent à réparer. *Voyez* Réparer, *voyez aussi les Pl.*

RIGA, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire russien, capitale de la Livonie, sur la rive septentrionale de la Dwina, à 2 lieues de son embouchure dans la mer Baltique, à 10 lieues de Mittau, & à 84 au sud-ouest de S. Petersbourg. Cette ville est grande, peuplée & fort commerçante. Le château sert de demeure au gouverneur; outre cela plusieurs forts contribuent à sa défense.

Quelques marchands de Brême étant entrés dans la Dwina vers le milieu du xij. siecle, y firent commerce avec les habitans du pays, ce qui donna lieu à l'établissement de la religion chrétienne dans ce quartier. Le papes en étant instruits, y envoyerent des évêques qui environnerent la ville de murailles, & fonderent quelques évêchés en différentes parties

de

de cette province. L'évêque Albert en fut nommé archevêque en 1215 par Innocent III. vers l'an 1280; les chevaliers teutoniques qui s'étoient établis dans le pays, firent la guerre aux archevêques. D'un autre côté, les bourgeois de *Riga* s'étant enrichis par le trafic entrerent dans l'alliance des villes anſéatiques, & ſe virent en état de tenir tête aux archevêques & aux chevaliers.

Par la révolution qui arriva dans la religion, le Luthérianiſme s'introduiſit dans cette ville avec de ſi grands progrès, que Sigiſmond, roi de Pologne, auquel les habitans ſe ſoumirent en 1561, ſe vit obligé d'accorder le libre exercice de la religion luthérienne dans le pays. Tous les eccléſiaſtiques ayant quitté la religion catholique, l'archevêché de *Riga* fut éteint en 1566, & les biens eccléſiaſtiques ſécularisés. Etienne Batori ne rétablit la religion catholique que juſqu'au tems que Guſtave-Adolphe s'empara de *Riga* en 1621. Enfin Piérre I. après les défaites de Charles XII. prit cette ville en 1710, & elle eſt reſtée depuis ce tems-là ſous la domination des Ruſſes. *Long.* 42. *latit.* 56. 50'. (*D. J.*)

RIGAUDON, ſ. m. ſorte de danſe dont l'air ſe bat à deux tems d'un mouvement gai, & eſt ordinairement diviſé en deux repriſes. (*S*)

RIGAUDON, *pas de*, c'eſt un pas de danſe qui ſe fait à la même place, ſans avancer, ni reculer, ou aller de côté, encore que les jambes faſſent pluſieurs mouvemens différens.

On le commence à la premiere poſition. Ayant les deux piés aſſemblés, on plie les deux genoux également, & on ſe releve en ſautant, & en levant du même tems la jambe droite qui s'ouvre à côté, le genou eſt étendu, & du même moment on remet la jambe à la premiere poſition. Alors la jambe gauche ſe leve & s'ouvre à côté, ſans faire aucuns mouvemens du genou. Ce n'eſt que la hanche qui agite la jambe & la baiſſe auſſi-tôt. Les deux piés étant à terre, on ſe plie, & l'on ſe releve en ſautant & en tombant ſur les deux piés; & c'eſt ce qui termine le pas. On fait après un pas en-avant ou à côté, ſelon celui que vous voulez faire enſuite, ce qui ne ſert qu'à lier ce pas avec un autre, & faire le mouvement du pas avec plus de facilité.

Tous ces différens mouvemens ſe doivent faire de ſuite, ne formant qu'un ſeul pas qui ſe fait dans une meſure à deux tems. Ainſi l'attention que l'on doit avoir, c'eſt que les jambes ſoient bien étendues lorſqu'on les leve, & lorſque l'on ſaute de retomber ſur les deux pointes & les jambes tendues.

RIGEL, ſ. m. (*Aſtron.*) c'eſt le nom d'une étoile fixe de la premiere grandeur, qui eſt dans le pié gauche d'orion. *Voyez* ORION. (*O*)

RIGIDE, adj. (*Gram.*) auſtere, ſévere, inflexible, exact. C'eſt un *rigide* obſervateur de la regle. Ce mot *rigide* vient du latin *rigidus*, roide, il ne s'emploie qu'au figuré. C'eſt l'oppoſé de *mitigé*: un janſeniſte *rigide*, un janſéniſte mitigé; un newtonien, un carteſien *rigide*; la *rigidité* des mœurs eſt toujours loüable; la *rigidité* des jugemens eſt quelquefois déplacée: j'aime les gens d'un goût *rigide*; je ne hais pas la *rigidité* des raiſonneurs.

RIGODULUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule belgique. Tout concourt à nous faire croire que *Rigodulum* étoit dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui le village de *Rigol*, ſur la rive gauche de la Moſelle, environ à un mille germanique au-deſſous de Trèves. Outre le rapport du mot *Rigol* à celui de *Rigodulum*, le village de *Rigol* eſt effectivement nommé *Rigodulum* dans une charte du roi Dagobert, qui en fit une donation à l'égliſe de S. Maximin de Trèves, de laquelle il dépend encore actuellement. (*D. J.*)

RIGODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* la donne aux Brigantes, & la place entre *Iſurium* & *Olicana*: on croit que c'eſt préſentement *Rippon*. (*D. J.*)

RIGOLE, ſ. f. (*Archit. hydraul.*) ouverture longue & étroite fouillée en terre pour conduire l'eau; cela ſe pratique lorſqu'on veut faire l'eſſai d'un canal pour juger de ſon niveau de pente; ce qu'on nomme *canal de dérivation*.

On appelle *rigoles* les petites fondations peu profondes, & certains petits foſſés qui bordent en cours ou une avenue, pour en conſerver les rangs d'arbres. La *rigole* eſt différente de la tranchée, en ce qu'elle n'eſt pas ordinairement creuſée quarrément.

Le mot *rigole* vient du latin *rigare*, arroſer. *Daviler.* (*D. J.*)

RIGOLE *de jardin*, (*Jardin.*) eſpece de tranchée fouillée le plus ſouvent quarrément de ſix piés de large ſur deux piés & demi de profondeur, pour planter une platebande de fleurs & des arbriſſeaux dans un jardin. (*D. J.*)

RIGOMAGUM, (*Géog. anc.*) 1° ville d'Italie; l'itinéraire d'Antonin la met ſur la route de Milan à Arles, en paſſant par les Alpes cottiennes. Elle étoit entre Carbautia & Quadratœ, à 12 milles du premier de ces lieux, & à 16 milles du ſecond.

2°. *Rigomagum* eſt auſſi, ſelon Ortelius, l'ancien nom latin de la ville de Rieux en Languedoc, & *Rigomagus* eſt le nom latin de la ville de Riom en Auvergne. (*D. J.*)

RIGORISME, ſ. m. (*Gram.*) profeſſion de la morale chrétienne, ou de la morale en général dans toute ſa rigueur. La plûpart des fondateurs de religion, de ſociétés, de ſectes, de monaſteres, ont deſtiné leurs inſtitutions à un grand nombre d'hommes, quelquefois à toute la terre, tandis qu'elles ne pouvoient convenir qu'au petit nombre de ceux qui leur reſſembloient. D'où il eſt arrivé à la longue qu'elles ſont devenues impraticables pour ceux-ci; & il s'en eſt ſuivi la diviſion en deux bandes, l'une de rigoriſtes & l'autre de relâchés. Il n'y a guere qu'une morale ordinaire & commune qui puiſſe être pratiquée & ſuivie conſtamment par la multitude. Il y a & il y aura dans tout établiſſement, dans toute profeſſion théologique, monaſtique, politique, philoſophique & morale, du janſéniſme & du moliniſme; cela eſt néceſſaire.

RIGORISTE, ſ. m. (*Gram.*) homme qui profeſſe la morale chrétienne dans toute ſa rigueur.

RIGOUREUX, adj. (*Gram.*) ſévere, dur, exact; un juge *rigoureux*, un pere *rigoureux*, un directeur *rigoureux*, un examen *rigoureux*, une courbe *rigoureuſe*, où l'on ne conſidere plus de petits côtés infiniment petits, mais une ſuite de points ſucceſſifs, ſans aucune diſtinction d'angles & de côtés; un hiver *rigoureux*; une ſolution *rigoureuſe*; une aſſiſtance *rigoureuſe*; ſi durant le ſtage on manque par ſa faute à quelque point, l'aſſiſtance *rigoureuſe* eſt rompue, & l'on eſt obligé de la recommencer.

RIGUEUR, ſ. m. (*Gram.*) conformité ſévere & inflexible à quelque loi donnée. Il ne faut pas toujours juger ſelon toute la *rigueur* de la juſtice; le bon goût a ſa *rigueur* & ſon indulgence; le génie ne ſouffre point de *rigueur*. Il y a des *rigueurs* ſalutaires, & il y en a de mortelles. Il faut prendre ce texte à la *rigueur*. Les démonſtrations du géometre ſont *rigoureuſes*. On dit la *rigueur* du froid, un hiver *rigoureux*, la *rigueur* du deſtin, les *rigueurs* d'une maîtreſſe.

RIGUEUR, *mois de*, (*Juriſprud.*) eſt un des mois affectés aux gradués, & dans leſquels le collateur ordinaire eſt obligé de conférer le bénéfice au gradué plus ancien qui l'a requis. *Voyez* EXPECTATIVE, FAVEUR, GRACE, GRADUÉ, MOIS DE FAVEUR & DE RIGUEUR. (*A*)

RIHN, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere du Holſtein, dans la province de Stormarie. Elle paſſe par la ville de Gluckſtat, & entre dans l'Elbe. (*D. J.*)

RILLE, LA, *ou* RISLE, (*Géog. mod.*) en latin *Riſela*, riviere de France, dans la Normandie. Elle a ſa ſource ſur les confins du diocèſe de Seez; & après un cours d'environ 20 lieues, elle ſe rend dans la Seine 2 lieues au-deſſous de Quillebœuf. (*D. J.*)

RILLOURS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) eſpece de ſinges de l'île de Ceylan, qui ſont très-nuiſibles aux habitans par le dégât qu'ils font dans leurs moiſſons. Ils ont la tête blanche & couverte de longs cheveux, qui leur flottent ſur les épaules, il y en a d'une groſſeur prodigieuſe.

RIMA, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom que donnent les Indiens à un excellent fruit de l'île de Tinian en Amérique, près d'Acapulco. Il vient ſur un arbre aſſez gros & aſſez haut, lequel ſe diviſe en pluſieurs branches à l'extrémité. Ses feuilles ſont larges de 12 à 18 pouces, d'un verd foncé, & dentelées dans les bords; le fruit croît indifféremment ſur toutes les branches. Il eſt d'une figure elliptique de la longueur de 6 à 8 pouces, & couvert d'une écorce rude; il naît ſéparément, & non en grappe. Son goût approche de celui d'un cul d'artichaud, & ſa texture en eſt peu différente; il s'attendrit & jaunit en mûriſſant, acquiert de l'eau, de la ſaveur, une odeur agréable, qui tient de celle de la pêche; on regarde ce fruit comme très-propre à la guériſon du ſcorbut muriatique. Les Anglois l'appellent *bread-fruit*. Le lord Anſon

son en a donné la description & la figure dans ses voyages. (*D. J.*)

RIMAILLEUR, s. m. (*Littérat.*) auteur médiocre ou mauvais qui rime sans génie & sans goût. Ce terme se prend toujours en mauvaise part. Ainsi Rousseau dit dans une de ses épigrammes:

> *Griphon* rimailleur *subalterne*
> *Vante Siphon le barbouilleur*;
> *Et Siphon peintre de taverne*
> *Vante Griphon le* rimailleur.

RIME, s. f. (*Poësie franç.*) la *rime*, ainsi que les fiefs & les duels, doit son origine à la barbarie de nos ancêtres. Les peuples dont descendent les nations modernes & qui envahirent l'empire romain, avoient déja leurs poëtes, quoique barbares, lorsqu'ils s'établirent dans les Gaules & dans d'autres provinces de l'empire. Comme les langues dans lesquelles ces poëtes sans étude composoient n'étoient point assez cultivées pour être maniées suivant les regles du metre, comme elles ne donnoient pas lieu à tenter de le faire, ils trouverent qu'il y auroit de la grace à terminer par le même son deux parties du discours qui fussent consécutives ou relatives & d'une égale étendue. Ce même son final, répété au bout d'un certain nombre de syllabes, faisoit une espece d'agrément, & il marquoit quelque cadence dans les vers. C'est apparemment de cette maniere que la *rime* s'est établie.

Dans les contrées envahies par les barbares, il s'est formé un nouveau peuple composé du mélange de ces nouveaux venus & des anciens habitans. Les usages de la nation dominante ont prévalu en plusieurs choses, & principalement dans la langue commune qui s'est formée de celle que parloient les nouveaux venus. Par exemple, la langue qui se forma dans les Gaules, où les anciens habitans parloient communément latin quand les Francs s'y vinrent établir, ne conserva que des mots dérivés du latin. La syntaxe de cette langue se forma très-différente de la syntaxe de la langue latine. En un mot, la langue naissante se vit asservie à *rimer* ses vers, & la *rime* passa même dans la langue latine, dont l'usage s'étoit conservé parmi un certain monde. De-là vient qu'au viij. siecle les vers leonins, qui sont des vers rimés comme nos vers françois, prirent faveur, & ne s'éclipserent qu'avec la barbarie au lever de cette lumiere, dont le crépuscule parut dans le xv. siecle.

On a trouvé la *rime* établie dans l'Asie & dans l'Amérique. Il y a dans Montagne une chanson en *rimes* américaines traduite en françois. On lit dans le *spectateur* la traduction angloise d'une ode laponne qui étoit rimée, mais la plûpart de ces peuples rimeurs sont barbares; & les peuples rimeurs qui ne le sont plus, italiens, françois, anglois, espagnols & qui sont des nations polies, étoient des barbares & presque sans lettres lorsque leur poësie s'est formée. Les langues qu'ils parloient n'étoient pas susceptibles d'une poësie plus parfaite, lorsque ces peuples ont posé, pour ainsi dire, les premiers fondemens de leur poétique. Il est vrai que les nations européennes, dont je parle, sont devenues dans la suite savantes & lettrées; mais comme leurs langues avoient déja ses usages établis & fortifiés par le tems, quand ces nations ont cultivé l'étude judicieuse de la langue greque & de la latine, elles ont bien poli & rectifié ces usages, mais elles n'ont pu les changer entierement.

Les Grecs & les Latins, *quibus dedit ore rotundo musa loqui*, formerent une langue, dont toutes les syllabes pouvoient, par leur longueur ou leur briéveté, exprimer les sentimens lents ou impétueux de l'ame. De cette variété de syllabes & d'intonations résultoit dans leurs vers, & même aussi dans leur prose, une harmonie qu'aucune nation n'a pu saisir après eux. Du mélange de leurs syllabes longues & brèves, suivant la proportion prescrite par l'art, résulte toujours une cadence, telle que l'espece dont sont leurs vers la demande.

L'agrément de la *rime* n'est pas à comparer avec l'agrément du nombre & de l'harmonie. Une syllabe terminée par un certain son n'est point une beauté par elle-même; la beauté de la *rime* n'est qu'une beauté de rapport, qui consiste dans une conformité de *désinances* entre le dernier mot d'un vers & le dernier mot du vers réciproque. On n'entrevoit donc cette beauté qui passe si vîte qu'au bout de deux vers, & après avoir entendu le dernier mot du second vers qui *rime* au premier. On ne sent même l'agrément de la *rime* qu'au bout de trois & de quatre vers, lorsque les *rimes* masculines & féminines sont entrelacées, de maniere que la premiere & la quatrieme soient masculines, & la seconde & la troisieme féminines; mélange fort en usage dans plusieurs especes de poësie.

Le rhithme & l'harmonie sont une lumiere qui luit toujours, & la *rime* n'est qu'un éclair qui disparoît après avoir jetté quelque lueur; aussi la *rime* la plus riche ne fait-elle qu'un effet bien passager; c'est la regle de la poësie dont l'observation coute le plus, & qui jette le moins de beauté dans les vers; pour une pensée heureuse que l'ardeur de *rimer* richement peut faire rencontrer par hasard, elle en fait certainement employer tous les jours cent autres dont on auroit dédaigné de se servir, sans la richesse ou la nouveauté de la *rime* que ces pensées amenent. A n'estimer le mérite des vers que par les difficultés qu'il faut surmonter pour les faire, il est moins difficile sans comparaison de *rimer* richement, que de composer des vers nombreux & remplis d'harmonie. Rien n'aide un poëte françois à vaincre cette derniere difficulté que son génie, son oreille & sa persévérance. Aucune méthode réduite en art ne vient à son secours. Les difficultés ne se présentent pas si souvent quand on ne veut que *rimer* richement; & l'on s'aide encore pour les surmonter d'un dictionnaire de *rimes*, le livre favori des rimeurs séveres, & qu'ils ont tous, quoi qu'ils en disent, dans leur arriere-cabinet.

Mais enfin tel est l'état des choses, que la *rime* est absolument nécessaire à la poésie françoise; il n'a pas été possible de changer sa premiere conformation, qui avoit son fondement dans la nature & le génie de notre langue. Toutes les tentatives que quelques poëtes savans ont faites pour la bannir, & pour introduire l'usage des vers mesurés à la maniere des Grecs & des Romains, n'ont pas eu le moindre succès. Corneille & Racine ont employé la *rime*; & je crains que si nous voulions ouvrir une autre carriere, ce seroit plutôt dans l'impuissance de marcher dans la route de ces beaux génies, que par le desir raisonnable de la nouveauté. Les Italiens & les Anglois pourroient mieux que nous se passer de *rimer*, parce que leurs langues ont des inversions, & leur poësie mille libertés qui nous manquent. Chaque langue a son génie particulier; celui de la nôtre est la clarté, la précision & la délicatesse. Nous ne permettons nulle licence à notre poësie, qui doit marcher comme notre prose dans l'ordre timide de nos idées. Nous avons donc un besoin essentiel du retour des mêmes sons, pour que notre poësie ne soit pas confondue avec la prose. Tout le monde connoît ces beaux vers de Racine:

> *Où me cacher? Fuyons dans la nuit infernale!*
> *Mais, que dis-je? Mon pere y tient l'urne fatale:*
> *Le sort, dit-on, l'a mise en ses séveres mains;*
> *Minos juge aux enfers, tous les pâles humains.*

Mettez à leur place,

> *Où me cacher? Fuyons dans la nuit infernale!*
> *Mais, que dis-je? Mon pere y tient l'urne funeste:*
> *Le sort, dit-on, l'a mise en ses séveres mains;*
> *Minos juge aux enfers tous les pâles mortels.*

Quelque poétique que soit ce morceau, dit M. de Voltaire, fera-t-il le même plaisir dépouillé de l'agrément de la *rime*? Les Anglois & les Italiens diroient également comme les Grecs & les Romains, *les pâles humains*, Minos *aux enfers juge*, & enjamberoient avec grace sur l'autre vers; la maniere même de réciter en italien & en anglois fait sentir des syllabes longues & brèves, qui soutiennent encore l'harmonie sans besoin de *rimes*. Nous qui n'avons aucun de ces avantages, pourquoi voudrions-nous abandonner les seuls que la nature de notre langue nous laisse?

Je sai bien que la *rime* seule ne fait ni le mérite du poëte, ni le plaisir du lecteur. Ce ne sont point seulement les dactyles & les spondées qui plaisent dans Virgile & dans Homere. Ce qui enchante toute la terre, c'est l'harmonie qui naît de cette mesure difficile. Quiconque se borne à vaincre une difficulté pour le mérite seul de la vaincre, est un fou; mais celui qui tire du fond de ces obstacles mêmes des beautés qui plaisent à tout le monde, est un homme fort sage & presque unique. Il est très-difficile de faire de beaux tableaux, de belles statues, de bonne musi-

musique, de bons vers, &c. Aussi les noms des hommes supérieurs qui ont vaincu ces obstacles dureront-ils peut-être beaucoup plus que les royaumes où ils sont nés? M. de la Mothe nioit la nécessité de la *rime* dans notre langue & l'harmonie des vers; M. de la Faye lui envoyant pour réponse des vers harmonieux, prit un bon parti; il se conduisit comme le philosophe qui, pour répondre à un sophiste qui nioit le mouvement, se contenta de marcher en sa présence.

Il ne me reste plus que deux choses; 1°. à donner des principes généraux sur la *rime*; 2° à indiquer les noms des *rimes* barbares imaginées par nos ayeux.

On n'admet point pour la *rime* une seule lettre, quoiqu'elle fasse une syllabe; ainsi les mots joués & liés ne riment point ensemble. Il y a des mots qui finissant par différentes lettres, peuvent faire une bonne *rime*, lorsque ces lettres rendent le même son, comme dans les mots *sang* & *flanc*, *nous* & *doux*.

On a proscrit la *rime* du simple avec son composé, lorsque l'un & l'autre sont employés dans leur signification naturelle; ainsi *ordre* & *desordre* ne riment pas ensemble, mais *front* & *affront* riment bien. Un mot peut rimer avec lui-même lorsqu'il y a deux sens différens; ainsi pas *passus* rime avec *pas*, qui est une particule négative. Dans les pieces régulieres, on ne doit pas mettre de suite plus de deux *rimes* féminines. Les livres les plus communs vous apprendront le reste. Ainsi je passe à l'explication des noms de *rimes* inventées par nos anciens poëtes, la *rime* annexée, batelée, brisée, couronnée, empériere, enchaînée, équivoque, fraternisée, kirielle, retrograde, sénée, &c. & tout sera dit.

Rime *annexée*, cette *rime* dont on voit des exemples dans les premiers poëtes françois, consistoit à commencer un vers par la derniere syllabe du vers précédent; exemple:

> *Dieu gard' ma maîtresse & régente,*
> *Gente de corps & de façon;*
> *Son cœur tient le mien en sa tente,*
> *Tant & plus d'un ardent frisson.*

Rime *bâtelée*, c'est le nom qu'on donnoit autrefois au vers dont la fin rimoit avec le repos du vers suivant; exemple:

> *Quand Neptune puissant dieu de la mer*
> *Cessa d'armer Caraques & Galées.*

Rime *brisée*, cette *rime* pratiquée autrefois, consistoit à construire des vers de façon que les repos des vers rimassent entr'eux, & qu'en les brisant ils fissent d'autres vers; exemple:

> *De cœur parfait, chassez toute douleur;*
> *Soyez soigneux, n'usez de nulle feinte;*
> *Sans vilain fait entretenez douceur;*
> *Vaillant & preux, abandonnez la feinte,*

en brisant ces vers on lit:

> *De cœur parfait*
> *Soyez soigneux;*
> *Sans vilain fait*
> *Vaillant & preux;*
> *Chassez toute douleur,*
> *N'usez de nulle feinte;*
> *Entretenez douceur,*
> *Abandonnez la feinte.*

Rime *couronnée*, la *rime* étoit couronnée, lorsqu'elle se présentoit deux fois à la fin de chaque vers; exemple:

> *Ma blanche Colombelle, belle,*
> *Souvent je vais priant, criant;*
> *Mais dessous la cordelle, d'elle,*
> *Me jette un œil friand, riant.*

Rime *emperiere*, c'étoit le nom de celle qui au bout du vers frappoit l'oreille jusqu'à trois fois:

> *Benins lecteurs, très-diligens, gens, gens,*
> *Prenez en gré mes imparfaits, faits, faits.*

Rime *enchaînée*, c'est celle qui consiste à reprendre le dernier mot du vers précédent, pour en former le premier du vers suivant. Ce goût barbare en Poësie passoit pour un art très-ingénieux. On peut juger du mérite de ce genre d'esprit, autrefois si fêté, par l'exemple suivant, tiré des bigarrures du sieur des Accords:

> *Pour dire au tems qui court,*
> *Cour est un périlleux passage;*
> *Pas sage n'est qui va en cour;*
> *Cour est son bien & avantage;*
> *Rage est sa paix; pleurs ses soulas;*
> *Las! c'est un très-piteux ménage;*
> *Nage autre part pour tes ébats.*

Cette *rime* est la même que la *rime* annexée ou fraternisée.

Rime *équivoque*. Nos anciens poëtes françois se servoient quelquefois d'une maniere de *rime* qu'on appelle *rime équivoque*, dans laquelle la derniere syllabe de chaque vers est reprise en une autre signification, au commencement ou à la fin du vers qui suit. Richelet en rapporte l'exemple suivant:

> *En m'ébattant je fais rondeaux en rime,*
> *Et en rimant bien souvent je m'enrime;*
> *Bref, c'est pitié entre nous rimailleurs,*
> *Car vous trouvez assez de rime ailleurs;*
> *Et quand vous plaît, mieux que moi rimassez,*
> *Des biens avez, & de la rime assez, &c.*

Marot est l'auteur de ces vers bisarres; c'étoit-là une gentillesse du goût de son siecle. Nous avons de la peine à concevoir aujourd'hui quel sel on pouvoit trouver dans des productions si plates.

Rime *fraternisée*, cette *rime* qui a bien du rapport avec la *rime* annexée, si elle n'est la même chose, consistoit suivant nos anciens poëtes, à repéter en entier, ou en partie, le dernier mot d'un vers au commencement du vers suivant; exemple:

> *Mets voiles au vent, cingle vers nous, Caron,*
> *Car on t'attend, &c.*

Rime *kirielle*, elle consiste à terminer chaque couplet d'un petit poëme par un même vers:

> *Qui voudra savoir la pratique*
> *De cette* rime *juridique,*
> *Saura que bien mise en effet,*
> *La* kirielle *ainsi se fait*
> *De plates, de syllabes huit;*
> *Usez-en donc si bien vous duit,*
> *Pour faire le couplet parfait,*
> *La* kirielle *ainsi se fait.*

On voit bien que cet exemple se ressent de l'origine barbare de la *kirielle;* mais nous ne manquons pas de couplets de chansons où elle est mise avec esprit.

Rime *rétrograde*, sous Charles VIII. & Louis XII. les poëtes avoient mis les *rimes rétrogrades* en vogue; c'étoit le nom qu'on avoit donné aux vers, lorsqu'en les lisant à-rebours, on y trouvoit encore la mesure & la *rime*, comme dans ceux-ci; exemple:

> *Triomphamment cherchez honneurs & prix,*
> *Désolez, cœurs méchans, infortunés*
> *Terriblement êtes mocquez & pris.*

Lisez ces vers en remontant, vous trouverez les mêmes *rimes*.

> *Prix & honneurs cherchez triomphamment, &c.*

Rime *sénée*, on nommoit ainsi les vers où tous les mots commençoient par la même lettre; exemple:

> *Ardent amour, adorable Angélique.*

Un poëme dont tous les vers commençoient par une même lettre, s'appelloit poëme en *rimes sénées.*

Rime, *féminine*, les vers qui finissent par un mot dont la derniere syllabe a pour voyelle un *e* muet, excepté dans les imparfaits *charmoient*, *aimoient;* ces vers, dis-je, ont une rime féminine, & on les appelle aussi *vers féminins;* exemple:

> *Victoire* } *Armes*
> *Gloire* } *Charmes*

Dans

Dans la *rime féminine*, la ressemblance du son se tire de la pénultieme syllabe, parce que l'*e* muet ne se faisant point sentir, n'est compté pour rien. Dans le dernier hémistiche des vers de *rime féminine*, il y a toujours une syllabe de plus que dans les vers masculins, qui est la syllabe formée par cet *e* muet.

RIME *masculine*, c'est lorsque la derniere syllabe du dernier mot du vers ne comprend point un *e* muet, qu'on nomme autrement *e* féminin; exemple:

Fierté } *Soupirs*
Beauté } *Desirs*.

Dans cette sorte de *rime*, on ne considere que la derniere syllabe pour la ressemblance du son, & c'est cette syllabe qui fait la *rime*. Les mots qui ont un *e* ouvert rimeroient très-mal avec ceux qui ont un *e* fermé à la derniere syllabe; ainsi *enfer* & *étouffer* feroient des *rimes* vicieuses: il faut, autant qu'il est possible, que les dernieres syllabes des deux vers qui riment, se ressemblent parfaitement; cependant on use d'indulgence à cet égard quand le son de la derniere syllabe est plein, ou que les *rimes* sont rares.

RIME *normande*, on appelle ainsi des *rimes* qui ne ressemblent que dans le son, ou dans la maniere de les écrire. Ces *rimes* quoiqu'autorisées par l'emploi qu'en ont fait des poëtes célebres, paroissent toutefois très-vicieuses; exemple:

Et quand avec transport je pense m'approcher,
De tout ce que les dieux m'ont laissé de plus cher.

RIME *redoublée*, *Chapelle* (Claude l'Huillier), éleve du célebre Gassendi, inspira le goût des *rimes redoublées* à l'abbé de Chaulieu, à ce qu'il nous dit lui-même:

Chapelle au milieu d'eux, ce maître qui m'apprit
Au son harmonieux de rimes redoublées,
L'art de charmer l'oreille & d'amuser l'esprit,
Par la diversité de cent nobles idées.

Ces vers ont fait croire à bien des gens que Chapelle est le premier qui s'est servi des *rimes redoublées*: mais c'est une erreur; d'Assoucy les employa long-tems avant lui, & même avec quelque succès, comme M. de Voltaire l'a remarqué.

Pourquoi donc, sexe au teint de rose,
Quand la charité vous impose
La loi d'aimer votre prochain,
Pouvez vous me haïr sans cause,
Moi qui ne vous fis jamais rien?
Ah! pour mon bonheur je vois bien,
Qu'il faut vous faire quelque chose.

(*D. J.*)

RIME *riche*, *terme de Poésie* pour marquer le degré de perfection dans cette partie du vers.

La *rime* féminine est riche, lorsqu'immédiatement devant la pénultieme voyelle ou diphtongue, il y a une même lettre dans les deux qui font la *rime*; exemple:

Victoire } *Rebelle*
Histoire } *Isabelle*

La *rime* masculine est riche, lorsqu'immédiatement devant le derniere voyelle ou diphtongue, il se trouve quelque lettre semblable dans les deux mots, comme dans *heureux*, *généreux*.

RIME *suffisante*, la *rime* féminine est suffisante, lorsque la pénultieme voyelle ou diphtongue avec tout ce qui la suit, rendent un même son dans les mots qui font la rime: Exemple,

Belle, } *Victoire,*
Infidelle. } *Gloire.*

La *rime* masculine est pareillement suffisante, lorsque la derniere voyelle ou diphtongue des mots avec tout ce qui la suit, rendent un même son: Exemple,

Espoir, } *Heureux,*
Devoir. } *Honteux.*

RIMES *croisées*, c'est lorsqu'on entrelace les vers des deux especes, un masculin après un féminin, ou deux masculins de même *rime* entre deux féminins qui riment ensemble. L'ode, le rondeau, le sonnet, la balade, se composent à *rimes croisées*.

RIMES *mêlées*, c'est lorsque dans le mélange des vers, on ne garde d'autres regles que celle de ne pas mettre de suite plus de deux vers masculins, ou plus de deux féminins. Les fables, les madrigaux, les chansons, quelques idilles, certaines pieces de théâtre, les opéra, les cantates, *&c.* sont composés de *rimes mêlées*. La répétition de la même consonnance, loin d'être vicieuse dans les *rimes mêlées*, y jette pour l'ordinaire de l'agrément.

RIMES *plates*, c'est lorsque les vers de mêmes *rimes* se suivent par couples, deux masculins & deux féminins. La comédie, l'églogue & l'élégie, se composent à *rimes plates*. Pour le poëme épique & la tragédie, ils sont nécessairement assujettis à cette ordonnance de vers. Il faut avoir soin d'éviter la fréquente répétition des mêmes *rimes*, qui feroient une monotonie desagréable.

RIMES *unissonnes*, *rimes* qui ont le même son. L'orthographe différente ne rend point la *rime* défectueuse, quand le son est le même à la fin des mots. Ainsi les *rimes* suivantes & autres semblables, sont régulieres. *Amant, moment; départ, hasard; champêtre, connoître; sang, flanc; aime, extrême.*

Tout conspire à la fois à troubler mon repos,
Et je me plains ici du moindre de mes maux.

Au reste M. l'abbé Massieu prétend que le plus ancien morceau de poésie rimé qu'il y ait dans toute l'Europe, est la traduction ou le poëme de la grace, composé par Afrid, religieux de Vissembourg, qui vivoit vers le milieu du neuvieme siecle; c'est du franc tout pur, auquel nous n'entendons plus rien. (*D. J.*)

RIME, on sous entend *longue*, (*Marine.*) commandement à l'équipage d'une chaloupe, de prendre beaucoup d'eau avec les pelles de rames, & de tirer longuement dessus ces rames.

RIME BONNE, *ou* BONNE RIME, (*Marine.*) commandement aux matelots du dernier banc d'une chaloupe, de voguer ou de ramer comme il faut.

RIMEUR, s. m. (*Littérat.*) écrivain qui rime ou qui compose des vers rimés. Ce terme n'est guere usité qu'en Poésie, où il est synonyme à *poëte*, & se prend ordinairement en bonne part, à moins qu'il ne soit restraint & déterminé par quelque épithete de blâme. Ainsi M. Despréaux a dit qu'Apollon.

Voulant pousser à bout tous les rimeurs *françois,*
Inventa du sonnet les rigoureuses lois.

Et ailleurs,

Gardez vous d'imiter ce rimeur *furieux;*

où il s'agit de Charles du Perier, un des meilleurs poëtes latins & françois que nous ayons eu.

RIMINI, (*Géogr. mod.*) en latin *Ariminum*, ville d'Italie dans l'état de l'Eglise & dans la Romagne, située à l'embouchure de la Marecchia dans la mer Adriatique, à 25 milles au sud-est de Ravenne, & à 20 milles au nord-ouest de Pesaro. *Long.* 30. 15. *lat.* suivant des Places, 43. 59. 28.

Cette ville étoit anciennement dans le pays des Sénonois d'Italie, & devint ensuite colonie romaine. Tite-Live, *l. XXVII.* la met au nombre des dix-huit colonies qui assisterent la république de Rome dans le tems des prospérités d'Annibal. Il paroît qu'elle étoit chérie des Romains par les beaux restes d'antiquité qui s'y voyent encore. Auguste y fit bâtir le magnifique pont sur lequel on passe la Marecchia. Il joignit à *Rimini* la voie Flaminienne avec la voie Emilienne. Tibere contribua de son côté à la construction de ce pont, c'est-à-dire qu'il le finit. Les autres antiquités de *Rimini* sont les ruines d'un amphithéatre, celles d'un arc triomphal érigé pour Auguste, & la tour de briques, qui étoit le phare de l'ancien port; mais la mer s'étant retirée à un demi-mille de cet endroit, le phare est présentement environné de jardins.

Rimini fut sujette aux empereurs romains jusqu'à la fin de leur empire. Elle obéit aux exarques de Ravenne tant qu'ils se maintinrent; ensuite elle subit le joug des Lombards: après que ceux-ci eurent été défaits par les François, elle reconnut les rois d'Italie, & puis les Malatestes, vicaires de ceux-ci. Pandolfe

dolfe l'un d'eux, vendit la ville aux Vénitiens; mais l'armée de ces derniers ayant été défaite à Rivolta-Seçca par les troupes de Louis XII. roi de France, ce prince mit le pape en possession de *Rimini*, possession qu'il a gardée jusqu'à ce jour.

Cette ville est aujourd'hui petite, dépeuplée, pauvre & sans fortification; elle n'a jamais été féconde en savans, mais en quelques théologiens scholastiques, tel a été Grégoire dit de *Rimini*, surnommé le docteur authentique, & qui étoit général des Augustins en 1357.

Battaglini (Marc) né à *Rimini* en 1645, s'est un peu distingué de ses confreres par quelques ouvrages italiens, & entre autres par son *istoria universale di tutti i concilj generali particolari di santa Chiesa*. Le pape Clément XI. le nomma à l'évêché de Cesène en 1716; mais il mourut peu de tems après âgé de 71 ans. Le P. Niceron a mis cet évêque au rang des hommes illustres. (*D. J.*)

RIMMAGEN, *ou* RIMAGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Juliers, sur le bord du Rhein. On a trouvé auprès de cette ville quelques antiquités romaines, ainsi que d'anciennes monnoies d'or & d'argent, ce qui joint à la ressemblance du nom, a fait regarder *Rimmagen* pour être le *Rigomagum* de Tacite. (*D. J.*)

RIMOCASTRI, (*Géogr. anc.*) village de la Bæotie: Wheler, dans son voyage de Grece, dit *tom. II. l. III. Rimocastri* est situé sur la croupe d'une montagne, qui découvre une grande plaine au sud, & a une vue sans borne vers la Morée, entre Hélicon & Cythæron. Il est partagé en trois petits groupes de maisons, deux sur la montagne & une au-dessous, qui peuvent faire en tout environ cent cabanes de grecs & d'albanois, tous chrétiens, excepté un sous-bacha qui les gouverne & qui est turc. La partie du village qui est sur la pointe de la croupe, paroît avoir été autrefois fortifiée d'un fossé du côté du nord; le précipice de la montagne la défendant de l'autre côté, quoique sans nécessité à présent, leur pauvreté les mettant à couvert de toute entreprise. Le vin est ici le meilleur & le plus fort de toute la Grece. Il y a au pié de cette même montagne plusieurs grandes ruines que quelques-uns croyent être celles de l'ancienne *Thespia*, & que d'autres prennent pour celles de la ville de *Thispa*. (*D. J.*)

RINCEAU, s. m. (*Archit.*) espece de branche qui prenant ordinairement naissance d'un culot, est formée de grandes feuilles naturelles ou imaginaires, & refendues comme l'acanthe & le persil, avec fleurons, roses, boutons & graines, & qui sert à décorer les frises, gorges & panneaux d'ornement. Il y a dans la vigne de Médicis à Rome, des *rinceaux* antiques de marbre d'une singuliere beauté. (*D. J.*)

RINCEAU, (*Jardinage.*) ornement de parterre formant une espece de ramage ou de grand feuillage, qui prend naissance d'un culot, & se porte vers le milieu du tableau, en rejettant d'espace en espace des palmettes, des fleurs, des graines, & autres ornemens. Les rinceaux ne sont plus si à la mode. On leur préfere les massifs de gason qui forment des compartimens & des cartouches, rendent la broderie plus légere, & en interrompent le trop de longueur.

RINCEAU, *terme de Blason*; lorsqu'on voit des branches croisées & enlacées sur un écu, on le blasonne aux *rinceaux* passés en sautoir. (*D. J.*)

RINCER, v. act. (*Gramm.*) c'est nettoyer un vaisseau avec de l'eau; on *rince* un verre, un pot, une terrine, sa bouche, *&c.*

RINCER, *terme usité dans les ports de Paris*, pour signifier l'action de changer une marchandise d'un bateau en un autre.

RINGARD, s. m. (*Forgerie.*) barre de fer dont on se sert pour manier de grosses pieces à forger, comme une enclume. On le dit aussi d'un gros bâton ferré. *Dict. des Arts*. (*D. J.*)

RINGCOPING, (*Géogr. mod.*) petite ville de Danemarck dans le Nortjutland, au diocese de Rypen, sur la côte occidentale. (*D. J.*)

RINGEAU *ou* RINJOT, s. m. (*Marine.*) c'est l'endroit où la quille & l'étrave d'un vaisseau se joignent.

RINGSTEDT, *ou* RINGSTAD, (*Géogr. mod.*) ville de Danemark dans l'île de Sélande, chef-lieu d'un bailliage de même nom; il y avoit autrefois un monastere où Waldemar I. & Erric le Pieux, ont eu leur sépulture. *Long.* 29. 44. *latit.* 55. 26. (*D. J.*)

RINTLEN, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne dans la Westphalie, au comté de Schawenbourg sur le Weser, entre Menden & Hambourg. Ernest, prince de Holstein, établit en 1612, une académie en cette ville, à laquelle l'empereur Ferdinand II. accorda des privileges. *Long.* 26. 45. *latit.* 52. 16.

Henichius (Jean) théologien, naquit à *Rintlin* en 1616, & mourut en 1671, à 55 ans. Ses principaux ouvrages sont des institutions théologiques, & une histoire ecclésiastique & civile, en latin. (*D. J.*)

RIO-AQUADO, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Nigritie, au royaume de Coja. Elle prend sa source au pays des Houdos, & se jette dans la mer à neuf lieues de Cabo-Monte. Elle est large & profonde, mais elle n'est pas navigable à cause des écueils qui interrompent son cours. (*D. J.*)

RIO-BIANCO, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans le Bilédulgérid. Elle sort des montagnes près de la Lybie, & se jette dans l'océan par plusieurs embouchures. (*D. J.*)

RIO-BLANCO, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale. Elle à deux sources, une appellée *Parima*, & l'autre *Tacuta*, dans la Guyane. Elle passe sous la ligne, & se rend dans Rio-Négro, au-dessus du fort des Portugais. (*D. J.*)

RIO-BUS, (*Hist. mod. superstit.*) c'est chez les Japonois le nom d'une secte de la religion du Sintos, qui a adopté les pratiques superstitieuses des religions étrangeres, & sur-tout celles du Busdoïsme ou de la religion de Siaka. *Voyez* SIAKA.

RIO-CHIARO, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, dans le patrimoine de S. Pierre, qu'elle sépare de l'Orviétan. Elle se jette dans le Tibre, un peu ad-dessus de Grafignano. (*D. J.*)

RIO-DA-VOLTA, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique en Guinée, dans le pays appellé la *Côté d'or*. Son embouchure dans la mer est à vingt lieues du village nommé *Sinco*. (*D. J.*)

RIO-DE-JUNEKO, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Afrique, dans la Guinée. Son embouchure est à 9^d 10′ de *long.* & à 5^d 50′ de *lat.* nord. (*D. J.*)

RIO-DE-LA-GARTOS, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale, dans l'Yucatan. Son embouchure se trouve presqu'à moitié chemin, entre le cap Catoche & le cap de Condéçéno. Cette riviere est petite, mais assez profonde pour les canots; d'ailleurs l'eau en est bonne, & l'on ne connoit point d'autre riviere ni ruisseau d'eau douce sur cette côte; depuis le cap Catoche jusqu'à trois ou quatre lieues de la ville de Campêche. (*D. J.*)

RIO-DE-LA-HACHA, (*Géog. mod.*) nom, 1°. d'un gouvernement de l'Amérique méridionale, dans le nouveau royaume de Grenade: 2°. de la capitale (si l'on peut parler ainsi) de ce gouvernement: 3°. de la riviere qui l'arrose.

Le gouvernement est borné au septentrion par la mer du nord; à l'orient, par un grand golfe qui le sépare du gouvernement de Venezuelot; au midi par l'audience de Santa-Fé; & à l'occident par le gouvernement de Sainte-Marthe.

La capitale de ce gouvernement est bâtie dans un terroir fertile sur le bord de la riviere de son nom, cette capitale ne contient pas cent maisons; cependant on trouve dans son voisinage des veines d'or, & des salines. *Lat.* 11.

La *riviere de la Hacha* mouille ce hameau, & se jette dans la mer du nord au fond d'une grande baie. (*D. J.*)

RIO-DOLCE, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de Vera-Pax. Elle se perd dans un petit golfe qui communique au golfe de Honduras. (*D. J.*)

RIO-FORMOSO, (*Géog. mod.*) riviere des Indes dans la presqu'île de Malacca. C'est une riviere profonde, dont la source est avant dans les terres & dont l'embouchure est dans le détroit de Malacca, à l'orient de la ville de ce nom. (*D. J.*)

RIO-GRANDE, (*Géog. mod.*) nom commun à trois rivieres.

C'est, 1°. une riviere considérable sur la côte occidentale d'Afrique. Son cours est de l'est à l'ouest jusqu'à l'île de Bissague qu'elle forme, & va se rendre dans la mer, entre l'île de Bulam & le cap de Tucublay. Elle est navigable jusqu'à cent lieues de son embouchure. Ses bords sont couverts de gros arbres, dont on construit des canots.

2°. *Rio-Grande* est une riviere de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade. On lui

a don-

a donné ce nom, à cause de la grandeur de son canal. Ses sources sont dans le Popayan; & après avoir traversé plusieurs provinces, elle va se jetter dans la mer du nord par deux ou trois embouchures. Elle porte de petites barques jusqu'à cinquante lieues dans les terres.

3°. *Rio-Grande* est une riviere de l'Amérique méridionale au Bresil. Elle arrose la capitainerie de ce nom, laquelle a le dixieme rang parmi celles du Bresil. *Voyez l'article* suivant. (*D. J.*)

Rio-Grande, (*Géogr. mod.*) capitainerie de l'Amérique méridionale au Bresil, bornée au nord par le pays des Petaguay, au midi par la capitainerie de Tamaraca; au levant par la mer du nord; & au couchant par la nation des Tapuyes. Elle n'est peuplée que d'un petit nombre de Portugais, & il y a fort peu d'Indiens. Cette capitainerie tire son nom d'une riviere qui la traverse, & dont nous avons parlé précédemment. (*D. J.*)

RIOJA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, presqu'à l'entrée d'une plaine qui s'étend jusqu'au voisinage de la Cordillere de Chili, & assez près de l'endroit où étoit auparavant une autre ville qui n'a pas long-tems subsisté, & qui portoit le nom de tous les Saints. *Rioja* fut fondée vers l'an 1596 par Dom Juan Ramirez, gouverneur de Tucuman. *Latit.* mérid. 30. (*D. J.*)

RIO-LONGO *ou* RIO-MORENO, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique au pays de Benguela. Son embouchure est à cinq lieues de la baie de Benguela-Viella, sous le 11. 4. de *latit.* méridionale. (*D. J.*)

RIOM, (*Géog. mod.*) en latin *Ricomagum* ou *Ricomagus*; ensuite par corruption, *Ricomum* & *Riomum*, d'où est venu le nom de *Riom*; ville de France dans la basse Auvergne, au diocèse & à 2 lieues de Clermont, à 20 sud-est de Moulins, & à 90 au midi de Paris.

Philippe-Auguste s'en rendit maître par capitulation, & elle devint fort peuplée sous les ducs d'Auvergne, qui y établirent leur cour & leur domicile. Aujourd'hui *Riom* est considérable par sa sénéchaussée, par son présidial, dont le ressort est étendu, par son bureau des finances, par une chambre des monnoies & par trois chapitres, dont l'un porte le nom de *S. Amable*, patron de la ville. Les PP. de l'oratoire y ont le college. *Long.* 20. 4. *lat.* 45. 50.

La ville de *Riom* a été le berceau de quelques personnes illustres par leur savoir ou par leur esprit.

Grégoire de Tours (*Georgius-Florentius Gregorius*), est le premier dont il faut parler, à cause de son ancienneté. On l'a nommé *Grégoire de Tours*, parce qu'il fut évêque de cette ville en 573. On en a fait un saint, parce qu'il a lui-même écrit plusieurs livres des miracles des saints; parce qu'il s'opposa courageusement aux projets de Chilpéric & de Frédégonde; enfin parce qu'il fut lié d'amitié avec S. Grégoire le grand, & qu'il vint à Rome visiter le tombeau des apôtres. (1) Il est mort en 595. Dom Ruinard a donné la meilleure édition de ses ouvrages en 1699; mais le seul qui soit utile, est son histoire de France en dix livres, depuis l'établissement du Christianisme dans les Gaules, jusqu'à l'an 595. Cette histoire contient des faits importans, quoique le style en soit dur & grossier, & que l'auteur soit extrèmement simple & crédule. On a remarqué qu'il s'est trompé en plusieurs points & que plusieurs de ses passages veulent être corrigés. Son silence sur le miracle de la sainte ampoule est une forte objection contre la certitude de ce miracle, parce qu'il n'étoit pas homme à l'oublier. Il est encore bon d'observer qu'on l'obligea de se disculper par serment, d'avoir mal parlé de la reine Frédégonde.

Genebrard (*Gilbert*), religieux de Clugny, & qui devint archevêque d'Aix en 1591, étoit un des savans hommes du xvi siecle. Il mourut à Semur en 1597, à 60 ans. On a de lui plusieurs ouvrages, & entr'autres une traduction françoise de Josephe. Il a publié en latin une chronologie sacrée, un commentaire sur les pseaumes, plusieurs opuscules des rabbins, trois livres sur la Trinité, & un traité pour soutenir les élections des évêques par le clergé & par le peuple, contre la nomination du roi. Ce dernier traité fit grand bruit par le mauvais esprit qui engagea l'auteur à le mettre au jour. C'étoit un livre injurieux aux droits de l'église gallicane, & le parlement de Provence le condamna à être brûlé. On sait que Genebrard avoit embrassé quelque tems auparavant le parti de la ligue, & qu'il ne cessoit dans ses sermons de déclamer avec fureur contre Henri IV. Il vomissoit, dit le journal de l'Etoile, autant d'injures contre ce prince, qu'une harangere en colere. Enfin, pour le peindre en deux mots, avec M. de Thou, c'étoit un homme plus réglé dans sa vie que dans ses écrits, & plus laborieux que sage. Son style se ressent de son caractere; il est dur & rempli d'épithetes.

Courtin (*Antoine de*,) sécretaire des commandemens de la reine Christine de Suede, naquit à *Riom* en 1622. Charles Gustave le fit son envoyé extraordinaire en France, & après le décès de ce monarque, Colbert nomma M. Courtin résident de France vers les princes du nord. Il mourut à Paris en 1685. On lui doit la premiere traduction françoise du *traité de la guerre & de la paix* de Grotius; mais celle de M. Barbeyrac l'a fait tomber dans l'oubli.

Danchet (*Antoine*), poëte françois, naquit à *Riom* en 1671, devint membre de l'académie des Inscriptions en 1706, de l'académie Françoise en 1712, & mourut à Paris en 1748, généralement aimé & estimé. Ce qui fait l'éloge de son cœur, c'est qu'étant poëte par goût & comme par état, il ne s'est jamais permis des vers satyriques contre personne, quoiqu'il ait été souvent blessé des traits de la malignité. Cet auteur aimable a fait plusieurs tragédies foibles, & a beaucoup travaillé pour le théâtre de l'opéra; les pieces qu'il a données en ce genre se sont soutenues à l'aide du musicien. Toutes ses œuvres ont été recueillies & imprimées à Paris en 1751, en *quatre vol. in-12.* Il est l'auteur des vers intitulés *les cinq sens*.

J'entends la voix d'Eglé; quel plaisir souverain!
Je respire son air & son parfum divin:
Je la vois, à mes yeux Vénus même s'expose;
Je cueille le lis de son sein;
Je goûte le baiser sur ses levres de rose.
Si j'ai bien compté par mes doigts,
(Car pour mon cœur le nombre en est extrème)
Voilà tous les cinq sens ravis tous à la fois;
Je ne parle pas du sixieme.

Faydit (*Pierre*), connu par la singularité de ses opinions, naquit à *Riom*, entra dans la congrégation de l'oratoire en 1662, fut obligé d'en sortir en 1671, & mourut en 1709. Il publia en 1696, un *traité sur la Trinité*, dans lequel il déclame contre le système des théologiens scolastiques, & en établit un qui l'a fait soupçonner de favoriser le trithéisme. Ses autres ouvrages sont 1°. la vie de S. Amable: 2°. des remarques sur Virgile, sur Homere & sur le style poétique de l'Ecriture: 3°. des mémoires contre l'histoire ecclésiastique de Tillemont: 4°. une critique du Télémaque de M. l'Archevêque de Cambrai. Tous ces ouvrages pêchent moins par l'érudition, que par la satyre, le manque de goût & de jugement.

Sirmond (*Jacques*), jésuite, né à *Riom* en 1559, mourut à Paris au college de Clermont en 1651, âgé de 92 ans. C'étoit l'un des plus érudits & des plus aimables hommes de son siecle. Il devint confesseur de Louis XIII. & se conduisit à la cour avec tant de prudence dans ce poste délicat, qu'il n'y donna jamais à personne le moindre sujet de plainte. Renfermé dans les bornes de son ministere, il continua ses études, ne se mêla d'aucune affaire temporelle, & ne demanda qu'un petit bénéfice pour M. de la Lande son neveu, sur lequel il fut contesté. Le pape le préféra à tous les savans d'Italie pour faire la préface de la collection des conciles. Ses nombreux ouvrages fu-

(1) On ne donne point le nom de Saint à Grégoire de Tours pour avoir écrit plusieurs livres des miracles des Saints, ou pour avoir été ami de S. Grégoire le grand, mais bien à cause de la sainteté de vie qu'il mena, des vertus qu'il pratiqua à un degré éminent, & à cause de la constance évangélique qu'il montra contre l'indignation & la fureur de Chilperic & de Fredégonde dans la cause de l'évêque Prétextat, qu'ils vouloient injustement opprimer. Grégoire prit fortement sa défense, & refusa tous les presens qu'on lui offroit, sans craindre les menaces qu'on y ajoutoit. Il défendit aussi la foi catholique contre le même Chilperic, quand il vouloit proteger les erreurs de Sabellius. Ce furent les actions héroïques avec tant d'autres, qui mériterent à Grégoire le titre de Saint. (*W*)

rent très-estimés, & sont très-peu lus. Il est vrai qu'on a recueilli à Paris en 1696 en 5 *vol. in fol.* les seuls opuscules du pere Sirmond sur différentes matieres, mais à-peine les consulte-t-on aujourd'hui dans les bibliotheques publiques qui en ont fait l'acquisition; cependant son style est concis, & il traite ses sujets avec beaucoup de choix, d'exactitude & d'érudition.

Foulée (*Dom Antoine-Augustin*), de la congrégation de S. Maur, né à *Riom* en 1677, mourut *en* 1718, après avoir achevé une nouvelle édition des œuvres de S. Cyrille de Jérusalem, que dom Prudent Maran a publiée à Paris en 1720, *in-fol.* (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

RIO-NEGRO, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale, qui communique avec l'Orinoque. M. de Lisle la fait courir du nord au sud; mais il se trompe; elle vient de l'ouest, & court à l'est en inclinant un peu vers le sud. *Rio-Negro* entre si parallelement dans l'Amazone, qu'on la prendroit pour un bras de l'Amazone séparé par une île *Long.* 319. 30. *lat.* 3.

Les Portugais fréquentent cette riviere depuis plus d'un siecle, & ont bâti un fort sur son bord septentrional, à l'endroit le plus étroit qui est de 1203 toises, à 3, 9. de *latit.* Ils y font un grand commerce d'esclaves, & ils doivent les faire dans les limites prescrites par les lois de Portugal, qui ne permettent de priver de la liberté que celui dont on rend la condition meilleure, en le faisant esclave: tels sont ces malheureux captifs destinés à la mort, & à servir de pâture à leurs ennemis parmi les nations qui sont dans ce barbare usage. C'est par cette raison que le camp volant de la riviere Noire porte le nom de *troupe de rachat*; ce camp volant pénetre chaque année plus avant dans les terres, ou remonte plus haut la riviere.

Toute la partie découverte des bords de *Rio-Negro*, est peuplée de missions portugaises sous la direction des mêmes religieux du mont Carmel. Quand on a remonté pendant quinze jours, trois semaines & plus la riviere Noire, on la trouve encore plus large qu'à son embouchure, à cause du grand nombre d'îles & de lacs qu'elle forme. L'ancienne carte de M. de Lisle est plus exacte à cet égard que la nouvelle. Dans tout cet intervalle le terrein des bords est élevé, & n'est jamais inondé; le bois y est moins fourré, & c'est un un pays tout différent de celui des bords de l'Amazone. (*D. J.*)

RIO-REAL, (*Géog. mod.*) riviere d'Amérique méridionale, au Brésil. Elle sépare la capitainerie de la baie de celle de Seregippe, & se jette dans la mer, aux confins de ces deux capitaineries. (*D. J.*)

RIO-S.-ANDRÉ, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Guinée, entre le cap de Palmes & celui de trois pointes. Elle donne son nom à la côte voisine, jusqu'à une certaine distance. Cette riviere est considérable, même avant que d'avoir reçu les eaux d'une autre riviere qui s'y perd, une lieue avant son embouchure dans la mer. Elle est bordée de prairies naturelles & de vastes campagnes unies, d'un terrein gras, coupé par des ruisseaux qui le rafraîchissent. Le riz, le mil, le mahis, les pois, les patates, en un mot toutes sortes de légumes y viennent en perfection. On voit d'espace en espace des bouquets de palmier, d'orangers, de citronniers, de cotonniers de diverses especes, qui sans culture portent des fruits excellens. On y voit quantité de cannes à sucre qui y sont naturelles, & dont les éléphans profitent; mais les negres de ces quartiers sont féroces, & même antropophages; ils n'ont pour vêtement qu'un très-petit morceau de toile devant eux. Cependant le pere Labat prétend qu'il ne seroit pas difficile de les apprivoiser, & que *Rio-S.-André* est le lieu de toute cette côte le plus propre à placer une forteresse utile pour le commerce de l'or, des dents & des esclaves. (*D. J.*)

RIO-SANGUIN, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Guinée, & dont l'embouchure est à 12 lieues de celle de Rio-Sextos. Les François ont eu un établissement sur les côtes de cette riviere, dont les Portugais s'emparerent, jusqu'à ce qu'ils en aient été chassés eux-mêmes par les Anglois & les Hollandois en 1604. L'embouchure de *Rio-Sanguin* est à 12 degrés de *longit.* & à 5. 12 de *latitude* septentrionale. (*D. J.*)

RIO-SEXTOS, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Guinée. Son embouchure est à 12 lieues de celle de Rio-Sanguin, & à-peu-près à la même distance du petit Dieppe. Ce fut sur les bords de cette riviere que les Portugais virent pour la premiere fois du petit poivre, qu'on appelle en France *graine de paradis*, ou *maniguette*; ce qui a fait donner à la côte le nom de *côte de Maniguette*, & par les Portugais *côte de Sextos*. La riviere de ce nom a un très-long cours, & environ demi-lieue de largeur à son embouchure. Les negres de cette côte font souvent des courses sur leurs voisins, pour enlever des captifs qu'ils vendent aux Européens. Les autres marchandises qu'on peut tirer de cette côte à grand marché, sont la maniguette, le riz, le mahis, les volailles, les bestiaux. On y trouve aussi des cailloux plus beaux que ceux de Medoc, & qu'on taille plus aisément que le diamant. (*D. J.*)

RIO-TINTO, (*Géog. mod.*) riviere d'Espagne, dans l'Andalousie, appellée aussi *Azeche*, & par les anciens *Urius*. Son eau est très-mauvaise, amere, nuisible aux plantes, & à tout ce qui a vie. Elle se jette dans l'Océan tout près de l'embouchure de celle de l'Odiero. (*D. J.*)

RIOUZIC, (*Géog. mod.*) petite île de France, en Bretagne, sur la côte de l'évêché de [illegible], & une des sept îles que les anciens ont appellé [illegible]. (*D. J.*)

RIOXA, (*Géog. mod.*) en latin *[illegible]*, province d'Espagne, dans la Castille vieille, au confinage du Miranda, de Ebro. Elle est séparée de l'Alava par l'Ebre, & elle prend son nom de *Rio-Oxa* qui l'arrose. On y jouit d'un air fort pur; son terroir est fertile en ble, en vin & en miel. Elle renferme trois ou quatre villes ou bourgs, comme Navarette, Guardia, Bastida & Belovado.

C'est dans ce dernier lieu qu'est né Spinosa (*Jean*). Il servit utilement Charles-Quint dans quelques expéditions militaires; mais il est connu des gens de lettres par un ouvrage à la louange des femmes, intitulé *Gynæcepænos*, imprimé à Milan en 1580, & par un autre livre, sous le titre de *Micracanthos*, contenant les actions & les paroles remarquables des grands hommes. (*D. J.*)

RIPA, (*Géog. mod.*) autrement *Ripa trassonia*, ou *Ripa transone*; petite ville d'Italie, dans l'état de l'Eglise, Marche d'Ancône, & dans les terres. Elle est à 5 milles de la côte du golfe de Venise, à égale distance de Monte-Alto, & environ à 6 milles de Fermo. Elle est passablement peuplée, & a quelques fortifications. Son évêché fondé en 1570, est suffragant de Fermo. *Long.* 31. 36. *lat.* 45. 55. (*D. J.*)

RIPÆI MONTES, (*Géog. anc.*) montagnes de l'Arcadie, selon Servius, *in lib. IX. Æneid. p.* 1340, qui dit que leur nom differe de celui des monts Rhiphées, en ce que l'un s'écrit avec aspiration, & l'autre sans aspiration. *Voyez* RIPHÆI *montes*. *Géog. anc.* (*D. J.*)

RIPAILLE, (*Géog. mod.*) bourg de Savoie, dans le Chablais, sur le bord du lac de Genève, environ à une lieue de Thonon. *Long.* 24. 10. *latit.* 46. 23'.

Ripaille que fonda Amédée VIII. pour six hermites & lui, a acquis de la célébrité par la retraite agréable & momentanée qu'y fit ce prince, dans le tems qu'il se crut guéri de toute ambition, & que laissant flotter les renes de la souveraineté entre les mains de son fils, il ne songeoit pas à briguer la thiare pontificale contre aucun cardinal, & ne s'occupoit que des plaisirs de la vie tranquille. M. de Voltaire a joliment dépeint son caractere dans les vers qui suivent:

O bisarre Amédée!
De quel caprice ambitieux
Ton ame est-elle possédée?
Ah! pourquoi t'échapper à ta douce carriere?
Comment as-tu quitté ces bords délicieux,
Ta cellule, ton vin, ta maîtresse & tes jeux,
Pour aller disputer la barque de S. Pierre?

(*D. J.*)

RIPE, s. f. (*outil d'ouvriers.*) outil de maçon, de tailleur de pierre, & de sculpteur, qui sert à gratter un enduit ou de la pierre, ou une figure. La *ripe* des maçons est une espece de fer en forme de queue d'aronde dentelée, ou une sorte de petite truelle triangulaire, qui a des dents d'un côté, qu'on appelle plus communément *truelle bretée* ou *bretelée*; celle des tailleurs de pierre est plus large, mais peu différente de celle des maçons. Pour celle des sculpteurs, c'est un cizeau plat, un peu courbé par le bout, & dentelé du coté convexe. Ces trois *ripes* sont à manches de bois.

bois. Il y a aussi des *ripes* sans dents qui ne sont que des fers un peu larges, pliés en équerre, tranchans & emmanchés de bois. *Savary*. (*D. J.*)

RIPEN *ou* RYPPEN, (*Géog. mod.*) ville de Danemark, dans le Jutland septentrional, près de la côte occidentale, & capitale du diocèse auquel elle donne son nom. Elle est située à 20 lieues au nord-ouest de Sleswick, & est mouillée par la riviere de Nipsaa, qui y cause souvent de grands dommages. Elle a pour sa défense un ancien château, mais elle est surtout fortifiée par la nature. Son église cathédrale est bâtie de pierres de taille. L'évêché de cette ville a pris son commencement vers l'an 860, & l'évêque jouissoit autrefois de la jurisdiction temporelle & spirituelle; mais en 1536, le roi Christian III. ayant introduit la religion luthérienne en Danemark, réunit le domaine de l'évêché à la couronne. Le diocèse de *Ripen* qui est borné au midi par le duché de Slesweick, & au nord par le Wibourg, est composé de 13 bailliages.

La ville de *Ripen* est gouvernée par deux bourguemestres & par un sénat. Les prairies des environs de cette ville donnent un profit considérable aux habitans par la nourriture des bestiaux; car c'est l'endroit où l'on assemble les boeufs de presque tout le Jutland. On les embarque ensuite sur des vaisseaux pour les transporter en divers pays, & principalement en Hollande. *Long.* 42. 8'. *latit.* 55. 19'.

Borrichius (Olaüs) l'un des plus savans personnages du nord, naquit à *Ripen* en 1626, & devint conseiller de la chancellerie royale en 1689. Il protégea les sciences de son crédit & de sa bourse. Il fonda à Copenhague une espece de college pour l'entretien de pauvres étudians, & donna pour cette fondation vingt-six milles rixdallers. Il mourut de la pierre en 1690. Ses ouvrages sur des matieres de médecine & de chimie sont toujours estimés; & comme ce sont pour la plûpart des dissertations, on a recueilli les principales en 2 vol. *in*-4°.

Cragius (Nicolas) naquit à *Ripen* vers l'an 1549, & s'attacha à la littérature & aux négociations dans lesquelles il fut employé avec succès. Les administrateurs du royaume pendant la minorité de Christiern IV. le nommerent historiographe du roi avec six cens rixdallers d'appointement. Il composa les annales de Danemark depuis la mort de Fréderic I. jusqu'à l'an 1550. Cet ouvrage a demeuré enseveli jusqu'à l'année 1737, que M. Gramm l'a mis au jour à Copenhague, *in-folio*; mais le traité de la république de Lacédemone, *de republica Lacedæmon. libri quatuor*, est généralement estimé. Il parut d'abord à Genève en 1593, *in*-4°. & ensuite à Leyde en 1670 *in*-12. Gronovius l'a inséré dans son trésor d'antiquités grecques. Cragius mourut en 1602.

Je supprime les noms de quelques autres hommes de lettres moins illustres nés à *Ripen*; mais je me rappelle que Mons étoit de cette ville, dont il devint bourguemestre. *Mons* est ce magistrat intrépide, qui eut le courage d'oser porter dans Coppenhague en 1523, à Christiern II. roi de Danemark, sa sentence de déposition prononcée par les états de Jutland. „ Mon nom, dit-il au tyran, devroit être écrit sur „ la porte de tous les méchans princes. „ Christiern détesté de tous ses sujets, abhorré de ses propres officiers, n'osant se fier à personne, reçut dans son palais, comme un criminel, cet arrêt singulier, qu'un seul homme désarmé lui signifioit. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RIPIN, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne dans la Mazovie, au nord de Dobrzin, dont elle est une des trois châtellenies. (*D. J.*)

RIPOL, (*Géog. mod.*) en latin *Rivi-pullum*, petite ville d'Espagne dans la Catalogne, au midi de Campredon, avec une abbaye d'hommes, ordre de S. Benoît, qui servoit de sépulture aux comtes de Barcelone. Elle est au confluent du Fresaro & du Ter. (*D. J.*)

RIPOSTE, s. f. (*estocade de*) est une botte qu'on porte à l'ennemi aussitôt qu'on a paré son estocade.

Pour bien exécuter la *riposte*, il faut 1°. que la parade soit extrèmement vive; 2°. détacher l'estocade dans l'instant qu'on a paré, & que l'ennemi termine sa botte; 3°. porter à l'ennemi la même botte que l'on a parée, c'est-à-dire, que si l'on a paré l'estocade de quarte basse, on riposte quarte basse; & si l'on a paré l'estocade de tierce, on riposte tierce, *&c.*

RIPPER, v. act. terme usité dans les douanes & sur les ports des rivieres, particulierement à Paris. Il signifie *faire couler* à force de bras, sur les brancarts d'un haquet, les balles, caisses, ou tonnes de marchandises pour les charger plus facilement. *Diction. de Commerce.*

RIPPON, (*Géog. mod.*) le *Rhigodunum* de Ptolomée, *l. I. c. iij.* ville d'Angleterre, dans la province d'Yorck, sur la Youre, à 210 milles au nord-ouest de Londres; Widfrid, archevêque d'Yorck, y fonda autrefois une abbaye de bénédictins. Aujourd'hui cette ville se distingue par ses manufactures de draps & d'éperons les meilleurs d'Angleterre, *Long.* 15. 56'. *latit.* 54. 5'. (*D. J.*)

RIPUAIRES, (*Géog. mod.*) *Ripuarii*, *Ribuarii*, *Riboarii*, *Ribuerii* & *Ripurioli*; tous ces noms sont corrompus du latin *Riparii*, & ont été employés par les écrivains du moyen âge, pour désigner un peuple distingué des Francs, des Burgondions, des Gaulois, des Allemands, des Frisons ou Frisicebons, des Bajouriens & des Saxons, mais dont il est plus aisé de dire qu'ils n'ont pas été, que qui ils étoient.

Quelques-uns croyent que les *Riparii* étoient un composé de différentes nations au-delà du Rhein, qui vinrent s'établir en-deçà de ce fleuve, & sur ses bords. M. de Valois, *not. gall. p.* 478, soupçonne qu'ils avoient été appellés *Riparii*, parce qu'ils habitoient d'abord sur la rive droite du Rhein; & il ajoute que ces peuples ayant passé le fleuve, fixerent leur demeure sur la rive gauche, de façon qu'ils s'étendoient jusqu'aux rivieres de Roer & de Meuse, où se trouvent Nuyts, Cologne, Bonn, Zulick ou Zulch, Duren, Jubers & Andernach. Ils donnerent leur nom à ce pays qui fut honoré du titre de duché, & partagé en cinq comtés. Le grand nombre des noms germaniques que l'on trouve dans la loi *ripuaire*, presque semblable à la loi salique, suffit pour faire croire que ces peuples étoient venus de la Germanie.

Jodoce Coccius d'Alsace fait mention d'un peuple nommé *Riparii* ou *Ripuarii*, voisin de l'Alsace, & qui demeuroit entre la Bliess, la Sare & la Moselle. Cela *étant*, il y a eu des peuples *ripuaires* sur le haut Rhein & sur le bas Rhein; mais comme il n'est parlé que d'un seul duché des peuples *ripuaires*, il ne seroit pas impossible que ce duché se fût étendu le long du Rhein, depuis Nuyts jusqu'à la riviere de Senz, dans un espace de quarante-six milles, & qu'il eût compris Nuyts, Cologne, Bonn, Andernach, Coblents, Wesel ou Ober-Wesel, Bingen, Mayence, Worms, Spire, Rhein-Zabern & Zeltz.

Du tems de l'empereur Louis *le débonnaire*, il y avoit encore au-delà du Rhein dans la Germanie, un pays appellé *Riparia* ou *Ripariæ*, & qui étoit la premiere demeure des *Riparii* qui avoient passé le Rhein, & s'étoient établis dans la France. Louis-Auguste en fait aussi mention dans le partage de son royaume entre ses trois fils; il le nomme par corruption *Ribuariæ*, & le place entre la Thuringe & la Saxe. (*D. J.*)

RIPUAIRE *loi*, (*Jurisprud.*) *Voyez* LOI RIPUAIRE. (*A*)

RIQUERAQUE, s. f. (*Poësie gaul.*) sorte de grande chanson ancienne, composée de vers couplés de six ou sept syllabes chacun, avec divers croisées. *Borel.* (*D. J.*)

RIQUIER SAINT, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *S. Ricquier*, ville de France en Picardie, au diocèse d'Amiens, dans le comté de Ponthieu, sur la petite riviere de Cardon, ou plutôt à la source de ce ruisseau, à 2 lieues au nord-est d'Abbeville, & à 7, au nord-est d'Amiens.

Cette ville étoit déja un bourg considérable nommé *Centule*, avant le regne de Charlemagne; & du tems de Louis *le débonnaire*, c'étoit une ville plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui; car elle avoit deux mille six cens maisons. S. Riquier y naquit sous le regne de Clotaire II. vers le commencement du vij. siecle, & en 640 il y jetta les fondemens du monastere qui subsiste encore, & qui porte aujourd'hui son nom. Il y établit pour abbé S. Oualde. Les moines eurent la seigneurie temporelle de la ville; les comtes de Ponthieu & ceux d'Amiens se l'approprierent ensuite; & elle revint en 1225 à Louis VIII. roi de France. Le roi & l'abbé de *S. Ricquier* en sont aujourd'hui co-seigneurs. La taille y est personnelle, & c'est le siege d'une prévôté royale. Son terroir produit du blé, du lin & du chanvre. *Long.* 19. 25'. *latit.* 50. 12'. (*D. J.*)

RIS *ou* RIRE, s. m. (*Physiolog.*) émotion subite de l'ame qui paroît aussitôt sur le visage, quand on

est

est surpris agréablement par quelque chose qui cause un sentiment de joie. C'est le propre de l'homme, entant qu'un être pensant, & par un effet de la conformation des muscles de son visage. *V.* RISIBILITÉ.

On ne sauroit expliquer comment à l'occasion d'une idée, ce mouvement se produit aux levres & au reste du visage; on ne doit pas même espérer d'y parvenir; il y a beaucoup de phénomenes en ce genre inexplicables, & quelques-uns dont on peut fournir l'explication; mais il faut se ressouvenir que l'imagination influe beaucoup ici, comme dans toutes les sensations.

Le visage seul est le siege du *ris* modéré. Les angles des levres s'écartent par l'action du zigomatique, du buccinateur & du *risorius* de Santorini. Les joues forment par une espece de duplicature une petite fosse entre la bouche & les côtés du visage; à cet état se joignent des expirations alternatives qui se suivent vîte, & sont peu ou point sonores; elles le sont beaucoup, quand le *ris* est immodéré; alors les muscles du bas-ventre sont agités, l'action des muscles abdominaux oblige le diaphragme de remonter. Lorsque le *ris* commence à se former, on inspire, on n'expire point; ensuite les expirations viennent; elles sont sonores, fréquentes, petites; elles ne vuident point tout l'air du thorax; par-là l'air est pressé contre la glotte; la glotte resserrée laisse sortir de vrais sons, & en montant & descendant, elle comprime les vaisseaux sanguins.

Ainsi 1°. lorsqu'on est frappé de quelque idée plaisante ou ridicule, on rit avec bruit, parce que la poitrine se resserrant, le larynx en même tems est comprimé, le diaphragme agit par de petites secousses, l'action des muscles abdominaux le force de remonter, & fait sortir l'air à diverses reprises.

2°. Comme il y a une liaison entre le diaphragme, les muscles du visage & du larynx, par le moyen des nerfs, on ne doit pas être surpris, si les mouvemens du *ris* se font sentir au visage & au larynx.

3°. Puisque les poumons sont comprimés dans l'expiration, on voit que dans le tems qu'on rit, le sang ne doit pas passer librement dans les vaisseaux du poumon; ainsi la circulation ne se fait pas alors avec la même facilité qu'auparavant.

4°. Quand on rit, les veines jugulaires se gonflent, de même que la tête; cela vient de ce que le sang ne peut pas entrer librement dans le cœur, en descendant de la tête, le cœur se resserrant, & le poumon n'étant pas libre; pour la tête, c'est une nécessité qu'elle devienne enflée, puisque le sang ne peut alors se décharger dans les veines non plus que la sérosité.

Il arrive souvent qu'en riant on vient à ne pouvoir pas respirer; cela doit arriver ainsi quand les secousses continuent long-tems & avec violence, puisqu'alors le sang ne passe pas librement dans les poumons comprimés par l'expiration.

6°. On pleure un peu à force de rire. Rien de plus voisin du *ris* que son extrémité opposée, les pleurs, quoiqu'elles viennent d'une cause contraire; mais par ces pleurs je n'entends pas de simples larmes, car outre ces larmes, il y a dans l'action de pleurer plusieurs affections de la poitrine avec inspiration; le thorax dilaté est comprimé alternativement & promptement, à-peu-près comme dans le *ris*, avec une grande expiration, aussi-tôt suivie du retour de l'air dans les poumons. On a donc en pleurant les mêmes anxiétés qu'en riant; on conserve à-peu-près la même figure, si ce n'est que les yeux sont plus poussés en-avant, & s'enflent en quelque sorte par les larmes. En effet, qu'on pleure ou qu'on rie, ce sont à-peu-près les mêmes muscles du visage qui jouent, c'est pourquoi on peut à-peine distinguer la différence qui se trouve entre les mouvemens de ces deux états dans le visage; le *ris* des mélancoliques ressemble fort aux pleurs.

7°. Le *ris* dégénere quelquefois en convulsion; cela n'est pas surprenant, puisqu'il n'est lui-même qu'une espece de convulsion; le diaphragme étant violemment agité, peut par le moyen de l'intercostal de la huitieme paire, & des nerfs diaphragmatiques, causer des convulsions dans les muscles, avec lesquels ces nerfs communiquent médiatement ou immédiatement.

8°. Quand on rit long-tems & avec beaucoup de force, il peut se faire que les vaisseaux pulmonaires se rompent; aussi a-t-on vû quelquefois succéder aux violentes secousses que le poumon souffre quand on rit, des crachemens de sang.

9°. L'apoplexie vient souvent d'un arrêt de sang; or nous avons dit que dans le *ris* immodéré, le sang ne passe pas librement dans les vaisseaux pulmonaires, ni par le cerveau: il peut donc se faire que l'apoplexie succede aux mouvemens violens qui agitent la machine quand on a long-tems ri immodérément.

10°. Il y a dans les auteurs quelques observations sur les effets du *ris* poussé à l'excès. Chrysippe, au rapport de Laerce, Zeuxis & Philémon, au rapport de Valere-Maxime, rioient jusqu'à l'entiere extinction de leurs forces. Dans le *ris* immodéré, le ventricule droit plein de sang qui ne passe pas au gauche, & qui empêche la décharge de celui des veines jugulaires, nous offre une stagnation à-peu-près aussi considérable que dans les efforts; de-là des ruptures d'ulceres quelquefois salutaires, au rapport de Scheuchzer, mais de-là aussi quelquefois des hémoptysies, & des convulsions nerveuses, funestes dans les plaies des nerfs.

Cependant, sans trop craindre ces tristes effets du *ris* excessif dont parlent les auteurs, & d'un autre côté sans les regarder comme des chime[illegible], il convient de ne se livrer qu'à des *ris* modé[illegible] les fruits d'une joie douce & toujours [illegible]. Par tous les mouvemens qui arrivent [illegible] se divise, les vaisseaux qui n'avoien[illegible] force pour chasser les humeurs, so[illegible]sieurs parties qui étoient sans viguer[illegible] & reçoivent plus de sang; les hume[illegible] dans les pores sécrétoires, la transpiratio[illegible]te, le sang circule plus vîte au ventricule gauche, & de-là au cerveau, où il se filtre conséquemment plus d'esprits; en un mot toute la machine en retire des avantages.

On ne rit ordinairement que parce que l'ame est agréablement affectée, c'est ce que nous éprouvons fréquemment dans nos spectacles. La cause du *rire* à la comédie, dit Voltaire, est une de ces choses plus senties que connues; l'admirable Moliere, ajoute-t-il, & Regnard quelquefois, excitent en nous ce plaisir, sans nous en rendre raison, & sans nous dire leur secret. Des méprises, des travestissemens qui occasionnent ces méprises, les contrastes qui en sont les suites, produisent un *ris* général, tandis qu'il y a des caracteres ridicules dont la représentation plaît, sans causer ce *ris* immodéré de joie; Trissotin & Vadius, par exemple, semblent être de ce genre. Le Joueur, le Grondeur, qui font un plaisir inexprimable, ne causent guere un *ris* éclatant.

On distingue plusieurs especes de *ris*; il est des *ris* moqueurs & méprisans, où ce ne sont que quelques muscles du visage qui agissent, sans expiration ni inspiration. Il en est de plus corporels, produits par la titillation, par une pure convulsion des nerfs subcutanés, à laquelle se joint la convulsion sympathique du diaphragme; l'inflammation de cette cloison, fait naître un *ris* sardonique.

Il y a des gens qui ont tâché d'expliquer les tempéramens des hommes par leurs diverses manieres de rire. Nous ne donnons plus dans ces fadaises, non-plus que dans la superstition des anciens, qui tiroient d'heureux présages du *rire* des enfans au moment de leur naissance, car c'est ainsi qu'il faut entendre la pensée de Séneque dans sa quatrieme éclogue:

Puer qui non risit parenti,
Nec deus hunc mensa, dea nec dignata cubile est.

„ Tout enfant qui ne rit pas à ses parens, ne mérite „ pas d'être admis à la table des dieux, ni au lit d'une „ déesse „.

Saint Basile condamne le *rire* dans tous les Chrétiens sans exception, sur ce passage de l'Ecriture, malheur à vous qui riez, parce que vous pleurerez, Luc, *VI. ch. xxv.* mais Jesus-Christ, comme l'a remarqué Grotius, parle seulement de ceux qui ne cherchent que les occasions de se réjouir, & s'abandonnent uniquement aux plaisirs; rien n'est plus commun dans toutes les langues, que d'exprimer la joie par le *rire*, qui en est un effet naturel.

Lycurgue, en législateur éclairé, consacra des statues du *Ris* dans toutes les salles des Spartiates; pour leur donner à entendre qu'ils devoient faire regner dans leurs repas & dans leurs assemblés, la satisfaction & les sentimens de la joie honnête, qui, dit Plutarque, est le plus agréable assaisonnement de la table & des travaux.

Je connois quelques ouvrages sur le *ris* & les pleurs, mais ils ne méritent pas aujourd'hui d'être lus, quoiqu'on les doive tous, lors de la renaissance

des

des lettres, aux ſavans d'Italie, à l'exception de celui de Joubert (Laurent), intitulé *Traité du ris, de ſes cauſes & de ſes effets*, Paris 1579, *in*-8°. Il eſt bon d'y joindre l'ouvrage de Simon (Léonard), *de naturali & præter naturali riſu;* Meſſanæ 1656, *in*-4°. (*D. J.*)

RIS SARDONIQUE, (*Médecine.*) *ris* involontaire & convulſif, dont le ſurnom eſt tiré du *ſardea* ou *ſardonia herba*, la *ſardoine*, qui priſe intérieurement, eſt un poiſon aſſez actif, dont le principal effet ſe porte ſur les levres & les joues, & y excite des mouvemens convulſifs, de façon que les malades empoiſonnés meurent avec la figure d'un homme qui rit; cette plante n'eſt autre choſe que la renoncule ſauvage à feuilles d'api, très-commune dans l'île de Sardaigne, qui eſt, ſuivant Dioſcoride, plus veloutée, plus haute, & a les feuilles plus découpées que les autres eſpeces; on l'appelle auſſi communément *l'api ſauvage*. Appulée à cauſe de ſa qualité vénimeuſe, lui a donné le nom d'*herbe ſcélérate*. *Voyez* RENONCULE.

Le *ris ſardonique* eſt auſſi connu ſous le nom de *ſpaſme cynique*, & cette dénomination lui vient de ce que les levres, dans cet état de convulſion, imitent la figure de celles d'un chien lorſqu'il grince des dents; *cynique* eſt dérivé de κύων, qui veut dire *chien*.

La rétraction convulſive des angles des levres, qui conſtitue proprement le *ris ſardonique*, peut n'avoir lieu que d'un côté, & alors la bouche ſera de travers, comme il arrive dans quelques attaques de paralyſie & d'épilepſie; plus ſouvent les deux angles retirés laiſſent les dents à découvert & caractériſent mieux la maladie; quelquefois auſſi les muſcles du nez, des paupieres, de la face, le muſcle peaucier, ſont affectés de façon que toute la face eſt en convulſion; il y a des cas où le mal ſe répand dans les yeux, dans la langue, & s'étend même, comme Cœlius Aurelianus l'a obſervé, juſqu'au cou & aux épaules, de façon que le malade eſt dans l'attitude d'un porte-faix qui fait des efforts violens pour ſoulever & tranſporter un fardeau. Cette maladie eſt ſouvent précédée, ſuivant Avicenne, d'une légere douleur dans les os de la face, avec engourdiſſement & palpitation de la peau qui les recouvre. Lorſqu'elle eſt décidée & bien établie, la ſalive auparavant retenue par les levres appliquées aux dents, ne trouvant plus cet obſtacle, ſe répand au-dehors, la voix eſt altérée, la maſtication eſt preſque impraticable; il n'eſt pas rare alors, ſelon la remarque de Celſe, de voir ſurvenir la fievre & un changement réitéré dans la couleur du viſage.

L'uſage de la renoncule ſauvage n'eſt pas la ſeule cauſe du *ris ſardonique*, des attaques d'épilepſie & de paralyſie peuvent, comme nous avons déja dit, produire dans les muſcles des levres une altération à-peu-près ſemblable; mais la rétraction de ces muſcles dans la paralyſie n'eſt qu'une fauſſe convulſion occaſionnée par le relâchement des antagoniſtes. Les vices du diaphragme ſont des cauſes aſſez ordinaires du *ris ſardonique*, ſans doute à-cauſe de la communication des nerfs qui prennent leur origine de la quatrieme & cinquieme vertebre du cou qui ſe portent à cet organe, & qui fourniſſent quelques ramifications aux levres; c'eſt un ſymptome très-fréquent dans la paraphrénéſie (*voyez ce mot*), dans les bleſſures du diaphragme, comme l'ont obſervé Pline, Ariſtote, & Hippocrate; ce divin vieillard raconte, que Tichon ayant reçu une bleſſure pénétrante dans la poitrine, en retirant l'inſtrument, on laiſſa une petite ſquille de bois qui piqua le diaphragme, à l'inſtant le malade fut ſaiſi d'un *ris* tumultueux, & mourut peu après dans les convulſions: *Epidem. lib. V. ægr.* 94. Le *ris ſardonique* ſurvient quelquefois le neuvieme jour après l'extirpation des teſticules, & il eſt alors un très-mauvais ſigne. Le dérangement de la mâchoire inférieure après des luxations ou des fractures mal ou trop tard réduites, occaſionne auſſi quelquefois, ſuivant le même auteur, une altération dans la ſituation des levres qui peut imiter le *ris ſardonique lib. de articul.* Le même effet peut encore dépendre d'un vice des muſcles maſſeters; enfin on pourroit ajouter ici toutes les cauſes des convulſions en général qui peuvent auſſi-bien affecter les levres que toute autre partie.

On ne ſauroit méconnoître cette maladie, ſes ſymptomes frappent au premier coup-d'œil, & ne ſont nullement équivoques. Il eſt moins aiſé de diſtinguer les cauſes auxquelles elle doit être attribuée, & il y auroit du danger à s'y méprendre; on peut cependant s'en aſſurer par le récit du malade & des aſſiſtans, & par l'examen plus attentif des phénomenes; ce n'eſt que par les autres qu'on peut être inſtruit ſi le *ris ſardonique* eſt la ſuite de l'uſage de cette renoncule vénimeuſe ou d'une bleſſure au diaphragme, ou d'une maladie ou opération précédente; on juge ſoi-même ſi la rétraction des levres eſt vraiment convulſive, ou l'effet d'un relâchement paralytique; dans ce dernier-cas, les levres ne ſont pour l'ordinaire retirées que d'un côté, elles obéiſſent au moindre effort, & les paupieres du côté oppoſé atteintes de la même paralyſie, ſont abaiſſées; le tempérament, le genre de vie du malade, les cauſes précédentes peuvent fournir encore des éclairciſſemens ultérieurs; dans le *ris ſardonique* exactement ſpaſmodique, les deux angles ſont le plus ſouvent retirés, & l'on ne peut, ſans beaucoup de peine, les rapprocher, ils oppoſent aux efforts qu'on fait une roideur qui en dénote la cauſe.

C'eſt ſans fondement qu'on aſſure que le *ris ſardonique* eſt un *ſymptome toujours très-dangereux*; cette aſſertion vague, vraie dans quelques cas particuliers, n'eſt pas conforme à toutes les obſervations; le *ris ſardonique*, effet de la paralyſie ou de l'épilepſie, n'ajoute rien à la gravité & au danger de ces maladies. Dans la paralyſie il n'eſt pas toujours *ſuivi d'une mort ſubite & inattendue*; on guérit quelques malades qui ont uſé de la *ſardoine*, & quoique Hippocrate ait prononcé que dans une fievre non intermittente, la diſtorſion du nez, des yeux, des ſourcils & des levres, ſont un ſigne de mort prochaine, *Aphor.* 49. *lib. V.* il rapporte lui-même un exemple, *Epidem. lib. III.* qui prouve que ce prognoſtic général ſouffre quelques exceptions. Pythyon dans qui il obſerva ce ſymptôme au ſeptieme jour d'une fievre continue, fut très-bien guéri. Lorſqu'il ſe rencontre avec une extrême foibleſſe, on peut aſſurer avec cet habile médecin, qu'il n'y a plus aucun eſpoir, *Coacar. prænot. cap. j. n°.* 74. ce qui lui eſt commun avec toutes les autres convulſions; *voyez* SPASME, SPASMODIQUE, MOUVEMENT. Dans d'autres cas, comme Menjot l'a remarqué, il peut préparer & annoncer un mouvement critique, un tranſport ſubit des humeurs vers les parties inférieures, ou une hémorrhagie par le nez.

La ſeule eſpece de *ris ſardonique* produite par la renoncule, mérite ici une attention particuliere pour le traitement; les autres eſpeces ou n'en ſont pas ſuſceptibles, ou n'exigent d'autres remedes que ceux qui ſont appropriés aux maladies dont elles ſont ſymptômes. Le ſecours le plus efficace & le plus prompt pour ces malades empoiſonnés, eſt ſans contredit l'émétique. Aétius, Paul d'Egine, Dioſcoride, *&c.* s'accordent tous à le preſcrire, nullement retenus par la cauſticité qu'ils attribuent à cette plante; dès que l'émétique a fini ſon effet, ils conſeillent l'hydromel pris abondamment; le lait, les huileux, les frictions, les douches, les embrocations avec des remedes chauds & pénétrans, celles qu'on fait avec l'huile, excellentes en général dans les convulſions ne feroient pas employées ſans ſuccès: les bains d'*hydrelæum*, ou d'un mélange d'huile & d'eau, ſont auſſi très-convenables; mais il faut avoir ſoin de frotter & d'oindre le malade au ſortir du bain. Du-reſte, on peut ici employer les toniques, les nervins, les anti-ſpaſmodiques, les amers, le quinquina, le ſel ſédatif, & tous les médicamens fétides compris dans la claſſe des anti-hyſtériques.

Ris ſardonique, ſe prend auſſi ſouvent dans le figuré pour exprimer un *ris* qu'on eſt obligé d'affecter ſans en avoir le moindre ſujet, ou lorſqu'on auroit plutôt lieu d'être triſte ou en colere; tel eſt l'état d'un homme qui entend raconter une hiſtoire plaiſante dont il eſt lui-même l'objet anonyme & inconnu tourné en ridicule, comme dans les fourberies de Scapin le bon homme Géronte eſt forcé à rire par le récit de la tromperie qu'on vient de lui faire; tel eſt auſſi le cas d'un homme qui veut faire paroître du courage en riant lui-même le premier, ou feignant de rire du ridicule dont on le couvre, comme il eſt arrivé à certain hiſtrion, ariſtarque de profeſſion, qui bafoué juſtement en plein théâtre, affecta de mêler ſes *ris* aux éclats qui partoient de toute part; mais il avoit mangé de la ſardoine, & il ne rioit que du bout des levres. (*m*)

RIS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *Voyez* RIZ.

RIS, (*Marine.*) rang d'œillets, avec des garcettes

tes qui sont en-travers d'une voile, à une certaine hauteur. Les garcettes servent à diminuer les voiles par le haut, quand le tems est mauvais; ce qui s'appelle *prendre un ris*. *Voyez* PRENDRE UN RIS.

RIS *de veau*, *terme de boucherie*; glande qui est sous l'ésophage des veaux; elle a deux parties, l'une qu'on appelle autrement *la fagoue*, qui est blanche & ridée, & l'autre *la gorge*. C'est une glande que les médecins appellent dans le corps humain *thymus*. (*D. J.*)

RISANA, (*Géog. mod.*) ville de la Dalmatie, sur la côte du golphe de Venise, au fond du golphe Cataro. Les Turcs l'ont ruinée. (*D. J.*)

RISANO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, dans l'Istrie. Elle se jette dans le golphe de Trieste, environ à 3 milles de la ville de Capo-d'Istria. Cette riviere est le *Formio* des anciens. (*D. J.*)

RISBAN, s. m. (*Hydraul.*) est un fort de maçonnerie construit dans la mer sur lequel on place de l'artillerie pour la défense d'un port. Tel étoit le fameux risban bati par Louis XIV. au milieu des jettées qui conduisoient à Dunkerque, & qui a été démoli à la paix de 1712. Ce risban étoit de forme triangulaire, avec de belles cazernes pour 100 hommes de garnison, deux grandes citernes, des magasins pour les munitions de guerre & de bouche, une communication avec la ville, & trois rangs de batterie sur son rempart, où l'on pouvoit mettre 54 pieces de canon. (*K*)

RISBERME, s. f. (*Hydraul.*) est une retraite en talus que l'on donne au-delà & au pié de la jettée d'un port pour en assurer les fondations contre les courans d'eau ou affouillemens de la mer. On remplit cet espace de fascines & de grillages, dont les compartimens sont arrêtés par des plançons, & remplis de pierres dures pour les entretenir plus solidement. (*K*)

RISCUS, s. m. (*Littérat.*) ce mot signifie quelquefois chez les Romains un *coffre*, un *bahut* couvert de peau; d'autres fois il se prend pour un *panier* d'osier ou de jonc pour mettre du linge, & d'autres fois pour une espece d'*armoire* taillée dans le mur d'une maison, & qui servoit pareillement pour y serrer du linge, & autres effets de ménage. (*D. J.*)

RISENBOURG, (*Géog. mod.*) petite ville de Prusse, sur la Liebe, avec un château, près de Freystad; elle étoit autrefois la résidence des évêques de Poméranie. (*D. J.*)

RISIBILITÉ, (*Logiq.*) faculté de rire; tout le monde répete après Aristote, que c'est le propre de l'homme; cependant en soutenant cette proposition, on avance une chose assez obscure, & peut-être très-contestable; car si l'on entend par *risibilité*, le pouvoir de faire l'écartement des angles des lévres, qui a lieu quand on rit, il ne seroit pas, je pense, impossible de dresser des bêtes à y parvenir. Si on comprend dans le mot *risibilité*, non-seulement le changement que le ris fait dans le visage, mais aussi la pensée qui l'accompagne & qui le produit; & que par conséquent l'on entende par *risibilité*, le pouvoir de rire en pensant, toutes les actions des hommes deviendront des propriétés de cette maniere, parce qu'il n'y en a point qui ne soient propres à l'homme seul, si on les joint avec la pensée; telle sera l'action de marcher, de manger, parce que l'homme pense en marchant & en mangeant; cependant encore ces exemples ne feront pas certains dans l'esprit de ceux qui attribuent des pensées aux bêtes. (*D. J.*)

RISIGALLUM, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à l'arsénic d'un jaune vif ou rouge. *Voyez* RÉALGAR.

RISQUE, s. m. (*Gramm.*) c'est le hazard qu'on court d'une perte, d'un dommage, &c. *Voyez* HAZARD.

Il y a un grand risque à prêter son bien à crédit aux grands seigneurs, aux femmes non-autorisées par leurs maris, & aux enfans mineurs.

Skinner fait venir ce mot du terme espagnol *risco*, roide; Covarruvias le dérive de *rigeo*; dans le grec barbare on dit ῥιζικάρω pour *periclitor*, je hazarde, & ῥιζικὸν pour lot ou hazard. Skinner croit que ces mots, aussi-bien que le mot *risque*, peuvent être déduits de ῥίπτω, ἀναῤῥίπτω τὸν κύβον, *je jette le dé*.

Pour prévenir le risque que courent sur mer les marchandises & envois, on a coutume de les faire assurer. *Voyez* POLICE D'ASSURANCE.

Le risque de ces marchandises commence au tems où on les porte à bord. C'est une maxime constante que l'on ne doit jamais risquer tout sur un seul fond, ou sur le même vaisseau; cette maxime apprend à ceux qui assurent; qu'ils doivent agir en cela avec beaucoup de prudence, & ne pas trop hazarder sur un vaisseau unique, attendu qu'il y a moins de *risque* à courir sur plusieurs ensemble que sur un seul.

RISQUER, v. act. (*Gram. Com. & Jeu.*) exposer son bien, sa marchandise, &c. sans craindre de le perdre, dans l'espérance d'un grand profit. Il y a de l'imprudence à *risquer* lorsque le péril est évident.

RISSOLE, s. f. (*Gram. & Cuisine.*) sorte de pâtisserie ou de friture faite de viande seche, épicée, enveloppée dans de la pâte, & cuite au beurre ou au saindoux.

RISSOLER, v. act. (*Cuisine.*) cuire ou rotir au feu une viande, jusqu'à ce qu'elle ait pris une couleur rousse.

RISSONS, *terme de galere*, (*Marine.*) ce sont des ancres qui ont quatre branches de fer.

RIT, s. m. (*Théolog.*) est une maniere d'observer les cérémonies religieuses qui est propre à telle ou telle église, à tel ou tel diocèse. *Voyez* CÉRÉMONIE.

Les peuples de l'Orient, comme les Arméniens, les Maronites, &c. célébrent le service divin suivant le *rit* grec. L'Occident suit le rit latin; ou celui de l'Eglise romaine. Les différens diocèses, surtout en France, ne s'y attachent pourtant que pour le fond. Car en fait de *rit*, il n'y a point d'uniformité générale, chaque église ayant ses usages propres établis de tems immémorial, dont elle est en possession, & qu'elle est en droit de suivre. Ainsi l'on dit à cet égard le *rit* parisien, le *rit* sénonois, &c.

On distingue cependant dans l'occident trois sortes de *rits* principaux. Le *rit* grégorien, ainsi nommé de S. Grégoire le grand, pape, & c'est le même que le *rit* romain proprement dit. Le *rit* ambroisien, qui a pour auteur S. Ambroise, & qui est encore aujourd'hui en usage dans l'église de Milan; & le *rit* mosarabique, autrefois reçu dans toute l'Espagne, & dont il subsiste encore des vestiges dans les églises de Tolede & de Séville. *Voyez* MOSARABE, AMBROISIEN & GRÉGORIEN.

Les Anglois, qui suivoient autrefois le *rit* romain, l'ont changé du tems de la prétendue réformation, en un *rit* que leurs évêques & quelques théologiens composerent sous le regne d'Edouard VI. & qui est contenu dans le livre qu'ils nomment les *communes pierres*. *Voyez* RITUEL.

RITES, TRIBUNAL DES, (*Hist. mod.*) c'est un tribunal composé de mandarins & de lettrés chinois, dont la destination est de veiller sur les affaires qui regardent la religion, & d'empêcher qu'il ne s'introduise dans le royaume de la Chine, les superstitions & innovations que l'on voudroit y prêcher. Ce tribunal est, dit-on, presqu'aussi ancien que la monarchie; les mandarins qui le composent sont de la secte des lettrés, c'est-à-dire, ne suivent aucune des superstitions adoptées par des bonzes & par le vulgaire. Cependant on accuse quelques-uns de ces lettrés de se livrer en particulier à des pratiques superstitieuses, qu'ils désavouent & condamnent en public. On croit que c'est à ce tribunal que la Chine est redevable de la durée des principes de la religion des lettrés chinois, qui est exempte d'idolatrie, vû qu'elle n'admet qu'un seul dieu, créateur & conservateur de l'univers. *Voyez* TYEN TCHU.

Le *tribunal des rites* a donc le département des affaires religieuses; il est chargé de faire observer les anciennes cérémonies; les arts & les sciences sont sous sa direction, & c'est lui qui examine les candidats qui veulent prendre des degrés parmi les lettrés. Il fait les dépenses nécessaires pour les sacrifices & pour l'entretien des temples; enfin c'est lui qui reçoit les ambassadeurs étrangers, & qui regle le cérémonial que l'on doit observer. Ce tribunal s'appelle *li-pu* ou *li-pou* parmi les Chinois.

RITOURNELLE, s. f. *en Musique*, est un morceau de symphonie, assez court, qui se met en maniere de prélude, à la tête d'un air, dont ordinairement elle annonce le chant, ou à la fin, & alors elle imite la fin du même chant, ou dans le milieu du chant, pour reposer la voix, pour ajouter à l'expression; ou simplement pour embellir la piece.

Dans les partitions ou recueils de musique italienne, les *ritournelles* sont souvent désignées par les mots *si suona*, qui signifient que l'instrument qui accompagne, doit répéter ce que la voix a chanté. *Voyez* RÉPETITION.

Ri-

Ritournelle vient de l'Italien, & signifie proprement petit retour, *ritornello*. (S)

RITUEL, s. m. (*Théolog.*) livre d'église qui enseigne l'ordre & la forme des cérémonies qui doivent être observées en célébrant le service divin, dans une église particuliere, dans une diocèse, dans un ordre religieux, *&c. Voyez* RIT & CÉRÉMONIE.

Les anciens payens avoient aussi leurs rituels, *rituales libri*. Ceux des Etruriens ou Toscans étoient les plus fameux. Ces livres contenoient les rits & les cérémonies qu'on devoit observer en bâtissant une ville, en consacrant un temple ou un autel, en faisant des sacrifices ou des apothéoses, en divisant les tribus, curies ou centuries, en un mot dans tous les actes publics de religion. On trouve dans le livre de Caton *de rè rusticâ*, différens passages par lesquels on peut se former quelque idée des rituels des anciens.

On peut regarder le lévitique, comme le rituel des anciens Hébreux; car les Juifs modernes & les rabins ont imaginé une foule de cérémonies dont il n'y a pas la moindre trace dans les livres de Moïse.

Les chrétiens ont eu aussi leurs *rituels* dès la premiere antiquité, comme il paroît par les anciennes liturgies des Grecs & des Latins, par les sacramentaires des papes Gélase & S. Grégoire le grand. Ces *rituels* sont en grand nombre, tant sur la célébration de l'office divin, que sur la maniere d'administrer les sacremens, & sur les autres cérémonies de l'Eglise. Plusieurs savans du dernier siecle, & entre autres dom Menard & dom Martenne se sont beaucoup appliqués à la recherche des anciens *rituels*, & ont procuré l'édition de quelques-uns.

M. de Vert, qui a beaucoup écrit sur ces matieres, remarque que dans quelques *rituels* on ne s'est pas contenté de rapporter simplement, ou de prescrire les rits & les cérémonies, comme les paroles qu'on doit réciter, les actions & les gestes qu'on doit observer pour rendre les cérémonies plus augustes, mais encore qu'on en a cherché des raisons mystiques, inventées après coup, & qui ne sont point les vraies raisons de l'institution. De Vert, *explicat. des cérémon. & liturg. de l'Eglise*.

RITUELS, (*Antiq. étrusq.*) *rituales*, espece d'écrits sacrés chez les anciens Etrusques, dans lesquels écrits les lois & la discipline des aruspices étoient contenues; d'où vient qu'on les nommoit aussi *aruspici libri*. *Voyez* Struvius, *Synt. antiq. rom. cap. vj.* (*D. J.*)

RIVA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Trentin, à l'embouchure de la riviere du même nom, dans le lac de Guarda, à six lieues au sud-ouest de Trente. Elle fut prise en 1603 par les François qui l'abandonnerent peu de tems après. *Long.* 28. 20. *lat.* 45. 46. (*D. J.*)

RIVAGE, s. m. (*Gram.*) c'est le bord de la mer. On dit les *bords* de la riviere.

RIVAGE, (*Comm.*) On appelle à Paris *droit de rivage* un octroi qui est levé sur tous les bateaux chargés de marchandises, qui y arrivent par la riviere, & qui séjournent dans les ports. *Diction. de Comm. & de Trévoux*.

RIVAGE, (*Comm.*) se dit aussi du chemin que les ordonnances touchant le commerce reservent sur les bords des rivieres pour le tirage & halage des bateaux. Par l'ordonnance de la ville de Paris de 1672, le chemin ou *rivage* doit être de vingt-quatre piés de large ou de *lé*, comme dit cette ordonnance; en d'autres endroits il ne doit être que de dix-huit piés. *Dictionn. de Comm. & de Trév.*

RIVERAGE, s. m. (*Comm.*) droit domanial & quelquefois seulement seigneurial, qui se paye pour chaque courbe de chevaux qui tirent les bateaux soit en montant soit en descendant la riviere. Ce droit est établi pour entretenir les chemins qui sont réservés le long des rivages pour le tirage de ces bateaux. En 1708, par déclaration du roi du 29 Décembre il fut ordonné une levée par doublement au profit de Sa Majesté, de tous les droits de péages, pontenages, *riverages*, &c. dans toute l'étendue du royaume. *Dict. de Comm.*

RIVAL, s. m. (*Gram.*) terme de relation qui s'applique à deux personnes qui ont la même prétention.

Le mot *rival* se dit proprement d'un compétiteur en amour. Les intrigues des comédies & des romans sont assez souvent fondées sur la jalousie de deux *rivaux* qui se disputent une maîtresse. On applique aussi ce terme à un antagoniste dans d'autres poursuites.

Les Jurisconsultes font venir ce mot de *rivus*, ruisseau commun à plusieurs personnes qui viennent y puiser de l'eau, *quod ab eodem rivo aquam hauriant*: & Donat prétend que *rival* a été formé de *rivus*, parce que les animaux prennent souvent querelle, lorsqu'ils viennent boire en même tems au même ruisseau. Mais Cœlius Rhodiginus dit (& cette étymologie est beaucoup plus sensée) qu'anciennement on appelloit rivaux, *rivales*, ceux dont les terres étoient séparées par une fontaine ou un ruisseau, dont le cours étant sujet à être détourné suivant différentes routes, occasionnoit entre les voisins des disputes & des procès fréquens. C'est ce qu'on voit tous les jours à Paris entre les porteurs d'eau qui viennent pour remplir leurs seaux à la même fontaine. Cette coutume de séparer les terres par de petits canaux ou ruisseaux, a lieu dans les prairies voisines d'un gros ruisseau ou d'une riviere dont on fait entrer l'eau dans les prés, ensorte qu'il n'est permis aux particuliers ni d'en retenir ni d'en détourner le cours au détriment de leurs voisins.

Horace dit qu'un auteur trop amoureux de ses ouvrages, court risque d'en être amoureux tout seul & sans avoir de *rival*:

Quin sine rivali *teque & tua solus amares*. Art. poét.

& la Fontaine a dit d'un homme laid, & cependant épris de lui-même,

Un homme qui s'aimoit sans avoir de rivaux.

RIVALITÉ, s. f. (*Bell. lettr.*) concurrence de deux personnes à une même chose sur laquelle elles ont des prétentions. *Voyez* RIVAL.

RIVALLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans les terres de Labour, à huit lieues de la capitale. (*D. J.*)

RIVE, s. f. (*Gram.*) bord en général. On dit la *rive* ou les *rives* d'un fleuve. La *rive* d'un bois.

RIVES, (*Com.*) Les mesureurs de grains appellent ainsi les deux bords du côté de la radoire ou racloire dont ils se servent pour rader les grains de dessus les mesures. *Voyez* RADOIRE.

RIVE, (*Soirie.*) bord de la chaîne tendue soit à droite, soit à gauche. On dit aussi *rive de l'étoffe*.

RIVER, v. act. *terme de Serrur. Coutel. Tailland. & autres Arts méchan.* c'est rabattre la pointe d'un clou, & y faire une nouvelle tête pour l'affermir.

RIVER, *en terme d'Eventailliste*, c'est rassembler toutes les fleches d'un éventail vers le centre par le moyen d'un clou qui traverse tous les brins. *Voyez* la *figure* qui représente un clou à vis, c'est-à-dire, dont une des têtes est taraudée, & se visse sur la tige du clou qui est faite en vis de ce côté: l'autre tête est *rivée*.

RIVER, *en terme de Fourbisseur*, c'est rabattre l'extrémité de la soie sur le bouton du pommeau, ensorte que cette extrémité soit faite en forme de tête de clou qui retient sur la soie le pommeau & toutes les pieces qui y sont enfilées.

RIVER, *en Horlogerie*, c'est rabattre à coups de marteau, & quelquefois par le moyen d'un poinçon, les parties d'une piece de métal sur une autre piece, pour les faire tenir ensemble. *Voyez* RIVURE, POINÇON A' RIVER, POINÇON A COUPER.

RIVER, *en terme d'Orfévre en grosserie*, c'est arrêter une piece sur une autre à laquelle on a pratiqué une espece de clou qu'on écrase, & qu'on lime imperceptiblement sur le trou camfré ou fraisé. *Voyez* CHAMFRER.

RIVERAINS, s. m. pl. (*Jurisprud.*) sont ceux qui ont des héritages ou quelque droit de seigneurie & de justice au bord d'un fleuve, d'une riviere ou ruisseau, ou même sur la rive d'une forêt. *Voyez l'Ordonnance des eaux & forêts*. (*A*)

RIVET, s. m. *terme de Manege*, c'est l'extrémité du clou qui est rivé ou retroussé sur la corne, & qui paroît quand on a ferré les chevaux. *Richelet*. (*D. J.*)

RIVET, (*Serrur. Tailland. Coutel.*) clous rivés pour arrêter quelques pieces avec d'autres. *Voyez* RIVET.

RIVET, (*Cordonn.*) couture intérieure du soulier. *Voyez* TRANCHE-FIL.

RIVETIER, s. m. *terme & outil de Ceinturier*, qui leur sert pour faire des petits yeux d'étain pour river & attacher plusieurs pieces de cuir ensemble.

Cet outil est une espece de petit poinçon rond, de la longueur d'un pouce ou deux, dont un des bouts est tranchant tout-autour & creux en-dedans, au

au milieu duquel creux est encore une petite pointe pour faire le trou du milieu de l'œil qu'il vient de former. *Voyez* la *fig. Pl. du Ceinturier*, qui représente une coupe dudit poinçon.

RJUGAN *ou* DJUGAN, *vulgairement* DJUGAN-NUKI, (*Hist. nat. Bot.*) c'est un arbrisseau du Japon, d'origine chinoise, dont les branches sont minces, les feuilles partagées en cinq lobes, la fleur en forme de rose & d'une parfaite blancheur. Son fruit qui est ramassé en grappes, est de la grosseur d'une noix, & contient une pulpe noire, molle, douce, avec un noyau de couleur cendré, dur & d'un goût fade. La pulpe que les Japonnois trouvent délicieuse, a le goût d'une cerise seche, qu'on auroit fait cuire au vin & au sucre.

On distingue deux autres especes du même arbre, qui le nomment *roganna* & *ritsji*.

RIVIERE, f. f. (*Gramm.*) masse d'eau courante dans un lit, la plus grande après le fleuve. Les pluies forment les fontaines; les fontaines forment les ruisseaux; les ruisseaux forment les *rivieres*. Les *rivieres* grossies, & se rendant à la mer sans perdre leur nom, s'appellent *fleuves*.

On dit que la *riviere* est marchande, quand elle n'a ni trop ni trop peu d'eau, ensorte que les bateaux qu'elle porte, peuvent arriver à leur destination.

RIVIERE, (*Géogr. mod.*) ce mot synonyme à celui de *fleuve*, se dit d'un assemblage d'eaux qui partant de quelque source, coulent dans un lit ou canal d'une largeur & d'une étendue considérable, pour aller ordinairement se jetter dans la mer. *Voyez* FLEUVE.

Quant au rapport que les *rivieres* peuvent avoir avec les montagnes, entant qu'elles en tirent leur origine. *Voyez* MONTAGNES.

L'eau si nécessaire & si commode pour la vie, a invité la plûpart des hommes à établir leurs demeures près du courant des eaux; & celles des *rivieres* étant ordinairement douces & fort bonnes à boire, il est arrivé de-là, que presque toutes les villes ont été bâties au bord des *rivieres*.

Les gens de mer donnent quelquefois aux *rivieres* les noms des villes les plus considérables qui soient près de leurs embouchures; par exemple, ils appellent la Seine, la *riviere de Rouen*, la Loire la *riviere de Nantes*, la Tamise la *riviere de Londres*, le Tage la *riviere de Lisbonne*, & ainsi de plusieurs autres.

Il est bon de remarquer que comme les *rivieres* coulent tantôt vers une certaine région du monde, tantôt vers une autre, on s'est en quelque maniere accordé à regarder comme la droite d'une *riviere*, le rivage qui est à la droite d'un homme qui feroit supposé marcher dans le lit de cette *riviere*, en allant vers son embouchure; & le rivage qu'il auroit à gauche est considéré comme la gauche de la *riviere*.

Nous ne traiterons pas ici de l'origine des *rivieres*, c'est une question purement physique; mais nous mettrons sous les yeux du lecteur, les noms, le cours & les branches des principales *rivieres* de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique; & c'est à quoi la table suivante est destinée.

Les rivieres d'Europe sont,

		Appellées anciennement	Coulent à
En Suede,	Le Dalcarle,		A l'est.
	Le Klini,		Au sud-ouest.
	Le Torno,		
	L'Elfe.		
En Danemark & en Norvege,	Il n'y en a point de considérable.		
En Moscovie,	Le Volga,	Rha,	De l'est au sud.
	Le Don,	Thanaïs,	De l'est à l'ouest.
	La Dwina.		Au nord ouest.
En France,	La Seine,	Sequana,	Nord-ouest.
	La Loire,	Ligeris,	Ouest.
	Le Rhône,	Rhodanus,	Sud.
	La Garonne.	Garumna,	Nord-ouest.
En Allemagne,	Le Danube,	Danubius ou Ister.	Est.
	Le Scheld,	Scaldis,	Du nord à l'ouest.
	La Meuse,	Mosa,	
	Le Rhein,	Rhenus,	Nord-ouest.
	L'Emse,	Amasius,	
	Le Weser,	Visurgis,	
	L'Elbe,	Albis,	Nord.
	L'Oder.	Odera ou Viadrus.	
En Pologne,	Le Nieper,	Boristenes,	Sud-est.
	Le Niester,	Tyrus,	
	Le Bogg,	Hypanis.	
	La Wistule,		De l'ouest au nord.
	Le Niemen,		
	Le Duna.		
En Espagne,	L'Ebre,	Iberus,	Sud-est.
	Le Xucar,	Sucro,	
	Le Guadalquivir,	Bœtis,	Sud-ouest.
	La Guadiane,	Anas,	
	Le Tage,	Tagus,	
	Le Douro.	Durius.	Oued.
En Italie,	Le Pô,	Eridanus ou Padus,	Est.
	L'Adige,	Athesis,	Sud-ouest.
	L'Arne,	Arnus,	
	Le Tibre,	Tiberis,	
	Le Volterne.	Vulturnus.	Ouest.
Dans la Turquie en Europe est	Le Danube,	Danubius ou Ister.	Est.
En Ecosse,	Le Tay,	Taous,	Est.
	Le Clyde,	Glotta,	Nord ouest.
	Le Spey,	Sp[illegible],	Nord.
	Le Dée,	Dea, Diva, Occasa,	Est.
	Le Done.	Dona.	[illegible]
En Angleterre,	La Tamise,	Tamesis,	[illegible]
	Le Severn,	Saba,	[illegible]
	Le Humber,	Albus,	[illegible]
	L'Ouse,	Urus,	[illegible]
	Le Trente,	Triginta,	[illegible]
	Le Tine,	[illegible],	[illegible]
	Le Twede,	Tiveda,	[illegible]
	Le Medway,	Medinacus.	[illegible]
	Le Ray	Rayus.	[illegible]
En Irlande,	Le Shannon,	Senus,	Sud-ouest.
	Le Lee,	Sauvenum,	Est.
	Le Blackwater,		De l'est au sud.
	Le Barrow,	Birgus,	Sud.
	Le Liff,	Libnia,	Nord-est.
	La Boyne.	Buvin da, Boina.	

Les rivieres d'Asie sont,

		Appellées anciennement	Coulent au
En Tartarie,	L'Oby,	Margus,	De l'ouest au nord.
	L'Oëchard,		Nord.
	Le Tartare,		
	Le Patisanga,		Est.
	Le Chezel.	Jaxartes.	Ouest.
Dans la Chine,	Le fleuve Janne,		Est & fait différens méandres.
	Le Kiang,		
	Le Ta.	Aspithra.	Est.
Dans l'Inde,	Le Gange,	Ganges.	Sud.
	Le Guenga,		Est.
	L'Indus.		Sud-ouest.
En Perse,	Le Jihun,	Oxus,	Ouest.
	Le Pasimalon,	peu considérable.	Est.
	L'Ilment,	A[illegible]us,	Sud.
	Le Tisendan,	Bagradas, A[illegible]us,	Sud-ouest.
	Le Tiritiri,	Mosæus,	
	Le Sirt.	Rhogumanis.	
Dans la Turquie Asiatique,	Le Tigil,	Tygris,	Sud-ouest.
	L'Euphrate,	Euphrates.	

Les principales rivieres d'Afrique sont,

		Appellées anciennement	Coulent au
En Egypte,	Le Nil.	Nilus,	Nord.
En Barbarie,	Le Guadilbarbar,	Bagradas,	Nord.
	Le Rio Major.	Macra.	
Dans le Biledulgerid,	La source du Guadilbarbar,	peu remarquable.	Nord-ouest.
	La source du Major,		
	Les branches du Gir.	Giras.	Sud-est.
Dans le Zaara,	Le corps du Gir.	Giras.	Sud-est.
Dans la terre des Negres,	Le Niger.	Niger.	Ouest.
Dans la Guinée,	Sweria de Costa,		Sud.
	La riviere de Volta.		
Dans la Nubie,	La riviere Nubia.	peu considérable.	Nord-est.
Dans l'Ethiopie extérieure,	Zaire,		Ouest.
	Cuama,		Ouest.
	Riviere de Infanto,		Sud-est.
	Zambre.		
Dans l'Ethiopie intérieure,	Le Nil.	Nilus.	Nord.

Les

Les principales rivieres *d'Amerique, anciennement inconnues, sont*

		Coulent au
Dans la nouvelle Espagne,	Aucune considérable.	
Dans la nouvelle Grenade,	Rio del norte.	Sud-oueft.
Dans la Floride,	Rio del Spiritu fancto.	Sud.
Dans la terre de Canada,	La grande *riviere* de Canada,	Eft.
	Le Connecticut,	Sud.
	La *riviere* de Hudson,	
	La *riviere* de la Were,	
	La Sequahana,	
	Le Patomeck.	
Dans la terre Arctique,	Aucune connue.	
En terre ferme,	Paria, ou Orenoque,	Nord.
	Maddalena.	
Au Brézil,	Miary,	Nord-eft.
	Saint-François,	Eft.
	Paranaiba, qui en reçoit trente autres.	Sud-oueft.
Dans le pays des Amazones,	La *riviere* des Amazones avec fes branches.	Nord-eft.
Dans le Pérou,	Aucune *riviere* confidérable.	
Dans le Paraguay,	Rio de la Plata.	Sud-eft.
Dans le Chili,	Aucune *riviere* confidérable.	
Dans la terre Magellanique, Dans la terre Antarctique,	Aucune connue.	

Les branches remarquables de ces rivieres *sont,*

		Coulent au
De la Dwina,	La Vaga,	Sud-oueft.
	Le Juga.	Oueft.
Du Wolga,	Le Sofowaia,	Sud.
	L'Occarreca.	Nord-eft.
De la Seine,	L'Oyse,	Sud-oueft.
	La Marne,	
	L'Yonne.	Nord-oueft.
De la Loire,	La Mayenne,	Sud.
	Le Sarte,	Sud-oueft.
	Le Loir,	
	La Vienne,	Nord-oueft.
	L'Indre,	
	Le Chere,	
	L'Allier.	
Du Rhône,	La Durance,	Sud-oueft.
	L'Ifere.	
	La Saone.	Sud.
De la Garonne,	La Dordonne,	Oueft.
	Le Lot,	
	Le Tarne.	
Du Danube,	Le Pruth.	Sud.
	Le Mifono.	Sud-eft.
	L'Alanta,	Sud.
	Le Morawa,	Nord.
	Le Teyffa,	Sud.
	La Drave,	Eft.
	La Save,	
	L'Inn.	Nord-eft.
	L'Ifer,	
	Le Lech,	Nord.
	L'Iler.	
De la Scheld, ou Efcaut,	Le Ruppel, qui retourne à l'oueft, augmenté par	
	Le Sonne, La Dyle,	Nord.
	Le Demer.	Oueft.
	Le Dendre,	Nord.
	Les Lys,	Nord-eft.
	La Scarpe,	
	Le Haifne.	Oueft.
De l'Elne,	Le Soft,	Oueft.
	Le Haifne.	
Du Rhin,	La Lippe,	Oueft.
	Le Roer,	Nord-eft.
	La Mofelle,	Sud-oueft.
	La Nahe,	Oueft.
	Le Meine,	
	Le Neker.	
De la Meufe,	Le Dommel,	Nord.
	Le Niers,	Nord-oueft.
	Le Roer,	
	L'Ourt.	
	La Sambre,	Nord-eft.
	Le Semoy,	Oueft.
	Le Chiers.	
Du Wezer,	L'Aller à l'oueft, augmenté par Le Leine, L'Ocker.	Nord.
	La Fuld.	
De l'Elbe,	L'Ilbenow,	Nord-oueft.
	Le Havel,	
	La Saal,	Nord.
	Le Muldaw.	
De l'Oder,	La Warte,	Oueft.
	Le Bober,	Nord.
	La Neifs.	Nord-eft.
Du Nieper,	La Dezna,	Sud-oueft.
	Le Pripecz.	Nord eft.
De la Viftule,	Le Bugg.	Nord, & tourne à l'oueft.
Du Niemen,	La Vilna.	Oueft.
De l'Ebre,	La Segra,	Sud-oueft.
	La Cinca,	Sud-eft.
	La Gallega,	Sud-oueft.
	Le Xalo.	Nord-eft.
Du Guadalquivir.	Le Xenil,	Oueft.
	La Guadamena.	Sud-oueft.
La Guadania n'a point de branche confiderable.		
Du Tage,	Le Zarsa,	Oueft.
	Le Zezer,	Sud.
	Le Guadarran,	
	Le Xarama.	
Du Douro,	Le Turaes,	Nord-oueft.
	Le Tormes,	
	La Riaza.	Sud-oueft.
Du Pô,	L'Oglio,	Sud-eft.
	L'Adda,	
	Le Tefin,	
	Le Tanaro, qui roule à l'eft, en tournant au nord, eft augmenté par	
	La Bomirda,	Nord.
	La Stura.	Nord-eft.
	La Seffia,	Sud-eft.
	La Doria Baltia.	
De l'Adige,	Le Bachiglione.	Sud.
De l'Arne,	L'Elfa,	Nord-oueft.
	La Sieve.	Eft, tourne au fud.
Du Tibre,	Le Quartitio.	Oueft.
	La Nera,	Sud-oueft.
	La Chiane.	Sud-eft.
Du Voltorno.	Le Sabato.	Oueft.

Au refte les avantages fans nombre que procure la jonction des *rivieres* & des mers ont engagé les grands princes à fignaler leur regne par des entreprifes de cette nature. S'il eft glorieux de les exécuter, c'eft affez d'en concevoir le projet, d'en tenter l'exécution, pour avoir quelque droit à la reconnoiffance des hommes. La jonction de la mer Baltique & de la mer Cafpienne, celle de l'Océan & de la Méditerranée, ont immortalifé le Czar & Louis XIV. La jonction de l'Océan avec la mer Noire, réfultoit infailliblement de la communication que Charlemagne entreprit vers l'an 793 entre le Danube & le Rhin; & fi cet ouvrage ne fût pas porté à fa perfection, de pareils deffeins n'ont pas befoin du fuccès, pour mériter des éloges à leurs auteurs. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RIVIERE *du nord*, (*Géog. mod.*) autrement *Rio-del-Norte*, riviere de l'Amérique feptentrionale, & qui tire fon nom de fon cours qui eft du nord au fud. Elle a fa fource fort avant dans les terres, au pays des Padoucas; elle traverfe tout le nouveau Mexique, & baigne le royaume de Léon où elle a fon embouchure, fur la côte occidentale du golfe du Mexique. (*D. J.*)

RIVIERE-ROUGE, (*Géog. mod.*) *riviere* d'Afrique dans la Guinée; c'eft la *riviere* la plus confidérable que reçoive le Sénégal; on l'a appellée *riviere-rouge*, parce que le fablon de fon lit eft de cette couleur, & que fon eau en prend la teinture, au lieu que celle du Sénégal eft fort claire. (*D. J.*)

RIVIERE-VERDUN, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans l'Armagnac, le long de la Garonne; il forme une élection qui eft fertile en froment, feigle & avoine. Grenade en eft le chef-lieu. (*D. J.*)

RIVIERE, (*Jurifprud.*) les *rivieres* navigables appartiennent au roi, avec leur bord, leur lit, & les îles & atteriffemens qui s'y forment; les petites *rivieres* appartiennent aux feigneurs hauts jufticiers, chacun en droit foi. *Voyez l'ordonnance des eaux & forêts.* Coquille, Loifel. (*A*)

RIVIERES, LES (*Géog. mod.*) petit canton de France, fur la côte occidentale de la prefqu'île du Cotantin, vis-à-vis l'île de Guernefey. Ce canton comprend environ dix paroiffes; on y fait beaucoup de fel blanc. (*D. J.*)

RIVIERE, *dans le commerce des bois flottés*, eft un cor-

courant d'eau ſuffiſant pour amener les bois en trains. Les principales ſont Beuvron, qui tombe dans l'Yonne à Clamecy; Cure, anciennement Chore, qui tombe dans l'Yonne à Cravant; Armenſon, qui tombe dans l'Yonne à Joigny; Vanne, qui tombe dans l'Yonne à Sens; l'Aube, qui tombe dans la Seine à Marſilly; la Seine, dans laquelle l'Yonne elle-même tombe à Montereau; & la Marne. L'Yonne, elle ſeule, fournit au moins la moitié de la proviſion.

RIVIN, (*tympan & conduit de*) *Rivin* entreprit de défendre dans une diſſertation publique qu'il fit dans l'univerſité de Leipſick, le ſentiment de ſon pere ſur le trou du tympan dont il a donné la figure, & qui porte ſon nom; on le donne auſſi à des conduits des glandes ſublinguales. *Voyez* TYMPAN, GLANDE & SUBLINGUALE.

RIVINE, RIVINA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, dont la fleur n'a point de pétales; elle eſt compoſée de pluſieurs étamines ſoutenues par un calice qui a quatre feuilles; le piſtil devient dans la ſuite un fruit mou, ou une baie ronde pleine de ſuc, qui contient une ſemence arrondie. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

RIUKU-TSUTFUSI, (*Hiſt. nat. bot.*) c'eſt une plante du Japon qui vient des îles de Liquejos & des Philippines, porte une fleur d'un jaune pâle, en fleur-de-lis, à pétales droits & marqués de points d'un jaune foncé. Une autre plante du même nom a la fleur d'un rouge purpurin, tacheté de pourpre foncé.

RIVO-DEL-SOLE, (*Géog. mod.*) ruiſſeau, ou torrent d'Italie, dans l'état de l'Egliſe; il coule dans la ſabine, & ſe jette dans le Teverone. C'eſt la *Digentia* d'Horace, *liv. I. epit. xviij. v.* 104. ſelon Léandre & quelques autres ſavans. (D. *J.*)

RIVO-DI-MOSSO, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au duché de Spolete; elle paſſe au pié du bourg de Caminate, à 16 milles de Rome, & ſe jette dans le Tibre, proche du port de Monte-Rotondo. Anciennement cette riviere ſéparoit le territoire des Sabins de celui des Cruſtuminiens. (*D. J.*)

RIVOLI, (*Géog. mod.*) en latin *Ripulæ*; ville d'Italie dans le Piémont, ſur le penchant d'une agréable colline, à 6 milles au couchant de Turin; on y compte environ ſept mille ames, entre leſquelles ſe trouvent pluſieurs moines de l'ordre des carmes, des capucins & des dominicains. *Longitude* 25. 8. *latit.* 44. 52.

Le roi de Sardaigne y a un beau palais, embelli par Charles Emmanuel I. de ce nom, duc de Savoie, qui y naquit le 12 Janvier 1562. Ce prince étoit un homme de génie, profond politique, magnifique en palais & en égliſes, voluptueux, ſi caché dans ſes deſſeins qu'on diſoit que ſon cœur étoit plus inacceſſible que ſon pays; plein de valeur, & l'un des grands capitaines de ſon ſiecle. Son ambition demeſurée lui ſuggéra le projet de devenir comte de Provence en 1590, & le fit aſpirer au royaume de France pendant la ligue, & à la couronne impériale après la mort de l'empereur Matthias. Cette humeur entreprenante excita contre lui la jalouſie des rois de France, d'Eſpagne, des Allemands & des Vénitiens. Sa ville de Saluce fut priſe par les maréchaux de la Force & de Montmorenci; enfin voyant par ſa fauſſe politique ſon pays également ouvert aux François & à ſes alliés, il tomba malade à Sivillan, & mourut de douleur trois jours après, en 1630, âgé de 78 ans.

RIVOLTATO CANTO, (*Muſiq. ital.*) c'eſt un chant renverſé, qui après avoir ſervi de deſſus, ſert de baſſe; & *rivoltato baſſo*, eſt un chant qui après avoir ſervi de baſſe, ſert de deſſus. (*D. J.*)

RIVURE, ſ. f. les horlogers appellent ainſi la partie d'une piece de métal deſtinée à être rabatue à coup de marteau ſur une autre; pour bien river il eſt néceſſaire de ne réſerver ni trop, ni trop peu de *rivure*; ſi on en laiſſe trop, les coups de marteau ne font que refouler les parties de la *rivure*, ſans les faire entrer dans celles de la piece avec laquelle on la rive; ſi au contraire on n'en laiſſe point aſſez, les parties refoulées ne ſont point aſſez abondantes pour que les pieces rivées puiſſent bien tenir les unes avec les autres; lorſque la *rivure* & la partie dans laquelle elle doit entrer ſont rondes, & que les horlogers craignent que les pieces rivées ne tournent l'une ſur l'autre, ils ont ſoin de faire de petits crans dans la partie ſur laquelle on rabat la *rivure*. Les horlogers donnent encore le nom de *rivure* à la partie d'un pignon ou d'une aſſiette ſur laquelle la roue eſt rivée. *Voyez* ASSIETTE, PIGNON, &c.

RIVURE, (*terme de Serrurier, de Taillandier, de Coutelier.*) c'eſt la broche de fer qui entre dans les charnieres des fiches pour en joindre les deux ailes.

RIXE, ſ. f. (*Juriſprud.*) terme de palais qui ſignifie une querelle, un débat arrivé entre pluſieurs perſonnes lorſqu'il y a eu des coups donnés, ou des menaces, ou des injures dites. *Voyez* ACCUSATION, CRIME, DÉLIT, INJURE, PLAINTE. (*A*)

RIZ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *oriza*; genre de plante dont la fleur n'a point de pétales. Les ſemences ſont un peu épaiſſes & ovoïdes, elles naiſſent en épi, & elles ſont renfermées dans une capſule qui eſt terminée par un filet. Tournefort. *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Comme c'eſt dans les lieux où le *riz* croît, que le ſoin des terres devient pour les hommes une immenſe manufacture, on doit me permettre d'entrer dans quelques détails ſur ce ſujet. D'ailleurs le *riz* demande une culture particuliere, & qui doit être d'autant mieux circonſtanciée, qu'on veut en tranſmettre la pratique en des pays où il ne vient pas naturellement.

Cette plante pouſſe des tiges ou tuyaux de trois à quatre piés de hauteur, plus gros & plus fermes que ceux du blé, noués d'eſpace en eſpace; ſes feuilles ſont longues, charnues, aſſez ſemblables à celles de la canne ou du poireau. Ses fleurs naiſſent aux ſommités, & reſſemblent à celles de l'orge; mais les graines qui les ſuivent, au lieu de former un épi, ſont diſpoſées en pannicules ou bouquets, enfermées dans une capſule jaunâtre, ou coque formée de deux bales rudes au toucher, & dont l'une ſe termine en un long filet: on ſait que ſes graines ſont blanches & oblongues.

En général le *riz* ſe cultive dans les lieux humides & marécageux, & dans des pays chauds, du moins à en juger par les contrées où il eſt le plus en uſage, & où il fait la principale nourriture des habitans. Tout le Levant, l'Egypte, l'Inde, la Chine, ſont dans ce cas. Les états de l'Europe où l'on en recueille davantage, ſont l'Eſpagne & l'Italie, & c'eſt de-là que nous vient preſque tout le *riz* que l'on conſomme en France. M. Barrere ayant fait beaucoup d'attention à la culture de cette plante, tant à Valence en Eſpagne, qu'en Catalogne & dans le Rouſſillon, a envoyé à l'académie royale des Sciences, en 1741, un mémoire dont voici la partie la plus eſſentielle.

Pour élever utilement le *riz*, & en multiplier le produit, on choiſit un terrein bas, humide, un peu ſablonneux, facile à deſſécher, & où l'on puiſſe faire couler aiſément l'eau. La terre où l'on le ſeme, doit être labourée une fois ſeulement dans le mois de Mars. Enſuite on la partage en pluſieurs planches égales, ou carreaux, chacun de 15 à 20 pas de côté. Ces planches de terre ſont ſéparées les unes des autres par des bordures en forme de banquettes, d'environ deux piés d'auteur, ſur environ un pié de largeur, pour y pouvoir marcher à ſec en tout tems, pour faciliter l'écoulement de l'eau d'une planche de *riz* à l'autre, & pour l'y retenir à volonté ſans qu'elle ſe répande. On aplanit auſſi le terrein qui a été foui, de maniere qu'il ſoit de niveau, & que l'eau puiſſe s'y ſoutenir par-tout à la même hauteur.

La terre étant ainſi préparée, on y fait couler un pié, ou un demi-pié d'eau par-deſſus, dès le commencement du mois d'Avril; après quoi on y jette le *riz* de la maniere ſuivante. Il faut que les grains en aient été conſervés dans leur balle ou enveloppe, & qu'ils aient trempé auparavant trois ou quatre jours dans l'eau, où on les tient dans un ſac juſqu'à ce qu'ils ſoient gonflés, & qu'ils commencent à germer. Un homme, piés nus, jette ces grains ſur les planches inondées d'eau, en ſuivant des alignemens à-peu-près ſemblables à ceux qu'on obſerve dans les ſillons en ſemant le blé. Le *riz* ainſi gonflé, & toujours plus peſant que l'eau, s'y précipite, s'attache à la terre, & s'y enfonce même plus ou moins, ſelon qu'elle eſt plus ou moins délayée. Dans le royaume de Valence, c'eſt un homme à cheval qui enſemence le *riz*.

On doit toujours entretenir l'eau dans les champs enſemencés juſque vers la mi-Mai, où l'on a ſoin de la faire écouler. Cette condition eſt regardée comme indiſpenſable pour donner au *riz* l'accroiſſement néceſſaire, & pour le faire pouſſer avantageuſement.

Au commencement du mois de Juin, on amene une ſeconde fois l'eau dans les rivieres, & l'on a coutume de l'en retirer vers la fin du même mois, pour ſarcler les mauvaiſes herbes, ſur-tout la prêle

& une efpece de foucher, qui naiffent ordinairement parmi le *riz*, & qui l'empêchent de profiter.

Enfin on lui donne l'eau une troifieme fois, favoir vers la mi-Juillet, & il n'en doit plus manquer jufqu'à ce qu'il foit en bouquet, c'eft-à-dire jufqu'au mois de Septembre. On fait alors écouler l'eau pour la derniere fois, & ce defféchement fert à faire agir le foleil d'une façon plus immédiate fur tous les fucs que l'eau a portés avec elle dans les rivieres, à faire grainer le *riz*, & à le couper enfin commodément, ce qui arrive vers la mi-Octobre, tems auquel le grain a acquis tout fon complement.

On coupe ordinairement le *riz* avec la faucille à fcier le blé, ou, comme on le pratique en Catalogne, avec une faux dont le tranchant eft découpé en dents de fcie fort déliés. On met le *riz* en gerbes, on le fait fécher, & après qu'il eft fec, on le porte au moulin pour le dépouiller de fa balle.

Ces fortes de moulins reffemblent affez à ceux de la poudre à canon, excepté que la boëte ou chauffure du pilon y eft différente. Ce font pour l'ordinaire fix grands mortiers, rangés en ligne droite, & dans chacun defquels tombe un pilon dont la tête, qui eft garnie de fer, a la figure d'une pomme de pin, de demi-pié de long, & de 5 pouces de diametre; elle eft tailladée tout au tour, comme un bâton à faire mouffer le chocolat.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire la force motrice qu'on y emploie, & qui peut différer felon la commodité des lieux. En Efpagne & en Catalogne on fe fert d'un cheval attaché à une grande roue, *&c.*

Le *riz* qu'on feme dans une terre falée, y pullule ordinairement beaucoup plus qu'en toute autre. On en retire jufqu'à 30 ou 40 pour un; par conféquent, & toutes chofes d'ailleurs égales, les côtes & les plages maritimes y feront les plus propres.

Après avoir décrit la maniere dont le *riz* fe cultive en Europe, il faut indiquer celle des Chinois, qui eft le peuple le plus induftrieux à tirer parti du terrein, & celui chez lequel la plus grande fagacité des laboureurs fe porte à la culture du *riz:* pour y réuffir, ils commencent par fumer extraordinairement les terres, & n'en pas laiffer un feul endroit fans rapport avantageux. Les Chinois font bien éloignés d'occuper la terre fuperflue en objets agréables, comme à former des parterres, à cultiver des fleurs paffageres, à dreffer des allées, & à planter des avenues d'arbres fans rapport; ils croient qu'il eft du bien public, &, ce qui les touche encore plus, de leur intérêt particulier, que la terre produife des chofes utiles. Auffi toutes leurs plaines font cultivées, & en plufieurs endroits elles donnent deux fois l'an. Les provinces du midi font celles qui produifent le plus de *riz*, parce que les terres font baffes & le pays aquatique.

Les Laboureurs jettent d'abord les grains fans ordre; enfuite quand l'herbe a pouffé à la hauteur d'un pié ou d'un pié & demi, ils l'arrachent avec fa racine, & ils en font de petits bouquets ou gerbes qu'ils plantent au cordeau ou en échiquier, afin que les épis appuyés les uns fur les autres, fe foutiennent aifément en l'air, & foient plus en état de réfifter à la violence des vents.

Quoiqu'il y ait dans quelques provinces des montagnes défertes, les vallons qui les féparent en mille endroits, font couvertes du plus beau *riz*. L'induftrie chinoife a fçu applanir entre ces montagnes tout le terrein inégal qui eft capable de culture. Pour cet effet, ils divifent comme en parterres, le terrein qui eft de même niveau, & difpofent par étages en forme d'amphitéâtre, celui qui fuivant le penchant des vallons, a des hauts & des bas. Comme le *riz* ne peut fe paffer d'eau, ils pratiquent par-tout de diftance en diftance, & à différentes élévations, de grands réfervoirs pour ramaffer l'eau de pluie, & celle qui coule des montagnes, afin de la diftribuer également dans tous leurs parterres de *riz*. C'eft à quoi ils ne plaignent ni foins, ni fatigues, foit en laiffant couler l'eau par fa pente naturelle des réfervoirs fupérieurs dans les parterres les plus bas, foit en la faifant monter des réfervoirs inférieurs & d'étage en étage, jufqu'aux parterres les plus élevés.

Ils inondent les campagnes de *riz*, de l'eau des canaux qui les environnent, en employant certaines machines femblables aux chapelets dont on fe fert en Europe pour deffécher les marais, & pour vuider les bâtardeaux. Enfuite ils donnent à cette terre trois ou quatre labours confécutifs. Quand le *riz* commence à paroître, ils arrachent les mauvaifes herbes qui feroient capables de l'étouffer. C'eft ainfi qu'ils font d'abondantes récoltes. Après avoir cueilli leur *riz*, ils le font cuire légérement dans l'eau avec fa peau; enfuite ils le fechent au foleil, & le pilent à plufieurs reprifes. Quand on a pilé le *riz* pour la premiere fois, il fe dégage de la groffe peau; & la feconde fois, il quitte la pellicule rouge qui eft au-deffous, & le *riz* fort plus ou moins blanc felon l'efpece. C'eft dans cet état qu'ils l'apprêtent de différentes manieres. Les uns lui donnent un court bouillon avec une fauce; d'autres le mangent avec des herbes, ou des feves; & d'autres plus pauvres, l'apprêtent fimplement avec un peu de fel; Comme le *riz* vient dans les Indes à-peu-près de la même maniere qu'à la Chine; nous n'avons rien de particulier à en dire; mai il fe préfente une obfervation à faire fur les lieux où le *riz* fe cultive pour la nourriture de tant de monde.

Il faut dans cette culture de grands travaux pour ménager les eaux, beaucoup de gens y peuvent être occupés. Il y faut moins de terre pour fournir à la fubfiftance d'une famille, que dans les pays qui produifent d'autres grains; enfin la terre qui eft employée ailleurs à la nourriture des animaux, y fert immédiatement à la fubfiftance des hommes. Le travail que font ailleurs les animaux, eft fait là par les hommes; & la culture des terres devient pour eux une immenfe manufacture. Voilà les avantages de la culture du *riz*, dans le rapport que cette culture peut avoir avec le nombre des habitans, & ce font des vues dignes des légiflateurs. Je ne difcuterai point ici, s'il convient de favorifer, de permettre, ou de défendre la culture du *riz* dans ce royaume; je fais bien qu'il y a 25 à 30 ans qu'elle a été défendue en Rouffillon, par arrêt du confeil fouverain de cette province, fur ce qu'on a cru que les exhalaifons des lieux marecageux où l'on feme le *riz*, y caufoient des maladies & des mortalités. Il ne feroit pas difficile de raffurer les efprits là-deffus, & d'indiquer en même tems des moyens pour prévenir tous les inconvéniens que l'on en pourroit craindre: mais ce font les avantages de cette culture qu'il faudroit pefer; & comme cette queftion a tant de branches par elle-même, & relativement au commerce, ce n'eft pas ici le lieu de la difcuter. Il fuffit de bien connoître la maniere dont on peut s'y prendre pour cultiver utilement dans ce pays une plante d'un fi grand ufage, lorfqu'on le jugera néceffaire. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Maniere d'accommoder le riz, *de façon qu'avec dix livres de* riz, *dix livres de pain, dix pintes de lait, & foixante pintes d'eau, foixante-dix perfonnes fe font trouvées nourries parfaitement pendant ving-quatre heures.* On lavera la quantité de dix livres de *riz* dans deux eaux différentes; il faut que cette eau foit tiede.

On les jettera enfuite dans foixante pintes d'eau bouillante où le *riz* crevera; on le fera bouillir à petit feu pendant trois heures ou environ, & on le remuera pour l'empêcher de s'attacher.

Lorfque ledit *riz* fera bien crevé & renflé, l'on jettera dans la marmite ou chauderon, dix livres de pain coupé par petits morceaux fort minces, lequel, par fa cuiffon, fe mêle & s'incorpore parfaitement avec ledit *riz*, & forme une liaifon à l'eau dans laquelle le *riz* a cuit.

On ajoute enfuite par-deffus le tout dix pintes de lait, & l'on remue la totalité fur le feu jufqu'à ce que le *riz* ait pu être pénétré par le lait.

Sur cette quantité de liquide on met huit onces de fel, & huit gros de poivre.

Si le lait eft rare, on peut y fubftituer dix onces d'huile de noix ou d'olive.

Pour donner un goût agréable à cette noûrriture, on peut y ajouter une douzaine de feuilles de laurier-cerife.

La diftribution ne s'en fait que lorfque le tout eft refroidi, & que cette nourriture a acquis la confiftance d'une efpece de bouillie, dans laquelle le *riz* feul fe conferve en grain.

Une demi-livre de cette nourriture foutient plus qu'une livre & demie de pain.

Méthode de faire la foupe au riz *pour cinquante perfonnes.* Il faut fe pourvoir d'un chauderon affez grand pour contenir quarante pintes d'eau, mefure de Paris: s'il eft plus grand, il en fera plus commode.

L'on mettra dans ce chauderon neuf pintes d'eau, à ladite mefure de Paris; quand elle fera chaude, on

y met-

y mettra ſix livres de *riz*, qu'on aura ſoin auparavant de bien laver avec de l'eau chaude.

Le chauderon étant mis ſur le feu avec le *riz*, on aura attention de le faire cuire lentement, & de le remuer ſans ceſſe de peur qu'il ne s'attache au fond.

A meſure que le *riz* crevera, & qu'il s'épaiſſira, on y verſera ſucceſſivement trois autres pintes d'eau chaude.

Pour faire crever & revenir le *riz*, il faut environ une heure: c'eſt pendant ce tems qu'il faut l'humecter & lui faire boire encore ſucceſſivement vingt-huit pintes d'eau, ce qui fera en tout environ quarante pintes d'eau, qu'il faut verſer peu-à-peu & par intervalle, de peur de noyer le *riz*. Cela fait, il faut laiſſer le *riz* ſur le feu pendant deux autres heures, & l'y faire cuire lentement & à petit feu, en le remuant ſans ceſſe, ſans quoi il s'attacheroit au poëlon ou chauderon.

Le *riz* étant bien cuit, on y mettra une demi-livre de beurre, ou de bonne graiſſe ſi l'on ne peut avoir de beurre, avec trois quarterons de ſel, & pour deux liards de poivre noir en poudre; en obſervant de remuer le tout enſemble pendant une demi-heure.

Au lieu de beurre on peut mettre du lait, la quantité de ſix pintes de lait ſuffit pour la chauderonnée; mais il faut prendre garde que le lait ne ſoit point trop vieux, car il s'aigriroit à la cuiſſon.

On ôtera enſuite le chauderon de deſſus le feu, pour y mettre auſſi-tôt, mais peu à peu, ſix livres de pain bis ou blanc qu'on coupe en ſoupes très-minces, en obſervant de mêler le pain avec le *riz*, de maniere qu'il aille juſqu'au fond pour l'imbiber & faire corps enſemble.

Si l'on ſe ſert de lait au lieu de beurre, il faut quelques pintes d'eau de moins dans la préparation du *riz*, autrement le *riz* ſeroit trop clair. Et auſſi ſi l'on emploie le lait, il faut mettre du pain blanc, parce que le pain bis feroit aigrir le lait.

La diſtribution doit être faite ſur le champ pour trouver les cinquante portions: chaque portion ſera de deux cuillerées, qui contiendront chacune la valeur d'un demi-ſeptier ou quart de pinte, meſure de Paris.

Pour les enfans de neuf ans & au-deſſous, la portion d'une de ces cuillerées ſera ſuffiſante.

En diſtribuant les ſoupes chaudes, on aura ſoin de remuer le *riz* avec la cuillere à pot, & de prendre au fond du chauderon, pour que la diſtribution ſe faſſe également, tant en *riz* qu'en pain.

On avertit ceux qui ne mangeront pas ſur le champ leur portion, de la faire réchauffer à petit feu, en y mêlant un peu d'eau ou de lait, pour la faire revenir & la rendre plus profitable.

Méthode pour faire la bouillie au riz, *au lieu de farine, pour les petits enfans*. On prend un demi-ſeptier de lait, un demi-ſeptier d'eau, un gros & demi de ſel, une once & demie de *riz* mis en farine; il faut délayer cette farine avec le lait, l'eau & le ſel, faire bouillir le tout juſqu'à ce qu'il commence à y avoir une croûte légere au fond du poëlon; l'ôter enſuite de deſſus la flamme, & le mettre un quart d'heure environ ſur la cendre rouge; on remettra enſuite cette bouillie ſur la flamme juſqu'à cuiſſon parfaite, laquelle cuiſſon ſe connoît à l'odeur, & lorſque la croûte qui eſt au fond du poëlon eſt fort épaiſſe, ſans cependant qu'elle ſente le brulé.

RIZIERE, ſ. f. (*Agricult.*) terre enſemencée de *riz*. *Voyez* Riz.

Les *rizieres* ſont ordinairement dans les lieux bas & marécageux, où cette plante ſe plaît, & produit beaucoup par la culture. Il y a quantité de ces *rizieres* en Italie le long du Pô, dont on détourne une partie des eaux pour arroſer le riz. Ce qui rend les Indes orientales ſi fécondes en cette eſpece de grain, c'eſt que pluſieurs des rivieres qui les arroſent, s'y débordant périodiquement, comme le Nil en Egypte, les riz qui s'y ſement en pleine campagne reſtent des mois entiers ſous l'eau, leurs franges ou bouquets ſurnageant & croiſſant pour ainſi dire à meſure que l'eau s'éleve. (*D. J.*)

RIZIUM, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens à une eſpece particuliere de racine rouge qu'on tiroit de Syrie, & dont les femmes grecques ſe ſervoient pour ſe farder le viſage; c'étoit leur rouge. Pline qui en parle plus d'une fois, l'appelle en latin *radix lanaria*, ce qui eſt de ſa part une grande erreur, ayant confondu le *rizium* de Syrie, avec le *ſtruthium* des Grecs. Il eſt aſſez vraiſſemblable que le *rizium* étoit une eſpece d'orcanette, *anchuſa radice rubra*, qui croiſſoit en abondance dans toute la Syrie, & qui étoit très-propre à faire la couleur rouge que les dames grecques mettoient ſur leurs joues. (*D. J.*)

RIZOLITES, (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom générique par lequel quelques naturaliſtes ont voulu déſigner les racines des arbres & des plantes pétrifiées.

R O

ROA, (*Géog. anc.*) petite ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, ſur le Duero, à 28 lieues au nord de Madrid, dans un terroir fertile en vin & en blé. Elle eſt toute dépeuplée, quoiqu'entourée de doubles murailles, & défendue par une citadelle. *Long.* 14. 18. *lat.* 41. 45. (*D. J.*)

ROB, ſ. m. (*Pharmac.*) nom qu'on donne aux ſucs des fruits dépurés & cuits, juſqu'à la conſomption des deux tiers de leur humidité. On fait des *robs* de coings, de mûres, de baies de ſureau, d'aloës, d'acacia, de régliſſe, de berberis, *&c.* pour diverſes maladies. Le ſuc de groſeilles rouges confit, ſe nomme *rob* de Ribé. A l'égard du ſuc des raiſins dépurés, il s'appelle particulierement *ſapa*, quand il eſt cuit juſqu'à la conſomption des deux tiers; & ce *ſapa* eſt preſque en conſiſtance de ſyrop: mais quand il n'eſt cuit que juſqu'à la conſomption du tiers, on le nomme *defrutum*, & c'eſt ce que le peuple appelle *vin cuit*; quand on le cuit juſqu'à une conſiſtance approchante des électuaires mols, il prend le nom de *reſiné*, & alors on l'employe à diverſes confitures.

Le mot *rob* eſt aujourd'hui reçû dans les boutiques des Apoticaires, quoiqu'originairement il ſoit arabe; il ſignifie dans cette langue un ſimple ſuc, deſſéché au ſoleil ou ſur le feu.

On trouvera dans la chimie de Boerhaave, d'excellentes regles ſur la préparation & l'uſage des *robs*, des *ſapa*, des végétaux. (*D. J.*)

ROBA *ou* ROBE, *terme de commerce de mer*, en uſage en Provence & dans le levant; il ſignifie *marchandiſes*, *biens*, *richeſſes*. Il eſt auſſi d'uſage parmi les Catalans dans le même ſens. Il paroît être paſſé d'Italie en Provence, d'où les provençaux l'ont porté dans les échelles du Levant. *Dict. de Commerce. & de Trévoux*.

ROBE, ſ. f. (*Géog. mod.*) vêtement long & fort ample, que portent par-deſſus tous les autres habits les gens de loi, ou juriſconſultes, les théologiens & les gradués d'Angleterre. La forme de ces *robes* n'eſt pas la même pour les eccléſiaſtiques & pour les laïques, cependant les unes & les autres s'appellent en général *gens de robe*.

Dans quelques univerſités, les Médecins portent la *robe* d'écarlate; dans celle de Paris, le recteur a une *robe* violette avec le chaperon d'hermine; les doyens des facultés procureurs, queſteurs des nations portent la *robe* rouge fourrée de vert. Les docteurs de la maiſon de Sorbonne portent toujours la *robe* d'étamine ou de voile noir par-deſſus la ſoutane dans leur maiſon, & les docteurs en Théologie la portent également aux aſſemblées, examens, théſes, & autres actes de faculté, de même que les profeſſeurs & autres ſuppôts de la faculté des Arts, dans leur claſſes & aſſemblées, ſoit de leur nation, ſoit de l'univerſité. Ces *robes* ſont faites comme celles des avocats, à l'exception des manches qui ſont plus courtes, quelques-unes ſont garnies de petits boutons, & d'autres ſimplement ouvertes par-devant avec un ruban noir ſur les bords. Les *robes* des appariteurs ou bedeaux ſont de la même forme & de la même couleur, & quelquefois toutes ſemblables à celles des avocats. Ceux des paroiſſes en portent ordinairement de mi-parties ou de deux couleurs.

En France, on diſtingue les officiers de *robe* longue de ceux de *robe* courte, ces derniers ſont ceux qui pour être reçus dans leurs charges n'ont point été examinés ſur la loi; autrefois il y avoit des Barbiers de *robe* courte, c'eſt-à-dire ceux qui n'avoient point été ſur les bancs & qui avoient été reçus ſans examen.

La *robe* ſe prend pour la magiſtrature & pour la profeſſion oppoſée à celle des armes; c'eſt dans ce ſens que Ciceron a dit, *cedant arma togæ*; on dit d'un homme qu'il eſt d'une famille de *robe*, quand ſes ancêtres ont poſſedé des charges diſtinguées dans la magiſtrature. La nobleſſe de *robe* eſt moins conſidérée dans certains pays que celle d'épée.

La *robe* eſt en général le vêtement de deſſus de toutes nos femmes, quand elles ſont habillées.

ROBE DES ROMAINS. (*Hiſt. Rom.*) *Voyez* TOGE & HABIT *des Romains*.

ROBE CONSULAIRE, (*Hiſt. Rom.*) c'étoit une *robe* prétexte, bordée en bas d'une large bande de pourpre. D'abord les conſuls la prirent le premier jour de leur magiſtrature devant leurs dieux pénates; dans la ſuite, ils la prirent dans le temple de Jupiter Capitolin, comme le rapporte Denis d'Halicarnaſſe, *liv. V. c. xix.* & Tite-Live, *liv. VI. c. xix.* Enfin, ſous les empereurs, la puiſſance des conſul ayant été réduite à rien, leur extérieur en devint plus faſtueux; ils porterent alors une *robe* richement peinte, le laurier dans leurs faiſceaux, & même on y joignit les haches.

Ce n'eſt pas tout; dès qu'il plaiſoit à l'empereur d'illuſtrer quelqu'un, il lui accordoit le droit de porter la *robe conſulaire*, quoiqu'il n'eût point été conſul. Il accordoit auſſi la *robe* triomphale, les honneurs du triomphe & les privileges attachés au triomphe, à ceux qu'il vouloit favoriſer de ſa bienveillance, quoiqu'ils n'euſſent ni triomphé, ni fait aucun exploit remarquable. En un mot, c'étoient des honneurs de cour d'autant plus mépriſables, que les gens de mérite n'en étoient pas gratifiés. (*D. J.*)

ROBE DE REPAS, (*Antiq. Rom.*) les convives ſe rendoient à la ſortie du bain avec une *robe* qui ne ſervoit qu'à cela, & qu'ils appelloient *veſtis cœnatoria, tricliniaria, convivalis*. Elle étoit pour le plus ſouvent blanche, ſur-tout dans les jours de quelque ſolemnité; & c'étoit auſſi-bien chez les Romains que chez les Orientaux, une indiſcrétion puniſſable, de ſe préſenter dans la ſalle du feſtin ſans cette *robe*. Ciceron fait un crime à Vatinius d'y être venu en habit noir, quoique le repas ſe donnât à l'occaſion d'une cérémonie funebre. Il compare cet ennemi odieux à une furie qui vient inopinément répandre une idée funeſte dans l'eſprit de toute l'aſſiſtance: *Atque illud etiam ſcire ex te cupio, quo concilio aut quâ mente feceris, ut in epulo Q. Arrii familiaris mei cum togâ pullâ accumberes?.... cum tot hominum millia.... cum ipſe epuli dominus Q. Arrius albatus eſſet; tu in templum caſtoris tecum C. Fidulo atrato, cæteriſque tuis furiis funeſtum intuliſti.*

Capitolin raconte auſſi que Maximin le fils, encore jeune, ayant été invité à la table de l'empereur Alexandre Sévere, & n'ayant point d'habit de table, on lui en donna un de la garde-*robe* de l'empereur. Pareille choſe étoit arrivée autrefois à Septime Sévere encore particulier, ſuivant le rapport de Spartien.

Cet habillement étoit une eſpece de draperie qui ne tenoit preſque rien, comme il paroît dans les marbres, & qui étoit pourtant différente du *pallium* des Grecs. Martial reproche à Lucus d'en avoir plus d'une fois remporté chez lui deux au lieu d'une, de la maiſon où il avoit ſoupé.

Et tectus lanis ſæpe duabus abit. (*D. J.*)

ROBE TRIOMPHALE, (*Antiq. Rom.*) *toga triumphalis*; robe particuliere des Romains, reſervée pour le triomphe. Tacite dans ſes annales nous en fournit une preuve certaine, quand il dit, que dans les jours du cirque, Néron portoit la *robe triomphale*, & Britannicus la ſimple *robe* des jeunes gens, pour faire connoître par cette différence d'habits, les emplois & les dignités qu'on leur préparoit. Plutarque raconte de Marius, que ce romain, ſi fameux par les événemens de ſa vie, oubliant ſa naiſſance, parut un jour en public avec la *robe triomphale*; mais s'appercevant que le ſénat déſapprouvoit ſa vanité, il ſortit pour quitter ſa robe, & revint avec la prétexte.

Dans la ſuite, Pompée eut le privilege de pouvoir porter la *robe triomphale* aux ſpectacles, diſtinction qui n'avoit été accordée qu'au ſeul Paul Emile avant lui. Dion & Velleius prétendent même, que Pompée ne ſe ſervit qu'une ſeule fois de cette prérogative.

La *robe triomphale* eſt appellée dans quelques auteurs, *togula palmata*, parce qu'on y repréſentoit apparemment des palmes, ſymbole de la victoire. Ciceron nomme cette robe *togula picta*, robe peinte, *pictæ veſtis conſiderat aurum*, on repréſenta depuis ſur cette robe, des perſonnages faits à l'aiguille, comme on le voit dans différens endroits de Claudien, dans Chorippus, *lib. I. mim.* 15. & dans ce paſſage de Juvenal, *ſat. 6.*

Illic barbaricas flexa cervice phalanges,
Occiſos reges, ſubjectaſque ordine gentes,
Pictor acu tenui multa formaverat arte.

Enfin, les empereurs romains avilirent la diſtinction éclatante de cette robe, en accordant à leurs favoris, ſoit qu'ils euſſent triomphé ou non, la permiſſion de la porter. (*D. J.*)

ROBES-NEUVES, (*Hiſt. de France.*) on nommoit ainſi dans le douzieme & treizieme ſiecle, les habits que nos rois donnoient ſuivant l'uſage à leurs officiers, au tems des grandes fêtes, comme à la fête de Noël. (*D. J.*)

ROBE D'UNE COQUILLE, (*Conchyl.*) c'eſt la couverture ou ſuperficie de la coquille, après qu'on a levé l'épiderme. (*D. J.*)

ROBE, *en terme de Blondier*, c'eſt une enveloppe de carte ou de parchemin dont on entoure les fuſeaux pour ne point ſallir la piece qu'on travaille.

ROBE, (*Jardinage.*) on dit la robe d'un oignon, laquelle eſt à proprement parler, ſon enveloppe, ſa pellicule.

ROBE, (*Maréchalerie.*) ſe dit dans certaines occaſions pour le poil en général. Par exemples, on dit du poil de cheval lorſqu'il frappe agréablement les yeux, qu'il a *une belle robe*.

ROBE, (*Meſure de liquides.*) en Eſpagne la *robe* fait huit ſommes, la ſomme quatre quarteaux. Les vingt-huit *robes* ſont une pipe; la botte eſt de trente *robes*, & la *robe* peſe vingt-huit livres. *Savary*. (*D. J.*)

ROBE, (*Manuf. de tabac.*) ce ſont les plus grandes feuilles de tabac que l'on deſtine à mettre les dernieres ſur le tabac qu'on file, pour le parer & donner plus de conſiſtence à la corde. *Savary*. (*D. J.*)

ROBER, v. act. *terme de Chapelier*; c'eſt enlever le poil d'un chapeau de caſtor avec la peau de chien marin. Autrefois on ne ſe ſervoit que de la pierre-ponce pour cet uſage, ce qu'on appelloit *poncer*; mais depuis que la maniere de *rober* eſt paſſée d'Angleterre en France, on ne ponce preſque plus les chapeaux. Les habiles fabriquans eſtiment que les peaux de chiens marins affinent davantage que la ponce. *Diction. de Commerce*. (*D. J.*)

ROBER, *le* (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne qui coule dans l'archevêché de Trèves, & qui ſe jette dans la Moſelle à Trèves même; c'eſt l'*Erubrus*, ou l'*Erubris* d'Auſone. (*D. J.*)

ROBERVALLIENNES, LIGNES, (*Géométrie.*) c'eſt le nom qu'on a donné à de certaines lignes courbes qui ſervent à transformer les figures; elles ſont ainſi appellés du nom de leur inventeur M. de Roberval. Ces lignes contiennent des eſpaces infinis en longueur, & néanmoins égaux à d'autres eſpaces fermés de tous côtés. Les propriétés de ces lignes ſont expliquées par M. de Roberval à la fin de ſon *traité des indiviſibles*, imprimé en 1693 dans le recueil intitulé *divers ouvrages de Mathématique & de Phyſique*, par MM. de l'académie royale des Sciences.

L'abbé Gallois, dans les mém. de l'académie des Sciences de Paris, pour l'*année* 1693, prétend que la méthode de transformer les figures, expliquée à la fin du *traité des indiviſibles* de M. de Roberval, eſt celle même qui a été publiée depuis par M. Jacques Gregory, dans ſa *géométrie univerſelle*, & après lui par Barrow, dans ſon livre intitulé *lectiones geometricæ*, & qu'il paroît par une lettre de Toricelli, que M. de Roberval étoit l'inventeur de cette méthode de transformer les figures, par le moyen de certaines lignes que Toricelly appelle *lignes robervalliennes*.

L'abbé Gallois ajoute qu'il eſt fort vraiſſemblable que M. Jacques Gregory, dans le voyage qu'il fit à Padoue en 1668, y apprit cette méthode, qui étoit connue en Italie dès 1646, quoique l'ouvrage de Roberval n'ait été publié qu'en 1692.

M. David Gregory zélé pour l'honneur de ſon frere, a tâché de réfuter cette imputation; ſa réponſe à l'écrit de l'abbé Gallois eſt inſérée dans les Tranſactions philoſophiques de l'année 1694; & celui-ci a répliqué dans les *mémoires de l'académie des Sciences de Paris* 1703. *Chambers*. (*O*)

ROBERTINE, ſ. f. *terme de l'Ecole*; c'eſt le nom d'une theſe que ſoutiennent ceux qui veulent être de maiſon de Sorbonne. Elle a pris ſon nom de Robert Sorbon, inſtituteur de la Sorbonne.

ROBIA HERBA, (*Hiſt. nat. Botan. anc.*) nom donné par Paul Æginete & autres anciens, à une plante qu'on employoit en teinture. La grande reſſemblance de ce nom avec le *rubia* que nous appel-

lons

lons *garance*, a fait croire à pluſieurs modernes que le *robia* des anciens étoit notre *rubia*; mais on n'a pas pris garde qu'ils l'employoient pour teindre en jaune, & que notre garance ne teint qu'en rouge. Le *robia herba* eſt vraiſſemblablement le *lutia herba* des Latins, notre herbe jaune, autrement dite *gaude*, dont les Teinturiers font grand uſage pour teindre en jaune. (*D. J.*)

ROBIAS, (*Hiſt. nat.*) pierre dont parle Pline, & que l'on croit être une pierre compoſée de particules globuleuſes ſemblables à des œufs de poiſſon ou à des graines. *Voyez* OOLITE & PISOLITE.

ROBIGALES, *ou* RUBIGALES, ſ. f. pl. (*Antiq. romaines.*) en latin *robigalia* ou *rubigalia*; fête inſtituée par Numa, la onzieme année de ſon regne, & que les Romains célébroient en l'honneur du dieu *Robigus*, pour le prier d'empêcher la nielle de gâter leur blés; cette *fête* ſe faiſoit le ſeptieme jour devant les calendes de Mai, c'eſt-à-dire le 25 d'Avril, parce que dans ce tems-là la conſtellation du chien, qui eſt une conſtellation malfaiſante, ſe couche, & que de plus c'eſt vers ce tems-là que la rouille ou la nielle a coutume d'endommager les blés qui ſont ſur terre. (*D. J.*)

ROBIGUS, *ou* *RUBIGUS*, ſ. m. (*Mithologie.*) dieu de la campagne & de l'Agriculture chez les anciens Romains. C'étoit ce dieu qu'on invoquoit pour le prier de garantir les blés de la nielle, en latin *robigo* ou *rubigo*, & c'eſt de-là qu'il avoit pris ſon nom. On lui ſacrifioit les entrailles d'un chien & celles d'une brebis, ſelon Ovide; & ſelon Columelle, un petit chien nouvellement né. Numa Pompilius avoit lui-même inſtitué une fête & des ſacrifices à ce dieu. Onuphrius Panvinius dit qu'il avoit à Rome un temple & un bois dans la cinquieme région de la ville. Il avoit encore un autre temple ſur la voie Nomentane, hors la porte Capene.

Les Rhodiens invoquoient Apollon contre la nielle ou rouille des blés, & ils donnoient à ce dieu le nom de Erythibius, de ἐρυθίβη, qu'ils diſoient au lieu de ἐρυσίβη, qui ſignifie la *nielle des blés*. (*D. J.*)

ROBINET, ſ. m. (*Hydr.*) eſt une clé ou canelle de cuivre qui s'emboîte dans un boiſſeau du même métal, que l'on tourne pour ouvrir ou fermer l'iſſue de l'eau qui va faire jouer une fontaine.

Il y a de pluſieurs ſortes de *robinets*; ceux à tête quarrée, à branches ou à potence, & à deux ou trois eaux; enſorte que fermant un jet, ils en ouvrent un autre. Il eſt eſſentiel que les ouvertures des *robinets* ſoient proportionnées au diametre de la conduite; enſorte qu'il paſſe par le trou ovale de la canelle, preſque autant d'eau que par l'ouverture circulaire du tuyau. Lorſque les *robinets* ſont placés près du baſſin, ils doivent avoir pour ouverture les trois quarts du diametre de la conduite, & ils ſeroient encore mieux s'ils lui étoient égaux. Lorſque les *robinets* ſont éloignés du baſſin, ils peuvent avoir un tiers de moins d'ouverture que la conduite. (*K*)

ROBINIA, ſ. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus & Rivinus au genre de plante appellé *faux acacia* par Tournefort, & le général des Botaniſtes. En voici les caracteres ſelon le ſyſtème de Linnæus. Le calice particulier de la fleur eſt petit, monopétale, diviſé en quatre ſegmens, dont il y en a trois fort étroits, & un autre ſupérieur quatre fois plus large, mais ils ſont tous de la même longueur & légérement dentelés. La fleur eſt légumineuſe. L'étendard eſt large, rond & obtus; les aîles ſont de forme ovoïde, oblongue; le pétale inférieur de la fleur eſt à demi-orbiculaire, applati, obtus, & de même longueur que les aîles. Les étamines ſont des filamens qui ſe portent en haut; leurs boſſettes ſont arrondies; le germe du piſtil eſt oblong, & de forme cylindrique, le ſtile eſt chevelu, élevé en haut; le ſtygma eſt très-délié, & placé au ſommet du ſtile. Le fruit eſt une groſſe & large gouſſe, applatie, & néanmoins un peu boſſue; il ne renferme que quelques graines taillées en forme de rein. Tournefort, *inſt. rei herb. pag.* 417. Rivin. *iv.* 74. Linnæi, *gen. plant. pag.* 349. (*D. J.*)

ROBION, (LE) *ou* REBRE, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France dans le Dauphiné. Elle a ſa ſource près de Moutmorin, forme deux branches qui baignent la ville de Montelimart, & qui toutes deux, vont ſe jetter ſur la rive gauche du Rhône. (*D. J.*)

ROBLE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre qui croît au Chili; le meilleur pour la conſtruction des vaiſſeaux; c'eſt une eſpece de chêne à écorce de liege, comme l'yeuſe; il eſt dur & ſe conſerve dans l'eau.

ROBORATIF, adj. (*Gramm.*) qui fortifie. *Voyez* CORROBORATIF, *ou* CORROBORANS.

ROBORETUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Eſpagne, ſelon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route de *Bracara* à *Aſturica*, entre *Pinetum* & *Complutica*, à 36 milles de la premiere de ces places, & à 29 milles de la ſeconde. On ne connoît point aujourd'hui cette ville. (*D. J.*)

ROBRE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de chêne qui croît dans les lieux montagneux. Il eſt plus bas que le chêne commun, mais gros & tortu; ſon bois eſt dur, ſa feuille découpée en ondes aſſez profondes, & couverte d'un duvet mol; ſa fleur en chatons & ſon fruit plus petit qu'aucun chêne ordinaire. Il a des gailles & tous les autres caracteres du chêne.

ROBUSTE, adj. (*Gramm.*) qui eſt fort, vigoureux. On dit une plante *robuſte*, un homme *robuſte*, une ſanté *robuſte*. Hobbes ayant remarqué que l'homme étoit d'autant plus méchant qu'il avoit plus de force & de paſſion, & qu'il avoit moins de raiſon, a défini le méchant, *puer robuſtus*, un enfant *robuſte*; définition courte, laconique & ſublime.

ROC, ſ. m. grande maſſe ou bloc de pierre dure enracinée profondément en terre. *Voyez* PIERRE. Ce mot eſt formé du mot grec ῥὼξ, *rima*, fente, crevaſſe, & ῥὼξ eſt formé de ῥήγνυμαι, *je romps*; d'où vient *ſaxa*, rivage pierreux.

Il y a différentes manieres de rompre & de briſer le *roc*, avec le bois, la poudre à canon, *&c. Voyez* CARRIERE, BOIS, *&c.*

Nous avons des chemins, des grottes, des labyrinthes taillés dans le *roc*. *Voyez* ROUTE, GROTTE, LABYRINTHE, *&c.*

Alun de roc, ou *de roche*, *voyez* ALUN.

Cryſtal de roche, eſt une ſorte de cryſtal qu'on ſuppoſe formé par la congélation du ſuc pierreux qui dégoutte des *rocs* & des cavernes. *Voyez* CRYSTAL & STALACTITE.

Sel de roche, *voyez* SEL.

ROC D'ISSAS, *ou* BLOC D'ISSAS, (*Marine.*) *voyez* SEP DE DRISSE.

ROC, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) ce mot ſe dit d'un meuble dont on charge les écus, & qui repréſente un *roc* ou la tour du jeu d'échecs, à la reſerve que la partie d'en haut eſt figurée avec deux crocs en forme de crampons, qui ont leurs pointes tendantes vers le bas. Le pere Méneſtrier dit que le *roc* eſt de fer morné d'une lance de tournois, ou recourbé à la maniere des extrémités des croix ancrées. La maiſon de Roquelaure porte d'azur à trois *rocs* d'argent. (*D. J.*)

ROCAILLE, ſ. f. (*Archit. hydraul.*) compoſition d'architecture ruſtique qui imite les rochers naturels, & qui ſe font de pierres trouées, de coquillages, & de pétrifications de diverſes couleurs, comme on en voit aux grottes & baſſins & fontaines.

On appelle *rocailleur* celui qui travaille aux *rocailles*.

Colonne de *rocaille* eſt une colonne dont le noyau de tuf, de pierre ou de moilon, eſt revêtue de pétrifications & de coquillages. *Daviler*. (*D. J.*)

ROCAILLE, ſ. f. (*Peinture ſur verre.*) eſpeces de petits grains de diverſes matieres, ronds, verds ou jaunes, qui ſervent à mettre le verre en couleur.

ROCAILLE, ſ. f. (*Verroterie.*) petits grains de verroterie qui s'enfilent en forme de chapelets, qui ſervent au commerce de l'Amérique & des côtes d'Afrique. On les appelle ordinairement *raſſade*.

ROCAMBOLE, ſ. f. (*Botan.*) eſpece d'ail fort cultivé, nommé par Tournefort *alium ſativum alterum, ſive aliopraſum caulis ſummo circumvoluto*, *I. R. H.* 353.

C'eſt une bulbe compoſée de pluſieurs tubercules, garnie à ſa partie inférieure d'un grand nombre de filets blanchâtres, & enveloppée de deux ou trois peaux ſemblables à celles de l'oignon, d'un blanc purpurin. Sa tige eſt unique, de groſſeur du petit doigt, haute d'une à deux coudées. Ses feuilles, qui ſont le plus ſouvent au nombre de cinq, de la figure de celles du porreau, enveloppent la tige juſqu'à une certaine hauteur; elles s'en ſéparent enſuite, penchent vers la terre, & ont une odeur qui tient le milieu entre le porreau & l'ail. La partie ſupérieure de la tige eſt nue, verte, liſſe; elle ſe replie, fait une ou deux ſpirales comme le ſerpent, & eſt terminée par une tête enveloppée dans une gaîne blanchâtre & alongée en maniere de corne finiſſant en bec; cette gaîne venant à s'ouvrir, laiſſe voir de pe-

tites bulbes ramassées ensemble, d'abord purpurines, ensuite blanchâtres, parmi lesquelles se trouvent des fleurs semblables à celles de l'ail. Toute la plante respire une odeur forte d'ail. On la cultive dans les jardins pour l'usage de la cuisine. (*D. J.*)

ROCCA-D'ANFO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de Venise, sur le bord septentrional du lac Idro, au Bressan. Elle est munie de quelques fortifications. *Long.* 28. 4. *lat.* 45. 48. (*D. J.*)

ROCE, *voyez* VANGERON.

ROCHAN, *voyez* MERLE.

ROCHE, s. f. ROC *ou* ROCHER, (*Gram.*) c'est une masse de pierre qui s'éleve au-dessus de la surface de la terre ou de la mer, vers les côtes & les îles, & qui cause souvent les naufrages des vaisseaux, ou qui les détourne de leur droite route.

ROCHES MOLLES, *voyez* CAYES.

ROCHE, s. f. (*Architect.*) c'est la pierre la plus rustique & la moins propre à être taillée. Il y a de ces *roches* qui tiennent de la nature du caillou, & d'autres qui se délitent par écailles. On appelle *roche vive* la *roche* qui a ses racines fort profondes, qui n'est point mêlée de terre, & qui n'est point par couche comme dans les carrieres. (*D. J.*)

ROCHE, s. m. (*Hydr.*) est un monceau de cailloux, de pétrifications, de coquillages de différentes couleurs, élevé & formant un rocher, au haut duquel est un jet & qui retombe sur ce cailloutage. Ce peut être encore une fontaine rocaillée, adossée contre un mur, imitant la caverne d'où sortent des bouillons & nappes d'eau. (*K*)

ROCHE A FEU, (*Artificier.*) les artificiers appellent ainsi un mélange de soufre, de salpêtre & de poudre qui est propre à beaucoup d'artifices. Voici la maniere de le faire.

Prenez du soufre fondu lentement une livre, de salpêtre quatre onces, de poudre quatre onces; jettez le salpêtre dans le soufre en le fondant peu-à-peu & le remuant très-bien, & ensuite la poudre de même; remuez le tout; & lorsque le mélange commencera à se refroidir, vous y ajouterez trois onces de poudre grenée, & remettrez le tout ensemble.

ROCHE, *la*, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *rupes Ardennæ*; ville des Pays-Bas, au duché de Luxembourg, dans la forêt d'Ardenne, bâtie sur une roche, d'où lui vient son nom, à 12 lieues au nord-ouest de Luxembourg, avec un château fortifié. *Long.* 23. 25. *lat.* 50. 7.

2°. La *Roche* est le nom d'une autre petite ville de Savoie, dans le Faucigni, assez près de la riviere d'Arve, & sur la Gauche. (*D. J.*)

ROCHE-BERNARD, LA, (*Géog. mod.*) bourg & baronnie de France, en Bretagne, diocèse de Nantes, sur la Vilaine, à 4 lieues de son embouchure, avec un petit port. Ce bourg fut érigé en duché-pairie, sous le nom de *Coaslin* en 1663, & éteint en 1738. Celui qui possede la baronnie de la *Roche-Bernard* préside au corps de la noblesse, quand il se trouve aux états de la province. *Long.* 15. 15. *lat.* 47. 25. (*D. J.*)

ROCHE-CHOUART, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *rupes Cavardi*, petite ville de France, aux confins du Limousin & du Poitou, sur la pente d'une montagne, à 24 lieues de Poitiers. Il n'y a qu'une paroisse dans cette ville, qui cependant a titre de duché, & donne son nom à une des illustres maisons du royaume. *Long.* 18. 29. *lat.* 45. 49. (*D. J.*)

ROCHE-D'ERRIEN, LA, (*Géog. mod.*) bourg de France, en Bretagne, à 2 lieues au midi de Tréguier. Il est fameux par les sieges qu'il a soutenus au xiv. siecle, & par la bataille qui se donna sous ses murs en 1347, dans laquelle bataille Charles de Blois, qui réclamoit le duché de Bretagne, fut vaincu & fait prisonnier. (*D. J.*)

ROCHEFORT, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Rupifortium*; mais ce n'étoit qu'un bourg. C'est aujourd'hui une nouvelle ville de France, au pays d'Aunis, sur la Charente, à une lieue & demie de son embouchure, à 3 de Brouage, à 6 au sud-est de la Rochelle, & à 100 au sud-ouest de Paris, avec un port très-commode.

Louis XIV. a fait bâtir dans cette ville en 1664 un magnifique arsenal, un hôpital & des casernes; il y a fait établir une fonderie de canons, une corderie & un magasin pour l'équipement des vaisseaux; c'est un siege royal, & le magasin général des autres ports voisins. L'entrée de la riviere est défendue par plusieurs forts; ainsi dans l'espace d'un demi-siecle *Rochefort* est devenu un endroit considérable, sur lequel on a fait un ouvrage imprimé à Paris en 1757, *in*-4°.

L'arsenal de cette ville est le premier qui fut élevé par les soins de M. Colbert; mais sa position avantageuse à bien des égards, ne sauroit cependant dédommager de l'air mal-sain qui regne à *Rochefort*, de la mauvaise qualité des eaux, & des sommes immenses qu'à coûté cette entreprise. *Longit.* 16. 42. *lat.* 46. 3.

Rochefort dans la Beauce, diocèse de Chartres; *Rochefort* dans le Forez, élection de Rouanne, & *Rochefort* dans l'Auvergne, diocèse de Clermont, sont trois bourgs, que Piganiol de la Force qualifie du nom de petites villes. (*D. J.*)

ROCHEFORT *en Ardenne*, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, dans le Condros, aux confins du duché de Bouillon, & de l'évêché de Liege, dont elle dépend pour le spirituel. Elle est située à 2 lieues de S. Hubert, à 6 lieues au sud-est de Dinant, & à 18 au nord ouest de Luxembourg. Elle est environnée de rochers, & a un vieux château rétabli par le comte de Louvenstein. Ce lieu est une ancienne seigneurie érigée en comté par l'empereur Ferdinand II. *Long.* 22. 48. *lat.* 50. 10. (*D. J.*)

ROCHE-FOUCAUD LA, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Angoumois, sur la Tardouere, à 6 lieues au nord-ouest d'Angoulême, avec titre de duché-pairie, érigée en 1622, & dont quatre baronnies dépendent. Il y a dans cette petite ville une église collégiale, & un couvent de carmes. *Long.* 18. 3. *lat.* 45. 43.

MM. de Daillon (*Benjamin & Jacques*), issus de l'ancienne famille des comtes du Lude, naquirent tous les deux dans la petite ville de la *Rochefoucaud*, & le premier fut ministre d'une église calviniste qui y étoit alors; mais après la révocation de l'édit de Nantes, il passa, de même que son frere, en Angleterre, où ils moururent l'un & l'autre dans un âge fort avancé. M. Benjamin de Daillon étoit un homme de savoir & de mérite. Il avoit un sentiment particulier touchant les diables, soutenant qu'il n'y en avoit qu'un seul, & que l'Ecriture ne parle jamais du diable, que comme d'un être unique. Il prétendoit en conséquence que les esprits impurs que Jesus-Christ chassoit, étoient des maladies, & que l'Ecriture leur donne le nom d'*esprits* ou de *démons*, pour s'accommoder au langage de ce tems-là, ces maladies étant déifiées, ou regardées comme des démons ou des divinités parmi les payens.

M. Jacques de Daillon adopta le même sentiment de son frere; & voulant le défendre par écrit, il publia en 1723, un ouvrage *in*-8°. en anglois, intitulé Δαιμονολογια, *or a treatise, &c.* c'est-à-dire, *Démonologie*, ou *traité des esprits*, dans lequel on explique plusieurs passages de l'Ecriture contre les erreurs vulgaires touchant les sorciers, les apparitions, *&c.* avec un appendice contre la possibilité de la magie, de la sorcellerie & du sortilege. (*D. J.*)

ROCHE-GUYON, LA, (*Géog. mod.*) bourg de France, dans l'île de France, sur la Seine, à 3 lieues au-dessous de Mante, & au-dessus de Vernon. Il y a château, paroisse, foire & marché. (*D. J.*)

ROCHELLE, LA, (*Géog. mod.*) ville maritime de France, capitale du pays d'Aunis, sur l'Océan, à 34 lieues au nord de Bordeaux, & à 100 au sud-ouest de Paris. *Longitude*, suivant Cassini, 16. 28. 30. *lat.* 46. 10. 15.

Cette ville a été nommée par les anciens *Portus santonum*, parce qu'elle étoit autrefois dépendante de la province de Saintonge, & le meilleur port qu'il y eût dans ces quartiers-là sur l'Océan. Depuis on l'a nommée *Rupella*, & *Rochella* pour *Rocella*, noms qui signifioient *un petit roc*, & qu'on lui a donné, soit à cause du fonds pierreux sur lequel elle est bâtie, soit à cause qu'originairement elle n'étoit qu'un château avec quelques maisons habitées par des gens de mer.

Ce château appartenoit en premier lieu aux seigneurs de Mauléon en Poitou. Guillaume, dernier comte de Poitiers, l'usurpa sur les seigneurs de Mauléon: il en fit une petite ville, & lui donna des privileges. Cette ville s'accrut avec le tems, & se forma en une espece de république, ayant appartenu au roi d'Angleterre depuis le mariage d'Eléonore de Guyenne avec Henri II. Ses privileges furent confirmés par Louis VIII. fils de Philippe-Auguste, lorsqu'il s'en rendit maître en 1224.

La *Rochelle* étoit déja dans ce tems-là un port de mer très-florissant par son commerce, comme il paroît par ces vers d'un auteur ancien, *Nicol. de Braia, de gest. Ludov. VIII.*

> *Declivi littore Ponti*
> *Nobilis, & fama toto celeberrima mundo*
> *Divitiisque potens priscis, & gente superba*
> *Est* Rupella.

La *Rochelle* fut cédée aux Anglois par le traité de Brétigni, l'an 1360, & douze ans après elle se donna au roi de France Charles V. à condition qu'elle conserveroit tous ses privileges, & qu'en outre elle auroit droit de battre en son propre nom de la monnoie d'argent; que les échevins seroient réputés nobles; que le maire resteroit gouverneur de la ville; & qu'enfin sa charge seule ennobliroit sa famille.

Le Calvinisme s'y introduisit en 1557, & le prince de Condé eut, pour ainsi dire, la gloire d'y regner. Le brave la Noue la défendit en 1574 contre Henri, duc d'Anjou, frere de Charles IX. & obligea ce prince d'en lever le siege. Les Protestans y tinrent depuis la plûpart de leurs synodes, & son commerce florissant tous les jours davantage, la rendit puissante jusqu'au tems du cardinal de Richelieu, qui résolut de soumettre cette ville à l'autorité royale, de casser ses privileges, & d'y détruire le Calvinisme.

Il engagea Louis XIII. à cette expédition. Ce prince, pour commencer à brider les Rochelois, fit construire le fort Louis. Ensuite il assiégea la ville en 1627, & s'en rendit le maître l'année suivante, après treize mois d'un siege des plus mémorables, pendant lequel les habitans souffrirent avec courage une des plus horribles famines dont l'histoire fasse mention. De quinze mille personnes qui se trouvoient dans cette ville, quatre mille seulement survécurent à cet affreux désastre. Etrange pouvoir de l'esprit de religion sur les hommes!

Enfin, la réduction de cette ville fut dûe à l'invention d'une digue de 747 toises dont Clément Metezeau de Dreux fut l'inventeur, & que le cardinal de Richelieu fit exécuter, pour empêcher les Anglois de secourir la place. Il est étonnant combien de millions le clergé fournit pour la prise de cette ville, & avec quelle joie il en faisoit les avances.

Louis XIII. étant entré dans la *Rochelle* le jour de la Toussaint 1628, priva les Rochelois de tous leurs privileges, fit abattre leurs belles fortifications, nomma de nouveaux magistrats, & un plus grand nombre de prêtres catholiques.

Louis XIV. fortifia cette ville de nouveaux ouvrages, qu'imagina & qu'exécuta le maréchal de Vauban. Il fit la *Rochelle* chef d'une généralité, & y établit un intendant distingué de celui de Rochefort, qui a la marine. Il y a aussi créé un bureau des finances, une chambre du domaine, un présidial, une élection, & y a laissé subsister l'hôtel des monnoies.

Les Jésuites y obtinrent un college, & ensuite la direction d'un séminaire l'an 1694; le siege épiscopal de Maillezais fut transféré dans cette ville en 1649; & pour former le diocèse on y a joint le pays d'Aunis & l'île de Ré, que l'on a démembrés de l'évêché de Saintes.

Les rues de la *Rochelle* sont en général assez droites, & la plûpart des maisons soutenues par des arcades. La ville est percée de cinq portes. Son port qui peut avoir quinze cens pas de circuit, & qui est de forme presque ronde, est un des plus commodes de l'Océan. Deux grosses tours le défendent. La mer y a reflux de plus de quatre toises. Tous les vaisseaux excepté ceux de haut-bord y entrent.

Mais ceux qui desireront de plus grands détails de l'histoire de cette ville, peuvent lire un petit livre de M. Galland (*Auguste*), sur la naissance, l'ancien état, & l'accroissement de la *Rochelle*.

J'ajouterai seulement que son principal commerce actuel est celui des îles de l'Amérique. Ses manufactures consistent en rafinerie du sucre des îles. Les Suédois, les Danois, les Hambourgeois, les Anglois & les Hollandois y envoient chaque année plusieurs vaisseaux pour y charger des vins, des eaux-de-vie, du sel, & quelques autres marchandises. On a aussi érigé dans cette ville en 1734 une académie de belles lettres.

Imbert (*Jean*), jurisconsulte du xvj. siecle, né à la *Rochelle*, s'est fait connoître avec estime par deux ouvrages de droit: 1°. *Enchiridion juris scripti Galliæ*, que Theveneau a traduit en françois: 2°. *Institutiones forenses*, ou *Pratique du barreau*, en latin & en François.

François Tallemant l'aîné, abbé du Val-Chrétien, étoit né dans cette ville. Il fut aumônier du roi pendant vingt-quatre ans, & ensuite premier aumônier de madame. Sachant très-bien la langue italienne, il traduisit avec succès l'histoire de Venise du procurateur Nani; mais ne consulta pas assez ses forces en mettant au jour la traduction des vies de Plutarque; cette traduction fut promptement méprisée de tous les connoisseurs. Il mourut en 1693, âgé de 73 ans.

On l'appelloit Tallemant l'aîné pour le distinguer de Paul Tallemant son cousin, son compatriote & ecclésiastique comme lui. Ils furent tous deux de l'académie Françoise, mais Paul étoit encore de l'académie des Inscriptions. Il mourut en 1712 à 70 ans.

Colomiés (*Paul*), en latin *Paulus Colomesius*, savant écrivain protestant, naquit à la *Rochelle* dans le dernier siecle; mais il se retira en Angleterre avant d'essuyer les rudes coups de la tempête, qui a englouti l'édit de Nantes. Il témoigna bientôt, étant à Londres, la préférence qu'il donnoit à la communion épiscopale sur le presbytérianisme, comme il paroît par son livre intitulé *Theologorum presbyterianorum Icon*. Il n'a pas cessé depuis de travailler sur différens sujets. Il est mort à Londres en 1692, j'ignore à quel âge.

Tous ses ouvrages sont utiles & agréables aux curieux de l'histoire, parce qu'ils y trouvent beaucoup de choses à apprendre; aussi sont-ils plus recherchés dans les pays étrangers que dans ce royaume. Les principaux sont 1°. *Gallia orientalis*, qui a été réimprimée à Hambourg en 1709, avec d'autres opuscules de l'auteur, qui avoient paru à Paris en 1668: 2°. *Italia & Hispania orientalis*: 3°. *Observationes sacræ*: 4°. *Mélanges historiques*: 5°. *Bibliotheque choisie*, dont la meilleure édition a été faite à Paris en 1731, avec des notes de M. de la Monnoie. Le pere Niceron vous indiquera les autres ouvrages de M. Colomiés dans ses mémoires des hommes illustres, *tome VII. p.* 196. Bayle a fait aussi l'article de ce savant. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

ROCHE-POSAY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Touraine, sur la Creuse, un peu au-dessous de l'endroit où elle reçoit la Gartempe. *Long.* 18. 30. *lat.* 46. 44. (*D. J.*)

ROCHER, s. m. (*Gram.*) c'est la même chose que *roc* & *roche*. *Voyez* Roc.

Rocher, Roche, Roc, (*Synon. Géog.*) ces trois noms, désignent également en Géographie une, ou de grosses masses de pierres dures qui se trouvent dans les montagnes ou dans la mer, & qui sont coupées en précipices. Ce que nous appellons un *rocher*, une *roche* ou *un roc*, est nommé par les Latins *rupes*; par les Italiens, *rocca*, *rupe* ou *pietra*; par les Espagnols, *roca* ou *pesia*; en allemand, *fels*, & en anglois *a rock*. On a bâti quelquefois des tours & des forts sur ces sortes de rochers, & plusieurs villes même en ont pris leurs noms, comme Rochefort, la Rochelle & autres. Elles sont appellées *roques* dans le Languedoc, aussi-bien que dans les autres pays voisins.

La Palestine étant un pays de montagne, avoit beaucoup de *rochers*, & ces *rochers* faisoient une partie de la force du pays, parce qu'on s'y retiroit dans les allarmes, & qu'on y trouvoit un azyle contre les irruptions subites des ennemis. Aussi l'Ecriture parle-t-elle si souvent de *rochers*; par exemple, des *rochers* d'Arnon, des *rochers* d'Oreb, du *rocher* d'Odolam, du rocher d'Etham, *&c.* De-là vient aussi ces expressions si communes dans l'Ecriture; soyez mon *rocher*, *Pséaume* 31. Le Seigneur est mon *rocher*; où est le *rocher* autre que le Seigneur, *Pséaume* 18. *vers.* 3. 32. *&c.*

Les *rochers* qui se trouvent dans la mer, & contre lesquels les vaisseaux sont sujets à se briser quand ils en approchent, se nomment *brisans*. Il y en a qui sont toujours couverts de la mer, & cachés sous l'eau, d'autres qui ne sont jamais couverts de la mer, & d'autres que la basse-mer découvre. On dit qu'une *roche* est saine, lorsqu'il n'y a point de danger autour d'elle, & que tout ce qu'il y a de dangereux est ce qui paroît.

La chaîne des *rochers* qui sont sous l'eau, s'appelle *ressif* par les Américains, & on appelle *banche* un fonds de *roches* tendres & unies qui se trouvent en certains lieux au fond de la mer. Il y a de certains ro-

rochers qui ſe trouvent vers les îles des Açores, & ailleurs; ils ſont cachés ſous l'eau, & on les nomme *vigies*.

Les *rochers* ſont repréſentés dans les cartes générales par des petites croix; mais dans les cartes particulieres, les *rochers* découverts y ſont figurés par des pointes de *rochers*, & ceux qui ſont cachés ſous l'eau, ſont repréſentés par de petites croix. (*D. J.*)

ROCHERS *de Sciron*, (*Géog. anc.*) *Scironides petræ*; rochers célebres, qui étoient dans l'enceinte de la Mégaride en Achaïe. Strabon leur donne ſix milles d'étendue. Ils étoient devenus infames par les cruautés de Sciron, dont ils prirent le nom. Cet homme barbare réduiſoit ceux qui arrivoient, ou qui étoient jettés ſur ces côtes, au honteux miniſtere de lui laver les piés, de le chauſſer, & enſuite abuſant de leur ſituation, il les précipitoit d'un coup de pié dans la mer. Un monſtre que Pauſanias croît être une tortue de mer, accoutumée à ſa proie, cantonnée dans quelque creux voiſin, rendoit inutiles les efforts que ces malheureux faiſoient pour ſe ſauver à la nage, & les entraînoit dans ſon repaire, où il les égorgeoit, s'ils n'étoient pas briſés par les pointes des rochers, ſur leſquels ils rouloient en tombant dans la mer. Théſée punit Sciron du même genre de mort, & purgea le monde de ce ſcélérat, que Jupiter Hoſpitalier avoit laiſſé trop longtems impuni. C'eſt de ces *rochers* que Stace nous parle, *Theb. l. I.*

Infames Scirone Petras, *ſcyllataque rara*
Purpureo regnata ſeni.

Voyez SCIRONIDES *petræ*, *Géogr. anc.* (*D. J.*)

ROCHER, *le*, (*Conchyliol.*) coquille autrement nommée *murex*, *voyez* ce *mot*; c'eſt aſſez de ſe rappeller ici, que c'eſt une coquille univalve, garnie de pointes & de tubercules avec un ſommet chargé de piquans; il eſt quelquefois élevé, quelquefois applati. Sa bouche eſt toujours alongée, dentée, édentée; la levre eſt ailée, garnie de doigts, repliée, déchirée; le fût eſt ridé, & quelquefois uni. (*D. J.*)

ROCHER, *en Anatomie*; nom d'une apophyſe des os des tempes, appellée auſſi *apophyſe pierreuſe*, à cauſe qu'elle eſt d'une ſubſtance extrémement compacte. *Voyez* TEMPORAUX.

ROCHER *d'eau*, ſ. m. (*Archit. hydraul.*) eſpece de fontaine adoſſée ou iſolée, & cavée en maniere d'antres, d'où ſortent par pluſieurs endroits des bouillons & napes d'eau. Telle eſt la fontaine de la place Navonne à Rome. C'eſt un *rocher* fait de tevertin, percé à jour en ſes quatre faces, portant à ſes encoignures quatre figures de marbre avec leurs attributs, qui repréſentent les quatre plus grands fleuves de la terre, & ſur lequel eſt élevé un obéliſque antique de granit tiré du cirque de Caracalla. Cet ouvrage merveilleux a été fait par le cavalier Bernin, ſous le pape Innocent X.

On appelle auſſi *rocher d'eau*, une eſpece d'écueil maſſif, d'où ſort de l'eau par différens endroits. Il y a un de ces *rochers* à la vigne d'Eſte, à Tivoli, près de Rome. *Daviler*. (*D. J.*)

ROCHERS *dans les bois*, ſont de groſſes touffes un peu baſſes & rampantes, qui ſe trouvent entre les arbres de haute futaie.

ROCHER *de grenailles*, (*à la Monnoie.*) eſt la maſſe de métal, qui dans l'état de bain ou fuſion, eſt verſée dans un baquet d'eau froide, qui ſe précipitant, s'amaſſe au fond en forme de grenaille. L'objet de cette manutention eſt de purifier le métal.

ROCHER, *terme de Braſſerie*; il ſe dit du levain, lorſqu'il commence à former des boutons de mouſſe qui s'accumulent, s'amaſſent, & forment des houppes de mouſſe.

ROCHER, *en terme d'Orfevre en groſſerie*; c'eſt environner les parties qu'on veut ſouder le poudre de borax, qui ſert de fondant à la ſoudure.

ROCHERAYE ou PIGEON DE ROCHE, (*Hiſtoire nat. Ornithol.*) *columba rupicola*, Willugbi. Oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du biſet; il a un pié de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement dix pouces juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt de onze lignes depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées, s'étendent preſque juſqu'au bout de la queue. La tête & la face inférieure du cou ſont d'un cendré foncé; la face ſupérieure du cou, la partie antérieure du dos & les petites plumes des aîles qui ſe trouvent près du corps ont une couleur cendrée brune: les autres petites plumes de l'aîle, la partie poſtérieure du dos & le croupion, ſont d'un cendré clair. Il y a ſur la partie ſupérieure du cou une teinte de ces couleurs brillantes qu'ont la plûpart des pigeons. La poitrine eſt d'une légere couleur vineuſe; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du deſſous de la queue ſont d'un cendré clair. Les grandes plumes de l'aîle, & celles du ſecond rang, qui ſont les plus près du corps, ont une couleur brune, les autres ſont cendrées à leur origine & noirâtres vers la pointe: il y a de plus ſur chaque aîle deux taches d'un brun noirâtre. Toutes les plumes de la queue ſont cendrées à leur origine, & noirâtres vers leur extrémité. Le bec eſt gris, les piés ſont rouges & les ongles noires. Le *rocheraye* eſt un oiſeau de paſſage. Briſſon, *Ornit. tome I. Voyez* OISEAU.

ROCHERAYE BLANC, *columba alba ſaxatilis*. On regarde cet oiſeau comme une variété du *rocheraye*. *Voy.* ROCHERAYE; il n'en differe qu'en ce qu'il eſt entierement blanc, à l'exception de la tête, du croupion & de la queue, qui ſont d'un beau roux. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

ROCHERAYE *de la Jamaïque*, PIGEON *à la couronne blanche*, *columba capite albo*, Klein. Cet oiſeau eſt à-peu-près de la groſſeur du pigeon domeſtique; il a un pié un pouce de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement dix pouces ſix lignes juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt d'un pouce, & celle de la queue de cinq pouces; les aîles étant pliées s'étendent juſqu'aux deux tiers de la longueur de la queue. Le deſſus de la tête eſt blanc, & plus bas il y a une belle couleur pourprée changeante. Le cou eſt d'un verd changeant, qui paroît à certains aſpects bleu ou de couleur de cuivre bronzé. Tout le reſte du corps; ſavoir, le dos, le croupion, les petites plumes des aîles, celles du deſſus & du deſſous de la queue, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes ſont d'un brun tirant ſur un gris bleuâtre, les grandes & les moyennes plumes des aîles ont une couleur brune. Les yeux ſont entourés d'une peau blanche. Le bec eſt rouge à ſa baſe, & blanc vers l'extrémité. Les piés ſont rouges & les ongles gris. On trouve cet oiſeau dans toutes les îles de Bahama, à la Jamaïque & à S. Domingue. Briſſon, *Ornit. t. I. Voyez* OISEAU.

ROCHESTER, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Kent, ſur le Medway, qu'on y paſſe ſur un des beaux ponts d'Angleterre, à 27 milles au ſud-eſt de Londres. Elle eſt fort ancienne, a titre de comté, & un évêché d'un revenu fort modique. *Long.* ſuivant Caſſini, 16. 19. *lat.* 51. 20. & ſuivant Street. *Long.* 17. 56. *latit.* 51. 26. (*D. J.*)

ROCHE-SUR-YON, (*Géog. mod.*) bourg de France, dans le Poitou, ſur la petite riviere d'Yon, à 6 lieues au nord-oueſt de Luçon, avec titre de principauté, qui appartient à la maiſon de Conti. *Long.* 16. 10. *lat.* 46. 35. (*D. J.*)

ROCHLIZ, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Saxe, au cercle de Leipſick, ſur la Muldaw, qu'on y paſſe ſur un pont; elle eſt munie d'un château, & a des mines de cuivre dans ſon voiſinage. C'eſt une ville ancienne, car elle a déja été brûlée autrefois du tems de l'empereur Henri II. & elle avoit alors pour ſeigneurs des comtes qui en portoient le nom. Jean Fréderic, électeur de Saxe, l'enleva, en 1547, au duc Albert, margrave de Brandebourg, mais le duc Maurice la reprit ſur l'électeur, & elle eſt reſtée à ſa poſtérité (*D. J.*)

ROCKENHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le bas Palatinat. Elle eſt ſituée entre les châteaux de Reipolzkcirch & de Fralckenſtein. (*D. J.*)

ROCKIZAU, (*Géog. mod.*) ville royale de Bohème, à trois milles au levant de Pilſen, ſur les confins du cercle de Podebroc. Le fameux Ziſcka la prit, & la brûla en 1421. (*D. J.*)

ROCHART, *voyez* LAMANTIN.

ROCHET, ſ. m. (*Gram. Hiſt. mod.*) ornement de lin que portent les évêques & les abbés; il reſſemble à un ſurplis, excepté qu'il a des manches & des poignets, au lieu que le ſurplis eſt entierement ouvert & ſans manches.

Ménage fait venir ce mot du mot latin *rochettus*, diminutif de *rocchus*, dont les écrivains de la baſſe latinité ſe ſont ſervis au lieu de *tunica*, & qui vient originairement du mot allemand *rok*.

Les Chanoines réguliers de S. Auguſtin portent auſſi des *rochets* par-deſſous leurs chappes.

Rochets ſont auſſi des eſpeces de manteaux que portent en Angleterre les pairs du royaume ſéans au parlement dans les jours de cérémonies. *Voyez* Pair & Parlement.

Ceux des vicomtes ont deux bandes ou bords & demi; ceux des comtes, trois; ceux des marquis, trois & demi, & ceux des ducs, quatre. *Larrey*.

Rochet, ſ. m. (*Manufact.*) on appelle ainſi chez les marchands de ſoie, chez les manufacturiers & ouvriers en étoffes d'or, d'argent & de ſoie, & chez les teinturiers en ſoie, laine & fil, des bobines plus groſſes & plus courtes que les bobines ordinaires. C'eſt ſur ces *rochets* que tous ces marchands & ouvriers devident leurs ſoies ou pour les vendre, ou pour les employer, ou pour leur donner quelque préparation de teinture. *Dict. de Commerce*. (*D. J.*)

Rochet, (*Horlogerie.*) nom que les Horlogers donnent à une roue dont les dents ont une figure à-peu-près ſemblable à celle d'une cremaillere de cheminée. Ces ſortes de roues ſont ordinairement d'uſage dans les encliquetages & dans les échappemens des pendules. *Voyez* Échappement, Encliquetage, &c. & les *fig. dans nos Planches de l'Horlogerie*, qui repréſentent des *rochets* d'échappement, & *d'autres figures* qui repréſentent des *rochets* d'encliquetage.

ROCHOIR, ſ. m. (*Orfev.*) inſtrument à l'uſage de preſque tous les ouvriers qui employent les métaux. C'eſt une petite boîte de cuivre ronde, & élevée à-peu-près comme la moitié d'un étui rond; il y a un couvercle, & au-bas un trou auquel eſt adapté un tuyau ſur lequel eſt une petite bande de métal crenée. Dans le corps de la boîte eſt renfermé le borax pulvériſé, & on fait tomber cette poudre ſur les parties que l'on veut rocher ou ſaupoudrer de borax, en faiſant paſſer ſon ongle le long des crans de la petite bande crenée, & en dirigeant le tuyau ſur les places où l'on a beſoin de borax.

ROCKET, ſ. m. (*Hiſt. d'Angleterre.*) on appelle *rockets* en anglois les mantelets que portent aux jours de cérémonie les pairs ſéans au parlement. Ceux des vicomtes ont deux bordures & demi, ceux des comtes trois, ceux des marquis trois & demi, & ceux des ducs quatre. Ce mot vient peut-être de *rocchus*, qui eſt employé pour *tunica* chez les écrivains latins du moyen âge, ou, ſi l'on veut, de *rock*, mot teutonique qui ſignifioit une *robe*, une *tunique*. (*D. J.*)

ROCOU *ou* ROCOURT, ſ. m. (*Botan.*) arbre exotique cultivé dans toutes les îles de l'Amérique. Il eſt nommé *orleana ſeu orellana foliculis lapaceis*, par Herman; *Cat. Hort. Lugd. Bat.* 464. Pluk. Almag. 292. *Phytog.* 209. *f.* 4. *Orleana ſeu orellana ſive urucu*, *Parad.* Prod. 357. *urucu*; Piſon, *éd.* 1648, 65, *éd.* 1658, 133. Cat. Jam. 150. *hiſt.* 2. 52. *urucu Braſilienſibus*; Marcgr. 61. *Kaiabaka, daburi*. Ger. Emac. 1554. *Archiotl, ſeu medicina tingendo apta*, Hern. 74. *Arbor mexicana, fructu caſtaneæ, coccifera*, C. B. Pin. 419. Raii, *hiſt.* 2. 1771. Jonſ. Deudr. 119. *Bixa oviedi*, I. B. 1. 440. *metella Americana maxima tinctoria*; Tourn. *Inſt.* 242. Boerh. *Ind. A.* 208. *arbor finium regundorum*, *Scalig. Arnotto. Dale*.

Cette arbre eſt de moyenne grandeur; il pouſſe de ſon pié pluſieurs tiges droites, rameuſes, couvertes d'une écorce mince, unie, pliante, flexible, brune en-dehors, blanche en-dedans; ſon bois eſt blanc, facile à rompre; ſes feuilles ſont placées alternativement, grandes, larges, pointues, liſſes, d'un beau verd, ayant en-deſſous pluſieurs nervures rouſſâtres; ſes feuilles ſont attachées à des queues longues de deux ou trois doigts.

Ses rameaux portent deux fois l'année en leurs ſommités des bouquets compoſés de pluſieurs petites têtes ou boutons de couleur brune rouſſâtre; ces boutons s'épanouiſſent en des fleurs à cinq pétales, diſpoſées en roſe, grandes, belles, d'un rouge pâle, tirant ſur l'incarnat, ſans odeur & ſans goût; cette fleur eſt ſoutenue par un calice à cinq feuilles, qui tombent à meſure que la fleur s'épanouit: au milieu de cette fleur il y a une eſpece de houpe compoſée d'un grand nombre d'étamines ou filets jaunes dans leur baſe, & d'un rouge purpurin dans leur partie ſupérieure; chacune de ces étamines eſt terminée par un petit corps oblong, blanchâtre, ſillonné & rempli d'une pouſſiere blanche; le centre de la houpe eſt occupé par un petit embryon qui eſt attaché fortement à un pédicule fait en ſoucoupe, & échancré légérement en cinq parties; ce pédicule ſert de ſecond calice, à la fleur à la place du premier qui eſt tombé: cet embryon eſt couvert de poils fins, jaunâtres, & ſurmonté d'une maniere de petite trompe fendue en deux levres en ſa partie ſupérieure.

L'embryon en croiſſant devient une gouſſe ou un fruit oblong ou ovale pointu à ſon extrémité, applati ſur les côtés, ayant à-peu-près la figure d'un mirobolan, long d'un doigt & demi ou de deux doigts, de couleur tannée, compoſé de deux gouſſes, hériſſées de pointes d'un rouge foncé, moins piquantes que celles de la châtaigne, de la groſſeur d'une groſſe amande verte.

Ce fruit en mûriſſant devient rougeâtre, & il s'ouvre à la pointe en deux parties qui renferment environ ſoixante grains ou ſemences partagées en deux rangs; ces grains ſont de la groſſeur d'un petit grain de raiſin, de figure pyramidale, attachés & rangés les uns contre les autres par de petites queues à une pellicule mince, liſſe & luiſſante, qui eſt étendue dans toute la cavité de chacune de ces gouſſes; ces mêmes grains ſont couverts d'une matiere humide, très-adhérante aux doigts lorſqu'on y touche avec le plus de précaution, d'un beau rouge, d'une odeur aſſez forte; la ſemence ſéparée de cette matiere rouge eſt dure, de couleur blanchâtre, tirant ſur celle de la corne. Cet arbre croît en abondance dans la nouvelle Eſpagne & dans le Bréſil.

Les ſauvages de l'Amérique le cultivent même avec grand ſoin, à cauſe des utilités qu'ils en retirent. Il ſert à orner leur jardin, & le devant de leurs caſes ou habitations. Ils emploient ſon écorce pour faire des cordages; ils mettent de ſes feuilles tendres dans leurs ſauſſes, pour leur donner du goût & leur communiquer une couleur de ſafran. Ils tirent une couleur rouge des graines qu'ils délayent dans l'huile de carapa, & s'en peignent le corps ou le viſage, ſur-tout dans les jours de réjouiſſance.

Les Européens qui habitent le Bréſil & les îles Antilles font par art de la même graine une pâte qui eſt d'uſage en teinture, & qu'on nomme pareillement *rocou*. *Voyez* Rocou, *Teinture*. (*D. J.*)

Rocou, *ou* Roucou *ou* Rocourt, (*Teint.*) pâte ſeche ou extrait qu'on a tiré, ſoit par infuſion, ſoit par macération des graines contenues dans la gouſſe de l'arbre, nommé pareillement *rocou*, & qu'on a décrit dans l'article qui précede. La pâte ſeche dont nous parlons vient d'Amérique, & eſt une des couleurs que fournit le petit teint.

On connoît que la gouſſe qui donne la graine eſt mûre lorſqu'elle s'ouvre d'elle-même ſur l'arbre; alors on la cueille, & l'on en prépare la pâte ou l'extrait en pilant les grains des gouſſes avec tout ce qui les environne; on les fait diſſoudre dans l'eau, & on coule cette liqueur par un crible; enſuite on la verſe dans des chaudieres, on la fait bouillir; elle jette une écume qu'on recueille ſoigneuſement, & qu'on met dans une autre chaudiere pour y être réduite ſur le feu en conſiſtance & en pâte, dont on fait des pains tels que nous les recevons en Europe; Mais il eſt à propos d'indiquer en détail toute cette opération; je l'emprunterai du P. Labat qui nous l'a donnée fort exactement dans ſon voyage d'Amérique.

Mais il eſt à propos d'indiquer la maniere dont on cultive & dont on fait le *rocou* aux îles Antilles françoiſes. Je tirerai cette maniere des voyages du P. Labat, imprimée en 1722.

Le *rocou*, dit-il, peut ſe planter depuis le mois de Janvier juſqu'à la fin de Mai; mais ſoit que le plantage s'en faſſe tard ou de bonne heure, l'arbre n'en produit pas plutôt. Il ſe plante à la maniere des pois ou du mil, c'eſt-à-dire qu'après avoir bien nettoyé la terre, on y fait de petits trous avec la houe, dans leſquels on jette deux ou trois graines au plus. La diſtance ordinaire qui ſuffit pour chaque plan eſt de quatre piés en quarré: à l'égard de la culture, elle ſe fait comme aux autres arbres, à l'exception que quand il s'éle-

il s'éleve trop haut, on le châtre pour l'épaissir & pour l'entretenir en buisson.

La récolte du *rocou* se fait deux fois l'année, savoir à la S. Jean & à Noël. On le distingue comme en deux especes; l'un qu'on nomme *rocou* verd, & l'autre *rocou* sec. Le premier est le *rocou* qu'on cueille aussi-tôt que quelque cosse d'une grappe commence à sécher & à s'ouvrir; le second est celui où dans chaque grappe il se trouve plus de cosses seches que de vertes. Ce dernier peut se garder six mois; l'autre ne peut guere durer que quinze jours; mais il rend un tiers plus que le *rocou* sec, & le *rocou* qu'il produit est plus beau.

Le *rocou* sec s'écale en le battant, après l'avoir exposé au soleil & l'avoir remué quelque tems: à l'égard du *rocou* verd, il ne faut pour l'écaler que rompre la cosse du côté de la queue, & le tirer en-bas avec la peau qui environne les graines, sans s'embarrasser de cette peau.

Après que les graines sont écalées, on les met successivement dans divers canots de bois faits tout d'une piece, qui ont différens noms, suivant leurs différens usages.

Le premier canot s'appelle *canot de trempe;* le second, *canot de pile;* le troisieme, *canot à ressuer;* le quatrieme, *canot à l'eau;* & enfin la cinquieme, *canot à laver*. Il y en a aussi un sixieme qu'on appelle *canot de garde*, mais qui n'est pas toujours nécessaire; un autre qui se nomme *canot de passe*, & un huitieme qu'on nomme *canot aux écumes*.

La graine se met d'abord à sec dans le canot de trempe, où on la concasse légerement avec un pilon; après quoi on remplit le canot d'eau bien claire & bien vive, à huit ou dix pouces près du bord. Il faut cinq barrils d'eau sur trois barrils de graine. Le tems qu'elle doit rester dans le canot de trempe est ordinairement de huit à dix jours, pendant lesquels on a soin de remuer deux fois par jour avec un rabot, un demi-quart d'heure environ à chaque fois; on appelle *premiere eau* celle qui reste dans le canot de trempe, après qu'on en a tiré la graine avec des paniers.

Du canot de trempe, la graine passe dans le canot de pile, où elle est pilée à force de bras avec de forts pilons pendant un quart-d'heure ou davantage, ensorte que toute la graine s'en sente. Il faut que le canot de pile ait au-moins quatre pouces d'épaisseur par le fonds pour mieux soutenir les coups de pilons. On met de nouvelle eau sur la graine lorsqu'elle est pilée, qui doit y demeurer une ou deux heures, après quoi on la passe au panier en la frottant avec les mains, ensuite on la repile encore pour y remettre l'eau. L'eau qui reste de ces deux façons se nomme la *seconde eau*, & se garde comme la premiere.

Après cette façon, on met la graine dans le canot, qu'on appelle *canot à ressuer*, où elle doit rester jusqu'à ce qu'elle commence à moisir, c'est-à-dire près de huit jours. Pour qu'elle se ressue mieux, on l'enveloppe de feuilles de balisier.

Après qu'elle a ressué, on la pile de nouveau, & on la laisse tremper successivement dans deux eaux, qui s'appellent *les troisiemes eaux*. Quelques-uns tâchent d'en tirer une quatrieme eau; mais cette derniere eau n'a plus de force, & peut tout-au-plus servir à tremper d'autres graines.

Quand toutes les eaux sont tirées, on les passe séparément avec un hébichet, en mêlant un tiers de la premiere avec la seconde, & deux tiers avec la troisieme. Le canot où se passent les eaux s'appelle *canot de passe;* & on appelle *canot à laver* un canot plein d'eau, où ceux qui touchent les graines se lavent les mains, & lavent aussi les paniers, les hébichets, les pilons, & autres instrumens qui servent à faire le *rocou*. L'eau de ce canot, qui prend toujours quelque impression de couleur, est bonne à tremper les graines.

L'eau passée deux fois à l'hébichet se met dans une ou plusieurs chaudieres de fer, suivant la quantité qu'on en a; & en l'y mettant, elle se passe encore à-travers d'une toile claire & souvent lavée.

Quand l'eau commence à écumer, ce qui arrive presque aussi-tôt qu'elle sent la chaleur du feu, on enleve l'écume qu'on met dans le canot aux écumes, ce qu'on réitere jusqu'à ce qu'elle n'écume plus: si elle écume trop vîte, on diminue le feu. L'eau qui reste dans les chaudieres, quand l'écume en est levée, n'est plus propre qu'à tremper les graines.

On appelle *batterie* une seconde chaudiere, dans laquelle on fait cuire les écumes pour les réduire en consistance, & en faire la drogue qu'on nomme *rocou*. Il faut observer de diminuer le feu à mesure que les écumes montent, & qu'il y ait continuellement un negre à la batterie qui ne cesse presque point de les remuer, crainte que le *rocou* ne s'attache au fond ou bords de la chaudiere.

Quand le *rocou* saute & petille, il faut encore diminuer le feu; & quand il ne saute plus, il ne faut laisser que du charbon sous la batterie, & ne lui plus donner qu'un léger mouvement; ce qu'on appelle *vesser*.

A mesure que le *rocou* s'épaissit & se forme en masse, il le faut tourner & retourner souvent dans la chaudiere, diminuant peu-à-peu le feu, afin qu'il ne brûle pas; ce qui est une des principales circonstances de sa bonne fabrique, sa cuisson ne s'achevant guere qu'en dix ou douze heures.

Pour connoître quand le *rocou* est cuit, il faut le toucher avec un doigt qu'on a auparavant mouillé; & quand il n'y prend pas, sa cuisson est finie. En cet état, on le laisse un peu durcir dans la chaudiere avec une chaleur très-modérée en le tournant de tems en tems, pour qu'il cuise & seche de tous côtés, ensuite de quoi on le tire; observant de ne point mêler avec le bon *rocou* une espece de gratin trop sec qui reste à fond, & qui n'est bon qu'à repasser avec de l'eau & des graines.

Le *rocou*, au sortir de la batterie, ne doit pas d'abord être formé en pain, mais il faut le mettre sur une planche en maniere de masse plate, & l'y laisser refroidir huit ou dix heures, après quoi on en fait des pains; prenant soin que le negre qui le manie se frotte auparavant légerement les mains avec du beurre frais, ou du sain-doux ou de l'huile de palma-christi.

Les pains de *rocou* sont ordinairement du poids de deux ou trois livres, qu'on enveloppe dans des feuilles de balisier. Le *rocou* diminue beaucoup, mais il a acquis toute sa diminution en deux mois.

Quand on veut avoir de beau *rocou*, il faut employer du *rocou* verd, qu'on met tremper dans un canot aussi-tôt qu'on l'a cueilli de l'arbre; alors sans le battre ni le piler, mais seulement en le remuant un peu & en frottant les graines entre les mains, on le passe sur un autre canot. Après cette seule façon, on leve de dessus l'eau une espece d'écume qui surnage; on la fait épaissir à force de la battre avec une espece d'espatule, & finalement on le seche à l'ombre. Ce *rocou* est fort bon, mais on n'en fabrique que par curiosité, à cause du peu de profit.

La maniere de faire le *rocou* chez les Caraïbes est encore plus simple; car on se contente d'en prendre les graines au sortir de la gousse, & de les frotter entre les mains qu'on a auparavant trempées dans de l'huile de carapat. Quand on voit que la pellicule incarnate s'est détachée de la graine, & qu'elle est réduite en une pâte très-fine, on la racle de dessus les mains avec un couteau pour la faire sécher un peu à l'ombre; après quoi lorsqu'il y en a suffisamment, on en forme des pelotes grosses comme le poing, qu'on enveloppe dans des feuilles de cachibou. C'est avec cette sorte de *rocou*, mêlé d'huile de carabat, que les Caraïbes se peignent le corps, soit pour l'embellir, soit pour se garantir de l'ardeur du soleil & de la piquure des moustiques. Ils s'en servent encore pour colorer leur vaisselle de terre.

La pâte de *rocou* donne une couleur orangée presque semblable à celle du fustet, & aussi peu solide: c'est une des couleurs qu'on emploie dans le petit teint. On fait dissoudre le *rocou* pulvérisé, où on a mis auparavant un poids égal de cendres gravelées, & on y passe ensuite l'étoffe. Mais quoique ces cendres contiennent un tartre vitriolé tout formé, les parties colorantes du *rocou* ne sont pas apparemment propres à s'y unir, & la couleur n'en est pas plus assûrée. On tenteroit même inutilement de lui donner de la solidité, en préparant l'étoffe par le bouillon de tartre & d'alun.

On doit choisir le *rocou* le plus sec & le plus haut en couleur qu'il est possible, d'un rouge ponceau, doux au toucher, facile à s'étendre; & quand on le rompt, d'une couleur en-dedans plus vive qu'au-dehors; on l'emploie quelquefois pour donner de la couleur à la cire jaune. (*D. J.*)

ROCOUB ALCACOUSAG, (*Fête orientale.*) ces deux mots *rocoub alcacousag*, signifient la cavalcade du vieillard: c'est le nom d'une fête que les anciens Persans célébroient à la fin de l'hiver. Dans cette

fête un vieillard chauve monté sur un âne, & tenant un corbeau d'une main, couroit par la ville & par les places en frappant d'une baguette ceux qu'il rencontroit dans sa route. *D'Herbelot*. (*D. J.*)

ROCOULER, v. n. (*Gramm.*) ce mot exprime le cri du pigeon.

ROCQ, s. m. (*Tisserands.*) autrement *rot*, & *peigne*. C'est une des principales pieces du métier des ouvriers qui travaillent de la navette.

ROCROY, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Champagne, au Rhételois, à deux lieues & demi de la Meuse, sur les confins du Hainaut, à 12 lieues au nord de Rhetel, dans une plaine environnée de forêts. Elle est fortifiée de cinq bastions, & a un état major: ce fut dans cette plaine que le prince de Condé, alors duc d'Enguien, & âgé de 22 ans, gagna le 19 Mars 1643 sur les Espagnols, une fameuse bataille fort chantée par tous nos poëtes. *Long.* 22. 12. *latit.* 49. 56. (*D. J.*)

RODA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur le Tech, à 2 lieues de Vich, du côté du nord. On croit que c'est l'ancienne *Bæcula* de Polybe, *XI. xix. p.* 890. & de Tite-Live, *livre XXVIII. c. xiij.* (*D. J.*)

RODAGE, s. m. *terme de coutume*, *rodaticum*, dans les capitules, *liv. VI. article* 219; c'est le droit que le seigneur péager prenoit pour une charrette vuide ou chargée de marchandises passant par le chemin royal, outre le péage dû pour raison de la marchandise. *De Lauriere*. (*D. J.*)

RODAS, (*Géog. mod.*) forteresse des Indes, au royaume de Bengale, sur une montagne: c'est une des fortes places de l'Asie, qui appartient aujourd'hui au grand Mogol. *Latit.* 15. 20. (*D. J.*)

RODE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples. *Voyez* Rodia. (*D. J.*)

Rode *de pouppe*, & Rode *de proue*, (*Marine.*) c'est dans une galere, ce qu'on appelle l'*étambord* & l'*étrave* dans un vaisseau. *Voyez* Galere.

RODE-MACHEREN, *ou* RODEMARCK, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans le duché de Luxembourg, entre Luxembourg & Thionville, avec un fort château que les François, sous les ordres du duc de Guise, pillerent en 1639: elle dépend de la maison d'Autriche. *Long.* 24. *latit.* 46. 35. (*D. J.*)

RODER, v. act. *terme d'Armurier*; c'est tourner dans un calibre double cette piece de la platine des armes à feu, que l'on appelle la *noix*. *Richelet*. (*D. J.*)

RODEZ, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le gouvernement de Guyenne, capitale du Rouergue, sur une colline, au pié de laquelle passe l'Aveiron, à 10 lieues d'Albi, à 20 de Toulouse, & à 130 de Paris. *Long.* suivant Cassini, 19. 37'. 30". *lat.* 44. 20'. 40".

Il y a dans cette ville sénéchaussée, présidial, & élection; l'évêché étoit établi dès l'an 450, & a été suffragant de l'archevêché de Bourges, jusqu'à l'érection de celui d'Albi, sous lequel il est à présent. Il vaut au-moins quarante mille livres de revenu à l'évêque, qui est en partie seigneur de la ville, & prend la qualité de comte de *Rodez*; son diocèse renferme environ 450 paroisses.

La cathédrale est un édifice gothique, mais assez beau; son clocher bâti en pierres de taille, est renommé pour sa hauteur. Le chapitre est considérable, étant composé de quatre archidiaconés, quatre personnats, & vingt-quatre chanoines; les canonicats valent 12 à 1500 livres années communes, & les archidiaconats sont encore meilleurs.

Mais la ville de *Rodez* est vilaine; les rues sont étroites, sales, & la plûpart en pente; les maisons sont aussi fort mal bâties; on y compte environ six mille ames. Il s'y tient quatre foires par an, où l'on vend beaucoup de mules & de mulets pour l'Espagne; ce qui fait un commerce assez considérable, outre les toiles grises & les serges qu'on débite en Languedoc.

Rodez se nomme en latin *Segodunum*, *Segodunum Ruthenorum*, *Ruteni*, & *urbs Rutena*. Ptolomée connoît le nom de *Segodunum*, qui est aussi marqué dans la carte de Peutinger; & par là on voit que ce nom étoit encore en usage au commencement du v. siecle; mais Grégoire de Tours, & ceux qui l'ont suivi, ne se servent que du mot *Ruteni*, qui est le nom du peuple.

Deux jésuites, le P. Annat, & le P. Ferrier, tous deux consécutivement confesseurs de Louis XIV. tous deux auteurs de plusieurs livres contre les Jansénistes, sont nés à *Rodez*, ou du-moins pour ce qui regarde le P. Annat, dans le diocèse de cette ville: leurs nombreux écrits polémiques sont morts avec eux.

Mais M. Amelot de la Houssaye rapporte un trait honorable à la mémoire du P. Ferrier: un chanoine de Bourges appellé *Perrot*, parent du P. Bourdaloue, lui écrivit une lettre par laquelle il tâchoit de l'engager de demander au roi, que les évêques qui seroient nommés à l'avenir par sa majesté, eussent à recevoir lors de leur sacre, de la main de son confesseur, la croix pectorale & l'anneau nuptial, & à payer au confesseur une certaine somme, à proportion du revenu des évêchés.

Le P. Ferrier en donnant cette lettre à lire à M. Amelot, lui dit: „ Voilà un homme qui me propose „ de lever une nouvelle annate sur les evêchés futurs; je songeois à lui procurer quelque petite abbaye; mais puisqu'il a perdu l'esprit, il n'aura „ rien „. (*Le Chevalier* de Jaucourt.)

RODIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, sur la côte de la Capitanate, c'est la ville *Hyrium* ou *Vreum* des anciens; son terroir produit des fruits excellens. Le golfe de *Rodia* qui fait une pertie du golfe de Venise, est sur la côte de la Pouille. C'est de ce golfe que partit le pape Alexandre III. avec treize galeres, pour aller à Venise se réconcilier avec l'empereur Frédéric Barberousse. (*D. J.*)

RODIGAST, s. m. (*Mythol.*) divinité des anciens Germains qui portoit une tête de bœuf sur la poitrine, un aigle sur la tête, & tenoit une pique de la main gauche. (*D. J.*)

RODOSTO, *ou* RODOSTA, *ou* RODESTO, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, sur la côte de la mer de Marmora, au fond d'un petit golfe de même nom, à 6 lieues au sud-ouest d'Héraclée, & à 24 de Constantinople; les Grecs y ont quelques églises, & les Juifs deux synagogues; son port lui procure l'avantage d'un commerce assez considérable. *Long.* 45. 10. *lat.* 40. 54. (*D. J.*)

RODOUL, s. m. arbrisseau dont la feuille sert aux Teinturiers pour le noir.

RŒMER, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme à Francfort sur le Mein, l'hôtel-de-ville; il est fameux dans toute l'Allemagne, parce qu'on y conserve la bulle d'or de l'empereur Charles IV. qui est la loi fondamentale de l'empire germanique.

ROÉ-NEUG, (*Mesure de longueur.*) c'est la plus grande des mesures pour les distances & les longueurs, qui soit d'usage dans le royaume de Siam; c'est proprement la lieue siamoise, qui est d'environ deux mille toises de France. *Voyage de Siam*. (*D. J.*)

ROER, *prononcez* Roure, (*Géog. mod.*) nom de deux rivieres d'Allemagne; l'une au-deçà du Rhin, prend sa source aux confins du Luxembourg, mouille les villes de Gemund, Duren & Juliers, & va se jetter dans la Meuse, à Ruremonde; l'autre, *Roer*, coule dans le cercle de Westphalie; elle a sa source aux confins du comté de Waldeck, parcourt le comté de la Marck, & se perd dans le Rhin, à Duisbourg. (*D. J.*)

ROETACES, (*Géog. anc.*) fleuve d'Asie; il couloit au voisinage de l'Arménie, & c'étoit, selon Strabon, *liv. XI. p.* 500. un des fleuves navigables qui se jettoient dans le Cyrus. (*D. J.*)

RŒUX, *ou* le Rœulx, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas dans le Hainaut, entre Soignies au nord, & Binche au midi. Cette petite ville fut érigée en comté par Charles-quint, en faveur de la maison de Croy. *Long.* 21. 44. *lat.* 50. 28. (*D. J.*)

ROGA, s. f. (*Hist.*) étoit autrefois un présent que les Augustes ou empereurs faisoient aux sénateurs, aux magistrats, & même au peuple; & que les papes ou patriarches faisoient à leur clergé. *Voyez* Don.

Ce mot vient du latin *erogare*, donner, distribuer; selon d'autres, il vient de *rogo*, je demande; c'est pour cela, dit-on, que S. Grégoire le grand appelloit ces distributions *precaria*, parce qu'on les demandoit pour les avoir. D'autres le font venir du mot grec *ρογα*, qui signifie quelquefois du *blé*, parce que ce présent consistoit anciennement dans une distribution de blé qu'on faisoit au peuple, aux soldats, *&c.*

Les empereurs avoient coutume de distribuer ces présens le premier jour de l'année, ou le jour de leur naissance, ou le jour de la fête de la ville où ils étoient; les papes & les patriarches les distribuoient

dans

dans la semaine de la passion. L'usage de ces présens ou largesses, fut introduit à Rome, par les tribuns du peuple, qui vouloient par ce moyen gagner la populace & la mettre dans leurs intérêts. Les empereurs se conformerent à cette coutume, & firent aussi de pareilles distributions au peuple & même aux soldats, qui par cette raison sont appellés ῥογάτορες par les auteurs grecs du moyen âge. *Voyez* CONGIAIRE & DONATIF. *Roga* signifie aussi la paye qu'on donne aux soldats.

ROGALES, s. f. pl. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit sous l'empire romain aux jours destinés aux distributions du prince. On appelle aussi *rogale* le régistre dans lequel on écrivoit les noms de ceux auxquels la *rogue* ou donatif du prince, se distribuoit, & où l'on marquoit aussi l'objet & la quantité de ce qu'on devoit leur donner. (*D. J.*)

ROGAT, s. m. *terme de Jurisprud. ecclés.* qui répond à peu près à ce qu'on appelle en cour laïe, *commission rogatoire*. *Voyez* ROGATOIRE.

C'est une priere qu'un official ou autre juge d'église, fait à un autre, pour qu'il lui soit permis de faire ajourner un sujet d'un autre diocèse, par devant l'ordinaire du réquérant, pour raison d'un mariage commencé avec une personne domiciliée dans le diocèse où il entend le faire ajourner. Celui à qui la lettre ou priere s'adresse, n'est pas obligé d'y déférer.

ROGATIO legis, (*Hist. Rom.*) terme qui signifioit dans la jurisprudence romaine, la demande que faisoient les consuls ou les tribuns au peuple romain, lorsqu'ils vouloient faire passer une loi. *Voyez* LOI.

Voici les termes dans lesquels on faisoit cette demande; par exemple: *voulez-vous ordonner qu'on fasse la guerre à Philippe?* Le peuple répondoit: *le peuple romain ordonne qu'on fasse la guerre à Philippe*, & cette réponse s'appelloit *decretum*, decret ou résolution.

Le mot *rogatio* est souvent en usage pour exprimer le decret même, & pour le distinguer du *senatus consulte*, ou decret du sénat. *Voyez* SENATUS CONSULTE.

Souvent aussi *rogatio* est pris dans le même sens que *loi*, parce qu'il n'y avoit point de lois établies chez les Romains, qui n'eussent été précédées de ces sortes de demandes, autrement elles étoient nulles.

ROGATIONS, s. f. pl. (*Hist. ecclés.*) prieres publiques qui se font dans l'église romaine pendant les trois jours qui précédent immédiatement la fête de l'Ascension. On les appelle ainsi à cause des prieres & processions qu'on fait ces jours-là, pour demander à Dieu la conservation des biens de la terre, & on les consacre aussi par la pénitence & l'abstinence des viandes. *Voyez* PROCESSION.

On rapporte l'institution des *rogations* à S. Mamert, évêque de Vienne en Dauphiné, qui, en 474, selon quelques-uns, & en 468, selon d'autres, assembla plusieurs évêques de la province pour implorer la miséricorde divine, pendant trois jours, & lui demander la cessation des tremblemens de terre, & des ravages causés par des bêtes féroces. Les jeûnes & les prieres de trois jours qui avoient fait cesser ces fléaux, furent continués depuis comme un préservatif contre de pareilles calamités. Le concile d'Orléans, en 511, ordonna que les *rogations* s'observeroient par toute la France; cet usage passa en Espagne vers le commencement du VII siecle, mais les trois jours des *rogations* dans ce pays, étoient le jeudi, le vendredi, & le samedi après la Pentecôte. Elles ont été reçues plus tard en Italie; Charlemagne & Charles-le-Chauve firent des lois pour défendre au peuple de travailler ces jours là, & elles ont été observées long-tems dans l'église gallicane. On a appellé les processions des rogations *petites litanies* ou *litanie gallicane*, parce qu'elles avoient été instituées par un évêque des Gaules, pour les distinguer de *la grande litanie* ou *litanie romaine*, qui est la procession qu'on fait le 25 d'Avril, jour de S. Marc, qui a pour auteur le pape S. Grégoire le grand. Les Grecs & les Orientaux ne savent ce que c'est que *rogations*.

Elles avoient lieu en Angleterre avant le schisme, & il y en reste encore quelques vestiges, car c'est encore la coutume dans la plûpart des paroisses, d'en aller faire le tour en se promenant les trois jours qui précédent l'ascension, mais on ne le fait pas processionnellement ni par dévotion.

ROGATOIRE, *Commission, en terme de palais*, est la commission qu'un juge adresse à un autre juge qui lui est subordonné. *Voyez* COMMISSION.

ROGATORES, (*Antiq. rom.*) on nommoit ainsi chez les Romains, ceux qui dans les comices par centuries, redemandoient les tablettes aux citoyens, *tabellas rogabant;* ou ceux qui tenoient le panier dans lequel les citoyens mettoient les billets de leurs suffrages; ceux qu'on appelloit *custodes*, tiroient les tablettes ou billets du panier, & par des points qu'ils marquoient sur une autre tablette, ils comptoient les suffrages; c'est pour cela que les avis de chacun en particulier, étoient appellés *puncta;* alors ce qui étoit décidé à la pluralité des voix, étoit déclaré hautement par un crieur public. (*D. J.*)

ROGIANO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, dans la Calabre citérieure, sur la rive droite de l'Isauro, à quelques milles de Cosenza. On prétend que c'est la ville *Vergæ* des Brutiens.

Quoi qu'il en soit, c'est un bourg illustré par la naissance de Jean-Vincent Gravina, célebre jurisconsulte d'Italie, mort en 1718, âgé de 54 ans. Il a enrichi le public de ses productions en italien & en latin; mais on estime sur-tout ses *Originum juris civilis libri tres, quibus accessit de romano imperio liber singularis*. *Lipsiæ* 1717. 2. *tom. in-4°.* On fait aussi beaucoup de cas de son *specimen prisci juris*, c'est-à-dire *image de l'ancien droit*.

L'auteur, après avoir marqué dans ce dernier ouvrage, l'origine de l'autorité souveraine, qui est le consentement des particuliers, & qui doit par conséquent avoir pour but leur bonheur, il décide que lorsque le pouvoir souverain se détourne de ce but, & cherche à établir les avantages d'un seul, ou de plusieurs, aux dépens du bonheur public, comme cela ne se peut faire qu'au préjudice des particuliers, le pouvoir souverain revient à sa source, & chacun rentre dans ses droits, parce que le consentement des particuliers sur lequel ce pouvoir est fondé, est absolument éloigné de la tyrannie; il résulte de là, selon lui, qu'il est permis d'arracher la république des mains d'un tyran, pour empêcher que les biens des peuples ne soient sacrifiés aux débordemens d'un pouvoir injuste; car, continue-t-il, la liberté est une chose sainte, sacrée, & de droit divin; Dieu l'ayant si intimement unie à l'essence de la nature humaine, qu'on ne peut l'attaquer sans injustice, la forcer sans impiété, s'en rendre maître sans crime; *ut eam tentare scelus sit, impium circumvenire, occupare nefarium.* Il faut que M. Gravina ait été bien hardi pour tenir à Rome un langage aussi fort sur la liberté, que celui qu'on tient dans les pays où elle regne le plus. On trouvera d'autres détails sur cet écrivain dans le *Giornale de' litterati, tom. XXXIV.* (*D. J.*)

ROGME, s. f. *terme de Chirurgie;* espece de fracture du crane, qui consiste en une fente superficielle, c'est un mot grec qui signifie *fente, félure*. *Voyez* PLAYE DE TÊTE, TRÉPANER. (*Y*)

ROGNE, s. f. (*Charpent.*) c'est dans le langage des ouvriers charpentiers, la mousse qui vient sur le bois, & qui le gâte.

ROGNE, (*Géog. mod.*) bourg de France en Provence, près d'Aix, uniquement remarquable par la naissance d'Antoine Pagi, religieux franciscain, & l'un des habiles critiques du xvij. siecle. Il mourut à Aix en 1699, à 75 ans. Son principal ouvrage latin est une critique des annales de Baronius, où en suivant ce cardinal année par année, il a rectifié une infinité d'erreurs qu'il a commises, soit dans la chronologie, soit dans les faits. L'ouvrage du P. Pagi est en 4. vol. *in-fol.* & lui a valu une pension du clergé de France. (*D. J.*)

ROGNE-PIE, s. m. (*Maréchalerie.*) outil de maréchal; c'est un morceau d'acier tranchant d'un côté, avec un dos de l'autre, pour couper la corne qui déborde le fer, lorsqu'il est broché, ou pour couper, avant que de river les cloux, le peu de corne qu'ils ont fait éclater en la perçant. *Soleysel.* (*D. J.*)

ROGNER, v. act. (*Gram.*) c'est ôter à une chose, ou de sa longueur, ou de sa largeur, ou de son poids. On *rogne* les monnoies; on *rogne* des manches trop longues; on *rogne* un bâton, une canne; on *rogne* une branche d'arbre, la vigne. Il se prend au figuré, comme dans cette façon de parler proverbiale: taillez, *rognez*, comme il vous plaira, je ne m'en mêle pas.

ROGNER, *la chandelle*, c'est, lorsque la chandelle est finie, poser le bout d'en-bas sur une plaque de cuivre qui est faite en forme d'auge, & est un peu en pente, sous laquelle il y a du feu, pour faire fondre le suif qui est de trop.

ROGNER, (*Jardinage.*) il faut modérément *rogner* les racines des arbres, seulement les rafraichir.

ROGNER *les livres*, les Relieurs appellent *rogner les livres*, ôter la superficie des marges qui est toujours brute & inégale. On *rogne* les livres à trois fois & de trois côtés, à commencer par le haut du volume qu'on appelle la *tête*; avant de *rogner* cette partie, il faut coucher la presse à *rogner* sur le porte-presse. *Voyez* PRESSE *à rogner* & PORTE-PRESSE. Puis on a soin de rabaisser les deux côtés du carton pour en *rogner* les extrémités avec la marge; puis mettant deux bandes d'un carton fort à côté du volume dont celle à gauche excede le bord, & celle à droite est juste à l'endroit où l'on veut *rogner*, on coule ce livre & les cartons entre les deux pieces de la presse à *rogner* que l'on serre avec les deux vis également; ensuite on passe le fust dans la rainure de la tringle qui est sur la piece de derriere de la presse à *rogner*, & en le conduisant du long de la presse, on coupe avec le couteau, en serrant toujours la vis du fust, à fur & mesure qu'il avance, jusqu'à ce qu'il soit parvenu au carton élevé qui est contre la piece de derriere. Cela fait, on frotte avec les rognures la tranche qu'on vient de *rogner*, pour en ôter ce qui auroit pu y rester; puis on sort le livre de la presse avec les deux bandes de carton, & prenant un compas, on mesure sur une page du livre l'endroit où l'on doit *rogner* le bas que l'on marque sur le carton avec la pointe du compas, en laissant une hauteur pour les chasses du carton; cela fait, on prend le volume du côté où il doit être *rogné*, & abaissant les deux côtés du carton suffisamment pour les chasses, on met les deux bandes de carton, comme pour la premiere opération, en observant que la bande à droite soit bien juste aux trous du carton; puis on serre la presse, & l'on *rogne* la tranche d'en-bas, avec le même soin qu'on a eu pour la tranche du haut. Il faut bien observer que l'on donne aux deux côtés du carton la même hauteur, sans quoi une des chasses se trouvant plus haute que l'autre, cela feroit un effet très-désagréable. En troisieme lieu, on *rogne* le livre sur le devant; ce qui s'appelle *faire la gouttiere*. On mesure l'endroit où l'on doit *rogner*, avec la même exactitude que le bas, & on la marque avec la pointe du compas; puis au lieu des bandes de carton, on prend deux petites planches de bois d'hètre, l'une plus large qu'on met derriere le livre, en laissant tomber le carton qui ne se *rogne* pas à ce moment, l'autre plus étroite qu'on met sur le devant du livre, juste aux trous qu'on à faits avec le compas. Ensuite de cela l'ouvrier tenant ces deux planches fermes dans sa main, fait baisser adroitement les deux côtés du livre, & élever le milieu, ensorte que mettant le livre dans la presse comme auparavant, & ayant rogné, il trouve sa gouttiere toute faite, en retirant son livre où il ne reste plus que les cartons du devant à couper. Outre le compas, l'ouvrier doit avoir toujours près de sa presse qui est sur le porte-presse, une pierre à éguiser son couteau & une cheville de fer pour serrer & desserrer les vis de la presse. *Voyez* FUST, PRESSE, A ROGNER, COMPAS, TRANCHES. *Voyez Pl. I. de la Reliure, fig. C.*

ROGNEUR, s. m. (*Monnoie.*) celui qui rogne les especes. Les *rogneurs* de pistoles sont punis de mort.

ROGNON, *voyez* REIN.

ROGNONS, (*Hist. nat. Minéralogie.*) on appelle mines en *rognons* celles qui se trouvent sans suite & sans continuité, mais qui sont par fragmens détachés & répandus dans la roche ou dans les couches de la terre. On les appelle plus communément *mines en marrons*. *Voyez* MARRONS.

ROGNURE, s. f. (*Gram.*) les portions qui ont été retranchées de la chose qu'on a rognée; les *rognures* du parchemin servent à faire de la colle; celle du papier, à faire du carton.

ROGOSNO, (*Géog. mod.*) petite ville de la grande Pologne, au palatinat de Posnanie, entre Posnanie & Nackel, environ à égale distance de l'une & de l'autre. (*D. J.*)

ROGUE, s. f. (*Hist. du bas-empire.*) *donationum munus*; ce mot s'est dit autrefois des donatifs, présens ou distributions que les empereurs faisoient quelquefois le premier jour de l'année, ou le jour de leur naissance, à des favoris, à des magistrats, à des officiers, & quelquefois au peuple. Quelques auteurs dérivent le mot *rogue* de *ρυγε*, qui signifie du *blé*, parce que les donatifs aux soldats se faisoient anciennement de blé.

ROGUE, RAVE *ou* RESURE, *terme de pêche*, est une sorte d'appât dont les pêcheurs se servent pour attirer le poisson, & le prendre ensuite lorsqu'il a mordu l'appât; cet appât consiste dans les œufs de maquereaux & de morues, que les pêcheurs qui font la pêche de ces deux sortes de poissons pour être salés, mettent dans des barils, & qu'ils vendent pour cet usage.

ROHACZOW, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans le duché de Lithuanie, capitale d'un territoire du même nom, au confluent du Nieper & de l'Odrwa. *Long.* 49. 16. *latit.* 53. 10. (*D. J.*)

ROHAN, (*Géog. mod.*) bourg de France en Bretagne, au diocèse de Vannes, sur la petite riviere d'Ouste, à 12 lieues au nord de Vannes, avec titre de duché-pairie. *Long.* 14. 55. *latit.* 47. 56. (*D. J.*)

ROHANDRIANS, (*terme de relation.*) Flacourt dit qu'on appelle *rohandrians* à Madagascar, ceux d'entre les blancs qui dans la province d'Anossi sont élevés en dignité. Ils ont la peau rousse & les cheveux peu frisés. On choisit les chefs du pays dans cette race d'hommes, & ils jouissent seuls du privilege de pouvoir égorger les bêtes. On ne manque pas en Europe de bouchers dignes d'être *rohandrians*. (*D. J.*)

ROI, *voyez* ROITELET.

ROI *ou* MERE DES CAILLES, *voyez* RASLE DE GENET.

ROI DES VAUTOURS, VAUTOUR DES INDES, (*Hist. natur. Ornitholog.*) *vultur monachus*. Klein. Oiseau qui est à-peu-près de la grosseur d'un dindon femelle; il a deux piés trois pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; les aîles étant pliées s'étendent jusqu'au bout de la queue. La tête & le haut du cou sont couverts d'une peau unie, variée de différentes couleurs, telles que l'orangé, le brun, le rouge, le pourpre, *&c.* On voit dans plusieurs endroits de cette peau des poils courts & noirs. Au-dessous de la partie nue du cou, il y a une espece de collier formé par des plumes assez longues d'un cendré foncé: ce collier entoure le cou, & descend un peu vers la poitrine: le reste du cou, le dos & les petites plumes des ailes sont d'un blanc mêlé d'une légere teinte de roussâtre. Le croupion & les plumes du dessus de la queue ont une couleur noire. (Le *roi des vautours* qu'Ewards a décrit, avoit le croupion & les plumes du dessous de la queue blancs.) La poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du dessus de la queue & celles de la face inférieure des ailes sont blancs. La couleur des grandes plumes de l'aile est d'un noir changeant en un verd très-obscur; les moyennes sont de la même couleur, & elles ont les bords extérieurs gris; la queue est noire, le bec, les piés & les ongles sont rouges. On trouve cet oiseau à Cayenne. Derham l'a décrit sous le nom de *vautour des Indes*. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

ROI, (*Gouvern. polit.*) Voici les vers qu'il faut graver sur la porte des palais des *rois*.

Hoc reges *habent*
Magnificum & ingens, nulla quod rapit dies
Prodesse miseris, supplices fido lare protegere.

Le plus beau présent que les Dieux puissent faire aux hommes, c'est d'un *roi* qui aime son peuple & qui en est aimé, qui se confie en ses voisins & qui a leur confiance, enfin qui par sa justice & son humanité fait envier aux nations étrangeres le bonheur qu'ont ses sujets de vivre sous sa puissance.

Les oreilles d'un tel *roi* s'ouvrent à la plainte. Il arrête le bras de l'oppresseur: il renverse la tyrannie. Jamais le murmure ne s'éleve contre lui; & quand les ennemis s'approchent, le danger ne s'approche point. Ses sujets forment un rempart d'airain autour de sa personne; & l'armée d'un tyran fuit devant eux comme une plume légere au gré du vent qui l'agite.

„ Favori du ciel, dit le bramine inspiré, toi à qui „ les fils des hommes tes égaux, ont confié le souverain pouvoir; toi qu'ils ont chargé du soin de „ les conduire, regarde moins l'éclat du rang que „ l'importance du dépôt. La pourpre est ton habillement, un trône ton siege: la couronne de majesté pare ton front: le sceptre de la puissance „ orne ta main; mais tu ne brilles sous cet appareil „ qu'autant qu'il sert au bien de l'état.

Quant à l'autorité des *rois*, c'est à moi de m'y soumettre; & c'est à l'auteur de *Télémaque* qu'il appartient d'en établir l'étendue & les bornes.

Un *roi*, dit-il, *liv. V. p.* 168. un *roi* peut tout sur

les

les peuples : mais les lois peuvent tout ſur lui. Il a une puiſſance abſolue pour faire le bien, & les mains liées s'il vouloit faire le mal. Les lois lui confient les peuples comme le plus précieux de tous les dépôts, à condition qu'il ſera le pere de ſes ſujets : elles veulent qu'un ſeul homme ſerve par ſa ſageſſe & ſa modération, à la félicité de tant d'hommes ; & non pas que tant d'hommes ſervent par leur miſere & par leur ſervitude, à flatter l'orgueil & la molleſſe d'un ſeul homme.

Un *roi* ne doit rien avoir au-deſſus des autres, excepté ce qui eſt néceſſaire, ou pour le ſoulager dans ſes pénibles fonctions, ou pour imprimer au peuple le reſpect de celui qui eſt né pour ſoutenir les lois. Il doit être au-dehors le défenſeur de la patrie ; & au-dedans le juge des peuples, pour les rendre bons, ſages & heureux.

Il doit les gouverner ſelon les lois de l'état, comme Dieu gouverne le monde ſelon les lois de la nature. Rarement employe-t-il ſa toute-puiſſance pour en interrompre & en changer le cours, c'eſt-à-dire, que les dérogations & les nouveautés ſeront comme des miracles dans l'ordre de la bonne politique.

Quelques lauriers que la guerre lui promette, ils ſont tôt ou tard funeſtes à la main qui les cueille :

En vain aux conquérans
L'erreur parmi les rois *donne les premiers rangs.*
Entre tous les héros ce ſont les plus vulgaires.
Chaque ſiecle eſt fecond en heureux téméraires...
Mais un roi *vraiment* roi, *qui, ſage en ſes projets,*
Sache en un calme heureux maintenir ſes ſujets,
Qui du bonheur public ait cimenté ſa gloire ;
Il faut, pour le trouver, courir toute l'hiſtoire.
La terre compte peu de ces rois *bienfaiſans ;*
Le ciel à les former ſe prépare long-tems !
Tel fut cet empereur, ſous qui Rome adorée,
Vit renaître les jours de Saturne & de Rhée ;
Qui rendit de ſon joug l'univers amoureux,
Qu'on n'alla jamais voir ſans revenir heureux,
Qui ſoupiroit le ſoir, ſi ſa main fortunée
N'avoit par ſes bienfaits ſignalé la journée :
Le cours ne fut pas long d'un empire ſi doux.

Seneque (*vers* 463.) peint encore plus ſimplement, plus laconiquement & plus énergiquement, mais non pas avec ce brillant coloris, la gloire & les devoirs des *rois*. Je finis toutefois par ces maximes :

Pulchrum eminere eſt inter illuſtres viros ;
Conſulere patriæ ; parcere afflictis ; fera
Cæde abſtinere, tempus atque iræ dare ;
Orbi quietem ; ſæculo pacem ſuo.
Hæc ſumma virtus : petitur hac cœlum via !

Roi, (*Critique ſacrée.*) *rex*. Ce titre eſt donné indifféremment dans l'Ecriture aux ſouverains, ſoit que leurs états aient le titre de royaume ou d'empire. Les pontifes répondirent : nous n'avons d'autre *roi* que Céſar. Jean. 19. 15. Ce mot déſigne auſſi les chefs, les magiſtrats qui gouvernent un état ; *non erat* rex *in Iſrael*, Juges, *j*. 31. c'eſt-à-dire, il n'y avoit point de chefs en Iſrael, aux ordres duquel le peuple obéît. 3°. Il ſe prend pour *guide*, *conducteur*, ſoit parmi les hommes, ſoit parmi les bêtes. La ſauterelle n'a point de *roi* (*regem*), Prov. *xxx*. 27. Il ſe prend, 4°. pour les *grands*, pour toutes les perſonnes puiſſantes en crédit ou en autorité : Je parlois de tes témoignages en préſence des grands de ce monde, *in conſpectu* regum. *Pſ. cxviij*. 16. 5°. Pour les fideles ; tu nous as faits *rois* à notre Dieu, *feciſti nos Deo noſtro* reges. 6°. Enfin, pour ceux qui par leur prééminence l'emportent au-deſſus des autres. Il eſt *roi* ſur tous les fils de l'orgueil, *ipſe eſt* rex *ſuper univerſos filios ſuperbiæ*. Job. *xlj*. 25. *Le* roi *des* rois, *& le ſeigneur des dominations* eſt le titre que Saint Paul donne à l'Etre ſuprème. *I. Tim. vj*. 15. (*D. J.*)

Roi, nom que les anciens donnerent ou à Jupiter ou au principal miniſtre de la religion dans les républiques.

Après que les Athéniens eurent ſecoué le joug de leurs *rois*, ils éleverent une ſtatue à Jupiter ſous le nom de *Jupiter-roi*, pour faire connoître qu'à l'avenir ils ne vouloient point d'autre maître. A Lébadie on offroit de même des ſacrifices à Jupiter *roi*, & on trouve que ce titre lui eſt ſouvent donné chez les anciens.

Mais ils ne le croyoient pas tellement attaché à la ſuprème puiſſance de ce dieu, qu'ils ne l'attribuaſſent quelquefois à certains hommes diſtingués par leur dignité. Ainſi le ſecond magiſtrat d'Athènes ou le ſecond archonte s'appelloit *roi*, βασιλεὺς ; mais il n'avoit d'autres fonctions que celles de préſider aux myſteres & aux ſacrifices : hors de là nulle ſupériorité. Dans le gouvernement politique, ſa femme avec le titre de reine partageoit auſſi ſes fonctions ſacrées. L'origine de ce ſacerdoce, dit Demoſtènes dans l'oraiſon contre Néera, venoit de ce qu'anciennement dans Athènes le *roi* exerçoit les fonctions de grand-prêtre ; & la reine, à cauſe de ſa dignité, entroit dans le plus ſecret des myſteres. Lorſque Théſée eut rendu la liberté à Athènes en ſubſtituant la démocratie à l'état monarchique, le peuple continua d'élire entre les principaux & les meilleurs citoyens un *roi* pour les choſes ſacrées, & ordonna par une loi, que ſa femme ſeroit toujours athénienne de naiſſance, & vierge quand il l'épouſeroit, afin que les choſes ſacrées fuſſent adminiſtrées avec la pureté convenable ; & de peur qu'on n'abolît cette loi, elle fut gravée ſur une colonne de pierre. Ce *roi* préſidoit donc aux myſteres ; il jugeoit les affaires qui regardoient le violement des choſes ſacrées. En cas de meurtre, il rapportoit l'affaire au ſénat de l'aréopage ; & dépoſant ſa couronne, il s'aſſeyoit parmi les autres magiſtrats pour juger avec eux. Le roi & la reine avoient ſous eux pluſieurs miniſtres qui ſervoient aux cérémonies de la religion : tels que les épimeleres, les hiérophantes, les gereres, les ceryces, *&c.*

La même choſe ſe pratiqua chez les Romains. Quelque mécontens qu'ils fuſſent de leur dernier *roi*, ils avoient cependant reçu tant de bienfaits des ſix premiers, qu'ils ne purent abſolument en abolir le nom : mais auſſi ne lui attribuerent-ils que des fonctions qui ne pouvoient jamais menacer la liberté, je veux dire le ſoin des cérémonies religieuſes. Il lui étoit d'ailleurs défendu de remplir aucune magiſtrature ni d'haranguer le peuple. On le choiſiſſoit parmi les plus anciens pontifes & augures, mais il étoit toujours ſubordonné au ſouverain pontife : cette dignité ſubſiſta juſqu'au regne du grand Théodoſe.

Roi, *archonte*, (*Antiq. grecq.*) C'eſt ainſi qu'on appelloit le ſecond des neuf archontes d'Athènes. Il avoit pour ſon département ce qui concernoit la célébration des fêtes, les ſacrifices & la religion. Il décidoit ſous le grand portique ſur les crimes d'impiété & de ſacrilege. Il ſtatuoit ſur les cérémonies & les myſteres, ſur les malheurs cauſés par la chute des bâtimens & des autres choſes inanimées. C'étoit à lui d'introduire les meurtriers dans l'aréopage, & il jugeoit avec cette célebre compagnie, en quittant ſa couronne, qui étoit la marque de ſa dignité. Pendant qu'il examinoit un procès, les parties ne pouvoient aſſiſter aux myſteres ni aux autres cérémonies de la religion. Pollux remarque que l'épouſe du *roi-archonte* prenoit le titre de *reine* : elle devoit être athénienne de naiſſance : ſon mari comme inſpecteur ſur les affaires religieuſes & ſacrées, étoit honoré du nom d'*archonte-roi*, parce que les premiers *rois d'Athènes* étoient comme les grands ſacrificateurs de la nation. Ils immoloient les victimes publiques, & leurs femmes offroient les ſacrifices ſecrets avant le regne de Theſée. Les Romains, en détruiſant la royauté, conſerverent un *roi* des ſacrifices ſur le modele d'Athènes. (*D. J.*)

Roi-d'armes, (*Hiſt. de France.*) C'étoit un officier de France qui annonçoit la guerre, les treves, les traités de paix & les tournois. C'eſt le premier & le chef des héraults-d'armes : nos ancêtres lui ont donné le titre de *roi*, qui ſignifie ſeulement *premier chef*. La plupart des ſavans aſſurent que ce fut Louis-le-Gros qui donna à Louis de Rouſſy le titre de *roi-d'armes*, inconnu juſques-là. Cet établiſſement fut imité par-tout, honoré de pluſieurs privileges, de penſions conſidérables ; & les ſouverains à qui les *rois-d'armes* étoient envoyés, affectoient pour faire éclater leur grandeur dans les autres pays, de leur faire de beaux préſens.

Philippe de Comines a remarqué que Louis XI. quoique fort avare, donna à un *roi-d'armes* que le roi d'Angleterre lui avoit envoyé, trois cens écus d'or de ſa propre main, & trente aunes de velours cramoiſi, & lui promit encore mille écus. Le rang

de leur maître les rendoit respectables, & ils jouissoient des mêmes privileges que le droit des gens accorde aux ambassadeurs, pourvu qu'ils se renfermassent dans les bornes de leur commission; mais s'ils violoient les lois de ce droit, ils perdoient leurs privileges. Froissart observe, que le *roi-d'armes* du duc de Gueldres ayant défié le roi Charles VI. clandestinement dans la ville de Tournai, & sans lui en donner connoissance, „ il fut arrêté, mis en prison, „ & cuida être mort, dit cet historien, pour ce que „ tel défi étoit contre les formes & contre l'usage „ accoutumé, & de plus dans un lieu mal convena„ ble, Tournai n'étant qu'une petite ville de Flan„ dre „.

Le respect qu'on avoit pour les *rois-d'armes* suivis de leurs héraults, étoit si grand, qu'ils ont quelquefois, étant revêtus de leur cotte-d'armes, arrêté par leur présence, en criant *hola*, la fureur de deux armées dans le fort du combat. Froissart a observé, que dans un furieux assaut donné à la ville de Villepode en Galice, à la parole des hérauts, cesserent les assaillans & se reposerent.

Le *roi-d'armes* avoit un titre particulier qui étoit *mont-jòie S. Denis;* & les autres hérauts portoient le titre des seize principales provinces du royaume, comme *Bourgogne, Normandie, Guienne, Champagne.*

Il y a en Angleterre trois *rois-d'armes*, sous le titre de la *jarretiere*, de *Clarence*, & de *Norroy*. En Écosse, les *rois-d'armes* & les hérauts ont été employés dans les tournois, dans les combats à plaisance ou à outrance, à fer émoulu, ou à lance mornée, que les seigneurs particuliers faisoient avec la permission du roi. Mais ils sont à-présent sans emploi par tout pays; & on ne les voit plus parcourir les provinces, pour reconnoître les vrais nobles, les armoiries des familles & leurs blasons, en un mot, pour découvrir les abus que l'on commettoit concernant la noblesse & les généalogies. *Voyez Roi d'armes, hist. d'Angl.*

Quant aux cottes qui sont l'habit qui marquoit leur titre & leur pouvoir, celle du *roi-d'armes* est différente de celle des hérauts, 1°. en ce que les trois grandes fleurs-de-lis qui sont au-devant & au-derriere de la cotte, sont surmontées d'une couronne royale de fleurs-de-lis fermée. 2°. En ce qu'elle est bordée tout-au-tour d'une broderie d'or, entre les galons & la frange; & 3°. parce que sur les manches, les mots *montjoye S. Denys* sont en broderie avec ces mots *roi-d'armes de France* sur la manche gauche.

Roi-d'armes, dit Favin, portoit la cotte de velours violet, avec l'écu de France couronné & entouré de deux ordres de France sur les quatre endroits de sa cotte-d'armes. Il ajoute qu'il falloit autrefois être noble de trois races, tant de l'estoc paternel que du côté maternel, pour être reçu mont-joye. Le même Favin a décrit particulierement le baptême du *roi-d'armes*; c'étoit ainsi qu'on appelloit l'imposition du nom qu'on lui donnoit à sa réception: cette cérémonie se faisoit par le renversement d'une coupe de vin sur sa tête.

M. Ducange a inseré dans son glossaire, sous le mot *Heraldus*, la réception du *roi-d'armes* du titre de *mont-joie*. Les valets de chambre du roi devoient le revêtir d'habits royaux, comme le roi même. Le connetable & les maréchaux de France devoient l'aller prendre pour le mener à la messe du roi, accompagné de plusieurs chevaliers & écuyers; les hérauts ordinaires & les poursuivans marchoient devant lui deux à deux; un chevalier devoit porter l'épée avec laquelle on le faisoit alors chevalier, tandis qu'un autre portoit sur une lance sa cotte-d'armes. (*D. J.*)

ROI D'ARMES *d'Angleterre*, le *roi d'armes* étoit autrefois un officier fort considérable dans les armées & dans les grandes cérémonies; il commandoit aux héros & aux poursuivans d'armes, présidoit à leur chapitre, & avoit jurisdiction sur les armoiries. *Voy.* HÉRAUT & ARMES.

Nous avons en Angleterre trois *rois d'armes*, sçavoir, Gaster, Clarence, & Norroy.

Gaster premier *roi d'armes*. *Voyez* GASTER.

Cet officier fut établi par Henri V. il accompagne les chevaliers de la jarretiere aux assemblées, le maréchal aux solemnités & aux funérailles des personnes de la premiere noblesse, & il porte l'ordre de la jarretiere aux princes & aux rois étrangers; mais dans ces sortes d'occasions, il est toujours accompagné de quelqu'un des premiers pairs du royaume.

Clarence *roi d'armes*, il est ainsi appellé du duc de Clarence, qui posseda le premier cette dignité. Sa fonction est d'ordonner des obseques de la noblesse inférieure, des baronets, des chevaliers, des écuyers, & des gentilhommes, au sud de la riviere du Trent. *Voyez* CLARENCE.

Norroy *roi d'armes*, exerce les mêmes fonctions au nord du Trent. On appelle ces deux derniers, *hérauts provinciaux*, parce qu'ils partagent pour leurs fonctions le royaume en deux provinces. *V.* HÉRAUT.

Ils ont pouvoir par une charte, de visiter les familles nobles, de rechercher leur généalogie, de distinguer leurs armoiries, de fixer à chacun les armes qui lui conviennent, & régler avec le Gaster la conduite des autres hérauts.

Autrefois les *rois d'armes* étoient créés & couronnés solemnellement par les rois mêmes; mais aujourd'hui c'est le grand maréchal qui est chargé de les installer, & qui dans cette fonction représente la personne du roi.

On peut ajouter aux deux *rois d'armes* précédens, *le Lyon roi d'armes* pour l'Ecosse, qui est le second en Angleterre, & dont le couronnement se fait avec beaucoup de solemnité. Il est chargé de publier les édits du roi, de régler les funérailles, & de casser les armoiries.

ROI *de la bazoche*, (*Jurisp.*) *Voyez* BAZOCHE.

ROI *de la féve*, (*Antiq. rom.*) les enfans tiroient au sort avec des féves, à qui seroit *roi*; ils faisoient à la fin de Décembre, pendant les saturnales, ce que nous avons transporté au commencement de Janvier, à l'occasion de la fête des *rois*. Cet usage de se servir de féve, pouvoit tirer son origine de ce que chez les Grecs on en usoit pour l'élection des magistrats; d'où est venu ce précepte énigmatique de Pythagore, κυάμων ἀπέχου, *a fabis abstine*, ne vous mêlez point du gouvernement. Ciceron dit quelque part, *fabam mimum*, la farce de la féve, parce que cette *royauté de la féve* étoit une espece de royauté de théâtre. (*D. J.*)

ROI *du festin*, (*Critiq. sacrée.*) la coutume d'occident de *faire les rois*, pour dire *se régaler;* créer un *roi* de la fête, est bien ancienne dans les festins; ce qui concerne cette coutume chez les Grecs & les Romains, appartient à la littérature prophane. *Voyez-en l'article qui suit.*

Pour ce qui regarde l'usage des Juifs, nous en sommes instruits par l'Ecclésiast. *ch. xxxij. v.* 1. *& suiv.* Voici ce qu'en dit ce livre. Si l'on vous nomme le *roi d'un festin* (ἡγούμενον) la vulgate dit *rectorem aut regem*, ne vous élevez pas par cette raison au-dessus des autres; mais après avoir eu soin de tous les convives, & avoir tout bien réglé, vous vous mettrez à table avec les conviés, vous vous rejouirez avec eux, & même pour l'ornement, vous pouvez recevoir ou prendre la couronne. Ces paroles justifient que dans ces repas mêmes où il n'y avoit point d'excès, on mettoit une couronne de fleurs, ou de quelque feuillage, sur la tête du *roi du festin;* ainsi l'usage des couronnes dans les festins, régnoit chez les Juifs, comme chez les Grecs & chez les Romains, & n'étoit blâmé de personne, quoiqu'il l'ait été furieusement par Tertullien, dans son livre *de coronâ*.

Le chapitre de l'Ecclésiastique, que nous venons de citer, nous apprend encore que les Juifs aimoient à réunir dans leurs festins, les chants & la musique; une agréable mélodie, avec un vin délicieux, est comme un sceau d'émeraudes enchâssé dans de l'or. C'est au *verset* 7. qu'on lit ces paroles. *Voyez* les *Commentaires* de Drusius, où vous trouverez beaucoup d'érudition sur cet usage. (*D. J.*)

ROI *du festin*, ou *roi de latable*; (*Antiq. grecq. & rom.*) anciennement, dit Plutarque, on créoit un chef, un législateur, un *roi de la table*, dans les repas les plus sages. Je trouve qu'il se faisoit de deux manieres, ou par le sort du dé, ou par le choix des convives. Horace veut que le dé en décide.

> . . . . . *Quem Venus arbitrum*
> *Dicet bibendi?* Od. 7. l. II.

Et ailleurs,

> *Nec regna vini sortiere talis.* Od. 4. l. I.

Plaute ne s'en rapporte pas au hasard; les personnages qu'il introduit se donnent eux-mêmes des maîtres & des maîtresses; *do hanc tibi florentem florenti, tu sic eris dictatrix nobis*, dit un de ses acteurs, en met-

mettant une couronne de fleurs sur la tête d'une jeune personne. Et dans un autre endroit; *strategum te facio huic convivio*. Plutarque parle comme Plaute, dans la quatrieme question du *liv. I.* Ἐμαυτὸν αἱροῦμαι συμποσίαρχον ὑμῶν.

Ce *roi* donnoit en effet des lois, & prescrivoit sous certaines peines, ce que chacun devoit faire, soit de boire, de chanter, de haranguer, ou de réjouir la compagnie par quelqu'autre talent. Ciceron dit que Verrès, qui avoit foulé aux piés toutes les lois du peuple romain, obéissoit ponctuellement aux lois de la table. *Iste enim prætor severus ac diligens, qui populi romani legibus nunquam paruisset, iis diligenter legibus parebat, quæ in poculis ponebantur*.

Cependant on ne faisoit pas un *roi* dans tous les repas, & on ne s'en avisoit guere dans les derniers tems, qu'au milieu du festin; c'étoit une ressource de gayeté quand on commençoit à craindre la langueur, & pour lors chacun renouvelloit son attention à paroitre bon convive. Ce dernier acte s'appelloit chez les Romains *comessatio*, du mot grec κῶμος, dit Varron, parce que les anciens Romains qui habitoient plus volontiers la campagne que la ville, se régaloient à tour de rôle, & soupoient ainsi tantôt dans un village & tantôt dans un autre. Horace, Martial, Lucien, Arien, nous parlent aussi beaucoup des *rois de table* dans les saturnales. (*D. J.*)

Roi, *dans le Commerce*, est un titre qui a été donné à plusieurs chefs de différens corps ou communautés. Il y avoit autrefois à Paris un *roi* des barbiers, un *roi* des arpenteurs; il y a encore un *roi* de la bazoche, qui est à la tête de la petite jurisdiction que tiennent dans la cour du palais, les clercs des procureurs au parlement; & un *roi* des violons.

Roi *des Merciers*, c'étoit autrefois à Paris, & même par toute la France, le premier, ou pour mieux dire le seul officier qui veillât sur tout ce qui concernoit le commerce.

Quelques-uns attribuent à Charlemagne l'institution de cette espece de magistrature mercantille; il est du moins certain qu'elle étoit très-ancienne, & l'on donnoit à celui qui l'exerçoit le nom de *roi des merciers*, parce qu'alors il n'y avoit que les merciers qui fissent tout le commerce; les autres corps des marchands qui en ont été tirés, n'ayant été établis qu'assez tard sous les *rois* de la troisieme race.

Ce *roi des merciers* donnoit les lettres de maîtrise & les brevets d'apprentissage, pour lesquels on lui payoit des droits assez forts; il en tiroit aussi de considérables des visites qui se faisoient de son ordonnance, & par ses officiers, pour les poids & mesures, & pour l'examen de la bonne ou mauvaise qualité des ouvrages & marchandises. Il avoit dans les principales villes de province, des lieutenans, pour y exercer la même jurisdiction dont il jouissoit dans la capitale.

Les grands abus qui se commettoient dans l'exercice de cette charge, engagerent François I. à la supprimer en 1544; elle fut rétablie l'année suivante. Henri III. la supprima de nouveau en 1581, par un édit qui n'eut point d'exécution à cause des troubles de la ligue. Enfin Henri IV, en 1597. supprima le *roi des merciers*, ses lieutenans & officiers, cassant, annullant & revoquant toutes les lettres d'apprentissage ou de maîtrise données par cet officier ou en son nom; défense à lui d'en expédier à l'avenir, ni d'entreprendre aucune visite à peine d'être puni, lui & ses officiers, comme faussaires, & de dix mille écus d'amende. Depuis ce tems là, il n'est plus fait mention du *roi des merciers*; les lettres sont expédiées, & les visites faites par les maîtres & gardes des corps des marchands, & par les jurés des communautés des arts & métiers chacun dans son district, & sur ceux de son métier & de sa profession.

Roi *des violons*; c'est à Paris le chef perpétuel de la communauté des maîtres à danser & joueurs d'instrumens. Il est pourvu par des lettres de provisions du *roi*, & est un des officiers de sa maison. *Diction. de Com. & de Trév.*

Roi du nord, est le titre du troisieme des hérauts d'armes provinciaux d'Angleterre. *Voyez* Roi d'armes & Héraut.

Sa jurisdiction s'étend du côté septentrional de la riviere de Trent, comme celle du second héraut d'armes, nommé *Clarencieux*, s'étend du côté méridional, *Voyez* Clarencieux.

Roi *des ribauds*, (*Jurisprud.*) *Voyez* Prevôté de l'hôtel.

Roi *des Sacrifices*, (*Antiq. Rom.*) *rex sacrorum*, *rex sacrificalis*, *rex sacrificulus*, Tite-Live, *l. XXVI. c. vj.* Sous le consulat de Lucius Junius Brutus, & de Marcus Valerius Publicola, le peuple murmurant de ce que l'abolition du gouvernement monarchique sembloit déroger à la religion, parce qu'il y avoit certains sacrifices qui étant réservés aux *rois* personnellement, ne pouvoient plus se faire; on établit un sacrificateur qui en remplit les fonctions, & on l'appella *roi des sacrifices*, mais afin que le nom de *roi* même ne fît point d'ombrage, ce *roi des sacrifices* fut soumis au grand Pontife, exclus de toutes les magistratures, & privé de la liberté de haranguer le peuple.

Lorsqu'il étoit obligé de se trouver aux assemblées des comices, par rapport aux sacrifices dont il avoit l'intendance; aussi-tôt que les cérémonies étoient finies, il se retiroit, pour montrer qu'il n'avoit aucune part aux affaires civiles. C'étoit au grand pontife & aux augures qu'appartenoit le droit de choisir le *roi des sacrifices*, qu'ils tiroient ordinairement d'entre les patrices les plus vénérables par leur âge & par leur probité; son élection se faisoit dans le champ de Mars, où le peuple se trouvoit assemblé par centuries; la maison qu'habitoit le *roi des sacrifices*, s'appelloit *regia*, & sa femme reine, *regina*.

C. M. Papyrius, fut le premier à qui on confia ce ministere; & la coutume de créer un *roi des sacrifices* subsista chez les Romains jusqu'au tems de Théodose, qui l'abolit, de même que les autres cérémonies religieuses du paganisme. (*D. J.*)

Rois *livres des*, (*Critiq. sacrée*) Il y a quatre livres de l'ancien testament qui portent ce nom, parce qu'ils comprennent plusieurs actions des *rois* des juifs, & quelques détails de leur gouvernement. Ces quatre livres n'en faisoient anciennement que deux dans le code hébraïque, dont le premier portoit le nom de *Samuel*, & l'autre celui des *rois* ou des *regnes*.

Le premier livre comprend, dans 31 chapitres, l'espace d'environ cent ans, depuis la naissance de Samuel, en 2849, jusqu'à la mort de Saül, en 2949. Le second livre des *rois* contient, en 24 chapitres, l'histoire du regne de David, pendant l'espace d'environ 40 ans, depuis sa seconde onction à Hébron, l'an du monde 2949, jusqu'à l'an 2988.

On ignore l'auteur de ces deux premiers livres des *rois*; quelques-uns les attribuent à Samuel, dont le nom se lit à la tête dans l'original hébreu; mais en tout cas, il n'est pas l'auteur du total, car sa mort se trouve dans le vingt-cinquieme chapitre du premier livre; quand au second livre, ceux qui le donnent à Gad & à Nathan, ne se sont pas apperçus qu'il s'y trouve des faits qui ne peuvent être du tems de Samuel ni de Nathan; aussi les meilleurs critiques conjecturent qu'ils sont l'ouvrage d'Esdras, sur des originaux de Samuel, & autres écrivains du tems de David.

Le troisieme livre des *rois* comprend, en 22 chapitres, l'histoire de cent vingt-six ans, depuis l'association de Salomon au royaume, l'an du monde 2989, jusqu'à la mort de Josaphat, *roi* de Juda, en 3115. Le quatrieme livre des *rois* renferme, en 25 chapitres, l'histoire de deux cent vingt-sept ans, depuis la mort de Josaphat, en 3115, jusqu'au commencement du regne d'Evilmérodach, *roi* de Babylone, qui tira Jéchonias de prison, en 3442.

On ne connoit pas mieux l'auteur des deux derniers livres des *rois*, que celui des deux premiers. Il est assez vraisemblable que tous ces quatre livres sont de la main d'Esdras qui les a disposés sur les matériaux qu'il possédoit; il y a du moins bien des traits auxquels on croit reconnoître Esdras; mais on y trouve en même tems des contrariétés qui ne conviennent point à son tems, & qu'il n'a pas pris la peine de concilier. (*D. J.*)

Rois pasteurs, (*Hist. sacrée.*) quelques savans ont ainsi nommé les six chefs des Israëlites, *Ephraïm*, *Beria*, *Rapho*, *Saraph*, *Thalé*, & *Thaan*, dont il est parlé dans le *I. liv.* de Paralipomènes, *ch. vij.* ou plutôt, *Salathis*, *Beon*, *Apachnas*, *Apophis*, *Janias*, & *Assis*, *rois* égyptiens. Comme il paroît qu'il y a une interruption dans l'Ecriture, depuis la mort de Joseph, par où finit la genèse, jusqu'à la nativité de Moïse, par où commence l'exode, c'est là que M. Boivin place l'histoire de ces six *rois pasteurs*; mais nous nous contenterons de remarquer que le fondement de cette prétendue royauté des Hébreux, ne se trouve que dans un fragment de Manéthon, rapporté par Jose-

phe, dans lequel, le même Manéthon fait venir les *rois pasteurs* de M. Boivin, de l'orient, & que Josephe lui-même n'assure point la domination de ses ancêtres en Egypte, avec le titre de *rois*. D'ailleurs les Juifs n'ont jamais été en état de faire une irruption dans l'Egypte, avec une armée de deux cents quarante mille hommes, comme M. Boivin l'imagine. *Voy.* sur tout cela, les *réflexions* de M. l'abbé Banier, dans l'*hist. de l'acad. des Inscrip. tom. III.* (*D. J.*)

ROIS *de Rome*, (*Hist. Rom.*) Rome commença d'abord à être gouvernée par des *rois*; elle préféra, selon l'usage de ce tems-là, dit Justin, *l. I. c. j.* le gouvernement monarchique aux autres sortes de gouvernemens; cependant ce n'étoit point une monarchie absolue, mais mitigée & bornée dans sa puissance. L'élection des *rois de Rome*, se faisoit par le peuple, après avoir pris les augures, & le sénat servoit en quelque sorte de barriere à l'autorité monarchique, qui ne pouvoit rien faire de considérable sans prendre son avis. Denys d'Halicarnasse, *l. II. c. xiv. & l. VII. c. xxxviij.* vous détaillera les priviléges des *rois de Rome*; je ne ferai que les indiquer.

Ils avoient droit, 1°. de présider à tout ce qui concernoit la religion, & d'en être l'arbitre souverain. 2°. D'être le conservateur des lois, des usages & du droit de la patrie. 3°. De juger toutes les affaires où il s'agissoit d'injures atroces faites à un citoyen. 4°. D'assembler le sénat & d'y présider; de faire au peuple le rapport de ses decrets, & par-là, de les rendre autentiques. 5°. D'assembler le peuple pour le haranguer. 6°. De faire exécuter les decrets du sénat. Voilà tout ce qui regardoit les affaires civiles, & les tems de paix.

A l'égard de la guerre, le *roi* avoit un très-grand pouvoir, parce que tout ce qui la concerne demande une prompte exécution, & un grand secret, étant fort dangereux de mettre en délibération dans un conseil public, les projets d'un général d'armée. Malgré cela, le peuple romain étoit le souverain arbitre de la guerre & de la paix.

Les marques de la royauté étoient la couronne d'or, la robe de pourpre mêlée de blanc, la chaire curule d'ivoire, & le sceptre au haut duquel étoit la représentation d'une aigle. Il étoit accompagné de douze licteurs, portant sur leurs épaules un faisceau de baguettes, liées avec des courroies de cuir, & du milieu de chaque faisceau sortoit une hache. Ces licteurs lui servoient en même-tems de gardes, & d'exécuteurs de ses commandemens, & de la justice; soit qu'il fallût trancher la tête, ou fouetter quelque coupable, car c'étoit les deux genres de supplices ordinaires chez les Romains; alors ils délioient leurs faisceaux, & se servoient des courroies pour lier les criminels, des baguettes pour les fouetter, & de la hache pour trancher la tête. Quelques-uns prétendent que ces licteurs étoient de l'institution de Romulus; d'autres, de Tullus Hostilius; & d'autres, en plus grand nombre, à la tête desquels il faut mettre Florus, *l. I. c. v.* l'attribuent à Tarquin l'ancien.

Quoi qu'il en soit, les gardes que prit Romulus, & si l'on veut les licteurs armés d'une hache d'arme, couronnés de faisceaux de verges, désignoient le droit de glaive, symbole de la souveraineté; mais sous cet appareil de la royauté, le pouvoir royal ne laissoit pas, en ce genre, d'être resserré dans des bornes assez étroites, & il n'avoit guere d'autre autorité que celle de convoquer le sénat, & les assemblées du peuple, d'y proposer les affaires, de marcher à la tête de l'armée quand la guerre avoit été résolue par un decret public, & d'ordonner de l'emploi des finances qui étoient sous la garde de deux trésoriers, qu'on appella depuis *questeurs*.

Les premiers soins de Romulus furent d'établir différentes lois, par rapport à la religion & au gouvernement civil, mais qui ne furent publiées qu'avec le consentement de tout le peuple romain, qui de tous les peuples du monde, se montra le plus fier dès son origine, & le plus jaloux de sa liberté. C'étoit lui qui, dans ses assemblées, autorisoit les lois qui avoient été dirigées par le *roi* & le sénat. Tout ce qui concernoit la guerre & la paix, la création des magistrats, l'élection même du souverain, dépendoit de ses suffrages. Le sénat s'étoit seulement reservé le pouvoir d'approuver ou de rejetter ses projets, qui, sans ce tempérament & le concours de ses lumieres, eussent été souvent trop précipités & trop tumultueux.

Telle étoit la constitution fondamentale de cet état, qui n'étoit ni purement monarchique, ni aussi entierement républicain. Le *roi*, le sénat, & le peuple, étoient pour ainsi-dire dans une dépendance réciproque; & il résultoit de cette mutuelle dépendance un équilibre d'autorité qui modéroit celle du prince, & la liberté du peuple.

Déjà Rome commençoit à se rendre redoutable à ses voisins; il ne lui manquoit que des femmes pour en assurer la durée. Romulus envoya des députés pour en demander aux Sabins, qui refuserent sa proposition; il résolut de s'en venger: & pour y réussir, il ne trouva point de meilleur expédient que de célébrer à Rome des jeux solemnels en l'honneur de Neptune. Les Sabins ne manquerent pas d'accourir à cette solemnité; mais pendant qu'ils étoient attachés à voir le spectacle, les Romains, par ordre de Romulus, enleverent toutes les filles, & mirent hors de Rome, les peres & les meres qui reclamoient en vain l'hospitalité violée. Leurs filles répandirent d'abord beaucoup de larmes, elles souffrirent ensuite qu'on les consolât; le tems à la fin adoucit l'aversion qu'elles avoient pour leurs ravisseurs, dont elles firent depuis leurs époux légitimes. Il est vrai que l'enlevement des Sabines causa une guerre qui dura quelques années; mais les deux peuples firent la paix, & n'en firent qu'un seul pour s'unir encore plus étroitement. Rome commença dès-lors à être regardée comme la plus puissante ville de l'Italie; on y comptoit déjà jusqu'à quarante-sept mille habitans, tous soldats, tous animés du même esprit, & qui n'avoient pour objet que de conserver leur liberté, & de se rendre maîtres de celle de leurs voisins.

Cependant Romulus osa regner trop impérieusement sur les sujets, & sur un peuple nouveau, qui vouloit bien lui obéir, mais qui prétendoit qu'il dépendît lui-même des lois dont il étoit convenu dans l'établissement de l'état. Ce prince au-contraire rappelloit à lui seul toute l'autorité qu'il eût dû partager avec le sénat & l'assemblée du peuple. Il fit la guerre à ceux de Comerin, de Fidene, & à ceux de Veïe, petite ville comprise entre les cinquante-trois peuples que Pline dit qui habitoient l'ancien *Latium*, mais qui étoient si peu considérables, qu'à peine avoient-ils un nom dans le tems même qu'ils subsistoient, si on en excepte Veïe, ville célebre de la Toscane. Romulus vainquit ces peuples les uns après les autres, prit leurs villes, en ruina quelques-unes, s'empara d'une partie du territoire des autres, dont il disposa depuis de sa seule autorité. Le sénat en fut offensé, & il souffroit impatiemment que le gouvernement se tournât en pure monarchie. Il se defit d'un prince qui devenoit trop absolu. Romulus âgé de cinquante-cinq ans, & après trente-sept années de regne, disparut, sans qu'on ait pû découvrir de quelle maniere on l'avoit fait périr. Le sénat, qui ne vouloit pas qu'on crût qu'il y eût contribué, lui dressa des autels après sa mort, & il fit un dieu de celui qu'il n'avoit pû souffrir pour souverain.

Après la mort de Romulus, il s'éleva deux partis dans Rome. Les anciens sénateurs demandoient pour monarque un romain d'origine; les Sabins qui n'avoient point eu de *rois* depuis Tatius, en vouloient un de leur nation. Enfin après beaucoup de contestations, ils demeurerent d'accord que les anciens sénateurs nommeroient le *roi* de Rome, mais qu'ils seroient obligés de le choisir parmi les Sabins. Leur choix tomba sur un sabin de la ville de Cures, mais qui demeuroit à la campagne. Il s'appelloit Numa Pompilius, homme de bien, sage, modéré, équitable, & qui ne cherchant point à se donner de la considération par des conquêtes, se distingua par des vertus pacifiques. Il travailla pendant tout son regne, à la faveur d'une longue paix, à tourner les esprits du côté de la religion, & à inspirer aux Romains une grande crainte des dieux. Il bâtit de nouveaux temples; il institua des fêtes, & comme les réponses des oracles & les prédictions des augeres & des aruspices faisoient toute la religion de ce peuple grossier, il n'eut pas de peine à lui persuader que des divinités qui présidoient à ce qui devoit arriver d'heureux & de malheureux, pouvoient bien être la cause du bonheur ou du malheur qu'elles annonçoient; la vénération pour ces êtres supérieurs, d'autant plus redoutables qu'ils étoient plus inconnus, fut une suite de ces préjugés.

Rome se remplit insensiblement de superstition; la politique les adopta, & s'en servit utilement pour tenir dans la soumission un peuple encore féroce. Il ne fut

fut même plus permis de rien entreprendre qui concernât les affaires d'état, sans consulter ces fausses divinités; & Numa pour autoriser ces pieuses institutions, & s'attirer le respect du peuple, feignit de les avoir reçues d'une nymphe appellée *Egérie*, qui avoit révélé, disoit-il, la maniere dont les dieux vouloient être servis.

Sa mort, après un regne de quarante-trois ans, laissa la couronne à Tullus Hostilius, que les Romains élurent pour troisieme *roi* de Rome; c'étoit un prince ambitieux, hardi, entreprenant, plus amateur de la guerre que de la paix, & qui sur le plan de Romulus, ne songea à aggrandir son état que par de nouvelles conquêtes. Tout le monde sait que le courage & l'adresse victorieuse du dernier des Horaces, fit reconnoître l'autorité de Rome dans la capitale des Albains, suivant les conditions du combat, qui avoient adjugé l'empire & la domination au victorieux.

Tullus Hostilius ruina cette ville, dont il transféra les habitans à Rome; ils y reçurent le droit de citoyens, & même les principaux furent admis dans le sénat; tels furent les Juliens, les Servitiens, les Quintiens, les Curiaces, & les Cléliens, dont les descendans remplirent depuis les principales dignités de l'état, & rendirent de très-grands services à la république. Tullus Hostilius ayant fortifié Rome par cette augmentation d'habitans, tourna ses armes contre les Sabins, l'an de Rome 113.

Le détail de cette guerre n'est point de mon sujet, je me contenterai de dire que ce prince, après avoir remporté différens avantages contre les ennemis de Rome, mourut dans la trente-deuxieme année de son regne; qu'Ancus Martius, petit-fils de Numa, fut élû en la place d'Hostilius, par l'assemblée du peuple, & que le sénat confirma ensuite cette nouvelle élection, l'an de Rome 114.

Comme ce prince tiroit toute sa gloire de son ayeul, il s'appliqua à imiter ses vertus paisibles & son attachement à la religion. Il institua des cérémonies sacrées qui devoient précéder les déclarations de guerre; mais ses pieuses institutions, plus propres à faire connoître sa justice que son courage, le rendirent méprisable aux peuples voisins. Rome vit bientôt ses frontieres ravagées par les incursions des Latins, & Ancus reconnut par sa propre expérience, que le trône exige encore d'autres vertus que la piété. Il se détermina donc à prendre les armes, & cette guerre fut aussi heureuse qu'elle étoit juste. Il battit les ennemis, ruina leurs villes, en transporta les habitans à Rome, & réunit leur territoire à celui de cette capitale.

Tarquin, premier ou l'ancien, quoiqu'étranger, parvint l'an de Rome 138, à la couronne, après la mort d'Ancus, & il l'acheta par des secours gratuits qu'il avoit donnés auparavant aux principaux du peuple. Ce fut pour conserver leur affection, & récompenser ses créatures, qu'il en fit entrer cent dans le sénat; mais pour ne pas confondre les différens ordres de l'état, il les fit patriciens, au rapport de Denis d'Halicarnasse, avant que de les élever à la dignité de sénateurs, qui se trouverent jusqu'au nombre de trois cens, où il demeura fixé pendant plusieurs siecles. On sera peut-être étonné que dans un état gouverné par un *roi*, & assisté du sénat, les lois, les ordonnances, & le résultat de toutes les délibérations, se fissent toujours au nom du peuple, sans faire mention du prince qui regnoit; mais on doit se souvenir que ce peuple généreux s'étoit réservé la meilleure part dans le gouvernement. Il ne se prenoit aucune résolution, soit pour la guerre ou pour la paix, que dans ses assemblées; on les appelloit dans ce tems-là *assemblées par curies*, parce qu'elles ne devoient être composées que de seuls habitans de Rome divisés en trente curies; c'est-là qu'on créoit les *rois*, qu'on élisoit les magistrats & les prêtres, qu'on faisoit des lois, & qu'on administroit la justice.

Servius Tullius fut nommé le sixieme *roi* de Rome, l'an 175 de la fondation de cette ville. Ce prince tout républicain, malgré sa dignité, mais qui ne pouvoit pourtant souffrir que le gouvernement dépendît souvent de la vile populace, résolut de faire passer toute l'autorité dans le corps de la noblesse & des patriciens, où il espéroit trouver des vues plus justes & moins d'entêtement.

Ce prince pour parvenir à ses fins, divisa d'abord tous les habitans de la ville, sans distinction de naissance ou de rang, en quatre tribus, appellées les *tribus de la ville*. Il rangea sous vingt-six autres tribus, les citoyens qui demeuroient à la campagne, & dans le territoire de Rome. Il institua ensuite le cens, qui n'étoit autre chose qu'un rôle & un dénombrement de tous les citoyens romains, dans lequel on comprit leur âge, leurs facultés, leur profession, le nom de leur tribu & de leur curie, & le nombre de leurs enfans & de leurs esclaves. Il se trouva alors dans Rome, & aux environs, plus de quatre-vingt mille citoyens capables de porter les armes.

Servius partagea ce grand nombre d'hommes en six classes, & composa chaque classe de différentes centuries de gens de pié. Toutes les centuries montoient au nombre de cent quatre-vingt-treize, commandées chacune par un centurion de mérite reconnu. Le prince ayant établi cette distinction entre les citoyens d'une même république ordonna qu'on assembleroit le peuple par centuries, lorsqu'il feroit question d'élire des magistrats, de faire des lois, de déclarer la guerre, ou d'examiner les crimes commis contre la république, ou contre les privileges de chaque ordre. L'assemblée se devoit tenir hors de la ville, & dans le champ de Mars. C'étoit au souverain, ou au premier magistrat, à convoquer ces assemblées, comme celles des curies; & toutes les délibérations y étoient pareillement précédées par les auspices, ce qui donnoit beaucoup d'autorité au prince, & aux patriciens, qui étoient revêtus des principales charges du sacerdoce.

On convint, outre cela, qu'on recueilleroit les suffrages par centuries, au-lieu qu'ils se comptoient auparavant par tête, & que les quatre-vingt-dix-huit centuries de la premiere classe donneroient leurs voix les premiers. Servius, par ce réglement, transporta adroitement dans ce corps composé des grands de Rome, toute l'autorité du gouvernement; & sans priver ouvertement les plébéiens du droit de suffrage, il sut par cette disposition le rendre inutile. Car toute la nation n'étant composée que de cent quatre-vingt-treize centuries, & s'en trouvant quatre-vingt-dix-huit dans la premiere classe, s'il y en avoit seulement quatre-vingt-dix-sept du même avis, c'est-à-dire une de plus que la moitié des cent quatre-vingt-treize, l'affaire étoit conclue, & alors la premiere classe, composée des grands de Rome, formoit seule les decrets publics. S'il manquoit quelque voix, & que quelques centuries de la premiere classe ne fussent pas du même sentiment que les autres, on appelloit la seconde classe. Mais quand ces deux classes se trouvoient d'avis conforme, il étoit inutile de passer à la troisieme. Ainsi le petit peuple se trouvoit sans pouvoir, quand on recueilloit les voix par centuries, au-lieu que quand on les prenoit par curies, comme les riches étoient confondus avec les pauvres, le moindre plebéien avoit autant de crédit que le plus considérable des sénateurs. Depuis ce tems-là les assemblées par curies ne se firent plus que pour élire les flamines, c'est-à-dire les prêtres de Jupiter, de Mars, de Romulus, & pour l'élection du grand curion, & de quelques magistrats subalternes.

La royauté après cet établissement, parut à Servius comme une piece hors d'œuvre & inutile, dans un état presque républicain. On prétend que pour achever son ouvrage, & pour rendre la liberté entiere aux Romains, il avoit résolu d'abdiquer généreusement la couronne, & de réduire le gouvernement en pure république, sous la régence de deux magistrats annuels qui seroient élus dans une assemblée générale du peuple romain. Mais un dessein si héroïque n'eut point d'effet par l'ambition de Tarquin le superbe, gendre de Servius, qui dans l'impatience de regner, fit assassiner son *roi* & son beau-pere. Il prit en même tems possession du trône, l'an de Rome 218, sans nulle forme d'élection, & sans consulter ni le sénat ni le peuple, comme si cette suprème dignité eût été un bien héréditaire, ou une conquête qu'il n'eût dûe qu'à son courage.

Une action si atroce, que l'assassinat de son *roi*, le fit regarder avec horreur par tous les gens de bien. Tout le monde détestoit également son ambition & sa cruauté. Parricide & tyran en même tems, il venoit d'ôter la vie à son beau-pere, & la liberté à sa patrie; comme il n'étoit monté sur le trône que par ce double crime, il ne s'y maintint que par de nouvelles violences. Plusieurs sénateurs, des premiers de Rome, périrent par des ordres secrets, sans autre faute que celle d'avoir osé déplorer le malheur de leur patrie. Il n'épargna pas même Marcus Junius, qui avoit épousé une Tarquinie, fille de Tarquin l'ancien, mais qui lui étoit suspect à cause de ses richesses.

ses.

ses. Il se défit en même tems du fils aîné de cet illustre romain, dont il redoutoit le courage & le ressentiment.

Les autres sénateurs incertains de leur destinée, se tenoient cachés dans leurs maisons. Le tyran n'en consultoit aucun; le sénat n'étoit plus convoqué; il ne se tenoit plus aucune assemblée du peuple. Un pouvoir despotique & cruel s'étoit élevé sur la ruine des lois & de la liberté. Les différens ordres de l'état également opprimés, attendoient tous avec impatience quelque changement sans l'oser espérer, lorsque l'impudicité de Sextus, fils de Tarquin, & la mort violente de la chaste Lucrece, firent éclater cette haine générale que tous les Romains avoient contre le *roi*. La pitié pour le sort de cette infortunée romaine, & la haine des tyrans, firent prendre les armes au peuple. L'armée touchée des mêmes sentimens se révolta; & par un decret public, les Tarquins furent bannis de Rome. Le sénat, pour engager le peuple plus étroitement dans la révolte, & pour le rendre plus irréconciliable avec les Tarquins, souffrit qu'il pillât les meubles du palais. L'abus que ce prince avoit fait de la puissance souveraine, fit proscrire la royauté même; on dévoua aux dieux des enfers, & on condamna aux plus grands supplices, ceux qui entreprendroient de rétablir la monarchie.

L'état républicain succéda au monarchique; *voyez* République romaine, *Gouv. de Rome*.

Le sénat & la noblesse profiterent des débris de la royauté; ils s'en approprierent tous les droits; Rome devint en partie un état aristocratique, c'est-à-dire que la noblesse s'empara de la plus grande partie de l'autorité souveraine. Au-lieu d'un prince perpétuel, on élut pour gouverner l'état deux magistrats annuels tirés du corps du sénat, auxquels on donna le titre modeste de *consuls*, pour leur faire connoître qu'ils étoient moins les souverains de la république, que ses conseillers, & qu'ils ne devoient avoir pour objet que sa conservation & sa gloire. *Voyez* Consul. (*D. J.*)

Roi des Romains, (*Hist. mod.*) dans l'empire d'Allemagne, c'est le prince élu par les électeurs pendant la vie de l'empereur, pour avoir la conduite & le maniement des affaires en son absence, comme vicaire général de l'empire, & pour succéder après sa mort au nom & à la dignité d'*empereur*, sans qu'il soit besoin d'autre élection ou confirmation.

Cette qualité, dans le sens où on la prend aujourd'hui, étoit tout-à-fait inconnue du tems des premiers empereurs de la maison de Charlemagne, qui étoient empereurs & *rois des Romains*, c'est-à-dire, souverains de la ville de Rome tout ensemble. Ils donnoient à leurs héritiers présomptifs la qualité de *roi d'Italie*, comme les anciens empereurs romains faisoient prendre celle de *César* à leurs successeurs désignés à l'empire.

Le nom de *roi des Romains* ne commença à être en usage que sous le regne d'Othon I. & les empereurs le prenoient, quoiqu'en pleine possession de l'empire, & de la dignité impériale, jusqu'à ce qu'ils eussent été couronnés par les papes. C'est en ce dernier sens qu'il faut entendre le texte de la bulle d'or, quand elle fait mention du *roi des Romains*, dont elle n'a jamais parlé dans le sens où l'on emploie aujourd'hui ce terme, que nous avons d'abord défini suivant l'usage présent: car le dessein de Charles IV. en faisant la bulle d'or, étoit de rendre l'empire purement électif, de fonder & d'affermir les prérogatives des électeurs. Or, ce qui s'est passé dans la maison d'Autriche depuis 200 ans, montre assez clairement que rien n'est plus contraire à cette liberté que l'élection d'un *roi des Romains*, du vivant même de l'empereur. Les électeurs prévirent bien ces inconvéniens, lorsque Charles V. voulut faire élire Ferdinand son frere *roi des Romains*, & prétendirent les prévenir par un réglement conclu entre eux & cet empereur à Schwinfurt, en 1532, mais que la maison d'Autriche a bien su rendre inutile.

Le *roi des Romains* est choisi par les électeurs, & confirmé par l'empereur; il est couronné d'une couronne ouverte, qu'on appelle *romaine*, mais on ne lui prête aucun serment de fidélité qu'après la mort de l'empereur; on lui donne le titre d'*auguste*, & non celui de *toujours auguste*, qui est réservé à l'empereur. L'aigle éployée qu'il porte dans ses armes, n'est qu'à une tête. En vertu de son titre, il est sans contestation successeur de l'empereur. Après sa mort, & pendant la vie de l'empereur, vicaire unique & universel, second chef & régent de l'empire. Il est vrai que tant que l'empereur réside dans l'empire, tous ces titres magnifiques sont pour le *roi des Romains* des honneurs sans pouvoir.

Le *roi des Romains* a d'ailleurs des avantages qui lui sont communs avec l'empereur, comme de présider aux dietes, de les convoquer de l'aveu des électeurs, & de les congédier; de faire des comtes & des barons, de donner des lettres de noblesse, d'accorder des privileges aux universités; de mettre les rebelles au ban de l'empire, en observant toutefois les formalités ordinaires; de rappeller les proscrits, de commuer les peines, &c. mais il reconnoît l'empereur pour son supérieur. Il doit n'agir qu'au nom & par ordre de l'empereur; c'est au-moins ce qu'il doit promettre, par la capitulation qu'on lui fait signer après son élection. Supposé qu'il n'ait pas l'âge de dix-huit ans, & qu'avant que de l'avoir atteint, il parvienne à l'empire, on lui impose la condition de n'agir en qualité d'empereur, que sous l'autorité des vicaires de l'empire, comme ses tuteurs, jusqu'à ce qu'il ait les années de majorité fixées par la bulle d'or, les actes néanmoins & les ordonnances doivent être rendus en son nom.

Le *roi des Romains* est traité de *majesté royale* par tous les princes, & dans les cérémonies; il marche au côté gauche de l'empereur, un pas ou deux derriere. Quand il s'y trouve seul, le maréchal de la cour ne porte l'épée devant lui que dans le fourreau, au lieu qu'on la porte nue devant l'empereur. Le même *roi* traite l'empereur de *majesté*, & l'appelle son *seigneur*, mais l'empereur ne le traite que de *dilection*.

Comme la bulle d'or, quand il s'agit d'élire un empereur, parle seulement d'élire un *roi des Romains futur empereur;* c'est toujours une condition préliminaire, que le sujet à qui on destine l'empire, soit choisi & déclaré *roi des Romains* par les électeurs, ainsi que nous l'avons vu pratiquer dans les deux dernieres élections. Heifs, *hist. de l'empire*, *t. III*.

Roi, *pié de*, on dit en France, *pié de roi*, qui est une certaine mesure, dont la longueur est déterminée par tout le royaume par l'autorité du prince. On lui donne ce nom pour le distinguer du *pié de ville*, qui n'est pas le même dans toutes les villes du royaume: c'est pourquoi les Mathématiciens se servent toujours du *pié de roi*.

Un pendule long de 5 *piés de roi* fait en une heure 1846 vibrations simples: l'on pourroit donc retrouver, par le moyen du pendule, la longueur du *pié de roi*, si cette mesure venoit à être perdue ou altérée. *Voyez* Pié, Mesure, Pendule, &c. (*E*)

Roi rendu, *jeu du*, c'est un jeu qui suit presque en tout les regles & la maniere de jouer le quadrille, à la réserve qu'il est libre à celui qui a le *roi* appellé, de le rendre à celui qui l'appelle, qui doit en échange lui donner un carte de son jeu.

Ce jeu ne se joue de la sorte, que pour empêcher qu'on ne joue de petits jeux, ce qui ôte beaucoup de l'agrément du quadrille ordinaire, & fait que cette maniere de jouer plus gênante, a trouvé plus de partisans parmi les personnes d'un amusement plus sérieux.

Ce quadrille ne differe absolument de l'autre qu'en ce qui est permis à celui qui a le *roi* appellé, de se rendre à l'hombre, ce qui fait qu'il y a quelques régles particulieres. Celui qui a le *roi* appellé à mauvais jeu, peut rendre le *roi* appellé à l'hombre, qui doit lui donner en échange telle carte que bon lui semblera de son jeu, & chaque joueur est en droit de voir la carte échangée.

Celui qui, ayant la carte appellée, auroit beau jeu, & rendroit le *roi* pour faire perdre l'hombre, feroit la bête, sans que l'hombre fût exempt pour cela de la faire aussi, s'il ne gagnoit pas le jeu. Il faut que le *roi* appellé ait trois mains pour être dans ce cas.

Celui à qui l'on a rendu le *roi* est obligé de faire six mains avec ce secours, tous les joueurs étant réunis contre lui.

Il ne partage avec personne s'il gagne, & paie seul s'il perd.

L'on ne peut point rendre le *roi* à celui qui joue avec spadille forcé, il y a des maisons où l'on rend toujours le *roi* appellé, & où celui qui joue, joue toujours seul, & le dernier est obligé de jouer si tous les autres ont passé, en appellant un *roi* qu'on lui rend, en spadille si l'on en est convenu.

Roi *au jeu des échecs*, est la premiere & la principale

pale piece du jeu. C'eſt de la perte de cette piece que dépend la perte de la partie; c'eſt encore elle qui la fait finir. Le *roi* ſe place au milieu du damier ſur la quatrieme caſe blanche ou noire, ſelon ſa couleur. Quant à ſa marche, elle eſt fort grave, il ne va jamais que de caſe en caſe, en droite ligne & obliquement, devant, derriere, à côté, lorſqu'il ne trouve point d'obſtacles qui l'arrêtent. Il ne fait qu'un pas à la fois, à moins qu'il ne ſaute; *voyez* SAUT: pour lors il peut ſauter deux caſes ſeulement de ſon côté; ou de celui de la dame; car le ſaut de trois caſes n'eſt plus uſité.

Quand le *roi* ſaute de ſon côté, il prend la place de ſon chevalier, & ſa tour ſe place auprès de lui à la caſe de ſon fou.

Si c'eſt du côté de la dame qu'il ſaute, il prend la place de ſon fou, & la tour de ce côté prend la caſe de la dame.

Il y a cinq choſes au jeu des échecs qui empêchent le *roi* de ſauter: 1°. s'il ſe trouve quelque piece entre lui & la tour; 2°. quand cette tour a changé de place; 3°. ſi le *roi* a été obligé de ſortir de ſa place; 4°. s'il eſt en échec, & 5°. lorſque la caſe au-deſſus de laquelle il veut ſauter, eſt une de quelque piece de ſon ennemi, qui pourroit le faire échec en paſſant. Quoiqu'il ſoit permis aux *rois* de ſe remuer de tous côtés, ils ne peuvent néanmoins jamais ſe joindre, il faut qu'il y ait au-moins une caſe de diſtance entre eux: & quand chaque *roi* eſt en marche, il prend, ſi bon lui ſemble, toutes les pieces qui ſe rencontrent dans ſon chemin.

ROIDE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut fléchir. On dit un bâton, un bois *roide*; un reſſort *roide*; un cadavre *roide*; un membre *roide* de froid; un eſcalier *roide*, alors *roide* ſe prend pour *droit* & difficile à monter; une montagne *roide*; un caractere dur & *roide*; un ſtyle *roide*; une voix *roide*.

ROIDE, (*Maréchal.*) ſe dit du col & des jambes du cheval; du col, quand le chevalier ne peut le faire plier, & des jambes, lorſqu'elles ſont ſi fatiguées, qu'à peine peut-il les plier un peu en marchant.

ROIDEUR, ſ. f. (*Gram.*) inflexibilité d'une choſe dont il eſt difficile de déranger la direction des parties ſur ſa longueur. On dit la *roideur* d'une lame, d'un fleau, d'une branche; & au figuré, la *roideur* de ſon eſprit, de ſon caractere, de ſa voix, &c.

ROIDIR, v. act. (*Gram.*) être ou rendre roide. Les muſcles ſe *roidiſſent* dans les paſſions violentes. L'air humide *roidit* les cordes tendues; il ſe *roidoit* contre l'évidence. Il faut ſouvent ſe *roidir* contre le torrent général, contre les paſſions. Il eſt naturel à l'homme, que la nature a créé libre, de ſe *roidir* contre l'autorité; c'eſt la raiſon qui lui en fait connoître les avantages, qui le ſoumet au poids de la chaîne, & qui l'empêche de la ſecouer.

ROINE-BLANCHE, (*Hiſt. de France.*) on appelloit autrefois *roines-blanches* les reines veuves, ou à cauſe de leur coëffure blanche, ou en mémoire de Blanche de Caſtille, veuve de Louis VIII. & de Blanche d'Evreux, veuve de Philippe de Valois. (*D. J.*)

ROIOC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, profondement découpée, & placée ſur de petits embryons réunis de façon qu'ils ont la forme d'une petite tête: l'ombilic de chaque embryon eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur. L'embryon devient dans la ſuite un fruit mol & anguleux, qui renferme une ſemence dure & anguleuſe. Les fruits du *roioc* ſont réunis en un corps rond qui reſſemble à un peloton. Plumier, *nova plant. amer. genera.* *Voyez* PLANTE.

ROISE, ſ. f. (*Gram.*) dans la baſſe latinité, *rothorium rouiſſoir* en quelques provinces, & *rotheur* en d'autres, eſt une foſſe où l'on met pourrir à demi le chanvre, afin que la filaſſe puiſſe s'en détacher. L'action de telle eau que ce ſoit ſuffit pour opérer cette pourriture; il eſt même des pays où l'on ſe contente d'expoſer le chanvre à la roſée, ce qui ſans doute étoit autrefois l'uſage le plus général, puiſque, ſuivant les étimologiſtes, *rouis* dérive à *rore*.

Dans le pays où l'impreſſion de la roſée ne ſuffit pas, on y ſupplée en y laiſſant ſéjourner le chanvre dans des eaux mortes, mais les plus claires qu'il ſoit poſſible de les choiſir. Ce ſéjour eſt de 8 jours, plus ou moins, ſelon que la chaleur plus ou moins grande accélere plus ou moins la pourriture du chanvre.

Le choix des eaux mortes pour cette opération, n'eſt pas une preuve que les eaux vives ne lui convinſſent autant, & peut-être mieux. Ce choix n'eſt point libre; les plus anciens réglemens ſur le fait des eaux ont pris les plus grandes précautions pour éloigner les chanvres des rivieres & des eaux courantes. *Salubritatem aeris*, portent les anciennes conſtitutions du royaume de Sicile, *divino judicio reſeratam, in quantum poſſumus, ſtudio proviſionis noſtræ ſtudemus conſervare: mandantes ut nulli amodo liceat in aquis currentibus linum aut cannabum ad maturandum ponere, ne ex eo, prout certo didicimus, aeris diſpoſitio corrumpatur: quod ſi fecerit, linum ipſum aut cannabum amittat.*

La vieille charte normande avoit la même diſpoſition, *ch. vij.* en ces termes. *Rothoria in aquis defluentibus fieri non poſſunt, cum illis aquæ frequentius corrumpantur:* ce que l'ancienne coutume de Normandie avoit conſervé en défendant, *premiere part.* §. 1. *ch. xvij. que l'on ne fît roteurs, ne chanvrer roir en eaux courantes, parquoi ne ſoyent ſouventes fois corrompues, ſi que les poiſſons en meurent*. Ce qui a paſſé dans la nouvelle coutume, par laquelle, pour prévenir les entrepriſes des particuliers qui, en détournant l'eau des rivieres, & en l'y faiſant rentrer après qu'elle avoit abreuvé leurs *roiſes*, avoient trouvé le moyen d'éluder la loi, ſtatue, *art.* 209. *rotheurs ne peuvent être faits en eaux courantes, c'eſt aulcun veut détourner eau pour en faire, il doit vuider l'eau dudit rotheur, enſorte que l'eau d'icelui rotheur ne puiſſe retourner en la riviere*. Sur quoi M. Joſias Berault, conſeiller à la table de marbre du parlement de Rouen, obſerve en ſon commentaire ſur la coutume de Normandie, que les rotheurs font mourir le poiſſon, parce que les ſucs groſſiers que le chanvre a tirés d'une terre très-forte par elle-même & extrémement chargée de fumier, enivrent le poiſſon, & portent la mortalité dans les rivieres: *pourquoi*, ajoute-t-il, *les officiers des eaux & forêts doivent y veiller comme ſur une des choſes de leur miniſtere les plus intéreſſantes pour le bien public*.

Ces attentions ne ſont point particulieres à la coutume de Normandie: celles de Bourbonnois, *art.* 162. *ch. xiv.* d'Amiens, *tit.* 11. *art.* 243. de Haynault, *ch. x. art.* 16. de Mons; *ch. liij. art.* 6. de Lille, *tit.* 1. *art.* 11, &c. portent les mêmes diſpoſitions auxquelles eſt conforme *l'art.* 7. du réglement général de la table de marbre de Paris, du 15. Mai 1585, relatif à un arrêt du même ſiége, du 26 Juillet 1557, portant *défenſes & inhibitions de faire rouir aucuns chanvres & lins, & de mettre aucune chauly, tannerie, ou autres choſes portant poiſon; dans les étangs ou marais publics, ou même dans les eaux particulieres, parce que cela corrompt l'eau, enſuite l'air, & fait mourir le poiſſon*.

En conformité de tous ces réglemens, auſſi poſitifs dans leurs diſpoſitions, que clairement motivés, ont été rendus pluſieurs arrêts du conſeil, rapportés en la conférence de l'ordonnance de 1669, *édit. in*-4°. contenant les lois foreſtieres de France.

Ainſi, la défenſe de rouir des chanvres dans les rivieres & dans les eaux courantes, même particulieres, fait partie du droit public de la France. Ce droit n'abandonne pour le rouiſſement des chanvres que les eaux mortes, ou celles qui étant tirées d'une riviere ou eau courante ſe perdent dans des terreins plus bas, & ne retournent plus à la riviere, ou s'y rendent par un circuit, dont la longueur leur donne le tems de dépoſer les ſucs dangereux dont elles ſe ſont chargées par leur ſéjour dans la *roiſe*.

La connoiſſance des obſervations qui ont ſervi de baſe à toutes les lois que je viens de rapporter, auroient pu éclairer ſur un phénomene qui a mérité l'attention de l'académie des Sciences de Paris.

Il eſt arrivé récemment que les eaux de la Seine étant très-baſſes, ſe ſont chargées inſenſiblement de principes de corruption, qui répandirent à Paris une eſpece d'épidémie. Les médecins ne prirent point le change ſur la cauſe du mal; ils l'attribuerent unanimement à une eſpece d'infection qu'avoit contracté le peu d'eau qui reſtoit dans la riviere. Mais d'où venoit cette infection? Etoit-ce du défaut ou de la lenteur de la circulation de l'eau? Etoit-ce des immondices que la Seine ne pouvoit plus abſorber & dépoſer, &c? les avis étoient incertains & partagés; enfin un des membres de l'académie des Sciences remonta la Seine, l'analyſa, l'obſerva, crut découvrir la ſource du mal dans certaines plantes aquatiques qui s'étoient emparées du lit que la riviere leur avoit abandonné,

& constata cette découverte par un savant mémoire inseré dans *les recueils de l'académie*.

Mais toutes les eaux mortes étoient desséchées par l'ardeur de l'été de cette année. Les eaux courantes roulant à peine dans leur lit, ne pouvoient fournir à l'abreuvement des *roises*, & la nécessité força de mettre rouir les chanvres dans les rivieres mêmes & dans les ruisseaux. Que l'on se représente maintenant les ruisseaux, les fontaines, les rivieres qui portent leurs eaux dans la Seine, le lit même de ce fleuve depuis sa source, rempli de chanvre pendant les mois du travail & l'on imaginera aisément pourquoi, & pendant ces deux mois, l'eau de la Seine a été corrompue au point d'imprégner des sucs grossiers & putrides dont elle étoit chargée, les plantes, même les plus insipides de leur nature. Ainsi, l'on peut comparer les recherches de l'académicien sur ce phénomene, aux efforts que faisoit un ancien philosophe pour découvrir la cause du goût mielleux & des parties mellifiques qu'il avoit découvertes dans une soupe qui avoit été préparée dans un pot où il y avoit eu du miel. De tout ce qui vient d'être dit sur cet article, il résulte que les raisons & le choix de l'eau pour les abreuver méritent toutes les attentions qu'ont rapportées nos anciennes lois pour les écarter des rivieres & des eaux courantes. *Cet article est de M.* GROSLEY, *avocat à Troyes*.

ROITELET, ROI, ROITELAT, ROTTOLET; REBETRE, FARFONTE, FOVETTE ROUSSE, BERICHOT, BEURICHON, BŒUF DE DIEU, s. m. *passer troglodites*, (*Hist. nat. Ornitholog.*) oiseau qui pese trois gros, il a un peu plus de quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & six pouces d'envergure. Le cou, le dos & les aîles sont d'une couleur brune roussâtre ou chatain; celle du croupion & de la queue est encore plus roussâtre, & il y a sur les aîles & sur la queue des taches transversales noirâtres. La gorge est d'un blanc roussâtre; le milieu de la poitrine a une couleur blanchâtre; les côtés du corps & le ventre ont des lignes transversales noires sur un fond de couleur blanche roussâtre: le bas-ventre est d'un brun roussâtre; les plumes du second rang de l'aîle ont à leur extrémité trois ou quatre petites taches blanches, on en voit aussi de pareilles sur les plumes qui couvrent la queue. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, & douze dans la queue; cet oiseau la tient ordinairement relevée. Le bec a un demi-pouce de longueur; il est mince, jaunâtre par-dessous, & brun par-dessus. L'iris des yeux a une couleur de noisette; le dedans de la bouche est jaune. Le doigt de derriere & son ongle sont plus gros & plus longs que les autres doigts & les autres ongles. Cet oiseau se glisse dans les haies & dans les bordures, ce qui lui a fait donner le nom de *troglodytes*. Il est de courte volée. Le *roitelet* fait ordinairement son nid dans les buissons & dans les haies, ou dans le chaume dont on couvre les maisons. Le dehors est composé de mousse, & le dedans est garni de plumes & de poils. Ce nid a la forme d'un œuf posé sur l'un de ses bouts; l'ouverture qui sert de passage à l'oiseau se trouve dans le milieu de l'un des côtés. Cet oiseau chante très-agréablement lorsqu'il est apprivoisé, & sa voix est plus forte qu'on ne devroit l'attendre d'un si petit oiseau, sur-tout dans le mois de Mai; c'est aussi dans ce même tems qu'il niche. La femelle pond à chaque couvée neuf ou dix œufs, & quelquefois plus. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

ROITELET HUPÉ, ROITELAT, PETIT ROI, POUL, SOURCICLE, SOUCIE, *regulus cristatus*, Aldovrandi. C'est l'oiseau le plus petit de tous ceux que l'on trouve en France; il ne pese qu'un gros; il a environ quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des doigts, & trois pouces neuf lignes si l'on prend la longueur jusqu'au bout de la queue. L'envergure est de six pouces. Les plumes du sommet de la tête qui forment la hupe ou la couronne de cet oiseau, sont de couleur de safran ou d'un rouge très-clair, & il peut en plissant sa peau, cacher & découvrir cette hupe. Les bords de cette hupe sont jaunes de toute part; elle est oblongue & entourée par une ligne noire assez large. Cette hupe est placée au milieu de la tête sur une ligne droite qui s'étend depuis le bec vers le cou, dont les côtés sont d'un beau jaune verd; le tour des yeux est blanc; tout le dos & les faces supérieure & inférieure du cou sont d'un verd obscur mêlé de jaune. La couleur de la poitrine est d'un blanc sale; les aîles sont courbes & assez ressemblantes à celles du pinçon; elles ont chacune dix-huit grandes plumes comme dans presque tous les petits oiseaux; elles sont noirâtres, & elles ont les bords des barbes extérieures jaunes, & ceux des barbes intérieures blancs; la pointe des trois plumes qui sont les plus prochaines du corps est blanche. Ce qu'il y a de plus remarquable sur les aîles de ce petit oiseau, c'est que toutes les grandes plumes, excepté les cinq premieres & les trois dernieres, ne sont noirâtres que sur les barbes extérieures qui se trouvent au-delà du bout des plumes du second rang qui les recouvrent, ce qui fait que quand les aîles sont pliées, on voit une assez grande tache noire à-peu-près sur leur milieu. La premiere des grandes plumes des aîles est courte & mince. Les petites plumes du premier rang, qui couvrent les grandes, ont la pointe blanche, ce qui forme une ligne blanche transversale sur l'aîle. Il y a aussi des taches blanches dans les autres rangs des mêmes plumes. La queue n'est pas fourchue, elle est composée de douze plumes longues d'un pouce & demi & pointues à l'extrémité, dont la couleur est brune, à l'exception des bords extérieurs qui sont d'un verd jaunâtre. Le bec est mince, droit, noir & long d'un demi-pouce. Les piés sont jaunâtres; la langue est longue, pointue & fourchue. L'iris des yeux a une couleur de noisette. La femelle est moins colorée que le mâle. Ce petit oiseau se nourrit d'insectes, il se tient ordinairement perché au-dessus des arbres, & principalement sur les chênes. Aldrovande dit que la femelle fait d'une seule ponte six ou sept œufs qui ne sont pas plus gros que des pois. Willughby, *Ornithol. Voyez* OISEAU.

ROITELET, *ou* PETIT ROI, *regulus*, (*Hist. mod.*) titre qu'on voit souvent employé dans les conciles des Saxons d'Angleterre, pour synonyme à *comte*. *Voyez* COMTE.

De-là *sub-regulus*, qu'on employoit pareillement pour signifier *vicomte*, quoique ces deux mots semblent en bien des endroits être pris indifféremment l'un pour l'autre. Ainsi voit-on dans les archives de la cathédrale de Worcester, qu'Utredus y prend quelquefois la qualité de *regulus*, & d'autres fois celle de *sub-regulus* de la cité de Worcester.

Mais dans d'autres endroits, nous trouvons ces deux qualités distinguées l'une de l'autre. Offa, roi de Mercie, Uthredus, *regulus*; Alredus, *sub-regulus*, *&c.*

ROKOSZ, s. m. (*Hist. mod. politiq.*) c'est ainsi que l'on nomme en Pologne une espece de confédération, qui a lieu quelquefois dans les dietes ou assemblées de cette nation tumultueuse. Lorsque les nobles craignent quelque chose de la part du roi ou du sénat, ils se lient par serment *in caput & animam*, de soutenir les intérêts de la patrie, & ils sont obligés en vertu de *rokosz*, de s'armer pour venir à son secours, ou plûtôt pour la déchirer.

ROLAND, STATUES DE (*Hist. mod.*) dans plusieurs villes de Saxe & d'autres parties d'Allemagne, on voit dans les marchés publics, des colomnes sur lesquelles on a sculpté une épée, ou bien ces colomnes sont surmontées de la statue d'un homme armé d'une épée, ce qui est un symbole de la haute justice. On a cru que ces monumens représentoient *Roland*, neveu de Charlemagne, si vanté sur-tout dans les romans; mais c'est une erreur, & l'on pense que le nom qu'on leur donne, vient de l'ancien mot saxon *rugen*, dénoncer en justice, ou bien du mot *ruhe*, tranquillité, & *land*, pays; comme si ces monumens étoient des symboles de la tranquillité que procure la justice.

ROLDUC, (*Géogr. mod.*) en latin *Rodia ducis*; petite ville des Pays-bas dans le duché de Limbourg, à quatre lieues au nord d'Aix-la-Chapelle, & chef-lieu d'une contrée de même nom, qui appartient en partie à la maison d'Autriche, & en partie aux Etats généraux, par le traité réglé à la Haye en 1661. Le territoire de *Rolduc* a d'orient en occident environ six lieues de longueur, & deux de largeur du nord au sud. *Long.* 23. 52. *latit.* 50. 48. (*D. J.*)

ROLE, s. m. (*Gramm.*) état ou liste de plusieurs choses ou personnes, portées les unes au-dessous des autres, sans ordre ou selon quelque ordre. On porte tel homme, tel effet au *rôle*.

RÔLE, (*Littérature.*) au théatre c'est la partie que l'acteur doit savoir & débiter. Il faut qu'outre son *rôle*, il sache les mots de chacun des *rôles* des autres acteurs après lesquels ils doit répondre. *Voyez* THÉATRE.

On

On appelle *grands rôles* ou *principaux rôles*, ceux où les acteurs repréſentent le héros où les perſonnages les plus intéreſſans d'une piece.

Rôle, dès le tems d'Anaſtaſe on trouve les empereurs repréſentés ſur des médailles, tenant dans leurs mains un *rôle* long & étroit. Les antiquaires en ont fort longtems cherché la cauſe; les uns ont cru que c'étoit un *rôle* de papiers, des mémoires, des requêtes, *&c.* que l'on préſentoit aux princes, ou quelque choſe de ſemblable; d'autres ont cru que c'étoit un mouchoir pliſſé que les perſonnes qui préſidoient aux jeux, élevoient en haut pour avertir de commencer; d'autres que c'étoit un petit ſac de poudre ou de cendre que l'on préſentoit à l'empereur dans la cérémonie de ſon couronnement, & que l'on appelloit *akâkia*, qui vouloit ſignifier que le moyen de conſerver leur innocence, étoit de penſer qu'ils n'étoient que pouſſiere. *Voyez* Akakia. Il eſt bien plus ſimple de penſer que cet inſtrument n'eſt que le rouleau nommé *mappa*, que le principal magiſtrat élevoit en l'air comme nous l'avons remarqué au *mot* Diptyque. *Voyez auſſi* Mappaire.

Rôle, (*Juriſprud.*) du latin *rotulum*; eſt un état de quelque choſe; ces états ou mémoires ont été appellés *rôles*, parce qu'on les écrivoit anciennement ſur des grandes peaux ou parchemins que l'on rouloit enſuite.

En parlement l'on appelle *grand rôle*, celui où l'on inſcrit les cauſes qui ſe plaident aux grandes audiences; petit *rôle* celui où l'on met les cauſes des petites audiences. *Rôles* des provinces ſont ceux où l'on met les appels des bailliages de chaque province qui ſe plaident le lundi & mardi; *rôle* des jeudi, celui où l'on met les cauſes des jeudis. *Rôle* d'après la S. Martin; *rôles* de la chandeleur, de pâques, *&c.* ſont les *rôles* des cauſes qui ſe plaident dans ce tems; *rôle* de relevée, eſt celui des cauſes qui ſe plaident le mardi après midi; *rôle* de la tournelle, eſt celui des cauſes de la grande audience de la tournelle. *Voyez l'article* Parlement.

Rôle des tailles, eſt l'état de répartition de la taille ſur les contribuables de chaque paroiſſe. *Voyez* Tailles. (*A*)

Role, *le grand* (*Sucrerie.*) autrement nommé le *grand tambour*; c'eſt celui des trois tambours qui eſt au milieu du moulin à ſucre, & qui eſt traverſé de l'arbre du moulin. *Savary*. (*D. J.*)

Rôle *de tabac*, (*Manufacture de tabac.*) *Voy.* Rouleau *de tabac*.

ROLLE, (*Géog. mod.*) bourg de Suiſſe dans le pays Romand, à trois lieues de Morges, au bord du lac de Geneve, dans l'endroit où ce lac s'avance dans les terres, & fait un enfoncement conſidérable, enſorte que c'eſt le lieu de ſa plus grande largeur. Je parle de ce bourg, parce qu'il eſt au-deſſus de la plûpart des petites villes de France, qu'il eſt très-beau par ſa poſition, & décoré de pluſieurs jolies maiſons. Sa ſituation eſt au pié d'un côteau riant, qui fait un très-bon vignoble. La baronie du lieu eſt une des belles terres ſeigneuriales du canton. (*D. J.*)

ROLLIER, Roller, Geay de Strasbourg, *garrulus argentoratenſib.* Aldrovandi, Wil. oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du geay; il a un pié & ſix lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement neuf pouces & demi juſqu'au bout des doigts. La longueur du bec eſt d'un pouce cinq lignes depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche, & la queue a quatre pouces ſept lignes; l'envergure eſt de deux piés; les aîles étant pliées s'étendent juſqu'aux deux tiers de la longueur de la queue: la tête & la face inférieure du cou ſont d'un bleu couleur d'aigue marine qui change à différens aſpects en un verd obſcur; les plumes du dos & celles des épaules ont une couleur fauve clair; celles du croupion & du deſſous de la queue, ſont d'un verd mêlé de bleu violet. Toute la face inférieure du cou eſt d'un bleu pareil à celui de la face ſupérieure, & elle a de petites lignes plus claires & plus brillantes qui s'étendent le long du tuyau de chaque plume. La poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes de la face inférieure des aîles, & celles du deſſous de la queue, ſont d'un bleu couleur d'aigue marine claire. Il y a vingt-trois grandes plumes dans chaque aile; la ſeconde eſt la plus longue de toutes: les trois premieres ont le côté extérieur de la face inférieure noir, & le côté intérieur eſt d'un bleu violet; en-deſſus elles ſont noires & ont une teinte de verd très-obſcur; la quatrieme & celles qui ſuivent juſqu'à la dixneuvieme incluſivement, ſont à leur origine d'un bleu couleur d'aigue marine clair; le reſte de chaque plume eſt noir en-deſſus, & d'un bleu violet en-deſſous, du côté intérieur ſeulement, car le côté extérieur eſt noir; la vingtieme des grandes plumes des aîles a une couleur griſe brune mêlée de fauve clair & d'un peu de verd; enfin les trois dernieres ſont d'un fauve clair du côté extérieur, & d'un gris brun mêlé d'un peu de verd du côté intérieur. La queue eſt compoſée de douze plumes; les deux du milieu ont en-deſſus une couleur griſe brune mêlée d'une légere teinte de verd, & elles ſont en-deſſous d'un verd d'aigue marine; les quatre qui ſuivent de chaque côté ont en-deſſous la même couleur que les précédentes; la face ſupérieure & l'extrémité tant en-deſſus qu'en-deſſous, ſont d'un bleu couleur d'aigue marine clair; la plus grande partie des barbes intérieures eſt d'un gris-brun en-deſſus, & d'un bleu violet en-deſſous; la plume extérieure a l'extrémité noire en-deſſus, & d'un bleu violet en-deſſous. Le bec eſt noirâtre, excepté à la baſe, où il y a une couleur jaunâtre; les narines ſont longues & étroites, & dirigées obliquement. Les piés ont une couleur jaunâtre. Le *rollier* eſt un oiſeau de paſſage; il vient de tems en tems aux environs de Straſbourg; il paſſe à Malte & quelquefois en France; il ſe nourrit d'inſectes, & principalement de ſcarabés. *Ornithol.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

Rollier d'Angola, *galgulus angolenſis*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du geay; il a un pié trois pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement neuf pouces trois lignes juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt d'un pouce ſept lignes depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; la plume extérieure de chaque côté de la queue a huit pouces trois lignes de longueur, & les autres n'ont que quatre pouces; l'envergure eſt de dix pouces; les aîles étant pliées, s'étendent à un peu plus de trois pouces au-delà de l'origine de la queue; le deſſus de la tête & la face ſupérieure du cou ſont verts; la partie antérieure du dos & les grandes plumes des épaules, ont une couleur fauve mêlée de verd, qui paroît d'un verd d'olive à différens aſpects. La partie poſtérieure du dos, le croupion, & les petites plumes des aîles, ſont d'un très-beau bleu; la gorge, la face inférieure du cou, & la poitrine, ont une couleur violette; chaque plume de la gorge & de la face inférieure du cou, a une ligne blanche qui s'étend ſelon la longueur du tuyau; le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du deſſous de la queue, & celles de la face inférieure des aîles, ſont d'un bleu couleur d'aigue marine; les grandes plumes des aîles ont la même couleur depuis leur origine juſque vers la moitié de leur longueur; le reſte eſt en-deſſus d'un bleu très-foncé du côté extérieur du tuyau, & noir du côté intérieur; en-deſſous, au contraire, les barbes extérieures ſont noires & les intérieures bleues. Le tuyau de toutes ces plumes eſt noir dans toute ſa longueur. Il y a dans la queue douze plumes, qui ont toutes le tuyau noir; les deux du milieu ſont d'un verd obſcur; les autres ont une couleur bleue d'aigue marine, excepté à la pointe, qui eſt d'un bleu foncé. La plume extérieure de chaque côté, a la partie qui excede la longueur des autres, de couleur noire. Le bec & les ongles ſont noirâtres, & les piés ont une couleur griſe. On trouve cet oiſeau dans le royaume d'Angola. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

Rollier des Antilles, *pica caudata.* Wil. Oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur de notre pie: il a la tête bleue; le cou eſt de la même couleur, & entouré par une ſorte de collier formé de plumes blanches. Il y a ſur le ſommet de la tête une tache blanche longue de trois pouces, large d'un pouce, & traverſée par de petites lignes noires; cette tache s'étend depuis la racine du bec juſque ſur le dos, en paſſant entre les yeux. Le dos & les grandes plumes des épaules ſont jaunes; la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du deſſous de la queue ont une couleur blanche. Celle des plumes de la face inférieure des aîles eſt d'un gris tirant ſur le bleu; les petites plumes des aîles ſont de couleur de marron, & ont des petites lignes noires longitudinales & aſſez larges; les moyennes ont une couleur verte qui eſt plus foncée ſur les bords qu'au milieu; les grandes ſont bleues, à l'exception des bords & du tuyau dont la couleur eſt blanchâtre. Les plumes de la queue ſont bleues & traverſées de lignes

blanches; les deux plumes du milieu ont huit ou dix pouces de longueur de plus que les autres, dont la longueur diminue succeſſivement juſqu'à la derniere qui eſt la plus courte. Le bec & les piés ſont rouges. La femelle ne differe du mâle qu'en ce que la tache blanche qu'elle a ſur le ſommet de la tête, n'eſt pas traverſée de lignes noires, & que les moyennes plumes de ſes aîles ſont vertes, au lieu d'être bleues comme dans le mâle. On trouve cet oiſeau aux îles Antilles; il eſt très-fréquent ſur les bords des rivieres de la Guadaloupe. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

Rollier de la Chine, *galgulus ſinenſis*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du geay; il a onze pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces ſix lignes juſqu'au bout des ongles; le bec a un pouce & demi de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; l'envergure eſt d'un pié trois pouces: les ailes étant pliées s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue. La tête, la face ſupérieure du cou, le dos, le croupion & les plumes du deſſus de la queue ſont vertes; il y a de chaque côté de la tête une large bande noire qui s'étend depuis le bec juſqu'à l'occiput en paſſant ſur les yeux. La gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les plumes du deſſous de la queue ſont d'un blanc jaunâtre mêlé d'une teinte de verd; les jambes ont une couleur griſe, les plumes de la face inférieure des ailes ſont d'un gris brun; il y a dans chaque aile dix-huit grandes plumes; la premiere eſt très-courte, & la cinquieme eſt la plus longue de toutes; les cinq extérieures ſont d'un brun tirant ſur l'olivâtre; les trois plumes qui ſuivent, ont la même couleur; mais elle eſt mêlée d'un peu de couleur de marron ſur les barbes extérieures le long du tuyau de chaque plume; la neuvieme & la dixieme ſont de couleur de marron du côté extérieur du tuyau, & d'un brun mêlé de couleur de marron du côté intérieur; la onzieme & la douzieme ont une couleur brune tirant ſur l'olivâtre, & mêlée d'un peu de couleur de marron; la couleur des autres plumes eſt d'un brun tirant ſur l'olivâtre, ſans mélange d'autres couleurs; les trois dernieres plumes ont l'extrémité d'un blanc mêlé d'une légere teinte de verd. La queue eſt compoſée de douze plumes; les deux du milieu ont la même couleur que le dos; les autres ſont vertes depuis leur origine juſqu'aux deux tiers de leur longueur du côté extérieur du tuyau, & d'un gris blanc tirant ſur le verd, du côté intérieur; le reſte de la plume a une couleur noirâtre, à l'exception de l'extrémité qui eſt d'un gris blanc tirant ſur le verd; il y a d'autant plus de noirâtre, & d'autant moins de gris blanc, que la plume eſt plus extérieure; les deux plumes du milieu ſont les plus longues; les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'à la premiere qui eſt la plus courte. L'iris des yeux & le bec ſont rouges; les piés & les ongles ont une couleur rouge plus pâle. On trouve cet oiſeau à la Chine. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voy.* Oiseau.

Rollier de la nouvelle Espagne, *cornix corvina*. Klein. Oiſeau qui eſt à-peu-près de la grandeur & de la groſſeur de la corneille ordinaire. Le corps eſt en entier d'un roux cendré, à l'exception de quelques plumes qui ſont d'une couleur plus claire. Le plus grand nombre des petites plumes des ailes eſt d'un verd foncé; il y en a quelques-unes qui ont une teinte de roux clair; les grandes plumes des ailes & celles de la queue ſont d'un très-beau verd foncé. Le bec eſt de couleur cendrée jaunâtre. On trouve cet oiſeau à la nouvelle Eſpagne. Selon Seba, il donne la chaſſe aux lievres, aux lapins, *&c. Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

Rollier des Indes, *galgulus indicus*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du geay; il a dix pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & huit pouces neuf lignes juſqu'au bout des ongles; le bec a un pouce cinq lignes de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; l'envergure eſt d'un pié dix pouces: les ailes étant pliées s'étendent preſque juſqu'au bout de la queue. La tête & la face ſupérieure du cou ſont brunes; le dos, le croupion, les grandes plumes des épaules, les petites des ailes & celles du deſſus de la queue ont une couleur verte mêlée de brun. La gorge eſt d'un beau bleu, & il y a ſur le milieu de chaque plume une petite ligne d'un bleu plus clair, qui s'étend le long du tuyau. La face inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du deſſous de la queue, & celles de la face inférieure des ailes ſont d'un verd tirant ſur la couleur de l'aigue marine. Les grandes plumes de l'aile, excepté les trois intérieures, c'eſt-à-dire, celles qui ſe trouvent près du corps, ont en-deſſus les barbes intérieures & l'extrémité noires, & les barbes extérieures d'un bleu très-foncé; la face inférieure de ces mêmes plumes eſt au contraire noire du côté extérieur du tuyau & à l'extrémité, & d'un bleu foncé du côté intérieur; les ſix premieres ont vers le milieu de leur longueur une large bande tranſverſale d'un bleu couleur d'aigue-marine, qui s'étend ſur toute la largeur de la plume, excepté la premiere, dont la bande tranſverſale ne ſe trouve que ſur les barbes intérieures. La queue eſt compoſée de douze plumes d'égale longueur; les deux du milieu ſont vertes à leur origine, & ont l'extrémité noire. Les autres ſont auſſi vertes à leur origine, & ont de même l'extrémité noire; mais il ſe trouve du bleu foncé intermédiaire entre ces deux couleurs. Le bec & les piés ſont jaunâtres, & les ongles ont une couleur noirâtre. On trouve cet oiſeau aux grandes Indes. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

Rollier du Mexique, *pica, merula mexicana*, Klein. Oiſeau beaucoup plus grand & plus gros que la groſſe eſpece de grive appellée *dreme*. Toute la face ſupérieure de ſon corps eſt d'un gris obſcur tirant ſur le roux; la face inférieure & les ailes ſont d'un gris clair varié de couleur de feu. On trouve cet oiſeau au Mexique. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

Rollier hupé du Mexique, *corvus criſtatus*, Klein. Oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur de notre corneille; il a le corps varié de verd, de bleu & d'une belle couleur d'or brillante, à l'exception des côtés qui ſont noirâtres. Les ailes ont une belle couleur de pourpre claire; l'extrémité des grandes plumes & de celles de la queue ſont noirâtres. Cet oiſeau a ſur la tête une grande & belle hupe; les plumes des jambes ſont longues; le bec eſt court, épais & rougeâtre; les paupieres ſont d'un rouge couleur de ſang & entourées de petites excroiſſances charnues; les piés ſont très-courts & épais. On trouve cet oiſeau au Mexique. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

Rollier jaune du Mexique, *cornix flava, alis caudaque cinereis*, Klein. Oiſeau dont la groſſeur ſurpaſſe un peu celle du pigeon commun. Il eſt d'un jaune clair, à l'exception des ailes & des deux plumes du milieu de la queue qui ſont d'un gris foncé. Le bec eſt court, épais, & d'une couleur cendrée jaunâtre; les yeux ſont grands & l'iris eſt rouge; les piés ont une couleur griſe claire. Les oiſeaux de cette eſpece ſe plaiſent beaucoup ſur les ſaules; ils s'y aſſemblent par troupes, & ils y font leur nid. On les trouve au Mexique. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* Oiseau.

Rollier de Mindanao, *galgulus mindanoenſis*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du geay; il a un pié ſix lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement dix pouces 3 lignes juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt d'un pouce 7 lignes, & la queue 4 pouces & demi; l'envergure eſt d'un pié huit pouces; les ailes étant pliées s'étendent au-delà des trois quarts de la longueur de la queue. Le deſſus de la tête eſt verd; la face ſupérieure du cou a une couleur fauve tirant ſur le violet; la partie antérieure du dos & les grandes plumes des épaules ont une couleur fauve mêlée de verd; les plumes de la partie poſtérieure du dos & celles du croupion ſont variées de bleu & de verd. La gorge eſt d'un blanc rouſsâtre; les plumes des joues & de la face inférieure du cou ſont violettes, & ont chacune dans leur milieu une bande longitudinale d'un blanc mêlé d'une teinte de violet qui s'étend le long du tuyau. La poitrine eſt d'un roux tirant ſur le violet; le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du deſſous de la queue, & celles de la face inférieure de l'aile ſont d'un bleu d'aigue-marine; les plumes de deſſus de la queue, & les petites des ailes ont une très-belle couleur bleue foncée; les plumes extérieures du premier rang ſont d'un bleu couleur d'aigue-marine; les plus proches du corps ont une couleur verte, & celles du milieu ſont variées de bleu & de verd;

les grandes plumes des ailes ont du bleu foncé à leur origine, & le reste de leur longueur est d'un bleu couleur d'aigue-marine plus ou moins foncé; les plus voisines du corps sont de la même couleur que les grandes plumes des épaules. La queue est composée de douze plumes; les deux du milieu sont d'un verd obscur, & elles ont un peu de bleu tout du long du tuyau; les autres sont d'un bleu foncé depuis leur origine jusque vers le milieu de leur longueur, & le reste de chaque plume est d'un bleu couleur d'aigue-marine, à l'exception de l'extrémité qui a une couleur bleue foncée. Le bec & les ongles sont noirâtres, & les piés ont une couleur grise. On trouve cet oiseau à Bengale & dans l'île de Mindanao. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. II.* *Voyez* OISEAU.

ROLIN, s. m. (*terme de relation.*) nom que les habitans du Pegu donnent au chef de leur religion, leur souverain pontife. (*D. J.*)

ROM, *ou* ROEM, île de Danemarck, au duché de Sleswick, sur la côte occidentale du Sud-Jutland. Elle est entre les îles de Manoë & de Sylt; elle a deux lieues de long, sur une de large, & contient environ 1500 habitans. Il y a dans cette île deux ports où peuvent aborder les petits vaisseaux: en 1248, toute une paroisse qui étoit sur la côte occidentale de l'île, fut submergée par la mer, avec ses villages, & maisons séparées. (*D. J.*)

ROMAGNE, *ou* ROMANDIOLE, (*Géog. mod.*) province d'Italie, dans l'état de l'Eglise, bornée au nord par le Ferrarois, au midi par la Toscane, & le duché d'Urbin, au levant par le golfe de Vénise, & au couchant par le Boulonois. C'est un pays fertile en blé, vin, huile, & fruits; il y a beaucoup de gibier, des eaux minérales, des salines abondantes; l'air y est salubre; la mer & les rivieres qui sont navigables, donnent aux habitans de cette contrée du poisson, & l'avantage de pouvoir commercer.

Les principales villes de cette province sont, Ravenne, qui en est la capitale, Rimini, Sarsina, Cecene, Forli, Faenza, Castel-Bolognèse, Imola.

Les bornes de la *Romagne* ont beaucoup varié, aussi-bien que le nom: cette province fut anciennement appellée *Felsina*, du nom de la ville *Felsine*, aujourd'hui Bologne. Tout le pays que comprend présentement la *Romagne*, ne porta pas néanmoins le nom de *Felsina*; on le donna seulement à cette partie, qui se trouve entre Bologne & le Rubicon. Ensuite on l'appella *Flaminie*, du nom de la voie flaminienne, que le consul C. Flaminius y fit faire; & par ce nom de *Flaminie*, on comprend tout le pays qui se trouve entre les fleuves Rimini & Foglia. Enfin, le nom de *Romandiole* ou de *Romagne*, lui fut donné par le pape, à cause de la fidélité qu'elle garda toujours aux souverains pontifes.

Ses bornes, selon Léander, sont à l'orient la Marche d'Ancone, le long du Foglia; au midi l'Apennin qui la sépare de la Toscane; à l'occident la Lombardie, le long du Panaro; & au nord les marais de Vérone & du Pô, jusqu'au Fornaci, & même une partie du golfe de Venise.

Une partie de la *Romagne* fut encore anciennement appellée *Gaule*, & surnommée *Togata*; car Pline, les origines de Caton, & Sempronius, étendent cette Gaule depuis Ancone & Rimini, jusqu'au fleuve Rubicon. Enfin, les Gaulois Boiens habiterent encore ce pays, savoir entre le Pisatello & la Leuza, l'Apennin & le Pô. La puissance de ces peuples parvint à un tel point, qu'ils posséderent non-seulement le pays qui leur avoit été cédé, mais tout celui que nous comprenons aujourd'hui sous le nom de *Romagne* ou *Romandiole*.

La *Romagne* florentine est comprise entre l'Apennin & la *Romagne* propre dont elle fait partie; on y remarque la ville appellée *Città del Fole*, & celle de Fiorenzuola. (*D. J.*)

ROMAIN EMPIRE, (*Gouvernement des Romains.*) la *république romaine* avoit englouti toutes les autres républiques, & avoit anéanti tous les rois qui re-stoient encore, quand elle s'affaissa sous le poids de sa grandeur & de sa puissance. Les Romains en détruisant tous les peuples, se détruisoient eux-mêmes; sans cesse dans l'action, l'effort, & la violence, ils s'userent comme s'use une arme dont on se sert toujours. Enfin, les discordes civiles, les triumvirats, les proscriptions, contribuerent à affoiblir Rome, plus encore que toutes ses guerres précédentes.

Les réglemens qu'ils firent pour remédier à de tels maux, eurent leur effet pendant que la république dans la force de son institution, n'eut à réparer que les pertes qu'elle faisoit par son courage, par son audace, par sa fermeté, & par son amour pour la gloire. Mais dans la suite, toutes les lois ne purent rétablir ce qu'une république mourante, ce qu'une anarchie générale, ce qu'un gouvernement militaire, ce qu'un empire dur, ce qu'un despotisme superbe, ce qu'une monarchie foible, ce qu'une cour stupide, idiote, & superstitieuse, abattirent successivement. On eût dit qu'ils n'avoient conquis le monde que pour l'affoiblir, & le livrer sans défense aux Barbares: les nations Gothes, Gothiques, Sarrazines, & Tartares, les accablerent tour-à-tour. Bien-tôt les peuples barbares n'eurent à détruire que des peuples barbares; ainsi dans le tems des fables, après les inondations & les déluges, il sortit de la terre des hommes armés qui s'exterminerent les uns les autres. Parcourons, d'après M. de Montesquieu, tous ces événemens d'un œil rapide; l'ame s'éleve, l'esprit s'étend, en s'accoutumant à considérer les grands objets.

Il étoit tellement impossible que la république pût se relever après la tyrannie de César, qu'il arriva à sa mort ce qu'on n'avoit point encore vu, qu'il n'y eut plus de tyrans, & qu'il n'y eût pas de liberté; car les causes qui l'avoient détruite, subsistoient toujours.

Sextus Pompée tenoit la Sicile & la Sardaigne; il étoit maître de la mer, & il avoit avec lui une infinité de fugitifs & de proscrits, qui combattoient pour leurs dernieres espérances. Octave lui fit deux guerres très-laborieuses; & après bien des mauvais succès, il le vainquit par l'habileté d'Agrippa. Il gagna les soldats de Lépidus, & le dépouillant de la puissance du triumvirat, il lui envia même la consolation de mener une vie obscure, & le força de se trouver comme homme privé dans les assemblées du peuple. Ensuite la bataille d'Actium se donna, & Cléopatre en fuyant, entraîna Antoine avec elle. Tant de capitaines & tant de rois, qu'Antoine avoit faits ou aggrandis, lui manquerent; & comme si la générosité avoit été liée à l'esclavage, une simple troupe de gladiateurs lui conserva une fidélité héroïque.

Auguste, c'est le nom que la flaterie donna à Octave, établit l'ordre, c'est-à-dire une servitude durable: car dans un état libre où l'on vient d'usurper la souveraineté, on appelle *regle*, tout ce qui peut fonder l'autorité sans bornes d'un seul; & on nomme *trouble*, *dissension*, *mauvais gouvernement*, tout ce qui peut maintenir l'honnête liberté des sujets.

Tous les gens qui avoient eu des projets ambitieux, avoient travaillé à mettre une espece d'anarchie dans la république. Pompée, Crassus, & César, y réussirent à merveille; ils établirent une impunité de tous les crimes publics; tout ce qui pouvoit arrêter la corruption des mœurs, tout ce qui pouvoit faire une bonne police, ils l'abolirent; & comme les bons législateurs cherchent à rendre leurs concitoyens meilleurs, ceux-ci travailloient à les rendre pires: ils introduisirent la coutume de corrompre le peuple à prix d'argent; & quand on étoit accusé de brigues, on corrompoit aussi les juges: ils firent troubler les élections par toutes sortes de violences; & quand on étoit mis en justice, on intimidoit encore les juges: l'autorité même du peuple étoit anéantie; témoin Gabinius, qui après avoir rétabli, malgré le peuple, Ptolomée à main armée, vint froidement demander le triomphe.

Ces derniers hommes de la république cherchoient à dégoûter le peuple de son devoir, & à devenir nécessaires, en rendant extrèmes les inconvéniens du gouvernement républicain: mais lorsqu'Auguste fut une fois le maître, la politique le fit travailler à rétablir l'ordre, pour faire sentir le bonheur du gouvernement d'un seul.

Au lieu que César disoit insolemment que la république n'étoit rien, & que les paroles de lui César, étoient des lois; Auguste ne parla que de la dignité du sénat, & de son respect pour la république. Il songea donc à établir le gouvernement le plus capable de plaire qui fût possible, sans choquer ses intérêts, & il en fit un aristocratique par rapport au civil, & monarchique par rapport au militaire: gouvernement ambigu, qui n'étant pas soutenu par ses propres forces, ne pouvoit subsister que tandis qu'il plairoit au monarque, & étoit entierement monarchique par conséquent. En un mot, toutes les actions d'Auguste, tous ses

ses réglemens tendoient à l'établissement de la monarchie. Sylla se défit de la dictature: mais dans toute la vie de Sylla au milieu de ses violences, on vit un esprit républicain; tous ses réglemens, quoique tyranniquement exécutés, tendoient toujours à une certaine forme de république. Sylla homme emporté, menoit violemment les Romains à la liberté: Auguste rusé tyran, les conduisit doucement à la servitude. Pendant que sous Sylla, la république reprenoit des forces, tout le monde crioit à la tyrannie; & pendant que sous Auguste la tyrannie se fortifioit, on ne parloit que de liberté.

La coutume des triomphes qui avoit tant contribué à la grandeur de Rome, se perdit sous ce prince; ou plutôt cet honneur devint un privilége de la souveraineté. Dans le tems de la république, celui-là seul avoit droit de demander le triomphe sous les auspices duquel la guerre s'étoit faite; or elle se faisoit toujours sous les auspices du chef, & par conséquent de l'empereur, qui étoit le chef de toutes les armées.

Sous prétexte de quelques tumultes arrivés dans les élections, Auguste mit dans la ville un gouverneur & une garnison; il rendit les corps des légions éternels, les plaça sur les frontieres, & établit des fonds particuliers pour les payer. Enfin, il ordonna que les vétérans recevroient leur récompense en argent, & non pas en terres.

Dion remarque très-bien, que depuis lors, il fut plus difficile d'écrire l'histoire: tout devint secret: toutes les dépêches des provinces furent portées dans le cabinet des empereurs; on ne sut plus que ce que la folie & la hardiesse des tyrans ne voulut point cacher, ou ce que les historiens conjecturerent.

Comme on voit un fleuve miner lentement & sans bruit les digues qu'on lui oppose, & enfin les renverser dans un moment, & couvrir les campagnes qu'elles conservoient; ainsi la puissance souveraine, sous Auguste, agit insensiblement, & renversa sous Tibere avec violence.

A peine ce prince fut monté sur le trône, qu'il appliqua la loi de majesté, non pas aux cas pour lesquels elle avoit été faite, mais à tout ce qui put servir sa haine, ou ses défiances. Ce n'étoient pas seulement les actions qui tomboient dans le cas de cette loi; mais des paroles, des signes, & des pensées mêmes: car ce qui se dit dans ces épanchemens de cœur que la conversation produit entre deux amis, ne peut être regardé que comme des pensées. Il n'y eut donc plus de liberté dans les festins, de confiance dans les parentés, de fidelité dans les esclaves; la dissimulation & la tristesse du prince se communiquant par-tout, l'amitié fut regardée comme un écueil, l'ingénuité comme une imprudence, & la vertu comme une affectation qui pouvoit rappeller dans l'esprit des peuples le bonheur des tems précédens.

Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle qu'on exerce à l'ombre des lois, & avec les couleurs de la justice; lorsqu'on va, pour ainsi dire, noyer des malheureux sur la planche même sur laquelle ils s'étoient sauvés. Et comme il n'est jamais arrivé qu'un tyran ait manqué d'instrumens de sa tyrannie, Tibere trouva toujours des juges prêts à condamner autant de gens qu'il en put soupçonner.

Du tems de la république, le sénat qui ne jugeoit point en corps les affaires des particuliers, connoissoit par une délégation du peuple, des crimes qu'on imputoit aux alliés; Tibere lui renvoya de même le jugement de tout ce qui s'appelloit *crime de lése-majesté* contre lui. Ce corps tomba dans un état de bassesse qui ne peut s'exprimer; les sénateurs alloient au-devant de la servitude, sous la faveur de Séjan; les plus illustres d'entre eux faisoient le métier de délateurs.

Avant que Rome fût gouvernée par un seul, les richesses des principaux Romains étoient immenses, quelles que fussent les voies qu'ils employoient pour les acquérir: elles furent presque toutes ôtées sous les empereurs; les sénateurs n'avoient plus ces grands cliens qui les combloient de biens; on ne pouvoit guere rien prendre dans les provinces que pour César, sur-tout lorsque ses procurateurs, qui étoient à-peu-près comme sont aujourd'hui nos intendans, y furent établis. Cependant, quoique la source des richesses fût coupée, les dépenses subsistoient toujours; le train de vie étoit pris, & on ne pouvoit plus le soutenir que par la faveur de l'empereur.

Auguste avoit ôté au peuple la puissance de faire des lois, & celle de juger les crimes publics; mais il lui avoit laissé, ou du-moins avoit paru lui laisser, celle d'élire les magistrats. Tibere, qui craignoit les assemblées d'un peuple si nombreux, lui ôta encore ce privilége, & le donna au sénat, c'est-à-dire à lui-même: or on ne sauroit croire combien cette décadence du pouvoir du peuple avilit l'ame des grands. Lorsque le peuple disposoit des dignités, les magistrats qui les briguoient, faisoient bien des bassesses; mais elles étoient jointes à une certaine magnificence qui les cachoit, soit qu'ils donnassent des jeux, ou de certains repas au peuple, soit qu'ils lui distribuassent de l'argent ou des grains. Quoique le motif fût bas, le moyen avoit quelque chose de noble, parce qu'il convient toujours à un grand homme d'obtenir par des libéralités, la faveur du peuple. Mais, lorsque le peuple n'eût plus rien à donner, & que le prince, au nom du sénat, disposa de tous les emplois, on les demanda, & on les obtint par des voies indignes; la flatterie, l'infamie, les crimes, furent des arts nécessaires pour y parvenir.

Caligula succéda à Tibere. On disoit de lui qu'il n'y avoit jamais eu un meilleur esclave, ni un plus méchant maître; ces deux choses sont assez liées, car la même disposition d'esprit, qui fait qu'on a été vivement frappé de la puissance illimitée de celui qui commande, fait qu'on ne l'est pas moins lorsqu'on vient à commander soi-même.

Ce monstre faisoit mourir militairement tous ceux qui lui déplaisoient, ou dont les biens tentoient son avarice; plusieurs de ses successeurs l'imiterent: nous ne trouvons rien de semblable dans nos histoires modernes. Attribuons-en la cause à des mœurs plus douces, & à une religion plus réprimante; de plus on n'a point à dépouiller les familles de ces sénateurs qui avoient ravagé le monde. Nous tirons cet avantage de la médiocrité de nos fortunes, qu'elles sont plus sûres; nous ne valons pas la peine qu'on nous ravisse nos biens.

Le petit peuple de Rome, ce que l'on appelloit *plebs*, ne haïssoit pas cependant les plus mauvais empereurs. Depuis qu'il avoit perdu l'empire & qu'il n'étoit plus occupé à la guerre, il étoit devenu le plus vil de tous les peuples; il regardoit le commerce & les arts comme des choses propres aux seuls esclaves, & les distributions de blé qu'il recevoit lui faisoient négliger les terres; on l'avoit accoutumé aux jeux & aux spectacles. Quand il n'eut plus de tribuns à écouter, ni de magistrats à élire, ces choses vaines lui devinrent nécessaires, & son oisiveté lui en augmenta le goût. Or, Caligula, Néron, Commode, Caracalla étoient regrettés du peuple, à cause de leur folie même; car ils aimoient avec fureur ce que le peuple aimoit, & contribuoient de tout leur pouvoir & même de leur personne à ses plaisirs; ils prodiguoient pour lui toutes les richesses de l'empire; & quand elles étoient épuisées, le peuple voyant sans peine dépouiller toutes les grandes familles, il jouissoit des fruits de la tyrannie, & il en jouissoit purement; car il trouvoit sa sûreté dans sa bassesse. De tels gens haïssoient naturellement les gens de bien; ils savoient qu'ils n'en étoient pas approuvés: indignés de la contradiction ou du silence d'un citoyen austere, enivrés des applaudissemens de la populace, ils parvenoient à s'imaginer que leur gouvernement faisoit la félicité publique, & qu'il n'y avoit que des gens mal intentionnés qui pussent le censurer.

Caligula étoit un vrai sophiste dans sa cruauté: comme il descendoit également d'Antoine & d'Auguste, il disoit qu'il puniroit les consuls s'ils célébroient le jour de réjouissance établi en mémoire de la victoire d'Actium, & qu'il les puniroit s'ils ne le célébroient pas; & Drusille, à qui il accorda les honneurs divins, étant morte, c'étoit un crime de la pleurer, parce qu'elle étoit déesse, & de ne la pas pleurer, parce qu'elle étoit sa sœur.

C'est ici qu'il faut se donner le spectacle des choses humaines. Qu'on voie dans l'histoire de Rome tant de guerres entreprises, tant de sang répandu, tant de peuples détruits, tant de grandes actions, tant de triomphes, tant de politique, de sagesse, de prudence, de constance, de courage; ce projet d'envahir tout, si bien formé, si bien soutenu, si bien fini, à quoi aboutit-il, qu'à assouvir le bonheur de cinq ou six monstres? Quoi! ce sénat n'avoit fait évanouir tant de rois que pour tomber lui-même dans le plus bas esclavage de quelques-uns de ses plus indignes citoyens, & s'exterminer par ses propres

arrêts?

arrêts? On n'éleve donc sa puissance que pour la voir mieux renversée? Les hommes ne travaillent à augmenter leur pouvoir que pour le voir tomber contre eux-mêmes dans de plus heureuses mains.

Caligula ayant été tué, le sénat s'assembla pour établir une forme de gouvernement. Dans le tems qu'il délibéroit, quelques soldats entrerent dans le palais pour piller, ils trouverent dans un lieu obscur un homme tremblant de peur; c'étoit Claude: ils le saluerent empereur. Cet empereur acheva de perdre les anciens ordres, en donnant à ses officiers le droit de rendre la justice. Les guerres de Marius & de Sylla ne se faisoient que pour savoir qui auroit ce droit, des sénateurs ou des chevaliers. Une fantaisie d'un imbécille l'ôta aux uns & aux autres; étrange succès d'une dispute qui avoit mis en combustion tout l'univers!

Les soldats avoient été attachés à la famille de César, qui etoit garante de tous les avantages que leur avoit procuré la révolution. Le tems vint que les grandes familles de Rome furent toutes exterminées par celle de César, & que celle de César, dans la personne de Néron, périt elle-même. La puissance civile qu'on avoit sans cesse abattue, se trouve hors d'état de contre-balancer la militaire; chaque armée voulut nommer un empereur.

Galba, Othon, Vitellius ne firent que passer, Vespasien fut élu, comme eux, par les soldats: il ne songea, dans tout le cours de son regne, qu'à rétablir l'empire, qui avoit été successivement occupé par six tyrans également cruels, presque tous furieux, souvent imbécilles, & pour comble de malheur, prodigues jusqu'à la folie.

Tite, qui vint à succéder à Vespasien, fut les délices du peuple. Domitien fit voir un nouveau monstre, plus cruel, ou du-moins plus implacable que ceux qui l'avoient précédé, parce qu'il étoit plus timide. Ses affranchis les plus chers, &, à ce que quelques-uns ont dit, sa femme même, voyant qu'il étoit aussi dangereux dans ses amitiés que dans ses haines, & qu'il ne mettoit aucunes bornes à ses méfiances, ni à ses accusations, s'en défirent. Avant de faire le coup, ils jetterent les yeux sur un successeur, & choisirent Nerva, vénérable vieillard.

Nerva adopta Trajan, prince le plus accompli dont l'histoire ait jamais parlé. Adrien, son successeur, abandonna ses conquêtes & borna l'empire à l'Euphrate.

Dans ces tems-là, la secte des stoïciens s'étendoit & s'accréditoit de plus en plus. Il sembloit que la nature humaine eût fait un effort pour produire d'elle-même cette secte admirable, qui étoit comme ces plantes que la terre fait naître dans des lieux que le ciel n'a jamais vus.

Les *Romains* lui durent leurs meilleurs empereurs. Rien n'est capable de faire oublier le premier Antonin que Marc-Aurele qu'il adopta. On sent en soi-même un plaisir secret, lorsqu'on parle de cet empereur; on ne peut lire sa vie sans une espece d'attendrissement: tel est l'effet qu'elle produit, qu'on a meilleure opinion de soi-même, parce qu'on a meilleure opinion des hommes. La sagesse de Nerva, la gloire de Trajan, la valeur d'Adrien, la vertu des deux Antonins se firent respecter des soldats. Mais lorsque de nouveaux monstres prirent leur place, l'abus du gouvernement militaire parut dans tout son excès; & les soldats qui avoient vendu l'empire, assassinerent les empereurs pour en avoir un nouveau prix.

Commode succéda à Marc-Aurele son pere. C'étoit un monstre qui suivoit toutes ses passions, & toutes celles de ses ministres & de ses courtisans. Ceux qui en délivrerent le monde, nommerent en sa place Pertinax, vénérable vieillard, que les soldats prétoriens massacrerent d'abord.

Ils mirent l'empire à l'enchere, & Didius Julien l'emportant par ses promesses, souleva tous les *Romains;* car quoique l'empire eût été souvent acheté, il n'avoit pas encore été marchandé. Pescennius Niger, Sévere & Albin furent salués empereurs, & Julien n'ayant pu payer les sommes immenses qu'il avoit promises fut abandonné par ses troupes.

Sévere avoit de grandes qualités, mais il avoit encore de plus grands défauts; quoique jaloux de son autorité autant que l'avoit été Tibere, il se laissa gouverner par Plautien d'une maniere misérable. Enfin il étoit cruel & barbare; il employa les exactions d'un long regne, & les proscriptions de ceux qui avoient suivi le parti de ses concurrens, à amasser des trésors immenses. Mais les trésors amassés par des princes n'ont presque jamais que des effets funestes: ils corrompent le successeur qui en est ébloui; & s'ils ne gâtent pas son cœur, ils gâtent son esprit. Ils forment d'abord de grandes entreprises avec une puissance qui est d'accident, qui ne peut pas durer, qui n'est pas naturelle, & qui est plutôt enflée qu'aggrandie. Les proscriptions de cet empereur furent cause que plusieurs soldats de Niger se retirerent chez les Parthes. Ils leur apprirent ce qui manquoit à leur art militaire, à se servir des armes romaines, & même à en fabriquer, ce qui fit que ces peuples qui s'étoient ordinairement contentés de se défendre, furent dans la suite presque toujours agresseurs.

Il est remarquable que dans cette suite de guerres civiles qui s'éleverent continuellement, ceux qui avoient les légions d'Europe vainquirent presque toujours ceux qui avoient les légions d'Asie; & l'on trouve dans l'histoire de Sévere qu'il ne put prendre la ville d'Atra en Arabie, parce que les légions d'Europe s'étant mutinées, il fut obligé d'employer celles de Syrie. On sentit cette différence depuis qu'on commença à faire des levées dans les provinces; & elle fut telle entre les légions qu'elles étoient entre les peuples mêmes qui, par la nature & par l'éducation, sont plus ou moins propres pour la guerre.

Ces levées faites dans les provinces produisirent un autre effet: les empereurs pris ordinairement dans la milice furent presque tous étrangers & quelquefois barbares. Rome ne fut plus la maîtresse du monde, & reçut des lois de tout l'univers. Chaque empereur y porta quelque chose de son pays ou pour les manieres, ou pour les mœurs, ou pour la police, ou pour le culte; & Héliogabale alla jusqu'à vouloir détruire tous les objets de la vénération de Rome, & ôter tous les dieux de leurs temples pour y placer le sien.

On pourroit appeller Caracalla qui vint à succéder à Sévere non pas un *tyran*, mais le *destructeur* des hommes. Caligula, Néron & Domitien bornoient leurs cruautés dans la capitale; celui-ci alloit promener sa fureur dans tout l'univers. Ayant commencé son regne par tuer de sa propre main Géta son frere, il employa ses richesses à augmenter la paye des soldats, pour leur faire souffrir son crime; & pour en diminuer encore l'horreur, il mit son frere au rang des dieux. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le même honneur lui fut exactement rendu par Macrin, qui, après l'avoir fait poignarder, voulant appaiser les soldats prétoriens affligés de la mort de ce prince qui les avoit comblés de largesses, lui fit bâtir un temple, & y établit des prêtres flamines pour le desservir.

Les profusions de Caracalla envers ses troupes avoient été immenses, & il avoit très-bien suivi le conseil que son pere lui avoit donné en mourant, d'enrichir les gens de guerre, & de ne s'embarrasser pas des autres. Mais cette politique n'étoit guere bonne que pour un regne; car le successeur ne pouvant plus faire les mêmes dépenses, étoit d'abord massacré par l'armée; de façon qu'on voyoit toujours les empereurs sages mis à mort par les soldats, & les méchans par des conspirations ou des arrêts du sénat.

Quand un tyran qui se livroit aux gens de guerre avoit laissé les citoyens exposés à leurs violences & à leurs rapines, cela ne pouvoit durer qu'un regne; car les soldats, à force de détruire, alloient jusqu'à s'ôter à eux-mêmes leur solde. Il falloit donc songer à rétablir la discipline militaire; entreprise qui coutoit toujours la vie à celui qui osoit la tenter.

Quand Caracalla eut été tué par les embuches de Macrin, les soldats élurent Héliogabale, & quand ce dernier qui n'étant occupé que de ses sales voluptés, les laissoit vivre à leur fantaisie, ne put plus être souffert, ils le massacrerent. Ils tuerent de même Alexandre qui vouloit rétablir la discipline, & parloit de les punir. Ainsi un tyran qui ne s'assuroit point la vie, mais le pouvoir de faire des crimes, périssoit avec ce funeste avantage, que celui qui voudroit faire mieux périroit après lui.

Après Alexandre, on élut Maximien qui fut le premier empereur d'une origine barbare. Sa taille gigantesque & la force de son corps l'avoient fait connoître: il fut tué avec son fils par ses soldats. Les deux premiers Gordiens périrent en Afrique; *Maxime*, *Balbin*

bin & le troisieme Gordien furent massacrés. Philippe qui avoit fait tuer le jeune Gordien, fut tué lui-même avec son fils; & Dèce qui fut élu en sa place, périt à son tour par la trahison de Gallus.

Ce qu'on appelloit *l'empire romain* dans ce siecle-là, étoit une espece de république irréguliere, telle à-peu-près que l'aristocratie d'Alger, où la milice qui a la puissance souveraine fait & défait un magistrat, qu'on appelle le *dey*.

Dans ces mêmes tems, les Barbares au commencement inconnus aux *Romains*, ensuite seulement incommodes, leur étoient devenus redoutables. Par l'événement du monde le plus extraordinaire, Rome avoit si bien anéanti tous les peuples, que lorsqu'elle fut vaincue elle-même, il sembla que la terre en eût enfanté de nouveaux pour la détruire.

Sous le regne de Gallus, un grand nombre de nations qui se rendirent ensuite plus célebres, ravagerent l'Europe; & les Perses ayant envahi la Syrie, ne quitterent leurs conquêtes que pour conserver leur butin. Les violences des *Romains* avoient fait retirer les peuples du midi au nord; tandis que la force qui les contenoit subsista, ils y resterent; quand elle fut affoiblie, ils se répandirent de toutes parts. La même chose arriva quelques siecles après. Les conquêtes de Charlemagne & ses tyrannies avoient une seconde fois fait reculer les peuples du midi au nord: si-tôt que cet empire fut affoibli, ils se porterent une seconde fois du nord au midi. Et si aujourd'hui un prince faisoit en Europe les mêmes ravages, les nations repoussées dans le nord, adossées aux limites de l'univers, y tiendroient ferme jusqu'au moment qu'elles inonderoient & conquerroient l'Europe une troisieme fois.

L'affreux désordre qui étoit dans la succession à l'empire étant venu à son comble, on vit paroître, sur la fin du regne de Valerien & pendant celui de Gallien, trente prétendans divers qui s'étant la plûpart entre-détruits, ayant eu un regne très-court, furent nommés *tyrans*. Valerien ayant été pris par les Perses, & Gallien son fils négligeant les affaires, les barbares pénétrerent par-tout; l'empire se trouvant dans cet état où il fut environ un siecle après en Occident, & il auroit été dès-lors détruit sans un concours heureux de circonstances; quatre grands hommes, Claude, Aurélien, Tacite & Probus qui, par un grand bonheur, se succéderent, rétablirent l'empire prêt à périr.

Cependant pour prévenir les trahisons continuelles des soldats, les empereurs s'associerent des personnes en qui ils avoient confiance; & Dioclétien, sous la grandeur des affaires, régla qu'il y auroit toujours deux empereurs & deux césars; mais ce qui contint encore plus les gens de guerre, c'est que les richesses des particuliers & la fortune publique ayant diminué, les empereurs ne purent plus leur faire des dons si considérables, de maniere que la récompense fut plus proportionnée au danger de faire une nouvelle élection. D'ailleurs les préfets du prétoire qui faisoient à leur gré massacrer les empereurs pour se mettre en leur place, furent entierement abaissés par Constantin, qui ne leur laissa que les fonctions civiles, & en fit quatre au lieu de deux.

La vie des empereurs commença donc à être plus assurée; il purent mourir dans leur lit, & cela sembla avoir un peu adouci leurs mœurs; ils ne verserent plus le sang avec tant de férocité. Mais comme il falloit que ce pouvoir immense débordât quelque part, on vit un autre genre de tyrannie plus sourde. Ce ne furent plus des massacres, mais des jugemens iniques, des formes de justice qui sembloient n'éloigner la mort que pour flétrir la vie: la cour fut gouvernée, & gouverna par plus d'artifices, par des arts plus exquis, avec un plus grand silence: enfin au lieu de cette hardiesse à concevoir une mauvaise action, & de cette impétuosité à la commettre, on ne vit plus regner que les vices des ames foibles & des crimes réfléchis.

Il s'établit encore un nouveau genre de corruption, les premiers empereurs aimoient les plaisirs, ceux-ci la mollesse; ils se montrerent moins aux gens de guerre, ils furent plus oisifs, plus livrés à leurs domestiques, plus attachés à leurs palais, & plus séparés de l'empire. Le poison de la cour augmenta sa force, à mesure qu'il fut plus séparé; on ne dit rien, on insinua tout; les grandes réputations furent toutes attaquées; & les ministres & les officiers de guerre furent mis sans cesse à la discrétion de cette sorte de gens qui ne peuvent servir l'état, ni souffrir qu'on le serve avec gloire. Le prince ne sçut plus rien que sur le rapport de quelques confidens, qui toujours de concert, souvent même lorsqu'ils sembloient être d'opinion contraire, ne faisoient auprès de lui que l'office d'un seul.

Le séjour de plusieurs empereurs en Asie & leur perpétuelle rivalité avec les rois de Perse firent qu'ils voulurent être adorés comme eux; & Dioclétien, d'autres disent Galere, l'ordonna par un édit. Ce faste & cette pompe asiatique s'établissant, les yeux s'y accoutumerent d'abord: & lorsque Julien voulut mettre de la simplicité & de la modestie dans ses manieres, on appella *oubli de la dignité* ce qui n'étoit que la mémoire des anciennes mœurs.

Quoique depuis Marc-Aurele il y eût eu plusieurs empereurs, il n'y avoit eu qu'un empire; & l'autorité de tous étant reconnue dans la province, c'étoit une puissance unique exercée par plusieurs. Mais Galere & Constance Chlore n'ayant pu s'accorder, ils partagerent réellement l'empire, & cet exemple que Constantin suivit sur le plan de Galere produisit une étrange révolution. Ce prince qui n'a fait que des fautes en matiere de politique, porta le siege de l'empire en Orient; cette division qu'on en fit le ruina, parce que toutes les parties de ce grand corps liées depuis long-tems ensemble, s'étoient, pour ainsi dire, ajustées pour y rester & dépendre les unes des autres.

Dès que Constantin eut établi son siege à Constantinople, Rome presque entiere y passa, & l'Italie fut privée de ses habitans & de ses richesses. L'or & l'argent devinrent extrèmement rares en Europe; & comme les empereurs en voulurent toujours tirer les mêmes tributs, ils souleverent tout le monde.

Constantin, après avoir affoibli la capitale, frappa un autre coup sur les frontieres; il ôta les légions qui étoient sur le bord des grands fleuves, & les dispersa dans les provinces: ce qui produisit deux maux; l'un, que la barriere qui contenoit tant de nations fut ôtée; & l'autre, que les soldats vécurent & s'amollirent dans le cirque & dans les théâtres.

Plusieurs autres causes concoururent à la ruine de l'empire. On prenoit un corps de barbares pour s'opposer aux inondations d'autres barbares, & ces nouveaux corps de milice étoient toujours prêts à recevoir de l'argent, à piller & à se battre; on étoit servi pour le moment; mais dans la suite, on avoit autant de peine à réduire les auxiliaires que les ennemis.

Les nations qui entouroient l'empire en Europe & en Asie, absorberent peu-à-peu les richesses des Romains; & comme ils s'étoient aggrandis, parce que l'or & l'argent de tous les rois étoient portés chez eux, ils s'affoiblirent, parce que leur or & leur argent fut porté chez les autres. „ Vous voulez des richesses? disoit Julien à son armée qui murmuroit; „ voilà le pays des Perses, allons en chercher. Croyez-moi, de tant de trésors que possédoit la république romaine, il ne reste plus rien; & le mal vient de ceux qui ont appris aux princes à acheter la paix des barbares. Nos finances sont épuisées, nos villes sont détruites, nos provinces ruinées. Un empereur qui ne connoit d'autres biens que ceux de l'ame, n'a pas honte d'avouer une pauvreté honnête „.

De plus les *Romains* perdirent toute leur discipline militaire, ils abandonnerent jusqu'à leurs propres armes. Végece dit que les soldats les trouvant trop pesantes, ils obtinrent de l'empereur Gratien de quitter leur cuirasse, & ensuite leur casque; de façon qu'exposés aux coups sans défense, ils ne songerent plus qu'à fuir. Il ajoute qu'ils avoient perdu la coutume de fortifier leur camp; & que, par cette négligence, leurs armées furent enlevées par la cavalerie des Barbares.

C'étoit une regle inviolable des premiers *Romains*, que quiconque avoit abandonné son poste ou laissé ses armes dans le combat, étoit puni de mort; Julien & Valentinien avoient à cet égard rétabli les anciennes peines. Mais les barbares pris à la solde des *Romains*, accoutumés à faire la guerre, comme la font aujourd'hui les Tartares, à fuir pour combattre encore, à chercher le pillage plus que l'honneur, étoient incapables d'une pareille discipline.

Telle étoit celle des premiers *Romains*, qu'on y avoit vu des généraux condamner leurs enfans à mourir pour avoir, sans leur ordre, gagné la victoire; mais

mais quand ils furent mêlés parmi les Barbares, ils y contracterent un esprit d'indépendance qui faisoit le caractere de ces nations; & si l'on lit les guerres de Bélisaire contre les Goths, on verra un général presque toujours désobéi par ses officiers.

Dans cette position, Attila parut dans le monde pour soumettre tous les peuples du nord. Ce prince dans sa maison de bois, où nous le représente Priscus, se fit connoître pour un des grands monarques dont l'histoire ait jamais parlé. Il étoit maître de toutes les nations barbares, & en quelque façon de presque toutes celles qui étoient policées. Il s'étendit depuis le Danube jusqu'au Rhin, détruisit tous les forts & tous les ouvrages qu'on avoit faits sur ces fleuves, & rendit les deux empires tributaires. On voyoit à sa cour les ambassadeurs des empereurs qui venoient recevoir ses lois, ou implorer sa clémence. Il avoit mis sur l'empire d'orient un tribut de deux mille cent livres d'or. Il envoyoit à Constantinople ceux qu'il vouloit récompenser, afin qu'on les comblât de biens, faisant un trafic continuel de la frayeur des Romains. Il étoit craint de ses sujets; & il ne paroît pas qu'il en fut haï. Fidélement servi des *rois* mêmes qui étoient sous sa dépendance, il garda pour lui seul l'ancienne simplicité des mœurs des Huns.

Après sa mort, toutes les nations barbares se rediviserent; mais les Romains étoient si foibles, qu'il n'y avoit pas de si petit peuple qui ne pût leur nuire. Ce ne fut pas une certaine invasion qui perdit l'empire; ce furent toutes les invasions. Depuis celle qui fut si générale sous Gallus, il sembla rétabli, parce qu'il n'avoit point perdu de terrain; mais il alla de degrés en degrés, de la décadence à sa chûte, jusqu'à ce qu'il s'affaissa tout-à-coup sous Arcadius & Honorius.

En vain on auroit rechassé les Barbares dans leur pays, ils y seroient tout de même rentrés, pour mettre en sûreté leur butin. En vain on les extermina, les villes n'étoient pas moins saccagées, les villages brûlés, les familles tuées ou dispersées. Lorsqu'une province avoit été ravagée, les barbares qui succédoient, n'y trouvant plus rien, devoient passer à une autre. On ne ravagea au commencement que la Thrace, la Mysie, la Pannonie. Quand ces pays furent dévastés, on ruina la Macédoine, la Thessalie, la Grece; de-là il fallut aller aux Noriques. L'empire, c'est-à-dire le pays habité, se rétrécissoit toujours, & l'Italie devenoit frontiere.

L'empire d'occident fut le premier abattu, & Honorius fut obligé de s'enfuir à Ravennes. Théodoric s'empara de l'Italie, qu'Alaric avoit déjà ravagée. Rome s'étoit aggrandie, parce qu'elle n'avoit eu que des guerres successives, chaque nation, par un bonheur inconcevable, ne l'attaquant que quand l'autre avoit été ruinée. Rome fut détruite, parce que toutes les nations l'attaquerent à la fois, & pénétrerent partout.

L'empire d'orient (dont on peut voir l'article au mot ORIENT), après avoir essuyé toutes sortes de tempêtes, fut réduit sous ces derniers empereurs, aux fauxbourgs de Constantinople, & finit comme le Rhin, qui n'est plus qu'un ruisseau lorsqu'il se perd dans l'Océan.

Je n'ajoute qu'une seule, mais admirable réflexion, qu'on doit encore à M. de Montesquieu. Ce n'est pas, dit-il, la fortune qui domine le monde; on peut le demander aux Romains qui eurent une suite continuelle de prospérités, quand ils se gouvernerent sur un certain plan, & une suite non interrompue de revers, lorsqu'ils se conduisirent sur un autre. Il y a des causes générales, soit morales, soit physiques, qui agissent dans chaque monarchie, l'élevent, la maintiennent ou la précipitent; tous les accidens sont soumis à ces causes; & si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particuliere, a ruiné un état, il y avoit une cause générale qui faisoit que cet état devoit périr par une seule bataille. En un mot, l'allure principale entraîne avec elle tous les accidens particuliers. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

ROMAINS, *Philosophie des Etrusques & des Romains*, (*Hist. de la Philosophie.*) nous savons peu de chose des opinions des Etrusques sur le monde, les dieux, l'ame & la nature. Ils ont été les inventeurs de la divination par les augures, ou de cette science frivole qui consiste à connoître la volonté des dieux, ou par le vol des oiseaux, ou par leur chant, ou par l'inspection des entrailles d'une victime. O combien nos lumieres sont foibles & trompeuses! tantôt c'est notre imagination, ce sont les événemens, nos passions, notre terreur & notre curiosité qui nous entraînent aux suppositions les plus ridicules; tantôt c'est une autre sorte d'erreur qui nous joue. Avons-nous découvert à force de raison & d'étude quelque principe vraissemblable ou vrai? Nous nous égarons dès les premieres conséquences que nous en tirons, & nous flottons incertains. Nous ne savons s'il y a vice ou dans le principe, ou dans la conséquence; & nous ne pouvons nous résoudre, ni à admettre l'un, ni à rejetter l'autre, ni à les recevoir tous deux. Le sophisme consiste dans quelque chose de très-subtil qui nous échappe. Que répondrions-nous à un augure qui nous diroit: écoute philosophe incrédule, & humilie-toi: Ne conviens-tu pas que tout est lié dans la nature?... *J'en conviens*... Pourquoi donc oses-tu nier qu'il y ait entre la conformation de ce foie & cet événement, un rapport qui m'éclaire?... *Le rapport y est sans doute, mais comment peut-il t'éclairer?*... comme le mouvement de l'astre de la nuit t'instruit sur l'élévation ou l'abaissement des eaux de la mer; & combien d'autres circonstances où tu vois qu'un phénomene étant, un autre phénomene est ou sera, sans appercevoir entre ces phénomenes aucune liaison de cause & d'effet? Quel est le fondement de ta science en pareil cas? D'où sais-tu que si l'on approche le feu de ce corps, il en sera consumé?... *De l'expérience*.... Eh bien l'expérience est aussi le fondement de mon art. Le hasard te conduisit à une premiere observation, & moi aussi. J'en fis une seconde, une troisieme; & je conclus de ces observations réiterées, une concomitance constante & peut-être nécessaire entre des effets très-éloignés & très-disparates. Mon esprit n'eut point une autre marche que le tien. Viens donc. Approche-toi de l'autel. Interrogeons ensemble les entrailles des victimes, & si la vérité accompagne toujours leurs réponses, adore mon art & garde le silence.... Et voilà, mon philosophe, s'il est un peu sincere, réduit à laisser de côté sa raison, & à prendre le couteau du sacrificateur, ou à abandonner un principe incontestable; c'est que tout tient dans la nature par un enchaînement nécessaire; ou à réfuter par l'expérience même, la plus absurde de toutes les idées; c'est qu'il y a une liaison ineffable & secrette, entre le sort de l'empire & l'appétit ou le dégoût des poulets sacrés. S'ils mangent, tout va bien; tout est perdu, s'ils ne mangent pas. Qu'on rende le philosophe si subtil que l'on voudra, si l'augure n'est pas un imbécille, il répondra à tout, & ramenera le philosophe, malgré qu'il en ait, à l'expérience.

Les Etrusques disoient, Jupiter a trois foudres: un foudre qu'il lance au hasard, & qui avertit les hommes qu'il est; un foudre qu'il n'envoye qu'après en avoir déliberé avec quelques dieux & qui intimide les méchans; un foudre qu'il ne prend que dans le conseil général des immortels, & qui écrase & qui perd.

Ils pensoient que Dieu avoit employé douze mille ans à créer le monde, & partagé sa durée en douze périodes de mille ans chacune. Il créa dans les premiers mille ans, le ciel & la terre; dans les seconds mille ans, le firmament, dans les troisiemes, la mer & toutes les eaux; dans les quatriemes, le soleil, la lune & les autres astres qui éclairent le ciel; dans les cinquiemes, les oiseaux, les insectes, les reptiles, les quadrupedes, & tout ce qui vit dans l'air, dans les eaux & sur la terre. Le monde avoit six milles ans, que l'homme n'étoit pas encore. L'espece humaine subsistera jusqu'à la fin de la derniere période; c'est alors que les tems seront consommés.

Les périodes de la création des étrusques correspondent exactement aux jours de la création de Moïse.

Il arriva sous Marius un phénomene étonnant. On entendit dans le ciel le son d'une trompette, aigue & lugubre; & les augures Etrusques consultés en inférerent le passage d'une période du monde à une autre, & quelque changement marqué dans la race des hommes.

Les divinités d'Isis & d'Osiris ont-elles été ignorées ou connues des Etrusques? c'est une question que nous laissons à discuter aux érudits.

Les premiers Romains ont emprunté sans doute, des Sabins, des Etrusques, & des peuples circonvoisins, le peu d'idées raisonnables qu'ils ont eues; mais qu'étoit-ce que la philosophie d'une poignée de brigands, réfugiés entre des collines, d'où ils ne s'échappoient par intervalles, que pour porter le fer, le feu, la terreur & le ravage chez les peuples malheureux qui les entouroient? Romulus les renferma dans des murs qui furent arrosés du sang de son frere. Numa tourna leurs regards vers le ciel, & il en fit descendre

dre les lois. Il éleva des autels; il institua des danses, des jours de solemnité & des sacrifices. Il connut l'effet des prodiges sur l'esprit des peuples, & il en opéra; il se retira dans les lieux écartés & déserts, conféra avec les nymphes; il eut des révélations; il alluma le feu sacré; il en confia le soin à des vestales; il étudia le cours des astres, & il en tira la mesure des tems. Il tempéra les ames féroces de ses sujets par des exhortations, des institutions politiques & des cérémonies religieuses. Il éleva sa tête entre les dieux pour tenir les hommes prosternés à ses piés; il se donna un caractere auguste, en alliant le rôle de pontife à celui de roi. Il immola les coupables avec le fer sacré dont il égorgeoit les victimes. Il écrivit, mais il voulut que ses livres fussent déposés avec son corps dans le tombeau, ce qui fut exécuté. Il y avoit cinq cens ans qu'ils y étoient, lorsque dans une longue inondation, la violence des eaux sépara les pierres du tombeau de Numa, & offrit au préteur Petilius les volumes de ce législateur. On les lut; on ne crut pas devoir en permettre la connoissance à la multitude, & on les brûla.

Numa disparoît d'entre les Romains; Tullus Hostilius lui succede. Les brigandages recommencent. Toute idée de police & de religion s'éteint au milieu des armes, & la barbarie renaît. Ceux qui commandent n'échappent à l'indocile férocité des peuples, qu'en la tournant contre les nations voisines; & les premiers rois cherchent leur sécurité dans la même politique que les derniers consuls. Quelle différence d'une contrée à une autre contrée? A peine les Athéniens & les Grecs en général ont-ils été arrachés des cavernes & rassemblés en société, qu'on voit fleurir au milieu d'eux les Sciences & les Arts, & les progrès de l'esprit humain s'étendre de tous côtés, comme un grand incendie pendant la nuit, qui embrase & éclaire la nation, & qui attire l'attention des peuples circonvoisins. Les Romains au contraire restent abrutis jusqu'au tems où l'académicien Carnéade, le stoïcien Diogène, & le peripatéticien Critolaüs viennent solliciter au sénat la remise de la somme d'argent à laquelle leurs compatriotes avoient été condamnés pour le dégât de la ville d'Orope. Publius Scipion, Nasica & Marius Marcellus étoient alors consuls, & Aulus-Albinus exerçoit la préture.

Ce fut un événement que l'apparition dans Rome des trois philosophes d'Athènes. On accourut pour les entendre. On distingua dans la foule, Lelius, Furius & Scipion, celui qui fut dans la suite surnommé l'*Africain*. La lumiere alloit prendre, lorsque Caton l'ancien, homme superstitieusement attaché à la grossiereté des premiers tems, & en qui les infirmités de la vieillesse augmentoient encore une mauvaise humeur naturelle, pressa la conclusion de l'affaire d'Orope, & fit congédier les ambassadeurs.

On enjoignit peu de tems après au préteur Pomponius, de veiller à ce qu'il n'y eût ni école, ni philosophe dans Rome, & l'on publia contre les rhéteurs ce fameux decret qu'Aulugelle nous a conservé; il est conçu en ces termes: Sur la dénonciation qui nous a été faite, qu'il y avoit parmi nous des hommes qui accréditoient un nouveau genre de discipline; qu'ils tenoient des écoles où la jeunesse romaine s'assembloit, qu'ils se donnoient le titre de rhéteurs latins, & que nos enfans perdoient le tems à les entendre: nous avons pensé que nos ancêtres instruisoient eux-mêmes leurs enfans & qu'ils avoient pourvû aux écoles, où ils avoient jugé convenable qu'on les enseignât; que ces nouveaux établissemens étoient contre les mœurs & les usages des premiers tems; qu'ils étoient mauvais & qu'ils devoient nous déplaire; en conséquence nous avons conclu à ce qu'il fût déclaré, & à ceux qui tenoient ces écoles nouvelles, & à ceux qui s'y rendent, qu'ils faisoient une chose qui nous déplaisoit.

Ceux qui souscrivirent à ce decret étoient bien éloignés de soupçonner qu'un jour les ouvrages de Ciceron, le poëme de Lucrece; les comedies de Plaute & de Térence, les vers d'Horace & de Virgile, les élégies de Tibulle, les madrigaux de Catulle, l'histoire de Saluste, de Tite-Live & de Tacite, les fables de Phedre, feroient plus d'honneur au nom romain que toutes ses conquêtes, & que la postérité ne pourroit arracher ses yeux remplis d'admiration de dessus les pages sacrées de ses auteurs, tandis qu'elle les détourneroit avec horreur de l'inscription de Pompée, *après avoir égorgé trois millions d'hommes*. Que restet-il de toute cette énorme grandeur de Rome? La mémoire de quelques actions vertueuses, & quelques lignes d'une écriture immortelle pour distraire d'une longue suite d'atrocités.

L'éloquence pouvoit tout dans Athènes. Les hommes rustiques & grossiers qui commandoient dans Rome, craignirent que bientôt elle n'y exerçât le même despotisme. Il leur étoit bien plus facile de chasser les Philosophes, que de le devenir. Mais la premiere impression étoit faite, & ce fut inutilement que l'on renouvella quelquefois le decret de proscription. La jeunesse se porta avec d'autant plus de fureur à l'étude, qu'elle étoit défendue. Les tems montrerent que Caton & les peres conscripts qui avoient opiné après lui, avoient manqué doublement de jugement. Ils passerent; & les jeunes gens qui s'étoient instruits secrétement, leur succéderent aux premieres fonctions de la république, & furent des protecteurs déclarés de la science. La conquête de la Grece acheva l'ouvrage. Les Romains devinrent les disciples de ceux dont ils s'étoient rendus les maîtres par la force des armes, & ils rapporterent sur leurs fronts de laurier de Bellone entrelacée de celui d'Apollon. Alexandre mettoit Homere sous son oreiller; Scipion y mit Xénophon. Ils goûterent particulierement l'austérité stoïcienne. Ils connurent successivement l'Epicuréisme, le Platonisme, le Pythagorisme, le Cynisme, l'Aristotélisme, & la Philosophie eut des sectateurs parmi les grands, parmi les citoyens, dans la classe des affranchis & des esclaves.

Lucullus s'attacha à l'académie ancienne. Il recueillit un grand nombre de livres; il en forma une bibliotheque très-riche, & son palais fut l'asyle de tous les hommes instruits qui passerent d'Athènes à Rome.

Sylla fit couper les arbres du lycée & des jardins d'académies, pour en construire des machines de guerre; mais au milieu du tumulte des armes, il veilla à la conservation de la bibliotheque d'Apellicon de Téïos.

Ennius embrassa la doctrine de Pythagore; elle plut aussi à Nigidius Figulus. Celui-ci s'appliqua à l'étude des Mathématiques & de l'Astronomie. Il écrivit des animaux, des augures, des vents.

Marius Brutus préféra le Platonisme & la doctrine de la premiere académie, à toutes les autres manieres de philosopher qui lui étoient également connues; mais il vécut en stoïcien.

Cicéron, qui avoit été proscrit par les triumvirs avec M. Térentius Varron, le plus savant des *Romains*, inscrit celui-ci dans la classe des sectateurs de l'ancienne académie. Il dit de lui: *tu ætatem patriæ, tu descriptiones temporum, tu sacrorum jura, tu sacerdotum, tu domesticam, tu bellicam disciplinam, tu sedem regionum & locorum, tu omnium divinarum humanarumque nomina, genera, officia, causas aperuisti; plurimumque poetis nostris omninoque latinis & litteris luminis attulisti & verbis, atque ipse varium & elegans omni fere numero poema fecisti; Philosophiamque multisque locis inchoasti, ad impellendum satis, ad docendum parum.*

M. Pison se montra plutôt péripatéricien qu'académicien dans son ouvrage, *de finibus bonorum & malorum*.

Cicéron fut alternativement péripatéticien, stoïcien, platonicien & sceptique. Il étudia la Philosophie comme un moyen sans lequel il étoit impossible de se distinguer dans l'art oratoire; & l'art oratoire, comme un moyen sans lequel il n'y avoit point de dignité à obtenir dans la république. Sa vie fut pusillanime, & sa mort héroïque.

Le peuple que son éloquence avoit si souvent rassemblé aux rostres, vit au même endroit ses mains exposées à côté de sa tête. L'existence de ces dieux immortels, qu'il atteste avec tant d'emphase & de véhémence dans ses harangues publiques, lui fut très-suspecte dans son cabinet.

Quintus Lucilius Balbus fit honneur à la secte stoïcienne.

Lucain a dit de Caton d'Utique:

Hi mores, hæc duri immota Catonis
Secta fuit, servare modum, finemque tenere,
Naturamque sequi, patriamque impendere vitam,
Nec sibi, sed toti genitum se credere mundo;
Huic epulæ, vicisse famem, magnique penates
Summovisse hyemem tecto; pretiosaque vestis,
Hirtam membra super Romani *more quiritis*
Induxisse togam, Venerisque huic maximus usus,
Progenies. Urbi pater est, urbique maritus.
Justitiæ cultor, rigidi servator honesti,
In commune bonus, nullosque Catonis in actus
Subrepsit, partemque tulit sibi nata voluptas.

Ce

Ce caractere où il y a plus d'idées que de poésie, plus de force que de nombre & d'harmonie, est celui du stoïcien parfait. Il mourut entre Apollonide & Démétrius, en disant à ces philosophes: „ Ou détruisez les principes que vous m'avez inspirés, ou permettez que je meure „.

Andronicus de Rhodes suivit la philosophie d'Aristote.

Cicéron envoya son fils à Athènes, sous le péripatéticien Cratippus.

Torquatus, Velleius, Atticus, Papirius, Pætus, Verrius, Albutius, Pison, Pansa, Fabius Gallus, & beaucoup d'autres hommes célebres embrasserent l'Epicuréisme.

Lucrece chanta la doctrine d'Epicure. Virgile, Varius, Horace écrivirent & vécurent en épicuriens.

Ovide ne fut attaché à aucun système. Il les connut presque tous, & ne retint d'aucun que ce qui prêtoit des charmes à la fiction.

Manilius, Lucain & Perse pancherent vers le Stoïcisme.

Séneque inscrit le nom de Tite-Live parmi les Philosophes en général.

Tacite fut stoïcien; Strabon aristotélicien; Mécène épicurien; Cneius Julius & Thraseas stoïciens; Helvidius Priscus prit le même manteau.

Auguste appella auprès de lui les Philosophes.

Tibere n'eut point d'aversion pour eux.

Claude, Néron & Domitien les chasserent.

Trajan, Hadrien & les Antonins les rapellerent.

Ils ne furent pas sans considération sous Septime Sévere.

Héliogabale les maltraita; ils jouirent d'un sort plus supportable sous Alexandre Sévere & sous les Gordiens.

La Philosophie, depuis Auguste jusqu'à Constantin, eut quelques protecteurs; & l'on peût dire à son honneur que ses ennemis, parmi les princes, furent en même tems ceux de la justice, de la liberté, de la vertu, de la raison & de l'humanité. Et s'il est permis de prononcer d'après l'expérience d'un grand nombre de siecles écoulés, on peut avancer que le souverain qui haïra les sciences, les arts & la Philosophie, sera un imbécille ou un méchant, ou tous les deux.

Terminons cet abregé historique de la *philosophie des Romains*, c'est qu'ils n'ont rien inventé dans ce genre; qu'ils ont passé leur tems à s'instruire de ce que les Grecs avoient découvert, & qu'en Philosophie, les maîtres du monde n'ont été que des écoliers.

ROMAINS, ROI DES, (*Hist. mod. Droit public.*) c'est le nom qu'on donne en Allemagne à un prince, qui, du vivant de l'empereur, est élu par les électeurs, pour être son vicaire & son lieutenant-général, & pour lui succéder dans la dignité impériale, aussi-tôt après sa mort, sans avoir besoin pour cela d'une nouvelle élection.

L'usage d'élire un *roi des Romains* a été établi en Allemagne, pour éviter les inconvéniens des interregnes, & pour assurer le bien-être & la tranquillité de l'empire que la concurrence des contendans pouvoit altérer. Pour élire un *roi des Romains*, il faut que tous les électeurs s'assemblent & déliberent si la chose est avantageuse au bien de l'empire. En vertu de la capitulation impériale, le *roi des Romains* peut être choisi par les électeurs indépendamment du consentement de l'empereur, lorsqu'il n'a point de bonnes raisons pour s'y opposer. Les Jurisconsultes ne sont point d'accord pour savoir si un *roi des Romains* a, en cette qualité, une autorité qui lui est propre, ou si son autorité n'est qu'empruntée (*delegata*.) Il paroît constant que le *roi des Romains* n'est que le successeur désigné de l'empereur, & qu'il ne doit être regardé que comme le premier des sujets de l'empire.

Les empereurs qui en ont eu le crédit, ont eu soin de faire élire leur fils ou leur frere *roi des Romains*, pour assurer dans leur famille la dignité impériale qui n'est point héréditaire, mais qui est elective. *Voyez* EMPEREUR & CAPITULATION IMPÉRIALE.

ROMAINS, JEUX, (*Antiq. rom.*) ou les grands jeux, parce que c'étoit les plus solemnels de tous. Ils avoient été institués par le premier Tarquin. On les célébroit à l'honneur de Jupiter, de Junon & de Minerve. Ils commençoient toujours le 4 Septembre, & ils duroient 4 jours du tems de Cicéron. Leur durée fut augmentée dans la suite, aussi-bien que celle de la plupart des autres jeux publics, quand les empereurs se furent emparés du droit de les faire représenter. Quoique les *jeux romains* fussent ordinairement des jeux circenses, *magni circenses*, selon Plutarque; cependant on les faisoit aussi scéniques; je n'en veux pour preuve que ce passage de Tite-Live, *lib. XXXI. Ludi romani scenici eo anno magnifice, apparateque facti, ab ædilibus curulibus. L. Valerio Flacco & L. Quintio Flaminio biduum instaurati sunt.* „ Les *jeux romains* scéniques furent „ célébrés cette année-là magnifiquement, & avec „ apparat, par les édiles curules L. Valérius Flac- „ cus, & L. Quintius Flaminius, durant deux jours „ continuels „. (*D. J.*)

ROMAIN, adj. (*Arith.*) le chiffre *romain* n'est autre chose que les lettres majuscules de l'alphabet *I, V, X, L, C, D*, &c. auxquelles on a donné des valeurs déterminées; soit qu'on les prenne séparément; soit qu'on les considere relativement à la place qu'elles occupent avec d'autres lettres. *Voyez* CARACTERE.

Le chiffre *romain* est fort en usage dans les inscriptions, sur les cadrans des horloges, &c. *Voyez* CHIFFRE. (*E*)

ROMAIN *gros*, *fondeurs en caracteres d'Imprimerie*, est le onzieme des corps sur lesquels on fond les caracteres d'imprimerie; sa proportion est de trois lignes mesure de l'échelle; il est le corps double de la gaillarde, & le sien est le trimégiste. *Voyez* PROPORTIONS DES CARACTERES, & l'exemple à *l'article* CARACTERE.

ROMAIN *petit*, sixieme corps des caracteres d'imprimerie; sa proportion est d'une ligne quatre points mesure de l'échelle; son corps double est le petit parangon. *Voy.* PROPORTION DES CARACTERES D'IMPRIMERIE, & l'exemple à *l'article* CARACTERE.

ROMAINE, s. f. (*Balancier.*) sorte de balance, propre à peser de grands fardeaux. Elle est composée d'un fléau *AB*, (*voyez les Pl. du balancier.*) A la 5 ou 6e partie de la longueur du fléau, est un arbre dont les deux extrémités sont en couteaux par la partie inférieure; les tranchans de ces couteaux portent sur les coussinets de la châsse *ED*, qui est faite comme celle du fléau à double crochet, façon d'Allemagne; à l'extrémité *A*, qui est la plus proche du point de suspension, est une jumelle, dont les coussinets portent sur les tranchans des couteaux d'un arbre qui traverse le fléau en cet endroit; à l'entretoise inférieure de cette jumelle, est un crochet, auquel on attache l'anneau ou les quatre cordes du plateau *F*, se réunissent; vers l'extrémité *B* du fléau, est un bouton dont l'usage est de retenir l'anneau du poids *C*, qui peut couler de *B* en *D*, & de *D* en *B*, dans lequel intervalle sont des divisions qui marquent les multiples & les aliquotes du poids *C*.

Usage de cette balance. On suspend cette machine par le crochet *E*, on met ensuite dans le plateau *F*, les choses que l'on veut peser; on fait ensuite couler le poids *C*, de *B* en *D*, ou de *D* en *B*, jusqu'à ce qu'il soit en équilibre avec le plateau chargé; on regarde quelle division répond à l'anneau qui sera, par exemple, la 6e, à compter de *D* en *B*, ce qui fait connoître que la marchandise dont le plateau est chargé, pese six fois autant que le poids *C*; ainsi si le poids *C* est de 20 *B*, la marchandise pesée est de 120 *B*.

En général, les poids sont en raison réciproque des leviers. *Voyez* LEVIER.

ROMAIN-MOTIER, (*Géog. mod.*) ville de Suisse au pays Romand, dans un vallon, & chef-lieu d'un bailliage de même nom. Elle doit son origine à une abbaye qui portoit le nom de saint Romain, *Romani monasterium*. Cette abbaye a été changée en un château où réside le bailli. (*D. J.*)

ROMAN, s. m. (*Fictions d'esprit.*) récit fictif de diverses avantures merveilleuses ou vraisemblables de la vie humaine; le plus beau *roman* du monde, Télémaque, est un vrai poëme à la mesure & à la rime près.

Je ne rechercherai point l'origine des *romans*, M. Huet a épuisé ce sujet, il faut le consulter. On connoit les amours de Diniace & de Déocillis par Antoine Diogène, c'est le premier des *romans* grecs. Jamblique a peint les amours de Rhodanis & de Simonide. Achillès Tatius a composé le *roman* de Leücippe & de Clitophon. Enfin Héliodore, évêque de Trica dans le quatrieme siecle, a raconté les amours de Théagène & de Chariclée.

Mais si les fictions romanesques furent chez les Grecs les fruits du goût, de la politesse, & de l'érudition

dition; ce fut la groſſiereté qui enfanta dans le onzieme ſiecle nos premiers *romans* de chevalerie. *Voyez* ROMAN *de chevalerie*.

Ils tiroient leur ſource de l'abus des légendes, & de la barbarie qui régnoit alors; cependant ces ſortes de fictions ſe perfectionnerent inſenſiblement, & ne tomberent de mode, que quand la galanterie prit une nouvelle face au commencement du ſiecle dernier.

Honoré d'Urfé, dit M. Deſpreaux, homme de grande naiſſance dans le Lyonnois, & très-enclin à l'amour, voulant faire valoir un grand nombre de vers qu'il avoit compoſés pour ſes maîtreſſes, & raſſembler en un corps pluſieurs avantures amoureuſes qui lui étoient arrivées, s'aviſa d'une invention très-agréable. Il feignit que dans le Forès, petit pays contigu à la Limagne d'Auvergne, il y avoit du tems de nos premiers rois, une troupe de bergers & de bergeres qui habitoient ſur les bords de la riviere du Lignon, & qui aſſez accommodés des biens de la fortune, ne laiſſoient pas néanmoins, par un ſimple amuſement & pour le ſeul plaiſir, de mener paître par eux-mêmes leurs troupeaux. Tous ces bergers & toutes ces bergeres, étant d'un fort grand loiſir, l'amour, comme on le peut penſer, & comme il le raconte lui-même, ne tarda guere à les y venir troubler, & produiſit quantité d'événemens conſidérables.

M. d'Urfé y fit arriver toutes ſes avantures, parmi leſquelles il en mêla beaucoup d'autres, & enchâſſa les vers dont j'ai parlé, qui tous méchans qu'ils étoient, ne laiſſerent pas d'être goûtés, & de paſſer à la faveur de l'art avec lequel il les mit en œuvre; car il ſoutint tout cela d'une narration également vive & fleurie, de fictions très-ſpirituelles, & de caracteres auſſi finement imaginés qu'agréablement variés & bien ſuivis.

Il compoſa auſſi un *roman* qui lui acquit beaucoup de réputation, & qui fut fort eſtimé, même des gens du goût le plus exquis, bien que la morale en fût vicieuſe, puiſqu'elle ne prêchoit que l'amour & la molleſſe. Il en fit quatre volumes qu'il intitula Aſtrée, du nom de la plus belle de ſes bergeres; c'étoit Diane de Chateau-Morand. Le premier volume parut en 1610, le ſecond dix ans après, le troiſieme cinq ans après le ſecond, & le quatrieme en 1625. Après ſa mort Baro ſon ami, & ſelon quelques-uns ſon ſecrétaire, en compoſa ſur ſon mémoire un cinquieme tome, qui en formoit la concluſion, & qui ne fut guere moins bien reçu que les quatre autres volumes.

Le grand ſuccès de ce *roman* échauffa ſi bien les beaux eſprits d'alors, qu'ils en firent à ſon imitation quantité de ſemblables, dont il y en avoit même de dix & de douze volumes; & ce fut pendant quelque tems, comme une eſpece de débordement ſur le parnaſſe.

On vantoit ſurtout ceux de Gomberville, de la Calprenede, de Deſmarais, & de Scuderi. Mais ces imitateurs s'efforçant mal-à-propos d'enchérir ſur leur original, & prétendant annoblir ſes caracteres, tomberent dans la puérilité. Au lieu de prendre comme M. d'Urfé pour leurs héros, des bergers occupés du ſeul ſoin de gagner le cœur de leurs maîtreſſes, ils prirent, pour leur donner cette étrange occupation, non-ſeulement des princes & des rois, mais les plus fameux capitaines de l'antiquité qu'ils peignirent pleins du même eſprit que ces bergers; ayant à leur exemple fait comme une eſpece de vœu de ne parler jamais & de n'entendre jamais parler que d'amour. De cette maniere, au lieu que M. d'Urfé dans ſon Aſtrée, avoit fait des bergers très-frivoles, des héros de *roman* conſidérables, ces auteurs au contraire, des héros les plus conſidérables de l'hiſtoire, firent des bergers frivoles & quelquefois mêmes des bourgeois encore plus frivoles que ces bergers. Leurs ouvrages néanmoins, ne laiſſerent pas de trouver un nombre infini d'admirateurs, & eurent long-tems une fort grande vogue.

Mais ceux qui s'attirerent le plus d'applaudiſſemens, ce furent le Cyrus & la Clélie de mademoiſelle de Scuderi, ſœur de l'auteur du même nom. Cependant non-ſeulement elle tomba dans la même puérilité, mais elle la pouſſa encore à un plus grand excès. Au lieu de repréſenter, comme elle devoit, dans la perſonne de Cyrus un roi tel que le peint Hérodote, ou tel qu'il eſt figuré dans Xénophon, qui a fait auſſi bien qu'elle un *roman* de la vie de ce prince; au lieu, dis-je, d'en faire un modele de perfection, elle compoſa un Artamène, plus fou que tous les Céladons & tous les Sylvandres, qui n'eſt occupé que du ſeul ſoin de ſa Mandane, qui ne fait du matin au ſoir que lamenter, gémir & filer le parfait amour.

Elle a encore fait pis dans ſon autre *roman*, intitulé Clélie, où elle repréſente toutes les héroïnes & tous les héros de la république romaine naiſſante, les Clélies, les Lucrèces, les Horatius Coclès, les Mutius Scevola, les Brutus, encore plus amoureux qu'Artamène; ne s'occupant qu'à travers des cartes géographiques d'amour, qu'à ſe propoſer les uns aux autres des queſtions & des énigmes galantes, en un mot, qu'à faire tout ce qui paroît le plus oppoſé au caractere & à la gravité héroïque de ces premiers Romains. Voilà d'excellentes remarques de M. Deſpreaux.

Madame la comteſſe de la Fayette dégoûta le public des fadaiſes ridicules dont nous venons de parler. L'on vit dans ſa Zaïde & dans ſa Princeſſe de Cleves des peintures véritables, & des avantures naturelles décrites avec grace. Le comte d'Hamilton eut l'art de les tourner dans le goût agréable & plaiſant qui n'eſt pas le burleſque de Scarron. Mais la plûpart des autres *romans* qui leur ont ſuccédé dans ce ſiecle, ſont ou des productions dénuées d'imagination, ou des ouvrages propres à gâter le goût, ou ce qui eſt pis encore, des peintures obſcènes dont les honnêtes gens ſont révoltés. Enfin, les Anglois ont heureuſement imaginé depuis peu de tourner ce genre de fictions à des choſes utiles; & de les employer pour inſpirer en amuſant l'amour des bonnes mœurs & de la vertu, par des tableaux ſimples, naturels & ingénieux, des événemens de la vie. C'eſt ce qu'ont exécuté avec beaucoup de gloire & d'eſprit, MM. Richardſon & Fielding.

Les *romans* écrits dans ce bon goût, ſont peut-être la derniere inſtruction qu'il reſte à donner à une nation aſſez corrompue pour que tout autre lui ſoit inutile. Je voudrois qu'alors la compoſition de ces livres ne tombât qu'à d'honnêtes gens ſenſibles, & dont le cœur ſe peignît dans leurs écrits, à des auteurs qui ne fuſſent pas au-deſſus des foibleſſes de l'humanité, qui ne démontraſſent pas tout d'un coup la vertu dans le ciel hors de la portée des hommes; mais qui la leur fiſſent aimer en la peignant d'abord moins auſtere, & qui enſuite du ſein des paſſions, où l'on peut ſuccomber & s'en repentir, ſçuſſent les conduire inſenſiblement à l'amour du bon & du bien. C'eſt ce qu'a fait M. J. J. Rouſſeau dans ſa nouvelle Héloïſe.

Il ſemble donc, comme d'autres l'ont dit avant moi, que le *roman* & la comédie pourroient être auſſi utiles qu'ils ſont généralement nuiſibles. L'on y voit de ſi grands exemples de conſtance, de vertu, de tendreſſe, & de déſintéreſſement, de ſi beaux, & de ſi parfaits caracteres, que quand une jeune perſonne jette de là ſa vue ſur tout ce qui l'entoure, ne trouvant que des ſujets indignes ou fort au-deſſous de ce qu'elle vient d'admirer, je m'étonne avec la Bruyere qu'elle ſoit capable pour eux de la moindre foibleſſe.

D'ailleurs on aime les *romans* ſans s'en douter, à cauſe des paſſions qu'ils peignent, & de l'émotion qu'ils excitent. On peut par conſéquent tourner avec fruit cette émotion & ces paſſions. On réuſſiroit d'autant mieux que les *romans* ſont des ouvrages plus recherchés, plus débités, plus avidemment goûtés, que tout ouvrage de morale, & autres qui demandent une ſérieuſe application d'eſprit. En un mot, tout le monde eſt capable de lire les *romans*, preſque tout le monde les lit, & l'on ne trouve qu'une poignée d'hommes qui s'occupent entierement des ſciences abſtraites de Platon, d'Ariſtote, ou d'Euclide. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROMAN *de chevalerie*, (*Belles-Lettres*.) il paroît que le regne brillant de Charlemagne a été la ſource de tous les *romans de chevalerie*, & de la chevalerie elle-même, ſans qu'on voye encore dans ce regne, ainſi que dans les ſiecles ſuivans, la valeur des chevaliers décider preſque ſeule du ſort des combats; mais on y remarque déja des faits d'armes particuliers.

Quoi qu'il en ſoit, le *roman* de Turpin, archevêque de Reims, ce *roman* qu'on peut regarder comme le pere de tous les *romans de chevalerie*, n'a guere été compoſé, ſelon l'opinion commune, que ſur la fin du xj. ſiecle, environ 250 ans après la mort de Charlemagne.

Gryphiander prétend qu'un moine nommé *Robert* eſt auteur de cette chronique, & qu'elle fut écrite pendant le concile de Clermont aſſemblé par Urbain II. en l'année 1095. Pierre l'Hermite prêchoit alors la premiere croiſade, & l'objet du *roman* a conſtamment été d'échauffer les eſprits, & de les animer à la guer-

re

re contre les infideles. Le nom de Turpin est supposé, & le moine est certainement un fort mauvais historien.

La valeur de Charlemagne, ses hauts faits d'armes égaux à ceux des chevaliers les plus renommés, la force & l'intrépidité de son neveu Roland, sont bien marqués au coin de la chevalerie qui s'introduisit depuis son regne. Durandal est une épée que tous les romanciers ont eu en vue dans la suite; elle coupe un rocher en deux parts, & fait cette grande opération entre les mains de Roland affoibli par la perte de son sang. Ce héros mourant sonne de son cors d'ivoire, & son dernier soupir est si terrible, que le cors en est brisé. Ces prodiges de force rapportés sans nécessité, donnent à entendre qu'ils étoient reçus dans le tems que la chronique a été composée, & que l'auteur a seulement voulu parler la langue de son tems.

Il paroît par la lecture de Turpin, que les chevaliers n'étoient connus ni de nom ni d'effet, avant le regne de Charlemagne, ni même durant son regne: ce que prouve encore le silence des historiens contemporains de ce prince, ou qui ont écrit peu après sa mort. Ainsi, c'est dans l'intervalle de la vie de ce grand roi & de celle du prétendu Turpin, qu'il faut placer les premieres idées de la chevalerie, & de tous les *romans* qu'elle a fait composer.

La chevalerie paroît encore avoir tiré son lustre de l'abus des légendes; le caractere de l'esprit humain avide du merveilleux, en a augmenté la considération; & les rois l'ont autorisée, en soumettant à quelques especes de formes, d'usages & de lois, des nobles qui enivrés de leur propre valeur, étoient portés à s'ériger en tyrans de leurs propres vassaux.

On ne négligea rien dans ces premiers tems, de ce qui pouvoit inspirer à ces hommes féroces, l'honneur, la justice, la défense de la veuve & de l'orphelin, enfin l'amour des dames. La réunion de tous ces points a produit successivement des usages & des lois qui servirent de frein à ces hommes qui n'en avoient aucun, & que leur indépendance jointe à la plus grande ignorance, rendoit fort à craindre.

Les idées & les ouvrages romanesques passerent de France en Angleterre. Geoffroi de Monmouth paroît être l'original du *Brut*.

Le *roman* de *Sangreal* composé par Robert de Broon est plus chargé d'amour & de galanterie que les précédens; les idées romanesques gagnerent de plus en plus. C'est ce *roman* qui donna lieu aux principales avantures de la cour du roi Artus. Ces mêmes ouvrages se multiplierent, & devinrent en grande vogue sous le regne de Philippe *le bel*, né en 1268, & mort en 1314. Depuis ce tems-là ont paru tous nos autres *romans de chevalerie*, comme Amadis de Gaule, Palmerin d'Olive, Palmerin d'Angleterre, & tant d'autres, jusqu'au tems de Miguel Cervantes Sauvedra, espagnol.

Il avoit été secrétaire du duc d'Albe, & s'étant retiré à Madrid, il y fut traité sans considération par le duc de Lerme, premier ministre de Philippe III. roi d'Espagne. Alors Cervantes, pour se venger de ce ministre qui méprisoit les gens de lettres, & qui tranchoit du héros chevalier, composa le *roman* de *dom Quichotte*, ouvrage admirable, & satyre très-fine de toute la noblesse espagnole qui étoit alors entêtée de chevalerie. Il publia la premiere partie de ce *roman* ingénieux en 1605, la seconde en 1615, & mourut fort pauvre vers l'an 1620; mais sa réputation ne mourra jamais.

L'abolissement des tournois, les guerres civiles & étrangeres, la défense des combats singuliers, l'extinction de la magie, du sort & des enchantemens, le juste mépris des légendes, en un mot, une nouvelle face que prit la France & l'Europe sous le regne de Louis XIV. changea la bravoure & la galanterie romanesque dans une galanterie plus spirituelle & plus tranquille. On vint à ne plus goûter les faits inimitables d'Amadis.

Tant de châteaux forcés, de géans pourfendus,
De chevaliers occis, d'enchanteurs confondus....

On se livra aux charmes des descriptions propres à inspirer la volupté de l'amour, à ces mouvemens heureux & paisibles, autrefois dépeints dans les *romans* grecs du moyen âge; aux douceurs d'aimer ou d'être aimé, en un mot, à tous ces tendres sentimens qui sont décrits dans l'astrée de M. d'Urfé.

où dans un doux repos
L'amour occupe seul de plus charmans héros...

Enfin l'on a vu paroître dernierement dans ce royaume un nouveau genre de galanterie hermaphrodite, qui n'est certainement pas flatteuse, ou, pour mieux dire, qui n'est qu'un mensonge peu délicat du plaisir des sens. (*D. J.*)

ROMANCE, s. f. (*Littérat.*) vieille historiette écrite en vers simples, faciles & naturels. La naïveté est le caractere principal de la *romance*. Ce poëme se chante; & la musique françoise, lourde & niaise est, à ce qu'il me semble, très-propre à la *romance*; la *romance* est divisée par stances. M. de Montgrif en a composé un grand nombre. Elles sont toutes d'un goût exquis, & cette seule portion de ses ouvrages suffiroit pour lui faire une réputation bien méritée. Tout le monde sait par cœur la *romance* d'Alis & d'Alexis. On trouvera dans cette piece des modeles de presque toutes sortes de beautés, par exemple, de récit;

Conseiller & notaire
Arrivent tous;
Le curé fait son ministere,
Ils sont époux.

de description:

En lui toutes fleurs de jeunesse
Apparoissoient;
Mais longue barbe, air de tristesse
Les ternissoient.
Si de jeunesse on doit attendre
Beau coloris;
Pâleur qui marque une ame tendre,
A bien son prix.

de délicatesse & de vérité:

Pour chasser de la souvenance
L'ami secret,
On ressent bien de la souffrance
Pour peu d'effet:
Une si douce fantaisie
Toujours revient
En songeant qu'il faut qu'on l'oublie,
On s'en souvient.

de poésie, de peinture, de force, de pathétique & de rithme:

Depuis cet acte de sa rage,
Tout effrayé,
Dès qu'il fait nuit, il voit l'image
De sa moitié;
Qui du doigt montrant la blessure
De son beau sein,
Appelle avec un long murmure,
Son assassin.

Il n'y a qu'une oreille faite au rithme de la poésie, & capable de sentir son effet, qui puisse apprécier l'énergie de ce petit vers *tout effrayé*, qui vient subitement s'interposer entre deux autres de mesure plus longue.

ROMANCHE LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Dauphiné. Elle a sa source dans les montagnes qui séparent le Briançonnois du Grésivaudan, & elle se jette dans le Drac, un peu au-dessus de Grenoble. (*D. J.*)

ROMANCIER, s. m. (*Gram. & Litt.*) auteur qui a composé des romans. On donnoit le même nom aux poëtes du dixieme siecle.

ROMAND LE, (*Géog. mod.*) pays de la Suisse, borné par la Savoie, le Vallais, le pays de Gex & la Franche-Comté. Il est possédé par les Bernois & les Fribourgeois, ou plutôt presque entierement par les Bernois. Sa longueur est d'environ 24 lieues, à compter depuis Geneve jusqu'à Morat; ce qui appartient aux Bernois comprend plus de cent cinquante paroisses, & forme treize bailliages, sans compter ceux d'Orbe & de Grançon, que les Bernois possedent par indivis avec les Fribourgeois. (*D. J.*)

ROMANE LANGUE, (*Hist. des langues.*) ou *romance*, & par quelques-uns *romans* ou *romant*; c'étoit une langue composée de celtique & du latin, mais dans

dans laquelle celle-ci l'emportoit aſſez pour qu'on lui donnât les noms qu'on vient de dire. Ce fut elle qui fut en uſage durant les deux premieres races. Elle étoit nommée *ruſtique* ou *provinciale* par les Romains & par ceux qui leur ſuccéderent: ce qui ſemble prouver qu'elle n'étoit parlée que par le peuple & les habitans de la campagne. Les auteurs du roman d'Alexandre diſent cependant qu'ils l'ont traduit du latin en *roman*.

Il y avoit dans la Gaule, lorſque les Francs y entrerent, trois langues vivantes, la latine, la celtique & la *romane*; & c'eſt de celle-ci ſans doute que Sulpice Severe qui écrivoit au commencement du cinquieme ſiecle, entend parler, lorſqu'il fait dire à Poſthumien: *tu vero, vel celtice, vel ſi mavis, gallice loquere*. La langue qu'il appelloit *gallicane*, devoit être la même qui dans la ſuite fut nommée plus communément la *romane*; autrement il faudroit dire qu'il regnoit dans les Gaules une quatrieme langue, ſans qu'il fût poſſible de la déterminer, à moins que ce ne fût un dialecte du celtique non corrompu par le latin, & tel qu'il pouvoit ſe parler dans quelque canton de la Gaule avant l'arrivée des Romains. Mais quelque tems après l'établiſſement des Francs, il n'eſt plus parlé d'autre langue d'uſage que de la *romane* & de la *tudeſque*.

Le plus ancien monument que nous ayons de la langue *romane*, eſt celui de Louis *le germanique*, auquel répondent les ſeigneurs françois du parti de Charles *le chauve*.

Les deux rois Louis de Germanie & Charles *le chauve* ayant à ſe défendre contre les entrepriſes de Lothaire leur frere ainé, font entr'eux à Straſbourg en 842, un traité de paix, dans lequel ils conviennent de ſe ſecourir mutuellement, & de défendre leurs états reſpectifs avec le ſecours des ſeigneurs & des vaſſaux qui avoient embraſſé leur parti. Du côté de Charles *le chauve*, étoient les ſeigneurs françois habitans de la Gaule, & du côté de Louis, étoient les françois orientaux ou germains. Les premiers parloient la langue *romane*, & les germains parloient la langue tudeſque.

Les françois occidentaux, ou les ſujets de Charles *le chauve*, ayant donc une langue différente de celle que parloient les françois orientaux, ou ſujets de Louis de Germanie, il étoit néceſſaire que ce dernier prince parlât, en faiſant ſon ſerment, dans la langue des ſujets de Charles, afin d'en être entendu dans les promeſſes qu'il faiſoit, comme Charles ſe ſervit de la langue tudeſque pour faire connoitre ſes ſentimens aux Germains; & l'un & l'autre de ces peuples fit auſſi ſon ſerment dans la langue qui lui étoit particuliere.

Nous ne parlerons point des ſermens en langue tudeſque; il ne s'agit ici que des ſermens en langue *romane*. On mettra d'abord le texte des ſermens, au-deſſous de l'interprétation latine, & enfin, dans une troiſieme ligne, les mots françois uſités dans les xij. & xiij. ſiecles, qui répondent à chacun des mots des deux ſermens; par-là on verra d'un coup d'œil la reſſemblance des deux langues françoiſes, & leur rapport commun avec le latin.

Serment de Louis, roi de Germanie. La premiere ligne contient les paroles du ſerment; la ſeconde l'interprétation latine, & la troiſieme le françois du xij. ſiecle.

Pro	Deu	amur	&	pro	chriſtian	poblo
Pro	*Dei*	*amore*	*&*	*pro*	*chriſtiano*	*populo*
Por	Deu	amor	&	por	chriſtian	pople

&	noſtro	commun	ſalvament	diſt	di
&	*noſtro*	*communi*	*ſalvamento*	*de iſta*	*die*
&	noſtre	commun	ſalvement	de ſte	di

en	avant	in	quant	Deus	ſavir	&
in	*abante*	*in*	*quantum*	*Deus*	*ſapere*	*&*
en	avant	en	quant	Deu	ſaveir	&

podir	me	dunat,	ſi	ſalvarai	jo
potire	*mi*	*donat,*	*ſic*	*ſalvaro*	*ego*
poïr	me	donne,	ſi	ſalvarai	je

ciſt	meon	fradre	Karlo,	&	in	adiudha
ecciſtum	*meum*	*fratrem*	*Karlum,*	*&*	*in*	*adjutum*
ciſt	mon	frere	Karle,	&	en	adiude

er (*a*) in	cadhuna	coſa	ſi	cum	om	per
ero in	*quaque una*	*cauſa*	*ſic*	*quomodo*	*homo*	*per*
ſerai en	cas-cune	coſe	ſi	cum	om	per

dreit	ſon	fradre	ſalvar	diſt	in	o	quid
directum	*ſuum*	*fratrem*	*ſalvare*	*debet*	*in*	*hoc*	*quid*
dreict	ſon	frere	ſalver	diſt	en	o	qui

il	me	altreſi	fazet	&	ab	Ludher	nul
ille	*mi*	*alterum-ſic*	*faceret*	*&*	*ab*	*Lothario*	*nullum*
il	me	altreſi	faſcet	&	a	Lothaire	nul

plaid	numquam	prindrai	qui,	meon	vol,	ciſt
placitum	*nunquam*	*prendero*	*quod,*	*meo*	*volle,*	*ecciſti*
placid	nonques	prendrai	qui, par	mon	voil,	a ciſt

meon	fradre	Karle	in	damno	ſit.
meo	*fratri*	*Karlo*	*in*	*damno*	*ſit.*
mon	frere	Karle	en	dam	ſeit.

C'eſt-à-dire: „ Pour l'amour de Dieu, & pour le „ peuple chrétien en notre commun ſalut de ce jour „ en avant autant que Dieu m'en donne le ſavoir & „ le pouvoir, je déclare que je ſauverai mon frere „ Charles, ci-préſent, & lui ſerai en aide dans cha- „ que choſe (ainſi qu'un homme ſelon la juſtice doit „ ſauver ſon frere) en tout ce qu'il feroit de la même „ maniere pour moi, & que je ne ferai avec Lothaire „ aucun accord qui par ma volonté porteroit préju- „ dice à mon frere Charles ci-préſent.

Serment des ſeigneurs françois ſujets de Charles le Chauve. La premiere ligne contient les paroles du ſerment; la ſeconde l'interprétation latine, & la troiſieme le françois du xij. ſiecle.

Si Lodhuigs	ſagrament	que	ſon	fradre	Karlo
Si Ludovicus	*ſacramentum*	*quod*	*ſuus*	*frater*	*Karlus*
Si Louis	le ſagrement	que	ſon	frere	Karle

jurat,	conſervat,	&	Karlus	meos	ſendra
jurat,	*conſervat,*	*&*	*Karlus*	*meus*	*ſenior*
jure,	conſerve,	&	Karles	mon	ſenhor

de ſuo part	non	los	tanit,	ſi	jo	returnar
de ſua parte	*non*	*illud*	*teneret,*	*ſi*	*ego*	*retornare*
de ſue part	ne	lo	taniſt,	ſi	je	retourner

non lint	pois,	ne	jo,	ne	neuls	cui	jo
non illum inde	*poſſum,*	*nec*	*ego,*	*nec*	*nullus*	*quem*	*ego*
ne l'ent	pois,	ne	je,	ne	nuls	cui	je

returnar	int	pois,	in	nulla	aindha	contra
retornare	*inde*	*poſſum,*	*in*	*nullo*	*adjuto*	*contra*
retourner	ent	pois,	en	nul	aınde	contre

Loduwig	non	li (*b*)	juer.
Ludovicum	*non*	*illi*	*fuero.*
Louis	nun	li	ſerai.

C'eſt-à-dire: „ Si Louis obſerve le ſerment que „ ſon frere Charles lui jure, & que Charles, mon- „ ſeigneur de ſa part ne le tint point, ſi je ne puis dé- „ tourner Charles de ce violement, ni moi, ni au- „ cuns de ceux que je puis détourner, ne ſerons en „ aide à Charles contre Louis.

On voit par cet exemple que la *langue romane* avoit déja autant de rapport avec le françois auquel elle a donné naiſſance, qu'avec le latin dont elle ſortoit. Quoique les expreſſions en ſoient latines, la ſyntaxe ne l'eſt pas; & l'on ſait qu'une langue eſt auſſi diſtinguée d'une autre par ſa ſyntaxe que par ſon vocabulaire. *Mém. de l'acad. des Inſc. tom. XVII. & XXVI. in-4°.* (*D. J.*)

ROMANESQUE, adj. (*Gram.*) qui tient du roman. Il ſe dit des choſes & des perſonnes. Une paſſion *romaneſque*; des idées *romaneſques*; une tête *romaneſque*; un tour *romaneſque*; un ouvrage *romaneſque*.

ROMANESQUE, ſ. f. ſorte de danſe. *Voyez* GAILLARDE.

ROMANIE, (*Géog. mod.*) ou *Romélie*, ou *Rumélie*, province de la Turquie européenne, bornée au nord par la Bulgarie, au midi par l'Archipel & la mer

(*a*) Je lis *er* pour *ero*, au lieu de *&*.
(*b*) M. Ducange lit *fuer* pour *fuero*, au lieu de *juer* ou *iver*.

mer de Marmora, au levant par la mer Noire, & au couchant par la Macédoine.

Autrefois par la *Romanie* on entendoit généralement, comme l'a remarqué Selden, tout le pays que possédoient les empereurs grecs, soit dans l'Europe, soit dans l'Asie ou dans l'Afrique. Présentement le mot de *Romanie* désigne en général tout ce que les Turcs possedent en Europe, & particulierement la Thrace, la Bulgarie, la Macédoine, la Thessalie, la Grece & quelques autres contrées. Le mot *Rumelie* est composé de *rum*, & du mot grec ἑλλὰς, comme qui diroit la *Romanie greque;* mais la *Romanie* est ordinairement restrainte au gouvernement du Beglerbeg de ce pays, gouvernement qui ne s'étend ni sur la Hongrie, ni sur les îles de l'Archipel, ni même sur la Morée, qui fait une partie du revenu de la valideh, c'est-à-dire de la sultane mere de l'empereur. Ce pays seroit fertile en blé & en pâturages, si les Turcs se donnoient la peine de le cultiver; les Grecs y sont en grand nombre.

Le bacha de *Rumélie* ou *Romanie ;* est le dix-huitieme entre les gouvernemens beglerbegs, & le plus considérable gouvernement des Turcs en Europe. Il fournit au bacha un million cent mille aspres de revenu. Ce bacha fait sa résidence à Sofie, & a sous lui vingt-quatre sangiacs. (*D. J.*)

ROMANO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans la partie orientale du Bergamasque, sur une petite riviere qui coule entre le Serio & l'Oglio. Cette ville fait un bon commerce en blé. (*D. J.*)

ROMANOW, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russien, dans le duché de Jéroslaw, sur la gauche du Volga, au-dessus de Jéroslaw. (*D. J.*)

ROMANS, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans une belle plaine du Dauphiné, sur l'Isere, à 3 lieues du Rhône, à 10 au sud-ouest de Grenoble, & à 112 de Paris. Elle doit son origine à un monastere fondé dans le ix siecle, qui a été sécularisé, & dont la manse abbatiale a été unie à l'archevêché de Vienne. Il y a dans cette ville une abbaye de filles, ordre de Cîteaux, fondée en 1532, & plusieurs couvens de religieux. *Romans* est un gouvernement particulier du gouvernement militaire de Dauphiné. *Long.* 22. 43. *lat.* 45. 7. (*D. J.*)

ROMARIN, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *rosmarinus;* genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre supérieure est fendue en deux parties, & recourbée en arriere; elle a des étamines crochues: la levre inférieure est divisée en trois parties dont celle du milieu est concave comme une cuillere. Le calice de cette fleur a deux ou trois pointes. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies, & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *I. R. H. Voy.* PLANTE.

ROMARIN, (*Jardinage.*) *rosmarinus*, arbrisseau toujours verd & odoriférent, qui vient en Espagne, en Italie, dans les provinces méridionales de ce royaume, & dans quelqu'autres pays chauds de l'Europe. Il fait de lui-même un buisson fort branchu qui s'étend en largeur & s'éleve peu; cependant quand on le dirige par des soins de culture, on peut lui faire prendre 8 à 10 piés de hauteur. Ses feuilles sont fermes, longues, étroites d'un verd foncé en-dessus, & blanchâtre en-dessous. Ses fleurs qui sont petites & d'un bleu pâle, paroissent au mois d'Avril. Elles durent long-tems, & se renouvellent encore en automne. Cet arbrisseau porte très-rarement des graines; elles sont à-peu-près de la forme & de grosseur de celle du mûrier: le mois d'Août est le tems de leur maturité dans les pays chauds.

Le *romarin* se multiplie très-aisément de branches couchées & de boutures. Les premieres se font au printems; mais le commencement de Juillet est le tems le plus favorable pour faire les boutures d'arbres toujours verds. Quoiqu'on puisse faire prendre différentes formes à cet arbrisseau, il convient surtout à faire des haies qu'on peut tenir à six piés de hauteur, & en les taillant régulierement dans le commencement des mois de Juillet & de Septembre. Elles se garnissent bien & font un bon abri pour des parties de jardin que l'on veut tenir chaudement. Cet arbrisseau est un peu délicat pour plusieurs provinces de l'intérieur de ce royaume, où les hivers rigoureux le font souvent périr. Mais on attribue quelquefois au froid un dépérissement qui n'est venu que de caducité. Le *romarin* veut être renouvellé au bout de 10 ou 12 ans qui sont à-peu-près le terme de sa durée. On la prolongera considérablement en mettant l'arbrisseau dans un terrein sec & léger, sabloneux & très-pauvre; il s'y plaira, il y sera moins sujet à être mutilé par le froid, & il y fera des progrès plus rapides que s'il étoit dans une meilleure terre. D'ailleurs, plus il est jeune, moins il résiste aux gêlées. Il est un moyen de l'en garantir sûrement, c'est de lui faire prendre racine dans un vieux mur où il résistera à toutes les intempéries du plein air. Il n'exige aucuns soins de culture, que d'être arrosé largement si l'on veut accélérer son accroissement.

Cet arbrisseau peut servir à un objet utile. On assure que les abeilles recherchent ses fleurs de préférence, parce qu'elles sont printanieres, abondantes, de longue durée, & très-odorantes.

On fait entrer aussi ces fleurs dans les sachets de senteur, dans les pots-pourris, & elles font la base de l'eau de la reine d'Hongrie. La Médecine en fait usage à quantité d'égards. On prétend que l'eau où l'on a fait infuser pendant douze heures des feuilles & des fleurs de cet arbrisseau, prise intérieurement, fortifie la mémoire & la vue. La fumée de cette plante desséchée est des plus propres à purifier l'air, & à chasser les mauvaises odeurs.

On ne regarde à présent le *romarin* ordinaire que comme un arbrisseau trivial & ignoble. Son odeur quoique aromatique n'est supportable qu'aux gens du commun. Cependant il y a des variétés de cet arbrisseau assez belles pour être admises dans les collections les plus riches. Voici les différentes especes de *romarin* que l'on connoît à présent.

1. *Le romarin ordinaire à feuilles étroites;* c'est à cette espece qu'on peut appliquer plus particulierement ce qui a été dit ci-dessus.

2. *Le romarin ordinaire à feuilles étroites panachées de jaune;* cette variété a une apparence agréable; ses feuilles sont parsemées accidentellement de taches d'un jaune vif, qui font le même aspect que si l'on avoit répandu au hasard quelques paillettes d'or sur l'arbrisseau. Sa feuille est plus étroite que celles du précédent; il fleurit plutôt, & il est un peu plus délicat.

3. *Le romarin à feuilles étroites panachées de blanc;* c'est l'espece qui a le plus d'agrément; toutes ses feuilles sont si bien tachées, qu'il semble de loin qu'elles ont été argentées. C'est le plus beau, le plus rare & le plus délicat des *romarins*.

4. *Le romarin d'Almérie;* il s'éleve moins que le *romarin* commun. Ses feuilles sont plus petites, plus blanches, & d'une odeur encore moins supportable. Ses fleurs qui viennent en épi au haut des branches, sont d'un violet foncé.

5. *Le romarin à larges feuilles;* cet arbrisseau ne s'éleve qu'à deux ou trois piés. Ses branches sont moins ligneuses que celles du *romarin* commun. Sa feuille est plus épaisse, plus rude & d'un verd plus foncé. Il est extrèmement commun aux environs de Narbonne.

6. *Le romarin panaché à larges feuilles;* il est rare & peu connu. *Article de M.* D'AUBENTON.

ROMARIN, (*Mat. méd.*) les feuilles & les fleurs de cet arbrisseau sont d'usage en médecine. Les pharmacologistes ont donné à cette plante & à sa fleur le nom d'*anthos*, c'est-à-dire *fleur par excellence*, & certes fort arbitrairement. Les feuilles de *romarin* sont recommandées dans l'usage intérieur, comme fortifiantes, céphaliques, bonnes contre l'épilepsie & la paralysie, hystériques, apéritives, utiles sur-tout contre la jaunisse, contre la leucophlegmatie & la cachexie, &c. Ces feuilles sont presque absolument inusitées dans tous ces cas, & on ne les emploie guere que dans une seule préparation magistrale destinée à l'usage extérieur, savoir le vin aromatique vulgaire, & dans une composition officinale, savoir le miel de *romarin*, *melanthosatum*.

Les fleurs de *romarin*, ou pour mieux dire, les calices de ces fleurs sont de toutes les parties de cette plante aromatique, celles qui contiennent le plus abondamment le principe odorant & une huile essentielle lorsqu'on les cueille dans le tems balsamique, qui est ici celui où la plus grande partie des fleurs est à-demi épanouie. On retire de ces fleurs une eau distillée qui est peu affectée, une huile essentielle dans laquelle on ne reconnoît évidemment que les qualités communes des huiles essentielles, un esprit ardent aromatique

que très-connu, sous le nom d'*eau de la reine d'Hongrie*, auquel on ne peut raisonnablement attribuer aussi que les qualités génériques des esprits ardens aromatiques. *Voyez* ESPRIT, *Chimie*, ODORANT, *principe* & ESPRIT-DE-VIN, *sous le mot* VIN.

Une conserve qui est regardée comme cordiale, stomachique, anti-spasmodique & emmenagogue; & enfin le miel anthosat, dont nous avons déja parlé, & qui ne s'emploie guere que dans les lavemens carminatifs.

Les fleurs & les sommités du *romarin* entrent dans un grand nombre de remedes officinaux composés, tant internes qu'externes. (*b*)

ROMATIANA civitas, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Carnie, aujourd'hui Cargna. Baronius, qui croit que c'est la ville d'Aquilée, dit qu'elle fut appellée *Romanicia* & *Romana*, ou parce que c'étoit une colonie considérable des Romains, ou parce qu'elle avoit été fidele à ses maîtres. Mais Ortelius veut, avec plus de vraissemblance, que *Romatiana civitas* soit le port *Romatinus* de Pline. Dans ce cas, elle pourroit tirer son nom du fleuve *Romatinum*, qui mouille la ville de Concordia, & qu'on appelle aujourd'hui *Leme* ou *Limene*. (*D. J.*)

ROMATINUM FLUMEN, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Carnie, aujourd'hui Carnia, selon Pline, *liv. III. c. xviij.* qui connoît une ville de même nom vers l'embouchure de ce fleuve. La ville pourroit bien être Concordia. A l'égard du fleuve, on le nomme aujourd'hui *Leme* ou *Limene*. (*D. J.*)

ROMBAILLERE, s. f. (*Marine.*) convention de planches qui couvrent le dehors du corps de la galere, & qui sont attachées avec de grands clous de fer à-travers des madriers & des estemeraires.

ROMBAVE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbrisseau de l'île de Madagascar, qui donne une gomme très-blanche & dont le bois est flexible.

ROMBO, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) nom que l'on donne à Marseille au turbot. *Voyez* TURBOT.

ROME, (*Géog. anc.*) la ville éternelle. Les anciens auteurs latins l'ont nommée *Urbs*, c'est-à-dire *la ville par excellence*, à cause du rang qu'elle tenoit sur toutes les autres villes du monde; le nom de *Rome*, en latin *Roma*, lui a toujours été conservé. Envain l'empereur Commode voulut lui faire porter le nom de *Colonie commodienne*; envain le roi des Goths l'appella *Gothie*; envain même l'appella-t-on *la ville d'Auguste*, par flaterie pour ce prince; l'intention de tout les souverains qui prétendirent lui donner leurs noms, n'a point été suivie par leurs successeurs.

Un prince d'une naissance incertaine, dit l'abbé de Vertot, nourri par une femme prostituée, élevé par des bergers, & devenu depuis chef de brigands, jetta les premiers fondemens de cette capitale du monde, dans la quatrieme année de la sixieme olympiade, & la sept cens cinquante-troisieme avant la naissance de Jesus-Christ. Il la consacra au dieu de la guerre, dont il vouloit qu'on le crût forti; il admit pour habitans des gens de toutes conditions & venus de différens endroits, Grecs, Latins, Albains, & Toscans, la plûpart pâtres & bandits, mais tous d'une valeur déterminée. Un asyle qu'il ouvrit en faveur des esclaves & des fugitifs, y en attira un grand nombre, qu'il augmenta depuis des prisonniers de guerre, & il sçut de ses ennemis en faire ses premiers citoyens.

Il choisit le mont Palatin pour y placer sa ville, & il employa toutes les cérémonies superstitieuses que les Etrusques avoient introduites pour de semblables fondations; il fit attacher à une charrue dont le soc étoit d'airain, une vache & un taureau, & leur fit tracer l'enceinte de *Rome* par un profond sillon. Ces deux animaux, symboles des mariages qui devoient peupler les villes, furent ensuite égorgés sur les autels; tout le peuple suivoit la charrue, & poussoit en dedans les mottes de terre que le soc rejettoit quelquefois en dehors; on soulevoit cette charrue, & on la portoit dans les endroits où l'on destinoit de faire des portes.

Comme le mont Palatin étoit isolé, on l'enferma tout entier dans le circuit que l'on traça, & l'on forma une figure à-peu-près quarrée au pié de la montagne; là on creusa en rond une fosse assez profonde, où tous les nouveaux habitans jetterent un peu de terre des différens pays où ils avoient pris naissance, & ce trou resta en forme d'une espece de puits dans la place publique, où se tinrent depuis les comices.

Rome fut ainsi formée par des hommes pauvres & grossiers; on y comptoit environ mille chaumieres; c'étoit, à proprement parler, un village, dont les principaux habitans labouroient la terre ingrate d'un pays stérile qu'ils s'étoient partagé; le palais même de Romulus n'étoit construit que de joncs & n'étoit couvert que de chaume.

Chacun avoit choisi son terrein pour bâtir sa cabane, sans égard à aucun alignement; c'étoit une espece de camp de soldats, qui servoit d'asyle à des avanturiers, la plûpart sans femmes & sans enfans, que le desir de faire du butin avoit réunis. Ce fut d'une retraite de voleurs que sortirent les conquérans de l'univers, dit à ce sujet l'écrivain des *révolutions de la république romaine*.

Il nous faut prendre de la ville de *Rome*, dans ses commencemens, l'idée que nous donnent les villes de la Crimée, faites pour renfermer le butin, les bestiaux & les fruits de la campagne. Les noms anciens les principaux lieux de *Rome*, ont tous du rapport à cet usage; cette ville n'avoit pas même de rues, si l'on n'appelle de ce nom la continuation des chemins qui y aboutissoient. En un mot, jusqu'à la prise de *Rome* par les Gaulois, cette ville n'étoit en partie qu'un amas informe de hutes séparées.

Telle est la peinture que nous font les historiens des commencemens de cette capitale du monde, qui ne fut jamais plus digne de commander à l'univers, que quand la pauvreté y conserva l'amour des vertus civiles & militaires. Ce furent ces illustres laboureurs qui en moins de cinq cens ans, assujettirent les peuples les plus belliqueux de l'Italie, défirent des armées prodigieuses de Gaulois, de Cimbres & de Teutons, & ruinerent la puissance formidable de Carthage.

A peine cette ville naissante fut-elle élevée au-dessus de ses fondemens, que ses habitans se presserent de donner quelque forme au gouvernement; leur principal objet fut de concilier la liberté avec l'empire, & pour y parvenir, ils établirent une espece de monarchie mixte, & partagerent la souveraine puissance entre le chef ou le prince de la nation, un sénat qui lui devoit servir de conseil, & l'assemblée du peuple. Romulus, le fondateur de *Rome*, en fut élu le premier roi; il fut reconnu en même tems pour le chef de la religion, le souverain magistrat de la ville, & le général né de l'état.

Ses successeurs aggrandirent beaucoup la ville de *Rome*; le mont-Celius y fut ajouté par Tullus; le Janicule & l'Aventin, par Ancus; le Viminal, le Quirinal, & d'Esquilin, par Servius Tullius; ce qui occasionna le nom célebre de *Septicollis*, qu'on donna à cette ville, à cause des sept collines sur lesquelles elle étoit bâtie.

Une des causes de sa prospérité, c'est que ses rois furent tous de grands personnages; on ne trouve point ailleurs, dans les histoires, une suite non-interrompue de tels hommes d'état, & de tels capitaines, comme M. de Montesquieu l'a remarqué le premier. Les ouvrages qui ont donné & qui donnent encore aujourd'hui la plus haute idée de sa puissance, ont été faits sous les rois. On peut voir l'étonnement de Denis d'Halicarnasse, *Ant. rom. l. III.* sur les égoûts faits par Tarquin; & ces égoûts subsistent encore.

On sait que quelques années avant le désastre de *Rome* par les Gaulois, les tribuns du peuple avoient voulu partager le sénat & le gouvernement de la république entre les deux villes de Véïes & de *Rome*; après le saccagement de cette derniere, les mêmes tribuns penserent à faire abandonner tout-à-fait *Rome* détruite, à transporter à Véïes le siege de l'état, & à en faire la seule capitale. Le peuple sembloit assez disposé à prendre ce parti, mais Camille l'emporta sur la faction des tribuns, & d'un consentement unanime, il fut arrêté qu'on rétabliroit la ville de *Rome*.

On rebâtit les temples sur les mêmes fondemens; ensuite on répara les ruines des maisons particulieres; le trésor public y contribua du sien, & les édiles furent chargés de régler & de hâter les ouvrages; on fit marché avec des entrepreneurs, qui s'obligerent d'édifier les maisons dans l'année; le trésor public fournit la charpente & le bandeau pour couvrir les toîts; il y eut ordre à tous les propriétaires des campagnes, d'y laisser fouir des carrieres, & de souffrir qu'on en enlevât gratuitement les pierres. Enfin tous les Romains mirent la main à l'œuvre, & nul ne fut exempt des travaux; précédemment les

égoûts

égoûts publics ne passoient que sous les rues, on bâtit alors indifféremment sur leurs voûtes qui servirent de fondemens, & par-là les égoûts eurent leurs cours sous les maisons particulieres.

Cependant la précipitation fit tort à la seconde construction de *Rome;* les rues demeurerent étroites & mal alignées; il est vrai que sur la fin de la république, & sur-tout sous Auguste, *Rome* étant devenue la capitale du monde, la magnificence augmenta dans les temples, dans ses palais, & dans les maisons des citoyens; mais cette nouvelle décoration ne réforma pas les défauts du plan sur lequel on avoit rétabli la ville après sa premiere construction: les choses changerent bientôt après.

L'incendie de *Rome*, qui dura sous le regne de Néron six jours & six nuits, la réduisit presque en cendres, & de quatorze quartiers de la ville, quatre seulement furent épargnés; tous les soins, dit Tacite, que se donna l'empereur, pour le soulagement du peuple affligé, furent inutiles à sa réputation; on l'accusa long-tems d'avoir été lui-même l'auteur de l'embrasement. Quoi qu'il en soit, Néron se servit des ruines de sa patrie pour faire éclater sa magnificence; il ordonna que sans garder l'ordre ancien, ni laisser la liberté aux particuliers de bâtir à leur fantaisie, comme ils avoient fait jusqu'alors, on tirât au cordeau de grandes rues, on élargît les places, on environnât les quartiers de portiques que l'empereur se chargea de construire à ses dépens, comme aussi de faire enlever les démolitions & les décombres.

Le même Néron voulut que les maisons fussent voûtées jusqu'à une certaine hauteur, & bâties d'une pierre qui résiste au feu; il prescrivit encore que les particuliers ne tireroient point l'eau publique à leurs usages, afin que l'on eût des réservoirs auxquels on pourroit avoir recours en cas d'incendie, & que chaque maison seroit séparée l'une de l'autre sans un mur mitoyen; il bâtit pour lui-même un palais moins superbe par la dorure, que le luxe avoit deja rendue commune, que par les champs, les lacs, les forêts, & les campagnes dont il étoit accompagné. On peut voir une courte description de ce palais, au *mot* MAISON DORÉE.

Les ordonnances de l'empereur, outre l'utilité publique, apporterent un embellissement particulier à la nouvelle ville; quelques-uns croyoient pourtant que les anciens bâtimens étoient plus sains, ou du moins plus commodes pour le peuple, parce que les rues étant plus étroites, la hauteur des maisons garantissoit des rayons du soleil, qui ne trouvoient plus d'obstacle par la maniere dont on venoit de bâtir.

Il nous reste quelques descriptions de la ville de *Rome*, telle qu'elle se trouvoit vers le siecle des empereurs Valentiniens & Valens; & dans ces tems-là elle étoit partagée en quatorze régions, dont nous avons une description attribuée à P. Victor. *Voyez* RÉGIONS DE ROME. C'est un article qui sert de supplément à celui-ci, & qui nous met en état de passer à la description de *Rome* moderne.

Quant aux autres détails qui concernent l'ancienne *Rome*, on les trouvera dans ce Dictionnaire sous leurs divers articles particuliers; il seroit superflu d'en faire ici l'énumération. Je passe à *Rome* moderne, la ville du monde qui intéresse le plus la curiosité. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROME *moderne*, (*Géog. mod.*) C'est toujours la plus fameuse ville de l'univers, quoique l'empire romain soit détruit. On sait quelle est située sur le Tibre, environ à 155 lieues de Turin, à 300 de Madrid, à 330 au sud-est de Paris, à 340 d'Amsterdam, à 310 nord-ouest de Constantinople, & à 190 sud-ouest de Vienne. *Long.* suivant Cassini & Bianchini, 30. 10'. 30". *Latit.* 41. 54. selon Gréave, 41. 46. La différence des méridiens entre Paris & *Rome*, est de 10. 19. 30. dont *Rome* est plus orientale que Paris.

Rome est non-seulement aujourd'hui la capitale de l'Italie dans l'état de l'Eglise, mais elle est encore à plus d'un égard, la capitale de tous les royaumes catholiques, puisque chacun d'eux a le droit d'y nommer un ministre, & que leurs causes ecclésiastiques, même leurs causes temporelles, y sont jugées par le tribunal de la Rote, composé de juges de chaque nation. Dans cette ville,

Près de ce capitole, où regnoient tant d'allarmes,
Sur les pompeux débris de Bellone & de Mars,
Un Pontife est assis au trône des Césars.
Des prêtres fortunés foulent d'un pié tranquille
Les tombeaux des Catons, & la cendre d'Emile;
Le trône est sur l'autel, & l'absolu pouvoir
Met dans les mêmes mains le sceptre & l'encensoir.

Voltaire.

La différence est néanmoins bien grande entre *Rome* ancienne, & *Rome* moderne; je ne dirai pas avec Vopiscus, qui vivoit sous l'empire de Dioclétien, que les murailles de l'ancienne *Rome* avoient un circuit de cinquante milles, parce que je crois que c'est une faute des copistes; je ne suis pas moins éloigné d'adopter les extravagantes exagérations de Vossius, qui donne à l'ancienne *Rome* plusieurs millions d'habitans; mais en supposant qu'elle fût à-peu-près aussi peuplée que peut l'être Paris, il est certain que *Rome* moderne n'a pas cent quarante mille ames.

On ne comptoit à la fin du dix-septieme siecle, par un dénombrement qui fut imprimé, que cent trente-cinq mille habitans dans cette ville, en y comprenant les Juifs, & ce calcul se trouvoit encore vérifié par les registres des naissances. Il y naissoit, année commune, trois mille six cens enfans; ce nombre de naissances multiplié par 34, donne toujours à peu près le total des habitans, savoir environ cent vingt-cinq mille, outre les dix mille Juifs.

Il résulte de cette observation que *Rome* est six fois moins peuplée que Paris, & sept fois moins que Londres; elle n'a pas la moitié d'habitans que contient Amsterdam, & en est encore plus éloignée proportionnellement du côté de l'opulence, & la connoissance des arts qui la produisent; elle n'a ni vaisseaux, ni manufactures, ni trafic. Il est vrai que depuis le pontificat de Jules II. & de Léon X. *Rome* a été le centre des beaux arts, jusqu'au milieu du dernier siecle; mais bientôt, dans quelques-uns, elle fut égalée, & dans d'autres surpassée par notre capitale. (1) Londres a aussi sur elle autant de supériorité par les sciences que par les richesses & la liberté; les palais si van-

(1) Comment! *Rome* n'est-elle pas toujours le centre des beaux arts? j'en appelle au témoignage respectable du premier souverain regnant de l'Europe, qui en parcourant cette année l'Italie dans le plus grand *incognito*, y a réveillé les prodiges de l'art par sa présence & ses bienfaits; de ce soleil dont les rayons perçants se sont mieux faits sentir sous le voile, dont il a bien voulu se couvrir; j'en appelle, dis-je, au suprême témoignage de JOSEPH II. Empereur des Romains, qui, hors du train éclatant de sa brillante cour, a fait paroître avec plus de facilité & de succès, la sublimité de son génie, l'étendue de ses connoissances, autant que sa grandeur d'ame, & l'excellence de son cœur: en quoi il a donné des preuves plus éclatantes de son mérite, de ses lumieres, & de sa grandeur, qu'il n'auroit fait avec le faste ordinaire & propre des grands Césars. Ce Prince a vu lui-même à quel haut degré de perfection sont portés les Mosaïques, & la Manufacture des tapisseries dans *Rome*. Un seul exemple tout récent suffiroit pour prouver que cette Métropole du Monde est encore de nos jours le centre des beaux arts: il suffiroit de citer le fameux tableau contenant les portraits de l'Empereur & du G. Duc son frere, ce chef-d'œuvre, ce prodige de l'art de notre siecle, consacré à servir de monument éternel à ces deux augustes personnages, sorti du divin pinceau (qu'il me soit permis de le dire) d'un autre Raphaël, du célebre Batoni, natif de notre ville de Lucques, dont les ouvrages ont déja immortalisé le nom; tableau qui fait voir sous un seul & même point de vue l'assemblage de toutes les vertus qui caractérisent l'héroïsme, & qui éclatent sur le front de ces deux jeunes héros; qui a mérité tant de fois à l'auteur d'être honoré dans sa propre maison de la présence d'un César, non seulement dans son prémier séjour à *Rome*, mais encore à son retour de Naples dans cette même Capitale, où il alla descendre de carosse à la maison de cet illustre professeur à qui seul il donna audience dans le second & court séjour qu'il y fit. Et ce qui donne encore un rélief à son mérite, ce sont les riches présents qu'il a reçu tant de l'Empereur que de l'incomparable Reine l'Imperatrice, sa mere, qui lui donna la commission de faire pour elle le même tableau. Si une générosité si signalée a attiré tous les régards des Romains, & a fait leur admiration, elle doit être aussi pour toujours un monument glorieux de satisfaction, & d'éternelle réconnoissance. Mais les superbes & surprenantes fêtes qui furent sur le champ données à l'arrivée imprevue de ces deux grands Princes, dans ces palais, quoi qu'on en dise, des plus magnifiques & reguliers, ne fournissent-elles pas des preuves incontestables de la continuation du triomphe de tous les arts dans *Rome*, où, comme centre de la grandeur & de l'opulence, les plus célebres artistes concourent en foule de toutes parts pour en soutenir & augmenter la gloire? Témoin entr'autres cette illustre Académie Royale de France, où elle forme ses meilleurs sujets en fait d'arts. Oui sans doute, le peuple Romain & à leur tête les Cardinaux qui ouvrirent toutes les portes du Con-

cla-

ſi vantés de *Rome* ſont inégalement beaux, & généralement mal entretenus; la plûpart des maiſons des particuliers ſont miſérables; ſon pavé eſt très-mauvais, les pierres petites & ſans aſſiete; ſes rues vilaines, ſales & étroites, ne ſont balayées que par la pluie qui y tombe rarement.

Cette ville, qui fourmille d'égliſes & de couvens, eſt preſque déſerte à l'orient & au midi. Qu'on lui donne tant qu'on voudra douze milles de tour, c'eſt un circuit rempli de terres incultes, de champs & de jardins, qu'on appelle *vignes*. Ceux du Vatican & du derriere de S. Pierre, occupent plus d'un tiers de la partie nommée *le bourg*, & tout ce qui eſt à l'occident de la Longara juſqu'au Tibre, ne préſente encore que des jardins, & des lieux vuides d'habitans. Ainſi, l'on a eu raiſon de dire, que les ſept collines qui faiſoient autrefois ſa décoration, ne lui ſervent plus que de tombeaux.

Hæc, dum viva, ſibi ſeptem circumdedit arces,
Mortua nunc ſeptem contegitur tumulis.

Cependant cette *Rome* dépeuplée, foible par elle-même, ſans fortifications, ſans troupes & ſans généraux, eſt toujours la ville du monde la plus digne de curioſité, par une infinité de précieux reſtes d'antiquités, & des chef-d'œuvres des modernes, en architecture, en peinture & en ſculpture.

Entre les reſtes de l'ancienne *Rome*, la grandeur de la république éclate principalement dans les ouvrages néceſſaires, comme les grands chemins, les aqueducs & les ponts de la ville. Au contraire la magnificence de *Rome* ſous les empereurs, ſe manifeſte dans les ouvrages qui concernoient plutôt l'oſtentation ou le luxe, que l'utilité publique; tels ſont les bains, les amphithéâtres, les cirques, les obéliſques, les colomnes, les mauſolées, les arcs de triomphe, *&c.* car ce qu'ils joignoient aux aqueducs, étoit plutôt pour fournir leurs bains & leur naumachie, & pour embellir la ville par des fontaines, que pour quelque beſoin effectif. Ces divers reſtes ont été ſi amplement décrits par quantité de voyageurs & d'autres écrivains, dont les meilleurs ouvrages ont été recueillis dans la vaſte collection de Gronovius, qu'il eſt difficile de rien dire de neuf ſur un ſujet ſi rebattu. Cependant, il y a tant de choſes remarquables dans un champ ſi ſpacieux, qu'il eſt difficile de les conſidérer ſans faire différentes réflexions, ou ſelon ſon génie, ou ſelon les études que l'on a cultivées.

En général parmi les antiquités de *Rome*, les anciennes ſtatues ſont l'objet qui a le plus de partiſans, à cauſe de l'excellence de l'ouvrage. On eſt enchanté de voir les viſages de gens illuſtres qu'on connoît tant dans l'hiſtoire. On aime à conſidérer la reſſemblance qui ſe trouve entre les figures des divinités du paganiſme, & les deſcriptions que les poëtes nous en ont données, ſoit que les poëtes aient été les copiſtes de la ſculpture grecque, ſoit que la ſculpture ait pris ſes ſujets dans les poëtes. *Rome*, maitreſſe de l'univers, raſſembla dans ſon ſein les plus beaux morceaux de la Grece.

Quoique les ſtatues qui ont été trouvées parmi les débris de l'ancienne *Rome*, ſurprennent par leur nombre prodigieux, il ne faut point douter qu'il n'y ait encore ſous terre de grands tréſors en ce genre. Il y a pluſieurs endroits qui n'ont jamais été viſités. On n'a point touché à une grande partie du mont Palatin; & comme c'étoit autrefois le ſiége du palais de l'empereur, on peut préſumer qu'il n'eſt pas ſtérile en richeſſes de ce genre.

Il y a des entrepreneurs à *Rome* qui achetent volontiers le droit de fouiller des champs, des jardins ou des vignobles. Ils payent l'étendue de la ſurface qu'ils ont à creuſer; & après l'eſſai, comme on fait en Angleterre pour les mines de charbon, ils remuent les endroits qui promettent davantage, & ſouvent avec ſuccès. S'ils ſont trompés dans leur attente, ils gagnent ordinairement aſſez de briques & de décombres pour ſe rembourſer des frais de leurs recherches, parce que les Architectes eſtiment plus ces matériaux anciens, que les nouveaux. Mais on croit, ſurtout à *Rome*, que le lit du Tibre eſt le grand magaſin de toutes ces ſortes de tréſors; cette opinion eſt ſi générale, que les Juifs ont autrefois offert au pape de nettoyer cette riviere, pourvu qu'ils euſſent ſeulement ce qu'ils y trouveroient. Ils propoſerent de faire un nouveau canal dans la vallée près de Ponte-Molle, pour recevoir les eaux du Tibre, juſqu'à ce qu'ils euſſent vuidé & nettoyé l'ancien. Il falloit accepter une propoſition ſi favorable, le pape la refuſa par une vaine terreur; il eſt certain que la ville de *Rome* recevroit un grand avantage d'une telle entrepriſe, qui releveroit les bords du Tibre, & remédieroit à ſes fréquens débordemens.

Rome offre un autre ſpectacle curieux, c'eſt la grande variété des colomnes de marbre dont elle eſt remplie, & qui ont été tirées d'Egypte ou de la Grece. On conçoit la difficulté qu'on a dû éprouver pour les tailler & leur donner la forme, la proportion & le poli. Je ſai que quelques modernes condamnent la proportion & la forme de ces colomnes; mais les anciens ſachant que le but de l'architecture eſt principalement de plaire à l'œil, s'attachoient à remplir ce but; c'étoit un effet de l'art, & de ce que les Italiens appellent *il guſto grande*; ils conſidéroient toujours l'aſſiette d'un bâtiment, s'il étoit haut ou bas, dans une place ouverte ou dans une rue étroite, & ils s'écartoient plus ou moins des regles de l'art, pour s'accommoder aux diverſes diſtances & élevations, d'où leurs ouvrages devoient être regardés.

Je mets au rang des colomnes de *Rome*, tous les obéliſques qui ſont dans cette capitale, & qui y ont été apportés d'Egypte. Tel eſt l'obéliſque qui eſt au milieu de la place qui fait face à S. Pierre de *Rome*, & celui qui eſt vis-à-vis de S. Jean de Latran. Sixte-quint a la gloire de les avoir tous deux fait relever. *Voyez* OBÉLISQUE.

Le ponte *Sant' Angelo*, par où quelques voyageurs ont commencé à décrire la ville de *Rome*, eſt celui qu'on appelloit anciennement *Pons-Ælius*, du nom de l'empereur Ælius Adrianus, qui le fit bâtir; & il a pris celui de *ponte Sant' Angelo*, qu'il porte aujourd'hui, à cauſe que S. Grégoire le Grand, étant ſur ce pont, vit, à ce qu'on dit, un ange ſur le *moles Adriani*, qui remettoit ſon épée dans le fourreau, après une grande peſte qui avoit déſolé toute la ville. En jettant les yeux ſur la riviere, on découvre à gauche les ruines du pont triomphal, par-deſſus lequel tous les triomphes paſſoient pour aller au capitole; ce qui fit que ce paſſage en demeura plus libre, & que par un decret du ſénat, il fut défendu aux payſans & aux laboureurs.

Le château S. Ange eſt au bout du ponte Sant-Angelo, c'eſt ce qu'on appelloit *moles Adriani*, parce que l'empereur Adrien y avoit été enterré; c'eſt dans ce château qu'on met les priſonniers d'état; & que Sixte V. dépoſa cinq millions, avec une bulle qui défend de s'en ſervir ſans une preſſante néceſſité; apparamment que quelques-uns de ſes ſucceſſeurs ſe ſont trouvés dans ce cas; car les cinq millions de Sixte V. n'exiſtent plus. On arrive bientôt après à la place de S. Pierre, & à l'égliſe de même nom, qui paſſe pour le plus vaſte & le plus ſuperbe temple du monde. *Voyez* S. PIERRE *de Rome*.

Le palais du Vatican eſt tout joignant l'égliſe de S. Pierre, & c'eſt grand dommage; car ſi l'égliſe étoit iſolée, & qu'on la pût voir de tous côtés en champ libre, l'effet en feroit bien plus beau. Le Vatican eſt un édifice auſſi vaſte qu'irrégulier. *Voyez* VATICAN.

Ce

---

clave à ces deux Souverains, & qui ne ceſſoient d'admirer le fond de leur héroïſme, auroient bien ſu élever à tous deux comme à autant de modeles de piété, de juſtice, de force & de généroſité, des ſtatues à côté de celles du grand Conſtantin & de Charlemagne, ſi le plus grand des prix n'étoit réſervé aux actions héroïques qu'ils promettent pour la défenſe de la foi & de la Religion.

Mais c'eſt du ſage connoiſſeur du vrai mérite des héros, que le monde attend cette marque de juſtice; c'eſt de CLEMENT XIV. Pontife regnant, digne du même honneur, qu'il l'attend: lui ſeul de tous les religieux décoré de la Pourpre, a mérité les ſuffrages unanimes de la plus éminente aſſemblée des prêtres, ſelon les vœux communs des Princes catholiques; & plus cette élection a été inattendue, plus elle a fait la conſolation de tout le monde, parce qu'on vit exalter malgré ſa modeſtie, la vertu, la piété, la prudence, la doctrine. S'étant lui ſeul chargé de tout, il a preſque déja pacifié l'Egliſe; ſera-t-il auſſi à coup ſûr le juſte réformateur de la diſcipline, le déſiré promoteur des ſciences, & le liberal protecteur des beaux arts. (*D J*)

Ce palais a une bibliothèque magnifique, groſſie par celle de Heidelberg, & par la bibliothèque du duc d'Urbin. Il y a dans cette bibliothèque un volume de lettres de Henri VIII. à Anne de Boulen; il ſeroit à ſouhaiter que celles de Anne de Boulen à Henri VIII. y fuſſent auſſi; car on en connoît quelques-unes qui ſont admirables. Parmi les manuſcrits des derniers ſiecles, on y trouve quelques lettres que des cardinaux s'écrivoient, & dans leſquelles ils ſe traitoient de Meſſer-Pietro, Meſſer-Julio, ſans autre cérémonie. Leur ſtyle a bien changé depuis; mais comme l'article de la bibliothèque du Vatican ſe trouve déja fait dans ce Dictionnaire, je ſui diſpenſé de plus grands détails à cet égard. *Voy. le mot* BIBLIOTHEQUE.

Près de l'égliſe de S. Pierre eſt l'hôpital du S. Eſprit, l'un des plus beaux de l'Europe par ſa grandeur & par ſon revenu. Il y a, dit-on, juſqu'à mille lits pour les malades, & un prélat qui gouverne toute la maiſon. C'eſt une eſpece de mont de piété, où l'on porte ſon argent en dépôt; & comme il y a toujours quelques millions de ſuperflu, l'hôpital en fait profiter le relai à ſes riſques, & ce profit eſt beaucoup plus que ſuffiſant pour les dépenſes dont l'hôpital eſt chargé.

De l'hôpital du S. Eſprit, on paſſe à l'égliſe de S. Onuphre, où l'on voit le tombeau du Taſſe. Un peu plus loin eſt la villa Pamphilia, maiſon de plaiſance ornée de ſtatues & de tableaux, entre leſquels on diſtingue S. Pierre attaché en croix, & la converſion de S. Paul, par Michel-Ange.

En rentrant dans la ville par la porte de S. Pancrace, on voit ſur la route l'égliſe des cordeliers appellée *San Pietro-Montorio*, dont le grand autel eſt embelli d'un tableau de la transfiguration de Notre-Seigneur, par Raphaël. Du haut de la montagne où eſt San-Pietro-Montorio, & qui fut anciennement le janicule, on a la vue de toute la ville; c'eſt ici qu'étoit le tombeau de Numa Pompilius.

L'égliſe de Santa-Maria-Tranſtevere n'eſt pas loin, & c'eſt la premiere qui ait été bâtie à *Rome*, au rapport de Baronius. Elle occupe la place des *Tabernæ Meritoriæ*, où les anciens Romains donnoient tous les jours la pitance aux ſoldats eſtropiés.

On va enſuite vers l'île de S. Barthélemy, nommée anciennement *inſula Tiberina*. Elle ſe forma dans ce lieu-là, lorſque Tarquin le ſuperbe eut été chaſſé de *Rome*. Comme on arracha les blés qu'il avoit fait ſemer autour de *Rome*, on les jetta dans le Tibre avec les racines, enſorte que la terre qui y étoit attachée, ayant arrêté l'eau dans l'endroit où elle étoit bâtie, la bourbe s'y amaſſa inſenſiblement, & il s'en fit peu-à-peu une île.

On ſort de cette île par le pont de quatre tentes, nommé anciennement *pons Fabricius*, qui la joint avec la ville, & à main droite eſt le pont appellé *pons Sublicius*, à l'entrée duquel Horatius Coclès ſoutint lui ſeul les efforts de l'ennemi, tandis qu'on rompoit ce pont derriere lui; après quoi il ſe jetta dans la riviere, & ſe ſauva à la nage. Ce pont étoit alors de bois, & Æmilius le fit faire de pierre. C'eſt de ce pont que l'empereur Héliogabale fut précipité dans la riviere avec une pierre au col.

Au ſortir du pont, on voit la porte de derriere du quartier des Juifs, qui demeurent dans un coin de la ville, où toutes les nuits on les enferme à la clé. Ils n'éprouvent point cette ignominie en Allemagne, en Angleterre, ni en Hollande. A quelque diſtance de leurs ſynagogues, on voit à main gauche le palais du prince Savelli, bâti ſur les ruines du théâtre de Marcellus, qu'Auguſte fit élever en l'honneur de ſon neveu. Plus loin eſt le grand égoût de *Rome*, qui ſe décharge dans le Tibre, & qu'on appelloit *Cloaca magna*. Tarquinius Priſcus le fit bâtir de pierre de taille. Une charrette y peut aiſément entrer, & il y a pluſieurs canaux voutés par où s'écoulent les immondices. Cet ouvrage eſt un de ceux qui marquent le plus quelle a été la grandeur de la vieille *Rome*.

Du mont Aventin on va à la porte de S. Paul, & on voit en chemin la petite montagne ou colline qu'on appelle communément *il Doliolo*, ou le *monte Teſtaccio*, la montagne des pots caſſés, nom qui vient peut-être de la quantité prodigieuſe de vaſes de terre qu'on faiſoit à *Rome* pour les gens de médiocre condition pendant tout le tems que dura l'uſage de brûler les morts, & l'on jettoit dans cet endroit-là tous les débris de ces vaſes.

En approchant de la porte de S. Paul, on apperçoit le mauſolée de Caïus Ceſtius, monument fort ſingulier, ſoit pour ſon ancienneté, ſoit pour les peintures en ſtuc blanc dont il étoit décoré. *Voyez* PYRAMIDE *de Ceſtius*.

Après que l'on a paſſé la porte de S. Paul, anciennement *porta Tergemina*, ou *Oſtienſis*, on va à l'égliſe de même nom, & qui a été bâtie par Conſtantin. Cette égliſe eſt en forme de croix, & a 477 piés de long ſur 258 de large; quatre rangs de piliers ronds qui forment le nombre de cent, la ſoutiennent; ils ſont d'un marbre blanc, & on prétend qu'ils ont été tirés des bains d'Antonius.

A environ deux milles de-là ſont les ruines du *prætorium*. C'étoit le lieu où la garde prétorienne de l'empereur logeoit: il étoit hors de la ville, afin que les ſoldats n'y commiſſent aucun deſordre, & qu'ils puſſent ſouvent faire l'exercice dans le cirque de Caracalla, qui étoit au voiſinage. Ce cirque bâti par cet empereur, eſt le plus entier de ceux qui reſtent aujourd'hui à *Rome*. On y voit le lieu que les Romains nommoient *carceres*, d'où partoient les chariots qui couroient dans le cirque, & celui où étoit l'aiguille appellée *meta*; au bout de ce cirque délabré eſt un vieux temple rond, & un autre petit qui lui ſert comme d'entrée. Ce dernier étoit le temple de la Vertu, & l'autre celui de l'Honneur. Ils étoient joints enſemble, parce qu'on ne peut acquérir de l'honneur que par la vertu.

En rentrant dans la ville par la porte de S. Sébaſtien, autrefois *porta Capena*, on voit le couvent de S. Dominique, bâti dans le lieu qui s'appelloit autrefois *Piſcina publica*, parce que tout le peuple de *Rome* venoit s'y baigner.

De-là on va à la porte Latine, d'où l'on ſe rend à l'égliſe S. Jean de Latran, regardée comme la premiere égliſe patriarchale de *Rome*. C'eſt dans cette égliſe que le pape nouvellement élu, prend poſſeſſion de ſon patriarchat. Les pontifes de *Rome* demeuroient autrefois dans le palais voiſin; ce n'eſt que depuis leur retour d'Avignon qu'ils ont choiſi leur demeure au Vatican, & dans les chaleurs de l'été, à Monte-Cavallo. Sixte V. après avoir réparé le palais de Latran, fit un bulle pour obliger ſes ſucceſſeurs à y demeurer d'après ſon exemple, trois mois de l'année; mais ſes ſucceſſeurs en ont appellé à eux-mêmes, & ont fixé leur demeure au Vatican ou à Monte-Cavallo.

L'égliſe de Latran eſt ſous la protection de l'empereur & du roi de France, qui lui a donné l'abbaye de Clérac, dont elle jouit encore aujourd'hui. Cette égliſe eſt vaſte, & a des niches que l'on dit avoir été conſtruites ſur les deſſeins de Michel-Ange; ces niches renferment des ſtatues, dont les quatre plus belles ont été faites par des ſculpteurs françois.

En paſſant le long de la muraille de l'ancien aqueduc de Clodius, on arrive à la villa du duc Mathéi, maiſon de plaiſance toute remplie d'antiquités curieuſes, parmi leſquelles on remarque les ſtatues de Brutus & de ſa femme Porcia, d'une ſeule piece; celle de Cléopâtre, celle d'Hercule, celle de trois petits garçons qui s'embraſſent l'un l'autre en dormant; & la tête de Cicéron. Dans un autre corps de logis, ſont la belle ſtatue d'Andromede expoſée aux monſtres marins, une autre ſtatue d'Apollon ſuyant Marſias, & la ſtatue d'un ſatyre qui tire une épine de ſon pié.

De ce lieu-là on deſcend vers l'ancien amphitéâtre nommé *Coliſée*, à cauſe d'un coloſſe qui étoit auprès. C'eſt une des plus rares pieces de l'antiquité, mais dont il ne reſte que des ruines. Veſpaſien le commença, & Domitien l'acheva. Il eſt ſurprenant que l'on ait pu élever des pierres d'une auſſi prodigieuſe groſſeur, que celles dont ce bâtiment étoit composé. Martial en parle en ces termes.

> *Hic ubi conſpicui venerabilis amphiteatri*
> *Erigitur moles, ſtagna Neronis erant.*

Ce prodigieux amphitéâtre étoit de figure ronde en-dehors, quoique l'arène fût ovale. Il contenoit quatre-vingt-cinq mille ſpectateurs, & étoit quatre fois plus grand que l'amphitéâtre de Vérone; les colonnes du troiſieme ordre, & les pilaſtres du quatrieme, avoient le chapiteau corinthien.

On voit encore près de cet amphitéâtre, les maſures de briques qui compoſoient autrefois la belle fontaine qu'on appelloit *meta ſudans*; elle fourniſſoit de l'eau à ceux qui ſe trouvoient à ces ſpectacles. La façade étoit revêtue de marbres; & ſur le haut il y

il y avoit une ſtatue de cuivre qui repréſentoit Jupiter. L'arc triomphal de Conſtantin eſt aux environs du coliſée. Il eſt aſſez bien conſervé, mais il y a quelques ſtatues dont on a enlevé les têtes; & on en accuſe Laurent de Médicis, qui, à ce qu'on dit, les fit porter à Florence. Les connoiſſeurs remarquent que les bas-reliefs de ce monument ne ſont pas d'égale beauté; ce qui fait ſoupçonner que les meilleurs morceaux furent empruntés quand on l'érigea.

De-là on ſe rend aux thermes d'Antonin, qui par leur magnificence, reſſemblent plutôt à une ville qu'à des bains. Olympiodore dit qu'ils avoient ſeize cens ſiéges de marbre, pour avoir autant de perſonnes qui auroient voulu s'y baigner. Dans quelques-uns de ces bains, les bancs étoient couverts de lames d'argent, & d'autres avoient des canaux de même métal, par où l'eau couloit. Ils étoient d'ailleurs ornés de ſtatues, de tableaux & de pierres précieuſes; aujourd'hui ce n'eſt plus qu'un endroit de récréation pour un triſte ſéminaire.

Entre le mont Aventin & le mont Palatin, on peut obſerver le lieu où étoit le grand cirque. Tarquinius Priſcus le commença, & Jules Céſar, auſſi-bien qu' Auguſte, l'augmenterent beaucoup. Il avoit trois ſtades de longueur, & quatre arpens de largeur. Trajan & Héliogabale l'embellirent de ſtatues & de colonnes; cent cinquante mille hommes pouvoient tenir aiſément dans les trois galeries qui étoient couvertes; l'une étoit pour les ſénateurs, l'autre pour les chevaliers, & la troiſieme pour le peuple. Les obéliſques qui ſont aujourd'hui à la porte del Popolo & à S. Jean de Latran, étoient dans le cirque. Il y a pluſieurs voûtes ſous ce bâtiment; c'étoit là que les courtiſanes établiſſoient leur honteux commerce.

Du grand cirque en allant à l'égliſe de S. George, on voit les ruines du palais des empereurs, appellé *palazzo maggiore*. Il occupoit preſque tout le mont Palatin. L'égliſe de S. Anaſtaſe qui eſt ſur ce mont, étoit autrefois le temple de Neptune. Près de-là étoit le temple de *Janus-quadrifrons*, parce qu'il y avoit quatre portes, & trois niches dans chaque face de quarré; ce qu'on peut prendre pour les quatre ſaiſons, & pour les douze mois de l'année. L'eau du Tibre couloit jadis près de l'égliſe de ſaint George, & on appelloit ce bras de riviere *velatum*, à cauſe que l'on y paſſoit en bateau avec une petite voile dans un vent favorable; on va de-là à l'égliſe ronde de ſaint Théodore, qui à ce qu'on croit, étoit anciennement le temple de Rémus & de Romulus. Il faut peu monter pour aller à l'hôpital de Notre-Dame de Conſolation, qu'on prétend avoir été dans l'antiquité le temple de Veſta.

L'égliſe de *Sancta-Maria-Liberatrice* eſt au pié du mont palatin, près de l'endroit nommé *locus curtii*. Ce fut là que s'ouvrit un gouffre d'où ſortoit une puanteur inſupportable, & qui ne ſe referma qu'après que Curtius, chevalier romain, s'y fut précipité à cheval pour le bien de ſa patrie.

En tournant à droite, on trouve le jardin Farnèſe. Il eſt rempli de jets d'eau & de grottes, & au-deſſus ſont des lieux de promenade, d'où l'on découvre le grand cirque. En continuant de marcher à droite on arrive à l'arc triomphal de Titus; il fut érigé pour le triomphe de ce prince, après la priſe de Jéruſalem. Cet arc eſt ſur-tout remarquable par ſes bas-reliefs, qui repréſentent le candélabre, la table, les trompettes du grand jubilé, & quelques vaiſſeaux qui furent apportés du temple; cet arc eſt dans la rue ſacrée, au pié du mont Palatin.

Le temple de la *Pace*, c'eſt-à-dire de la *Paix*, n'eſt pas loin du *campo Vaccino*, mais on n'en voit plus que des ruines, quoique ce fût un des plus ſuperbes édifices de *Rome*. Veſpaſien l'avoit élevé, & y avoit mis les dépouilles du temple de Jéruſalem. *Voyez* TEMPLE DE LA PAIX.

Plus avant eſt l'égliſe de ſaint Laurent *in Miranda*, c'étoit anciennement un temple que l'empereur Antonin dédia à l'impératrice Fauſtine ſon épouſe, dont il ne put jamais faire une honnête femme pendant ſa vie; le veſtibule de cette égliſe eſt magnifique.

Le capitole moderne eſt bâti ſur les ruines de l'ancien capitole, tout y eſt plein de pieces antiques, dont la deſcription feroit un volume. Il ſuffira de dire ici qu'on y remarque la louve de bronze qui alaite Rémus & Romulus; les quatre grands reliefs repréſentant pluſieurs traits de l'hiſtoire de Marc-Aurele, la couronne roſtrale du conſul Duillius, qui eut le premier dans *Rome* l'honneur du triomphe naval; le courier qui s'arracha une épine du pié, après avoir apporté de bonnes nouvelles au ſénat, ayant mieux aimé ſouffrir de grandes douleurs dans ſon voyage, que de retarder la joie publique; les buſtes de Cicéron & de Virgile; les quatre anciennes meſures romaines, une pour l'huile, une autre pour le grain, & deux autres pour le vin; la nourrice de Néron qui le tient par la main; la déeſſe du ſilence; le dieu Pan; les trois Furies; une ſtatue de Céſar avec ſa cuiraſſe; une ſtatue d'Auguſte; celle de Caſtor & de Pollux; les débris des colonnes d'Apollon, de Domitien, & de Commode; le lion qui dévore un cheval; les trophées que quelques-uns diſent être de Trajan, & les autres de Marius. Les deux chevaux de marbre qui ſe voient dans la place du capitole, ont été enlevés du théâtre de Pompée; & la ſtatue équeſtre de bronze que l'on voit dans le même lieu, y fut miſe par Paul III. On croit que c'eſt la ſtatue de Marc-Aurele.

Pour ce qui eſt du *milliarium*, ou colonne milliaire du capitole. *Voyez* MILLIAIRE.

On monte enſuite au palais de ſaint Marc, qui appartient à la république de Veniſe, & où logent les ambaſſadeurs qu'elle tient à la cour de *Rome*. Du palais de ſaint Marc on va au mont Quirinal, appellé préſentement *Monte-cavallo*, & en paſſant par le quartier de la ville, nommé autrefois *forum Trajani*, on s'arrête à conſidérer la célebre colonne de Trajan, érigée par le ſénat en l'honneur de cet empereur. *Voyez* TRAJANE, *colonne*.

La place de *Monte-cavallo* eſt remarquable par les ſtatues de deux chevaux en marbre que deux hommes tiennent en main par les rênes, & dont Tiridate, roi d'Arménie, fit préſent à Néron. Sur le piédeſtal de l'une on lit, *opus Phidiæ*; & ſur celui de l'autre, *opus Praxitelis*. Ce ſont ces chevaux qui donnent préſentement le nom à la montagne ſur laquelle étoient les bains de Conſtantin. Le palais que le pape occupe en été eſt vis-à-vis. L'égliſe de ſaint Pierre aux-liens n'eſt pas éloignée de *Monte-cavallo*; c'eſt dans cette égliſe qu'eſt la ſtatue de marbre de Moïſe par Michel-Ange.

L'égliſe de ſainte Marie majeure eſt la plus grande égliſe de celles de *Rome* qui ſont dédiées à Notre-Dame, & c'eſt de-là qu'eſt venu ſon nom; elle eſt ſur le mont Eſquilin, au bout de la rue des quatre fontaines; on vante beaucoup ſes deux chapelles, qui ont été bâties par Sixte V. & par Paul V.

La porte *del popolo*, du peuple ou des peupliers, s'appelloit anciennement la *porte Flaminienne*, parce qu'elle étoit ſur la voie Flaminienne. Les uns prétendent qu'on la doit nommer la *porte des peupliers*, à cauſe de la quantité d'arbres de cette eſpece qu'il y avoit dans cet endroit; les autres tirent ſon nom d'une égliſe de Notre-Dame, qui eſt à gauche en entrant dans la ville, & qui fut bâtie par le peuple romain, à la fin du onzieme ſiecle, dans l'endroit où étoit le tombeau de Néron, & qu'on appella à cauſe de cela *Notre-Dame du peuple*. La porte que l'on voit aujourd'hui a été bâtie ſous le pontificat de Pie IV. par Vignole, ſur les deſſeins de Michel-Ange Buonarota. Elle eſt de pierre traveſtine, ornée de quatre colonnes d'ordre dorique, dont les piédeſtaux ſont d'une hauteur qu'on ne peut s'empêcher de critiquer, malgré le reſpect que l'un a pour ceux qui ont conduit l'ouvrage.

L'entrée de *Rome* par cet endroit, eſt la ſeule qui plaiſe à la vue; on y trouve une place triangulaire, ouverte par trois rues, longues, droites, & larges; celle du milieu eſt la rue du cours, *il corſo*, ainſi nommée, parce qu'on s'y promene en carroſſe pour prendre le frais; & qu'elle ſert aux courſes des chevaux, & aux divertiſſemens du carnaval; une de ces rues paſſe par la place d'Eſpagne, qui eſt le lieu le plus fréquenté des étrangers qui viennent à *Rome*.

Après avoir paſſé devant l'égliſe des Grecs, on vient au palais du grand-duc, où l'on remarque entre autres antiquités, les ſtatues de deux lutteurs, & celle d'un payſan, qui en aiguiſant ſa faulx, entendit les complices de Catilina s'entretenir de leur conſpiration, qu'il découvrit au ſénat; c'eſt une très-belle piece, mais les ſtatues de Vénus & de Cupidon ſont incomparables.

C'eſt encore ici le palais des Barberins, l'un des plus beaux de *Rome*, tant pour ſa ſituation du côté de la montagne, que pour ſes riches appartemens. Il y a deux eſcaliers qui ſont des chefs-d'œuvre; & Pierre de Cortonne s'eſt épuiſé pour embellir le plafond de la grande ſalle; la galerie eſt ornée de tableaux & de rares ſtatues.

La colonne Antonine qui fut anciennement élevée par Marc-Aurele Antonin & par le sénat, en l'honneur d'Antonin Pie, est dans la même rue del Corso. *Voyez* COLONNE ANTONINE.

On arrive ensuite à l'église & au couvent des dominicains, appellé *la Minerva*, parce qu'ils sont élevés sur les ruines du temple de Minerve, lequel renfermoit un bien plus grand espace que celui qu'occupent aujourd'hui l'église & le couvent. On admire dans cette église le Christ de Michel-Ange. La figure est de marbre blanc, de grandeur naturelle, entierement nue, sans la moindre draperie; C'est un ouvrage fini, d'un goût exquis, & selon les Romains, inimitable. Les dominicains couvrent avec une riche écharpe la nudité de la figure.

Ant. de Saint-Galle fut le premier entrepreneur du palais Farnèse. Il le commença seulement, & Michel-Ange en est regardé comme le principal architecte. La façade de ce bâtiment est large de cent quatre-vingts piés & haute de quatre-vingt-dix. Les portes, les croisées, les encoignures la corniche & toutes les pierres principales sont des dépouilles du colisée. On a ainsi détruit une grande partie de ce merveilleux monument. On en a bâti presque tout le grand palais de la chancellerie, aussi-bien que l'église de saint-Laurent *in Damaso*. Au lieu de conserver ces précieux restes de l'antiquité, comme a fait Sixte V, à qui *Rome* moderne est redevable de la plus grande partie de sa beauté, il s'est trouvé plusieurs papes qui ont contribué eux-mêmes à faire le dégât. Innocent VIII ruina l'arc gordien pour bâtir une église: Alexandre VI démolit la belle pyramide de Scipion, pour paver les rues des pierres qu'il en ôta. Les degrés de marbre par où l'on monte à l'église d'*Ara cœli*, ont été pris d'un temple de Romulus; saint Blaise est bâti des debris d'un temple de Neptune; saint Nicolas-de-l'Ame a été élevé des débris du Cirque-Agonal, & ainsi de quantité d'autres.

Le palais Farnèse est un des plus beaux de *Rome*. On voit dans sa cour la statue de Flore, celle de deux gladiateurs, & celle d'Hercule qui fut trouvée dans les bains d'Antonius Caracalla. Il y a dans une des galeries, l'admirable figure d'un dauphin portant sur son dos un petit garçon, & à l'entrée de la grande salle, les statues de deux rois parthes qui sont enchaînés. On fait aussi grand cas des statues de la Charité & de l'Abondance, en posture de deux personnes qui s'embrassent. Tout-au-tour de l'appartement sont les figures de plusieurs gladiateurs, l'épée à la main, dans les différentes attitudes de combat. On aime encore mieux les belles statues des anciens philosophes & poëtes; celle d'Euripide, de Platon, de Possidonius, de Zénon, de Diogène, de Seneque, *&c.* On entre aussi dans un appartement rempli de tableaux des grands maîtres.

De-là on passe dans la galerie dont les platfonds sont de la main d'Annibal Carrache: ils contiennent les histoires des amours des dieux & des déesses. La statue d'Apollon taillée dans un caillou se voit dans cette galerie. Dans une cour de derriere est le taureau de marbre qui fait l'admiration des connoisseurs, & qu'on nomme le *taureau Farnèse*. *Voyez* TAUREAU FARNÈSE.

A quelque distance du palais Farnèse, on trouve la piazza de Pasquino, où est la fameuse statue de Pasquin proche de la place Navone. *Voy.* PASQUIN.

La place Navone s'appelloit autrefois *platea agonalis*, c'est-à-dire, la *place des combats*, parce que c'étoit un cirque bâti par Alexandre Severe. Elle est cinq ou six fois plus longue que large, & une de ses extrémités est un arc de cercle. On y voit le palais du prince Pamphile, ainsi que la belle église qu'il a fait bâtir en l'honneur de sainte Agnès.

Le milieu de la place Navone est moins élevé que les bords; de maniere qu'on en peut faire une espece de lac, en fermant les conduits par lesquels s'écoule l'eau des trois grandes fontaines qui sont sur cette place. On a mis au pié du rocher, quatre figures colossales qui représentent les quatre grands fleuves des quatre parties du monde; le Gange pour l'Asie, le Nil pour l'Égypte, le Danube pour l'Europe, & le Rio de la Plata pour l'Amérique. On peut donner trois piés d'eau au milieu de la place Navone, & c'est ce qu'on fait fréquemment dans les grandes chaleurs, une heure avant le coucher du Soleil.

Le college de la Sapienza n'est pas éloigné de la place Navone. Eugène IV. fit commencer le bâtiment de ce college. Ensuite Urbain VIII. & Alexandre VII. l'embellirent d'une église & d'une bibliothèque publique. C'est le plus ancien college de *Rome* & le seul qui ait droit de faire des docteurs; le pape en nomme les professeurs, qui sont presque tous des religieux d'une érudition peu brillante, quoiqu'ils ayent beaucoup de privileges & d'honneurs.

Le jardin de botanique est placé au janicule dans une exposition favorable & dans un heureux climat pour la culture des plantes, mais on n'en profite pas davantage.

L'église de saint Louis n'est pas éloignée de la place Navone, & le palais Justiniani est aux environs. On voit dans ce palais de belles statues des dieux du paganisme, outre quantité de piés & de jambes de marbre. On y voit aussi divers tableaux de grands maîtres, entr'autres, le tableau de saint Jean-l'évangeliste qui est de la main de Raphaël.

La Rotonde, autrefois le Panthéon, est la plus hardie piece d'architecture qui soit à *Rome*; & c'est là que Raphaël est enterré. Nous avons déjà parlé du Panthéon, & nous ferons un *article* séparé de la ROTONDE.

On traverse le campo-Martio, pour aller à l'église de san-Lorenzo-in-lucina qui est la plus grande paroisse de *Rome*. Elle avoisine le palais Borghèse, palais qui renferme bien des choses rares, sur-tout en tableaux, dont le plus estimé est du Titien: c'est une Vénus qui bande les yeux de l'Amour, pendant que les Graces lui apportent ses armes. Le portrait de Paul V. de la maison Borghèse est un ouvrage très-délicat en mosaïque.

Auguste avoit son mausolée dans le même quartier, à peu de distance de l'église de saint Roch. Cet édifice étoit rond, & l'une des plus belles choses qu'on pût voir dans l'ancienne *Rome*. Il avoit trois rangs de colonnes les unes sur les autres, dont les étages alloient toujours en retrécissant; & sur chaque étage étoit une espece de terrasse où l'on avoit planté des arbres pour répandre de la verdure. La statue d'Auguste étoit sur le haut de tout l'ouvrage, élevée de terre de deux cens cinquante coudées: le tems a détruit ce superbe tombeau.

L'église des Augustins située dans le voisinage, a une bibliothèque ouverte le matin; & tout près de cette église est le palais du duc d'Altemps. La grande salle de ce palais est remarquable par le triomphe de Bacchus en bas-relief sur du marbre, par la représentation d'une ville taillée sur du bois, & par un portrait de la Vierge tenant l'Enfant Jesus entre ses bras; c'est un tableau de la main de Raphaël, & qui est fort estimé.

En parcourant *Rome moderne*, je n'ai point parlé de ses antiquités chrétiennes, parce qu'elles sont trop embarrassées de légendes & de fables. J'ai aussi passé sous silence la description des églises qui n'ont rien de remarquable, outre que leur nombre est si grand, qu'on en compte près de trois cens, dont plus de quatre-vingts servent de paroisses, quoique la dixieme partie fût plus que suffisante.

On sait que *Rome* fut d'abord gouvernée par des rois, ensuite par des consuls, puis par des empereurs jusqu'à Augustule, l'an 475 de J. C. & enfin par des papes.

Cette ville a été saccagée six fois, premierement, par les Gaulois, l'an 364 de sa fondation: secondement par Alaric, l'an de J. C. 410: troisiemement par Genseric roi des Vandales, l'an 455: quatriemement par Odoard roi des Hérules: cinquiemement par Totila, l'an 546: sixiemement par Charles-Quint, l'an 1527.

„ Dans le septieme & le huitieme siecles, la situation de *Rome*, dit un historien philosophe, étoit celle „ d'une ville malheureuse, mal défendue par les exarques, continuellement menacée par les Lombards, „ & reconnoissant toujours les empereurs pour ses „ maîtres. Les papes ne pouvoient être consacrés „ qu'avec la permission expresse de l'exarque. Le „ clergé romain écrivoit au métropolitain de Ravenne „ & demandoit la protection de *sa béatitude* auprès „ du gouverneur; ensuite le pape envoyoit à ce métropolitain sa profession de foi. Enfin Charlemagne, „ maître de l'Italie comme de l'Allemagne & de la „ France, juge du pape, arbitre de l'Europe, se rendit à *Rome* à la fin de l'année 799.

„ Si pour lors il eût fait de cette ville sa capitale, „ si ses successeurs y eussent fixé leur principal séjour, & sur-tout si l'usage de partager les états à „ ses

„ fes enfans n'eût point prévalu chez les Barbares, „ il eſt vraiſſemblabie qu'on eût vu renaître l'empire „ romain. Tout contribua depuis à dévaſter ce vaſte „ corps, que la valeur & la fortune de Charlemagne „ avoient formé; & tout concourut à relever la puiſ- „ ſance abattue du ſaint ſiege juſqu'au tems de la „ révolution qui lui a fait perdre les plus beaux fleu- „ rons de ſa couronne. (*Le chevalier* DE JAU- „ COURT.)

ROME, *déeſſe*. (*Mythol. Littér. Inſcript. Médaill.*) les anciens non-contens de perſonnifier pluſieurs de leurs villes, & de les peindre ſous une figure humaine, leur attribuerent encore des honneurs divins; mais entre les villes qu'on a ainſi vénérées, il n'y en a point dont le culte ait été ſi grand & ſi étendu que celui de la *déeſſe Rome*.

On la peignoit ordinairement reſſemblante à Pallas, aſſiſe ſur un roc; ayant des trophées d'armes à ſes piés, la tête couverte d'un caſque, & une pique à la main. On lui donnoit un air jeune, pour marquer que *Rome* étoit toujours dans la vigueur de la jeuneſſe; on la repréſentoit avec un habit long, pour montrer qu'elle étoit également prête à la paix & à la guerre; quelquefois au-lieu d'une pique, elle tient une victoire, ſymbole convenable à celle qui avoit vaincu tous les peuples de la terre connus.

Les figures de la *déeſſe Rome* ſont aſſez ſouvent accompagnées d'autres types qui la repréſentoient; telle étoit l'hiſtoire de Rhéa-Sylvia, la naiſſance de Remus & de Romulus, leur expoſition ſur le bord du Tibre, le berger Fauſtulus qui les nourrit, la louve qui les alaita, le lupercal ou la grotte dans laquelle la louve en prit ſoin.

On bâtit des temples à la *déeſſe Rome*, on lui éleva des autels non-ſeulement dans la capitale, mais dans la plûpart des villes de l'empire. Abenda, ville de Carie, montra la premiere l'exemple, ſelon Tite-Live, *liv. XLIII. ch. vj.* & cet exemple fut imité à Smyrne, à Nicée, à Ephese, à Melaſſe, à Pola, ville de l'Iſtrie, & ailleurs, où le culte de cette déeſſe étoit auſſi célebre que celui d'aucune autre divinité. On n'entreprenoit point de long voyage ſans bruler de l'encens à ſa gloire, & ſans lui adreſſer des vœux; enfin, les moindres titres de la flatterie, dont on cajolla cette prétendue déeſſe, étoit *Roma victrix*, Rome victorieuſe; *Roma invicta*, Rome invincible; *Roma ſacra*, Rome ſacrée; *Roma æterna*, Rome éternelle.

Auguſte vit avec plaiſir qu'on conſacra des temples à lui Auguſte; il étoit trop vain pour n'être pas touché de cet honneur; mais en politique adroit, il voulut qu'on le joignît dans la conſécration des temples à la *déeſſe Rome*. On dit qu'on voit encore en France, à l'entrée de la ville de Saintes, au milieu du pont ſur la Charente, un monument qui entr'autres inſcriptions en a conſervé une dans laquelle il eſt dit que celui qui le dédioit étoit un prêtre attaché au ſervice de la *déeſſe Rome* & d'Auguſte.

On trouve ſouvent la tête de la *déeſſe Rome* repréſentée comme Pallas dans les médailles conſulaires, & dans quelques médailles grecques. On la trouve auſſi jointe avec celle du ſénat, repréſenté en vieillard, parce qu'il étoit compoſé de gens d'un âge mûr. Les titres qui accompagnent les têtes de *Rome* & du ſénat, dans les médailles grecques, ſont θεα Ρωμη, *la déeſſe de Rome*, & θεος συγκλητου, *le dieu du ſénat*, ou ιερα συγκλητος, *le ſacré ſénat*.

Les médailles de Maxence repréſentent *Rome* éternelle aſſiſe ſur des enſeignes militaires, armée d'un caſque, tenant d'une main ſon ſceptre, & de l'autre un globe qu'elle préſente à l'empereur couronné de laurier, pour lui dire qu'il étoit le maître & le conſervateur de tout le monde, avec cette inſcription, *conſervatori urbis æternæ*.

Les médailles de Veſpaſien nous font voir *Rome* ayant le caſque en tête, & couchée ſur ſept montagnes, tenant ſon ſceptre, & ayant à ſes piés le Tibre, ſous la figure d'un vieillard.

Enfin par les médailles d'Adrien, *Rome* tient un rameau de laurier de la main gauche, & de la droite la victoire ſur un globe, comme étant victorieuſe de tout l'univers. (*D. J.*)

ROME, *au jeu du Romeſtecq*, ce ſont deux valets, deux dix, ou deux neufs, ou deux autres cartes d'une même eſpece; elle ne vaut qu'un point à celui qui l'a.

ROME, *double rome*, *au jeu du Romeſtecq*, ſe dit lorſqu'on a deux as, ou deux rois en main, elle vaut deux points; & lorſque les deux as ou les deux rois ne ſont pas grugés, elle en vaut quatre.

ROMELLE, LA, (*Géog. mod.*) petite riviere des Pays-Bas, qui court depuis Rumpſt juſqu'à Rupelmonde, où elle tombe dans l'Eſcaut. (*D. J.*)

ROMES, ſ. m. pl. (*baſſe Liſſerie.*) ce ſont les deux principales pieces qui compoſent le métier où ſe fabrique la baſſe-liſſe. Ces pieces ſont des deux côtés du métier, & portent à leur extrémité les deux enſuples, ſur l'une deſquelles ſe roule la chaine & ſur l'autre l'ouvrage. C'eſt auſſi aux *romes* que tient le camperche, ou barre de bois qui portent les ſautereaux, où ſont attachées à des mentonnieres les cordes qui ſervent à ſerrer le deſſein contre la chaine. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

ROMESTECQ, (*jeu du*) ce jeu qui ne laiſſe pas d'avoir ſes difficultés, eſt ainſi nommé de *rome* & de *ſtecq*, deux termes uſités dans le jeu. *Voyez* ROME & STECQ.

Les cartes avec leſquelles on joue ce jeu ſont au nombre de trente-ſix, c'eſt-à-dire, depuis les trois juſqu'au ſix. On y peut jouer deux, quatre ou ſix perſonnes. On voit qui ſera enſemble, & ſi l'on eſt ſix, le joueur du milieu prend les cartes & les donne à couper à celui du milieu de l'autre côté pour voir qui fera. Celui qui tire peut faire, ou ordonner à l'autre, ſelon qu'on eſt convenu. Il y en a [illegible] tendent que c'eſt un avantage de faire [illegible]. Si l'on ne joue que quatre, celui qui coupe la plus [illegible] donne. Il y a pour lors beaucoup d'avantage pour celui qui joue le premier; ce qui arrive [illegible] puiſque celui qui eſt à la droite de celui [illegible] eſt ſon compagnon avec lequel il [illegible] jeu.

Et celui qui ne fait point marque ordinairement le jeu avec des jetons, une plume ou du crayon.

La partie eſt ordinairement de trente-ſix points lorſqu'on joue ſix; & à deux ou quatre, elle eſt de vingt-un, quoique cela dépende proprement de la volonté de celui qui joue, comme de fixer la partie.

Celui qui doit mêler, après avoir fait couper à ſa gauche, donne à chaque joueur cinq cartes, par deux fois deux, ou par tel autre nombre, pourvu qu'il obſerve de toujours donner de même dans tout le reſte de la partie. Il n'y a point de triomphe à ce jeu, & le talon reſte ſur la table ſans qu'on y touche.

Il faut obſerver que l'as eſt la meilleure carte du jeu, levant même le roi; le reſte des cartes vaut à l'ordinaire. Mais pour qu'une carte ſupérieure en leve une inférieure, il faut qu'elle ſoit de la même couleur; car autrement l'inférieure jettée la premiere leve la ſupérieure en une autre couleur. Quant aux jeux différens, les voici ſelon leur plus grande valeur. Le vilique, le double ningre, le triche, le village, la double rome, la rome & le ſtecq.

Il faut remarquer que quelque carte qu'on joue, ſi elle fait parité d'un jeu quelconque, qui peut arriver au *romeſtecq*, elle doit être nommée par ſon nom propre, c'eſt-à-dire qu'en la jouant, il faut toujours dire *double-ningre*, ou *piece de ningre*; en jouant une de la double-rome, *piece de la double-rome*, *de triche*, & *de village*: car autrement celui qui auroit effacé ſans l'avoir nommée, perdroit la partie. Ainſi, en jettant les deux dames & les deux valets, qui font le village, il faut dire *piece de village*. Voici les principales regles de ce jeu.

Celui qui en donnant les cartes en retourne une de celles de ſa partie adverſe, eſt marqué de trois jetons de ſa partie; mais de rien ſi la carte eſt pour lui ou pour ſon compagnon.

S'il ſe trouve des cartes retournées dans le jeu, & que les joueurs s'en apperçoivent, on marquera trois jetons pour celui qui fait.

Qui manque à donner de la même maniere qu'il a commencé, eſt marqué de trois jetons, & le coup ſe joue.

Celui qui donne ſix cartes au-lieu de cinq, marquera trois jetons, & en ôtera une au haſard, qu'il remettra au talon; puis continuera de donner comme auparavant.

Qui joue devant ſon tour releve ſa carte, & eſt marqué de trois jetons; celui qui renonce à la couleur qu'on lui jette, en ayant, perd la partie.

Celui qui compteroit des jeux qu'il n'auroit pas, perdroit la partie, ſi l'on s'en appercevoit.

Qui joue avec ſix cartes ou plus, perd la partie.

Qui ſe démarqueroit d'un jeton de plus qu'il ne feroit perd la partie.

Celui

Celui qui accuseroit trois marques qu'il n'auroit pas, n'importe par quel motif, perdroit la partie.

ROMETTA, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans la vallée de Démona, à 6 milles de Messine, sur une montagne.

ROMNEY, (*Géog. mod.*) ou *Rumney*, bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Kent, sur une élévation assez considérable de gravier & de sable. C'est un des cinq ports du royaume, & qui étoit fort bon & fort fréquenté avant que la mer eût détourné l'embouchure de la Rother. Depuis ce tems-là, *Romney* a beaucoup perdu de son premier lustre; il a cependant encore cinq églises paroissiales, un prieuré, & un hôpital; il a aussi conservé l'honneur d'envoyer ses députés au parlement. *Long.* 18. 42. *lat.* 50. 56. (*D. J.*)

ROMONT, (*Géog. mod.*) ville de Suisse, dans le canton de Fribourg, avec titre de comté, à six lieues de Berne, & à cinq de Fribourg. C'est la plus jolie ville du canton, après la capitale. Elle fut bâtie ou fortifiée par Pierre de Savoie dans le xiij. siecle, lorsqu'il se fut rendu maître du pays de Vaud. On la nomma *Rondmont* à cause de sa situation sur une petite montagne ronde, & qui domine de tous côtés. Le duc Charles jouit du pays de Vaud, & de celui de *Romont* jusqu'à l'an 1536, que les Bernois alliés des Genévois, attaqués par le duc, conquirent le pays de Vaud; les Fribourgeois qui n'étoient pas en guerre avec ce prince, prirent le comté de *Romont*, de crainte que les Bernois ne s'en saisissent. Ils en ont toujours joui depuis ce tems-là; & comme la maison de Savoie n'a pas pu en obtenir la restitution, les ducs se sont contentés de prendre le vain titre de *comte de Romont*, & de seigneurs de Vaud. La ville a aujourd'hui des foires fort fréquentées. *Long.* 25. *lat.* 46. 4. (*D. J.*)

ROMORANTIN, (*Géog. mod.*) ville de France, au Blésois, & la principale de la Sologne, au confluent d'un petit ruisseau appellé *Morantin*, & de la riviere de Sandre, à 16 lieues au levant de Tours, & à 42 de Paris, avec un vieux château & une collégiale. On fabrique dans cette ville beaucoup de serges & de draps pour l'habillement des troupes. Deux choses contribuent à cette fabrique, une terre qui se trouve aux environs, & les eaux de la petite riviere de Rere, qui sont ensemble très-propres au dégraissage des laines. Comme le roi François I. avoit fait dans sa jeunesse quelque séjour à *Romorantin*, & que la reine Claude sa femme y étoit née, il accorda quelques privileges à cette ville, qui furent annullés par Henri IV. *Long.* 19. 20. *latit.* 47. 18.

Le prétendue possédée nommée (*Marthe*) Brossier, qui fit tant de bruit en France sur la fin du xvj. siecle, étoit fille d'un tisserand de *Romorantin*, & naquit dans cette ville. Elle choisit l'église de sainte Génevieve à Paris pour la scene de sa comédie. Les capucins l'exorciserent, & déclarerent qu'elle étoit démoniaque. Les plus célebres médecins de Paris furent commis par l'évêque à l'examen de cette affaire. Marescot l'un d'eux saisit la possédée à la gorge dans la chapelle même, & lui commanda de s'arrêter. Elle obéit, en alléguant pour excuse que l'esprit l'avoit alors quittée. Les exorcismes furent répétés une seconde fois, & la Brossier voyant Marescot venir à elle pour la colleter, s'écria que lui, Riolan & Hautin se mêlassent de leur médecine, & se retirassent comme des profanes; ils furent obligés d'obéir, & pour lors elle se jetta à terre, & fit, selon sa coutume, le diable à quatre. Enfin les médecins se trouverent partagés d'avis, & le plus grand nombre attesta qu'il y avoit une véritable possession dans Marthe. Comme cette affaire partageoit tous les esprits, le parlement s'en mêla, & ordonna, en 1599, au prevôt de mener Marthe Brossier à *Romorantin*, avec défenses au pere de la laisser sortir de sa maison. Ainsi le diable fut condamné par arrêt, à ce que dit du Chêne.

Mais *Romorantin* a produit un homme illustre parmi les Protestans; c'est Claude Pajon, qui naquit dans cette ville en 1626. Il a mis au jour plusieurs ouvrages, & en particulier celui qui est intitulé, *examen des préjugés légitimes contre les Calvinistes*. Cet ouvrage parut en 1673 en 3 *vol. in*-12, & est fort estimé des Protestans. L'auteur mourut près d'Orléans en 1685, âgé d'environ 60 ans. Il possédoit très-bien l'art de raisonner, ainsi que les langues greque & hébraïque. (*D. J.*)

ROMORANTIN, ÉDIT DE, (*Droit françois.*) édit donné en 1560 sous François II. Cet édit, qui attribue aux évêques la connoissance de l'hérésie, & l'interdit aux cours du parlement, ne fut enregistré qu'avec peine, & avec des modifications par rapport aux laïcs, à qui la cour réserve le droit de se pourvoir devant le juge royal. On a prétendu que le chancelier de l'Hôpital n'avoit donné cet édit, que pour éviter un bien plus grand mal, qui étoit l'établissement de l'inquisition. *Henault.* (*D. J.*)

ROMPEIZ, s. m. (*Jurisprud.*) *quasi terræ rumpendæ*, terme de la coutume de Nevers, pour exprimer des terres nouvellement cultivées, dont il n'y avoit ni vestige, ni mémoire de culture. *Nevers, tit.* 12. *art.* 6. *Voyez* Coquille *sur cet article.* (*A*)

ROMPRE, BRISER, CASSER, (*Synonymes.*) ces mots sont quelquefois également bons dans le propre. On dit fort bien, par exemple, *briser, casser, rompre* un pot, un verre, une porte, *&c.*

Briser, signifie proprement, *rompre* en plusieurs pieces; ainsi quand une chose n'est *rompue* qu'en deux, on ne dit point qu'*elle* est *brisée*, mais qu'*elle* est *rompue*, ou *cassée*.

Briser se dit aussi pour *froisser*, comme j'ai le corps tout *brisé*. *Rompre* est aussi fort bon dans le même sens. On dit au propre, *casser* la tête à quelqu'un, pour dire, lui *casser* la tête à coups de mousquet, ou de pistolet.

On dit, *rompre* un criminel sur la roue.

On dit, en matiere de tournois, *rompre* une lance, *rompre* la lance; *ils rompirent* deux lances, trois lances.

Ces verbes ne s'employent presque jamais indifféremment au figuré. On dit J. C. a *brisé* les portes de l'enfer.

Casser se dit pour *annuller*, *invalider*; *casser* un testament, un contrat, une Sentence, *&c.* Il se dit aussi pour *licentier*: *casser* des troupes, *&c.* *Se casser* se dit pour s'affoiblir, il commence bien à *se casser*.

Rompre est beaucoup plus usité au figuré, que *briser* & *casser*; on dit *rompre* un bataillon, un escadron, pour signifier l'enfoncer.

On dit également *rompre* ou *briser* ses fers, ses chaînes, ses liens, pour *se mettre en liberté*. On dit *rompre* avec quelqu'un, pour dire *rompre* l'amitié qu'on avoit ensemble. On dit, dans le même sens, *rompre* le dessein, les mesures de quelqu'un.

Rompre signifie encore manquer à l'observation de ce à quoi on est obligé, *rompre* son jeûne, ses vœux, son serment. *Rompre* se dit pour *dresser*, *exercer*; comme *rompre* un homme aux affaires, *rompre* la main à l'écriture; je suis *rompu* à cela.

On dit, *rompre* la glace, pour signifier faire les premiers pas dans une affaire, ou surmonter les premieres difficultés.

Rompre les chiens, en termes de chasse, c'est les rappeller, pour les empêcher de continuer la chasse. *Rompre* le fil d'un discours, c'est quitter tout d'un coup la suite d'un discours, & entrer dans une autre matiere.

Rompre les chemins, signifie les *gâter*; le dégel & les pluies *ont rompu* les chemins. (*D. J.*)

ROMPRE *la couche*; les brasseurs entendent par ces mots, remuer les grains dans le germoir, pour empêcher qu'ils ne se pelotent.

ROMPRE *la trempe*, en terme de brasserie, c'est avec le fouquet mêler le grain bruisiné & l'eau qui sont dans la cuve matiere.

ROMPRE, v. a. (*Commerce de vin.*) c'est l'épreuve que font les marchands & cabaretiers pour connoître la bonne ou mauvaise qualité du vin. Cette épreuve est simple, & consiste à mettre du vin dans un verre, & le laisser pendant quelque tems à l'air & découvert; s'il ne *se rompt* pas, c'est-à-dire, s'il ne change point de couleur, il est bon; & au contraire, si sa couleur s'altere, ce qu'ils nomment *se rompre*, il n'est pas de garde, & est sujet à se gâter. *Savary.* (*D. J.*)

ROMPRE *le jet*, (*terme de Fondeur de caracteres.*) c'est séparer du corps d'une lettre nouvellement fondue, la portion de matiere qui a rempli cette espece de petit entonnoir qui est au-dedans du moule, & qui porte la fonte jusques sur la matiere du caractere. On appelle *rompure*, & l'endroit par où se *rompt* la lettre, & l'action de l'ouvrier qui la *rompt*. (*D. J.*)

ROMPRE, (*Jardinage.*) on dit un arbre qui *rompt* de fruits, quand il en est trop chargé, une branche que le vent a *rompue*. Cet accident peut se prévenir, en réduisant les fruits à moitié dès qu'ils commencent à nouer, pour qu'ils deviennent plus beaux, & en même tems soulagent l'arbre.

ROMPRE *la laine*, (*Lainage.*) c'est faire le mélange des laines de différentes couleurs que l'on veut employer à la fabrique des draps mélangés. Ces laines sont teintes & non filées, & le filage ne s'en fait qu'après qu'elles ont été bien *rompues*, c'est-à-dire bien mêlées en sorte que le fil de laine dont on doit composer la chaîne & la trame de cette espece de draps, tiennent également de toutes les couleurs qui sont entrées dans le mélange; ce qui s'entend néanmoins à proportion du plus ou du moins qu'on y a mis de chacune. *Savary*. (*D. J.*)

ROMPRE *une planche*, (*Gravure.*) ce mot se dit chez les Graveurs & Imprimeurs en taille-douce, pour signifier qu'on ne veut, ou qu'on n'ose plus s'en servir; ou même qu'elle a été effectivement rompue par autorité des magistrats de police. Les estampes dont les planches sont rompues, augmentent ordinairement de prix par la difficulté d'en trouver. (*D. J.*)

ROMPRE, *terme de Manege*. *Rompre un cheval à quelque allure*, c'est l'y accoutumer. *Rompre le col à un cheval*, c'est l'obliger quand on est dessus, à plier le col à droite & à gauche, pour le rendre flexible, & qu'il obéisse aisément aux deux mains; c'est une assez mauvaise leçon qu'on donne à un cheval, lorsqu'on ne gagne pas les épaules en même tems. *Rompre l'eau à un cheval*, c'est l'empêcher de boire tout d'une haleine lorsqu'il a chaud.

ROMPRE *les chiens*, c'est les empêcher de suivre.

ROMPRE LES DÉS, *au jeu de Trictrac*, signifie porter promptement la main sur les dès après que son adversaire a joué, pour rendre son coup nul.

ROMPRE SON PLEIN, *au même jeu*, c'est après l'avoir fait, lever une de deux dames qui faisoient une des cases du plein, & être forcé par le dé à la laisser découverte. Une des grandes attentions au trictrac, c'est d'empêcher son adversaire de tenir long-tems, & par conséquent de lui faciliter par la disposition de son propre jeu, le plus de moyens possibles de *rompre*. *Voyez l'article* TRICTRAC.

ROMPTURE, s. f. (*Jurisp.*) dans quelques coutumes des Pays-bas, telles qu'Artois, Bolenois, *&c.* signifie la même chose que *déconfiture*. Le cas de *rompture* est lorsqu'il s'agit de discuter un héritage du débiteur, qui est le seul bien qui lui reste. *Voyez* le *glossaire* de M. de Lauriere au *mot Rompture*. (*A*)

ROMPU, (*Gram.*) participe du verbe rompre. *Voyez l'article* ROMPRE.

ROMPUS, PIERRE DES, (*Hist. nat. Ithyolog.*) *lapis ossifragus*; c'est un des noms que les Naturalistes ont donné à la substance appellée plus communément *osteocolle*. Voyez *cet article*.

ROMPU, adj. (*Arithm.*) nombre *rompu* est la même chose que *fraction*. *Voyez* NOMBRE & FRACTION. (*E*)

ROMPU, (*Rayon.*) *en Optique*, est la même chose que *rayon refracté*. *Voyez* REFRACTÉ.

ROMPU, *en terme de Blason*, se dit des pieces ou armes brisées, & des chevrons dont la pointe d'en-haut est coupée. Ainsi l'on dit: il porte d'argent, au chevron *rompu*, entre trois molettes, *&c.*

Blanlus en Touraine, d'azur au chevron *rompu* d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

ROMPUE, *couleur*, (*Peint.*) couleur nuancée d'une autre couleur. On appelle *couleur rompue*, dit M. de Piles, celle qui est diminuée & corrompue par le mélange d'une autre, (excepté du blanc, qui ne peut pas corrompre, mais qui peut être corrompu.) On peut dire, par exemple, qu'un tel azur d'outre-mer est *rompu* de laque & d'ocre jaune, quand il y entre un peu de ces deux dernieres couleurs, & ainsi des autres. Les *couleurs rompues*, ajoute-t-il, servent à l'union & à l'accord des couleurs, soit dans les tournans des corps & dans leurs ombres, soit dans toute leur masse. Titien, Paul Véronèse, le Rimbrant, ont employé avec beaucoup d'art les couleurs *rompues*.

Couleur rompue & *couleur composée*, sont mots synonymes; en parlant d'une draperie d'un jaune-clair, qui est ombrée d'une laque obscure, quelques-uns disent que cette draperie est *rompue* de rouge; ce n'est pas parler correctement: il faut dire, cette draperie est ombrée de laque, parce que ces deux couleurs sont séparées. Or le mot de *rompu* ne se dit au sens propre, que de deux couleurs mêlées l'une dans l'autre. Les Italiens disent *rottura di colori*. (*D. J.*)

ROMPURES, s. f. *terme de Fondeur de caracteres d'Imprimerie*: lorsque la lettre est fondue, le jet ou ouverture du moule par laquelle on introduit le métal, la remplit & fait une adhérence au corps de la lettre. Cette partie est de trop, on la supprime en la rompant à un endroit foible; ce jet ainsi cassé s'appelle *rompures*. *Voyez* JET, *Pl. fig.*

ROMSEY, (*Géog. mod.*) port de mer dans le comté de Hamp.

Petty (Guillaume), fils d'un marchand drapier, naquit dans cette petite ville, en 1623. Il montra dès sa jeunesse des talens éminens pour percer dans la connoissance des métiers, des arts, des sciences & de l'économie politique; & dans la suite il trouva le secret de faire une brillante fortune. A 20 ans, il servit sur la flotte du roi, où il amassa six cens livres sterling. Avec cette somme il étudia la Médecine en France & dans les Pays-bas; & revint en Angleterre au bout de 3 ans, ayant dix livres sterling de plus qu'il n'avoit emporté avec lui.

Il prit son degré de docteur en Médecine à Oxford; donna des leçons de son art; ressuscita Anne Green qui venoit d'être pendue; & l'université le créa professeur. Quelque tems après il se rendit à Londres, où il fut nommé professeur au college de Gresham, & ensuite médecin de l'armée. A son retour il eut la commission de la distribution des terres confisquées en Irlande. En 1658 il fut élu un des députés au parlement qui se tint sous Richard Cromwell. Il se distingua dans la société royale, dès la fondation de ce corps illustre, & mourut en 1687, à 64 ans, riche de quinze mille livres sterling de revenu, c'est-à-dire d'environ 330 mille livres de rente de notre monnoie.

Il obtint à l'âge de 24 ans une patente du parlement, pour enseigner à écrire d'une façon particuliere; car il avoit imaginé un instrument pour faire à la fois deux copies parfaitement semblables d'un même original, aussi exactes & bien écrites qu'en suivant la maniere ordinaire. Il publia à Londres en 1648 un morceau de génie, sur les moyens de perfectionner certaines parties des sciences. Il inventa en 1663 un vaisseau à double fonds, qui lui mérita de grands éloges. Il a fait plusieurs dissertations sur les arts & les métiers, qu'on a insérées dans les Transactions philosophiques. Il a donné divers autres ouvrages, & entr'autres un *Traité de la construction des vaisseaux*, que le lord Brouncker président de la société royale a toujours gardé comme un secret d'état; mais l'*Arithmétique politique* de Guillaume Petty, fut imprimée en 1690 *in*-8°. & c'est un livre fort curieux, ainsi que les autres pieces qu'il a publiées en ce genre, & qui intéressent principalement le royaume de la Grande-Bretagne. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROMULA, (*Géog. anc.*) ville de la Liburnie. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Bénevent à Hydrunte, entre *Eclanum* & *Pons Aufidi*, à 31 milles du premier de ces lieux, & à 22 milles du second. (*D. J.*)

ROMULEA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Samnium. Tite-Live, *lib. X. cap. xvij.* dit que Décius la prit par escalade, la pilla, y fit passer 2300 hommes au fil de l'épée, & emmena 6000 captifs. Etienne le géographe au lieu de *Romulea* écrit *Romylia*. (*D. J.*)

ROMULIANUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Dace ripense, & où fut enterré l'empereur Galere Maximin qui lui avoit donné ce nom en l'honneur de sa mere Romula. Lazius dit que ce lieu se nomme aujourd'hui *Ramzaret*. (*D. J.*)

RONALSA, (*Géog. mod.*) nom commun à deux îles comprises parmi les Orcades; la premiere nommée *North-Ronalsa*, est de toutes les Orcades celle qui avance le plus du côté du nord; elle a environ trois milles de long, sur un demi-mille de large. La South-Ronalsa, c'est-à-dire la *Ronalsa* du sud, est au midi de l'île de Pomana; elle a six milles de long sur cinq de large, & est fertile en blé & en pâturages: au midi de cette île on trouve les Pentland-skeries, qui sont des rochers dangereux. (*D. J.*)

RONAS, (*Hist. nat. Bot.*) racine d'un arbrisseau que l'on compare à la racine de la réglisse: & qui ne croît, dit-on qu'en Arménie sur les frontieres de la Perse. Cette racine trempée dans l'eau lui donne en peu de tems, une couleur d'un rouge très-vif. On s'en sert pour teindre en rouge la toile de coton dans l'Indostan, qui en tire une très-grande quantité de la Perse. Tavernier, dans ses voyages, dit que cette racine colore l'eau avec tant de facilité, qu'une barque indienne ayant fait naufrage dans la rade d'Ormus, la mer fut teinte en rouge pendant plusieurs jours sur ses bords.

RONCALIÆ, (*Géog. mod.*) ou *Rhoncaliæ*; plaine de Lombardie, entre Plaiſance & Crémone, ſur le Pô. Cette plaine eſt fameuſe dans l'hiſtoire du xj. & du xij. ſiecle, parce que toutes les fois que les rois d'Allemagne alloient en Italie pour y être couronnés, ils campoient quelque tems dans cette plaine avec leur ſuite.

On trouve dans le *droit féodal des Lombards*, quelques lois données dans ce lieu par des empereurs d'Allemagne. C'eſt ici, par exemple, que Fréderic Barberouſſe publia en 1157, à la ſollicitation de Bulgare & de Martin, deux profeſſeurs en Droit à Boulogne, la fameuſe authentique, *Habita C. ne fil. pro patre*. Dans les anciens diplomes, & principalement dans la conſtitution de Charles-le-Gros, *de expeditione romanâ*, la plaine de *Roncaliæ* eſt appellée *Rungalle curia, ſedes Gallorum* ou *Francorum*, parce que les rois d'Allemagne ou de Franconie y repoſoient avant que de ſe rendre à Rome. (*D. J.*)

RONCE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *rubus*; genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice. Le piſtil ſort du milieu de ce calice; il eſt entouré d'un grand nombre d'étammes, & il devient dans la ſuite un fruit preſque rond, & compoſé de pluſieurs baies pleines de ſuc & attachées au placenta; elles renferment une ſemence le plus ſouvent oblongue. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

RONCE, (*Jardinage.*) *rubus*, arbriſſeau rampant & épineux, qui ſe trouve très-communément en Europe, dans tous les lieux incultes. Ses feuilles au nombre de trois ou de cinq, ſont attachées à l'extrèmité d'une queue commune; elles ſont d'un verd-brun en deſſus & bleuâtre en deſſous. Ses fleurs viennent en longues grappes au bout des nouvelles branches, ſont rougeâtres, diſpoſées en roſe, & elle fleuriſſent dans les mois de Juin & de Juillet. Ses fruits que l'on nomme *mûres de renard*, deviennent noires en mûriſſant ſur la fin de l'été.

Les *ronces* pouſſent de longues tiges qui ſont garnies de quantité d'épines crochues, ainſi que la queue & la principale nervure des feuilles. Cet arbriſſeau ſe multiplie très-aiſément de bouture, & même ſes tiges font racine dès qu'elles touchent contre terre.

Les mûres que produiſent les *ronces* ſont remplies d'un ſuc douçâtre & fade, mais extrèmement noir; on s'en ſert pour colorer le vin, & il y a des pays où on ramaſſe ce fruit pour le donner aux pourceaux. L'eau diſtillée des fleurs a une odeur de violette; la poudre à canon faite avec du charbon de *ronces*, a plus de force & d'activité que quand elle eſt compoſée avec tout autre charbon. On fait quelqu'uſage en Médecine des fruits, des graînes & des racines de cet arbriſſeau.

Quoique la *ronce* ne ſoit qu'un arbriſſeau vil & abject, le vain produit des terres abandonnées, le réſultat infortuné de la pareſſe & du découragement; cependant il y a des eſpeces de *ronces* ſingulieres, & des variétés qui ont de l'agrément: voici les plus remarquables.

1. *La* ronce *commune à fruit noir*.

2. *La* ronce *commune à fruit blanc*. Il eſt plus agréable au goût que le noir; ſa feuille eſt d'un verd plus tendre.

3. *La* ronce *commune à feuilles panachées*. Elles ſont tachées & très-apparentes.

4. *La* ronce *commune ſans épines, ou la* ronce *de S. François*. Elle n'a d'autre différence que cette particularité; on en peut faire uſage pour des endroits où d'autres arbriſſeaux ne peuvent réuſſir, d'autant mieux qu'elle conſerve ſes feuilles pendant preſque tout l'hyver.

5. *La* ronce *à fleur blanche double*. Cet arbriſſeau eſt très-épineux; ſes feuilles ſont d'un verd tendre deſſus & blanchâtre en deſſous, il donne pendant tout l'été des fleurs très-doubles, qui ſont raſſemblées en bouquet & d'une très-belle apparence.

6. *La* ronce *à feuilles de perſil*. Sa feuille & ſa fleur ſont ſi joliment découpées, qu'elles peuvent faire une variété d'agrément.

7. *La* ronce *à fruit bleu*. Elle eſt très-commune & plus petite que les précédentes; ſon fruit eſt de meilleur goût.

8. *La* ronce *de Pologne*. Elle n'a point d'épines, & ſon fruit eſt plus gros que celui de la *ronce* commune; cet arbriſſeau n'eſt pas encore bien connu en France.

9. *La petite* ronce *des Alpes*. Elle ne s'eleve qu'à deux ou trois piés, & elle n'a point d'épines; ſon fruit eſt rouge & de bon goût.

10. *La* ronce *fraiſe*. C'eſt un joli arbriſſeau qui eſt très-petit; ſon fruit eſt rouge, & il a le goût de la fraiſe.

11. *La* ronce *de Canada*. Ses feuilles ſont au nombre de cinq raſſemblées à l'extremité d'une queue commune, elles ſont liſſes & brillantes; ſon fruit eſt noir & fort gros.

Il y a encore quelques eſpeces de *ronces* dont les tiges ſont annuelles.

Les framboiſiers ſont auſſi du genre de la *ronce*. *Voyez le mot* FRAMBOISIER.

RONCE, (*Mat. médec.*) la *ronce* eſt comptée parmi les plantes vulnéraires, aſtringentes, réſolutives & déterſives. Les anciens faiſoient beaucoup d'uſage de ſon bois, de ſes racines, de ſes feuilles & de ſes fruits; ils les donnoient intérieurement contre le cours de ventre, les fleurs blanches, le crachement de ſang, & même le calcul; & ils les appliquoient extérieurement ſur les dartres, les hémorroïdes, *&c.*

On ne ſe ſert preſque plus aujourd'hui des racines, des branches & des feuilles de cette plante; & ſi l'on employe quelquefois ſes fruits qu'on appelle vulgairement *mûres* de *ronces* ou *mûres ſauvages*; c'eſt comme ſuccédanées de la mûre proprement dite ou mûre de mûrier, *voyez* MURIER, avec lequel les mûres ſauvages ont réellement le plus parfait rapport.

Il eſt rapporté dans les *Mém. de l'acad. royale des Sciences de Suède pour l'année* 1750. que la décoction de la *ronce* (c'eſt-à-dire apparemment de ſon bois & de ſes racines) augmente beaucoup l'efficacité d'un remede ſpécifique contre les maladies vénériennes, que fournit la décoction des racines de la plante que Linnæus appelle *ceanothus* ou *cenolaſtus, inermis*, &c. H. Clifford, 73. & c'eſt-là l'un des ſecrets que M. P. Kalm a appris des ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale, dans un mémoire dont on a donné un extrait; *Journal de Médecine, Février* 1760.

Les ſommets des tiges des *ronces* entrent dans l'onguent populeum. (*b*)

RONCE *du mont Ida*, (*Botan.*) *rubus idæus*. *Voyez* FRAMBOISIER. (*D. J.*)

RONCE SANS ÉPINES, (*Botan.*) eſpeces de *ronce* nommée par Tournefort *rubus idæus lævis*; c'eſt un petit arbriſſeau qui pouſſe à la hauteur de 2 ou 3 piés pluſieurs tiges, garnies de feuilles ſemblables à celles du framboiſier, blanchâtres & lanugineuſes par-deſſous: ſes fleurs ſont à cinq feuilles, diſpoſées en roſe; quand elles ſont tombées, il paroît un fruit gros comme un framboiſe, ovale, rouge, compoſé de pluſieurs baies pleines d'un ſuc acide, entaſſées enſemble comme une pyramide ſur un placenta, & renfermant chacune une ſemence oblongue; cette plante croît aux lieux montagneux. (*D. J.*)

RONCE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Icthyolog.*) la raie que l'on nomme *ronce* en Languedoc reſſemble beaucoup à la raie bouclée, par la forme de ſes aiguillons; cependant elle en differe, en ce qu'elle n'a point d'aiguillons à la partie antérieure de la tête, qui eſt auſſi beaucoup moins pointue que celle de la raie bouclée. La *ronce* differe de toutes les autres raies, en ce qu'elle a des arrètes ſur la peau. Sa couleur eſt cendrée, ſa chair a une mauvaiſe odeur, & elle eſt dure. Rondelet, *hiſt. nat. des Poiſſons de mer, liv. XII. ch. xiij. Voyez* POISSON.

RONCEVAUX, (*Géog. mod.*) bourg d'Eſpagne, au royaume de Navarre, dans la vallée de même nom, entre Pampelune & Saint-Jean-Pié-de-Port.

On ſait que la Navarre s'étend fort avant dans les Pyrénées, & qu'elle comprend l'eſpace de 26 lieues le long de ces montagnes. Elle eſt diviſée en quatre vallées, dont celle de *Roncevaux* eſt la plus commode & la plus courte, n'ayant que 8 lieues de traverſe dans les montagnes. Elle eſt fameuſe dans l'hiſtoire de France, à cauſe d'une bataille donnée entre les François & les Eſpagnols en 778. Charlemagne y fut vaincu par la trahiſon de Ganelon; pluſieurs braves paladins demeurerent ſur la place, entr'autres Roland, neveu de Charlemagne, Renaud & quelques autres que les romans ont tant chantés. Lorſqu'on traverſe cette vallée, on voit chemin faiſant, le camp de bataille, où l'on a bâti une égliſe nommée Notre-Dame de *Roncevaux*. Dom Sanche la Fort fonda dans le bourg, l'égliſe royale de ſainte Marie pour ſa ſépulture, avec un college de chanoines, & un prieuré. (*D. J.*)

RONCIGLIONE, (*Géog. mod.*) ville en bourgade d'Italie, chef-lieu d'un petit état enclavé dans le patrimoine de S. Pierre, ſur la Tereia, à 6 lieues au midi de Viterbe. Cette petite ville eſt aſſez marchande, & a un college occupé par les peres de la Doctrine. L'état de *Ronciglione* appartenoit autrefois aux ducs de Parme, mais il dépend aujourd'hui du pape. *Long.* 29. 48. *latit.* 42. 14. (*D. J.*)

ROND, adj. (*Gram.*) il ſe dit de toutes lignes, de tout eſpace, & de tout corps terminé par un cercle ou une portion circulaire. *Voyez* CERCLE, SPHERE, *&c.*

ROND, *voyez* POISSON ROND.

ROND, *en Anatomie*, eſt un nom qu'on donne à pluſieurs muſcles à cauſe de leur figure. *Voy.* MUSCLE.

Ainſi il y a le grand *rond* & le petit *rond*. Voyez *Pl. anat.*

Le premier des pronateurs du coude ſe nomme auſſi *pronateur rond*. *Voyez* PRONATEUR.

Le grand *rond* eſt attaché à toute l'empreinte muſculaire qui ſe remarque à l'angle poſtérieur, inférieur de l'omoplate, & un peu à la côte inférieure de cet os, & va ſe terminer par un tendon plat au rebord de la gouttiere qui répond à la groſſe tubéroſité de l'humerus, de même que le grand dorſal avec le tendon duquel il ſe confond.

Le petit *rond* s'attache depuis l'angle inférieur juſqu'à la partie moyenne de la côte de l'omoplate, & va ſe terminer par un fort tendon qui ſe confond avec celui du ſouſépineux, dont ce muſcle eſt quelquefois une portion, à la facette inférieure de la groſſe tubéroſité de l'humerus.

ROND *d'eau*, ſ. m. (*Archit. hydraul.*) grand baſſin d'eau, de figure ronde, pavé de grès, ou revêtu de plomb ou de ciment, & bordé d'un cordon de gazon, ou d'une tablette de pierre. Tel eſt le *rond d'eau* du palais royal à Paris. Quelquefois cette ſorte de baſſin ſert de décharge ou de réſervoir dans les jardins. *Daviler.* (*D. J.*)

ROND, *en terme de Boutonnier*, c'eſt un enjolivement en bouillon compoſé de deux rangs attachés ſur le roſté en demi-cercle. *Voyez* ROSTÉ & BOUILLON. On l'appelle encore *roſette*.

ROND SIMPLE, *en terme de Boutonnier*, c'eſt une petite piece de velin découpée en cercle, miſe en ſoie, & bordée de cannetille. Son uſage eſt d'entrer dans la compoſition d'un enjolivement plus conſidérable en meubles, en équipages, en harnois de chevaux, *&c. Voyez* METTRE EN SOIE.

ROND *de plomb*, (*terme de Chapelier.*) c'eſt une grande plaque de plomb qui a la figure d'un chapeau ſans forme, de laquelle on ſe ſert pour tenir un chapeau en état. *Savary.* (*D. J.*)

ROND, *en terme de manege*, c'eſt la piſte circulaire qu'on appelle autrement la *volte*. Couper le *rond* ou la volte, c'eſt faire un changement de main, lorſqu'un cheval travaille ſur les voltes d'une piſte, enſorte que diviſant la volte en deux, on change de main, & le cheval part ſur une ligne droite, pour recommencer une autre volte. Dans cette eſpece de manege, les écuyers ont accoutumé de dire, *coupez* ou *coupez le rond*. *Voyez* VOLTE.

RONDA, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Grenade, ſur les frontieres de l'Andalouſie, au haut d'un rocher eſcarpé, environné de la riviere de Guadajara, à 8 lieues au nord de Gibraltar. On deſcend de la ville à la riviere par un eſcalier de deux à trois cens marches, taillé dans le roc; c'eſt un ouvrage des Maures: cette place fut conquiſe ſur eux en 1485 par d. Ferdinand & dona Iſabelle, qui y entrerent par une fauſſe porte. Les environs ſont fertiles en fruits exquis, & on y recueille beaucoup de belle ſoie. *Long.* 12. 10. *latit.* 36. 28. (*D. J.*)

RONDA, SIERRAS DE, (*Géog. mod.*) on donne ce nom en Eſpagne à toutes ces montagnes qui ſont aux frontieres du royaume de Grenade & de l'Andolouſie. Ces montagnes ſont extrêmement rudes, hautes, & ne ſont preſque par-tout que des rochers qui s'étendent juſqu'à la mer. (*D. J.*)

RONDACHE, ſ. f. eſpece de bouclier rond qu'on appelloit auſſi quelquefois *rondelle*. On s'en ſervoit encore du tems de Henri IV. (*Q*)

RONDE, FIGURE, (*Littérat.*) Euſtathe prouve dans ſes remarques ſur Homere, que la *figure ronde* étoit celle que les anciens eſtimoient le plus. Ils la regardoient comme ſacrée, & par cette raiſon ils faiſoient leurs autels *ronds*, leurs tables *rondes*, & plantoient en *rond* les bois ſacrés. (*D. J.*)

RONDE ſ. f. *en Muſique*, eſt une note blanche & ronde ſans queue, ainſi figurée O; qui vaut une meſure entiere à quatre tems, c'eſt-à-dire, deux blanches ou quatre noires. La *ronde* eſt de toutes les notes en uſage, celle qui a le plus de valeur; autrefois au contraire elle étoit celle qui en avoit le moins, & elle s'appelloit *ſemi-breve*. *Voyez* SEMI-BREVE & VALEUR DES NOTES. (*S*)

RONDE, ſ. f. *terme militaire*, qui ſignifie le *tour* ou la *marche* que fait un officier accompagné de ſoldats autour des remparts d'une ville de guerre pendant la nuit, pour voir ſi chacun fait ſon devoir, ſi les ſentinelles ſont éveillées, & ſi tout eſt en bon ordre. Dans les garniſons exactes la *ronde* marche tous les quarts d'heure, de ſorte qu'il y a toujours quelqu'un ſur le rempart. *Voyez* MOT. L'officier qui fait ſa *ronde*, porte du feu, ou il en fait porter pour examiner plus exactement les différens poſtes qu'il doit viſiter.

Ronde major, eſt celle que fait le major. Lorſque la *ronde-major* arrive à un corps-de-garde, la ſentinelle qui eſt devant les armes, dès qu'elle l'apperçoit, lui demande *qui va la?* on répond *ronde-major*. La ſentinelle lui crie, *demeure-là; caporal hors de la garde*. L'officier qui commande la garde, ſe préſente accompagné de deux fuſiliers qu'il place derriere lui, l'un à ſa droite, l'autre à ſa gauche, préſentant leurs armes; il a auſſi avec lui le ſergent portant ſa hallebarde, & le caporal de *conſigne* qui porte le fallot. L'officier demande, *qui va là?* on lui répond *ronde-major*, il dit, *avance qui a l'ordre*; le major avance, & l'officier, après avoir reconnu ſi c'eſt lui-même, ou l'aide-major de la place, lui donne le mot à l'oreille. Le major peut compter les ſoldats de garde, & viſiter leurs armes. Cette *ronde* ſe fait pour viſiter l'etat des corps-de-garde & des ſentinelles, ſavoir ſi tous les officiers & ſoldats ſont à leurs poſtes, & ſi le mot eſt bon partout. C'eſt pourquoi il faut que le major viſite les armes, & compte les ſoldats, & que l'officier lui donne le mot lui-même; car autrement comment le major peut-il ſavoir ſi l'officier a le *mot*, comme il a été donné au cercle, ſi l'officier ne le lui donne ainſi? Non-ſeulement l'officier doit donner le mot au major, mais encore dans la regle le major ne doit le recevoir que de lui; l'officier doit bien reconnoitre, avant de donner le mot, ſi c'eſt le major, ou l'aide-major de la place, qui fait la *ronde*, & ſi ſous ce prétexte quelqu'un ne vient pas ſurprendre l'ordre, & ſavoir l'état de la garde & des ſentinelles. C'eſt pour cette raiſon qu'il fait porter le fallot, & les fuſiliers qu'il prend, ſont pour ſa ſûreté & celle de ſon poſte. Auſſi n'eſt-il obligé de donner l'ordre au major qu'à la premiere *ronde* qu'il fait, & qu'on appelle *ronde-major*; & s'il en vouloit faire une ſeconde, il faudroit qu'il donnât lui-même l'ordre au caporal, qui viendroit le recevoir, comme une ſimple *ronde*. Lorſque le major a fait ſa *ronde*, il va chez le gouverneur lui rendre compte de l'état où il a trouvé les poſtes. Il doit enſuite aller porter l'ordre au lieutenant de roi, s'il eſt dans la place, quoique le gouverneur ſoit préſent.

Lorſqu'on dit que le major fait ſa *ronde*, dès que l'ordre eſt donné, on entend ſeulement qu'il ne l'a fait qu'après. Car il n'y a point pour lui d'heures preſcrites. Il eſt bon même qu'il la faſſe à des heures incertaines, afin de tenir toujours le corps-de-garde alerte; mais il faut toujours qu'il faſſe la premiere pour vérifier l'ordre dans tous les corps-de-garde.

L'officier doit auſſi recevoir de la même maniere la *ronde* du gouverneur & celle du lieutenant de roi. Augmentant le nombre des fuſiliers avec leſquels il la reçoit, à proportion de la dignité de celui qui la fait; & s'ils la faiſoient pluſieurs fois dans une même nuit, il doit toujours la recevoir de la même maniere.

L'inſpecteur général qui ſe trouve dans une place peut auſſi faire ſa *ronde*, l'officier doit lui donner le mot, ſans que l'inſpecteur ſoit obligé de mettre pié à terre, s'il eſt à cheval. L'inſpecteur particulier peut auſſi faire la ſienne; mais il eſt reçu par un caporal, comme une ſimple *ronde*.

A l'égard des ſimples *rondes*, dès que la ſentinelle qui eſt devant le corps-de-garde, les voit paroître, elle leur demande, *qui va là?* on lui répond *ronde*. La ſentinelle leur crie, *demeure-là; caporal hors de la garde, ronde*. Le caporal de poſte vient recevoir la *ronde*, & demande *qui va-là?* on lui répond, *ronde*.

Il

Il dit, *avance qui a l'ordre*. La *ronde* avance, & donne le mot à l'oreille au caporal qui le reçoit l'épée à la main, la pointe à l'estomac de la *ronde*. Si le mot est bon, le caporal reçoit le numéro, & le fait mettre dans la boëte; il fait signer celui qui fait la *ronde*, suivant l'usage particulier de la garnison, & la laisse passer. Si le mot n'est pas bon, il doit l'arrêter, & en rendre compte à l'officier qui examine ce que c'est.

Lorsque deux *rondes* se rencontrent sur le rempart, celle qui la premiere a découvert l'autre, a droit d'exiger l'ordre, à moins que ce ne fût le gouverneur, le commandant, le lieutenant de roi, ou le major qui la fissent; car en ce cas, on le leur doit donner. On fait faire des *rondes* dans une place, tant pour visiter les sentinelles, & les empêcher de s'endormir, que pour découvrir ce qui se passe en-dehors. C'est pourquoi dans les places où il n'y a pas un chemin au-delà du parapet, il faut que celui qui fait la *ronde*, marche sur la banquette, & qu'il entre dans toutes les guérites, pour découvrir plus aisément dans le fossé, & qu'il interroge les sentinelles, s'il y a quelque chose de nouveau dans leurs postes, & leur fasse redire la consigne.

Plusieurs gouverneurs observent une très-bonne maxime, qui est de faire une *ronde* un peu avant qu'on ouvre les portes. Comme il est déja grand jour, cette *ronde* est très-utile, parce qu'on peut découvrir du rempart qui est très-élevé, ce qui se passe dans la campagne.

Le tiers des officiers qui ne sont pas de garde, doivent faire la *ronde* toutes les nuits à des heures marquées par le gouverneur, & doivent tirer tous au sort, sans distinction du capitaine ou du lieutenant, l'heure à laquelle ils doivent la faire; & le major de la place a soin de faire écrire sur un regiftre, le nom de tous les officiers de *ronde*, & l'heure à laquelle ils doivent la faire, afin de pouvoir vérifier si quelqu'un y a manqué. Les officiers doivent la faire, à peine pour ceux qui y manquent, de quinze jours de prison, & de la perte de leurs appointemens pendant ce tems-là, qui sont donnés à l'hôpital de la place. *Hist. de la milice françoise*.

Ronde, (*Ecrit.*) se dit communément de nos especes de lettre, dont les plains sont au premier degré droit d'obliquité sur la ligne perpendiculaire. *Voyez le volume des Planches à la table de l'écriture*. Il y a quatre sortes de *rondes*; la titulaire, la moyenne du premier degré, qui s'emploie dans les lettres-patentes de grace, de rémission, dans les états du roi, & généralement dans tous les comptes qui se rendent à la chambre; la moyenne du second degré, en usage dans le notariat; la troisieme est la minute usitée dans les finances; la quatrieme est la grosse de procureur, employée quelquefois aussi dans les finances.

RONDEAU, s. m. (*Poësie franç.*) le *rondeau* est un petit poëme d'un caractere ingénu, badin & naïf; ce qui a fait dire à Despréaux:

Le rondeau né gaulois a la naïveté.

Il est composé de treize vers partagés en trois strophes inégales sur deux rimes, huit masculines & cinq féminines, ou sept masculines & six féminines.

Les deux ou trois premiers mots du premier vers de la premiere strophe servent de refrain, & doivent se trouver au bout des deux strophes suivantes, c'est-à-dire que le refrain doit se trouver après le huitieme vers & le treizieme. Outre cela, il y a un repos nécessaire après le cinquieme vers.

L'art consiste de donner aux vers de chaque strophe un air original & naturel, qui empêche qu'ils ne paroissent faits exprès pour le refrain, auquel ils doivent se rapporter comme par hasard.

La troisieme strophe doit être égale à la premiere, & pour le nombre des vers & pour la disposition des rimes.

La seconde strophe inégale aux deux autres ne contient jamais que trois vers, & le refrain qui n'est point compté pour un vers.

Ce petit poëme a peut-être bien autant de difficultés que le sonnet; on y est plus borné pour les rimes, & on est de plus assujetti au joug du refrain; d'ailleurs cette naïveté qu'exige le *rondeau* n'est pas plus aisée à attraper que le style noble & délicat du sonnet.

Les vers de huit & de dix syllabes sont presque les seuls qui conviennent au *rondeau*. Les uns préferent ceux de huit, & d'autres ceux de dix syllabes; mais c'est le mérite du *rondeau* qui seul en fait le prix. Son vrai tour a été trouvé par Villon, Marot & S. Gelais. Ronsard vint ensuite qui le méconnut; Sarrazin, la Fontaine & madame Deshoulieres surent bien l'attraper, mais ils furent les derniers. Les poëtes plus modernes méprisent ce petit poëme, parce que le naïf en fait le caractere, & que tout le monde aujourd'hui veut avoir de l'esprit qui brille & qui pétille.

Après avoir donné les regles du *rondeau*, je vais en citer un exemple qui contient ces regles mêmes.

Ma foi c'est fait *de moi: car Isabeau*
M'a conjuré de lui faire un rondeau:
Cela me met en une peine extrème.
Quoi, treize vers, huit en eau, cinq en ème!
Je lui ferois aussi-tôt un bateau.
En voilà cinq pourtant en un monceau.
Faisons-en huit en invoquant Brodeau.
Et puis mettons par quelque stratagême,
Ma foi c'est fait.
Si je pouvois encore de mon cerveau
Tirer cinq vers, l'ouvrage seroit beau.
Mais cependant me voilà dans l'onzieme,
Et si je crois que je fais le douzieme.
En voilà treize ajustés au niveau.
Ma foi c'est fait.

Plusieurs lecteurs aimeront sans doute autant ce *rondeau*-ci de madame Deshoulieres, dont le refrain est *entre deux draps*.

Entre deux draps *de toile belle & bonne,*
Que très-souvent on rechange, on savonne,
La jeune Iris au cœur sincere & haut,
Aux yeux brillans, à l'esprit sans défaut,
Jusqu'à midi volontiers se mitonne.
Je ne combats de goût contre personne;
Mais franchement sa paresse m'étonne!
C'est demeurer seule plus qu'il ne faut
Entre deux draps.
Quand à rêver ainsi l'on s'abandonne,
Le traitre amour rarement le pardonne;
A soupirer on s'exerce bientôt,
Et la vertu soutient un grand assaut,
Quand une fille avec son cœur raisonne
Entre deux draps.

Le refrain doit être toujours lié avec la pensée qui précede, & en terminer le sens d'une maniere naturelle; & il plait sur-tout, quand représentant les mêmes mots, il présente des idées un peu différentes, comme dans celui-ci, que Malleville, secretaire du maréchal de Bassompiere, fit contre Boisrobert, dans le tems qu'il étoit en faveur auprès du cardinal Richelieu. Le P. Rapin loue extrèmement ce *rondeau* dans ses remarques sur la poësie; & il mérite en effet d'être ici placé.

Coëffé *d'un froc bien rafiné,*
Et revêtu d'un doyenné
Qui lui rapporte de quoi frire,
Frere René devient messire,
Et vit comme un déterminé.
Un prélat riche & fortuné
Sous un bonnet enluminé
En est, s'il le faut ainsi dire,
Coëffé.
Ce n'est pas que frere René
D'aucun mérite soit orné;
Qu'il soit docte, qu'il sache écrire,
Ni qu'il dise le mot pour rire;
Mais c'est seulement qu'il est né
Coëffé.

Rondeau redoublé, (*Poés. franç.*) cette espece de *rondeau* est composée d'une certaine quantité de strophes égales entr'elles, & qui dépendent du nombre de vers que contient la premiere strophe; ordinairement elle en contient quatre, & alors elle est suivie de cinq autres strophes, dont les quatre premieres finissent chacune par un vers de la premiere strophe; & lorsque par ce moyen cette strophe est entierement répétée, on en ajoute une derniere, au bout de laquelle se trouvent par forme de refrain, les deux ou trois premiers mots du premier vers de tout le poëme. Tel est le *rondeau* de Madame Deshoulieres à M. le duc de Saint-Aignan, sur la guérison de sa fievre quarte. Dans ce *rondeau*, les qua-

quatre vers de la premiere ftrophe, vont terminer fucceffivement les quatre ftrophes fuivantes.

La premiere ftrophe étant entierement répétée, fuit la cinquieme & derniere ftrophe finiffant par le refrain: *fans dédaigner*, qui commence le premier vers de tout le *rondeau*.

Dans le *rondeau redoublé*, fi la premiere ftrophe avoit cinq vers, le *rondeau* auroit fept ftrophes, parce qu'il en faudroit cinq pour répéter la premiere. On conçoit aifément que cette efpece de *rondeau* a beaucoup plus de difficulté que le *rondeau* ordinaire; mais il n'en a pas l'agrément. (*D. J.*)

Rondeau, *en Mufique*, eft une forte d'air à deux ou plufieurs reprifes, dont la conftruction eft telle qu'après avoir fini chaque reprife, on recommence toujours la premiere avant que de paffer à celle qui fuit, & qu'on finit le tout par cette même premiere reprife par laquelle on a commencé.

Les ariettes italiennes, & toutes nos ariettes modernes font affez communément en *rondeau*, de même que la plus grande partie des pieces de clavecin.

Rondeau, plaque de fer forgé, ou de fonte, dont les miroitiers-lunetiers fe fervent pour y travailler les verres dont la fuperficie doit être plane, c'eft-à-dire ni convexe ni concave. Les *rondeaux* fervent auffi pour faire des bizeaux fur les glaces; le grais, l'émeril, le tripoli, la potée d'étain, fervent à dégroffir, adoucir, polir & luftrer le verre ou le cryftal qu'on travaille fur le *rondeau*. *Voyez* Bassin *des lunetiers*, au *mot* Lunetier *& les Pl. du lunetier*.

Rondeau, c'eft *parmi les patiffiers*, une planche en rond, fur laquelle on dreffe les pains-benits. *Voyez les Pl.*

RONDE-BOSSE, f. m. (*Archit. décorat.*) c'eft en fculpture un ouvrage dont les parties ont leur véritable rondeur, & font ifolées comme fes figures. On appelle *demi-boffe* un bas relief, qui a des parties faillantes & détachées. (*D. J.*)

RONDELETE, f. f. (*Hift. nat. Bot.*) *rondeletia*: genre de plante dont la fleur eft monopétale, en forme de foucoupe tubulée, & foutenue par un calice qui devient dans la fuite un fruit arrondi, couronné & divifé en deux capfules qui renferment de petites femences. Plumier, *nov. plantar. amer. gen. Voyez* Plante.

C'eft le P. Plumier qui a le premier découvert cette plante en Amérique, & qui lui a donné ce nom en l'honneur de Rondelet, naturalifte & médecin de Montpellier. Sa fleur a la figure d'une foucoupe, & confifte en un tuyau d'une feule piece, foutenu par un godet qui devient enfuite un fruit prefque rond, couronné & partagé en deux loges remplies d'un grand nombre de femences menues. Cet arbriffeau eft fort commun dans les parties feptentrionales de la Jamaïque. (*D. J.*)

Rondelettes, f. f. pl. (*Ourdiffage.*) toiles à voiles, qui fe fabriquent en quelques endroits de l'évêché de Rennes en Bretagne, mais fur-tout à Iftré.

RONDELLE, *Voyez* Rouget.

Rondelle, f. f. (*Art. milit.*) efpece de bouclier de figure ronde ou ovale. *Voyez* Bouclier *&* Rondache. (*Q*)

Rondelle, f. f. (*Hydr.*) fe dit d'un morceau de plomb coupé en rond, pour mettre entre les brides d'un tuyau de fer. C'eft encore un morceau quarré de plomb, en table, que l'on foude verticalement fur une conduite, dans l'endroit où elle paffe dans le corroi d'un baffin, afin d'arrêter l'eau qui, fans cette plaque, pourroit fuivre le tuyau & fe perdre. (*K*)

Rondelle, f. f. (*Maçonnerie.*) outil de fer dont fe fervent les maçons pour gratter & finir les membres & moulures d'architecture. La *rondelle* n'eft différente du crochet, que parce qu'elle eft arrondie par le bout. *Richelet.* (*D. J.*)

Rondelles, f. f. pl. (*Lainage.*) ce font des boffes ou têtes de chardons très-petites, que l'on eftime peu, & dont on fe fert dans les moyennes manufactures de lainage, pour laver ou tirer à poil certaines étoffes de petit prix. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

Rondelles, f. f. pl. *terme de Plombiers*, les Plombiers nomment de la forte deux pieces de cuivre rondes, qui ferment par les deux bouts les moules où ils fondent des tuyaux fans foudure; c'eft au milieu de ces *rondelles* que font placées les deux portées qui tiennent le boulon ou noyau du tuyau, fufpendu au milieu du moule, & qui reglent l'épaiffeur du plomb. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

Rondelles, (*Sculpture.*) les *rondelles* font d'acier; les unes avec un manche de bois, & les autres fans manche; ce font des efpeces de cifeaux ronds.

RONDEUR, f. f. (*Gramm.*) qualité, forme, ou figure du corps appellé *rond*. *Voyez* Rond.

Rondeur fe dit auffi, *dans l'écriture*, des parties fupérieures & inférieures des jambages, qu'on appelle ordinairement *déliés*, & qui forment des quarts de cercles très-propres à rendre le caractere plus coulant & plus brillant.

RONDIN, *ou* TONDIN, f. m. (*terme de Plombier.*) cylindre de bois, fur lequel les Plombiers arrondiffent les tables de plomb dont ils veulent faire des tuyaux. Ils ont des *rondins* de plufieurs longueurs & de différens diametres, fuivant les tuyaux qu'ils ont à arrondir. *Savary.* (*D. J.*)

RONDOLE. *Voyez* Poisson volant.

ROND-POINT d'une eglise, le, (*Architect.*) c'eft l'endroit du vaiffeau oppofé au grand portail. On l'appelle ainfi, parce qu'il eft ordinairement terminé en demi-cercle. (*D. J.*)

RONEBY, *ou* RUNEBY, (*Géog. mod.*) ville de Suede, dans la Bleckingie, à quelques lieues au couchant de Carlfcroon, à une lieue de la mer, & fur le bord d'une petite riviere, au milieu des rochers; elle eft marchande, & fort peuplée. (*D. J.*)

RONFLER, v. neut. c'eft refpirer en dormant, en faifant du bruit. Il paroît que ce bruit naît dans plufieurs perfonnes de la difpofition de la tête & du col; car changez la tête de place, & elles ne ronflent plus.

RONGER, v. act. (*Gram.*) c'eft détruire [illegible] gner avec les dents. On dit que le chien [illegible] os; que les rats *rongent* le pain; que la mer [illegible] bords; que le verd-de-gris *ronge* les métaux [illegible] rouille *ronge* le fer; que la pierre à [illegible] chairs; que l'ennui le *ronge*; qu'il [illegible] D'où l'on voit qu'il fe prend au fimple & [illegible]

RONSBERG, (*Géog. mod.*) autrefois [illegible] de Boheme, dans le cercle de Pilfen, proche de Herftein; ce n'eft aujourd'hui qu'un bourg dépeuplé, & ceint de vieilles murailles. (*D. J.*)

RONSON. *Voyez* Ombre de Riviere.

RONTEIZ, f. m. (*Jurifprud.*) *quafi terræ ruptæ*, dans la coutume de Nevers font des terres nouvellement défrichées. On les appelle auffi *rompeiz*. *Voyez ci-deffus* Rompeiz. (*A*)

ROOMBURG, (*Géog. mod.*) bourg des Pays-Bas, dans la province de Hollande, fur le bord du Rhin, un peu au-deffus de Leyde. C'eft un lieu fort ancien; M. Van-Loon a prouvé que c'étoit l'*Albimanæ* d'Antonin, & l'*Albinianæ* de la carte de Peutinger. On a trouvé dans ce bourg des médailles de cuivre qui portent l'effigie de divers empereurs, de Tibere, de Néron, de Claude, de Domitien, d'Antonin, de Nerva, de Trajan & d'Anaftafe. (*D. J.*)

ROOT-GANS, f. m. (*Hift. nat. Ornitolog.*) Ce mot fignifie une *oie rouge*. Les Hollandois l'ont donné à un oifeau aquatique des côtes de Spitzberg. Il a le bec court, recourbé & épais. Ses pates font noires & garnies de trois ongles & d'une peau de la même couleur. Il n'eft point rouge comme fon nom l'indique, il eft noir partout le corps, excepté fous le ventre qui eft tout blanc. Il n'a pas non plus la forme d'un oie, mais il en a le vol. Sa queue eft courte, & fa chair bouillie eft d'un bon goût.

ROPICUM (*Géog. anc.*) ville de l'île de Corfe; Ptolomée, *l. III, c. ij.* la marque dans les terres, auprès de Corficum. Pinet penfe que le nom moderne eft Rogela. (*D. J.*)

ROPO, (*Géog. mod.*) grand village de l'Attique. Il eft habité par des Grecs; & compofé de plus de deux cens feux. Ce lieu eft l'ancienne ville *Oropos*, ou *Oropus*, pour laquelle les Athéniens & les Béotiens ont eu de grandes conteftations, parce qu'elle étoit fur leurs frontieres. *Ropo* eft à deux milles de la mer, & à fix du village de Marcopulo, & n'a aujourd'hui aucune marque d'antiquité. On trouve feulement à Sycamino, à quatre milles de *Ropo*, dans l'églife d'*Agioi-Saranda*, l'infcription fuivante, Αφροδισιος Ζωπυρου Πλωτιος. C'eft-à-dire: *Aphrodifius, fils de Zopyrus.* (*D. J.*)

ROPOGRAPHES, f. m. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité à certains peintres, qui fe bornoient à ne repréfenter que de petits fujets, comme animaux, plantes, payfages. Ce nom eft dérivé des mots ῥῶπος, *jouet*, *babioles*, ou marchandifes de vils prix, de γράφω, *j'écris*, *je peins*.

On appelloit auffi *ropographes*, ceux qui dans les jar-

jardins tailloient les bouis, les ifs & les autres arbrisseaux touffus en figures d'hommes & d'animaux.

Ropographe, (*Peint. antiq.*) peintre de paysages, d'arbres, d'animaux, de ports de mers, & d'autres choses semblables; ῥωπογραφία *ripulæ*, signifie dans Cicéron la variété des objets qui sont sur une côte. Il mande à Atticus, en parlant de Tusculum, *& tamen hæc* ῥωπογραφία *ripulæ, videtur habitura celerem satietatem*. Je crois cependant que je me lasserai bientôt du paysage de cette côte. (*D. J.*)

ROQUE, la (*Géog. mod.*) petite ville, ou plûtôt bourg de France dans le Languedoc, au diocèse de Nîmes.

Il y a une autre petite ville dans le Languedoc, diocèse de Castres, qu'on appelle *Roque d'Olmez*.

Il ne faut pas confondre ce dernier lieu, avec *Roque Courbe*, qui est du diocèse de Castres, mais sur l'Agoût. (*D. J.*)

ROQUEFORT de Marsan, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Gascogne, au diocèse d'Aire, sur la Douze, à 4 lieues au nord-est du mont de Marsan. (*D. J.*)

ROQUELAURE, s. f. (*Gram.*) sorte de manteau à manches larges, qu'on se jettoit sur les épaules, & qui se boutonnoit du haut en bas. Les redingotes ont succedé aux *roquelaures*.

Roquelaure, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Armagnac, au diocèse d'Ausch. Elle a été érigée en duché-pairie en 1652, mais les lettres n'ont point été vérifiées. (*D. J.*)

ROQUEMADOUR, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Querci, au diocèse de Cahors, élection de Figeac. Elle doit son origine à une abbaye de l'ordre de saint Benoît, qui est aujourd'hui un chapitre, sous le titre de Notre-Dame. La manse abbatiale a été unie à l'évêché de Tulles. (*D. J.*)

ROQUEMAURE, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le bas Languedoc, située près les bords du Rhône, au diocèse d'Avignon, à 2 lieues au-dessus de cette ville, sur un roc escarpé. *Long.* 22. 27'. *latit.* 43. 58'.

C'est dans cette ville que mourut le pape Clément V en 1314, après neuf ans de pontificat, pendant lesquels les factions Guelphe & Gibeline, nées des querelles du sacerdoce & de l'empire, subsistoient toujours comme un feu qui se nourrissoit par de nouveaux embrasemens. Clément V né en Gascogne, étoit du parti de Boniface VIII, qui l'avoit nommé évêque de Comminge, & puis archevêque de Bordeaux. Le cardinal d'Ostie l'éleva sur la chaire de saint Pierre, & son élection se fit à Pérouse en 1305. On l'appella le pape Gascon. Dès qu'il fut élu, il aima mieux transférer le saint siege hors d'Italie, & jouir en France des contributions payées alors par tous les fideles, que disputer inutilement des châteaux auprès de Rome.

Clément alloit de Lyon à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la comtesse de Perigord, & tirant ce qu'il pouvoit d'argent de la piété des bonnes ames. Ce fut à Vienne qu'il convoqua en 1311 un concile général, dans lequel l'ordre des Templiers fut aboli & la guerre sainte résolue. Il mourut en allant à Bordeaux pour changer d'air.

On sait qu'il fût couronné à Lyon en présence de Philippe le Bel, de Charles de Valois, & de plusieurs autres princes. Cette cérémonie fut troublée par la chûte d'une muraille, laquelle étant trop chargée de peuple, s'écroula, tua Jean II duc de Bretagne, & Gaillard frere du pape. Le roi & Charles de Valois, furent blessés légerement. La tiare tomba de dessus la tête du pontife, & une des belles escarboucles de sa couronne se perdit. On conçoit bien, que cet accident fut remarqué comme un présage des malheurs qui affligerent la chrétienneté & l'Italie, durant ce pontificat. (*D. J.*)

ROQUER, v. act. (*terme de jeu d'échecs.*) c'est approcher le roc, ou, comme nous disons aujourd'hui, la tour auprès du roi, & passer le roi par-derriere, pour le placer à l'autre case joignante. On ne roque qu'une fois; mais pour roquer, il faut n'avoir point remué le roi, ni la tour, & ne point passer ou se mettre en échec. (*D. J.*)

ROQUET, s. m. (*Zoologie.*) nom d'une espece de petit lézard d'Amérique, d'un brun rougeâtre, marqueté de taches jaunes & noires; ses yeux sont vifs, étincelans, & ses jambes sont d'une longueur remarquable pour un si petit animal; il porte la tête toujours droite, & la queue communément recourbée en demi-cercle sur le dos. Il n'est point sauvage, sautille légerement comme un oiseau, & est dans un mouvement perpétuel; quand il est fatigué de ses courses, il ouvre la bouche, en tire sa langue, & halete comme les chiens; c'est du moins ce qu'en rapporte Rochefort dans son histoire des îles Antilles. (*D. J.*)

ROQUETIN, s. m. (*Soierie.*) espece de petite bobine de bois, au milieu de laquelle on a pratiqué une moulure à deux bords pour recevoir ce qu'on y veut dévider. Il y en a une autre, où se pose la corde du contrepoids qui sert à mouvoir le *roquetin*, à le retirer à mesure qu'il se dévide, & à tenir tendu le fil qui porte dessus; le *roquetin* ainsi que le rochet, est percé dans sa longueur, pour être traversé d'une broche sur laquelle il tourne & qui le tienne suspendu.

ROQUETTE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *eruca*, genre de plante à fleur en croix, composée de quatorze pétales; le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit ou une silique composée de deux panneaux appliqués sur les bords d'une cloison mitoyenne qui la divise en deux loges; cette silique renferme des semences qui sont le plus souvent arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre la saveur qui lui est particuliere. Tournefort, *I. R. H. Voyez* Plante.

Entre les huit especes de ce genre de plante établies par Tournefort, nous parlerons de la commune cultivée, & de la sauvage; la cultivée *eruca latifolia, alba, sativa, I. R. H.* 227. se nomme en anglois, *the broad-laucd, flower' d-garden-rockett.*

Sa racine est blanche, ligneuse, menue, vivace, d'une saveur âcre. Ses tiges sont hautes d'une coudée, ou d'une coudée & demie, un peu velues. Ses feuilles sont semblables à celles de la moutarde, blanches, longues, étroites, découpées profondement des deux côtés, tendres, lisses, de même saveur que la racine. Ses fleurs naissent au sommet des tiges; elles sont en croix, composées de quatre pétales, d'un jaune tirant sur le blanc, marquées de raies noirâtres, renfermées dans un calice velu, d'où sort un pistil qui se change en une silique semblable à celle de la moutarde; mais plus longue, portée sur un pédicule court, & partagée en deux loges par une cloison mitoyenne, à laquelle sont attachés des panneaux des deux côtés, remplies de plusieurs graines jaunes, plus grosses que celle de la moutarde, & moins rondes. L'odeur de cette plante est forte désagréable, aussi-bien que sa saveur.

La *roquette* sauvage, *eruca sylvestris, tenuifolia, perennis, flore luteo, I. R. H.* 227. a la racine blanche, épaisse, assez longue. Ses tiges sont nombreuses, creusées, cannelées, un peu velues, divisées en plusieurs rameaux. Ses feuilles sont découpées plus encore que celles de la dent de-lion, d'un verd foncé, lisses, d'une saveur brûlante; ses fleurs sont semblables à celles de la *roquette* cultivée de couleur jaune & odorante. Il leur succede des siliques longues, anguleuses, remplies de graines semblables à celles de la *roquette* cultivée, âcres & un peu ameres. Toute cette plante a une odeur fétide. Elle abonde en Syrie & à Tripoli, où l'on brûle ses cendres qui servent à faire du savon & du verre, comme celles du kali. (*D. J.*)

Roquette, (*Diet. & Mat. méd.*) *roquette* des jardins, & *roquette* sauvage; l'odeur & la saveur de la *roquette* des jardins est plus douce, & sa vertu est plus foible; c'est pourquoi on la mêle souvent dans les alimens, & principalement dans ce qu'on appelle à Paris *la fourniture* des salades de laitue.

Les anciens regardoient la nature de ces deux plantes comme directement opposée; c'est pourquoi ils avoient coutume de les manger mêlées ensemble pour tempérer la froideur de l'une par la chaleur de l'autre. La *roquette* sauvage vaut mieux pour faire des remedes. Ce ne sont que les feuilles qui sont en usage.

La *roquette* porte à l'amour. Cette propriété lui a été dès-long-tems attribuée par les médecins, & reconnue par tout le monde. Les anciens poëtes qui ne rapportent guere en ce genre que les notions les plus vulgaires, ont chanté cette propriété de la *roquette*. Ovide appelle les roquettes *salaces*. Martial a dit: *Venerem revocans* eruca *morantem*. & Columele: *Excitat ad Venerem tardos* eruca *maritos*.

La *roquette* est de la classe des plantes cruciferes de Tournefort, qui contiennent toutes plus ou moins d'alkali volatil spontané ou libre, & qui sont appel-

lées *anti-ſcorbutiques* par excellence. La *roquette* remplit un des genres de cette claſſe, qu'on peut regarder comme moyens ou tempérés relativement à la quantité de ce principe volatil. Elle vient après le cochlearia, la moutarde, le raifort ſauvage, la paſſe-rage & les creſſons. Elle eſt beaucoup plus vive que l'herbe de rave, de navet, *&c.* Voyez *tous ces articles*. Ce que nous avons obſervé des propriétés & des uſages du cochlearia & du creſſon, qui ſont les plus uſuels des plantes cruciferes, & le rapport de ces plantes avec la *roquette*, quant à leur degré reſpectif d'activité, que nous venons de noter; ces choſes, dis-je, doivent ſuffire pour déterminer les uſages & les propriétés de la *roquette*.

La ſemence de *roquette* entre dans l'eau anti-ſcorbutique de la pharmacopée de Paris, dans l'électuaire de ſatyrion de Charas, & dans les tablettes de magnanimité du même auteur. (*b*)

ROQUETTE A AVANCEUR, (*Tireur d'or.*) eſt une ſorte de bobine ſur laquelle l'avanceur dévide le fil qu'il a tiré.

ROQUEVAIRE, (*Géog. mod.*) en latin *rupes-Varia*, rocher de Varus; petite ville de France, en Provence, ſur la Veaune, à 3 lieues au nord-eſt de Marſeille, & à 4 d'Aix.

ROQUILLE, ſ. f. (*meſure des liquides.*) petite meſure des liqueurs, à laquelle on donne auſſi le nom de *poiſſon* ou *poſſon*. C'eſt la moitié d'un demi-ſetier, ou le quart d'une chopine de paris. *Dict. de Comm.*

ROQUILLES, *en terme de Confiſeur*, c'eſt une ſorte de confiture faite d'écorce d'oranges tournées, fort déliées, obſervant de leur donner le plus de longueur qu'il ſe peut. On appelle encore cette eſpece de confiture *tournures*. *Voyez* TOURNER.

RORIFERE, CANAL, (*Anat.*) comme qui diroit *canal d'où découle goutte-à-goutte de la roſée*; eſt un nom par lequel quelques auteurs déſignent le *canal thorachique*; parce que ce n'eſt en effet que goutte-à-goutte & par une eſpece de diſtillation qu'il porte le chyle dans la maſſe du ſang. *Voyez* THORACHIQUE.

ROS, (*Géog. mod.*) riviere de Pologne, dans l'Ukranie. Elle a ſa ſource au palatinat de Braclaw, arroſe celui de Kiovie, & ſe jette dans le Boryſtene, près de Kaniow. (*D. J.*)

ROSACE, ſ. f. *ou* ROSON, (*Archit.*) grande roſe ſuſceptible de différentes figures, & dont on orne & remplit les caiſſes des compartimens de voûtes, plafonds, *&c.*

ROSAIRE, ſ. m. (*Théol.*) chapelet en uſage dans l'Egliſe romaine, lequel contient quinze dixaines d'*Ave maria*, dont chacune commence par un *Pater*, & qu'on récite en l'honneur des différens myſteres de Jeſus-Chriſt où la Sainte-Vierge a eu part.

Quelques auteurs attribuent l'origine du *roſaire* à ſaint Dominique. Mais dom Luc d'Achery prouve qu'il étoit en uſage dès l'an 1100, & que ſaint Dominique ne fit que le mettre en honneur. D'autres l'attribuent à Paul, abbé du mont Phermé en Lybie, contemporain de ſaint Antoine; d'autres à ſaint Benoît, quelques-uns au vénérable Bede; & Polydore Virgile raconte que Pierre l'hermite voulant diſpoſer les peuples à la croiſade, ſous Urbin II. en 1096, leur enſeignoit le pſeautier laïque compoſé de pluſieurs *Pater* & 150 *ave*, de même que le pſeautier eccléſiaſtique eſt compoſé de cent cinquante pſeaumes, & qu'il avoit appris cette pratique des ſolitaires de la Paleſtine. On a trouvé dans le tombeau de ſainte Gertrude de Nivelle, décédée en 667, & dans celui de ſaint Norbert, décédé en 1134, des grains enfilés qui paroiſſent être des reſtes de chapelets.

Mais tous ces faits, pour la plûpart incertains, n'empêchent point de croire qu'on doit à ſaint Dominique cette maniere de prier, qui, ſelon les regles qu'il en a preſcrites, applique l'eſprit aux principaux myſteres de notre religion, & eſt extrèmement utile à ceux qui ne ſavent pas lire pour les diriger dans leur dévotion. On n'eſt pas d'accord ſur l'année où ſaint Dominique inſtitua le *roſaire*; quelques-uns veulent que ç'ait été en 1208, pendant qu'il prêchoit contre les Albigeois; d'autres prétendent qu'il l'inſtitua dans le cours des miſſions qu'il fit en Eſpagne, avant que de paſſer en France.

ROSAIRE, *ordre du*, ou *de Notre-Dame du roſaire*, eſt un ordre de chevalerie inſtitué par ſaint Dominique, ſelon Schoonebeck & le pere Bonani jéſuite, qui tous deux ſe ſont trompés en ce point; car jamais S. Dominique n'inſtitua d'ordre de ce nom. Ces auteurs ont apparemment pris pour un ordre militaire l'armée des croiſés, qui ſous les ordres de Simon, comte de Montfort, combattirent contre les Albigeois. *Voyez* CROISADE *&* ALBIGEOIS.

L'abbé Juſtiniani & M. Hermant prétendent que cet ordre fut inſtitué après la mort de ſaint Dominique par Frédéric, archevêque de Tolede, & que les chevaliers portoient pour marque une croix blanche & noire ſur laquelle étoit repréſentée la Sainte-Vierge tenant ſon Fils d'une main, & un *roſaire* ou chapelet de l'autre. Le pere Mendo ajoute que ces chevaliers étoient obligés de réciter le *roſaire* certains jours. Cependant le pere Helyot doute fort que cet ordre ait jamais exiſté. *Voyez* ORDRE.

ROSANA, (*Géog. mod.*) ou *Roſanna*, ville de Pologne, au grand duché de Lithuanie, dans la partie méridionale du Palatinat de Novogrodeck, près de la riviere de Zolva.

ROSARBA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. des Arabes.*) nom d'une plante inconnue, & dont il eſt fait mention dans Avicenne Sérapion, & autres auteurs arabes; ce qu'on peut imaginer de plus vraiſſemblable, c'eſt que la *roſarba* eſt une eſpece de caroubier des pays chauds ou d'acacia ſauvage. (*D. J.*)

ROSARIA, ſ. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains à un genre de parfums précieux, ainſi nommés ou par leur excellente odeur, ou parce que les roſes en faiſoient le principal ingrédient.

ROSARIO, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique, ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, à 22 degrés, 51 de *latitude* ſeptentrionale. Elle mouille à 9 milles de la mer un petit bourg auquel elle donne ſon nom. (*D. J.*)

ROSAY, (*Géog. mod.*) ou *Roſoy*, petite ville de France, dans la Brie, à 6 lieues de Meaux, & à 12 de Paris. *Long.* 20. 30. *latit.* 48. 42.

ROSAT, *huile*,
ROSAT, *miel*,
ROSAT, *onguent*,
ROSAT, *ſirop*, } *voyez* ROSE, (*Mat. méd.*)

ROSBEC, (*Géog. mod.*) village des Pays-Bas, dans la Flandre, à 2 lieues de Courtray, entre la Lys & la Mandere. Ce village eſt célebre par la bataille que Charles VI. roi de France y gagna ſur les Flamands en 1382, comme Rosbach, dans le cercle de Leipſick, ſera fameux par la victoire que le roi de Pruſſe y a remportée le 5 Novembre 1757 ſur les armées combinées de la France & de l'Empire. (*D. J.*)

ROSCHILD, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, toute ouverte, dans l'île de Sélande, au fond d'un petit golfe rempli de ſable, à 8 lieues au ſud-oueſt de Copenhague. Son évêché fondé en 1012, eſt ſuffragant de Copenhague. La cathédrale renferme les tombeaux de quelques rois de Danemarck. Cette ville n'a point de commerce, & l'univerſité qu'on y a fondée n'eſt pas floriſſante. *Long.* 29. 62. *lat.* 55. 38.

ROSCIANUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie. L'itinéraire d'Antonin le place ſur la route d'Equotuticum à Rhegium, entre *Thurii* & *Paternum*, à 12 milles du premier de ces lieux, & à 27 milles du ſecond. C'eſt aujourd'hui, à ce qu'on croit, le bourg Roſſano. (*D. J.*)

ROSCOMMON, (*Géog. mod.*) ville d'Irlande, dans la province de Connaught, & chef-lieu d'un comté auquel elle donne ſon nom, à 13 milles au nord de Tulsk. Elle eſt ſi miſérable que la plûpart des maiſons ſont couvertes de chaume; cependant elle envoie ſes députés au parlement d'Irlande, & elle a droit de marché.

Le comté de *Roſcommon* a environ 55 milles de longueur, ſur 28 de largeur; c'eſt un pays uni & fertile. On le diviſe en ſix baronnies. Ses principaux lieux ſont Atthlone, Boyle, Tulsh & *Roſcommon*. (*D. J.*)

ROSE, ſ. f. (*Botan.*) on peut rapporter toutes les *roſes* à deux claſſes; celle des *roſes* cultivées, & celles des *roſes* ſauvages: ces deux claſſes réunies forment cinquante-trois eſpeces de *roſes*, dans le ſyſtème de Tournefort; mais il nous ſuffira de décrire la *roſe* cultivée commune, qu'on appelle la *roſe pâle* ou incarnate, *roſa rubra, ſativa, pallidior*, *I. R. H.* 637.

Sa racine eſt longue, dure, ligneuſe. Elle pouſſe pluſieurs tiges en arbriſſeaux qui ſe diviſent en branches fermes, longues, revêtues d'une écorce verte obſcure, garnies de quelques épines fortes & piquantes. Ses feuilles naiſſent par paires ordinairement au nombre de ſept, ſur une côte terminée par une ſeule feuille, d'un verd foncé, arrondies, dentelées en leurs bords, rudes au toucher.

Sa fleur est tantôt simple, composée seulement de cinq larges pétales, avec plusieurs sommets jaunes dans le milieu; tantôt double, & alors les feuilles extérieures sont un peu plus grandes que les intérieures, d'une couleur rouge ou incarnate réjouissante, d'une odeur très-suave, quoique foible. Lorsque la fleur est passée, le calice dont elle étoit soutenue, devient un fruit ovale, ou de la figure d'une petite olive, à écorce un peu charnue, qui n'a qu'une seule loge remplie de plusieurs semences anguleuses, velues, blanchâtres. L'arbrisseau fleurit en Mai & Juin.

On sait que la *rose* sauvage, *rosa sylvestris, vulgaris, flore odorato, incarnato, Inst. rei herb.* 638. est la fleur de l'églantier, *voyez* Églantier.

Les *roses*, comme d'autres plantes, présentent quelquefois des jeux monstrueux de la nature. On en lit un exemple dans le journal des Savans, *année* 1679. M. Marchand en rapporte un autre dans les *mém. de l'acad. des Sciences, année* 1700. La monstruosité de cette derniere *rose* consistoit 1°. en ce qu'au lieu de bouton, il y avoit cinq feuilles en côtes qui soutenoient la fleur; 2°. du milieu de cette *rose* s'élevoit un bourgeon qui commençoit à former une branche ligneuse. (*D. J.*)

Rose, essence de, (*Art distillatoire.*) après avoir considéré que les Parfumeurs ne tiroient guere qu'une once d'huile essentielle de *rose* sur cent livres de cette fleur, M. Homberg a trouvé l'art d'augmenter de près d'un tiers cette essence précieuse dans la distillation, si l'on a soin, avant que de distiller les *roses*, de les faire macérer pendant quinze jours dans l'eau aigrie par l'esprit de vitriol. Outre ce moyen, que les Parfumeurs ont adopté, ils ont encore une adresse particuliere dans cette opération: ils se servent d'une vessie distillatoire, qui contient environ un muid; elle est ouverte par un tuyau en haut, à cause de la grande quantité d'eau qu'il faut souvent remettre dans la vessie sur les *roses* qui distillent; car l'huile ne monte qu'à force d'eau, qui en éleve très-peu à la fois.

Cette vessie est aussi ouverte par un robinet en bas, pour changer aisément les *roses* épuisées; mais la plus grande adresse consiste dans la figure du vaisseau qui reçoit cette huile; il est fait comme un matras à l'ordinaire, de la panse duquel sort un tuyau, comme étoient faits dans le dernier siecle les vinaigriers & les huiliers qu'on servoit à table; ce tuyau monte depuis la partie basse de la panse, jusqu'au bas du col du récipient, où il est recourbé en dehors; l'effet de ce récipient, qui ne contient ordinairement que deux ou trois pintes, est de recevoir commodément plusieurs centaines de pintes d'eau rose sans le changer, ce qui perdroit la petite quantité d'huile qui s'y amasse; cette eau se décharge par ce tuyau dans un second récipient; & comme l'huile est plus légere, elle surnage cette eau, & s'amasse dans le col du récipient à la hauteur de l'ouverture, pendant que l'eau du fond du premier récipient s'écoule dans le second, à mesure qu'elle distille. Ce récipient, dont les Parfumeurs ont autrefois fait mystere, peut servir commodément aux distillations de toutes les huiles essentielles un peu précieuses. *Mém. de l'acad. des Sciences, ann.* 1700. (*D. J.*)

Rose, (*Mat. médic.*) la *rose* étoit déja regardée par les anciens comme la panacée d'une infinité de maladies; c'est l'éloge que Pline en fait. Les modernes en tirent aussi un grand nombre de préparations; les principales sont l'eau simple de *roses*, la conserve de *roses*, les tablettes de suc rosat, le syrop de suc de *roses*, le suc de *roses* solutif, l'électuaire du suc de *roses*, le miel rosat, l'huile de *roses*, l'onguent rosat, le vinaigre rosat, & la teinture de *roses* rouges. On trouve dans toutes les pharmacopées la maniere & les usages de ces diverses préparations; il feroit seulement à souhaiter qu'elles fussent plus simples & mieux dirigées qu'on ne le voit dans plusieurs dispensaires. L'eau qu'on retire des *roses* par la distillation, est utile pour bassiner les yeux dans leurs inflammations. Le syrop de *roses* solutif, est fort propre pour purger les enfans. La conserve de *roses*, possede une légere vertu cordiale & astringente, salutaire aux phthisiques. Le vinaigre rosat, mêlé avec de l'eau de *roses*, un peu de nitre & de camphre, compose un épithème propre dans les fievres aiguës & les hémorrhagies du nez. (*D. J.*)

Rose, (*Jardin. Fleuriste.*) fleur qui croît sur l'arbrisseau qu'on appelle *rosier*. *Voyez* Rosier.

Pline appelle la *rose* la *reine des fleurs* & l'*ornement des jardins*; elle l'est par sa beauté, par ses variétés & par son odeur délicieuse. Ses diverses parties ont été décorées de noms particuliers. On appelle l'*ongle* de la *rose* la partie blanche de sa feuille qui est la plus proche de la queue. On appelle *hymen* la petite peau qui enveloppe son bouton, & qui s'ouvre quand elle s'épanouit. Enfin le bouton même qui reste après que les feuilles sont tombées, se nomme *gratecul*. (*D. J.*)

Rose de Jéricho, (*Botan.*) c'est le *myagrum ex Sumatria & Syria, semine spinoso, simili capiti aviculæ* de Zanoni 142, & c'est dans le système de Tournefort, une espece de thlaspi, ou une petite plante haute d'environ quatre doigts, ligneuse, rameuse, ayant la figure d'une tête d'oiseau, de couleur cendrée; ses feuilles sont petites, longuettes, découpées, velues; ses fleurs sont quatre petites feuilles disposées en croix dans des épis, blanches, ou de couleur de chair. Sa semence est arrondie, rougeâtre, âcre au goût. Sa racine est simple, assez grosse, ligneuse; pendant que cette plante est en vigueur sur la terre, elle paroît un bouquet; mais à mesure qu'elle se seche, les extrémités de ses branches se courbant en dedans, se réunissent à un centre commun, & composent une espece de petit globe.

Cette plante croît dans l'Arabie déserte; & quoiqu'on l'ait nommée *rose de Jéricho*, elle n'est point *rose*, & l'on n'en trouve point autour de Jéricho. On a dit autrefois, par l'amour du merveilleux, qu'elle ne s'ouvroit qu'au jour de Noël; mais on fait à présent qu'elle s'ouvre en tous tems de sa vie, pourvu qu'on la plonge & qu'on la laisse tremper quelques momens dans l'eau; on voit alors ses rameaux s'écarter peu-à-peu, s'épanouir, & ses fleurs paroître. (*D. J.*)

Rose d'Inde, (*Jardinage.*) *rosa indica*. La tige de cette fleur est rameuse, haute de trois piés, & garnie tout-au-long de petites feuilles étroites & dentelées. Ses fleurs sont aurores, très-doubles, en forme de rose, avec un calice écailleux qui contient des graines de couleur noire.

On met la *rose d'Inde* dans des pots, & dans les parterres, parmi les plantes de la grande espece. Elle fleurit toujours en automne, & demande une culture générale. On la seme sur couche, & on a soin de la mouiller.

Rose d'outremer, (*Botan.*) par les botanistes, *malva rosea*, espece de mauve, connue sous le nom de *trémier*, *voyez* Mauve & Trémier. (*D. J.*)

Rose trémiere, (*Botan.*) autrement dite la *rose d'outremer*, qui est une espece de mauve, *voyez-en l'article au mot* Tremiere rose, (*Botan.*) (*D. J.*)

Rose, (*Poésie Mythol. Littér.*) cette fleur étoit consacrée à Vénus. Tous nos poëtes la célebrent à l'imitation des Grecs & des Latins, si nous les en croyons.

C'est la reine des fleurs dans le printems éclose;
Elle est le plus doux soin de Flore & des zéphirs:
C'est l'ouvrage de leurs soupirs.

Anacréon s'étoit contenté de dire avec plus de simplicité, qu'elle est tout le soin du printems, ῥόδον εἴαρος μέλημα. Nos vieux poëtes employent toujours la *rose* dans leurs vers. Aujourd'hui les comparaisons tirées de cette fleur ont été si souvent répetées, qu'on n'en sauroit user trop sobrement.

Aphtonius & Tzetzes nous assurent que c'est du sang de Vénus que les *roses* ont pris leur couleur vermeille. Bion prétend au contraire que la *rose* doit sa naissance au sang d'Adonis, & ce poëte a pour lui non-seulement Ovide, mais l'auteur du *pervigilium Veneris*, dans l'hymne charmante qu'il a faite sur ce sujet.

„ Avec quelle grace, dit-il, le zéphir amoureux „ vient-il voltiger autour de la robe verte de cette „ reine des fleurs, & chercher à lui plaire par ses „ plus douces caresses? Déja la divine rosée fait sor- „ tir ce bouton vermeil du fourreau qui l'enveloppe.

Humor ille quem serenis astra rorant noctibus,
Jam nunc virginis papillas solvit humenti peplo.

„ Je le vois, continue-t-il, ce bouton qui commen- „ ce à s'épanouir; je le vois glorieux d'étaler ce „ rouge incarnat dont la teinture est dûe au sang „ d'Adonis, dont l'éclat est augmenté par les baisers „ de

„ de l'amour, & qui semble composé de tout ce „ que la jeune Aurore offre de plus brillant, quand „ elle monte dans son char pour annoncer de beaux „ jours à la terre.

En un mot, les poëtes ne se sont plaints que du peu de durée de cette aimable fleur, *& nimium brevis* rosæ *flores amenos*, „ & ces *roses*, ces charman- „ tes fleurs qui passent hélas, trop tôt pour nos plai- „ sirs. „ Tout le monde connoit cette épigramme latine:

Quam longa una dies, ætas tam longa rosarum,
Quas pubescentes juncta senecta premit.
Quam modo nascentem rutilus conspexit Eous,
Hanc veniens sero vespere vidit anum.

„ La durée d'un jour est la mesure de l'âge de la „ *rose*; la même étoile qui la voit naître le matin, „ la voit mourir le soir de vieillesse. „ Malherbe a bien su tirer parti de cette idée; il dit, en parlant de la mort de la fille de M. Duperrier.

Mais elle étoit du monde, où les plus belles choses
Ont le pire destin,
Et rose *elle a vécu ce que vivent les* roses,
L'espace d'un matin.

Ainsi a vécu madame la princesse de Condé.

Les Romains aimoient passionnément les *roses*, & faisoient beaucoup de dépense pour en avoir en hiver. Les plus délicats les recherchoient encore, lorsque la saison en étoit passée. Dans le tems même de la république, ils n'étoient point contens, dit Pacatus, si au milieu de l'hiver, les *roses* ne nageoient sur le vin de Falerne qu'on leur présentoit. *Delicati illi ac fluentes parum se lautos putabant, nisi luxuria vertisset annum, nisi hibernæ poculis* rosæ *innatassent*. Ils appelloient leurs maîtresses du nom de *rose*, *mea rosa*, ma belle amie.

Enfin les couronnes de *roses* étoient chez les anciens la marque du plaisir & de la galanterie. Horace ne les oublie jamais dans ses descriptions des repas agréables. Aussi *roseus*, *rosea*, signifioit *beau*, *belle*, *éclatant*, *éclatante*, comme le [illegible] des Grecs. C'est pourquoi Virgile dit, en parlant de Vénus:

Et avertens roseâ *cervice refulsit*,

„ En se détournant, elle fit voir la beauté de son „ col. „ Dans notre langue un teint de lis & de *roses* désigne aussi le plus beau teint du monde, tel qu'il se trouve seulement dans la florissante jeunesse. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

ROSE POSTEROL, noms que l'on a donnés à une ortie de mer de couleur rouge, de l'espece de celles que l'on nomme *cul de cheval*. *Voyez* ORTIE DE MER.

ROSE BLANCHE, ROSE ROUGE, (*Hist. d'Anglet.*) on a donné le nom de *rose blanche* & de *rose rouge*, aux deux maisons d'Yorck & de Lancastre. Ces noms sont fameux par les guerres entre ces deux maisons, la quantité de sang anglois qu'elles ont fait répandre, & qui aboutit à la ruine entiere de la maison de Lancastre.

Il faut donc se rappeller que sous le regne d'Henri VI. en 1453, il y avoit en Angleterre un descendant d'Edouard III. de qui même la branche étoit plus près d'un degré de la souche connue que la branche régnante. Ce prince étoit un duc d'Yorck. Il portoit sur son écu une *rose blanche*, & le roi Henri VI. de la maison des Lancastre, portoit une *rose rouge*. C'est de-là que vinrent ces noms célebres consacrés à la guerre civile. La bataille de Bolsworth donnée en 1485, & dans laquelle périt Richard III. mit fin aux désolations dont la *rose rouge* & la *rose blanche* avoient rempli l'Angleterre. Le trône toujours ensanglanté & renversé, fut enfin ferme & tranquille; les malheurs qui avoient persécuté la famille d'Edouard III. cesserent; Henri VII. en épousant une fille d'Edouard VI. réunit les droits des Lancastres & des Yorcks en sa personne. Ayant su vaincre, il sut gouverner. Son regne, qui fut de 24 ans, & presque toujours paisible, humanisa un peu les mœurs de la nation. Les parlemens qu'il assembla & qu'il ménagea, firent de sages lois. La justice distributive rentra dans tous ses droits; le commerce qui avoit commencé à fleurir sous le grand Edouard, & qui avoit été ruiné pendant les guerres civiles, se rétablit, & se ranima pour prospérer encore davantage sous Henri VIII. & sous la reine Elisabeth. (*D. J.*)

ROSE DE VENT, (*Marine.*) c'est un morceau de carton ou de corne, coupé circulairement, qui représente l'horison, & qui est divisé en trente-deux parties, pour représenter les trente-deux airs de vent. On suspend sur ce cercle une aiguille aimantée, ou l'on attache une aiguille aimantée à ce cercle, qu'on suspend dans une boîte, & l'on écrit à chaque division, en commençant par le nord, les noms des vents dans l'ordre suivant.

Noms des rumbs de vent. 1. N. c'est-à-dire, nord, 2. N. $\frac{1}{4}$ N. E. nord quart nord-est. 3. N. N. E. nord-nord-est. 4. N. E. $\frac{1}{4}$ N. nord-est quart-nord. 5. N. E. nord-est. 6. N. E. $\frac{1}{4}$ E. nord-est quart d'est. 7. E. N. E. est-nord-est. 8. E. $\frac{1}{4}$ N. E. est quart nord-est. 9. E. est. 10. E. $\frac{1}{4}$ S. E. est quart sud-est. 11. E. S. E. est sud-est. 12. S. E. $\frac{1}{4}$ E. sud-est quart-d'est, 13. S. E. sud-est. 14. S. E. $\frac{1}{4}$ S. sud-est quart de sud. 15. S. S. E. sud-sud-est. 16. S. $\frac{1}{4}$ S. E. sud quart sud-est. 17. S. sud. 18. S. $\frac{1}{4}$ S. O. sud quart sud-ouest. 19. S. S. O. sud-sud-ouest. 20. S. O. $\frac{1}{4}$ S. sud-ouest quart-sud. 21. S. O. sud-ouest. 22. S. O. $\frac{1}{4}$ O. sud-ouest quart-d'ouest. 23. O. S. O. ouest-sud-ouest. 24. O. $\frac{1}{4}$ S. O. ouest quart-sud-ouest. 25. O. ouest. 26. O. $\frac{1}{4}$ N. O. ouest-quart-nord-ouest. 27. O. N. O. ouest-nord-ouest. 28. N. O. $\frac{1}{4}$ O. nord-ouest quart-ouest. 29. N. O. nord-ouest. 30. N. O. $\frac{1}{4}$ N. nord-ouest quart-nord. 31. N. N. O. nord-nord-ouest. 32. N. $\frac{1}{4}$ N. O. nord-quart nord-ouest.

On donne sur la Méditerranée d'autres noms à ces rumbs de vent. *Voyez dans les Planches de Marine*, où l'on a dessiné deux roses des vents où sont marqués leurs noms sur l'Océan, & leurs noms sur la mer Méditerranée.

ROSE, (*Archit.*) ornement taillé dans les caisses qui sont entre les modillons, sous les plafonds des corniches, & dans le milieu de chaque face de l'abaque des chapiteaux corinthien & composite.

Rose de compartiment. On appelle ainsi tout compartiment formé en rayons par des plate-bandes, guillochis, entrelas, étoiles, *&c.* & renfermé dans une figure circulaire. Il sert à décorer un cul-de-four, un plafond, un pavé de marbre, rond ou ovale *&c.*

On nomme aussi *rose de compartiment*, certains fleurons ou bouquets ronds, triangulaires ou losanges, qui remplissent les renfoncemens de sofite, de voûte, *&c.*

Rose de moderne. C'est dans une église à la gothique, un grand vitrail rond, avec croisillons & nervures de pierre, qui forment un compartiment en maniere de *rose*. Les plus beaux vitraux de cette espece sont à S. Denis en France.

Rose de pavé. Compartiment rond de plusieurs rangées de pavés de grès, de pierre noire de Caën, & de pierre à fusil, mêlées alternativement, dont on orne les cours, grottes, fontaines, *&c.* On en fait aussi de pierre & de marbre de diverses sortes. *Daviler*. (*D. J.*)

ROSE, *en terme de Boutonnier*; c'est un ornement dont le fond est de cartisane, divisé en plusieurs branches formant autant de rayons, composés d'un seul brin plié en deux, qui s'éloignent les uns des autres, à mesure qu'ils s'éloignent de leur centre commun: les angles en sont arrondis à-peu-près comme ceux des feuilles d'une *rose*. La *rose* entre comme les pompons dans les différens ornemens que le boutonnier imagine.

ROSE, *en terme de Diamantaire*, est un diamant plat, qui n'est taillé que sur la table. *Voyez* TABLE.

ROSES, (*Haute-lisserie*.) petites étoffes de soie, de laine & de fil, dont les façons représentent des especes de *roses*. Elles ont 20 aunes un quart à 20 aunes & demi de longueur, sur un pié & demi & un pouce de roi de largeur. *Savary*. (*D. J.*)

ROSE, *terme de Luthier*; ce sont plusieurs trous qui représentent en quelque sorte la figure d'une *rose*, & qui sont au milieu de la table d'un instrument de musique, comme d'un luth, d'un clavecin, d'une épinette, *&c.* (*D. J.*)

ROSE-NOBLE, (*Monnoie.*) monnoie d'or qui ſe fabrique en Hollande, & qui y a cours pour onze florins.

ROSE, (*Serrur.*) ornement rond, ovale ou à pans, qui ſe fait ou de tole relevé par feuilles, ou de fer contourné par compartiment à jour. Il ſert dans les dormans des portes cintrées, & dans les panneaux de ſerrurerie. (*D. J.*)

ROSE *ou* ROSETTE, (*Teinturier.*) c'eſt ainſi que les Teinturiers nomment une certaine marque ronde de la grandeur d'un écu blanc, bleue, jaune ou d'autre couleur que les Teinturiers ſont obligés de laiſſer au bout de chaque piece d'étoffe qu'ils teignent, pour faire connoitre les couleurs qui leur ont ſervi de pié ou de fond, & faire voir que l'on y a employé les drogues & ingrédiens néceſſaires pour les rendre de bon teint. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

ROSE *ou* ROSETTE, *terme de Tourneur;* c'eſt une ſorte de cheville tournée, qui eſt groſſe par un bout, & que l'on met à un ratelier avec pluſieurs autres pour ſervir à pendre des habits. (*D. J.*)

ROSE, (*Blaſon.*) la *roſe* s'appelle *ſoutenue*, quand elle eſt figurée avec ſa queue; elle eſt quelquefois d'un même, & quelquefois d'un différent émail, mais toujours épanouie, & tantôt avec les pointes de la chaſſe d'un émail différent des feuilles. *Meneſtrier.* (*D. J.*)

ROSE-CROIX, *ſociété des freres de la*, (*Hiſtoire des impoſtures humaines.*) ſociété imaginaire, & néanmoins célebre par les fauſſes conjectures qu'elle a fait naître.

Ce fut en 1610, qu'on commença à entendre parler de cette ſociété chimérique, dont on n'a découvert ni trace, ni veſtige. Ce qu'il y a de plaiſant, c'eſt que dès-lors les Paracelſiſtes, les Alchimiſtes, & autres gens de cet ordre, prétendirent en être, parce qu'il s'agiſſoit des ſciences occultes & cabaliſtiques, & chacun d'eux attribuoit aux freres de la *roſe croix* ſes opinions particulieres. Les éloges qu'ils firent des freres de la *roſe-croix* aigrirent quelques hommes pieux, & les porterent à intenter toutes ſortes d'accuſations contre cette ſociété, de l'exiſtence de laquelle ils auroient dû préalablement s'aſſurer.

Cependant on débitoit hautement qu'il paroiſſoit une illuſtre ſociété, juſques-là cachée, & qui devoit ſon origine à Chriſtian Roſencrucz. On ajoutoit que cet homme né en 1387, ayant fait le voyage de la Terre-Sainte, pour viſiter le tombeau de J. C. avoit eu à Damas des conférences avec les ſages chaldéens, deſquels il avoit appris les ſciences occultes, entr'autres la magie & la cabale, qu'il avoit perfectionné ſes connoiſſances, en continuant ſes voyages en Egypte & en Libye. Que de retour dans ſa patrie, il avoit conçu le généreux deſſein de réformer les ſciences. Que pour réuſſir dans ce projet, il avoit inſtitué une ſociété ſecrette, compoſée d'un petit nombre de membres, auxquels il s'étoit ouvert ſur les profonds myſteres qui lui étoient connus, après les avoir engagé ſous ſerment à lui garder le ſecret, & leur avoir enjoint de tranſmettre ſes myſteres de la même maniere à la poſtérité.

Pour donner plus de poids à cette fable, on mit au jour deux petits ouvrages, contenant les myſteres de la ſociété. L'un a pour titre *fama fraternitatis*, id eſt, *detectio fraternitatis laudabilis ordinis roſeæ-crucis*; l'autre intitulé *confeſſio fraternitatis*, parut en allemand & en latin.

Dans ces deux ouvrages, on attribuoit à cette ſociété 1°. Une révélation particuliere que Dieu avoit accordée à chacun des freres, par le moyen de laquelle ils avoient acquis la connoiſſance d'un grand nombre de ſciences, & qu'en qualité de vrais Théoſophes, ils étoient en état d'éclairer la raiſon humaine par le ſecours de la grace. 2°. On recommandoit, outre la lecture de l'Ecriture-ſainte, celle des écrits de Taulerus, & de la théologie germanique. 3°. On aſſuroit que les illuſtres freres ſe propoſoient de faire une réforme générale des ſciences, & en particulier de la Médecine & de la Philoſophie. 4°. On apprenoit au public que leſdits freres poſſédoient la pierre philoſophale, & que par ce moyen ils avoient acquis la médecine univerſelle, l'art de tranſmuer les métaux, & de prolonger la vie; enfin, on annonçoit qu'il alloit venir un ſiecle d'or, qui procureroit toute ſorte de bonheur ſur la terre.

Sur le bruit que firent ces deux ouvrages, chacun jugea de la ſociété des freres de la *roſe-croix*, ſelon les préjugés, & chacun crut avoir trouvé la clé de l'énigme. Pluſieurs théologiens prévenus déja contre l'école de Paracelſe, penſerent qu'on en vouloit à la foi, & qu'une ſecte fanatique ſe cachoit ſous ce maſque; Chriſtophorus Nigrinus prétendit démontrer que les freres étoient des diſciples de Calvin. Mais ce qui détruiſit l'une & l'autre de ces conjectures, c'étoient quelques endroits des deux livres dont nous avons parlé, qui prouvoient que les freres étoient fortement attachés au luthéraniſme. En conſéquence, quelques luthériens défendirent avec zèle l'orthodoxie de la ſociété.

Les plus éclairés conjecturoient que tout cela n'étoit qu'une fable forgée par des chimiſtes, comme l'indiquoient aſſez les connoiſſances chimiques dont cette ſociété ſe vantoit. Ils ajoutoient pour nouvelle preuve, que le nom même de *roſe-cruz* étoit chimique, & qu'il ſignifioit un *philoſophe* qui fait de l'or. Telle a été l'opinion de M. Moſheim.

Il y eut auſſi des gens qui crurent bonnement que Dieu, par une grace ſpéciale, s'étoit révelé à quelques hommes pieux, pour réformer les ſciences, & découvrir au genre humain des myſteres inconnus.

Mais comme on ne découvroit en aucun endroit ni cette ſociété, ni perſonne qui en fût membre, les gens d'eſprit ſe convainquirent de plus en plus, qu'elle n'exiſtoit point en réalité, qu'elle n'avoit jamais exiſté, & que tout ce qu'on débitoit de ſon auteur, étoit un conte fait à plaiſir, inventé pour ſe divertir des gens crédules, ou pour mieux connoître ce que le public penſoit de la doctrine de Paracelſe, & des chimiſtes.

Le dénouement de la piece fut, qu'on n'entendit plus parler de la ſociété, depuis que ceux qui l'avoient miſe ſur le tapis garderent le ſilence, & n'écrivirent plus. On a ſoupçonné fortement Jean-Valentin Andréa, théologien de Wirtemberg, homme ſavant & de génie, d'avoir été, ſinon le premier auteur, du moins un des premiers acteurs de cette comedie.

Quoi qu'il en ſoit, le nom de freres de la *roſe-croix* eſt reſté aux diſciples de Paracelſe, aux Alchimiſtes, & autres gens de cet ordre, qui ont formé un corps aſſez nombreux, & dont on appelle le *ſyſteme Théoſophie*. *Voyez, article* THÉOSOPHIE, les principaux points de cette doctrine. (*D. J.*)

ROSE D'OR, (*Hiſt. de la cour de Rome.*) c'eſt ainſi qu'on nomme par excellence, une *roſe* de ce métal faite par un orfévre italien, enrichie de carats, & bénie par le pape le quatrieme dimanche du carême, pour en faire préſent en certaines conjonctures, à quelque égliſe, prince, ou princeſſe.

La coutume qu'a le pape de conſacrer une *roſe d'or* le dimanche *lætare Jeruſalem*, n'a pris ſon origine que dans le xi. ou xij. ſiecle; du-moins n'en eſt-il pas parlé plutôt dans l'hiſtoire.

Jacques Picart, chanoine de ſaint Victor de Paris, dans ſes notes ſur l'hiſtoire d'Angleterre, écrite par Guillaume de Neubourg, ſur la fin du xij. ſiecle, nous donne l'extrait d'une lettre d'Alexandre III. à Louis le jeune, roi de France, en lui envoyant la *roſe d'or;* „ imitant (dit ce pape au monarque) la coutume de „ nos ancêtres, de porter dans leurs mains une *roſe* „ *d'or* le dimanche *lætare*, nous avons cru ne pouvoir „ la préſenter à perſonne qui la méritât mieux que „ votre excellence, à cauſe de ſa dévotion extraor- „ dinaire pour l'Egliſe, & pour nous-mêmes „.

C'eſt ainſi qu'Alexandre III. paya les grands honneurs que Louis le jeune lui avoit rendus dans ſon voyage en France. Bien-tôt après les papes changerent cette galanterie en acte d'autorité, par lequel en donnant la *roſe d'or* aux ſouverains, ils témoignoient les reconnoître pour tels; & d'un autre côté, les ſouverains accepterent avec plaiſir de la part du ſaint ſiége, cette eſpece d'hommage. Urbain V. donna en 1368 la *roſe d'or* à Jeanne, reine de Sicile, préférablement au roi de Chypre. En 1418 Martin V. conſacra ſolemnellement la *roſe d'or*, & la fit porter ſous un dais ſuperbe à l'empereur qui étoit alors au lit. Les cardinaux, les archevêques, & les évêques, accompagnés d'une foule de peuple, la lui préſenterent en pompe, & l'empereur s'étant fait mettre ſur un trône, la reçut avec beaucoup de dévotion aux yeux de tout le public.

Henri VIII. reçut auſſi la *roſe d'or* de Jules II. & de Léon X. Ce dernier pape ne prévoyoit pas qu'un de ſes parens & ſucceſſeurs (Jules de Médicis) qui prit le nom de Clément VII. s'aviſeroit bien-tôt après d'excommunier ce même monarque, & qu'il arriveroit de-là, que toutes les *roſes* de la tiare pontificale ſeroient flétries en Angleterre. (*D. J.*)

ROSEAU, f. m. (*Botan.*) genre de plante qui
paroît ne différer du gramen & du chiendent que par
la grandeur de fes tiges & de fes feuilles; les Bota-
niftes en comptent plufieurs efpeces, dont les deux
principales ou communes font le *rofeau* de marais,
arundo vulgaris, five phragmites Diofcoridis, I. R.
H. 526, & la feconde, le *rofeau* cultivé, *arundo fa-*
tiva, feu donax Diofcoridis, I. R. H. 526.

Le *rofeau* de marais a des racines groffes, nerveu-
fes, & entrelacées, qui s'étendent fort loin, & fer-
pentent obliquement dans la terre. Sa tige s'éleve à
fept ou huit piés; elle eft creufe, & a des nœuds
d'efpace en efpace, à chacun defquels fortent des
feuilles longues, étroites, de la forme de celle des
pailles, dures, & rudes au toucher. La tige eft ter-
minée en-haut par une efpece d'épi ou de pannicule
toffu, d'un brun rougeâtre, plein d'une fubftance
molle & cotonneufe, ayant le fommet penchant en
en-bas, & ne répandant aucune femence vifible. Cet-
te tige meurt toutes les années.

Le *rofeau* cultivé ne differe point de l'efpece précédente par fes tiges, fes feuilles, & fes fleurs; fa racine eft d'un goût doux, & fes rejettons tendres peuvent même fe manger.

Quant au *rofeau*, ou canne à fucre, *arundo faccharifera*, le lecteur en trouvera la defcription au *mot* SUCRE. (*D. J.*)

ROSEAU *ou* CANNE, (*Mat. méd.*) de toutes les vertus que les Pharmacologiftes ont attribuées au *rofeau*, celle de pouffer efficacement les urines, & de diffiper le lait, eft la feule qui foit bien établie. La ptifane ou décoction pour boiffon ordinaire de la racine du *rofeau*, eft un remede populaire, & prefque généralement employé dans plufieurs pays pour faire perdre le lait des nourrices. (*b*)

ROSEAU A ÉCRIRE, (*Botan.*) c'eft une efpece de canne qui ne croît que de la hauteur d'un homme, & dont les tiges n'ont que trois ou quatre lignes d'épaiffeur, folides d'un nœud à l'autre, c'eft-à-dire, remplies d'un bois moelleux & blanchâtre. Les feuilles qui ont un pié & demi de long, fur huit ou neuf lignes de large, enveloppent les nœuds de ces tiges par une gaîne velue; car le refte eft liffe, vert gai, plié en gouttiere, à fond blanc. Le pannicule ou le bouquet des fleurs eft blanchâtre, foyeux, femblable à celui des autres *rofeaux*. Les gens du pays taillent les tiges de ces *rofeaux pour écrire*; mais les traits qu'ils en forment font très-groffiers, & n'approchent pas de la beauté des caracteres que nous faifons avec nos plumes. (*D. J.*)

ROSEAU *ou* BAGUETTE D'EZÉCHIEL, (*Théologie.*) mefure dont il eft parlé dans l'Ecriture, & que les auteurs modernes croyent répondre à un pié onze pouces, & un tiers de pouce d'Angleterre. *Voyez* MESURE.

C'eft dans le chapitre xl. d'Ezéchiel, où il s'agit de cette mefure: Dieu y montre en vifion à ce prophete la réédification future de la ville de Jérufalem, & lui fait d'abord voir un homme qui tenoit en main un *rofeau* ou *baguette*, pour mefurer les dimenfions que devoit avoir cette nouvelle ville, & *calamus menfuræ in manu ejus*. La longueur de cette mefure femble être déterminée au verfet 5, & *in manu viri calamus menfuræ fex cubitorum & palmo*. Or en donnant à la coudée 18 pouces, & à la palme un peu plus de trois pouces, felon le calcul le plus ordinaire, ce *rofeau* auroit été une mefure de neuf piés trois pouces quelques lignes; ce qui eft fort différent de ce qu'avance ici M. Chambers. D'ailleurs le prophete ajoute que cet homme dont il eut la vifion, prit avec fon *rofeau* les mefures des maifons, des murs, des portes de la ville, &c. & dit qu'il mefura la largeur de chaque maifon, *calamo uno*, & la hauteur *calamo uno*. Or il feroit ridicule de ne donner à une maifon qu'un pié onze pouces & un tiers de pouce en tout fens. Il eft vrai qu'elles ne feroient pas beaucoup plus exhauffées ni plus fpacieufes, en ne donnant à ce *rofeau* que neuf à dix piés; mais encore cela feroit-il plus fupportable. Que fi on met la coudée à 21 pouces, comme celle de Memphis, & la palme à proportion, on aura près d'onze piés tant en hauteur qu'en largeur; ce qui fuffit au-moins pour faire une chambre un peu commode. Nous ne donnons ceci que comme une conjecture, mais beaucoup plus vraiffemblable que celle de M. Chambers, fur ce *rofeau* ou *baguette d'Ezéchiel*.

ROSEAUX, (*Architecture.*) ornemens en forme de cannes ou bâtons, dont on remplit jufqu'au tiers les cannelures des colonnes rudentées. (*D. J.*)

ROSEAU, *en terme de Batteur d'or*, eft une moitié de *rofeau* de mer extrèmement aiguifée par le moyen d'un verre, dont on fe fert pour couper les feuilles d'or qui font minces jufqu'à un certain point.

ROSEAU, *en terme de Vergetier*; ce font les franges ou les barbes d'une forte d'herbe groffe & haute qu'on trouve dans les étangs & autres endroits marécageux, & qu'on appelle *rofeau*: elle n'eft point propre à être employée quand elle eft en fleur.

ROSÉE, f. f. (*Phyfiq.*) météore aqueux que l'on peut diftinguer en trois efpeces, favoir la *rofée* qui s'éleve de la terre dans l'air, la *rofée* qui retombe de l'air, & enfin la *rofée* que l'on apperçoit fous la forme de gouttes fur les feuilles des arbres & des plantes. Parcourons ces trois efpeces. 1°. La *rofée* s'éleve de la terre par l'action du foleil, pendant les mois de l'été; le foleil ne produit pas ces effets du premier coup, mais infenfiblement, car auffitôt qu'il paroît au-deffus de l'horifon, il commence à échauffer la terre & y darde fes rayons, & fa chaleur continue de s'introduire plus profondément, jufqu'à une ou deux heures après fon coucher; c'eft alors que la chaleur commence à s'arrêter, & qu'elle commence à remonter infenfiblement.

On peut raffembler la *rofée*, en mettant le foir fur la terre, ou un peu au-deffus, des plaques de métal non polies, ou de grands difques de verre. Si, après qu'il a fait un jour fort chaud, on place ces plaques dans un endroit qui ait été bien éclairé du foleil, la vapeur qui s'éleve de la terre fe portera contre la furface inférieure & s'y attachera, & fi on les pofe un peu obliquement fur la terre, la *rofée* s'écoulera vers le bout inférieur, laiffant après elle les traces qui marquent la route qu'elle a prife; fi au-contraire on place les plaques dans un endroit qui n'ait pas été éclairé du foleil, ou qui ne l'ait été que fort peu, il ne s'y amaffera qu'une petite quantité de *rofée*.

Lorfqu'on eft à la campagne, & qu'après un jour chaud, on vient à avoir une foirée froide, on voit fortir des canaux & des foffés la vapeur de l'eau, qui s'éleve en maniere de fumée; cette vapeur ne fe trouve pas plutôt à la hauteur d'un pié ou de deux, au-deffus de l'endroit d'où elle part, qu'elle fe répand également de tous côtés; alors la campagne paroît bientôt couverte d'une *rofée* qui s'éleve infenfiblement; elle humecte tous les corps fur lefquels elle tombe, & mouille les habits de ceux qui s'y promenent.

La *rofée* qui s'éleve ne fauroit être la même dans les différentes contrées de la terre. En effet la *rofée* fe trouvera prefque toute compofée d'eau dans les pays aqueux, proche des lacs & des rivieres, ou dans le voifinage de la mer; mais fi la terre eft graffe, fulphureufe, pleine de bois, d'animaux, de poiffons, de champs enfemencés, la *rofée* fera alors compofée de diverfes fortes d'huiles, de fels volatils, & d'efprits fubtils des plantes; fi le terrein contient beaucoup de minéraux, la *rofée* fera auffi compofée de femblables parties, comme l'obferve M. Boërhaave dans fa *chimie*. Il s'éleve auffi beaucoup de *rofée* dans les pays humides & aqueux, & moins dans les lieux fecs & arides, qui font éloignés de la mer, des rivieres ou des lacs; ajoutons que la *rofée* ne monte pas toujours à la même hauteur; la plus grande partie s'arrête fort bas, une autre partie s'éleve dans l'atmofphere, jufqu'à une hauteur moyenne, & la moindre partie à une grande hauteur.

La *rofée* s'étant élevée jufqu'à une certaine hauteur, flotte lentement dans l'air; tantôt elle monte, tantôt elle defcend, entourant tous les corps qu'elle trouve à la rencontre, & quelquefois elle retombe de l'air pour humecter la terre. Les philofophes ne s'accordent pas là-deffus, mais M. Mufchembroeck a fait diverfes expériences à cet égard, qui ne permettent pas de douter de la chute de la *rofée*; on peut les lire dans fon *effai de phyfique*, §. 1535. Il a fait prefque toutes ces expériences fur l'obfervatoire de Leyde, au haut duquel on trouve une large plateforme, où il a difpofé en tout fens des morceaux d'étoffe, des tonnes, vafes, cloches, &c. qui ont tous reçu de la *rofée* de l'air.

La *rofée* ne tombe pas indifféremment fur toutes fortes de corps; cette affertion paroît finguliere, & l'habile phyficien que nous venons de citer, a remarqué que les différentes couleurs attirent la *rofée* avec une force inégale; l'inégalité de leur force attractive dépend de la ftructure & de la grandeur des corps colorés.

Il ne

Il ne tombe point de *rosée* lorsqu'il fait un gros vent, parce que tout ce qui monte de la terre, est d'abord emporté par le vent, & que tout ce qui s'est élevé dans l'air pendant le jour, est aussi arrêté & emporté par le vent. Voici quelques observations de M. Muschembroeck sur ce sujet. „ Quels sont les „ vents avec lesquels la *rosée* tombe, ou quels sont „ les vents qui précedent pendant le jour, la chute „ de la *rosée* du soir? J'ai souvent été surpris de voir „ tomber de la *rosée* avec un vent de nord, parce „ que ce vent étant froid dans ce pays, condense la „ terre, & en ferme les ouvertures; elle ne tombe „ cependant pas si souvent, lorsque ce vent souffle, „ que lorsqu'il regne d'autres vents chauds, de sorte „ qu'on ne ramasse jamais tant de *rosée*, que lorsque „ le vent est sud, sud-ouest, & sud-est; c'est ce „ qu'on remarquoit aussi autrefois en Grece; car „ nous apprenons d'Aristote, qu'il y tomboit de la „ *rosée* avec un vent de sud-est; il n'est pas difficile „ de rendre raison de ce phénomène; le vent est „ chaud, il ouvre la terre, il échauffe les vapeurs „ qui s'élevent alors en grande quantité, & peuvent „ par conséquent retomber avec abondance, &c. „ *Loc. cit.* §. 1558.

Il tombe beaucoup de *rosée* dans le mois de Mai, parce que le soleil met alors en mouvement une grande quantité de sucs de la terre, & fait monter beaucoup de vapeurs. La *rosée* de Mai est plus acqueuse que celle de l'été, parce que la grande chaleur volatilise non-seulement l'eau, mais aussi les huiles & les sels.

Aristote, Pline, & d'autres, ont cru que la *rosée* tomboit la nuit, parce que les étoiles & la lune la pressoient en bas; & c'est pour cela que les philosophes qui sont venus ensuite, ont ajouté que la *rosée* tomboit en très-grande abondance, lorsque la lune étoit pleine, & qu'elle luisoit toute la nuit. Ils ont appellé la lune, *la mere de la rosée*. (*Virg. géorg. l. III.*) & la *rosée*, la *fille de l'air & de la lune*. (*Plut. symp.* 3.) Cependant on ramasse tout autant de *rosée*, & avec la même facilité, dans les nuits où la lune ne luit pas, qu'à le clarté de cet astre; & quelle vertu pourroient avoir les rayons de lumiere qui en partent, puisque si on les reçoit sur le plus grand miroir ardent, & qu'en les rassemblant dans le foyer, on les y condense cinq cens fois davantage, ils ne produisent pas le moindre effet sur le thermometre le plus mobile. *Voyez* CHALEUR, LUNE, *&c.*

On peut distinguer la *rosée* d'avec la pluie; 1°. parce que la pluie est une eau blanche & claire, au lieu que la *rosée* est jaune & trouble; 2°. en ce que l'eau de pluie pure distillée, n'a ni odeur ni goût, au lieu que la *rosée* distillée a l'un & l'autre.

La troisieme espece de *rosée* dont nous avons à parler, porte ce nom abusivement; il s'agit de ces gouttes acqueuses que l'on voit à la pointe du jour sur les feuilles des plantes & des arbres, après une nuit seche. On a cru que cette liqueur tomboit de l'air, sur les plantes & sur l'herbe, où elle se trouve en si grande quantité, qu'on ne sauroit traverser le matin une prairie, sans avoir les piés tout mouillés. On se trompe fort à cet égard, car la *rosée* des plantes est proprement leur sueur, & par conséquent une humeur qui leur appartient, & qui sort de leurs vaisseaux excrétoires.

Tantôt on voit ces gouttes rassemblées proche la tige où commence la feuille, comme dans les choux & les pavots; d'autres fois elles se tiennent sur le contour des feuilles & sur toutes les éminences, comme cela se remarque, sur-tout dans le cresson d'Inde; quelquefois on les voit au milieu de la feuille proche de la côte; elles se trouvent aussi assez souvent sur le sommet de la feuille, comme dans l'herbe des prés, *&c.* L'origine de cette *rosée* peut s'expliquer ainsi, selon M. Muschenbroeck. Lorsque le soleil échauffe la terre pendant le jour, & qu'il met en mouvement l'humidité qui s'y trouve, elle s'éleve & s'insinue dans les racines des plantes contre lesquelles elle est portée; après que cette humidité s'est une fois introduite dans la racine, elle continue de monter plus haut, passant par la tige dans les feuilles, d'où elle est conduite par les vaisseaux excrétoires, sur la surface où elle se rassemble en grande quantité, tandis que le reste demeure dans la plante; mais cette humidité se desseche d'abord pendant le jour par la chaleur de l'air, de sorte qu'on n'en voit point du tout pendant le jour sur les feuilles, & comme il ne retourne alors que peu de liqueur dans la tige & vers la racine, toutes les plantes paroissent se faner en quelque sorte vers le milieu du jour; les liqueurs qui ont été échauffées continuent de se mouvoir dans la terre pendant la nuit, elles viennent se rendre de même que pendant le jour contre les racines des plantes, elles y entrent tout comme auparavant, & s'élevant ensuite en haut; mais les plantes se trouvent alors toutes entourées d'un air plus froid, lequel desseche moins les humeurs, ainsi les sucs qui s'écoulent des vaisseaux excrétoires, & qui ne se dessechent pas après en être sortis, se rassemblent insensiblement, & prennent la forme de gouttes, qui sont le matin dans toute leur grosseur, à moins qu'elles ne soient dissipées par le vent, ou desséchées par la chaleur du soleil levant.

Comme ce sentiment est nouveau, le même physicien, que nous avons cité dans tout cet article, s'est attaché à le prouver par diverses expériences très-exactes, qu'il rapporte §. 1533. *de son essai de physique.*

La *rosée* est saine ou nuisible aux animaux & aux plantes, selon qu'elle est composée de parties rondes ou tranchantes, douces ou âcres, salines ou acides, spiritueuses ou oléagineuses, corrosives ou terrestres; c'est pour cela que les médecins attribuent à la *rosée* diverses maladies. Vossius, d'après Thomas Cantipratensis, dans son livre sur les abeilles, avertit les bergers de ne pas mener paître leurs troupeaux de grand matin dans les champs qui se trouvent couverts de *rosée*, parce que la *rosée*, qui est extrêmement subtile, s'insinue dans les viscères, qu'elle met le ventre en mouvement par sa chaleur, & qu'elle le purge avec tant de violence, que mort s'ensuit quelquefois. L'avis de Pline, *liv. XVIII. c. xxix.* ne paroît pas bien fondé; il veut que pour empêcher la *rosée* d'être nuisible aux terres ensemencées, on mette le feu au bois, à la paille & aux herbes de la campagne ou des vignes, parce que cette fumée préviendra tout le mal qui pourroit arriver; mais cette fumée ne sauroit produire aucun bon effet, si ce n'est dans les endroits où il y a des vapeurs & des exhalaisons acides, qui se trouvent alors tempérées par ce qu'il y a d'alkali dans la fumée. On dit que la *rosée* oléagineuse est fort mal-saine, sur-tout pour les bestiaux, & l'on a observé que l'année est fort stérile, lorsqu'il tombe beaucoup de cette *rosée*. On prétend que dans une certaine année, les noyers en moururent en Dauphiné, & que les feuilles des autres plantes en étoient comme brûlées, de même que le blé & la vigne; mais on doit moins attribuer cette malignité à la *rosée*, qu'à la trop grande chaleur du soleil. Cet article est de M. Formey, qui l'a tiré des *Essais de physique* de M. Muschenbroeck, déja cité plusieurs fois dans cet article.

ROSÉE, (*Chimie & Médecine.*) Les Chimistes ont long-tems supposé & cherché dans la *rosée* des principes merveilleux, des émanations précieuses de tous les regnes de la nature, & de la panspermie de l'atmosphere (*voyez* PANSPERMIE), qu'ils ont crues éminemment propres à ouvrir certains corps, à les altérer diversement, à les imprégner, à les enrichir de qualités nouvelles, *&c.* C'est dans ces vues que les Chimistes l'ont recueillie avec soin, & quelquefois même avec des circonstances mystérieuses; qu'ils l'ont digérée, distillée, fermentée, *&c.* & qu'ils l'ont ensuite employée à diverses extractions, teintures, *&c.* qu'ils ont exposé divers corps à son influence, *&c.* C'est de-là qu'est venue à la chimie pharmaceutique la méthode de préparer le safran de Mars à la *rosée*, & même à la *rosée* de Mai, sorte exigée encore avec cette derniere circonstance chez beaucoup de pharmacologistes modernes.

L'action de la *rosée* bien évaluée dans ces diverses opérations & dans ses usages pour quelques arts, comme pour le blanchissage de la toile & celui de la cire, a prouvé évidemment aux chimistes modernes que la *rosée* n'opéroit dans tous ces cas que comme eau; & que toutes les différences qu'on pouvoit observer entre les effets de l'eau commune & ceux de la *rosée*, s'expliquoient très-bien par la diverse forme d'application, savoir en ce que l'eau commune s'employoit ordinairement sous la forme de masse ou de volume considérable, long-tems subsistant sur les corps auxquels on l'appliquoit; & que la *rosée* ne s'appliquoit à ces corps que sous la forme de gouttes, de molécules disgrégées, ou tout au plus de couche très-légere, & qui se dissipoit facilement, & donnoit lieu par-là à de fréquentes altérations de madéfaction & dessication.

La *rofée* & le ferein qui en eft une efpece qu'on a caractérifée par des différences imaginaires (*voyez* SEREIN), confidérés comme chofe non-naturelle, c'eft-à-dire comme objet externe, exerçant une influence fur le corps animal, n'agiffent encore que comme eau ou comme humidité, tout au plus comme humidité froide.

La *rofée* doit être comptée parmi les objets extérieurs dont les effets font le plus nuifibles aux corps foibles & non accoutumés à fon action. Ceux qui font fujets aux rhumes, à la toux, aux maladies de poitrine, aux ophtalmies, aux douleurs des membres, & aux coliques, doivent fur-tout éviter très-foigneufement de s'y expofer. (*b*)

ROSÉE, (*Critique facrée.*) *ros*; ce mot outre le fens propre, fe prend dans l'Ecriture pour la *manne*; le matin il tomba une rofée, *ros*, tout-autour du camp, Exod. *xvj.* 13. c'étoit la manne même qu'on recueillit aux environs du camp. *Voyez* MANNE.

Comme la Paleftine étoit un pays fort chaud, & que la *rofée* y étoit abondante, ce mot défigne auffi quelquefois *l'abondance*, la quantité de quelque chofe; de-là cette comparaifon; telle que la nue de la *rofée*, tel eft le jour d'une abondante moiffon, Ifaïe *xviij.* 4. Et ailleurs, nous l'accablerons par notre nombre, comme quand la *rofée* tombe fur la terre. *II. Rois*, *xvij.* 12. (*D. J.*)

ROSÉE, les *maréchaux ferrans* appellent ainfi le fang qui commence à paroître à la folle lorfqu'on la pare pour deffoler le cheval. *Voyez* PARER & DESSOLER.

ROSÉE DU SOLEIL, (*Botan.*) Tournefort a établi dans ce genre de plante dix-fept efpeces, dont il nomme la principale, *ros folis folio oblongo*, en anglois, *the common round-leav'd fundew*.

Sa racine eft fibrée & déliée comme des cheveux. Elle pouffe plufieurs queues longues, menues, & velues en-deffus, auxquelles font attachées de petites feuilles prefque rondes, concaves en maniere de cure-oreille, d'un verd pâle, garnies d'une frange de poils rougeâtres fiftuleux, d'où tranfudent quelques gouttelettes de liqueur dans les cavités des feuilles; de-forte que ces feuilles & leurs poils font toujours mouillés d'une efpece de *rofée*.

Il s'éleve d'entre ces feuilles deux ou trois tiges prefqu'à la hauteur d'un demi-pié, grêles, rondes, rougeâtres, tendres, dénuées de feuilles; elles portent à leur fommet de petites fleurs à plufieurs pétales, difpofées en rofe, blanchâtres, panchées du même côté, foutenues par des calices formés en cornet, dentelés, & attachés à des pédicules forts courts. Lorfque ces fleurs font paffées, il leur fuccede des petits fruits qui ont à-peu-près la groffeur & la figure d'un grain de blé, & qui contiennent plufieurs femences oblongues ou rondelettes.

Cette plante fleurit en Juin & Juillet, & vient en des lieux déferts & fablonneux, rudes, humides, & le plus fouvent entre les mouffes; elle eft vifqueufe au tact, de-forte qu'en la touchant fa liqueur gluante fe tire comme en petits filamens foyeux & blanchâtres, qui prennent dans le moment une certaine confiftance.

Cette plante eft eftimée pectorale, adouciffante, & bonne dans la toux feche invétérée. (*D. J.*)

ROSELAIN *ou* ROSCLYN, (*Géog. mod.*) lieu de la Phénicie, aux environs de Tyr, à 24 milles de Sidon; il eft remarquable par des citernes, que l'on nomme les *citernes de Salomon*, mais qui n'ont été bâties que depuis le tems d'Alexandre, puifque l'aquéduc qui tranfporte les eaux de ces citernes à Tyr (qui en eft environ à 2 milles), traverfe la langue de terre par laquelle Alexandre joignit cette ville au continent, lorfqu'il en fit le fiége. Il n'y a aujourd'hui prefqu'aucune de ces citernes qui foit entiere. (*D. J.*)

ROSENBERG, (*Géog. mod.*) il y a trois petites villes d'Allemagne de ce nom; l'une eft dans l'évêché de Magdebourg, fur la Sala, auprès de fon confluent avec l'Elbe. La feconde eft dans la Bohème, fur les confins de l'Autriche. La troifieme eft en Siléfie, dans la principauté d'Oppelen, fur les frontieres de Pologne. (*D. J.*)

ROSENFELD, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Suabe, au duché de Wurtemberg, fur la riviere de Tayah, entre Sulz & Balingen. Elle fut entourée de murailles en 1274; fes habitans font luthériens. *Long.* 26. 22. *lat.* 48 12. (*D. J.*)

ROSENTHAL, (*Géog. mod.*) il y a deux petites villes d'Allemagne de ce nom; l'une dans l'évêché de Hildesheim; & l'autre en Bohème, dans le cercle de Frachin. (*D. J.*)

ROSER, v. act. (*Teinture.*) c'eft donner un œil cramoifi au rouge, & le rendre plus brun; c'eft le contraire d'*aviver*.

ROSEREAUX, f. m. pl. (*Fourrure.*) fourrures qu'on tire de Mofcovie par la voie d'Arcangel, ces peaux font bonnes pour fourrer des bonnets.

ROSÈS, (*Géog. mod.*) ville d'Efpagne, dans la Catalogne, au Lampurdam, fur la Méditerranée, au fond d'un golfe de même nom, à 8 lieues au nord-eft de Gironne. Elle eft munie d'une bonne citadelle, qui eft fur le bord de la mer près du port. Les vaiffeaux mouillent au milieu de la baie par quinze ou dix-huit braffes d'eau, fond d'herbe vafeux.

Selon Silva, *Poblæ de Efpana*, *p.* 250. la ville de *Rofès* doit fa fondation aux Rhodiens, qui fortis de leur île, pafferent en Efpagne, 910 ans avant la naiffance de Jefus-Chrift, & y bâtirent cette ville, à laquelle ils donnerent le nom de *Rhodé*, en mémoire de leur patrie. Selon la vérité de l'hiftoire, *Rosès* n'étoit qu'une abbaye, lorfque Charles-Quint y fit bâtir une ville & une fortereffe, à trente-cinq toifes de la mer, en rafe campagne. Cette ville a la mer Méditerranée à fon midi, la plaine de Lampurdan à fon couchant, les Pyrénées à fon levant & à fon feptentrion. La fortereffe qui la défend, eft à cinq baftions, revêtus de pierre de taille.

Cette ville fe glorifie d'avoir été la feule de Catalogne qui ait toujours été fidele au roi Philippe V. Elle a été prife & reprife plufieurs fois dans le dernier fiecle; enfin elle eft reftée à l'Efpagne par le traité de Rifwick, l'an 1697. *Long.* 20. 47. *lat.* 42. 11. (*D. J.*)

ROSETTE, f. f. (*Gram.*) nom qu'on a donné à plufieurs chofes différentes, parce qu'étant rondes & relevées en boffe, elles avoient quelque conformité avec la rofe. *Voyez les articles fuivans*.

ROSETTE, *terme de Bahutier*, forte de petits clous blancs, dont les Bahutiers fe fervent pour les embelliffemens des coffres & bahuts. (*D. J.*)

ROSETTE, (*Cifelure.*) petits poinçons ou cifelets d'acier, à un bout defquels font gravés en creux des rofes ou autres fleurs, pour les frapper & en imprimer le relief fur les métaux où l'on fait des cifelures. *Trévoux*. (*D. J.*)

ROSETTE, (*Cordon. Bottier.*) eft une plaque de cuivre quarrée ou ovale, qui fert à attacher l'éperon, & qui eft placée fur le cou-de-pié du foulier de la botte.

ROSETTE *ou* CUIVRE DE ROSETTE, (*Métallurg.*) c'eft ainfi qu'on nomme le cuivre, lorfqu'après avoir paffé par les différentes opérations de la fonderie dont la derniere eft le raffinage, il fe trouve parfaitement dégagé du fer, du foufre, de l'arfenic & des autres fubftances qui le rendoient impur. Avant d'être féparé de ces fubftances, on l'appelle *cuivre noir*; mais lorfqu'il eft parfaitement pur, il a la couleur rouge qui lui eft propre, & pour lors on le nomme *cuivre de rofette*. Ce cuivre a pour lors la ductilité convenable. Pour s'affurer fi ce métal eft dans cet état, un ouvrier plonge une verge de fer dans le cuivre parfaitement fondu au fourneau de raffinage; par ce moyen il s'attache une portion de cuivre à la verge, & après l'avoir retiré & laiffé refroidir, il juge par la couleur & la flexibilité, fi ce cuivre a été fuffifamment purifié. *Voyez l'article* RAFFINAGE.

ROSETTE, (*Coutellerie.*) petites rofes ou fleurons d'argent ou de cuivre, dont les Couteliers fe fervent pour monter leurs rafoirs, lancettes, & autres tels inftrumens de Chirurgie & de Barberie. Ils font les *rofettes* de cuivre, & prennent chez les Orfevres celles d'argent. (*D. J.*)

ROSETTE, (*terme de Couturiere.*) les Couturieres appellent *rofette* de petites coutures qu'elles font dans du linge qui eft un peu troué, & qu'elles forment en maniere de petites rofes. (*D. J.*)

ROSETTE *dans les montres*, (*Horlogerie.*) eft un petit cadran numéroté, *voyez les Planches de l'Horlogerie*, au moyen duquel on fait avancer ou retarder par degrés le mouvement de la montre.

Pour bien comprendre comment cela fe fait, il eft bon de favoir fur quel principe cette opération eft fondée, & comment elle s'exécute. Les vibrations du balancier étant réglées par celles du reffort fpiral (*voyez* RESSORT SPIRAL), il eft clair que fi ce reffort devient plus fort, ou plus foible, ces vibrations

tions feront accélérées ou retardées, effet qui sera encore le même, si le ressort devient plus court ou plus long. Ainsi, par exemple, pour faire avancer une montre, il ne faut que raccourcir son ressort spiral & pour la faire retarder, que l'alonger. Mais, comme en l'alongeant ou le raccourcissant, on changeroit la position du balancier, ce qui mettroit la montre mal d'échappement, *voyez* ÉCHAPPEMENT, ce moyen ne peut pas être mis en usage; c'est pourquoi on a recours à un autre expédient qui produit précisément le même effet; voici ce que c'est. Supposant que *rr*, *voyez les fig.* soit le ressort spiral du balancier *BB*, & que ce ressort soit fixement attaché au piton *P* & en *v* à l'arbre du balancier, on ne peut, comme nous l'avons dit, alonger ou raccourcir ce ressort. Mais si l'on suppose qu'il passe dans une espece de fourche *q*, vue ici en plan, dont les fourchons soient si près l'un de l'autre, qu'il ne s'en faille que d'une quantité imperceptible que le ressort les touche; il est évident que ses vibrations ne se feront plus du point ou piton *P*, mais de la fourche *q*; le ressort, en ouvrant ou en se fermant par le mouvement du balancier, se mouvant autour de ce point *q*. Regardant donc ce point comme un nouveau point fixe, les vibrations du balancier feront accélérées, puisque le ressort spiral sera raccourci de toute la quantité *qp*. Si l'on supposoit donc ce point *q* mobile, & que tantôt il s'éloigne, ou il s'approche du point *P*, on aura par ce mouvemement un moyen simple de faire avancer ou retarder la montre, puisqu'il ne sera question que de faire éloigner ou approcher du point *P* la fourche *q*: or c'est précisément ce que l'on fait, lorsque l'on tourne l'aiguille de la *rosette* à droite ou à gauche, comme on va le voir par l'explication des pieces qui servent à produire cet effet. Elles sont représentées en grand dans cette même figure, qui contient toutes les pieces que l'on voit sur la platine de dessus, lorsque l'on ouvre une montre, à cela près du coq qui est ôté; pour que l'on voie plus distinctement le balancier, le ressort spiral, *&c.* *RK* est la rosette coupée en *M*, pour que l'on voie la roue de *rosette M* qui est dessous; *e* est l'aiguille qui tient à quarré sur cette roue; *cc* est la coulisse coupée aussi en *ce*, pour qu'on voie le rateau *aa* qui est dessous, & comment il engrene avec la roue de *rosette*. *q* que nous avions supposé une fourche, est la queue du rateau, & les deux petits points blancs sont, au lieu de fourchons, deux petites chevilles distantes entr'elles d'une quantité imperceptiblement plus grande que l'épaisseur du ressort spiral. Maintenant il est clair, que si l'on tourne l'aiguille de *R* vers *K*, on fera avancer la queue du rateau de *q* vers *r*; & qu'au contraire, si on la tourne de *K* vers *R*, on fera avancer cette queue de *r* vers *q*, ou de *q* vers *P*: d'où il est évident, par ce que nous avons dit plus haut, que par le premier mouvement on fera avancer la montre, & que par le second on la fera retarder. C'est pourquoi les Horlogers vous disent, que pour faire avancer votre montre, il faut tourner l'aiguille du côté où les chiffres vont en augmentant, & dans le sens contraire, quand on veut la faire retarder, parce que ces chiffres sont ordinairement disposés de façon qu'il en résulte cet effet. Dans les montres angloises, au lieu d'une aiguille, on fait tourner un petit cadran dont on apprécie le chemin par un petit index; mais c'est encore le même effet, ce cadran étant adapté comme l'aiguille sur la roue de *rosette*.

On pourroit faire ici une question, savoir, de combien de degrés ou divisions il faut tourner l'aiguille de la *rosette*, pour faire avancer ou retarder la montre d'un certain nombre de minutes en 24 heures. Mais cela dépendant 1°. du ressort spiral qui est tantôt plus court, tantôt plus long, 2°. des rapports qui sont entre l'aiguille de *rosette* & sa roue, cette roue, & le rateau, rapports qui ne sont presque jamais les mêmes, on voit qu'il est impossible de prescrire aucune regle à cet égard. En général une division est suffisante pour accélérer le mouvement de la montre d'une minute en 24 heures. Au reste pour peu qu'on soit attentif, on s'apperçoit bientôt du degré de sensibilité de sa montre. Il est bon de remarquer cependant que, lorsque l'aiguille est du côté des chiffres de haut nombre, il faut un peu moins la tourner que lorsqu'elle est de l'autre côté; le ressort spiral étant dans ce cas plus court, & par conséquent un même espace parcouru par la queue du rateau produisant plus d'effet. *Voy.* RESSORT SPIRAL, RATEAU, COULISSE, *&c.*

ROSETTE, (*Jardinage.*) ornement d'où sortent des nilles, des palmettes & des becs de corbin, quelquefois employé dans les parterres de broderie à la place d'un grand fleuron.

ROSETTE, *en terme de marchand de modes*, est un ruban plus ou moins large, formant une boucle à deux ou trois feuilles de chaque côté. Cet ornement se met au haut des bourses à cheveux. *Voyez* BOURSE. On fait de ces *rosettes* avec une double rose plus petite & placée au milieu, & sur le nœud de la premiere, on laisse pendre un petit bout de ruban, & ces *rosettes* prennent alors le nom de la *comette*.

ROSETTE, (*Peinture.*) sorte de craie rougeâtre approchant de la couleur amarante, qui n'est autre chose que du blanc de Rouen, à qui l'on a donné cette couleur par le moyen d'une teinture de bois de Bréfil plusieurs fois réitérée. La *rosette* est une espece de stil de grain dont on se sert dans la peinture. Il y a une autre espece de *rosette* semblable pour la composition à celle ci-dessus, mais dont la couleur est d'un plus beau rouge, qui sert à faire cette encre dont les Imprimeurs se servent pour marquer en rouge les titres des livres qu'ils impriment. On s'en sert aussi quelquefois pour peindre. *Dictionn. du Comm.* (*D. J.*)

ROSETTE, (*Serrur.*) ornement d'étoffe ciselé en maniere de rose, qui se met sous le bouton d'une rose. (*D. J.*)

ROSETTES, (*Tourneur.*) sont des disques de fer ou de cuivre figurés que l'on monte sur l'arbre du tour à figurer, par le moyen desquels on fait des figures qui leur sont semblables. *Voyez* TOUR *& les Pl. & fig. du Tourneur.*

ROSETTE, *ou* ROSSETE, (*Géogr. mod.*) ville d'Egypte, près des ruines de l'ancienne Canope, sur le bord du bras occidental du Nil, à une lieue de la mer, à 8 au levant d'Alexandrie, à 16 au-dessous de Frouah, & à 38 au nord-ouest du Caire, avec laquelle elle communique par un canal que deux châteaux défendent.

Cette ville doit avoir plus de six cens ans d'antiquités, puisque au tems du géographe Edrissi elle existoit déjà: elle est en partie bâtie sur une montagne de roche, qui commence au bord du Nil, & s'étend assez avant dans les terres vers l'occident.

Rosette est grande & commerçante, car on y transporte plusieurs marchandises qui viennent de la mer Rouge & de la haute Egypte; il est vrai cependant qu'il n'y a que les saïques & les caromousals des Grecs qui puissent monter jusqu'à *Rosette*; les navires ne le peuvent pas faute d'eau.

Il réside ordinairement dans cette ville un vice-consul de France, qui est logé dans une okelle: c'est un bâtiment fait en façon de cloître, avec une grande porte, & une basse-cour environnée de magasins; au-dessus il y a des galeries qui conduisent dans les chambres qu'on loue aux marchands. *Long.* 47. 28. *lat.* 31. 15. (*D. J.*)

ROSETTIER, f. m. (*Coutellerie.*) outil dont se servent les Couteliers pour faire ces petites *rosettes* de cuivre, avec lesquelles ils montent plusieurs de leurs ouvrages. C'est une espece de poinçon en forme d'emporte-piece, qu'ils frappent sur un bloc de plomb, une feuille de léton entre deux. Les Orfevres se servent aussi du *rosettier* pour faire les rosettes d'argent. (*D. J.*)

ROSHASÇANA, f. m. (*Hist. des Juifs*) mot qui se trouve souvent dans les livres des Juifs, & qui signifie le *commencement de l'année*. C'est pour eux un jour de fête. Leurs docteurs disputent dans le talmud sur le tems auquel le monde a commencé. Selon les uns ç'a été au printems dans le mois de *Mian*, qui répond à notre mois de Mars; d'autres veulent que ce soit en automne dans le mois de *Tisri*, qui est notre mois de Septembre; & c'est maintenant parmi eux l'opinion la plus reçue. Quoique l'année ecclésiastique commence chez eux au mois de *Mian*, conformément à ce qui est dit dans la loi, que ce mois sera pour eux le premier des mois; cependant l'année ordinaire ou civile commence par le mois *Tisri* ou Septembre; & c'est pendant les deux premiers jours de ce mois qu'on célebre le *roshasçana* d'abord par une cessation générale de tout travail, ensuite par des prieres, des aumônes, des confessions, & d'autres œuvres de pénitence.

Selon Leon de Modene, les Juifs tiennent par tradition, que pendant ces deux jours, Dieu juge de tout ce qui s'est passé l'année précédente, & regle les

les événemens de celle où l'on va entrer. C'est pourquoi ils emploient le premier de ces deux jours à expier le passé par des jeunes, des austérités, des disciplines & d'autres mortifications; quelques-uns, sur-tout en Allemagne, portent l'habit avec lequel ils veulent être enterrés. On s'assemble à la synagogue, où l'on fait de longues prieres, & sur-tout on lit à cinq personnes dans le Pentateuque, ce qui y est dit du sacrifice qu'on faisoit ce jour-là dans le temple; enfin on fait la bénédiction pour le prince, & on sonne trente fois du cor, selon qu'il est marqué dans les nombres & dans le Lévitique pour intimider, dit-on, les pécheurs, & les porter au repentir en leur rappellant la mémoire du jugement de Dieu. Le reste du jour & le suivant se passent à entendre des sermons & à d'autres exercices de dévotion. Leon de Modene, *part. III. c. v.*

ROSHEIM, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans la basse Alsace sur le torrent de Mogol, à quatre lieues de Strasbourg, près de Molsheim, bâtie dans le douzieme siecle; elle fut presque réduite en cendres en 1385. Elle a été libre & impériale. (*D. J.*)

ROSICLE, s. m. (*Minéralogie.*) espece de minéral noir que l'on tire des mines du Chily & du Pérou. Son nom lui vient de ce qu'en le mouillant & le frottant contre du fer, il rougit. Ce minéral est très-riche, & l'argent qu'on en tire est le meilleur de toutes les mines de Lipes, du Potosi & des autres provinces de l'Amérique. *Voyez* ARGENT. Il paroît par la propriété de rougir le fer, qu'on attribue à cette mine, qu'elle contient du vitriol cuivreux dont le métal est précipité par le fer Il ne faut point confondre cette mine avec la mine d'argent rouge, qui est une mine d'argent en crystaux rouges, semblables à des grenats ou à des rubis.

ROSIENNE, (*Géogr. mod.*) petite ville de Pologne au grand duché de Lithuanie, dans la Samogitie, à 22 lieues au sud de Mittau, sur une petite riviere qui se rend dans le Némen. *Long.* 41. 56. *latit.* 55. 28. (*D. J.*)

ROSIER, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *rosa*; genre de plante à fleur composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le calice est formé de plusieurs feuilles, & il devient dans la suite un fruit arrondi ou oblong, & charnu; il n'a qu'une capsule, & il renferme des semences le plus souvent anguleuses & velues. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

ROSIER, (*Jardinage.*) *rosa*; arbrisseau épineux qui se trouve en Europe plus qu'en nulle autre partie du monde. Il pousse plusieurs tiges du pié, qui sont de peu de durée, mais qui se renouvellent aisément. La hauteur commune des *rosiers* est de quatre à cinq piés: quelques especes en prennent beaucoup moins, & d'autres un peu plus. Les racines de cet arbrisseau tracent beaucoup, & produisent des rejettons. Sa feuille est composée de cinq ou sept folioles qui sont ovales, dentelées, & attachées par paires à un filet commun qui est terminé par une seule foliole. Ses fleurs sont simples ou doubles, plus ou moins, & de différentes grandeurs & couleurs, selon les especes. Elles viennent au bout des branches, & elles donnent un fruit oblong qui contient plusieurs semences.

Le *rosier* doit tenir une des premieres places parmi les arbrisseaux fleurissans. C'est sans contredit l'un des plus beaux, des plus variés, & des plus agréables, tant par la quantité & la durée de ses fleurs, que par leur éclat & la douce odeur qu'elles exhalent. La *rose* embellit tous les lieux qu'elle habite; elle est la parure la plus brillante de la nature; c'est le plus riant objet de ses productions, & l'image la plus pure de la douceur, de la beauté & de la candeur.

Rien de plus simple & de plus facile que d'élever, de cultiver & de multiplier le *rosier*. Il se plait dans tous les climats tempérés; il vient à toutes expositions, & il réussit dans tous les terreins. Cependant il vit peu dans les terres seches & légeres, & ses fleurs ont moins d'odeur dans celles qui sont grasses & humides. On évitera ces deux inconvéniens en mettant le *rosier* dans un terrein de moyenne qualité.

On peut multiplier cet arbrisseau de toutes les façons possibles; de rejettons, de branches couchées, de boutures; par les graines, par la greffe & par ses racines. La semence est le moyen le plus long & le plus incertain: pour l'ordinaire, on n'acquiert de cette façon que des especes batardes ou dégénérées. Toutes les autres méthodes ont un succès à-peu-près égal. Cet arbrisseau peut se transplanter en tout tems avec succès, & même pendant tout l'été, en supprimant tout le fanage, & en réduisant la tige à quatre pouces au-dessus de terre. Nulle autre culture que de le tailler souvent & sans ménagement. Plus on le taillera, plus il durera, plus il donnera de fleurs, & plus le tems de leur venue pourra varier. Les différens tems de la transplantation rempliront aussi ce dernier objet.

Tous les *rosiers* peuvent se greffer les uns sur les autres; mais il faut éviter de prendre pour sujets, ou plûtôt on doit exclure des jardins la *rose à odeur de canelle*, celle *à fleur jaune simple*, celle *à feuille de pimprenelle*, & sur-tout la *rose sauvage de Virginie*. Elles envahissent le terrein par la quantité de rejettons qu'elles poussent sur leurs racines, qui s'étendent considérablement. Le mois de Juin est le tems le plus convenable pour greffer ces arbrisseaux en écusson.

On connoît près de quatre-vingt variétés du *rosier*, dont le tiers environ ne donne que des fleurs simples; cependant il y en a plusieurs qui ont assez d'agrément ou de singularité pour mériter qu'on les cultive. Tous les *rosiers* à fleurs doubles ont de la beauté. On peut considérer les roses sous quatre couleurs principales; les jaunes, les blanches, les incarnates & les rouges. Il y en a peu de jaunes, un peu plus de blanches, beaucoup davantage d'incarnates, & les rouges sont le plus grand nombre. Dans ces deux dernieres couleurs, il y a une infinité de nuances depuis le couleur de chair le plus tendre, jusqu'à l'incarnat le plus vif, & du rouge pâle au pourpre foncé. Il regne encore une grande variété dans la stature des *rosiers*, dans l'odeur des fleurs, dans les saisons de leurs venues, dans leur grandeur. Il y a aussi des *rosiers* sans épines; d'autres sont toujours verds; dans quelques-uns les feuilles ont une odeur agréable; dans d'autres elles sont joliment tachées. Il s'en trouve plusieurs dont les roses sont panachées, tiquetées ou mi-parties. On en voit de proliferes; d'autres à fruit épineux; d'autres qui fleurissent deux fois l'an; d'autres pendant presque toute l'année; d'autres enfin ne s'ouvrent qu'à demi. Nul arbrisseau ne rassemble des différences aussi singulieres, aussi variées & aussi intéressantes. Le *rosier* seul peut former une collection nombreuse, où chaque jour de la belle saison donnnera du nouveau & de l'agréable.

Le *rosier* étant donc de la plus grande ressource pour l'embellissement des jardins, on peut en faire plusieurs usages. On le met en buisson dans les plates-bandes; on le mêle avec d'autres arbrisseaux fleurissans dans les bosquets; on en garnit des quarrés entiers, où on les retient à trois piés de hauteur; mais si l'on veut tirer grand parti de cet arbrisseau, c'est de l'entremêler de jasmin & de chevre feuilles pour en former des bordures longues & épaisses, que l'on taille en ados, & que l'on retient à deux ou trois piés de hauteur. Les bordures peuvent se mettre, & réussissent fort bien sous des grands arbres taillés en hautes palissades sur tiges, où elles donneront des fleurs pendant toute la belle saison.

La Médecine tire des services du *rosier*. Il y a des roses astringentes, & d'autres purgatives. On en tire un miel, une huile, & un suc électuaire: on en fait des sirops, des conserves, & jusqu'à du vinaigre; les roses pâles & odorantes sont les plus propres à donner l'eau-rose. On fait aussi quelque usage des fruits du *rosier*, & d'une sorte d'éponge qui vient sur cet arbrisseau, & qui a des propriétés.

Les variétés du *rosier* sont si nombreuses, que la nature de cet ouvrage ne permet pas d'entrer ici dans une description détaillée de toutes les especes. Je n'en rapporterai qu'une seule, qui est en quelque façon nouvelle & fort à la mode.

Le rosier *de Bourgogne, ou le* rosier *à pompons*. Ce petit arbrisseau ne s'éleve qu'à un pié, ou un pié & demi. Il pousse du pié quantité de tiges, qui sont fortes & ont du soutien. Ses feuilles sont petites, étroites, d'une verdure terne & pâle. Ses fleurs d'environ trois quarts de pouce de diametre, sont dans leur milieu de l'incarnat le plus vif, qui se dégrade insensiblement vers les bords qui sont d'une couleur de chair pâle. L'arbrisseau en produit une grande quantité dès le commencement de Mai; elles sont d'une odeur excellente, & de la plus brillante apparence. Ce *rosier* est extrêmement propre à former de petites bordures, parce qu'il ne s'étend pas beaucoup. Il se couvre de tant de fleurs, qu'il s'épuise & périt en peu d'années, sur-tout lorsqu'on le tient en pot. On peut y remédier par sa taille en rabat-

rabattant toutes ses branches à moitié, & en l'arrosant fréquemment durant l'été. L'art & la culture n'ont eu aucune part à la découverte de ce *rosier*. C'est un jardinier de Dijon qui l'a trouvé en 1735, en cherchant des buis sur les montagnes voisines dans le tems qu'il étoit en fleurs.

ROSIERES, *ou* ROSIERES-AUX-SALINES, (*Géog. mod.*) ville de Lorraine dans le bailliage de Nancy, sur la Meurte, à deux lieues de Nancy, & à quatre lieues au sud-ouest de Lunéville. Ses salines sont d'un bon produit. *Long.* 24. 3. *lat.* 48. 30. (*D. J.*)

ROSITO, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plûtôt bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, sur l'Acalandro, aux confins de la Basilicate, environ à trois milles du golfe de Venise. (*D. J.*)

ROSKOLNIKI, SECTE DES, (*Relig. chrétien.*) secte qui s'est établie de bonne heure en Russie, mais qui y regne plaisiblement, & qui n'a point produit de tumulte. Voici ce qu'en dit l'auteur moderne de l'histoire de Russie.

La secte des *Roskolniki* composée aujourd'hui d'environ 2000 mâles, est la plus ancienne des sectes qu'on connoisse en Russie. Elle s'établit dès le douzieme siecle, par des zélés qui avoient quelque connoissance du nouveau Testament; ils eurent, & ont encore, la prétention de tous les sectaires, celle de les suivre à la lettre, accusant tous les autres chrétiens de relâchement, ne voulant point qu'un prêtre qui a bu de l'eau-de-vie, confere le baptême, assurant avec J. C. qu'il n'y a ni premier, ni dernier parmi les fideles, & sur-tout qu'un fidele peut se tuer pour l'amour de son sauveur. C'est selon eux, un très-grand péché de dire *alleluja* trois fois; il ne faut le dire que deux, & ne donner jamais la bénédiction qu'avec trois doigts.

Nulle société d'ailleurs, n'est ni plus réglée, ni plus sévere dans ses mœurs. Ils vivent comme les quakers; mais ils n'admettent point comme eux les autres chrétiens dans leurs assemblées: c'est ce qui fait que les autres leur ont imputé toutes les abominations dont les Payens accuserent les premiers galiléens, dont ceux-ci chargerent les gnostiques, dont les Catholiques ont chargé les Protestans.

On leur a souvent imputé d'égorger un enfant, de boire son sang, & de se mêler ensemble dans leurs cérémonies secretes, sans distinction de parenté, d'âge, ni même de sexe. Quelquefois on les a persécutés; ils se sont alors enfermés dans leurs bourgades, ont mis le feu à leurs maisons, & se sont jettés dans les flamme. Le czar Pierre I. a pris avec eux le seul parti qui puisse les ramener, celui de les laisser vivre en paix. (*D. J.*)

ROSMARE, *voyez* LAMANTIN.

ROSMARINI, (*Géog. mod.*) riviere de Sicile dans le val Démona. Elle a sa source dans les montagnes Stori, & se jette dans la mer près de l'embouchure du fleuve San-Fradello. Cette riviere est le Chydas des anciens. (*D. J.*)

ROSNY, (*Géog. mod.*) bourgade de France dans la Normandie, sur la Seine, entre les villes de Mante & de Vernon, avec titre de marquisat & un château.

C'est dans ce château que naquit en 1559, Maximilien de Béthune duc de Sully, l'un des plus grands hommes que la France ait produit, & qui mourut en son château de Villebon en 1641, à 82 ans, après avoir été toujours inséparablement attaché à sa religion & à Henri IV.

Il avoit vu, dit M. de Voltaire, Henri II. & Louis XIV. Il fut grand-voyer & grand-maître de l'artillerie, grand-maître des ports de France, sur-intendant des finances, duc & pair, & maréchal de France. C'est le seul homme à qui on ait jamais donné le bâton de maréchal, comme une marque de disgrace. Il ne l'eut qu'en échange de la charge de grand-maître de l'artillerie, que la reine régente lui ôta en 1634. Il étoit très-brave homme de guerre, & encore meilleur ministre; incapable de tromper le roi, & d'être trompé par les financiers. Il fut inflexible pour les courtisans, dont l'avidité est insatiable, & qui trouvoient en lui une rigueur conforme au tems & aux besoins d'Henri IV. Ils l'appelloient le *négatif*, & disoient que le mot de *oui* n'étoit jamais dans sa bouche. Avec cette vertu sévere il ne pouvoit plaire qu'à son maître, & le moment de la mort de Henri IV. fut celui de sa disgrace. Il composa dans la solitude de Sully, des *mémoires* dans lesquels regne un air d'honnête homme, avec un style naïf, mais trop diffus. On y trouve quelques vers de sa façon. Voici ceux qu'il fit en se retirant de la cour, sous la régence de Marie de Médicis.

Adieu maisons, châteaux, armes, canons du roi;
Adieu conseils, trésors déposés à ma foi;
Adieu munitions; adieu grands équipages;
Adieu tant de rachats; adieu tant de menages;
Adieu faveurs, grandeurs; adieu ce tems qui court;
Adieu les amitiés, & les amis de cour, &c.

Il ne voulut jamais changer de religion, & comme le cardinal du Perron l'exhortoit à quitter le Calvinisme, il lui répondit: „ Je me ferai Catholique „ quand vous aurez supprimé l'Evangile; car il est si „ contraire à l'église romaine, que je ne peux pas „ croire que l'un & l'autre aient été inspirés par le „ même esprit „.

Le pape lui écrivant un jour une lettre remplie de louanges sur la sagesse de son ministere, finissoit sa lettre comme un bon pasteur, par prier Dieu qu'il ramenât sa brebis égarée, & conjuroit le duc de Sully de se servir de ses lumieres pour entrer dans la bonne voie. Le duc lui répondit sur le même ton. Il l'assura qu'il prioit Dieu tous les jours pour la conversion de sa sainteté: cette lettre est dans ses *mémoires*. *Préf. de la Heur. édit. de* 1723.

Il se signala dans les armes jusqu'à l'âge de 40 ans; il se trouva à la bataille de Coutras, au combat d'Arques, à la bataille d'Ivri, aux sieges de Paris, de Noyon, de Rouen, de Laon, & à toutes les occasions périlleuses. Dans sa place de sur-intendant des finances, il rétablit si bien celles de l'état, qu'il paya deux cent millions de dettes en dix ans, & qu'il remit de grandes sommes dans les trésors de son maître.

Il l'aimoit avec un zele & un attachement inexprimable. Un soir Henri IV. lui fit quelques reproches vifs, & mal-à-propos. Ce bon prince y songea pendant la nuit, & le lendemain de grand matin, il courut à l'arsenal chez Sully pour réparer sa faute. „ Mon ami, lui dit-il en l'abordant, j'ai eu tort hier „ avec vous, je viens vous prier de me le pardon- „ ner. Sire, répondit Sully, vous voulez que je meu- „ re à votre service, de joie & de reconnoissance „. Voilà le portrait d'Henri IV. & de Sully.

A la mort funeste de ce grand monarque, arrivée en 1610, le duc de Sully se vit contraint de se rendre dans une de ses terres, & d'y mener une vie privée. Quelques années après, le roi Louis XIII. le fit revenir à la cour, pour lui demander son avis sur des affaires importantes. Il y vint quoiqu'avec répugnance. Les jeunes courtisans, qui gouvernoient Louis XIII. voulurent selon l'usage, donner des ridicules à ce vieux ministre, qui reparoissoit dans une jeune cour, avec des habits & des airs de modes passés depuis long-tems. Le duc de Sully qui s'en apperçut, dit au roi: „ Sire, quand le roi votre pere, de glo- „ rieuse mémoire, me faisoit l'honneur de me con- „ sulter, nous ne commençions à parler d'affaires, „ qu'au préalable on n'eût fait passer dans l'anticham- „ bre les baladins & les boufons de la cour „.

M. l'abbé de l'Ecluse a rédigé dans un nouvel ordre les *Œconomies royales* de Sully. C'est un très-bon ouvrage, mais qui n'a point fait tomber le merite de l'original au jugement des curieux. Il n'a pu insérer dans son abrégé, quantité de choses instructives sur les affaires d'état; & en même tems il a passé sous silence quelques anecdotes singulieres. Telle est, par exemple, celle qu'on lit dans les *Œconomies*, *p.* 219. „ Je me souviendrai toujours, dit M. de Sully, de „ l'attitude & de l'attirail bisarre où je trouvai ce „ prince (Henri III.), dans son cabinet, en 1586. Il „ avoit l'épée au côté, une cape sur les épaules, une „ petite toque sur la tête, un panier plein de petits „ chiens, pendu à son cou par un large ruban; & il „ se tenoit si immobile, qu'en nous adressant la pa- „ role, il ne remua ni tête, ni piés, ni mains „. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

ROSOIR, s. m. (*Luth.*) outil dont les Facteurs de clavecins se servent pour percer dans les tables des clavecins & des épinettes, les trous où on met la rose. Cet instrument représenté *fig.* 12. *Pl. XVII. de Lutherie*, se rapporte au compas à verge. Il est composé de deux pieces de bois DE, égales, qu'on peut appeller *boëtes*. Au milieu de la boëte D, est fixée une tige quarrée de bois FC, qui y est chevillée & collée. Cette tige traverse l'autre boëte E, dans

dans laquelle elle peut couler. On fixe cette boëte à l'endroit de la tige *FC*, que l'on desserre par le moyen d'une clé, ou d'une visse qui traverse cette même boëte, & qui serre contre la tige *FC*. A un des côtés de la boëte *D*, est une pointe conique *A*. & vis-à-vis à la boëte *E*, est une autre pointe *B*, laquelle est tranchante.

Pour percer une rose avec cet outil, il faut mettre la pointe *A* au centre de la rose, & avec la pointe tranchante *B* (qui doit être éloignée de la pointe *A* du demi-diametre de la rose), tracer un cercle, dans le trait duquel on repassera la pointe *B* autant de fois qu'il sera nécessaire pour détacher entierement la piece enfermée dans la circonférence du cercle que la pointe tranchante a tracé. On remplit ensuite le trou avec une découpure, ou grille de carton peint, artistement travaillée, qui est ce qu'on appelle proprement *rose*. *Voyez* Clavecin.

ROSPERDEN, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la Bretagne, au diocèse & à l'orient de Kimper. (*D. J.*)

ROSPO, *voyez* Glorieuse.

ROSS, (*Géog. mod.*) province de l'Ecosse septentrionale, & la plus grande de toutes, car elle s'étend d'une mer à l'autre. Elle est remplie de lacs, de montagnes & de bois; aussi le bétail & les bêtes fauves y abondent. Elle fut annexée à la couronne sous le regne de Jacques III.

Lesley (Jean), célebre écrivain écossois, d'une ancienne famille, naquit à *Ross* en 1527, & devint évêque de sa patrie. Dans les disputes de religion, il prit le parti des catholiques romains; mais cela ne l'empêcha pas de cultiver les sciences.

Il a publié une histoire latine, *de origine, moribus & rebus gestis Scotorum, a primordio gentis ad annum 1562; simul & regionum ac insularum Scotiæ descriptio*, *Romæ* 1578, *in-fol*. Il y a du bon dans cet ouvrage; mais l'auteur auroit dû y développer plus de jugement dans la description des provinces, & s'être abstenu d'y mêler des contes de vieilles, & des histoires romanesques de miracles; cependant il y détaille plusieurs choses peu connues sur les mœurs, les lois & le gouvernement d'Ecosse. En parlant des oiseaux rares du pays, il fait d'assez bonnes observations sur le faucon, le coq de bruyeres & autres, & sur les baleines, les harengs & le saumon parmi les poissons. Tout l'ouvrage est écrit en homme de qualité; il le finit par la réflexion suivante, qui est d'un galant homme. „ Certaines choses, dit-il, sont si remplies de perfidie, que quoiqu'elles méritassent d'être connues de tout le monde, elles sont néanmoins indignes que je prête ma plume à les écrire, estimant devoir dérober à la connoissance des étrangers, des actions que j'ai souvent tâché au péril de ma vie, d'empêcher mes compatriotes de commettre „.

Il fit plusieurs écrits à la gloire & à la défense de sa bonne maîtresse, Marie Stuart. Il est l'auteur d'un traité qui parut à Liege, en 1571 *in-8°.* dans lequel on prouve que le gouvernement des femmes est conforme aux lois divines & humaines. (*D. J.*)

ROSSA *ou* la Rosa, (*Géog. mod.*) ville d'Asie dans l'Anatolie, sur le golfe de Macri. Quelques-uns croient que c'est l'ancienne *Caunus*, ville de Carie, dans la Doride, & célebre pour avoir été la patrie de Protogène. (*D. J.*)

ROSSAL, (*Géog. mod.*) bourg à marché de la province de Lancastre.

Allen ou *Allyn* (Guillaume), qui devint cardinal, naquit ici dans le xvj. siecle. Il fut fait, en 1558, chanoine d'Yorck, & quand la reine Elisabeth monta sur le trône, il quitta sa patrie & se retira dans les Pays-bas. Quelque tems après il revint en Angleterre, où il demeura trois ans, pendant lesquels il s'érigea en convertisseur, & écrivit des ouvrages en faveur de la religion romaine. Son zele extraordinaire pour l'avancement des intérêts de sa religion, l'engagea de se rendre à Rome où le pape Sixte V. le nomma cardinal prêtre, en 1587, & deux ans après archevêque de Malines sans résidence. Il mourut à Rome en 1594, âgé de 63 ans.

On l'a dépeint différemment dans les différens partis: mais on convient en général, qu'il étoit savant, d'un esprit actif & courageux, affable & insinuant dans ses manieres. Il est auteur de plusieurs ouvrages tant en latin qu'en anglois; & quelques-uns d'eux mériterent dans le tems qu'on y répondît. (*D. J.*)

ROSSANE, s. f. (*Botan.*) nom vulgaire qu'on donne à toutes les pêches & pavies qui sont de couleur jaune; il y en a de différentes grosseurs, de tardives & de hâtives, dont les unes gardent le noyau, & dont les autres le quittent. *Voyez* Pêcher. (*D. J.*)

ROSSANO, (*Géog. mod.*) en latin *Ruscianum* ou *Roscianum*; ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, à 2 ou 3 milles du golfe de Venise, au bord d'une petite riviere qui se jette dans le Célano, à 10 lieues au nord est de Cozensa. Cette ville dans le viij. siecle, étoit un évêché sous Reggio: on y transféra ensuite l'évêché de Thurium; & enfin on l'érigea en archevêché vers l'an 1193. *Long.* 34. 26. *lat.* 39. 44.

Cette ville a été la patrie de l'antipape Jean XVII. nommé auparavant *Philagathe*, auquel l'empereur Othon III. fit couper les mains & les oreilles, & arracher les yeux en 998. C'étoit une barbarie bien odieuse, vis-à-vis d'un évêque qui étoit homme de mérite, savant, & que Crescentius qui tenoit Rome sous sa dépendance avoit fait élire pape, pour l'opposer à Grégoire V. (*D. J.*)

ROSSE *ou* Ross, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes de la grande-Bretagne; l'une est dans le comté d'Herefort, sur la Wye. Elle a droit de marché, & est connue par ses forges. L'autre est en Irlande, dans la province de Mamonie, au comté de Cork, sur le bord de la mer; mais depuis que son évêché a été réuni à celui de Cork, cette place a dégénéré en simple village. (*D. J.*)

Rosse, s. f. (*Maréchal.*) méchant cheval, usé de vieillesse ou de maladie, & qui n'est sensible ni à l'éperon, ni à la gaule.

ROSSELAER, prononcez ROSSELAR, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, dans la Flandre autrichienne, sur le chemin d'Ypres à Bruges, à quatre lieues de la premiere. Elle est gouvernée par un bailli, un bourgmestre, un pensionnaire, un trésorier, & des échevins. Il s'y faisoit autrefois un grand commerce de toiles, mais ce n'est plus de même depuis les guerres du dernier siecle, & le nombre de ses habitans diminue tous les jours. *Longit.* 20. 31. *lat.* 50. 53. (*D. J.*)

ROSSENA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans le comté de même nom, dont elle est le chef-lieu; ce comté est enclavé dans le Modenois, qui le borne au nord, à l'orient & au midi; & la Leuza l'arrose au couchant. (*D. J.*)

ROSSEROLLE, *voyez* Rousserolle.

ROSSIGNOL *ou* ROUSSIGNOL, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *rossignol* franc, *lucinia seu philomela*, oiseau très-connu par son chant; il est de la grosseur du chardonneret ou de la gorge-rouge, mais il a le corps un peu plus alongé; toute la face supérieure de cet oiseau est d'un roux clair, mêlé d'une teinte de verd; la queue a une couleur rousse plus foncée; le ventre est blanchâtre. La gorge, la poitrine & la face inférieure des aîles sont d'un brun obscur, mêlé d'une teinte de verd; le bec a une couleur noirâtre, & le dedans de la bouche est jaune; les piés sont d'une couleur de chair obscur. *Rai Synop. meth. avium*. *Voyez* Oiseau.

Le *rossignol* avoit toujours été regardé comme un oiseau de passage, cependant l'auteur du *traité du Rossignol franc* prétend que cet oiseau ne quitte pas ces climats pour en aller chercher de plus tempérés, il croit qu'il se tient caché pendant l'hiver à l'abri du froid. Quoi qu'il en soit, cet oiseau ne paroît en France qu'au commencement d'Avril, & on ne le voit plus sur la fin de Septembre; il est très-solitaire; il se plaît dans les lieux où il y a un écho; il chante très-agréablement une partie du jour & de la nuit, sur-tout dans le tems que sa femelle pond & pendant l'incubation de ses œufs. Elle fait ordinairement deux pontes chaque année & quelquefois trois; la troisieme ponte réussit rarement, sur-tout si le froid commence trop tôt. Chaque ponte est de quatre ou cinq œufs qui sont d'une couleur bronzée; le nid est long, profond, & composé de feuilles séches de chêne. *Voyez* le *traité du Rossignol franc*.

Cet oiseau admirable qui n'est que voix, & dont la voix n'est qu'harmonie, se plaît dans les bois frais, épais, & ombrageux, c'est-là qu'il construit son nid, deux fois l'année, tantôt sous des buissons contre terre, & proche des troncs d'arbres, tantôt dans les arbrisseaux verds & touffus; il le compose de feuilles, de paille, & de mousse, & le construit un peu en long. Si vous pouvez trouver de ces nids, avec des petits tout jeunes, ne les enlevez point; mais si

par

par hasard quelqu'un moins sage que vous vous en apportoit, prenez-en le soin le plus précieux; mettez ce nid dans un vaisseau convenable un peu couvert, jusqu'à ce que les petits puissent se soulever; nourrissez-les attentivement avec de petits vers de farine, & avec une pâte, dont j'indiquerai dans la suite la composition; quand les petits *rossignols* un peu forts, seront prêts à manger seuls, vous les mettrez dans une cage que vous placerez auprès d'un bocage afin qu'ils apprennent leur chant naturel.

Le *rossignol* mâle a le fondement élevé, l'œil gros, la tête grosse & rondelette, le bec un peu gros & long, le croupion large avec une rayure au milieu, laquelle semble le partager en deux. La femelle a le fondement & la tête plus applatie, le bec court & menu, l'œil petit, le croupion plus étroit, & le pennage plus cendré; donnez-lui la liberté.

Les *rossignols* aiment extraordinairement les vers qui viennent dans la farine; l'on en trouve quantité chez les Pâtissiers & chez les Boulangers. Les œufs de fourmis sont aussi les délices de ces oiseaux, & leur servent quelquefois de remede quand ils sont malades.

La cage où l'on met un *rossignol* qui a été pris au trebucher ou au petit rêts, doit être d'abord sans bâtons, & toute environnée de papier appliqué sur de la mousse. Il faut appâteler ce *rossignol* tous les jours cinq ou six fois adroitement, tantôt avec de petits vers en vie, tantôt avec ces mêmes vers mêlés avec du cœur de mouton bien pur, bien battu, & haché. Quelque tems après, on ôtera peu-à-peu le papier dont la cage est environnée, en y laissant toujours de la mousse ou autre verdure, ensorte que la cage en soit toute couverte; ainsi l'oiseau s'habituera à voir la campagne, & à respirer un air frais; alors les bâtons que vous remettrez dans la cage doivent être garnis de mousse, parce qu'il a coutume de fréquenter les lieux qui en sont tapissés.

La pâte dont on nourrit le *rossignol* se fait ainsi. On prend sur deux livres de farine de pois, demi-livre d'amandes-douces mondées, quatre onces de beurre, quatre jaunes d'œufs durcis sous la cendre chaude, & bien pilés, ainsi que les amandes; on incorpore le tout après l'avoir mélangé, avec la farine de pois dans une poële à confiture sur un feu de charbon, & l'on remue cette pâte jusqu'à ce qu'elle soit cuite; ensuite on prend une livre de miel & deux onces de beurre, qu'on fait fondre dans un pot de terre neuf, & on en ôte l'écume. Alors il faut que celui qui a la pâte ait une spatule de bois, & qu'une autre personne ait une cueillere, & mette sur la pâte le miel cueillerée à cueillerée; en même tems celui qui prend soin de la pâte la remuera continuellement jusqu'à ce qu'elle soit bien grenue; on mettra dans cette pâte un peu de safran pour la rendre apéritive. La pâte étant bien grenue & jaune, on la passe dans une passoire, dont les trous sont ronds, & on la fait tomber sur une serviette blanche pour la sécher; quand elle sera seche, on la serrera dans un pot qu'on tient couvert, & où elle se conservera plusieurs mois; c'est là la meilleure nourriture des *rossignols*.

Ils sont fort délicats, sujets à la goutte, à des spasmes, ou trop de graisse ou de maigreur, & à de petits boutons. Si le *rossignol* est trop gras, on le purgera avec une couple de vers de colombier & de l'eau sucrée. Dans la trop grande maigreur, on lui donnera des figues fraîches ou séches émiettées. La goutte lui arrive au bout de deux ou trois ans, & l'on ne peut que la pallier en lui oignant les pates d'un peu de graisse.

Ce n'est pas ici le lieu de parler de differentes especes de *rossignols* connues; je dirai seulement que Pline rapporte qu'un *rossignol* qui étoit un peu blanc fut payé du son tems six grands sesteres, c'est-à-dire environ sept cens de nos livres. Ce *rossignol* fut donné à cause de sa rareté, à l'impératrice, femme de l'empereur Claudius. (*D. J.*)

ROSSIGNOL DE MURAILLE, *voyez* ROUGE-QUEUE.

ROSSIGNOL DE RIVIERE, *voyez* ROUSSEROLLE.

ROSSIGNOLS, f. m. pl. *terme de Carrier*, les Carriers nomment ainsi les arcs-boutans des fourches qui soutiennent l'arbre de la grande roue des carrieres. (*D. J.*)

ROSSIGNOL, f. m. (*Charpent.*) coin de bois qu'on met dans les mortaises qui sont trop longues, lorsqu'on veut serrer quelque piece de bois, comme jambe de force ou autres. (*D. J.*)

ROSSIGNOL, (*Maréchallerie.*) faire un *rossignol* sous la queue est une opération qu'on fait au cheval poussif outré, pour lui faciliter, à ce qu'on croit, la respiration: voici la maniere de la pratiquer.

On fourre la corne de vache dans le fondement du cheval, puis avec la gouge rouge on perce au-dessus à plusieurs fois, jusqu'à ce qu'ayant percé le boyau, elle rencontre la corne, on passe alors une lame de plomb par ce trou, on la fait ressortir par le fondement, & on entortille les deux bouts par dehors, ce qui empêche le boyau de se reprendre à l'endroit du trou.

ROSSIGNOL, *terme de Serrurier*; instrument de Serrurier en forme de crochet, qui leur sert à ouvrir les portes au défaut des clés, qui sont cassées ou perdues. (*D. J.*)

ROSSIGNOLETTE, f. f. (*Hist. nat. Ornitholog.*) nom que l'on a donné à la femelle du rossignol. *Voyez* ROSSIGNOL.

ROS SOLIS, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, qui est fait en tuyau & devient dans la suite un fruit ovoïde & pointu qui s'ouvre par la pointe & qui renferme des semences arrondies & oblongues. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles sont hérissées de poils & percées de trous, d'où on voit sortir de petites gouttes de liqueur. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

ROSSOLIS, (*Mat. méd.*) herbe de la rosée ou de la goutte. Toute la plante passe pour pectorale, béchique, incisive, bonne contre l'asthme, la toux invétérée, *&c.* Elle est encore vantée étant prise en infusion, comme un bon céphalique, propre contre la migraine, toutes les affections convulsives & les maladies des yeux.

Elle est absolument inusitée dans les prescriptions magistrales; & elle n'est presqu'employée dans les boutiques, qu'à la préparation d'un sirop simple qui on fait avec l'infusion de ses feuilles, & à celle d'un sirop composé, auquel cette plante donne son nom, & dont voici la description d'après la pharmacopée de Paris: Prenez *rossolis* frais exactement mondé, quatre onces: feuilles fraîches de velar, une once & demie: de pulmonaire, une once: de racine de safran des Indes, en poudre, un scrupule: de réglisse seche, deux gros: raisins secs de damas, mondés, une once: fleurs de tussilage, seches, trois gros: safran oriental, en poudre, vingt grains. Faites infuser toutes ces drogues pendant six heures à la chaleur du bain-marie dans huit livres d'eau commune. Passez & exprimez l'infusion; ajoutez-y quatre livres de sucre; clarifiez & cuisez en consistance de sirop.

La préparation de ce sirop doit être regardée comme peu exacte. C'est encore ici, comme nous l'avons remarqué plusieurs fois ailleurs, *voyez*, par exemple, *Sirop de pomme à l'article* POMME, une infusion dont l'action modérée sur des principes volatils devient absolument infructueuse, puisque ses bons effets sont absolument détruits par la longue décoction à laquelle ces mêmes principes sont ensuite soumis dans la cuite du sirop. Au reste, les divers ingrédiens de cette composition sont d'une nature si diverse, relativement à l'action qu'exercent sur chacun d'eux le menstrue aqueux & les divers degrés de chaleur dont ce menstrue est susceptible, qu'il faudroit ou traiter à part quelques-uns de ces ingrédiens, par exemple, la réglisse & le raisin sec qu'il faudroit soumettre à une bonne décoction, tandis qu'on n'exposeroit les autres qu'à une infusion au bain-marie; ou bien il faudroit traiter tous les ingrédiens ensemble par la décoction dans un appareil distillatoire, c'est-à-dire par la distillation. *Voyez* SIROP. Mais un expédient plus simple & plus commode, c'est d'abandonner ce sirop qui n'a pas de propriétés assez merveilleuses, pour mériter d'être préparé avec tant de soin.

Celui dont nous avons donné la description, n'est presque qu'un sirop blanc, c'est-à-dire une dissolution de sucre à saturation dans de l'eau: car une infusion de quelques heures ne doit charger que très-légérement cette eau de l'extrait & de la substance muqueuse des ingrédiens demandés pour ce sirop. Cette impregnation, telle quelle, le fait passer cependant pour pectoral ou béchique adoucissant. *Voyez* PECTORAL. (*b*)

Rossolis, ſ. m. (*Liqueurs.*) liqueur agréable, d'eau-de-vie brûlée, de ſucre & de canelle, où l'on ajoute quelquefois du parfum. *Richelet.* (*D. J.*)

Rossolis *de ſix graines*, (*Pharmacie.*) *ou* clairet des ſix ſemences appellées *carminatives*, ſavoir, de celles d'anis, de fenouil, d'anet, de coriandre, de carvi & de daucus de Crete. *Voyez* Clairet, *Pharmacie.* (*b*)

ROSSUS, (*Géog. anc.*) ville ſur la frontiere de Syrie & de Cilicie, ſur le golfe d'Iſſus. Cette ſituation eſt cauſe que quelques géographes, comme Pline & Ptolomée, la mettent dans la Syrie; & d'autres, comme Strabon, dans la Cilicie. Athénée, *livre xij. p.* 586, dit qu'Alexandre donna le gouvernement de Tarſe en Syrie à Harpalus. On lit en effet dans le texte ἐν Ταρσῷ τῆς Συρίας; mais c'eſt véritablement une faute, car Tarſe eſt la capitale de Cilicie, & on ne trouve point de ville du nom de *Tarſe* dans la Syrie. Comme Tarſe (*Tarſus*) eſt une ville beaucoup plus fameuſe que *Roſſus*, il y a toute apparence que les copiſtes ont changé ce dernier nom qui leur étoit peu ou point connu, en celui de Tarſe, qu'ils connoiſſoient extrèmement. Ajoutons qu'Harpalus n'a jamais eu le gouvernement de Cilicie, puiſqu'aucun auteur n'en fait mention, & que ce tréſorier d'Alexandre ſe ſauva à Athènes, ſelon le rapport d'Arrien, un peu avant la bataille d'Iſſus, c'eſt-à-dire, avant qu'Alexandre eût achevé la conquête de la Cilicie. Enfin quelques manuſcrits d'Athénée portent avec raiſon Ῥωσῷ au-lieu de Ταρσῷ. (*D. J.*)

ROSTEIN, inſtrument du métier des étoffes de ſoie. Le *roſtein* eſt une groſſe bobine percée de bout en bout, ſur laquelle on devide la groſſe ſoie ſervant à former la liſiere de l'étoffe, que l'on appelle communément *cordelines* & le *cordon* auſſi. *Voyez* Porte-Rostein.

ROSTEN, *ou* REIBEN, (*Hiſt. nat.*) noms biſarres dont Avicenne s'eſt ſervi pour déſigner les yeux d'écreviſſes.

ROSTER, v. act. *en terme de Boutonnier*, c'eſt l'action de garnir le bas d'un bouton en points de ſoie, d'or ou d'argent, les uns près des autres, en partageant le bouton en pluſieurs parties égales, dont les unes ſont couvertes de ſoie ou d'or cordonnés, & les autres reſtent en luiſant. Pour cet effet, on attache un bout de fil un peu fort au pié de bouton en-deſſous; on a une aiguille enfilée de ſoie ou d'or en pluſieurs brins; & vis-à-vis de ſoi une bobine montée ſur un rochet, *voyez* Rochet. L'aiguille fichée au commencement & ſous la partie qui reſte en reluiſant, ſe retire entre cette partie & celle qui ſera couverte de cordonnet. Alors en tournant dans les deux doigts majeurs le fil que l'on a mis au pié du bouton, la matiere de la bobine ſe coule au-tour de celle de l'aiguille, de la longueur de la partie qu'on en veut couvrir; on repaſſe l'aiguille ſous l'autre, & ainſi du reſte. On répete cette opération en faiſant cinq ou ſix tours au bas du bouton: quelquefois auſſi on fait pluſieurs tours de *roſtage* ſur le corps du bouton pour le décorer.

Roster, *terme de riviere*, c'eſt lier quelque choſe bien uniment avec une petite corde. Rejoindre un cable de bac, c'eſt le *roſter*.

ROSTIVIE, ſ. f. (*Marine.*) endroit qui eſt ſurlié de pluſieurs bouts de corde.

ROSTOCK, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de la Baſſe-Saxe, au duché de Mecklenbourg ſur la Warna, à une lieue de la mer baltique, à douze au nord-eſt de Wiſmar & à trente de Lubeck.

L'origine de cette ville eſt fort obſcure. Quelques ſavans prétendent qu'elle ſe nommoit *Lacinium* ou *Laciburgum*, du tems que les *Varni* occupoient le pays avant l'irruption des Vandales. Quoi qu'il en ſoit *Roſtock* n'étoit qu'un village habité par des pêcheurs en 329. Ce village s'aggrandit inſenſiblement; & Primiſlas II. d'autres diſent Burevin II. ceignit *Roſtock* de murailles en 1362. Cette ville a éprouvé dans la ſuite différentes révolutions. Le duc de Mecklenbourg en eſt préſentement reconnu le ſeigneur; mais la ville jouit des mêmes droits & franchiſes que Lubeck, & elle eſt gouvernée par divers corps de magiſtrature. Son univerſité a été fondée en 1490; les évêques de Swerin en ſont chanceliers perpétuels. *Long.* ſuivant Harris, 30. 16. 15. *lat.* 54. 10.

Pauli (Simon,) qui devint premier médecin du roi de Danemarck naquit à *Roſtock* en 1603, & mourut en 1680, âgé de ſoixante-dix-ſept ans. Il a fait pluſieurs ouvrages qui ne ſont pas d'un grand mérite; & je mets dans cette claſſe, ſa *Flora Diana* & ſon *quadripartitum botanicum*. (*D. J.*)

ROSTOF *ou* ROSTOW, (*Géog. mod.*) ville archiépiſcopale de l'empire ruſſien, capitale du duché de même nom, ſur le lac de Kotri, à ſix lieues de Jaroslaw & à quarante de Moſcow. *Long.* 58. *lat.* 57. 6. (*D. J.*)

Rostof, *le duché de* (*Géog. mod.*) duché de l'empire ruſſien, borné au nord par celui de Jaroslaw, au midi par celui de Moſcow, au levant par celui de Suſdal, & au couchant par celui de Tuer. *Roſtof* ou *Roſtow* étoit autrefois le premier duché de la grande Ruſſie après celui de Novogorod; & on le donnoit par appanage aux ſeconds fils des grands ducs. Mais Jean Baſilowitz ne pouvant ſouffrir de ſouverains au milieu de ſes états, fit maſſacrer le dernier duc de *Roſtow* en 1566, & réunit le duché à ſon domaine. On ne connoît dans ce duché que la culture de l'ail & des oignons qui ſont la nourriture des habitans. *Roſtof* en eſt la capitale. (*D. J.*)

ROSTRALE, Colonne, (*Archit.*) colonne ornée de pouppes & de proues de vaiſſeaux & de galeres avec ancres & grapins, ou en mémoire d'une victoire navale, comme la colonne toſcane qui eſt au capitole; ou pour marquer la dignité d'amiral, comme les colonnes d'ordre dorique qui ſont à l'entrée du château de Richelieu, du deſſein de Jacques Lemercier. *Daviler.* (*D. J.*)

Rostrale, *Couronne* (*Antiq. rom.*) *corona roſtralis*, couronne relevée de proues & de pouppes de navire, dont on honoroit un capitaine, un ſoldat qui le premier avoit accroché un vaiſſeau ennemi, ou ſauté dedans. Marcus Vipſanius Agrippa ayant obtenu cette couronne après la défaite de Sextus Pompeius, il fut depuis lors regardé par les Romains avec tant de diſtinction, qu'on le jugea capable de détrôner Auguſte, & de rétablir la république. (*D. J.*)

ROSTRES, ſ. m. pl. (*Antiq. rom.*) *roſtra*. Les *roſtres* étoient un jubé environné de becs de navires. Ce jubé étoit placé devant la cour appellée *hoſtilia*, où le ſénat s'aſſembloit fort ſouvent.

On doit ſe repréſenter les *roſtres* comme une eſpece de plate-forme dont la baſe étoit ornée de becs de vaiſſeaux tout-autour. Au-deſſus de la plate-forme il y avoit un ſiege ou une eſpece de tribunal, dite la *tribune aux harangues*, ſur lequel montoient les magiſtrats & ceux qui vouloient parler au peuple. Ce bâtiment régnoit preſqu'au milieu de la place romaine: on en voit encore la figure dans les médailles.

Il y avoit deux *roſtres*; *roſtra vetera* & *roſtra nova*. Auguſte fit élever ces derniers, & les décora des proues de vaiſſeaux qu'il avoit pris à la bataille d'Actium. Les premiers étoient entourés de becs de navires enlevés ſur les Antiates dans le premier combat naval que gagnerent les Romains. (*D. J.*)

ROSTRUM Nemaviæ, (*Géog. anc.*) ville de la Vindélicie. Elle eſt marquée dans l'itinéraire d'Antonin, ſur la route de *Lauriacum* à *Brigantia*, entre Augsbourg & *Campodunum*, à vingt-cinq milles de la premiere de ces places, & à trente-deux milles de la ſeconde. Simler dit que c'eſt aujourd'hui Memmingen. (*D. J.*)

ROSWANGEN, (*Géog. mod.*) *ou* ROSWEIN *ou* RUSPEN, petite ville d'Allemagne dans la Saxe, ſur la Mulda, près de l'abbaye de Zell, entre Dobeln & Noſſen. (*D. J.*)

ROTS & VENTS, ſ. m. pl. (*Médecine.*) vapeurs qui s'élevent de l'eſtomac, & qui ſe rendent avec bruit par la bouche.

La cauſe des *rots* eſt une matiere élaſtique que la chaleur, l'efferveſcence, ou la fermentation dilate, qui eſt retenue un moment, & qui le moment ſuivant, les obſtacles qui s'oppoſoient à ſa ſortie venant à ceſſer, eſt ſortie avec bruit.

L'air, les ſels de différente nature, les fruits, les humeurs putreſcentes, les végétaux fermentans, fourniſſent aux *rots* & aux *vents* une matiere dont l'impétuoſité & la puanteur varient ſuivant leur qualité.

Cependant toutes ces choſes ſortent ſans aucun effort, quand elles trouvent les paſſages libres & ouverts; ainſi l'œſophage & les orifices du ventricule, ſont par leur contraction ſpaſmodique & leur relâchement alternatif, le cauſes de ces ſymptomes.

C'eſt cette matiere expulſée qui donne origine aux pets, aux vents, aux borborigmes.

Si ces deux cauſes, ſavoir la production des vents & leur reſſerrement occaſionné par les ſpaſmes concourent enſemble, agiſſent avec force, & durent long-

tems;

tems; alors la matiere élastique, qui se raréfie par la chaleur, par le mouvement, & par sa propre vertu, venant à être resserrée dans une cavité que la convulsion de ses fibres retrécit, dilate, distend avec douleur les membranes qui la gênent, & compriment les lieux voisins, d'où naissent des anxiétés & des douleurs insupportables, qui disparoissent dès que les vents sont sortis; si la fievre se joint à ces maux, elle cause des douleurs inexprimables.

Le traitement consiste, 1°. à dissiper la matiere par des délayans, les boissons aqueuses, chaudes, un peu aromatiques, par des remedes, qui, en dissipant l'équilibre des sels, font dominer celui qui convient, qui corrige la putréfaction & appaise la fermentation. 2°. A modérer le cours tumultueux des esprits, & appaiser les convulsions par des remedes convenables; tels sont l'opium & les antihystériques. 3°. A user de fomentations, d'épithemes chauds, émolliens, anodins & un peu aromatiques, de ventouses appliquées à l'abdomen sans scarification, les lavemens émolliens, purgatifs, légerement irritans.

Le moyen de prévenir ces maladies, c'est de s'abstenir des alimens venteux ou flatueux, tels que les fruits cruds, les légumes, comme les pois, les haricots, les choux, & autres alimens qui contiennent une grande quantité d'air.

RÔT, s. m. (*Cuisine.*) viande rôtie à la broche; l'on distingue deux sortes de *rôts*, le gros *rôt*, & le petit ou menu *rôt*. Le gros *rôt* est la grosse viande rôtie, comme aloyau, quartiers de veau & de mouton, *&c.* Le menu *rôt* est la volaille, le gibier, enfin ce qu'on appelle les *petits piés*.

ROT, s. m. (*Tisseranderie.*) c'est le nom du chassis des Tisserands, par les ouvertures duquel passent les fils de la chaîne d'une étoffe; les *rots* s'appellent autrement *peignes*, *lames*, &c. *Savary*. (*D. J.*)

ROT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Franconie, au marcgraviat d'Anspach, sur une petite riviere de même nom, & à 5 milles de Nuremberg. (*D. J.*)

ROTATEUR, s. m. *en Anatomie*, est le nom que l'on donne aux muscles obliques de l'œil, nommés ainsi de la direction de leurs fibres circulaires, & de leur action *amateurs*. *Voyez* AMATEUR, OBLIQUE, & ŒIL.

ROTATEUR, *le*, (*Sculpt. antiq.*) c'est ainsi qu'on appelle une belle figure déterrée dans les fouilles de Romée, & transportée il y a près d'un siecle dans le palais ducal de Florence.

Cette figure représente l'esclave qui, suivant le récit de Tite-Live, *liv. II. ch. iv.* entendit par hasard le projet que faisoient les fils de Brutus pour rétablir dans Rome les Tarquins, & qui sauva la république naissante, en révélant leur conjuration au consul.

> *Prodita laxabant portarum claustra tyrannis*
> *Exulibus, juvenes ipsius consulis & quos*, &c.
> *Occulta ad patres produxit crimina servus.*
> *Matronis lugendus.* Juvénal, *sat. viij.*

Les personnes les moins attentives remarquent, en voyant cette statue, dit M. l'abbé du Bos, que cet esclave qui se courbe & qui se montre dans la posture convenable pour aiguiser le fer qu'il tient, afin de paroître uniquement occupé de ce travail, est néanmoins distrait, & donne son attention, non pas à ce qu'il semble faire, mais à ce qu'il entend. Cette distraction est sensible, dans tout son corps, & principalement dans ses mains & dans sa tête. Ses doigts sont bien placés comme ils doivent l'être, pour peser sur le fer, & pour le presser contre la pierre à aiguiser, mais leur action est suspendue. Par un geste naturel à ceux qui écoutent en craignant qu'on ne s'apperçoive qu'ils prêtent l'oreille à ce qu'on dit, notre esclave tâche de lever assez la prunelle de ses yeux, pour appercevoir son objet sans lever la tête, comme il la leveroit naturellement, s'il n'étoit pas contraint. (*D. J.*)

ROTATION, s. f. terme en usage *dans la Méchanique*, pour exprimer le mouvement d'un corps qui roule ou qui tourne. *Voyez* ROUE, *&c.*

ROTATION, *en terme de Géométrie*, signifie la révolution d'une surface autour d'une ligne immobile, qu'on appelle l'*axe de rotation*. *Voyez* AXE.

Les surfaces planes engendrent ou forment des solides par leur *rotation*. *Voyez* SOLIDE & ENGENDRER.

M. de Moivre, dans son *essai sur les usages de la méthode des fluxions*, a donné, ainsi que plusieurs autres auteurs, la méthode pour trouver plusieurs solides engendrés par cette *rotation*. Il remarque que la fluxion de ces solides est le produit de la fluxion de l'abscisse par la base circulaire, dont l'ordonnée est le rayon; & lorsque cette fluxion est intégrable, on trouve la valeur du solide, que l'on peut représenter par un cylindre de même base. Supposant donc que le rapport du quarré du rayon ou cercle soit $\frac{n}{4}$, & que l'équation qui renferme la nature ou les propriétés d'un cercle dont le diametre est f, soit $yy = fx - xx$; il s'ensuit que $\frac{4fxdx - 4x^2dx}{n}$ est la fluxion ou la différentielle d'une portion de sphere; par conséquent cette portion sera $\frac{4fx^2}{2n} - \frac{4x^3}{3n}$. Or le cylindre circonscrit sera $\left(\frac{4fx - 4xx}{n}\right) xx$. Donc la portion de sphere est au cylindre circonscrit comme $\frac{f}{2} - \frac{x}{3}$ est à $f - x$; donc si on fait $x = \frac{f}{2}$, on aura la demi-sphere au cylindre circonscrit en raison de $\frac{2f}{6}$ à $\frac{f}{2}$, c'est-à-dire en raison de 2 à 3. *Transf. philosoph.* n. 216.

On peut déterminer par une méthode à peu-près semblable, les surfaces courbes des solides engendrés par cette *rotation*; car la fluxion de la surface est le produit de l'arc infiniment petit de la courbe par la circonférence de cercle dont l'ordonnée est le rayon. Ainsi dans la sphere l'élément ou fluxion du cercle qui l'engendre, est $\frac{fdx}{2\sqrt{fx - xx}}$, & le rapport du quarré du rayon au cercle étant $\frac{n}{4}$, le rapport du rayon à la circonférence sera $\frac{n}{4}$; donc la circonférence dont l'ordonnée $\sqrt{fx - xx}$ est le rayon, sera $\frac{8\sqrt{fx - xx}}{n}$; donc l'élément de la surface est $\frac{8fdx}{2n}$, dont l'intégrale est $\frac{8fx}{2n}$, c'est-à-dire que la surface d'une portion de sphere déterminée par l'ordonnée $\sqrt{fx - xx}$ & par l'abscisse x, est égale à celle d'un cylindre qui auroit pour hauteur l'abscisse x, & pour base un cercle décrit du rayon $\frac{f}{2}$ égal au rayon de la sphere.

Rotation est aussi un terme en usage dans l'Astronomie. *Voyez* RÉVOLUTION.

ROTATION DIURNE, *voyez* TERRE & DIURNE.

ROTATION, s. f. (*Anatom.*) les Anatomistes entendent ordinairement par le mot de *rotation*, des mouvemens réciproques d'une partie du corps humain, autour de la longueur ou de l'axe de la même partie, & ils appliquent spécialement ce terme aux demi-tours réciproques de la cuisse, par lesquels l'homme étant debout, tourne le bout du pié en-dehors & en-dedans; mais M. Winslow étend ce terme à tous les autres demi-tours semblables, qui s'observent dans les mouvemens du corps humain; tels sont ceux de la tête, du cou, du thorax, du bassin, & même de tout le tronc, par lesquels on tourne ces parties à droite & à gauche.

Columbus, anatomiste romain, & contemporain de Vésale, avoit déja remarqué, dans sa description des muscles du bras & des muscles droits de l'œil, que cette espece de mouvement en rond n'est que la combinaison successive de l'action des muscles releveurs, abaisseurs, adducteurs, & abducteurs. Ce n'est pas seulement avec le bras & la cuisse que l'on peut faire ce tournoyement, on le peut encore avec l'avant-bras fléchi, la jambe fléchie, la main & le pié; on le peut aussi avec la tête & le tronc. La méchanique est en effet différente dans les différentes parties. Le mouvement conique du bras & de la cuisse se fait par une seule articulation. Celui de l'avant-bras fléchi & de la jambe fléchie ne se peut faire que par le moyen de plusieurs articulations. Il est évident qu'il en faut encore davantage pour la tête & le tronc en pareilles occasions.

On destine communément certains muscles pour faire la *rotation*, ou les demi-tours réciproques de la cuisse, & on les appelle *muscles rotateurs* de cette partie

tie. Il eſt certain qu'ils y contribuent quand la cuiſſe eſt dans une même ligne droite avec le corps, comme quand on eſt droit debout, ou couché de tout ſon long. Mais la cuiſſe étant fléchie, comme quand on eſt aſſis, ces muſcles ne peuvent point du tout faire cette *rotation*, ni y contribuer en la moindre choſe, car alors ils deviennent abducteurs ou adducteurs, & ceux que l'on borne ordinairement à l'abduction ou l'adduction deviennent rotateurs. Ainſi il faut néceſſairement diſtinguer la *rotation* de la cuiſſe étendue d'avec celle de la cuiſſe fléchie, & non pas attribuer l'une & l'autre aux mêmes muſcles.

On peut encore rapporter à la *rotation* les demi-tours réciproques de la main, que les Anatomiſtes appellent *pronation* & *ſupination*, & qui ſe font principalement par le moyen du rayon; je dis principalement, parce que M. Winslow a fait voir dans ſon anatomie, que ce n'eſt pas toujours le rayon ſeul qui eſt mu pour faire la pronation & la ſupination, comme on le croit & comme on le montre ordinairement. Ces mouvemens de pronation & de ſupination ſe font par le moyen de trois os en même tems; les quatre muſcles auxquels ſeuls on a attribué la pronation & la ſupination n'y ſuffiſent pas, il en faut encore d'autres, pour les petits mouvemens d'élévation, d'abaiſſement, d'approche, & d'éloignement de l'extrémité de l'os du coude. *Voyez les Mémoires de l'acad. des Sciences, année* 1729. (*D. J.*)

ROTE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) eſt le nom d'une cour ou juriſdiction particuliere établie à Rome pour connoitre des matieres béneficiales de toutes les provinces qui n'ont point d'indult pour les agiter devant leurs propres juges. *Voyez* BÉNÉFICE.

Cette cour eſt compoſée de 12 conſeillers qu'on nomme *auditeurs de rote*. Ils ſont tirés des 4 nations: d'Italie, France, Eſpagne & Allemagne: il y en a 3 romains, un florentin, un milanois, un de Bologne, un de Ferrare, un vénitien, un françois, deux eſpagnols & un allemand. Chacun d'eux a ſous lui 4 clercs ou notaires, & le plus ancien des auditeurs fait l'office de préſident. On porte à leur tribunal toutes les cauſes bénéficiales, tant de l'intérieur de Rome que de l'Etat eccléſiaſtique, lorſqu'il y a appel; ils jugent de plus toutes les cauſes civiles au-deſſus de 500 écus.

On les appelle auſſi *chapelains du pape*, parce qu'ils ont ſuccédé aux anciens juges du ſacré palais, qui donnoient leurs audiences dans la chapelle du pape. *Voyez* CHAPELAIN.

A l'égard de la dénomination de *rote*, qui vient de *rota*, roue, quelques auteurs la font venir de ce que les plus importantes affaires de la chrétienté roulent, & pour ainſi dire, tournent ſur eux. Ducange fait venir ce mot de *rota porphyretica*, parce que le carreau de la ſalle où ils s'aſſembloient d'abord, étoit de porphyre, & fait en forme de *roue;* & d'autres enfin de ce que les auditeurs de *rote*, quand ils jugent, ſont rangés en cercle.

Le revenu de ces places peut monter à environ mille écus par an, & c'eſt le pape qui les paie. Il leur eſt défendu ſous peine de cenſure, de recevoir aucune autre rétribution pour leurs ſentences, même par forme de préſent. Pour qu'une affaire ſoit décidée à la *rote*, il faut trois ſentences conſécutives dont la derniere contient les raiſons, autorités ou motifs ſur leſquelles eſt fondé le jugement; & lorſqu'il eſt rendu, les parties ont encore la reſſource de la requête civile, au moyen de laquelle la cauſe peut être portée & revue devant le pape à la ſignature de grace.

Les audiences de la *rote* ſe tiennent tous les lundis, hors le tems des vacances qui commencent la premiere ſemaine de Juillet, & durent juſqu'au premier d'Octobre. La rentrée eſt annoncée par une nombreuſe cavalcade, où les deux derniers auditeurs de *rote* ſe rendent au palais ſuivis de tous les officiers inférieurs de leur tribunal & de pluſieurs gentilshommes que les cardinaux, ambaſſadeurs, princes & ſeigneurs romains envoient pour leur faire cortege; & l'un des deux prononce une harangue latine ſur quelque matiere relative aux fonctions du tribunal de la *rote*, & en préſence des autres auditeurs qui ſe ſont auſſi rendus au palais apoſtolique. C'eſt encore un des privileges des auditeurs de *rote* que de donner le bonnet de docteur en l'un & l'autre droit aux ſujets qu'ils en jugent capables.

ROTELEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le marggraviat de Bade-Dourlach, à une lieue de Bâle, avec un château. (*D. J.*)

ROTENBERG *ou* RODENBORG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Weſtphalie, dans l'évêché & près de Ferden.

Il y a une autre petite ville du même nom en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg. (*D. J.*)

ROTENBURG, (*Géog. mod.* prononcez *Rotenbourg*. Il y a quatre villes de ce nom en Allemagne.

1°. *Rotenburg*, ville libre & impériale, dans la Franconie, ſur la riviere de Tauberg. Elle fut fondée au commencement du vj. ſiecle, & ſes habitans étoient encore payens. L'empereur Frédéric I. l'érigea en ville libre de l'empire. Les troupes ſuédoiſes, françoiſes, impériales & bavaroiſes la prirent, & la ruinerent tour-à-tour dans le dernier ſiecle. Tous les habitans de cette ville & du comté de ſon nom ſont luthériens. *Long.* 27. 45. *latit.* 49. 20.

2°. *Rotenburg*, ville de Suabe, au comté d'Hohenberg, ſur le Necker, à 5 lieues au couchant de Tubingen, avec un château de même nom & titre de comté. *Long.* 26. 28. *latit.* 48. 24.

3°. *Rotenburg*, petite ville de l'évêché de Spire appartenant à l'évêque de Spire.

4°. *Rotenburg*, ville du pays de Heſſe ſituée entre des montagnes, ſur la riviere de Fulda, avec un château bâti en 1574 par Guillaume IV. landgrave de Heſſe.

Cette ville eſt petite; mais elle a été illuſtrée par la naiſſance de *Dithmar* (*Juſte-Chriſtophe*), auteur de pluſieurs ouvrages curieux. Voici les principaux: 1°. *diſſertationes academicæ ex jure publico naturali & hiſtoriâ*, &c. *Lipſiæ*, 1737 *in*-4°. La plûpart de ces pieces roulent ſur des matieres intéreſſantes à l'Allemagne, comme de l'origine des électeurs, du faux Valdemar, prétendu marcgrave de Brandebourg, *&c.* 2°. *Caii Cornelii Taciti, de ſitu, moribus & populis Germaniæ, libellus. Francof.* 1725. L'auteur y a joint un commentaire perpétuel & hiſtorique ſur les noms, la ſituation, les actions des peuples de l'Allemagne, les ſociétés qu'ils ont formées, leurs mœurs, leurs droits, l'origine de leurs coutumes, *&c.* c'eſt le meilleur ouvrage qu'on ait ſur la Germanie de Tacite. L'édition eſt fort jolie, mais elle a un grand défaut, c'eſt d'être peu correcte. 3°. Hiſtoire & deſcription de l'ordre de S. Jean, à Francfort ſur l'Oder 1728, *in*-4°. en allemand, avec des planches. 4°. *Commentatio de ordine militari de balneo*. Francfort, 1729, *in-fol.* Le roi George I. ayant voulu rétablir l'ordre de chevalerie du bain, M. Dithmar fit alors cet ouvrage auquel il a joint les ſtatuts de cet ordre en anglois, avec une traduction latine. 5°. Introduction à la connoiſſance des ſciences qui concernent l'adminiſtration des domaines, des finances, & de la police. Francfort, 1730, *in*-8°. en allemand. L'auteur eſt mort en 1737, à 60 ans. *Voyez* ſa vie dans la *bibliot. german. tom. XLII. art.* 9. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROTENFELS, (*Géog. mod.*) nom de deux petites villes d'Allemagne, dont l'une eſt ſur la Moër, dans l'évêché de Wurtzbourg, & appartient à l'évêque; l'autre dans l'évêché de Spire, appartient pareillement à l'évêque de Spire. Il y a auſſi une ſeigneurie de *Rotenfels*, qui forme dans l'Algow un bailliage aſſez étendu, dont le bourg de même nom eſt le chef-lieu. (*D. J.*)

ROTENMANN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la haute Stirie, dans la vallée de Palten, & à huit milles de Leuben. Lazius prétend que cette ville eſt le *Caſtra-montana Antonini*; mais il n'apporte pour preuves que de foibles conjectures. (*D. J.*)

ROTER, v. n. (*Gram.*) *voyez* l'article ROTS & VENTS.

ROTER *ſur l'avoine*, ſe dit d'un cheval dégoûté qui ne veut pas manger ſon avoine, ou de celui à qui on en a trop donné, & qui ne ſauroit l'achever. *Roter ſur la beſogne*, ſe dit d'un cheval pareſſeux ou ſans force qui ne ſauroit fournir ſon travail.

ROTERDAM, (*Géog. mod.*) ou plutôt *Rotterdam*, ville des Pays-Bas, dans la Hollande, ſur la droite de la Meuſe, à 3 lieues de la Haye, à 2 de Delft, & à 5 de la Brille.

Il ne faut point douter que ſon nom ne vienne de ce qu'elle fut bâtie à l'embouchure de la Rotte; on ne ſait point en quel tems, mais on ſait qu'environ l'an 1270, elle fut érigée en ville; car on y fit des remparts, & on lui donna des privileges. Sa ſituation ſur la Meuſe lui eſt extrèmement favorable pour le commerce; cette riviere qui en cet endroit a près d'une demi-lieue de largeur, lui forme un port aſſez

pro-

profond, pour que les plus gros vaisseaux viennent charger jusqu'au milieu de la ville, à la faveur d'un canal, où les eaux de la *Meuse* entrent par la vieille tête. Cette commodité pour charger & pour décharger, est cause qu'il se fait plus d'embarquemens à *Rotterdam* qu'à Amsterdam. En levant l'ancre à *Rotterdam*, on peut d'abord cingler en pleine mer, qui n'en est éloignée que de six lieues; de sorte que les vaisseaux qui partent, peuvent s'y rendre dans une marée; au lieu qu'à Amsterdam on est obligé d'aller faire le tour des îles du Texel.

Quoique *Rotterdam* ait le dernier rang parmi les villes de la province, elle ne le cede cependant en richesses & en beauté qu'à Amsterdam; elle est le siege de l'amirauté de la Meuse. Elle est arrosée de sept canaux ornés de quais & d'allées d'arbres. Les maisons y sont à la moderne & très-propres. La bourse est un beau bâtiment, ainsi que l'hôtel-de-ville, les arsenaux & les maisons des compagnies des Indes. Le gouvernement est entre les mains de vingt-quatre conseillers, dont quatre sont bourgmestres. *Long.* suivant Cassini, 22. 21'. 30''. *latit.* 51. 55'. 45''.

Rotterdam est la patrie d'*Erasme*, & elle a érigé une statue à sa mémoire de cet illustre personnage. Voilà en deux mots l'éloge de cette ville. Si Homere avoit été aussi estimé durant sa vie qu'il l'a été après sa mort, plusieurs villes eussent vainement aspiré à la gloire de l'avoir produit; car celle qui auroit eu véritablement cet avantage, en auroit donné promptement des preuves incontestables; mais aucune dispute sur la patrie d'Erasme; la grande réputation où il a été pendant sa vie, a prevenu ces sortes de litiges. *Rotterdam* a compris de bonne heure ses intérêts, & a tellement affermi les titres de sa possession, qu'on ne sauroit plus la lui disputer. Il a fallu être alerte; car le tems auroit pu jetter mille doutes sur ce point, puisque la mere d'Erasme, dont la condition étoit médiocre, n'avoit cherché à *Rotterdam* que les moyens de cacher cette naissance.

Elle arriva le 28 Octobre 1467, & l'enfant dont elle accoucha, devint le plus bel esprit & le plus savant homme de son siecle. Ayant perdu son pere & sa mere, ses tuteurs l'obligerent de prendre l'habit de chanoine régulier dans le monastere de Stein, proche Tergou, où il fit profession malgré lui en 1486, & où il s'amusa quelque tems à la peinture. Ensuite il alla étudier à Paris au college de Montaigu. De Paris il passa en Angleterre, où il s'accommoda merveilleusement de l'érudition & des autres avantages de ce royaume.

Il marque en divers endroits qu'il étoit charmé de ce pays-là, où il avoit rencontré plusieurs illustres Mecènes, & le triomphe des sciences. Il avoue ingénument que le grand éclat des lettres dont il avoit félicité l'Angleterre, commençoit à l'en rendre un peu jaloux. Il prétend même que les gens doctes dont elle abondoit en toutes sortes de sciences, pouvoient être un objet d'envie pour l'Italie. Il remarque que cette gloire étoit un ancien partage de la nation, & il nous apprend que les grands seigneurs s'y distinguoient en particulier par la culture des sciences; ce qui est encore aujourd'hui un avantage en quoi la noblesse angloise surpasse celle de toutes les autres nations du monde.

S'il disoit tant de bien de l'Angleterre, lorsqu'il en parloit sérieusement, il n'en faisoit pas une description moins pleine d'attraits, lorsqu'il prenoit son style enjoué. Voyez ce qu'il écrivit à Andrelin, pour l'attirer en ce pays-là. *Si Britanniæ dotes satis pernosces, Fauste, & tu alatis pedibus huc accurreres, etsi podagra tua non sineret, Dædalum te fieri optares. Nam ut e plurimis unum quiddam attingam; sunt hic nymphæ divinis vultibus, blandæ, faciles, & quas tu tuis camœnis facile anteponas. Est præterea mos nunquam satis laudatus. Sive quo venias, omnium osculis exciperis, sive discedas aliquo, osculis dimitteris, redis redduntur suavia; venitur ad te, propinantur suavia; disceditur abs te, dividuntur basia; occurritur alicubi, basiatur affatim; denique quocunque te moveas, suaviorum plena sunt omnia. Quæ si tu, Fauste, gustasses semel quam sint mollicula, quam fragrantia, profecto cuperes non decennium solum, ut Solon fecit, sed ad mortem usque in Anglia peregrinari. Epist. X. lib. V. p.* 315. Vous voyez que les Angloises ne lui plaisoient pas moins que les Anglois.

Erasme vola d'Angleterre en Italie qu'il n'avoit pas encore vu. Il séjourna à Boulogne, à Venise où il publia ses adages, ensuite à Padoue, & enfin à Rome, où sa réputation étoit grande, & où il fut très-bien reçu du pontife & des cardinaux, particulierement du cardinal de Médicis, qui fut depuis le pape Léon X.

En 1509, il fit un second voyage à Londres, & demeura chez Thomas Morus, chancelier d'Angleterre. C'est-là qu'il composa en latin l'éloge de la folie: mais finalement ne trouvant point dans cette île l'établissement que ses amis lui avoient fait espérer, il se vit obligé de se rendre en Flandres, où Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas, qui fut depuis empereur sous le nom de *Charle-quint*, le fit son conseiller d'état, & lui assigna une pension de 200 florins, dont il fut payé jusqu'en 1525.

Il ne tint qu'à lui d'être cardinal. Il le seroit devenu sans doute sous le pape Adrien VI. s'il eût voulu lui aller faire sa cour, comme il en fut instamment sollicité par ce pape même, son compatriote, son ami & son compagnon d'études. Sous Paul III. l'affaire fut encore poussée plus loin: le cardinalat devint un fruit mûr pour Erasme; il ne lui restoit pour le cueillir, qu'à vouloir tendre la main. Il aima mieux se rendre à Bâle, où il publia plusieurs ouvrages, se plut dans cette ville, & y mourut le 12 de Juillet 1536. Il y fut enterré honorablement, & l'on y fait encore beaucoup d'honneur à sa mémoire.

Il seroit superflu de remarquer ici, qu'Erasme étoit un des plus grands hommes de la république des lettres; on lui doit principalement dans nos pays la renaissance des sciences, la critique, & le goût de l'antiquité. C'est un des premiers qui ait traité les matieres de religion avec la noblesse & la dignité qui conviennent à nos mysteres. Il étoit tolérant, aimoit la paix, & en connoissoit tout le prix. Sa dissertation sur le proverbe *dulce bellum inexpertis* prouve bien qu'il avoit profondément médité sur ce sujet, les grands principes de la raison, de l'évangile & de la politique. Mais il eut beau vivre & mourir dans la communion romaine, & essuyer pour cette raison, bien des injures de quelques zélés protestans, il n'en a pas été moins maltraité durant sa vie & après sa mort, par plusieurs écrivains catholiques. C'est en vain qu'il vit avec joie les premieres démarches de Luther, & qu'il s'affligea, lorqu'il crut le luthéranisme prêt à se perdre, il n'en fut pas moins accablé d'invectives par Luther, & par quelques autres plumes du même parti; enfin ses sentimens modérés lui firent des ennemis dans toutes les sectes.

Il étoit d'une complexion délicate, & de la plus grande sobriété; quant à l'amour, il reconnoit qu'il n'en fut jamais l'esclave: *veneri*, pour me servir de ses termes, *nunquam servitum est, ne vacavit quidem in tantis studiorum laboribus*; c'est très-bien dit, car l'oisiveté & la bonne chere sont les nourrices de la luxure.

Helbein, son ami particulier, fit son portrait à demi corps, que Beze orna d'une épigramme qu'on a fort louée, & qui n'a que du faux brillant; la voici cette épigramme.

Ingens ingentem quem personat orbis Erasmum:
Hic tibi dimidium picta tabella refert.
At cur non totum? Mirari desine, lector,
Integra nam totum terra nec ipsa capit.

La pensée de Beze est une fausse pensée, parce qu'un peintre n'a pas plus de peine à faire un portrait grand comme nature, lorsque c'est le portrait d'un savant ou d'un héros dont la gloire vole par-tout, que quand c'est le portrait d'un paysan qui n'est connu que dans son village.

La bonne édition des œuvres d'Erasme, est celle d'Hollande, en 1703. *onze vol. fol.* Ils contiennent des traités en presque tous les genres; grammaire, rhétorique, philosophie, théologie, épitres, commentaires sur le nouveau testament, paraphrases, traductions, apologies, *&c.* Tous ces traités sont écrits avec une pureté & une élégance admirable.

Au plus bel esprit de son tems, joignons un des premiers hommes de mer du dernier siecle, que *Rotterdam* a vû naître dans son sein; c'est de Corneille Tromp que je veux parler, fils du grand Tromp; il marcha sur ses traces, & fut le digne rival de Ruiter. Brandt a écrit sa vie; elle est intéressante, mais ce n'est pas ici le lieu d'en donner l'extrait; il suffit de dire que Tromp se trouva à plus de vingt batailles navales, & qu'il portoit par-tout la terreur & la victoire; c'étoient alors les jours brillans des beaux

faits de la Hollande. Le comte d'Estrade écrivoit au roi de France, en 1666. „ Tromp a combattu en lion „ sur six vaisseaux, les uns après les autres; mais il „ s'étoit engagé trop avant, & a obligé Ruiter de tout „ hasarder pour le retirer, ce qui a bien réussi, & ce „ qui pourroit le faire périr avec toute la flote une „ autre fois „.

La réputation qu'il s'étoit acquise dans le monde, étoit si grande, qu'au retour de la paix le roi de la Grande-Bretagne souhaita de le voir, & les comtes d'Arlington & d'Offory furent chargés de cette négociation. Tromp se disposa à répondre à l'honneur que le roi lui faisoit, & le prince d'Orange lui-même l'accompagna jusqu'à la Brille, le 12 Janvier 1675.

Il se mit en mer avec trois yachts qui l'attendoient; les ducs d'York, de Monmouth, de Buckingham, & grand nombre d'autres seigneurs, allerent au-devant de lui, & le concours du peuple fut extraordinaire; le roi l'honora de la qualité de baron, la rendit héréditaire dans sa famille, & lui fit présent de son portrait enrichi de diamans. Au mois de Juin de cette même année, il commanda la flotte de quarante vaisseaux danois & hollandois, contre les Suédois, & remporta la victoire; le roi de Danemarck lui donna l'ordre de l'éléphant, & la qualité de comte.

La guerre s'étant allumée avec la France, le roi Guillaume III. le nomma en 1691, pour commander la flote des états; mais peu de mois après il mourut âgé d'environ 62 ans. Si quelques bruits chargerent la France d'avoir avancé ses jours, il ne faut admettre des accusations aussi graves & aussi odieuses, que sur des preuves d'une force irrésistible.

Enfin Jacques duc Monmouth, né à *Rotterdam* en 1649, a fait trop de bruit dans l'histoire pour ne pas parler de lui. Il étoit fils naturel de Charles II, & sa mere se nommoit Lucie Walters; le roi son pere ayant été rétabli dans ses états en 1660, le fit venir à sa cour, & eut pour lui une tendresse extraordinaire; il le créa comte d'Orkney, duc de Monmouth, pair du royaume, chevalier de l'ordre de la jarretiere, capitaine de ses gardes, & lieutenant-général de ses armées, après sa victoire contre les rébelles d'Ecosse.

Il possédoit toutes les qualités qui pouvoient le rendre agréable à la nation; une bravoure distinguée, une figure gracieuse, des manieres douces, une générosité peu réfléchie; ces qualités lui valurent la faveur populaire, qui s'accrut beaucoup par la haine qu'on portoit à la religion du duc d'Yorck; cependant avec tant de part à l'affection du peuple, il n'auroit jamais été dangereux s'il ne s'étoit aveuglément résigné à la conduite de Shaftsbury, politique audacieux, qui le flatta de l'espoir de succéder à la couronne.

Le duc d'Yorck connoissant tout le crédit du duc de Monmouth, le fit exiler du royaume. Il choisit la Hollande pour sa retraite; & comme personne n'ignoroit la part qu'il avoit toujours eue à l'affection d'un pere indulgent, il avoit trouvé toutes sortes de distinctions & d'honneurs, sous la protection du prince d'Orange. Lorsque Jacques étoit monté sur le trône, ce prince avoit pris la résolution de congédier Monmouth & ses partisans; ils s'étoient retirés à Bruxelles, où le jeune fugitif se voyant encore poursuivi par la rigueur du nouveau monarque, fut poussé contre son inclination à former une entreprise téméraire & prématurée sur l'Angleterre. Il ne pouvoit se dissimuler que Jacques avoit succédé au trône sans opposition; le parlement qui se trouvoit assemblé, témoignoit de la bonne volonté à satisfaire la cour, & l'on ne pouvoit douter que son attachement pour la couronne, ne donnât beaucoup de poids à toutes les mesures publiques. Les abus étoient encore éloignés de l'excès, & le peuple n'avoit pas encore marqué de disposition à s'en plaindre amérement. Toutes ces considérations se présenterent sans-doute au duc de Monmouth; mais telle fut l'impatience de ses partisans, telle aussi la précipitation du comte d'Argyle, qui étoit parti pour faire soulever l'Ecosse, que la prudence ne fut point écoutée & le malheureux Monmouth se vit comme entraîné vers son sort.

La bataille de Sedgemoor près de Bridgewater, se donna en 1685; le duc de Monmouth la perdit & s'éloigna par une prompte fuite; mais après avoir fait plus de vingt milles, son cheval tomba sous lui; il changea d'habits avec un paysan, dans l'espérance de se mieux cacher; le paysan fut rencontré avec ceux du fugitif, par quelques royalistes qui le poursuivoient; les recherches en devinrent plus ardentes, & l'infortuné Monmouth fut enfin découvert au fond d'un fossé, couvert de fange, le corps épuisé de fatigue & de faim, l'esprit abattu par l'image présente de ses malheurs, & par celle du sort qui le menaçoit: la nature humaine n'a point de ressource contre une si terrible situation; bien moins dans un homme amolli par une continuelle prospérité, qui s'est cru sur-tout distingué par la valeur militaire. Monmouth ne put retenir ses larmes lorsqu'il se vit entre les mains de ses ennemis; il parut enfin s'abandonner à l'amour, & même à l'espérance de la vie.

Quoique la grandeur de ses offenses, & le caractere de Jacques, dussent lui faire comprendre qu'il ne falloit compter sur aucune grace, il lui écrivit dans les termes les plus humbles, & le conjura d'épargner le sang d'un frere qui n'auroit à l'avenir que du zele pour ses intérêts. Le roi lui voyant tant de foiblesse & d'abattement, se le fit amener, & se flatta de lui arracher l'aveu de tous ses complices; mais quelque passion que Monmouth eût pour la vie, il ne voulut point l'acheter par un infâme oubli de l'honneur. En reconnoissant l'inutilité de ses efforts, il reprit courage de son désespoir, & ne pensa qu'à se disposer à la mort, avec des sentimens plus dignes de son caractere & de son rang.

Ce favori du peuple Anglois fut accompagné sur l'échaffaut d'une abondante & sincere effusion de larmes; il pria l'exécuteur de ne pas le traiter comme Russel, pour lequel il avoit eu besoin d'un coup redoublé; mais cette précaution ne servit qu'à l'effrayer; il frappa Monmouth d'un coup foible, qui lui laissa la force de se relever, & de le regarder au visage, comme pour lui reprocher son erreur; il replaça doucement sa tête sur le bloc, & l'exécuteur lui donna deux autres coups qui n'eurent pas plus d'effet; à la fin il jetta sa hache, en criant qu'il étoit incapable d'achever le sanglant office; les schérifs l'obligerent de la reprendre, & deux autres coups séparerent la tête du corps.

Telle fut, en 1685, à l'age de trente-six ans, la fin d'un seigneur que ses belles qualités, dans un tems moins tumultueux, auroient pu rendre l'ornement de la cour, & capable même de servir sa patrie: je dis sa patrie, car *Rotterdam* n'étoit que son lieu natal, & même par un pur effet du hazard. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROTEUR, s. m. (*Jurisprud.*) *Rothorium*, c'est le lieu où l'on fait rouir le chanvre; comme le chanvre corrompt l'eau, plusieurs coutumes & ordonnances ont défendu de faire des *roteurs* en eau courante. *Voyez* la *coutume de Normandie, article* 29. recueil sur les *statuts de Bresse*, l'*ordonnance de* 1669. & ci-devant le *mot* ROISE. (*A*)

ROTHER, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans le comté de Sussex, & se partage en deux bras qui se perdent dans le Rye-Haven. (*D. J.*)

ROTHESS, (*Géog. mod.*) ville d'Ecosse, dans la province de Murray, sur une petite riviere qui se rend dans la Spey, à 92 milles au couchant d'Edimbourg. *Long.* 11. 26. *lat.* 56. 10. (*D. J.*)

ROTI, s. m. *Voyez* ROT.

ROTI, participe du verbe *rotir*. *Voyez* ROTIR.

ROTIE, s. f. (*Architect.*) exhaussement sur un mur de cloture mitoyen, de la demi-épaisseur de ce mur, c'est-à-dire d'environ neuf pouces, avec de petits contreforts d'espace en espace, qui portent sur le reste du mur. Cet exhaussement sert pour se couvrir de la vue d'un voisin, ou pour palisser les branches d'un espalier de belle venue & en belle exposition; il ne doit pas excéder dix piés sous le chaperon, y compris la hauteur du mur, suivant la coutume de Paris, à moins de payer les charges. *Dict. d'architect.* (*D. J.*)

ROTIE, s. f. (*Cuisine.*) tranche de pain coupée menue, sur laquelle on étend du beurre, des confitures, *&c.* Si la *rotie* doit être trempée dans le vin, il faut que le pain soit gratté. On donne encore le nom de *rotie* à des tranches de pain grillées sur lesquelles on a étendu & fait cuire des viandes séches & assaisonnées d'épices.

ROTIER, s. m. (*Artisan peigner.*) les *rotiers* sont des artisans qui fabriquent les rots ou peignes, pour servir aux métiers des ouvriers qui travaillent avec la navette, *Trévoux.* (*D. J.*)

ROTIN, s. m. (*Commerce.*) sorte de roseau qu'on apporte des Indes orientales, dont on fait, en les fendant par morceaux, ces meubles de cannes qui sont d'un si grand usage & d'un si grand commerce en

An-

Angleterre & en Hollande; on en fait auſſi des cannes à marcher ou à la main, en les garniſſant de poignées. *Savary*. (*D. J.*)

ROTIN, ſ. m. (*terme de relation*) on appelle *rotin* aux îles Antilles, ceux des roſeaux ou cannes à ſucre qui ne s'élevent pas bien haut, ſoit à cauſe de la mauvaiſe terre où ils ſont plantés, ſoit par trop de ſéchereſſe, ſoit pour avoir été mal cultivés, où enfin pour être trop vieux. *Labat*. (*D. J.*)

ROTING, *ou* ROTINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville & ſeigneurie d'Allemagne, dans la Franconie, ſur le Tauber. Elle appartient à l'évêque de Wurtzbourg.

ROTIR, v. act. (*Gram.*) cuire en expoſant au feu. On *rotit* la viande à la broche; on *rotit* des marrons dans un poële, ou ſous la cendre; on *rotit* la mine.

ROTIR, *en terme de Tabletier-Cornetier*; c'eſt l'action d'échauffer les morceaux de corne ſur une eſpece de gril pour les rendre ſuſceptibles des façons qu'il faut leur donner.

ROTISSEUR, ſ. m. (*Corporation.*) c'eſt celui qui fait rotir la viande. Il ne ſe dit guere préſentement que du marchand qui habille, larde, & pique les viandes de lait, le gibier, & la volaille, pour les vendre en blanc, c'eſt-à-dire crues, ou pour les débiter cuites après les avoir fait rotir à leurs âtres ou cheminées.

La communauté des maîtres *Rotiſſeurs* de Paris, n'eſt pas une des moins anciennes de cette ville: & l'on en peut juger au ſtyle de leurs premiers ſtatuts. Ces ſtatuts portent pour titre: *ordonnances du métier des oyers & maîtres Rotiſſeurs*; & cette qualité d'*oyers*, qui ſignifie *vendeurs d'oyes*, ſert à appuyer l'opinion que quelques auteurs ont du goût que les anciens habitans de Paris avoient pour cette ſorte de viande, qui a donné le nom à la rue aux houës ou aux oyes, dans laquelle anciennement demeuroient la plus grande partie des *rotiſſeurs* ou oyers, & où il y en a encore quantité de boutiques. *Savary*. (*D. J.*)

ROTISSOIRE, ſ. f. (*Gram. & Cuiſ.*) machine qu'on peut comparer par ſa forme à une garderobe faite de tôle ou de plaques de fer battues devant, derriere, en-haut & en-bas, où l'on peut faire rôtir une grande quantité de viandes à-la-fois. La *rotiſſoire* eſt propre aux communautés, hopitaux, grandes maiſons, & autres endroits, où elle devient un meuble d'économie.

ROTOLO *ou* ROTOLI, ſ. m. (*Poids.*) poids dont on ſe ſert en Sicile, en quelques lieux d'Italie, à Goa, en Portugal, & dans pluſieurs échelles du Levant, & particuliérement au Caire, & dans les villes maritimes de l'Egypte. Quoique *rotolo* ait le même nom dans tous ces endroits, il y eſt néanmoins bien différent par ſa peſanteur; par exemple, le *rotolo* de Sicile peſe une livre & demie de Paris; le *rotolo* portugais eſt égal à treize onces un gros de Paris; au Caire cent dix *rotoli* ſont cent huit livres de Marſeille. *Savary*. (*D. J.*)

ROTONDE, ſ. f. (*Architect.*) bâtiment rond par dedans & par le dehors, ſoit une égliſe, un ſallon, un veſtibule, *&c.* La plus fameuſe *rotonde* de l'antiquité eſt le panthéon de Rome, dont Deſgodets, dans ſes édifices antiques, Palladio, Serlio, & Blondel, dans leur architecture, ont donné la deſcription. *Voyez* ROTONDE, *Archit. rom.*

La chapelle de l'Eſcurial, qui eſt la ſépulture des rois d'Eſpagne, eſt appellée à l'imitation de ce bâtiment le *panthéon*, parce qu'elle eſt bâtie en *rotonde*; la chapelle des Valois à ſaint Denis, étoit encore une *rotonde*, de même que l'égliſe de l'Aſſomption à Paris. (*D. J.*)

ROTONDE LA, (*Archit. rom.*) nom moderne de l'ancien panthéon bâti ſous Auguſte, par Agrippa ſon gendre, à l'honneur de tous les dieux; Boniface IV. en fit une égliſe, qu'il conſacra à la ſainte Vierge, & à tous les martyrs.

C'eſt un bâtiment qui a autant de largeur que de profondeur: il porte 158 piés en tout ſens; il eſt ſans fenêtres & ſans piliers, & il ne reçoit de jour que par une ouverture pratiquée au milieu de la voûte; cependant il eſt fort éclairé. On monte au toît par un eſcalier de 150 marches; & de-là juſqu'au faîte, il y a encore 40 marches. Voici la deſcription qu'en fait Palladio, & qu'il a accompagné de pluſieurs plans qu'on trouve dans ſon quatrieme livre.

De tous les temples qu'on voit à Rome, dit-il, il n'y en a point de plus célebre que le *panthéon*, communément nommé *la rotonde*, ni qui ſoit reſté plus entier, puiſqu'il eſt encore aujourd'hui, au-moins quant à la carcaſſe, preſque au même état où il a toujours été; mais on l'a dépouillé de la plûpart de ſes ornemens, & par conſéquent des excellentes ſtatues dont il étoit rempli.

Sa rondeur eſt tellement compaſſée, que la hauteur depuis le pavé juſqu'à l'ouverture qui lui donne le jour, eſt égale à ſa hauteur priſe diamétralement d'un côté du mur à l'autre. Quoiqu'à préſent on deſcende par quelques marches dans ce temple, cependant il eſt vraiſſemblable qu'on y montoit par quelques degrés.

Tout ce temple eſt d'ordre corinthien, tant par-dehors que par-dedans; la baſe des colonnes eſt compoſée de l'attique & de l'ionique; les chapiteaux ſont de feuilles d'olive; les architraves, friſe, & corniches, ont de très-belles moulures, & peu chargées d'ornemens. Dans l'épaiſſeur du gros mur qui fait l'enceinte du temple, il y a de certains eſpaces vuides pratiqués exprès tant pour épargner la dépenſe, que pour diminuer le choc des tremblemens de terre.

Ce temple a en face un très-beau portique, dans la friſe duquel on lit les mots ſuivans:

M. Agrippa L. F. Cos. Tertium fecit.

Au-deſſus de l'architrave, on lit une autre inſcription en plus petits caracteres, qui fait connoître que les empereurs Septime, Severe, & Marc-Aurele, réparerent les ruines de ce temple.

Le dedans du temple eſt diviſé en ſept chapelles avec des niches pratiquées dans l'épaiſſeur du mur, & qui, ſelon les apparences, contenoient autant de ſtatues. Pluſieurs croient que la chapelle du milieu, qui eſt vis-à-vis l'entrée du temple, n'eſt pas antique, parce que ſon fronton entrecoupe quelques colonnes du ſecond ordre; ils ajoutent pour appuyer leurs ſentimens, que ſous le pontificat de Boniface, qui dédia ce temple au culte du vrai Dieu, il fut orné conformément à l'uſage des Chrétiens, qui ont toujours un autel principal dans l'endroit le plus apparent de leurs égliſes. Néanmoins conſidérant la grande maniere de cet autel, l'harmonie que ſes parties ſont avec le reſte de l'édifice, l'excellent travail de tous les membres qui le compoſent, Palladio ne doute point qu'il ne ſoit auſſi ancien que tout le reſte. Cette chapelle a deux colonnes, une de chaque côté, qui ſont hors d'œuvre, & ont une cannelure toute particuliere; car l'eſpace qui ſépare chaque cannelure, eſt enrichi de petits tondins fort proprement travaillés.

Les eſcaliers qui ſont aux deux côtés de l'entrée, conduiſent ſur les chapelles par des petits corridors ſecrets, qui regnent tout-au-tour du toît, & montent juſqu'au ſommet de l'édifice. *Palladio*. (*D. J.*)

ROTONDE, (*Hiſt. des Modes.*) c'étoit un collet empeſé que les hommes portoient en France dans le dernier ſiecle, & qui étoit monté ſur du carton pour le tenir en état. (*D. J.*)

ROTONDITÉ, ſ. f. *en Phyſique*, il ſe dit quelquefois au lieu de *ſphéricité* ou *rondeur*. *Voyez* SPHERICITÉ.

ROTTA, (*Géog. mod.*) *Roja*, ſelon M. de Liſle, riviere d'Italie, dans le Piémont, au comté de Nice; elle a ſa ſource dans les montagnes du comté de Tende, mouille la ville de ce nom, traverſe la partie orientale du comté de Nice, & ſe jette dans la mer de Gènes, à Vintimiglia: cette riviere eſt la *Rituba* des anciens. (*D. J.*)

ROTTE, ſ. f. (*Poids du Levant.*) ce poids d'uſage au Levant, eſt plus ou moins fort, ſuivant les lieux où l'on s'en ſert. Les cent *rotter* de Conſtantinople & de Smyrne, ſont cent quatorze livres de Paris, d'Amſterdam, de Straſbourg, & de Beſançon, les poids de ces quatre villes étant égaux. *Savary*. (*D. J.*)

ROTULE, ſ. f. *en Anatomie*, eſt un os qui couvre la partie antérieure de la jointure du genou.

La *rotule* eſt arrondie en-dehors, à-peu-près de la figure d'un écu, couverte d'un cartilage uni, & d'environ deux pouces de diametre; les tendons des muſcles qui ſervent à étendre la jambe, gliſſent deſſus comme ſur un poulie.

Mais ſon uſage le plus immédiat eſt d'empêcher la jambe de ployer en-avant en s'étendant: & c'eſt un cas qui arriveroit néceſſairement dans cette articulation, ſi cet os comme un appui ne tenoit la jambe en reſpect quand elle roule en-avant, de même

que

que l'olécrane empêche le coude de ployer en-arriere. *Voyez* Olécrane.

Dans la posture droite quand un pié est étendu en-avant, tout le poids du corps porte sur la *rotule*, qui dans cette situation, empêche le genou de se renverser en-arriere, & de trop tendre les muscles qui l'arrêtent derriere. C'est de-là que le lutteur de Galien, qui avoit la *rotule* disloquée, avoit tant de peine à descendre la montagne.

Un célebre anatomiste considere la *rotule* par rapport au tibia, comme l'olécrane par rapport au cubitus; il pense que ces deux éminences ont les mêmes usages à l'égard des muscles extenseurs de l'avant-bras, & de ceux de la jambe, c'est-à-dire, qu'elles en augmentent la force, & les garantissent de la compression à laquelle ils eussent été exposés, sans leurs secours: on doit ajoûter que l'olécrane sert encore à affermir l'articulation du cubitus avec l'humerus; car personne n'ignore que ce ne soit cette éminence du cubitus qui empêche l'avant-bras de se plier en-arriere; au lieu que la jambe n'est empêchée de se plier en-devant, que par la situation particuliere de ses ligamens latéraux; c'est aussi pour ces usages différens que l'olécrane ne fait qu'une seule & même piece avec l'os du coude, & que la *rotule* au contraire se trouve détachée du tibia, ou du-moins qu'elle ne lui est jointe que par un ligament flexible, qui n'apporte aucun obstacle aux mouvemens demi-circulaires que la jambe fait étant demi-fléchie, desquels mouvemens elle auroit été incapable si la *rotule* & le tibia n'avoient fait ensemble qu'une seule & même piece. (*D. J.*)

Rotule, *fracture de la rotule*, maladie de chirurgie assez fréquente, & sur laquelle on n'a que depuis peu de tems des notions précises. Quoique la *rotule* soit exposée, comme tous les autres os du corps, à être fracturée par des causes violentes extérieures, comme coups, chutes, il est beaucoup plus ordinaire de voir la fracture transversale de la *rotule* causée par le simple effort des muscles extenseurs de la jambe, comme on le remarque dans la rupture du tendon d'Achille. *Voyez* Rupture.

Le diagnostic de la fracture de la *rotule* n'est pas difficile: la partie inférieure retenue par le ligament qui s'attache à la tubérosité du tibia reste en place, & l'action des muscles extenseurs tire vers le haut la partie supérieure de la *rotule* qu'on trouve écartée de l'autre portion de trois à quatre travers de doigt. Souvent une grosse tumeur du volume du poing, par une espece de bouffissure sous les tégumens, rend la partie fort difforme au premier coup d'œil.

Le pronostic que les anciens portoient de cette fracture étoit fâcheux. Selon Ambroise Paré, personne n'en guérissoit sans claudication. Cela n'est pas étonnant: on prenoit des mesures fort peu justes pour obtenir la consolidation des pieces divisées; de-là il résultoit que la *rotule* demeuroit en deux pieces, en sorte que le genou restoit foible. Les blessés marchent bien en plat chemin; mais pour monter ils sont contraints de porter la jambe qui fléchit & se tend librement la premiere, & de tirer l'autre ensuite: c'est le contraire en descendant. On en trouve la raison dans le défaut de fermeté du genou rompu dans la *rotule*.

Cet os est comme enchâssé dans la capsule tendino-aponevrotique des extenseurs de la jambe. Il ne se fait point de cal; les pieces se réunissent par une espece de coine cartilagineuse; si l'on manque de bien rapprocher les pieces d'os dans le commencement, & de les maintenir bien exactement réunies, la consolidation est lâche, & l'on sent les pieces vaciller toute la vie. J'en ai vu plusieurs exemples. Mais avec des soins bien suivis, on obtient une consolidation parfaitement solide. On a imaginé plusieurs bandages méchaniques pour contenir cette fracture, & ils m'ont tous paru mériter moins de préférence qu'un bandage méthodiquement fait. J'en parle avec connoissance de cause, ayant eu un assez grand nombre de ces fractures tant à l'hôpital de la Charité qu'en ville. Le point essentiel est d'empêcher l'action des muscles qui tendent à retirer la piece supérieure. Un bandage roulé qui assujettit les muscles par des circulaires bien faits depuis la partie moyenne supérieure de la cuisse jusqu'à la *rotule*, ne peut être suppléé par aucune autre invention. Les derniers tours de cette bande couvrent une compresse échancrée en arc, & posée au-dessus de la *rotule* qu'on loge dans cette échancrure; un aide tire les chefs en-bas le long des parties latérales de la jambe. On recouvre la *rotule* elle-même de tours de bande. Tous les bandages à jour sont défectueux & donnent lieu au gonflement du tissu cellulaire à l'endroit qui n'est pas comprimé mollement comme le reste. Une grande gouttiere de cuir de vache, ou de carton fort, garnie de compresses, & qui sert comme de cuirasse à la partie postérieure du genou s'étendant à six ou huit travers de doigt sur la cuisse, & à pareille longueur sur la jambe, permet l'application d'une bande plus serrée, dont toute l'action est à la partie antérieure & inférieure de la cuisse & sur la *rotule*. Cette gouttiere empêche la flexion de la jambe, & encaisse, pour ainsi dire, le genou. Cet appareil très-simple m'a toujours bien réussi, & les malades qui l'ont porté deux mois ou deux mois & demi, ont été mis en liberté avec la *rotule* bien solidement remise. Je donnerai sur cet accident un mémoire détaillé dans la suite des mémoires de l'académie royale de Chirurgie. (*Y*)

Rotule, s. f. (*Pharmacie.*) les *rotules* sont des tablettes plates & rondes, composées d'une matiere plus fine ou plus soluble que celle des tablettes ordinaires, & qui a aussi le sucre pour excipient; de sorte qu'il y a une très-petite différence entre la *rotule* & la tablette. *Voyez* Tablette, *Pharmacie*.

Les *rotules* ont toujours pour excipient du sucre très-blanc, ou quelque matiere glutineuse. On demande en conséquence que les *rotules* soient solides & demi transparentes. Par conséquent tout ce qui ne peut pas se délayer assez subtilement & assez également, comme les conserves, les candits, les poudres grossieres, les noyaux de fruits & autres semblables, ainsi que tout ce qui se grumelle, ne trouve guere ici sa place.

Quelquefois on ne se sert ici ni de sec ni d'épais; on incorpore seulement avec le sucre des sucs liquides gracieux, & sur-tout acides, comme celui de groseilles, de baies d'épine-vinette, de citron: on a par-là des *rotules* très-agréables. Ceux qui veulent en faire avec des eaux distillées perdent leur peine.

D'autres incorporent des huiles aromatiques seules, ou des essences épaissies avec le sucre dissous dans l'eau & cuit; cela ne se fait pas cependant sans que le remede perde de sa vertu.

Pour abréger, on peut, si le but le permet, ordonner d'enduire les *rotules* officinales d'une huile convenable & d'une essence. On emploie ce même moyen pour les *rotules* magistrales, quand on craint que les volatils mêlés avec la masse encore chaude ne se dissipent.

La masse de la *rotule* est plus petite que celle de la tablette. Ordinairement elle équivaut à *scrup. j.* ou demi-dragme: elle ne se détermine guere non plus ni par les poids, ni par les mesures.

La dose se détermine par le nombre j. ij. iij. &c. ou par le poids qui varie suivant l'efficacité de la proportion des ingrédiens.

La proportion des ingrédiens est la même que dans les tablettes, à peu d'exceptions près; par exemple on y met une plus grande quantité de sucre à l'égard des excipiendes; ainsi pour faire des *rotules* avec des sucs acides, qui sont très-agréables dans les maladies aiguës, on emploie six ou huit fois autant de sucre: sur dragme j. ou dragme ij. d'essences, on met ij onces de sucre; on en met aussi tout autant sur xx gouttes d'huiles aromatiques.

La souscription est la même que dans les tablettes, excepté le nom. On suppose que l'apothicaire est parfaitement au fait de la préparation. Il doit faire en sorte que par la chaleur il se fasse la moindre dissipation possible des parties volatiles. Il ne doit pas mêler les sucs acides, les essences, les huiles avec le sucre, qu'il ne soit bien cuit & prêt à se geler, ou même quand il est fondu, mais seulement quand il est bien chaud, parce que c'est un obstacle à la concrétion du sucre.

L'usage des *rotules* est à-peu-près le même que celui des tablettes. Il est donc inutile de nous y arrêter davantage. (*D. J.*)

ROTUNDUS, (*Littérat.*) ce mot au figuré chez les Latins, est synonyme à celui de *tornatus*, ou de *perfectus*, parfait. *Rotundus orator*, un excellent orateur. Les Grecs ont dit, parler *rondement*, στρογγύλως λαλεῖν, pour dire parler *agréablement*, *harmonieusement*. Démétrius Phaléréus dit que la période oratoire demande une bouche *ronde*, καὶ δεομένην στρογγύλου στόματος, & Plutarque a dit des mots *ronds*, pour

signifier des termes *choisis*. Aristophane en parlant d'Euripide, dit: *ego rotunditate ejus oris fruor*, je jouis de la beauté de son langage. Enfin Horace a dit:

Graiis dedit ore rotundo
Musa loqui.

Les Grecs ont reçu en partage les graces du discours; ces graces & cette perfection de langage appartenoient sur-tout aux Athéniens. (*D. J.*)

ROTURE, s. f. *terme de Droit*, est l'état ou condition de quiconque n'est pas compris dans la classe des nobles. *Voyez* NOBLE & NOBLESSE.

Ce mot vient de *ruptura*, qu'on a dit dans la basse latinité pour la culture de la terre. On a appellé de ce nom les personnes non-nobles, parce que c'étoient les personnes seulement qu'on employoit à la culture des campagnes De-là les biens possédés par ces sortes de gens se sont aussi appellés *rotures*, ou *bien de roture*.

Généralement parlant, tout bien de *roture* est dans la censive d'un seigneur, du-moins y a-t-il bien peu d'exemples de francs-aleus roturiers.

Toute terre tenue en *roture* paie un cens; c'est la marque caractéristique de cette sorte de tenure: aussi le cens ne se peut-il pas prescrire, mais seulement sa quotité; & comme pour les ventes de fiefs il est dû des quints & requints, il est dû des lods & ventes pour les ventes de *roture*. *Voyez* CENS & LODS.

Dans la plûpart des coutumes l'ainé n'a point de préciput sur les biens de *roture*. *Voyez* AINÉ & PRÉCIPUT.

ROTURIER, *autre terme de Droit*, dérivé du précédent, se dit tant des personnes qui vivent dans l'état de roture, que des biens qui sont tenus à titre de roture. *Voyez ci-dessus* ROTURE.

ROTURIERE, *rente*, (*Jurisprud.*) *voyez ci-dessus* RENTE *roturiere*.

ROTWEIL, (*Géog. Hist. mod.*) ville libre & impériale d'Allemagne sur le Necker, dans le comté de Baar en Souabe. Elle est fameuse en Allemagne par le tribunal qui y est établi, & qui décide, au nom de l'empereur, en dernier ressort les procès qui s'élevent dans les cercles de Souabe, d'Autriche, de Franconie & du Rhin. Ce tribunal est composé d'un président ou grand juge héréditaire, qui est actuellement le prince de Schwartzenberg, & de treize assesseurs.

ROTWYL, (*Géog. mod.*) c'est la même ville d'Allemagne dont il est question dans l'article précédent. Elle est située dans la forêt noire, à huit lieues au sud-ouest de Tubingen, & à 10 au nord de Schafhouse. Elle est libre, impériale, & alliée des cantons suisses depuis 1463. Ses habitans sont catholiques. Le maréchal de Guesbrian prit cette place en 1643. *Long.* 26. 11. *lat.* 48. 12.

Deux hommes célebres, l'un par une suite de traverses & d'infortunes, c'est Sébastien Sicler; l'autre par son savoir, c'est Melchior Wolmar, sont nès à *Rotwyl*.

Sicler, après avoir éprouvé toutes les horreurs d'un cachot, au sujet d'un vol dont il n'étoit point coupable, se fit hermite, & mourut dans sa retraite en 1695, âgé de 66 ans. Sa vie, imprimée à Lyon en 1693, *in*-12. est attendrissante; mais comme elle n'a point de rapport aux sciences, c'est assez de l'indiquer ici.

Wolmar, né en 1497, prit à Bourges le degré de docteur en droit sous Alciat. Il enseigna la langue greque à Calvin, qui lui en témoigna sa reconnoissance en lui dédiant son commentaire sur la seconde épitre de S. Paul aux Corinthiens. Wolmar fut aussi précepteur de Beze. Il devint en 1535 professeur en droit à Tubingue & mourut à Eisenar en 1561, âgé de 64 ans. Il a donné à Paris en 1523 de savans commentaires *in*-4°. sur les deux premiers livres de l'Iliade d'Homere. La préface qu'il a mise à la tête de sa grammaire greque de Démétrius Chalcondile, est un chef-d'œuvre en ce genre. (*D. J.*)

ROTZIG, (*Géog. mod.*) ou *Oroschick*, ville dépendante du Turc, dans la Bulgarie, sur la rive droite du Danube, au levant de Widin. *Long.* 43. 27. *lat.* 44. 11.

ROUAGE, s. m. (*Méchan.*) ce sont dans une machine toutes les parties qui regardent les roues, les lanternes, les fuseaux, les pignons. *Voyez* ROUE, &c. (*K*)

ROUAGE, *terme d'Horlogerie*, assemblage de pignons & de roues disposées en telle sorte qu'elles peuvent agir les unes sur les autres.

Dans les montres & pendules qui sonnent ou répetent, les Horlogers distinguent l'assemblage des roues destinées pour la sonnerie d'avec celui qui sert à faire mouvoir les aiguilles; ils appellent le premier *rouage de sonnerie*, & l'autre *rouage du mouvement*.

Ce qu'on exige principalement d'un *rouage*, c'est 1°. que les engrenages se fassent autant qu'il est possible au milieu des tiges des pignons ou roues qui s'engrenent l'une dans l'autre. *Voyez* CALIBRE. 2°. Que ces engrenages se fassent d'une maniere uniforme. *Voyez* DENTS, ENGRENAGE, &c. 3°. Que les pignons ne soient point trop petits, de peur que les frottemens sur leurs pivots ne deviennent trop considérables. 4°. Que les roues ne soient point trop nombrées pour leur grandeur, afin que leurs dents ne deviennent point trop maigres, & puissent être facilement & bien travaillées. 5°. Que les dents des roues & les aîles des pignons soient bien polies, pour qu'elles puissent facilement glisser les unes sur les autres; enfin que toutes les roues soient fort mobiles, afin que le *rouage* puisse être mis en mouvement par la plus petite force. A l'égard des nombres convenables pour les roues des différens *rouages*, voyez *l'article* CALCUL *des nombres des roues & des pignons*. *Article de M.* ROMILLY.

ROUAGE, (*Jurisprud.*) droit qui se paye en quelques lieux au seigneur pour la permission de transporter par charrois le vin ou blé que l'on a vendu. *Voy. les coutumes de Mantes & de Senlis;* Chopin, *sur le chap. viij. de la coutume d'Anjou à la fin, & le glossaire de* M. de Lauriere.

ROUAGE, *bois de*, (*Eaux & Forêts.*) on appelle *bois de rouage* tous les bois, & particulierement les bois d'orme, que les Charrons emploient à faire des roues de carrosses, chariots, charrettes, & autres telles voitures roulantes. *Trévoux*. (*D. J.*)

ROUAN, s. m. *terme de Haras*; ce terme de haras & de commerce de chevaux, se dit de la couleur du poil des chevaux qui est mêlé de gris, de bai, d'alezan & de noir. Il y a plusieurs sortes de *rouan*, entr'autres *rouan* vineux, *rouan* cavesse, *rouan* de more, &c. *Richelet*. (*D. J.*)

ROUANE, s. f. *instrument de Charpentier*; instrument qu'on pourroit en quelque sorte appeller *compas*, qui sert à marquer les bois; il est de fer avec un petit manche de buis; la partie, qui est de fer, se partage en deux pointes, dont l'une, qui est un peu plus longue que l'autre, est pointue, & la plus courte est tranchante ensorte que la plus longue appuyant sur la piece qu'on veut marquer, on peut faire un ou plusieurs cercles; de l'autre on tire des lignes autant qu'il est besoin pour la marque de l'ouvrier. Les Charpentiers se servent de la *rouane*; les commis des aides & les Tonneliers se servent de la *rouanette*, qui est une *rouane* plus petite. *Savary*. (*D. J.*)

ROUANER, v. act. (*Gram.*) c'est marquer avec la rouanette.

ROUANE, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Roane* & *Rohane*; ville de France, dans le bas-Forez, sur la Loire, qui commence ici à porter bateau, à 12 lieues au nord-ouest de Feurs, & à 84 de Paris. *Rouanne* est ancienne; car elle est marquée dans Ptolomée comme une des principales places des Ségusiens. Il l'appelle *Rodumna*, & on trouve encore ce mot dans la carte de Peutinger. Il y a dans cette ville une élection & un college. Elle est capitale d'un pays appellé *Roannois*. *Longit.* 21. 45. *lat.* 36. 3. (*D. J.*)

ROUANETTE, s. f. (*Charpenterie.*) petit outil de fer, avec lequel les Charpentiers marquent leur bois. Cet outil est rond, d'un pouce de diametre, long de sept à huit pouces, applati par un bout, qui se partage en deux dents fort pointues. On s'en sert comme d'une rouane pour tirer des lignes, ou pour tracer des ronds, suivant la marque dont on veut signer les bois. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

ROUANETTE, *instrument des Commis des aides*; petite rouane dont se servent les commis des aides pour marquer les pieces de vin pendant les visites qu'ils font dans les caves & celliers des marchands de vin & cabaretiers. Les tonneliers ont aussi une *rouanette*, pour marquer leurs ouvrages. *Savary*. (*D. J.*)

ROUANNOIS, LE, *ou* ROUANEZ, (*Géog. mod.*) duché de France, dans le Lyonnois, au bas-Forès. Il est le seul qu'il y ait dans ce gouvernement. Il fut érigé en faveur de Claude Gouffier, en 1566, par lettres-patentes regiftrées au parlement l'année suivante. Il y a eu depuis de nouvelles lettres du duché en faveur de François d'Aubusson, & de Louis d'Aubusson, appellé *duc de la Feuillade*. (*D. J.*)

ROUANT,

ROUANT, *en terme de Blason*, se dit du paon qui fait la roue en étendant sa queue. S. Paul de Ricault, d'asur au paon *rouant* d'or.

ROUBLE, s. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte dont on se sert en Moscovie pour tenir les livres, & y faire l'évaluation des paiemens dans le commerce. Le *rouble* vaut cent copées ou deux richedalers. Le czar Pierre a fait frapper de véritables *roubles*, qui valoient autrefois neuf schellings d'Angleterre. *Savary*. (*D. J.*)

ROUCHE *ou* RUCHE, s. f. *terme de Marine*, c'est la carcasse d'un vaisseau tel qu'il est sur le chantier sans mâture.

ROUCHEROLLE, *voyez* ROUSSEROLLE.

ROUCIN, (*Jurisprud.*) en matiere de fief & de redevance, signifie ordinairement un *cheval de somme*.

ROUCIN DE SERVICE, est un cheval d'armes, c'est-à-dire, propre pour la guerre. *Voyez* les *établissemens de S. Louis*, les *coutumes de Tours & de Lodunois*. (*A*)

ROUCOU, *voyez* ROCOU.

ROUCY, (*Géog. mod.*) ville de France; dans la Champagne, sur la riviere d'Aisne, élection de Laon, avec titre de comté. C'est l'un des anciens comtés-pairies de Champagne. L'origine des comtes de *Roucy* est rapportée différemment par M. l'abbé de Longuerue, dans sa description de la France; & par M. Baugier, dans ses mémoires de Champagne; mais la maison de *Roucy* seroit elle-même embarrassée de décider auquel des deux généalogistes elle doit donner la pomme. (*D. J.*)

ROUDBAR, (*Géog. mod.*) vulgairement *Roumar*, ville de Perse, dans la province de Guilan. *Long.* selon Tavernier, 75. 37. *lat.* 37. 21. (*D. J.*)

ROUDRA, (*Idolat. des Indiens.*) nom que les Indiens donnent à un des génies qu'ils croient chargés de régir le monde: il préside sur la région du feu, cet élement lui est soumis. Sa femme est appellée *Parvadi* ou *Paratchatti*, nom qui signifie *toute-puissance*, & qui semble indiquer que ce n'est qu'un attribut personnifié & attaché à *Roudra*. (*D. J.*)

ROUE, s. f. (*Méch.*) est une machine simple consistant en une piece ronde de bois, de métal, ou d'autre matiere qui tourne autour d'un aissieu ou axe. *Voyez* AISSIEU & AXE.

La *roue* est une des principales puissances employées dans la méchanique, & est d'usage dans la plûpart des machines; en effet, les principales machines dont nous nous servons, comme horloges, moulins. &c. ne sont que des assemblages de *roues*. *Voyez* HORLOGE, MOULIN, &c.

La forme des *roues* est différente, suivant le mouvement qu'on veut leur donner, & l'usage qu'on en veut faire. On les distingue en *roues* simples & *roues* dentées.

La *roue* simple, ou la *roue* proprement dite, est celle dont la circonférence est uniforme, ainsi que celle de son aissieu ou arbre, & qui n'est point combinée avec d'autres *roues*. Telles sont les *roues* des voitures faites pour avoir un mouvement double; l'un circulaire autour de l'axe, l'autre rectiligne pour aller en avant, quoique, à la vérité, ces deux mouvemens ne soient qu'apparens, puisqu'il est impossible qu'un corps puisse avoir à la fois deux directions. *Voyez* CHARIOT.

Le seul & unique mouvement qu'ait la *roue*, est un mouvement curviligne, composé du mouvement progressif & du mouvement circulaire; ce qu'on peut voir aisément en fixant un crayon sur la *roue*, de maniere qu'il marque sa trace sur la muraille pendant que la *roue* tourne; car la ligne qui se trouve tracée alors est une vraie courbe; cette courbe s'appelle par les Géometres *cycloïde*, & elle est d'autant moins courte, que le crayon a été placé plus proche de l'axe. *Voyez* CICLOÏDE.

Dans les *roues* simples, la hauteur doit toujours être proportionnée à la hauteur de l'animal qui la fait mouvoir. La regle qu'il faut suivre, c'est que la charge & l'axe de la *roue* soient de même hauteur que la puissance: car si l'axe étoit plus haut que la puissance qui tire, une partie de la charge porteroit sur elle, & si l'axe étoit plus bas, la puissance tireroit d'une maniere désavantageuse, & auroit besoin d'une plus grande force. Cependant Stevin, Wallis, &c. prétendent que pour tirer un fardeau sur un terrain inégal, il est plus avantageux de placer les traits des *roues* au-dessous de la poitrine du cheval.

La force des *roues* simples résulte de la différence entre le rayon de l'aissieu & celui de la *roue*. Cette force se mesure par cette regle. Le rayon de l'axe ou de l'aissieu est celui de la *roue*, comme la puissance au poids à soutenir.

Une *roue* qui tourne, doit être regardée le plus souvent comme un levier du second genre, qui se répete autant de fois qu'on peut imaginer de points à la circonférence. Car chacun de ces points est l'extrémité d'un rayon appuyé d'une part sur le terrain, & dont l'autre bout, chargé de l'aissieu qui porte la voiture, est en même tems tiré par la puissance qui le mene; de sorte que si le plan étoit parfaitement uni, & de niveau, si la circonférence des *roues* étoit bien ronde, & sans inégalités, s'il n'y avoit aucun frottement de l'axe aux moyeux, & si la direction de la puissance étoit toujours appliquée parallelement au plan, une petite force meneroit une charge très-pesante. Car la résistance qui vient de son poids, repose, pour ainsi dire, entierement sur le terrain par le rayon vertical de la *roue*, dont l'extrémité est appuyée sur ce même terrain.

Mais de toutes les conditions que nous venons de supposer, & dont le concours seroit nécessaire pour produire un tel effet, à peine s'en rencontre-t-il quelqu'un dans l'usage ordinaire. Les *roues* des charrettes sont grossierement arrondies & garnies de gros cloux: les chemins sont inégaux par eux-mêmes, ou ils le deviennent par le poids de la voiture qui les enfonce; ces inégalités, soit des *roues*, soit du terrain, sont que la *roue* s'appuie sur le terrain par un rayon oblique à la direction de la puissance ou de la résistance; de sorte que la puissance est obligée de soutenir une partie du poids, comme si le poids étoit placé sur un plan incliné. D'ailleurs, il se fait toujours à l'endroit du moyen un frottement très-considérable. Enfin les creux & les hauteurs qui se trouvent souvent sur les chemins changent aussi la direction de la puissance, & l'obligent à soutenir une partie du poids, c'est de quoi on peut s'assurer journellement. Car une charette qui se meut assez facilement sur un terrain horisontal, a souvent besoin d'un plus grand nombre de chevaux pour être tirée sur un plan qui va tant soit peu en montant.

Mais s'il n'est pas possible de se mettre absolument au-dessus de toutes ces difficultés, on peut cependant les prévenir en partie en employant de grandes *roues*; car, il est certain que les petites *roues* s'engagent plus que les grandes dans les inégalités du terrain; de plus, comme la circonférence d'une grande *roue* mesure en roulant plus de chemin que celle d'une petite, elle tourne moins vîte, ou elle fait un moindre nombre de tours pour parcourir un espace donné, ce qui épargne une partie des frottemens. On entend par grandes *roues* celles qui ont cinq ou six piés de diametres; dans cette grandeur, elles ont encore l'avantage d'avoir leur centre à-peu-près à la hauteur d'un trait de cheval, ce qui met son effort dans une direction perpendiculaire au rayon qui pose verticalement sur le terrain; c'est-à-dire dans la direction la plus favorable, au moins dans les cas les plus ordinaires. *Leçons de physique de M. l'abbé Nollet*.

C'est la même regle, pour ces sortes de *roues*, que pour la machine appellée *axis in peritrochio*, c'est-à-dire tour ou treuil; en effet la *roue* simple n'est autre chose qu'une espece de treuil, dont l'aissieu ou axe est représenté par l'aissieu même de la *roue*, & dont le tambour ou *peritrochium* est représenté par la circonférence de la *roue*.

Les *roues* dentées sont celles dont les circonférences ou les aissieux sont partagées en dents, afin qu'elles puissent agir les unes sur les autres & se combiner.

L'usage de ces *roues* est visible dans les horloges, les tournebroches, &c. *Voyez* HORLOGE, MONTRE.

On donne le nom de *pignon* aux petites *roues* qui engrenent dans les grandes. On les appelle aussi quelquefois *lanternes*, & ces petites *roues* servent beaucoup à accélerer le mouvement, comme il n'est personne qui ne l'ait remarqué. Les *roues* dentées ne sont autre chose que des leviers du premier genre multipliés, & qui agissent les uns par les autres; c'est pourquoi la théorie des leviers peut s'appliquer facilement aux *roues*, & on trouvera par ce moyen le rapport qui doit être entre la puissance & le poids pour être en équilibre. *Voyez* PIGNON, ENGRENAGE, DENT, CALCUL, &c.

La

La force de la *roue* dentée dépend du même principe que celle de la *roue* simple. Cette *roue* est, par rapport à l'autre, ce qu'un levier composé est à un levier simple. *Voyez* LEVIER, *&c.*

La théorie des *roues* dentées peut être renfermée dans la regle suivante. La raison de la puissance au poids, pour qu'il y ait équilibre, doit être composée de la raison du diametre du pignon de la derniere *roue* au diametre de la premiere *roue*, & de la raison du nombre de révolutions de la derniere *roue* au nombre des révolutions de la premiere, faites dans le même tems. Mais cette théorie demande une explication plus particuliere.

Le poids A est à la force appliquée en D, par le principe du levier, comme OCD à BC; cette force est à la force en G, comme EG est à EF; la force en G est à la force en K, comme HK est à HI. Donc le poids est à la force en K, comme $CD \times EG \times HK$ est à $BC \times EF \times HI$, c'est-à-dire, de la raison du produit des rayons des *roues* au produit des rayons des pignons, ce qui revient à la proportion précédente; mais cette derniere proportion est plus simple & plus aisée à saisir.

1°. En multipliant le poids par le produit des rayons des pignons, & en divisant le tout par le produit des rayons des *roues*, on aura la puissance qui doit soutenir ce poids. Supposons, par exemple, que le poids à soutenir A (*Pl. de la Méchanique, fig.* 63.), soit de 6000 livres, BC de 6 pouces, CD de 34 pouces, EF de 5 pouces, EG de 35 pouces, HI de 4 pouces, HK de 27 pouces, le produit de BC par EF, par HI sera 120, & celui de CD, par EG, par IK de 32130. Multipliant donc 6000 par 120, & divisant le produit par 32130, on aura $22\frac{1}{3}$ pour la puissance capable de soutenir les 6000 livres, & une petite augmentation à cette puissance suffira pour enlever le poids.

2°. En multipliant la puissance par le produit des rayons des *roues*, & en divisant le produit total par le produit des rayons des pignons, le quotient sera le poids que la puissance peut soutenir. Ainsi, si dans l'exemple, c'eût été la puissance de $22\frac{1}{3}$ qui eût été donnée, on auroit trouvé pour le poids qu'elle peut soutenir 6000 livres.

3°. Une puissance & un poids étant donnés, trouver le nombre des *roues*, & quel rapport il doit y avoir dans chaque *roue* entre le rayon du pignon & celui de la *roue*, pour que la puissance étant appliquée perpendiculairement à la circonférence de la derniere *roue*, le poids soit soutenu.

Divisez le poids par la puissance, resolvez le quotient dans les facteurs qui le produisent, & le nombre des facteurs sera celui des *roues*; & les rayons des pignons devront être en même proportion à l'égard des rayons des *roues*, que l'unité à l'égard de ces différens facteurs. Supposons, par exemple, qu'on ait un poids de 3000 livres, & une puissance de 60, il vient 500 au quotient, qui se résout dans les facteurs 4, 5, 5, 5. Il faut donc employer quatre *roues*, dans l'une desquelles le rayon du pignon soit à celui de la *roue* comme 1 à 4, & dans les autres comme 1 à 5.

4°. Lorsqu'une puissance meut un poids par le moyen de plusieurs *roues*, l'espace parcouru par le poids est à l'espace parcouru par la puissance, comme la puissance au poids. Et par conséquent plus la puissance sera grande plus le poids aura de vitesse, & réciproquement.

5°. Les espaces parcourus par le poids & par la puissance, sont entr'eux dans la raison composée du nombre des révolutions de la *roue* la plus lente, au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente à la circonférence de la *roue* la plus prompte. Et comme l'espace parcouru par le poids est toujours à l'espace parcouru par la puissance, dans la raison de la puissance au poids, il s'ensuit que la puissance est toujours au poids qu'elle peut soutenir, dans la même raison composée du nombre des révolutions de la *roue* la plus lente, au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, à la circonférence de la *roue* la plus prompte.

6°. La circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, & la circonférence de la *roue* la plus prompte, étant données, aussi-bien que la raison qui est entre les nombres des révolutions de la premiere de ces *roues* à l'autre, trouver l'espace que doit parcourir la puissance, afin que le poids parcoure un espace donné.

Multipliez la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente par l'antécédent de la raison donnée, & la circonférence de la *roue* la plus prompte par le conséquent de la même raison. Trouvez ensuite une quatrieme proportionnelle à ces deux produits & à l'espace qu'on veut faire décrire au poids, & vous aurez l'espace que doit parcourir la puissance. Supposons, par exemple, que la raison des révolutions de *roue* la plus lente à celle de la plus prompte, soit celle de 2 à 7, que l'espace à faire parcourir au poids soit de 30 piés, le rapport de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente à la circonférence de la *roue* la plus prompte étant supposé celui de 3 à 8, on aura avec ces conditions 280 piés pour l'espace que doit parcourir la puissance.

7°. La raison de la circonférence de la *roue* la plus prompte à celle du pignon de la plus lente, la raison des révolutions de ces *roues* & le poids étant donnés, trouver la puissance.

Multipliez les antécédens de ces deux raisons l'un par l'autre, & faites de même des conséquens; trouvez ensuite au produit des antécédens, à celui des conséquens, & au poids donné une quatrieme proportionnelle, & vous aurez la puissance cherchée. Que la raison des circonférences soit celle de 8 à 3, par exemple, la raison des révolutions celle de 7 à 2, & que le poids soit de 2000, on aura $214\frac{2}{7}$ pour la puissance. On trouveroit de la même maniere le poids, si c'étoit la puissance qui fût donnée.

8°. Les révolutions que doit faire la *roue* la plus prompte, pendant que la plus lente en fait une, étant données, ainsi que l'espace dont il faut élever le poids, & que la circonférence de la *roue* la plus lente, trouver le tems qui sera employé à l'élévation de ce poids.

Trouvez premierement une quatrieme proportionnelle à la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, à l'espace que le poids doit parcourir, & au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & vous aurez le nombre des révolutions que doit faire cette *roue*, pendant que le poids s'éleve de la quantité demandée. Trouvez ensuite par expérience le nombre des révolutions que fait la *roue* la plus prompte dans une heure, & faites servir ce nombre de diviseur au quatrieme terme de la proportion dont on vient de parler, le quotient sera le tems employé à l'élévation du poids.

Au reste, il est bon de remarquer en finissant cet article, que quoique la multiplication des *roues* soit souvent fort utile dans la méchanique, soit pour aider le mouvement, soit pour l'accélérer, cependant cette même multiplication entraîne aussi d'un autre côté, une plus grande quantité de frottemens, & qui peut devenir si considérable, qu'elle égaleroit, ou même surpasseroit l'avantage que la multiplication des *roues* pourroit produire. C'est à quoi on ne fait pas souvent assez d'attention lorsqu'on veut construire une machine, & sur-tout si cette machine est un peu composée. *Voyez* MACHINE *&* FROTTEMENT. *Voy. aussi* ENGRENAGE, DENT, *&c. Wolf & Chambers*. (O)

ROUE D'ARISTOTE, est le nom d'un fameux problème de méchanique, sur le mouvement d'une *roue* autour de son essieu. On appelle ainsi ce problème, parce qu'on croit qu'Aristote est le premier qui en ait parlé.

Voici en quoi la difficulté consiste. Un cercle qui tourne sur son centre, & qui se meut en même tems en ligne droite sur un plan, décrit sur ce plan une ligne droite, égale à sa circonférence, pendant le tems d'une révolution.

Maintenant si ce cercle que l'on peut appeller *déférent*, a au-dedans de lui un autre cercle plus petit, qui lui soit concentrique, qui n'ait de mouvement que celui qu'il reçoit du déférent, & qui soit, si l'on veut, le moyeu d'une *roue* de carrosse, ce petit cercle ou moyeu décrira pendant le tems d'une révolution, une ligne droite égale, non à sa circonférence, mais à celle de la *roue*: car le centre du moyeu fait autant de chemin en ligne droite, que le centre de la *roue*, puisque ces deux centres ne sont qu'un même point.

Le fait est certain, mais il paroit difficile à expliquer.

quer. Il est évident que tandis que la *roue* fait un tour entier, elle doit décrire sur le plan une ligne égale à sa circonférence. Mais comment peut-il se faire que le moyeu, qui tourne en même tems que la *roue*, décrive une ligne droite plus grande que sa circonférence?

La solution d'Aristote ne contient qu'une bonne explication de la difficulté: Galilée qui a cherché à la résoudre, a eu recours à une infinité de vuides infiniment petits, qu'il suppose répandus dans la ligne droite que décrivent les deux cercles; & il prétend que le petit cercle n'applique point sa circonférence à ces vuides, & qu'ainsi il ne décrit réellement qu'une ligne droite égale à sa circonférence, quoiqu'il paroisse en décrire une droite plus grande.

Mais il faute aux yeux que ces petits vuides sont tout-à-fait imaginaires. Et pourquoi le grand cercle y appliqueroit-il sa circonférence? D'ailleurs la grandeur de ces vuides devroit être plus ou moins considérable selon le rapport des deux circonférences.

Le P. Taquet prétend que le petit cercle fait sa révolution plus lentement que le grand, & décrit par ce moyen une ligne plus longue que sa circonférence, sans néanmoins appliquer aucun des points de sa circonférence à plus d'un point de la base. Mais cette hypothèse n'est pas plus recevable que la précédente.

M. Dortous de Mairan, aujourd'hui membre de l'académie royale des Sciences de Paris, & de plusieurs autres, a aussi cherché une solution du problème dont il s'agit, & l'a envoyée à l'académie des Sciences, en 1715. MM. de Louville & Saumon, ayant été nommés pour l'examiner, assurerent dans leur rapport qu'elle satisfaisoit pleinement à la difficulté: voici en quoi cette solution consiste.

La *roue* d'un carrosse est simplement tirée ou poussée en ligne droite. Son mouvement circulaire ne vient que de la résistance du plan sur lequel elle se meut. Or cette résistance est égale à la force avec laquelle la *roue* est tirée en ligne droite, puisqu'elle détruit le mouvement que doit avoir dans cette direction le point de la *roue* qui touche le plan. Les causes de ces deux mouvemens, l'un droit, l'autre circulaire, sont donc égales, & par conséquent aussi leurs effets, ou les mouvemens qu'elles produisent doivent être égaux. C'est pour cette raison que la *roue* décrit sur le plan une ligne droite égale à sa circonférence.

A l'égard du moyeu il n'en est pas de même, il est tiré en ligne droite par la même force que la *roue*; mais il ne tourne que parce que la *roue* tourne, il ne peut tourner qu'avec elle, & dans le même tems qu'elle. D'où il s'ensuit que le mouvement circulaire du moyeu est moindre que celui de la *roue*, dans le rapport des deux circonférences, & que par conséquent le mouvement circulaire du moyeu est moindre que son mouvement rectiligne.

Puis donc que le moyeu décrit nécessairement une ligne droite, égale à la circonférence de la *roue*, il s'ensuit, selon M. de Mairan, qu'il ne peut la décrire qu'en glissant, ou par ce qu'on appelle *mouvement de rasion*. En effet, les points du moyeu ne peuvent s'appliquer aux points d'une ligne droite, plus grande que la circonférence du moyeu, sans glisser en partie sur cette ligne droite; & il est clair qu'ils doivent glisser plus ou moins, selon que le moyeu est plus petit ou plus grand. *Voyez* Roulement & Glisser. *Hist. de l'acad.* 1715.

On concevra aisément comment il se peut faire que les mouvemens circulaires & rectilignes soient inégaux, si au lieu de supposer que le cercle roule tandis qu'il avance, on suppose qu'il ne fasse que se mouvoir simplement en ligne droite sur un plan, & que durant ce tems un point mobile parcoure sa circonférence. Il est certain que ce point mobile est alors dans le même cas que seroit un point de la circonférence, en supposant qu'elle roulât. Or la vitesse de ce point mobile peut être ou égale, ou plus grande, ou plus petite que celle du cercle pour aller en avant. Si elle est égale, c'est le cas du roulement ordinaire, qui n'a aucune difficulté. Si elle est plus grande, c'est le cas dont nous parlons ici, où la ligne que décrit le centre du cercle, par son mouvement progressif, est plus grande que la circonférence décrite durant le même tems par le point mobile. Or comme on n'a aucune peine à concevoir que la vitesse du point mobile soit moindre que celle du centre du cercle, on peut substituer cette idée à celle du mouvement de rasion, pour n'avoir plus aucune difficulté.

Si la vîtesse du point mobile étoit plus grande que celle du cercle, alors la ligne décrite par le cercle, seroit moindre que la circonférence; & c'est ce qui arriveroit, par exemple, à la circonférence d'une *roue*, si on faisoit tourner le moyeu sur un plan.

On peut encore, pour résoudre la difficulté dont il s'agit, se servir d'un autre moyen. Imaginons un cercle qui tourne autour de son centre, tandis que ce centre est emporté en ligne droite, il est évident que le mouvement rectiligne du centre n'a rien de commun avec le mouvement de rotation du cercle, & que par conséquent, deux mouvemens peuvent être dans tel rapport qu'on voudra. Or une *roue* qui avance sur un plan, peut être imaginée comme un cercle qui tourne sur son centre, tandis que ce centre est emporté parallélement au plan sur lequel la *roue* se meut. Donc le premier de ces deux mouvemens n'est pas plus difficile à concevoir que l'autre. *Voyez* Cycloide. (*O*)

Roue persane *ou* persique, *dans l'Agriculture*, c'est une machine propre à élever une quantité d'eau suffisante à l'inondation des terres limitrophes des rivieres, & dans les endroits où le courant de l'eau est trop bas, ou n'a pas assez de force pour le faire sans secours étranger. *Voyez* Roue.

Roue a feu, (*Artif.*) c'est une *roue* préparée d'une façon particuliere, qui tourne fort vîte & vomit du feu.

Roue, s. f. (*terme de Carrier*, la *roue* des Carriers est un bâti de menu bois de charpente, qui a au-moins vingt-deux piés de circonférence. Le long du cercle qui forme cette *roue* est l'échellier, c'est-à-dire des chevilles ou échelons de bois de huit pouces de longueur, & d'un pouce & demi de grosseur, qui de pié en pié traversent le bord de la *roue*. C'est en montant d'échelon en échelon le long de l'échellier que les manœuvres carriers donnent le mouvement à la *roue*, ou plutôt à l'arbre à l'un des bouts duquel la *roue* est attachée & élevée perpendiculairement sur l'horison. Les proportions les plus ordinaires de l'arbre sont de quatorze piés de longueur sur deux piés de diametre. (*D. J.*)

Roue, *grande* ou *petite*, *terme de Charron*, c'est un cercle entier composé de plusieurs gentes, au milieu de ce cercle est un moyeu d'où partent plusieurs raies qui vont se joindre & s'enchâsser dans les gentes; tout cela se proportionne à la grandeur des *roues*. *Voyez les figures*, *Planches du Charron & les figures du Sellier*.

Roues *de carrosse*, *de chariot*, &c. on trouve dans les Transactions philosophiques quelques expériences sur l'avantage des grandes *roues* dans toutes sortes de voitures; voici leurs résultats.

1°. Quatre *roues* de $5\frac{1}{3}$ pouces de haut, c'est-à-dire de moitié plus petites que celles qu'on emploie ordinairement dans les chariots, ont tiré un poids de $50\frac{1}{3}$ livres avec du poids sur un plan incliné, avec une puissance moindre de six onces que deux des mêmes *roues* employées avec deux plus petites, dont la hauteur n'étoit que de $4\frac{1}{3}$ de pouces de haut.

2°. Que toute voiture est tirée avec plus de facilité dans les chemins raboteux, lorsque les *roues* de devant sont aussi hautes que celles de derriere, & que le timon est placé sous l'aissieu.

3°. Qu'il en est de même dans les chemins d'une terre grasse ou dans ceux de sable.

4°. Que les grandes *roues* ne font pas des ornieres si profondes que les petites.

5°. Que les petites *roues* sont meilleures lorsqu'il s'agit de tourner dans un petit espace.

Roue, s. f. (*Machine de Charpenterie.*) grand assemblage de bois de charpente de figure cylindrique, qui est attachée au bout du treuil des grues & de quelques autres machines propres à élever de pesans fardeaux. Il y a de ces *roues* qui sont doubles, & au-dedans desquelles les ouvriers peuvent marcher pour leur donner le mouvement, telles sont celles des grues. D'autres sont simples, & n'ont que de fortes chevilles qui traversent leur bord extérieur de pié en pié en forme d'échellier, sur lesquelles un ou deux ouvriers mis à côté l'un de l'autre (l'échellier entre deux) montent pour les faire tourner. On se sert ordinairement de celles-ci pour les engins des carrieres de pierre. *Savary.* (*D. J.*)

Roue, s. f. *terme de Coutelier*, la *roue* des Couteliers

teliers qu'un garçon tourne avec une manivelle de fer ſert à donner le mouvement aux meules & aux poliſſoirs, ſur leſquels ſe remoulent, s'adouciſſent & ſe poliſſent les ouvrages tranchans & coupans de coutellerie; comme les couteaux, raſoirs, lancettes, ciſeaux, biſtouris, *&c.* on en a fait ailleurs la deſcription. (*D. J.*)

ROUE DU MILIEU, *chez les Fileurs d'or*; eſt une *roue* de bois, pleine & plus grande que les autres de cette eſpece; elle eſt placée à-peu-près au centre du rouet vis-à-vis la *roue* du moulinet, par qui elle eſt mue.

ROUE DU MOULINET eſt une *roue* de bois en plein, la plus petite des *roues* du rouet des Fileurs d'or; elle eſt placée au-deſſous de la grande *roue* ſur le derriere vis-à-vis la *roue* du milieu qui n'ayant pas d'autre arbre que le ſien, reçoit le mouvement d'elle. On l'appelle *roue du moulinet*, parce que c'eſt par elle que les moulinets ſont mis en jeu. *Voy.* ROUE DU MILIEU *&* MOULINETS.

ROUE, ſ. f. (*Manuf. de glaces.*) ce qu'on appelle de la ſorte dans les manufactures des glaces, & dont on ſe ſert pour adoucir celles du plus grand volume, ne tourne pas autour d'un aiſſieu, mais eſt poſé horiſontalement & attaché ſur ce qu'on nomme la *table*. Elle eſt de bois, à rayons, forte & légere, environ de ſix piés de diametre. *Savary*. (*D. J.*)

ROUE, dont ſe ſervent les *Graveurs en pierres fines*, eſt une *roue* de bois placée ſous le tablier, dont l'uſage eſt de faire mouvoir l'arbre du touret. *Voy. les Planches & les figures de cet article*. Cette *roue* doit être plombée, pour qu'elle conſerve plus longtems la viteſſe imprimée par la marche ou pédale, ſur laquelle l'ouvrier appuie le pié alternativement. *Voy. l'article* GRAVURE.

ROUE *dans l'Horlogerie* ſignifie en général un *cercle* de métal qui a des dents à ſa circonférence. Les Horlogers employent différentes ſortes de *roues*; mais celles dont l'uſage eſt le plus répété dans les montres & pendules ſont compoſées d'un anneau *c*, *voyez les figures & les Planches* des barettes *b* (*voyez* BARETTES), d'un centre ou petit cercle *l*, & enfin d'un arbre ou pignon ſur lequel la *roue* fixée au moyen d'une aſſiette tourne parfaitement droit & rond, de façon que le tout enſemble ſe nomme toujours *roue* comme *roue* de rencontre, de champ, *&c.* qui ſignifie cette *roue* & le pignon ſur lequel elle eſt enarbrée.

Nom des *roues* dont les différentes horloges ſont compoſées.

Roues du mouvement d'une montre. La premiere eſt la *grande roue* portée ſur l'arbre de la fuſée. *Voyez* MONTRE, FUSÉE, *& les figures*. Dans cette figure la partie *K* repréſente une éminence, que les Horlogers appellent *goutte*; elle ſert à augmenter la longueur du trou de la *roue* ou ſon canon, & à fortifier cette partie, pour que de l'autre côté on puiſſe y faire une petite creuſure pour noyer une goutte d'acier, dont on verra l'uſage *article* FUSÉE. La partie obſcure *o* eſt une creuſure continuée juſqu'au bord *c*; c'eſt dans cette creuſure que ſont ajuſtées les pieces de l'encliquetage, & c'eſt ſur ſon fond que porte le rochet de la fuſée.

La ſeconde *roue* d'une montre ſimple eſt la grande *roue* moyenne, *voyez les Pl. & les fig.* qu'on nomme dans les pendules *roue de longue tige*; elle a une tige *t* du côté de la platine des piliers qui ſert à porter la chauſſée *e*: comme, par la diſpoſition du calibre, cette *roue* ſe trouve ordinairement au centre du cadran, on diſpoſe toujours le nombre des *roues*, de façon qu'elle faſſe un tour en 60 minutes; c'eſt ce qui fait qu'on met l'aiguille des minutes ſur la chauſſée. *Voyez* CHAUSSÉE, ROUAGE, CALIBRE, MONTRE, *&c.*

La petite roue moyenne eſt la troiſieme *roue*, *voyez les fig. ſuiv.* elle eſt plate, & à-peu-près ſemblable à la précédente, ſi ce n'eſt qu'elle eſt un peu plus petite, & qu'elle eſt enarbrée ſur un pignon de ſix ou de ſept au moyen d'une petite aſſiette. *Voyez* ASSIETTE. Cette *roue* engrene dans le pignon de *roue* de champ.

La roue de champ, voyez les fig. ſe préſente la premiere quand on ouvre une montre. Ses dents, au lieu d'être perpendiculaires à ſon axe, lui ſont paralleles, & s'élevent perpendiculairement ſur le plan de ſon cercle & de ſes barettes. Cette forme eſt requiſe dans cette *roue*, afin qu'elle puiſſe engrener dans le pignon de *roue* de rencontre, dont la tige perpendiculaire à celle du balancier eſt poſée parallelement aux platines.

Roue de rencontre. Les dents de cette *roue*, la derniere d'un mouvement ſimple, ſont toujours en nombre impair. Ce ſont des eſpeces de pointes renverſées, poſées parallelement à l'axe comme celles de la *roue* de champ; elles engrenent dans les palettes, ainſi qu'il eſt expliqué à *l'article* ECHAPPEMENT. *Voyez les Planches de l'Horlogerie, & leur explication*. Le pivot de la *roue* de rencontre qui eſt voiſin de cette *roue* roule dans un trou percé dans le nez de la potence, l'autre dans le bouchon de contrepotence. On étampe quelquefois ces deux dernieres *roues*, afin de rendre leur champ plus dur. *Voyez la fig.* 22.

Roues de la cadrature. Ce ſont deux *roues* plates, ſavoir la *roue de cadran* de 40 dents, & *celle des minutes* de 36. *Voyez les fig. & les Planches*. La premiere eſt rivée ſur un canon qui entre librement ſans cependant avoir trop de jeu ſur celui de la chauſſée. Cette *roue* qui eſt retenue avec un jeu convenable entre le cadran & la platine des piliers porte l'aiguille des heures par l'extrémité de ſon canon qui paſſe au-travers du cadran.

La roue des minutes, autre fig. autrement appellée *roue de renvoi*, eſt menée par le pignon de chauſſée qui eſt de douze; elle porte un pignon de dix, qu'on nomme *pignon de renvoi*, ce pignon mene la *roue* de cadran: il eſt percé à ſon centre, & tourne avec la *roue* qu'il porte ſur une tige fixée perpendiculairement ſur la platine des piliers ſous le cadran, comme on le voit dans les *fig.*

Roue de vis ſans fin, fig. ſuiv. eſt une *roue* qui engrene dans les pas de la vis ſans fin, & qui entre à quarré ſur l'arbre de barrillet; elle ſert à bander le reſſort au moyen de la vis ſans fin.

Roue de roſette, figures ſuivantes, eſt la *roue* qui engrene dans le rateau, & qui ſert à faire avancer ou retarder la montre.

Roues d'une répétition. On diſtingue dans une répétion le rouage du mouvement d'avec celui de la ſonnerie; les *roues* du premier & celles de la cadrature ſont ſemblables à celles des montres ſimples, quant aux *roues* de ſonnerie qui ſont au nombre de cinq, ſi l'on en excepte la premiere, qu'on nomme *grande roue de ſonnerie*, qui a un encliquetage, & eſt aſſez ſemblable à la grande *roue* du mouvement; ce ſont des *roues* plates montées ſur des pignons de ſix; elles vont en diminuant juſqu'à la derniere qui engrene dans le délai. *Voyez l'article* SONNERIE, où l'on explique l'uſage de ces *roues*.

Roues du mouvement des pendules. Celles qui ſont à reſſort en ont ordinairement cinq, que l'on diſtingue de la maniere ſuivante, *Planches ſuiv. de l'Horlogerie*: 1°. le barrillet *R*, 2°. la ſeconde *roue S*, 3°. la *roue* à longue tige *T*, 4°. la *roue* de champ *V*, & enfin la *roue* de rencontre *X*, qu'on appelle auſſi quelquefois *roue à couronne*. Ces deux dernieres ne different qu'en grandeur de celles du même nom d'une montre. On vient de voir ce que c'eſt que *la roue à longue tige*, qui répond à la grande *roue* moyenne; & quant au barrillet, c'eſt un barrillet ordinaire qui a des dents à ſa circonférence. Dans les pendules à ſecondes où l'on n'emploie preſque plus l'échappement à *roue* de rencontre, la derniere *roue* ou *roue* d'échappement s'appelle le *rochet*; & la *roue* de champ qui par-là devient une *roue* ordinaire, s'appelle alors la *troiſieme roue*, parce que ces pendules n'en ont que quatre, & la premiere s'appelle la *grande roue*. *Voyez* ROCHET. En général dans toutes ſortes de pendules d'horloges, *&c.* la premiere *roue* du mouvement s'appelle la *grande roue*, & la derniere *rochet* ou *roue de rencontre*, ſelon qu'elle eſt plate ou formée en *roue* de rencontre. Il en eſt approchant de même dans les montres, quoiqu'ordinairement la derniere *roue* conſerve le nom de *roue de rencontre*, quoiqu'elle ne ſoit pas faite de la même façon que celles à qui on donne communément ce nom.

Roues de ſonnerie. Le nombre de ces *roues* n'eſt pas abſolument fixe, il differe ſelon les ſonneries; dans les pendules, il eſt ordinairement de cinq, le barrillet 2 *W*, la ſeconde *roue P*, la *roue* de chevilles *O*, la *roue* d'étoquiau *M*, la *roue* du volant *N*, il y a de plus le volant *E*: comme nous venons de dire, qu'il y a en général dans toutes les horloges une grande *roue*, une *roue* de rencontre ou un équivalent; il y a de même auſſi dans toutes les ſonneries une grande *roue*, une *roue* de chevilles & une *roue* d'étoquiau. Dans les horloges, la grande *roue* eſt en même tems la *roue* de chevilles. On donne ce nom à cette *roue*, parce qu'elle porte des chevilles qui ſervent à lever

les queues des marteaux ou des bascules. La *roue* d'étoquiau prend son nom d'un *étoquiau* qui est à sa circonférence, & qui sert à arrêter la sonnerie; cette cheville, quand la sonnerie est en repos, s'appuyant sur la détente; cette *roue* fait ordinairement un tour par coup de marteau. *Voyez* SONNERIE. Dans plusieurs sonneries elle ne fait qu'un demi-tour; elle est alors garnie proche de sa circonférence d'une espece d'anneau coupé en deux par son milieu, & la détente après que l'heure a sonné s'engage dans les entailles de ces deux portions d'anneau. Cette maniere d'arrêter la sonnerie est plus sûre pour des horloges mal exécutées que par un étoquiau, comme nous l'avons dit plus haut. On appelle cette derniere roue *roue de cercle*. *Voyez* SONNERIE, HORLOGE, PENDULE, *&c.* Il y a encore la *roue* de compte, qui est la même chose que le chaperon. *Voy.* CHAPERON.

Outil à placer les roues *de rencontre*, instrument dont se servent les Horlogers. *Voyez* RAPPORTEUR.

Grande ROUE, nom que les Horlogers donnent en général à la premiere *roue* du mouvement de la sonnerie, *&c.* de toutes sortes d'horloges. *Voyez* ROUE.

Grande ROUE MOYENNE, nom que les Horlogers donnent à la seconde *roue* d'une montre. *Voyez* ROUE.

ROUE A TRAVAILLER *ou* MEULE, *en terme de Lapidaire*, est un disque de fer, de cuivre ou de plomb représenté, *voyez les Pl. du Lapidaire*. *e* est la *roue* vue par-dessus, c'est-à-dire, du côté sur lequel on taille ces pierres, qui est uni pour celles de fer & de cuivre, & taillé comme une lime pour celles de plomb. La *fig. c* représente la meule vue par-dessus, où l'on voit quatre trous dont l'usage est de recevoir les pointes de l'assiette de l'arbre, dont la partie supérieure entre dans le trou rond qui est au centre de la meule ou roue qui est retenue sur cet arbre au moyen d'une clavette qui le traverse. *Voy. les Pl. de cet article & leur explic. &* MOULIN *du lapidaire*.

ROUE DE CHASSE *I*, *parmi les Lapidaires* est la principale *roue* de leur moulin qui donne le branle à celle sur laquelle ils travaillent les pierres, au moyen d'une corde sans fin. Cette *roue* est mûe par la manivelle *H* qu'on voit sur la table de ce moulin représenté *Pl. du lapidaire*. *Voyez* aussi *une autre fig.* qui représente les mêmes parties séparées du moulin: *V* la *roue* de châsse, *X* crapaudine & pivot inférieur de cette *roue*, *T* quarré de la manivelle, *bba* corde sans fin qui après avoir passé dans la gravûre de la *roue* de châsse *V*, va passer sur la poulie de la meule *Y*, *Z* pivot & crapaudiere inférieure de l'arbre de la meule, *Z* pivot supérieur qui entre dans une piece de bois *N* qui traverse le nez de la potence *M N* entre lesquels l'arbre de la meule *Y* tourne par le moyen de la corde sans fin *b b a* qui lui transmet le mouvement imprimé par la manivelle à la *roue* de châsse *V*.

ROUE A CHEVER est, *parmi les Lapidaires*, une *roue* plus petite que la *roue* ordinaire à travailler les pierres; elle est le plus souvent de fer, de figure tant-soit-peu convexe, & se place au-dessus de la *roue* à travailler au même arbre qu'elle, & elle sert pour chever les pierres concaves. *Voyez* CHEVER.

ROUE *en terme de Potier*, c'est un instrument sur lequel on façonne les grosses pieces qu'on ne peut travailler au tour.

C'est une grande *roue* dont les rayons s'élevent de la circonférence jusqu'à une espece de moyeu ou billot tournant aisément sur son pivot, & dont la surface est fort unie. Cette *roue* est mise en mouvement par le potier avec un bâton. *Voyez les Pl. & les fig.*

ROUE, f. f. *terme de Tourneurs*. Les Tourneurs & les Potiers d'étain se servent d'une *roue* pour tourner sur le tour les ouvrages qui sont ou d'un trop grand volume ou d'un trop grand poids. Cette *roue* qui n'a guere moins de quatre piés de diametre, a tout-autour de sa circonférence extérieure une cannelure dans laquelle se met la corde: son axe ou essieu qui est de fer, porte de chaque bout dans les trous de deux jambages de bois élevés d'à-plomb sur des semelles aussi de bois; pour fortifier ces jambages, il y a quatre liens à contre-fiches, deux à chacun; chaque extrémité de l'essieu est quarrée pour y emboîter des manivelles. Lorsqu'on veut travailler, on passe la corde dont les deux bouts sont joints ensemble avec de la ficelle, sur la cannelure de la *roue*, & on lui fait aussi faire un tour sur la piece de bois, de pierre, d'étain, ou de telle autre matiere que ce soit, qu'on veut tourner, ou bien sur le mandrin auquel la piece est attachée; alors un ou deux hommes, suivant l'ouvrage, tournant la *roue* avec les manivelles, font tourner la piece que le tourneur dégrossit, & à laquelle il donne telle figure sphérique qu'il juge à propos, avec divers outils de fer, qui sont propres aux ouvrages de tour. *Savary*. (*D. J.*)

ROUE, *terme de Vitrier*. Les Vitriers appellent les *roues* du tire-plomb, deux petits cylindres d'acier posés l'un dessus l'autre, qui servent à refendre les plombs des panneaux & vitrages. *Trévoux*. (*D. J.*)

ROUE-MANŒUVRES, (*Marine.*) commandement de replier les manœuvres.

ROUE, (*Crit. sacr.*) Cette piece de bois tournée en rond, & qui se meut sur un aissieu, se prend au propre & au figuré dans l'Ecriture. Comme les Hébreux fouloient quelquefois le grain avec la *roue* d'un chariot, Isaïe, dit *xxiij*. 27. „ On ne fait point „ passer la *roue* du chariot sur le cumin „: c'est une allégorie pour signifier que Dieu ne traite pas si sévérement les foibles que les forts. Quand le même prophete dit ailleurs, *ch. v.* 28. „ Les *roues* de leurs „ chars sont rapides comme la tempête „: il désigne par cette similitude les Chaldéens qui devoient venir fondre sur la Judée. *Roue* est encore pris au figuré pour *cours*, *révolution*: „ la langue enflamme tout „ le cours de notre vie, *rotam vitæ nostræ*, τὸν τρο- „ χὸν τῆς γενέσεως, Jacq. *iij*. 6: c'est-à-dire, „ la lan- „ gue médisante n'est propre qu'à rendre notre vie „ malheureuse. Si vous parlez mal des autres, peut- „ être entendrez-vous parler plus mal de vous „. C'est un vers d'Hésiode, auquel revient celui-ci: „ Le mal qu'on dit d'autrui, ne produit que du mal. (*D. J.*)

ROUE, (*Jurisprud.*) est un supplice pour les criminels, dont l'usage est venu d'Allemagne. La peine de la *roue* s'exécute sur un échafaud dressé en place publique, où après avoir attaché le condamné à deux morceaux de bois disposés en sautoir en forme de croix de Saint-André, l'exécuteur de la haute-justice lui décharge plusieurs coups de barre de fer sur les bras, les cuisses, les jambes & la poitrine; après quoi il le met sur une petite *roue* de carrosse, soutenue en l'air sur un poteau. Le criminel a les mains & les jambes derriere le dos, & la face tournée vers le ciel pour y expirer dans cet état.

Anciennement, & encore dans quelques pays, le criminel étoit attaché tout-d'un-coup sur une grande *roue* de charette, où on lui cassoit les membres.

Quelquefois, pour adoucir la peine, les cours par un *retentum* qu'ils mettent au-bas de l'arrêt, ordonnent que le condamné sera étranglé dans le tems de l'exécution.

Cette peine n'a lieu que pour des crimes atroces: tels que l'assassinat, le meurtre d'un maître par son domestique, le vol de grand chemin, le parricide, le viol.

Les femmes ne sont point condamnées à cette peine, par des raisons de décence & d'honnêteté publique, *voyez* le *gloss.* de M. de Lauriere, & les *institutes au droit criminel* de M. de Vouglans. (*A*)

ROUE, *terme de Blason*. Quand elle est représentée avec des rasoirs & fers tranchans, elle s'appelle *roue de Sainte-Catherine*. *Menestrier*. (*D. J.*)

ROUÉE, adj. (*Vénerie.*) se dit des têtes de cerf, de daim & de chevreuil, dont les poches sont peu ouvertes & serrées. On dit tête *rouée*.

ROUEN, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale de la Normandie, sur la rive droite de la Seine, à 20 lieues au sud-ouest d'Amiens, & à 28 au nord-ouest de Paris. *Long.* suivant Cassini, $18^{d}. 36'. 30''$. *lat.* $49^{d}. 27'. 30''$.

Cette ville fut nommée premierement *Rothomagus*, & ensuite *Rothomum*, & par corruption *Rodomum*. C'étoit la principale place des peuples Velocasses, desquels elle n'a pas pris le nom, comme plusieurs autres villes ont pris celui de leurs peuples. Quoiqu'on ne puisse nier que cette ville ne soit ancienne; Jules-César, dans ses commentaires, & les autres écrivains romains n'en ont fait aucune mention avant Ptolomée. Il falloit cependant que cette ville fût considérable, puisque quand on divisa en deux la province lyonnoise, sous Constantin, on donna *Rouen* pour capitale à la nouvelle province lyonnoise.

On ne doute point que l'ancien nom de Rouen, *Rothomagus*, ne soit gaulois; mais son origine est inconnue: les uns la tirent de l'idole *Rotho* qu'on adoroit dans ce lieu, & de *magus* ou *magum*, qui en langue celtique signifie *ville*: d'autres aiment mieux adopter l'étymologie du même mot *magus*, & des deux premieres syllabes de *Rotobecum*, qui est le nom latin de la petite riviere de Robec qui coule à *Rouen*.

Cette ville n'a d'autre enceinte qu'une muraille, avec des tours rondes à l'antique, & des bastions irréguliers. Ses rues y sont petites, étroites, & les maisons en général assez vilaines; mais il y a des fontaines en nombre qui sont d'une grande commodité; les dehors de la ville sont très-beaux, & les promenades, sur-tout celles du quai & du cours, sont agréables.

D'ailleurs *Rouen* est une des plus grandes villes, des plus riches & des plus peuplées du royaume. Elle renferme dans ses murailles plus de soixante mille ames. C'est le siége d'un illustre parlement, d'une chambre des comptes, d'une cour des aides, d'une intendance, d'un présidial, d'une généralité, d'un bailliage, & d'un hôtel de monnoies.

Le parlement de *Rouen* a été établi en la place de l'échiquier, qui sous les anciens ducs de Normandie étoit comme un parlement ambulatoire, tant pour l'administration de la justice, que pour toutes les autres affaires qui regardoient le bien du pays. On l'assembloit tantôt à *Rouen*, tantôt à Caën, quelquefois à Falaise, ou en d'autres villes, selon les ordres du prince, sans qu'il y eut aucun lieu fixe. Louis XII. rendit cette cour perpétuelle en 1499, & François I. lui donna le nom de *parlement* en 1515.

La réinstitution de la chambre des comptes est dûe à Henri III. qui l'unit en 1580 à la cour des aides de Normandie. Elle a toute cette province dans son département. Cette chambre des comptes avoit déjà été créée en 1380, mais Henri II. l'avoit supprimée en 1553. La cour des aides de Normandie fut établie à *Rouen* par l'édit de 1483. Celle de Caën lui fut unie par l'édit de Janvier 1641; & la même cour des aides de *Rouen* fut unie à son tour à la chambre des comptes de la même ville en 1705.

Le bureau des finances de *Rouen* fut établi au mois de Janvier 1551. Cette généralité comprend quatorze élections; il y a aussi dans la même ville un siége d'amirauté & un consulat.

Le commerce de *Rouen* est très-considérable, par le grand nombre de manufactures de draperie, & autres étoffes, de tapisseries, de mercerie, de toiles, de fils, de tanneries, *&c.* Le commerce est encore facilité par la position de cette ville, où la marée est si haute, que les vaisseaux de 200 tonneaux y peuvent aborder.

Le pont de *Rouen* est d'une structure singuliere, étant de bateaux joints ensemble, pavés par-dessus, se haussant & se baissant avec les flots de la mer. Il est cependant incommode par son grand entretien, & de plus, on est presque tous les ans obligé de le demonter, pour empêcher que les glaces n'en emportent une partie. Ce pont fut construit en l'an 1626. Il a deux cens soixante & dix pas de long, & donne passage dans le fauxbourg de saint Sévere. Le pont de pierre qu'il y avoit précédemment à *Rouen* n'existe plus; ses arches tomberent en ruine en 1502; en 1533, & en 1564; on pourroit cependant le rebâtir dans les mêmes endroits, en lui donnant moins de hauteur & plus de largeur.

Le 25 de Juin de l'an 1633, *Rouen* éprouva la fureur d'un ouragan, accompagné de tonnerre, de grêle, & de pluie, qui firent des dégats terribles en divers endroits. La pyramide revêtue de plomb qui étoit sur la tour de l'église de saint Michel, fut arrachée au-dessus des cloches, & transportée par le vent au milieu de la rue où elle se brisa. Plusieurs tours & clochers furent ébranlés & endommagés par cette horrible tempête, qui ne dura pas un quart d'heure sur la ville, mais qui y causa un dommage qui montoit à plus de deux millions. Elle déracina dans la campagne les plus gros arbres, saccagea les grains, les légumes, les herbages, & les fruits.

L'archevêché de *Rouen* est un des plus beaux, des plus anciens, & des plus riches qui soient en France. Il vaut au-moins soixante & dix mille livres de rente; son diocèse comprend 1388 paroisses distribuées sous six archidiaconés, vingt-sept doyennés ruraux, & le sous-doyenné de la ville. Nicaise est regardé pour le premier évêque de *Rouen*. On compte déjà douze archevêques de cette ville qui ont été cardinaux. Il se dit *primat* de Normandie, quoiqu'il n'ait aucun archevêque pour suffragant; mais ce titre lui donne la prérogative de dépendre immédiatement du saint siége.

Le chapitre de l'église cathédrale est composé de dix dignités, & de cinquante-un chanoines, en comptant l'archevêque, qui en cette qualité préside & a voix en chapitre, outre que les dignités & canonicats, à l'exception du haut doyenné, sont à sa nomination.

Tous les évêques de la province sont obligés de prêter serment à l'église cathédrale de *Rouen*; mais son droit le plus singulier, c'est de pouvoir délivrer un prisonnier le jour de l'Ascension, après que ce prisonnier a levé la fierte, c'est-à-dire la châsse de saint Romain. *Voyez* FIERTE.

Outre le chapitre de la cathédrale, il y en a encore deux dans la ville, & plusieurs abbayes, dont celle qui porte le nom de saint Ouen, & qui est de bénédictins réformés, jouit aujourd'hui de soixante mille livres de revenus; on compte dans cette ville trente-cinq paroisses, & cinquante-six couvents: les jésuites y avoient aussi un college, fondé par le cardinal de Joyeuse.

On a établi depuis peu à *Rouen* une académie de Belles-Lettres, & c'est avec raison, car je crois qu'après Paris, c'est la ville du royaume qui a produit le plus d'hommes célebres dans les sciences & les beaux-arts. La liste en est nombreuse, mais je ne me propose que d'indiquer ici les principaux. Je commencerai pour suivre l'ordre alphabétique, par M^rs Basnage.

Basnage (Jacques), calviniste, se retira en Hollande, lors de l'édit de Nantes, devint pasteur à la Haye, & comme dit M. de Voltaire, étoit plus propre à être ministre d'état que d'une paroisse. Les ouvrages qu'il a composés lui ont acquis une grande réputation dans toute l'Europe, sur-tout son histoire des Juifs, celle de l'Eglise depuis Jesus-Christ jusqu'à présent, & celle des Provinces-Unies, parce que ce sont des ouvrages d'une utilité générale.

Son traité de la conscience parut à Amsterdam en 1696, & fait deux volumes *in-8°*. L'histoire de l'Eglise vit le jour à Rotterdam 1699, en deux volumes *in-folio*. Un des morceaux le plus curieux de cet ouvrage, est celui où il prouve qu'on a placé sur les autels un grand nombre de saints qui n'ont jamais existé, & qu'on a multiplié les persécutions pour multiplier le nombre des martyrs. (1)

Son histoire des Juifs a été faite pour servir de supplément à celle de Josephe. La premiere édition est à Rotterdam 1706, en cinq volumes *in-12*. Elle a été tellement augmentée depuis, qu'elle contient aujourd'hui quinze volumes *in-12*. Le pere Simon, bon juge en ces matieres, convient que c'est un des meilleurs ouvrages de l'auteur. Il y faut joindre ses antiquités judaïques, ou remarques critiques sur la republique des Hébreux, Amsterdam 1713, *in-8°*. deux volumes. Il refute dans cet ouvrage l'opinion du pere Baltus sur les oracles opérés par les démons.

Ses annales des Provinces-Unies forment deux volumes *in-fol*. le premier parut à la Haye en 1719, & le second en 1726. Le pensionnaire Heinsius trouvoit que cet ouvrage, quoique fautif en quelques endroits, étoit le meilleur qu'on eût publié en ce genre. M. Basna-

(1) Non seulement le calviniste *Basnage* a taché de diminuer le nombre des Saints & des martyrs de l'Eglise de Jesus Christ, mais d'autres aussi de ses factionnaires, qui ont mis toute en usage pour convaincre les personnes peu éclairées dans les fastes Ecclésiastiques, qu'il y a beaucoup moins de martyrs & de saints que n'en admettent ordinairement les Catholiques. Ceux qui tacherent de se distinguer le plus parmi ces sectaires, furent Dodwell dans sa XI. dissertation sur S. Cyprien & Dubordée dans une dissertation petulante qu'il fit. L'un & l'autre ont été très-bien refutés par d'excellens auteurs, comme nous l'avons dit ailleurs, avec les armes desquels ont peut également terrasser *Basnage*, qui n'a jamais pu faire voir la non-existence des Saints qui comme tels ont été universellement reconnus de toute l'Eglise. Nous ne nous arreterons point à refuter l'erreur particuliere de quelque Diocese par rapport à ce point: elle ne mérite pas même notre attention. *Voyez* la note faite à l'art. Legion Thébéenne. (W)

M. Basnage avoit aussi beaucoup travaillé au *thesaurus monumentorum ecclesiasticorum & historicorum* de Canisius, grand & bel ouvrage que les Wetsteins ont publié *Antuerpiæ* 1725; *in-fol.* On trouvera dans le dictionnaire de Chaufepié la liste complette des écrits de M. Basnage, avec un abrégé de sa vie. On peut aussi consulter le pere Niceron. *tom. IV. & tom. X.* Il mourut en 1723, dans sa 71e. année.

Basnage de Beauval (Henri), son frere, avocat en Hollande, mais encore plus philosophe, a écrit de la tolérance des religions. Il a aussi donné l'histoire des ouvrages des savans, & le dictionnaire de Furetiere augmenté. Il mourut en 1710, à 53 ans.

Un de ses cousins, *Basnage de Flottemanville* (Samuel), qui avoit été ministre à Bayeux, se retira à Zutphen, où il publia en 1706, en trois volumes *in-fol.* une savante critique des annales de Baronius, sous le titre de *annales politico-ecclesiastici*. Enfin tous les Basnages qui ont vécu depuis le commencement du xvij. siecle jusqu'à ce jour, soit en France, soit dans les pays étrangers, se sont illustrés dans les lettres.

Jean du Bosc, seigneur d'Emendreville, président en la cour des aides de *Rouen* sa patrie; est auteur de quelques livres savans, entre autres de celui qui est intitulé, *de legitimis nuptiis*; son ouvrage *de Numæ Pompilii sacris*, déplut beaucoup aux catholiques romains. Il avoit été employé dans des ambassades importantes, & cependant il fut condamné à perdre la tête par la main du bourreau en 1562, comme un des principaux auteurs de la résistance que *Rouen* avoit faite aux armes du roi, dans la premiere guerre civile sous Charles IX. „ Digne d'une meilleure des-
„ tinée, dit le Laboureur, il avoit été élevé comme
„ les illustres de son tems, qui aspiroient à la pos-
„ session des belles sciences, & principalement de
„ la jurisprudence, qu'il alla puiser dans sa source,
„ au voyage qu'il fit exprès en Italie „.

Bochart (Samuel), ministre de l'Evangile à Caën, & l'un des plus savans hommes du monde, naquit l'an 1599, d'une famille noble & féconde en personnes de mérite. Il savoit le grec, l'hébreu, l'arabe, l'éthiopien, & autres langues orientales. La reine de Suede l'attira en 1652 à Stockolm, où elle lui donna des marques publiques de son estime, tandis qu'il n'éprouva que de la jalousie de M. Bourdelot. Il fit le voyage de Suede avec M. Huet, évêque d'Avranches, qui a donné en vers latins une relation fort gentille de ce voyage. De retour à Caën, il y reprit ses fonctions de ministre, & mourut subitement en parlant, dans l'académie de cette ville, en 1667, à 78 ans.

Il se fit une grande réputatiou en 1646, par la publication du *Phaleg* & du *Chanaam*, qui sont les titres des deux parties de sa géographie sacrée. Il y traite, 1°. de la dispersion des peuples, causée par la confusion des langues; 2°. des colonies & de la langue des Phéniciens. Il se proposoit de travailler sur les animaux, sur les plantes, & sur les pierres précieuses de la Bible; mais il n'a pû achever que ce qui regarde les animaux, ouvrage qu'on imprima à Londres en 1663, *in-fol.* sous le titre d'*Hierozoïcon*. Les deux ouvrages que nous venons de citer, sont remplis d'une érudition immense, & rendront la mémoire de M. Bochart immortelle dans la littérature.

Brumoy (Pierre) savant jésuite, qui se fit aimer par sa probité & les qualités de son cœur, mourut à Paris en 1742, âgé de 54 ans. Il a fait des poésies, mais son théâtre des Grecs est le meilleur ouvrage qu'on ait en ce genre. Il n'étoit peut-être pas si mal fondé qu'on le croit, à admirer le mérite & la supériorité du théâtre grec.

Brun Desmarets (Jean-Baptiste de), savans dans les recherches ecclésiastiques, se vit enveloppé dans la disgrace de Mrs de Port-royal, & fut mis à la bastille où il resta cinq ans. Il mourut à Orléans en 1731, dans un âge très-avancé. Il a donné, 1°. les breviaires d'Orléans & de Nevers; 2°. une édition de saint Paulin; 3°. voyages liturgiques de France, *in-8°.* livre rempli de recherches curieuses; 4°. il avoit achevé une édition dès œuvres de Lactance, que M. Langlet du Fresnoy a publiée avec des augmentations, en deux volumes *in-4°.*

Bulteau (Louis) fut secrétaire du roi, mais il se démit de cette charge au bout de quatorze ans, & passa le reste de ses jours chez les bénédictins. Il mourut d'apoplexie en 1693, à 68 ans. Il a publié quelques ouvrages anonymes & assez bien écrits. Les principaux sont, 1°. *Essai de l'histoire monastique*; 2°. *Abrégé de l'histoire de l'ordre de saint Benoît*, deux volumes *in-4°.* 3°. *Traduction des dialogues de saint Grégoire le grand, avec de savantes notes*, &c.

Charleval (Jean-Louis Faucon de Ris, seigneur de) neveu, frere & oncle de Mrs Faucon de Ris, tous trois premiers présidens du parlement de Normandie, étoit d'une complexion si foible, qu'on ne croyoit pas qu'il dût vivre long-tems. Il ne mourut pourtant qu'en 1698, dans sa 80e. année; & malgré la délicatesse de son tempérament, il dut au régime une assez bonne santé. Il étoit ami de Sarrasin & de Scarron, & l'étude des belles-lettres fit son plaisir; mais il étoit peu communicatif. L'agrément de sa conversation le faisoit pourtant rechercher de tout le monde, & la plûpart des écrivains de son tems, ont loué la justesse de son style & la délicatesse de son goût: il portoit quelquefois cette derniere jusqu'au rafinement.

Nous n'avons qu'un petit nombre de ses écrits dispersés en différens recueils. Après sa mort les originaux de ses lettres & de ses poésies tomberent entre les mains de son neveu, le premier président, qui moins communicatif encore que Charleval luimême, refusa de les laisser imprimer. Le peu qui nous reste de cet écrivain délicat, le fait juger digne d'occuper une place parmi nos auteurs agréables. La conversation du maréchal d'Hocquincourt & du pere Canaye, imprimée dans lès œuvres de St. Evremont, est de Charleval, jusqu'à la petite dissertation sur le Jansénisme & sur le Molinisme, que St. Evremont y a ajoutée.

Choisi (François Timoléon de), l'un des quarante de l'académie Françoise, nacquit en 1644. Il fut envoyé vers le roi de Siam en 1685, avec le chevalier de Chaumont, & fut ordonné prêtre dans les Indes par le vicaire apostolique. Il mourut à Paris en 1724. Il a mis au jour divers ouvrages, dont les principaux sont, 1°. *Relation du voyage de Siam*; 2°. plusieurs vies, comme celle de saint Louis, de Philippe de Valois, du roi Jean, de Charles V. de Charles VI. & de madame de Miramion; 3°. Quatre *Dialogues sur l'immortalité de l'ame*, qu'il composa avec M. Dangeau; 4°. une traduction de l'imitation de Jesus-Christ dédiée à madame de Maintenon, avec cette épigraphe, qui ne parut que dans une seule édition; *concupiscet rex decorem tuum;* 5°. des *Mémoires de la comtesse des Barres:* cette comtesse des Barres étoit lui-même.
„ Il s'habilla, dit M. de Voltaire, & vécut en
„ femme plusieurs années; il acheta sous le nom de
„ la comtesse des Barres, une terre auprès de Tours.
„ Ces mémoires racontent, avec naiveté, comment
„ il eut impunément des maîtresses sous ce déguise-
„ ment. Pendant qu'il menoit cette vie, il écrivoit
„ l'histoire ecclésiastique, qu'il publia en 11. *vol. in-*
„ *12.* Dans ses mémoires sur la cour, on trouve
„ des choses vraies, quelques unes de fausses, &
„ beaucoup de hasardées; ils sont écrits dans un style
„ trop familier „.

Corneille (Pierre) naquit en 1606, & sera toujours le pere du théâtre françois, car il faut le juger par ses chef-d'œuvres; nous aurons occasion de parler de lui au *mot* TRAGÉDIE, & la même occasion s'est déja présentée sous d'autres articles; j'ajouterai seulement qu'il exerça dans sa patrie la charge d'avocat général à la table de marbre, sans connoître lui-même les talens extraordinaires qu'il avoit pour la poésie dramatique. Une avanture de galanterie lui fit composer sa premiere piece intitulée *Mélite*, qui eut un succès prodigieux. Il mourut doyen de l'academie françoise en 1684, à 78 ans.

Corneille (Thomas) auroit eu la plus grand réputation dans le théâtre sans ce frere aîné; mais malgré le peu de cas que M. Despreaux en faisoit, il doit tenir un rang considérable parmi nos poëtes tragiques; & peut-être est-il supérieur à tous nos auteurs dramatiques dans la constitution de la fable. Il étoit de l'académie Françoise, & de celle des Incriptions; mais il mourut pauvre en 1709, à 84 ans. C'étoit un homme fort laborieux, car outre ses pieces de théatre, au nombre de trente-quatre, on a de lui, 1°. un *Dictionnaire géographique* en 3 *volumes in-fol.* meilleur pour la Normandie que pour le reste; 2°. un *Dictionnaire des arts & des sciences*, qui ne mérite plus d'être aujourd'hui consulté; 3°. la *traduction des métamorphoses*, & de quelques *épitres d'Ovide*, heureusement rendues, *&c.*

Daniel, (Gabriel) célebre jésuite, qui dans son *histoire de France* a rectifié les fautes de Mezerai sur la pré-

premiere & la seconde race; on lui a reproché, dit M. de Voltaire, que sa diction n'est pas toujours assez pure, que son style est trop foible, qu'il n'intéresse pas, qu'il n'est pas peintre, qu'il n'a pas assez fait connoître les usages, les mœurs, les lois; que son histoire est un long détail d'opération de guerre, dans lesquelles un historien de son état se trempe presque toujours; enfin qu'il parle trop peu des grandes qualités d'Henri IV. & trop du P. Cotton.

Cependant, ajoute M. de Voltaire, l'histoire du P. Daniel, avec tous ses défauts, est encore la moins mauvaise qu'on ait, du moins jusqu'au regne de Louis XI. Il dit dans sa préface, que les premiers tems de l'histoire de France sont plus intéressans que ceux de Rome, parce que Clovis & Dagobert avoient plus de territoire que Romulus & Tarquin; il ignoroit, en parlant ainsi, que les foibles commencemens de tout ce qui est grand, intéressent toujours les hommes; on admire la foible origine d'un peuple qui étendit son empire jusqu'à l'Elbe, l'Euphrate, & le Niger. D'ailleurs, rien n'intéresse moins que les commencemens de notre histoire, & même depuis le cinquieme siecle jusqu'au quinzieme, ce n'est qu'un cahos d'avantures barbares, sous des noms barbares.

Outre l'histoire de France du P. Daniel, dont il donna aussi un abregé en 9. *vol. in-*12. il a encore publié, 1°. une *Histoire de la milice françoise*, *in*-4°. en 2. *vol.* 2°. *Voyage du monde de Descartes*, *in*-12. c'est une jolie critique du systême de ce philosophe; ce livre a été traduit en Anglois & en Italien. 3°. Plusieurs opuscules qui ont été recueillis en 3. *vol. in*-4°. Il mourut en 1728. âgé de 79. ans.

Fontaines (Pierre-François Guyot des) mourut à Paris en 1745, à 60 ans. Il est connu par ses observations sur les ouvrages nouveaux, journal périodique, dans lequel il n'a déchiré que trop souvent des hommes célebres, qu'il devoit aimer & estimer; mais il s'est fait honneur par sa traduction des œuvres de Virgile, avec des remarques; elle a été immprimée à Paris en 1754. en 4. *vol. in*-12. & c'est la meilleure que nous ayons dans notre langue.

Fontenelle (Bernard Bouvier de) a vû renaître cent fois le feuillage du printems, sans avoir éprouvé de passions pendant une si longue vie, & sans infirmités dans sa vieillesse; il a fini sa carriere en 1757. & il vivoit encore quand l'auteur de l'*Essai sur l'histoire générale*, a fait son éloge, que personne depuis n'a contredit, ni effacé.

On peut, dit-il, regarder M. de Fontenelle comme l'esprit le plus universel que le siecle de Louis XIV ait produit; il a ressemblé à ces terres heureusement situées, qui portent toutes les especes de fruits; il n'avoit pas vingt ans lorsqu'il fit une grande partie de la tragédie-opera de *Bellérophon*; & depuis il donna l'opéra de *Thétis & Pélée* qui eut un grand succès; il fit beaucoup d'ouvrages légers, dans lesquels on remarquoit déja cette finesse, & cette profondeur qui décele un homme supérieur à ses ouvrages mêmes; c'est ce qu'il a prouvé dans ses *dialogues des morts*, & dans sa *pluralité des mondes*. Il fut faire des *Oracles de Vandale*, un livre agréable.

Il se tourna vers la géométrie & vers la physique, avec autant de facilité qu'il avoit cultivé les arts d'agrément; nommé secrétaire perpétuel de l'académie des Sciences, il exerça cet emploi pendant plus de quarante ans avec un applaudissement universel. Son *histoire de l'Académie* jette très-souvent une clarté lumineuse sur les mémoires les plus obscurs; il fut le premier qui porta cette élégance dans les sciences; si quelquefois il y répandit trop d'ornemens, c'étoit de ces moissons abondantes dans lesquelles les fleurs croissent naturellement avec les épis.

Cette histoire de l'académie des Sciences, seroit aussi utile qu'elle est bien faite, s'il avoit eu à rendre compte de vérités découvertes; mais il falloit qu'il expliquât des opinions combattues les unes par les autres, & dont la plûpart sont détruites. Les éloges qu'il prononça des académiciens morts, ont le singulier mérite de rendre les sciences respectables, & ont rendu tel leur auteur.

S'il a fait imprimer sur la fin de ses jours des comédies peu théatrales, & une apologie des *tourbillons* de Descartes, on a pardonné ces comédies en faveur de sa vieillesse, & son *Carthésianisme*, en faveur des anciennes opinions, qui dans sa jeunesse, avoient été celles de l'Europe.

Enfin, on l'a regardé comme le premier des hommes, dans l'art nouveau de répandre de la lumiere & des graces sur les sciences abstraites; & il a eu du mérite dans tous les autres genres qu'il a traités. Tant de talens ont été soutenus par la connoissance de l'histoire, & il a été sans contredit, au-dessus de tous les savans françois qui n'ont pas eu le don de l'invention.

Gendre (Louis le) obtint quelques bénéfices de M. du Harlay, archevêque de Paris, & mourut dans cette ville en 1733. à 78 ans. Il a mis au jour plusieurs ouvrages, entr'autres, 1°. la *vie de M. de Harlay* son bien faiteur; 2°. celle *du cardinal d'Amboise*; 3°. une *histoire de France* en 3 *vol. in-fol.* & en 7 *vol. in*-12. cette histoire n'est pas supérieure à celle de Mezeray & du P. Daniel; mais on y trouve des particularités curieuses sur les coutumes des François, en différens tems de la monarchie. Les écoliers de l'université de Paris sont redevables à l'abbé le Gendre de la fondation des prix qui s'y distribuent solemnellement depuis 1747.

Noël (Alexandre), dominicain & docteur de sorbonne, mourut à Paris en 1724, âgé de 86 ans; il a publié divers ouvrages théologiques & polémiques, que peu de gens lisent; mais on a réimprimé son *histoire ecclésiastique*, latine, qui avoit déplu aux inquisiteurs; il y a dans cette histoire des dissertations assez estimées.

Lemery (Nicolas) naquit en 1645, & se dévoua tout entier à la chimie, qu'il étudia à Rouen, à Paris, & à Montpellier; ensuite il en donna des leçons lui-même. Cette science, connue depuis long-tems en Allemagne, étoit toute nouvelle en France, où on la regardoit comme une espece de magie: le laboratoire de M. Lemery étoit une cave, & presque un antre magique, éclairé de la seule lueur des fourneaux; cette singularité ne lui valut qu'un plus grand nombre d'auditeurs, & les femmes même oserent être du nombre. Sa réputation augmenta; les préparations qui sortoient de ses mains eurent un débit prodigieux, & le seul magistere de Bismuth payoit toute la dépense de sa maison; ce magistere n'étoit pourtant autre chose que ce qu'on appelle du *blanc d'Espagne*, mais M. Lemery étoit le seul alors dans Paris, qui possedât ce trésor.

Il fit imprimer en 1675 son *cours de Chimie*, qui se vendit aussi rapidement que si c'eût été un ouvrage de galanterie, ou de satyre; on le traduisit en latin, en anglois, en espagnol, & le président de la société royale de Séville nommoit Lemery, *le grand Lemery*; cependant comme le grand Lemery étoit huguenot, on lui interdit à Paris ses cours de chimie, & la vente de ses préparations. Il se réunit à l'église catholique en 1686, pour éviter de plus grands malheurs.

Il publia en 1697 sa *Pharmacopée universelle*, & quelques tems après, son *traité des drogues simples*. On les a réimprimé plusieurs fois; mais on a donné depuis dans les pays étrangers, de beaucoup meilleurs ouvrages en ce genre.

En 1699, M. Lemery fut nommée de l'académie des Sciences, & en 1707, il donna son *traité de l'Antimoine*; il y considere ce minéral par rapport à la médecine, & par rapport à la physique; mais malheureusement la curiosité physique a beaucoup plus d'étendue que l'usage médicinal.

Après l'impression de ce livre, M. Lemery commença à se ressentir des infirmités de la vieillesse; enfin il fut frappé d'une attaque sérieuse d'apoplexie qui l'enleva en 1715, à l'âge de 70 ans.

Amand (Marc-Antoine-Gerard, sieur de Saint) poëte françois, né en 1594, mourut en 1661, âgé de 67 ans. Sa vie n'a presque été qu'une suite continuelle de voyages; ce qui, si nous en croyons Despreaux, *satyr. I. vers* 97-108. n'aida guere à sa fortune.

Saint-Amand n'eut du ciel que sa veine en partage:
L'habit qu'il eut sur lui, fut son seul héritage:
Un lit, & deux placets composoient tout son bien;
Ou, pour en mieux parler, Saint-Amand n'avoit rien.
Mais quoi! las de traîner une vie importune,
Il engagea ce rien pour chercher la fortune,
Et tout chargé de vers qu'il devoit mettre au jour,
Conduit d'un vain espoir, il parut à la cour.
Qu'arriva-t-il enfin de sa muse abusée?
Il en revint couvert de honte & de risée;
Et la fievre au retour terminant son destin,
Fit par avance en lui, ce qu'auroit fait la faim.

M. l'ab-

M. l'abbé d'Olivet remarque que cette peinture en beaux vers pourroit bien n'avoir pour fondement que l'imagination de M. Despréaux, qui sans doute a cru qu'en plaçant ici un nom connu, cela rendroit sa narration plus vive & plus gaie. Les poésies de Saint-Amand font foi qu'il n'avoit pas attendu si tard ni à mendier les graces de la cour, ni à mettre au jour les vers qu'il avoit faits dans cette vue. Pour ce qui est de sa pauvreté, tout le monde en convient assez; il faut que sa mauvaise conduite & ses débauches y aient beaucoup contribué, puisqu'il avoit assez de ressources pour vivre commodément s'il avoit su le faire d'une maniere rangée.

Il avoit été reçu à l'académie françoise dès l'origine de cette assemblée, & s'engagea de recueillir les termes grotesques & burlesques pour la partie comique du dictionnaire que l'académie avoit entrepris; cette occupation lui convenoit tout-à-fait, car on voit par ses écrits qu'il étoit fort versé dans ces sortes de termes.

Ses œuvres ont été imprimées à Paris en trois volumes *in*-4°. Le premier en 1627, le second en 1643, & la troisieme en 1645. Son ode, intitulé *la Solitude*, est sa meilleure piece, au jugement de Despréaux; mais un défaut qui s'y trouve, c'est qu'au milieu d'agréables & de belles images, l'auteur y vient offrir à la vue, fort mal-à-propos, les objets les plus dégoûtans, des crapauds, des limaçons qui bavent, le squelette d'un pendu, & autres choses de cette nature.

Son *Moïse sauvé* éblouit d'abord quelques personnes; mais il tomba dans un mépris dont il n'a pû se relever, depuis l'art poétique de Despréaux, qui parlant de cette idille héroïque, *chant III. vers* 264.

N'imitez pas ce fou, qui décrivant les mers,
Et peignant au milieu de leurs flots entr'ouverts,
L'hébreu sauvé du joug de ses injustes maîtres,
Met pour les voir passer les poissons aux fenêtres;
Peint le petit enfant, qui va, saute, revient,
Et joyeux à sa mere, offre un caillou qu'il tient
Sur de trop vains objets, c'est arrêter la vûe.

Un défaut inexcusable de Saint-Amand, suivant la remarque du même écrivain, c'est qu'au lieu de s'étendre sur les grands objets, qu'un sujet si majestueux lui présentoit, il s'est amusé à des circonstances petites & basses, & met en quelque sorte les poissons aux fenêtres par ces deux vers.

Et là près des remparts que l'œil peut transpercer,
Les poissons ébahis le regardent passer.

Enfin, ce poëte n'a montré quelque génie que dans des morceaux de débauche, & de satyres outrées, & quelquefois dans ses bons mots. On lui attribue celui-ci qui est assez plaisant: se trouvant dans une compagnie, où il se rencontra un homme qui avoit les cheveux noirs & la barbe blanche; on demanda la raison de cette différence bisarre; alors Saint-Amand sans la chercher, se tourna vers cet homme, & lui dit: „ Apparemment, Monsieur, que vous avez „ plus travaillé de la mâchoire que du cerveau.

Pradon (Nicolas) autre poëte françois, mort en 1698, a eu son nom extrêmement ridiculisé par les satyres de Despréaux. Il eut grand tort après d'heureux succès, de se prêter à une puissante cabale, & d'oser donner sur le théâtre sa tragédie de Phédre & d'Hippolite, en concurrence contre celle de Racine. Le beau triompha, & plongea la piéce de Pradon dans un éternel oubli. On alla plus loin; on fit ainsi l'épitaphe de l'auteur:

Cy gît le poëte Pradon,
Qui durant quarante ans d'une ardeur sans pareille;
Fit à la barbe d'Apollon
Le même métier que Corneille.

Cependant on a recueilli en un volume ses pieces dramatiques, qui sont Pirame & Tisbé; Tamerlan; la Troade; Phédre & Hippolite; Satira & Régulus, qui malgré ses défauts, peut être comptée parmi les bonnes tragédies. Cette piece que Pradon avit donnée en 1688, étoit entierement oubliée, lorsque Baron la remit au théâtre en 1722 avec un succès éclatant.

Au reste, Pradon n'est point auteur de la tragédie du grand Scipion, quoiqu'elle lui soit attribuée dans cette épigramme que feu M. Rousseau fit à l'occasion d'une satyre remplie d'invictives, contre M. Despréaux.

Au nom de Dieu, Pradon, pourquoi ce grand courroux,
Qui contre Despréaux exhale tant d'injures?
Il m'a berné, me direz-vous;
Je veux le diffamer chez les races futures.
Hé, croyez-moi, restez en paix.
Envain, tenteriez-vous de ternir sa mémoire;
Vous n'avancerez rien pour votre propre gloire;
Et le grand Scipion sera toujours mauvais.

Le grand Scipion est d'un M. de Prade, auteur de deux autres tragédies encore moins connues, qui sont Annibal & Silanus.

Raguenet (François) embrassa l'état ecclésiastique, & cultiva l'étude des beaux Arts & de l'histoire. Il a publié celle de l'ancien Testament; 2°. celle d'Olivier Cromwel; 3°. celle du vicomte de Turenne; 4°. Le parallele des François & des Italiens, dans la musique & dans les opéra, parallele dans lequel il donne la préférence aux Italiens. 5°. Les monumens de Rome ou description des plus beaux ouvrages de Peinture, de Sculpture, & d'Architecture de Rome, avec des observations. Paris 1700 & 1702 *in*-12. Ce petit ouvrage valut à l'auteur des lettres de citoyen romain; il est cependant fort au-dessous des descriptions latines en ce genre. On attribue à l'abbé Raguenet, les voyages de Jacques Sadeur, livre très-libre, qui a obligé l'auteur à ne pas l'avouer. Il est mort à Paris vers l'an 1720, j'ignore à quel âge.

Sanadon (Noël-Etienne) jésuite, plein de goût & de connoissances dans les belles-lettres. Il lia à Caen une étroite amitié avec M. Huet, & devint bibliothécaire du college des jésuites à Paris, où il mourut en 1733 à cinquante-huit ans. On a de lui, 1°. un excellent traité de la versification latine; 2°. une traduction françoise d'Horace, avec des notes d'une érudition choisie; cette traduction respire l'élégance, & même inspire du dégoût pour celle de M. Dacier, quand on vient à les comparer ensemble.

Tourneux (Nicolas le) mérita par sa vertu l'estime des honnêtes gens, & fut toujours très-attaché à MM. de Port-Royal. L'archevêque de Rouen lui donna le prieuré de Villers-sur-Fere; il mourut subitement à Paris en 1686, à quarante-sept ans. Il a mis au jour plusieurs ouvrages de piété, entre lesquels on estime particulierement, l'*Année chrétienne*, qui est dans les mains de tout le monde, & que l'index de Rome a mis au nombre des livres prohibés.

Aux savans qui viennent d'être nommés, je ne dois pas oublier de joindre une dame illustre par son esprit & ses ouvrages, mademoiselle *Bernard* (Catherine) de l'académie des Ricovrati, morte à Paris en 1712; elle a donné en prose des brochures sous le nom de *nouvelles*, que le public a goûtées; mais elle s'est encore distinguée par ses vers, qui lui ont fait remporter en 1691 & 1693, le prix de poésie de l'académie françoise, & qui lui ont valu une triple couronne dans l'académie des jeux floraux de Toulouse.

Elle composa avec M. de Fontenelle deux tragédies, Brutus & Léodamie, dont à la vérité la derniere n'eut point de succès. Ses pieces fugitives ont été répandues dans differens recueils; on s'est trompé cependant en donnant sous son nom, la jolie fable allégorique de l'imagination & du bonheur: cette fable est de M. la Parisiere, évêque de Nîmes, successeur du célebre Fléchier.

Mais le pere Bouhours a inseré dans son recueil de Vers choisis, le placet au roi, par lequel mademoiselle Bernard prie Louis XIV. de lui faire payer les deux cens écus de pension dont il l'avoit gratifiée. Ce placet est conçu en ces termes:

SIRE, deux cens écus sont-ils si nécessaires
Au bonheur de l'état, au bien de vos affaires,
Que sans ma pension vous ne puissiez dompter
Les foibles alliés & du Rhein & du Tage?
A vos armes, grand Roi, s'ils peuvent résister;
Si pour vaincre l'effort de leur injuste rage
Il falloit ces deux cens écus,
Je ne les demanderois plus.
Ne pouvant aux combats, pour vous perdre la vie,
Je voudrois me creuser un illustre tombeau;
Et souffrant une mort d'un genre tout nouveau,
Mourir de faim pour la patrie.

SIRE

SIRE, ſans ce ſecours tout ſuivra votre loi,
Et vous pouvez en croire Apollon ſur ſa foi.
Le ſort n'a point pour vous démenti ſes oracles
Ah! puiſqu'il vous promet miracles ſur miracles,
Faites-moi vivre, & voir tout ce que je prévois.

Enfin, la capitale de Normandie a produit des citoyens qui ſe ſont uniquement dévoués à la recherche de ſon hiſtoire. *Taillepié* (Nicolas) en a publié le premier les antiquités en 1588; mais en 1738 *Farin* (François) prieur du Val, a mis au jour l'hiſtoire complette de cette ville en 2. *vol. in*-4°. on peut la conſulter.

Ainſi, tout nous autoriſe à chanter la gloire de *Rouen*, & à nous perſuader, que ce ne ſera point par cette ville, ni par la province dont elle eſt la capitale, que la barbarie commencera dans ce royaume. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROUER, v. act. (*Gram.*) *voyez les articles* ROUE.

ROUER, (*Marine.*) c'eſt plier un manœuvre en rond.

ROUER A TOUR, (*Marine.*) c'eſt plier une manœuvre de gauche à droite.

ROVERE *ou* ROVEREDO, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Roboretum* ou *Rovoretum*; petite ville du Tirol, aux confins de l'état de Veniſe, près de l'Adige, ſur un torrent pour la paſſage duquel on a taillé un pont de pierre, défendu par deux tours & un fort château, à 12 milles de Trente, & à 47 de Breſce. *Long.* 28. 35. *lat.* 46. 10. (*D. J.*)

ROUERGUE, LE (*Géog. mod.*) province de France, dans le gouvernement de Guienne; elle eſt bornée au nord par le Querci, au midi par l'Albigeois; au levant, par les Cévennes & le Gevaudan; & au couchant, par l'Auvergne. Cette province peut avoir environ 30 lieues de longueur, ſur 20 de large. On la diviſe en comté, & en haute & baſſe Marche: le comté renferme Rodès, capitale de toute la province. Michau eſt la capitale de la haute-Marche, & Villefranche de la baſſe.

Le *Rouergue* & ſa capitale Rodès, ont pris leur nom des peuples *Ruteni*, dont Céſar fait pluſieurs fois mention dans ſes commentaires. Auguſte mit les Ruténiens dans l'Aquitaine, & Pline remarque qu'ils confinoient avec la Gaule narbonnoiſe. *Voyez* RUTÉNIENS (*Géog. anc.*)

Lorſque ſous Valentinien I. l'Aquitaine fut diviſée en deux, les Ruténiens furent attribués à la premiere Aquitaine; ils furent ſoumis aux Viſigoths, dans le cinquieme ſiecle, à Clovis dans le ſixieme, & après ſa mort, les Goths s'emparerent de *Rouergue*. Dans le ſeptieme ſiecle, les Rois de Neuſtrie, ou plutôt les Maires du palais qui dominoient ſous leur nom, furent ſeuls reconnus en Aquitaine. Ce pays paſſa dans le huitieme ſiecle au pouvoir du duc Eudes, & le roi Pepin en dépouilla Gaïfre, petit-fils d'Eudes. Les rois Carlovingiens, ſucceſſeurs de Pepin, jouirent du *Rouergue* juſqu'à la diſſipation de leurs états, où chacun ſe rendit le maître où il put. Sous le regne de Lothaire, & ſous celui de Hugues Capet, quoique le *Rouergue* eût ſes ſeigneurs, comme les autres pays voiſins; on ne ſait pas néanmoins le nom du premier comte de Rodès, qui ſe rendit héréditaire.

Dans la ſuite des tems, Hugues ſorti de la maiſon de Carlat, tranſigea de ſes terres & du comté de Rodès, avec Alphonſe, roi d'Arragon, l'an 1167. Par ce traité, le roi d'Arragon ſe reſerva en propre la ſeigneurie utile des diocèſes de Rodez & de Mende; mais ſon ſucceſſeur par un autre traité fait avec ſaint Louis l'an 1258, renonça à tout ce qui lui appartenoit dans le *Rouergue* & le comté de Rodez; c'eſt ainſi que cette province a été annexée à la couronne.

C'eſt un pays montagneux, mais fertile en pâturages, où on nourrit beaucoup de beſtiaux, & ſurtout des mulets. La ſénéchauſſée de *Rouergue* a deux ſiéges préſidiaux, Villefranche qui eſt le plus étendu, & Rodez dont le reſſort ne va pas au-delà de l'élection de cette ville.

Montjoſieu (Louis de) en latin *Montejoſius* gentilhomme de *Rouergue* au ſeizieme ſiecle, a mis au jour cinq livres d'antiquités, où l'on trouve quelques morceaux aſſez curieux ſur la peinture & la ſculpture des anciens. (*D. J.*)

ROUET, ſ. m. (*Architect.*) eſt une eſpece de roſe de charpenterie ſur laquelle on poſe la premiere aſſiſe de pierre pour fonder un puits; ſurtout dans le cas où l'on rencontre un grand banc de glaiſe, qu'il eſt impoſſible de percer, ſans occaſionner l'éboulement des terres.

ROUET, (*Hydr.*) eſt un aſſemblage de charpente diſperſé circulairement, pratiqué au bout de l'arbre d'une machine, & dont la partie circulaire eſt garnie de dents qui s'engrenent dans les fuſeaux d'une lanterne.

On appelle encore *rouet*, l'aſſemblage circulaire de charpente ſur lequel on cloue à cheville une plate-forme de planches pour aſſeoir la maçonnerie d'un puits, d'une citerne, ou d'un baſſin, que l'on nomme encore *racinaux*. *Voyez* RACINAUX. (*K*)

ROUET, *armes à*, (*anciennes armes*.) les arquebuſes & les piſtolets à *rouet* ſont aujourd'hui des armes fort inconnues; l'on n'en trouve guere que dans les arſenaux & les cabinets des armes, où l'on en a conſervé quelques-uns par curioſité. Ce *rouet* étoit une eſpece de petite roue ſolide d'acier, qu'on appliquoit contre la platine de l'arquebuſe ou du piſtolet. Elle avoit un aiſſieu qui la perçoit dans ſon centre. Au bout intérieur de l'aiſſieu qui entroit dans la platine, étoit attachée une chaînette, qui s'entortilloit autour de cet aiſſieu, quand on le faiſoit tourner, & bandoit le reſſort quand elle tenoit. Pour bander le reſſort, on ſe ſervoit d'une clé, où l'on inſéroit le bout extérieur de l'aiſſieu. En tournant cette clé de gauche à droite, on faiſoit tourner le *rouet*, & par ce mouvement une petite couliſſe de cuivre, qui couvroit le baſſinet de l'amorce, ſe retiroit de deſſus le baſſinet. Par le même mouvement le chien armé d'une pierre à fuſil, étoit en état d'être lâché, dès que l'on tiroit avec le doigt la détente, comme dans les piſtolets ordinaires; alors le chien tombant ſur le *rouet* d'acier faiſoit feu, & le donnoit à l'amorce. (*D. J.*)

ROUET DE POULIE *de chaloupe* (*Marine.*) c'eſt une poulie de fonte ou de fer, qu'on met à l'avant ou à l'arriere de la grande chaloupe, pour lever l'ancre d'affourché, ou une autre ancre qu'on ne veut pas lever avec le vaiſſeau.

ROUET, *en terme de Boutonnier*, eſt une machine à roue, montée à-peu-près comme les *rouets* à filer, à l'exception qu'elle eſt plus groſſe. La tête de ce *rouet* eſt garnie de deux poupées poſtiches, où ſont arrêtés en-dedans deux crochets ou têtes de fer, l'une percée au milieu d'un trou rond & profond, & l'autre d'un trou profond, mais vuide pour pouvoir y faire entrer les ouvrages montés ſur des broches. Souvent le *rouet* n'a qu'une poupée, comme quand il faut percer une piece. *Voyez* PERCER. Le *rouet* fait préciſement entre les mains du Boutonnier ce que le tour fait entre les mains du tourneur. Les uns & les autres font des culs, des crans, des pauſes, des gorges & des têtes, mais le tourneur eſt vis-à-vis de ſon morceau, & le boutonnier eſt toujours à côté. Quant à leurs ouvrages, ils ne peuvent empiéter les uns ſur les autres. Ils ont grand nombre d'outils qui leur ſont communs, mais le boutonnier ne peut travailler ſur le tour ſans contrevenir aux ordonnances, & aux priviléges des tourneurs; & au contraire rien n'empêche ceux-ci de faire les ouvrages des boutonnier, ſi ce n'eſt qu'il faut entendre & le langage, & les travaux des boutonniers, pour bien faire les ouvrages en bois qu'il leur faut; ſcience que les tourneurs n'ont point, & qu'ils ne peuvent acquérir que par un apprentiſſage chez les boutonniers.

ROUET, *en terme de Boutonnier*, eſt une machine compoſée de trois roues montées au-deſſus les unes des autres, dans un chaſſis de deux montans ſoutenus ſur leurs piés. L'une de ces roues qui ſe tourne à la main ſans manivelle eſt moyenne, & a une corde qui répond à la noix d'une plus grande, dont la corde à ſon tour paſſe, après s'être croiſée ſur douze petites molettes montées à diſtances égales, ſur une petite roue pleine, creuſée tout autour, comme une poulie; cette roue eſt ſur chacun de ces bords percée de douze fentes, toutes vis-à-vis l'une de l'autre, pour recevoir les petits broches de fer des molettes. Chacune de ces fentes eſt le plus ſouvent doublée d'une plaque de cuivre jaune pour conſerver la roue, qui ne tarderoit guere à s'uſer ſans cela. Les broches des moulettes ſont toutes courbées en crochet du même côté; c'eſt dans ces crochets que l'on arrête le fil de ſoie ou de poil, alors on le retord de la maniere qu'on veut, en tournant la premiere roue, comme nous avons dit. C'eſt avec ce *rouet* qu'on fait la milanoiſe, le cordonnet, le guipé, &c. *Voyez ces articles*.

Rouet, instrument dont les Boyaudiers se servent pour filer les cordes à boyau.

Le *rouet* des Boyaudiers est composé d'une sellette à quatre piés, qui a environ quatre piés en quarré, & est haute d'un pié. Du milieu de la sellette s'élevent deux montans de bois, au milieu desquels est l'axe de la roue qui traverse les deux montans à la hauteur d'environ trois piés. Les deux montans sont un peu éloignés l'un de l'autre, & l'espace intermédiaire est occupé par une roue d'environ trois piés de diametre, qui est traversée par l'axe de fer terminée par un bout en manivelle. Au haut des deux montans est une broche de fer placée horisontalement, & garnie au milieu d'une espece de bobine, & qui se termine par un-bout en un crochet. C'est à ce crochet qu'on attache les boyaux pour les filer. Toute la circonférence de la roue est garnie d'une rainure pour retenir une grosse corde de boyau qui y est placée, & qui passe aussi par-dessus la bobine de la broche qui est au haut des montans. En tournant la manivelle, la roue est mise en mouvement; & par le moyen de la corde qui est au tour, elle communique son mouvement à la bobine, qui, en tournant, fait faire au crochet autant de tours que la circonférence de la bobine est contenue de fois dans celle de la roue. *Voyez la figure.*

Rouet, *en terme de Cardeur*, est un instrument dont ils se servent pour filer la laine. Il est composé d'une roue qui joue dans un arbre où elle est suspendue au-dessus d'un banc, éloigné de la terre d'environ un pié sous cette roue, & y posant à la tête du *rouet*, d'où s'éleve deux marionettes qui sont garnies par en-haut de deux fraseaux de jonc qui les traversent, & tiennent la broche sur laquelle se devide le fil. *Voyez* Tête, Arbre, Banc, Fraseaux, Broches & Marionettes. *Voyez les Planches & les fig.*

Rouet, *terme de Cordier*, c'est une machine propre à tordre le chanvre pour le filer, ou les fils pour les commettre. Comme les fileries des marchands ne sont pas ordinairement fermées, les ouvriers sont obligés d'emporter chez eux presque tous leurs ustensiles; c'est pourquoi ils ont pour but de les rendre portatifs, ce qui fait que pour l'ordinaire ils emploient les *rouets* légers, *voyez les Pl. & les fig.* qui sont composés d'une roue, de deux montans qui la soutiennent, d'une grosse piece de bois qui forme l'empatement du *rouet*, de deux montans qui soutiennent des traverses à coulisses, dans lesquelles la planchette est reçue, de sorte qu'elle peut s'approcher ou s'éloigner de la roue pour tendre ou mollir les cordes de boyau; cette planchette porte les molettes. On a représenté, 1°. des molettes détachées; 2°. un morceau de bois dur qui sert à attacher la molette à la planchette par le moyen de quelques petits coins; 3°. la broche de fer de la molette, cette broche est terminée à un de ses bouts par un crochet. L'autre bout traverse le morceau de bois 1; étant rivé au point 1 sur une plaque de fer, il a la liberté de tourner; 4°. une petite poulie fortement attachée à la broche dans laquelle passe la corde à boyau, qui passant aussi sur la roue, fait tourner le crochet de la molette. Les molettes sont tellement arrangées sur la planchette qui les porte, tantôt en triangle, tantôt en portion de cercle, qu'une seule corde à boyau peut les faire tourner toutes à-la-fois.

Ces *rouets* suffisent pour les marchands; mais dans les corderies du roi, où il faut quelquefois employer un grand nombre d'ouvriers, on a des *rouets* plus solides, & qui peuvent chacun donner à travailler à onze ouvriers. *Voyez les Pl. de Corderie.* En voici une description abregée. Le poteau est fortement assujetti au plancher de la filerie: ce poteau soutient la roue, qui est large & pesante. A la partie supérieure du même poteau & au-dessus de l'essieu de la roue est une grande rainure dans laquelle entre une piece de bois, qui y est retenue par des liens.

A cette piece de bois est solidement attachée la piece *e*, qu'on appelle la *tête du rouet* ou la *crochille*, & qui porte les molettes ou curles au nombre de sept ou de onze suivant la grandeur des *rouets*. Au moyen de l'arrangement circulaire de ces molettes une courroie qui passe sur la circonférence de la roue les touche toutes, ce qui fait que chacune d'elles se ressent du mouvement qu'on donne à la roue, & qu'un seul homme appliqué à la manivelle peut, sans beaucoup de peine, fournir à onze fileurs.

On connoît bien par la seule inspection de la machine, que la piece est assemblée à coulisse dans le poteau, pour qu'on puisse avec des coins élever ou baisser la tête du *rouet*, ce qui sert à roidir ou à mollir la courroie. *Voyez l'article* Corderie, *& les figures.*

Rouet de fer, *terme de Corderie*, est un petit *rouet* dont on se sert dans les corderies pour commettre le bitor & le merlin.

Ce *rouet* est composé de quatre crochets mobiles, disposés en maniere de croix; ces crochets tournent en même tems que la roue, & d'un mouvement bien plus rapide, à l'aide d'un pignon ou lanterne, dont chacun d'eux est garni, & qui engrene dans les dents de la roue, qu'un homme fait tourner par le moyen d'une manivelle. *Voyez les Pl. de Corderie & leur explic.*

Rouet, (*Epicier.*) est une roue montée sur deux piés, dont les rebords sont assez hauts. On la tourne avec une manivelle pour dévider la bougie filée, *voy. les Pl.*

Rouet, *en terme d'Epinglier*, est comme un *rouet* à filer, excepté que la tête placée dans le milieu de la planche, peut s'avancer & s'éloigner de la roue, si la corde, plus ou moins longue, le demandoit. Le moule des têtes est attaché autour de la broche; c'est sur ces moules que l'on tourne les têtes à l'aide du *rouet*. *Voy.* Tourner. *Voy. les figures, Pl. de l'Epinglier, & l'article* Goudronner.

Rouet, (*Filerie.*) instrument propre à filer les soies, laines, chanvres, cotons, & autres matieres semblables. Le *rouet* commun consiste en quatre pieces principales; savoir, le pié, la roue, la fusée & l'épinglier.

Le pié est une tablette de bois, avec des soutiens aussi de bois. La roue est d'environ 18 à 20 pouces de diametre, & est portée par un axe de fer sur deux soutiens attachés sur la table du pié. La fusée, qui est une espece de bobine, est pareillement traversée par un axe ou verge de fer, qui a aussi ses deux soutiens très-bas, qui tiennent à l'extrémité de la même table. Enfin, l'épinglier est fait de deux parties de cercle percées d'épingles ou de léton recourbé, qui environnent la fusée, & qui tournent avec elle. L'épinglier sert à plier le fil sur la bobine ou fusée, à mesure qu'on le file. L'on appelle *fillons*, les rangs différens qui se forment en parcourant toutes les pointes de l'épinglier; une manivelle sert à donner le mouvement au *rouet*.

Les dames & les personnes curieuses se servent de *rouets* faits au tour, dont les principales pieces sont semblables à celles du *rouet* commun qu'on vient de décrire. La principale ou plutôt l'unique différence essentielle consiste, en ce qu'il y a deux manieres de leur donner le mouvement, l'une en tournant la manivelle à la main comme au premier *rouet*; & l'autre par le moyen d'une marche qui est au-dessus du *rouet*, qui étant attachée à la manivelle par un bâton d'une longueur proportionnée, suffit pour faire tourner la *roue*, en appuyant ou levant le pié qu'on met dessus.

Il y a une troisieme sorte de *rouet* portatif très-commode, & très ingénieusement imaginé, dont toutes les personnes de qualité se servent. Le *rouet* entier n'a guere plus de 6 ou 7 pouces de haut. Deux roues de cuivre, dont la plus grande n'a pas 18 lignes de diametre, & la plus petite à peine 4, sont engrenées l'une dans l'autre, & enfermées entre deux platines de métal, avec lesquelles elles ne font que 4 ou 5 lignes d'épaisseur. La grande roue est la manivelle, donne le mouvement à la petite qui porte la fusée & l'épinglier. Un petit pié d'ébene attaché à une queue de même bois, qui sert à passer dans la ceinture de celles qui s'en veulent servir en marchant, ou attacher sur une petite tablette appesantie par un plomb, & ordinairement couverte de marroquin ou de velours, quand on veut travailler sur une table, acheve toute l'ingénieuse machine, à laquelle même tient la quenouille d'une longueur proportionnée à la petitesse du *rouet*. L'on ne peut dire combien ce *rouet* est commode, ni combien l'usage en est devenu commun. *Diction. de Comm.* (*D. J.*)

Rouet, *instrument du Fileur d'or*, est une machine d'un méchanisme assez curieux, dressée sur un chassis ou corps de quatre montans, avec leurs traverses qui soutient tout l'ouvrage. Cette machine qui sert à couvrir le fil & la soie, d'or, d'argent, *&c.* pour en faire un fil propre à faire du galon, ou autre marchandises de cette nature, a environ trois piés & demi de haut, sur cinq & demi de long, & deux & demi

mi d'épaiſſeur. Il y en a à ſeize caſelles qui eſt plus haute, plus longue, plus profonde à proportion que celle dont nous parlons, qui n'en a que douze. On peut encore avoir huit caſelles, mais on n'en fait point au-deſſous. Elle s'ébranle par une manivelle & quatre roues qui ſe communiquent le mouvement l'une à l'autre. *Voyez* CASELLES.

La fuſée s'emboîte par chacune de ſes extrémités dans deux ſupports attachés en-dehors aux deux montans de devant. *Voyez* FUSÉE.

Au-deſſus de la fuſée tournent les caſelles au nombre de huit, douze ou ſeize, ſéparées l'une & de l'autre par des petits piliers où elles ſont retenues.

Au milieu de la piece de bois qui couvre les caſelles, paſſe un boulon de fer qui traverſe le ſabot, & la grande roue proprement dite. *Voyez* SABOT & GRANDE ROUE.

Le pilier du montant de derriere, dont l'aſſemblage, ainſi que celui des montans de devant s'appelle *chaſſis*, ſont garnis de deux planches ſaillantes dont l'une ſoutient l'extrémité de la roue du moulinet, & l'autre la grande roue qui tourne au-deſſus. *Voyez* CHASSIS & ROUE DU MOULINET.

Plus haut que cette roue du moulin eſt une barre de fer qui tient toute la longueur du *rouet*, & qui ſoutient tous les contrepoids, à chacun deſquels ſont attachées des cordes qui, par leur autre bout, ſont liées à des mouffles, garnies chacune de deux poulies. *Voyez* MOUFFES, POULIES & CONTREPOIDS.

Sur la premiere de ces poulies paſſe une autre corde qui va s'entortiller dans la fuſée d'où elle revient par la ſeconde poulie ſur les caſelles, & les fait tourner pour devider le fil d'or, *&c.* deſſus plus haut & un peu en-devant eſt le ſommier appuyé de l'un & de l'autre bout ſur chacune des traverſes du corps du métier. Il eſt percé d'autant de trous qu'il y a de caſelles, contenant autant de broches de fer garnies en-devant d'un moulinet, ſur lequel on monte les petits roquetins pour le battu. *Voy.* SOMMIER, MOULINET, ROQUETINS & BATTU.

Au bas du ſommier ſur le devant ſont cinq petites poulies & deux montans, qui ſervent à ſerrer ou deſſerrer la corde des moulinets qui paſſe ſur ces poulies. *Voyez* POULIES & MONTANS.

C'eſt la roue du milieu qui donne le mouvement aux moulinets, par le moyen d'une ſeule corde qui ſe croiſe ſur chacune des cinq poulies ce qui rend cette corde fort difficile à monter.

Nous finirons cette deſcription par le doſſier, qui n'eſt autre choſe qu'une planche qui s'éleve ſur le derriere du métier de toute ſa largeur. Elle eſt percée comme le ſommier de douze ou ſeize trous, ſelon la grandeur du *rouet*, dans leſquels on paſſe autant de petites broches qu'on garnit de roquetins, ſur leſquels on a tracané la matiere qu'on peut couvrir. Ces roquetins ſont retenus ſur leur broche par un petit poids qui embraſſe un de leurs bouts fait en maniere de poulie. *Voy.* DOSSIER, TRACANNER, *&c.*

ROUET A TRACANNER, eſt fait à-peu-près de la même maniere qu'un *rouet* ordinaire, excepté que la broche n'eſt pas percée comme dans celui-ci, pour conduire le fil de la quenouille ſur la bobine: ce qui n'eſt pas néceſſaire au tracanneur, puiſqu'on devide du fil d'une cazelle ſur un bois. *Voyez* BOIS.

Grand ROUET, *en terme de Friſeur de drap*, eſt une roue *R R* garnie de dents placées horiſontalement, qui engrenent dans la grande lanterne *E. Voy.* LANTERNE. Cette roue eſt montée dans le manege ſur un arbre vertical *Q Q*, & tournée par un ou pluſieurs chevaux. *Voyez les Pl. de la Draperie.*

ROUET *de moulin*, (*Charpent.*) on appelle *rouet de moulin* une petite roue attachée ſur l'arbre d'un moulin, qui eſt de 8 à 9 piés de diametre, & a environ 48 chevilles ou dents de 15 pouces de long, qui entrent dans les fuſeaux de la lanterne du moulin, pour faire tourner les meules. *Rouet* ſe dit généralement de toutes les roues dentées, dont les dents ou alluchons ſont poſés à plomb. (*D. J.*)

ROUET, (*Serrurerie.*) garniture qui ſe met aux ferrures, pour empêcher qu'on ne les crochete. Elle entre dans le paneton de la clef; elle eſt poſée ſur le palatre. La tige de la clé paſſe au centre; elle en eſt embraſſée; elle eſt ouverte vis-à-vis de l'entrée, pour laiſſer paſſer la clé.

On monte ſur le *rouet* d'autres pieces, comme pleinecroix, faucillon, *&c.* ce qui lui donne différens noms.

Pour faire un *rouet*, on prend un morceau de fer doux; on l'étire très-mince & très-égal d'épaiſſeur. On a la longueur du *rouet* ſur une circonférence tracée au-dedans du palatre, & priſe en mettant le bout de la tige de la clé dans le trou de l'entrée, & tournant la clé; on la trace avec la pointe à tracer, miſe au milieu de la fente du *rouet*. On partage cette circonférence au compas, en trois, quatre ou cinq parties égales; on y ajoute une portion, & l'on porte le tout ſur une ligne droite; la portion ajoutée eſt l'excédent de la courbure de l'arc du cercle ſur une ligne droite égale à la corde de l'arc. Un des piés du *rouet* doit être poſé au trou percé ſur le palatre, & l'on a la diſtance du trou à l'autre trou où doit être poſé l'autre pié. Cela fait, on coupe le *rouet* de longueur & de largeur; on lui fait les deux piés, un à chaque extrémité, un peu plus larges que les trous percés, afin que ſi le *rouet* étoit ou trop long ou trop court, on pût les avancer ou reculer. On a laiſſé la bande de fer aſſez large pour pouvoir prendre ſur la largeur, la hauteur des piés. On a pourvu auſſi au cas où l'on ſeroit obligé de fendre le *rouet*, & de laiſſer paſſer les barbes du pêne ou de quelque ſecret. Alors on ne coupe point le rivet, ou le pié du *rouet* qui n'eſt autre choſe que la rivure qui le fixe ſur la piece où il eſt poſé.

Si le *rouet* eſt chargé de pleinecroix, de faucillons, *&c.* on fend le *rouet*, & l'on y pratique les trous néceſſaires pour recevoir les pieces. Le *rouet* bien forgé, bien limé, bien dreſſé & tourné, comme il convient, on le met en place, & on le fait paſſer dans la clé. Si la clé tourne bien, on le démonte, & on l'acheve en le chargeant des pieces ſurajoutées.

Rouet en pleinecroix fendue dans les piés. Pour le faire, lorſqu'il eſt coupé de longueur, limé, on y pratique un petit trou par-derriere au foret ou au burin. Ce trou doit avoir une ligne & demie, & être à la hauteur à laquelle ſera fendue la pleinecroix dans la clé. A pareille hauteur, on fend le *rouet* par les deux bouts juſqu'au droit des piés. On les tournera enſuite & placera; on l'eſſayera ſur la fente de la clé; & l'ayant retiré de place, on le piquera ſur une platine de fer doux, & ſi mince qu'elle puiſſe paſſer aiſément par les fentes de la clé, droit comme ſur le palatre, on le tracera avec une pointe à tracer. On épargnera une rivure; on percera la platine au milieu; on la limera de la largeur que la clé ſera fendue du côté de la tige; on coupera la platine par le milieu du trait juſqu'aux trous des piés du *rouet*; puis on arrondira la platine à la lime. Limée, on l'ouvrira de l'épaiſſeur du *rouet* dont on courbera les piés en dedans pour les faire entrer dans la platine; on rivera ces piés dans leurs trous doucement ſur l'étau ou le taſſeau à petits coups de marteau. Puis on redreſſera les piés du *rouet*; on coupera la pleinecroix, & on y fera tourner la clé.

Rouet à faucillon en dedans. Le *rouet* fait, on perce trois ou quatre trous à la hauteur des fentes de la clé; on pique le faucillon ſur une platine, comme pour la pleinecroix, épargnant des rivures. Puis on le coupe, on l'arrondit, & on le fait tourner doucement dans les fentes de la clé.

Rouet renverſé en-dehors, ou dont le bord eſt rabatu du côté du muſeau de la clé. Pour le faire, après avoir pris ſa longueur, comme on a dit, & l'avoir laiſſé plus haut pour le rabattre, on le rabat à la hauteur qui convient aux fentes de la clé.

Rouet à crochet renverſé en dedans. Il ſe fait comme le précédent, de rabattre le bout en crochet ſur une petite bigorne, & de le faire paſſer dans la clé.

Rouet avec faucillon en-dehors. Après que le *rouet* eſt coupé de longueur & de hauteur, on y fait trois ou quatre trous, un à chaque bout & un ou deux aux côtés; puis on rive le *rouet*; l'on trace le faucillon ſur une petite piece de fer doux; on réſerve du côté de dedans, de petites rivures qui répondent aux trous percés; on rive, & l'on recuit pluſieurs fois les pieces, afin de ne pas les corrompre.

Rouet renvérſé en-dedans. Il a le bord rabattu du côté de la tige de la clé; & pour le faire, on le ploie ſur un mandrin rond, après avoir été coupé de longueur, on a une virole d'une ligne & demie d'épaiſſeur, qui fait preſque le tour du mandrin. On met cette virole ſur le *rouet* & le mandrin, obſervant de laiſſer excéder le bord du *rouet* au-deſſus du mandrin, de la hauteur dont on veut le renverſer. On prend le tour dans l'étau; on rabat & ploie doucement le fer à *rouet* ſur le mandrin, commençant par le milieu, & re-

& recuifant, comme il a été dit. Le renverfement fait, on dreffe & l'on fait aller la clé.

Rouet en pleinecroix renverfé en-dedans. La pleinecroix faite, & de la longueur laiffée par-derriere pour la renverfure, on a deux viroles de l'épaiffeur de la renverfure. On renverfe fur ces viroles la pleinecroix qu'on met entre les deux viroles. On commence à renverfer par le milieu, à petits coups de marteau; on la tourne, on la lime, on l'ajufte dans les fentes de la clé, & elle eft finie. On obferve toujours de recuire.

Rouet renverfé en-dehors en bâton rompu. Il fe fait comme le *rouet* renverfé en-dehors à crochet, fi ce n'eft qu'il faut rabattre fimplement fur le carré d'un tafseau.

Rouet en pleinecroix hafté en-dedans. Il fe fait, comme les précédens, fur deux viroles, finon qu'à la virole de deffus on épargne & pratique un petit rebord, haftiere ou feuillure carrée & limée, jufte à la hauteur de la fente de la clé. On place la pleinecroix fur cette virole, & hafte à petits coups de marteau; puis avec des poinçons ou cifelets carrés par le bout, on la fertit tout-autour.

Rouet en pleinecroix hafté en dehors. C'eft la même exécution, finon qu'on place les viroles par le dedans du *rouet*.

Rouet avec pleinecroix, hafté en-dehors & renverfé en-dedans. Il faut avoir quatre viroles: deux pour la hauteur, & deux pour la renverfure; l'une des viroles de dehors fera haftée, & celle de dedans fera toute carrée par-deffus. Après les avoir pofées, comme il convient, on achevera comme à la pleine-croix haftée, & à la pleinecroix renverfée.

Rouet à pleinecroix, hafté en-dedans & renverfé en-dehors. C'eft, comme au précédent, finon qu'une des viroles de dedans doit être haftée.

Rouet foncet. C'eft celui qui a la forme d'un T. On le fait avec une piece de fer doux qu'on étire mince par le bas, & qu'on met dans l'étau à chaud, & qu'on rabat des deux côtés, pour avoir l'enfonçure de la largeur de la fente de la clé. On lime enfuite, laiffant un des côtés plus fort que l'autre; puis on frappe avec la panne du marteau, comme au faucillon, ou au *rouet* renverfé en-deffus, fur le tafseau, jufqu'à ce qu'il foit tourné comme il faut. On peut le compofer de deux pieces. Pour cet effet on forme un *rouet* fimple, on réferve à fon bord trois ou quatre petites rivures; on a une platine de fer, comme pour une pleinecroix; on y pique le *rouet*, comme fur le palatre, avec une pointe à tracer, tant en-dédans qu'au-dehors; on fixe le trait des places des rivures, on perce les trous où feront reçus les rivets. On coupe la fonçure de la largeur dont elle eft fendue dans la clé; on la rive, on fonde. La fonçure n'eft qu'une pleinecroix, finon qu'elle eft toujours pofée à l'extrémité du *rouet* ou d'une planche.

Rouet avec pleinecroix renverfé en-dedans. Il fe fait avec des viroles comme le renverfé en-dehors, fi ce n'eft qu'il faut renverfer le côté du dedans par celui de la tige.

Rouet hafté en-dedans, & dont le bord eft coudé en double équerre. Ce *rouet* fe fait avec un mandrin rond de la groffeur du *rouet*, par dedans, ayant au bout du mandrin une entaille de la hauteur & profondeur de la fente de la clé. On plie le fer à *rouet* fur le mandrin; on a une virole d'une ligne d'épaiffeur qu'on met fur le *rouet*; on ferre le tout dans l'étau; on rabat fur le mandrin, & retrecit à petits coups de cifelets carrés par le bout, le fer excédent & laiffé pour faire la haftiere.

Rouet hafté en-dehors. Il fe fait de la même maniere, fi ce n'eft que l'entaille ou haftiere faite fur le mandrin doit être pratiquée fur la virole, & que le mandrin doit être tout carré; on ajoute à ce *rouet* des pleines croix ou des faucillons.

Rouet en fût de vilebrequin. On coupe ce *rouet* plus long; on le ploie droit, & de la forme qui convient à la fente de la clé. On a une platine de fer doux de l'épaiffeur de la renverfure, mais plus large que toute la hauteur du *rouet*; on la fend droite par deux endroits, à la lime à fendre & à la hauteur du coude du *rouet*; on la place dans les fentes de la clé ou platine; on a une petite piece de fer mince, de la largeur de deux lignes. On perce cette piece, le *rouet* & la platine en trois endroits; on rive le tout. On tourne le tout rivé à chaud, fur un mandrin rond; la petite piece tournée convenablement, comme on s'en affurera par un faux *rouet*, on coupera les piés; on divifera la petite piece fufdite, & l'on achevera.

Il y a des *rouets* en fût de vilebrequin tourné de tous côtés, renverfé en-dedans avec pleinecroix, & il y a des *rouets* en queue d'aronde renverfés en-deffus avec pleinecroix; à queue d'aronde renverfé en-dehors avec pleinecroix, à queue d'aronde renverfé en-dedans avec pleinecroix, en bâton rompu; des *rouets* fourchus avec pleinecroix; des *rouets* en *N* avec pleinecroix, haftés en-dedans; des *rouets* en *M* avec pleinecroix, des *rouets* en fond de cuve, ou à cone tronque, ou plus ouverts d'un bout que de l'autre.

Pour ces derniers *rouets*, on a une piece de fer battu de l'épaiffeur du *rouet*, on y trace une circonférence depuis le centre de la tige de la clé, jufqu'à l'entrée de la fente du *rouet*, en plaçant la clé dans un trou fait à la plaque de fer qui fervira pour le *rouet*, & la tournant comme pour tracer un *rouet* fimple. Puis on marque la place des piés; la mefure s'en prend, comme aux *rouets* droits. On a la hauteur du *rouet* qu'on trace fur la platine ou fer à *rouet*. On coupe la platine de mefure convenable. On y laiffe la hauteur des piés par-dehors & par-dedans, felon les fentes de la clé; de quelque côté que les piés foient, on coupe toujours, & on enleve ces fortes de *rouets* fur une circonférence tracée, & la mefure fe prend du côté où il faut faire les piés.

Il y a des *rouets* foncets, haftés, renverfés en-dehors & en-dedans, des deux côtés, avec pleine-croix haftée en de-hors.

Des *rouets* en *S* avec pleinecroix.

Des *rouets* foncets fimples.

Des *rouets* en bâton rompu, avec double pleinecroix.

Des *rouets* en trois de chiffre avec pleinecroix.

Des *rouets* à crochet, renverfés en dehors, avec pleinecroix haftée du même côté.

Des *rouets* en bâton rompu, avec pleinecroix haftée en-dedans.

Des *rouets* renverfés en-dedans & haftés, en crochet par dehors, avec pleinecroix.

Des *rouets* renverfés en-dehors, & haftés en crochet en-dedans, avec pleinecroix.

Des *rouets* fourchus & haftés par-dedans, en bâton rompu, avec pleinecroix renverfée par-dehors.

Des *rouets* en brin de fougere avec pleinecroix.

Des *rouets* en fût de vilebrequin, renverfés par-dehors, en crochet, avec pleinecroix.

Des *rouets* fourchus, renverfés en-dedans, à crochet, haftés en bâton rompu, en-dehors, avec un faucillon, hafté en-dehors, & un autre faucillon hafté en-dedans.

Des *rouets* en fond de cuve renverfés en-dehors en bâton rompu, & renverfés en-dedans avec pleinecroix.

Des *rouets* haftés en bâton rompu.

Des *rouets* haftés en-dehors, avec faucillon, renverfés du même côté.

Des *rouets* haftés en-dedans, avec faucillon hafté auffi en-dedans.

Des *rouets* en quatre de chiffre, avec une pleinecroix, & un faucillon en-dedans.

Des *rouets* en fleche, avec une pleinecroix au milieu, une pleinecroix en-bas, & tournés en fût.

ROUET, (*Soierie.*) il y a le *rouet* à cannettes. Cette machine qu'on voit dans nos Planches, n'a rien de particulier; on y remarquera deux petites *roues* deftinées à faire les cannettes.

Il y a auffi le *rouet* à devider. Il y en a à quatre guindres avec une tournette.

ROUET A' RABATTRE, *en terme de Tireur d'or*, eft *rouet* fait comme les *rouets* les plus ordinaires, excepté que la tête eft garnie de deux montans placés fur la même ligne, le premier fervant à foutenir la bobine, & le fecond la roquette qui y eft montée fur une broche, & fur laquelle le fil d'or fe devide.

ROUET, f. m. *terme de Vitrier*, machine dont les Vitriers fe fervent pour applatir & refendre des deux côtés les plombs dont ils fe fervent aux vitreaux des églifes, & aux paneaux des vitres ordinaires; on l'appelle communement *tire-plomb*. *Trévoux* (*D. J.*)

ROUETTE, f. f. (*Comm. de bois.*) c'eft une longue & menue branche de bois ployant qu'on fait tremper dans l'eau pour la rendre plus fléxible & plus fouple; on s'en fert comme de lien ou de hare, pour joindre enfemble avec des perches les morceaux

ceaux ou pieces de bois dont on veut former des trains, pour les voiturer plus facilement par les rivieres. Il y a les *rouettes* à couplet, les *rouettes* à flotter, celles à traversiner, & les *rouettes* de gaffe ou de partance. *Savary*. (*D. J.*)

ROUETTES DE PARTANCE, *parmi les marchands de bois*, sont des *rouettes* qu'on donne aux compagnons de riviere qui doivent conduire les trains, pour suppléer en route à celles qui pourroient se casser.

ROUGE, adj. (*Physiq.*) est une des couleurs simples dont la lumiere est composée, & la moins réfrangible de toutes. *Voyez* REFRANGIBILITÉ & COULEUR.

Les acides changent le noir, le bleu & le violet en *rouge*, le *rouge* en jaune, & le jaune en jaune-pâle. Les alkalis changent le *rouge* en violet ou pourpre, & le jaune en couleur de feuille-morte. *Voy.* ACIDE & ALKALI.

Les matieres terrestres & sulphureuses deviennent *rouges* par l'action du feu, & même à la longue noires, comme la brique, la pierre ponce, la chaux, l'ardoise, qui deviennent noires quand elles sont fondues par le verre ardent.

Les écrevisses deviennent *rouges*, étant exposées à un feu modéré; mais si le feu est violent, elles deviennent noires. Le mercure & le soufre mêlés & mis sur un feu modéré, deviennent d'un beau *rouge*, que l'on appelle *cinabre artificiel*. *Voyez* CINABRE. Un esprit acide étant versé sur une solution bleue de tournesol, le change en beau *rouge*; un alkali lui restitue sa couleur bleue.

M. de la Hire a observé qu'un corps lumineux vu à-travers un corps noir paroît toujours *rouge*, comme quand on regarde le soleil à-travers un nuage sombre. Il ajoute que bien des gens qui voient parfaitement les autres couleurs, n'ont, pour ainsi dire, qu'une fausse sensation du *rouge*, & ne l'apperçoivent que comme noir. *Voyez* BLEU. *Chambers* (*O*)

ROUGE, s. m. (*Cosmétiq.*) espece de fard fort en usage, que les femmes du monde mettent sur leurs joues, par mode ou par nécessité. En d'autres termes, c'est

Cette artificieuse rougeur
Qui supplée au défaut de celle
Que jadis causoit la pudeur.

Le *rouge* dont on faisoit usage anciennement se nommoit *purpurissus*, sorte de vermillon préparé; c'étoit un fard d'un très-beau *rouge* purpurin, dont les dames greques & romaines se coloroient le visage. Il paroît par la composition qu'il avoit quelque chose d'approchant de ce que nos peintres appellent *rose d'œillet*, *carnation d'œillet*, en anglois *rose-pink*. Il étoit fait de la plus fine espece de craie-blanche, *creta argentaria*, dissoute dans un forte teinture pourpre, tirée de l'écume chaude du poisson *purpura*, du *murex*, ou à leur défaut des racines & des bois qui teignent en rouge; quand la partie la plus crasse étoit tombée au fond du vaisseau, la liqueur, quoiqu'encore épaisse, se versoit dans un autre vaisseau, & ce qui alloit au fond de cette derniere liqueur étoit d'un beau pourpre pâle qu'on mettoit dans des vases précieux & qu'on gardoit pour l'usage.

L'usage du *rouge* a passé en France avec les Italiens sous le regne de Catherine de Médicis. On employoit le *rouge* d'Espagne, dont voici la préparation. On lave plusieurs fois dans l'eau claire les étamines jaunes du carthame ou safran bâtard, jusqu'à ce qu'elles ne donnent plus la couleur jaune; alors on y mêle des cendres gravelées, & on y verse de l'eau chaude. On remue bien le tout, ensuite on laisse reposer pendant très-peu de tems la liqueur *rouge*; les parties les plus grossieres étant déposées au fond du vaisseau, on la verse peu-à-peu dans un autre vaisseau sans verser la lie, & on la met pendant quelques jours à l'écart. La lie plus fine d'un *rouge* foncé & fort brillante se sépare peu-à-peu de la liqueur, & va au fond du vaisseau: on verse la liqueur dans d'autres vaisseaux; & lorsque la lie qui reste dans ces vaisseaux, après en avoir versé l'eau, est parfaitement seche, on la frotte avec une dent d'or. De cette maniere on la rend plus compacte, afin que le vent ne la dissipe point lorsqu'elle est en fine poussiere. Le gros *rouge* se fait de cinabre minéral bien broyé avec l'eau-de-vie & l'urine, & ensuite séché.

Il n'y a pas long-tems que le beau sexe de ce pays a mis en vogue l'art barbare de se peindre les joues de ce *rouge* éclatant. Une nation voisine chez qui les regles de cet art ne sont pas de son institution, ne se sert encore de *rouge* que pour tromper agréablement, & pour pouvoir se flatter de n'en être pas soupçonné; mais qui peut répondre que le beau sexe de ce peuple ne mette du *rouge* dans la suite par mode & par usage jusqu'à réjouir ou à effrayer, quoiqu'actuellement le peu de *rouge* dont quelques-unes des dames du pays se parent en secret, ne soit parvenu au degré de pouvoir supprimer l'apparence de ce *rouge* charmant qui décele les premieres foiblesses du cœur?

Est-ce pour réparer les injures du tems, rétablir sur le visage une beauté chancelante, & se flatter de redescendre jusqu'à la jeunesse, que nos dames mettent du *rouge* flamboyant? Est-ce dans l'espoir de mieux séduire qu'elles emploient cet artifice que la nature desavoue? Il me semble que ce n'est pas un moyen propre à flatter les yeux que d'arborer un vermillon terrible, parce qu'on ne flatte point un organe en le déchirant. Mais qu'il est difficile de s'affranchir de la tyrannie de la mode! La présence du gros *rouge* jaunit tout ce qui l'environne. On se résout donc à être jaune, & assurément ce n'est pas la couleur d'une belle peau. Mais d'un autre côté, si l'on renonce à ce *rouge* éclatant, il faudra donc paroître pâle. C'est une cruelle alternative, car on veut mettre absolument du *rouge* de quelque espece qu'il soit, pâle ou flamboyant. On ne se contente pas d'en user lorsque les roses du visage sont flétries, on le prend même au sortir de l'enfance. Cependant, malgré l'empire de la coutume, je pense comme Plaute, & je répondrois comme lui à une jeune & jolie femme qui voudroit mettre du *rouge*: „ Je ne vous en donnerai „ point, vous êtes à merveille, & vous iriez bar„ bouiller d'une peinture grossiere l'ouvrage le plus „ beau & le plus délicat du monde: ne faites point „ cette folie, vous ne pouvez employer aucun fard „ qui ne gâte & n'altere promptement la beauté de „ votre teint „. *Non dabo purpurissum, scita tu quidem es; vis novâ pictura interpolare opus lepidissimum. Nullum pigmentum debet attingere faciem, ne deturpetur.*

Après tout, je ne ferois pas fâché que quelqu'un plus eclairé que je ne le suis, nous fît une histoire du *rouge*, nous apprît comment il s'introduisit chez les Grecs & les Romains, par quelle raison il fut l'indice d'une mauvaise conduite, par quelle transition il vint à passer au théatre, & à dominer tellement que chacun jusqu'à Polyphème en mit pour s'embellir; enfin comment il est depuis assez long-tems parmi nous une des marques du rang ou de la fortune. (*D. J.*)

ROUGE *de carmin* ou CARMIN, (*Chimie & Peint.*) c'est ainsi que l'on nomme une couleur ou fécule d'un beau *rouge* très-vif tirant sur le cramoisi. On a déja parlé de cette couleur à l'*art.* CARMIN; mais comme elle n'y a été décrite que très-imparfaitement, on a cru devoir y suppléer ici.

Voici le procédé suivant lequel on peut faire le *carmin* avec succès. On prend 5 gros de cochenille, un demi gros de graine de chouan, 18 grains d'écorce d'autour, 18 grains d'alun, & 5 livres d'eau de pluie; on commencera par faire bouillir l'eau, alors on y jettera la graine de chouan, on lui laissera faire cinq ou six bouillons, après quoi on filtrera la liqueur. On la remettra sur le feu; lorsqu'elle aura bouilli de nouveau, on y mettra la cochenille; après qu'elle aura fait environ quatre ou cinq bouillons, on y joindra l'écorce d'autour & l'alun. On filtrera de nouveau la liqueur; au bout de quelque tems, le *carmin* sous la forme d'une fécule *rouge* se précipitera au fond du vaisseau où l'on aura mis la liqueur filtrée; les doses indiquées en donneront environ deux scrupules. On décantera la liqueur qui surnagera, & on fera sécher la couleur *rouge* au soleil.

Lorsqu'on voudra faire le *rouge* que les femmes emploient pour se farder, on pulvérisera l'espece de talc, connu en France sous le nom de *craie de Briançon*. Lorsqu'elle aura été réduite en une poudre très-fine, on y joindra du *rouge de carmin* à proportion de la vivacité que l'on voudra donner à la couleur du *rouge*, & l'on triturera soigneusement ce mélange qui peut être appliqué sur la peau sans aucun danger.

La cherté du *carmin* fait que souvent on lui substitue du cinabre que l'on mêle avec le talc.

ROUGE *de Corroyeur*, (*Teint.*) il se fait avec du bois

bois de Brésil, dont il faut deux livres sur deux sceaux d'eau, à quoi l'on ajoute de la chaux, quand il est raisonnablement ébouilli. (*D. J.*)

ROUGE *ou* ROSETTE, encre d'Imprimerie, pour imprimer en *rouge*. *Voyez* ENCRE.

ROUGE, (*Maréchal.*) un cheval *rouge*, est un cheval très-vif. Ce terme n'est plus en usage. *Gris-rouge*. *Voyez* GRIS.

ROUGE, (*Peinture.*) très beau pour le lavis. Réduisez en poudre subtile ce que vous voudrez de cochenille, versez-la dans un vaisseau où vous ayez mis de l'eau-rose assez pour surpasser de deux doigts cette poudre; jettez ensuite de l'alun brûlé, & pulvérisé encore tout chaud dans de l'eau de plantin, dans laquelle vous mêlerez la liqueur qui aura servi à dissoudre la cochenille, & vous aurez un très-beau *rouge*, qui vaut mieux que le vermillon pour le lavis; parce que le vermillon a trop de corps, & qu'il se ternit à cause du mercure dont il est composé.

ROUGE D'INDE, (*Teint.*) ou terre de Perse, qu'on appelle aussi, quoique très-improprement, *rouge d'Angleterre*. C'est une ochre *rouge*, assez friable & très-haute en couleur, qui, bien broyée & réduite en poudre impalpable, fait un assez beau *rouge*. On tire cette ochre de l'île d'Ormus, dans le golfe persique. Le *rouge d'inde* ne s'emploie guere que par les Cordonniers, qui s'en servent pour rougir les talons des souliers qu'ils font, en le détrempant avec du blanc-d'œuf. (*D. J.*)

ROUGE, (*Teint.*) c'est une des cinq couleurs simples & matrices des Teinturiers.

Il y a deux especes de *rouge*; l'une dont le jaune est le premier degré, & qui par le rapprochement de ses parties augmentant peu-à-peu de teinte, & passant par l'orangé devient couleur de feu, qui est l'extrème de la concentration du jaune. Le minium, le précipité *rouge*, le cinabre en sont des exemples que la Chimie nous fournit. L'autre *rouge* part de l'incarnat ou couleur de chair, & passe au cramoisi qui est le premier terme de sa concentration; car en rapprochant davantage ses particules colorantes, on le conduit par degrés jusqu'au pourpre. L'encre sympathique bien dépurée prend sur le feu toutes ces nuances. Le *rouge* qui a une origine jaune ne prendra jamais le cramoisi, si l'on n'a pas ôté ce jaune qui le fait de la classe des couleurs de feu; de même le *rouge* dont la premiere teinte est incarnate, ne deviendra jamais couleur de feu, si on n'y ajoute pas le jaune.

Cependant les Teinturiers distinguent sept sortes be *rouge* dans le grand teint; savoir, 1°. l'écarlate des Gobelins; 2°. le *rouge* cramoisi; 3°. le *rouge* de garance; 4°. le *rouge* de demi-graine; 5°. le *rouge* demi-cramoisi; 6°. le nacarat de bourre; 7°. l'écarlate façon de Hollande. Le vermillon, la cochenille & la garance sont les drogues principales qui produisent ces diverses especes de *rouge*.

L'écarlate des Gobelins se fait avec de l'agaric, des eaux sûres, du pastel & de la graine d'écarlate ou de vermillon. Quelques Teinturiers y ajoutent de la cochenille. Le *rouge* cramoisi se fait avec les eaux sûres, le tartre & la fine cochenille. Le *rouge* de garance se fait avec la garance de Flandre. Le *rouge* de mi-graine se fait avec les eaux sûres, l'agaric, moitié graine d'écarlate & moitié garance. Le demi-cramoisi se fait avec moitié garance & moitié cochenille. Le nacarat de bourre exige que l'étoffe soit auparavant mise en jaune; ensuite le nacarat se fait avec le bain de la bourre qui a été ébrouée sur un bouillon avec des cendres gravelées. L'écarlate façon d'Hollande se fait avec la cochenille, le tartre & l'amidon, après avoir bouilli avec de l'alun, du tartre, du sel gemme & de l'eau-forte où l'étain a été dissous; mais cette couleur, quoique des plus éclatantes, se rose & se tache aisément.

Entre ces sortes de *rouges*, il n'y en a que trois qui ayent des nuances; savoir le *rouge* cramoisi, le nacarat de bourre, & l'écarlate de Hollande.

Les nuances du *rouge* de garance sont couleur de chair, peau d'oignon, fiamette, ginjolin. Celles du cramoisi sont fleur de pommier, couleur de chair, fleur de pêcher, couleur de rose incarnadin, incarnat-rose, incarnat & *rouge* cramoisi. Les nuances de la bourre sont les mêmes que celles du *rouge* cramoisi. L'écarlate, outre celles du cramoisi & de la bourre, a encore pour nuances particulieres la couleur de cerise, le nacarat, le ponceau, & la couleur de feu.

Quant au *rouge* de Brésil, c'est une fausse teinture que n'employent point les Teinturiers du bon teint. *Savary Hellot*. (*D. J.*)

ROUGE D'ANGLETERRE, *chez les Vergettiers*, est une espece de peau de couleur *rouge* qu'on tire d'Angleterre, & dont ils se servent pour couvrir le dos ou la poignée des brosses. On n'en emploie presque plus, parce qu'on en fait à Paris de meilleur.

ROUGE, (*Art de la Verrerie.*) Néri a décrit la maniere de donner au verre un *rouge* transparent; & comme son procédé réussit, je vais le transcrire. Prenez, dit-il, de la magnésie de Piémont réduite en une poudre impalpable; mêlez-la à quantité égale de nitre purifié; mettez ce mélange à calciner au feu de reverbere pendant vingt-quatre heures; ôtez-le ensuite; édulcorez-le dans de l'eau chaude, & faites-le secher, après en avoir séparé le sel par les lotions: cette matiere sera d'une couleur *rouge*; ajoutez-y une quantité égale de sel ammoniac; humectez le tout avec du vinaigre distillé; broyez-le sur le porphyre, & le faites sécher. Mettez ensuite ce mélange dans une cornue qui ait un gros ventre & un long col, & donnez pendant douze heures un feu de sable & de sublimation; rompez alors la cornue; mêlez ce qui sera sublimé, & ce qui sera resté au fond de la cornue; pesez la matiere & ajoutez-y, de sel ammoniac, le poids qui en est parti par la sublimation; broyez le tout comme auparavant: après l'avoir imbibé de vinaigre distillé, remettez-le à sublimer dans une cornue de la même espece; réiterez la même chose, jusqu'à ce que la magnésie demeure fondue au fond de la cornue. Cette composition donne au crystal & aux pâtes un *rouge* transparent semblable à celui du rubis; on en met vingt onces sur une de crystal ou de verre; on peut cependant augmenter ou diminuer la dose selon que la couleur semblera l'exiger.

Le même Neri indique les procédés pour donner au verre la couleur d'un *rouge*-sanguin, & celle de rubis-balais; mais il seroit trop long d'entrer dans ces détails. (*D. J.*)

ROUGE, (*Gloss. franç.*) L'usage de l'écarlate affecté aux plus éminens personnages, tant dans la guerre que dans les lettres; le privilege de porter la couleur *rouge*, reservé aux chevaliers & aux docteurs, introduisit probablement dans notre langue, le mot *rouge*, pour *fier*, *hautain*, *arrogant*; surtout lorsqu'on vit Artérella, chef des Gaulois révoltés & victorieux, se revêtir de sanguines-robes & d'*écarlate*. Dans l'ouvrage en vers intitulé, l'*Amant rendu cordelier*, on lit, *les plus rouges y sont pris*, pour dire les plus *glorieux*; Brantome s'est encore servi de ce *mot* dans le même sens, en parlant de l'affaire des Suisses à Novarre contre M. de la Freinville, qui fut un grand exploit & un grand heur de guerre, dont ils vinrent si *rouges* & si insolens, qu'ils méprisoient toutes nations, & pensoient battre tout le monde. Cette acception du mot *rouge* en a formé une autre par une legere transposition de lettres; *rogue* au-lieu de *rouge*, est mis pour *arrogance*, *vanité*, *insolence*. *Sainte-Palaye*. (*D. J.*)

ROUGE MER, grand golfe de l'Océan qui sépare l'Egypte & une partie de l'Afrique de l'Arabie.

,, A l'extrémité de la *mer Rouge*, est cette fameuse
,, langue de terre qu'on appelle l'*isthme de Suez*, qui
,, fait une barriere aux eaux de la *mer Rouge*, & em-
,, pêche la communication de la Méditerranée avec
,, l'Océan. On peut croire que la *mer Rouge* est plus
,, élevée que la Méditerranée; & que si on coupoit
,, l'isthme de Suez, il pourroit s'en suivre une inon-
,, dation & une augmentation de la Méditerranée.
,, Quand même on ne voudroit pas convenir que la
,, *mer Rouge* fût plus élevée que la Méditerranée, on
,, ne pourra pas nier qu'il n'y ait aucun flux & re-
,, flux dans cette partie de la Méditerranée voisine
,, des bouches du Nil; & qu'au contraire il y a dans
,, la *mer Rouge* un flux & reflux très-considérable, &
,, qui éleve les eaux de plusieurs piés, ce qui seul
,, suffiroit pour faire passer une grande quantité
,, d'eau dans la Méditerranée, si l'isthme étoit rom-
,, pu. D'ailleurs, nous avons un exemple cité à ce
,, sujet par Varenius, qui prouve que les mers ne
,, sont pas également élevées dans toutes leurs par-
,, ties. Voici ce qu'il en dit, *p.* 100. de sa *géogra-*
,, *phie*. *Oceanus germanicus, qui est Atlantici pars,*
,, *inter Frisiam & Hollandiam se effundens, efficit*
,, *sinum, qui, etsi respectu celebrium sinuum maris, ta-*

,, *men*

men & ipse dicitur mare, alluitque Hollandiæ emporium celeberrimum, Amstelodamum. Non procul inde abest lacus harlemensis, qui etiam mare harlemense *dicitur. Hujus altitudo non est minor altitudine sinus illius belgici, quem diximus, & mittit ramum ad urbem Leidam, ubi in varias fossas divaricatur. Quoniam itaque nec lacus hic, neque sinus ille hollandici maris inundant adjacentes agros (de naturali constitutione loquor, non ubi tempestatibus urgentur, propter quas aggeres facti sunt) patet inde quod non sint altiores quam agri Hollandiæ. At vero Oceanum germanicum esse altiorem quam terras hasce experti sunt Leidenses, cum suscepissent fossam seu alveum ex urbe sua ad Oceani germanici littora prope Cattorum vicum perducere (distantia est duorum milliarium) ut, recepto per alveum hunc mari, possent navigationem instituere in Oceanum germanicum, & hinc in varias terræ regiones. Verum enim vero cum magnam jam alvei partem perfecissent, desistere coacti sunt, quoniam tum demum per observationem cognitum est Oceani germanici aquam esse altiorem quam agrum inter Leidam & littus Oceani illius; unde locus ille, ubi fodere desierunt, dicitur Het malle Gat. Oceanus itaque germanicus est aliquantum altior quam sinus ille hollandicus*, &c. Ainsi on peut croire que la *mer Rouge* est plus haute que la Méditerrannée, comme la mer d'Allemagne est plus haute que la mer de Hollande.

,, Quelques anciens auteurs, comme Hérodote & Diodore de Sicile, parlent d'un canal de communication du Nil & de la Méditerranée avec la *mer rouge*: & en dernier lieu M. de Lisle a donné une carte en 1704, dans laquelle il a marqué un bout de canal qui sort du bras le plus oriental du Nil, & qu'il juge devoir être une partie de celui qui faisoit autrefois cette communication du Nil avec la *mer Rouge*. *Voyez* les *mém. de l'acad. des Sc. ann.* 1704. Dans la *troisieme partie* du livre qui a pour titre, *Connoissance de l'ancien monde*, imprimé en 1707, on trouve le même sentiment; & il y est dit d'après Diodore de Sicile, que ce fut Nécas roi d'Egypte, qui commença ce canal; que Darius roi de Perse le continua, & que Ptolomée II. l'acheva & le conduisit jusqu'à la ville d'Arsioné; qu'il le faisoit ouvrir & fermer selon qu'il en avoit besoin. Sans que je prétende vouloir nier ces faits, je suis obligé, dit M. de Buffon, d'avouer qu'ils me paroissent douteux; & je ne sai pas si la violence & la hauteur des marées dans la *mer Rouge* ne se seroient pas nécessairement communiquées aux eaux de ce canal, il me semble qu'au-moins il auroit fallu de grandes précautions pour contenir les eaux, éviter les inondations, & beaucoup de soins pour entretenir ce canal en bon état; aussi les historiens qui nous disent que ce canal a été entrepris & achevé, ne nous disent pas s'il a duré; & les vestiges qu'on prétend en reconnoître aujourd'hui, sont peut-être tout ce qui en a jamais été fait.

,, On a donné à ce bras de l'Océan le nom de *mer Rouge*, parce qu'elle a en effet cette couleur dans tous les endroits où il se trouve des madrépores sur son fond. Voici ce qui est rapporté dans l'*histoire générale des voyages, tome I. pag.* 198 & 199. Avant que de quitter la *mer Rouge*, D. Jean examina quelles peuvent avoir été les raisons qui ont fait donner ce nom au fleuve arabique par les anciens, & si cette mer est en effet différente des autres par la couleur; il observa que Pline rapporte plusieurs sentimens sur l'origine de ce nom. Les uns le font venir d'un roi nommé *Erythros* qui régna dans ces cantons, & dont le nom en grec signifie *rouge*; d'autres se sont imaginé que la réflexion du soleil produit une couleur rougeâtre sur la surface de l'eau; & d'autres, que l'eau du golfe a naturellement cette couleur. Les Portugais qui avoient déja fait plusieurs voyages à l'entrée des détroits, assuroient que toute la côte d'Arabie étant fort *rouge*, le sable & la poussiere qui s'en détachoient & que le vent poussoit dans la mer, teignoient les eaux de la même couleur.

,, Don Jean, qui pour vérifier cette opinion, ne cessa point jour & nuit depuis son départ de Socotora d'observer la nature de l'eau & les qualités des côtés jusqu'à Suez, assure que loin d'être naturellement *rouge*, l'eau est de la couleur des autres mers, & que le sable ou la poussiere n'ayant rien de *rouge* non plus, ne donnent point cette teinte à l'eau du golfe; la terre sur les deux côtes est généralement brune, & noire même à quelques endroits; dans d'autres lieux elle est blanche: ce n'est qu'au delà de Suaquen, c'est-à-dire sur des côtes où les Portugais n'avoient point encore pénétré, qu'il vit en effet trois montagnes rayées de *rouge*, encore étoient-elles d'un roc fort dur, & le pays voisin étoit de la couleur ordinaire.

,, La vérité donc est que cette mer, depuis l'entrée jusqu'au fond du golfe, est par-tout de la même couleur, ce qu'il est facile de se démontrer à soi-même, en puisant de l'eau à chaque lieu; mais il faut avouer aussi que dans quelques endroits elle paroit *rouge* par accident, & dans d'autres verte & blanche; voici l'explication de ce phénomene. Depuis Suaquen jusqu'à Kossir, c'est-à-dire pendant l'espace de 136 lieues, la mer est remplie de bancs & de rochers de corail; on leur donne ce nom, parce que leur forme & leur couleur les rendent si semblables au corail, qu'il faut une certaine habileté pour ne pas s'y tromper; ils croissent comme des arbres, & leurs branches prennent la forme de celles du corail; on en distingue deux sortes, l'une blanche & l'autre fort *rouge*; ils sont couverts en plusieurs endroits d'une espece de gomme ou de glue verte, & dans d'autres lieux orange foncé. Or l'eau de cette mer étant plus claire & plus transparente qu'aucune autre eau du monde, de sorte qu'à 20 brasses du profondeur l'œil pénetre jusqu'au fond, sur-tout depuis Suaquen jusqu'à l'extrémité du golfe, il arrive qu'elle paroit prendre la couleur des choses qu'elle couvre; par exemple, lorsque les rocs sont comme enduits de glue verte, l'eau qui passe par-dessus, paroit d'un verd plus foncé que les rocs mêmes, & lorsque le fond est uniquement de sable, l'eau paroit blanche; de même lorsque les rocs sont de corail, dans le sens qu'on a donné à ce terme, & que la glue qui les environne est *rouge* ou rougeâtre, l'eau se teint, ou plutôt semble se teindre en *rouge*; ainsi comme les rocs de cette couleur sont plus fréquens que les blancs & les verds, dom Jean conclut qu'on a du donner au golfe Arabique le nom de *mer Rouge*, plutôt que celui de mer verte ou blanche; il s'applaudit de cette découverte, avec d'autant plus de raison, que la méthode par laquelle il s'en étoit assuré, ne pouvoit lui laisser aucun doute; il faisoit amarrer une flûte contre les rocs dans les lieux qui n'avoient pas assez de profondeur pour permettre aux vaisseaux d'approcher, & souvent les matelots pouvoient exécuter ses ordres à leur aise, sans avoir la mer plus haut que l'estomac, à plus d'une demie lieue des rocs; la plus grande partie des pierres ou des cailloux qu'ils en tiroient dans les lieux où l'eau paroissoit *rouge*, avoient cette couleur; dans l'eau qui paroissoit verte, les pierres étoient vertes, & si l'eau paroissoit blanche, le fond étoit d'un sable blanc, où l'on n'appercevoit point d'autre mélange ,,. *Hist. nat. gen. & partic. tom. I.*

ROUGE-BOURSE, *Voyez* GORGE ROUGE.

ROUGE-GORGE. *Voyez* GORGE-ROUGE.

ROUGEMONT, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans la Champagne, au diocèse de Langres, sur la riviere d'Armançon, à deux lieues au-dessus de Ravieres, & à six au sud-ouest de Châtillon sur Seine. Il y avoit une abbaye de filles, de l'ordre de S. Benoît, fondée l'an 1147, mais elle a été transférée à Dijon, l'an 1677. *Long.* 22. 11. *latit.* 47. 48. (*D. J.*)

ROUGEOLE, s. f. *en Médecine*, est une maladie cutanée, qui consiste dans une éruption universelle de boutons non suppurans, & qui est accompagnée de fievre.

Cette maladie paroît avoir beaucoup de ressemblance avec la petite vérole, les symptomes étant les mêmes à plusieurs égards, la cause à-peu-près la même, le régime & le traitement ne different pas beaucoup. *Voyez* PETITE VÉROLE.

Les boutons ou grains de la *rougeole* paroissent ordinairement le quatrieme jour par tout le corps, & ressemblent à des piquures de mouche; mais ils sont plus épais, plus rouges, & plus enflammé, que ceux de la petite vérole; ils disparoissent quatre à cinq jours après; dans leur plus haut point ils ne sont pas plus gros que des têtes d'épingle.

La *rougeole* est plus fâcheuse que dangereuse; néanmoins elle tend souvent à la consomption, par le moyen de la toux qu'elle laisse après elle.

Rougeole, (*Médec.*) Il arrive quelquefois que la *rougeole* devient épidémique dans un pays, & même y cauſe de très-grands ravages. Cette maladie fit périr à Paris, en 1712, dans moins d'un mois, plus de cinq cent perſonnes. Elle emporta entr'autres M. le duc de Bourgogne, ſa femme & ſon fils. Cette *rougeole* maligne parcourut toute la France, vint en Lorraine, & coucha dans le tombeau les aînés du duc de Lorraine, François, deſtiné à être un jour empereur, & à relever la maiſon d'Autriche. (*D. J.*)

ROUGE-QUEUE de Bengale, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) *lanius bengalis fuſcus*; oiſeau qui a le deſſus & le derriere de la tête noirs; la face ſupérieure du cou, le dos, le croupion, les plumes du deſſus de la queue, celles de la face ſupérieure des aîles & les plumus des épaules ſont brunes; il y a de chaque côté de la tête, au-deſſous des yeux, une tache d'un beau rouge vif, terminée par du blanc en-deſſous; il y a auſſi de chaque côté du cou quatre taches noires en arcs de cercle, qui ſont plus petites à meſure qu'elles ſe trouvent plus près du corps; la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, la partie antérieure du ventre, les côtés du corps, & les jambes, ont une couleur blanche; les plumes du bas-ventre & celles du deſſous de la queue ſont rouges; c'eſt ce qui a fait donner le nom de *rouge-queue* à cet oiſeau; les plumes des ailes ſont brunes, la queue eſt compoſée de douze plumes d'un brun plus clair que les plumes des ailes; le bec eſt d'une couleur cendrée foncée; il y a vers les coins de la bouche, & au-deſſus des narines, de longs poils noirs, dirigés en avant, & roides comme des ſoies. On trouve cet oiſeau dans le royaume de Bengale; on lui a auſſi donné le nom de *Pie-grieſche de Bengale*. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II.* *Voyez* Oiseau.

Rouge-queue *de la Chine*, oiſeau de la groſſeur de la linote rouge; il a le bec épais, court & brun, & l'iris des yeux blanc; la tête & le derriere du cou ſont d'un beau pourpre bleuâtre; le dos eſt verd; les plumes des épaules & les petites des ailes ont une couleur jaune verdâtre; les grandes plumes extérieures des aîles, ſont d'un rouge ſombre & pourpré, les autres ont une couleur rouge mêlée de verd; la gorge, la poitrine, le ventre & les cuiſſes ſont d'un très-beau rouge, couleur d'écarlate; la queue eſt compoſée de douze plumes, toutes d'un rouge ſombre; les piés ſont jaunes. On trouve cet oiſeau à la Chine. *Hiſt. nat. des oiſeaux*, par Derham, *tom. III.* *Voyez* Oiseau.

Grande Rouge-queue, oiſeau de la grandeur de l'étourneau; il a neuf pouces & demi de longueur, depuis la pointe du bec juſqu'au bout des ongles, & un pié deux pouces d'envergure; le bec eſt noir, il reſſemble à celui de l'étourneau, & il a plus d'un pouce de longueur; la piece du deſſus eſt un peu crochue, plus longue & plus pointue que la piece du deſſous; le dedans de la bouche a une couleur jaune, & la langue eſt un peu fendue à ſon extrémité; les piés ont une couleur cendrée, & les ongles ſont noirs: la plante des piés eſt jaune; les couleurs de cet oiſeau ſont du gris, du noir & du jaune diſpoſés par taches; la queue eſt courte & n'a guere plus de trois pouces de longueur; elle eſt compoſée de douze plumes, toutes également longues, & d'un beau jaune éclatant, excepté les deux du milieu & le bord extérieur des autres dont le jaune eſt obſcur. *Hiſt. nat. des oiſeaux*, par Derham, *tom. III.* *Voyez* Oiseau.

ROUGET, MORRUDE, MOURRE, GALLINE, RONDELLE, ORGANO, COCCHOU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) *cuculus*, poiſſon de mer qui reſſemble beaucoup au poiſſon volant, mais qui en différe par les nageoires, par la bouche, & par les écailles; le *rouget* a le ventre blanc & tout le reſte du corps rouge; la tête eſt groſſe, & la partie antérieure ſe termine par deux aiguillons courts; il y a auſſi au-deſſus des yeux deux petites pointes, & les couvertures des ouies ont pluſieurs petits aiguillons. Ce poiſſon a de chaque côté du corps une bande longitudinale formée par des écailles, & ſur le dos deux rangs d'écailles pointues qui laiſſent entr'eux une ſorte de gouttiere où ſont deux nageoires qui ſe dreſſent lorſque le poiſſon ſe diſpoſe à nager. Le *rouget* a deux nageoires ſur le dos, qui occupent toute ſa longueur; la premiere eſt la moins longue & la plus haute; les premiers aiguillons de cette nageoire ſont longs & pointus; la ſecond nageoire s'étend juſqu'à la queue, elle a des aiguillons plus petits que ceux de la premiere; ce poiſſon a encore deux nageoires aux ouies, deux autres au ventre près de celles des ouies, & une derriere l'anus qui s'étend juſqu'à la queue; il y a au devant des nageoires de la partie antérieure du ventre, des barbillons charnus qui ſont pendans; la chair de ce poiſſon eſt dure, ſeche & un peu gluante. Les Latins l'ont nommé *cuculus*, parce qu'il imite le chant du coucou. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons, prem. part. liv. X. ch. ij.* *Voyez* Poisson.

ROUGEUR, ſ. f. (*Morale.*) La *rougeur*, ſelon les phyſiologiſtes, eſt le paſſage prompt & libre du ſang par les arteres, dans les vaiſſeaux cutanés du viſage, où il s'arrête quelques momens avant que ſon retour ſe faſſe par les veines. Les cauſes en ſont différentes; mais nous conſidérons ici la *rougeur* que comme affection & ſentiment.

Pompée ne pouvoit s'empêcher de rougir toutes les fois qu'il paroiſſoit dans l'aſſemblée du peuple. Fabianus, celebre orateur, éprouvoit auſſi la même choſe quand le ſénat l'appelloit dans une affaire en qualité de temoin; ce n'étoit pas chez eux une foibleſſe d'eſprit, c'étoit un effet de ſurpriſe qu'ils ne pouvoient vaincre, car ce à quoi l'on n'eſt pas accoutumé, dit Séneque, frappe vivement les perſonnes qui ont de la diſpoſition à rougir.

Quoique la *rougeur* ſoit en général un appanage de la décence & de la modeſtie, elle n'en eſt pas toujours une démonſtration. Sempronia, cette femme d'une naiſſance illuſtre, qui entra dans la conjuration de Catilina, avoit une beauté incomparable, rehauſſée par cette apparence de pudeur qui n'auroit jamais fait ſoupçonner le deſordre de ſa conduite, & les crimes dont elle étoit coupable.

Nous avons vû une célebre actrice à Londres, dont on ne ſoupçonnoit pas l'innocence, qui rougiſſoit quand elle vouloit, & qui avoit le même empire ſur ſa *rougeur* que ſur ſes larmes: mais la *rougeur* eſtimable eſt ce beau coloris produit par la pudeur, par l'innocence, & qu'un ancien nommoit ſpirituellement le vermillon de la vertu; il la rend auſſi toujours plus belle & plus piquante. Voyez comme Dryden en a fait la peinture, d'après une jeune dame dont il étoit amoureux.

A crimſon bluſh her beauteous face o'eſpread.
Varging her cheeks by turns with white aud red;
The driving colours, never at a ſtay,
Run here and there, and fluſh and fare away;
Delightful change! thus indian iv'ry shows,
Wich with the bord'ring paint of purple glows,
Or lilly demask'd by the neighbouring roſe.

Rougeur du visage, *gutta roſacea*, maladie cutanée. Cette *rougeur* accompagnée de boutons eſt due à une intempérie du foie, car ces boutons ne ſauroient diſparoître que le foie ne s'endurciſſe & ne jette le malade dans l'hydropiſie, & ces maladies du foie diminuent conſidérablement, lorſque ces maladies paroiſſent ſur le viſage: ainſi on ne doit point appliquer à contretems des topiques ſur ces ſortes d'éruptions, dans le deſſein de les faire diſparoître.

On appelle cette rougeur *gutta roſacea*, à cauſe des petites gouttes ou tubercules rougeâtres qui ſont diſpoſées ſur tout le viſage. Quelques-uns l'appellent *rubedo maculoſa*, ou plutôt *ruber cum maculis*, à cauſe que le viſage eſt tellement couvert de ces ſortes de taches, qu'il en devient hideux.

La cauſe eſt un ſang épais & viſqueux, engendré par le vice du foie, qui paſſant par les vaiſſeaux capillaires juſqu'à la ſurface de la peau du viſage, la couvre d'une *rougeur* pareille à celle que cauſe la honte; comme il eſt lent & viſqueux, & qu'il ne peut retourner par les veines, il s'arrête ſur cette partie, y cauſe une *rougeur* qui ne peut être diſſipée à cauſe de la denſité de l'épiderme, & dégénere en des puſtules qui s'ulcerent après avoir rongé le tiſſu des glandes cutanées.

On peut guerir cette maladie lorſqu'elle eſt benigne, récente, & que le malade eſt d'un bon tempérament; mais la cure n'en peut être que palliative, lorſqu'elle eſt invétérée ou d'une nature maligne, elle n'eſt pas toujours cauſée par la débauche du vin & des liqueurs, puiſque les perſonnes ſobres n'en ſont pas exemptes; cependant ceux qui font un uſage immoderé du vin, de biere forte, de liqueurs ſpiritueuſes, en ſont plus fréquemment attaqués que ceux qui s'en abſtiennent. On ne peut la guérir qu'en remédiant à l'intempérie du foie & des autres viſceres, & aux obſtructions, & en détournant les humeurs des

parties affectées, par la saignée, les véficatoires, les ventouses, les cauteres, & l'usage réitéré des purgatifs; le régime doit être humectant & rafraîchissant, les alimens faciles à digerer; on doit s'abstenir du vin & des liqueurs fortes, aussi-bien que des viandes en ragoût & épiceries; les eaux de chicorée émulsionnée, le lait coupé, le petit lait clarifié, les plantes tempérantes, telles que la laitue, le pourpier, l'oseille, & les épinars, sont fort bonnes; on peut y ajouter la patience, la fumeterre, l'aunée, dans le cas d'épaississement du sang.

On doit prendre garde d'employer imprudemment des topiques repercussifs, car la *rougeur* répercutée deviendroit aussi dangereuse que la gale, les dartres, & autres maladies de cette nature.

Le sucre ou sel de saturne, avec le blanc-raisin, & autres linimens, sera fort bon.

On peut employer le mélange suivant, l'alun, le sel de saturne, le camphre, l'alun brulé, le crystal minéral humecté avec de l'eau de frai de grenouille, de joubarbe ou du suc de nénuphar, cela sera bon si les boutons sont invétérés & durcis.

En général on doit abandonner cette cure, si le malade a d'ailleurs toutes les autres parties saines, & si toutes ses fonctions sont dans leur état naturel.

Cette *rougeur* considérée comme symptome de la fievre & des maladies inflammatoires, dénote que le sang se porte avec violence à la tête, & que le cerveau est entrepris. De-là vient que le sang ne pouvant revenir du cerveau & des parties voisines, embarrassé d'ailleurs par celui qui engorge les vaisseaux de la face dans l'état ordinaire & naturel, s'arrête dans ces parties, les engorge, les gonfle, se jette sur les petits capillaires; la raison de ce phénomene est sur-tout la structure particuliere du réseau artériel cutané de cette partie, qui fait que le sang y est arrêté par l'engorgement des grands vaisseaux, & l'erétisme des nerfs. Cette *rougeur* est ordinaire dans les fievres tierces & ardentes, dans la péripneumonie, dans l'esquinancie, & dans toutes les maladies aiguës & chroniques qui attaquent la poitrine & les organes qu'elle contient.

Souvent ce phénomene est l'effet de la passion hypochondriaque & hystérique dans les personnes en qui l'estomac, la rate, le foie & la matrice se trouvent irrités soit par le sang trop épais, soit par le spasme & la tension trop grande des nerfs.

La *rougeur* causée par la fievre & les affections, soit chroniques, soit aiguës, de la tête ou de la poitrine, demande que l'on employe les remedes indiqués par ces causes.

La *rougeur* produite par l'affection hystérique, demande à être traitée différemment; elle suit les indications de cette affection. *Voyez* HYSTÉRIQUE.

ROUGIR, v. act. (*Gram.*) *voyez les articles* ROUGE & ROUGEUR.

ROUGIR *les cuirs*, (*Courroyerie.*) façon que les Courroyeurs donnent aux cuirs qu'ils courroyent, en leur appliquant un rouge composé de bois de Brésil & de chaux mis dans de l'eau à certaine proportion, & bouillis long-tems ensemble. Les cuirs des Courroyeurs ne se rougissent que du côté de la fleur; ceux des Peaussiers se rougissent de chair & de fleur. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

ROUGISSURE, s. f. *terme de Chauderonniers*; les Chauderonniers appellent *rougissure*, la couleur du cuivre rouge: ce mot se dit en parlant d'un vase de cuivre qui n'est pas d'un beau rouge. *Richelet.* (*D. J.*)

ROUHAN, s. m. (*Maréchall.*) c'est la couleur ou le poil d'un cheval qui a du poil gris ou blanc semé fort épais, & presque dominant sur un poil bay, alezan, ou noir. Lorsque ce poil domine sur un alezan chargé, on l'appelle *rouhan vineux*; *rouhan cap* ou *cavesse* de maure, est un poil mêlé de blanc & de noir communément mal teint: il n'y a pas beaucoup de différence entre *rouhan* & *rubican*. *Voyez* RUBICAN.

ROVIGNO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, en Istrie, sur sa côte occidentale, dans une presque île, d'où l'on tire de belles pierres pour les édifices de Venise, dont elle dépend depuis l'an 1330, qu'elle se soumit à cette république: les vins qu'on y recueille sont estimés. *Long.* 31. 27. *latit.* 45. 15. (*D. J.*)

ROVIGO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, capitale du Polésin de Rovigo, sur l'Adigesto, à 10 lieues au sud-ouest de Padoue, & à 16 de Venise: elle est la résidence de l'évêque d'Adria. *Long.* 29. 20. *latit.* 45. 6.

Avant que *Rovigo* fût dans son état de dépérissement, elle a été dans le xvj. siecle la patrie de quelques gens de Lettres, de Frachetta, par exemple, de Ricoboni, & de Rhodiginus.

Frachetta (Jérome) a traduit Lucrece en italien avec des notes, & a donné sur la politique un ouvrage intitulé, *Seminario di Governi, di stato, e di guerra.*

Ricoboni (Antoine) a mis au jour entre autres ouvrages des commentaires latins sur l'Histoire, avec des fragmens d'Anciens historiens. Si Scaliger parle de lui avec beaucoup de mépris, c'est un peu l'effet de la haine qu'il lui portoit; parce que Ricoboni étoit du nombre de ceux qui lui avoient disputé la noblesse de sa naissance.

Rhodiginus (*Ludovicus Cælius*) s'est fait honneur par son ouvrage latin des *anciennes leçons*. Il n'en publia que les seize premiers livres; mais son neveu Camille Ricchieri, y joignit les quatorze autres; ensorte que l'ouvrage complet, forme trente livres, qui sont utiles aux Littérateurs. (*D. J.*)

ROUILLE, (*Chimie métall.*) c'est ainsi que l'on nomme un changement que subit le fer lorsqu'il est exposé aux impressions de l'air ou de l'eau; alors il se couvre peu-à-peu d'un enduit brun ou rougeâtre, semblable à de la terre ou à de l'ochre; c'est cet enduit que l'on nomme *rouille*.

Pour comprendre la formation de la *rouille*, on n'a qu'à faire attention aux propriétés de l'air; de l'aveu de tous les Chimistes, il est chargé de l'acide vitriolique, qui est de tous les acides celui qui a le plus de disposition à s'unir avec le fer; de l'union de cet acide avec ce métal, il résulte un sel neutre, connu sous le nom de *vitriol*: *Voyez* VITRIOL. Ce sel se décompose à l'air, & alors il s'en dégage une terre ferrugineuse brune ou rougeâtre, qui n'est autre chose que de l'ochre ou de la *rouille*; d'où l'on voit que la *rouille* est la terre qui servoit de base au fer privée du phlogistique; ce principe est si foiblement combiné dans le fer, que l'eau suffit pour l'en dégager.

On a tenté différens moyens pour prévenir la *rouille*; mais il ne paroît pas qu'ils ayent eu le succès que l'on desiroit; ces remedes n'ont été que momentanés, & lorsque les substances dont on avoit couvert le fer sont évaporées, l'air reprend son activité sur ce métal. Les huiles, les peintures, les vernis, sont les seuls moyens de garantir le fer de la *rouille*, sur-tout si l'on a soin de les renouveller de tems à autres; du-moins ces substances empêchent la *rouille* de se montrer; car dans le vrai elles contiennent de l'eau & de l'acide qui doivent nécessairement agir sur le fer par-dessous, & y former de la *rouille*.

L'enduit verd qui se forme sur le cuivre, & qui est connu sous le nom de *verd-de-gris*, peut aussi être regardé comme un espece de *rouille*.

ROUILLE *la*, (*Arts.*) un grand inconvénient du fer pour les usages de la vie, c'est la *rouille*, qui n'est pas moins que la dissolution de ses parties par l'humidité des sels acides de l'air; l'acier y est aussi sujet, mais plus lentement. Il seroit très-utile pour les Arts d'avoir des moyens qui empêchassent ce métal d'être si susceptible de cet accident. On ne sait jusqu'à ce jour d'autre secret pour l'en préserver, autant qu'il est possible que celui de le frotter d'huile ou de graisse: voici la recette d'un onguent propre à cet usage, imaginé par M. Homberg, & qu'on peut conseiller aux Chirurgiens pour la conservation de leurs instrumens.

Il faut prendre huit livres de graisse de porc, quatre onces de camphre, les faire fondre ensemble, y mêler du crayon en poudre une assez grande quantité pour donner à ce mélange une couleur noirâtre, faire chauffer les instrumens de fer ou d'acier qu'on desire préserver de la *rouillure*, ensuite les frotter, & les oindre de cet onguent.

Le fer est de tous les métaux celui qui s'altere le plus facilement: il se change tout en *rouille*, à-moins qu'on ne le préserve des sels de l'air par la peinture, le vernis, l'étamage. Il donne prise aux dissolvans les plus foibles; puisque l'eau même l'attaque avec succès. Quelquefois une humidité legere & de peu de durée, suffit pour défigurer, & pour transformer en *rouille* les premieres couches des ouvrages les mieux polis. Aussi pour défendre ceux qui par leur destination, sont trop exposés aux impressions de l'eau, a-t-on cherché à les revêtir de divers enduits; on peint à l'huile, on dore les plus précieux, on en bronze quelques-uns; on a imaginé de recouvrir les plus communs d'une couche d'étain. Autrefois nos serruriers

étoient dans l'uſage d'étamer les verroux, les targettes, les ſerrures, les marteaux de porte; & c'eſt ce qu'on pratique encore dans quelques pays étrangers. Journellement les Eperonniers étament les branches & les mords des brides. Enfin, on étame des feuilles de fer, & ces feuilles étamées ſont ce que nous appellons *du fer-blanc*.

M. Ellys rapporte dans ſon voyage de la baye d'Hudſon, que les métaux ſont moins ſujets dans certains climats très-froids à ſe *rouiller* que dans d'autres. Cette obſervation qui paroît d'abord peu importante, mérite néanmoins l'attention des Phyſiciens; car s'il eſt vrai qu'il y a une grande différence pour la *rouille* des métaux dans différens climats, on pourra alors ſe ſervir de cette différence, comme d'une indication pour les qualités ſimilaires ou diſſimilaires de l'air dans ces mêmes pays, & cette connoiſſance pourroit être utilement appliquée en pluſieurs occaſions.

Le ſieur Richard Ligon qui a compilé une relation de l'île de Barbade, il y a plus d'un ſiecle, rapporte que l'humidité de l'air y étoit de ſon tems ſi conſidérable, qu'elle faiſoit *rouiller* dans un inſtant les couteaux, les clés, les aiguilles, les épées, *&c*. Car, dit-il, paſſez votre couteau ſur une meule, & ôtez-en toute la *rouille*; remettez-le dans ſon fourreau, & ainſi dans votre poche; tirez-le un moment après, & vous verrez qu'il aura commencé à ſe couvrir de tous côtés de nouvelle *rouille;* que ſi vous l'y laiſſez pendant quelque tems, elle pénétrera dans l'acier, & rongera la lame. Il ajoute encore que les ſerrures qu'on laiſſe en repos ſe *rouillent* tout-à-fait au point de ne pouvoir plus ſervir, & que les horloges & les montres n'y vont jamais bien à cauſe de la *rouille* qui les attaque en dedans, & qui eſt un effet de l'humidité extraordinaire de l'air de ce pays. Il remarque auſſi qu'avant leur arrivée dans cette île, ils obſervérent déja ces mêmes effets ſur mer pendant quatre ou cinq jours, qu'ils eurent un tems extrêmement humide, dont il donne une deſcription très-exacte, en prouvant par cela même que la cauſe de la *rouille* des métaux doit être attribuée entierement à l'humidité de l'air.

On peut dire que c'eſt un ſentiment aſſez univerſellement reçu, que l'humidité fait *rouiller* les métaux; & il eſt certain que cette relation de Ligon doit avoir paru à tous ceux qui l'ont lue, une preuve inconteſtable de cette opinion reçue: par la raiſon contraire, dans les pays qui environnent la baie de Hudſon, les métaux y ſont moins ſuſceptibles de *rouille* que par-tout ailleurs; on obſerve la même choſe en Ruſſie, & ſans doute que la ſéchereſſe de l'air de ce pays en eſt la cauſe. Cependant, quoique les métaux ſe *rouillent* dans l'île de Barbade par l'humidité de l'air, & qu'ils ſont préſervés de la *rouille* en Ruſſie par la ſéchereſſe de cet élément, on peut douter que l'idée générale de l'humidité ſoit ſeule ſuffiſante pour rendre raiſon de tous les phénomenes qui accompagnent ordinairement la *rouille*. Il eſt très-certain que l'air des pays qui environnent la baie d'Hudſon, eſt plutôt humide que ſec; car les brouillards continuels qui y regnent ſont plus que ſuffiſans, pour prouver que l'air y doit être humide dans un degré très-conſidérable; & toutesfois les métaux ne s'y *rouillent* pas comme dans d'autres endroits. Ne pourroit-on pas conclure de-là, que l'humidité ſeule n'eſt pas la cauſe de la *rouille*, quoiqu'il ſoit vrai d'un autre côté que celle-ci ne ſe trouve jamais, ou que rarement, ſans humidité?

En examinant avec attention la *rouille*, on trouve que c'eſt une ſolution des particules ſuperficielles du métal, ſur lequel elle ſe forme cauſée par quelque diſſolvant fluide; mais il ne s'enſuit pas de-là, que tous les fluides indifféremment puiſſent cauſer de la *rouille*, ou ce qui revient au même, ronger & diſſoudre les particules ſuperficielles du métal: nous ſavons, par exemple, que l'huile, loin d'avoir cette propriété, ſert plutôt à conſerver les métaux contre la *rouille*. Or, en réfléchiſſant davantage ſur ce ſujet, & en examinant d'où vient que l'huile, & généralement toute ſorte d'onguent & de graiſſe, fait cet effet ſur les métaux; on eſt porté à penſer que l'huile conſerve les métaux en les garantiſſant contre certaines particules contenues dans les fluides aqueux qui cauſent préciſément la *rouille*, & que ces particules ne ſont autre choſe que des ſels acides.

Ce ſentiment paroît d'autant plus vraiſſemblable, qu'il eſt certain que les ſolutions de tous les métaux ſe font par les diſſolvans acides, comme nous le voyons confirmé tous les jours, par la maniere ordinaire de faire du blanc de plomb, qui n'eſt autre choſe qu'une *rouille*, ou ſolution de ce métal, cauſée par le vinaigre. Nous apprenons par-là que l'huile conſerve les métaux, par la qualité connue qu'elle a d'envelopper les ſels acides. Il paroitroit donc que ce n'eſt pas proprement l'humidité, mais plutôt un certain diſſolvant fluide, répandu dans l'air qui cauſe la *rouille*; car quoique l'air ſoit un fluide, & qu'il agiſſe ſouvent ſur la ſurface des métaux, en les faiſant *rouiller*, nous ne devons pas croire qu'il agit ainſi ſimplement comme fluide, puiſqu'en ce cas l'air devroit cauſer par-tout le même effet; & les métaux devroient ſe *rouiller* en Ruſſie, auſſi-bien que par-tout ailleurs proche la ligne équinoxiale. L'air ne peut pas non plus produire cet effet comme étant chargé de particules aqueuſes, quoiqu'on le croie communément. Si cela étoit, l'air humide devroit cauſer le même effet dans la baie de Hudſon, que ſur les côtes de l'île de Barbade. Diſons donc plutôt que lorſque les particules aqueuſes, qui flottent dans l'air, ſont chargées de ſels acides, elles cauſent alors la *rouille*, & non autrement.

Nous voyons par-là, que les métaux deviennent à cet égard, une eſpece d'eſſai ou d'épreuve, pour la qualité de l'air, puiſque par l'action que l'air fait ſur eux, ils ſont connoître s'il eſt chargé de certains ſels ou non. Il eſt encore poſſible que la chaleur de l'air agiſſe en quelque façon ſur les métaux, principalement ſur leurs ſurfaces, en ouvrant leurs pores, & en les diſpoſant par-là à admettre une plus grande quantité de cet eſprit acide de ſel élevé dans l'atmoſphere par la force des rayons du ſoleil. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

ROUILLE *du froment*, (*Agricult.*) la *rouille* eſt une maladie qui attaque les feuilles & les tiges du froment. Elle ſe manifeſte par une ſubſtance de couleur de fer rouillé, ou de gomme-gutte; elle couvre les feuilles & les tiges des fromens dans la plus grande force de leur végétation.

Cette ſubſtance eſt peu adhérente aux feuilles, puiſqu'on a ſouvent vu des épagneuls blancs ſortir leurs poils tout chargés de pouſſiere rouge, quand ils avoient parcouru un champ de froment attaqué de cette maladie.

De plus, il eſt d'expérience que quand il ſurvient une pluie abondante, qui lave les fromens qui en ſont attaqués, la *rouille* eſt preſqu'entierement diſſipée, & les grains en ſouffrent peu. Il n'eſt pas douteux que c'eſt la couleur de cette pouſſiere dont les feuilles ſe trouvent chargées, qui a déterminé les Agriculteurs à donner le nom de *rouille* à cette maladie; & c'eſt peut-être celle que les anciens ont connue ſous le nom de *rubigo*.

On l'attribue ordinairement, & mal-à-propos, aux brouillards ſecs qui ſurviennent quand les fromens ſont dans la plus grande force de leur végétation. Cette erreur vient de ce qu'on a remarqué que quand un ſoleil chaud ſuccédoit à ces brouillards ſecs, il arrivoit quelques jours après que les fromens étoient devenus *rouillés*. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette maladie eſt extrêmement fâcheuſe, puiſque les fromens de la plus grande beauté ſont tout-à-coup réduits preſque à rien par cet accident imprévu.

Si la *rouille* attaque les fromens encore jeunes, & avant qu'ils aient pouſſé leurs tuyaux, le dommage eſt médiocre; pourvû néanmoins qu'il ſurvienne un tems propre à la végétation. Dans ces circonſtances, les piés ſont ſeulement affoiblis, comme ſi on en avoit coupé, ou fait paître les feuilles. Ces piés font de nouvelles productions, & ils donnent des épis; la paille en eſt ſeulement plus courte, & les épis moins gros. Mais ſi la *rouille* attaque & les feuilles & les tuyaux, alors la végétation du froment eſt arrêtée, & le grain ne profite preſque plus; en ſorte qu'il en réſulte un très-grand dommage pour la moiſſon.

Cette triſte maladie a été décrite par M. du Tillet. Ce laborieux obſervateur en attribue la cauſe à l'âcreté des brouillards, qui briſent le tiſſu des feuilles & des tuyaux, & qui occaſionnent par-là l'extravaſation d'un ſuc gras & oléagineux, lequel en ſe deſſéchant peu-à-peu, ſe convertit en une pouſſiere rouge orangé. Il a examiné, dit-il, avec une forte loupe pluſieurs piés de froment, dont les tiges & les feuilles étoient chargées de *rouille*, & il a vu diſtinctement que dans les endroits où étoit cette pouſſiere rouge, il y avoit de petites crevaſſes, & que l'épiderme de la

plante

plante étoit entr'ouverte d'espace en espace. Il a observé que ce suc réduit en poussiere rougeâtre, sortoit d'entre ces petites ouvertures, au-dessus desquelles on voyoit de légers fragmens d'épiderme, qui recouvroient imparfaitement les petites crevasses.

Il appuie son sentiment par l'extravasation du suc nourricier de plusieurs arbres, par exemple, des noyers, de la manne de Calabre, qui est un suc extravasé des feuilles d'une espece de frêne; enfin par ce que M. de Muschenbroeck rapporte dans ses *Essais de Physique*, des sucs épais & oléagineux qui sortent des vaisseaux excrétoires des feuilles, & qui s'arrêtent à leur surface avec la même consistance que le miel.

M. du Tillet rapporte plusieurs observations qui tendent à démontrer combien se trompent ceux qui croient que les brouillards sont un agent extérieur qui altere les grains. Il ne doute pas que la *rouille* des blés ne soit la suite d'une maladie dont le principe n'est pas encore assez bien connu.

Ceux-là se trompent encore, qui croient que la *rouille*, & la poussiere farineuse qu'on apperçoit sur plusieurs plantes, sont des amas d'œufs que des insectes y ont déposés, & dont il sort une nombreuse famille funeste aux végétaux. En adoptant avec l'auteur, pour cause de ces maladies l'extravasation des sucs nourriciers, on appercevra que la *rouille*, la rosée mielleuse, la rosée farineuse, & ces matieres grasses qu'on apperçoit sur les plantes graminées, dépendent de la qualité d'un suc concentré dans les plantes par l'évaporation, & qui se convertit tantôt en une poussiere impalpable, & tantôt en cette substance épaisse que l'on voit être de couleur rouge sur les feves de marais, rougeâtre sur les plantes graminées, verdâtre sur le prunier, jaunâtre sur le frêne, blanche sur le mélèse, *&c.*

Quoique ces remarques laissent bien des choses à desirer, elles peuvent néanmoins engager les Physiciens à s'exercer sur un objet aussi utile au public. M. Lullen de Châteauvieux, qui a fait tant de belles expériences sur la culture des terres, n'a pas dédaigné de communiquer au public d'excellentes observations sur la *rouille*, qui m'ont paru dignes d'entrer dans cet ouvrage.

Il soupçonne que cette maladie des blés provient d'une extravasation de la seve, d'autant que la végétation de la plante se trouve arrêtée, & que l'agrandissement des feuilles, l'allongement des tuyaux, & la croissance des épis sont suspendus: or comme la seve existe dans la plante, il faut qu'elle devienne quelqu'autre substance; & peut-être se convertit-elle en cette poudre rouge-orangée, qui paroît le produit d'une véritable végétation, qui croît & qui augmente tous les jours en quantité, tant que la maladie dure.

Les blés ne sont frappés de la *rouille* que dans des tems de sécheresse, & lorsque la rosée leur a manqué pendant plusieurs jours: or la privation de cette humidité si favorable à la végétation, peut être capable de causer aux tuyaux & aux feuilles, un dessèchement qui en désunit les parties, & qui en entrouvre le tissu par où se fait l'extravasation de la seve.

M. de Châteauvieux a proposé un moyen qu'il a expérimenté, pour arrêter le progrès de la *rouille* des blés. Après avoir remarqué que le corps de la plante dans la terre, est sans aucune altération, & que ses racines sont parfaitement saines, il a retranché sur la fin de Septembre, toutes les feuilles des plantes *rouillées*. Quelques jours après cette opération de nouvelles feuilles parurent; les plantes firent des progrès considérables, & à l'entrée de l'hiver elles étoient belles & en pleine vigueur. Après l'hiver elles tallerent très-bien, & produisirent de fort grands épis qui parvinrent en maturité. La *rouille* continua ses ravages sur les plantes dont il n'avoit pas retranché les feuilles, & elle les fit périr à tel point, qu'elles ne produisirent pas un seul épi.

Voilà un remede dont on peut faire usage pour détourner cette maladie; à la vérité il ne peut s'appliquer que lorsqu'elle se manifeste en automne & au printems, car quand elle se manifeste dans le tems que les blés sont en tuyaux & près d'épier, alors le mal paroît sans remede.

M. de Châteauvieux a de plus observé que les blés que l'on seme de très-bonne heure sont plus sujets à être *rouillés*, que ceux qu'on seme tard: en évitant de tomber dans le premier cas, on auroit encore en automne une ressource contre cette maladie.

Enfin il a remarqué que lorsque les blés ont été *rouillés*, les seconds foins des prés l'ont été également; leurs feuilles ont passé d'un beau verd à cette mauvaise couleur de la *rouille* des blés: ces feuilles ont eu de la poussiere semblable, & l'herbe diminuoit chaque jour très-sensiblement. Comme tous les champs de blé n'en sont pas ordinairement infectés de même, aussi on ne l'a remarqué s'étendre qu'à cette partie des prairies. Cette maladie est sans doute opérée par la même cause sur les blés que sur les foins; mais elle n'y produit pas exactement le même effet. Sur les plantes annuelles, telles que le blé, elle peut les faire périr entierement, comme cela arrive; mais sur les plantes vivaces, telles que celles des prés, elle ne détruit point les plantes, les feuilles seules sont endommagées. Leur conservation ne pourroit-elle pas être attribuée à la suppression qu'on fait des feuilles quand on fauche les prés?

Quoi qu'il en soit, si l'on avoit une connoissance assez certaine des causes de la *rouille*, on parviendroit vraissemblablement à découvrir plus aisément le remede; mais en attendant cette découverte, il est à-propos de recueillir toutes les observations que les amateurs d'Agriculture feront sur cette maladie; on en tirera certainement quelque secours. *Traité de la culture des terres*, par M. Duhamel, de l'academ. des Scien. *tom. IV.* (*D. J.*)

ROUIR, v. act. (*Econom. rustiq.*) préparation que l'on fait au chanvre avant que de le broyer: voici comme on s'y prend. On arrange le chanvre dans le routoir au fond de l'eau; on le couvre d'un peu de paille, & on l'assujettit sous l'eau avec des morceaux de bois & des pierres. *Voyez fig. Pl.*

On le laisse dans cet état jusqu'à ce que l'écorce qui doit fournir la filasse, se détache aisément de la chenevotte, ou du bois qui est au milieu de la tige du chanvre; ce qu'on reconnoit en essayant de tems en tems si l'écorce cesse d'être adhérente à la chenevotte. On juge que le chanvre est assez *roui*, quand il s'en détache sans difficulté, & pour lors on le tire du routoir.

Cette opération dispose non-seulement le chanvre à quitter la chenevotte, mais encore elle affine & attendrit la filasse.

On ne peut pas déterminer positivement combien il faut de tems pour que le chanvre soit assez *rouis*; cela dépend de la qualité de l'eau, de la chaleur de l'air, & même de la qualité du chanvre. *Voyez l'article* CHANVRE.

ROULADE, s. f. *ou* ROULEMENT, *en Musique*, se dit de plusieurs inflexions de voix sur une même syllabe.

Il faut un choix de sons ou de voyelles, convenable pour les *roulades*; les *a* sont les plus favorables pour faire sortir la voix, ensuite les *o*, les *e* ouverts; l'*i* & l'*u* sont peu sonores, encore moins les diphtongues. Quant aux voyelles nasales, on n'y doit jamais faire de roulemens. La langue italienne pleine d'*o* & d'*a*, est beaucoup plus propre pour les *roulades* que n'est la françoise; aussi les musiciens italiens ne les épargnent-ils pas. Au contraire, les françois obligés de composer presque toute leur musique syllabique, à cause des voyelles peu favorables, sont obligés de donner aux notes une marche lente & posée, ou de faire heurter les consonnes en faisant courir les syllabes; ce qui rend nécessairement le chant languissant ou dur. Je ne vois pas comment la musique françoise pourra jamais surmonter cet obstacle. (*S*)

ROULADE *sur un tambour*, (*Physiq.*) on nomme *roulade*, ou *roulement*, le bruit continu qui résulte de la rapidité avec laquelle on fait succéder les baguettes sur un tambour, en le battant avec adresse. Ces percussions répétées lestement sur un corps élastique & tendu, font sur l'organe de l'ouie une impression continue, à cause de la rapidité avec laquelle elles se succedent. C'est ainsi que les roulemens dans le chant, qui ne sont autre chose que les promptes inflexions de voix sur une syllabe, dépendent de la flexibilité des organes dans la personne qui chante, & de la rapidité de la percussion des sons dans la personne qui écoute. Les impressions excitées par l'organe font une trace continue, à cause de la célérité avec laquelle elles se succedent. La corde de viole élargie & multipliée par les vibrations, produit le même effet. Le cercle de feu qu'on fait voir avec un simple charbon ardent tourné en rond, s'explique par le même principe. En un mot, tous ces phénomenes de l'ouie & de la vue dépendent de la durée de la sensation que les objets excitent dans les nerfs, & de la promptitu-

de avec laquelle leurs actions se répetent. (*D. J.*)

ROULAGE, s. m. (*Comm.*) profession qu'exercent les Rouliers. Il signifie aussi le *prix*, le *salaire* qu'on paye aux rouliers pour leurs peines. *Voyez* ROULIER.

Roulage se dit encore de la fonction de certains petits officiers de villes que l'on entretient sur les ports pour sortir des bateaux les balles, ballots, tonneaux & futailles, les mettre à terre en les roulant sur des planches. Ces officiers ont à Paris pour le *roulage* des marchandises des droits particuliers qui leur sont attribués par une ordonnance de la ville de l'année 1641. *Dict. de Comm. & de Trévoux*.

ROULEAU, s. m. (*Conchyliol.*) genre de coquille marine, univalve, dont la bouche est toujours alongée; son sommet est quelquefois détaché du corps par un cercle, & quelquefois il est couronné; le fût est toujours uni.

Les *rouleaux* sont autrement nommés *cylindres*, & plus communement *olives*. *Voyez* OLIVE, (*Conchyliol.*) (*D. J.*)

ROULEAU, s. m. (*Antiq. ecclés.*) feuille de parchemin, au haut de laquelle on inscrivoit anciennement dans les monasteres le nom & l'éloge d'un abbé ou d'une abbésse décédée, avec la date de leur mort. On portoit ensuite cette feuille de monastere en monastère, & chacun y marquoit à son tour qu'il avoit offert des prieres à Dieu pour le repos de l'ame du défunt ou de la défunte. (*D. J.*)

ROULEAU, *ou* VOLUME, (*Littérat.*) ce que nous appellons aujourd'hui *livre*, se nommoit autrefois *rouleau* & *volume*, du latin *volumen*, dont la racine est *volvere*, rouler. On ne plioit pas les feuilles pour les coudre & les relier ensemble, comme on fait aujourd'hui, mais on faisoit un *rouleau* de chaque feuille qu'on mettoit les unes sur les autres; en sorte que quelquefois une matiere traitée, n'occupant qu'une seule feuille, celle-ci faisoit un *volume*; & c'est ce qu'il faut entendre par ce grand nombre de *volumes* qu'on nous dit que quelques-uns des anciens ont composés, & même par cette multitude prodigieuse de *volumes* dont étoit composée la bibliotheque d'Alexandrie. Car enfin depuis l'invention de l'Imprimerie, si propre à multiplier les livres avec une promptitude infiniment plus expéditive que la diligence des anciens libraires ou copistes, & malgré la fécondité des modernes, on n'est pas encore parvenu à former une bibliotheque de 700000 *volumes*, telle qu'étoit celle d'Alexandrie. Il faut convenir que la plûpart des *volumes* dont elle étoit composée, étoient de peu de feuilles. Quant à ceux qui en contenoient davantage, afin d'empêcher que ces feuilles roulées les unes sur les autres ne se brouillassent, on prit la précaution de les coudre toutes ensemble & de n'en faire qu'un *rouleau*. Il est souvent parlé dans l'Ecriture de ces *rouleaux* ou *volumes*, & les Juifs en gardent encore l'usage dans leurs synagogues. Ce sont, dit Léon de Modene, des peaux de vélin cousues ensemble, non avec du fil, mais avec les boyaux d'un animal monde, sur lesquelles la loi est écrite avec une grande exactitude, & qu'on roule sur deux bâtons de bois qui sont aux deux bouts. On roule aussi à mesure une piece d'étoffe de lin ou de soie pour conserver l'écriture, & l'on renferme le tout dans une espece de sac ou d'étui de soie. Les extrémités des bâtons qui excedent de beaucoup le vélin, sont garnis d'ornemens d'argent, comme pommes de grenade, clochettes, couronnes, &c. Le même auteur ajoute qu'il y a dans l'aron ou armoire d'une synagogue quelquefois plus de vingt de ces *rouleaux* nommés *séfer tora*, ou *livre de la loi*. Celle d'Amsterdam en possede plus de cinquante, & un certain jour de l'année on les porte en procession dans la synagogue. Mais aucun de ces *rouleaux* n'est véritablement ancien. Léon de Moden. *cérém. des Juifs*, *part. I. c. x.*

ROULEAU, s. m. (*Ouvrages & Manufact.*) piece de bois de figure cylindrique, dont on se sert dans la fabrique de plusieurs ouvrages, & dans diverses manufactures, mais souvent sous d'autres noms.

C'est sur des *rouleaux* que se dressent les laines, les soies, les fils, les poils, &c. dont on fait la chaîne des étoffes & des toiles; chaque métier en a ordinairement deux; celui des Gaziers en a trois; on les nomme *ensubles*, & quelquefois *ensubleaux*.

Les Tissutiers-rubaniers qui travaillent aux galons & tissus d'or & d'argent, appellent *rouleaux* de la poitrine, un petit cylindre qui est attaché au-devant de leur métier. C'est sur ce *rouleau* que passe l'ouvrage à mesure qu'il s'avance, avant de le rouler sur l'ensuble de devant.

Dans les manufactures des glaces de grand volume, on nomme *rouleau à couler*, un gros cylindre de fonte, qui sert à conduire le verre liquide jusqu'au bout de la table sur laquelle on coule les glaces.

Les Fondeurs en sable se servent d'un *rouleau* pour corroyer le sable qu'ils emploient à faire leurs moules; on l'appelle plus communément *bâton*.

Les Pâtissiers ont un *rouleau* pour applatir & feuilleter leurs pâtes.

Les presses qu'on nomme *calendres*, qui servent à calendrer les étoffes, sont entr'autres parties essentielles, composées de deux *rouleaux*. C'est aussi entre deux *rouleaux* que se font les ondes des étoffes de soie, de poil ou de laine propres à être tabisées; comme les moëres, les tabis, les camelots, &c.

Les images, estampes & tailles-douces s'impriment en passant entre deux *rouleaux*, la planche de cuivre gravée, & le papier humide qui en doit prendre l'impression. *Savary*. (*D. J.*)

ROULEAU, s. m. (*Instrum. de méchan.*) espece de cylindre de bois qui sert à mouvoir les plus pesans fardeaux pour les conduire d'un lieu à un autre. Il y a de ces *rouleaux* qu'on nomme *sans fin*, ou *tours terriers*, parce qu'on les fait tourner par le moyen de leviers. Ils sont assemblés sous un poussin avec des entre-toises ou des moises. (*D. J.*)

ROULEAU, (*Agricult.*) On peut quelquefois l'employer utilement à briser les mottes, suivant le systême de M. Tull; mais il ne faut s'en servir que quand la terre est seche, autrement le *rouleau* la corroyeroit, & détruiroit en partie les avantages qu'on retire des labours.

ROULEAUX, s. m. pl. (*Archit.*) les ouvriers appellent ainsi les enroulemens des modillons & des consoles, & même ceux des panneaux & ornemens répétés de serrurerie.

ROULEAU *de cartouche*, (*Artifice.*) c'est un *rouleau* qui sert à former un cartouche cylindrique, en roulant tout-autour un carton, à mesure qu'on le colle; tels sont ceux de presque tous les artifices. (*D. J.*)

ROULEAUX, (*ustensile de Charpentiers, Marbriers, Tailleurs de pierre.*) les *rouleaux* dont ils se servent pour mener d'un lieu à un autre les poutres, les marbres, les pierres de taille & autres fardeaux qui sont lourds, mais non pas d'une pesanteur extraordinaire, sont de simples cylindres de bois de sept à huit pouces de diametre, & de trois à quatre piés de longueur, qu'ils mettent successivement par-devant sous les pieces qu'ils veulent conduire, tandis qu'on les pousse par derriere avec des pinces ou des leviers.

Quand les blocs de marbre ou les autres fardeaux sont d'un poids excessif, on se sert de *rouleaux* sans fin, qu'on nomme autrement *tours teriers*. Ces *rouleaux*, pour leur donner plus de force, & empêcher qu'ils ne s'écrasent, sont faits de bois assemblés à entre-toises; ils ont près d'un double de longueur & de diametre des simples *rouleaux*, & sont outre cela garnis de larges cercles de fer aux deux extrémités. A un pié près de chaque bout, sont quatre mortaises, ou plutôt deux seulement, mais qui sont percées d'outre en outre. Elles servent à y mettre des longs leviers de bois, que des ouvriers tirent avec des cordes qui sont attachées au bout, & l'on change de mortaises à mesure que le *rouleau* a fait un quart de tour: ce travail est long & pénible, mais sûr. *Savary*. (*D. J.*)

ROULEAUX *sans fin*, (*Charpent.*) ce sont des *rouleaux* de bois assemblés avec des entre-toises. On s'en sert très-utilement pour conduire de grands fardeaux & amener de grosses pierres d'un lieu à un autre.

ROULEAU, *en terme de Cirier*, c'est une planche de noyer d'environ un demi-pié de long sur quatre pouces de large & un d'épaisseur. Ce *rouleau* est garni de deux fiches qui lui servent de poignée. C'est avec cet ustensile qu'on arrondit une piece, & qu'on lui donne une grosseur proportionnée à sa longueur. *Voyez les Pl. du Cirier*.

ROULEAU, (*Cuisine.*) est un gros cylindre de bois sur lequel on dévide la corde des tournebroches. Il est garni d'un haut bord pour soutenir la corde, & l'empêcher de tomber entre lui & la grande roue, & d'un ressort qui s'arrête à une des croisées de la grande roue lorsque la corde est assez remontée.

ROULEAU, *en terme d'Eperonnier*, signifie proprement l'extrémité inférieure de la sous-barbe d'un

mords

mords, qui ſe replie pluſieurs fois ſur elle-même, & forme une eſpece de bouton ou *rouleau* d'où elle tire ſon nom. *Voyez les fig. Pl. de l'Eperonnier.*

Rouleau, *outil de Fondeur en ſable*, eſt un bâton cylindrique de bois dont les Fondeurs en ſable ſe ſervent pour corroyer le ſable dont ils forment les moules dans la caiſſe qui les contient. *Voyez les fig. Pl. du Fondeur en ſable, & l'article* Fondeur en sable.

Rouleau, ſ. m. (*Comm. de fil.*) ruban de fil de différentes largeurs, qui a pris ce nom de la forme dont il eſt ordinairement roulé. Il s'en fait d'excellent en Auvergne, d'où les marchands de Paris tirent une partie de celui qu'ils débitent dans leurs boutiques. *Savary*.

Rouleau, ſ. m. (*Horloger.*) c'eſt un corps cylindrique dont on ſe ſert dans la méchanique des groſſes horloges. Les *rouleaux* ſont de bois, au-tour deſquels s'enveloppe la corde qui éleve les poids. *Rouleau* ſe dit auſſi de deux cercles placés excentriquement de l'un à l'autre, pour que les deux circonférences forment un angle obtus ſur lequel poſe le bout d'un arbre pour diminuer les frottemens. (*D. J.*)

Rouleaux, ſ. m. (*Jardin.*) on donne le nom de *rouleaux* aux enroulemens de parterre. (*D. J.*)

Rouleau, (*Imprimerie.*) piece d'une preſſe d'imprimerie, eſt un morceau de bois rond, de la largeur de 5 à 6 pouces, ſur 10 à 11 pouces de diametre, avec un rebord de deux ou trois lignes, qui regnent autour de ſes deux extrémités: il eſt ſitué ſous la table entre les deux bandes, & percé dans ſa longueur pour recevoir la broche: il eſt auſſi percé de deux trous faits de biais, pour arrêter par une des extrémités la corde appellée *corde de rouleau. Voyez* Corde de rouleau. *Voyez les Planches de l'Imprimerie.*

Rouleau s'entend encore dans l'imprimerie d'un morceau de bois très-rond d'un pié & demi environ de longueur, & de quatre à cinq pouces de diametre, que l'on a ſoin de revêtir d'un blanchet; & dont on ſe ſert dans quelques imprimeries pour faire des épreuves: on tient même que quelques ouvrages prohibés ont été entierement imprimés au *rouleau*.

Rouleaux, (*Mercerie.*) ce ſont de certaines enſeignes ou repréſentations de carton que les Merciers & quelques autres marchands mettent en étalage ſur le devant de leurs boutiques, pour faire montre des marchandiſes qu'ils vendent, en les couvrant de divers échantillons. *Savary.* (*D. J.*)

Rouleaux, *en terme de Metteur en œuvre*, ce ſont des eſpeces de conſoles en or ou en argent, qui ſe mettent ordinairement dans les corps des bagues proche la tête, & qui entrent dans la compoſition de pluſieurs ouvrages de cette profeſſion. *Voyez Pl. & fig.*

Rouleaux, (*Monnoyage.*) ce ſont deux inſtrumens de fer, de figure cylindrique, qui ſervent à tirer les larmes d'or, d'argent ou de cuivre, dont on fait les flaons des pieces que l'on fabrique. (*D. J.*)

Rouleaux, *en terme d'Orfévre en groſſerie*, ſont des eſpeces d'S, qui ornent le commencement de la croſſe proprement dite, immédiatement au-deſſus du fleuron. *Voyez les Pl.*

Rouleau, (*Peinture.*) on appelle ainſi certains écriteaux que les anciens peintres mettoient dans leurs tableaux, & qu'ils faiſoient ſortir groſſierement de la bouche de leurs perſonnages; c'eſt ce que fit Simon Memmi, qui, repréſentant le diable chaſſé par S. Reinier, lui mit cet écriteau dans la bouche, *ohime! non poſſo più*.

Ces *rouleaux*, d'une invention barbare, ſe ſont anéantis avec le goût gothique; mais les peintres d'hiſtoire devoient imaginer quelqu'autre idée moins groſſiere, pour indiquer le ſujet de leurs compoſitions, qu'un grand nombre des ſpectateurs cherchent quelquefois inutilement, ſurtout quand c'eſt un trait d'hiſtoire peu connu: des inſcriptions miſes au bas du tableau, feroient alors d'un grand uſage. J'en ai parlé ailleurs; j'ajoute ici que Raphaël & Annibal Carrache n'ont point héſité d'inſérer dans leurs ouvrages trois ou quatre mots, quand ils les ont jugés néceſſaires pour l'intelligence du tableau. Par la même raiſon, on ne grave guere aujourd'hui d'eſtampes, ſans mettre au bas des vers, des paſſages, des paroles, qui en expliquent le ſujet. (*D. J.*)

Rouleau, *en terme de Potier fournaliſte*, c'eſt de la terre maniée en rond, de longueur; ce qui la rend différente des ballons qui ſont maniés en motte. *Voy.* Ballons.

Rouleaux, (*Sucrerie.*) on nomme quelquefois *rouleaux* dans les moulins à ſucre les tambours de fer qui ſervent à briſer les cannes, & à en exprimer le ſuc. Les tambours & les *rouleaux* ſont cependant bien différens, ces derniers n'étant que des cylindres de bois, dont les tambours ſont remplis, & les autres des cylindres de métal, dont ceux de bois ſont couverts. On affermit les *rouleaux* dans les tambours avec des ſerres ou coins de fer & de bois, & pour leur donner encore plus de fermeté, on remplit les vuides qui reſtent avec du brai bouillant; c'eſt dans les *rouleaux* que les dents des tambours ſont emmortoiſées. *Savary.* (*D. J.*)

Rouleau *de tabac*, (*Manufacture de tabac.*) c'eſt du tabac en feuille cordé au moulin, & roulé en pluſieurs rangs autour d'un bâton. La plûpart du tabac de l'Amérique s'y débite en *rouleaux* de divers poids; & ce n'eſt guere que lorſqu'il eſt arrivée en France, en Angleterre, en Eſpagne, en Hollande, *&c.* qu'il ſe prépare en poudre. C'eſt du tabac en *rouleau* dont on ſe ſert, ſoit pour raper, ſoit pour mâcher. Les regrattiers qui en font le commerce, & qui le prennent au bureau de la ferme, le coupent en morceaux de pluſieurs onces, le ficellent, & l'ornent ordinairement de quelque clinquant de papier marbré. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

Rouleau, (*Tapiſſier.*) *Voyez* Ensuple.

Rouleau, (*Tiſſerand.*) piece de bois de figure cylindrique, dont pluſieurs artiſans ſe ſervent pour la fabrique des ouvrages de leur métier.

C'eſt ſur des *rouleaux* que ſe dreſſent les chaînes des toiles & des étoffes. Chaque métier a deux *rouleaux*; celui des gaziers en a trois; on les nomme *enſubles*, & quelquefois *enſubleaux*. *Voyez ces deux articles*.

Les maîtres Tiſſutiers-rubaniers ont à leur métier un cylindre, qu'ils nomment *rouleau de la poitriniere*; il eſt poſé ſur le devant de leur métier, & c'eſt ſur ce *rouleau* que gliſſe l'ouvrage à meſure qu'il s'avance, avant qu'on le roule ſur l'enſuble de devant. *Voy.* Rubanier.

Les plombiers ont auſſi des *rouleaux* dont ils ſe ſervent pour former les tuyaux de plomb. Ils les nomment ordinairement *rondins* ou *tondins*. *Voyez l'un & l'autre.*

ROULÉE, coquille, (*Conchyol.*) c'eſt celle que le flot, le roulis de la mer a jettée toute uſée ſur le rivage. (*D. J.*)

ROULEMENT, ſ. m. *en terme de Méchanique*, ſignifie une ſorte de *mouvement* circulaire, par lequel un mobile tourne autour de ſon propre axe ou centre, & en même tems applique continuellement de nouvelles parties de la ſurface au corps ſur lequel il ſe meut. *Voyez* Mouvement, Révolution, Axe, *&c.*

Tel eſt le mouvement d'une roue, d'une ſphere, *&c.* Tels ſont en particulier les mouvemens de la terre, des planetes, car toutes les planetes tournent ſur leurs axes en même tems qu'elles font leur révolution autour du ſoleil.

M. de Fontenelle, dans ſa pluralité des mondes, veut expliquer ces deux mouvemens par la comparaiſon d'une boule qui roule ſur un plan en même tems qu'elle avance. Mais le mouvement progreſſif de la boule produit néceſſairement ſon mouvement de rotation, au lieu qu'il n'eſt pas ſûr que la rotation des planetes ſur leurs axes vienne du même principe que leur révolution annuelle; & que ces deux mouvemens paroiſſent même entierement indépendans l'un de l'autre; c'eſt pourquoi il eſt à croire que M. de Fontenelle n'a pas donné cette explication comme fort exacte. *Voyez* Roues, Planette, Terre, *&c.*

Le mouvement d'un corps qui roule, eſt oppoſé au mouvement en gliſſant, dans lequel c'eſt toujours la même partie de la ſurface du mobile qui s'applique au plan, le long duquel le corps ſe meut. *Voyez* Glisser.

Si les ſurfaces ſur leſquelles les corps ſe meuvent étoient parfaitement polies, auſſi-bien que la ſurface des corps qui s'y meuvent, il n'y auroit preſque point de rotation. Par exemple, une roue qu'on tire ſur un plan avec une corde attachée à ſon centre, devroit naturellement gliſſer ſans tourner. Ce ſont les inégalités du plan qui l'obligent d'altérer ſon mouvement progreſſif par un mouvement de rotation; par exemple, ſi on place une roue à dents ſur une ſurface qui ait auſſi des dents, & qu'on tire cette roue par ſon centre, elle ne peut avancer ſans qu'il arrive de deux choſes l'une, ou qu'elle tourne, ou qu'elle briſe les iné-

inégalités & les éminences qui se rencontrent sur la surface sur laquelle elle roule. Mais il seroit souvent fort difficile qu'elle brisât les inégalités dont il s'agit, elle ne peut donc se mouvoir qu'en tournant; or toutes les surfaces sur lesquelles un corps peut se mouvoir, sont raboteuses & inégales, & les surfaces de tous les corps sont aussi raboteuses & comme dentées. Voilà pourquoi tous les corps ronds n'ont presque jamais de mouvement progressif sans rotation. A l'égard des corps dont la surface est plate, ils ne pourroient avoir de rotation sans s'élever; & comme leur poids les en empêche, ils ne peuvent que se mouvoir progressivement; mais la résistance & l'aspérité de la surface sur laquelle ils se meuvent arrête bientôt leur mouvement.

On trouve par l'expérience, que le frottement qu'un corps éprouve en roulant, c'est-à-dire, la résistance qui vient des inégalités du plan sur lequel il roule, est moindre que le frottement que le même corps éprouveroit en glissant. La raison en est aisée à appercevoir après ce que nous venons de dire sur le *roulement* des corps ronds. Car il est visible que ce *roulement* aidant à desengrener les parties, diminue beaucoup le frottement. *Voyez* Frottement.

C'est pour cela que les roues sont si fort en usage dans les machines, & qu'on les charge de la plus grande partie qu'il est possible de l'action, afin de rendre la résistance moindre. *Voyez* Roue, Machine, *&c.* *Chambers.* (*O*)

ROULER, v. act. (*Gram.*) c'est mouvoir un corps sur lui-même. *Voyez les articles* Roulemens, Rotation.

Rouler, v. n. (*Art milit.*) officiers qui roulent entr'eux, c'est-à-dire, qui dans une concurrence pour le commandement obéissent les uns aux autres selon l'ancienneté de leur réception.

Rouler, (*Marine.*) on se sert de ce verbe pour exprimer le mouvement de la mer, dont les vagues s'élevent & se déploient sur un rivage uni; & le balancement d'un vaisseau, tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre de ses côtés.

Rouler, (*Com.*) ce terme signifie chez les marchands, plier une étoffe en rond, en faire une espece de rouleau. On roule les satins, papelines, gases, crêpes, rubans d'or, de soye, de fil de laine, les padous & les galons de toute espece. *Dictionnaire de Commerce.*

Rouler, se dit aussi dans le commerce d'argent, lorsqu'il est commun, quand on en trouve aisément chez les banquiers, & que le comptant va bien chez les marchands. On dit en ce sens que l'argent *roule* bien.

Rouler, se dit encore des marchands & artisans dont le négoce & le travail suffisent à peine pour subsister. Ce mercier, ce serrurier ont peine à *rouler leur vie. id. ibid.*

Rouler, *en terme de Boutonnier*, c'est l'action de faire plusieurs lacets de cordonnets, ou de luisant or ou soie, sur un moule de bouton à épi, après le premier jettage. Ce moule est traversé d'un fer à *rouler*. *Voyez* Fer a rouler, ensuite on le couvre d'un moule découronné, sous lequel on tourne le fil, & qui empêche que ce fil ne descende trop bas, ou ne s'arrange mal. On arrête le fil avec de la soie, ou du fil de la même matiere.

Rouler *les cierges*, (*Cirerie.*) C'est les arrondir sur une table arrosée d'eau, avec l'instrument qu'on appelle *rouloir*. Les bougies qui se font à la cuilliere, se roulent deux fois; l'une, après avoir reçu la moitié de leur jet dans l'attelier de l'apprêt; & l'autre, quand on leur a donné leur dernier jet dans l'attelier de l'achevement. *Dict. de Com.* (*D. J.*)

Rouler, *en terme de filassiere*, c'est faire de petits paquets de filasse qu'on veut battre & écraser sous les maillets.

Rouler, *en terme de fondeur de petit plomb*, c'est arrondir le plomb dans le moulin, en l'y remuant avec précipitation.

ROULET, s. f. instrument dont les *Chapeliers* se servent pour fouler les chapeaux. C'est une espece de grand fuseau de bois dur, & pour l'ordinaire de buis: il a environ un pouce & demi de diametre par le milieu, & va en diminuant jusqu'aux deux extrémités, qui se terminent en pointe. *Voyez la figure*, *Pl. du Chapelier.*

ROULETTE, s. f. (*Géom.*) est le nom d'une courbe, appellée autrement Cycloïde. Ce nom lui fut donné par le P. Mersenne, & c'est celui qu'elle porta d'abord; le nom de *cycloïde* a prévalu. *Voy.* Cycloïde. (*O*)

Roulettes, chez les *Canonniers*, sont des pieces de bois arrondies en forme de roue, & attachées aux aissieux des affuts, pour mouvoir le canon sur mer, & quelquefois sur terre. *Voyez* Affuts. *Chambers.*

Roulette, s. f. partie du métier à bas. *Voy. l'article* Bas-au-metier.

Roulette, se dit dans l'*écriture* d'un instrument de bois ou de bouis, dont le manche est plat, & la partie supérieure d'une *roulette*, dont les rayons extrêmement fins ne sont point couverts à leur partie supérieure comme dans les roues ordinaires. On trempe ces rayons dans l'encre, & on la fait décrire une ligne de points; mais il me semble que l'on auroit tout aussi-tôt fait avec la plume. *Voyez* le volume des Planches à la table de l'écriture, *Instrumens de l'Ecriture.*

Roulette, (*Reliure, Dorure sur cuivre.*) la *roulette* pour pousser sur les bords, doit être de cuivre, avec une monture de fer, où il y a deux joues qui embrassent la *roulette*, avec un clou qui passe d'outre en outre, & qui est rivé des deux côtés sur les joues. Elle est tournante, & enmanchée dans un manche de bois de tilleul. *Voyez les Pl. de la Reliure.*

Roulette simple, autrement dit filet, sert à pousser une ligne d'or, qu'on appelle filet sur le bord du livre, & sur les plats.

Roulette à grains ou dent de rat, se pousse de même & s'employe sur les dos & sur les plats.

Roulettes à filets simples, à deux ou trois lignes, sert aux mêmes usages; toutes ces *roulettes* se poussent aussi sans or, aux mêmes places sur les livres, après les avoir fait chauffer.

Roulette à *cran de fer*. Elle est faite comme la roue à rochet d'une pendule (*Instrument du métier d'étoffes de soie.*)

La *roulette* à cran de fer, est celle qui est à un bout de l'ensuple de devant le métier; les crans servent à accrocher le fer qu'on appelle *chien*, au moyen de quoi l'on arrête librement de force l'ensuple, sur laquelle on roule l'étoffe, à mesure qu'elle se fabrique.

Roulette, s. f. (*Jeux.*) c'est un grand cercle divisé en portiques de couleur noire ou blanche, & numérotés. La petite boule d'ivoire qu'on jette dans ce cercle, & qui doit décider du sort des joueurs, est poussée par une rigole, d'où elle entre dans le jeu, & après avoir heurté contre divers rochers, elle va se rendre dans un des portiques noirs ou blancs. On gagne, quand la boule tombe dans les portiques de sa couleur; & l'on perd, quand c'est le contraire. (*D. J.*)

ROULIER, s. m. (*Com.*) voiturier par terre, par transporte les marchandises d'un lieu à un autre sur des chariots, charettes, fourgons & autres pareilles voitures roulantes.

Les *rouliers*, à moins que ceux pour qui ils ont chargé, ou quelqu'un de leur part ne les accompagne, doivent avoir la lettre de voiture des marchandises qu'ils transportent; les congés, si ce sont des vins, eaux-de-vie & autres liqueurs; les acquits des bureaux où ils passent; des passeports s'il en est besoin, & s'ils passent par pays ennemis.

C'est à eux aussi à acquitter tous les menus droits de péages qui sont dûs sur la route, soit pour les voitures & chevaux, soit pour les marchandises, sauf à se les faire rembourser en cas de besoin.

Enfin les *rouliers* répondent de tous les dommages qui arrivent aux marchandises par leur fait; & à l'égard des autres, dont suivant les ordonnances & réglemens, ils ne peuvent être tenus, ils doivent pour leur décharge en faire dresser des procès-verbaux par les Juges des lieux, ou les plus prochains des lieux où ces accidens sont arrivés. *Diction. de Com. & de Trév.*

ROULIS, s. m. (*Marine.*) c'est le balancement du vaisseau dans le sens de sa largeur. *Voyez* Tangage.

ROULOIR, s. m. (*terme d'Epicier-Cirier.*) outil ordinairement de buis, plat & uni par-dessous, plus long que large, ayant une poignée par-dessus; sa forme quoique plus grande, est à-peu-près semblable à ces morceaux de marbre taillés, que l'on met sur les papiers dans les cabinets. Le *rouloir* sert à rouler les bougies & les cierges sur une table, après que la cire a été jettée sur meche avec la cuilliere, ou qu'ils ont été tirés à la main. *Savary.* (*D. J.*)

ROULONS, *termes de Charron*, ce sont les barreaux de bois qui se mettent dans les trous pratiqués

qués le long & en-dessus des limons, & dans les petits limons de traverse. *Voyéz les fig. Pl. du charron*, qui représentent une charrette.

ROULONS, s. m. (*Echellier.*) les *roulons* sont les petits morceaux de bois qui joignent les deux branches d'une échelle, sur lesquels on appuie le pié en montant. (*D. J.*)

ROULONS, s. m. pl. (*Menuis.*) on appelle ainsi les petits barreaux ou échelons d'un ratelier d'écurie, quand ils sont faits au tour, en maniere de balustres ralongés, comme il y en a dans les belles écuries. On nomme encore *roulons*, les petits balustres des bancs d'église. *Daviler*. (*D. J.*)

ROUM, (*Géog. mod.*) c'est le nom que les Arabes & autres Orientaux, ont donné aux pays & aux peuples, que les Romains, & ensuite les empereurs grecs & les Turcs ont soumis à leur obéissance; mais outre cette signification générale, les géographes persans ont nommé proprement pays de *Roum*, celui dans lequel regnoient les sultans de la dynastie des Selgincides, dans lesquels les turcs ottomans ont pris leur origine, de-là vient que les Persans & les Mogols aux Indes, appellent les Turcs encore aujourd'hui *Roumi*. (*D. J.*)

ROUMOIS, LE (*Géog. mod.*) *Rothomagensis ager*; pays de France, dans la haute-Normandie, entre la Rille & la Seine; il fait partie du diocèse de Rouen; & Quillebœuf en est le principal lieu. Ce pays abonde en blé & en fruits. L'on estime les toiles du *Roumois*, dites *toiles de ménage*. La forêt de Bretonne lui fournit du bois à bâtir & à brûler. (*D. J.*)

ROVOREIT, (*Géog. mod.*) petite ville du Tirol, sur les frontieres de l'état de Venise, du côté de Vérone, & proche la riviere d'Etsh. (*D. J.*)

ROUPEAU. *Voyez* BIHOREAU.

ROUPIE. *Voyez* GORGE-ROUGE.

ROUPIES, LACK DE, (*Hist. mod. Commerce.*) c'est le nom qu'on donne dans l'Indostan à une somme qui vaut environ douze mille cinq cens livres sterlings, ou à-peu-près deux cens quatre-vingt mille livres monnoie de France.

ROUPIS, RUPIS, *ou* ROUPIES, (*Commerce.*) monnoie qui a cours dans l'empire du Grand Mogol. Il y en a deux especes; les unes sont en argent, & valent environ un écu de trois livres monnoie de France. Les *roupis* d'or valent quatorze fois la valeur des *roupis* d'argent, ce qui revient à cinquante-quatre livres tournois. Les *roupis* d'argent se soudivisent en moitié & en quart de *roupis*.

ROURE, s. f. (*Teinture.*) drogue dont les Teinturiers se servent pour teindre en verd; on l'employe aussi dans la préparation de certaines peaux, particulierement pour les marroquins noirs. Son nom le plus commun est *Sumac*. *Voyez* SUMAC. (*D. J.*)

ROUSA, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecosse, au midi de l'île de Westra. Elle a huit milles de longueur, & six de largeur. Ses côtes sont fertiles, & la mer des environs est poissonneuse. (*D. J.*)

ROUSETTE. *Voyez* ROUSSETTE.

ROUSON. *Voyez* OMBRE DE RIVIERE.

ROUSSE. *Voyez* VANGERON.

ROUSSELET, s. m. (*Gram. & Jardinag.*) poire fort petite, qui a le goût très-sucré, la péau rougeâtre, le dessous fort rond: & le côté de la queue très-aigu. Elle est des plus hatives. Il y en a de deux sortes, le gros & le petit *rousselet*.

ROUSSEROLLE, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) ROSSEROLLE, ROUCHEROLLE, ROSSIGNOL DE RIVIERE, TIRE-ARRACHE, *passer aquaticus*, Wil. oiseau qui est un peu plus gros qu'une alouette; il a sept pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & six pouces & demi jusqu'au bout des ongles: la longueur du bec est de dix lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche: les aîles étant pliées s'étendent jusqu'à la moitié de la longueur de la queue; l'envergure est de près de onze pouces. Toute la face supérieure de cet oiseau a une couleur brune, roussâtre, & l'inférieure est d'un blanc sale. Les grandes plumes des aîles sont brunes en-dessus, à l'exception du bord extérieur, qui est d'un brun roussâtre: la face inférieure de ces plumes a une couleur grise. Les piés & les ongles sont gris. On trouve cet oiseau dans les endroits marécageux & plantés de roseaux, le long desquels il grimpe comme les piés le long des arbres. Il chante presque continuellement. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROUSSETTE, (*Hist. nat. Lithol.*) poisson de mer cartilagineux, dont Rai a décrit trois especes différentes. Il nomme la premier *catulus major vulgaris*. Cette espece de *roussette* differe des chiens de mer par le dos qu'elle a plus large, & par la partie antérieure de la tête qui est plus courte, moins pointue, & peu avancée au-delà de l'ouverture de la bouche. La peau a une couleur rousse; elle est marquée d'un grand nombre de petits points noirs, & elle est beaucoup plus rude au toucher que celle des chiens de mer, *Voyez* CHIEN DE MER.

La deuxieme espece de *roussette*, nommée *catulus minor vulgaris*, differe de la précédente en ce qu'elle est beaucoup plus petite, qu'elle a le corps plus mince & plus alongé, & que sa couleur est plus pâle & mêlée d'un peu de rouge. La peau a une très-grande quantité de petites taches, qui sont en partie brunes & en partie blanchâtres, & éparses sans aucun ordre.

La troisieme espece, appellée *catulus maximus*, differe de la premiere, en ce qu'elle a une couleur cendrée & grise; les taches de la peau sont plus grandes, mais en plus petit nombre; la partie antérieure de la tête est plus alongée & plus épaisse; les narines se trouvent beaucoup plus éloignés de la bouche; les nageoires de l'anus, au lieu d'être réunies ensemble, sont séparées l'une de l'autre; enfin la nageoire qui est située au-dessous de l'anus, est beaucoup plus près de cette ouverture. Rai, *Synop. meth. piscium. Voy.* POISSON.

ROUSSEUR, s. f. ou *tache de* ROUSSEUR, *lentigo*, est une maladie ou difformité de la peau. Cette *rousseur* se dissipe avec le lait virginal, avec l'huile d'amandes douces mêlée avec le cerat ordinaire,

Le docteur Quincy employe aussi ce terme pour signifier une sorte d'éruption qui vient à la peau, surtout aux femmes grosses.

ROUSSI, adj. (*Gram.*) odeur de quelque substance animale, comme la laine ou le cuir, lorsqu'elle est attaquée par le feu.

ROUSSI, cuir de *Roussi*, vache de *Roussi*, est une sorte de cuir ou peau de vache préparée d'une certaine maniere, qu'on a imaginée d'abord en Russie, & dont la fabrique a passé depuis en plusieurs endroits d'Europe. On dit *Roussi* par corruption au lieu de *Russie*. *Voyez* VACHE DE RUSSIE.

ROUSSILLON, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Ruscinonensis comitatus*, province de France avec le titre de *comté*, dans les Pyrénées; elle est bornée au nord par le bas Languedoc, au midi par la Catalogne, à l'orient par la Méditerranée, & à l'occident par la Cerdagne. Elle a 18 lieues espagnoles du levant au couchant. Le pays est fertile en orangers & en oliviers; les vins qu'il produit sont excellens; mais le bois y est rare, & comme il n'y a point de rivieres navigables, on est obligé de l'y porter à charge de mulets. La Tet, le Tec, & l'Agly, ne sont que des torrens qui coulent dans cette province, où la chaleur est très-violente en été, à cause des montagnes qui l'entourent de toutes parts.

Les peuples de ce pays qui étoient de la dépendance de la Gaule narbonnoise, se nommoient anciennement *Sardones*; mais il y a long-tems que cette contrée a été appellée *Roussillon*, de la ville de *Ruscino*, colonie romaine, capitale des *Sardones*. Le mot *Roscino* a été dans la suite corrompu en *Rossilio* ou *Roussilio*, Roussillon; cette ville, après avoir été plusieurs fois saccagée par les Barbares, & principalement par les Sarrasins, dans le huitieme siecle, a été ruinée de maniere qu'il n'en reste plus aujourd'hui de vestiges; on voit seulement à deux mille pas de Perpignan, une vieille tour appellée *tor Rosseillo*, ou la *tour de Roussillon*, qui est le lieu ou *Ruscino* doit avoir été située, selon la position que nous en donnent Pomponius Mela, Pline, Ptolomée, & l'itinéraire d'Antonin.

Ce fut dans le vij. siecle de la fondation de Rome, que les Romains se rendirent les maîtres de ce pays, ainsi que du reste de la Gaule narbonnoise, dont ils ont joui depuis plus de cinq cens ans; & ce fut sous l'empire d'Honorius & de Valentinien son successeur, que les Visigoths s'emparerent du pays qui est à l'occident du Rhône jusqu'aux Pyrénées, & en particulier des villes de *Roussillon* & d'Elne; ils n'en furent chassés que l'an 759, par les Sarrasins, après la mort & la défaite du roi Roderic.

En 796 Charlemagne & son fils Louis-le-Débonnaire, alors roi d'Aquitaine, conquirent les comtés de *Roussillon*, de Cerdagne, & de Girone, où ils établi-

blirent des comtes en qualité de gouverneurs. Ces comtes abuserent de leur autorité & devinrent des souverains. Après la mort de l'un d'eux, le comté de *Roussillon* fut réuni à la couronne d'Arragon. Il est vrai que Louis XI. s'empara de ce comté en 1473; mais il revint au roi Ferdinand & à ses successeurs, qui en ont joui durant cent quarante-neuf ans; enfin Louis XIII. s'empara de tout le comté de *Roussillon* en 1642, & cette conquête fut assurée à la France par le traité des Pyrénées, conclu l'an 1659.

L'évêché de Perpignan, capitale de la province, est le seul qu'il y ait dans le gouvernement de *Roussillon*. La justice y est rendue en dernier ressort par un conseil supérieur établi à Perpignan en 1660. Les finances du gouvernement ne consistent que dans la capitation, qui peut monter à environ quarante mille livres: le principal commerce est celui des huiles d'olives & des laines. (*D. J.*)

Roussillon, *ordonnance de*, (*Droit françois.*) cette fameuse ordonnance donnée par Charles IX. à Lyon en 1564, porte que l'année commencera dans la suite au premier Janvier, au-lieu qu'elle ne commençoit que le samedi saint après vêpres: le parlement ne consentit à ce changement que vers l'an 1567. Les Romains commençoient aussi l'année au premier Janvier, & donnoient les étrennes ce jour là; & M. Ducange observe qu'en France, dans le tems même où l'année commençoit à Pâques, on ne laissoit pas de donner les étrennes au premier Janvier, parce qu'on le regardoit comme le premier jour de l'an, sans doute parce qu'alors le soleil remonte. Par l'article xxiv. de l'*ordonnance de Roussillon*, les doubles jurisdictions de justice qui ne sont pas royales, sont réduites à une seule, grand avantage pour les particuliers: cet article est conforme à celui de l'ordonnance d'Orléans de 1560, & Philippe de Valois avoit rendu une pareille ordonnance en 1328. *Hénault*. (*D. J.*)

ROUSSIN, s. m. (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval entier de race commune, & épais comme ceux qui viennent d'Allemagne & de Hollande.

ROUTAILLER, (*Véner.*) c'est chasser de gueule.

ROUTE, VOIE, CHEMIN, (*Synonymes.*) le mot de *route* enferme dans son idée quelque chose d'ordinaire & de fréquenté; c'est pourquoi l'on dit la *route* de Lyon, la *route* de Flandre. Le mot de *voie* marque une conduite certaine vers le lieu dont il est question; ainsi l'on dit que les souffrances sont la *voie* du ciel. Le mot de *chemin* signifie précisément le terrein qu'on suit, & dans lequel on marche; & en ce sens on dit que les *chemins* coupés sont quelquefois les plus courts, mais que le grand *chemin* est toujours plus sûr.

Les *routes* different proprement entre elles par la diversité des places ou des pays par où l'on peut passer; on va de Paris à Lyon par la *route* de Bourgogne ou par la *route* de Nivernois. La différence qu'il y a entre les *voies* semble venir de la diversité des manieres dont on peut voyager; on va à Rouen ou par la *voie* de l'eau, ou par la *voie* de terre. Les *chemins* paroissent différer entre eux par la diversité de leur situation, & de leurs contours; on suit le *chemin* pavé ou le *chemin* de terre.

Dans le sens figuré la bonne *route* conduit surement au but; la bonne *voie* y mene avec honneur, le bon *chemin* y mene facilement.

On se sert aussi des mots de *route* & de *chemin* pour désigner la marche; avec cette différence, que le premier ne regardant alors que la marche en elle-même, s'emploie dans un sens absolu & général, sans admettre aucune idée de mesure ni de quantité; ainsi l'on dit simplement être en *route* & faire *route*; au-lieu que le second ayant non-seulement rapport à la marche, mais encore à l'arrivée qui en est le but, s'emploie dans un sens relatif à une idée de quantité marquée par un terme exprès, ou indiquée par la valeur de celui qui lui est joint, de-sorte que l'on dit, faire peu ou beaucoup de *chemin*, avancer *chemin*. Quant au mot de *voie*, s'il n'est en aucune façon d'usage pour désigner la marche, il l'est en revanche pour désigner la voiture ou la façon dont on fait cette marche; ainsi l'on dit d'un voyageur, qu'il va par la *voie* de la poste, par la *voie* du coche, par la *voie* du messager; mais cette idée est tout-à-fait étrangere aux deux autres, & tire par conséquent celui-ci hors du rang de leurs synonymes à cet égard; enfin le mot de *voie* est consacré aux grands *chemins* de l'empire romain; on dit la *voie* appienne, flaminienne, laurentie, ardéatine, triomphale, &c. (*D. J.*)

Route, *via*, (*Histoire.*) est un passage ouvert, & formé pour la commodité de la communication d'un lieu à un autre. *Voyez* Chemin.

Les Romains sont de tous les peuples celui qui s'est donné le plus de soins pour faire de belles *routes*. C'est une chose presque incroyable que les peines qu'ils ont prises & les dépenses qu'ils ont faites pour avoir des chemins vastes, droits, & commodes, depuis une extrémité de l'empire jusqu'à l'autre. *Voyez l'histoire des grands-chemins de l'empire* par Bergier.

Pour y parvenir ils commençoient par durcir le sol en l'enfonçant, ils y mettoient ensuite une couche de cailloux & de sable; quelquefois ils le garnissoient d'une couche de maçonnerie composée de blocailles, de briques, de moilons pilés & unis ensemble avec du mortier.

Le pere Menestrier remarque, que dans quelques endroits du Lyonnois, il a trouvé de grands amas de cailloux cimentés & unis avec de la chaux, jusqu'à la profondeur de dix ou douze piés, & formant une masse aussi dure & aussi compacte que le marbre même; que cette masse après avoir résisté 1600 ans aux injures du tems, cede à peine encore aujourd'hui aux plus grands efforts du marteau ou du hoyau; & que cependant les cailloux dont elle est composée ne sont pas plus gros que des œufs.

Quelquefois les chemins étoient pavés régulierement avec de grandes pierres de taille quarrées; telles étoient les voies appienne & flaminienne. *Voyez* Paver.

Les chemins pavés de pierres très-dures étoient appellées ordinairement *viæ ferreæ*, soit parce que les pierres ressembloient au fer, soit parce qu'elles résistoient aux fers des chevaux, au fer des roues & des chariots, *&c.*

Les *routes* sont naturelles ou artificielles, par terre ou par eau, publiques ou particulieres.

Route naturelle, est celle qui a été fréquentée durant un long espace de tems, & que sa seule disposition donne moyen de conserver avec peu de dépense.

Route artificielle, est celle qui est faite par le travail des hommes, & composée soit de terre, soit de maçonnerie, & pour laquelle il a fallu surmonter des difficultés; telles sont la plûpart des *routes* qui sont sur le bord des fleuves, ou qui passent à-travers des lacs, des marais, *&c.*

Routes par terre ou *routes terrestres*, sont celles qui non-seulement sont faites sur la terre, mais qui sont formées de terre amassée ou haussée en forme de levée, soutenue par des éperons, des arcs-boutans & des contre-forts.

Les *routes par eau* sont aussi ou naturelles ou artificielles. Les naturelles sont les rivieres, les lacs, la mer, qu'on cotoye, qu'on parcourt ou qu'on traverse pour aller d'un lieu ou d'un pays dans un autre; les artificielles sont les canaux creusés de main d'homme, comme ceux de Hollande, & les navilles en Italie; en France ceux de Languedoc, de Briare, de Montargis ou de Loire.

Les *routes publiques* sont les grands chemins; & l'on entend par *routes particulieres*, ou celles qui sont de traverse, ou celles qui aboutissent aux grands chemins, & s'étendent à droite & à gauche dans les campagnes.

Sanson & Ogilby ont fait des cartes des *routes* de France & d'Angleterre.

Quelques personnes se servent du mot de *route*, pour signifier un *sentier* percé à-travers un bois, & reservent le mot de *chemin* pour les grandes *routes*. *Voyez* Chemin.

Route publique *ou* grande route, est une *route* commune à tout le monde, soit droite ou courbée, soit militaire ou royale: *route* particuliere est celle qui est destinée pour la commodité de quelque maison particuliere.

Les *routes militaires*, ainsi appellées parmi les Romains, etoient de grandes *routes* destinées aux marches des armées qu'on envoyoit dans les provinces de l'Empire pour secourir les alliés. *Voyez* Chemin.

Doubles routes, étoient chez les Romains des *routes* destinées au transport des différentes matieres: elles avoient deux parties ou chemins différens; l'une pour ceux qui alloient par un chemin, l'autre pour ceux qui revenoient par un autre: les doubles *routes* étoient destinées à empêcher l'embarras, le choc des voitures & la confusion.

Les

Les deux parties de ces *routes* étoient séparées l'une de l'autre par une espece de parapet élevé entre deux; ce parapet étoit pavé de briques, & servoit aux gens de pié: il avoit des especes de bords, & il étoit garni de degrés d'espace en espace, & de colonnes pour marquer les distances. Telle étoit la *route* de Rome à Ostie, appellée *via porticensis*.

Route souterraine, est une *route* creusée dans le roc, à coup de ciseau, & voûtée. Telle est la *route* de Pouzzoles près de Naples, qui a près d'une demi-lieue de long, environ 15 piés de large & autant de haut.

Strabon dit que cette *route* fut faite par un certain Cocceius, sous le regne de l'empereur Nerva; mais elle a depuis été élargie par Alphonse, roi d'Arragon & de Naples, & les vicerois l'ont rendue droite. Il y a une autre *route* semblable dans le même royaume, entre Baies & Cumes, on l'appelle la *grotte* de Virgile, parce que ce poëte en parle dans le sixieme livre de l'Eneide. *Voyez* GROTTE. (G)

ROUTE, *en terme de navigation*. *Voyez* NAVIGATION, RHUMB, LOXODROMIE, CABOTAGE, *&c.*

ROUTE, (*Marine.*) c'est le chemin que tient le vaisseau; on dit à la *route*, lorsqu'on commande au timonnier de gouverner à l'air de vent qu'on lui a marqué.

On dit encore, porter à *route*, quand on court en droiture à l'endroit où l'on doit aller sans relâcher & sans dérive.

ROUTE FAUSSE *ou* FAUSSE ROUTE, (*Marine.*) on dit faire *fausse route*, lorsqu'on ne porte pas vers l'endroit où l'on veut aller. Il est des cas où l'on est obligé de faire *fausse route*; par exemple, si un vaisseau plus foible est apperçu par un vaisseau ennemi plus fort qui le chasse pour le joindre; s'il peut gagner la nuit, alors au lieu de suivre la *route* qu'il faisoit, il porte autant qu'il peut d'un autre côté, & change ainsi de *route*, & souvent par ce moyen évite l'ennemi & s'échappe.

ROUTE, (*Art milit.*) on appelle *route* dans le militaire une espece d'acte que le roi fait accorder aux régimens qui se transportent d'un lieu dans un autre, & aux officiers qui menent des recrues, pour que l'étape leur soit fournie dans les lieux de leur passage.

Lorsque le roi trouve à propos d'accorder des *routes* pour des recrues ou des remontes, elle veut & entend que les majors des régimens envoyent au commencement du quartier d'hiver au secrétaire d'état de la guerre, les mémoires des *routes* dont chaque capitaine aura besoin, soit pour les recrues d'hommes ou les chevaux de remonte de sa compagnie, dans lesquels mémoires ils doivent marquer le nombre qui manque à chaque compagnie pour la rendre complette sur le pié de la derniere revûe. Ils doivent désigner aussi le premier lieu d'étape où la *route* devra commencer; il faut que ce soit autant qu'il est possible, une ville ou un chef-lieu d'élection.

Il y a beaucoup de réglemens pour prévenir les abus qui peuvent se glisser dans les *routes*. *Voyez le code militaire* de M. Briquet. (Q)

ROUTE, espece de brigands qui ont long-tems ravagé la France, & qui formoient un corps de troupes dont les rois se sont servis dans plusieurs occasions, mais qui furent entierement dissipés sous le regne de Charles V. *Voyez* COMPAGNIES. (O)

ROUTE, s. f. (*Décorat. d'Agricult.*) c'est dans un parc, une allée d'arbres sans aire de recoupes ni sable, où les carrosses peuvent rouler. (*D. J.*)

ROUTIER, s. m. (*Marine.*) c'est ainsi qu'on a intitulé quelques ouvrages du pilotage, qui contiennent des cartes marines, des vûes de côtes, des observations sur les diverses qualités des parages, & des instructions pour la route des vaisseaux.

ROUTIER, (*Comm.*) on appelle en Hollande *maîtres routiers*, ceux qui sont chargés de la conduite des voitures publiques, soit par eau, soit par terre. Ils sont ainsi nommés, à cause qu'ils font toujours la même route, partant à heure marquée & arrivant de même.

C'est ce que nous appellons en France, *maîtres de coches par eau ou par terre*, *maîtres de messageries & de carrosses*. Les maîtres *routiers* de Hollande sont établis par des lettres des colleges de l'amirauté chacun dans son district, lesquelles doivent être renouvellées tous les deux ans; ils jouissent de grandes franchises & d'une protection marquée des états, à cause de l'utilité publique & de l'exactitude avec laquelle il est nécessaire que ces voitures soient conduites.

On donne aussi le nom de *routiers* aux vaisseaux & barques, établies sur les canaux & autres eaux des Provinces-Unies, pour transporter d'un lieu à un autre les marchandises & les personnes. *Dictionn. de Commerce*.

ROUTOIR, s. m. (*Econ. rustiq.*) l'endroit où l'on met rouir le chanvre; c'est ordinairement une fosse de 3 ou 4 toises de longueur, sur 2 ou 3 de largeur, & de 3 ou 4 piés de profondeur, remplie d'eau; c'est souvent une source qui remplit ces *routoirs*, & quand ils sont pleins, ils se déchargent de superficie par un écoulement qu'on y a ménagé. *Voyez Pl. de Corderie*.

Quelquefois les *routoirs* ne sont autre chose qu'un simple fossé pratiqué sur le bord d'une riviere, & quelquefois des mares ou des fossés pleins d'eau. Il y a même des gens qui n'ont pas d'autres *routoirs* que le lit même des rivieres; mais cela est défendu par les ordonnances. *Voyez l'article* CHANVRE.

ROW, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Podolie, sur la riviere du même nom, autrement appellée le *Morawe*. Les savans croyent que *Row* est l'*Eractum* de Ptolomée, ancienne ville des Bastarnes, dans la Sarmatie européenne. (*D. J.*)

ROUVRE, s. m. (*Botan.*) en latin *robur* d'où le mot françois a été tiré. C'est une espece de chêne plus bas que le chêne ordinaire, mais gros & tortu; son bois est dur; ses feuilles sont découpées à ondes assez profondes, couvertes d'un duvet délicat; ses fleurs sont des chatons, & ses fruits des glands plus petits que ceux du chêne commun; cet arbre croît aux lieux montagneux; c'est le *quercus foliis molli lanugine pubescentibus*, de Tournefort. (*D. J.*)

ROUVRIR, v. act. (*Gram.*) ouvrir de-rechef. *Voyez* OUVRIR. On dit, la plaie veut se *rouvrir*.

ROUX, couleur d'un rouge pâle, semblable à celle d'une brique à moitié cuite, comme un daim, *&c.*

ROUX-VENT, (*Jardinage.*) vents froids qui soufflent dans le printems, & font recoquiller les jeunes feuilles des pêchers & de la vigne, lesquelles deviennent rougeâtres.

ROUYON, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans la province de Mazandéran. *Long. selon Tavernier*, 71. 36. *latit.* 36. 15. (*D. J.*)

ROYAL, adj. se dit de quelque chose qui a rapport au roi. *Voyez* ROI.

Ce mot vient du latin *regalis*, qui est dérivé de *rex*, roi.

C'est dans ce sens qu'on dit, la famille *royale*, le sang *royal*, &c.

En Angleterre on donne le titre d'*altesse royale* au prince & à la princesse de Galles, au frere du roi, *&c. Voyez* PRINCE & ALTESSE.

On a donné le titre de *royale* à des princesses filles ou petites-filles de rois, quoiqu'elles ne fussent pas reines. Ainsi l'on a appellé la duchesse de Savoie, *madame royale*, & les duchesses d'Orléans & de Lorraine ont eu le titre d'*altesse royale*.

Abbaye royale, est une abbaye fondée par un roi ou par une reine. *Voyez* ABBAYE.

Académie royale des Sciences. *Voyez* ACADÉMIE.

Armée royale, est une armée qui marche avec du gros canon, & qui est en état d'assiéger une place forte & bien défendue. On pendoit ordinairement autrefois le gouverneur d'une petite place, quand il osoit tenir devant une *armée royale*.

Consentement royal, (*royal assent*.) se dit en Angleterre du consentement ou de l'approbation que le roi donne à tout acte fait par un ou plusieurs de ses sujets, par exemple, à l'élection d'un évêque par le doyen ou chapitre d'une église, ou à un bill passé dans les deux chambres du parlement, *&c.*

Quand le roi a donné son consentement à un bill dans le parlement, le bill est avec ces mots, *le roi le veut*. Si le roi refuse son consentement, on met sur le bill, *le roi s'avisera*. *Voyez* BILL, PARLEMENT, *&c.*

Bourgs royaux, *voyez* BOURG.

Couronne royale, est celle que portent les rois. *Voyez* COURONNE.

La couronne d'Angleterre est fermée par des demi-cercles d'or, qui se réunissent vers un globe ou boule, surmonté d'une croix; ces demi-cercles sont ornés de croix & de fleurs de lis, & toute la couronne est enrichie de pierres précieuses.

Chartre royale, *voyez* CHARTRE.

Compagnie royale d'Afrique, *voyez* COMPAGNIE.

Banque royale, c'est le nom qu'on donne à la bourse

se de Londres, où les marchands s'assemblent. *Voyez* Banque.

La bourse de Londres fut construite pour la premiere fois en 1566, par les soins de Thomas Gresham; le nom de *banque royale* (*royal exchange*) lui fut donné solemnellement à son de trompe par un héraut, en présence de la reine Elizabeth. Jusqu'à cette année les marchands s'étoient assemblés dans le *lombard street* (rue des lombards). La bourse étoit bâtie de brique, & on la regardoit alors comme la plus belle de l'Europe. Cent ans après, elle fut entierement brûlée dans le grand incendie de Londres; mais elle fut reconstruite aussitôt avec encore plus de magnificence qu'auparavant. La dépense pour la rebâtir monta à 50000 l. sterling. La moitié de cette somme fut donnée par la chambre de Londres, l'autre moitié par la compagnie des merciers, qui pour le remboursement de leurs avances eurent la permission de louer 190 boutiques sur les degrés à 20 liv. chacune, ce qui joint aux autres boutiques qui sont élevées sur le terrein où la bourse est construite, produit un revenu annuel de 4000 livres, quoique ce terrein n'excede pas les $\frac{3}{4}$ d'un arpent; aussi peut-on dire que c'est le morceau de terre le plus cher qu'il y ait dans le monde.

Ce bâtiment est quadrangulaire, & il est entouré d'une espece de galerie ou portique, sous lequel les marchands se promenent. Au milieu de la cour est une statue du roi Charles II. en habit d'empereur romain. Cette statue a été élevée par la société des marchands. Autour de cette statue sont rangées celles des rois d'Angleterre depuis la conquête des Normands.

Poissons royaux, sont en Angleterre les baleines & esturgeons (quelques-uns y ajoutent les marsouins), qui appartiennent de droit au roi, en quelque endroit du royaume qu'ils soient jettés sur le rivage, soit par naufrage ou autrement; aucun des sujets du roi ne peut s'en emparer sans une permission expresse de sa majesté. *Voyez* Poissons.

Fort royal, *voyez* Fort.

Franchise royale, *voyez* Franchise.

Hôpital royal, *voyez* Hôpital.

Chêne royal, est un beau & grand arbre, dont on voit encore les restes à Boscobel, dans la pairie de Donnington, province de Staffort, & dont toutes les branches étoient autrefois couvertes de lierre. Le roi Charles II. après la défaite entiere de ses troupes à la bataille de Vorcester par celles de Cromwel, se tenoit caché pendant le jour dans l'épaisseur de cet arbre avec le colonel Carelisl, & passoit la nuit dans le château de Boscobel. Ceux qui disent que c'étoit alors un vieux chêne creux, se trompent; c'étoit un très-bel arbre qui s'élevoit au milieu de plusieurs autres. Pour conserver ce qui reste de ce chêne, on a construit aujourd-hui un mur tout-autour, & au-dessus de la porte du mur on a mis cette inscription en lettres d'or: *felicissimam arborem quam in asylum potentissimi regis Caroli II. Deus optimus maximus per quem reges regnant, hic crescere voluit*, &c. Transact. philos. n°. 310.

Officiers royaux ou *officiers du roi*, *voy.* Officiers.

Parapet royal ou *parapet du rempart*, en terme de fortification, est un banc d'environ trois brasses de large, & de six piés de haut, placé sur le bord du rempart du côté de la campagne, & destiné à couvrir ceux qui défendent les remparts. *Voyez* Rempart & Parapet.

Port royal, *voyez* Port.

Société royale de Londres, est une académie ou société de gens recommandables par leur savoir. Elle a été instituée par Charles II. pour l'avancement des sciences naturelles. *Voyez* Académie.

Cet illustre corps n'étoit dans son origine, & avant son renouvellement, qu'une société de gens d'esprit qui s'assembloient une fois par semaine dans le collège de Wad-sham à Oxford, au logis du docteur Wilkins.

Ensuite vers l'année 1658, leurs assemblées se tinrent au college de Gres-ham à Londres, parce que la plûpart de ces savans demeuroient en cette ville. Dès le commencement du rétablissement de Charles II. c'est-à-dire en 1660, milord Clarendon les appuya de son crédit. Et le roi ayant eu connoissance des opérations de cette société, lui accorda une ample chartre datée du 22 Avril 1663, par laquelle cette société fut érigée en un corps consistant en président, conseillers & membres, & destiné à l'avancement des sciences naturelles, & à faire des expériences utiles. Les élections pour les officiers s'y font par ballotage. Les conseillers sont au nombre de 21, dont il y en a toujours dix nouveaux qu'on élit chaque année le jour de S. André, & onze qu'on continue pour l'année suivante.

Le chef du conseil porte la qualité de *président*. Son office est de convoquer & de renvoyer l'assemblée, de proposer les matieres qu'on y doit agiter, de demander qu'on produise les expériences, & d'admettre les membres qui sont élus.

Pour être admis, l'aspirant doit être proposé dans une assemblée par quelqu'un des membres; & après que l'assemblée a approuvé la proposition, elle en renvoie l'examen au conseil; si le conseil l'approuve, il en fait son rapport à la société qui ne manque presque jamais d'y donner son suffrage.

Chaque membre, en entrant dans la *société royale*, souscrit un engagement par lequel il promet qu'il tâchera de contribuer de tout son possible au bien de la société, engagement dont il peut se relever au bout d'un certain tems, en signifiant au président qu'il desire se retirer.

On paie en entrant, 40 f. au trésorier, & 13 f. par quartier, tout le tems qu'on continue d'être membre de la société.

Le nombre des membres de la société n'est point fixe. On voit par la liste de 1724, qu'elle étoit alors composée de deux cens dix-sept personnes des royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & de soixante-quatre étrangers. Parmi les uns & les autres il y en avoit de la premiere noblesse, & beaucoup qui étoient distingués dans l'état & dans l'église.

Le but & l'objet de la *société royale* est de faire des exposés fideles de tous les ouvrages de la nature & de l'art, qui peuvent être à la portée de l'esprit humain, de sorte que dès à présent, & dans les siecles futurs, on puisse reconnoître les erreurs qu'une longue prescription a rendu invétérées, rétablir les vérités qui pouvoient avoir été négligées, appliquer à de nouveaux usages celles qui sont déja connues, enfin applanir le chemin pour arriver à ce qui reste à découvrir.

Dans cette vue, la société a fait un grand nombre d'expériences & d'observations sur les différens phénomenes de la nature: éclipses, cometes, météores, mines, plantes, tremblemens de terre, inondations, sources, humidité, feux souterreins, flux & reflux, courans, magnétisme, *&c.* Elle a aussi recueilli plusieurs faits singuliers, soit d'histoire naturelle, soit d'arts, plusieurs machines utiles & autres inventions. Le public a retiré de tout cela une grande utilité; l'architecture navale, civile, militaire a été perfectionnée; la navigation est devenue plus sure & plus parfaite; enfin l'agriculture s'en est sentie, & les plantations ont été multipliées non-seulement dans l'Angleterre, mais aussi dans l'Irlande.

La *société royale* recueille avec soin dans des regîtres, toutes les expériences, relations, observations, *&c.* de ses membres; de tems en tems elle donne au public, sous le titre de *Transactions philosophiques*, ce que son recueil contient de plus immédiatement utile. Le reste demeure dans ses regîtres pour être transmis à la postérité, & pour servir de fondement aux systèmes futurs. *Voyez* Transactions.

Elle a une bibliotheque de livres concernant les matieres qu'elle traite. Le dernier comte maréchal a contribué à l'augmentation de cette bibliotheque, en y joignant celle de Norfolk. Elle a de plus un musée ou cabinet de curiosités naturelles & artificielles, donné par Daniel Colwal, chevalier; sa devise est *nullius in verba*. Ses mémoires sont rédigés par deux secrétaires; & elle s'assemble tous les jeudis dans le Cranecourt, près de Fleestrees.

Académie royale espagnole, *voyez* Académie.

Sucre royal, *voyez* Sucre.

Royal-College *des Médecins de Londres*, (*Hist. d'Angl.*) le *college royal* des médecins de Londres, dont on a oublié de faire l'article en son lieu, a des regles & des statuts peu connus des étrangers. Tout médecin qui s'est fait recevoir dans une des deux universités, a le droit de pratiquer par toute l'Angleterre, excepté dans l'étendue de sept milles autour de Londres. Le *college royal* a seul le droit de conférer ce dernier privilege; ceux qui après avoir subi l'examen, y sont admis, & qui ont été reçus

dans

dans les pays étrangers, sont appellés seulement *licentiés*; mais ceux qui ont pris leurs dégrés à Cambridge ou à Oxford, sont reçus membres du college, qui exige cependant encore un examen préalable, en présence du président & des censeurs; un membre honoraire est admis sans examen, & c'est un titre qu'on n'accorde qu'à des personnes d'un mérite peu commun. (*D. J.*)

Royal, s. m. (*monnoie de France*) monnoie d'or; On n'a point de preuves qui puisse justifier que cette monnoie soit plus ancienne en France que le regne de Philippe le Bel; il est certain que ce prince fit faire de petits *royaux* d'or fin, de 70 au marc, qui valoient onze sols parisis, & qui vaudroient aujourd'hui environ onze livres; c'est cependant la plus ancienne monnoie d'or mentionnée dans les registres de la cour des monnoies. Philippe le Bel fit aussi fabriquer des gros *royaux*, qui pesoient le double des petits.

La monnoie des *royaux* eut fort long-tems cours en France; Charles le Bel & Philippe de Valois en fabriquerent qui étoient d'or fin, & de 58 au marc; ceux du roi Jean, qui furent aussi nommés *deniers d'or au royal*, étoient de 66 & de 69 au marc; ceux de Charles VII. de 64 & de 70.

Cette espece fut toujours d'or fin, & elle fut appellée *royal*, à cause que le roi y est représenté vêtu de ses habits royaux; mais leur marque n'a pas toujours été uniforme, comme on peut s'en convaincre par la seule inspection de leurs figures dans les planches de M. le Blanc, *traité des monnoies*. (*D. J.*)

Royale, s. f. (*terme de Mode*) on appelloit ainsi une sorte de culotte fort large, que l'on portoit en France vers le milieu du dernier siecle; cette culotte avoit au bas des canons lacés de rubans enjolivés de points de France, & enrichis de broderie de drap découpée à jour, & de plusieurs touffes de rubans. (*D. J.*)

Royale grosse, *en terme de Fondeur de petit plomb au moule*, est une espece de plomb d'un degré plus gros que la batarde, & de deux plus gros que la petite *royale*.

Royale petite, *en terme de Fondeur de plomb en moule*, est l'espece de plomb la plus petite qu'on fasse de cette maniere.

ROYALISTE, s. m. (*Gram.*) qui est dans le parti du roi. Les militaires & les magistrats sont toujours *royalistes*; les *royalistes* étoient les adversaires des ligueurs; en Angleterre, sous Jacques I. il y avoit les *royalistes* & les parlementaires.

ROYAN, (*Géog. mod.*) ville ruinée dans la Saintonge, sur la Garonne, ou pour mieux dire à l'embouchure de la Gironde, où on pêche d'excellentes sardines, & où il y a un acul qui sert de port. Elle est fameuse par le siege qu'en fit en 1622, Louis XIII. qui ne s'en rendit maître qu'après y avoir perdu beaucoup de monde; il n'en reste aujourd'hui qu'un misérable fauxbourg. *Long.* suivant Cassini, 16. 22'. 45". *latit.* 45. 36'. 50". (*D. J.*)

ROYANEZ, le (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le Dauphiné, au diocèse de Die; il a six lieues de long sur quatre de large. Pont-de-Royan, dont il prit le nom, en est le chef-lieu; les habitans sont exempts de taille par une concession de Dauphins. (*D. J.*)

ROYAUME, s. m. (*Droit politiq.*) „ ce mot signifie (je ne dirai pas ce que disoient ces républicains outrés, qui firent anciennement tant de bruit „ dans le monde par leurs victoires & leurs vertus) „ un tyran & des esclaves; disons mieux qu'eux, un „ roi & des sujets „.

Un *royaume* est donc un état où un seul gouverne le corps politique par des lois fixes & fondamentales.

La plûpart des auteurs prétendent que parmi les rois, les uns sont les maîtres de leur couronne, comme d'un patrimoine qu'il leur est permis de partager, de transférer, d'aliéner, en un mot dont ils peuvent disposer comme ils le jugent à propos. D'autres n'ont la souveraineté qu'à titre d'usufruit, ou de *fidei commis*, & cela ou pour eux seulement, ou avec pouvoir de la transmettre à leurs descendans suivant les regles établies pour la succession.

C'est sur ce fondement que les mêmes auteurs ont divisé les *royaumes* en patrimoniaux & en usufructuaires, ou non-patrimoniaux, ils ajoutent que ces rois possedent la couronne en pleine propriété, qui ont acquis la souveraineté par droit de conquête, ou ceux à qui un peuple s'est donné sans reserve pour éviter un plus grand mal; mais qu'au contraire les rois qui ont été établis par un libre consentement du peuple, ne possedent la couronne qu'à titre d'usufruit. Telle est la maniere dont Grotius explique cette distinction, en quoi il a été suivi par Puffendorf, & par la foule des écrivains.

Le celebre Coccéius, Thomasius, Bohmer, M. Barbeyrac & autres savans, ont adopté une opinion différente dans leurs ouvrages sur cette matiere, dont voici à-peu-près le précis.

Ils conviennent d'abord que le pouvoir souverain peut entrer en commerce aussi-bien que tout autre droit, & qu'il n'y a en cela rien de contraire à la nature de la chose; ensorte que si la convention entre le prince & le peuple porte expressément que le prince aura plein droit d'aliéner la couronne, & d'en disposer comme il le trouvera bon; on nommera si l'on veut un tel *royaume*, un *royaume patrimonial*; & les autres *royaumes*, des *royaumes usufructuaires*; mais les exemples de pareilles conventions sont si rares, qu'à peine en trouve-t-on d'autres que celui des Egyptiens avec leur roi, dont il est parlé dans la Genèse, *ch. xlvij. v.* 18. *& suiv.* & les disputes des docteurs sur le pouvoir d'aliéner la couronne, regardent les cas où il n'y a point eu de convention là-dessus entre le prince & le peuple.

La distinction qu'on fait ici se réduit à un cercle vicieux, car quand on demande quels sont les princes qui ont pouvoir d'aliéner le *royaume*, on répond que ce sont ceux qui possedent un *royaume patrimonial*; & quand on demande ce que c'est qu'un *royaume patrimonial*, on dit que c'est celui dont le prince a pouvoir d'aliéner la couronne. Il est vrai que les uns prétendent que les *royaumes* successifs sont patrimoniaux; les autres, que ce sont les *royaumes* despotiques; les autres, que ce sont ceux qui ont été conquis ou établis de quelqu'autre maniere par un consentement forcé du peuple; mais aucune de ces opinions n'établit de fondement solide d'un droit de propriété proprement ainsi nommé, & accompagné du pouvoir d'aliéner.

De ce que l'on s'est soumis par force ou par nécessité à la domination de quelqu'un, il ne s'ensuit pas non plus qu'on lui ait donné par cela même le pouvoir de transferer son droit à tel autre qu'il voudra. Envain objecteroit-on que si le prince eût stipulé qu'on lui donnât le pouvoir d'aliéner, on y auroit consenti; le silence, tout au-contraire, fait présumer qu'il n'y a point eu de telle concession tacite, puisque si le roi avoit prétendu acquérir le droit d'aliéner la couronne, c'étoit à lui à s'expliquer, & à faire expliquer là-dessus le peuple; mais le peuple n'en ayant point parlé, comme on le suppose, il est & doit être censé n'avoir nullement pensé à donner au roi un pouvoir qui le mît en état de lui faire changer de maître à sa fantaisie.

En un mot, le pouvoir souverain, de quelque maniere qu'il soit conféré, & quelque absolu qu'il soit, n'emporte point par lui-même un droit de propriété, ni par conséquent le pouvoir d'aliéner; ce sont deux idées tout-à-fait distinctes, & qui n'ont aucune liaison nécessaire l'une avec l'autre. Le grand-seigneur, tout despotique qu'il est, n'a ni la puissance d'aliéner l'empire, ni de changer à sa fantaisie l'ordre de la succession.

Il est vrai qu'on allegue un grand nombre d'exemples d'aliénations faites de tout tems par les souverains; mais il faut remarquer sur ces exemples qu'on allegue, 1°. que la plûpart de ces aliénations n'ont eu aucun effet; 2°. que nous ignorons les conditions sous lesquelles les princes ou les états anciens dont on parle, avoient acquis la souveraineté de tel ou tel peuple. Ainsi il pourroit se faire qu'il y eût quelque clause formelle par laquelle ces peuples avoient donné à leurs souverains le pouvoir d'aliéner la souveraineté même. 3°. Souvent ces aliénations n'ont eu d'autre titre que la force, & elles ne sont devenues légitimes qu'en vertu du consentement donné après coup, lorsque les peuples aliénés se sont soumis sans opposition au nouveau souverain. 4°. Il a pû y avoir aussi un consentement tacite entierement libre, dans le tems même de l'aliénation, & cela en deux manieres; ou quand le peuple qu'on vouloit aliéner, n'y témoignoit aucune répugnance, quoiqu'il ne fût point contraint par une force majeure; ou parce que l'usage s'étant introduit en orient & ailleurs, d'attacher au droit de souveraineté absolue un plein

plein pouvoir de propriété, qui autorisât le souverain à aliéner ses états comme bon lui sembloit; ceux qui se soumettoient à un tel souverain, étoient censés le faire sur le pié de la coutume établie, à moins qu'ils ne déclarassent expressement le contraire. Ainsi tous ces exemples ne prouvent point que le pouvoir d'aliéner, suive nécessairement de la souveraineté la plus absolue, & considerée en elle-même & de quelque maniere qu'on l'acquiere.

Concluons donc, comme un principe incontestable, que dans le doute, tout *royaume* doit être censé non patrimonial, aussi long-tems qu'on ne prouvera pas d'une maniere ou d'une autre, qu'un peuple s'est soumis sur ce pié-là à un souverain. *Voyez* Barbeyrac, dans ses *Notes sur Grotius*; & Bohmer, dans son *Introduct. ad jus publicum universale*. (*D. J.*)

Royaume de Dieu, (*Critique sacrée*) ce mot se prend dans l'Ecriture, pour le souverain empire de Dieu sur toutes les créatures; le *royaume des cieux*, est une expression commune dans le nouveau testament, pour signifier le *royaume de Jesus-Christ*, c'est-à-dire la vocation des peuples à la foi, & la prédication de l'évangile; il marque encore l'état des bienheureux après cette vie; *heureux sont les pauvres en esprit, car le* royaume des cieux *leur appartient*. Matt. *v.* 3. Les pauvres en esprit sont ceux qui ne sont pas possedés de l'amour des richesses, & qui ne commettent pas d'injustice pour en acquérir. *Voy.* Pauvre, *Critiq. sacrée*. (*D. J.*)

Royaume d'Israel et de Juda, (*Hist. sacrée*) les Israélites, après avoir été sagement gouvernés par des juges éclairés, & choisis dans chaque tribu, se lasserent de cette forme de gouvernement, & déclarerent à Samuël qu'ils ne vouloient plus, à l'exemple d'autres nations voisines, obéir qu'à un seul, qui fût leur maître & leur roi. Samuël pour les détourner de prendre ce parti, leur représenta fortement, mais vainement, quel seroit le droit du roi qui les gouverneroit; il vous ôtera vos fils, leur dit-il, pour en faire ses serviteurs; il prendra vos esclaves & vos troupeaux; il vous fera payer la dixme de vos grains pour enrichir ses créatures, & vous serez ses esclaves. *I. Rois viij.* 11. Les Israélites n'écouterent point le prophete, & Saül fut nommé leur roi. Cependant ce que Samuël appelle le droit du roi, *jus regis*, n'est pas le droit légitime des rois, mais l'abus qu'ils font de l'autorité qui leur a été confiée par les peuples, lorsqu'au lieu d'en être les peres & les protecteurs, ils en deviennent les oppresseurs & les tyrans.

A Saül succéda Isboseth pendant quelque tems, sur une partie de son *royaume*, & à la mort d'Isboseth, David reunit tout Israël. A David succéda Salomon, après la mort duquel le *royaume* fut partagé; dix tribus suivirent Jéroboam, car le fils de Salomon ne regna que sur Benjamin & Juda; alors se formerent deux *royaumes*, celui de Juda, & celui d'Israël; le dernier dura 253 ans, sous dix-neuf rois, qui tous moururent dans l'impiété ou dans le crime.

Le *royaume de Juda* eut aussi dix-neuf rois, depuis Roboam jusqu'à Sédécias, sous le regne duquel Jérusalem fut prise par Nabuchodonosor, le temple brulé, & les habitans emmenés captifs au-delà de l'Euphrate. Dans cette longue suite de rois, il ne s'en trouva que trois, David, Ezéchias & Josias, qui n'aient pas été idolâtres, ou du moins fauteurs de l'idolatrie. *Ecclés. xljx.* 5.

Après le retour de la captivité, qui dura 70 ans, les Juifs rentrerent dans l'aristocratie, & vécurent sous la domination des Perses, jusqu'au regne d'Alexandre le Grand, l'an du monde 3672. après sa mort la Judée passa sous l'autorité des rois d'Egypte, ensuite sous celle des rois de Syrie, jusqu'à ce qu'Antiochus Epiphane, ayant forcé les Juifs de prendre les armes pour leur défense, la famille des Asmonéens s'éleva & remit les Juifs en liberté.

D'abord ceux de cette famille ne prirent que le nom de princes, que porterent cinq d'entr'eux, Mathatias, Juda Machabée, Jonathas, Simon, & Hircan; mais Aristobule prit le titre de *roi* qu'il transmit à cinq de ses successeurs, Alexandre, Jannée, Salomé sa femme, Hircan, Aristobule, & Antigone. Ensuite Hérode s'empara du *royaume*, & le conserva sous l'autorité de Rome; après sa mort, la Judée fut gouvernée sous le nom d'*Ethnarchie*, par ses trois fils, Archélaüs, Hérode Antepas, & Philippe. Enfin elle fut réduite en province romaine. (*D. J.*)

Royaumes du monde, (*Hist. anc.*) on compte ordinairement vingt-quatre *royaumes* célebres jusqu'à la naissance de Jesus-Christ. Les voici:

Le premier *royaume* est celui de Babylone, que Nemrod fonda 146 ans après le déluge l'an 1802 du monde, & 2233 avant Jesus-Christ. Nemrod y joignit l'Assyrie; mais on ne connoît pas ses successeurs, & l'Ecriture laisse assez voir que tous ces vastes pays qui ont formé l'empire d'Assyrie, appartenoient à différens maîtres au tems d'Abraham.

Le second *royaume* est celui d'Egypte, que Mesraïm fonda l'an 1847 du monde, 2188 ans avant l'ere chrétienne. On apprend de Constantin Manassés que ce *royaume* a été de 1633 ans; intervalle qu'on trouve depuis Mesraïm jusqu'à la conquête d'Egypte par Cambyses, roi des Perses, l'an du monde 3510, 525 ans avant Jesus-Christ.

Le troisieme *royaume* est celui de Sicyone, ville de Péloponnèse. C'est le premier *royaume* de l'Europe dont on connoisse un peu les rois. Jusqu'en Grece même, tout ce qui étoit plus ancien qu'Inachus premier roi d'Argos, passoit communément pour inconnu. On fixe le commencement de ce *royaume* à l'an 1871 du monde, 2164 ans avant Jesus-Christ. On dit qu'Egialée en fut le premier roi, & Zeuxippe le dernier; que ce *royaume* dura 959 ans; qu'ensuite les prêtres de Jupiter Carnien gouvernerent successivement pendant 33 ans; & que Charidème ayant pris la fuite l'an 2863 du monde, Sicyone resta sous la dépendance des rois de Mycenes. Suivant ce système de Castor, le *royaume* de Sicyone finit l'an 2830 du monde, 1205 ans avant Jesus-Christ.

Le quatrieme *royaume* est celui d'Argos, ville du Péloponnèse, qui fut fondée par Inachus l'an 2177 du monde, 1858 avant Jesus-Christ. Il dura 382 ans sous neuf rois, dont le dernier fut Sthélénus. L'an du monde 2559, & avant Jesus-Christ 1476, Danaüs venu d'Egypte, commença une nouvelle dynastie, qui ne subsista que sous cinq rois pendant 163 ans. Acrisius, le dernier de ces rois, fut tué l'an 2690 du monde, 1345 ans avant Jesus-Christ. Il y eut ensuite divers petits rois à Argos, & dans les villes des environs qui avoient composé le *royaume* d'Argos; mais ce fut le roi de Mycenes qui eut la principale autorité.

Le cinquieme *royaume* est celui d'Athènes qui fut fondé l'an 2477 du monde, 1558 ans avant Jesus-Christ par Cécrops, qui ne laissa point d'héritier. Les seize rois qui lui succéderent furent presque tous de différentes familles. Codrus, le dernier de tous, fut tué l'an 2943 du monde, 1092 ans avant Jesus-Christ. Quoiqu'il laissât des enfans, on abolit la monarchie qui avoit subsisté pendant 487 ans, & l'état fut gouverné par des archontes perpétuels; ce qui eut lieu pendant 316 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an 3283 du monde, 752 ans avant Jesus-Christ. Cette année on regla que les archontes seroient renouvellés tous les dix ans. Il y en eut sept qui gouvernerent pendant 68 ans. Enfin l'an 3351 du monde, 684 ans avant Jesus-Christ, 874 depuis la fondation du *royaume*, on commença à ne faire que des archontes annuels, ce qui a subsisté jusqu'à ce que la ville d'Athènes perdit sa liberté.

Le sixieme *royaume* est celui de Troye, ville de Phrygie en Asie. Il fut fondé l'an 2555 du monde, 1480 avant Jesus-Christ, par Dardanus venu de l'île de Crete, & dura 296 ans sous six rois, dont le dernier fut Priam, si célebre par le nombre de ses enfans, & par le chagrin qu'il eut de les voir tous périr. Le *royaume* de Troye fut détruit par les Grecs l'an 2851 du monde, 1184 avant Jesus-Christ. Astyanax, fils d'Hector & petit fils de Priam, y regna depuis, mais non avec la gloire & la puissance de ses ancêtres; & on ne sait rien de ses successeurs.

Le septieme *royaume* est celui de Mycenes, ville du Péloponnèse, qui fut fondé par Persée l'an 2722 du monde, 1313 avant Jesus-Christ, & qui fut détruit par les descendans d'Hercule l'an 2906 du monde, 1129 avant Jesus-Christ, après avoir subsisté 186 ans. Atrée & Agamemon, rois de Mycenes, sont très-célebres; le dernier commandoit avec un autorité absolue l'armée des Grecs qui fit le siege de Troye, parce qu'il étoit le plus puissant de tous les rois grecs, & que presque tout le Péloponnèse & une partie de la Grece propre lui étoient soumis.

Le huitieme *royaume* est celui des Latins en Italie, fondé l'an 2705 du monde, 1330 avant Jesus-Christ par Picus, fils de Saturne, auquel succéda son fils Faunus, puis Latinus, vaincu par Enée, dont le seizieme successeur fut Numitor que Romulus mit sur le trône peu avant que de bâtir Rome.

Le

Le neuvieme *royaume* eſt celui de Tyr, qui, à le faire commencer au tems où Joſephe prétend que la ville de Tyr fut bâtie, fut fondé l'an 2783 du monde, 1252 avant Jeſus-Chriſt. Il eſt certain que cet hiſtorien ſe trompe pour le tems de la fondation de cette ville célebre, puiſqu'Io, qui fut enlevée par des tyriens, eſt bien plus ancienne, & que de ſon tems Tyr faiſoit déja un grand commerce. Il fait venir le *royaume* de Tyr l'an 3187 du monde, 848 avant Jeſus-Chriſt.

Le dixieme *royaume* fut celui d'Aſſyrie, fondé l'an 2806 du monde, 1229 avant Jeſus-Chriſt, par Sémiramis. On ne connoît aucun de ſes ſucceſſeurs juſqu'à Phul, après la mort de qui Babylone fut détachée de cet état l'an 3288 du monde, 747 avant Jeſus-Chriſt, pour former un nouveau *royaume*. Celui d'Aſſyrie ſubſiſta avec beaucoup d'éclat juſqu'à l'an 3409 du monde, 626 ans avant Jeſus-Chriſt.

L'onzieme *royaume* eſt celui de Lydie, au-moins à prendre ſon commencement au tems où il eſt connu. Il y eut des rois de Lydie, comme le dit Hérodote, avant Argon; mais celui-ci eſt le premier de la famille d'Hercule. Il commença à regner l'an 2817 du monde, 1218 avant Jeſus-Chriſt. Après ſa famille qui regna 505 ans, Gygès commença une nouvelle dynaſtie l'an 3322 du monde, 713 avant Jeſus-Chriſt; & Créſus, le dernier de ſes deſcendans, fut défait & pris par Cyrus, roi des Perſes, l'an 3491 du monde, 544 ans avant Jeſus-Chriſt.

Le douzieme *royaume* eſt celui des deſcendans d'Hercule à Corinthe, lorſqu'Aletes ſe rendit maître de cette ville l'an 2905 du monde, & 1130 avant Jeſus-Chriſt. Ce royaume ſubſiſta 323 ans, & fut enſuite gouverné par des magiſtrats appellés *prytanés*; mais l'an 3377 du monde, 658 avant Jeſus-Chriſt, Cypſele s'empara de l'autorité ſouveraine, & après lui ſon fils Périander; qui ne mourut que l'an 3451 du monde, 584 avant Jeſus-Chriſt.

Le treizieme *royaume* eſt celui des deſcendans d'Hercule à Lacédémone ou Sparte. Il fut fondé la même année que celui de Corinthe par Ariſtomede, qui laiſſa deux enfans, nommés *Euryſthene* & *Proclès*, entre qui l'autorité royale fut partagée, ce qui eut lieu auſſi pour leurs deſcendans.

Le *royaume* des Hébreux commença l'an du monde 2940, 1095 avant Jeſus-Chriſt, par Saül, qui eut pour ſucceſſeur David, puis Salomon; après lequel ce *royaume* fut partagé en deux ſouverainetés; l'une appellée le *royaume de Juda*, qui eut pour premier roi Roboam, & pour dernier roi Sédécias, vaincu par Nabuchodonozor, roi de Babylone, l'an 3447 du monde & 588 avant Jeſus-Chriſt; & l'autre le *royaume d'Iſraël*, dont Jéroboam fut le premier roi, & Oſée le dernier qui fut détrôné par Salmanazar, roi d'Aſſyrie, l'an 3314 du monde & 721 avant Jeſus-Chriſt.

Le quatorzieme *royaume* a été celui de Damas, qui fut fondé l'an 2991 du monde, 1044 avant Jeſus-Chriſt, par Raſin, Reſtin ou Réſon, général des troupes d'Adar-Eſer, ou Hadadézer ou Hadarhézer, lorſqu'il vit ſon maître défait par David. Ses ſucceſſeurs furent preſque toujours en guerre avec les rois d'Iſraël: il n'y eut que le dernier, nommé auſſi *Raſin* ou *Retſin*, qui s'allia avec Phacée pour faire le ſiege de Jéruſalem, qu'il fut contraint de lever. Il fut défait & tué, & ſon *royaume* détruit par Téglatphalaſar, Tiglath-Pilnéſéer, Tiglath-Piléſer ou Tiglath-Péléſer, roi d'Aſſyrie, l'an 3295 du monde, 740 avant Jeſus-Chriſt.

Le quinzieme *royaume* a été celui de Macédoine, commencé par Caranus, l'un des deſcendans d'Hercule, l'an du monde 3221, & 814 avant Jeſus-Chriſt. Il a duré 490 ans juſqu'à la mort d'Alexandre le grand, qui établit la monarchie des Grecs, & qui mourut l'an 3710 du monde & 325 avant Jeſus-Chriſt.

Le ſeizieme *royaume* a été celui des Romains, qui commença l'année de la fondation de Rome la 3282 du monde, & 753 avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Romulus en fut le premier roi, & Tarquin le ſuberbe le ſeptieme & le dernier, qui fut chaſſé l'an du monde 3526, de la fondation de Rome le 245, & 509 avant Jeſus-Chriſt.

Le dix-ſeptieme *royaume* eſt celui de Babylone, qui fut fondé l'an 3288 du monde, 747 avant Jeſus-Chriſt, par Nabonaſſar. Il ne dura que 67 ans ſous dix rois, & il fut réuni au *royaume* d'Aſſyrie, dont il avoit été détaché l'an 3355 du monde, 680 avant Jeſus-Chriſt.

Le dix-huitieme *royaume* eſt celui des Medes, qui fut fondé l'an 3326 du monde, 729 avant Jeſus-Chriſt, par Déjocès, & que Cyrus détruiſit l'an 3476 du monde, 559 avant Jeſus-Chriſt. Ce *royaume* eſt célebre dans l'hiſtoire; il y en a qui ſe conformant à Ctéſias, le font commencer bien plutôt.

Le dix-neuvieme *royaume* eſt celui des Chaldéens, qui fut fondé par Nabopolaſſur ou Nabuchodonoſor I. l'an 3410 du monde, 625 avant Jeſus-Chriſt. On y compte cinq rois, qui regnerent 87 ans. Le dernier eſt Nabonnade ou Darius le Mede, qui fut défait par Cyrus l'an 3497 du monde, 538 avant Jeſus-Chriſt.

Le vingtieme *royaume* eſt celui des Perſes, qui paſſa d'Archaménidès & de Cambyſes à Cyrus l'an du monde 3476, & 559 avant Jeſus Chriſt, & dura juſqu'à Darius, qui fut tué l'an du monde 3705, & 317 avant Jeſus Chriſt.

Le vingt-unieme *royaume*, & le ſecond de Macédoine fondé par Antipater qui uſurpa la couronne après la mort d'Alexandre le grand, & qui la laiſſa à ſon fils Caſſander l'an du monde 3718 & 317 avant Jeſus-Chriſt. Ce *royaume* fut éteint dans Perſée, qui fut vaincu par les Romains l'an du monde 3867, & le 168 avant Jeſus-Chriſt.

Le vingt-deuxieme *royaume* eſt celui d'Egypte, commencé par Ptolémée, fils de Lagus, l'un des ſucceſſeurs d'Alexandre le grand l'an du monde 3712, & 323 avant Jeſus-Chriſt. Il dura juſqu'à la reine Cléopatre II. maîtreſſe de Marc-Antoine, qui ſe donna la mort après la bataille d'Actium l'an du monde 4005, & le 30 avant Jeſus-Chriſt.

Le vingt-troiſieme *royaume* a été celui de Syrie, dont le premier roi fut Séleucus Nicator, l'un des chefs ſucceſſeurs d'Alexandre, l'an du monde 3723, & 312 avant Jeſus-Chriſt. Il dura juſqu'à Antiochus l'aſiatique, fils d'Antiochus le pieux & de Sélene. Ce prince en fût privé par Pompée l'an du monde 3970, & 65 avant Jeſus-Chriſt.

Le vingt-quatrieme *royaume* a été celui de Pergame dans la grande Phrygie, qui commença l'an du monde 3752, & 283 avant Jeſus-Chriſt, par l'eunuque Philétere, & dura juſqu'à Attale III. ſurnommé *Philométor*. Celui-ci mourant ſans enfans l'an du monde 3902, & 133 avant Jeſus-Chriſt, inſtitua le peuple romain pour héritier & ſucceſſeur de ſa couronne.

Nous ne parlerons point ici des *royaumes* du Boſphore, du Pont en Aſie, de Cappadoce, de Bithynie, d'Arménie, des Bactriens, des Indiens, des Scythes ou Maſſagetes, & autres ſemblables, parce qu'on ne connoît point l'établiſſement de ces monarchies, ni la ſucceſſion de leurs rois (*D. J.*)

Royaumes du monde, (*Hiſt. mod.*) les *royaumes* célebres qui ſe ſont établis dans le monde depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt font un point d'hiſtoire trop étendu pour entrer dans ce détail; c'eſt aſſez de dire que tous les états nommés *royaumes* en Aſie, en Europe, en Afrique & en Amérique ont éprouvé différentes révolutions dans ce long intervalle de tems.

Ainſi dans l'ancien *royaume* de la Chine, les Tartares ſe rendirent maîtres de ce vaſte empire l'an 1279; les Chinois les en chaſſerent l'an 1369; mais en 1644, les Tartares ſoumirent de nouveau l'empire de la Chine. Alors Xunchi en fut déclaré roi, & c'eſt un de ſes deſcendans qui le gouverne aujourd'hui.

Le Japon n'obéit qu'à un ſeul ſouverain depuis l'an 1550, & le dairo ou chef de la religion n'a plus en partage que de vaines marques de ſon ancienne autorité.

L'Inde contient pluſieurs *royaumes*, dont l'hiſtoire n'eſt point connue. On dit que les mogols ſortis de la Tartarie établirent l'empire de ce nom vers l'an 1401, & que ce fut un fils de Tamerlan qui en fut le premier empereur. Le plus puiſſant des *royaumes* de l'Inde au-delà du golphe eſt celui de Siam, de qui la plûpart des autres ſont tributaires. Dans la preſqu'île de l'Inde au-deçà du golfe ſont les *royaumes* d'Orixa, de Golconde, de Narſingue, de Décan, de Balaguate, de Biſnagar, *&c.* qui obéiſſent à divers ſouverains, & qui changent ſouvent de maître. L'hiſtoire de tous ces divers états eſt enſevelie dans l'oubli juſqu'au tems que les Portugais, ſuccédés par les Hollandois, ſe ſont établis dans l'Inde.

La perſe obéit aux ſophis depuis l'an 1500 de Jeſus-Chriſt; mais ces ſophis ont été différens conquérans, qui tour-à-tour ont uſurpé & ravagé ce vaſte pays.

L'Arabie reçut la loi de Mahomet vers l'an 625; depuis ce tems-là, les Arabes mahométans ſe nommerent *Saraſins*, & eurent des rois puiſſans, qui néanmoins furent ſoumis par les Turcs, & par les ſophis dans le xij. ſiecle.

La Turquie en Asie comprend le Curdistan, l'Yerac, le Diarbek, la Sourie, l'Anatolie, l'Armenie & la Georgie, qui répondent à-peu-près à ce que les anciens appelloient la *Babylonie*, la *Mésopotamie*, la *Syrie*, l'*Asie mineure*, la *Colchide*, &c. Othoman vers l'an 1300 commença cet empire, & l'augmenta par ses conquêtes. L'empire de Trébisonde, établi par Alexis Comnene en 1204, passa dans les mains de Mahomet II. l'an 1461.

La Turquie en Europe est divisée par le Danube en méridionale & septentrionale. Le grand-seigneur est le maître de la méridionale, & les trois principautés de la septentrionale sont ses tributaires.

Je ne parcourrai point les *royaumes* de l'Europe, parce que chacun d'eux a son article separé dans ce Dictionnaire.

Les principales parties de l'Afrique sont l'Egypte, l'Abyssinie, le Monomotapa, le Congo, la Guinée, la Nigritie, le Bilédulgérid & la Barbarie. L'histoire de tous ces pays & de leurs états nous est inconnue.

Nous ne sommes pas mieux instruits des anciens *royaumes* qui ont subsisté en Amérique jusqu'à la découverte de cette partie du monde, où les puissances maritimes ont aujourd'hui établi leur domination, (*D. J.*)

ROYAUTÉ, s. f. (*Gramm.*) dignité du roi. Les Grecs & les Romains autrefois, aujourd'hui tous les peuples républicains sont ennemis de la *royauté*. La *royauté* n'est pas un métier de fainéant; elle consiste toute dans l'action.

ROYAULTÈS, (*Hist. mod.*) signifie en Angleterre les *droits du roi*; on les appelle autrement les *prérogatives du roi* ou *regalia*. *Voyez* PRÉROGATIVE & REGALIA.

Il y a quelques-uns de ces droits que le roi peut accorder à des particuliers; d'autres qui sont inséparables de la couronne. *Voyez* ROI, ACCORDER, *&c.*

ROYAUX, DROITS, *regalia*, (*Hist. mod.*) *voyez* RÉGALIENS.

Droits royaux d'une église se dit des droits & privileges dont jouissent les églises cathédrales, ou autres par concession des rois. *Voyez* ÉGLISE, CATHÉDRALE, *&c.*

Regalia se prend aussi quelquefois pour le patrimoine de l'Eglise, comme *regalia sancti Petri*, & singulierement pour les terres ou héritages qui lui ont été donnés par des rois. Quelques-uns veulent même que ce soit de-là qu'est venu l'usage de la regale; car, dit Ducange, on appelloit des *héritages en régale* les biens qui étoient venus aux églises par la concession & libéralité des rois. D'où vient qu'à la mort des évêques, les rois s'en remettoient en possession jusqu'à ce que le nouveau titulaire eût reçû l'investiture. C'est aussi ce qui se pratiquoit en Angleterre, où Guillaume le conquérant & plusieurs de ses successeurs ne se hâterent pas de donner l'investiture aux nouveaux évêques, comme il paroît par les plaintes de plusieurs prélats de leur tems.

Regalia dans quelques auteurs se prend aussi pour l'hommage & le serment de fidelité que l'évêque fait au roi lors de son investiture. *Voyez* HOMMAGE & EVÊQUE, *voyez aussi* INVESTITURE.

ROYE, (*Géog. mod.*) on croit que c'est *Rodrina*, & en latin du moyen âge, *Rauga*, ville de France, en Picardie, au pays appellé *Santerre*, capitale d'un bailliage de même nom, entre Nesle & Noyon, & Montdidier. Cette ville, que quelques-uns prennent avec assez peu de vraissemblance pour l'ancienne *Rhodium* de la Gaule belgique, fut érigée en prevôté, & unie au domaine en 1371 par le roi Charles V. Aujourd'hui c'est un gouvernement de place de gouvernement militaire de Picardie. Il y a trois paroisses, une collégiale, un college & un hôpital. *Long.* 20. 28. *lat.* 49. 42.

Popaincourt, (Jean de) premier président au parlement de Paris, étoit de *Roye*, & préféra l'étude des belles-lettres à celle des armes. Il fut reçu premier président de la premiere cour supérieure du royaume en 1400, & mourut en 1403. (*D. J.*)

ROYENA, (*Botan.*) genre de plante ainsi nommé par Linnœus, en l'honneur de M. Van-Royen, professeur à Leyde. Le calice de la fleur est composé d'une seule feuille permanente, légerement découpée en cinq segmens obtus à l'extrémité. La fleur est monopétale, formée d'un tuyau qui est de la longueur du calice, évasé dans ses bords, & divisé en cinq segmens ovoïdes & recourbés. Les étamines sont dix filets très-courts qui naissent sur la fleur. Les bossettes sont doubles, oblongues, pointues, droites, & de la longueur du tuyau de la fleur. Le germe du pistil est délié, de forme ovale, partagé en deux stiles, un peu plus long que les étamines. Les stygma sont simples. Le fruit est une capsule ovoïde, composée de quatre battans, & sillonnée de quatre raies profondes; il contient une seule loge, dans laquelle sont renfermées quatre noix oblongues, triangulaires, couvertes de leurs coiffes. Cette plante a été décrite dans le *Paradisus batavus*, sous le nom d'une espece de pistachier sauvage, espece de staphilodendron. *Hort. Amstel. vol. I. p.* 187. Herman. *parad. bat. p.* 232. Linn. *gen. plant. p.* 193. (*D. J.*)

R U

RU, s. m. canal d'un petit ruisseau. La justice de saint Germain-des-Prez à Paris, dit le *Dict. de Trév.* s'étend le long de l'eau depuis l'abreuvoir Mâcon vers le pont saint Michel, jusqu'au *ru* de Sevre vers saint Cloud. La rue de Bievre à Paris s'appelloit autrefois *port* de Bievre, de la riviere de Bievre ou des Gobelins qui y passoit avant qu'on eût détourné son cours hors de la ville.

RUADE, s. f. (*Manege.*) action du cheval, lorsque baîssant la tête & levant le derriere, il alonge subitement les deux jambes de derriere & les jette, pour ainsi dire, en l'air. Ce n'est pas un bon signe lorsqu'un cheval va à bonds, à *ruades* & à pétarades. On dit détacher, alonger, tirer, séparer une *ruade*.

RUAGE, s. m. (*Jurisprud.*) terme qui se trouve dans la coutume de Cambray, *tit.* 11. *art.* 2. & que Desjaunaux explique comme signifiant *usage*. Voyez *aussi le glossaire de* M. de Lauriere. (*A*)

RUB, s. m. (*Commerce.*) poids d'Italie, particulierement en usage dans les lieux situés sur la riviere de Gênes. A Oneille les huiles d'olives se vendent en barrils de sept rubs & demi, qui pesent ensemble autant que la millerolle de Provence, qui revient à soixante-six pintes mesure de Paris, qui en font cent mesures d'Amsterdam. *Voyez* MILLEROLLE. *Diction. de Commerce & de Trév.*

RUBAN D'EAU, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *sparganium*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle est composée de plusieurs étamines & stérile. Les embryons naissent par petits tas séparément des fleurs, & deviennent dans la suite des capsules ou des noyaux qui ont une ou deux loges, & qui renferment ordinairement une amande farineuse: ces noyaux sont adhérens à la couche, & réunis de façon qu'ils forment une espece de tête. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

RUBAN, (*Insectol.*) nom d'un ver du corps humain, ainsi dit à cause de sa longueur, & de sa figure plate; on l'appelle aussi *ver plat*. *Voyez* le traité que Spigelius en a fait, sous le nom latin *tænia*, qu'on a francisé; c'est pourquoi nous en parlerons plus au long au *mot* TÆNIA.

RUBAN, (*Conchyl.*) on appelle ainsi toute bandelette très-étroite qui se distingue sur la superficie d'une coquille. (*D. J.*)

RUBAN, s. m. (*Archit.*) ornement qui imite un *ruban* tortillé sur les baguettes & les rudentures, & qu'on taille de bas-relief, ou évuidé. (*D. J.*)

RUBAN, (*Cirier.*) est la cire réduite en petits filets plats & larges, environ d'une ligne & demie. *Voyez mettre en* RUBAN & *l'article* BLANCHIR.

RUBAN, *mettre en étrier*, c'est l'action de partager la cire en petites bandelettes larges d'une ligne & demie, en la faisant passer par une greloir au sortir de la cuve, *voyez* GRELOIR & CUVE, & congeler dans l'eau où le cylindre toujours en mouvement la conduit à mesure qu'elle tombe. *Voyez* CYLINDRE, & *l'article* BLANCHIR.

RUBAN *ou* NONPAREILLE (*Ecriture.*) ce sont des padous de soie rouge ou bleue propres à attacher les feuilles de papier les unes avec les autres, & donner à l'ouvrage un ornement extérieur. *Voyez le volume des Planches à la table de l'Ecriture.* Dans le barreau, on les appelle *liasses*; ils sont de parchemin. *Voyez* NONPAREILLE.

RUBAN *à perruque*, (*Perruquier.*) est un tissu de filoselle que les Perruquiers placent autour d'une perruque pour en fortifier les bords en-dedans de la coëffe. Ils en appliquent encore un autre plus large, depuis le toupet ou front jusqu'à la nuque du col en passant

paſſant par le ſommet de la tête, celui-ci ſe poſe entre la coëffe & les treſſes de cheveux. Le premier ſe nomme *ruban de tour*, & l'autre *ruban de plaque*.

Ruban *des canons des Miſſels*, (*Reliure*.) les Relieurs mettent à chaque feuillet du canon des miſſels un *ruban* plié collé contre le feuillet avec un morceau de papier pour le ſoutenir. Ce *ruban* ſert au prêtre à lever facilement le feuillet, & le tourner avec les doigts qu'il a en liberté.

Ruban, ſ. m. (*Rubanier*.) tiſſu très-mince qui ſert à pluſieurs uſages, ſelon les matieres dont il eſt compoſé.

Il y a des *rubans* de toutes ſortes de matieres, d'or, d'argent, de ſoie, de fleuret, de laine, de fil, &c. on en fait de pluſieurs largeurs, de larges, d'étroits, de demi-larges. On en fabrique de façonnés, d'unis, à deux endroits, à un envers; de gauffrés, à réſeau, de doubles en liſſe & de ſimples, & dans toutes ſortes de goûts & de deſſeins, tels qu'on les commande aux ouvriers.

Les *rubans* d'or, d'argent, de ſoie, &c. ſervent aux ornemens des femmes; ceux de capiton, qu'on appelle *padous*, ſervent aux Tailleurs, Couturieres, &c. & les *rubans* de laine & de fil ſont employés par les Tapiſſiers, &c.

Les *rubans* ſe tiſſent avec la navette ſur le métier; ſavoir ceux qui ſont façonnés à la façon des étoffes d'or, d'argent & de ſoie, & ceux qui ſont unis, de même que les Tiſſerands fabriquent la toile; à-moins qu'ils ne ſoient à doubles liſſes.

Les *rubans* de ſoie pure ne vont point à la teinture après qu'ils ont été fabriqués, mais on les tiſſe avec des ſoies toutes teintes.

Quoique la Rubanerie ſoit beaucoup tombée en France, il ne laiſſe pas que de s'y faire une grande conſommation de *rubans*, & on en fait des envois conſidérables dans les pays étrangers. Les *rubans* de ſoie unis ſe fabriquent dans pluſieurs villes de France; mais ce n'eſt guere qu'à Paris qu'on fait des *rubans* façonnés.

Ruban *gauffré*, (*Arts & métiers*.) *ruban* ſur lequel on imprime par l'art certains ornemens de fleurs, d'oiſeaux, de ramages ou de groteſque. On donnoit autrefois ces ornemens avec des fers ou des plaques d'acier gravés; mais un maître tiſſutier rubanier inventa à Paris ſur la fin du dernier ſiecle une machine tout autrement ingénieuſe pour gauffrer les *rubans*. En voici l'hiſtoire.

La mode des *rubans gauffrés* ayant commencé à s'établir vers l'an 1680, & la nouveauté leur donnant un grand cours, un nommé *Chandelier*, laſſé d'être obligé de gauffrer ſes *rubans* en y appliquant ſucceſſivement, comme ſes confreres, pluſieurs plaques d'acier gravées de divers ornemens de fleurs, d'oiſeaux & de groteſque, ainſi qu'il ſe pratique pour la gauffrure des étoffes, imagina une eſpece de laminoir aſſez ſemblable à celui dont on ſe ſert à la monnoie pour applatir les lames des métaux, mais beaucoup plus ſimple.

Deux cylindres d'acier en faiſoient les principales pieces: ces cylindres ſur leſquels étoient gravées les figures dont il vouloit imprimer ſon ouvrage, étoient poſés l'un ſur l'autre entre deux autres pieces de fer plat d'un pié & demi de hauteur, placées perpendiculairement, & attachées ſur une eſpece de banc de bois très-fort & très-peſant, qui ſoutenoit toute la machine.

Chaque cylindre qui tournoit ſur les tourillons avoit à l'une de ſes extrémités tous deux du même côté une roue à dents, qui s'engrenant l'un dans l'autre, ſe communiquoient le mouvement par le moyen d'une forte manivelle attachée à l'une des deux.

Cette machine ainſi préparée, lorſque l'ouvrier vouloit s'en ſervir, il mettoit au feu ſes cylindres pour leur donner la chaleur convenable; & plaçant enſuite ſon *ruban* dans le peu d'eſpace qui reſtoit entr'eux, qu'il reſſerroit encore par le moyen d'une vis qui preſſoit celui de deſſus, il tiroit le *ruban* de l'autre côté; & faiſant tourner les cylindres avec la manivelle, une piece entiere de *ruban* recevoit la gauffrure en moins de tems que les autres ouvriers n'en employoient pour une ſeule aune. Le génie & l'invention de ce rubanier eurent leur récompenſe: les *rubans gauffrés* firent ſa fortune. (*D. J.*)

Ruban *de ſatin*, (*Rubanerie*.) on appelle *ruban de ſatin* celui qui eſt fabriqué à la maniere de ſatin. Il y en a de ſimples & d'autres à double endroit.

Ruban, *terme de Blaſon*, c'eſt la huitieme partie d'une bande, *Voyez les Planches de Blaſon*, *voy. auſſi l'article* Bande. Il eſt porté un peu coupé des lignes extérieures de l'écuſſon.

RUBANIER, ſ. m. (*Rubanerie*.) celui qui fait des rubans; il y a à Paris une communauté de maîtres *rubaniers*, qui prennent la qualité de *tiſſutiers-rubaniers* de la ville & fauxbourgs de Paris. Ce ſont ces fabriquans qu'on appelle auſſi *ouvriers de la petite navette*, pour les diſtinguer des marchands ouvriers en draps d'or, d'argent & de ſoie, qu'on nomme *ouvriers de la grande navette*, ce ſont, dis-je, les fabriquans de la petite navette, qui font toutes ſortes de rubans & galons d'or, d'argent, de ſoie, de franges, frangeons, crépines, molets, padous, &c. & tous autres ouvrages dépendans de la *rubanerie*. *Dict. de Savary*. (*D. J.*)

RUBARBE, *rhabarbarum*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche & profondément découpée. Le piſtil ſort du fond de cette fleur, & il renferme une ſemence triangulaire, qui étant mûre, adhere à une capſule, de façon qu'il n'eſt pas poſſible de l'en ſéparer; cette capſule a la même forme que le fruit. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

RUBBE *ou* RUBBY, ſ. m. (*Commerce*.) en italien *rubbia*, eſt une meſure des liquides dont on ſe ſert à Rome: il faut treize *rubbes* & demi pour faire la brante, qui eſt de 96 bocals, enſorte que chaque *rubbe* eſt d'environ ſept bocals & demi. *Voyez* Bocal.

Rubbe, (*Commerce*.) eſt auſſi un poids de vingt-cinq livres, que les Italiens appellent indifféremment *rubbis* & *rubbia*.

Rubbe, eſt encore la meſure dont on ſert à Livourne pour les grains. Dix *rubbes* trois quarts font le laſt d'Amſterdam. *Voyez* Last. *Dict. de Commerce & de Trévoux*.

RUBEÆ-Promontorium, (*Géog. anc.*) Promontoire que Pline, *l. IV. c. xiij.* met à l'extrémité ſeptentrionale de l'Europe. Mercator croit que c'eſt le cap de Livonie, appellé *Dagerort*; Bécan le prend pour le cap ſeptentrional de la Scandinavie, nommé aujourd'hui *Wardhuis*; mais il y a beaucoup plus d'apparence que *Rubeæ-Promontorium* eſt le cap le plus ſeptentrional de la Norwege, connu préſentement ſous le nom de *Nort-cap*: c'eſt le ſentiment d'Ortelius, & du P. Hardouin. (*D. J.*)

RUBÉFIANS, adj. médicamens qui ont la vertu de rougir la peau. Tels ſont les ſinapiſmes. On s'en ſert pour attirer l'humeur goutteuſe ſur une partie, & la rappeller de l'intérieur à l'extérieur. Le bain de piés dans de la leſſive très-chaude, eſt un remede *rubéfiant*. La poudre de graine de moutarde dans le vinaigre rougit la peau, & la diſpoſe à inflammation. (*Y*)

RUBELINE, *voyez* Gorge rouge.

RUBÉOLE, *rubeola*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleurs monopétales en forme d'entonnoir diviſées en quatre parties ou légerement découpées. Le calice de ces fleurs eſt ou ſimple ou double: celles qui ont un calice double ſont ſtériles, & le calice ſimple des autres fleurs devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux ſemences. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* Plante.

RUBETE, *rubeta*, ſ. f. (*Hiſt. des Poiſſons*.) ce mot veut dire un *poiſon* tiré en partie du ſuc de la grenouille venéneuſe. Juvenal, *ſat.* 1. *verſ.* 69. & 70. parle d'une dame romaine qui mêloit de cette eſpece de poiſon au vin qu'elle préſentoit à ſon mari.

Occurrit matrona potens, quæ molle chalenum
Porrectura viro miſcet ſitiente rubetam.

(*D. J.*)

RUBI, (*Géog. anc.*) petite ville d'Italie dans la Pouille. L'itinéraire d'Antonin la met ſur la route d'*Equotorium* à *Hydrume*, entre *Canſium* & *Hydrume*, entre *Canuſium* & *Budrunte*, à 20 milles de la premiere de ces places, & 11 milles de la ſeconde. C'eſt de cette ville dont parle Horace, *l. I. ſat.* 5.

Inde Rubos *feſſi pervenimus. Utpote longum*
Carpentes iter, & factum corruptius imbri.

„ Nous eûmes aſſez de peine à gagner *Rubi*, où „ nous arrivâmes fort fatigués; car outre que nous „ avions fait une grande traite, la pluie avoit extré„ mement gâté les chemins „ La journée d'Horace avoit

avoit été de 20 milles pour se rendre à *Rubi*. Il croissoit particulierement dans le territoire de cette ville, une espece de petit osier très-souple & très-délié dont on faisoit des corbeilles. Virgile, Georg. *l. V. vers.* 256. en a parlé, lorsqu'il a dit; *nunc facilis Rubia texatur fiscina virga*. (*D. J.*)

RUBICAN, adj. *terme de Maquignon*; couleur de poil d'un cheval, qui a du poil bai alesan ou noir, joint à du poil gris ou blanc, semé sur les flancs de maniere que ce gris ou blanc ne domine pas; on dit également cheval *rubican*, & poil *rubican*. (*D. J.*)

RUBICELLE *ou* RUBACELLE, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturalistes à une pierre précieuse, dont la couleur tient un milieu entre l'hyacinte & le rubis spinel. *Voyez* RUBIS. De Boot dit que cette pierre ressemble souvent aux grenats de Bohème.

RUBICON, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie dans la Romagne, aux confins de la Gaule cisalpine, qu'il séparoit de l'Italie, comme nous l'apprennent Cicéron, *philipp. VI. c. iij.* & Lucain, *l. I. v.* 213. Le premier dit: *Flumen Rubiconem, cui finis est Galliæ*, & le second en parle en ces termes:

Fonte cadit modico, parvisque impellitur undis
Puniceus Rubico, *quum fervida canduit æstas:*
Perque imas serpit valles, & Gallica certus
Limes ab Ausoniis disterminat arva colonis.

Cette riviere, que l'on nomme aujourd'hui *Pisatello*, selon Léander, est petite, mais très-fameuse dans l'histoire. Il n'étoit pas permis aux soldats, & moins encore à leurs chefs, au retour d'une expédition militaire, de passer cette riviere avec leurs armes, sans le consentement du sénat & du peuple romain; autrement ils étoient tenus pour ennemis de la république, comme le porte l'inscription qui étoit à la tête du pont de cette riviere, & que l'on a trouvée enterrée sur le bord de cette même riviere.

Le cardinal Bivaroia, légat alors de la Romagne, fit dresser au même endroit le marbre sur lequel est cette inscription: voici ce qu'elle porte: *Jussu mandatuve* P. R. *Cos. Imp. Trib. Mil. Tiron. Commiliton. Arma quisquis es manipulariæve centurio, turmæve legionariæ, hic sistito, vexillum sinito, arma deponito, nec citra hunc amnem signa, ductum exercitum commeatumve, traducito. Si quis ergo hujusce jussionis adversus præcepta ierit, feceritve, adjudicatus esto hostis P. R. ac si contra patriam arma tulerit, penatesque ex sacris penetralibus asportaverit S. P. Q. R. sanctio plebescití. S. ve consulti ultra hos fines arma ac signa proferre liceat nemini.*

Malgré le dessein que César avoit conçu d'asservir sa patrie; quand il se vit, à son retour des Gaules, au bord du *Rubicon* avec son armée, dit Suétone, il hésita quelque tems, s'il le passeroit ou non. Il le passa dans la confiance du succès de ses armes, s'empara de l'Umbrie & de l'Etrurie, d'où suivit la guerre civile qui le plaça sur le thrône, & la conspiration qui l'en fit tomber. *Voyez* TRIUMVIRAT. (*D. J.*)

RUBIE, s. f. (*Monnoie d'Alger.*) monnoie d'or qui a cours à Alger, & dans tout le royaume qui en porte le nom, aussi-bien que dans ceux de Congo & de Labez. La *rubie* vaut trente-cinq aspres: elle porte le nom du dey d'Alger, & quelques lettres arabiques pour légende. *Savary*. (*D. J.*)

RUBIERA, (*Géog. mod.*) en latin *Herbaria*; ville d'Italie, dans le Modénois, sur la Secchia, à 7 milles de Modène; c'est une forte place, qui est regardée comme la clé du Modénois. *Long.* 28. 32. *lat.* 44. 35.

Urceus (Antoine), un des savans malheureux du xv. siecle, naquit à *Rubiera*, en 1446, & mourut à Bologne en 1516, âgé de 70 ans. Il fut surnommé *Codrus*, à cause que le prince de Forli le rencontrant un jour, lui dit, *Jupiter Codro se commendat*. De-là vint qu'il fit pour lui cette bonne & courte épitaphe, *Codrus eram*, j'étois Codrus.

Cet écrivain vécut pauvrement pendant toute sa vie, ayant une chambre si sombre, que sans le secours d'une lampe, il ne pouvoit étudier que quelques heures de la journée. Etant une fois sorti sans éteindre cette lampe, le feu prit à ses papiers, & les brûla avec tous ses meubles. Désespéré de la perte de ses manuscrits, il proféra des blasphèmes exécrables, & se retira comme un sauvage dans les forêts, où il passa quelque tems. Ensuite revenant à la ville, il se cacha dans la maison d'un menuisier, où il demeura six mois seuls & sans livres; enfin il reprit insensiblement ses études. Mais Pierius Valérianus prétend qu'il fut tué par des assassins.

Ses ouvrages contiénnent des harangues, des lettres & des poésies. Ils ont été imprimés quatre fois; savoir, d'abord à Boulogne, en 1502, & finalement à Bâle, en 1540, *in*-4°. c'est la meilleure édition, & elle est précédée de la vie de l'auteur. Le P. Niceron a fait aussi son article dans ses *mémoires des hommes illustres, tom. IV.* (*D. J.*)

RUBIGALIA ou *ROBIGALIA*, s. f. pl. (*Hist. anc.*) nom d'une fête qu'on célebroit chez les Romains en l'honneur du dieu *Rubigus*, ou de la déesse *Rubigo*, pour demander à ces divinités qu'elles préservassent le blé de la rouille ou nielle. *Voyez* FÊTE.

Ces fêtes furent instituées par Numa la onzieme année de son regne. Elles se célebroient le septieme jour avant les calendes de Mai, qui tombe au 25 d'Avril, & qui est le tems où la nielle, appellée en latin *rubigo*, s'attache au blé. *Voyez* RUBIGO.

Varron fixe la célebration de ces fêtes au tems où le soleil entre dans le 16 degré du taureau; mais il paroît que le vrai tems de leur célebration étoit le 15e jour avant l'équinoxe, parce que la canicule ou petit chien domine alors, & que cette constellation étoit regardée par les anciens comme malfaisante.

C'est pour cela qu'on sacrifioit un chien à Rubigo: Ovide dit qu'on sacrifioit les entrailles d'un chien & celles d'une brébis: selon Columelle on sacrifioit seulement un chien, qui tetoit encore sa mere. Festus semble faire entendre que la victime devoit être rousse.

RUBIGINIS LUCUS, (*Géog. anc.*) bois sacré, que les anciens avoient dédié à la déesse qui présidoit à la rouille des blés. Ovide parle de ce bois sacré dans ses fastes, *l. IV. v.* 707.

Flamen in antiquæ lucum rubiginis *ibat*,
Exta canis flammis, exta daturus ovis.

(*D. J.*)

RUBINE D'ANTIMOINE, *voyez* MAGNESIE OPALINE.

RUBIS, (*Hist. nat.*) *rubinus*, pierre précieuse, rouge, transparente, qui ne le cede qu'au diamant pour la dureté. On en compte plusieurs especes d'après les teintes plus ou moins foncées, que l'on trouve à cette pierre. Le *rubis* oriental ou vrai *rubis* est d'un rouge ecarlate ou ponceau, semblable à un charbon allumé, c'est celui qu'on a quelquefois nommé *albandine* ou *almandine*, & peut-être celui que l'on nomme *escarboucle* ou *carbunculus*, quand il est d'une certaine grosseur. Le *rubis* balais, en latin *balassus* ou *palatius*, est d'un rouge un peu bleuâtre, ce qui le rend un peu cramoisi ou pourpre. Le *rubis spinel* est d'un rouge clair. Le *rubicelle* ou *rubacelle* est d'un rouge tirant un peu sur le jaune; c'est le moins estimé.

Les *rubis* varient pour la figure, l'on en trouve qui sont octahedres, d'autres sont en rhomboïdes dans leur matrice; on en trouve aussi qui sont arrondis & semblables à des cailloux roulés, ces derniers se rencontrent dans le lit de quelques rivieres, ou bien dans le sein de la terre, enveloppés dans un sable rouge, ou dans une terre verte & compacte, qui ressemble à de la serpentine, ou dans une roche rougeâtre. Les *rubis* de Bohème se trouvent dans du quartz & dans du grais.

Les plus beaux *rubis* viennent des Indes orientales; on en trouve dans le royaume de Pégu, dans l'île de Ceylan, dans l'Inde au royaume de Bisnagar & de Calicut. On dit aussi qu'il s'en rencontre en Bohème, en Silésie, en Hongrie, en Saxe, ainsi que près de Kexholm, en Finlande, & près de Keddil, sur le lac de Ladoga; la question est de savoir, si ces *rubis* ont la dureté & l'éclat de ceux d'Orient. Un *rubis* parfait est une pierre très-rare, sur-tout quand il est d'une belle grandeur: quand il s'en trouve, on en fait un très-grand cas, & on le paye plus cher que le diamant même.

L'empereur François I. aujourd'hui régnant, a fait faire à Vienne des expériences sur un grand nombre de pierres précieuses, & entr'autres sur le *rubis*. Par les ordres de ce prince, on mit dans des creusets plusieurs diamans & *rubis*; on donna pendant vingt-quatre heures un feu très-violent, & lorsqu'on vint au bout de ce tems à visiter les creusets, on trouva que les diamans avoient été entierement dissipés

finés & volatilisés par l'action du feu; tandis que le *rubis* n'avoit rien perdu ni de sa forme; ni de sa couleur, ni de son poids.

Le dernier grand duc de Toscane de la maison de Médicis, avoit déja fait faire des expériences sur les pierres précieuses, à l'aide du miroir ardent de Tschirnhausen. Un *rubis* exposé à l'action du feu solaire, au bout de quelques secondes se couvrit comme d'une espece de graisse fondue, à la partie de sa surface qui étoit frappée par les rayons; il s'y forma ensuite quelques bulles. Après avoir été tenu pendant 45 minutes dans le foyer, il perdit sa couleur en grande partie, ses facettes, & ses angles s'arrondirent. Un autre *rubis* après avoir été exposé 3 minutes au foyer, s'écrasa & se fendit lorsqu'on vint à presser dessus avec la lame d'un couteau. On prit un noveau *rubis* fort grand; il commença par montrer les mêmes bulles, que le premier; & au bout de 7 minutes, il étoit amolli au point de recevoir l'empreinte d'un jaspe & de la pointe d'un couteau. Cette pierre après avoir été exposée à cette chaleur violente pendant 45 minutes, ne souffrit aucune altération dans sa forme, mais sa couleur avoit changé; elle étoit devenue trouble, blanchâtre & tachetée de noir. En continuant de tenir la pierre pendant 45 autres minutes dans la même chaleur, sa couleur changea encore plus, mais sa forme ne fut aucunement altérée; enfin après avoir continué à tenir la pierre à ce même degré de chaleur pendant 3 autres quarts d'heure, il ne s'y fit plus aucun changement même pour le poids.

On prit un nouveau *rubis* que l'on pulvérisa, on exposa cette poudre au foyer du miroir ardent, & au bout de trois minutes on vit que les particules de cette poudre s'attachoient les unes aux autres assez fortement, mais elles se séparerent lorsqu'on vint à presser dessus avec un couteau; on pulvérisa de nouveau ces particules, & au bout de 12 minutes elles se lierent les unes aux autres: la liaison n'étoit point sensible à la circonférence, mais au centre; elle étoit très-forte, & les molécules en se rejoignant avoient même repris la couleur rouge qui leur étoit naturelle.

Pour s'assurer encore davantage de la fusibilité du *rubis*, on pulvérisa de nouveau ces particules, déja fondues; & pour augmenter l'action du miroir ardent, on plaça un verre pour reflechir les rayons, en peu de secondes ce degré de chaleur fit fondre la poudre, qui prit une couleur de chair sans transparence, & au microscope on découvrit qu'il y avoit des particules qui ne s'étoient point fondues.

Les *rubis* qui avoient été exposés au foyer du miroir ardent, & ensuite jettés dans l'eau, ne se brisoient point; mais on pouvoit remarquer qu'il s'étoit fait des gersures à leur intérieur; & les *rubis* se brisoient lorsqu'on les pressoit avec un outil de fer.

En joignant du verre à un *rubis*, cette pierre parut entrer en fusion avec lui, mais on s'apperçut au bout de quelque tems que la combinaison n'étoit point intime & la partie rouge s'étoit précipitée au-dessous du verre, dont il étoit facile de distinguer le *rubis* du verre. Ces expériences sont tirées du *magasin d'Hambourg*, *vol. in*-18. & du *tom. IX. du Giornale de' letterati d' Italia*. (—)

Voilà de toutes les pierres précieuses de couleur la plus difficile à trouver dans son degré de perfection. On exige que le *rubis* soit extrèmement net, d'une couleur veritablement ponceau, ou couleur de feu: l'on veut que le rouge en soit très-velouté, & qu'il jette un feu vif & ardent. Lorsque le *rubis* est pourvû de toutes ces qualités, & qu'il est avec cela d'une bonne grosseur, & d'une forme agréable, il n'y a certainement aucune pierre qui lui soit comparable; & ce n'est pas sans raison que dans l'orient où le goût pour les pierres précieuses est peut-être plus sûr & plus marqué qu'en aucun autre endroit de l'univers, on fait beaucoup plus de cas des beaux *rubis*, que des beaux diamans; par-tout où il y aura de véritables connoisseurs, il ne faut pas craindre qu'on pense autrement.

Benvenuto Cellini, sculpteur florentin, qui nous a laissé un *traité de l'Orfévrerie*, remarquoit, il y a environ deux cens cinquante ans, qu'un *rubis* parfait pesant un carat, se seroit vendu de son tems 800 écus d'or, tandis qu'un diamant du même poids & de la même perfection, n'en auroit valu que cent; mais on trouve peu de *rubis* de la premiere beauté; presque tous péchent dans la couleur, qui n'est pas assez pure, ou qui dans les uns est trop sourde, & dans les autres trop claire. Les magnifiques escarboucles qui ont épuisé les éloges des anciens, & auxquels ils ont cru devoir donner le nom d'ἄνθραξ ou de *carbunculus*, à cause de leur ressemblance avec un charbon ardent, ont certainement été des *rubis*.

L'antiquité en connoissoit un grand nombre; car pourvû qu'une pierre fût ardente & de couleur rouge, elle occupoit une place parmi les escarboucles: aujourd'hui les *rubis* se réduisent à quatre especes. Celui qui marche le premier est le *rubis* d'orient qu'on vient de décrire, dont l'extrème beauté, supérieure encore à sa rareté, laisse bien loin derriere lui toutes les autres pierres précieuses du même genre; le *rubis* de Brésil vient ensuite; jusqu'à présent il ne s'est pas fait beaucoup rechercher, parce qu'on n'en a point encore vû d'un beau rouge; sa couleur est un rouge clair laqueux qui n'attire point. Le *rubis* balais est plus agréable; mais pour être parfait, il doit être d'une belle couleur de rose, non point de couleur de rose pâle, ni d'un rouge tirant un peu sur la pelure d'oignon, ainsi qu'on le trouve assez fréquemment. La quatrieme espece est le *rubis* spinel, dont la couleur plus obscure que celle du *rubis* d'orient, est une couleur de feu un peu orangée. Les plus beaux *rubis* de ces deux dernieres especes croissent dans les Indes orientales; il s'en trouve bien aussi en Europe; mais comme ils sont infiniment moins durs que le véritable *rubis* d'orient; ils ne prennent pas, non plus que le *rubis* du Brésil, un poliment fort vif; & ils perdent aisément celui qu'ils ont reçu, ce qui est un grand défaut.

Si Pline en est cru, *liv. XXXVII. ch. vij.* les anciens ont peu gravé sur le *rubis*, & parce qu'ils le croyoient trop difficile à entamer, & parce que, selon eux, il emportoit avec lui une partie de la cire lorsqu'on vouloit s'en servir à cacheter. Ils avoient de plus cette fausse prévention, qu'étant posée sur la cire, cette pierre par la seule approche étoit capable de la faire fondre. La signification du nom de *rubis*, tant en grec qu'en latin, a pû faire admettre en lui une qualité qui n'y fut jamais; & combien voyons-nous tous les jours de choses, auxquelles on a la foiblesse d'attribuer des propriétés, par une raison de conformité de nom, ou à cause d'une certaine ressemblance de figure avec les choses mêmes auxquelles on veut les appliquer? Ce seroit perdre le tems, que de s'amuser à relever de pareilles puérilités. Il faut plutôt croire que le *rubis n'étoit négligé* par les anciens graveurs, comme il l'est encore, qu'à cause de sa trop grande dureté, & que la gravure quelque belle qu'elle eût pû être, n'auroit servi qu'à lui faire perdre de son prix, & même à le défigurer.

Quant à la taille qu'on donne présentement au *rubis*, elle est la même que pour toutes les autres pierres précieuses de couleur. Le dessus est en table environnée de biseaux; & le dessous n'est qu'une suite d'autres biseaux qui commencent à la tranche, & allant par degrés en diminuant de hauteur chacun par égale proportion, vont se terminer au fond de la culasse. C'est du moins ainsi qu'on est dans l'usage de les tailler, au grand regret de quelques curieux, qui voudroient qu'à l'imitation des anciens, & de tous les orientaux, on ne formât toutes les pierres de couleur qu'en cabochon. Ils prétendent, & peut-être est-ce avec raison, qu'autrement la pierre ne se montre point dans sa véritable couleur, & que ce faux jeu qu'on lui procure lui devient très-nuisible. Au reste, cette taille telle qu'on vient de la décrire, n'est que pour les pierres précieuses qu'on a dessein de faire jouer & de faire briller; car pour toutes celles qui sont simplement destinées à être gravées, il suffit que les deux faces en soient dressées uniment. On n'en monte aucune, quelle qu'elle soit, qu'on ne mette dessous une feuille d'argent, peinte d'une couleur assortissante à celle de la pierre, afin d'en relever davantage l'éclat; au défaut de pareilles feuilles, on pourroit y appliquer des fonds de velours, ou d'autres étoffes de soie; & l'on a vû des pierres de couleur qui étoient montées de cette maniere; mais depuis bien des années, cette ancienne pratique est tout-à-fait abandonnée. Mariette, *traité des Pierres précieuses*. (*D. J.*)

RUBO ou RUBON, (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie européenne, & dont Ptolomée place l'embouchure entre celles du *Chronus* & du *Turuntus*. On croit que c'est aujourd'hui la Dwine. (*D. J.*)

RUBORD ou REBORD, s. m. (*Marine.*) c'est le pre-

premier rang de bordage d'un bateau, qui se joint à la semelle; le second rang s'appelle le deuxieme *bord*; le troisieme rang, troisieme *bord*; & on nomme *sous-barque* le dernier rang, qui joint le dessous du platbord.

RUBRENSIS, LACUS, (*Géog. anc.*) lac de la Gaule, aux environs de Narbonne, selon Pline, *liv. II. ch. iv.* c'est le même que Pomponius Mela, *liv. III. ch. v.* appelle *Rubresus lacus*. C'est aujourd'hui l'étang de la Rubine, selon le pere Hardouin. Quoique Pline dise que l'*Atax*, présentement l'Ande, traversoit ce lac, cela ne doit faire aucune difficulté, parce qu'on a détourné le cours de cette riviere par le moyen d'un canal qui passe à Narbonne, & va se jetter dans la mer Méditerranée, à 7 milles delà. (*D. J.*)

RUBRICA, s. f. (*Hist. nat. minéralog.*) le crayon rouge, c'est une ochre ou une terre ferrugineuse, d'un rouge plus ou moins clair ou foncé, qui a pris la consistance d'une pierre; elle est plus ou moins tendre, suivant la nature de la terre avec laquelle elle est combinée. *Voyez* OCHRE.

Quelques auteurs regardent cette substance comme une craie ou une marne, & l'appellent *creta rubra* ou *marga ochracea rubra*; d'autres disent qu'elle se durcit au feu, ce qui semble indiquer une terre argilleuse. Au reste, il est aisé de sentir que la partie ferrugineuse qui constitue la *rubrica* ou l'*ochre* rouge, peut être jointe accidentellement à des terres de différente nature; c'est de-là que paroît venir aussi le plus ou le moins de friabilité de cette substance.

RUBRICATUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *liv. II. c. vj.* marque son embouchure dans le pays des Lactani, entre *Barcinon* & *Bætulon*. Pomponius Mela fait aussi mention de ce fleuve, & l'on convient que c'est présentement le Lobregal. *Voyez* LOBREGAL.

Rubricatus est aussi le nom d'un fleuve de l'Afrique propre; son embouchure est placée par Ptolomée, *liv. IV. c. iij.* sur la côte du golfe de Numidie, entre *Hippon regia* & *Tabraca colonia*. Le nom moderne est *Jadoc*, selon J. Léon; & *Ladoc*, selon Castale. (*D. J.*)

RUBRIQUE, s. f. (*Hist. ecclés.*) en terme de droit canon, signifie un titre ou article particulier dans quelques anciens livres de lois: ces titres ou articles sont ainsi appellés, parce qu'ils sont écrits en lettres rouges, comme les titres des chapitres dans les anciennes bibles. *Voyez* TITRE. On trouve telle loi sous telle *rubrique*.

Rubrique signifie aussi les regles données au commencement & dans le cours de la liturgie, regles par lesquelles on détermine l'ordre & la maniere dont toutes les parties de l'office doivent se faire. *Voyez* LITURGIE.

Il y a des *rubriques* générales, des *rubriques* particulieres, des *rubriques* pour la communion, &c. Dans le breviaire & le missel romain il y a des *rubriques* pour les matines, les laudes, les translations, les béatifications, les commémorations, &c.

On appelle ces regles *rubriques*, du mot latin *ruber*, rouge, parce qu'on les imprimoit autrefois en caracteres rouges, pour les distinguer du reste de l'office qui étoit imprimé en noir; on a conservé cet usage dans le missel romain.

La grande *rubrique* pour la célébration de la pâque, prescrite par le concile de Nicée, consiste dans la regle suivante. Le jour de pâque doit se célébrer le dimanche immédiatement après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printems. *Voyez* PAQUES. M. Wallis a fait une dissertation particuliere sur les anciennes *rubriques* concernant le jour qu'on devoit célébrer la fête de pâques. *Voyez les Transactions philosophiques*.

RUBRIQUE, s. f. (*Imprimerie.*) on nomme ainsi en termes d'Imprimerie, les lettres rouges d'un livre.

RUCHE, s. f. (*Œconom. rustiq.*) panier à serrer & nourrir des mouches à miel; il n'y a rien de décidé, ni pour la matiere, ni pour la forme des *ruches*; on en fait de planches, de pierre, de terre cuite, de troncs ou d'écorces d'arbres, de paille, d'éclisse, d'osier, & de verre, pour voir travailler les abeilles. Il y en a de rondes, de quarrées, de triangulaires, de cylindriques, de pyramidales, &c. Celles de paille sont les meilleures, & coutent le moins. Elles sont chaudes, maniables, propres aux abeilles, résistent aux injures du tems, & ne sont point sujettes à la vermine; les mouches s'y plaisent, & y travaillent mieux que dans toute autre sorte de *ruches*.

Pour faire des *ruches* de planche, on prend du chêne, du hêtre, du châtaigner, du noyer, du sapin, ou du liege; il s'agit principalement de bien joindre les planches, pour qu'il n'y entre ni jour, ni vent, ni pluie. Bien des gens condamnent l'usage des *ruches* de poterie, parce qu'elles conservent trop longtems le froid de la nuit, & s'échauffent trop au soleil. On prévient pourtant ces inconvéniens en les plaçant en-dehors.

Du reste on met dans chaque *ruche*, quelle qu'en soit la matiere, deux bâtons posés en croix, pour que l'ouvrage des mouches soit plus ferme.

Il y a des *ruches* de grandeurs différentes; le principal est de les faire toujours un tiers plus hautes que larges, & d'en façonner le dessus en voute pour les rendre plus commodes, & l'assiete large, pour que rien ne les ébranle. Les grandes *ruches* sont de quinze pouces de large sur vingt-trois de haut. C'est dans celles-ci qu'on doit mettre les essaims qui viennent jusqu'au milieu de Juin. Les *ruches* moyennes doivent avoir treize pouces de largeur sur vingt de hauteur; on y met les essaims produits depuis la mi-Juin jusqu'au premier Juillet. Les petites *ruches* ne doivent avoir que treize pouces de large sur dix-sept de haut; c'est dans cette troisieme sorte de *ruche* qu'on met les derniers essaims. Tout curieux de la culture des abeilles se pourvoit de ces trois sortes de *ruches* pour les différens tems.

Si les *ruches* sont faites d'osier, de troesne, ou autre branchage, il faut les enduire en-dehors de cendres de lessive ou de terre rouge, dont on fait un mortier avec de la bouze de vache, pour les garantir des vers tout-autour. Quand les *ruches* sont bien enduites & seches, avant que de s'en servir, on les passe légérement sur de la flamme de paille, & puis on les frotte en-dedans avec des feuilles de coudrier & de mélisse.

Il faut que les *ruches* soient posées sur des sieges ou bancs élevés de terre d'un bon pié, pour que les crapauds, les souris & les fourmis n'y puissent pas monter. Le siege, soit qu'il soit de pierre, de bois, de terre, ou de tuilots, doit être bien uni, surtout à l'endroit sur lequel on pose la *ruche*. Il est bon aussi que la surface du pié sur laquelle la *ruche* est assise, soit convexe, pour qu'il s'y amasse moins d'humidité; par la même raison, si on met les *ruches* sur des planches, il faut y faire deux égoûts en forme de croix, pour l'écoulement des eaux. Il y a bien de gens, surtout dans les pays qui ne sont pas fort chauds, qui mettent les *ruches* sous des appentis ou auvents faits exprès pour les défendre de la pluie & des orages. Ces auvents garantissent aussi les abeilles des grandes chaleurs & des grands vents, & facilitent leur entrée dans les *ruches*.

Chaque *ruche* ne doit avoir régulierement qu'une ouverture qui serve d'entrée aux abeilles, on met ordinairement cette ouverture au bas de la *ruche*, & on la fait petite, pour que l'humidité, l'air, & les vents ayent moins de prise sur la *ruche*. S'il se formoit quelqu'autre trou à la *ruche* ou au siege, il faut avoir soin de le bien boucher avec du mastic. Quand on a une grande quantité d'abeilles, on range les *ruches* dans un bel emplacement en forme d'amphithéâtre, ensorte qu'entre chaque banc il y ait un passage par où l'on puisse visiter les *ruches*, & que ces *ruches* soient rangées en échiquier, ou en quinconce, sans que les rangs se touchent, afin qu'elles reçoivent le soleil également & à plein. Enfin il faut avoir soin de visiter les *ruches* deux ou trois fois le mois, depuis le commencement du printems jusqu'à l'automne. *Dictionn. économique*. (*D. J.*)

RUCHE, s. f. (*Mesure seche.*) mesure dont on se sert dans les saumeries & salines de Normandie. C'est une espece de boisseau qui contient vingt-deux pots d'Argnes, pesant cinquante livres ou environ, mesure rase *Savary*. (*D. J.*)

RUCHE, *voyez* ROUCHE.

RUCTATION, s. f. (*Médecine.*) ventosité qui est causée par la mauvaise digestion, & qui se décharge par la bouche avec un bruit désagréable. *Voyez* VENTEUX. La *ructation* vient de la réplétion, quelquefois de l'inaction. *Voyez* RÉPLÉTION.

Le docteur Quincy dit que les hypochondriaques & les hystériques y sont fort sujets; on la guérit plutôt avec les stomachiques qu'avec les carminatifs & les liqueurs chaudes. Burnet recommande les pilules iliaques de Rhasis.

RUDDIREN, RUTREN *ou* ISSUREN, (*Hist. mod. & Mythologie.*) c'est un des trois dieux du premier ordre qui sont l'objet du culte des Banians ou idolâtres de l'Indostan; les deux associés sont Ram ou Brama & Vistnou. *Voyez ces deux articles.* Ce dieu a 1008 noms différens; mais *Ruddiren* est celui que lui donnent le *Vedam* & le *Shaster*, qui sont les deux livres fondamentaux de la religion des Indes. Les Malabares l'appellent *Ichuren*, *Issurez*, *Ipsuren*, *Ipsara*; sur la côte de Coromandel & à Karnate, on le nomme *Esvara*. Ceux des Basnians & des Malabares qui le préferent aux deux autres dieux ses confreres, l'appellent *Mahaden* ou le *grand dieu*. D'autres lui donnent le nom de *Chiven*, le vrai dieu, l'être suprème, quoique le Vedam dise formellement qu'il n'est que le dernier dans l'ordre de la création, & que la fonction qui lui a été assignée par l'être suprème, est de détruire, tandis que celle de Ram ou Brama est de créer, & celle de Vistnou de conserver les êtres. Suivant les fictions des Indiens *Ruddiren* est d'une taille si prodigieuse, qu'il remplit les 7 mondes d'en-bas, & les 7 cieux; on le représente avec trois yeux, dont un est au milieu du front; ce dernier est si étincelant, qu'il consume, dit-on, tous les objets sur lesquels il se porte. Ce dieu a 16 bras. Il est couvert de la peau d'un tigre, & son manteau est la peau d'un éléphant entourée de serpens. Il porte trois chaînes autour du col, à l'une desquelles est suspendue une cloche. Dans cet équipage on le transporte monté sur un bœuf appellé *Irishipatan*, qui est lui-même un objet de vénération pour les Indiens. Ce dieu est regardé comme le Priape de l'Indostan; c'est pour cela que dans quelques pagodes ou temples il est représenté sous la figure du membre viril, ou comme les parties de la génération des deux sexes en conjonction: c'est ce que les Indens appellent *linga* ou *lingam*, pour lequel ils ont la plus haute vénération, au point que plusieurs femmes portent cette figure obscène pendue à leur col. On assure même qu'aux environs de Goa & de Kananor, les nouvelles mariées se font déflorer par ce Priape, avant que de passer dans les bras de leurs époux. On croit que sous cet emblème, les bramines ont voulu représenter la génération de toutes choses, à laquelle, suivant quelques-uns, le dieu *Ichuretta* qui est le même que *Ruddiren*, est censé présider. Ce dieu impudique a des religieux qui se consacrent à son service, & qui demeurent constamment dans ses temples; ils vont quelquefois tout nuds dans les rues de Kananor & de Mangalor, en sonnant une clochette; alors toutes les femmes, de quelque rang qu'elles soient, sortent de leurs maisons pour venir toucher & pour baiser avec respect les parties de la génération de ces serviteurs du dieu. *Voyez l'histoire universelle* d'une société de savans anglois. *Hist. mod. tome VI. in-8°.*

Il y a dans l'Indostan trois sectes consacrées au culte de *Ruddiren* ou *Ischuren*; elles se distinguent par le *lingam* que portent les sectaires: il est fait de crystal. On les enterre assis, & on ne brûle point leurs corps, comme ceux des autres bramines. Ces trois sectes sont comprises sous le nom de *Chiwakalan* ou *Chivamadam*.

RUDE, adj. (*Gram.*) qui affecte le toucher d'une maniere inégale & raboteuse; voilà une surface bien *rude*. Il a d'autres acceptions dont je vais donner quelques exemples. On dit d'un chemin qu'il est *rude*; d'une saison qu'elle est *rude*; d'une voix, du vin, des yeux, de la peau, qu'ils sont *rudes*. La journée sera *rude*, disoit froidement un monstre qui avoit commis le plus grand des forfaits, & qui étoit condamné aux plus terribles supplices. Le métier de la guerre est *rude*; le choc fut *rude*; il a de la rudesse dans le caractere; il m'a tenu un propos très-*rude*; sa versification est *rude*; ce cheval a l'allure inégale & *rude*; c'est un *rude* joûteur.

RUDELSTATT *ou* RUDOLS-STATT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, près de la riviere Sala, entre Orlamund & Salfed, avec un château. (*D. J.*)

RUDEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Westphalie, sur la riviere de Moen, aux frontieres de l'évêché de Paderbonn. Elle est à l'électeur de Cologne. (*D. J.*)

RUDENTE, adj. (*Gram.*) & RUDENTURE, s. f. (*Archit.*) il se dit d'un bâton simple ou taillé en maniere de corde ou de roseau, dont on remplit jusqu'au tiers, les cannelures d'une colonne, qu'on appelle alors *cannelures rudentées*. Il y a aussi des *rudentures* de relief, sans cannelures sur quelques pilastres en gaine, comme on en voit, par exemple, aux pilastres composés de l'église de la Sapience à Rome.

Il y a des *rudentures* plates, des *rudentures* à bâton, des *rudentures* à baguettes, des *rudentures* à feuilles de refend, des *rudentures* à cordelettes, &c. (*D. J.*)

RUDÉRATION, s. f. *terme d'Architecture*, est employé par Vitruve pour signifier un pavement fait avec du cailloutage ou de petites pierres. *Voy.* PAVEMENT.

Pour faire une bonne *rudération*, il faut commencer par bien battre la terre, afin que le pavement soit ferme & ne rompe pas.

Alors on étend dessus un lit de petites pierres, qu'on lie avec du mortier fait de chaux & de sable, que Vitruve appelle *statumen*.

Si le sable est nouveau, il doit être en proportion avec la chaux, comme 3 est à un; s'il a été tiré des démolitions de vieux pavés ou de vieilles murailles, il doit être comme 5 est à 2. *Voyez* MORTIER, &c.

Daviler observe que Vitruve emploie aussi le mot de *rudération* pour toutes sortes de maçonnerie grossiere, & singulierement celle d'un mur. *Voyez* MAÇONNERIE.

RUDESHEIM *ou* RUDISHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Mayence; au Rheingaw, sur la droite du Rhein, à une lieue au-dessus de Bingen. *Longit.* 25. 31. *latit.* 49. 54. (*D. J.*)

RUDESSE, s. f. (*Gram.*) *voyez l'adjectif* RUDE.

RUDIÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Calabre, entre Tarente & Brindes, cette ville étoit proprement dans la Pouille peucétienne; mais le nom de *Calabre* s'est étendu fort loin dans la Pouille. Les ruines de cette ville sont aujourd'hui connues sous le nom de *Ruia* ou de *Musciagna*, dans la terre d'Otrante.

Rudies étoit la patrie d'Ennius, ancien poëte latin,

Qui primus amœno.
Detulit ex Helicone perenni fronde coronam
Per gentes italas.

Silius Italicus dit, en parlant d'Ennius,

Miserunt Calabri, Rudiæ *genuere vetustæ*,
Nunc Rudiæ *solo memorabile alumno.*

Il avoit le génie grand, élevé, mais dénué des beautés de l'art. Révérons Ennius, dit Quintilien, comme ces bois consacrés par leur propre vieillesse, dans lesquels nous voyons de grands chênes que le tems a respectés, & qui pourtant nous frappent moins par leur beauté que par je ne sais quels sentimens de religion qu'ils nous inspirent.

Il est considéré comme le premier qui a employé les vers pithiens ou épiques parmi les Romains. Ses ouvrages consistoient en diverses tragédies & comédies, & en dix-huit livres d'annales de la république romaine, dont il ne nous reste plus que des fragmens. Ennius mourut l'an 584 de Rome, âgé de 70 ans.

Ce fut Caton qui l'amena avec lui à Rome pendant sa questure de Sardaigne; & c'est ce qui nous paroit aussi glorieux, dit l'historien de Caton, que son triomphe du pays. Ennius avoit une maison sur le mont Aventin; la beauté de son esprit, les charmes de sa conversation & la pureté de ses mœurs lui acquirent l'amitié de tout ce qu'il y avoit de personnes distinguées dans la ville, entr'autres de Galba & de M. Fulvius Nobilior. Ciceron nous apprend que le peuple romain lui donna le droit de bourgeoise en considération de son mérite.

Il suivit Fulvius Nobilior à la guerre contre les Etoliens & les Ambraciens, & célébra le triomphe de son ami sur ces peuples. Il servit sous Torquatus en Sardaigne, ainsi que sous Scipion l'ancien, & il se distingua sous les uns & les autres par sa grande valeur.

Il étoit intime ami de Scipion Nasica, comme on le voit par un passage de Ciceron, dans son livre II. de l'orateur, où il raconte qu'un jour Scipion étant allé chez Ennius, la servante lui dit qu'il n'y étoit pas, quoiqu'il y fût. Scipion s'en apperçut: de sorte qu'Ennius l'étant allé voir à son tour quelques jours après, & l'ayant demandé à la porte, Scipion lui cria: Scipion n'est point au logis. Oh, oh! s'écria Ennius, vous croyez donc que je ne reconnois pas vo-

tre voix? Je vous trouve bien effronté, repartit Scipion: j'en ai bien cru votre servante, quand elle m'a dit que vous n'y étiez pas; & vous ne m'en croyez pas moi-même.

Il fut enterré sur la voie Appienne, dans le tombeau de la famille de Scipion, conformément à la volonté de ce grand homme, qui voulut en outre qu'on lui dressât une statue sur le monument. Ennius avoit fait lui-même son épitaphe que voici.

Aspicite, o ceiveis, senis Ennii imagini formam:
Heic vestrum panxit maxima facta patrum.
Nemo me lacrimis decoret, nec funera fletu
Fac sit: quur? volito vivu' per ora virûm.

Horace a exprimé la même pensée dans les vers suivans, *lib. II. ode xx.*

Absint inani funere neniæ,
Luctusque turpes, & querimoniæ;
Compesce clamorem, ac sepulcri
Mitte supervacuos honores.

„ Ne songez donc point, mon cher Mécène, à me „ faire des funérailles. Les larmes & les chants lugu„ bres déshonorent un immortel. Gardez-vous d'é„ clater en des regrets plaintifs, & de rendre à un „ vain tombeau des devoirs funebres, qui ne feroient „ ni devoirs pour vous, ni utiles pour moi „.

Je viens de donner l'épitaphe d'Ennius, je crois devoir ajouter ici son portrait; car il est vraissemblable qu'il a eu le dessein de se peindre soi-même, en traçant le caractere d'un ami de Servilius, dans le *VII. lib. de ses annales*. Voici ce morceau qui nous fera connoître son style, le vieux langage de la langue latine.

Hæcce loquutu' vocat, qui cum bene sæpe libenter
Mensam, sermonesque suos, rerumque suarum
Comiter impartit; magna quom lapsa diei
Parte fuisse de parveis summeisque gerendis
Consilio, endo foro, lato san&que senatu.
Quoi res audacter magnas, parvasque, jocumque
Eloqueret, quæ tincta maleis, & quæ bona dictu
Emoveret, si quid vellet, tutoque locaret.
Qui cum multa volup, ac gaudia clamque, palamque,
Ingenium qua nulla malum sententia suadet,
Ut faceret facinus: lenis tamen, haut malus; idem
Doctu' fidelis, suavis homo, facundu', suoque
Contentus, scitu', atque beatu', secunda loquens in
Tempore, commodus, & verborum vir paucorum
Multa tenens antiqua sepulta, & sæpe vetustas
Quæ facit, & mores veteresque, novosque tenentem,
Multorum veterum leges, divumque hominumque
Prudentem, qui multa loquive tacereve posset.

On dit qu'il possedoit très-bien la langue toscane & la langue grecque. Il est certain qu'il a prodigieusement travaillé à perfectionner la poésie latine, quoiqu'il ait laissé aux siecles suivans bien des choses à faire sur cet article.

Mais ses *Annales romaines* furent si goûtées, que Q. Vargonteïus les récita publiquement à Rome avec un applaudissement extraordinaire, & le même les partagea en différens livres. Elles furent aussi lues en plein théâtre à Pouzzol, par un homme savant qui prit le nom d'*Ennianiste*. De toutes les copies de ces annales, la plus estimée a été celle que C. Octavius Lampadius avoit corrigée. On dit que Fl. Caprus avoit composé une explication des endroits obscurs, & des expressions antiques qui s'y trouvoient.

Ennius mit au jour une version latine de l'histoire sacrée d'Evhémere, & une autre de la philosophie d'Epicharme. Enfin il composa plusieurs autres ouvrages qui sont perdus. Il paroit dans ses écrits qu'il avoit de grands sentimens sur l'existence d'un seul être suprème, & qu'il n'ajoutoit pas la moindre foi à l'art prétendu de la divination, comme le prouvent ces vers que Cicéron nous a conservés, *lib. I. de divinat. n°.* 58.

Non habeo nauci Marsum augurem,
Non vicanos aruspices, non de circo astrologos,
Non isiacos conjectores, non interpretes somnium:
Non enim sunt ii aut scientia, aut arte divinei,
Sed superstitiosi vates, impudentesque hariolei;
Aut inertes, aut insani, aut quibus egestas imperat;
Qui sibi semitam non sapiunt, alteri monstrant viam;
De his divitiis deducant drachmam, reddant cætera;
Quibus divitias pollicentur, ab iis drachmam ipsei petunt,
Qui sui quæstus caussa fictas suscitant sententias.

Les Etiennes ont rassemblé tous les fragmens d'Ennius. Martin del Rio & Pierre Scriverius ont publié les fragmens de ses tragédies; mais Jérôme Columna les a accompagnés d'un savant commentaire, imprimé à Naples en 1590, *in*-4°. & qui dans ce siecle a été enrichi de plusieurs additions, dans l'édition que M. François Hesselius a mis au jour, à Amsterdam en 1707, *in*-4°. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

RUDIAIRE, s. m. (*Art gymn.*) nom du gladiateur renvoyé avec honneur, après des preuves de sa force & de son adresse dans les spectacles de l'amphitéatre. On lui donnoit pour marque de son congé un fleuret de bois, appellé *rudis*, d'où lui vient le nom de *rudiarius*.

Ces sortes de gladiateurs ne pouvoient pas être forcés à combattre; cependant on en voyoit tous les jours qui, pour de l'argent, retournoient dans l'arène, & s'exposoient encore aux mêmes dangers. Suétone nous apprend que Tibere donna deux combats de gladiateurs au peuple, l'un en l'honneur de son pere, & l'autre en l'honneur de son ayeul Drusus; le premier dans la place romaine, & le second dans l'amphitéatre, où il trouva le moyen de faire paroître des gladiateurs qui avoient eu leur congé, *rudiarios*, à chacun desquels il promit cent mille sesterces de récompense, c'est-à-dire plus de vingt mille livres de notre monnoie actuelle. (*D. J.*)

RUDIMENT, s. m. *Rudimentum* dérive de *rudis*, (brute, que l'art n'a point encore dégrossi): de-là le nom *rudimentum*, pour signifier les premieres notions de quelque art que ce soit, destinées aux esprits qui n'en ont encore aucune teinture. Le mot françois *rudiment*, a une signification moins étendue; l'usage l'a restraint aux élémens des langues, & même en quelque maniere à ceux de la langue latine. J'ai déja dit au *mot* MÉTHODE, ce que je pense sur cette sorte d'ouvrages; je n'en répéterai ici qu'une seule chose: c'est que les livres élémentaires sont de tous, les plus difficiles à bien faire, & ceux néanmoins que l'on entreprend le plus aisément. Combien d'auteurs *rudimentaires* ont cru, je parle même des plus savans, qu'il leur suffisoit d'avoir lu beaucoup de latin, & observé beaucoup de phrases latines, sans les avoir comparées à la regle commune de tous les idiomes qui est l'analyse! C'est pourtant la seule voie qui nous soit ouverte pour pénétrer jusqu'au génie distinctif d'une langue; & que prétend nous apprendre celui qui n'a pas pénétré jusque-là, ou qui même n'est pas en état d'y pénétrer? *Voyez* INVERSION.

RUDIR L'ÉTOFFE, (*Teinture.*) c'est, en noir, augmenter la couperose.

RUDIS, (*Hist. anc.*) chez les Romains, étoit un bâton noueux & plein d'inégalités, que le préteur donnoit aux gladiateurs, comme une marque de leur liberté, & de la permission qu'on leur accordoit de se retirer. *Voyez* GLADIATEUR.

De-là est venue cette phrase latine, *rude donare*, qui signifioit accorder la liberté à un gladiateur, & le dispenser de combattre à l'avenir. C'est pour cela aussi que les gladiateurs qui avoient obtenu leur congé, s'appelloient *rudiarii*. *Voyez* RUDIAIRE.

RUDOLPHINES, TABLES, (*Astron.*) on appelle ainsi les tables du mouvement des astres, calculées par Kepler, qui les dédia à l'empereur Rodolphe, d'où elles ont tiré leur nom. *Voyez* TABLES ASTRONOMIQUES & ASTRONOMIE.

RUDOLPHSWORTH, (*Géog. mod.*) ou *Newstadtl*, ville d'Allemagne, dans la Carniole, sur la riviere de Gurck, avec une abbaye. Les environs sont fertiles en très-bons vins. *Long.* 33. 24. *lat.* 46. 2. (*D. J.*)

RUDOYER, v. act. (*Gram.*) c'est traiter rudement.

RUDOYER *son cheval*, (*Maréchal.*) c'est le maltraiter mal-à-propos, quand on est dessus.

RUDUSCULANE, porte, (*Antiq. rom.*) *rudusculana porta*; ancienne porte de la ville de Rome, ainsi nommée parce qu'elle étoit d'un ouvrage rustique & grossier, ou comme dit Valere Maxime, parce qu'elle étoit garnie de bronze. (*D. J.*)

RUE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *ruta*, genre de plante à fleur en rose, composée le plus souvent de quatre pétales concaves & disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit arrondi, tétragone pour l'ordinaire, & composé souvent de quatre capsules attachées à un axe. Ce fruit renferme des semences qui ont ordinairement la figure d'un rein, ou qui sont anguleuses. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez Plante.

Rue sauvage, *harmala*; genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit arrondi & divisé en trois capsules, qui renferment des semences le plus souvent oblongues. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles sont alternes. Tournefort, *institut. rei herb.* Voyez Plante.

Rue, (*Jardinage.*) *ruta*, petit arbrisseau toujours verd, qui vient naturellement dans les pays méridionaux de l'Europe. Il s'éleve à quatre ou cinq piés; ses feuilles sont épaisses, charnues, découpées, & d'un verd bleuâtre. Ses fleurs qui paroissent au mois de Juin sont jaunes & de peu d'agrément, elles viennent en bouquets au bout des branches. Ses graines qui sont noires, petites & anguleuses, sont renfermées dans une capsule qui a quatre loges. Quoique le feuillage de cet arbrisseau soit d'une jolie apparence, il rend une odeur forte, si désagréable, qu'il n'y a guere moyen d'en faire usage pour l'agrément. Son accroissement est prompt, il est robuste, il réussit dans toutes sortes de terreins, & il se multiplie aisément de graines, de branches couchées & même de bouture: cette derniere méthode est la voie la plus courte.

La Médecine fait usage de la *rue* dans quantité de circonstances. Elle a surtout la vertu de préserver des venins. Les Maréchaux en tirent des secours pour la cure des maladies du cheval & autres bestiaux. En Angleterre, en Hollande & en Allemagne, on fait entrer la *rue* dans plusieurs ragoûts. En Italie on mange ses plus jeunes rejettons en salade. Mais on ne fait en France nul usage de cette plante dans les alimens. Les goûts varient chez les différentes nations, comme les mœurs & les opinions.

On connoit plusieurs especes de *rue*: voici les plus remarquables.

1. *La rue domestique*, c'est la plus commune, & celle dont on fait plus particulierement usage.

2. *La rue domestique à petites feuilles*, ses fleurs sont aussi plus petites. Cet arbrisseau n'a pas d'autres différences.

3. *La rue domestique à petites feuilles panachées*, ses feuilles sont joliment tachées de blanc, pendant l'hiver & dans le commencement du printems. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cet arbrisseau, c'est que les taches ne sont apparentes que dans le tems où la seve n'est plus en action. Elles disparoissent peu-à-peu, à mesure que l'arbrisseau végete au printems, & on les voit reparoître en automne, dès que la seve n'agit plus. On peut regarder cette plante comme un barometre de végétation.

4. *La rue d'Alep à larges feuilles*, elle est plus délicate que les précédentes, & elle répand une odeur encore plus forte & plus désagréable.

5. *La rue d'Alep à petites feuilles*, c'est tout ce qui en fait la différence.

6. *La grande rue sauvage*; elle a beaucoup de ressemblance avec la premiere espece, si ce n'est qu'elle s'éleve davantage, & que ses feuilles, ses fleurs & ses graines sont plus petites, & que sa verdure est plus blanchâtre. Mais elle est moins robuste & d'une odeur si forte & si insupportable, qu'elle porte à la tête. Il y a même dans cette plante une vertu si active & si pénétrante, qu'elle occasionne de l'inflammation à la peau, lorsqu'on touche ses feuilles.

7. *La petite rue sauvage*, sa feuille & sa fleur sont plus petites que celles de la précédente. Elle s'éleve beaucoup moins, & elle n'a pas de meilleures qualités. Cependant c'est l'espece de *rue* qui a le plus d'agrément par rapport à son feuillage qui est très-joli.

8. *La rue d'Espagne*, sa feuille ressemble à celle du lin, & est fort délicate.

Rue, (*Mat. méd.*) *rue des jardins* & *grande rue sauvage*. Ces deux plantes ont les mêmes propriétés, & peuvent se substituer l'une à l'autre. On doit observer seulement que la derniere a plus d'efficacité que la premiere, *&c.*

Les feuilles & les semences de la *rue* sont d'usage.

L'infusion des feuilles fraîches de cette plante, ou ces mêmes feuilles seches réduites en poudre, sont des remedes très-efficaces pour rétablir les regles, & pour calmer les accès de vapeurs hystériques. Ces mêmes remedes sont de bons vermifuges. Les semences ont les mêmes vertus, & sont employées aux mêmes usages. Le suc dépuré des feuilles est encore plus puissant. On emploie avec succès l'eau distillée de *rue* dans les juleps & les potions hystériques, anti-spasmodiques & vermifuges. Cette eau est comptée aussi parmi les remedes ophtalmiques.

On prépare une conserve avec les sommités fleuries; & on en retire une teinture qui a aussi les mêmes vertus. L'huile essentielle de *rue* est regardée comme possédant les mêmes propriétés, & à un petit degré très-supérieur; mais il est vraissemblable que cette huile participe plus des qualités communes des huiles essentielles que des qualités particulieres de la *rue*.

Cette plante est d'ailleurs recommandée comme résistant très-puissamment au venin, corrigeant le mauvais air, & même chassant le diable. C'est surtout un vinaigre composé, dont la *rue* est un des principaux ingrédiens qu'on emploie dans ces dernieres vues.

On prépare avec la *rue* une huile par infusion qu'on emploie extérieurement comme résolutive & nervine, & qu'on croit surtout propre à tuer les vers des enfans, si on leur en frotte le nombril. C'est principalement cette derniere propriété qu'on attribue aussi à l'huile essentielle.

La *rue* doit être regardée comme un remede puissant, que son odeur forte & désagréable fait trop négliger parmi nous.

La *rue* entre dans un grand nombre de compositions officinales. Elle est un très-bon ingrédient d'un remede magistral externe très-usité sous le nom de *vin aromatique*. Voyez Vin aromatique. (*b*)

Rue, s. f. (*Architect.*) espace entre des maisons pour servir de passage au public, ou si vous l'aimez mieux, c'est un chemin libre bordé de maisons ou de murs, pavé & pratiqué dans les villes, pour communiquer d'une maison, d'une place, d'un quartier à un autre. Vitruve, Palladio, & ceux qui sont entrés dans le détail de la construction des villes, donnent les préceptes suivans, au sujet du compartiment des *rues*.

Dans l'alignement des *rues* des villes, il faut surtout avoir égard à la qualité & à la température de l'air où elles se trouvent. Dans les pays froids ou tempérés, on doit les tenir plus larges & plus spacieuses, afin que la ville en soit plus commode, plus saine & plus belle; car l'air étant plus découvert, il est plus sain: de sorte que si une ville est située dans un air froid, & que les maisons y soient beaucoup exhaussées, il faudra donner beaucoup de largeur aux *rues*, afin que par ce moyen le soleil entre partout librement.

Mais si cette ville est située dans un climat fort chaud, il est nécessaire d'en faire les *rues* étroites, & les bâtimens plus exhaussés, afin que par le moyen de l'ombre qui se rencontre toujours dans les *rues* étroites, la chaleur se trouve plus modérée: ce qui contribue beaucoup à conserver la santé: c'est ce qu'on remarqua à Rome, depuis que Néron l'eut rebâtie, & qu'il eut tenu les *rues* plus larges qu'auparavant; la ville en fut plus belle, mais elle se trouva plus exposée aux chaleurs & aux maladies.

Les *rues* principales doivent être disposées ensorte que des portes de la ville elles se rendent en droite ligne sur la grande place; & quelquefois même, si la situation le permet, il est bon qu'elles passent jusqu'à l'autre porte; & selon la forme ou l'étendue de la ville, on pourroit faire sur le même alignement, entre quelques-unes des portes & la principale place, plusieurs places moindres. Les autres *rues* doivent aussi aboutir non-seulement à la grande place, mais encore aux principales églises, aux grands palais, & à tous les lieux publics.

Mais dans ce compartiment des *rues*, il faut soigneusement prendre garde, selon l'avertissement que Vitruve nous donne, qu'elles ne soient point directement

tement opposées à aucun vent violent, ni par conséquent sujettes à leurs tourbillons, & à l'impétuosité de leurs souffles; d'ailleurs pour la conservation de la santé des habitans, on doit tâcher de détourner & de rompre les vents nuisibles.

Toutes les *rues* doivent avoir une pente vers le milieu, afin que les eaux qui tombent des toits des maisons, s'y viennent rendre toutes ensemble, se fassent un cours plus libre, & entraînent avec elles les ordures, de peur que, si elles croupissoient trop long-tems dans un même lieu, l'air ne s'infectât de leur corruption. On donne aux *rues* droites & larges une pente d'environ un pouce par toise pour l'écoulement des eaux. Les moindres ont un ruisseau, & les plus larges, une chaussée entre deux revers.

Les *rues* chez les Romains, étoient grandes ou publiques, & petites ou particulieres. Ils nommoient les premieres, *royales*, *prétoriennes*, *consulaires* ou *militaires*; & les autres, *vicinales*, c'est-à-dire, *rues* de traverse, par lesquelles les grandes se communiquoient les unes aux autres.

Chacun dérive le mot de *rue* à sa fantaisie. Suivant Daviler, ce mot vient de *rudus*, aire pavée de mortier, de chaux & de ciment; selon MM. de Port-Royal, le mot *rue* vient de ῥύμη, *vicus*, dont la racine est ῥέω, *je coule*. Ducange prétend qu'on a dit *ruta*, *ruda* dans la basse latinité, pour signifier une *rue* & *place marchande*. (*D. J.*)

Rue *d'une ville de guerre*, (*Archit. milit.*) dans les villes de guerre les principales *rues* prennent leur origine à la place d'armes, qui est au milieu de la ville, & se conduisent sur un même alignement aux portes de la ville, aux remparts, & principalement à la citadelle ou au réduit, s'il y en a, afin qu'elles puissent être enfilées. On les fait aussi perpendiculaires les unes aux autres, le plus qu'il est possible, afin que les encoignures des maisons soient à angles droits. On donne ordinairement six toises aux grandes *rues*, & trois ou quatre aux petites. A l'égard de leur distance, la *rue* qui est parallele à une autre, doit en être tellement éloignée, qu'il y reste un espace pour deux maisons de bourgeois dont l'une regarde une *rue*, & l'autre a la vue dans celle qui lui est opposée. On suppose ici que chaque maison à cinq ou six toises de large sur sept à huit d'enfoncement, avec une cour de pareille grandeur, afin que l'intervalle d'une *rue* à l'autre soit d'environ trente-deux à trente-trois toises. *Voyez* la *science des Ingénieurs* de M. Belidor. (*D. J.*)

Rue, s. f. (*terme de Carrier*.) ils appellent les *rues* d'une carriere, les espaces qui restent vuides, après qu'on en a tiré les différens bancs de pierre dont elle est composée. C'est par ces *rues* qu'on nomme aussi *chemins*, que l'on pousse les pierres au trou, après qu'on les a mises sur les boules. *Savary*. (*D. J.*)

Rue, *clou de rue*. (*Maréchal.*) on dit qu'un cheval a pris un clou de *rue*, pour dire qu'en marchant il a rencontré un clou qui lui est entré dans le pié, & l'a rendu boiteux.

Rue, (*Géog. mod.*) il y a deux petites villes de ce nom, l'une en France, l'autre en Suisse.

La premiere est en Picardie, dans le Ponthieu, à une lieue de Crotoy, sur la riviere de Mage. Quoique ses fortifications aient été rasées, c'est cependant encore un gouvernement de place. Elle a deux paroisses, & un petit commerce en bestiaux & en chevaux. *Long.* 19. 15. *latit.* 50. 17.

La seconde petite ville nommée *Rue* est au canton de Fribourg dans le bailliage de Corbiere. *Long.* 24. 37. *latit.* 46. 57. (*D. J.*)

RUÉE, s. f. (*Jardin.*) amas de litieres seches, chaumes, bruyeres, *&c.* que l'on fait dans les basses-cours, pour les froisser sous les piés, & les faire pourrir, afin de les mêler ensuite avec du fumier, & en engraisser les terres. (*D. J.*)

RUGIEWITH, (*Mythologie.*) nom d'une divinité adorée par les anciens Vandales.

RUELLE, s. f. (*Gram.*) petite rue; c'est aussi l'espace entre un lit & la muraille, un poste de *ruelle*, de petits vers de *ruelle*. On le prend encore pour un alcove, ou un lieu paré où les femmes reçoivent des visites familieres, soit au lit, soit debout.

Ruelle, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *ruellia*, genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & profondément découpée. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou, à la partie inférieure de la fleur, & devient dans la suite un fruit conique & membraneux qui s'ouvre en plusieurs parties par le sommet; il renferme des semences qui sont pour l'ordinaire petites & arrondies. Plumier, *nova plant. amer. genera*. *Voyez* Plante.

RUELLER la vigne, (*Agricult.*) *rueller la vigne*, c'est avec la paume de la pioche, enlever la terre du milieu d'une perchée de vigne, & la relever de côté & d'autres contre les seps. On commence ordinairement ce travail par le haut bout de la perchée, en continuant jusqu'en-bas, de telle maniere que le milieu de cette perchée devient une rigole, & la terre forme un dos-d'âne le long de chaque perchée; mais cette façon qu'on donne aux vignes, ne se pratique que dans celles qui sont plantées au cordeau. (*D. J.*)

RUER, v. n. (*Maréchalerie.*) se dit du cheval qui détache une ruade. *Voyez* Ruade. Il faut couper un cheval sujet à *ruer*: c'est un excellent remede contre ce vice. *Voyez* Chatrer.

RUESSIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule aquitanique, selon Ptolomée, *l. II. c. vij.* qui la donne aux peuples *Velanni*. C'est aujourd'hui *Rieux*, suivant Mercator, & *Saint-Flour*, suivant Villeneuve. (*D. J.*)

RUFÆ, (*Géog. anc.*) château d'Italie, dans la Campanie, selon la remarque de Servius sur ce vers de Virgile, *Æneid. l. VII. v.* 739.

> *Quique* Rufas, *batulamque tenent, atque arva celennæ.*

Quelques exemplaires portent *Rufras* au lieu de *Rufas*; & il y a apparence que c'est ainsi qu'il faut lire, du moins c'est ainsi qu'écrit Silius Italicus, *l. VIII. v.* 570.

> *Et quos aut* Rufæ, *quos aut Arsenia, quosve*
> *Obscura incultis Herdonia misit ab agris.*
>
> (*D. J.*)

RUFFAC, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la haute-Alsace capitale du territoire de Munda, sur le Rotbach, à 3 lieues au sud-ouest de Colmar; l'empereur Henri IV. contre ses promesses, brûla & pilla cette ville en 1063; en 1298, l'empereur Adolphe la traita de même; elle n'a pas été plus heureuse dans le dernier siecle.

Pellican (Conrad) d'abord cordelier, puis luthérien, & finalement calviniste, naquit à *Ruffac* en 1478, & mourut en 1556, à 78 ans. Ses œuvres ont été imprimées en cinq volumes *in-fol.* Ce sont des commentaires sur l'Ecriture, & des versions de plusieurs ouvrages de rabbins, car il entendoit fort bien l'hébreu.

Lycosthene, plus ordinairement nommé *Wolfhart* (Conrad), littérateur, qui embrassa le calvinisme, naquit à *Ruffa*, en 1518, & mourut à Bâle, en 1561. Il a mis au jour plusieurs livres, entr'autres une gnomologie latine, *prodigiorum & ostentorum chronicon*. *Epitom. stobæi sententiarum*. *De mulierum præclare dictis*, *&c.* Il commença le *theatrum vitæ humanæ*, que Zuinger acheva & publia; le P. Niceron a fait l'article de cet homme de lettres, *tome XXXI. p.* 339. (*D. J.*)

RUFFEC, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans l'Angoumois, au diocese, & à 7 lieues d'Angouleme, sur le ruisseau nommé le *Lieu*. Il s'est tenu dans cette petite ville, en 1327, un concile nommé *roffacense concilium*. *Longitude* 17. 48. *latit.* 46. 41. (*D. J.*)

RUFIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique. Ptolomée, *l. II. c. ix.* la donne aux Nemetes. On croit que c'est aujourd'hui Oppenheim, sur le Rhin. Il y en a pourtant qui la placent à Ruffach. (*D. J.*)

RUFIEN, s. m. (*Science étymolog.*) vieux mot qui veut dire celui qui a des privautés avec une femme, telles qu'en a un mari. Ce terme vient de l'allemand *ruef*, qui signifie une *voûte*, comme on appelle *fornicatio* la paillardise à *fornicibus*, parce qu'anciennement à Rome les femmes débauchées se tenoient en quelques endroits sous une voûte. *Caseneuve*.

RUFISQUE, (*Géog. mod.*) bourgade située au royaume de Jalofes, près du cap Verd, au bord d'une baie que l'on trouve quand on a doublé ce cap. Cette bourgade, qui est vis-à-vis, & à une lieu de l'île de Gorée, appartient à la France. *Latit.* 14. 30.

RUGEN, (*Géog. mod.*) île de la mer Baltique, dans les états que la Suede possede en Allemagne, sur la côte de Pomeranie, qui lui est opposée au midi & au couchant. Elle a été autrefois beaucoup

plus

plus grande qu'elle n'eſt aujourd'hui; car elle avançoit preſque juſqu'à l'île de Ruden, au lieu qu'à préſent elle en eſt éloignée d'un mille & demi. Elle a perdu ce terrein en 1309, par une inondation qui ſubmergea tout cet eſpace. Les habitans de cette île étoient anciennement connus ſous les noms de *Rugii*, *Rugiani*; ils étoient Slaves ou Vandales d'origine, & n'embraſſerent l'Evangile que ſur la fin du douzieme ſiecle.

On donne ſept milles germaniques de longueur, & à-peu-près autant de largeur à l'île de *Rugen*; mais elle eſt coupée par tant de baies & de golfes, qu'en quelqu'endroit qu'on ſe place, on ne ſe trouve jamais qu'à un demi-mille de la côte. Cette île fournit beaucoup de chevaux, de bœufs, de brebis, & ſurtout de groſſes oies. La terre y eſt ſi fertile en blé, que *Rugen* eſt appellé le *grenier* de Stralſund. Autrefois il y avoit deux fortes places dans *Rugen*; mais il n'y a aujourd'hui que quelques bourgades.

On ſait que Charles XII. après avoir vu ſes lauriers flétris a Pultawa, fit des efforts inutiles pour défendre cette île contre les Danois & les Pruſſiens; ſes troupes furent toujours repouſſées; enfin Grothuſen ſon favori, & le général Dardof étant tombés morts à ſes piés, il ſe vit contraint de monter lui-même à cheval, & de ſe ſauver, pour n'être pas fait priſonnier.

Du midi juſqu'à l'ourſe on vante ce monarque,
Qui remplit tout le nord de tumulte & de ſang;
Il fuit, ſa gloire tombe, & le deſtin lui marque
Son véritable rang.
Ce n'eſt plus ce héros guidé de la victoire,
Par qui tous les guerriers devoient être effacés;
C'eſt un nouveau Pyrrhus, qui va groſſir l'hiſtoire
Des fameux inſenſés.

(*D. J.*)

RUGENWALDE, (*Géog. anc.*) ville d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, chef-lieu du duché de Wenden, ſur la riviere de Wiper, à 30 milles au nord-eſt de Colberg. Elle eſt défendue par un château, & appartient au roi de Pruſſe. *Long.* 34. 18. *lat.* 54. 33. (*D. J.*)

RUGGI, ſ. m. (*Commerce.*) meſure des grains dont on ſe ſert à Livourne. Onze *ruggi* un tiers font le laſt d'Amſterdam. *Voyez* Last. *Dictionn. de Comm. & de Trévoux*.

RUGIENS, les, *Rugii*, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Tacite, *Germ. c. xliij.* les met ſur le bord de l'Océan ſeptentrional, aujourd'hui la mer Baltique. Le nom de ces peuples eſt corrompu dans Ptolomée, qui les nomme *Rutidii*, quoiqu'il ait appellé leur ville *Rugium*, outre qu'il les place dans le même endroit où Tacite place les *Rugii*. Sidonius Apollinaris, Jornandès, Paul Diacre, & pluſieurs autres écrivains du moyen âge, appellent ces peuples *Rugi*, & Procope écrit *Rogi*.

Leur premiere demeure a été dans la Poméranie ultérieure, où l'on croit qu'étoit leur ville *Rugium*. Dans la ſuite on les trouve diſperſés en différens endroits. Les uns habitoient l'île de Rugen, à laquelle il donnerent leur nom. On en voit d'autres ſur le bord du Danube, où le pays dont ils s'emparerent fut appellé *Rugiland*, ſelon Jornandès. Langobard, *l. I. c. xix.* Procope, *Goticar. ver. l. II.* fait auſſi mention de cette demeure des *Rugiens* ſur le bord du Danube. Enfin, on les voit en Italie, où Ennondius, *in vita D. Epiphanii*, dit qu'ils ſe rendirent maitres de la ville de *Ticinum*. (*D. J.*)

RUGINE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, eſt un inſtrument qui ſert à râcler un os.

Il y en a qui ſont pour nettoyer les dents, en ôter le tartre; d'autres pour ratiſſer & découvrir les os ulcérés.

Les *rugines* pour les dents ſont longues tout-au-plus de quatre pouces & demi, y compris le manche d'ébene ou d'ivoire taillé à pans. La tige eſt d'acier poli, de figure pyramidale, d'environ deux pouces & deux lignes de longueur, terminée par une petite lame horiſontalement ſituée ſur ſon extrémité. Cette lame eſt plane en-deſſous, compoſée en-deſſus de pluſieurs biſeaux, qui forment un tranchant tout-au-tour de cette lame, qu'on doit regarder comme la *rugine* proprement dite. Cette *rugine* eſt de différente figure, ou triangulaire, ou pointue d'un côté, arrondie & tranchante de l'autre, ou olivaire & ſans ſaillie du côté oppoſé à la pointe. Ces différentes *rugines* ſervent à nettoyer & à ratiſſer les dents; on ſe ſert de celle qui paroît convenir le mieux par ſa figure, ſuivant la poſition de la dent qu'on veut nettoyer. *Voyez fig.* 5. *Pl. XXV.*

Les *rugines* dont on ſe ſert pour découvrir les os, examiner leur félure, ou en ôter la carie, ſont longues de cinq à ſix pouces. Leur lame tranchante tout-au-tour, & taillée auſſi en biſeaux, eſt plus grande que celle des précédentes. Elle a un pouce de longueur ſur ſix lignes ou environ de largeur. Il y en a de quarrées, de pointues par un bout, arrondies par l'autre, de triangulaires, *&c. Voyez les fig.* 2. & 3. *Pl. XVI.* (*Y*)

RUGIR, RUGISSEMENT, (*Gram.*) termes qui déſignent le cri des lions. Le lion *rugit* d'amour & de fureur. Qui eſt-ce qui a entendu le *rugiſſement* du lion ſans frémir?

RUGIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, dans ſa partie ſeptentrionale, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xj.* qui la place dans les terres, entre Viritium & Sturgum. On ne ſait pas la juſte poſition de cette ville: les uns la prennent aujourd'hui pour Holmburd; d'autres pour Camin, & d'autres pour Rugewolde. (*D. J.*)

RUGLEN *ou* RUGLAN, (*Géog. mod.*) ville d'Ecoſſe, dans la province de Cluydſdale, ſur la Cluyds, à trois milles de Glaſcow, & vis-à-vis. *Long.* 13. 34. *lat.* 56. 19.

RUGUSCIENS, les, (*Géog. anc.*) *Ruguſci*, ſelon Pline, *l. III. c. xx.* & *Riguſcæ*, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xij.* peuples de la Rhétie, dans la partie ſeptentrionale. Ils habitoient les pays connus aujourd'hui ſous les noms de *Rhiethal* & de *Reingow*. (*D. J.*)

RUIER *ou* ROYER, ſ. m. (*Juriſprudence.*) eſt la même choſe, quelques coutumes, comme celles de S. Piat, de Seclin ſous Lille; celles de Béthune & de Lillers ſous Artois, appellent *ruyer* le ſeigneur *voyer*. *Voyez* Voyer. (*A*)

RUILER, v. act. (*Charpent.*) c'eſt faire des repaires pour dreſſer toutes ſortes de ſurfaces & de plans. (*D. J.*)

RUILLÉE, ſ. f. (*Maçonn.*) enduit de plâtre ou mortier, que les couvreurs mettent ſur les tuiles ou l'ardoiſe, pour les raccorder avec les murs, ou les jouées de lucarne.

RUINE, ſ. f. (*Gram.*) décadence, chûte, deſtruction; les *ruines* ſont belles à peindre. Sans le crime il n'y auroit point de poëmes épiques, point de tragédie; ſans le ridicule & le vice, point de comédie. La *ruine* de cet homme; la *ruine* de ma fortune.

Ruines, ſ. f. pl. (*Archit.*) ce ſont des matériaux confus de bâtimens conſidérables dépéris par ſucceſſion de tems. Telles ſont les *ruines* de la tour de Babel, ou tombeau de Belus, à deux journées de Bagdat en Syrie, ſur les bords de l'Euphrate, qui ne ſont plus qu'un monceau de briques cuites & crues maçonnées avec du bitume, & dont on ne reconnoît que le plan, qui étoit quarré. Il y a auſſi près de Schiras en Perſe, les *ruines* d'un fameux temple ou palais, que les antiquaires diſent avoir été bâti par Aſſuerus, & que les Perſans nomment aujourd'hui *Tchelminar*, c'eſt-à-dire les quarante colonnes, parce qu'il en reſte quelques-unes en pié, avec les veſtiges des autres, & quantité de bas-reliefs & caracteres inconnus, qui décelent la grandeur & la magnificence de l'architecture antique. *Voyez les voyages de* Pietro della Valle.

On compte encore au nombre des *ruines* conſidérables, celles de Palmire, ancienne republique de la Syrie palmiréenne, bâtie par Salomon, embellie par Seleucus, ſucceſſeur d'Alexandre, reſtituée par l'empereur Adrien, ſaccagée ſous l'empereur Aurelien, l'an 270, & enfin ruinée depuis par les Arabes. M. le Brun, dans ſon voyage au Levant, & Fiſcher, dans ſon eſſai d'architecture hiſtorique, nous ont donné quelques idées de ces *ruines*; mais il en a paru en Angleterre une très-ample deſcription, miſe au jour par les ſoins de M. Robert Wood, avec des planches magnifiquement gravées, & fort détaillées. *V.* Palmire, *Géog.* (*D. J.*)

Ruine, ſe dit *en Peinture* de la repréſentation d'édifices preſque entierement ruinés. De belles *ruines*. On donne le nom de *ruine* au tableau même qui repréſente ces *ruines*. *Ruine* ne ſe dit que des palais, des tombeaux ſomptueux ou des monumens publics.

On ne diroit point *ruine* en parlant d'une maiſon particuliere de payſans ou bourgeois; on diroit alors *bâtimens ruinés*.

Ruines, *pierre de*, (*Hist. nat. Litholog.*) *lapis ruderum*, nom donné par quelques naturalistes à des pierres sur lesquelles le hasard a fait paroître des figures semblables à des *ruines*; tel est sur-tout le marbre de Florence. *Voyez* Pierre de Florence.

RUINÉ, participe, (*Gram.*) *voyez* Ruine.

Ruiné, (*Maréchal.*) on appelle ainsi un cheval usé de fatigue. *La bouche ruinée*, *voyez* Bouche. Les *jambes ruinées* sont des jambes qui n'ont plus la force de porter le cheval, & qui sont communément arquées & bouletées. *Voyez* Arqué & Bouleté.

RUINER, v. act. (*Gram.*) *voyez* Ruine.

Ruiner & Tamponner, *en bâtiment*, (*Archit.*) c'est gâcher des poteaux de cloison par les côtés, & y mettre des *tampons* ou grosses chevilles, pour tenir les panneaux de maçonnerie.

RUINEUX, adj. (*Gram.*) qui menace ruine; ce mur est *ruineux*. Il se dit aussi de ce qui peut entraîner la ruine. Cette entreprise est *ruineuse*.

RUINURE, s. f. (*Gram. Archit.*) entaille faite avec la coignée aux côtés des poteaux ou des solives, pour relever les panneaux de maçonnerie dans un pan de bois ou une cloison, & les entrevoux dans un plancher.

Ruinure, s. f. est l'entaille faite dans les poteaux ou les solives, pour retenir les panneaux de maçonnerie. Lat. *sulcus*.

RUISSEAU *ou* petite riviere, s. f. (*Physiq.*) diminutif de riviere ou fleuve. *Voyez* Fleuve & Fontaine.

Ruisseau, s. m. (*Hydraul.*) si l'on avoit près de son parc quelques courans d'eau, *ruisseaux*, petites rivieres à sa disposition, l'on pourroit les faire entrer dans son jardin pour y former des canaux ou des pieces d'eau, & même des clôtures de parc en régularisant ces ruisseaux en canaux revêtus de tables de gazon.

Ces ruisseaux peuvent encore, par le moyen d'une vanne ou d'un bâtardeau qui retient les eaux un peu haut, tomber en nappes à la tête d'un canal, ou faire tourner un moulin qui, avec le secours d'une pompe, élevera les eaux dans un réservoir pour fournir des fontaines jaillissantes. (*K*)

Ruisseau, (*Archit. hydraul.*) c'est l'endroit où deux revers de pavé se joignent par leurs morces, & qui sert pour l'écoulement des eaux. Les *ruisseaux* des pointes sont fourchus.

On appelle *ruisseau en biseau* celui qui n'a ni caniveaux, ni contre-jumelles, pour faire liaison avec le revers, comme dans les ruelles où il ne passe point de charois. *Daviler*. (*D. J.*)

Ruisseau, s. m. (*Jardinage.*) petit canal qu'on pratique dans les jardins pour les arroser. (*D. J.*)

RUM, (*Géog. mod.*) île d'Ecosse, une des Hébrides au midi de celle de Skie. On lui donne 5 milles de longueur. Ses montagnes sont remplies de bêtes fauves, & on pêche beaucoup de saumon dans ses petites rivieres. (*D. J.*)

Rum *ou* Reun, s. m. (*Marine.*) espace pratiqué dans le fond de cale d'un vaisseau, pour y arranger les marchandises de sa cargaison. C'est de ce mot que vient, à ce qu'on prétend, celui d'*arrumer* ou *arrimer*. Mais on ne fait point quelle est l'étymologie de celui de *rum*.

Rum, (*Art distillatoire.*) nom que donnent les Américains à une espece d'eau-de-vie ardente, inflammable, & tirée par la distillation des cannes de sucre.

Le *rum* differe de ce qu'on appelle simplement *esprit-de-sucre* en ce qu'il contient beaucoup plus d'huile essentielle de la canne de sucre parce qu'on a fait souvent fermenter dans cette liqueur une grande partie du jus grossier de la canne même, & que c'est delà que le *rum* se prépare.

L'huile essentielle & onctueuse du *rum* passe ordinairement pour tirer son origine de la grande quantité de graisse qu'on emploie dans la cuisson du sucre. Il est vrai que cette graisse, quand elle est grossiere, donne ordinairement une odeur fœtide à la liqueur du sucre, soit dans nos distillations ou dans nos raffineries; mais cela ne procure point le piquant qui se trouve dans le *rum*, & qui est effectivement l'effet de l'huile naturelle de la canne de sucre. Voici comme on fait le *rum*.

Quand on a rassemblé une quantité suffisante de la substance dont on le tire, on y verse une certaine quantité d'eau pour y produire la fermentation, mais très-lentement dans le commencement; on l'excite ensuite par degrés avec de la lie de biere qui fait monter la liqueur dans l'opération avec une grande promptitude. Quand le tout a pleinement fermenté, & qu'il a été porté au degré d'acidité nécessaire, on le distille à la maniere ordinaire jusqu'à ce qu'il puisse soutenir ce qu'on appelle la *preuve* dans les raffineries de sucre; quelquefois même on lui donne une force approchante de celle de l'alcohol ou de l'esprit-de-vin, & alors on l'appelle *rum* doublement distillé. Il seroit aisé de rectifier & de purifier l'esprit-de-*rum*, parce qu'il fournit dans la distillation une grande quantité d'huile, qui est souvent si desagréable, qu'il a besoin d'un long terme pour s'adoucir avant qu'on en puisse faire usage; au lieu que si l'on se donnoit la peine de le bien rectifier, il s'adouciroit promptement & perdroit une partie de sa mauvaise odeur.

Le meilleur état du *rum*, pour être transporté & pour l'usage, est sans doute celui de l'alcohol ou des esprits rectifiés, parce que de cette maniere il seroit réduit à moitié pour la facilité du transport, & pourroit soutenir toutes les épreuves. Il seroit encore meilleur pour faire le punch & d'un goût plus agréable. D'ailleurs dans cet état il seroit moins aisément sophistiqué par les Distillateurs; car quand ils ont besoin de mêler une grande quantité de liqueur de bas prix avec le *rum*, ils prennent celui qui a le plus d'huile essentielle & forte pour éteindre celle des autres liqueurs fermentées avec lesquelles ils veulent le mélanger. Il est certain que si l'on rectifioit le *rum* avec plus de délicatesse, on en feroit un esprit beaucoup plus pur, plus fin & plus délicat, de sorte qu'alors il approcheroit très-près de l'arrac; car en mêlant très-peu de *rum* bien rectifié avec quelqu'autre esprit privé d'odeur & de goût, le tout forme une liqueur fort semblable en goût & en odeur au véritable arrac.

On sophistique beaucoup le *rum* en Angleterre, quelques-uns même n'ont point de honte de faire cette sophistiquerie avec de l'esprit de grain; mais quand on la fait avec de l'esprit de mélasse, il est bien difficile de découvrir la tromperie; la meilleure méthode d'éprouver le *rum* est d'en verser une petite quantité dans quelque vaisseau convenable & d'y mettre le feu; alors quand toute la partie inflammable a été brûlée, on examine à l'odeur & au goût le phlegme qui reste, & l'on connoit de quelle liqueur il procede, *voy.* de plus grands détails dans Shaw, *Essai on distillery*. (*D. J.*)

Rum, s. m. *voyez* Rhumb.

RUMEN, s. m. (*Anat. comp.*) c'est le nom du premier estomac des animaux qui ruminent, que l'on appelle *animaux ruminans*. *Voy.* Estomac, Ruminant, Rumination. Les alimens sont portés dans le *rumen*, sans avoir souffert d'autre altération dans la bouche, que d'être un peu roulés & enveloppés ensemble. *Voyez* Aliment. Le *rumen* ou la panse est la partie la plus large de l'estomac, comme servant à contenir la boisson, & la masse des alimens cruds qui y sont & qui s'y mortifient ensemble; pour de-là repasser dans la bouche, pour y être remachés & diminués, afin de pouvoir être davantage digérés dans les autres ventricules. *Voyez* Digestion.

Dans le *rumen* ou premier ventricule des chameaux sont trouvés différens petits sacs qui contiennent une considérable quantité d'eau: ce qui est une invention admirable pour les nécessités de cet animal, qui vivant dans des pays chauds, & se nourrissant d'alimens durs & secs, seroit en danger de périr sans ces réservoirs. *Voyez* Boisson, Soif.

RUMEUR, s. f. (*Gram.*) bruit général & sourd, excité par quelque mécontentement dans une ville, dans une maison. Cette conduite du clergé excita de la *rumeur*. On remarqua le désaveu de ce procédé par la *rumeur*. Il se dit aussi d'une sédition: il y eut à cette occasion quelque *rumeur* que la vigilance de la police eut bientôt dissipée.

RUMI, s. m. (*Mat. médic. des Arabes.*) nom donné par Avicenne & par Sérapion au meilleur mastic; ils distinguent cette drogue en deux especes, l'une qu'ils appellent *rum* qui est blanche & pure, l'autre qu'ils nomment *captis* qui est sale & noirâtre. La premiere venoit de l'île Scio, & la seconde de quelque endroit de l'Egypte. (*D. J.*)

RUMIA, s. f. (*Mytholog.*) autrement *rumilia* ou *rumina*, mots synonymes tirés de *rume*, qui en vieux latin signifie *mamelle*. Le peuple ayant imaginé une déesse qui avoit soin de faire teter les petits enfans, nommoit cette déesse *Rumia*, comme qui diroit la *déesse aux mamelles*. Quand on lui offroit des sacrifices, on répandoit du lait sur les victimes. Sa statue repre-

représentoit une femme tenant entre ses bras un petit enfant, & ayant une mamelle découverte pour le faire teter (*D. J.*)

RUMILLY, (*Géog. mod.*) ou *Romilly* en albanois, petite ville de Savoie au confluent du Népha & du Chéran, sur chacun desquels elle a un pont de pierre, à 3 lieues sud-ouest d'Annecy. Elle avoit autrefois des fortifications que Louis XIII. fit raser en 1630. Les environs sont fertiles, & les habitans assez à leur aise. (*D. J.*)

RUMINANT, s. m. *terme d'Histoire naturelle*, se dit d'un animal qui remâche ce qu'il avoit avalé. *Voy.* RUMINATION.

Reyer a fait un traité *de ruminantibus & ruminatione*, où il fait voir qu'il y a des animaux qui ruminent effectivement; tels que le bœuf, la brebis, le cerf, la chevre, le chameau, le lievre, l'écureil; & d'autres, qui ne rumment qu'en apparence, & qu'il appelle faux-ruminans, *ruminantia spuria*; tels que les taupes, les grillons, les abeilles, les escarbots, les cancres, les furmulets & autres poissons.

Les animaux de cette seconde classe ont l'estomac composé de fibres musculaires, par le moyen desquelles l'aliment monte & descend comme dans ceux qui *ruminent* effectivement.

M. Ray observe que les animaux *ruminans* sont tous quadrupedes velus & vivipares. Quelques-uns ont les cornes creuses, & n'en changent point; d'autres en changent. *Voyez* QUADRUPEDE, CORNE, POIL, *&c.*

Les animaux *ruminans* à cornes ont tous quatre estomacs. Le premier qui est le κοιλία μεγάλη d'Aristote, le rumen, *venter magnus*, ou ce que nous appellons vulgairement *panse* ou *herbier*: c'est où la mangeaille entre immédiatement après avoir été grossierement mâchée, & d'où elle remonte dans la bouche pour être mâchée une seconde fois. Le second est le κεκρύφαλος, en latin *reticulum*, & vulgairement le *bonnet*; les auteurs anglois l'appellent *rayon*, parce que sa membrane interne est divisée en cellules, à-peu-près semblables à celles d'un rayon de miel. Le troisieme est l'ἐχῖνος, que M. Ray croit être mal traduit par *omasus*, & qu'il aimeroit mieux qu'on appellât *echinus*; on l'appelle vulgairement le *millet*. Le quatrieme est l'ἤνυστρον d'Aristote, que Gaza appelle *abomasus*, & que nous appellons en françois *caillete*. *Voyez* PANSE, BONNET, MILLET, *&c.*

On remarque aussi que les animaux *ruminans* à cornes, n'ont point de dents de devant, ou dents incisives à la mâchoire supérieure, & qu'ils ont tous une espece de graisse, appellée en grec στέαρ, *sebum*, suif, qui est plus dure, plus ferme, & en même tems plus fondante que celle des autres animaux.

RUMINATION, s. f. (*Physiolog.*) c'est en deux mots l'action de remâcher, qui est propre à quelques animaux; mais on peut la définir plus exactement un mouvement naturel de l'estomac, de la bouche, & des autres parties, qui succede à une autre action des mêmes parties; ensorte que par le moyen de ces deux actions, l'aliment avalé d'abord à la hâte, est de nouveau rapporté à la bouche, où il est remâché, puis avalé une seconde fois, le tout pour le bien & l'avantage de l'animal.

Les bêtes qui ruminent sont les bœufs, les moutons, les cerfs, les chevres, les chameaux, *&c.* Les animaux qui semblent imiter la *rumination*, & qui ne ruminent pas effectivement, *ruminantia spuria*, sont les taupes, les grillons-taupes, les abeilles, les escarbots, les crabes, les écrevisses de mer, les surmulets, le perroquet, & plusieurs oiseaux. Tous ces animaux ont leur estomac composé de fibres musculaires, par le moyen desquelles les alimens sont broyés différemment que dans les animaux ruminans. Moïse a confondu les uns & les autres. Il étoit occupé de plus grandes choses que de nos petites études. Nous savons aujourd'hui que l'action de ruminer est particuliere à certains animaux; que son appareil dépend de plusieurs ventricules appropriés à cet usage; & que c'est un artifice curieux pour achever entierement la mastication, pendant que les animaux ruminans se reposent.

Il faut d'abord remarquer la premiere préparation que la nourriture reçoit des dents des animaux qui ruminent, elle consiste simplement à prendre sur la terre & aux arbrisseaux les herbes, & les bourgeons que les dents de devant jointes avec la langue coupent, ou plutôt arrachent; car la plûpart des ruminans n'ont de dents coupantes qu'à la mâchoire d'en-haut, ensorte qu'ils avalent leur nourriture toute entiere.

La méchanique de ce premier apprêt de nourriture, ne paroit pas fort fine, cependant elle mérite notre attention; c'est par cette structure d'organes que les animaux ruminans peuvent arracher plus aisément les herbes tendres, de maniere qu'aucun brin ne leur échappe. Les dents dures appliquées contre la langue molle, serrent & retiennent plus surement toute l'herbe qu'ils arrachent, que si leurs dents étoient appliquées contre d'autres dents, parce qu'elles ne pourroient alors toucher par-tout; il y auroit beaucoup de brins d'herbes qui se trouveroient dans les entre-deux des dents; par cette même raison si la main de l'homme n'étoit composée que d'os, elle ne pourroit pas tenir si fortement beaucoup de choses, comme elle le fait, ayant des parties molles, de la chair musculeuse revêtue de peau mise entre les os, & que la main empoigne. L'art imite souvent cette méchanique, comme quand pour serrer une chose bien fermement dans un étau d'acier trempé, on met du bois entre l'étau & la chose qu'on veut serrer fortement.

La nourriture conservée de cette façon sans perte, & sans avoir été mâchée dans la bouche des animaux ruminans, est portée dans leurs ventricules, où après l'avoir gardée quelque tems elle revient dans leur bouche, & ils la mâchent alors pour l'avaler une seconde fois.

On distingue quatre ventricules dans les animaux qui ruminent; le premier se nomme la *panse*: il est fort grand, d'une structure particuliere, & très-propre à l'usage auquel il est destiné. Sa tunique interne est couverte d'une infinité de petites éminences de différente figure, serrées les unes contre les autres, & douées d'une fermeté qui empêche que des herbes non mâchées ne blessent la substance du ventricule; car les herbes soutenues pour ainsi-dire sur ces éminences, reçoivent la chaleur de la tunique, & sont humectées par une abondance d'humeur qui les attendrit & les dispose à la coction. Les chevaux, qui ne sauroient si bien mâcher le foin ou la paille, qu'il ne reste, dans ce qu'ils avalent, beaucoup de parties dures & piquantes, ont la tunique interne du ventricule forte & calleuse, à-peu-près de même que celle du gésier des oiseaux, non-seulement afin qu'elles ne soint pas blessées par la dureté du foin, mais aussi afin que par sa compression elle acheve de broyer cette nourriture.

Le second ventricule des animaux qui ruminent s'appelle le *réseau* ou le *bonnet*, il est marqué en-dedans de plusieurs lignes éminentes & élevées, qui forment des figures, les unes quarrées, les autres pentagones, les autres hexagones. Ces éminences sont crenelées, étant comme chaperonnées de quantité de pointes, qui les peuvent encore faire comparer à de petits rateaux qui amassent & retiennent les parties des herbes que n'ont pû dissoudre ni ce ventricule ni le premier, pour les garder autant de tems qu'il est nécessaire, & laisser couler entre les dents de ces rateaux, ce qui est broyé, fondu & dissous.

Le troisieme ventricule porte le nom de *millet*, & le quatrieme celui de *caillette*. Ces deux ventricules sont remplis de plusieurs feuillets, entre lesquels la nourriture est serrée, pressée, & touchée par beaucoup plus de surfaces que si ce n'étoit qu'une simple cavité.

La structure des feuillets du troisieme ventricule est sur-tout d'une méchanique admirable dans une partie où il falloit que le ventricule entier fût rempli de membranes, disposées de maniere que le passage ne laissât pas d'être libre. Pour cet effet ces membranes sortent en façon de feuillets, qui viennent de la circonférence vers le centre, à-peu-près comme dans les têtes de pavots; mais pour éviter que ces feuillets ne fussent trop serrés vers le centre, & que d'un autre côté ils ne laissassent pas de trop grands espaces vuides vers la circonférence, ainsi qu'aux pavots, ces feuillets sont ici de grandeur différente; d'abord les grands qui vont jusqu'au centre, sont en petit nombre; ensuite il y en a d'autres entre deux qui ne vont pas si loin; & enfin d'autres plus courts remplissent les intervalles qui sont proche de la circonférence. Les feuillets dont le quatrieme ventricule est rempli, renferment entre les membranes dont ils sont composés, un grand nombre de glandes qui ne se trouvent point dans les trois autres ventricules.

L'œſophage des animaux qui ruminent, a dans ſon entrée vers l'eſtomac, une ſtructure toute particuliere, car il produit comme un demi-canal creuſé dans les membranes du ſecond ventricule, & ce demi-canal eſt la ſuite du canal de l'œſophage; il a des rebords, leſquels étant joints plus ou moins avant, alongent le canal de l'œſophage juſque dans le ſecond ventricule, & même juſque dans le troiſieme.

Cette conformation peut avoir pluſieurs uſages; elle peut ſervir premierement à faire retourner dans la bouche les herbes qui y doivent être remâchées, & à compoſer les pelotons que l'on voit remonter le long du cou, aux bœufs, quand ils ruminent; ce demi-canal avec ces rebords, étant comme une main ouverte qui prend les herbes, & qui en ſe renfermant les ſerre & les pouſſe en-haut. En ſecond lieu cette conformation peut ſervir à faire deſcendre les herbes remâchées & les conduire dans le ſecond ou dans le troiſieme ventricule. En troiſieme lieu, cette conformation peut être propre à conduire la boiſſon dans le deuxieme & troiſieme ventricule.

La nourriture diſſoute & digérée dans les ventricules que nous avons décrits, paſſe dans les inteſtins, qui achevent de la convertir en chyle. Les inteſtins ont pour cet effet pluſieurs feuillets en-dedans & en-travers qui retiennent le chyle & le compriment à pluſieurs repriſes, en quoi concourt l'action du diaphragme & des muſcles du bas-ventre.

La ſituation tranſverſale des feuillets des inteſtins eſt fort propre à retenir le chyle, à le perfectionner, à le laiſſer paſſer inſenſiblement, & à l'empêcher de couler trop vîte. Pour cela chaque feuillet n'occupe que les deux tiers de la rondeur, que forme la cavité de l'inteſtin, laiſſant l'autre tiers vuide, & ce tiers ne laiſſe pas d'être comme formé par un autre feuillet, qui occupe auſſi deux tiers de rondeur, parce qu'ils ſont tous mis alternativement, ſuivant des eſpaces égaux; d'ailleurs ces feuillets ſont larges par leur milieu, en s'étréciſſant vers la fin, de maniere que le large d'un feuillet ſe rencontre au droit du vuide de l'autre.

Dans quelques animaux il n'y a qu'un feuillet, conduit d'un bout de l'inteſtin à l'autre, en ligne ſpirale; cette ſtructure fait que le chyle eſt obligé de tenir un long chemin en tournant en rond, au-lieu de couler tout droit. Entre les poiſſons, le renard marin, le lievre parmi les animaux terreſtres, & l'autruche dans le genre des oiſeaux, ont les inteſtins de cette forme. En d'autres animaux, il n'y a qu'une large membrane roulée comme un cornet de petit métier; tel eſt l'inteſtin du poiſſon appellé *morgaſt*, qui eſt le *galeus glaucus* de Ray.

Le perroquet eſt un des oiſeaux qui ſemble imiter la *rumination*, en ce qu'il fait remonter dans le haut de ſon goſier ſur ſa langue, ce qu'il a mangé, pour l'avaler une ſeconde fois; mais le grillon-taupe, inſecte des plus grands & des plus voraces, approche beaucoup des animaux ruminans par la ſtructure de ces ventricules.

Trois phyſiciens ont traité expreſſément la matiere de la *rumination; Æmilianus* (*Johannes*), médecin de Ferrare eſt le premier. Son ouvrage intitulé *naturalis de ruminantibus hiſtoria*, Venet. 1584, *in*-4°. étoit le ſeul qu'on eût ſur cette matiere avant ceux de Perrault & Peyer.

Perrault (Claude), dans ſes œuvres imprimées à Paris en 1680, a approfondi ce ſujet & a donné de bonnes figures de la ſtructure des ventricules & des inteſtins des animaux ruminans.

Peyerus (*Joh. Conrad.*); *Merycologia, ſive de ruminantibus & ruminatione commentarius*, Baſileæ 1685, *in*-4°. *cum fig.* Cet ouvrage qui laiſſe peu de choſes à deſirer, eſt un ample & ſavant commentaire ſur les différentes eſpeces d'animaux ruminans, les cauſes, l'uſage de cette action, & la deſcription de toutes les parties qui y concourent; enfin l'auteur y donne l'hiſtoire de la *rumination* de quelques hommes, eſpece de maladie qui procede du délabrement de l'eſtomac, & qui demande des remedes particuliers, appropriés aux différentes cauſes du mal. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUMNEY-MARSH, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *marais de Rumney*; ce ſont des marais ſalés de la province de Kent en Angleterre. Ils forment en pâturage une étendue d'environ 20 milles de long ſur 2 milles de large. On compte 47110 âcres, où l'on éleve des bêtes à laine. Cette contrée fournit 141330 toiſons, qui produiſent 2523 pachs (le pach peſe 240 liv.), c'eſt-à-dire 605520 liv. de laine. (*D. J.*)

RUMPHAL, ſ. m. (*Botan. exot.*) c'eſt une eſpece d'arum des Indes, qu'on appelle auſſi *ignome;* ſon ſuc eſt un poiſon, mais on prétend, & cela ſe peut fort bien, que ſa racine eſt efficace contre la morſure des ſerpens, quand elle eſt appliquée toute fraîche ſur la partie, à laquelle on a fait auparavant des ſcarifications. (*D. J.*)

RUMPHIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt dans le ſyſtème de Linnæus, le nom d'une plante qui compoſe un genre diſtinct dont voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur eſt compoſé d'une ſeule feuille diviſée par trois entaillures à l'extrémité. La fleur eſt formée de trois pétales oblongs, obtus, & de même grandeur. Les étamines ſont trois filets pointus de la longueur de la fleur. Les boſſettes des étamines ſont très-petites. Le piſtil a le germe arrondi; le ſtile eſt pointu & de même longueur que les étamines. Le ſtigma eſt à trois cornes. Le fruit eſt de forme turbinée, ſillonné en trois endroits, & compoſé d'une pulpe charnue. La ſemence eſt ovale contenant trois loges, dans chacune deſquelles ſont les noyaux de forme triangulaire. Linnæi, *gen. plant. pag.* 2. (*D. J.*)

RUN, ſ. m. *terme de riviere*, que l'on trouve dans les anciennes ordonnances, pour dire le rang. Tout batelier prendra ſon *run* ou ſon rang.

RUNCAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſectateurs des Vaudois & des Patavins; *voyez* VAUDOIS & PATAVINS. Ils furent ainſi appellés, ou de *Runcalia*, lieu près le Pô, où l'on prétend qu'ils s'aſſembloient, ou de *runcaria*, broſſailles, parce qu'ils s'y retirerent contre la pourſuite de leurs perſécuteurs.

RUNCINE, ſ. f. (*Mythol.*) *Runcina*, mot tiré de *runcare*, arracher, déeſſe des Romains, qu'on invoquoit lorſqu'on enlevoit les blés de terre; mais il n'eſt point parlé de cette déeſſe dans les anciens auteurs, & ſelon les apparences elle doit ſon origine à ſaint Auguſtin. (*D. J.*)

RUNERS, (*Poéſ. goth.*) on nommoit ainſi les poëtes des Goths qui s'étoient établis dans les Gaules. Ce ſont ces poëtes qui introduiſirent dans les vers la conſonnance; & leurs ouvrages en vers s'appellerent *runes*, enſuite *rimes*. Cette nouveauté fut ſi bien reçue dans la poéſie vulgaire, qu'on voulut ridiculement y aſſujettir la poéſie latine. Leoninus qui vivoit ſous le regne de Louis VII. travailla dans ce genre biſarre de poéſie, & lui donna ſon nom. *Voyez* LÉONINS *vers*. (*D. J.*)

RUNGHEN, (*Géog. mod.*) village de Livonie, près des bords du lac Worthieri.

Ce village eſt célebre dans l'Hiſtoire, pour avoir donné la naiſſance à Catherine, femme du czar Pierre I.

Selon le témoignage de la voix publique, le pere de cette princeſſe étoit un vaſſal du colonel Roſen, lequel étant venu à mourir lorſque Catherine n'avoit que quatre ou cinq ans, & ſa mere étant morte bientôt après, ils ne laiſſerent rien ni l'un ni l'autre à cette orpheline pour ſa ſubſiſtance; car il eſt rare que les vaſſaux de la nobleſſe livonienne & ruſſienne laiſſent quelque choſe à leurs enfans.

Le clerc de la paroiſſe qui tenoit école la prit chez lui, où elle reſta juſqu'à ce que le docteur Gluck, miniſtre de Marienbourg, paſſant par ce village, & voulant ſoulager le clerc, dont les revenus étoient fort petits, emmena la jeune fille, la traita comme ſi elle eût été ſon enfant; & ſon épouſe lui trouvant de bonnes inclinations, l'aima de ſon côté, & l'occupa à des choſes proportionnées à ſon âge. Elle avoit appris à lire chez le clerc de *Runghen*; mais elle ne parloit encore que la langue du pays, qui eſt un dialecte eſclavon, quand elle le quitta. Elle apprit chez M. Gluck l'allemand en perfection, & s'occupoit à la lecture à ſes heures de loiſir.

Un ſergent livonien au ſervice de Suede lui fit la cour, & elle conſentit à l'épouſer, pourvu qu'il obtînt l'aveu de M. Gluck, qui le donna volontiers. Le ſergent étoit d'aſſez bonne famille, avoit quelque bien, & étoit en paſſe d'être avancé. Le lendemain du mariage, les Ruſſes, ſous le commandement du lieutenant général Baur, ſe rendirent maîtres de Marienbourg.

L'auteur de la vie de Pierre I. rapporte que ce jour même le ſergent fut tué ſur la breche. Quoi qu'il en ſoit, le général ayant apperçu Catherine parmi les priſonniers, remarqua quelque choſe dans ſa phiſionomie qui le frappa; il lui fit quelques queſtions ſur

la

ſa condition, auxquelles elle répondit avec plus d'eſprit qu'il n'eſt ordinaire aux perſonnes de ſon ordre. M. Baur lui déclara qu'il auroit ſoin qu'elle fût bien traitée, & preſcrivit à ſes gens de la conduire auprès des femmes de ſa maiſon, & de la leur recommander. Dans la ſuite la voyant fort propre à gouverner un ménage, il lui donna une eſpece d'autorité ſur ſes domeſtiques, dont elle ſe fit extrémement aimer par la douceur de ſon caractere.

Un jour le prince Menzikof, protecteur du général, la vit, demanda qui elle étoit, & en quelle qualité elle le ſervoit; le général Baur lui raconta ſon hiſtoire. Le prince le pria de la lui céder; le général n'ayant rien à refuſer à ſon alteſſe, fit appeller Catherine, & lui dit: voilà le prince Menzikof qui a beſoin d'une perſonne telle que vous; il eſt en état de vous faire plus de bien que moi, & je vous en veux aſſez pour vous placer chez lui. Elle répondit par une profonde révérence, qui marquoit ſinon ſon conſentement, du moins qu'elle ne croyoit pas avoir le pouvoir de dire non. Le prince Menzikof l'emmena avec lui, & la garda à ſon ſervice juſqu'en 1703, que le czar en devint tellement épris, qu'il l'épouſa. Son premier ſoin dans ſon élévation, fut de ne pas oublier ſes bienfaiteurs, & en particulier M. Gluck & toute ſa famille.

Elle ſe rendit bien-tôt maîtreſſe par ſes manieres, du cœur de Pierre le grand; elle le ſuivit & l'accompagna par-tout, partageant avec lui les fatigues de la guerre, des courſes, & des voyages. Quand le czar ſe trouva enfermé en 1712 par l'armée des Turcs ſur les bords de la riviere de Pruth, la czarine envoya négocier avec le grand-viſir, & lui fit entrevoir une groſſe ſomme d'argent pour récompenſe; le miniſtre turc ſe laiſſa tenter, & la prudence du czar acheva le reſte. En mémoire de cet événement, il voulut que la czarine inſtituât l'ordre de ſainte Catherine, dont elle ſeroit le chef, & où il n'entreroit que des femmes.

Pierre I. mourut le 28 Janvier 1725, âgé de 53 ans, & laiſſa l'empire à ſon épouſe qui fut reconnue par tous les ordres de l'état, ſouveraine impératrice de Ruſſie. Cette princeſſe pendant la vie du czar, ſavoit l'adoucir, s'oppoſer à propos aux emportemens de ſa colere, ou fléchir ſa ſévérité. Le prince jouiſſoit de ce rare bonheur, que le dangereux pouvoir de l'amour ſur lui, ce pouvoir qui a deshonoré tant de grands hommes, n'étoit employé qu'à le rendre plus grand, excepté néanmoins lorſqu'il fit périr Alexis ſon fils; événement dans lequel la czarine Catherine pouvoit avoir quelque choſe à ſe reprocher.

Quoi qu'il en ſoit, elle fit oublier cet événement tragique, & regna ſeule après le czar Pierre I. ſans recevoir aucun reproche de la baſſeſſe de ſon extraction. Elle mourut en 1727, & laiſſa pour ſucceſſeur par le pouvoir que Pierre lui en avoit laiſſé, Pierre II. petit-fils d'elle & de Pierre I. Pierre II. étant mort en 1730, Anne, ducheſſe de Curlande, fille de czar Jean, & grand-tante de Pierre II. lui ſuccéda; & étant morte en 1740, elle déclara pour ſon ſucceſſeur Jean de Brunſwic, petit-fils de ſa ſœur, âgé de trois mois, ſous la régence d'Eliſabeth de Meckelbourg, femme du duc de Brunſwic ſa niece, mere de Jean de Brunſwic. Ainſi l'empire ſe perpétuoit dans la branche aînée d'Alexis; mais cette régence ne dura guere, & en 1741 Eliſabeth & ſon fils, furent dépoſſédés par Eliſabeth Pétrowna, ſeconde fille de Pierre le grand.

Cette princeſſe a déclaré pour ſon ſucceſſeur Charles-Pierre Ulric, duc de Holſtein-Gottorp, fils de ſa ſœur, né en 1728, qu'elle a fait nommer grand duc de Ruſſie en 1742. Ce Charles-Pierre Ulric avoit été appellé à la monarchie par la Suede à la mort du prince de Heſſe mort ſans enfans d'Ulric, ſœur cadette de Charles XII. mais quand la couronne de Suede vint à vaquer, Charles avoit déja été déclaré héritier de l'empire aux droits de ſa mere, fille aînée du czar, & avoit fait profeſſion de la religion grecque. Il a épouſé Catherine Alexiewna d'Anhalt-Zerbſt, & regna actuellement (1761); mais, comme dit Leibnitz, le tems préſent eſt gros de l'avenir. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUNIQUES *ou* RUNES, CARACTERES, (*Hiſt. ancienne & Belles-lettres.*) c'eſt ainſi qu'on nomme des caracteres très-différens de tous ceux qui nous ſont connus dans une langue que l'on croit être la celtique, que l'on trouve gravés ſur des rochers, ſur des pierres, & ſur des bâtons de bois, qui ſe rencontrent dans les pays ſeptentrionaux de l'Europe, c'eſt-à-dire, en Dannemark, en Suede, en Norwege, & même dans la partie la plus ſeptentrionale de la Tartarie.

Le mot *rune* ou *runor*, vient, dit-on, d'un mot de l'ancienne langue gothique, qui ſignifie *couper, tailler*. Quelques ſavans croient que les caracteres *runiques* n'ont été connus dans le nord, que lorſque la lumiere de l'Evangile fut portée aux peuples qui habitoient ces contrées; il y en a même qui croient que les *runes* ne ſont que les caracteres romains mal tracés. L'hiſtoire romaine nous apprend que ſous le regne de l'empereur Valens, un évêque des Goths établis dans la Thrace & la Méſie, nommé *Ulphilas* traduiſit la bible en langue gothique, & l'écrivit en caracteres *runiques*; cela a fait que quelques-uns ont cru que c'étoit cet évêque qui avoit été l'inventeur de ces caracteres. Mais M. Mallet préſume que Ulphilas n'a fait qu'ajouter quelques nouveaux caracteres à l'alphabet *runique*, déja connu des Goths; cet alphabet n'étoit compoſé que de ſeize lettres; par conſéquent il ne pouvoit rendre pluſieurs ſons étrangers à la langue gothique qui devoient ſe trouver dans l'ouvrage d'Ulphilas. Il eſt certain, ſuivant la remarque du même auteur, que toutes les chroniques & les poéſies du nord s'accordent à attribuer aux *runes* une antiquité très-reculée; ſuivant ces monumens, c'eſt Odin le conquérant, le législateur, & le dieu de ces peuples ſeptentrionaux, qui leur donna ces caracteres qu'il avoit vraiſſemblablement apportés de la Scythie ſa patrie; auſſi trouve-t-on parmi les titres de ce dieu celui d'inventeur des *runes*. D'ailleurs on a pluſieurs monumens qui prouvent que des rois payens du nord ont fait uſage des *runes*; dans le Blekingie, province de Suede, on voit un chemin taillé dans le roc, où l'on trouve divers caracteres *runiques* qui ont été tracés par le roi Harald Hildetand, qui étoit payen, & qui régnoit au commencement du ſeptieme ſiecle, c'eſt-à-dire, long-tems avant que l'Evangile fût porté dans ces contrées.

Les peuples groſſiers du nord n'eurent pas de peine à ſe perſuader qu'il y avoit quelque choſe de ſurnaturel ou de magique dans l'écriture qui leur avoit été apportée; peut-être même que Odin leur fit entendre qu'il opéroit des prodiges par ſon ſecours. On diſtinguoit donc pluſieurs eſpeces de *runes*; il y en avoit de nuiſibles, que l'on nommoit *runes ameres*; on les employoit lorſqu'on vouloit faire du mal. Les *runes ſecourables* détournoient les accidens; les *runes victorieuſes* procuroient la victoire à ceux qui en faiſoient uſage; les *runes médicinales* guériſſoient des maladies; on les gravoit ſur des feuilles d'arbres. Enfin, il y avoit des *runes* pour éviter les naufrages, pour ſoulager les femmes en travail, pour préſerver des empoiſonnemens, pour ſe rendre une belle favorable; mais une faute d'ortographe étoit de la derniere conſéquence; elle expoſoit ſa maîtreſſe à quelque maladie dangereuſe, à laquelle on ne pouvoit remédier que par d'autres *runes* écrites avec la derniere exactitude. Ces *runes* ne différoient que par les cérémonies qu'on obſervoit en les écrivant, par la matiere ſur laquelle on les traçoit, par l'endroit où on les expoſoit, par la maniere dont on arrangeoit les lignes, ſoit en cercle, ſoit en ſerpentant, ſoit en triangle, *&c.* Sur quoi M. Mallet obſerve avec beaucoup de raiſon, que la magie opere des prodiges chez toutes les nations qui y croyent.

Les *caracteres runiques* furent auſſi employés à des uſages plus raiſonnables & moins ſuperſtitieux; on s'en ſervoit pour écrire des lettres, & pour graver des inſcriptions & des épitaphes; on a remarqué que les plus anciennes ſont les mieux gravées; il eſt rare d'en trouver qui ſoient écrites de la droite à la gauche; mais on en rencontre aſſez communément qui ſont écrites de haut-en-bas ſur une même ligne, à la maniere des Chinois.

De tous les monumens écrits en caracteres *runiques*, il n'y en a point qui ſe ſoient mieux conſervés que ceux qui ont été gravés ſur des rochers; cependant on traçoit auſſi ces caracteres ſur des écorces de bouleau, ſur des peaux préparées, ſur des bâtons de bois poli, ſur des planches. On a trouvé des bâtons chargés de caracteres *runiques*, qui n'étoient autre choſe que des eſpeces d'almanachs. L'uſage de ces caracteres s'eſt maintenu dans le nord long-tems après que le Chriſtianiſme y eût été embraſſé; l'on

assûre même que l'on s'en sert encore parmi les montagnards d'une province de Suede. *Voyez l'introduction à l'histoire du Danemark, de* M. l'abbé Mallet.

On a trouvé dans la Helsingie, province du nord de la Suede, plusieurs monumens chargés de caracteres qui different considérablement des *runes* ordinaires. Ces caracteres ont été déchiffrés par M. Magnus Celsius, professeur en Astronomie dans l'université d'Upsal, qui a trouvé que l'alphabet de ces *runes* de Helsingie étoit aussi composé de seize lettres; ce sont des traits ou des lignes courbes qui, quoique d'ailleurs parfaitement semblables, ont des sons différens, suivant la maniere dont elles sont disposées, soit perpendiculairement, soit en diagonale. On ne peut décider si les *runes* ordinaires ont donné naissance aux caracteres de Helsingie, ou si ce sont ces derniers dont on a dérivé les *runes* ordinaires. M. Celsius croit que ces caracteres ont été dérivés des lettres grecques ou romaines, ce qui n'est guere probable; vu que jamais les Grecs ni les Romains n'ont pénétré dans ces pays septentrionaux. Le même auteur remarque qu'il n'y a point de caracteres qui ressemblent plus à ces *runes*, que ceux que l'on trouve encore dans les inscriptions qui accompagnent les ruines de Persepolis ou de Tchelminar en Perse. *Voyez les Transactions philosophiques*, n°. 445. où l'on trouvera l'alphabet des *runes* de Helsingie, donné par M. Celsius.

RUPELMONDE, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas dans la Flandre sur la gauche de l'Escaut, à l'embouchure de la Rupel dont elle tire son nom, à 3 lieues au-dessus d'Anvers, avec titre de comté depuis 1650. Ses fortifications ont été ruinées pendant les guerres. *Long.* 21. 50. *lat.* 51. 10. (*D. J.*)

RUPIN, *ou* RUPPIN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Brandebourg, chef-lieu d'un comté de même nom, à 9 milles au nord-ouest de Berlin. Elle est divisée en deux parties par un étang poissonneux. *Long.* 30. 56. *lat.* 53. (*D. J.*)

RUPPIA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante que Micheli avoit appellée *bucca ferrea*: en voici les caracteres. Le calice est composé d'un étui droit, pointu, qui se panche un peu quand le fruit est mûr, & qui contient doublement la fructification. Il n'y a ni pétale ni étamine, mais un nombre de bossettes faites en forme de reins, & placées de chaque côté. Les pistils sont plusieurs stiles déliés, chevelus, portant chacun un germe ovale avec un simple stigma. Le fruit est une capsule ovale, pointue, placée sur le style, qui devient plus alongée. Il y a tout-autant de fruits qu'il y avoit de pistils sur la plante, & chacun contient une graine arrondie. Micheli *xxxv*. Linnæi *gen. plantar.* 432. (*D. J.*)

RUPTOIRE, s. m. *terme de Chirurgie concernant la mat. méd. externe*, médicament qui a la vertu de brûler & de faire une escarre aux parties sur lesquelles on l'applique: c'est la même chose que *cautere potentiel*. On prépare les médicamens *ruptoires* avec la chaux-vive, les cendres gravellées, *&c.* Hildanus en faisoit grand usage dans les parties gangrenées, pour séparer le mort du vif. Ambroise Paré les recommande fort dans les charbons pestilentiels & autres tumeurs critiques, pourvu que l'inflammation ne soit pas excessive. Quand l'escarre est faite, on en procure la chute par les remedes maturatifs & suppurans.

Le sujet du premier prix que l'académie royale de Chirurgie a proposé en 1732 à sa naissance, étoit de déterminer pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées, & d'autres simplement ouvertes; dans l'une & l'autre de ces opérations, quels sont les cas où *le cautere* est préférable à l'instrument tranchant, & les raisons de préférence. Les mémoires qui sont imprimés sur cette question, contiennent d'excellens principes sur l'usage des cauteres potentiels. L'académie a depuis donné la question de l'usage des remedes caustiques en général; & tout ce qui regarde ces médicamens, a été traité d'une maniere satisfaisante. On peut avoir recours aux *dissertations* imprimées dans le recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie. (*Y*)

RUPTURE, *terme de Chirurgie*, déchirement d'une partie à l'occasion d'une extension violente à laquelle elle n'a pu prêter. Les tendons trop tendus peuvent se casser; on donne le nom de *rupture* à cet accident. M. Petit a donné à ce sujet plusieurs observations à l'académie royale des Sciences, année 1722 & suiv. & a traité cette matiere dans son livre des *maladies des os*.

La *rupture* du tendon d'Achille est celle qui arrive le plus fréquemment; c'est aussi cet accident qui fait le principal sujet des mémoires de M. Petit. Cette *rupture* est complette ou incomplette. La possibilité de la *rupture* complette par un seul effort est prouvée par beaucoup de faits; il suffit pour qu'elle arrive, que la partie tendineuse n'ait pu résister à la force avec laquelle elle étoit tirée en-haut par la portion charnue, & en-bas par le poids du corps. M. Petit donne l'observation d'un sauteur qui se rompit complettement les deux tendons d'Achille en sautant sur une table élevée de trois piés & demi; il n'y eut que les bouts des piés qui porterent sur le bord de la table; il n'y appuyerent qu'en glissant, & qu'autant qu'il falloit au sauteur pour se redresser; c'est dans cet effort qu'il se cassa les deux tendons. Cet accident peut arriver en dansant, à cheval ou en carrosse. On a des exemples de fracture de l'os du talon par la seule contraction du tendon d'Achille dans un faux pas, & les Praticiens savent que la contraction forcée des muscles extenseurs de la jambe est capable de casser transversalement l'os du genou. *Voyez* ROTULE. Si les os, comme il est prouvé, peuvent se casser par des causes si légeres en apparence, comment les tendons résisteroient-ils lorsque les muscles seront obligés d'agir non-seulement pour résister au poids du corps, mais même pour le relever avec force? La fracture complette du tendon d'Achille n'est suivie d'aucune douleur, pourvu, qu'il n'y ait aucun desordre aux environs. On sent sous la peau un espace à mettre trois doigts, formé par l'éloignement des bouts cassés, & le malade ne laisse pas d'étendre son pié par l'action des muscles jambier & péronier postérieurs.

La *rupture* incomplette du tendon d'Achille occasionne beaucoup de douleurs; on y sent une cavité qui descend & s'éleve en-dehors lorsqu'on plie le pié, & qui au contraire remonte & s'enfonce lorsqu'on étend le pié; & l'inflammation qui s'empare sur le champ de la partie, ne tarde guere à faire des progrès considérables.

La cure de la *fracture* complette du tendon d'Achille s'obtient facilement par le concert de l'art & de la nature. L'art y est absolument nécessaire pour rapprocher les bouts éloignés des tendons, & pour les maintenir rapprochés pendant que la nature travaille à la réunion. *Voyez* CALUS.

Pour faire la premiere opération, on fait coucher le malade sur le ventre, on lui fait plier le jarret, on pousse le gros de la jambe vers le talon, & on approche le talon vers le gras de la jambe, en étendant le pié jusqu'à ce que les deux bouts du tendon cassé se touchent. Pendant qu'on fait tenir les parties en cet état, on trempe une double compresse dans l'eau-de-vie, avec laquelle on entoure le lieu blessé: on applique une autre compresse plus épaisse, large de deux pouces, longue de deux piés & demi, postérieurement depuis le jarret jusques & par-delà les orteils, couvrant le gras de la jambe, le talon & la plante du pié; on assujettit cette compresse avec une bande longue de quatre aunes & large de deux doigts; on commence à faire trois ou quatre tours à l'endroit de la *rupture*, on porte ensuite la bande obliquement sur le pié, pour passer en-travers sous la plante, & venir faire une croix de saint-André sur le coup-du-pié, en croisant le jet oblique qu'on y a porté. Quand on a fait ainsi trois ou quatre circonvolutions obliques de dehors en-dedans, & de dedans en-dehors, & passant sous le pié & croisant par-dessus, on remonte en faisant des circulaires jusqu'en-dessus du gras de la jambe: on fait tenir alors le globe de la bande par un aide, & on renverse les deux bouts de la compresse longuette, lesquels ne sont point engagés. Le bout du côté du jarret doit être renversé vers le talon, & celui de la plante du pié doit être renversé du côté du jarret. On les assujettit l'un à l'autre avec des épingles; & avec le reste de la bande on passe & on repasse plusieurs fois par-dessus en différens endroits de la jambe & du pié, mais sans serrer. Ces deux bouts ainsi renversés à contre-sens l'un de l'autre, & assujettis par la bande, retiennent le pié dans son dernier degré d'extension; de maniere que les bouts des tendons sont non-seulement rapprochés, mais se touchent & se poussent mutuellement. On prescrit au malade le régime convenable: on le fait saigner deux ou trois fois selon qu'il est

plus ou moins pléthorique (*voyez* PLETHORE), & on fait humecter l'appareil avec l'eau-de-vie de quatre en quatre heures. On peut lever l'appareil au bout de dix à douze jours, pour examiner ce qui se passe: on le rapplique, & ordinairement la réunion est parfaite au bout de trente à quarante jours.

Les *ruptures* incomplettes des tendons étant accompagnées d'inflammation & de douleur en conséquence de l'inégale traction des fibres tendineuses, *voy.* DOULEUR, exigent des saignées en plus grand nombre, & les malades ne guérissent pas toujours sans accident comme dans la *rupture* complette; parce qu'il se fait communément adhérence des tendons à leur gaînes, ce qui ôte cette facilité à glisser, qui rend ces organes si propres au mouvement.

M. Petit a imaginé un appareil très-commode pour la réunion du tendon d'Achille, & qui est moins embarrassant que celui que nous venons de décrire d'après lui. *Voyez* PANTOUFLE. (*Y*)

RURAL, adject. (*Gramm.*) qui appartient aux champs & à la campagne. On lit des biens *ruraux*, un doyen *rural. voyez l'article* DOYEN, une justice *rurale*.

RUREMONDE, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas dans la Gueldre, au confluent de la Roër & de la Meuse, sur les confins de l'évêché de Liege & du duché de Juliers. Othon l'entoura de murs, & l'empereur Rodolphe lui donna en 1290, le privilege de battre monnoie. Son évêché fondé en 1559, est suffragant de Malines. La cathédrale est la seule paroisse de la ville, mais les communautés religieuses y sont nombreuses, & les Jésuites y ont un college. Cette ville fut en partie brûlée par une incendie qu'elle essuya en 1665. Elle a été souvent prise & reprise pendant les guerres; mais elle appartient à la maison d'Autriche depuis 1719, & est gouvernée par des échevins. *Long.* 23. 34. *lat.* 51. 10.

Ruremonde compte entre les hommes de lettres qui lui font honneur, *Murmel* (Jean), & *Mercator* (Gérard.)

Le premier fleurissoit dans le xv. siecle. Il se distingua par les soins qu'il prit, & les ouvrages qu'il mit au jour, pour faire renaître les Belles-lettres dans un siecle d'ignorance & de barbarie, du-moins par rapport à son pays. Il mourut en 1517.

Mercator s'est montré un des plus célebres géographes de son tems. Il naquit en 1512, & mourut en 1594, à 83 ans. L'empereur Charles V. eut pour lui une estime particuliere; & le duc de Juliers le fit son cosmographe. Il gravoit lui-même ses cartes, & les enluminoit. Il travailla à l'Atlas de Josse Hondius, & l'on a de lui une chronologie, des tables géographiques, & un grand nombre d'autres ouvrages. (*D. J.*)

RUREMONDE, *quartier de*, (*Géog. mod.*) on appelle *quartier de Ruremonde*, ou *la haute-Gueldre*, une des quatre parties du duché de Gueldre. Il s'étend le long de la Meuse entre le duché de Cleves au septentrion, celui de Juliers au midi, l'électorat de Cologne à l'orient, & le Brabant avec l'évêché de Liege à l'occident. Il comprend *Ruremonde* qui appartient à l'empereur; Venlo aux Etats-généraux; Gelre, Wachtendonk & Stralen, au roi de Prusse. (*D. J.*)

RUSCINO, (*Géogr. anc.*) ville dont la riviere de *Tet*, que Strabon nomme *Ruscino* comme la ville, baignoit les murs. La ville de *Ruscino* dont parle Pline, étoit capitale des *Consuarani*, & donna son nom à toute la contrée du Russillon. Ce fut à *Ruscino* que les peuples du pays s'assemblerent pour délibérer sur le passage que leur demandoit Annibal. Cette ville devint colonie romaine selon Méla, & selon Pline elle jouissoit du droit latin.

La décadence de l'Empire en entraîna peu-à-peu la ruine; elle conservoit encore quelque considération sous Louis le Débonnaire. Ce prince ayant donné en 816, un diplome en faveur des peuples d'Espagne, qui s'étoient retirés en France pour se dérober à la tyrannie des Sarrasins, ordonna qu'il en seroit déposé une expédition dans les archives de cette ville; elle avoit dès-lors pris le nom de *Roscilio*.

Selon M. de Marca elle fut ruinée peu après, vers l'an 828, dans la guerre des Sarrasins; il ne reste plus qu'une tour sur le terrein qu'elle occupoit, on l'appelle *la tour de Roussillon*. Elle étoit bâtie sur le penchant d'une colline, & venoit se terminer au bord de la Tet. On y trouve souvent des médailles romaines, & d'autres monumens qui font encore reconnoître son ancienne enceinte.

Le fleuve *Ruscino* a sa source dans les Pyrénées, selon Strabon *lib. IV. pag.* 182. qui ajoute que ce fleuve, ainsi que l'Illibéris, arrosoient chacun une ville de leur nom. Ptolomée, *lib. I.* l'appelle *Ruscio*; c'est le même qui est nommé *Thelis*, par Pomponius Mela, & qu'on appelle présentement le *Tet*. (*D. J.*)

RUSCUS, s. m. (*Botan.*) ce genre de plante mérite d'être bien caractérisé. Il faut donc savoir que le calice est d'une seule piece, & découpé en plusieurs segmens. Il s'éleve de son centre des fleurs monopétales, faites en forme de cloches & arrondies. L'ovaire devient un fruit sphérique, rempli d'une ou deux semences, ordinairement dures. Si les auteurs eussent été exacts à rapporter les plantes de ce genre, sous le nom propre auquel elles appartiennent, ils eussent évité bien des erreurs, car quelques-uns ont pris le calice pour la fleur.

Tournefort compte quatre especes de *ruscus*, entr'autres, 1°. le *ruscus* à larges feuilles, du dos de chacune desquelles il sort une petite fleur, *ruscus latifolius, fructu folio incidente I. R. H.* 79, c'est la plante que nous appellons *laurier alexandrin*. 2°. Le *ruscus* à feuilles de myrthe, pointues & piquantes, *ruscus myrthi folius, aculeatus*, c'est la plante que nous nommons *houx-frelon* ou *petit houx*, en anglois *the butcher's-broom*. *Voyez* HOUX-FRELON & LAURIER ALEXANDRIN. (*D. J.*)

RUSE, s. f. (*Gram.*) adresse, art, finesse, moyen subtil, dont on use pour en imposer aux autres. Seul, il se prend toujours en mauvaise part; il ne faut point avoir de *ruses*; la *ruse* est d'un caractere faux & d'un petit esprit. On dit qu'il y a des *ruses* innocentes, j'y consens; mais je n'en veux avoir ni de celles-là, ni d'autres: on dit *rusé* & *ruser*.

RUSES MILITAIRES, (*Art. milit.*) ce sont, à la guerre, des différens moyens qu'on emploie pour tromper & surprendre l'ennemi. Les *ruses militaires* se nomment ordinairement *stratagêmes*. *Voy.* ce *mot*.

Suivant Thucydide, la plus belle de toutes les louanges qu'on peut donner à un général d'armée, est celle qui s'acquiert par la *ruse* & le stratagême.

Les Grecs étoient grands maîtres dans cet art: c'est plutôt une science, car l'art de tromper finement à la guerre, peut être très-aisément réduit en principes & en méthode. On y excelle infiniment plus par l'acquis que par le naturel, puisqu'en effet la guerre est la science des tromperies.... Plutarque dit qu'à Lacédémone on mettoit une grande différence entre ceux qui surmontoient leurs ennemis par la *ruse*, & ceux qui les vainquoient par la force ouverte, & que les premiers immoloient une plus grande victime.

Homere, qui est le conseiller des gens de guerre, dit qu'il faut faire du pis que l'on peut à son ennemi, & que la tromperie de quelque espece qu'elle puisse être, est toujours permise. Il paroit assez que Grotius est de cet avis, dans son excellent ouvrage, *de jure pacis & belli*, que bien peu de gens de guerre lisent. Il rapporte un grand nombre d'autorités respectables & très-favorables aux *ruses* & fourbes militaires. Tout leur est permis, jusqu'au mensonge. Il cite bon nombre de théologiens & quelques saints, entre autres saint Chrysostome, qui dit que les empereurs qui avoient usé de surprise, de *ruse* & d'artifice pour réussir dans leurs desseins, étoient très-louables. Il a raison, puisque l'Ecriture est toute remplie de stratagêmes & de *ruses militaires*.

La victoire qui s'acquiert par la force & par la supériorité du nombre, est ordinairement l'ouvrage du soldat, plutôt que celui du général; mais celle qu'on remporte par la *ruse* & par l'adresse est uniquement dûe à celui-ci. L'une & l'autre sont la ressource des petites armées contre les grandes; & toutes les deux la pierre de touche de la valeur & de l'intelligence. Cette ressource ne peut être que dans l'esprit & dans le cœur. L'un se trouve toujours tranquille, & toujours présent dans les plus grands périls; il faut avoir l'autre bien haut & bien ferme pour soutenir & affronter un ennemi puissant & redoutable.

Un général qui se met à la tête d'une armée étonnée par les défaites précédentes, qui n'offre presque que de nouveaux soldats à la place des vieux qui ont péri dans les batailles, qui les expose contre de vieilles troupes accoutumées à vaincre, & qui rend tous les desseins de l'ennemi inutiles, par la force de son esprit & par l'artifice de ses mouvemens; un général, dis-je, tel que celui-ci, est un homme du premier ordre, de la plus haute volée, & il a un courage au-dessus de tous les autres, & digne d'être admiré....

Celui qui compte sur le grand nombre de ses troupes & sur leur courage, n'a pas besoin de *ruses* contre un ennemi qui n'a qu'une petite armée à lui opposer. Il laisse faire au nombre; il lui suffit de lâcher la détente & le coup part, il est assuré de l'effet par ses troupes. Les victoires de la plupart des conquérans, d'un Attila, d'un Gengiscan, d'un Timurbec, ont été le prix de leur nombre; mais celles d'Annibal furent celui de la *ruse* & de la sagesse audacieuse de ce grand homme. Je conclus de tout ceci, dit M. de Folard, que nous n'avons fait que copier depuis le commencement de cet article, que tout général qui n'est pas rusé, est un pauvre général.

Comme l'art de *ruser* ne peut s'apprendre par la pratique, par la routine, qu'il faut lire & étudier, non-seulement ce que Polyen & Frontin ont écrit sur ce sujet, mais encore tout ce que les historiens nous ont transmis des *ruses* des grands capitaines, il n'est pas étonnant de trouver peu de généraux assez habiles dans cette matiere pour en faire un usage fréquent. Il faut de plus un esprit vif & intelligent, qui saisisse le moment d'employer les *ruses*, qui sache les varier suivant les circonstances; & c'est ce qui ne se rencontre pas fréquemment. M. de Folard, qui nous fournit presque toute la matiere de cet article, observe que les anciens s'appliquoient beaucoup à la lecture des ouvrages qui traitent des *ruses* ou des stratagêmes militaires, lecture qui lui paroît plus nécessaire à un général qu'à tout autre: car outre, dit-il, qu'elle est très-amusante, & encore plus instructive, l'ignorance où l'on est là-dessus, fait que l'on est toujours nouveau contre la *ruse* & le stratagême; & lorsqu'on ne les ignore point, on apprend à les rendre inutiles, ou à les mettre en usage dans l'occasion. Ce qu'il y a de bien surprenant, c'est qu'ils ont toujours leur effet, & que l'on donne toujours tout au-travers, quoiqu'il y en ait un très-grand nombre qui aient été pratiqués mille fois. Enfin la guerre, dit le célebre commentateur de Polybe, est l'art de ruser & de tromper finement par principes & par méthode. Celui qui excelle le plus dans cet art, est sans doute le plus habile; mais chacun ruse selon la portée de son esprit & de ses connoissances. Deux généraux médiocres se tromperont réciproquement tous les deux comme deux enfans; deux habiles comme des hommes faits; ils mettront en œuvre tout ce que la guerre a de plus subtil, de plus grand, & de plus merveilleux. *Voyez* Surprises. (*Q*)

Ruse, *le bout de la ruse*. (*Vénerie*.) il se dit lorsqu'on trouve au bout du retour qu'a fait une bête, que les voyes sont simples, qu'elle s'en va, & qu'elle perce.

RUSELLÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. C'étoit selon Denis d'Halicarnasse, *l. III. p.* 139. l'une des douze villes des anciens Toscans; elle devint dans la suite colonie romaine, comme nous l'apprennent Pline, *l. III. c. v.* & une ancienne inscription rapportée par Holstonius, *p.* 39. Les habitans de cette ville sont appellés *Rusellani*, par Tite-Live, *l. XXVIII. c. xlv.* C'est le *Rosellum* de l'itinéraire d'Antonin. Cette ville conserve encore son ancien nom, car Léander dit qu'on l'appelle présentement *Rosella*. (*D. J.*)

RUSER, (*Véner.*) lorsqu'une bête qui est chassée va & vient sur les mêmes voyes, dans un chemin ou autres lieux, à dessein de se défaire des chiens, on dit *qu'elle ruse*.

RUSHDEN, (*Géog. mod.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Northampton, où naquit, en 1638, Daniel Whitby, théologien anglois, fameux par quantité d'ouvrages. Il cessa de vivre en 1726, âgé de 88 ans; il alla à l'église en bonne santé la veille de sa mort; à son retour chez lui, il dit qu'il se trouvoit foible, se mit au lit, & mourut pendant la nuit.

C'étoit un homme très-versé dans la lecture des Peres, dans la théologie polémique, & sur-tout dans les controverses contre l'église romaine qui en font la principale partie; il se dévoua aux études les plus graves, ne connut ni les plaisirs ni les intérêts du siecle, & étoit novice dans les affaires du monde, à un point inconcevable.

Outre un grand nombre de traités & de sermons contre les dogmes & la foi de l'église romaine, il a mis au jour d'autres ouvrages très-estimés; entre autres, 1°. des discours sur la vérité & la certitude de la religion chrétienne. 2°. Sur la nécessité & l'utilité de la révélation. 3°. Sur les lois ecclésiastiques & civiles, faites injustement contre les hérétiques. 4°. *Examen variantium lectionum Joannis Millii, in novum Testamentum*, avec de nouvelles notes sur le nouveau Testament, & sept discours à ce sujet. *Londres* 1710. *in-fol.* 5°. paraphrase & commentaires sur le nouveau Testament. *Londres* 1703, 2 *volumes in-fol.* & c'est-là son principal ouvrage.

Il y faut ajouter ses dernieres pensées, contenant les corrections de divers endroits de ses commentaires sur le nouveau Testament, avec cinq discours publiés par son ordre. *Londres* 1727. *in-8°*. „ Quand, „ dit-il, je fis mes commentaires sur le Testament, „ je suivis avec trop de précipitation la route battue „ par d'autres théologiens reputés orthodoxes, con„ cevant que le Pere, le Fils, & le S. Esprit, étoient „ un seul & même Dieu, en vertu de la même essen„ ce *indivisible* communiquée par le Pere. Je suis à „ présent convaincu que cette notion confuse est une „ chose impossible, & remplie d'absurdités & de con„ tradictions palpables, ainsi tous les sens qu'on a „ voulu donner au terme de *Personne*, différens du „ sens simple & naturel, en vertu duquel on entend „ par-là un agent intelligent, réel, sont des expli„ cations contraires [illegible] la vé„ rité, comme le docteur Clarke, Jackson, & autres, „ l'ont démontré „.

Le changement d'opinion du docteur Whitby, après avoir fait si long-tems tous ses efforts pour établir la doctrine opposée, nous prouve que l'arianisme a quelque chose de bien séduisant pour les meilleurs esprits. (*Le Chevalier* de Jaucourt.)

RUSHIN, (*Géog. mod.*) chef-lieu, ou capitale de l'île de Man, dans la partie méridionale, avec un château. Elle avoit autrefois un monastere de l'ordre de Citeaux, fondé en 1134, mais il ne subsiste plus depuis la réformation. (*D. J.*)

RUSIBIS portus, (*Géog. anc.*) port d'Afrique dans la Mauritanie Tingitane, selon Ptolomée, *l. V. c. iij.* L'itinéraire d'Antonin le marque dans la Mauritanie césarienne, sur la route de *Lemnæ* à Carthage, entre *Chuli municipium*, & *Paratianæ*, à 60 milles du premier de ces lieux, & à 50 milles du second. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* qui écrit *Rusicada*, la place sur le golfe de Numidie, entre *Collops-magnus* ou *Cullu*, & le promontoire *Tretum*. Dans la conférence de Carthage, *n°*. 198. l'évêque de Rusicade est nommé *junior episcopus Rusiccadiensis*. Cette ville a été appellée autrefois *le port de Constantine*; son nom moderne est *Succaicade*, selon M. Dupin, dans sa remarque sur ce mot de la notice des évêchés d'Afrique; cependant cette ville est nommée *Stora* par Castald, *Astora* par Olivier, & *Estora* par Marmol. (*D. J.*)

RUSICADE, Rusicada, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, selon Pomponius, *l. I. c. vij.* & Pline, *l. V. c. iij.* C'est le même que *Rusibis portus*.

RUSMA, s. m. (*Hist. nat. Minéralog.*) nom donné par les peuples orientaux à cette substance que les Grecs ont nommé *sory*. *Voyez* Sory.

Le *rusma* est une sorte de vitriol qu'on trouve dans les mines de ce métal, & dont on se sert pour dépilatoire, en le mêlant avec de la chaux. M. Boyle rapporte qu'après avoir pulvérisé du *rusma* & de la pierre de chaux vive, en parties égales, il les laissa fondre pendant peu de tems dans l'eau, où ils formerent une pâte fort douce, qu'il appliqua sur une partie du corps couvert de poil; au bout d'environ trois minutes il frotta cette partie d'un linge mouillé, & trouva le poil enlevé jusque dans les racines, sans que cette partie en ait souffert le moindre inconvénient. Le dépilatoire des européens se fait communément avec de la chaux & de l'orpiment.

L'usage des dépilatoires est fort ancien. Il est certain que les courtisannes grecques & romaines s'en servoient; & c'est une des principales raisons pour lesquelles on n'apperçoit point aux statues antiques ce voile que la pudeur de la nature a placé aux parties deshonnêtes. Ces femmes servoient de modeles à l'artiste qui les représentoit telles qu'elles se montroient à lui. Ajoutez à ce motif celui de la beauté d'un contour ondulant & sinueux qu'une touffe ou tache isolée n'interrompoit point dans son cours d'une des aines à l'autre; la propreté si essentielle aux femmes, & si incompatible avec l'infirmité périodique; la chaleur du climat, & peut-être la commodité du plaisir & la volupté des regards.

RUSNAMEDGI EFFENDI, s. m. (*Hist. ottom.*) c'est en Turquie le titre d'un officier des finances, il est le receveur général du trésor, & préside à la re[illegible] ette

cette générale des finances, qui se fait les dimanches, lundis, mardis, & samedis, jour du grand divan, depuis la fin de l'audience à neuf heures, jusqu'à trois heures après midi. Cet officier a sous lui plusieurs commis qui reçoivent, examinent, pesent les monnoies, separent les especes, & composent les bourses sur lesquelles le *rusnamedgi effendi* appose un cachet; d'autres commis, sous son inspection, sont chargés de payer les ordonnances de sa hautesse, du vizir azem, & du defterdar; sa charge paroît être la même que celle de garde du trésor royal en France. Guer. *mœurs des Turcs, tom. II.*

RUSPÆ, ou RUSPHÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique, sur le golfe de Numidie, & que Ptolomée, *l. IV. c. iij.* marque entre *Achola* & *Brachodes extrema*. Ortelius croit que le nom moderne est *Alfaque*, & Marmol dit *Esfue*. Dans la notice épiscopale d'Afrique, l'évêque de ce siege qui est mis dans la Byzacène, est appellé *Stephanus Ruspensis*; il ne faut pas confondre cet évêché avec un autre de la Byzacène, nommé *Ruspitensis*, car Ptolomée distingue *Ruspina* de *Ruspæ*; & ces deux villes sont pareillement distinguées dans la carte de Peutinger, & dans l'anonyme de Ravenne. (*D. J.*)

RUSSIE, (*Géog. mod.*) vaste pays qui forme un grand empire, tant en Europe qu'en Asie. La mer Glaciale borne la *Russie* au septentrion; la mer du Japon la termine à l'orient; la grande Tartarie est au midi, aussi-bien que la mer Caspienne & la Perse; la Pologne, la petite Tartarie, la Mingrelie, & la Géorgie, sont la borne du côté du couchant. Entrons dans les détails.

L'empire de *Russie* s'étend d'occident en orient, près de deux mille lieues communes de France, & a sept cens lieues du sud au nord dans sa plus grande largeur; il confine à la Pologne & à la mer Glaciale; il touche à la Suede & à la Chine; sa longueur de l'île de Dago à l'occident de la Livonie, jusqu'à ses bornes les plus orientales, comprend environ cent cinquante degrés; sa largeur est de trois mille verstes du sud au nord, ce qui fait au moins six cent de nos lieues communes.

Enfin, ce qui est compris aujourd'hui sous le nom de *Russie* ou des *Russies*, est à peu près aussi vaste que le reste de l'Europe; mais presque tout cet empire n'est qu'un désert, au point que si l'on compte en Espagne (qui est le royaume de l'Europe le moins peuplé), quarante personnes par chaque mille quarré, on ne peut compter que cinq personnes en *Russie* dans le même espace; tandis qu'en Angleterre, chaque mille quarré contient plus de deux cens habitans; le nombre est encore plus grand en Hollande. Au reste, nous appellions autrefois la *Russie* du nom de *Moscovie*, parce que la ville de Moscou, capitale de cet empire, étoit la résidence des grands ducs de *Russie*; aujourd'hui l'ancien nom de *Russie* a prévalu.

Ce vaste empire est partagé en seize grands gouvernemens, dont plusieurs renferment des provinces immenses & presque inhabitées.

La province la plus voisine de nos climats, est celle de la Livonie, une des plus fertiles du nord, & qui étoit payenne au xij. siecle. Le roi de Suede, Gustave Adolphe, la conquit; mais le czar Pierre l'a reprise sur les Suédois.

Plus au nord se trouve le gouvernement de Rével & de l'Estonie, & cette province est encore une des conquêtes de Pierre.

Plus haut en montant au nord est la province d'Arcangel, pays entierement nouveau pour les nations méridionales de l'Europe, mais dont les Anglois découvrirent le port en 1533. & y commercerent, sans payer aucuns droits, jusqu'au tems où Pierre le grand a ouvert la mer Baltique à ses états.

A l'occident d'Arcangel, & dans son gouvernement, est la Laponie russe, troisieme partie de cette contrée; les deux autres appartiennent à la Suede & au Danemarck; c'est un très-grand pays, qui occupe environ huit degrés de longitude, & qui s'étend en latitude du cercle polaire au cap nord.

Les Lapons moscovites sont aujourd'hui censés de l'église grecque; mais ceux qui errent vers les montagnes septentrionales du cap nord, se contentent d'adorer un Dieu, sous quelques formes grossieres, ancien usage de tous les peuples nomades.

Cette espece d'homme, peu nombreuse, a très-peu d'idées, & ils sont heureux de n'en avoir pas davantage; car alors ils auroient de nouveaux besoins qu'ils ne pourroient satisfaire; ils vivent contens & sans maladies, en ne buvant guere que de l'eau dans le climat le plus froid, & arrivent à une longue vieillesse. La coutume qu'on leur imputoit de prier les étrangers de faire à leurs femmes & à leurs filles l'honneur de s'approcher d'elles, vient probablement du sentiment de la supériorité qu'ils reconnoissoient dans ces étrangers, en voulant qu'ils pussent servir à corriger les défauts de leur race. C'étoit un usage établi chez les peuples vertueux de Lacédémone; un époux prioit un jeune homme bien fait, de lui donner de beaux enfans qu'il pût adopter. La jalousie & les lois empêchent les autres hommes de donner leurs femmes; mais les Lapons étoient presque sans lois, & probablement n'étoient point jaloux.

Quand on a remonté la Dwina du nord au sud, on arrive au milieu des terres à Moskow, capitale de la province de l'empire de *Russie*, appellée la *Moscovie*. *Voyez* MOSKOW.

A l'occident du duché de Moskow, est celui de Smolensko, partie de l'ancienne Sarmatie européenne; les duchés de Moscovie & de Smolensko composoient la *Russie* blanche proprement dite.

Entre Petersbourg & Smolensko, est la province & gouvernement de Novogorod. On dit que c'est dans ce pays que les anciens Slaves, ou Slavons, firent leur premier établissement; mais d'où venoient ces Slaves, dont la langue s'est étendue dans le nord-est de l'Europe? *Sla* signifie un *chef*, & *esclave*, appartenant au chef. Tout ce qu'on sait de ces anciens Slaves, c'est qu'ils étoient des conquérans. Ils bâtirent la ville de Novogorod la grande, située sur une riviere navigable dès sa source, laquelle jouit longtems d'un florissant commerce, & fut une puissante alliée des villes anséatiques. Le czar Ivan Basilovitz (en russe Iwan Wassiliewitsch) la conquit en 1467, & en emporta toutes les richesses, qui contribuerent à la magnificence de la cour de Moskow, presque inconnue jusqu'alors.

Au midi de la province de Smolensko, se trouve la province de Kiovie, qui est la *petite Russie*, la *Russie rouge*, ou l'*Ukraine*, traversée par le Dnieper, que les Grecs ont appellé *Boristhène*. La différence de ces deux noms, l'un dur à prononcer, l'autre mélodieux, sert à faire voir avec cent autres preuves, la rudesse de tous les anciens peuples du nord, & les graces de la langue grecque. La capitale Kiou, autrefois Kiovie, fut bâtie par les empereurs de Constantinople, qui en firent une colonie: on y voit encore des inscriptions grecques de douze cens années; c'est la seule ville qui ait quelque antiquité, dans ces pays où les hommes ont vécu tant de siecles, sans bâtir des murailles. Ce fut-là que les grands ducs de *Russie* firent leur résidence dans l'onzieme siecle, avant que les Tartares asservissent la *Russie*.

Si vous remontez au nord-est de la province de Kiovie, entre le Boristhéne & le Tanaïs, c'est le gouvernement de Belgorod qui se présente: il étoit aussi grand que celui de Kiovie. C'est une des plus fertiles provinces de la *Russie*; c'est elle qui fournit à la Pologne une quantité prodigieuse de ce gros bétail qu'on connoît sous le nom de *bœufs de l'Ukraine*. Ces deux provinces sont à l'abri des incursions des petits Tartares par des lignes qui s'étendent du Boristhene au Tanais, garnies de forts & de redoutes.

Remontez encore au nord, passez le Tanais, vous entrez dans le gouvernement de Véronise, qui s'étend jusqu'au bord des palus Méotides.

Vous trouvez ensuite le gouvernement de Nischgorod fertile en grains, & traversé par le Volga.

De cette province, vous entrez au midi dans le royaume ou gouvernement d'Astracan. Ce royaume qui commence au quarante-troisieme degré & demi de latitude, & finit vers le cinquantieme, est une partie de l'ancien Capshak, conquis par Gengiskan, & ensuite par Tamerlan; ces tartares dominerent jusqu'à Moscou. Le czar Jean Basilides, petit-fils d'Ivan Basiliovitz, & le plus grand conquérant d'entre les Russes, délivra son pays du joug tartare, au seizieme siecle, & ajouta le royaume d'Astracan à ses autres conquêtes en 1554.

Au-delà du Volga & du Jaik, vers le septentrion, est le royaume de Casan, qui, comme Astracan, tomba dans le partage d'un fils de Gengis-kan, & ensuite d'un fils de Tamerlan, conquis de même par Jean Basilide; il est encore peuplé de beaucoup de

tartares mahométans. Cette grande contrée s'étend jusqu'à la Sibérie; il est constant qu'elle a été florissante & riche autrefois; elle a conservé encore quelque reste d'opulence. Une province de ce royaume appellée *la grande Permie*, ensuite *le Solikam*, étoit l'entrepôt des marchandises de la Perse, & des fourrures de Tartarie.

Des frontieres des provinces d'Arcangel, de Resan, d'Astracan, s'étend à l'orient la Sibérie, avec les terres ultérieures jusqu'à la mer du Japon. Là sont les Samoyedes, la contrée des Ostiaks le long du fleuve Oby, les Burates, peuples qu'on n'a pas encore rendus chrétiens.

Enfin la derniere province est le Kamshatka, le pays le plus oriental du continent. Les habitans étoient absolument sans religion quand on l'a découvert. Le nord de cette contrée fournit aussi de belles fourrures; les habitans s'en revêtoient l'hiver, & marchoient nuds l'été.

Voilà les seize gouvernemens de la *Russie*, celui de Livonie, de Revel ou d'Estonie, d'Ingrie, de Vibourg, d'Arcangel, de Laponie russe, de Moscovie, de Smolensko, de Novogorod, de Kiovie, de Belgorod, de Véronise, de Nitschgorod, d'Astracan, de Casan & de Sibérie.

Ces gouvernemens composent en général la domination de la *Russie*, depuis la Finlande à la mer du Japon. Toutes les grandes parties de cet empire ont été unies en divers tems, comme dans tous les autres royaumes du monde; des Scythes, des Huns, des Massagetes, des Slavons, des Cimbres, des Getes, des Sarmates, sont aujourd'hui les sujets des czars; les Russes proprement dits, sont les anciens Roxelans ou Slavons.

La population du vaste empire de *Russie* est, comme je l'ai dit, la moindre qu'il y ait dans le monde, à proportion de son étendue. Par un dénombrement de la capitation qui a été faite en 1747, il s'est trouvé six millions six cens quarante mille mâles; & comme dans ce dénombrement les filles & les femmes n'y sont pas comprises, non plus que les ecclésiastiques, qui sont au nombre de deux cens mille ames, & l'état militaire qui monte à trois cens mille hommes, M. de Voltaire juge que le total des habitans de la *Russie* doit aller à vingt-quatre millions d'habitans; mais il faut se défier de tous les dénombremens d'un pays que demandent par besoin les souverains, parce que pour leur plaire, on a grand soin de multiplier, d'exagérer, de doubler le nombre de leurs sujets.

Il est très-vraissemblable que la *Russie* n'a pas douze millions d'habitans, & qu'elle a été plus peuplée qu'aujourd'hui, dans le tems que la petite-vérole venue du fond de l'Arabie, & l'autre venue d'Amérique, n'avoient pas encore fait de ravages dans ces climats où elles se sont enracinées. Ces deux fléaux, par qui le monde est plus dépeuplé que par la guerre, sont dûs, l'un à Mahomet, l'autre à Christophe Colomb. La peste, originaire d'Afrique, approchoit rarement des contrées du septentrion. Enfin les peuples du nord, depuis les Sarmates jusqu'aux Tartares, qui sont au-delà de la grande muraille, ayant inondé le monde de leurs irruptions, cette ancienne pépiniere d'hommes doit avoir étrangement diminué.

Dans cette vaste étendue de pays que renferme la *Russie*, on compte environ 7400 moines, & 5600 religieuses, malgré le soin que prit Pierre le grand de le réduire à un plus petit nombre; soin digne d'un législateur dans un empire où ce qui manque principalement c'est l'espece humaine. Ces treize mille personnes cloitrées & perdues pour l'état, ont soixante-douze mille serfs pour cultiver leurs terres, & c'est évidemment beaucoup trop; rien ne fait mieux voir combien les anciens abus sont difficiles à déraciner.

Avant le czar Pierre, les usages, les vêtemens, les mœurs en *Russie*, avoient toujours plus tenu de l'Asie que de l'Europe chrétienne; telle étoit l'ancienne coutume de recevoir les tributs des peuples en denrées, de défrayer les ambassadeurs dans leurs routes & dans leur séjour, & celle de ne se présenter ni dans l'église, ni devant le trône avec une épée, coutume orientale opposée à notre usage ridicule & barbare, d'aller parler à Dieu, au roi, à ses amis & aux femmes avec une longue arme offensive qui descend au bas des jambes. L'habit long dans les jours de cérémonie, étoit bien plus noble que le vêtement court des nations occidentales de l'Europe. Une tunique doublée de pelisse, avec une longue simarre enrichie de pierreries dans les jours solemnels, & ces especes de hauts turbans qui élevoient la taille, étoient plus imposans aux yeux, que les perruques & le juste-au-corps, & plus convenables aux climats froids. Cet ancien vêtement de tous les peuples paroît seulement moins fait pour la guerre, & moins commode pour les travaux; mais presque tous les autres usages étoient grossiers.

Le gouvernement ressembloit celui des Turcs par la milice des strelits, qui, comme celle des janissaires, disposa quelquefois du trône, & troubla l'état presque toujours autant qu'il le soutint. Ces strelits étoient au nombre de quarante mille hommes. Ceux qui étoient dispersés dans les provinces, subsistoient de brigandages; ceux de Moskou vivoient en bourgeois, trafiquoient, ne servoient point, & poussoient à l'excès l'insolence. Pour établir l'ordre en *Russie*, il falloit les casser, rien n'étoit ni plus nécessaire, ni plus dangereux.

Quant au titre de *czar*, il se peut qu'il vienne des *tzars* ou *thczars*, du royaume de Casan. Lorsque le souverain de *Russie*, Jean ou Ivan Bassilides eut, au seizieme siecle, conquis ce royaume subjugué par son ayeul, mais perdu ensuite, il en prit le titre qui est demeuré à ses successeurs. Avant Ivan Bassilides, les maîtres de la *Russie* portoient le nom de *velikiknés*, grand prince, grand seigneur, grand chef, que les nations chrétiennes traduisent par celui de *grand-duc*. Le czar Michel Frédérovits prit avec l'embassade holstenoise, les titres de *grand seigneur* & *grand knés*, *conservateur de toutes les* Russies, *prince de Volodimer*, *Moskou*, *Novogorod*, &c. *tzar de Casan*, *tzar d'Astracan*, *tzar de Sibérie*. Ce nom des *tzars* étoit donc le titre de ces princes orientaux; il étoit donc vraissemblable qu'il dérivât plutôt des *tshas* de Perse, que des *césars* de Rome, dont probablement les tzars sibériens n'avoient jamais entendu parler sur les bords du fleuve Oby.

Un titre tel qu'il soit, n'est rien, si ceux qui le portent ne sont grands par eux-mêmes. Le nom *d'empereur*, qui ne signifioit que *général d'armée*, devint le nom des maîtres de la république romaine. On le donne aujourd'hui aux souverains des Russes à plus juste titre qu'à aucun autre potentat, si on considere l'étendue & la puissance de leur domination.

La religion de l'état fut toujours, depuis le onzieme siecle, celle qu'on nomme *grecque*, par opposition à la latine; mais il y avoit plus de pays mahométans & de payens que de chrétiens. La Sibérie jusqu'à la Chine étoit idolâtre; & dans plus d'une province toute espece de religion étoit inconnue.

L'ingénieur Perri & le baron de Stralemberg, qui ont été si long-tems en *Russie*, disent qu'ils ont trouvé plus de probité dans les payens que dans les autres; ce n'est pas le paganisme qui les rendoit plus vertueux; mais menant une vie pastorale, éloignés du commerce des hommes, & vivant comme dans ces tems qu'on appelle le premier âge du monde, exempts de grandes passions, ils étoient nécessairement plus gens de bien.

Le Christianisme ne fut reçu que très-tard dans la *Russie*, ainsi que dans tous les autres pays du nord. On prétend qu'une princesse nommée *Olha*, l'y introduisit à la fin du dixieme siecle, comme Clotilde, niece d'un prince arien, le fit recevoir chez les Francs; la femme d'un Micislas, duc de Pologne, chez les Polonois, & la sœur de l'empereur Henri II. chez les Hongrois. C'est le sort des femmes d'être sensibles aux persuasions des ministres de la religion, & de persuader les autres hommes.

Cette princesse Olha, ajoute-t-on, se fit baptiser à Constantinople. On l'appella *Helene*; & dès qu'elle fut chrétienne, l'empereur Jean Zimiscés ne manqua pas d'en être amoureux. Apparemment qu'elle étoit veuve. Elle ne voulut point de l'empereur. L'exemple de la princesse Olha ou Olga ne fit pas d'abord un grand nombre de prosélites; son fils qui regna long-tems, ne pensa point du tout comme sa mere; mais son petit-fils Volodimer, né d'une concubine, ayant assassiné son frere pour régner, & ayant recherché l'alliance de l'empereur de Constantinople Basile, ne l'obtint qu'à condition qu'il se feroit baptiser; c'est à cette époque de l'année 987, que la religion grecque commença en effet à s'établir en *Russie*. Le patriarche Photius, si célebre par son érudition immense, par les querelles avec l'Eglise romaine & par [illegible], envoya baptiser Volodimer, pour ajouter à son patriarchat cette partie du monde.

Volodimer acheva donc l'ouvrage commencé par

son

son aïeule. Un grec fut premier métropolitain de *Russie*, ou patriarche. C'est de-là que les Russes ont adopté dans leur langue un alphabet tiré en partie du grec. Ils y auroient gagné si le fond de leur langue qui est esclavone, n'étoit toujours demeuré le même, à quelques mots près qui concernent leur liturgie & leur hiérarchie. Un des patriarches grecs, nommé *Jérémie*, ayant un procès au divan, & étant venu à Moscou demander des secours, renonça enfin à sa prétention sur les églises russes, & sacra patriarche l'archevêque de Novogorod nommé *Job*, en 1588.

Depuis ce tems, l'église russe fut aussi indépendante que son empire. Le patriarche de *Russie* fut dès-lors sacré par les évêques russes, non par le patriarche de Constantinople; il eut rang dans l'église grecque après celui de Jérusalem; mais il fut en effet le seul patriarche libre & puissant, & par conséquent le seul réel. Ceux de Jérusalem, & de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie, ne sont que les chefs mercenaires & avilis d'une église esclave des Turcs. Ceux même d'Antioche & de Jérusalem ne sont plus regardés comme patriarches, & n'ont pas plus de crédit que les rabins des synagogues établies en Turquie.

Il n'y a dans ce vaste empire que vingt-huit sieges épiscopaux, & du tems de Pierre I. on n'en comptoit que vingt-deux; l'église russe étoit alors si peu instruite, que le czar Frédor, frere de Pierre le grand, fut le premier qui introduisit le plein chant chez elle.

Frédor, & sur-tout Pierre, admirent indifféremment dans leurs armées & dans leurs conseils ceux du rite grec, latin, luthérien calviniste; ils laisserent à chacun la liberté de servir Dieu suivant sa conscience, pourvu que l'état fût bien servi. Il n'y avoit dans cet empire de deux mille lieues de longueur aucune église latine. Seulement lorsque Pierre eut établi de nouvelles manufactures dans Astracan, il y eut environ soixante familles catholiques dirigées par des capucins; mais quand les jésuites voulurent s'introduire dans ses états, il les en chassa par un édit au mois d'Avril 1718. Il souffroit les capucins comme des moines sans conséquence, & regardoit les jésuites comme des politiques dangereux.

L'Eglise grecque est flattée de se voir étendue dans un empire de deux mille lieues, tandis que la romaine n'a pas la moitié de ce terrein en Europe. Ceux du rite grec ont voulu sur-tout conserver dans tous les tems leur égalité avec ceux du rite latin, & ont toujours craint le zele de l'église de Rome, qu'ils ont pris pour de l'ambition, parce qu'en effet l'église romaine, très-resserrée dans notre hémisphere, & se disant universelle, a voulu remplir ce grand titre.

Il n'y a jamais eu en *Russie* d'établissement pour les Juifs, comme ils en ont dans tant d'états de l'Europe, depuis Constantinople jusqu'à Rome. Les Russes ont toujours fait leur commerce par eux-mêmes, & par les nations établies chez eux. De toutes les églises grecques la leur est la seule qui ne voie pas des synagogues à côté de ses temples.

La *Russie* qui doit à Pierre le grand sa grande influence dans les affaires de l'Europe, n'en avoit aucune depuis qu'elle étoit chrétienne. On la voit auparavant faire sur la mer Noire ce que les Normands faisoient sur nos côtes maritimes de l'Océan, armer, du tems d'Héraclius quarante mille petites barques, se présenter pour assiéger Constantinople, imposer un tribut aux césars grecs. Mais le grand knés Volodimer occupé du soin d'introduire chez lui le Christianisme, & fatigué des troubles intestins de sa maison, affoiblit encore ses états en les partageant entre ses enfans. Ils furent presque tous la proie des Tartares, qui asservirent la *Russie* pendant deux cens années. Ivan Basilides la délivra & l'aggrandit, mais après lui les guerres civiles la ruinerent.

Il s'en falloit beaucoup avant Pierre le grand que la *Russie* fût aussi puissante, qu'elle eût autant de terres cultivées, autant de sujets, autant de revenus que de nos jours; elle n'avoit rien dans la Livonie, & le peu de commerce que l'on faisoit à Astracan étoit desavantageux. Les Russes se nourrissoient fort mal; leurs mets favoris n'étoient que des concombres & des melons d'Astracan, qu'ils faisoient confire pendant l'été avec de l'eau, de la farine & du sel, cependant les coutumes asiatiques commençoient déja à s'introduire chez cette nation.

Pour marier un czar, on faisoit venir à la cour les plus belles filles des provinces; la grande maîtresse de la cour les recevoit chez elles, les logeoit séparément, & les faisoit manger toutes ensemble. Le czar les voyoit, ou sous un nom emprunté, ou sans déguisement. Le jour du mariage étoit fixé, sans que le choix fût encore connu; & le jour marqué, on présentoit un habit de nôces à celle sur qui le choix secret étoit tombé: on distribuoit d'autres habits aux pretendantes, qui s'en retournoient chez elles. Il y eut quatre exemples de pareils mariages.

Dès ce tems-là, les femmes russes furent se mettre du rouge, se peindre les sourcils, ou s'en former d'artificiels; elles prirent du goût à porter des pierreries, à se parer, à se vêtir d'étoffes précieuses; c'est ainsi que la barbarie commençoit à finir chez ces peuples, par conséquent Pierre leur souverain n'eut pas tant de peine à policer sa nation, que quelques auteurs ont voulu nous le persuader.

Alexis Mikaelovitz avoit déja commencé d'annoncer l'influence que la *Russie* devoit avoir un jour dans l'Europe chrétienne. Il envoya des ambassadeurs au pape, & à presque tous les grands souverains de l'Europe, excepté à la France, alliée des Turcs, pour tâcher de former une ligue contre la Porte ottomane. Ses ambassadeurs ne réussirent cependant dans Rome, qu'à ne point baiser les piés du pape, & n'obtinrent ailleurs que des vœux impuissans.

Le même czar Alexis proposa d'unir, en 1676, ses vastes états à la Pologne, comme les Jagellons y avoient joint la Lithuanie; mais plus son offre étoit grande, moins elle fut acceptée. Il étoit très-digne de ce nouveau royaume, par la maniere dont il gouvernoit les siens. C'est lui qui le premier fit rédiger un code de lois, quoiqu'imparfait; il introduisit des manufactures de toiles & de soie, qui, à la vérité, ne se soutinrent pas, mais qu'il eut le mérite d'établir. Il peupla des déserts vers le Volga & la Kama, de familles lithuaniennes, polonoises & tartares, prises dans ses guerres; tous les prisonniers auparavant étoient esclaves de ceux auxquels ils tomboient en partage; Alexis en fit des cultivateurs: il mit autant qu'il put la discipline dans ses armées. Il appella les arts utiles dans ses états: il y fit venir de Hollande, à grands frais, le constructeur Bothler, avec des charpentiers & des matelots, pour bâtir des frégates & des navires. Enfin, il ébaucha, il prépara l'ouvrage que Pierre a perfectionné. Il transmit à ce fils tout son génie, mais plus développé, plus vigoureux, & plus éclairé par les voyages.

Sous le regne de Pierre, le peuple *russe* qui tient à l'Europe, & qui vit dans les grandes villes est devenu civilisé, commerçant, curieux des arts & des sciences, aimant les spectacles, & les nouveautés ingénieuses. Le grand homme qui a fait ces changemens, est heureusement né dans le tems favorable pour les produire. Il a introduit dans ses états les arts qui étoient tout perfectionnés chez ses voisins; & il est arrivé que ces arts ont fait plus de progrés en 50 ans chez ses sujets, déja disposés à les goûter, que par-tout ailleurs, dans l'espace de trois ou quatre siecles; cependant ils n'y ont pas encore jetté de si profondes racines, que quelque intervalle de barbarie, ne puisse ruiner ce bel édifice commencé dans un empire dépeuplé, despotique, & où la nature ne répandra jamais ses bénignes influences.

Dans l'état qu'il est aujourd'hui, la nation russe est la seule qui trafique par terre avec la Chine; le profit de ce commerce est pour les épingles de l'impératrice. La caravane qui se rend de Pétersbourg à Pékin, emploie trois ans en voyage & au retour. Aussitôt qu'elle arrive à Pékin, les marchands sont renfermés dans un caravanceraï, & les Chinois prennent leur tems pour y apporter le rebut de leurs marchandises qu'ils sont obligés de prendre, parce qu'ils n'ont point la liberté du choix. Ces marchandises se vendent à Pétersbourg à l'enchere, dans une grande salle du palais italien; l'impératrice assiste en personne à cette vente; cette souveraine fait elle-même des offres, & il est permis au moindre particulier d'encherir sur elle; aussi le fait-on, & chacun s'empresse d'acheter à très-haut prix.

Outre le bénéfice de ces ventes publiques, la cour fait le commerce de la rhubarbe, du sel, des cendres, de la bierre, de l'eau-de-vie, *&c.* L'état tire encore un gros revenu des épiceries, des cabarets, & des bains publics, dont l'usage est aussi fréquent parmi les Russes que chez les Turcs.

Les revenus du souverain de *Russie* se tirent de la capitation, de certains monopoles, des douanes, des ports, des péages, & des domaines de la couronne.

Ils ne montent pas cependant au-delà de treize millions de roubles, (soixante-cinq millions de notre monnoie). Avec ces revenus, la *Russie* peut faire la guerre aux Turcs, mais elle ne sauroit, sans recevoir des subsides, la faire en Europe; ses fonds n'y suffiroient pas: la paye du militaire est très-modique dans cet empire. Le soldat russe n'a point par jour le tiers de la paye de l'allemand, ni même du françois; lorsqu'il sort de son pays, il ne peut subsister sans augmentation de paye; & ce sont les puissances alliées de la *Russie*, qui fournissent chérement cette augmentation.

La couronne de *Russie* est héréditaire, les filles peuvent succéder, & le souverain a un pouvoir absolu sur tous ses sujets, sans rendre compte de sa conduite à personne. L'air de la plus grande partie de la *Russie* est extrémement froid, les neiges & les glaces y regnent la meilleure partie de l'année; le grain qu'on y seme n'y meurit jamais bien, excepté du côté de la Pologne, où on fait la récolte trois mois après la semaille. Il n'y croît point de vin, mais beaucoup de lin. Ses principales rivieres sont le Volga, le Don, le Dnieper & le Dwina. Ses lacs donnent du poisson en abondance. Les forêts sont pleines de gibier, & de bêtes fauves. Le commerce des *Russes* est avantageux à la France, utile à la Hollande, & défavorable à l'Angleterre. Il consiste en martres, zibelines, hermines, & autres fourrures, cuirs de bœufs appellés *cuirs de Russie*, lin, chanvre, suif, goudron, cire, poix-résine, savon, poisson salé, *&c.* Extrait de la *description de la Russie*, par M. de Voltaire. Geneve, 1759. *in-8°. tom. I.* Voyez aussi *description de l'empire de Russie*, par Perri, Amsterd. 1720, 2. *vol. in-12.* & la *description historiq. de l'empire russien, traduit de l'allemand*, du baron de Stralemberg, *Holl.* 1757, 2. *vol. in-12.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUSTAN, (*Géog. mod.*) petit pays de France, aux confins du Bigorre & de l'Astarac. Son chef-lieu est S. Sever de *Rustan*.

RUSTICANA, (*Géog. anc.*) ville de la Lusitanie. Elle est placée dans les terres par Ptolomée, *l. II. c. v.* & marquée entre *Talabriga* & *Mendeculia*. Cellarius, *Géogr. ant. l. II. c. j.* croit que c'est la même ville que l'itinéraire d'Antonin nomme *Rusticiana*, & qu'il place sur la route d'Emérita à Saragosse, entre Turmuli & Cappara, à vingt-deux milles de la premiere de ces villes, & à égale distance de la seconde. (*D. J.*)

RUSTICITÉ, s. f. (*Gram.*) terme à l'usage des habitans des villes, par lequel ils désignent la grossiéreté, simplicité, rudesse, des mœurs, du caractere, du discours des gens de la campagne.

RUSTIQUE, adj. (*Gram.*) qui appartient à la campagne. La maison *rustique*; l'économie *rustique*; les choses *rustiques*: il se prend aussi dans le même sens que rusticité. Je suis *rustique* & fier.

RUSTIQUE, adj. (*Archit.*) épithete qu'on donne à la maniere de bâtir, dans l'imitation plutôt de la nature que de l'art.

RUSTIQUE, *ordre*, (*Architect.*) ce mot se dit du premier de cinq ordres d'architécture, c'est-à-dire, de l'ordre toscan, qui est le moins orné, & celui qui approche le plus de la simplicité de la nature.

On dit aussi un ouvrage *rustiqué*, en terme d'architecture, quand les pierres ne sont que piquées, au lieu d'être travaillées poliment & uniment. (*D. J.*)

RUSTIQUES, *dieux*, (*Mythol.*) les dieux *rustiques* chez les Romains, étoient les dieux de la campagne, & qui présidoient à l'agriculture. On distinguoit les dieux *rustiques* en grands & en petits. Les grands dieux étoient Jupiter, la Terre, le Soleil, la Lune, Cérès. Bacchus, Venus, Flore, Minerve, *&c.* Les petits dieux étoient Fanna, Palès, Pomone, Silvain, Vertume, Priape, & sur tous les autres le dieu Pan. Quelques modernes y mettent aussi les Faunes, les Silenes & les Nymphes. (*D. J.*)

RUSTIQUER, v. act. (*Architect.*) c'est piquer une pierre avec la pointe du marteau entre les ciselures relevées.

RUSTONIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie césarienſe. Ptolomée, *l. IV. c. ij.* la place sur la côte, entre l'embouchure du fleuve Savus, & la ville Rusicibar. Elle est nommée *Rusconia colonia* par Pline, *l. V. c. ij. Rungoniæ colonia* par l'itinéraire d'Antonin, & Tite-Live, *l. XXX. c. x.* dit que les Africains l'appelloient *Ruscinona*. Les modernes ne s'accordent pas sur le nom que porte aujourd'hui cette ville. Elle est appellée *Breca* par Castald, *Motafus* & *Temen de Fust* par Marmol, suivant la remarque de Simler. (*D. J.*)

RUSTRE, *terme de Blason*; losange percé en rond; *de sable à trois rustres d'or*. Le P. Menetrier fait venir *rustre* de l'allemand *rutten*, qui signifie ces losanges percés à jour, dont on se sert pour arrêter les gros clous à vis des serrures & des happes des portes.

RUT, s. m. *terme de Chasse;* ce mot se dit des bêtes fauves, pour désigner le tems où elles sont en amour: quelques-uns emploient le mot de *chaleur* en parlant des loups. Le *rut* des bêtes rousses, c'est depuis la mi-Septembre jusqu'à la fin de Novembre, & celui des bêtes noires, est au commencement de Décembre. L'amour des lievres se fait ordinairement dans les mois de Décembre & de Janvier. La chaleur des loups se tient dès la fin de Décembre jusqu'au commencement de Février. *Voyez* SALNOVE. (*D. J.*)

RUTÉNIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Ruteni* & *Rhuteni;* ancien peuple des Gaules, qui tenoit le pays que nous nommons aujourd'hui le *Rouergue* & *Rodès*; car ce nom convient aux peuples qui habitent maintenant ce pays. *Voyez* ROUERGUE.

Les *Ruténiens* aiderent les Eduens & les Arvéniens dans la guerre qu'ils eurent à soutenir contre Rome. Tous réunis, ils composoient une armée de deux cens mille combattans. Q. Fabius les attaqua l'an de Rome 631, vers le confluent de l'Isere & du Rhône; il les tailla en piece, & César les soumit entierement aux Romains. (*D. J.*)

RUTH, LIVRE DE, (*Théolog.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien Testament, ainsi appellé parce qu'il contient l'histoire de *Ruth*, femme moabite, qui, après la mort de Mahalon son premier mari, ayant suivi Noemi sa belle-mere, à Bethléem, patrie de celle-ci, y devint l'épouse d'un riche israëlite nommé *Booz*, qui fut bisayeul du roi David.

Ce livre est placé dans les bibles entre les livres des juges, & le premier livre des rois, comme étant une suite du premier, & une introduction au second. S. Jerome, *Prolog. galeat.* nous apprend que les Juifs le joignoient au livre des juges, parce que l'histoire qu'il renferme arriva au tems d'un des juges d'Israël, & plusieurs anciens peres, par la même raison, ne font qu'un livre des juges & de *Ruth*. Mais les Juifs modernes dans leurs bibles, placent ordinairement après le pentateuque les cinq mégilloth, qui sont 1°. le cantique des cantiques; 2°. *Ruth*; 3°. les lamentations de Jérémie; 4°. l'Ecclésiastique; 5°. Esther. Quelquefois le livre de *Ruth* est mis le premier des cinq, quelquefois le second, & quelquefois le cinquieme. *Voyez* MÉGILLAT *ou* MÉGILLOTH.

Le but de l'auteur de ce livre, est de nous faire connoître la généalogie de David, & il y a toute apparence que c'est le même auteur qui a composé le premier livre des rois, lequel ne pouvant pas commodément placer cette généalogie de David, sans trop déranger son récit, a mieux aimé la donner à part. L'écrivain remarque à la tête de cet ouvrage, que l'histoire qu'il va raconter arriva au tems que les juges gouvernoient; ils ne gouvernoient donc plus du tems qu'il écrivoit; de plus, il parle de David à la fin de son livre, il l'a donc écrit au plutôt sous le regne de David. Le P. Calmet, de qui nous empruntons cet article, remarque d'ailleurs deux manieres de parler, qui ne se trouvent que dans les livres des rois: la premiere *hæc faciat mihi Deus & hæc addat, si, &c.* & la seconde: *je vous ai découvert l'oreille*, pour signifier, *je vous ai dit*. Il ajoute que la canonicité du livre de *Ruth* n'est point contestée. Calmet, *dictionn. de la Bibl. tom. III. p.* 400.

RUTHWEN, (*Géog. mod.*) ville de l'Ecosse septentrionale, capitale de la province de Badenoth, sur la rive droite de la Spey. *Long.* 14. *latit.* 57. 20. (*D. J.*)

RUTIGLIANO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Bari, au couchant de Conversano, & environ à 6 milles au midi oriental de la ville de Bari. *Long.* 34. 33. *lat.* 41. 2.

RUTLAND, (*Géog. mod.*) province méditerranée d'Angleterre, dans le diocese de Peterborough, avec titre de duché. C'est la plus petite province d'Angleterre, car elle n'a que 40 milles de tour; mais elle est très-fertile, abondante en blé & en bétail; elle a beaucoup de bois, de parcs, & est arrosée de plusieurs petites rivieres, ce qui fait qu'elle nourrit

quan-

quantité de brebis, dont la laine eſt rougeâtre, ainſi que le terroir. Oakham eſt la principale ville de cette province.

Elle a été bien illuſtrée par la naiſſance de Jacques Harrington, fils du chevalier Sapcote Harrington. Il naquit en 1611, & donna dès ſa tendre jeuneſſe de grandes eſpérances de ce qu'il deviendroit un jour. Après avoir étudié à Oxford, il quitta l'univerſité pour aller voyager en Hollande, en France, en Italie, en Dannemark & en Allemagne, & il apprit la langue de ces divers pays. Lorſqu'il fut de retour, le roi Charles I. le fit gentilhomme privé extraordinaire, & il accompagna le monarque en cette qualité dans ſa premiere expédition contre les Ecoſſois. Il ſervit toujours ce prince fidelement, & il employa ſon crédit pour amener les choſes à un accommodement général qui ne réuſſit pas. En 1616, après le rétabliſſement de Charles II. il fut arrêté par ſon ordre, ayant été accuſé de trahiſon & de mauvaiſes pratiques; mais comme les commiſſaires des deux chambres, ne purent jamais rien trouver à ſa charge, on le mit en liberté. Il mourut à Weſtminſter en 1677, âgé de 66 ans.

Entre ſes ouvrages politiques, ſon *oceana*, ou la république qui parut à Londres en 1656, *in-fol.* eſt extrémement célebre en Angleterre. Lorſque l'auteur fit voir à ſes amis le manuſcrit de cet ouvrage, avant qu'il fût imprimé, il leur dit, que depuis qu'il avoit commencé à penſer ſérieuſement, il s'étoit attaché principalement à l'étude du gouvernement, comme à un objet de la derniere importance pour le bonheur du genre humain; & qu'il avoit réuſſi, du moins à ſon gré, s'étant convaincu qu'il n'y a aucune ſorte de gouvernement qui ſoit auſſi accidentel qu'on ſe l'imagine d'ordinaire, parce qu'il y a dans les ſociétés des cauſes naturelles, qui produiſent auſſi néceſſairement leurs effets, que celles de la terre & de l'air.

Fondé ſur ce principe, il ſoutenoit que les troubles de l'Angleterre ne devoient pas être abſolument attribués à l'eſprit de faction, au mauvais gouvernement du prince, ni à l'opiniâtreté du peuple; mais au défaut d'équilibre entre les différentes autorités; le roi & les ſeigneurs ayant trop perdu depuis le tems de Henri VIII. & la balance panchant trop de jour en jour du côté des communes: non qu'il prétendît approuver les infractions que le roi avoit faites aux lois, ni excuſer la maniere dure dont quelques-uns des ſujets avoient traité ce prince, mais pour montrer que tant que les cauſes du deſordre ſubſiſteroient, elles produiroient néceſſairement les mêmes effets.

Il ajoutoit que d'un côté, pendant que le roi chercheroit toujours à gouverner de la même maniere que ſes prédéceſſeurs, le peuple feroit ſurement tous ſes efforts pour ſe procurer de nouveaux privileges, & pour étendre ſa liberté, auſſi ſouvent qu'il réuſſiroit heureuſement, comme le paſſé le démontroit. Son principal deſſein étoit donc de trouver un moyen de prévenir de pareils dérangemens, ou d'y appliquer les meilleurs remedes lorſqu'ils arriveroient.

Il ſoutenoit que tant que la balance demeureroit inégale, il n'y a pas de prince qui pût être hors d'atteinte (quelqu'attentif qu'il fût à ſe rendre agréable au peuple), & que quoiqu'un bon roi pût ménager paſſablement les choſes pendant ſa vie, cela ne prouvoit point que le gouvernement fût bon, puiſque ſous un prince moins prudent, l'état ne pourroit manquer de tomber en deſordre; au lieu que dans un état bien réglé, les méchans deviennent gens de bien, & les fous ſe conduiſent ſagement. Il eſt le premier qui ait prouvé que l'autorité ſuit la propriété, ſoit qu'elle réſide entre les mains d'un ſeul, d'un petit nombre, ou de pluſieurs.

Il n'eut pas plutôt commencé à répandre ſon ſyſtème, ayant beaucoup de connoiſſances, que tout le monde s'attacha à examiner la matiere, chacun ſelon ſes préjugés; mais pluſieurs perſonnes chercherent à diſputer avec lui ſur cette matiere dans la vue de s'en mieux inſtruire.

Harrington trouva de grandes difficultés à faire paroître ſon ouvrage, parce que tous les parties, opposés les uns aux autres, s'étoient comme réunis contre lui. Les principaux obſtacles vinrent de la part du défenſeur de la tyrannie de Cromwel, d'autant plus que l'auteur en faiſant voir qu'une république eſt un gouvernement dirigé par les lois, & non par le pouvoir militaire, dévoiloit la violente adminiſtration du protecteur par ſes majors-généraux. D'un autre côté, les *cavaliers* le taxoient d'ingratitude à la mémoire du feu roi, & préféroient la monarchie même ſous un uſurpateur, à la république la mieux réglée.

Il répondit à ces derniers, que c'étoit aſſez qu'il eût évité de publier ſes ſentimens pendant la vie du roi; mais que la monarchie étant abſolument détruite, & la nation dans un état d'anarchie, ou plutôt ſous l'uſurpation; il étoit non-ſeulement libre, mais obligé en qualité de bon citoyen, de communiquer à ſes compatriotes le modele de gouvernement, qui lui paroiſſoit le plus propre à aſſurer leur tranquillité, leur bonheur & leur gloire. Il ajoutoit qu'il n'y avoit perſonne à qui ſon plan dût plaire davantage qu'aux *cavaliers*, puiſque s'il étoit reçu, ils ſe verroient délivrés de toute oppreſſion; parce que dans une république bien réglée, il ne peut y avoir de diſtinction de partis, le chemin des emplois étant ouvert au mérite. D'ailleurs, ſi le prince étoit rétabli, ſa doctrine de la balance l'éclaireroit ſur ſes devoirs, ce qui le mettroit en état d'éviter les fautes de ſon pere, puiſque ſon ſyſtème ne convenoit pas moins à une monarchie gouvernée par les lois qu'à une véritable démocratie.

Cependant, quelques courtiſans ayant ſu que l'ouvrage d'Harrington étoit ſous preſſe, ils firent tant de recherches, qu'ils découvrirent le lieu où il s'imprimoit. On ſe ſaiſit du manuſcrit, & on le porta à Whitehall. Tous les premiers mouvemens que l'auteur ſe donna pour le recouvrer furent inutiles. Il réfléchit enfin que myladi Claypole, fille du protecteur, & qui avoit beaucoup de crédit ſur ſon eſprit, étoit d'un caractere plein de bonté pour tout le monde, & qu'elle s'intéreſſoit très-ſouvent pour les malheureux. Quoique cette dame lui fût inconnue, il réſolut de s'adreſſer à elle, & ſe fit annoncer, s'étant rendu dans ſon antichambre.

Pendant qu'il y étoit, quelques-unes des femmes de Mylady Claypole entrerent dans la chambre, ſuivies de ſa petite fille, âgée d'environ trois ans, cette enfant s'arrêta auprès de lui, & il ſe mit à badiner avec elle, de maniere qu'elle ſouffrit qu'il la prît dans ſes bras, où elle étoit, lorſque ſa mere parut. Harrington s'avança vers Mylady Claypole, & mit l'enfant à ſes piés, en lui diſant: Madame, vous êtes arrivée fort à-propos, ſans quoi j'aurois certainement volé cette charmante petite demoiſelle. *Volée! reprit la mere avec vivacité, hé pourquoi, je vous prie; car elle eſt trop jeune pour être votre maîtreſſe.* Madame, répondit Harrington, quoique ſes charmes l'aſſurent d'une conquête plus importante que la mienne, je vous avouerai que je ne me ſerois porté à ce larcin, que par un motif de vengeance, & non d'amour. *Quelle injure vous ai-je donc fait*, repliqua la dame, *pour vous obliger à me dérober mon enfant?* Aucune, reprit Harrington, mais ç'auroit été pour vous engager à porter mylord votre pere à me rendre juſtice, & à me reſtituer mon enfant, qu'il m'a dérobé. Mylady Claypole repliqua que cela ne pouvoit point être, ſon pere ayant lui-même aſſez d'enfans, & ne ſongeant certainement pas à en voler à perſonne au monde.

Harrington lui apprit alors qu'il étoit queſtion de la production de ſon eſprit, dont on avoit donné de fauſſes idées à ſon alteſſe, & qui avoit été enlevé par ſon ordre de chez l'imprimeur. Elle lui promit ſur le champ qu'elle lui feroit rendre ſon ouvrage, pourvû qu'il n'y eût rien de contraire au gouvernement de ſon pere. Il l'aſſura que c'étoit une eſpece de roman politique, qui contenoit ſi peu de choſes préjudiciables aux intérêts du protecteur, qu'il eſpéroit qu'elle voudroit bien l'informer, qu'il avoit même deſſein de le lui dédier, & il lui promit qu'elle auroit un des premiers exemplaires. Mylady Claypole fut ſi contente du tour qu'il avoit pris, qu'elle lui fit bientôt rendre ſon livre.

Il le dédia, ſuivant ſa parole à Cromwell, qui, après l'avoir lû, dit que l'auteur avoit entrepris de le dépouiller de ſon autorité; mais qu'il ne quitteroit pas pour un coup de plume, ce qu'il avoit acquis à la pointe de l'épée. Il ajouta, qu'il approuvoit moins que qui que ce fût, le gouvernement d'un ſeul; mais qu'il avoit été forcé de prendre la fonction d'un commiſſaire ſupérieur, pour maintenir la paix dans la nation, convaincu que ſi on l'eût laiſſée à elle-même, ceux qui la compoſoient ne ſe ſeroient jamais accordé ſur une forme de gouvernement, & auroient employé leur pouvoir à ſe perdre les uns les autres.

Pour parler à present de l'ouvrage, il est écrit en forme de roman, à l'imitation de l'histoire Atlantique de Platon. *L'Oceana*, est l'Angleterre; *Adoxus*, est le roi Jean; *Convallium*, c'est Hampton-court; *Corannus*, est Henri VIII. *Dicoitome*, Richard II; *Emporium*, Londres; *Halcionia*, la Tamise; *Halo*, Whitehall; *Hiera*, Westminster; *Leviathan*, Hobbes; *Marpesia*, l'Ecosse; *Morphée*, le roi Jacques I; le *mont Celia*, Windsor; les *Neustriens*, sont les Normands; *Olphaus Mégaletor*, c'est Olivier Cromwel; *Panopæa*, l'Irlande; *Panthéon*, la grande salle de Westminster; *Panurge*, Henri VIII; *Parthenio*, la reine Elisabeth; les *Scandiens*, sont les Danois; les *Teutons*, les Saxons; *Turbon*, c'est Guillaume le conquérant; *Verulamius*, est mylord Bacon.

Cet ouvrage est composé de trois parties; les préliminaires, accompagnés d'une section intitulée : *le conseil des Législateurs*. Suit le plan de la république ou le corps de l'ouvrage, & enfin les corollaires ou la conclusion.

Les préliminaires contiennent les fondemens, l'origine & les effets de toutes sortes de gouvernemens, monarchique, aristocratique ou démocratique. Il parle de la corruption de ces diverses especes de gouvernemens, d'où naissent la tyrannie, l'oligarchie & l'anarchie.

Dans la premiere partie, il traite en particulier de ce qu'il appelle la *prudence ancienne*, c'est-à-dire de cette espece de gouvernement qui fut la plus commune dans le monde jusqu'au tems de Jules-César. Il s'agit dans la seconde partie, des préliminaires, de la prudence moderne, c'est-à-dire de cette espece de gouvernement qui a prévalu dans le monde, après que Rome eut perdu sa liberté. L'auteur s'attache particulierement aux lois établies, depuis que les peuples barbares eurent commencé à inonder l'empire romain. Il donne une idée claire & juste de la maniere dont l'Angleterre a été gouvernée par les Romains, les Saxons, les Danois & les Normands, jusqu'à l'entiere ruine de ce gouvernement sous Charles I.

On voit ensuite le conseil des législateurs, car l'auteur travaillant à donner le modele d'un gouvernement parfait, avoit étudié à fond les gouvernemens anciens & modernes, pour en prendre tout ce qui lui paroîtroit praticable, & pour éviter tout ce qu'il y trouveroit d'impraticable. Dans ce dessein, il introduit sous des noms feints, neuf législateurs parfaitement instruits des diverses especes de gouvernemens, qu'ils doivent faire connoître. Le premier est chargé d'exposer le gouvernement de la république d'Israël; le second, celui d'Athènes; le troisieme, Lacédemone; le quatrieme, Carthage; le cinquieme, les Achéens, les Æoliens & les Lyciens; le sixieme, Rome; le septieme, Venise; le huitieme, la Suisse; & le neuvieme, la Hollande. Il tire ce qu'il y a de bon de ces divers gouvernemens, & en y joignant ses propres idées, il en forme le plan de son *océana*. La méthode dans son plan de gouvernement, est d'établir d'abord une loi, d'y joindre ensuite l'explication, & de l'accompagner d'un discours qu'il fait faire à quelqu'un des législateurs.

Les divers corps de la république (qu'il en appelle les roues, *the orbs*) étant civils, militaires ou provinciaux, sont fondés sur la division du peuple en quatre ordres. Le premier, des citoyens & des domestiques; le second, des anciens & des jeunes gens; le troisieme, de ceux qui ont un revenu annuel de 100 liv. sterling en terres, en argent ou autres effets; ceux-là composent la cavalerie, & ceux qui ont un moindre revenu, l'infanterie. En quatrieme lieu, ils sont partagés selon les lieux de leur demeure ordinaire, en paroisses, centuries & tribus.

Le peuple est le tribunal suprème de la nation, ayant droit d'entendre & de décider les causes d'appel de tous les magistrats, & des cours provinciales ou domestiques; il peut aussi appeller à compte tout magistrat, quand il est sorti de charge, si les tribuns ou quelqu'un d'entr'eux propose la chose.

L'auteur détaille ensuite ses idées sur le corps militaire, sur l'armée, & sur les polémarques.

Enfin dans les *corollaires*, il explique comment on peut achever l'ouvrage de sa république; il ne se contente pas d'y développer ce qui concerne le sénat & l'assemblée du peuple, la maniere de faire la guerre, & de gouverner en tems de paix; il y parle encore de ce qui regarde la discipline à l'égard de la religion, des moyens d'assurer la liberté de conscience, de la forme du gouvernement particulier pour l'Ecosse, l'Irlande, & les autres provinces de la république; du gouvernement de Londres & de Westminster, qui doivent être le modele du gouvernement des autres villes & communautés.

Il y donne des directions pour faire fleurir & pour augmenter le commerce; des lois pour régler les universités; des avis pour l'éducation de la jeunesse; des conseils pour faire utilement la guerre sur mer, pour établir des manufactures, pour encourager l'agriculture. Il propose des réglemens sur le droit, la médecine, la religion, & sur-tout sur la maniere de former un gentilhomme accompli. Il y parle du nombre, du choix, du devoir, des revenus des magistrats, de tous ceux qui ont quelque charge dans l'état; enfin de toutes les dépenses de la république.

Je me suis étendu contre ma coutume, sur cet ouvrage profond, parce qu'il est peu ou point connu des étrangers. A peine eut-il paru, qu'il fut attaqué bien ou mal par divers écrivains. Pour moi, je pense avec l'auteur de l'*esprit des Lois*, que M. Harrington, en examinant le plus haut point de liberté où la constitution de l'Angleterre pouvoit être portée, a bâti Chalcédoine, ayant le rivage de Byzance devant les yeux. Je ne sai comment il pouvoit espérer qu'on regarderoit son ouvrage, autrement qu'on regarde un beau roman. Il est certain que tous les efforts ont été inutiles en Angleterre, pour y fonder la démocratie; car il arriva qu'après bien des mouvemens, des chocs & des secousses, il fallut se reposer dans le gouvernement même qu'on avoit proscrit, où d'ailleurs la liberté politique est établie par les lois, & l'on n'en doit pas chercher d'avantage.

Quoi qu'il en soit, l'auteur donna en 1659, un abregé *in-8°*. de son *Océana*. Il est divisé en trois livres, dont le premier roule sur les fondemens & la nature de toutes sortes de gouvernemens. Dans le second, il s'agit de la république des Hébreux; & on trouve dans le troisieme, un plan de république propre à l'état où se trouvoit la nation angloise. Il a mis à la fin une petite dissertation intitulée : *Discours touchant une chambre de pairs*.

Le recueil de tous les ouvrages de ce beau génie, a paru à Londres en 1737, *in-folio*; sur quoi, *voyez biblioth. Britan. tom. IX. part. II. art.* 10.

Au reste, l'*Océana* d'Harrington, comme le dit M. Hume, convenoit parfaitement au goût d'un siecle, où les plans imaginaires de républiques faisoient le sujet continuel des disputes & des conversations, & de nos jours même; on accorde à cet ouvrage le mérite du génie & de l'invention. Cependant la perfection & l'immortalité dans une république, paroîtront toujours aussi chimériques, que dans un homme. Il manque au style d'Harrington, d'être plus facile & plus coulant; mais ce défaut est avantageusement compensé par l'excellence de la matiere. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

RUTUBA, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Ligurie, selon Pline *liv. III. c. v.* Lucanius, *liv. II. v.* 422. lui donne l'épithete de *Cavus*; à moins qu'il ne veuille parler du fleuve *Rutuba*, qui, selon Vibius Sequester, *p.* 336. prenoit sa source dans l'Apennin, & se jettoit dans le Tibre. Le P. Hardouin ne connoit point deux fleuves du nom de *Rutuba*; du-moins il applique au *Rutuba* de Ligurie le passage de Vibius Sequester, *Rutuba ex Apennio*, sans s'embarrasser de ce qui suit, *in Tyberim fluit*. Il est vrai que Smiler dans l'édition qu'il a donnée de Vibius Sequester, fait entendre qu'il vouloit lire *in Tyrrhenum fluit*, au lieu d'*in Tyberim*; dans ce cas le sentiment du P. Hardouin pourroit se soutenir. Une autre chose fait encore en sa faveur; c'est que les manuscrits de Vibius ne sont point d'accord sur cet endroit; les uns lisent *in Tybrin*, d'autres *in Tyberim*, & d'autres *in Tyberinis*. (*D. J.*)

RUTULES, LES, *Rutuli*, (*Géogr. anc.*) anciens peuples d'Italie dans le Latium. Ils habitoient le long de la mer, & étoient voisins des Latins, dont on ne peut guere les distinguer, parce qu'ils furent confondus avec ces derniers après la victoire d'Enée. Virgile parle beaucoup des *Rutules* dans les derniers livres de son Enéide. Leur capitale étoit *Ardea*, selon Tite-Live, *l. I. c. lvij.* & Virgile, *Æneid. l. VII. vers.* 409. 411. & 412. dit la même chose. (*D. J.*)

RUTUNIUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne: l'itinéraire d'Antonin la met sur la route du retranchement à *Portus Ritupæ*, entre *Mediolanum* & *Vi-*

& *Viroconium*, à 12 milles du premiere de ces lieux, & 11 milles du second, Cambden dit que le nom moderne est *Routon* dans le Shropshire. (*D. J.*)

RUTUPIÆ, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne, Ptolomée la donne aux peuples Canti, & la marque au voisinage de *Darucruum*. Quoique voisine de la mer, elle devoit en être à quelque distance, car il la met dans les terres, & on veut que ce soit aujourd'hui le bourg appellé *Richeborough*. Mais elle avoit un port plus avantageux qu'il n'est présentement. Les poëtes l'ont célébré. On lit dans Lucain, *l. VI. vers. 67.*

> *Aut vaga quum Tethys* Rutupinaque *littora fervent*
> *Unda caledonios fallit turbata Britannos.*

Et dans Juvenal, *Satyr. IV. vers.* 140.

> *Circeis nata forent an*
> *Lucrinum ad Saxum*, Rutupino *ne edita fundo*.

Ce port est appellé *portus Ritupæ* dans l'itinéraire d'Antonin, *Ritupæ* par Ammian Marcellin, *l. XX. c. j.* & *l. XXVII. c. viij.* & *Rutupi* dans la notice des dignités de l'empire. Il étoit si fameux, que son nom a été employé pour désigner toute la grande Bretagne. C'est dans ce sens qu'Ausone, *parental.* 18. a dit en parlant de S. Flavius:

> *Præside lætatur quo* Rutupinus *ager*.

En parlant de la ville d'Aquilée.

> *Felix qua tanti spectatrix læta triumphi*
> *Punisti Ausonio* Rutupinum *marte latronem*.

Par *Rutupinum latronem*, il entend *Magnus-Maximus*, meurtrier de Gratien, qui s'étoit emparé du pouvoir souverain dans la grande Bretagne, & que Théodose fit mourir dans la ville d'Aquilée. *Voyez* Zosime, *l. IV. c. xxxv. & xlvj*, où ce fait est rapporté. (*D. J.*)

RUTY-PUNDOC, s. m. (*Hist. nat.*) nom que donnent les habitans des Indes orientales à une espece particuliere d'*orpiment* jaune, qui se trouve sur leurs montagnes; ils le calcinent plusieurs fois, & le donnent ensuite intérieurement dans les toux invétérées; les anciens Grecs en faisoient le même usage; il seroit naturel de penser que cet orpiment est un poison funeste; mais Boerhaave qui en a reçu des Indes orientales, nous assûre dans sa chimie sur ses propres expériences, que c'est un remede véritablement innocent, & qui ne produit aucun fâcheux effet. (*D. J.*)

RUTRUM, s. m. (*Antiq. gymnast.*) sorte de bêche, de hoyau, de truelle des anciens, c'étoit un instrument avec lequel les athletes s'exerçoient à remuer la terre ou le sable du stade, pour fortifier les parties supérieures de leur corps: on doit rapporter à ce mot ce passage de Festus: *Rutrum tenentis juvenis est effigies in capitolio, ephebi, more Græcorum, arenam ruentis, exercitationis gratia; quod signum Pompeius Bithynicus ex Bithynia supellectilis regiæ Romam deportavit*; c'est-à-dire, „ on voit au capitole la „ statue d'un jeune homme qui tient une petite truel„ le, avec laquelle il semble s'exercer à jetter du „ sable à la maniere des Grecs: cette statue fut ap„ portée de Bithynie à Rome par Pompée „. (*D. J.*)

RUTUMÉNIENNE, PORTE, *rutumenia porta*, (*Antiquit. rom.*) ancienne porte de Rome ainsi nommée d'un certain cocher, appellé *Rutumenius*, qui ayant remporté la victoire à la course des chevaux dans l'espace de Veyes jusqu'à Rome, entra vainqueur par cette porte. (*D. J.*)

RUVO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Bari, à 5 milles au midi de Biseglia, avec un évêché fondé dans le x. siecle & suffragant de Bari. *Ruvo* est l'ancienne *Rubi* d'Horace, *l. I. sat. v. Long.* 34. 12. *latit.* 40. 56. (*D. J.*)

RUYS, (*Géog. mod.*) petite presqu'île de France, en Bretagne, au diocèse de Vannes, avec une abbaye de l'ordre de S. Benoît. Il y a un gouverneur dans cette presqu'île. (*D. J.*)

RUYSCH, MEMBRE DE, (*Anat.*) natif d'Amsterdam, fut professeur d'Anatomie, de Botanique & de Chirurgie. Il nous a laissé différens ouvrages. Outre toutes ses différentes découvertes, nous lui avons obligation d'avoir perfectionné les injections; il y a différentes parties dans le corps qui portent son nom: telle est une membrane de l'œil, appellée *membrane de Ruysch*, le tissu cellulaire de Ruysch, &c. *Voyez* ŒIL & CELLULAIRE.

RUYSCHIANA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Sa racine est vivace, & la feuille moins épaisse que celle du romarin; le casque est creux & découpé en deux levres; la barbe l'est en trois; le segment du milieu, qui avance en-dehors, est divisé en deux parties, & roulé en forme de spirale. Les fleurs sont très belles, d'abord disposées de six en six par anneaux, & ensuite rassemblées en forme d'épi. Boerhaave ne compte qu'une seule espece de ce genre de plante, qui a pris son nom du célebre Ruysch, à qui l'Anatomie délicate doit beaucoup de choses curieuses. (*D. J.*)

R Y

RY, (*Géog. mod.*) village de basse Normandie, entre Argentan & Falaise. Je ne parle de ce village que parce que c'est le lieu de la naissance de l'historien Mezerai. Après s'être enfermé pendant quelques années au college de Ste Barbe, il publia en 1645 le premier volume de son histoire de France *in-fol.* le second en 1646, & le troisieme en 1651. Cet ouvrage fut récompensé d'une pension de 4000 livres. Dans la suite, aidé des conseils de MM. de Launoi & Dupuy, il mit au jour un abrégé de son histoire de France en 1668, en trois volumes *in-4°.* dans lesquels il inséra l'origine des impôts, avec des réflexions fort libres; sa pension fut supprimée, mais son *abrégé* n'en fut que plus recherché. Mezerai est inégal dans son style, & peche souvent contre l'exactitude qui est une chose toujours nécessaire à l'histoire. Il mourut en 1683 à 73 ans, étant secrétaire de l'académie Françoise. (*D. J.*)

RYE, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre, dans la partie orientale du comté de Sussex, à l'embouchure du Rother. Elle fut environnée de murailles par Edouard III. Elle députe au parlement, & a droit de marché public. Enfin c'est un des cinq ports du royaume, & qui est très-fréquenté. On y aborde ordinairement en venant de Dieppe, & on y pêche de bons harengs. *Long.* 18. 26. *latit.* 50. 52. (*D. J.*)

RYEGATE, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Surrey, à 12 lieues au sud-ouest de Londres. Elle envoye deux députés au parlement. *Long.* 17. 10. *latit.* 51. 24. (*D. J.*)

RYP, (*Géogr. mod.*) village entre Alemaar & Purmerende en nord-Hollande. Ce village n'a rien de considérable; mais il se glorifie d'avoir donné la naissance à Reland l'Adrien, savant d'une vaste érudition, & d'une belle littérature. Il étoit professeur en langues orientales, & en antiquités ecclésiastiques à Utrecht, & mourut dans cette ville de la petite vérole en 1719 à l'âge de quarante-deux ans.

Il allia l'érudition avec le savoir-vivre, & rendit la politesse compatible avec la probité. Il a toujours vécu paisiblement avec ses collegues, & n'a jamais écrit avec aigreur contre ceux dont il combattoit les sentimens; de sorte que sans se rendre coupable de férocité, on ne pouvoit pas devenir l'ennemi d'un si honnête antagoniste. Ses écrits sont fort estimés: ils sont en grand nombre, quoiqu'il ait fini la carriere dans le tems de sa vie qui ne lui présentoit que des fleurs à cueillir. Il a publié plusieurs dissertations sur différens sujets qui mériteroient d'être recueillis en un corps.

Je mets au nombre de ses principaux ouvrages, 1°. *Palæstina ex monumentis veteribus illustrata*, &c. Utrecht 1714, en deux tomes in-4°. avec des cartes géographiques. C'est ici constamment l'ouvrage de Reland le plus digne de la réputation qu'il s'est acquise. Quoiqu'il y ait sans doute quelques endroits à retoucher, cette description seroit aussi parfaite qu'elle le pourroit être, si les anciens qui ont parlé de ce pays-là, eussent pris autant de peine à le décrire, que l'auteur a employé d'exactitude & de soin à profiter des lumieres qu'il a trouvées dans leurs écrits. Sa critique est judicieuse; les conséquences qu'il tire sont justes & solides.

2°. *Dissertationes quinque de nummis veterum Hebræorum.* Utrecht 1719, in-8°. Ces cinq dissertations sont très-curieuses.

3°. De

3°. *De religione Mohammedica, libri duo*. Utrecht 1717, in-8°. Cet ouvrage renferme dans le premier livre, un abregé de la croyance des Mahométans, traduit d'un manuſcrit arabe; & dans le ſecond les reproches & les accuſations qu'on leur a faites à tort. L'ouvrage déja excellent de lui-même, a été traduit en françois, & imprimé à la Haye en 1721, in-12, avec des additions qui augmentent le mérite de ce livre. Il a été auſſi traduit en hollandois.

4°. *Antiquitates ſacræ veterum Hebræorum*. Utrecht 1717, quatrieme édit. in-8°. C'eſt un très-bon abregé des antiquités hébraïques.

5°. *Epicteti manuale, cui accedit tabula Cebetis & alia affinis argumenti, græce & latine*. Utrecht 1711, in-4°. Meibomius avoit commencé d'imprimer cet ouvrage, M. Reland l'a fini.

Ce judicieux critique entretenoit auſſi un commerce de lettres avec les plus illuſtres ſavans de ſon tems, en Angleterre, en France, en Allemagne & en Italie. Il avoit un frere très-ſavant, & qui mourut avant lui. Il publia quelques-uns de ſes ouvrages, entre autres celui qui eſt intitulé *Faſti conſulares*, Utrecht 1715, in-8°.

6°. *De ſpoliis templi Hieroſolymitani in arcu Titiano Romæ conſpicuis*. Utrecht 1716, in-8°. Ce livre eſt encore plein d'érudition.

Le P. Niceron a fait l'article du ſavant Reland; mais il ne l'a pas travaillé avec aſſez de ſoin & de recherches. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

RYPTIQUE, (*Mat. méd.*) médicament propre à détacher les humeurs vicieuſes, adhérentes à quelque partie du corps. On les appelle autrement & plus communément *détergens*. Le mot *ryptique* vient du grec *ῥύπτειν*, *nettoyer déterger*. (*D. J.*)

RYTHME & RYTHMIQUE, *voyez* RITHME & RITHMIQUE.

RYSSADIRUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. IV. c. 5.* la marque ſur la côte de l'Océan ibérique. Pline la nomme *Ruſardir*, & l'itinéraire d'Antonin *Ruſarder Colonia*. Le nom moderne ſelon Marmot, eſt *Melilla*. (*D. J.*)

RYSWICK, (*Géogr. mod.*) village agréable de la Hollande, entre la Haye & Delft, avec un château bâti à la moderne, où ſe finit en 1697 le traité mémorable qui donna la paix à l'Europe. Il y eut alors quatre traités de paix conclus à *Ryſwick* dans ſix ſemaines de tems.

Le premier fut ſigné avec la Hollande le 20 Septembre à minuit. Les traités de Munſter & de Nimegue ſervirent de baſe à ce traité; Pondichéri fut rendu à la France.

Le ſecond, ſigné avec l'Eſpagne une heure après, contenoit la reſtitution des places priſes en Catalogne; Luxembourg, le comté de Chimay, Charle-roi, Mons, Ath, Courtrai, & tout ce qui avoit été réuni par les chambres de Metz & de Briſac. La ville de Diran fut auſſi rendue à l'évêque de Liege, & l'île de la Pouza au duc de Parme. A voir tout ce que le roi de France ſacrifioit par ce traité, il étoit aiſé de ſe douter que la mort prochaine du roi d'Eſpagne en étoit le motif.

Par le troiſieme traité conclu avec l'Angleterre le 21, le roi de France s'engage à n'inquiéter en aucune façon le roi de la Grande-Bretagne dans la poſſeſſion des royaumes & pays dont il jouiſſoit.

Enfin par le quatrieme avec l'empereur, ſigné le 30 Octobre, tout fut reglé conformément aux traités de Veſtphalie & de Nimegue, & Fribourg lui fut rendu. Par ce traité le duc de Lorraine fut rétabli dans ſes états, à peu de choſes près, ainſi que le duc Charles ſon grand oncle, en avoit joui en 1670. (*D. J.*)

R Z

RZECZYCA, (*Géogr. mod.*) ville du grand duché de Lithuanie, capitale d'un territoire de même nom, dans la Ruſſie polonoiſe ſur la droite du Nieper, ou Boryſthène. *Long.* 49. 28. *latit.* 50. 24. (*D. J.*)

RZEVA, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans la province de même nom, ſur le bord du Wolga, près du lac de Wronow, où ce fleuve prend ſa ſource. Elle eſt ſurnommée *Volodimerskoy*. Il y a encore dans la même province une ville de même nom, & ſurnommée la *Deſerte*; la premiere eſt au couchant, & l'autre au levant. (*D. J.*)

S

S, s. f. (*Gramm.*) c'est la dix-neuvieme lettre & la quinzieme consonne de notre alphabet. On la nomme communément *esse*, qui est un nom feminin; le système du bureau typographique, beaucoup plus raisonnable qu'un usage aveugle, la nomme *se*, s. m. Le signe de la même articulation étoit σ ou ς chez les Grecs, & ils l'appelloient *sigma*; c'étoit ס chez les Hébreux, qui lui donnoient le nom de *samech*.

Cette lettre représente une articulation linguale, sifflante & forte, dont la foible est *ze*. *Voyez* LINGUALE. Ce dont elle est le signe est un sifflement, *hoc est*, dit Wachter (*Proleg. sect.* 2. §. 29.), *halitus fortis, à tumore linguæ palato allisus, & à dentibus in transitu oris laceratus*. Ce savant étymologiste regarde cette articulation comme seule de son espece, *nam unica sui organi littera est* (*Ib. sect.* 3. §. 4. *in* s.); & il regarde comme incroyable la commutabilité, si je puis le dire, des deux lettres *r* & *s*, dont on ne peut, dit-il, assigner aucune autre cause que l'amour du changement, suite naturelle de l'instabilité de la multitude. Mais il est aisé de voir que cet auteur s'est trompé, même en supposant qu'il n'a considéré les choses que d'après le systême vocal de sa langue. Il convient lui-même que la langue est nécessaire à cette articulation, *halitus fortis, à* TUMORE LINGUÆ *palato allisus*. Or il regarde ailleurs (*Sect.* 2. §. 22.), comme articulations ou lettres *linguales*, toutes celles *quæ motu linguæ figurantur*; & il ajoute que l'expérience démontre que la langue se meut pour cette opération en cinq manieres différentes, qu'il appelle *tactus, pulsus, flexus, tremor &* TUMOR. Voilà donc par les aveux mêmes de cet écrivain, la lettre *s* attachée à la classe des linguales, & caractérisée dans cette classe par l'un des cinq mouvemens qu'il attribue à la langue, *tumor*; & il avoit posé, sans y prendre garde, les principes nécessaires pour expliquer les changemens de *r* en *s*, & de *s* en *r*, qui ne devoient pas lui paroître incroyables, mais très-naturels, ainsi que bien d'autres qui portent tous sur l'affinité des lettres commuables.

La plus grande affinité de la lettre *s* est avec la lettre *z*, telle que nous la prononçons en françois: elles sont produites l'une & l'autre par le même mouvement organique, avec la seule différence du plus ou du moins de force; *s* est le signe de l'articulation ou explosion forte; *z* est celui de l'articulation ou explosion foible. De-là vient que nous substituons si communément la prononciation du *z* à celle de *s* dans les mots qui nous sont communs avec les Latins, chez qui *s* avoit toujours la prononciation forte: ils disoient *mansio*, nous disons *maizon* en écrivant *maison*; ils écrivoient *miseria*, & prononçoient comme nous ferions dans *miceria*: nous écrivons d'après eux *misere*, & nous prononçons *mizere*.

Le second degré d'affinité de l'articulation *s* est avec les autres articulations linguales sifflantes, mais surtout avec l'articulation *che*, parce qu'elle est forte. C'est l'affinité naturelle de *s* avec *ch*, qui fait que nos grasseyeuses disent *de messants sous* pour *de méchans choux*, des *seveux* pour *des cheveux*; *M. le sevalier* pour *M. le chevalier*, &c. C'est encore cette affinité qui a conduit naturellement les Anglois à faire de la lettre *s* une lettre auxiliaire, qui avec *h*, représente l'articulation qui commence chez nous les mots *chat, cher, chirurgien, chocolat, chute, chou*: nous avons choisi pour cela la lettre *c*, que nous prononçons souvent comme *s*; & c'est la raison de notre choix: les Allemands ont pris ces deux lettres avec *h* pour la même fin, & ils écrivent *schild* (bouclier), que nous devons prononcer *child*, comme nous disons dans *Childeric*. C'est encore par la même raison d'affinité que l'usage de la prononciation allemande exige que quand la lettre *s* est suivie immédiatement d'une consonne au commencement d'une syllabe, elle se prononce comme leur *sch* ou le *ch* françois, & que les Picards disent *chelui, chelle, cheux, chent*, &c. pour *celui, celle, ceux, cent*, que nous prononçons comme s'il y avoit *selui, selle, seux, sent*.

Le troisieme degré d'affinité de l'articulation *s* est avec l'articulation gutturale ou l'aspiration *h*, parce que l'aspiration est de même une espece de sifflement qui ne differe de ceux qui sont représentés par *s, z*, & même *v* & *f*, que par la cause qui le produit. Ainsi c'est avec raison que Priscien, *lib. I.* a remarqué que dans les mots latins venus du grec, on met souvent une *s* au lieu de l'aspiration, comme dans *semis, sex, septem, se, si, sal*, qui viennent de ἡμι, ἕξ, ἑπτὰ, ἑ, ἱ, ἅλς: il ajoute qu'au contraire, dans certains mots les Béotiens mettoient *h* pour *s*, & disoient par exemple, *muha* pour *musa*, *propter cognationem litteræ* s *cum* h.

Le quatrieme degré d'affinité est avec les autres articulations linguales; & c'est ce degré qui explique les changemens respectifs des lettres *r* & *s*, qui paroissent incroyables à Wachter. *Voyez* R. De-là vient le changement de *s* en *c* dans *corne*, venu de *sorba*; & de *c* en *s* dans *raisin* venu de *racemus*; de *s* en *g* dans le latin *tergo*, tiré du grec éolien τέρσω; & de *g* en *s* dans le supin même *tersum* venu de *tergo*, & dans *miser* tiré de μογερός; de *s* en *d* dans *medius*, qui vient de μέσος, & dans tous les génitifs latins en *idis* venus des noms en *s*, comme *lapis*, gen. *lapidis* pour *lapisis*; *glans*, gen. *glandis* pour *glansis*; & de *d* en *s* dans *raser* du latin *radere*, & dans tous les mots latins ou tirés du latin, qui sont composés de la particule *ad* & d'un radical commençant par *s*, comme *asservare, assimilare, assurgere*, & en françois *assujettir, assidu, assomption*; de *s* en *t* dans *saltus* qui vient de ἄλσος; & dans tous les génitifs latins en *tis* venus avec crément des noms terminés par *s*, comme *miles, militis*; *pars, partis*; *lis, litis*, &c. ce changement étoit si commun en grec, qu'il est l'objet d'un des dialogues de Lucien, où le *sigma* se plaint que le *tau* le chasse de la plûpart des mots; de *t* en *s* dans *nausea* venu de ναυτία, & presque par-tout où nous écrivons *ti* avant une voyelle, ce que nous prononçons par *s*, *action, patient*, comme s'il y avoit *acsion, passient*.

Enfin le dernier & le moindre degré d'affinité de l'articulation *s*, est avec celles qui tiennent à d'autres organes, par exemple, avec les labiales. Les exemples de permutation entre ces especes sont plus rares, & cependant on trouve encore *s* changée en *m* dans *rursum* pour *rursus*, & *m* en *s* dans *sors* venu de μέρος; *s* changée en *n* dans *sanguis, sanguinaire* venus de *sanguis*; & *n* changée en *s* dans *plus* tiré de πλέον, &c.

Il faut encore observer un principe étymologique qui semble propre à la lettre *s* relativement à notre langue, c'est que dans la plûpart des mots que nous avons empruntés des langues étrangeres, & qui commencent par la lettre *s* suivie d'une autre consonne, nous avons mis *e* avant *s*, comme dans *esprit* de *spiritus*, *espace* de *spatium*, *espérance* ou *espoir* de *spes*, *esperer* de *sperare*, *escarbot* de σκάραβος, *esquif* de σκάφη, &c.

Il me semble que nous pouvons attribuer l'origine de cette prosthèse à notre maniere commune de nommer la lettre *s* que nous appellons *esse*; la difficulté de prononcer de suite deux consonnes, a conduit insensiblement à prendre pour point d'appui de la premiere le son *e* que nous trouvons dans son nom alphabétique.

Mais, dira-t-on, cette conséquence auroit dû influer sur tous les mots qui ont une origine semblable, & elle n'a pas même influé sur tous ceux qui viennent d'une même racine: nous disons *esprit* & *spirituel*, *espace* & *spacieux*, &c. Henri Etienne dans ses *hypomnèses*, *pag.* 114. répond à cette objection: *sed quin hæc adjectiva longe substantivis posteriora sint, non est quod dubitemus*. Je ne sais s'il est bien constaté que les mots qui ont conservé plus d'analogie avec leurs racines, sont plus recens que les autres: je serois au-contraire porté à les croire plus anciens, par la raison même qu'ils tiennent plus de leur origine. Mais il est hors de doute que *spirituel, spacieux*, &

autres

autres ſemblables, ſe ſont introduits dans notre langue, ou dans un autre tems, ou par des moyens plus heureux, que les mots *eſprit*, *eſpace*, *&c.* & que c'eſt-là l'origine de leurs différentes formations.

Quoi qu'il en ſoit, cette proſthèſe a déplu inſenſiblement dans pluſieurs mots; & l'euphonie, au-lieu de ſupprimer l'*e* qu'une dénomination fauſſe y avoit introduit, en a ſupprimé la lettre *ſ* elle-même, comme on le voit dans les mots que l'on prononçoit & que l'on écrivoit anciennement *eſtude*, *eſtat*, *eſtablir*, *eſcrire*, *eſcureuil*, que l'on écrit & prononce aujourd'hui *étude*, *état*, *établir*, *écrire*, *écureuil*, & qui viennent de *ſtudium*, *ſtatus*, *ſtabilire*, *ſcribere*, σκίουρος. Si l'on ne conſervoit cette obſervation, quelque étymologiſte diroit un jour que la lettre *ſ* a été changée en *e*: mais comment expliqueroit-il le méchaniſme de ce changement?

Les détails des uſages de la lettre *ſ* dans notre langue occupent aſſez de place dans la grammaire françoiſe de M. l'abbé Régnier, parce que de ſon tems on écrivoit encore cette lettre dans les mots de la prononciation deſquels l'euphonie l'avoit ſupprimée: aujourd'hui que l'orthographe eſt beaucoup plus rapprochée de la prononciation, elle n'a plus rien à obſerver ſur les *ſ* muets, ſi ce n'eſt dans le ſeul mot *eſt*, ou dans des noms propres de famille, qui ne ſont pas, rigoureuſement parlant, du corps de la langue.

Pour ce qui concerne notre maniere de prononcer la lettre *ſ* quand elle eſt écrite, on peut établir quelques obſervations aſſez certaines.

1°. On la prononce avec un ſifflement fort, quand elle eſt au commencement du mot, comme dans *ſavant*, *ſermon*, *ſinon*, *ſoleil*, *ſupérieur*, *&c.* quand elle eſt au milieu du mot, précédée ou ſuivie d'une autre conſonne, comme dans *abſolu*, *converſer*, *conſeil*, &c. *baſtonnade*, *eſpace*, *diſque*, *offuſqué*, &c. & quand elle eſt elle-même redoublée au milieu du mot, comme dans *paſſer*, *eſſai*, *miſſel*, *boſſu*, *pruſſien*, *mouſſe*, &c.

2°. On la prononce avec un ſifflement foible, comme *z*, quand elle eſt ſeule entre deux voyelles, comme dans *raſé*, *héſiter*, *miſantrope*, *roſe*, *excluſion*, *&c.* & quand à la fin d'un mot il faut la faire entendre à cauſe de la voyelle qui commence le mot ſuivant, comme dans *mes opérations*, *vous y penſerez*, *de bons avis*, &c.

On peut oppoſer à la généralité de la ſeconde regle, que dans les mots *paraſol*, *préſuppoſer*, *monoſyllabe*, &c. la lettre *ſ* a le ſifflement fort, quoique ſituée entre deux voyelles; & contre la généralité de la premiere, que dans les mots *tranſiger*, *tranſaction*, *tranſition*, *tranſitoire*, la lettre *ſ*, quoique précédée d'une conſonne, a le ſifflement doux de *z*.

Je réponds que ces mots ſont tout-au-plus exception à la regle; mais j'ajoute, quant à la premiere remarque, qu'on a peut-être tort d'écrire ces mots comme on le fait, & qu'il ſeroit apparemment plus raiſonnable de couper ces mots par un tiret, *para-ſol*, *pré-ſuppoſer*, *mono-ſyllabe*, tant pour marquer les racines dont ils ſont compoſés, que pour ne pas violer la regle d'horthographe ou de prononciation à laquelle ils ſont oppoſés ſous la forme ordinaire: c'eſt ainſi, & pour une raiſon pareille, que l'on écrit *arc-en-ciel*; parce que, comme l'obſerve Th. Corneille, (*not.* ſur la *rem.* 443. de Vaugelas) „ ſi l'on écrivoit „ *arcenciel* ſans ſéparer par des tirets les trois mots „ qui le compoſent, cela obligeroit à le prononcer „ comme on prononce la ſeconde ſyllabe du mot *en-* „ *cenſer*, puiſque *cen* ſe prononce comme s'il y avoit „ une *ſ* au-lieu d'un *c*, & de la même ſorte que la premiere ſyllabe de *ſentiment* ſe prononce „.

Pour ce qui eſt de la ſeconde remarque, ſi l'on n'introduit pas le tiret dans ces mots pour écrire *tranſ-iger*, *tranſ-action*, *tranſ-ition*, *tranſ-itoire*, ce qui ſeroit ſans doute plus difficile que la correction précédente; ces mots feront une exception fondée ſur ce qu'étant compoſés de la prépoſition latine *trans*, la lettre *s* y eſt conſidérée comme finale, & ſe prononce en conſéquence conformément à la ſeconde regle.

La lettre S ſe trouve dans pluſieurs abréviations des anciens, dont je me contenterai d'indiquer ici celles qui ſe trouvent le plus fréquemment dans les livres claſſiques. S, veut dire aſſez ſouvent *Servius*, nom propre, ou *ſanctus*; SS, *ſanctiſſimus*. S. C, *ſenatus conſultum*; S. D, *ſalutem dicit*, ſur-tout aux inſcriptions des lettres; S. P. D. *ſalutem plurimam dicit*; SEMP. *Sempronius*; SEPT. *Septimius*; SER. *Servilius*; SEXT. *Sextus*; SEV. *Severus*; SP. *Spurius*; S. P. Q. R. *ſenatus populuſque romanus*.

C'étoit auſſi un caractere numéral, qui ſignifioit *ſept*. Chez les Grecs σ vaut 200, & σ, vaut 200000; le *ſigma* joint au *tau* en cette maniere ϛ vaut *ſix*. Le *ſamech* des Hébreux ס valoit 50, & ſurmonté de deux points ס̈ il valoit 50000.

Nos monnoies frappées à Rheims ſont marquées d'une S.

S, (*Comm.*) la lettre S toute ſeule, ſoit en petit, ſoit en grand caractere, miſe dans les mémoires, parties, comptes, regiſtres des marchands, banquiers, & teneurs de livres, après quelque chifre que ce ſoit, ſignifie *ſou tournois*. *Diction. de comm. & de Trévoux*.

Sſs, (*Ecriture*.) conſidérée dans ſa forme, eſt la premiere partie d'une ligne mixte, & la queue de la premiere partie d'*x*; elle ſe fait du mouvement mixte des doigts & du poignet. *Voyez le volume des Planches à la table de l'Ecriture, Pl. des alphabets.*

S, (*Art méchaniq.*) ſe dit d'un gros fil-de-fer, recourbé à chacune de ſes extrémités en ſens contraire, ce qui produit à-peu-près la forme de la lettre S. L'S des Eperonniers ſert à attacher la gourmette à l'œil de la branche d'un mords, & pour cette raiſon ſe nomme *S* de la gourmette. *Voyez* GOURMETTE, *& Pl. de l'Eperonnier*.

S, *en terme de Cloutier d'épingle*, c'eſt une meſure recourbée par les deux extrémités, & formant deux anneaux fort ſemblables à ceux de la lettre, S, dans leſquels on fait entrer le fil, & par ce moyen on fait le clou au numero qu'on veut, puiſqu'on le cherche dans une S qui eſt à ce numero. *Voyez Pl. du Cloutier d'épingle*.

S A

SAADCH, (*Géogr. mod.*) ville d'Aſie, dans l'Yémen, à environ 120 lieues de Sanaa. Elle eſt très-peuplée, ſelon Alazizi, fertile, & a des manufactures pour la préparation des cuirs, & leur teinture. *Long.* dans les tables d'Abulféda 66^{d}. 30'. *lat.* 15^{d}. 140'. (*D. J.*)

SAAL, LA. (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne dans la Franconie. Elle a ſa ſource aux confins du comté de Heubeberg, & ſe perd dans le Mein à Gemund, entre l'évêché de Wurtzbourg, & le comté de Reineck qu'elle ſépare. (*D. J.*)

SAAMOUNA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales dont le tronc eſt également gros par le bas que par le haut, & par le milieu il eſt renflé conſidérablement. Son bois eſt épineux, gris pardehors & blanc à l'intérieur, moëlleux, leger & ſpongieux comme du liége. Ses feuilles ſont oblongues, dentelées & remplies de veines, attachées cinq à cinq par des queues aſſez longues. Cet arbre produit des ſiliques oblongues qui contiennent des pois rouges. En coupant les épines encore vertes de cet arbre, on en tire un ſuc qui paſſe pour un remede ſouverain dans toutes les maladies des yeux.

SAAN, LA, *ou* SAINA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne au cercle d'Autriche. Elle a ſa ſource dans les montagnes de la baſſe Carniole, & tombe dans la Save aux confins du Windiſmarck. (*D. J.*)

SABA, (*Géog. anc. & ſacr.*) royaume dont étoit reine la princeſſe qui vint à Jéruſalem pour voir Salomon. Elle eſt nommée par J. C. la *reine du midi*, Math. *xij.* 42. Marc. *xj.* 31.

Le nom de *reine du midi* dénote que le pays de cette princeſſe devoit être au midi de la Paleſtine, ce qui convient à l'Arabie heureuſe. Le même paſſage allegué ci-deſſus porte qu'elle vint des extrémités de la terre. L'Arabie enfermée entre deux golfes, & terminée par l'Océan, répond à cette idée dans le ſtyle de l'Ecriture. Elle apporta en préſent des choſes qui ſe trouvoient autrefois aſſez communément en Arabie; ſavoir de l'or, des parfums & des pierres précieuſes. Enfin, les anciens parlent d'un peuple de l'Arabie heureuſe, nommé *Sabæi*, qui admettoit les femmes à la couronne. Claudien, *in Eutrop. liv. II. verſ.* 320. dit:

Medis, levibuſque Sabæis
Imperat hic ſexus: reginarumque ſub armis
Barbariæ pars magna jacet.

Le

Le nombre des interpretes de l'Ecriture qui cherchent dans l'Arabie heureuſe, les états de la reine de *Saba*, eſt aſſez grand, & fournit des hommes illuſtres.

Il n'y a pas moins d'interpretes célebres qui mettent en Ethiopie la reine de *Saba*. Joſephe qui a ouvert le premier cette opinion, prétend, *Antiq. l. II. c. v* que la capitale de l'Ethiopie s'appelloit *Saba*, avant que Cambiſe lui eût donné le nom de ſa ſœur *Méroë*.

Les Géographes connoiſſent une autre *Saba*, ville d'Aſie, dans l'Arabie déſerte, à environ ſix journées de Jéruſalem: le nom moderne eſt *Simiſcazar*, ſelon Guillandin *de papyro commentar*. Cependant Ptolomée, *l. V. c. xix*. nomme cette ville Σαβα.

Saba eſt encore un port de l'Ethiopie ſur le golfe Arabique, ſelon Strabon, *liv. XVI. p.* 770. (*D. J.*)

SABA, ÎLE DE, (*Géog. mod.*) Cette île eſt au nombre des petites Antilles, Sa ſituation eſt par les 17^d 86′ de *lat.* au nord de l'équateur à deux lieues & demie ſous le vent de Saint-Euſtache, ce n'eſt proprement qu'un rocher d'environ quatre lieues de circonférence, fort eſcarpé, & qui n'eſt acceſſible que par un ſeul endroit, au-deſſus duquel les Hollandois habitans dudit lieu, ont élevé pluſieurs rangs de murailles conſtruites en pierres ſeches & diſpoſées de telle ſorte qu'on peut fort aiſément les renverſer par partie ou en total ſur ceux qui voudroient eſcalader cette fortereſſe naturelle: le deſſus de ce rocher eſt occupé par quelques habitations de peu de valeur.

SABA, *ou* SAVA, (*Géog. mod.*) & ſelon M. Deliſle, *Sava*, ville de Perſe, dans l'Irac-agemi, ou l'Irac-perſienne, ſur la route de Sultanie à Cont. Elle eſt ſituée dans une plaine ſablonneuſe & ſtérile, à la vue du mont Elvend. C'eſt une ville toute dépeuplée, & dont les murs ſont ruinés. Son commerce ne conſiſte qu'en peaux d'agneaux. *Long.* 85. *lat.* 34. 56. (*D. J.*)

SABADIBÆ, (*Géog. anc.*) îles de l'Océan dans l'Inde, au-delà du Gange. Ptolomée, *liv. VII. c. ij.* en compte trois habitées par des antropophages. Il les met au couchant de Habadin, qui paroît être l'île de Java. (*D. J.*)

SABÆ, (*Géog. anc.*) nom commun à différens peuples. 1°. *Sabæ*, ancien peuple d'Aſie dans les Indes, ſelon Denys-le-Periégete, *verſ.* 1141. 2°. *Sabæ*, ancien peuple de Perſe ſelon le même, *verſ.* 1069. 3°. *Sabæ*, ancien peuple de Thrace, ſelon Euſtathe, qui ajoute que Bacchus prenoit d'eux le ſurnom de *ſabaſius*, ſous lequel les Thraces lui rendoient un culte particulier. 4°. *Sabæ*, ville de la Lybie intérieure, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. vj.* qui met cette ville vers la ſource du Cynyphe. 5°. *Sabæ*, ſont les Sabéens, peuple de l'Arabie. Enfin, *ſabæ aræ* étoit un lieu particulier d'Aſie dans la Médie, près la mer Caſpienne, & à peu de diſtance de l'embouchure du fleuve Cyrnus, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. ij.* (*D. J.*)

SABAISME, *ou* SABIISME, ſ. m. (*Théol.*) comme le nomme M. Fourmont l'aîné. C'eſt le nom de la premiere ſorte d'idolâtrie qui ſoit entrée dans le monde. *Voyez* IDOLATRIE.

Le *Sabaïſme* conſiſtoit à adorer les étoiles, ou, comme le porte le texte de l'Ecriture, *tuba ſchamaïm*, ou *ſeba ſchamaïm*, omnes militias cœli; & l'on fait que par ces termes, les Hébreux entendoient *les aſtres* & *les étoiles*: d'où les modernes ont formé le mot *Sabaïſme*, pour exprimer l'*idolâtrie*, qui conſiſte à adorer les corps céleſtes, & celui de *Sabéens* pour ſignifier ceux qui les adorent. Mais comme le mot hébreu d'où celui-ci eſt formé, eſt écrit avec un *tzade*, que les langues modernes rendent par une S ou par un *Z*, d'autres par *TS* ou par *TZ*: de-là vient qu'on trouve ce mot écrit avec différentes lettres initiales.

Quelques-uns croient que le *Sabaïſme* étoit la plus ancienne religion du monde, & ils en mettent l'origine ſous Seth fils d'Adam, d'autres ſous Noë, d'autres ſous Nachor pere de Tharé & ayeul d'Abraham. Maimonide qui en parle fréquemment dans ſon *More Nevochim*, remarque qu'elle étoit généralement répandue au tems de Moyſe, & qu'Abraham la profeſſoit avant qu'il fût ſorti de la Chaldée. Il ajoute que les Sabéens enſeignoient que Dieu eſt l'eſprit de la ſphere & l'ame du monde; qu'ils n'admettoient point d'autres dieux que les étoiles, & que dans leurs livres traduits en arabe, ils aſſurent que les étoiles fixes ſont des dieux inférieurs, mais que le Soleil & la lune ſont les dieux ſupérieurs. Enfin, ajoutent-ils, Abraham par la ſuite abandonna cette religion & enſeigna le premier qu'il y avoit un dieu différent du Soleil. Le roi des Euthéens le fit mettre en priſon; mais ce prince voyant qu'il perſiſtoit dans ſon opinion, & craignant que cette innovation ne troublât ſon état & ne détruiſît l'idée qu'on avoit des divinités adorées juſqu'alors, confiſqua ſes biens, & le bannit à l'extrémité de l'orient. Cette relation ſe trouve dans le livre intitulé la *religion des Nabathéens*.

Maimonides dit encore que les Sabéens joignoient à l'adoration des étoiles un grand reſpect pour l'agriculture & pour les bêtes à cornes & les moutons, enſeignant qu'il étoit défendu de les tuer; qu'ils adoroient le démon ſous la figure d'un bouc, & mangeoient le ſang des animaux, quoiqu'ils le jugeaſſent impur, parce qu'ils penſoient que les démons eux-mêmes s'en nourriſſoient: tout cela approche fort de l'idolâtrie.

M. Hyde, dans ſon *hiſtoire de la religion des Perſes*, s'eſt au contraire attaché à prouver que le *Sabaïſme* étoit fort différent du Paganiſme. Il prétend que Sem & Elam ſont les premiers auteurs de cette religion; que ſi dans la ſuite elle parut être altérée de ſa premiere pureté, Abraham la réforma & ſoutint ſa réformation contre Nemrod qui la perſécuta; que Zoroaſtre vint enſuite & rétablit le culte du vrai Dieu qu'Abraham avoit enſeigné; que le feu des anciens Perſans étoit la même choſe que celui que conſervoient les prêtres dans le temple de Jéruſalem; & qu'enfin les premiers ne rendoient au Soleil qu'un culte ſubalterne & ſubordonné au culte du vrai Dieu.

Selon M. Prideaux, le *Sabaïſme* étoit encore moins criminel. L'unité d'un Dieu & la néceſſité d'un médiateur étoit originairement une perſuaſion générale & régnante parmi tous les hommes. L'unité d'un Dieu ſe découvre par la lumiere naturelle: le beſoin que nous avons d'un médiateur pour avoir accès auprès de l'Etre ſuprème, eſt une ſuite de cette premiere idée. Mais les hommes n'ayant pas eu la connoiſſance, ou ayant oublié ce que la révélation avoit appris à Adam des qualités du médiateur, ils en choiſirent eux-mêmes, & ne voyant rien de plus beau ni de plus parfait que les aſtres dans leſquels ils ſuppoſoient que réſidoient des intelligences qui animoient & qui gouvernoient ces grands corps, ils crurent qu'il n'y en avoit point de plus propre pour ſervir de médiateur entre Dieu & eux. Et enfin, parce que les planetes étoient de tous les corps céleſtes les plus proches de la terre & celles qui avoient le plus d'influence ſur elle, ils lui donnerent le premier rang parmi ces médiateurs; & ſur ce pié-là ils firent le Soleil & la Lune les premiers objets de leur culte. Voilà, ſelon M. Prideaux, la premiere origine de l'ancien *Sabaïſme*. *hiſt. des Juifs. I. part. l. iij. p.* 319.

Nous diſons l'ancien *Sabaïſme*; car il ſubſiſte encore une religion de ce nom dans l'orient, qui paroît être un compoſé du Judaïſme, du Chriſtianiſme & du Mahométiſme; ce qui a fait conjecturer à Spencer qu'elle eſt récente, & ne ſurpaſſe point le tems de Mahomet, puiſqu'on n'en trouve le nom ni la religion marqués dans aucun auteur ancien, ni grec ni latin, ni dans aucun autre ouvrage écrit avant l'alcoran. *Voyez* SABÉENS.

SABAKZAR, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, au royaume de Caſan, au midi du Volga & de l'île de Mokritz, dont elle eſt à trois verſtes; les habitations de cette ville ne ſont que de bois, comme dans le reſte de la Tartarie. *Long.* 68. 40. *lat.* 53. 38. (*D. J.*)

SABALINGIENS, (*Géog. anc.*) *Sabalingii*; ancien peuple de la grande Germanie, dans la Cherſonneſe cimbrique, ſelon Ptolomée, *l. II. c. xj.* Ils avoient pour voiſins les *Singulones* & les *Cobandi*. (*D. J.*)

SABANI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de ſénevé ou de moutarde, qui croît dans les Indes orientales, & dont on ſe ſert pour aſſaiſonner les alimens.

SABARIE, (*Géog. anc.*) *Sabaria*; ville & colonie romaine, dans la Pannonie. Une médaille rapportée par Golzius & par le P. Hardouin, la nomme *Col. Sabaria Claudina Auguſta*; & dans le même lieu, on trouve une pierre avec cette inſcription, inſérée au recueil de Gruter.

L. Val. L. Fil. Cl. Cenſorinus
D. C. C. S. $. item ve, leg. j.

Les quatre premieres lettres de la ſeconde ligne, ſignifient *decurio coloniæ Claudianæ Sabariæ*. Ptolomée nomme *Savariæ*, dans la haute Pannonie, Σαβαρία. Sulpice Sévere dit que S. Martin étoit de *Sabarie* en Pannonie.

L'abregé d'Aurelius Victor, *in Didio Juliano*, remarque que dans le même tems on fit deux empereurs, Niger Peſcennius à Antioche, & Septime Sévere à *Sabarie* de Pannonie.

On croit que c'eſt préſentement *Sarwar*, place forte de Hongrie, au confluent de la riviere de Guntx & du Rab, au comté de Sarwar. Quelques auteurs prétendent qu'Ovide ayant obtenu la permiſſion de revenir de ſon exil, mourut en chemin à *Sabarie*.

Gaſpard Bruſchius dit qu'en 1508; on trouva à *Sabarie* une voûte avec une inſcription, qui marquoit que c'étoit le tombeau d'Ovide: voici l'inſcription.

Fatum neceſſitatis lex.
Hic ſitus eſt vates, quem divi Cæſaris ira
Auguſti, patria cedere juſſit humo.
Sæpe miſer voluit patriis occumbere terris;
Sed fruſtra: hunc illi fata dedere locum.

Lazius croit que *Sabarie* eſt *Stainam-Auger*, bourgade ſituée ſur la riviere de Guntz, qu'il appelle *Sabaria* ou *Sabarius fluvius*.

On a vu ci-deſſus que S. Martin naquit à *Sabarie*. Il commença par la profeſſion des armes, & finit par celle de ſolitaire. Il reçut le baptême à l'âge de 18 ans, fut nommé évêque de Tours dans un âge fort avancé; bâtit le monaſtere de Marmoutier que l'on croit la plus ancienne abbaye de France, & y vécut long-tems en anachorete à la tête de pluſieurs moines. Il fit une belle action, ce fut de s'oppoſer tant qu'il put auprès de Maxime, pour empêcher qu'on ne condamnât à mort les Priſcillianiſtes. Il décéda à Tours l'an 397. C'eſt le premier des ſaints confeſſeurs auquel l'égliſe latine ait rendu un culte public. On prêta long-tems des ſermens ſur ſa châſſe & ſur ſes reliques. Venance Fortunat a écrit la vie de S. Martin dans un poëme en quatre livres; mais ce n'eſt pas un chef-d'œuvre pour la diction & pour les faits. Il avoue qu'il l'avoit compoſé pour le remercier de ce qu'il avoit été guéri d'un mal des yeux par ſon interceſſion. (*D. J.*)

SABASIES, ſ. f. pl. (*Mytholog.*) fêtes & ſacrifices que l'on célébroit en l'honneur de pluſieurs dieux ſurnommés *ſabaſiens*. On trouve dans d'anciens monumens ce titre donné à Mithras dieu des Perſes; mais on l'avoit ſur-tout donné à Bacchus à cauſe des *Sabes*, peuples de Thrace dont il étoit particulierement honoré.

Ce ſurnom auſſi affecté à Jupiter, paroît être le même que celui d'*Œgiochus*, parce que comme ce dernier vient du grec αἴξ, qui ſignifie une *chevre*, l'autre vient du phénicien *tſebaoth*, qui veut dire des *chevreuils*. Ainſi on a dit que Bacchus étoit fils de *Caprius*, pour ſignifier qu'il avoit pour pere Jupiter *ſabazius*. Quoi qu'il en ſoit de cette étymologie, il eſt sûr qu'on célébroit en Grece, à l'honneur de ce dernier, des fêtes nocturnes nommées *ſabaſiennes*, dont Meurſius fait mention dans ſon livre intitulé, *Græcia feriata*. Quant à celles de Bacchus, on n'en fait point de détail; mais on conjecture qu'elles n'étoient pas moins tumultueuſes que toutes les autres cérémonies du culte de ce dieu. *Voyez* BACCHANALES.

SABATA, (*Géog. anc.*) ſelon Ptolomée, *lib. III. ch. iv.* ou *Sabatia*, ſelon Pomponius Mela, *lib. II. ch. v.* ancienne ville d'Italie dans la Ligurie. Antonin fait mention de *Vada Sabatia*, dans ſon itinéraire maritime, & met ce port entre Gènes & Albengue, à 39 mille pas de la premiere, & à 18 mille pas de la ſeconde. Pline, *lib. III. ch. v.* le nomme *portus vadum. Sabatium*. Strabon, *lib. IV. p.* 201, dit τὰ καλούμενα Σαββάτων οὔαδα, *nominata, Sabbatum vada*.

Brutus, dans une lettre inſérée dans celles de Cicéron, *lib. XI. epit. x.* dit: „ Antoine eſt venu à Vada, c'eſt un lieu que je veux vous faire connoître. „ Il eſt entre l'Apennin & les Alpes; & il n'eſt pas „ facile d'y paſſer, à cauſe de la difficulté des chemins „. Par cette difficulté, il entend les montagnes & les marais; ce ſont même ces marais qui ont donné lieu au mot *vada*.

La difficulté à-préſent, eſt de ſavoir ſi *Sabata* & *Sabatum vada*, ſont des noms d'un même lieu. Cluvius l'aſſure; mais Holſtenius dans ſes *Remarques ſur l'ancienne Italie de Cluvier*, l'en reprend comme d'une erreur & met entre deux, une diſtance de 6 ou 7 mille pas. Il prétend que quand Antonin met ſur la voie Aurélienne, *Cannalicum Vada Sabatia* M. P. XII, *pullopicem* M. P. XII, Albingannum M. P. VII. Selon lui, *Vada Sabatia*, eſt *Vadi* ou *Va*; *Pollupice*, eſt *Final*; *Albengannum*, eſt *Albengue*; & *Sabata* ſimplement, eſt *Savone*.

Mais voici une difficulté: ſi la ville de Savone, aujourd'hui ſiege épiſcopal, eſt l'ancienne *Sabata*, comment a-t-elle pris le nom moderne, car Savone eſt un nom ancien, déjà connu du tems des guerres puniques. Tite-Live dit qu'elle étoit dans les Alpes, *Savone, oppido Alpino*. De *Savo*, *Savonis*, s'eſt fait *Savone*, comme de *Narbo*, Narbonne; de *Salo*, Salone, &c. Ce qui eſt certain, c'eſt que l'ancienne Savone étoit dans les Alpes, & qu'elle doit être différente de *Savone* d'aujourd'hui qui eſt maritime.

Il n'eſt pas moins certain que l'ancienne *Sabata* étoit au commencement des Alpes. Strabon le dit, l'Apennin commence à Gènes, & les Alpes commencent à *Sabata*.

Il paroît que *Vada Sabatia* étoit jadis un lieu plus fameux que *Sabata*, ce dernier n'eſt nommé que par Strabon & par Ptolomée; l'autre a été connu de Strabon, de Pline, de Brutus, de Mela, d'Antonin, de l'auteur de la table de Peutinger, & de Capitolinus dans la vie de Pertinax, de qui il dit, *ch. ix.* qu'étant encore ſimple particulier, il fut taxé d'avarice, lorſqu'à *Vada Sabatia*, ayant accablé d'uſure les propriétaires, il en profita pour étendre ſon domaine.

Sabata ou *Sabatha*, eſt encore le nom d'une ville d'Aſie, dans l'Aſſyrie. Elle eſt nommée *Sambana* par Diodore de Sicile. Elle étoit à 30 ſtades de la Séleucie de Médie. (*D. J.*)

SABATH *ou* SABAT, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie au Mawaralnarh, voiſine d'Oſrushnah, à 20 paraſangues de Samarcande. *Long.* ſelon Alfaras 89. 55. *lat.* 40. 20. (*D. J.*)

SABATHRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique proprement dite, entre les deux Syrtes, ſelon Ptolomée; c'eſt la même ville maritime que la *Sabrata* de Pline, d'Antonin & des Notices. (*D. J.*)

SABATIA, STAGNA, (*Géog. anc.*) lac d'Italie dans l'Etrurie. Strabon met Σαβάτα entre les lacs de l'Etrurie. Silius Italicus, *lib. VIII. verſ.* 491. fait mention du lac *Sabat*, qu'il appelle *Sabatia ſtagna*; & Columelle le nomme *Sabaticius lacus*. Ce lac eſt aujourd'hui le lac de *Bracciano*. (*D. J.*)

SABATICE, LA, (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie dans la Médie. Elle prenoit ſon nom de la ville de Sabata, comme la Sitacène prenoit le ſien de la ville Sitace. La *Sabatice* étoit à l'orient de la Sitacène, & ſituée de telle façon que quelques-uns la donnoient à la Médie, d'autres à l'Elimaïde, ſelon Strabon, *lib. XI.* 524. (*D. J.*)

SABATINCA, (*Géog. anc.*) ancien lieu du Norique, ſelon Antonin, ſur la route d'Aquilée à *Lauriacum*. Lazius croit que c'eſt préſentement *Neumarck* au-deſſus de Slaming. (*D. J.*)

SABATINIENS LES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie, dans la Campanie, ſelon la conjecture d'Ortelius, qui cite Tite-Live. Sa conjecture eſt fort juſte. Cet hiſtorien, *l. XXVI. ch. xxxiij.* dit: *omnes Campani, Atellani, Galatini, Sabatini, qui ſe dediderunt in arbitrium*, &c. On voit que *Campani* eſt un nom général qui comprend les noms ſuivans, comme étant des peuples de *Galatia* ou d'*Atella*, villes de la Campanie, on ne peut pas douter que *Sabatine* n'en fût auſſi un peuple. (*D. J.*)

SABATO, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure; elle reçoit dans ſon cours le Calore, arroſe Bénévent, & ſe perd dans le Volturno, vis-à-vis de Caiazzo; ſon nom latin eſt *Sabbatus*, *voyez* ce mot. (*D. J.*)

SABAZIEN, adj. (*Mythol.*) Σαβάζιος, c'étoit non-ſeulement le ſurnom de Jupiter chez les Grecs, mais encore le ſurnom de *Bacchus* parmi les Sabes, peuples de Thrace, chez leſquels il étoit particulierement honoré ſous le nom du dieu *Saboué*. Le Mithra des Perſes ſe trouve auſſi ſur d'anciens monumens avec la même épithete. (*D. J.*)

SABAUCÉ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Bréſil, qui porte un fruit gros comme les deux poings, qui renferme des petits noyaux ſemblables à nos amandes par le goût & par la forme.

SABBAT, ſ. m. (*Hiſt. jud.*) c'eſt parmi les Juifs le ſeptie-

septieme jour de la semaine qu'ils solennisent en mémoire de ce que Dieu, après avoir créé le monde en six jours, se reposa le septieme. *Voyez* Semaine.

Ce mot est purement hébreu, שבת, & signifie *cessation* ou *repos*. Philon le nomme τα κοσμου γενεσια, *le jour de la naissance du monde*. Quelques-uns prétendent que dès le premier tems de la création, Dieu commanda aux hommes d'observer le jour du *sabbat*, parce qu'il est dit dans la *Genes. chap. xj.* ỷ 2 & 3, que Dieu sanctifia le jour auquel il se reposa, & qu'il le bénit. C'est le sentiment de Philon, de S. Clément d'Alexandrie, & de quelques rabbins; mais la plûpart des peres pensent que cette sanctification & cette bénédiction dont parle Moïse, n'étoient que la destination que Dieu fit alors du septieme jour, pour être dans la suite sanctifié par son peuple. On ne voit pas en effet que les patriarches l'aient observé, ni que Dieu ait eu dessein de les y assujettir.

Mais il en fit un précepte exprès & formel aux Hébreux, sous peine de mort, comme on le voit dans l'*Exod. xx. & xxj.* aussi l'observerent-ils exactement comme un jour consacré particulierement au culte de Dieu, en s'abstenant de toute œuvre servile. On dit même qu'ils portoient le scrupule à cet égard jusqu'à penser qu'il ne leur étoit pas permis de se défendre ce jour-là s'ils étoient attaqués, & à se laisser égorger plûtôt que de combattre. On voit dans l'Evangile que les pharisiens en avoient encore de plus mal fondés. Le *sabbat* commençoit le vendredi au soir, suivant l'usage des Juifs qui célebrent leurs fêtes d'un soir à l'autre. Les rabbins ont marqué exactement à ceux-ci tout ce qui leur est défendu de faire le jour du *sabbat*; ce qu'ils réduisent à trente-neuf chefs, qui ont chacun leurs dépendances. Ces trente-neuf chefs sont ainsi rapportés par Léon de Modene, *cérémon. des Juifs, part. III. chap. j.* Il leur est défendu de labourer, de semer, de moissonner, de botteler & lier les gerbes, de battre le grain, de vanner, de cribler, de moudre, de bluter, de paîtrir, de cuire, de tordre, de blanchir, de peigner ou de carder, de filer, de retordre, d'ourdir, de taquer, de teindre, de lier, de délier, de coudre, de déchirer ou mettre en morceaux, de bâtir, de détruire, de frapper avec le marteau, de chasser ou de pêcher, d'égorger, d'écorcher, de préparer & racler la peau, de la couper pour en travailler, d'écrire, de raturer, de régler pour écrire, d'allumer, d'éteindre, de porter quelque chose dans un lieu public ou particulier. Ces trente-neuf chefs renferment diverses especes, par exemple, limer est une dépendance de moudre; & les rabbins ont exposé toutes ces especes avec de grands raffinemens.

Le *sabbat* commence chez eux environ une demi-heure avant le coucher du soleil, & alors toutes ces défenses s'observent. Les femmes sont obligées d'allumer dans la chambre une lampe qui a ordinairement six lumignons, au-moins quatre, & qui dure une grande partie de la nuit: de plus, elles dressent une table couverte d'une nappe blanche, & mettent du pain dessus qu'elles couvrent d'un autre linge long & étroit, en mémoire, disent-elles, de la manne qui tomboit de la sorte, ayant de la rosée dessus & dessous. On va ensuite à la synagogue, où on récite des prieres; de retour à la maison, chaque chef de famille bénit du pain & du vin, en faisant mémoire de l'institution du *sabbat*, puis en donne aux assistans. Le matin du *sabbat*, on s'assemble à la synagogue où l'on chante des pseaumes; on lit une section du Pentateuque & une des Propheres; suit un sermon ou exhortation qui se fait quelquefois l'après-dînée. Quand la nuit vient, & qu'après la priere du soir faite dans la synagogue chacun est de retour dans sa maison, on allume un flambeau ou une lampe à deux méches; le maître du logis prend du vin dans une tasse & quelques épiceries de bonne odeur, les bénit, puis flaire les épiceries & jette le vin par terre en signe d'allégresse: ainsi finit la cérémonie du *sabbat*.

Les auteurs profanes qui ont voulu parler de l'origine du *sabbat*, n'ont fait que montrer combien peu ils étoient instruits de ce qui concernoit les Juifs. Tacite, par exemple, a cru qu'ils chommoient le *sabbat* en l'honneur de Saturne, à qui le samedi étoit consacré chez les payens. *Tacit. histor. lib. V.* Plutarque au contraire, *sympos. liv. IV.* avance qu'ils le célébroient en l'honneur de Bacchus qui est nommé *sabbos*, parce que dans les fêtes de ce dieu on crioit *saboï*. Appion le grammairien soutenoit que les Juifs célébroient le *sabbat* en mémoire de ce qu'ils avoient été gueris d'une maladie honteuse nommée en égyptien *sabboni*. Enfin Perse & Pétrone reprochent aux Juifs de jeûner le jour du *sabbat*. Or il est certain que le jeûne leur étoit défendu ce jour-là. Calmet, *Dict. de la Bible, tom. III. lettre* S, *page* 407.

Le *sabbat* étoit institué sur un motif aussi simple que légitime, en mémoire de la création du monde, & pour en glorifier l'auteur. Les Chrétiens ont substitué au *sabbat* le dimanche, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. *Voyez* Dimanche.

Sabbat se prend encore en différens sens dans l'Ecriture sainte; 1°. simplement pour le repos, & quelquefois pour la félicité éternelle, *comm. hebr. ix. 9. & iv. 4.* 2°. pour toutes les fêtes des Juifs: *sabbatha mea custodite, Levit. xix.* 3°. gardez mes fêtes, c'est-à-dire la fête de pâques, de la pentecôte, des tabernacles, &c. 4°. *sabbatum* se prend aussi pour toute la semaine: *jejuno bis in sabbatho*, je jeûne deux fois la semaine, dit le pharisien superbe, en S. Luc, *xviij. 12. Una sabbati*, le premier jour de la semaine, *Joan. xx.* 1. Calmet, *Dict. de la Bible, tome III. lettre* S, *page* 403.

Sabbat, (*Divinat.*) assemblée nocturne à laquelle on suppose que les sorciers se rendent par le vague de l'air, & où ils font hommage au démon.

Voici en substance la description que Delrio donne du *sabbat*. Il dit que d'abord les sorciers ou sorcieres se frottent d'un onguent preparé par le diable, certaines parties du corps, & surtout les aines, & qu'ensuite ils se mettent à cheval sur un bâton, une quenouille, une fourche, ou sur une chevre, un taureau ou un chien, c'est-à-dire, sur un démon qui prend la forme de ces animaux. Dans cet état ils sont transportés avec la plus grande rapidité, en un clin d'œil, à des distances très-éloignées, & dans quelque lieu écarté, tel qu'une forêt ou un désert. Là, dans une place spacieuse, est allumé un grand feu, & paroit élevé sur un trône le démon qui préside au *sabbat* sous la forme d'un bouc ou d'un chien; on fléchit le genouil devant lui, ou l'on s'en approche à reculons tenant à la main un flambeau de poix; & enfin on lui rend hommage en le baisant au derriere. On commet encore pour l'honorer diverses infamies & impuretés abominables. Après ces préliminaires, on se met à table, & les sorciers s'y repaissent des viandes & des vins que leur fournit le diable, ou qu'eux-mêmes ont soin d'apporter. Ce repas est tantôt précédé, & tantôt suivi de danses en rond, où l'on chante, ou plutôt l'on hurle d'une maniere effroyable; on y fait des sacrifices; chacun y raconte les charmes qu'il a employés, les maléfices qu'il a donnés; le diable encourage ou reprimande, selon qu'on l'a bien ou mal servi; il distribue des poisons, donne de nouvelles commissions de nuire aux hommes. Enfin un moment arrive, où toutes les lumieres s'éteignent. Les sorciers & même les démons se mêlent avec les sorcieres, & les connoissent charnellement; mais il y en a toujours quelques-unes, & surtout les nouvelles venues, que le bouc honore de ses caresses, & avec lesquelles il a commerce. Cela fait, tous les sorciers & sorcieres sont transportés dans leurs maisons de la même maniere qu'ils étoient venus, ou s'en retournent à pié, si le lieu du *sabbat* n'est pas éloigné de leur demeure. Delrio, *disquisit. magic. liv. II. quest. XVI. pag.* 172. *& suiv.*

Le même auteur prouve la possibilité de ce transport actuel des sorciers par le vague de l'air. Il n'oublie pour cela ni la puissance des démons, ni celle des bons anges, ni le transport d'Habacuc à Babylone par un ange, ni celui du diacre Philippe, qui baptisa l'eunuque de Candace, & qui du désert se trouva tout-d'un-coup dans la ville d'Azoth. La fleche d'Abaris, le vol de Simon le magicien, d'Eric, roi de Suede, rapporté par Joannes Magnus, celui de l'hérétique Berenger, qui dans la même nuit se trouva à Rome, & chanta une leçon dans l'église de Tours, si l'on en croit la chronique de Nangis, & quelques histoires des sorciers, lui suffisent pour conclure de la possibilité à l'existence. Peu s'en faut qu'il ne traite d'hérétiques ceux qui soutiendroient le contraire, au moins maltraite-t-il fort Wyer & Godelman, pour avoir prétendu que tout ce que les sorciers racontent du *sabbat*, n'est que l'effet d'une imagination vivement échauffée ou d'une humeur atrabilaire, une illusion du démon, & que leur voyage en l'air à cheval sur un manche à balai, aussi bien que tout le reste, n'est qu'un rêve dont ils sont fortement affectés. *Idem, ibid.*

Les preuves de Delrio montrent qu'il avoit beaucoup d'érudition & de lecture; mais il n'y regne pas une certaine force de raiſonnement qui ſatisfaſſe le lecteur; auſſi penſons-nous que tout ce qu'on a dit juſqu'à préſent de plus raiſonnable ſur le *ſabbat*, ſe trouve dans ce qu'on va lire du P. Malebranche qui explique fort nettement pourquoi tant de perſonnes ſe ſont imaginées ou s'imaginent avoir aſſiſté à ces aſſemblées nocturnes.

„ Un paſtre dans ſa bergerie, dit cet auteur, raconte après ſouper à ſa femme & à ſes enfans les avantures du *ſabbat*. Comme il eſt perſuadé lui-même qu'il y a été, & que ſon imagination eſt modérément échauffée par les vapeurs du vin, il ne manque pas d'en parler d'une maniere forte & vive. Son éloquence naturelle étant donc accompagnée de la diſpoſition où eſt toute ſa famille, pour entendre parler d'un ſujet auſſi nouveau & auſſi effrayant. Il n'eſt pas naturellement poſſible que des imaginations auſſi foibles que le ſont celles des femmes & des enfans, ne demeurent perſuadées. C'eſt un mari, c'eſt un pere qui parle de ce qu'il a vu, de ce qu'il a fait: on l'aime, on le reſpecte, & pourquoi ne le croiroit-on pas? Ce paſtre le répete donc en différens jours. L'imagination de la mere & des enfans en reçoit peu-à-peu des traces plus profondes; ils s'y accoutument; & enfin la curioſité les prend d'y aller. Ils ſe frottent, ils ſe couchent, leur imagination s'échauffe encore de cette diſpoſition de leur cœur, & les traces que le paſtre avoit formées dans leur cerveau, s'ouvrent aſſez pour leur faire juger dans le ſommeil, comme préſentes toutes les choſes dont il leur avoit fait la deſcription. Ils ſe levent, ils s'entre-demandent, & ils s'entrediſent ce qu'ils ont vu. Ils ſe fortifient de cette ſorte les traces de leur viſion; & celui qui a l'imagination la plus forte, perſuadant mieux les autres, ne manque pas de régler en peu de nuits, l'hiſtoire imaginaire du *ſabbat*. Voilà donc des ſorciers achevés que le paſtre a faits, & ils en feront un jour beaucoup d'autres, ſi ayant l'imagination forte & vive, la crainte ne les retient pas de faire de pareilles hiſtoires.

„ Il ſe trouve, ajoute-t-il, pluſieurs fois des ſorciers de bonne foi qui diſoient généralement à tout le monde qu'ils alloient au *ſabbat*, & qui en étoient ſi perſuadés, que quoique pluſieurs perſonnes les veillaſſent, & les aſſuraſſent qu'ils n'étoient point ſortis du lit, ils ne pouvoient ſe rendre à leur témoignage. „ *Recherch. de la vérité, tom. I. liv. II. chap. vj.*

Cette derniere obſervation ſuffit ſeule pour renverſer toutes les raiſons que Delrio a accumulées pour prouver la réalité du tranſport corporel des ſorciers au *ſabbat*, à moins qu'on ne diſe avec Bodin, que ce ſont leurs ames ſeules qui y aſſiſtent, que le démon a le privilege de les tirer de leur corps pour cet effet pendant le ſommeil, & de les y renvoyer après le *ſabbat*: idée ridicule, & dont Delrio lui-même a ſenti toute l'abſurdité.

C'eſt ſans doute par cette conſidération que l'aſſiſtance au *ſabbat* ne git que dans l'imagination, que le parlement de Paris renvoie tous les ſorciers, qui n'étant point convaincus d'avoir donné du poiſon, ne ſe trouvent coupables que de l'imagination d'aller au *ſabbat*. Le juriſconſulte Duaren approuve cette coutume. *De aniculis*, dit-il, *quæ volitare per aera, & nocturno tempore ſaltitare & choreas agere dicuntur, quæritur? Et ſolent plerique quæſtores, in eas acerbius animadvertere quam jus & ratio poſtulet, cum ſynodus ancyrana definiverit quædam eſſe quæ a cacodæmone multarum mulierum mentibus irrogantur: itaque curia pariſienſis (ſi nihil aliud admiſerint) eas abſolvere ac dimittere merito conſuevit.* Ayrault & Aſſiat ſont du même ſentiment. Ce dernier ſe fonde ſur ce qu'il eſt faux que les ſorcieres aillent en perſonne au *ſabbat*. Mais cette raiſon eſt bien foible; car c'eſt un aſſez grand crime que de vouloir y aller, & que de s'y préparer par des onguens qu'elles croient néceſſaires à cette horrible expédition. Ce qui fait penſer au P. Malebranche qu'elles ſont puniſſables. François Hotman conſulté ſur cette queſtion, répondit qu'elle méritoit la mort. Thomas Eraſtus a ſoutenu la même choſe, & c'eſt le ſentiment le plus ordinaire des juriſconſultes & des caſuiſtes, ſoit catholiques, ſoit proteſtans. Bayle. *Répons. aux queſt. d'un provincial, chap. xxxix. pag. 577 de l'édit. de 1737. in-fol.*

SABBATAIRES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que quelques anciens ont nommé les juifs, de leur ſcrupuleuſe obſervance du ſabbat.

SABBATAIRES, ſ. m. (*Gram. Hiſt. eccléſ.*) hérétiques proteſtans qui font le ſabbat avec les juifs, blâment les guerres, les lois politiques, les jugemens, & prétendent qu'il ne faut adreſſer ſa priere qu'à Dieu le Pere, & qu'il faut négliger le Fils & le S. Eſprit.

SABBATARIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom que quelques auteurs ont donné à une ſecte d'anabaptiſtes, qui s'éleverent dans le xvj. ſiecle, & qui obſervoient le ſabbat des juifs, prétendant qu'il n'avoit jamais été aboli dans le nouveau Teſtament, par aucune loi poſitive. *Voyez* SABBAT & ANABAPTISTES.

SABBATIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) hérétiques du jv. ſiecle, ainſi nommés de *Sabbathius* leur chef, qui ayant d'abord été juif, puis élevé à la prêtriſe par Marcien, l'un des évêques des Novatiens, tâcha d'introduire parmi ceux-ci les cérémonies judaïques, en leur perſuadant qu'on devoit célébrer la pâque le quatorzieme jour de la lune de Mars. Il forma même un ſchiſme; mais les Novatiens qui regardoient ſa prétention comme une choſe indifférente, conclurent que pour cela il ne falloit pas ſe diviſer. Les ſectateurs de *Sabbathius* furent peu nombreux; ils affectoient une ſingularité remarquable, ſans qu'on ſache ſur quel fondement; c'étoit d'avoir tellement en horreur l'uſage de la main droite, qu'ils ſe faiſoient un point de religion de ne rien recevoir de cette main; ce qui leur fit donner le nom d'Αριστεροι, *ſiniſtri*, gauchers.

SABBATINE, ſ. f. (*Gram.*) *terme d'école*, petite theſe que les écoliers ſoutiennent les ſamedis, pour s'exercer à la grande theſe de la fin de l'année.

SABBATIQUE, LE FLEUVE: *Sabbaticus fluvius*, (*Géog. anc.*) riviere que quelques auteurs mettent dans la Paleſtine, & dont d'autres écrivains nient l'exiſtence; le P. Calmet a traité au long ce ſujet.

Joſephe, *l. VII. c. xiij.* parle ainſi de cette riviere. Ce prince, dit-il, (Titus) rencontra en ſon chemin une riviere qui mérite bien que nous en parlions; elle paſſe entre les villes d'Arcé & de Raphanée, qui ſont du royaume d'Agrippa, & elle a quelque choſe de merveilleux, car après avoir coulé ſix jours en grande abondance, & d'un cours aſſez rapide; elle ſe ſeche tout d'un coup, & recommence le lendemain à couler durant ſix autres jours comme auparavant, & à ſe ſécher le ſeptieme jour, ſans jamais changer cet ordre, ce qui lui a fait donner le nom de *Sabbatique*, parce qu'il ſemble qu'elle fête le ſeptieme jour, comme les juifs fêtent celui du ſabbat. Telle eſt la traduction de ce fameux paſſage de Joſephe, par M. Arnaud d'Andilli, homme très-verſé dans la langue grecque, & aidé dans ce travail par de très-habiles gens de ſa famille.

D. Calmet, ſur ce même paſſage, nous donne de cette riviere une idée bien différente. Selon lui, Joſephe dit que Titus allant en Syrie, vit entre la ville d'Arces, qui étoit du royaume d'Agrippa, & la ville de Raphanée en Syrie, le fleuve nommé *Sabbatique*, qui tombe du Liban dans la mer Méditerranée. Ce fleuve, ajoute-t-il, ne coule que le jour du ſabbat, ou plutôt au bout de ſept jours; tout le reſte du tems ſon lit demeure à ſec; mais le ſeptieme jour il coule avec abondance dans la mer. Delà vient que les habitans du pays lui ont donné le nom de *fleuve Sabbatique*.

Pline a voulu apparemment parler du même fleuve, lorſqu'il dit, *l. XXXI. c. ij.* qu'il y a un ruiſſeau dans la Judée, qui demeure à ſec pendant tous les ſeptiemes jours; *in Judæa rivus omnibus ſabbathis ſiccatur*, Voilà certainement Pline d'accord avec la traduction de M. d'Andilli; cependant D. Calmet a raiſon, le texte grec de Joſephe, porte que ce fleuve ne coule que le ſamedi; & comme les ſavans ont vu que Pline, & la notion que l'on doit avoir du repos du ſabbat, conduiſent naturellement à dire que ce fleuve couloit ſix jours, & ceſſoit le ſeptieme jour, ils ont tâché de concilier cette idée avec les paroles de Joſephe, en les tranſpoſant, & lui ayant fait dire le contraire de ce qu'on y liſoit; & c'eſt ſur ce changement que M. d'Andilli a travaillé. Il ſemble en effet, que la *riviere Sabbatique* ne marqueroit pas bien le repos du ſabbat, ſi elle ne couloit que ce jour là; pour bien faire, obſerve D. Calmet, elle devoit ceſſer de couler pour imiter le repos des Juifs.

Mais

Mais une autre remarque plus importante, c'eſt que Joſephe eſt le ſeul & premier auteur du *fleuve Sabbatique*, qui vraiſſemblablement n'a jamais exiſté; du moins on n'en connoit point aujourd'hui, & aucun voyageur ni géographe n'en a jamais fait mention: car pour Pline, il eſt évident qu'il a tiré de Joſephe ce qu'il en dit, & même ſelon les apparences, il n'en croyoit rien. (*D. J.*)

SABBATIQUE JOUR ET ANNÉE, (*Critiq. ſacrée*) le *jour ſabbatique* étoit le jour du ſabbat, qui ſe célébroit une fois chaque ſemaine; l'*année ſabbatique* étoit celle qui ſe célébroit de ſept ans en ſept ans, & dans laquelle on laiſſoit la terre ſans la labourer & ſans la moiſſonner; tout ce qui venoit à la campagne étoit commun cette année. Dans l'*année du ſabbat*, dit le Lévitique, xxv. 4. *vous ne ſemerez point votre champ, vous ne taillerez point votre vigne, vous ne moiſſonnerez point ce qui vient de ſoi-même; vous ne vendangerez point, car c'eſt l'année du repos de la terre;* cette année commençoit & finiſſoit au mois de Septembre. (*D. J.*)

SABBATUS, ou SABATUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples; elle coule à Bénévent, & ſe jette dans le Vulturne. Cette riviere à Bénévent en reçoit une autre nommée *Calor*, & qui s'appelle encore *Calore*. Le *ſabbatus* s'appelle *ſabato*.

Sabbatus ou *ſabatus*, eſt auſſi le nom d'une autre riviere d'Italie, ſelon Antonin, à 18 mille pas au-delà de *Conſentia*, en allant vers la colomne, le dernier terme de l'Italie pour paſſer en Sicile. (*D. J.*)

SABDARIFFA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) eſpece de ketmia des Indes, nommée *ketmia indica vitis folio ampliore, I. R. H.* elle pouſſe une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, droite, cannelée, purpurine, rameuſe, garnie de feuilles amples comme celles de la vigne, partagées en pluſieurs parties dentelées. Ses fleurs ſont grandes, & ſemblables à celles de la mauve, d'un blanc pâle, & d'un purpurin noirâtre; il leur ſuccede des fruits oblongs, pointus, remplis de ſemences rondes, que l'on mange comme un légume, ce qui fait qu'on la cultive aux Indes. (*D. J.*)

SABÉ, (*Géog. anc.*) nom de deux villes d'Arabie, ſelon Ptolomée, *l. VI. c. vij.* il appelle l'une, *Sabé regia*, dont la *longitude* eſt ſelon lui, 76. *lat.* 13. *Long.* de l'autre *Sabé*, 73. 40. *latit.* 16. 56. (*D. J.*)

SABECH, ſ. m. (*Faucon.*) eſt la cinquieme eſpece d'autour; le *ſabech* reſſemble à l'épervier.

SABAENS, SABANS, *ou* SABÉENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) ſectateurs du ſabaïſme, ou ſabiiſme. *Voyez l'article* SABIISME.

SABÉENS, LES, *Sabæi*, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Arabie heureuſe. Pline, *l. VI. c. xxviij.* en parle ainſi: Les *Sabéens*, dit-il, ſont les plus célebres d'entre les Arabes, à cauſe de l'encens; ce peuple s'étend d'une mer à l'autre. Diodore de Sicile, après avoir parlé des *Sabéens*, *l. III. c. iv.* ajoute, la métropole de ce peuple, appellée *Saba*, eſt ſituée ſur une montagne. Virgile dit dans ſes Géorgiques,

India mittit ebur, molles ſua thura Sabœi.

Pline met la métropole ſur une montagne remplie d'arbres, & lui donne un roi qui en avoit d'autres ſous lui. Les Atramites étoient une des dépendances du royaume des *Sabéens*. C'eſt de ces *Sabéens* que bien des critiques prétendent qu'étoit ſouveraine la reine de Saba, qui alla voir Salomon.

Il y avoit encore un ancien peuple au voiſinage de l'Idumée, qui portoit le nom de *Sabéen*. (*D. J.*)

SABELLI, (*Géog. anc.*) diminutif de *Sabini*, & qui ſignifie, des *petits Sabins*, ou plutôt des *deſcendans des Sabins*. Horace, *l. II. ſat. j. v.* 35. dit:

Nam Venuſinus arat finem ſub utrumque colonus,
Miſſus ad hoc pulſis, vetus eſt ut fama, Sabellis,
Quo ne per vacuum Romano incurreret hoſtis:
Sive quod Appula gens, ſeu quod Lucania bellum
Incuteret violenta.

„ Si je voulois copier Lucile, je vous dirois dans „ ſon ſtyle, que je ne ſais pas trop ſi je ſuis de la „ Lucanie, ou de la Pouille, parce que Vénuſe, ma „ patrie, eſt ſur la frontiere de ces deux provinces. „ J'ajouterois qu'il y a une vieille tradition que les „ Romains, après en avoir chaſſé les Samnites, y „ envoyerent une colonie, de peur que ſi le pays „ etoit dépourvû de garniſons, il ne prit envie aux „ Apuliens & aux Lucaniens, deux nations belliqueu- „ ſes, de nous faire la guerre, & de paſſer au-travers „ pour entrer ſur les terres de la république „.

Je ſuis ici la traduction du P. Sanadon, qui rend le *Sabelli* d'Horace par les Samnites & non par les Sabins. Pluſieurs ſavans s'y ſont trompés; M. Dacier prétend auſſi que ce ſont les Samnites; & Deſprez, dans ſon Horace à l'uſage du Dauphin, a ouvert le même ſentiment.

Par ces *Sabelli* ou *Samnites*, il faut entendre ceux que l'on appelloit *Hirpini*, qui touchoient la Pouille au nord, & la Lucanie à l'eſt. Tous ces peuples deſcendoient originairement des Auſones, qui depuis prirent le nom d'*Oſques*, & enſuite celui de *Sabins*; ceux-ci formerent différentes peuplades, qui furent les Aurunces, les Fidicins, les Samnites, les Picentins, les Veſtins, les Marrucins, les Pélignes, les Marſes, les Eques, & les Herniques; les Samnites produiſirent les Trentaniens, les Lucaniens, les Campaniens, & les Hirpins; enfin les Lucaniens donnerent naiſſance aux Bruttiens.

Il eſt bien vrai que les Samnites étant deſcendus des Sabins, on a dit quelquefois *Sabelli* pour *Sabini*, par une variation de dialecte; mais ici il ne peut ſignifier que les *Samnites*, parce que ces derniers étant dans le voiſinage de Vénuſe, étoient auſſi beaucoup plus à portée de s'en rendre les maîtres, que les Sabins, qui en étoient fort éloignés. (*D. J.*)

SABELLIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques qui parurent en Orient dans le iij. ſiecle; ils réduiſoient les trois perſonnes de la ſainte Trinité, à trois relations, ou plutôt ils les confondoient, reduiſant la Trinité à la ſeule perſonne du Pere, dont ils diſoient que le Fils & le S. Eſprit n'étoient que les vertus, les émanations, ou les fonctions. *Voyez* TRINITÉ & PERSONNE.

Sabellius, leur chef, natif de Ptolemaïde ville de Lybie, y ſema ſes erreurs vers l'an 260, confondant la trinité des perſonnes; il enſeignoit qu'il n'y avoit point de diſtinction entr'elles, mais qu'elles étoient une, comme le corps, l'ame & l'eſprit ne ſont qu'un homme; il ajoutoit que le pere de toutes choſes étoit dans les cieux, que c'étoit lui qui étoit deſcendu dans le ſein de la vierge, qu'il en étoit né, & qu'ayant accompli le myſtere de notre rédemption, il s'étoit lui-même répandu ſur les apôtres en forme de langues de feu, d'où on l'avoit appellé le *Saint-Eſprit*.

S. Epiphane dit que le dieu des *Sabbelliens*, qu'ils appelloient le *Pere*, reſſembloit ſelon eux, au ſoleil, & étoit un pur *ſubſtratum*, dont les Fils étoit la vertu, ou la qualité illuminative, & le S. Eſprit, la vertu échauffante; que le Verbe en avoit été tiré ou dardé comme un rayon divin, pour accomplir l'ouvrage de la rédemption, & qu'étant remonté aux cieux, comme un rayon remonte à ſa ſource, la vertu échauffante du Pere, avoit enſuite été communiquée aux apôtres.

Cette héréſie trouva des partiſans parmi les évêques en Afrique, en Aſie, & juſqu'à Rome; mais elle fut condamnée en 319 dans le concile d'Alexandrie; elle étoit au fond la même que celle de Praxeas, auſſi donna-t-on aux *Sabelliens* en Occident le nom de *Patripaſſiens* ou *Patropaſſiens*. *Voyez* PATRIPASSIENS.

Les Sociniens ont renouvellé dans ces derniers ſiecles, le ſabellianiſme, en ne reconnoiſſant le S. Eſprit que comme une vertu, ou une efficace de la divinité. *Voyez* SOCINIENS.

SABIA, (*Géog. mod.*) nom d'un royaume & d'une riviere de la Cafrerie en Afrique. On ne connoît ni port, ni ville dans ce royaume. La riviere de *Sabia* le baigne au nord & au ſud. Elle a ſa ſource vers le 47. degré de *longitude*, & un peu au-delà du 21. degré de *latitude* méridionale. Son cours eſt d'occident en orient, & peut avoir 40 lieues de longueur. (*D. J.*)

SABIISME, (*Relig. orient. mod.*) religion des anciens Sabéens, appellés aujourd'hui *Sabis*, *Sabaïtes*, *Mandaïtes* ou les *chrétiens de S. Jean*. *Voy.* ſur leurs prédéceſſeurs *l'article* SABAÏSME.

Les mahométans de la ſecte d'Ali répandus dans la Perſe paroiſſent l'occuper toute entiere; cependant il ſe trouve encore entre ces peuples deux religions fort anciennes.

1°. Celle des Guebres ou Parſis qui ſont les adorateurs du feu, les ſucceſſeurs des mages, les diſciples du fameux Zerdaſcht ou Zoroaſtre.

2°. Celle des *Sabiens* ou Mandaïtes, que l'on nomme ordinairement les *chrétiens de S. Jean*, mais qui

de

de l'aveu de tous les voyageurs ne font ni juifs, ni chrétiens, ni mahométans. On dit au refte qu'ils regardent S. Jean-Baptifte comme un de leurs prophetes.

Ces deux fortes de fectaires fe donnent une origine très-ancienne, fe vantent auffi d'avoir des livres de la premiere antiquité.

Les Parfis prétendent pofféder ceux de Zoroaftre, le Zend, le Pazend, l'Oufta, & ils ont le Sadder pour leur canon eccléfiaftique.

Les *Sabiens*, felon M. Simon, *hift. crit. liv. I.* ont le *Sidera laadam ou la révélation adreffée à Adam lui-même*, les livres de Seth & ceux de quelques autres patriarches.

Eutychès, patriarche d'Alexandrie, donne pour auteur du *Sabiifme* Zoroaftre, qui l'eft certainement du Magifme; & ce qui prouveroit qu'il avoit là-deffus quelques traditions, c'eft qu'il indique par fon nom jufqu'au premier grand-prêtre de la fecte. Selon M. Prideaux, les Mages & les *Sabiens* étoient très-diftingués fous les rois de Perfe d'après Cyrus.

Nous apprenons de R. Moife, fils de Maimon ou de Rambam, de plufieurs paffages du thalmud, des commentateurs juifs, de la plûpart des écrivains orientaux foit chrétiens, foit mahométans, qu'Abraham avoit été élevé dans le *Sabiifme*. Le paffage de Jofué fur l'idolâtrie de Tharé eft un texte irréfragable: la ville de Charan où ce patriarche, en quittant celle de Our, alla faire fa demeure, étoit dès-lors & a toujours été même jufqu'aux derniers tems le fiege principal du *Sabiifme*. Bâtie, dit Abulfaradge, par Caïnam, fils d'Arphaxad, (mettons Arphaxad lui-même, puifque ce Caïnam eft intrus), & illuftrée par les obfervations aftronomiques qu'il y fit, fes habitans fe porterent d'eux-mêmes à lui dreffer des fimulacres, & de-là le culte des aftres & des ftatues; des aftres comme d'êtres à la vérité fubordonnés, mais médiateurs entre Dieu & les hommes; des ftatues comme repréfentant ces aftres en leur abfence, par exemple, la lune lorfqu'elle ne paroît plus fur l'horifon, les grands hommes lorfqu'ils ne font plus ou après leur mort.

Voici ce qui dans tous les tems a diftingué plus particulierement le *Sabiifme*: 1°. la connoiffance des aftres: 2°. l'art de juger par le cours des aftres de tous les événemens: 3°. la fcience des talifmans, l'apparition des génies, les enchantemens & les forts.

Simulacres, arbres dévoués, bois facrés, temples; fêtes, hiérarchie réglée, adoration, priere, croyance, idée de métempfycofe, les *Sabiens* avoient toutes ces marques de religion intérieures & extérieures; Corra, aftronome *fabien* illuftre, foutenoit encore par des écrits publics, il y a quelques fiecles, que toutes ces pratiques leur venoient des anciens Chaldéens.

D'un autre côté, les mathématiciens qui les gouvernoient fe livroient à toutes les idées que leur imagination leur préfentoit: chacun felon fes calculs & fes fyftèmes, ils fe forgoient des dogmes ou rejettoient ceux des autres. Par exemple, felon quelques-uns, la réfurrection devoit fe faire au bout de 9000 ans, parce qu'ils fixoient à 9000 ans le tour entier de tous les orbes céleftes. D'autres plus fubtils vouloient une réfurrection parfaite & totale, c'eft-à-dire de tous les animaux, de toutes les plantes, de toute la nature; cela étant, ils ne l'attendoient qu'au bout de 36426 ans.

Enfin plufieurs d'entre eux foutenoient dans le monde ou dans les mondes une efpece d'éternité, pendant laquelle tour-à-tour ces mondes étoient détruits & refaits.

Cette fecte obligée par fa propre conftitution à obferver le cours des aftres, a produit plufieurs philofophes, & fur-tout plufieurs aftronomes du premier ordre.

Mahomet, *Alcoran*, *fura* au *chap. ij.* a mis le *Sabiifme* au rang des religions révélées; mais comme par-là il a embarraffé les docteurs du Mufulmanifme, parce qu'enfin en examinant le *Sabiifme* de près, ils y ont vu des opinions fuperftitieufes & ridicules, il ne doit pas être furprenant que ce foit à eux que l'on renvoye pour une connoiffance plus intime du *Sabiifme*. Ainfi après Maimonides, Juda Hallevi & quelques autres efpagnols, il faudroit encore confulter Scharestani, Beydawi, Ibn Gannan, Ibn Nedun, Keffai, & parmi nos auteurs Golius, d'Herbelot, Hottinger, & quelques autres.

Il faut obferver que fi l'on n'a pas une notion raifonnable de cette fecte & de fes pratiques, quoiqu'abfurdes la plûpart, il y a dans Moïfe, & en général dans l'Ecriture plufieurs paffages que l'on n'entendra jamais.

Nous parlerons maintenant de l'étendue du *Sabiifme*: Maimonides & Ephodi, & R. Schem Tob fes commentateurs ont envifagé prefque toute l'idolâtrie comme une fuite des idées *fabiennes*, & par-là ils y ont enveloppé néceffairement les cultes de toute la terre. Etychius avoit la même idée, puifqu'après avoir pris le *Sabiifme* en Chaldée, *de-là*, dit-il, *il eft paffé en Egypte*, de *l'Egypte* il fut *porté chez les Francs*, c'eft-à-dire *en Europe*, d'où *il s'étendit dans tous les ports de la Méditerranée*. Et comme le culte du foleil & des étoiles, la vénération des ancêtres, l'érection des ftatues, la confécration des arbres conftituerent d'abord l'effence du *Sabiifme*; cette efpece de religion, toute bifarre qu'elle eft, fe trouva affez vite répandue dans toutes les parties du monde alors connu, jufqu'à l'Inde & jufqu'à la Chine; de forte même que ces vaftes empires ont toujours été pleins de ftatues adorées, & ont toujours donné la créance la plus folle aux vifions de l'aftrologie judiciaire, preuve inconteftable de *Sabiifme*, puifque c'en eft le fond & le premier dogme; la conclufion eft fimple que foit par tradition, foit par imitation & identité d'idées, le monde prefqu'entier s'eft vu & fe voit encore *fabien*. Ce qu'on ne peut pas nier, c'eft que pour les régions orientales, le Magifme paroît avoir été refferré dans la Perfe & dans quelques contrées voifines, & que le *Sabiifme* paroît avoir été reçu également dans la Chaldée, dans l'Egypte, dans la Phénicie, dans la Bactriane & dans l'Inde; car s'il étoit clair que les opinions de la religion égyptienne étoient paffées & y fubfiftent encore aujourd'hui, il eft évident auffi qu'il s'y étoit mêlé du *fabiifme*, ce que prouvent affez & *Batroncheri* & la plûpart des romans indiens.

Ajoutons un mot de la durée du *Sabiifme*. Qui croiroit que pendant que tant d'autres héréfies, même depuis le Chriftianifme, fe font éteintes & prefque évanouies à nos yeux; qui s'imagineroit, dis-je, que celle-ci la premiere de toutes, connue avant Abraham, eft demeurée jufqu'à nos jours entre le Judaïfme, le Chriftianifme & le Mufulmanifme? Nous avons une Homélie de S. Gregoire de Nazianze contre les Sabiens, ainfi de fon tems il y en avoit dans la Cappadoce. L'*alcoran*, tous les hiftoriens, tous les auteurs perfans en parlent comme d'une religion fubfiftante chez eux, & cela n'eft pas étonnant, puifque Charan & Baffora font fi proches de l'Arabie & de la Perfe.

Une circonftance curieufe, ce feroit de favoir pourquoi & depuis quel fiecle les Sabiens s'appellent *mendaï Jahia*, les *difciples* ou les *chrétiens de S. Jean*. Il n'eft pas facile de déterminer; mais il femble que l'hiftoire arabe nous en donne une époque affez vraiffemblable du tems d'Almamon. Ce prince paffant par Charan, & fans doute en ayant entendu parler comme d'une ville de Sabiens, en fit affembler les principaux habitans; il voulut favoir quelle étoit véritablement la religion qu'ils profeffoient. Les Charaniens chagrins d'une telle demande, & ne fachant où elle tendoit, ne fe dirent ni juifs, ni chrétiens, ni mahométans, ni fabiens, mais charaniens, comme fi c'eût été un nom de religion. Cette réponfe affez fondée d'ailleurs, mais que le prince mufulman prit ou pour une impiété, ou pour une dérifion, leur penfa couter la vie. Almamon en colere leur déclara qu'ils pouvoient opter entre les quatre religions permifes par le prophete, fans quoi à fon retour leur ville feroit paffée au fil de l'épée. Là-deffus un vieillard leur confeilla en reprenant leur ancien nom de religion de fe dire *fabiens*. Cela étoit fort fenfé; mais apparemment qu'alors entre les Charaniens & leurs freres les véritables Sabiens il y avoit des divifions & des haines. Plufieurs d'entr'eux aimerent mieux fe faire chétiens ou mufulmans: mais ce qui fera arrivé, c'eft qu'avec les Mufulmans ils fe feront dits chrétiens, & qu'avec les Chrétiens ils auront affecté de fe faire nommer *chrétiens de S. Jean*, ou *chrétiens mendaï Jabia*, difciples de S. Jean.

Il eft vrai que du tems de l'Evangile S. Jean a eu des difciples, & que nous n'avons aucune preuve, malgré la prédication du précurfeur, qu'ils ayent tous embraffé le Chriftianifme. Il eft vrai encore que les *Sabiens* d'aujourd'hui font par-tout, & dans leurs liturgies, & dans leurs livres, une commémoration honorable de S. Jean; de forte que le nom de *chrétiens*

de S. Jean ou de *disciples de Jean* pourroit avoir une époque plus ancienne, & être des premiers tems du Christianisme: on a même quelques livres de missionnaires qui les ont prêchés, où l'on voit les articles de leur créance, & il y est parlé du baptême. Mais une secte ne se connoît jamais à fond que par la lecture de ses propres livres, & comme nous en avons à la bibliotheque du roi trois manuscrits assez considérables, ces livres examinés en détail pourront mettre en état d'en parler avec plus de certitude. Extrait *des Mémoires de l'acad. des Inscr. t. XII.* (*D. J.*)

SABINA SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie dans la Sabine. Martial, *l. IX. épigr.* 55. dit,

Si mihi Picenâ Turdus palleret olivâ
Tenderet aut nostras sylva Sabina *plagas*.

Nous ne voyons par dans ce passage que *Sabina* soit une forêt particuliere ainsi nommée: il y avoit sans doute des bois dans la Sabine, & on y chassoit; mais voici un passage plus particulier. Horace, *l. I. ode* 22. dit qu'étant occupé de ses amours, il s'enfonça trop avant dans cette forêt, où il trouva un loup qui pourtant s'enfuit de lui, quoiqu'il n'eût point d'armes pour se défendre, s'il en eût été attaqué.

Namque me sylvâ *lupus in* Sabinâ
Dum meam canto Lalagen & ultra
Terminum curis vagor expeditus
Fugit inermem.

Cette forêt ne devoit pas être fort éloignée de la maison de campagne qu'il désigne par ces mots *vallis Sabina*, puisqu'il alloit s'y promener seul & à pié. (*D. J.*)

SABINÆ AQUÆ, (*Géog. anc.*) petit lac, ou plutôt étang dans le pays des Sabins, selon Pline & Denys. Strabon l'appelle *aqua Cotticoliæ*; c'est maintenant, selon Cluvier, le Pozzo Ratignano, proche du bourg de Cotila. (*D. J.*)

SABINE, *ou* SAVIGNER, (*Botan.*) *sabina*, arbrisseau toujours verd, qui vient naturellement dans l'Italie, le Portugal & l'Arménie, dans la Sybérie & dans le Canada. Il peut, avec l'aide de la culture, s'élever à dix piés; mais ses branches étant fort chargées de rameaux qui se dirigent d'un seul côté, elles ont tant de disposition à s'incliner & à ramper près de terre, que si l'arbrisseau est livré à lui-même, il prend à peine quatre ou cinq piés de hauteur. Ses feuilles ressemblent à celles du tamarin ou du cyprès, mais elles sont si petites, & si peu distinctes, qu'on doit plutôt les regarder comme un fanage mousseux qui enveloppe les jeunes rameaux. Ses fleurs mâles sont de très-petits chatons côniques & écailleux de peu d'apparence. Ses fruits qui viennent séparément, sont des especes de baies bleuâtres, de la grosseur d'un pois, qui contiennent trois semences osseuses; elles sont convexes d'un côté & applaties sur les faces qui se touchent.

Cet arbrisseau est absolument des plus robustes; il vient dans les pays chauds comme dans les climats très-froids; il résiste aux plus cruels hivers & à toutes les autres intempéries des saisons; il s'accomode de tous les terreins, ne craignant ni l'humidité, ni la sécheresse; il vient sur les lieux pierreux & très-exposés au vent: mais il se plait davantage dans les terres grasses, & il aime mieux l'ombre que le grand soleil. Il se multiplie très-aisément de branches couchées, & tout aussi-bien de bouture. On ne s'avise guere d'en semer la graine, ce seroit la méthode la plus longue & la plus incertaine. Il reprend, à la transplantation, plus facilement qu'aucune autre arbre toujours verd, pourvu qu'on observe les tems propres à planter ces sortes d'arbres; savoir le mois d'Avril & le commencement du mois de Juillet ou de Septembre.

La *sabine* seroit extrèmement propre à former de moyennes palissades toujours vertes, de petites haies très-régulieres; à garnir les massifs des bosquets pour donner de la verdure dans la saison des frimats, & à l'embellissement de diverses parties des jardins, parce que le verd en est agréable & uniforme, & que d'ailleurs cet arbrisseau a la facilité de venir dans les lieux serrés & à l'ombre des autres arbres: mais il répand une odeur si forte & si désagréable, qu'on est forcé de le réleguer dans les endroits éloignés & peu fréquentés. Le bois de la *sabine* est très-dur, & il n'est point sujet à se gerser. On ne cultive guere cet arbrisseau que par rapport à ses propriétés. C'est un incisif très-pénétrant. Les médecins, les chirurgiens & les maréchaux en font quelque usage.

On connoît peu de variétés de cet arbrisseau.

1°. La *sabine à feuilles de tamaris*, c'est la plus commune.

2°. La *sabine à feuilles de cyprès*, c'est celle qui a le plus d'agrément.

3°. La *sabine panachée* est d'une fort médiocre apparence.

Sabine, s. f. (*Botan.*) quoique la *sabine* soit une espece de génévrier, il importe de faire connoitre, & celle qu'on nomme *sabine* ou *savinier*, à feuilles de tamarisc, & la *sabine* ou le *savinier* à feuilles de cyprès.

La premiere, *sabina folio tamarisci Dioscoridis*, C. B. jette de sa racine un petit arbrisseau, qui s'étend plus en large qu'en hauteur, & qui est toujours verd; ses feuilles sont assez semblables à celles du tamarisc d'Allemagne, mais plus dures & un peu épineuses, d'une odeur forte & desagréable, d'un goût âcre ou piquant & brûlant. Cet individu, qu'on appelle *mâle* ou *stérile*, porte au sommet des branches de petits châtons ou fleurs à trois étamines par le bas, sans pétales; il ne leur succede aucun fruit, du moins pour l'ordinaire, car lorsque l'arbrisseau est vieux ou planté depuis long-tems dans le même endroit, il s'éleve d'entre les feuilles de petites fleurs verdâtres, qui changent en de petites baies applaties, moins grosses que celles du génévrier, & qui aquierent comme elles en mûrissant une couleur bleue, noirâtre. On le cultive dans les jardins; mais dans nos climats, il donne si rarement du fruit, qu'on le regarde comme stérile.

La *sabine* à feuilles de cyprès, *sabina folio cupressi*, C. B. P. produit un tronc plus élevé que celui de la premiere espece, approchant beaucoup du cyprès par son rapport, & faisant comme un arbre à tige assez grosse, dont le bois est rougeâtre, médiocrement épais. Ses feuilles sont semblables à celles du cyprès, mais plus compactes, d'une odeur forte & pénétrante, d'un goût amer & aromatique, résineux. Ses fleurs sont composées de trois pétales, fermes, pointus, permanens, ainsi que le calice, qui est divisé en trois parties, d'une couleur jaune, herbeuse. Ses baies sont charnues, arrondies, chargées dans leur partie inférieure de trois tubercules opposés, avec un ombilic armé de trois petites dents; elles contiennent trois osselets ou noyaux oblongs, d'un côté convexe & de l'autre anguleux.

Cet arbrisseau croît sur les montagnes, dans les bois, & autres lieux incultes. On le cultive aussi dans les jardins. (*D. J.*)

Sabine, (*Mat. méd.*) *sabine* à feuilles de tamarisc, & *sabine* à feuilles de cyprès.

La premiere espece est principalement employée en Médecine tant extérieurement qu'intérieurement, & elle a en effet plus de vertus.

Les feuilles de *sabine* ont une odeur balsamique forte, & un goût amer, âcre, aromatique. Elles contiennent une quantité très-considérable d'huile essentielle. M. Cartheuser a retiré plus de deux onces & demie d'huile essentielle d'une livre marchande de feuilles de *sabine* à feuille de tamarisc.

Cette plante tient le premier rang parmi les remedes emmenagogues & *ecboliques*, c'est-à-dire propres à faire couler les regles & à chasser le fœtus de la matrice. Elle a le grand caractere des remedes véritablement efficaces, c'est-à-dire que l'abus en est dangereux. Cependant sa dose même excessive ne procure pas aussi constamment & aussi promptement l'avortement qu'on a coutume de le croire. Quoique ce remede produise le plus souvent des accidens qui obligent d'emprunter le secours d'autrui, & par conséquent d'avoir à pure perte des témoins d'un crime & de la honte qu'on vouloit cacher, il seroit à souhaiter que cette vérité, qui est fondée sur l'observation d'un très-grand nombre de faits, pût détruire la funeste opinion qui est répandue dans le public sur cette prétendue propriété de la *sabine*. Une autre vérité, fondée aussi sur un grand nombre d'expériences, & qu'il est très-utile de publier dans la même vue, c'est que l'avortement procuré par le secours de ce genre, est encore plus souvent accompagné que celui qui dépend de toute autre cause, d'une hémorrhagie violente qui tue la mere avec l'enfant.

Les feuilles fraîches de *sabine* s'ordonnent dans les suppressions des regles, & pour chasser l'arriere-faix

& le

& le fœtus mort, en infusion dans de l'eau ou dans du vin, à la dose d'une pincée ou de deux; & en poudre, lorsqu'elles sont seches, à celle d'un demi-gros dans un verre de vin blanc, d'eau, de thé, *&c.* L'huile essentielle de cette plante, donnée a la dose de quelques gouttes, sous forme d'oleo-saccharum, est regardée aussi comme un remede très-efficace dans les mêmes cas.

Ces mêmes remedes sont aussi de très-puissans vermifuges.

Pour ce qui regarde l'usage extérieur de cette plante, elle est mise au rang des plus puissans discussifs & détersifs. Ses feuilles seches, réduites en poudre, s'emploient assez communément pour mondifier, dessécher & consolider les vieux ulceres.

Cette même poudre mêlée avec du miel, ou les feuilles fraîches pilées avec la même matiere, passent aussi pour très-propres à tuer les vers des enfans, si on leur en frotte le nombril.

Les feuilles de *sabine* entrent dans l'eau hystérique, les trochisques hystériques, le sirop d'armoise, l'onguent martiatum, la poudre d'acier de la pharmacopée de Paris, & l'huile essentielle dans le baume hystérique & dans l'essence appellée dans la même pharmacopée *anti-hystérique*, & qu'il faut appeller *hystérique*; car ce remede est fait pour la matrice & non pas contre la matrice. (*b*)

SABINE, *la*, (*Géog. mod.*) pays d'Italie, dans l'état de l'Eglise, borné au nord par l'Ombrie, au midi par la campagne de Rome dont le Teverone la sépare, au levant par l'Abruzze ultérieure, & au couchant par le patrimoine dont elle est séparée par le Tibre.

On la partage en nouvelle Sabine, *la Sabina nuova*, qui est entre Ponte-Mole & le ruisseau d'Aja, & la *Sabine* vieille qui est au-delà du ruisseau d'Aja; mais malgré cette division, la province entiere n'en est pas moins la plus petite province de l'état ecclésiastique. Elle n'a qu'environ 9 lieues de long sur autant de large, en sorte qu'elle ne comprend qu'une partie du pays des anciens Sabins, dont elle conserve le nom; & la seule ville qu'il y ait dans cette province est Magliano; mais plusieurs petites rivieres arrosent le pays: il est fertile en huile, en vin & en passes, qui est une sorte de raisin sec sans pepin. (*D. J.*)

SABINIEN, adj. (*Gramm. & Jurisprud.*) senatus-consulte *sabinien*, *voyez* au *mot* SENATUS-CONSULTE.

SABINIENS, (*Jurisprud. rom.*) on nommoit *Sabiniens*, sous les empereurs romains, les jurisconsultes attachés au parti d'Atteius Capito, qui florissoit sous Auguste. Ce parti tiroit son nom de Mazurius Sabinus, qui vivoit sous Tibere. Ils étoient opposés en plusieurs choses aux *Proculiens*. Ces deux partis régnerent à Rome jusqu'au tems que les empereurs, privant les jurisconsultes de leur ancienne autorité, deciderent les affaires selon leur bon plaisir sans égard aux lois & à leurs interprétations. (*D. J.*)

SABINITES, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom donné par Pline à une pierre sur laquelle se trouvoit empreinte de la sabine.

SABINS, (*Géog. anc.*) *Sabini*, ancien peuple d'Italie, dans les terres, à l'orient du Tibre; une partie de leur région conserve l'ancien nom.

Leur pays étoit bien plus étendu que la Sabine d'aujourd'hui; il comprenoit encore tout ce qui est au midi oriental de la Néra jusqu'à celle de ses sources, qui est présentement dans la marche d'Ancone, excepté, vers l'embouchure de cette riviere dans le Tibre, une petite lisiere aux environs de Narni, qui étoit de l'Ombrie; mais Otricoli étoit dans la Sabine. Ainsi tous les lacs aux environs de Riéti, & toute la riviere de Velino qui les forme, étoient dans cette province, jusqu'à la source du Nomano, qui est aujourd'hui dans l'Abruzze ultérieure; il étoit alors dans le pays des *Sabins*, & s'étendoit même au delà de la Pescara, où étoit *Amiternum*, dont les ruines s'appellent encore *Amiterno-Rovinato*.

A la réserve de la ville d'Otricoli, qui est aujourd'hui du duché de Spolette, la Sabine n'a rien perdu du côté du Tibre; & le Teverone la borne comme il faisoit autrefois, à-peu-près jusqu'au même lieu, excepté qu'elle avoit au midi de cette riviere la ville de Collatia.

Ainsi l'ancienne Sabine étoit bornée au nord-ouest par l'Ombrie; au nord-est par des montagnes qui la séparoient du Picenum; à l'orient par le peuple *Vestini*; au sud-est par les Marses & les Eques; au midi par le Latium, & au couchant par le Tibre qui la séparoit des Falisques & des Véiens.

Les uns dérivent le nom de *Sybin*, de *Sabus*, capitaine lacédémonien; les autres tirent ce nom de *Sabinus*, fils de *Sancus*, génie de cette contrée, nommé autrement *Medius-Fidius*, & que quelques-uns ont pris pour Hercule.

Il y a trois opinions différentes sur l'origine des *Sabins*; Plutarque, *in Numa*, & Denis d'Halicarnasse, *liv. II.* les font lacédémoniens, & disent qu'ils se rendirent d'abord dans le territoire de Pomeria, ville des Volsques, & que partant de-là, ils vinrent dans ce pays, & se mêlerent avec les habitans qui y étoient déja. La seconde opinion est celle de Zénodote de Troezene. Il dit que ce sont des peuples de l'Ombrie, qui étant chassés de leur patrie par les Pélasges, se retirerent dans ce pays, & y furent appellés *Sabins*. La troisieme est de Strabon, *liv. III.* qui croit qu'ils étoient Autochtons, Ἀυτοχθονες, & du peuple *Opici*, avec lequel ils avoient un langage commun. Il paroît que les Pélasges passerent pour la plûpart chez les *Sabins*.

On sait que les *Sabins* eurent avec les Romains de grandes guerres, auxquelles donna lieu le fameux enlevement des *femmes*. Tatius avoit sur les *Sabins* une supériorité de prééminence; & après la paix, il passa à Rome où il s'établit; & du nom de la ville de Cures se forma, selon quelques-uns, le nom de *quirites*, affecté par les Romains. Les autres demeurerent en repos quelque tems; mais ils remuerent sous Tullus Hostilius, Ancus Martius & sous les Tarquins. Ils soutinrent encore la guerre sous les consuls, & disputerent assez long-tems la primauté aux Romains. On peut voir dans Florus, *liv. I. ch. xiv.* comment ils furent vaincus & subjugués. Les Samnites étoient un détachement des *Sabins*.

Le pere Briet divise le pays de l'ancienne Sabine en trois parties; savoir, au-delà de Velino: c'est aujourd'hui une partie du duché de Spolete qui est au pape, & de l'Abruzze ultérieure qui est du royaume de Naples: les *Sabins* en-deçà du Velino, aujourd'hui *la Sabine*, ou comme il l'appelle *Sabio*, & les villes dont la possession a été incertaine entre les *Sabins* & les Latins. Cela fait trois tables différentes, que voici:

Reate, aujourd'hui *Rieti*.
Nursia, aujourd'hui *Norsia*.
Vespasiæ, maison de campagne. { les Vespasiens en portoient le nom.
Amiternum, aujourd'hui *Amiterno Rovinato*.
Fourli rupes.
Palatinum, aujourd'hui *Polegia*, village.
Forum Decii, mots corrompus dans la table de Peutinger.
Esii, aujourd'hui *civita Real*.
Cutiliæ, aujourd'hui *Cotyla*.
Villes.

Velinus, aujourd'hui *le Vélino*.
Truenti fontes, c'est-à-dire *la source du Trono*.
Alterni fontes, c. à. d. *la source de la Pescara*.
Rivieres.

Vélinus, aujourd'hui *Lago pié di Luca*.
Reatinus lacus, aujourd'hui *Lago di Rieti*.
Cutiliensis lacus, aujourd'hui *Pozzo Ratignano*.
Lacs.

Au-delà du *Velino*.

Cures, ancienne capitale des Sabins.
Regillum, on en montre les ruines à cinq milles du Tibre.
Eretum, aujourd'hui *monte Ritondo*.
Casperia, aujourd'hui *Aspra*.
Crustumenium, aujourd'hui *Marcigliano-Vecchio*.
Villes.

Lucretilis mons, aujourd'hui *le mont Libretti*.
Sacer mons, colline où est le château de S. Silvestre.
Corniculi montes, { les montagnes entre la tour de Vergara & santa Margaritella.
Montagnes.

Anio, aujourd'hui *le Teverone*.
Albula, aujourd'hui *la Solforata*.
Avens, aujourd'hui *le Curèse*.
Telonius, aujourd'hui *le Turano*.
Fabaris, aujourd'hui *le Farfa*.
Allia aujourd'hui *le Caminato*.
Himella, aujourd'hui *l'Aia*.
Rivieres.

En-deçà du *Velino*.

Antemna, on ne sait où elle étoit.
Cœnina, de même.
Collatia, aujourd'hui *saint-Agnèse*, village.
Ficulnea, où est le château de saint-Clément.
Nomentum, aujourd'hui *Lamentano*.
Fidenæ, détruite depuis long-tems.
Corniculum, vers la tour de Vergara.
Villes de possession incertaine.

Il réſulte de ce détail, que les *Sabins* occupoient cette contrée de l'Italie qui eſt ſituée entre le Tibre, le Teverone & les Apennins. Ils habitoient de petites villes, & différentes bourgades, dont les unes étoient gouvernées par des princes, & d'autres par de ſimples magiſtrats, & en forme de république. Mais quoique leur gouvernement particulier fût différent, ils s'étoient unis par une eſpece de ligue & de communauté qui ne formoit qu'un ſeul état de tous les peuples de cette nation. Ces peuples vivoient avec beaucoup de frugalité; ils étoient les plus laborieux, les plus belliqueux de l'Italie & les plus voiſins de Rome. Leurs femmes étoient regardées comme des modeles de pudeur, & paſſoient pour être fort attachées à leur ménage & à leurs maris.

Romulus fut à peine ſur le trône, qu'il envoya des députés aux *Sabins* pour leur demander leurs filles en mariage, & pour leur propoſer de faire une étroite alliance avec Rome; mais comme le nouvel établiſſement de Romulus leur étoit devenu ſuſpect, ils rejetterent ſa propoſition avec mépris. Romulus s'en vengea, & l'enlevement qu'il fit des *ſabines* cauſa une longue guerre entre les deux peuples. Les Céniniens, les Antemnates & les Cruſtumeniens furent vaincus. Enfin, Tatius roi des Cures, dans le pays des *Sabins*, prit les armes, s'empara de Rome, & pénétra juſques dans la place. Il y eut un combat ſanglant & très-opiniâtre ſans qu'on en pût prévoir le ſuccès, lorſque les *ſabines* qui étoient devenues femmes des romains, & dont la plûpart en avoient déja eu des enfans, ſe jetterent au milieu des combattans, & par leur prieres & leurs larmes, ſuſpendirent l'animoſité réciproque. On en vint à un accommodement; les deux peuples firent la paix; & pour s'unir encore plus étroitement, la plûpart de ces *ſabins* qui ne vivoient qu'à la campagne, ou dans des bourgades & de petites villes, vinrent s'établir à Rome. Ainſi, ceux qui le matin avoient conjuré la perte de cette ville, en devinrent avant la fin du jour, les citoyens & les défenſeurs. Romulus aſſocia à la ſouveraineté Tatius roi des *Sabins*; cent des plus nobles de cette nation furent admis en même tems dans le ſénat. Cet événement qui ne fit qu'un ſeul peuple des *Sabins* & des Romains, arriva l'an 7 de Rome, 747 avant Jeſus-Chriſt. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

SABIONCELLO, (*Géog. mod.*) preſqu'île de la Dalmatie, dans les états de la république de Raguſe, ſur la côte du golfe de Veniſe; elle eſt bornée au nord par le golfe de Narenta, & au midi par l'île de Curſola. On lui donne environ 20 milles de tour; mais dans toute cette étendue elle ne contient que quelques villages, & un couvent de dominicains. (*D. J.*)

SABIONETA, (*Géog. mod.*) ville forte d'Italie, ſur les confins du duché de Mantoue & du Cremoneſe, capitale d'un duché de même nom, à 15 milles de Parme, & à 25 de Crémone. Par le traité d'Aix-la-Chapelle, la maiſon d'Autriche l'a cédée en 1748 à dom Philippe duc de Parme. *Long.* 27. 58. *lat.* 45. 4.

Gérard de Sabioneta, écrivain célebre du xij. ſiecle, mais moins connu ſous le nom de *Sabioneta*, que ſous celui de *Gérard de Crémone*, étoit un eccléſiaſtique verſé dans les langues grecque, latine & arabe. Il s'attacha néanmoins particulierement à la Médecine, & l'exerça avec ſuccès en Italie & en Eſpagne. Il traduiſit du grec & de l'arabe en latin divers ouvrages conſidérables, & en compoſa lui-même quelques-uns.

Entre ſes traductions de l'arabe & du grec, il faut mettre d'abord les œuvres d'Avicenne, avec des commentaires imprimés à Veniſe, chez les Juntes, en 1544 & 1555, *deux vol. in-fol.* 2°. Les œuvres de Rhaſis *Baſileæ*, en 1544, *in-fol.* 3°. *Serapionis practica*, Venet. 1497. *in-fol.* 4°. La chirurgie d'Albucaſis, imprimée à Veniſe en 1500, *in-fol.* 5°. *Gebri arabis aſtrologiæ*, *lib. IX.* Norimbergæ, 1533, *in-folio*. La ſeule verſion latine faite du grec par *Gérard de Crémone*, eſt l'*Ars parva* de Galien.

Cet homme rare dans ſon ſiecle par ſes études, ne ſe contenta pas de traduire, il compoſa même pluſieurs ouvrages en Médecine, entr'autres, 1°. *Commentarius in pronoſtica Hippocratis*; 2°. *Commentarius in Viaticum Conſtantini africani, monachi Caſſieneſis*; 3°. *Modus medendi*; 4°. *Geomantia aſtronomica*, car il s'appliqua auſſi à l'Aſtrologie. Son ſtyle eſt aſſurément fort dur & fort barbare, au point qu'il dégoûte les lecteurs les plus patiens; mais enfin c'étoit beaucoup dans le xij. ſiecle de pouvoir écrire en latin, & ce qui eſt plus étonnant, d'entendre le grec & l'arabe. (*D. J.*)

SABIS, ſ. m. (*Mythol.*) nom d'un dieu des anciens Arabes. Ces peuples payoient la dixme au dieu *Sabis*. On croit que c'eſt le même que Sabazeus & Sabur.

SABLE, *arena, ſabulum, glarea*, (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) le *ſable* n'eſt autre choſe qu'un amas de petites pierres détachées; il eſt rude au toucher, & inſoluble dans l'eau. De même qu'il y a des pierres de différentes eſpeces, il y a auſſi du *ſable* de différentes qualités; il varie pour la figure, la couleur & la grandeur des parties qui le compoſent. Le *ſable* le plus groſſier ſe nomme *gravier*. *Voyez cet article*. Le *ſable* le plus fin s'appelle *ſablon*: ce dernier paroît n'être autre choſe qu'un amas de petits cailloux arrondis, ou de cryſtaux tranſparens, dont ſouvent les angles ont diſparu par le frottement. C'eſt à cette ſubſtance que l'on doit proprement donner le nom de *ſable*: tel eſt celui que l'on trouve ſur le bord de la mer; il eſt très-fin, très-mobile, & très-blanc, lorſqu'il n'eſt point mêlé de ſubſtances étrangeres; tel eſt auſſi le *ſable* que l'on trouve dans une infinité de pays; l'on a tout lieu de conjecturer qu'il a été apporté par les inondations de la mer, ou par le ſéjour qu'elle a fait anciennement ſur quelques portions de notre globe, d'où elle s'eſt retirée par la ſuite des tems.

On a dit que c'étoit à cette derniere ſubſtance que convenoit proprement le nom de *ſable*: en effet, les autres ſubſtances à qui on donne ce nom, n'ont point les mêmes caracteres; elles paroiſſent n'être que de la terre, produite par les débris de certaines pierres, & dont les parties n'affectent point de figure déterminée, & qui ne differe en rien de la pouſſiere. Wallerius a mis le *ſable* dans une claſſe particuliere diſtincte des terres & des pierres; il en diſtingue pluſieurs eſpeces; mais ſes diſtinctions ne ſont fondées que ſur des circonſtances purement accidentelles; telles que la couleur, la fineſſe des parties, & les ſubſtances avec leſquelles le *ſable* eſt mêlé. Il appelle le vrai *ſable* ou *ſablon* dont nous avons parlé en dernier lieu, *arena quarzoſa*; peut-être eût-il été plus exact de l'appeller *arena cryſtalliſata*.

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt-là le *ſable* dont on ſe ſert pour faire du verre; le *ſablon* d'Etampes & celui de Nevers ſont de cette eſpece; il varie pour la fineſſe, la blancheur, & la pureté: celui dont les parties ſont les plus déliées, s'appelle *glarea mobilis*, *ſable* mouvant.

Preſque tous les *ſables* ſont mêlés de parties étrangeres qui leur donnent des couleurs & des qualités différentes; ces parties ſont des terres, des parties végétales, des parties animales, des parties métalliques, &c.

Le *ſable* noir des Indes, qui eſt attirable par l'aimant, dont parle M. Muſchenbroeck, eſt un *ſable* mêlé de parties ferrugineuſes; en joignant à ce *ſable* mis dans un creuſet un grand nombre de matieres graſſes, ce ſavant phyſicien n'a fait que réduire ces parties ferrugineuſes en fer; c'eſt pour cela qu'il a trouvé que ce *ſable* étoit devenu plus attirable par l'aimant qu'auparavant. Les Phyſiciens, faute de connoiſſances chimiques, ne ſavent pas toujours apprécier les expériences qu'ils font.

Le *ſable* verd qui, ſuivant la remarque de M. Rouelle, ſe trouve aſſez conſtamment au-deſſous des couches de la terre, dans leſquelles on trouve des coquilles & des corps marins, ſemble redevable de ſa couleur à la deſtruction des animaux marins qui l'ont ainſi coloré.

Outre le *ſable* que nous avons décrit, il s'en trouve qui eſt compoſé de fragmens ou de petites particules de pierres de différente nature, & qui ont les propriétés de ces ſortes de pierres; tel eſt le *ſable* luiſant qui eſt un amas de petites particules de mica ou de talc; il eſt infuſible & ne ſe diſſout point dans les acides. On ſent auſſi que le *ſable* ſpatique ou calcaire doit avoir d'autres propriétés: en général, il paroît que les Naturaliſtes n'ont conſidéré les *ſables* que très-ſuperficiellement; ils ne ſont entrés dans aucun détail ſur leurs figures, qui ne peuvent être obſervées qu'au microſcope, ni ſur leurs qualités eſſentielles, par leſquelles ils different les uns des autres; il ſemble que l'on ne ſe ſoit occupé que des choſes qui lui ſont accidentelles. Cependant une connoiſſance exacte de cette ſubſtance pourroit jetter un grand jour ſur la formation des pierres, vu qu'un grand nombre d'entre elles ne ſont que des amas de

grains de *ſable* liés par un ſuc *lapidifique*: de cette eſpece, ſont ſur-tout les *grais*, *&c.*

Le *ſable* mêlé avec de la glaiſe contribue à la diviſer & à la fertiliſer; en Angleterre on ſe ſert du *ſable* de la mer pour le mêler avec des terres trop fortes; par-là elles deviennent perméables aux eaux du ciel, & propres par conſéquent à favoriſer la végétation. (—)

Sable de la mer, (*Médecine*.) le *ſable de la mer* eſt d'uſage en Médecine pour les bains que l'on en fait ſur les côtes maritimes, & que l'on ordonne aux gens attaqués de paralyſie & de rhumatiſme; ce *ſable* eſt ſur-tout recommandé dans ces occaſions aux perſonnes qui habitent les côtes maritimes de Provence & de Languedoc. On fait échauffer le *ſable* pendant les jours les plus chauds de l'été aux rayons du ſoleil le plus ardent après l'avoir étendu; enſuite on le ramaſſe & on enfonce les malades dans ces tas de *ſable*, de façon qu'ils y ſoient comme enſevelis; lorſqu'ils y ont reſté environ un quart-d'heure ou une demi-heure, on les en voit ſortir, à-peu-près comme des morts de leur tombeau, de façon que cette eſpece de bain imite une réſurrection; d'autant que l'on voit tous les ſoirs les malades ſortir des tas de *ſable*, à-peu-près comme des morts de leur tombeau.

L'efficacité de ce bain eſt dûe à la chaleur, à la ſalure, & à la volatilité des principes que l'eau de la mer a communiquées au *ſable*; ces principes exaltés par les rayons du ſoleil, n'en deviennent que plus propres à donner du reſſort aux fibres, à réſoudre les concrétions lymphatiques, & tous les vices de la lymphe.

Sable, *bain de*, (*Chimie*.) *voyez* Bain, Feu, Intermede.

Sable, (*Marine*.) terme ſynonyme à *horloge*, *voyez* Horloge. On dit *manger ſon ſable*, lorſqu'on tourne l'horloge avant que le *ſable* ne ſoit écoulé, afin que le quart ſoit plus court; ce qui eſt une friponnerie puniſſable, & à laquelle le quartier-maître doit avoir l'œil.

Sable, (*Agriculture*.) on employe dans l'Agriculture pluſieurs eſpeces de *ſable*; les uns ſont ſtériles, comme ceux de la mer, des rivieres, des ſablieres, *&c.* Les autres ſont gras & fertiles: de ceux-ci, les uns le ſont plus, & c'eſt ce qui fait les bonnes terres; les autres le ſont moins, ou ne le ſont point du tout; & c'eſt ce qui fait les terres médiocrement bonnes, ou les terres mauvaiſes, & ſur-tout les terres légeres, arides, & ſablonneuſes. De plus, les uns ſont plus doux, & ceux-là ſont ce qu'on nomme *une terre douce & meuble*; les autres ſont plus groſſiers, & ceux-ci ſont ce qu'on appelle *une terre rude & difficile à gouverner*; enfin, il en eſt d'onctueux & d'adhérans les uns aux autres; ceux qui le ſont médiocrement ſont les terres fortes; ceux qui le ſont un peu plus ſont les terres franches; & ceux qui le ſont extrèmement ſont les terres argilleuſes & les terres glaiſes, incapables de culture. (*D. J.*)

Sable, Fondeur en, (*Arts méch.*) les *Fondeurs en ſable* ou de petits ouvrages, compoſent une partie très-nombreuſe de la communauté des Fondeurs qui ſe partage en pluſieurs parties par rapport aux différens ouvrages qu'ils fabriquent, comme fondeur de cloches, de canons, de figures équeſtres, ou grande fonderie (*voyez tous ces articles*), & de petits ouvrages moulés en *ſable*. C'eſt de cette derniere eſpece de fondeurs dont il eſt mention dans cet article, & celle qui eſt la plus commune, parce que les occaſions de faire de grandes fonderies ſont rares à proportion de celles que les fondeurs de petits ouvrages ont de faire uſage de leurs talens.

Pour fondre en *ſable*, on commence par préparer les moules; ce qui ſe fait en cette maniere: on corroye le *ſable* dont on doit faire les moules avec le rouleau de bois, repréſenté *figure* 12. *Planche du fondeur en ſable*, dans la caiſſe à *ſable*, qui eſt un coffre *ABCD*, non couvert, de 4 piés de long *BC*, & 2 de large *AB*, de 10 pouces de profondeur *BE*, monté ſur quatre piés *ffff* qui le ſoutiennent à hauteur d'appui. *Voyez la figure* 14. *Planche du fondeur en ſable*. Corroyer le *ſable*, c'eſt en écraſer toutes les mottes avec le rouleau; on raſſemble enſuite le *ſable* dans un coin de la caiſſe, avec une petite planche de ſix pouces de long, appellée *ratiſſe-caiſſe*; *voyez la figure* 14. *n°.* 2. on recommence pluſieurs fois la même opération juſqu'à ce que le *ſable* ſoit mis en poudre; c'eſt ce qu'on appelle *corroyer*.

Tous les *ſables* ne ſont pas également propres aux Fondeurs; ceux qui ſont trop ſecs, c'eſt-à-dire, ſans aucun mélange de terre, ne peuvent point retenir la forme des modeles: celui dont les fondeurs de Paris ſe ſervent vient de Fontenay-aux-roſes, village près de Paris; ſa couleur eſt jaune, mais devient noire par la pouſſiere de charbon, dont les Fondeurs ſaupoudrent leurs modeles.

Pour faire le moule, le *ſable* médiocrement humecté, on poſe le chaſſis *A B C D*, *figure* 16. ſur un ais, *figure* 17. & le tout ſur un autre ais *g h i k*, poſé en-travers ſur la caiſſe, *figure* 14. le côté inférieur en-deſſus; on emplit l'intérieur du chaſſis de *ſable* que l'on bat avec un maillet de bois pour en aſſûrer toutes les parties, & le faire tenir au chaſſis dont toutes les barres ont une rainure à la partie intérieure; en ſorte que le *ſable* ainſi battu avec le maillet, forme une table que l'on peut lever avec le chaſſis; avant de le retourner on affleure (avec le racloir repréſenté *figure* 13. qui eſt une lame d'épée emmanchée) le *ſable* du moule aux barres du chaſſis, en coupant tout ce qui eſt plus élevé qu'elle. On retourne enſuite le moule ſur lequel on place les modeles, ſoit de cuivre ou de bois, *&c.* que l'on veut imiter. On fait entrer les modeles dans ce premier chaſſis à moitié de leur épaiſſeur, obſervant avant de poſer les modeles, de poncer le *ſable* du chaſſis avec de la pouſſiere de charbon contenue dans un ſac de toile, au-travers de laquelle on l'a fait paſſer. L'uſage de cette poudre eſt de faciliter la retiration de modeles que l'on doit faire enſuite: le ponſif, qui eſt une ſorte de *ſable* très fin, ſert au même uſage.

Lorſque les modeles ſont placés dans le *ſable* du premier chaſſis, & que leur empreinte y eſt parfaitement imprimée, on place le ſecond chaſſis, *fig.* 15. qui a trois chevilles, que l'on fait entrer dans les trous correſpondans du premier chaſſis. Ces chevilles ſervent de repaires, pour que les creux des deux parties du moule ſe préſentent vis-à-vis les uns des autres; le chaſſis ainſi placé, on ponce ſoit avec de la pouſſiere de charbon ou du ponſif contenu dans un ſac de toile, les modeles & le ſable du premier chaſſis; on ſouffle enſuite avec un ſoufflet à main, ſemblable à celui qui eſt repréſenté dans les planches du ferblantier, ſur le moule & les modeles pour faire voler toutes les parties du charbon ou du ponſif, qui ne ſont point attachées au moule ou au modele où on a placé des verges de laiton ou de fer cylindriques, qui doivent former les jets & évents après qu'elles ſont retirées: la verge de jet aboutit par un bout contre le premier modele, & de l'autre paſſe par la breche *e* pratiquée à une des barres *C D*, *c d* de chaque chaſſis; ces breches ſervent d'entonnoir pour verſer le métal fondu dans le moule.

Ce premier chaſſis ainſi préparé, & le ſecond placé deſſus; on l'emplit de *ſable*, que l'on bat de même avec le maillet pour lui faire prendre la forme des modeles & des jets placés entre deux: on commence par mettre un peu de *ſable* ſur les modeles que l'on bat légerement avec le cogneux, qui eſt un cylindre de bois d'un pouce de diametre, & de quatre ou cinq de long, *voyez la fig.* 11. dont on ſe ſert comme du maillet, pour faire prendre au *ſable* la forme du modele; par-deſſus ce premier ſable, on en met d'autre, juſqu'à ce que le chaſſis ſoit rempli. On affleure ce *ſable* comme celui du premier chaſſis avec le racloir, *fig.* 13. & le moule eſt achevé.

Pour retirer les modeles qui occupent la place que le métal fondu doit remplir, on leve le premier chaſſis qui a les chevilles, ce qui ſépare le moule en deux, & laiſſe les modeles à découvert que l'on retire du chaſſis où ils ſont retirés, en cernant tout-autour avec la tranche, ſorte de couteau de fer repréſenté *fig.* 10. Le même outil ſert à tracer les jets de communication d'un modele à l'autre, lorſque le chaſſis en contient pluſieurs, & les évents particuliers de chaque modele. Le moule ainſi préparé, & reparé avec des ébauchoirs de fer, s'il eſt beſoin, eſt, après avoir été ſéché, en état d'y couler le métal fondu.

Pour faire ſécher le moule, on allume du charbon, que l'on met par terre en forme de pyramide, que l'on entoure de quatre chaſſis, ou demi-moules; ſavoir, deux appuyés l'un contre l'autre par le haut, comme un toît de maiſon, & deux autres à côté de ceux-ci, enſorte que le feu en eſt entierement entouré; ce qui fait évaporer des moules toute l'humidité qui ne manqueroit pas d'en occaſionner la rupture, lorſqu'on y verſe le métal fondu, ſi les moules n'étoient pas bien ſéchés auparavant.

Pen-

Pendant qu'un ouvrier prépare ainſi les moules, un autre fait fondre le métal, qui eſt du cuivre, dans le fourneau repréſenté, *fig.* 1. Le fourneau eſt un priſme quadrangulaire de 10 pouces ou environ en tous ſens, & d'un pié & demi de profondeur, formé par un maſſif de maçonnerie ou de briques révêtues intérieurement avec des carreaux de terre cuite, capables de réſiſter au feu. Le priſme creux *ABCD*, *cbd*, *fig.* 9. eſt ſéparé en deux parties par une grille de terre cuite *ff*, percée de pluſieurs trous: la partie ſupérieure, qui a environ un pié de hauteur, ſert à mettre le creuſet *E* & le charbon allumé: la partie inférieure eſt le cendrier, dont on ferme l'ouverture avec une pâte de terre *x*, *fig.* 1. bien latée avec de la terre glaiſe ou de la cendre; c'eſt dans le cendrier que le porte-vent *hgF* du ſoufflet aboutit d'où le vent qu'il porte paſſe dans le fourneau proprement dit, par les trous de la grille *ff*, ce qui anime le feu de charbon dont il eſt rempli, & fait rougir le creuſet & fondre le metal qu'il contient. Pour augmenter encore la force du feu, on couvre le fourneau avec un carreau de terre *A*, qui gliſſe entre deux couliſſes *cd*, *fe*, on a auſſi un couvercle de terre pour couvrir le creuſet. *Voyez* CREUSET. Celui des fondeurs a 10 pouces de haut & 4 de diametre. On ſe ſert pour mettre le cuivre dans le creuſet d'une cuilliere repréſentée; *fig.* 4. appellée *cuilliere aux pelotes*, qui eſt une gouttiere de fer enmanchée d'un manche de même métal; la cuilliere eſt creuſe & ouverte dans toute ſa longueur, pour que les pelotes de cuivre puiſſent couler plus facilement dans le creuſet. Les pelotes ſont des amas de petits morceaux de cuivre que l'on ploie enſemble pour en diminuer le volume, & faire qu'elles puiſſent entrer en un paquet dans le creuſet; on ſe ſert auſſi au fourneau d'un outil appellé *tiſonnier*, repréſenté *fig.* 5. C'eſt une verge de fer de 2 $\frac{1}{2}$ piés de long, pointu par un bout, qui ſert à déboucher les trous de la grille ſur laquelle poſe le creuſet. On ſe ſert auſſi des pincettes, *fig.* 2. pour arranger les charbons, ou retirer du creuſet les morceaux de fer qui peuvent s'y trouver.

Le ſoufflet *I* de la forge eſt compoſé de deux ſoufflets d'orgue, qu'on appelle *ſoufflet à double vent*, *voyez* SOUFFLET A DOUBLE VENT, ſuſpendu à une poutre *P* par deux ſuſpentes de fer *PQ*, qui ſoutiennent la table du milieu; le mouvement eſt communiqué à la table inférieure par la baſcule 10, qui fait charniere au point *N*; l'extrémité *O* de la baſcule eſt attachée par une chaîne *ok*, qui tient à la table inférieure où eſt attaché un poids *k*, dont l'uſage eſt de faire ouvrir le ſoufflet, que l'on ferme en tirant la baſcule *IO*, par la chaîne *IM*, términée par une poignée *M*, que l'ouvrier tient dans ſa main. *Voyez* la *fig.* 1. Le vent paſſe par le porte-vent de bois ou de fer *HG* dans le cendrier, d'où il paſſe dans le fourneau par les trous de la grille, comme il a été dit plus haut.

Pendant que le métal eſt en fuſion, deux ouvriers placent les moules dans la preſſe, *fig.* 18. on commence par mettre un ais, *fig.* 17. de ceux qui ont ſervi à former les moules ſur la couche *AB* de la preſſe, qui eſt poſée ſur le baquet plein d'eau, *fig.* 6. ſur cet ais on étale un peu de ſable, pour que le moule que l'on poſe deſſus porte dans tous ſes points ſur le premier moule, compoſé de deux chaſſis, on met une couche de ſable, ſur lequel on poſe un autre moule; ainſi de ſuite juſqu'à ce que la preſſe ſoit remplie: par-deſſus le ſable qui couvre le dernier moule on met un ais, par-deſſus lequel on met la traverſe *CD* de la preſſe, que l'on ſerre également avec les deux écroues *EF*, taraudés de pas ſemblables à ceux des vis *ef*; toute cette machine eſt de bois.

Lorſque l'on veut couler le métal, on incline la preſſe, enſorte que les ouvertures *ee* des chaſſis qui ſervent d'entonnoirs pour les jets, regardent en-haut; ce qui ſe fait en appuyant les moules par la partie oppoſée ſur le bord du baquet, enſorte que leur plan faſſe avec l'horiſon un angle d'environ 30 degrés.

Avant de verſer le métal, le fondeur l'écume avec une écumoire repréſentée *fig.* 8. c'eſt une cuilliere de fer percée de pluſieurs trous, au-travers deſquels le métal fondu paſſe, & qui retient les ſcories que le fondeur jette dans un coin du fourneau; après que le métal eſt écumé, on prend le creuſet avec les happes, repréſenté *fig.* 3. & on verſe le métal fondu dans les moules. Lorſque le métal a ceſſé d'être liquide, on verſe de l'eau ſur les chaſſis pour éteindre le feu que le métal fondu y a mis; on releve enſuite les moules, & on deſſerre la preſſe, d'où on retire les moules, que l'on ouvre pour en tirer les ouvrages. Le ſable eſt enſuite remis dans la caiſſe, où on le corroie de nouveau pour en former d'autres moules.

Les happes avec leſquelles on prend les creuſets dans le fourneau, ſont des pinces de fer dont les deux branches ſont recourbées en demi-cercle, qui embraſſent le creuſet; le plan du cercle, que les courbures des branches forment, eſt perpendiculaire à la longueur des branches de la tenaille. L'ouvrier qui prend le creuſet, a la précaution de mettre à ſa main gauche un gros gant mouillé, qui l'empêche de ſe brûler en tenant la tenaille près du creuſet, ce qui ne manqueroit pas d'arriver ſans cette précaution, tant par la chaleur des tenailles, que par la vapeur enflammée du métal fondu qui eſt dans le creuſet.

Les fondeurs coupent les jets des ouvrages qu'ils ont fondus, & les remettent à ceux qui les ont commandés ſans les réparer.

SABLE, ſ. m. (*Jardin.*) terre légere ſans aucune conſiſtance, mêlée de petits graviers, qu'on mêle avec de la chaux pour faire du mortier, & dont on ſe ſert pour couvrir les allées. Il y a du *ſable* blanc, du rouge & du noir; celui-ci ſe tire des caves. Il a de gros grains comme des petits cailloux, & fait du bruit quand on le manie: c'eſt le meilleur de tous les *ſables*. On connoît leur bonté en les mettant ſur de l'étoffe: ſi le *ſable* la ſalit, & qu'il y demeure attaché, il ne vaut rien.

On appelle *ſable mâle*, celui qui dans un même lit eſt d'une couleur plus forte qu'une autre, qu'on nomme *ſable femelle*. Le gros *ſable* s'appelle *gravier*, & on en tire le *ſable* fin & délié en le paſſant à la claie ſerrée, pour ſabler les aires battues des allées des jardins. (*D. J.*)

SABLE, (*Plomberie.*) les plombiers ſe ſervent de *ſable* très-blanc pour mouler pluſieurs de leurs ouvrages, & particulierement pour jetter & couler les grandes tables de plomb. Pour préparer le *ſable* de ces tables, on le mouille légerement, & on le remue avec un bâton; ce qu'on appelle *labourer le ſable*, après quoi on le bat, & on le plane avec la plane de cuivre. (*D. J.*)

SABLE, *terme de Blaſon*; le *ſable* eſt la quatrieme couleur des armoiries; c'eſt le noir. Il y a deux opinions ſur l'origine de ce terme: pluſieurs écrivains le dérivent des martes zébelines, que l'on nommoit anciennement *zables* ou *ſables*; d'autres croient que la terre étant ordinairement noire, on s'eſt ſervi du mot *ſable* pour exprimer la couleur noire que l'on voit ſouvent dans les armoiries; mais quand on conſidere que la marte eſt preſque noire, & qu'on l'a toujours appellée zébeline, on vient à penſer qu'elle eſt la véritable origine du mot *ſable* en terme de blaſon. C'eſt auſſi le ſentiment de Borel. (*D. J.*)

SABLES D'OLONNE, *les*, (*Géog. mod.*) ville maritime de France en Poitou, à 8 lieues de Luçon. *Voyez* OLONNE.

SABLÉ, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Saboloium*, *Sabloium*, *&c.* petite ville de France, dans le bas-Maine, ſur la Sarte, à 10 lieues au ſud-oueſt du Mans, & à égale diſtance au nord-eſt d'Angers. Elle eſt fort ancienne, car elle fut donnée avant l'an 628 à l'égliſe du Mans par un ſeigneur nommé *Alain*. Elle fut érigée en marquiſat par Henri IV. en 1602, en faveur d'Urbain de Laval, maréchal de France. Gilles Ménage a publié à Paris l'hiſtoire de cette petite ville, en 1683, *in-fol.* Son pere, Guillaume Ménage y étoit né. *Longitude* 17. 14. *latit.* 47. 49. (*D. J.*)

SABLÉE, FONTAINE, (*Chauderonn.*) on appelle *fontaine ſablée* un vaiſſeau de cuivre étamé, ou de quelqu'autre métal, dans lequel on fait filtrer l'eau à travers le ſable, pour la rendre plus claire, & pour l'épurer; on ne devroit jamais ſe ſervir de vaiſſeau de cuivre à cauſe du verd de-gris, ou du moins cela n'eſt permis qu'aux peuples de la propreté la plus recherchée, tels que ſont les Hollandois. (*D. J.*)

SABLER, L'ACTION DE, (*Phyſiolog.*) c'eſt une façon de boire dans laquelle on verſe bruſquement la boiſſon tout-à-la-fois dans la bouche; & la langue conduit le tout dans le goſier avec la même viteſſe. C'eſt cette façon de boire qu'Horace appelle *thracia amyſtis*.

Pour *ſabler*, il y a deux moyens; l'un de fermer la

la valvule du goſier en la baiſſant ſur la langue, ou en retirant la langue ſur elle, afin de prendre ſon tems pour avaler. L'autre eſt d'ouvrir cette valvule, en éloignant la langue de cette valvule, pour laiſſer paſſer tout d'un coup la liqueur dans le goſier, ſur lequel la langue ſe retire auſſi-tôt, pour pouſſer le liquide dans l'éſophage, & pour baiſſer l'épiglotte, afin de garantir la trachée-artere.

Cette maniere débauchée de boire, peut n'être utile qu'à ceux qui ont quelque médicament dégoutant à prendre. Ce moyen eſt aſſez bon pour éviter le dégoût, parce que la boiſſon paſſe avec tant de vîteſſe, qu'elle n'a pas le tems de frapper deſagréablement la bouche ni le nez.

La façon de boire au galet ou à la régalade, comme on dit vulgairement, ne differe de *ſabler* qu'en ce que le *ſabler* ſe fait en un ſeul coup, & que le galet ſe fait en pluſieurs.

Pour boire ainſi on renverſe la tête, on ouvre la bouche fort grande, on retire la langue en arriere pour boucher le goſier, afin d'éviter la chûte trop prompte du liquide, qui incommoderoit la trachée-artere; on verſe de haut, mais doucement; pour donner le tems à la langue & à la valvule du goſier de s'éloigner pour le paſſage de la boiſſon, & lorſqu'il en eſt paſſé environ une gorgée, la langue & la valvule ſe rapprochent ſubitement, pour empêcher que ce qui eſt encore dans la bouche, ne ſuive ce qui eſt déja dans le goſier, & on profite de cet inſtant, pour reſpirer par le nez.

A l'égard du *ſabler*, j'ai dit qu'il différoit peu du galet; & ce que je vais ajouter de la déglutition dans cette façon de boire, ſervira pour l'un & pour l'autre.

Quand on boit au galet, la racine de la langue & la valvule ſe rapprochent mutuellement pour retenir le liquide, juſqu'à ce qu'on ait pris ſon tems pour avaler; lequel tems eſt toujours après l'inſpiration ou l'expiration; & quand on veut avaler, on éleve la valvule, on retire la langue en-devant, pour donner paſſage à une partie du liquide; enſuite la langue ſe retire dans le fond du goſier, pour pouſſer le liquide dans l'éſophage; de maniere qu'elle ne fait qu'avancer ſa racine en devant, pour laiſſer entrer l'eau, & enſuite ſe retirer juſqu'au fond du goſier, tant pour pouſſer le liquide dans le fond de l'éſophage, que pour boucher les narines & la glotte: ces mouvemens inſtantanés ſont répétés, juſqu'à ce que l'on ait achevé de boire. *Voyez* BOIRE & DÉGLUTITION, *mém. de l'acad. des Scienc. ann.* 1715 & 1716.

J'ajoute ſeulement qu'il n'y a pas le moindre plaiſir à *ſabler* une liqueur agréable, parce qu'on ne la ſavoure point en l'avalant tout-d'un-coup, & d'une ſeule gorgée. Il y a plus: dans cette maniere bruſque de boire, on riſque de s'étouffer, ſi par haſard la langue n'a pas pu en baiſſant promptement l'épiglotte, garantir la trachée-artere du torrent d'un vin fumeux; c'eſt là-deſſus qu'eſt fondé ce couplet d'une de nos meilleures chanſons bacchiques,

Chers enfans de Bacchus, le grand Grégoire eſt mort!
Une pinte de vin imprudemment ſablée,
A fini ſon illuſtre ſort:
Et ſa cave eſt ſon mauſolée.

(*D. J.*)

SABLER *une allée*, (*terme de Jardinier.*) c'eſt couvrir avec art une allée de ſable, pour empêcher que l'herbe n'y vienne. Avant que de *ſabler* une allée, il faut la dreſſer, enſuite la battre à deux ou trois volées; car, ſans cette façon, le ſable ſe mêle en peu de tems avec la terre. Enfin on met deſſus l'allée battue, deux pouces d'épaiſſeur de ſable de riviere, ſur lequel on paſſe le rouleau. (*D. J.*)

SABLESTAN LE, (*Géog. mod.*) Olearius écrit *Sabluſtan*, & d'Herbelot *Zableſtan*; province de Perſe, ſur les confins de l'Indouſtan, bornée au nord par le Khoraſan, au midi par le Ségeſtan, au levant par le Candahar, & au couchant par le pays d'Héri. Ce pays a pour ville principale Gagnah, ſi fameuſe dans l'hiſtoire orientale. Il eſt arroſé de rivieres, de ſources & de fontaines. Les montagnes dont il eſt rempli, ont été connues des anciens ſous le nom de *Paropamiſus*, & le pays répond en effet, pour la plus grande partie, aux *Paropamiſades* de Quinte-Curce. Le Paropamiſe eſt une branche du mont *Taurus*, toute couverte de bois. Le peuple du pays, dit Olearius, eſt encore aujourd'hui auſſi groſſier qu'il étoit du tems d'Alexandre. (*D. J.*)

SABLIER, ſ. m. *ou* HORLOGE DE SABLE, c'eſt proprement une clepſydre, dans laquelle on emploie le ſable au lieu d'eau. *Voyez* CLEPSYDRE. (*O*)

SABLIER, (*Ecriture.*) c'eſt un petit vaiſſeau où l'on met du ſable ou de la pouſſiere, qu'on répand ſur l'écriture, afin de la ſécher plus vîte, ou d'uſer du papier écrit, comme ſi l'écriture étoit ſéche, la pouſſiere attachée aux lettres buvant le ſuperflu de l'encre, & empêchant que les lettres ne s'effacent.

SABLIERE, ſ. f. (*Gram. & Œcon. ruſtiq.*) lieu creuſé dans la terre d'où l'on tire du ſable.

SABLIERE, (*Charpent.*) piece de bois qui ſe poſe ſur un poitrail, ou ſur une aſſiſe de pierres dures, pour porter un pan de bois ou une cloiſon. C'eſt auſſi la piece qui à chaque étage d'un pan de bois, en reçoit les poteaux, & porte les ſolives du plancher.

Sabliere de plancher, piece de bois de ſept à huit pouces de gros, qui étant ſoutenue par des corbeaux de fer, ſert à porter les ſolives d'un plancher. *Daviler*. (*D. J.*)

SABLIERES, ſ. f. pl. (*Charpent.*) eſpeces de membrures qu'on attache aux côtés d'une poutre, pour n'en pas altérer la force, & qui reçoivent par enclave, les ſolives dans leurs entailles. (*D. J.*)

SABLON, ſ. m. (*Gram.*) ſable blanchâtre & groſſier, dont on ſe ſert pour écurer la vaiſſelle qui en eſt promptement détruite. On dit paſſer au *ſablon*.

SABLON, (*Conchyliolog.*) en latin *natica*; on pourroit dire *natice*. C'eſt un limaçon à bouche demi-ronde ou ceintrée, qui differe de la nérite, en ce qu'il n'a ni dents, ni palais chagriné, ni gencive, ni umbilic comme elle. Il ſe nourrit ſur le rocher, porte une opercule, & rampe comme le limaçon nommé *guignette à la Rochelle*. Le col, la bouche, le mantelet qui l'enveloppent dans l'intérieur de ſa coquille, reſſemblent auſſi beaucoup, excepté pour la grandeur, à ces trois parties de la guignette. Ses cornes ſont aſſez longues, pointues & très-fines; l'animal dans ſa marche les balance ſans interruption du haut en bas, de bas en haut. Il eſt rare que dans ce mouvement l'une précede l'autre. Elles ſe ſuivent toujours avec beaucoup de juſteſſe, comme ſi elles battoient en quelque ſorte une eſpece de meſure. (*D. J.*)

SABLONES, (*Géog. anc.*) lieu de la Belgique. Antonin le met ſur la route de *colonia Trajana* à Cologne, entre *Mediolanum* & *Mederiacum*, à huit mille pas de la premiere, & à dix mille pas de la ſeconde. On croit que c'eſt Santen ſur le Rhein; du moins Ortelius adopte ce ſentiment. (*D. J.*)

SABLONNER, v. act. (*Œcon. domeſtiq.*) paſſer au ſablon. C'eſt une maniere de nettoyer la vaiſſelle dans les cuiſines. Si elle eſt de cuivre, le ſablon enleve l'étamage, & rend les vaiſſeaux d'un uſage dangereux. Si elle eſt d'argent, elle perd ſes formes, & ſouffre un déchet conſidérable.

SABLONNEUX, adj. (*Gram.*) abondant en ſable ou ſablon. Une plaine *ſablonneuſe*. Les lieux *ſablonneux* rendent peu de fruits. *Sablonneux* ſe dit auſſi pour *pierreux*, de certains fruits dont la pulpe eſt dure & grumeleuſe, telle eſt la poire appellée *doyenné*.

SABLONNIER, ſ. m. (*Gram.*) homme qui va puiſer du ſablon dans la riviere, ou qui en tire des ſablonnieres, & qui en fait commerce.

SABLONNIERE, ſ. f. lieu d'où l'on tire le ſable.

SABONNIERE, (*terme de Fondeurs.*) c'eſt un grand coffre de bois à quatre piés, garni de ſon couvercle, où les Fondeurs conſervent, & ſur lequel ils corroyent le ſable dont ils font leurs moules. (*D. J.*)

SABOR LE, (*Géog. mod.*) ou *Sor*, petite riviere de Portugal. Elle a ſa ſource en Eſpagne, au royaume de Galice, ſur les confins des royaumes de Léon & de Portugal. Elle paſſe à Bragance, s'accroît dans ſon cours de quelques ruiſſeaux, & ſe perd enfin dans le Duero. (*D. J.*)

SABORD, ſ. f. (*Marine.*) embraſure ou canonniere dans le bordage d'un vaiſſeau, par laquelle paſſe un canon. La grandeur de cette embraſure eſt proportionnée au calibre du canon. La plûpart des conſtructeurs lui donnent trois piés deux pouces pour un calibre de 48, trois piés pour un calibre de 36, deux piés neuf pouces pour un calibre de 24, deux piés ſept pouces pour un calibre de 18, *&c.* ainſi des autres calibres à proportion. Il y a ſur un vaiſſeau autant de rangs de *ſabords* qu'il y a de ponts. Leur diſtance dans ces rangs eſt d'environ ſept piés, & ils ne

ſont

ſont jamais percés les uns au-deſſus des autres. Au reſte on appelle feuillets leur partie inférieure & ſupérieure. Voyez encore BATTERIE.

On dit qu'il y a tant de *ſabords* par bande: cela ſignifie qu'il y a un tel nombre de *ſabords* par chaque batterie. *Voyez Planche I. fig.* 1. *& fig.* 2, *les ſabords & leur ſituation, & Planche IV. fig.* 1, *les ſabords de la premiere batterie, cottés* 197, *& les ſabords de la ſeconde cottés* 198.

SABOT, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *calceolus*, genre de plante à fleur polypétale, anomale, & compoſée de ſix pétales inégaux, dont quatre ſont diſpoſés en croix; les deux autres occupent le milieu de la fleur. L'un de ces deux pétales eſt fourchu & placé ſur l'autre, qui eſt gonflé & concave, & qui reſſemble à un ſabot. Le calice devient dans la ſuite un fruit ou une eſpece d'outre à trois angles auxquels adherent trois panneaux qui s'ouvrent, & qui ſont chargés de ſemences auſſi menues que de la ſcieure de bois. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SABOT, ſ. m. (*Hiſt. nat. bot.*) *trocus*, nom générique que l'on a donné à différentes eſpeces de coquilles. *Voyez* COQUILLE, *& les figures* 10, 11 *&* 13 *de la XXI. Planche*.

SABOT, (*Conchyliolog.*) en latin *trochus*, genre de limaçons de mer de forme conique, & qui ont la bouche applatie en ovale.

Les caracteres de ce genre de limaçons, ſont les ſuivans, ſelon M. Dargenville; c'eſt une coquille univalve, dont la figure eſt faite en cône; le ſommet eſt élevé, quelquefois applati, ou tout-à-fait plat. Sa bouche ovale eſt à dents & ſans dents, umbiliquée, & ayant intérieurement la couleur d'un blanc de perle.

La figure conique de ce genre de coquille & la bouche applatie en ovale, déterminent ſon caractere générique.

Cette famille de limaçons que nous nommons *ſabots*, renferme des eſpeces fort ſingulieres, qu'on indiquera dans la ſuite. Il y en a dont la tête en pyramide, forme pluſieurs ſpirales, & ce ſont-là les vrais *ſabots*; d'autres s'élevent la moitié moins & conſervent mieux la figure des vrais limaçons; d'autres ſont entierement applatis, tels que la *lampe antique* & *l'eſcalier*; il réſulte de-là que l'élévation de la figure ne détermine pas le vrai caractere d'une coquillage. Il y a des eſpeces de *ſabots* qui ſont umbiliquées, & d'autres qui ne le ſont pas. Les Bretons appellent *ſorciere*, une eſpece de *ſabot* qui eſt petite & plate. *Voyez* SORCIERE.

Les claſſes générales de *ſabots*, ſont les trois ſuivantes; 1°. celle des *ſabots* dont le ſommet eſt élevé; 2°. celle des *ſabots* dont le ſommet eſt moins élevé, & qui ont la bouche grande, preſque ronde & umbiliquée; 3°. celle des *ſabots* dont le ſommet eſt applati.

Les principales coquilles de *ſabots* à ſommet élevé, ſont; 1°. le *ſabot* marbré; 2°. le *ſabot*, tacheté de rouge & de blanc à pointes étagées; 3°. le *ſabot* pointillé; 4°. le *ſabot* de couleur verte & chagriné. On trouve auſſi dans cette claſſe le *ſabot* plein de nœuds dont la couleur eſt, tantôt verte, tantôt rougeâtre, tantôt cendrée, quelquefois jaune, & d'autres fois couleur de roſe.

Parmi les *ſabots* de la ſeconde claſſe, on diſtingue; 1°. la veuve, 2°. la pie, 3°. le tigre, 4°. le *ſabot* à côtes élevées, & à ſommet pointu; 5°. le *ſabot* armé de pointes & de boutons; 6°. le *cul-de-lampe*, autrement dit la *pagode* ou le *toit chinois*; 7°. le *ſabot* tout blanc, avec des côtes relevées; 8°. le *ſabot* garni de pointes en compartimens; 9°. le *ſabot* brut avec une opercule; 10°. le bouton de camiſole chagriné & qui a des dents; 11°. l'éperon ou la molette d'éperon, 12°. le petit éperon, 13°. le *ſabot* doré à umbilic argenté.

Il faut remarquer ici, que la premiere & la ſeconde claſſe de *ſabots*, reçoivent dans pluſieurs de leurs eſpeces de tel changemens en paſſant par les mains de ceux qui les poliſſent, & quand ces coquilles ont été gardées dans des cabinets, qu'on a de la peine à les connoître.

Par exemple, le *ſabot* marbré paroît alors tacheté de rouge & de blanc; le *ſabot* verd étant dépouillé, brille comme la mere de perle, le *ſabot* doré paroît tout entier couleur d'argent, *&c.*

Dans la claſſe des *ſabots* dont le ſommet eſt applati, on compte les eſpeces ſuivantes; 1°. la lampe antique, à bouche étendue & plate; 2°. le *ſabot* rayé de blanc & de rouge, 3°. le *ſabot*, dont la bouche a des dents, 4°. le *ſabot* nommé le *cornet* de S. Hubert, à levres repliées; 5°. le *ſabot*, dont le ſommet eſt creuſé & fauve; 6°. le *ſabot* à ſommet tout jaune; 7°. le *ſabot* applati, dont la bouche eſt preſque ronde; 8°. le *ſabot* nommé *l'eſcalier* ou le *cadran*, à bouche applatie; 9°. le *ſabot* brun rayé de lignes jaunes & blanches; 10°. le *ſabot* blanchâtre, marqueté de taches & de raies jaunes; 11°. le petit *ſabot* applati, tirant ſur le blanc, & la couleur de roſe.

On trouvera la repréſentation de toutes ces différentes eſpeces de *ſabots*, dans les auteurs de conchyliologie. L'on verra en même tems, que le nom de *ſabot* conformément à l'origine de ce mot, eſt fort mal appliqué à différentes eſpeces de ces coquilles, puiſqu'il n'y en a que quelques-unes qui ayent la figure du *ſabot* ou de la toupie des enfans. Il vaut donc mieux nommer avec M. Dargenville ces ſortes de coquilles, *limaçons à bouche applatie;* ajoutons un mot de l'animal même.

Le limaçon habitant du *ſabot*, a la chair d'un blanc ſale tirant ſur le jaune; ſa bouche eſt brune, ſes yeux ſont gros, noirs, & placés à l'ordinaire: les cornes ſont coupées dans toute leur largeur par une ligne fauve, ce qui les rend épaiſſes, & d'une pointe fort camuſe.

Ce même animal a un avantage ſur le limaçon à bouche ronde, & ſur le limaçon à bouche demi-ronde, c'eſt de n'être point ſujet comme eux par la configuration & la juſte proportion du poids de ſon corps avec la plaque charnue ſur laquelle il rampe, à ſe renverſer en paſſant dans les endroits eſcarpés; au lieu que les autres allant par les mêmes endroits, entraînés par le poids de leur coquille peu proportionnée pour la groſſeur à la force de l'animal, ſont renverſés, froiſſés & bleſſés, avant qu'ils ayent pû s'en garantir en retirant leurs cornes, leur bouche, & en rentrant promptement dans leur coquille. (*D. J.*)

SABOT, (*Archit.*) eſt un morceau de bois quarré d'environ huit pouces de groſſeur, dans lequel s'emboite l'extrémité d'un calibre, & ſert à le diriger le long de la regle pour pouſſer les moulures.

SABOT, (*Boiſſelerie.*) ſorte de chauſſure de bois léger & creuſé, dont les payſans ſe ſervent en France, faute de ſouliers; les plus propres viennent du Limouſin. Ce ſont à Paris les Boiſſeliers, les Chandeliers, & les regratiers qui en font le commerce en détail. Il y a quelques années qu'un médecin de Londres conſeilla de porter des *ſabots* à un jeune enfant de qualité qui commençoit à être attaqué du *rachitis;* mais on ne trouva pas une ſeule paire du *ſabots* dans toute la grande-Bretagne, il en fallut faire venir de France; je ſais pourtant que les anciens connoiſſoient les *ſabots*, & qu'ils en faiſoient; c'étoit la chauſſure des plus pauvres laboureurs; mais ce qu'il y a de particulier, c'eſt que c'étoit auſſi celle des parricides lorſqu'on les enfermoit dans un ſac pour les jetter dans la mer; Ciceron nous apprend cette derniere particularité preſcrite par la loi: *Si quis parentes occiderit, vel verberarit, ei damnato obvolvatur os folliculo lupino, ſoleæ ligneæ pedibus inducantur.* (*D. J.*)

SABOT, *en terme de Boutonnier;* c'eſt une eſpece de pompon formant un demi cercle en-bas, & enhaut s'ouvrant en deux oreillettes de cœur, mis en ſoie & bordé de cannetille pour entrer dans la compoſition d'un ornement quelconque. *Voyez* METTRE EN SOIE *&* CANNETILLE.

SABOT, *inſtrument de Paſſementier-Boutonnier;* c'eſt un petit outil de bois à pluſieurs coches, de cinq ou ſix pouces de longueur dont on ſert pour fabriquer les cordons de chapeaux, c'eſt-à-dire pour aſſembler pluſieurs cordons ou fils, & les tortiller enſemble pour en faire un plus gros.

SABOT, *terme de Cordier;* outil de bois à pluſieurs coches, dont le cordier ſe ſert pour cabler le cordage en trois, quatre, ou en plus grand nombre. (*D. J.*)

SABOT, *en terme d'Epinglier;* ſa forme eſt trop connue pour en parler. Les Epingliers s'en ſervent ordinairement pour frapper ſur les bouts d'une dreſſée qu'ils cueillent. Ils enlevent encore quelquefois le deſſus pour s'en ſervir comme d'une boîte à mettre des têtes. *Voyez ce mot à ſon article.*

SABOT, (*Maréchallerie.*) c'eſt toute la corne du pié du cheval au-deſſous de la couronne, ce qui renferme le petit pié, la ſole & la fourchette. Le *ſabot* ſe détache quelquefois entierement, à cauſe des maladies qui attaquent cette partie; telles ſont les enclou-

cloueures, le javart encorné, & les bleimes. Un cheval à qui le *ſabot* eſt tombé, n'eſt plus propre aux grands travaux.

Le *ſabot* blanc eſt ordinairement d'une corne trop tendre, le noir eſt le meilleur: on diviſe le *ſabot* en trois parties; la pince, qui eſt le devant; les quarries, qui ſont les deux côtés; & les talons qui ſont derriere. On appelle encore le *ſabot*, l'ongle ou les parois du pié.

SABOT, *en terme de marchand de modes*, eſt proprement la manche d'étoffe d'une robe de cour ou d'enfant, ſur laquelle on met la garniture par étages du haut en-bas. *Voyez* GARNITURES.

SABOT, (*Rubanerie.*) eſt une eſpece de navette de même matiere & à-peu-près de même forme, excepté ce qui ſuit; le *ſabot* eſt d'abord plus épais & plus grand que la navette, il porte à ſa face de devant trois trous placés horiſontalement les uns à côté des autres à peu de diſtance, chaque trou revêtu de ſon annelet d'émail. *Voyez* ANNELET. Le *ſabot* contient trois petits canons à bords plats, excepté les deux bords des deux canons des deux bouts qui ſont un peu convexes, pour mieux remplir la concavité des deux bouts du *ſabot* contigus à la brochette, & profiter par-là de toute la place; en outre les bords plats de ces canons qui ſe touchent dans le *ſabot* n'y laiſſent pas de vuide, & les bords des deux bouts ſe trouvant convexes, ſont plus conformes à la figure du *ſabot* où ils aboutiſſent; l'uſage du *ſabot* eſt de porter, comme la navette, au lieu de trame ſur ſes trois petits canons, autant de brins de cablé ou griſette, pour en enrichir les bords du galon, le *ſabot* ne ſe lance jamais en plein comme la navette, il paſſe ſeulement à mains repoſées à-travers la levée de chaine qui lui eſt deſtinée, après quoi il ſe poſe ſur le carton, juſqu'à ce qu'il ſoit néceſſaire de le reprendre; on entend parfaitement qu'il en faut deux, c'eſt-à-dire un pour chaque bord, l'un exécutant comme l'autre, les deſſeins, coquilles, *&c.* que l'on voit à chaque bord; cet outil a beaucoup de connexité avec la navette. *Voyez* NAVETTE.

SABOT, (*Tireur d'or.*) eſt une partie du rouet du fileur d'or, qu'on peut regarder comme la principale piece du rouet. C'eſt une roue à pluſieurs crans qui décroiſſent par proportion ſur le devant. Elle eſt traverſée par l'arbre qui va de-là paſſer dans le noyau de la grande roue. C'eſt ſur ce *ſabot* qu'eſt la corde qui deſcend par trois poulies différentes ſur la roue de la fuſée. La raiſon de l'inégalité de ces crans, de ceux de la fuſée, & de ceux des cazelles, eſt le plus ou le moins de mouvement qu'il faut à certaines marchandiſes qu'on travaille.

SABOT, (*Jeu.*) *turbo*, ſorte de toupie qui eſt ſans fer au bout d'en bas, & dont les enfans jouent en le faiſant tourner avec un fouet de cuir.

Le jeu de *ſabot* eſt fort ancien. Tibulle a dit dans la *cinquieme élégie du premier livre:* „ J'avois autre-
„ fois du courage, & je ſupportois les diſgraces ſans
„ m'émouvoir; mais à préſent je ſens bien ma foi-
„ bleſſe, & je ſuis agité comme une toupie fouetée
„ par un enfant dans un lieu propre à cet exercice.

Aſper eram, & bene diſſidium me ferre loquebar;
Ac vero nunc longè gloria fortis abeſt,
Namque agor, ut per plana citus ſola verbere turbo
Quem celer aſſuetâ verſat ab arte puer. (*D. J.*)

SABOTA, (*Géogr. anc.*) ou *Sabotale*, comme Pline l'écrit, *l. VI. c. xxviij.* en diſant que c'eſt une ville de l'Arabie heureuſe, capitale des Atramites, & que dans l'enceinte de ſes murailles on y comptoit ſoixante temples. (*D. J.*)

SABOTIER, ſ. m. (*Gramm.*) ouvrier qui fait des ſabots. Ce travail ſe fait ou dans la forêt ou aux environs. La maitriſe des eaux & forêts veut que le *ſabotier* ſe tienne à demi-lieue de la forêt.

SABOU, (*Géog. mod.*) les Hollandois écrivent *Saboë*, qu'ils prononcent *Sabou*; petit royaume d'Afrique en Guinée, ſur la côte d'Or, entre le royaume d'Acanni au nord, & la mer au midi. Il eſt fertile en grains, patates & autres fruits. Les Hollandois y ont bâti le fort Naſſau, qui étoit leur chef-lieu en Guinée, avant qu'ils euſſent pris Saint-George de la Mine, qu'ils nomment Elmina. Les Anglois ont auſſi maintenant un fort à *Sabou*. (*D. J.*)

SABRAN, (*Geogr. mod.*) ville d'Aſie en Tartarie, au Capſchac, à 98 *degrés de longitude*, & à 47 *degrés de latitude*. (*D. J.*)

SABRAQUES, LES (*Géogr. anc.*) *Sabracæ*, ancien peuple de l'Inde, ſelon Quinte-Curce, *l. IX. c. viij.* Ils étoient dans l'eſpace qui eſt entre l'Indus & le Gange, mais aſſez près de l'Indus. Cet hiſtorien dit:
„ Le roi commanda à Craterus de mener l'armée par
„ terre en cotoyant la riviere, où s'étant lui-même
„ embarqué avec ſa ſuite ordinaire, il deſcendit par
„ la frontiere des Malliens, & de-là paſſa vers les
„ *Sabraques*, nation puiſſante entre les Indiens, &
„ qui ſe gouverne ſelon ſes lois en forme de répu-
„ blique: ils avoient levé juſqu'à ſoixante mille hom-
„ mes de pié, & ſix mille chevaux, avec cinq cens
„ chariots, & choiſi trois braves chefs pour les com-
„ mander. Ce pays étoit rempli de villages.

Quinte-Curce qui marque leur ſoumiſſion à Alexandre, ne fait point mention de leurs vies. On lit dans Juſtin, *l. XII. c. ix. hinc in Ambros & Sugambros navigat*. Les critiques ſont perſuadés que c'eſt la même expédition.

Il y a bien de l'apparence que les *Sabracæ* de Quinte-Curce ſont le même peuple que les *Sydracæ* ou *Sydraci* de Pline, *l. XII. c. vj.* Cet auteur parlant d'une ſorte de figue, dit *plurima eſt in Sydracis expeditionum Alexandri termino*. Ailleurs, il nomme les *Syndraci* entre les Bactriens & les Dangalæ. (*D. J.*)

SABRATA, (*Géogr. anc.*) *Sabrata colonia*, ville maritime & colonie romaine en Afrique, dans la Tripolitaine. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* en fait mention. Antonin & la table de Peutinger, la mettent dans leurs deux itinéraires. C'eſt aujourd'hui la tour de Sabart. Elle étoit le ſiege d'un évêque. (*D. J.*)

SABRE, *ou* CIMETERRE, ſ. m. (*Art milit.*) eſpece d'épée tranchante qui a beaucoup de largeur, & dont la lame eſt forte, peſante, épaiſſe par le dos, & terminée en arc vers la pointe. Ce mot vient de *ſabel*, qui a la même ſignification en allemand, ou du mot *ſclavon*, ſabla, eſpece de *ſabre*.

Les Turcs ſe ſervent fort adroitement de cette arme, qui eſt celle qu'ils portent ordinairement à leur col. On dit qu'ils peuvent couper d'un ſeul coup de *ſabre* un homme de part en part. *Chambers*.

SABUGAL, (*Géogr. mod.*) petite ville de Portugal dans la province de Béira, ſur le bord de la riviere de Coa, à cinq lieues de la Guarda; quoiqu'elle ſoit érigée en comté, elle n'a qu'environ deux cens feux. *Long.* 10. 20. *lat.* 40. 22. (*D. J.*)

SABURE, ſ. m. (*Médecine.*) c'eſt l'humeur groſſiere qui enduit quelquefois la langue & le palais d'un homme malade; & celle qui dans l'état même de ſanté, tapiſſe les inteſtins.

SABURE, (*Marine.*) groſſe arme dont on leſte un bâtiment.

SABUS, ſ. m. (*Mythol.*) nom propre du premier roi des Aborigines, qui fut mis au nombre des dieux. Il étoit fils de Sabatius, que Saturne vainquit & chaſſa de ſon pays. Il ne faut point le confondre avec Sabazius. *Voyez* Voſſius, *de idololatria Gentilium, l. I. c. xij.* (*D. J.*)

SAC, ſ. m. *terme général*, eſpece de poche faite d'un morceau de cuir, de toile, ou d'autre étoffe que l'on a couſue par les côtés & par le bas, de maniere qu'il ne reſte qu'une ouverture par le haut. Les *ſacs* ſont ordinairement plus longs que larges. On ſe ſert de *ſacs* pour mettre pluſieurs ſortes de marchandiſes, comme la laine, le paſtel, le ſafran, le blé, l'avoine, la farine, les pois, les feves, le plâtre, le charbon, & beaucoup d'autres choſes ſemblables. (*D. J.*)

SAC, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot d'origine hébraique, a paſſé dans preſque toutes les langues, pour ſignifier un *ſac*; outre ſon acception ordinaire, il ſe prend pour un cilice, ou pour un habillement groſſier; mais ce n'étoit pas un habillement qui couvrît la tête, car on le mettoit autour des reins, comme il paroit par un paſſage de Judith, 4. 8. Ils ſe ceignirent les reins d'un *ſac*. Iſaie ôta le *ſac*, qu'il portoit ſur ſes reins, Iſaie *XX. ij.* On prenoit le *ſac* dans le deuil, *II.* Rois, *iij.* 31. Dans la douleur amere, *III.* Rois, *xx.* 32. Dans la pénitence, *ibid. xxj,* 27. Enfin dans les calamités publiques, Mardochée prit le *ſac* & la cendre. Eſther, *IV. j.* Ils ne jettoient point la cendre ſur la tête nue, car les orientaux avoient la tête couverte, mais ils en répandoient ἐπὶ τὰς κιδάρεις αὐτῶν, ſur leurs mitres. Ce n'étoient pas des mitres épiſcopales, mais des eſpeces de bonnets. Dans les tems de bonnes nouvelles, qui ſuccédoient ſubitement aux évenemens malheureux; on témoignoit ſa joie en déchirant le *ſac* qu'on avoit autour de ſes reins. (*D. J.*)

SAC A TERRE, (*Art milit.*) eſt un ſac de moyenne gran-

grandeur qu'on emplit de terre, & dont les soldats bordent une tranchée où les parapets des ouvrages, pour pouvoir tirer entre deux ensemble. On les fait de bonne toile d'étoupes, ou toile faite de bon fil, le plus fort qu'il se peut, & d'une bonne fabrique, bien serrée. Le *sac à terre* doit avoir environ deux piés de hauteur sur 8 ou 10 pouces de diametre. Quand le terrein est dur & de roche, on se sert dans les tranchées de *sacs à terre* & de gabions. On en fait aussi des batteries dans plusieurs occasions. *Voyez Pl. XIII.*

SAC A LAINE, est un *sac* qui ne differe du *sac* à terre, que parce qu'il est plus grand, & qu'il est rempli de laine. On s'en sert pour les batteries & les logemens dans les endroits où il y a peu de terre.

SACS A POUDRE, sont des *sacs* remplis de poudre qui en contiennent quatre ou cinq livres, & qu'on jette sur l'ennemi avec la main, comme les grenades. Il y en a de plus gros qui contiennent 40 ou 50 livres de poudre, & qui s'exécutent avec le mortier. *Voyez* sur ce sujet, notre *traité d'Artillerie, seconde édition*. (*Q*)

SAC, (*Commerce*.) le *sac* est aussi une certaine mesure dont on se sert en plusieurs villes de France ou des pays étrangers, pour mesurer les grains, graines, légumes; ou pour mieux dire, une estimation à laquelle on rapporte les autres mesures. Agen, Clerac, Tonneins, Tournon, Valence en Dauphiné, aussi-bien que Thiel, Bruxelles, Rotterdam, Anvers & Grenade, réduisent leurs mesures de grains au *sac*, dont voici les proportions avec le septier de Paris.

Cent *sacs* d'Agen font 56 septiers de Paris, ceux de Clerac de même; cent *sacs* de Tonneins font 49 septiers de Paris; cent *sacs* de Tournon 48; cent *sacs* de Valence 62 $\frac{1}{3}$; 25 *sacs* de Bruxelles 19; 28 de Thiel, pareillement 19, & cent *sacs* de Grenade, 43 septiers de Paris. A Anvers les quatorze *sacs* font le tonneau de Nantes, qui contient neuf septiers & demi de Paris. L'on se sert aussi à Amsterdam du *sac* pour mesurer les grains; quatre schepels font le *sac*, & 36 *sacs* le last. *Voyez* LAST, SCHEPEL, MESURES. *Dict. de Comm. & de Trévoux*.

SAC, (*Agriculture*.) les vignerons appellent *sac* une certaine quantité de marc qui reste après le pressurage du vin ou du cidre, qui est ordinairement la quantité de pressurage que porte un pressoir; on dit *couper, lever un sac*. (*D. J.*)

SAC A POUDRE, (*Artificier*.) les Artificiers appellent ainsi l'enveloppe de papier qui contient la chasse des pots à feu ou à aigrette.

SAC, ou *Baril de trompes*, (*Artificier*.) pour faire sortir d'un bassin d'eau une grande quantité de feux de toutes especes, préparés pour cet élement; il n'y a rien de plus naturel que de rassembler plusieurs trompes en faisceau; cependant on se borne ordinairement au nombre de sept, parce que sept cartouches égaux rangés autour d'un, se touchent mutuellement, laissent entre eux le moins d'intervalle vuide qu'il est possible, & forment une circonférence susceptible d'une enveloppe cylindrique, qui laisse aussi en-dedans les intervalles de vuides égaux encore plus petits que les autres nombres au-dessus de sept.

Tout l'artifice de cet assemblage consiste donc à lier un paquet de sept trompes faites exprès pour jetter des genouillieres, des plongeons, des fusées courantes, des serpentaux & des globes, pour brûler sur l'eau. Cette ligature peut se faire par le moyen de ficelles croisées alternativement en entrelas de l'une à l'autre trompe, y ajoutant, si l'on veut, un peu de colle forte pour empêcher qu'elles ne glissent.

Cet assemblage fait, on le fait entrer dans un *sac* de toile goudronnée fait exprès, dont le fond est un plateau de planche sciée en rond, d'un diametre égal à la somme de trois de ceux de la trompe, sur les bords duquel la toile en *sac* est clouée & goudronnée. On attache au-dessous du plateau un anneau ou un crochet pour y suspendre un petit *sac* de sable, dans lequel on y en met autant qu'il en faut pour faire entrer cet artifice dans l'eau jusqu'auprès de son bord supérieur, pour qu'il y soit presque tout caché.

SAC, *en terme de Boursier*, est une espece d'étui fait d'étoffe, sans bois, dans lequel on peut mettre telle ou telle chose; il y a des *sacs* pour les livres, pour les flacons, & de plus grands encore pour recevoir les livres des dames, & pour l'utilité des voyageurs.

SAC DE CHARBON, *terme de Charbonnier*, on l'appelle aussi *charge*, parce que c'est tout ce que peut porter un homme. Il contient une mine; chaque mine composée de deux minots ou seize boisseaux; le minot de charbon doit se mesurer charbon sur bord. *Savary*. (*D. J.*)

SAC DE GRAINS, (*Commerce de grains*.) c'est une certaine mesure dont on se sert dans plusieurs villes de France & des pays étrangers, pour mesurer les grains, légumes; ou pour mieux dire, c'est une estimation à laquelle on rapporte les autres mesures. Agen, Clérac, Tonneins, Tournon, Valence en Dauphiné, aussi-bien que Bruxelles, Roterdam, Anvers, & Grenade, réduisent leurs mesures de grains au *sac*. *Voyez* SAC, *Commerce*. (*D. J.*)

SAC A OUVRAGE, *en terme de Marchand de modes*, est une espece de grande bourse diversement enrichie, & se fermant avec des cordons comme une bourse. Autrefois les dames s'en servoient pour renfermer les ouvrages dont elles s'occupoient. Aujourd'hui ils sont devenus partie de la parure; on ne sort pas plus sans *sac à ouvrage* dans le bras que sans fichu sur le cou; cependant fort souvent l'un est aussi inutile que l'autre,

SAC DE PLATRE, (*Plâtrerie*,) suivant les ordonnances de police de Paris, le *sac de plâtre* doit renfermer la valeur de deux boisseaux mesurés ras, & les douze *sacs* font ordinairement une voie. (*D. J.*)

SACS DE CINQUANTE, *en terme de Fondeur de plomb à tirer*, sont des *sacs* de toile contenant cinquante livres de plomb. Il n'y en a ni de plus petits ni de plus grands.

SAC *ou* CHAUSSE, *terme de Pêche*. *Voy.* CHAUSSE.

SAC A RÉSEAU, (*Littérat.*) *Voyez* RETICULUM.

SACA, (*Géog. mod.*) nom commun à une petite contrée de Madagascar, & à une ville ruinée d'Afrique, sur la côte de la Méditerranée, autrefois nommée *Tipasa*, & qui étoit alors une colonie romaine; quelques auteurs disent qu'Alger a été bâtie sur ses ruines. (*D. J.*)

SACAL, s. m. (*Hist. nat. Minéralog.*) nom sous lequel on a quelquefois désigné le succin ou l'ambre jaune. *Voyez l'article* SUCCIN.

SACANIE, (*Géog. mod.*) la *Sacanie*, *Zacanie*, & *Zaconie*, sont un seul & même nom. *Voyez* ZACONIE.

On appelle ainsi la partie de la Morée la plus voisine de l'isthme de Corinthe, entre cet isthme, le duché de Clarence, les golfes de Lépante & d'Engia. Elle comprenoit autrefois les royaumes de Sicile, de Corinthe & d'Argos; aujourd'hui Corinthe & Napoli de Romanie, en sont les principaux lieux. (*D. J.*)

SACARE, s. m. (*Comm.*) petit poids dont les habitans de la grande île de Madagascar se servent pour peser l'or & l'argent. Il pese autant que le denier ou scrupule de l'Europe. Au-dessus du *sacare* sont le sompi & le vari; au-dessous le nanqui & le nanque. *Voyez* SOMPI, *&c. Diction. de commerce*.

SACASINA, (*Géog. anc.*) contrée aux confins de l'Arménie & de l'Albanie. Elle va jusqu'au fleuve Cyrus, selon Strabon, *liv. XI. pag.* 528. Il nomme ce lieu, *liv. II. pag.* 73. *Sacassina*, [illegible]; au *livre XI. pag.* 50. *Sacasena*, [illegible]; & dans un autre endroit, *pag.* 528. qui est celui dont il est principalement ici question, *Sacassene*, [illegible]. C'est apparemment le même pays qu'il dit ailleurs avoir été occupé par les peuples *Sacæ*, qui lui avoient donné leur nom. Pline a pris de la Sacassene de Strabon, *liv. VI. ch. ix.* le nom de *Sacassani*, qu'il donne aux habitans; il les place près du Cyrus. (*D. J.*)

SACAURAQUES, (*Géogr. anc.*) *Sacauraci*, ancien peuple d'entre les Scythes. Lucien, *in Macrobiis*, dit que Sinatoclès, roi des Parthes, étant ramené de son exil par les *Sacauraques*, scythes, à l'âge de 90 ans, commença de regner, & regna encore 7 ans. Ce sont les *Saragaucæ* de Ptolomée, *l. VI. c. xiv.* dans la Scythie, en-deçà de l'Imaüs, entre le Iaxarte & l'Oxus. (*D. J.*)

SACCADE, s. f. *en terme de Manége*, est une violente secousse que le cavalier donne au cheval en levant avec promptitude les deux rênes à-la-fois. On s'en sert lorsque le cheval pese trop sur la main ou qu'il s'arme. *Voyez* S'ARME.

La *saccade* est une correction dont on fait rarement usage dans la crainte de gâter la bouche du cheval. *Voyez* BOUCHE.

SACCADE, (*Ecriture*.) se dit, dans l'écriture, des inégalités de traits, des tourbillons d'ancre, des pas-

ses

ses trop longues, accidens causés par une plume dont le mouvement est trop rapide & nullement reglé, ou par des soulevées de bras & de poignet trop considérables.

SACCADER, v. act. (*Maréchal.*) c'est mener un cheval en lui donnant continuellement des saccades. *Voyez* SACCADE.

SACCAGE, (*Droit de Seigneurs.*) on appelle ainsi dans quelques coutumes ce qu'on appelle en d'autres *minage*, c'est-à-dire le droit que les seigneurs se sont attribués de prendre en nature, une certaine quantité de grains ou de légumes sur chaque sachée de ces marchandises qui s'exposent en vente dans leurs marchés. (*D. J.*)

SACCAGER, v. act. (*Gram.*) c'est abandonner une ville aux soldats quand elle est prise. Rome a été saccagée plusieurs fois. Nous nous en servons pour des désordres moins grands. La fontaine a dit du vieillard qui avoit deux maîtresses, l'une vieille, l'autre jeune, que celle-là *saccageoit* tous les poils noirs & l'autre tous les poils gris. Ce vieillard est l'image de ceux qui n'ont point d'opinion à eux, ils sont dépouillés à mesure qu'ils tombent sous différentes mains.

SACCAI, (*Géogr. mod.*) Kempfer ne dit rien de cette ville, peut-être parce qu'elle ne subsistoit plus de son tems; mais les auteurs de l'ambassade des Hollandois au Japon, en parlent fort au long, & nous la donnent pour une des cinq villes impériales du Japon, dans l'île de Nipon, sur la côte orientale de la baie d'Osacca, à 3 lieues au midi de cette ville. *Longit.* 152. 27. *latit.* 35. 46. (*D. J.*)

SACCARII, s. m. pl. (*Littérature.*) on nommoit ainsi chez les Romains, une compagnie de portefaix, qui avoit seule le privilege de transporter toutes les marchandises du port dans les magasins, personne n'ayant droit d'employer à cet effet ses propres esclaves, & moins encore les esclaves d'autrui. (*D. J.*)

SACCHI, SACCHO ou SACS, s. m. pl. (*Com.*) mesure des grains, dont on se sert à Livourne; quarante *sacchi* font le last d'Amsterdam. Le *saccho* de blé pese environ 150 livres poids de Livourne. *Voyez* LAST. *Dict. de Commer.*

SACCILAIRE, s. m. (*Gram. & Divinat.*) ceux qui sembloient se servir de magie & de maléfice pour s'approprier l'argent des autres.

SACCOMEUSE, s. f. (*Gram.*) *Voyez* CORNEMUSE.

SACCOPHORES, s. m. (*Hist. ecclés.*) secte d'anciens hérétiques, ainsi nommés parce qu'ils se couvroient de sacs, & faisoient profession de mener une vie pénitente.

Ce mot est grec σακκοφόροι, formé de σάκκος, un *sac*, & φέρω, *je porte*.

Il y a apparence que ces *saccophores* étoient les mêmes que les Encratites & les Messaliens. Théodose fit une loi contre les *Saccophores* & les Manichéens. *Voyez* ENCRATITES & MESSALIENS.

SACCOTTAY, (*Géog. mod.*) ville d'Asie au royaume de Siam, située vers les montagnes qui séparent le siam & le Pégu. (*D. J.*)

SAGÉES, s. f. pl. (*Hist. anc.*) en grec σακαῖα; fêtes qu'on célébroit autrefois à Babylone en l'honneur de la déesse *Anaïtis*. Elles étoient dans l'Orient ce qu'étoient à Rome les saturnales, une fête instituée en faveur des esclaves; elle duroit cinq jours pendant lesquels, dit Athénée, les esclaves commandoient à leurs maîtres; & l'un d'entre eux revêtu d'une robe royale qu'on appelloit *zogane*, agissoit comme s'il eût été le maître de la maison. Une des cérémonies de cette fête étoit de choisir un prisonnier condamné à mort, & de lui permettre de prendre tous les plaisirs qu'il pouvoit souhaiter avant que d'être conduit au supplice. *Voyez* SATURNALES.

SACELLAIRE, s. m. (*Empire grec.*) c'étoit dans l'empire grec, le nom de celui qui avoit soin de la bourse de l'empereur, ou comme nous parlerions aujourd'hui, de la cassette du prince, & qui donnoit à la cour, aux soldats, aux ouvriers, aux officiers du prince, & dans l'Eglise aux pauvres, leurs gages, ou les aumônes que l'empereur leur faisoit. Le pape a eu aussi un *sacellaire* jusqu'à Adrien. Ce mot vient de *saccus*, un *sac*, une *bourse*. (*D. J.*)

SACER, SACRA, SACRUM, (*Littér.*) le mot *sacer* signifie deux choses bien différentes; ou ce qui est consacré à la religion, ou ce qui est exécrable.

Sacrum, regarde ce qui étoit consacré aux dieux par les pontifes; *sanctum*, ce qui étoit saint & inviolable; *religiosum*, concerne les tombeaux & les sépulcres des mânes.

Sacer sanguis, est le sang des victimes; *aedes sacra*, un temple consacré à quelque dieu; *sacrum ritus*, un rite consacré.

J'ai dit que *sacer* désignoit aussi ce qui est exécrable. De-là vient que Virgile a dit au figuré *auri sacra fames*, exécrable faim des richesses. Servius prétend que l'étymologie du mot *sacer*, en tant qu'il veut dire *exécrable*, vient d'une ancienne coutume des habitans de Marseille. „ Lorsque la peste, dit-il, régnoit dans „ cette ville, on choisissoit un mendiant, un misérable, qui après avoir été nourri & engraissé pendant „ quelque tems aux dépens du public, étoit promené par les rues, & ensuite sacrifié. Tout le peuple „ lui donnoit avant son sacrifice mille malédictions, „ & prioit les dieux d'épuiser sur lui leur colere. Ainsi „ cet homme, comme *sacer*, c'est-à-dire *dévoué au* „ *sacrifice*, étoit maudit & exécrable „. (*D. J.*)

SACER, (*Géog. anc.*) cet adjectif latin pour le genre masculin, veut dire *sacré*; on sait qu'il fait au féminin *sacra*, & au neutre *sacrum*. Les grecs l'exprimoient en leur langue, par ἱερός, ἱερά, ἱερόν; mais ces mots, soit latins, soit grecs, deviennent noms propres & particuliers à un lieu, lorsqu'ils sont attachés à quelqu'autre mot qui les détermine à ce lieu: en voici quelques exemples.

1°. *Sacer ager*, la campagne sacrée, lieu de l'Asie mineure, au voisinage de Clamozène, selon Tite-Live, *lib. I. ch. xxxix.*

2°. *Sacer campus*, le camp sacré, lieu dans une île du Nil, auprès des montagnes d'Ethyopie & d'Egypte, en un endroit nommé *Philès*, selon Diodore de Sicile, *lib. I. ch. xxij.* Le tombeau d'Osiris qui étoit dans cette île, a bien pu donner le nom de *sacré* à cet endroit.

3°. *Sacer collis*, la colline sacrée, colline d'Italie, qui selon Tite-Live, *lib. II. ch. xxxij.* étoit à 3 milles de Rome, sur l'autre bord du Téverone.

4°. *Sacer fons*, la fontaine sacrée, fontaine de l'Epire, selon Solin, *ch. vij.* „ Il y a, dit-il, en Epire une „ fontaine sacrée, plus froide qu'aucune autre eau, „ qui produit deux effets très-opposés; car si on y „ plonge un flambeau allumé, elle l'éteint; si de loin, „ & sans aucun feu, on lui présente un flambeau „ éteint, elle l'allume „. Le même Solin donne le nom de *sacer fons*, à une riviere apparemment plutôt qu'à une fontaine, où l'on plongeoit le bœuf consacré au dieu Apis, pour le faire mourir lorsque son tems seroit fini.

5°. *Sacer lucus*, le bois sacré, bois d'Italie à l'embouchure du Garagliano près de Minturnes, selon Strabon, *lib. V. p.* 234. Scipion Mazella croit que ce lieu s'appelle aujourd'hui *Hami*. Il y avoit aussi plusieurs bois sacrés dans la Grece.

6°. *Sacer mons*, montagne sacrée. Il y avoit une telle montagne dans la Thrace, entre la ville de Byzance & la Querfonnèse de Thrace, selon Xénophon, *lib. VII.* Il y en avoit une autre en Italie, comme il paroît par une inscription trouvée en cet endroit. Justin, *lib. XLIV. ch. iij.* parle aussi d'une montagne sacrée à l'extrémité de la Galice. On appelle encore à-présent cette montagne *Pico-Sagro*. Elle est entre Orense & Compostelle.

7°. *Sacer portus*, le port sacré, port de la Sarmatie asiatique, sur le pont-Euxin, à 180 stades du port de Pagræ, & à 300 de Sindique, selon Arrien dans son *périple du Pont-Euxin*.

8°. *Sacer sinus*, le golfe sacré, golfe de l'Arabie heureuse, sur le golfe Persique, selon Ptolomée, qui le met au pays du peuple *Abucæi*. (*D. J.*)

SACERDOCE, s. m. (*Antiq. grec. & rom.*) Toute religion suppose un *sacerdoce*, c'est-à-dire des ministres qui aient soin des choses de la religion. Le *sacerdoce* appartenoit anciennement aux chefs de famille, d'où il a passé aux chefs des peuples, aux souverains qui s'en sont déchargés en tout, ou en partie sur des ministres subalternes. Les Grecs & les Romains avoient une véritable hiérarchie, c'est-à-dire des souverains pontifes, des prêtres, & d'autres ministres subalternes. A Delphes il y avoit cinq princes des prêtres, & avec eux, des prophetes qui annonçoient les oracles. Le *sacerdoce* à Syracuse étoit d'une très-grande considération, selon Cicéron, mais il ne duroit qu'un an. Il y avoit quelques villes grecques, comme Argos, où les femmes exerçoient le *sacerdoce* avec autorité.

C'étoit principalement à Rome que cette hiérarchie avoit

avoit lieu. Le *ſacerdoce* fut d'abord exercé par 60 prêtres, élus deux de chaque curie; dans la ſuite ce nombre fut augmenté. Au commencement c'étoient les ſeuls patrices qui exerçoient le *ſacerdoce*, auquel étoient attachées de grandes prérogatives; mais les plébéiens s'y firent admettre dans la ſuite, comme ils avoient fait dans les premieres charges de l'état. L'élection ſe fit d'abord par le college des prêtres: bientôt après le peuple s'attribua les élections, & les conſerva juſqu'au tems des empereurs. Le *ſacerdoce* avoit à Rome différens noms & différentes fonctions; le ſouverain pontife, le roi des ſacrifices, les pontifes, les flamines, les augures, les aruſpices, les ſaliens, les arvales, les luperces, les ſybilles, les veſtales.

Ajoutons que le *ſacerdoce* étoit fort honoré à Rome, & jouiſſoit de grands privileges. Les prêtres pouvoient monter au capitole ſur des chars, ils pouvoient entrer au ſénat: on portoit devant eux une branche de laurier, & un flambeau pour leur faire honneur. On ne pouvoit les prendre pour la guerre, ni pour tout autre office onéreux; mais ils fourniſſoient leur part des frais de la guerre. Ils pouvoient ſe marier, & leurs femmes, pour l'ordinaire prenoient part au miniſtere. Quand il s'agiſſoit d'élire un prêtre, on examinoit ſa vie, ſes mœurs, & même ſes qualités corporelles; car il falloit qu'il fût exempt de ces défauts qui choquent, comme d'être borgne, boiteux, boſſu, *&c.* Romulus avoit ordonné que les prêtres auroient au moins cinquante ans accomplis. (*D. J.*)

SACERDOCE, (*Critiq. ſacrée.*) prêtriſe, dignité ſacerdotale. On peut diſtinguer dans l'Ecriture trois ſortes de *ſacerdoces*: 1°. celui des rois, des chefs de familles, des premiers nés à qui il appartenoit le droit d'offrir des ſacrifices à Dieu, & qui pour cela étoient appellés *prêtres*, *ſacerdotes*. 2°. Le *ſacerdoce* d'Aaron & de ſa famille, *Eccléſ. xlv.* 8. 3°. Le *ſacordace* de de Jeſus-Chriſt qui ſera ſans ſucceſſion, *Hébreux*, *vij.* 24. Quant au *ſacerdoce* chrétien, un pere de l'Egliſe l'a fort bien défini, une oblation de prieres & d'inſtructions par leſquelles on gagne les ames que l'on offre à Dieu. (*D. J.*) (1)

SACERDOTAL, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt attaché à la qualité de prêtre.

Un bénéfice eſt *ſacerdotal* quand il doit être deſſervi par un prêtre; il eſt *ſacerdotal à lege*, quand c'eſt la loi qui exige que le pourvu ait l'ordre de prêtriſe; *à fundatione*, quand c'eſt le titre qui le requiert. *Voyez* BÉNÉFICE. (*A*)

SACES, les, (*Géog. anc.*) ou *Saques*, *Sacæ*; ancien peuple d'entre les Scythes. Diodore de Sicile, *liv. II. ch. lxiij.* dit, en parlant des Scythes, qu'on les diſtingue par des noms particuliers; que quelques-uns ſont appellés *Sacæ*, d'autres *Maſſagetes*; d'autres *Arimaſpes*. Strabon, *liv. II. p.* 511. 512 & 513. dit, les Scythes qui commencent à la mer Caſpienne s'appellent *Dacæ*, (*Dabæ*); plus à l'orient ſont les Meſſagetes, & les *Sacæ*. Le même auteur nous apprend qu'ils avoient envahi la Bactriane, & le meilleur canton de l'Arménie, qu'ils avoient appellée *Sacaſena* de leur nom, & qu'ils s'étoient avancés juſqu'à la Cappadoce, près de la mer Noire. Tandis qu'ils célébroient une fête pour ſe réjouir du butin qu'ils avoient fait, les officiers perſans prirent leur tems pendant la nuit, les attaquerent, & les taillerent en pieces.

D'autres, dont Strabon rapporte auſſi le ſentiment, mettent cet événement ſous Cyrus. Ils diſent que ce roi faiſant la guerre au peuple *Sacæ*, fut mis en déroute, & s'enfuit avec ſon armée juſqu'en un lieu où il avoit laiſſé ſes bagages; que là ayant trouvé des vivres en abondance, il avoit fait reprendre des forces à ſes troupes. Comme l'ennemi le pourſuivoit, il laiſſa en ce même lieu quantité de vin, & de quoi faire bonne chere, & continua de s'enfuir. Les barbares trouvant des tentes remplies de tout ce qui flattoit leur goût, ſe livrerent aux plaiſirs de la table. Cyrus, qui n'étoit pas fort éloigné, tomba ſur eux pendant qu'ils étoient deſarmés, & ne ſongeoient qu'à boire & à danſer: il remporta une victoire complette, en mémoire de laquelle fut inſtituée la fête nommée *ſacæa*.

Ptolomée, qui a pris à tâche de faire connoître ce peuple, le place entre la Sogdiane & l'Imaüs. Il eſt, dit-il, borné au couchant par la Sogdiane depuis le coude du Jaxarte juſqu'à ſa ſource, & de-là par une ligne qui va vers le midi, le long d'une branche de l'Imaüs, qui le borne au midi; il eſt borné au nord par la Scythie, & à l'orient par l'Aſcatancas, qui eſt une branche de l'Imaüs.

Selon lui, les *Sacæ* étoient nomades, vivoient dans les hutes qu'ils tranſportoient où ils vouloient; ils n'avoient point de villes, & ſe logeoient dans les bois: il les partage entre pluſieurs peuples; près du Jaxarte étoient les Carates; dans les pays des montagnes, les Comedes; près de l'Aſcatancas, les Maſſagetes; entre ceux-là les Grinéens ſcythes; & enfin plus au midi, près de l'Imaüs, les Bytes.

Mais voici ce que je penſe de plus vraiſſemblable ſur les *Saques*. Ils étoient originairement une nation de Scythes établis au-delà du Jaxartes, dans la grande Scythie; tous les géographes anciens ſont d'accord là-deſſus; & les Perſes donnoient le nom général de *Saques* aux peuples que les Grecs nommoient *Scythes*, & que nous appellons aujourd'hui *Tartares*. Les *Scythes* ou les *Saques* occuperent enſuite la plus grande partie de la Sogdiane, ou du pays qui eſt entre l'Oxus & le Jaxartes. Ceux qui étoient à l'occident, portoient plus communément les noms de *Maſſagetes* & de *Coraſmiens*; mais les uns & les autres avoient paſſé l'Oxus, & s'étoient établis en-deçà de ce fleuve.

Les Perſes donnoient le nom de *Dacæ* à ceux de ces Scythes qui habitoient des villages; car ils ne menoient pas tous une vie errante; & l'on retrouve encore aujourd'hui le nom de *Debiſtan* donné au pays occupé par une nation de Tartares ſur le bord de la mer Caſpienne, dans le même lieu où les anciens placent les *Dacæ*.

Il ſemble même que le nom de *Saques* ou de *Maſſagetes* déſignoit les Scythes nomades habitant ſous des tentes, & vivant de leur chaſſe ou du lait de leurs troupeaux. L'hiſtoire de Genghizkan & celle de Tamerlan donnent le nom de *Ghel* au pays des Tartares qui menent une vie errante; & ce mot ſemble un reſte du nom de *Meſſagetes*; le nom de *Capschak*, que les Arabes donnent aux plaines deſertes qui ſont au nord de la mer Caſpienne, paroît de même formé ſur le nom de *Saques*; car on ſait que les Grecs n'ayant pas le ſon du *ſchin* des Orientaux, l'exprimoient par une *ſ*, comme ſont chez nous les perſonnes qui graſſeyent. (*D. J.*)

SACHALITES, les, (*Géog. anc.*) *Sachalitæ*; ancien peuple de l'Arabie heureuſe, ſur la côte de l'Océan, dans un golfe qui dans l'état préſent de l'Arabie n'eſt nullement reconnoiſſable; mais cependant on peut dire, ſur une combinaiſon d'indices, que Ptolomée, *liv. VI. ch. viij.* concevoit ce golfe entre le cap Fartaque & le cap de Razalgate.

Les *Sachalites* occupoient, ſelon lui, toute la côte de ce golfe, *in quo*, diſent les traducteurs latins de cet auteur, *colymbeſi Pinici ſuper utribus navigant*. Comme la pêche des perles *colymbeſi Pinici*, ſe fait par des plongeurs qui vont ramaſſer au fond de la mer cette ſorte d'huître où elle ſe trouve: pour traduire Ptolomée d'une maniere intelligible, il falloit dire: *in quo eſt margaritarum piſcatio, incolæ ſuper utribus tranſnavigant*. En effet, Ptolomée parlant du peuple *Sachalitæ*, dit qu'ils demeuroient dans le golfe Sachalite; & avant que de nommer les lieux de la côte

(1) Les Proteſtants éléverent des grandes conteſtations aux Catholiques pour ſapper le Dogme de foi divine, ſur lequel eſt fondée la croyance, que dans l'Egliſe de Jeſus Chriſt le Sacerdoce eſt un vrai ſacrément, en vertu duquel l'ordonné reçoit une puiſſance ſpirituelle d'offrir à Dieu le ſacrifice, & de conduire les fideles au ſalut non ſeulement par la voie des prieres & des inſtructions, mais de les delivrer auſſi de l'eſclavage du péché par le moyen de l'abſolution Sacramentelle. C'eſt-là la veritable idée du vrai ſacerdoce chrétien, quoiqu'on ne puiſſe pas ignorer qu'il y a dans l'Egliſe un autre ſacerdoce tout ſpirituel & purement myſtique, & chaque fidele peut avoir celui-ci, parce que chaque fidele peut offrir à Dieu pour lui & pour les autres des victimes ſpirituelles, telles que les prieres, les jeûnes, & autres œuvres de piété, qui peuvent non ſeulement gagner & conduire au ſalut ſon ame, mais encore celles de ſon prochain. Les peres de l'egliſe ont fait mention de ce dernier ſacerdoce, non un, mais la plupart d'eux. De-là la définition que l'auteur de cet article exalte ſi haut, ne ſauroit s'entendre du vrai & réel ſacerdoce des chrétiens, mais ſeulement du ſacerdoce myſtique & ſpirituel, dont parle S. Pierre dans ſa premiere lettre Ch. 2. ℣. 5. (*W*)

côte, il ajoute, à l'occaſion de ce golfe, que l'on y pêchoit des perles, & que les habitans le traverſoient ſur des outres.

Ptolomée, *liv. I. ch. xvij.* ne borne pas les *Sachalites* au golfe de ce même nom, il les étend encore le long de la côte juſques dans le golfe Perſique. Ainſi leur pays répondoit au royaume de Careſen, au pays de Mahré, au royaume de Maſcate, & à une partie du pays d'Oman. Il appelle ce pays *Sachalithes regio*.

La profondeur que Ptolomée donne au golfe *Sachalite*, & qui ſe tire des poſitions de chaque lieu dont il le borde, ne paroît plus aujourd'hui, à-moins qu'on ne veuille dire que le golfe étoit celui que nous connoiſſons ſous le nom de *Taphar*, qui eſt fort étroit; & par conſéquent il répond mal à l'idée des anciens, qui le prenoient depuis le cap Siagros juſqu'au cap Corodamum, c'eſt-à-dire depuis le Fartaque juſqu'au Razalgate. (*D. J.*)

SACHÉE, ſ. f. (*Comm.*) ce qu'un ſac peut contenir de grains, de légumes, ou de marchandiſes. Une *ſachée* de laine, une *ſachée* de blé, une *ſachée* de pois.

Sachée, eſt auſſi la meſure à laquelle on vend les broquettes qui ſe font à Tranchebray près Falaiſe. Elle eſt du poids de ſoixante livres pour toutes les broquettes communes, & de trente ſeulement pour celles qui ſont du plus fin échantillon. En d'autres endroits on appelle cette meſure une *pochée*. *Id. ibid.*

SACHET, ſ. m. (*Gram.*) petit ſac. *Voyez l'article* Sac, *& les articles ſuivans*. Un *ſachet* odorant.

Sachet, *terme de Chirurgie concernant la matiere médicale externe*, c'eſt une compoſition de médicamens ſecs & pulvériſés mis en un petit ſac. Les *ſachets* doivent avoir la figure des parties ſur leſquelles on les applique. Ceux qu'on deſtine à couvrir la tête ſont faits en maniere de bonnet ou de coiffe. Ils ſont triangulaires pour couvrir l'œil. Les anciens donnoient la figure d'une cornemuſe aux *ſachets* qu'ils appliquoient ſur la région de l'eſtomac: ils faiſoient oblongs, en forme de langue de bœuf, ceux qu'ils deſtinoient pour la rate, *&c.* La matiere des *ſachets* eſt fournie par des feuilles, des fleurs, des fruits de différentes plantes. Les auteurs en donnent pluſieurs formules. On a décrit, dans ce Dictionnaire, au *mot* Cucuphe, la compoſition des bonnets piqués aromatiques pour fortifier la tête, Ambroiſe Paré en fournit un autre contre les affections froides du cerveau. Prenez du ſon, une poignée; du millet, une once; du ſel, deux gros; roſes rouges, fleurs de romarin, de ſtœchas, de cloux de girofles, de chacun deux gros; feuilles de betoine & de ſauge, de chacune demi-poignée: on coud toutes ces drogues en poudre dans une coiffe, qu'on fait chauffer à la fumée de la poudre d'encens & de ſandarac, jettée ſur des charbons ardens. On applique ſur les yeux des *ſachets* diſcuſſifs & réſolutifs, compoſés avec les poudres de fleurs de melilot, de camomille, de ſureau, les ſommités de romarin, les fleurs de ſtœchas, *&c.* auxquelles on ajoute de la poudre de caſé brûlé.

Pour diſcuter & diſſiper des ventoſités, on ajoute aux plantes ci-deſſus ſpécifiées, les poudres de ſemences d'anis, de fenouil, *&c.* Pour ſoutenir les poudres & empêcher qu'elles ne ſe jettent de côté & d'autre, on les met ſur du coton, & l'on pique la toile qui fait le *ſachet*. On arroſe quelquefois les *ſachets* avec du vin chaud, ou des eaux diſtillées; quelquefois on les expoſe à la vapeur de quelques parfums, à l'humidité vaporeuſe de quelque eau diſtillée jettée ſur une pelle rougie au feu, *&c. Voyez* Fumigation. Les plantes émollientes bouillies dans de l'eau s'appliquent auſſi entre deux linges, ſous la dénomination de *ſachets*; mais ce ſont plutôt des cataplaſmes, que pour plus grande propreté on ne fait pas toucher immédiatement à la peau.

Il y a à Paris un empirique qui vend un *ſachet* dit *anti-apoplectique*, que l'on porte au cou avec un ruban, qui laiſſe pendre ledit *ſachet*, grand comme l'extrémité du pouce, ſur la région inférieure du ſternum. Quoi qu'on ait dit, à *l'article* Amulete, de la vertu de ces ſortes de parfums, il eſt difficile que la raiſon ſe prête à croire que les cauſes de l'apoplexie ne peuvent prévaloir contre l'efficacité du *ſachet*. Quelques perſonnes n'en blâment pas l'uſage, parce qu'il eſt certain, dit-on, qu'il ne fait aucun mal; mais n'en eſt-ce pas un très-grand que de mettre toute ſa confiance à une pratique inutile qui empêche de ſe précautionner d'ailleurs par le régime, & des attentions ſéveres contre l'atteinte d'un accident auſſi formidable que l'apoplexie? *Populus vult decipi, decipiatur*. (*Y*)

Sachets *de mitraille*, (*Artillerie*) ce ſont de petits ſacs de toile qu'on remplit de mitrailles, ſoit pour armer des canons, ſoit pour armer des pierriers.

SACHETTES, ſ. f. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) religieuſes de l'ordre de la pénitence, ou du ſac, ou des ſachets; elles avoient une maiſon proche Saint-André-des-arcs, dans une rue qu'on appelle encore *la rue des ſachettes*. •

SACIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt la même ſecte que les Anthropomorphites. *Voyez* Anthropomorphites.

SACILE, (*Géog. mod.*) petite ville de l'état de Veniſe, dans la Marche tréviſane, à 10 milles de Ceneda. Elle eſt peuplée & à ſon aiſe. Quelques auteurs croient que c'étoit autrefois un ſiege épiſcopal ſuffragant d'Aquilée; mais d'autres ſavans prétendent que ce ſiege étoit à Sacileto, bourg du Frioul. *Long.* 29. 55. *lat.* 46. 3. (*D. J.*)

SACILIS, (*Géog. anc.*) ou *Sacili martialium*, ville ancienne d'Eſpagne, en Bétique, au pays des Turdules dans les terres. On croit que c'eſt préſentement *Alcorrucen*.

SACLES, ſ. m. (*Gramm.*) nom que l'héréſiarque Manès donnoit au mauvais principe. •

SACOCHE, ſ. f. (*Gramm.*) partie de l'équipage du cavalier; c'eſt un ſac de cuir qui eſt pendu à l'arçon de la ſelle.

SACODION, (*Hiſt. nat. Minéralog.*) nom donné par Pline & les anciens naturaliſtes à l'améthyſte lorſqu'elle a un œil jaunâtre.

SACOME, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt le profil de tout marbre & moulure d'architecture. Quelques architectes donnent ce nom à la moulure même. Ce terme vient de l'italien *ſacoma*. (*D. J.*)

SACOUAGE, *ou* SACCAGE, ſ. m. (*Comm.*) on nomme ainſi dans quelques coutumes, ce qu'on appelle dans d'autres *minage*; c'eſt-à-dire le droit que les ſeigneurs ont de prendre en nature une certaine quantité de grains ou de légumes ſur chaque ſachée de ces marchandiſes qu'on expoſe en vente dans les marchés. *Voyez* Minage. *Dict. de Commerce & de Trévoux*.

SACQUEBUTE, ſ. f. (*Muſique inſtrum.*) inſtrument de muſique qui eſt à vent, & une eſpece de trompette harmonique, qui differe de la militaire en figure & en grandeur. Elle a ſon embouchure ou ſon bocal & ſon pavillon ſemblables; mais elle a quatre branches qui ſe démontent, ſe briſent à l'endroit des nœuds, & ſouvent au tortil, qui eſt le même tuyau qui ſe tortille deux fois, ou qui fait deux cercles au milieu de l'inſtrument; ce qui le fait deſcendre d'une quarte plus bas que ſon ton naturel. Elle contient auſſi deux branches intérieures, qui ne paroiſſent que quand on les tire par le moyen d'une barre qu'on pouſſe juſque vers la potence, & qui l'alonge comme on veut, pour faire toutes ſortes de tons; les branches viſibles ſervent d'étui aux inviſibles. La *ſacquebute* ordinairement a huit piés, lorſqu'elle n'eſt point alongée, & qu'on n'y comprend point ſon tortil. Quand elle eſt tirée de toute ſa longueur, elle va juſque à quinze piés. Son tortil eſt de deux piés neuf pouces; elle ſert de baſe dans toutes ſortes de concerts d'inſtrumens à vent, comme ſont le ſerpent & le fagot ou baſſon, & elle ſert de baſſetaille aux haut-bois. (*D. J.*)

SACQUIERS, ſ. m. pl. (*Comm.*) meſureurs de ſel. On appelle ainſi à Livourne de petits officiers nommés par la ville au nombre de vingt-quatre, pour faire la meſure de tous les ſels qui y arrivent. On leur donne ce nom à cauſe des ſacs qu'ils fourniſſent pour le tranſport de ces ſels. Leur droit de meſurage conſiſte en une mine de ſel comble & deux pellées pour chaque barque qu'ils meſurent. Ils donnent à ces deux pellées ſurabondantes le nom de *ſainte-goute*. Ce droit en total produit environ cinq cens écus par an. *Id. ib.*

SACRA, (*Hiſt. anc.*) nom que les Romains donnoient en général à toutes les cérémonies religieuſes tant publiques que particulieres. Pour celles de la premiere eſpece. *Voyez* Fête.

Quant aux autres, outre celles qui étoient propres à chaque curie, il n'y avoit point de famille un peu conſidérable qui n'eût ſes fêtes domeſtiques & annuelles qu'on nommoit *ſacra gentilitia*, qui ſe célébroient dans chaque maiſon, & devoient être régulierement obſervées, même en tems de guerre & de calamités ſous peine de la vengeance céleſte. On célébroit auſſi le jour de l'anniverſaire de ſa naiſ-

naiſſance, qu'on appelloit *ſacra natalitia*; celui où l'on prenoit la robe virile, *ſacra liberalia*, & pluſieurs autres où l'on invitoit ſes parens & ſes amis à un grand feſtin en ſigne de réjouiſſance.

SACRA GENTILITIA, (*Hiſt. rom.*) On nommoit ainſi chez les Romains les fêtes de famille, qu'ils célébroient régulierement dans chaque maiſon, dans la crainte de s'attirer la colere des dieux, s'ils y manquoient.

Il n'y avoit point de famille un peu conſidérable qui n'eût de ces ſortes de fêtes annuelles & domeſtiques, indépendamment de celles de la naiſſance, qu'ils appelloient *natalitia*; & des jours de la priſe de la toge qu'ils nommoient *liberalia*, & auxquels les amis étoient invités comme à une noce.

Tous les anciens écrivains font mention des *ſacra gentilitia*; mais nous avons là-deſſus deux exemples éclatans de l'obſervation & de l'inobſervation de ces fêtes de famille: le premier eſt tiré du *livre ſept de la premiere décade* de Tite-Live. Le jeune Fabius, dit cet hiſtorien, étant dans le capitole, pendant qu'il étoit aſſiégé par les Gaulois, en deſcendit chargé de vaſes & des ornemens ſacrés, traverſa l'armée ennemie; & au grand étonnement des aſſiégeans & des aſſiégés, alla ſur le mont Quirinal faire le ſacrifice annuel, auquel ſa famille étoit obligée. Le ſecond eſt du même auteur, *livre neuf de la même décade*. La famille Potilia étoit très-nombreuſe, elle étoit diviſée en douze branches, & comptoit plus de trente perſonnes en âge de puberté, ſans les enfans: tout cela périt dans la même année, pour avoir fait faire par des eſclaves, les ſacrifices qu'ils devoient faire eux-mêmes à Hercule. Ce n'eſt pas tout, il en couta la vue au cenſeur Appius, par les conſeils duquel ils avoient cru pouvoir s'affranchir de cette ſujettion. C'eſt Tite-Live qui parle ainſi. „ De tout tems les „ hommes ont attribué aux dieux les événemens qui „ dépendent des cauſes naturelles. (*D. J.*)

1. *SACRA VIA*, (*Géog. anc.*) ou le chemin ſacré, chemin de Grece dans l'Attique, par où l'on alloit d'Athènes à Éleuſine.

2. *Sacra via*, autre chemin dans le Peloponèſe, par où l'on alloit d'Élide à Olympie.

3. *Sacra via*, la rue ſacrée; c'étoit une des rues de Rome, qui eſt nommée dans ce vers d'Horace, *l. I. ſat. 9.*

Ibam forte via ſacra, *ſicut meus eſt mos*.

(*D. J.*)

SACRAMACOU, (*Diete.*) nom que les habitans de la Martinique donnent au phitolacca, dont ils apprêtent & mangent fort communément les feuilles comme on mange les épinars en Europe. *Voy.* PHITOLACCA. (*b*)

SACRAMARON, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom qu'on donne, aux îles françoiſes, à une herbe potagere haute de quatre à cinq piés; ſa feuille qui eſt la ſeule partie de la plante, bonne à manger, en la mettant dans le potage avec d'autres herbes, eſt longue d'environ ſix pouces, aſſez épaiſſe, fort verte, & bien nourrie. Ses fleurs ſont à pluſieurs pétales, panachées de verd, de rouge, de violet & de pourpre. (*D. J.*)

SACRAMENTAIRE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) nom d'un ancien livre d'égliſe dans lequel étoient renfermées les cérémonies de la liturgie & de l'adminiſtration des ſacremens. *Voyez* LITURGIE & SACREMENT.

Le pape Gelaſe fut le premier auteur du *ſacramentaire*, dont Saint Gregoire retrancha pluſieurs choſes, en changea quelques-unes & en ajouta d'autres. Il recueillit le tout en un volume qu'on nomme le *ſacramentaire de S. Gregoire*.

C'eſt la même choſe quant au fond, que nos rituels & que les eucologes des Grecs. *Voyez* RITUEL & EUCOLOGE.

SACRAMENTAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom qu'on donne à tous les hérétiques qui ont enſeigné quelques erreurs capitales contre le ſacrement de l'euchariſtie, mais principalement à ceux qui l'ont attaqué dans ſa ſubſtance, en niant la préſence réelle ou la tranſubſtantiation, comme ont fait dans le ſeizieme ſiecle les Luthériens, les Calviniſtes, les Zuingliens, &c. *Voyez* PRÉSENCE RÉELLE & TRANSUBSTANTIATION.

SACRAMENTUM JUSJURANDUM, (*Littér.*) *Sacramentum* étoit proprement le ſerment de fidélité que les ſoldats prêtoient en corps, lorſqu'ils étoient enrôlés. *Juſjurandum* étoit le ſerment formel que chacun faiſoit en particulier. (*D. J.*)

SACRAMENTUM, (*Littérat.*) c'étoit chez les Romains un dépôt que les plaideurs étoient obligés de conſigner, & qui reſtoit dans le tréſor ſelon Valere Maxime. La portion conſignée par celui qui ſuccomboit en juſtice, étoit confiſquée, pour le punir de la témérité de ſa conteſtation, & on l'employoit à payer l'honoraire des juges.

Le même uſage s'obſervoit à Athènes, où l'on nommoit τὰ πρυτανεῖα ou αἱ πρυτανεῖαι, une certaine ſomme que les plaideurs devoient conſigner avant que d'avoir audience; & cette ſomme montoit ſelon quelques-uns, à la dixieme partie de l'objet de la conteſtation que le demandeur & le défendeur étoient obligés de conſigner; mais, ſelon Démoſthène & Iſocrate qui devoient en être bien inſtruits, & ſelon le ſcholiaſte d'Ariſtophane ſur les nuées, la conſignation n'étoit que de trois drachmes ſi le fonds étoit au-deſſous de mille drachmes, & de trente drachmes s'il excédoit. (*D. J.*)

SACRANIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Sacrani*, ancien peuple d'Italie. Virgile, Æneid. *l. VII. verſ. 796.* dit:

Et ſacranæ *acies, & picti ſcuta labici.*

Feſtus fait ici cette remarque: on dit qu'un certain Corybante conſacré à Cybele, étant venu en Italie, occupa le canton qui eſt au voiſinage de Rome, & que de-là les peuples qui tirent de lui leur origine, ont été nommés *Sacrani*. D'autres croyent que *ſacranæ acies* étoient des ſoldats ardéates, qui autrefois étant affligés de la peſte, vouerent un printems ſacré, d'où ils furent appellés *ſacrani*. Ce ſecond ſentiment rentre aſſez dans celui de Feſtus qui ajoute qu'on appelle *ſacrani* ceux qui, venus de Réti, chaſſerent des ſept montagnes les Liguriens & les Sicules; car ils étoient nés durant un printems ſacré: le premier ſentiment rapporté par Servius touchant les Corybantes, ne convient pas mal avec le culte de Cybele établi à Riéti, ſelon Silius Italicus, *l. VIII.*

Magnæque Reate dicatum
Cœlicolum matri.

(*D. J.*)

SACRARIUM, (*Antiq. rom.*) On nommoit ainſi chez les Romains une eſpece de chapelle de famille; elle differoit du *lararium*, en ce qu'elle étoit conſacrée à quelque divinité particuliere, au-lieu que le *lararium* étoit dédié à tous les dieux de la maiſon en général. (*D. J.*)

SACRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) cérémonie religieuſe qui ſe pratique à l'égard de quelques ſouverains, ſurtout des catholiques, & qui répond à celle que dans d'autres pays on appelle *couronnement* ou *inauguration*.

Cette cérémonie en elle-même eſt très-ancienne. On voit dans les livres ſaints dès l'établiſſement de la monarchie des Hébreux, que les rois étoient ſacrés. Saül & David le furent par Samuel, & les rois de Juda conſerverent cette pratique d'être conſacrés ou par des prophetes ou par le grand-prêtre. Il paroît auſſi par l'Ecriture, que la cérémonie de cette conſécration s'étoit conſervée dans le royaume d'Iſraël malgré le ſchiſme, puiſque Jéhu fut ſacré par un des enfans, c'eſt-à-dire des diſciples des prophetes.

Sous la loi nouvelle, les princes chrétiens ont imité cet exemple pour marquer ſans doute par cette cérémonie que leur puiſſance vient de Dieu même. Nous ne parlerons ici que du *ſacre* du roi de France & de celui de l'empereur.

Le lieu deſtiné pour le *ſacre* des rois de France eſt l'égliſe cathédrale de Rheims. On remarque néanmoins que les rois de la ſeconde race n'y ont point été ſacrés, ſi ce n'eſt Louis le Begue, roi & empereur; mais ceux de la troiſieme race ont préféré ce lieu à tout autre, & Louis VII. dit le Jeune, qui y fut ſacré par le pape Innocent II. fit une loi pour cette cérémonie lors du couronnement de Philippe-Auguſte ſon fils en 1179. Henri IV. fut ſacré à Chartres, parce qu'il n'étoit pas maître de Rheims qui tenoit pour la ligue. La ſainte-ampoule dont l'huile ſert au *ſacre* des rois, eſt gardée dans l'égliſe de l'abbaye de S. Remi, & les ornemens dans le tréſor de S. Denis. Le jour de cette cérémonie le roi entre dans l'égliſe de Rheims, revêtu d'une camiſole de ſatin rouge, garnie d'or, ouverte au dos & ſur les manches,

ches, avec une robe de toile d'argent & un chapeau de velours noir, garni d'un cordon de diamans, d'une plume blanche & d'une aigrette noire. Il eſt précédé du connétable, tenant l'épée nue à la main, accompagné des princes du ſang, des pairs de France, du chancelier, du grand-maître, du grand-chambellan, des chevaliers de l'ordre, & de pluſieurs princes & ſeigneurs. Le roi s'étant mis devant l'autel dans ſa chaire, le prieur de S. Remi monté ſur un cheval blanc, ſous un dais de toile d'argent porté par les chevaliers de la ſainte-ampoule, apporte cette ſainte-ampoule au bruit des tambours & des trompettes; & l'archevêque ayant été la recevoir à la porte de l'égliſe, la poſe ſur le grand autel, où l'on met auſſi les ornemens préparés pour le *ſacre*, qui ſont la grande couronne de Charlemagne, l'épée, le ſceptre & la main de juſtice, les éperons & le livre de la cérémonie. Les habits du roi pour le *ſacre* ſont une camiſole de ſatin rouge garnie d'or, une tunique & une dalmatique qui repréſentent les ordres de ſoudiacre & de diacre, des bottines, & un grand manteau royal, doublé d'hermine & ſemé de fleurs de lys d'or. Pendant cette auguſte cérémonie, les douze pairs de France ont chacun leur fonction. L'archevêque de Rheims ſacre le roi en lui faiſant des onctions en forme de croix ſur les épaules & aux deux bras par les ouvertures pratiquées pour cet effet à la camiſole dont nous avons parlé. L'évêque de Laon tient la ſainte ampoule; l'évêque de Langres, le ſceptre; l'évêque de Beauvais, le manteau royal; l'évêque de Châlons, l'anneau; l'évêque de Noyon, le ceinturon ou baudrier. Entre les pairs laïcs, le duc de Bourgogne porte la couronne royale, & ceint l'épée au roi; le duc de Guienne porte la premiere banniere quarrée; le duc de Normandie, la ſeconde; le comte de Toulouſe, les éperons; le comte de Champagne, la banniere royale ou l'étendart de guerre; & le comte de Flandres, l'épée royale. Ces pairs ont alors ſur la tête un cercle d'or en forme de couronne. Lorſque ces dernieres pairies étoient occupées par les grands vaſſaux de la couronne, ils aſſiſtoient en perſonne au *ſacre* & y faiſoient leurs fonctions, mais depuis que de ces ſix pairies cinq ont été réunies à la couronne, & que celles de Flandres eſt en partie en main étrangere, le roi choiſit ſix princes ou ſeigneurs pour repréſenter ces pairs, & un autre pour tenir la place de connetable depuis que cette charge a été ſupprimée. C'eſt ainſi qu'on l'a pratiqué au *ſacre* de Louis XIV. & de Louis XV. Au reſte le *ſacre* du roi ne lui confere aucun nouveau droit, il eſt monarque par ſa naiſſance & par droit de ſucceſſion; & le but de cette pieuſe cérémonie n'eſt ſans doute que d'apprendre aux peuples par un ſpectacle frappant, que la perſonne du roi eſt ſacrée, & qu'il n'eſt pas permis d'attenter à ſa vie, parce que, comme l'Ecriture dit de Saül, il eſt l'*oint du ſeigneur*.

Au *ſacre* de l'empereur, lorſque ce prince marche en ordre avec les électeurs laïques & ſes officiers à l'égliſe où ſe doit faire la cérémonie, l'archevêque officiant, qui eſt toujours un électeur eccléſiaſtique, & les deux autres électeurs de ſon ordre vont le recevoir; enſuite on célebre la meſſe juſqu'à l'Evangile, alors on ôte à l'empereur le manteau royal, & deux des électeurs eccléſiaſtiques le conduiſent à l'autel où, après quelques prieres, l'électeur officiant lui demande s'il veut profeſſer la foi catholique, défendre l'Egliſe, gouverner l'empire avec juſtice & le défendre avec valeur, en conſerver les droits, protéger les foibles & les pauvres, & être ſoumis au ſaint ſiege. Lorſqu'il en a reçu des réponſes convenables, confirmées par un ferment ſur les évangiles, & fait quelqes autres oraiſons, les ſuffragans de l'archevêque officiant découvrent l'empereur pour le ſacrer, & l'archevêque prend l'huile benite dont il l'oint en forme de croix ſur le ſommet de la tête, entre les épaules, au col, à la poitrine, au poignet du bras droit, & en dernier lieu dans la main droite, diſant à chaque onction la priere que porte le rituel de cette cérémonie. Les deux autres archevêques électeurs eſſuyent l'huile avec du coton, enſuite on revêt l'empereur de ſes habits impériaux & des autres marques de ſa dignité, comme le ſceptre, le globe, *&c.* Quoique la bulle d'or preſcrive de faire le couronnement de l'empereur à Aix-la-Chapelle, il ſe fait cependant ailleurs, comme à Francfort, Ausbourg, Nuremberg.

SACRE *ou* SACRET, (*Art. milit.*) ce nom ſe donnoit anciennement à des pieces de canon de fonte, qui peſoient depuis 2500 livres juſqu'à 2850. Elles chaſſoient des boulets de 4 & de 5 livres, & elles avoient environ 13 piés de longueur. Ces pieces ne ſont plus d'uſage, mais il eſt néceſſaire qu'un officier d'artillerie en ait connoiſſance, afin de n'être point embarraſſé dans les inventaires qu'il peut être chargé de faire, & dans leſquelles il peut ſe trouver de ces anciennes pieces. (*Q*)

SACRE, ſ. m. (*Faucon.*) c'eſt une eſpece de faucon femelle, dont le mâle s'appelle *ſacret*, il a les plumes d'un roux foncé, le bec, les jambes & les doigts bleus; il eſt excellent, & courageux pour la volerie, mais difficile à traiter; il eſt propre au vol du milan, du héron, des buſes & autres oiſeaux de montée: le *ſacre* eſt paſſager, & vient du côté de Grece; celui qui eſt pris après la mue, eſt le meilleur & le plus vîte.

SACRÉ, (*Gram. & Théolog.*) ſe dit d'une choſe particulierement offerte & deſtinée à Dieu, ou attachée à ſon culte par des cérémonies religieuſes & des bénédictions. *Voyez* CONSÉCRATION.

Les rois, les prélats, les prêtres ſont des perſonnes *ſacrées*. Les abbés ſont ſeulement bénis. Le ſoudiaconat, le diaconat & la prêtriſe ſont des ordres *ſacrés*, qui impriment un caractere ſaint, & qui ne ſe perd jamais. *Voyez* ORDRE.

La coutume de conſacrer les rois avec de l'huile ſainte vient, ſelon Gutlingius, des Hébreux. Grotius eſt du même ſentiment; mais il ajoute que chez ce peuple on ne ſacroit que les rois qui n'avoient pas un droit évident à la couronne. On croit que les empereurs chrétiens ne ſe firent point ſacrer avant Juſtin, de qui les Goths emprunterent cette coutume, que les autres nations chrétiennes d'Occident imiterent depuis. *Voyez* ONCTION & ROI.

Ce terme s'applique auſſi à tout ce qui regarde Dieu & l'Egliſe. Ainſi la terre des égliſes & des cimetieres eſt tenue pour *ſacrée*, c'eſt pourquoi ce mot *locus ſacer* ſignifie en droit la *place* où quelqu'un a été enterré, & c'eſt un crime capital que de violer les ſépultures. Les vaſes & les ornemens qui ſervent au ſacrifice ſont également nommés *vaſes* & *ornemens ſacrés*, avec cette différence que les vaſes ont ce nom d'une maniere plus particuliere, ſervant à recevoir & à renfermer le corps de Jeſus-Chriſt; auſſi punit-on du feu les voleurs & autres qui les profanent. On donne auſſi au college des cardinaux le titre de *ſacré college*.

On appelle l'empereur & le roi d'Angleterre *ſacrée* majeſté, *ſacra majeſtas*. Titre qui mal à propos a ſcandaliſé quelques écrivains qui l'ont traité de blaſphème. L'Ecriture ne nous apprend-elle pas que les rois ſont les images de Dieu, qu'ils lui ſont ſpécialement conſacrés, & ne les appelle-t-elle pas les *oints du Seigneur*?

Les anciens regardoient comme *ſacrée* une place où le tonnerre étoit tombé. *Voyez* BIDENTAL, FULGURITUM & TONNERRE.

SACRÉ, adj. ce qui appartient à l'os *ſacrum*. Les nerfs *ſacrés* paſſent en partie par le grand trou antérieur de l'os *ſacrum*, & par les échancrures latérales de l'extrémité de cet os & du coccyx: ils ſont au nombre de ſix paires. La premiere eſt fort groſſe, la ſeconde l'eſt moins, & les autres diminuent ſucceſſivement. Les quatre premieres paires s'uniſſent enſemble dès leur entrée dans le baſſin pour former le nerf ſciatique: elles fourniſſent outre cela pluſieurs filets aux véſicules ſéminales, aux proſtates, à l'uterus, aux trompes de Fallope, à la veſſie, au rectum, au corps caverneux, à leurs muſcles, & aux autres parties voiſines.

Les deux dernieres paires des nerfs *ſacrés* ſont très-petites, & ſe diſtribuent à l'anus & au tégument voiſin.

Les arteres *ſacrées* ſont des rameaux de l'aorte inférieure & de l'hypogaſtrique; elles ſe diſtribuent à l'os *ſacrum*.

SACRÉ, *cap.* (*Géog. anc.*) *ſacrum promontorium*, nom commun à pluſieurs caps, dont l'un eſt, ſelon Ptolomée, un cap de Luſitanie, aujourd'hui le cap de S. Vincent en Portugal.

Un autre de ce nom eſt en Irlande, dans la partie méridionale de la côte orientale, ſelon le même Ptolomée, *l. II. c. ij.* Ce cap eſt aujourd'hui nommé *Concarne* ſur les cartes.

Un troiſieme eſt dans l'île de Corſe, au nord de la côte orientale, C'eſt aujourd'hui *capo Corſo*.

Un autre eſt dans la Sarmatie en Europe. C'eſt la pointe orientale de la langue de terre, que les an-

ciens

ciens appelloient *Achilleos dromos*, la course d'Achille.

Un cinquieme est en Asie dans la Lycie, entre l'embouchure du fleuve Limyros & la ville d'Olympe, selon Ptolomée, *l. V. c. III.* Sophien l'appelle *cabo Chelidoni*, d'où les interpretes ont pris leur *caput Chelidoniæ*.

Un sixieme est à l'entrée du Pont-Euxin, selon Zozime, *l. II.* à 200 stades de Chalcédoine, c'est-à-dire à 25 milles anciens, qui font 5 lieues, de 4000 pas géométriques; d'autres le nomment *Hieron Oros*. (*D. J.*)

SACRÉS *jeux*, (*Antiq. greq. & rom.*) c'étoit ainsi qu'on nommoit chez les Grecs & chez les Romains tous les jeux faits pour rendre un culte public à quelque divinité. Comme ces jeux ou spectacles entroient dans les cérémonies de la religion, c'est pour cela qu'on les appelloit *sacrés & divins*. Tels étoient les quatre principaux jeux de la Grece, appellés *olympiques*, *pithiques*, *néméens* & *isthmiques*: tels étoient chez les Romains les capitolins, les apollinaires, les céréaux, les martiaux, *&c.* Les honneurs divins ayant été déférés dans la Grece aux empereurs; les Grecs firent célébrer en l'honneur de ces princes des jeux *sacrés* sur le modele de ceux qui avoient été primitivement institués en l'honneur des dieux. (*D. J.*)

SACRÉE *année*, (*Art. numismatiq.*) ΕΤΟΥΣ ΙΕΡΟΥ, & année nouvelle *sacrée*, ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ, inscriptions qu'on lit sur plusieurs médailles frappées par des villes greques de l'Orient.

Les villes d'Orient offroient des sacrifices, des vœux publics, & donnoient des spectacles magnifiques à l'avénement des empereurs au commencement de leur année civile, & aux jours anniversaires de leur avénement à l'empire.

Ces villes donnoient le nom d'*année sacrée* à leurs années, à cause de la solemnité des sacrifices & des jeux qui faisoient partie du culte religieux.

Elles appelloient à l'exemple des Romains *année nouvelle premiere* le jour de l'avénement des princes en quelque mois de l'année qu'il arrivât, comme Séneque l'assure de l'avénement de Néron, & comme une médaille de la ville d'Anazarbe le prouve pour l'avénement de Trajan Dece.

Elles distinguoient la solemnité du commencement de l'année civile, & la solemnité anniversaire de l'avénement à l'empire par l'inscription de l'*année nouvelle sacrée*, & par l'inscription de l'*année sacrée* que l'on gravoit sur les médailles que l'on faisoit frapper pour-lors. (*D. J.*)

SACRÉE *chose*, (*Antiq. rom.*) les lois romaines ont divisé les choses en *sacrées*, religieuses & saintes. Celles qui avoient été consacrées aux dieux solemnellement par les pontifes, ou qui avoient été dédiées au culte des dieux étoient appellées *sacrées*. Les devoirs rendus aux morts, & tout ce qui concernoit la sépulture, étoient du nombre des choses religieuses. L'on appelloit choses *saintes* celles qui étoient en quelque maniere sous la protection des dieux, comme les murs & les portes d'une ville. On a indiqué dans cet ouvrage la formule qu'on employoit pour la consécration des choses qu'on dévouoit au service des dieux, & nous avons une infinité d'inscriptions qui font connoître que les sépulchres rendoient *sacré* le lieu où ils étoient élevés. (*D. J.*)

SACRÉE *guerre*, (*Hist. greq.*) il y a eu trois *guerres sacrées*. La premiere éclata contre les Crisséens, qui exigerent de gros droits des pélerins de Delphes, & pillerent le temple d'Apollon; la guerre leur fut déclarée par ordre de l'oracle & des amphyctions: ils soutinrent un siege de dix ans dans leur ville, qui fut enfin emporté d'assaut. La seconde *guerre sacrée* s'éleva contre les Phocéens & les Lacédémoniens; elle dura neuf ans, & finit par la mort de Philomélus, chef des Phocéens, qui voyant son armée défaite, se précipita du haut d'un rocher. La troisieme *guerre sacrée*, autrement nommée la *guerre des confédérés*, se renouvella entre les mêmes peuples; les Phocéens soutenus d'Athènes & de Lacédémone, s'unirent contre les Thébains & les Thessaliens; & ces derniers appellerent à leur secours Philippe de Macédoine, qui, par son génie & son habileté, devint maître de toute la Grece. Diodore de Sicile & Pausanias ont eu l'art de nous intéresser à leurs descriptions de toutes ces guerres, comme si elles se faisoient de nos jours. (*D. J.*)

SACRÉE *colline*, (*Géog. anc.*) *sacer collis*; colline d'Italie, au bord du Teverone. Elle étoit, selon Tite-Live, *l. II. c. xxxij.* à 3 milles de Rome, & à l'autre bord du Teverone. Il l'appelle *sacer mons*, & il penche plus pour ceux qui croient que le peuple romain s'y retira, lorsqu'il se brouilla avec ses magistrats, que pour ceux qui disent que ce fut sur le mont Aventin. Valere Maxime, *l. VIII. c. ix.* nomme aussi la *colline sacrée* en parlant de cette sédition du peuple. Il dit: *Regibus exactis, plebs dissidens à patribus, juxta ripam Anienis, in* colle *qui* sacer *appellatur, armata consedit*. (*D. J.*)

SACREMENT, s. m. (*Théologie.*) en général est un signe d'une chose sainte ou sacrée. *Voyez* SIGNE.

Ce mot vient du latin *sacramentum*, qui signifie un *serment*, & singulierement celui que chez les anciens les soldats prêtoient entre les mains de leurs généraux, & dont Polybe nous a conservé cette formule, *Obtemperaturus sum & facturus quidquid mandabitur ab imperatoribus juxta vires*. J'obéirai à mes généraux, j'exécuterai leurs ordres en tout ce qui sera en mon pouvoir.

Dans un sens général, on peut dire avec S. Augustin que nulle religion, soit vraie, soit fausse, n'a pu s'attacher les hommes sans employer des signes sensibles ou des *sacremens*. Ainsi la loi de nature a eu les siens, telle que l'offrande du pain & du vin, pratiquée par Melchisédech; & l'on trouve dans celle de Moïse la circoncision, l'agneau paschal, les purifications, la consécration des pontifes. Le paganisme pourra mettre aussi au nombre de ses *sacremens* les lustrations, les expiations, les cérémonies des mysteres d'Eleusine & de Samothrace, car tout cela étoit symbolique & significatif.

Mais dans la loi nouvelle, le mot *sacrement* signifie une *signe* sensible d'une grace spirituelle, institué par notre Seigneur Jesus-Christ pour la sanctification des hommes.

Socin & ses disciples enseignent que les *sacremens* ne sont que de pures cérémonies, qui ne servent tout-au-plus qu'à unir extérieurement les fideles ensemble, & à les distinguer des juifs & des gentils.

Les Protestans n'en disent guere davantage, en prétendant que les *sacremens* ne sont que de pures cérémonies instituées de Dieu, pour sceller & confirmer les promesses de la grace, pour soutenir notre foi & pour nous exciter à la piété. Ils n'en admettent communément que deux, le baptême & l'eucharistie, ou, comme ils l'appellent, *la sainte cène*; les Anglicans y ajoutent la confirmation.

Les Catholiques au contraire, qui pensent que les *sacremens* produisent par eux-mêmes la grace sanctifiante, en admettent sept après toute la tradition, savoir le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrème-onction, l'ordre, & le mariage; nous avons traité de chacun en particulier sous leur article. *Voyez* BAPTÊME, *&c.*

Les *sacremens* sont des êtres moraux qui sont essentiellement composés de deux parties, de quelque chose de sensible, & de quelques paroles. C'est de l'union de ces deux parties que résulte le *sacrement*; *accedit verbum ad elementum*, dit S. Augustin, *tract.* 8. *in Joan.*, *& fit sacramentum*. Les théologiens scholastiques ont donné le nom de *matiere* aux choses sensibles, & le nom de *forme* aux paroles. *Voyez* MATIERE & FORME.

Les Protestans soutiennent que les paroles qui entrent essentiellement dans la composition des *sacremens*, doivent renfermer une instruction ou contenir une promesse. Mais l'une & l'autre prétention n'ont nul fondement dans l'Ecriture ou dans la tradition, & d'ailleurs la fin prochaine des *sacremens* n'est pas d'instruire les hommes, ou de leur promettre la grace, mais de la leur conférer; ainsi ces paroles sont proprement consécratoires, soit en retirant de l'usage profane la chose sensible qui forme la matiere, soit en initiant aux mysteres divins, celui qui reçoit les *sacremens*.

Mais outre l'application de la forme & de la matiere, on exige encore dans le ministre qui confére les *sacremens* l'*intention de faire ce que fait l'Eglise*. On dispute beaucoup dans les écoles sur la nature de cette intention, savoir si elle doit être intérieure & actuelle, ou si une intention habituelle, ou virtuelle, ou extérieure, est suffisante pour la validité du *sacrement*. *Voyez* INTENTION.

Les *sacremens* considérés en général se divisent en *sacremens* des morts & *sacremens* des vivans. On entend par *sacremens des morts* ceux qui sont destinés à rendre la vie spirituelle ou aux personnes *qui ne*

l'ont

l'ont pas encore reçue, comme le baptême, ou à celles qui l'ont perdue après en avoir été favorisés, comme la pénitence. Par *ſacremens des vivans*, on entend ceux qui ſont deſtinés à fortifier les juſtes & à augmenter en eux la vie ſpirituelle de la grace; tels que ſont la confirmation, l'euchariſtie, *&c.* On les diviſe encore en *ſacremens* qui ſe réiterent, c'eſt-à-dire qu'on reçoit pluſieurs fois, comme la pénitence, l'euchariſtie, l'extrème onction, & le mariage; & en *ſacremens* qui ne ſe réiterent point, comme le baptême, la confirmation & l'ordre. La raiſon de cette différence vient de ce que ces derniers impriment caractere. *Voyez* CARACTERE.

Les *ſacremens* de la nouvelle loi produiſent la grace par eux-mêmes, ou, comme parlent les ſcholaſtiques, *ex opere operato*, c'eſt-à-dire par la ſimple application du rit extérieur. Mais agiſſent-ils en cette occaſion comme cauſe phyſique ou comme cauſe morale? L'école eſt partagée ſur cette queſtion; les Thomiſtes ſoutenant que les *ſacremens* produiſent d'eux-mêmes la grace par une influence réelle en agiſſant immédiatement ſur l'ame; les Scotiſtes au contraire prétendant que l'application & l'adminiſtration extérieure des *ſacremens* déterminent Dieu à donner la grace, parce qu'il s'eſt engagé d'une maniere fixe & invariable à l'accorder à ceux qui les reçoivent dignement. Ce dernier ſentiment paroît le plus vraiſſemblable, car il n'eſt pas aiſé de concevoir comment les *ſacremens* qui ſont des êtres corporels, peuvent immédiatement agir ſur l'ame qui eſt une ſubſtance ſpirituelle.

Quoiqu'on convienne en général que Jeſus-Chriſt a inſtitué tous les *ſacrémens*, parce que lui ſeul a pu attacher à des choſes corporelles & ſenſibles la vertu de communiquer la grace ſanctifiante, il n'eſt pas également conſtant s'il les a tous inſtitués *immédiatement*, c'eſt-à-dire par lui-même, ou *médiatement*, c'eſt-à-dire par ſes apôtres & par ſon Egliſe. Il n'y a point de difficulté par rapport au baptême & à l'euchariſtie. Quant aux autres, le ſentiment le plus ſuivi eſt qu'il les a inſtitués immédiatement, mais ce n'eſt pas un point de foi, puiſque les Théologiens ſoutiennent librement le contraire.

Les *ſacremens* ſont néceſſaires pour obtenir la juſtification, mais non pas tous au même degré. Les uns, comme le baptême & la pénitence, ſont néceſſaires d'une néceſſité de moyen, c'eſt-à-dire que ſans le baptême ou ſon deſir les enfans ni les adultes ne peuvent être ſauvés, non plus que les pécheurs ne peuvent être juſtifiés ſans la pénitence ou une contrition parfaite qui en renferme le deſir dans le cas de néceſſité. Les autres ſont néceſſaires de néceſſité de précepte; les négliger ou les mépriſer, c'eſt ſe retrancher volontairement à ſoi-même des ſecours ſpirituels que Jeſus-Chriſt n'a pas voulu préparer en vain.

Enfin l'adminiſtration des *ſacremens* ſuppoſe des cérémonies ou eſſentielles ou accidentelles preſcrites par l'Egliſe. Les premieres qui intéreſſent la validité du *ſacrement* ne doivent être omiſes en aucun cas. Les autres peuvent être ſupprimées dans le cas de néceſſité. *Voyez* CÉRÉMONIE.

SACREMENS, (*Hiſt. eccléſiaſtiq.*) les différentes ſectes des chrétiens ont beaucoup varié ſur le nombre des *ſacremens*; & pour abréger ce ſujet dont le détail ſeroit très-étendu, je me contenterai de dire que les Chrétiens de S. Thomas ne reconnoiſſent que trois *ſacremens*, le baptême, l'ordre & l'euchariſtie. S. Bernard mettoit au nombre des *ſacremens* la cérémonie de laver les piés qui ſe pratique le jeudi-ſaint. Damien établiſſoit douze *ſacremens*. Iſidore de Séville ne compte pour *ſacremens* que le baptême, le chrême & l'euchariſtie. Les Arméniens en général ne mettent point la confirmation & l'extrème-onction entre les *ſacremens*; mais Vardanès, un de leurs docteurs, établit ſept *ſacremens*, ſavoir le baptême, la célébration de la liturgie, la bénédiction du myron, l'impoſition des mains, le mariage, l'huile dont on oint les malades, & la cérémonie des funérailles. (*D. J.*) (1)

SACRER, v. act. (*Gram.*) dédier à Dieu par le *ſacre* ou par la conſécration; par le ſacre, ſi c'eſt une perſonne; par la conſécration, ſi c'eſt une choſe. *Voyez* SACRE & CONSÉCRATION. On *ſacre* les rois. On *ſacroit* autrefois les pierres.

SACRIFICATEUR, ſ. m. (*Gram.*) celui qui ſacrifie à l'autel. *Voyez* SACRIFICE.

SACRIFICATEUR, (*Hiſt. des Juifs.*) *voyez* PRÊTRE *des Juifs*. J'ajouterai ſeulement que par ces mots, *ſouverain ſacrificateur pour toujours*, *I. Macchab. xiv.* 21, les Juifs entendoient celui dont le ſacerdoce ſeroit perpétué dans ſes deſcendans. (*D. J.*)

SACRIFICE, ſ. f. (*Gram.*) culte qu'on rend à la divinité par l'oblation de quelque victime, ou par quelqu'autre préſent.

SACRIFICE D'ABEL, (*Critique ſacrée.*) pluſieurs lecteurs vont me demander avec curioſité, que je leur diſe dans cet article, en quoi conſiſtoit le *ſacrifice d'Abel*, pourquoi l'être ſuprème eut égard à ſon offrande, & non à celle de Caïn, qui cependant lui préſentoit les prémices de ſon travail & le fruit de ſa ſueur; enfin comment Dieu fit connoître que l'oblation d'Abel lui étoit ſeule agréable. Je vais répondre de mon mieux à ces trois queſtions qui partagent les interpretes de l'Ecriture, anciens & modernes.

L'auteur de la Geneſe, *c. iv. v.* 4. dit ſuivant nos traductions, qu'*Abel offrit des premiers nés de ſon bétail, & de leur graiſſe*; c'eſt ſur ce paſſage que la plûpart des commentateurs, d'après les rabbins, croient qu'Abel offrit à Dieu les premiers nés de ſon troupeau en holocauſte, & ils prétendent que cet ordre de ſacrifice étoit le ſeul qui fût en uſage avant la loi; mais divers ſavans, au nombre deſquels eſt l'illuſtre Grotius, ſont d'une autre opinion. Ils penſent qu'Abel n'offrit que du lait, ou de la crême de ſon bétail; ils remarquent, pour appuyer leur ſentiment, que l'on n'offroit à Dieu que ce qui ſervoit de nourriture aux hommes; & comme avant le déluge ils n'uſoient point de viande, ils ne ſacrifioient auſſi aucune créature vivante.

Nos verſions diſent qu'*Abel offrit des* premiers nés *de ſa bergerie, & de leur* graiſſe. Grotius & M. le Clerc obſervent que par les premiers nés, il faut entendre les meilleurs, & que le terme בכר ſignifie ſouvent tout ce qui excelle dans ſon genre. Ils remarquent encore que le mot *khalab*, que l'on a traduit par celui de *graiſſe*, ſignifie auſſi du *lait*, ou la *graiſſe du lait*, c'eſt-à-dire de la crême; que c'eſt ainſi que les ſeptante l'ont ſouvent rendu, & en particulier *Geneſe xviij.* 8. où nos verſions portent du *lait*. Les anciens égyptiens offroient auſſi du lait à leurs dieux. Diodore de Sicile rapporte que les habitans de l'île de Méroé avoient coutume de remplir tous les jours trois cens ſoixante vaiſſeaux de lait, en invoquant les noms des divinités qu'ils adoroient.

Quant au défaut du ſacrifice de Caïn, Philon le fait conſiſter en deux choſes: 1°. qu'il ne l'offrit pas aſſez promptement, mais μεθ' ἡμέρας, après quelques jours; 2°. qu'il n'offrit que des fruits de la terre, & non

(1) L'Egliſe Catholique a toujours cru & inviolablement gardé le dogme de foi qui enſeigne qu'il y a ſept *Sacrémens* dans la loi évangélique, inſtitués par Jeſus-Chriſt, & aucun Catholique, ſoit de l'Egliſe Greeque, ſoit de la Latine, n'a jamais cru le contraire. C'eſt pour cela que les Théologiens de Wittemberg ayant envoié en 1575 la confeſſion de foi d'Ausbourg à Jérémie *Patriarche* de Conſtantinople, celui-ci la refuta à merveille déclarant dans ſa premiere reponſe pag. 77. que les *Sacremens* de l'Egliſe catholique reçus par tous les Orthodoxes, ſont au nombre de ſept, ſavoir, *Baptême*, *Confirmation*, *Euchariſtie*, *Ordre*, *Mariage*, *Pénitence* & *extrême-Onction*. Ce ſont ceux-là & non d'autres qui ont été reconnus pour veritables *Sacrémens* depuis le tems même des Apôtres, & ce Dogme de foi touchant le nombre ſeptenaire des *Sacrémens* ne ſauroit ſouffrir aucune atteinte, quoiqu'il y ait eu des Peres de l'Egliſe qui n'ont fait mention que de trois dans leurs livres, & que d'autres en ayent augmenté le nombre, nommant *Sacrément* quelques Saintes cérémonies, telle que la lotion des pieds qu'on a coûtume de faire dans l'Egliſe le jeudi-ſaint; puiſque les premiers ne parlerent de ces *Sacrément*, qu'autant que la néceſſité du ſujet qu'ils traitoient, le comportoit: de là vient qu'il y en a eu qui n'ont fait mention que du *Baptême*, de la *confirmation* & de l'*Euchariſtie*, parce qu'ils n'avoient en vue que les *Sacrément* les plus néceſſaires pour les Cathécumenes. D'autres ont parlé des *Sacrémens* que les hérétiques de ce tems mépriſoient & rejettoient. Les Peres qui ſemblent en avoir augmenté le nombre ſeptenaire, ſe ſont ſervis du mot général *Sacrement*, pour exprimer les rits & cérémonies qui ont quelque analogie aux vrais *Sacrémens*, non cependant qu'ils aient pris à toute rigueur le mot *Sacrément* pour ſa vraie & rigoureuſe ſignification. C'eſt ainſi que S. Bernard appella *Sacrement* la lotion des piés, entant qu'elle repreſente & ſignifie quelques myſteres; mais les controverſiſtes catholiques ont traité ces matieres ſi au long, que nous nous croyons diſpenſés de repeter des choſes que tant d'autres ont ſi bien manié. (*W*)

non les premiers nés de ſon bétail. L'auteur ſacré de l'épître aux Hébreux *c. xj. v. 4.* dit bien mieux, que ce fut la foi d'Abel qui fit préférer ſon *ſacrifice* à celui de Caïn; cette foi, qui eſt une ſubſiſtance, ou une ferme attente, ὑπόστασις, des choſes qu'on eſpere, c'eſt-à-dire, la perſuaſion que Dieu récompenſera les gens de bien dans cette vie ou dans une autre.

Selon la plûpart des commentateurs, Dieu fit deſcendre le feu du ciel pour marquer que le *ſacrifice d'Abel* lui étoit agréable; mais il eſt fort permis de penſer différemment. On convient qu'il y a dans l'hiſtoire ſainte des exemples de *ſacrifices* conſumés par un feu miraculeux; mais lorſque cela eſt arrivé, l'Ecriture l'a dit en termes exprès; au lieu que dans l'occaſion dont il s'agit ici, il n'eſt point fait mention d'un tel feu; & nous ne devons pas ſuppoſer des miracles ſans néceſſité. D'ailleurs il y a tout lieu de croire que l'impie Caïn ſe ſeroit mis peu en peine que ſon *ſacrifice* fût conſumé par le feu ou non. Il eſt donc naturel de chercher quelqu'autre marque de l'approbation de Dieu dont Caïn ait pu être touché, & qui ait été capable d'exciter ſon reſſentiment contre ſon frere; or voici l'idée ingénieuſe d'un profeſſeur de Leyde ſur cette troiſieme queſtion.

Il convient que Moïſe rapporte (immédiatement après avoir dit que Caïn & Abel offrirent des *ſacrifices*) que Dieu eut égard à l'oblation d'Abel, & qu'il n'eut point d'égard à celle de Caïn; mais l'on ne doit pas conclure de-là que les marques de l'approbation divine ſuivirent d'abord le *ſacrifice*. La maniere dont cette hiſtoire nous eſt rapportée, nous inſinue qu'Abel & Caïn vécurent pluſieurs années, l'un comme berger, & l'autre comme laboureur; & l'on peut ſuppoſer, ſans faire violence au texte, que lorſqu'ils retirerent quelque profit de leur travail, ils en offrirent les fruits à Dieu, & qu'ils continuerent pendant pluſieurs années. Abel, dit l'hiſtorien ſacré, étoit berger; mais Caïn étoit laboureur, & il arriva *au bout de quelque tems*, &c. Ces paroles, *au bout de quelque tems*, en hébreu *mikketz jamin*, ſignifient quelquefois *au bout de quelques* ou *pluſieurs années*, comme on peut le voir *Deut. c. xiv. v.* 28, au bout de *trois ans*, où le mot de *trois* détermine le nombre des années; mais comme il n'y a point de nombre marqué dans le paſſage en queſtion, on pourroit le traduire, *au bout de quelques années*.

En effet, il eſt tres-probable que ce ne fut qu'au bout de quelques années qu'Abel connut qu'il étoit agréable à Dieu, & Caïn qu'il ne l'étoit point. Le premier proſpéra, & vit ſon troupeau augmenter: Caïn au contraire s'apperçut qu'il ne fleuriſſoit point, & que la terre ne lui fourniſſoit pas d'abondantes récoltes: ce furent-là les voies par leſquelles Dieu fit connoître qu'il avoit agréé le *ſacrifice d'Abel*, & qu'il n'avoit point eu égard à celui de Caïn; & c'eſt ce qui aigrit le jaloux Caïn contre ſon frere. Voyant que Dieu le béniſſoit beaucoup plus que lui, il réſolut enfin de le tuer, & exécuta cet horrible deſſein.

On ſait de quelle maniere attendriſſante & pathétique l'auteur ſpirituel du poëme de la *mort d'Abel* a traité tout récemment ce ſujet de notre religion. Non-ſeulement c'eſt un ouvrage neuf par ſa ſtructure, ſa forme & ſon ton; mais M. Geſſner a encore eu l'art d'augmenter l'intérêt que nous prenons à cet évenement de l'hiſtoire ſainte, par la maniere vive & touchante dont il peint les diverſes paſſions de nos premiers ayeux, & par les graces & la vérité qu'il met dans ſes tableaux, lorſqu'il décrit les mœurs des premiers hommes qui ont habité la terre. A l'égard du *ſacrifice* qu'Abel offrit à Dieu, il a cru devoir préférer l'opinion d'une victime en holocauſte, au ſentiment de Grotius, & voici comme il s'exprime à ce ſujet dans la traduction ſoignée qu'en a faite M. Huber. C'eſt un trop beau morceau pour n'en pas décorer mon article. Liſez-le.

Le ſoleil ne donnant plus qu'une lumiere adoucie, dardoit encore ſes derniers rayons à-travers le feuillage, prêt à s'aller cacher derriere les montagnes; les fleurs diſtribuoient leurs parfums ſur les zéphirs, comme pour les charger de les exhaler ſur lui; & les oiſeaux à l'envi lui donnoient l'agréable amuſement de leurs concerts. Caïn & Abel arriverent ſous le feuillage, & virent avec une joie délicieuſe leur pere rendu à leurs yeux. Sa priere finiſſoit; il ſe leva, & embraſſa les larmes aux yeux, ſa femme & ſes enfans; après quoi il s'en retourna dans ſa cabane. Cependant Abel dit à Caïn: mon cher frere, quelles actions de graces rendrons-nous au ſeigneur de ce qu'il a exaucé nos gémiſſemens, & de ce qu'il nous rend notre précieux pere? Je vais pour moi, à cette heure où la lune ſe leve, m'acheminer vers mon autel, pour y offrir au ſeigneur en *ſacrifice* le plus jeune de mes agneaux. Et toi, mon cher frere, es-tu dans la même idée? Voudrois-tu auſſi ſur ton autel faire un *ſacrifice* au ſeigneur?

Caïn le regardant d'un œil chagrin: oui, dit-il, je vais aller à mon autel offrir en *ſacrifice* au ſeigneur, ce que la pauvreté des champs me donne. Abel lui répondit gracieuſement: mon frere, le ſeigneur ne compte pour rien l'agneau qui brûle devant lui, ni les fruits de la campagne que la flamme conſume, pourvu qu'une piété ſans tache brûle dans le cœur de celui qui donne l'un ou l'autre.

Caïn repartit: il eſt vrai, le feu tombera tout d'abord du ciel pour conſumer ton holocauſte; car c'eſt par toi que le ſeigneur a envoyé du ſecours; pour moi il m'a dédaigné; mais je n'en irai pas moins lui offrir mon *ſacrifice*.

Abel alors ſe jetta tendrement au cou de Caïn, en diſant: ah, mon frere, mon cher frere, eſt-ce que tu te fais un nouveau ſujet de chagrin de ce que le ſeigneur s'eſt ſervi de moi pour porter du ſecours à mon pere? S'il s'eſt ſervi de moi, c'eſt une commiſſion dont il m'a chargé pour nous tous. O mon frere, écarte, je t'en ſupplie, ces facheuſes idées; le ſeigneur qui lit dans nos ames, ſait bien y découvrir les penſées injuſtes & les murmures ſourds. Aime-moi, comme je t'aime. Vas offrir ton *ſacrifice*; mais ne permets pas que des diſpoſitions impures en ſouillent la ſainteté; & compte qu'alors le ſeigneur recevra favorablement tes louanges & tes actions de graces, & qu'il te bénira du haut de ſon thrône.

Caïn ne répondit point; il prit le chemin de ſes champs, & Abel le regardant avec triſteſſe, prit celui de ſes pâturages, chacun s'avançant vers ſon autel. Abel égorgea le plus jeune de ſes agneaux, l'étendit ſur l'autel, le parſema de branches aromatiques & de fleurs, & mit le feu à l'holocauſte; puis échauffé d'une piété fervente, il s'agenouilla devant l'autel, & fit à Dieu les actions de graces & les louanges les plus affectueuſes. Pendant ce tems, la flamme du *ſacrifice* s'élevoit en ondoyant à-travers les ombres de la nuit; le ſeigneur avoit défendu aux vents de ſouffler, parce que le *ſacrifice* lui étoit agréable.

De ſon côté, Caïn mit des fruits de ſes champs ſur ſon *ſacrifice*, & ſe proſterna devant ſon autel; auſſitôt les buiſſons s'agiterent avec un bruit épouvantable, un tourbillon diſſipa en mugiſſant, le *ſacrifice*, & couvrit le malheureux de flammes & de fumée. Il recula de l'autel en tremblant, & une voix terrible, qui ſortit de la nuée, lui dit: pourquoi trembles-tu, & pourquoi la terreur eſt-elle peinte ſur ton viſage? Il en eſt encore tems, corrige-toi, je te pardonnerai ton péché; ſinon ton péché & ſon châtiment te pourſuivront juſque dans ta cabane. Pourquoi hais-tu ton frere? il t'aime & t'honore. La voix ſe tut, & Caïn ſaiſi de frayeur quitta ce lieu affreux pour lui, & s'en retourna; le vent furieux chaſſoit encore après lui la fumée infecte du *ſacrifice*; ſon cœur friſſonnoit, & une ſueur froide coula de ſes membres.

Cependant, en promenant ſes regards, il vit dans la campagne les flammes du *ſacrifice* de ſon frere qui s'élevoient en tournoyant dans les airs. Déſeſpéré par ce ſpectacle, il tourna ſes pas ailleurs, & traina loin de-là ſa noire mélancolie, juſqu'à ce qu'enfin il s'arrêta ſous un buiſſon, & bientôt le ſommeil déploya ſur lui ſes ſombres ailes.

Depuis long-tems un génie que l'enfer appelloit *Anamalech*, obſervoit ſes démarches. Il ſuivit en ſecret les traces de Caïn, & ſaiſit ce moment pour troubler ſon ame par toutes les images qui pouvoient faire naître en lui, l'égarement, l'envie à la dent corroſive, la colere emportée, & toutes les paſſions furieuſes. Tandis que l'eſprit impur travailloit à troubler ainſi l'ame de Caïn, un bruit épouvantable ſe fit entendre ſur la cime des montagnes, un vent mugiſſant agitoit les buiſſons, & rabattoit les boucles des cheveux de Caïn le long de ſon front & de ſes joues. Mais en vain les buiſſons mugirent; en vain les boucles de ſes cheveux battirent ſon front & ſes joues, le ſommeil s'étoit appeſanti ſur ſes yeux; rien ne put les lui faire ouvrir.

Caïn frémiſſoit encore de ſon ſonge, lorſqu'Abel qui l'avoit apperçu dans le bocage au pié du rocher, s'approcha, & jettant ſur lui des regards pleins d'affection, il dit avec cette douceur qui lui étoit pro-

pre

pre: ah mon frere, puiſſes-tu bientôt te réveiller, pour que mon cœur gros de tendreſſe, te puiſſe exprimer ſes ſentimens, & que mes bras puiſſent t'embraſſer! Mais plutôt modérez-vous, deſirs empreſſés. Peut-être que ſes membres fatigués ont encore beſoin des influences reſtaurantes du ſommeil. Mais ... comme le voilà étendu, défait ... inquiet; .... la fureur paroît peinte ſur ſon front. Eh pourquoi le troublez-vous, ſonges effrayans? laiſſez ſon ame tranquille; venez, images agréables, peintures des douces occupations domeſtiques & des tendres embraſſemens, venez dans ſon cœur. Que tout ce qu'il y a de beau & de flatteur dans la nature, rempliſſe ſon imagination de charmes & de délices; qu'elle ſoit riante comme un jour de printems! que la joie ſoit peinte ſur ſon front, & qu'à ſon réveil les hymnes éclosent de ſes levres. A ces mots, il fixa ſon frere avec des yeux animés d'un tendre amour & d'une attente inquiete.

Tel qu'un lion redoutable dormant au pié d'un rocher, glace par ſa criniere hériſſée le voyageur tremblant, & l'oblige à prendre un détour pour paſſer; ſi d'un vol rapide une fleche meurtriere vient à lui percer le flanc, il ſe leve ſoudain avec des rugiſſemens affreux, & cherche ſon ennemi en écumant de rage; le premier objet qu'il rencontre, ſert de pâture à ſa fureur: il déchire un enfant innocent qui ſe jouoit avec des fleurs ſur l'herbe. Ainſi ſe leva Caïn les yeux étincelans de fureur. Maudite ſoit l'heure, s'écria-t-il, à laquelle ma mere, en me mettant au monde, a donné la premiere preuve de ſa triſte fécondité. Maudite ſoit la région où elle a ſenti les premieres douleurs de l'enfantement. Périſſe tout ce qui y eſt né. Que celui qui veut y ſemer, perde ſes peines, & qu'une terreur ſubite faſſe treſſaillir tous les os de ceux qui y paſſeront.

Telles étoient les imprécations du malheureux Caïn, lorſqu'Abel pâle, comme on l'eſt au bord du tombeau, riſqua de s'avancer à pas chancelans. Mon frere, lui dit-il d'une voix entrecoupée par l'effroi: mais non ... Dieu! ... je friſſonne! ... un des ſéditieux reprouvés que la foudre de l'Eternel a précipités du ciel, a ſans doute emprunté ſa figure, ſous laquelle il blaſphème? Ah fuyons. Où es-tu, mon frere, que je te béniſſe?

Le voici s'écria Caïn avec une voix de tonnere, le voici ce favori du vengeur éternel & de la nature; ah toute la rage de l'enfer eſt dans mon cœur. Ne pourrai-je? ... Caïn, mon frere, dit Abel, en l'interrompant avec une émotion dans la voix & une altération dans le viſage, qui exprimoit tout-à-la-fois ſa ſurpriſe, ſon inquiétude & ſon affection, quel ſonge affreux a troublé ton ame? Je viens dès l'aurore pour te chercher, pour t'embraſſer, avec le jour naiſſant; mais quelle tempête intérieure t'agite? Que tu reçois mal mon tendre amour! Quand viendront hélas, les jours fortunés, les jours délicieux où la paix & l'amitié fraternelle rétablies feront revivre dans nos ames le doux repos & les plaiſirs rians, ces jours après leſquels notre pere affligé & notre tendre mere ſoupirent avec tant d'ardeur? O Caïn, tu ne comptes donc pour rien ces plaiſirs de la réconciliation, à quoi tu feignis toi-même d'être ſenſible, lorſque tout tranſporté de joie je volai dans tes bras? Eſt-ce que je t'aurois offenſé depuis? Dis-moi ſi j'ai eu ce malheur: mais tu ne ceſſes pas de me lancer des regards furieux. Je t'en conjure par tout ce qu'il y a de ſacré, laiſſe-toi calmer, ſouffre mes innocentes careſſes! En diſant ces derniers mots, il ſe mit en devoir d'embraſſer les genoux de Caïn; mais celui-ci recula en arriere; ... ah, ſerpent, dit-il, tu veux m'entortiller! .... & en même tems ayant ſaiſi une lourde maſſue, qu'il éleva d'un bras furieux, il en frappa violemment la tête d'Abel. L'innocent tomba à ſes piés, le crane fracaſſé; il tourna encore une fois ſes regards ſur ſon frere, le pardon peint dans les yeux, & mourut; ſon ſang coula le long des boucles de ſa blonde chevelure, aux piés même du meurtrier.

A la vue de ſon crime, Caïn épouvanté étoit d'une pâleur mortelle; une ſueur froide couloit de ſes membres tremblans; il fut témoin des dernieres convulſions de ſon frere expirant. La fumée de ce ſang qu'il venoit de verſer, monta juſqu'à lui. Maudit coup! s'écria-t-il, mon frere! ... reveille-toi .... reveille-toi, mon frere? Que ſon viſage eſt pâle! Que ſon œil eſt fixe! Comme ſon ſang inonde ſa tête. ... Malheureux que je ſuis ... Ah, qu'eſt-ce que je preſſens! ... Il jetta loin de lui la maſſue ſanglante. Puis ſe baiſſant ſur la malheureuſe victime de ſa rage, il voulut la relever de terre. Abel! ... mon frere .... crioit-il au cadavre ſans vie; Abel, réveille-toi. ... Ah, l'horreur des enfers vient me ſaiſir! O mort. .... c'en eſt donc fait pour toujours, mon crime eſt ſans remede. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SACRIFICES *du paganiſme*, (*Mythol. antiq. Lit.*) Théophraſte rapporte que les Egyptiens furent les premiers qui offrirent à la divinité des prémices, non d'encens & de parfums, bien moins encore d'animaux, mais de ſimples herbes, qui ſont les premieres productions de la terre. Ces premiers *ſacrifices* furent conſumés par le feu, & de là viennent les termes grecs θύειν, θυσία, θυμιατήριον, qui ſignifient *ſacrifier*, &c. On brûla enſuite des parfums, qu'on appella ἀρώματα, du grec ἀράομαι, qui veut dire *prier*. On ne vint à ſacrifier les animaux que lorſqu'ils eurent fait quelque grand dégât des herbes ou des fruits qu'on devoit offrir ſur l'autel. Le même Théophraſte remarque qu'avant l'immolation des bêtes, outre les offrandes des herbes & des fruits de la terre, les *ſacrifices* des libations étoient fort ordinaires, en verſant ſur les autels de l'eau, du miel, de l'huile, & du vin, & ces *ſacrifices* s'appelloient *Nephalia*, *Melitoſponda*, *Elæoſponda*, *Ænoſponda*.

Ovide aſſure que le nom même de *victime* marque qu'on n'en égorgea qu'après qu'on eut remporté des victoires ſur les ennemis, & que celui d'hoſtie fait connoître que les hoſtilités avoient précédé. En effet, lorſque les hommes ne vivoient encore que de légumes, ils n'avoient garde d'immoler des bêtes dont la loi du ſacrifice vouloit qu'on mangeât quelque partie.

> *Ante Deos homini quod conciliare valeret,*
> *Far erat, & puri lucida mica ſalis.*

Pythagore s'éleva contre ce maſſacre des bêtes, ſoit pour les manger, ou les ſacrifier. Il prétendoit qu'il ſeroit tout au plus pardonnable d'avoir ſacrifié le pourceau à Cérès, & la chevre à Bacchus, à cauſe du ravage que ces animaux font dans les blés & dans les vignes; mais que les brebis innocentes, & les bœufs utiles au labourage de la terre, ne peuvent s'immoler ſans une extrême dureté, quoique les hommes tâchent inutilement de couvrir leur injuſtice du voile de l'honneur des dieux: Ovide embraſſe la même morale.

> *Nec ſatis eſt quod tale nefas committitur: ipſos*
> *Inſcripſere deos ſceleri; numenque ſupernum,*
> *Cæde laboriferi credunt gaudere juvenci.*

Horace déclare auſſi que la plus pure & la plus ſimple maniere d'appaiſer les dieux, eſt de leur offrir de la farine, du ſel, & quelques herbes odoriférantes.

> *Te nihil attinet*
> *Tentare multa cæde bidentium,*
> *Mollibis averſos penates*
> *Farre pio, & ſaliente mica.*

Les payens avoient trois ſortes de *ſacrifices*, de publics, de domeſtiques, & d'étrangers.

Les publics, dont nous décrirons les cérémonies avec un peu d'étendue, ſe faiſoient aux dépens du public pour le bien de l'état, pour remercier les dieux de quelque faveur ſignalée, ou les prier de détourner les calamités qui menaçoient, ou qui affligeoient un peuple, un pays, une ville.

Les *ſacrifices* domeſtiques ſe pratiquoient par ceux d'une même famille, & à leurs dépens, dont ils chargeoient ſouvent leurs héritiers. Auſſi Plaute fait dire à un valet nommé *Ergaſile*, dans ſes captifs, qui avoit trouvé une marmite pleine d'or, que Jupiter lui avoit envoyé tant de biens, ſans être chargé de faire aucun *ſacrifice*.

> *Sine ſacris hæreditatem ſuam adeptus effertiſſimam.*

„ J'ai obtenu une bonne ſucceſſion, ſans être obligé
„ aux frais des *ſacrifices* de la maiſon „.

Les *ſacrifices* étrangers étoient ceux qu'on faiſoit lorſqu'on tranſportoit à Rome les dieux tutélaires des villes ou des provinces ſubjuguées, avec leurs myſteres & les cérémonies de leur culte religieux.

De plus, les *ſacrifices* s'offroient encore ou pour l'avan-

l'avantage des vivans, ou pour le bien des défunts, car la fête des morts est ancienne. les Romains l'avoient avant les catholiques; elle se célébroit chez eux au mois de Février, ainsi que Cicéron nous l'apprend: *Februario mense, qui tunc extremas anni mensis erat, mortuis parentari voluerant.*

La matiere des *sacrifices* étoit comme nous l'avons dit, des fruits de la terre, ou des victimes d'animaux, dont on présentoit quelquefois la chair & les entrailles aux dieux, & quelquefois on se contentoit de leur offrir seulement l'ame des victimes, comme Virgile fait faire à Entellus, qui immole un taureau à Eryx, pour la mort de Darès, donnant ame pour ame,

Hanc tibi, Eryx, meliorem animam pro morte Daretis, Persolvo.

Les *sacrifices* étoient différens par rapport à la diversité des dieux que les anciens adoroient; car il y en avoit aux dieux célestes, aux dieux des enfers, aux dieux marins, aux dieux de l'air, & aux dieux de la terre. On sacrifioit aux premiers des victimes blanches en nombre impair; aux seconds des victimes noires, avec une libation de vin pur & de lait chaud qu'on repandoit dans des fosses avec le sang des victimes; aux troisiemes on immoloit des hosties noires & blanches sur le bord de la mer, jettant les entrailles dans les eaux, le plus loin que l'on pouvoit, & y ajoutant une effusion de vin.

cadentem in littore taurum,
Constitutam ante aras voti reus, extaque salsos
Porriciam in fluctus, & vina liquentia fundam.

On immoloit aux dieux de la terre des victimes blanches, & on leur élevoit des autels comme aux dieux célestes; pour les dieux de l'air, on leur offroit seulement du vin, du miel, & de l'encens.

On faisoit le choix de la victime, qui devoit être saine & entiere, sans aucune tache ni défaut; par exemple elle ne devoit point avoir la queue pointue, ni la langue noire, ni les oreilles fendues, comme le remarque Servius, sur ce vers du 6 de l'Enéide.

Totidem lectas de more bidentes.

Idest, ne habeant caudam aculeatam, nec linguam nigram, nec aurem fissam: & il falloit que les taureaux n'eussent point été mis sous le joug.

Le choix de la victime étant fait, on lui doroit le front & les cornes, principalement aux taureaux, au génisses, & aux vaches:

Et statuam ante aras aurata fronte juvencum.

Macrobe rapporte *au I. liv. des saturnales*, un arrêt du sénat, par lequel il est ordonné aux décemvirs, dans la solemnité des jeux apollinaires, d'immoler à Apollon un bœuf doré, deux chevres blanches dorées, & à Latone une vache dorée.

On leur ornoit encore la tête d'une infule de laine, d'où pendoient deux rangs de chapelets, avec des rubans tortillés, & sur le milieu du corps une sorte d'étole assez large qui tomboit des deux côtés; les moindres victimes étoient seulement ornées de chapeaux de fleurs & de festons, avec des bandelettes ou guirlandes blanches.

Les victimes ainsi parées, étoient amenées devant l'autel, & cette action s'exprimoit par ce mot grec ἄγειν, ἐλᾶν, *agere, ducere;* la victime s'appelloit *agonia,* & ceux qui la conduisoient, *agones*. Les petites hosties ne se menoient point par le lien, on les conduisoit seulement, les chassant doucement devant soi; mais on menoit les grandes hosties avec un licou, au lieu du *sacrifice;* il ne falloit pas que la victime se débattît, ou qu'elle ne voulût pas marcher, car la résistance qu'elle faisoit, étoit tenue à mauvais augure, le *sacrifice* devant être libre.

La victime amenée devant l'autel, étoit encore examinée & considerée fort attentivement, pour voir si elle n'avoit pas quelque défaut, & cette action se nommoit *probatio hostiarum, & exploratio*. Après cet examen le prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux, & accompagné des victimaires, & autres ministres des *sacrifices*, s'étant lavé & purifié suivant les cérémonies prescrites, commençoit le *sacrifice* par une confession qu'il faisoit tout haut de son indignité, se reconnoissant coupable de plusieurs péchés, dont il demandoit pardon, aux dieux, espérant que sans y avoir égard, ils voudroient bien lui accorder ses demandes.

Cette confession faite, le prêtre crioit au public, *hoc age*, soyez recueilli & attentif au *sacrifice;* aussitôt une espece d'huissier tenant en main une baguette qu'on nommoit *commentaculum*, s'en alloit par le temple, & en faisoit sortir tous ceux qui n'étoient pas encore instruits dans les mysteres de la religion, & ceux qui étoient excommuniés. La coutume des Grecs, de qui les Romains l'emprunterent, étoit que le prêtre venant à l'autel demandoit tout haut, τίς τῇδε, *qui est ici?* Le peuple répondoit πολλοὶ καὶ ἀγαθοὶ, *plusieurs personnes & gens de bien.* Alors l'huissier crioit dans tous les coins du temple Ἑκὰς, ἑκὰς ἔστε βέβηλοι, c'est-à-dire *loin d'ici méchans;* ou bien Ἑκὰς ἑκὰς ἴθι ἀλιτροὶ *loin d'ici profanes*. Les Latins disoient ordinairement, *nocentes, profani, abscedite;* chez les Grecs tous ceux qu'on chassoit des temples, étoient compris sous ces mots généraux, βέβηλοι ἀμύητοι, ἀκάθαρτοι, *&c.*

Ovide a nommé dans ses fastes *liv. II.* la plûpart des pécheurs qui ne pouvoient assister aux mysteres des dieux. Voici sa liste qui devroit nous servir de regle.

Innocui veniant, procul hinc, procul impius esto
Frater, & in partus mater acerba suos:
Cui pater est vivax: qui matris digerit annos,
Quæ premit invisam socrus amica nurum.
Tantalidæ fratres absint, & Jasonis uxor,
Et quæ ruricolis semina tosta dedit!
Et soror, & Progne, Tereusque duabus iniquus;
Et quicumque suas per scelus auget opes.

Nous apprenons de ces beaux vers, qu'à parler en général, il y avoit deux sortes de personnes à qui on défendoit d'assister aux *sacrifices;* savoir les profanes, c'est-à-dire ceux qui n'étoient pas encore instruits dans le culte des dieux, & ceux qui avoient fait quelque action énorme, comme d'avoir frappé leur pere ou leur mere. Il y avoit certains *sacrifices* en Grece, dont les filles & les esclaves étoient bannis. Dans la Chéronée, le prêtre tenant en main un fouet, se tenoit à la porte du temple de Matuta, & défendoit à haute voix aux esclaves étoliens d'y entrer. Chez les Mages ceux qui avoient des taches de rousseur au visage, ne pouvoient point approcher des autels, selon le témoignage de Pline, *livre XXX. chap. ij.* Il en étoit de même chez les Germains, de ceux qui avoient perdu leur bouclier dans le combat; & parmi les Scythes, de celui qui n'avoit point tué d'ennemi dans la bataille. Les dames romaines ne devoient assister aux *sacrifices* que voilées.

Les profanes & les excommuniés s'étant retirés, on crioit *favete linguis* ou *animis, & pascite linguam,* pour demander le silence & l'attention pendant le *sacrifice*. Les Egyptiens avoient coutume, dans le même dessein, de faire paroître la statue d'Harpocrate, dieu du silence, qu'ils appelloient σιγαλιῶνα. Pour les Romains, ils mettoient sur l'autel de Volupia, la statue de la déesse Angéronia, qui avoit la bouche cachetée, pour apprendre que dans les mysteres de la religion, il faut être attentif de corps & d'esprit.

Cependant le prêtre bénissoit l'eau pour en faire l'aspersion avec les cérémonies ordinaires, soit en y jettant les cendres du bois qui avoit servi à bruler les victimes, soit en y éteignant la torche du *sacrifice;* il aspergeoit de cette eau lustrale, & les autels & tout le peuple, pendant que le chœur des musiciens chantoit des hymnes en l'honneur des dieux.

Ensuite on faisoit les encensemens aux autels, aux statues des dieux, & aux victimes; le prêtre ayant le visage tourné vers l'orient, & tenant les coins de l'autel, lisoit les prieres dans le livre des cérémonies, & les commençoit par Janus & Vesta, en leur offrant avant toute autre divinité, du vin & de l'encens. Héliogobale ordonna cependant qu'on adressât la préface des prieres au dieu Héliogobale. Domitien voulut aussi qu'on les commençât en s'adressant à Pallas, dont il se disoit fils, selon le témoignage de Philostrate. Toutefois les Romains restituerent cet honneur à Janus & à Vesta.

Après cette courte préface, l'officiant faisoit une longue oraison au dieu à qui il adressoit le *sacrifice*, & ensuite à tous les autres dieux qu'on conjuroit d'être

d'être propices à ceux pour lesquels on offroit le *sacrifice*, d'assister l'empire, les empereurs, les principaux ministres, les particuliers, & l'état en général. C'est ce que Virgile a religieusement observé dans la priere qui fut faite à Hercule par les Saliens, ajoutant, après avoir rapporté ses belles actions:

Salve vera Jovis proles, decus addite divis,
Et nos & tua dexter adi pede sacra secundo.

Æneid. l. VIII.

Apulée rend à la déesse Isis une action de grace qui mérite d'être ici rapportée, à cause de sa singularité. *Tu quidem sancta & humani generis sospitatrix perpetua, semper fovendis mortalibus munifica, dulcem matris affectionem miserorum casibus tribuis, nec dies, nec quies ulla, acne momentum quidem tenue tuis transcurris beneficiis otiosum, qua mari terraque protegas homines, & depulsis vitæ procellis salutarem porrigas dexteram, qua fatorum etiam inextricabiliter contorta retractas licia, & fortunæ tempestates mitigas, & stellarum varios meatus cohibes. Te superi colunt, observant inferi, tu rotas orbem, luminas solem, regis mundum, calcas tartarum, tibi respondent sidera, redeunt tempora, gaudent numina, serviunt elementa, tuo nutu spirant flumina, nutriunt nubila, germinant semina, crescunt gramina. Tuam majestatem perhorrescunt aves cœlo meantes, feræ montibus errantes, serpentes solo latentes belluæ, ponto natantes.*

At ego referendis laudibus tuis exilis ingenio, & adhibendis sacrificiis tenuis patrimonio. Nec mihi vocis ubertas, ad dicenda quæ de tua majestate sentio, sufficit, nec ora mille, linguæque totidem, vel indefensi sermonis æterna series. Ergo quod solum potest religiosus quidem, sed pauper, alioquin efficere curabo, divinos tuos vultus, numenque sanctissimum, intra pectoris mei secreta conditum, perpetuo custodiens, imaginabor.

Ces prieres se faisoient de bout, tantôt à voix basse, & tantôt à voix haute; ils ne les faisoient assis que dans les *sacrifices* pour les morts.

Multis dum precibus Jovem salutat,
Stans summos resupinus usque in angues.

Mart. l. XII. épigr. 78.

Virgile dit:

Luco tum forte parentis,
Pilumni Turnus sacrata valle sedebat.

Æneid. l. IX.

Le prêtre récitoit ensuite une espece de prône, pour la prospérité des empereurs & de l'état, comme nous l'apprenons d'Apulée, *livre II.* de l'âne d'or. Après, dit-il, qu'on eut ramené la procession dans le temple de la déesse Isis, un des prêtres appellé *grammateus*, se tenant debout devant la porte du chœur, assembla tous les pastophores, & montant sur un lieu élevé, prit son livre, lut à haute voix plusieurs prieres pour l'empereur, pour le sénat, pour les chevaliers romains, & pour le peuple, ajoutant quelque instruction sur la religion: *Tunc exiis quem cuncti* grammateum *vocabant, pro foribus assistens, cœtu pastophorum (quod sacro sancti collegii nomen est) velut in concionem vocato, indidem de sublimi suggestu, de libro, de litteris fausta voce præfatus principi magno, senatuque, equiti, totique populo, noticis, navibus, &c.*

Ces cérémonies finies, le sacrificateur s'étant assis, & les victimaires étant debout, les magistrats ou les personnes privées qui offroient les prémices des fruits avec la victime, faisoient quelquefois un petit discours ou maniere de compliment; c'est pour cela que Lucien en fait faire un par les ambassadeurs de Phalaris aux prêtres de Delphes, en leur présentant de sa part un taureau d'airain, qui étoit un chef-d'œuvre de l'art.

A mesure que chacun présentoit son offrande, il alloit se laver les mains en un lieu exprès du temple, pour se préparer plus dignement au *sacrifice*, & pour remercier les dieux d'avoir bien voulu recevoir leurs victimes. L'offrande étant faite, le prêtre officiant encensoit les victimes, & les arrosoit d'eau lustrale; ensuite remontant à l'autel, il prioit à haute voix le dieu d'avoir agréables les victimes qu'il lui alloit immoler pour les nécessités publiques, & pour telles ou telles raisons particulieres; & après cela le prêtre descendoit au bas des marches de l'autel, & recevoit de la main d'un des ministres, la pâte sacrée appellée *mola salsa*, qui étoit de farine d'orge ou de froment, pâitrie avec le sel & l'eau, qu'il jettoit sur la tête de la victime, répandant par-dessus un peu de vin; cette action se nommoit *immolatio, quasi molæ illatio*, comme un épanchement de cette pâte; *mola salsa*, dit Festus, *vocatur far tostum, & sale sparsum, quo deo molito hostiæ asperguntur*.

Virgile a exprimé cette cérémonie en plusieurs endroits de son poëme; par exemple,

Jamque dies infanda aderat; mihi sacra parari,
Et salsæ fruges, & circum tempora vittæ.

Æneid. l. II.

Le prêtre ayant répandu des miettes de cette pâte salée sur la tête de la victime, ce qui en commençoit la premiere consécration, il prenoit du vin avec le simpule, qui étoit une maniere de burette; & en ayant goûté le premier, & fait goûter aux assistans, il le versoit entre les cornes de la victime, & prononçant ces paroles de consécration, *macte hoc vino inferio esto*, c'est-à-dire que cette victime soit honorée par ce vin, pour être plus agréable aux dieux. Ce fait il arrachoit des poils d'entre les cornes de la victime, & les jettoit dans le feu allumé.

Et summa scarpens media inter cornua setas,
Ignibus imponit sacris.

Il commandoit ensuite au victimaire de frapper la victime, & celui-ci l'assommoit d'un grand coup de maillet ou de hache sur la tête: aussi-tôt un autre ministre nommé *popa*, lui plongeoit un couteau dans la gorge, pendant qu'un troisieme recevoit le sang de l'animal, qui sortoit à gros bouillons, dont le prêtre arrosoit l'autel.

Supponunt alii cultros, tepidumque cruorem
Suscipiunt pateris. Virgile.

La victime ayant été égorgée, on l'écorchoit, excepté dans les holocaustes, où on brûloit la peau avec l'animal; on en détachoit la tête, qu'on ornoit de guirlandes & de festons, & on l'attachoit aux piliers des temples, aussi-bien que les peaux, comme des enseignes de la religion, qu'on portoit en procession dans quelque calamité publique, c'est ce que nous apprend ce passage de Cicéron contre Pison. *Et quid recordaris cum omni totius provinciæ pecore compulso, pellicum nomine omnem quæstum illum domesticum paternumque renovasti?* Et encore par cet autre de Festus, *pellem habere Hercules fingitur, ut homines cultus antiqui admoneantur; lugentes quoque diebus luctus in pellibus sunt*.

Ce n'est pas que les prêtres ne se couvrissent souvent des peaux des victimes, ou que d'autres n'allassent dormir dessus dans le temple d'Esculape, & dans celui de Faunus, pour avoir des réponses favorables en songe, ou être soulagés dans leurs maladies, comme Virgile nous en assure par ces beaux vers.

Huc dona sacerdos
Cum tulit & Cæsarum ovium sub nocte silenti
Pellibus incubuit stratis, somnosque petivit;
Multa modis simulachra videt volitantia miris,
Et varias audit voces, fruiturque deorum
Colloquio, atque imis acheronta affatur avernis.
Hic & tum pater ipse petens responsa Latinus,
Centum lanigeras mactabat rite bidentes,
Atque harum effultus tergo, stratique jacebat
Velleribus. Enéïde, *l. VII. c. 86.*

Lorsque le prêtre a conduit les victimes à la fontaine, & qu'il les y a immolées, il en étend pendant la nuit les peaux sur la terre, se couche dessus & s'y endort. Alors il voit mille fantômes voltiger autour de lui; il entend différentes voix; il s'entretient avec les dieux de l'olympe, avec les divinités même des enfers. Le roi pour s'éclaircir sur le sort de la princesse, sacrifia donc dans cette forêt cent brebis au dieu Faune, & se coucha ensuite sur leurs toisons étendues.

Cappadox, marchand d'esclaves, se plaint dans la co-

comédie de Plaute intitulée *Curculio*, qu'ayant couché dans le temple d'Esculape, il avoit vu en songe ce dieu s'éloigner de lui; ce qui le fait résoudre d'en sortir, ne pouvant espérer de guérison.

Migrare certum est jam nunc e fano foras.
Quando Æsculapi ita sentio sententiam:
Ut qui me nihili faciat, nec salvum velit.

On ouvroit les entrailles de la victime; & après les avoir considérées attentivement pour en tirer des présages, selon la science des aruspices, on les saupoudroit de farine, on les arrosoit de vin, & on les présentoit aux dieux dans des bassins, après quoi on les jettoit dans le feu par morceaux, *reddebant exta diis:* de-là vient que les entrailles étoient nommées *porriciæ, quod in aræ foco ponebantur, diisque porrigebantur:* de-sorte que cette ancienne maniere de parler, *porricias inferre*, veut dire, *présenter les entrailles en sacrifice*.

Souvent on les arrosoit d'huile, comme nous lisons, *liv. VI.* de l'Eneïde.

Et solida imponit taurorum viscera flammis,
Pingue super oleum fundens ardentibus extis.

Quelquefois on les arrosoit de lait & du sang de la victime, particulierement dans les *sacrifices* des morts, ce que nous apprenons de Stace, *l. VI.* de la Thébaïde.

Spumantisque mero pateræ verguntur & atri
Sanguinis, & rapti gratissima cymbia lactis.

Les entrailles étant consumées, toutes les autres cérémonies accomplies, ils croyoient que les dieux étoient satisfaits, & qu'ils ne pouvoient manquer de voir l'accomplissement de leurs vœux; ce qu'ils exprimoient par ce verbe, *litare*, c'est-à-dire *tout est bien fait;* & *non litare* au contraire, vouloit dire qu'il manquoit quelque chose à l'intégrité du *sacrifice*, & que les dieux n'étoient point appaisés. Suétone parlant de Jules-César, dit qu'il ne put jamais sacrifier une hostie favorable le jour qu'il fut tué dans le sénat. *Cæsar victimis cæsis litare non potuit.*

Le prêtre renvoyoit le monde par ces paroles, *I licet* dont on se servoit pareillement à la fin des pompes funebres & des comédies, pour congédier le peuple, comme on le peut voir dans Térence & dans Plaute. Les Grecs se servoient de cette expression pour le même sujet, λαοῖς ἄφεσις, & le peuple répondoit *feliciter*. Enfin on dressoit aux dieux le banquet ou le festin sacré, *epulum*; on mettoit leurs statues sur un lit, & on leur servoit les viandes des victimes offertes; c'étoit là la fonction des ministres des *sacrifices*, que les Latins nommoient *epulones*.

Il résulte du détail qu'on vient de lire, que les *sacrifices* avoient quatre parties principales; la premiere se nommoit *libatio*, la libation, ou ce léger essai de vin qu'on faisoit avec les effusions sur la victime; la seconde *immolatio*, l'immolation, quand après avoir répandu sur la victime des miettes d'une pâte salée, on l'égorgeoit; la troisieme étoit appellée *redditio*, quand on en offroit les entrailles aux dieux; & la quatrieme s'appelloit *litatio*, lorsque le *sacrifice* se trouvoit accompli, sans qu'il y eût rien à y redire.

Je ne dois pas oublier de remarquer qu'entre les *sacrifices* publics, il y en avoit qu'on nommoit *stata*, c'est-à-dire fixes, immobiles, qui se faisoient tous les ans à un même jour; & d'autres extraordinaires nommés *indicta*, indiqués, parce qu'on les ordonnoit extraordinairement pour quelque occasion importante & inopinée; mais les curieux trouveront de plus grands détails dans Stuckius, *de sacrificiis veterum*, & dans d'autres auteurs qui ont traité cette matiere à fond. *Voyez aussi les articles* Hostie & Victime.

Je n'ajouterai qu'un mot sur les *sacrifices* des Grecs en particulier. Ils distinguoient quatre sortes de *sacrifices* généraux; savoir, 1°. les offrandes de pure volonté, & qu'on faisoit en conséquence d'un vœu, en grec εὐχαριστήρια, ou ἰαστικά, comme pour le gain d'une victoire; c'étoit encore les prémices des fruits offerts par les laboureurs, pour obtenir des dieux une abondante récolte; 2°. l'offrande propitiatoire, ἱλαστικὰ, pour détourner la colere de quelque divinité offensée, & tels étoient tous les *sacrifices* d'usage dans les expiations; 3°. les *sacrifices* supplicatoires, αἰτητικὰ, pour le succès de toutes sortes d'entreprises; 4°. les *sacrifices* expressément ordonnés par tous les prophetes ou oracles qu'on venoit consulter, τὰ ἀπὸ μαντείας. Quant aux rites de tous ces divers *sacrifices*, il faut consulter Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag.* 209. & *suivantes*.

Pour ce qui regarde les *sacrifices* humains, j'en déchargerai la lettre S, qui sera fort remplie, & je porterai cet article au *mot* Victime humaine. (*Le chevalier* de Jaucourt.)

Sacrifices des Hébreux, (*Critiq. sacrée.*) avant la loi de Moïse, la matiere des *sacrifices*, la qualité, les circonstances, le ministere, tout étoit arbitraire. On offroit les fruits de la terre, la graisse ou le lait des animaux, le sang ou la chair des victimes. Chacun étoit prêtre ou ministre de ses propres *sacrifices*, ou c'étoit volontairement qu'on déféroit cet honneur aux plus anciens, aux chefs de famille, & aux plus gens de bien. La loi fixa aux Juifs ce qu'ils devoient offrir, & la maniere de le faire; & elle déféra à la seule famille d'Aaron le droit de sacrifier.

Les Hébreux avoient deux sortes de *sacrifices*, les sanglans & les non sanglans. Il y en avoit trois de la premiere espece; 1°. l'holocauste, l'hostie pacifique, & le *sacrifice* pour le péché. Dans l'holocauste, la victime étoit brûlée en entier, sans que le prêtre ni celui qui l'offroit pussent en rien réserver, *Lévit. j.* 13. parce que ce *sacrifice* étoit institué pour être une reconnoissance publique de la suprème majesté devant qui tout s'anéantit, & pour apprendre à l'homme qu'il doit se consacrer entierement & sans réserve à celui de qui il tient tout ce qu'il est. 2°. L'hostie pacifique étoit offerte pour rendre grace à Dieu, ou pour lui demander quelque bienfait, ou pour acquitter un vœu; on n'y brûloit que la graisse & les reins de la victime; la poitrine & l'épaule droite étoient pour le prêtre, & le reste appartenoit à celui qui avoit fourni la victime. Il n'y avoit point de tems marqué pour ce *sacrifice*; on l'offroit quand on vouloit, & la loi n'avoit rien ordonné sur le choix de l'animal; il falloit seulement que la victime fût sans défaut. *Lév. iij.* 1. 3°. Dans le *sacrifice* pour le péché, le prêtre avant que de répandre le sang de la victime au pié de l'autel, trempoit son doigt, & en touchoit les quatre cornes de l'autel. Celui pour qui le *sacrifice* étoit offert n'en remportoit rien; on en faisoit brûler la graisse sur l'autel. La chair étoit toute entiere pour les prêtres, & devoit être mangée dans le lieu saint, c'est-à-dire dans le parvis du tabernacle. *Deutéron. xxvij.* 7. Si le prêtre offroit pour ses péchés ou pour ceux de tout le peuple, il faisoit sept fois l'aspersion du sang de la victime devant le voile du sanctuaire, & répandoit le reste au pié de l'autel des holocaustes. *Lév. iv. 6.*

On employoit cinq sortes de victimes dans ces *sacrifices*, des vaches, des taureaux ou des veaux, des brebis ou des béliers, des chevres ou des boucs, des pigeons, des tourterelles; & on ajoutoit à la victime immolée qu'on faisoit brûler sur l'autel, une offrande de gâteaux cuits au four ou sur le gril, ou frits sur la poële, ou une certaine quantité de fleur de farine, avec de l'huile, de l'encens, du vin, & du sel.

Cette oblation qui accompagnoit presque toujours le *sacrifice* sanglant, pouvoit être faite seule, sans être précédée de l'effusion du sang, & c'est ce qu'on appelloit *sacrifice non sanglant;* on l'offroit à Dieu comme principe & auteur de tous les biens. On y employoit l'encens, dont la flamme par l'odeur agréable qu'elle répand, étoit regardée comme le symbole de la priere, & des saints desirs de l'ame. Moïse défendit qu'on y mêlât le vin & le miel, figure de tout ce qui peut corrompre l'ame par le péché, & l'amollir par les délices. Le prêtre prenant une poignée de cette farine arrosée d'huile, avec l'encens, les répandoit sur le feu de l'autel, & tout le reste étoit à lui. Il devoit manger la farine sans levain dans le tabernacle, & nul autre que les prêtres n'avoit droit d'y toucher.

Il y avoit encore des *sacrifices* où la victime demeuroit vivante & en son entier, tels que le *sacrifice* du bouc émissaire au jour de l'expiation, & le *sacrifice* du passereau pour la purification d'un lépreux. Le *sacrifice* perpétuel, est celui où l'on immoloit chaque jour sur l'autel des holocaustes deux agneaux, l'un le matin, lorsque le soleil commençoit à éclairer, & celui du soir, lorsque les ombres commençoient à s'étendre sur la terre; voilà quels étoient les *sacrifices des Hébreux*.

Tertullien en a fort bien indiqué l'origine; ce n'est pas, dit-il, que Dieu se souciât de ces *sacrifices*, mais Moïse les institua pour ramener les Juifs de la multitude des dieux qui étoient alors adorés, à la connoissance du seul véritable. Dieu a commandé à vos peres, dit Justin martyr à Tryphon, de lui offrir des oblations & des victimes, non qu'il en eût besoin, mais à cause de la dureté de leurs cœurs, & de leur penchant à l'idolatrie. (*D. J.*)

Sacrifices *des chrétiens*, (*Critique sacrée.*) S. Paul, *Hébr. ch. xiij.* nous les indique en deux mots, louanges du seigneur, confession de son nom, bienfaisance & communion. En voici le commentaire par Clément d'Alexandrie, Strom. *l. VIII. p.* 720. Les *sacrifices* du chrétien éclairé sont les prieres, les louanges de Dieu, les lectures de l'Ecriture-sainte, les pseaumes & les hymnes. Mais n'a-t-il point encore, ajoute-t-il, d'autres sacrifices? Oui, il connoît la libéralité & la charité; qu'il exerce l'une à l'égard de ceux qui ont besoin de secours temporels, l'autre à l'égard de ceux qui manquent de lumieres & de connoissances. (*D. J.*)

SACRIFICIOS, isla de los, (*Géog. mod.*) en françois l'*île des sacrifices*, & plus communément *la baye du sacrifice*; petite île de la nouvelle Espagne, dans le golfe du Mexique, auprès de la Vera-Cruz. (*D. J.*)

SACRIFIER, v. act. (*Gram.*) offrir en sacrifice. *Voyez l'article* Sacrifice. Il se prend aussi au figuré. Je me suis *sacrifié* pour elle. Il m'a *sacrifié* à son ambition. Je lui ai *sacrifié* toutes mes fantaisies.

SACRILEGE, (*Jurisprud.*) ce terme pris dans sa signification générale s'entend de toute profanation de choses saintes ou dévouées à Dieu. Mais dans l'usage ce terme s'entend principalement des profanations qui se commettent à l'égard des hosties & vases sacrés, des sacremens, des images & reliques des saints & des églises.

La profanation des hosties & vases sacrés est ordinairement punie de la peine du feu avec l'amende-honorable & le poing coupé.

Celle des sacremens est aussi punie du feu; quelquefois les prêtres sont condamnés à la potence & ensuite brûlés.

La peine de la profanation des images & reliques des saints & des églises est plus ou moins grave; quelquefois elle est punie de mort, & même du feu, suivant les circonstances. *Voyez* Dimanche, Eglises, Fêtes, Images, Profanation, Reliques, Sacremens, Sépulcre, Service divin, Tombeaux, Vases sacrés. *Voyez l'institut au droit criminel de* M. de Vouglans, *tr. des crimes, tit.* 1. *ch. ij.* (*A*)

Sacrilege, (*Critique sacrée.*) *sacrilegium*; mot formé de *sacra* & de *legere*, ramasser, dérober les choses sacrées. *Sacrilege* est donc le larcin des choses saintes; & celui qui les vole, se nomme aussi sacrilege, *sacrilegus*. Il est dit au *II. des Macch. iv.* 39. que Lysimachus commit plusieurs *sacrileges* dans le temple, dont il emporta beaucoup de vases d'or.

Le mot de *sacrilege* se prend encore dans l'Ecriture, pour la profanation d'une chose, d'un lieu sacré par l'idolâtrie; c'est ainsi qu'est nommée l'action par laquelle les Israélites, pour plaire aux filles madianites, se laisserent entraîner à l'adoration de Béelphégor. *Nomb. xxv.* 18.

Comme les *sacrileges* choquent la religion, leur peine doit être uniquement tirée de la nature de la chose; elle doit consister dans la privation des avantages que donne la religion, l'expulsion hors des temples, la privation de la société des fideles pour un tems ou pour toujours; la fuite de leur présence, les exécrations, les détestations, les conjurations. Mais si le magistrat va rechercher le *sacrilege* caché, il porte une inquisition sur un genre d'action où elle n'est point nécessaire; il détruit la liberté des citoyens en armant contre eux le zèle des consciences timides, & celui des consciences hardies. Le mal est venu de cette fausse idée, qu'il faut venger la divinité; mais il faut faire honorer la divinité, & ne la venger jamais; c'est une excellente réflexion de l'auteur de l'esprit des lois. (*D. J.*) (1)

SACRIMA, (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains au vin nouveau qu'ils offroient à Bacchus, en reconnoissance de la recolte abondante qu'ils avoient obtenue par sa protection. *Pitiscus.*

SACRISTAIN, s. m. *terme d'Eglise*, officier ecclésiastique qui a le soin & la garde des vases & des ornemens sacrés; mais le premier sacristain dans l'église romaine, est celui de la chapelle du pape, dont l'office est annexé à l'ordre des hermites de S. Augustin. C'est ainsi qu'Alexandre VI. l'a réglé par une bulle de l'an 1497, sans qu'il soit nécessaire néanmoins que ledit religieux soit dans la prélature; cependant depuis longtems le pape donne un évêché *in partibus* à celui auquel il confere cet office; & quand même il ne seroit point évêque, il peut porter le mantelet & la mosette à la maniere des prélats de Rome. Ce *sacristain* prend le titre de préfet de la sacristie du pape. Il a en sa garde tous les ornemens, les vases d'or, d'argent, & les reliques de cette sacristie. Il distribue aux cardinaux les messes qu'ils doivent célébrer solemnellement, mais ce n'est que d'après l'aveu du premier cardinal prêtre, qui en est proprement le distributeur. Il dit tous les jours la messe aux cardinaux, & leur administre les sacremens ainsi qu'aux conclavistes. (*D. J.*)

SACRISTIE, s. f. (*Hist. ecclés.*) c'est un endroit attenant les anciennes églises, où l'on serre les habits sacrés, les vases, & les autres ornemens de l'autel.

Ce mot est grec; il est formé de διακονῶ, *je sers*, à cause que l'on y prenoit tout ce qui étoit d'usage pour le service divin. On l'appelloit aussi ἀσπαστικόν, & en latin *salutatorium*, parce qu'en cet endroit l'évêque recevoit & saluoit les étrangers. Quelquefois aussi il étoit appellé μητατώριον ou μιτατώριον, *mensa*, table, à cause qu'il y avoit des tables sur lesquelles on mettoit les ornemens sacrés, ou μητάτον, une sorte d'hôtellerie ou de maison dans laquelle on logeoit des soldats.

Le premier concile de Laodicée, dans le 21^e. canon, défend aux prêtres de vivre dans la *sacristie*, ἱερατεῖον, ou de toucher aux ustensiles sacrés. Une ancienne version latine de ces canons le rend par les mots *in secretario*; mais la copie qui en est à Rome, aussi-bien que Denis le Petit, retiennent le mot *diaconicon* en latin. Il est vrai que Zonaras & Balsamon entendent cette expression dans le 21^e. canon, de l'ordre d'un diacre, & non pas d'un bâtiment. Leo Allatius suit cette opinion dans son traité de *templis græcorum*; mais tous les autres interpretes s'accordent à prendre ce mot pour l'expression d'une sacristie. Outre les ornemens de sacrificature & de l'autel, l'on y déposoit pareillement les reliques de l'église.

SACRO-COCCYGIEN, *en Anatomie*; nom de deux muscles qu'on appelle aussi *coccygiens postérieurs*. *Voyez* Coccygien.

SACRO-LOMBAIRE, *en Anatomie*; nom d'un muscle situé sur le dos entre les angles des côtes & leurs apophyses transverses.

Ce muscle est intimement uni par sa partie inférieure avec le long dorsal, & il en est distingué à sa partie supérieure par une petite ligne graisseuse. Il

paroît

(1) Les *Sacrileges* qui tendent à violer en matiere grave, ce qui est determiné au culte divin, & specialement consacré à Dieu, furent toujours regardés des meilleurs Legislateurs, & des Payens même, comme une espece de crimes des plus atroces; c'est pourquoi ils firent des lois pénales très rigoureuses, à l'effet d'obliger les hommes les plus pervertis à respecter au moins par la crainte de la peine ce qu'ils auroient dû vénérer par l'horreur de la coulpe qui attaque directement l'honneur & le respect dus à Dieu. Si Dieu a donné le glaive aux Souverains pour le tenir suspendu sur la tête des impies, ce n'a pas été seulement pour punir les crimes qui peuvent faire tort aux citoyens, mais encore ceux qui par une témérité *Sacrilege* se commettent contre Dieu & la Religion. L'auteur de l'esprit des lois s'est trompé lorsqu'il a cru que la subordination des *Sacrileges* au bras seculier quant au chatiment, puisoit sa source dans une fausse idée de venger la divinité; car on trouve dans la loi divine des exemples très-clairs de peine de mort, infligée contre ceux qui se revoltoient contre la Religion. Dieu ordonna *Chap.* 31. v. 14. *de l'Exode*, qu'on sanctifiât le jour du Sabbat, & qu'on s'abstint de faire des œuvres serviles ce jour-là sous peine de mort. Il renouvella ce même commandement au *Chap.* 35. v. 2. Et on ne peut pas dire que cela fut fait pour épouvanter le peuple, puisqu'on lit au *Chap.* 15. des nombres v. 32. qu'un homme ayant été surpris à ramasser du bois le jour du sabbat, fut presenté à Moïse qui ayant consulté l'oracle de Dieu sur cela, reçut ordre [illegible] de faire mourir le transgresseur *Sacrilege* du Sabbat, en le faisant lapider par le peuple. Ce n'est donc pas [illegible] de la Divinité que de punir ceux qui blessent [illegible] ment ce qui est consacré au culte [illegible] de la puissance légitime que Dieu a confiée [illegible] si bien Dieu, que les hommes, des crimes qui [illegible] tre l'un & les autres. (*W*)

paroît tendineux extérieurement, & charnu intérieurement. Il s'attache au moyen de son plan tendineux à l'os sacrum à levre externe, & à la portion postérieure de l'os des isles, aux apophyses transverses des lombes par des plans charnus, qui paroissent se détacher du plan tendineux, à la partie inférieure des angles de toutes les côtes, à la tubérosité de la premiere aux apophyses transverses des deux vertebres inférieures du col, par des bandelettes tendineuses & par des plans charnus qui croisent les tendineuses.

Ce muscle est aussi appellé *lumbo-dorsal*, & *dorsal moyen*. Winslow.

SACROS, s. m. (*Poids.*) poids des anciens Arabes répondant à une de nos onces. (*D. J.*)

SACRO-SCIATIQUE, *en Anatomie*; nom de deux ligamens qui unissent l'os sacrum avec l'os yschium.

SACRUM, *en Anatomie*, nom d'un os qui est la base & le soutien de toute l'épine du dos, ce qui lui a fait donner aussi le nom *d'os basiliaire*.

On le divise en partie supérieure, en base, en pointe, en deux bords & en deux faces.

Il paroît composé de plusieurs fausses vertebres, qui vont toujours en décroissant vers la pointe: ces fausses vertebres, dans les jeunes sujets, sont unies ensemble par des cartilages mitoyens, mais le tout s'ossifie dans l'adulte, & elles ne forment plus qu'une seule piece.

La face antérieure est concave, on y observe sur les parties latérales quatre trous, quelquefois cinq.

La face postérieure est convexe & fort inégale. On y remarque sur les parties latérales quatre trous placés vis-à-vis de ceux de la face interne; dans la partie moyenne une espece d'épine ouverte vers sa partie inférieure.

A la base de l'os *sacrum* il y a deux apophyses obliques circulaires, qui répondent aux inférieures de la derniere vertebre des lombes; on y voit la face supérieure du corps de la premiere fausse vertebre, entre la partie postérieure & les apophyses obliques, une échancrure, & une ouverture du canal triangulaire fort applati entre les deux faces, lequel communique avec les trous de l'une & l'autre face; il est continu avec le grand canal de l'épine du dos.

Les parties latérales de cet os sont un peu évasées par en haut, où l'on voit à chaque côté une grande facette cartilagineuse, semblable à celle de la face interne de l'os iléon avec lequel il est articulé. *Voyez* ILÉON.

L'os sacrum est terminé par le coccyx. *Voyez* COCCYX.

SADAR *ou* ALSADOR, s. m. (*Botan. exot.*) nom donné par les Arabes au *lotus*, décrit par Dioscoride & autres anciens. Ce buisson est nommé par quelques-uns *acanthus*, acanthe, à cause qu'il étoit plein d'épines, plante que plusieurs écrivains ont confondue soit avec l'acanthe ordinaire, soit avec l'acanthe de Théophraste, qui n'étoit autre chose que l'acacia. Le fruit de cet arbre, nommé par Virgile *baie d'acanthe*, est le *nabac* des Arabes. Sérapion déclare nettement que le *sadar* ou l'*acanthus* de Virgile, est la même plante que le lotus cyrénien d'Hérodote, & que le lotus de Dioscoride. Bellon l'a aussi décrit sous le nom de *napeca*, nom qui dérive probablement du mot arabe *nabac*. Il dit que c'est un arbuste toujours verd, appellé par quelques écrivains grecs *anoplia*. Prosper Alpin dans ses plantes d'Egypte parle du *nabeca*, comme d'un buisson épineux. Léon l'Africain fait mention du même arbre, qu'il appelle par erreur *rabech* au lieu de *nabech*; il dit que c'est un buisson épineux donnant des fruits semblables à la cerise, mais plus petits, & du goût du zizyphe. Ce sont-là les baies de l'acanthe de Virgile. (*D. J.*)

SADAVAA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Espagne, en Aragon, aux confins de la Navarre, dans une plaine très-fertile, sur la riviere de Riguel, qui se jette dans l'Ebre. Quoique cette bourgade n'ait pas cent feux, elle a titre de ville, des murailles, & le droit d'envoyer des députés aux Cortez.

SADO *ou* SASJU, (*Géog. mod.*) grande île du Japon, située au nord de cet empire, vis-à-vis des provinces de Jectoju & de Jetsingo. On lui donne trois journées & demie de circuit, & on la divise en trois districts. Elle est très-fertile, ne manque ni de bois, ni de pâturage, & abonde en blé, en ris & en gokokf. La mer la fournit aussi de poisson & d'écrevisses. (*D. J.*)

SADOUR, s. m. *terme de Pêche*, est une sorte de filet tramaillé à l'usage des pêcheurs.

Les trameaux aux poissons que les pêcheurs de Bouin, dans le ressort de l'amirauté du Poitou ou des sables d'Olonne nomment *sadours*, sont ordinairement tannés; ce sont des vrais trameaux sédentaires d'un calibre beaucoup plus grand, tant pour la nappe, que pour les hameaux, que l'ordonnance ne la fixe pour ces sortes de filets, les mailles des hameaux ou homails ayant dix pouces trois lignes en quarré, & celle de la menue flue, toile ou ret du milieu quinze à huit lignes en quarré, ces trameaux sont flottés en pierres, comme les flottes dont on se sert à pié & avec bateaux.

Les pêcheurs nomment aussi *sadours* les trameaux qui servent en hiver à faire la pêche des macreuses, & autres especes d'oiseaux marins; ce sont les alourets & aloureaux des pêcheurs des autres lieux, à la différence que ceux de Bouin sont tramaillés, & les autres simplement toiles. Quand ils sont tendus pour la pêche des oiseaux marins, ils sont sur des perches éloignées les unes des autres de neuf brasses; on plante les perches suivant le vent, qui doit souffler de maniere qu'il batte toujours la côte.

Le ret a 45 brasses de long ou environ, & une brasse de chute; il est tendu de maniere qu'il se trouve élevé de 5 à 6 piés au dessus de l'eau, afin que de haute mer il soit toujours élevé au-dessus de la marée.

La pêche du *sadour* commence un peu après la S. Michel, & dure ordinairement jusqu'à Pâque, les vents de mer & les nuits les plus sombres & les plus noires sont les plus avantageuses.

Les trameaux ou *sadours* de la Limagne, ont la maille de la menue toile, nappe ou ret du milieu de deux pouces six lignes en quarré, & celle des hameaux ou homails de 11 pouces six lignes en quarré, & les plus serrées ont les leurs de onze pouces trois lignes aussi en quarré; les pêcheurs nomment ces sortes de rets des *sadours* à gibasse.

SADRAST *ou* SADRASTPATAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes, en-deçà du Gange, sur la côte de Coromandel, au midi de S. Thomé, à l'embouchure de la riviere de Palaru. Elle est à l'empereur du Mogol. *Long.* 100. 30. *lat.* 12. 40. (*D. J.*)

SADSIN, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante du Japon, qui est un lychnis sauvage; elle a ses feuilles comme celles de la giroflée; sa tige est d'environ un pié de hauteur, & ses fleurs blanches ont cinq pétales. Sa racine est longue de 3 ou 4 pouces, d'un goût fade, qui tire sur celui du panais. Il se trouve des imposteurs japonnois qui la vendent pour du ginseng.

SADUCEEN, *Hist. des sectes juiv. & Crit. sacr.*) La secte des *Saducéens*, [illegible], étoit une des quatre principales sectes des juifs. Il en est beaucoup parlé dans le nouveau Testament.

Ce fut l'an 263 avant J. C. du tems d'Antigone de Socho, président du grand sanhedrin de Jérusalem, que commença la secte des *Saducéens*, & lui-même y donna occasion; car ayant souvent inculqué à ses disciples qu'il ne falloit pas servir Dieu par un esprit mercénaire, pour la récompense qu'on en attendoit, mais purement & simplement par l'amour & la crainte filiale qu'on lui doit: Sadoc & Baithus, deux de ses éleves, conclurent de-là qu'il n'y avoit point de récompense après cette vie; & faisant secte à-part, ils enseignerent que toutes les récompenses que Dieu accordoit à ceux qui le servent, se bornoient à la vie présente. Quantité de gens ayant goûté cette doctrine, on commença à distinguer leur secte par le nom de *saducéens*, pris de celui de Sadoc leur fondateur. Ils différoient des Epicuriens en admettant la puissance qui a créé l'univers, & la providence qui le gouverne; au lieu que les Epicuriens nioient l'un & l'autre.

Les *Saducéens* n'étoient d'abord que ce que sont aujourd'hui les Caraïtes, c'est-à-dire qu'ils rejettoient les traditions des anciens, & ne s'attachoient qu'à la parole écrite; & comme les Pharisiens étoient les zélés protecteurs de ces traditions, leur secte & celle des *Saducéens* se trouverent directement opposées. Si les *Saducéens* s'en étoient tenus là, ils auroient eu toute la raison de leur côté; mais ils goûterent d'autres opinions impies. Ils vinrent à nier la résurrection & l'existence des anges, & des esprits des hommes après la mort, comme il paroît par *Matt. xxij.* 23; *Marc, xij.* 18; *Act. xxiij.* 8. Ils reconnoissoient à la vérité, que Dieu avoit créé le monde par sa

puis-

puiſſance; qu'il le gouvernoit par ſa providence; & que pour le gouverner, il avoit établi des récompenſes & des peines: mais ils croyoient que ces récompenſes & ces peines ſe bornoient toutes à cette vie, & c'étoit pour cela ſeul qu'ils ſervoient Dieu, & qu'ils obéiſſoient à ſes lois. Du reſte ils n'admettoient, comme les Samaritains, que le ſeul Pentateuque pour livre ſacré.

Quelques ſavans, & entr'autres Scaliger, prétendent qu'ils ne rejettoient pas le reſte de l'Ecriture; mais ſeulement qu'ils donnoient la préférence aux livres de Moïſe. Cependant la diſpute que l'Evangile rapporte que J. C. eut avec eux, *Matt. xxij. Marc, xij. Luc, xx.* milite contre l'opinion de Scaliger; car J. C. ayant en main pluſieurs paſſages formels des prophetes & des hagiographes, qui prouvent une vie à venir, & la réſurrection des morts, on ne ſauroit aſſigner de raiſon qui l'obligeât à les abandonner, pour tirer de la loi un argument qui n'eſt fondé que ſur une conſéquence, ſi ce n'eſt parce qu'il combattoit des gens qui rejettoient ces prophetes & ces hagiographes, & que rien ne convaincroit que ce qui étoit tiré de la loi même.

Les *Saducéens* différoient auſſi des Eſſéniens & des Phariſiens, ſur le libre-arbitre & la prédeſtination: car les Eſſéniens croyoient que tout eſt prédéterminé dans un enchaînement de cauſes infaillibles; & les Phariſiens admettoient la liberté avec la prédeſtination. Mais les *Saducéens*, au rapport de Joſephe, nioient toute prédeſtination, & ſoutenoient que Dieu avoit fait l'homme maître abſolu de ſes actions, avec une entiere liberté de faire, comme il veut, le bien ou le mal, ſans aucune aſſiſtance pour l'un, ni aucun empêchement pour l'autre. En un mot, cette opinion ſaducéenne étoit préciſément la même que fut celle de Pélage parmi les Chrétiens, qu'il n'y a point de ſecours de Dieu, ni par une grace prévenante, ni par une grace aſſiſtante; mais que ſans ce ſecours, chaque homme a en lui-même le pouvoir d'éviter tout le mal que défend la loi de Dieu, & de faire tout le bien qu'elle ordonne.

La ſecte des *Saducéens* étoit la moins nombreuſe de toutes; mais elle avoit pour partiſans les gens de la premiere qualité, ceux qui avoient les premiers emplois de la nation, & les plus riches. Or comme ils périrent tous à la deſtruction de Jéruſalem par les Romains, la ſecte ſaducéenne périt avec eux. Il n'en eſt plus parlé depuis ce tems-là pendant pluſieurs ſiecles; juſqu'à ce que leur nom ait commencé à revivre, avec quelques modifications, dans les Caraïtes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SÆPINUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie, au pays des Samnites, près de l'Apennin, à la ſource du Tamarus, ſelon Ptolomée, *lib. III. ch. j.* Tite-Live parle du ſiege de cette place par Papirius. La table de Peutinger fait mention de ce lieu, & le nomme *Sepinum*, à 12 milles de *Sirpium*. Pline, *lib. III. ch. xij.* met le peuple ſœpinates entre les Samnites; & une inſcription dans le recueil de Gruter, fait mention d'eux; *municipes ſœpinates*. C'eſt aujourd'hui *Supino*, au comté de Moliſſe, dans le royaume de Naples. (*D. J.*)

SÆPRUS, (*Géog. anc.*) riviere de l'île de Sardaigne, ſelon Ptolomée, *lib. III. ch. iij.* qui en met l'embouchure ſur la côte orientale. Elle conſerve ſon nom; c'eſt encore à préſent *le Sepro*, ſelon le P. Coroneli. (*D. J.*)

SÆTABIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonnoiſe, au pays du peuple *Conteſtani*, dans les terres. Elle étoit ſur une hauteur, comme il paroit par ces vers de Silius Italicus, *lib. III. v. 873.*

> *Celſa mittebat* Sætabis *arce.*
> Sætabis *& telas Arabum ſpreviſſe ſuperba,*
> *Et Peluſiaco filum componere lino.*

Ces vers font voir non-ſeulement que *Sætabis* étoit au haut d'une colline, mais encore qu'il s'y faiſoit des toiles qui ſurpaſſoient en fineſſe & en beauté celles d'Arabie, & que le fil qu'on y employoit, valoit bien celui de Péluſe en Egypte.

On y travailloit auſſi à des étoffes de laine, & Catule, *épigr. xxv.* parle des mouchoirs de ce lieu-là, qu'il nomme *ſudaria Sætaba*. Pline donne le troiſieme rang au lin de *Sætabis*, entre les meilleurs & les plus eſtimés dans toute l'Europe. On prétend que c'eſt préſentement *Xativa*.

Sætabis eſt auſſi le nom d'une riviere de l'Eſpagne tarragonnoiſe, dans les terres, au pays du peuple *Conteſtani*, ſelon Ptolomée, *lib. II. ch. vj.* qui en met l'embouchure entre *Alone* & *Illicitanus portus*. Il paroit que c'eſt aujourd'hui *Rio d'Alcoy*. (*D. J.*)

SÆTTE, LE CAP DE, (*Géog. mod.*) en italien *punta della Setta*; cap du royaume de Naples, ſur la côte méridionale de la Calabre ultérieure, & à une des extrémités du mont Apennin, entre le cap *delli Armi* & celui de *Spartivento*. C'eſt le *Bruttium promontorium* des anciens, ſelon Cluvier. (*D. J.*)

SAFANI-AL-BAHR, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire *éponge de mer*; petite île d'Egypte, ſur la côte occidentale de la mer Rouge, à 12 lieues au nord de Koſſir. Elle n'a que deux lieues de longueur ſur un quart de lieue de large. *Latit.* 27. (*D. J.*)

SAFAR, SAFER *ou* SAPHAR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſecond mois des Arabes & des Turcs; il répond à notre mois d'Octobre.

SAFIE, (*Géog. mod.*) les Africains la nomment *Aſfi*, & les Portugais *Aſafie*; ville d'Afrique dans la Barbarie, au royaume de Maroc, ſur la côte de l'Océan, à l'extrémité de la province de Duquela. Elle eſt environnée de murs & de tours, avec un château dont les Portugais ont été maîtres depuis l'an 1508 juſqu'en 1641 qu'ils l'abandonnerent. Les François depuis s'y ſont retirés pour le trafic. Le pays d'alentour eſt fertile en blé & en troupeaux. *Long.* 9. 38. *lat.* 32. (*D. J.*)

SAFRA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne dans l'Eſtramadoure. *Voyez* ZAFRA.

SAFRAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *crocus*; genre de plante à fleur liliacée & monopétale; la partie inférieure eſt en forme de tuyau qui a un pédicule: ce tuyau s'évaſe par le haut, & il eſt diviſé en ſix parties. Le piſtil s'éleve du fond de cette fleur, & il ſe diviſe en trois filamens, terminés par une ſorte de tête & par une aigrette. Le calice de la fleur devient dans la ſuite un fruit oblong, qui a trois angles & trois loges, & qui renferme des ſemences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre que la racine eſt compoſée de deux tubercules, dont l'un eſt plus petit que l'autre. Le plus gros ſe trouve placé au-deſſous du plus petit, & il eſt charnu & fibreux. Ces deux tubercules ſont recouverts d'une enveloppe membraneuſe. Tournefort. *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

La plante dont on tire ces filamens, eſt nommée *crocus* ou *crocus ſativus*, par tous les Botaniſtes. Sa racine eſt tubéreuſe, charnue, de la groſſeur d'une noiſette, & quelquefois d'une noix, blanche, douce, double, dont la ſupérieure eſt plus petite, l'inférieure plus groſſe & chevelue. Elles ſont revêtues l'une & l'autre de quelques tuniques arides, rouſsâtres & en forme de réſeau. De cette racine ſortent ſept ou huit feuilles, longues de 6 & même de 9 pouces, très-étroites & d'un verd foncé. Parmi ces feuilles s'éleve une tige courte, qui ſoutient une ſeule fleur en lys, d'une ſeule piece, blanche, fiſtuleuſe par ſa partie inférieure, & diviſée en ſix ſegmens arrondis, de couleur gris-de-lin.

Il ſort du fond de la fleur trois étamines, dont les ſommets ſont jaunâtres, & un piſtil blanchâtre qui ſe partage comme en trois branches, larges à leur extrémité ſupérieure, & découpées en maniere de crète, charnue d'un rouge foncé, & comme de couleur vive d'oranger, leſquelles ſont appellées par excellence du nom de *ſafran*. L'embryon qui ſoutient la fleur, ſe change en un fruit oblong, à trois angles, partagé en trois loges qui contiennent des ſemences arrondies.

Le *ſafran* croit dans la plupart des pays, ſoit chauds, ſoit froids, en Sicile, en Italie, en Hongrie, en Allemagne, en Irlande, en Angleterre, dans pluſieurs provinces de la France, dans la Guienne, dans le Languedoc, aux environs d'Orange, dans la Normandie & le Gâtinois. Le *ſafran* du Gâtinois & d'Angleterre paſſe pour le meilleur du monde, & on le préfere, avec raiſon, à l'oriental.

Le *ſafran* ſe multiplie commodément & communément par le moyen de ſes bulbes, qui croiſſent tous les ans en grande quantité; car lorſqu'on en ſeme la graine, il eſt plus long-tems à venir. On plante ſes bulbes au printems, dans des ſillons égaux & éloignés les uns des autres de ſix pouces. Ces bulbes ne produiſent que des feuilles dans l'année où elles ont été plantées, & des fleurs l'année ſuivante, au mois d'Octobre. Les fleurs ne durent qu'un ou deux jours après leur épanouiſſement. Quand elles ſont tombées, il ſort des feuilles qui ſont vertes pendant l'hiver:

ver: elles fechent, fe perdent au printems, & ne paroiffent jamais pendant l'été.

Il arrive de-là qu'auffitôt que les fleurs du *fafran* s'épanouiffent, on les cueille au lever, ou au coucher du foleil, & on fépare les filamens du milieu de la fleur; enfuite on les nettoie bien, on les feche & on les garde. Quelques jours après la premiere cueillette il s'éleve de nouvelles fleurs, on les cueille de nouveau, cette opération dure près de 30 jours.

Au mois d'Octobre, lorfque la plante fleurit, la racine n'eft compofée que d'une bulbe; le printems & l'été fuivant, elle en a deux l'une fur l'autre. Car lorfque les feuilles croiffent au commencement de la belle faifon, la partie fupérieure de la racine d'où fortent les feuilles, croit auffi dans le même tems, jufqu'à ce qu'elle foit auffi groffe l'été que l'eft la bulbe mere; alors ayant acquis une conftitution folide, pleine & fucculente, la bulbe mere devient languiffante, fans fuc, flafque, & difparoît entierement dans le cours de l'automne: c'eft l'image de la vie humaine.

Après que les fleurs font paffées, on retire les bulbes de la terre fur la fin d'Octobre; on les garde dans un lieu fec fans les couvrir de terre; on les tient éloignées des rayons du foleil de peur qu'elles ne fe fechent, & cependant afin qu'elles muriffent davantage, ce que l'on connoît quand les feuilles fe fannent. Au retour du printems, on les plante de nouveau dans la terre.

Il eft peu de plantes d'un auffi grand ufage que le *fafran*; fes fleurs font agréables à la vûe & à l'odorat. Son piftil eft confidéré comme une chofe précieufe; il entre dans les apprêts de cuifine; il fert aux peintres en miniature; il fournit aux teinturiers une très-belle couleur, & les Médecins l'emploient dans plufieurs maladies. La fanne même & les pétales du *fafran* fervent dans les pays où on le cultive, à faire du fourrage pour les beftiaux.

Mais le *fafran*, femblable aux plantes les plus précieufes, eft tendre, délicat, & ne peut être confervé que par des foins proportionnés à fes ufages; auffi eft-il attaqué de plufieurs maladies, qui toutes enfemble tendent à le détruire: cependant il n'en éprouve aucune plus dangereufe, ni qui lui foit plus nuifible, que celle que les habitans du Gâtinois appellent *la mort*. En effet, elle tue infailliblement le *fafran*; & de plus elle paroît contagieufe, & toujours en rond. D'une premiere plante attaquée, le mal fe répand à celles d'alentour, felon des circonférences circulaires, & qui augmente toujours. On ne peut arrêter le mal que par des tranchées que l'on fait dans le champ pour empêcher la communication, à-peu-près comme dans une pefte. C'eft dans le printems, dans le tems de la feve, & lorfque le *fafran* devroit avoir plus de force pour réfifter au mal, qu'il fouffre fes plus grands ravages.

Comme il peut caufer des dommages confidérables, M. du Hamel, à qui d'ailleurs la fimple curiofité de phyficien auroit pû fuffire, en étudia l'origine, & après un nombre de recherches, car il eft très-rare que les premieres aillent droit au but, il la découvrit.

Une plante parafite, qui ne fort jamais de terre, & ne s'y tient guere à-moins de demi-pié de profondeur, fe nourrit aux dépens de l'oignon du *fafran* qu'elle fait périr, en tirant toute fa fubftance. Cette plante eft un corps glanduleux ou tubercule, dont il fort des filamens violets, velus & menus comme des fils, qui font fes racines; ces racines produifent encore d'autres tubercules, & puifque les plantes qui tracent, tracent en tous fens, & que celle-ci ne peut que tracer, on voit évidemment pourquoi la maladie du *fafran* s'étend toujours à la ronde. Auffi quand M. du Hamel examina un canton de *fafrans* attaqués, il trouva toujours les oignons de ceux qui étoient au centre plus endommagés, plus détruits, & les autres moins, à proportion de leurs diftances.

On voit pareillement pourquoi des tranchées rompent le cours du mal; mais il faut qu'elles foient au moins profondes de demi-pié. Les laboureurs avoient trouvé ce remede fans le connoître, & apparemment fur la feule idée très-confufe de couper la communication d'une plante de *fafran* à une autre. Il faut prendre garde de ne pas renverfer la terre de la tranchée fur la partie faine du champ, on y renverferoit la plante funefte.

M. du Hamel a obfervé qu'elle n'attaque pas feulement le *fafran*, mais encore les racines de l'hyeble, du *coronilla flore vario*, de l'arrête-bœuf, les oignons de mufcari, & elle les attaque, tandis qu'elle ne touche pas au blé, à l'orge, *&c.* Ce n'eft pas tant, comme on le pourroit croire, parce qu'elle fait un certain choix de fa nourriture, que parce qu'il lui eft impoffible à caufe de la profondeur où elle fe tient, de rencontrer des plantes dont les racines ou les oignons, ne font qu'à une profondeur moindre. *Hift. de l'acad.* 1728. (*D. J.*)

SAFRAN, (*Chimie*, *Diete & Mat. méd.*) fes filamens blanchâtres ou d'un jaune pâle par une de leur extrémité, & d'un rouge oranger ou purpurin par l'autre, d'une odeur affez agréable quoique forte, d'une faveur amere, *&c.* que tout le monde connoit fous le nom de *fafran*, font les étamines des fleurs d'une plante à qui appartient proprement le nom de *fafran*; mais d'après un ufage fort reçu, on a tranfporté le nom de la plante à la feule de fes parties dont on faffe ufage, comme on dit *blé* au lieu de *femence de blé*; *navets*, au lieu de *racines de navets*, &c.

On doit choifir le *fafran* récent, en filets larges, rouges, flexibles & gras au toucher, quoique fec, d'une odeur très-aromatique, & on doit rejetter celui qui eft pâle & en brins menus, trop fecs, peu odorans; ou noirâtre, & ayant l'odeur de moifi. On doit outre cela, monder pour l'ufage le *fafran* choifi de la partie de fes filets qui eft blanche ou jaunâtre.

Le *fafran* contient un principe aromatique très-abondant, très-expanfible, & capable de parfumer une grande quantité d'eau, d'efprit-de-vin, d'huile par expreffion, *&c.*

Le *fafran* contient auffi une partie colorante extrèmement divifible, & dont une très-petite portion peut teindre une quantité très-confidérable de liquide aqueux ou fpiritueux; car cette fubftance eft également foluble par ces deux menftrues, & n'eft point mifcible au menftrue huileux.

Enfin le *fafran* contient une matiere fixe, qui eft également foluble par l'efprit-de-vin & par l'eau; enforte que l'extrait de *fafran* peut également s'obtenir par l'application convenable de l'un ou de l'autre de ces menftrues.

M. Cartheufer obferve que le *fafran* ne donne point d'huile effentielle; ou du-moins qu'il n'a jamais retiré un pareil principe du *fafran*; car quant à ce que cet auteur ajoute, que fi l'on le diftille en une quantité confidérable, celle d'une livre par exemple, on pourra obtenir jufqu'à une dragme & demie d'huile effentielle très-aromatique & très-pénétrante; il ne rapporte ce fait que fur un témoignage d'autrui, fur *un oui-dire*.

Selon le même auteur, une once de bon *fafran* donne environ fix gros & demi de cette matiere également foluble par l'efprit-de-vin & par l'eau dont nous avons déja parlé, & qui eft d'une nature véritablement finguliere, ayant, lorfqu'elle n'eft rapprochée qu'en confiftence médiocrement épaiffe, l'afpect d'une huile très-rouge, une odeur très-pénétrante, une faveur amere aromatique très-vive, & étant capable d'être entierement rediffoute, non-feulement dans l'eau & dans l'efprit-de-vin, mais même dans l'huile, s'il en faut croire Boerhaave. C'eft principalement cette mifcibilité à l'huile qui, fi elle eft réelle, conftitue la véritable fingularité de cette fubftance; enforte que Boerhaave, qui eft prodigieufement enclin à voir dans tous les produits & les phénomenes chimiques, des merveilles, des nouveautés, des prodiges, eft pardonnable d'avoir trouvé cet extrait de *fafran*, *prorfus fingulare quid*, quoiqu'il eût bien pû fe paffer de commenter cette affertion en obfervant que cet extrait n'étoit ni une huile, ni un efprit, ni une gomme, ni une réfine, ni une gomme réfine, ni une cire, ni un baume.

Le *fafran* eft employé dans les cuifines à titre d'affaifonnement, chez quelques peuples de l'Europe, fort peu en France, du-moins dans les bonnes tables; mais il eft généralement employé comme remede. Il eft même placé à ce titre dans le rang le plus diftingué. Il eft célébré du confentement unanime des Médecins, comme un remede des plus précieux, des plus efficaces, une panacée, ou remede univerfel. Il a été appellé *or végétal*, *aromate des Philofophes*. Boerhaave croit qu'il eft le véritable aroph de Paracelfe; ce dernier mot n'eft que l'abréviation d'*aroma philofophorum*.

Les qualités du *fafran* plus reconnues, & pour lefquelles il eft plus communément employé, font

les qualités cordiales, ſtomachiques, utérines, anti-ſpaſmodiques, apéritives, pectorales, anodines, cicatriſantes.

On le mêle très-communément dans les opiates & les autres compoſitions cordiales, ſtomachiques, & ſur-tout dans les emmenagogues, & hyſtériques. On l'a ſouvent mêlé à l'*opium*, ſoit dans des compoſitions officinales, ſoit dans les preſcriptions magiſtrales. Geoffroi doute ſi cette addition modere l'effet de l'*opium*, ou ſi elle l'augmente.

Entre autres vertus attribuées au *ſafran*, mais beaucoup moins conſtatées que celles dont nous venons de parler, on doit compter ſa qualité pectorale, ſa vertu ſpécifique contre la jauniſſe, ſa qualité lyontriptique, & ſa vertu alexipharmaque.

La vertu emmenagogue & hyſtérique du *ſafran* nous paroît auſſi beaucoup mieux prouvée par l'obſervation que par l'expérience d'Amatus Luſitanus, qui rapporte qu'une femme ayant pris pendant ſa groſſeſſe un médicament qui contenoit du *ſafran*, accoucha de deux filles teintes de couleur jaune; & par celle de J. F. Hertode, qui rapporte dans ſa crocologie, qu'ayant mêlé pendant quelque tems du *ſafran* dans les alimens dont il nourriſſoit une chienne pleine, il trouva la liqueur de l'amnios & la peau des petits chiens teinte de jaune, tandis que le chyle contenu dans les veines lactées avoit ſa couleur blanche ordinaire; circonſtance que M. Cartheuſer trouve digne de remarque, & qui prouveroit en effet que le *ſafran* a une certaine tendance vers la matrice, ſi cette expérience étoit réitérée & ſuffiſamment *retournée;* car unique & iſolée comme elle eſt, elle ne prouve certainement rien, & ne produit pas même une forte préſomption.

Le *ſafran* eſt employé extérieurement comme fortifiant, tonique, réſolutif, deterſif, on le mêle aſſez communément au cataplaſme de *mica panis* que l'on veut animer. Il eſt fort uſité dans les collyres, & ſur-tout dans ceux qu'on emploie comme préſervatifs dans la petite vérole & la rougeole.

Les qualités pernicieuſes du *ſafran* n'ont pas été moins obſervées, ni peut-être moins exagérées que ſes vertus. Ce qu'on a dit de plus ſage, c'eſt qu'il falloit n'uſer de ce remede que modérément & à propos; car cette circonſpection eſt néceſſaire dans l'adminiſtration de tous les remedes actifs & véritablement efficaces. Sa doſe a été fixée pour l'uſage intérieur à un ſcrupule, ou tout au plus à un demi-gros en ſubſtance, & celle de ſa teinture & de ſon extrait à proportion. Une plus haute doſe a été regardée de tous les tems par les plus graves auteurs comme mortelle.

L'odeur du *ſafran* eſt généralement reconnue pour narcotique & enyvrante. Mille obſervations, ſoit écrites, ſoit répandues par tradition, prouvent que des perſonnes qui avoient reſpiré cette odeur très-concentrée, qui ont été enfermées par exemple, dans des magaſins où il y avoit une grande quantité de *ſafran*, qui ſe ſont couchées ſur une balle de *ſafran*, *&c.* que ces perſonnes, dis-je, ont contracté des maux de tête très-graves, quelquefois même incurables, ont eu l'eſprit troublé, ont été attaquées d'un ris exceſſif & involontaire, & même ſont mortes. Cette vertu ſinguliere de produire le ris a été auſſi attribuée à ſon uſage intérieur, & elle a été miſe au nombre de ſes propriétés ſalutaires, pourvû qu'on la contînt dans de juſtes bornes par une adminiſtration ménagée. Boerhaave s'en explique ainſi: *moderato uſu verum exhibet exhilarans*. C'eſt dommage que cette qualité ne ſoit pas mieux conſtatée. Les expériences qui conduiroient à une vraie conviction n'ont certainement rien de rebutant.

Le *ſafran* eſt employé dans un très-grand nombre de préparations officinales, tant deſtinées à l'uſage intérieur qu'à l'uſage extérieur; il eſt ſur-tout un des principaux ingrédiens de l'élixir de propriété de Paracelſe, de l'élixir de Garrhus, & des pilules de Rufus. Nous citons ces remedes par préférence, parce qu'étant très-peu compoſés, l'efficacité du *ſafran* y eſt plus ſenſible & plus réelle. *Voyez* ces *articles*.

Le *ſafran* donne ſon nom à un emplâtre, ſavoir l'*emplâtre oxicroceum*, que nous avons décrit à l'*article* EMPLATRE. *Voyez* cet *article*. (*b*)

SAFRAN BATARD, (*Botanique*.) κνῆκος par les anciens, *kartan* par les Arabes, & *carthamus* par les Latins; c'eſt cette eſpece de *ſafran* nommé *carthamus officinalis, flore croceo*, *I. R. H.* 457. *Cnicus ſativus, ſive carthamum*, *C. B. P.* 378.

La tige de cette plante eſt haute d'une coudée & demi, cylindrique, ferme, branchue garnie, de feuilles alternes, & en grand nombre, longues de deux pouces, larges de huit lignes, arrondies à leur baſe, & embraſſant la tige, terminée en pointe aiguë, garnies de côtes & de nervures, liſſes, & ayant à leur bord de petites épines un peu roides. Les fleurs naiſſent en maniere de tête à l'extrémité des rameaux. Leur calice eſt compoſé d'écailles & de petites feuilles, duquel s'élevent pluſieurs fleurons, longs de plus d'un pouce, d'un beau rouge de *ſafran*, foncés & découpés en cinq parties.

Les embryons des graines n'ont point d'aigrettes; & lorſqu'elles ſont parvenues à leur maturité, elles ſont très-blanches, liſſes, luiſantes, longues de trois lignes, plus pointues à l'extrémité inférieure, marquées de quatre angles; elles contiennent ſous une écorce un peu dure, & comme cartilagineuſe, une eſpece d'amande blanchâtre, d'une ſaveur d'abord douceâtre, enſuite âcre, & qui cauſe des nauſées.

Les fleurs paroiſſent dans le mois d'Août; les graines ſont mûres en automne. On cultive cette plante dans quelques provinces de France, d'Italie & d'Eſpagne, non-ſeulement pour l'uſage de la Médecine, mais encore pour la teinture.

On eſtime les graines récentes, luiſantes, blanches, quoique quelques-uns ne rejettent pas celles qui tirent ſur le roux, celles dont la moëlle eſt blanche, graſſe, & qui étant jettées dans l'eau, vont au fond; mais il ne faut jamais employer celles qui ſont flaſques, moiſies, cariées, rouſſes. On ne ſe ſert que de la moële, & on rejette l'écorce.

La graine de carthame, que quelques-uns appellent auſſi *graine de perroquet*, parce que les perroquets la mangent avec avidité, & s'en engraiſſent ſans en être purgés, eſt un purgatif pour les hommes. Elle eſt remplie d'une huile âcre, à laquelle on doit rapporter ſa vertu purgative. Les Médecins la donnent en émulſion; quelques-uns la mêlent avec des décoctions, & tous tâchent d'en corriger les défauts par des remedes aromatiques ou ſtomachiques; mais le plus ſûr eſt de n'en point faire uſage. (*D. J.*)

SAFRAN BATARD, *voyez* CARTAME.

SAFRAN DES INDES, (*Botan. exot.*) Le *ſafran*, ou *ſouchet des Indes*, eſt appellé *crocus indicus*, *Arabibus curcuma* par Bontius. C'eſt une petite racine oblongue, tubéreuſe, noueuſe, de couleur jaune, ou de *ſafran*, & donnant la couleur jaune aux liqueurs dans leſquelles on l'infuſe; ſon goût eſt un peu âcre & amer; ſon odeur eſt agréable, approchante de celle du gingembre, mais elle eſt plus foible.

La plante qui pouſſe cette racine, eſt nommée par Bontius, *curcuma foliis longioribus & acutioribus*; & dans le jardin de Malabar, *maniella kua*. Tournefort a fait une erreur en la rangeant parmi les eſpeces de cannacours; M. Linnæus la caractériſe ainſi:

Son calice eſt formé par pluſieurs ſpates partiales, ſimples, & qui tombent; la fleur eſt un pétale irrégulier, dont le tuyau eſt fort étroit. Le pavillon eſt découpé en trois parties, longues, aiguës, évaſées & écartées. Le nectarium eſt d'une ſeule piece, ovale, terminée en pointe, plus grande que les découpures du pétale, auquel il eſt uni dans l'endroit où ce pétale eſt le plus évaſé. Les étamines ſont au nombre de cinq, dont quatre ſont droites, grêles, & ne portent point de ſommets; la cinquieme, qui eſt plantée entre le nectarium, eſt longue, très-étroite, ayant la forme d'une découpure du pétale, & partagée en deux à ſon extrémité, près de laquelle ſe trouve le ſommet. Le piſtil eſt un embryon arrondi qui ſupporte la fleur, & pouſſe un ſtile de la longueur des étamines, ſurmonté d'un ſtygma ſimple & crochu. Le péricarpe ou le fruit, eſt cet embryon qui devient une capſule arrondie à trois loges ſéparées par des cloiſons; cette capſule contient pluſieurs graines.

La racine du *ſafran des Indes* meurit, & ſe retire de la terre après que ſes fleurs ſe ſont ſéchées. Cette plante eſt fort cultivée dans l'orient, pour l'uſage de ſa racine, qui ſert à aſſaiſonner la plûpart des mets; ils uſent auſſi des fleurs pour en faire des pommades dont ils ſe frottent le corps. On regarde encore le *ſafran des Indes* comme un grand remede pour provoquer les regles, faciliter l'accouchement, & ſur-tout pour la guériſon de la jauniſſe. Enfin les Indiens l'emploient ſouvent dans la teinture.

Il y a une autre eſpece de *ſafran des Indes* que l'on ſurnomme *rond*, & que les Portugais nomment *raiz de ſafrao*; on ne le trouve pas dans les boutiques.

ques. C'est une racine tubéreuse, un peu ronde, plus grosse que le pouce, compacte, charnue, chevelue au-dehors, jaune en-dedans. Cette racine étant coupée transversalement a différens cercles, jaunes, rouges, de couleur de *safran*, elle imite le *safran* & le gingembre par son goût & son odeur, qui sont cependant plus foibles que dans le curcuma long; elle a aussi les mêmes vertus, mais plus foibles. Cette plante qu'on appelle *curcuma radice rotunda* dans l'*Hort. malab.* a les feuilles, les fleurs & les fruits semblables à la précédente. (*D. J.*)

Safran des Indes, (*Mat. méd.*) *Voyez* Curcuma.

Safran de Mars, (*Mat. méd.*) *Voyez* Mars.

Safran de l'etrave, (*Marine.*) piece de bois qu'on attache depuis le dessous de la gorgere jusque sur le rinjot, & qui sert à faire venir le vaisseau au vent, lorsque par défaut de construction, il y vient difficilement. Cela s'appelle *donner la pince d'un vaisseau*.

Safran, (*Charpent.*) c'est la planche qui est à l'extrémité du gouvernail d'un batteau-foncet, sur laquelle sont attachées les barres qui soutiennent les planches de remplace. (*D. J.*)

SAFRANIERE, s. f. (*Agriculture.*) plantation de safran dans un lieu préparé & choisi exprès pour sa culture; on donne ordinairement trois labours par an à la *safraniere*: le premier quand on le plante, ou s'il est déja planté au printems, quand les feuilles tombent; le second sur la fin de Juillet, & le troisieme au commencement de Septembre. On choisit de donner le dernier labour par un beau tems, & de ne pas offenser les oignons en labourant.

Une *safraniere* ainsi ménagée, dure trois années dans sa vigueur; elle pourroit même continuer à rapporter pendant neuf ans, pourvû qu'on eût soin de la labourer, de la sarcler & de l'amander; mais il vaut mieux après trois ans de production, lever hors de terre les oignons & les cayeux qu'ils ont produits pour les planter ailleurs, & vendre le surplus. Sitôt que les oignons sont hors de terre, on doit les mettre à l'ombre dans un endroit qui ne soit point humide. Il ne faut jamais les replanter dans l'endroit d'où on les a tirés, parce que la terre est usée; il s'agit au contraire de la réparer & de la bien fumer.

Plusieurs cultivateurs partagent en quatre ce qu'ils ont de terre à mettre en safran; ils garnissent les derniers quartiers des oignons & cayeux qu'ils retirent des premiers; & comme ils ne fleurissent pas tous en même tems, ils ont plus de commodité à cueillir le *safran* qui refleurit d'un côté pendant que la dépouille se fait de l'autre. (*D. J.*)

SAFRE, SAFFRE, ZAFFRE, *ou* SMALTE, s. m. c'est un verre coloré en bleu par le moyen du cobalt, dont on se sert pour faire du bleu d'empoi, & pour peindre en bleu sur la porcelaine, sur la fayance & sur l'émail. Cette substance se débite sous la forme d'une poudre qui est d'un bleu plus ou moins beau; elle est désignée sous les différens noms de *safflor*, de *smalte*, de *zaffre*, mais elle est plus généralement connue en France sous celui de *saffre* ou de *bleu d'émail*.

On a dit à l'*article* Cobalt, que c'étoit ce minéral qui donnoit la couleur bleue que l'on nomme *saffri*; on a dit aussi que M. Brandt, savant chimiste Suédois, regardoit cette substance comme un demi-métal particulier, dont le caractere distinctif est de colorer le verre en bleu; mais depuis la publication du volume qui contient l'*article* Cobalt, plusieurs Chimistes ont fait de nouvelles expériences pour approfondir la nature de ce minéral singulier, & ils en ont porté un jugement tout différent de celui de M. Brandt & des personnes qui ont adopté son sentiment. Cela posé, on a cru devoir rapporter ici les expériences & les idées nouvelles qui ont paru sur ce sujet; malheureusement, loin d'éclaircir la matiere, elles ne font qu'augmenter nos incertitudes. M. Rouelle, ainsi que quelques autres Chimistes françois, ont cru trouver la confirmation du sentiment de M. Brandt, parce qu'ils ont tiré du *safre*, c'est-à-dire du verre coloré par le cobalt, une substance parfaitement semblable à un régule semi-métallique, & qui, mêlé de nouveau avec du verre, le coloroit en bleu. Malgré cela, la plûpart des Minéralogistes & Métallurgistes allemands, refusent de regarder le cobalt comme un demi-métal particulier, & prétendent que la substance réguline que l'on tire du cobalt est une combinaison. M. Lehmann dans le 590 de la nouvelle édition de sa Minéralogie, publiée en allemand à Berlin en 1760, dit que „ le cobalt dont „ on fait la couleur bleue, abstraction faite de l'arsenic qu'il contient, ne peut point donner ni un „ métal, ni un demi-métal, de quelque façon qu'on „ s'y prenne, mais en se vitrifiant avec un sel alkali „ & une terre vitrifiable, il s'en précipite une substance appellée *speiss*, qui ressemble à un demi-métal, mais qui réellement n'est qu'une combinaison „ de cuivre, de fer, d'arsenic, & d'une terre propre à colorer en bleu „. Le même auteur ajoute dans le §. 91. „ 1°. Que la matiere colorante qui se „ trouve dans le cobalt qui donne du *speiss*, est quelque chose de purement accidentel, c'est pour cela qu'elle se sépare de la partie réguline, tant par „ la vitrification, que par d'autres opérations chimiques; & même si l'on fait fondre à plusieurs reprises le *speiss*, produit par le cobalt avec du sel „ alkali & du sable, il perd à la fin toute sa propriété de colorer en bleu. 2°. On peut s'assurer „ de la maniere suivante de ce qui entre dans la „ composition de la matiere réguline du cobalt qui „ donne le bleu; pour cet effet, l'on n'a qu'à prendre du prétendu régule de cobalt pur, le faire „ fondre à plusieurs reprises avec de la fritte de verre, jusqu'à ce qu'il n'en parte plus de fumée, ni „ d'odeur arsenicale; alors on n'aura qu'à le remettre de nouveau en régule, en extraire la partie „ cuivreuse, par le moyen de l'alkali volatil, jusqu'à „ ce que ce dissolvant ne devienne plus bleu; enfin, „ si l'on dissout le résidu dans les acides, & qu'on „ précipite la dissolution, on ne tardera point à appercevoir le fer „.

M. de Justi, célebre chimiste allemand, très-versé dans la minéralogie, paroît être du même avis que M. Lehmann; il croit que la terre métallique du cobalt qui colore le verre en bleu, est produite par une combinaison du fer avec l'arsenic. Il appuie cette conjecture sur un fait attesté par M. Cramer, qui dit dans sa Docimasie, avoir oui dire que M. Henckel avoit eu le secret de colorer le verre en bleu, en faisant calciner de la limaille d'acier de Styrie. Un des amis de M. de Justi, qui avoit été le disciple de M. Henckel, l'a assuré de la vérité de ce fait, ajoutant même que pour faire cette expérience, il prenoit trois parties de limaille d'acier qu'il méloit exactement avec une partie d'arsenic, & qu'il faisoit réverberer ce mélange pendant trois jours, à un feu qui étoit doux au commencement, mais qu'il augmentoit par degrés.

Le même M. de Justi nous apprend, que la manganèse ou magnésie qui est un minéral ferrugineux, si on la joint avec de l'arsenic, & si on la calcine ensuite, devient propre à donner une couleur bleue au verre. Le même auteur parle d'un cobalt noir semblable à la mine d'arsenic noire, qui se trouve dans les terres de la dépendance du duc de Saxe-Cobourg, ainsi qu'au petit Zell, dans la basse-Autriche; ce cobalt contenoit une grande quantité de fer & devoit sa couleur noire à ce métal, mais il ne contenoit que très-peu, ou même point du-tout d'arsenic; en mêlant ensemble & faisant calciner ce cobalt noir & ferrugineux avec d'autre cobalt ordinaire, gris & chargé d'arsenic: M. de Justi dit que de ce mélange, il résultoit une matiere très-propre à colorer le verre en bleu, c'est-à-dire à faire du *safre*. Il ajoute qu'il n'y a point de cobalt qui ne contienne des parties ferrugineuses plus ou moins abondamment, & il prétend que les cobalts ne sont propres à donner du bleu, que lorsqu'ils contiennent une juste proportion de fer & d'arsenic à la fois; le cobalt noir du petit Zell donnoit à la vérité tout seul une assez bonne couleur, mais elle devenoit infiniment plus belle, lorsqu'on faisoit calciner ce cobalt avec un autre cobalt très-chargé d'arsenic. De plus, M. de Justi assure qu'il ne s'est point encore trouvé jusqu'ici de cobalt qui ne contînt une portion d'argent, d'où il conjecture que l'argent pourroit contribuer à la couleur bleue que produit le cobalt. Telles sont les idées répandues dans différens mémoires sur le cobalt que M. de Justi vient d'insérer dans ses *œuvres Chimiques*, publiées en allemand en 1760.

J'ajouterai encore à ces faits, que l'on a donné à M. de Montamy, premier maître d'hôtel de M. le duc d'Orléans, un morceau de cobalt noir trouvé en Espagne, près de la ville d'Aranda, dans la vieille Castille. Cette mine de cobalt calcinée ne donnoit que peu d'indice d'arsenic, cependant M. de Montamy n'a

n'a pas laiſſé d'en tirer un bleu de la plus grande beauté qu'il a employé dans les couleurs pour l'émail, dont il va bientôt enrichir le public. Ce cobalt a donné un bleu très-ſupérieur à celui des cobalts de Saxe & des autres pays d'Allemagne.

Dans la vie du célebre Becher, on rapporte que ce ſavant chimiſte ayant pris du mécontentement des Saxons, les menaça de faire tomber leurs manufactures de *ſafre*, en donnant aux Anglois le ſecret d'en faire avec du bronze ou de l'alliage métallique dont on fait les cloches, appellé en anglois *bell-metal*; peut-être auſſi que le *bell-metal* dont Becher vouloit parler, étoit un minéral qu'il ſavoit contenir du cobalt.

On peut conclure de tous les faits qui viennent d'être rapportés, que la vraie nature du cobalt n'eſt point encore parfaitement connue; que l'on ne connoît point toutes ſes mines, & qu'il pourroit y avoir pluſieurs manieres de faire du *ſafre*. Quoi qu'il en ſoit, nous allons décrire celle qui ſe pratique à Schneeberg, en Miſnie, qui eſt l'endroit de toute l'Europe où l'on fait la plus grande quantité de *ſafre*, ce qui produit un revenu très-conſidérable pour l'électeur de Saxe & pour ceux qui ſont intéreſſés dans ces manufactures.

Comme les mines de cobalt qui ſe trouvent en Miſnie ſont accompagnées d'une très-grande quantité de biſmuth, on eſt obligé d'en ſéparer ce demi-métal, qui donnoit une mauvaiſe couleur au *ſafre*. Pour cet effet, on forme une aire, on y place deux longs morceaux de bois, le long deſquels on arrange des petits morceaux de bois minces fort proches les uns des autres. On jette la mine par-deſſus, on allume le bois lorſqu'il fait du vent, & le biſmuth qui eſt aiſé à fondre ſe ſépare de la mine.

Nous ne répéterons point ici ce qui a été dit de la maniere de calciner le cobalt, pour en dégager l'arſenic dont il eſt abondamment chargé dans la mine; cette calcination ſe fait dans un fourneau deſtiné à cet uſage, on étend le cobalt pulvériſé groſſiérement ſur l'aire de ce fourneau, qui a environ ſept piés de long & autant de large. On ne le chauffe qu'avec de bon bois bien ſec; la flamme roule ſur le cobalt, que l'on remue de tems en tems avec un rable de fer; par ce moyen l'arſenic s'en dégage, & il eſt reçu dans un long tuyau ou dans une cheminée horiſontale. *Voyez l'article* COBALT & la *Pl.* qui y eſt citée: on continue cette calcination pendant quatre, cinq, ſix, & même pendant neuf heures conſécutives, ſuivant que la mine eſt plus ou moins chargée d'arſenic. Le cobalt grillé ſe paſſe par un tamis de fil de laiton, & l'on écraſe de nouveau les parties qui n'ont point pû paſſer au-travers du tamis.

Cependant il faut obſerver qu'il y a des mines de cobalt qui n'ont pas beſoin d'être calcinées, & qui ne laiſſent pas de donner de très-bon *ſafre*; le cobalt noir, dont nous avons parlé, eſt dans ce cas, vû qu'il ne s'en dégage que très-peu, ou même point du-tout d'arſenic; alors le travail eſt plus facile & moins couteux, puiſque l'on épargne les frais & le travail de la calcination.

Le cobalt ayant été calciné & pulvériſé, ſe mêle avec de la potaſſe bien purifiée & calcinée dans un fourneau, pour en dégager toutes les ordures & les matieres étrangeres qui peuvent y être jointes. *Voyez l'article* POTASSE. On y joint encore des cailloux ou du quartz calcinés & pulvériſés, & paſſés au tamis. Pour pouvoir plus facilement réduire ces cailloux en poudre, on les fait rougir & on les éteint dans l'eau froide à pluſieurs repriſes; ce ſont-là les trois matieres qui entrent dans la compoſition du *ſafre*. On prend ordinairement parties égales de cobalt, de potaſſe & de cailloux pulvériſés, cependant il faut conſulter la nature du cobalt qui donne, tantôt plus, tantôt moins de couleur; c'eſt pourquoi il faut s'aſſurer d'abord par des eſſais en petit de la qualité du cobalt, par la couleur qu'il donne, avant que de le travailler en grand. Si l'on n'avoit point de cailloux convenables, on pourroit faire la fritte du verre avec du ſable blanc, ſemblable à celui dont on ſe ſert dans les Verreries.

Lorſqu'on a pris ces précautions, on mêle exactement enſemble la fritte, c'eſt-à-dire la compoſition dont on doit faire le *ſafre*; ce mélange ſe fait dans des caiſſes de bois, où il demeure pour en faire uſage au beſoin.

Le fourneau dont on ſe ſert pour faire fondre le mélange, reſſemble à ceux des verreries ordinaires, il a environ ſix piés de long, ſur trois de large & ſur ſix de haut. Les pots ou creuſets dans leſquels on met le mélange, qui doit faire du verre bleu ou du *ſafre*, ſe placent ſur des murs qui ſont environ à la moitié de la hauteur du fourneau. L'entrée du fourneau par où l'on y place les creuſets ſe ferme avec une plaque de terre cuite que l'on peut ôter à volonté; au milieu de cette porte eſt une petite ouverture qui ſert à recuire les eſſais ou échantillons de la matiere vitrifiée que l'on a puiſés dans les creuſets au bout d'une baguette de fer; durant le travail cette ouverture ſe bouche avec de la terre glaiſe. Sur chacun des côtés du fourneau ſont trois ouvreaux qui ſervent à mettre la fritte dans les creuſets, & à la puiſer lorſqu'elle eſt fondue; pendant qu'on fait fondre la matiere, on bouche ces ouvreaux à environ un pouce près, & alors ils ſervent de regitres au fourneau & donnent un paſſage libre à l'air. Au-deſſous des ouvreaux, il y a encore trois portes ou ouvertures que l'on ne débouche que lorſqu'il y a quelque réparation à faire aux creuſets, ou lorſqu'on veut en remettre de nouveaux. Au pié du fourneau eſt le cendrier & une autre ouverture, qui ſert à retirer le verre qui a pû ſortir des creuſets, que l'on remet à fondre. Les creuſets ſont faits de bonne terre, on les fait bien ſécher dans un fourneau fait exprès, qui eſt à côté du fourneau de verrerie; on place ſix creuſets à la fois dans le fourneau; comme il faut que la chaleur ſoit très-forte, on ne le chauffe qu'avec du bois, que l'on a fait ſécher preſque au point de le réduire en charbon, dans un fourneau qui communique avec le premier; les buches doivent être minces pour ce travail.

Lorſque le mélange a été expoſé pendant 6 heures à l'action du feu, on le remue dans les creuſets avec une baguette de fer; on continue à faire la même choſe de quart-d'heure en quart-d'heure, & on laiſſe le mélange expoſé au feu encore pendant 6 heures; ainſi il faut 12 heures pour que la fuſion ſoit parfaite, on n'en emploie que huit lorſqu'on fait du *ſafre* commun.

On reconnoît que le *ſafre* eſt aſſez cuit aux mêmes ſignes que tout le verre, c'eſt-à-dire on trempe une baguette de fer dans la matiere fondue; lorſqu'elle s'attache à la baguette & forme des filamens, c'eſt un ſigne que la matiere eſt aſſez cuite.

Au bout de ce tems, on puiſe la matiere fondue qui eſt dans les creuſets avec une cuillere de fer, & on la jette dans des cuves ou dans des baquets pleins d'eau très-pure, afin d'étonner le verre & de le rendre plus facile à s'écraſer; cette opération eſt très-importante.

Au fond des creuſets, dans leſquels on a fait la fonte, il s'amaſſe du biſmuth, vu que ce demi-métal accompagne preſque toujours les mines de cobalt que l'on trouve en Miſnie, & il n'a pu en être totalement ſéparé par le grillage. Au-deſſus de ce biſmuth ſe trouve une matiere réguline, que les Allemands nomment *ſpeiſs*; cette matiere a été peu connue juſqu'à préſent. M. Gellert, dans le tems qu'il a publié ſa *chimie métallurgique*, regardoit le *ſpeiſs* comme un vrai régule de cobalt pur; il dit qu'en faiſant calciner cette matiere, un quintal de cette ſubſtance ſuffit pour colorer en bleu 30 ou 40 quintaux de verre, au-lieu que la mine de cobalt grillée de la maniere ordinaire ne peut colorer en bleu que de huit à quinze fois ſon poids de verre. *Voyez* la traduction françoiſe de la *chimie métallurgique* de M. Gellert, *t. I. p.* 45. Mais on a appris depuis que M. Gellert s'eſt retracté ſur cet article; & aujourd'hui avec tous les Métallurgiſtes ſaxons, il regarde le *ſpeiſs* comme une combinaiſon de fer, de cuivre & d'arſenic, & non comme un régule de cobalt.

Voici comment on ſépare ce *ſpeiſs* d'avec le biſmuth: lorſqu'on laiſſe éteindre le feu du fourneau, & que l'on veut ſacrifier les creuſets, on les remplit des réſidus qui ont été retirés de ces creuſets & qui étoient au fond du verre; on les fait fondre, alors le biſmuth qui eſt le plus peſant tombe au fond, & le *ſpeiſs* qui eſt plus leger reſte au-deſſus; & lorſque le tout eſt refroidi, on ſépare aiſément ces deux ſubſtances. Mais la ſéparation s'en fait encore mieux lorſque l'on allume ſimplement du feu autour de ces maſſes régulines qui ſont en forme de gâteau, par-là le biſmuth qui ſe dégage eſt plus pur & ſe fond plus promptement. Lorſque l'on fait l'extinction du *ſafre* dans l'eau, il tombe auſſi quelques particules de *ſpeiſs* au fond des cuves, dans leſquelles on éteint le *ſafre* dont on ſépare ces particules.

Après que le verre bleu a été éteint dans l'eau, on le retire & on le porte pour être écraſé ſous les pilons

lons du boccard; au ſortir du pilon, on le paſſe par un tamis de fils de laiton, & on le porte au moulin. C'eſt une pierre fort dure, placée horiſontalement & entourée de douves, qui forment ainſi une eſpece de cuve. Au milieu de cette pierre, qui ſert de fond à la cuve, eſt un trou garni d'un morceau de fer bien trempé, dans lequel eſt porté le pivot d'un aiſſieu de fer, qui fait tourner verticalement deux meules de pierres; ces meules ſervent à écraſer & pulvériſer encore plus parfaitement le verre bleu ou le *ſafre* qui a été tamiſé, & qui a été étendu ſur le fond de la grande cuve & recouvert avec de l'eau. On broie ainſi ce verre pendant ſix heures, alors on lâche des robinets qui ſont aux côtés de la cuve du moulin, & l'eau, qui eſt devenue d'une couleur bleue en paſſant par ces robinets, découle dans des baquets ou ſeaux qui ſont placés au-deſſous; de-là on porte cette eau dans des cuves où elle ſéjourne pendant quelques heures, par ce moyen la couleur dont elle étoit chargée ſe dépoſe peu-à-peu au fond des cuves; on puiſe l'eau qui ſurnage, on la verſe dans des auges qui la conduiſent à un réſervoir où elle acheve de ſe dégager de la partie colorante dont elle eſt encore chargée; l'eau qui ſurnage dans ce premier réſervoir retombe dans un ſecond, & de-là dans un troiſieme où elle a le tems de devenir parfaitement claire, & la couleur de ſe dépoſer entierement.

On met la couleur qui s'eſt dépoſée dans des baquets, où on la lave avec de nouvelle eau pour en ſéparer les ſaletés qu'elle peut avoir contractées; cela ſe fait en la remuant avec une ſpatule de bois; on réïtere ce lavage à pluſieurs repriſes, après quoi on puiſe cette eau agitée, on la paſſe par un tamis de crin fort ſerré, & cette eau qui a ainſi paſſé ſéjourne pendant quelques heures dans un nouveau vaiſſeau. Au bout de ce tems, on décante l'eau claire, & l'on a du *ſafre* qui ſera d'une grande fineſſe & d'une belle couleur.

On étend également cette couleur ſur des tables garnies de rebords; on la fait ſécher dans des étuves bien échauffées; lorſque la couleur eſt bien ſéche, on la met dans une grande caiſſe garnie de toile, ou on la paſſe au-travers d'un tamis de crin fort ſerré. L'ouvrier qui fait ce travail eſt obligé de ſe bander la bouche avec un linge, pour ne point avaler la poudre fine qui voltige. On met ainſi pluſieurs quintaux de *ſafre* dans la caiſſe, on l'humecte avec de l'eau, on le pêtrit avec les mains pour le mouiller également, on le peſe; alors un inſpecteur examine ſi la nuance de la couleur eſt telle qu'elle doit être; lorſqu'elle eſt ou plus claire ou plus foncée qu'il ne faut, il y remédie en mêlant enſemble différens *ſafres*, & par-là il donne la nuance requiſe. Après que cette couleur a été peſée, on l'entaſſe fortement dans des barrils, ſur leſquels on imprime avec un fer chaud une marque, qui indique la qualité du *ſafre* qui y eſt contenu. Les Saxons nomment *eſchel* la couleur la plus fine & la plus belle: ſuivant ſes différens degrés de fineſſe & de beauté, on la déſigne par différentes marques; *HEF* déſigne la plus parfaite; *EFE* eſt d'une qualité au-deſſous; *FE* eſt encore inférieure; *ME* ſignifie *eſchel* médiocre; *OE eſchel* ou couleur ordinaire; *O C* marque une couleur claire ordinaire; *O H* annonce un bleu vif; *MC* clair moyen; *FC* couleur fine; *FFC* une couleur très-fine. Les barrils ainſi préparés ſe vendent en raiſon de la beauté & de la fineſſe de la couleur, & ſe tranſportent dans toutes les parties de l'Europe; on aſſure même que les Chinois en ont tiré une grande quantité depuis quelques années.

Telle eſt la maniere dont on fait le *ſafre* en Miſnie, où il y en a quatre manufactures qui ſont une ſource de richeſſe pour le pays. Les Saxons ont fait long-tems un très-grand myſtere de ce travail; le célebre Kunckel eſt le premier qui en ait donné une deſcription dans ſes notes ſur l'*art de la Verrerie* d'Antoine Néri. Depuis, M. Zimmermann en a donné un détail très-circonſtancié dans un ouvrage allemand qu'il a intitulé, *Académie minéralogique de Saxe*; ſon mémoire a été traduit en françois, & ſe trouve à la ſuite de l'*Art de la Verrerie* de Néri & de Kunckel, que j'ai publiée à Paris en 1752. Cependant il eſt certain que les Saxons ont toujours fait des efforts pour cacher leur procédé, & jamais ils n'ont communiqué au public les ordonnances & les réglemens de leurs manufactures de *ſafre* qui ſont de l'année 1617, non plus que les divers changemens qu'on y a faits depuis ce tems.

Quoi qu'il en ſoit, on fait du *ſafre* en Bohème, dans le duché de Wirtemberg, à Ste Marie aux mines en Lorraine, *&c.* il eſt vrai que l'on donne la préférence à celui des Saxons; il y a lieu de croire que cela vient de leur grande expérience, de la bonté du cobalt qu'ils emploient, & du choix des matieres dont ils font le verre. Comme le cobalt eſt une ſubſtance minérale qui ſe trouve très-abondamment preſque par-tout où il y a des mines, il eſt à préſumer qu'on réuſſira auſſi-bien que les Saxons en apportant à ce travail la même attention qu'eux. 1°. Il faut bien choiſir les cailloux dont on fera la fritte du verre; ſouvent des cailloux qui paroîtront parfaitement blancs & purs contiennent des parties ferrugineuſes que l'action du feu développe, alors ces cailloux rougiront ou jauniront par la calcination, & ils pourront nuire à la beauté de la couleur du *ſafre*; d'un autre côté, il y a des cailloux qui, quoique naturellement colorés, perdent cette couleur dans le feu, ceux-là pourront être employés avec ſuccès; on voit par-là qu'il faut s'aſſurer par des expériences, de la qualité des cailloux qu'on employera; au défaut de cailloux, on pourra ſe ſervir d'un ſable bien blanc & bien pur. 2°. Il faut que la potaſſe, la ſoude ou le ſel alkali fixe que l'on mêlera dans la fritte du verre ſoit auſſi parfaitement pure. 3°. Il ne faut point négliger l'eau dans laquelle on éteint le verre bleu au ſortir du fourneau, afin de pouvoir le pulvériſer plus aiſément; ſi cette eau étoit impure & mêlée de particules étrangeres, elle pourroit nuire à la beauté du *ſafre*. En général ce travail exige beaucoup de netteté & de précaution. (—)

SAGA, ſ. f. (*Gram. hiſt.*) anciennes hiſtoires du Nord.

SAGACITÉ, ſ. f. (*Logique.*) Locke définit la *ſagacité*, une diſpoſition qu'a l'eſprit à trouver promptement les idées moyennes qui montrent la convenance ou la diſſonnance de quelque autre idée, & en même tems à les appliquer comme il faut. (*D. J.*)

SAGAIE, ſ. f. *terme de relation*, eſpece de dard ou de javelot des inſulaires de Madagaſcar. Le bois en eſt long d'environ quatre piés; il eſt fort ſouple, & va toujours en diminuant vers le bout par où on le tient pour le lancer. Le fer de ces *ſagaies* eſt ordinairement empoiſonné, ce qui fait que les bleſſures en ſont preſque toujours mortelles. (*D. J.*)

SAGALASSE, *Sagalaſſus*, (*Géog. anc.*) ville de Piſidie, quoique Ptolomée l'ait miſe dans la Lycie; ſon erreur eſt viſible, par le conſentement général de tous les anciens. Pline, *l. V. c. xxvij.* la nomme *Sagaleſſus*. Strabon compte une journée de chemin entre cette ville & Apamée; il dit, *l. XII. p.* 569. qu'elle étoit du département de l'officier que les Romains avoient établi gouverneur du royaume d'Amyntas, & que pour aller de la citadelle à la ville il y avoit une deſcente de 30 ſtades.

Arrien, dans ſes guerres d'Alexandre, *l. IV.* donne *Sagalaſſus* à la Piſidie. C'étoit, dit-il, une aſſez grande ville habitée par les Piſidiens. Tite-Live, *l. XXXVIII. c. xv.* décrivant la route que ſuivit le conſul Manlius pour paſſer de la Pamphylie dans la Phrygie, dit: „ En revenant de Pamphylie, il campa „ au bord du fleuve Taurus le premier jour, & le „ lendemain à Xiline-Comé; de-là il alla, ſans s'arrêter, juſqu'à la ville de Cormaſa. Celle de Darſa „ n'étoit pas loin, les habitans s'en étoient enfuis, il „ y trouva des vivres en abondance. Marchant enſuite le long des marais, il reçut les ſoumiſſions „ de la ville de Lyſinoé qui lui envoyoit des députés. On arriva bientôt dans le territoire de *Sagalaſſus*, où il y avoit quantité de grains. Les habitans ſont des Piſidiens, les meilleurs ſoldats de tout „ ce pays; ce qui joint à la fécondité de la terre, à „ la multitude d'un peuple nombreux, & à la ſituation de la ville extraordinairement fortifiée, enfle „ le courage „. (*D. J.*)

SAGAMITÉ, ſ. f. *terme de relation*, eſpece de mets dont ſe nourriſſent les peuples du Canada. La *ſagamité* ſe fait avec du blé d'Inde que les femmes cultivent, & qu'elles broyent avec des pierres. Elles le cuiſent dans l'eau, & y mêlent quelquefois de la chair & du poiſſon. (*D. J.*)

SAGAN, ſ. m. (*Hiérarchie des Hébreux.*) le *ſagan* chez les Hébreux étoit le lieutenant du grand-prêtre, & celui qui faiſoit les fonctions en ſon abſence. Ainſi Eléaſar étoit le vicaire d'Aaron, ſouverain pontife. Il eſt parlé dans les livres des rois de ces deux charges de prêtriſe. (*D. J.*)

SAGAN, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade d'Allemagne en Siléfie, capitale de la principauté de même nom, au confluent du Bober & de la Queifs, à 38 lieues de Prague, avec un château. Elle étoit autrefois bien peuplée, mais elle a fouffert plufieurs malheurs confécutifs, qui l'ont réduite à une feule paroiffe; elle appartient à préfent au prince de Lobkowitz. *Long.* 32. 10'. *lat.* 51. 34'. (*D. J.*)

SAGAPENUM, f. m. (*Hift. des Drogues exot.*) fuc qui tient le milieu entre la gomme & la réfine; tantôt il eft en grandes gouttes comme l'encens, tantôt en gros morceaux: il eft roufsâtre en-dehors, & intérieurement d'une certaine couleur de corne; il plie, blanchit fous la dent, & même entre les doigts; il eft d'un goût âcre & mordicant, d'une odeur puante, forte, qui approche de celle du porreau, & qui tient comme le milieu entre l'affa-fœtida & le galbanum. Lorfqu'on l'approche de la chandelle il s'enflamme, & quand il eft cuit fur le feu avec de l'eau, du vin, & du vinaigre, il fe réfout entierement; on en trouve dans les boutiques des morceaux fales, & comme fondus, d'une couleur obfcure, mais qui ont le même goût & la même odeur, que le plus pur.

On eftime le *fagapenum* qui eft tranfparent, roux en-dehors, qui paroit former intérieurement des gouttes blanches ou jaunâtres, qui lorfqu'on le brife, plie fous les doigts, & qui lorfqu'on le manie, repand une odeur également pénétrante & defagréable.

Charas fait mention d'un *fagapenum* blanc en-dedans & en-dehors, qu'il croit le meilleur; mais on en trouve rarement de tel dans les boutiques.

Les anciens Grecs connoiffoient le *fagapenum:* Diofcoride dit que c'eft le fuc d'une plante férulacée qui croît dans la Médie; on nous l'apporte encore aujourd'hui de Perfe & d'Orient.

La plante d'où il découle nous eft inconnue: on conjecture avec affez de raifon par les parcelles de tiges & les graines, qui font fouvent mêlées avec ce fuc, que c'eft une efpece de férule. (*D. J.*)

SAGARI LE, ZAGARI, *ou* SACARIE, (*Géogr. mod.*) riviere de l'Anatolie; fon nom vient fans doute de *Sangarios*, fleuve affez célebre dans les anciens auteurs, lequel fervoit de limites à la Bithynie. (*D. J.*)

SAGARIS, (*Géog. anc.*) riviere de la Sarmatie en Europe. Ovide, *de Ponto, l. IV. eleg. x. v.* 45. *& feqq.* dit en nommant divers fleuves qui avoient leurs embouchures dans la mer Noire:

Adde quod hic claufo mifcentur flumina Ponto,
Vimque fretum, multo perdit ab amne fuum.
Huc Lycus, huc Sagaris, *Peniufque, Hypanifque,*
Cratefque,
Influit, & crebro vortice tortus Halys,
Partheniufque rapax & volvens faxa Cynapes
Labitur, & nullo tardior amne Tyrus.

Si Ovide n'avoit mis dans cette lifte que des rivieres de la côte feptentrionale, ce paffage feroit décifif; mais il y en met, comme l'Halife, qui font de la côte méridionale. Il eft naturel de croire que le *Sagaris* du poëte, eft la riviere dont l'embouchure en forme de golfe, eft nommée *Sagaricus finus* par Pline, *l. IV. c. xij. Sagaris* s'appelle aujourd'hui le *Fagre*. (*D. J.*)

SAGARIUS, f. m. (*Hift. anc.*) marchand de foie ou de couverture.

SAGATIO, f. f. (*Hift. rom.*) c'eft ce que nous appellons *berner*, faire danfer fur la couverture: l'empereur Othon s'amufoit dans fa jeuneffe à *berner* les ivrognes qu'il trouvoit la nuit dans les rues; ce fut auffi l'amufement de Néron.

SAGDU, f. m. (*Gramm.*) pain qui fe fait avec la moëlle d'un arbre: on mange le *fagdu* aux Moluques & en d'autres contrées de l'orient.

SAGE LE, (*Philofophie.*) le *fage*, quelque part qu'il fe trouve, eft, comme dit Leibnitz, citoyen de toutes les républiques, mais il n'eft pas le prêtre de tous les dieux; il obferve tous les devoirs de la fociété que la raifon lui prefcrit; mais fa maniere de penfer au-deffus du vulgaire, ne dépend ni de l'air qu'il refpire, ni des ufages établis dans chaque pays. Il met à profit l'inftant qu'il tient, fans trop regretter celui qui eft paffé, ni trop compter fur celui qui s'approche. Il cultive fur-tout fon efprit; il s'attache au progrès des Arts: il les tourne au bien public, & la palme de l'honneur eft dans fa main. Il fait tirer un bon ufage des biens & des maux de la vie, femblable à la terre qui s'abreuve utilement des pluies, & qui fe pénetre des chalours vivifiantes dans les jours brillans & ferains. Il tend à de fi grandes chofes, dit la Bruyere, qu'il ne porte point fes defirs à ce qu'on appelle des tréfors, des poftes, la fortune, & la faveur. Il ne voit rien dans de fi foibles avantages, qui foit affez folide pour remplir fon cœur, & pour mériter fes foins. Le feul bien capable de le tenter, eft cette forte de gloire qui devroit naître de la vertu toute pure & toute fimple; mais les hommes ne l'accordent guere, & il s'en paffe.

Si vous avez quelque goût pour le *fage*, & que vous aimiez à entrer dans les détails de fa vie, & dans fa façon de penfer, l'aimable peintre des faifons va vous en faire le tableau.

Le *fage*, dit-il, eft celui qui dans les villes, ou loin du tumulte des villes, retiré dans quelque vallon fertile, goûte les plaifirs purs que donne la vertu. Il ne voudroit pas habiter ces palais fomptueux, dont la porte orgueilleufe vomit tous les matins la foule rampante des vils flatteurs qui font à leur tour abufés. Il ne fe foucie nullement de cette robe brillante, où la lumiere fait réfléchir mille couleurs, qui flotte négligemment, ou qui fe foutient par les bandes d'or, pour éviter la peine de la porter. Il n'eft pas plus curieux de la délicateffe des mets: un repas frugal, débarraffé d'un vain luxe, fuffit à fes befoins, & entretient fa fanté; fa taffe ne pétille pas d'un jus rare & couteux; il ne paffe pas les nuits plongé dans un lit de duvet, & les jours dans un état d'oifiveté: mais eft-ce une privation pour celui qui ne connoît pas ces joies fantaftiques & trompeufes, qui promettent toujours le plaifir, & ne donnent que des peines ou des momens de trouble & d'ennui?

Loin des traverfes & des folles efpérances, le *fage* eft riche en contentement, autant qu'il eft en herbes & en fruits: il s'affied tantôt auprès d'une haie odoriférante, & tantôt dans des bofquets & des grottes fombres; ce font les afiles de l'innocence, de la beauté fans art, de la jeuneffe vigoureufe, fobre, & patiente au travail. C'eft-là qu'habite la fanté toujours fleurie, le travail fans ambition, la contemplation calme, & le repos philofophique.

Que d'autres traverfant les mers courent après le gain; qu'ils fendent la vague bouillonnante d'écume pendant de triftes mois; que ceux-ci trouvant de la gloire à verfer le fang, à ruiner les pays & les campagnes, fans pitié du malheur des veuves, de la défolation des vierges, & des cris tremblans des enfans; que ceux-là loin de leurs terres natales, endurcis par l'avarice, trouvent d'autres terres fous d'autres cieux; que quelques-uns aiment avec paffion les grandes villes, où tout fentiment fociable eft éteint, le vol autorifé par la rufe, & l'injuftice légale établie; qu'un autre excite en tumulte une foule féditieufe, ou la réduife en efclavage; que ceux-ci enveloppent les malheureux dans des dédales de procès, fomentent la difcorde, & embarraffent les droits de la juftice. Race de fer! Que ceux-là avec un front plus ferain, mais également dur, cherchent leurs plaifirs dans la pompe des cours & dans les cabales trompeufes; qu'ils rampent baffement en diftribuant leurs fouris perfides, & en fuivant le pénible labyrinthe des intrigues d'état. Le *fage* libre de toutes ces paffions orageufes, écoute, & n'entend que de loin & en fûreté, rugir la tempête du monde, & n'en fent que mieux le prix de la paix dont il eft environné. La chûte des rois, la fureur des nations, le renverfement des états, n'agitent point celui qui dans des retraites tranquilles & des folitudes fleuries, étudie la nature & fuit fa voix. Il l'admire, la contemple dans toutes fes formes, accepte ce qu'elle donne libéralement, & ne defire rien de plus.

Quand le printems réveille les germes, & reçoit dans fon fein le foufle de la fécondité, ce *fage* jouit abondamment de fes heures délicieufes; dans l'été, fous l'ombre animée, & telle qu'on la goûte dans le frais Tempé, ou fur le tranquille Némus, il lit ce que les Mufes immortelles en ont chanté, ou écrit ce qu'elles lui dictent; fon œil découvre, & fon efpoir prévient la fertilité de l'année. Quand le luftre de l'automne dore les campagnes, & invite la famille du laboureur, faifi de la joie univerfelle, fon cœur s'enfle d'un doux battement; environné des rayons de la maturité, il médite profondément, & fes chants trouvent plus que jamais à l'exercer. L'hiver fauvage même eft un tems de bonheur pour lui: la tempête formidable & le froid qui la fuit, lui infpirent des penfées majeftueufes: dans la nuit les cieux

clairs

clairs & animés par la gelée qui purifie tout, verſent un nouvel éclat ſur ſon œil ſerain. Un ami, un livre, font couler tranquillement ſes heures utiles; la vérité travaille d'une main divine ſur ſon eſprit, éleve ſon être, & développe ſes facultés; les vertus héroïques brûlent dans ſon cœur.

Il ſent auſſi l'amour & l'amitié; ſon œil modeſte exprime ſa joie; les embraſſemens de ſes jeunes enfans qui lui ſautent au cou & qui deſirent de lui plaire, remuent ſon ame tendre & paternelle; il ne mépriſe pas la gaieté, les amuſemens, les chants, & les danſes; car le bonheur & la vraie philoſophie ſont toujours ſociables, & d'une amitié ſouriante. C'eſt-là ce que les vicieux n'ont jamais connu; ce fut la vie de l'homme dans les premiers âges ſans corruption, quand les anges, & Dieu même, ne dédaignoient pas d'habiter avec lui.

Ajouterai-je pour terminer le tableau du *ſage*, la peinture qu'en a fait un de nos poëtes d'après ces vers d'Horace, *impavidum ferient ruinæ*.

Le ſage grand comme les dieux
Eſt maître de ſes deſtinées,
Et de la fortune & des cieux,
Tient les puiſſances enchaînées;
Il regne abſolument ſur la terre & ſur l'onde;
Il commande aux tyrans; il commande au trépas;
Et s'il voyoit périr le monde,
Le monde en périſſant ne l'étonneroit pas.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.) (1)

SAGES, (*Littérature.*) nom ſous lequel les Grecs déſignoient en général les Philoſophes, les Orateurs, les Hiſtoriens, & les autres Savans de toute eſpece. Pythagore ſentit le premier que le titre de *ſage*, étoit trop faſteux; il prit celui de *philoſophe*, qui ſignifie *ami de la ſageſſe*. La doctrine des *ſages*, ſi on en excepte Thalès, qui cultivoit déja la Phyſique & l'Aſtronomie, ſe bornoit à des ſentences ou maximes pour la conduite de la vie; du reſte, ni ſyſtème, ni école formée, ni contradicteurs. (*D. J.*)

SAGES-GRANDS, (*Gouv. de Veniſe.*) il y a ſix *ſages-grands*, ainſi nommés à Veniſe, parce qu'ils manient les grandes affaires de la république, & que pour cela, on ſuppoſe qu'ils ont plus de ſageſſe & d'expérience que le commun des nobles. Ils examinent entre eux les affaires qui doivent être portées au ſénat, & les lui propoſent préparées & digérées; leur pouvoir ne dure que ſix mois. On appelle *ſage* de la ſemaine, celui qui à chaque ſemaine reçoit les mémoires & les requêtes qu'on préſente au college des *ſages-grands*, pour les propoſer au ſénat. Il y a encore cinq *ſages de terre ferme*: leur fonction eſt d'aſſiſter aux recrues des gens de guerre, & de les payer. On les traite d'*excellence* comme les autres; il y a de plus le conſeil des *dix ſages*. C'eſt un tribunal où l'on eſtime, & où l'on taxe le bien des particuliers, lorſqu'il ſe fait des levées extraordinaires. Enfin, il y a les *ſages* des ordres, qui ſont cinq jeunes hommes de la premiere qualité, à qui on donne entrée au college, où ſe traitent les affaires de la république, pour écouter & pour ſe former au gouvernement ſur l'exemple des autres *ſages*. *Amelot de la Houſſaye*. (*D. J.*)

SAGE, (*Maréchal.*) un cheval *ſage* eſt un cheval doux & ſans ardeur.

SAGE, tableau *ſage* ſe dit *en Peinture*, d'un tableau dans lequel il n'y a rien d'outré, & où l'on ne voit point de ces écarts d'imagination, qui à force d'être pittoreſques, tiennent de l'extravagant, & où les licences ne ſont portées à tout égard qu'aux termes convenables. Peintre *ſage* ſe dit auſſi de celui qui fait des tableaux de ce genre.

SAGES CHIENS, (*Vénerie.*) ce ſont ceux qui conſervent le ſentiment des bêtes qui leur ont été données, & qui en gardent le change.

SAGE-FEMME, ſ. f. celle qui pratique l'art des accouchemens. Les *ſages-femmes* ont une maîtriſe, & ne forment point de communauté entr'elles. Elles ſont reçues maîtreſſes *ſages-femmes* par le corps des Chirurgiens, à la police duquel elles ſont ſoumiſes. Les lois pour les *ſages-femmes* de Paris ſont différentes que pour les *ſages-femmes* de province, tant des villes que des villages. A Paris on ne peut être reçu à la maîtriſe de *ſage-femme* avant l'âge de vingt ans; il faut avoir travaillé en qualité d'apprentiſſe pendant trois années chez une maîtreſſe *ſage-femme* de Paris, ou trois mois ſeulement à l'hôtel-dieu. Les brevets d'apprentiſſage chez les maîtreſſes *ſages-femmes* doivent avoir été enregiſtrés au greffe du premier chirurgien du roi, dans la quinzaine de leur paſſation, à peine de nullité; & les apprentiſſes de l'hôtel-dieu ſont tenues de rapporter un ſimple certificat des adminiſtrateurs, atteſté par la maîtreſſe & principale *ſage-femme* de l'hôtel-dieu.

L'aſpirante à la maîtriſe de *ſage-femme* eſt interrogée à S. Côme par le premier chirurgien du roi ou ſon lieutenant, par les quatre prevôts du college de Chirurgie, par les quatre chirurgiens ordinaires du roi en ſon châtelet, & par les quatre jurées *ſages-femmes* dudit châtelet, en préſence du doyen de la faculté de Médecine, des deux médecins du Châtelet, du doyen des Chirurgiens, & de huit autres maîtres en chirurgie. Si l'aſpirante eſt jugée capable, elle eſt reçue ſur le champ, & on lui fait prêter le ſerment ordinaire, dont les principaux points ſont de ne donner aucun médicament capable de cauſer l'avortement, & de demander du ſecours des maîtres de l'art, dans les cas épineux & embarraſſans.

Pour les *ſages-femmes* de village, on n'exige point d'apprentiſſage. Toute aſpirante à l'art des accouchemens eſt admiſe à l'examen pour la maitriſe, en rapportant un certificat de bonnes vie & mœurs, délivré par ſon curé, qui ordinairement ne le donne qu'à celle dont les femmes de ſa paroiſſe ont pour agréable de ſe ſervir dans leurs accouchemens. Cette aſpirante eſt enſuite interrogée, moins pour donner des preuves de ſa capacité, que pour recevoir des inſtructions par le lieutenant du premier chirurgien du roi, les prevôts & deux maîtres, ſur les difficultés qui ſe préſentent aux fâcheux accouchemens.

M. de la Peyronie, premier chirurgien du roi, a fondé par ſon teſtament deux profeſſeurs & démonſtrateurs pour les accouchemens aux écoles de Chirurgie. Chaque année ils font, l'un un cours pour les *ſages-femmes* & leurs apprentiſſes, l'autre pour les éleves en chirurgie. Il étoit perſuadé qu'une partie auſſi eſſentielle de l'art devoit être enſeignée pour l'utilité publique par des hommes conſommés dans la théorie & dans la pratique des accouchemens.

Il y avoit une loi parmi les Athéniens qui défendoit aux femmes d'étudier la Médecine. Cette loi fut abrogée en faveur d'*Agnodice*, jeune fille qui ſe déguiſa en homme pour apprendre la Médecine, & qui ſous ce déguiſement pratiquoit les accouchemens; les Médecins la citerent devant l'aréopage; mais les ſollicitations des dames athéniennes qui intervinrent dans la cauſe, la fit triompher de ſes parties adverſes; & il fut dorénavant permis aux femmes libres d'apprendre cet art. *Voyez* le *dictionnaire* de Bayle *au mot Hiérophile*, *remarque* A. (*Y*)

SAGEMENT, (*Maréchal.*) mener ſon cheval *ſagement*, c'eſt le mener ſans colere, & ſans le fatiguer.

SAGENE, ſ. f. (*meſure de longueur*,) meſure des Ruſſes équivalente à ſept piés d'Angleterre. Cinq cens *ſagènes* font un wert. *Tranſ. philoſ. n°.* 445. (*D. J.*)

SAGESSE, VERTU, (*Synonym.*) la *ſageſſe* conſiſte à ſe rendre attentif à ſes véritables & ſolides intérêts, à les demêler d'avec ce qui n'en a que l'apparence, à choiſir bien, & à ſe ſoutenir dans des choix éclairés. La *vertu* va plus loin; elle a à cœur le bien de la ſociété; elle lui ſacrifie dans le beſoin ſes propres avantages, elle ſent la beauté & le prix de ce ſacrifice, & par-là ne balance point de le faire, quand il le faut. (*D. J.*)

SAGESSE, (*Morale.*) la *ſageſſe* conſiſte à remplir avec exactitude ſes devoirs, tant envers la divinité, qu'envers ſoi-même & les autres hommes. Mais où trouvera-t-elle des motifs pour y être fidele, ſi ce n'eſt dans le ſentiment de notre immortalité? Ainſi l'hom-

(1) Pour mieux entendre ce que exprime le mot *Sage*, voyez l'article-ci voiſin *Sageſſe*. Il y a de quoi rectifier & determiner le vrai ſens, dans lequel on doit prendre les choſes expoſées dans cet article. (Z)

l'homme véritablement sage est un homme immortel, un homme qui se survit à lui-même, & qui porte ses espérances au-delà du trépas. Si nous nous renfermons dans le cercle étroit des objets de ce monde, la force que nous aurons pour nous empêcher d'être avares, consistera dans la crainte de faire tort à notre honneur par les bassesses de l'intérêt; la force que nous aurons pour nous empêcher d'être prodigues, consistera dans la crainte de ruiner nos affaires, lorsque nous aspirons à nous faire estimer des autres par nos libéralités. La crainte des maladies nous fera résister aux tentations de la volupté: l'amour-propre nous rendra modérés & circonspects, & par orgueil nous paroitrons humbles & modestes. Mais ce n'est-là que passer d'un vice à un autre. Pour donner à notre ame la force de s'élever au-dessus d'une foiblesse, sans retomber dans une autre, il faut la faire agir par des motifs bien supérieurs. Les vues du tems pourront lui faire sacrifier une passion à une autre passion; mais la vue de l'éternité seule enferme des motifs propres à l'élever au-dessus de toutes les foiblesses. On a vu des orateurs d'une sublime éloquence ne faire aucun effet, parce qu'ils ne savoient point intéresser, comme il faut, la nature immortelle. On en a vu au contraire d'un talent fort médiocre, toucher tout le monde par des discours sans art, parce qu'ils prenoient les hommes par les motifs de l'éternité. C'est du sentiment de notre immortalité que nous voyons sortir tout ce qui nous console, qui nous éleve & qui nous satisfait. Il n'y a que l'homme immortel qui puisse braver la mort: lui seul peut s'élever au-dessus de tous les évenemens de ce monde, se montrer indépendant des caprices du sort, & plus grand que toutes les dignités du monde. Que cette insensibilité fastueuse dont les Stoïciens paroient leur sage, s'accorde mal avec leurs principes! Tandis que vous le renfermez dans l'enceinte des choses fragiles & périssables, qu'exigez-vous de lui? Quel motif lui fournissez-vous pour le rendre supérieur à des choses qui lui procurent du plaisir? L'homme étant né pour être heureux, & n'étant heureux que par les sentimens délicieux qu'il éprouve, il ne peut renoncer à un plaisir que par un plus grand plaisir. S'il sacrifie son plaisir à une vertu stérile, vertu qui laisse l'ame dans une molle inaction, où son activité n'a rien à saisir, ce n'est chez lui qu'une vaine ostentation d'une grandeur chimérique. Placez le sage vis-à-vis de lui-même, qu'il n'ait que lui pour témoin de ses actions, que le murmure flatteur des louanges ne pénetre pas jusqu'à lui dans son désert, réduisez cet homme tristement vertueux à s'envelopper dans son propre mérite, à vivre, pour ainsi dire, de son propre lui, vous reconnoitrez bientôt que tout ce faste de *sagesse* n'étoit qu'un orgueil imposant qui tombe de lui-même, lorsqu'il n'a plus d'admirateur. Avec quel front voulez-vous qu'un tel sage affronte les hazards? Qui peut le dédommager d'une mort qui lui ôtant tout sentiment, détruit cette *sagesse* même dont il se fait honneur? Mais supposez-vous l'homme immortel, il est plus grand que tout ce qui l'environne. Il n'estime dans l'homme que l'homme même. Les injustices des autres hommes le touchent peu. Elles ne peuvent nuire à son immortalité; sa haine seule pourroit lui nuire. Elle éteint le flambeau. L'homme mortel peut affecter une constance qu'il n'a pas, pour faire croire qu'il est au-dessus de l'adversité. Ce sentiment ne sied pas bien à un homme qui renferme toutes les ressources dans le tems. Mais il est bien placé dans un homme qui se sent fait pour l'éternité. Sans se contrefaire, pour paroître magnanime, la nature & la religion l'élevent assez pour le faire souffrir sans impatience, & le rendre content sans affectation. Un tel homme peut remplir l'idée & le plan de la suprême valeur, lorsque son devoir l'oblige à s'exposer aux dangers de la guerre. Le monde verra dans lui un homme brave par raison; sa valeur ne devra point toute sa force à la stupidité qui lui ferme les yeux sur le précipice qui s'ouvre sous ses pas, à l'exemple qui l'oblige de suivre les autres dans les plus affreux périls, aux considérations du monde qui ne lui permettent pas de reculer où l'honneur l'appelle. L'homme immortel s'expose à la mort, parce qu'il sait bien qu'il ne peut mourir. Il n'y a point de héros dans le monde, puisqu'il n'y en a point qui ne craigne la mort, ou qui ne doive son intrépidité à sa propre foiblesse. Pour être brave, on cesse d'être homme, & pour aller à la mort, on commence à se perdre de vue; mais l'homme immortel s'expose, parce qu'il se connoit. L'héroïsme, dans les principes d'un homme qui renferme toutes ses espérances dans le monde; est une extravagance. Les louanges de la postérité contre lesquelles il échange sa vie, ne sont pas capables de l'en dédommager. Comment donc & par quel prodige des hommes qui ne paroissent avoir connu d'autre vie que la présente, ont-ils pu consentir à cesser d'être, pour être heureux? Ciceron a cru que le principe de cet héroïsme étoit toujours une espérance secrette de jouir de sa réputation dans le sein même du tombeau. Mais il y a quelque chose de plus. Il ne seroit pas impossible que ces hommes célebres ayent été plus heureux par leur mort, qu'ils ne l'eussent été par leur vie. Admirés de leurs amis & de leurs compatriotes, persuadés qu'ils le seroient de leurs ennemis mêmes & de la postérité, cette épaisse nuée de tant d'admirateurs a pu, pour des imaginations vives, former un spectacle dont le charme, quoique de peu de durée, fut pour eux d'un plus grand poids que leur propre vie. L'amour de nous mêmes éclairé par la raison, ne consentira jamais à un tel sacrifice: ce n'est qu'à la faveur des accès d'une imagination séduite & enchantée, qu'il lui applaudira.

Il faut, observe Séneque, apprendre chaque jour à se quitter, il faut apprendre à mourir. Ce sentiment qui est si noble & si relevé dans une bouche chrétienne, paroit tout-à-fait ridicule dans celle d'un stoïcien. Il n'avoit aucune crainte ni aucune espérance pour l'autre vie. Pourquoi donc s'imposoit-il une peine si rigoureuse? Pourquoi fuyoit-il les plaisirs attirans, lui qui devoit à la mort rentrer dans le sein de la divinité? Quel avantage avoit le philosophe obscur, toujours rempli de pensées funestes, toujours forcé à se contraindre; quel avantage avoit-il sur le libertin aimable & aimé, satisfait de son bonheur ingenieux dans la recherche de la volupté? Le même sort les attendoit tous deux. La vie des hommes s'envole trop rapidement, pour être employée à la poursuite d'une vertu farouche & opiniâtre. Nous ne pouvons trop chercher à être heureux; & le présent est le seul moyen qui nous conduise à la félicité, du-moins à celle dont nous sommes capables ici-bas. Dompter ses passions, se gêner sans cesse, renoncer à ses plus cheres inclinations, corriger ses erreurs, veiller scrupuleusement sur sa conduite, c'est l'emploi d'un homme qui perce au-delà de cette vie, qui sait par sa révélation, qu'il survivra à la perte de son corps. Mais les Stoïciens n'avoient pas les mêmes motifs de se flatter; jamais un avenir obscur ne leur a tenu lieu du présent, & le présent étoit toute leur richesse, l'objet de tous leurs desirs. Aussi les philosophes grecs, qui parloient suivant leur cœur, avoient-ils une morale douce, & accomodée aux différens besoins de la société? Le portique seul se distingua par une sévérité déplacée; trop de confiance en la raison, l'abus de ses forces, un courage mal entendu le perdirent entierement. (1)

SAGESSE, (*Critiq. sacrée*) *sapience*, σοφία, σωφροσύνη; ce mot qui chez les Grecs & les Latins se prend pour la science de la philosophie, a encore d'autres significations dans l'Ecriture. Il désigne par exemple, 1°. dans le Créateur, ses œuvres divines; *ps. l.* 8. 2°. l'habileté dans un art ou dans une science; *Exod. xxxix*. 3. 3°. la prudence dans la conduite de la vie;

(1) Tout ce qu'on dit dans cet article est le sentiment d'un philosophe qui ne parle que d'après la raison. Il est cependant facile d'en faire l'application à notre religion & au sens, dans lequel le doit prendre tout chrétien, qui doit se rappeller sans cesse que *trop de confiance en la raison le perdra entierement*. Je ne puis m'empêcher de rapporter ici quelques paroles de l'illustre Calmet qui sont au commencement de la preface, *in librum Sapientiæ*. « *Nec aliter plane nomen sapientiæ hic usurpatur, quam pro* » *Religione, pietate, timore Dei, & justitia, diversa plane significatione, quam quæ eidem voci apud Paganos tribuitur, cum* » *apud illos vix unquam Religionem sonet, & solida virtutis exercitium, sed potius sterilem quandam notionem veritatum generalium,* » *& moralis disciplinæ ad virtutis plane naturalis, illustrande intellectui aptam; voluntati vero ad virtutem inclinandæ ineptam.* » (2)

III. Rois ij. 6. 4°. la doctrine, l'expérience; *Job. xij*. 12. 5°. l'assemblage des vertus: à mesure que Jesus-Christ croissoit en âge, il donnoit de plus en plus des preuves de sa *sagesse*; *Luc. ij*. 52. 6°. la prudence présomptueuse des hommes du monde: je confondrai leur *sagesse*; *I. Cor. j*. 19. 7°. enfin la *sagesse* éternelle est l'être suprême; *Luc. xj*. 49. (*D. J.*)

SAGESSE, (*Mythol.*) il ne paroît pas que les Grecs aient jamais divinisé la *sagesse*, qu'ils appelloient σοφία, mais ils l'ont du moins personnifiée, & le plus souvent sous la figure de Minerve, déesse de la *sagesse*: son symbole ordinaire étoit la chouette, oiseau qui voit dans les ténebres; & qui marque que la vraie *sagesse* n'est jamais endormie. Les Lacédémoniens représentoient la *sagesse* sous la figure d'un jeune homme qui a quatre mains & quatre oreilles, un carquois à son côté, & dans sa main droite une flute; ces quatre mains semblent désigner que la vraie *sagesse* est toujours dans l'activité; les quatre oreilles, qu'elle reçoit volontiers des conseils; la flute & le carquois, qu'elle doit se trouver par-tout, au milieu des armées comme dans les plaisirs: c'est du moins là ce que pensent nos mythologues moralistes. (*D. J.*)

SAGESSE *livre de la*, (*Théol.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien Testament, que les Grecs appellent *sagesse* de Salomon, σοφία σαλωμῶντος, & qui est cité par quelques anciens sous le nom grec de πανάρετος, comme qui diroit recueil ou tresor de toute vertu, ou instructions pour nous conduire à la vertu. En effet le but principal que se propose l'auteur de cet ouvrage, est d'instruire les rois, les grands, les juges de la terre.

Le texte original de cet ouvrage est le grec, & il n'y a nulle apparence qu'il ait jamais été écrit en hébreu; on n'y voit point les hébraïsmes & les barbarismes presque inévitables à ceux qui traduisent un livre sur l'hébreu; l'auteur écrivoit assez bien en grec & avoit lu Platon & les poëtes grecs, dont il emprunte certaines expressions inconnues aux Hébreux, telles que l'*ambroisie*, le *fleuve d'oubli*, le *royaume de Pluton* ou *d'Adès*, &c. il cite toujours l'Ecriture d'après les septante, lors même qu'il s'éloigne de l'hébreu, & enfin si les auteurs juifs l'ont cité, ce qu'ils en rapportent est pris sur le grec. Toutes ces preuves réunies démontrent que l'original est grec.

La traduction latine que nous en avons, n'est pas de S. Jérôme, c'est l'ancienne vulgate usitée dans l'église dès les commencement, & faite sur le grec long-tems avant S. Jérôme; elle est exacte & fidele, mais le latin n'en est pas toujours fort pur. L'auteur de ce livre est entierement inconnu; quelques-uns l'attribuent à Salomon, & veulent que ce prince l'ait écrit en hébreu, qu'on le traduisit en grec, & que le premier original s'étant perdu, le grec a depuis passé pour l'original; mais quelle apparence que les juifs n'eussent pas mis cet ouvrage au nombre de leurs livres canoniques, s'il eût été de Salomon? D'où vient qu'il n'est point en hébreu, que personne ne l'a jamais vu en cette langue, que le traducteur n'en dit rien, & que son style ne se ressent point de son original?

D'autres l'ont attribué à Philon, mais on ne connoit point précisément quel est ce Philon: car l'antiquité fait mention de trois auteurs de ce nom; le premier vivoit du tems de Ptolomée Philadelphe; le second est Philon de Biblos, cité dans Eusebe & dans Josephe; le troisieme est Philon le juif, assez connu: ce ne peut être le premier de l'existence duquel on a de bonnes raisons de douter, ni le second qui étoit payen, ni le troisieme qui n'a jamais été reconnu pour un auteur inspiré.

Grotius pense que ce livre est d'un juif qui l'écrivit, dit-il, en hébreu depuis Esdras & avant le pontificat du grand prêtre Simon. Il ajoute qu'il fut traduit en grec avec assez de liberté, par un auteur chrétien qui y ajouta quelques traits & quelques sentimens tirés du christianisme; de là vient qu'on y remarque, selon cet auteur, le jugement universel, le bonheur des justes, & le supplice des méchans, d'une maniere plus distincte que dans les autres livres des Hébreux; mais Grotius avance tout cela sans preuves. Grot. *præfat. in sapient*.

Cornelius-a-lapide croit que le livre de la *sagesse* a été écrit en grec par un auteur juif, depuis la captivité de Babylone vers le tems de Ptolomée Philadelphe, roi d'Egypte, & il soupçonne que ce pourroit bien être un des septante interpretes, parce qu'au rapport d'Aristée, ce prince proposa à chacun de ces interpretes une question touchant le bon gouvernement de son état; ce livre pourroit donc être un recueil de leurs réponses, ou avoir été écrit par un seul d'entre eux à cette occasion.

Le *livre de la sagesse* n'a pas toujours été reçu pour canonique dans l'église; les juifs ne l'ont jamais reconnu; plusieurs peres & plusieurs églises l'ont rejetté de leur canon. Lyran même, & Cajetan ne le reconnoissent pas comme incontestablement canonique; mais d'un autre côté, plusieurs peres l'ont connu & cité comme Ecriture sainte. Les auteurs sacrés du nouveau Testament, y font quelquefois allusion; les conciles de Carthage en 337, de Sardique en 347, de Constantinople, *in Trullo*, en 692, le xj. de Tolede en 675, celui de Florence en 1438, & enfin celui de Trente, *ses*. 4. l'ont expressément admis au nombre des livres canoniques.

Les musulmans attribuent le *livre de la sagesse* à leur philosophe Locman, qui n'étoit pas, disent-ils, *nabi* ou *prophete*, mais seulement *hakim*, c'est-à-dire *sage*. Calmet, *Diction. de la Bibl. tom. III. pag*. 424. *& suiv*. (*H*) (3)

SAGGIO, s. m. (*Commerce*.) petit poids dont on se sert à Venise. C'est la sixieme partie de l'once de cette ville; cette livre a onze onces, chaque once six *saggio*, & chaque *saggio* vingt carats. *Dict. de Com. & de Trév*.

SAGGONAS, s. m. (*Hist. mod.*) ce sont les prêtres ou chefs d'une secte établie parmi les negres des parties intérieures de l'Afrique, & que l'on nomme *belli*. Cette secte se consacre à l'éducation de la jeunesse; il faut que les jeunes gens aient passé par cette école pour pouvoir être admis aux emplois civils & aux dignités ecclésiastiques. Ce sont les rois qui sont les supérieurs de ces sortes de seminaires; tout ce qu'on y apprend se borne à la danse, à la lutte, la pêche, la chasse, & sur-tout on y montre la maniere de chanter une hymne en l'honneur du dieu *Belli*; elle est remplie d'expressions obscenes, accompagnées de postures indécentes; quand un jeune negre a acquis ces connoissances importantes, il a des privileges considérables, & il peut aspirer à toutes les dignités de l'état. Les lieux où se tiennent ces écoles, sont dans le fond des bois; il n'est point permis aux femmes d'en approcher, & les étudians ne peuvent communiquer avec personne, si ce n'est avec leurs camarades, & les maîtres qui les enseignent; pour les distinguer, on leur fait avec un fer chaud des cicatrices depuis l'oreille jusqu'à l'épaule. Lorsque le tems de cette singuliere éducation est fini, chaque *sagonna* remet son éleve à ses parens, on célebre des fêtes, pendant lesquelles on forme des danses qui ont été apprises dans l'école; ceux qui s'en acquittent bien reçoivent les applaudissemens du public, ceux au-contraire qui dansent mal sont hués sur-tout par les femmes.

Le dieu *Belli*, si respecté par ces negres, est une idole faite par le grand prêtre, qui lui donne telle forme qu'il juge convenable; c'est suivant eux un mystere impénétrable que cette idole, aussi n'en parle-t-on qu'avec le plus profond respect; cependant ce dieu ne dérive son pouvoir que du roi; d'où l'on voit que le souverain est parvenu dans ce pays à soumettre la superstition à la politique.

SAGHALIEN, (*Géog. mod.*) ville de la Tartarie chinoise orientale, dans le gouvernement de Teitcicar, sur la rive droite du *Saghalien*, dans une plaine fertile. *Latit*. 50. 2. (*D. J.*)

SAGHED, adj. (*terme de Relation*) titre que les rois

(3) Un lecteur ne sauroit sur des matieres intéressantes & critiques se contenter de notions si courtes & si peu raisonnées. Il faut donc qu'il ait recours aux véritables sources, s'il a envie de s'instruire. Je pourrois rapporter ici quelque chose à ce sujet de quelque auteur classique & accredité, mais le mauvais succès, ainsi qu'il paroît dans le present article, de pareilles tentatives, m'empêche de le faire. Le lecteur n'a qu'à voir le Dictionnaire de la Bible, du celebre Calmet, cité par l'auteur, & la dissertation de ce grand homme *de authore libri sapientiæ*, laquelle sert de préface aux commentaires qu'il a fait sur le même livre de la *sagesse*. (3)

rois d'Ethiopie ont pris dans le seizieme siecle, & qui dans la langue du pays veut dire *grand*, *auguste*, *vénérable*; & cependant ils n'ont aucune de ces qualités, car ils sont petits, vilains & méprisables. (*D. J.*)

SAGHMANDAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique en Nigritie, dans la province d'Ouangara, sur la rive septentrionale du Niger. (*D. J.*)

SAGINA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres, suivant le systême de Linnæus. Le calice est à quatre feuilles qui subsistent après que la fleur est tombée. Ces feuilles sont ovales, creuses & déployées; la fleur est composée de quatre pétales ovoïdes, obtus, plus courts que les feuilles du calice, mais également déployés; les étamines sont quatre filets capillaires, à bossettes arrondies; le germe du pistil est de figure sphérique; les stiles sont quatre, de forme applatie & recourbée, ils sont couverts de duvets; les stigma sont simples, le fruit est une capsule ovale contenant quatre loges; les graines sont nombreuses, très-petites, & attachées au placenta. Linnæus, *gen. pl. pag.* 55. (*D. J.*)

SAGITTA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, vulgairement nommée *queue d'aronde*, & dont voici les caracteres. Sa racine est fibreuse, épaisse, fongueuse & rampante; ses feuilles prennent avec le tems la figure de l'extrémité empennée d'une fleche; sa fleur est tripétale comme celle du plantin aquatique; son fruit est un amas de sémences comme la fraise.

Toutes les especes de *sagitta* ont été rangées par Tournefort, *inter ranunculos palustres folio sagittato*, c'est-à-dire parmi les renoncules de marais à feuilles faites en fleches. (*D. J.*)

SAGITTAIRE, s. m. (*Mythol. astron.*) constellation, ou neuvieme signe du zodiaque: les uns disent que le *sagittaire* est Chiron le centaure: d'autres, que c'est Procus, fils d'Euphème, nourrice des muses; qu'il demeuroit sur le Parnasse, faisoit son occupation de la chasse, & qu'après sa mort, à la priere des muses, il fut placé parmi les astres. (*D. J.*)

SAGITTANE, *azi talis sutura*, (*Anatomie*) c'est la seconde des vraies sutures du crane. *Voyez Planc. d'Anat.* & SUTURE. Elle est placée le long de la partie moyenne & supérieure de la tête, & se continue quelquefois jusqu'à la racine du nez; elle prend ce nom *sagittane* du latin *sagitta*, parce qu'elle ressemble à une fleche.

M. Hunauld a fait voir à l'académie des Sciences, le crane d'un enfant de 7 ou 8 ans, où il ne paroissoit aucun vestige de la *suture sagittale*, & de la coronale, ni en dehors ni en dedans; par conséquent l'os coronal & les pariétaux s'étoient réunis avant le tems, outre que leur réunion prématurée résistoit à l'accroissement que le cerveau devoit encore prendre; mais dans la surface concave du coronal & des pariétaux de cet enfant, il s'étoit creusé des traces plus profondes qu'à l'ordinaire, des circonvolutions du cerveau qu'elles suivoient. *Acad. des Sciences, an.* 1734. (*D. J.*)

SAGITTARIA, s. f. (*Botan. exot.*) c'est la *canna indica, radice alba, alexipharmaca*, Rait, hist. 3. 773. *Arundo indica, angustifolia, flore rutilo, pediculis donata*, Hist. Oxon. 3. 250. Cette plante a la racine genouillée de la grosseur du pouce, blanche & de figure conique; des intervalles que les nœuds laissent entre eux, il part de chaque jointure plusieurs fibres par le moyen desquels la plante se nourrit; la racine pousse plusieurs feuilles de trois pouces de long; les feuilles extérieures embrassent celles qui sont au-dedans, & sont environnées d'un anneau blanc dans l'endroit où elles se joignent, elles sont minces, fibreuses, herbacées, & d'un jaune verdâtre. M. Hans-Sloane a remarqué qu'on la cultivoit dans les jardins à la Jamaïque & aux îles Caraïbes. Elle a passé de la Jamaïque, dans l'île de S. Domingue; on en a fait beaucoup de cas à cause de la propriété alexipharmaque qu'on lui attribue. (*D. J.*)

SAGMEN, s. m. (*usage des Rom.*) ce mot, dans Tite-Live, désigne une herbe que les ambassadeurs portoient avec eux. On croit que cette herbe étoit de la véracine, parce que Lucien dit que les Perses en donnoient à leurs ambassadeurs. (*D. J.*)

SAGNAC, *ou* SAGANAC, (*Géog. mod.*) ville d'Asie au Turquestan, selon d'Herbelot, qui dit que le sultan de Kouarezm, prit cette ville sur Tamerlan, l'an 547. de l'hégire. (*D. J.*)

SAGOCHLAMYS, (*Littérat.*) sorte de vêtement qui tenoit en partie de la saye, *sagum*, & en partie du surtout que portoient les gens de guerre & les voyageurs, & qu'on nommoit *chlamys*. *Voyez* PITISCUS.

SAGONE, (*Géog. mod.*) *Sagona distrutta*, ville entierement ruinée de l'île de Corse, dans sa partie occidentale, entre Calvi au nord, & Ajazzo au midi. Elle conserve toujours le titre d'évêché, dont l'évêque réside au bourg de Vico, qui en est voisin, & où l'on a transféré la cathédrale. Il est suffragant de Pise. *Long* 26. 20. *lat.* 41. 58. (*D. J.*)

SAGORA, (*Géog. mod.*) petite ville de Turquie, en Europe, sur la mer Noire, entre les villes de Stagnara & de Sissopoli. Niger croit que c'est le *Thynias* des anciens, ville de Thrace sur les bords du Pont-Euxin.

SAGOU, s. m. (*terme de relation.*) espece de fécule desséchée qu'on tire dans les Indes orientales, de la moëlle d'une espece de palmier nommé *zagu*. *Voyez* ZAGU.

Les habitans, après avoir coupé l'arbre, le fendent par le milieu en cylindre, & en tirent toute la moëlle dont il est plein. Ils hachent cette moëlle jusqu'à ce qu'elle soit réduite en poudre dans un sac qu'ils posent sur une cuvette; à mesure qu'il est plein, ils l'arrosent d'eau, & l'eau en dégageant la moëlle farineuse d'avec l'écorce du bois, tombe dans la cuvette par une rigole où elle se dégorge en laissant son marc au fond. Ce marc étant sec, imite la farine, & c'en est effectivement. Les habitans en font une pâte avec de l'eau, & cuisent cette pâte dans des vases de terre pour leur nourriture. (*D. J.*)

SAGOUIN, *voyez* SINGE.

SAGRA, (*Géog. anc.*) riviere de la grande Grece, dans la Locride. Cette riviere, dit Pline, *liv. III. c. x.* est mémorable. Strabon en parle aussi, & remarque que ce nom est du masculin; ce qui est en effet assez rare dans les noms de rivieres. Sur le bord de cette riviere étoit un temple des deux freres Castor & Pollux, où dix mille locres, assistés des habitans de Rhegium, défirent cent trente mille crotoniates en bataille rangée. De-là vint le proverbe employé quand quelqu'un refusoit de croire une chose, *cela est plus vrai que la bataille de la Sagra*. Strabon ajoute: on fait un conte à ce sujet; on dit que le même jour la nouvelle en fut portée à ceux qui assistoient aux jeux olympiques. Cicéron repete ce conte dans son livre de *la nature des dieux;* mais il l'accompagne aussi d'un *on dit*. Le nom moderne de cette riviere est *Sagriano*.

SAGRE, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de la Tartarie Crimée; c'est le *Sagaris* d'Ovide, & l'*Agaros* de Ptolomée.

SAGRES, (*Géogr. mod.*) ville de Portugal, dans l'Algarve, à une lieue & demie du cap Saint-Vincent, *promontorium sacrum*, & à 45 au midi de Lisbonne. Elle fut fondée au commencement du xv. siecle par l'infant dom Henri, fils du roi Jean I. Elle a un port d'où ce prince envoya des flottes pour chercher de nouvelles routes vers les Indes orientales. Il y a toujours garnison dans la forteresse. *Long.* 8. 42. *latit.* 36. 57. (*D. J.*)

SAGUENAY, LE, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France, au Canada proprement dit. Elle sort du lac Saint-Jean, où se jettent plusieurs rivieres, & se perd dans le grand fleuve de Saint-Laurent, à Tadoussac. Elle est spacieuse, & en certains endroits profonde, dit-on, de quarante brasses.

SAGUINAM, (*Géog. mod.*) baie de la nouvelle France, dans l'Amérique septentrionale, sur la côte occidentale du lac Huron. Elle a sept lieues d'ouverture, & trente de profondeur. Le fond de cette baie présente un beau pays. (*D. J.*)

SAGUM, s. m. (*Hist. anc.*) vêtement des anciens Gaulois; il s'attachoit au bas de la cuirasse; il couvroit la cuisse, & soutenoit l'épée.

SAGUNTIA, (*Géog. anc.*) ou *Seguntia*, ancienne ville de l'Espagne tarragonoise, au pays des Arevaques, selon Pline, *liv. III. ch. iij.* Ptolomée ne la connoît point; mais Tite-Live la nomme *Seguntia Celtiberûm*. Une inscription de Gruter, *p.* 324. *n°.* 2. porte:

C. Atilio. C. F. Quir. Crasso. Segontino.

Antonin met cette *Segontia*, & encore une autre ville de même nom, sur la route de Mérida à Sarragosse; la premiere, qui est celle-ci, entre Complutum, Alcala de Henarés & Bilbili. (*D. J.*)

SAGUNTUM, (*Géog. anc.*) *Sagonte*, ancienne ville d'Espagne, au pays des Hédétains, selon Ptolomée, *liv. VI. c. ij.* Elle étoit à près de trois milles de la mer, si l'on en croit Tite-Live, *liv. XXI. c. vij.* & à trois milles entieres, selon le calcul de Pline, *liv. III. c. iij.*

Rien de plus fameux que le siege & la prise de *Sagonte* dans l'histoire romaine. Ce fut par ces hostilités qu'Annibal engagea la seconde guerre punique. Les Carthaginois la possédèrent huit ans; les Romains la reprirent sur eux, & en firent une colonie romaine. C'est pourquoi elle est nommée par Pline, *liv. III. c. iij.* *Saguntum, civium romanorum oppidum, fide nobile*.

Sa situation près de la mer est marquée sur une médaille de Tibere, on y voit une galere avec ce mot *Sag.* & les noms des duumvirs; & sur une autre médaille du cabinet du roi alléguée par le pere Hardouin; on lit *Sagunt.* avec une galere du même. Cette ville s'appelloit également *Saguntum* & *Saguntus*. La ville de Moviedro occupe à-peu-près la place de l'ancienne *Sagonte*.

• On a découvert près de cette ville, sur le grand chemin au mois d'Avril 1745, un pavé de mosaïque qu'on croit avoir servi au temple de Bacchus; cette mosaïque, qui est incontestablement un ouvrage romain, ne paroît pas avoir été faite dans un siecle où les arts fussent en vigueur; & quoiqu'ils ne fussent pas fort avancés dans le tems que la république subsistoit encore, on n'oseroit assurer que cet ouvrage ait été fait par les premiers Romains qui s'y établirent après la prise de cette ville par Scipion. (*D. J.*)

SAGYLIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Asie dans la Phazémonitide, petite contrée du Pont, au voisinage du territoire d'Amasa, selon Strabon, *liv. XII. p.* 560. Cette ville étoit au haut d'une montagne fort escarpée, sur le sommet de laquelle il y avoit une citadelle qui fournissoit de l'eau en abondance.

SAHABI, (*Hist. du mahométisme.*) les *sahabi* ou *sahaba*, sont les compagnons de Mahomet; mais il est impossible d'en déterminer le nombre, à cause que les sentimens des écrivains arabes sont fort partagés sur ce sujet.

Saïd, fils d'Al-Masib, un des sept grands docteurs & jurisconsultes, qui vécurent dans les premiers tems après Mahomet, soutient que personne ne devoit être mis au rang des compagnons du prophete, à-moins que d'avoir conversé du-moins un an ou plus avec lui, & de s'être trouvé sous ses drapeaux à quelque guerre sainte contre les infideles. Quelques-uns accordent ce titre à tous ceux qui ont eu occasion de parler au prophete, qui ont embrassé l'islamisme pendant sa vie, ou qui l'ont seulement vu & accompagné, ne fût-ce que durant une heure. D'autres enfin prétendent que cet honneur n'appartient qu'à ceux que Mahomet avoit reçus lui-même au nombre de ses compagnons, en les enrôlant dans ses troupes; qui l'avoient constamment suivi, s'étoient inviolablement attachés à ses intérêts, & l'avoient accompagné dans ses expéditions. Il avoit avec lui dix mille compagnons de cet ordre quand il se rendit maître de la Mecque; douze mille combattirent avec lui à la bataille de Honein, & plus de quarante mille l'accompagnerent au pélerinage d'Adieu; enfin, au tems de sa mort, selon le dénombrement qui en fut fait, il se trouva cent vingt-quatre mille musulmans effectifs.

Les Mohagériens, c'est-à-dire ceux qui l'accompagnerent dans sa fuite à Médine, tiennent sans contredit le premier rang entre ses compagnons. Les Ansariens ou auxiliaires qui se déclarerent pour lui, quand il fut chassé de la Mecque, les suivent en dignité, & ont le rang avant les autres Mohagériens, ou réfugiés qui vinrent après que Mahomet fut établi à Médine. Les meilleurs historiens orientaux distribuent tous ces compagnons en treize classes.

Quelques-uns mettent encore au rang des *sahabi*, de pauvres étrangers, qui n'ayant ni parens ni amis, & se trouvant destitués de tout, imploroient la protection de Mahomet; mais on les a appellés plus communément *assesseurs* que *compagnons de Mahomet*, parce qu'ils étoient ordinairement assis sur un banc, autour de la mosquée. Le prophete en admettoit souvent plusieurs à sa propre table, & Abulféda nomme les principaux auxquels il donna affectueusement sa bénédiction. (*D. J.*)

SAHAGUN, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Léon, sur la riviere de Céa, à 8 lieues de Palencia, dans une plaine abondante en grains, vignes & gibier. Elle doit son origine à une abbaye de l'ordre de S. Benoît. Alphonse VI. dit *le vaillant*, lui donna des privileges en 1704, qui furent augmentés par Alphonse XI. *Long.* 13. 15. *lat.* 42. 30.

SAHARA, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Sara*, *Zara*, & *Zaara*. Ce nom, qui veut dire *desert*, se donne à toute cette étendue de pays qui se trouve entre le Bilédulgerid au nord, & la Nigritie au midi. C'est la Lybie intérieure de Ptolomée, dans laquelle il comprend aussi une partie de la Numidie; & de la basse Ethiopie.

Ces vastes deserts de Barbarie ne contiennent que des lieux arides, sablonneux, inhabitables, où l'on fait quelquefois cinquante milles sans trouver un verre d'eau; le soleil y darde ses rayons brûlans; & les marchands qui partent de Barbarie pour aller dans la Nigritie, ne menent pas seulement des chameaux chargés de marchandises, mais ils en ont d'autres qui ne servent qu'à porter de l'eau. Indépendamment de cette précaution, ils ne font leurs voyages qu'après les pluies, pour trouver du lait & du beurre sur la route. Ils souffrent encore quelquefois en chemin des coups de vent horribles, qui transportent avec eux des monts de sable dont les hommes & les chameaux sont suffoqués.

„ Un vent étouffant souffle une chaleur insupportable de la fournaise dont il sort. & de la vaste „ étendue du sable brûlant. Le voyageur est frappé „ d'une atteinte mortelle. Le chameau, fils du de„ sert, accoutumé à la soif & à la fatigue, sent son „ cœur desséché par ce souffle de feu. Tout-à-coup „ les sables deviennent mouvans par le tourbillon „ qui regne; ils s'amassent, obscurcissent l'air; le de„ sert semble s'élever, jusqu'à ce que l'orage en„ veloppe tout. Si le fatal tourbillon surprend pen„ dant la nuit les caravanes plongées dans le som„ meil, à l'abri de quelque colline, elles y demeu„ rent ensevelies. L'impatient marchand attend en vain „ dans les rues du Caire; la Mecque s'afflige de ce „ long retard, & Tombut en est desolé „. (*D. J.*)

SAH-CHERAY, s. m. (*poids de Perse.*) ce poids pese onze cens soixante & dix derhem, à prendre le derhem pour la cinquieme partie de la livre poids de marc de seize onces.

SAHIA, (*Géog. mod.*) petite ville de Syrie, à 12 lieues de Hama, & à 13 de Médiez. Elle est sur un rocher escarpé de tous côtés, & a la riviere d'Assi qui en lave le pié.

SAHID, le, (*Géog. mod.*) ou *Saïd*, ou *Zaid*, (*le*) ce mot en arabe désigne en général un lieu plus haut qu'un autre; on s'en sert en Egypte, pour signifier *la haute Egypte*, autrement nommée *la Thébaïde*. La province de *Sahid* est d'une étendue considérable, mais inhabitée dans sa plus grande partie. Les Turcs en sont les maîtres, & y envoyent, pour la gouverner, un sangiac-bey. Il réside à Girgé, capitale du pays. (*D. J.*)

SAHMI, s. m. (*Calend. arménien.*) nom d'un mois des Arméniens. C'est, selon quelques savans, le premier de leur année, &, selon d'autres, le troisieme. *Voyez la dissertation* de Schroeder à la tête de son *Thesaurus ling. armen.* (*D. J.*)

SAHRAI-MOUCH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Asie, au Curdistan, à trois journées d'Eclat. *Long.* suivant les géographes orientaux, 74. 30. *lat.* 39. 30. (*D. J.*)

SAIE, s. m. (*Hist. anc.*) c'est le même vêtement que le *sagum*. *Voyez* Sagum.

Saie, s. f. *terme d'Orfèvre*; petite poignée de soies de porc liées ensemble, & qui sert aux orfévres à nettoyer leurs ouvrages. (*D. J.*)

Saie, (*Manufact. en laine.*) petite serge de soie ou de laine qui a rapport aux serges de Caën. Certains religieux s'en font des chemises; les gens du monde des doublures d'habit. La *saie* se fabrique en Flandre.

SAIETTE, s. f. (*Manufact. en laine.*) autre petite serge de soie ou laine; espece de ratine de Flandre ou d'Angleterre, qu'on appelle aussi *revesche*. *Voyez les articles* Revesche & Manufacture *en laine*.

SAIGA, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede, qui, suivant M. Gmelin, ressemble assez au chamoi, à l'exception que ses cornes ne sont point recourbées, mais sont toutes droites. Cet animal ne se trouve en Sibérie que dans les environs de Sempalatnaja Krepost; car l'animal que l'on nomme *saiga* dans la province d'Irkursk est le musc. On

On mange celui dont nous parlons; cependant entre cuir & chair il eſt rempli de petits vers blancs, qui ſe terminent en pointe par les deux extrémités, & qui ont 8 ou 9 lignes de longueur; on dit que ſa chair a le même goût que celle du daim. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*.

SAIGA, (*Monnoie*.) il eſt parlé dans les lois que Thierri donna aux Allemands, & que Clotaire confirma l'an 615, d'une monnoie, dite *ſaiga*, valant un denier, qui étoit la quatrieme partie d'un tiers de ſol, & par conſéquent la douzieme partie d'un ſol, lequel valoit 12 deniers. Il paroît de-là que le ſol de 12 deniers avoit ſon tiers de ſol, auſſi-bien que le ſol de 40 deniers; mais je crois que les monnoies dont il eſt fait mention dans les lois de Thierri, étoient particulieres aux Allemands; car il en eſt ſouvent parlé dans les titres, dans les lois & dans les ordonnances des empereurs qui ont regné en Allemagne. (*D. J.*)

SAIGNÉE, ſ. f. (*Médecine thérapeutique*.) la *ſaignée* eſt une ouverture faite à un vaiſſeau ſanguin, pour en tirer le fluide qui y eſt contenu. C'eſt un des plus grands & des plus prompts moyens de guériſon que la Médecine connoiſſe.

Le vaiſſeau ouvert eſt artériel ou veineux, d'où nait la diviſion de la *ſaignée*, en artériotomie & en phlébotomie. *Voyez* ces deux *mots*.

On verra ci-après la maniere de pratiquer cette opération, nous allons en examiner l'hiſtoire, les effets & l'uſage.

Hiſtoire de la ſaignée. Laiſſant à part l'origine fabuleuſe que Pline attribue à la *ſaignée*, dont il dit qu'on eſt redevable à l'inſtinct de l'hypopotame, qui ſe frottoit les jambes contre les joncs du Nil, pour en faire ſortir le ſang; nous dirons que les hommes durent appercevoir de bonne heure les avantages que procuroient les hémorragies excitées par les efforts critiques de la nature, ou même occaſionnées par des plaies accidentelles; qu'il a dû néceſſairement tomber dans leur idée d'imiter la nature ou le haſard, dans les cas qui leur paroitroient ſemblables. La *ſaignée* a donc été un des premiers ſecours que tous les peuples ont mis en uſage contre les maladies.

Le premier exemple que nous en ayons, remonte à la guerre de Troye. Podalire en revenant, fut jetté ſur les côtes de Carie; où il guérit Syrna, fille du roi Damæthus, tombée du haut d'une maiſon, en la ſaignant des deux bras; elle l'épouſa en reconnoiſſance. Ce trait conſervé par Etienne de Byzance, eſt le ſeul que nous trouvions avant Hippocrate, qui vivoit environ 700 ans après la priſe de Troyes.

Ce pere de la Médecine parle ſouvent de la *ſaignée*, & d'une maniere qui fait connoître que depuis très-longtems on la pratiquoit non-ſeulement ſur la plûpart des veines, mais encore ſur quelques arteres. Dans l'opinion où il étoit que chaque veine correſpondoit à un viſcere différent, il en faiſoit un très-grand choix: cependant en général, il ouvroit la plus voiſine du mal. Ce principe le déterminoit à ouvrir les veines ſupérieures dans les maladies au-deſſus du foie; & les inférieures dans les maladies qui avoient leur ſiege au-deſſous. Il le conduiſoit à ſaigner ſous la langue & ſous les mameles dans l'eſquinancie; les veines du front & du nez, dans les douleurs de tête & les vertiges; la baſilique du côté malade dans la pleuréſie. Il laiſſoit couler le ſang juſqu'à ce qu'il changeât de couleur. Il craignoit d'autant plus la *ſaignée* dans les femmes groſſes, qu'elles étoient plus avancées. Le printems lui paroiſſoit la ſaiſon la plus favorable pour cette opération. Il croyoit que la *ſaignée* faite derriere les oreilles rendoit les hommes inféconds. Il la preſcrit dans les grandes douleurs, l'épilepſie, les inflammations, les fievres aigues véhémentes, quand l'âge & les forces le permettent. Lorſque tout concouroit à la conſeiller, il attendoit une légere défaillance pour fermer la veine. Il n'en parle nulle part contre les hémorragies; il paroît par les épidémiques qu'il en faiſoit très-peu d'uſage.

En recherchant dans tous les ouvrages attribués à Hippocrate, ce qu'il eſt dit ſur la *ſaignée*, & dont on s'eſt ſervi pour ſoutenir les plus groſſieres erreurs; on lit dans le livre des affections que la *ſaignée* eſt utile contre l'hydropiſie. Mais lorſqu'on s'en tient à ceux qui ſont reconnus pour légitimes, on voit une liaiſon dans tous les principes, dans les conſéquences, qui met le ſceau à ſa gloire. C'eſt dans ces livres que nous avons puiſé l'extrait que nous venons d'en donner.

Dioclès de Caryſte, chef de la ſecte dogmatique, qui mérite le titre de ſecond Hippocrate, ſuivit à-peu-près les maximes de ce grand homme. Il faiſoit uſage de la *ſaignée*, au rapport de Cælius Aurélianus, dans les inflammations de la poitrine, de la gorge & du bas-ventre, dans les hémorragies, l'épilepſie, la phrénéſie; pourvu que ce fût avant le ſept ou huitieme jour, que le ſujet fût jeune & robuſte, & que l'ivreſſe n'en fût pas cauſe. On ſera cependant ſurpris de voir qu'il la preſcrivoit contre les ſkirrhes du foie, & pour guérir ceux que Cælius appelle *lieneux*, dont les ſymptomes ne nous paroiſſent point différer de ceux du ſcorbut.

Chryſipe, médecin de Gnide, voulant ſe frayer une nouvelle route qui pût illuſtrer ſon nom, chercha à renverſer ce que l'autorité & l'expérience des ſiecles précédens avoient appris en faveur de la *ſaignée*. Il ſoutint ſes maximes par une éloquence toujours ſéduiſante pour le peuple; il forma des diſciples qui précherent la même doctrine, entre leſquels on doit donner le premier rang à Eraſiſtrate. Ce médecin, fameux par la guériſon d'Antiochus, & par les découvertes qu'il fit en anatomie, proſcrivoit la *ſaignée* de ſa pratique (ſi on excepte les hémorragies), dans le cas même, où de tout tems on s'en étoit fait une loi. Il y ſuppléoit par les ligatures des extrémités, la ſévérité de la diete, & un grand nombre de relâchans & d'évacuans par les ſelles, ou par le vomiſſement. On connoit peu la pratique d'Hérophile ſon contemporain, & ſon émule en anatomie; mais on ſait que ſes principes pouſſés trop loin, porterent Sérapion & Philinus à croire que l'expérience ſeule devoit être la regle des médecins. Ils devinrent par-là les chefs de la ſecte des empiriques, qui ſaignoient leurs malades dans le cas d'inflammation, ſpécialement dans celle de la gorge. Ils étoient cependant en général avares de ſang; auſſi avoient-ils ſuccedé à Chryſippe & à Eraſiſtrate. Héraclide Tarentin, le plus recommandable des empiriques, s'éloigna encore plus que les précédens du ſentiment des fondateurs de ſa ſecte; non-ſeulement il faiſoit ſaigner les épileptiques, les cynanciques, les phrénétiques, *&c.* mais encore les gouteux, & ceux qui étoient en ſyncope (les cardiaques), ce que nous qui ne ſommes attachés à aucune ſecte n'oſerions faire. On voit par-là que la prétendue expérience peut conduire dans des excès bien oppoſés.

Les erreurs d'Aſclépiade, qui exerça la médecine à Rome avec un ſuccès exagéré, furent encore plus grandes au ſujet de la *ſaignée*. Ce médecin ne ſuivoit d'autre regle pour tirer du ſang, que la douleur, les convulſions & les hémorragies. Il s'interdiſoit la *ſaignée* dans la phrénéſie & la péripneumonie, lorſqu'il ne trouvoit que des douleurs foibles. En revanche, il la pratiquoit, à l'imitation d'Héraclide, dans ceux qui étoient en ſyncope. Il obſerva que la *ſaignée* étoit plus avantageuſe contre la pleuréſie dans l'Helleſpont & l'île de Paros, qu'à Rome & à Athènes. Ses principes conduiſirent Thémiſon ſon diſciple à être le chef de ſa ſecte des méthodiques. Ce médecin fatigué, ſans doute, de la multitude des cauſes de maladie, des remedes que les dogmatiques & les empiriques mettoient en pratique, voulut réduire la médecine à une ſimplicité plus dangereuſe que vraie. Toutes les maladies furent diviſées en trois claſſes; celles du genre reſſerré, celles du genre relâché, & celle du genre moyen. Il n'exiſtoit point ſelon eux, de maladies de fluides. Les ſolides ſeuls par leur relâchement ou leur reſſerrement, produiſoient toutes les maladies. Le ſiege faiſoit la différence des ſymptomes. On ſent déja qu'ils ne ſaignoient que pour relâcher; c'étoit en effet leur unique vue: ces maximes trouverent des partiſans pendant trois ou quatre ſiecles; mais enfin leur inſuffiſance fit qu'on ne les admit plus que pour ce qu'elles valoient. Gariopontus fit des efforts inutiles en leur faveur au milieu du xj. ſiecle. On n'en parloit plus qu'hiſtoriquement, juſqu'à ce que Proſper Alpin voulut, mais inutilement, rétablir cette ancienne doctrine.

Pour juger de la pratique des anciens méthodiques par rapport à la *ſaignée*, il nous reſte le peu qu'en ont dit Celſe, Pline, Galien, & enfin l'ouvrage de Cælius Aurelianus, qui raſſemble ce que Thémiſon, Theſſalus, & ſurtout Soranus ſon maître avoient dit. Il en fit un corps de doctrine eſtimable

par

par la description des maladies, & la critique qu'on y trouve des maximes de plusieurs médecins, dont on chercheroit en vain des traces autre part. Cette secte, qui réprouvoit les purgatifs, les diurétiques, & en général les médicamens évacuans, quoiqu'elle mît souvent en usage les vomitifs; qui accabloit les malades de ventouses, de scarifications, de sangsues, de fomentations, de bains, d'épispastiques, de linimens, de cataplasmes; qui extenuoit d'abord ses malades par un jeûne févere de trois ou au moins de deux jours; qui avoit par rapport à l'air, au sommeil, à l'exercice, à la situation du malade, des attentions dignes d'être imitées; saignoit peu, jamais jusqu'à défaillance, rarement avant le troisieme jour, & après le quatrieme, elle faisoit toujours attention aux forces pour s'y décider: si elles étoient affoiblies, les ventouses y suppléoient: du reste, quoiqu'ils choisissoient peu les veines, ils préferoient celles qui étoient opposées à la partie malade. Ils desapprouvoient la *saignée* des ranines, &, ce qu'on doit louer, ils faisoient moins d'attention à l'âge, qu'aux forces du malade. On voit aussi avec surprise que peu amis de la *saignée*, ils l'accordoient contre la paralysie, & la cachexie.

Celse qui vivoit à-peu-près dans le tems des premiers méthodiques, trouva la *saignée* si commune, qu'il étoit peu de maladies contre lesquelles on ne l'employât; en se conformant aux regles établies par Themison, il en rendit l'usage moins fréquent. Il ne veut pas qu'on la pratique, lorsque les humeurs sont émues mais qu'on attende le second ou le troisieme jour, & qu'on s'en défende après le quatrieme, dans la crainte de la foiblesse. Cette même crainte l'empêchoit de saigner jusqu'à défaillance. Il reconnoissoit que l'enfance, la grossesse, & la vieillesse étoient des contre-indications à la *saignée*, sans qu'on dût le l'interdire entierement dans ces cas. La douleur, les hémorrhagies, les convulsions, les inflammations, l'ardeur de la fievre, la cachexie, & la paralysie étoient auprès de lui, comme chez les méthodiques, les indications. C'étoit, selon lui, égorger un homme que de le saigner dans le redoublement. Il faisoit fermer la veine, lorsque le sang sortoit beau. Il reconnoissoit deux sortes d'apoplexies, dans l'une desquelles la *saignée* étoit mortelle, pendant qu'elle étoit salutaire dans l'autre, & cependant il ne donne aucune regle pour les distinguer.

Galien fut plus libéral que lui du sang de ses malades. Il saignoit quelquefois jusqu'à défaillance, ce qu'il regarde néanmoins comme dangereux. Il répétoit souvent la *saignée*, & il étoit peu de maladies où il ne la pratiquât pas. L'âge au-dessus de quatorze, la force du pouls, la grandeur de la fievre, *&c.* étoient les guides qu'il suivoit pour la *saignée*. Toutes les veines apparentes, & quelques arteres, étoient soumises à son cautere & à sa lancette. Il choisissoit le relâche que donne la fievre, les vaisseaux du côté malade, & ceux qu'il croyoit, selon la fausse théorie de son tems, correspondre avec la partie affectée. Il est le premier, suivant la remarque de M. Leclerc, qui ait déterminé la quantité de sang qu'il avoit tiré. Jusques à lui aucun des médecins dont les ouvrages nous sont parvenus, n'avoit versé le sang avec autant de profusion; c'est peut-être à cette époque que nous devons le funeste changement qu'introduisit dans la pratique de la médecine le raisonnement poussé trop loin.

Aretée contemporain de Galien, prescrivoit la *saignée* presque aussi fréquemment. Il saignoit dans les inflammations des visceres, les hémorrhagies, les douleurs, la mélancolie, l'épilepsie, l'éléphantiasis, l'ulcere de la vessie, la néphrétique, l'apoplexie, & dans les fievres ardentes plusieurs fois, par une large ouverture, jusque au point d'affoiblir le pouls, mais non pas de faire évanouir le malade. Dans le choix des veines, il se conduisoit comme Hippocrate & Galien, en préférant la plus voisine du mal; c'est ainsi qu'il ouvroit les veines du pubis dans les inflammations de la matrice, celles du front dans les douleurs de tête, les ranines dans les inflammations de la gorge; il pratiquoit aussi l'artériotomie.

Oribase, compilateur de Galien, suivit à-peu-près les mêmes regles dans sa pratique. Il interdisoit, comme lui, la saignée avant la puberté. Il préféroit d'y revenir plusieurs fois, à tirer tout le sang nécessaire dans une seule, sur-tout lorsque le malade étoit foible. Il vouloit que le médecin tînt le pouls, pendant que le sang couloit, crainte qu'il ne pérît dans la défaillance que causeroit une trop grande évacuation. Il vouloit encore que l'on saignât pendant que l'humeur est mue. Il se servoit plus souvent qu'aucun de ses prédécesseurs, de la *saignée* prophylactique, dans ceux qui sont sujets aux maladies qui l'exigent; c'étoit surtout à l'entrée du printems que ces *saignées* avoient lieu. Il porta la quantité de sang qu'on doit tirer la premiere fois à une hémine (dix ou douze onces) au plus; si les forces le permettent, on peut l'augmenter à la seconde. Il ne s'est cependant pas tellement attaché à ces mesures, qu'il ne recommande plusieurs attentions très-sages. Il ouvroit toutes les veines du corps, & quoiqu'il fit, comme Galien, certain choix des veines, dont notre théorie ne s'accommode pas; il recommande expressément d'ouvrir la plus voisine de la partie affectée, ou sur la partie même. Spécialement dans les inflammations invétérées on peut, selon lui, saigner à toute heure du jour ou de la nuit, mais il faut attendre le déclin de la fievre; & si la *saignée* n'est que de précaution, on la fera le matin. Il parle de l'artériotomie en médecin qui ne l'a jamais pratiqué ni vu faire. Antyllus, Hérodote, & sur-tout Galien, sont ses guides, dans tout ce qu'il dit au sujet de la *saignée*; il n'a paru même à plusieurs médecins qu'un copiste de ce dernier.

Aëtius a mérité, à plus juste titre encore, d'être appellé le copiste d'Oribase & des auteurs précédens. Nous n'avons pas trouvé dans les ouvrages de ce médecin, un seul mot au sujet de la *saignée*, qui nous ait paru lui être propre; ce qui nous force de passer rapidement sur sa pratique.

Alexandre de Tralles employoit la *saignée* contre toutes les inflammations, & contre la syncope que produit dans les fievres, la plénitude d'humeurs crues, à-moins que cette humeur ne fût bilieuse; car dans ce cas il préféroit la purgation. Il saignoit les veines les plus voisines du mal, la jugulaire & les ranines dans l'esquinancie. Il parle de la dérivation qu'il pratiquoit en ouvrant la saphene, pour procurer le flux menstruel aux femmes.

Paul d'Ægine est le premier qui ait divisé la pléthore en celle qui est *ad vires*, & celle qui est *ad vasa*. Il donne les signes pour connoître l'une & l'autre, & veut qu'on saigne dans toutes les deux jusques après le septieme jour. Avant de saigner il faut vuider les premieres voies par un lavement, s'il y a de la pourriture dans les intestins. Quant au tems de la pratiquer, il préfere le matin, & défend, comme la plûpart de ses prédécesseurs, la *saignée* dans l'ardeur du redoublement. Il observe qu'elle est utile, non-seulement pour desemplir les vaisseaux, mais encore pour diminuer la grandeur de la maladie. Si le malade tombe en défaillance, & que cependant il soit dans le cas de perdre beaucoup de sang, on y reviendra plusieurs fois, plutôt que de tout tirer dans une; tout ce qu'il dit d'ailleurs est copié, où contient des préceptes sur le choix des veines, & la maniere de pratiquer la *saignée* en différentes parties du corps.

Après Paul d'Ægine, la Médecine paroît abandonnée par les Grecs, pour passer entre les mains des Arabes, qui faisoient plus d'une conquête sur eux. Ils joignirent quelques remedes ou des méthodes qui leur étoient propres, à la doctrine des Grecs qu'ils compilerent. C'est ainsi qu'ils crurent reconnoître avec eux dans la veine céphalique une communication avec le cerveau; dans la basilique, avec le bas-ventre. C'est ainsi qu'ils ouvrirent presque toutes les veines extérieures du corps, dans les différentes affections; qu'ils saignoient au pié, pour exciter les regles & les hémorrhoïdes. Ils s'en écarterent cependant dans un point qui a paru essentiel à Brissot & à Moreau. Loin de faire saigner comme les Grecs, le plus près du mal qu'il étoit possible, ils saignoient du côté opposé, dans l'idée où ils étoient qu'on n'ouvroit point une veine, sans attirer sur la partie saignée une plus grande quantité de sang, qu'il n'en sortoit. Isaac-Israëlite, Avenzoar, Rhazis pensoient ainsi. Ce dernier s'autorisoit de Galien, qui suivant la remarque de Jacchinus son commentateur, dit précisément le contraire.

Avicenne, le prince des médecins arabes, avoit adopté ce sentiment, il y avoit joint tant d'inconséquences au sujet de la *saignée*, qu'il recommande l'ouverture de la veine sciatique (rameau de la saphene placé à côté du talon), contre les douleurs de la cuisse; celle de la veine du front & du sinciput, de l'artere temporal dans les pesanteurs de tête, les migraines, *&c.* qu'il défend la saignée dans l'hydropisie, & qu'il ordonne l'ouverture de certaines veines du bas-ventre contre l'ascite. Pour composer son chapitre de la *saignée*, il avoit mis à contribu-

bution Hippocrate, Rhaſis, & Galien; il mérite peu d'être lu.

Albucaſis compte trente veines ou arteres qui peuvent être ouvertes, il s'occupe principalement de la maniere de les ouvrir; attaché à la doctrine d'Avicenne, il ne paroit pas s'en écarter. Copiſte comme lui des Grecs, il répete beaucoup de choſes que nous trouvons dans leurs ouvrages. Quoiqu'il paroiſſe dans l'opinion que la *ſaignée* attire toujours le ſang dans la veine ouverte, cependant il récommande ſouvent des *ſaignées* locales, contre les inflammations graves & les vives douleurs.

Pendant les quatre ſiecles qui ſuivirent Avicenne, ſa doctrine fut ſuivie dans la plus grande partie de l'Europe, où on cultivoit la Médecine. Son nom étoit alors auſſi reſpectable, que l'eſt de nos jours celui d'Hippocrate. On le regardoit comme un homme qui avoit porté la ſcience médicinale beaucoup au-delà de ſes prédéceſſeurs; on tâchoit de méconnoître dans ſes ouvrages que, ſi on excepte la matiere médicale, il avoit preſque tout copié des Grecs. Le plus grand effort que purent faire Gordon, Guy de Chauliac, Valeſcus de Tarenta, Savonarole, *&c.* fut de chercher à concilier, dans le choix des veines, la doctrine des Arabes & celle des Grecs. Ces derniers ſaignoient en conſéquence du côté oppoſé, quand il y avoit pléthore, & du côté malade quand elle avoit diminué par les *ſaignées*, comme ſi le méchaniſme de l'économie animale, & les lois de l'hydraulique pouvoient changer. Ces médecins ſuivoient pour la quantité de ſang, le tems, les indications, & les contre-indications, les maximes que nous avons trouvées dans Galien & ſes copiſtes grecs & arabes.

Les ouvrages des auteurs grecs étant traduits & devenus communs au commencement du ſeizieme ſiecle, il étoit juſte que les peres de la Médecine, ſes vrais légiſlateurs rentraſſent dans leurs droits. Par la comparaiſon qu'on fit d'Hippocrate & de Galien avec les Arabes, on ſentit l'infériorité de ces derniers; bientôt leur étude fut négligée. Galien plus facile à entendre, fut lu & enſeigné par-tout; les éditions s'en multiplierent avec une rapidité qui prouve que le bon goût & la ſaine philoſophie commençoient à naître.

Le choix des veines occupa alors les Médecins avec une ardeur que leur zele rendoit louable, dans un tems où la circulation du ſang étoit ignorée; c'étoit ſpécialement dans les inflammations de poitrine, qu'il paroiſſoit intéreſſant de décider la queſtion. Briſſot, célebre médecin de Paris, comparant le ſentiment des Grecs avec celui des Arabes, trouva le premier plus conforme à la raiſon, le ſuivit dans ſa pratique, le publia dans ſes leçons & dans ſes conſultations. Ses maximes furent goûtées & ſuivies de pluſieurs médecins. Etant allé en Portugal, il y ſouffrit une perſécution qu'il ne méritoit pas. Il y mourut, laiſſant une apologie de ſon ſentiment, à laquelle René Moreau a ajouté, cent ans après, un tableau chronologique des Médecins, & un précis de leurs ſentimens à ce ſujet.

Ce ſiecle vit les médecins partagés en ſix opinions différentes, au ſujet de la *ſaignée* dans la pleuréſie. Les uns ſaignoient toujours du côté malade; les autres du côté oppoſé; les troiſiemes ſuivoient d'abord la ſeconde méthode, enſuite la premiere, & entremêloient les *ſaignées* du pié; les quatriemes ouvroient toujours la veine du pié. Veſale conclut de la ſituation de la veine azygos, qui ſortant du côté droit, fournit le ſang à toutes les côtes, ſi on excepte les trois ſupérieures gauches, qu'on devoit toujours ſaigner du bras droit, excepté dans le cas où ces dernieres ſeroient le ſiége de la douleur. Il eut pour ſectateurs Léonard Fuchs & Cardan. Un très-petit nombre embraſſa le ſentiment de Nicolas le Florentin, qui vivoit au quatorzieme ſiecle; il crut qu'il étoit indifférent d'ouvrir l'une ou l'autre veine; l'évacuation ſeule lui paroiſſoit mériter l'attention des Médecins.

L'étude des Grecs devenant toujours plus familiere, les Arabes tombant dans le diſcrédit, le plus grand nombre des médecins ſe rangea du parti des premiers. Briſſot remporta une victoire preſque complette après ſa mort. Rondelet, Craton, Valois, Argentier, Fernel, Houllier, Duret, toute l'école de Paris qui l'avoit perſécuté, lui rendit les armes. Il y eut même des partiſans outrés. Martin Akakia ſoutint dans la chaleur de l'enthouſiaſme, que l'opinion des Arabes avoit tué pluſieurs milliers d'hommes; celui-ci trouva cependant encore d'illuſtres défenſeurs.

Scaliger voulant parer les coups, accablans pourlors, de l'autorité, chercha le premier à prouver par les lois de l'hydraulique, qu'on devoit ſaigner du côté oppoſé à celui qui étoit affecté. Toutes ces ſectes montroient, comme il n'eſt que trop ordinaire aux diſciples des grands hommes, plus d'opiniâtreté dans le ſentiment de leurs maîtres, que de raiſon & de bonne foi. Jamais Hippocrate & Avicenne n'auroient diſputé avec tant de chaleur, ſur un point qui nous paroît à préſent peu important. Il étoit bien plus eſſentiel de déterminer les cas où on devoit tirer du ſang, & juſqu'à quel point.

L'ouvrage de Botal donna l'allarme à ce ſujet. Il pouſſa dans ſon traité *de curatione per ſanguinis miſſionem*, imprimé pour la premiere fois en 1582, l'abus de la *ſaignée* à un excès qu'on ne peut ſe perſuader. En voulant trop prouver, il ne prouva qu'une choſe, c'eſt que l'eſprit & l'éloquence peuvent en impoſer à ceux, qui deſtitués de l'expérience, ne font pas un uſage aſſez grand de leur raiſon. Il avança que dans la cacochymie, l'hydropiſie, les fievres quartes invétérées, les indigeſtions, les diarrhées, les ſuppurations intérieures, *&c.* la *ſaignée* étoit le grand remede. Il oſa s'étayer des paſſages d'Hippocrate tronqués, choiſis dans ſes œuvres ſuppoſées. Il comparoit les veines à un puits, dont l'eau étoit d'autant meilleure, qu'elle étoit plus ſouvent renouvellée. Bonaventure Grangier, médecin de la faculté de Paris, s'éleva avec un grand ſuccès contre Botal. Cette faculté le condamna authentiquement, lorſque ſon traité parut; & cependant il l'entraîna après ſa mort dans la plus grande partie de ſes idées. Elle oublia les lois qu'Hippocrate, que Celſe, Galien même, *&c.* avoient établies, auxquels les Fernel, les Houllier, les Duret s'étoient ſoumis (Ce dernier diſoit familierement qu'il étoit petit ſeigneur). On la pratiqua avec une fureur qui n'eſt pas encore éteinte, contre laquelle on a vû ſucceſſivement s'élever de bons ouvrages, & faire des efforts impuiſſans. La *ſaignée* qu'on n'oſoit faire, au rapport de Paſquier, une ſeule fois qu'avec de grandes circonſpections, fut prodiguée. La ſaine partie a ſu conſerver ce milieu qui eſt le ſiége de la vérité; mais pluſieurs ont reſté entraînés par le préjugé & le mauvais exemple.

La découverte de la circulation du ſang, publiée en 1628 par Harvée, ſembloit devoir apporter un nouveau jour ſur une matiere qui y avoit autant de rapport; mais elle ne ſervit qu'à aigrir, qu'à augmenter les diſputes. Il y eut de grands débats à ce ſujet, au milieu du ſiecle dernier, qui produiſirent une foule d'ouvrages, la plupart trop médiocres pour n'être pas tombés dans l'oubli: on donna des deux côtés dans des excès oppoſés. Il en fut qui ſoutinrent qu'on pouvoit perdre le ſang comme une liqueur inutile, tel fut Valerius Martinius; pendant que d'autres, tels que Vanhelmont, Bontekoë, Gehema & Vulpin, prétendoient qu'il n'étoit aucun cas où on dût *ſaigner*: thèſe renouvellée de nos jours.

Ces excès n'étoient point faits pour entraîner les vrais obſervateurs; Sennert, Piſon, Riviere, Bonnet, Sydenham, ſuivirent l'ancienne méthode, & furent modérés; quoiqu'on puiſſe reprocher au dernier quelques choſes à cet égard, & notamment lorſqu'il conſeille la *ſaignée* dans l'aſthme, les fleurs blanches, la paſſion hyſtérique, la diarrhée en général, & ſpécialement celle qui ſurvient après la rougeole, où il paroît la pratiquer plutôt par routine, que par raiſon ou par expérience.

On voit avec peine Willis, cette homme de génie fait pour preſcrire des lois en Médecine, fait pour découvrir, ſe ſoumettre aveuglément aux leçons de Botal, conſeiller la *ſaignée* contre preſque toutes les maladies: *fere totam Pathologiam, de phleb. p.* 173. Il fut repris vivement peu de tems après ſa mort, par Luc-Antoine Portius, qui combattit à Rome, en 1682, ce ſentiment des galéniſtes, trop répandus dans cette ville, par quatre dialogues où il faiſoit entrer en lice Eraſiſtrate & Vanhelmon, contre Galien & Willis. Quoique ce genre d'ouvrage ſoit peu fait pour les ſavans, par le tas de mots dont on eſt forcé de noyer les choſes, ils méritent d'être lus par ceux en qui la fureur de verſer du ſang n'a pu être éteinte par l'obſervation & les malheurs. On y trouve beaucoup de jugement de la part de l'auteur, qui appuie ſon ſentiment par une apologie de Galien, dans laquelle il excuſe ingénieuſement ce grand homme, en combattant ſes ſectateurs avec des armes d'autant plus fortes, qu'il démontre que ceux-ci ont

outré

outré la doctrine de leur maître, & d'autant plus raiſonnables, qu'il prend pour ſon principe cette vérité appliquable à tous les moyens de guériſon, qu'il vaut beaucoup mieux pécher par défaut que par excès, & que ceux qui s'interdiſent abſolument la *ſaignée*, font une faute bien au-deſſous de celle que commettent ceux qui la pratiquent contre tous les maux.

On vit au milieu de ces diſputes, s'élever un homme ſavant, plein de génie, *Bellini*, qui voulant à l'exemple de Scaliger, appliquer les mathématiques à la Médecine, tomba par des erreurs de calcul, ou des fauſſes ſuppoſitions, dans les paradoxes les plus étranges. Il mit au jour, en 1683, ſon *Traité de la ſaignée*, qui contient onze propoſitions, avec la réponſe & les preuves. Nous ferions tort à l'hiſtoire de la *ſaignée*, ſi nous paſſions ſous ſilence ces maximes qui ont entraîné le ſuffrage d'un grand nombre de ſavans médecins, & donné lieu aux diſputes les plus vives.

Le ſang, ſelon Bellini, coule avec plus de rapidité pendant la *ſaignée* dans l'artere qui correſpond à la veine ouverte, & en s'y portant, ce qu'il appelle *dérivation*, il quitte les vaiſſeaux éloignés, ce qu'il nomme *révulſion*. Après la *ſaignée*, la dérivation & la révulſion ſont moindres que pendant l'écoulement du ſang, & enfin s'évanouiſſent. On doit ſaigner dans les inflammations, les rameaux qui ont la communication la plus éloignée avec la partie malade, pour ne point attirer le ſang ſur celle-ci. La *ſaignée* rafraîchit & humecte par l'évacuation qu'elle produit; elle échauffe & deſſeche au contraire, lorſqu'elle rend au ſang trop géné un mouvement rapide. Elle doit être miſe en uſage dans toutes les maladies où le ſang eſt trop abondant, où il faut en augmenter la vélocité, rafraîchir, humecter, réſoudre les obſtructions, ou changer la nature du ſang; la *ſaignée* en augmente la vélocité. Il ſeroit plus avantageux d'ouvrir les arteres, que les veines dans les cas où la *ſaignée* eſt indiquée; la crainte des accidens doit y faire ſuppléer par tous les autres moyens que la Médecine a en ſon pouvoir, tels que les ſcarifications, les ſangſues, les ligatures, &c. les évacuans quelconques peuvent tenir lieu de la *ſaignée*. Le tems le plus ſûr pour tirer du ſang eſt le déclin de la maladie. On voit dans tout cet ouvrage un grand homme prévenu de certains ſentimens, qu'il ſoutient avec la vraiſſemblance que le génie fait donner aux maximes les plus fauſſes. Quelques erronées que paroiſſent la plupart de ces propoſitions, elles ont eu, comme nous l'avons dit, d'illuſtres défenſeurs, parmi leſquels on doit compter Pitcarn, ce célebre médecin, dont il ſeroit à ſouhaiter que les élémens de médecine fuſſent phyſicopratiques, au-lieu d'être phyſico-mathématiques, il étoit trop lié avec Bellini de cœur & de goût, pour ne pas l'être de ſentiment.

De Heyde fut un adverſaire redoutable de Bellini, il oppoſa l'expérience aux calculs, il s'attacha ainſi à combattre ſa doctrine par les armes les plus fortes. Le recueil de ſes expériences parut trois ans après le traité de ce dernier, c'eſt-à-dire en 1686, & fut ſans réplique. M. de Haller a publié 70 ans après des expériences qui confirment celles de Heyde.

L'hiſtoire du xviij. ſiecle préſente des faits d'autant plus intéreſſans, qu'ils ſont le terme auquel on eſt parvenu, que de grands hommes, ſe faiſant gloire de ſecouer tout préjugé, ont cherché la vérité par l'expérience ſur des animaux vivans, l'obſervation ſur les malades, le raiſonnement & le calcul; ce qui n'a point empéché un grand nombre de tomber dans des écarts entierement ſemblables à ceux des ſiecles précédens: la circulation des ſentimens eſt un ſpectacle vraiment philoſophique. On voit dans la ſuite des tems les mêmes opinions tomber & renaître tour-à-tour, ſe faire place mutuellement, & accuſer par cette révolution, le peu d'étendue & de certitude des connoiſſances humaines. La vérité trop difficile à ſaiſir, ne préſente le plus ſouvent qu'un de ſes côtés; elle voile les autres, & ne marche jamais ſans l'erreur qui vient au-devant des hommes, pendant que celle là ſemble les éviter. Toutes les anciennes diſputes ſur le choix des veines, la quantité de ſang qu'on devoit tirer, les cas où on devoit ſaigner, revinrent & repaſſerent dans l'eſpace de 30 ans, par les mains des plus ſavans médecins françois & étrangers. Celui qui y joua un des principaux rôles, fut M. Hecquet. Une thèſe à laquelle il préſida en 1704, dans laquelle il ſoutenoit que la *ſaignée* remédie au défaut de la tranſpiration inſenſible, fut le principe de la querelle. M. Andry en rendit compte dans le *journal des ſavans*, d'une maniere ironique, à laquelle le premier repliqua. Il le fit d'une maniere ſi aigre & ſi vive, qu'il ne put obtenir la permiſſion de faire imprimer ſon ouvrage. Ce fut ſecrétement qu'il parut, ſous le titre d'*explication phyſique & méchanique des effets de la* ſaignée, *& de la boiſſon dans la cure des maladies; avec une réponſe aux mauvaiſes plaiſanteries que le journaliſte de Paris a faites ſur cette explication de la ſaignée*. Il donna en même tems au public une traduction de ſa thèſe. M. Andry pupliqua en 1710, par des remarques de médecine ſur différens ſujets; ſpécialement ſur ce qui regarde la *ſaignée*, la purgation & la boiſſon. Par ce dernier ouvrage la querelle reſta éteinte.

Il n'avoit été queſtion entre MM. Hecquet & Andry, que des cas où on devoit pratiquer la *ſaignée*; le premier excita une nouvelle diſpute avec M. Sylva. Ils aimoient trop tous les deux à verſer du ſang, pour être en différend ſur la quantité; ils combattirent ſur le choix des veines. M. Hecquet publia en 1724, ſes obſervations ſur la *ſaignée* du pié, qu'il déſapprouvoit au commencement de la petite vérole, des fievres malignes, & des autres grandes maladies. M. Sylva voulant juſtifier cette pratique, & expliquer la doctrine de la dérivation & de la révulſion, entendues à ſa maniere, donna en 1727, ſon grand traité ſur l'uſage des *ſaignées*, muni des approbations les plus reſpectables. Le premier volume eſt dogmatique; l'auteur y développe ſon ſyſtème, & combat celui de M. Bianchi, qui huit années auparavant, avoit ſoutenu dans une lettre adreſſée à M. Bimi, ſur les obſtacles que le ſang trouve dans ſon cours; 1°. que la circulation du ſang étant empêchée dans une partie, toute la maſſe s'en reſſent: 2°. qu'on doit ſaigner dans la partie la plus éloignée du mal, à-moins qu'il ne ſoit avantageux d'y exciter une inflammation plus forte; ce qui excuſe & explique le bon effet des *ſaignées* locales. L'autorité d'Hippocrate mal entendue, & de Tulpius, une pratique vague, l'expreſſion des propoſitions précédentes, étoient les preuves dont M. Bianchi ſe ſervoit. M. Sylva ſe montra par-tout un partiſan zélé de la *ſaignée* du pié, un ennemi déclaré des *ſaignées* faites ſur la partie malade, qu'il appelle *dérivatives*. Forcé de convenir des avantages de la *ſaignée* de la jugulaire, il fit les plus grands efforts pour la faire quadrer avec ſes calculs. Son ſecond volume répond à M. Hecquet, qui vivement attaqué, fit à ſon tour imprimer trois années après, ſon *Traité da la digeſtion*, dont le diſcours préliminaire & trois lettres, ſervent à défendre ſon ſentiment. Il compoſa dans ſa retraite, une apologie de la *ſaignée* dans les maladies des yeux, & celles des vieillards, des femmes & des enfans. Il s'éleva de nouveau contre la *ſaignée* du pié, dans ſon *Brigandage de la Médecine*. Il n'étoit pas homme à revenir de ſes idées; il les ſoutenoit dans ſa *médecine naturelle*, qu'on imprimoit en 1736, lorſqu'il fut lui-même la dupe de ſon goût, nous dirions volontiers de ſa fureur pour la *ſaignée*. On ne peut voir ſans étonnement, qu'un homme de 76 ans, caſſé, affoibli par les travaux du corps & de l'eſprit, autant que par une longue & pieuſe abſtinence, ayant des éblouiſſemens, dont ſa foibleſſe nous paroît avoir été la cauſe, fût ſaigné quatre fois, & notamment quatre heures avant ſa mort, dans une maladie d'un mois.

Pour en revenir à M. Sylva, nous dirons que s'il trouva des partiſans dans M. Winslou, pluſieurs autres membres célebres de la faculté de Paris, & quelques médecins étrangers, M. Hecquet ne fut pas le ſeul à s'élever contre lui. M. Chevalier, dans ſes *Recherches ſur la ſaignée*; M. Sénac, dans ſes *lettres ſur le choix des ſaignées*, qu'il donna ſous le nom de *Julien Moriſſon*; dans les *eſſais phyſiques*, qu'il a ajoutés à l'anatomie d'Heiſter, & dans ſon *Traité du cœur*; M, Queſnay, dans ſon excellent ouvrage ſur les effets & l'uſage de la *ſaignée*, qu'il publia d'abord en 1730, ſous le titre *d'obſervations*; M. Buttler, dans *l'eſſai ſur la ſaignée*, imprimé en anglois; ainſi que la théorie & pratique de M. Langrish; M. Martin, dans ſon *Traité de la Phlébotomie & de l'Artériotomie*; M. Jackſon, dans ſa *Théorie de la Phlébotomie*, le combattirent dans tous les points de ſa doctrine. M. Œler prouva en 1749, dans une thèſe inaugurale, que le ſang qui aquiert plus de viteſſe dans le vaiſſeau ouvert, entraîne dans ſon mouvement celui des vaiſſeaux voiſins, d'autant plus fortement, qu'ils ſont

plus

plus près de lui; ce qui est directement opposé au sentiment de Bellini & de ses sectateurs. M. Hamberger prétendit que les expériences qu'il avoit faites avec un tube, auquel il avoit donné à-peu-près la forme de l'aorte, démontroient la fausseté de la dérivation & de la révulsion. D'où il concluoit que le choix des veines étoit indifférent, & que l'effet des *saignées* se bornoit à l'évacuation. Il renouvella par-là les opinions de Nicolas Florentin, Botal, Pétronius, Pechlin & Bohnius. M. Wats se joignit aux adversaires de M. Sylva, dans son *Traité de la dérivation & de la révulsion*, imprimé en anglois. M. de Haller a publié en 1756, un recueil d'expériences sur les effets de la *saignée*, qui confirment (comme nous l'avons dit), celles de Heyde, qui contredisent en plusieurs points celles de M. Hamberger, les calculs de MM. Hecquet, Sylva, &c. Nous appuierons nos idées sur l'effet de la *saignée*, par ces expériences mêmes, qui portent avec elles toute l'autorité dont elles ont jamais pu être revêtues.

M. Tralles écrivit en 1735, sur la *saignée* à la jugulaire & à l'artere temporale, dont il rendit les avantages évidens. Il s'appuya par un *post-scriptum*, du sentiment de M. Sylva, quoiqu'il en désapprouvât les calculs, & plusieurs des conséquences qui excluoient l'Artériotomie.

M. Kloekof examina dans une dissertation imprimée en 1747, cette question intéressante: *quel doit être le terme de la* saignée *dans les fievres aiguës*. Quoique le plus grand nombre des médecins, dont il rapporte les maximes, l'interdise en général après le trois, quatre ou cinquieme jour; il conclut cependant avec raison, muni de leurs suffrages mêmes, qu'il est des cas (rares à la vérité), où on peut la pratiquer le dixieme jour.

Un anonyme a publié en 1759, un ouvrage sur l'abus de la *saignée*, auquel on doit des éloges. S'appuyant sur l'autorité des grands maîtres, il réduit l'usage de ce remede dans les bornes où l'ont maintenu le plus grand nombre de ceux dont la gloire a couronné les succès.

Il est tems que nous rendions compte de la doctrine des trois grandes lumieres de ce siecle: Stahl, Hoffman & Boerhaave. Aucun d'eux n'a traité *ex professo* du choix des veines; ils paroissent cependant avoir tous pensé que la *saignée* déterminoit le sang à couler du côté de la veine ouverte. Ils ont au-moins posé ce système, comme un principe dont ils tiroient des conséquences.

On est surpris quand on voit Stahl, qui regardoit la plupart des maladies, comme des efforts salutaires de l'ame, qui tend à se débarrasser de la matiere morbifique; qui est d'après ce principe, très-avare de remedes, prescrire la *saignée* dans un grand nombre de cas, où les Médecins la regardent comme dangereuse & même nuisible. Telles sont la phtisie, la passion hypocondriaque, les fleurs blanches, la vomique, l'empyeme & quelques autres maladies chroniques; tandis qu'il en faisoit un très-petit usage dans la pleurésie, les convulsions & les maladies analogues, qu'il interdisoit dans toutes les fievres aiguës où la pléthore n'est pas évidemment grave, surtout après le 3 ou 4e. jour, & dans les fievres pétéchiales; s'il l'abandonnoit dans ces cas, il s'en servoit au contraire fréquemment pour prévenir un grand nombre de maladies tant aiguës que chroniques, telles que la goutte, la colique néphrétique, le rhumatisme, les hémorragies. La *saignée* du pié n'est point, selon lui, contreindiquée par la grossesse. Il s'éleve contre les médecins qui font trop d'attention à l'âge du malade. Il la défend au milieu de l'été, & veut qu'on ait égard aux phases de la lune. Il s'étoit soumis lui-même à cette loi. Il raconte (dans ses commentaires sur le traité de l'expectation de Gédeon Harvée) qu'à l'âge de soixante-neuf ans, il venoit d'éprouver la cent-deuxieme *saignée*, depuis celui de dix-sept: & qu'aucune d'elles n'avoit été faite sans un soulagement évident.

Hoffman est encore plus prodigue de sang que Stahl; il place la *saignée* au-dessus de tous les autres remedes; il la reconnoit comme un grand préservatif des maladies, qu'il conseille presque à tout le monde, deux, trois ou quatre fois par an, dans les solstices & les équinoxes. A peine reconnoit-il qu'elle affoiblit l'estomac, & qu'elle ralentit la transpiration. Presque toutes les maladies aiguës & chroniques exigent, selon lui, la *saignée*. L'hydropisie même en reçoit dans bien des cas, un grand soulagement; & à ce sujet il appuie son expérience de l'autorité d'Hippocrate, d'Alexandre de Tralles, de Paul d'Œgine, & de Soon qui rapporte dans ses nouveaux aphorismes d'Hippocrate, qu'il a vu un hydropique guéri par vingt *saignées*, auquel tous les diurétiques & les hydragogues avoient été nuisibles. Il l'exclut à peine dans l'ascite & la tympanite. Il seroit trop long de rapporter toutes les maladies où il la conseille; il suffit de dire qu'il en fait une panacée, contre laquelle il trouve très-peu de contre-indications.

Nous voici parvenus au célebre auteur qui a su allier la théorie la plus saine & la plus lumineuse, à l'expérience & aux succès les plus décidés: la médecine moderne à l'hippocratique. Boerhaave, sans se prévenir pour aucun remede, les a tous connus, les a tous appréciés, & nous a laissé dans ses aphorismes & ses instituts, les regles les plus sûres qu'on connoisse jusqu'à présent, dans un art où nous venons de rencontrer autant de contradicteurs que d'auteurs. Ce grand homme met des sages bornes à la *saignée*. La pléthore, l'épaississement inflammatoire du sang, sa raréfaction, & toutes les maladies qui en sont la suite, les inflammations tant internes qu'externes, les délires phrénétiques, les hémorragies qui ne viennent point de la dissolution du sang, la trop grande force, la roideur des solides, le mouvement accéléré des fluides, les douleurs vives, les contusions indiquent, selon lui, la *saignée*, tandis que le défaut de partie rouge dans le sang, les édemes, les engorgemens séreux, l'âge trop ou trop peu avancé, les fievres intermittentes, la transpiration arrêtée, la foiblesse du corps, la lenteur de la circulation, en sont les principales contre-indications. Il veut qu'on saigne dans les grandes inflammations internes, avant la résolution commencée, avant le troisieme jour fini, par une large ouverture faite à un gros vaisseau; qu'on laisse couler le sang jusqu'à une légere défaillance, & qu'on la répete jusqu'à ce que la croute inflammatoire soit dissipée. Il soupçonne que les *saignées* abondantes pourroient écarter la petite verole, ou dissiper la matiere varioleuse sous une forme plus avantageuse que l'éruption. Quant au choix des veines, il conseille la *saignée* du pié dans le delire fébrile & la phrénésie, celle de la veine du front & de la jugulaire dans les mêmes maladies & dans l'apoplexie.

Ayant commencé ce précis des sentimens que les célebres médecins ont eu sur la *saignée* par Hippocrate, nous ne pouvions mieux le finir que par Boerhaave. L'accord qui se trouve entre ces grands hommes, prouve en même tems que la vérité n'est qu'une, & qu'ils l'ont tous les deux connue & enseignée.

Effets de la saignée. Pour donner une idée exacte des effets de la *saignée*, il faut d'abord les considérer dans l'état le plus simple, dans un adulte sain, & bien constitué. Nous les examinerons ensuite dans les différentes maladies, lorsque nous parlerons de son usage.

L'expérience faite sur l'homme ou les animaux vivans, peut seule être notre guide; toute autre nous conduiroit à l'erreur. Nous voudrions en vain appliquer l'hydraulique au méchanisme animal, l'erreur qui en naitroit, seroit d'autant plus dangereuse, que nous nous croirions fondés sur le calcul, que nous établirions peut-être, comme tant d'autres, notre édifice sur de fausses suppositions, que nous oublierions que tous les problemes de cette science n'ont pas été résolus, & que la plûpart des causes particulieres qui meuvent les fluides dans l'animal vivant, nous est inconnue.

Le long détail historique que nous avons donné, nous dispense de l'ennui des citations; après avoir vu les Médecins perpétuellement en contradiction entr'eux, ou avec eux-mêmes, leur autorité toujours balancée ne sauroit être pour nous d'aucun poids, lorsqu'ils n'apporteront pas des expériences claires, précises, concluantes. Nous faisant gloire de secouer à cet égard tout préjugé, c'est à cette même expérience & au raisonnement le plus simple, à nous conduire, & à amener les conséquences pratiques que nous verrons dans la derniere partie.

Si j'ouvre un vaisseau sanguin, veineux ou artériel, peu importe, dans lequel la circulation ne soit gênée par aucune ligature, le sang qui (conformément au méchanisme de tous les animaux) est resserré dans ses vaisseaux, qui est toujours prêt à s'échapper, profite de ce nouveau passage, & s'écoule dans une quantité proportionnée à la pression, au mou-

mouvement qu'il effuie, à sa fluidité, & à l'ouverture, au calibre du vaisseau. Le jet sera soutenu avec la même force, ou diminuera insensiblement, si le vaisseau est veineux; il ira par bonds, s'il est artériel. On conçoit aisément, d'après les lois de la circulation, que l'un & l'autre jets suivent le mouvement imprimé par le cœur, immédiatement dans les arteres, & modifié par l'action des muscles & des vaisseaux capillaires dans les veines; on sent aussi que la plus grande partie du sang qui sort par l'ouverture, est fournie dans les arteres par le courant qui est entre cette ouverture & le cœur, dans les veines entr'elle & les extrémités.

Lorsque le vaisseau ouvert est mince, jusqu'à un certain point, le sang ne peut sortir que goutte-à-goutte; la même chose arrivera à un gros vaisseau, si l'ouverture est très-petite; mais si elle est aussi grande que le calibre de ce gros vaisseau, la colonne de sang qui se présente à la circulation, se partagera en deux portions inégales; l'une suivra le cours naturel, l'autre s'échappera par la plaie. Cette seconde sera plus considérable que la premiere, parce que le sang n'aura point à vaincre la résistance que présente la colonne de sang contenue dans les veines entre le cœur & la plaie, dans les arteres, entre cette derniere & les extrémités. Si au contraire cette ouverture est plus grande que le calibre du vaisseau, le sang resserré, comme nous l'avons vu, cherchant à s'échapper, se jettant avec précipitation dans l'endroit où il trouve le moins d'obstacles, accourra des deux côtés de la veine ou de l'artere, les deux colonnes de sang se heurteront par des mouvemens directs & rétrogrades, pour sortir par la plaie. Quoique le mouvement direct soit toujours le plus fort, il n'empêchera pas que la colonne rétrograde ne fournisse à l'évacuation, plus ou moins, suivant la grandeur de l'ouverture. C'est cette expérience faite par de Heyde contre Bellini, que M. de Haller a répetée une multitude de fois, de différentes manieres, qui sert de base à la théorie que ce dernier donne de la *saignée*.

Pendant que le sang s'écoule, il arrive que la colonne de sang qui vient immédiatement du cœur dans les arteres, qui est obligée de traverser les vaisseaux capillaires pour remplir les veines, rencontrant moins d'obstacles, à raison de l'augmentation des orifices par lesquels elle doit s'échapper, accélere son mouvement. Les vaisseaux collateraux, en comprimant le sang qu'ils contiennent, en cherchant à rétablir l'équilibre, envoyent une partie de ce sang dans le vaisseau où il éprouve le moins de résistance. Mais (ce qu'il est très-important de remarquer) le vaisseau ouvert contient moins de sang, ses parois sont plus rapprochés qu'ils n'étoient avant la *saignée*; & quoique dans un tems donné, il s'écoule à-travers le vaisseau, une plus grande quantité de sang, l'augmentation, loin d'être supérieure à la perte, lui est toujours inférieure, par le frottement qui y met un obstacle, la force d'inertie, & le tems nécessaire pour qu'il parcoure l'espace compris entre le lieu d'où il part, & l'ouverture du vaisseau. Bientôt ce mouvement se communique des vaisseaux collatéraux, successivement à tous ceux qui parcourent le corps, sanguins, séreux, bilieux, *&c.* mais d'autant plus foiblement, dans un espace de tems d'autant plus long, qu'ils sont plus éloignés, plus petits, & plus hors du courant de la circulation du sang contenu dans les vaisseaux qu'on évacue, ou dans ceux qui y correspondent immédiatement.

Cet afflux de sang augmenté pendant la *saignée* dans le vaisseau ouvert, a été appellé par les Médecins *dérivation*; cette diminution de la quantité de sang contenu dans les vaisseaux les plus éloignés, qui vient se rendre au lieu ouvert, ou qui coule en moindre quantité dans cette partie éloignée, parce qu'il faut que le cœur fournisse davantage au vaisseau le plus vuide, parce que le sang se jette toujours du côté de la moindre résistance, s'appelle *révulsion*. Jusque-là tous les Médecins sont d'accord entr'eux de cet effet pendant la *saignée* sans ligature; mais s'ils apprétent la quantité de la dérivation & celle de la révulsion, on les voit se partager. Les uns avec Bellini & Sylva, prétendent que le vaisseau ouvert est plus plein pendant la *saignée*, qu'il ne l'étoit avant; que la révulsion est d'autant plus grande que le vaisseau est plus éloigné. Les autres, avec MM. Senac & Quesnay, appellans à leur appui toutes les lois de l'hydraulique, toutes les lumieres de la raison & l'expérience médicinale, conviennent que dans un tems donné, il circule une plus grande quantité de sang dans le vaisseau ouvert, pendant la *saignée*, qu'avant ou après; mais que le vaisseau resserré contient réellement une moindre quantité de sang, qui circule plus vite. Ils insistent & prouvent que la révulsion est d'autant moindre, qu'elle se fait dans une partie plus éloignée. Ils se rient de ceux qui voulant ralentir & diminuer l'eau qui s'écoule par un canal qui répond à un bassin commun, vont chercher le point le plus éloigné, pour y faire une ouverture, & craignent qu'en doublant le diametre de ce canal, dont l'entrée ne varie point, ils n'y attirent un débordement.

Voilà (si nous ne nous trompons) le fond de ces disputes vives & intéressantes, agitées entre de grands hommes armés de calculs les uns & les autres sur la dérivation & la révulsion, dans lesquelles on est étonné que la préoccupation ait étouffé la raison la plus simple & la plus naturelle, au point de voir des hommes respectables recourir à des explications forcées, admettre sans cesse de fausses suppositions, pour accommoder & expliquer par leurs systêmes, des expériences qu'ils ne pouvoient révoquer en doute, & qui les accabloient: telles que l'avantage de la *saignée* à la jugulaire dans les pléthores particulieres de la tête, qui causent des céphalalgies. Nous aurons lieu d'examiner cet objet plus en détail; passons aux autres effets de la *saignée*.

Si le sang coule goutte-à-goutte, il se formera peu-à-peu sur les bords de la plaie un caillot, par l'application & la coalition successive de la partie rouge du sang épaissie, desséchée par le défaut de mouvement, & le contact de l'air. Ce caillot observé si constamment par M. de Haller, arrêtera l'hémorragie, collera les bords de la plaie, & enfin laissera voir la cicatrice par sa chûte. Cette cicatrice resserrera le vaisseau, en diminuera le diametre dans l'endroit où elle se trouvera placée, à moins qu'il ne survienne à l'artere un anevrisme auquel la force & l'inégalité du jet donneront lieu, en dilatant les membranes affoiblies par la plaie, en empêchant la réunion de la plus intérieure: ce qu'on peut prévenir par les moyens détaillés, lorsqu'il a été question des accidens qui peuvent suivre la *saignée*. *Voyez* ANEVRISME.

Si on enleve le caillot avant la réunion de la plaie, & que le vaisseau soit considérable, les symptômes précédens se renouvelleront, le saigné tombera en défaillance, la circulation sera interrompue dans tout le corps, & l'hémorrhagie arrêtée par ce nouvel accident. Ce dernier effet sera d'autant plus prompt, que le sang coulera en plus grande quantité dans un tems donné. Il sera dû à l'état des vaisseaux sanguins & du cœur, qui n'étant pas remplis au point nécessaire pour la propagation du mouvement, suspendront leur action, jusques à ce que la nature effrayée ranimant ses forces, fasse resserrer le calibre de tous les vaisseaux, & soutienne cette compression du sang nécessaire à la vie. Si alors le sang s'échappe de nouveau, le caillot à la formation duquel la défaillance donne lieu, ne s'étant point formé par la dissolution du sang, ou par la force avec laquelle il est poussé, la compression étant détruite aussi-tôt que formée, les défaillances répétées ameneront la mort.

Si au contraire l'hémorrhagie est arrêtée naturellement ou artificiellement, le resserrement général & proportionné de tous les vaisseaux, & la loi posée que le sang en mouvement se tourne toujours du côté où il trouve moins d'obstacles, feront que l'équilibre se rétablira bientôt dans les vaisseaux sanguins; de maniere que chacun d'eux éprouvera une perte proportionnelle à son calibre. Cette perte se propagera successivement dans les vaisseaux séreux, *&c.* qui enverront leurs sucs remplacer en partie le sang évacué, ou qui en sépareront une moindre quantité.

Par l'augmentation de ces liqueurs blanches avec le sang, & par la diminution des secrétions, il résultera une proportion différente entre la partie rouge du sang & sa partie blanche: le trombus diminuera. *Voyez* SANG. Rien n'est plus constant que cet effet de la *saignée*, observé avec soin, & démontré avec clarté par M. Quesnay, sous le nom de *spoliation*. Pour la rendre sensible, il suppose un homme bien constitué, pesant 120 livres; il calcule qu'il contient environ 20 livres de solides, & 100 livres de fluides, parmi lesquels il trouve 27 livres de sang; il évalue la partie rouge qui forme la trombus dans la palette à 5 livres. Ces principes posés, si on tire par la *saignée* une

livre

livre de sang, on ôte $\frac{1}{91}$ des humeurs blanches ou séreuses, pendant qu'on enleve $\frac{1}{17}$ de la partie rouge. Mais comme les humeurs blanches sont bientôt réparées par la boisson & les alimens, en sorte que le corps retourne à un poids égal, comme la partie rouge est la plus difficile à régénérer, on diminue évidemment la proportion de cette derniere par la *saignée*. Cet effet augmentera suivant la quantité du sang évacué: si elle est grande, le sang étant plus mobile, circulant plus aisément, éprouvant moins de frottement, la nature étant affoiblie par les efforts qu'elle aura faits pour rétablir cet équilibre nécessaire; les forces, les secrétions, les couleurs, la chaleur diminueront, pendant que la facilité à prendre la fievre, & la sensibilité croîtront.

Si on saigne un grand nombre de fois répétées coup sur coup avant que la régénération du sang ait pû se faire, l'homme le plus sain & le plus vigoureux, on enleve une si grande quantité de cette partie rouge, que l'assimilation du chyle ne pouvant s'exécuter, les forces, les secrétions & les excrétions étant languissantes, tout ce qui étoit destiné à l'évacuation étant retenu dans les vaisseaux sanguins, séreux, &c. des sucs mal digérés stagnant dans le corps, ne pouvant être préparés, corrigés, nettoyés; cet homme, dis-je, deviendra pâle, bouffi, hydropique, anasarque; il pourra même arriver que ces maux deviennent mortels; ils influeront au moins sur tout le reste de sa vie. Il faut une certaine quantité de partie rouge pour qu'elle puisse s'assimiler le chyle.

Le mal que produit une évacuation de quelques onces sera bien-tôt réparé; il aura été à peine sensible dans un homme robuste & adulte. Il n'en est pas ainsi dans un enfant chez qui la *saignée* & les hémorrhagies enlevent l'élément des fibres nécessaires à la bonne conformation intérieure & extérieure. Elles sont donc en général nuisibles, ou du-moins très-dangereuses avant l'âge de puberté. Après ce tems, les hémorrhagies régulieres des femmes rassurent un peu contre les maux que produit la *saignée*; cependant la foiblesse de leur corps, de leur santé, de leur esprit, le tissu lâche de leur peau, les infirmités, les vapeurs auxquelles elles sont sujettes paroissent être la suite de ces évacuations, quelque naturelles & nécessaires qu'elles soient.

Tel est le tableau des effets des hémorrhagies & de la *saignée* faite sans ligature dans un adulte sain; passons à l'examen de ce que cette derniere produit dans le même homme avec une ligature telle qu'on la pratique communément.

La ligature qu'on applique au bras lorsqu'on veut ouvrir les veines du pli du coude, sert en arrêtant le cours du sang dans ces veines, à les remplir davantage, à en faciliter l'ouverture & l'évacuation. La compression ne se fait pas seulement sentir aux veines extérieures, les arteres les plus profondes en sentent communément l'effort; mais d'autant moins qu'elles sont plus cachées, fortes, élastiques & à l'abri; que le sang y circule avec plus de vélocité. Le cours du sang n'étant jamais subitement & totalement arrêté par aucune ligature dans toutes les arteres d'un membre, il arrive toujours un engorgement sanguin au-dessous de la ligature, qui pour être bien faite, doit être serrée de maniere à interrompre la circulation dans les veines, & à ne la ralentir que foiblement dans les arteres: dans cet état les veines s'enflent. Si alors on fait une ouverture plus large que le diametre du vaisseau, comme il est ordinaire, tout le sang qui auroit dû retourner au cœur par la veine ouverte, s'écoule par la plaie; il s'y joint une partie de celui qui cherche inutilement un passage par les autres veines, & qui se débouche par l'endroit où il rencontre le moins d'obstacles.

La quantité de sang qui sort dans un tems donné d'une veine du pli du coude, ouverte avec une ligature au-dessus, est donc supérieure à celle qui couleroit pendant le même tems dans le vaisseau ouvert. On peut l'évaluer au double, si l'ouverture de la veine est égale à son diametre; mais elle est de beaucoup inférieure à celle du même sang, qui s'écouleroit par la somme de toutes les veines du bras. Il arrive donc alors qu'il circule moins de sang dans les arteres brachiales, dont le diametre est diminué par la compression de la ligature, dont le sang rencontre plus d'obstacles dans son cours, & moins d'écoulemens, ce qui est contraire à ce que nous avons observé dans l'effet des *saignées* sans ligature. Le sang ne viendra pas non plus par un mouvement retrograde, se présenter à l'écoulement; mais la veine ouverte recevant toujours du sang, n'en renvoyant jamais au cœur, laissera desemplir tous les vaisseaux veineux qui sont placés entre la plaie & le cœur. La défaillance que produira leur affaissement, s'il est poussé trop loin, exigera de la nature & de l'art les mêmes efforts, que nous avons vû nécessaires dans les *saignées* sans ligature. Cette défaillance survient communément après la perte de dix ou quinze onces de sang. Quelquefois cependant la frayeur la produit plûtôt. Si elle survient aux premieres onces, sans que les causes morales y aient aucune part, on peut assurer qu'elle a été faite mal-à-propos.

Par les regles que nous avons établies, que le seul bon sens nous paroitroit démontrer, quand même le calcul & l'expérience ne s'y joindroient pas, il est aisé de conclure que la *saignée* & la ligature produisent deux effets opposés; que l'une accélere le cours du sang, que l'autre le retarde. Que la premiere détruit en partie l'engorgement auquel la derniere a donné lieu; & que comme les *saignées* se font presque toutes avec une ligature, comme l'accélération du sang produite par la *saignée* est inférieure au retard que celle-ci y met, il en résulte un effet opposé à celui que soutenoient Bellini & Sylva, que les arteres apportent moins de sang pendant la *saignée* à l'avant-bras, & conséquemment à toutes les parties voisines avec lesquelles il est lié par la circulation, qu'elles n'en apportoient avant, qu'elles n'en apporteront, lorsque la ligature ôtée, le cours du sang étant devenu libre & égal, chaque vaisseau verra passer une quantité de sang proportionnée à son diametre, & aux forces qui le font circuler dans son centre.

Les effets de la *saignée* du pié sont à-peu-près les mêmes par rapport à cette partie, que ceux de la *saignée* du bras, par rapport à la main & à l'avant-bras. Les arteres ont l'avantage d'être plus à l'abri de la compression; mais le lave-pié en fait la plus grande différence. Ce lave-pié qui mérite une place distinguée parmi les remedes les plus efficaces, qui est nécessaire dans quelques cas pour augmenter l'afflux du sang dans les extrémités inférieures, en remplir les veines, & porter un relâchement humide dans tout le corps, souvent plus avantageux que la perte d'une livre de sang, a fait attribuer à la révulsion l'utilité de la *saignée* du pié dans les maladies de la tête, & a été le principe de toutes les erreurs, de toutes les contradictions qui ont été publiées à ce sujet. Nous avons vû ce lave-pié guérir dans un quart d'heure, comme par enchantement, un homme robuste, au milieu de son âge, sanguin, accablé par une violente douleur de tête, sans fievre, à qui on avoit tiré, sans le moindre soulagement, une livre de sang du bras; il lui survint immédiatement après ce lave-pié, une multitude de furoncles aux jambes, l'épiderme de tout le corps se leva par écailles, & le malade fut guéri sans autre remede, sans rechute. Si la saphéne avoit été ouverte, on n'auroit pas manqué d'attribuer à la révulsion un effet aussi prompt & avantageux.

La ligature qu'on applique au col, lorsqu'on veut saigner la jugulaire externe, ne produit dans le cerveau qu'un engorgement léger, insensible, par la facilité que le sang trouve à sortir par la jugulaire externe opposée, & par les internes, parce que les carotides sont presque autant comprimées que ces veines, & parce qu'on n'interrompt jamais entierement le cours du sang dans la veine même qu'on veut ouvrir. Cet engorgement est bien-tôt détruit, & même surabondamment, par l'ouverture de la veine dans laquelle le sang circule alors avec plus de vélocité, sans en être retardé dans les autres veines du cou. La circulation devient donc par-là un peu plus rapide dans le cerveau; le sang qui monte par les carotides & les vertébrales, rencontrant moins d'obstacles; cependant la quantité du sang qui monte est encore inférieure à celle qui est évacuée, par l'effet du frottement, de la force d'inertie, & par le tems nécessaire pour que tout se répare, comme nous l'avons déja prouvé. La *saignée* de la jugulaire diminuera donc plus promptement que celle des autres veines, la pléthore du cerveau, quoiqu'elle y accélere le cours du sang. Cette accélération même sera utile dans quelques occasions pour entraîner le sang épais, colé contre les parois des vaisseaux; de-

là

là naîtront pluſieurs avantages qu'on éprouve dans les maladies du cerveau, où il y a des obſtacles particuliers à la circulation; ces obſtacles ſe préſentent aſſez ſouvent dans les différentes parties du corps: c'eſt alors que les *ſaignées* locales méritent la préférence & réuſſiſſent ſouvent.

La *ſaignée* des ranines a été abandonnée par la crainte des hémorrhagies difficiles à arrêter; celle de la veine frontale, ou préparate, par ſon peu d'efficacité. On revient rarement à celle des yeux & du nez, par la difficulté d'en ouvrir les veines; on doit cependant la ſurmonter dans les maladies de ces parties, où l'épaiſſiſſement du ſang en retarde la circulation, & attend pour être évacué un heureux effort de la nature, qui procurera une hémorrhagie que l'art doit accélérer. C'eſt ſur ce principe que l'ouverture des hémorrhoïdes eſt avantageuſe, lorſqu'elles ſont très-douloureuſes, enflammées, lorſque leur gonflement eſt conſidérable ou ancien.

On ſent aiſément combien peu de choix les veines du bras mériteroient, ſi elles étoient d'une égale groſſeur, ſi leur ſituation mettoit également le chirurgien à l'abri des accidens. On choiſira donc la céphalique, la médiane, la baſilique, la veine du poignet, la ſalvatelle, ſuivant qu'elles réuniront ces deux avantages, pour opérer plus ſurement, & avec une moindre perte de ſang, une défaillance ſouvent ſalutaire. On renverra le choix trop ſcrupuleux des veines aux anciens, dont on excuſera les erreurs par l'ignorance dans laquelle ils étoient des lois de la circulation.

Nous avons vû l'artériotomie faite ſans ligature, produire conformément aux expériences de Heyde & de M. de Haller, les mêmes effets que la phlébotomie dans un ſujet ſain, ſans ligature. Ces effets différeront, ſi l'artere eſt ouverte avec une ligature, dans ce dernier cas la partie, loin d'être engorgée; ſi la compreſſion ne porte que ſur l'artere, ſera évidemment moins pleine de ſang, puiſqu'elle en recevra moins, & qu'une partie de celui qui eſt contenu dans les veines s'écoulera ſuivant ſon cours ordinaire, par l'impulſion qu'il aura déja reçu, par la contraction muſculaire, & leur élaſticité. Mais cette différence de la phlébotomie à l'artériotomie ne ſera, eu égard à l'écoulement du ſang, que momentanée, peu conſidérable; puiſque, comme nous l'avons déja dit, la *ſaignée* faite, tout ſe rétablit dans ſon cours naturel & proportionné.

La crainte des hémorrhagies, difficiles à arrêter par le défaut d'une compreſſion aſſez forte, celle des anevriſmes, & la profondeur des arteres, empêchent les Médecins de les ouvrir, ſi ce n'eſt aux tempes, où la compreſſion eſt facile. Cette *ſaignée* a paru mériter à pluſieurs de très-grands éloges. Nous croyons qu'elle eſt inférieure en tout à celle de la jugulaire; auſſi eſt elle preſque généralement abandonnée.

Nous venons de ſuivre les principaux effets de la *ſaignée*, faite avec ou ſans ligature, à l'artere ou à la veine d'un homme ſain, par des ouvertures plus grandes que le diametre des vaiſſeaux, égales ou inférieures. Nous nous flattons de n'avoir ſuivi que l'expérience & le raiſonnement le plus naturel; il nous reſte à examiner ſes effets dans les différentes maladies. Pour ne point tomber dans des répétitions ennuyeuſes, nous ne nous en occuperons, qu'en parlant de l'uſage. Il nous paroît aiſé de tirer des principes précédens, les conſéquences qui doivent conduire dans la pratique de la médicine. Nous tâcherons de le faire avec auſſi peu de préjugés, & de comparer notre théorie avec l'obſervation-pratique, qui peut ſeule être notre code, & la pierre de touche propre à décider du vrai ou du faux de notre théorie; mais pour nous conduire & entraîner notre jugement, l'obſervation ne doit être, ni vague, ni rare; elle doit être conſtante, fixe & décidée; tâchons de la trouver telle.

Uſage de la ſaignée. Il eſt peu de remedes dont on faſſe un uſage auſſi grand, que de la *ſaignée*; il en eſt peu ſur lequel les Médecins ayent autant varié, comme nous l'avons fait voir, en traçant le ſentiment de ceux même qui ſe ſont le plus illuſtrés par leur ſcience. Leurs oppoſitions & leurs erreurs nous font craindre un ſort ſemblable, & de donner dans les écueils qui ſe préſentent de toutes parts ſur une mer fameuſe en naufrages. Nous eſſayerons de ſuppléer par notre bonne foi, au lumieres de la plupart de ceux qui ont traité ce ſujet important.

Pour développer à fond l'uſage de la *ſaignée*, il faudroit deſcendre dans le détail de toutes les maladies, & même dans leurs différens états. Ce champ ſeroit trop vaſte: obligés de nous reſſerrer, nous verrons les maladies ſous un autre jour, nous rechercherons; 1°. les indications de la *ſaignée*; 2°. les contre-indications; 3°. le tems de la faire; 4°. le choix du vaiſſeau; 5°. la quantité de ſang, 6°. le nombre des *ſaignées* qu'on doit faire. Mais avant de ſuivre ces points de vûe; élévons-nous contre deux abus plus nuiſibles à l'humanité, que la *ſaignée* faite à propos n'a jamais pû lui être utile, abus d'autant plus répréhenſibles, que quoique très-communs, ils ne ſont fondés que ſur une aveugle routine, hors d'état de rendre raiſon de ſes démarches. Ces abus ſont les *ſaignées* prophilactiques ou de précaution, & celles qu'on ſe croit indiſpenſablement obligé de faire précéder les médicamens évacuans.

La plûpart des bonnes femmes & quelques médecins, ignorant les efforts, les reſſources de la nature, pour conſerver l'économie animale, & en rétablir les dérangemens, ſe flattent de trouver dans la Médecine des ſecours d'autant plus efficaces, qu'ils ſont appliqués plus promptement. Parmi ces ſecours ils donnent le premier rang à la *ſaignée*. Croyant voir par-tout un ſang vicié ou trop abondant, qu'il faut évacuer au moindre ſignal, dans la crainte de je ne ſais quelles inflammations, putréfactions, *&c.* ils le verſent avec une profuſion qui prouve qu'ils ſont incapables de ſoupçonner qu'en enlevant le ſang, ils détruiſent les forces néceſſaires pour conſerver la ſanté, ils donnent lieu à des ſtaſes, des obſtructions; au défaut de coction, aux maladies chroniques, & à une vieilleſſe prématurée. *Saigner* eſt, ſelon eux, une affaire de peu de conſéquence, dont tout homme raiſonnable peut être juge par ſa propre ſenſation, dont il eſt difficile qu'il méſarrive. On diroit que réformateurs de la nature, ils lui reprochent ſans ceſſe d'avoir trop rempli leurs vaiſſeaux de ſang. Tant que le *ſaigné* par précaution jouit de toutes les forces d'un âge moyen, il s'apperçoit peu de ces fautes; mais bien-tôt un âge plus avancé l'en fait repentir, & lui interdit un remede qu'il n'auroit peut-être jamais dû mettre en uſage ſur lui-même. Ces maux ſont encore plus évidens dans le bas âge, ou lorſque l'enfant eſt contenu dans le ventre de ſa mere. On ne peut ſe diſſimuler qu'un grand nombre d'enfans dont la ſanté eſt foible, doivent leur mauvais état, aux hémorragies, aux *ſaignées* ou autres remedes de précaution que leurs meres ont ſouffert dans leur groſſeſſe; & cependant une femme du monde croiroit faire tort à ſa poſterité, ſi elle ne faiſoit pendant ce tems, à la plus légere indiſpoſition ou ſans cela, une ſuite de remedes. Souvent on ne s'apperçoit pas des maux que ſemblables ſoins ont produits; nous croyons même qu'ils ont été utiles & néceſſaires: mais il n'eſt que trop commun de voir un grand nombre de maladies, devenues plus terribles par l'abattement des forces; & des accouchemens prématurés, par l'enlevement du fluide qui donne le jeu à toute la machine. Et quand il n'y auroit d'autre inconvénient, que celui de faire quelque choſe d'inutile & de deſagréable, cette raiſon ne ſeroit-elle pas ſuffiſante pour en détourner? Vainement entaſſeroit-on contre nous une foule d'autorités, nous les recuſons toutes; & de raiſonnemens bien plus ſpécieux que ſolides, nous en appellons à cette nature, dont tous les Médecins ſenſés ſe ſont toujours regardés, comme les diſciples & les aides, à cette véritable mere, qu'on traite ſouvent en marâtre. Nous demandons qu'on jette les yeux ſur cette multitude de peuples plus robuſtes que nous, quoiqu'ils habitent pour la plûpart un climat qui ne réunit point les avantages du nôtre; ſur ces hommes, ces femmes du peuple ou de la campagne, d'autant plus heureux, que ſouſtraits à des mains trop ſouvent ignorantes & quelquefois meurtrieres; ils ne connoiſſent pour tout préſervatif des maladies, que l'inſtinct, qui redoute plus les *ſaignées*, que tous les autres remedes; pour être convaincus par la comparaiſon que l'homme eſt ſorti des mains du Créateur, en état de ſe conſerver en ſanté, par les ſeules lumieres du ſentiment bien entendu, par les ſeuls efforts de la nature, & que dans les maladies ils doivent être ſans ceſſe conſultés. Enfin, quand même on étendroit l'uſage de la médecine plus loin que nous ne penſons qu'on doive le faire, il n'en ſeroit pas moins vrai que jamais un homme en ſanté, quels que ſoient ſon tempérament & ſa ſituation, n'a beſoin de *ſaignées* pour la conſerver. D'ailleurs, c'eſt ici une affaire d'habitude: il eſt demontré que les *ſaignées* fréquentes

ſont une des plus grandes cauſes de la plethore.

Le ſecond abus ſe trouve dans les *ſaignées* qu'on fait précéder ſous le nom de *remedes généraux*, avec les purgatifs par le bas, les vomitifs, *&c.* aux remedes particuliers, lorſqu'il n'y a point de contre-indication grave: Abuſer ainſi de la facilité qu'on a d'ouvrir la veine, c'eſt regarder la *ſaignée* comme indifférente, & par conſéquent inutile, c'eſt du-moins être eſclave d'une mode ſi fort oppoſée à tous les principes de la Médecine, qu'elle eſt ridicule. Une conduite auſſi erronée, ſuit tous les raiſonnemens, parce qu'elle n'eſt appuyée ſur aucun; & tout médecin ſenſé doit rougir d'avouer, qu'il a fait *ſaigner* ſon malade, par cette ſeule raiſon qu'il vouloit le faire vomir, le purger, lui faire prendre des ſudorifiques, des bouillons, *&c.* & donner du large, du jeu à ces médicamens. De ſemblables maximes ne furent pas même enſeignées par Botal. Mais les jeunes Médecins, trop dociles à ſuivre l'aveugle routine de leurs prédéceſſeurs, qui ſe ſont diſtingués dans la ville où ils exercent, les copient juſque dans leurs défauts, & s'épargnent la peine de reflêchir ſur les motifs de leur conduite. Ils ſe conforment en cela au goût des femmes, qui accoutumées à perdre un ſang ſuperflu hors de la groſſeſſe ou de l'allaitement, s'imaginent que la plûpart des maux qui les attaquent, viennent d'une diminution dans cet écoulement, quelquefois plus avantageuſe, que nuiſible, & le plus ſouvent, effet de la maladie, au lieu d'en être la cauſe. Un retour ſur les maximes répandues dans tous les ouvrages de Médecine qui ont mérité d'être lûs, & le ſeul bon ſens, détournent d'une méthode meurtriere, qui en affoibliſſant les organes, précipite inévitablement, d'un tems plus ou moins long, la vieilleſſe ou la mort. Mais c'eſt trop diſcuter une pratique auſſi peu conſéquente; tâchons d'établir ſur ſes ruines, des principes adoptés par la plus ſaine partie des Médecins.

Indications de la ſaignée. Si nous cherchons dans les cauſes de maladies, les indications de la *ſaignée*, nous trouvons que la trop grande abondance de ſang, la pléthore générale ou particuliere, & ſa conſiſtence trop épaiſſe, coëneuſe, inflammatoire, ſont les deux ſeules qui exigent ce remede. La *ſaignée* agit dans le premier cas, par l'évacuation; dans le ſecond, par la ſpoliation; les deux principaux effets qu'elle produit; la dérivation & la révulſion devant être comptés pour des *minimum* momentanés, & par conſéquent négligés.

Quoique nous n'admettions que ces deux indications générales pour la *ſaignée*, nous n'ignorons pas que la foule des Médecins enſeigne qu'une vive douleur, l'inſomnie, une fievre commençante ou trop forte, un excès de chaleur, les convulſions, les hémorragies, toute inflammation, ſont autant d'indications preſſantes pour la *ſaignée*; mais nous ſavons encore mieux, que ſi les maux doivent être guéris par leurs contraires, la *ſaignée* ne convient dans aucun de ces cas; à moins qu'il n'y ait en mêmetems, pléthore ou conſiſtence inflammatoire: qu'elle n'eſt-là qu'un palliatif dangereux par ſes ſuites, qu' elle eſt le plus ſouvent inutile pour les guérir, & que ces différens ſymptomes doivent être appaiſés par les anodins, les narcotiques, les rafraichiſſans, les relâchans, les aſtringens, les doux répercuſſifs & les délayans. Nous croyons que communément on juge mal des efforts de la nature, qu'on les croit exceſſifs, lorſqu'ils ſont proportionnés à l'obſtacle, & nous ſommes convaincus avec Celſe, que ces ſeuls efforts domptent ſouvent avec l'abſtinence & le repos, de très-grandes maladies, *multi magni morbi curantur abſtinentia & quiete*, Celſ. après en avoir parcouru tous les tems, & effrayé mal-à-propos les aſſiſtans, & le médecin peu accoutumé à obſerver la marche de la nature, abandonnée à elle-même, ſans le ſecours de la *ſaignée*, qui, loin de ralentir le mouvement du ſang, l'accélere, à moins qu'on ne faſſe tomber le malade en défaillance, ainſi qu'il eſt aiſé de l'appercevoir dans les fievres intermittentes qui ſe changent en continues, ou bien ont des accès plus forts & plus longs, après la *ſaignée*. Cette obſervation ſûre & conſtante, donnera peut-être la ſolution de ce problème, pourquoi les fievres intermittentes ſont-elles beaucoup plus communes à la campagne, qu'à la ville?

Le plus grand nombre de ceux qui exercent la Médecine, croiroit manquer aux lois les plus reſpectables, s'il s'abſtenoit d'ouvrir la veine, lorſqu'il eſt appellé au ſecours d'un malade en qui la fievre ſe déclare; & il accuſe la maladie des foibleſſes de la convaleſcence, tandis que les évacuations ſouffertes mal-à-propos n'y ont que trop ſouvent la plus grande part. Il croit reconnoître, ou du-moins il ſuppoſe alors des pléthores fauſſes, des raréfactions dans le ſang. A entendre ces médecins, on croit voir tous les vaiſſeaux prêts à ſe rompre par la dilatation que quelques degrés de chaleur de plus peuvent procurer au ſang; & qui, s'ils l'avoient ſoumiſe au calcul, n'équivaudroit pas à l'augmentation de maſſe & de volume, qu'un verre d'eau avalé produiroit. Le rouge animé qui colore preſque toujours la peau des fiévreux dans le commencement de leurs maladies, leur ſert de preuve. Ils ne voyent pas dans l'intérieur la nature ſoulevée contre les obſtacles & les irritations, reſſerrant les vaiſſeaux intérieurs, & chaſſant ſans aucun danger dans les cutanés un ſang qui n'y eſt trop à l'étroit que pour quelque tems, qui l'eſt peut-être utilement, & qui ſera néceſſaire dans la ſuite de la maladie. Ils oublient que ces efforts ſont ſalutaires, s'ils ſont modérés, & que dans peu le ſang qu'on croit ſurabondant, ſe trouvera être en trop petite quantité. Les hémorragies critiques leur ſervent de preuve, & ne ſont que le principe de l'illuſion, parce qu'ils négligent de faire attention, que, pour que les évacuations ſoient ſalutaires, il faut qu'elles ſoient faites dans les lieux & dans les tems convenables; qu'elles ne doivent pas être eſtimées par leur quantité, mais par leur qualité; & qu' enfin les hémorragies ſurviennent ſouvent fort heureuſement, malgré les *ſaignées* repétées.

Tout ce que nous avançons ici, aura l'air paradoxe pour pluſieurs, juſqu'à ce qu'ils l'ayent comparé avec la doctrine d'Hippocrate, & encore mieux avec l'obſervation qui nous doit tous juger.

Après avoir puiſé les indications de la *ſaignée* dans les cauſes, cherchons-les dans les ſymptômes qui annoncent la pléthore & la conſiſtence inflammatoire.

La nourriture abondante & recherchée, le peu d'exercice, auquel les hommes qu'on exclut du peuple, ſe livrent en général, donnent fréquemment lieu chez eux à la pléthore générale, qu'on reconnoît par la couleur haute des joues & de la peau, les douleurs gravatives de la tête, les éblouiſſemens, les vertiges, l'aſſoupiſſement, la force, la dureté & le gênement du pouls. La pléthore particuliere a pour ſignes, la tumeur, la rougeur, la douleur gravative, quelquefois pulſative & fixe d'une partie. La conſiſtence inflammatoire doit être ſoupçonnée toutes les fois qu'avec une douleur fixe, le malade éprouve une fievre aiguë, ce qui nous paroît être un ſymptome commun à toutes les inflammations extérieures. On n'en doutera plus, ſi les ſymptomes ſont graves & le ſujet pléthorique. Dans ces deux cas, la partie rouge ſurabonde, la nature, lorſqu'il y a pléthore, ſe débarraſſe de la portion du ſang la plus tenue, du ſerum qui peut plus aiſément enfiler les couloirs excréteurs; pendant que la plus épaiſſe eſt continuellement fournie, accrue par les alimens trop nourriſſans, trop abondans, ou que faute d'exercice, elle n'eſt pas décompoſée & évacuée.

Lorſque la pléthore eſt légere, l'abſtinence, la nourriture végétale & l'exercice en ſont un remede bien préférable à la *ſaignée*; mais parvenue à un certain point, elle exige qu'on diminue ſubitement la trop grande proportion de la partie rouge avec la ſéroſité, dans la crainte de voir ſurvenir des hémorrhagies, des ſtaſes, des épanchemens mortels ou du-moins dangereux, des anevriſmes, des apoplexies & des inflammations ſe former dans les parties du corps dont les vaiſſeaux ſanguins ſont le moins perméables. Cette pléthore exige qu'on tire du ſang par une large ouverture; du bras ſi elle eſt générale, de la partie malade ſi elle eſt devenue particuliere. Cependant ſi on ne ſe précautionne pas contre les retours, en en évitant les cauſes, on la verra revenir d'autant plus vîte, d'autant plus fréquemment qu'on aura davantage accoutumé le malade à la *ſaignée*. La nature ſe prête à tout, elle ſuit en général le mouvement qu'on lui imprime. Tirer ſouvent du ſang, c'eſt lui en demander une réparation plus prompte; mais qu'on ne s'y trompe pas, il y a toujours à perdre; la quantité de ſang croîtra par la dilatation des orifices, des veines lactées, par une moindre élaboration, par des excrétions diminuées; ce ſang ne ſera donc jamais auſſi pur qu'il eût été, ſi on en eût prévenu ou corrigé l'abondance

par

par toute autre voie que par la *ſaignée*. Nous en appellons à l'expérience de ceux qui ont eu trop de facilité à ſe ſoumettre à de fréquentes *ſaignées*; qu'ils diſent ſi le beſoin n'a pas crû avec le remede, & ſi une foibleſſe précipitée n'en a pas été la ſuite, ſur-tout ſi on leur a fait perdre ſans pitié un ſang trop précieux, dans l'âge où le corps ſe développoit, où les fibres attendoient l'addition de nouvelles fibres portées par le ſang, pour s'écarter & donner de l'accroiſſement. Ménageons donc une liqueur précieuſe à tout âge, mais ſpécialement dans le plus tendre & dans le plus avancé; n'ayons recours à la *ſaignée* que dans les cas où le mal eſt inguériſſable par tout autre reméde, & dans ceux qui préſenteroient trop de danger à tenter d'autres moyens.

Lorſque la fievre ſe déclare avec la pléthore, ces dangers augmentent; & on doit alors, dans la crainte des inflammations, des hémorrhagies ſymptomatiques, *&c.* qui ne tarderoient pas d'arriver, tirer du ſang pour les prévenir. Mais ſans pléthore générale ou particuliere, ou ſans inflammation, on ne doit faire aucune *ſaignée*. C'eſt une maxime qui nous paroît démontrée par l'obſervation la plus groſſiere des maladies abandonnées à la nature, comparée avec celle des fievres qu'on croit ne pouvoir appaiſer qu'en verſant le ſang, comme ſi c'étoit une liqueur qui ne peut jamais pécher que par la quantité; comme ſi la ſouſtraction de ſa plus grande partie, & l'abattement des forces qu'elle procure, étoient des moyens plus sûrs de le dépurer que la coction que la nature fait de ſa portion viciée. Nous aurons lieu d'examiner la pléthore particuliere, en parlant du choix des veines: paſſons aux inflammations.

Il eſt tellement faux que toute inflammation exige des *ſaignées* répétées dans ſes différens tems, que ſans parler de celles qui ſont légeres, ſuperficielles, nous avançons hardiment qu'elles nuiſent dans pluſieurs qui ſont graves & internes, & qu'il en eſt même dans leſquelles elle eſt interdite. Si vous refuſez de nous en croire; ſi vous croyez, qu'abandonnés à une hypothèſe, nous en ſuivons les conſéquences ſans prendre garde à l'expérience des grands médecins; conſultez les ouvrages de ceux qui n'ont pas été livrés, comme Botal, avec fureur à la *ſaignée*; ouvrez Baillou, praticien auſſi ſage qu'heureux & éclairé, qui exerçoit la Médecine dans le pays, où la mode & les faux principes ont voulu que la *ſaignée* répétée juſqu'à vingt fois, fût le remede des inflammations; & vous verrez qu'il eſt un grand nombre de pleuréſies & de péripneumonies, (maladies qui exigent plus que toutes les autres la *ſaignée*) dans leſquelles elle eſt nuiſible. Vous apprendrez par-tout que, la pléthore & le tems de l'irritation paſſés, on doit fuir toute perte de ſang comme le poiſon le plus dangereux, qu'elle trouble la coction, qu'elle empêche la dépuration, & qu'elle eſt propre à jetter les malades dans des foibleſſes & des récidives, dont la convaleſcence la plus longue aura peine à les tirer. Conſultez les inflammations extérieures (leur marche peut plus aiſément être ſuivie) & vous verrez ſi les dartres, la galle, la petite vérole, le pourpre, la rage, les bubons peſtilentiels, les ulceres, les plaies enflammées peuvent être guéris par la ſeule *ſaignée*; ſi elle n'aggrave pas ces maux, ſur-tout lorſqu'ils portent un caractere gangréneux. Vous verrez ſi la nature n'en eſt pas le véritable médecin; & l'excrétion d'une petite portion de matiere viciée & élaborée, le remede. Vous verrez en même tems quels maux étranges peut produire la *ſaignée* en arrêtant la ſuppuration, en donnant lieu à des métaſtaſes, des rentrées du pus; & vous ſerez convaincu de ces deux vérités, que toutes inflammations n'exigent pas la *ſaignée*, & que celles même qui l'indiquent, ne l'indiquent jamais dans tout leur cours. Mais dans les inflammations ſimples & graves, où il n'y a aucun vice particulier gangreneux, *&c.* où le malade jouit de toutes ſes forces, la *ſaignée* faite dans le principe de la maladie, eſt le plus puiſſant remede qui ſoit au pouvoir de la Médecine, & l'ancre dont un homme ſage ne doit pas s'écarter.

En effet, dans ces inflammations, on trouve en même tems la pléthore & la conſiſtence inflammatoire du ſang, on trouve un reſſerrement ſpaſmodique de tous les vaiſſeaux, un embarras général dans la circulation par la réſiſtance que le ſang oppoſe au cœur, particulier par l'engorgement, l'arrêt du ſang épaiſſi dans les vaiſſeaux capillaires de la partie affectée, collé fortement contre leurs parois, & interdiſant la circulation dans les plus ténus. Or, le vrai remede de tous ces maux eſt l'évacuation & la ſpoliation de ce ſang qui, devenu plus aqueux, moins abondant, qui pouſſé plus fréquemment, avec plus de vélocité, détruira, entraînera avec le tems & l'action oſcillatoire des vaiſſeaux ſanguins ce fluide épais, collé contre ſes parois, qui peut-être n'auroit pû, ſans ces ſecours, ſe diſſiper que par la ſuppuration, ou qui interrompant entierement le cours du ſang & de tous les autres fluides, auroit fait tomber la partie dans une gangrene mortelle, ſi le ſiege de la maladie eût été un viſcere. La *ſaignée* concourra alors à procurer la réſolution, cette heureuſe terminaiſon des tumeurs inflammatoires qu'on doit hâter par les autres moyens connus. Nous verrons dans les articles ſuivans quelle eſt la quantité de ſang qu'on doit tirer, dans quel tems, *&c.*

Nous avons avancé que les hémorrhagies, la vivacité des douleurs, les convulſions, le délire, l'excès de chaleur, une fievre trop forte n'étoient point par eux-mêmes des indications ſuffiſantes pour la *ſaignée*; parce que chacun de ces maux avoit des ſpécifiques contraires à ſa nature. Retraçons-nous les effets de la *ſaignée* dans ces différens cas, pour nous en convaincre.

L'hemorrhagie eſt critique, ou ſymptomatique. Critique, elle ne doit être arrêtée par aucun moyen, elle ne doit être détournée par aucune voie; la *ſaignée* ne ſçauroit donc lui convenir. Symptomatique, elle eſt l'effet de la pléthore, de la diſſolution du ſang, de la foibleſſe ou de la rupture des vaiſſeaux. Dans le premier cas, on n'héſitera pas de ſaigner; mais ce ſera à raiſon de la pléthore, & non point de l'hémorrhagie. Dans les autres, on portera du ſecours par les aſtringens, les roborans, les topiques répercuſſifs, abſorbans, tous très-différens de la *ſaignée*. La défaillance que procure une *ſaignée* faite par une large ouverture, facilite à la vérité quelquefois la formation du caillot qui doit fermer l'orifice des vaiſſeaux rompus ou dilatés; mais ſi la prudence ne tient pas les rênes, ſi elle n'eſt pas éclairée par la raiſon, on en hâte les progrès par la diſſolution du ſang que cauſe la ſpoliation.

Les douleurs modérées ſont ſouvent un remede, quoique triſte au mal. Telle eſt la théorie reçue dans la goutte, qui a paſſé en proverbe, telle elle doit être dans toutes les maladies: car tout ſe meut par les mêmes principes dans l'économie animale. Si elles ſont immodérées, elles demandent l'uſage des relâchans, des anodins & des narcotiques. La *ſaignée* procurera bien un relâchement, ſi on la pratique; mais lorſque nous avons ſans ceſſe ſous la main des remedes qui peuvent produire un effet plus sûr, plus durable, plus ſalutaire, plus local, qui n'emporte avec lui aucun des inconvéniens de la *ſaignée*, pourquoi n'y aurions-nous pas recours préférablement? Nous diſons de même des convulſions & du délire, en en appellant toujours ſur ces objets, à l'expérience de tous les vrais praticiens.

L'excès de chaleur trouvera bien plus de ſoulagement, s'il n'y a ni pléthore, ni inflammation, dans les rafraîchiſſans acidules, aqueux, dans les bains généraux ou particuliers, le renouvellement de l'air, les vapeurs aqueuſes végetales, l'évaporation de l'eau, le froid réel, l'éloignement de la cauſe, que dans une *ſaignée* qui, comme nous l'avons déja prouvé, entraîne avec elle tant d'inconvéniens.

Si la *ſaignée* peut changer les fievres intermittentes en continues, par la vélocité que le ſang acquiert après qu'elle a été faite, en conſéquence de l'augmentation des forces reſpectives du cœur; on ſent déja qu'il n'eſt qu'une *ſaignée* juſqu'à défaillance qui puiſſe faire tomber la fievre, qui ſe renouvellera même bientôt; on ſent aiſément tous les maux que de ſemblables *ſaignées* peuvent cauſer; abſtenons-nous en donc, juſqu'à ce que nous ne trouvions dans les remedes propoſés contre l'excès de chaleur, aucune reſſource ſuffiſante, ou que nous ayons reconnu la pléthore & l'inflammation. S'il reſtoit encore quelque ſcrupule ſur cet objet, nous demandons qu'on examine combien de médecins trompés par la regle qu'il faut ſaigner dans les fievres véhémentes, ont fait ſaigner leurs malades dans le paroxiſme qui devoit terminer leur vie, lorſque la nature faiſoit ſes derniers efforts, & en hâtant leur foibleſſe, en ont accéléré le terme fatal.

Après avoir parcouru les cas où on peut, où on

doit s'abstenir de la *saignée*, passons à ceux où elle est si nuisible, qu'elle est souvent mortelle.

Contre-indication de la saignée. Si la *saignée* est indiquée dans la pléthore, & la consistence inflammatoire du sang, il est évident qu'elle doit être défendue dans les cas opposés, lorsque les forces sont abattues, comme après de longs travaux de corps ou d'esprit, un usage immodéré du mariage, lorsque le sang est dissous, & la partie rouge dans une petite proportion avec la sérosité. C'est ainsi que l'âge trop ou trop peu avancé, les tempéramens bilieux ou phlegmatiques, la longueur de la maladie, la cachexie, l'œdeme & toutes les hydropisies, les hémorrhagies qui ont précédé, les évacuations critiques quelconques, & toutes celles qui sont trop abondantes, les vices gangréneux, sont des contre-indications pour la *saignée*.

Lorsqu'on admet un usage immodéré de ce remede dans la plupart des maladies, on est forcé d'établir une longue suite de contre-indications pour en empêcher les tristes effets dans un grand nombre de cas; mais lorsqu'on la réduit dans ses vraies bornes, on se trouve bien moins embarrassé par cette combinaison de causes & d'effets, & d'indications & de contre-indications, qu'il est bien difficile d'apprétier.

La modération dans l'usage des remedes, la crainte de tomber dans un abus trop commun, la confiance dans les efforts de la nature, feront que, indépendamment des contre-indications, si le mal est leger, si on peut raisonnablement compter que la nature sera victorieuse, on la laissera agir, on exercera du moins le grand art de l'expectation, en se bornant aux soins & au régime, pour ne pas faire du mal, dans la fureur de vouloir agir, lorsqu'on devroit n'être que spectateur.

Tems de faire la saignée. Nous avons rejetté toutes les *saignées* prophylactiques, ainsi nous n'avons aucun égard aux phases de la lune, ni même au cours du soleil, pour conseiller des *saignées* toujours nuisibles, lorsqu'il n'y a pas dans le mal une raison suffisante pour le faire; lorsqu'il y a pléthore sans fievre, le tems le plus propre pour la *saignée*, est le plus prochain, en ayant cependant le soin d'attendre que la digestion du repas précédent soit faite. Mais dans les fievres aiguës avec pléthore, ou dans les inflammatoires qui exigent la *saignée*, nous devons examiner dans quel jour de la maladie, son commencement, son milieu, ou sa fin, à quelle heure du jour, avant, pendant, ou après le paroxysme & l'accès, il est plus avantageux de faire la *saignée*.

Le tems de l'irritation, qui est celui de l'accroissement de la maladie, est le seul où la *saignée* doive être pratiquée; alors les efforts de la nature peuvent être extrêmes, les forces du malade n'ont point été épuisées par l'abstinence, les évacuations & la maladie; la circulation se fait avec force, les vaisseaux resserrés gênent le sang de toutes parts, la consistance inflammatoire, si elle existe, & l'obstacle, croissent; la suppuration se fait craindre, & la résolution peut être hâtée. S'il y a pléthore, on doit appréhender les hémorrhagies symptomatiques, la rupture des vaisseaux, les épanchemens sanguins, ce sont ces momens qu'il faut saisir; mais lorsque la maladie est dans son état, que la coction s'opere, (car quoique la nature commence à la faire dès le principe de la maladie, il est un tems où elle la fait avec plus de rapidité) elle ne convient plus: l'inflammation ne peut être resoute alors que par une coction purulente, qui seroit troublée par la saignée; dans le tems du déclin ou de la dépuration, ôter du sang, ce seroit détruire le peu de forces qui restent, ce seroit donner lieu à des métastases, ou tout au moins empêcher que cette matiere nuisible, préparée pour l'évacuation, soit évacuée; ce seroit troubler des fonctions qu'il est important de conserver dans toutes leur intégrité; ces maximes sont si vraies, les médecins les ont de tout tems tellement connues, que si quelqu'un d'eux s'est conduit différemment, aucun n'a osé le publier comme principe; la seule difficulté a roulé sur la fixation des jours où s'opéroit la coction; les uns ont cru la voir commencer au quatrieme, & ont interdit les *saignées* après le troisieme; les autres ont été plus loin, mais aucun n'a passé le dixieme ou le douzieme. Il est mal aisé de fixer un terme précis, dans des maladies qui sont de natures si différentes, dont les symptomes & les circonstances sont si variés, qui suivent leur cours dans un tems plus ou moins long; on sent aisément que plus la maladie est aiguë, plus le tems de l'irritation est court, plus on doit se hâter de faire les *saignées* nécessaires, plutôt on doit s'arrêter; c'est au médecin à prévoir la durée. Nous pouvons ajouter que ce tems expire communément dans les fievres proprement dites & les inflammations au cinquieme jour; mais nous répéterons sans cesse que le tems qui précede la coction, ou l'état de la maladie, est celui où on doit borner la *saignée*.

Les paroxysmes ou les accès ayant toujours été considerés par les médecins, comme des branches de la maladie, qui semblables au tronc, ont comme lui un cours régulier, un accroissement, un état & un déclin; ce que nous avons dit de l'un, doit s'étendre aux autres; c'est après le frisson, lorsque la fievre est dans son plus grand feu, qu'on doit saigner.

L'interdiction de la *saignée* dans le frisson, nous conduit à remarquer qu'on tomberoit précisément dans la même faute, si on saignoit dans le principe de la maladie, des inflammations, avant que la nature soit soulevée & ses premiers efforts développés.

Choix du vaisseau. L'histoire de la *saignée* nous a présenté sur le choix des vaisseaux, une multitude de sentimens si opposés, que quoiqu'on puisse en général les réduire à trois, les révulseurs, les locaux, & les indifférens, il est peu d'auteurs qui n'ayent apporté quelques modifications à ces systèmes. Appliquons à l'usage de la *saignée*, les maximes que nous avons établies en parlant de ses effets.

La pléthore est générale ou particuliere; générale, elle suppose une égalité dans le cours de la circulation, un équilibre entre les vaisseaux & le sang, qui sera détruit si on ouvre une veine, pendant tout le tems que le sang coulera, mais qui se rétablira bientôt lorsque le vaisseau sera fermé; tous les révulseurs conviennent de ce principe avec les indifférens & les locaux; il est donc égal, dans ce cas, d'ouvrir la veine du bras, du pié, du col, *&c.* avec ou sans ligature: il n'est qu'une regle à observer, c'est d'ouvrir la veine la plus grosse & la plus facile à piquer; la plus grosse, parce qu'en fournissant dans un même espace de tems, une plus grande quantité de sang, elle produira avec une moindre perte, l'effet souvent desiré, de causer une légere défaillance.

Mais lorsque la pléthore est particuliere, il en est tout différemment, & nous nous hâtons en ce cas, de nous ranger du parti des locaux. Pour concevoir la pléthore particuliere, il faut connoître ou se rappeller qu'il peut se former dans les veines d'une partie, ou dans les artérioles, des obstacles au cours de la circulation, qui seront l'effet d'une contraction spasmodique de ces vaisseaux, ou des parties voisines, d'une compression extérieure ou interne, d'un épaississement inflammatoire particulier du sang, ou des autres humeurs; d'un séjour trop long du sang accumulé dans une partie relâchée, dans une suite de petits sacs variqueux, qui circulant plus lentement, s'épaissira, se collera contre les parois des vaisseaux, ce qui forme une pléthore particuliere, dont l'existence est démontrée par l'évacuation périodique des femmes, par les hémorrhagies critiques; certaines douleurs fixes, les hémorrhoïdes, les inflammations, les épanchemens, *&c.*

Dans tous ces cas la *saignée* doit être faite dans le siege du mal, ou du moins aussi près qu'il est possible, pour imiter la nature dans ses hémorrhagies critiques, & pour se conformer aux lois du mouvement les plus simples; c'est ainsi qu'on ouvre les hémorrhoïdes, & les varices quelconques, qu'on scarifie les yeux enflammés & les plaies engorgées, qu'on *saigne* au-dessous d'une compression forte qui est la cause d'un engorgement, qu'on ouvre les veines jugulaires dans plusieurs maladies de la tête avec succès, & qu'on éprouve continuellement par ces *saignées* locales des effets avantageux. Qui ne riroit d'un médecin qui ouvriroit la basilique pour guérir des tumeurs hémorrhoïdales extérieures enflammées? Ici l'expérience vient constamment à l'appui de la raison, l'une & l'autre veulent qu'on attaque le mal dans son siege, & qu'on vuide le canal, par une ouverture faite au canal lui-même, sans recourir aux branches les plus éloignées.

Quantité du sang. La quantité du sang qu'on doit tirer est bien inférieure à celle qu'on peut perdre; les funestes expériences de ceux qui ont cru trouver dans la *saignée* le remede à tous les maux, & les hémorrhagies énormes que quelques malades ont essuyées, ont appris qu'un homme pouvoit perdre dans

une

une ſeule maladie aiguë, vingt ou trente livres de ſang, s'il étoit évacué en différentes *ſaignées*, ou ſi l'hémorrhagie duroit pluſieurs jours. Cette quantité eſt bien plus conſidérable dans les maladies chroniques; on a vu verſer dans un an, par des centaines de *ſaignées*, chacune au-moins de ſix ou huit onces, autant de ſang qu'il en faudroit pour rendre la vie à une douzaine d'hommes. Nous avons honte de rapporter de ſemblables obſervations, pour l'honneur de la médecine; mais elles tendent à prouver toutes les reſſources que la nature a en ſon pouvoir contre les maladies & les fautes des médecins, & nous ajoutons, pour détourner ceux qui ſeroient tentés de ſuivre de pareils exemples, que la foibleſſe de tous les organes & même de l'eſprit, quelquefois incurable, au-moins très-longue à ſe diſſiper, en eſt inévitablement la ſuite.

Lorſqu'on tire une grande quantité de ſang, le dépouillement de la partie rouge devient de plus en plus conſidérable, ſur-tout ſi les *ſaignées* ont été copieuſes, ou ſe ſont ſuivies rapidement, parce qu'alors la perte de la partie rouge eſt plus grande proportionnellement; bien-tôt on ne trouve plus que de la féroſité dans les veines; ce qu'on appelle *ſaigner juſqu'au blanc*; dans cet état, le ſang eſt devenu ſi fluide, qu'il eſt preſque incapable de concourir à la coction, qu'il ne peut qu'à la longue aſſimiler le chyle qui lui eſt préſenté; ce défaut de coction laiſſe ſubſiſter les engorgemens qui formoient la maladie; ce qui arrive ſpécialement dans les fievres exacerbantes, ou d'accès. On ſent déja qu'il eſt des bornes plus étroites qu'on ne le penſe vulgairement, à la quantité du ſang qu'on doit tirer.

Réduire les efforts de la nature dans leur vrai point de force, diſſiper la pléthore, rendre au ſang la fluidité qui lui eſt néceſſaire pour circuler librement, en lui conſervant la proportion de la partie rouge néceſſaire à la coction, eſt l'art dont il faut qu'un praticien ſoit inſtruit pour atteindre avec préciſion la quantité de ſang qu'il doit répandre dans les maladies qui exigent la *ſaignée*.

L'affoibliſſement du jet du ſang, eſt le terme auquel on doit s'arrêter dans chaque *ſaignée*. Lorſqu'il eſt produit par la défaillance que les malades puſillanimes éprouvent en voyant couler leur ſang, (défaillance quelquefois plus utile que la *ſaignée* même) & que le médecin juge qu'on doit continuer de le laiſſer couler, on mettra le doigt ſur la plaie, on lui laiſſera reprendre courage, on ranimera le mouvement du cœur par les ſecours ordinaires, pour donner après cela de nouveau cours au ſang qu'on doit évacuer.

Cet affoibliſſement du jet doit être attendu dans preſque toutes les *ſaignées*, ſur-tout dans les maladies inflammatoires, & les hémorrhagies, à moins que déja la *ſaignée* ne paſſe ſeize ou dix-huit onces, que le tempérament du malade ſe refuſe à la *ſaignée*, ou que la nature de la maladie le mette dans le cas de n'éprouver que très-tard du ralentiſſement dans la circulation (comme dans les fous.) On doit s'arrêter alors; mais communément à la huitieme ou dixieme once, on voit le jet baiſſer; nous l'avons vu tomber entierement à la ſeconde dans un jeune malade d'un tempérament ſanguin, accoutumé à la *ſaignée*, qui éprouvoit le ſecond jour d'une fievre bilieuſe, un redoublement violent, avec une douleur de tête très-vive, en qui une défaillance preſque ſyncopale ſurvint.

La quantité du ſang qu'on peut tirer par différentes *ſaignées*, ſans nuire au malade dans l'inflammation la plus grave, dans l'homme le plus robuſte, avec la pléthore la plus décidée, n'a jamais paru aux médecins éclairés, dont nous avons tâché de ſaiſir l'eſprit, devoir excéder ſoixante onces; ce qui fait environ un cinquieme de la maſſe totale du ſang. Dans les inflammations où la conſiſtence inflammatoire, & la pléthore, ne ſe préſentent pas avec des caracteres auſſi violens, lorſque l'âge ou quelques autres contre-indications viennent mettre des obſtacles, il faut reſter beaucoup au-deſſous, & douze, vingt, ou trente onces tirées en une ſeule ou différentes fois, ſuffiſent dans les adultes, pour les cas courans.

Nombre des ſaignées. Nous avons vu qu'on ne doit jamais en général que dans les quatre ou cinq premiers jours de la maladie, jamais excéder ſoixante onces de ſang; que dans les cas ordinaires, il faut reſter beaucoup au-deſſous; qu'il faut fermer la veine dans chaque *ſaignée*, lorſque le pouls s'affoiblit; que le tems le plus favorable pour la faire, eſt après le friſſon, des accès ou redoublemens. En ſuivant ces maximes, on ſe trouve borné à faire quatre ou cinq *ſaignées* dans les inflammations les plus rares; une ou deux dans les plus communes; c'eſt auſſi ce que nous voyons obſerver par les praticiens les plus judicieux, qui n'étouffent point l'expérience ſous les ſophiſmes & les hypotheſes dont nous avons fait tous nos efforts pour nous garantir.

SAIGNÉE, ſ. f. *terme de Chirurgie;* c'eſt une opération qui conſiſte dans l'ouverture d'une veine ou d'une artere avec une lancette, afin de diminuer la quantité du ſang. L'ouverture de l'artere ſe nomme *artériotomie* (*voyez* ARTÉRIOTOMIE); & celle de la veine ſe nomme *phlébotomie*. *Voyez* PHLÉBOTOMIE. Pluſieurs médecins regardent la *ſaignée* comme le meilleur & le plus ſûr évacuant; mais néanmoins ſon uſage étoit très-rare parmi les anciens, quoiqu'il ſoit devenu préſentement très-fréquent. *Voyez* ÉVACUANT & ÉVACUATION. On dit que l'hyppopotame a appris le premier aux hommes l'uſage de la *ſaignée*. Car quand cet animal eſt trop rempli de ſang, il ſe frotte lui-même contre un jonc pointu, & s'ouvre une veine; juſqu'à ce que ſe ſentant déchargé il ſe veautre dans la boue pour étancher ſon ſang.

Il eſt peu important de ſavoir à qui l'on doit l'invention d'une opération ſi utile, & dont les effets admirables étoient connus dès les premiers tems de la Médecine. Nous avons parlé de l'ouverture de l'artere à l'*article* ARTÉRIOTOMIE; & nous avons dit qu'elle n'étoit pratiquable qu'à l'artere temporale. Il n'en eſt pas de même de la phlébotomie; on peut ouvrir toutes les veines que l'on juge pouvoir fournir une ſuffiſante quantité de ſang. Les anciens ſaignoient à la tête; 1°. la veine frontale ou préparate, dont Hippocrate recommandoit l'ouverture dans les douleurs de la partie poſtérieure de la tête; 2°. la veine temporale, dans les douleurs vives & chroniques de la tête; 3°. l'angulaire, pour guérir les ophtalmies; 4°. la naſale, dans les maladies de la peau du viſage, comme dans la goutte-roſe; 5°. enfin la ranule, dans l'eſquinancie.

Toutes ces veines portent le ſang dans les jugulaires; ainſi en ouvrant la jugulaire, on produit le même effet qu'on produiroit en ouvrant une de ces autres veines, & on le produit plus facilement & plus promptement, parce que les jugulaires étant plus groſſes, elles fourniſſent par l'ouverture qu'on y fait une bien plus grande quantité du ſang. *Voy.* RANULE.

On ouvre au cou les veines jugulaires externes. Au bras il y a quatre veines qu'on a coutume d'ouvrir; ſavoir, la céphalique, la médiane, la baſilique & la cubitale: on pique ordinairement les veines au pli du bras; mais on peut les ouvrir à l'avant-bras, au poignet & ſur le dos de la main, lorſqu'on ne peut le faire au pli du bras.

On peut ouvrir deux veines au pié; la ſaphene interne & la ſaphene externe: on ouvre ces vaiſſeaux ſur la malléole interne ou externe; & ſi on ne peut ouvrir ces veines ſur les malléoles, & ſur-tout l'interne qui eſt la plus conſidérable, on peut en ouvrir les rameaux qui s'étendent ſur le pié.

On ouvre les veines en-long, en-travers & obliquement; les groſſes veines s'ouvrent en-long; les petites & profondes, en-travers; & les médiocres, obliquement.

On diſtingue deux tems dans l'ouverture des veines, celui de la ponction & celui de l'élévation; le premier eſt celui qu'il faut pour faire le chemin de dehors en-dedans le vaiſſeau; le ſecond eſt le tems qu'il faut employer pour faire le chemin de dedans en dehors, en retirant la lancette. Pendant le premier tems, on fait la ponction avec la pointe & les deux tranchans; & pendant le ſecond, on aggrandit l'ouverture du vaiſſeau & des tégumens avec le tranchant ſupérieur de la lancette.

Avant l'opération, il faut préparer toutes les choſes convenables pour la pratiquer, une bougie ou une chandelle allumée, en cas qu'on ne puiſſe pas profiter de la lumiere naturelle, une compreſſe, une bande, & un vaiſſeau pour recevoir le ſang; il faut en outre pour la ſaignée du pié avoir un chauderon, ou un ſceau de fayence plein d'eau d'une chaleur ſupportable, pour raréfier le ſang & gonfler les veines. On eſt quelquefois obligé de s'en ſervir lorſqu'on ſaigne au bras, & que les vaiſſeaux ne ſe manifeſtent pas aſſez. Le chirurgien doit avoir une perſonne au-moins pour éclairer,

rer, tenir le vaisseau qui est destiné à recevoir le sang, & donner quelque secours au malade, en cas de foiblesse ou d'autre accident.

Pendant l'opération, le malade doit être placé dans une situation commode; il doit être couché, s'il est sujet à se trouver mal. On cherche l'endroit où est l'artere & le tendon; on pose la ligature à la distance de trois ou quatre travers de doigt du lieu où l'on doit piquer. *Voyez* LIGATURE. On fait sur l'avant-bras quelques frictions avec le doigt indice & du milieu. Après avoir choisi le vaisseau qu'on doit ouvrir, on tire une lancette, on l'ouvre à angle droit, & on met à la bouche l'extrémité de la châsse, de façon que la pointe de l'instrument soit tournée du côté du vaisseau qu'on doit saigner. On donne encore quelques frictions, & l'on assujettit le vaisseau en mettant le pouce dessus, à la distance de trois ou quatre travers de doigt au-dessous de l'endroit où l'on doit piquer. On prend ensuite la lancette par son talon, avec le doigt indicateur & le pouce; on fléchit ces deux doigts; on pose les extrémités des autres sur la partie, pour s'assûrer la main; on porte la lancette doucement, & plus ou moins à-plomb, jusque dans le vaisseau; on aggrandit l'ouverture en retirant la lancette; le sang rejaillit aussi-tôt. La personne chargée du vaisseau qui doit recevoir le sang, le présente, & on fait tourner le lancetier dans la main du bras piqué, pour faire passer plus vite le sang par le mouvement des muscles. Pendant que le sang sort, on pose la main dessous l'avant-bras pour le soutenir. Quand le sang ne sort point en arcade, on lâche médiocrement la ligature; on met l'ouverture des tégumens vis-à-vis celle de la veine, où l'on fait prendre différentes situations à cette ouverture.

Après l'opération, quand on a tiré la quantité suffisante de sang, on ôte la ligature; on approche les deux levres de la plaie, en tirant un peu les tégumens avec le doigt; on nettoie les endroits que le sang a tachés; on met la compresse sur l'ouverture, & on applique la bande. *Voyez* le bras droit de la *fig.* 1. *Pl. XXX.*

Outre ce qui vient d'être dit, il y a plusieurs remarques à faire sur cette opération, suivant le lieu où on la pratique.

Dans la *saignée* du bras, 1°. le vaisseau qu'on doit ouvrir est quelquefois posé directement sur le tendon du muscle biceps, qui fait dans certains sujets une saillie. Il faut alors mettre en pronation le bras de la personne que l'on saigne; & ce tendon qui a son attache derriere la petite apophyse du *radius*, se cache, pour ainsi dire, & s'enfonce.

2°. Il ne faut jamais piquer, à moins que le vaisseau ne soit sensible au tact, quand même quelques cicatrices l'indiqueroient; car il seroit imprudent de piquer au hasard. Il y a des vaisseaux qui ne se font sentir que quelque tems après que la ligature est faite, & d'autres qu'il est nécessaire de faire gonfler en faisant mettre le bras dans l'eau tiede.

3°. Si la proximité du tendon ou de l'artere jointe à la petitesse du vaisseau, fait entrevoir quelque risque à saigner au pli du bras, il faut ouvrir la veine l'avant-bras, au poignet, & même à la main.

4°. Quand les vaisseaux sont roulans, il faut bien prendre ses mesures pour les assujettir, en mettant le pouce dessus, ou en embrassant avec la main à l'avant-bras par-derriere: cette derniere méthode les contient avec plus de fermeté.

5°. Une des regles les plus importantes de l'art de saigner est de porter la lancette plus ou moins perpendiculairement sur la peau, à proportion que le vaisseau est plus ou moins enfoncé. S'il est tres-enfoncé, il faut porter la pointe de la lancette presque à plomb; si on la portoit obliquement, elle pourroit passer pardessus; si le vaisseau est si enfoncé qu'on ne le puisse appercevoir que par le tact, il ne faut point perdre de vûe l'endroit sous lequel on l'a senti; on peut le marquer avec le bout de l'ongle; on y porte la pointe de la lancette, on l'enfonce doucement jusqu'à ce qu'elle soit entrée dans le vaisseau; ce qu'une légere résistance & quelques gouttes de sang font connoître; alors on aggrandit l'ouverture avec le tranchant supérieur de la lancette en la retirant. Comme ce sont ordinairement les personnes grasses qui ont les vaisseaux très-enfoncés, ils sont presque toujours entourés de beaucoup de graisse qui les éloigne de l'artere, du tendon & de l'aponévrose.

6°. Lorsque les vaisseaux sont apparens, ils sont quelquefois collés sur le tendon, sur l'aponévrose, ou sur l'artere. Pour les ouvrir, il faut porter la pointe de la lancette presque horisontalement: lorsqu'elle est dans la cavité du vaisseau, on éleve le poignet afin d'augmenter l'ouverture avec son tranchant. On évite d'atteindre des parties qu'il est dangereux de piquer, en portant ainsi sa lancette horisontalement.

Pour la saignée de la jugulaire, on observe quelques particularités. On met le malade sur son séant, & on lui garnit l'épaule & la poitrine avec une serviette en plusieurs doubles. On pose la ligature comme il a été dit au *mot* LIGATURE. On applique le pouce sur la ligature, & l'autre sur la veine pour l'assujettir; on fait l'ouverture comme dans la *saignée* du bras. Si le sang ne sort pas bien, on fait mâcher au malade un morceau de papier; & s'il coule le long de la peau, on se sert d'une carte en forme de gouttiere, qui s'applique au-dessous de l'ouverture par un bout, & qui de l'autre conduit le sang dans la palette. Après l'opération, on applique une compresse & un bandage circulaire autour du cou.

Pour faire la *saignée* du pié, on fait tremper les deux piés dans l'eau chaude; on en prend un qu'on pose sur un genou qu'on a garni de linge en plusieurs doubles; on applique la ligature au-dessus des malléoles; on remet le pié dans l'eau pendant qu'on prépare la lancette qu'on met à la bouche. On retire le pié, on en applique la plante contre le genou; on cherche un vaisseau, on l'assujettit après avoir fait quelques frictions, & on l'ouvre en évitant de piquer le périoste sur la malléole, ou les tendons sur le pié. L'on remet le pié dans l'eau; & lorsqu'on juge avoir tiré la quantité suffisante de sang, on ôte la ligature, on essuie le pié, on applique la compresse, & on fait le bandage appellé *étrier*. *Voyez* ETRIER. On doit saigner de la main gauche au bras & au pié gauches, & de la main droite au bras & au pié droit.

Les accidens de la saignée sont légers ou graves. Les légers sont la saignée blanche, lorsqu'on manque d'ouvrir le vaisseau faute des attentions que nous avons prescrites, ou parce que le malade retire son bras; le trombus (*voyez* TROMBUS); l'échymose (*voy.* ECHYMOSE); la douleur & l'engourdissement par la piquûre de quelques nerfs (*voyez* PLAIES DES NERFS.) Les accidens graves sont les piquures de l'aponévrose & du périoste, qui sont quelquefois suivis de douleurs & d'abscès (*voyez* PLAIES DES APONEVROSES ET DU PÉRIOSTE); la piquûre du tendon (*voy.* PLAIES DES TENDONS); & enfin l'ouverture de l'artere. *Voy.* ANEVRISME.

M. Quesnay a fait un excellent traité de Chirurgie, sur l'*art de guérir par la saignée*. Il y a un traité particulier sur l'*art de saigner* par Meurisse, chirurgien de Paris. Et un autre qui est plus à la portée des éleves, dans les *Principes de Chirurgie* par M. de la Faye. (*Y*)

SAIGNÉE, s. f. (*Architect.*) petite rigole qu'on fait pour étancher l'eau d'une fondation ou d'un fossé, quand le fond en est plus haut que le terrein le plus prochain, & que par conséquent il y a de la pente. (*D. J.*)

SAIGNÉE DE SAUCISSON, (*Art milit.*) c'est dans les mines la coupure que l'on fait au saucisson, pour mettre le feu à la mine. *Voyez* TRAÎNÉE DE POUDRE.

SAIGNÉE *d'un fossé*, (*Art milit.*) c'est l'écoulement des eaux qui le remplissent. Quand on a saigné un fossé, on jette sur la bourbe qui y reste des claies couvertes de terre ou des ponts de joncs, pour en affermir le passage. *Dict. milit.* (*D. J.*)

SAIGNER, v. act. & neut. c'est verser du sang ou en tirer; *Voyez les articles* SAIGNÉE.

SAIGNER *un fossé*, *en termes de fortification*, c'est en faire écouler l'eau.

Pour *saigner un fossé*, on pratique des rigoles ou des especes de petits canaux, de maniere que le fond se trouve plus bas que celui du fossé. C'est ainsi qu'on en use pour l'écoulement des eaux des avant-fossés lorsque le terrein le permet, & de même pour le fossé du corps de la place. On occupe après cela le fond du fossé en plaçant sur la vase ou le limon des claies pour empêcher d'enfoncer dans la boue. *Voy.* PASSAGE DE FOSSÉ. (*Q*)

SAIGNER se dit *dans l'Artillerie*, d'une piece lorsqu'étant montée sur son affut, la volée emporte la culasse, ce qui arrive lorsqu'on tire de haut en-bas. (*Q*)

SAIGNER DU NEZ se dit *dans l'Artillerie*, d'une piece de canon, dont la volée emporte la culasse lorsqu'elle est montée sur son affut.

On dit encore qu'une piece de canon *saigne du nez* lorsque

lorſque ſa volée devient courbe; ce qui arrive quand le métal ſe trouve fort échauffé par le trop grand nombre de coups tirés de ſuite. Dans cet état, la courbure de la volée faiſant baiſſer le bourlet, la bouche de la piece ſe trouve au-deſſous de la direction de l'axe, ce qui dérange la juſteſſe de ſes coups. (*Q*)

SAIGNEUX, adj. (*Gram.*) ſanglant, ſouillé de ſang. On le dit d'une piece de chair; ce morceau eſt tout *ſaigneux;* le bout *ſaigneux*. *Voyez* BOUT-SAIGNEUX.

SAJI, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de Thrace. Strabon, *l. XII. p.* 549, dit: Certains Thraces ont été appellés *Sinthi*, & enſuite *Saji*. C'eſt chez eux qu'Archiloque dit qu'il jetta ſon bouclier: ce ſont à préſent, pourſuit Strabon, ceux que l'on appelle *Sapæ;* ils demeurent aux environs d'Abdere & des îles voiſines de Lemnos. Parlant, *l. X. p.* 457. de l'île de Samothrace, il dit, Quelques-uns croient qu'elle a eu le nom de *Samo* des *Saji*, peuples de Thrace qui l'ont autrefois habitée, auſſi-bien que le continent. Il ſemble douter en cet endroit, ſi ces *Saji* ſont le même peuple que les *Sapæi* & les *Sinthes* d'Homere, & il rapporte à cette occaſion les deux vers d'Archiloque. (*D. J.*)

SAIKAIDO, (*Géogr. mod.*) grande contrée de l'empire du Japon dans le pays de l'oueſt. *Saikaido* ſignifie la contrée des côtes de l'oueſt. Cette vaſte contrée eſt compoſée de neuf grandes provinces, qui ſont Tſikudſen, Tſikungo, Budſen, Bungo, Fidſen, Figo, Fiugo, Odſumi & Satzuma. Le revenu annuel de ces neuf provinces monte à 344 mankokfs. (*D. J.*)

SAIKOKF, ILE, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire le *pays de l'oueſt*, grande île de l'Océan. Après l'île de Nipon, c'eſt la plus conſidérable en étendue des trois grandes îles qui forment l'empire du Japon. Elle eſt ſituée au ſud-oueſt de l'île de Nipon, dont elle eſt ſéparée par un détroit plein de rochers & d'îles, qui ſont en partie deſertes & en partie habitées. On la diviſe en neuf grandes provinces, & on lui donne 148 milles d'Allemagne de circuit. (*D. J.*)

SAILLANT, adj. ou part. (*Gram.*) qui s'avance en-dehors; la partie *ſaillante* de cette façade; *enfoncé* eſt le correlatif & le contraire de *ſaillant*. Il s'emploie au figuré: voilà un morceau de poéſie bien *ſaillant;* voilà une penſée *ſaillante*.

SAILLANT, *en terme de Fortification*, ſignifie ce qui avance. *Voyez* ANGLE-SAILLANT.

On dit le *ſaillant* du chemin couvert, pour l'angle *ſaillant* formé par les branches qui ſe rencontrent vis-à-vis l'angle flanqué des baſtions, des demi-lunes, *&c.* (*Q*)

SAILLANT, *en termes de Blaſon*, ſe dit d'une chevre, d'un mouton ou d'un bélier repréſenté avec les pattes de devant élevées comme pour ſauter.

Un lion *ſaillant* eſt celui qui eſt placé en bande, ayant la patte droite de devant à droite de l'écuſſon, & à gauche la patte gauche de derriere. C'eſt ce qui le diſtingue du lion rampant. *Voyez* RAMPANT.

De Cupis à Rome, d'argent au bout *ſaillant* d'azur, onglé & acorné d'or.

SAILLANS, (*Géog. mod.*) petite ville de France au bas Dauphiné, dans le Diois, ſur la Drôme, entre Die & Creſt. On croit voir dans ſon nom un reſte de celui de *Sangalauni*, anciens peuples de cette contrée. (*D. J.*)

SAILLE, (*Marine.*) exclamation que font les matelots lorſqu'ils élevent ou pouſſent quelque fardeau.

SAILLIE, ſ. f. (*Art d'écrire.*) penſée vive qui paroît neuve, ingénieuſe, piquante, & qui n'eſt cependant pas réfléchie. Pour peu qu'on conſidere les choſes avec une certaine étendue, les *ſaillies* s'évanouiſſent, dit l'auteur de *l'eſprit des lois*. Elles ne naiſſent d'ordinaire que parce que l'eſprit ſe jette tout d'un côté & abondonne les autres. Si l'on examine de près les *ſaillies* qu'on voit dans tant d'ouvrages qu'on aime & qu'on admire tant aujourd'hui, l'on verra qu'elles ne tiennent à rien, qu'elles ne vont à rien, & ne produiſent rien; elles ne doivent donc leurs ſuccès qu'à la frivolité d'eſprit qui caractériſe ce ſiecle. (*D. J.*)

SAILLIE *ou* PROJECTURE, ſ. f. (*Archit.*) avance qu'ont les moulures & les membres d'architecture au-delà du nud du mur, qui eſt proportionnée à leur hauteur. C'eſt auſſi toute avance portée par encorbellement au-delà du mur de face, comme fermes de pignon, balcons, ménianes, galeries de charpente, trompes, *&c.* Les *ſaillies* ſur les voies publiques ſont réglées par les ordonnances.

On doit regarder toute *ſaillie* comme la meſure ou la diſtance de laquelle une partie d'un ordre & de chaque membre en particulier s'avance ſur l'autre, en comptant depuis l'axe. Les *ſaillies* des membres ſont proportionnées à leur hauteur, excepté dans les platebandes, auxquelles on donne pour *ſaillies* la hauteur du liteau, & excepté encore la platebande qui eſt une partie eſſentielle de la corniche, & qui a toujours une *ſaillie* extraordinaire. (*D. J.*)

SAILLIE, (*Danſe.*) ou *pas échappés de deux piés;* ce ſont des pas de danſe qui s'exécutent de la maniere ſuivante.

Il faut être élevé ſur les deux pointes, les piés à la quatrieme poſition, le corps également poſé. Je ſuppoſe que le pié droit ſoit devant vous: laiſſez échapper vos deux jambes comme ſi les forces vous manquoient, vous laiſſez gliſſer le pié droit derriere, & le gauche revient devant. En partant tous deux à-la-fois & en tombant les deux genoux pliés, vous vous relevez au même inſtant, & remettant le pié droit devant, le pié gauche revient derriere, ce qui vous remet à la même poſition où vous étiez en commençant. Comme vous êtes encore plié, vous vous relevez du même tems en rejettant le corps ſur le pié gauche, & aſſemblant par ce mouvement ſauté le pié droit auprès du gauche en vous poſant à la premiere poſition: vous faites enſuite un pas du pié gauche, ce qui s'appelle *dégager le pié*, ce qui vous met dans la liberté de faire les pas qui ſuivent. Cet enchaînement de pas ſe fait dans l'étendue de deux meſures à deux tems légers.

Ces pas ſe font encore en tournant. Ayant les deux piés à la premiere poſition, & étant élevé ſur la pointe, vous pliez en laiſſant échapper les deux piés à-la-fois à la diſtance de la ſeconde poſition en tombant plié; vous vous relevez, & vous rapprochez les deux piés l'un près de l'autre à la premiere poſition; vous dégagez enſuite l'un ou l'autre des deux piés pour faire tels autres pas que vous ſouhaitez.

SAILLIES, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Béarn, au diocèſe de Leſcar, à 12 lieues de Pau. Elle eſt remarquable par une fontaine ſalée qui s'y trouve, & qui fournit beaucoup de ſel au Béarn. (*D. J.*)

SAILLIR, v. n. (*Gram.*) c'eſt faire une éminence remarquable. Faites *ſaillir* cette partie, détachez-la du fond. Il ſe dit auſſi du mouvement rapide des eaux jailliſſantes; on voit *ſaillir* de cet endroit mille jets. *Saillir*, c'eſt la même choſe que *couvrir*. Cette jument n'a point encore été *ſaillie*.

SAIN, adj. (*Gram.*) qui jouit d'une bonne ſanté, qui n'a rien d'alteré, de corrompu, de contagieux. Cette femme eſt *ſaine*, on peut en approcher ſans danger. Il ſe dit auſſi de l'air; l'air de cette contrée eſt *ſain*. Des choſes qui contribuent à la ſanté; la promenade eſt *ſaine*; le métier des lettres eſt mal-*ſain;* les feves ſont lourdes & mal-*ſaines*. Il étoit *ſain* d'entendement. Il a les mœurs *ſaines*. Sa doctrine eſt *ſaine*. Il a le jugement *ſain*.

SAIN, (*Critique ſacrée.*) ὑγιὴς; ce mot dans l'Ecriture ſe prend au figuré pour ce qui eſt pur, vrai, conforme à la droite raiſon; un diſcours *ſain*, λόγον ὑγιῆ à Tite, *c. ij.* 8. eſt une doctrine pure, honnête, ſolide, utile, véritable; ce mot ὑγιὴς a le même ſens dans les auteurs prophanes. Archidamas, roi de Lacédémone, voyant un vieillard étranger qui teignoit ſes cheveux pour paroître plus jeune, ſe mit à dire: que nous propoſera de *ſain* un homme dont non-ſeulement l'eſprit eſt faux, mais la tête même. Elian. *Var. hiſt. lib. III. c. xx.* (*D. J.*)

SAIN, *Ile de*, *ou* SAYN, (*Géog.*) petite île ſituée ſur la côte méridionale de la baſſe-Bretagne, vis-à-vis la province de Cornouailles. M. de Valois prétendoit que Mercure y étoit anciennement adoré. Pomponius Mela, *l. III. c. vj.* qui parle de l'oracle de cette île, ne nomme pas la divinité qui le rendoit; mais dom Martin a donné tant de demi-preuves que c'étoit la Lune, qu'on ne peut pas ſe refuſer au ſentiment de ce ſavant bénédictin. Au reſte, c'étoient des druideſſes qui rendoient l'oracle; elles vouoient une chaſteté inviolable à la déeſſe qu'elles ſervoient. Si l'on en croit les auteurs, ces veſtales gauloiſes étoient ſouvent conſultées pour la navigation. L'idée qu'on avoit qu'elles pouvoient s'élever dans les airs, diſparoître à leur gré, & reparoître enſuite, ne contribuoit pas peu au grand crédit qu'elles avoient acquiſes. On les nommoit *Senæ*, ſoit parce qu'elles n'é-

toient

toient d'abord qu'au nombre de six; soit que ce nom fût celte d'origine, & signifiât *respectable*; enfin c'est de ce nom que l'île où elles habitoient fut appellée l'*île de Sain*. (*D. J.*)

Sain et net, (*Maréchal.*) un cheval *sain & net*, est celui qui n'a aucun défaut de conformation, ni aucun mal.

SAIN-DOUX, s. m. (*Chaircuiterie.*) sorte de graisse très-molle & très-blanche, que les chaircuitiers tirent de la panne du porc, en la faisant fondre dans une poële ou chaudiere; les réglemens des manufactures de lainage défendent aux tondeurs de draps de se servir pour l'ensimage des étoffes, d'autres graisses que du *sain-doux*. (*D. J.*)

Sain-doux, (*Diete, Pharm. Mat. méd.*) *Voyez* Graisse, *Chimie*, &c.

SAINFOIN, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *onobrycis*, genre de plante à fleur papilionacée. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite une silique découpée comme une crête de coq, & hérissée de pointes dans quelques especes: cette silique renferme une semence qui a la forme d'un rein. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs sont disposées en épi fort serré. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* Plante.

Tournefort en distingue six especes, dont la principale est à fleurs rouges, & à gousses taillées en crête de coq; *onobrychis major foliis viciæ, fructu echinato*, en anglois, *the great vetch leav'd cocks head, with an echinated fruit*.

Sa racine est longue, médiocrement grosse, dure, vivace, garnie de quelques fibres, noire en-dehors, blanche en-dedans. Elle pousse plusieurs tiges longues d'environ un pié, droites, fermes, d'un verd rougeâtre; ses feuilles sont assez semblables à celles de la vesce ou du dalega, mais plus petites, vertes en-dessus, blanches & velues en-dessous, pointues, attachées par paires sur une côte, qui se termine par une seule feuille, d'un goût amer, & d'une odeur légerement bitumineuse. Ses fleurs sont légumineuses, disposées en épies longs & fort serrés, qui sortent des aisselles des feuilles ordinairement rouges, soutenues par des calices velus. Quand les fleurs sont passées, il leur succede de petites gousses taillées en crête de coq, hérissées de pointes rudes. Ces gousses renferment chacune une semence qui a la figure d'un petit rein, grosse comme une lentille, & d'assez bon goût dans sa verdeur. (*D. J.*)

Sainfoin, (*Agricult.*) cette plante est nommée *onobrychis* par les Botanistes, *sainfoin* en françois, & de même en anglois *the wholesome hay*, parce qu'elle est fort saine, & qu'elle convient merveilleusement fraîche ou seche à tous les bestiaux. Quelques-uns l'appellent l'*herbe éternelle*, à cause qu'elle dure longtems dans une même terre. Dans quelques provinces on l'appelle l'*esparcette*.

Si l'on cultive cette excellente plante suivant la nouvelle méthode de M. Tull, on en aura des brins qui s'éleveront jusqu'à cinq piés de haut, avec des touffes de fleurs rouges, de trois, quatre & cinq pouces de long; enfin par cette méthode un arpent de *sain-foin* vient à produire autant d'herbe que trente ou quarante arpens de près ordinaire. Il est donc important d'entrer dans les détails de la culture de cette plante utile.

La grande fertilité du *sainfoin* procede principalement de la prodigieuse quantité de racines qu'il produit. Son pivot s'étend quelquefois à 15 ou 20 piés de profondeur en terre, & de plus il est pourvu de plusieurs racines latérales, qui s'étendent surtout vers la superficie dans la bonne terre.

C'est une erreur de croire que pour que le *sain-foin* réussisse bien, il faut qu'il y ait, à une certaine profondeur, un banc de tuf, de pierre ou de craie qui arrête le progrès de ses racines. Au contraire, plus la terre a de fond, plus les racines s'étendent & plus cette plante est vigoureuse.

Comme assez souvent il y a une partie de la semence qui n'est pas propre à germer, il ne faut pas manquer d'en semer à part une petite quantité pour l'éprouver.

On ne doit pas semer cette graine à plus d'un demi-pouce de profondeur, surtout dans les terres fortes; car comme les lobes de la semence, qui est grosse, doivent percer la terre pour former les feuilles similaires, que d'autres nomment *feuilles séminales*, il arrive souvent qu'ils ont trop de peine à se dégager de la terre. Alors il n'y a que la tige qui se montre en forme d'anneau, & la plante périt.

Comme le *sainfoin* est plusieurs années avant de donner un produit considérable, on a coutume pour tirer un profit de la terre, de semer avec la graine de *sainfoin*, du trefle, de l'orge, de l'avoine, &c. L'orge & l'avoine n'occupant pas longtems la terre, ces grains font peu de tort au *sainfoin*; mais les plantes vivaces, comme le trefle, lui en font beaucoup.

Dans les années seches, il arrive souvent, que quand on a fauché l'orge ou l'avoine, on n'apperçoit pas de *sainfoin*. Néanmoins en y regardant de près, on voit ordinairement des filets blancs qui indiquent que le *sainfoin* a levé, mais que les feuilles qui étoient fort menues, ont été fauchées avec l'orge ou l'avoine.

Si les grains qu'on seme avec le *sainfoin* sont drus, s'ils ont poussé avec vigueur, & surtout s'ils ont versé, il arrive ordinairement que le *sainfoin* est étouffé: mais cet accident arrivera rarement, si on le seme suivant la nouvelle méthode de Tull; car comme on seme le *sainfoin* dans des rangées séparées de celles du blé, de l'orge, &c. il court moins de risque d'être étouffé. Il faut cependant convenir qu'il réussit toujours mieux quand il est semé seul.

Quand M. Tull commença à cultiver du *sain-foin*, suivant sa méthode, il employoit 2 galons de semence, ou plus de 2 tiers de notre boisseau de Paris, pour un acre de terre. Mais étant arrivé par accident, que presque toute la semence qu'il avoit mise en terre étoit perie dans un acre ou deux de terrain, qu'il avoit semé trop tard, il fut agréablement surpris de voir au bout de trois ans quelques piés de *sainfoin* d'une grosseur extraordinaire, qui étoient restés çà & là à une telle distance, qu'il n'y en avoit qu'environ quatre piés dans une verge de terre quarrée: de sorte que cette partie de son champ lui fournit le double d'herbe, que le reste où la semence n'avoit pas péri, & où le *sainfoin* étoit beaucoup meilleur que dans les terres qui avoient été semées à l'ordinaire.

M. Tull conclut de-là, qu'il est avantageux de semer le *sainfoin* fort clair, pour que les racines d'un pié ne nuisent pas à celles d'un autre; & il pense que ceux-là se trompent qui sement leur *sainfoin* fort dru, dans l'espérance de se procurer une abondante récolte, puisqu'ils réduisent leur *sainfoin* dans le même état où il est sur les hauteurs de la Calabre auprès de Croto, où cette plante vient naturellement sans aucune culture, mais où elle est si basse & si chétive, qu'on a peine à s'imaginer ce qui a pu déterminer à la cultiver.

M. Tull appuie son sentiment sur une observation qu'il est bon de rapporter. Il dit qu'un champ de *sainfoin* aboutissant sur une terre qu'on labouroit pour la mettre en blé, avoit été fort endommagée par les charrues, qui ayant çà & là entamé sur le *sainfoin*, en avoit beaucoup arraché; mais que le dommage n'étoit qu'apparent, puisque cette partie du champ avoit dans la suite produit plus d'herbe que les autres.

Il paroît que notre auteur pense qu'un galon, ou très-peu plus du tiers de notre boisseau de Paris, de bonne semence suffit pour un acre de terre; mais il faut que cette semence soit bien également distribuée par tout, de sorte qu'il reste entre chaque pié de *sainfoin*, des espaces à-peu-près égaux: c'est ce qu'on peut faire avec le nouveau semoir de son invention, & non autrement. Il ne faut pas craindre de diminuer la récolte en diminuant le nombre des plantes; car le produit d'une seule plante bien cultivée passera une demi-livre. Ainsi, lorsqu'il y aura 112 plantes dans une perche quarrée, quand on supposeroit que chaque plante, l'une portant l'autre, ne produiroit qu'un quart de livre de foin, on aura néanmoins 28 livres de foin par perche quarrée. On ne s'attendroit pas à une recolte aussi considérable; quand les plantes sont encore jeunes & petites, elles ne couvrent pas la terre, & il semble que la plus grande partie du champ reste inutile; mais quand les plantes sont parvenues à leur grandeur, elles couvrent toute la terre. Il y a encore un avantage qu'on retire de la nouvelle culture; c'est que si le *sainfoin* cultivé a été semé de bonne heure, il commencera dès la seconde année à fournir une petite recolte qui égale celle de la troisieme année du *sainfoin* ordinaire.

De plus, M. Tull assure que le *sainfoin*, cultivé suivant ses principes, plaît aux bestiaux, parce que les bestiaux mangent par préférence les herbes qui sont crues avec plus de force & de vigueur. Il est pourtant avéré que les bestiaux préferent l'herbe fine à celle qui est grosse: or le *sainfoin* qui est cultivé

lui-

ſuivant la nouvelle méthode, doit être fort gros.

Quoi qu'il en ſoit, l'auteur conclut de ſes expériences, 1°. que ſi l'on ſeme du *ſainfoin* dans le deſſein de le cultiver avec la nouvelle charrue, la façon la plus convenable eſt de le ſemer en deux rangées paralleles, qui ſoient éloignées l'une de l'autre de 8 pouces, & de donner 30 ou 32 pouces de largeur aux plates-bandes: de ſorte qu'il doit y avoir quatre piés du milieu d'un ſillon au milieu d'un autre.

2°. Si l'on ſeme du *ſainfoin* dans l'intention de le cultiver à la main avec la houe, il convient de mettre 16 pouces d'intervalle entre les rangs, & qu'il y ait dans les rangs au-moins 8 pouces de diſtance, d'un pié à l'autre.

3°. Si l'on ſeme du *ſainfoin* dans l'intention de ne point le labourer, il faut mettre les rangées à 8 pouces les unes des autres; & faire enſorte de ne pas employer plus de ſemence, que quand on laiſſe 16 pouces entre les rangs; car il faut que chaque pié de *ſainfoin* ait aſſez d'eſpace autour de lui, pour étendre ſes racines, & tirer la ſubſtance qui lui eſt néceſſaire, ſans être incommodé par les piés voiſins.

Le *ſainfoin* s'accomode de preſque toutes ſortes de terres, excepté des marécageuſes; mais il vient mieux dans les bonnes terres que dans les maigres, & il ſe plaît ſingulierement dans les terres qui ont beaucoup de fond.

Quoique cette plante ne ſoit pas delicate, il ne faut pas s'imaginer qu'on ſoit diſpenſé de bien labourer la terre où on doit la ſemer. Au contraire, comme immédiatement après ſa germination elle jette quantité de racines en terre, il eſt bon qu'elle la trouve bien labourée, & le plus profondément qu'il eſt poſſible.

On peut ſemer le *ſainfoin* dans toutes les ſaiſons de l'année; mais quand on le ſeme en automne, il y a à craindre qu'il ne ſoit endommagé par les gelées. Si on le ſeme l'été, il arrive ſouvent que la graine reſte longtems en terre ſans germer; ou ſi elle leve, la ſéchereſſe ordinaire dans cette ſaiſon, fait languir les jeunes plantes. Ainſi, le mieux eſt de ſemer le *ſainfoin* au printems, quand les grandes gelées ne ſont plus à craindre.

Nous avons dit qu'il convenoit de ſemer le *ſainfoin* par rangées, deux à deux, qui ſoient écartées les unes des autres de 8 pouces, & de laiſſer 30 ou 32 pouces d'intervalle entre chaque deux rangées; enfin qu'il convenoit de faire enſorte que dans la longueur des rangées, les piés du *ſainfoin* fuſſent éloignés les uns des autres de huit pouces. Il ſeroit difficile de remplir toutes ces vues en grand, ſans le ſecours du nouveau ſemoir.

On peut encore, au moyen de cet inſtrument, placer les grains dans le fond des petits ſillons qui ſont ouverts par les ſocs du ſemoir, & ne les recouvrir que de la petite quantité de terre qu'on ſait être convenable. Par ce moyen la jeune plante ſe trouve au fond d'une petite rigole, ce qui eſt fort avantageux, non-ſeulement à cauſe de l'eau qui s'y ramaſſe; mais encore, parce que cette rigole ſe rempliſſant dans la ſuite, la plante ſe trouve rehauſſée par de nouvelle terre.

Il ne ſera pas néceſſaire de labourer tous les intervalles à la fois, mais tantôt les uns, tantôt les autres; de cette façon l'on ne laboureroit qu'une cinquieme partie de terrein, enſorte que le *ſainfoin* pourra ſubſiſter trente ans dans une même terre, ce qui la rendra bien plus propre à recevoir les autres grains qu'on y voudra mettre dans la ſuite.

Le *ſainfoin* mérite bien qu'on donne des ſoins à ſa culture, car c'eſt aſſurément une des plus profitables plantes qu'on puiſſe cultiver. La luzerne ne peut venir que dans les terres fraîches, humides, & très-ſubſtantielles. Le trefle ne réuſſit que dans les bonnes terres: au lieu que le *ſainfoin* s'accommode de toutes ſortes de terres; & quoiqu'il vienne mieux dans les unes que les autres, il ſubſiſte dans les plus mauvaiſes.

Le *ſainfoin* a cet avantage ſur les prés ordinaires, qu'il fournit beaucoup plus d'herbe. Outre cela, on parvient plus fréquemment à le fanner à-propos; car le pois de brebis, la veſſe, la luzerne, le trefle, & même les foins ordinaires, doivent être fauchés, quand ces différentes plantes ſont parvenues à leur maturité; ſi l'on différoit, on courroit riſque de tout perdre: que le tems ſoit à la pluie ou non, il faut les faucher, au riſque de voir l'herbe pourrir ſur le champ, ſi la pluie continue. Il n'en eſt pas de même du *ſainfoin*; car on peut le faucher en différens états avec un profit preſqu'égal.

1°. On peut faucher le *ſainfoin* avant que les fleurs ſoient du tout épanouies. Alors on a un fourrage fin qui eſt admirable pour les bêtes à cornes; & ces *ſainfoins* fauchés de bonne heure, fourniſſent un beau regain qui dédommage amplement de ce qu'on a perdu, en ne laiſſant pas parvenir la plante à toute ſa longueur.

M. Tull prétend même que ce fourrage eſt ſi bon, qu'on peut ſe diſpenſer de donner de l'avoine aux chevaux, quand on leur fournit de cette nourriture. Il aſſure qu'il a entretenu pendant toute une année un attelage de chevaux en bon état, en ne leur donnant que de ce foin, quoiqu'ils fuſſent occupés à des travaux pénibles. Il ajoute qu'il a engraiſſé des moutons avec la même nourriture, plus promptement que ceux qu'on nourriſſoit avec du grain. Mais on ne peut avoir de ce bon foin, que quand on le cultive ſuivant ſa méthode: l'autre monte en fleur preſqu'au ſortir de terre.

2°. Si le tems eſt diſpoſé à la pluie, on peut différer à faucher le *ſainfoin* quand il eſt en fleur. Ce fourrage eſt encore fort bon pour les vaches, mais il faut prendre garde en le fannant de faire tomber la fleur, car les beſtiaux en ſont très-friands, & cette partie qui ſe détache aiſément, les engage à manger le reſte.

3°. Si la pluie continue, on peut laiſſer le *ſainfoin* ſur pied, juſqu'à ce qu'il ſoit entre fleur & graine. Alors la récolte eſt plus abondante; non-ſeulement parce que la plante eſt parvenue à toute ſa grandeur; mais encore parce que l'herbe étant mieux formée, elle diminue moins en ſe ſéchant. Il eſt vrai que le fourrage n'eſt pas ſi délicat; mais les chevaux s'en accommodent bien, parce qu'ils aiment à trouver ſous la dent les graines de *ſainfoin* qui commencent à ſe former.

4°. Si le tems continue à être à la pluie, plutôt que de s'expoſer à voir pourrir ſur terre ſon *ſainfoin*, il vaut mieux le laiſſer ſur pié. Car la graine mûrit & dédommage en bonne partie de la perte du fourrage; non-ſeulement parce que cette graine peut ſe vendre à ceux qui veulent ſemer du *ſainfoin*, mais encore parce que deux boiſſeaux de cette graine nourriſſent auſſi bien les chevaux, que trois boiſſeaux d'avoine: & généralement tous les beſtiaux en ſont très-friands, auſſi bien que les volailles.

Lorſque la paille de ce *ſainfoin* qui a fourni de la graine a été ſerrée à-propos, elle peut encore ſervir de fourrage au gros bétail. Ils la préferent au gros foin de prés-bas, & à la paille du froment; mais pour qu'ils la mangent bien, il la faut hacher à-peu-près comme on fait la paille en Eſpagne, ou la battre avec des maillets, comme on fait le jonc marin dans quelques provinces.

Il nous reſte à dire quelque choſe de la façon de fanner le *ſainfoin*. La faux le range par des eſpeces de bandes, qu'on nomme des ondins, parce qu'on les compare aux ondes qui ſe forment ſur l'eau. Dans le tems de hâle, le deſſus des ondins eſt ſec, un ou deux jours après qu'il a été fauché. Lorſqu'il eſt en cet état, le matin après que la roſée a été diſſipée, on retourne les ondins l'un vers l'autre. Cette opération ſe fait aſſez vîte, en paſſant un bâton ſous les ondins pour les renverſer.

On les renverſe l'un vers l'autre, pour que les deux ondins ſe trouvent ſur la partie du champ qui n'a pas été labourée, & pour qu'il y ait moins de foin perdu; parce que, quand on le ramaſſe, il ſuffit de faire paſſer le rateau, ou pour parler comme les fermiers, le faucher ſur les eſpaces.

Sitôt que les ondins retournés ſont ſecs, on les ramaſſe avant la roſée du ſoir en petits meulons, qu'on appelle des *oiſons*, parce qu'étant ainſi diſpoſés, ils reſſemblent à un troupeau d'oies répandues dans un champ, & comme le *ſainfoin* eſt en plus groſſes maſſes, il craint moins la roſée, & même la pluie quand elle n'eſt pas abondante.

Si on laiſſoit le *ſainfoin* répandu fort mince ſur tout le champ pendant une huitaine de iours, quand même il ne tomberoit point d'eau, il perdroit beaucoup de ſa qualité. C'eſt pourquoi, ſitôt qu'il eſt ſuffiſamment ſec, il faut le mettre en groſſes meules, ou le ſerrer dans les granges: & à cette occaſion, il eſt bon de remarquer, que ſuppoſant le *ſainfoin* & le

foin ordinaire également ſecs, on peut faire les meules de *ſainfoin* beaucoup plus groſſes que celles de foin, ſans craindre qu'il s'échauffe, parce que les brins ſe preſſant moins exactement les uns contre les autres, il paſſe entre deux de l'air qui empêche la fermentation.

On a obſervé que le *ſainfoin* n'eſt jamais meilleur que quand il a été deſſeché par le vent, & ſans le ſecours du ſoleil. Outre cela, une pluie qui feroit noircir le foin ordinaire, le trefle, & même la luzerne, n'endommage pas le *ſainfoin*; il n'eſt véritablement altéré que quand il eſt pourri ſur le champ.

Quand le tems eſt diſpoſé à la pluie, ſi le *ſainfoin* n'eſt pas encore ſec, on peut le ramaſſer en petits meulons, & on ne craindra pas qu'il s'échauffe, ſi l'on met au milieu de chaque meulon une corbeille, ou un fagot qui permette la circulation de l'air & l'évaporation des vapeurs; mais ſitôt que l'herbe eſt bien ſeche, il faut la ſerrer dans des granges, ou en former de groſſes meules, & les couvrir avec du chaume.

Parlons à préſent de la récolte du *ſainfoin* qu'on a laiſſé mûrir pour la graine. Comme toutes les fleurs du *ſainfoin* ne s'épanouiſſent que les unes après les autres, la graine ne mûrit pas non plus tout-à-la-fois. Si l'on coupoit le *ſainfoin* lorſque les graines d'en bas ſont mûres, on perdroit celles de la pointe. Si l'on attendoit pour faucher les *ſainfoins*, que la graine de la pointe fût mûre, celle d'en bas ſeroit tombée & perdue. Ainſi il faut choiſir un état moyen, & alors les graines qui ſont encore vertes achevent de mûrir, & au bout de quelque tems, elles ſont auſſi bonnes que les autres.

Il faut bien ſe donner de garde de faucher, ni de ramaſſer ces ſortes de *ſainfoins* dans la chaleur du jour; la plus grande partie de la graine ſeroit perdue. Le vrai tems pour ce travail, eſt le matin ou le ſoir, quand la roſée ou le ſerein rendent la plante plus ſouple.

S'il fait beau, le *ſainfoin* ſe deſſeche aſſez en ondins, ſans qu'il ſoit beſoin de les retourner; mais s'il a plû, & qu'on ſoit obligé de retourner les ondins, le mieux eſt pour ne point faire tomber la graine, de paſſer le bâton ſous les épis & de renverſer l'ondin de façon que les piés des *ſainfoins* ne faſſent que tourner comme ſur un axe. Il ne faut pas attendre que le *ſainfoin* ſoit fort ſec pour le mettre en meules, car on courroit riſque de perdre beaucoup de graines. Il y a des gens qui pour ne point courir ce riſque, l'enlevent dans des draps; alors on le peut ſerrer ſi ſec qu'on veut, puiſque la graine ne peut ſe perdre.

Mais ſi l'on veut battre le *ſainfoin* dans le champ, il ne faut point faire de meules; il ſuffit de ramaſſer le *ſainfoin* en meulons, & pour lors il ne peut pas être trop ſec. On prépare une aire à un coin d'un champ, ou bien l'on étend un grand drap par terre; deux métiviers battent le *ſainfoin* avec des fleaux, pendant que deux perſonnes leur en apportent de nouveau dans des draps; & deux autres nettoient groſſierement avec un crible la graine qui eſt battue. La graine ainſi criblée, & miſe dans des ſacs, eſt portée à la maiſon. A l'égard de la paille, on la ramaſſe en groſſes meules pour la nourriture du bétail; mais il faut empêcher qu'elle ne ſoit mouillée, parce qu'elle ne ſeroit plus bonne à rien.

Un article très-important, & néanmoins très-difficile, eſt de conſerver la ſemence qui a été battue dans le champ; car il n'y a pas le même inconvénient pour celle qu'on engrange avec la paille; elle ſe conſerve à merveille.

Celle qui eſt dépouillée de ſa paille, a une diſpoſition très-grande à fermenter, de ſorte qu'un petit tas eſt aſſez conſidérable pour que la graine du centre s'échauffe. Inutilement l'étendroit-on dans un grenier à ſept ou huit pouces d'épaiſſeur; ſi on ne la remuoit pas tous les jours, elle s'échaufferoit. Le meilleur moyen eſt de faire dans une grange un lit de paille, puis un lit fort mince de graine, un lit de paille & un lit de graine, & l'hiver on peut retirer cette graine, & la conſerver dans un grenier; car comme elle a perdu ſa chaleur, elle ne court plus le même riſque de ſe gâter.

Il faut terminer ce qui regarde le *ſainfoin*, par avertir que ſi on ne faiſoit pas paître les *ſainfoins* par les beſtiaux, ils ſeroient bien meilleurs qu'ils ne ſont. M. Tull recommande ſurtout qu'on les défende du bétail la premiere & la ſeconde année & tous les ans au printems.

Enfin il prétend qu'il a rajeuni des pieces de *ſainfoin* où le plant étoit languiſſant, en faiſant labourer des plates-bandes de trois piés de largeur, & laiſſant alternativement des planches de *ſainfoin* de même largeur. Il aſſure que ce *ſainfoin* ayant étendu ſes racines dans les plates-bandes labourées, avoit repris vigueur & fourni de très-bonne herbe. *Voyez* Tull, *Horſeboing Husbandry, p. 76 & ſuiv.* ou le *traité* de M. du Hamel *de la culture des terres. tom. I.* (*D. J.*)

SAINFOIN, SAINT-FOIN *ou* GROS FOIN, (*Mat. méd.*) les anciens faiſoient de cette plante beaucoup plus d'uſage que nous. Dioſcoride, Galien, Pline, *&c.* en parlent comme d'un remede uſité, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ils regardoient les feuilles de cette plante comme fortifiantes, réſolutives, diaphorétiques & diurétiques: mais encore une fois, les modernes ne l'employent plus.

On a obſervé que les feuilles de *ſainfoin cueillies* immédiatement avant l'apparition de la fleur, & ſéchées avec ſoin, prenoient la forme extérieure & l'odeur du thé verd: il ne ſeroit pas étonnant qu'elles euſſent auſſi la même vertu. *Voyez* THÉ. (*b*)

SAINGOUR, (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie, dans l'Indouſtan, ſur la route d'Agra à Patna. Elle ſe perd dans le Géméné. (*D. J.*)

SAINT, adj. (*Gramm. & Théolog.*) ce nom qui ſignifie *pur*, *innocent*, *parfait*, convient particulierement à Dieu qui eſt *ſaint* par eſſence.

Il a été communiqué aux hommes célebres par leur vertu & leur piété: les premiers fideles l'ont donné généralement à tous les chrétiens qui vivoient conformément aux lois de Jeſus-Chriſt. Dans la ſuite le nom de *ſaint* & de *très-ſaint*, a été donné & ſe donne encore aux patriarches, aux évêques, aux prêtres, aux abbés, & autres perſonnes d'une éminente piété. Mais on a particulierement affecté le nom de *ſaint*, à ceux qui ſont morts & que l'on croit jouir de la gloire éternelle. Les Grecs l'ont donné aux martyrs, à leurs patriarches, à leurs évêques morts dans la communion de l'Égliſe catholique, & aux perſonnes qui avoient vécu & qui étoient mortes ſaintement. Dans l'egliſe latine ce nom a été donné autrefois aux martyrs, & à tous ceux dont la ſainteté étoit notoire. Depuis le xij. ſiecle on l'a réſervé à ceux qui ont été canoniſés par les papes après les informations & cérémonies accoutumées. *Voyez* CANONISATION.

Un des points qui diviſent les Proteſtans d'avec les Catholiques, c'eſt que ceux-ci adreſſent aux *ſaints* des vœux & des prieres pour obtenir leur interceſſion auprès de Dieu; ce que les Proteſtans condamnent comme une idolâtrie, prétendant que c'eſt aſſez honorer les *ſaints*, que de propoſer leurs exemples à imiter. *Voyez* CULTE & INVOCATION.

Le nombre des *ſaints* reconnus pour tel eſt preſque infini; le pere Papebrok en compte dix-ſept ou dix-huit cens pour le premier jour de Juin ſeulement; ce ne ſont pas ſeulement les Proteſtans qui ont trouvé étrange cette multitude prodigieuſe de *ſaints*. Le ſavant pere Mabillon écrivain très-catholique, dans ſa diſſertation ſur le culte des *ſaints* inconnus, obſerve qu'on rend des honneurs à des *ſaints* prétendus, qui peut-être n'étoient pas chrétiens, dont on ne ſait pas même les noms, ou auxquels on adreſſe des prieres ſans ſavoir par aucun jugement de l'Egliſe, s'ils ſont dans le ciel. Mais l'Egliſe, loin d'autoriſer les ſuperſtitions à cet égard, les condamne & veut qu'on ne reconnoiſſe pour *ſaints*, que ceux dont on a des actes authentiques. Bollandus, Roſweid, le pere Papebrock & autres jéſuites, ſe ſont attachés avec un zele infatigable à ce travail, & ont publié vingt-quatre volumes *in-folio* pour les ſix premiers mois de l'année, & depuis la mort du pere Papebrock, ſes continuateurs en ont encore donné pluſieurs. *Voyez* ACTES & BOLLANDISTES. (1)

SAINT LE, (*Hiſt. jud.*) dans l'Ecriture, marque en

(1) Ce ne ſont pas des matieres à traiter ſi ſuperficiellement. Outre les articles auxquels on renvoie dans le préſent, le lecteur doit conſulter les ouvrages, qui ſont en grand nombre, des plus habiles théologiens qui ont écrit ſur ce ſujet. Qu'il liſe ſur tout celui de l'immortel Benoît XIV. rempli d'érudition. Qu'il liſe auſſi la diſſertation préliminaire que ce grand Pontife a mis en forme de

en particulier la partie du temple qui étoit entre le vestibule & le sanctuaire, & dans laquelle on voyoit le chandelier d'or, l'autel des parfums, & la table des pains de proposition.

Le *saint* ou les *saints*, *sancta*, se prend pour tout le temple, ou même pour le ciel: *le Seigneur a regardé du haut de son saint*, psal. c. j. ℣. 20. *Louez le Seigneur dans son saint*, ps. cl. ℣. 1.

Le *saint des saints*, ou le *sanctuaire*, marque la partie la plus intérieure & la plus sacrée du temple, où étoit l'arche d'alliance, & où personne n'entroit jamais, sinon le grand-prêtre, une fois l'année au jour de l'expiation solemnelle. *Voyez* EXPIATION & SANCTUAIRE.

SAINT, SAINTETÉ, (*Critique sacrée.*) [illegible]; *sainteté* signifie *la pureté d'ame*, Thess. iij. 13. *la piété envers Dieu*, Luc, j. 75. La *sainteté*, dit Platon, est cette partie de la justice qui consiste dans le service des dieux; & celle qui consiste dans les devoirs des hommes envers les hommes, est la seconde partie de la justice. Mais la *sainteté du temple* dans l'Exode, c'est le temple de Jérusalem consacré au culte de Dieu seul. Les *choses saintes* sont les mysteres de la Religion, *Matt. vij. 6.* La qualification de *saints*, se donne dans le vieux Testament aux anges, aux prophetes, aux patriarches, aux sacrificateurs, au peuple juif; dans le nouveau-Testament les apôtres honorent de ce titre les fideles & les chrétiens, parce qu'ils doivent mener une vie pure & religieuse. (*D. J.*) (1)

SAINT, (*Géog. mod.*) les mots *saint* & *sainte*, ont été imposés en Géographie à plusieurs lieux où l'on a bâti des églises & des monasteres, auxquels on a donné le nom de *saints* dont on y révéroit la mémoire.

Ces églises & ces monasteres ont été avec le tems accompagnés de quelques maisons, & ont vu se former à l'ombre de leurs clochers, des villages, des bourgs, ou des villes, qui ont ensuite pris le nom du *saint*.

Des navigateurs ont trouvé des îles, des rivieres, des ports, dont ils ignoroient la dénomination, & ils leur ont donné celui du *saint* ou de la *sainte*, dont ils portoient eux-mêmes le nom, ou du *saint* dont l'église célébroit la mémoire le jour de la découverte.

Il est arrivé de cette maniere, que les noms de *saint* & de *sainte*, sont devenus assez ridiculement des noms géographiques; de plus, ces noms géographiques en se multipliant prodigieusement, ont jetté une grande confusion dans cette science; mais il n'y a point de moyen d'y remédier.

Les Italiens disent *santo*, pour *saint;* seulement au lieu de *santo*; ils disent *sant* devant les mots qui commencent par une voyelle, & *san* devant ceux qui commencent par une consonne, *sant' Ambrosio*, *sant' Agostino*, *san Paolo*. Cette regle est la même dans les noms de lieux imposés par les Espagnols.

On ne trouvera guere dans ce Dictionnaire (& seulement sous leurs noms propres) que les endroits un peu considérables, nommés par les François *saint*, par les Italiens & les Espagnols *santo*, *sant'* ou *san*; car les détails minutieux ne conviennent point à cet ouvrage. (*D. J.*)

SAINTS *culte des*, (*Hist. ecclés.*) ce n'est pas mon dessein de faire méthodiquement l'histoire de l'invocation & du *culte des saints*; mais le lecteur sera peut-être bien-aise de trouver ici le morceau de M. Newton sur cette matiere, & qui n'a point encore été traduit en françois.

Trois choses, selon lui, donnerent occasion à ce culte; 1°. les fêtes célébrées en mémoire des martyrs; 2°. la coutume de prier auprès de leurs sépulchres; 3°. les prétendus miracles opérés par leurs reliques.

Grégoire de Nysse rapporte que Grégoire évêque de Néocésarée & de Pont, s'étant apperçu que les jeux & les fêtes payennes retenoient le commun peuple dans l'idolâtrie, permit qu'on célébrât des fêtes en mémoire des martyrs, & que le peuple s'y divertît. On substitua bien-tôt après la fête de Noël aux bacchanales; celle du premier Mai aux jeux de Flora; celles de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste, & des apôtres, aux fêtes marquées dans le vieux calendrier romain, les jours de l'entrée du soleil dans quelque signe de zodiaque. Cyprien ordonna de tenir un regiftre exact des actes des martyrs afin d'en célébrer la mémoire; & Felix évêque de Rome, jaloux de la gloire des martyrs, commanda d'offrir annuellement des sacrifices en leur nom.

La coutume de s'assembler dans les cimetieres où étoient les sépulchres des martyrs, laquelle commença à être en vogue du tems de la persécution de Dioclétien, contribua encore à l'établissement du *culte des saints*. Le concile d'Eliberi ou d'Elvire en Espagne, tenu en 305, défendit d'allumer pendant le jour des cierges dans les cimetieres des martyrs, de peur de troubler leur repos. Celui de Laodicée, tenu l'an 314, condamna ceux qui abandonnant les cimetieres des vrais martyrs, alloient faire leurs prieres auprès des sépulchres des martyrs hérétiques; & l'an 324, un autre concile dénonça anathème à ceux qui par arrogance, abandonneroient les congrégations des martyrs, les liturgies qu'on y lisoit, & la commémoration qu'on faisoit de ces athletes du Seigneur.

Avant qu'on eût la liberté de bâtir des églises pour y célébrer le service divin, on s'assembloit dans les cimetieres des martyrs; on y faisoit tous les ans une commémoration de leur martyre; on allumoit des flambeaux en leur honneur, & on jettoit de l'eau bénite sur ceux qui y venoient pour leurs dévotions. Lorsqu'ensuite la paix fut donnée à l'Eglise, & qu'on bâtit des temples magnifiques pour s'y assembler, on transporta les corps des *saints* & des martyrs dans ces temples. L'empereur Julien reprocha aux chrétiens cette coutume.

Dans la suite, on attribua aux os des martyrs la vertu de faire taire les oracles, de chasser les démons, de guérir les malades, d'opérer toutes sortes de miracles; c'est ce qu'on prouve par des témoignages de divers peres. On garda religieusement leurs reliques; on s'imagina que les *saints* après leur mort, devenoient les protecteurs & comme les dieux tutélaires des lieux où étoient leurs os.

Enfin, on commença à leur rendre un culte religieux & à les invoquer, premierement en Egypte & en Syrie, ensuite à Constantinople, & dans les églises d'occident. Grégoire de Naziance adresse des prieres à Athanase & à Basile; & il rapporte que Justine fut protégée miraculeusement, parce qu'elle invoquoit la sainte Vierge. Grégoire de Nysse implora le secours d'Ephrem & du martyr Théodore. A Constantinople, l'invocation des *saints* fut inconnue jusqu'à l'année 379, que Grégoire de Naziance la leur enseigna: saint Chrysostome l'appuya fortement; mais l'empereur Théodose défendit quelque tems après, de déterrer les os des *saints* & des martyrs, ou de les transporter d'un lieu à un autre.

Sans adopter toutes les idées de M. Newton, on ne peut disconvenir qu'il n'y ait dans ce petit morceau des vûes très-justes sur l'origine du culte des *saints*; & d'ailleurs il faut observer que ce beau génie n'avoit fait que jetter ces remarques sur le papier, sans y mettre la derniere main. (*D. J.*) (2)

SAINTAUBINET, (*Marine.*) c'est un pont de cordes supporté par des bouts de mâts, posés en-travers sur le plat-bord, à l'avant des vaisseaux marchands. *Voyez encore* PONT DE CORDES.

de lettre Apostolique en tête du Martyrologe de la derniere édition. Le lecteur trouvera dans l'un & l'autre de ces ouvrages de quoi se satisfaire & porter un juste jugement sur les matieres qu'on n'a fait qu'ébaucher dans cet article. „ *Ab aliis quidem quos scientia* „ *inflat, inexplebili quadam dubitandi prurigine, ab aliis vero, qui* „ *ad sobrietatem sapiunt, eo consilio, ut quæ subobscura sunt vel in-* „ *certa, nova quadam veritatis luce donentur* „ loc. cit. (Z)

(1) Voyez Calmet *diction. de la Bible*. Vous y trouverez une explication plus détaillée & plus précise de tout ce qui regarde les mots *Saints*, *Sainteté*. (Z)

(2) Si l'auteur n'a pas eu *le dessein de faire méthodiquement l'histoire de l'invocation & du culte des Saints*, je ne juge pas à propos non plus de m'engager dans une entreprise si vaste & de si longue haleine. Le lecteur peut consulter les articles *Culte*, *Invocation*, *Prieres*, *Images*, *Reliques* & autres, ensemble les Notes qui y ont été faites dans cette édition. Mais on trouvera dans les ouvrages de Théologie ces matieres traitées au long par les plus savans Théologiens. Nous en avons un entr'autres excellent *de cultu Sanctorum*, fait exprès avec un grand fond d'érudition par le savant abbé Trombelli, chanoine regulier de la Congregation du Rhin. Je ne saurois mieux adresser le lecteur qu'à cet ouvrage. Il y trouvera des vues bien plus justes sur l'origine du culte des *Saints* que dans cet extrait supposé de M. Newton, à l'autorité & jugement duquel on doit avoir peu d'égard en fait de Théologie, critique sacrée, ou histoire ecclésiastique, quoiqu'il soit d'ailleurs l'homme le plus entendu en Physique & en mathematiques. (Z)

SAINTE-BARBE, f. f. (*Marine.*) nom qu'on donne à la chambre des cannoniers, parce qu'ils ont choisi *fainte Barbe* pour patrone. C'eft un retranchement à l'arriere du vaiffeau, au-deffus de la foute, & au-deffous de la chambre du capitaine. *Voyez la Marine, Pl. IV. fig. 1. la fainte-Barbe, cottée* 107. On l'appelle auffi *gardiennerie*, parce que le maître canonnier y met une partie de fes uftenfiles. Il y a ordinairement deux fabords pratiqués dans l'arcaffe, pour battre par derriere, & le timon ou barre du gouvernail y paffe.

SAINTE-CROIX, L'ÎLE DE, (*Géog. mod.*) l'une des Antilles fituée par les 17 degrés 36 minutes de *latitude*, au nord de l'équateur, à 15 ou 16 lieues dans l'eft fud-eft de Portorico, fa longueur eft d'environ 9 lieues fur une largeur inégale; fon terrein produit les plus beaux arbres du monde, dont le bois eft propre à conftruire de très-beaux meubles. Cette île, qui étoit fous la domination de la France, depuis l'établiffement des Antilles, fut cédée vers le commencement du regne de Louis XV. aux Danois, qui y ont aujourd'hui une affez nombreufe colonie, malgré l'intempérie du climat.

SAINTE-LUCIE, BOIS DE, (*Botan.*) efpece de cérifier fauvage. *Voyez* MAHALEB, (*Botan.*)

SAINTES, *ou* SAINCTES, (*Géog. mod.*) on écrivoit anciennement *Xaintes*; ville de France, capitale de la Saintonge, fur la Charente, qu'on y paffe fur un pont, à 16 lieues au fud eft de la Rochelle, & à 25 au nord-eft de Bourdeaux.

Cette ville, qui du tems d'Ammien Marcellin, étoit une des plus floriffantes de l'Aquitaine, eft aujourd'hui une petite & pauvre ville; fes rues font étroites, & les maifons mal bâties. Il y a cependant une fénéchauffée, un préfidial, & une élection, qui eft de la généralité de la Rochelle. Les Jéfuites y ont tenu un college, & les Lazariftes y tiennent un féminaire.

L'évêché de *Saintes*, qui paffe pour un des plus anciens des Gaules, eft fuffragant de Bourdeaux; il vaut douze à quinze mille livres de revenu, toutes les charges acquittées. Il eft compofé de 565 églifes, tant paroiffiales que fuccurfales; ces dernieres font au nombre d'environ 60. Le chapitre de la cathédrale eft compofé d'un doyen & de vingt-quatre chanoines, dont les quatre qui ont les dignités, font nommés par l'évêque, quoique le chapitre foit indépendant de lui.

On a tenu divers conciles à *Saintes*; favoir en 563, 1075, 1080, 1088 & 1096; c'eft dans ce dernier que fut ordonné le jeûne des veilles des apôtres.

Il y a dans un fauxbourg de cette ville, une riche abbaye de bénédictines, fondée l'an 1047, fous le titre de *Notre-Dame*. *Long.* 37. 2. *lat.* 45. 39.

La ville de *Saintes* s'appelloit anciennement *Mediolanum*, comme Milan dans la Gaule cifalpine, & elle avoit un amphithéâtre avec beaucoup d'autres marques de grandeur lorfqu'elle étoit fituée fur une montagne. Cette ville que les auteurs, jufqu'au cinquieme-fiecle, appellent *Mediolanum*, ayant été entierement ruinée par le paffage des Vandales, & des autres barbares qui traverferent les Gaules pour aller en Efpagne, fut rebâtie dans une fituation plus commode que l'ancienne, car elle eft fur le bord de la Charente. Depuis ce tems-là, le nom *Mediolanum* n'a plus été en ufage, on ne s'eft fervi que de celui du peuple *Santones*, d'où eft venu le mot de *Saintes*.

Amelotte (*Denys*), pere de l'oratoire, naquit à *Saintes*, en 1606, & fe montra de bonne heure ennemi de MM. de Port-royal, dans l'efpérance d'obtenir un évêché. Il a donné une verfion du nouveau Teftament en *quatre volumes in-8°.* qu'il mit au jour en 1666, 1667 & 1668. Cette verfion n'eft pas fort exacte, & l'on y a trouvé des fautes affez groffieres, principalement pour ce qui regarde la critique. Le pere Amelotte mourut en 1678, agé de foixante-douze ans. (*D. J.*)

SAINTETÉ, f. f. *Gramm. & Théolog.*) qualité ou état d'un homme faint, ou exempt de péché. *Voyez* PÉCHÉ.

Sainteté fe dit auffi des perfonnes facrées, & des chofes deftinées au fervice de Dieu & aux ufages de la religion. *Voyez* SACRÉ & SAINT.

On dit dans ce fens jours *faints*, ordonnances *faintes*, *fainte* Bible, *faint* Evangile, guerre *fainte* &c. Les Catholiques romains appellent l'inquifition, le *faint office*, & le fiege de Rome, le *faint fiege*. *Voyez* INQUISITION. &c.

Sainte huile, eau *fainte*, &c. *Voyez* ONCTION, EAU, &c.

La Paleftine eft appellée par excellence la *Terre fainte*, & Jérufalem la *fainte cité*. Tel prince croyoit fignaler fa religion en allant combattre pour la conquête de la Terre *fainte*. *Voyez* CROISADE.

Dans les pays catholiques, un tiers de l'année eft employé en fêtes ou jours *faints*. Il n'y a point d'autres jours *faints* en Ecoffe, que le Dimanche.

Semaine *fainte*, eft la derniere femaine du carême, que l'on appelle auffi *femaine de la paffion*. *Voyez* CARÊME & PASSION.

On donne quelquefois le nom d'*année fainte*, à l'année du jubilé. *Voyez* JUBILÉ.

Il y avoit dans le tabernacle, & enfuite dans le temple de Salomon, deux lieux particuliers, dont l'un s'appelloit le lieu faint, *fanctum*, & l'autre, qui étoit le plus reculé, le faint des faints, *fanctum fanctorum*, ou *le fanctuaire*. *Voyez* SANCTUAIRE.

Le *faint* étoit féparé du *faint des faints* par un voile. L'arche de l'alliance étoit dans ce dernier. *Voyez* ARCHE.

Sainteté eft un titre de vénération que l'on donne au pape, comme celui de *majefté* aux rois. *Voyez* TITRE, QUALITÉ.

Les rois même, quand ils écrivent au pape, lui donnent le titre de *fainteté* ou de *faint pere*, en latin, *fanctiffime & beatiffime pater*. *Voyez* PAPE.

On donnoit autrefois le titre de *fainteté* à tous les évêques, comme on voit dans faint Auguftin, Fortunat, Nicolas I. Caffiodore, &c. Saint Grégoire même en a appellé quelques-uns votre *beatitude* & votre *fainteté*.

Les empereurs grecs de Conftantinople portoient le titre de *faint* & de *fainteté*, à caufe de l'onction de leur facre. Du Cange ajoute qu'on a auffi donné le nom de *fainteté* à quelques rois d'Angleterre, & que les orientaux l'ont fouvent refufé au pape.

SAINTEUR, f. m. (*Droit coutumier.*) vieux mot qui fe trouve dans la coutume d'Haynault, *ch. xxiij.* où il eft traité du rachat de fervage, pour lequel eft dûe quelque redevance à celui par lequel la perfonne a été affranchie. Un *fainteur* ou *faintier* étoit un ferf d'églife, un oblat, un homme qui par dévotion s'étoit fait ferf d'un faint ou d'une fainte, patrons de cette églife. Pour cet effet le *fainteur* fe paffoit la corde des cloches au cou, & mettoit fur fa tête, & quelquefois fur l'autel, quelques deniers de chevage; voilà une idée folle, & qui tient bien de la barbarie des anciens tems. Comme les fervitudes étoient différentes, dit M. de Lauriere, tous ceux qui étoient *fainteurs* ou *faintiers* des églifes n'étoient pas ferfs mainmortables & mor-taillables, ni hommes de corps.

SAINT-GRAAL, (*Hift. des pierres précieufes. Litholog.*) vafe précieux fait, à ce qu'on dit, d'une feule émeraude. On a béni & fanctifié ce vafe fous le nom ridicule de *faint-Graal*. Les chanoines de l'églife cathédrale de Gènes en font les dépofitaires. Durant le féjour que Louis XII. fit à Gènes, l'an 1502, les chanoines le lui firent voir.

Ce vafe s'eft toujours confervé dans le tréfor de la métropole. Il eft taillé en forme de plat d'un exagone régulier. Il a fept pouces de chaque côté, quatorze pouces de diametre, trois pouces & demi de creux, trois lignes d'épaiffeur. On voit au-deffous du vafe deux anfes taillées dans la même pierre, & qui ont chacune trois pouces & demi de long, cinq lignes de diametre. Le vafe pefe un marc & demi ou douze onces.

La couleur de cette pierre eft, au jour, d'un verd qui furpaffe celui des autres émeraudes. A la lumiere des flambeaux, elle eft tranfparente, nette & brillante; on voit fur une de fes anfes une entaille faite par un lapidaire, en préfence de l'empereur Charles V. qui fut convaincu par cette épreuve, que c'étoit une vraie émeraude; mais il eft fort permis d'en douter.

Ce vafe fut trouvé, difent les Génois, à la prife de Céferée. Les alliés partagerent le butin; les Vénitiens s'emparerent de l'argent; les Génois fe contenterent de cette pierre. On lit dans un manufcrit de la métropole, que c'eft le plat dans lequel Jefus-Chrift mangea l'agneau pafcal à la derniere cêne qu'il fit avec fes apôtres. La tradition de la république veut que ce foit le plat où fut préfentée la tête de S. Jean-Baptifte.

Ces traditions ne demandent pas une réfutation férieufe; mais cette émeraude, fi elle étoit vraie, feroit une piece finguliere. On ne la montre, pour le per-

persuader au public, qu'avec de grandes formalités. Un prêtre en surplis & avec l'étole prend le vase, ayant passé au cou un cordon dont chaque bout est noué à chacune des anses. On ne la montre encore qu'aux personnes de distinction, & par un decret du sénat.

M. le chevalier de Cresnay, lieutenant général des armées navales, qui conduisit à Genes, par ordre du roi, madame infante, duchesse de Parme, sur la fin de l'année 1753, demanda à voir ce vase, & le vit avec tous les officiers de son escadre. M. de la Condamine l'a examiné de son côté, & en a parlé dans un mémoire qu'il a lu à l'académie des Sciences. (*D. J.*)

SAINT LOUIS, ORDRE DE, (*Hist. mod.*) ordre de chevalerie en France, créé en 1693 par le roi Louis le Grand, pour honorer la valeur de ses officiers militaires. Le roi en est le grand-maître; & par l'édit de création, il a sous lui 8 grands croix, 24 commandeurs, & les autres simples chevaliers. Mais en 1719, le roi actuellement régnant, rendit un autre édit portant confirmation de l'ordre, création d'officiers pour en administrer les affaires, augmentation de deux grands croix, de cinq commandeurs & de cinquante-trois pensions, nombre au reste qui n'est pas tellement fixe qu'il ne puisse être augmenté à la volonté du roi, puisqu'en 1740 on comptoit quatorze grands croix, & quarante-quatre commandeurs. Les maréchaux de France, l'amiral & le général des galeres sont chevaliers nés. Pour y être admis, il faut avoir servi dix ans en qualité d'officier, & faire profession de la religion catholique, apostolique & romaine; cependant le tems du service n'est pas une regle si invariable qu'elle n'ait ses exceptions, le roi accordant quelquefois la croix à un jeune officier qui se sera distingué par quelque action extraordinaire de valeur.

L'ordre a 300000 livres de rente annuelle, qui sont distribuées en pensions de 6000 livres à chacun des grands-croix; de 4000 & de 3000 livres aux commandeurs; de 200 livres à un certain nombre de chevaliers; & ensuite depuis 1500 jusqu'à 800 livres à un grand nombre de chevaliers & aux officiers de l'ordre, ou par rang d'ancienneté, ou à titre de mérite, & sous le bon plaisir du roi. Ces fonds sont assignés sur l'excédent du revenu attaché à l'hôtel royal des invalides à Paris.

La croix de l'ordre est émaillée de blanc, cantonnée de fleurs-de-lis d'or, chargée d'un côté, dans le milieu, d'un *saint Louis* cuirassé d'or & couvert de son manteau royal, tenant de sa droite une couronne de laurier, & de la gauche une couronne d'épines & les clous, en champ de gueules, entourée d'une bordure d'azur, avec ces lettres en or, *Ludovicus magnus instituit* 1693; & de l'autre côté, pour devise, une épée nue flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche, aussi en champ de gueules bordée d'azur comme l'autre, & pour legende ces mots: *Bellicæ virtutis præmium*. Les grands-croix la portent attachée à un ruban large couleur de feu passé en baudrier, & ont une croix en broderie d'or sur le just-au corps & sur le manteau. Les commandeurs ont le ruban en écharpe, mais non la croix brodée, & les chevaliers portent la croix attachée à la boutonniere avec un ruban couleur de feu. Leur nombre n'est pas limité; on en compte aujourd'hui plus de quatre mille.

Par édit de Louis XIV. donné au mois de Mars 1694, il est statué que „ tous ceux qui seront admis „ dans cet ordre, pourront faire peindre ou graver „ dans leurs armoiries ces ornemens: savoir, les „ grands-croix, l'écusson accollé sur une croix d'or „ à huit pointes boutonnées par les bouts, & un ruban large couleur de feu au-tour dudit écusson, „ avec ces mots, *Bellicæ virtutis præmium*, écrits „ sur ledit ruban, auquel sera attachée la croix dudit ordre; les commandeurs de même, à la reserve de la croix sous l'écusson; & quant aux simples chevaliers, il leur est permis de faire peindre „ ou graver au bas de leur écusson une croix du dit „ ordre attachée d'un petit ruban noué aussi de couleur de feu „.

SAINTOIS, LE, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le diocèse de Toul en Lorraine, entre le Toulois & le Chaumontois. Ce petit pays est appellé dans les titres *Segontensis pagus*, ou *comitatus Segintensis*. Frédegaire parle d'un de ses comtes, & il y en eut d'autres que celui-là. Le *Saintois* changea son nom en celui de *Vaudemont* sur la fin du xj. siecle, & l'empereur l'érigea en comté, séparé du duché de Lorraine; mais il y a été réuni par le duc René, l'an 1473. (*D. J.*)

SAINTONGE, LA, (*Géog. mod.*) province de France bornée au nord par le Poitou & l'Aunis, au midi par le Bourdelois, au levant par l'Angoumois & le Périgord, au couchant par l'Océan. Elle a environ 25 lieues de long, & 12 de large. La Charente la partage en méridionale & septentrionale. La premiere a Saintes capitale, Marennes, Royan, Mortagne, *&c.* La seconde comprend Saint-Jean-d'Angeli, Tonnay-Charente, Taillebourg, *&c.*

Les *Saintongeois*, ainsi que Saintes, capitale du pays, ont tiré leur nom des peuples *Santones*, célebres dans les anciens auteurs, comme on le verra sous ce mot. Ils furent du nombre des Celtes jusqu'à ce qu'Auguste les joignit à la seconde Aquitaine. César dans ses commentaires vante la fertilité de la *Saintonge*, où le peuple helvétique qui quittoit son pays vouloit aller s'établir.

Les François occuperent la *Saintonge* après la défaite & la mort d'Alaric. Eudes, duc d'Aquitaine s'en rendit le maître absolu. Eléonore de Guienne en étoit en possession lorsqu'elle épousa Henri roi d'Angleterre; il arriva de là que ce pays fut possédé par les Anglois en pleine souveraineté, jusqu'à ce que Carles V. la leur enleva, & la réunit à la couronne, de laquelle elle n'a point été démembrée depuis: car on ne voit pas que le don que Charles VII. en avoit fait à Jacques I. roi d'Ecosse, l'an 1428, ait eu lieu.

La *Saintonge* & l'Angoumois font ensemble le douzieme gouvernement de France; mais l'Angoumois est du parlement de Paris, & la *Saintonge* est du parlement de Bordeaux. Ses finances sont médiocres. Le domaine est presque entierement aliéné. Les douanes y sont très-considérables, & rapportent beaucoup aux fermiers.

Le pays produit du blé & des vins mais son principal commerce est le sel, qui est le meilleur de l'Europe. Ce commerce n'est pas néanmoins d'une grande utilité à la province, à cause des droits prodigieux que levent les fermiers, qui emportent la plus grande partie du profit. Les marais même de la basse *Saintonge* ne servent plus à-présent que de pâturages, qu'on appelle *marais-gatz*. Les principales rivieres qui traversent cette province, sont la Charente & la Boutonne.

Le Brouageais, petit pays, a été démembré de la *Saintonge*, & fait à-présent partie du gouvernement d'Aunis.

Jean Ogier de Gombault, l'un des premiers membres de l'académie françoise, & en son tems un poëte célebre, étoit un gentilhomme de *Saintonge*. Il s'acquit l'estime de Marie de Médicis, du chancelier Séguier, & des beaux esprits de son tems. Ses sonnets & ses épigrammes sont les meilleurs de ses ouvrages. Il composa les épigrammes dans sa vieillesse; &, ce qui paroît singulier, elles sont en général superieures à ses sonnets, parmi lesquels il y en a beaucoup de très-bons, quoique Despréaux dise:

> *A peine dans Gombault, Maynard & Malleville,*
> *En peut on admirer deux ou trois entre mille.*

Les vers de Gombault ont de la douceur, & sont tournés avec art; ce qui caractérise encore ce poëte, c'est beaucoup de délicatesse. Il a fait des pieces de théatre dont la constitution est dans le goût de son siecle, mais dont les détails méritent quelque estime.

Le dictionnaire & le supplément de Moréri ne font point mention de l'Amarante de Gombault: c'est une pastorale en cinq actes, où l'auteur a mis à la vérité trop d'esprit, mais où l'on trouve aussi dans quelques endroits le naturel qui convient au genre bucolique. La versification n'en est pas égale; c'est un défaut ordinaire à cet auteur dans tous ses ouvrages un peu longs: il ne se soutient que dans ses petites poësies. Il étoit calviniste, & mourut en 1666, âgé de près de 100 ans. (*D. J.*)

SAINT-PIERRE DE ROME, (*Architect. mod.*) De l'aveu de toutes les nations, ce temple principal de Rome moderne est le plus beau, le plus vaste, & le plus hardi qui soit dans le monde. Dix papes de suite contribuerent à l'achevement de la basilique de *Saint Pierre*.

Jules II. sous qui la Peinture & l'Architecture commencerent à prendre de si nobles accroissemens, voulut

lut que Rome eût un temple qui surpassât de beaucoup Sainte-Sophie de Constantinople. Il eut, dit M. de Voltaire, le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvoit jamais voir finir. Léon X. suivit ardemment ce beau projet. Il falloit beaucoup d'argent, & ses magnificences avoient épuisé son trésor. Il n'est point de chrétien qui n'eût dû contribuer à élever cette merveille de la métropole de l'Europe; mais l'argent destiné aux ouvrages publics ne s'arrache jamais que par force ou par adresse. Léon X. eut recours, s'il est permis de se servir de cette expression, à une des clés de S. Pierre, avec laquelle on avoit ouvert les coffres des chrétiens pour remplir ceux du pape; il prétexta une guerre contre les Turcs, & fit vendre des indulgences dans toute la chrétienté, à dessein d'en employer le produit à la construction de son nouveau temple, (1)

Le plus singulier de cette basilique, c'est qu'en y entrant on n'y trouve rien d'abord qui surprenne à un certain point: la symmétrie & les proportions y sont si bien gardées, toutes les parties y sont placées avec tant de justesse, que cet arrangement laisse l'esprit tranquille; mais quand on vient à détailler les beautés de cet admirable édifice, il paroît alors dans toute sa magnificence. En voici seulement les principales dimensions.

Sa longueur est de 594 piés, sans compter le portique ni l'épaisseur des murs. La longueur de la croix est de 438 piés; le dôme a 143 piés de diametre en-dedans; la nef a 86 piés 8 pouces de largeur, & 144 de hauteur perpendiculaire; la façade a 400 piés de profil: du pavé de l'église au haut de la croix qui surmonte la boule du dôme, on compte 432 piés d'Angleterre. Le portail est digne de la majesté du temple.

Ce sont d'abord plusieurs gros piliers qui soutiennent une vaste tribune; ces piliers forment sept arcades qui sont appuyées de marbre violet d'ordre ionique: le devant de la tribune est aussi orné de colonnes, & d'une balustrade de marbre; au-dessus sont des fenêtres quarrées qui font un fort bel effet; & le tout est terminé par une balustrade sur laquelle on a placé la statue de Notre-Seigneur & celles des douze apôtres, qui ont 18 piés de haut.

La coupole est sans doute l'objet de ce temple le plus digne de nos regards: il ne restoit dans le monde que trois monumens antiques de ce genre; une partie du dôme du temple de Minerve dans Athènes, celui du Panthéon à Rome, & celui de la grande mosquée à Constantinople, autrefois Sainte-Sophie, ouvrage de Justinien. Mais ces coupoles assez élevées dans l'intérieur, étoient trop écrasées au-dehors. Le Brunceleschi, qui rétablit l'Architecture en Italie au xjv. siecle, remédia à ce défaut par un coup de l'art, en établissant deux coupoles l'une sur l'autre dans la cathédrale de Florence; mais ces coupoles tenoient encore un peu de gothique, & n'étoient pas dans les nobles proportions. Michel-Ange Buonaroti, donna le dessein des deux dômes de *Saint-Pierre*, & Sixte-Quint exécuta en vingt-deux mois cet ouvrage dont rien n'approche.

Toute la voute est peinte en mosaïque par les plus grands maîtres. Ce dôme est soutenu par quatre gros piliers, au bas desquels on a placé quatre statues de marbre blanc plus grandes que nature.

Urbain VIII. a fait construire pour sa part le grand autel de marbre de ce temple, dont les colonnes & les ornemens paroîtroient par-tout ailleurs des ouvrages immenses, & qui n'ont là qu'une juste proportion: c'est le chef-d'œuvre du Bernini, digne compatriote de Michel-Ange.

Le grand autel dont nous parlons est directement sous le dôme: quatre colonnes de bronze torses, ornées de festons, soutiennent un baldaquin de métal; quatre anges de même matiere plus grands que nature, posés sur chaque colonne; & plusieurs petits anges distribués sur la corniche, donnent une majesté singuliere à cet autel.

La confession de *Saint-Pierre*, qu'on suppose l'endroit où cet apôtre a été enterré, est directement dessous ce lieu, qui est interdit aux femmes, est tout revêtu de marbre, & magnifiquement décoré.

Tout reluit d'or & d'azur dans *Saint-Pierre de Rome*; tous les piliers sont revêtus du marbre le plus poli: toutes les voûtes sont de stuc à compartimens dorés.

On trouve dans ce lieu des morceaux de peinture des plus grands maîtres. Le chevalier Lanfranc a peint la voûte de la premiere chapelle. On voit dans la seconde un saint Sébastien du Dominiquain. Dans la chapelle du saint Sacrement est un tableau de la Trinité de Pierre de Cortone, *&c.*

Les morceaux de sculpture surpassent peut-être tout le reste: le plus considérable est la chaire de *S. Pierre*. Cette chaire, qui n'est que de bois, est enchâssée dans une autre chaire de bronze doré, environnée de rayons, & soutenue par les quatre docteurs cardinaux de l'Eglise, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, & saint Grégoire, dont les statues plus grandes que nature, sont posées sur des piédestaux de marbre. Le dessein de ce bel ouvrage est encore du chevalier Bernin. Aux deux côtés de la chaire de *S. Pierre* sont deux superbes mausolées, l'un d'Urbain VIII. & l'autre de Paul III. (*D. J.*)

SAINT-SAUVEUR DE MONTRÉAL, (*Hist. mod.*) ordre militaire d'Espagne qui fut établi vers l'an 1120, par Alphonse VII. dit *le batailleur*, roi d'Arragon & de Castille. Ce prince qui avoit bâti la ville de *Montréal* contre les Maures de la Valence, en avoit confié la défense aux Templiers; mais l'ordre de ceux-ci ayant été aboli par le concile de Vienne de 1311, on mit à *Montreal* des chevaliers tirés des plus nobles familles d'Arragon; ils portoient sur la robe blanche une croix ancrée de gueules, & on les nommoit *chevaliers de S. Sauveur*. Mais après la destruction des Maures, cet ordre devint insensiblement inutile, & tomba enfin dans l'oubli.

SAINT-THOMAS ISLE DE, (*Géog. mod.*) petite isle au nord des Antilles, que l'on range au nombre des vierges: sa *latitude* est 18 *degrés 22 minutes*. Cette isle appartient aux Danois qui y ont bâti une espece de ville couverte du côté du port par un petit fort & quelques batteries de canon, ce lieu est fréquenté par les Hollandois de S. Eustache, & par les bâtimens interlopes qui font la truite sur la grande côte d'Espagne, il est d'ailleurs peu considérable.

SAINT-THOMÉ, s. m. (*Com. Monnoie étrangere.*) monnoie d'or que les Portugais ont fait battre à Goa; elle vaut deux piastres, un peu plus ou un peu moins. (*D. J.*)

SAINT-VINCENT ISLE DE, (*Géog. mod.*) l'une des Antilles située par les 13 *degrés 3 minutes de latitude* au nord de l'équateur, entre Sainte-Alousie & les Grenadins; cette île qui peut avoir environ vingt lieues de tour, est possédée par deux sortes de sauvages distingués en caraïbes rouges & en caraïbes noirs; les premiers sont les plus anciens; leur taille est moyenne; ils ont la peau d'une couleur bronzée, le front applati par art, & les cheveux très-longs & presque droits; les seconds, dont l'origine vient, selon toutes les apparences, des negres fugitifs de la Barbade, sont grands, bien proportionnés; leur couleur est d'un assez beau noir; ils ont les cheveux crépus, & le front applati à l'imitation des précédens dont le nombre est considérablement diminué. Ces sauvages ont permis à quelque européens françois de s'établir parmi eux dans la partie occidentale du

(1) Voilà des traits faits pour plaire aux beaux esprits, mauvais raisonneurs. Qu'est-ce que *vendre des indulgences, & ouvrir les coffres des chrétiens pour remplir ceux du Pape?* Il est de la nature du culte exterieur qu'on doit à Dieu, de faire des offrandes, soit pour l'embellissement des temples à lui consacrés, soit pour la célébration des fêtes, dont la magnificence devroit être une preuve de la piété des fideles, soit pour d'autres raisons & motifs qui seroient sans nombre, par lesquels ont peut marquer extérieurement la reverence, la soumission, le Dévouement qu'on doit en tout a la divinité. Il est même de la Nature de ce culte que les fideles s'en rapportent pour l'emploi de ces offrandes qu'on fait en l'honneur de Dieu, aux Ministres de ce même culte, & sur tout au Chef visible de l'Eglise universelle; par malheur on ne s'y en rapporte que trop peu. De là vient qu'il semble que les particuliers aiment mieux contenter leurs caprices, que marquer leur pieté par des legs pieux & par des saintes offrandes. En un mot il est enterieurement de la nature du même culte que les Pasteurs de l'Eglise, & surtout le Souverain Pontife excitent & portent les fideles par des promesses des biens celestes, dont Dieu leur a confié la dépot, à faire des offrandes pour par eux être destinées à ce qu'ils croient de plus convenable au culte & service de Dieu. Voilà à quoi on doit reduire la valeur de l'injuste, satyrique & sotte expression *vendre des indulgences & ouvrir les coffres &c. Voyez* la note faite à l'article *Indulgences*, & n'ajoutez jamais foi, mes chers lecteurs, aux pretendus beaux esprits, ennemis du Pape, par ce qu'ils font de la religion. (*Z*)

du pays, après leur avoir fixé des limites au-delà desquelles ils ne peuvent s'étendre.

Le terrein de *S. Vincent* est fort montagneux, très-bien boisé, & arrosé de petites rivieres; il produit beaucoup de tabac, du caffé, du cotton, du mahis, & des légumes en abondance. Vers l'extrémité septentrionale de l'île est une grosse montagne séparée des autres par des précipices & des ravines très-profondes, au milieu desquelles on voit encore aujourd'hui des traces bien sensibles des torrens de soufre & de matieres fondues, qui du sommet de la montagne coulerent jusqu'à la mer, lors de la fameuse irruption de son volcan en l'année 1719. *Voyez* Soufriere.

SAINTS, plus communément SAINTES, isles des, (*Géog. mod.*) ce sont trois petites îles situées en Amérique entre la pointe méridionale de la Guadaloupe, & la partie septentrionale de la Dominique, sous le vent de Marie-Galande.

Ces îles sont disposées de telle sorte qu'elles forment au milieu d'elles un port fort commode; leur terrein quoique très-montagneux, produit du coton, du caffé, du tabac, du mahys & des légumes; les habitans françois qui les occupent, élevent des bestiaux, des volailles, des cabris, des moutons & des cochons dont ils font commerce avec la Guadeloupe & la Martinique. Le pays est sain, à l'exception de quelques fievres annuelles; & il manque d'eau courante.

Saints ou Saintes, épithete qui précede souvent le nom de plusieurs des îles Antilles, dont quelques-uns ont été obmis dans les volumes précédens.

Sainte-Alousie, voyez Lussie ou Lucie.

Saint-Barthélemi, île appartenant aux François qui y cultivent du tabac, du coton & des légumes; elle est située par les 17 *degrés* 45 *minutes*, entre Saint Martin & S. Christophe.

Saint-Christophe, cette île très-agréable qui dans le commencement fut établie en commun par les François & les Anglois, est restée à ces derniers depuis l'année 1702. Son climat est fort sain; elle est située par les 17 *degrés* 26 *minutes* au nord de l'équateur, & peut avoir environ dix-huit lieues de tour.

Sainte-Croix, voyez *l'article* Sainte-Croix.

Saint-Eustache, île hollandoise. *Voy.* Eustache.

Saint-Jean, petite île, l'une des vierges appartenant aux Danois, voisines de S. Thomas. Cette île est très-médiocre.

Saint-Martin, l'une des Antilles située par les 18 *degrés de latitude* au nord de l'équateur, entre l'Anguille & S. Barthélemi. Cette île est occupée en commun par les François & les Hollandois qui y cultivent du mahis, des feves, & autres légumes dont ils font commerce à la Martinique.

SAINTRE, droit de *saintre* ou de *chaintre* ou de *chambre*, (*Jurisprud.*) les seigneurs ont ce droit sur les lieux non cultivés, en chaume, en friche, en bruyeres, en buissons; il consiste à y faire paître leur bétail, à l'exception de tous autres qu'ils en peuvent éloigner.

SAIOUNAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, sur la côte orientale, dans le Zanguebar, & au midi de la ville de Sofala. (*D. J.*)

SAIPAN ou SAYPAN, (*Géog. mod.*) autrement nommée l'*Ile de S. Joseph*. Isle de l'océan oriental, dans l'Archipel de S. Lazare, c'est une des îles Mariannes, & qui est la plus peuplée après celle de Guahan. Elle a environ 20 lieues de tour, & est toute montagneuse. *Latit.* selon le P. Gobien, 15. 20'. (*D. J.*)

SAIPUBISTUH, s. m. (*Hist. mod.*) dixieme mois des Georgiens; il répond à notre mois d'Octobre.

SAIQUE, s. f. (*Marine.*) sorte de bâtiment grec, dont le corps est fort chargé de bois, qui porte un beaupré, un petit artimon & un grand mât, lequel s'éleve avec son mât de hune à une hauteur extraordinaire, étant soutenu par des galaubans & par un étai, qui répond à la pointe du mât de hune sur le beaupré. Il n'a ni misaine, ni perroquet, ni haubans, & son pachi porte une bonnette maillée. Les Turcs s'en servent, soit pour les voyages qu'ils font à la Mecque, ou pour le commerce du levant.

SAIRE la, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en basse-Normandie, au Cotentin. Elle a ses sources dans la forêt de Brix, court d'orient en occident, & se jette dans la mer, proche la pointe de Reville. (*D. J.*)

SAIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la basse-Egypte, dans le nôme qui en prenoit le nom de *Saitès Nomos*, & dont elle étoit la métropole, à deux schoënes du Nil. La notice de Léon le sage, la met au rang des villes épiscopales de la basse-Egypte, qui reconnoissoient Alexandrie pour leur métropole.

Sa plus grande gloire est d'avoir donné la naissance à *Psammitichus*. La victoire qu'il remporta sur ses ennemis l'an 670 avant J. C. le rendit maître de toute l'Egypte. Il donna des terres aux Grecs qui l'avoient soutenu, & ouvrit à leurs compatriotes l'accès de son pays. Il fit élever ses sujets dans la connoissance des arts & des sciences, & protégea leur commerce. Il mourut 616 ans avant J. C. & fut enterré à *Saïs* dans le temple de Minerve. (*D. J.*)

SAISIE, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) en général est un exploit fait par un huissier ou sergent, par lequel au nom du roi & de la justice, il arrête, & met sous la main du roi & de la justice, des biens ou effets auxquels le saisissant prétend avoir droit, ou qu'il fait arrêter pour sûreté de ses droits & prétentions.

On ne peut procéder par voie de *saisie* sur les biens de quelqu'un, qu'en vertu d'une obligation ou condamnation, ou pour cause de délit, quasi-délits, chose privilégiée, ou qui soit équivalente.

Pour saisir, il faut être créancier, soit de son chef, soit du chef de celui dont on est héritier.

Il y a diverses especes de *saisies*, savoir, pour les meubles, la *saisie* & arrêt, la *saisie* & exécution, la *saisie* gagerie, & pour les immeubles, la *saisie* réelle.

Ces différentes sortes de *saisies*, & quelques autres qui sont propres à certains cas, vont être expliquées dans les divisions suivantes.

Il y a plusieurs choses qui ne sont pas saisissables, savoir:

L'habit dont le débiteur est vêtu, ni le lit dans lequel il couche.

On doit aussi laisser au saisi une vache, trois brebis ou deux chevres, à moins que la créance ne fût pour le prix de ces bestiaux.

On ne peut pareillement saisir les armes, chevaux & équipages de guerre des soldats & officiers.

Les personnes constituées aux ordres sacrés ne peuvent être exécutées en leurs meubles destinés au service divin, ou servans à leur usage nécessaire, de quelque valeur qu'ils puissent être, ni même en leurs livres qui leur seront laissés jusqu'à la somme de 150 liv.

Les chevaux, bœufs & autres bêtes de labourage, charrues, charrettes & ustensiles servans à labourer & cultiver les terres, vignes & prés, ne peuvent être saisis, même pour les deniers du roi, à peine de nullité, si ce n'est pour fermages, ou pour le prix de la vente desdites choses.

Les distributions quotidiennes & manuelles des chanoines & prébendes, les oblations, les sommes & pensions laissées pour alimens, les émolumens des professeurs des universités, les bourses des secrétaires du roi, les gages des officiers de la maison du roi faisant le service, ordinaire, les appointemens des commis des fermes & autres sommes qui sont de même privilégiées, ne peuvent être saisies. (*A*)

Saisie *plus ample* est une *saisie* réelle dans laquelle on a compris plus d'immeubles que dans une autre. Il est d'usage que la *saisie* réelle la plus ample prévaut sur celles qui le sont moins; c'est-à-dire, que le créancier qui a fait la *saisie* la plus ample, est celui auquel on donne la poursuite de la *saisie* réelle. (*A*)

Saisie et annotation est celle qui se fait sur les biens des accusés absens. On l'appelle *saisie & annotation*, parce qu'anciennement on mettoit des pannonceaux & autres marques aux héritages saisis. (*A*)

Saisie et arrêt est celle que le créancier fait sur son débiteur entre les mains d'un tiers qui doit quelque chose à ce même débiteur, à ce que ce tiers ait à ne se point dessaisir de ce qu'il a en ses mains au préjudice du saisissant.

La *saisie & arrêt* se peut faire sans titre paré, en vertu d'une ordonnance du juge sur requête.

Elle contient ordinairement assignation au tiers saisi pour affirmer ce qu'il doit, & pour être condamné à vuider ses mains en celles du saisissant. *Voyez* Arrêt, Créancier, Débiteur, Opposition. (*A*)

Saisie et exécution est une *saisie* de meubles meublans, & autres effets mobiliers, tendante à enlever les meubles, & à les faire vendre, pour sur le prix en provenant être payé au saisissant ce qui lui est dû.

On ne peut ſaiſir & exécuter ſans avoir un titre paré & exécutoire contre celui ſur lequel on ſaiſit.

Cette *ſaiſie* doit être précédée d'un commandement fait la veille.

Outre les formalités des ajournemens qui doivent être obſervés dans cette *ſaiſie*, il faut que l'exploit de *ſaiſie* contienne élection du domicile du ſaiſiſſant dans le lieu où l'on ſaiſit; & ſi c'eſt dans un lieu iſolé, il faut élire domicile dans la ville, bourg ou village plus prochain.

Les huiſſiers & ſergens doivent marquer ſi leur exploit a été fait devant ou après midi.

Il faut auſſi qu'ils ſoient aſſiſtés de deux records, qui doivent ſigner avec eux l'original & la copie de l'exploit.

Avant d'entrer dans une maiſon pour ſaiſir, l'huiſſier doit appeller deux voiſins pour y être préſens, & leur faire ſigner ſon exploit; & en cas de refus de leur part de venir ou de ſigner, il doit en faire mention.

S'il n'y a point de proches voiſins, il faut, après la *ſaiſie*, faire parapher l'exploit par le juge le plus prochain.

Quand les portes de la maiſon ſont fermées, & qu'on fait refus de les ouvrir, l'huiſſier doit en dreſſer procès-verbal, & ſe retirer devant le juge du lieu pour ſe faire autoriſer à faire faire ouverture des portes en préſence de deux perſonnes que le juge nomme.

A Paris, on nomme un commiſſaire pour faire ouverture des portes.

La *ſaiſie* doit contenir le détail de tous les effets qu'elle comprend.

S'il y a des coffres & armoires fermées, & que le débiteur refuſe de les ouvrir, l'huiſſier peut ſe faire autoriſer à les faire ouvrir pour ſaiſir ce qui eſt dedans; comme l'huiſſier doit établir un gardien aux choſes ſaiſies ſi le débiteur n'en offre pas un ſolvable, l'huiſſier peut laiſſer un de ſes records en garniſon, ou enlever les meubles & les mettre ailleurs à la garde de quelqu'un. *Voyez* COMMISSAIRE & GARDIEN.

Les meubles ſaiſis ne peuvent être vendus que huitaine après la *ſaiſie*.

S'il ſurvient des oppoſitions à la vente, le ſaiſiſſant doit les faire vuider dans un an, & faire vendre les meubles au plus tard dans deux mois après les oppoſitions jugées ou ceſſées.

Quand les *ſaiſies* ſont faites pour choſes conſiſtantes en eſpece comme des grains, il faut ſurſeoir la vente des meubles ſaiſis juſqu'à ce que l'on ait apprécié les choſes dûes.

L'huiſſier doit ſignifier au ſaiſi le jour & l'heure de la vente, à ce qu'il ait à y faire trouver des enchériſſeurs ſi bon lui ſemble.

La vente doit ſe faire au plus prochain marché public aux jours & heures ordinaires des marchés.

Le gardien doit être aſſigné pour repréſenter les meubles, afin que l'huiſſier les puiſſe faire enlever & porter au marché.

Les choſes ſaiſies doivent être adjugées au plus offrant & dernier enchériſſeur, & le prix payé comptant, ſinon l'huiſſier en eſt reſponſable.

Le procès-verbal de vente doit faire mention du nom de ceux auxquels les meubles ont été adjugés.

Les diamans, bijoux & vaiſſelle d'argent ne peuvent être vendus qu'après trois expoſitions à trois jours de marché différens.

Les deniers provenans de la vente doivent être délivrés par l'huiſſier au ſaiſiſſant juſqu'à concurrence de ſon dû, & le ſurplus au ſaiſi, ou en cas d'oppoſition, à qui par juſtice ſera ordonné. *Voyez* le *titre XXXIII. de l'ordonn. de* 1667, & les *mots* CRÉANCIER, DÉBITEUR, EXÉCUTION, EXÉCUTOIRE, TITRE PARÉ, VENTE. (*A*)

SAISIE GAGERIE eſt une ſimple *ſaiſie* de meubles meublans qui ſe fait, ſoit par le ſeigneur cenſier pour les arrérages de cens à lui dûs, ſoit par le propriétaire d'une maiſon pour ſes loyers, ſoit par le créancier d'une rente fonciere pour les arrérages de ſa rente. *Voyez ci-devant* GAGERIE. (*A*)

SAISIE FÉODALE eſt celle que le ſeigneur dominant fait du fief mouvant de lui.

Cette *ſaiſie* ſe fait en pluſieurs cas, 1°. quand le fief eſt ouvert par ſucceſſion, donation, vente, échange ou autrement, & que le vaſſal ne ſe préſente pas pour faire la foi & hommage, & payer les droits. 2°. Lorſque le nouveau ſeigneur a fait aſſigner ſes vaſſaux pour lui venir faire la foi, & qu'ils ne le font pas. 3°. Quand le vaſſal ne donne pas ſon aveu dans le tems de la coutume. 4°. Faute par le vaſſal de payer l'amende, pour n'avoir pas comparu aux plaids du ſeigneur.

Quand le vaſſal a été reçu en foi, le ſeigneur n'a plus qu'une ſimple action pour les droits.

La *ſaiſie féodale* doit comprendre le fond du fief, mais en ſaiſiſſant le fond, on peut auſſi ſaiſir les fruits.

En cas de *ſaiſie* réelle du fief, la *ſaiſie féodale* eſt préférée.

L'uſufruitier du fief dominant peut ſaiſir pour les droits à lui dûs.

Les apanagiſtes peuvent auſſi ſaiſir en leur nom.

Mais les *engagiſtes* ne le peuvent faire qu'avec la jonction du procureur du roi.

Le tems après lequel le ſeigneur peut ſaiſir eſt différent, ſelon les coutumes. A Paris, le délai eſt de quarante jours, à compter de l'ouverture du fief.

Quant aux formalités de la *ſaiſie féodale*, il faut en général y obſerver celles qui ſont communes à tous les exploits, & en outre les formalités particulieres que la coutume du fief ſervant exigent.

La *ſaiſie* ne peut être faite qu'en vertu d'une commiſſion ſpéciale du juge du ſeigneur; ou s'il n'a point de juſtice, il faut s'adreſſer au juge royal du fief ſervant.

L'huiſſier doit ſe tranſporter au principal manoir de ce fief.

L'exploit doit contenir élection de domicile au château du fief dominant, ou chez le procureur-fiſcal.

Quand la *ſaiſie* eſt faite faute de foi & hommage, il n'eſt pas beſoin d'établir commiſſaire, parce que comme elle emporte perte de fruits, le ſeigneur doit jouir par ſes mains; mais dans les autres cas où la *ſaiſie* n'emporte pas perte de fruits, il faut y établir un commiſſaire.

La *ſaiſie féodale* doit être ſignifiée au vaſſal en perſonne, ou domicile, ou au chef-lieu du fief ſervant, ou procureur-fiſcal, receveur ou fermier.

On doit renouveller la *ſaiſie féodale* tous les trois ans, à-moins que l'on ne ſoit en inſtance ſur la *ſaiſie*.

Si pendant que la *ſaiſie* tient, il ſe trouve des arriere-fiefs ouverts, le ſeigneur ſuzerain les peut auſſi ſaiſir féodalement.

Le ſeigneur plaide toujours main-garnie pendant le procès, c'eſt-à-dire que par proviſion il jouit des fruits. *Voyez* les auteurs qui ont traité des fiefs, & notamment les commentateurs de la coutume de Paris ſur les *articles* 1, 2, 9, 28, 29, 30 & 31.

SAISIE MOBILIAIRE eſt celle par laquelle on n'arrête qu'un effet mobilier; telles ſont toutes les *ſaiſies* & arrêts de ſommes de deniers, de grains, fruits & revenus, & autres effets mobiliers, les *ſaiſies* gageries, les *ſaiſies* & exécution de meubles, à la différence de la *ſaiſie* réelle, qui eſt une *ſaiſie* immobiliaire, parce qu'elle a pour objet le fond même d'un immeuble. *Voyez* SAISIE & ARRÊT, SAISIE-EXÉCUTION, SAISIE GAGERIE, SAISIE RÉELLE. (*A*)

SAISIE ET OPPOSITION eſt la même choſe que *ſaiſie & arrêt*. *Voyez ci-devant* ARRÊT & SAISIE ET ARRÊT. (*A*)

SAISIE RÉELLE eſt un exploit par lequel un huiſſier ſaiſit & met ſous la main de la juſtice un héritage ou autre immeuble fictif, tel que des cens & rentes foncieres ou conſtituées dans les pays où elles ſont réputées immeubles, offices, &c.

Il y a même certains meubles que l'on ſaiſit réellement, tels que les vaiſſeaux & moulins ſur bateaux.

On n'uſe point au contraire de *ſaiſie réelle* pour les biens qui ne ſont immeubles que par ſtipulation.

On appelle cette ſaiſie *réelle*, parce qu'elle a pour objet un fond, & pour la diſtinguer des *ſaiſies* mobiliaires qui n'attaquent que les meubles ou effets mobiliers ou les fruits.

On confond quelquefois la *ſaiſie réelle* avec les criées & le decret, quoique ce ſoient trois choſes différentes; la *ſaiſie réelle* eſt le premier acte pour parvenir à l'adjudication par decret, les criées ſont des formalités ſubſéquentes, & le decret eſt la fin de la *ſaiſie réelle*.

Quelquefois auſſi par le terme de *ſaiſie réelle* on entend toute la pourſuite, ſavoir la *ſaiſie* même, les criées, le decret, & toute la procédure qui ſe fait pour y parvenir.

Chez

Chez les Romains, on usoit de subhastations, qui ressembloient assez à nos *saisies réelles*. *Voyez* Subhastations.

La *saisie réelle* est donc le premier exploit que l'on fait pour parvenir à une vente par decret, soit volontaire ou forcé.

Toute *saisie réelle* doit être précédée d'un commandement recordé, & doit être faite en vertu d'un titre paré.

Si celui sur lequel on saisit est mineur, il faut auparavant discuter ses meubles.

Il faut aussi avoir attention de faire la *saisie réelle* sur le véritable propriétaire, autrement elle seroit absolument nulle.

Si l'on saisit un fief, il suffit de désigner le corps du fief que l'on saisit; mais quand on saisit les biens en roture, il faut détailler chaque corps d'héritage,

La *saisie réelle* doit être portée devant le juge auquel l'exécution du titre appartient.

Les juges des seigneurs en peuvent connoître, mais les criées doivent être certifiées devant le juge royal, lorsque la justice seigneuriale n'est pas assez considérable pour y faire la certification des criées.

La poursuite de la *saisie réelle* appartient naturellement à celui qui a saisi le premier.

Cependant si quelqu'autre créancier fait une *saisie réelle* plus ample, il doit avoir la poursuite.

Il en seroit de même, si le premier saisissant étoit désintéressé, ou qu'il négligeât de suivre sa *saisie*, un autre créancier pourroit se faire subroger à la poursuite.

Le commissaire établi à la *saisie réelle* doit faire enregistrer la *saisie*, afin qu'elle soit certaine & notoire.

Quand la *saisie réelle* n'a pour objet que de parvenir à un decret volontaire, on ne fait point de bail judiciaire; mais dans le decret forcé, le commissaire à la *saisie réelle* fait convertir le bail conventionnel en judiciaire; s'il y en a un, ou s'il n'y avoit point de bail, il établit un fermier judiciaire.

On doit ensuite procéder aux criées, & les faire cértifier.

S'il survient des oppositions à la *saisie réelle*, soit afin d'annuller, soit afin de distraire ou afin de charge, afin de conserver ou en sousordre, on doit statuer sur les oppositions avant de passer outre à l'adjudication; & si la *saisie réelle* est confirmée, on obtient le congé d'adjuger, c'est-à-dire un jugement portant, que le bien saisi sera vendu & adjugé par decret au quarantieme jour au plus offrant & dernier enchérisseur, qu'à cet effet les affiches seront apposées aux lieux où l'on a coutume d'en mettre.

Le poursuivant met au greffe une enchere du bien saisi, appellée *enchere de quarantaine*, contenant le détail des biens saisis & les conditions de l'adjudication.

Les quarante jours expirés depuis l'apposition des affiches, on met une affiche qui annonce que l'on procédera un tel jour à l'adjudication, sauf quinzaine.

Au jour indiqué, l'on reçoit les encheres; & après trois ou quatre remises, l'on adjuge le bien saisi par decret au plus offrant & dernier enchérisseur.

Quand le decret est forcé, l'adjudicataire doit consigner le prix, après quoi l'on en fait l'ordre entre les créanciers.

Dans les decrets volontaires, les oppositions afin de conserver sont converties en *saisies* & arrêts sur le prix. *Voyez* les *traités des criées* de le Maître, de Gouge, Bruneau; le *traité de la vente des immeubles par decret* de M. d'Héricourt, & les *mots* Criées, Decret forcé, Decret volontaire, Opposition, Poursuivant, Vente par decret. (*A*)

Saisie verbale étoit la *saisie* féodale, que dans la coutume d'Angoumois le simple seigneur du fief qui n'a point de sergens, ni autres officiers, & n'a seulement que justice fonciere, faisoit sous son sein privé & le sel de ses armes pour la faire signifier par un sergent emprunté. *Voyez* la *coutume d'Angoumois, titre I. article* 2. & Vigier *sur cet article*. (*A*)

Saisie, *dans le Commerce*, se dit lorsque l'on arrête, ou que l'on s'empare de quelque marchandise, meuble ou autre matiere, soit en conséquence de quelque arrêt obtenu en justice, ou par quelqu'ordre exprès du souverain.

Les marchandises de contrebande, celles que l'on a fait entrer frauduleusement, ou que l'on a débarquées sans les faire entériner, ou que l'on a déchargées dans des endroits défendus, sont sujettes à la *saisie*. *Voyez* Contrebande.

Dans les *saisies* en Angleterre, une moitié va à celui qui a déclaré, & l'autre moitié au roi. En France, lorsque l'on saisissoit des toiles peintes, *&c.* on avoit coutume d'en brûler la moitié, & d'envoyer l'autre chez l'étranger; mais en 1715, il fut ordonné par un arrêt du conseil, que le tout seroit brûlé.

SAISINE, s. f. (*Gram. & Jurisp.*) signifie *possession;* ce terme est opposé à celui de *désaisine*, qui signifie *devêtissement de possession*.

Coutume de *saisine*, *voyez* ci-devant au *mot* Coutume.

Saisine en cas de nouvelleté, est la possession qui a été troublée nouvellement, c'est-à-dire lorsque l'on est encore dans l'an & jour du trouble.

Simple saisine, est lorsque le possesseur qui se plaint d'avoir été troublé, allégue seulement qu'il avoit la possession depuis 10 ans; mais non pas qu'il l'eût pendant l'an & jour qui ont précédé le trouble. *Voyez* le *tit.* 4. *de la coutume de Paris*, & les *mots* Complainte, Ensaisinement, Nantissement, Mise de fait, Vest & Devest.

Saisine, (*Marine*.) petite corde qui sert à en saisir une autre.

Saisine *de beaupré*, ou livre, (*Marine*.) on appelle ainsi plusieurs tours de corde qui tiennent l'aiguille de l'éperon avec le mât de beaupré.

SAISIR, v. act. (*Gram.*) s'emparer, prendre, entrer en possession, livrer. *Saisissez* cette occasion; *saisissez*-vous de cet homme; je l'ai *saisi* de cet objet; le mort *saisit* le vif; il a été *saisi* d'une colique; le froid le *saisit*; l'ambition l'a *saisi*; *saisi* de colere, d'enthousiasme, de fanatisme; il *saisit* facilement les choses les plus difficiles; faites *saisir* ses biens, pour assurer votre dette; le juge est *saisi* de la connoissance de cette affaire. *Voyez* Saisie.

Saisir, signifie *arrêter*, *retenir* quelque chose comme marchandises, meubles, bestiaux, soit par autorité de justice, soit en conséquence des édits & déclarations du prince, soit enfin en vertu de ses ordres, ou de ceux de ses ministres. *Voyez* Saisie.

Saisir, (*Marine*.) c'est *amarrer*, *voyez* Amarrer.

SAISISSANT, adj. (*Jurisp.*) est le créancier qui a fait une saisie sur son débiteur. Dans les saisies mobiliaires, le premier *saisissant* est préféré aux autres, à-moins qu'il n'y ait déconfiture. *Voyez* Contribution, Créancier, Dette, Saisie. (*A*)

SAISISSEMENT, s. m. (*Gram.*) l'effet de quelque frayeur subite sur les personnes foibles. Cette nouvelle lui causa un *saisissement* mortel.

Saisissement se dit aussi de l'action de saisir; le *saisissement* de l'épée.

L'exécuteur de la haute-justice appelle *saisissement*, les cordes dont il lie les mains & les bras du patient qui lui est abandonné.

SAISON, s. f. (*Cosmographie*.) on entend communément par *saisons*, certaines portions de l'année qui sont distinguées par les signes dans lesquels entre le soleil. Ainsi, selon l'opinion générale, les *saisons* sont occasionnées par l'entrée & la durée du soleil dans certains signes de l'écliptique; en sorte qu'on appelle *printems*, la *saison* où le soleil entre dans le premier degré du belier, & cette *saison* dure jusquà ce que le soleil arrive au premier degré de l'écrevisse. Ensuite l'été commence, & subsiste jusqu'à ce que le soleil se trouve au premier degré de la balance. L'automne commence alors, & dure jusqu'à ce que le soleil se trouve au premier degré du capricorne. Enfin l'hiver regne depuis le degré du capricorne, jusqu'au premier degré du belier.

Il est évident que cette hypothèse des *saisons* n'est point admissible, parce qu'elle n'est pas vraie dans tous les lieux; mais seulement pour ceux qui sont au nord de l'équateur. En effet, au sud de l'équateur, le printems dure tant que le soleil remplit son cours depuis le premier degré de la balance, jusqu'au premier degré du capricorne; l'été, depuis celui-ci jusqu'au premier degré du belier, & ainsi de suite, tout au contraire de ce qui arrive vers le nord.

De plus, cette hypothèse de *saisons* ne convient point à la zone torride; la preuve en est palpable, car on doit avouer que quand le soleil passe par ces lieux, il y a été, à-moins que quelque cause n'y mette obstacle. Par rapport aux cieux, & dans les lieux situés sous l'équateur, il ne doit être ni printems, ni au-

automne, quand le soleil a passé le premier degré du belier, mais plutôt l'été; car alors le soleil passe sur ces lieux, & ainsi y cause la plus grande chaleur. On ne peut donc pas y transporter l'été au premier degré de l'écrevisse ou du capricorne.

On en peut dire autant des lieux situés entre l'équateur & les tropiques, parce que le soleil y passe aussi, avant que d'arriver au premier degré de l'écrevisse ou du capricorne. Le même inconvénient se rencontre par rapport au printems & à l'automne sous la zone torride, puisqu'il paroit n'y avoir ni l'une, ni l'autre de ces deux *saisons*, sur-tout sous l'équateur.

D'autres auteurs déterminent les *saisons* par le degré de chaleur ou de froid, ou par l'approche & l'éloignement du soleil. L'idée que les Européens ont communément des *saisons*, renferme l'un ou l'autre de ces deux points, & sur-tout le froid & le chaud; quoique les Astronomes aient encore plus d'égard au lieu du soleil dans l'écliptique. Il est certain qu'en beaucoup d'endroits sous la zone torride, les *saisons* ne répondent point au tems que le soleil s'en approche ou s'en éloigne, car on y compte l'hiver qui est pluvieux & orageux, quand ce devroit être l'été, puisque le soleil en est alors plus proche; & tout au contraire, on y compte l'été quand le soleil s'en éloigne. En un mot, on y fait consister l'été dans un ciel clair; & l'hiver dans un tems humide & pluvieux. Il est donc vrai que les idées des *saisons* different considérablement suivant les lieux; cependant voici ce qu'on peut établir de raisonnable.

1°. Puisque dans plusieurs lieux, comme sous la zone torride, & même dans quelques endroits de la zone tempérée, la chaleur & le froid ne suivent pas le mouvement du soleil; on ne doit pas penser que ce soit la chaleur & le froid qui font les *saisons*, à-moins qu'on ne distingue entre les *saisons* des cieux & celles de la terre. Je me sers de ces termes faute de meilleurs. Ainsi la *saison* de l'été terrestre d'un lieu, est le tems de l'année où il y a fait la plus grande chaleur. Mais l'été céleste, est le tems où l'on doit attendre la plus grande chaleur, à cause de la position du soleil: raisonnons de même par rapport à l'hiver. Or quoique l'été & l'hiver, tant terrestre que céleste, arrivent en plusieurs lieux dans le même tems de l'année, il y a pourtant des endroits sous la zone torride, où ils arrivent dans des tems différens. Il en faut dire autant du printems & de l'automne, tant céleste que terrestre.

2°. Comme il n'y a que peu d'endroits où l'été & l'hiver terrestre different du céleste, par rapport au tems de l'année, & que le plus souvent ils arrivent dans le même tems; on doit donc appeller *l'été*, *l'hiver*, *&c.* céleste, simplement *été*, *hiver*, *&c.* sans y ajouter le mot de *céleste*; mais quand on veut parler des *saisons* terrestres, il faut ajouter en les nommant le mot *terrestre*, pour les distinguer de celles qu'on nomme simplement *été*, *hiver*, quand il n'y a point de différence entre la terrestre & la céleste.

L'été céleste d'un lieu est la *saison* dans laquelle le soleil approche le plus de son zénith, & l'hiver celle où il s'en éloigne le plus. Le printems est la *saison* qui est entre la fin de l'hiver, & le commencement de l'été; & l'automne se trouve entre la fin de l'été & le commencement de l'hiver. C'est ainsi qu'il faut entendre ces quatre *saisons* dans tous les lieux; mais nous nous contenterons de remarquer ici que sous la zone temperée & la zone glaciale, les quatre *saisons* célestes sont presque de la même longueur; & que sous la zone torride elles sont inégales, la même *saison* y étant différente selon les différens lieux.

La premiere partie de cette proposition est claire, parce que le soleil parcourt trois signes dans chaque *saison*; ainsi les tems seront à-peu-près égaux à quelques jours près, c'est-à-dire que dans les lieux au nord, l'été est de 5 jours, & le printems de 4 jours plus longs que l'automne & l'hiver; au lieu que dans les lieux placés au sud, l'automne & l'hiver l'emportent d'autant de jours sur le printems, à cause de l'excentricité du soleil.

3°. Dans les lieux placés sous l'équateur, les *saisons* sont doubles; les deux étés sont fort courts, ainsi que les deux printems qui n'ont que chacun 30 jours. Les deux étés & les deux printems ont tout au plus 64 jours chacun, c'est-à-dire 2 mois & 2 ou 4 jours. Mais l'automne & l'hiver ont chacun 55 jours, c'est-à-dire les deux automnes 110 jours, & les deux hivers autant, c'est-à-dire près de 4 mois.

4°. Sous la zone torride, plus les lieux sont proches de l'équateur, plus leur été est long, & leur hiver court; & l'automne & le printems plus ou moins longs qu'à l'ordinaire. Si les lieux ont moins de 10 degrés de latitude, l'été ne dure pas moins de six mois; & l'on peut calculer par les tables de déclinaison, la longueur de chaque *saison*.

Il seroit trop long de déterminer ici dans quel mois de l'année les quatre *saisons* arrivent sur la terre sous la zone torride, sous la zone glaciale, & sous la zone témperée: Varenius vous en instruira complettement; je me borne à trois observations.

1°. Sous la zone tempérée, l'approche ou la distance du soleil est si puissante, quand on la compare aux autres causes, que cette approche ou distance sont presque les seules choses qui reglent les *saisons*. En effet, dans la zone temperée septentrionale, il y a printems & automne quand le soleil parcourt les signes depuis le belier par le cancer, jusqu'à la balance; car alors il est plus proche de ces lieux: ensuite allant de la balance au belier par le capricorne, il forme l'automne & l'hiver; mais sous la zone temperée méridionale, c'est tout le contraire, & les autres causes ne détruisent jamais entierement l'effet de celle-ci, comme elles font sous la zone torride.

2°. Cependant les *saisons* different dans les divers endroits, de maniere qu'il fait plus chaud ou plus froid, plus sec ou plus humide dans un lieu que dans un autre, quoique dans le même climat; mais elles ne different jamais de l'hiver à l'été, ni de l'été à l'hiver: car il y a des pays pierreux, d'autres marécageux; les uns sont proches, les autres sont loin de la mer; il y a des terres sablonneuses, d'autres sont argilleuses.

3°. La plupart des lieux voisins du tropique sont fort chauds en été; quelques-uns ont une *saison* humide, à-peu-près semblable à celle de la zone torride. Ainsi dans la partie du Guzarate, qui est au-delà du tropique, il y a les mêmes mois de sécheresse & d'humidité qu'en-dedans du tropique, & l'été se change en un tems pluvieux: cependant il y fait plus chaud, à cause de la proximité du soleil, que dans la partie seche de l'année quand il y a un peu de froid. Chez nous, nous ne jugeons pas de l'hiver & de l'été, par la sécheresse & l'humidité, mais par le chaud & le froid.

On trouvera dans la lecture des voyages, quantité de pays où les *saisons* sont fort différentes, quoique ces pays soient à-peu-près sous le même climat. Par exemple, l'air n'est pas si froid en Angleterre qu'en Hollande, ni qu'en Allemagne, & on n'y resserre point les bestiaux dans les étables en hiver. Il y a un pays, entre la Sibérie & la Tartarie, vers la partie septentrionale de la zone temperée, où il y a des campagnes excellentes, des prairies agréables, & presque point de froid en hiver. On y a bâti la ville de Toorne, qui est maintenant assez forte pour repousser les insultes des Tartares.

C'en est assez sur ce sujet, & d'ailleurs le lecteur curieux d'entendre la cause des différentes *saisons* qui regnent sur notre globe, en trouvera l'explication claire & solide à *l'article* PARALLÉLISME *de l'axe de la terre*. (*D. J.*)

SAISONS, (*Mythol. Iconol. Sculpt. Poésie.*) les anciens avoient personnifié les *saisons*: les Grecs les représentoient en femmes, parce que le mot grec ὧρα est du genre féminin. Les Romains qui appelloient les saisons *anni tempora*, du genre neutre, les exprimoient souvent par des jeunes garçons qui avoient des ailes, ou par de très-petits enfans sans aîles, avec les symboles particuliers à chaque *saison*. Le printems est couronné de fleurs, tenant à la main un cabri, qui vient en cette *saison*, ou bien il trait une brebis; quelquefois il est accompagné d'un arbrisseau, qui pousse des feuilles & des rameaux. L'été est couronné d'épis de blé, tenant d'une main un faisceau d'épis, & de l'autre une faucille. L'automne a dans ses mains un vase plein de fruits & une grappe, ou bien un panier de fruits sur la tête. L'hiver bien vêtu, bien chaussé, ayant la tête voilée ou couronnée de branches sans feuilles, tient d'une main quelques fruits secs & ridés, & de l'autre des oiseaux aquatiques. Les aîles qu'on donne quelquefois aux quatre *saisons*, conviennent non-seulement au tems, mais aussi à toutes ses parties.

M. de Boze a décrit, dans les mémoires de littérature, un tombeau de marbre antique, découvert

dans

dans des ruines près d'Athènes. Les quatre *ſaiſons* de l'année forment le ſujet de la friſe du couvercle de ce monument précieux. Elles y ſont repréſentées ſous autant de figures de femmes, que caractériſent la diverſité de leurs couronnes, l'agencement de leurs habits, les divers fruits qu'elles tiennent, & les enfans ou génies qui ſont devant elles. Le ſculpteur ne les a pas placées dans leur ordre naturel, mais dans un ordre réciproque de contraſtes, qui donne plus de force & plus de jeu à ſa compoſition. Ainſi l'été & l'hiver, *ſaiſons* diamétralement oppoſées par leur température, ſont déſignées par les figures des deux extrémités de la friſe, l'une couchée de droite à gauche, & l'autre de gauche à droite; entre elles ſont le printems & l'automne, comme participant également de l'été & de l'hiver; les quatre génies ſont rangés de même.

La premiere figure couchée de droite à gauche, repréſente l'été; elle eſt à demi-nue, elle eſt couronnée d'épis, & elle en touche d'autres qui ſont entaſſés dans ſa corne d'abondance; le génie qui eſt devant elle, en touche auſſi, & tient de plus une faucille à la main.

L'hiver, qui eſt à l'autre extrémité couchée de gauche à droite, paroît ſous la figure d'une femme bien vêtue, & dont la tête eſt même couverte avec un pan de ſa robe; les fruits ſur leſquels elle étend la main, ſont des fruits d'hiver; le génie qui eſt devant elle n'a point d'aîles, & au-lieu d'être nud comme les autres, il eſt bien habillé; enfin il tient pour tout ſymbole un livre, parce que la chaſſe eſt alors le ſeul exercice de la campagne.

L'automne eſt tournée du côté de l'été; elle eſt couronnée de pampre & de grappes de raiſin; elle touche encore de la main droite des fruits de vigne; & ſon petit génie en agence auſſi dans ſa corne d'abondance; enfin elle eſt découverte dans cette partie du corps qui touche à l'été, & vêtue dans celle qui répond à l'hiver.

Le printems eſt adoſſé à l'automne ſous la figure d'une femme couronnée de fleurs; la corne d'abondance que ſon génie ſoutient en eſt pleine auſſi. Un pié qu'elle étend du côté de l'hiver, eſt encore avec ſa chauſſure; une partie de ſa gorge eſt cachée, & elle n'en découvre que ce qui eſt du côté de l'été.

Toutes ces idées de ſculpture ſont fort ingénieuſes; mais les deſcriptions que les Poëtes ont fait des *ſaiſons* ne ſont pas moins pittoreſques. Liſez ſeulement pour vous en convaincre celle d'Horace dans l'ode *diffugere nives*; elle eſt peut-être moins enrichie d'images que la peinture du printems qui eſt dans l'ode *ſolvitur acris hiems*, mais elle eſt plus fournie de morale.

> *Frigora miteſcunt zephiris: ver proterit æſtas,*
> *Interitura, ſimul*
> *Pomifer autumnus fruges effuderit: & mox*
> *Bruma recurret iners*
> *Damna tamen celeres reparant cæleſtia lunæ.*
> *Nos ubi decidimus*
> *Quo pius Æneas, quo Tullus dives, & Ancus*
> *Pulvis & umbra ſumus.*

„ Les zéphirs ſuccedent aux frimats; l'été chaſſe „ le printems pour finir lui-même, ſitôt que l'au- „ tomne viendra répandre ſes fruits; & l'hiver tout „ pareſſeux qu'il eſt, remplacera bien-tôt l'automne. „ Cependant les mois recommençant toujours leur „ carriere, ſe hâtent de réparer ces pertes, en rame- „ nant tous les ans les *ſaiſons* dans le même ordre. „ L'homme ſeul périt pour ne plus renaître. Quand „ une fois nous avons été joindre le pieux Énée, le „ riche Tullus, & le vaillant Ancus, nous ne ſom- „ mes plus qu'ombre & que pouſſiere, & nous le „ ſommes pour toujours „.

Proterit æſtas interitura, ces expreſſions figurées ſont énergiques, & font un bel effet dans la poéſie lyrique, qui permet, qui demande cette hardieſſe. L'année eſt ici dépeinte comme un champ de bataille où les *ſaiſons* ſe pourſuivent, ſe combattent, & ſe détruiſent. D'abord victorieuſes, enſuite vaincues, elles périſſent & renaiſſent tour-à-tour; l'homme ſeul périt pour ne plus renaître.

> *Chaque* ſaiſon *lui dit:*
> *Nous ſommes revenues,*
> *Vos beaux jours ne reviendront pas.*

Enfin j'ai lû depuis peu un charmant poëme anglois ſur les *ſaiſons*, dont M. Thomſon eſt l'auteur. Le génie, l'imagination, les graces, le ſentiment regnent dans cet écrit, les horreurs de l'hiver même prennent des agrémens ſous ſon heureux pinceau; mais ce qui le caractériſe en particulier, c'eſt un fond d'humanité, & un amour pour la vertu, qui reſpirent dans tout ſon ouvrage. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

Saisons fixes de l'année, (*Médecine.*) ce ſont celles dont la température ne varie point, & qui ne promettent que des maladies d'une eſpece favorable, & d'un prognoſtic aiſé; au-contraire les *ſaiſons* variables ſont celles qui ſont inconſtantes, changeantes, & dont on ne peut porter un jugement aſſuré.

Les *ſaiſons* de l'année & leurs viciſſitudes occaſionnent de grands changemens dans les maladies, comme Hippocrate l'obſerve, ce qui fait que l'on doit avoir égard à leur température & à leurs altérations. Cela eſt ſi vrai que les praticiens les plus expérimentés s'attachent ſur-tout à bien remarquer la différence des *ſaiſons*, bien perſuadés qu'elle influe infiniment ſur le traitement des maladies, comme ſur les tempéramens.

L'aſtronomie & la connoiſſance de l'air & des *ſaiſons* eſt donc utile au médecin pour bien des raiſons; 1°. pour connoître les cauſes des maladies & des différens ſymptomes; 2°. pour ſe mettre plus au fait des différentes altérations que l'air peut produire ſur les tempéramens; 3°. pour ſavoir varier les remedes, & reconnoître l'altération même qui peut arriver aux médicamens dans certaine conſtitution de la température des années & des *ſaiſons*.

Saison, (*Agricult.*) c'eſt une certaine portion de terre qu'on laboure chaque année, tandis qu'on laiſſe repoſer les autres, ou qu'on les ſeme de menus grains. Les terres de France ſe partagent d'ordinaire en trois *ſaiſons*; une année on y ſeme du blé; la deuxieme année on y ſeme des menus grains; la troiſieme on laiſſe repoſer la terre. (*D. J.*)

SAITES, (*Hiſt. des Egyptiens.*) on appelle *ſaïtes*, les rois d'Egypte qui ont regné à Saïs, ville du Delta dans la baſſe Egypte; on en compte trois dynaſties. La premiere fut établie par Bochoris, l'an du monde 3265, & le 771 avant Jeſus-Chriſt, & ne dura que 44 ans. La ſeconde eut pour chef Pſammiticus, & commença l'an du monde 3305, & le 727 avant J. C. elle continua ſous cinq de ſes ſucceſſeurs, & finit ſous Pſamménitus, qui fut vaincu par les Perſes 525 ans avant Jeſus-Chriſt. La troiſieme fut renouvellée par Amyrtheus, l'an du monde 2623, & le 412 avant Jeſus-Chriſt, & ne dura que ſix ans, ſous ce prince ſeul. (*D. J.*)

SAKARA, (*Géog. mod.*) village d'Egypte, appellé communément le *village des momies*. A l'endroit qui renferme ces momies eſt un grand champ ſablonneux où étoit peut-être autrefois la ville de Memphis; du-moins Pline dit que les pyramides ſont entre le Delta d'Egypte & la ville de Memphis, du côté de l'Afrique. Or le village de *Sakara* n'eſt éloigné des pyramides que d'environ trois lieues. Il n'y a que du ſable tout-à-l'entour, & ce ſable eſt d'une ſi grande profondeur, qu'on ne peut trouver le terrein ſolide en fouillant. Les momies ſont ſous deux des caves ſouterraines. *Voy.* Momie. (*D. J.*)

SAKÉA, ſ. f. (*Antiq. perſanes.*) fête conſidérable des Cappadociens, qui ſe célébroit à Zéla & dans la Cappadoce avec grand appareil, en mémoire de l'expulſion des Sagues; c'eſt le nom que les Perſans donnoient aux Scythes. On ſolemniſoit la même fête en Perſe, dans tous les lieux où l'on avoit reçu le culte d'Anaïtis; on donnoit ce jour-là de grands repas, dans leſquels les hommes & les femmes croyoient honorer la déeſſe en buvant ſans ménagement. Ctéſias, *Hiſt. de Perſe liv. II.* a parlé du *ſakéa* des Perſans, & Béroze appelle de même les ſaturnales qui ſe célébroient à Babylone le 16 du mois Loüs; dans cette fête on donnoit le nom de *zoquane* à l'eſclave qui y faiſoit le perſonnage de roi.

Dion Chryſoſtome, *orat. iv. de reg.* parle vraiſſemblablement de la même fête qu'il appelle la *fête des ſacs*: „ Ne vous ſouvenez-vous pas, dit-il, de la fête „ des *ſacs* que les Perſes célebrent, & dans laquelle „ ils prennent un homme condamné à mort, le met- „ tent ſur le trône du roi, & après lui avoir fait goû- „ ter toutes ſortes de plaiſirs, le dépouillent de ſes „ habits royaux, lui font donner le fouet, & le pen- „ dent „. Mais

Mais Strabon eſt celui de tous les anciens qui paroit nous ramener à la véritable origine de cette fête, & nous apprendre en même tems à quelle divinité elle étoit conſacrée; or comme il devoit être très-inſtruit des coutumes & de la religion des peuples qui célébroient cette ſolemnité, étant né en Cappadoce; je vais rapporter ce qu'il en avoit dit. „ Parmi les Scythes „ qui occupoient les environs de la mer Caſpienne, „ il y en avoit que l'on nommoit *Sakéa* ou Saques; „ ces Saques faiſoient des courſes dans la Perſe, & „ pénétroient quelquefois ſi avant dans le pays, qu'ils „ allerent juſques dans la Bactriane & dans l'Arménie, „ & ſe rendirent maîtres d'une partie de cette pro„ vince, qu'ils appellerent de leur nom *Sakaſène*, „ d'où enſuite ils s'avancerent dans la Cappadoce, „ qui confine le Pont-Euxin. Un jour qu'ils célé„ broient une fête, le roi de Perſe les ayant attaqués, „ les défit à plate couture. Pour éterniſer la mémoi„ re de cette victoire, les Perſes éleverent un mon„ ceau de terre ſur une pierre, dont ils formerent une „ petite montagne, qu'ils environnerent de murailles, „ & bâtirent dans l'enceinte un temple, qu'ils conſa„ crerent à la déeſſe Anaïtis, & aux dieux Amanus & „ Anaudratus, qui ſont les génies des Perſes, & éta„ blirent en leur honneur une fête appellée *ſaka*, qui „ ſe célebre encore par ceux qui habitent le pays de „ Zéla, car c'eſt ainſi qu'ils nomment ce lieu. (*D. J.*)

SAKINAC, (*Géog. mod.*) baie du Canada, qui a 15 ou 16 lieues de longueur, & 6 d'ouverture. La riviere du même nom, & à laquelle on donne 50 lieues de cours, ſe décharge au fond de cette baie. (*D. J.*)

SAKIS, les, (*Géog. mod.*) peuple ſauvage de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France; ils ſont brutaux, voleurs, & bons chaſſeurs. (*D. J.*)

SAL, ILHA DO ou ILA DO SALE, (*Géogr. mod.*) en françois *île de ſel*, île de l'Afrique, ſur la côte de Nigritie, & la plus orientale des îles du Cap-verd, entre leſquelles on la compte. Cette île s'étend huit ou neuf lieues du nord au ſud, & elle n'en a au plus que deux de largeur. Elle eſt toute pleine de marais ſalans, & on lui a donné le nom de *Salée*, de la quantité de ſel qui s'y congele naturellement. La ſtérilité de ſon terroir eſt ſi grande qu'on n'y voit que quelques arbuſtes du côté de la mer, quelques chevres, & des flamingos, qui ſont des oiſeaux ſauvages aſſez ſemblables aux hérons. *Latit.* 16. (*D. J.*)

SALA, la, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la haute Saxe. Elle a ſa ſource dans l'Eichtelberg en Franconie, où ſont auſſi les ſources du Meyn, de l'Egra, & du Nab. Elle entre en Miſnie, arroſe le duché d'Altenbourg, Naumbourg, Weiſſenfels, Mersbourg, Halle, Bernebourg, & ſe perd enfin dans l'Elbe, entre Deſſau & Barbi, aux confins de la baſſe Saxe. (*D. J.*)

Sala, ſ. f. *terme de Relation*, nom d'une oraiſon des Muſulmans. Le vendredi, qui eſt le jour de repos des Turcs, ils font, ſur les neuf heures du matin, une oraiſon de plus que les autres jours, & cette oraiſon s'appelle *ſala*. Après cette oraiſon, les gens de condition s'amuſent aux exercices des chevaux, & les artiſans peuvent ouvrir les boutiques, & travailler pour gagner leur vie. *Duloir*. (*D. J.*)

SALACER, ſ. m. (*Mytholog.*) les plus ſavans Mythologues ignorent quel dieu étoit *Salacer*. Varron, *de ling. latina, lib. IV.* lui donne l'épithete de *divus pater*, & nous apprend ſeulement que ce dieu avoit un prêtre nommé *flamen Salacris*. (*D. J.*)

SALACIA, ſ. f. (*Mithol.*) ſurnom latin d'Amphitrite, ainſi nommé de l'eau ſalée; d'autres en font une Néréïde, & d'autres une divinité de la mer. (*D. J.*)

Salacia, (*Géog. anc.*) 1°. ancienne ville de l'Eſpagne luſitanique, au pays des Turdétains, ſelon Ptolomée, *l. II. c.* 5. Il la met auprès de l'embouchure du Calipus & de la ville de Cætobrix. Ses interpretes croyent que c'eſt Sétubal, & Cluſius eſt de ce ſentiment; mais d'autres ſavans croyent que Sétubal, ville nouvelle, tient à-peu-près la place de Cetobriga ou Cætobrix, & que *Salacia* eſt aujourd'hui *Alacer-do-ſal*. Une inſcription de Gruter, *p.* 13. *n°.* 16. montre que c'étoit un municipe; & Pline, *l. IV. c.* 22. l'appelle ville impériale, *Salacia*, *cognominata urbs imperatoria*.

2°. *Salacia*, ancien lieu de l'Eſpagne tarragonnoiſe. Antonin le met ſur la route de Bragues à Aſtorga, à vingt mille pas de la premiere. (*D. J.*)

SALADE, ſ. f. (*Cuiſine & Méd.*) on donne ce nom à toutes les herbes qui ſe mangent avec le vinaigre, tant feuilles que racines. Les plus en uſage ſont la laitue, la chicorée blanche & ſauvage, le pourpier, la pimprenelle, le creſſon, le cochlearia, le cerfeuil, l'eſtragon, & toutes les plantes antiſcorbutiques.

Les *ſalades* en général ſont bonnes dans différentes maladies, & doivent être préférées aux remedes pris en décoction, en infuſion, ou autrement; parce que le vinaigre & les aromates qui entrent dans la *ſalade* redonnent de la vigueur à l'eſtomac, lui rendent ſon reſſort, & enfin ſervent à empêcher les irritations, les ſpaſmes & les mouvemens convulſifs de ce viſcere.

C'eſt pourquoi le vinaigre eſt ſi utile dans les hoquets, les affections nerveuſes de l'eſtomac, dans le relâchement & l'atonie de la tunique muſculeuſe. Mais il faut éviter de preſcrire ce remede dans l'aceſcence des humeurs, & lorſque l'eſtomac eſt gorgé d'acide.

La *ſalade* de creſſon, de chicorée ſauvage, de cochlearia eſt la meilleure, parce que les parties volatiles de ces plantes, tempérées par l'acide du vinaigre, forment un ſel neutre, très-utile pour les tempéramens ſanguins & humides.

Salade, ſ. f. c'eſt, *dans l'Art militaire*, une eſpece de caſque léger, aſſez ſemblable au pot en tête. On lui donne auſſi le nom de *bourguignote*. La *ſalade* étoit appellée *morion* dans l'infanterie.

On voit, par les *commentaires* de Montluc, & les autres écrits militaires du même tems, qu'on donnoit le nom de *ſalades* aux gens de cheval qui en étoient armés. Ainſi, pour exprimer par exemple, qu'on avoit envoyé deux cens cavaliers dans un poſte ou dans un détachement, on diſoit qu'on y avoit envoyé deux cens *ſalades*. (*Q*)

SALADIER, ſ. m. (*Gram.*) plat de fayance ou de porcelaine, deſtiné à préparer & ſervir la *ſalade*.

Saladier *à jour*, ſ. m. (*terme de Vanier.*) ſorte de petit panier à jour, haut d'un pié, avec un anſe & un petit couvercle. (*D. J.*)

SALADINE, adj. (*Juriſprud.*) *Voyez* ci-devant au mot Dixme, *l'article* Dixme saladine.

SALADO, el Rio, (*Géog. mod.*) nom de deux petites rivieres d'Eſpagne, dans l'Andalouſie. L'une coule à une lieue de Xerès au midi, & ſe perd dans la baye de Cadix; l'autre ſe jette dans le Xenil, entre Grenade & Ecija. (*D. J.*)

SALAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) droit que quelques ſeigneurs ont de prendre une certaine quantité de ſel ſur chaque bateau qui paſſe chargé de ſel dans leur ſeigneurie. (*A*)

SALAGOU, la (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en Languedoc. Elle a ſa ſource dans le dioceſe de Lodeve qu'elle arroſe, & ſe perd dans la riviere de Lergue. (*D. J.*)

SALAGRAMAM, (*Hiſt. nat. & ſuperſtition.*) c'eſt le nom que les Indiens donnent à une pierre coquilliere ou remplie de coquilles foſſiles, que l'on trouve dans la riviere de Gandica, qui ſe jette dans le Gange près de Patna. Cette pierre, qui eſt réputée ſacrée, eſt communement noire, quelquefois marbrée & de différentes couleurs, de forme ronde ou ovale. Les Indiens croyent qu'elle a été rongée par un ver, & que le dieu Viſtnou, changé en ver, eſt cauſe de la figure qu'on y voit. Si l'on conſulte le deſſein qui nous eſt parvenu dans les lettres édifiantes, le *ſalagramam* n'eſt qu'une pierre qui porte l'empreinte d'une corne d'ammon, & que l'on détache des roches de la riviere de Gandica. Les Indiens, plus ſuperſtitieux que phyſiciens, en diſtinguent différentes eſpeces, conſacrées à des dieux différens, & auxquels ils donnent des noms divers. Les Brahmes offrent des ſacrifices de râclure de bois de ſantal à cette pierre divine, & lui font des libations. *Voyez les lettres édifiantes, tome XXVI. page* 399.

SALAIRE, ſ. m. (*Gramm.*) eſt un payement ou gage qu'on accorde à quelqu'un en conſidération de ſon induſtrie, ou en récompenſe de ſes peines & des ſervices qu'il a rendus en quelque occaſion. Il ſe dit principalement du prix qu'on donne aux journaliers & mercenaires pour leur travail.

Salaire, *porte*, (*Antiq. rom.*) *Salaria*; une de portes de l'ancienne Rome, ainſi nommée parce que c'étoit par là que le ſel entroit dans la ville; on l'appelloit autrement *Quirinale*, *Agonale* & *Colline*. (*D. J.*)

SALAISON, ſ. f. (*Commerce.*) ce mot ſe dit des choſes propres à manger qui ſe ſalent avec du ſel pour les pouvoir garder, & empêcher qu'elles ne ſe corrompent; ainſi l'on dit faire la *ſalaiſon* des harengs, des ſaumons, des morues, des maquereaux, des ſardines, des anchois. *Trévoux*. (*D. J.*)

SA-

SALAMANDRE, f. f. (*Zoologie.*) reptile affez femblable au lézard, & qui vit fur terre, de même que dans l'eau.

Les reptiles, efpeces d'animaux les plus accrédités en merveilles chez le vulgaire toujours crédule, & les plus négligés par les gens du monde toujours légers ou toujours occupés de leurs plaifirs, attirent au contraire les regards des Phyficiens, avides de s'inftruire jufques dans les plus petits fujets de l'infinie variété du méchanifme de la nature. Graces à leurs recherches, les *falamandres* qui tiennent les premiers rangs dans la claffe des reptiles, ont été dépouillées des fingulieres propriétés qu'elles ne devoient qu'à l'erreur, & font devenues en même tems un objet de curiofité. Juftifions ces deux vérités par les obfervations de MM. du Verney, Maupertuis, du Fay & Wurfbainius.

Divifion des falamandres *en terreftres & aquatiques.* Tous les auteurs ont rangé les *falamandres* fous les deux claffes générales de *terreftres* & d'*aquatiques*; mais cette diftinction paroît peu jufte, parce que ces animaux font réellement amphibies, & ne peuvent être appellés *aquatiques*, que parce qu'il s'en trouve un plus grand nombre dans l'eau que fur terre; celles que l'on prend dans l'eau deviennent terreftres, lorfqu'on les ôte de l'eau; & celles qu'on trouve fur terre vivent communément dans l'eau, lorfqu'on les y met; mais les unes & les autres femblent encore aimer mieux la terre que l'eau.

On ne doit cependant pas nier qu'il ne puiffe s'en rencontrer qui foient uniquement terreftres; mais c'eft ce dont aucun naturalifte n'a donné jufqu'à ce jour des expériences décifives. De plus, on eft tombé dans deux excès oppofés; de ne pas affez diftinguer des efpeces différentes, ou de les trop multiplier. Il eft vrai qu'il eft difficile de ftatuer le nombre des efpeces de *falamandres*; parce que le fexe & l'âge font de grandes variétés dans la même, & que pendant prefque toute l'année on en trouve de tous les âges. La divifion faite par M. du Fay, des *falamandres* qu'on nomme *aquatiques* en trois efpeces; cette divifion, dis-je, peche en ce qu'elle n'eft que particuliere à une certaine étendue de pays; c'eft pourquoi fans rien ftatuer fur une énumération dont la fixation nous manque encore, il nous fuffira de décrire la *falamandre* commune, que tout le monde connoît & qui fe trouve par-tout.

Defcription générale de la falamandre *commune.* Elle eft longue d'environ cinq pouces, & a la forme d'un léfard, fi ce n'eft que le corps eft plus gros, & que la queue eft plate; fa peau n'eft point écailleufe comme celle du léfard, mais remplie de petits tubercules, & comme chagrinée; elle eft brune fur le dos, jaune fous le ventre, & toute parfemée de bandelettes ou taches noires; ces taches font peu apparentes fur le dos, mais très-diftinctes fur le ventre, à caufe de fon jaune orangé.

Sa tête eft plate & large comme celle de la grenouille; fa gueule eft fort grande, garnie de petites dents; fes yeux font affez gros & faillans. On voit au-deffus de la mâchoire fupérieure deux très-petites ouvertures, qui font les narines; fes pattes font brunes par-deffus, jaunes par-deffous, & femées de taches noires comme le refte du corps: les pattes de devant n'ont que quatre doigts; mais celles de derriere en ont cinq. Sa queue, qui eft environ longue comme la moitié de fon corps, reffemble à celle du léfard, fi ce n'eft qu'elle eft plus groffe & plus charnue.

On en peut diftinguer le fexe à la vue. On ne peut pas facilement diftinguer le fexe par les parties extérieures de la génération; elles font pareilles dans l'un & dans l'autre, & à l'infpection on les jugeroit toutes femelles; mais il y a dans d'autres parties du corps deux marques fenfibles qui diftinguent les mâles. La plûpart des auteurs les ont prifes pour des marques caractériftiques d'efpeces différentes, & en ont ainfi multiplié le nombre par de faux fignes.

Les mâles ont fur le dos une membrane large de deux lignes ou environ, dentelée comme une fcie, qui prend fon origine vers le milieu de la tête, entre les deux yeux, & fe termine à l'extrémité de la queue; elle eft plus étroite, & rarement dentelée le long de la queue; mais elle élargit tellement la queue, que les mâles paroiffent l'avoir de moitié plus large que les femelles. L'autre marque qui defigne les mâles eft une bande argentée qui eft de chaque côté de la queue; elle a deux à trois lignes de largeur ou environ, à l'origine de la queue, & va en diminuant jufqu'au bout. Cette bande eft moins marquée lorfque les *falamandres* font jeunes, mais elle devient plus fenfible au bout de quelque tems; elle ne fe voit jamais que dans les mâles, non plus que la membrane dentelée dont je viens de parler.

Du domicile des falamandres. On trouve par-tout des *falamandres*, en France, en Allemagne, en Italie, dans de petits ruiffeaux clairs, de petites fontaines, dans des lieux froids & humides, aux piés des vieilles murailles, d'où elles fortent quand il pleut, foit pour recevoir l'eau, ou pour chercher les infectes dont elles vivent, & qu'elles ne pourroient guere attraper qu'à demi noyés, *&c.* Au refte il s'en faut bien qu'elles aient l'agilité du léfard; elles font au contraire, pareffeufes & triftes.

De la rofée & du lait qui fuinte de leur peau. Quoique leur peau foit quelquefois feche comme celle du léfard, elle eft le plus fouvent enduite d'une efpece de rofée qui la rend comme vernie, fur-tout lorfqu'on la touche, elle paffe dans un moment de l'un à l'autre état. Outre ce vernis extérieur, il fe filtre fous le cuir une efpece de lait qui jaillit affez loin lorfqu'on preffe l'animal.

Ce lait s'échappe par une infinité de trous, dont plufieurs font fenfibles à la vue fans le fecours de la loupe, fur-tout ceux qui répondent aux mammelons de la peau. Quoique la premiere liqueur qui fert à enduire la cuticule de l'animal, n'ait aucune couleur & ne paroiffe qu'un vernis tranfparent, elle pourroit bien être la même que le lait dont nous parlons, mais répandue en gouttes fi fines & en fi petite quantité, qu'il ne paroît point de fa blancheur ordinaire.

Ce lait reffemble affez au lait que quelques plantes jettent quand on les coupe; il eft d'une acreté & d'une ftipticité infupportable; & quoique mis fur la langue, il ne caufe aucun mal durable; on croiroit voir une pliffure à l'endroit qu'il a touché: certains poiffons ont mérité le nom d'*orties*, par la reffemblance qu'ils ont avec cette plante lorfqu'on la touche. Notre *falamandre* pourroit être regardée comme le tythymale des animaux, fi fon lait étoit auffi corrofif, pris intérieurement; cependant lorfqu'on écrafe ou qu'on preffe ce reptile, il répand une finguliere & mauvaife odeur.

Defcription anatomique de la falamandre. Mais ce ne feroit point connoître la *falamandre* que de s'en tenir à ces dehors extérieurs qui frappent la vue; il faut pour s'inftruire, entrer dans les détails anatomiques de la ftructure des parties qui diftinguent les deux fexes. Quoique le myftere de la génération foit des plus cachés chez ces fortes d'animaux, cette obfcurité ne doit qu'exciter davantage les recherches des Phyficiens, pour décider s'ils font vivipares, ovipares, ou l'un & l'autre.

On peut regarder comme épiderme, la pellicule dont la *falamandre* fe dépouille tous les quatre ou cinq jours. Si on la diffeque lorfqu'elle vient de s'en dépouiller, il eft impoffible de détacher de fon corps une autre pellicule; fi elle eft prête à la quitter, elle s'enleve très-facilement. Cette peau étant vue au microfcope, paroît n'être qu'un tiffu de très-petites écailles, ou plûtôt l'enveloppe des mamelons du cuir; au-deffous de cette peau on trouve le cuir qui eft affez folide, & on le détache des mufcles auxquels il eft adhérent par des fibres lâches.

Le bas-ventre a trois mufcles diftincts; l'un droit avec des digitations, couvre la région antérieure; & les deux autres obliques, font les parties latérales; ayant détaché ces mufcles, on découvre le péritoine, qui eft adhérent au foie par un petit ligament; le péricarde femble être formé par une continuité du péritoine. Le cœur eft au-deffus du foie, & appliqué immédiatement fur l'œfophage.

Le foie eft très-grand, & féparé en deux lobes; fous le lobe droit eft la véficule du fiel, qui n'eft attachée que par fon canal; elle eft tranfparente & remplie d'une liqueur verdâtre. Au-deffous du foie on voit quelques replis des inteftins; les fucs graiffeux qui font d'un jaune orangé, & les ovaires dans les femelles.

Dans l'hypogaftre on trouve la veffie adhérente au péritoine par un petit vaiffeau: fi on la fouffle par l'anus ou le canal commun, on voit qu'elle eft en forme de cœur. Il y a aux deux côtés du foie, deux efpeces de veffies remplies d'air; elles font très-minces, longues, & finiffant en pointe. Voilà toutes les parties qui paroiffent lorfqu'on a ouvert la capacité du ventre.

Voici maintenant celles qui ſont plus cachées; le foie & les inteſtins étant ôtés ou éloignés de leur place, on verra que les ſacs graiſſeux ſont ſéparés en pluſieurs lobes, & entourés d'une membrane très-déliée, parſemée de vaiſſeaux ſanguins qui les attachent aux ovaires & aux trompes dans les femelles; & aux enveloppes des teſticules & du canal déférent dans les mâles.

Des parties de la génération de la ſalamandre *mâle*. Pour ſuivre d'abord l'anatomie du mâle, on remarque le long de l'épine deux petits tuyaux blancs, qu'on peut appeller *canaux déférens*, qui font pluſieurs plis & replis; ils ſe terminent en devenant à rien par leur partie ſupérieure, dans la membrane qui les attache, & aboutiſſent vers l'anus, à l'extrémité d'un petit faiſceau de filets blancs, qu'on peut regarder comme les véſicules ſéminales. Ce petit faiſceau remonte le long du canal déférent & les reins, & a environ ſix à ſept lignes de long.

On a trouvé beaucoup de variété dans les teſticules de cet animal. Le plus ſouvent il n'y en a que deux, qui ſont d'un blanc jaunâtre, de la forme d'une petite féve, aſſez longs, & ayant chacun une eſpece de petite glande plus blanche, & preſque tranſparente, appliquée ſur la partie ſupérieure; enſorte qu'elle ſemble ne faire qu'un corps avec le teſticule, & qu'elle n'en eſt diſtinguée que par la couleur. Quelquefois les teſticules ſont en forme de poire aſſez irréguliere, & dont la pointe eſt tournée vers le bas. Aſſez ſouvent ils ſont joints l'un à l'autre par une eſpece de petit corps glanduleux. Quelquefois on trouve diſtinctement quatre teſticules, dont les deux inférieurs ſont plus petits que les ſupérieurs. On remarque cette variété dans les différens âges & les différentes eſpeces de *ſalamandres* mâles.

La partie ſupérieure de chaque teſticule eſt attachée au ſac pulmonaire vers le milieu de ſa longueur par un petit vaiſſeau ligamenteux; ou plûtôt ce petit vaiſſeau ne fait que paſſer dans la membrane qui attache le ſac pulmonaire, & va ſe perdre dans la même membrane proche du canal déférent.

Le canal déférent ſe trouve vers l'anus; dans cet endroit eſt un corps cartilagineux, long d'environ deux lignes, en forme de mitre, qui ſelon toutes les apparences, tient lieu de verge à cet animal; car il eſt vraiſſemblable que la *ſalamandre* s'accouple réellement, quoiqu'aucun phyſicien n'ait peut-être pas encore vû cet accouplement; mais ce qui doit perſuader qu'il ſe fait, c'eſt que les *ſalamandres* ſont vivipares.

Wurfbainius rapporte qu'il en a vû une faire trente-quatre petits tous vivans; & M. Maupertuis aſſure avoir vû une fois dans une *ſalamandre* quarante-deux petits, & dans une autre cinquante-quatre, preſque tous vivans, auſſi bien formés & plus agiles que les grandes *ſalamandres*. Celui qui feroit une diſtinction & qui diroit que les *ſalamandres* terreſtres ſont vivipares, & par conſéquent ſe doivent accoupler; mais que les aquatiques ſont ovipares, & frayent ſeulement à la maniere des poiſſons, on pourroit lui répondre que les organes paroiſſant les mêmes dans les unes que dans les autres, il y a apparence que la génération ſe doit faire de la même maniere.

Des parties de la génération de la ſalamandre femelle. On trouve dans les parties intérieures de la femelle, des différences très-ſenſibles, & les organes très-diſtingués; en ouvrant la capacité du ventre, on découvre les ovaires & les ſacs graiſſeux. Lorſqu'on a enlevé les ſacs graiſſeux, l'on voit que les ovaires ſont compoſés de pluſieurs lobes, renfermés par une même membrane, qui les ſepare entr'eux, & les attache aux ſacs graiſſeux, aux trompes, & aux ſacs pulmonaires. Cette membrane eſt toute parſemée de vaiſſeaux ſanguins, qui ſe partagent en de très-petites branches, ſur la ſurface des ovaires. Les œufs ne ſont point flottans dans la capacité de l'ovaire, mais ils y adherent intérieurement, & vraiſſemblablement paſſent de-là dans la trompe.

Après avoir enlevé les ovaires, on découvre les trompes; elles prennent depuis le col, & faiſant pluſieurs plis & replis, elles ſe terminent à l'anus. M. Duverney a fait voir qu'elles avoient à leur extrémité ſupérieure, une eſpece d'ouverture ou de pavillon, par lequel entrent les œufs. Lorſqu'ils ſont entrés dans les trompes, ils acquierent beaucoup plus de groſſeur qu'ils n'en avoient dans l'ovaire; & lorſqu'ils ſont arrivés à l'extrémité inférieure, ils ſortent par le canal commun.

Les trompes ſont remplies dans toute leur longueur d'une liqueur épaiſſe, trouble, jaunâtre, en aſſez grande quantité, & qui ne ſort point par le canal commun. Eſt-ce cette matiere viſqueuſe qui entoure les œufs, & qui ſert de premier aliment au petit germe qui doit éclore? Les trompes ſe terminent avec le rectum, & le col de la veſſie, dans un gros muſcle, auquel eſt attaché l'extrémité des reins qui adherent aux trompes, dans preſque toute leur longueur; de ſorte qu'en enlevant ce muſcle, on enleve en même tems les reins, les trompes, l'inteſtin & la veſſie.

Il n'y a point de matrice dans cet animal; ce ſont les trompes qui en ſervent, puiſqu'on y trouve quelquefois des petits trous formés.

La ſalamandre n'eſt ni dangereuſe, ni venimeuſe. Parlons maintenant des propriétés attribuées fauſſement à la *ſalamandre*, & de celles qu'elle poſſede réellement.

Les anciens, & pluſieurs naturaliſtes modernes, ont regardé la *ſalamandre* comme un animal des plus dangereux; ſi on les en croyoit, des familles entieres ſont mortes, pour avoir bû de l'eau d'un puits où une *ſalamandre* étoit tombée. Non-ſeulement, ajoutent-ils, ſa morſure eſt mortelle, comme celle des viperes, mais elle eſt même plus venimeuſe, parce que ſa chair, reduite en poudre, eſt un poiſon, au lieu que celle de la vipere eſt un remede.

Tous ces préjugés ont été généralement reçus, juſqu'à ce que des phyſiciens de nos jours les aient détruits par des expériences expreſſes. Ils ont fait mordre divers animaux dans les parties les plus délicates, par des *ſalamadres* choiſies; ils leur ont fait avaler des *ſalamandres* entieres, coupées par morceaux, hachées, pulvériſées; ils leur ont donné à boire de l'eau dans laquelle on avoit jetté des *ſalamandres*. (1) Ils les ont nourris des mets trempés dans le prétendu venin de ce reptile. Ils ont injecté de ſon poiſon dans des plaies faites à deſſein; & néanmoins, aucun accident n'eſt ſurvenu de tous ces divers eſſais. En un mot, non-ſeulement la *ſalamandre* n'eſt plus un animal dangereux, de la morſure duquel on ne peut guérir, c'eſt au-contraire l'animal du monde le moins nuiſible, le plus timide, le plus patient, le plus ſobre, & le plus incapable de mordre. Ses dents ſont petites & ſerrées, égales, plus propres à couper qu'à mordre, ſi la *ſalamandre* en avoit la force, & elle ne l'a point.

Elle ne vit point dans le feu. Tandis que cette pauvre bête inſpiroit jadis aux uns de l'horreur, par le venin redoutable qu'on lui ſuppoſoit, elle excitoit dans l'eſprit d'autres perſonnes une eſpece d'admiration, par la propriété ſinguliere dont on la croyoit douée, de vivre dans le feu. Voilà l'origine de deux célébres deviſes que tout le monde connoît: celle d'une *ſalamandre* dans le feu qu'avoit pris François I. avec ces mots, *nutrio & extinguo*, j'y vis, & je l'éteins; & celle que l'on a faite pour une dame inſenſible à l'amour, avec ce mot eſpagnol, *mas yelo que fugeo*, froide même au milieu des flammes.

On regardoit la *ſalamandre* comme l'amiante des animaux; & toute fabuleuſe qu'en paroiſſe l'hiſtoire, elle s'étoit ſi bien accréditée parmi les modernes, ſur des mauvaiſes expériences, qu'on a été obligé de les répeter en divers lieux, pour en détromper le public. En France, par exemple, M. de Maupertuis n'a pas dédaigné de vérifier ce conte; quelque honteux, dit-il lui-même, qu'il ſoit au phyſicien, de faire une expérience ridicule, c'eſt pourtant à ce prix qu'il doit acheter le droit de détruire certaines opinions, conſacrées par des ſiecles: M. de Maupertuis a donc jetté pluſieurs *ſalamandres* au feu: la plûpart y périrent ſur le champ; quelques-unes eurent la force d'en ſortir à demi-brûlées, mais elles ne purent réſiſter à une ſeconde épreuve.

Ce-

(1) J'ai plaiſir d'y joindre mon témoignage fondé ſur l'expérience que j'en ai fait moi-même dans ma maiſon de plaiſance où tous mes gens & moi auſſi, avons bu pluſieurs années de ſuite de l'eau tirée d'une ſource, pleine de Salamandres, ſans que perſonne en ait ſouffert la moindre incommodité. (D)

Cependant il arrive quelque choſe d'aſſez ſingulier lorſqu'on brûle la *ſalamandre*. A peine eſt-elle ſur le feu, qu'elle paroît couverte de ce lait dont nous avons parlé, qui ſe raréfiant à la chaleur, ne peut plus être contenu dans ſes petits réſervoirs; il s'échape de tous côtés, mais en abondance ſur la tête, & ſur tous les mamelons, & ſe durcit d'abord, quelquefois en forme de perles.

C'eſt cet écoulement qui a vraiſſemblablement donné lieu à la fable de la *ſalamandre;* toutefois il s'en faut beaucoup, que le lait dont il s'agit ici, ſorte en aſſez grande quantité, pour éteindre le moindre feu; mais il y a eu des tems, où il n'en falloit guere davantage, pour faire un animal incombuſtible. Ainſi, l'on auroit dû ſe diſpenſer de rapporter dans les *Tranſactions philoſophiques*, n°. 21. & dans l'abrégé de Lowthorp, *vol. II. p.* 86. la fauſſe expérience du chevalier Corvini, faite à Rome; ſur une *ſalamandre* d'Italie, qui ſe garantit, dit-on, de la violence du feu deux fois de ſuite; la ſeconde fois pendant deux heures, & vécut encore pendant neuf mois depuis ce tems-là. Les ouvrages des ſociétés, & ſur-tout des ſociétés de l'ordre de celles d'Angleterre, doivent avoir pour objet de nous préſerver des prejugés, bien loin d'en étendre le cours.

Elle vit au contraire dans l'eau glacée. Non-ſeulement les *ſalamandres* ne vivent pas dans le feu, mais tout au contraire, elles vivent ordinairement, & pendant aſſez long-tems, dans l'eau qui s'eſt glacée par le froid. A meſure que l'eau dégele, on les voit expirer plus d'air que d'ordinaire, parce qu'elles en avoient fait une plus grande proviſion dans leurs poumons, tandis que l'eau ſe geloit. On dit qu'on a trouvé quelquefois en été dans des morceaux de glaces, tirées des glacieres, des grenouilles qui vivoient encore: on rapporte auſſi dans l'hiſtoire de l'*acad. des Sciences, année* 1719, qu'on a vu dans le tronc bien ſec d'un arbre, un crapaud très-vivant, & très-agile. Si ces deux derniers faits, qui ſont peut-être faux, ſe trouvent un jour confirmés, cette propriété ſeroit commune à ces différens animaux.

Elle ſubſiſte long-tems ſans manger. Les *ſalamandres* peuvent vivre plus de ſix mois ſans manger, comme M. du Fay l'a expérimenté. Ce n'eſt pas qu'il eût deſſein de les priver d'alimens, pour éprouver leur ſobriété, mais il ne ſavoit de quoi les nourrir. Tout-au-plus elles ſe ſont quelquefois accommodées ou de mouches à demi-mortes, ou de la plante nommée *lentille aquatique*, ou de ce frai de grenouille, dont naiſſent ces petits léſards noirs, auxquels on voit pouſſer les pattes, dans le tems qu'ils ne ſont pas plus gros que des lentilles, mais tout cela, elles le prenoient ſans avidité, & s'en paſſoient bien.

Elle change fréquemment de peau. Les *ſalamandres* qui ſont dans l'eau, de quelqu'âge & de quelqu'eſpece qu'elles ſoient, changeant de peau tous les quatre ou cinq jours au printems & en été, & environ tous les 15 jours en hiver, ce qui eſt peut-être une choſe particuliere à cet animal; elles s'aident de leur gueule & de leurs pattes pour ſe dépouiller, & l'on trouve quelquefois de ces peaux entieres, qui ſont très-minces, flottantes ſur l'eau. Cette peau étendue ſur un verre plan, & vue au microſcope, paroit tranſparente, & toute formée de très-petites écailles.

Il arrive quelquefois aux *ſalamandres* un accident particulier; il leur reſte à l'extrémité d'une patte, un bout de l'ancienne peau, dont elles n'ont pu ſe défaire: ce bout ſe corrompt, leur pourrit cette patte, qui tombe enſuite, & elle ne s'en porte pas plus mal; tout indique qu'elles ont la vie très-dure.

Elle a des ouies qui s'effacent au bout d'un certain tems. Dans un certain tems de l'âge d'une *ſalamandre*, on lui voit, lorſqu'elle eſt dans l'eau, deux petits pennaches, deux petites houpes frangées, qui ſe tiennent droites, placées des deux côtés de ſa tête, préciſément comme le ſont les ouies des poiſſons; & ce ſont en effet des ouies, des organes de la reſpiration; mais ce qui eſt très-ſingulier, au bout de trois ſemaines, ces organes s'effacent, diſparoiſſent, & n'ont par conſéquent plus de fonction. Il ſemble alors que les *ſalamandres* faſſent plus d'effort pour ſortir de l'eau, qui ne leur eſt plus ſi propre, cependant elles y vivent toujours. M. du Fay en a conſervé pendant pluſieurs mois, après la perte de leur ouies, dans de l'eau où il les avoit miſes. Il eſt vrai qu'elles paroiſſent aimer mieux la terre, mais peut-être auſſi cette nouvelle eau leur convenoit-elle moins que celles où elles étoient nées. Le léſard eſt le ſeul animal que l'on ſache, qui perde ſes ouies de poiſſon; mais il les perd pour devenir grenouille, & en ſe dépouillant d'une enveloppe générale, à laquelle ſes ouies étoient attachées; ce qui eſt bien différent de la *ſalamandre*.

Elle périt ſi on lui jette du ſel ſur le corps. Quoiqu'elles aient la vie extrêmement dure, on a trouvé le poiſon qui leur eſt mortel, c'eſt du ſel en poudre, Wurfbainius l'a dit le premier, & M. du Fay en a vérifié l'expérience. Il n'y a pour les tuer, qu'à leur jetter du ſel pulvériſé ſur le corps; on voit aſſez par les mouvemens qu'elles ſe donnent, combien elles en ſont incommodées; il ſort de toute leur peau, cette liqueur viſqueuſe, qu'on a cru qui les préſervoit du feu, & elles meurent en 3 minutes.

L'hiſtoire naturelle des ſalamandres demande de nouvelles recherches. La *ſalamandre* pourra ſans doute fournir encore un grand nombre d'obſervations, & il y en avoit pluſieurs dans les papiers de M. Duverney, trouvés après ſa mort, qui n'ont point été imprimées. Nous n'avons touché que quelques-unes des propriétés connues de ce reptile; mais combien y en a-t-il, qui nous ſont inconnues? Combien de faits qui la concernent, qui méritent d'être approfondis? Tel eſt, par exemple, celui de ſa génération; s'il y a des *ſalamandres* vivipares, n'y en auroit-il pas auſſi d'ovipares? Des phyſiciens ont trouvé des petits formés dans leurs corps; d'autres diſent avoir vu des *ſalamandres* frayer à la maniere des poiſſons.

La ſalamandre a fourni de nouveaux termes inintelligibles à la ſcience hermétique. Au reſte, il n'étoit guere poſſible que la célébrité de cet animal ne vînt à fournir des termes au langage des alchimiſtes & des chimiſtes, & c'eſt ce qui eſt arrivé. Ainſi, dans la philoſophie hermétique, la *ſalamandre qui eſt conçue & qui vit dans le feu*, dénote ou le ſoufre incombuſtible, ou la pierre parfaite au rouge, qui ſont autant de mots inintelligibles. En chimie, le ſang de la *ſalamandre*, déſigne les vapeurs rouges, qui, dans la diſtillation de l'eſprit de nitre, rempliſſent le récipient de nuées rouges; ce ſont les parties les plus fixes & le plus fortes de l'eſprit; mais ce terme offre une chimere; car le nitre ne donne point de vapeurs dans la diſtillation.

Elle n'a point de vertus médicinales. Entre les médecins qui ſe ſont imaginés que la *ſalamandre* n'étoit pas ſans quelque vertu médicinale, les uns l'ont miſe au nombre des dépilatoires en l'appliquant extérieurement. Les autres ont recommandé ſes cendres pour la cure des ulceres ſcrophuleux, en en ſaupoudrant les parties malades. D'autres encore en ont vanté la poudre, pour faciliter l'évulſion des dents; mais il eſt inutile de faire une liſte de puérilités.

Auteurs. Ce n'eſt pas Aldrovandi, Geſner, Rondelet, Charlton, Jonſton, *&c.* qu'il faut lire ſur la *ſalamandre;* c'eſt Wurſbainius (*Joh. Pauli*) *ſalamandrologia, Norib.* 1683. *in*-4°. avec figures; & mieux encore les mémoires de MM. de Maupertuis & du Fay, qui ſont dans le *recueil de l'acad. des Sciences, années* 1727 & 1729. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.) (1)

SALAMANDRE FOSSILE, (*Hiſt. nat.*) quelques auteurs ſe ſont ſervi de ce nom pour déſigner l'*amianthe*, à cauſe de la propriété qu'il a de ne ſouffrir aucune altération de la part du feu. Ils l'appellent en latin *ſalamandra lapidea*. *Voyez* LIN FOSSILE & AMIANTHE.

SALAMANDRE *de pierre*, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre connue ſous le nom d'*amianthe* ou de *lin foſſile*.

SALAMANQUE, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne au royaume de Léon, ſur la riviere de Tormes, qu'on y paſſe ſur un ancien pont de pierre bâti par les Romains; elle eſt à 40 lieues au midi de Léon, & à 36 au nord-oueſt de Madrid. *Long.* ſuivant Harris, 18. 11. 45. *lat.* 41. 12.

C'eſt

(1) Poſtérieurement à cet article l'Abbé Spalanzani a fait un petit ouvrage plein d'obſervations & d'expériences ſingulieres en ce genre. Qui prend plaiſir à ces ſortes de matieres, ne ſera pas faché de le lire. L'auteur étoit profeſſeur de philoſophie à Modene, quand il le fit, & l'eſt actuellement à Pavie. (*Z*)

C'eſt une des plus anciennes villes d'Eſpagne, ornée d'égliſes magnifiques, & peuplée de religieux & d'écoliers nobles & roturiers, qui y jouiſſent de grands privileges. Les couvents y ſont nombreux & très riches, ſur-tout celui de S. Dominique, de S. François, & de S. Bernard.

On trouve hors de *Salamanque* un beau chemin, large & pavé, fait par les Romains, & qui conduiſoit à Mérida, & de-là à Séville; ce chemin fut reparé par l'empereur Adrien, comme il paroît par l'inſcription ſuivante qu'on y a découverte. *Imp. Cæſar. divi. Trajani parthici. F. divi Nervæ nepos Trajanus. Hadrianus aug. pontif. max. trib. pot. V. coſ. iij. reſtituit.*

L'évêché de *Salamanque*, fondé ſur la fin du vj. ſiecle, & détruit ſous la domination des Maures, s'étend aujourd'hui ſur deux cent quarante paroiſſes, & l'évêque jouit de quatorze mille ducats de revenu.

L'univerſité de *Salamanque*, la plus fameuſe de toute l'Eſpagne, fut fondée par Ferdinand III. vers le milieu du xiij. ſiecle, des débris de celle de Palencia. Elle eſt compoſée, dit-on, de quatre-vingt profeſſeurs, qui ont chacun mille écus de penſion. Le recteur de cette univerſité jouit de grands privileges, & eſt aſſis ſous un dais dans les aſſemblées publiques. Le maître des écoles crée tous les officiers de l'univerſité, eſt toujours eccléſiaſtique, & a huit mille ducats d'appointement. On dit que l'univerſité eſt riche de quatre-vingt mille écus de rente.

Malgré tant de richeſſes & de ſplendeur apparentes, il ne ſort pas de cette univerſité un ſeul ſavant connu dans le reſte de l'Europe; toutes les ſciences qu'on y cultive, ſe bornent au droit canon, à la théologie, & à la philoſophie ſcholaſtique; on enſeigne dans les deux principales chaires, la doctrine de S. Thomas d'Aquin, le docteur angélique, & celle de Jean Scot, le docteur ſubtil, qui établit le premier l'immaculée conception de la ſaint Vierge. La bibliotheque de cette univerſité eſt preſque vuide de livres, & ceux qui s'y trouvent ſont tous enchaînés.

Aguirre, (Joſeph Saëns de) cardinal, de l'ordre des bénédictins naquit à *Salamanque* en 1630, & mourut à Rome en 1699. Ses principaux ouvrages ſont, 1°. une hiſtoire des conciles d'Eſpagne. 2°. Une collection des conciles de la même nation. 3°. Une philoſophie ſcholaſtique, en 3. *vol. in-fol.* 4°. Une défenſe de la chaire de S. Pierre, contre la déclaration de l'aſſemblée du clergé de France de 1682, touchant la puiſſance eccléſiaſtique & politique. C'eſt cette défenſe qui lui valut le chapeau que le pape Innocent lui donna en 1686. Dans ſa collection des conciles d'Eſpagne, il y a joint pluſieurs diſſertations pour ſoutenir le fauſſes décrétales des papes, ou pour m'expliquer plus clairement, une cauſe inſoutenable. (1) Il paroît qu'il avoit plus d'étude & de lecture, que de génie & de critique. (*D. J.*)

SALAMBO, ſ. f. (*Mythol.*) c'étoit la Vénus des Babyloniens, depuis qu'Alexandre eut établi l'empire des Macédoniens en Aſie, elle étoit adorée à Tyr & en Syrie, ſous le nom d'Aſtarté. *Voyez* Saumaiſe, ſur Lampridius, *cap. vij.* de la vie d'Héliogabale, & Selden, *de diis Syriis ſyntagm. II. c. jv.* (*D. J.*)

SALAMIAH, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la Perſe, ſur la rive orientale du Tigre, à une journée de Moſal, en deſcendant le fleuve vers Bagdat. (*D. J.*)

SALAMINE, (*Géog. anc.*) en latin *Salamina* & *Salamis*. 1°. Petite île de Grece, dans le golfe ſaronique, vis-à-vis d'Eleuſine. Scylax dit, dans ſon périple: „ Tout près de ce temple d'Eleuſine, eſt *Salamine*, „ île, ville & port „. La longueur de cette île, ſelon Strabon, *l. IX.* étoit de ſoixante & dix ou quatre-vingt ſtades. Il y a eu une ville de même nom dans cette île, & cette ville a été double, l'ancienne étoit au midi de l'île, du côté d'Engia, & la nouvelle étoit dans un golfe & ſur une preſqu'île du côté de l'Attique. Séneque, dans ſes *Troades*, *v.* 844. lui donne le ſurnom de *vera*, la *vraie Salamine*, pour la diſtinguer de celle de Cypre, bâtie enſuite par Teucer, ſur le modele de la *Salamine* de l'Attique.

Strabon, *l. VIII.* nous apprend que l'île de *Salamine* a été anciennement nommée *Sciras*, *Cichria*, & *Pityuſa*. Les deux premiers noms étoient des noms de héros; le troiſieme vient des pins qui y étoient en abondance. Aujourd'hui on la nomme *Colouri*.

Il n'eſt point de voyageur un peu curieux qui ſe trouvant dans le parage de cette île, *ſinus Saloniniacus*, ne veuille la parcourir, parce qu'elle fut autrefois un royaume, dont Télamon & Ajax qui y naquirent, porterent la couronne; parce qu'elle eſt fameuſe par la déroute de la nombreuſe flotte de Xerxès, victoire de Thémiſtocle à jamais mémorable; & finalement pour avoir donné le jour au poëte Euripide, dans la ſoixante-quinzieme olympiade.

2°. *Salamine*, ville de l'Aſie mineure dans l'île de Cypre; c'eſt la même que celle que Teucer y fit bâtir. Horace lui fait dire, *ode 7. l. I.*

Nil deſperandum, obſide Teucro;
Certus enim promiſit Apollo
Ambiguam tellure novâ Salamina *futuram*.

„ Teucer eſt à votre tête, il eſt votre garant; ne „ deſeſpérez de rien. Apollon, toujours infaillible „ dans ſes oracles, nous offre une ſeconde patrie dans „ une terre étrangere; il nous y promet une autre „ *Salamine*, qui balancera un jour la gloire de celle „ que nous quittons „.

Teucer banni de ſon pays, prit ſon parti en homme de cœur, & il n'eut pas ſujet de s'en repentir. Sa bonne fortune le conduiſit en Cypre, grande île au fond de la Méditerranée; Bélus qui en étoit le maître, lui permit de s'y établir; il y bâtit la nouvelle *Salamine*, qui fut capitale d'un petit royaume, où ſa poſtérité regna depuis pendant plus de huit cens ans juſqu'au court regne d'Evagoras, dont on lit l'éloge dans Iſocrate.

Scylax, dans ſon périple, donne à *Salamine* de Cypre un port fermé & commode pour hyverner. Diodore de Sicile dit qu'elle étoit à deux cens ſtades de *Citium*. Son égliſe, étoit fort ancienne; S. Paul y vint avec S. Barnabé, & y convertit Sergius, *act. xiij. v.* 5 auſſi cette égliſe ſe vantoit-elle de poſſéder le corps entier de S. Barnabé, & de n'être pas moins apoſtolique qu'Antioche: elle gagna ſon procès ſur ce point au concile de Conſtantinople.

La ville fut enſuite nommée *Conſtantia*; & c'eſt ſous ce nom qu'elle eſt qualifiée *métropole de l'île de Chypre*, dans les notices d'Hiéroclèt & de Léon le ſage: le lieu où elle étoit garde encore le nom de *Conſtantia*, car il s'appelle *Porto-Conſtanza*.

Sozomène (*Hermias*), ſavant hiſtorien eccléſiaſtique du cinquieme ſiecle, étoit natif de *Salamine* dans l'île de Cypre. Il fréquenta long-tems le barreau à Conſtantinople, & mourut vers l'an 450 de J. C. Il nous reſte de lui une hiſtoire eccléſiaſtique en grec, depuis l'an 324 juſqu'à l'an 439. On trouve dans cette hiſtoire imprimée au Louvre, l'uſage & les particularités de la pénitence publique dans les premiers ſiecles de l'égliſe.

Mais c'eſt dans l'île de *Salamine* du golfe Saronique, qu'Euripide vit le jour l'an premier de la ſoixante-quinzieme olympiade, un peu avant que Xerxès entrât dans l'Attique. Qu'importe de rechercher s'il étoit noble ou roturier, puiſque le génie annoblit tout? Il apprit la rhétorique ſous Prodicus, la morale ſous Socrate ou ſous un autre philoſophe, & la phyſique ſous Anaxagoras; & quand il eut vû les perſécutions qu'Anaxagoras ſouffrit pour avoir dogmatiſé contre l'opinion populaire, il s'appliqua tout entier à la poéſie dramatique, & y excella. Il étoit alors âgé de dix-huit ans. Que ceci ne nous porte point à croire qu'il négligea dans la ſuite de ſa vie l'étude de la morale & de la phyſique: ſes ouvrages témoignent tout le contraire; & même il fit ſouvent paroître dans ſes pieces, qu'il ſuivoit les opinions de ſon maître Anaxagoras.

Il compoſa un grand nombre de tragédies qui furent fort eſtimées & pendant ſa vie & après ſa mort; l'on peut citer de bons juges, qui le regardent comme le plus accompli de tous les poëtes tragiques. Il fut nommé le philoſophe du théatre par les Athéniens. Vitruve le dit poſitivement. Origène, Clément d'Alexandrie & Euſebe, le témoignent auſſi. Je

(1) Voyez la note à l'article *Decretales*. Ces déciſions auſſi hardies que deſtituées de preuves, conviennent bien peu à qui n'eſt pas en état d'en juger. Il faut conſulter les ouvrages, les peſer, raiſonner, pour s'autoriſer à prononcer que les auteurs y ſoutiennent *une cauſe inſoutenable*, ou non. (Z)

Je n'ignore pas que les critiques sont fort partagés sur la primauté d'Eschyle, de Sophocle, & d'Euripide. Chacun de ces poëtes a des partisans qui lui donnent la premiere place; il se trouve aussi des connoisseurs qui ne veulent rien décider: Quintilien semble choisir ce parti: cependant il est aisé de voir qu'à tout prendre il donne le prix à Euripide. Des modernes ont dit assez bien, sans juger ce grand procès, que Sophocle représente les hommes tels qu'ils devroient être, mais qu'Euripide les peint tels qu'ils sont. Si le dernier n'a pas égalé Sophocle dans la majesté & dans la grandeur, il a compensé cela par tant d'autres perfections, qu'il peut aspirer au premier rang.

Ceux qui croient que si les poëtes de Rome n'ont guere parlé d'Euripide, c'est à cause que les syllabes de son nom n'avoient pas la quantité qui pouvoit le rendre propre à entrer dans les vers latins, donnent une conjecture fort vraissemblable. Le dieu même de la poësie, l'Apollon de Delphes, fut contraint de ceder aux loix de la quantité: il ne trouva point d'autre expédient que de renoncer au vers hexametre, & de répondre en vers iambiques, quand il fallut nommer Euripide; de sorte que s'il n'eût su faire que des vers hexametres, il auroit fallu qu'il eût supprimé la sentence définitive qui régla le rang entre trois illustres personnages. Voici cette sentence célebre, que Suidas nous a conservée, au mot σοφὸς.

Σοφὸς Σοφοκλῆς, σοφώτερος κ' Εὐριπίδης.
Ἀνδρῶν ὁ ἁπάντων Σωκράτης σοφώτατος.

Ces deux vers iambiques signifient: „ Sophocle est „ sage, Euripide l'est encore plus; mais le plus sage „ de tous les hommes c'est Socrate „. C'est ainsi que la prêtresse de Delphes se vit obligée de déroger à la coutume d'user de l'hexametre, parce que la nécessité n'a point de loi. Euripide & Socrate sont deux noms qui ne quadrent point au vers héroïque, les muses en corps ne sauroient les y ployer. Qu'on aille dire après cela qu'il importe peu d'avoir un tel nom plûtôt qu'un autre. Voilà Euripide qui a eu peut-être plus de part à l'admiration de Virgile & à celle des autres poëtes de la cour d'Auguste, que Sophocle; le voilà, dis-je, dépouillé de cet avantage, parce qu'ils n'ont pu faire entrer son nom dans leurs hexametres, & qu'à cause de cette impossibilité, il a fallu immortaliser à son préjudice ceux qu'on croyoit audessous de lui: mais les lois de la prosodie les gouvernoient. Voilà un de ces combats de la raison & de la rime, dont M. Despréaux a si bien parlé. Joignez-y cette exclamation de MM. de Port-Royal. „ Combien la rime a-t-elle engagé de gens à mentir „!

Tout le monde sait le service singulier que les vers d'Euripide rendirent une fois aux soldats d'Athènes. L'armée des Athéniens commandée par Nicias, éprouva dans la Sicile tout ce que la mauvaise fortune peut faire sentir de plus funeste. Les vainqueurs abuserent de leur avantage avec la derniere cruauté; mais quelque durement qu'ils traitassent les soldats athéniens, ils firent cent honnêtetés à tous ceux qui pouvoient leur réciter des vers d'Euripide. Plusieurs qui après s'être sauvés de la bataille ne savoient que devenir & erroient de lieu en lieu, trouverent une ressource en chantant les vers de ce poëte.

Ce fut sans doute un très-grand plaisir à Euripide, que de voir venir chez lui plusieurs de ces malheureux, pour lui témoigner leur reconnoissance de ce que ses vers leur avoient sauvé la vie & la liberté.

Les Siciliens donnerent une autre marque bien éclatante de leur estime pour Euripide. Un bâtiment caunien poursuivi par des pirates, tâchoit de se sauver dans quelque port de Sicile, & ne put en obtenir la permission qu'après qu'on eût su qu'il y avoit des personnes sur ce bâtiment qui savoient des vers d'Euripide: il ne faut pas oublier qu'on leur demanda s'ils en savoient. Cette seule question signifie plus que je ne saurois exprimer.

Euripide, dit M. le Fevre, devoit être touché d'un sentiment de gloire bien doux, quand il voyoit chaque jour quelques-uns de ces misérables qui le venoient remercier comme leur libérateur, & lui dire que ses vers avoient changé leur mauvais destin, & leur avoient plus servi que s'ils avoient eu un passeport signé de la main des cinq éphores & des deux rois de Lacédémone. C'étoit donc un grand & glorieux poëte qu'Euripide: mais que dirons-nous des Siciliens de ce tems-là? N'étoit-ce pas d'honnêtes gens? Le mal est qu'un si bel exemple n'a point eu de suite, & qu'aujourd'hui telles histoires ne passeroient en France que pour des contes de la vieille Grece, que l'on a toujours appellée *mensongere*.

Quoique les pieces d'Euripide aient joui d'une approbation merveilleuse, néanmoins elles remporterent le prix assez rarement. De 92 tragédies qu'il avoit faites, il n'y en eut que cinq de couronnées; la cabale & l'intrigue, dit Varron, décidoient alors du sort des pieces. On peut voir dans Elien, *var. histor. liv. II. c. viij.* quelle est son indignation contre un certain Xénoclès qui fut préféré à Euripide dans un combat de quatre pieces contre quatre pieces, lorsqu'on célébra la quatre-vingtieme olympiade.

L'émulation, & finalement l'inimitié qui s'éleva entre lui & le grand Sophocle, lui causa peut-être moins de chagrin que les satyres & les railleries d'Aristophane, qui se plaisoit à le maltraiter dans ses comédies; mais Socrate n'assistoit qu'aux seules pieces d'Euripide.

S'il a introduit sur la scene quelques femmes très-méchantes, il y a introduit aussi des héroïnes, & il a parlé honorablement du sexe en plusieurs rencontres; mais cela n'effaçoit point la note des médisances d'Aristophane, qui faisant semblant de prendre parti pour le beau sexe contre Euripide, a lui-même plus outragé les femmes que ne l'avoit fait le poëte de *Salamine*.

Quoi qu'il en soit, Euripide crut devoir quitter Athènes, & se retirer à la cour d'Archélaüs, roi de Macédoine, où il fut très-accueilli. Ce prince aimoit les savans, & les attiroit par ses libéralités. Si l'on en croit Solin, il éleva Euripide à de grands honneurs, & le fit premier ministre d'état. Il mourut au bout de trois ans à la cour de ce prince à 75 ans, dans la quatre-vingt-treizieme olympiade. Archélaüs le fit enterrer magnifiquement. Vitruve dit que sa tombe étoit en rase campagne, sur le confluent de deux petites rivieres. La foudre tomba dans la suite sur le tombeau de ce poëte; ce qui fut regardé comme un accident glorieux, parce qu'il n'y avoit eu que Lycurgue à qui une pareille chose fût arrivée.

Les Athéniens envoyerent une ambassade en Macédoine pour avoir ses os, & ne purent les obtenir; mais ils lui dresserent un superbe cénotaphe, qui subsistoit encore du tems de Pausanias, & toute la ville prit le deuil à la nouvelle de sa mort. Un de ses amis nommé *Philémon* en fut si touché, qu'il déclara que s'il croyoit que les morts conservent le sentiment, comme quelques-uns l'assûroient, il se pendroit pour aller jouir de la vûe d'Euripide.

De quatre-vingt-douze tragédies qu'il avoit composées, il ne nous en reste que dix-neuf, dont les éditions les plus estimées sont celles d'Alde en 1503, *in*-8°. de Plantin, en 1571, *in*-16. & de Paul Etienne, en 1604, *in*-4°. Mais toutes ces éditions ont été effacées par celle de Cambridge, qu'a publiée en 1694, *in-fol.* le docte Josué Barnès. Il a joint dans cette édition des scholies; il a éclairci plusieurs choses par des notes fort savantes, & il a mis à la tête une vie d'Euripide toute pleine d'érudition, & fort au-dessus de celle de Thomas Magister.

Les pieces d'Euripide sont pleines de sentences d'une excellente morale: autant de vers, autant de maximes, selon Cicéron. Faut-il s'étonner après cela que cet illustre orateur eût toujours Euripide dans sa poche? les assassins qui le poursuivoient & qui le tuerent, le trouverent lisant dans sa litiere la Médée d'Euripide. On peut néanmoins condamner dans le poëte de *Salamine* l'usage un peu trop fréquent des aphorismes philosophiques: on a trouvé nommément son Hécube philosophe jusqu'à l'excès & à contre-tems.

Il y a plus; toutes ses maximes n'étoient pas bonnes: il en débita une sur la religion du serment, qui parut si cavaliere, qu'on lui en fit un procès, dont il ne se tira que par un conflit de jurisdiction. Il introduit Hippolyte armé d'une restriction mentale, & qui, quand on lui remet en mémoire son serment, dit, *v.* 612.

J'ai juré de la langue, & non pas de l'esprit.

Cependant M. Barnès observe entr'autres choses, pour justifier le poëte, qu'Hippolyte aima mieux mourir que de violer ce serment verbal.

Euripide, dans une autre rencontre, dogmatisa si gravement pour les avares, que tout le monde s'en émut. On auroit chassé l'acteur, si l'auteur ne fût venu prier le peuple de se donner un peu de patience, l'assurant qu'on verroit bientôt la fin malheureuse de cet avare, dont les maximes choquoient tout le monde. L'équité veut que l'on soit content de cette sorte d'apologie: le même poëte s'en servit pour son Ixion. Quelques personnes trouverent mauvais qu'il représentât sur le théatre un homme aussi impie & aussi méchant que celui-là. „ Prenez garde, leur ré„ pondit-il, qu'avant que de laisser disparoître, je „ l'attache sur une roue „.

Une autre fois, on s'offensa tellement des deux premiers vers de sa Ménalippe, qui sembloient attaquer l'existence du plus grand des dieux, qu'il fut obligé de les changer; c'est ce que nous apprenons de Plutarque: voici les deux vers dont il s'agit, suivant la traduction d'Amiot:

O Jupiter; car de toi rien sinon
Je ne connois seulement que le nom.

„ Il se fioit fort de cette tragédie-là, ajoute Plutar„ que, comme étant magnifiquement & exquisement „ bien écrite; mais pour le tumulte & murmure qu'en „ fit le peuple, il changea les deux premiers vers „ ainsi comme il se lit maintenant:

O Jupiter, combien en vérité
Ce nom convient à ta divinité.

Au reste, il seroit absurde d'imputer à l'auteur d'une piece dramatique, les sentimens qu'il met dans la bouche de ses personnages. Il falloit bien, pour soutenir le caractere de Sisyphe, qu'Euripide le fît raisonner comme un athée; & Plutarque a eu tort de trouver dans le discours de Sisyphe une ruse d'écrivain. Grotius a dit judicieusement: *multa in tragediis sunt ex poetæ sensu dicta, sed congruenter personæ quæ loquens inducitur.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SALAMINIUS, (*Mythol.*) Jupiter est quelquefois désigné sous ce nom, à cause du culte particulier qu'on rendoit à ce dieu dans cette île de la Grece, vis-à-vis d'Eléusis. (*D. J.*)

SALANA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure qu'elle arrose; elle se jette ensuite dans le phare de Messine, près du bourg de Siglio. (*D. J.*)

SALANCHES, (*Géog. mod.*) petite ville de Savoie, capitale du haut-Fauciguy, à deux lieues audessus de Cluse, au sud-est. Ce n'est proprement qu'un méchant bourg, au milieu duquel passant deux ruisseaux du même nom, qui vont se perdre dans l'Arve. *Long.* 24. 20. *lat.* 45. 38. (*D. J.*)

SALANDRA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la Basilicate, à trois lieues de Tricarico, sur la petite riviere qu'on nomme *Salandra* & *Salandrella*. La bourgade est bâtie sur les ruines d'*Acalandra;* la riviere est l'*Acalandrum* de Pline, *l. I. c. xx.* elle se jette dans le golfe de Tarente, entre l'embouchure du Basiento, *Camentum*, & celle d'Agri, *Acyris*. (*D. J.*)

SALANDRELLA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, au royaume de Naples; elle se jette dans le golfe de Tarente, entre l'embouchure du Basiento, & celle de l'Agri. (*D. J.*)

SALANGAN, (*Hist. nat.*) c'est le nom que les habitans des îles Philippines donnent à l'oiseau dont le nid est un manger si délicieux pour les Chinois; il est de la grosseur d'une hirondelle de mer, ou d'un martinet, & il attache son nid aux rochers. *Voyez* NIDS D'OISEAUX.

SALANKEMEN, (*Géog. mod.*) & par les Hongrois, *Zalonkemen*, qui est la bonne orthographe; ville de la Hongrie, dans l'Esclavonie, sur le Danube, au confluent de la Teisse, à 12 milles au nordouest de Belgrade. On dispute si l'*Acumincum* d'Ammien Marcellin, est *Salankemen*, Cametz, ou Peterwaradin. *Long.* 37. 43. *lat.* 45. 17.

Ce fut devant cette ville que se donna, en 1691, une fameuse bataille entre les Turcs & les Impériaux, qui furent plus heureux que sages. Les Turcs avoient à leur tête, Mustapha Cuprogli, fils, petit-fils du grand visir, & parvenu lui-même à cette premiere dignité: il ne respiroit que la guerre, blâmant toute proposition de paix. Il avoit commencé par réformer les abus d'une mauvaise administration de sept ans, & par le rétablissement des finances. En ouvrant la campagne sous le regne d'Achmet III, il employa la religion & la sevérité des mœurs; toutes les mosquées de Constantinople & les pavillons du camp, retentirent de prieres; une foule de jeunes garçons qui suivoient l'armée, affreux instrumens de débauche & de dépense, furent chassés sous peine de mort, s'ils reparoissoient; il ne s'agissoit plus que de rendre le courage aux troupes; le visir s'en chargeoit, en leur traçant la route de Vienne avec le sabre de son pere Cuprogli.

Il avoit déja remporté une victoire complette sur les Impériaux, soumis l'Albanie, la Bulgaire, & repris toute la Servie, Belgrade même, malgré une garnison de six mille hommes; enfin l'année suivante il vint camper devant *Salankemen*, sur les bords du Danube. Le prince Louis de Bade, général des Impériaux, fut à peine arrivé pour le combattre, qu'il sembla n'avoir plus que le parti de la retraite. Les Turcs l'attaquerent avec tant de fureur & de conduite, que sa perte paroissoit inévitable; le champ de bataille étoit déja couvert de chrétiens expirans; mais la fortune de Léopold voulut qu'un boulet emportât le visir, qui n'avoit guere joui de sa haute fortune, il périt dans le moment où il étoit le plus glorieux & le plus nécessaire. L'aga des janissaires auroit pu le remplacer: un autre boulet l'étendit mort, & les infideles consternés abandonnerent la victoire, qui n'eut cependant d'autre suite que la prise de Lippa, ville infortunée, sans cesse prise & reprise, également maltraitée par les amis & par les ennemis. Les sauvages dans les forêts sont plus heureux. *L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

SALANT, adj. (*Gram.*) épithete que l'on donne aux fontaines dont les eaux sont salées, & aux marais où l'on fait du sel. *Voyez* SEL, & SALINES.

SALAPIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie, dans la Pouille daunienne, selon Pline, *l. III. c. xj.* qui ajoute qu'elle est fameuse par l'amour qu'y fit Hannibal, à une beauté de cette ville. Il y a eû deux villes de ce nom, ou plutôt la même ville a été en deux lieux différens. L'ancienne *Salapia*, dans sa premiere situation, avoit été bâtie par Diomède, & fut abandonnée à cause de l'air mal-sain; les habitans s'allerent établir en un lieu plus sain, à quatre milles de là, vers la mer. La ville est détruite, & le lieu conserve le nom de *Salpe*. (*D. J.*)

SALAPINA PALUS, (*Géog. anc.*) marais voisin de la ville de *Salapia*, d'où il tiroit son nom; Lucain, *l. V. v.* 377. en parle à l'occasion des barques que l'on amassa de tous les endroits:

Qua recipit Salapina palus, *& subdita Sypus*
Montibus.

Vitruve, *l. I. c. jv.* dit que Marcus Hostilius, qui transporta les habitans d'un endroit à l'autre, après ce changement de lieu, ouvrit ce lac du côté de la mer, & en fit un port pour le municipe de *Salapia*. Cela s'accorde avec Strabon, *l. VI.* qui dit que *Salapia* étoit le port d'Argypine. (*D. J.*)

SALAPITIUM, (*Littérat.*) bouffonnerie; les uns prétendent qu'il faut dire *salaputium*, & d'autres encore *salicipium*. Vossius s'est finalement déclaré pour *salupitium;* sur cela il nous apprend que *salapitta*, dans les meilleures gloses, signifie *un soufflet*, & que de-là est venu que les bouffons, qui se laissoient donner cent coups sur le visage pour divertir le peuple, ont été appellés *salpitones*, du mot grec σαλπιττειν, qui veut dire *sonner de la trompette*, parce qu'à l'exemple des trompettes, ils enfloient les joues de leur mieux, afin que les soufflets qu'ils recevoient, fissent plus de bruit, & divertissent davantage les assistans; en un mot, Vossius tire de cette remarque, l'origine du mot *bouffon*, parce que *bouffer* & *enfler* signifient la même chose. (*D. J.*)

SALARIA, (*Géog. anc.*) nom des deux villes de l'Espagne tarragonnoise, l'une au pays de Bastitains, dans les terres, l'autre au pays des Orétains, dans les terres semblablement; c'est Ptolomée qui les distingue ainsi: *Salaria in Bastitanis, longitude* 13. *latit.* 39. 20. *Saluria in Oretanio. Longit.* 9. 24. *latit.* 40.

La derniere est entre la Guadiana & le Tage; les Espagnols croient que c'est présentement Cazorla. La premiere est aux environs du Xucar, selon les indices de Ptolomée. On a des inscriptions où on lit *Col. Jul. Salariensis*, & Pline, *l. III. c. iij.* parle d'une colonie nommée de même. (*D. J.*)

SAL

SALASSES, LES, (*Géog. anc.*) *Salassi*, ancien peuple d'Italie, dans les Alpes. Strabon, *liv. IV. p.* 205. en décrit aussi le pays. Le canton des *Salasses*, dit-il, est grand, dans une profonde vallée entre des montagnes qui l'enferment de tous côtés, quoiqu'en quelques endroits le terrein s'éleve un peu vers les montagnes au-dessous desquelles est cette vallée. Il dit encore que la Doria traverse ce pays-là, & qu'elle est d'une grande utilité aux habitans pour laver l'or. C'est pour cela qu'en quelques endroits ils l'avoient partagée en quantité de coupures, qui réduisoient presqu'à rien cette riviere.

Lorsque les Romains furent une fois maîtres des Alpes, les *Salasses* perdirent leur or, & la jouissance de leur pays; l'or fut affermé; & les *Salasses* qui conserverent encore les montagnes, furent réduits à vendre de l'eau au fermier dont l'avarice donnoit lieu à de fréquentes chicanes.

De cette maniere ils furent tantôt en paix, tantôt en guerre avec les Romains; & s'adonnant au brigandage, ils faisoient beaucoup de mal à ceux qui traversoient leur pays, qui est un passage des Alpes. Lorsque Decimus Brutus, s'enfuyant de Modène, faisoit défiler son monde, ils lui firent payer tant par tête; & Messala, hivernant dans le voisinage, fut obligé d'acheter d'eux du bois de chauffage & des javelots de bois d'orme, pour exercer les soldats.

Ils oserent même piller la caisse militaire de César, & arrêterent des armées auprès des précipices, faisant semblant de raccommoder les chemins, ou de bâtir des ponts sur les rivieres. Enfin César les subjugua, & les vendit tous à l'encan, après les avoir menés à Ivrée, où l'on avoit mis une colonie romaine pour s'opposer aux courses des *Salasses*. On compta entre ceux qui furent vendus, huit mille hommes propres à porter les armes, & trente-six mille en tout. Terentius Varron eut tout l'honneur de cette guerre.

Auguste envoya trois mille hommes au lieu où Terentius Varron avoit eu son camp. Il s'y forma une ville qui fut nommée *Augusta Prætoria*; c'est aujourd'hui *Aoste* ou *Aouste*, qui donne le nom à la vallée qui appartient à la maison de Savoie. (*D. J.*)

SALAT, LE, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Languedoc. Elle a sa source au sommet des Pyrenées, dans la montagne de Salau, passage d'Espagne, court dans le comté de Conserans, & se jette enfin dans la Garonne à Foure. Cette riviere, comme l'Ariege, roule quelques petites paillettes d'or, que de pauvres paysans d'autour de S. Girons, s'occupent à ramasser, mais dont ils tirent à-peine de quoi vivre. (*D. J.*)

SALAYASIR, s. m. (*Ornithol.*) nom que les habitans des Philippines donnent à la plus petite espece de canards connue, & qu'on trouve en quantité sur leurs lacs & leurs marais; ces sortes de canards ne sont pas plus gros que le poing, & ont le plumage admirable.

SALBANDES, s. f. pl. *Hist. nat. Minéral.*) les minéralogistes allemands se servent de ce mot pour désigner les parties de la roche d'une montagne qui touchent immédiatement à un filon métallique, & qui séparent ou tranchent la mine d'avec ce qui n'en est point. On pourroit en françois rendre ce mot par *lisieres* ou *ailes*, parce que ces *salbandes* terminent les côtés du filon, comme la lisiere termine une étoffe. Chaque filon réglé a quatre *salbandes*, c'est-à-dire, quatre côtés par lesquels il se distingue de la roche qui l'environne; savoir, au-dessus & au-dessous de lui, & à ses deux côtés. Dans ces parties le filon est quelquefois tranché net, ou distingué de la roche comme si on lui eût taillé un canal avec le ciseau & le maillet: en un mot, les *salbandes* sont les parois du conduit dans lequel un filon est renfermé. Quelquefois on trouve entre le filon & la roche qui lui sert d'enveloppe, une terre fine, molle & onctueuse, que les mineurs allemands nomment *besteg* ou *bestieg*; ils la regardent comme un signe favorable qui annonce la présence d'une mine de bonne qualité. On regarde aussi comme un bon signe lorsque les *salbandes*, ou la pierre qui sert d'écorce & d'enveloppe au filon, est du spath ou du quartz, parce que les pierres sont les matrices, ou les minieres les plus ordinaires des métaux. *Voyez* FILONS, MINIERES, MINE, &c. (—)

SALCA, HUILE DE, (*Matiere médic. des anc.*) *salcæ oleum*, excellente huile qui se faisoit à Alexandrie avec quantité de plantes aromatiques; on en composoit de plusieurs especes, dont Ætius Tetrab. I. *serm. j.* a détaillé les préparations.

SALDAGNA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille, au couchant d'Aquilar-del-Campo, & au pié de la montagne appellée *Pegua de san Roman*, sur la riviere de Carrion.

SALDÆ, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Afrique. Ptolomée, *liv. IV. c. ij.* la nomme ainsi au pluriel, lui donne le titre de *colonie*, & la met dans la Mauritanie césarienne, Pline, *liv. V. c. ij.* nous apprend que c'étoit une colonie d'Auguste, & l'appelle *Saldæ*; ce doit être *Saldæ* au pluriel. Martien écrit de même, & Antonin met *Saldis* à l'ablatif, à trente-cinq mille pas de Rusazis. La notice épiscopale d'Afrique met entre les évêques de la Mauritanie & Sitifi, Pascase de Salde, *Paschasius Salditanis*. Quelques-uns croient que c'est Bugie, d'autres que c'est Alger. (*D. J.*)

SALDITS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante en forme d'arbrisseau de l'île de Madagascar; il porte des fleurs couleur de feu, en forme de panache. Sa graine a la grosseur & le goût du pignon. C'est un vomitif très-violent, & qui peut passer pour un poison. On assure que sa racine prise en poudre en est l'antidote.

SALDUBA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne dans la Bétique, sur la côte. Pline, *liv. III. c. j.* après avoir dit que *Barbesula* est accompagnée d'une riviere de même nom, ajoute, *item Salduba*; il en est de même de *Salduba*. On croit qu'aujourd'hui cette ville est Marbella, & que la riviere est Rio-Verde.

SALE, adj. (*Gramm.*) mal propre, couvert d'ordure. Cette ville est *sale*. Du linge *sale*; un habit *sale*; du papier *sale*; une couleur *sale*. Il se dit aussi au figuré. Des paroles *sales*; des idées, des images *sales*; une parole *sale*.

SALÉ, adj. (*Gramm.*) en qui l'on remarque le goût du sel, soit qu'il en contienne ou non. De la viande *salée*, du pain *salé*, des eaux *salées*. *Voyez* SEL.

SALÉ, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique en Barbarie, sur la côte occidentale du royaume de Fez, & sous l'autorité du roi de Maroc. Cette ville est remarquable par son antiquité; mais elle est encore plus connue par ses corsaires nommés *Saletins*, & par son commerce, quoique son havre ne soit propre que pour de petits bâtimens. Elle a de bonnes forteresses pour sa défense, & est divisée comme Fez, en ville vieille & en ville nouvelle, qui sont seulement séparées par la riviere de Garrou. Le roi de France a un consul à *Salé*; mais ce caractere est assez infructueux, parce que celui qui en est revêtu n'est guere moins exposé qu'un simple marchand aux caprices des habitans. On compte qu'ils sont environ vingt mille. Ils se qualifient *Andalous*, comme ceux de Tetouan. *Salé* est situé à environ 45 lieues au couchant de Fez. *Long.* 11. 6. *lat.* 34. 2. (*D. J.*)

SALÉE, LA RIVIERE, (*Géog. mod.*) il y a deux rivieres de ce nom en Amérique, l'une dans la Gaudeloupe, qu'elle sépare de la grande terre, l'autre dans la partie la plus méridionale de la Martinique.

SALEM, (*Géog. sacrée.*) nom commun à quelques villes ou lieux de la Palestine. Il y avoit une *Salem* qui appartenoit aux Sichémites; il y avoit un autre lieu de ce nom dans la campagne de Scytopolis, à huit milles de cette ville; il y avoit une troisieme *Salem* ou *Salim* au bord du Jourdain, où S. Jean baptisoit. Les septante ont quelquefois appellé *Salem* la ville de Silo; enfin Jérusalem aussi nommée quelquefois par abbréviation *Salem* dans l'Ecriture: par exemple, on lit au *pseaume lxxv.* sa demeure est dans *Salem*, & son temple dans Sion. (*D. J.*)

SALEME, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans la vallée de Mazara, sur une montagne, à 18 milles au nord-est de Mazara. *Long.* 50. 30. *lat.* 38. 5.

SALENÆ, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'île d'Albion, au pays des Catyeuchlani, selon Ptolomée, *liv. II. ch. iij.* Ses interpretes croient que le nom moderne est *Saludy*.

SALENTIA, *ou* SALLENTIÆ, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la grande Grece, au pays des Messapiens, selon Etienne le géographe.

SALENTINS, LES, (*Géog. anc.*) *Salentini*; ancien peuple de la grande Grece. Leur pays s'appelloit *Salentina regio*. Ptolomée n'y met au bord de la mer que le promontoire nommé *Sapygium* & *Salentinum* pro-

promontorium. Léandre croit que le pays des *Salentins* répond à la terre d'Otrante; cela n'eſt pas exactement vrai en tout. (*D. J.*)

SALEP, SALOP & SULAP, ſ. m. (*Diete & Mat. méd.*) racine ou bulbe farineuſe, ou, pour mieux dire, gommeuſe, dont la ſubſtance eſt entierement ſoluble dans la ſalive & dans les liqueurs aqueuſes, qui eſt inodore, qui n'a d'autre ſaveur que celle des gommes & des mucilages, qui eſt fort en uſage chez les Turcs, & dont on commence à ſe ſervir auſſi à Paris. Voici ce qu'en dit M. Geoffroi le cadet dans un des *mémoires de l'académie royale de Sciences pour l'année* 1740.

On a découvert, en examinant avec attention le *ſalep* des Turcs, que c'étoit la bulbe d'une eſpece d'orchis ou ſatyrion. C'eſt une racine blanche ou rouſsâtre, ſelon qu'elle eſt plus ou moins récente. Les Orientaux nous l'envoient tranſparente avec un fil de coton. Elle eſt en uſage pour rétablir les forces épuiſées; c'eſt un reſtaurant pour les phtiſiques; & on la donne avec ſuccès dans les diſſenteries bilieuſes, ſelon Degnerus, qui a publié deux diſſertations ſur cette maladie, & qui ſe ſervoit du *ſalep* des Turcs comme d'un remede, pour ainſi dire, ſpécifique. Le même académicien a réuſſi à mettre les bulbes de nos orchis dans le même état que le *ſalep*, à imiter parfaitement cette préparation, dont les moyens ſont inconnus. *Voyez à l'article* Satyrion, comme M. Geoffroi s'y eſt pris.

Quant à la maniere de ſe ſervir du *ſalep*, voici ce qui en eſt dit dans une lettre ſur cette drogue, que le ſieur Andri, droguiſte de Paris, a fait mettre au *journal de Médecine*, *Septembre* 1759. Suivant Albert Séba, les Chinois & les Perſans en prennent la poudre, à la doſe d'un gros, deux fois le jour dans du vin ou du chocolat.

Le pere Serici nous apprend que les Indiens en prennent une once le ſoir à l'eau & avec du ſucre; mais la plus ſaine partie, ainſi que l'européen, le prend au lait, à la doſe d'une demi-once; on le pulvériſe dans un mortier, & on fait bouillir cette farine dans du lait avec du ſucre pendant un demi-quart d'heure; il en réſulte une bouillie agréable, avec laquelle on fait ſon dejeuner; on peut y mettre quelques gouttes d'eau roſe ou de fleurs d'orange.

Degnerus a donné une préparation un peu plus détaillée de ce remede. On fait infuſer un gros de cette racine réduite en poudre très-fine, dans huit onces d'eau chaude; on la fait diſſoudre à une douce chaleur, on la paſſe enſuite dans un linge pour la purifier des petites ordures qui pourroient s'y être jointes; la colature reçue dans un vaſe, ſe congele, & forme une gelée mucilagineuſe très-agréable: on en donne au malade de deux heures en deux heures, & de trois heures en trois heures une demi-cuillérée, une cuillerée entiere, plus ou moins, ſuivant l'exigence des cas.

Cette préparation dictée par Degnerus paroît la meilleure, ſur-tout quand on ne veut point faire une bouillie, mais qu'on veut donner ce remede dans quelque véhicule liquide, comme dans l'eau ſimple, dans du vin, dans de la tiſane; la gelée s'y étendra beaucoup mieux que la poudre: on prend, par exemple, le poids de vingt-quatre grains de cette poudre qu'on humecte peu-à-peu d'eau bouillante; la poudre s'y fond entierement, & forme un mucilage qu'on étend par ébullition dans une chopine ou trois demi-ſeptiers d'eau; on eſt maître de rendre cette boiſſon plus agréable en y ajoutant du ſucre, ou quelques légers parfums, ou quelques ſirops convenables à la maladie, comme le ſirop de capillaire, de pavot, de citron, d'épine-vinette, &c. On peut auſſi couper cette boiſſon avec moitié de lait, ou en mêler la poudre, à la doſe d'un gros, dans un bouillon. (*b*)

SALER, v. act. (*Gram.*) c'eſt mêler du ſel à quelque choſe. On *ſale* le pain, la viande, le beurre, le poiſſon.

Saler *les cuirs*, (*Tannerie.*) c'eſt les ſaupoudrer de ſel marin & d'alun, ou de natrum, après qu'ils ont été abattus ou levés de deſſus les animaux, pour empêcher qu'ils ne ſe corrompent, juſqu'à ce qu'on les porte chez les Tanneurs. *Savary*. (*D. J.*)

SALERAN, ſ. m. (*Papeterie.*) on nomme ainſi dans nos papeteries, une eſpece de maître ouvrier ou d'inſpecteur, qui a ſoin de faire donner au papier tous ſes apprêts, comme de le coller, preſſer, ſecher, rogner, liſſer, plier, le mettre en mains & en rames. On l'appelle *ſaleran*, parce qu'il eſt le maître de la ſalle où l'on donne ces dernieres façons au papier. (*D. J.*)

SALERNE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, aujourd'hui au royaume de Naples, ſur le bord de la mer, capitale de la principauté citérieure, au fond d'un golfe de même nom, à douze lieues au ſud-eſt de Naples, & à égale diſtance au midi de Bénévent, *Long.* 32. 20. *latit.* 40. 46.

Cette ville eſt ancienne, & faiſoit autrefois partie du petit pays des Picentins, dont Picentia étoit alors la capitale. Strabon dit que les Romains fortifierent *Salerne* pour y mettre garniſon, & qu'elle étoit un peu plus haute que le rivage. Tite-Live nous apprend, *l. XXXII. c.* 29, que cette ville devint colonie romaine.

Après la ruine de l'empire d'Occident par les Barbares venus des pays ſeptentrionaux, les Lombards & les Goths ſe firent des établiſſemens aux dépens de l'empire grec, qui s'étoit reſſaiſi d'une partie de l'Italie, ſur-tout dans ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume de Naples. Mais il n'étoit pas en état de ſe ſoutenir contre tant d'ennemis qui l'attaquoient de tous les côtés. Les Lombards formerent des duchés & des principautés, comme Capoue, *Salerne*, & tant d'autres villes qui étoient alors les réſidences de ſouverains qui s'y maintinrent, moyennant quelques ſoumiſſions à l'empire Grec.

Charlemagne, qui détruiſit le royaume des Lombards, ne toucha point à ces ſouverainetés, qui étoient ſubordonnées à l'empire d'Orient; ainſi, au commencement de l'onzieme ſiecle, *Salerne* étoit capitale d'une principauté, dont le ſeigneur avoit un très-beau pays. Guaimare, prince de *Salerne*, regnoit de cette maniere, lorſqu'une centaine de gentils-hommes normands délivrerent cette ville des Sarazins qui étoient venus pour la piller.

„ Ces François, partis en 983 des côtes de Normandie pour aller à Jéruſalem, paſſerent à leur „ retour ſur la mer de Naples, & arriverent à *Salerne* dans le tems que cette ville venoit de ſe racheter à prix d'argent. Ils trouverent les *Salertins* „ occupés à raſſembler le prix de leur rançon, & les „ vainqueurs livrés dans leur camp à la ſécurité d'une „ joie brutale & de la débauche. Cette poignée d'étrangers, reproche aux aſſiégés la lâcheté de leur „ ſoumiſſion; & dans l'inſtant marchant avec audace „ au milieu de la nuit, ſuivis de quelques *Salertins* „ qui oſent les imiter, ils fondent dans le camp des „ Sarazins, les étonnent, les mettent en fuite, les „ forcent de remonter en deſordre ſur leurs vaiſſeaux, & non-ſeulement ſauvent les tréſors de *Salerne*, mais ils y ajoutent les dépouilles des ennemis „.

Giſulphe, fils & ſucceſſeur de Guaimare, ſe trouva fort mal de n'avoir pas ménagé ces mêmes Normands. Ils l'aſſiégerent, prirent ſa ville, le chaſſerent du pays, & le réduiſirent à aller vivre à Rome des bienfaits du pape. Maîtres de *Salerne*, ils la fortifierent, & en formerent une nouvelle principauté, dont dix-neuf princes de la poſtérité de Tancrede jouirent ſucceſſivement.

Le port de cette ville étoit un des plus fréquentés de cette côte, avant que celui de Naples lui eût enlevé ſon commerce; ce port n'eſt plus rien aujourd'hui, qu'on a abattu le grand mole qui l'enveloppoit, & qui mettoit les vaiſſeaux à l'abri des orages. Il ne reſte plus à cette ville, que le commerce de terre pour la faire ſubſiſter. Ses rues ſont vilaines & fort étroites; mais elle a quelques palais aux environs de la place, au-deſſus de laquelle eſt le château.

Salerne fut honorée de la qualité d'archevêché l'an 974 par Boniface VII. Son univerſité, aujourd'hui très-mépriſée, a été autrefois fameuſe pour la médecine.

C'eſt à *Salerne* qu'eſt mort en 1085 le pape Grégoire VII. qui avoit été ſi fier & ſi terrible avec les empereurs & les rois. Il s'étoit aviſé d'excommunier Robert, prince de *Salerne*, & le fruit de l'excommunication, fut la conquête de tout le Bénéventin par le même Robert. Le pape lui donna l'abſolution, & accepta de lui la ville de Bénévent, qui, depuis ce tems-là, eſt toujours demeurée au ſaint ſiege.

Bien-tôt après éclaterent les grandes querelles entre l'empereur Henri IV. & Grégoire VII. L'empereur s'étant rendu maître de Rome en 1084, aſſiégeoit le pape dans ce château, qu'on a depuis appellé le *château Saint-Ange*. Robert accourt alors de la Dalmatie, où il faiſoit des conquêtes nouvelles, délivre le pape malgré les Allemands & les Romains réunis

mis contre lui, ſe rend maître de ſa perſonne & l'emmene à *Salerne*, où ce pape, qui dépoſoit tant de rois, mourut le captif & le protégé d'un gentil-homme normand.

Maſuccio, auteur du xv. ſiecle, peu connu, étoit de *Salerne*. On a de lui en italien *cinquante nouvelles*, dans le goût de celles de Boccace, c'eſt-à-dire, très-licentieuſes. Elles ont été imprimées plufieurs fois, & pillées par des auteurs de même caractere; témoin les *contes* du *monde adventureux*, imprimés à Paris en 1555 *in*-8°. La premiere édition du livre de Maſuccio a pour titre *il novellino*, & parut à Naples en 1476, *in-fol.* Elle fut ſuivie de pluſieurs autres, faites à Veniſe en 1484, en 1492, en 1503 avec figures; en 1522, en 1525, *in*-8°. en 1531, *in*-8°. en 1535, *in*-8°. en 1541, *in*-8°. &c. Malgré toutes ces éditions, un ſatyrique d'Italie (Franceſco Doni) a eu raiſon de ſe divertir de l'auteur, en lui attribuant ironiquement un ouvrage imaginaire, intitulé: *Maſuccio commento ſopra la prima giornata del Boccaccio*. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

SALERNE, *golphe de*, (*Géog. mod.*) golphe de la Méditerranée, ſur la côte orientale du royaume de Naples. C'eſt le *Pæſtanus ſinus* des anciens. (*D. J.*)

SALERON, ſ. m. (*Orfévrerie.*) c'eſt la partie d'une ſaliere où l'on met le ſel. *Dict. de l'acad.* (*D. J.*)

SALERS, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade de France, dans la baſſe-Auvergne, à ſix lieues d'Aurillac, dans les montagnes. On y commerce en bétail. (*D. J.*)

SALESO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie, dans l'Anatolie; elle arroſe la partie orientale de la Caramanie, & ſe perd dans le golphe de Satalie, vis-à-vis de l'île de Chypre. (*D. J.*)

SALETÉ, ſ. f. (*Gram.*) ordure qui s'eſt attachée à quelque choſe, & dont il faut la nettoyer. La *ſaleté* d'une table, d'une chambre, d'un lit, du linge, des habits. Au figuré, il n'y a guere que les ignorans & les libertins qui diſent habituellement des *ſaletés*. Ce poëte n'a que la *ſaleté*.

SALETIO, (*Géog. anc.*) & *Saliſſo* par Antonin, ancienne ville de la Germanie, ſur le Rhein, à ſept milles italiques de Strasbourg, en allant vers Saverne. Beatus Rhenanus croit que ſon nom moderne eſt *Selza*. (*D. J.*)

SALEUR, ſ. m. (*Gram.*) celui qui ſale. Ce mot s'employe dans la pêche des harengs & de la morue. Il y a des *ſaleurs* en titre.

On donnoit autrefois le même nom de *ſaleur*, à des eſpeces de devins qui prétendoient connoître l'avenir aux mouvemens de différentes parties du corps qu'ils ſaupoudroient de ſel. Cette eſpece de divination ſe déſignoit par le nom de ſaliſſation, *ſaliſſatio*.

SALFELD, (*Géog. mod.*) 1°. petite ville d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans la Miſnie, ſur la Sala, à environ ſept lieues au-deſſus d'Iène, avec titre de principauté. Elle appartient à la maiſon de Saxe-Gotha. L'ordre de S. Benoît y poſſedoit une riche abbaye, qui a été réunie au domaine par les électeurs de Saxe, dans le tems de la réformation. La principauté peut avoir douze lieues de long ſur trois de large. C'eſt un pays de montagnes, où ſe trouvent quelques mines de cuivre de plomb & de vitriol.

2°. *Salfed*, petite ville du royaume de Pruſſe dans la Poméranie, à cinq lieues de la petite ville de Holtaud, vers le midi. (*D. J.*)

SALGANÉE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Grece dans la Béotie, ſur l'Euripe, au paſſage pour aller dans l'Eubée. Etienne dit *Salganens*. Tite-Live la met auprès de l'Hermeus, qui doit avoir été une montagne ou une riviere. On la nomme à préſent *Salganico*; c'eſt une petite ville de la Livadie. (*D. J.*)

SALHBERG, *ou* SALBERG, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, en Weſtmanie, ſur la riviere de Salha, près d'une montagne, où ſont des mines d'argent, que les Ruſſes ruinerent dans la guerre qu'ils eurent avec les Suédois, terminée par la paix de Nydetat. (*D. J.*)

SALIA, (*Géog. anc.*) riviere d'Eſpagne, dans l'Aſturie, aux confins de Cantabrie. Elle donnoit le nom au peuple *Saleni*, qui étoit dans ces cantons, & que Ptolomée ſemble nommer *Selini*: elle le donnoit auſſi au lieu *Salaniana*, dont parle Antonin dans ſon itinéraire. Cette riviere eſt aujourd'hui la *Saïa*. C'eſt, au jugement de Pinto, la *Sauga* de Pline. (*D. J.*)

SALIÆ, ſ. f. pl. on ſous-entend *virgines*, (*Hiſt. Rom.*) filles qu'on prenoit à gage; elles ſervoient le pontife à l'autel; elles portoient l'*apex* & les *paludamenta*, & marchoient en danſant.

SALIAN, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) oiſeau du Bréſil & de l'île de Maragnan; il eſt de la groſſeur d'un coq-d'inde; il a le bec & les jambes d'une cigogne, & ſe ſert de ſes aîles avec auſſi peu de facilité que l'autruche; mais il eſt ſi prompt à la courſe, que les chiens les plus légers ne peuvent l'atteindre. On le prend ordinairement dans des piéges.

SALICAIRE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſalicaria*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales, diſpoſés en rond dans les échancrures du calice qui eſt en forme du tuyau. Le piſtil s'éleve du fond du calice, & devient dans la ſuite un fruit ou une coque ovoïde, qui a deux capſules, & qui renferme des ſemences ordinairement petites, attachées au placenta, & enveloppées le plus ſouvent par le calice. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte dix eſpeces de *ſalicaire*, & nomme pour la premiere, celle qui porte des fleurs purpurines, *ſalicaria vulgaris purpurea, foliis oblongis*. *I. R. H.* 253.

Sa racine eſt groſſe comme le doigt, ligneuſe, blanche, vivace; elle pouſſe des tiges qui s'élevent quelquefois en bonne terre, juſqu'à la hauteur de cinq piés, roides, anguleuſes, rameuſes, rougeâtres. Ses feuilles ſont entieres, oblongues, pointues, ſemblables à celles de la lyſimachie, mais plus étroites, & d'un verd plus foncé; elles ſortent de chaque nœud des tiges, deux à deux, trois à trois, & environnent enſemble la tige.

Ses fleurs ſont petites, verticillées au milieu des branches, ramaſſées en épis, purpurines, compoſées chacune de ſix pétales, diſpoſées en roſe, avec douze étamines d'un rouge pâle, qui en occupent le milieu.

Après la chûte des fleurs, il leur ſuccede des capſules oblongues, pointues, couvertes & partagées en deux loges, remplies de ſemences menues. Cette plante croît abondamment aux lieux humides, marécageux, & le long des eaux; elle fleurit en Juin & Juillet. On l'eſtime déterſive & rafraîchiſſante; mais elle eſt de peu d'uſage.

M. de Tournefort eſt le premier qui ait nommé cette plante ſalicaire, *ſalicaria*, ſoit parce qu'elle vient communément parmi les ſaules, *ſalices*, ou plutôt parce que ſes feuilles reſſemblent à celles du ſaule. (*D. J.*)

SALICITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre compoſée de petits corps marins ou de pierres lenticulaires, qui étant poſées ſur le tranchant, préſentent une figure ſemblable à celle des feuilles d'un ſaule. C'eſt la même pierre que l'on appelle auſſi pierre frumentaire, *lapis frumentarius helveticus*.

SALICOQUE. *Voyez* SQUILLE.

SALICORNIE, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres; elle n'a qu'une feuille liſſe, pleine de ſuc, ſemblable à un poireau, & compoſée d'écailles articulées comme le bouis. Sa fleur eſt à pétale, nue, & croît dans les endroits où les écailles s'uniſſent. Son fruit eſt une veſſie qui contient une ſemence. Linnæus caractériſe ainſi ce genre de plante: le calice eſt de forme tétragonale, ventrue, tronquée & ſubſiſte; il n'y a point de couronne à la fleur; l'étamine eſt un filet unique, ſimple & chevelu; la boſſette de l'étamine eſt arrondie; le germe du piſtil eſt de forme ovale, oblongue; le ſtile eſt placé ſous l'étamine; le ſtigma eſt fendu en deux; il n'y a point d'enveloppe particuliere au fruit, mais le calice devient plus gros & contient une ſeule graine.

On ne compte qu'une eſpece de *ſalicornie*, nommée par Tournefort *ſalicornia, geniculata, annua*, coroll. 51. Ses cendres ſont d'un grand uſage dans les manufactures de ſavon & dans les verreries. (*D. J.*)

SALICOTS, *terme de pêche*, ſorte de poiſſons. *Deſcription de leur pêche*. La pêcherie du palais, lieu dans le reſſort de l'amirauté de Marennes, ſur la côte du Ponant, dans laquelle on fait la pêche de ces poiſſons, qu'on appelle *la ſanté*, *ſalicots* ou *grand barbeau*, eſt particuliere à ce lieu. Pour établir cette pêcherie, on plante dans la roche de petits ſapins de vingt-deux à vingt-quatre piés de hauteur; on les range en quarré, on les enfonce environ de deux piés, & on les diſpoſe de maniere qu'ils ſe trouvent placés un peu en talut, pour les écarter par le bas, & leur donner une aſſiette plus ferme; enſuite à cinq piés environ du bout d'en-haut, on forme avec des traverſes une eſpece de plancher que

l'on couvre de brouſſailles & de branches d'oſier; on fait auſſi autour du quarré une enceinte de pareil clayonnage de la hauteur d'environ trois piés, la pêcherie eſt éloignée de la côte d'environ dix braſſes à la pleine mer.

Pour former un accès facile à ces pêcheries, qui ſont pluſieurs ſur différentes lignes, on plante à la côte d'autres perches au pié du rivage à la pêcherie; ces perches ont deux traverſes qui conduiſent au premier palais; la traverſe d'en-bas ſert aux pêcheurs de marche-piés; & celle d'en-haut de ſoutien & de guide, ce qu'on appelle *le chemin* ou *la galerie*.

Cette pêche ne ſe fait que de haute-mer, & ſeulement depuis le mois de Mars & d'Avril, juſqu'à la fin de Juillet; ce ſont preſque les femmes ſeules qui s'employent à cette pêche; elles ont pour cet effet quatre à cinq trullottes, ou petits trulles, formées de la même maniere que celles des pêcheurs des monarts; elles mettent à côté de cet inſtrument deux pierres pour le faire caler, & pour appât dans le fond du ſac des cancres ou crabes dont on ôte l'écaille; la trullotte eſt amarrée par un bout de ligne paſſée au-travers du bout du bouſon qui eſt le morceau de bois, au travers duquel paſſe la croiſée où eſt amarrée le ſac; la femme qui pêche, releve de tems en tems & ſucceſſivement ſes trullottes, pour en retirer la ſanté qui s'y peut trouver.

Les gros vents, ſurtout ceux d'oueſt & du ſud-oueſt, détruiſent ſouvent ces pêcheries, qui ſont libres, & dont on eſt obligé de renouveller tous les ans les ſapins; cette précaution n'empêche pas qu'il n'y arrive ſouvent des accidens, ſoit que les vents faſſent tomber à la mer les femmes en allant dans leurs palais, ou que les pieux ſe caſſent quand elles y ſont à pêcher.

Il faut du beau tems & du calme pour faire cette pêche avec ſuccès, elle ne dure que deux heures ſeulement toutes les marées: ſavoir, une heure avant le plein de la mer, & une heure après le juſſant. *Voyez nos Planches de Pêche*, qui repréſentent ces ſortes de pêcheries.

SALIENS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom qu'on donnoit autrefois à des prêtres de Mars qui étoient au nombre de douze, inſtitués par Numa. Ils portoient des robes de différentes couleurs avec la toge bordée de pourpre, & des bonnets très-hauts faits en cône, à quoi quelques-uns ajoutent un plaſtron d'acier ſur la poitrine.

On les appelloit *Salii*, du mot *ſaltare*, danſer, parce que ces prêtres lorſqu'ils avoient fait leurs ſacrifices, alloient par les rues en danſant; ils tenoient à leur main gauche de petits boucliers, nommé *ancilia*, & à la droite une lance ou bâton, avec lequel ils frappoient en cadence ſur les boucliers les uns des autres, en chantant des hymnes en l'honneur des dieux.

Il y avoit deux compagnies ou colleges de *Saliens*. Les anciens *Saliens* établis par Numa, s'appelloient *Palatini*: les autres inſtitués par Tullus Hoſtilius, ſe nommoient *Collini* ou *Agonales*. Servius dit cependant qu'il y avoit deux colleges de prêtres *Saliens*, inſtitués par Numa, ſavoir les *Collini* & les *Quirinales*: & deux autres claſſes inſtituées par Tullus, ſavoir les *Pavorii* & les *Pallorii*, c'eſt-à-dire prêtres de la peur & de la pâleur, que les Romains adoroient auſſi bien que la fievre. Il eſt aſſez douteux que ces derniers fuſſent véritablement du college des *Saliens*, puiſque Plutarque aſſure que les véritables *Saliens*, étoient les prêtres des *dieux belliqueux*, & la peur & la pâleur ne ſont rien moins que des divinités guerrieres: à moins qu'on ne diſe que dans les combats elles ſont connues des vaincus, & en ce cas l'office des Pavoriens & des Palloriens auroit été de les détourner des armées romaines.

Les *Saliens* avoient coutume de chanter principalement une chanſon ancienne, appellée *ſaliare carmen*; & après la cérémonie, ils faiſoient entr'eux un grand feſtin, delà vint le mot de *ſaliares epulæ*, ou *ſaliares dapes*, pour ſignifier un bon repas.

Ces prêtres avoient un chef de leur corps, qu'on appelloit *præſul* ou *magiſter ſaliorum*. Il marchoit à la tête, & commençoit la danſe: les autres imitoient tous ſes pas & toutes ſes attitudes. Le corps entier de ces prêtres étoit appellé *collegium ſaliorum*.

Feſtus Pompeius fait mention de filles *Saliennes*, *virgines ſaliares*; qui étoient gagées par les *Saliens* pour ſe joindre avec eux dans leurs cérémonies. Ces filles avoient une eſpece d'habillement militaire, appellé *paludamentum*. Elles portoient de grands bonnets ronds comme les *Saliens*, & faiſoient comme eux des ſacrifices avec des pontifes dans le palais des rois: mais Roſin, *l. III. des antiquités romaines*, remarque que Feſtus eſt le ſeul auteur qui parle de ces prêtreſſes, & ne paroît pas adopter ce ſentiment comme quelque choſe de certain.

M. Patin, pretend qu'on voit la figure d'un prêtre *Salien* ſur un médaille de la famille Saquinia. Cette figure porte un bouclier d'une main, & un caducée de l'autre. Mais elle paroît avoir le regard trop grave & trop tranquille pour un perſonnage auſſi impétueux qu'étoient les *Saliens* dans leurs cérémonies, de plus le bouclier qu'elle porte, ne paroît point être le même que celui qu'on appelloit *ancyle*: car le bouclier de la figure eſt entierement rond, & n'eſt échancré nulle part. Enfin peut-on ſuppoſer qu'un prêtre de Mars qui eſt le dieu de la guerre, eût été repréſenté ayant en main un caducée qui eſt le ſymbole de la paix? Il y a donc apparence que cette figure dont M. Patin parle, n'eſt point celle d'un prêtre *ſalien*.

Au reſte les *Saliens* avoient été en uſage en d'autres villes d'Italie, avant que d'être établis à Rome, & Hercule avoit eu ſes *Saliens* plûs anciennement que Mars. Ceux de ce dernier devoit être de famille patricienne, & ils étoient reçus fort jeunes dans ce college, puiſque Marc Aurele y fut admis à l'âge de huit ans. On dit que leurs filles ne pouvoient être du nombre des veſtales. Outre les anciens *Saliens*, fondés par les rois de Rome, on en trouve d'autres, nommés *Auguſtales*, *Hadrianales*, *Antonini*, qu'on croit avoir été des prêtres conſacrés au culte de ces empereurs après leur apothéoſe.

SALIERE, ſ. f. (*uſtenſile de ménage.*) ſorte de petit vaiſſeau de bois qu'on remplit de ſel, & qu'on prend au jambage de la cheminée pour le faire ſécher.

Saliere, ſ. f. (*Gram.*) uſtenſile domeſtique, autre petit vaiſſeau plat de cryſtal, de verre, de fayance, d'or & d'argent, qu'on remplit de ſel égrugé, & qu'on met ſur la table.

Saliere, (*Littérat.*) *ſalillum*, *ſalinum*, *concha ſalis*; les anciens mettoient le ſel au rang des choſes qui devoient être conſacrées aux dieux; c'eſt dans ce ſens qu'Homere & Platon l'appellent divin. Vous croyez ſanctifier vos tables en y mettant les *ſalieres* & les ſtatues des dieux, dit Arnobe. Auſſi n'oublioit-on guere la *ſaliere* ſur la table; & ſi l'on avoit oublié de la ſervir, on regardoit cet oubli comme d'un mauvais préſage, auſſi bien que ſi on la laiſſoit ſur la table, & qu'on s'endormît enſuite. Feſtus rapporte à ce ſujet l'hiſtoire d'un potier, qui à ce que croyoit le vulgaire, avoit été puni par les dieux de cette faute; s'étant mis à table avec ſes amis près de ſa fournaiſe toute allumée, & s'étant endormi pris de vin, & accablé de ſommeil, un débauché qui couroit la nuit, vit la porte ouverte, entra, & jetta la *ſaliere* au milieu de la fournaiſe, ce qui cauſa un tel embraſement, que le potier fut brûlé avec la maiſon. Cette ſuperſtition n'eſt point encore éteinte dans l'eſprit de beaucoup de gens, qui ſont affligés, ſi un laquais a oublié de mettre la *ſaliere* ſur la table, ou ſi quelqu'un vient à la renverſer. Les Romains avoient pris des Grecs ce ſcrupule ridicule qui a paſſé juſqu'à nous.

Feſtus nous apprend encore ſur l'uſage des *ſalieres* à Rome; qu'on mettoit toujours la *ſaliere* ſur la table, avec l'aſſiette dans laquelle on préſentoit aux dieux les prémices; ſa remarque nous procure l'intelligence de ce paſſage de Tite-Live, *lib. XXVI*, *ch. xxxvj*. *Ut ſalinum, patellamque Deorum cauſa habere poſſint.* „ Qu'ils puiſſent retenir une *ſaliere* & une aſſiette, à „ cauſe des dieux. „ C'eſt encore la même remarque qui ſert à éclaircir ces vers de Perſe, *ſatyre iij.*

Sed rare paterno
Eſt tibi far modicum, purum & ſine labe ſalinum
Quid metuas? Cultrixque foci ſecura patella

„ Que craignez-vous? Vous avez un joli revenu „ de votre patrimoine; votre table n'eſt jamais ſans „ une *ſaliere* propre, & ſans l'aſſiette qui ſert à pré- „ ſenter aux dieux les prémices. „

Souvent les *ſalieres* que les anciens mettoient ſur leurs tables, avoient la figure de quelque divinité.

Sacras facitis menſas ſalinorum *appoſitu & ſimulacris Deorum*. Horace a dit de même.

Splendet menſa tenui ſalinum.

L'ancien commentateur a obſervé ſur ce vers, que *ſalinum propriè eſt patella, in qua diis primitiæ cum ſale offerebantur*, Stace confirme cet uſage.

Et exiguo placuerunt farre ſalina.

Tite-Live, *l. XXVI, ut* ſalinum *patellamque deorum cauſa habeant*. Valere-Maxime, en parlant de la pauvreté de Fabricius & d'Emilius: *uterque*, dit-il, *patellam Deorum, &* ſalinum *habuit*.

Ce fait préſuppoſé, il n'eſt plus ſurprenant que les Romains ſe ſoient imaginés que la divinité qui préſidoit à la table, ſe tînt offenſée, lorſque ſans reſpect on renverſoit le ſel; mais on doit s'étonner de ce que dans le chriſtianiſme, des perſonnes, d'ailleurs éclairées, ſoient encore dans ces idées ridicules, de craindre quelque malheur à cauſe du renverſement d'une *ſaliere*. (*D. J.*)

Saliere, *en terme de Diamantaire*, c'eſt un uſtenſile de bois, monté ſur une patte, & dont la partie ſupérieure un peu creuſée en forme de *ſaliere*, reçoit dans un autre trou fait à ſon centre & qui deſcend aſſez bas, la coquille ſur laquelle on monte le diamant en ſoudure. *Voyez* Mettre en soudure, & *la fig. Pl. du Diamantaire*. *R* la *ſaliere*, *S* la coquille dans laquelle eſt monté un diamant.

Salieres, (*Maréchall.*) Les *ſalieres* du cheval ſont à un bon pouce au-deſſus de ſes yeux. Lorſque cet endroit eſt creux & enfoncé, il dénote un vieux cheval, ou un cheval engendré d'un vieil étalon. Les jeunes chevaux ont cet endroit ordinairement plein de graiſſe, laquelle s'affaiſſe en vieilliſſant, & devient creux à-peu-près comme celui d'une *ſaliere* où l'on met du ſel.

SALIÉS, (*Géog. mod.*) bourgade de Gaſcogne, dans le Béarn; elle eſt remarquable par ſes deux ſources d'eau ſalée qui ſont très-abondantes. (*D. J.*)

SALIGNAC, (*Géog. mod.*) autrefois petite ville, aujourd'hui petit bourg de France dans le haut Périgord, célebre pour avoir donné ſon nom à la maiſon dont étoit iſſu l'illuſtre Fénélon, archevêque de Cambrai. Son *Télémaque* immortaliſe ſa mémoire. *Long.* 18. 56. *lat.* 45. 38. (*D. J.*)

SALIGNI, marbre, (*Lithol.*) Le marbre nommé *ſaligni*, eſt un certain marbre d'Italie, qui reſſemble à une congelation. Il a le grain fort rude & fort gros, eſt un peu tranſparent, & jette un brillant ſemblable à celui qui paroît dans le ſel, d'où lui vient ſon nom. (*D. J.*)

SALIGNON, ſ. m. (*Salines.*) pain de ſel blanc qui ſe fait avec l'eau des fontaines ſalées, qu'on fait évaporer ſur le feu. Ces ſortes de pains ſe dreſſent dans des écliſſes comme des fromages, avant qu'ils aient pris entierement leur conſiſtance; on en fait auſſi dans des ſebilles de bois. Le ſel de Franche-Comté & de Lorraine ſe fait en *ſalignon*. *Savary*. (*D. J.*)

SALIN, adj. (*Gram.*) où l'on remarque le goût du ſel, ou qui eſt de la nature du ſel. Cette ſubſtance eſt *ſaline*. On trouve au ſang un goût *ſalin*.

Salin, ſ. m. (*terme de regratier de ſel.*) Dans le commerce de ſel à petite meſure, on appelle le *ſalin* une eſpece de bacquet de figure ovale, dans lequel les vendeuſes renferment le ſel qu'elles débitent aux coins des rues de la ville de Paris. Quelques-unes l'appellent *ſaniere*. *Trévoux*. (*D. J.*)

SALINAS de mengravilla, (*las*) (*Géog. mod.*) ſalines d'Eſpagne dans le village de Mengravilla, près d'Avila. Ce ſont des mines de ſel fort ſingulieres. On y deſcend, dit-on, plus de cent degrés ſous terre, & l'on entre dans une vaſte caverne, ſoutenue par un pilier de ſel cryſtallin, d'une groſſeur étonnante. (*D. J.*)

SALINELLO, le, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle a ſa ſource aux montagnes près d'Aſcoli, & ſe jette dans le golfe de Veniſe, entre les embouchures de Vibrato & du Tordino. (*D. J.*)

SALINES, uſines où l'on fabrique le ſel. Il y a les marais ſalans où tout le travail tend à tirer le ſel des eaux de la mer; & les fontaines ſalantes, où tout le travail tend à tirer le ſel marin des fontaines qui le tiennent en diſſolution. Nous allons expoſer ce qui concerne ces différens travaux, & commencer par les marais ſalans.

Des marais ſalans. Pour la conſtruction de ces ſortes d'édifices, il faut une terre argilleuſe ou terre glaiſe qui ne ſoit nullement pierreuſe; ſi le fonds de cette terre tire ſur le blanc, elle fera le ſel blanc: ce ſel eſt propre à la ſaliere: les Eſpagnols & les baſques l'enlevent.

Si le fond ſe trouve rougeâtre, le ſel tirera ſur la même couleur; mais le fonds du terrein ſera plus ferme: il eſt propre pour le commerce de la mer Baltique.

Si le ſel eſt verd, il vient d'un terrein verdâtre, il eſt propre à la ſalaiſon de la morue, du hareng & de toutes ſortes de viandes; le ſel gris que l'on nomme *ſel commun*, eſt le même ſel que le verdâtre, mais il eſt plus chargé de vaſe.

Il faut toujours tâcher d'établir ſes *marais* en un lieu autant uni que faire ſe pourra, & veiller à ce que les levées que l'on fera du côté de la mer empêchent l'eau de paſſer deſſus: il eſt très-important de faire cette obſervation avant que de conſtruire les marais, ſur-tout ceux qui ſont au bord de la mer, les autres n'en ont pas beſoin. Lorſque l'on a trouvé le terrein, comme on le deſire, il faut obſerver de ſituer autant qu'il eſt poſſible, les marais, de maniere à recevoir les vents du nord-eſt & un peu du nord-oueſt. Car les vents les plus utiles ſont depuis le nord-oueſt, paſſant par le nord juſqu'à l'eſt-nord: les autres vents ſont trop mous pour faire ſaler; il ne faut pas ignorer qu'un vent fort & un air chaud font ſaler avec promptitude.

Pour conſtruire un marais, l'on choiſit la ſaiſon de l'hiver; alors les laboureurs ſont moins occupés, leurs terres ſont enſemencées; mais on peut les conſtruire en tout tems, lorſqu'on a des ouvriers. Il eſt à propos d'avoir un entrepreneur dont le prix ſe regle par livre de marais; c'eſt l'entrepreneur qui paye ſes ouvriers, à moins qu'un particulier ne fît travailler à la journée. Pour la conduite du marais il faut un homme entendu à la planimétrie, & qui ait la connoiſſance du flux & reflux de la mer, afin de faire creuſer le jas, & de poſer la vareigne; ces deux points importent beaucoup à ce qu'un marais ne puiſſe manquer d'eau en aucun tems; c'eſt en quoi la plus grande partie des marais de la ſaline de Marenne péche, faute d'expérience des conſtructeurs. Il ſeroit à ſouhaiter que tous les maîtres de marais fuſſent au fait de l'arpentage, & c'eſt ce qui n'eſt pas; ils ſe contentent pour la plûpart de meſurer le tour d'une terre, & d'en prendre le quart, qu'ils multiplient par le même nombre pour avoir le quarré: cette méthode peut paſſer pour les terreins quarrés, mais elle devient inſuffiſante quand la terre a pluſieurs angles rentrans. On ſent combien il eſt important que celui qui a la conduite de l'ouvrage, connoiſſe le local du marais par pratique.

Chaque marais devroit avoir ſon jas à lui ſeul pour plus grande commodité; on peut cependant les accoupler, comme il paroît ſur notre plan, & ſur celui de la priſe du marais de Chatellars; le marais en ſeroit toujours mieux, les ſauniers ſeroient moins pareſſeux à fermer la vareigne ou écluſe, & ne ſe remettroient pas de ce ſoin les uns aux autres, ce qui fait que bien ſouvent le marais manque d'eau. Il faut que la ſole du jas ne ſoit élevée que de ſix pouces au plus, au-deſſus du mort de l'eau; par ce moyen, lors même que l'eau monte le moins, le marais ne peut en manquer; il ne faut prendre que deux piés d'eau au plus, quoiqu'on en puiſſe prendre juſqu'à ſix dans la plus forte maline, ou au plus gros de l'eau, voilà ſur quoi on doit ſe régler. Pour la vareigne, elle auroit huit piés de haut ſur deux de large, qu'il ne faudroit pas de portillons, quoique les ſauniers en demandent toujours; ce portillon eſt ſujet à bien des inconvéniens, le ſaunier ſe fiant ſur ce que le portillon doit ſe refermer de lui-même quand la mer ſe retire, ne veille pas à ſon écluſe, cependant le portillon s'engage, le jas ſe vuide & devient hors d'état de ſaler, ſi c'eſt ſur la fin de la maline; lorſque la maline d'après vient, le ſaunier prend de l'eau de tous les côtés, cette eau eſt froide, elle échaude le marais qui par conſéquent devient bien ſouvent hors d'état de ſaler de plus d'un mois & par delà; s'il avoit la précaution de mettre l'eau peu-à-peu, il ne tomberoit jamais dans cet inconvénient, le marais ne ſe refroidiroit pas.

Enſuite on fait les couches à même niveau, & on pla-

place le gourmas entre les conches & le jas, comme il eſt figuré *AA*, & au plan à la lettre *P*. Le gourmas eſt une piece de bois percée d'un bout à l'autre, à laquelle on met un tampon du côté des conches; on l'ôte pour faire courir l'eau du jas aux conches avec vivacité; mais quand il y a 5 à 6 pouces d'eau ſur les conches; on le remet pour ſe ſervir enſuite des trous qui ſont deſſus le gourmas au nombre de 4 à 5, d'un pouce de diametre, le gourmas eſt ſous l'eau au niveau de la ſolle, du jas, & des conches; on le referme avec des chevilles; quand le ſaunier prend de l'eau des conches pour entretenir les conchées & le maure, il ouvre une ou deux chevilles, & quelquefois les quatre, pour que l'eau vienne moins vite que par ſa voie ordinaire, & par conſéquent elle refroidit moins l'eau des conches.

Le maure eſt un petit canal d'un pié environ de largeur, marqué par la lettre *S*; il fait le tour du marais un pouce plus bas que les conches; lorſqu'il eſt au bout, il entre dans la table marquée *D*, & paſſe par divers pertuis marqués *dd*; le pertuis eſt un morceau de planche percé de pluſieurs trous, qui ſont bouchés avec des chevilles, pour ménager l'eau néceſſaire dans les tables qui ont au plus 2 pouces à 2 pouces $\frac{1}{2}$ d'eau; de la table il va au muant marqué *F*, où il conſerve la même hauteur d'eau; du muant il entre par l'endroit marqué *O* dans le braſſour déſigné par les lignes ponctuées.

On fait au bout du braſſour, avec la cheville *V*, qui a un pié de long ſur huit lignes de diametre, des petits trous entre deux terres marqués *e*, *e*, *e*, *e*, au plan; c'eſt par ces trous que l'on fait entrer un pouce d'eau au plus dans les aires pour faire le ſel: l'aire eſt de deux pouces plus bas que le braſſour & le muant; quand on voit qu'il y a aſſez d'eau dans les aires pour faire le ſel, on referme les trous, en frottant le dedans du braſſour avec une pelle marquée *T*; on oblige les terres de ſe rapprocher & de boucher la ſuperficie du trou, pour qu'il n'entre plus d'eau, & le trou reſte fait.

Un bon marais doit avoir pour le muant 32 à 33 piés de largeur; la longueur n'eſt pas fixe; les tables avec le maure 30 piés. On met quelquefois une velle marquée *H* aux deux tiers de largeur du côté du marais, & un tiers du côté des boſſes ou morts. Les aires ont 18 à 19 piés de longueur, ſur autant de largeur; elles ſont inégales aux croiſures de la vie marquée *G*, qui a 4 ou 5 piés de longueur. Les velles des deux côtés des aires ſont de 18 pouces, & en-dedans de 17 piés. Ce ſont les beaux marais qui ſont faits ſur ces proportions. Les aires des croiſures qui ſont les chemins de traverſe qui ſervent à porter le ſel ſur la boſſe, ſont plus petites, attendu que leur largeur eſt priſe ſur les aires les plus proches de ces mêmes croiſures. Cet inconvénient ſe pourroit corriger ſi on vouloit y prêter attention: il y a de largeur 180 piés. Celui des marais de Chatelars a dans ſon milieu 126 piés de large, & au bout 162; c'eſt pourquoi il ne peut avoir que trois rangs d'aires, encore eſt-il gêné pour ſes vivres. Sa longueur eſt de 195 toiſes. Quand on fait des marais, la longueur n'eſt pas déterminée, on ſe conforme au terrein; obſervant cependant que le plus long eſt le meilleur.

Dans les anciens marais les jas n'ont pas de proportion, mais la grandeur de celui-ci eſt proportionnée au nombre de livres de marais: il a 19 toiſes. Les terres d'un jas de cette grandeur ſont commodes à faire à cauſe du charroi; l'étendue n'en étant pas conſidérable, rend le tranſport des terres facile. Les boſſes entre jas & marais ont 8 toiſes; elles ſeroient meilleures à 12 & même à 16, comme celles d'entre les deux jas, qui ont 15 toiſes & demie. La longueur s'en fait auſſi à-proportion du marais. Les conches qui répondent aux jas par les gourmas marqués *P* ſur une partie du marais miſe en grand pour que l'on voie mieux le cours des eaux qui entrent du même jas dans chaque gourmas; ces conches, dis-je, ſont ſéparées par une petite velle au milieu, qui fait que quoique la vareigne ſoit commune aux deux jas, & que les jas aient communication l'un dans l'autre, les conches ſont ſéparées, elles ont leurs eaux à part; ces conches ont 182 piés de largeur, mais elles ont ſur le côté du marais une petite conche de ſix toiſes de large, la longueur en eſt indéterminée au-moins pour les marais que l'on voudroit conſtruire, car le jas, le marais & les conches qui ſont ſur ce plan font voir ce que l'on peut faire de livres de marais ſur un terrein de 64362 toiſes quarrées, dont 900 font le journal. Les marais faits ſuivant ce plan, tant les marais réguliers que ceux qui ne le ſont pas, font enſemble 38 livres une aire, ſavoir 20 carreaux à la livre; chaque livre a ſur les vivres du marais à-proportion comme ſur les boſſes, tables, muants, conches, jas & ſarretieres, s'il s'en rencontre aux propriétés du marais. Il faut obſerver que beaucoup de jas ſervent à pluſieurs marais; ils ont un nombre d'écluſes: celui qu'on nomme *jas de l'épée*, qui eſt devenu gaz, ou perdu, avoit, lorſqu'il ſervoit, 23 vareignes; il fourniſſoit près de 200 livres de marais; il n'étoit pas meilleur pour cela.

Les marais ſe mettent au coy au mois de Mars. Pour vuider les eaux par le coy, lettre *K* & *H*, on obſerve de boucher les conduits des tables pour qu'elles ne vuident pas; on largue, ou vuide l'eau du muant, enſuite avec le boguet *P*, on commence à nettoyer celles des aires qui ſont au haut du marais, & l'on renvoie l'eau au muant, pour qu'il vuide toujours au coy: c'eſt ce que l'on appelle *limer un marais*. Quand les aires ſont nettoyées, on en fait autant au muant; enſuite pour faire paſſer les eaux des tables au muant & par les braſſours, on garnit les aires pour qu'elles ne ſechent pas trop. On nettoye les tables, on fait venir l'eau des conches par le maure qui ſe rend aux tables, & le marais eſt prêt à ſaler. Le ſaunier devroit auſſi nettoyer les conches, les eaux en ſeroient plus nettes. On jette les boues ſur les boſſes avec un boguet *S*; il commence quelquefois à ſaler au mois de Mai, mais c'eſt ordinairement au mois de Juin, ce qui dure juſqu'à la fin de Septembre, quelquefois même juſqu'au 10 ou au 15 Octobre, mais cela eſt rare. Dans toutes les malines qui ſont ordinairement au plein & au renouvellement de la lune, on ſe ſert du gros de la mer qui eſt environ trois jours avant ou après le plein, pour recevoir de l'eau; les malines qui ſont faites de façon que les marées ſont à trois piés & demi au-deſſus du mort de l'eau, manquent ordinairement au mois de Juillet, tant par la faute des ſauniers, que par la mauvaiſe conſtruction des jas.

On connoît que le ſel ſe forme quand l'eau rougit; c'eſt en cet état qu'étant réchauffé par le ſoleil & par le vent, il ſe crême de l'épaiſſeur du verre; alors on le caſſe, il va au fond, & c'eſt ce qu'on nomme le *braſer*; il s'y forme en grains gros comme des pois pour lors on l'approche de la vie *G* avec le rouable qui ſert à nettoyer le marais; enſuite on prend l'outil *Q*, qui ſe nomme le *ſervion*: il ne differe du rouable qu'en ce qu'il eſt un peu plus penché, & qu'il a le manche plus court. On s'en ſert pour mettre le ſel en pile ſur la vie; & lorſque le marais eſt tiré d'un bout à l'autre, on le porte ſur les piles ou pilots faits en cône; il y a auſſi des piles qui ſont ovales par le pié, & qui vont en diminuant par le haut, telles qu'on les voit au côté du cartouche où je repréſente les charrois; ces piles ſe nomment *vache de ſel*. A meſure qu'on tire le ſel ſur la vie, on garnit les aires de nouvelle eau, pour la préparer à ſaler. Quand un marais commence à ſaler, il ne donne du ſel que tous les huit jours; & lorſqu'il s'échauffe, on en tire deux & trois fois par ſemaine: il s'en eſt vû même, mais cela eſt rare, d'où l'on en tiroit tous les jours.

Il eſt bon d'obſerver que quand un *marais* eſt en train de ſaler, ou trop échauffé à ſaler, & qu'il paſſe des nuages qui donnent un brouillard un peu fort; le *marais* en ſale beaucoup plus, parce qu'il anime la ſole du *marais*; & quand il ne mouille pas, on raffraîchit le *marais* par les faux gourmas marqués *b* ſur le plan; ce qui empêche que l'eau dans ſa courſe ne ſe refroidiſſe; on abrege en outre ſon chemin par des petits canaux qui viennent de la table au muant, dont un eſt marqué *gg*; ils ſont rangés de diſtance en diſtance, comme ceux que l'on nomme *faux gourmas*: je n'en ai marqué que quelques-uns, pour éviter la quantité des lettres repétées; j'ai fait de même pour les braſſous marqués *O*, & j'ai ſeulement ponctué les autres pour faire connoître les petits canaux qui ſervent à faire entrer l'eau dans ceux qu'on nomme *porte-eau* de la table; on fait au muant comme on a fait aux aires, avec le piquet & la palette, pour mettre le ſel ſur la pile; on ſe ſert pour cela d'un ſac garni de paille; on le nomme *boureau Y*. Un homme le met ſur ſes épaules; un ſecond tenant deux morceaux de bois ou de planche, nommés *ſeaugeoire*, longs de 8 pouces, ſur 2 de large, avec une poignée, *figure bb*, s'en ſert pour emplir le pannier *X*, & le met ſur le dos de celui qui a le ſac; celui-ci court toujours, & monte ſur la pile. Quand il ſale beaucoup, ces gens ſont tour-

mentés par un mal qui leur vient aux piés, & que l'on nomme *feaunerons*; mais il n'eſt pas dangereux, quoiqu'il cauſe de vives douleurs; il leur ſurvient encore des crevaſſes en divers endroits des mains. Quand on veut avoir du ſel à l'uſage de la table, on leve la crême qui ſe forme ſur l'eau; ce ſel eſt d'un grain très-fin, & blanc comme de la neige.

Lorſqu'il ne ſale plus, on laboure & on enſemence les terres: cet ouvrage ſe fait à bras, parce qu'on ne peut le faire autrement. Dans l'uſage du *marais*, on ſe ſert d'un outil appellé *ferrée R*, que le ſaunier nomme *la clé du marais*, parce qu'effectivement c'eſt l'inſtrument le plus utile à ſa conſtruction. Il eſt d'égale groſſeur d'un bout à l'autre; & de plus il a des pointes à l'un de ſes bouts qui vont en s'élargiſſant; voilà ſa vraie forme, & non celle que des auteurs différens de plans de *marais* lui ont donnée. On doit remarquer encore qu'ils ont mis leur échelle de 200 toiſes, quoiqu'elle ne ſoit que de 33 toiſes 4 piés; en outre, ſur leur plan, ils prennent la foſſe du gourmas *R*, pour le jas ou jars; ils poſent la vareigne *T*, où elle ne peut être; parce que où eſt *S*, doit être un morceau du jas, & non à l'endroit marqué *R*. Par conſéquent ils mettent un chenal à l'autre bout du *marais*, & c'eſt celui qui doit répondre à l'écluſe qui va au jas. Ces auteurs ont été mal inſtruits; d'ailleurs tout leur *marais* eſt fort bon en corrigeant ces fautes d'explication. De plus ils font encore voir le bout du braſſour ouvert en correſpondance des aires, ce qui n'eſt pas; c'eſt avec le picquet que l'on communique l'eau, comme je l'ai dit ailleurs; ſa coupe ne doit avoir que 5 pouces au plus d'élévation; & ſa hauteur environ 5 piés; les piles de ſel doivent avoir 10 & 12 piés pour les plus hautes; la leur ſeroit de 25 piés, ou ſuivant leur échelle de 25 toiſes; ce qui ne peut être. On aura dans nos Planches la priſe du *marais* de Chatelars qu'on a levée ſur les lieux avec les meſures les plus juſtes; l'on y voit où la varaigne eſt poſée, le tour que les eaux font pour ſe rendre au muant; c'eſt le vrai chenal, le jas, & tout ce qui en dépend. On apperçoit ſur notre plan régulier, la courſe des eaux, à commencer à la vareigne, juſqu'à la coiment où elle va ſe rendre: l'eau parcourt 2380 toiſes ſur un ſeul côté du *marais*, & autant, à quelque choſe près, de l'autre côté. Le jas contient 2406 toiſes 54 piés cubes d'eau, ou environ, en ſuppoſant que le jas a deux piés.

Explication des outils. 30. Le rouable eſt un morceau de planche long de 2 piés, & large de 3 pouces & demi. Au milieu eſt une mortaiſe quarrée où l'on fait entrer de force un manche, nommé *queue du rouable*, long de 10 à 11 piés; on s'en ſert pour nettoyer le *marais*, & pour pouſſer les boues ou faignes au bord du *marais*: il ſert auſſi à braſſer le ſel quand il ſe forme, & à le pouſſer au bord de la vie.

40. Le ſervion eſt un morceau de planche, large de dix pouces, ſur un pié de haut mis en pente; le manche a 4 piés & demi ou 5 piés de long; il a de plus un ſupport qui le traverſe, & qui va aboutir par un bout à l'autre extrémité de la planche; on s'en ſert à retirer le ſel du bord de la vie; on met le ſel en pile deſſus pour égoutter; c'eſt pour cela qu'il eſt percé de pluſieurs trous.

32. Le boguet eſt une pelle de deux morceaux, comme on le voit au plan; le manche a 4 à 4 piés & demi de long; on s'en ſert pour jetter ſur les côtés des boſſes les boues qui leur ſervent de fumier; ces terres de *marais* étant graſſes ou argilleuſes ſont auſſi très-légeres, & par conſéquent très-bonnes pour les ſemences.

26. Les ſaugeoires ſont deux petits morceaux de planche longs de 9 à 10 pouces, ſur 2 & demi de large; ſur le milieu de l'extrémité du haut ſont cloués deux petits morceaux de bois, longs de 4 pouces; ils ſervent de manche pour les prendre de plat en chaque main; c'eſt avec quoi on met le ſel dans le panier.

24. Le panier eſt grand de deux piés; il en a un de largeur, & ſept de profondeur; on en a pluſieurs; il ſert à prendre le ſel ſur la vie pour le porter ſur la pile, pilot, cône, ou vache de ſel.

27. Le bourreau eſt un ſac où l'on met un peu de paille; celui qui porte le ſel le met ſur ſon épaule pour empêcher le panier de le bleſſer.

36. La ſerrée *R*, que le ſommier nomme *la clé du marais*, ſert à le conſtruire, à boucher & déboucher les pertuis, à raccommoder les velles lorſque l'eau les gâte, ou à raccommoder les trous que les cancres pourroient faire au chantier des claires ou levées.

V. Le picquet eſt un morceau de bois pointu, long de 10 à 11 pouces, ſur 10 à 11 lignes de diametre; il ſert à faire les trous au bout du braſſour, pour faire entrer l'eau aux aires.

T. La patelle ſert à reboucher la ſuperficie des trous du côté du braſſour; elle ſert auſſi à déboucher les lames d'eau qui prennent l'eau des tables au muant & ailleurs.

41. La beche ſert à donner le premier labour aux boſſes, le vrai terme eſt *rompre les boſſes*; on ſe ſert au ſecond labour d'un outil appellé *feſour* ou *marre*.

25. La pelle eſt d'un ſeul morceau, longue de 3 piés $\frac{1}{2}$, le bas eſt large de 9 pouces ſur un pié de long; elle eſt creuſe en-dedans, & arrondie vers le manche; elle ſert à prendre le ſel à la pile pour le mettre dans des ſacs, où ſe fait le charroi, & à bord à jetter le ſel de la barque à bord du navire, c'eſt ce que l'on nomme *lemper*. Il tombe ſur le pont, d'où on le met dans le boiſſeau pour le meſurer, avant de le laiſſer tomber dans le panneau du navire pour aller à fond-de-cale; alors on ſe ſert de pelles pour le jetter également en avant & en arriere du navire pour faire ſon chargement.

37. Le boiſſeau eſt une meſure qui peut avoir en hauteur 17 pouces, ſur 11 $\frac{1}{2}$ de large par en-haut, & 11 pouces par en-bas; il tient, meſure de Brouage, 31 pintes $\frac{1}{2}$ d'eau, il eſt fait de mairain & cerclé comme un tonneau; il a de plus deux oreilles, où eſt attaché ou amarré un bout de corde long de 2 piés, que deux hommes tiennent pour le renverſer en préſence d'un commis des fermes & du meſureur. Le meſureur eſt un homme qui a prêté ſerment à l'amirauté en préſence de deux négocians.

28. Les gaffes ſont de divers grandeurs, il y en a de 20 à 25 piés de long, elles ſervent au tranſport du ſel; les barques, par exemple, qui le tranſportent s'en ſervent pour pouſſer, quand elles veulent monter ou deſcendre d'un chenal; on dit *monter* un chenal, pour dire y *entrer*, & *deſcendre* un chenal pour en *ſortir*, il y a une petite gaffe de 6 à 7 piés de long qui ſert au bateau de la barque; 31. la fourche ſert au même uſage.

Le ſalé ou trident eſt un inſtrument très-propre à prendre des anguilles au jas & aux conches.

28. Le fard blanc eſt une herbe dont on nourrit les chevaux, c'eſt celle que l'on met ſur les huîtres qu'on porte à Paris.

33. Sart ou ſelin eſt un ſart qui eſt rond, plein d'eau & de nœuds.

40. Autre eſpece qu'on appelle *ſart brandier*; le ſaunier en fait des balais pour nettoyer les aires où il bat ſon grain.

35. Autre eſpece nommée *ſart liſop*, il eſt bon pour les douleurs & pour prendre les bains.

34. Le tamarin eſt une plante dont le bois brûle tout verd, il ſert aux ſauniers pour ſe chauffer; ils en font auſſi des cercles pour les petits barils dans leſquels ils portent leur boiſſon à l'ouvrage.

Du charrois du ſel. Les piles de ſel ſont de diverſes formes; les unes ſont rondes, les autres longues, arrondies ſur les bouts, & couvertes avec de la paille dont on a retiré le grain, ou avec une herbe qui vient dans les marais jas ou perdus que l'on nomme *ronche*; on a ſoin de la tremper auparavant dans l'eau ſalée, pour empêcher les corbeaux ou groles de les découvrir l'hiver; on ne découvre que le côté de la pile qu'on veut entamer, ce que l'on fait au nord de la pile autant qu'on le peut, par ce moyen on perd moins de ſel, ſi on eſt ſurpris par le mauvais tems; c'eſt une précaution que doit avoir le juré; le juré eſt le maître du charroi, c'eſt lui qui fait agir & qui paye; il tient un livre cotté & paraphé qui ſe nomme *livre de retallement*; il y écrit le jour qu'a commencé & fini le charroi, la quantité de muids, de boſſes ou ras, & les ſacs qui ſont de ſurplus du muid; ce livre fait foi en juſtice, parce que le juré a prêté ſerment.

Le charroir ſe fait en préſence du commis des fermes qui en prend compte, pour être d'accord avec celui du bord du navire; il met un homme à bêcher le ſel, un autre à remplir les ſacs, & un troiſieme pour les charger & les arranger ſur les chevaux dont le nombre eſt limité par le juré, ſuivant le chemin qu'il y a à faire: les chevaux ſont conduits par des jeunes gens de douze à treize ans, on les nomme *aſniers*;

niers; l'endroit où on prend le sel se nomme l'*attelier*; l'asnier à pié conduit les chevaux au bord de la barque, là un homme exprès pour cela ouvre un peu le sac & le laisse tomber dans une poche que lui présente un autre homme, pour pouvoir prendre le sac de dessus le cheval sans qu'il soit lié; cela fait, un troisieme vient par-derriere & renverse le sac sur celui qu'on nomme le *déchargeur*, celui qui renverse se nomme le *pousse-cul*, & celui qui reçoit le sel dans son pochon, le *porteur de gagne*. Le pousse-cul suit le déchargeur sur la planche, & lorsqu'il est au bout, il saisit les extremités du sac qu'il soutient; alors le déchargeur largue ou lâche son bout, & tout le sel tombe, aussi-tôt le pousse-cul rapporte le sac à l'âsnier, qui monte sur le cheval & retourne en courant à l'attellier.

On se sert de la planche *O* au plan pour aller de la barque à terre & pour le charroi du sel; on la nomme *planche de charge*, elle a d'ordinaire 36 à 40 piés de long, sur 18 à 20 pouces de large, & 3 à 3 pouces $\frac{1}{2}$ d'épaisseur. Une barque à charge est une barque vuide ou qui vient de vuider, qui a monté à la charge que le marchand lui a indiqué.

Il y a plusieurs barques dans un seul chenal; on est quelquefois obligé de les haler, soit parce que le vent est contraire, soit parce qu'il n'en fait pas du-tout; pour y suppléer, ces barques ont un petit bateau que le mousse mene pour passer celui qui hale, lorsque la mer est haute & qu'il se rencontre un ruisseau qu'il ne sauroit passer sans ce secours, comme on le voit au plan; 15 la barque, 16 l'homme, 17 le bateau & le mousse.

Un ruisseau est un petit chenal ou canal à l'usage des marais, le chenal en fournit beaucoup de ses deux côtés.

Quand les barques sont chargées, elles mettent dehors du chenal; si le vent est bon, elles appareillent, c'est-à-dire qu'elles hissent ou haussent leurs voiles qui ne sont que deux, la grand voile & un faux focq. Dès qu'elles sont dehors du chenal, elles mouillent si le navire n'est pas prêt, & attendent qu'il soit arrivé pour vuider. Quelquefois les barques sont chargées, & le navire est encore en Hollande; cela arrive lorsque le navire est obligé de relâcher pour quelque raison que ce soit. Le bourgeois ou marchand ayant reçu avis du départ de son navire sitôt qu'il est hors du port, fait charger ses barques; & comme le navire est retardé dans son cours, il faut qu'elles attendent son arrivée; les marchands s'entre-aident en ces occasions en se donnant les uns aux autres du sel qu'ils se rendent ensuite.

Explication du marais, jas & conches. A Les bosses sont des terreins qui appartiennent au maître du marais, mais les grains, les potages, & tout ce qui s'y recueille appartient au saunier, le maître n'y prétend rien; il y en a cependant quelques-uns qui ont une espece de gabelles dessus, par exemple, une ou deux mesures de pois ou de feves; cette mesure pese environ 37 livres, d'autres ont 2 à 3 $\frac{1}{o}$ huitres; mais il n'en est pas de même du sel, le propriétaire en a les $\frac{2}{3}$, & est sujet aux réparations des jas, conches & varaignes; le saunier a son $\frac{1}{3}$ quitte. Le maître a la liberté de vendre son sel sans consulter le saunier, & le saunier ne peut en vendre sans un ordre de son maître; mais avec un ordre, il peut vendre & passer police avec les marchands. Plusieurs maîtres de marais laissent leur procuration à des personnes du lieu, qui ont soin de vendre le sel, de veiller sur les sauniers & de prendre leurs intérêts en tout.

B Le jas est le plus grand réservoir, on y met deux piés d'eau, comme je l'ai dit ailleurs.

E Les conches reçoivent l'eau du jas; on en modere la hauteur par les gourmas, en ne laissant entrer que 4 à 5 pouces d'eau qu'on entretient par les chevilles du gourmas.

S Le mors est un petit canal qui reçoit l'eau, la conduit autour du marais, & retourne dans la table *D* par un pertuis; ce pertuis est un morceau qui arrête l'eau du mors, & qui au moyen des petits trous qui y sont & qu'on bouche avec des chevilles, ne laisse entrer dans la table qu'autant d'eau que le saunier juge à propos. Quand il y a deux pouces d'eau dans la table qui élonge le marais d'un bout à l'autre, l'eau entre par les deux bouts dans le muant *F*; le muant qui est au milieu du marais, fournit les petits canaux de 6 pouces de large, nommés *brassour O*, & les brassours par le moyen d'un piquet en fournissent aux aires; l'aire est de deux pouces plus bas que le muant, & n'a que $\frac{3}{4}$ de pouce de hauteur d'eau.

G La vie du marais est un chemin entre les deux grands rangs d'aires élevé de 5 pouces au plus, & large de 4 à 5 piés; c'est sur la vie qu'on retire le sel.

H Velles de marais ou de conches sont celles qui entourent les aires, ou qui séparent les eaux de la table en divers endroits, comme aux conches; elles ont, comme la vie, 5 pouces de haut, font faire aux eaux tous les détours nécessaires, & font qu'elles ne se communiquent que quand le saunier le juge à propos; au bout de ces velles, les eaux se détournent, c'est ce qu'on nomme les *aviraisons*, ce qui signifie en terme de saunier *détourner l'eau*; elles ont depuis 11 jusqu'à 13 & 14 pouces de large.

K Anternons sont des levées qui sont à la traverse des marais, elles sont aussi hautes que larges, c'est à ces passages qu'on met plusieurs pertuis. Il y a de distance en distance des levées plus larges, qu'on nomme *croisures*, elles sont aussi larges que les vies; on s'en sert pour porter le sel sur les bosses.

R Le coi est un morceau de bois percé d'un bout à l'autre, il sert à vuider le marais pour le nettoyer. Quand le marais manque d'eau & que la varaigne ne peut en prendre, on en prend par le coi; mais cette ressource est mauvaise & desavantageuse pour le maître du marais, parce que cette eau est trop froide.

V b sont des gourmas faits comme celui qui est marqué *P*, on les appelle *faux-gourmas*, parce qu'ils ne tirent pas l'eau du jas, mais des conches en droiture. On en met plusieurs qui servent à rafraichir le marais quand il sale trop, & que le sel n'est pas de qualité requise.

e e Les sarretieres.

h h est une loge ou cabane où couche le saunier pendant l'été.

f f Les clairées ou réservoirs sont ordinairement au-bas des sarretieres où le premier occupant les a faites; elles n'appartiennent pas au marais, à-moins que le maître ne les ait fait faire à ses dépens: le premier qui les a fait construire en est propriétaire, on les fait sans aucune mesure, elles couvrent un chantier élevé qui est entre les deux de chaque côté de 4 à 5 piés de large, sur 2 piés à 2 piés $\frac{1}{2}$ de haut. Tous les terreins paroissent les mêmes, mais ils ne font pas tous les huîtres aussi bonnes, elles sont moins vertes dans une partie des sarretieres que dans l'autre. Du côté de la Sendre, entre le chenal des faux & le chenal de Marennes elles sont très-inférieures; entre le chenal de Marennes & celui de Lusac un peu meilleures; entre celui de Lusac & celui de Reçoulenne, elles sont les meilleures de la saline: mais au-dessous du chenal des faux elles ne reverdissent pas. Pour élever de bonnes huîtres, il faut avoir au-moins quatre clairées, dont on laisse une toujours vuide. On pêche les bonnes huîtres sur les sables & les rochers de daire, elles sont de la grandeur d'un denier ou d'une piece de 24 sols au plus, il ne faut pas qu'elles soient épaisses: on les porte dans une clairée où on les laisse deux ans; au bout de ce tems, on sépare celles qui sont en paquet, ce qui est commun, sans blesser les tais ou écailles, & on les met dans une seconde clairée où on les range une-à-une sans se toucher. Une chose fort surprenante est que quand vous les mettriez sens-sus-dessous, vous les trouveriez droites le lendemain, elles se redressent au retour de la marée: à trois ans, elles sont belles, on en porte en cet état à Paris, mais elles ne sont pas aussi bonnes qu'à 4 & à 5 ans; c'est le tems où elles sont dans toute leur bonté. Celui qui a des clairées doit veiller à toutes les malines ou gros de l'eau, voir si la mer n'a pas gâté les chantiers, & si les cancres ne font point de trous, afin de les raccommoder sur le champ, de peur qu'elles manquent d'eau, sur-tout au mort de l'eau que la mer les couvre; elles supporteroient deux événemens dangereux, l'un dans le grand chaud, parce qu'étant à sec elles mourroient ou creveroient, comme disent les sauniers; l'autre dans le grand froid, où elles se geleroient; mais quand elles ont 2 piés ou 2 piés & demi d'eau, elles ne courent pas ce risque, parce que l'eau étant toujours agitée, ne se gele pas. D'ailleurs la mer est moins sujette à geler que l'eau douce. Les huîtres sont sujettes à une maladie

die quand elles restent trop long-tems dans une clairée, il s'y attache un limon qui les empoisonne, & qu'il faut ôter en raclant les écailles & en les changeant de clairée. Il faut nettoyer la clairée, & la mettre à sec au mort de l'eau; il faut de plus empêcher la mer d'y entrer pendant cinq à six jours pour laisser sécher ce limon; quand il est sec, le saunier le détache, on y laisse entrer l'eau qui le porte au-loin, & la clairée est en état d'en recevoir, quand le saunier en aura de nouvelles; il n'y en mettra cependant pas de grandes la même année crainte d'accident; il sera plus sûr d'en mettre des petites qui ne risquent rien, parce que cette maladie ne les prend qu'à deux ou trois ans: les sauniers mettent aussi des huîtres qui viennent de Bretagne, mais elles ne deviennent jamais aussi bonnes; les connoisseurs s'en apperçoivent bien, elles sont aisées à connoître par les écailles qui sont épaisses & qui paroissent doubles; les bonnes au contraire ont les écailles fines & unies; les sauniers nomment *tais* ce que nous appellons *écailles*.

Explication de l'écluse ou vareigne. *a* Boyart de haut est composé de deux pieces de bois, à deux piés de distance, séparés par quatre morceaux de bois *e*, qu'on appelle *traverses*.

b Boyart de bas qui ne differe de l'autre qu'en ce qu'il est plus grand; celui qui est sur le plan est tiré sur un véritable.

c Ces deux pieces se nomment *pieces droites*, quoiqu'elles soient courbes.

d Les poteaux, ils sont à coulisse en-dedans, la porte glisse dans une mortaise qui y est pratiquée d'un pouce & demi de profondeur sur autant de largeur.

e Traverses qui sont au tiers de haut en-dedans, pour assujettir les pieces nommées *droites* & pour retenir les terres; les pieces droites sont garnies de planches à cet effet.

f Soubarbe, c'est une traverse qui est vis-à-vis des deux poteaux, au ras de la chapesolle 9 ou son surre de dessous, elle a aussi une rainure où entre le bas de la porte. La soubarbe est de la même grosseur que les poteaux.

i Bordeneau ou porte à coulisse, il est très-utile pour retenir les eaux qui entrent dans le jas, du-moins on est sûr que le saunier ne sauroit le négliger sans beaucoup de malice, au-lieu que le portillon qui bat contre les poteaux à coulisse & contre la soubarbe n'est d'aucune utilité, il rend le saunier paresseux.

Les vareignes sont construites sans fer, toutes de bois, & garnies de gournables ou chevilles, au-lieu de cloux. Le fer ne sauroit durer, à cause du sel contenu dans les eaux qui le rongeroit bientôt.

Description abregée de la maniere dont se font les sels blancs artificiels dans les sauneries *de la basse Normandie*. Les *sauneries* doivent être établies sur des bas fonds aux environs des vases & des embouchures des rivieres, pour que le rapport des terres que fait continuellement la marée, en puisse mieux saler les greves, & les rendre plus propres à la fabrique de cette sorte de sel, dont la préparation & la main-d'œuvre se font généralement par-tout de la maniere que nous allons l'expliquer; quelquefois une partie des greves est mouillée plusieurs fois toutes les grandes mers, plus ou moins, suivant que les *sauneries* sont placées; mais il faut que la marée couvre les greves au moins toutes les pleines mers, c'est-à-dire tous les quinze jours.

Lorsque ceux qui veulent établir une *saunerie* ont trouvé une place convenable, ils la brisent & la rendent la plus plate & horisontale qu'il est possible; soit que cette place soit ancienne ou nouvelle, on la laboure avec une charrue ordinaire attelée de chevaux ou de bœufs, en commençant par le bord de la greve & finissant dans le centre, toujours en tournant; après quoi on la herse comme une autre terre, en l'unissant le plus qu'il est possible avec un instrument qu'ils nomment *haveau*; on fait ordinairement cette préparation la veille de la grande mer de Mars, afin que la marée qui doit couvrir la greve, le gravois ou terroir de la *saline* puisse y mieux opérer en s'imbibant d'autant plus dans le fond qu'elle sale davantage, & qu'elle unit d'autant plus qu'elle y rapporte beaucoup de sable & de sédiment; ce qu'elle a fait aussi tout l'hiver qu'elle a couvert les greves des *salines* toutes les grandes mers. Quand la greve est ainsi préparée, & que les chaleurs l'ont desséchée, on voit aux beaux tems clairs & de soleil vif, la superficie du sable ou greve toute blanche de sel, pour lors on releve cette superficie environ quelques lignes d'épaisseur, suivant le degré de blancheur qu'on y remarque; on releve aussi le sable par ondées ou petits sillons que les sauniers nomment *havelées*; éloignés les unes des autres de six à sept piés au plus; on fait cette manœuvre que l'on appelle *haveler*, avec les haveaux dont on s'est déja servi pour unir le fond à la premiere préparation, il faut une personne pour conduire la tête du haveau, & une autre pour conduire & lever le haveau en mettant toujours les ramassées au bout des dernieres ondées.

Après les havelées finies, on les coupe par petits monceaux, que l'on appelle *mêlées*, éloignées les unes des autres de six à sept piés; après quoi on attele un petit tombereau qu'ils nomment *banneau*, d'une ou de deux bêtes, le plus souvent d'un ou deux bœufs, que l'on conduit entre les ételées; pour lors quatre personnes, deux avant & deux arriere, ramassent ou chargent le sable des ételées dans le banneau, qu'un cinquieme conduit au gros monceau, qui est le magasin des *sauneries* ou des *salines*.

Près du grand monceau est le quin, le réservoir ou bassin dans lequel les sauniers prennent l'eau dont ils lavent le sable; cette eau du quin est celle que la marée y rapporte toutes les grandes mers, où elle couvre les greves & remplit le quin.

Lorsque les ételées sont relevées, on repasse de nouveau le haveau sur la greve, comme on l'a fait ci-devant à sa premiere préparation, & on continue la même manœuvre autant de tems que le soleil & la chaleur en font sortir le sel; les heures les plus propres sont depuis dix heures du matin jusqu'à deux ou trois heures après midi; on ne peut être trop prompt à haveler ou relever les ételées.

Quand les sauniers veulent faire leur eau de sel, ils prennent au gros monceau le sable que l'on met dans les fosses, qui sont de petits creux ronds d'environ deux piés & demi de diametre, profonds de 12 à 14 pouces au plus; le fond de ces fosses est cimenté de glaise & de foin haché, pour que l'eau qui coule dessus ne se dévoie point, mais qu'elle tombe directement dans le tuyau qui conduit de chaque fosse au canal du réservoir, qui est la tonée de la saline; au-tour du fond il y a des petites jentes ou douvelles de hêtre d'un pouce de haut, qui entourent le fond de la fosse, & sur lesquels sont placées des douves à deux chanteaux, éloignés l'un de l'autre au plus d'une ligne; on place sur les douves du glu de l'épaisseur d'environ un pouce, sur quoi on met le sable que l'on repasse en l'unissant autant qu'il est possible.

Quand la fosse est ainsi préparée & pleine de sable, on prend dans un tonneau enfoui à portée des fosses, de l'eau que l'on a tirée du sable précédent de la seconde mouillée, c'est-à-dire, des sables que l'on a rechargé d'eau après que la premiere propre à faire le sel en a été tirée.

On charge les fosses ordinairement deux fois par jour; la premiere eau, qui est la franche saumure, où la bonne eau est quelquefois 4 à 6 heures à passer, suivant que le sable est bien uni & fort pressé, après quoi on appelle du relai la seconde eau que l'on fait passer sur le même sable des fosses, & qui devient la bonne eau au saunier des premieres fosses que l'on recharge ensuite; l'eau filtre ainsi au-travers du glu du fond des fosses, autant de jour comme de nuit.

Il faut pour faire toutes les préparations un tems sec & chaud; car on ne peut travailler aux greves, & ramasser le sable sans soleil & sans chaleur. Les sauniers font du sel toute l'année lorsqu'ils ont provision de sable; mais on n'en ramasse ordinairement que depuis le commencement de Mai jusqu'à la fin d'Août, suivant que la saison est favorable.

On a dit que la premiere eau est la vraie saumure; elle coule directement par les canaux de chaque fosse dans le tonneau de la saline, qui est placé à côté des fourneaux; quand on fait le relai ou la seconde eau, on perce le tuyau pour que cette eau ne tombe que dans le tonneau du relai voisin des fosses; les pluies, comme on le peut voir, font beaucoup de tort à cette manufacture; elles détruisent aussi les havelées & ételées des greves, qui sont ainsi entierement perdues.

Quand on a tiré la saumure & le relai des greves, qui sont dans les fosses, il ne reste plus qu'une espece de vase que les sauniers rejettent, & que la marée remporte.

Pour vérifier si la saumure est bonne & forte, on a une petite balle de plomb, grosse au plus comme une poste à loup, couverte de cire, qui la rend grosse comme une balle de mousquet; il faut qu'elle surnage

sur cette eau ou premiere saumure; alors on la jette dans des plombs placés sur des fourneaux dans la saline; les plombs ou chaudieres qui sont au nombre de trois (& même le plus souvent quelques *saunetries* n'en ont que deux) sont de forme parallelogramme, ayant $2 \frac{1}{2}$ piés de long, sur deux piés de large, & le rebord 2 pouces d'épaisseur, & le tout environ 6 lignes d'épaisseur; ils sont peu élevés au-dessus de l'atre du fourneau qui est enfoncé, & dont l'ouverture est par-devant. Ils ont chacun deux évens par-derriere: le feu est continuel depuis le lundi, soleil levant, jusqu'au dimanche soleil levant.

Lorsque les sauniers font six jours de la semaine, ou au-moins, ils sont obligés d'avoir été préalablement avertir les commis aux quêtes le samedi de la semaine précédente.

Quand on commence la semaine, & que l'on a allumé le feu au fourneau, on remplit les plombs de saumure que l'on fait bouillir sans discontinuer jusqu'à ce que le sel soit achevé, ce qui dure environ deux heures & demi, à trois heures au-plus; après que toute l'eau est évaporée, on ramasse promptement le sel avec un rabot, & on l'enleve avec une petite pelle semblable à celles avec lesquelles on leve le sable des havelées, & on jette le sel dans des corbeilles, que l'on nomme *marvaux à égoutter;* ces marvaux sont faits en pointes comme les formes où l'on met égoutter les sucres; après que le sel est égoutté, on le trouve en pierre que l'on met dans les colombiers, & que les sauniers ne peuvent livrer qu'à ceux qui sont porteurs des billets des commis; les pierres sont plusieurs mois à se former; un plomb n'en peut faire au plus que deux par an.

On laisse égoutter le sel qu'on releve des plombs environ 5 ou 6 heures; après quoi on le jette en grenier. Une erre ou relais de sel des plombs ne peut emplir une de ces corbeilles, chaque erre ne formant qu'un carte de plus de boisseau.

Il faut relever les plombs tous les deux jours au-moins pour les rebattre, & les repousser, parce que l'activité du feu & la crasse qui se forme sur les plombs les fait enfoncer, & qu'il faut les redresser & les nettoyer pour qu'ils bouillent plus aisément. Les sauniers appellent ce travail *corroyer les plombs;* ce qui se fait au marteau.

Les fourneaux ne peuvent durer au plus que deux mois, après quoi on les démollit pour les rebâtir de nouveau, parce que les premiers se sont engraissés des écumes du sel; on en brûle les matériaux le plus menu qu'il est possible, & on en met la valeur de deux corbeillées dans une mouquée ou relevée de sable dans les fosses, lorsque les sauniers s'apperçoivent qu'elle n'est pas assez forte.

On brûle dans les fourneaux de petites buches & des fagots. Le bois de hêtre pour les buches & de chêne pour les fagots sont estimés les meilleurs bois dans les lieux où le bois est rare, on se sert au même usage de joncs marins.

Les sauniers se relaient les uns les autres pour veiller sur les fourneaux, & entretenir toujours le feu en état de faire bouillir également la saumure des différens plombs; on écume le sel quand il commence à bouillir avec le même rabot, avec lequel on le ramasse quand il est achevé.

L'usage des propriétaires de ces salines & des sauniers qui y travaillent est de partager; de cette maniere le propriétaire fournit tous les ustensiles & instrumens & le sable, & les sauniers n'ont que la septieme partie du prix de la vente; il fournit en argent au receveur de la gabelle la valeur d'un boisseau & demi de sel au prix qu'il est quêté ou fixé, en outre les 4 sols pour livre du prix du boisseau & demi; mais cet usage est particulier à quelques salines.

Le sel fabriqué, comme nous venons de dire, doit se consommer dans les pays des environs, étant ailleurs défendu & de contrebande, il ne va guere que 4 à 5 lieues au plus. Il est de mauvaise qualité, ce qui se reconnoit sur-tout dans les chairs qui en sont préparées, & qui ne se peuvent bien conserver; c'est pourquoi quand on veut faire des salaisons d'une bonne qualité, on ne se sert quand on le peut que des sels de brouage qui sont bien plus doux, au-lieu que ceux-ci sont très-âcres & très-corrosifs.

Enumération des instrumens nécessaires aux Sauniers, fabricateurs de sel blanc ramassé des greves. Les charrues semblables à celles de terre; les herses semblables. Les haveaux sont composés d'une planche d'environ 4 piés de long; de 10 à 12 pouces de haut posée de champ ou cant, le bas en droite ligne & le haut chantourné. Dans cette planche sont emmanchés deux bâtons qui forment le brancart où on atelle la bête qui doit tirer cette machine. Il y a encore deux autres morceaux de bois qui servent de poignées pour gouverner cette machine. *Voyez fig.*

Banneau ou tombereau, est un tombereau dont les côtés ou bords sont fort bas; le tombereau même est petit.

Les tonnes sont de grosses futailles qui sont enterrées.

Rabot est une douve centrée du fond du tonneau qui est emmanché.

Les fourneaux sont très-bas, & sont presque posés à rez-de-chaussée. Il y a un creux qui forme l'aire, enfoncé de 20 à 25 pouces.

Crochet de fer, sorte de tisard.

Les pics à démolir sont les mêmes que ceux des maçons.

Le puchoir est un petit tonneau contenant 6 à 8 pintes, avec lequel les sauniers puisent de la saumure dans la tonnée pour en emplir les plombs; il est pour cet effet emmanché un peu de côté, pour que le saunier prenne plus aisément de la saumure; le manche est long pour qu'il puisse la renverser où il veut.

Eprouvette. Le petit puchoir d'épreuve est un petit baril de bois que l'on remplit de saumure, dont on fait l'épreuve avec la balle de plomb enduite de cire, dont nous avons parlé; une tassée de saumure suffit pour cela.

Des fontaines salantes. On donne ce nom à des usines où l'on ramasse les eaux des fontaines salantes, où on les fait évaporer, & où l'on obtient par ce moyen du sel de la nature & de la qualité du sel marin.

Il y a peu de royaumes qui ne soient pourvûs de cette richesse naturelle. Le travail n'est pas le même par-tout. Nous allons parler des *salines* qui sont les plus à notre portée, décrivant sur quelques-unes toute la manœuvre, exposant seulement de quelques autres, ce qui leur est particulier.

Voici ce que nous savons des *salines* de Moyenvic, de Salmes, de Baixvieux, d'Aigle, de Dieuze, de Rosieres, & des bâtimens de graduation construits en différens endroits. On peut compter sur l'exactitude de tout ce que nous allons dire.

SALINE DE MOYENVIC. Moyenvic est situé sur la riviere de Seille, à dix lieues de Metz, entre Ive & Marsal, à environ demi-lieue de l'un & de l'autre.

On ne découvre rien sur la propriété de la *saline* avant l'an 1298, que Gerard, 68e évêque de Metz, acquit de quelques seigneurs particuliers les *salines* de Marsal & de Moyenvic, & les réunit à l'évêché. Raoul de Couy, 76e. évêque, engagea environ l'an 1390, le château de Moyenvic à Henri Gilleux 60 muids de sel à Robert duc de Bar, & 10 muids à Philippe de Boisfremont. Conrard Bayer de Roppart, 77e. évêque, retira cet engagement l'an 1443. Mais lui & son frere Théodoric Bayer arrêtés prisonniers par l'ordre du duc René, roi de Naples & de Sicile, il en coûta pour sa liberté à l'évêque plusieurs seigneuries, & notamment les *salines*, que le duc lui restitua dans la suite. En 1571, le cardinal de Lorraine administrateur, & le cardinal de Guise, évêque, laisserent en fief au duc de Lorraine les *salines* de l'évêché, moyennant 4500 liv. monnoie de Lorraine, & 400 muids de sel. Les ducs devenus propriétaires des *salines*, étoient obligés suivant le 70e. article du traité des Pyrénées, de fournir le sel nécessaire à la consommation des évêchés, à raison de 16 liv. 6 sols le muid. Enfin celle de Moyenvic fut cédée au roi par le 12e. article de celui de 1661; mais ruinée par les guerres, le roi en ordonna le rétablissement en 1673. Depuis ce tems, les charges se sont payées par moitié entre la France & la Lorraine, à des conditions que nous ne rapporterons pas, parce qu'elles ne sont pas de notre objet.

Les eaux salées viennent de deux puits. Le sel gemme, dont il y a plusieurs montagnes & une infinité de carrieres dans la profondeur des terres, est en abondance dans le terrein de Lorraine. Les eaux, en traversant ces carrieres, se chargent de parties de sel; & plus le trajet est long, plus le degré de salûre est considérable. Mais comme les amas de sel sont distribués par veines, par couches, par cantons, il arrive necessairement qu'une source d'eau douce se

se trouve à côté d'une source d'eau salée. Les sources d'eau salées coulent par différentes embouchures, & donnent plus ou moins d'eau, selon que la saison est plus ou moins pluvieuse. On a observé, dit l'auteur instruit des mémoires qu'on nous a communiqués sur cette matiere, que plus les sources sont abondantes, plus leurs eaux sont salées, ce qu'il faut attribuer à l'accroissement de vîtesse & de volume avec lequel elles battent alors les sinuosités qu'elles rencontrent dans les carrieres de sel qu'elles traversent.

Il y a plusieurs sources salées en différens endroits de la *saline* de Moyenvic. On les a rassemblées dans deux puits, dont les eaux mêlées portent environ quinze degrés & demi de salûre. Le sel s'en extrait par évaporation, comme nous allons l'expliquer.

Les eaux du grand puits sortent de sept sources différentes en qualité & en quantité. Leur mélange porte 14 à 15 degrés de salure.

Pour connoître le degré de salure, on prend cent livres d'eau qu'on fait évaporer par le feu jusqu'à siccité, & le degré de salure s'estime par le rapport du poids du sel qui reste dans la chaudiere après la cuite, au poids de l'eau qu'on a mise en évaporation.

Autre moyen: c'est d'avoir un tube de verre qu'on remplit d'eau salée, & dans lequel on laisse ensuite descendre un bâton de demi-calibre. Il est clair que l'eau pesant plus ou moins sous un pareil volume, qu'elle est plus ou moins chargée de parties salées, le bâton perd plus ou moins de son poids, & descend plus ou moins profondément.

Les sept sources du grand puits arrivent par différens rameaux qui occupent toute sa circonférence & fournissent environ deux pouces quatre lignes d'eau; c'est-à-dire, que, si l'on formoit un solide de ces eaux sortantes, elles formeroient un cylindre de deux pouces quatre lignes de diametre. Mais l'auteur exact après lequel nous parlons, nous avertit que cette estimation ne s'est pas faite avec beaucoup de précision; & il n'est pas difficile de s'en appercevoir: car ce n'est pas assez d'avoir le volume d'un fluide en mouvement, il faut en avoir encore la vîtesse.

Ce puits a 52 piés de profondeur, sur 18 de diametre par le bas & de 15 par le haut. Le dedans est revêtu d'un double rang de madriers, derriere lesquels il y a un lit de courroi qu'on prétend être de 18 à 20 piés d'épaisseur, & dont l'usage est d'empêcher l'enfiltration des eaux douces. On voit la forme du puits, *Pl. a. b. c.*

On éleve les eaux avec une chaîne sans fin qui se meut sur une poulie garnie de cornes de fer, appellée *bouc*. Elle est composée de 180 chaînons de 10 pouces de longueur chacun, garnis de 5 en 5 de morceaux de cuirs appellés *bouteilles*, qui remplissent le diametre d'un cylindre de bois creux dans toute sa longueur, appellé *buse*, & posé perpendiculairement. Les cuirs forcent successivement l'eau à s'élever dans une auge, d'où elle est conduite dans les baissoirs ou magasins d'eau.

La poulie appellée *bouc*, est attachée à une piece de bois posée horisontalement, ayant à son extrémité une lanterne dans laquelle une roue de 24 piés de diametre & de 175 dents vient s'engrener; ce rouage tourne sur son pivot, & est mis en mouvement par huit chevaux attelées deux à deux à quatre branches ou leviers. Le pivot est posé sur sa crapaudine, & arrêté en-haut par un gros arbre placé horisontalement.

Le tirage se doit faire rapidement; parce que les bouteilles ne remplissant pas exactement le diametre de la buse, l'eau retomberoit, si le mouvement qui l'éleve n'étoit plus grand que celui qu'elle recevroit de sa pesanteur, de sorte que les chevaux vont toujours le galop. Cette machine est simple & fournit beaucoup: mais il est évident qu'elle peut être perfectionnée par un moyen qui empêcheroit l'eau élevée de monter en partie.

On peut réduire ce changement à deux points: le premier, à mesurer l'extrème vîtesse avec laquelle on est contraint de faire mouvoir la machine.

Le second, à éviter l'inconvénient dans lequel on est quand il survient quelqu'accident à la machine, & qu'il faut approvisionner les baissoirs.

Les bouteilles dont on se sert, sont composées de quatre morceaux de cuir, entre lesquels il y a trois bouts de chapeaux, le tout forme une épaisseur de 8 lignes.

Pour fixer ces morceaux de cuir aux chaînons, il y a quatre chevilles de bois qui les traversent; mais quelque soin que l'on prenne pour les bien ajuster, le mouvement est si rapide, les chocs & les frottemens sont si violens, que ces morceaux de feutre & de cuir n'étant maintenus par aucun corps solide, & d'ailleurs humectés par l'eau, cedent au poids de la colonne.

Pour remédier à cet inconvénient, on propose des patenotres de cuivre garnies de cuir. Ces patenotres seront composées de deux platines d'environ 2 lignes d'épaisseur aux extrémités, revenant à un pouce dans le milieu, non compris une espece de bouton d'environ deux pouces de hauteur, dans lequel sera un œillet pour recevoir le chaînon, tant à la platine de dessus qu'à celle de dessous. On laissera entre ces deux platines environ quatre lignes de vuide, pour recevoir deux morceaux de cuir fort. Ces cuirs excéderont les platines de la patenotre d'environ 3 lignes seulement, pour empêcher le corps de la buse d'être endommagé par le frottement du cuir des platines qui n'auront que 4 pouc. 8 l. de diametre. Ces cuirs seront percés quarrément, afin que les deux platines puissent s'emboîter aisément au moyen d'un fer qui les traversera, & des deux ne fera qu'un corps. Le pié cube d'eau salée pese environ 75 liv. $\frac{3}{4}$.

Les baissoires choment quand la machine ne peut travailler.

Pour prévenir les chomages, il faudroit construire une seconde buse en disposant la roue horisontale, de façon qu'elle fît mouvoir les chaînes des deux buses à-la-fois: ce qu'on voit exécuté, *fig.* 2. *Pl. a.*

Le pivot de la roue horisontale est placé vis-à-vis le milieu des deux buses; & on a joint au treuil de la lanterne, dans les fuseaux de laquelle les dents de la roue horisontale s'engrenent, un rouet qui au moyen des deux autres lanternes fait mouvoir les boucs.

En 1723 on recherche les sources d'eaux salées, qui pouvoient se trouver dans l'intérieur de la *saline*. Dans la fouille, on en découvrit une, dont l'épreuve reiterée indiqua que la salure étoit de 22 degrés. Le conseil ordonna en 1724 la construction d'un puits pour ses eaux.

Ici l'élévation des eaux se fait par un équipage de pompes composé de deux corps, l'une foulante, & l'autre aspirante. C'est un homme qui fait mouvoir la roue en marchant dedans: cet homme s'appelle le *tireur*. Les eaux de ce puits se rendent dans les baissoirs, & fortifient celles du grand puits; de maniere que leur mélange est de 15 degrés $\frac{1}{2}$ de salure.

On entend par *baissoirs*, des réservoirs ou des magasins d'eau; le bâtis en est de bois de chêne, & de madriers fort épais contenus par des pieces de chêne d'environ un pié d'équarrissage, soutenus par de pareilles pieces de bois qui leur sont adossées par le milieu. La superficie de ces magasins est garnie & liée de poutres aussi de chêne, d'un pié d'épaisseur, & placées à un pié de distance les unes des autres. Les planches & madriers qui les composent sont garnis dans leurs joints de chantouilles de fer, de mousse & d'étoupe poussées à force & avec le ciseau, & gaudronnées.

Le bâtis est élevé au-dessus du niveau des poëles. Ce magasin d'eau est divisé en deux baissoirs ou parties inégales; la plus grande a 82 piés 4 pouces 8 lignes de longueur, sur 21 piés 6 pouces de largeur; la petite, 48 piés 8 pouces de longueur, sur 21 piés 6 pouces de largeur: & l'une & l'autre 4 piés 11 pouces de haut, qui ne peuvent donner que 4 piés 6 pouces d'eau dans les poëles, parce qu'ils sont percés à 5 pouc. du fond. Le toisé de ces baissoirs donne 13645 piés cubes 6 pouces d'eau; comme ils communiquent par le moyen d'un échenal, l'eau y est toujours de niveau; ils abreuvent 5 poëles par dix conduits. *Voyez les fig. de.*

Ces poëles sont séparées par des murs mitoyens, de maniere toutefois que la communication est facile d'une poële à une autre par le dedans du bâtiment. Il y en a quatre de 28 piés de longueur, sur 32, mesure de Lorraine, où le pié est de 10 pouces 5 lignes de roi.

Chaque poële est composée depuis 260 jusqu'à 290 platines de fer battu, chacune de 2 à 2 piés & $\frac{1}{2}$ de longueur, sur 1 pié & $\frac{1}{2}$ de largeur, & de 4 lignes d'épais-

d'épaiſſeur au milieu, & 2 lignes $\frac{1}{2}$ ſur les bords: ces platines ſont couſues enſemble par de gros clous rivés par les deux bouts.

Chaque poële eſt garnie par-deſſous de pluſieurs anneaux de fer de 4 à 5 pouces de diametre, appellés *happes*, où paſſent des crocs de fer de 2 piés & $\frac{1}{2}$ de longueur, ou environ. Le croc eſt recourbé par l'extrémité de façon à entrer dans la happe qui lui ſert d'anneau, enſorte qu'il eſt ſemi-circulaire. La pointe du haut, longue de cinq pouces ou environ, en eſt ſeulement abattue, & tient à de groſſes pieces de ſapin qu'on appelle *bourbons*. Chaque bourbon a 30 piés de longueur, ſur 6 pouces en quarré; il y en a 16 ſur la longueur de la poële, eſpacés de 6 en 6 pouces, & appuyés ſur deux autres pieces de bois de chêne beaucoup plus groſſes, poſées ſur les faces de la longueur de la poële. Ces deux dernieres pieces ſe nomment *machines*.

Une poële ainſi armée eſt établie ſur quatre murs, à l'angle de chacun deſquels il y a un ſaumon de fonte de fer qui la ſoutient. Chaque ſaumon a environ un pié en quarré, & cinq piés de long.

Ces quatre murs ont environ cinq piés de hauteur, ſur deux d'épaiſſeur, & forment le même quarré que la poële; ils ſont ſéparés en-dedans par un autre mur appellé *barange*, d'environ trois piés de hauteur, & ouverts ſur le devant dans toute leur hauteur de deux entrées d'environ trois piés de largeur, & ſur le derriere de deux trouées de même hauteur, mais d'un pié & demi ſeulement de large. Celles-ci ſervent de cheminées; c'eſt par les autres qu'on jette le bois, les faſcines, *&c.* & qu'on gouverne le feu. Les murs de refend ſervent à la ſéparation des bois & des braiſes; ils ſont faits de cailloutage & des pierres de ſel qui ſe forment par le grand feu, lorſqu'il ſe fait des gouttieres aux poëles, avec de la glaiſe mêlée de cendres & de craſſe provenant des cuites; cette compoſition réſiſte à la violence du feu pendant pluſieurs abattues.

Au derriere de chaque poële, & à l'ouverture des cheminées, il y a deux poëlons de 8 à 10 piés de longueur, ſur 6 à 7 de largeur, & 10 à 11 de profondeur. Chacun eſt compoſé de 28 platines: c'eſt dans ces poëlons que les conduits ou échenaux amenent les eaux des baiſſoirs, d'où elles ſe rendent dans les poëles après avoir reçu un premier degré de chaleur.

Chaque poële eſt ſervie par une brigade de 14 ouvriers; ſavoir deux maîtres, deux ſocqueurs, deux ſalineurs, quatre ſujets, & quatre brouetteurs.

On compte le travail des poëles par abattues, compoſées chacune de 18 tours, le tour eſt de 24 heures. Voilà le tems néceſſaire à la formation des ſels. Lorſqu'une abattue eſt finie, on laiſſe repoſer la poële pendant ſix jours, qu'on emploie à la raccommoder. Une poële fournit ordinairement depuis 27, 28, juſqu'à 30 ou 31 abattues.

Avant que de mettre une poele en feu, les maîtres ſocqueurs & ſalineurs l'établiſſent ſur ſon fourneau, & ſont dans l'uſage de lui donner deux pouces à deux pouces & demi de pente ſur le devant, parce que le feu de devant eſt toujours plus violent; enſuite ils ferment les joints des platines avec des étoupes, & enduiſent le fond de chaux détrempée: ce travail s'appelle *cliſtrer une poële*.

La poële cliſtrée, on paſſe les crocs dans les happes, on les place ſur les bourbons, on établit entre les bourbons & la poële des éperlans ou rouleaux de bois d'un pouce & demi de diametre ou environ, pour contenir la poële & arrêter autant que faire ſe peut les efforts du feu: après quoi on ouvre les conduits des poëlons, & l'on charge la poële d'un pouce d'eau, pour empêcher que le feu d'environ 300 fagots qui ont été jettés deſſous ne brûle les étoupes qui bouchent les joints des platines.

Ce premier travail s'appelle *échauffée*, & ſe commence entre onze heures & midi; enſuite les ſalineurs jettent du bois de corde dans le fourneau, & chargent la poële d'eau juſqu'à 15 à 16 pouces de hauteur; on diminue enſuite de moitié ou environ le volume d'eau que donnent les échenaux. Le ſalinage dure environ cinq heures, & conſume à-peu-près huit cordes de bois; pendant ce tems la poële bout toujours à grand feu, & eſt continuellement abreuvée de l'eau des poëlons. Quoique les poëlons fourniſſent ſans ceſſe, cependant la poële ſe trouve réduite après le tems du *ſalinage* à 13 ou 14 pouces d'eau, parce que l'évaporation cauſée par l'ardeur d'un feu extraordinairement violent, eſt plus grande que le remplacement continuel qui ſe fait par le ſecours des poëlons.

Il paroît dans ce tems une crême luiſante ſur la ſuperficie de l'eau, à-peu-près comme il arrive ſur un baſſin de chaux fraîchement éteinte; alors on ferme entierement les robinets; & les maîtres, les ſalineurs & les ſujets remettent la poële aux ſocqueurs. Ce paſſage des uns aux autres s'appelle *rendre la mure aux ſocqueurs*.

Les ſocqueurs à qui les brouetteurs ont fait proviſion de quatre cordes de gros bois, les jettent dans le fourneau à quatre repriſes différentes, dans l'intervalle d'environ trois heures; ils nomment ce travail la premiere, la ſeconde, la troiſieme & la quatrieme chaude; ces quatre chaudes donnent ordinairement une diminution de quatre pouces d'eau dans la poële.

Sur les dix à onze heures du ſoir les ſocqueurs remuent d'heure en heure les braiſes du fourneau juſqu'à deux heures du matin, & plus ſouvent, lorſque les braiſes s'amortiſſent trop promptement. On donne à ce travail le nom de *raillées*, parce que l'inſtrument que l'on emploie s'appelle *raille*: le raille n'eſt autre choſe qu'une longue perche de toute la longueur du fourneau, au bout de laquelle eſt un morceau de planche.

La chaleur de ces braiſes donne à la mure preſque le dernier degré de cuiſſon; & ſur les deux heures, lorſque les braiſes ſont amorties, les ſocqueurs jettent dans le fourneau en deux ou trois fois ſeize chers de faſcines de 20 fagots chacun: après quoi ils remuent de nouveau ces braiſes juſqu'à quatre heures du matin, que ſe fait la briſée.

Quelquefois par des accidens, ſoit de vents contraires à cette opération, ſoit par la mauvaiſe qualité des bois, ou parce qu'ils ont été mal adminiſtrés dans l'intervalle du *ſalinage* ou du ſoccage, les ouvriers ſont forcés d'ajouter quatre à cinq cens fagots à la conſommation ordinaire, pour hâter cette cuiſſon, ſans quoi elle anticiperoit ſur le tour ſuivant. C'eſt ce que les ouvriers appellent entr'eux *courir à la paille*.

Lorſque le premier ſel eſt formé, les ſalineurs & les ſujets le tirent de la poële avec des pelles courbes, & le mettent égoutter ſur deux claies appellées *chevres*, qui ſont poſées au milieu des deux côtés de la poële; & à meſure que le monceau groſſit, on l'entoure avec des ſangles pour le ſoutenir & l'élever à la hauteur qu'exige la quantité du ſel formé.

Après que le premier ſel eſt tiré, les ſocqueurs jettent dans le fourneau environ 400 faſcines à trois tems, ce qu'ils appellent *donner trois chaudes*; & cette opération conduit au dernier degré de cuiſſon, ce qui reſte dans la poële. Cette eau porte ordinairement 38 à 40 degrés de ſalure.

La formation de ce dernier ſel ne finit que ſur les dix heures du matin: on le met comme le premier ſur les claies ou chevres, où ils reſtent l'un & l'autre pour ſe ſécher & s'égoutter pendant le tems du tour ſuivant.

Il y a toujours un des 14 ouvriers de la brigade qui veille ſur la poële à tour de rôle pendant la nuit; ſes fonctions conſiſtent à avoir l'œil aux accidens imprévus, & à faire venir aux heures marquées les ouvriers de rechange au poſte & au travail qui leur eſt aſſigné.

Nous venons de parcourir les différentes manœuvres qui s'emploient à la fabrication du ſel; ſuppoſons maintenant qu'une abattue ſoit finie, pour voir ce qui ſe paſſe juſqu'à ce qu'une autre recommence.

Nous avons dit que l'on donnoit ſix jours d'intervalle entre chaque abattue; pendant ce tems les maîtres & les ſocqueurs ôtent les cendres du fourneau, & les portent au cendrier dans des civieres appellées *banaſſes*: ces cendres appartiennent au fermier de l'ambauchure (*voyez* plus bas ce que c'eſt); il en retire environ 800 livres par an. Enſuite on laboure l'âtre du fourneau pour le remettre de niveau, en applaniſſant les boſſes qui ſe ſont faites par les gouttieres de la poële, & les craſſes qui en proviennent, ainſi que l'écume que la poële a rendue pendant le tems de la formation, ſont enlevées par les ſujets & les brouetteurs, & répandues dans l'intérieur de la *ſaline*, tant pour élever les endroits qui ſont encore inondés par les eaux de la ſeille, que pour empêcher que les habitans ne ſe ſervent des craſſes & écumes, dont ils tireroient une aſſez grande quantité de ſel en les faiſant recuire.

Pen-

Pendant le tems de la cuiſſon, l'écume ſe tire avec ſix cuilleres de fer appellées *augelots*, placées ſéparément entre les bourbons ſur le derriere de la poële. On a fait l'épreuve d'en mettre au-devant; mais ils ne ſe chargeoient que de ſel, parce que le feu étant plus violent en cet endroit, & l'eau plus agitée par les bouillons, l'écume étoit chaſſée à l'arriere, comme il arrive à un pot-au-feu. L'augelot eſt à demeure appuyé ſur le fond de la poële, & le mouvement de l'eau y porte les craſſes, qui enſuite n'en ſortent plus par l'effet de la compoſition de cet inſtrument. C'eſt une platine de fer dont les bords ſont repliés de quatre pouces de haut; le fond en eſt plat, & peut avoir 18 pouces de long ſur 10 de large. Ce qui eſt une fois jetté dans ce réduit, ne recevant plus d'agitation par les bouillons, y reſte juſqu'à ce qu'on l'ôte; il a à cet effet une queue, ou plutôt une main de fer d'environ deux piés de long. On le retire ordinairement, quand les dernieres chaudes du ſoccage ſont données.

Les ſix jours d'intervalle d'une abattue à l'autre ſont employés non-ſeulement aux différentes opérations dont nous venons de parler, mais ils ſont encore néceſſaires à laiſſer repoſer la poële, à la viſiter, à y réparer les crévaſſes & le dommage que le feu peut y avoir cauſés, à l'écailler, & à la préparer à une autre abattue.

L'abattue finie, les maitres, les ſalineurs aidés des ſocqueurs & des ſujets, étançonnent la poële par-deſſous, la détachent des crocs qui la ſoutiennent, ôtent les bourbons, à l'exception de trois, la nettoient, & en tirent les craſſes: ce travail s'appelle *ſocquement des poëles*.

L'écaillage ſuit le ſocquement. On commence par échauffer la poële à ſec, afin qu'elle réſiſte, ſans ſe fendre, à la violence des coups qu'il eſt néceſſaire de lui donner pour briſer & détacher les écailles qui ſont extrèmement adhérentes, & ont quelquefois 2 pouces d'épaiſſeur. Le tout s'enleve ordinairement en trois quarts d'heure de tems; mais il ne faut pas moins de trente ouvriers qui frappent tout-à-la-fois en divers endroits, à grands coups de maſſues de fer. Cependant il y a des écailles ſi opiniâtres qu'il faut les enlever au ciſeau. Les Marechaux raſſurent enſuite les cloux étonnés, en remettent des neufs où il eſt néceſſaire, & des pieces aux endroits defectueux.

Ces réparations faites, le directeur; les contrôleurs des bancs, & ceux des cuites en font la viſite, & vérifient le travail des maréchaux.

Voyons maintenant ce qu'une poële en feu peut produire de ſel, & à combien le muid revient au fermier.

La poële s'évalue à 240 muids par abattue; l'abattue eſt de 18 tours, & le tour de 24 heures: donc la poële fait 20 abattues par an, & ſon produit annuel eſt de 4800 muids.

Mais il y a des accidens. Le froid, les vents, la vétuſté des poëles & les tours en ont. Les premiers ſont toujours moins abondans, & ne donnent ordinairement que 12 à 13 muids, les premiers de tous n'en donnent que quatre au plus, ſoit parce que la poële n'eſt pas échauffée, ſoit parce que les gouttieres ne ſont pas encore étanchées; du 5e. au 14e. il ſe fait 15 a 16 muids; les derniers en donnent moins, parce que l'écaille de la poële qui eſt alors forte & épaiſſe, affoiblit l'action du feu: ce qui bien combiné réduit l'abattue à 220 muids, & le produit annuel de la poële à 4400; ſur quoi déduiſant le déchet à raiſon de 7 à 8 pour $\frac{0}{0}$, on peut aſſurer que la *ſaline* qui travaille à trois poëles bien ſoutenues, fabriquera par an douze mille trois à quatre cens muids de ſel.

Mais les dépenſes en bois, en réparations, en poëles, poëlons, &c. ſe montent à 325369. 2. 7. ce qui diviſé par 27654, quantité de muids de ſel fabriqués pendant les années 1727 & 8, de même que 325369 2. 7. ſont les dépenſes de ces deux années, donne le muid de ſel à 11 l. 5 ſ. 3 d. (au reſte tout a bien changé de prix depuis le tems que ces calculs ont été faits).

La chevre eſt une eſpece d'échaffaudage compoſé de deux pieces de bois de ſix piés de longueur, liées par deux barres d'environ cinq piés, poſées ſur les bourbons qui ſe trouvent au milieu de la poële. Cet échaffaud a une pente très-droite, & forme un talud gliſſant ſur lequel eſt poſée une claie ſoutenue à ſon extrémité par un pivot haut de huit pouces, qui lui donne moins de pente qu'à l'échaffaud.

Lorſqu'il eſt queſtion de procéder à la briſée, le controleur des cuittes, celui qui eſt de ſemaine pour ouvrir les bancs, les ouvriers de la brigade ſe raſſemblent; on ouvre les bancs, & alors un des ouvriers detache la ſangle qui ſoutient la chevre, ôte les rouleaux, & faiſant ſauter le pivot d'un coup de maſſue, donne un mouvement à la chevre qui coule par ſon propre poids, & ſe renverſe ſur le ſeuil du banc. Cette opération ſe fait en même tems des deux côtés de la poële qui eſt chargée de deux chevres égales.

Le ſel demeure dans les bancs pendant dix-huit jours, au bout deſquels on le porte dans les magaſins, & ce n'eſt que lorſqu'il y eſt, que les contrôleurs s'en chargent en recette.

Ce relevement ſe fait dans des eſpeces de hottes de ſapins appellées *tandelins* qui ſont étalonnées ſur la meſure de deux vaxels. Cet étalonnage n'eſt pas juridique; il n'eſt que pour l'intérieur de la *ſaline*. Mais le vaxel eſt étalonné juridiquement en préſence des officiers de M. le duc de Lorraine, à Bar où la matrice eſt dépoſée. Le vaxel eſt à-peu-près de la figure d'un muid en largeur, mais il a moitié moins de profondeur. Il contient environ 41 livres de ſel: ce qui fait autour de 650 livres par muid, ſel de magaſin; car celui des bancs eſt plus léger, n'ayant point encore acquis ſon dépôt.

Droit des quatre francs deux gros. Ce droit ſe leve ſur tous les ſels qui ſortent de la *ſaline* pour le fourniſſement des magaſins, tant du département de Mets, que de celui de la *ſaline*, à raiſon de quatre francs deux gros pour chacun muid de ſel. Il n'eſt point exigible ſur les ſels deſtinés pour les greniers de Metz & Verdun pour la gabelle d'Alſace & ſur ceux qui ſe délivrent en vente étrangere.

L'embauchure, c'eſt le fourniſſement général des uſtenſiles néceſſaires pour le chargement des ſels, l'entretien des poëles, &c. les dépenſes de réparation des murs, des fourneaux, des atres, fourniture de bourbons, claies, chevres, vaxels, &c.

Les fonctions principales du directeur receveur ſont de régir la *ſaline*, de recevoir les ſoumiſſions pour les traites à faire, en l'abſence des fermiers, ou de renouveller pour les voitures des ſels, faire exploiter les bois affectés à la *ſaline*, & tenir la main à ce que les employés faſſent leurs devoirs, diſtribuer le ſel pour les entrepôts, &c.

Il y a des contrôleurs des bancs, contrôleurs des cuites.

Les veintres ſont au nombre de quatre: deux réſident à la *ſaline*, les autres au-dehors. Ils ont inſpection ſur les ouvriers boquillons, qu'ils mettent en nombre ſuffiſant dans les coupes, & qu'ils éveillent.

Il y a des portiers.

Sel en pain. Les rois de France & d'Eſpagne devenus ſucceſſivement poſſeſſeurs de la Franche-Comté, ont conſervé l'uſage & les différentes formes du ſel en pain. Il s'en fabrique de neuf ſortes, dont huit pour la province, & un pour le canton de Fribourg.

Gros ſel d'ordinaire. Ce pain peſe 3 livres 8 onces, ce qui fait pour la charge, compoſée de 48 pains, 168 livres. Sa forme eſt ronde & un peu creuſe dans le milieu; il eſt deſtiné aux communautés du bailliage d'Amant, à la ville & partie du bailliage de Salins.

Petit ſel d'ordinaire. Ce pain peſe environ deux livres & demie & la charge de 120 livres. Il eſt marqué de deux cercles qui regnent au-tour. Il eſt deſtiné aux communautés du bailliage d'Aval.

Petit ſel de poſte d'ordinaire, peſe communément 2 livres 10 onces, & par conſéquent la charge eſt de 126 livres. C'eſt à l'uſage des communautés du bailliage de Salins.

Sel roture, ou d'extraordinaire, marchand dans toute la province, & deſtiné à ſubvenir aux beſoins de ceux qui n'ont pas aſſez de ſel d'ordinaire, doit peſer 3 livres, & la charge 144. Sa figure eſt comme celle du gros ſel d'ordinaire, il n'en differe que par le poids.

Sel marque de redevance. La diſtribution s'en fait, ſuivant l'état du roi, aux parties qui y ſont employées. Il doit peſer 2 livres & $\frac{1}{2}$, & ſa charge 120 livres. Sa forme eſt celle du ſel de poſte.

Sel roſiere de redevance. Il ſe délivre pareillement, en conſéquence de l'état du roi; le pain peſe 3 livres $\frac{5}{8}$, & la charge 144.

Gros ſalé de la grande ſaline à 8 pour charge. Ces gros ſalés ſont affectés aux propriétaires d'états de la gran-

grande *saline*, & aux cours supérieures de Comté. Chacune de ces salés doit peser 12 livres $\frac{5}{8}$, figuré comme le moule de la forme d'un chapeau.

Gros salé de la grande saline *à 12 pour charge*. Même destination que ceux à 8 pour charge, dont ils ne different que de grosseur & de poids; pese 8 livres chacun.

Sel de Fribourg, se délivre au canton de Fribourg, en exécution d'un traité du roi. Il ressemble au gros sel d'ordinaire; pese chacun 2 livres 6 onces.

SALINES DE BEXVIEUX ET D'AIGLE *appartenantes au canton de Berne, & celle de* MOUTIERS *en Tarentaise, pays de Savoie, appartenante à sa majesté le roi de Sardaigne, où il y a des galeres, ou bâtimens de graduation*.

La *graduation* est une opération par laquelle on fait évaporer par le moyen de l'air & sans le secours du feu, plusieurs parties douces de l'eau salée, en l'élevant plusieurs fois au haut d'un bâtiment construit à cet effet, par le moyen de plusieurs corps de pompes qu'une eau courante met en mouvement, & la faisant retomber autant de fois de 20 à 25 piés de haut sur plusieurs étages de fascines; d'où il résulte une grande diminution dans la consommation du bois, & dans les autres dépenses relatives à la fabrication du sel.

Plus la construction des bâtimens destinés à la graduation est parfaite, plus les différentes économies sont sensibles & utiles. Pour déterminer avec certitude l'étendue des bâtimens nécessaires à graduer l'eau d'une source salée, il en faut connoître avec précision le degré de salure. Un long usage a fait remarquer à MM. de Berne que les bâtimens de graduation à une seule colonne de fascines étoient sujets à perdre des portions de sel, en ce que quand il y a beaucoup d'agitation dans l'air, les particules d'eau salée dérivent de la perpendiculaire, & sont emportées lors de leurs divisions. Pour remédier à cet inconvénient, ils ont fait construire un bâtiment auquel ils ont donné 25 piés de largeur au-lieu de 18 qu'avoient seulement les anciens, & ils ont mis double colonne de fascines, qui n'ont que l'ancienne largeur par le haut, mais qui s'accroissant par le bas, prennent la forme d'une pyramide tronquée.

Le méchanisme de la graduation paroît très-simple, & quand on l'a vu pendant 24 heures, on croit le savoir & le posseder à fond; cependant il y a une infinité de particularités intéressantes qui ne se présentent que successivement; & sans toutes ces connoissances réunies, on court risque de tomber dans des erreurs qui coûtent cher.

La *saline* de *Bexvieux* & celle d'*Aigle* sont situées vis-à-vis S. Maurice, à l'entrée de la gorge du Valais, à deux lieues l'une de l'autre.

Il n'y a qu'une source à la *saline de Bexvieux*; elle sort d'une montagne appellée *le fondement*. On l'a découverte en 1664, & l'on pénétra fort avant dans le roc pour en rassembler les filets; mais on n'est parvenu à la maintenir dans un haut degré de salure qu'en y creusant de tems en tems; par la raison que les terres qu'elle parcourt ne contenant, selon toute apparence, que des portions & des rameaux de sel, ces rameaux s'épuisent par le mouvement continuel des eaux, qui ne reprennent une haute salure qu'en leur frayant une route nouvelle; en sorte que cette source est actuellement plus basse de 250 piés que le niveau du terrein où on l'a trouvée originairement, ce qui a obligé de faire des galeries à différentes hauteurs pour en procurer l'écoulement.

Mais comme en approfondissant la source, le travail des galeries se multiplioit, & que la dépense croissoit à proportion, MM. de Berne prévoyant que cette entreprise deviendroit à la fin insoutenable, s'ils ne rencontroient quelque moyen plus simple, faisoient consulter par-tout les ingénieurs les plus habiles, mais inutilement, jusqu'à ce que M. le baron de Boëux, gentilhomme saxon, leur inspira un vaste dessein, pour lequel il eut sept mille louis de récompense, & quinze cens pour son voyage sur les lieux.

Ce dessein consiste à introduire un gros ruisseau dans l'intérieur de la montagne, par la cime du rocher, pour faire mouvoir plusieurs corps de pompes, au moyen d'une grande roue de 36 piés de diametre, posée à plus de 800 piés de hauteur perpendiculaire de l'entrée du ruisseau dans le rocher; & ce rocher est en partie de marbre, en partie d'albâtre, & de pierre dure; un mineur n'en emportoit guere plus d'un pié cube en huit jours; cependant cette montagne est traversée à jour dans plusieurs endroits, & il y a cinq autres galeries, de 3 piés de large, & de 6 piés de haut, qui font en tout plus de 3000 toises de longueur, & de 7 millions 28000 piés cubes. La nature de ce travail, le tems, la dépense, & la grandeur de l'entreprise, sont autant de sujets d'étonnement pour le voyageur, & autant de preuves du cas que l'état de Berne fait de son trésor, & du desir qu'il a de se passer de l'étranger.

Le degré de la source est variable: quand elle est à sa plus grande richesse, elle porte jusqu'à 20 ou 22 parties, épreuve du feu, ce qui seroit près de 28 à l'épreuve du tube; son plus bas a été à 8 degrés ou à 10, elle produit ordinairement 500 livres pesant d'eau par quart-d'heure; ces eaux sont conduites de la source, par sa pente naturelle, à la *saline* de Bexvieux, par des tuyaux de bois de sapin, dans une distance de $\frac{5}{4}$ de lieue, où elle est reçue dans des reservoirs, & de-là reprise par un mouvement de pompes que l'eau fait agir, pour la porter dans de grandes galeries appellées *bâtimens de graduation*, qui peuvent la fortifier jusqu'à 27 degrés; de-là elle passe par sa pente naturelle dans les bernes ou bâtimens de cuite.

La même montagne fournit encore une autre source foible, qu'on sépare de la précédente, & qui s'étend par des canaux de sapin, jusqu'à l'Aigle, lieu distant de-là de deux lieues.

Cette source est fort chargée de soufre & de bitume; l'odeur en est forte, & l'on en voit sortir l'exhalaison en tourbillon de fumée, même pendant l'été, à l'issue des galeries qui donnent entrée dans la montagne. Les lampes des mineurs enflamoient quelquefois cette matiere, sur-tout dans les galeries en cul-de-sac, où il n'y a point d'air passant, alors elle chassoit avec impétuosité tout ce qui lui résistoit, bruloit, pénétroit les corps; il y avoit des ouvriers blessés & étouffés de la sorte; pour éviter cet inconvénient, on établit de distance en distance de gros soufflets de forge, que l'on agitoit sans cesse pour chasser cette vapeur. C'est ainsi qu'on en usoit lorsque M. Dupin visita ces travaux; cependant le sel de cette source est beau, bon, sain, crystallin, & blanc comme la neige; le soufre contribue à lui donner cette blancheur, sans lui laisser son odeur.

On associe à cette derniere source, celle de la montagne de Panet, & leurs eaux vont mêlées, dans les reservoirs ou bâtimens de graduations, prendre, de foibles qu'elles sont, jusqu'à 25 à 27 degrés de salure; on pourroit les pousser plus loin, mais l'eau trop chargée de sel devient gluante, pâteuse, & ne coule plus aisément par les petits robinets destinés à la repandre en forme de pluie, sur différens étages de fascines qu'elle doit traverser pour arriver à son bassin; elle s'y attache, se fige, empêche l'effet de l'air, & par conséquent de l'évaporation, quand le tems est convenable, c'est-à-dire gai & sec; on pousse la graduation depuis un degré & demi jusqu'à dix, en 24 heures. Avant cette découverte il falloit 6 cordes & demie de bois, pour fournir 25 quintaux; maintenant 3 cordes & demie en donnent 80. Il est inutile d'insister sur l'importance d'économiser le bois.

Comme ce n'est point ici un systême nouveau dont l'événement soit équivoque, ni de ces imaginations philosophiques, tant de fois proposées, souvent essayées, mais dont l'essai en grand a toujours trompé la promesse; que c'est au-contraire une expérience confirmée par un grand nombre d'années, à la *saline* de Slutz en Alsace, dans les deux *salines* de Suisse, & dans celle de Savoie, c'est refuser un avantage certain que de ne pas user d'une telle découverte.

Il y a des bâtimens de graduation à la *saline* de Moutiers en Tarentaise; ce sont même les seuls dont nous ferons mention, les autres ne différant de ceux de nos *salines*, non plus que le reste de la manœuvre, que par la différence des lieux. Le roi de Sardaigne ayant appris les services que M. le baron de Boëux avoit rendu au canton de Berne, l'appella à la *saline* de Moutiers, où il fit construire des bâtimens de graduation au nombre de cinq, dont deux ont 440 pas communs de longueur, & les trois autres 320 pas chacun. Ils ont tous 18 piés de large, sur 25 de haut, à prendre du rez-de-chaussée jusque sous la sabliere. La masse d'épines par où les eaux se filtrent, a 6 piés de large, occupe toute la longueur du bâtiment, & la hauteur depuis le bassin ou cuve basse,

basse, jusqu'à la sabliere; ces caves basses sont fournies par le grand reservoir, dont les eaux sont relevées dans les auges de filtration autant de fois qu'il est nécessaire, par plusieurs corps de pompes qui jouent continuellement, auxquelles l'Izere donne le mouvement; les eaux sont poussées par la graduation depuis 2 degrés, qui est leur état naturel, jusqu'à 25 & 27.

Le degré s'estime par la livre sur le cent, ainsi la salure est à 20 degrés si l'évaporation étant faite sur 100 livres, il en reste 20.

Salins de Dieuze, il y auroit beaucoup à gagner, à perfectionner les fourneaux; voici comme on pourroit s'y prendre. L'ouverture superficielle seroit la même qu'aux anciens, c'est-à-dire de 28 piés sur 24; les côtés en talud, dont la ligne de pente seroit le côté d'un triangle équilatéral; la distance de l'aire à la poële, inégale, savoir de 4 piés à l'embouchure, finissant à deux au plus, à l'endroit de la sortie; il n'y auroit qu'une ouverture de 2 piés de large, & de 4 piés de haut, pour jetter le bois; cette ouverture, avec un chassis ou huisserie de fer, à laquelle seroit suspendue une porte brisée de même matiere, que l'on ouvriroit ou fermeroit selon le besoin; on pratiqueroit aux côtés deux fenêtres, pour juger de l'état des feux & de la poële, tout son quarré seroit exactement fermé pour concentrer la chaleur; l'ouverture du derriere, ou la cheminée, auroit 2 piés de haut, sur 8 piés de large; ayant remarqué que la chaleur qui sort par cette ouverture étoit fort considérable, on continueroit le fourneau de 9 à 10 piés de large, sur 12 de long, finissant à 7 piés; l'on appliqueroit dessus un poëlon de même dimension; l'ouverture ou cheminée de ce second poëlon, donnant encore beaucoup de chaleur, on en ajouteroit un troisieme, à 7 piés de base, finissant à 4, sur 7 à 8 piés de long, ensorte que l'un & l'autre de ces deux poëlons, ressembleroit à des cones tronqués, l'ouverture du dernier poëlon, destiné pour laisser échapper l'air & la fumée, n'auroit qu'un pié de haut, sur 18 pouces de large, & pourroit se fermer par un regitre. *Voyez le plan ci-dessus*. Dans les bâtimens qui auroient assez de profondeur, on pourroit multiplier les poëlons, pourvû qu'on proportionnât à leur nombre les pentes du fourneau.

Ce fourneau n'auroit pas les mouvemens des autres, le feu y seroit moins concentré, il agiroit avec plus de force, il se répandroit moins au-dehors, il seroit moins diminué au-dedans par l'accès de l'air froid, *&c.*

On a exécuté ces idées à Dieuze, & c'est tout ce qu'il y a de remarquable; du reste, le sel s'y fabrique comme à Moyenvic & à Châteausalin.

Saline de Roziere, *particularité des poëles de Roziere*. Derriere les poëles il y a des poëlons qui ont 21 piés de long sur 5 de large, & derriere ces poëlons une table de plomb, à peu près de même longueur & largeur, sur laquelle sont établies plusieurs lames de plomb posées de champ, de hauteur de 4 pouces, qui forment plusieurs circonvallations. Toute cette machine s'appelle *exhalatoire*; la destination de l'exhalatoire est d'évaporer quelques parties de l'eau douce, en profitant de la chaleur qui sort par les tranchées ou cheminées de la grande poële, & de dégourdir l'eau avant qu'elle tombe dans la grande chaudiere.

Particularités de la fabrication de sel au même endroit. Lorsque les maréchaux ont mis la poële en état, les ouvriers, dès quatre heures du matin, mettent le feu sous le poëlon, avec des éclats de buches, & cependant ils donnent de l'eau aux exhalatoires, laquelle se rend dans le poëlon. Ce poëlon contient de la muire grasse, autant qu'il a été possible d'en ramasser, ce sont les eaux les plus fortes que l'on ait dans le cours ordinaire de la formation du sel, par le moyen du feu.

Si la muire retirée de l'abattue, a été abondante, elle suffit seule à l'opération; si on juge qu'il n'y en ait pas suffisamment, on jette dans le poëlon du sel de socquement: c'est ainsi que l'on appelle le dernier sel qui reste au fond de la poële, qui est d'un brun jaune, non loyal & marchand, & mêlé de corps étrangers.

Les ouvriers ont toujours de ce sel en quantité, pour parer aux accidens contraires à la formation dont la foiblesse des eaux est très-susceptible: le mauvais tems, le grand vent, le bois d'une moindre qualité, *&c.* peuvent faire cesser & baisser la poële à un point que l'on ne pourroit la relever & la faire schlotter, tout se perdroit sans former du sel.

Lorsque l'eau, versée des exhalatoires dans le poëlon où est la muire ou le sel de socquement, se dispose à bouillir, on remplit entierement de bois le fourneau de la grande poële, en laissant des jours entre les buches que l'on croise à cet effet; on allume ce bucher, & sitôt que la poële a pris chaleur, on l'arrose avec la composition du poëlon, que l'on puise avec des vaisseaux appellés *scillotes*.

Quand le fer de la poële est bien chaud, & qu'il commence à être encrouté de sel formé par l'arrosement susdit, on y laisse entrer l'eau naturelle jusqu'à ce qu'elle soit à peu près pleine; ensuite on donne quatre chaudes consécutives, c'est-à-dire qu'on charge quatre fois ce fourneau de bois; la derniere chaude finit à trois heures après midi; dans l'intervalle de ces chaudes, on leve les augelots, ou ces especes de caisses de fer, avec une anse, qui se posent aux angles & le long des côtés de la poële, & dans lesquels le schlot se dépose.

Cette premiere opération se fait par le maître, le salineur & le bœuf; c'est ainsi que l'on nomme l'ouvrier qui décharge le bois des charettes, le jette sur la poële, & fait les autres menus services.

A trois heures après midi le socqueur se charge de la poële, il donne la derniere chaude avec le salineur qui se retire à six heures; le socqueur rabat les braises, & laisse couler de nouvelle eau de poëlon dans la poële, suivant la force de sa muire; on ne commence à tirer le sel que le 3 ou 4e jour, quelquefois en petite quantité, quelquefois assez abondamment, suivant les accidens survenus pendant la cuisson.

On compte le salinage par abattues, les abattues par tour, le tour est de 24 heures, & il y en a 13 dans une abattue; chaque tour commence à 4 heures du matin: le produit en sel est plus ou moins grand.

Il n'y a en cette *saline* que cinq ouvriers, parce qu'ils ne sont pas obligés à travailler le bois.

L'été est la saison la plus favorable au salinage, il y en a bien des raisons qui se présenteront.

mois.		abattues.	cordes de bois.		muids de sel.	
Janv.	1737	15	2550		517	
				5270		1097
	8	16	2720		580	
Août	7	15	2550			
				5219	669	
Mai	8	16	2669			1320
					661	

On a choisi pour cette comparaison deux mois d'hiver, pendant lesquels le nombre des abattues & des cordes de bois a été à-peu-près le même que dans deux mois d'été.

Lorsque la muire ou l'eau des sources salées, a senti le feu pendant quelque tems, elle devient trouble & elle commence à déposer un corps étranger, de couleur cendrée, gras au toucher, grumeleux; en continuant de le frotter entre les doigts, on le croiroit plein de sablon assez fin; cette matiere se nomme *schlot*, ou *terre* & *crasse de poëles*; c'est cette matiere qui forme le corps de l'écaille ou équille; elle se durcit sur le fond de la poële, devient aussi solide que de la pierre commune, & lie le premier sel qui tombe sur le fond; son dépôt progressif est fini lorsque le grain de sel commence à paroître à la superficie de la muire.

Pour diminuer l'épaisseur de l'écaille qui diminue l'action du feu & ruine les fers, on se sert des augelots, le schlot s'y dépose; on le jette, parce qu'on sait par expérience qu'il ne contient presque point de sel; il fait périr les arbres, s'il pénetre jusqu'à la racine; en le travaillant avec art & sans mélange, on en tire un sel pareil à celui d'Epson.

On en tire encore d'autres sels; en l'examinant, il donne des crystaux depuis 6 jusqu'à 18 & 20 lignes de long, & depuis 1 jusqu'à $3\frac{1}{2}$ lignes de largeur; ce sont des prismes à six pans irrégulierement réguliers; les deux surfaces du petit diametre sont à-peu-près doubles de largeur des deux surfaces qui terminent chaque extrémité du grand diametre; chacun des deux bouts est terminé en pointe de diamans, par six triangles dont les bases sont égales aux deux plus larges superficies, & aux quatre petites alternes.

Addition à ce qui a été dit des bâtimens de graduation. Pour former le sel de mer on dispose des aires ou

ou baſſins, qui ont beaucoup de ſuperficie & peu de profondeur, dans leſquels on introduit l'eau de la mer par des rigoles; le ſoleil & l'air agiſſent ſur cette eau, ils l'enlevent, l'évaporent dans un eſpace de tems plus ou moins long, ſuivant l'ardeur du ſoleil, la qualité & l'activité du vent, étant à obſerver que la ſaiſon de l'été la plus chaude, eſt celle que l'on ſaiſit pour cette opération. Le ſel, comme plus peſant que les parties aqueuſes, demeure inébranlable aux chocs qu'il reçoit, l'action du ſoleil, les ſecouſſes & les ébranlemens de l'air, l'élevent ſeulement juſqu'à une hauteur de quelques piés, mais, il retombe après quelques pirouettemens, ſes parties ſe réuniſſent, ſe cryſtalliſent, & forment enfin un corps ſolide, dont la figure eſt communément cubique.

L'art a cherché à imiter la nature par les bâtimens de graduation; pour cela il n'a que changé la forme de l'évaporation; celle de la nature ſe fait dans une diſpoſition horiſontale, celle de l'art dans une diſpoſition verticale.

Les bâtimens de graduation ſont à jour, élevés de 20 à 25 piés de la cuve à la ſabliere; on force l'eau que l'on veut graduer, à monter par les pompes juſqu'au haut de ces bâtimens, d'où elle ſe diſtribue dans des augets de 4 à 5 pouces de largeur & autant de profondeur, diſpoſés ſuivant la longueur du bâtiment, parſemés de petits robinets à ſix pouces de diſtance les uns des autres, qui ne laiſſent échapper l'eau que par gouttes, leſquelles rencontrant dans leur route une maſſe de faſcines de 20 à 25 piés de haut, ſur 10 de large, ſe ſubdiviſent & multiplient leurs ſurfaces à l'infini; enſorte que l'air auquel cette ſubdiviſion donne beaucoup de priſe, emporte dans l'eſpace, comme une roſée, les parties douces de l'eau qui ſe ſont trouvées ſoumiſes à ſon action, pendant que les parties qui demeurent chargées de ſel, déterminées par le poids, décrivent conſtamment une perpendiculaire, & ſe précipitent dans le baſſin deſtiné à les recevoir, d'où elles ſont enſuite élevées par d'autres pompes qui les portent dans une autre diviſion d'augets, pour retomber, par la même manœuvre que ci devant, dans une autre diviſion de baſſin, & ſucceſſivement juſqu'au dernier, le nombre étant proportionné au degré de la ſalure de l'eau. On donne aux plus foibles, telles que celles d'un degré & demi ou deux degrés, juſqu'à ſept diviſions, & l'on peut les pouſſer juſqu'à 30 degrés en trois jours dans la bonne ſaiſon.

Plus la diſpoſition des bâtimens eſt parfaite, plus les différentes économies ſont ſenſibles. Leur forme, leur expoſition, la maniere d'élever les eaux, l'attention au progrès de la ſalure pour éviter un travail inutile & menager un tems précieux, le gouvernement des robinets qu'il faut conduire ſuivant les changemens & le caprice du vent, & mille autres détails que l'on croiroit indifférens, ſont d'une importance extrème.

Pour pouvoir déterminer avec certitude l'étendue des bâtimens néceſſaires à graduer une ſource ſalée, il en faut connoître avec préciſion la poſſibilité & la qualité. Mais pour en donner une idée générale, de même que de l'économie qui en réſulte, on dira que pour faire par le moyen de la graduation 7000 tonneaux de ſel de 650 peſant chacun, avec de l'eau à 4 degrés ou à 4 pour $\frac{0}{0}$, il faut 3000 piés de bâtiment & 5000 cordes de bois, & que ſans cela, il en conteroit 32000 cordes pour pareille quantité.

On ne conoît point l'auteur de cette machine; mais il eſt à préſumer qu'elle eſt fort ancienne, & que la *ſaline* de Soultz en baſſe Alſace, a fourni le modele de celles qu'on a établies dans la ſuite. C'eſt ſurement la plus ancienne. Celles de Suiſſe, de Savoie & d'Allemagne ſont abſolument modernes, & il eſt étonnant que l'on n'ait pas plûtôt fait attention à celle de Soultz, qui eſt ſur le grand chemin de Straſbourg à Mayence, & expoſée à la vue de tout le monde. Il n'y a perſonne à Soultz ni aux environs, qui ſache l'origine de cette *ſaline*; le plus ancien titre qui exiſte eſt un contrat d'acquiſition de 1665.

Elle ſubſiſtoit avant les guerres de Suede, pendant leſquelles elle fut ruinée. Rétablie à la paix, elle fut donnée à emphithéoſe par la maiſon de Fleckeinſtein à celle de Krug, moyennant le dixieme du produit en ſel. Krug la rendit à Furſt, qui la répara de nouveau. Cette *ſaline* peut fournir annuellement environ 140 muids, de 650 livres chacun.

Les eaux des fontaines ſalantes paſſent par des carrieres ſouterraines de ſel gemme, où elles ſe chargent de parties de ſel, & contractent un degré de ſalure plus ou moins fort, ſuivant qu'elles en parcourent ſans interruption un plus ou moins long eſpace, étant à obſerver que ces roches ſont par veines, par couches & par cantons; & c'eſt la raiſon pour laquelle on voit côte à côte une ſource d'eau douce & une autre d'eau ſalée; deſorte que la terre étant extrèmement variée dans ſa compoſition, les eaux qui en ſortent participent de tous ſes différens modes, & elles ſe trouvent imprégnées de parties de ſel à proportion des différences de leurs poſitions.

La mer eſt trop éloignée pour s'imaginer qu'elle ſoit la cauſe de la ſalure de ces eaux; l'eau filtrée dans les terres pendant un ſi long trajet, ſe dépouilleroit néceſſairement de ſon ſel, à-moins qu'on ne ſuppoſât qu'elles ſont apportées de la mer ici par un canal fort droit & fort large, ce qui s'oppoſe à la raiſon & à l'expérience, par laquelle nous remarquons que l'eau de ces ſources vient par différentes embouchures, & qu'elles croiſſent ou diminuent ſuivant que la ſaiſon eſt ſeche ou pluvieuſe.

On remarque même que plus elles ſont abondantes, plus elles ſont ſalées; ce qui provient de ce qu'ayant alors plus de volume, de poids & de vîteſſe, elles frappent avec plus de violence & émouſſent avec plus de facilité les angles des ſinuoſités qu'elles parcourent, & en entraînent auſſi les particules juſqu'où le niveau leur permet d'arriver.

Voilà ce qui nous reſtoit à ajouter à cet article, d'après lequel on aura, je crois, une connoiſſance ſuffiſante de ce que c'eſt que les *fontaines ſalantes*; & les uſines qu'on appelle *ſalines*. *Voyez encore les articles* Sel, Sel gemme, Sel marin, & *l'art. ſuiv.*

Salines de Franche-Comté, il y en a deux dont l'abondance des ſources, la qualité des eaux, & le produit en ſel ſont fort différens. La *ſaline de Montmorrot* inférieure en tout à celle de *Salins*, n'a ſur elle que l'avantage de l'avoir précédée. Mais détruite par le feu, ou abandonnée pour quelque autre raiſon, elle a été oubliée pendant pluſieurs ſiecles, & c'eſt ſeulement vers le milieu de celui-ci que l'on a penſé à la relever. Au contraire depuis plus de douze cens ans que la *ſaline* de Salins ſubſiſte, elle a toujours été entretenue avec un ſoin particulier, & a paru mériter l'attention de tous les ſouverains à qui elle a appartenu. Elle eſt beaucoup plus conſidérable que l'autre, & c'eſt par elle que nous commencerons cet article.

Saline de Salins, (*a*) elle eſt diviſée en deux parties que l'on diſtingue par *grande* & *petite ſaline*. Il y a une voûte ſouterreine de 206 piés de longueur, 7 piés 5 pouces de haut, & 5 piés de largeur, qui donne communication de l'une à l'autre, enſorte qu'elles ne ſont enſemble qu'une ſeule & même maiſon. Elle eſt ſituée au centre de Salins, dans une gorge fort étroite. Le rempart la ſépare de la riviere de Furieuſe, & elle eſt fermée par un mur du côté de la ville, à qui elle a donné la naiſſance & le nom. Car Salins a commencé par quelques habitations conſtruites pour les ouvriers qui travailloient à la formation du ſel.

Les eaux précieuſes de cette *ſaline* en avoient fait un domaine d'un grand revenu, & ce fut un de ceux que S. Sigiſmond, roi de Bourgogne, donna au commencement du vj. ſiecle, pour doter le monaſtere d'Agaune. Ce monaſtere poſſéda dès-lors Salins en toute propriété juſqu'en 943, que Meinier, abbé d'Agaune, le donna en fief à Albéric, comte de Bour-

gogne

(*a*) La ferme générale ſouſtraitant depuis long-tems la *ſaline de Salins*, il y a deux régies dans cette *ſaline*; celle de l'entrepreneur, dont nous indiquerons les employés dans la ſuite de ces notes, & celle de la ferme générale, dont nous allons d'abord donner une idée, parce qu'elle n'a point de rapport à toutes les manœuvres que nous détaillerons, & qui regardent l'entrepreneur.

La régie de la ferme générale conſiſte à veiller à l'exécution du traité fait avec l'entrepreneur, à recevoir de lui les ſels formés; en faire faire les livraiſons, percevoir le prix des ſels d'ordinaire & Rozieres; des Salaigres, Bez & Pouſſets, & de payer les dépenſes aſſignées ſur le produit.

Ses employés ſont *un receveur général-inſpecteur*, *un contrôleur des ſalines*, *un contrôleur à l'amoliſſage des boſſes*, *un contrôleur au peſage*, *un contrôleur-géometre*, *deux contrôleurs aux paſſavants*, *huit guettes*, faiſant les fonctions de portier, & chargés de fouiller les ouvriers & ouvrieres qui ſortent des *ſalines*; *deux gardes* attachés à la *ſaline*.

gogne & de Mâcon. Nous ne trouvons rien qui nous apprenne si l'établissement de cette *saline* est de beaucoup antérieur au vj. siecle. Strabon assure qu'on faisoit grand cas à Rome des chairs salées dans le pays des Séquanois; mais ce passage ne peut pas s'appliquer à la *saline* de Salins plutôt qu'à celle de Lons-le-Saunier, qui est sûrement plus ancienne, & à laquelle par cette raison il semble mieux convenir.

La *grande saline* occupe un terrein irrégulier qui a 143 toises dans sa plus grande longueur du septentrion au midi, & 50 toises dans sa plus grande largeur du levant au couchant. La *petite saline* placée au septentrion de la *grande*, & dans la même position, a 40 toises de longueur & 25 de largeur.

Cette derniere renferme un puits appellé *puits à muire*. Il est à 66 piés de profondeur, depuis la voûte supérieure jusqu'au fond du récipient qui reçoit les eaux salées, & il a 30 piés de largeur, de toutes faces, présentant la forme d'un quarré. L'on y descend par un escalier, & l'on trouve au fond deux belles sources salées (*b*) qui dans 24 heures produisent 160 muids, mesure de Paris. L'eau claire, transparente, & à 17 degrés, est conduite par un tuyau de bois, dans le récipient des eaux salées. Il est à 5 piés de distance construit en pierre, & contient 47 muids. A côté de ce récipient, il en est un autre de la contenance de 61 muids, dans lequel se rassemblent les eaux de 4 sources (*c*) une fois plus abondantes que les deux premieres; mais qui étant seulement à 3 degrés, sont pour cela nommées *petites eaux*. On en éleve une partie pour des usages qui seront expliqués dans la suite.

En termes de *saline*, l'on entend par *degrès* la quantité de livres de sel renfermées dans cent livres d'eau; c'est-à-dire que 100 liv. pesant d'eau des deux premieres sources qui sont à 17 *degrés*, rendront après l'évaporation, 17 liv. de sel; & par la même raison, 100 liv. des quatre dernieres sources, ou petites eaux à 5 *degrés*, n'en rendront que 3 liv. La pinte de Paris des eaux à 17 *degrés*, contenant 48 pouces cubes; pese 35 onces $\frac{1}{4}$; & celle des eaux à 5 *degrés*, pese 32 onces $\frac{5}{8}$.

On connoit le *degré* des eaux, en réduisant à siccité, par le moyen du feu, une quantité d'eau d'un poids connu, & celui du sel formé donne le *degré*. Sur cette opération, on a établi une *éprouvette* qui démontre d'abord la quantité de sel contenu dans 100 liv. pesant d'eau. Cette *éprouvette* est un cylindre d'étain, d'argent, &c. que l'on introduit perpendiculairement dans un tube de même matiere rempli de l'eau qu'on veut éprouver. Au haut du cylindre sont gravées des lignes circulaires distantes l'une de l'autre, dans des proportions déterminées par l'épreuve du feu. Ce cylindre se soutenant plus ou moins dans l'eau, suivant qu'elle est plus ou moins salée, & par conséquent plus ou moins forte, en désigne les *degrés*, par le nombre des lignes qui s'apperçoivent au-dessus du niveau de l'eau. Il ne faut pas que l'*éprouvette* soit en bois, parce que le sel s'y imbibant, donneroit ensuite à l'eau un *degré* de salure qu'elle n'auroit pas. D'ailleurs, le bois se gonflant ou se resserrant, suivant la sécheresse ou l'humidité de l'air, mettroit toujours un obstacle à la justesse de l'opé-

ration. L'étain paroit préferable à l'argent, parce qu'il ne se charge pas de verd-de-gris; & l'on doit toujours avoir soin de laver l'éprouvette avec de l'eau douce après qu'on s'en est servi, autrement elle cesse d'être juste.

Nous observerons ici, qu'il n'y a que les matieres *salines* qui marquent à l'éprouvette; parce que le sel seul, pouvant se placer dans les petits interstices qui sont entre les globules de l'eau, la rend plus forte, plus difficile à céder, & s'y insinue même jusqu'à une quantité assez considérable, sans la faire augmenter de volume; mais l'on auroit beau charger une eau douce de boue, & d'autres parties étrangeres, si on la met à l'éprouvette, le cylindre restera à la marque de l'eau douce, sans indiquer le moindre degré de salure.

Il y avoit autrefois une ancienne éprouvette en usage à Salins, dont le degré étoit d'un tiers plus foible que celui de la nouvelle dont nous venons de parler, c'est-à-dire qu'au lieu d'indiquer une livre de sel renfermée dans 100 liv. d'eau, il n'en indiquoit que les deux tiers d'une livre; c'est à quoi il faut faire attention, quand on lit quelques mémoires ou procès-verbaux sur cette *saline*, & les officiers qui font tous les mois la visite des sources pour en constater les degrés, les comptent encore aujourd'hui suivant l'ancien usage.

La *grande saline* renferme deux puits dans lesquels il se trouve beaucoup de sources, salées & douces. Le premier est appellé *puits d'amont;* & le second, *puits agray;* & quoique l'un & l'autre soient désignés par le nom de *puits*, ils n'en ont point la forme. Ce sont de grandes & spacieuses voûtes souterreines bien travaillées, & construites solidement. Elles commencent au *puits d'amont;* on y descend par un escalier en forme de rampe, composé de 61 marches. On arrive sur un plancher de 21 piés de long, sur 15 piés de large, sous lequel se trouve un grand nombre de sources de différens produits. Elles sont toutes séparées, non par des peaux de bœufs, comme on le lit dans le *Dict. de Commerce*, mais avec de la terre glaise préparée & battue, que l'on nomme *conroi* (*d*), & couverte par des trapes qu'on l'on leve au besoin.

Il y a sept de ces sources (*e*) qui par de petites rigoles faites avec le conroi dont on vient de parler, sont amenées dans deux récipiens ménagés dans un même bassin de bois attenant au plancher, & de la contenance de 37 muids, 2 quarts, 58 pintes, mesure de Salins. (*f*) Elles fournissent par demi-heure 17 quarts, 12 pintes d'une eau à 10 *degrés*. Les autres, à l'exception de deux nommées *les changeantes*, n'étant qu'à 1, 2 *degrés*, ou même la plûpart totalement douces, elles sont rassemblées dans un récipient voisin, de même nature que le premier, & de la contenance de 15 muids, toujours mesure de Salins.

Les deux sources dites *premiere & seconde changeantes*, parce qu'elles ont souvent varié, ainsi que la troisieme changeante, sont à 2 degrés $\frac{2}{3}$. & fournissent par demi-heure 1 quart 50 pintes. Un cheneau de bois les amene dans le récipient des eaux salées, d'où elles sont élevées séparément (*g*) pour des usages dont nous parlerons dans la suite.

(*b*) Il y en a même trois: 1°. *la bonne source* a dix-sept degrés: 2°. *le surcroit* a dix-huit degrés deux tiers: 3°. *le vieux puisoir*; mais cette derniere source n'a que deux tiers de degrés. Aussi ne la réunit-on avec les deux premieres que lorsque l'on fait l'épreuve juridique des eaux. C'est un un ancien usage qui n'en est pas plus raisonnable pour cela. Dès que l'épreuve est finie, on renvoie *le vieux puisoir* dans le puits des petites eaux.

(*c*) La premiere est le *vieux puisoir* dont on a parlé dans la note précédente: la seconde s'appelle *le durillon*; les autres sont sans nom, & aussi foibles en salure.

(*d*) Les cinq premieres sources formées de différens filets, se réunissent dans le plus grand des deux récipiens, & y coulent sous les dénominations que nous allons rapporter.

La premiere, dite *les trois anciennes*, est à onze degrès de salure.

La seconde s'appelle *le corps de plomb*; elle est au même degré que les trois anciennes.

La troisieme ou *la petite roue*, est à douze degrés.

La quatrieme est nommée *la nouvelle source*; ses eaux sont à quatre degrés trois quarts.

La cinquieme dite *la troisieme changeante*, est à quatre degrés & demi.

(*e*) Il y a deux préposés pourvûs d'office par le roi pour veiller à l'entretien du *conroi* qui sépare les sources salées & douces, & conduit leurs eaux dans les bassins qui leur sont destinés. Ils sont aussi chargés d'accompagner les officiers des *salines*, lorsqu'ils vont faire l'épreuve juridique des sources, d'y suivre le montier de garde dans sa visite hebdomadaire, & d'y conduire les étrangers. On les nomme *conducteurs conroyeurs des sources*. L'un est pour la grande saline & l'autre pour la petite.

(*f*) La pinte de *Salins* contient 64 pouces cubes, & il faut 240 pintes pour le muid.

La pinte de Paris ne contient que 48 pouces cubes, & il en faut 288 pour le muid.

La différence du muid de Salins est donc de 1544 pouces cubes, dont il est plus grand que le muid de Paris, ou de 32 pintes mesure de Paris, qui ne valent que 24 pintes mesure de Salins.

(*g*) Quoique ces eaux soient élevées séparément, on les réunit aussi avec les premieres, lorsque l'on fait la reconnoissance juridique des sources. C'est à-peu-près comme si une femme, toutes les fois qu'elle visiteroit ses diamans, y méloit des cailloux fangeux qui leur ôteroient de leur éclat

& de

La voûte en cet endroit a 39 piés de haut, à compter depuis le fond des récipiens, jusques sous la clé des arcades, & 44 piés de largeur: le tout à une seule arcade & sans piliers. Elle est construite ainsi dans la longueur de 178 piés; de-là elle n'a plus que 17 piés de haut sous clé, sur 20 de large, & 148 de longueur; cette partie sert à communiquer aux sources dites le *puits à gray*. En cet endroit la voûte a 46 piés de large, sur 34 de hauteur, & 176 de longueur. L'on trouve à l'extremité un plancher de 13 piés de large sur la longueur de 25; sous lequel sont sept petites sources salées à 13 degrés, couvertes par des trapes, comme au *puits d'amont*, & conduites par des rigoles de terre glaise dans un petit bassin de réunion où tombe encore un filet d'eau au même degré, dont l'on ignore la source. De ce bassin, où elles prennent le nom de *grand coffre*, elles sont envoyées par des tuyaux de bois de 18 toises de longueur au récipient des eaux salées, contenant 28 muids. A 18 pouces du fond de ce récipient, il sort encore une source nommée *la chevre*; elle est à 10 degrés, & se mêle avec les autres. Leur produit total donne dans 24 heures, 145 muids à 12 degrés $\frac{2}{3}$.

L'on doit observer que dans le nombre des sept premieres sources, il y en a une, d'un produit peu considérable, qui tarit dans les tems de grande pluie, & ne reparoît que dans les tems de sécheresse. Autour du plancher qui les couvre, il se trouve encore huit ou dix petites sources presque douces, qui réunies par un cheneau, vont tomber ensemble dans leur récipient, contenant 78 muids.

Toutes les sources salées des trois puits fournissent dans 24 heures 527 muids, dont le mélange dans la cuve *du tripot* est ordinairement à 14 degrés. Elles sont mesurées le premier de chaque mois en présence des officiers de la jurisdiction des *salines*, & des préposés des fermiers. Les quantités de muids rapportées ci-dessus ont été calculées, de même que le degré des eaux, sur le produit total de plusieurs années dont on a tiré le commun. Ces sources augmentent ou diminuent proportionnellement au plus ou moins de pluie qui tombe; & l'on a remarqué que les années qui étoient abondantes en neige étoient celles où les sources produisoient davantage. En général, plus le produit des sources augmente, & plus elles sont salées; elles paroissent toutes venir du couchant, & passer sous la montagne sur laquelle est bâti le fort Saint-André.

Les eaux salées & douces des deux *salines* sont élevées (*h*) avec des pompes aspirantes, au moyen d'une machine hydraulique établie à chaque puits. Les eaux salées sont conduites par différens cheneaux dans le grand récipient appellé *tripot*; c'est une vaste cuve toute en pierres de taille asphaltée, & garnie en-dehors de terre glaise bien battue; elle contient 5568 muids, mesure de Paris. De-là ces eaux sont encore élevées avec des pompes, & distribuées par plusieurs chéneaux dans les nauds ou réservoirs, établis près des chaudieres où elles sont bouillies; on les y fait couler par le moyen d'une échenée que l'on retire ensuite lorsque la chaudiere est remplie, les pompes qui élevent les eaux douces ou peu salées, & qui les jettent dans le canal dit de *Cicon*, jouent par les mêmes rouages qui font mouvoir celles des eaux salées.

Le canal de *Cicon* qui reçoit toutes les sources douces de la grande *saline*, ainsi que les eaux qui ont servi aux machines hydrauliques, commence à l'extrémité de la voûte du *puits d'amont*. A cet endroit élevé de 10 piés au-dessus du niveau des sources salées; on en voit une d'eau douce, abondante, claire, & bonne à boire. De-là le canal continue jusqu'à l'autre extrémité de la voûte dite *le puits à gray*, où il reçoit encore les eaux qui ont fait mouvoir la machine hydraulique construite pour les pompes de la cuve du tripot; alors il est fait en voûte, & passe sous la ville de Salins, à 25 piés de profondeur. Il a 332 toises de longueur; 4 piés de large, sur 6 de hauteur commune, à compter depuis l'extremité de la voûte du *puits à gray*, jusqu'à l'endroit où il jette ses eaux dans la riviere de Furieuse.

Les eaux douces ou peu salées du *puits amuré* à la *petite saline*, ainsi que celles qui font mouvoir les machines hydrauliques pour les pompes qui les élevent, sont aussi reçues dans un canal de 53 toises de longueur, du même nom & de la même construction que celui de la *grande saline* auquel il se réunit.

Les voutes souterreines qui renferment les sources des puits *d'amon* & *à gray*, regnent sous le pavé de la *grande saline*, du septentrion au midi; leur longueur totale est de 502 piés. On en attribue la construction aux seigneurs de la maison de Salins, qui commencerent à régner vers l'an 941, en la personne d'Albéric de Narbonne, comte de Mâcon & de Bourgogne, sire de Salins.

Nous avons dit que toutes les eaux salées de la *grande* & de la *petite saline*, se rassembloient dans la cuve du *tripot*, d'où elles étoient distribuées dans les réservoirs établis près des chaudieres.

Ces *chaudieres* ou *poëles*, toutes désignées par un nom particulier (*i*), sont au nombre de neuf, avec chacune un *poëlon* qui les joint par-derriere. Il y en a deux à la *petite saline*, & sept à la *grande*. Chaque chaudiere avec son poëlon a un emplacement séparé, & un réservoir ou *naud* fait de madriers de sapin pour y déposer les eaux nécessaires aux cuites. Cet emplacement s'appelle *berne* (*k*); il a 64 piés de long sur 38 de large.

Toutes les poëles sont de figure ovale, & les poëlons de celle d'un quarré long plus étroit dans le bout opposé à celui qui touche la chaudiere. Les dimensions communes d'une poële sont de 27 piés 2 pouces de longueur, 22 piés 8 pouces de largeur, & 1 pié 5 pouces de profondeur. Elle contient 90 muids d'eau; celles du poëlon sont de 18 piés de long, 10 piés 6 pouces de large, & 1 pié 3 pouces de profondeur, il contient 30 muids. L'un & l'autre sont composés de platines (*l*) de fer cousues ensemble avec de gros clous rivés, & sont suspendus sur un fourneau, la poële par 135 barres de fer de 4 piés de longueur, & le poëlon par 20 autres barres longues de 6 piés. Ces barres appellées *chaînes*, sont rivées par-dessous la chaudiere, & accrochées dans le dessus à des anneaux de fer tenans à des pieces de bois de sapin (*m*), qui traversent la largeur de la poële, & sont appuyées sur deux grosses poutres que soutiennent quatre dés de maçonnerie appellés *piles*, qui s'élevent de 3 à 4 piés aux quatre angles des murs du fourneau.

Le fourneau est creusé dans le terrein en même longueur & en même largeur que la poële & le poëlon. Le devant fermé par un mur, forme une ouverture ou gorge de 4 piés 6 pouces de hauteur, sur 15 à 16 pouces de largeur. C'est par-là que l'on jette le bois sur une grille de 10 piés de long & de 4 piés de large, placée à 6 piés de distance de la gorge du fourneau, sous le milieu de la poële dont elle est éloignée de 4 piés 6 pouces. Cette grille est composée de gros barreaux de fonte, distans de 3 pouces les uns des autres, pour que la braise puisse tomber dans un fondrier de 3 piés 6 pouces de profondeur & de 4 piés de largeur, creusé depuis l'extrémité de la grille jusqu'à l'ouverture de la gorge à laquelle il vient aboutir pour faciliter le tirage des braises. Depuis les bords du fondrier, le terrein s'éleve en talud jusqu'aux côtés de la poële (*n*); de façon qu'il n'en est plus qu'à 8 pouces

de

& de leur prix, & qu'elle ne feroit entrer dans son écrin que les jours où elle en voudroit examiner la richesse. L'exemple d'une grand-mere imbécille feroit-il suffisant pour autoriser une conduite aussi ridicule?

(*h*) Quatre charpentiers attachés aux *salines* sont chargés de l'entretien des rouages, & des ouvrages qui sont au compte de l'entrepreneur.

L'entretien des bâtimens, & toutes les grosses réparations, sont au compte du roi.

(*i*) Les chaudieres de la grand *saline* sont *beauregard*, *chatelain*, *comtesse*, *glapin*, *grand-bief*, *martinet*, & *petit bief*. Celles qui sont à la petite *saline* s'appellent l'une chaudiere *du creux*, & l'autre chaudiere *de soupat*.

(*k*) Chaque berne est distinguée par le nom de la chaudiere qu'elle renferme.

(*l*) Les platines du fond s'appellent *tables*; celles des bords *versats*, dont le haut est terminé par des cercles de fer nommés *bandes de toises*.

Les poëles sont composées de 350 tables; de 100 versats, de 135 chaînes, & de 7500 clous.

(*m*) Le nom de ces pieces de bois est *traversiers*. Elles sont au nombre de 22, distantes de 10 pouces l'une de l'autre, & ayant chacune 9 à 10 pouces d'équarrissage. Les deux poutres sur lesquelles elles sont appuyées, s'appellent *pannes* ou *pesnes*.

(*n*) Les murs des côtés de la poële se nomment *marelles*,

de diſtance. Il s'éleve de même depuis le bout de la grille juſqu'à l'extrémité du poëlon, dont alors il ne ſe trouve plus éloigné que de 10 à 11 pouces. Le fourneau eſt fermé tout-au-tour avec de la terre (*o*), à l'exception de 4 ſoupiraux de 15 pouces de largeur, que l'on ouvre & ferme, ſuivant les beſoins.

L'activité du feu ſe trouve dans le centre de la poële: l'air fait couler la flamme ſous le poëlon (*p*), & la fumée s'échappe derriere par une ouverture de 6 à 7 piés de largeur, ſur 10 à 11 pouces de hauteur.

La formation du ſel ſe fait dans 3, 4, & quelquefois 5 bernes à-la-fois. Il faut 17 à 18 heures pour une cuite (*q*): en ſorte que les 16 cuites conſécutives, qu'on appelle une *remandure*, emportent 11 ou 12 jours & autant de nuits d'un travail non interrompu à la même poële. On fait dans le même tems 16 cuites au poëlon, & le ſel s'y trouve ordinairement formé 3 ou 4 heures avant celui de la poële (*r*). La raiſon de cette différence eſt que l'on ne remplit jamais le poëlon déja beaucoup plus petit, afin que l'évaporation s'y faiſant plus vîte, on puiſſe y remettre de l'eau pour la cuite ſuivante, pendant qu'il y a encore du feu ſous la chaudiere.

Avant de commencer une remandure, on prépare la chaudiere 1°. en bridant les chaînes ou barres de fer qui ſoutiennent la poële & le poëlon, c'eſt-à-dire, en les aſſujettiſſant toutes à porter également; 2°. en nattant avec de la filaſſe les joints & les fiſſures qui auroient échappé à la vigilance des maréchaux; 3°. en enduiſant la ſurface de la poële & du poëlon avec de la chaux vive délayée fort claire dans de l'eau extrèmement ſalée, appellée *muire cuite*, parce qu'elle provient de l'égout du ſel en grain: ces trois opérations s'appellent *faire la remandure*. Enſuite, & immédiatement avant de commencer la premiere cuite, on allume un petit feu ſous la poële pour faire ſécher lentement la chaux, & on l'arroſe avec cette même muire cuite; ce qui s'appelle *eſſaler*, pour que le tout forme un maſtic capable de boucher exactement les fiſſures, & d'empêcher la poële de couler (*s*).

Le travail d'une cuite eſt diviſé en quatre opérations, connues ſous les noms d'*ébergémuire*, *les premieres heures*, *les ſecondes heures*, & *le mettre-prou*. On entend par le terme d'*ébergémuire*, l'opération de faire couler dans la poële les eaux de ſon réſervoir; elle dure quatre heures, pendant leſquelles on fait du feu ſous la chaudiere, en l'augmentant à proportion qu'elle ſe remplit. Lorſqu'elle eſt pleine, le ſervice des premieres heures commence; il dure quatre heures. Alors on fait un feu violent pour faire bouillir l'eau; de façon cependant qu'elle ne s'échappe point par-deſſus les bords; le ſervice des ſecondes heures dure auſſi quatre heures. Il conſiſte à entretenir un feu modéré, & à le diminuer peu-à-peu, afin que le ſel, qui commence alors à ſe déclarer puiſſe ſe configurer plus favorablement. Le *mettre-prou*, derniere opération de la cuite, dure cinq heures, pendant leſquelles l'ouvrier jette peu de bois, & ſeulement pour entretenir le feu, juſqu'à ce que le ſel ſoit entierement formé, & qu'il ne reſte que très-peu d'eau dans la poële.

Alors l'on ne jette plus de bois; quatre femmes nommées *tirari de ſel*, le tirent avec des rables de fer aux bords de la chaudiere, & d'autres ouvriers appellés *aides*, l'enlevent dans des gruaux (*t*) de bois, & le portent partie dans les magaſins du ſel en grains, & partie dans l'ouvroir, dont nous parlerons plus bas, pour y être formé en pains. Lorſque tout le ſel eſt enlevé, on remplit la poële pour une ſeconde cuite, & ainſi des autres.

Quatre ouvriers & deux femmes ſont attachés au ſervice de chaque berne; les ouvriers que l'on nomme *ouvriers de berne* (*u*), travaillent enſemble à préparer la chaudiere; ce que l'on appelle *faire la remandure*. Enſuite ils ſe relevent pour le travail de la cuite; en ſorte que chacun d'eux faiſant une de ces quatre opérations, ſe trouve avoir fait quatre cuites à la fin de la remandure.

Les deux femmes s'appellent auſſi *femmes de berne*; l'une dite *tirari de feu*, eſt occupée à tirer quatre fois par cuite les braiſes qui tombent de la grille dans le fondrier. Elle employe à cet uſage une eſpece de pelle à feu longue de 20 pouces, large de 14, & dont les bords dans le fonds ont un pié d'élévation. Cette pelle eſt attachée à une grande perche de bois; on l'appelle *épit*. L'autre femme dite *eteignari*, éteint la braiſe avec de l'eau, à meſure que la premiere l'a tirée. Toutes les deux ſont encore chargées de tirer le ſel aux bords du poëlon, lorſqu'il y eſt formé; les *tiraris de ſel* dont on a parlé, ne ſont que pour la chaudiere.

Les ſeize cuites conſécutives qui compoſent une remandure, produiſent communément 1200 quintaux de ſel, & conſomment environ 90 cordes de bois. Une cor-

(*o*) Cette partie qui touche les bords de la poële s'appelle *rond*.

(*p*) Les poëlons ne ſont pas anciens. Il n'y a pas trente ans qu'ils ſont en uſage dans la *ſaline* de Salins. C'eſt M. Dupin, fermier général, qui les y a introduits. Il en réſulte une épargne en bois conſidérable, & rélative à la quantité d'eau que l'on bouillit au poëlon, ſans augmenter ſenſiblement le feu de la poële.

(*q*) Autrefois la cuite ne duroit que douze heures: mais le ſel en étoit moins pur & moins beau, l'eau n'ayant pas le tems de ſcheloter aſſez, ni le ſel celui de ſe former. Auſſi étoit-il ſans conſiſtence, & comme de la pouſſiere.

(*r*) Les fevres ou maréchaux chargés de l'entretien des poëles, car on n'en fait jamais de neuves à Salins, étoient autrefois pourvûs de leur office par le roi; ce qui les mettoit à l'abri de la révocation, & étoit contre le bien du ſervice. On a ſupprimé ces charges, & les maréchaux ſont à préſent aux gages de l'entrepreneur, qui avec des appointemens fixes, leur accorde encore onze deniers par charge de toute eſpece de ſel formé, afin de les intéreſſer par-là à apporter tous leurs ſoins à l'entretien des chaudieres, & à prévenir les *coulées*.

Les maréchaux des *ſalines* ſont à préſent au nombre de neuf; il y a quatre maîtres & cinq compagnons.

(*s*) La vivacité du feu que l'on fait au fourneau ſe portant contre le fond de la poële, la tourmente, la bouſſe, & quelquefois en perce les tables, ou les disjoint. Alors la muire paſſant par ces ouvertures tombe dans le fourneau, c'eſt ce que l'on nomme *coulée*. Pour y remédier, un ouvrier monte ſur les traverſes de la poële, rompt avec un outil tranchant à l'endroit qu'on lui indique, l'équille qui couvre la place où la chaudiere eſt percée, & y jette de la chaux vive détrempée. C'eſt pendant le tems des *coulées* que ſe forment les *ſalaigres*. La caleur du fourneau ſaiſiſſant vivement l'eau qui s'échappe, en attache le ſel au fond de la poële, où, lorſque la *coulée* eſt longue & conſidérable, il forme des eſpeces de ſtalactites qui peſent juſqu'à 30 ou 40 livres: on ne peut les détacher qu'à la fin de la remandure, quand le fourneau eſt refroidi. Les petits morceaux de *ſalaigres* qui ſe trouvent dans les cendres des ouvroirs ou des fourneaux, ſe nomment *bez*. Il n'y a de différence que dans la groſſeur.

Il ſembleroit aux chimiſtes que ces matieres expoſées quelquefois pendant dix ou douze jours à une chaleur violente & continuelle, ne peuvent point conſerver de ſalure, parce que l'acide marin emporté par l'activité du feu, doit ſe diſſiper entierement, & laiſſer à nud la baſe alkaline dans laquelle il étoit engagé. Cependant les ſalaigres contiennent encore beaucoup de parties ſalines; les pigeons en ſont très-friands, & ceux qui ont des colombiers recherchent avec empreſſement cette eſpece de pétrification.

Les ſoins que l'on apporte aujourd'hui aux poëles de Salins empêchant preſque entierement les *coulées*, & par conſéquent la formation des *ſalaigres*, les fayanciers qui en faiſoient grand uſage pour leur fabrication, prennent pour y ſuppléer, des équilles des poëles. Ils les achetent à un prix plus bas, quoiqu'elles renferment beaucoup plus de ſel. On vendoit les *ſalaigres* 15 liv. le quintal, ce qui étoit plus cher que le ſel, & les equilles leur ſont données pour 10 liv.

(*t*) Le portage des ſels enlevés de la chaudiere ſe fait dans des gruaux de la contenance d'environ trente livres. Les aides qui en ſont chargés ont chacun 13 ſols 4 den. par remandure de la grande *ſaline*, & 1 liv. 2 ſols 2 den. 2 tiers pour la petite *ſaline*.

Le montier de ſervice compte les gruaux de ſel ſortis de la chaudiere, ſur le pié de dix pour onze, qui ſont effectivement portés dans les magaſins. Le onzieme eſt retenu pour prévenir les déchets.

Il y a huit *montiers*, ſix à la grande *ſaline* & deux à la petite. Leurs fonctions ſont de veiller ſur toutes les parties du ſervice de la formation des ſels; ſuivre les opérations des cuites, la fabrication des pains, avoir l'œil ſur l'entretien des rouages, enfin ſur tout ce qui a rapport au bien du ſervice.

Ils ſe relevent à la grande *ſaline* par garde de trois à trois alternativement, pendant 24 heures, tant de jour que de nuit.

(*u*) Il y a trente-ſix ouvriers & dix-huit femmes de berne.

corde a 8 piés de couche, fur 4 piés de hauteur; & la bouche a 3 piés & demi de longueur. On fait année commune dans les falines de Salins 132 remandures, qui produifent autour de 158000 quintaux de fel blanc comme la neige, & agréable au gout, pour la formation defquels on confomme près de 11800 cordes de bois (*x*).

Après que la remandure eft finie, on enleve le peu d'eau qui refte dans la poële (*y*), & l'on trouve au fond une croute blanchâtre appellée *équille*, depuis 1 jufqu'à 3 pouces d'épaiffeur, & fi dure qu'on ne peut la détacher qu'en la caffant avec des marteaux pointus. Elle eft formée du premier fel qui, fe précipitant au fond de la poële, s'y attache, s'y durcit, par la violente chaleur qu'il y éprouve; la pureté de l'eau falée à Salins fait que l'équille n'y renferme pas beaucoup de matieres étrangeres; elles font prefque toutes enlevées par les baffins que l'on met dans la poële, pour que l'ébullition de l'eau les y faffe dépofer, & il s'y en mêle fort peu avec *l'équille*, dont 18 livres en rendent 17 d'un fel très-bon & très-pur. On la brife fous une meule; enfuite elle eft fondue dans de grands baffins de bois avec les petites eaux du puits amuiré, qui fe chargent des parties de fel qu'elle contient. On met affez *d'équilles* pour que les eaux puiffent acquérir quatorze degrés de falure, & alors elles font auffi envoyées à la cuve du tripot.

Le fel en grains que l'on doit délivrer en cette nature eft porté de la chaudiere dans des magafins nommés *étuailles de fel trié*. Il y en a neuf (*z*) dans la grande *faline* pour contenir ces fels, & leur faire acquérir le dépôt de fix femaines convenu par les traités avec les Suiffes, auxquels ils font deftinés. Le tems du dépôt fe compte du jour où l'*étuaille* eft remplie. Ces neuf magafins peuvent contenir enfemble 51000 quintaux. Il n'y en a point à la petite *faline*, où tout le fel en grain eft enfuite formé en pains.

De ces neuf magafins, il y en a huit qui ont de grandes cuves au-deffous: l'une eft conftruite en pierre, & les autres en bois; elles reçoivent l'égoût du fel en grains. La plus petite de ces cuves contient 285 muids, & la plus grande 1700 muids. La neuvieme *étuaille* n'a, au-lieu de cuve, qu'un chéneau qui conduit fon égoût au *tripot*. C'eft cet égout des fels que l'on nomme *muire cuite*; elle eft ordinairement à 30 degrés (*a*). On la conduit dans une cuve particuliere, où l'on amene auffi des *petites eaux* à 5 degrés du *puits à muire*, ainfi que *les changeantes* du *puits d'amont*, jufqu'à ce que le mêlange total ne foit plus qu'à 14 degrés; alors l'on envoie encore ces eaux dans la cuve du *tripot*.

Le fel en grains, que l'on deftine à être formé en pains, eft porté, au fortir de la chaudiere, dans une grande falle appellée *ouvroir*. Chaque *berne* a le fien; l'*ouvroir* a environ 60 piés de long fur 30 de large: dans un coin de chacun font établies de longues tables de bois élevées à hauteur d'appui, dont une partie en plain incliné s'appelle *fille*, & fert à dépofer les fels en grains que l'on apporte de la poële; l'autre partie, nommée *maffou*, eft faite avec des madriers creufés d'environ 6 pouces, & deftinés pour y fabriquer les pains. Un petit baffin reçoit les muires qui s'égouttent du fel dépofé fur la *fille*; il y eft attenant, & on l'appelle *l'auge du maffou*. Cette muire fert pour paîtrir le fel dans le *maffou*, & aider fes parties à fe ferrer plus aifément.

Quatre femmes (*b*) font chargées de former & de fécher les pains de fel. Elles ont chacune leurs fonctions particulieres: la premiere fe nomme *mettari*, parce qu'elle remplit l'écuelle ou moule dans lequel elle forme le pain avec le fel qu'elle a paîtri.

La feconde fe nomme *faffuri*. C'eft elle qui donne la derniere forme au pain en paffant les mains pardeffus pour l'unir, & ôter le fel qui excede l'écuelle; enfuite elle la renverfe dans une autre plus grande, appellée *fiche*, qui eft remplie de fel épuré, détache le pain du moule, & le porte fur le fel en grains qui eft uni fur la *fille*.

C'eft-là que les deux autres femmes, nommées *féchâris*, viennent le prendre chacune à leur tour, & le font fécher fur la braife (*c*) qui eft allumée au milieu de l'*ouvroir*, & répandue dans toute fa longueur.

Six rangs de pains de fel arrangés les uns à côté des autres forment ce que l'on appelle *un feu*. Il faut ordinairement dix heures pour faire fécher un de ces *feux*. C'eft à cet ufage que l'on emploie les braifes tirées des fourneaux des bernes; mais elles ne fuffifent pas, & l'on eft encore obligé d'en acheter (*d*).

Après que les pains font féchés, les *féchâris* les enlevent de deffus les braifes, & les empilent de chaque côté de l'*ouvroir*: enfuite vient un ouvrier qui les range dans une efpece de panier de la largeur du pain, & affez haut pour en contenir douze l'un fur l'autre. Il eft conftruit avec deux baguettes courbées & entrelacées de filets d'écorce de tilleul. Cette opération s'appelle *enbenater*; celui qui la fait *benatier* (*e*); le panier, *benaton*, & lorfqu'il eft rempli de 12 pains de fel, *benate*, dont quatre font une *charge*. Lorfque ces fels font *enbenatés*, on les porte au-deffus de l'*ouvroir* dans le magafin, appellé *étuaille de fel en pains*.

Tous les fels formés dans les *falines* de Salins fe délivrent tant aux cantons fuiffes, qu'aux habitans de la province de Franche-Comté. Ceux-ci n'ont que du fel en pains, & le fel en grain, appellé *fel trié*, eft uniquement deftiné pour les Suiffes.

Il y a d'anciens traités entre le roi & les cantons catholiques du corps helvétique pour une fourniture au volume de 8250 *boffes* de fel en grains. La *boffe*

(*x*) L'entrepreneur avec qui la ferme générale fouftraite pour la formation des fels, & toutes les opérations qui y font relatives jufqu'à leur délivrance, eft tenu tant par fon traité (*voyez* celui de 1756 avec Jean Louis Soyer) que par les arrêts des 24 Mars 1744, & 30 Mars 1756, de réduire la confommation des bois néceffaires pour la cuite des fels, à la quantité de 15784 cordes; & de former par an 150773 quintaux 40 livres, ou 111684 charges en toute efpece de fels; les charges évaluées fur le pié de 135 liv. Le prix lui en eft payé à raifon de 2 liv. 6. fols pour les fels en grains, & de 2 liv. 15 fols pour les fels en pains.

S'il excede la quantité de bois qui lui eft accordée, il le paye à raifon de 24 liv. la corde; & fi la confommation eft moindre, la ferme générale lui donne 3 liv. par corde de bois épargné.

Les bois que l'on amene dans la *faline* pour la cuite des muires, y font entaffés en piles fort élevées, parce que l'emplacement eft étroit. Ces piles fe nomment *chales*; ceux qui les élevent *enchaleurs*, & leur manœuvre *enchalage*.

(*y*) Cette eau, qui eft le réfidu de 16 cuites, s'appelle *eau-mere*; elle eft très-falée, mais chargée de parties graffes & huileufes. On la mêle avec des eaux foibles pour les fortifier.

(*z*) Les neuf *étuailles* des fels en grains ont chacune un nom particulier; *étuaille de Me François*, *Pierre vers comteffe*; *Pierre vers glapin*; *les Allemands vers comteffe*; *les Allemands vers glapin*; *beauregard*; *roziere*; *la potefne & les biefs*.

Elles ont chacun deux ferrures à clés différentes, dont l'une eft entre les mains du contrôleur à l'empliffage des boffes, l'autre entre celles des moutiers.

(*a*) L'eau ne peut jamais avoir plus de 33 degrés de falure; lorfqu'on l'a portée à ce point, elle eft faturée, & ne fond plus le fel qu'on lui préfente.

(*b*) Ces femmes ont pour les quatre 8 livres dix fous de fixe par remandure, & 10 livres 6 fous 8 deniers par 400 champs de fel de toute efpece; ce qui fait pour chaque ouvriere 2 deniers $\frac{27}{64}$ par 75 pains de fel qu'elles forment.

Ces femmes, dites *femmes d'ouvroir*, font au nombre de 40, dont 28 à la grande *faline*, & 12 à la petite.

(*c*) Lorfque les braifes qui ont fervi au defféchement des pains de fel font confumées, on en leffive les cendres pour en extraire les parties falines que les pains de fel y ont laiffées. Cette opération a un inconvenient, c'eft que fi l'on retire le fel marin, on extrait en même tems le fel de cendre qui l'altere: on emploie à cet ufage les petites eaux du puits à muire.

(*d*) Avant d'employer les petites braifes au defféchement des fels en pain, on les met fur un crible de fer, pour en féparer la pouffiere & toutes les parties trop menues; c'eft cette criblure que l'on nomme *chanci*.

On en diftingue de deux efpeces dans la *faline* de Salins; le *chanci noir* eft la cribule des braifes qui font amenées aux *falines*; & le *chanci blanc* eft la criblure de celles que l'on tire des fourneaux des bernes. Cette feconde efpece eft beaucoup plus eftimée & plus recherchée que la premiere; l'une & l'autre fe donne en forme de gratification: la délivrance s'en fait dans des *befives* de bois.

(*e*) Le benatier eft encore chargé de prendre les benates de fel fur la place, à mefure que les poulins les y apportent, & de les arranger fur les voitures des fauniers, après avoir vérifié le compte des charges des benates, & des pains délivrés pour chacune.

boſſe (*f*) eſt un tonneau de ſapin, qui a des meſures fixes & déterminées. Elle eſt réputée contenir 560 livres de ſel; ainſi les 8250 *boſſes* forment la quantité de 46200 quintaux.

Ces ſels ſont fournis par préférence, & rendus aux frais du roi dans les magaſins de Grandſon & Yverdun en Suiſſe, où ils ſont livrés à chaque canton à un prix fort au-deſſous de ce qu'il en coute pour la formation & pour la voiture (*g*).

On fournit de plus 4570 quintaux de ſel en 816 *boſſes* pour le rempliſſage, & pour les déchets que l'on ſuppoſe arriver dans la route. Cette quantité eſt délivrée *gratis*: ainſi le total des ſels en pains fournis aux cantons catholiques en exécution des traités du roi, eſt de 50770 quintaux.

Indépendamment du ſel en grain, on delivre encore chaque année au canton de Fribourg, en vertu des anciens traités du roi, 4300 charges de ſel en pain, du poids de 114 livres la charge, ce qui fait 4902 quintaux. Ce ſel eſt levé à Salins aux frais du canton, qui ne le paye non plus que fort au-deſſous du prix de la formation.

Outre ces traités ſur leſquels le roi donne une indemnité conſidérable à ſes fermiers, il eſt encore fait par ceux-ci, ſuivant la poſſibilité ou la convenance d'autres traités avec des cantons proteſtans (*h*) pour 35 à 40 mille boſſes: enſorte que la formation en ſel de Salins pour les différens cantons ſuiſſes peut être évaluée, année commune, à 90000 quintaux.

Nous avons dit que l'on ne délivroit que du ſel en pain aux habitans de la province de Franche-Comté, & cela eſt vrai, à l'exception des 164 quintaux de ſel en grains diſtribués par gratification, tant aux principaux officiers de la province & de la ville de Salins, qu'aux officiers & employés des *ſalines*.

Avant l'établiſſement de la *ſaline* de Montmorot, celle de Salins fourniſſoit toute la province; mais aujourd'hui elle ne délivre plus, année commune, que 67000 quintaux de ſel formé en pains.

Il y a neuf eſpeces de ſel en pain; & on les diſtingue par des marques particulieres à chacune par leur groſſeur & par leur poids. Tous les pains ſont de forme ronde; le deſſous eſt à-peu-près convexe, & le deſſus contient les marques diſtinctives. Les moules de chacune de ces eſpeces ſont étalonnés ſur des matrices qui reſtent au greffe des *ſalines*, & dont les originaux ſont à la chambre des comptes de Dole.

La délivrance de ces ſels eſt faite une partie par *charge*; la *charge* eſt compoſée de quatre *benates*, & la *benate* de douze pains; & l'autre partie en gros pains de 12 & de 18 livres: la deſtination & les prix en ſont différens.

Des neuf eſpeces de ſel rapportées ci-deſſus, les trois premieres appellées *ſel d'ordinaire* (*i*), ſont accordées aux villes & communautés qui les font lever (*k*) chaque mois dans les *ſalines*. La quantité de ce ſel fut fixée en 1657; mais étant devenue inſuffiſante par l'accroiſſement des habitans, on y a ſuppléé par une quatrieme eſpece, dite *ſel roſiere* ou *d'ex-*

(*f*) Il y a deux eſpeces de boſſes; les *longues* & les *courtes*; la dimenſion des premieres eſt fixée à 1 pié 6 pouces 8 lignes de diametre des fonds meſurés intérieurement à l'endroit des ſables, ou traverſes: 6 piés 2 pouces 6 lignes de circonférence extérieure du ventre, & 3 piés 9 pouces 8 lignes de hauteur dans œuvre entre les deux fonds.

Les boſſes *courtes* doivent avoir 1 pié 9 pouces de diametre des fonds; 6 piés 8 pouces de circonférence, & 3 piés 1 pouce 10 lignes de hauteur, meſurés de même que les longues.

La premiere eſpece de boſſes eſt la ſeule dont on ſe ſervoit précédemment; mais la difficulté de trouver une quantité ſuffiſante de douves aſſez hautes, a obligé en 1745 d'en fabriquer d'une eſpece plus courte, en regagnant par la circonférence ce qu'on perdoit ſur la hauteur: ainſi les boſſes longues & les courtes contiennent la même quantité de ſel.

Le rempliſſage des boſſes ſe fait par les manœuvres aides au *poulinage*: ils chargent le ſel du magaſin dans des gruaux, & l'apportent dans la ſalle, où ils le verſent dans la boſſe. Après les quatre premiers gruaux verſés, l'aide au poulinage deſtiné à la manœuvre du foulage, entre dans la boſſe, foule le ſel avec ſes piés, & continue enſuite la même choſe de quatre en quatre meſures: cette opération s'appelle *piétinage*.

Lorſque la boſſe eſt remplie, on la laiſſe pendant huit jours ſur ſon fonds, après leſquels l'aide au poulinage monte de nouveau ſur la boſſe, la foule de 18 coups de pilon, & fait remplir de ſel le vuide qui s'eſt formé; ce qui s'appelle *fierlinage*. Ce mot vient de l'allemand *vierling*, ou en l'écrivant comme il ſe prononce, *fierling*, quart, meſure de Berne. La boſſe en doit contenir ſeize: enſuite elle eſt fermée, numérotée, marquée, & miſe en rang pour entrer dans les premiers peſages, & être délivrée aux voituriers. Les *poulins* ont 16 deniers par boſſes, pour y apporter le ſel, les remplir & fierliner, ſuivant l'uſage que nous avons rapporté.

On appelle *envoi* l'expédition de trois ou quatre cens boſſes délivrées les jours indiqués pour les chargemens aux communautés qui les voiturent d'entrepôt en entrepôt juſqu'à Granſon & Yverdun.

Lorſqu'elles y ſont arrivées, elles doivent encore y reſter trois ſemaines en dépôt; on les meſure de nouveau, & l'entrepreneur des voitures, à qui le fermier paſſe pour déchet 9 pour 100 en-dedans, c'eſt-à-dire qu'il lui en livre 100 pour 91 qu'il lui compte, eſt tenu de les remplir de façon qu'il n'en revienne pas de plaintes.

Il y a deux ſalles pour le rempliſſage des boſſes; l'une appellée *la grande ſalle*, en contient environ 600 longues & 400 courtes; la deuxieme dite *ſalle de l'ancienne forge*, contient 400 boſſes longues & 300 courtes.

Chaque ſalle a pour le peſage des boſſes deux balances, dont l'une ſe meut par un balancier, & l'autre par un cric; elle a auſſi deux portes oppoſées pour la commodité des voitures, qui entrant par l'une afin de charger les boſſes, ſortent par l'autre: chaque porte a deux ſerrures à clés différentes, qui ſont comme celles des étuailles partagées entre le contrôleur à l'empliſſage & le moutier.

On appelle *pouſſet* le ſel qui ſe répand ſur le plancher pendant le rempliſſage des boſſes, & qui, foulé aux piés par les ouvriers & les voituriers, reſſemble à un ſable noir & rempli d'ordures. Les habitans de la campagne le mêlent avec la nourriture de leurs beſtiaux, & ils l'achetent dix livres dix ſols le quintal: on en donne auſſi par gratification aux voituriers qui les premiers frayent les chemins fermés par l'abondance des neiges, & à ceux qui perdent des bœufs en voiturant les boſſes.

Quatorze ouvriers nommés *boſſiers* travaillent à la fabrication des boſſes dans un atelier qui eſt dans l'intérieur de la *ſaline*, & où on leur amene les douves, fonds & cercles néceſſaires.

(*g*) Les cantons de Lucerne, Ury, Schwitz, Underval le haut & le bas, & de Zug, payent la boſſe de ſel, 20 liv. 16 ſols 4 den.

Fribourg, qui outre ſon ſel en pains, a encore 1500 boſſes de ſel trié, le paye 23 liv. 6 ſol. 8 den. la boſſe.

Soleure n'en donne que 22 liv. 1 ſol 8 den.

Et le canton de Berne ſur lequel on paſſe, & qui pour raiſon de ſes péages, a 700 boſſes de ſel, les paye néanmoins beaucoup plus cher; il en donne 28 liv. 5 ſols.

Pour les 4300 charges de ſels en pains qui ſont fournis de plus à Fribourg, ce canton la paye à raiſon de 6 liv. la charge.

(*h*) La ferme générale a traité avec le canton de Zurich pour lui fournir annuellement quatre mille boſſes au volume, & au prix de 36 liv. 10 ſols par boſſe.

Elle a encore traité avec le canton de Berne pour lui fournir par an vingt-quatre mille quintaux de ſel trié, au prix de 6 liv. 10 ſols par quintal. Une partie de cette fourniture eſt faite par la *ſaline* de Salins, & l'autre par celle de Montmorot.

Ces deux traités, tant avec Zurich qu'avec Berne, ſont de la même date. Ils ſont faits également pour 24 ans, & ont commencé au premier Octobre 1744.

(*i*) Les trois eſpeces de ſel d'ordinaire étant deſtinées à la fourniture de la Franche-Comté, comme il ne ſubſiſtoit anciennement dans cet province que trois bailliages, celui d'amont, celui d'aval & celui de Dole, toutes les villes & communautés ont été employées dans les rôles ſous ces trois diviſions, ainſi que les eſpeces de ſel qui leur ſont affectées.

Le *gros ordinaire* ſe délivre aux bailliages d'amont & de Dole.

Le *petit ordinaire* au bailliage d'aval.

Et le *ſel de porte* à quelques communautés du voiſinage de Salins, probablement pour les attacher au ſervice des *ſalines*.

Quoique ces bailliages aient été ſupprimés par la création de quatorze nouveaux bailliages, on n'a apporté aucun changement dans l'attribution des ſels aux villes & communautés, qui pour cette délivrance, ſont toujours réputées appartenir aux anciens bailliages dont elles faiſoient partie.

(*k*) C'eſt dans les dix premiers jours de chaque mois que les communautés affectées à la *ſaline* de Salins, ainſi que les magaſineurs, y envoient lever les premieres leur ſel d'ordinaire, & les ſeconds le ſel roziere. Les voituriers qui viennent chercher ces ſels ſe nomment *ſauniers*. Le receveur après avoir vû leur procuration, leur donne un billet de délivrance, qu'ils vont porter à des employés établis ſous le nom de *contrôleurs aux paſſavants*. Ces commis, au nombre de deux, enregiſtrent le billet, & expédient enſuite

d'extraordinaire. Il en eſt formé différens magaſins où chaque particulier va, ſuivant ſes beſoins, en acheter au prix fixé par un tarif.

La cinquieme eſpece de ſel en pains eſt appellée *ſel de Fribourg*. *Voyez ci-deſſus*.

Les quatre dernieres, dont deux ſont en gros pains, appellés pour cela *gros ſalés*, ſe délivrent ſous le titre de *ſel de redevance*: 1°. pour anciennes fondations faites en faveur des égliſes, communautés religieuſes & hôpitaux de la province; 2°. pour une partie des *francs ſalés* des anciens & des nouveaux officiers du parlement, de la chambre des comptes, des chancelleries, & d'autres officiers de la province; on appelle *franc-ſalé* le droit qu'ils ont de lever, les uns *gratis*, & les autres à un prix très-modique, le ſel qui leur eſt fixé: 3°. pour le rachat du *droit de muire* que différens particuliers avoient ſur les *ſalines*.

Ce droit étoit fort ancien: il venoit de ce que divers particuliers, au tems que les *ſalines* appartenoient aux ſeigneurs de Salins, s'étoient aſſociés pour travailler aux voutes qui renferment les ſources. Pendant ce travail, ils avoient auſſi découvert d'autres ſources ſalées, & ils en avoient ſéparé quelques-unes qui ſe mêloient avec les douces. Ce fut pour les récompenſer que le prince leur accorda annuellement une certaine quantité d'eau ſalée qui ſe trouva diviſée en 419 parts, lorſque les rois d'Eſpagne prirent poſſeſſion de la Franche-Comté. Ces parts étoient appellées *quartier*, & chaque *quartier* étoit de 30 ſeaux d'eau ſalée.

Les rois d'Eſpagne devenus maîtres des *ſalines* formerent le deſſein de réunir ces *quartiers* à leur domaine. Ils n'y trouverent de difficulté que de la part des gens d'égliſe qui en poſſédoient la plus grande partie, vraiſſemblablement enſuite des dons qu'on leur en avoit fait. L'affaire fut portée à Rome, où elle ne fut cependant pas décidée à l'avantage des eccléſiaſtiques. Leurs portions furent eſtimées, & l'on en créa des rentes & *redevances en ſel*, comme l'on avoit fait pour l'achat des droits des autres particuliers qui s'étoient prêtés de bonne grace à cet arrangement. Ce ſont ces rentes & redevances, qu'on appelle *rachat de droit de muire*. (*l*)

Tous les bois qui ſe trouvent dans les quatre lieues autour de la ville de la Salins ont été affectés pour la fourniture des *ſalines*, par un réglement de la cour du premier Avril 1727. Les forêts compriſes dans ces quatre lieues, que l'on nomme *l'arrondiſſement des ſalines* (*m*) forment enſemble un total de 45340 arpens, dont environ les deux tiers ſont au roi, & le reſte appartient tant aux communautés qu'aux particuliers, qui ne ſont pas les maîtres d'en diſpoſer, & auxquels l'on n'accorde que le bois néceſſaire à leurs uſages. On leur paie le ſurplus à un prix fixé par la cour.

Le roi a établi par arrêt du 18 Janvier 1724, un commiſſaire général pour l'adminiſtration & la police des bois, ainſi que pour les chemins & rivieres de l'arrondiſſement. Cette adminiſtration eſt connue ſous le nom de *réformation des ſalines*. Elle connoît tant au civil qu'au criminel, de toutes matieres concernant la police & l'adminiſtration des forêts.

La réformation eſt compoſée d'un commiſſaire général, d'un ſubdélégué, d'un lieutenant, d'un procureur du roi, d'un ſubſtitut du procureur du roi, de deux gardes-marteaux, d'un ingénieur & directeur des ouvrages, d'un receveur des épices & amendes, de deux arpenteurs, d'un garde-général collecteur des amendes, de deux gardes-généraux, & de 38 autres gardes particuliers.

Il y a encore dans cette *ſaline* une autre juriſdiction, à laquelle la maîtriſe des eaux & forêts de Salins a été réunie en 1692. Elle connoît tant au civil qu'au criminel, & ſauf l'appel à la chambre des comptes de Dole, de tout ce qui concerne les gabelles, conformément aux édits de 1703 & 1705. Elle eſt en même tems établie pour faire la viſite des ſources, & connoître de la police intérieure des *ſalines*. Cette juriſdiction a pour chef un juge viſiteur des *ſalines* & maître particulier des eaux & forêts; ſes autres officiers ſont les mêmes qu'à la réformation.

Le revenu annuel des *ſalines* de Salins peut être évaluée, tous frais faits, aux environs de ſept cens mille livres, dont quatre cens cinquante mille viennent de la Suiſſe. Il étoit plus conſidérable avant que la moitié de la Franche-Comté ſe fournît en ſel de Montmorot.

Saline de Montomorot. Cette *ſaline*, remarquable par ſes bâtimens de graduation, eſt ſituée à 8 lieues ſud oueſt de Salins, dans une petite plaine, entre la ville de Lons-le-Saunier, & le village dont elle porte le nom.

Il y a déja eu autrefois à Lons-le-Saunier des *ſalines* qui ont long-tems été les ſeules de la Franche-Comté. On prétend qu'elles exiſtoient avant la venue des Romains dans les Gaules. La ville étoit connue ſous le nom latin *Ledo*, tiré du grec, qui veut dire *flux & reflux*. D'anciens mémoires aſſurent qu'on en obſervoit un dans les eaux ſalées du puits de Lons-le-Saunier, & que c'eſt de-là que cette ville a pris ſon nom. D'autres ſoutiennent que le mot de *Lons*, ſon ancienne dénomination françoiſe, à laquelle on a ajouté *le Saunier* depuis trois ſiecles ſeulement, ſignifioit un *vaiſſeau* de 24 muids qui recevoit les eaux ſalées, & duquel elles couloient dans les chaudieres. Mais l'une de ces opinions n'eſt pas plus certaine que l'autre; & elles pourroient bien n'être toutes les deux que le fruit de l'imagination échauffée de quelques étymologiſtes. Pendant les travaux que l'on a faits dans le puits de Lons-le-Saunier pour l'établiſſement de la nouvelle *ſaline*, on n'y a point remarqué ce flux & reflux dont il eſt parlé. D'ailleurs le mot de *Lons* vient probablement de celui de *Ledo*, & c'eſt ſans raiſon qu'on lui va chercher une étymologie particuliere.

Si l'on ignore en quel tems les *ſalines* de Lons-le-Saunier furent établies, la cauſe & l'époque de leur deſtruction ne ſont pas moins inconnues. On a trouvé dans les creuſages qui ont été faits, une grande quantité de poulies, de rouages, d'arbres de roue à

demi

enſuite au nom de chaque communauté, avec celui du faunier, *les paſſavans*, qui le mois ſuivant, doivent être rapportés avec la décharge des échevins & des curés des lieux.

Les *paſſavans* ſont donc des eſpeces de ſaufs conduits qui empêchent que ceux qui en ſont munis, ne ſoient arrêtés par les gardes.

Les fauniers payent 13 deniers pour le changement de chaque charge de ſel levé à la grande ſaline, & 8 deniers ſeulement pour celui qu'ils levent à la petite. La ferme abandonne ce droit aux *poulins* qui portent les ſels au devant de la *ſaline* ſur la place où l'on charge les voitures.

Le poulin auquel les fauniers donnent leurs billets de délivrance, les remet à meſure qu'il délivre la quantité de ſel énoncée au guette, qui à la porte de la *ſaline*, compte ſur un chapelet les charges que l'on en ſort, & vérifie ſi elles quadrent avec l'énoncé du billet.

On oblige les fauniers d'amenere à Salins douze meſures de blé, en venant lever leur ſel; faute de quoi il leur eſt refuſé. Cette loi eſt très-ſage pour prévenir les diſettes auxquelles la ville ſeroit expoſée ſans cela.

(*l*) L'entrepreneur des *ſalines* a pour la partie des bois grand nombre d'employés dont voici les noms & les fonctions.

Deux *viſiteurs des bois taillis* chargés de ſuivre l'exploitation des forêts appartenant tant au roi qu'aux communautés.

Trois *taxeurs*, dont deux à la *ſaline* & un au chantier de la ville. Ils ſont établis à l'entrée des deux *ſalines* pour taxer aux voituriers le montant de leurs voitures: ſi le voiturier eſt mécontent il fait mouler ſon bois.

Deux *buraliſtes*; ils retirent des mains des voituriers les billets des taxeurs, & leur en donnent d'autres ſur leſquels ils vont ſe faire payer du prix de leur voiture chez *le payeur des bois*.

Un *garde viſiteur*; il eſt chargé de faire des viſites dans les maiſons des villages, autour des forêts & des routes, d'empêcher le vol des bois, & remplacer au beſoin les viſiteurs & les taxeurs.

Trois *commis aux entrepôts*; ils font les fonctions de buraliſtes & de taxeurs pour les bois qui arrivent à leurs entrepôts.

Cinq *commis tailleurs des futaies de ſapin*; ils ſont prépoſés à l'exploitation des futaies, & des bois taillis ſous futaies; font façonner les douves & bois de conſtruction, réduire ce qui n'y eſt pas propre en bois de corde, & les délivrent aux voituriers.

(*m*) Par arrêt du 4 Août 1750, les bois ſitués dans les deux lieues excédantes les quatre premieres, furent encore mis ſous la juriſdiction de la réformation, & affectés en cas de beſoin, au ſervice des *ſalines*.

Mais cette nouvelle affectation n'a pas encore été exécutée, à cauſe des différens ordres que le miniſtre a donnés pour y ſurſeoir; il y a même apparence que l'on pourra s'en paſſer toujours, ſi l'on continue à bien adminiſtrer les bois compris dans les quatre premieres lieues de l'arrondiſſement.

demi brûlés, & l'on peut conjecturer de-là, que ces *ſalines* périrent par le feu.

La ville de Lons-le-Saunier, dans une requête préſentée en 1650 au conſeil des finances du roi d'Eſpagne, expoſa *que ſes anciennes* ſalines *avoient été détruites en* 1290, *pour mettre celles de Salins en plus grande valeur;* & qu'elle avoit obtenu ſur ces dernieres 96 charges de ſel par mois. Ce droit lui avoit été accordé en forme de dédommagement par Marie de Bourgogne & Charles V. ſon petit-fils; elle en avoit joui juſqu'aux guerres, & aux peſtes des années 1636 & 1637; & elle demandoit à y être rétablie. Elle obtint ce qu'elle deſiroit; mais enfin cet ancien droit a été réduit en argent, & c'eſt pour l'acquitter que le roi lui accorde encore à préſent 1000 liv. par année pour les *ſalines* de Salins.

Cependant, quoique la chûte de celles de Lons-le-Saunier ſoit fixée dans l'acte que nous venons de citer, à l'année 1290, il eſt certain qu'elle eſt poſtérieure à cette époque. Philippe de Vienne, en 1294, légua par ſon teſtament à Alaïs ſa fille, abbêſſe de l'abbaye de Lons-le-Saunier 18 montées de muire à prendre au puits de Lons-le-Saunier, pour elle & pour les abbeſſes qui lui ſuccéderoient.

C'eſt au commencement du xiv. ſiecle qu'on peut vraiſſemblablement rapporter la deſtruction de ces *ſalines*, & l'on ne trouve point de titre plus moderne qui en faſſe mention.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît certain que les eaux qu'on y bouilliſſoit étoient meilleures que celles dont la nouvelle *ſaline* fait uſage. Si elles n'euſſent été qu'à 2, 7 & 9 degrés, comme on les voit aujourd'hui, il eût fallu une dépenſe trop conſidérable pour en tirer le ſel; les bâtimens de graduation n'étoient pas connus alors. Quand ces anciennes *ſalines* furent abandonnées, on tâcha d'en perdre les ſources en les noyant dans les eaux douces; l'on n'a pu enſuite les en ſéparer entierement; & c'eſt à ce mélange encore ſubſiſtant, que nous devons attribuer la foibleſſe des eaux que Montmorot emploie à préſent.

Ce n'eſt qu'en 1744, que cette nouvelle *ſaline* a été établie, avec des bâtimens de graduation, dont les trois aîles forment un demi-cercle, qu'elle ferme en partie par le devant. Les puits dont elle tire ſes eaux ſalées, ſont ſitués à différentes diſtances hors de ſon enceinte, ainſi que les bâtimens de graduation. Ce ſont de véritables puits, dont les ſources jailliſſent preſque toutes du fond. Ils n'ont rien de curieux, & ne méritent pas que l'on en donne ici la deſcription. Ils ſont, comme à Salins, au nombre de trois.

Le puits de Lons-le-Saunier, ainſi nommé parce qu'il ſe trouve dans cette ville, fournit dans 24 heures, depuis 1400 juſqu'à 1700 muids d'eau ſeulement à 2 degrés. Elle eſt un peu chaude, & le thermometre plongé dans ce puits monte de 4 degrés. Les eaux élevées par des pompes, ſont conduites dans des canaux ſouterreins à la diſtance d'un quart de lieue, juſqu'à l'aîle de graduation, dite de *Lons-le-Saunier*.

Le puits Cornoz eſt éloigné de 34 toiſes de l'aîle de graduation, à laquelle il donne ſon nom, & où ſes eaux vont ſe rendre. Il forme deux puits placés l'un à côté de l'autre, dans une même enceinte, pour recevoir deux différentes ſources. L'une à 7 degrés donne environ 200 muids d'eau par 24 heures; & l'autre à 3 degrés, n'en fournit que 12.

Le puits de l'étang du Saloir renferme pluſieurs ſources ſalées, qui, par des canaux ſouterreins, ſont conduits à une demi-lieue, dans le bâtiment de graduation, dit *du puits Cornoz*. La principale à 9 degrés tombe dans le puits où elle ſe rend par un petit canal taillé dans le roc, & elle fournit 53 muids d'eau par 24 heures. Différentes autres ſources à 3 & 4 degrés ſortent du fond de ce même puits, & forment un mélange d'eaux de 6 à 7 degrés, dont le produit varie depuis 63 juſqu'en 73 muids par 24 heures.

On voyoit autrefois dans le même endroit un étang qui y avoit été formé pour ſubmerger les ſources ſalées, & c'eſt de-là que ce puits a pris le nom de *l'étang du Saloir*. Il fut creuſé en 1733 à 57 piés 4 pouces de profondeur, à laquelle on trouva le rocher d'où ſortoit la principale ſource ſalée; & dès ce tems on établit là une *ſaline*, qui fourniſſoit environ dix mille quintaux de ſel. Mais elle fut ſupprimée quand l'on conſtruiſit celle de Montmorot, où furent amenées les eaux du puits de l'étang du Saloir.

Ce puits, le plus important des trois par le degré de ſalure où ſont ſes eaux, fut mal conſtruit dans les commencemens. Il eſt tout entouré d'eaux douces, qu'on ne détourna pas avec aſſez de ſoin, enſorte qu'elles y pénétrerent, & affoiblirent de beaucoup les ſources ſalées. On leur a depuis creuſé un puiſard où elles vont ſe rendre près du puits à muire, & d'où elles ſont élevées par des pompes. Mais cet ouvrage néceſſaire n'a pas rendu aux ſources leur même degré, qui, en 1734, étoit à 11, & ſe trouve réduit à 8 ou à 9, encore n'eſt-on pas aſſuré qu'elles reſtent longtems dans le même état; elles varient beaucoup. La principale ſource, qui étoit entierement perchée dans le roc, eſt deſcendue en partie, & pouſſe plus de ſa moitié par le fond du puits. Plus bas eſt une ſource d'eau douce fort abondante, que l'on force à remonter ſur elle-même pour la conduire au puiſard. Il eſt fort à craindre que les ſources ſalées continuent à deſcendre, & s'enfonçant davantage, ne ſe perdent entierement dans les eaux douces. Il faudroit donc chercher à parer cet accident, qui ébranleroit la *ſaline*, & faire de nouvelles fouilles, pour tâcher de découvrir de nouvelles ſources.

Les bâtimens de graduation ont été inventés pour épargner la grande quantité de bois que l'on conſommeroit en faiſant entierement évaporer par le feu les eaux à un foible degré de ſalure; car ſur 100 livres d'eau, il y en aura 98 à évaporer, ſi elles ne contiennent que 2 livres de ſel. Si au-contraire elles en renferment 16, il n'y aura que 84 livres d'eau à évaporer. Par conſéquent dans ce dernier cas on brûlera un ſeptieme de bois de moins que dans le premier, pour avoir 7 fois plus de ſel.

Ainſi, ſuppoſons qu'il faille 3 piés de bois cubes pour évaporer un muid d'eau, on ne brûlera que 252 piés de bois pour avoir 16 muids de ſel, ſi on ſe ſert d'une eau à 16 degrés. Si au-contraire elle n'eſt qu'à 2 ſeulement, pour avoir la même quantité de ſel, il faudra brûler 2353 piés de bois. La raiſon en eſt ſenſible. Dans le premier cas, 100 muids d'eau contenant 16 muids de ſel, il n'en reſte que 84 à évaporer; mais dans le ſecond, il faut 800 muids d'eau pour en avoir 16 de ſel; & l'on a par conſéquent 784 muids à évaporer. Voilà donc 700 muids de plus, pour leſquels il faut conſommer 2100 piés de bois, que l'on eût épargnés dans la totalité en ſe ſervant d'une eau à 16 degrés.

Ce léger calcul ſuffit pour démontrer que ſi l'on bouilliſſoit des eaux à 2, 3 & 4 degrés, la dépenſe en bois excéderoit de beaucoup la valeur du ſel que l'on retireroit. Mais on a trouvé le moyen de les employer avantageuſement, en les faiſant paſſer par des bâtimens de graduations; ainſi nommés, parce que les eaux s'y graduent, c'eſt-à-dire, y acquierent de nouveaux degrés de ſalure, à meſure que l'air, emportant leurs parties douces, qui ſont les plus légeres, les fait diminuer en volume.

Les bâtimens de graduation de la ſaline de Montmorot ſont diviſés en trois aîles, ou corps ſéparés, étendus ſur quatre niveaux, & placés à différentes expoſitions.

L'aîle de Lons-le-Saunier, alignée de l'eſt-ſud-eſt à l'oueſt-nord-oueſt, a 147 fermes, ou 1764 piés de longueur. Elle ne reçoit uniquement que les eaux à 2 degrés, provenant de Lons-le-Saunier. On appelle *ferme* une étendue de 12 piés renfermée entre deux piliers.

L'aîle du puits Cornoz, alignée du ſud au nord, contient 78 fermes, ou 936 piés. Elle reçoit les eaux des deux puits Cornoz & de l'étang du Saloir.

L'aîle de Montmorot, alignée du ſud-ſud-oueſt au nord-nord-eſt, a ſur deux différens niveaux 162 fermes ou 1944 piés: plus baſſe que les deux autres aîles, elle reçoit leurs eaux, déja graduées en partie, & acheve de leur faire acquerir le dernier degré de ſalure qu'elles doivent avoir, pour être de-là renvoyées aux baiſoirs ou baſſins conſtruits près des poêles.

Ces trois aîles ont enſemble 1944 piés de longueur, ſur la hauteur commune de 25 piés, & communiquent l'une à l'autre par des canaux de bois qui conduiſent les eaux à-proportion des beſoins & de la graduation plus ou moins favorable.

Dans toute la longueur de chaque bâtiment regne un baſſin ou réſervoir conſtruit en madriers de ſapin joints & ſerrés avec ſoin, pour recevoir & retenir les eaux ſalées. Il eſt poſé horiſontalement ſur des piliers de pierre, & a 24 piés de largeur dans œuvre ſur 1 pié 6 pouces de profondeur: les trois contiennent enſemble 17688 muids d'eau.

Au-deſſus & dans le milieu des baſſins ſont élevées deux maſſes paralleles d'épines, diſtantes de trois piés

l'une de l'autre; elles ont chacune 4 piés 9 pouces de largeur dans le bas, & 3 piés 3 pouces dans le haut, & forment une ligne de 22 piés & demi de hauteur sur la même longueur que les bassins.

L'on a placé au sommet de chaque colonne d'épines, des cheneaux de 10 pouces de profondeur, sur un pié de largeur. Ils sont percés des deux côtés de 3 en 3 piés, & distribuent par des robinets les eaux qui coulent dans d'autres petits cheneaux, creusés de 6 lignes, longs de 3 piés, sur 2 à 3 pouces de large, & crenelés par les bords. C'est par ces petites entailles que ceux-ci partagent les eaux qu'ils reçoivent, & les étendent goutte-à-goutte sur toutes les surfaces d'épines, dont les pointes les subdivisent encore & les atténuent à l'infini.

Au milieu de ces deux rangs de cheneaux, & sur le vuide qui se trouve entre les deux masses d'épines, est un plancher pour faire le service des *graduations*, ouvrir & fermer les robinets, suivant le vent plus ou moins fort, & le côté d'où il vient. Tout l'édifice est surmonté d'un couvert, pour empêcher les eaux pluviales de se mêler avec les salées.

Cinq roues de 28 piés de diametres, que fait mouvoir successivement la petite riviere de Valiere, portent à leur axe des manivelles de fonte qui, en tournant, tirent & poussent des balanciers, dont le mouvement prolongé jusque dans les bâtimens, y fait jouer 40 pompes. Elles sont dressées dans les bassins, d'où elles élevent les eaux salées dans les cheneaux graduans, & leur en fournissent à-proportion de ce qu'ils en distribuent sur les épines.

L'art de *graduer* consiste donc à étendre les surfaces des eaux, & à les exposer à l'air, pour les faire tomber en pluie à-travers une longue masse d'épines. Par-là les parties les plus légeres, qui sont les douces, se volatilisent & se dissipent, tandis que les autres, plus pesantes par le sel qu'elles contiennent, se précipitent dans le bassin, d'où elles sont remontées pour être de nouveau exposées à l'air, jusqu'à ce qu'elles aient acquis le degré de salure que l'on se propose. Celui auquel on les bouillit communément à Montmorot, est de 12 à 13; lorsqu'on leur en fait acquérir davantage, elles n'ont pas le tems de se dégager entierement des parties étrangeres, grasses & terreuses, qui doivent tomber au fond de la poële avant que le sel se déclare.

Il entre ordinairement par jour aux bâtimens de *graduation* 1200 muids d'eau, & il s'en évapore 900, ce qui feroit par 100 piés de bâtiment, une évaporation d'environ 18 muids d'eau: on a tiré ce jour commun sur l'année entiere de 1759.

Il faut observer qu'il y a des tems, tels que ceux des fortes gelées, où l'on ne *gradue* point du tout, parce que l'eau se gelant dans les pompes & sur les épines, feroit briser toute la machine. Mais la violence même du froid qui empêche l'évaporation des eaux, y supplée en les *graduant* par congélation. On perd alors en entier les eaux foibles du puits *de Lons-le-saunier*, & l'on remplit les bassins avec celles des puits *Cornoz* & *de l'étang du Saloir*, qui sont à 6 & à 9 degrés. Il n'y a que le flegme, ou les parties douces qu'elles contiennent qui se gelent. Quand elles le sont, on casse la glace, & l'on renvoie aux *baisoirs*, ou reservoirs établis près des poëles, l'eau salée, qui dans les grands froids acquiert ainsi par la seule congélation, jusqu'à 4 & 5 degrés de plus. Mais le degré n'est pas égal dans tous les bassins: il est toujours relatif à la quantité des parties douces contenues dans l'eau, & qui sont les seules susceptibles de gelée: en sorte que l'on acquiert quelquefois du degré sur les eaux foiblement salées, tandis qu'on n'en acquiert point de sensible sur celles qui le sont beaucoup.

Les tems les plus favorables pour la graduation, sont les tems secs avec un air modéré. Les grands vents perdent beaucoup d'eau; ils la jettent hors des bâtimens, & emportent à la fois les parties salées & les douces. Lorsque l'air est très-humide, & pendant les brouillards fort épais, l'eau, loin d'acquérir de nouveaux degrés, perd quelquefois un peu de ceux qu'elle avoit déja. Elle se gradue, mais foiblement, par les tems presque calmes. L'air, comme un corps spongieux, passant sur les surfaces de l'eau, s'imbibe & se charge de leurs parties les plus légeres. Aussi les grandes chaleurs ne produisent-elles pas la graduation la plus avantageuse, parce que l'air se trouvant alors condensé par les exhalaisons de la terre, perd de sa porosité, & conséquemment de son effet.

Nous pensons qu'il y auroit un moyen de tirer encore un plus grand avantage des différentes températures de l'air, dont dépend absolument la *graduation*. Il faudroit construire un bâtiment à trois rangs paralleles d'épines, où les vents les plus violens graduercient toutes les eaux, sans les perdre. S'ils emportoient celles de la premiere & de la seconde ligne, ils les laisseroient tomber à la troisieme, qui achevant de rompre leur impétuosité déja affoiblie, ne leur laisseroit plus jetter au-dehors que les parties de l'eau les plus légeres. Un second bâtiment à deux rangs d'épines, serviroit pour les tems où l'air est médiocrement agité. Enfin il y en auroit un troisieme à un seul rang, & c'est sur celui-ci que l'on gradueroit les eaux, lorsque l'air presque tranquille, ne pouvant agir qu'à-travers une seule masse d'épines, perdroit entierement sa force s'il en rencontroit une seconde, & y laisseroit retomber les parties douces qu'il auroit emportées de la premiere.

Les eaux en coulant sur les épines, y laissent une matiere terreuse, sans salure & sans goût, qui s'y durcit tellement au bout de 7 à 8 ans, que l'air n'y pouvant plus passer, on est obligé de les renouveller. Les épines de leur côté rendent l'eau graisseuse, & lui donnent une couleur rousse. C'est pour cette raison que dans les *salines* où il y a des bâtimens de graduation, le sel n'est jamais si blanc que lorsqu'on bouillit les eaux telles qu'elles sortent de leurs sources.

Les eaux graduées au degré qu'on se propose, ou auquel l'on peut les amener, sont conduites par des tuyaux de sapin, dans deux reservoirs placés derriere les bernes, & de-là sont distribuées aux poëles qui y répondent. Ces bassins que l'on nomme *baisoirs*, forment un quarré long de 44 piés, sur 10 de large & 5 de profondeur; ils contiennent chacun 262 muids d'eau.

Il y a six poëles à Montmorot, dont chacune forme aussi un quarré long de 26 piés, sur 22 de largeur & 18 pouces de profondeur, & contient environ 100 muids d'eau. C'est dans les angles où l'eau ne bouillit jamais, que le *schelot* s'amasse en plus grande quantité. La premiere poële est la seule qui ait derriere elle un poëlon: encore le sel que l'on y forme est-il si brun, & si chargé de parties étrangeres, que l'on est ordinairement obligé de le refondre.

La cuite ne se divise dans cette *saline*, qu'en deux opérations; le *salinage* & le *soccage*.

On entend par *salinage*, tout le tems qui est employé à faire réduire l'eau salée, jusqu'à ce que le sel commence à se déclarer à sa surface. Il s'opere toujours par un feu vif, & dure plus ou moins, ce qui va de 16 à 24 heures, suivant le degré de salure qu'ont les eaux. C'est pendant ce tems que l'eau jette une écume qu'il faut enlever avec soin, & que le *schelot*, c'est-à-dire que les matieres terreuses, & autres parties étrangeres renfermées dans les eaux, s'en dégagent & se précipitent au fond de la poële. Mais il faut pour cela une forte ébullition: aussi dans les poëlons où l'eau ne bouillit point, l'on ne tire jamais de *schelot*. Il reste mêlé avec le sel, qui pour cette raison est plus brun, plus pesant & bien moins pur que celui formé dans les poëles. On y amasse toujours la quantité de 16 pouces de *muire brisante*, c'est-à-dire d'eau dont le sel commence à paroître; ce qui oblige de remplir la poële à plusieurs reprises, lorsque l'ébullition a diminué le volume d'eau salée que l'on y avoit mise.

Le *schelot* que l'on tire des poëles dans de petits bassins nommés *augelots*, que l'on met sur les bords, & où il va se précipiter, parce que l'eau est plus tranquille, sert à former à Montmorot les sels purgatifs d'epsom & de glauber, & la potasse qui sert à la fusion des matieres dans les verreries. *Voyez* Sel d'Epsom, de Glauber & Potasse.

Le *soccage* comprend tout le tems que le sel reste à se former. Il commence dès que l'eau qui bouillit dans la poële est parvenue à 24 ou 25 degrés. C'est alors de la *muire brisante*, au-dessus de laquelle nagent de petites lames de sel, qui s'accrochant les unes aux autres en forme cubique, s'entraînent mutuellement au fond de la poële. Plus le feu est lent pendant le *soccage*, & plus le grain du sel est gros. Sa qualité en est meilleure aussi, parce qu'il se dégage plus exactement des graisses & des autres vices que l'eau renferme encore. Cette seconde & derniere opération dure 16 heures pour les sels destinés à être mis en grains, 20 heures pour les sels en grains ordinaires,

res, & 70 heures pour ceux à gros grains. Ces trois différentes especes de sel sont les seules que l'on forme à Montmorot.

Lorsque le sel est formé, il reste encore au fond de la poële des eaux qui n'ont pas été réduites, & que l'on nomme *eaux-meres*. Elles sont ameres, pleines de graisse, de bitume, & fort chargées de sel d'epsom & de glauber. Elles sont très-difficiles à réduire, & il faut avoir grand soin de ne pas mettre la poële à siccité, pour qu'elles ne communiquent pas au sel les vices qu'elles contiennent. Elles en ont plus ou moins, suivant que les eaux salées dont l'on se sert sont plus ou moins pures. Le sel, au sortir de la poële, est imbibé de ces eaux qu'il faut laisser égoutter. Lorsqu'elles sont sorties des sels, elles prennent le nom *d'eaux-grasses*; mais leur nature est toujours à-peu-près la même que celles des eaux-meres. L'une & l'autre sont très-vicieuses à Montmorot, & il seroit à desirer qu'on n'en fit aucun usage.

Neuf cuites font une remandure qui dure plus ou moins, suivant l'espece de sel qu'on veut former.

L'on fait par année, à cette *saline*, environ 60 mille quintaux de sel, dont la moitié est délivré en pains, à différens cantons suisses, suivant des traités particuliers faits avec la ferme générale, & l'autre moitié formée en pains, est vendue à différens bailliages de la province. Mais comme Salins fournit de plus aux Suisses les 38 mille quintaux que Montmorot donne pour lui à la province, il s'ensuit toujours que cette derniere *saline* fait entrer en France environ 350 mille livres par année.

Le sel que Montmorot délivre à la province, étoit séché sur les braises, ainsi qu'on le pratique à Salins; mais il se trouvoit toujours une odeur fort désagréable dans la partie inférieure des pains, qui d'ailleurs brûlée par l'activité du feu, avoit la dureté du gypse, beaucoup d'amertume, & fort peu de salure. Ces défauts exciterent des réclamations de la part de la Franche-Comté, & donnerent lieu à plusieurs remontrances de son parlement; le roi en conséquence envoya dans la province, en 1760, un commissaire pour examiner si les plaintes étoient fondées, & pour faire l'analyse des sels de Montmorot.

On n'a trouvé dans cette *saline* aucune matiere pernicieuse; les sels en grains que l'on en tire sont très-bons, & les défauts dont l'on se plaignoit justement dans les sels en pains, ne provenoient que du vice de leur formation.

Les *eaux grasses* à Montmorot contiennent beaucoup de sels d'epsom & de glauber, sont ameres & chargées de graisse & de bitume. Cependant l'on s'en servoit pour paîtrir les sels destinés à être mis en pains. Quand l'on porte les pains de sel sur les braises, on les y pose sur le côté, en sorte que les eaux grasses dont ils étoient impregnés, descendant de la partie supérieure à la partie basse qui touche le brasier, s'y trouvoient saisies par la violence de la chaleur. Là les graisses dont elles sont chargées se brûloient, & par leur combustion donnoient une odeur insupportable d'urine de chat à cette partie toujours pleine de taches & de trous par les vuides qu'elles y laissoient, & les charbons qu'elles y formoient. Le sel d'epsom s'y desséchoit aussi; & au-lieu de s'égoutter dans les cendres avec l'eau qui l'entraînoit, il restoit adhérant au bas du pain, où il formoit, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des especes de grumeaux jaunâtres & d'une grande amertume.

L'on a essayé de former à Montmorot les pains de sel avec de l'eau douce, & alors ils ont été beaucoup moins défectueux que quand ils étoient paîtris avec l'eau grasse; mais tant qu'ils ont été séchés sur les braises, on leur a toujours trouvé un peu de l'odeur dont nous avons parlé, & l'on n'est parvenu à les en garantir entierement que par le moyen des étuves faites pour leur desséchement. C'est un canal où l'on conduit la chaleur de la poële à côté de laquelle il est construit. Il est couvert de plaques de fer qui s'échauffent par ce courant de feu, & sur lesquelles on met les pains de sel, après y avoir fait une légere couche de cendre pour que le sel ne touche pas le fer.

Il y a à présent à Montmorot deux étuves divisées chacune en deux corps, & séchant ensemble cent charges de sel. Nous joignons ici le plan de celle qui est au deuxieme ouvroir. Les pains de sel formés, non plus avec l'eau grasse, mais avec l'eau qui sort des bâtimens de graduation, & séchés doucement par la chaleur modérée des étuves, sont très-beaux, & n'ont ni odeur ni amertume; mais il ne souffre pas si bien le transport, & tombe plutôt en déliquescence. Les plaintes de la province ont cessé, & le sel en pains de Montmorot n'est plus actuellement fort inférieur à celui que Salins fournit. Il est beaucoup moins pénétrant; & en général les fromages salés avec le sel de Montmorot ne sont pas si-tôt faits, & ont besoin de plus de tems pour prendre le sel, que ceux que l'on sale avec celui de Salins. Au reste, cette différence n'en apporte aucune dans leur qualité qui est également bonne. Mais le préjugé contraire est si fort universel, qu'il auroit peut-être fallu le respecter, parce que les fromages sont une branche considérable du commerce de la Franche-Comté.

Explication des plans des nouvelles étuves établies aux salines *de Montmorot.*

1. Poële à cuire les sels.

2. Ouvroir où l'on forme les sels en pains, & où on les faisoit dessécher étendus sur les braises.

3 & 4. Premier & second corps d'étuve nouvellement construites pour faire dessécher les sels en pains.

5. Entrée du fourneau sous la poële.

6. Ouverture pour le passage de la fumée que l'on ferme ou que l'on ouvre par un empâtement, pour ôter ou prendre la chaleur, la conduire aux étuves pour les échauffer.

7. Tranchées creusées de 15 à 18 pouces, sur la largeur de 5 piés, couvertes de larges pierres, soutenues au milieu par un petit mur marqué 8, laquelle tranchée conduit la chaleur aux étuves.

8. Est encore un petit mur de brique construit dans la partie inférieure de l'étuve pour supporter les platines de fer, sur lesquelles sont placées sept rangées de pain de sels dans l'étuve du quatrieme ouvroir, & six seulement dans celle du deuxieme ouvroir; dans lequel petit mur on a pratiqué de petits intervalles pour que la chaleur puisse s'étendre plus également dans chaque collatéral de l'étuve.

9. Désigne des tuyaux construits à l'extrémité de chaque corps d'étuve, pour passer la fumée; le premier débouche dans la berne, à-travers le mur que l'on a percé à cet effet, & le second est monté par-dessus les combles: on a pratiqué un glissoir dans chaque tuyau de l'étuve du quatrieme, pour retenir la chaleur, & la renvoyer en entier alternativement dans un seul corps d'étuve, suivant que l'exige le service.

10. Désigne, dans les plans de coupe, les terreins rapportés pour élever l'étuve quelques pouces au dessus du niveau du dessous de la poële, pour donner une légere montée à la fumée, & la faire tirer plus rapidement au débouché.

11. Sont des grands volets que l'on peut baisser ou élever, au moyen des poulies, suivant le degré d'évaporation qui se fait au commencement du desséchement, & pour tenir la chaleur concentrée, lorsque la grande évaporation est faite, & précipiter le desséchement des pains.

L'étuve au deuxieme ouvroir est couverte dans les tems nécessaires, par des tables que l'on ôte lors du chargement de l'étuve, dont le service se fait par les côtés sans qu'il soit besoin d'entrer dedans, n'ayant de largeur en tout que ce qu'il en faut pour que les secharis puissent atteindre le milieu; ce qui ne se pratique pas de même à l'étuve du quatrieme ouvroir, où il est nécessaire d'entrer dans l'étuve, ce qui en rend le service moins prompt.

12. Trottoirs pour le service de l'étuve au second ouvroir.

13. Sille & massous.

14. Cuve qui reçoit l'égoût de la sille.

15. Autre cuve où les formari ou fassari prennent l'eau nécessaire lors de la formation.

La différence des deux étuves consiste en ce qu'au second ouvroir, chaque corps d'étuve a son canal particulier qui y conduit la chaleur dès le fourneau de la poële, où chaque canal a son empâtement, au-lieu qu'à l'étuve du quatrieme, le canal est commun pour les deux corps: la premiere contient environ 40 charges, & l'autre 60. *Les deux derniers articles sont de M. l'abbé* Fenouillot.

Salines des îles Antilles, ce sont des étangs d'eau de mer, ou grands réservoirs formés par la nature au milieu des sables, dans des lieux arides, entourés de rochers & de petites montagnes dont la position se trouve ordinairement dans les parties méridio-

dionales de preſque toutes les Iles Antilles; ces étangs ſont ſouvent inondés par les pluies abondantes, & ce n'eſt que dans la ſaiſon ſeches, c'eſt-à-dire vers les mois de Janvier & de Février que le ſel ſe forme; l'eau de la mer étant alors très-baſſe, & celle des étangs n'étant plus renouvellée, il s'en fait une ſi prodigieuſe évaporation par l'exceſſive chaleur du ſoleil, que les parties ſalines n'ayant plus la quantité d'humidité néceſſaire pour les tenir en diſſolution, ſont contraintes de ſe précipiter au fond & ſur les bords des étangs, en beaux cryſtaux cubes, très-gros, un peu tranſparens & d'une grande blancheur. Il ſe rencontre des cantons dont l'atmoſphere qui les environne eſt ſi chargée de molécules ſalines, qu'un bâton planté dans le ſable à peu de diſtance des étangs, ſe trouve en vingt-quatre heures totalement couvert de petits cryſtaux brillans, fort adhérens; c'eſt ce qui a fait imaginer à quelques eſpagnols du pays de former des croix de bois, des couronnes, & d'autres petits ouvrages curieux.

Les îles de Saint-Jean-de-Portorico, de Saint-Chriſtophe, la grande terre de la Guadeloupe, la Martinique & la Grenade, ont de très-belles *ſalines*, dont quelques-unes pourroient fournir la cargaiſon de pluſieurs vaiſſeaux; le ſel qu'elles produiſent eſt d'un uſage journalier, mais il n'eſt pas propre aux ſalaiſons des viandes qu'on veut conſerver long-tems; on prétend qu'il eſt un peu corroſif. *M. le Romain.*

SALINE, (*Commerce.*) ce mot ſe dit ordinairement des poiſſons de mer que l'on a fait ſaler pour les conſerver. Il ſe fait en France & dans les pays étrangers un négoce très-conſidérable de *ſaline*. Les poiſſons qui en font le principal objet, ſont la morue, le ſaumon, le maquereau, le hareng, l'anchois & la ſardine.

SALINES, *la vallée des* (*Géogr. ſacrée.*) vallée de la Paleſtine que les interpretes de l'Ecriture mettent communément au midi de la mer Morte, du côté de l'Idumée. M. Halifax dans ſa relation de Palmyre, parle d'une grande plaine remplie de ſel, d'où l'on en tire pour tout le pays. Cette plaine eſt environ à une lieue de Palmyre, & elle s'étend vers l'Idumée orientale, dont la capitale étoit Bozza. Il eſt aſſez vraiſſemblable que cette plaine de ſel eſt la *vallée des ſalines* de l'Ecriture. (*D. J.*)

SALINS, (*Géogr. mod.*) ville de France en Franche-Comté, dans une vallée, entre deux montagnes, ſur le ruiſſeau de Forica, à ſix lieues au midi de Beſançon. Elle eſt défendue par le fort Saint-André. Il y a quatre paroiſſes & trois chapitres. Les peres de l'Oratoire y ont un college. Cette ville prend ſon nom du ſel qu'on y fait avec le feu, & dont on fournit la province & une partie de la Suiſſe. *Long.* 23. *latit.* 46. 57.

Liſolas (François baron de) né à *Salins* en 1613, s'attacha aux intérêts de la maiſon d'Autriche, à laquelle il rendit de grands ſervices par ſes négociations & par ſes écrits. Il fut employé dans tous les traités les plus importans, & mourut en 1677, un peu avant les conférences de Nimegue. Son principal ouvrage eſt intitulé *Bouclier d'état & de juſtice*, dans lequel il entreprit de réfuter les droits que Louis XIV. prétendoit avoir ſur divers états de la monarchie d'Eſpagne. Cet ouvrage plut beaucoup à la maiſon d'Autriche, & fut d'autant plus deſagréable à la France, qu'elle étoit mal fondée dans ſes prétentions. (*D. J.*)

SALINS, *terme de Pêche*; ſorte de pêcherie formée de filets que l'on peut rapporter à l'eſpece des hauts parcs. Les mailles des rets qu'ils nomment *ſalins* ſont de deux ſortes; les plus larges mailles ont un pouce en quarré, & les plus ſerrées ont ſeulement neuf lignes auſſi en quarré.

La pêche avec les rets nommées *ſalins* doit être regardée comme une eſpece de haut parc, de perches & de filets à queue ou fond de verveux; les pêcheurs qui s'en ſervent les tendent ordinairement à l'embouchure des canaux ou des achenaux; pour cet effet ils plantent d'un bord & d'autre trois ou quatre perches hautes d'environ dix à douze piés, comme ſont les rets des hauts parcs; le bas du ret eſt aux deux côtés; ſur la perche qui eſt près de terre eſt amaré un petit bout de ligne pour pouvoir lever le filet dans le premier inſtant que le juſſant commence à ſe déclarer; les pêcheurs ſoit à pié, ſoit avec les filadieres, levent auſſitôt chaque bout du filet qu'ils amarent au haut des perches, au pié deſquelles le ret eſt arrêté de maniere qu'ils arrêtent tout le poiſſon que la marée a fait monter; on y prend des mulles, des lubines, des aloſes, des galles & gaſts, & autres ſemblables poiſſons ronds & longs.

Cette ſorte de pêcherie ne ſe faiſant ordinairement que durant les chaleurs des mois de Juin, Juillet & Août, eſt très-nuiſible à la multiplication du poiſſon, ſur-tout ſi on ſe ſert de mailles ſerrées, mais avec des rets d'un calibre de 15 à 18 lignes environ, & ſans enfouir le bas du filet. Cette eſpece de pêche pourroit être innocente; ce rets eſt de l'eſpece de ceux que les pêcheurs bas normands placent entre les rochers.

On appelle auſſi *ſalins* des ſortes de fouannes qui ont ſept branches ou dents ébarbelées; celle du milieu l'eſt des deux côtés, & les ſix autres ſeulement du côté de dedans; elles ont une douille de fer, & ſont emmanchées d'une perche d'environ deux braſſes de long. *Voyez* FOUANNE, dont les *ſalins* ſont une eſpece.

SALINS, *cour des* (*Hiſt. de la Rochelle.*) on nommoit autrefois à la Rochelle la *cour des ſalins*, une juriſdiction qui y fut établie vers l'année 1635, avec un impôt très-fort ſur les ſels de Brouage & de l'île de Ré. La *cour des ſalins* fut ſupprimée quelque tems après; mais le droit ſubſiſte encore preſque en entier.

SALIQUES, adj. pl. (*Hiſt. mod.*) nom qu'on donne communément à un recueil de lois des anciens françois, par une deſquelles on prétend que les filles des rois de France ſont exclues de la couronne.

Pluſieurs auteurs ont écrit ſur les lois *ſaliques*; mais comme MM. de Vertot & de Foncemagne, de l'académie des Inſcriptions, en ont traité d'une maniere plus intéreſſante, nous tirerons de leurs mémoires ſur ce ſujet ce que nous en allons dire, d'autant plus qu'ils ſe réuniſſent à penſer que ce n'eſt pas préciſément en vertu de la loi *ſalique* que les filles de France ſont exclues de la couronne.

Selon M. l'abbé de Vertot, il n'eſt pas aiſé de décider quel eſt l'auteur des lois *ſaliques*, & bien moins de fixer l'époque & l'endroit de leur établiſſement. Quelques hiſtoriens prétendent que la loi *ſalique* tire cette dénomination *ſalique* d'un certain ſeigneur appellé *Salegaſt*, qui fut, dit-on, un de ceux qui travaillerent à la compilation de cette loi. C'eſt le ſentiment d'Othon de Friſingue, *liv. IV.* Avantin dans le *IV. liv.* de ſon hiſtoire de Baviere, rapporte l'étymologie de ce mot *ſalique* au mot latin *ſala*, comme ſi les premieres lois des Francs avoient été dreſſées dans les ſalles de quelques palais. D'autres auteurs le font venir d'une bourgade appellée *Salectinie*, qu'ils placent comme il leur plait, ſur les rives de l'Yſſel ou du Sal. Enfin on a eu recours juſqu'à des fontaines & des puits de ſel, & de-là on n'a pas épargné les allégories ſur la prudence des premiers François.

Mais il eſt plus naturel de rapporter l'épithete de *ſalique* à cette partie des Francs qu'on appelloit *ſaliens*: *hac nobiliſſimi Francorum, qui ſalici dicuntur, adhuc utuntur lege*, dit l'évêque de Friſingue.

Nous avons deux exemplaires de ces lois. Le plus ancien eſt tiré d'un manuſcrit de l'abbaye de Fulde, imprimé en 1557 par les ſoins de Jean Baſile Herold. L'autre édition eſt faite ſur la réformation de Charlemagne; & il y a à la fin de cet exemplaire quelques additions qu'on attribue aux rois Childebert & Clotaire. Mais l'un & l'autre exemplaire paroiſſent n'être qu'un abregé d'un recueil plus ancien. Quelques-uns attribuent ces lois à Pharamond & d'autres à Clovis.

Quoi qu'il en ſoit, on lit à l'article 62 de ces lois un paragraphe conçu en ces termes: *de terra vero ſalicâ nulla portio hereditatis mulieri veniat, ſed ad ſexum virilem tota terræ hereditas perveniat*; c'eſt-à-dire pour ce qui eſt de la terre *ſalique*, que la femme n'ait aucune part dans l'héritage, mais que tout aille au mâle. C'eſt de ce fameux article dont on fait l'application au ſujet de la ſucceſſion à la couronne, & l'on prétend qu'elle renferme une excluſion entiere pour les filles de nos rois.

Pour éclaircir cette queſtion, il eſt bon de remarquer que dans ce *chapitre lxij.* il s'agit de l'aleu, *de alode*, & qu'il y avoit dans la Gaule françoiſe & dans les commencemens de notre monarchie, des terres allodiales auxquelles les femmes ſuccédoient comme les mâles, & des terres *ſaliques*, c'eſt-à-dire conquiſes par les Saliens, qui étoient comme des eſpeces de bénéfices & de commanderies affectées aux ſeuls mâles, & dont les filles étoient exclues comme incapables de porter les armes. Tel eſt le motif & l'eſprit de cet endroit de la loi *ſalique*, qui ſemble ne regarder que la ſucceſſion & le partage de ces terres *ſaliques* entre les enfans des particuliers.

Le vulgaire peu éclairé, dit M. de Foncemagne, entend par le mot de *ſalique*, une loi écrite qui exclut

clut formellement les filles du trône. Ce préjugé qui n'a commencé à s'accréditer que sur la fin du xv. siecle, sur la parole de Robert Guaguin & de Claude de Seyssel, les premiers écrivains françois qui aient cité la loi *salique* comme le fondement de la masculinité de la succession au royaume de France; ce préjugé est aussi mal appuyé qu'il est universel; car 1°. le paragraphe 6 de l'article 62. est le dernier d'un titre qui ne traite que des successions entre les particuliers, & même des successions en ligne collatérale. Rien ne nous autorise à le séparer des paragraphes qui le précedent pour lui attribuer un objet différent, rien ne fonde par conséquent l'application que l'on en fait à la couronne. Peut-on croire en effet que les auteurs de la loi aient confondu dans un même chapitre, deux especes de biens si réellement distingués l'un de l'autre, soit par leur nature, soit par leurs prérogatives; le royaume & le patrimoine des personnes privées? peut-on supposer qu'ils aient reglé par un même decret l'état des rois & l'état des sujets? Il y a plus, qu'ils aient renvoyé à la fin du decret l'article qui concerne les rois, comme un supplément ou comme un accessoire, & qu'ils se soient expliqués en deux lignes sur une matiere de cette importance, tandis qu'ils s'étendoient assez au long sur ce qui regarde les sujets? 2°. Le texte du code *salique* doit s'entendre privativement à toute autre chose, des terres de conquête qui furent distribuées aux François à mesure qu'ils s'établissoient dans les Gaules, en récompense du service militaire, & sous la condition qu'ils continueroient de porter les armes, & la loi déclare que les femmes ne doivent avoir aucune part à cette espece de bien, parce qu'elles ne pouvoient acquitter la condition sous laquelle leurs peres l'avoient reçu. Or il est certain par les formules de Marculfe, que quoique les femmes n'eussent aucun droit à la succession des terres *saliques*, elles y pouvoient cependant être rappellées par un acte particulier de leur pere. Si le royaume avoit été compris sous le nom de terre *salique*, pourquoi au défaut de mâles les princesses n'auroient-elles pas été également rappellées à la succession à la couronne? Mais le contraire est démontré par un usage constant depuis l'établissement de la monarchie, & dont l'origine se perd dans les tenebres de l'antiquité. Car pour ne nous en tenir qu'à la premiere race de nos rois, Clotilde, fille de Clovis, ne fut point admise à partager avec ses freres, & le roi des Wisigots qu'elle avoit épousé, ne reclama point la part de sa femme. Théodecilde, fille du même Clovis, fut traitée comme sa sœur. Une autre Théodechilde, fille de Thierry I. selon Flodoar, & mariée au roi des Varnes, selon Procope, subit le même sort. Théodebalde succeda seul à son pere Théodebert au préjudice de ses deux sœurs, Ragintrude & Bertoare. Chrodsinde & Chrotberge survécurent à Childebert leur pere; cependant Clotaire leur oncle hérita du royaume de Paris. Alboin, roi des Lombards, avoit épousé Closinde, fille de Clotaire I. Mais après la mort de son beau-pere, Alboin ne prit aucunes mesures pour faire valoir les droits de sa femme. Ethelbert, roi de Kent, avoit épousé la fille aînée de Caribert, qui ne laissa point de fils; cependant le royaume de Paris échut aux collatéraux, sans opposition de la part d'Ethelbert. Gontrant avoit deux filles, lorsque se plaignant d'être sans enfans, il designa son neveu Childebert pour son successeur. Chilperic avoit perdu tous ses fils, Basine & Rigunthe lui restoient encore, lorsqu'il répondit aux ambassadeurs du même Childebert; „ Puisque je n'ai „ point de postérité masculine, le roi votre maître, „ fils de mon frere, doit être mon seul héritier „. Tous ces divers exemples démontrent que les filles des rois étoient exclues de la couronne; mais l'étoient-elles premierement par la disposition de la loi *salique*?

M. de Foncemagne répond, que le chapitre lxij. du code *salique* peut avoir une application indirecte à la succession au royaume. De ce que le droit commun des biens nobles, dit-il, étoit de ne pouvoir *tomber*, pour me servir d'une expression consacrée par son ancienneté, *de lance en quenouille*, il faut nécessairement conclure que telle devoit être à plus forte raison la prérogative de la royauté, qui est le plus noble des biens, & la source d'où découle la noblesse de tous les autres. Mais la loi en question renferme seulement cette conséquence, elle ne la développe pas, & c'en est assez pour que nous puissions soutenir que les femmes ont toujours été exclues de la succession au royaume de France par la seule coutume, mais coutume immémoriale, qui sans être fondée sur aucune loi, a pû cependant être nommée *loi salique*, parce qu'elle tenoit lieu de loi, & qu'elle en avoit la force chez les François. Agathias qui écrivoit au sixieme siecle, appelloit déjà cette coutume la *loi du pays*, πατρῖος νομος, & dès-lors elle étoit ancienne, puisque Clovis I. au préjudice de ses sœurs Albofiede & Lantilde avoit succédé seul à son pere Chilpéric. Les François l'avoient empruntée des Germains chez qui on la trouve établie dès le tems de Tacite, qui remarque comme une exception aux coutumes universellement établies parmi les Germains, que les Sitons qui faisoient partie des Sueves, étoient gouvernés par une femme: *cætera similes*, dit cet historien, *uno differunt, quod fœmina dominatur; de moribus Germanor. in fine*, ou pour parler plus exactement, dès le tems de Tacite elle étoit observée par les François, que l'on comprenoit alors sous le nom de *Germains*, commun à toutes les nations germaniques. Ils l'apporterent au-delà du Rhin comme une maxime fondamentale de leur gouvernement, laquelle avoit peut-être commencé d'être usitée parmi eux, avant même qu'ils eussent connu l'usage des lettres. C'est ce qui faisoit dire au fameux Jérôme Bignon, *qu'il faut bien que ce soit un droit de grande autorité, quand on l'a observé si étroitement, qu'il n'a point été nécessaire d'en rédiger une loi par écrit. De l'excellence des rois & du royaume de France, pag.* 286.

Les recherches également curieuses & solides de ces deux académiciens confondent pleinement l'opinion téméraire de l'historien Duhaillant, qui avance que le paragraphe 6. de l'article 62. concernant la terre *salique*, avoit été interpolé dans le chapitre des aleuds par Philippe-le-Long, comte de Poitou, ou du-moins qu'il fut le premier qui se servit de ce texte pour exclure sa niece, fille de Louis-le-Hutin, de la succession à la couronne, & qui fit, dit cet écrivain, croire au peuple françois, ignorant des lettres & des titres de l'antiquité des Francs, que la loi qui privoit les filles de la couronne de ce royaume, avoit été faite par Pharamond.

Que cette loi, dit M. l'abbé de Vertot, ait été établie par Pharamond ou par Clovis, princes qui vivoient l'un & l'autre dans le cinquieme siecle, cela est assez indifférent. Mais l'existence des lois *saliques*, & plus encore leur pratique sous nos rois de la premiere & de la seconde race est incontestable. Il ne se trouve aucun manuscrit ni aucun exemplaire sans l'article 62. qui exclut de toute succession à la terre *salique*, preuve que ce n'est pas une interprétation. Le moine Marculphe, qui vivoit l'an 660, cite expressément cette loi dans ses formules, & enfin on étoit si persuadé, même dans le cas dont parle Duhaillant, que tel avoit toujours été l'usage du royaume que, selon Papire Masson, les pairs & les barons, & selon Mézerai, les états assemblés à Paris déciderent que la loi *salique* & la coutume inviolable gardée parmi les François, excluoient les filles de la couronne, & de même quand après la mort de Philippe-le-Long, Edouard III. roi d'Angleterre, descendu par sa mere Isabelle de Philippe-le-Bel, se porta pour prétendant au royaume de France. „ Les douze pairs de France „ & les barons s'assemblerent à Paris, dit Froissart, „ *liv. I. chap. xxij.* au plutôt qu'ils purent, & don- „ nerent le royaume d'un commun accord à Messire „ Philippe de Valois, & en ôterent la reine d'An- „ gleterre & le roi son fils, par la raison de ce qu'ils „ dient que le royaume de France est de si grande no- „ blesse qu'il ne doit mie par succession aller à femel- „ le „. *Mém. de l'acad. des Inscrip. tom. II. Dissert.* de M. l'abbé de Vertot, *sur l'origine des lois* saliques, *pag.* 603 *& suiv. pag.* 610, 611, 615, *&* 617. *& tom. VIII. Mém hist.* de M. de Foncemagne, *pag.* 490, 493, 495, *&* 496.

Salique, *terre*, (*Hist. de France.*) on nommoit ainsi chez les Francs des terres distinguées d'autres terres, en ce qu'elles étoient destinées aux militaires de la nation; & qu'elles passoient à leurs héritiers. On peut, dit M. le président Hainault, distinguer les terres possédées par les Francs depuis leur entrée dans les Gaules, en *terres saliques*, & en bénéfices militaires. Les *terres saliques*, continue-t-il, étoient celles qui leur échurent par la conquête, & elles étoient héréditaires: les bénéfices militaires, institués par les Romains avant la conquête des Francs, étoient un don du prince, & ce don n'étoit qu'à vie: il a donné son nom aux bénéfices possédés par les ecclésiastiques;

les

les Gaulois de leur côté, réunis ſous la même domination, continuerent à jouir, comme du tems des Romains, de leurs poſſeſſions en toute liberté, à l'exception des *terres ſaliques*, dont les Francs s'étoient émparés, qui ne devoient pas être conſidérables, vu le petit nombre des François & l'étendue de la monarchie. Les uns & les autres, quelle que fût leur naiſſance, avoient droit aux charges & au gouvernement, & étoient employés à la guerre ſous l'autorité du prince qui les gouvernoit. (*D. J.*)

SALIR, v. act. (*Gram.*) c'eſt rendre ſale. *Voyez les articles* SALE & SALETÉ. On *ſalit* une étoffe; on *ſalit* ſes mains; les diſcours deshonnêtes *ſaliſſent* l'imagination.

SALIS D'OR, ſe dit *en Peinture* d'un fond d'or qu'on ſalit avec des couleurs plus ou moins brunes, dont on fait les ombres qui donnent la forme aux objets qu'on s'eſt propoſé d'imiter. Les eſpaces d'or non *ſalis* ſont les rehauts ou lumieres; ces ſortes d'ouvrages ne different du rehauſſé d'or que par la manœuvre, & produiſent le même effet. *Voy.* REHAUT.

SALISBURY, (*Géog. mod.*) *Salesbury*, *Sarisbury*, ou *New-Sarum*; ville d'Angleterre, capitale du Wiltshire, ſur l'Avon, à 70 milles au ſud-oueſt de Londres. C'eſt une des belles villes du royaume, remarquable en particulier par ſa cathédrale d'architecture gothique. *Salisbury* a le titre de comté depuis Guillaume le Conquérant, & ſon évêché eſt ſuffragant de Canterbery. *Long.* 15. 53. *lat.* 51. 4.

On doit diſtinguer dans l'hiſtoire deux villes de *Salisbury*, l'ancienne (*Old Salisbury*) & la moderne. L'ancienne étoit la *Sorviodunum* des Romains, & elle eſt nommée dans les chroniques bretonnes, *Saleshiria*, *Saresbiria*, *Saerbiria*, &c. Cette ancienne place fut abandonnée des habitans, ſous le regne de Richard I, & l'on tranſporta la ville dans l'endroit où elle eſt aujourd'hui.

Bennet (Thomas), célebre théologien du xviij. ſiecle, y naquit en 1673, & mourut à Londres en 1728, âgé de 55 ans. Voici la liſte de ſes principaux ouvrages écrits en anglois. 1°. Réponſe aux raiſons des non-conformiſtes ſur leur ſéparation de l'égliſe anglicane. 2°. Réfutation du papiſme. 3°. Traité du ſchiſme. 4°. Réfutation du quakériſme. 5°. Hiſtoire de l'uſage public des formulaires de prieres. 6°. Droits du clergé de l'égliſe chrétienne. 7°. Diſcours ſur la Trinité, ou examen des ſentimens du docteur Clarcke ſur cette matiere. 8°. Grammaire hébraïque.

Il s'eſt fait pluſieurs éditions de la plûpart des ouvrages que nous venons de nommer, & ils ſont tous exempts des défauts qu'on trouve dans la plûpart des livres polémiques. Celui contre le docteur Clarcke eſt rempli de témoignages d'honnêteté & de politeſſe: „ je me rappelle, dit-il, que quand je „ vous témoignois par lettres, que je déſapprouvois „ votre opinion, vous eûtes la bonté de ſouffrir ma „ ſincérité, avec cette patience, cette candeur, cette „ douceur, qui éclate conſtamment dans toute votre „ conduite.

Dilton (Homfroi), étoit auſſi natif de *Salisbury*. Il cultiva les mathématiques & la théologie. On a de lui un excellent ouvrage, intitulé, *démonſtration* de la religion chrétienne, où il ſe propoſe de raiſonner ſur ce ſujet, d'aprés la méthode des géometres. Il mourut en 1715, à l'âge de 40 ans.

Maſſinger (Philippe), poëte dramatique, naquit à *Salisbury*, vers l'an 1585. Il a compoſé pluſieurs comédies & tragédies, qui ont été jouées avec applaudiſſement. Langlaine en a rendu compte dans ſon livre, intitulé: *account of the dramatics english poëts*, à Oxford 1691, *in-8°*. Maſſinger mourut en 1640, & fut enterré dans le même tombeau où repoſe Fletchers. (*D. J.*)

SALITIO, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) exercice militaire, qui conſiſtoit à voltiger ſur un cheval de bois; on ſautoit, tantôt à droite, tantôt à gauche, ayant une épée nue dans la main.

SALIVAIRE, adj. *en Anatomie*, ce qui eſt relatif à la ſalive. Le conduit *ſalivaire*, de Nuck. Le conduit *ſalivaire* de Coſchwiz. Le conduit *ſalivaire* de Stenon. *Voyez* NUKE, STENON, *&c.*

SALIVANT, adj. (*Thérapeutique.*) remede ſalivant, ou ſialagogue, c'eſt-à-dire, remede excitant la ſalivation, ou l'excrétion, & l'évacuation abondante de la ſalive.

Les remedes *ſalivans* ſont de deux eſpeces, ſavoir: 1°. Ceux qui étant appliqués immédiatement aux organes qui ſéparent la ſalive, ou du moins à l'extrémité de leurs tuyaux excrétoires, en déterminent abondamment l'écoulement. Ces remedes ſont connus dans l'art, ſous le nom de *maſticatoire*. *Voyez* MASTICATOIRE; & même l'action de mâcher à vuide, ou d'écarter & de rapprocher alternativement les mâchoires, eſt une cauſe très efficace de l'écoulement de la ſalive, auquel une prétendue compreſſion des glandes parotides, ne contribue en rien pour l'obſerver en paſſant. *Voyez l'article* SECRÉTION.

2°. Les *ſalivans* ſont des remedes qui étant pris intérieurement, ou introduits par quelque voie que ce ſoit, dans les voies de la circulation, agiſſent par une détermination qui mérite éminemment le nom *d'élective* (*Voyez* REMEDE & MÉDICAMENS), ſur les organes excrétoires de la ſalive, & déterminent un flux abondant de cette humeur. La médecine ne poſſede qu'un remede qui ſoit doué de cette vertu; ſavoir, le mercure & ſes diverſes préparations. *Voy.* MERCURE, *matiere médicale*. *Voyez* SALIVATION. (*b*)

SALIVATION MERCURIELLE, (*Phyſiolog.*) Le mercure eſt de tous les corps celui qui produit la *ſalivation* la plus abondante. On demande avec curioſité pourquoi ce métal fluide, qui eſt entré par les pores de la peau, détermine les humeurs à couler par les glandes ſalivaires; voici les réponſes les plus plauſibles à cette queſtion embaraſſante.

D'abord, il faut obſerver que quoique le mercure agiſſe ſur les glandes ſalivaires, il ne ſe porte pas plutôt vers ces glandes que vers les inteſtins. 2°. Si le mercure ſe répand également par-tout, il faut chercher dans le ſeul tiſſu des glandes ſalivaires, la raiſon pour laquelle ce fluide fait une évacuation par ces glandes. 3°. Le tiſſu des glandes ſalivaires peut être forcé plus facilement que celui des autres couloirs: ainſi le mercure dilate leurs conduits; les parties mercurielles qui viennent enſuite, les dilatent toujours davantage; cette dilatation étant faite, les humeurs ſe jettent en plus grande quantité vers les endroits dilatés, ainſi il pourra s'y faire un grand écoulement, tandis qu'il ne s'en fera pas dans un autre, & cela par la même raiſon, que la tranſpiration étant extraordinaire, le ventre eſt fort reſſerré. 4°. Il y a un autre phénomene qui arrive dans l'uſage du mercure, & auquel il faut faire attention pour expliquer la *ſalivation*; c'eſt qu'il ſurvient ſouvent des gonflemens à la tête, or ces gonflemens n'arrivent que par les obſtructions que le mercure cauſe dans les vaiſſeaux capillaires, ces obſtructions ramaſſent le ſang, & le ſang ramaſſé pouſſe plus fortement & en plus grande quantité la *ſalive* dans les tuyaux ſecrétoires; il faut ajouter à cela que le mercure fait une grande impreſſion ſur le tiſſu de la bouche & dans les parties voiſines; & comme les ramifications des nerfs ſont très-nombreuſes & très-ſenſibles dans la bouche & ſur le viſage, l'irritation y deviendra plus aiſée & plus fréquente; cette raiſon jointe à celle que nous venons de donner peut ſervir à expliquer la *ſalivation* cauſée par le mercure.

Il réſulte de toutes ces remarques, que ſelon toute apparence, la vertu & l'énergie qu'a le mercure à procurer la *ſalivation* dépend de deux qualités principales; ſavoir, ſa grande diviſibilité & ſa figure ſphérique qu'on trouve juſque dans ſes petites molécules.

De la grande diviſibilité & de la figure ſphérique du mercure, il s'enſuit qu'il peut être porté juſqu'aux extrémités les plus reculées du corps; qu'il peut pénétrer la maſſe du ſang & la lymphe, s'inſinuer entre les molécules le plus étroitement condenſées de ces liqueurs, & par conſéquent les diviſer. De plus, les molécules les plus groſſieres de la lymphe s'arrêtant un peu aux orifices des vaiſſeaux; & étant mêlées avec des globules de mercure, elles ſont briſées par la force de la contraction des vaiſſeaux, & par le mouvement continuel de protruſion des liqueurs, elles ſont diviſées, & acquierent enfin aſſez de fluidité pour pouvoir paſſer au-travers des plus petits tuyaux du corps.

Si nous faiſons attention aux émonctoires du corps par où peut paſſer la lymphe trop épaiſſe, nous n'en trouverons que de deux ſortes; ſavoir les glandes inteſtinales & les ſalivaires. Les couloirs des reins & de la peau, ne laiſſeront échapper que la lymphe la plus ténue, à cauſe de la petiteſſe des vaiſſeaux; c'eſt

pourquoi les ſudorifiques ſont de moindre utilité que le mercure dans les maux vénériens, parce qu'ils chaſſent ſeulement par les pores de la peau la lymphe fluide, & qu'ils ne peuvent diſſoudre celle qui eſt épaiſſe.

Mais les glandes ſalivaires & inteſtinales peuvent ſéparer les ſucs épais; ainſi lorſque l'on emploie le mercure, cette lymphe épaiſſe ſort ou par ces deux émonctoires, ou par l'un d'eux ſeulement, ſelon que la lymphe qui eſt diſſoute ſe répand dans le corps en plus ou moins grande quantité. Communément les glandes ſalivaires verſent cette lymphe, parce qu'ayant un ſentiment plus vif & plus exquis que celles des inteſtins, elles ſont ébranlées plus fortement par les picotemens que cauſe cette lymphe âcre, de-ſorte qu'elles expriment les ſucs qu'elles contiennent, & en attirent d'autres; cependant on comprend facilement que l'évacuation de cette lymphe ſe fait par les glandes ſalivaires ou inteſtinales, ſelon le différent degré d'irritation, parce qu'en excitant une plus violente irritation, par le moyen d'un purgatif, dans les glandes inteſtinales, on arrête la *ſalivation*, & l'humeur eſt portée hors du corps par les inteſtins. (*D. J.*)

SALIVE, ſ. f. (*Phyſiolog.*) humeur claire, tranſparente, abondante, fluide, qui ne s'épaiſſit point au feu, qui n'a point d'odeur ni de goût, & qui eſt ſéparée par les glandes ſalivaires, d'un ſang pur artériel. Elle devient fort écumeuſe étant battue ou fouettée, âcre quand on a grand faim, pénétrante, déterſive; réſolutive quand on a long-tems jeuné. Elle augmente la fermentation dans les ſucs des végétaux & dans les ſyrops. Après une très-longue abſtinence elle purge quelquefois le goſier, l'œſophage, l'eſtomac & les entrailles; les hommes & les animaux l'avalent dans l'état ſain, pendant le ſommeil de même qu'en veillant.

De ces diverſes propriétés de la *ſalive*, on peut déduire aiſément la nature de cette liqueur; elle n'eſt à proprement parler qu'un ſavon fouetté; les tuyaux qui la ſéparent ſont très-ſubtils, ils ne laiſſent point échapper de matiere groſſiere, mais ſeulement une matiere huileuſe fort atténuée, mêlée avec l'eau par le moyen des ſels & par le mouvement des arteres, & enfin extrémement raréfiée; après qu'elle a été dépoſée dans les cellules ſalivaires, elle eſt encore battue par le mouvement des arteres voiſines.

Il ſuit 1°. que la *ſalive* doit être fort délayée & fort tranſparente, car la diviſion & le mélange produit cet effet.

2°. Qu'elle doit être écumeuſe, car comme elle eſt un peu viſqueuſe à cauſe de ſon huile, l'air y forme facilement de petites bulles dont l'aſſemblage fait l'écume.

3°. Elle ne doit pas s'épaiſſir ſur le feu, car les parties huileuſes étant fort diviſées, elles s'élevent facilement quand la chaleur vient à les raréfier; elles deviennent donc plus légeres que l'air, au-lieu que la lymphe, par exemple, a des parties huileuſes & épaiſſes, qui laiſſent d'abord échapper l'eau à la premiere chaleur, & alors ſes parties huileuſes ſont preſſées encore davantage l'une contre l'autre par la peſanteur de l'atmoſphere de l'air; de plus la *ſalive* contient beaucoup d'air qui ſe raréfie ſur le feu, & écarte les parties qui compoſent la *ſalive*.

4°. La *ſalive* n'a preſque ni goût ni odeur, car le ſel qui s'y trouve eſt abſorbé dans une matiere huileuſe & terreuſe; mais cela ne ſe trouve ainſi que dans ceux qui ſe portent bien; car dans ceux qui ſont malades, la chaleur alkaliſe, ou tend à alkaliſer les ſels; alors la *ſalive* peut avoir divers goûts; elle produira même divers effets, qui pourront marquer un acide ou un alkali. On ne doit donc pas prendre pour regle les opérations chimiques qu'on peut faire ſur la *ſalive*: outre que les matieres décompoſées forment avant la décompoſition un aſſemblage bien différent de celui qu'elles nous préſentent étant décompoſées; nous venons de voir que les maladies peuvent y cauſer des altérations.

5°. La *ſalive* dans ceux qui jeûnent doit être âcre, déterſive, & réſolutive; alors la chaleur tend à alkaliſer les liqueurs du corps, il faut en conſéquence que la *ſalive* contracte quelque âcreté; comme on ſait que le ſavon eſt un compoſé de ſel & d'huile, il n'eſt pas ſurprenant que la *ſalive* qui eſt formée par les mêmes principes ſoit déterſive; enfin elle doit être réſolutive; car outre que par ſon action elle débouche les pores, elle agite en même tems les vaiſſeaux, & y fait couler les liqueurs par cette agitation.

6°. La *ſalive* peut contribuer à la fermentation; car les ſels étant volatiliſés, peuvent ſe détacher facilement; ainſi ils pourront alors exciter une fermentation dans les corps où il ſe trouvera des matieres propres à les décompoſer.

7°. Ce que le microſcope nous découvre dans la *ſalive*, n'eſt pas contraire à ce que nous venons d'établir; il nous y fait voir des parties rameuſes qui nagent dans de l'eau; or ces parties rameuſes ſont les parties de l'huile.

8°. Dans les maladies, le goût de la *ſalive* eſt mauvais; comme les humeurs ſéjournent & s'échauffent, elles deviennent âcres, & par conſéquent la *ſalive* qui en eſt le produit, doit cauſer une impreſſion deſagréable; quand on ne ſent plus de mauvais goût, c'eſt un ſigne que la ſanté renaît, car c'eſt une marque que les liqueurs coulent, & ne s'échauffent plus comme auparavant. C'eſt ſur ce principe que les Médecins regardent ſouvent la langue, & ſont attentifs aux impreſſions qu'y laiſſent les maladies.

9°. La *ſalive* ayant un mauvais goût, les alimens nous paroiſſent deſagréables; parce que leurs molécules ſe mêlent avec celles de la *ſalive*.

Parlons à préſent des uſages de la *ſalive*. Mais pour les mieux comprendre, il faut ſe rappeller qu'elle eſt compoſée d'eau, & d'une aſſez grande quantité d'eſprits, d'un peu d'huile & de ſel, qui mêlés enſemble, forment une matiere ſavonneuſe.

Les alimens étant atténués par le mouvement de la maſtication, la *ſalive* qui s'exprime par cette même action, & ſe mêle exactement avec eux, contribue 1°. à les aſſimiler à la nature du corps, dont ils doivent être la nourriture; 2°. marie les huiles avec les matieres aqueuſes; 3°. produit la diſſolution des matieres ſalines; 4°. la fermentation; 5°. un changement de goût & d'odeur; 6°. un mouvement inteſtin; 7°. une réfection momentanée; 8°. quoiqu'inſipide, c'eſt par elle que s'appliquent à l'organe du goût les corps ſavoureux.

La *ſalive* étoit d'une abſolue néceſſité. 1°. Il étoit beſoin d'une liqueur qui humectât continuellement la bouche pour faciliter la parole, & oindre le goſier pour faire avaler les alimens qui ſans cela ne pourroient point gliſſer. 2°. Il falloit un fluide qui pût diſſoudre les ſels & les matieres huileuſes, & c'eſt ce que peut faire la *ſalive* par ſa partie aqueuſe, par ſon ſel & par ſon huile; ſi elle eût été entierement huileuſe, elle n'auroit point diſſout les matieres ſalines; & ſi elle n'eut été qu'une eau pure, elle n'auroit point eu d'ingrès dans les matieres graſſes. 3°. Il étoit néceſſaire qu'il coulât dans la bouche une liqueur qui pût mêler les matieres huileuſes, & celles qui ſont aqueuſes; une liqueur ſaline, aqueuſe & ſavonneuſe peut ſe faire parfaitement, parce que le ſavon s'unit avec ces deux matieres. 4°. Si la *ſalive* avoit eu quelque goût ou quelque odeur, il eût été impoſſible que nous euſſions apperçu le goût ou l'odeur des alimens. 5°. Les ſels n'agiſſent point qu'ils ne ſoient diſſous; il a fallu un diſſolvant qui fût toujours prêt dans la bouche; la *ſalive* paſſe encore dans la maſſe du ſang avec les alimens, & peut-être qu'elle ſe perfectionne toujours davantage pour venir reproduire les mêmes effets.

Puiſque la *ſalive* ne ſe ſépare d'un ſang artériel très-pur, qu'après y avoir été élaborée par un artifice merveilleux, ſe déchargeant dans la bouche, & ſe mêlant aux alimens, on a tort de la rejetter.

La trop grande excrétion de *ſalive* trouble la premiere digeſtion, & conſéquemment celles qui ſuivent, produit la ſoif, la ſéchéreſſe, l'atrabile, la conſomption, l'atrophie. Mais ſi elle n'eſt point filtrée dans la bouche, ou du moins ſi elle l'eſt en bien plus petite quantité que de coutume, la manducation des alimens, le goût, la déglutition, la digeſtion ſont empêchés, & la ſoif eſt en même tems augmentée.

L'écoulement de la *ſalive* augmente ou diminue, ſelon la différente poſition du corps. 1°. Si on lie le nerf qui va à une glande ſalivaire, la filtration de la *ſalive* ne ceſſe pas d'abord, mais elle ſe fait plus lentement. 2°. Si on lie les veines jugulaires à un chien, la *ſalive* coule en ſi grande abondance, que cet écoulement reſſemble au reflux de bouche que donne le mercure; cela vient de ce que le ſang étant arrêté dans les veines jugulaires, les arteres qui ſont dans les glandes qui filtrent la *ſalive*, ſe gonflent, battent

plus fortement, & pouffent par-là plus de liqueur dans les filtres falivaires. 3°. La nuit il coule dans la bouche moins de *falive* que durant le jour, parce que durant le fommeil les glandes ne font pas agitées par les mufcles & par la langue, comme elles font quand nous veillons; d'ailleurs la tranfpiration qui augmente durant la nuit, diminue l'écoulement de la *falive*; c'eft pour la même raifon que cet écoulement ceffe durant les grandes diarrhées. 4°. Dans certaines maladies, comme la mélancolie, par exemple, la *falive* coule en grande quantité; cela vient de ce que le fang trouvant des obftacles dans les vaiffeaux méfentériques qui font alors gonflés & remplis d'un fang épais, le fang fe jette en plus grande quantité vers les parties fupérieures, & en commun il s'y filtre plus de liqueur. 5°. Dans l'efquinancie la *falive* coule en grande quantité, parce que les vaiffeaux qui vont aux glandes, s'engorgent à caufe de l'inflammation; ainfi l'irritation exprime plus de *falive*. 6°. Quand la mâchoire eft luxée, on éprouve un grand écoulement de *falive*; mais cet écoulement ne vient que de ce que les organes de la déglutition font dérangés. 7°. Dans les petites veroles confluentes, il arrive une grande fputation, parce que la tranfpiration étant arrêtée, les glandes falivaires reçoivent plus de *falive*. Ajoutez à cela les puftules qui fe forment au gofier. 7°. Pour le crachement qui vient dans la phthifie commençante, il eft produit par des obftacles qui empêchent le fang de circuler librement; on n'a qu'à fe rappeller ce qui arrive par la ligature des veines jugulaires, & on expliquera facilement tous les phénomenes de cette efpece.

La falivation peut être caufée par les matieres âcres; l'ufage du tabac, par exemple, fait cracher beaucoup: ce que les purgatifs âcres produifent dans les inteftins, le tabac le produit ici; il irrite les nerfs, il donne de l'action aux vaiffeaux capillaires: tout cela caufe un engorgement qui pouffe la *falive* dans les couloirs avec plus de force & en plus grande quantité; en un mot, le tabac agit comme les véficatoires; mais la matiere qui produit la falivation la plus abondante, c'eft le mercure. *Voyez* SALIVATION *mercurielle*. (*Phyfiol.*)

Non-feulement la *falive* peut être plus ou moins abondante, fuivant la difpofition des corps, comme on l'a remarqué: non-feulement le mercure peut en produire une évacuation prodigieufe & contre nature par les glandes falivaires, mais de plus, la *falive* peut être viciée fingulierement dans différentes maladies. Il eft rapporté dans les journaux d'Allemagne, qu'une vieille femme malade mit de fa *falive* fur la bouche d'un enfant, & qu'il furvint d'abord à cet enfant plufieurs croutes galeufes fur les levres. On lit dans les Tranfactions philofophiques qu'une jeune femme ayant négligé de fe faire téter, rendoit une *falive* toute laiteufe; & quand cela lui arriva, fes mamelles fe défenflerent. On lit encore dans les mémoires des curieux de la nature, qu'un particulier maladif & pituiteux crachoit une *falive* qui fe coaguloit, & formoit une efpece de chaux. (*D. J.*)

SALIVE *maladies de la*, (*Médec.*) I. La *falive* abonde en plus grande quantité dans la bouche, 1°. dans le tems de la maftication, de la fuccion & du baillement, lorfqu'on fe porte bien; 2°. quand on fait ufage de quelques remedes, comme de mercure, de maftich, de tabac, de jalape, de méchoacan, de remedes antimoniaux, on rejette encore davantage de *falive*; & fi cette évacuation ne procure pas la guérifon de quelque maladie, elle prive le corps de l'humeur favonneufe qui lui eft naturelle, & retarde l'élaboration du chyle; 3°. lorfqu'au retour de la *falive* par les jugulaires, il fe rencontre quelque obftacle dans l'angine, dans le gouêtre & les autres tumeurs du gofier, fi on rejette trop de *falive*, cet accident menace d'un danger qu'on ne peut prévenir, qu'en diffipant la caufe comprimante; 4°. la *falive* qui vient à la fuite de l'irritation de la bouche, de la dentition, de l'odontalgie, foulage rarement, & caufe même d'autres maux qui naiffent du défaut de fecrétion; 5°. dans le dégoût, la naufée, & les autres maladies du ventricule, l'abondance de *falive* eft un figne de cacochylie, qu'il faut arrêter par le moyen des ftomachiques, en évacuant cet amas de mauvaifes humeurs; 6°. dans les maladies hypocondriaques, hyftériques, convulfives, la grande falivation eft fouvent une marque d'un paroxime prochain; 7°. dans le fcorbut, dans le catharre, & les maladies qui viennent de l'acrimonie des humeurs, l'abondance de *falive* annonce d'ordinaire la colliquation, fans qu'on en reffente du foulagement; 8°. cette fécrétion eft falutaire dans la petite vérole; fouvent enfin elle eft fymptomatique.

II. Quand la *falive* aborde dans la bouche en quantité, elle produit la féchereffe & la malpropreté de la bouche, la foif & la difficulté de la déglutition; l'ufage d'une boiffon abondante acidulée diminue tous ces maux; dans les maladies aiguës il faut y ajouter les remedes nitreux.

III. Une *falive* plus épaiffe, plus tenace, plus glutineufe, accompagnée d'écume, prouve que les humeurs ne font pas affez tenues; il les faut divifer à l'aide des réfolutifs, des délayans internes & d'une boiffon abondante. La *falive* trop divifée a rarement lieu dans les maladies, excepté dans celles qui viennent de la colliquation des humeurs.

IV. La *falive* âcre, corrompue, fétide, acide, amere, falée, douçâtre, exige un traitement tiré de ces boiffons dont on vient de faire mention.

V. La *falive* mêlée de pus marque quelque réfervoir caché qu'il faut découvrir, ouvrir, vuider & déterger enfuite. (*D. J.*)

SALLAND LE, (*Géog. mod.*) petite contrée des Pays-Bas, aux Provinces-unies. Elle fait partie de la province d'Overiffel. Elle eft fituée entre la Dwente & la Trente, qui font deux autres parties de la même province. Elle renferme plufieurs bourgs confidérables, & entr'autres villes, Deventer, Zwol & Campen. Le nom de *Salland* eft compofé de *Sal* & *land*. *Sal* eft la même riviere que l'Iffel, & *land* veut dire *pays*. Ainfi *Salland* défigne le *pays de l'Iffel*, parce qu'en effet il eft fitué fur cette riviere. (*D. J.*)

SALLE, f. f. (*Architect. antiq. & mod.*) c'eft la premiere, la plus grande piece d'un appartement, & ordinairement la plus décorée. Les Italiens difent *fala*.

Il y a des *falles* au rez-de-chauffée; il peut y en avoir à tous les étages où fe trouvent de grands appartemens. Vitruve parle de trois fortes de *falles* qu'il nomme *tétraftiles*, *corinthiennes* & *égyptiennes*.

Les *falles tétraftiles* étoient des *falles* qui avoient quatre colonnes; on les faifoit quarrées, & les colonnes fervoient non-feulement à proportionner la largeur avec la hauteur, mais auffi à affermir l'étage de deffus.

Les *falles corinthiennes*, c'eft-à-dire, felon la maniere des Corinthiens, étoient de deux fortes; les unes avoient leurs colonnes fimplement pofées fur le pavé, les autres étoient affifes fur des piédeftaux; mais en ces deux manieres les colonnes étoient toujours près du mur. Les entablemens fe faifoient de ftuc ou de bois, & il n'y avoit jamais qu'un rang de colonnes; les voûtes étoient ou en plein ceintre, ou furbaiffées, n'ayant de trait qu'un tiers de la largeur de la *falle*, & elles devoient être enrichies de compartimens de ftuc & de peinture. La longueur de ces *falles* feroit celle d'un quarré & deux tiers de leur largeur.

Les *falles égyptiennes*, affez femblables aux bafiliques, avoient un portique dans leur pourtour; car les colonnes étoient éloignées du mur, de même qu'aux bafiliques, & fur ces colonnes il y avoit un entablement. L'efpace d'entre les colonnes & le mur étoit couvert d'une plate-forme avec une baluftrade tout-autour. Deffus ces mêmes colonnes il y avoit un mur continu, avec des demi-colonnes en-dedans moindres d'un quart que celles d'en-bas; aux entre-colonnes on pratiquoit des fenêtres pour donner du jour à la *falle*. Les *falles égyptiennes* devoient être magnifiques & d'une proportion admirable, tant à caufe de l'ornement des colonnes, qu'à caufe de leur hauteur, parce que le fofite ou plafond étoit au-deffus de la corniche du fecond ordre; il eft aifé de juger combien ces *falles* étoient commodes & propres à faire des affemblées, & à donner toutes fortes de divertiffemens.

SALLE, fe dit auffi de certains lieux publics où les maitres reçoivent leurs écoliers, & leur donnent des leçons à danfer, ou en fait d'armes; & c'eft ce qu'on nomme *falle de danfe*, *falle d'efcrime*, &c.

Salle d'affemblée, eft celle que l'on deftine dans une maifon pour y recevoir la compagnie.

Salle des gardes, eft chez les rois & princes, le lieu de leurs palais où font leurs gardes.

Salle d'audience, eft une piece du grande appartement d'un prince pour recevoir & donner audience à des miniftres de princes étrangers, ou autres perfonnes.

Salle de bal, grande piece qui ſert pour les concerts & les danſes, avec tribunes élevées pour la muſique, comme celle du grand appartement du roi à Verſailles. Il y a auſſi des *ſalles* de ballets, des *ſalles* de comédie, des *ſalles* de machines, *&c.*

Salle à manger, piece au rez-de-chauſſée près du grand eſcalier, & ſéparée de l'appartement; ces ſortes de *ſalles* étoient appellées *cyzicènes* chez les anciens.

Salle du commun, piece près de la cuiſine & de l'office où mangent les domeſtiques.

Salle de bain, c'eſt la principale piece de l'appartement du bain, où ſont la cuve & autres uſtenſiles néceſſaires pour le bain.

Salle d'eau, eſpece de fontaine plus baſſe que le rez-de-chauſſée, où l'on deſcend par quelques degrés, & qui eſt pavée de compartimens de marbre avec divers jets d'eau, & entourée d'une baluſtrade, comme la *ſalle d'eau* de la vigne du pape Jules à Rome.

Salle de jardin, c'eſt un grand eſpace de figure réguliere, bordé de treillage, & renfermé dans un boſquet, pour ſervir à donner des feſtins, ou à tenir bal dans la belle ſaiſon; comme la *ſalle* du bas du petit parc de Verſailles, qui eſt entourée d'un amphithéâtre avec des ſieges de gazon, & un eſpace ovale au milieu un peu élevé & en maniere d'arene, pour y pouvoir danſer la nuit à la lumiere des flambeaux.

Le mot de *ſalle*, ſelon Ménage, vient de l'allemand *ſalh* qui veut dire la même choſe. Du Cange le dérive de *ſala*, qui dans la baſſe latinité ſignifie une maiſon; mais je crois l'étymologie de Ménage plus vraiſſemblable. (*D. J.*)

Salle, *terme de relation*, c'eſt le nom que nos voyageurs donnent aux poches qu'ont les ſinges aux deux côtés de la mâchoire, où ils ſerrent ce qu'ils veulent garder. (*D. J.*)

Salle d'armes, (*Eſcrime.*) endroit où s'aſſemblent les écoliers pour apprendre l'art de l'eſcrime. Dans une *ſalle-d'armes* il doit y avoir des fleurets, *voyez* Fleurets, un plaſtron, *voyez* Plastron, & des ſandales: la ſandale eſt un ſoulier dont l'empeigne eſt coupée au-deſſous de la boucle, & laiſſe toute l'extrémité du pié découverte. Les eſcrimeurs mettent une de ces ſandales au pié droit, afin qu'en frappant du pié à terre l'orteil ne ſe bleſſe point.

SALLIUS LAPIS, (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom d'une pierre blanche, fort peſante & friable, qui guériſſoit, dit-on, les vertiges, qui empêchoit d'avorter, & qui étoit un bon remede pour les maux d'yeux, lorſqu'on la broyoit avec du lait.

SALLON, ſ. m. (*Architect.*) grande piece ſituée au milieu du corps d'une maiſon, ou à la tête d'une galerie, ou d'un grand appartement. Sa forme ordinaire eſt celle d'un rectangle, dont la longueur eſt à la largeur comme 4 à 3, ou tout-au-plus comme 2 à 1. Ses faces doivent être en ſymmétrie; & comme ſa hauteur comprend ordinairement deux étages, & qu'il a deux rangs de croiſées, l'enfoncement de ſon plafond doit être ceintré, ainſi qu'on le pratique dans les palais d'Italie. Il y a des *ſallons* quarrés comme celui de Clagny; de ronds & d'ovales, comme ceux de Vaux & du Rincy; d'octogones, comme celui de Marly, & d'autre figure. On décore les *ſallons* avec des colonnes corinthiennes qui bordent des glaces ou des tableaux; mais cette décoration qui comporte une grande richeſſe, eſt tout-à-fait arbitraire. On en peut voir un beau modele dans les *Pl. VIII. & IX.* du *tome I.* du *traité de la décoration des édifices*, par M. Jacques-François Blondel.

C'eſt dans les *ſallons* qu'on ſe repoſe lorſqu'on vient de la chaſſe, ou de la promenade, qu'on joue & qu'on donne des repas de conſéquence. *Daviler.* (*D. J.*)

Sallon de treillage, (*Jardinage.*) eſpece de grand cabinet dans un jardin, rond ou à pans, fait de treillage de fer & de bois, & couvert de verdure. On trouvera des figures de *ſallon de treillage* dans la théorie & la pratique du jardinage. (*D. J.*)

SALLUVIENS, les, *Salluvii*, *Salvii*, *Sallyes*, *Sallycus*, (*Géog. anc.*) *voyez* ce dernier *mot*. Les *Salluviens* étoient un peuple originaire de Ligurie, établi dans la contrée des Gaules, que nous appellons aujourd'hui la *Provence*. Les Marſeillois ayant réclamé le ſecours des Romains contre ces peuples, le conſul M. Fulvius Flaccus fut envoyé contre eux l'an de Rome 627; il les défit, & en triompha. C'eſt le premier triomphe des Romains ſur les Gaulois tranſalpins. C. Sextius continua la guerre contre ces mêmes peuples en qualité de proconſul, & il acheva de les ſoumettre en 629. Il bâtit en ce pays une ville, qui, à cauſe de l'abondance de ſes eaux & du nom de ſon fondateur, fut appellée *Aquæ Sextiæ;* c'eſt Aix, capitale de la Provence. (*D. J.*)

SALM, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-bas, au duché de Luxembourg, à trois lieues de Roche-en-Famine, avec titre de *comté*. *Long.* 23. 24'. *lat.* 50. 6. (*D. J.*)

Salm, la, (*Géog. mod.*) en latin *Salmona*, petite riviere d'Allemagne dans l'Eiffel & dans l'électorat de Trèves. Elle ſe jette dans la Moſelle à 2 lieues au-deſſous de Trèves. (*D. J.*)

SALMA, (*Géog. mod.*) nom de deux villes de l'Arabie-heureuſe. *Long.* de l'une, ſelon Ptolomée, 70. 30. *lat.* 26. *long.* de l'autre, 63. 20. *lat.* 24. 20. (*D. J.*)

SALMACIS, (*Géog. anc.*) fontaine d'Aſie dans la Carie. Elle ne doit pas être loin de la ville du même nom, & peut-être lui donnoit-elle ſon nom. Cette fontaine avoit, diſoit-on, la réputation de rendre mous & efféminés ceux qui bûvoient de ſes eaux. Strabon, *l. XIV.* plus judicieux que le vulgaire, ne croit point qu'elle eût cette propriété; mais, ſelon lui, ce défaut de ceux qui en bûvoient venoit de leurs richeſſes & de leur intempérance.

Vitruve, *l. II. c. viij.* en donne une autre raiſon. Il y a, dit-il, tout auprès de la fontaine de *Salmacis* un temple de Vénus & de Mercure. On croit fauſſement qu'elle donne la maladie de l'amour à ceux qui en boivent; mais il n'y aura point de mal à rapporter ce qui a donné lieu à ces faux bruits qui ſe ſont répandus par-tout. Il faut ſavoir, continue-t-il, que les Grecs qui s'établirent en cet endroit, charmés de la bonté de cette eau, y éleverent des cabanes, & qu'enſuite ils attirerent des montagnes les barbares, les engagerent à s'amollir, c'eſt-à-dire à adoucir la férocité de leurs mœurs, & à ſe policer en ſe ſoumettant aux lois, & en s'accoutumant à une vie moins ſauvage.

Feſtus en indique une raiſon bien différente; il avoue que cette fontaine étoit très-funeſte à la pudicité, & ceux qui en alloient boire s'expoſoient à la perdre, non que l'eau eût par elle-même aucune qualité, mais parce que pour y aller il falloit paſſer entre des murs qui reſſerroient le chemin, & donnoient par-là occaſion aux débauchés de ſurprendre les jeunes filles qu'ils déshonoroient, ſans qu'elles puſſent leur échapper. Ovide, qui l'opinion du peuple accommodoit mieux, l'a embraſſée.

Cui non audita eſt obſcenæ Salmacis *unda?*

C'eſt ce qu'il dit dans le *XV. liv.* de ſes métamorphoſes *vers* 319. On peut voir comment il a traité la fable de la nymphe *Salmacis*, *l. IV. fab.* 11. (*D. J.*)

Salmacis, ſ. f. (*Mytholog.*) nom d'une nymphe tellement amoureuſe d'Hermaphrodite, fils de Mercure & de Vénus, que l'ayant ſurpris comme il ſe baignoit dans une fontaine de Carie, elle ſe jetta dedans & en l'embraſſant étroitement, elle pria les dieux de les unir pour jamais. Sa priere fut exaucée, leurs deux corps n'en firent plus qu'un, où étoit néanmoins conſervé le ſexe de l'un & de l'autre. La fable ajoute que depuis cette fontaine ſituée près d'Halicarnaſſe fut nommée *Salmacis*, & que tous ceux qui s'y baignoient devenoient efféminés. (*D. J.*)

SALMANTICA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Luſitanie, chez les Vettons, ſelon Ptolomée, *liv. XXI. c. v.* Plutarque l'appelle *Salmatica*, & dit que c'eſt une grande ville. Il eſt à croire que *Salmantica* ou *Salmatica* eſt Salamanque. (*D. J.*)

SALMASTRE, (*Géogr. mod.*) ville d'Aſie dans la Perſe, réſidence d'un kan qui y commande, à quatre journées de Tauris & à vingt-huit d'Alep. C'eſt, dit Tavernier, *l. III. c. iv.* une jolie ville ſur les frontieres des anciens Aſſyriens & des Medes, & la premiere de ce côté-là des états du roi de Perſe. Les guerres du dernier ſiecle & de celui-ci ont vraiſſemblablement ruiné cette ville. (*D. J.*)

SALME, ſ. m. (*Comm.*) en italien *ſalma*, meſure des liquides, dont on ſe ſert dans la Calabre & dans la Pouille, provinces du royaume de Naples. Le *ſalme* eſt de dix ſtars, & le ſtar de 32 pignatolis ou pots, qui ſont à-peu-près la pinte de Paris, ainſi le *ſalme* contient environ 320 pots ou pintes. *Salme* eſt auſſi un poids de 25 livres. *Salme*, c'eſt encore une meſure

sure de grains dont on se sert à Palerme. Le *salme* contient 16 tomolis, & le tomolis 4 mondels, 10 *salmes*. Deux septiemes font le last d'Amsterdam. *Voy.* LAST. *Dict. de Comm. & de Trév.*

SALMERO, s. m. (*Ichtyol.*) espece de petit saumon de riviere ou de lac, qu'on trouve ordinairement près de la ville de Trente. Sa figure est longue & ovalaire, son museau est gros, sa bouche est garnie de dents, sa tête est ronde, son dos est noirâtre, ses côtés sont blanchâtres, son ventre est rouge. Ce poisson tient un peu de la truite. Sa chair a la couleur & le goût de celle du saumon ordinaire; elle est tendre, friable, nourrissante, excellente à manger, mais de peu de garde. (*D. J.*)

SALMES, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Salme*, petite ville ou bourg de Lorraine au pays de Vosge, sur les frontieres de la basse Alsace, près de la riviere de Brusch, à 8 lieues de Strasbourg, à 22 de Nancy & à 14 de Marsal, avec titre de *comté*. *Long.* 24. 56'. *latit.* 48. 35'. (*D. J.*)

SALMI, s. m. (*Cuisine.*) ragoût qu'on fait avec des bécasses, des alouettes, des grives, & autres pieces de gibier roties à la broche, dépecées ensuite & cuites sur un réchaud avec du vin, des petits morceaux de pain, & autres ingrédiens propres à piquer le goût.

SALMIGONDI, s. m. (*Science étym.*) assaisonnement composé de différentes choses. On disoit du tems de Rabelais *salmigondin*, à présent on ne connoît plus que le mot vulgaire *salmigondi*, qui est la même chose que *pot pourri*. On dérive ce mot de *salgami conditum*. Les anciens ont appellé *salgamum* toutes sortes de légumes, comme raves, choux, concombres, &c. que l'on mettoit dans un pot avec du sel pour les conserver; l'on s'est servi sur cet exemple du mot *salmigondi*, pour exprimer des ragoûts composés de plusieurs sortes de choses. (*D. J.*)

SALMONE, (*Géog. anc.*) ville ancienne du Péloponnèse, dans la Pisatide, selon Strabon, *l. VIII.* Il dit qu'il y avoit une source de même nom, d'où sort l'Enipe, nommé ensuite *Barnichius*, qui se va perdre dans l'Alphée. (*D. J.*)

SALMONÉE, s. m. (*Mythol.*) frere de Sisyphe, étoit fils d'Eole & petit-fils d'Hellen. Ayant conquis toute l'Elide jusqu'aux rives de l'Alphée, il eut la témérité de vouloir passer pour un dieu. Pour cet effet, il bâtit un pont d'airain, sur lequel il faisoit rouler un chariot qui imitoit le bruit du tonnerre, & de son char il lançoit des torches allumées sur quelques malheureux qu'il faisoit tuer à l'instant, pour inspirer plus de terreur à ses sujets. „ J'ai vu, dit Enée, dans les „ horreurs d'un cruel supplice, l'impie *Salmonée*, qui „ eut l'audace de vouloir imiter le foudre du maî- „ tre du monde: armé de feux, ce prince parcouroit „ sur son char la ville d'Elis, exigeant de ses sujets „ les mêmes honneurs qu'on rend aux immortels. In- „ sensé, qui par le vain bruit de ses chevaux & de „ son pont d'airain, croyoit contrefaire un bruit ini- „ mitable „! Mais Jupiter lança sur lui le véritable foudre, l'investit de flamme (ce n'étoient pas de vains flambeaux), & le précipita dans l'abime du Tartare. (*D. J.*)

SALMUNTI, (*Géog. anc.*) Σαλμουντι, ville maritime d'Asie, où Alexandre assista à des jeux de théâtre. Diodore de Sicile la met sur la mer Erythrée; mais cette mer s'étendoit au-delà du sein persique, & presque jusqu'à l'Indus. Plutarque semble la mettre dans la Gédrosie, & Arrien dans la Caramanie. (*D. J.*)

SALNICH, LE, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie européenne, en Albanie; elle a sa source dans les montagnes de la Chimera, & se jette dans le golphe de Venise. Les anciens l'ont connue sous les noms de *Celydnus* & de *Pepilychnus*. (*D. J.*)

SALO, (*Géog. anc.*) génit. *Salonis*, nom latin d'une riviere de l'Espagne tarragonoise. C'est aujourd'hui le *Xalon*. Martial, né à Bilbilis, lieu situé sur cette riviere, en fait mention, *l. X. épig.* 103.

Municipes, augusta mihi quos Bilbilis acri
Monte creat, rapidis quos Salo *cingit aquis*.

Il met, dans une autre épigramme, qui est la 104, cinq relais de Tarragone à Bilbilis & à *Salon*.

Illinc te rota tollet, & citatus
Altam Bilbilin & tuum Salonem
Quinto forsitan essendo videbis.

C'étoient les eaux de cette riviere qui donnoient une excellente trempe aux ouvrages d'acier que l'on faisoit à Bilbilis. (*D. J.*)

SALO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans l'état de Venise, au Bressan, sur le lac, & à quatre lieues au nord-ouest de Gardes. Elle communique son nom à tout le canton, qu'on nomme en italien *Riviera di Salo*; le mot de riviere se prend ici comme quand on dit la riviere du Levant, la riviere du Ponent, en parlant de la côte de Gènes. Comme ce canton est à couvert des vents du nord, à cause des montagnes, il est fertile en olives, citrons, grenades, oranges, &c. Ce canton est composé de trente-six communautés, qui reglent par un conseil toutes les affaires qui s'y rapportent. *Long.* de la ville, 28. 7. *latit.* 45. 36.

Bonfadio, (Jacques) né dans cette ville, fut nommé historiographe de la république de Gènes, qui lui assigna une bonne pension pour cette charge. Il mit au jour les cinq premiers livres des annales de cet état; mais il y parla si satyriquement de quelques illustres familles génoises, qu'elles en furent vivement irritées. On fit des recherches sur la vie de l'auteur, & on le trouva coupable d'un crime qu'il faut taire, & pour lequel il eut la tête tranchée en 1551. Manuce reconnoît que Bonfadio écrivoit également bien en latin & en italien, *romano eloquio & etrusco præcellens*. On a de lui des poésies dans ces deux langues. (*D. J.*)

SALOBRENA, (*Géog. mod.*) ou *Salobregna*, en latin *Selambina*, dans Ptolomée, *l. II. c. 6.* petite ville d'Espagne, au royaume de Grenade, sur un rocher, proche la mer, à une lieue au couchant de Motril, avec un château fortifié, où on tient garnison. *Long.* 13. 51. *latit.* 36. 16. (*D. J.*)

SALOIR, s. m. (*Chaircuiterie.*) vaisseau de bois où l'on garde le sel. Les Chaircuitiers nomment aussi *saloir*, le vaisseau où ils salent la chair de porc & les lards qu'ils coupent & débitent en fleches. Ces *saloirs* sont ordinairement de bois, quelquefois ronds, & quelquefois longs en forme de coffres ou de cuves. Il y a aussi des *saloirs* de terre cuite, dont l'ouverture est très-large. Les chairs salées se conservent mieux dans ces derniers; mais outre qu'ils se cassent aisément, ils ne sont pas capables de contenir beaucoup de chair. (*D. J.*)

SALOMON, LE CAP DE, (*Géog. mod.*) en latin *Salmonium*, ou *Salmonium promontorium*; il est à la pointe orientale de l'île de Candie, vers l'orient, à onze lieues de Sitia, entre le cap Sidero au nord, & le cap Sacro. (*D. J.*)

SALOMON, *les îles de*, (*Géog. mod.*) îles de la mer du sud, ainsi nommées par Alvaro de Mendoça, qui les découvrit en 1567. Les principales sont, dit-on, au nombre de dix-huit. La plus grande se nomme l'*Ile Isabelle*, à laquelle on donne plus de cent lieues de tour. Ce qu'il y a de sur, c'est que la plûpart des *îles de Salomon* ne sont point découvertes, & que celles qui le sont, ne sont pas connues. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'en général l'air y est assez tempéré; mais on ne connoît ni le terroir, ni les habitans de ces îles. *Long.* selon Dudley, 152. 204. *latit.* 7. 23. (*D. J.*)

SALOMON, *les piscines de*, (*Géog. mod.*) ou les lavoirs de *Salomon*, comme Maundrel les nomme. La description qu'il en a donnée, & celle du P. Nau, jésuite, ne s'accordent pas ensemble. Ce dernier les met à deux lieues de la ville de Thécua. Ces deux voyageurs cependant ne comptent que trois *piscines de Salomon*, dont une partie a été creusée dans la roche vive. Elles reçoivent leur eau d'une fontaine scellée qui est plus haute. On ignore qui est l'auteur de ces sortes de réservoirs d'eau; mais c'est vraissemblablement quelque calife. (*D. J.*)

SALON, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Provence, dans la viguerie d'Aix, & traversée par un bras de la Durance, appellée la *fosse-Crapone*. *Salon* est à huit lieues au nord-ouest d'Aix, & dépend d'Arles pour le spirituel. On voit dans l'église des cordeliers le tombeau de Michel Nostradamus, qui est mort dans cette ville. *Long.* 22. 48. *latit.* 43. 40.

Crapone (Adam de), gentilhomme natif de *Salon* dans le xvj. siecle, se distingua singulierement par ses connoissances de la méchanique hydraulique. Il exécuta en ce genre des ouvrages dignes de mémoire; il fit écouler les eaux croupissantes de Fréjus, ce qui rendit l'air de cette ville plus sain. Il imagina & travailla en 1558 au canal de Provence, appellé de son nom le *canal Caprone*; c'est un canal de six lieues au-dessus de l'embouchure de la Durance dans le Rhône, & qui porte l'abondance dans des

des campagnes ftériles. Il avoit entrepris de joindre les deux mers en France, & le roi Henri II. avoit même commencé à y faire travailler; mais la grande capacité de Crapone lui fut fatale: car ayant été envoyé à Nantes en Bretagne pour y démolir les travaux d'une citadelle qu'on avoit exécutée fur un méchant terrain, il fut empoifonné dans la quarantieme année de fon âge, par les premiers entrepreneurs de cette citadelle. (*D. J.*)

SALONA, (*Géog. mod.*) ville de Grece, dans la Livadie, près du golphe du même nom, fur une petite riviere, à dix-huit lieues au nord-eft de Lépante. Elle eft habitée en partie par les Turcs, qui y ont fept mofquées, & par les Grecs, qui y ont fix églifes, avec un évêque fuffragant d'Athènes.

Salona n'eft point l'ancienne Delphes, ville de la Phocide; mais c'eft *Amphifa*, comme M. Spon l'a prouvé par une belle & grande infcription latine, qu'il trouva dans une des églifes de la ville; cette infcription étoit un refcrit du proconful romain Decimius Secundinus, qu'il adreffoit aux habitans d'Amphifa. *Long.* 40. 35. *latit.* 38. 50. (*D. J.*)

SALONE, *Salona*, (*Géogr. anc. & mod.*) ancienne ville maritime de la Dalmatie. Elle eft nommée *Colonia-Martia*, *Julia Salona*, dans une infcription rapportée par Gruter, *p.* 23. *n°.* 12.

Spon décrit ainfi les reftes de cette ville. *Salone* étoit, dit-il, un ville fameufe dans l'antiquité, mais nous n'y trouvâmes que des mafures, & il n'y a plus qu'une églife avec quatre ou cinq moulins. Les villes périffent, auffi-bien que les hommes. Elle étoit dans une belle plaine à deux milles de la montagne Morlaque qu'elle avoit au nord, & s'étendoit jufqu'à un petit golfe qui étoit fon port, dans lequel va tomber la petite riviere qui paffe au milieu & où l'on pêche des truites. Elle eft dans une égale diftance de Cliffa & de Spalatro, environ à 4 milles de l'un & de l'autre. Elle pouvoit avoir 8 à 9 milles de tour; mais ceux du pays difent qu'elle en avoit davantage.

Le chemin qui va de *Salone* à Cliffa portoit anciennement le nom de *via Gabiniana*, comme on l'apprend d'une infcription antique; Cliffa a fuccédé à l'*Andetrium* des anciens. Zonare rapporte que Dioclétien fe retira à *Salone*, ἐν Σαλῶνι, ville de Dalmatie où il étoit né; auffi un de nos poëtes fait-il dire à cet empereur dans la tragédie de Gabinie.

Salone *m'a vu naître, & me verra mourir*.

On nous repréfente communément Dioclétien comme un ennemi mortel des chrétiens, & fon regne comme un faint Barthelemi continuel. C'eft néanmoins ce qui eft entierement contraire à la vérité. Les fideles jouirent de la plus grande liberté pendant vingt ans fous cet empereur, & ne furent maltraités fous lui que pendant deux années. Encore Lactance, Eufebe & l'empereur Conftantin imputent ces violences au feul Galerius, & non à Dioclétien. Il n'eft pas en effet vraiffemblable qu'un homme affez philofophe pour renoncer à l'empire l'ait été affez peu pour être un perfécuteur fanatique. Concluons que l'ere des martyrs qui commence à l'avénement de Dioclétien, n'auroit dû être datée que deux ans avant fon abdication, puifqu'il ne fit aucun martyr pendant vingt ans. C'eft la réflexion de l'auteur de l'*Effai fur l'Hiftoire univerfelle*. (*D. J.*) (1)

SALONIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Bithynie, felon Etienne le Géographe. Elle eft nommée fimplement *Salon* Σάλων, par Strabon, *l. XII. p.* 565, qui dit qu'aux environs il y avoit des pâturages excellens, où l'on nourriffoit des troupeaux de vaches dont le lait fervoit à faire un fromage renommé, que l'on appelloit *fromage falonite*. (*D. J.*)

SALONICKI *ou* SALONICHI, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, au fond d'un golfe de même nom, & capitale de la Macédoine, près de la riviere de Vardari, à 50 lieues au fud-oueft de Sophie.

Cette ville autrefois grande & magnifique, connue fous le nom de *Theffalonique*, eft encore peuplée & marchande. Les Juifs y font prefque tout le commerce qui confifte en foie, laine, coton, cuirs, *&c.* ils y ont plufieurs fynagogues; les Grecs y ont auffi quelques églifes, avec un archevêque. *Longitude*, fuivant le P. Feuillée, Lieutaud, Defplaces & Caffini, 40. 39'. 30". *latit.* 40. 41'. 10.

Le gouverneur de *Salonicki* porte le titre de *moula*, & fa charge le met en haute confidération à la porte. Dans le tems qu'Andronic voulut s'emparer de l'empire, *Salonicki* fut prife par Guillaume, roi de Sicile. Elle revint enfuite fous la domination d'Andronic Paléologue, empereur de Conftantinople, qui, pour s'unir à la république de Venife, lui céda les droits qu'il avoit fur *Salonicki;* mais Venife en jouit à peine deux ans. Le fultan turc profita du mauvais état des affaires de l'Italie & de la foibleffe des habitans qui n'étoient pas en état de lui réfifter. Il envoya un de fes généraux s'emparer de cette ville, dont il eft refté maître; il accorda la tolérance de religion aux Grecs & aux Juifs, & *Salonicki* redevint floriffante. (*D. J.*)

SALONICKI, LE GOLPHE DE, (*Géogr. moderne.*) golfe de la Macédoine dans l'Archipel; c'eft le golfe Therméen des anciens, en latin *Thermeus* ou *Thermaicus finus*. Il prend aujourd'hui fon nom de la ville *Salonicki*, la feule qui foit fur fes bords. Le P. Coronelli donne 140 milles de longueur à ce golfe, qui par fon expofition aux vents eft périlleux pour ceux qui y naviguent. (*D. J.*)

SALONITA, f. f. (*Hift. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagafcar qui croît de la hauteur d'une toife. C'eft une efpece de tithimale qui n'a qu'une feule tige qui porte à fa cime douze ou quinze feuilles en bouquet femblables à celles du lauréole. Ses fleurs font de couleur de chair.

SALOPIA, (*Géog. anc.*) 1°. nom latin de la ville de Shrewsburi. Quelques livres la nomment auffi *Salop*. 2°. Nom latin de Shropshire, que l'on appelle auffi la *province de Salop*. Ainfi ce nom latin fert également à cette province & à fa capitale. *Voyez* SHREWSBURI. (*D. J.*)

(1) *L'auteur de l'effai fur l'hiftoire univerfelle* n'eft pas en matiere de critique & d'authenticité celui, fur la foi duquel on doit fe repofer, & dont les reflexions doivent exclufivement prévaloir à l'autorité de tant d'autres hiftoriens qui ont écrit fur le même fujet. C'eft donc à ces hiftoriens que je renvoie le lecteur, & fur-tout aux hiftoriens eccléfiaftiques pour ce qui regarde les matieres dont il eft ici queftion. Pour ce qui regarde néanmoins la philofophie de Dioclétien, je ne crois pas hors de propos de citer ici ce qu'en dit M. le Beau, qui n'eft pas un hiftorien eccléfiaftique, & qui vaut bien *l'auteur de l'effai fur l'hiftoire univerfelle*. Faifant donc le portrait du caractere de Dioclétien dans l'introduction à fon hiftoire du bas empire, il s'exprime ainfi. „ C'étoit un Dalmate „ (Dioclétien) né dans l'obfcurité, mais qui s'étant formé au métier de la guerre fous Aurélien & fous Probus étoit parvenu aux „ premiers emplois. Grand homme d'état & grand capitaine: in„ trepide dans les combats, mais timide dans les confeils par un excès „ de circonfpection & de prudence: d'un génie étendu, pénétrant, „ prompt à trouver des expédiens, & habile à les mettre en œu„ vre: doux par tempérament, cruel par politique & quelquefois „ par foibleffe: avare & aimant le fafte: facrifiant le bien d'au„ trui pour fournir à fon luxe, fans diminuer fes tréfors: adroit „ à déguifer fes vices, & à rejetter fur les autres tout ce qu'il „ faifoit d'odieux: &, ce qui marque d'avantage fon habileté, c'eft „ qu'ayant communiqué fa puiffance à Maximien & à Galere, qui, „ feroces & audacieux, fembloient être de caractere à ne refpec„ ter perfonne, il demeura le maître du premier, après en avoir „ fait fon collegue, & fut long tems tenir l'autre dans une ju„ fte fubordination. Et plus bas: „ les vices découverts de l'un „ (Maximien) affocié par Dioclétien à l'empire, donnoient du luftre aux fauffes vertus de l'autre (Dioclétien même). Maximien „ fe préfentoit de grand cœur à l'exécution de toutes les cruau„ tés que Dioclétien jugeoit néceffaires; & la comparaifon qu'on „ faifoit des deux Princes tournoit toute entiere à l'avantage du „ dernier: on difoit que Dioclétien ramenoit l'âge d'or, & Ma„ ximien le fiecle de fer. „ Voilà ce qui forme un philofophe à la façon de penfer de l'auteur de l'effai fur l'hiftoire univerfelle. Dioclétien abdiqua à la verité l'empire, mais on fait bien qu'il y fut forcé par fes infirmités, par les orages qu'il prévoyoit par les ménaces de Galere, ce qui eft bien plus capable de déterminer tout homme qui n'a pas un grand fond de philofophie, par la force & par les armes, qui eurent toujours bien plus d'empire fur lui que les loix & la philofophie, lors même que celles-ci s'expliquoient clairement. En 305. Dioclétien ayant donc affemblé fes troupes près de Nicomédie, leur déclare en pleurant que fes infirmités l'obligent de remettre l'empire à des princes plus capables de le foutenir, quitte fon manteau de pourpre, prend le chemin de *Salone*, où malgré fon affoibliffement il trouve encore dans fon efprit affez de force pour étouffer pendant plus de huit ans, des regrets qui n'éclaterent que dans les derniers momens de fa vie, qu'il finit en foupirant, gemiffant, pleurant, fe roulant tantôt fur le lit, tantôt fur la terre, enfin fe faifant mourir de faim, quelques-uns difent, de poifon. Voici encore de quoi expliquer de quelle maniere on peut attribuer à Dioclétien la perfécution prefque générale que Maximien exerça en 286. le premier an de fon regne & le troifieme de Dioclétien, dans les Gaules contre les chrétiens, dont il étoit ennemi declaré. C'eft qu'on a rapporté à cette époque les Martyrs perfécutés dans la dixieme année de fon regne, attendu que les édits publiés en 303 ne furent point exécutés dans les Gaules. (Z)

SALORGE, s. f. (*Commerce de sel.*) amas de sel ou especes des meules de sel destinées pour en faire commerce. L'ordonnance des gabelles défend d'avoir des *salorges* plus près de cinq lieues des greniers de la ferme.

On nomme *salorges* à Nantes, & dans plusieurs autres lieux de la Bretagne, les magasins ou les marchands qui font le commerce des sels ont coutume de mettre & conserver leurs sels. Il en est parlé dans la pancarte ou tarif de la prevôté de Nantes. *Dictionn. du Comm.* (*D. J.*)

SALPA, s. f. (*Ichthiolog.*) c'est un poisson de mer gros, long, & ressemblant à la merluche: il vit d'algue & de mousse marine. On le fait sécher jusqu'à le rendre aussi dur que du bois, ensorte que pour l'attendrir & le pouvoir manger, il faut le battre quelque tems à coups de maillets. (*D. J.*)

SALPE, *voyez* SAUPE.

SALPETRE, s. m. (*Chimie.*) *voyez l'article* NITRE. Le *salpêtre* est un sel moyen dont on tire par l'analyse un alkali fixe assez semblable au sel gemme, & un acide volatil qui en fait la principale partie, & d'où naissent les propriétés qui le distinguent d'un autre sel.

Ces propriétés sont de se crystaliser en aiguilles, d'exciter un sentiment de fraîcheur sur la langue, & de se décomposer par le contact d'un phlogistique allumé, auquel son acide s'unit & se dissipe avec bruit.

Ce sel se forme sur la superficie de la terre, dans les caves, celliers, écuries, & autres lieux couverts imprégnés de substances végétales & animales, & où l'air a accès. Les vieux murs formés de matieres qui ont éprouvé l'action du feu, comme le plâtre & la chaux, en contiennent aussi beaucoup.

L'air, suivant le célebre M. Hellot, est l'agent principal qui forme ce sel, non qu'il en contienne en soi, mais comme développant par une sorte de fermentation qu'il excite dans ces matieres, les principes prochains du nitre qui y sont renfermés; de même dans le suc des raisins ce n'est point l'air qui y dépose le spiritueux inflammable, mais il le développe & le fait en quelque façon éclore par la fermentation; & aucun art n'auroit pû l'en tirer sans son entremise.

On peut augmenter la quantité du *salpêtre* que les terres produisent naturellement, en les abreuvant d'eaux provenant de la putréfaction d'animaux & de plantes; mais il faut que ces terres soient à couvert, pour les garantir de la pluie, qui dissoudroit & entraîneroit le *salpêtre* à mesure qu'il se formeroit, & que le lieu soit frais, pour le condenser & lui faire prendre corps. Par la même raison les terres exposées à la pluie ne donnent aucun *salpêtre*: on n'y trouve en les lessivant & après l'évaporation, qu'une matiere grasse & un peu de sel approchant du sel gemme.

Il faut aussi remuer souvent les terres à la pelle, pour donner lieu à l'air de les pénétrer, & d'y développer les principes nitreux; plus elles seront remuées, plus elles produiront de *salpêtre*: dans celles qui ne le sont point, il ne s'en forme qu'à la superficie. On commence au bout de deux mois à y trouver du *salpêtre*, & elles en acquierent toujours jusqu'à ce qu'elles en soient entierement rassasiées.

L'auteur de cet *article* vient de découvrir que le sel commun avoit aussi la propriété de produire du *salpêtre*: que son acide devenoit nitreux, & qu'il en acquéroit toutes les qualités par l'entremise de l'air, étant mêlé avec de la terre.

Pour s'en assurer par l'expérience, il a pris de la terre de jardin & en a fait cinq tas égaux dans un lieu couvert.

Le premier a été exactement lessivé à froid, & on n'y a ajouté aucune autre matiere qu'un peu d'eau pure dont on l'a arrosé lorsque la terre a paru trop desséchée.

Le second a été laissé tel qu'il étoit sortant du jardin; on l'a seulement arrosé de tems en tems d'un peu d'eau pure comme le premier.

Le troisieme a été différentes fois humecté d'urine.

Le quatrieme a été humecté par égale portion d'urine & d'eau, dans laquelle on avoit fait dissoudre du sel commun jusqu'à saturation.

Et le cinquieme a été seulement humecté d'eau salée.

On a remué ces terres à la pelle trois fois la semaine pendant six mois; & au bout de ce tems les ayant lessivées, elles ont donné du *salpêtre* dans les proportions ci-après; savoir,

Le premier tas . . . . 1.
Le deuxieme, ... 2.
Le troisieme, ... 5.
Le quatrieme, ... 6.
Et le cinquieme, ... 4.

Ces expériences, qui prouvent une sorte de conversion du sel commun en *salpêtre*, font présumer que ces sels pourroient bien être les mêmes dans leur principe, & qu'ils ne different entr'eux que par une plus grande quantité d'acide volatil qu'une fermentation plus parfaite fournit au *salpêtre*.

Deux observations paroissent encore appuyer cette conjecture; la premiere est que le *salpêtre* se rapproche du sel commun à mesure qu'on le dépouille de son acide, & qu'il devient semblable à ce sel lorsqu'il en est presqu'entierement dépouillé; & qu'au contraire le sel commun se nitrifie à mesure que la fermentation lui fournit cet esprit acide.

La seconde est qu'il ne se forme jamais de *salpêtre* sans sel commun, même dans la terre qui auroit été exactement lessivée & dépouillée de l'un & de l'autre de ces sels. Ces faits rendent assez probable l'opinion que le sel commun n'est qu'un nitre imparfait.

Peut-être pourroit-on tirer parti de cette découverte, en établissant des halles ou angards, pour y former du *salpêtre* avec les matieres & par les moyens qui viennent d'être indiqués: il couteroit peu d'en faire l'expérience dans un seul angard; & en calculant d'après les épreuves que l'on y feroit, on verroit quel seroit l'objet du produit du *salpêtre*, & de l'économie des frais de formation.

Si la chose se trouvoit praticable, & qu'en multipliant les angards on pût se procurer à moins de frais la quantité de *salpêtre* que l'on voudroit, il en résulteroit encore les avantages ci après.

1°. De ne plus tirer de *salpêtre* de l'étranger.

2°. Que les paysans ne seroient plus exposés à voir tous les lieux bas de leurs maisons bouleversés par les salpetriers, ou à leur donner de l'argent pour en être exemptés, sous prétexte que les terres ne sont pas bonnes.

3°. Que les terres salpétreuses étant un excellent engrais, les paysans s'en serviroient très-utilement pour fertiliser leurs champs, s'ils en connoissoient la propriété, & s'ils savoient que de nouvelles terres mises à la place de celles-ci, auroient acquis au bout de deux ans pour les caves & celliers, & d'une année pour les étables & écuries, assez de nitre pour tenir lieu du meilleur fumier: mais ils ne le soupçonnent pas; & si la chose avoit lieu, il faudroit les en instruire, les seigneurs décimateurs y seroient intéressés.

Le *salpêtre* se tire des terres par le moyen d'une lessive à froid; pour faciliter l'écoulement des eaux, & empêcher que la terre ne bouche le trou du cuvier, on place dedans au-devant du trou, une piece de fond de tonneau en travers, & on remplit l'intervalle avec de petites pierres ou menus platras; on y met des cendres à-peu-près la sixieme partie de sa hauteur, en même tems qu'elles servent à dégraisser le *salpêtre*, elles fournissent à la partie acide l'alkali fixe dont elle pourroit manquer; il n'en faut cependant pas trop mettre, une plus grande quantité l'absorberoit; on acheve de remplir le cuvier de terres salpétreuses, ou de platras broyés & passés à la claie. Lorsque c'est de la terre, elle doit auparavant avoir été bien ameublie, & il faut la mettre très-légèrement dans le cuvier; car pour peu qu'elle fût pressée, l'eau ne passeroit point, ou ne passeroit que très-lentement. On la couvre de paille pour empêcher que l'eau ne la comprime lorsqu'on la verse dessus; on y coule peu-à-peu la quantité d'eau nécessaire pour dissoudre le *salpêtre*, & pour rendre cette eau plus chargée de nitre, on la passe sur un second cuvier à mesure qu'elle s'écoule du premier, de même du second sur un troisieme, & du troisieme sur un quatrieme. Elle est alors chargée de *salpêtre* autant qu'elle le peut être si les terres sont bonnes. De ce quatrieme cuvier on la porte dans une chaudiere sur le feu, où on la fait bouillir en l'écumant avec soin, jusqu'à ce qu'elle ait pris assez de consistance pour se congeler lorsqu'on en laisse tomber une goutte sur une assiete; alors on la transvase dans un vaisseau appellé *rapuroir*, on l'y laisse une demi-heure pour qu'elle y dépose ses impuretés. Du rapuroir, & avant qu'elle soit refroidie, on

la verſe dans des baſſins où le *ſalpêtre* ſe forme en cryſtaux dès qu'il eſt froid. On met égoutter les baſſins le cinquieme jour, & l'eau qui en ſort appellée *eau-mere*, eſt portée avec les écumes ſur les terres deſtinées à être leſſivées, qu'elles bonifient; ce *ſalpêtre* eſt appellé *de la premiere cuite*.

Cette cuite produit toujours une certaine quantité de ſel commun, qui ſe forme au fond de la chaudiere, & que l'on en retire avec une écumoire avant de mettre la cuite dans le rapuroir.

Il eſt à remarquer que le ſel commun lorſqu'il ſe trouve en grande quantité, comme dans la premiere cuite, ſe forme toujours avant le *ſalpêtre*; & que lorſqu'il ſe trouve en petite quantité, comme dans la deuxieme & dans la troiſieme cuite, c'eſt le *ſalpêtre* qui ſe forme le premier, & le ſel commun reſte diſſous dans l'eau mere de ces cuites; ou alors il ſe formeroit le premier ſi on cuiſoit cette eau mere, attendu qu'il y ſeroit en grande quantité, à proportion de l'eau & du *ſalpêtre*. S'il arrivoit que le ſel commun ſe formât conſtamment le premier, il y auroit à dire qu'il faut une plus grande quantité d'eau pour le tenir en diſſolution, que pour y tenir le *ſalpêtre*, par la raiſon que le ſel commun ne ſe diſſout pas en plus grande quantité dans l'eau bouillante que dans l'eau froide, tandis que l'eau froide raſſaſiée de *ſalpêtre*, peut en diſſoudre deux fois plus en la faiſant chauffer. Mais pourquoi cette cauſe ayant ſon effet en grand, ne l'a-t-elle pas en petit? Seroit-ce que la petite quantité de ſel commun étant répandue dans une grande quantité de *ſalpêtre*, les parties de ſel s'y trouvent trop éloignées & trop embarraſſées dans celles du *ſalpêtre* pour ſe réunir & ſe cryſtalliſer?

On purifie le *ſalpêtre* en le faiſant fondre dans de l'eau & le faiſant bouillir juſqu'à ce qu'il ſe forme une pellicule deſſus; un peu d'alun que l'on y jette pendant qu'il bout, tant à la premiere cuite qu'aux deux autres, y forme beaucoup d'écume que l'on ôte; c'eſt le meilleur procédé pour le dégraiſſer & le purifier. On y emploie auſſi la colle-forte, mais avec moins d'effet. La pellicule étant formée, on le verſe dans des baſſins où il ſe cryſtalliſe preſqu'auſſitôt: on le met égoutter le troiſieme jour, & l'eau qui en ſort eſt jettée ſur les terres.

La troiſieme cuite, ou ſeconde purification, ſe fait de même.

Avant que de décharger les cuviers pour y mettre de nouvelle terre, on y repaſſe de l'eau pure pour achever d'en enlever le *ſalpêtre*, & cette eau qu'on appelle *le lavage*, eſt employée pour le leſſivage ſuivant qu'elle fortifie.

Les terres ſalpêtreuſes donnent communément un gros de *ſalpêtre* par livre de terre, & les meilleures un gros & demi.

Les vaiſſeaux dans leſquels on forme & on purifie le *ſalpêtre*, doivent être plutôt profonds que larges; il s'en diſſipe beaucoup en bouillant, & l'on a remarqué que ce déchet ſe fait en raiſon de la ſurface de l'eau.

En raffinant le *ſalpêtre* on ſe propoſe d'en avoir un des plus purs, ou qui ait le moins qu'il eſt poſſible de ſubſtances étrangeres.

Le *ſalpêtre* brut, ou de la premiere cuite, tel qu'il ſort des plâtres, contient quatre ſubſtances différentes, du *ſalpêtre*, du ſel marin, une eau mere & une matiere graſſe.

De ces trois ſels il n'y a que le *ſalpêtre* qui ſoit inflammable, & conſéquemment il eſt auſſi le ſeul qui ſoit propre à faire la poudre à canon.

Le ſel, ou ſel marin, n'étant point ſuſceptible d'inflammation, ne peut contribuer à celle de la poudre; au contraire il lui eſt très-préjudiciable, non ſeulement parce qu'il diminue la quantité du *ſalpêtre* dans la poudre, mais ſur-tout parce qu'il attire l'humidité de l'air, & rend par-là la poudre humide & lui fait perdre ſon activité.

L'eau mere eſt une liqueur qui reſte à la fin de tous les différens travaux de l'affinage du *ſalpêtre*, & qui ne ſe congele, ou ne ſe cryſtalliſe point, comme ſont le *ſalpêtre* & le ſel. Cette eau contient en ſolution un vrai ſel moyen, tels que ſont le *ſalpêtre* & le ſel. Ce ſel de l'eau mere eſt formé par l'union des eſprits ou acides du *ſalpêtre*, & du ſel unis à une terre calcaire, ou telle que la craie. Elle peut être deſſéchée par des ébullitions ſuivies; mais auſſitôt qu'elle eſt expoſée au contact de l'air, elle en attire l'humidité, & ſe réſout entierement. La poudre fabriquée avec un *ſalpêtre* qui contient de cette eau mere, devient humide très-facilement, ce qui eſt un défaut eſſentiel.

La matiere graſſe qui ſe trouve avec le *ſalpêtre*, quoique combuſtible, ne peut contribuer à l'inflammation du *ſalpêtre*: les huiles ou graiſſes ne l'enflamment point; il faut pour y parvenir que les charbons des végétaux ſoient parfaitement brûlés & privés d'huile. Cette matiere graſſe reſtant unie au *ſalpêtre*, l'empêche de s'égoutter & de ſe ſécher, & le rend propre à reprendre de l'humidité.

Si le *ſalpêtre* brut ou d'une premiere cuite, à la quantité de 3600 livres, eſt diſſous dans de l'eau, cuit & clarifié par la colle, & mis en cryſtalliſation ou congelation, le *ſalpêtre* qu'on obtiendra par cet affinage s'appellera *ſalpêtre de deux cuites*.

Ce *ſalpêtre* d'une deuxieme cuite, diſſous de nouveau dans de l'eau, cuit, & clarifié à la colle, & mis à cryſtalliſer, donnera un nouveau *ſalpêtre* qu'on appellera *ſalpêtre de la troiſieme cuite*: tel que les ordonnances le demandent pour la fabrication de la poudre à canon; ce *ſalpêtre* ſera à la quantité de 1988 livres, & l'on employera ſix heures ou environ à faire ces deux cuites.

Si les liqueurs reſtantes de ces différens travaux, & que les ouvriers appellent *eaux*, ſont miſes enſemble à cuire, clarifiées à la colle, & après avoir été congelées, ſi elles ſont égouttées, elles donneront un *ſalpêtre*, brut ou de la premiere cuite. Ce *ſalpêtre* de nouveau raffiné en donnera d'une ſeconde cuite. Enfin ce nitre de deux cuites pareillement affiné, fournira 392 livres d'un *ſalpêtre* de trois cuites.

A chaque cuite de ce deuxieme affinage, on aura en même tems que le *ſalpêtre*, 427 livres de ſel qui ſe cryſtalliſera au fond des chaudieres. Les eaux étant bouillantes, le ſel marin a la propriété de ſe congeler au fond des vaiſſeaux qui ſervent à l'évaporation ou cuite; au lieu que le *ſalpêtre* pour ſe congeler demande le refroidiſſement: l'art a donc profité des différentes propriétés de ces ſels pour les partager.

Les eaux qui proviennent du dernier affinage donneront par la cuite, la clarification & la congelation un nitre brut, qui raffiné encore deux fois, de même que dans les deux raffinages précédens, rendra un *ſalpêtre* de trois cuites, peſant 81 livres.

Si l'on cuit & congele encore toutes les eaux reſtantes des derniers affinages, elles donneront un pain de *ſalpêtre* brut de 67 livres. On pourroit pourſuivre le raffinage de ce *ſalpêtre* juſqu'à zero.

La quantité de ſel provenu de ces derniers affinages ſera de 177 livres; & les écumes ſeront du poids de 171 livres.

La premiere obſervation que nous avons à faire ſur la fabrication du *ſalpêtre* par ces moyens, c'eſt qu'il ſera bien préparé & fabriqué, les congelations en ſeront parfaites, les cryſtaux bien formés & très-gros, & donneront par conſéquent des pains durs & ſolides, ce qui fera qu'ils s'égoutteront parfaitement, & ne conſerveront preſque rien des eaux. Ce *ſalpêtre* ainſi fabriqué, pourra ſe garder long-tems, & ſera peu ſuſceptible des impreſſions de l'air.

Parmi pluſieurs moyens que la Chimie fournit pour connoître la quantité du ſel marin contenue dans le *ſalpêtre*, il faut préférer la cryſtalliſation qui eſt la voie la plus ſimple, la plus facile & la plus vraie.

Toutes les expériences ſur les *ſalpêtres* de différens affinages, ſe réduiſent à les raffiner de nouveau en petit, pour en ſéparer le ſel & l'eau mere, de même qu'on fait dans les travaux en grand.

Si vous faites diſſoudre une quantité donnée de *ſalpêtre* dans l'eau, cuire ou évaporer, & mettre enſuite dans un lieu frais pour s'y congeler; la liqueur reſtante, ou la ſolution de *ſalpêtre* de nouveau évaporée, & de-là miſe à congeler, & que vous répétiez ainſi la cryſtalliſation juſqu'à neuf fois, le *ſalpêtre* cryſtalliſant de la ſorte peu-à-peu, & en petite quantité chaque fois, le ſel ſe dégagera mieux d'avec lui, & ne paroîtra que dans les dernieres cryſtalliſations ſuivant qu'il eſt plus ou moins abondant; car s'il y en a très-peu, il ne paroîtra avec l'eau mere qu'à la derniere cryſtalliſation. Tel eſt le moyen que l'on emploie en Chimie pour avoir un *ſalpêtre* abſolument pur.

Le *ſalpêtre* de trois cuites du premier affinage, diſſous à une quantité comme dans l'eau, & cryſtalliſé neuf fois, ne donnera dans la derniere cryſtalliſation qu'un veſtige de ſel, c'eſt-à-dire à-peine quelques grains ſenſibles, avec un peu plus d'eau mere que ne le fait d'ordinaire le *ſalpêtre* qu'on vend à l'arſenal, où il y a ſouvent des cuites qui ne donnent aucun veſtige d'eau mere.

Si le *ſalpêtre* de trois cuites du deuxieme affinage eſt traité de même que celui du premier, le ſel paroîtra à la derniere ou neuvieme cryſtalliſation, en quantité un peu moindre que dans le *ſalpêtre* du premier affinage; ce ne ſera, pour ainſi dire, qu'une trace de ſel, l'eau mere ſera à-peine ſenſible.

Le *ſalpêtre* de trois cuites du troiſieme affinage, cryſtalliſé comme les autres, le ſel ne paroîtra qu'à la derniere cryſtalliſation, à-peu-près en même quantité que celui du *ſalpêtre* du premier affinage; il n'y aura preſque pas d'eau mere.

L'eau mere à la quantité de 7 livres, 5 onces, donnera à la faveur de l'évaporation, une demi-once de *ſalpêtre*, & preſque 6 onces de ſel; le reſte de la liqueur ſera ce qu'on appelle *l'eau mere*, qui ne cryſtalliſe point.

Le tems employé pour les trois affinages ſera de 4 jours & demi, & 25 minutes.

Le *ſalpêtre* de ces trois raffinages ſera auſſi parfait qu'il le puiſſe être, & l'on aura conſommé 2638 liv. de bois: employé 3600 liv. d'eau, 9 liv. 10 onces de colle: travaillé 108 heures 25 minutes, ou 4 jours 12 heures 25 minutes: & obtenu 2461 liv. de *ſalpêtre* raffiné: de *ſalpêtre* brut, provenu des cuites d'eau, 67 livres: d'eaux meres reſtées des opérations, 28 liv. 8 onces: de ſel produit net, 604 liv. enfin des écumes, 171 liv.

Le *ſalpêtre* doit être de la troiſieme cuite pour être employé à la compoſition de la poudre, & à celle des feux d'artifice; pour ce dernier uſage on le pile dans un mortier, ou on le broie ſur une table de bois dur avec une molette, & on le paſſe au tamis de ſoie; plus il eſt fin & ſec, & plus il a d'effet; il eſt par lui-même incombuſtible, & lorſqu'il s'enflame & fuſe, c'eſt à l'occaſion de la matiere à laquelle il touche, comme lorſqu'il eſt mis ſur une planche ou ſur des charbons, l'air ſubtil qu'il contient, ſe développant par l'action du feu, exalte les parties ſulfureuſes que ces matieres contiennent, dont il pénetre les pores; elles ſe changent en flamme & emportent avec elles les parties du *ſalpêtre* que leur action a diviſées; ſi au contraire il eſt mis ſur quelque choſe d'incombuſtible & dénuée de ce ſoufre, comme ſur une pelle ou ſur une tuile rougie au feu, il fond ſimplement ſans s'enflammer & ſe réduit en liqueur, il prend corps en refroidiſſant & forme un ſel plus dur & plus ſolide qu'il n'étoit auparavant, & qui eſt également propre aux mêmes uſages, étant ce qu'on appelle *ſalpêtre* en roche, il ſe rafine même par cette fuſion, on en prépare en quelques endroits pour faire de la poudre de chaſſe en le faiſant fondre au feu & ſans eau; on jette un peu de ſoufre deſſus pendant qu'il eſt en fuſion pour achever de le dégraiſſer, le ſoufre brûle avec ce qui peut y être reſté de graiſſe, ſans allumer le *ſalpêtre;* cette opération ne pourroit ſe réiterer ſans l'affoiblir, attendu que n'y ayant plus rien d'onctueux, les eſprits auroient plus de facilité à s'en dégager, & qu'il s'en évaporeroit beaucoup.

Salpêtre, *à la Monnoie;* on appelle *affiner au ſalpêtre* l'affinage de l'argent qui ſe fait avec ce ſel ou nitre; l'affinage de l'argent par le *ſalpêtre* ſe fait ainſi. On ſe ſert d'un fourneau à vent; on y met un creuſet, on le charge d'environ 40 marcs de matiere d'argent, puis on le couvre, & on charge le fourneau de charbon. Quand la matiere eſt en bain, on jette deux ou trois onces de plomb dans le creuſet, on braſſe bien la matiere en bain, *voyez* Brassoir, puis on retire le creuſet du feu, on verſe enſuite cette matiere par inclination dans un bacquet plein d'eau commune, pour la réduire en grenaille. Après lui avoir donné trois feux, on laiſſe refroidir le creuſet ſans y toucher, on le retire, enfin on le caſſe, & on y trouve un culot dont le fond eſt d'argent fin, & le deſſus de craſſe de *ſalpêtre* avec l'alliage de l'argent.

SALPETRIERE, ſ. m. (*Architect.*) grande ſalle d'un arſenal, au rez-de-chauſſée, où ſont ordinairement pluſieurs rangs de cuves & de fourneaux pour faire le ſalpêtre. Telle eſt la *ſalpêtriere* de l'arſenal de Paris. (*D. J.*)

SALPINATES, les (*Géog. mod.*) ancien peuple d'Italie. Ils s'unirent avec Vulſinius, pour faire la guerre aux Romains, ſelon Tite-Live, *liv. III.* (*D. J.*)

SALPINGO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, épithete des muſcles qui s'attachent à la portion voiſine & cartilagineuſe de la trompe d'Euſtache, & ſe terminent à la ligne blanche du pharinx; c'eſt une portion du ſpheno-ſalpingo-pharingien. *Voyez* Pharinx & Spheno-salpingo-pharingien.

SALPINGO-STAPHILIN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcle de la luette, qui viennent en partie de l'os ſphénoïde, & ſur-tout de la partie poſtérieure & cartilagineuſe de la trompe d'Euſtache, & s'inſerent à la partie poſtérieure de la luette.

On les appelle auſſi *petro-ſalpingo-ſtaphilins* ou *périſtaphilins internes*.

SALSEPAREILLE, ſ. f. *ſmilax*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil de cette fleur devient dans la ſuite un fruit mou ou une baie arrondie, & remplie d'une ſemence ordinairement ronde ou ovoïde. Tournefort, *inſt. rei herb. app.* *Voyez* Plante.

SALSES, (*Géog. mod.*) en latin *Salſulæ*, fortereſſe de France, dans le Rouſſillon, aux confins du Languedoc, ſur le grand chemin de Perpignan à Narbonne, entre les montagnes & un grand étang, qui prend quelquefois le nom de *Salſes*, & quelquefois le nom de Leucate.

La fortereſſe de *Salſes* a été bâtie par Charles-Quint, & il s'eſt formé dans ce lieu un village qui a le titre & les prérogatives de ville. Il eſt à quelque diſtance du fort, à 2 lieues au-deçà de Perpignan, & à une lieue de la Méditerranée. Le prince de Condé prit le fort en 1639; les Eſpagnols le reprirent en 1640, mais il a été ſoumis à la France après la conquête de Perpignan. *Longit.* 20. 34'. *latitude* 43. 36'.

Salſes eſt célebre par la fontaine, qui porte le même nom, *fons Salſulæ*. Ce nom exprime la qualité de ſes eaux. Elles étoient, ſelon Méla, plus ſalées que celles de la mer. Il ajoute qu'auprès de cette fontaine étoit une plaine couverte de roſeaux qui formoit un marais, où l'on avoit reconnu par la nature de ce qu'on retiroit du fond, que la mer y pénétroit. Delà, dit-il, quelques auteurs grecs & latins avoient imaginé que les poiſſons qu'on y prenoit par diverſes ouvertures, y croiſſoient dans la terre, idée abſurde, ajoute Méla.

L'exiſtence de ces ſortes de poiſſons eſt conſtatée pour le Rouſſillon par le témoignage des anciens. Athenée nous a conſervé un paſſage de Polybe, qui en faiſoit une mention particuliere: cet auteur diſoit qu'il y avoit auprès des Pyrénées une vaſte plaine, qui s'étendoit juſqu'à la riviere de Narbonne, c'eſt-à-dire l'Ande, *Atax*, où l'on trouvoit des poiſſons; que le terroir en étoit léger, & couvert d'une grande quantité de chiendent; que l'eau des rivieres voiſines y pénétroit ſans peine; que les poiſſons attirés par l'appât de ce chiendent s'y inſinuoient, & que comme ils ſe répandoient dans toute la côte, on en faiſoit une pêche abondante. Strabon en dit auſſi quelque choſe. (*D. J.*)

SALSETTE, (*Gog. mod.*) île de la mer des Indes, ſur la côte du royaume de Décan. Elle a, dit-on, 20 milles de longueur, 15 de largeur, & 70 de tour. Les Portugais, à qui elle appartient, l'appellent *l'île des Canarins*, à cauſe d'une célebre pagode de ce nom, qui y attire bien du monde; mais ce ſont les jéſuites qui poſſédent la meilleure partie de cette île, dont ils retirent un grand profit par le commerce du ſucre & du riz qu'elle produit. (*D. J.*)

SALSIFI, ſ. m. *Voyez* Cercifi.

Salsifi *ou* Sersifi, (*Diete & Mat. méd.*) cultivé, des jardins, ou d'Italie, & *ſalſifi* ſauvage ou des prés. Les racines de ces plantes ſont en uſage à titre d'aliment & à titre de remede. Elles ont la plus grande analogie avec la ſcorſonere, qui s'appelle auſſi *ſalſifi* d'Eſpagne. On n'a obſervé aucune différence entre les qualités diététiques des racines des deux *ſalſifis*, & celles de la racine de ſcorſonere. Quant à l'uſage pharmaceutique, les premieres peuvent très-bien être ſubſtituées aux dernieres, quoiqu'elles paſſent pour un peu plus foibles. *Voyez* Scorsonere, *Diete & Mat. méd.* *b*)

SALSO, le, (*Géog. mod.*) il y a deux rivieres de ce nom en Sicile. L'une plus conſidérable, a ſa ſource dans la vallée de Démona, aux monts de Madonia, & va ſe perdre dans la mer au golphe d'Alicata. L'autre riviere plus petite, a ſa ſource dans la vallée de Mazara, au mont de Melle, & ſe jette dans la Platane. La premiere eſt l'*Himera* des anciens.

SALSTAD, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, dans l'Uplande, au levant, & vis-à-vis les îles d'Eland, au midi d'Oregrund, & au nord-eſt d'Upſal.

SALSULÆ, (*Géog. anc.*) ancien lieu de la Gaule. An-

Antonin le met sur la route d'Espagne, à trente mille pas de Narbonne, & à quarante-huit mille pas du lieu *ad Stabulum*. C'est aujourd'hui Salses.

SALSUM FLUMEN, (*Géog. anc.*) riviere d'Asie, dans l'Arabie. Son embouchure doit se trouver entre celle de l'Euphrate, & le promontoire Chalboue, selon Pline, *liv. VI. ch. xxviij*. Le P. Hardouin observe que le mot *Salsum*, n'est pas un adjectif dérivé de la salure des eaux, mais plutôt un nom propre d'une origine barbare, ainsi que celui du fleuve Salsos. Il prétend aussi que cette riviere est le Gehon dont parle Moïse dans sa description du paradis terrestre. (*D. J.*)

SALTA, (*Géog. mod.*) ville toute ouverte de l'Amérique méridionale, au Tucman, sur une petite riviere, au midi de S. Salvador, & à 15 lieues d'Estreco. Quoique cette ville soit petite, elle commerce beaucoup & avantageusement avec le Pérou, en blé, en farine, en bétail, en vin, en chair salée, *&c. Lat.* méridionale 24. 56. (*D. J.*)

SALTARELLA, (*Musique italienne.*) les Italiens appellent ainsi une espece de mouvement qui va comme en sautant, & qui se fait presque toujours en triple, en pointant la premiere de chaque mesure. *Brossard*.

SALTATESQUIS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne à des juges ou aux membres d'un tribunal supérieur, qui décide de toutes les affaires parmi les négres qui habitent le pays appellé *Sierra Leona*, en Afrique. Leur réception est des plus singulieres. Le candidat est assis sur une sellette de bois, là le président lui frappe à plusieurs reprises le visage avec les intestins sanglans d'un bouc qui a été tué pour la cérémonie; il lui en frotte ensuite tout le corps, après quoi il lui met un bonnet rouge sur la tête, en prononçant le mot *saltatesqui*; il le revêtit d'une longue robbe garnie de plumes, & la fête finit par immoler un bœuf & par des réjouissances. Les avocats qui plaident devant la cour des *saltatesquis* ont des cliquets dans leurs mains, & des clochettes aux jambes, qu'ils font sonner afin de réveiller l'attention des juges aux endroits de leurs plaidoyers qui demandent le plus d'attention.

SALTAIRE, s. m. (*Hist. anc.*) étoit anciennement parmi les Romains une espece d'officier ou de domestique, chargé du soin des maisons de campagne, des terres, des bois & de la conservation des fruits, des remparts, *&c. Voyez* FOREST.

Dans le livre de Nehemie, *ch. ij. v. 8.* il est parlé d'un officier semblable, *custos saltus regis*, que les traducteurs anglois rendent par ces mots, *keeper of the king forest; garde de la forêt du roi*, leur traduction paroit exacte; puisque cet officier nommé *Asaph*, devoit, par ordre d'Artaxerxe, fournir à Néhemie les bois de charpente nécessaires pour les tours, les portes de la ville, & la construction de sa propre maison; matériaux qui ne se trouvent pas ordinairement dans un verger. Au reste, il se peut faire que cet officier, outre la garde de la forêt, eût encore celle d'une maison: car *saltus* signifie proprement les *bosquets* ou les *jardins* qui font partie de l'ornement d'une maison de plaisance.

Dans les lois des Lombards, *saltuarius* signifie un *officier* chargé de la garde des frontieres.

SALTIMBANQUE, s. m. (*Maladies.*) synonyme à *charlatan*, *empirique*. Voyez *l'un & l'autre*.

SALTUM, (*Géog. anc.*) il y a quatre siéges épiscopaux de ce nom. Le premier étoit dans la Palestine, sous la métropole de Césarée, sur la mer; le second & le troisieme étoient en Arabie, sous deux métropoles différentes; le quatrieme étoit en Asie, & reconnoissoit Amasie pour métropole. (*D. J.*)

SALTUS, (*Géog. anc.*) mot latin qui a plusieurs significations. Premierement, il veut dire un *saut*, & vient de *salio*, sauter. Outre cela, il signifie un *bois*, une *forêt*, ou bien une *montagne* couverte de bois; il se prend aussi pour un détroit, un défilé, un passage étroit entre des montagnes: de-là vient que dans les Historiens latins, on trouve ce mot employé en quelqu'un de ces sens-là. Nos ancêtres en ont fait *Sault*, & ont nommé le *comté de Sault*, un canton de France, que quelques auteurs ont exprimé en latin par *Saltuosa provincia*, qui en bonne latinité, ne veut dire qu'une *contrée couverte de bois*. (*D. J.*)

SALTZ *ou* SALTZACH, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans l'archevêché de Saltzbourg, & dans la Baviere. Elle a sa source dans les montagnes, au voisinage du Tirol, & finit par se perdre dans l'Inn. (*D. J.*)

SALTZA, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la basse-Saxe, au duché de Magdebourg, sur l'Elbe; à deux milles de Calbe, & autant de Magdebourg, elle tire son nom des sources salées qui s'y trouvent. Cette ville a été quelque tems libre, & Charlemagne y tint les états de l'empire en 803; mais elle a éprouvé de grands malheurs par la longue guerre civile d'Allemagne, & elle ne s'en est pas relevée. *Long.* 29. 35. *lat.* 52. 24. (*D. J.*)

SALTZBERG, (*Géog. mod.*) ville du royaume de Norvège, au gouvernement d'Aggerhus, sur le Drammen, à quatorze milles pas de Christiania, vers le couchant. *Long.* 26. 6. *lat.* 59. 4. (*D. J.*)

SALTZBOURG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Baviere, siege archiépiscopal, & capitale d'un état souverain, possédé par l'archevêque de *Saltzbourg*. Cette ville est sur la riviere de Saltz ou Saltzach, qui la traverse, & qu'on passe sur un pont de bois couvert, à 18 lieues au midi de Passau, & à 30 de Munick. *Long.* 30. 40. *lat.* 47. 42.

Il paroît que *Saltzbourg*, en latin *Salisburgum*, à pris son nom de la riviere de Saltz qui y passe. L'ancienne ville de *Jurava* ou *Juravum* des Romains, à laquelle elle a succédé, avoit été ruinée l'an 448, par Attila roi des Huns. Elle fut ensuite rebâtie par les ducs de Baviere, à la recommandation de S. Rupert. Charlemagne l'a choisit en 803 pour être le lieu du rendez-vous de ses ambassadeurs, avec ceux de Nicephore, empereur de Constantinople, qui y traiterent des bornes des deux empires. Cette même ville fut presque réduite en cendres vers l'an 1195, & rétablie peu de tems après. L'archevêque Paris de Lodron l'entoura de murailles.

Sa cathedrale est une des plus belles églises d'Allemagne, & le chapitre un des plus nobles; il consiste en vingt-quatre chanoines, qui font tous preuve de huit quartiers; ils ont tous une maison particuliere,

> *Et laissent en leur lieu*
> *A des chantres gagés le soin de loüer Dieu.*

L'université de *Saltzbourg* a été fondée par le même archevêque qui entoura la ville de murailles; cette université a pour professeurs des bénedictins, excepté pour le droit civil; le recteur est toujours un religieux.

L'état de l'archevêque de *Saltzbourg* est borné au nord, par la Baviere; au nord-est & à l'est, par l'Autriche; au midi, par la Carinthie & par le Tirol, qui avec la Baviere le déterminent à l'occident. Ce pays est plein de montagnes qui fournissent des eaux minérales; mais *Saltzbourg* est l'unique ville qui s'y trouve. (*D. J.*)

SALVADOR, SAN, (*Géog. mod.*) nom commun à plusieurs lieux.

1°. *San-Salvador*, ville d'Afrique, sur la côte orientale de l'Ethiopie, capitale du Congo, sur une montagne escarpée. Elle est le séjour du roi du pays, & s'appelloit *Congo*, avant que les Portugais eussent changé son nom. Elle est aujourd'hui peuplée d'européens. Les jésuites & les capucins y sont établis; l'évêque est suffragant de Lisbonne. *Latit. méridionale*, 5.

2°. *San-Salvador*, ville de l'Amérique, au gouvernement de Guatimala, à 7 lieues de la mer du sud, à 40 de San Jago, de Guatimala, dans un terrein fertile en fruits, & dans un air assez temperé. *Lat. septentrionale*, 13. 6.

3°. *San-Salvador*, ville de l'Amérique méridionale, au Bresil, dont elle est la capitale. Elle est grande, bien bâtie, fort peuplée, très-commerçante, & située sur la baie de tous les Saints, Bayha de Todos los Santos; son assiette n'est pas avantageuse, parce qu'elle est haute & basse, & qu'elle n'a presque point de rues qui soient droites.

Comme on ne peut s'y servir d'aucunes voitures, les esclaves y font la fonction de chevaux, & transportent d'un lieu à un autre, toutes les marchandises; ils portent aussi les habitans sur une espece de lit de coton à réseau, suspendu par les deux bouts; ce lit ou palanquin est couvert d'une impériale, d'où pendent des rideaux qui empêchent d'être vû, & qui garantissent du soleil. On est fort à son aise dans ce lit; la tête repose sur un chevet, & le corps sur un petit matelas proprement piqué; la chaleur violente du climat, & la molesse extrème des habitans, ont rendu ces hamacs très-communs, non-seulement

pour faire les visites, mais aussi pour se rendre à l'église.

San-Salvador, est la résidence du viceroi du Bresil, le siege d'un archevêque, d'un conseil souverain, & d'une cour des monnoies.

Les maisons y sont hautes, & presque toutes de pierre de taille & de brique. Les églises sont riches, & les communautés nombreuses; les jésuites seuls y sont au nombre de près de deux cens, & les plus riches de tous les religieux. Ils y possedent une église & un college magnifique, où ils entretiennent six régens pour enseigner.

San-Salvador, est un lieu de grand abord pour les marchandises qui s'y trafiquent, telles que sont les toiles, les baies, les serges, & les perpétuanes; les chapeaux, les bas de soie & de fil, les biscuits, les farines, le froment, les vins de port-à-port, *&c.* les huiles, le beurre, le fromage, les batteries de cuisine, les esclaves de Guinée, *&c.* Pour toutes ces choses, on y reçoit en retour de l'or, du sucre, du tabac, du bois de teinture de Bresil & autres; des peaux, des huiles, des suifs, du baume de copahu, de l'ypécacuana, *&c.*

Cette ville si avantageuse pour les Portugais, est sur une hauteur de 80 toises, qui dépend de la côte orientale de la baie de tous les Saints. Cette hauteur est très-difficile à grimper, & on s'y sert d'une espece de gruë pour monter & descendre les marchandises du port à la ville.

San-Salvador est en général bien fortifiée, mais la garnison est aussi débauchée que mal disciplinée. Les autres habitans ne valent guere mieux; ils sont voluptueux, ignorans, vains, & bigots. Ils marchent ordinairement un rosaire à la main, un chapelet au col, un S. Antoine sur l'estomac, un poignard sur le sein, un pistolet dans la poche, & une longue épée au côté, afin de ne pas perdre l'occasion en disant leurs chapelets, de se venger d'un ennemi. *Lat. méridionale*, 12. (*D. J.*)

SALVAGE, s. m. (*Droit de naufrage.*) c'est un droit qui se paye à ceux qui ont aidé à sauver des marchandises & autres choses qui périssoient dans un naufrage: ce droit est ordinairement le dixieme de ce qu'on a sauvé. (*D. J.*)

SALVAGES ILES, (*Géog. mod.*) on nomme ainsi deux petites îles d'Afrique dans l'Océan atlantique, entre Madere au nord & les Canaries au midi; elles sont incultes & inhabitées; on croit cependant que ce sont les îles de Junon, *Junoniæ insulæ*. (*D. J.*)

SALVATELLE, s. m. *terme d'Anatomie*, branche fameuse de la veine axillaire qui s'étend sur la partie extérieure de la main, entre le doigt annulaire & le petit doigt. *Voyez* AXILLAIRE *&* VEINE.

Plusieurs médecins, à l'imitation des Arabes, recommandent la saignée de la *salvatelle*, comme très-propre dans les fievre tierces & quartes, & dans les maladies hypocondriaques.

SALVATIERRA, (*Géog. mod.*) il y a deux à trois villes ou bourgs de ce nom en Espagne, & une en Portugal.

1°. *Salvatierra*, petite ville d'Espagne en Galice, sur le Minho, dont l'évêché est au nord-est de Tuy. *Long.* 10. 55. *latit.* 39. 45.

2°. *Salvatierra*, petite ville d'Espagne dans la Biscaye, province d'Alava, au pié d'une montagne. *Long.* 15. 30. *latit.* 42. 48.

3°. *Salvatierra*, bourg d'Espagne, dans le comté d'Arragon, au confluent des petites rivieres d'Arragon & de Véral, & à quatre lieues de Java.

4°. *Salvatierra*, ou *Salvaterra*, est une ville forte de Portugal, dans la province de Béyra, sur la riviere d'Elia, à l'orient de Ségura. *Long.* 9. 5. *latit.* 39. 34. (*D. J.*)

SALVATIONS, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est un terme de pratique, par lequel on entend certaines écritures qui sont faites en repliques à des réponses à griefs, à des réponses à causes & moyens d'appel, à des contredits de production, & à des contredits de production nouvelle.

On les appelle *salvations*, parce que l'objet de ces écritures est de sauver les premieres écritures, c'est-à-dire, de soutenir les moyens qu'elles renferment. (*A*)

SALUBRE, adj. (*Gramm.*) favorable à la santé, soit en guérissant la maladie, soit en la prevenant; on dit la faculté *salubre*, les eaux *salubres*, des substances *salubres*.

SALUBRITÉ, s. f. (*Gramm.*) qualité qui rend une chose saine & salubre: on dit la *salubrité* de l'air, des eaux, des lieux.

SALUCES, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Salutiæ*, ville d'Italie, dans le Piémont, marquisat de même nom, au pié des Alpes, à un mille du Pô, à 10 de Fossano au couchant, à pareille distance du Mont-Viso, à 18 milles au sud-est de Pignerol, & à 24 de Turin vers le midi: son évêché est suffragant de Turin, depuis l'an 1511. On croit qu'elle occupe les ruines de l'ancienne *Augusta Vagiennorum*. C'est une place très-importante au roi de Sardaigne. *Long.* 25. 20. *latit.* 44. 27.

Blandrata, (George) naquit à *Saluces* dans le xvj. siecle; il vint à Genève, & embrassa le Calvinisme. De Genève il se rendit en Pologne, où il combattit le mystere de la Trinité, avec moins de crainte qu'ailleurs; il fut d'abord arien, & ensuite embrassa les opinions de Paul de Samosate; il eût bien mieux fait de ne s'attacher qu'à la Médecine, qu'il pouvoit exercer avec d'autant plus de gloire, qu'il étoit médecin de Sigismond, d'Etienne, & de Cristophe Battori, princes de Transylvanie. Il mourut vers l'an 1590, & s'avisa sur la fin de ses jours de thésauriser, d'abandonner les intérêts des Unitaires, & de favoriser les Jésuites. (*D. J.*)

SALUCES *le marquisat de*, (*Géog. mod.*) petit pays d'Italie, où il fait une province du Piémont, près des Alpes. Il est borné au nord par le Dauphiné & le Piémont; au midi par le comté de Nice & de Coni; au levant par les provinces de Savillan & de Fossano; au couchant par la vallée de Barcelonette.

Ce pays a été autrefois plus grand qu'il n'est aujourd'hui; il avoit ses marquis qui le tenoient en fief des Dauphins, de sorte que par l'extinction de leur famille, François I. réunit ce marquisat à la couronne, comme un fief du Dauphiné. Henri IV. l'échangea en 1601 par le traité de Lyon avec le duc de Savoie, qui céda en échange la Bresse, le Bugey, les pays de Valromey & de Gex, qui sont en-deçà du Rhône. *Saluces* & Carmagnoles, sont les deux seules places importantes du *marquisat de Saluces*. (*D. J.*)

SALVE, s. f. (*Fortification.*) salut militaire, qui se fait par la décharge d'un grand nombre d'armes à feu en même tems. *Voyez* SALUT.

Dans les Transactions philosophiques, M. Robert Clarke nous rend compte d'un effet surprenant que produisit une *salve* ou quelques décharges de mousquetterie.

A la proclamation de la paix en 1697, deux corps de cavalerie furent rangés de maniere que le centre se trouvoit vis-à-vis la porte d'un boucher, qui avoit un chien le plus gros & le plus hardi qu'il y eût à Londres. A la premiere décharge le chien qui dormoit dans la maison couché auprès du feu, courut en-haut, & se cacha sous un lit qui étoit dans une chambre au premier étage: comme la servante le battoit pour le faire descendre, lui qui n'avoit jamais monté l'escalier, on fit une seconde décharge, à laquelle le chien se leva, sortit de dessous le lit, & fit plusieurs tours dans la chambre, tremblant & frissonnant comme s'il étoit aux abois, & à la troisieme décharge, le chien après avoir fait encore un tour ou deux dans la chambre, tomba par terre & mourut sur le champ, en jettant du sang par le nez & par la gueule. *Chambers.*

Dans les *salves*, il est défendu en France par une ordonnance du premier Août 1681, charger les pieces d'une plus grande quantité de poudre que du poids du quart du boulet. (*q*)

SALVETAT LA, *ou* SAUVETAT, (*Géog. mod.*) il y a deux bourgs ou petites villes de ce nom en France; l'une est dans le haut-Languedoc, au diocèse de Castres, sur l'Agoust; ce lieu n'a pour toute décoration qu'un prieuré de bénédictines.

L'autre *Salvetat* est dans l'Agénois, sur la Seine, à cinq lieues à l'orient septentrional de la ville d'Agen; ce n'est qu'un bourg, mais bien illustré pour avoir été la patrie du ministre Claude, & du philosophe Régis.

Claude (*Jean*) l'un des plus habiles théologiens françois du dernier siecle, y naquit en 1619. Il fut ministre à Charenton depuis 1666 jusques à la révocation de l'édit de Nantes en 1685, qu'il se réfugia en Hollande, où le prince d'Orange l'accueillit avec empressement, & commença par lui donner une pension. Il mourut à la Haie en 1687, à 68 ans.

Il fut pendant sa vie l'oracle de son parti, rival digne des Bossuet, des Arnauld, & des Nicole. Il l'a prou-

prouvé par sa réponse à la *conférence* de M. Bossuet; par sa défense de la réformation contre les *préjugés légitimes* de M. Nicole; par ses réponses au traité de la *perpétuité*; enfin, par ses divers livres de théologie & de controverse. Il joignoit à beaucoup d'esprit & d'érudition, un style mâle, exact, éloquent, & serré: M. de la Deveze a écrit sa vie. *Voyez* SAUVETAT.

Régis (*Pierre-Silvain*), fut un des grands défenseurs du Cartésianisme; c'étoit beaucoup dans un tems où la physique de Newton étoit inconnue. Les écrits de M. Régis, qu'on ne lit plus aujourd'hui, lui valurent une place à l'académie des Sciences en 1699; il mourut en 1707, âgé de 75 ans. (*D. J.*)

SALVE, *terme d'église*; c'est le premier mot d'une priere latine qu'on fait à la Vierge dans l'Eglise catholique, & qu'on chante sur le point de l'exécution des criminels. Durandus prétend que cette priere a été composée par Pierre, évêque de Compostelle; que les Dominiquains l'adopterent vers l'an 1237, & que saint Bernard en a fait la fin. Il est fort vraissemblable que cette antienne doit son origine aux siecles d'ignorance; l'occasion dans laquelle on la chante, & le *salut* à la Vierge dans cette occasion, n'indiquent pas des siecles éclairés. (*D. J.*)

SALUER, v. act. (*Gramm.*) honorer quelqu'un par quelques démonstrations extérieures convenues entre les peuples; chaque peuple a son *salut*; d'un magistrat ignorant, c'est la robe qu'on *salue*: on *salue* Dieu, la Vierge, les saints par des prieres & des génuflexions; les François se *saluent* en se découvrant la tête, & en s'inclinant; ou quand ils ont la tête découverte, en s'inclinant seulement; les Orientaux en posant la main sur la poitrine & s'inclinant aussi; on va *saluer* un gouverneur, un seigneur; on a *salué* le roi, les enfans de France, les ministres; nous nous *saluons*, mais nous ne nous parlons pas.

SALUER, (*Critique sacrée.*) nos traductions rendent le mot grec du nouveau Testament ἀσπάζειν, par *saluer*; c'est employer un terme trop foible; on croiroit qu'il ne s'agit que d'un coup de chapeau; au lieu que l'expression grecque signifie *aimer*, *estimer*, *honorer*. Ainsi *saluer extérieurement*, c'est marquer de l'estime, de la considération, du respect: *intérieurement*, c'est en avoir. *Grotius. Beausobre.* (*D. J.*)

SALUER, (*Art. milit.*) *voyez* SALUT & SALVE.

SALUER, (*Marine.*) c'est faire hommage, ou rendre honneur à un vaisseau. *Voyez* SALUT.

Saluer à boulet, c'est tirer le canon avec un boulet; cela ne se pratique que pour les rois. *Voyez* SALUT, *article* 11.

Saluer de la mousqueterie, c'est tirer une ou trois salves de mousqueterie: ces salves n'ont lieu qu'à l'occasion de quelques fêtes, & elles précedent le *salut* du canon.

Saluer de la voix. C'est crier une ou trois fois: *Vive le roi*; ce que fait tout l'équipage tête nue. On *salue* ainsi, après avoir *salué* du canon, ou lorsqu'on ne peut, ou qu'on ne veut pas tirer du canon. *Voyez* SALUT, *art.* 7.

Saluer des voiles. C'est amener les huniers à un mât ou sur le ton. *Voyez* SALUT, *art.* 7.

Saluer du canon. C'est tirer un nombre de coups de canon: trois, cinq, sept, neuf, *&c.* à boulet ou sans boulet, selon que l'on veut rendre plus ou moins d'honneur à ceux qu'on *salue*. Les vaisseaux de guerre *saluent* par nombre impair, & les galeres par nombre pair. C'est ici le *salut* ordinaire; & j'ajoute à cause de cela, que le vaisseau qui est sous le vent d'un autre, doit *saluer* le premier.

Saluer du pavillon. C'est embrasser le pavillon, & le tenir contre son bâton, ensorte qu'il ne puisse voltiger; ou l'amener & le cacher: cette maniere de *saluer* est la plus humble de toutes.

SALVETE, (*Littérat.*) Ce mot signifie *impertimini salutem*, quand on parle aux dieux. On disoit: *estote salvi*, lorsqu'on saluoit les hommes; & quelquefois on disoit: *accipite* salutem *quam quis impertitur*, en saluant les uns ou les autres. (*D. J.*)

SALVIA, (*Géogr. anc.*) Σαλουία, ville de la Liburnie, dans les terres, selon Ptolomée. Ortelius soupçonne que c'est la *Salvia* d'Antonin, sur la route de Sirmium à Salones, entre Sarnada & Pelvis, à vingt-quatre mille pas de la premiere, & à dix-huit mille pas de la seconde. (*D. J.*)

SALUM, (*Géog. mod.*) nom commun à une riviere & à un royaume d'Afrique.

La riviere est dans la Nigritie; c'est un bras de la riviere de Gambie, qui elle-même est une branche du Niger.

Le royaume de *Salum* n'est autre chose que le pays situé sur la riviere de ce nom. (*D. J.*)

SALURE, s. f. (*Gramm.*) qualité d'une chose salée.

SALURE *de la mer*, (*Physiq.*) Cette *salure* amere & singuliere a donné lieu depuis long-tems à quelques questions curieuses, qui méritent d'être résolues dans cet ouvrage.

On demande d'abord d'où vient la *salure* de la mer. La cause la plus probable de la *salure* de l'Océan se trouve ainsi expliquée par le docteur Halley dans les *Transact. philos. n°.* 334. J'ai remarqué, dit-il, que tous les lacs du monde, appellés proprement tels, se trouvent salés, les uns plus, d'autres moins que l'Océan, qui dans le cas présent peut aussi être regardé comme un lac; puisque j'entends par le mot *lac* des eaux dormantes, dans lesquelles se jettent perpétuellement des rivieres, & qui n'ont point d'issue.

Il y a très-peu de ces lacs dans la partie connue du globe; & en effet, à le bien prendre, je ne crois pas, continue-t-il, qu'il y en ait en tout plus de quatre ou cinq: savoir, 1°. La mer Caspienne: 2°. la mer Morte, ou le lac Asphaltide: 3°. le lac sur lequel est située la ville de Méxique: 4°. un lac du Pérou appellé *Titicaca*, qui par un canal d'environ cinquante lieues, communique avec un cinquieme plus petit appellé le *lac de Paria*; aucun de ces lacs n'a d'issue. La mer Caspienne qui est le plus grand de tous, est, à ce qu'on prétend, un peu moins salée que la mer Océane. Le lac Asphaltide l'est si prodigieusement, que ses eaux en sont entierement rassasiées, & ne peuvent dissoudre presque rien autre chose; aussi ses bords sont incrustés pendant l'été d'une grande abondance de sel desséché, d'une nature un peu plus piquante que le sel marin, & qui tient un peu du sel armoniac.

Le lac du Méxique est, à proprement parler, un double lac divisé par un grand chemin qui conduit à la ville, laquelle est construite sur des îles au milieu du lac, sans doute pour sa sureté. Les premiers fondateurs ont vraissemblablement tiré cette idée des castors qui construisent leurs cabanes sur des écluses qu'ils bâtissent dans les rivieres. La partie de ce lac qui est au nord de la ville & des grands chemins, reçoit une riviere considérable, qui étant un peu plus haute, fait un petit saut ou cascade à son embouchure dans la partie méridionale du lac qui est plus bas. La partie la plus basse se trouve être salée; mais je n'ai pas encore pu apprendre à quel degré; cependant la partie plus élevée a ses eaux douces.

Le lac de Titicaca a près de quatre-vingts lieues de circonférence, & reçoit plusieurs rivieres fort grandes & douces. Cependant, au rapport de Herrera & d'Acosta, les eaux sont si saumaches, qu'on ne sauroit en boire, quoiqu'elles ne soient pas tout-à-fait si salées que celles de l'Océan. On assure la même chose du lac de Paria, dans lequel celui de Titicaca lui-même se décharge en partie.

Or je conçois, que comme tous les lacs dont j'ai parlé, reçoivent des rivieres, & n'ont aucune issue, il faut que leurs eaux s'élevent jusqu'à ce que leurs surfaces soient assez étendues pour perdre en vapeur autant d'eau qu'ils en reçoivent par les rivieres; & par conséquent ces lacs doivent être plus ou moins grands, selon la quantité d'eau douce qui s'y décharge. Mais les vapeurs ainsi exhalées sont parfaitement douces; de sorte que les particules salines apportées par les rivieres restent, tandis que les douces s'évaporent; d'où il est évident que le sel des lacs augmente continuellement, ou que les eaux en deviennent de plus en plus salées. Mais dans les lacs qui ont une issue, comme celui de Généfareth, autrement appellé le *lac de Tibériade*, dans le lac supérieur de Méxique & dans la plûpart des autres; l'eau étant perpétuellement courante, est remplacée par de nouvelle eau douce de riviere, dans laquelle il y a si peu de particules salines, qu'on ne s'en apperçoit point.

Or, si c'est-là la véritable raison de la *salure* de ces lacs, il est assez probable que l'Océan n'est devenu salé lui-même que par la même cause.

2°. On demande d'où procede la différence de *salure de la mer*, qui est d'autant moins salée qu'on approche des poles, & qui l'est le plus sous l'équateur ou dans la Zone torride. Plusieurs raisons concourent à cette différence de *salure*.

1°. Le soleil étant plus chaud sous la zone torride, attire plus de vapeurs que dans les climats septentrionaux, & ces vapeurs sont toutes d'eaux dou-

ces; car les particules de sel ne s'évaporent pas si facilement à cause de leur pesanteur; par conséquent l'eau qui reste dans l'Océan doit être plus salée sous l'équateur que vers les poles, où il ne s'exhale pas tant d'eau douce, parce que la chaleur du soleil y est plus foible.

2°. La seconde cause est la chaleur & la fraicheur de l'eau, car la même eau, le bœuf mariné, les mets salés, le sont plus quand ils sont chauds que quand ils sont froids, comme chacun peut l'avoir expérimenté, parce que la chaleur ou les particules de feu agitent & aiguisent les particules de sel contenues dans ces viandes, & les séparent les unes des autres, de maniere qu'elles affectent & piquent plus fortement la langue. Donc comme l'eau de la mer est plus chaude vers l'équateur & plus froide vers les poles, il s'ensuit que quand on supposeroit toutes les parties de l'Océan également salées, elles doivent néanmoins le paroître davantage vers l'équateur, & plus douces vers les poles.

3°. La troisieme cause est la qualité plus ou moins grande de sel qui se trouve dans le bassin de la mer; car comme on ne trouve pas par-tout des mines de sel dans la terre, ni même une égale quantité de sel dans les endroits où on en rencontre, on doit supposer la même chose dans l'Océan, où il y a des côtes dont le lit n'est pas si plein de sel que d'autres. C'est pourquoi où il se rencontre une plus grande quantité de sel au fond de l'Océan, l'eau doit y être plus salée, parce qu'elle est plus imprégnée de ce minéral, comme il est aisé de le concevoir. Par cette raison l'eau de mer est extrèmement salée auprès de l'île d'Ormus, parce que cette île est toute de sel. Mais y a-t-il une plus grande quantité de mines de sel sous l'eau, sous la zone torride, que sous les poles? C'est ce qu'on ne peut pas dire certainement, faute d'observations. Bien des gens pensent que cela est probable, à cause de la plus grande chaleur du soleil qui attire les particules douces: quoi qu'il en soit, cette raison me paroît bien foible.

4°. Une quatrieme cause est la fréquence ou la rareté de la pluie & de la neige: l'une & l'autre tombent fort souvent dans les pays septentrionaux; mais sous la zone torride il n'y a point de pluie du tout dans certaines saisons de l'année, & elles sont continuelles dans les autres tems. Donc l'Océan dans ces derniers endroits n'est pas si salé auprès des côtes dans les mois pluvieux que dans les saisons seches. Il y a même différens endroits aux Indes sur la côte de Malabar, où l'eau de la mer est assez douce dans la saison pluvieuse, à cause de la grande quantité d'eau qui tombe du mont Gate, & qui se jette dans la mer. C'est la raison qui fait qu'en différens tems de l'année les mêmes parties de l'Océan ont différens degrés de *salure*; mais comme il y a presque toute l'année des pluies & des neiges dans les pays septentrionaux, la mer y est moins salée que sous la zone torride.

5°. La cinquieme cause est la différence de qualité que l'eau a de dissoudre le sel & l'incorporer avec elle, car l'eau chaude dissout le sel bien plus vîte que la froide; & conséquemment quand il y auroit la même quantité de sel sous l'eau dans le bassin de la mer auprès des poles que vers l'équateur, l'eau qui y est plus froide ne peut pas sitôt le dissoudre en particules très-menues, & l'incorporer avec elle, que sous la zone torride, où l'eau est plus chaude.

6°. La sixieme cause est la quantité de rivieres considérables qui se déchargent dans la mer; mais elles ne font de changement que sur les côtes, car le milieu de l'Océan n'en est que médiocrement affecté. Les marins rapportent que sur la côte du Brésil, où Rio de la Plata se jette dans la mer, l'Océan perd son goût salé jusqu'à près de quinze lieues de distance de la côte. On peut en dire autant de l'Océan africain sur la côte de Congo, & dans plusieurs autres lieux, comme vers Malabar dans l'Inde, ainsi qu'on l'a observé ci-devant, &c. On peut ajouter à toutes ces causes les sources d'eau douce qui sortent en quelques endroits du fond de la mer.

Ces causes prises séparément ou toutes ensemble, mettent une grande différence de *salure* dans les différentes parties de l'Océan, & c'est par elles qu'on est en état d'expliquer cette variété.

On peut en tirer la raison, pourquoi l'eau de l'Océan germanique & de celui du nord ne donne pas tant de sel quand on la fait bouillir, que celle de l'Océan occidental vers l'Espagne, les îles Canaries, & le cap Verd en Afrique, d'où les Hollandois tirent une grande quantité de sel, qu'ils transportent dans plusieurs pays septentrionaux? Parce que ces côtes sont plus voisines de la zone torride que les autres, quoique peut-être le bassin de la mer y contienne une égale quantité de sel.

L'eau de la mer dans l'Océan éthiopique, vis-à-vis la Guinée, donne en la faisant bouillir une seule fois un sel blanc aussi fin que le sucre, & tel que ni l'Océan espagnol, ni aucun autre en Europe, n'en peut produire d'une seule opération.

On demande si l'eau de la mer est plus douce au fond, & pourquoi on tire dans quelques endroits de l'eau douce du fond de la mer?

On répond à ces questions que l'eau de la mer n'est pas plus douce au fond qu'à la surface, si ce n'est en quelques endroits particuliers où il se trouve apparemment des sources d'eau douce; car il est contre la nature que l'eau salée flotte au-dessus de l'eau douce, qui est moins pesante.

M. Hook a inventé un instrument pour découvrir quelle est la *salure* de la mer à quelque profondeur que ce soit. On le trouve décrit dans les *Transf. phil. n°. 9. & n°.* 24. ou dans l'abrégé de Lowthorp, *vol.* 2. *p.* 260.

On demande si l'on peut désaler l'eau de la mer; je réponds que la chose est possible.

M. Hanton a trouvé le premier le secret de rendre douce l'eau de la mer. Ce secret consiste d'abord dans une précipitation faite avec l'huile de tartre qu'il fait tirer à peu de frais; ensuite il distille l'eau de mer: son fourneau tient fort peu de place, & est construit de maniere qu'avec un peu de bois ou de charbon, il peut distiller vingt-quatre pots d'eau, mesure de France, en un jour; & pour la rafraîchir, il a une nouvelle invention par laquelle au lieu de faire passer le tuyau par un vase plein d'eau, suivant la coutume, il le fait passer par un trou pratiqué exprès hors du vaisseau, & rentrer par un autre, de sorte que c'est l'eau de la mer qui fait l'office de réfrigérant. Par ce moyen on épargne la place qu'occupe ordinairement le réfrigérant, ainsi que l'embarras de changer l'eau quand le tuyau l'a échauffée. Mais en troisieme lieu, il joint aux deux opérations précédentes la filtration, pour corriger la malignité de l'eau: cette filtration se fait au moyen d'une terre particuliere qu'il mêle & détrempe avec l'eau distillée, & enfin qu'il laisse se précipiter au fond.

Il prétend que cette eau de mer distillée est assez salubre, & il le prouve, 1°. par l'expérience, en ayant fait boire à des hommes & à des animaux, sans qu'elle leur ait fait aucun mal. 2°. Par la raison fondée sur ce que cette terre particuliere mêlée avec l'eau distillée, émousse les pointes des esprits volatils du sel; & leur servant pour ainsi dire d'étui, emporte leur force & leur âpreté malfaisante en se précipitant. *Transact. philos.* par Lowthorp, *vol. II. pag.* 297.

Cependant des marins expérimentés, & sur-tout ceux qui avoient cette machine à bord, ont assuré le public que l'eau de la mer rendue douce par la distillation, n'étanche point la soif; mais qu'après en avoir bû autant qu'ils pouvoient, ils étoient aussi altérés qu'auparavant, tant les imprégnations que les eaux éprouvent dans leur passage sur la terre, sont nécessaires pour la rendre nourrissante.

Plus ces imprégnations sont riches & sulphureuses, plus les eaux deviennent douces & bonnes: nous en avons un exemple dans la bonté & la salubrité de l'eau de la Tamise, au-dessous de Londres; sans doute elle lui vient des imprégnations qu'elle éprouve de la part du sol & des boues des ruisseaux de Londres.

D'où vient que l'eau de pluie ramassée au milieu de l'Océan venant des vapeurs que la mer exhale, est douce, au lieu que l'eau que l'on tire de l'eau de la mer, soit en la faisant bouillir ou en la distillant, se trouve toujours salée?

Ceux qui ont étudié avec soin les secrets de la nature, je veux dire les habiles chimistes, & non ces ignorans qui affectent de l'être, ont jusqu'ici travaillé inutilement pour trouver une méthode de distiller l'eau de mer, ou en extraire l'eau douce: ce secret seroit pourtant fort beau, & très-avantageux pour la navigation. Quoique dans la décoction & la distillation, qui reviennent en effet à la même opération, il reste du sel au fond du vase, l'eau ainsi séparée ne laisse pas que d'être salée, & n'est point potable, ce

qui surprend ceux qui en ignorent la cause: on l'enseigne en Chimie, qui est la véritable philosophie; on trouve que dans tous les corps deux sortes de sels, quoique parfaitement semblables pour le goût, different beaucoup l'un de l'autre pour les autres qualités. Les artistes appellent l'un *sel fixe*, & l'autre *sel volatil*. Le sel fixe, à cause de sa pesanteur, ne s'évapore point dans la distillation, mais demeure au fond du vaisseau, au lieu que le sel volatil est spiritueux. En effet ce n'est rien qu'un esprit très-subtil qui s'exhale aisément sur un feu doux, & qui par conséquent montant dans la distillation avec l'eau douce, se mêle avec elle à cause de la subtilité de ses particules. Les Chimistes trouvent ce sel fixe & ce sel volatil non-seulement dans l'eau de mer, mais encore dans presque tous les corps, en plus ou moins grande quantité: les herbes qui ont un goût piquant en contiennent davantage; les matieres huileuses & insipides en ont moins. Ainsi la difficulté est de séparer ce sel volatil, ou l'esprit de sel d'avec l'eau; c'est ce qui a résisté jusqu'à-présent à tous les efforts qu'on a faits pour y parvenir.

Mais pourquoi l'eau de pluie est-elle aussi douce sur l'Océan que sur terre, puisqu'elle est produite des exhalaisons attirées de la mer par la chaleur du soleil, ou exhalées par la force d'un feu souterrein; évaporation qui ne differe en rien de la distillation? Il y en a, ce me semble, trois ou quatre raisons.

1°. Une évaporation lente & douce, par laquelle il ne s'exhale de l'Océan que la partie la plus subtile, qui à la vérité contient aussi l'esprit du sel, mais en bien moindre quantité que quand l'évaporation se fait par une forte chaleur. 2°. Le long espace que cette vapeur parcourt avant d'arriver à la région de l'air, où elle se condense en pluie, pendant lequel passage il est bien possible que l'esprit salin se détache petit-à-petit des particules aqueuses. 3°. Le mélange des autres particules douces d'eau qui se trouvent dans l'air. 4°. Le refroidissement & la coagulation ou condensation de la vapeur; car en montant de l'Océan, ces vapeurs deviennent par degrés plus froides, & se mêlent avec d'autres qu'elles trouvent en chemin, se condensent & se changent en nuées. Dans le tems de cette réfrigération & condensation, les esprits salins s'échappent avec les particules ignées, & vont occuper le lieu le plus élevé de l'air.

Mais pourquoi la même chose n'arrive-t-elle pas dans la distillation, où les vapeurs exhalées deviennent plus froides & se condensent? En voici la raison. 1°. Dans ce court espace l'esprit salin demeure étroitement uni avec les particules aqueuses. 2°. La vapeur est conservée dans un vaisseau qui ne laisse à l'esprit aucun jour pour s'échapper. Varenius, *géog. physiq.* (*D. J.*)

SALURN, (*Géog. mod.*) Les François écrivent *Salourne*, ce qui revient au même pour la prononciation; gros bourg aux confins de l'Allemagne & de l'Italie, dans le Tirol, auprès du Trentin, dont il fait la séparation. Ce lieu est nommé en latin du moyen âge, *Salurnum*, & *Salurnæ*, au génit. *arum.* (*D. J.*)

SALUS, déesse, (*Mythol.*) Les Romains avoient personnifié & déifié non-seulement les vertus morales, comme l'honneur, la piété, la foi, *&c.* mais aussi toutes les choses utiles, comme la concorde, la paix, la liberté, enfin la conservation de l'empire sous le nom de la déesse *Salus*. *Ædes cereris salutis, de cœlo tactæ*, comme dit Tite-Live. Son temple avoit été bâti sur le mont Quirinal par C. Junius Bubuleus, dans le tems de sa dictature, l'an 451 de Rome. (*D. J.*)

SALUT, s. m. (*Gramm.*) est l'action ou la cérémonie de saluer, & de rendre à quelqu'un le respect & la révérence. *Voyez* SALUER.

Il y a une grande variété dans les manieres de saluer: on *salue* Dieu par des adorations, des prieres, *&c.* En Angleterre on *salue* le roi par génuflexion; en Europe on se *salue* les uns les autres en se découvrant la tête & inclinant le corps. Les Orientaux saluent en découvrant leurs piés & mettant les mains sur la poitrine.

Le pape ne *salue* personne que l'empereur, & c'est une grace qu'il lui fait que de l'admettre à baiser sa bouche.

A l'armée, les officiers saluent par de certains mouvemens de demi-pique ou d'esponton. *Voyez* SALUT, *art milit.*

Les anciens croyoient que la statue de Memnon qui étoit dans un temple d'Egypte, saluoit le soleil tous les matins à son lever. Cette erreur venoit de ce que la statue étant creuse, la chaleur du soleil levant échauffoit l'air qu'elle contenoit, & cet air sortoit par la bouche en faisant un peu de bruit, que les prêtres disoient être une salutation que la statue faisoit au soleil.

Le *salut* sur mer est une marque de civilité, de devoir ou de soumission que les vaisseaux se rendent les uns aux autres, & aux forteresses devant lesquelles ils passent. *Voyez* SALUT, *Marine*.

SALUT, (*Critq. sacr.*) Ce mot se prend, 1°. pour la conservation, la délivrance de quelque mal; 2°. pour la vie ou la santé du corps; 3°. pour la prospérité, *If. lx.* 18.; 4°. pour la victoire, *sagitta salutis*, *IV. des Rois*, *xiij.* 17, la fleche de la victoire; 5°. la louange qu'on rend à Dieu. *Salus & gloria Deo nostro. Apoc. xix.* louez & glorifiez le Seigneur. 6°. Le *salut* de civilité, d'affection & d'estime. Les juifs de ces cantons *saluent* leurs freres qui sont en Egypte, *salutem dicunt*, II. Macc. *j.* 4. Enfin le *salut éternel*; travaillez à votre *salut* avec crainte & tremblement. *Rom. xiij.* 11. (*D. J.*)

SALUT, *terme d'église*, partie de l'office divin qui se fait le soir après complies chez les Catholiques romains en l'honneur de la Vierge, ou pour quelque fête solemnelle. Déclarerai-je, dit la Bruyere, ce que je pense de ce qu'on appelle dans le monde un beau *salut*: la décoration souvent prophane; les places retenues & payées; des livres distribués comme au théâtre; les entrevûes & les rendez-vous fréquens; le murmure & les causeries étourdissantes; quelqu'un monté sur une tribune qui y parle familierement, séchement, & sans autre zele que de rassembler le peuple, l'amuser jusqu'à ce qu'un orchestre & des voix qui concertent depuis long-tems se fassent entendre. Est-ce à moi, continue-t-il, à m'écrier que le zele de la maison du Seigneur me consume, & à tirer le voile leger qui couvre les mysteres, témoin d'une telle indécence? Quoi! parce qu'on ne danse pas encore aux TT, me forcera-t-on d'appeller tout ce spectacle office divin? (*D. J.*)

SALUT, LE, *à la guerre*, ou *parmi les troupes*, est une marque de soumission & de respect, ou un honneur qu'elles rendent au souverain, aux princes & aux généraux.

Les gens de guerre, dit M. le maréchal de Puységur, dans son livre de *l'art de la guerre*, ne sauroient donner une plus grande marque de leur respect & de leur obéissance au roi, & à ceux qui le représentent dans les armées quand ils sont à la tête des troupes, qu'en baissant les armes devant eux pour les saluer. Il ajoute, que le *salut* le plus simple est le plus noble pour des troupes.

L'ancien *salut* de la cavalerie consistoit à abaisser la pointe de l'épée devant celui qu'on saluoit, & à la relever ensuite. L'ordonnance du 22 Juin 1755, sur l'exercice de la cavalerie, établit un nouveau *salut* beaucoup plus composé que le précédent: il doit se faire en cinq tems, soit de pié ferme, ou en marchant.

„ Au premier, lorsque la personne qu'on doit saluer sera à cinq pas de distance, on tournera le tranchant du sabre à gauche, prenant la poignée à pleine main, & étendant le pouce jusqu'à la garde, & on élévera le sabre tout de suite, perpendiculaire, la pointe en-haut, la garde à hauteur & à un pié de distance de la cravatte, le coude un demi-pié plus bas que le poignet.

„ Au deuxieme, à trois pas de distance, on étendra le bras pour placer la main au-dessus du milieu de la poche de l'habit étant boutonné, & l'on baissera la pointe du sabre à la hauteur du poignet, observant que la lame soit parallele au corps du cheval.

„ Au troisieme, à un pas de distance élevant un peu le poignet, & le tournant en-dehors, on baissera la pointe du sabre fort doucement, & autant qu'il sera possible, sans forcer le poignet, tenant toujours la lame parallele au corps du cheval, & l'on restera dans la même position jusqu'à ce que la personne que l'on salue soit éloignée de deux pas.

„ Au quatrieme, baissant le pouce pour contenir la poignée, on relevera le sabre la pointe en-haut, le tenant perpendiculaire, la garde vis-à-vis & à six pouces de distance du teton droit, le coude à la hauteur du poignet.

„ Au cinquieme, on portera le sabre à l'épaule, comme il est prescrit pour les cavaliers „.

Quand les officiers doivent saluer de pié ferme, ils le font l'un après l'autre, en observant de garder les distan-

distances ci-dessus indiquées; de maniere que la pointe du sabre soit basse au moment du passage de la personne que l'on salue.

Le *salut* de l'étendard dont l'ordonnance du 22 Juin 1755 ne parle point, se fait en baissant la lame de l'étendard devant celui qu'on salue.

Si la simplicité du *salut* en fait la noblesse, comme le prétend M. le maréchal de Puységur, & comme il est difficile de ne pas en convenir, on peut juger aisément lequel des deux *saluts* précédens, savoir de l'ancien ou du nouveau, mérite la préférence. Comme la forme du *salut* n'est que de convention, & que la maniere d'y procéder est assez indifférente en elle-même, nous ne ferons aucune observation particuliere sur ce sujet; nous passerons au *salut* de l'infanterie, ou de l'esponton, auquel il est fort difficile de donner la même noblesse qu'avoit l'ancien *salut* de la cavalerie.

Pour le *salut* de l'esponton, lorsqu'il se fait de pié ferme, l'officier *étant reposé* sur cette arme, à la tête de sa troupe, doit faire le *salut* en quatre tems, suivant l'ordonnance du 14 Mai 1754.

„ Au premier, il fera à droite, portant l'esponton „ de biais, le talon en-avant, élevé à deux piés de „ terre seulement, le bras tendu à la hauteur de l'é„ paule, & la main gauche empoignera l'esponton en„ viron trois piés au-dessus du talon.

„ Au deuxieme, la main droite quittant l'esponton, „ la gauche le fera tourner doucement jusqu'à ce que „ la lame soit baissée en avant près de terre, & que „ le talon vienne joindre la main droite, qui sera „ toujours à la hauteur de l'épaule.

„ Au troisieme, il ramenera l'esponton dans la mê„ me situation où il étoit à la fin du premier tems.

„ Au quatrieme, il se remettra par un à-gauche, „ comme il étoit avant de saluer.

„ Il ôtera ensuite son chapeau de la main gauche, „ & ne le remettra que quand celui qui reçoit le *sa*„ *lut* l'aura dépassé de quelques pas.

„ L'officier qui salue doit avoir attention de com„ mencer ses mouvemens assez à-tems pour que, „ lorsqu'il baissera la lame de l'esponton, la personne „ à laquelle il rend le *salut* soit encore éloignée de „ trois pas, afin que quand elle sera vis-à-vis de lui, „ il soit remis à sa place „.

Pour saluer de l'esponton en marchant, lorsque l'officier, portant l'esponton sur le bras gauche, sera environ à trente pas de la personne à qui le *salut* est dû, il portera l'esponton sur l'épaule droite en trois tems.

„ Au premier, il empoignera l'esponton de la main „ droite à la hauteur de l'œil.

„ Au deuxieme, il le portera devant lui sur la droi„ te, le tenant perpendiculaire, le bras tendu en-a„ vant.

„ Au troisieme, il le mettra sur l'épaule droite, le „ tenant plat, le coude à la hauteur de l'épaule „.

L'officier qui fait ces mouvemens, doit avoir attention de s'éloigner de trois pas du rang, afin qu'en renversant l'esponton sur son épaule, la lame ne puisse pas blesser les soldats qui le suivent.

Il doit continuer à marcher dans cette position d'un pas égal, jusqu'à ce qu'il soit à neuf ou dix pas de la personne qui devra être saluée, & alors le *salut* se fera en six tems.

„ Au premier, en avançant le pié gauche, & effa„ çant le corps comme si l'on faisoit à-droite sur le „ talon droit, on portera l'esponton devant soi, le „ tenant plat à la hauteur des épaules, la main gauche „ à trois piés du talon.

„ Aux deuxieme & troisieme tems, en avançant „ successivement le pié droit & le pié gauche, on fera „ tourner l'esponton de la main gauche, comme il a „ été dit pour le *salut* de pié ferme, observant que „ l'esponton se trouve droit lorsque le pié droit arri„ vera à sa place, & que la lance soit près de terre „ lorsque le pié gauche arrivera à la sienne.

„ Aux quatrieme & cinquieme tems, on fera les „ mouvemens contraires à ceux qui auront été faits „ aux deuxieme & troisieme, observant de même que „ l'esponton se trouve droit à la fin du pas qui sera „ fait du pié droit, & qu'il se trouve plat après qu'on „ y aura joint la main droite, le pié gauche arrivant „ à terre.

„ Au sixieme tems, en avançant le pié droit, on „ remettra l'esponton sur l'épaule droite; ensuite „ avançant le pié gauche on ôtera le chapeau que „ l'on portera à la main à côté de soi, jusqu'à ce „ qu'on ait dépassé tous ceux à qui on doit honneur, „ après quoi on le remettra sur la tête, & à quel„ ques pas de-là on ôtera l'esponton de dessus l'é„ paule, pour le porter sur le bras gauche „.

Les capitaines & lieutenans de chaque division ne forment qu'un rang, pour saluer ensemble en marchant.

Le *salut* du fusil, dont les officiers sont armés depuis l'ordonnance du 31 Octobre 1758, doit se faire de la même maniere qu'il avoit été réglé par celle du 14 Mai 1754, pour les officiers de grenadiers qui ont toujours eu des fusils.

Le *salut* du fusil de pié ferme se fait en quatre tems.

„ Au premier, le fusil étant porté sur le bras gau„ che à l'ordinaire, faisant à-droite, on observera de „ bien empoigner le fusil de la main droite derriere „ le chien, tandis qu'on le quittera de la main gau„ che, & on le portera sur la droite, le bras tendu „ à la hauteur de l'épaule.

„ Au deuxieme, on baissera le bout du fusil à ter„ re, le soutenant de la main gauche qu'on aura por„ tée en avant, & sur laquelle on l'appuiera à deux „ travers de doigts de la sougarde.

„ Au troisieme, on se remettra comme on étoit à „ la fin du premier tems.

„ Au quatrieme, on se reposera par un à-gauche, „ & on joindra la main au fusil: après quoi on ôtera „ le chapeau de la main droite, & on le remettra „ comme il a été dit au *salut* de l'esponton „.

On doit avoir attention de commencer ces mouvemens assez-tôt pour que le *salut* du fusil se fasse trois pas en avant de la personne qu'on salue; & si elle venoit par la gauche, de les faire précéder par un demi-à-gauche.

Le *salut* du fusil se fait de la même maniere en marchant.

„ Le premier tems se fera en avançant le pié gau„ che, dix pas avant d'être vis-à-vis de la personne „ qu'on devra saluer.

„ Le deuxieme, en faisant deux autres pas, de fa„ çon que le bout du fusil arrive près de terre, en „ même tems que le pié gauche posera en avant.

„ Le troisieme, en faisant le quatrieme & le cin„ quieme pas.

„ Le quatrieme, en avançant le pié droit „.

Pour faire le *salut* du drapeau, les enseignes doivent d'abord appuyer le talon de la lance sur la hanche droite, le tenant un peu de biais, & lorsqu'ils doivent saluer, ils baissent doucement la lance jusqu'auprès de terre, la relevant de même, & ils ôtent ensuite leur chapeau de la main gauche.

Les enseignes doivent s'arranger pour baisser & relever ensemble leurs drapeaux, avant que celui qu'ils doivent saluer soit tout-à-fait devant eux.

Le *salut* des sergens consiste à ôter leur chapeau de la main gauche, étant reposés sur leur hallebarde.

M. le maréchal de Puységur observe sur les différentes formalités prescrites pour le *salut* de l'esponton, qui rendent ce *salut* très-composé, que si l'on n'y cherche que de la justesse, il y en a rarement; qu'à l'égard de l'utilité, il n'y en a aucune: & qu'ainsi le tems qu'on emploie à se former au *salut* de l'esponton, est un tems perdu, ou employé fort inutilement.

Pour rectifier ce *salut*, lui donner plus d'aisance, & par conséquent plus de grace & de noblesse, cet illustre maréchal pensoit qu'il falloit le rapprocher de l'ancien de la cavalerie, qui étoit en usage de son tems.

Pour cela, son sentiment étoit que lorsque le roi, les princes, ou les autres personnes que les troupes doivent saluer, passeroient à la tête d'un bataillon, les officiers ayant alors l'esponton à la main, devroient au premier tems, sans bouger de leur place, baisser le fer de l'esponton de la main droite devant eux, jusqu'à ce qu'il fût à un demi pié de terre ou environ; au second tems, remettre l'esponton comme il étoit d'abord; & au troisieme, ôter leur chapeau de la main gauche. Ce *salut*, dit-il, approcheroit beaucoup de celui de la cavalerie, & il en auroit toute la noblesse. (*Q*)

Salut, le, est encore, parmi les troupes, une ou plusieurs décharges de l'artillerie d'une place de guerre, qui se fait lorsqu'un prince du sang, un maréchal de France, *&c.* passe ou entre dans la ville.

Quand un maréchal de France entre dans une ville de guerre, on le salue de plusieurs volées de canon, quand même il ne commanderoit pas dans la province. *Voyez* Maréchal de France. (*Q*)

Sa-

SALUT, (*Marine.*) déférence ou honneur qu'on rend entre les vaisseaux de différentes nations, & parmi ceux de même nation qui sont distingués par le rang des officiers qui les montent & qui y commandent. Cette déférence consiste à se mettre sous le vent, à amener le pavillon, à l'embrasser, à faire les premieres & les plus nombreuses décharges de l'artillerie pour la salve; à ferler quelques voiles, & surtout le grand hunier; à envoyer quelques officiers à bord du plus considérable vaisseau, & à venir sous son pavillon, suivant que la diversité des occasions exige quelques-unes de ces cérémonies.

Voici ce qui est reglé à cet égard pour nos vaisseaux, tiré de l'ordonnance de la marine de 1689.

1°. Les vaisseaux du roi portant pavillon d'amiral, de vice-amiral, cornettes & flâmes, salueront les places maritimes & principales forteresses des rois, le *salut* leur sera rendu coup-pour-coup à l'amiral & au vice-amiral, & aux autres par un moindre nombre de coups, suivant la marque de commandement.

Les places & forteresses de tous autres princes & des républiques, salueront les premieres l'amiral & le vice-amiral, & le *salut* leur sera rendu d'un moindre nombre de coups par l'amiral, & coup-pour-coup par le vice-amiral. Les autres pavillons inférieurs salueront les premiers. Mais les places de Corfou, Zante & Céphalonie, & celle de Nice & de Villefranche, en Savoie, seront saluées les premieres par le vice-amiral. Au reste, nul vaisseau de guerre ne saluera une place maritime, qu'il ne soit assuré que le *salut* lui sera rendu.

2°. Les vaisseaux du roi portant pavillon, & rencontrant ceux des autres rois, portant pavillons égaux au leur, exigeront le *salut* de ceux-ci en quelques mers & côtes que se fasse la rencontre; ce qui se pratiquera aussi dans les rencontres de vaisseau à vaisseau, à quoi les étrangers seront contraints par la force s'ils refusent de le faire.

3°. Le vice-amiral & le contre-amiral, rencontrant le pavillon amiral de quelqu'autre roi, ou l'étendard royal des galeres d'Espagne, salueront les premiers. Le vaisseau portant pavillon amiral, rencontrant en mer ces galeres, se fera saluer le premier par celle qui portera l'étendard royal.

Les escadres des galeres de Naples, Sicile, Sardaigne & autres, appartenantes au roi d'Espagne, ne seront traitées que comme galeres patrones, quoiqu'elles portent l'étendard royal, & seront saluées les premieres par le contre-amiral; mais le vice-amiral exigera d'elles le *salut*, & les contraindra à cette déference, si elles refusent de la rendre; la même chose aura lieu pour les galeres, portant l'étendard de Malte & de tous autres princes & républiques. A l'égard de la galere patrone de Gènes, tous les vaisseaux de guerre françois exigeront d'elle le *salut*.

4°. Les vaisseaux portant cornettes & flâmes, salueront les pavillons de l'amiral & contre-amiral des autres rois, & se contenteront qu'on leur réponde quoique par un moindre nombre de coups de canon.

5°. Les vaisseaux des moindres états portant pavillon d'amiral, & rencontrant celui de France, plieront leur pavillon, & salueront de 21 coups de canon; & l'amiral de France ayant rendu le *salut* seulement de 13 coups, les autres remettront leur pavillon.

Les vice-amiral & contre-amiral de France seront salués de la même maniere, par les moindres états. Leur amiral saluera de même le premier le vice-amiral & contre-amiral de France; mais il ne pliera son pavillon que pour l'amiral; ensorte que cette déference de plier le pavillon, ne sera rendue par les moindres états, qu'aux pavillons égaux ou supérieurs.

Les vaisseaux du roi portant cornettes, salueront l'amiral des moindres états, & se feront saluer par tous les autres pavillons des mêmes états.

6°. Lorsqu'on arborera le pavillon amiral, soit dans les ports ou à la mer, il sera salué par l'équipage du vaisseau sur lequel il sera arboré, de cinq cris de vive le roi, & les autres vaisseaux le salueront en pliant leur pavillon, sans tirer du canon. Le pavillon du vice-amiral sera seulement salué par trois cris de tout son équipage; le contre-amiral & les cornettes par un cri; & à l'égard des flâmes, elles ne seront pas saluées.

7°. Les vaisseaux du roi portant pavillon de vice-amiral & contre-amiral, rencontrant en mer le pavillon amiral, le salueront de la voix, plieront leurs pavillons, & abaisseront leurs hautes voiles.

8°. Le contre-amiral, les cornettes ou autres vaisseaux de guerre, abordant le vice-amiral, le salueront seulement de la voix, en passant à l'arriere pour arriver sous le vent. Les vaisseaux de guerre qui ne porteront ni pavillons, ni cornettes, se rencontrant à la mer, ne se demanderont aucun *salut*.

9°. Lorsqu'il y aura plusieurs vaisseaux de guerre ensemble, il n'y aura que le seul commandant qui saluera.

10°. Il est défendu à tous commandans & capitaines françois, de saluer les places des ports & rades du royaume, où ils entrent & mouillent ordinairement, comme aussi de tirer du canon dans les occasions de revûes & de visites particulieres, qui pourroient leur être faites sur leurs bords.

11°. L'amiral, le vice-amiral, le gouverneur de la province, faisant leur premiere entrée dans le port, seront seulement salués du canon. Le vaisseau portant pavillon amiral dans un port, rendra le *salut*. Le roi se trouvant en personne dans ses ports ou sur les vaisseaux, sera salué de trois salves de toute l'artillerie, dont la premiere se fera à boulet.

Il y a encore dans l'ordonnance, d'où tout ceci est tiré, un article concernant les galeres.

Quoiqu'il n'y ait plus en France de corps de galeres, comme je l'ai déja dit, *voyez* GÉNÉRAL DES GALERES, cependant j'ajouterai ici ce qui regarde ces bâtimens dans cette ordonnance, d'autant mieux qu'on en entretient actuellement dans les ports.

L'étendard royal des galeres saluera le premier le pavillon, qui rendra coup-pour-coup; & l'étendard sera salué le premier par le vice-amiral.

Le vice-amiral sera salué par la patrone des galeres, à laquelle il répondra coup-pour-coup; & elle sera saluée par le contre-amiral, auquel elle répondra de même.

Les autres nations maritimes ont des ordonnances particulieres sur le *salut*, qu'elles exigent ou qu'elles rendent: mais tout ceci n'est qu'une chose de bienséance ou de convention. Il est reglé qu'en général, les vaisseaux des républiques salueront les vaisseaux des têtes couronnées, s'ils sont de la même qualité que ceux des républiques, d'un pareil nombre ou d'un moindre nombre de coups, suivant ce qui leur est prescrit par leur souverain. A l'égard des républiques, elles se sont accordées à saluer les premieres les vaisseaux de la république de Venise, parce qu'elle est la plus ancienne, & à exiger le *salut* des souverains qui sont au-dessous des rois.

SALUT, (*Escrime.*) le *salut* d'armes est une politesse réciproque que se font deux escrimeurs avant de commencer un assaut.

Il s'exécute ainsi; 1°. on prend son chapeau avec la main gauche; 2°. on étend le bras gauche, on met son poignet à hauteur du nœud de l'épaule, & l'on tourne le dedans du chapeau du côté de l'ennemi; 3°. on leve le bras droit & son poignet à hauteur du nœud de l'épaule, & en même tems on frappe du pié droit dans la même place; 4°. on recule deux pas en arriere en commençant par faire passer le pié droit derriere le gauche, & ensuite le gauche devant le droit; 5°. on baisse la pointe de l'épée pour saluer les spectateurs qui se trouvent dans la sale, & on remet le bras droit dans sa premiere position; 6°. on remet son chapeau sur la tête; 7°. on frappe encore du pié droit dans la même place, & en même tems on met les poignets à hauteur du nœud d'épaule; 8°. on avance deux pas vers l'ennemi en commençant par le pié gauche que l'on fait passer devant le droit, & ensuite le droit derriere le gauche; 9°. on se remet en garde. *Nota* que tous ces mouvemens se font distinctement & sans se presser.

SALUT, (*Monnoie.*) monnoie d'or de France; Charles VI. fit faire cette monnoie l'an 1421, sur la fin de son regne, & c'est le seul de nos rois qui en ait fabriqué; elle étoit d'or fin, du même poids que les francs à cheval, & valoit 1 liv. 5 sols, ce qui feroit aujourd'hui environ 16 liv. il y en avoit 63 au marc. Cette espece fut appellée *salut*, parce que la salutation angélique y étoit représentée. Henri VI, roi d'Angleterre, pendant qu'il posséda une partie de la France, fit fabriquer des *saluts* d'or, de même poids, de même valeur, & de même titre que ceux de Charles VI. (*D. J.*)

SALUTAIRE, adj. (*Gram.*) qui est utile, qui peut sauver d'un dommage, d'un accident, d'un inconvenient. L'usage de la raison est toujours *salutaire*. La connoissance de la vertu est toujours *salutaire*. Une réflexion, un conseil *salutaire*.

SALUTARIS, (*Géog. anc.*) ce nom a été donné par distinction à quelques provinces, en partie à cause des eaux saines & bienfaisantes qui s'y trouvoient.

Les principales provinces qui ont porté ce nom sont la Galatie, la Macédoine, la Palestine, la Phrygie & la Syrie. La partie à laquelle ce nom étoit affecté dans chacune de ses provinces, faisoit une province particuliere, que l'on distinguoit du reste par ce surnom.

Les anciens géographes, comme Méla, Pline, *&c.* n'ont point connu ce nom distinctif: il est beaucoup plus moderne. On le trouve dans la notice de l'empire, & dans quelques notices ecclésiastiques. La notice de l'empire nomme la Palestine *salutaire*, & la Syrie *salutaire*, *sect. ij.* la Galatie *salutaire*, *sect. xvj.* la Phrygie *salutaire*, *sect. xv.* & la Macédoine *salutaire*, *sect. j.* (*D. J.*)

SALUTATION, s. f. (*Hist. des usages.*) signe extérieur de civilité, d'amitié, d'égards, de déférence, de respect. Les Européens se saluent par des gestes, des révérences, des coups de chapeaux; les Turcs se baissent, & portent la main à leur turban: mais les Ethiopiens ou Abyssins ont une maniere singuliere de saluer; ils se prennent la main droite les uns aux autres, & se la portent mutuellement à la bouche; ils prennent aussi l'écharpe de celui qu'ils saluent, & ils se l'attachent au-tour du corps, de sorte que ceux qu'on salue demeurent presque nuds, car la plûpart ne portent que cette écharpe avec un caleçon de coton. (*D. J.*)

SALUTATION ANGÉLIQUE, (*Théolog.*) est la priere qu'on nomme autrement *ave Maria*, dans l'Eglise romaine, & qui est en l'honneur de la Vierge. Elle contient la formule de salut que l'ange lui adressa lorsqu'il vint lui annoncer le mystere de l'Incarnation. *Voyez* ANNONCIATION *&* AVE MARIA.

SALUTH, *voyez* SILURE.

SALYENS, (*Géog. anc.*) en latin *Sallyes*, ou *Salyes, Salyi Salvii* & *Salluvii;* ancien peuple de la Provence, le long de la mer, entre le Rhône & le Var. Strabon, un peu après le commencement de son quatrieme livre, dit: La côte est occupée par les Massiliens & les *Salies* jusqu'à la Ligurie, & aux frontieres de l'Italie, & jusqu'au Var. Ils n'avoient pas seulement le rivage de la mer, car il dit ensuite: le pays montagneux des *Salyens* avance du couchant au nord, & se recule de la mer insensiblement.

Tite-Live, *liv. XXI. ch. xxvj.* parlant de P. Cornelius, dit qu'étant parti de la ville avec soixante barques longues, & cotoyant l'Etrurie, la Ligurie & ensuite les montagnes des *Salyens*, il arriva à Marseille. Comme ils étoient contigus à la Ligurie, ils ont été appellés *Gallo-Liguri*, mot qui semble marquer qu'ils étoient Liguriens d'origine, quoique établis dans les Gaules.

Ce peuple fut attaqué par les Romains alliés des Marseillois qu'il incommodoit, selon Florus, *liv. III. c. ij. Prima trans Alpes arma nostra sensere* Salvii, *cum de incursionibus eorum fidissima atque amicissima civitas Massilia quereretur*.

Ce fut la premiere guerre que les Romains firent au-delà des Alpes, en prenant ce mot au-delà par rapport à Rome. Pline, *liv. III. ch. xvij.* les nomme *Sallyi* en un endroit: il parle de la ville de Verceil possédée par les Libici, & fondée par les Sallyes: *Vercellæ Libicorum ex* Sallyis *ortæ*. Mais le même auteur, *liv. III. ch. iv.* les nomme *Salluvii*, en parlant d'Aix leur capitale, *Aquæ sextiæ* Salluviorum. Il les nomme, *ch. v.* les plus célebres des Liguriens au-delà des Alpes, *Ligurum celeberrimi ultra Alpes* Salluvii.

L'abbé de Longuerue, *descrip. de la France, part. I. p. 336.* croit que les *Salyes* étoient subdivisés en plusieurs peuples: les plus proches d'Antibes étoient les Décéates, qui avoient pour voisins les Védiantiens, les Nérusiens, les Sueltériens ou Seltériens, dont il est impossible à présent de donner les limites. Les Déciates ou Décéates étoient aux environs d'Antibes; les Oxybiens, aux environs de Fréjus; les Védiantiens avoient pour ville, selon Ptolomée, *Cemenelium*, aujourd'hui Cimiez, près de Nice. Les Nérusiens étoient au-tour de Vence; les Suletériens au-tour de Brignoles & Draguignan. On pourroit y ajouter les *Avatici* & les *Anatilli*. Les derniers étoient dans le territoire d'Arles, & les premiers plus près de la mer. (*D. J.*)

SALZTHAL, PIERRE DE, (*Hist. nat. Litholog.*) c'est une espece de marbre d'un gris de fer mêlé de brun, & rempli de cornes d'ammon de belemnites, & quelquefois de turbinites, dont l'intérieur est souvent rempli par un spath blanc ou jaunâtre transparent. Cette pierre se trouve par morceaux détachés par les champs, aux environs du palais de *Salzthal*, appartenant au duc de Brunswick. Elle est très-dure au commencement; mais lorsqu'elle a été quelque tems exposée à l'air, elle devient d'une couleur plus claire & plus tendre, parce qu'elle est parsemée de petits grains de pyrites qui se décomposent. Cette pierre ne se trouve qu'en fragmens; souvent on y découvre des dentrites, ou des herborisations singulieres.

SAMACA, (*Hist. nat. Botan.*) arbuste des Indes orientales, qui croît abondamment dans l'île de Java, & qui ressemble au citronnier. Son fruit est aqueux & aigrelet; mais l'on estime sur-tout ses feuilles que l'on confit dans le sucre, & qui passent pour un grand remede dans les fievres chaudes, & dans les maladies inflammatoires.

SAMACHI, (*Géog. mod.*) les Persans & les Arméniens écrivent *Schamakhi;* ville de Perse, capitale du Shirvan. Nos auteurs ne s'accordent point sur l'ortographe de ce mot; car les uns écrivent *Samachi*, les autres, en plus grand nombre, *Scamachie*, d'autres, *schumachie*, & d'Herbelot *Schoumacki*; cette différente ortographe, fort commune en géographie, a trompé la mémoire de la Martiniere, qui conséquemment sans en avertir, a fait trois articles différens de cette ville, dont nous parlerons sous le seul *mot de* SCAMACHIE. (*D. J.*)

SAMAGENDAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la Nigritie, à l'orient & à dix journées de Cougah.

SAMANA, (*Géog. mod.*) petite île de l'Amérique, entre les Lucayes, dans la mer du Nord. Elle est possédée par ses habitans naturels, & peu cultivée. On lui donne quatre lieues de long sur une de large. Elle est située par les 23. 20. *de latitude*.

SAMANDRACHI, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, vers les côtes de la Romanie; elle a environ 10 lieues de tour; il s'y fait quelque trafic de miel & de marroquin. Les anciens la nommoient *Samothrace*, pour la distinguer de la Samos d'Ionie. *Latit.* 40. 30. (*D. J.*)

SAMANÉEN, s. m. (*Hist. des relig. oriental.*) les *Samanéens* étoient des philosophes indiens, qui formoient une classe différente de celle des Brachmanes, autre secte principale de la religion indienne. Ils n'ont point été inconnus des Européens. Strabon & S. Clément d'Alexandrie en ont fait quelque mention. Megasthene, qui avoit composé des mémoires sur les Indiens, appelle les philosophes dont il s'agit, *Germanes*; S. Clément d'Alexandrie *Sarmanes* ou *Semni*, & rapporte l'origine de ce dernier nom au mot grec *σεμνὸς*, *vénérable*, Porphyre les nomme *Samanéens*, nom qui approche davantage de celui de *Schamman*, encore usité dans les Indes pour désigner ces philosophes.

Les *Samanéens*, au rapport de S. Clément d'Alexandrie & de S. Jerôme, embrasserent la doctrine d'un certain Butta, que les Indiens ont placé au rang des dieux, & qu'ils croyent être né d'une vierge.

Les brachmanes n'étoient originairement qu'une même tribu; tout indien au contraire pouvoit être *samanéen*. Mais quiconque desiroit entrer dans cette classe de philosophes, étoit obligé de le déclarer au chef de la ville en présence duquel il faisoit l'abandon de tout son bien, même de sa femme & de ses enfans. Ces philosophes faisoient vœu de chasteté, comme les brachmanes ou gymnosophistes. Ils habitoient hors des villes, & logeoient dans des maisons que le roi du pays avoit pris soin de faire construire. Là uniquement occupés des choses célestes, ils n'avoient pour toute nourriture que des fruits & des légumes, & mangeoient séparément sur un plat qui leur étoit présenté par des personnes établies pour les servir.

Ces *Samanéens* & les brachmanes étoient en si grande vénération chez les Indiens, que les rois venoient souvent pour les consulter sur les affaires d'état, & pour les engager à implorer la divinité en leur faveur.

Ils ne craignoient point la destruction du corps, & quelques-uns d'entre eux avoient le courage de se donner la mort en se précipitant dans les flammes, afin de purifier leur ame de toutes les impuretés dont elle avoit été souillée, pour aller jouir plus promptement d'une vie immortelle. On leur attribuoit le don de prédire l'avenir, & S. Clément d'Alexandrie

dit qu'ils avoient beaucoup de respect pour une pyramide où l'on conservoit les os d'un dieu.

Il y avoit plusieurs branches de ces philosophes, entre autres celle des *hylobii*, ainsi nommés parce qu'ils étoient retirés dans les forêts & dans les lieux deserts, où ils ne vivoient que de feuilles & de fruits sauvages, n'étoient couverts que de quelques écorces d'arbres, ne faisoient jamais usage du vin, & n'avoient aucun commerce avec les femmes. Celles-ci cependant avoient droit d'aspirer au même degré de perfection, & pouvoient aussi embrasser un genre de vie austere.

Ce qui vient d'être rapporté, d'après les écrivains grecs & latins, est ce qui a déterminé à croire qu'il y a peu de différence entre les *Samanéens* & les brachmanes, ou plutôt qu'ils sont deux sectes de la même religion. En effet, on trouve encore dans les Indes une foule de brachmanes qui paroissent avoir la même doctrine, & qui vivent de la même façon; mais ceux qui ont une parfaite ressemblance avec ces anciens *Samanéens*, sont les talapoins de Siam: comme eux retirés dans de riches cloitres, ils ne possedent rien en propre, & jouissent d'un grand crédit à la cour; mais quelques-uns plus austeres, ne vivent que dans les bois & dans les forêts: il y a aussi des femmes qui les imitent.

La doctrine des *Samanéens* se trouve répandue dans les royaumes de Siam, de Pegu, & dans les autres lieux voisins, où les prêtres portent le nom de *talapoins*. Mais le plus commun, & celui sous lequel ils sont connus à la Chine & au Japon, est celui des *bonzes*; dans le Tibet ils sont appellés *lamas*.

L'Inde est le berceau de cette religion, de l'aveu des habitans de tous les pays où elle s'est établie: il y a apparence qu'elle a même pénétré jusque chez les barbares de la Sibérie, où nous trouvons encore des *schammans*, qui sont les prêtres des Tungouses; mais elle n'a pas été uniforme dans tous ces différens pays. Plus les *Samanéens* se sont éloignés du dieu de leur origine, plus ils semblent s'être écartés de la véritable doctrine de leur fondateur. Les mœurs des peuples auxquels ils ont enseigné leur religion, y ont apporté quelques changemens, parce que les *Samanéens* se sont attachés plus particulierement à certains dogmes & à certaines pratiques religieuses qu'ils ont jugé convenir davantage avec le caractere de ceux chez lesquels ils vivoient; mais par-tout on reconnoît la religion indienne.

M. de la Crose, qui a beaucoup parlé des *Samanéens*, dit qu'il n'en reste plus de traces sur les côtes de Malabar & de Coromandel; que le culte des brachmes a succédé à celui des *Samanéens*; que ceux-ci, selon le témoignage des brachmes, ont été détruits par le dieu *Visthnou*, qui dans sa sixieme manifestation prit le nom de *Vegouddova avatarum*; qui les traita ainsi, parce qu'ils blasphemoient ouvertement contre sa religion, regardoient tous les hommes comme égaux, n'admettoient aucune différence entre les diverses tribus ou castes, détestoient les livres théologiques des brachmes, & vouloient que tout le monde fût soumis à leur loi. M. de la Croze croit que cet événement est arrivé il y a plus de six cens ans. Mais toutes ces traditions des Malabares sont détruites par le témoignage des écrivains grecs qui font mention des brachmes établis de tout tems dans les Indes, & qui leur donnent une doctrine à-peu-près semblable à celle des *Samanéens*: c'est une remarque que M. de la Croze n'a pu s'empêcher de faire.

Si le nom de *samanéen* ne paroît plus subsister dans cette partie de l'Inde, nous y retrouvons encore les joghis, les vanaprastas, les sanjassis & les avadoutas, connus sous le nom général de *brachmes*, & qui comme les *Samanéens*, n'admettent aucune différence entre les castes ou tribus, & suivent encore les préceptes de Budda, le fondateur des *Samanéens*. Plusieurs historiens arabes qui ont eu connoissance de ce personnage, le nomment *Boudasp* ou *Boudasf*. Beidawi, célebre historien persan, l'appelle *Schekmouniberkan*, ou simplement *Schekmouni*; les Chinois *Tchekia* ou *Chekia-meouni*, qui est le même nom que Schekemouni de Beidawi; ils lui donnent encore le nom de *Foteou* ou *Foto*, qui est une altération de *phutta* ou *butta*. Mais le nom sous lequel il est plus connu dans tous les ouvrages des Chinois, est celui de *Fo*, diminutif de *Foto*. Les Siamois le nomment *Prahpoudi-tchaou*, c'est-à-dire, le saint d'une haute origine, *sammana khutama*, l'homme sans passion, & *phutta*. M. Hyde dérive ce nom du mot persan *butt*, idole, & M. Leibnitz a cru que ce législateur étoit le même que le *Wodin* des peuples du nord. Dans la langue des Indiens, *Butta* ou *Budda* signifie *Mercure*.

Il n'est pas aisé de dissiper les ténebres qui obscurcissent l'histoire de ce fondateur de la religion indienne. Les peuples de l'Inde, toujours portés au merveilleux, ne débitent que des fables qui nous obligent d'avoir recours à des historiens étrangers; & ceux-ci ne nous fournissent point assez de détails pour que nous puissions parvenir à une exacte connoissance du tems & du lieu de la naissance de ce philosophe.

Quoi qu'il en soit, *Fo*, ou *Boudha*, après s'être marié à l'âge de 17 ans, & avoir eu de ce mariage un fils, se retira dans les deserts, sous la conduite de cinq philosophes. Il y resta jusqu'à l'âge de 30 ans, qu'il commença à publier sa doctrine, prêchant le culte des idoles, & la transmigration des ames. Il mourut âgé de 79 ans. Pour exprimer sa mort, on rapporte qu'il est passé dans le *nipon* ou *nireupan*, c'est-à-dire, *qu'il est anéanti, & devenu comme un dieu*. En mourant il dit à ceux de ses disciples qui lui étoient le plus attachés, que jusques-là il ne s'étoit servi que de paraboles, qu'il leur avoit caché la vérité sous des expressions figurées & métaphoriques; mais que son sentiment véritable étoit qu'il n'y avoit point d'autre principe que le vuide & le néant, que tout étoit sorti du néant, & que tout y retournoit.

Les dernieres paroles de Fo produisirent deux sectes différentes. Le plus grand nombre embrassa ce que l'on appelle la *doctrine extérieure* qui consiste dans le culte des idoles; les autres choisirent la *doctrine intérieure*, c'est-à-dire qu'ils s'attacherent à ce vuide & à ce néant, dont Fo les avoit entretenus en mourant.

Les sectateurs de la doctrine extérieure sont ceux que nous connoissons plus communément sous le nom de *brachmes*, de *bonzes*, de *lamas* & de *talapoins*, qui toujours prosternés aux piés de leurs dieux, font consister leur bonheur à tenir la queue d'une vache, adorent Brahma, Vischnou, Eswara & trois cens trente millions de divinités inférieures, font construire des temples en leur honneur, ont une singuliere vénération pour l'eau du Gange, & croient qu'après la mort leur ame va recevoir en enfer la punition de ses crimes, ou dans le paradis la récompense de ses vertus, d'où elle sort ensuite pour animer des corps d'hommes, d'animaux, des plantes mêmes; ce qui devient encore une punition ou une récompense jusqu'à ce qu'elle soit parvenue au plus haut degré de pureté & de perfection, auquel toutes ces différentes transmigrations la conduisent insensiblement; ce n'est qu'après avoir parcouru ainsi les corps de plusieurs êtres, qu'elle reparoît enfin dans celui d'un *samanéen*. Ceux-ci regardent le reste des hommes comme autant de malheureux qui ne peuvent parvenir à l'état de *samanéen*, qu'après avoir passé par tous les degrés de la métempsycose.

Ainsi le vrai *samanéen*, ou le sectateur de la doctrine intérieure, étant censé naître dans l'état le plus parfait, n'a plus besoin d'expier des fautes qui ont été lavées par les transmigrations antérieures; il n'est plus obligé d'aller se prosterner dans un temple, ni d'adresser ses prieres aux dieux que le peuple adore, dieux qui ne sont que les ministres du grand Dieu de l'univers. Dégagé de toutes ses passions, exempt de tout crime, le *samanéen* ne meurt que pour aller rejoindre cette unique divinité dont son ame étoit une partie détachée; car ils pensent que toutes les ames forment ensemble l'être suprème, qu'elles existent en lui de toute éternité, qu'elles émanent de lui; mais qu'elles ne peuvent lui être réunies qu'après s'être rendues aussi pures qu'elles l'étoient lorsqu'elles en ont été séparées.

Suivant leurs principes, cet être suprème est de toute éternité; il n'a aucune forme, il est invisible, incompréhensible; tout tire son origine de lui; il est la puissance, la sagesse, la science, la sainteté, la vérité même; il est infiniment bon, juste & miséricordieux; il a créé tous les êtres, & il les conserve tous: il ne peut être représenté par des idoles; mais on peut dépeindre ses attributs, auxquels il ne desapprouve point que l'on rende un culte; car pour lui il est au-dessus de toute adoration: c'est pour cela que le *samanéen* toujours occupé à le contempler dans ses méditations, ne donne aucunes marques extérieures de culte; mais il n'est pas en même tems athée, comme le prétendent les missionnaires, puisqu'il

qu'il ne cherche qu'à étouffer en lui toutes les passions pour être en état d'aller rejoindre son Dieu. Ainsi le vuide & le néant, principe des *Samanéens*, ne signifient point la destruction de l'ame, mais ils désignent que nous devons anéantir tous nos sens, nous anéantir nous-mêmes pour aller nous perdre en quelque façon dans le sein de la divinité, qui a tiré toutes choses du néant, & qui elle-même n'est point matiere.

Cet être suprème des philosophes de l'Inde est l'origine de tous les êtres, & il renferme en lui les principes de toutes choses: ainsi lorsqu'il a voulu créer la matiere, comme il est un pur esprit qui n'a aucun rapport avec un être corporel, par un effet de sa toute-puissance, il s'est donné à lui-même une forme matérielle, & a fait une séparation des vertus masculine & feminine, qui jusqu'alors avoient été concentrées en lui; par la réunion de ces deux principes, la création de l'univers devient possible. Le *lingam* si respecté dans l'Inde, est le symbole de ce premier acte de la divinité; & tous ensemble, c'est-à-dire ces cinq principes, composent l'être suprème, qui se sert de leur ministere pour gouverner le monde; mais il viendra un tems qu'il les fera rentrer dans son sein.

Tels sont les principes des *samanéens* sur la Divinité. On passera sous silence tout ce qui regarde le culte que l'on rend à ces premieres émanations de l'être suprème, & le reste de la religion indienne, qui n'est plus celle des *samanéens*, mais celle du peuple, moins susceptible de ces grandes idées, & de méditations profondes qui font tout le culte des disciples de Budda. On n'entrera pas non plus dans le détail des différentes sectes qui ont pu s'élever parmi eux. On fera seulement remarquer qu'il se trouve une grande conformité entre la doctrine des *samanéens* & celle des Manichéens. (*D. J.*)

SAMANIDES, (*Hist. orientale.*) on appelle *samanides*, la dynastie des califes fondée par Saman, qui de conducteur de chameaux, devint chef d'Arabes; son fils rendit ses enfans dignes des premiers emplois militaires de l'état des califes. Al-Manon les avança, & Motamed donna à Nasser, petit-fils d'Assad-Ben-Saman, l'an 261 de l'hégire, le gouvernement de la province de Mawaralnahar, ou Transoxane. Enfin, l'an 279, Ismaël, frere de Nasser, se rendit le maître absolu de cette province, en conquit d'autres, & fonda un puissant empire, qui a porté le nom de *Samanides*. (*D. J.*)

SAMAR, (*Géog. mod.*) & *Samal* dans les lettres édifiantes; île de l'Océan oriental, entre les Philippines, au sud-est de celle de Luçon, dont elle est séparée par le détroit de S. Bernardin. Son circuit est d'environ 130 lieues; elle a dans cette enceinte plusieurs montagnes escarpées, & des plaines assez fertiles. *Latit.* septentrionale, 11. degrés jusqu'au 13. 30'. (*D. J.*)

SAMARA, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la Tartarie, au royaume de Casan, & dans le duché de Bulgar, à la gauche, c'est-à-dire à l'orient du Wolga, sur le penchant & sur le haut d'un monticule, à 350 werstes de Casan. Ses maisons sont toutes de bois, & fort chetives.

SAMARA, *la*, (*Géog. mod.*) riviere d'Asie, en Tartarie, au duché de Bulgar, dans l'empire russien. Elle a son cours d'orient en occident, passe au midi de la ville Samara, & tombe dans le Wolga.

SAMARA, s. m. (*Hist. de l'inquisit.*) autrement dit *sambenito*, & *samiretta*, noms dignes de leur origine. Espece de scapulaire ou dalmatique que les inquisiteurs font porter à ceux qu'ils condamnent à être brûlés. Le fond du *samara* est gris, avec la représentation d'une figure d'homme, posé sur des tisons allumés avec des flammes qui s'élevent, & des démons qui l'environnent pleins de joie. Ce rafinement de barbarie, imaginé pour accoutumer le peuple à voir sans peine brûler des malheureux, est peut-être encore plus exécrable que le tribunal même de l'inquisition, tout odieux, tout horrible qu'il est dans son principe. (*D. J.*) (1)

SAMARACAN, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la partie orientale de l'île de Java, à 7 lieues au sud-ouest de Japara, avec laquelle elle trafique.

Paul Lucas parle d'une autre *Samaran*, grande ville ruinée en Asie, assez près des frontieres de la Turquie & de la Perse, en allant d'Ispahan à Alep par Amadam. Tout ce que ce voyageur raconte de la magnificence des ruines de cette ville, ne doit passer que pour un roman de son invention. (*D. J.*)

SAMARATH, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une secte de Benjans dans les Indes, qui croyent que leur dieu qu'ils nomment *Permiseer*, gouverne le monde par trois lieutenans. *Brama*, c'est le premier, a le soin d'envoyer les ames dans les corps que *Permiseer* lui désigne. Le second, nommé *Buffina*, enseigne aux hommes à vivre selon les commandemens de Dieu, que ces benjans conservent écrits en quatre livres. Il a aussi le soin des vivres & de faire croître le blé, les arbres, les plantes, mais après que *Brama* les a animés. Le troisieme s'appelle *Maïs*; son pouvoir s'étend sur les morts, dont il examine les actions passées pour envoyer leurs ames dans d'autres corps, faire une pénitence plus ou moins rigoureuse, suivant les vertus qu'elles ont pratiquées, ou les crimes qu'elles ont commis dans leur premiere vie. Lorsque leur expiation est achevée, *Maïs* renvoie ces ames ainsi purifiées à *Permiseer* qui les reçoit au nombre de ses serviteurs. Les femmes de cette secte persuadées que dans l'autre monde elles vivent sept fois autant, & ont sept fois plus de plaisir qu'elles n'en ont goûté ici bas, pourvu qu'elles meurent avec leurs maris, ne manquent pas à leurs funérailles de se jetter gaiement dans le bucher. Dès que les femmes sont accouchées, ont met devant leur enfant une écritoire, du papier & des plumes, pour marquer que Buffina veut écrire dans l'entendement du nouveau né la loi de *Permiseer*. Si c'est un garçon, on y ajoute un arc & des flêches, comme un présage de sa valeur future, & de son bonheur à la guerre. Olearius, *tome II.*

SAMARCANDE, (*Géog. mod.*) grande ville d'Asie, au pays des Usbecks, dans la province de Maweralnahr, sur la riviere de Sogde, à sept journées au nord de la ville de Bockhara. *Long.* suivant Ptolomée 89. 30. *lat.* 47. 30. *Long.* selon Nassir-Eddein, 98. 20. *latit.* 40. Cette prodigieuse différence entre ces deux géographes, doit provenir de quelque erreur de chifre Gréaves établit la *latit.* de *Samarcande*, 39. 37. 22.

L'auteur de l'*histoire des Tartares*, met la *longitude* à 95. & la *latit.* à 41. 20. M. de Lisle ne met la *latitude* qu'à 39. 30. Ulug-Beg, qui est exact, à 39. 37.

Samarcande est la Maraganda de Pline, de Strabon, & des autres anciens. Elle avoit du tems d'Alexandre 70 stades de circuit, c'est-à-dire, environ 3 lieues de France; mais elle avoit trois fois cette étendue, lorsque les Mogols l'assiégerent. Il ne faut pas s'en étonner, parce que cette ville renfermoit dans son enceinte, non-seulement des champs labourables, des prés, & une infinité de jardins, mais encore des montagnes & des vallées. Elle avoit douze portes éloignées d'un mille l'une de l'autre. Ses murailles etoient revêtues de tourelles, & entourées d'un fossé profond, sur lequel passoit un aqueduc qui conduisoit les eaux de la riviere en divers quartiers de la ville.

Ginzis-Kan, premier empereur des anciens Mogols & Tartares, forma le siege de cette ville, en 1220, & la prit par la mésintelligence qui regnoit entre tant de différens peuples qui l'habitoient. Le sultan Mehemet ne put la défendre avec une armée de cent dix mille hommes.

„ Tamerlan descendant de Ginzis-Kan par les femmes, & qui subjuga autant de pays que ce prince, „ établit *Samarcande* pour la capitale de ses vastes „ états. Ce fut-là qu'il reçut à l'exemple de Ginzis, „ l'hommage de plusieurs princes de l'Asie, & la députation de plusieurs souverains. Non-seulement l'empereur grec Manuel y envoya des ambassadeurs, „ mais il en vint de la part de Henri III. roi de Castille. Il y donna une de ces fêtes qui ressemblent à „ celles des premiers rois de Perses. Tous les ordres „ de l'état, tous les artisans passerent en revue, chacun avec les marques de sa profession. Il maria tous „ ses petits-fils, & toutes ses petites-filles le même „ jour. Enfin il mourut en 1406, dans une extrème

„ vieil-

(1) Voyez la note à l'article *Inquisition*, & plusieurs autres qui se trouvent ça & là dans ce dictionnaire aux articles y relatifs. (*E*)

„ vieilleſſe, après avoir regné 36 ans, plus heureux „ par ſa longue vie, & par le bonheur de ſes petits-„ fils, qu'Alexandre le Grand, auquel les orientaux „ le comparent.

„ Il n'étoit pas ſavant comme Alexandre, mais il „ fit élever ſes petits-fils dans les ſciences. Le fa-„ meux Oulougbeg, qui lui ſuccéda dans les états de „ la Tranſoxane, fonda dans *Samarcande* la premiere „ académie des ſciences, fit meſurer la terre, & eut „ part à la compoſition des tables aſtronomiques qui „ portent ſon nom; ſemblable en cela au roi Alphonſe „ de Caſtille, qui l'avoit précédé de plus de cent an-„ nées. Aujourd'hui la grandeur de *Samarcande* eſt „ tombée avec les ſciences; & ce pays occupé par „ les tartares Usbecks, eſt redevenu barbare, pour „ refleurir peut-être un jour.

Tout même nous porte à l'imaginer. *Samarcande* eſt encore une ville conſidérable, dont la poſition eſt des plus heureuſes, pour faire le commerce de la grande Tartarie, des Indes, & de la Perſe. Elle ne manque de rien pour ſa ſubſiſtance; enfin, elle a autour d'elle à dix lieues à la ronde, un grand nombre de bourgades, dont les jardins délicieux font paſſer la fameuſe vallée dans laquelle elle eſt ſitué, pour un des quatre paradis terreſtres que les Orientaux mettent en Aſie. (*D. J.*)

SAMARIE, (*Géog. anc.*) ville de la Paleſtine, capitale d'un petit royaume de même nom, qui comprenoit les dix tribus. Elle fut bâtie par Amri, qui acheta deux talens d'argent d'un nommé *Somer*, la montagne de Someron. Amri éleva ſa ville ſur cette montagne, qui étoit agréable, fertile, ayant des eaux en abondance, & ſituée à une journée de Jéruſalem. Achab bâtit dans cette ville un palais d'ivoire, c'eſt-à-dire, où il y avoit beaucoup d'ornemens d'ivoire, *III. Reg. ch. xiij.* Salmanazar, roi d'Aſſyrie, prit cette ville l'an 720 avant J. C. & la détruiſit.

Il paroît qu'elle ſe rétablit dans la ſuite, puiſque Eſdras, *l. I. c. iv.* & *l. II. c. iv.* parle déja des habitans de *Samarie*, & que les Samaritains jaloux des faveurs qu'Alexandre le Grand avoit accordées aux Juifs, ſe révolterent; ce prince, dit Quinte-Curce, *l. IV. c. xxj.* marcha contre eux, prit *Samarie*, & y mit des Macédoniens; il donna le pays des environs aux Juifs pour le cultiver, & leur accorda l'exemption du tribut.

Jean Hircan prit dans la ſuite *Samarie*, & la ruina de nouveau; mais quand Gabinius fut fait préſident de Syrie, il entreprit de rebâtir *Samarie*. De-là vient, dit Syncelle, qu'on l'appelle quelquefois la *ville des Gabiniens*, c'eſt-à-dire, la colonie de Gabinius; cependant *Samarie* n'étoit encore qu'un village. Hérode fut le premier qui en refit une ville dans les formes, & qui la remit en honneur.

Comme Auguſte lui avoit accordé cette place en propriété, il lui donna le nom grec de *Sébaſte*, qui revient au nom latin *Auguſta*, la ville d'Auguſte. Il y attira ſix mille nouveaux habitans, & leur diſtribua les terres des environs, qui étant extrémement fertiles, produiſirent en ſi grande abondance, que la ville ſe trouva bien-tôt riche & peuplée. Il mit une bonne garniſon dans la tour de Straton, qui dans la ſuite, par compliment pour le même Auguſte, porta le nom de Céſarée.

Le nom de *Samarie* étoit commun à la ville, & au pays des environs: de ſorte qu'il y avoit *Samarie* ville, & *Samarie* qui étoit le pays de *Samarie*. Les auteurs ſacrés du nouveau Teſtament, parlent aſſez peu de *Samarie* ville, & lorſqu'ils emploient ce mot, ils expriment ſous ce nom plutôt le pays que la ville dont nous parlons. Par exemple, quand on lit, Luc, *c. xvij.* que *Jéſus paſſoit par le milieu de la Samarie*, cela veut dire par le pays de *Samarie*. Et dans S. Jean, *c. iv. Jéſus étant venu dans une ville de la Samarie nommée Sichar*: c'eſt-là qu'il eut un entretien avec une femme de *Samarie*, c'eſt-à-dire, une ſamaritaine de la ville de Sichar.

Après la mort de S. Etienne, les diſciples s'étant diſperſés dans les villes de la Judée & de la *Samarie*, *act. c. viij.* le diacre S. Philippe vint dans la ville de *Samarie*, où il fit pluſieurs converſions. Les apôtres ayant appris que cette ville avoit reçu la parole de Dieu, y envoyerent Pierre & Jean, pour donner le S. Eſprit à ceux qui avoient été baptiſés. C'eſt-là qu'étoit Simon le magicien, qui offrit de l'argent aux apôtres, afin qu'ils lui communiquaſſent le pouvoir de donner le S. Eſprit, *Samarie* n'eſt jamais nommée *Sébaſte* dans les livres du nouveau Teſtament, quoique les étrangers ne la connuſſent guere que ſous ce nom-là. (*D. J.*)

SAMARITAINS, (*Hiſt. Critiq. ſacrée.*) les *Samatains* étoient des colonies de Babyloniens, des Cuthéens, & d'autres peuples, qu'Aſſaradon envoya pour repeupler la province de Samarie, dont Salmanaſar avoit tranſporté le plus grand nombre des habitans au-delà de l'Euphrate du tems de la captivité des dix tribus.

Les *Samaritains* étoient payens, & ils continuerent à adorer leurs idoles, juſqu'à ce que pour ſe délivrer des lions, qui les incommodoient beaucoup, ils ſouhaiterent d'être inſtruits de la maniere de ſervir le Dieu d'Iſraël, eſpérant d'appaiſer par ce moyen la colere du dieu du pays. Ils joignirent donc le culte du Dieu d'Iſraël à celui de leurs idoles, & de-là vient qu'il eſt dit dans l'hiſtoire des rois, *ch. xvij. v.* 33. qu'ils craignoient Dieu, mais qu'ils adoroient en même tems leurs propres divinités.

Lorſque la tribu de Juda fut de retour de la captivité de Babylone, & que le temple eut été rebâti, tous les juifs s'engagerent par un accord ſolemnel, à renvoyer les femmes payennes qu'il y avoit parmi eux. Il ſe trouva que Manaſſé, ſacrificateur juif, avoit épouſé la fille de Sanballac, *ſamaritain*, & que n'étant pas d'humeur à ſe défaire de ſa femme, Sanballac pouſſa les *Samaritains* à bâtir ſur la montagne de Garizim, près de la ville de Samarie, un temple qui fût oppoſé à celui de Jéruſalem, & il y établit pour ſacrificateur Manaſſé ſon gendre.

La fondation de ce nouveau temple excita entre les Juifs & les *Samaritains* une grande diſſenſion, qui s'accrut avec le tems, & dégénéra en une haine ſi furieuſe, qu'ils ſe refuſoient même de ſe rendre les uns aux autres les ſervices de l'humanité la plus commune. Voilà pourquoi les *Samaritains* ne voulurent pas donner retraite à Notre Seigneur, quand ils s'apperçurent qu'il alloit adorer à Jéruſalem; deux de ſes diſciples, ſavoir Jacques & Jean, extrémement piqués de cette incivilité, prirent feu, & par un zèle de bonne foi pour l'honneur de leur maître, & pour la ſainteté de Jéruſalem, ils vouloient ſe défaire inceſſament de ces ennemis de Dieu & de Jeſus-Chriſt, de ces adverſaires de la vraie religion, de ces ſchiſmatiques; car c'eſt ainſi qu'ils ſe traiterent les uns & les autres. Dans le trouble de leur colere, ils ſouhaitent que Notre Seigneur leur accorde le pouvoir de faire deſcendre le feu du ciel, pour conſumer les *Samaritains*, comme avoit fait Elie autrefois en pareil cas, & même pas fort loin de l'endroit où ils ſe trouvoient alors.

Malgré l'injuſtice du procedé des *Samaritains*, & le grand exemple du prophete Elie, dont les deux apôtres ſe croyoient autoriſés, Notre Seigneur cenſure paiſiblement, mais d'une maniere auſſi vive que forte, le zèle deſtructeur de ces deux apôtres: *Vous ne ſavez*, leur dit-il, *de quel eſprit vous êtes, car le fils de l'homme n'eſt pas venu pour perdre les ames, mais pour les ſauver. Luc. IX.* 55. Paroles admirables, qu'il ne faut jamais perdre de vue, parce qu'elles ſappent de fond en comble toute intolérance dans le chriſtianiſme. Le fils de l'homme n'eſt pas venu pour perdre les ames, mais pour les ſauver. (1)

La religion des *Samaritains*, comme nous l'avons dit, fut d'abord la payenne; ils adoroient chacun la divinité de leur pays; l'Ecriture cite un grand nombre de ces divinités, comme Nerget, Nébahas, Thartac, Rempham; ils mêlerent enſuite à ce culte prophane, celui du vrai Dieu, que le prêtre de Béthel leur apprit; mais quand ils eurent tout-à-fait renoncé à l'idolatrie, pour embraſſer la loi du Seigneur, alors ils ne furent plus diſtingués des Juifs, que par trois articles ſur leſquels ils différoient d'eux.

1°. Ils ne reconnoiſſoient que les cinq livres de Moïſe pour vraiment canoniques. 2°. Ils rejettoient toutes ſortes de traditions, & s'en tenoient à la parole

(1) Voyez la note à l'article *Intolérance*. Vous y trouverez de quoi éluder un argument auſſi peu logique, & auſſi peu convenable à la queſtion de la Tolerance. (Z)

role écrite. 3°. Ils soutenoient qu'il falloit servir Dieu sur le mont Garizim, où les patriarches l'avoient adoré, au lieu que les Juifs vouloient qu'on ne lui offrît des sacrifices que dans le temple de Jérusalem. C'est principalement sur cette élévation d'autel contre autel, & de temple contre temple, qu'étoit fondée l'antipathie de ces deux peuples. Les Juifs n'avoient point de plus forte injure à dire à un homme, que de l'appeller *Samaritain*. Jean, *VIII. xlviij*. Ceux-ci de leur côté, avoient tant de répugnance pour les Juifs, que nous avons vu qu'ils refuserent un jour de recevoir Jesus-Christ, parce qu'il paroissoit diriger ses pas du côté du temple de Jérusalem.

Les Juifs accusent les *Samaritains* de deux sortes d'idolatrie sur le mont Garizim. L'une d'y avoir adoré l'image d'une colombe, & l'autre des théraphins, ou des idoles cachées dans cette montagne; il est vrai que les Assyriens adoroient une de ces divinités, qui, selon Diodore, étoit Sémiramis, sous la figure d'une colombe; & vraisemblablement les *Samaritains* mêlerent autrefois le culte de cette idole avec le culte du Dieu d'Israël; mais ils ne l'ont jamais fait depuis.

Quant au second chef d'accusation des Juifs, il est encore vrai que Jacob ayant trouvé les théraphins ou les idoles que Rachel avoit volées à son pere, les lui ota, & les cacha sous un chêne à Sichem, & que Sichem est au pié du mont Garizim; mais les *Samaritains* n'adoroient que Dieu sur cette montagne, & depuis que Manassé leur eut apporté la loi de Moïse, ils ont toujours été jusqu'à nos jours des adorateurs du vrai Dieu.

Ils adoroient le vrai Dieu du tems de Jesus-Christ; ils avoient en vénération les livres de Moyse qu'ils ont précieusement conservés; ils en observoient exactement les lois, & attendoient le Messie comme les Juifs. C'est sans fondement qu'on leur a reproché de donner dans des erreurs grossieres sur la nature de Dieu, quoique peut-être il se trouvât du tems de Jesus-Christ quelque mélange d'idolatrie dans leur culte; on peut du moins le conjecturer, sur ce que notre Sauveur leur reproche d'adorer ce qu'ils ne connoissoient pas. *Jean, iv. 22.*

Quoi qu'il en soit, les *Samaritains* d'aujourd'hui sont dans les mêmes sentimens que leurs peres, comme il paroît par les lettres écrites dans le dernier siecle à Scaliger, par les *Samaritains* d'Egypte & de Naplouse, & par celles qu'ils écrivirent depuis à leurs freres prétendus d'Angleterre.

Ceux qui seront curieux de plus grands détails sur la confession de foi des *Samaritains* modernes, les trouveront dans l'histoire des Juifs de M. Basnage, *tom. II. part. j.*

Pour ce qui concerne leur Pentateuque & leurs caracteres, *Voyez* PENTATEUQUE, SAMARITAIN, & SAMARITAINS, *Caracteres* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.) (2)

SAMARITAINS, *caracteres*, (*Crit. sacr.*) ce sont les vieux caracteres hébreux, avec lesquels les *Samaritains* écrivirent autrefois le *Pentateuque*, & dont ils se servent encore aujourd'hui; ces sortes de caracteres sont affreux, & les plus incapables d'agrément de tous ceux qui nous sont connus. C'étoient les lettres des Phéniciens, de qui les Grecs ont pris les leurs; le vieil alphabet ionien fait assez voir cette ressemblance, comme le montre Scaliger dans des notes sur la chronique d'Eusebe. Ce furent de ces vieilles lettres que se servirent les prophetes, pour écrire leurs ouvrages, & ce fut avec ces mêmes caracteres que le décalogue fut gravé sur les deux tables de pierre; le nombre de vieux sicles juifs que nous avons encore, avec l'inscription samaritaine, *Jérusalem la sainte*, prouve assez l'antiquité de ces sortes de caracteres, auxquels les caracteres hébreux d'aujourd'hui succéderent après la captivité de Babylone; ces derniers étoient les seuls que le peuple savoit lire alors; & cette raison engagea Esdras à les employer. Tous les anciens le reconnoissent, Eusèbe, S. Jérôme, les deux Talmuds le disent; en un mot, c'est l'opinion de tous les savans juifs, & Cappel a fait un livre contre Buxtorf le fils, pour la confirmer. (*D. J.*)

SAMARITAINE LA, s. f. (*Fonderie.*) ce qu'on nomme à Paris la *Samaritaine*, est un groupe de figure de bronze placé sur la face d'un château ou reservoir des eaux, qui est construit sur le bord occidental du pont-neuf. Ce groupe représente un vase où tombe une nappe d'eau qui vient du reservoir; d'un côté est Jésus-Christ, & de l'autre la *Samaritaine*, qui semblent s'entretenir. (*D. J.*)

SAMAROBRIVA, (*Géog. anc.*) *briva* & *briga* est une diction celtique & gauloise, qui signifie *pont*, comme il se voit en *briva Isuræ*, ou *Brivisura*, ou *pons Isuræ*, pont-Oise, ou pont-d'Oise, & en cent places ailleurs: *Samarobriva* signifie donc *Samaræ pons*, que nous pourrions dire *Somme-pont* ou *pont-sur-Somme*, aujourd'hui *Amiens*, son ancien nom ayant été changé en celui qui a été commun au temple & à la ville *Ambiani*, d'où est tiré le nom d'*Amiens*.

De cette démonstration, que *Samarobriva* signifie *Samaræ-pont*, il s'ensuit que l'ancien nom de la riviere de Somme, qui passe à Amiens, est *Samara*, & que la riviere de Phrudis, dont Ptolomée fait mention en ces quartiers-là, n'est autre que la Somme. Quoique tous les savans conviennent que *Samarobriva* est Amiens, Ortelius a du penchant à croire que c'est Bray-sur-Somme. La ressemblance des mots semble le favoriser. (*D. J.*)

SAMBAIA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) fruit des Indes orientales, qui est de la grosseur d'un gland. On s'en sert dans diverses maladies, & sur-tout contre la morsure des serpens & des autres bêtes venimeuses. Il est très-rare.

SAMBAL, (*Géog anc.*) ville de l'Inde, dans la province de Becar, au Mogol, sur le Gange. (*D. J.*)

SAMBALLES LES ILES (*Géog. mod.*) ou les îles *Samballos*; petites îles de l'Amérique, sur la côte septentrionale de l'isthme, qui joint l'Amérique septentrionale avec la méridionale. Ces îles s'étendent jusqu'à la pointe de Samballas, & sont en très-grand nombre, mais fort petites; le terrein de la plûpart est plat, bas, sablonneux, & couvert de mammées, de sapadillos, de mancheniliers, & autres arbres. Outre le poisson à coquille, elles fournissent des rafraîchissemens aux armateurs. Les plus voisines de la haute mer, sont couvertes de rochers. *Voyez* la *Relation* de Wafer. (*D. J.*)

SAMBA-PONGO, (*Hist. mod.*) c'est le titre que les habitans du royaume de Loango en Afrique donnent à leur roi, qu'ils regardent non-seulement comme l'image de la divinité, mais encore comme un dieu véritable; dans cette idée ridicule, ils lui attribuent la toute-puissance; ils croient que les pluies, les vents & les orages, sont à ses ordres; c'est pourquoi ils ont recours à lui dans les tems de sécheresse & de stérilité, & à force de présens & de prieres, le déterminent à leur rendre le ciel favorable. Lorsque le roi consent aux vœux de ses sujets, il ne fait que tirer une fleche contre le ciel, mais il y a lieu de croire qu'il ne s'y détermine que lorsqu'il voit le tems chargé, sur-tout quand c'est de la pluie qu'on lui demande. En un mot, ces peuples croient qu'il n'y a rien d'impossible pour leur monarque, & lui rendent en conséquence les honneurs divins. Malgré cette haute opinion, ils ne laissent pas de croire que sa vie ne puisse être mise en danger par les sortileges & les maléfices; c'est sur ce préjugé qu'est fondée une loi irrévocable, qui décerne la peine de mort contre quiconque a vu le roi de Loango boire ou manger; cet ordre s'étend même sur les animaux. Des voyageurs rapportent qu'un fils du roi, encore enfant, étant entré par hasard dans l'appartement de son pere, au moment où il buvoit, fut massacré sur le champ par ordre du grand prêtre, qui prit aussi-tôt de son sang, & en frotta le bras de sa majesté, pour détourner les maux dont elle étoit menacée; ainsi la superstition vient par-tout à l'appui des despotes & des tyrans, qui sont quelquefois eux-mêmes les victimes du pouvoir qu'ils lui ont accordé.

SAMBLACITANUS-SINUS, (*Géog. anc.*) golfe de

(1) Ces article ainsi que le précédent *Samarie* paroissent tirés du Dictionnaire de D. Calmet, mais avec des mutilations arbitraires qui les font manquer de solidité, de correction & de justesse, telles que ces matieres doivent avoir & qui se trouvent réellement dans Calmet. Le lecteur qui a envie de s'instruire sans partialité, doit donc s'adresser à ce dictionnaire de la Bible & voir les articles *Samarie*, *Samaritains* & autres y relatifs. (Z)

de la Gaule narbonnoise, près de Fréjus; c'est à ce qu'on croit, aujourd'hui le golfe de Grimaut. (*D. J.*)

SAMBOUC, s. m. (*Commerce.*) bois de senteur, que les nations de l'Europe qui négocient sur les côtes de Guinée, ont coutume d'y porter, non pas pour aucun commerce avec les négres, mais pour en donner aux rois du pays qui en font grand cas; on y joint ordinairement de l'iris de Florence & autres choses semblables, afin que le présent soit mieux reçu. (*D. J.*)

SAMBOULA, s. m. sorte de panier des sauvages caraïbes, fait en forme de sac ouvert, travaillé fort proprement à jour avec des brins de latanier très-minces, & tissus à-peu-près comme nos chaises de canne; ces paniers ont une ance pour les passer au bras & pour les suspendre dans la maison, où ils servent aux sauvages à mettre des fruits, des racines, de la cassave, ou ce qu'ils veulent exposer à l'air libre.

SAMBRACATE, (*Géog. anc.*) île de l'Arabie heureuse, dans la mer des Indes, selon Pline, *l. VI. c. xxviij.* cet auteur dit qu'il y avoit aussi en terre ferme, une ville de même nom. Parlant ailleurs, *l. XII. c. xv.* des diverses sortes de myrrhes, il met au cinquieme rang *Sambracena myrrha*, ainsi nommée, dit-il, d'une ville du royaume des Sabéens, & voisine de la mer. Le P. Hardouin croit qu'il s'agit là de la ville de *Sambracate*, en terre ferme. (*D. J.*)

SAMBRE, LA, (*Géog. mod.*) par les anciens Romains *Sabis*; riviere de France & des Pays-Bas. Elle a sa source en Picardie, au-dessus du village de Novion, arrose plusieurs lieux dans son cours, & arrive à Namur pour se perdre dans la Meuse. (*D. J.*)

SAMBRES, LES (*Géog. anc.*) *Sambri*; ancien peuple de l'Ethiopie sous l'Egypte, selon Pline. Il ajoute que chez eux, il n'y avoit point de bêtes à quatre piés qui eussent des oreilles; ce n'est pas à dire que les animaux naquissent ainsi, c'étoit apparament la mode chez ce peuple de les leur couper; peut-être croyoient-ils que le droit de porter des oreilles, n'appartenoit qu'à l'homme. (*D. J.*)

SAMBROCA, (*Géog. anc.*) riviere de l'Espagne tarragonoise. On croit que c'est la Fer, riviere de Catalogne. (*D. J.*)

SAMBUCA, (*Géog. mod.*) ville de Sicile, dans la vallée de Mazara, à dix milles de la côte de la mer d'Afrique. (*D. J.*)

SAMBULOS, (*Géog. anc.*) montagne d'Asie, vers la Mésopotamie. Elle étoit célebre par un temple dédié à Hercule. Tacite, *annal. l. XII. chap. xiij.* en rapporte une particularité. Il dit que ce dieu avertissoit en un certain tems les prêtres de son temple, de préparer des chevaux chargés de fleches, afin d'aller à la chasse: que ces chevaux couroient vers un bois, d'où ils revenoient le soir fort fatigués, & sans fleches, que la nuit ce même dieu montroit à ses prêtres pendant le sommeil, les endroits de la forêt où ces chevaux avoient couru, & qu'on les trouvoit le lendemain couverts de gibier étendu par terre. En donnant à l'industrie des prêtres, ce que l'on attribue ici à Hercule, il n'y a rien de fort difficile à exécuter. (*D. J.*)

SAMBUQUE, s. f. (*Musiq. des Hébreux.*) ancien instrument de musique à cordes, usité en Chaldée, & dont on se servit à la dédicace & à l'adoration de la statue de Nabucodonosor. Les uns croient que cet instrument étoit triangulaire, & à cordes inégales, & d'autres pensent que c'étoit une espece de flute. (*D. J.*)

SAMBUQUE, s. f. (*Art milit. des anc.*) *sambuccus*, échelle des anciens, de la largeur de quatre piés, laquelle dressée, étoit aussi haute que les murailles qu'on vouloit attaquer. De l'un & de l'autre côté de cette échelle, regnoit une balustrade, sur laquelle on étendoit de grandes couvertures. On la couchoit de son long sur les côtés des deux galeres jointes ensemble, de sorte qu'elle passoit de beaucoup les éperons, & au haut des mâts de ces galeres, on mettoit des poulies & des cordes.

Quand on devoit agir, on attachoit les cordes à l'extrémité de la machine, & des gens de dessus la poupe l'élevoient par le moyen des poulies. D'autres sur la proue aidoient aussi à l'élever avec des leviers. Ensuite les galeres étant poussées à terre, on appliquoit ces machines à la muraille.

Au haut de l'échelle étoit un petit plancher bordé de trois côtés de claies, sur lequel quatre hommes repoussoient en combattant ceux qui des murailles empêchoient qu'on n'appliquât *la sambuque*. Quand elle étoit appliquée, & qu'on étoit arrivé sur la muraille, on jettoit bas les claies, & à droite & à gauche les attaquans se répandoient dans les forts ou dans les tours. Ce reste des troupes les suivoient, & sans crainte que la machine leur manquât, parce qu'elle étoit fortement attachée aux deux galeres.

Voilà le détail de Polybe sur *la sambuque*; il ajoute qu'on appella cette machine de ce nom, parce que l'échelle étant dressée, il se faisoit d'elle & du vaisseau joints ensemble, une figure qui ressembloit à l'instrument de musique, nommé *sambuque*. *Voyez* la figure que M. Folard en donne, & ses remarques. (*D. J.*)

SAME, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de mer, qui est une espece de muge. *Voyez* MUGE. Il ne differe du mulet, qu'en ce qu'il a la tête plus petite & plus pointue, & que les traits qui s'étendent sur les côtés du corps, sont moins longs: il a aussi la chair moins blanche, plus molle & moins grasse; on l'a surnommé *poisson innocent*, parce qu'il ne mange aucun poisson; il cherche sa nourriture dans la boue. Le *same* pond ses œufs en hiver à l'embouchure des fleuves; il aime l'eau douce, il remonte les rivieres; on en pêche dans la Garonne, dans le Rhône, la Loire, *&c.* Rondelet, *hist. nat. des poissons. I. part. l. IX. chap. xj. Voyez* MULET & POISSON.

SAMEDI, s. m. (*Chron.*) est le dernier jour de la semaine; il étoit consacré autrefois par les Payens à Saturne, & s'appelloit *dies Saturni*; aujourd'hui encore les Anglois l'appellent *Saturday*, jour de Saturne. C'étoit le jour du sabbat chez les Juifs. Il est encore appellé dans le bréviaire *dies Sabbati*; & parmi les chrétiens catholiques, il est consacré à la sainte Vierge. Le roi Louis XI, qui y avoit beaucoup de dévotion, voyant qu'il ne pouvoit éviter la mort par les prieres de S. François de Paul, lui demanda au moins d'obtenir de la sainte Vierge qu'il mourût un *samedi*. Ce qui arriva en effet. (*O*)

SAMEQUIN, s. m. (*Marine.*) sorte de vaisseau marchand turc, dont on ne se sert que pour aller à terre.

SAMIARII, s. m. (*Littérature.*) on nommoit ainsi les armuriers qui polissoient avec la terre de Samos, les armes des soldats prétoriens & des gardes du corps des empereurs. *Voyez Pitiscus.* (*D. J.*)

SAMICUM, (*Géog. anc.*) village du Péloponnèse dans l'Elide, près de la mer, & aux confins de la Triphylie, selon Pausanias. Il rapporte que ce lieu fut donné à Polysperchon étolien, pour en faire un lieu de défense contre les Arcadiens. Il ajoute: personne d'entre les Messéniens ni d'entre les Eléens ne m'a paru savoir où étoient les ruines d'Arene; ceux qui ont tâché de les trouver n'ont dit que des conjectures. L'opinion qui paroît plus vraissemblable est celle de ceux qui prétendent que, dans les tems héroïques, *Samicum* étoit appellée *Arene*. (*D. J.*)

SAMIENNE, adj. (*Mytholog.*) épithète de Junon, à cause de la grande vénération qu'on lui portoit à Samos; les habitans du lieu se vantoient que la sœur & la femme de Jupiter étoit née dans leur île sur le bord du fleuve Imbrasus, & sous un saule qu'ils montroient dans l'enceinte du temple consacré à cette divinité. Ce temple avoit été bâti par les Argonautes, qui y avoient transporté d'Argos la statue de cette déesse. (*D. J.*)

SAMIS, s. m. (*Soierie.*) étoffe très-riche, lamée ou tramée de lames d'or; cette étoffe est de manufacture vénitienne, mais peu connue présentement; il s'en trouve pourtant encore à Constantinople. (*D. J.*)

SAMMATHAN, (*Géog. mod.*) ville de France dans le comté de Comminges, au-bas d'un vallon, sur la riviere de Save ou de Seve, à une lieue au nord-est de Lombez. C'étoit autrefois la plus forte place de tout le pays; mais les guerres des François contre la Gascogne, & ensuite celles des Anglois & des comtes de Foix l'ont ruinée. *Long.* 18. 36'. *lat.* 43. 35'.

Belleforest (François de), né dans cette ville, a fait une Cosmographie des annales de France, une histoire des neuf rois de France qui ont eu le nom de *Charle*, & divers autres ouvrages qui prouvent qu'il songeoit plutôt à vivre par sa plume, qu'à mériter l'estime du public. Il mourut à Paris en 1583 à 53 ans. (*D. J.*)

SAMNITES, LES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie, dont le pays s'appelloit le *Samnium*; on lisoit en latin *Samnis* au singulier, pour dire un *samnite*,

nite, & au pluriel *Sammites*. Ce nom est employé dans les auteurs en deux sens fort différens l'un de l'autre. Tantôt les *Samnites* se prennent pour un nom général à plusieurs peuples qui étoient distingués l'un de l'autre par un nom particulier, & qui néanmoins avoient tous une même origine, parce qu'ils venoient tous également des Sabins. Ces peuples étoient

1°. *Picentes*, dont le pays, nommé *Picenum*, comprenoit une partie de la marche d'Ancone, & une partie de l'Abruzze. On y ajoute l'*ager Palmensis*, le pays autour d'Ascoli; le *Prætutianus ager*, le pays autour de Téramo; & l'*Adrianus ager*, le pays autour d'Atri.

2°. *Vestini*, dont le pays répondoit à cette partie de l'Abruzze ultérieure, entre le fleuve de la Piomba & la Pescara.

3°. *Marrucini*; leur pays est aujourd'hui le territoire de Chiéti, dans l'Abruzze citérieure.

4°. *Trentani*, leur pays est aujourd'hui une partie de l'Abruzze citérieure & une partie de la Capitanate. Leurs rivieres étoient le Sangro, le Triguo, le Tiferno & le Fortore.

5°. *Peligni*, dont le pays répondoit à la partie de l'Abruzze citérieure, qui est autour de Sermona entre la Pescara & le Sangro.

6°. *Marsi*, les Marses, dont le pays comprenoit une partie de l'Abruzze ultérieure, autour du lac de Célano, le *Fucinus lacus* des anciens.

7°. *Hirpini*, dont le pays répondoit à la principauté ultérieure.

8°. Enfin les *Samnites* proprement dits, dont nous allons parler.

Les *Samnites* proprement dits, ou les vrais *Samnites*, occupoient la partie de l'Abruzze supérieure, tout le comté de Molisse, avec des parties de la Capitanate & de la terre de Labour. Ils avoient les *Peligni* & les *Trentani* au nord, la Pouille daunienne au levant, les *Hirpini* & la Campanie au midi, & les *Marsi* au conchant.

Le pays situé entre ces peuples étoit le vrai *Samnium*, & étoit partagé entre les *Caraceni*, à qui Ptolomée, *l. III. c. j.* attribue la ville d'*Aufidena* & les *Pentri* au midi, dont parle Tite-Live, qui dit que leur capitale étoit nommée *Bovianum*, l. IX. c. xxxj. *inde victor exercitus Bovianum ductus; caput hoc erat Pentrorum* Samnitium, *longe ditissimum atque opulentissimum armis, virisque*.

Les *Samnites* furent nommés *Sabelli*; & Strabon dit formellement que les Picentes & les *Samnites* tiroient leur origine des Sabins: le corps de ceux-ci fut partagé en deux: la partie établie à l'occident garda le nom de *Sabins*: celle qui s'étendit à l'orient s'appella d'abord Σαβινῖται, ensuite Σαβῖται, dont les Grecs firent Σαυνῖται, sur quoi les Romains les ont appellés *Samnites*. Le nom de *Sabelli* a été employé par Tite-Live, par Virgile, par Horace, & par d'autres écrivains de la bonne latinité, qui ont tous entendu par ce mot les *Samnites*.

Ce peuple étoit extrèmement belliqueux, & l'un des plus braves d'Italie. Il défendit sa liberté contre les Romains avec le plus grand courage, & fit plus de résistance que les plus grands rois. Rome fut cinquante ans (Tite-Live dit soixante-dix) à les subjuguer; mais elle fit un si grand ravage dans leurs pays, elle leur démolit tant de villes, que le *Samnium*, si puissant autrefois, n'étoit plus reconnoissable du tems de Florus. Il fournit aux généraux de Rome la matiere de vingt-quatre triomphes.

Les *Samnites* descendoient des Lacédémoniens, & respiroient comme eux la liberté. Entre leurs usages particuliers, je ne puis m'empêcher d'en citer un qui, dans une petite république, & sur tout dans la situation où étoit la leur, devoit produire d'admirables effets. On assembloit tous les jeunes gens, & on les jugeoit. Celui qui étoit déclaré le meilleur de tous, prenoit pour sa femme la fille qu'il vouloit: celui qui avoit les suffrages après lui, choisissoit encore, & ainsi de suite. Il étoit admirable de ne regarder entre les biens des garçons que les belles qualités & les services rendus à la patrie. Celui qui étoit le plus riche de ces sortes de biens, choisissoit une fille dans toute la nation. L'amour, la beauté, la chasteté, la vertu, la naissance, les richesses même, tout cela étoit, pour ainsi dire, la dot de la vertu. Il seroit difficile d'imaginer une récompense plus noble, plus grande, moins à charge à un petit état, plus capable d'agir sur l'un & l'autre sexe. C'est une réflexion de l'auteur de l'*Esprit des lois*.

Les villes des *Samnites*, selon le P. Briet, étoient *Beneventum*, aujourd'hui Benevent; *Aufidena*, aujourd'hui Alfidena. *Triventinum*, aujourd'hui Trivento. *Bovianum*, aujourd'hui Boiano; *Triventum*, aujourd'hui Molisse; *Œsernia*, colonie, aujourd'hui Isernia; *Alifæ*, aujourd'hui Alifi; *Telesia*, colonie, aujourd'hui Telèse; *Claudium*, aujourd'hui Acrola selon les uns, ou le village d'Arpain selon les autres.

Leurs montagnes étoient *Tubernus*, aujourd'hui Tabor; *Furcæ caudinæ* entre Acrola & Ste Agathe.

Leurs rivieres étoient *Sabatus*, aujourd'hui le Sabato; *Calor*, aujourd'hui le Calore; *Tamarus*, aujourd'hui le Tamaro. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMNITES, s. m. plur. (*Littérature*.) sorte de gladiateurs, ainsi nommés à cause de leurs armes, & que les Romains emploïoient d'ordinaire à la fin de leur festin pour amuser leurs convives; *quod spectaculum inter epulas erat*, dit Tite-Live. C'étoit un divertissement domestique des Romains de faire battre alors aux flambeaux des gladiateurs équipés en guerre, comme les anciens *Samnites*; mais comme ils n'avoient pour armes offensives que des fleurets, ils ne pouvoient pas se faire grand mal, & ils se disputoient long-tems la victoire. C'est pourquoi Horace, *epist. II. l. II. vers.* 98. appelle cet exercice militaire *lentum duellum*. Il compare fort plaisamment les fausses louanges que les poëtes se donnoient à l'envi, aux coups sans effet que se portoient les gladiateurs *samnites*. (*D. J.*)

SAMOGITIE, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Samogitia*, province de Pologne. Elle est bornée au nord par la Curlande; au midi, par la Prusse royale; à l'orient, par la Lithuanie; & à l'occident, par la mer Baltique. Elle a 70 lieues de longueur, & environ 50 de largeur.

La *Samogitie* étoit anciennement habitée par les Æstiens, partagés en diverses nations idolâtres. Jagellan étant devenu roi de Pologne, ramena une partie de ce peuple au Christianisme, & établit en 1413 un siege épiscopal à Midnick. Après sa mort, les chevaliers teutons acquirent la *Samogitie* du roi Casimir en 1446. Enfin Albert de Brandebourg, grand-maître de leur ordre, s'étant emparé de la Prusse, cette province fut incorporée au royaume de Pologne. La façon de vivre des *Samogitiens* a tenu de celle des Tartares jusqu'au regne de Sigismond-Auguste, qui eut peine à leur persuader de bâtir des maisons & de vivre en société. Ces maisons sont un méchant toît de terre, de paille & de claie. Le feu se fait au milieu, & la fumée sort par une ouverture qui est en-haut.

La *Samogitie* est un pays de bois & de montagnes presque inaccessibles, où on nourrit beaucoup de bétail & d'excellens chevaux. On y recueille du miel en abondance, & on trouve dans les forêts toutes sortes de bêtes fauves.

La province est divisée en trois gouvernemens, qui tirent leur nom des villes de Rosienne capitale du pays, de Midnick sur le Wiwits, & de Ponicwiess. Elle a un staroste pour le temporel & pour le spirituel, un évêque qui réside à Midnick, autrement Womie; cet évêque est suffragant de l'archevêque de Gnesne. (*D. J.*)

SAMOJEDES, LES (*Géograph. mod.*) *Voyez* SAMOYEDES.

SAMOLOIDES, s. f. (*Botan. exot.*) genre de plante dont voici les caracteres. Sa fleur est d'une seule piece divisée en quatre parties presque jusqu'au fond, & en forme d'étoile. De son centre s'éleve un pistil dont la base est entourée de filets déliés accompagnés de quatre étamines. Ce pistil se change en un fruit de figure oblongue à deux panneaux qui contient des semences applaties. Cette plante est commune à la Jamaique & dans plusieurs autres endroits des Indes occidentales, où les chevres la broutent avec délices. (*D. J.*)

SAMOLUS, s. m. (*Botan.*) cette plante se nomme communément en françois le *mouron d'eau*, *voyez-en l'article au mot* MOURON, *Botan.* (*D. J.*)

SAMOLUS, s. m. (*Botan.*) selon Pline, *l. XXIV. c. xj.* il y avoit une herbe appellée par les Gaulois, *samolus*, qui naissoit dans les lieux humides, qu'ils faisoient cueillir de la main gauche par des gens qui fussent à jeun; celui qui la cueilloit ne devoit point la regarder; il ne lui étoit pas permis de la mettre autre part que dans les canaux où les animaux alloient boire, & il la broyoit en l'y mettant. Moyennant toutes ces superstitieuses précautions, ils cro-

yoient que cette herbe avoit de grandes vertus contre les maladies des animaux, sur-tout celles des bœufs & des cochons. (*D. J.*)

SAMONIUM PROMUNTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'île de Crete dans sa partie orientale, selon Ptolomée, *l. III. c. xvij.* qui met de ce côté là deux promontoires *Samonium* & *Zephyrium*, Ζεφύριον ἄκρον. Dans les voyages de S. Paul, il est fait mention de ce cap au sujet de sa navigation à Rome, & il passa tout auprès. Les actes des Apôtres le nomment simplement *Salmone*. (*D. J.*)

SAMOREUX, s. m. (*Marine.*) bâtiment extrèmement long & plat qui n'a qu'un mât très-long, formé de deux pieces, que des cordages tiennent à l'arriere & aux côtés, & qui navige sur le Rhin & sur les eaux internes de Hollande.

SAMORIEN, (*Géogr. mod.*) petite ville de Hongrie au comté de Comore, dans la grande île de Schit. Elle est entourée de murailles. Quelques géographes la prennent pour l'ancienne Crumerum, & d'autres pour le lieu qu'on appelloit *Ad Muros*. (*D. J.*)

SAMORIN, *ou* ZAMORIN, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne à un souverain de l'Indostan, dont les états sont placés sur la côte de Malabare, & qui étoit autrefois le prince le plus puissant de cette côte. Sa résidence ordinaire est à Calecut ou Kalicut. Autrefois le *samorin* ne pouvoit occuper le trône au-delà de douze ans; s'il mouroit avant que ce tems fut accompli, il étoit dispensé d'une cérémonie aussi singuliere que cruelle; elle consistoit à se couper la gorge en public; on dressoit un échaffaut pour cet effet, le *samorin* y montoit, après avoir donné un grand festin à sa noblesse & à ses courtisans: immédiatement après sa mort ces derniers élisoient un nouveau *samorin*. Les souverains se sont actuellement délivrés en grande partie d'une coutume si incommode; lorsque les douze années sont révolues, les *samorins* se contentent de donner sous une tente dressée dans une plaine, un repas somptueux pendant douze jours de suite, aux grands du royaume; au bout de ce tems de réjouissances, quelqu'un des convives a assez de courage pour aller tuer le *samorin* dans sa tente, où il est entouré de plusieurs milliers de gardes, la couronne est à lui, & il est reconnu *samorin* en la place de celui a qui il a ôté la vie.

Lorsque le *samorin* se marie, il ne lui est point permis d'habiter avec sa femme jusqu'à ce que le nambouri ou grand-prêtre en ait eu les prémices; ce dernier peut même, s'il veut, la garder trois jours. Les principaux de la noblesse ont la complaisance d'accorder au clergé le même droit sur leurs épouses: quant au peuple, il est obligé de se passer des services des prêtres, & de remplir lui-même ses devoirs.

SAMOS, (*Géog. anc.*) les anciens géographes parlent de plus d'une ville de ce nom.

I. Strabon distingue trois villes ainsi nommées, 1°. la capitale de l'île de *Samos*; 2°. une *Samos* du Péloponnese en Messénie; 3°. une *Samos* du Péloponnese en Elide, qui depuis long-tems étoit détruite.

II. Les martyrologes d'Adon & d'Usuard, font mention d'une *Samos* d'Asie dans la Lycie; ce n'étoit apparemment qu'un bourg ou un village.

III. S. Thomas d'Aquin, fort mal-habile en géographie, met une *Samos* en Calabre, où, dit-il, Pythagore prit naissance. Mais aucun géographe n'a connu cette *Samos* de Calabre; & si Pythagore est né a *Samos* comme nous le croyons sur le témoignage de Diogene Laërce & d'autres écrivains, c'est dans l'île de *Samos* en Ionie que ce philosophe vit le jour. (*D. J.*)

SAMOS, *l'île de* (*Géogr. anc.*) île de la mer Méditerranée, sur la côte de l'Asie mineure, entre l'Ionie à l'orient, & l'île d'Icaria, aujourd'hui Nicarie, au couchant, au midi du golfe d'Ephise. Elle est séparée de l'Anatolie par le détroit de Mycale, qui prend ce nom de l'ancienne ville de Mycalessus, ou de la montagne Mycale, qui est en terre ferme le long de ce détroit, auquel on donne environ trois lieues de large.

L'île de Samos avoit été premierement appellée *Parthenia*, ensuite *Driusa*, puis *Anthemusa*; on l'a aussi nommée *Cyparissia*, *Parthenoarusa*, & *Stephane*. Pline lui donne 87 milles de circuit, & Isidore pour faire le compte rond, en met 100.

Cette île est toute escarpée, & c'est ce qui lui a fait donner le nom de *Samos*, car selon Constantin Porphirogenete, les anciens grecs appelloient *Samos* les lieux fort élevés. La grande chaîne de montagnes qui traversent *Samos* dans sa longueur, se nommoit Ampelos. Sa partie occidentale qui fond dans la mer du côté d'Icaria, retenoit le même nom; elle s'appelloit aussi *Cantharium* & *Cerceteus*, au rapport de Strabon, *l. XIV.* & *l. X.* c'est cette roche qui fait le cap de *Samos*, & que les grecs modernes nomment *Kerki*.

Du tems que la Grece florissoit, l'île de *Samos* étoit fort peuplée, cultivée, riche, brillante, & d'une fertilité que les anciens ne se laissoient point d'admirer. On lui applique ce proverbe: les poules y ont du lait: φέρει καὶ ὀρνίθων γάλα. C'est dans ce charmant séjour qu'Antoine se rendit d'Ephèse avec Cléopatre pour y prendre part aux divertissemens de cette île voluptueuse, pendant que leurs armées sur terre & sur mer achevercient de se former contre celle d'Octave, avant la bataille d'Actium. Cléopatre ne pouvoit choisir un lieu plus propre à distraire Antoine, & à l'amuser. *Samos* étoit alors le centre des plaisirs; tout y respiroit la molle oisiveté; les richesses de la nature y refleurissoient deux fois chaque année; les figues & les raisins, les roses & les plus belles fleurs y renaissoient presque aussi-tôt qu'on les cueilloit. *In eâ insulâ*, dit Athenée, *bis anno ficos, uvas, mala, rosas, nasci narrat Æthlius.* Pline parle des grenades de cette île, dont les unes avoient les grains rouges & les autres blancs; le gibier étoit meilleur que dans aucun autre pays. Les routes publiques & les rues des villes étoient ombragés de ces saules de l'Ombrie, aussi agréables par leur feuillage que par leur verdure.

Tous les jours se passoient à *Samos* en fêtes galantes; les insulaires alloient ensemble au temple de Junon, & s'y rendoient en habillemens pompeux, ayant par-dessous des tuniques blanches comme la neige, & traînantes jusqu'à terre; leurs cheveux ajustés, & négligemment épars sur leurs épaules, noués avec des tresses d'or, voltigeoient au gré des zéphirs. Couronnés de fleurs, & parés de tous les ornemens les mieux assortis, ils formoient une marche solemnelle, terminée pas une milice revêtue de boucliers resplendissans: *ut nexi fuerunt, contendebant in Junonis templum, speciosis vestibus amicti, terraque late niveis tunicis solum radebant; comæ cincinni insidebant crinibus quos vittis aureis nexos, ventus quatiebat; pompam claudebant scutati bellatores.*

Il seroit difficile d'exprimer quel étoit dans cette île l'excès du luxe & le déréglement des mœurs. Plutarque dit qu'il y avoit un lieu nommé les *jardins de Samos, Samiorum flores*, où les habitans se rendoient pour y goûter tous les plaisirs que pouvoit imaginer l'obscénité la plus outrée: *Samosos plusquam credibile est luxu corruptos!*

Ces insulaires voluptueux ravis de voir Antoine & Cléopatre applaudir à leurs fêtes, à leurs jeux & à leurs plaisirs, auroient souhaité qu'ils ne les quittassent jamais, & méditoient tous les jours de nouveaux moyens de les retenir. Les rois & les peuples des environs, comme tributaires de l'empire, envoyoient à *Samos* les choses nécessaires pour le service de la guerre prochaine, & en même tems pour contribuer à divertir le triumvir de Rome & la reine d'Alexandrie, tout ce qu'ils croyoient de plus propre à produire cet effet. Antoine ne recevoit pas seulement toutes sortes de secours & de munitions; mais tout ce qu'il y avoit de plus célebre en comédiens, en musiciens & en danseurs, venoient s'offrir à ses désirs; ainsi pendant que par toute la terre on gémissoit à la vue des préparatifs d'une guerre sanglante, on ne parloit dans *Samos* que de théâtres, que de fêtes brillantes; & l'on disoit hautement: *que feront-ils après la victoire, puisqu'ils en font tant avant le combat?*

Telle étoit alors l'*île de Samos*; elle avoit plusieurs excellens ports, & entre autres celui qu'on nomme aujourd'hui le *port de Vati*, qui peut contenir une armée navale, & sur lequel on avoit bâti une ville, dont les ruines paroissent d'une grande étendue. La capitale de l'île tenoit depuis le port de Tigani, qui est à trois milles de Cora, jusqu'à la riviere Imbrasus, qui coule à cinq cens pas des ruines du temple de Junon. Vitruve prétend que cette capitale & les treize villes d'Ionie, étoient l'ouvrage d'Ion l'athénien.

Quoique *Samos* soit entierement détruite, M. de Tournefort dit qu'on peut encore la diviser en haute & basse. La ville haute occupoit la montagne au nord, & la basse régnoit depuis le port Tigani jusque au cap de Junon. Ce port célebre est en croissant, & sa corne gauche est cette fameuse jettée, qu'Hérodote, *l. III.* comptoit parmi les trois merveilles de

Sa-

Samos. Cette jettée étoit haute de 20 toises, & avançoit plus de 250 pas dans la mer. Un ouvrage si rare dans ce tems-là, prouve l'application des Samiens à la marine: aussi reçurent-ils à bras ouverts Aminoclès corinthien, le plus habile constructeur de vaisseaux, qui leur en fit quatre, environ trois cens ans avant la fin de la guerre du Péloponnèse. Ce furent les Samiens qui conduisirent Batus à Cyrène, plus de 600 ans avant Jesus-Christ; enfin si nous croyons Pline, ils inventerent des vaisseaux propres à transporter la cavalerie.

A l'égard de la largeur de la ville, elle occupoit une partie de cette belle plaine, qui vient depuis Cora jusqu'à la mer, & du côté du midi, & du côté du couchant, jusqu'à la riviere.

La montagne étoit autrefois percée par des cavernes taillées au marteau, ouvrage d'Eupaline, architecte de Mégare, & qui passoit pour une des merveilles de la Grece. „ Les Samiens, dit Hérodote, „ percerent une montagne de 150 toises de haut, & „ pratiquerent dans cette ouverture, qui avoit 875 „ pas de longueur, un canal de 20 coudées de pro„ fondeur, sur trois piés de largeur, pour conduire „ à leur ville l'eau d'une belle source. „ On voit encore l'entrée de cette ouverture; le reste s'est comblé depuis ce tems-là. Au sortir de ce merveilleux canal, l'eau passoit sur l'aqueduc qui traverse le vallon, & se rendoit à la ville par un conduit.

Les mines de fer ne manquoient pas dans *Samos*, car la plûpart des terres sont d'une couleur de rouille. Selon Aulugelle, les Samiens furent les inventeurs de la poterie, & celle de cette île étoit recherchée par les Romains: *Samia vasa etiamnum in esculentis laudantur*, dit Pline; *Samos* fournissoit en médecine deux sortes de terre blanche, outre la pierre Samienne, qui servoit encore à polir l'or.

Toutes les montagnes de l'île étoient remplies de marbre blanc, & leurs tombeaux n'étoient que de marbre. Une partie des murailles de la ville qui avoient dix piés d'épaisseur & même douze en quelques endroits, étoient aussi bâties de gros quartiers de marbre, taillés la plûpart à tablettes ou facettes, comme l'on taille les diamans. Nous n'avons rien vu de plus superbe dans tout le Levant, dit Tournefort: l'entre-deux étoit de maçonnerie; mais les tours qui les défendoient étoient toutes de marbre, & avoient leurs fausses-portes pour y jetter des soldats dans le besoin.

Les maisons de la ville de *Samos* bâties aussi de marbre en amphitéâtre du côté de la mer, offroient le coup d'œil d'une ville agréable & opulente; delà vient qu'Horace l'appelle *Concinna*. Les portiques étoient magnifiques, & son théâtre encore davantage. Quoiqu'on en ait emporté les matériaux pour bâtir Cora, on trouve encore dans les environs des colonnes de marbre abattues, les unes rondes & les autres à pans.

En descendant de la place du théâtre vers la mer, on ne voit, dit Tournefort, dans les champs que colonnes cassées, & quartiers de marbre: la plûpart des colonnes sont ou cannelées, ou à pans; quelques-unes rondes, d'autres cannelées sur les côtés, avec une plate-bande sur le devant & sur le derriere, comme celle du frontipice du temple d'Apollon à Délos. Il y a aussi plusieurs autres colonnes à différens profils sur quelques terres voisines; elles sont encore disposées en rond ou en quarré, ce qui fait conjecturer qu'elles ont servi à des temples ou à des portiques. On en voit de même en plusieurs endroits de l'île.

Enfin Junon protectrice de *Samos*, y avoit un temple rempli de tant de richesse, que dans peu de tems, il ne s'y trouva plus de place pour les tableaux & pour les statues. Hérodote Samien, cité dans Athenée, *Deipn. l. XV*, comme l'auteur d'un livre qui traitoit de toutes les curiosités de *Samos*, assure que ce temple étoit l'ouvrage des Cariens & des nymphes, car les Cariens ont été possesseurs de cette île. Nous parlerons de ce magnifique édifice, à l'article des temples de la Grece.

Junon est représentée dans quelques médailles de *Samos*, avec des especes de bracelets; ou des broches, comme l'a conjecturé M. Spanheim, chargées d'un croissant. Tristan a donné le type d'une médaille des Samiens, représentant cette déesse ayant la gorge assez découverte. Elle est vêtue d'une tunique qui descend sur ses piés, avec une ceinture assez serrée; & le repli que la tunique fait sur elle-même, forme une espece de tablier; le voile prend du haut de la tête, & tombe jusqu'au bas de la tunique, comme font les écharpes de nos dames. Le revers d'une médaille qui est dans le cabinet du roi, représente ce voile tout déployé, qui fait des angles sur les mains, un angle sur la tête, & une autre angle sur les talons.

On a d'autres médailles de *Samos*, où Junon a la gorge couverte d'une espece de camail, sous lequel pend une tunique, dont la ceinture est posée en sautoir, comme si l'on vouloit marquer qu'elle eût été déliée. La tête de ces dernieres médailles, est couronnée d'un cerceau qui s'appuie sur les deux épaules, & qui soutient au bout de son arc une maniere d'ornement pointu par le bas, évasé par le haut, comme une pyramide renversée.

Sur d'autres médailles de *Samos*, on voit une espece de panier qui sert de coëffure à la déesse, vêtue du reste à-peu-près, comme nos religieux bénédictins. La coëffure des femmes turques approche fort de celle de Junon, & les fait paroître de belle taille; cette déesse avoit sans doute inventé ces ornemens de tête si avantageux, & que les fontanges ont depuis imités.

M. l'Abbé de Camps avoit un beau médaillon de Maximin, au revers duquel est le temple de *Samos*, avec Junon en habit de nôces, & deux paons à ses piés, parce qu'on les élevoit autour du temple de cette déesse, comme des oiseaux qui lui étoient consacrés.

De toutes les antiquités de *Samos*, il ne nous reste que des médailles, & les noms de plusieurs hommes célebres dont elle a été la patrie; mais je ne parlerai que d'Aristarque, de Chœrile, de Pythagore, de Melissus & de Conon.

Aristarque a fleuri un peu avant le tems d'Archimede, qui comme on sait perdit la vie, lorsque Syracuse fut prise par les Romains, l'an 1 de la 142e olympiade. Vitruve nous apprend qu'il inventa l'une des especes d'horloge solaire. Il est aussi un des premiers qui ont soutenu que la terre tourne sur son centre, & qu'elle décrit tous les ans un cercle autour du soleil. Il fut à ce sujet accusé juridiquement d'impiété par Cléanthe, disciple & successeur de Zénon, pour avoir violé le respect dû à Vesta, & pour avoir troublé son repos; c'est-à-dire, comme l'explique Plutarque, pour avoir ôté la terre du centre de l'univers, & pour l'avoir fait tourner autour du soleil.

Le zele de Cléanthe auroit dû être suspect à ceux qui connoissoient le fond du systême stoïcien: car ce systême ramenoit tout à une fatalité, & à une espece d'hylozoïsme ou de matérialisme, peu différent du dogme de Spinosa.

Au reste, l'accusation d'Aristarque doit moins nous étonner, que le traitement fait dans le dernier siecle au célebre Galilée: cet homme respectable, auquel l'astronomie, la physique, & la géométrie ont tant d'obligation, se vit contraint d'assurer publiquement comme une hérésie, l'opinion du mouvement de la terre: on le condamna même à la prison pour un tems illimité; & ce fait est un de ceux qui nous montrent qu'en vieillissant, le monde ne devient pas plus sage.

L'attachement des Athéniens au dogme de l'immobilité de la terre, étoit une suite de l'idée qu'ils s'étoient formée de l'univers, dans le tems qu'ils étoient encore à demi barbares: incapables de concevoir que la terre pût se soutenir à la même place sans un point d'appui, ils se l'étoient représentée comme une montagne, dont le pié où les racines s'étendent à l'infini, dans l'immensité de l'espace. Le sommet de cette montagne arrondi en forme de borne, étoit le lieu de la demeure des hommes: les astres faisoient leur évolution au-dessus, & autour de ce sommet: il étoit nuit, lorsque la partie la plus élevée nous cachoit le soleil. Xénophane, Anaximene, & quelques autres philosophes, qui feignoient d'être scrupuleusement attachés à l'opinion populaire, avoient grand soin de faire observer que dans leur systême, les astres tournoient autour, mais non au-dessous de la terre.

Il ne nous reste des ouvrages d'Aristarque, que le *traité de la grandeur & de la distance du soleil & de la lune*, traduit en latin & commenté par Frideric Commandin; il parut avec les explications de Pappus, l'an 1572. M. Wallis le publia en grec, avec la version de Commandin, l'an 1688, & il l'a inséré au III. tome des œuvres mathématiques, imprimée à

Oxford

Oxford l'an 1699. Au reste il ne faut pas confondre le philosophe Aristarque natif de *Samos*, avec Aristarque grammairien qui naquit dans l'île de Samothrace, & dont nous parlerons sous ce mot.

Chærile, poëte de *Samos*, étoit contemporain de Panyasis & d'Hérodote, avec lequel il fut en étroite liaison; il écrivit en vers la victoire des Grecs sur Xerxès. Son poëme plut si fort aux Athéniens, qu'ils donnerent au poëte un statere d'or pour chaque vers, (douze livres de notre monnoie), & qu'ils ordonnerent de plus que cet ouvrage seroit chanté publiquement, ainsi que l'on chantoit les poëmes d'Homere; il mourut chez Archélaüs, roi de Macédoine. Il ne faut pas confondre le Chærile de *Samos*, avec le Chærile Athénien, qui florissoit vers la 64e olympiade, & à qui quelques-uns attribuent l'invention des masques, & des habits de théâtre. L'histoire parle encore d'un troisieme Chærile, assez mauvais poëte, qui suivit Alexandre en Asie, & qui chanta ses conquêtes; ce prince avoit coutume de dire qu'il aimeroit mieux être le Thersite d'Homere, que l'Achille de Chærilus.

Cependant au milieu des palmes les plus belles
Le vainqueur généreux de Granique & d'Arbelles,
Cultivant les talens, honorant le savoir;

Et de Chærile même excusant la manie,
Au défaut du génie,
Récompensoit en lui le desir d'en avoir.

Le premier des anciens sages qui ait pris le nom de philosophe, est le celebre Pythagoras, fils de Mnésarque. Il se rendit tellement illustre par sa science & par sa vertu, que plusieurs pays se sont attribués l'honneur de son lieu natal. Mais la plus commune opinion lui donne pour patrie l'île de *Samos*. Il est encore plus difficile de concilier ensemble les savans sur l'époque de sa naissance, & la durée de sa vie; & la multiplicité des sentimens est trop grande, & leur opposition est trop marquée.

Il florissoit du tems du roi Numa, à suivre une ancienne tradition adoptée par quelques écrivains postérieurs, & rejettée par la plûpart des autres: tradition qui sembloit pourtant avoir pour elle, & des témoignages d'auteurs de la premiere antiquité, & des monumens découverts sous le janicule, dans le tombeau même de Numa. Pythagore, au contraire ne vint en Italie que sous le regne de Servius Tullius, selon Tite-Live; ou sous le regne de Tarquin le superbe, au rapport de Ciceron; ou même après l'expulsion des rois & sous les premiers consuls, si l'on en croit Solin.

Pline a placé le tems de ce philosophe vers la xlij. olympiade, Denis d'Halicarnasse après la l. la chronique paschale d'Alexandrie à la ljv. Diogène de Laërce à la lx. Diodore de Sicile à la lxj. Tatien, Clément d'Alexandrie & quelques autres à la lxij. Il seroit inutile de grossir d'avantage la liste des contrariétés des anciens auteurs sur ce point de chronologie: contrariétés qui se trouvent encore augmentées plutôt qu'éclaircies par quatre vies que nous avons de Pythagore, écrites dans la basse antiquité; l'une par Diogene Laërce; l'autre par Porphyre; la troisieme par Jamblique; & la quatrieme par un anonyme, dont Photius nous a laissé l'extrait dans sa bibliotheque.

On a pourtant vu dans ces derniers tems quelques doctes anglois, Stanley, Dodwel, Sloyd & Bentley, entreprendre de déterminer les années précises du philosophe Pythagore. Ils ont marqué l'année d'avant l'ere chrétienne qu'ils ont cru répondre à sa naissance; Stanley l'an 566, Dodwel l'an 569, Sloyd l'an 586, & Bentley l'an 605. De ces quatre opinions, la derniere est celle qui fait remonter le plus haut l'âge de Pythagore, & il y a des chronologistes qui lui donnent une antiquité encore plus grande.

Selon M. Freret, la naissance de Pythagore n'a pas pu précéder l'an 600, quoiqu'elle puisse avoir été moins ancienne. C'est entre les années 573 & 532 que Cicéron, Diodore de Sicile, Denis d'Halicarnasse, Tite-Live, Aulugelle, Clément Alexandrin, Diogene Laërce, Porphyre, Jamblique, &c. placent le tems auquel Pythagore a fleuri, celui de ses voyages dans l'Orient & dans l'Egypte, & celui de sa retraite en Italie. On prétend qu'il mourut à Métaponte du-moins Cicéron n'eut point de soin plus pressant que d'y visiter le lieu où l'on croyoit de son tems que ce philosophe avoit fini sa vie.

On lui attribue plusieurs belles découvertes en Astronomie, en Géométrie, & dans les autres parties des Mathématiques. Plutarque lui donne l'honneur d'avoir observé le premier l'obliquité du zodiaque, l'honneur que d'autres prétendent devoir être dû à Anaximandre. Selon Pline, Pythagore de *Samos* est le premier qui s'apperçut que la planete de Vénus est la même que l'étoile du matin, appellée *Lucifer*, & que l'étoile du soir nommée *Hesperus* ou *Vesper*. On prétend aussi qu'il a trouvé la propriété du triangle en général & celle du triangle rectangle. Que ces deux découvertes lui soient dûes ou non, on sait qu'il n'est pas possible sans elles d'avancer d'un pas assûré dans les Mathématiques, ou du-moins dans les parties de cette science qui ont l'étendue pour objet.

Il rejettoit le sentiment en musique, & ne considéroit que la proportion harmonique. Ayant en vue d'établir une constance invariable dans les arts en général & dans la musique en particulier, il essaya d'en soustraire les préceptes aux témoignages & aux rapports infideles des sens pour les assujettir aux seuls jugemens de la raison.

Ce philosophe, conformément à ce dessein, voulut que les consonnances musicales, loin d'être soumises au jugement de l'oreille (qu'il regardoit comme une mesure arbitraire & trop peu certaine), ne se reglassent qu'en vertu des seules proportions des nombres qui sont toujours les mêmes. Ainsi, comme dans l'octave le nombre des vibrations de la corde la plus aigue étoit précisément le double de celles de la plus grave, il en concluoit que cette consonnance étoit en raison double, ou de 2 à 1; &, en suivant toujours le même principe, que la quinte étoit en raison sesquialtere, ou de 3 à 2; la quarte, en raison sesquitierce, ou de 4 à 3; & le ton en raison sesquioctave, ou de 9 à 8. Ainsi dans son systême, le ton qui faisoit la différence de la quarte à la quinte, ne pouvoit se partager en deux demi-tons égaux; & par conséquent la quarte avoit d'étendue un peu moins de deux tons & demi, la quinte moins de trois tons & demi, l'octave moins de six tons, & ainsi des autres accords contre ce qu'établissoit là-dessus les Aristoxéniens, en suivant le seul rapport des sens.

Il est étonnant que ce grand personnage ait proposé ses préceptes de morale sous le voile des énigmes. Ce voile étoit si épais, que les interpretes y ont trouvé autant de sens mystiques qui leur a plû.

Quant à ce qui regarde sa philosophie, *voyez* ITALIQUE, *secte*, & PYTHAGORICIENS.

Melissus vivoit vers la lxxxiv. olympiade, c'est-à-dire vers l'an 444 avant Jesus-Christ, disciple de Parmenide d'Elée, il en suivit les principes; mais à la Philosophie, il joignit la connoissance de la marine, & obtint dans sa patrie la charge d'amiral, avec des privileges particuliers.

Conon, mathématicien & astronome, fleurissoit vers la cxxx. olympiade. Il mourut avant Archimede son ami, qui l'estimoit beaucoup, lui communiquoit ses écrits & lui envoyoit des problèmes. Il inventa une sorte de volute qui différoit de celle de Dinostrate; mais comme Archimede en exposa plus clairement les propriétés, il fit oublier le nom de l'inventeur, car on l'a nommée non pas la *volute* de Conon, mais la *volute* d'Archimede. Nous ne devons pas douter des connoissances astronomiques de Conon, Catulle lui-même, *épigr.* 67. les a décrites en beaux vers à l'entrée de son poëme sur la chevelure de Bérenice, sœur & femme de Ptolomée Evergetes; voici le commencement de sa description poétique.

Omnia qui magni dispexit lumina mundi,
Qui stellarum ortus comperit, atque obitus:
Flammeus ut rapidi solis nitor obscuretur,
Ut cedant certis sidera temporibus,
Ut triviam furtim sub Latmia Saxa relegans
Dulcis amor gyro devocet aerio:
Idem me ille Conon *cœlesti lumine vidit*
E Bereniceo vertice cæsariem
Fulgentum clare.....

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMOS, *l'île de*, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, sur la côte de l'Anatolie, au midi du golfe d'Ephese. Il ne s'agira dans cet article que de décrire cette île d'après

d'après Tournefort, c'eſt-à-dire telle qu'elle eſt de nos jours. Ce ſavant voyageur en a donné le plan.

L'île de *Samos* eſt éloignée de Nicaria de 18 milles de cap en cap, & de 25 milles de Scalanova. On ne compte aujourd'hui dans cette île que dix à douze mille habitans preſque tous grecs; ils ont un évêque qui l'eſt auſſi de Nicaria, & qui réſide à Cora. Les Turcs y tiennent ſeulement un cadi & un vaivode, pour exiger la taille réelle.

Les Samiens ne reſſemblent pas à ceux qui vivoient du tems de Cléopatre; car ils n'ont plus de fêtes, de théatres & de jeux pour les amuſer. Les femmes ſont mal-propres, & ne prennent de linge blanc qu'une fois le mois. Leur habit conſiſte en un doliman à la turque avec une coëffe rouge, bordée d'une ſeſſe jaune ou blanche qui leur tombe ſur le dos, de même que leurs cheveux, qui le plus ſouvent ſont partagés en deux treſſes, au bout deſquelles pend quelquefois un trouſſeau de petites pailques de cuivre blanchi ou d'argent bas, car on n'en trouve gueres de bon aloi dans ce pays-là. On y recueille néanmoins beaucoup de grain & de fruits; les raiſins muſcats y ſont admirabiles, & le vin en ſeroit délicieux, ſi l'on ſavoit le faire; les figues y ſont blanches, trois ou quatre fois plus groſſes que celles de Marſeille, mais moins délicates; la ſoie de cette île eſt fort belle, ainſi que le miel & la cire. Pour la ſcamonée de *Samos*, elle ne vaut guere, & il eſt ſurprenant que du tems de Dioſcoride on la préférât à celle de Syrie. L'île eſt pleine de gibier excellent, & les perdrix y ſont en prodigieuſe quantité.

La ville de *Samos*, autrefois capitale de l'île, eſt entierement détruite. Environ à cinq cens pas de la mer, & preſque à pareille diſtance de la riviere Imbraſſus vers le cap de Cora, ſont les ruines du fameux temple de Junon la ſamienne, ou la protectrice de *Samos*.

A onze milles des ruines de ce temple eſt un grand couvent de la Vierge, ſitué à mi-côte de montagnes agréables, couvertes de chênes verts, de pins à pignons, de pins ſauvages, de philaria & d'adrachné.

Samos ayant été ſaccagée & dépeuplée après la paix de Conſtantinople, fut donnée par l'empereur Selim au capitan Bacha Ochialt, lequel y fit paſſer divers peuples de Grece pour en cultiver les terres. Depuis la mort de cet amiral, le revenu de *Samos* a été affecté à une moſquée qu'il avoit fait bâtir à Topana, l'un des fauxbourgs de Conſtantinople.

Voilà l'hiſtoire de cette île. J'en dirois davantage, ſi j'avois pu trouver la deſcription que Joſeph Georgirène, évêque de *Samos*, en a fait en grec vulgaire, & qui a été traduite en anglois; mais je n'ai pu en découvrir aucun exemplaire, & cet ouvrage manque à la bibliotheque du roi, *Latit.* 374. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMOS, *terre de*, (*Hiſt. nat. Minéralog.*) c'eſt une terre ou marne très-blanche qui ſe trouvoit dans l'île de *Samos*, on la regardoit comme un grand remede contre les hémorrhagies, les diarrhées, & extérieurement contre les inflammations. On formoit auſſi des vaſes avec une *terre de Samos*, mais il y a apparence que ce n'étoit point avec celle qui vient d'être décrite, puiſqu'une marne n'eſt point propre à faire de la poterie. M. Tournefort croit que c'étoit avec une terre bolaire d'un rouge foncé qui ſe trouve dans la même île, & ſur-tout près de Bavonda.

Il y avoit encore une terre que Dioſcoride a appellée *aſter ſamius*, que M. Hill croit être une marne, d'un gris de cendre mêlée de talc. *Voyez* d'*Acoſta natural hiſtoyr of foſſils*.

SAMOSATE, (*Géog. anc.*) *Samoſata*, au pluriel génitif, *orum*; ancienne ville d'Aſie ſur l'Euphrate, dans la Commagene, dont elle fut la capitale, aux confins de la grande Armenie, & peu loin de la Méſopotamie.

Pline, *l. V, c. xxiv*, dit, *Samoſate* capitale de la Commagene. Cette ville étoit en effet la réſidence d'Antiochus, à qui Pompée avoit accordé la Commagene, dont ſes ſucceſſeurs jouirent juſqu'à Tibere qui la réduiſit en province romaine. Caligula & Claudius la rendirent à ſes rois, mais elle redevint province ſous Veſpaſien.

Cette ville a dans quelques médailles le prénom de *Flavia* qu'avoient auſſi d'autres villes de l'Orient. Une médaille d'Adrien porte, Φλα Σαμο. μητρο. κομ. c'eſt-à-dire, *Flavia Samoſata, Metropolis Commagenes*. Une autre de Sévere, μητροπ. κομ. *&c.* Ainſi elle étoit métropole avant la nouvelle diviſion des provinces; car au tems de cette diviſion, Hiérapolis devint nouvelle métropole de l'Euphratenſe, province qui répondoit à l'ancienne Commagene.

Quoique *Samoſate* fût une ville épiſcopale & même métropole pour le gouvernement civil, elle ne fut jamais métropole eccléſiaſtique, & ſon évêque fut toujours ſuffragant ou d'Hiérapolis ou d'Edeſſe.

Le tems de la fondation de *Samoſate* eſt inconnu, ſuivant Strabon; Artemidore, Eratoſthene & Polybe en ont parlé comme d'une ville ſubſiſtante de leur tems. Nous connoiſſons des médailles de cette ville qui ſont très-anciennes, d'un travail groſſier, & dont les légendes ſe liſent difficilement à cauſe du renverſement des lettres; on y voit d'un côté le génie de la ville repréſenté par une femme couronnée de tours, aſſiſe ſur des rochers, & tenant de la main droite une branche de palmier ou des épis, avec la légende Σαμοσα πολεως. *de la ville de Samoſate*: le type du revers de ces médailles eſt un lion paſſant, qui étoit probablement le ſymbole diſtinctif de la ville. Ce type ſe voit ſur pluſieurs médailles du cabinet de M. Pellerin, dont quelques-unes donnent le nom de la ville Σαμοσατεων, & ſont d'un travail moins groſſier que les médailles plus anciennes.

Le type des anciennes médailles de *Samoſate*, le *lion paſſant*, ſe voit ſur une autre médaille du cabinet de M. Pellerin au revers de la tête d'un roi qui porte une tiare haute, ſemblable à celle qu'on voit ſur quelques médailles de Tigrane, roi d'Arménie: au revers on lit au-deſſus du lion Βασιλεως, au-deſſous Αντιοχου, du roi Antiochus. Cette tête ne reſſemble à aucune des têtes des rois Antiochus qui ont regné en Syrie, ni des Antiochus rois de Commagene. Cette médaille ayant été frappée à *Samoſate*, il y a lieu d'inférer que ce roi Antiochus étoit prince d'une dynaſtie établie en cette ville, différente de la dynaſtie des Séleucides qui regnerent dans la Syrie, & enſuite dans la Commagene.

M. l'abbé Belley nous donne, dans les *Mémoires de l'académie des Inſcriptions*, l'explication d'une médaille frappée à *Samoſate*, où l'on voit d'un côté la tête du ſoleil couronné de rayons, & au revers une victoire paſſante, tenant de la main droite une couronne de lauriers, & de l'autre une palme, avec cette inſcription: Βασιλευς Σαμος θεοσεβης και δικαιος, & à l'exergue ΓΛ. Par la lecture de cette médaille, M. l'abbé Belley ſuppoſe qu'entre les princes que l'hiſtoire nous apprend s'être ſoulevés contre Antiochus III. dit le *grand*, roi de Syrie, il y en eut un nommé *Samos* qui s'établit dans la Commagene qui y prit le titre de *roi*, qui y bâtit une grande ville, laquelle en devint la capitale, parce qu'il y fixa ſon ſéjour; que de ſon nom elle fut appellée *Samoſate*, & que la medaille en queſtion y a été frappée la trente-troiſieme année de ſon regne, ou de l'établiſſement de cette nouvelle dynaſtie.

Mais cette ſuppoſition qui dément abſolument ce que l'hiſtoire nous apprend de la ſucceſſion des rois de Commagene eſt entierement détruite dans un mémoire que M. de Boze a fait en conſéquence de celui de M. l'abbé Belley; & cet académicien prouve que tout concourt à perſuader que le Samos de la médaille n'eſt autre que le Σαμψος, roi d'Emeſe, dont Joſeph & Dion font mention, & qui prêta la main à Céſennius Pétus lors de l'expulſion d'Antiochus IV. du nom, dernier roi de Commagene.

Le nom moderne du lieu qui a pris la place de *Samoſate* eſt *Scempſat*; mais il n'y a plus de ville, ce ne ſont que des ruines.

Lucien, littérateur grec plein d'eſprit, naquit à *Samoſate* de parens obſcurs, ſous le regne de Trajan. Son pere en voulut faire un ſculpteur, mais ayant été maltraité pour avoir rompu une table en la poliſſant, il quitta la ſculpture, & devint un homme ſupérieur dans les belles-lettres; il mourut fort âgé ſous le regne de Marc Aurele. Il a ſu réunir dans ſes écrits l'utile & l'agréable, l'inſtruction à la ſatyre & l'érudition à l'éloquence. On y trouve par-tout ces railleries fines & délicates qui caractériſent le goût attique. Il jette tant de ridicule ſur la théologie du paganiſme, qu'il a dû paſſer pour le plus grand impie de ſon ſiecle; cependant en ſe moquant des faux dieux, il inſpire par-tout du mépris pour le vice. Ses ouvrages ont été publiés en grec & en latin par M. Bourdelot à Paris en 1615, *in-fol.* & M. d'Ablancourt en a donné une traduction françoiſe. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SA-

SAMOSATIENS *ou* SAMOSATÉNIENS, f. m. plur. (*Hift. ecclef.*) fecte d'Antitrinitaires qui parurent dans le troifieme fiecle, & prirent ce nom de leur chef Paul, évêque d'Antioche, & natif de Samofate, qui vivoit fous les empereurs Aurélien & Probus.

On les appelloit auffi *Pauliniens* ou *Paulianifans*, ainfi que les nomment les peres du concile de Nicée Παυλιανισται.

La doctrine de Paul de Samofate rouloit principalement fur ce fondement, que le fils de Dieu n'étoit point avant Marie; mais qu'il tenoit d'elle le commencement de fon être, & que d'homme il étoit devenu Dieu. Pour le prouver, il ufoit de ce fophifme. Si Jéfus-Chrift n'eft pas devenu Dieu, d'homme qu'il étoit, il n'eft donc pas confubftantiel au pere, & il faut de néceffité qu'il y ait trois fubftances; une principale, & les deux autres qui viennent de celle-là. Pour répondre à ce fophifme, les peres du concile d'Antioche dirent que Jéfus-Chrift n'étoit pas confubftantiel au pere; prenant le mot *confubftantiel* au fens de Paul, c'eft-à-dire, corporellement. Mais ils ne prirent pas ce terme dans fa fignification exacte. Ils s'attacherent feulement à montrer que le fils étoit avant toutes chofes; qu'il n'avoit pas été fait Dieu d'entre les hommes, mais qu'étant Dieu il s'étoit revêtu de la forme d'efclave; & qu'étant Verbe, il s'étoit fait chair. Fleury, *Hift. ecclef. tome II. liv. viij. n°.* 1.

Les *Samofatiens* renouvelloient par conféquent les erreurs d'Artemonius, & ils s'accordoient auffi en plufieurs points avec Sabellius, quoiqu'ils ne s'expliquaffent pas de la même maniere. Ils enfeignoient bien que le Pere, le Fils & le faint-Efprit étoient un feul Dieu; mais ils nioient que le Fils & le faint-Efprit fuffent des fubftances réelles. Selon eux, ces perfonnes divines fubfiftoient dans le pere, comme le nom d'*homme* fubfifte dans fon entendement.

Saint Epiphane croit que les *Samofatiens* étoient des Juifs qui n'avoient que le nom de *Chrétiens*, & ajoute qu'ils fe fervoient des mêmes argumens que les premiers contre le myftere de la Trinité, & qu'ils s'accordoient avec eux en maintenant l'unité d'un Dieu, fans cependant obferver les cérémonies du Judaïfme. Paul de Samofate fut condamné & dépofé dans un concile tenu à Antioche même par plus de foixante-dix évêques d'Orient, l'an de Jefus-Chrift 269, mais fes fectateurs fubfiftoient encore dans le fiecle fuivant fous le nom de *Paulianiftes*. *Voyez* PAULIANISTES.

SAMOTHRACE, ILE DE, (*Géogr. anc.*) en grec Σαμοθράκη, en latin *Samothraca;* île de l'Archipel, à l'embouchure de l'Hébre. La capitale de cette île portoit le même nom, & eft fameufe par un temple dont les myfteres n'étoient pas moins refpectés que ceux d'Eleufis. C'étoit un afyle fi facré, qu'Octave, lieutenant du conful, n'ofa en enlever Persès, comme le remarquent Tite-Live, *livre XLIV. ch. xxv.* & Plutarque, dans la *Vie de Paul Emile*.

Diodore de Sicile, *l. V. c. xlvij.* nous dit que l'île de *Samothrace* fut appellée autrefois *Samos*, & qu'elle ne prit le nom de *Samothrace*, qu'après que Samos eut été bâtie, & pour en être diftinguée. Ses premiers habitans furent des Aborigènes; & de-là vient qu'il n'eft rien parvenu de certain à la poftérité touchant leur religion & leurs magiftrats.

Les *Samothraces*, continue Diodore, rapportent qu'ils ont eu chez eux une très-grande inondation, au fujet de laquelle ils firent des vœux aux dieux de la patrie; & après avoir été fauvés du danger, ils marquerent dans leur île différentes bornes, & y éleverent des autels où ils faifoient encore des facrifices du tems que Diodore écrivoit.

Les dieux cabires étoient adorés dans cette île, & ce culte tiroit fon origine de Phénicie. Les dieux cabires étoient ceux que les Romains appelloient *divos potes*, les dieux puiffans. Ces dieux étoient; Axioros, c'eft-à-dire, *Céres*; Axiokerfa, *Proferpine;* Axiokerfe, *Pluton;* & Cafmilius, *Mercure*, qui étoit comme leur miniftre. On avoit une très-grande vénération pour les myfteres inftitués en l'honneur de ces dieux; car on étoit perfuadé que ceux qui y étoient initiés, devenoient plus juftes & plus faints; que les dieux cabires les affiftoient dans tous les périls; & que par leur fecours, ils étoient furtout préfervés du naufrage. C'eft pourquoi les plus grands perfonnages étrangers étoient fort foigneux de fe faire initier dans leur culte.

L'île de *Samothrace* conferva fa liberté fous les Romains. Pline, après avoir dit, que de l'île de Thafos au mont Athos il y a foixante-douze mille pas, ajoute: Il y en a autant à l'île de *Samothrace*, qui eft libre devant l'Hébre, à trente-deux milles d'Imbros, à vingt-deux mille cinq cens de Lemnos, & à trente-huit milles de la côte de Thrace. Elle a trente-deux milles de tour. Elle a une montagne nommée *Sarce*, qui a dix mille pas d'hauteur. C'eft de toutes les îles de ce canton celle qui a le moins de havres. Callimaque la nomme *Dardanie*, de fon ancien nom. Son nom moderne eft *Samandrachi*.

Ariftarque, célèbre grammairien d'Alexandrie, étoit originaire de *Samothrace*. Il fut précepteur du fils de Ptolomée-Philométor, roi d'Egypte. Cicéron & Elien rapportent que fa critique étoit fi fine, fi sûre & fi judicieufe, qu'un vers ne paffoit pas communément pour être d'Homere, fi cet habile grammairien ne l'avoit pas reconnu pour tel. Il mourut dans l'île de Cypre d'une abftinence volontaire, à l'âge de foixante-douze ans, ne pouvant plus fupporter les douleurs d'une hydropifie dont il étoit cruellement tourmenté. On donne encore aujourd'hui le nom d'*Ariftarque* à tous les cenfeurs judicieux des ouvrages d'efprit.

L'édition qu'Ariftarque fit des poéfies d'Homere, quoique fort eftimées pour le plus grand nombre, ne laiffa pas que de trouver des cenfeurs. Suidas nous apprend que le grammairien Ptolomée-d'Afcalo publia un livre *de Ariftarchi correctione in Odyffea*, & que Zénodote d'Alexandrie fut mandé pour faire la révifion de la *critique* d'Ariftarque. Cependant la fagacité du grammairien de *Samothrace* continua de paffer en proverbe.

On rapporte de lui un bon mot, qu'il ne faut pas obmettre ici: „ Je ne puis pas, dit-il, écrire, ce „ que je voudrois, & je ne veux pas écrire ce que „ je pourrois „. Mais Ariftarque n'eft pas le premier ni le feul qui ait tenu ce difcours. Nous lifons dans les *recueils* de Stobée, que Théocrite interrogé pourquoi il n'écrivoit pas, répondit: „ parce que je „ ne pourrois le faire comme je voudrois, & que „ je ne veux pas le faire comme je pourrois „. Plutarque rapporte dans la *vie d'Ifocrate*, que cet orateur étant à la table de Nicocréon, roi de Cypre, fut prié de difcourir, & qu'il s'en excufa en difant: „ Ce „ que je fai n'eft pas de faifon; & ce qui feroit de „ faifon, je ne le fai pas „. Combien de gens de lettres font dans le cas d'Ifocrate! (*D. J.*)

SAMOTHRACES, (*Géog. anc.*) habitans de l'île de Samothrace, Il y avoit auffi des *Samothraces* dans le continent de la Thrace, au nord de l'île, au couchant de l'embouchure de l'Hébre, au bord de la mer; & Hérodote, *l. VII. n°.* 108, nomme *murs de Samothrace* un lieu de la Thrace même. (*D. J.*)

SAMOUR, f. m. (*terme de relation.*) On nomme ainfi à Conftantinople, & dans les autres échelles du Levant, l'animal dont la fourrure s'appelle en France *marte-zibeline*. Voyez *ce mot*. (*D. J.*)

SAMOYEDES, LES, *ou* SAMOIEDES, (*Géog. mod.*) peuples de l'empire ruffien, dans fa partie feptentrionale, entre la Tartarie afiatique & Archangel, étendus le long de la mer jufqu'en Sibérie.

Quoique ces peuples paroiffent femblables aux Lapons, ils ne font point de la même race. *Ils ignorent, comme eux*, l'ufage du pain; *ils ont*, comme eux, le fecours des rugiferes ou rennes qu'ils attelent à leurs traîneaux. Ils vivent dans des cavernes, dans des huttes au milieu des neiges: mais d'ailleurs la nature a mis entre cette efpece d'hommes & celle des Lapons des différences très-marquées. Leur mâchoire fupérieure plus avancée, eft au niveau de leur nez; & leurs oreilles font plus rehauffées. Les hommes & les femmes n'ont de poil que fur la tête; le mamelon eft d'un noir d'ébeine. Les Lapons & les Laponnes ne font marqués à aucuns de ces fignes.

Les races des *Samoyèdes* & des Hottentots paroiffent les deux extrèmes de notre continent. Et fi l'on fait attention aux mamelles noires de femmes *famoyèdes*, & au tablier que la nature a donné aux Hottentots, & qui defcend à la moitié de leurs cuiffes, on aura quelqu'idée des variétés de notre efpece animale; variétés ignorées dans nos villes, où prefque tout eft inconnu, hors ce qui nous environne.

Les *Samoyèdes* ont dans leur Morale, des fingularités auffi grandes qu'en Phyfique. Ils ne rendent aucun culte à l'Etre fuprème; ils approchent du Manichéifme, ou plutôt de l'ancienne religion des Mages, en ce feul point, qu'ils reconnoiffent un bon & un

un mauvais principe. Le climat horrible qu'ils habitent, semble en quelque maniere excuser cette créance si ancienne chez tant de peuples, & si naturelle aux ignorans & aux infortunés.

On n'entend parler chez eux, ni de larcins, ni de meurtres; étant presque sans passions, ils sont sans injustice. Il n'y a aucun terme dans leur langue, pour exprimer le vice & la vertu. Leur extrème simplicité ne leur a pas encore permis de former des notions abstraites; le sentiment seul les dirige; & c'est peut-être une preuve incontestable, que les hommes aiment la justice par instinct, quand leurs passions funestes ne les aveuglent pas.

On persuada quelques uns de ces Sauvages, de se laisser conduire à Moscow. Tout les y frappa d'admiration. Ils regarderent l'empereur comme leur dieu, & se soumirent à lui donner tous les ans une offrande de deux martes-zibelines par habitant. On établit bientôt quelques colonies au-delà de l'Oby, & de l'Irtis; on y bâtit même des forteresses. Un cosaque fut envoyé dans le pays en 1595, & le conquit pour les czars avec quelques soldats & quelqu'artillerie, comme Cortez subjugua le Méxique; mais il ne conquit que des deserts, *Hist. de Russie* par M. de Voltaire.

Les *Samoyèdes* s'étendent le long de la mer jusqu'en Sibérie. Ils s'établissent au nombre de sept ou huit hommes & femmes, en quatre ou cinq tentes différentes. Ils s'occupent à faire des chaises, des rames, des machines à vuider l'eau des bateaux, *&c.* Ils sont habillés de peaux de rennes, qui leur pendent depuis le col jusqu'aux genoux, le poil en-dehors. Leurs cheveux sont noirs, épais, comme ceux des Sauvages; & ils les coupent de tems en tems par flocons. Les femmes en tressent une partie, & y ajoutent pour ornement, de petites pieces de cuivre, avec une bandelette de drap rouge ou bleu: elles portent par-dessus un bonnet fourré. Leur chaussure consiste en bottines. Leur fil est fait de nerfs d'animaux; leurs mouchoirs sont de nervures de bouleau fort délié, cousues ensemble.

Leurs tentes sont formées d'écorces d'arbres, cousues par bandes, & soutenues avec des perches. Elles sont ouvertes par le haut, pour en laisser sortir la fumée; l'entrée a environ quatre piés d'élévation, & est couverte d'une grande piece de la même écorce, qu'ils soulevent pour y entrer & pour en sortir; leur foyer est au milieu de cette tente.

Leurs traineaux ont ordinairement huit piés de long, sur trois piés quatre pouces de large, s'élevant sur le devant comme des patins. Le conducteur est assis sur le derriere, les jambes croisées, en laissant pendre quelquefois une par-dehors. Il a devant lui une petite planche arrondie par le haut, & une semblable, mais un peu élevée par-derriere, & tient à la main un grand bâton garni d'un bouton par le bout, dont il se sert pour pousser, & faire avancer les rennes qui les tirent.

Ils ont chez eux des magiciens qui leur prédisent le bien & le mal qui leur peut arriver. Ils ont aussi des gens qui vendent les vents à ceux qui navigent. Pour cet effet, ils donnent à celui qui entreprend quelque voyage, une corde nouée de trois nœuds, en les avertissant qu'en dénouant le premier, ils auront un vent médiocre; que s'ils dénouent le second, le vent sera fort, & que s'ils délient le troisieme, il s'élevera une tempête qui les mettra en danger.

Les *Samoyèdes* prennent à la chasse les chiens marins, lorsqu'ils viennent s'accoupler sur la glace. Ils s'habillent de la peau, vivent de la chair, & emploient l'huile à différens usages. Lorsque leurs enfans meurent à la mamelle, ils les enveloppent d'un drap, & les pendent à un arbre dans le bois: mais ils enterrent les autres.

Ce peuple est répandu de différens côtés, jusqu'aux principales rivieres de la Sibérie, comme l'Oby, le Jeniscéa, le Léna & l'Amur, qui vont toutes se décharger dans le grand Océan. En un mot, les *Samoyèdes* occupent une vaste étendue de pays, des deux côtés de l'Oby, au nord-est de la Moscovie, depuis le tropique jusqu'à l'Océan septentrional. Ils parlent des langues différentes; car ceux qui habitent la côte de la mer, & ceux qui demeurent aux environs d'Archangel, sur la Dwina, n'ont pas le même langage.

Quoique leur maniere de vivre paroisse triste aux Moscovites, ils la goûtent par préférence à toute autre; & leur députés dirent au czar, que si sa majesté impériale connoissoit les charmes de leur climat, il viendroit sans doute l'habiter par préférence à Moscow.

C'est en vain que les czars ont établi la religion chrétienne chez les *Samoyèdes* qui leur sont soumis, ils n'ont pu détruire les superstitions de ces peuples qui mêlent toujours dans leurs enchantemens, les noms de leurs idoles, avec ce que le Christianisme a de plus respectable. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMPIT, s. m. (*Hist. mod.*) arme dont se servent les habitans de l'île de Borneo; il leur sert tantôt comme d'un arc pour tirer des fleches empoisonnées, tantôt comme d'un javelot, & quelquefois comme d'une bayonnette qu'ils mettent au bout de leurs fusils.

SAMPSÉENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) anciens hérétiques que S. Epiphane croit être les mêmes que les Elcésaites. *Voyez* ELCÉSAÏTES.

On ne peut pas mettre absolument les *Sampséens* au rang des Juifs, des chrétiens ou des païens. Leurs dogmes paroissent avoir été un mélange de toutes ces religions. Leur nom vient de l'hébreu *semes*, *soleil*, parce qu'on prétend qu'ils adoroient cet astre.

D'un autre côté, ils admettoient l'unité de Dieu, ils usoient d'ablutions, & pratiquoient beaucoup d'autres points de la religion judaïque. Plusieurs d'entr'eux ne mangoient point de chair.

Scaliger, après S. Epiphane, croit que les *Sampséens* étoient les mêmes que les Esséniens. En effet ces mots *Elcésaites*, *Sampséens*, *Massaliens*, *Esséniens*, semblent être différens noms attribués à une même secte, à moins que l'on n'entende par *Elcésaïtes*, *Sampséens & Massaliens*, des hérétiques qui ajouterent diverses erreurs aux opinions des Esséniens. *Voy.* ESSÉNIENS.

SAMPSUCHUM, s. m. (*Botan. anc.*) Σαμψυχον, cette plante des Grecs que l'on prend ordinairement pour notre marjolaine, étoit appellée, selon plusieurs savans, *amaracum* par les Cizicéniens & les Siciliens, chez qui elle croissoit en abondance, & d'où on tiroit la meilleure & la plus estimée. En d'autres endroits de la Grece ce nom *amaracum* se donnoit à une plante fort différente de la marjolaine, savoir, à la matricaire; il se donnoit aussi à la pariétaire. Saumaise croit que le véritable *sampsuchum* venoit d'Egypte, & que c'est un nom égyptien; enfin il estime que l'*amaracum* des Grecs ne différoit du *sampsuchum* des Egyptiens qu'à l'égard du plus ou du moins de force, en quoi ce dernier l'emportoit. Mais ce qui est plus certain, c'est que dans Dioscoride & d'autres anciens auteurs, *amaracum* & *sampsuchum* sont des noms de différentes plantes. Dioscoride, en parlant des huiles, distingue *oleum sampsuchinum* & *oleum amaracinum*. Méléagre, dans un de ses poëmes où il passe en revue différens poëtes anciens & modernes, compare l'un à la plante qu'on nommoit *amaracum*, & un autre au *sampsuchum*. (*D. J.*)

SAMSCHE, (*Géog. mod.*) province de la Géorgie, dans les terres, & la plus avancée, au midi vers l'Arménie qui la borne de ce côté là, ainsi que le Guriel à l'occident, l'Immirete au nord, & le Caket à l'orient. Elle a son prince particulier qui est tributaire des Turcs. (*D. J.*)

SAMSOE, (*Géog. mod.*) petite île de Danemark, sur la mer Baltique, entre l'île de Funen au midi, & le nord-Jutland au septentrion. Sa longueur du nord au sud n'est que d'environ dix mille pas, & cependant il y a cinq paroisses. (*D. J.*)

SAMUEL LIVRES DE, (*Critiq. sacrée.*) le plus grand nombre des critiques donne à *Samuel* le livre des juges, celui de Ruth, & le premier livre des Rois; cependant ce ne sont que des conjectures fort douteuses. Il est plus vraissemblable que le livre des juges a été composé sur des mémoires de ce prophete d'Israël que par lui-même. On ne connoit guere l'auteur du livre de Ruth; & on n'a point de preuve que ce soit *Samuel*. Ceux qui lui attribuent le premier livre des Rois, ne peuvent le lui donner tout entier; car indépendamment de plusieurs additions qui paroissent y avoir été insérées après coup, la mort de *Samuel* est marquée dans les derniers chapitres de cet ouvrage. Ce qu'on sait de plus sûr, c'est qu'il commence la chaîne des prophetes, qui a fini à Zacharie & à Malachie. *Actes iij.* 24. Son histoire se trouve dans le premier livre des rois. Fils d'Alcanna & d'Anne de la tribu de Lévi, & de la famille de Caath, il passa les quarante premieres années de sa vie au service du tabernacle, les vingt suivantes dans le gouvernement de l'état, les trente-huit dernieres dans la retraite, & mourut âgé de quatre-vingt dix huit ans, dans une maison qu'il avoit à Ramatha sa patrie. Son éloge est dans l'Ecclésiastique *xl j.*

xlvj. 16. 23. Nous invitons le lecteur à le lire. (*D. J.*)

SAMYDA, s. m. (*Botan.*) genre de plante décrit par le P. Plumier sous le nom de *guldonia;* en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur est très-gros, composé d'une seule feuille divisé en cinq segmens étendus de toutes parts en forme ovale, & qui subsistent quand la fleur est tombée. La fleur est de la forme d'un cone tronqué; elle est de la longueur du calice, sillonnée, & dentelée dans les bords. Il n'y a point d'étamines, mais seulement de petits sommets arrondis placés au milieu de la fleur; le germe du pistil est oval; le stile est de la longueur de la fleur & pointu. Le stile du pistil est au contraire obtus; le fruit est une baie ovale à quatre sillons profonds; il est divisé en quatre loges, & contient plusieurs graines faites en forme de rein. Plumier, xxiv. *Linnæi gen. Plant. p.* 520. (*D. J.*)

SAN LE, (*Géog. mod.*) riviere de la petite Pologne. Elle a sa source aux monts Crapack, vers les confins de la Hongrie, & après un long cours, elle se perd dans la Vistule, presque vis-à-vis Sendomir. (*D. J.*)

SANAA, (*Géog. mod.*) ville de l'Arabie heureuse, dans l'Iémen, à 15 lieues de Moab, à 36 au levant d'Aden, & à 140 de Moka. C'étoit autrefois la résidence des rois d'Iémen; l'air y est tempéré, & les jours presque égaux dans toutes les saisons. Abulféda vante la quantité de ses eaux, la beauté de ses vergers, le nombre de ses habitans & leurs richesses; mais il faut rabattre beaucoup des exagérations du style oriental. *Long.* suivant les tables du même Abulféda, 67. 20. *latit.* 14. 30. (*D. J.*)

SANAGENSES, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Gaule narbonnoise, selon Pline, *l. III. c. iv.* Le p. Hardouin remarque que ce peuple a été nommé dans les siecles suivans *Sanicienses*, de *Sanicium*, ville des Alpes sur la côte de la mer, aujourd'hui *Senez*. (*D. J.*)

SANAMARI LE, (*Géog. mod.*) par M. de Lisle *Sinamari;* riviere de l'Amérique méridionale dans la Guiane. Elle coule entre le Maroni & l'île de Cayenne. Le vaste terrein qui est entre ces deux dernieres rivieres, offre d'agréables collines, dont les revers sont en pente douce; dix mille habitans y seroient à l'aise, & y feroient des sucreries d'un grand rapport, outre que sans culture les cacoétiers, les cotonniers, les rocouyers y viennent d'eux-mêmes; mais ce n'est pas le terroir qui manque aux hommes, ce sont les hommes qui manquent à la culture du terroir. (*D. J.*)

SANAMUNDA, s. m. (*Botan.*) c'est un arbrisseau nommé par Tournefort, *thymelæa, foliis chamælææ, minoribus subhirsutis*. I. R. H. 594. Cet arbrisseau s'éleve à la hauteur d'une coudée, & est très-branchu. Sa racine s'enfonce très-profondément en terre, elle est couverte d'une écorce pliante, visqueuse, & qui se divise en un grand nombre de petits filets, & en flocons qu'on prendroit pour de la laine. Ses branches sont couvertes de la même écorce; mais cette ecorce porte sur elle une substance dense, blanchâtre & argentée. Ses feuilles sont semblables à celles du myrte de Tarente; elles sont seulement un peu plus larges vers le bout, & se terminent en une pointe plus arrondie; elles sont tout-à-fait couvertes du duvet, douces au toucher, blanchâtres ou argentées, & luisantes. Ses fleurs sont placées au milieu de ses feuilles, elles ressemblent à celles de l'olivier, sont jaunes, oblongues & tétrapétales.

Nous lisons dans Clusius, que son fruit est assez semblable à celui du garou, mais qu'il est noirâtre. Le même auteur dit que ses feuilles sont charnues, gommeuses, d'abord ameres au goût, mais ensuite acrimonieuses & brûlantes.

Cette plante croît aux environs de Marseille. Ses feuilles purgent violemment. *Ray.* (*D. J.*)

SANAS, s. m. (*toile de coton.*) on appelle ainsi des toiles de coton blanches ou bleues, qui ne sont ni fines ni grosses, que l'on tire des Indes orientales, particulierement de Bengale. Les blanches ont à la piece neuf aunes un tiers sur trois quarts à cinq sixiemes de large; & les bleues onze aunes un quart à douze aunes, sur sept huitieme de large. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

SANATES, s. m. (*Hist. rom.*) nom que les Romains donnoient à leurs voisins, qui après une révolte se soumettoient aussitôt; cette prompte soumission leur procuroit les mêmes priviléges qu'à tous les autres citoyens; en vertu d'une loi des douze tables, qui portoit, *ut idem juris sanatibus quod foretibus sit*. (*D. J.*)

SAN BENITO ou *SACO BENITO*, s. m. (*Hist. mod.*) sorte d'habillement de toile jaune, que l'on fait porter à ceux que l'inquisition a condamnés, comme une marque de leur condamnation.

Le *san benito* est fait en forme de scapulaire; il est composé d'une large piece qui pend par-devant, & d'une autre qui pend par derriere; il y a sur chacune de ces pieces une croix de S. André; cet habit est de couleur jaune, & tout rempli de diables & de flammes qui y sont peintes.

Il est regardé comme une imitation de l'ancien habit en forme de sac que portoient les pénitens dans la primitive Eglise. *Voyez* PÉNITENT. *Voyez aussi* INQUISITION.

SANCERRE, (*Géog. mod.*) ville de France, en Berry, aux frontieres du Nivernois, sur une colline, à la gauche & à une portée de canon de la Loire, à 9 lieues au-nord-ouest de Nevers, à 10 de Bourges, à 4 de la Charité, en descendant vers Briare & Gien, & à 46 au midi de Paris, avec titre de comté. *Long.* 20. 31. *latit.* 47. 18.

Cette ville a été nommée en latin du moyen âge, *Saxia*, *Saxiacum*, *Saxiacus vicus*, *Sancerra*, *Sancerrium*, *Santodorum;* & même par quelques-uns *Sacrum Cæsaris*, dans l'idée que *Sancerre* avoit été bâtie par Jules-César; mais ce conquérant n'en dit pas un seul mot; & après lui aucun auteur, ni aucune chartre n'en font mention avant Charlemagne; c'est peut-être ce prince même qui l'a bâtie, & qui la peupla d'une colonie de Saxons; du moins ne connoît-on pas d'autre origine de ses noms *Saxia*, *Saxiacum* & *Saxiacus vicus*.

Quoi qu'il en soit, elle étoit possédée dans le x. siecle par Thibaut I. comte propriétaire de Chartres, qui avoit une partie du Berry. Elle passa à ses descendans, ensuite à Beraud, comte de Clermont, & dauphin d'Auvergne. Sa fille épousa Jean de Beuil, & par ce mariage ce comté entra & demeura dans cette maison jusqu'en 1640, que René de Beuil le rendit à Henri de Bourbon, prince de Condé; de-là vient que la maison de Bourbon Condé en jouit aujourd'hui.

La ville de *Sancerre* étoit autrefois une des places fortes des calvinistes. Charles IX. après le massacre de la S. Barthélemy, résolut de la leur enlever & la fit assiéger le 13 Janvier 1573. Ce siege est bien mémorable. Les troupes du roi furent repoussées à tous les assauts, & singulierement à l'assaut général qu'elles donnerent le 11 Mars suivant. Il fallut convertir le siege en blocus, & prendre par la famine une place où l'on ne pouvoit entrer de force.

Les historiens rapportent que les réformés souffrirent pendant ce blocus les mêmes extrémités que les juifs au siege de Jérusalem. Un pere & une mere réduits au désespoir, y mangerent leur propre fils, âgé de 3 ans, & qui venoit de mourir de faim. On ne se nourrissoit plus dans la ville que des bêtes mortes, de peaux, de cornes de piés de bœufs & de vaches, *&c.* Enfin, on fut obligé de capituler le 25 Août de la même année. Le roi fit abattre le château, & démolir toutes les fortifications. *Sancerre* ne s'est pas relevée depuis; ce n'est plus qu'une seigneurie d'environ 20000 liv. de rente, en y comprenant la baronie de Vailly. (*D. J.*)

SANCIAN ou SANCHOAN, (*Géog. mod.*) petite île de l'Océan oriental, sur la côte de la Chine, près du golphe de Quanton, à 18 lieues au couchant de Macao. Son circuit est d'environ 15 lieues, où l'on ne trouve que trois ou quatre villages dépeuplés: on dit que S. François Xavier y a terminé sa carriere, l'an 1552, & qu'il y a été enterré, mais quoiqu'on ignore le lieu de sa sépulture, on a imaginé qu'on l'avoit découvert; les missionnaires jésuites y bâtirent un autel, qui n'a pas subsisté long-tems. (*D. J.*)

SANCIR, v. n. (*Marine.*) c'est couler & descendre à fond. On dit qu'un vaisseau a *sanci* sous ses amarres, lorsqu'il a coulé bas, & qu'il s'est perdu tandis qu'il étoit à l'ancre.

SAINÇOINS, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Xançoins;* petite ville, ou plutôt bourg de France, dans le Berry, aux confins du Nivernois, & à 6 lieues de Nevers sur le ruisseau d'Argent. (*D. J.*)

SANCRAT, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans le royaume de Siam les chefs ou supérieurs généraux des talapoins ou prêtres du pays. Ce-

Celui qui préside au couvent du palais royal est le plus considéré; cependant les *sancrats*, dont la dignité ressemble à celle de nos évêques, n'ont aucune jurisdiction les uns sur les autres; mais chacun d'eux a au-dessous de lui un supérieur de couvent. Il n'y a que les *sancrats* qui aient droit de consacrer les talapoins; ces derniers ont pour eux le plus grand respect après qu'ils les ont élus pour remplir cette place. Leur choix tombe communément sur le plus vieux talapoin du couvent.

SANCTIFIANT, adj. (*Gram.*) qui sanctifie. On dit l'esprit *sanctifiant*; la grace *sanctifiante*. Nous avons vu de nos jours des femmes qui prétendoient avoir la grace des merveilles, sans avoir la grace *sanctifiante*; par ce moyen elles faisoient sans conséquence des actions très-profanes, & des miracles; & elles avoient trouvé le secret de se livrer à leurs passions sans nuire à la dignité de leur caractere.

SANCTIFICATION, s. f. *terme de Théologie*, se prend quelquefois pour la *justification*, c'est-à-dire, pour la grace qui opere en nous le mérite de la justice chrétienne. *Voyez* JUSTIFICATION.

Le mot *santification* désigne plus communément les exercices de piété prescrits par l'Eglise, pour solemniser les dimanches & les fêtes; c'est dans cette acception ordinaire que nous le considérons: il paroit que la *sanctification* prise dans ce dernier sens, étoit un peu différente chez les Hébreux. Ce terme dans leur langue désigne moins les idées modernes de la piété, que l'idée plus simple de célébration, de consécration, destination, *&c.* En un mot, on le voit par les circonstances & par l'emploi des termes, *sanctifier* signifie proprement dans le style de Moïse: *reserver*, *choisir*, *consacrer*, *destiner*; & par une legere extension, il signifie encore *célebrer*, *distinguer*, *honorer*, *&c.* Ces divers sens, qui reviennent à-peu-près à la même idée, se remarqueront sans peine dans les passages suivans.

Aaron & filios ejus unges, sanctificabisque eos ut sacerdotio fungantur mihi; filiis quoque Israel dices hoc oleum unctionis sanctum erit mihi in generationes vestras. Caro hominis non ungetur ex eo, & juxta compositionem ejus non faciatis aliud, quia sanctificatum est & sanctum erit vobis Exod. XXX. xxx. 31.

Omnes decimæ terræ ... Domini sunt & illi sanctificantur. Levit. xxvij. 30.

Populus sanctus es Domino Deo tuo, & te elegit, ut sis ei in populum peculiarem de cunctis gentibus. Deut. xiv. 2.

Quidquid erit sexus masculini sanctificabis Domino. Ibid. xv. 19.

Abstuli quod sanctificatum est de domo mea, & dedi illud levitæ & advenæ, pupillo & viduæ. Ibid. xxvj. 13.

Ne polluatis nomen meum sanctum, ut sanctificer in medio filiorum Israel, ego Dominus qui sanctifico vos. Levit. xxij. 23.

Sanctificabisque annum quinquagesimum, & vocabis remissionem cunctis habitatoribus terræ tuæ, ipse est enim jubilæus. Ibid. xxv. 10.

Sanctificetur nomen tuum. Matt. vj. 9.

Je croirois faire tort à l'habileté de mes lecteurs, si je présentois l'explication de ces passages; rien de plus facile à entendre, & rien ne montre mieux aussi que le précepte, *sanctification*, exprimé en ces mots, *memento ut diem sabbati sanctifices*, marque simplement l'ordre de consacrer, d'honorer, de célebrer le sabat par la cessation des œuvres serviles; c'est dans ce sens qu'il est dit au même endroit, *benedixit Dominus diei sabbati, & sanctificavit eum*. Dieu bénit le jour du sabat, & le consacra par son repos, c'est-à-dire qu'il en fit un jour solemnel destiné au délassement, & même à la joie, comme nous verrons tout-à-l'heure. *Sanctificabis annum quinquagesimum, ipse est enim jubilæus*. Ex. 25. Vous célebrerez la cinquantieme année, tems de joie & d'abolition qui doit opérer la remise des dettes, & rendre aux anciens possesseurs les terres aliénées.

La même destination du sabbat est encore mieux prouvée par ces paroles de l'Exode xxxij. 12. *Sex diebus operaberis, septimo die cessabis ut requiescat bos & asinus tuus & refrigeretur filius ancillæ tuæ & advena.* Vous emploirez six jours à vos différens travaux, mais vous les cesserez le septieme, afin que votre bœuf & votre âne se reposent, & que le fils de votre esclave & l'étranger qui est parmi vous puissent prendre quelque relâche, & même quelque divertissement. J'observe ici, comme on l'a vu à l'article DIMANCHE, que le *refrigeretur* de la vulgate n'a pas d'autre sens. Cette idée de réjouissance, d'amusemens honnêtes entroit essentiellement dans la *sanctification* des fêtes en général; aussi est-ce dans le même sens que le Sauveur dit en S. Marc, *sabbatum propter hominem factum est & non homo propter sabbatum*. Marc. ij. 27.

Conséquemment à ce principe de police & de religion, les Israélites célebroient les plus grandes solemnités par des instructions, des sacrifices, des prieres, & sur-tout par des festins de parens, de voisins & d'amis, où les plus aisés devoient admettre non-seulement tous ceux qui composoient leur famille, mais encore les prêtres, les pauvres, & même les esclaves & les étrangers; l'on voit que Dieu par ces observances, dont il avoit fait un précepte, vouloit accoutumer son peuple à des procédés de bienveillance & de fraternité. On le voit de même dans Isaïe: uniquement touché des œuvres de justice & de bienfaisance, le Seigneur rejette ces sacrifices & ces cérémonies légales, que des hommes pervers osoient substituer à la vraie piété.

„ Ne m'offrez plus, dit Dieu par son prophete, „ ne m'offrez plus de sacrifices inutilement; je ne „ puis plus souffrir vos nouvelles lunes, vos sabbats „ & vos autres fêtes; l'iniquité regne dans vos assemblées... Cessez de faire le mal; apprenez de faire „ le bien; examinez tout avant que de juger, assistez l'opprimé, faites justice à l'orphelin, défendez „ la veuve „. Isaïe, *l. XIII.* 16. *&c.*

On retrouve le même esprit dans les passages suivans, que je copie encore d'après Sacy: „ Vous célebrerez la fête des semaines en l'honneur du Seigneur votre Dieu, en lui présentant l'oblation volontaire du travail de vos mains, que vous lui offrirez selon la bénédiction que vous aurez reçue „ du Seigneur votre Dieu; & vous ferez des festins „ de réjouissance, vous, votre fils & votre fille, votre serviteur & votre servante, le lévite qui est dans „ l'enceinte de vos murailles, l'étranger, l'orphelin „ & la veuve qui demeurent avec vous... Vous célebrerez aussi la fête solemnelle des tabernacles „ pendant sept jours, lorsque vous aurez cueilli de „ l'aire & du pressoir les fruits de vos champs, & „ vous ferez des festins de réjouissances, vous, votre „ fils & votre fille, votre serviteur & votre servante, le lévite, l'étranger, l'orphelin & la veuve qui „ sont dans vos villes „. *Deut. ib. X. xj.* 13. *&c.*

Telles étoient les pratiques religieuses ordonnées aux Hébreux; pratiques encore suivies de nos jours par leurs descendans, & qui furent de même fidélement observées par les premiers chrétiens. Dans la suite des tems cette charité si touchante, qui communique avec des freres pauvres & affligés, qui les fait asseoir à sa table, qui s'attache à les consoler; cette charité, dis-je, fut remplacée par un surcroit d'offices & de prieres, par des fondations, ou par des legs peu couteux à des mourans; mais l'esprit de fraternité, l'esprit de commisération & de bienfaisance alla toujours en s'affoiblissant. Chacun occupé de son bien-être, ne songea plus qu'à écarter les malheureux, & l'insensibilité pour les pauvres devint presque générale. On se donna bien garde de les accueillir; on eut honte de les approcher; à peine trouverent-ils de foibles secours pour traîner une vie languissante, loin du commerce & de la société. Les plus religieux enfin crurent satisfaire au précepte de l'aumône & remplir tous les devoirs de la charité chrétienne, en distribuant les débris du réfectoire à des mendians vagabonds; pratique au moins plus raisonnable que l'indifférence vicieuse, & trop commune dans les maisons des grands, où il se perd d'ordinaire plus de bien qu'il n'en faudroit pour nourrir plusieurs misérables.

La *sanctification* des fêtes, comme nous l'avons vu, tenoit beaucoup plus de la fraternité chez les Hébreux. Rappellez-vous, dit le Seigneur, que vous futes autrefois esclaves en Egypte, & que cette pensée vous rende compatissans pour les infortunés; célebrez vos fêtes par des festins, où vous recevrez dans le sein de votre famille les étrangers même & les esclaves, *recordaberis quoniam servus fueris in Ægypto.. & epulaberis in festivitate tua, tu, filius tuus & filia, servus tuus & ancilla, levites quoque & advena, pupillus ac vidua... benedicetque tibi Dominus Deus tuus in cunctis frugibus tuis, & in omni opere manuum tuarum, erisque in lætitia*. Deut. ib. xiv. 15. Dieu, comme l'on voit ici, attachoit des ré-

com-

compenſes à ces pratiques ſi pleines d'humanité; le Seigneur, dit l'Ecriture, bénira vos travaux & vos recoltes, & vous ſerez dans l'abondance & dans la joie.

Tout cela prouve bien, ſi je ne me trompe, qu'un peu de bonne chere, quelques amuſemens innocens propres à charmer les ſoucis, ne doivent pas être conſidérés comme une profanation de nos fêtes; *bibant*, dit le ſage, *& doloris ſui non recordentur amplius*. Prov. xxxj. 7. Nous adorons aujourd'hui le Dieu d'Abraham & le Dieu de Moïſe. La loi qu'il leur preſcrivit pour le bonheur de ſon peuple, eſt au fond invariable; & Jeſus-Chriſt enfin, qui eſt venu pour la perfectionner, nous aſſure, comme on l'a vu, que *le ſabbat eſt fait pour l'homme, & non l'homme pour le ſabbat*.

Il faut l'avouer néanmoins, nous ſommes conſtamment dans la dépendance du créateur, nous tenons de lui l'être, & tous les avantages de la vie; nous devons donc, comme créatures, lui rendre nos hommages, & reconnoître ſes bienfaits. D'ailleurs les rapport de ſociété que nous avons avec les autres hommes nous aſſujettiſſent à d'autres devoirs également indiſpenſables. C'eſt même ſur quoi la loi divine inſiſte davantage; ſans doute parce que ces rapports ſont plus multipliés. Or pour remplir ces différentes obligations, & ſurtout pour s'en inſtruire, il n'eſt pas de tems plus favorable que le dimanche; auſſi eſt-ce là parmi nous, comme chez les Juifs, l'une des grandes deſtinations du repos ſabbatique. Il eſt donc vrai que les inſtructions & les prieres entrent dans l'idée de la ſanctification, & qu'elles ſont partie eſſentielle de notre culte; mais toujours pourtant, qu'on ne l'oublie jamais, toujours d'une maniere ſubordonnée au délaſſement récréatif ſi bien exprimé dans les paſſages allegués ci-devant. Ces inſtructions & ces prieres néceſſaires pour nous rapprocher de Dieu, ſervent au reglement de nos mœurs, & contribuent même au bien temporel de la ſociété; mais elles doivent ſe renfermer en de juſtes bornes; elles n'exigent d'ailleurs ni dépenſes, ni fatigues; ſans quoi elles deviendroient incompatibles avec le repos du dimanche. Qu'on me permette ici une comparaiſon qui peut répandre du jour ſur la queſtion préſente. Que deux ou trois amis aillent paſſer un jour à la campagne avec leur famille. Tout ce qu'il y a de jeunes gens, après avoir bien repu, ne ſongent qu'à jouer, qu'à ſe divertir, & chacun s'en acquitte de ſon mieux; le tout ſans que les parens y trouvent à redire; c'eſt au-contraire ce qui les réjouit davantage, tant qu'ils ne voient rien contre la décence; & ſi quelqu'un dans la troupe paroît moins ſenſible à la joie, ils l'excitent eux-mêmes à s'y livrer comme les autres. Pourquoi Dieu, qui ſe compare en mille endroits à un pere de famille, ſeroit-il irrité des plaiſirs honnêtes que les fêtes procurent à ſes enfans?

Il réſulte de tout ceci, que des offices & des cérémonies qui ne finiſſent point, que des diſcours inſtructifs à la vérité, mais ordinairement trop étendus, que de longues aſſiſtances à l'égliſe, & qui deviennent couteuſes ou fatigantes, ne quadrent guere avec la deſtination d'un jour, qui promet à tous la quiétude & le rafraîchiſſement. *Non facies in eo quidquam operis... ut requieſcat ſervus tuus & ancilla tua ſicut & tu. Deut.* v. 14. *Ut refrigeretur filius ancillæ tuæ & advena*. Exod. xxiij. 14. *Sabbatum propter hominem factum eſt*, &c. Marc, ij. 27.

Concluons que la *ſanctification* du dimanche admet aujdord'hui, comme autrefois, d'honnêtes delaſſemens pour tous les citoyens, même pour les eſclaves; ce qui n'exclut ſans doute ni les inſtructions, ni les prieres, qui ſont, comme on l'a dit, une partie eſſentielle du culte religieux; inſtructions & prieres, en un mot, qui renfermées en des juſtes bornes, & ſuppoſées ſans peine & ſans fatigue, n'ont rien d'incompatible avec le repos ſabbatique des Chrétiens. *Article de M.* Faiguet.

SANCTIFIER, v. act. *voyez l'article* Sanctification.

Sanctifier, (*Critique ſacrée*.) ἁγιάζειν; ce verbe ſignifie *rendre pur* d'une pureté légale; ce qui ſe pratiquoit dans l'ancienne loi par certaines cérémonies; 2°. ce verbe veut dire, honorer, glorifier, *ſanctificetur nomen tum*; que vous ſoyez honoré & loué de toutes les créatures; 3°. *vouer*, *conſacrer*, ou par le miniſtere, comme la tribu de Lévi, *Exod. xxviij.* 41. ou par la prophétie, comme Jérémie, *Exod. j.* 5. ou par l'uſage, comme le jour du ſabbat, *Exod. xvj.* 23. C'eſt ainſi que le temple, l'autel, & les vaſes furent *ſanctifiés* au Seigneur; c'eſt-à-dire, furent deſtinés aux uſages de ſon culte; ou enfin par l'oblation, comme les premiers nés; 4°. *ſanctifier*, veut dire, dans ſaint Luc, *chap. x.* 36. donner, conférer un miniſtere ſacré. La ſanctification de Jeſus-Chriſt a été ſa miſſion, ſa vocation à la charge de Meſſie; 5°. *ſanctifier*, ſe prend pour préparer, diſpoſer, *ſanctifices*, ſanctifiez-les pour le jour de la mort, dit Jérémie, *xij.* 13. c'eſt-à-dire, préparez-les comme des victimes pour le jour du ſacrifice; 6°. ce mot ſignifie *dénoncer*, déclarer, *ſanctificate jejunium*, Joël, *j.* 14. ordonnez-leur un jour de jeûne; 7°. rendre légitime l'uſage de quelque choſe. Le mari infidele eſt *ſanctifié* par la femme fidele, *I. Cor. vij.* 14. cela ſignifie, que le commerce qu'ils ont enſemble, n'a rien d'illégitime; il ſuffit pour cela que l'une des parties ſoit fidele. Ἁγιάζω, ſe prend ici comme dans le ſens des viandes ſanctifiées, *I. Timoth. iv.* 4. c'eſt-à-dire, dont l'uſage eſt permis. De-là vient que le mot *ne pas ſanctifier*, ſignifie prophaner; *ſacerdotes non ſanctificabunt populum in veſtibus ſuis*; les prêtres ne prophaneront point leurs habits ſacerdotaux, en les portant dans la compagnie du peuple. (*D. J.*)

SANCTION, ſ. f. (*Lois civiles & naturelles*.) la *ſanction* eſt cette partie de la loi qui renferme la peine établie contre ceux qui la violeront.

La peine eſt un mal dont le ſouverain menace ceux de ſes ſujets qui entreprendroient de violer ſes lois; il leur inflige effectivement cette peine lorſqu'ils les violent; & cela dans la vûe de procurer du bien à l'état, comme de corriger le coupable, de donner une leçon aux autres, & de rendre la ſociété ſûre, tranquille, & heureuſe.

Toute loi a donc deux parties eſſentielles: la premiere, c'eſt la diſpoſition de la loi, qui exprime le commandement & la défenſe; la ſeconde eſt la *ſanction*, qui prononce le châtiment; & c'eſt la *ſanction* qui fait la force propre & particuliere de la loi; car ſi le ſouverain ſe contenoit d'ordonner ſimplement, ou de défendre certaines choſes, ſans y joindre aucune menace, ce ne ſeroit plus une loi preſcrite avec autorité; ce ne ſeroit qu'un ſage conſeil.

L'on demande ſi la *ſanction* des lois ne peut pas conſiſter auſſi-bien dans la promeſſe d'une récompenſe, que dans la menace de quelque peine? Je réponds d'abord qu'en général je ne vois rien dans la *ſanction* des lois qui s'oppoſe à la promeſſe d'une récompenſe; parce que le ſouverain peut ſuivant ſa prudence prendre l'une ou l'autre de ces voies, ou même les employer toutes deux.

Mais comme il s'agit ici de ſavoir quel eſt le moyen le plus efficace dont le ſouverain ſe puiſſe ſervir pour procurer l'obſervation de ſes lois, & qu'il eſt certain que l'homme eſt naturellement plus ſenſible au mal qu'au bien; il paroît auſſi plus convenable d'établir la *ſanction* de la loi dans la menace de quelque peine, que dans la promeſſe d'une récompenſe. L'on ne ſe porte guere à violer les lois, que dans l'eſpérance de ſe procurer quelque bien apparent qui nous ſéduit. Ainſi le meilleur moyen d'empêcher la ſéduction, c'eſt d'ôter cette amorce, & d'attacher au contraire à la déſobéiſſance un mal réel & inévitable.

Si l'on ſuppoſe donc que deux légiſlateurs voulant établir une même loi, propoſent l'un de grandes récompenſes, & l'autre des peines rigoureuſes, il eſt certain que le dernier portera plus efficacement les hommes à l'obéiſſance, que ne feroit le premier. Les plus belles promeſſes ne déterminent pas toujours la volonté; mais la vûe d'un ſupplice ébranle, intimide. Que ſi pourtant le ſouverain par un effet particulier de ſa bonté & de ſa ſageſſe, veut réunir ces deux moyens, & attacher à ſa loi un double motif d'obſervation, il ne reſtera rien à deſirer de tout ce qui peut y donner de la force; ce ſera la *ſanction* la plus complette. Voilà pour les lois civiles; mais il importe de rechercher s'il y a une *ſanction* des lois naturelles, c'eſt-à-dire, ſi elles ſont accompagnées de menaces & de promeſſes, de peines & de récompenſes.

La premiere réflexion qui s'offre là-deſſus à l'eſprit, c'eſt que ces regles de conduite que l'on appelle *lois naturelles*, ſont tellement proportionnées à notre nature, aux diſpoſitions primitives, & aux deſirs naturels de notre ame, à notre conſtitution, à nos beſoins, & à l'état où nous nous trouvons dans ce monde, qu'il paroît manifeſtement qu'elles ſont faites pour nous. En général, & tout bien compté, l'obſer-

ſervation de ces lois, eſt le ſeul moyen de procurer & aux particuliers & au public, un bonheur réel & durable: au lieu que leur violation jette les hommes dans un deſordre également préjudiciable aux individus & à toute l'eſpece. C'eſt-là comme une premiere *ſanction* des lois naturelles; mais ſi cette premiere *ſanction* ne paroît pas ſuffiſante pour donner aux conſeils de la raiſon, tout le poids & toute l'autorité que doivent avoir de véritables lois, rien n'empêche de dire, que par l'immortalité de l'ame, ce qui manque dans l'état préſent à cette *ſanction* des lois naturelles, s'exécutera dans la ſuite, ſi la ſageſſe divine le trouve à propos. (*D. J.*) (1)

SANCTORIENNE TABLE, (*Médecine.*) depuis que Sanctorius a mis au jour la connoiſſance de la tranſpiration inſenſible, on a été curieux de calculer la quantité de cette évacuation, proportionnellement à celle des excrémens, de l'urine, *&c.* & l'on en a formé des tables indicatives; mais les plus curieuſes ſont celles que le docteur Lining a fait d'après ſes obſervations à Charles-Town, ville de la Caroline méridionale. *Voyez les Tranſactions philoſophiques*, *n°*. 470. & 475. (*D. J.*)

SANCTUAIRE, ſ. m. (*Gramm. & Théologie.*) c'étoit chez les Juifs la partie la plus ſecrette, la plus intime, & la plus ſainte du temple, dans laquelle étoit l'arche d'alliance, & où nul autre que le grand-prêtre n'entroit; encore n'étoit-ce qu'une fois l'année au jour de l'expiation ſolemnelle.

Ce *ſanctuaire*, qui eſt auſſi appellé le ſaint des Saints, *ſancta ſanctorum*, étoit la figure du ciel, & le grand-prêtre celle de Jeſus-Chriſt, le véritable pontife qui a pénétré les cieux pour être notre médiateur auprès de ſon pere.

On donnoit le même nom de *ſanctuaire*, à la partie la plus ſacrée du tabernacle qui fut dreſſé dans le deſert, & qui ſubſiſta encore quelque tems après la conſtruction du temple.

Quelquefois le nom de *ſanctuaire* ſe prend en général pour le temple ou pour le lieu ſaint, pour le lieu deſtiné au culte public du Seigneur; ce qui a fait penſer à quelques auteurs, que le temple entier étoit appellé *ſanctuaire*, & que le ſaint des Saints, étoit une chapelle ou oratoire placée dans le temple.

Peſer quelque choſe au poids du *ſanctuaire*, eſt une expreſſion uſitée qui ſignifie *examiner* quelque choſe avec la derniere équité; parce que chez les Juifs, les prêtres avoient des poids & des meſures de pierre qui ſervoient à régler toutes les autres. *Voyez* POIDS DU SANCTUAIRE.

Sanctuaire, parmi les Catholiques, ſignifie la partie du chœur la plus voiſine de l'autel, dans laquelle le célébrant & les miniſtres ſe tiennent pendant la meſſe; elle eſt même ordinairement ſéparée du chœur par une baluſtrade, & les laïcs ne doivent jamais s'y placer.

Sanctuaire a été employé dans un ſens particulier, ſur-tout chez les Anglois, pour ſignifier les égliſes qui ſervoient d'aſyles aux malfaiteurs, ainſi que cela s'eſt pratiqué juſqu'au regne d'Henri VIII. Les coupables étoient à l'abri de la recherche de leurs crimes, ſi retirés dans ces aſyles, ils reconnoiſſoient leur faute dans l'eſpace de quarante jours, & ſe ſoumettoient eux-mêmes au banniſſement. Si pendant ces quarante jours un laïc les chaſſoit de l'aſyle, il étoit excommunié; un eccléſiaſtique encouroit pour le même fait la peine d'irrégularité.

Du nombre de ces aſyles ou *ſanctuaires*, étoient les égliſes de ſaint Jean de Beverley, dans la province d'York; celle de ſaint Martin le grand à Londres; la cathédrale de Ripon auſſi en Yorkshire, érigée en aſyle par Withlafe roi de Mercie; celle de ſaint Burien dans la Cornouaille, en vertu du privilége accordé par le roi Athelſtan, en 936; & celle de Weſtminſter, érigée en aſyle par ſaint Edouard. *Voyez* ASYLE & FRANCHISES.

SANCTUS, SACER, (*Lang. lat.*) ce ne ſont pas deux termes ſynonymes dans la langue latine, & nous les traduiſons ordinairement au rebours en françois. *Proprie ſancta dicimus, quæ ſanctione quadam confirmata, ut leges ſanctæ ſunt; ſanctione enim quadam ſunt ſubnixæ. Dig. leg.* 9. §. 3. Le ſens du mot *ſanctus*, répond donc à ce que nous appellons *ſacré* ou *inviolable* dans notre langue; & *ſaint* au contraire, répond au ſens du mot *ſacer*; quoique ces deux mots viennent viſiblement du latin. (*D. J.*)

SANCUS, ſ. m. (*Mythol.*) nom du dieu que les Romains honoroient ſous le nom de *deus fidius*, dieu de la foi, & qui étoit reconnu des Grecs pour Hercule, comme l'enſeigne Varron. Caſtalion penſe que ce n'étoit point un nom plus particulier d'Hercule, que des autres dieux. On a trouvé pluſieurs inſcriptions où on lit, *Sancus, ſanctus, deus fidius*; on cite entre autres une pierre qu'on voit à Tibur, ſur laquelle ces paroles ſont gravées, *Sanco, ſancto, deo fidio, ſacrum.*

Sancus eſt un mot ſabin, le même que Sabus, pere de Sabinus; qui donna ſon nom aux Sabins. Ces peuples le reconnoiſſoient pour dieu; quand ils furent ſoumis dans Rome, ils y tranſporterent leur dieu *Sancus*, & les Romains lui bâtirent un temple auprès de celui de Quirinus. Outre ce nom, on l'appella *Sangus*, *Sanctus*, & *Fidius*. Tite-Live le nomme ſimplement *Sancus*, & le met au nombre des *ſemones*, c'eſt-à-dire, des demi-hommes. C'étoit ainſi que les Romains appelloient certains dieux, qu'ils ne croyoient pas dignes du ciel, mais qu'ils regardoient au-deſſus des hommes ordinaires. C'eſt en ce ſens qu'il faut entendre cet endroit de Tite-Live, *bona* Semoni Sanco *cenſuerunt conſecranda*: Ovide dans ſes faſtes, fait mention de tous ces détails:

> *Quærebam nonas* Sanco Fidiove, *referrem*
> *An tibi* Semo *pater; tunc mihi ſanctus ait*, &c.

(*D. J.*)

SAND, *terme de Géographie*; ce mot veut dire *ſable* en allemand, en flamand, en anglois, & dans les autres langues dérivées de la langue teutonique. Il entre très-ſouvent dans la compoſition des mots géographiques de ces langues, & toujours dans la ſignification de *ſable*. (*D. J.*)

SANDALARIUS-VICUS, (*Géog. anc.*) quartier & rue de l'ancienne ville de Rome; cette rue s'appelloit auſſi *Sandaliaris-Vicus*; Galien en fait mention. Une ancienne inſcription porte, *D. M. M. Afrani*, *Heliodori*, *Magiſtri*, *Vici-Sandaliarii*, *M. Afranius*, *Itumol*, *patrono*, *Fec.* Une autre inſcription fait connoître que cette rue étoit dans le quatrieme quartier de la ville *Sext. Fonteius*, *O L. Rophinius*, *C N. Pompeius*, *CN. L. Nicephor. Mag. Vici-Sandaliari*, *Reg. IV. anni* XVIII. D. D.

Cela eſt conforme à Publius Victor, qui met le temple d'Apollon ſurnommé *Sandaliarius*, dans le quatrieme quartier de Rome; Apollon prenoit ce ſurnom de cette rue, & Suétone marque que le temple avoit

(1) Je conſens que les maux phyſiques, & le *deſordre préjudiciable aux individus & à toute l'eſpece* ſont *comme une premiere Sanction* des lois naturelles violées; mais *cette premiere ſanction* non ſeulement *ne parolt pas ſuffiſante* comme moyen, dont l'effet ſeroit douteux ſuivant la maniere de s'exprimer de l'auteur de cet article, mais elle eſt même tout-à-fait inſuffiſante; l'expérience quotidienne nous en donne des preuves trop évidentes. *Rien* donc *n'empêche de dire* non ſeulement *que par l'immortalité de l'ame, ce qui manque dans l'état préſent à cette ſanction, s'exécutera dans la ſuite*, mais, nous ſommes encore aſſurés tant par la revelation que par la raiſon naturelle, que cela ſera infailliblement executé dans une vie future, ſi bien par les recompenſes deſtinées aux élus, que par les peines reſervées aux impies. Il n'y a pas lieu de douter que *la ſageſſe divine le trouvera à propos*; cela eſt certain: C'eſt une conſéquence qui découle naturellement de l'idée que nous avons de la ſageſſe divine. Les preuves de ces verités ſe trouvent chez tous les bons auteurs qui traitent de ces matieres. On le trouvera même en pluſieurs endroits de ce dictionnaire. *Voyez* les art. *Ame*, *Immortalité*, & ſemblables. Je me crois donc diſpenſé de les rapporter ici. Je crois cependant à propos d'y ſubſtituer deux paſſages, l'un de Timée diſciple de Pythagore, l'autre de Polybe. Le premier s'exprime ainſi: *his* (aux impies) *incutiendus eſt pœnarum metus, quas civiles leges infligunt, atque eos quas ex alto cœlo, imiſque inferis fulminat religionis terror. Hæ ultimæ pœnæ æternæ ſunt, perverſorumque hominum umbris deſtinatæ. Horum tormentorum fides quam perpetua traditionis auctoritas propagavit, mentem ab omni vitio purgare poteſt.* Et le ſecond de cette maniere: *Inſulſe omnino agunt qui pœnarum timorem ex hominum animis evellere conantur, qui timoris frenum aſpernantur, & velut inane terriculum traducunt. Quid inde conſequitur? In Græcia, ut de ſola natione loquar, nihil ad fidelitatem cogere & excitare poteſt eos, qui publicam tractant pecuniam. Apud Romanos e contrario, ſola religio fidem in negotiis pecuniiſque tractandis conſervat, in legationibus adminiſtrandis diligentiam excitat &c.* C'eſt ainſi que les philoſophes devroient parler aux hommes. (Z)

avoit été bâti par Auguſte. Il acheta, dit-il, les plus précieuſes ſtatues des dieux, & les dédia par quartiers, comme l'Apollon *Sandalarius*, le Jupiter Fragédus, *&c.* Cette rue étoit le quartier des Libraires; Aulugelle dit, *l. XVIII. c. iv. in Sandalario apud Librarios fuimus.* (*D. J.*)

SANDALE, ſ. f. (*Hiſt. anc. & mod.*) ſorte de chauſſure ou pantoufle fort riche, qui étoit faite d'or, de ſoie, ou d'autres étoffes précieuſes, & que portoient autrefois les dames greques & romaines; elle conſiſtoit en une ſemelle, dont l'extrémité poſtérieure étoit creuſée pour recevoir la cheville du pié, la partie ſupérieure du pié reſtant découverte.

Térence dit, en parlant de cette ſorte de chauſſure,

Utinam tibi commitigari videam ſandalis caput.

plût-à-Dieu qu'elle vous caſſât la tête avec ſa ſandale.

Apollon étoit quelquefois nommé *ſandaliarius*, faiſeur de ſandale. Les critiques ont été fort embarraſſés ſur la raiſon pour laquelle on lui donnoit ce nom; quelques auteurs le font venir d'une rue appellée *vicus ſandaliarius*, qui étoit habitée principalement par des faiſeurs de *ſandale*, & où ce dieu avoit un temple; mais d'autres font venir avec plus de vraiſſemblance le nom de la rue, de celui du dieu, & croient qu'Apollon avoit été appellé ainſi, à cauſe de ſa parure efféminée, comme s'il portoit des *ſandales* de femme.

M. Burette, dans ſes diſſertations ſur la muſique des anciens, dit qu'ils ſe ſervoient de *ſandales* de bois ou de fer, pour battre la meſure, afin de rendre la percuſſion rythmique plus éclatante.

Sandale ſignifie auſſi une eſpece de ſoulier ou de pantoufle que portent le pape & les autres prélats quand ils officient & qui, à ce qu'on croit, eſt ſemblable à la chauſſure que portoit S. Barthelémi.

Alcuin dit qu'il y avoit quelque différence entre les *ſandales* des évêques & celles des prêtres & des diacres.

Il n'étoit permis aux moines de porter des *ſandales* que quand ils voyageoient, ſelon la remarque de du Cange, de Saumaize, *&c.*

Sandale eſt encore le nom d'une eſpece de pantoufle ou ſoulier découpé par deſſus, que portent aujourd'hui les religieux reformés de différentes congrégations; elle conſiſte en une ſimple ſemelle de cuir, liée avec des courroies ou des boucles par deſſus le haut du pié, qui eſt preſque entierement à nud, à-peu-près comme les peintres peignent le bas du brodequin des anciens. Les capucins portent des *ſandales*, & les recolets des ſocles; les *ſandales* ſont toutes de cuir, au lieu que la ſemele des ſocles n'eſt que de bois.

SANDALE, ſ. f. *terme de maître d'eſcrime*; ce mot ſe dit parmi les maîtres d'armes, d'un ſoulier qui n'a qu'une demi empeigne, & qui n'a point de talon. On le met ordinairement au pié droit. (*D. J.*)

SANDALE, (*Marine.*) ſorte de bâtiment du levant, qui ſert d'allege aux gros vaiſſeaux. *Voyez* ALLEGE.

SANDALINE, ſ. f. (*Gram. & Com.*) petite étoffe qui ſe fabrique à Veniſe, & qui ſe commerce aux Indes occidentales.

SANDALION, ou SANDALIUM, (*Géog. anc.*) île d'Aſie, ſur la côte d'Ionie; σανδάλιον veut dire une eſpece de ſoulier & de chauſſure de femme, & cette île étoit ainſi nommée, parce qu'elle en avoit la figure. C'étoit une des trois îles que Pline, *l. V. c. xxxj.* nomme *Trogilies*, auprès de Mycale. Cet auteur remarque, *l. III. c. vij.* que Timée appelloit l'île de Sardaigne *Sandaliotis*, ſans doute par la même raiſon, à cauſe de ſa figure en forme de *ſandale*. (*D. J.*)

SANDANUS, (*Géog. anc.*) riviere de la Thrace, priſe en général, qui comprenoit tout le mont Athos, & s'étendoit juſqu'à la Paraxie. C'eſt ſur le bord de cette riviere que Philippe fut atteint d'une fleche tirée par Aſtère, Olynthien, qui écrivit ſur la fleche ces paroles: *Aſtère envoie à Philippe cette fleche mortelle.* En effet ce prince repaſſa le *Sandanus* à la nage, ayant perdu un œil de cette bleſſure. (*D. J.*)

SANDAPILA, (*Littérat.*) ce mot déſigne chez les Romains, une biere, un cercueil fait pour porter en terre les pauvres gens, *popularis ſandapila*. Ce même mot s'appliquoit aux bieres des criminels exécutés à mort. On appelloit ceux qui portoient en terre les cadavres des uns & des autres, *ſandapilarii*. (*D. J.*)

SANDARACURGIUM, (*Géog. anc.*) montagne de l'Aſie mineure, aux environs de Pompéiopolis, ville de la Galatie, ſelon Strabon, *l. XII. p.* 562. Ce nom veut dire un lieu où l'on travailloit le *ſandarac*; auſſi Strabon ajoute que cette montagne étoit creuſe, par les ſouterrains qu'on y avoit percés en y travaillant; on y employoit des malheureux qui avoient été vendus à cauſe de leurs mauvaiſes actions; car outre que ce travail eſt fort pénible, pourſuit le géographe grec, on dit que l'air de ces mines eſt mortel à cauſe des fortes exhalaiſons des matieres qu'on y remue; c'eſt pourquoi on a interrompu ce travail dont on tiroit peu de fruit, & les ouvriers y périſſoient par centaines. (*D. J.*)

SANDARAQUE, ſ. f. (*Hiſt. des drog. exot.*) on a donné ce nom à trois différentes ſubſtances, qu'il eſt important de diſtinguer avec M. Geoffroi. 1°. A une eſpece d'arſenic rouge, que les Grecs nomment σανδαράκη; c'eſt pourquoi on l'appelle *ſandaraque des Grecs*, pour la diſtinguer des autres eſpeces: 2°. à la reſine de genievrier; que les Arabes nomment *ſandarach* ou *ſandarax*, & que leurs interpretes ont appellés *ſandaraque des Arabes*: 3°. à une ſubſtance qui tient le milieu entre le miel & la cire, que l'on trouve ſouvent à part dans les endroits vuides des ruches, & c'eſt la nourriture des abeilles lorſqu'elles travaillent; on appelle cette troiſieme ſorte de ſandaraque, *ſandaracha*, *erithace*, & *cerithus*, comme Pline le rapporte. Cette derniere eſpece n'eſt ni d'uſage, ni connue dans les boutiques.

La *ſandaraque* des Grecs eſt nommée par les Arabes, *zarnich-alimor*, ou *réalgar*, qui ſignifie *poiſon*; en effet c'eſt notre orpiment, ou notre arſenic rouge, qui eſt un très-grand poiſon, ſur lequel *voyez* ORPIMENT *ou* RÉALGARS car c'eſt la même choſe.

Il nous reſte donc ſeulement à parler ici de la *ſandaraque* des Arabes, qui eſt le vernis, la gomme, ou la réſine des genevriers; on l'appelle dans les boutiques, *ſandaracha*, *vernix*, *gummi juniperinum*. κόμμι ἀρκευθίς grec. *Sandarax* arab. C'eſt une ſubſtance réſineuſe, ſeche, inflammable, tranſparente, d'un jaune pâle ou citron, en gouttes ſemblables au maſtic, d'un goût réſineux, d'une odeur pénétrante & ſuave quand on la brule; elle ne ſe diſſout pas dans l'eau, mais ſeulement dans l'huile, ou l'eſprit de vin. On eſtime celle qui eſt brillante, tranſparente, jaunâtre; on nous l'apporte des côtes d'Afrique par Marſeille.

Cette réſine découle d'elle-même dans les pays chauds, ou par les inciſions que l'on fait à l'écorce du genévrier en arbre, & du cèdre baccifere à feuilles de cyprès. La *ſandaraque* qui découle de ce cèdre, a une odeur plus ſuave quand on la brule, & eſt par cette raiſon plus eſtimée; mais on en trouve très-rarement dans les boutiques. La *ſandaraque* du geniévrier eſt employée extérieurement pour la guériſon des ulcères, & en fumigation pour les catharres; elle ſert à faire une poudre dont on frotte le papier pour l'empêcher de boire; on l'emploie ſurtout pour en préparer un vernis liquide, en la faiſant diſſoudre dans l'huile de lin, de térébenthine, de ſpic, ou dans de l'eſprit-de-vin. (*D. J.*)

SANDARESUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithol.*) pierre dont parle Pline, & qu'il dit être tranſparente, & d'un jaune d'or.

SANDAVA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Dacie, ſelon Ptolomée, *l. III. c. viij.* ſes interpretes croyent que c'eſt Schesburg. Ils ont pris cette opinion de Lazius, *de repub. rom. l. XII.* (*D. J.*)

SANDECZ, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, au palatinat de Cracovie, près du mont Krapack, ſur les frontieres de la Hongrie, à 10 milles au ſud-eſt de Cracovie, & à 8 des ſalines de Vieliſca. Elle a dans ſes environs des mines de cuivre. *Long.* 38. 55. *latit.* 49. 52. (*D. J.*)

SANDIE, ſ. f. (*Botan.*) melon d'eau du Pérou & du Breſil. Les *ſandies* ſont rondes & groſſes comme des potirons, leur chair eſt ſemée de pepins arrondis, les uns rouges, les autres noirs, & d'autres jaunes. (*D. J.*)

SANDI-SIMODISINO, (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) c'eſt le nom que les negres du royaume de Quoja, dans les parties intérieures de l'Afrique, donnent à des jeunes filles, qui ſont pendant quatre mois ſéparées du reſte des humains, & qui vivent en communauté ſous des cabanes bâties dans les bois, pour recevoir de l'éducation; la ſupérieure de cette eſpece de communauté, s'appelle *ſoguilli*; c'eſt une matrone reſpectable par ſon âge; les jeunes filles qui doivent être éle-

élevées dans cette retraite, sont toutes nues, pendant le tems de leur séjour dans cette école; on les conduit à un ruisseau où on les baigne, on les frotte avec de l'huile, & on leur fait la cérémonie de la circoncision, qui consiste à leur couper le clitoris, opération très-doulonreuse, mais qui est bien-tôt guérie; l'éducation consiste à leur apprendre des danses fort lascives, & à chanter des hymnes très-indécens, en l'honneur de l'idole *sandis*, quand le tems du noviciat est expiré, la dame supérieure conduit les éleves au palais du roi, au milieu des acclamations du peuple, elles font devant sa majesté les exercices qu'elles ont appris, après quoi on les remet à leurs parens qui sont charmés des talens que leurs filles ont acquis.

SANDRAHA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagascar, qui s'éleve fort haut & fort droit. Son bois est plus noir que l'ébene, & prend un poli aussi brillant que la corne; les plus gros de ces arbres n'ont que six à sept pouces de diametre.

SANDWICH, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, au comté de Kent, avec titre de comté, à 18 lieues au sud-est de Londres. C'est un des cinq ports du royaume, & dont les députés au parlement sont appellés *barons des cinq-ports*.

Nous avons dit au mot *Rutupiæ*, que le port d'Angleterre qui du tems des Romains se nommoit *portus Ritupensis*, ou *portus Ritupæ*, étoit extrèmement célebre, & c'est, selon quelques savans, sur les ruines de *Rutupiæ*, qu'on a bâti *Sandwich*.

Quoi qu'il en soit, la ville située sur ce port, fut ruinée par les Danois, retablie depuis, & incendiée sous le roi Jean; on la releva de ses cendres; mais sous le regne de la reine Marie, l'entrée de son havre fut tellement bouchée dans une nuit, par un gros navire qui y coula à fond à l'insçu de tout le monde, qu'on n'a jamais pu depuis y rémédier.

M. Moore, avant qu'on eût connu la cause de cet événement singulier, fut envoyé sur les lieux par la reine Marie, pour la découvrir; les habitans peu capables de l'éclairer, lui députerent un vieillard qui se flattoit d'avoir là-dessus plus de lumieres que ses compatriotes. „ Je suis bien âgé, dit-il, & „ je me rappelle d'avoir vu bâtir le clocher de Tin„ terton; il n'étoit question alors ni de bancs de „ sables, ni de bas fonds, qui empêchassent l'entrée „ du havre de *Sandwich*; ainsi je pense que le clo„ cher de Tinterton en est la cause „. M. Moore rit beaucoup de cette idée, & depuis lors elle est devenue un proverbe anglois, qui s'emploie quand quelqu'un rend une raison absurde d'un fait dont on demande l'explication. (*D. J.*)

SANDYX, (*Hist. nat. Peinture.*) on ne connoît point quelle est la substance que les Grecs appelloient *sandyx*. Quelques-uns ont cru qu'ils désignoient sous ce nom une couleur d'un rouge éclatant, dont on se servoit dans la peinture; d'autres ont dit que c'étoit un verd tirant sur le bleuâtre. Strabon dit que les Peintres de son tems faisoient usage d'une couleur appellée *Armenium pictorium*; & que quelques autres donnoient à cette même couleur le nom de *sandycis metallum*: elle étoit d'un bleu tirant sur le verd. On croit que la couleur appellée *zarnich*, par les Arabes, est le *sandyx* des anciens; Avicenne dit qu'elle étoit ou jaune, ou rouge, ou verte. On présume que par celui qui étoit jaune ou rouge, il a voulu désigner l'orpiment; & par celui qui étoit verd, le *lapis Armenus*.

SANE, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace, entre le mont Athos, & la presqu'île de Pallène, selon Hortelius. Hérodote, *lib. VII. c. xxij.* la met dans l'isthme du mont Athos, auprès du fossé creusé par Xerxés. Thucydide, parlant des villes du mont Athos, met au bord du fossé même *Sane*, qu'il dit être une colonie de l'île d'Andros. Etienne le géographe, l'abbréviateur de Strabon & Plutarque, *quæst. græc.* en font aussi mention. (*D. J.*)

SANED, (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne dans l'Indostan, à des patentes ou privileges, accordés par le grand-mogol, à certaines provinces ou districts.

SANG, s. m. (*Anat. & Physiol.*) est le nom que l'on donne à la liqueur renfermée dans les arteres qui battent, & dans les veines correspondantes à ces arteres. *Voyez* ARTERE & VEINE.

Le *sang* paroît à la premiere inspection, homogene, rouge & susceptible de coagulation dans toutes les parties du corps; mais différentes expériences nous ont appris qu'il a différens caracteres.

L'hydrostatique nous fait découvrir qu'il y a dans le *sang* quelque chose de volatil, qui s'exhale continuellement du *sang* en forme de vapeur, & dont l'odeur tient le milieu entre la mauvaise odeur de l'urine, & celle de la sueur. Cette vapeur contenue dans ses propres vaisseaux, paroît aqueuse, & comme chargée d'une couleur qui tire sur l'alkali.

Le *sang* de l'homme le plus sain se coagule en une masse tremblante, facile à rompre: il s'épaissit davantage si on l'expose à une chaleur moindre que celle de l'eau bouillante, & même de 150 degrés. On l'a vu se réunir en forme de gelée dans les veines pendant la vie, & dans ceux qui mouroient de fievres violentes. La partie rouge du *sang* constitue la partie principale de ce coagulement, auquel cette couleur rouge est propre, & qui la communique à toutes les autres parties du *sang*. Cette même partie du *sang*, qui peut se réunir en une masse confuse lorsqu'elle est en repos, exposée à un petit froid, a une chaleur de 150 degrés, & mêlée avec l'esprit de vin, avec les acides minéraux, est cependant molle, à-moins qu'elle ne soit endurcie par une trituration pareille à celle qu'elle supporte pendant la vie, ou par quelques secousses semblables. Elle est pesante, & presque plus d'un onzieme qu'un pareil volume d'eau; elle est toute inflammable lorsqu'elle est dépouillée de son phlegme: la partie rouge fait la moitié & plus de la masse du *sang* dans les tempéramens sanguins, & le séreux un tiers de la masse; dans la fievre il se réduit à la quatrieme ou la cinquieme partie.

Ce qui se présente ensuite, c'est la partie blanchâtre & jaunâtre du *sang*; & quoiqu'elle paroisse aussi homogene, elle ne l'est cependant pas. Elle est en général plus pesante d'un trente-huitieme qu'un égal volume d'eau; & plus légere d'un douzieme que le *coagulum*. Elle se coagule si on l'expose à une chaleur de 150 degrés; qu'on la mêle avec les acides & l'esprit de vin, & qu'on l'agite, ses caillots sont plus durs que ceux de la partie rouge du *sang*. Ils sont si glutineux, qu'on ne peut les résoudre, en membrane, & enfin en un corps aussi solide que de la corne. C'est cette humeur qui produit la couënne que l'on remarque dans le *sang* des pleurétiques, les polipes & les membranes artificielles. On découvre dans ce séreux, outre la partie albumineuse qui peut se coaguler, une eau simple qui en constitue la plus grande portion, & quelque chose de muqueux qui file, & qui néanmoins ne se coagule pas comme la partie albumineuse, par le feu, ni par les acides.

Il n'est que la pourriture & la force de l'air échauffé à 96 degrés, qui puissent occasionner une dissolution fétide dans toute la masse du *sang*, & sur-tout dans le *serum*; car la partie séreuse en est la plus susceptible: la partie rouge l'est moins. A la longue, la partie rouge & la lymphe se changent enfin en une exhalaison fétide & volatile, & déposent un sédiment au fond du vase dans lequel elles se sont corrompues.

Le *sang* une fois dissous par la pourriture ne peut plus se coaguler; & lorsqu'une fois il a été coagulé par l'esprit de vin, il ne peut plus se dissoudre.

Outre toutes ces parties que l'on découvre avec facilité dans le *sang*, il est encore chargé d'une assez grande quantité de sel marin, que l'on distingue par sa saveur légèrement salée, & quelquefois avec le microscope. La nutrition, de même que l'analyse chimique, font voir qu'il est aussi chargé de terre, mêlée avec les parties les plus fluides, & sur-tout avec l'huile. Enfin il y a dans le *sang* un air non élastique qui est en assez grande quantité, & on s'en assure par la pourriture du *sang* & du *serum*, & en pompant l'air qui l'environne. Il ne s'ensuit pas de-là que les globules soient des bulles aériennes, puisqu'elles sont spécifiquement plus pesantes que le *serum*.

La Chimie nous a fourni différens moyens pour découvrir la nature du *sang*. Si on expose le *sang* que l'on a tiré d'un homme sain à un petit feu, il s'en évapore une grande quantité d'eau qui faisoit plus des $\frac{5}{6}$ de toute la masse; elle est presque insipide, & cependant empreinte d'un huile fétide qui se fait sentir de plus en plus, à mesure que la distillation approche plus de sa fin. En exposant le reste à un feu plus fort, il fournit des liqueurs alkalines de différentes especes, dont la premiere est fétide, âcre, rousse & formée d'un sel volatil dissous dans de l'eau, fait environ la douzieme partie de tout le *sang*.

Il s'éleve avant, & pendant que l'huile s'en détache, un sel volatil sec, qui s'attache par flocons ra-

meux

meux aux parois du ballon: il eſt en petite quantité, & ne fait pas moins de la cinquantieme partie du *ſang*.

L'autre liqueur qui s'éleve plus lentement eſt plus peſante, & d'abord jaunâtre, puis noire, enſuite auſſi tenace que de la poix, âcre & inflammable; c'eſt l'huile du *ſang* humain, elle eſt en petite quantité, & en fait environ la cinquantieme partie.

Il reſte au fond le charbon du *ſang*, tout poreux, inflammable, qui detonne lorſqu'on l'enflamme & ſe réduit en cendres. L'on retire de cette cendre, après la leſſive, un ſel mêlé de ſel marin & d'un alkali fixe, & un peu de terre: le ſel fixe fait à-peine la quatre-vingtieme partie du *ſang*, dont preſque la quatrieme eſt alkaline. On tire au moyen d'un feu violent, de cet alkali quelque choſe d'acide, qui tire en partie ſur celui de l'eſprit du *ſang*, & qui a en même tems quelque rapport avec les alimens tirés des végétaux, dont le caractere n'eſt pas encore totalement détruit; c'eſt ce qui fait qu'on le trouve dans les animaux qui vivent des végétaux, de même que dans l'homme. La terre qui eſt la cent cinquantieme partie environ, eſt chargée de quelques particules que l'aiman attire. Le *ſerum* diſtillé donne les mêmes principes que tout le *ſang*; il fournit cependant moins d'huile & beaucoup plus d'eau.

Cette analyſe fait voir qu'il y a dans le *ſang* des liquides plus peſans & plus tenaces les uns que les autres; qu'il y en a d'aqueux, d'inflammables, & qu'une très-grande partie du *ſang* tend plus à la pourriture & à la nature alkaline: car tant que le *ſang* n'eſt pas altéré, & qu'il eſt à-couvert de la pourriture & d'une trop grande chaleur, il ne s'alkaliſe, ni ne s'aigrit, il eſt au contraire doux & peu ſalé; il eſt cependant âcre dans certaines maladies, & très-diſpoſé à la pourriture. Par exemple, dans le ſcorbut dans lequel il ronge les vaiſſeaux qui le renferment; dans l'hydropiſie où l'eau devient preſque alkaline. On trouve dans celui des inſectes une chaux alkaline, qui fait effervescence avec les acides.

Les acides violens & l'eſprit de vin coagulent le *ſang*. Les acides doux, les ſels alkalis, même fixes. & ſur-tout les volatils, les acides végétaux & le nitre, le diſſolvent; il ne fait effervescence avec aucun ſel. Le mouvement violent, une trop grande chaleur extérieure, fait tomber le *ſang* en pourriture.

Si l'on examine le *ſang* nouvellement tiré dans un tuyau de verre, ou dans les veines des animaux vivans, à-travers le microſcope, on y diſtingue des globules rouges, mols, de figure variable, & qui conſtituent ce qu'on appelle proprement *le cruor*, ou la partie du *ſang* renfermée dans les arteres & les veines ſanguines.

Ces globules nagent dans un fluide moins denſe, dans lequel on diſtingue avec le microſcope, des globules jaunes, plus petits que les rouges, qui ont été auparavant de cette couleur; & qui par la chaleur & le frottement ſe changent en de plus petits ſemblables. De grands hommes après bien des expériences, ont évalué le diametre d'un globule rouge de *ſang*, à $\frac{1}{3\,4}$ pouce.

On obſerve, après un examen le plus recherché à-travers le microſcope, dans l'eau pâle qui reſte & dans laquelle les premiers globules nageoient, des globules auſſi tranſparens que l'eau, & quelques petites pointes de ſel.

C'eſt de ces expériences, comparées les unes avec les autres, que l'on a tiré toutes ces connoiſſances que l'on a ſur le *ſang*. On ſait donc que le *ſang* eſt compoſé de globules qui ſe réuniſſent en une maſſe confuſe lorſque la vapeur qui les tenoit en diſſolution s'en exhale, & parce qu'alors leur force d'attraction eſt plus grande. La partie rouge du *ſang* deſſéchée & qui s'enflamme, nous fait voir la nature inflammable de ces globules ſi on la jette dans le feu; c'eſt ce que prouve auſſi le pyrophore qu'on tire du *ſang* humain, & il eſt très-vraiſſemblable que l'huile poiſſeuſe que l'on retire du *ſang* par un feu violent, vient encore de-là.

Le *ſerum* jaunâtre qui paroît auſſi compoſé de globules nageant dans l'eau, eſt tel que nous l'avons décrit ci-deſſus. Il ſe trouve dans une eſpece de *liquamen* aqueux & plus fin, dont on ne peut diſtinguer les particules de l'eau des autres principes, mais en plus petite quantité, dont il eſt compoſé; principes que le feu fait dégénérer en ſels alkalis. Les diſtillations de la ſalive, du mucus, de l'humeur de l'inſenſible tranſpiration, en fourniſſent autant de preuves.

On ne peut déterminer au juſte la quantité du *ſang*; il eſt conſtant que le poids des humeurs ſurpaſſe de beaucoup celui des parties ſolides; mais pluſieurs de ces humeurs ne circulent point; telles ſont la graiſſe & le ſuc glutineux qui unit les différentes parties. Si on en peut juger par les grandes hémorrhagies qui n'ont cependant pas fait perdre la vie, par les expériences faites ſur les animaux, deſquels on a tiré tout le *ſang*, par la capacité des arteres & des veines, les humeurs qui circulent peuvent s'évaluer au moins à 50 livres, dont la cinquieme partie conſtitue ce qu'on appelle le *vrai ſang*; les arteres en contiennent environ la cinquieme partie, & les veines les quatre autres.

La proportion de ces élémens n'eſt pas toujours telle que nous l'avons dit juſqu'à préſent: l'exercice, l'âge viril augmente le *ſang* renfermé dans les vaiſſeaux ſanguins, ſa rougeur, ſa force, ſa denſité, la cohéſion de ſes parties, la dureté du *ſerum* coagulé, ſon poids & ſes principes alkalis; au contraire, ſi on eſt jeune, oiſif, qu'on ne boive que de l'eau, & qu'on ne vive que de végétaux, toutes ces cauſes diminuent le volume du *ſang* des vaiſſeaux ſanguins, rendent les parties aqueuſes plus abondantes, & augmentent à proportion le *ſerum* & le mucus qu'il contient; la vieilleſſe en augmente la partie rouge, & diminue la partie gélatineuſe.

La partie rouge du *ſang* paroît ſur-tout propre à produire la chaleur, puiſque la chaleur eſt toujours proportionnée à cette partie: elle l'arrête dans les vaiſſeaux du premier genre, parce que la groſſeur de ſes globules l'empêche de paſſer outre; & comme ils reçoivent du cœur un mouvement commun à toutes les autres parties, elles ont plus de viteſſe qu'elles, à raiſon de leur plus grande denſité; de-là ils impriment par cette raiſon le mouvement aux liqueurs des genres inférieurs; c'eſt là pourquoi la partie rouge du *ſang* étant trop diminuée par de fréquentes ſaignées, le ſang ſéjourne dans les plus petits vaiſſeaux; on devient gros, hidropique, & ainſi le renouvellement de la maſſe du ſang paroît dépendre de la préſence de la quantité convenable de cette partie rouge; en effet, les hémorrhagies font dégénérer le *ſang*, qui de ſa nature eſt rouge & épais, en une humeur pâle & ſéreuſe.

Le *ſerum*, principalement celui qui ſe coagule, eſt ſur-tout deſtiné à la nutrition des parties, à la diſſolution des alimens, à arroſer la ſurface externe & interne des cavités du corps humain, à entretenir la ſoupleſſe dans les ſolides, au mouvement des nerfs, à la vue, *&c.* M. Haller, *Phyſiol.*

Les globules rouges du *ſang* ne different de ceux qu'on trouve dans le chyle, qu'en ce qu'ils ſont compoſés de pluſieurs; leur couleur ne dépend que de cette aſſemblage, car quand on les ſépare, ils reprennent leur blancheur; de-là vient que tout ce qui paroît rouge dans un ſang qu'on expoſe à l'air, ſe convertit enfin en ſéroſité; car les petits globules qui ſe ſéparent les uns des autres recouvrent leur blancheur. La même choſe arrive dans le ſang lorſqu'il eſt renfermé dans le corps; car lorſqu'il a roulé un certain tems dans ſes vaiſſeaux, il change de nature; ſes globules ſont fouettés continuellement par les vaiſſeaux, qui étant aidés de l'action de la chaleur qui ſurvient, diviſent les parties du ſang, & les réduiſent enfin en une ſéroſité, laquelle ſe filtre par les couloirs des viſceres, ou s'exhale par les pores des poumons & de la peau.

La cauſe de cette rougeur a fait former bien des ſyſtèmes; celle qui a été reçue le plus généralement eſt le mélange du nitre de l'air avec le *ſang* dans les poumons; quelques expériences chimiques paroiſſent confirmer cette idée. Mais 1°. avec des ſels alkalis on donne de la rougeur au lait: quelle raiſon aura-t-on donc d'attribuer la couleur du *ſang* au nitre plûtôt qu'à des ſels alkalis? l'on peut dire avec autant de vraiſſemblance qu'un ſel lixiviel ſorti de la terre ou mêlé avec les alimens, produit la couleur rouge, quand il vient à s'alkaliſer par la chaleur du corps; d'ailleurs ne pourra-t-on pas trouver dans l'air quelque miniere de ſel alkali, de même qu'on y trouve du nitre? 2°. on ne ſauroit prouver qu'il y ait du nitre dans l'air; du-moins n'eſt-il pas concevable qu'il ſe trouve dans ce fluide une ſi grande quantité de ce ſel.

Je ne parlerai pas ici de ceux qui ont autrefois attribué au foie la rougeur du *ſang*; on ſait que Bartho-

lin l'a dépouillé de cette faculté; mais je crois qu'on peut lui rendre en partie les fonctions qu'on lui a refusées: il n'est pas prouvé que le chyle ne passe pas des veines mésentériques dans le foie; au contraire, nous savons que cela arrive dans les oiseaux: des expériences mêmes semblent prouver que la même chose se trouve dans l'homme.

Mais comment est-ce que les globules unis peuvent prendre la couleur rouge par cette union précisément? On a dit que les couleurs consistoient dans les modifications de la lumiere; mais par des expériences réitérées, on s'est convaincu que les couleurs étoient particulieres à certains rayons de lumiere.

Les globules dans les gros vaisseaux teignent en rouge toutes les liqueurs qui s'y trouvent; il ne faut pas pour cela qu'ils soient en une quantité extraordinaire; on voit qu'il ne faut que peu de vin rouge pour teindre un grand verre d'eau.

La petite quantité des globules rouges fait que les extrémités capillaires des arteres ne sont pas colorées; car comme ces globules ne peuvent passer que l'un après l'autre dans les filieres, il s'ensuit que pour un globule rouge il y aura une grande quantité d'eau & de limphe, & par là la couleur rouge doit se trouver absorbée; de plus, ces petits globules se trouvant comprimés, leur figure doit changer, ainsi la couleur doit souffrir quelque changement; aussi a-t-on remarqué que les globules en passant par les extrémités artérielles, s'applatissent & prennent une couleur jaunâtre; on apperçoit de petits globules blancs & diaphanes, qui ne sont autre chose que les parties huileuses de la limphe, qui n'ont encore ni assez de mouvement, ni assez de pression pour changer de couleur.

La rougeur du *sang* est-elle absolument nécessaire? On trouve des insectes qui n'ont dans leurs vaisseaux qu'une liqueur blanchâtre & diaphane; avec ce fluide ils vivent, ils font tous les mouvemens dont leurs petits muscles sont capables.

Le *sang* n'a pas la même couleur dans tous ses vaisseaux: si l'on ouvre un chien d'abord après qu'il a mangé, on verra qu'il se trouve dans les arteres pulmonaires une matiere blanchâtre mêlée avec le *sang*; mais dans les veines le *sang* est plus rouge; cela s'ensuit évidemment de ce que nous avons dit. La rougeur du *sang* dépend de la cohésion des globules du chyle; ces globules, par la pression qu'ils ont soufferte, ont été unis dans les arteres capillaires; il est donc nécessaire que le *sang* soit plus rouge dans la veine pulmonaire que dans l'artere.

Il y a encore une autre différence de couleur dans le *sang* qui se trouve en divers vaisseaux; le *sang* artériel est fort rouge, mais le sang veineux est noirâtre; cela s'ensuit de même de ce que nous avons établi. La rougeur du *sang* dépend du mouvement qui se trouvant moins fort dans les veines, doit aussi produire moins d'effet; mais il y a une raison qui prouve mieux que cette différence doit arriver: c'est que le sang artériel est rempli de lymphe, au lieu que le *sang* veineux en est privé; par conséquent les globules rouges se trouvent en plus grande quantité à proportion dans les veines, & le *sang* doit y paroitre d'une rougeur plus foncée & approchante du noir.

Quand on tire du *sang* des veines & des arteres du même animal, on y remarque une différence: le *sang* des arteres a à peu-près la même couleur dans sa surface & dans le fond; mais le *sang* veineux est fort noirâtre au fond; je suppose au reste que l'on mette ce *sang* dans un vaisseau un peu profond: la différence de couleur ne vient que de ce que le *sang* artériel est beaucoup plus raréfié & plus mêlé que le *sang* veineux; le mouvement qui se trouve dans les arteres & qui manque dans les veines, doit nécessairement produire cet effet.

Outre la partie rouge dont nous venons de parler, y a-t-il dans le *sang* des parties fibreuses? Il s'est trouvé des anatomistes qui avec raison, ont nié l'existence de ces parties; mais il s'est trouvé des physiciens qui leur ont fait divers réponses pour prouver qu'il y avoit dans le *sang* de ces sortes de parties. *Voyez* M. Senac, *ess. de Physiq.*

Toutes ces matieres qui composent le *sang* sont agitées de deux mouvemens; l'un est le mouvement de circulation dont nous avons parlé, & l'autre le mouvement intestin, c'est-à-dire le mouvement des parties sanguines en tout sens. *Voyez* CIRCULATION.

Le mouvement intestin n'est point prouvé comme le mouvement circulaire, au contraire il souffre beaucoup de difficulté; on ne nie pas que les parties qui composent le sang n'aient des mouvemens différens dans leurs vaisseaux; leurs diverses réflexions, l'élasticité de l'air, l'action des vaisseaux; tout cela doit imprimer divers mouvemens aux diverses parties qui composent le *sang*; mais ce qu'on nie, c'est que le mouvement intestin soit essentiel à sa fluidité, c'est-à-dire que le *sang* ne soit fluide que parce [illegible] parties sont diversement agitées: une ma[illegible] être très-fluide quoique toutes ses parties [illegible] dans un repos parfait; il suffit seulement que [illegible] puissent céder à la moindre impulsion; [illegible] nécessairement dès qu'elles ne seront pas [illegible] crois qu'il n'y a personne qui puisse soutenir [illegible] desunion ou la non-adhérence des parties de la [illegible] puisse exister sans mouvement; ce sentiment ne souffre pas tant de difficulté que l'autre, on s'épargne par-là la peine de chercher une cause de cette agitation, qu'on a cru trouver dans la matiere subtile, mais que rien ne sauroit prouver; on ne peut concevoir dans ce fluide un mouvement continuel qui porte ces parties de tous côtés, la raison en est évidente; car si l'on veut établir un mouvement en tous sens, il faut qu'on dise qu'il n'y a pas d'endroits vers lequel quelque partie de ce fluide ne se meuve; or si cela est, il n'y aura point de partie en mouvement qui n'en trouve quelqu'une qui aura autant de force qu'elle dans son chemin; elle ne pourra donc pas se mouvoir, ni par conséquent aucune des autres. Enfin nous nions qu'il y ait dans le *sang* un principe qui par lui-même donne la fluidité, laquelle [illegible] pend absolument que du mouvement des [illegible] car les grumeaux qu'on voit dans les vaisse[illegible] grenouille qui a été exposée à un froid vif, [illegible] vent pas se dissoudre par la chaleur qu'on leu[illegible] munique en approchant la grenouille du feu; ma[illegible] que le mouvement du cœur augmente, les grumeaux se divisent dans un instant. Les mouvemens de circulation & de fluidité ne sont pas les seuls qu'on a attribués au *sang*; on lui a encore voulu donner un mouvement de fermentation: le *sang*, dit-on, a des principes acides & alkalis qui, heurtant continuellement les uns contre les autres, doivent nécessairement produire le mouvement que l'on nomme *fermentation*, comme cela arrive aux liqueurs qui ont ces principes; mais comme ces principes sont mêlés de parties sulphureuses qui les séparent, il s'ensuit que la fermentation ne doit se faire que peu-à-peu; au premier instant quelques parties sulphureuses sortiront de l'entre-deux de quelques acides & de quelques alkalis; au second instant la même chose arrivera à d'autres parties: ainsi la fermentation se fera successivement: on apporte encore plusieurs autres raisons pour prouver qu'il y a dans le *sang* un tel mouvement fermentatif. 1°. Dit-on, le chyle se change en *sang*; or dans le *sang* les parties sont changées, & la proportion des principes qui le composent n'est pas la même que dans les parties du chyle; tout cela, selon plusieurs, ne peut se faire sans fermentation. 2°. Le *sang* se change en diverses humeurs, & dans ce changement il y a un changement de substance qui ne peut se faire sans fermentation. 3°. Dans le foin & l'avoine, on ne trouve pas de sel urineux; cependant les animaux qui se nourrissent de ces matieres donnent beaucoup de ce sel par l'analyse; or ce sel ne sauroit se former sans la fermentation non-plus que le sel salé; toutes ces raisons sont soutenues de l'analyse de toutes les liqueurs du corps humain, que l'on peut voir à leurs *articles particuliers*, SALIVE, SUC PANCRÉATIQUE, SEMENCE, URINE, *&c.*

Quelque chose que l'on dise, on ne sauroit établir de fermentation dans le *sang*; les matieres qui le composent sont fort huileuses: or on sait par la Chimie que l'huile empêche les fermentations; les acides du vinaigre qui ont dissout le plomb, & qui sont mêlés avec beaucoup d'huile, comme l'analyse nous l'apprend, ne bouillonnent point avec les alkalis: il y a plusieurs autres exemples que je ne rapporterai pas. 2°. Jamais il n'y a eu de fermentation sans repos; or comment trouver ce repos dans le *sang* qui est porté partout le corps avec une grande rapidité?

3°. Mais, objectera-t-on, comment se peut former du sel salé du *sang*, s'il n'y a pas de fermentation? A cela je réponds que les acides du vinaigre qui a dissout le plomb, formeront le sel salé avec des alkalis; cependant on n'y remarque pas de fermentation: d'ailleurs la pression du cœur & des vaisseaux, & la chaleur du *sang*, feront entrer les acides dans les alkalis, & cela suffira pour former un sel salé, *&c.*

Toutes ces raisons étant supposées, on peut prouver

ver qu'il n'eſt pas beſoin de fermentation pour former & entretenir la chaleur dans le corps humain. 1°. Les parties ſolides du corps humain ſont très-propres à s'échauffer par les frottemens: on l'expérimente à chaque moment par l'action des mains ou de quelque autre partie. 2°. Dès que le cœur viendra à agir par ſes mouvemens alternatifs, il pouſſera les parois artérielles, qui par leurs vibrations fréquentes s'échaufferont peu-à-peu. 3°. Les vibrations des arteres ayant fort échauffé les autres parties ſolides, il arrivera que cette chaleur ſe communiquera aux fluides; ainſi les ſolides ſeront la ſeule cauſe de la chaleur dans le corps humain. 4°. Les parties fluides qui ſont dans les vaiſſeaux, ſont très-propres à s'échauffer, puiſqu'elles ſont fort huileuſes; ainſi elles pourront s'échauffer beaucoup. 5°. Par ce que nous venons de dire, on ſe débarraſſe facilement de la difficulté qu'on fait d'ordinaire contre ce ſentiment: ſavoir comment il ſe peut faire que les fluides s'échauffent beaucoup dans notre corps ſans fermentation, puiſque l'eau qu'on bat ne s'échauffe jamais. On en trouve aiſément la raiſon dans ce que nous venons de dire; s'il n'y avoit que de l'eau dans le corps, la chaleur ſeroit ſuffoquée, mais il y a d'autres matieres: d'ailleurs ſi les parois des vaiſſeaux étoient bien fortes, & que l'eau n'empêchât pas l'eſprit animal de couler dans les nerfs, la chaleur pourroit ſe faire ſentir. On n'a qu'à imbiber d'eau des pieces de bois qui s'échauffent facilement, on verra que ſi on les frotte long-tems l'une contre l'autre, elles s'échaufferont: or cela ne peut ſe faire qu'il ne ſurvienne quelque chaleur dans l'eau contenue dans les pores; de plus s'il y avoit un principe d'élaſticité dans l'eau comme dans le ſang, la chaleur ſurviendroit de même par les mouvemens de ce fluide, comme par le mouvement du *ſang*. 6°. Il y a une expérience qui prouve que la cauſe primitive de la circulation & de la chaleur, eſt l'action des vaiſſeaux. Qu'on prenne une grenouille, qu'on l'ouvre & qu'on l'expoſe au froid, on verra que le *ſang* qui eſt dans le méſentere ſe coagulera & ſe réduira en grumeaux. Si l'on préſente ces vaiſſeaux au feu, les grumeaux ſubſiſtent toujours, l'action des parties ignées ne les réſout point; mais dès qu'on préſente le cœur de la grenouille au feu, & qu'il commence à battre, dès lors tous les grumeaux diſparoiſſent, & la circulation ſe revivifie, comme nous avons déja dit. De-là il s'enſuit évidemment que ce n'eſt pas la chaleur qui donne la fluidité au ſang, que ce n'eſt que l'action des parties ſolides qui le diviſent; que la chaleur eſt un effet du mouvement des vaiſſeaux, & qu'elle n'eſt pas même abſolument néceſſaire, puiſqu'elle n'eſt qu'une ſuite du reſſort des fibres. S'il arrivoit que ces fibres puſſent avoir aſſez de force pour diviſer le *ſang*, mais qu'elles n'en euſſent pas aſſez pour s'échauffer, le *ſang* ne ſeroit nullement chaud, quoiqu'il fût fluide. 7°. On peut voir par tout cela que le *ſang* qui ſera trop agité par les parties ſolides, s'échauffera davantage, tendra à s'alkaliſer, deviendra plus âcre. 8°. On peut expliquer pourquoi la chaleur devient plus forte quand la circulation trouve quelque obſtacle: les arteres ſe trouvant plus dilatées, agiſſent avec plus de force; ainſi la chaleur doit ſe faire ſentir plus fortement. *Voyez* M. Senac, *eſſais phyſ.*

On peut concilier tout ce que nous venons de dire du *ſang*, avec les différentes eſpeces de tempéramens que les anciens ont établies. Si le *ſang* abonde en globules rouges ou du premier genre, cet état ſera celui que les anciens appelloient *tempérament ſanguin;* & on rendra raiſon par-là des ſymptomes particuliers à ce tempérament. Si les globules rouges ſont en petite quantité dans le *ſang*, & que celui-ci ſoit fluide & ſéreux, ce ſera ce qu'ils appelloient *tempérament phlegmatique*. S'il arrive, par quelque cauſe que ce ſoit, que le *ſang* ſe trouve ſurchargé de parties groſſieres, épaiſſes, & difficiles à mettre en mouvement, parties que les anciens ont regardées comme les principaux ingrédiens de l'atrabile, ce ſera pour lors cette conſtitution qu'ils ont appellée mélancolique, *temperamentum melancolicum*. Nos alimens en général ſont d'une matiere acide, ou participent de cette qualité; mais par les altérations qu'ils ont à ſouffrir dans notre corps, ils paſſent bientôt dans un état neutre: la ſtructure du corps des animaux eſt telle, que la circulation par ſa force en atténuant de plus en plus les parties du ſang, corrige leur acidité, & les animaliſe pour ainſi dire; elle les rend volatils & en état de paſſer par la voie de la tranſpiration: c'eſt cette même force qui les diſpoſe enfin à devenir *alkalins*; ſi rien ne s'oppoſe à cette transformation, l'haleine devient forte & le ſang ſe corrompt. On voit que la bile avant que de ſe ſéparer du reſte de la maſſe du *ſang*, a ſubi une longue circulation: c'eſt une des liqueurs animales les plus parfaites, & qui s'éloignent le plus de la nature des acides; elle eſt abondante & bien conditionnée dans ceux en qui les liqueurs circulent avec force, & en qui toutes les fonctions s'exécutent bien. C'eſt cette conſtitution portée à un degré trop fort, qui mérite à juſte titre d'être appellée avec les anciens, *tempérament cholérique*, ou *chaud & bilieux*; la conſtitution directement contraire à celle-là, dans laquelle la circulation ſe fait d'une maniere foible & irréguliere, & où le mouvement n'eſt point aſſez fort pour changer la qualité de nos alimens, paroit convenir avec la *cachexie* des anciens, que l'on peut en quelque façon regarder comme une ſorte de tempérament, & comme une diſpoſition différente de l'état naturel & régulier. Elle n'eſt pas, à proprement parler, une maladie particuliere, telle que le ſeroit une diſpoſition du corps propre à donner lieu à un grand nombre d'incommodités; cette conſtitution ſe trouve communément confondue avec le tempérament phlegmatique, de même le tempérament ſanguin & bilieux ſe trouvent ſouvent réunis dans un même ſujet. On trouve encore dans le corps humain d'autres diſpoſitions générales & différentes de l'état moyen; & ces différentes diſpoſitions peuvent être déſignées par les noms du tempérament *ſulphureux*, *ſalin*, *chaud*, *froid*, &c. ſelon la maniere dont on conſidere les diverſes parties qui entrent dans la compoſition du *ſang*, leur combinaiſon, & les différentes opérations du corps. *Voyez* Cœur.

Quant à la dépuration du *ſang*, & à la maniere dont les différentes liqueurs ſont ſéparées, *voyez* Sécrétion.

Pour ce qui eſt de la transfuſion du *ſang* d'un animal dans les veines d'un autre, *voyez* Transfusion.

Nous avons dans les *Tranſactions philoſophiques* pluſieurs exemples extraordinaires d'hémorrhagies volontaires; il eſt fait mention ſur-tout d'un enfant qui rendit le *ſang* par le nez, les oreilles & le derriere de la tête pendant trois jours. Depuis ce tems juſqu'au ſixieme, il rendit le *ſang* par les ſueurs de la tête: au ſixieme jour il le rendit par la tête, les épaules & le milieu du corps pendant trois jours. Il continua à ſaigner des orteils, des jointures des bras & des doigts de chaque main, & de l'extrémité des doigts, ce qui dura juſqu'à ſa mort. Dans l'ouverture que l'on en fit, on trouva dans les endroits d'où le *ſang* ſortoit de petits trous ſemblables à une piquûre d'aiguille. *Voyez* Hémorrhagie.

Pour la maniere d'étancher le ſang, *voyez* Styptique.

Pierre de ſang, *voyez* Sanguine & Hématites.

Mains ſanglantes (*avoir les*) c'eſt une des quatre ſortes de délits que l'on peut commettre ſur les pays de chaſſe du roi d'Angleterre. Si on trouve un homme ayant les mains ou une autre partie ſanglante, il eſt condamné comme ayant tué une bête fauve, quand même on ne l'auroit point trouvé chaſſant. *Voyez* Forêt.

Pluie de ſang, *voyez* Pluie.

Flux de ſang, *voyez* Flux & Dissenterie.

Urine de ſang, c'eſt une maladie dans laquelle l'urine ſort mêlée avec du *ſang*, en quantité plus ou moins grande. *Voyez* Urine.

Le *ſang* qui ſort ainſi vient des reins, quelquefois auſſi de la veſſie ou des uretres. Cette maladie eſt cauſée quelquefois par une émotion violente, ou par une chûte en arriere qui cauſe la rupture de quelques-uns des vaiſſeaux urinaires: quelquefois auſſi elle ſe trouve à la ſuite des ſuppreſſions ſubites des hémorrhoïdes ou des regles. La pierre ſur-tout dans les reins, occaſionne auſſi de fréquens paroxiſmes de cette maladie; & les cantharides priſes intérieurement, ou même appliquées extérieurement ſans acides, produiſent le même effet. L'urine de *ſang* eſt un très-mauvais ſymptome dans la petite vérole & les fievres malignes, quoique dans quelques occaſions elle ait paru ſervir de criſe, & être un indice de la fin de la maladie.

Sang de bouc, (*Pharmacie*.) la préparation conſiſte à le faire ſécher pour le garder & le réduire en poudre quand on voudra.

On fera nourrir à la maiſon un chevreau avec la pim-

pimprenelle, le persil, la mauve, la saxifrage; on lui ouvrira les arteres, & on ramassera le sang qui en découlera; on le laissera rasseoir; on en séparera la sérosité, & ensuite on le fera sécher au soleil, ou à une chaleur douce de feu.

Ses vertus sont d'être sudorifique, alexipharmaque; on l'ordonne dans la pleurésie, à la dose d'un scrupule. *Voyez* Bouc. C'est ainsi que l'on prépare le *sang* humain.

Sang, (*Critiq. sacrée.*) ce mot, dans l'Ecriture, marque *la vie*; de-là ces expressions figurées, *teindre son pié, ses habits de sang*, pour dire faire un grand carnage de ses ennemis; *porter sur quelqu'un le sang d'un autre*, c'est charger quelqu'un du meurtre d'un autre. *Sang* se prend aussi pour *parenté*, *alliance*. Je vous livrerai à ceux de votre *sang* qui vous poursuivront, *Ezech. xxxv.* 6. Ce mot désigne encore la nature corrompue par le péché, *Matt. xvj.* 17. Il signifie quelquefois *le jus du raisin*. Judas lavera son manteau dans le vin, *in sanguine uvæ*, Genese, *lxix.* 11. C'est une expression figurée pour peindre la fertilité des vignobles de la tribu de Juda. *Malheur à celui qui bâtit une ville dans le sang*, Habac. *ij.* 12. c'est-à-dire *par l'oppression des malheureux*. O Dieu, délivrez-moi *des sangs*, dit David, *ps. l.* 16. c'est-à-dire des peines que je mérite par le *sang* que j'ai répandu. Ce devroit être la priere de tous les rois qui ont aimé la guerre. (*D. J.*)

Sang, *pureté de*, (*Hist. d'Espag.*) en Espagne on fait preuve de *pureté de sang*, comme on fait preuve en France de noblesse pour être chevalier de Malte, ou du Saint-Esprit, *&c.* Tous les officiers de l'inquisition, ceux du conseil supreme & des autres tribunaux doivent prouver leur *pureté de sang*, c'est-à-dire qu'il n'y a jamais eu dans leur famille ni juifs, ni maures, ni hérétiques. Les chevaliers des ordres militaires, & quelques chanoines sont pareillement obligés de joindre cette preuve aux autres, qu'on exige d'eux. On les dispense de la *pureté de sang* au propre, la figurative en tient lieu. (*D. J.*)

Sang *de Jesus-Christ, ordre du*, (*Ordre milit.*) nom donné à un ordre militaire institué à Mantoue en 1608, par Vincent de Gonzagues, quatrieme du nom, duc de Mantoue. On peut lire, sur cet ordre, Donnemundi, dans son histoire de Mantoue; le Mire, Faryn, Justiniani & le pere Helyot. Je dirai seulement que l'habit des chevaliers de cet ordre, à commencer par leur collier jusqu'à leurs bas de soie cramoisi, est assez bisarrement imaginé; mais c'est à-peu-près la même chose de presque tous les autres ordres militaires de l'Europe. (*D. J.*)

Sang, *conseil de*, (*Hist. mod.*) est un tribunal qui fut établi en 1567, dans les Pays-Bas, par le duc d'Albe, pour la condamnation ou justification de ceux qui étoient soupçonnés de s'opposer aux volontés du roi d'Espagne Philippe II. Ce conseil étoit composé de douze personnes.

Sang-dragon, s. m. (*Hist. des drog. exot.*) sorte de résine connue de Dioscoride, sous le nom de [illegible], & des Arabes, sous celui de *alachnem*; on l'appelle *sanguis draconis* dans les boutiques. C'est une substance résineuse, seche, friable, inflammable, qui se fond aisement au feu, d'un rouge foncé, de couleur de *sang* lorsqu'elle est pilée, transparente quand elle est étendue en lames minces, sans goût & sans odeur, si ce n'est lorsqu'on l'a brûlée; car alors elle répend une odeur qui approche beaucoup de celle du storax liquide.

On trouve dans les boutiques de droguistes deux sortes de *sang-dragon*: le dur est formé en grumeaux, ou en petites masses de la longueur d'un pouce & de la largeur d'un demi-pouce, enveloppé dans des feuilles longues, étroites presque comme celles du jonc ou de palmier; c'est ce que l'on appelle chez les apothicaires *larmes*, ou *gouttes de sang-dragon*. Il y en a aussi en masses, ou en pains qui est moins pur, & mêlé d'écorces, de bois, de terre ou d'autres corps hétérogenes. L'autre *sang-dragon*, que l'on rencontre quelquefois dans les boutiques, est fluide, mou, tenace, résineux, inflammable, il approche de l'odeur de celui qui est solide; il est cependant moins agréable: il seche avec le tems, & devient semblable à celui qui est solide.

On trouve aussi très-souvent chez les droguistes un faux *sang-dragon*, qu'il est très-facile de distinguer du véritable. Ce sont des masses gommeuses, rondes, applaties, d'une couleur rouge-brune & sale, composée de différentes especes de gommes, auxquelles on donne la teinture avec du vrai *sang-dragon*, ou avec le bois du Brésil. Ces masses ne s'enflamment point, mais elles font des bulles, elles pétillent, elles s'amollissent & se dissolvent dans l'eau qu'elles rendent mucilagineuse comme les gommes. On doit les rejetter entierement. On estime le *sang-dragon* que l'on apporte en gouttes pures, brillantes, d'un rouge-brun, inflammables, enveloppées dans des feuilles, & qui étant pulvérisées, font paroître une couleur d'écarlate brillante.

Les anciens Grecs connoissoient ce suc résineux, sous le nom de *cinabre*, dénomination qui depuis a été transportée par abus à notre cinnabre minéral que les Grecs appelloient *minium*; c'est par le même abus que l'on a donné peu-à-peu le nom de *minium* à la chaux rouge du plomb.

Dans le tems de Dioscoride, quelques-uns pensoient que le suc, dont nous parlons, étoit le *sang* desséché de quelque dragon. Dioscoride, à la vérité, rejette cette idée; mais il ne dit pas ce que c'est que le suc: cependant il y a long tems que ceux qui ont écrit sur la matiere médicale, conviennent que ce suc découle d'un arbre.

Monard assure que cet arbre s'appelle *dragon*, à cause de la figure d'un dragon que la nature a imprimé sur son fruit; mais ne peut-on pas dire que c'est à cause du nom de l'arbre que l'on a cherché & imaginé cette figure de dragon dans son fruit? Quoi qu'il en soit, les Botanistes font mention de quatre especes de plantes qui portent le nom de *sang-dragon* des boutiques. Décrivons-les, M. Geoffroy nous dirigera.

La premiere espece s'appelle *draco arbor*, Clus. *Hist. I. C. B. P.* 505. *palma prunifera, foliis yuccæ, e quâ* sanguis draconis. *Commuel. hort. Amstæl.* C'est un grand arbre qui ressemble de loin au pin par l'égalité & la verdure de ses branches. Son tronc est gros, haut de huit ou neuf coudées, partagé en différens rameaux, nuds vers le bas, & chargés à leur extrémité d'un grand nombre de feuilles, longues d'une coudée, larges d'abord d'un pouce, diminuant insensiblement de largeur, & se terminant en pointe; elles sont partagées dans leur milieu par une côte saillante, comme les feuilles d'iris. Ses fruits sont sphériques, de quatre lignes de diametre, jaunâtres & un peu acides; ils contiennent un noyau semblable à celui du petit palmier. Son tronc, qui est raboteux, se fend en plusieurs endroits, & répand dans le tems de la canicule, une liqueur qui se condense en une larme rouge, molle d'abord, ensuite seche & friable; & c'est-là le vrai *sang-dragon* des boutiques. Cet arbre croît dans les îles Canaries, sur-tout près de Madere.

La seconde espece de *sang-dragon* est appellée *palma amboinensis* sanguinem draconis *fundens altera, foliis & caudice, undique spinis longis, acutissimis, nigris, armata*, Sherad. *Arundo fareta Indiæ orientalis*, sanguinem draconis *manans*, Hist. Uxon. *Palma pinus, sive conifera, J. B.* 1. 391. *Arundo rotang.* Bont. *Palma conifera spinosa*, Kæmpfer. *Amœn. exot.* 552. Cet arbre est haut de trois toises, hérissé de toutes parts d'épines, d'un brun foncé, droites, applaties, longues presque d'un pouce.

Son tronc s'éleve jusqu'à la hauteur de trois aunes; il est de la grosseur de la jambe, simple, droit, jaunâtre, garni d'épines horisontales; il est noueux de lieu en lieu, & les nœuds sont entourés de branches feuillées; elles forment un tuyau par leur base, de maniere que la branche feuillée inférieure embrasse toujours celle qui est au-dessus, ce qui fait que ses nœuds ne paroissent pas, à-moins qu'on n'en ôte les enveloppes.

Ces bases de branches feuillées, ou ces especes de tuyau, forment la plus grande partie de la surface extérieure du tronc; car lorsqu'elles ont été enlevées, on voit la partie médullaire du tronc dont la surface est luisante, de couleur brune, d'une substance blanche, mollasse, fibrée, charnue & bonne à manger. Ses branches feuillées sont clair-semées sur le tronc, & rapprochées vers le sommet.

Elles sont garnies de feuilles rangées par paires de chaque côté, & nues à leur partie inférieure. La côte de ses branches feuillées est lisse, verte en-dessus, pâle & jaunâtre en-dessous, creusée en gouttiere de chaque côté d'où partent les feuilles; elle est hérissée d'épines courtes, rares recourbées, jointes deux-à-deux comme des cornes.

Les feuilles que les Botanistes appellent ordinairement *des ailes*, sont comme celles du roseau, vertes, longues d'une coudée, larges de six lignes, pointues,

me-

menues, pendantes, ayant quelques épines en-dessous, & trois nervures qui s'étendent dans toute la longueur.

Les fruits naissent d'une façon singuliere, ramassés en grappes, sur une tige qui vient de l'aisselle des branches feuillées. Ces grappes sont renfermées dans une gaine, composée de deux feuillets opposés, minces, cannelés, bruns, qui forment une longue pointe aiguë.

La grappe a neuf pouces de longueur, & est composée de quatre, cinq ou six petites grappes qui accompagnent la tige. Ces grappes se divisent en pédicules courts, gros, courbés & posés près l'un de l'autre; ils portent chacun un fruit dont la base est formée de six petits feuillets minces, membraneuse, de couleur brune, qui servoient de calice à la fleur.

Le fruit est arrondi, ovoïde, plus gros qu'une aveline, couvert d'écailles luisantes, rangées de façon qu'il représente un cône de sapin renversé, car les pointes des écailles supérieures couvrent les intervalles qui se trouvent entre les inférieures, d'où il résulte un arrangement régulier en échiquier. Le sommet de ce fruit est chargé de trois stiles, grêles, secs & recourbés en-dehors.

Les petites écailles sont menues, un peu dures, collées fortement ensemble, de couleur pourpre, à bords bruns, terminées en angles droits par leurs pointes: sous ces écailles on trouve une membrane blanchâtre qui enveloppe un globule charnu, d'un verd pâle avant sa maturité, pulpeux, plein de suc, d'un goût légumineux & fort astringent, qui se répand promptement de la langue à toute la bouche mais qui disparoît aussi-tôt.

Les Orientaux, les Malayes & les peuples de l'île de Java, tirent le suc résineux du fruit de cet arbre de la maniere suivante, selon le rapport de Kempfer. On place les fruits sur une claie posée sur un grand vaisseau de terre, lequel est rempli d'eau jusqu'à moitié; on met sur le feu ce vaisseau légérement couvert, afin que la vapeur de l'eau bouillante amollisse le fruit, & le rende flasque; par ce moyen la matiere sanguine qui ne paroissoit pas dans ce fruit coupé, en sort par cette vapeur chaude, & se répand sur la superficie des fruits. On l'enleve avec de petits bâtons, & on la renferme dans des follicules faites de feuilles de roseau pliées, qu'on lie ensuite avec un fil, & que l'on expose à l'air, jusqu'à ce qu'elle soit desséchée.

D'autres obtiennent ce suc résineux par la simple décoction du fruit; ils le cuisent jusqu'à ce que l'eau en ait tiré tout le suc rouge; ils jettent ensuite le fruit, & ils font évaporer cette eau jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un suc épais qu'ils renferment dans des follicules.

La troisieme espece de *sang-dragon* est nommée, dans Hermandiez, 59. *ezquahuitl, seu sanguinis arbor*; c'est un arbre qui a les feuilles de bouillon blanc, grandes & anguleuses; il en découle par incision une liqueur rouge, dite *sang-dragon*.

La quatrieme espece s'appelle *draco arbor, indica, siliquosa, populi folio, angsana Javanensibus*, comme le *Hort. Amst. rarior*, 213. C'est un grand arbre qui croît dans Java, & même dans la ville de Batavia; son bois est dur, & son écorce rougeâtre. Ses feuilles sont placées sans ordre, portées par des queues longues & grêles; elles sont semblables aux feuilles du peuplier, mais plus petites, longues de deux pouces, larges à peine d'un pouce & demi, pointues, molles, lisses, luisantes, d'un verd-gai qui tire sur le jaune; d'un goût insipide. Ses fleurs sont petites, jaunâtres, odorantes, un peu ameres; ses fruits portés par de longs pédicules, sont d'une couleur cendrée, durs, ronds, applatis, cependant convexes des deux côtés dans leur milieu; membraneux à leur bord, garnis de petites côtes saillantes. Chaque fruit contient deux ou trois graines oblongues, recourbées, rougeâtres, lisses, luisantes, ressemblantes un peu de figure à des petits haricots. Quand on fait une incision au tronc, ou aux branches de cet arbre, il en découle une liqueur qui se condense aussi-tôt en des larmes rouges, que l'on nous apporte en globules enveloppées dans du jonc.

Il seroit bien difficile de dire en quoi consiste la différence des sucs que l'on tire de ces différentes plantes, si toutefois il y a quelque différence; car on ne distingue point la variété de ces sucs dans les résines seches qu'on nous envoie; ce qu'il y a de sûr, c'est que le vrai *sang-dragon* ne se dissout point dans l'eau, mais dans l'esprit-de-vin & dans les substances huileuses. La fumée qu'il répand, lorsqu'on le brûle, est un peu acide, comme celle du benjoin; c'est une résine composée de beaucoup d'huile grossiere, & d'un sel acide mêlés ensemble; elle contient peu de parties volatiles huileuses, comme on peut le conclure de ce qu'elle n'a ni goût, ni odeur. On donne au *sang-dragon* une vertu incrassante & dessicative, & on l'emploie intérieurement, à la dose d'une drachme, pour la dissenterie, les hémorrhagies, les flux de ventre & les ulceres internes. On s'en sert extérieurement pour dessécher les ulceres, agglutiner les levres des plaies, & fortifier les gencives. Les Peintres le font entrer dans le vernis rouge, dont ils colorent les boîtes & coffres de la Chine. (*D. J.*)

SANGAMI ou SOOSIN, (*Géog. mod.*) une des provinces de la grande contrée du sud-est de l'empire du Japon. Elle a trois journées de long; c'est un pays plat & stérile, qui ne fournit presque d'autre substance que des tortues, du poisson & des écrevisses de mer; mais on tire une grande quantité de bois de ses forêts, ce pays est divisé en huit districts. (*D. J.*)

SANGAR, s. m. (*Mythol.*) fleuve de Phrygie, pere de la belle Sangaride, qui fit oublier au jeune Attis les engagemens qu'il avoit avec Cybele, & fut cause de la mort de son amant. Pausanias fait Sangaride mere d'Attis, au lieu de son amante; & rapporte un conte que l'on débitoit à Pessinunte sur Sangaride. Cette nymphe ayant vû le premier amandier que la terre eût produit, y cueillit des amandes, & les mit dans son sein. Aussi-tôt les amandes disparurent, & Sangaride se sentit grosse; elle accoucha d'un fils que l'on exposa dans les bois, & qui fut nourri par une chevre, il eut nom *Attis*. (*D. J.*)

SANGAR, (*Géog. anc. & mod.*) *Sangari*, *Sacari* ou *Zacari*, ou *Zagari*, riviere de la Turquie, en Asie, dans la partie septentrionale de la Natolie. Elle vient de la province de Germian, & passant dans celle de Begsangil, elle s'y rend dans la mer noire. Le nom latin est *Sangarius*, selon Ptolomée, *liv. V. ch.* 1. & Arrien, *l. I. de Alex.* Hesychius dit *Sagarius*, & l'attribue à la Lydie & à la Phrygie. Elle est nommée *Sagaris*, Σαγαρις, dans une médaille de Julia-Pia-Augusta. Stuckius remarque, que le scholiaste d'Apollonius l'appelle *Sanga*, Σάγγα, & Solin *Sangaris*.

Plutarque le géographe dit, *Sagaris*, fleuve de Phrygie; il ajoute qu'il étoit auparavant nommé Xerabates, par la raison que dans les grandes chaleurs de l'été, il est la plûpart du tems à sec, on l'appella *Sagaris*, dit cet auteur, parce que *Sagaris*, fils de Myndon & d'Alexirhoé, ayant méprisé les mysteres de Cybele, injuria les prêtres de cette déesse: Cybele pour le punir lui envoya une manie, dans les accès de laquelle il se jetta dans le fleuve de Xerabate, qui changea alors de nom, pour prendre celui de cet homme.

M. de Tournefort, *lettre XVII. tom. II. pag.* 84. nomme cette riviere *Ava* ou *Ayala*. Il est surprenant, dit-il, que les Turcs ayent reçu l'ancien nom de la riviere d'Ava, car ils l'appellent *Sagari* ou *Sacari*, & ce nom vient sans doute de *Sangaris*, fleuve assez célebre dans les anciens auteurs, lequel servoit de limites à la Bithynie. Strabon assure qu'on l'avoit rendu navigable, & que ses sources sortoient d'un village appellé *Sangias*, auprès de Pessinunte, ville de Phrygie, connue par le temple de la mere des dieux; Lucullus étoit campé sur les bords, lorsqu'il apprit la perte de la bataille de Chalcédoine. (*D. J.*)

SANGENON, s. m. (*Hist. nat. Minéralog.*) nom que les Indiens donnent à une espece d'opale qui paroît d'une couleur olivâtre, quand on l'a considérée à l'ordinaire, mais qui paroît rouge comme un rubis, & transparente lorsqu'on regarde le jour au-travers.

SANG-GRIS, s. m. *terme de relation*; c'est ainsi que les François nomment en Amérique, une boisson que les Anglois ont inventée, & qui est fort à la mode aux iles Antilles françoises. Cette boisson se fait avec du vin de Madere, du sucre, du jus de citron, un peu de cannelle, de muscade, & une croûte de pain rôtie; on passe cette liqueur par un linge fin, & elle est une des plus agréables à boire. (*D. J.*)

SANGHIRA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar, qui est, dit-on, une espece d'indigo. Les habitans la regardent comme un spécifique & un préservatif contre les maladies contagieuses.

SANGLANT, adj. (*Gram.*) qui rend du sang, qui en est taché. Un sacrifice *sanglant*, une robe *sanglan-*

te

te, une action *fanglante*, les mains *fanglantes*; il fe prend dans un fens très-différent, lorfqu'on dit un affront *fanglant*, une raillerie *fanglante*, un tour *fanglant*, un reproche *fanglant*. Je crois qu'alors ces chofes font comparées à un coup violent qui bleffe jufqu'au fang.

SANGLES, f. f. pl. (*Corderies*.) les *fangles* font des efpeces de tiffus groffiers, plus ou moins larges & longs, compofés de plufieurs gros fils de chanvre, entrelacés les uns dans les autres, qui fe fabriquent par les Cordiers. Les *fangles* font partie du négoce des marchands de fer & des quincailliers, qui font du corps de la Mercerie. Elles fe diftinguent en *fangles* pour chevaux de felle; en *fangles* pour chevaux de bâts ou autres bêtes de fommes, & en *fangles* à tapiffiers ou pour meubles. (*D. J.*)

Sangles *de chevaux de bâts*, (*Bourreliers*.) elles font étroites, longues, fortes & groffieres. Ces *fangles* qui s'employent par les Bourreliers, fe vendent par pieces plus ou moins longues, fuivant que les Cordiers qui les ont fabriquées ont jugé à-propos de les faire, n'y ayant rien de reglé là-deffus; elles fe tirent pour l'ordinaire des mêmes endroits que celles deftinées pour les chevaux de felle. Il faut remarquer que tant que les *fangles* pour chevaux de bâts font en pieces, elles s'appellent du *tiffu*, & qu'elles ne perdent ce nom pour prendre celui de *fangles*, que lorfqu'elles font coupées par morceaux de longueur proportionnée à leur ufage. *Savary*. (*D. J.*)

Sangles *de chevaux de felle*, (*Ouvrage de Selliers*.) elles s'employent par les Selliers, & font communément blanches ou grifes, rayées de rouge & de bleu, ou grifes fans raye, ou grifes rayées de rouge; les unes & les autres ont une aune mefure de Paris. (*D. J.*)

Sangles *de Tapiffier*, (*Tapifferie*.) elles font inférieures en qualité à toutes autres, & viennent la plûpart de Châlons en Champagne. Celles qui ont environ 4 pouces de large & qui fervent à fangler des chaifes, des fauteuils, des fophas, des canapés, des lits, *&c.* fe vendent à la groffe; chaque groffe eft compofée de douze pieces, & la piece contient 7 à 8 aunes de Paris. Il s'en fait quelques-unes plus étroites de femblable qualité, qui fe vendent de même; leur principal ufage eft pour attacher aux métiers des Tapiffiers, Brodeurs, *&c.* Celles de 20 à 24 lignes de large, qui fervent à border les tentes & les tapifferies, qu'on appelle *bordures*, fe vendent auffi à la groffe, chaque groffe contient vingt-quatre pieces de 6 à 7 aunes chacune. *Savary*. (*D. J.*)

Sangle, *en terme d'Orfévre*, c'eft une bande de cuir ou de petite corde nattée, environ de la largeur de 4 pouces, au bout de laquelle il y a un anneau de fer pour recevoir le crochet des tenailles; on fe fert auffi quelquefois de corde pour tirer. Elle a même cet avantage fur la *fangle*, qu'elle n'augmente point le diametre de l'arbre en fe tournant deffus. *Voyez les fig.*

Sangle, (*Rubanier*.) eft un morceau de *fangle* véritablement, attaché à demeure au côté gauche du métier, & qui fert à foutenir les reins de l'ouvrier & à lui donner de la force pour enfoncer les marches lorfqu'il eft affis fur le fiege; il attache l'autre bout terminé par un anneau à l'autre côté du métier, après qu'il s'eft entouré le corps avec ladite *fangle*; cette *fangle*, outre la force dont on vient de parler, fert encore à l'ouvrier de point d'appui en l'empêchant de reculer de deffus le fiege pendant le travail, on peut fe paffer de cette *fangle* dans les ouvrages legers.

Sangles, f. f. (*Marine*.) on appelle ainfi des entrelacemens de menues cordes à deux fils, qu'on nomme *biftord*, que l'on met en différens endroits du vaiffeau, comme fur les cercles des hunes, fur les premiers des grands haubans & ailleurs, pour empêcher que les manœuvres ne fe coupent.

Sangles-blancs, (*Comm. de fil.*) on donne ce nom à des fortes de fils qui viennent de Hollande; ils fervent aux ouvriers en points à picoter leurs ouvrages, c'eft-à-dire à faire cette bordure en forme de petites dents, qu'on appelle des *picots*, dont on termine les points faits à l'aiguille, du côté oppofé à celui de l'engrêlure. (*D. J.*)

Sangles-bleus, (*Comm. de fil.*) efpece de fil teint en bleu, qui fert à faire les liteaux du linge de table, particulierement aux ferviettes & aux napes. Ces fils fe fabriquent & fe mettent en teinture à Troye en Champagne, d'où les tifferands qui travaillent à cette forte de lingerie, & les marchands merciers de Paris, qui font le commerce des fils, ont coutume de les tirer. (*D. J.*)

SANGLÉ, participe paffif, (*Gram.*) *Voyez* Sangle & Sangler.

Sanglé, *terme de Blafon*, il fe dit du cheval, des pourceaux, & des fangliers qui ont par le milieu du corps une efpece de ceinture d'un autre émail.

Die Glaubitzer en Siléfie, d'azur au poiffon d'argent en face, *fanglé* de gueules.

SANGLER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) c'eft ferrer les fangles de la felle pour qu'elle foit plus ferme fur fon dos.

Sangler le fromage, (*Fromagerie*.) c'eft le ferrer bien fort tout-au-tour avec une fangle de peau ou une légere écorce de fapin, pour en conferver la forme pendant qu'on lui donne le fel. Il ne fe dit que des fromages de Griers & de Berne. (*D. J.*)

SANGLIER, f. m. *aper*, (*Hift. nat. Ichthiolog.*) poiffon de mer couvert d'écailles, & dont le corps eft fort dur, prefque rond & applati; il a une couleur rougeâtre; les yeux font grands, le mufeau eft long & mouffe; il y a fur le dos des piquans fort pointus, durs, longs & droits; les premiers font courts; ceux du milieu ont le plus de longueur, & les derniers font un peu plus grands que les premiers. Ce poiffon a deux nageoires aux ouies & deux au ventre; celles-ci font garnies de forts aiguillons: il y a auffi au-deffous de l'anus trois aiguillons courts & pointus. Le *fanglier* differe principalement du porc, en ce qu'il n'a point de dents & que fa chair eft bonne à manger; au lieu que celle du porc a une très-mauvaife odeur & qu'elle eft toujours dure. Rondelet, *hift. nat. des poiffons*, *I. part. liv. V. chap. xxvij.* *Voyez* Poisson.

Sanglier, *aper*, (*Hift. nat. Zoolog.*) animal quadrupede de même efpece que le cochon domeftique & le cochon de Siam. Quoique ces animaux n'aient à chaque pié que deux doigts qui touchent la terre, & que ces doigts foient terminés par un fabot, ils different beaucoup des animaux à pié fourchu, non-feulement par la conformation des jambes & des piés, mais encore en ce qu'ils n'ont point de cornes, qu'ils ne manquent pas de dents incifives à la mâchoire fupérieure, qu'ils ont des dents canines très-longues, connues fous le nom de *défenfes* & de *crochets*, qu'ils ne ruminent pas, qu'ils n'ont qu'un eftomac, *&c.* La partie du grouin du *fanglier* & des cochons, à laquelle on donne le nom de *boutoir*, eft formée par un cartilage rond qui renferme un petit os. Le boutoir eft percé par les narines & placé au-devant de la mâchoire fupérieure. Cette partie, qui eft le nez, a beaucoup de force; ces animaux s'en fervent pour fouiller dans la terre. Le *fanglier* a la tête plus longue, la partie inférieure du chanfrein plus arquée, & les défenfes plus grandes & plus tranchantes que les crochets des autres cochons. Sa queue eft courte & droite. Il eft couvert, comme les cochons, de groffes foies dures & pliantes; mais il a de plus un poil doux & frifé, à-peu-près comme de la laine; ce poil eft entre les foies & a une couleur jaunâtre, cendrée, ou noirâtre fur différentes parties du corps de l'animal, ou à fes différens âges. Tant que le *fanglier* eft dans fon premier âge, on le nomme *marcaffin*; alors il a des couleurs qu'il perd dans la fuite, c'eft ce que l'on appelle la *livrée*: elle eft marquée fur le fœtus dès qu'il a du poil; elle forme des bandes qui s'étendent le long du corps depuis la tête jufqu'à la queue, & qui font alternativement de couleur de fauve clair & de couleur mêlée de fauve & de brun; celle qui fe trouve fur le garot & le long du dos eft noirâtre. Il y a fur le refte de l'animal un mêlange de blanc, de fauve & de brun. Lorfque le *fanglier* eft adulte, il a le groin & les oreilles noirs, & le refte de la tête de couleur mêlée de blanc, de jaune & de noir dans quelques endroits. La gorge eft roufsâtre; les foies du dos font les plus longues, couchées en-arriere, & fi ferrées que l'on ne voit que la couleur brune rouffâtre qu'elles ont à la pointe, quoiqu'elles aient auffi du blanc fale & du noir, dans le refte de leur étendue. Les foies des côtés du corps & du ventre ont les mêmes couleurs que celles du dos; mais comme elles font moins ferrées, le blanc y paroît avec le brun; les foies des aiffelles & des aines font roufsâtres; celles du ventre & de la face intérieure des cuiffes font blanches en entier, à l'exception de la pointe qui eft rouffe; la tête & le bout de la queue & le bas des jambes font noirs.

Quoi-

Quoique les *ſangliers* ſoient fort gourmands, ils n'attaquent ni ne dévorent pas les loups; cependant ils mangent quelquefois de la chair corrompue, mais c'eſt par néceſſité. On ne peut nier que les cochons ne ſoient avides de ſang & de chair ſanguinolente & fraîche, puiſqu'ils mangent leurs petits & même des enfans au berceau. Le *ſanglier* & les cochons aiment beaucoup les vers de terre & certaines racines, comme celles de la carotte ſauvage; c'eſt pour trouver ces vers & pour couper ces racines qu'ils fouillent la terre avec leur boutoir. Le *ſanglier*, dont la hure eſt plus longue & plus forte que celle du cochon, fouille plus profondément & preſque toujours en ligne droite dans le même ſillon; au lieu que le cochon fouille çà & là plus légerement. Pendant le jour le *ſanglier* reſte ordinairement dans ſa bauge au plus fort du bois; il en ſort le ſoir à la nuit pour chercher ſa nourriture: en été, lorſque les grains ſont mûrs, il fréquente toutes les nuits dans les blés ou dans les avoines. Il eſt rare d'entendre le *ſanglier* jetter un cri, ſi ce n'eſt lorſqu'il ſe bat & qu'un autre le bleſſe: la laie crie plus ſouvent. Quand ils ſont ſurpris & effrayés ſubitement, ils ſoufflent avec tant de violence qu'on les entend à une grande diſtance.

Dans le tems du rut, le mâle demeure ordinairement trente jours avec la femelle dans les bois les plus ſolitaires; il eſt alors plus farouche que jamais; il devient même furieux, lorſqu'un autre vient occuper ſa place; ils ſe battent & ſe tuent quelquefois. La laie ne ſe met en fureur que lorſqu'on attaque ſes petits; elle ne porte qu'une fois l'an. Elle reçoit le mâle aux mois de Janvier & de Février, & met bas aux mois de Mai ou Juin. Elle allaite ſes petits pendant trois ou quatre mois; elle les conduit juſqu'à ce qu'ils aient deux ou trois ans. Il n'eſt pas rare de voir des laies accompagnées de leurs petits de l'année & de ceux de l'année précédente. La vie du *ſanglier* peut s'étendre juſqu'à vingt-cinq ou trente ans. Il n'y a que la hure qui ſoit bonne à manger dans un vieux ſanglier; au lieu que toute la chair du marcaſſin & celle du jeune *ſanglier* qui n'a pas encore un an eſt délicate & même aſſez fine. Les anciens étoient dans l'uſage de faire la caſtration aux marcaſſins qu'on pouvoit enlever à leur mere. Après quoi, on les reportoit dans les bois où ils groſſiſſoient plus que les autres, & leur chair étoit meilleure que celle des cochons domeſtiques. *Hiſt. nat. gén. & partic. tom. V.* *Voyez* QUADRUPEDE.

SANGLIER (*Chaſſe du*) Sa maniere de vivre & ſes inclinations reſſemblent beaucoup à celles des cochons domeſtiques. D'ailleurs les *ſangliers* s'accouplent, multiplient avec les pourceaux, & le produit en eſt fécond. Mais une vie plus agreſte, la néceſſité de ſe défendre ſouvent, & ſur-tout la liberté, donnent au *ſanglier* des mœurs mieux caractériſées, dans leſquelles on reconnoît plus diſtinctement les inclinations de l'eſpece.

Le *ſanglier* eſt plûtôt frugivore que carnaſſier; cependant il eſt l'un & l'autre. Il vit de graines, de racines, de fruits; mais il ſe nourrit auſſi volontiers de chair. Il fouille avec ſon boutoir les terriers de lapins qui ne ſont pas à une grande profondeur. Il détruit les rabouilleres, dévore les lapereaux & les lévrauts, ſur-tout lorſqu'ils ſont encore petits. Il évente les nids de perdrix, *&c.* mange les œufs, & ſouvent réuſſit à ſurprendre la couveuſe.

On donne différens noms aux *ſangliers*, en raiſon de leur âge. Les femelles ſont toujours appellées *laies*; elles entrent en rut dans le mois de Décembre, portent pendant quatre mois & quelques jours, & mettent bas depuis trois juſqu'à huit ou neuf petits: ces petits portent juſqu'à ſix mois le nom de *marcaſſins*; & depuis cet âge juſqu'à deux ans, celui de *bêtes rouſſes* & *de bêtes de compagnie*. On donne le nom de *ragot* aux mâles entre deux & trois ans; après cela, ils ſont appellés *ſangliers à leur tiers-an*, puis à leur *quart-an*; après quoi on ne les connoît plus que ſous le nom de *grands vieux ſangliers*. C'eſt depuis trois juſqu'à cinq ans que les *ſangliers* ſont le plus à craindre, parce qu'alors leurs défenſes ſont extrèmement tranchantes. Après cela, ils deviennent *mirés*, c'eſt-à-dire que leurs défenſes ſe courbent & ſont moins inciſives: mais la force & la hardieſſe des vieux *ſangliers* les rendent toujours fort redoutables.

Les *ſangliers*, lorſqu'ils ont atteint trois ans, ne vivent plus en compagnie; ils ſont alors pourvus d'armes qui les raſſurent; la ſécurité les mene à la ſolitude; ils vont ſeuls chercher leurs mangeures, ſe raffraîchir au ſouillard (c'eſt-à-dire ſe veautrer dans la boue) & ſe mettre à la bauge; ils y dorment une partie du jour; & vu la confiance qu'ils ont en leurs forces, il arrive ſouvent qu'on ne les en fait ſortir qu'avec beaucoup de peine. Ce n'eſt que dans le tems du rut que la néceſſité de chercher des femelles remet ces mâles en compagnie. Quant aux laies, elles vivent toujours en ſociété; elles s'attroupent pluſieurs enſemble avec leurs marcaſſins & les jeunes mâles dont les défenſes ne ſont pas encore au point de leur rendre l'aſſociation inutile. Tous les *ſangliers* qui compoſent ces troupes ont l'eſprit de la défenſe commune. Non-ſeulement les laies chargent avec fureur les hommes & les chiens qui attaquent leurs marcaſſins; mais encore les jeunes mâles s'animent au combat, la troupe ſe range en cercle, & préſente par-tout un front hériſſé de boutoirs.

Les *ſangliers* ne ſont point, comme les cerfs, les daims, les chevreuils, habitans preſque ſédentaires des pays où ils ſont nés. Ils voyagent ſouvent, pour aller chercher des forêts où les vivres ſoient plus abondans; ces émigrations ſe font ordinairement en automne, lorſque le gland ou la chataigne commencent à tomber; & on cherche alors avec raiſon à ſe défaire de ces nouveaux hôtes. Le *ſanglier* eſt très-propre à faire un objet de chaſſe, parce que, ſur-tout lorſqu'il eſt jeune, la chair en eſt bonne à manger, & que d'ailleurs cet animal eſt fort à redouter pour les récoltes. Tous les chiens le chaſſent avec beaucoup d'ardeur, & ſouvent cette ardeur leur eſt funeſte. Le *ſanglier*, lorſqu'il eſt chaſſé, & que la fuite commence à lui devenir pénible, va chercher d'épais haillers où il s'arrête. Alors malheur aux chiens trop hardis qui veulent l'aborder; l'animal furieux ſe précipite ſur tout ce qui ſe trouve devant lui. Il faut donc s'attendre à perdre beaucoup de chiens, lorſqu'on veut prendre à force ouverte de vieux *ſangliers* mâles; il faut du-moins être très-prompt à les ſecourir, & chercher à tuer le *ſanglier* lorſqu'il tient. Ce ſecours ne ſe donne pas ſans danger pour les hommes; mais l'habitude & l'adreſſe à tirer diminuent beaucoup le péril, & ce péril même ajoute à l'intérêt, il rend la chaſſe du *ſanglier* plus piquante qu'une autre. D'ailleurs eſt toujours poſſible d'éviter ceux de ces animaux qui ſont ſi dangereux pour une meute. On va en quête avec le limier, pour détourner le *ſanglier*; & il y a des connoiſſances par leſquelles les véneurs peuvent diſtinguer ſûrement la bête qu'ils mettront devant leurs chiens. Premierement, nous avons dit que les *ſangliers* ſe rembuchent ſeuls, lorſqu'ils ont atteint l'âge où ils deviennent dangereux; & cette ſolitude eſt toujours une forte préſomption, excepté dans le tems où les laies ſont prêtes à mettre bas: alors elles ſe ſéparent auſſi pour faire leurs marcaſſins, & on a beſoin de marques diſtinctives pour les reconnoître. L'habitude fait appercevoir des différences ſenſibles entre la trace du *ſanglier* & celle de la laie. Le *ſanglier* a les pinces plus groſſes, la ſole, les gardes & le talon plus larges, les allures plus longues & plus aſſurées. On ſait donc ſûrement ſi la bête qu'on a détournée eſt une laie ou un *ſanglier*; & dans ce dernier cas, il eſt aiſé d'aller, avec l'aide du limier, le tuer à la bauge.

Lorſque les chiens n'ont devant eux qu'une troupe de laies & de jeunes bêtes, il n'y a pas beaucoup de danger pour eux, & on tâche d'en ſéparer une, pour y faire tourner le gros de la meute. Cette chaſſe devient alors très-vive, parce que le ſentiment de l'animal eſt fort, & qu'il ne multiplie pas les ruſes ni les retours, comme font les animaux foibles. Si on chaſſe en pleine forêt, & ſur-tout ſous des futaies, on peut s'aider de mâtins vigoureux & exercés, qu'on place à portée des refuites du *ſanglier*, & qui le coëffent. S'il y a des plaines à traverſer, on joint à ces mâtins des leſſes de levriers qui amuſent l'animal, & donnent aux autres chiens le tems d'arriver. On peut attaquer de cette maniere les plus grands *ſangliers* même, preſque ſans aucun danger.

Il y a une autre maniere de chaſſer ces animaux, mais qui exige trop d'appareil & de dépenſe pour être fort ordinaire. On environne de toiles une partie de la forêt où l'on s'eſt aſſuré qu'il y a des *ſangliers*; peu-à-peu on raccourcit l'enceinte, & on parvient enfin à reſſerrer aſſez étroitement les animaux qui s'y trouvent: alors on les attaque à coups de dards, d'épieu ou d'épée. En Allemagne, où cette chaſſe eſt plus commune, les Véneurs exercés ſe commettent ainſi avec les plus grands *ſangliers*; mais en France,

lorſ-

lorſqu'on donne cette eſpece de fête, on a ſoin de ne laiſſer dans l'enceinte que ceux qui ſont un peu plus traitables: ſans cette précaution, la fête pourroit être triſtement enſanglantée, parce qu'il faut que les chaſſeurs ſoient habitués de longue main à cette eſpece de combat, pour qu'ils puiſſent le riſquer ſans trop de deſavantage. (*M. le Roi.*)

Sanglier, (*Diete & Matiere médic.*) la chair du *ſanglier*, & ſur-tout du *ſanglier* fait, mais qui pourtant n'eſt pas vieux, & qui eſt gras, eſt aſſez tendre, quoique ferme, & il eſt facile, par une courte infuſion dans le vinaigre, de la dépouiller abſolument du goût qu'on appelle *ſauvage* ou *de venaiſon*; qu'elle ne diffère à cet égard du bon bœuf ou du veau un peu fait, que parce qu'elle eſt un peu plus ſeche. Dans cet état elle n'eſt point difficile à digérer, elle convient aux hommes de tous les états, mais ſur-tout à ceux qui menent une vie exercée, & il n'y a que les eſtomacs très-délicats qui s'en accomodent difficilement; elle ne reſſemble en rien à la chair du cochon domeſtique; la graiſſe abondante dont cette derniere eſt pénétrée, & la fadeur de ſon ſuc, établiſſent manifeſtement cette différence.

Le jeune *ſanglier* ou marcaſſin qu'on trouve aſſez généralement plus délicat, peut être regardé avec raiſon comme moins ſalutaire que le *ſanglier* dont nous venons de parler.

Les chaſſeurs ont coutume d'enlever les teſticules au *ſanglier* dès le moment qu'ils l'ont tué, ſans cette précaution tout l'animal contracteroit une odeur de bouquin qui le rendroit inſupportable au goût.

Les dents de *ſanglier* ou défenſes de *ſangliers*, ſont miſes au rang des abſorbans, mais ſans qu'on puiſſe aſſigner aucune raiſon valable de la préférence qu'on leur donne ſur celle de pluſieurs autres animaux; on leur attribue auſſi les vertus imaginaires d'exciter les urines & les ſueurs.

Les teſticules, la graiſſe, le fiel de *ſanglier &c.* (car cette énumération revient toujours), ont auſſi groſſi la liſte des médicamens, mais ſont aujourd'hui abſolument hors d'uſage. (*b*)

Sanglier des Indes orientales, *babyrouſſa*, *Pl. III. fig.* 3. cet animal reſſemble au cerf par ſa grandeur, & au cochon par ſa figure; il a le muſeau alongé, la tête oblongue & étroite, les oreilles petites & pointues, les yeux petits; la queue longue, friſée, & terminée par un bouquet de poils, & les jambes longues déliées. Les poils du corps ſont courts & laineux, & doux, à l'exception de ceux du dos qui ſont plus rudes & ſoyeux; ils ont tous une couleur blanchâtre ou brune mêlée de gris. Les dents canines de la mâchoire du deſſus ſont dirigées en haut à leur origine; elles ſe recourbent en arriere, de façon que dans le dernier âge de l'animal leur extrémité aboutit au-deſſous des yeux & perce la peau. Les dents canines de la mâchoire du deſſous reſſemblent à celles des ſangliers. *Regn. animal. pag.* 110.

Sanglier du Mexique. *Voyez* Tajacu.

SANGLONS, ſ. m. pl. (*Charpent.*) ce ſont des pieces de bois comme de fauſſes-côtes, qu'on met aux bateaux pour les fortifier. (*D. J.*)

Sanglons, (*Marine.*) *Voyez* Fourcats.

SANGLOT, ſ. m. *en Médecine*, eſt un mouvement convulſif du diaphragme qu'on appelle communément *hocquet*, *Voyez* Hocquet.

Sanglot, (*Sellerie.*) petite courroie qu'on attache à la ſelle d'un cheval ou au bât des bêtes de ſomme, pour y attacher les ſangles.

SANGRO, le, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples. Elle tire ſa ſource de l'Apennin, aux confins de la terre de Labour, & ſe perd dans le golfe de Veniſe, à 6 milles au-deſſous de Lanicano; ſon nom latin eſt *Sagrus* & *Sarus*. (*D. J.*)

SANGSUE, (*Zoologie.*) *hirudo* ou *ſanguiſuga* par les naturaliſtes; petit animal oblong, noirâtre, ſans piés, vivant dans les lieux aquatiques, marqueté ſur le corps de taches & de raies, & ayant dans l'ouverture de la bouche un inſtrument à trois tranchans, avec lequel il entame la peau pour en ſucer le ſang.

Les eaux croupiſſantes fourniſſent deux eſpeces de *ſangſues*, une grande, & une petite. La grande, nommée *ſangſue de cheval*, en latin *bdella ſeu hirudo equina*, croît juſqu'à 5 pouces de longueur; elle eſt comme le ver de terre diviſée par anneaux au nombre d'une centaine; on la regarde comme venimeuſe dans ſes bleſſures; la petite eſpece en differe, non-ſeulement par la taille, mais par la couleur de ſon ventre, qui eſt noirâtre, avec une teinte de verd.

C'eſt de cette petite eſpece dont il s'agira dans cet article; mais pour abréger ſa deſcription, déja donnée fort au long par pluſieurs naturaliſtes, comme par Loupart dans le *journal des ſavans, année* 1697, par Dillenius, dans les *éphémerides des curieux de la nature, année* 1718, & par d'autres; je crois que nous pouvons obmettre ici tout ce que l'on ſait communément de la *ſangſue*, & ce qui eſt facile à chacun d'appercevoir: 1°. par la ſimple inſpection, comme les anneaux cutanés de ſon fourreau, l'arrangement & les couleurs des raies, des pyramides, des points dont ce même fourreau eſt orné, l'avidité des *ſangſues* à ſucer la chair des animaux, la façon dont elles appliquent leur bouche en forme de ventouſe pour s'y attacher, une ſorte de mouvement qu'on voit à-travers de leur peau quand elles ſucent, & qui ſemble répondre aux mouvemens de la déglutition: 2°. par des expériences faciles, comme le tems qu'elles vivent dans l'eau, ſans autre nourriture que l'eau même, la faculté qui leur eſt commune avec pluſieurs autres eſpeces d'animaux de ſe mouvoir, quoique coupées par morceaux; toutes ces choſes ſont ſuffiſamment connues; il vaut mieux nous arrêter à l'examen de ces parties, par leſquelles la *ſangſue* a la propriété d'entamer la peau d'un autre animal, & de ſucer ſon ſang.

Il y a cinq parties différentes qui y concourent: ſavoir, deux levres, une cavité, qui eſt proprement la bouche, des inſtrumens pour entamer, d'autres pour ſucer, & un goſier pour la déglutition.

Lorſque la *ſangſue* eſt en repos, ſa levre ſupérieure fait un demi-cercle aſſez régulier, & l'inférieure une portion d'un plus grand cercle. Quand la *ſangſue* alonge ſa tête pour avancer, le demi-cercle de la levre ſupérieure ſe change en deux lignes obliques, dont la jonction fait un angle ſaillant, que la *ſangſue* applique d'abord où elle veut s'attacher, & qui eſt marqué par un petit point très noir au bord extérieur du milieu de la levre.

La ſoupleſſe des fibres de cette partie, lui donne la facilité de prendre la figure dont l'animal a beſoin pour tâtonner les endroits où il veut s'appliquer, afin de cheminer, ou pour développer les parties avec leſquelles il doit entamer la peau de quelqu'autre animal. Dans ces deux cas, ſes deux levres toutes ouvertes ſe changent en une eſpece de pavillon, exactement rond par les bords. Enfin, quand la *ſangſue* eſt tout-à-fait fixée, par exemple, aux parois inférieurs d'une phiole, ſa tête & ſa queue ſont tout-à-fait applaties, & exactement appliquées à la ſurface qu'elles couvrent.

L'ouverture qui eſt entre les deux levres de la *ſangſue*, eſt proprement ſa bouche; lorſqu'on a tenu ces deux levres dilatées un peu de tems par quelque corps dur, on en voit aiſément la cavité. Cette bouche eſt comme les levres compoſée de fibres très-ſouples, moyennant quoi elle prend toutes les formes convenables au beſoin de l'animal; de façon que quand la *ſangſue* veut s'attacher quelque part, elle ouvre d'abord les levres; enſuite elle retourne ſa bouche de dedans en-dehors, elle en applique les parois intérieurs, & de toute la cavité de ſa bouche, on ne diſtingue plus qu'une petite ouverture dans le milieu, où la *ſangſue* doit faire avancer l'organe deſtiné à entamer.

Cette derniere partie paroît avoir donné bien de la peine aux naturaliſtes, & tous ne ſont pas abſolument d'accord ſur la forme. Il n'étoit pas raiſonnable de croire que la *ſangſue* n'avoit qu'un aiguillon comme le couſin; on ſavoit bien qu'elle ne ſe bornoit pas à faire une piquure, dont il n'auroit réſulté qu'une ampoule, une élevation à la peau; on devoit ſentir qu'il falloit néceſſairement qu'elle fît une plaie, pour ſucer le ſang avec autant d'avidité, & en auſſi grande quantité qu'elle le fait, & qu'un aiguillon ne ſuffiſoit pas pour cela. Auſſi trouve-t-on peu d'auteurs de ce ſentiment.

L'ouverture que la *ſangſue* laiſſe appercevoir au milieu de la bouche, appliquée pour entamer, en triangulaire; par conſéquent on a dû imaginer que l'inſtrument qu'elle lance au-travers de cette ouverture pour entamer étoit triple, auſſi cet inſtrument eſt-il à trois tranchans.

La découverte pourroit bien en être dûe à la ſimple obſervation de la plaie faite par la *ſangſue*. En effet, ſi l'on examine cette petite plaie, elle repréſente ſenſiblement trois traits ou rayons qui s'uniſſent dans un centre commun, & qui ſont entr'eux

trois

trois angles égaux, & l'on voit que ce ne ſont point trois piquures, mais trois plaies. On ne le remarquera pas après avoir appliqué les *ſangſues* à des hémorrhoïdes; mais ſi elles l'ont été à d'autres endroits de la peau, & ſur-tout d'une peau blanche, on voit le jour même de l'opération, un peu de ſang coagulé qui recouvre la plaie; le lendemain le petit caillot tombe, mais un léger gonflement confond tout. Enfin, le troiſieme ou quatrieme jour, on voit diſtinctement les trois plaies marquées.

L'organe pour entamer eſt placé, comme on l'a déja dit, entre l'ouverture faite par les deux levres & le fond de la bouche. Après avoir ouvert des *ſangſues* par le ventre, & ſuivant la longueur de l'animal, & avoir cherché cet organe dans l'endroit déſigné, c'eſt le tact qui en a d'abord découvert quelque choſe. On obſerve qu'en paſſant le doigt ſur l'endroit où eſt cet organe, l'on ſent une impreſſion pareille à celle que fait une lime douce ſur le doigt, ce qui ſuppoſe déja des parties, qui ſont non-ſeulement raboteuſes, mais ſolides & de la nature de l'os, ou tout-au-moins de la corne.

Conſiderant enſuite cette partie avec une groſſe loupe, on voit que la membrane interne de la bouche vers ſon fond eſt hériſſée de petites pointes capables, étant ſi près les unes des autres, de faire des lames dentées. Sur cette ſimple expoſition, on concevra aiſément, que ſi par quelque mouvement particulier, ces lames s'avancent enſemble, & dans le ſens de l'ouverture triangulaire vers la partie à laquelle la *ſangſue* applique ſa bouche, elles doivent faire une plaie telle qu'elle a été décrite.

Mais dom Allou a été bien plus loin; il y a découvert trois rangées de dents, ou trois petits rateliers, dont il a décrit la diſpoſition & la ſtructure.

Au-delà des rateliers, dans l'endroit où la bouche retrécie de la *ſangſue* commence à prendre la forme du canal, & où l'on ſe repréſenteroit la luette dans l'homme, il y a un mamelon très-apparent, & d'une chair aſſez ferme. Ce mamelon eſt un peu flottant dans la bouche, & il paroît aſſez naturel de lui aſſigner l'office d'une langue. Lorſque les organes dont nous avons d'abord parlé, ſont appliqués où la *ſangſue* cherche ſa pâture, lorſque les râteliers ont fait plaie, & que l'ouverture qui eſt à leur centre eſt parallele au milieu de la triple plaie faite par les rateliers, il doit être facile au mamelon lancé au-travers de cette ouverture de faire le piſton, & de ſervir à ſucer le ſang qui ſort de l'entamure, pendant que la partie de la bouche continue aux levres, fait le corps de pompe.

Enfin ſe préſente la cinquieme partie de la bouche. L'on voit entre la racine du mamelon que l'on appelle la *langue*, & le commencement de l'eſtomac, un eſpace long d'environ deux lignes, garni de fibres blanchâtres, dont on diſtingue deux plans, l'un circulaire & l'autre longitudinal. Celles-ci ſe contractent apparemment pour élargir & racourcir la cavité de la pompe; les circulaires reſſerrent le canal, & déterminent vers l'eſtomac le ſang qui vient d'être ſucé.

Ce ſang entre alors dans une poche membraneuſe qui ſert d'eſtomac & d'inteſtins à la *ſangſue*, & qui occupe intérieurement une grande partie du reſte de ſon corps. Si on introduit de l'air dans cette partie par la bouche de la *ſangſue*, l'air entre dans un tuyau droit qui eſt au centre, & qui s'ouvre des deux côtés dans des ſacs ou cellules bien plus larges que le tuyau principal. Ces ſacs ſont faits d'une membrane mince juſque vers la queue de l'animal, où la membrane eſt fortifiée de quelques fibres circulaires fort diſtinctes. Si on fait de ces ſacs autant d'eſtomacs, on en pourra compter juſqu'à 24 dans une *ſangſue* aſſez groſſe.

Il y a apparence que le ſang ſucé par la *ſangſue* ſéjourne long-tems dans les réſervoirs, comme une proviſion de nourriture. M. Morand aſſure avoir la preuve, qu'il y eſt reſté quelques mois preſque entierement caillé, plus noir que dans l'état naturel, & ſans aucune mauvaiſe odeur; & comme le ſang d'un animal quelconque eſt le réſultat de la nourriture qu'il a digerée, on pourroit croire que la *ſangſue* ne vivant que du ſang, n'a pas beſoin d'une grande dépuration de la matiere qui lui ſert de nourriture. Au moins eſt-il vrai qu'on ne connoît point d'anus ou d'ouverture qui en faſſe la fonction; & s'il eſt abſolument néceſſaire que quelques parties hétérogenes s'en ſéparent, apparemment que cela ſe fait par une tranſpiration perpétuelle au-travers de ſa peau, ſur laquelle il s'amaſſe une matiere gluante qui s'épaiſſit par degrés, & ſe ſépare par filamens dans l'eau où l'on conſerve des *ſangſues*.

Comme cette matiere en ſe délayant dans l'eau, ne forme que de petits lambeaux déchiquetés, M. Morand, pour rendre cette dépouille plus ſenſible, a mis des *ſangſues* dans de l'huile, & les y a laiſſées pluſieurs jours: elles y ont vécu, & lorſqu'il les a remiſes dans l'eau, elles ont quitté cette pellicule qui repréſentoit alors une dépouille entiere de l'animal, comme ſeroit la peau d'une anguille.

On voit à l'occaſion de cette expérience, qu'il n'en eſt pas des *ſangſues* comme des vers terreſtres, & qu'elles n'ont pas leurs trachées à la ſurface extérieure du corps. Il eſt vraiſſemblable qu'elles reſpirent par la bouche, mais de ſavoir quelle partie leur ſert de poumons, c'eſt ce qui n'eſt pas encore connu, non plus que d'autres ſingularités qui les regardent. On ne ſait de leur génération que ce qu'en rapporte Rai, qui dit qu'on trouve quelquefois de jeunes *ſangſues* fort petites attachées enſemble par le ventre en maniere de grappes. (*D. J.*)

Sangsue, (*Médecine thérapeutique.*) on ſe ſert des *ſangſues* en médecine pour faire dans certaines parties du corps des ſaignées peu abondantes.

Ce moyen de tirer du ſang paroît avoir été inconnu à Hippocrate & aux médecins qui l'ont ſuivi, juſqu'à Themiſon. Depuis ce dernier auteur, on s'en eſt ſervi dans pluſieurs maladies, plus ou moins, ſuivant les ſectes & les pays. Les méthodiques en faiſoient un très-grand uſage, les Italiens s'en ſervent plus ſouvent que nous.

Lorſqu'on veut appliquer les *ſangſues*, on choiſit les plus petites de celles qui ſont rayées ſur le dos, & qui naiſſent dans l'eau la moins bourbeuſe. On les affame en les tenant pendant quelques heures hors de l'eau. On excite par cette diete leur beſoin de prendre de la nourriture; on frotte doucement en lavant la partie à laquelle on veut qu'elles s'attachent. Alors on prend une *ſangſue* avec un linge par la queue, & on la porte ſur l'endroit frotté, où on la fait deſcendre par une bouteille à col étroit, un tube, un roſeau ſur cette partie. Si elle refuſe de s'y attacher, on y verſe quelques gouttes de ſang de poulet, de pigeon, *&c.* ou de lait; on pique légerement la partie avec une épingle pour en faire ſortir un peu de ſang; & enfin à ſon nouveau refus, on paſſe à d'autres, ou on attend qu'un jeûne plus long lui ait rendu le goût pour le ſang qu'on veut qu'elle ſuce. Lorſque la *ſangſue* eſt raſſaſiée, elle tombe d'elle-même. On l'engagera à tirer une plus grande quantité de ſang en lui coupant la queue; elle perdra par cette plaie une partie de celui qu'elle vient de ſucer, & elle cherchera à réparer cette perte. On répete cette application de *ſangſues*, juſqu'à ce que l'indication ſoit ſatisfaite. Si elles tardoient trop de ſe détacher, on ne l'arracheroit pas avec violence, crainte d'attirer une inflammation, mais on jetteroit une petite quantité d'eau ſalée, de ſalive, d'huile de tartre, de cendres, *&c.* ſur ſa tête. Il reſte après la ſortie des *ſangſues* une petite plaie que leur trompe a cauſée, qui fournit quelquefois un hémorragie, qu'on entretient par la vapeur de l'eau chaude, par le bain d'eau tiede, qu'on guerit communément par les aſtringens vulnéraires les plus doux, par la charpie rapée, l'eſprit de vin. On s'eſt vu cependant quelquefois obligé d'employer les plus forts.

L'application des *ſangſues* doit être recommandée toutes les fois qu'on veut faire de petites ſaignées locales dans une partie où il y a une pléthore particuliere (*voyez* Saignée, Pléthore), & où la ſituation des vaiſſeaux, l'état foible & cachétique du malade, la longueur de la maladie ne permettent pas d'ouvrir des gros vaiſſeaux. C'eſt ainſi qu'elles ſont utiles aux tempes & derriere les oreilles dans les délires, douleurs de tête, qu'elles réuſſiſſent contre les maladies inflammatoires des yeux, étant appliquées au grand angle; qu'elles ſont un excellent remede contre les maux multipliés que la ſuppreſſion du flux hémorroïdal peut produire, en les préſentant aux tumeurs que forment ces varices. Elles ont même un avantage dans tous ces cas au-deſſus de la ſaignée, c'eſt d'attirer les humeurs ſur la partie où on les applique, par l'irritation qu'elles cauſent. On ſe ſert également des *ſangſues* pour tirer du ſang du bras, du pié des enfans, & de ceux qui craignent la ſaignée, ou dont les vaiſſeaux ſont difficiles à ouvrir; on

on les applique au haut de la cuisse pour procurer le cours des regles, au col pour guérir de l'esquinancie; mais ces derniers usages sont assez généralement abandonnés en France.

Sangsue, (*Chirurg.*) Les Chirurgiens dans l'application des *sangsues*, préferent les plus petites aux grosses, en ce que leur piquure est moins douloureuse; & entre les petites on choisit celles qui sont marquetées de lignes sur le dos.

Il n'est pas impossible que les anciens ayent appris à saigner de ces insectes; car tout le monde sait que lorsque les chevaux sont attirés au printems par l'herbe verte dans les étangs & dans les rivieres, de grosses *sangsues* qu'on appelle *sangsues de chevaux*, s'attachent à leurs jambes & à leurs fleurs, leur percent une veine, leur procurent une hémorrhagie abondante, & qu'ils en deviennent plus sains & plus vigoureux.

Si contre toute vraissemblance Thémison n'est pas le premier qui se soit servi de *sangsues*, il est du moins le premier qui en fait mention; Hippocrate n'en a point parlé, & Cœlius Aurelianus n'en dit rien dans les extraits qu'il a faits des écrits de ceux qui ont pratiqué la médecine depuis Hippocrate jusqu'à Thémison. Les disciples de Thémison se servoient de *sangsues* en plusieurs occasions; ils appliquoient quelquefois les ventouses à la partie d'où les *sangsues* s'étoient détachées, pour en tirer une plus grande quantité de sang. Galien ne fait aucune mention de ce remede, apparemment parce qu'il étoit particulier à la secte méthodique qu'il méprisoit. J'avoue qu'il en est parlé dans un petit traité imparfait intitulé, *de cucurbitulis, de scarificatione, de sanguisugis*, &c. qu'on attribue à Galien, mais sans aucun fondement; car Oribase qui a écrit des *sangsues*, *l. VII.* dit avoir tiré ce qu'il en rapporte, d'Antille & de Menemaque, l'un & l'autre de la secte méthodique, ou du moins ce dernier. Il y a apparence que l'on doit aux paysans la découverte de ce remede.

La *sangsue* est, comme on sait, une espece d'insecte ou de ver aquatique, qui appliqué au corps, perce la peau, tire le sang des veines, & procure quelquefois la santé par cette évacuation. C'est par cette raison que les médecins grecs & romains les ont employées de très-bonne heure. Comme il y en a de plusieurs especes, il ne sera pas hors de propos d'établir ici quelques regles qui puissent en fixer le choix.

On prendra d'abord celles qu'on aura pêchées dans des ruisseaux, & dans des rivieres dont les eaux sont claires; ce sont les meilleures; celles qu'on trouve dans les lacs, dans les étangs & dans les eaux croupissantes, sont impures, & excitent quelquefois des douleurs violentes, des inflammations & des tumeurs. Les Chirurgiens les plus expérimentés préferent encore aux autres, celles qui ont la tête petite & pointue, dont le dos est marqueté de lignes verdâtres & jaunâtres, & qui ont le ventre d'un jaune rougeâtre; car lorsqu'elles ont la tête large, & tout le corps d'un bleu tirant sur le noir, on les tient pour être d'une espece maligne. Mais une précaution qu'il est absolument nécessaire de prendre, c'est de ne jamais appliquer des *sangsues* récemment pêchées dans des rivieres ou dans des eaux troubles; il faut les tenir auparavant dans un vaisseau d'eau pure, & changer de tems en tems cette eau dans laquelle elles se purgeront de ce qu'elles pourroient avoir de sale & de venimeux. Lorsqu'elles auront vécu pendant un ou deux mois de cette maniere, on pourra s'en servir en sûreté.

Avant que d'appliquer la *sangsue*, on la tirera de l'eau, & on la tiendra pendant quelque tems dans un verre ou dans un vaisseau vuide, afin qu'étant altérée, elle s'attache ardemment à la peau, & tire des veines une plus grande quantité de sang. Quant à la partie qu'il faut faire piquer, ce sont ordinairement les tempes ou le derriere des oreilles, si la tête ou les yeux sont affectés par une trop grande abondance de sang, & surtout si le malade est dans une fievre accompagnée de délire. On les applique aussi quelquefois très-convenablement aux veines du rectum, dans les cas d'hemorrhoïdes aveugles & douloureuses: les *sangsues* ne feront pas moins bienfaisantes dans les hémorrhagies du nez & dans les vomissemens & crachemens de sang: elles sont très-propres à procurer une révulsion, surtout lorsque l'hémorragie provient de l'obstruction des hémorrhoïdes.

Avant que d'appliquer la *sangsue*, on commence par frotter la partie jusqu'à ce qu'elle soit chaude & rouge. On prend ensuite l'animal par la queue avec un linge sec, on l'éleve, on le tient à moitié sorti du vaisseau, & on le dirige vers l'endroit où l'on veut qu'il s'attache: ce qu'il fait avec beaucoup d'ardeur. S'il est à-propos d'appliquer plusieurs *sangsues*, on s'y prendra successivement ainsi que nous venons de l'indiquer. Lorsqu'elles refusent de prendre, ce qui arrive quelquefois, on humectera la partie avec de l'eau chaude, ou avec du sang de pigeon ou de poulet: si cela ne suffit point, il en faut choisir d'autres. L'application des *sangsues* à la caroncule dans le grand angle de l'œil après la phlébotomie se fait avec beaucoup de succès dans les maladies inflammatoires de cet organe. La crême & le sucre inviteront les *sangsues* à s'attacher à la partie qu'on en aura frottée.

Aussitôt que les *sangsues* sont pleines de sang, elles se détachent d'elles-mêmes; s'il étoit à-propos de faire une plus grande évacuation, on en appliqueroit de nouvelles, ou l'on couperoit la queue à celles qui sont déja attachées; car elles tirent du sang à mesure qu'elles en perdent. Si lorsqu'on aura tiré un quantité suffisante de sang, elles ne lâchent point prise d'elles-mêmes, on n'aura qu'à jetter sur elles un peu de sel ou de cendres, & elles tomberont sur le champ. Cette méthode nous paroit la meilleure; car lorsqu'on les détache de force, elles causent quelquefois une inflammation ou une tumeur. On remettra dans de l'eau claire celles à qui on n'aura point coupé la queue, & on les gardera pour une autre occasion; quant à celles qu'on a blessées, elles meurent [illegible] jours. On lavera les ouvertures qu'elles auront faites avec de l'eau chaude, & on les pansera avec une emplâtre vulnéraire; mais ces petites blessures guérissent ordinairement sans remede.

Ceux qui desirent en savoir davantage sur ces insectes, n'ont qu'à lire Aldovrandus, Gesner, Botallus, Petrus Magnus, Sebizius, Heurnius, Cransius, Schroder & Schal qui en ont traité plus au long.

L'hémorrhagie continue ordinairement pendant quelque tems, quelquefois pendant deux heures, & même davantage, après que les *sangsues* sont tombées. Comme on ne reçoit point alors le sang dans des vaisseaux, & qu'il est entierement absorbé par le linge, il paroit être en beaucoup plus grande quantité qu'il n'est en effet. Cela suffit quelquefois pour allarmer le malade, & jetter dans une vaine consternation les assistans qui ne manquent pas d'imaginer que l'hémorrhagie est très-abondante, & de craindre qu'il ne s'ensuive une foiblesse & la mort.

On préviendra ces terreurs paniques, & l'on arrêtera en peu de tems l'effusion de sang, soit par la compression, soit par l'application d'un styptique, comme de l'eau-de-vie avec un peu de colcothar mis en poudre. Mais un fait plus ordinaire, c'est qu'on soit obligé de baigner avec de l'eau chaude la partie piquée pour en faire sortir le sang plus librement, lorsqu'il n'en vient point une quantité qui réponde au dessein qu'on avoit, en appliquant les *sangsues*. *Heister*. (*D. J.*)

Sangsue de mer, *hirudo marina*, insecte de mer qui ressemble beaucoup à la *sangsue* d'eau douce; il est de la longueur du doigt, & plus mince à la partie antérieure qu'à la partie postérieure, il a deux petites cavités rondes semblables aux suçoirs des polypes par le moyen desquels cet insecte s'attache aux corps qu'il rencontre: ces suçoirs sont placés l'un à côté de la tête, & l'autre à la queue; le corps est divisé en plusieurs anneaux, & la peau est dure: ce qui fait que cet insecte ne peut pas se mettre en boule; cependant il peut se rapetisser en retirant la tête & la queue dans son corps; il vit dans la boue, & il sent mauvais. Rondelet, *hist. des zoophites*, *chap. vij.* *Voyez* Poisson.

Sangsue de mer, (*Hist. nat. du Chily.*) Les *sangsues de mer* du Chily sont de plusieurs couleurs; les unes entierement rouges de couleur de feu, d'autres d'un verd-bleuâtre, & d'autres d'un verd-grisâtre. Elles sont articulées de bandes annulaires en grand. Chaque bande est relevée sur les flancs de deux petits mamelons qui leur servent d'autant de jambes pour ramper, de la même maniere que rampent nos chenilles. A l'extrémité de chaque mamelon, on voit une sorte de nageoire composée d'une infinité de petites épines blanches, qui sont si subtiles & si aiguës, que pour peu qu'on touche cet animal, elles entrent dans les doigts, & pénetrent avec autant de facilité que les piquans imperceptibles des opon-

epontia. Les nageoires des mamelons supérieurs ou du dos sont toutes accompagnées d'un pennache verd-gris, & elles sont composées de quantité de très-petites fibres branchues, que l'on n'apperçoit que dans le tems que l'animal nage, ou marche au fond de l'eau; ces pennaches s'abattent sur son dos, & ne paroissent que comme un tas de petits vers entrelacés les uns dans les autres, semblables à la mousse des rochers, lorsqu'elle ne surnage pas au-dessus de l'eau. Le P. Feuillée a dessiné quelques-unes de ces *sangsues marines* dans son histoire des animaux du Chily. (*D. J.*)

SANGSUES TERRESTRES, (*Hist. nat.*) des voyageurs nous apprennent que l'île de Ceylan produit une espece de *sangsues* fort incommode pour ceux qui vont à pié. Elles n'ont d'abord que la grosseur d'un crin de cheval, mais elles se gonflent au point de devenir de la grosseur d'une plume d'oie, & longues de deux ou trois pouces. Ce n'est guere que dans les saisons pluvieuses qu'on les voit; alors elles montent aux jambes des voyageurs, & les sucent avec une promptitude qui empêche de s'en garantir. On souffre patiemment leurs morsures, parce qu'on les regarde comme fort saines.

SANGUEHAR ou SANQUEHAR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Ecosse, dans la province de Nithsdale, proche la source de la Nith, à 18 lieues au sud-ouest d'Edimbourg. *Long.* 13. 28. *latit.* 55. 42. (*D. J.*)

SANGUENARES LES, (*Géog. mod.*) ce sont deux petites îles adjacentes à la Sardaigne, sur la côte orientale du cap de Cagliari, & à 22 milles de la ville de Cagliari, vers l'orient. On les nommoit autrefois *Cunicularia insulæ*. (*D. J.*)

SANGUESA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Navarre, sur les frontieres de l'Arragon, & sur la riviere d'Arragon, à huit lieues de Pampelune, & à 11 de Calahora. Elle est la capitale d'une mérindade de son nom, qui comprend quelques bourgs & plusieurs villages. C'est peut-être la Jurissa (ou Turissa, selon les divers exemplaires) d'Antonin. *Long.* 16. 30. *latit.* 42. 25. (*D. J.*)

SANGUI-CYA, (*Géog. mod.*) riviere d'Asie dans la Perse. Elle sort d'un lac, est profonde, rapide, poissonneuse, & se décharge dans l'Araxe, à trois lieues au sud d'Erivan. (*D. J.*)

SANGUIFICATION, s. f. (*Physiolog.*) c'est l'acte par lequel le chyle est changé en sang. *Voyez* CHYLE, SANG. La *sanguification* succede à la chylification, & est suivie de la nutrition. *Voyez ces articles.*

La *sanguification* se fait ainsi. Après que le chyle a passé par les différentes sortes de veines lactées, & qu'il est parvenu dans le canal thorachique, il est porté de-là dans la souclaviere où il se mêle avec le sang avec lequel il descend dans le ventricule droit du cœur, & s'y mêlant plus intimement, ils circulent ensemble dans toute l'habitude du corps, jusqu'à ce qu'après plusieurs circulations, & après plusieurs dépurations qui se font dans les différens couloirs & dans les différens canaux du corps, ils soient intimement unis, ou, comme disent les chimistes, cohobés, de sorte qu'ils ne font plus qu'un tout uniforme qui ne paroit être autre chose que le chyle altéré par l'artifice de la nature & exalté en sang. En effet il ne paroit pas qu'il se mêle aucun corps étranger que le chyle avec la liqueur qui circule, excepté ce qui en a été séparé auparavant pour des cas particuliers, à moins que l'air ne se mêle avec elle dans les poumons: ce qui n'est pas hors de doute & de contestation. *Voyez* AIR, SANG.

Il est vrai qu'il y a une certaine quantité d'air qui est mêlée avec le sang, & qui circule avec lui; mais il est douteux si c'est un nouvel air qui vienne se joindre à celui qui étoit contenu en premier dans les matieres dont le chyle a été formé. Les principaux argumens dont on se sert pour appuyer cette opinion, sont la nécessité de la respiration & la couleur écarlate que le sang acquiert dans les poumons & qui paroit d'abord dans les veines pulmonaires. Le premier est fondé sur une explication assez satisfaisante sous l'*article* RESPIRATION.

L'autre est appuyé sur les changemens qui arrivent au sang coagulé après la saignée; si on expose à l'air la partie de ce sang qui étoit dans le fond du vase, & qui avoit commencé de contracter une couleur noirâtre, cette partie mise à l'air acquerrera une couleur d'un rouge éclatant: ce que nous remarquons s'exécuter de même dans la veine pulmonaire.

Les anciens étoient très-embarrassés pour connoître le siege de la *sanguification*, de même que pour savoir le lieu & l'instrument par lequel elle s'effectuoit; si c'étoit dans le cœur, dans le foie, ou dans les poumons, mais selon la doctrine des modernes, le cœur, le foie, les vaisseaux, *&c.* ne contribuent pas plus à changer le chyle en sang, que le soleil contribue à changer le moût en vin. *Voyez* CŒUR, FOIE.

Les anciens rapportoient la *sanguification* à la faculté formatrice. Dans le dernier siecle, quand la chimie fut introduite, on croyoit que la *sanguification* & plusieurs autres choses se faisoient par un ferment, & les médecins de ces tems recherchoient quel étoit le lieu particulier où ce ferment étoit préparé & conservé; les uns disoient que c'étoit le foie, d'autres la rate, *&c.* mais ces opinions sont rejettées par les modernes.

On doit admettre deux degrés de *sanguification*; le premier qui se réduit seulement à la confusion & à l'intimation des parties, comme étant suffisante pour confondre les différentes couleurs des liqueurs, enforte que la blancheur du chyle soit perdue & changée en la rougeur du sang; de sorte qu'elle ne paroîtra plus dans sa premiere figure, ni sous sa propre couleur. Il faut supposer que cela se fait seulement par les circulations répétées; mais on ne peut pas déterminer le nombre de ces circulations. Le second degré est quand les parties du chyle sont si exaltées ou subtilisées, qu'elles perdent toute tendance à la séparation coagulatoire, comme elles l'ont dans le chyle & dans le lait. On peut ajouter un troisieme degré dans lequel les parties du sang qui ne sont pas digérées, sont si brisées & si mélangées avec le *sérum*, qu'elles ne sont plus capables de séparation. Cette *sanguification* est morbide, & se fait dans les fievres accompagnées de sueurs de sang, de taches de pourpre, *&c.*

Le docteur Drake ne doute aucunement que tous ces degrés de *sanguification* ne soient causés par les circulations réitérées dans lesquelles l'intestin & le mouvement progressif conspirent à mêler & à diviser les parties accessoires. Elles ont sans doute leur période déterminé dans lequel elles arrivent à leur perfection; mais nous ne connoissons pas précisément où il doit être fixé.

SANGUIN, (*Botan.*) arbrisseau qui est du même genre que les cornouiller, à l'article duquel on a fait la description détaillée de plusieurs especes de *sanguins*. *Voyez* CORNOUILLER.

SANGUIN, adj. se dit *en pratique de Médecine*, d'un homme qui a beaucoup de sang, où le sang & la chaleur prédomine, & qui a enfin tous les signes du tempérament *sanguin*. En général dans ce tempérament le sang est bien conditionné & en grande quantité, les vaisseaux sont fort remplis; les humeurs sont âcres, la couleur est vermeille, les maladies inflammatoires sont ordinaires; les personnes *sanguines* doivent se faire saigner souvent, autrement les vaisseaux surchargés attireroient différentes maladies aiguës & chroniques: cependant il faut avoir soin d'être ménagé & discret dans l'administration des saignées; l'habitude de la saignée est pernicieuse, & fait naître la nécessité de la rendre plus fréquente, ce qui détermine plus promptement la pléthore à se former.

La meilleure façon de prévenir le trop de sang dans les gens qui sont nés *sanguins*, c'est de leur ordonner un grand régime, un exercice modéré, & enfin des alimens peu nourrissans qui ne fournissent qu'un suc nourricier léger & peu solide.

Les gens *sanguins* se reconnoissent plus à la maigreur qu'à l'embonpoint, à la grandeur des vaisseaux, à la couleur du visage, qui est d'un rouge tantôt fleuri, tantôt brun, tantôt livide. Le rouge livide marque le trop de sang & son épaississement; il présage une évacuation & demande la saignée, si l'évacuation indiquée n'arrive pas au tems marqué & indiqué.

SANGUINAIRE, adj. (*Gram.*) qui se plaît à répandre le sang: c'est le plus affreux de tous les caracteres. On y incline les hommes par des combats publics, des spectacles de gladiateurs, des scènes de tragédies ensanglantées.

SANGUINAIRES, s. m. plur. (*Hist. ecclésiast.*) surnom de quelques anabaptistes, qui, dans le xvj. siecle, bûvoient du sang humain en faisant leurs sermens. *Lindan.*

SANGUINALIS LAPIS, (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs au jaspe sanguin, soit parce qu'il est rempli de petites taches rouges comme du sang, soit parce qu'on étoit dans l'idée que

que cette pierre avoit la vertu d'arrêter les hémorrhagies; d'autres ont donné ce nom à la pierre nommés *héliotrope*.

SANGUINARIA, s. f. (*Botan.*) genre de plante décrit par Dillenius, *Hort. eltham. p.* 262. Le spatha ou l'enveloppe qui renferme la fleur en guise de calice est composé de deux feuilles; cette enveloppe est ovale, concave, & plus courte que la fleur qui est formée à huit pétales oblongs, obtus, & étendus de toutes parts; les étamines sont plusieurs filets simples, plus courts que la fleur; le germe du pistil est oblong & applati; il n'y a point de stile. Le stigma est sillonné profondément de cannelures dans toute sa longueur; le fruit est une capsule oblongue, composée de deux loges qui contiennent plusieurs graines rondes. Linn. *gen. plan. p.* 227. (*D. J.*)

SANGUINARIUS PONS, (*Géog. anc.*) pont d'Italie aux environs d'Otricoli, de Narni & de Spolette, entre ces villes & celle de Rome. Aurelius Victor, *epitom. c. xlv.* dit qu'il fut nommé le *Pont-sanguinaire* après qu'Emilien eut été assassiné, ayant à peine regné quatre mois. (*D. J.*)

SANGUINE, (*Hist. nat.*) nom que l'on donne à l'*hématite*. Voyez *cet article*.

SANGUINOLENT, adj. (*Gram.*) qui est mêlé de sang. On dit des crachats *sanguinolens*, du pus *sanguinolent*.

SANGUINUS, s. m. (*Botan. anc.*) nom donné par quelques anciens au bouleau à cause de la couleur rougeâtre foncée de ses verges; Pline appelle aussi cet arbuste *sanguineus frutex*, & il l'oublie peu après; les Italiens nomment encore aujourd'hui le bouleau *sanguino*. (*D. J.*)

SANGUISORBA, s. f. (*Botan.*) genre distinct de plante que Linnæus caractérise ainsi. Le calice particulier est composé de deux feuilles très-courtes, opposées l'une à l'autre, & qui tombent avec la fleur. La fleur est une seule feuille divisée en quatre segmens de forme ovale pointue, & qui se touchent seulement à leur extrémité inférieure. Les étamines sont quatre filets larges dans leur partie supérieure, & de la même longueur que la fleur. Les bossettes des étamines sont petites & arrondies. Le germe du pistil est quarré & situé entre le calice & la fleur; le stile est fort court & fort menu; le stigma est obtus; le fruit est une capsule contenant deux loges remplies de fort petites graines. Linn. *gen. plant. p.* 46. (*D. J.*)

SANHÉDRIN, (*Critiq. sacrée.*) mot qui vient du grec *synédrion*, assemblée; c'étoit un tribunal chez les Hébreux, dont on fait remonter l'institution jusqu'à Moïse, qui, par l'avis de Jethro son beau-pere, choisit soixante & dix des anciens d'Israël, pour lui aider à porter le poids du gouvernement, Nombre *ij*. 16. On élisoit les membres de ce conseil dans chaque tribu. Le chef s'appelloit *hanasée*, président; le second *ab*, pere du conseil; & le troisieme *hacam*, sage; mais il y avoit encore chez les Juifs d'autres cours de justice subalterne, qu'on appelloit *sanhédrins*.

Pour donner au lecteur une idée de ces divers tribunaux tels qu'ils étoient quelque tems avant Jesus-Christ, il faut savoir que Gabinius ayant rétabli Hircan dans la souveraine sacrificature, fit de grands changemens dans le gouvernement civil, car il le rendit aristocratique de monarchique qu'il étoit. Jusques-là le prince avoit gouverné la nation par le ministere de deux especes de conseils ou cours de justice; l'une de vingt-trois personnes, appellés le *petit sanhédrin*; & l'autre de soixante-douze, qui étoit le *grand sanhédrin*. De la premiere espece, il y en avoit un dans chaque ville: Jérusalem seulement, à cause de sa grandeur & de la quantité d'affaires qui y survenoient, en avoit deux, qui se tenoient en deux salles séparées.

Quant au grand-*sanhédrin*, il n'y en avoit qu'un pour toute la nation; il tenoit ses assemblées dans le temple, & les y avoit toujours tenues jusqu'alors. Les petits *sanhédrins* prenoient connoissance de toutes les affaires qui regardoient la justice pour la ville, & le territoire dans lequel ils se tenoient. Le grand-*Sanhédrin* présidoit sur les affaires de la nation en général, recevoit les appels des cours inférieures, interpretoit les lois, & de tems en tems faisoit de nouveaux reglemens pour les mieux faire exécuter. Gabinius cassa tous ces tribunaux, & à leur place introduisit cinq différentes cours ou *sanhédrins*, dont chacune étoit indépendante des autres & souveraine dans son ressort. La premiere fut mise à Jérusalem; la seconde, à Jéricho; la troisieme, à Gadara; la quatrieme, à Amathus; & la cinquieme à Séphoris. Tout le pays fut partagé en cinq provinces ou départemens, & chaque province obligée de s'adresser, pour la justice à une des cours qu'il venoit établir c'est-à-dire à celle qu'il lui avoit assignée, & les affaires s'y terminoient sans appel.

La tyrannie d'Alexandre Jannée avoit dégoûté les Juifs du gouvernement monarchique. Ils s'étoient adressée à Pompée pour le faire abolir, quand il entra dans la discussion du différend des deux freres à Damas. Ce fut pour les contenter qu'il ôta le diadème & le nom de roi à Hircan, en lui rendant pourtant la souveraineté sous un autre nom, car il lui laissa toute la puissance; mais dans cette rencontre ils obtinrent de Gabinius de lui en ôter le pouvoir, comme l'autre lui en avoit ôté le nom; & il le fit par le changement dont je viens de parler. En effet, son reglement transportoit tout le gouvernement des mains du prince entre celles des grands qui entroient dans ces cinq cours souveraines; la monarchie se trouvoit par-là changée en aristocratie. Dans la suite Jules César, en passant par la Syrie, redonna la souveraineté à Hircan, & remit les choses sur l'ancien pié.

Hérode étant monté sur le trône trente-sept ans avant Jesus-Christ, versa le sang de ceux de la faction qui lui étoit opposée, dont il avoit le plus à craindre le crédit & l'activité. Tous les membres du grand *sanhédrin* se trouverent de ce nombre, à la réserve de Pollion & de Saméas, que Josephe appelle *Hillel* & *Shammaï*; & de tous leurs docteurs de la mitna, qui sont ceux dont il est le plus parlé. Les descendans d'Hillel furent présidens du *sanhédrin* pendant dix générations. Siméon son fils est celui qui prit l'enfant Jesus entre ses bras, quand on le présenta à Dieu dans le temple, & qui prononça le *Nunc dimittis* en le voyant. Luc *ij*. Gamaliel, fils de Siméon, présidoit au *sanhédrin*, quand S. Pierre & les autres apôtres y comparurent, *Actes*, *v.* 34. C'est aussi le maître aux piés de qui S. Paul fut élevé dans la secte & dans la justice des pharisiens, *Actes*, *xxij*. 3. Il vécut jusqu'en l'an 18 avant la destruction de Jérusalem, & son fils qui lui succéda périt au sac de cette ville par les Romains.

Il me reste à dire un mot d'une troisieme espece de *sanhédrin* établi par les Juifs, auquel les vicissitudes dont nous avons parlé ne toucherent point, & qui se soutint toujours la même. C'étoit la *cour* de *trois* qui décidoit tous les différends entre particuliers, concernant les marchés, les ventes, les contracts & autres pareilles affaires. Dans tous ces cas-là, une des parties choisissoit un arbitre pour juge; l'autre en choisissoit un second; & ces deux arbitres convenoient d'un troisieme. Ces trois personnes ensemble faisoient une *cour* qui, après avoir entendus les parties, décidoit en dernier ressort.

Ces généralités peuvent suffire pour se faire quelque idée des *sanhédrins* des anciens Juifs; mais les lecteurs plus curieux en trouveront des détails circonstanciés dans la Mishna, dans la Gémare, dans Maimonides, dans Selden, Lightfoot, Cock, & quelques autres qui ont traité ce sujet à fond. (*D. J.*)

SANJAK ou SANGIAK, s. m. (*Hist. mod.*) c'étoit anciennement chez les Turcs le titre qu'ils donnoient à tous les gouverneurs; aujourd'hui ils sont inférieurs aux bachas & beglerbegs, & ne sont que des intendans ou directeurs des provinces, qui ont droit de faire porter devant eux un étendard appellé *sanjak*, sans queue de cheval.

SANICLE, s. f. *sanicula*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales disposés en rond, repliés ordinairement vers le centre de la fleur, & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit composé de deux semences; elles sont convexes d'un côté, hérissées de pointes, & plates de l'autre. Plusieurs de ces fleurs sont stériles & ne rapportent aucun fruit. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SANICLE, (*Mat. méd.*) *sanicle* commune ou mâle. Cette plante est généralement regardée comme un vulnéraire éprouvé. La haute opinion qu'en a le peuple est consignée dans ce proverbe en rime: *Qui a la bugle & la* sanicle (que les Parisiens prononcent *sanique*), *fait aux Chirurgiens la nique*.

Les feuilles de cette plante sont très-communément employées dans les apozemes, les bouillons, les tisanes destinées au traitement de toutes les especes d'hémorrhagie, des chûtes, des coups, &c. contre les

cours

cours de ventre, la dyſſenterie, *&c.* le ſuc exprimé de ſes feuilles eſt auſſi employé dans le même cas. On emploie tous ces remedes ſous forme de gargariſme dans les maux de gorge qui dépendent de relâchement; on emploie auſſi le ſuc & la décoction ſous forme d'injection ou de lotion dans le panſement des plaies; l'infuſion théiforme des feuilles de *ſanicle* eſt auſſi uſitée pour l'uſage intérieur, mais cette infuſion ne pouvant être que très-légerement chargée du principe médicamenteux de la plante, doit être regardée comme un remede très-foible.

On conſerve dans les boutiques une eau diſtillée de *ſanicle*, qu'on regarde aſſez communément comme empreinte des principes vulnéraires aſtringens de la plante; mais ces principes ne ſont point volatils, & l'eau de *ſanicle* n'eſt certainement point aſtringente. Nous avons obſervé ailleurs la même choſe en parlant de l'eau de plantain & de celle de renouée, *&c. Voyez ces articles.*

Les feuilles de *ſanicle* entrent dans l'eau vulnéraire, le baume vulnéraire & le baume oppodeltoch, & ſon ſuc dans l'emplâtre oppodeltoch. (*b*)

SANIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, qui ſignifie la matiere claire & ſéreuſe qui coule des plaies & des ulceres: les Grecs l'appellent *ichor*.

Elle differe du pus qui eſt plus épais, & plus blanc. *Voyez* Pus.

La ſuppuration des plaies des aponévroſes, des ligamens, des articulations, eſt toujours ſanieuſe: les ulceres de ces parties ne doivent pas être traités par des remedes gras & onctueux, mais avec des baumes qui s'oppoſent à la pourriture. *Voyez* Plaies des nerfs, des tendons, des aponevroses *& autres parties exangulnes.* (*Y*)

SANJENE-LAHÉ, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont le bois a l'odeur du cumin. Son écorce reſſemble à celle du ſureau & eſt très-aromatique; on dit qu'elle eſt un remede dans les brûlures.

SANIEUX, adj. qui eſt chargé de ſanie. *Voyez* Sanie.

SANINDO, (*Géog. mod.*) c'eſt le nom d'une des ſept grandes contrées de l'empire du Japon. *Sanindo* ſignifie la *contrée montagneuſe du Nord*, ou la *contrée froide*. Elles comprend huit provinces qui ſont, Tamba, Tango, Taſima, Imaba Fook, Idſumo, Iwami, & Oki. Tout le revenu annuel de ces huit provinces, monte à 123 mankokfs. (*D. J.*)

SANJODO, (*Géog. mod.*) une des ſept grandes contrées de l'empire du Japon. Le mot *ſanjodo*, veut dire la *contrée montagneuſe méridionale*, ou la *contrée chaude*. Elle renferme huit provinces, qui ſont Farima, Mimaſaki, Bidſen, Bitsju, Bingo, Aki, Suwo & Nagata. Leur revenu annuel monte en total à 270 mankokfs, (*D. J.*)

SANIS, ſ. m. (*Hiſt. grecq.*) σανίς; genre de punition chez les Grecs, qui conſiſtoit à attacher un malfaiteur à un poteau, & à le laiſſer dans cet état plus ou moins long-tems ſuivant ſon crime. Potter. *Archæol. Græc. t. I. p.* 131. (*D. J.*)

SANITIUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville des Alpes maritimes, ſelon Ptolomée, *l. III. c. j.* qui étend ſon Italie juſques-là. C'eſt à préſent la ville de Sénez: les habitans de ce canton ſont nommés par Pline *Sanagenſes*, & la ville même eſt appellée *Sanicienſium civitas*, dans la notice des provinces. (*D. J.*)

SANKIRA, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante du Japon, dont la racine fameuſe par ſes vertus, eſt groſſe, dure, noueuſe, inégale, garnie de longues fibres, rouge ou noire en-dehors, blanc au-dedans, & d'un goût fade. Cette plante, quand elle ne trouve rien qui la ſoutienne, ne s'éleve que d'une ou deux coudées; mais lorſqu'elle rencontre des buiſſons, elle devient beaucoup plus haute. Ses branches ſont ligneuſes, de la groſſeur d'un tuyau d'orge, d'un rouge brun près de terre, garnies de nœuds de deux en deux pouces, & changeant de direction après chaque nœud, d'où ſortent deux tendrons ſemblables à ceux de la vigne, par leſquels la plante s'attache à tout ce qu'elle rencontre. Les feuilles, qui n'ont preſque point de pédicules, ſont rondes, terminées par une pointe courte, de trois pouces de diametre, minces, ſans découpures, & d'un verd clair des deux côtés. Sur un pédicule très-mince, long d'un pouce, ſont diſpoſées en ombelle, environ dix petites fleurs, de couleur jaunâtre, de la groſſeur d'un grain de coriande, à ſix pétales & ſix étamines, dont la pointe eſt d'un blanc qui tire ſur le jaune. Le ſommet du piſtil qui occupe le milieu de la fleur, eſt couleur de verd de mer. Après la fleur, il vient un fruit, qui a peu de chair, & qui reſſemble à la ceriſe par ſa figure, ſa groſſeur & ſa couleur; mais il eſt ſec, farineux, & d'un goût auſtere. Les ſemences ſont au nombre de quatre, cinq ou ſix, de la groſſeur d'une lentille, en forme de croiſſant; noirâtres en-dehors lorſqu'elles ſont ſeches; blanches en-dedans, d'une ſubſtance très-dure. Cette plante croît abondamment parmi les ronces & les fougeres.

SANKITS, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un petit *chamæceraſus*, à feuille de ceriſier ſauvage du Japon, leſquelles ſont diſpoſées en rond. Ses fleurs ſont pentapétales, & reſſemblent à celles du muguet; ſon fruit eſt un peu rouge, plus gros qu'un pois, d'un goût doux & ſtyptique, avec un noyau blanc, dur & tranſparent.

SANNE, la (*Géog. mod.*) ou la *Seine*, petite riviere de France, en Normandie, au pays de Caux. Elle a ſa ſource à ſix lieues de Rouen, & ſe jette dans la mer à une lieue de Dieppe, & à ſix de ſon origine. (*D. J.*)

SANNÉS, *terme du jeu de Trictac*, qui ſignifie deux fois ſix, que les dés amenent d'un même coup.

SANNI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Aſie, aſſez près de la petite Arménie. Strabon, *l. XII.* dit au-deſſus de Trébizonde & de Pharnacie, ſont les Tibaréniens, les Chaldéens & les *Sanni*, qu'on appelloit autrefois *Macrones*, & la petite Arménie.

2. Les *Sanni Heniochi*, ſont un autre peuple différent dans la Cochilde. Pline, *l. VI, c. iv. & v*, en fait mention, & les diſtingue des Heniochi proprement dits. (*D. J.*)

SANOCK, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Ruſſie, vers les montagnes, ſur la riviere de San. (*D. J.*)

SAN-SA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau du Japon, dont le tronc eſt court, l'écorce d'un verd brun. Ses feuilles reſſemblent à celle du ceriſier; de leurs aiſſelles, il naît en automne, un ou deux boutons écailleux, de la groſſeur d'une balle de fuſil, qui venant à s'ouvrir, font éclore une fleur à ſix ou ſept grands pétales rouges, en forme de roſe de la Chine; une eſpece de couronne, qui ſort du fond de la fleur, produit plus de cent étamines d'un blanc incarnat, courtes & diviſées en deux, avec des pointes jaunes. Cette plante a un grand nombre de variétés dans la couleur & dans la forme double ou ſimple de ſes fleurs, qui lui font donner des noms différens. Celle qu'on nomme *ſaſanqua*, produit un fruit de la groſſeur d'une piſtache. Ses feuilles préparées ſe mêlent avec celles du thé, pour en rendre l'odeur plus agréable; & leur décoction ſert aux femmes pour ſe laver les cheveux.

SANSCRIT *ou* SAMSKRET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne parmi les idolâtres de l'Indoſtan à une langue fort ancienne, qui n'eſt connue que des bramines ou prêtres, & dans laquelle eſt écrit le *vedam*, qui contient les dogmes de la religion des Indiens. *Voyez* Vedam. Cette langue ſacrée ſe trouve ainſi nommée *Hanſcrit* & *Samskrotam*; il n'y a que la tribu des prêtres & celle des kutteris ou nobles à qui il ſoit permis de l'apprendre.

SANSJU, (*Géog. mod.*) une des cinq provinces impériales du Japon dans l'île de Nipon. C'eſt un pays fort étendu, très-fertile, & qu'on diviſe en huit diſtricts. Sa longueur du ſud au nord, eſt de cent milles du Japon. Il contient pluſieurs bonnes villes, & autres places conſidérables. (*D. J.*)

SANSONNET. *Voyez* Etourneau.

SANS-PAIS, adj. (*Anal.*) *Voyez* Amygos.

SANS-PRENDRE, ſ. m. *terme d'hombre, de quadrille, de médiateur, de tri.* Il ſe dit lorſqu'on fait jouer ſans écarter. *Voyez ces jeux à leurs articles.*

SANT, (*Géog. mod.*) les Eſpagnols & les Italiens diſent *ſanto* au maſculin, & *ſanta* au féminin, lorſqu'il s'agit de joindre ce nom adjectif à un nom propre géographique; alors ils retranchent l'*o* devant une voyelle, & devant une conſonne; les Italiens écrivent ſimplement *ſan*, en retranchant le *t*, auſſi bien que l'*o*, parce qu'en effet il ne ſe prononce point, pour éviter la dureté de la prononciation. Rien n'eſt plus commun que *ſan*, *ſanto*, & *ſanta*, devant des noms géographiques de lieux, de villes, de rivieres, d'îles, de montagnes, *&c.* mais comme tous ces noms chargeroient extrêmement la lettre *ſ*, dans un Dictionnaire qui n'eſt pas deſtiné à la ſeule géographie, nous en

en renvoyons tous les articles sous les mots propres, peu curieux de l'épithete ridicule *saint*, *sainte*, *san*, *sancto*, & *sancta*. (*D. J.*)

SANTA, s. m. (*Monnoie de compte.*) On appelle ainsi à Bantam, & dans toute l'île de Java, aussi-bien que dans quelques îles voisines, un certain nombre de *caxas*; petite monnoie du pays, enfilés ensemble avec un cordon de paille. (*D. J.*)

SANTAL, s. m. (*Botan. exot.*) bois des Indes orientales, dont nous connoissons trois especes: le jaune ou le citrin, le blanc, & le rouge.

Le *santal* citrin, *santalum citrinum* J. B. est un bois pesant, solide, ayant des fibres droites; ce qui fait qu'on peut le fendre aisément en de petites planches, d'un roux pâle ou jaunâtre, tirant sur le citrin, d'un goût aromatique un peu amer, d'une acrimonie qui remplit toute la bouche, mais cependant qui n'est pas désagréable, d'une bonne odeur qui approche un peu de celle du musc & des roses.

Le *santal* blanc, *santalum odoratum candidum*, Cæsalp. differe du citrin par sa couleur qui est plus pâle, & par son odeur qui est plus foible: au reste sa substance est la même, aussi-bien que sa tissure.

Garzias avoue qu'il y a une si grande affinité entre les arbres du *santal* citrin, & du *santal* blanc, que l'on a bien de la peine à les distinguer l'un de l'autre, & qu'il n'y a que les habitans qui les vendent aux marchands, qui sachent en faire la différence; mais le savant botaniste P. Herman nous assure que l'un & l'autre viennent du même arbre, que l'écorce, ou l'aubier s'appelle *santal blanc*, & que la moëlle ou la substance intérieure, séparée de l'écorce & de l'aubier, est le *santal citrin*.

Cet arbre qui s'appelle *sarcanda* dans le pays, s'éleve à la hauteur d'un noyer; ses feuilles sont ailées, vertes, imitant celles du lentisque; ses fleurs sont d'un bleu noirâtre, ses fruits ou ses baies sont de la grosseur d'une cerise, elles sont vertes d'abord, ensuite elles noircissent en murissant; elles sont insipides & tombent aisément. Il y a certains oiseaux, dit Bontius, presque semblables aux grives, qui mangent ces fruits avec avidité, & qui les rendant ensuite avec leurs excrémens, sément les montagnes ou les champs de nouveaux arbres. Le *santal* vient dans les Indes orientales, & sur tout dans le royaume de Siam, & dans les îles de Timor & de Solor; le même Bontius raconte que l'odeur de ces arbres nouvellement coupés, répand je ne sai quoi de pestilentiel, qui est très-ennemi du cerveau.

Le *santal* rouge, *santalum rubrum*, C. B. P. est un bois solide, compacte, pesant, dont les fibres sont tantôt droites, tantôt ondées; le bois du milieu de l'arbre, dont on apporte de grands morceaux séparés de l'écorce & de la superficie ligneuse, est à l'extérieur d'un rouge brun, & presque noir, & intérieurement d'un rouge foncé; il a un goût légerement astringent & acide, mais aucune odeur manifeste; l'arbre du *santal* rouge, s'appelle *pantaga*; il est siliqueux, & croît dans le Coromandel.

On substitue quelquefois au *santal* citrin, un certain bois compacte, pesant, résineux, de couleur d'un roux pâle ou jaunâtre, d'une odeur pénétrante, qui approche de l'odeur du citron, & que l'on appelle communément *bois de citron*, *bois de coco*, *bois de jasmin*. L'arbre dont on tire ce bois, est le *nerium arboreum altissimum*, *fol. angusto*, *flore albo*, de Sloane, Cat. plant. jus. jam. *nerium americanum lactescens*, *longissimo folio*, *flore albo*, *odoratissimo*, H. Beaumont. Quoique cet arbre approche un peu du *santal* citrin pour la couleur, il en differe cependant beaucoup, par l'odeur, par les fibres qui sont courtes & inégales, & par la substance résineuse dont il est rempli, par le moyen de laquelle il s'enflamme aisément, & s'éteint difficilement.

On trouve aussi fréquemment chez les droguistes, deux bois rouges qu'on donne pour du *santal* rouge. Ces deux bois viennent des Indes, & de l'Amérique. L'un s'appelle *lignum brasiliano simile*, *seu lignum sapon*, *lanis tingendis percommodum*. C. B. P. L'autre se nomme *Brasilium lignum*, J. B. *Erythroxylum brasilianum*, *spinosum*, *foliis acaciæ*, Parad. Bat. Prod. mais il est facile de distinguer le *santal* rouge de ces deux bois, soit pas l'odeur, soit par le goût: car le *santal* rouge est de couleur de sang obscur, & un peu austere au goût, & le bois du Bresil est d'une couleur rouge, entremêlée d'un peu de jaune, & d'un goût douçâtre.

Il est vraissemblable que les anciens Grecs & Latins n'ont pas connu les différentes sortes de *santaux*. Les Arabes sont les premiers qui en fassent expressément mention, sous le nom de *sandal*. Les nouveaux Grecs, qui ont marché sur les traces des Arabes, en ont aussi parlé; cependant Saumaise, dans les exercitations sur Pline, croit que les bois appellés *ligna sagalina*, dont fait mention l'auteur du voyage autour du monde, dans le livre qui a pour titre *periplus*, sont les *santaux*, & que par conséquent ils n'ont pas été inconnus aux Grecs. Le profond silence que Dioscoride & Galien gardent sur ces bois, dont ils ne disent pas un mot, suffit pour détruire l'opinion de Saumaize.

Les *santaux* contiennent un sel essentiel, acide, une huile épaisse, plus pesante que l'eau, & une petite portion de sel volatil avec beaucoup de terre. L'huile que contient le *santal* citrin, est plus subtile & plus abondante; elle est moins subtile dans le *santal* blanc, & plus épaisse encore dans le *santal* rouge. On attribue aux *santaux* la vertu incisive, atténuante & astringente; on en prépare la décoction comme celle du gayac, & on la donne de la même maniere. (*D. J.*)

SANTALUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres dans le systême de Linnæus. Le calice particulier de la fleur est posé sur le germe du pistil, & se partage en quatre quartiers; la fleur est monopétale, en cloche, dont la bordure est fendue en cinq segmens aigus; les étamines sont au nombre de huit filets, alternativement plus courts les uns que les autres, & posés sur la partie supérieure du tuyau de la fleur; le germe du pistil est turbiné, le style est de la longueur des étamines, le stigma est simple, le fruit est une baye. Linnæi, *gen. plant. p.* 164. (*D. J.*)

SANTAREN, (*Géog. mod.*) nom corrompu de S. Irenée, dont la fête se célebre le 20 Octobre; ville de Portugal dans l'Estramadure, sur une montagne près du Tage, à 3 lieues au midi de Leiria, à 9 au sud-ouest de Tomar; & à 15 au nord-est de Lisbonne. Cette ville est très-ancienne, on la connoit sous le nom de *Scalobis* & de *præsidium Julium*; elle contient aujourd'hui environ trois mille habitans, divisés en douze paroisses; son terroir est d'une fertilité admirable en froment, en vin, & en olives. Dom Alphonse Henriquez prit cette ville sur les Maures, en 1147, & lui accorda de grands privileges, confirmés par Alphonse III. en 1254. *Long.* 6. 4. *lat.* 39. 11.

Sauza, (Louis de) chevalier de Malte, étoit natif de *Santaren*. Il a écrit l'histoire de S. Dominique en portugais; mais il eût bien mieux fait de donner celle de l'ordre de Malte. Il est mort en 1632. (*D. J.*)

SANTÉ, s. f. (*Œcon. anim.*) ὑγιεία, *hygieia*, *sanitas*, *valetudo*. C'est l'état le plus parfait de la vie; l'on peut par conséquent le définir; l'accord naturel, la disposition convenable des parties du corps vivant, d'où s'ensuit que l'exercice de toutes ses fonctions se fait, ou peut se faire d'une maniere durable, avec la facilité, la liberté, & dans toute l'étendue dont est susceptible chacun de ses organes, selon sa destination, & relativement à la situation actuelle, aux différens besoins, à l'âge, au sexe, au tempérament de l'individu qui est dans cette disposition, & au climat dans lequel il vit. *Voyez* VIE, FONCTION, AGE, SEXE, TEMPÉRAMENT, CLIMAT.

Il résulte de cette idée circonstanciée de la *santé*, que quiconque est dans cet état, jouit par conséquent de la vie; mais que l'on peut vivre sans être en santé; ainsi l'idée de ce dernier état en particulier, est plus étendue, renferme plus de conditions que celui de la vie en général.

En effet, 1°. il suffit, pour l'existence de la vie, que le corps animé soit susceptible d'un petit nombre de fonctions, mais sur-tout que le mouvement du cœur & de la respiration se fasse sans une interruption considérable; au lieu que l'état de *santé* suppose absolument l'exercice ou l'intégrité des facultés pour toutes les fonctions. 2°. Il ne faut, pour que la vie se soutienne par l'exercice des fonctions indispensables pour cet état, que la continuation de cet exercice, quelqu'imparfaitement qu'il puisse se faire, & même seulement par rapport au mouvement du cœur, quelque peu que ce puisse être, sans celui de la respiration: au-lieu que pour une *santé* bien établie, non-seulement il faut que toutes les fonctions vitales s'exercent, & que l'exercice des autres se fasse, ou puisse se faire constamment, respectivement à l'utilité dont elles sont dans l'économie animale; mais encore, que l'e-

xercice s'en faſſe de la maniere la plus parfaite dont l'individu ſoit ſuſceptible de ſa nature.

Il s'enſuit donc que quoique la *ſanté* exige l'exercice de toutes les fonctions, il ſuffit que celles d'où dépend la vie, ſe ſoutiennent inceſſamment & dans toute la perfection poſſible; il n'eſt pas néceſſaire que les autres ſe faſſent continuellement ni toutes à la fois, il ſuffit qu'elles puiſſent ſe faire convenablement à chaque organe, lorſque la diſpoſition, les beſoins de la machine animale, ou la volonté l'exigent, & que cette faculté ſoit commune à tous les organes ſans exception, parce que la perfection eſt le complément de toutes les conditions.

Ainſi, parmi les actions du corps humain il en eſt qui ont lieu néceſſairement dans tous les tems de la vie, pour qu'elle ſe conſerve; tel eſt l'exercice des principaux organes de la circulation du ſang, même dans le fœtus; de ceux de la reſpiration après la naiſſance: l'action des premiers doit ſe répéter chaque ſeconde d'heure environ; celle des autres doit avoir lieu pluſieurs fois dans une minute: il eſt des organes qui ne ſont en action que pendant un certain tems, dans l'eſpace d'un jour naturel, comme ceux de la digeſtion, des mouvemens des membres, de l'exercice de l'eſprit; enſorte que le ſommeil ſuccede à la veille, comme le repos au travail, la nuit au jour; d'autres organes ont des fonctions réglées pour tous les mois, comme ceux qui ſervent à l'évacuation périodique des femmes: il eſt des fonctions qui ſont particulieres à chacun des ſexes, comme aux hommes d'engendrer, aux femmes de concevoir, & ces fonctions ne peuvent avoir lieu qu'à un certain âge, & n'ont qu'un exercice limité; elles regardent les adultes, non pas les enfans, ni communément les vieillards, ſur-tout par rapport aux femmes.

Ainſi on ne peut pas regarder comme en *ſanté*, quiconque ne peut pas exercer les fonctions convenables à ſon ſexe, à ſon âge, & à la circonſtance; tels ſont les eunuques, les mutilés en tout genre; de même que c'eſt auſſi contraire à l'idée de la *ſanté*, d'exercer des fonctions qui ne conviennent pas, qui ſont déplacées, comme ſi une femme décrépite eſt encore ſujette à l'évacuation menſtruale, ou le redevient, ou ſi quelqu'un eſt porté au ſommeil extraordinairement hors le tems qui lui eſt deſtiné; par conſéquent, la même fonction, qui étant exercée convenablement, eſt un effet de la bonne *ſanté*, devient un ſigne, un ſymptome de maladie, lorſqu'elle ſe fait à contretems.

La perfection de la *ſanté* ne ſuppoſe donc pas une même maniere d'être, dans les differens individus qui en jouiſſent; l'exercice des fonctions dans chaque ſujet, a quelque choſe de commun, à la vérité, pour chaque action en particulier, mais il eſt ſuſceptible auſſi de bien des différences, non-ſeulement par rapport à l'âge, au ſexe, au tempérament, comme on vient de le dire; mais encore par rapport aux ſujets de même âge, de même ſexe, de même tempérament, ſelon les différentes ſituations, les différentes circonſtances où ils ſe trouvent; ainſi chacun a ſa maniere de manger, de digérer, quoique chacun ait les mêmes organes pour ces fonctions.

La *ſanté* ne conſiſte donc pas dans un point précis de perfection commune à tous les ſujets, dans l'exercice de toutes leurs fonctions; mais elle admet une ſorte de latitude d'extenſion, qui renferme un nombre très-conſidérable & indéterminé de combinaiſons, qui établiſſent bien des variétés dans la maniere d'être en bonne *ſanté*, compriſes entre l'état robuſte de l'athlete le plus éloigné de celui de maladie, & l'état qui approche le plus de la diſpoſition où la *ſanté* ceſſe par la léſion de quelque fonction.

Il ſuit de-là qu'il n'exiſte point d'état de *ſanté* qui puiſſe convenir à tout le monde; chacun a ſa maniere de ſe bien porter, parce que cet état dépend d'une certaine proportion dans les ſolides & les fluides, dans leurs actions & leurs mouvemens, qui eſt propre à chaque individu. Comme l'on ne peut pas trouver deux viſages parfaitement ſemblables, dit à ce ſujet Boerhaave, *inſtit. med. ſemeiot. comment.* §. 889. de même il y a toujours des différences entre le cœur, le poumon d'un homme, & le cœur, le poumon d'un autre homme.

Que l'on ſe repréſente deux perſonnes en parfaite *ſanté*, ſi l'on eſſaie de faire paſſer les humeurs, c'eſt-à-dire la maſſe du ſang de l'un de ces ſujets, dans le corps de l'autre, & réciproquement, même ſans leur faire éprouver aucune altération, comme par le moyen de la transfuſion, ſi fameuſe dans le ſiecle dernier, ils ſeront ſur le champ tous les deux malades, dès que chacun d'eux ſera dans le cas d'avoir dans ſes vaiſſeaux, du fluide qui lui eſt étranger; mais ſi l'on pouvoit tout de ſuite rendre à chacun ce qui lui appartient, ſans aucun changement, ils récouvreroient chacun la *ſanté* dont ils jouiſſoient avant l'échange.

C'eſt le concours des qualités dans les organes & les humeurs propres à chaque individu, qui rend cet échange impraticable (*Voyez* TRANSFUSION); c'eſt cette proportion particuliere entre les parties dans chaque ſujet, qui conſtitue ce que les anciens entendoient par *idioſyncraſie*, & ce que nous appellons *tempérament* (*Voyez* IDIOSYNCRASIE, TEMPÉRAMENT), qui fait que l'exercice des fonctions d'un homme differe ſenſiblement de ce qui ſe paſſe au même égard dans un autre homme, quoiqu'ils ſoient tous les deux dans un état de *ſanté* bien décidée.

Les mêmes organes operent cependant dans l'un & dans l'autre le changement des matieres deſtinées à la nourriture, en humeurs d'une nature propre à cet effet. Cependant des mêmes alimens il ne réſulte pas des humeurs abſolument ſemblables, lorſqu'ils ſont travaillés & digérés dans deux corps différens.

Tel homme vit de plantes & de fruits avec de l'eau, & ſe porte bien; tel autre ſe nourrit de viande & de toutes ſortes d'autres alimens, avec des liqueurs ſpiritueuſes, & ſe porte bien auſſi: donnez à celui-ci qui eſt habitué à ſon genre de vie des végétaux pour toute nourriture, il deviendra bientôt malade; comme celui qui eſt accoutumé à vivre frugalement, s'il paſſe à l'uſage de tous les genres d'alimens qui conſtituent ce qu'on appelle *la bonne-chere*.

Ainſi on ne peut dire en général d'aucune eſpece de nourriture, qu'elle convient pour la *ſanté* préférablement à toute autre, parce que chacun a une façon de vivre, de ſe nourrir qui lui eſt propre, & qui differe plus ou moins de celle d'un autre. *Voyez* RÉGIME.

La différence des conſtitutions des tempéramens, n'empêche pas cependant qu'il n'y ait des ſignes généraux auxquels on peut connoître une bonne *ſanté*, parce que dans l'économie animale la variété des moyens ne laiſſe pas de produire des effets qui paroiſſent ſemblables, dont la différence réelle n'eſt pas aſſez caractériſée pour ſe rendre ſenſible: c'eſt le réſultat de pluſieurs effets dont les modifications ne ſont pas ſuſceptibles d'être apperçues, d'être ſaiſies, qui forment ces ſignes viſibles, par le moyen deſquels on ne peut & on ne fait que juger en gros de l'état des choſes.

Ainſi c'eſt par la facilité avec laquelle l'on ſent que ſe fait l'exercice des fonctions du corps & de l'ame; par la ſatisfaction que l'on a de ſon exiſtence phyſique & morale; par la convenance & la conſtance de cet exercice; par le témoignage que l'on rend de ce ſentiment, & le rapport de ces effets, que l'on peut faire connoître que l'on jouit d'une vie auſſi ſaine, auſſi parfaite qu'il eſt poſſible. Les trois premieres de ces conditions ſont aiſées à établir, par l'examen de l'état actuel dans lequel on ſe trouve; mais il n'en eſt pas de même de la derniere, qui ne peut être que preſſentie pour l'avenir, à en juger par le paſſé; en tant que l'on connoît la bonne diſpoſition du ſujet, & la force de ſon tempérament, qui le rend propre à réſiſter aux fatigues, aux injures de l'air, à la faim, à la ſoif, par conſéquent aux differentes cauſes qui peuvent altérer, détruire la *ſanté*: d'où l'on peut inférer que puiſque dans ce ſujet les choſes non-naturelles tendent conſtamment à devenir & deviennent naturelles, c'eſt-à-dire que l'uſage des choſes dont l'influence eſt inévitable ou néceſſaire, ne ceſſe de tourner au profit de la *ſanté*, à l'avantage de l'individu, pour ſa conſervation, & pour celle des diſpoſitions à contribuer à la propagation de l'eſpece; cet état ſe ſoutiendra long-tems.

Il ſuit de-là que les ſignes par leſquels on peut préſager une vie ſaine & longue, ſont auſſi ordinairement les marques d'une *ſanté* actuelle bien ſolide, bien affermie. Les hommes d'une complexion maigre, mais charnue, ſont le plus diſpoſés à une bonne *ſanté*: les perſonnes qui avec aſſez d'embonpoint en apparence, ſont d'une complexion delicate, ont des muſcles grêles, peu compactes, perdent aiſément, par de très-petites indiſpoſitions, cette apparence de *ſanté*, qui ne dépend que de la graiſſe qui ſe ramaſſe ſous les tégumens. Dans cette diſpoſition on eſt très-ſuſceptible de maladie, ce qui forme une conſtitution

très-éloignée d'être parfaite, lors même qu'elle semble accompagnée des signes de la *santé*.

La force de la faculté qui constitue la vie, c'est-à-dire de la nature, se dissipe chaque jour plus ou moins par l'exercice des fonctions; mais dans la *santé* la nourriture & le sommeil réparent cette perte par la formation & le nouvel approvisionnement qui se fait du fluide nerveux: la vie se soutient tant que la nature a des forces suffisantes pour surmonter les résistances de la machine animale, par conséquent celles qu'opposent au mouvement les solides & les fluides qui la composent. Plus les forces sont supérieures aux résistances, avec une plus grande masse à mouvoir, plus les forces vitales sont considérables & propres au maintien de la *santé*; & au contraire à proportion qu'elles surpassent moins les résistances, avec une moindre masse à mouvoir, la *santé* est plus foible, plus délicate, plus sujette à se déranger.

Plus la nature a de forces, & moins elle en dépense, plus la *santé* est ferme & durable; parce que la provision des forces est plus considérable. C'est de-là que dépend 1°. la facilité, l'agilité, la promptitude dans l'exercice des fonctions; 2°. le contentement intime, la joie de l'ame, qui sont l'effet du sentiment qu'elle éprouve de la conscience qu'elle a de cette disposition, de cette faculté; 3°. & l'ordre bien réglé, tranquille & durable des différentes actions de l'individu. Trois conditions qui sont essentiellement nécessaires pour le maintien de la bonne *santé*.

C'est un très-bon signe en sa faveur lorsque chaque jour à la même heure à-peu-près on se sent porté à satisfaire aux principaux besoins de la vie; que l'on se sent de l'appétit pour manger & pour boire; que l'on le satisfait convenablement; que la digestion, ainsi que l'excrétion des matieres fécales & de l'urine ont aussi chacune leur tems réglé; & que le sommeil revient à sa même heure environ, & dure de suite environ le même tems.

C'est aussi une marque de bon tempérament & d'une disposition certaine à une santé durable, lorsque l'on peut se livrer à un exercice assez fort, à un travail du corps assez considérable, sans qu'il se fasse de battement, de pulsation, de palpitation extraordinaire dans aucune partie du corps, sans que l'on ressente aucune douleur, qu'il se forme aucune tumeur, qu'il paroisse aucune rougeur sur la surface du corps. C'est une preuve que la distribution des humeurs se fait avec une égalité bien constante, même lorsqu'il se fait des mouvemens forcés qui pourroient la troubler.

Ceux qui ont beaucoup de vigueur dans les organes, qui sont d'une *santé* robuste, sont rarement des gens d'esprit; & au contraire avec de l'esprit on n'a pas ordinairement une bonne *santé*, parce que l'exercice de l'esprit exige une grande mobilité dans le physique de l'entendement, dans le genre nerveux, laquelle contribue beaucoup à l'affoiblissement du corps, à établir une débilité dominante: au lieu que la roideur des fibres en général qui constitue la disposition à la force du corps, à la vigueur de la *santé*, s'étend à l'organisation du cerveau & des nerfs; ce qui les rend moins propres à la vibratilité, qui est nécessaire pour l'exercice des sensations, des fonctions de l'esprit. On ne peut pas réunir dans ce monde toutes les conditions qui peuvent rendre heureux à tous égards: ainsi celui qui a la sagesse (c'est-à-dire le savoir) de Salomon, ne peut pas se promettre la longue vie de Mathusalem. On ne sait autre chose, dit Boerhaave, *instit. med.* §. 885, de l'anglois fameux pour avoir poussé la vie beaucoup au-delà d'un siecle, sinon qu'il aimoit beaucoup le fromage, & qu'il commit un adultere ayant près de 100 ans. On n'a jamais parlé d'aucune production ni autre preuve de son esprit. M. de Fontenelle qui n'a fini sa carriere qu'au bout d'un siecle, quoiqu'il ait joué un grand rôle dans la république des Lettres, peutêtre regardé comme un phénomene d'autant plus rare en ce genre.

Les moyens propres à conserver la *santé*, consistent dans le bon usage des choses non-naturelles, que l'on doit observer pour cet effet le plus qu'il est possible, de la maniere prescrite dans les *articles* Hygiene, Non-naturelles, *choses*, Régime.

Pour ce qui regarde le rétablissement de la *santé*, c'est aussi au régime & au secours de l'art qu'il faut avoir recours, selon les indications qui se présentent. *Voyez* Médecine, *Thérapeutique*, Diete, Régime, Curation, Traitement, Remede, *Chirurgie*, Médicament, *Pharmacie*, *Chimie*.

Santé, (*Mythol. & Littérat.*) La *santé* a été personnifiée ou déifiée chez les anciens. Pausanias rapporte que son culte étoit commun dans la Grece: *Posita sunt deorum signa Hygiæ, quam filiam Æsculapii fuisse dicunt; & Minervæ, cui itidem Hygiæ, id est sospitæ cognomentum*. La premiere étoit apparemment la *santé* du corps, & la seconde celle de l'esprit. Il dit ailleurs que dans le temple d'Amphyaraüs il avoit un autel pour Jaso, pour Vénus, pour Panacée, pour la *Santé* & pour Minerve: Jaso vient de *sanare*, *guérison*. On la fait aussi fille d'Esculape. Pline remarque fort bien que le nom de *Panacée* promet la guérison de toutes les maladies. Les payens ne prétendirent révérer que la divinité qui donne ce qui conserve la *santé*.

Les Romains adoroient cette déité sur le mont Quirinal. Elle nous est représentée comme une dame romaine couronnée d'herbes médicinales, & tenant dans sa main droite un serpent. Elle étoit toute couverte des cheveux que les femmes se coupoient en son honneur.

Son temple, selon Publius-Victor, étoit dans le sixieme quartier de la ville de Rome; mais Domitien après s'être tiré du péril qu'il avoit couru à l'avénement de Vitellius à Rome, fit élever un second temple à la déesse de la *santé*, avec cette inscription: *Saluti Augusti*.

Il y a un médaillon de Marc-Aurele où l'on voit un sacrifice fait au dieu de la *santé* par Minerve, & devant elle paroît la Victoire, qui tient un panier plein de fruit. (*D. J.*)

Santé, *pierre de*, (*Hist. nat. Minéralog.*) C'est ainsi qu'on nomme à Genève & en Savoie une espece de pyrite martiale très-dure, & susceptible d'un beau poli. On taille ces pyrites en facettes, comme le crystal, ou comme les pierres précieuses, & l'on en fait des bagues, des boucles, & d'autres ornemens.

La couleur de cette pierre ou pyrite, lorsqu'elle a été polie, est à-peu-près la même que celle de l'acier bien poli. On lui donne le nom de *pierre de santé*, d'après le préjugé où l'on est qu'elle change de couleur & devient pâle lorsque la *santé* de la personne qui la porte est sur le point de s'altérer. Cette pyrite est précisément de la même espece que celle que l'on appelle *pierre des incas*. Voyez *cet article*, & *Voyez* Pyrite.

SANTEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le duché de Cleves, au cercle de Westphalie, à demi-lieue du Rhin, à 2 mille au-dessous de Wesel, & à pareille distance de Gueldres, entre des montagnes. Cette ville, selon Cluvier, occupe la place de l'ancienne Vetera. *Long.* 24. 10. *lat.* 51. 36.

S. Norbert, fondateur des Prémontrés, naquit à *Santen* en 1082, d'une illustre maison. Il aima mieux prêcher de ville en ville que d'avoir des bénéfices. S. Bernard lui donna un vallon solitaire appellé *Prémontré*, où il fonda l'ordre des chanoines réguliers de ce nom. Il fut nommé en 1127 à l'archevêché de Magdebourg, & mourut dans cette ville en 1134. Le pape Gregoire XIII. le canonisa en 1582. (*D. J.*)

SANTEO, s. m. (*Botan.*) nom donné par le peuple de Guinée à une plante dont ils font grand cas pour les maladies des yeux; ils se servent de ses feuilles qui sont noirâtres, de la grandeur & de la figure de celles du laurier. *Voyez les Transactions philosophiques*, n°. 202.

SANT-ERINI, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, que les anciens ont connue sous le nom de *Thera*. *Voyez* Thera.

Ceux qui nommerent autrefois cette île *Calliste*, c'est-à-dire *très-belle*, ne la reconnoîtroient pas aujourd'hui. Elle n'est couverte que de pierre-ponce, ou pour mieux dire, cette île n'est qu'une carriere de pierre-ponce, où l'on peut la tailler par gros quartiers, comme on coupe les autres pierres dans leurs carrieres. Les côtes de l'île sont si affreuses qu'on ne fait de quel côté les aborder. Peut-être que ce sont les tremblemens de terre qui les ont rendues inaccessibles, elles ne l'étoient point autrefois.

Nous marquerons, au mot *Thera*, l'ancien état de cette île, & les changemens qu'elle a subis; il s'agit ici du moderne. Après la prise de Constantinople par les François & les Vénitiens, l'île de *Sant-Erini*, ou *Santorien*, comme disent les François, fut jointe au duché de Naxie, & dans la suite se rendit à Barberousse,

se, sous Soliman II. Il n'est guere possible de savoir en quel tems elle prit le nom de *Sant-Erini*; mais il y a beaucoup d'apparence que ce nom lui est venu de sainte Irene, patrone de l'île. Cette sainte étoit de Thessalonique, & y subit le martyre en 304, sous le neuvieme consulat de Dioclétien.

Quoique le terrein de cette île soit sec & aride, les habitans cependant le rendent fructueux par leur travail & leur industrie; ils y recueillent beaucoup d'orge, de coton & du vin. Ce vin a la couleur de celui du Rhin, mais il est violent & plein d'esprits; c'est le principal commerce des habitans, ainsi que le coton dont ils font de belles toiles. Ils sont au nombre d'environ dix mille, presque tous Grecs, répandus dans cinq villages, & dans deux ou trois bourgs, dont le principal se nomme *Scaro* ou *Castro*. *Pyrgos* a le titre de ville, & est la plus jolie du pays, bâtie sur un tertre d'où l'on découvre les deux mers. Le pere Richard a donné la description de toute l'île & de ses écueils qui sont sortis du fond de la mer à diverses fois par des volcans: cette relation est curieuse.

L'île *Sant-Erini* peut avoir 50 milles de tour. Elle est à deux lieues au nord de celle de Candie, & au sud-ouest de Namfio. *Longitude* 44. 5. *latit.* 37. 50. (*D. J.*)

SANTERNO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie; elle a sa source dans l'Apennin, en Toscane, au pays de Magello, se partage en deux branches au terroir d'Imola, & toutes deux portent leurs eaux dans le Pô. On prend cette riviere pour le *Vaternus* des anciens.

SANTERRE, LE, (*Géog. mod.*) *Sanctertensis pagus*, en latin de moyen âge; petit pays de France en Picardie, borné au nord par l'Artois, au midi par l'île de France, au levant par le Vermandois, & au couchant par l'Amiénois. Il a 20 lieues du midi au nord, & 10 du levant au couchant. Charles V. céda toutes les prétentions qu'il estimoit avoir sur ce pays à François I. par les traités de Cambrai & de Crépy. Il comprend les trois bailliages de Péronne, de Mondidier & de Roye. Péronne en est la capitale; son terroir est gras & assez fertile. (*D. J.*)

SANTIA, *ou* SANTA-AGATHA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au Piémont, à 14 milles de Verceil & à 20 d'Yvrées. François II. duc de Modene y est mort en 1658.

SANTICUM, (*Géog. anc.*) ancien lieu du Norique. Antonin le met sur la route d'Aquilée à Lorch, entre Larix & Virunum, à 27 mille pas de la premiere, & 30 mille pas de la seconde. Cluvier dit que c'est Saameck. Lazius *R. R. liv. XII. cap. iij.* prétend que les ruines de *Santicum* sont au lieu que les habitans nomment aujourd'hui *Altenbourg & Gradneck*. (*D. J.*)

SANTILLANE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Sanctæ Julianæ fanum* ou *oppidum*; petite ville d'Espagne, dans l'Asturie, dont une partie en prend le surnom d'*Asturie de Santillane*, à 5 lieues de S. Ander, proche la mer, avec titre de marquisat. On croit que c'est la *Concana* de Ptolomée, *liv. II. ch. vj. Long.* 13. 4. *latit* 43. 28.

SANTOLINE, (*Botan.*) *voyez* GARDE-ROBE. Tournefort compte quatorze especes de ce genre de plante, dont on peut voir les caracteres au *mot* GARDE-ROBE; c'est le nom vulgaire de la *santoline*; les Anglois l'appellent *female southernwood*.

La plus commune espece est la *santolina foliis teretibus I. R. H.* 460. C'est une plante qui pousse comme un petit arbrisseau à la hauteur d'environ deux piés, des verges grêles, couvertes d'un léger duvet blanc. Ses feuilles sont crenélées, blanchâtres; ses rameaux ont chacun au sommet une fleur, qui est un bouquet de plusieurs fleurons jaunes, ramassés en boules, évasés en étoile, portés sur un embryon, séparés les uns des autres par des feuilles pliées en gouttiere, & soutenus par un calice écailleux: lorsque la fleur est passée, chaque embryon devient une graine un peu longue, rayée & de couleur obscure; toute la plante a une odeur forte, assez agréable, & un goût âcre tirant sur l'amer. On la cultive dans les jardins. (*D. J.*)

SANTOLINE, (*Mat. méd.*) *petit cyprès*, *garderobe*, *aurone femelle*; on fait rarement usage de cette plante en médecine; c'est pourtant un très-puissant fébrifuge capable de chasser les vers & les autres insectes par la seule odeur. C'est à cause de cette derniere propriété qu'on met ses feuilles parmi les étoffes de laine pour les préserver des teignes; & c'est cet usage qui lui a fait donner le nom de *garde-robe*.

On convient d'ailleurs assez généralement que la *santoline* possede les mêmes vertus que l'aurone mâle. *Voyez* AURONE. (*b*)

SANTOLINE, (*Hist. des drog. exot.*) poudre qu'on nomme encore *poudre aux vers*, *barbotine* & *sémentine*: on l'appelle dans les boutiques *santolina*, *sementina*, *semen contra vermes*. C'est une poudre grossiere, composée de petites têtes oblongues, écailleuses, d'un verd jaunâtre; d'un goût désagréable, amer, mêlé d'acrimonie, d'une odeur aromatique, dégoûtante, & qui cause des nausées. Cette poudre nous parvient avec de petites feuilles, de petits rejettons, ou de petites branches cannelées.

Quoiqu'elle soit d'usage, son origine nous est inconnue. On doute si c'est une graine, ou une capsule séminale; ou des germes de feuilles & de fleurs. On ignore quelle est la plante qui la porte, si c'est l'absynthe, ou une espece d'aurone, ou le petit cyprès; on est incertain si elle vient dans la Palestine, dans l'Egypte, dans la Perse, ou seulement dans le royaume de Boutan, à l'extrémité des Indes orientales. Rauwolf, qui a parcouru les pays orientaux, dit que c'est une espece d'absynthe, que les Arabes appellent *schelia*, qui croît auprès de Bethléem, & qui est semblable à notre absynthe; mais les feuilles que l'on trouve parmi cette graine, sont toutes différentes de celle de notre absynthe. De plus, il n'est pas vraissemblable que Prosper Alpin & Weslingius, qui ont recherché avec tant de soin les plantes d'Egypte, & qui ont demeuré l'un & l'autre quelques années dans ce pays, n'en eussent fait aucune mention; eux qui savoient mieux que personne qu'on étoit fort curieux en Europe de connoître l'origine de cette graine, auroient-ils oubliés de nous l'apprendre?

P. Herman croit que c'est une espece d'aurone qui se trouve dans la Perse, & dans quelques pays de l'Orient; il prétend que ce ne sont pas tant de vraies graines, que des enveloppes écailleuses de graines qui ne sont pas encore parfaites; Tavernier confirme le sentiment de ce savant botaniste, car il raconte que la *santoline* croît dans le royaume de Boutan, situé sur le bord septentrional du Mogol, d'où l'on nous apporte aussi le musc & la rhubarbe avec cette graine. Il ajoute qu'elle croît encore dans la Caramanie, province septentrionale de la Perse, mais en si petite quantité qu'à peine suffit-elle pour l'usage des habitans du lieu; enfin, il raconte que cette graine est emportée par le vent: les peuples du pays, ajoute-t-il, se sont mis dans la tête que cette graine se corrompt lorsqu'on la touche avec les doigts, de sorte que pour en avoir, ils portent des gants à leurs mains, dans les prairies où cette plante abonde, sa graine étant mûre, ils agitent leurs vans de tous côtés pour en attraper les sommités qui en sont remplies, & qui s'en détachent par l'agitation de l'air. Il ne faut pas faire beaucoup de fond sur ce récit d'un voyageur qui ne parle que par ouï-dire; car aucun européen n'a pénétré dans ces contrées reculées de la Perse.

Au reste, l'ignorance où l'on est du pays natal de cette graine, n'empêche point que l'on ne l'emploie quelquefois contre les lombrics; elle est utile dans cette maladie quand on la donne avec l'*aquila alba*, ou quelqu'autre préparation de mercure; mais c'est qu'alors la vertu du remede dépend du mercure bien plus que de la *santoline*: aussi les bons médecins ne connoissent point de meilleurs vermifuges que les préparations mercurielles. (*D. J.*)

SANTOLINOIDE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *santolinoides*; genre de plante qui ne differe de la santoline, qu'en ce que sa substance est herbacée, & que ses feuilles sont découpées en très-petites parties, comme celles de l'anthemis. *Nova plant. gen. &c.* par M. Micheli.

SANTONES, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Gaule. César les met entre les Celtes, parce que de son tems l'Aquitaine étoit bornée par l'Océan, les Pyrenées & la Garonne; mais sous Auguste, l'Aquitaine fut étendue jusqu'à la Loire: alors les *Santones* furent censés un peuple de l'Aquitaine. De-là vient la différente maniere de les placer dans la Celtique & dans l'Aquitaine. Leur pays est aujourd'hui la Saintogne. Les anciens ont dit *Santones* & *Santoni*. Pline, *liv. IV. ch. xix.* leur donne le nom de libres, *Santones liberi*. Ptolomée, *liv. II. ch. vij.* leur donne pour ville *Mediolanum*, aujourd'hui *Saintes*. L'auteur de la Pharsale, *liv. I. v.* 422. dit *Santonus* au singulier:

Gaudetque amoto Santonus *hoste*.

(*D. J.*)

SANTONS, s. m. (*Hist. mod.*) espece de religieux mahométans, vagabonds & libertins. On regarde les *santons* comme une secte d'épicuriens qui adoptent entre eux cette maxime, *aujourd'hui est à nous, demain est à celui, qui en jouira?* Aussi prennent-ils pour se sauver une voie toute opposée à celle des autres religieux turcs, & ne se refusent aucun des plaisirs dont ils peuvent jouir. Ils passent leur vie dans les pélerinages de Jérusalem, de Bagdad, de Damas, du mont Carmel & autres lieux qu'ils ont en vénération, parce que leurs prétendus saints y sont enterrés. Mais dans ces courses ils ne manquent jamais de détrousser les voyageurs lorsqu'ils en trouvent l'occasion; aussi craint-on leur rencontre, & ne leur permet-on pas d'approcher des caravanes, ce n'est pour recevoir l'aumône.

La sainteté de quelques uns d'entr'eux consiste à faire les imbécilles & les extravagans afin d'attirer sur eux les yeux du peuple; à regarder le monde fixement, à parler avec orgueil, & à quereller ceux qu'ils rencontrent. Presque tous marchent la tête & les jambes nues, le corps à moitié couvert d'une méchante peau de quelque bête sauvage, avec une ceinture de peau au-tour des reins, d'où pend une espece de gibeciere; quelquefois au-lieu de ceinture, ils portent un serpent de cuivre que leurs docteurs leur donnent comme une marque de leur savoir; ils portent à la main une espece de massue.

Les *santons* des Indes qui passent en Turquie pour le pélerinage de la Mecque & de Jérusalem, demandent l'aumône avec un certain ris méprisant. Ils marchent à pas lents; le peu d'habillement qui les couvre est un tissu de pieces de toutes couleurs mal assorties & mal cousues.

Dandini, dans son voyage du Mont-Liban, prétend que le titre de *santon* est un nom générique & commun à plusieurs especes de religieux turcs, dont les uns s'astraignent par vœu à garder la continence, la pauvreté, *&c.* & d'autres menent une vie ordinaire. Il distingue encore les méditatifs, qu'on reconnoît aux plumes qu'ils portent sur la tête; & les extatiques, qui portent des chaînes au cou & aux bras pour marquer la véhémence de l'esprit qui les anime; quelques-uns qui sont mendians; d'autres se consacrent au service des hôpitaux; mais en général les *santons* sont charlatans, & se mêlent de vendre au peuple des secrets & de reliques telles que des cheveux de Mahomet, *&c.* Presque tous sont mendians, & font leurs prieres dans les rues, y prennent leurs repas, & n'ont souvent point d'autre asyle. Lorsqu'ils n'ont point fait de vœux, si ce genre de vie leur déplaît, il leur suffit, pour y renoncer, de s'habiller comme le peuple; mais la fainéantise & l'oisiveté à laquelle ils sont accoutumés sont de puissans attraits pour les retenir dans leur ancien état: d'autant plus que l'imbécillité des peuples est un fond assuré pour leur subsistance. Guer. *mœurs des Turcs, tome I.* Dandini, *voyage du Liban.*

SANTONUM-PORTUS, (*Géogr. anc.*) port des Saintongeois, selon Ptolomée, *liv. II. ch. vij.* On ne convient pas du nom moderne. Il le met entre la Garonne & la Charente, presque à distance égale, ce qui convient mieux à Brouage où le place M. de Valois, qu'à Blaye ville sur la Garonne, même fort avant dans cette riviere, au-lieu que le *Santonum-Portus* de Ptolomée, doit être sur l'Océan. (*D. J.*)

SANTORIN, (*Géographie mod.*) *Voyez* SANTERINI.

SANTSI, s. m. (*Botan. exot.*) nom donné par les Chinois à une plante célebre chez eux contre les hémorrhagies. Nos missionnaires rapportent que cette plante croît sans culture sur les montagnes; sa principale racine est épaisse de 4 doigts, & fournit plusieurs radicules moins grosses, mais qui sont les seules d'usage: elles ont l'écorce rude & brune en-dehors, lisse & jaune en-dedans; la principale racine jette huit tiges, dont celle du milieu élevée beaucoup au-dessus des autres, porte des bouquets de fleurs. On multiplie le *santsi* en coupant transversalement la maîtresse racine en diverses tranches, qu'on met en terre à la profondeur d'un pouce, & en 3 ans la plante acquiert toute sa perfection. (*D. J.*)

SANTVLIET, (*Géogr. mod.*) forteresse des Pays-bas dans le Brabant, sur la droite de l'Escaut, entre Lille & Berg-op-zoom. Cette forteresse appartient aux Provinces-unies, & leur est d'une grande importance. (*D. J.*)

SANUKI, (*Géogr. mod.*) une des six provinces de l'empire du Japon, dans le Nankaido, c'est-à-dire dans la contrée des côtes du sud. Cette province a 3 journées de longueur de l'est à l'ouest, & est divisée en 11 districts. C'est un pays médiocrement fertile, où il y a beaucoup de montagnes, de rivieres, & de champs qui produisent du riz, du blé & des légumes: la mer le fournit de poisson. Cette province est fameuse par le grand nombre de personnes célebres qui y sont nées. (*D. J.*)

SANUT, *Voyez* CANUS.

SAOCES, (*Géog. anc.*) haute montagne de l'île de Samothrace, selon Pline, *liv. IV. ch. xij*, c'est aujourd'hui *Monte-Santo*, dans l'île de Samandrachi. Il lui donne 10000 pas de hauteur; ce qu'il ne faut pas entendre de la hauteur perpendiculaire, mais seulement du chemin qu'il faut faire en montant, depuis le pié de cette montagne jusqu'au sommet. (*D. J.*)

SAONE, LA, (*Géogr. mod.*) prononcez *Sône*; riviere de France, l'une de celles qui grossissent le Rhône. Elle prend sa source au mont de Vosge, traverse la Franche-Comté, la Bourgogne, le Beaujolois, coule le long de la principauté de Dombes, & enfin se rend à Lyon qu'elle coupe en deux parties inégales, & s'y jette dans le Rhône tout joignant les murs de cette grande ville, près de l'abbaye d'Aisnay. Son nom latin est *Arar*, au génitif *Araris*. On appelloit déjà cette riviere *Sauconna* du tems d'Ammien Marcellin, qui dit *lib. XV. Ararim quem Sauconnam appellant;* & c'est de ce mot *Sauconna* qu'est venu le nom françois.

Il ne faut pas confondre la *Saone* avec la *Saona*, en latin *Savo*, riviere d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Labour. Cette derniere prend sa source vers Tiano, & se rend dans le golfe de Naples, entre la roche de Montdragron & la bouche du Voltorno. (*D. J.*)

SAORRE *ou* QUINTILLAGE, s. f. (*Marine.*) ces termes sur la Méditerranée signifient *lest*. *Voyez* LEST.

SAOULE, s. f. (*Jeu d'exercice.*) c'est le nom d'un jeu que les seigneurs de paroisse proposent en Bretagne à leurs vassaux, dans des jours de réjouissance, *&c.* Ce jeu se fait avec un ballon bien huilé en-dehors pour le rendre plus glissant. On le jette à l'aventure, & chacun cherche à s'en saisir & à se l'entr-arracher; enfin celui qui le peut porter sur une autre paroisse que celle où se fait le jeu, gagne le prix proposé; ce jeu se nomme en Normandie *la pelote* ou *l'éteuf*. (*D. J.*)

SAOULÉ, SOU *ou* SATURÉ, (*Chimie.*) *Voyez* SATURATION.

SAOULER, (*Jardin.*) quelques auteurs modernes se sont servis de ce terme en parlant d'une terre qu'on avoit trop fumée ou arrosée.

SAPÆI, (*Geogr. anc.*) ancien peuple de la Thrace, selon Etienne le géographe. Appien, *civil. lib. V.* en fait aussi mention. Leur pays est nommé *Sapaica præfectura* par Ptolomée, *lib. III. ch. xj.* Leurs villes étoient Ænos, Cypsela, Bisanthe, *&c.* selon le P. Hardouin, *in Plin. l. IV. c. ij.*

2. *Sapæi*, ancien peuple de l'Ethiopie sous l'Egypte, selon Ptolomée, *l. IV. c. viij.* il les met au midi du peuple *Memnones*, qui étoient entre le Nil & l'Astapus, près de Méroé. (*D. J.*)

SAPAJOU, *voyez* SINGE.

SAPAN, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les habitans du Pégu donnent à leurs principales fêtes ou solemnités, qui se célebrent avec beaucoup de pompe. La premiere est la fête des *fusées*, les gens riches lancent des fusées en l'air, & ils jugent du degré de faveur qu'ils obtiennent auprès de la divinité, par la hauteur à laquelle leur fusée s'éleve: ceux dont la fusée ne s'éleve point, s'ils en ont les moyens, font bâtir un temple à leurs dépens, pour expier les fautes qui leur ont attiré le déplaisir du ciel. La seconde fête s'appelle *kollok*, on choisit des femmes du peuple, & sur-tout des hermaphrodites qui sont communs au Pégu, qui forment une danse en l'honneur des dieux de la terre. Lorsque la danse est finie, les acteurs ou actrices entrent en convulsion, & prétendent ensuite avoir conversé avec les dieux, & se mêlent de prédire si l'année sera bonne ou mauvaise, s'il y aura des épidémies, *&c.* La fête appellée *sapankatena*, consiste à faire des grandes illuminations, & à promener dans les rues de grandes pyramides ou colonnes. Celle que l'on nomme *sapandayka*, ou *la fête des eaux*, se célebre en se baignant & en se jettant les uns aux autres une grande quantité

tité d'eau. La fête appellée *ſapan-donon*, ſe célebre par des joutes ou courſes ſur l'eau. Le maître ou conducteur de la barque qui arrive la premiere au palais du roi, obtient un prix; celui qui arrive le dernier reçoit par dériſion un habit de veuve: cette fête dure pendant un mois entier.

SAPHAR, (*Géogr. anc.*) ou *Sapphar* & *Saphara* par Ptolomée, *lib. VI. ch. vij.* ville de l'Arabie heureuſe dans les terres, ſelon Pline, *lib. ch. xxiij.* c'étoit du tems d'Arrien la métropole du roi des Homérites & des Sabaites leurs voiſins. Le P. Hardouin dit que le nom moderne eſt *Saada*. (*D. J.*)

SAPHENE, ſ. f. (*Anatomie.*) cette veine eſt la plus groſſe & la plus longue des ſix qui forment la crurale. Elle commence par quelques rameaux qui viennent du gros orteil & de deſſus le pié, & montant par la malléole interne le long de la jambe, & par la partie intérieure de la cuiſſe, entre la peau & la membrane charnue, elle va ſe perdre vers les glandes de l'aine dans la crurale, à l'oppoſite de la ſciatique mineure qui s'y inſere à la partie externe; elle reçoit pluſieurs branches dans ſon chemin, & c'eſt elle qu'on a coutume d'ouvrir dans la ſaignée du pié.

Galien, *de curat. per venæ ſectionem*, a le premier établi que l'ouverture de cette veine eſt efficace pour exciter les regles, parce qu'après l'ouverture le ſang ſe porte abondamment non-ſeulement à la veine ſur laquelle on a opéré, mais encore à tous les vaiſſeaux qui en dépendent, à cauſe que le ſang trouve moins de réſiſtance à l'endroit où la veine eſt ouverte, que par-tout ailleurs. Lors donc qu'on a fait la ſaignée au pié, il ſe porte plus de ſang aux vaiſſeaux de la matrice qui viennent de la veine-cave, auſſi-bien que de la *ſaphene*. Et comme le fluide qui s'y porte en plus grande abondance diſtend conſidérablement les vaiſſeaux, le flux menſtruel doit trouver une iſſue plus facile. Auſſi lorſque le ſang ſuperflu, ſans être viſqueux, ſe trouve retenu par le vice des vaiſſeaux, on n'a pas plutôt ouvert la *ſaphene* que les humeurs ſe jettent en plus grande quantité vers la matrice, au moyen de quoi les cours du ſang vers les vaiſſeaux de l'uretere eſt plus libre, & procure l'écoulement des regles. (*D. J.*)

SAPHIR, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe, bleue; elle eſt tranſparente & d'une dureté qui ne le cede qu'au diamant & au rubis. Sa couleur ſe diſſipe au feu ſans que pour cela la pierre entre en fuſion.

Relativement à la couleur, on compte quatre différentes eſpeces de *ſaphirs*: 1°. Le *ſaphir* d'un bleu céleſte, ou d'un bleu d'aſur; c'eſt celui que l'on regarde comme le plus beau. C'eſt ce *ſaphir* que quelques auteurs appellent *ſaphir mâle;* on le nomme auſſi *cyanus*, parce qu'il eſt de la couleur des barbots. 2°. Le *ſaphir* d'un bleu foncé; il eſt moins eſtimé que le précédent. 3°. Le *ſaphir* d'un bleu clair, tirant un peu ſur le verd d'eau; quelques auteurs le nomment *ſaphirus proſitis*. 4°. Le *ſaphir* très-clair, dans lequel la teinte bleue eſt preſqu'entierement imperceptible. Il n'y a, pour ainſi dire, que la dureté qui mette de la différence entre lui & le diamant; ce dernier a quelquefois été appellé *ſaphir femelle:* d'autres l'ont appellé *leuco-ſaphirus*.

Wallerius dit que les *ſaphirs* ſont ordinairement d'une forme octogone, ou d'un plus grand nombre de côtés; mais les relations des voyageurs nous apprennent qu'on les trouve communément ſous la forme de petits cailloux roulés dans quelques rivieres des Indes orientales, de même que preſque toutes les autres pierres précieuſes. Les plus beaux *ſaphirs* viennent des royaumes de Pégu, de Biſnagar, de Cambaye & de l'île de Ceylan. Ceux qui ſe trouvent en Bohème, en Siléſie, en Saxe, *&c.* n'ont ni la dureté, ni la vivacité de la couleur des *ſaphirs* d'orient.

Il y a tout lieu de croire que la couleur du *ſaphir* eſt dûe au cuivre. Quand on veut priver cette pierre de ſa couleur & en faire un diamant, on la met dans un creuſet après l'avoir bien entourée de ſable fin, parfaitement lavé pour le dégager de toute ſaleté; lorſque le *ſaphir* aura été ainſi environné de ſable, on couvrira le creuſet d'un couvercle qu'on luttera bien exactement; on expoſera le creuſet au fourneau de verrerie pendant douze heures; au bout de ce tems on le retirera peu-à-peu, & le *ſaphir* aura perdu toute ſa couleur; mais il faudra le faire retailler.

Pour contrefaire le *ſaphir* il n'y aura qu'à joindre du ſaffre, ou du bleu des Emailleurs, à la compoſition du verre; on fera des eſſais pour ſavoir la quantité de cette matiere qu'il conviendra de joindre au verre.

Le *ſaphirus* des anciens n'étoit point la pierre dont on vient de parler, c'étoit le *lapis lazuli;* quant au *ſaphir*, ils l'appelloient *cyanus*. (—)

SAPHIR, (*Mat. médic.*) *Voy.* FRAGMENT PRÉCIEUX.

SAPHORIN D'OZON, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade à 3 lieues de Lyon.

Guypape, en latin *Guidopapa*, naquit dans ce bourg au commencement du xv. ſiecle. Il étudia la juriſprudence en France & en Italie, & fut employé par le dauphin Louis, depuis Louis XI. en pluſieurs affaires importantes, & entr'autres auprès de Charles VII. ſon pere, dont il s'agiſſoit d'appaiſer la colere. Le roi fut content de la conduite de Pape, & l'employa même dans la ſuite. Il mourut à Grenoble, vers l'an 1476. Il a compoſé divers ouvrages qui ſont aſſez rares. Le plus important eſt intitulé; *Deciſiones gratianopolitanæ*, Grenoble 1490, *in-fol.* cette édition a été ſuivie de pluſieurs autres. Les raiſonnemens de cet ouvrage ſont judicieux, les preuves ſolides, & les lois bien employées dans leur vrai ſens; mais le ſtyle n'eſt ni pur, ni latin. Chorier en a donné une traduction qui vaut beaucoup mieux que l'original, & qui eſt intitulée: *la juriſprudence de Guypape dans ſes déciſions, avec des remarques & la vie de l'auteur*, Lyon 1692, *in-4°*. (*D. J.*)

SAPIENCE, ſ. f. (*Gram.*) ſe dit quelquefois pour *ſageſſe, prudence*. Lafontaine a appellé la Normandie le pays de *ſapience*.

SAPIENCE DE JESUS, FILS DE SIRACH, (*Critiq. ſacrée.*) c'eſt le titre grec ordinaire du livre communément appellé l'*Eccléſiaſtique*, mis par les uns au rang des livres canoniques de l'Ecriture, & par les autres au rang des apocryphes; nous ne répéterons pas ici ce qui eſt a été dit au *mot* ECCLÉSIASTIQUE, pour ne point faire de doubles emplois.

L'an 132 avant Jeſus-Chriſt, & la 38. de Ptolomée Evergete II. plus connu ſous le nom de Phyſcon, Jeſus, fils de Sirach, juif de Jéruſalem, vint s'établir en Egypte, & y traduiſit en grec pour l'uſage des Juifs helléniſtes, le livre que Jeſus ſon grand-pere avoit compoſé en hébreu, & qui eſt intitulé dans nos Bibles l'*Eccléſiaſtique*. Les anciens l'appellent *Panareton*, mot grec qui ſignifie le *tréſor de toutes les vertus*, parce qu'ils le regardoient comme un recueil de maximes les plus vertueuſes. Jeſus l'avoit écrit en hébreu vers le tems du pontificat d'Onias II. & un autre Jeſus ſon petit-fils le mit en grec. Ce dernier eſt diſtingué du grand-pere qui en étoit l'auteur, par le titre de *fils de Sirach*. L'original hébreu eſt perdu; on l'avoit encore du tems de ſaint Jérôme, car il déclare dans ſa préface aux livres de Salomon, & dans ſon épît. 115. qu'il l'avoit vû ſous le titre de *paraboles*.

Il eſt vraiſſemblable qu'il y a dans la traduction grecque des choſes qui n'étoient pas dans l'original. La concluſion du *ch. l. v. 17. & ſuiv.* & la priere du dernier chapitre, ſont ſans doute des additions du traducteur; car ce que l'auteur y dit du danger qu'il a couru de perdre la vie par une fauſſe accuſation portée au roi contre lui, appartient au regne barbare de Ptolomée Phyſcon, & ne peut pas regarder le grand-pere de Jeſus, qui demeuroit à Jéruſalem, trois générations auparavant, lorſqu'il n'y avoit point de tyrannie exercée ſur le pays.

La verſion latine de ce livre de l'Eccléſiaſtique contient auſſi pluſieurs choſes qui ne ſont pas dans le grec. Il faut qu'elles y aient été inſérées par celui qui l'a traduit en latin. A préſent que l'hébreu qui étoit l'original eſt perdu, le grec qui eſt la traduction du petit-fils de l'auteur en doit tenir lieu, & les verſions devroient toutes être faites ſur le grec, & non ſur le latin.

Les juifs modernes ont un livre qu'ils appellent le *livre de Ben-Sira*, ou *du fils de Sira*. Comme ce livre eſt auſſi un recueil de ſentences de morale; quelques critiques ont penſé que ce Ben-Sira, ou fils de Sira, étoit le même que Ben-Sirach, ou fils de Sirach; & que ſon livre eſt le même que notre Eccléſiaſtique; mais c'eſt une erreur facile à connoitre par la confrontation des deux ouvrages. Celui des Juifs modernes a été imprimé pluſieurs fois. *Voyez la Bibliotheque rabinique* de Buxtorf, *pag.* 324. (*D. J.*)

SAPIENTIAUX, adj. (*Théolog.*) nom que les interpretes & les théologiens donnent à quelques livres de l'Ecriture qui ſont deſtinés ſpécialement à l'inſtruction des hommes, & à leur donner des leçons de morale & de ſageſſe; on les appelle ainſi pour les diſtinguer des livres hiſtoriques ou prophétiques.

Les livres *ſapientiaux* ſont les Proverbes, le Cantique des Cantiques, l'Eccléſiaſte, l'Eccléſiaſtique, la Sageſſe, & ſelon quelques-uns les Pſeaumes & le livre de Job, quoique la plûpart regardent ce dernier comme un livre hiſtorique. *Voyez* HAGIOGRAPHE.

SAPIENZA, MARE DIO, (*Géog. mod.*) on appelle ainſi en Italie cette partie de la Méditerranée qui bat les côtes de la Morée, entre la mer Ionienne au couchant, & l'Archipel à l'orient; les golfes de Coron & de Colochine en ſont partie. (*D. J.*)

SAPIENZE, LE, (*Géog. mod.*) on nomme *le Sapienze* trois petites îles de la Grece, qui ſont ſur la côte occidentale de la Morée; ce ſont les *Œnuſæ* de Pauſanias. Quelques auteurs ont nommé la premiere *Sphagia* ou *Sfragia;* la ſeconde eſt appellée par Prolomée *Tiganuſa;* la troiſieme anciennement nommée *Baccantia*, aujourd'hui *ſan Venatio*, eſt ſans habitans quoiqu'elle ait un bon port. (*D. J.*)

SAPIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *abies*, genre de plante à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs ſommets, & ſtérile. Les embryons naiſſent ſéparément des fleurs, entre les écailles ou les feuilles d'un épi, & qui deviennent dans la ſuite une ſemence garnie d'une aîle membraneuſe, & cachée auſſi entre les écailles qui ſont attachées à l'axe, & qui conſtituent le fruit des plantes de ce genre; ce fruit n'eſt autre choſe que l'épi qui eſt devenu plus gros. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles naiſſent ſeules le long des branches, & non pas par paires comme celles du *pin*. Tournefort, *Inſt. rei herb. V.* PLANTE.

SAPIN, *abies*, très-grand arbre, toujours verd, qui ſe trouve ſur les plus hautes montagnes de l'Europe, de l'Aſie, & dans l'Amérique ſeptentrionale. On peut admirer dans le *ſapin*, la direction extrèmement droite & uniforme de ſa tige, la poſition horiſontale de ſes branches, dont chaque étage marque la croiſſance d'une année, la régularité de ſon accroiſſement, la forme pyramidale de ſa tête, & ſa grande élévation, qui va quelquefois juſqu'à plus de cent piés. Son écorce eſt cendrée, aſſez unie, fort ſeche, & très-caſſante. Cet arbre fait beaucoup de racines qui ſont rarement le pivot; mais elles s'étendent pour la plûpart, ſe diviſent en quantité de ramifications. Ses jeunes branches ſe garniſſent d'un grand nombre de feuilles petites & étroites, d'un verd tendre & brillant en-deſſus & blanchâtre en-deſſous; elles ſont placées fort près & à pluſieurs rangs de chaque côté des branches en maniere de peigne, & à-peu-près comme la feuille de l'if. Ses fleurs femelles ou chatons paroiſſent au commencement de Mai; elles ſont d'un aſſez beau rouge, mais dont l'apparence n'eſt ſenſible que de près. Les fruits que produit le *ſapin* ſont des cônes qui différent de ceux du pin par leur forme qui eſt cylindrique, au-lieu que le cône du pin eſt de figure pyramidale. Sa graine aîlée comme celle du pin eſt plus mollaſſe, & les écailles qui la couvrent ſont moins ligneuſes. Il faut s'y prendre à tems pour cueillir les cônes du *ſapin* proprement dit, ou *ſapin* à feuille d'if, car ils ne tombent point en entier; dès que leur maturité eſt parfaite, ce qui arrive de bonne heure en automne, les écailles & les graines qui forment le cône ſe détachent des filets qui les ſoutiennent, elles tombent & ſe diſperſent de façon qu'il n'eſt guere poſſible de les retrouver: les cônes du *ſapin* proprement dit, ont la pointe tournée en-haut, à la différence de ceux de l'épicea qui pendent en-bas.

Le *ſapin* par rapport au volume & à l'utilité de ſon bois ſe met au nombre des arbres foreſtiers du premier rang. Il a de plus le mérite de croître dans des endroits où les arbres d'un bois de meilleure eſſence ſe refuſent abſolument. Il ſe plaît dans les pays froids & élevés, dans les gorges ténébreuſes & ſur le revers des montagnes expoſées au nord, dans les lieux frais & humides, & dans les terres fortes & profondes; cependant on le voit réuſſir auſſi dans les terreins ſablonneux, maigres & graveleux, pourvu qu'ils aient beaucoup de fond. Le *ſapin* pénetre dans les joints des rochers, & juſque dans les fentes qui en ſéparent les lits; c'eſt même dans cette poſition que cet arbre réuſſit le mieux; il profite également dans le gravier humide, dans les terres rouges, limonneuſes, & généralement par-tout où le hêtre réuſſit. Il peut venir auſſi dans la glaiſe pure & dans un ſol fort & groſſier, mais il ne réuſſit pas ſi bien lorſque les terres ſont engraiſſées de fumier ou qu'elles ſont en culture. Il peut ſe ſoutenir encore dans les terres ſeches, pauvres & ſtériles, à-moins qu'elles ne ſoient extrèmement ſablonneuſes & légeres, trop ſuperficielles & ſans aucun mélange; on l'a vû venir enfin ſur des voûtes d'anciens bâtimens fort élevés, où ſes racines perçoient à-travers la maçonnerie. Cependant il n'y avoit ſur ces voûtes qu'une épaiſſeur d'un ou deux piés de terre fort légere. Cet arbre ne ſe refuſe preſqu'à aucun terrein, ſi ce n'eſt à l'aridité de la craie, à la dureté du tuf & au ſable vif. Il ne craint jamais le froid, mais il ne fait que languir dans les pays chauds; il ne réuſſit même ſur les montagnes froides & élevées que quand les plants ſont fort près les uns des autres; c'eſt auſſi le meilleur moyen d'en accélérer l'accroiſſement dans toutes ſortes de terreins.

Dans les pays où il y a de vieux *ſapins*, ces arbres ſe multiplient fort aiſément d'eux-mêmes, mais quand on veut faire de nouvelles plantations, il n'eſt pas ſi facile d'y réuſſir. Quoiqu'à proprement parler cet arbre puiſſe venir de bouture & de branches couchées, ce ſont des moyens trop longs, qui ne peuvent guere ſervir que pour la multiplication de quelques eſpeces rares de *ſapins*, & qui ne conviennent nullement pour faire des plantations en grand. Ce n'eſt qu'en ſemant qu'on peut bien remplir cet objet. Il y a deux façons d'y procéder; l'une qui eſt la moins ſure & la plus diſpendieuſe, eſt de mettre le terrein en bonne culture par pluſieurs labours, comme ſi on vouloit lui faire porter du blé; de le herſer ſoigneuſement ſur le dernier labourage au printems; d'y ſemer enſuite la graine à plein champ comme on répand le blé; & de la recouvrir fort légerement en faiſant trainer par un cheval des branchages ſur le terrein, car cette graine ne leve point lorſqu'elle eſt trop enterrée. Ordinairement ces ſemis levent à merveille dans les terreins qui ne ſont pas trop expoſés au ſoleil, mais on court le riſque de les voir dépeuplés; ſoit par les chaleurs de l'été ou par les gelées d'hiver. On peut parer le premier inconvénient en ſemant de l'avoine avec la graine de *ſapin*. Cette avoine entretient une fraicheur qui garantit les jeunes plants de l'ardeur du ſoleil; on peut la couper ou faucher ſans endommager le ſemis, mais l'inconvénient de la gelée reſte, & c'eſt le plus à craindre; car ſi le ſemis a été fait dans une bonne terre, les mauvaiſes herbes envahiſſent le terrein les années ſuivantes & étouffent les jeunes plants, à moins d'y donner des ſoins de culture qui iroient à grands frais dans un eſpace un peu conſidérable. Le *ſapin* d'ailleurs ne peut ſouffrir la culture, les ſoins qui lui viennent de main d'homme lui ſont contraires, il ne veut être garanti que par les ſecours de la nature. Une autre maniere de faire des ſemis du *ſapin*, qui quoique moins expéditive que la précédente, eſt plus aſſurée & preſque de nulle dépenſe, c'eſt de répandre la graine auſſi-tôt qu'elle eſt recueillie, parmi les brouſſailles, les bruyeres, les genévriers, les ronces, les épines, *&c.* Plus le terrein ſera couvert d'arbriſſeaux, plus le ſemis proſperera. Il pourra ſembler que ceci eſt en contrariété avec ce que j'ai dit ſur les herbes qui étouffent les jeunes plants de *ſapin* venus dans une terre cultivée; mais il faut conſidérer que la culture prêtant faveur à la crue des mauvaiſes herbes, elles deviennent folles & couvrent le terrein, au-lieu que les arbriſſeaux laiſſent peu d'herbes à leur pié, & forment un abri naturel aux jeunes plants qui levent; c'eſt ainſi que ſeme la nature; il eſt vrai que ſes progrès ſont lents dans les commencemens. Le tems n'eſt rien pour elle, le ſuccès eſt l'unique but qu'elle ſe propoſe. Auſſi arrive-t-il que les ſeuls faits de cette façon ne commencent à ſe montrer qu'au bout de quatre ou cinq ans. Cependant on eſt dédommagé par la ſuite des progrès que font ces arbres lorſqu'ils ſont dans leur force; on peut s'attendre que s'ils ſont dans un terrein convenable, ils s'éleveront à plus de 30 piés en trente ans, & la plûpart auront juſqu'à deux piés de diametre à l'âge de quarante ans, & on remarque en Angleterre que des *ſapins* âgés d'environ quatre-vingt ans avoient auſſi quatre-vingt piés d'hauteur ſur dix à onze de circonférence dans une terre argilleuſe & forte; mais ſi l'on ne veut faire que de petites plantations, on pourra ſemer les graines au mois d'Avril, dans des caiſſes plattes ou des terrines, ou même dans des planches de terre à potager qui ſoit meuble & légere, que l'on aura mêlée d'une moitié de vieux décombres.

Il faudra arroſer bien légerement dans les tems de hâle & de ſechereſſe, ſoit le ſemis, ſoit les jeunes

plants

plants lorsqu'ils seront levés; les sarcler au besoin, les garantir de la grande ardeur du soleil avec des branchages feuillus, & serrer les caisses ou terrines pendant l'hiver. A l'égard des planches, il sera à propos de leur faire de l'abri avec de la paille hachée, ou telle autre chose que l'on imaginera pouvoir les sauver des grandes gelées. Il faudra les transplanter au bout de deux ou trois ans sans différer davantage, car ces arbres ne reprennent pas lorsqu'ils sont âgés, à-moins qu'on ne les enleve avec la motte de terre. Les jeunes plants que l'on mettra dans les endroits où l'on voudra qu'ils soient à demeure, seront plantés à trois ou quatre piés de distance, parmi les broussailles & les épines qui s'y trouveront & qu'il faudra laisser, en faisant seulement un trou suffisant pour recevoir le *sapin*, mais peu profond, & on recouvrira les racines avec de la bonne terre que l'on aura réduite en bouillie dans un baquet. A l'égard des plants auxquels on voudra faire prendre de la hauteur avant de les placer à demeure, il faudra les mettre en pepiniere à trois piés de distance, mais il faudra avoir grand soin de concentrer leurs racines en faisant bêcher à leur pié tous les ans à deux différentes fois, pour couper les fibres qui cherchent à s'étendre; car la culture de ces arbres dans la pepiniere ne doit avoir pour objet que le moyen de pouvoir les enlever avec la motte de terre, sans quoi nul succès pour la transplantation, qui doit dans tous les cas se faire au mois d'Avril, par un tems doux & couvert; mais il faut toujours avoir pour principe de ne leur donner que le moins de culture qu'il est possible. Si on plante les *sapins* trop près, les branches inférieures perdent leurs feuilles & se dessechent, ce qui fait un aspect desagréable; la distance de douze piés est la moindre qu'on puisse leur donner, lorsque la ligne où on les plante est isolée; mais si l'on veut former plusieurs lignes de ces arbres, il faut les espacer de dix-huit à vingt piés.

On peut tailler ces arbres sans inconvénient dans toutes les saisons, si ce n'est dans le tems qu'ils sont en pleine seve, & qu'ils poussent; pourvû cependant qu'on ne leur fasse pas tout-à-la-fois un retranchement trop considérable. On doit considérer aussi que le mois de Septembre est le tems le plus propre à cette opération; on peut même les arrêter à la cime, quand pour de certains arrangemens on ne veut pas qu'ils montent si vîte. Mais il ne faut pas croire que le retranchement des branches du pié puisse contribuer à leur accroissement; jamais il n'est plus prompt que quand on laisse aller ces arbres à leur gré, & le retranchement des rameaux inférieurs ne leur profite que quand ils se dessechent & tombent d'eux-mêmes, lorsque les arbres sont plantés près les uns des autres. Il ne faut donc les élaguer que peu-à-peu & autant qu'il est besoin, pour leur former une tête à la hauteur que l'on desire.

Comme les forêts de *sapins* sont ordinairement sur le replat des montagnes fort élevées, & dans des terreins légers qui ont peu de profondeur, que d'ailleurs ces arbres pivotent rarement, qu'ils ont une grande hauteur & qu'ils donnent beaucoup de prise au vent; il arrive souvent que dans des tems orageux il y a un nombre d'arpens dont tous les *sapins* sont renversés. Dans ces cas, comme il ne croît aucunes plantes sous les *sapins*, le terrein paroît entierement dénué de végétaux & sans ressource. Mais bien-tôt il vient des framboisiers, des fougeres, *&c.* qui par leur ombrage & leur fraicheur, favorisent la germination des graines de *sapin*, dont la surface du terrein est toujours suffisamment garnie; cependant leur succès dépendra surtout du soin que l'on aura d'empêcher le parcours du bétail, qui en détruisant l'herbe, laisseroit la terre exposée au desséchement; d'où il arriveroit que les graines ne leveroient pas.

Il ne faut rien attendre des *sapins* qui ont été coupés; ils ne donnent jamais de rejettons. Ce sont autant d'arbres supprimés pour toujours, & qui ne peuvent être remplacés que par les jeunes plants qui ont levé aux environs. Cet inconvénient doit engager à exploiter les forêts de *sapins* différemment des arbres qui ne sont pas résineux; on doit donc laisser dans le tems des coupes beaucoup plus d'arbres en réserve que les ordonnances ne le prescrivent en général; non-seulement pour répandre des graines dans le canton exploité, mais sur-tout pour procurer l'ombre & la fraîcheur qui sont absolument nécessaires pour les faire lever.

On ne fait nul usage du vrai *sapin* ou *sapin* à feuille d'if pour l'ornement des grands jardins & des parcs, malgré la beauté de son feuillage qui est d'un verd tendre, brillant & stable. Chacun s'étonne de ce qu'on lui préfere l'épicea que l'on trouve par-tout, & qui n'a pas à beaucoup près autant d'agrément. Mais la raison en est simple; c'est que l'épicea est plus commun, qu'il se multiplie plus aisément que le *sapin*, qu'il souffre mieux la transplantation, & qu'il se contente d'un terrein plus médiocre.

On tire de grands services du *sapin* pour différens arts: le *sapin* proprement dit que l'on nomme *sapin à feuille d'if*, donne une résine liquide & transparente, connue sous le nom de *térébenthine*; c'est sur-tout dans les montagnes de la Suisse où il y a beaucoup de *sapins* d'où l'on tire cette résine. Sur la façon de la tirer, de l'épurer & de la mettre en état de vente. *Voyez* le *Traité des arbres de* M. Duhamel, *à l'article abies*.

Le bois du *sapin* est blanc, tendre, léger, & il fend aisément; cependant il est ferme & ne plie pas sous le faix. Il sert à quantité d'usages; on en fait la mâture des plus grands vaisseaux; on en tire des pieces de charpente de toutes sortes d'échantillons. Après le chêne & le châtaignier, c'est le bois le plus convenable pour cet objet. Il en est de même pour la menuiserie, où l'on fait très-grand usage des planches de ce bois; il est excellent pour tous les ouvrages du dedans. Sa durée est très-longue, s'il n'est pas posé à l'humidité ou couvert de plâtre; cependant il reste long-tems dans la terre sans pourrir, & il n'y noircit pas comme le chêne; on en fait aussi les tables des instrumens à cordes. Enfin, ce bois est bon pour le chauffage, & on en peut faire du charbon. Si l'on ferme entierement une chambre avec des volets de *sapin* amenuisé au point de n'avoir qu'une ligne d'épaisseur, ils laissent passer autant de jour que les fermetures que l'on nomme *sultanes*; mais le *sapin* paroît rouge, & rend le même effet que si la lumiere passoit à-travers un rideau d'étoffe cramoisie. Le bois du *sapin* est de meilleure qualité que celui de l'épicea, avec lequel on le confond souvent. Le *sapin* propre à la mâture des vaisseaux se tire ordinairement des pays du nord, & c'est le plus estimé. Cependant on en tire beaucoup du Dauphiné, de la Franche-Comté, de l'Auvergne, & des environs de Bordeaux; mais tout le *sapin* que l'on employe à Paris vient de l'Auvergne. On peut donner en hiver aux moutons, les jeunes rejettons & les feuilles du *sapin*; cette nourriture leur est fort saine. On fait aussi quelqu'usage en Médecine des plus tendres rameaux de cet arbre.

Voici les especes ou variétés que l'on connoît à présent dans le genre du *sapin*: je désignerai sous le nom de *sapin*, toutes les especes de cet arbre dont les cônes ont la pointe tournée en-haut; & sous le nom d'*épicea*, toutes les autres sortes de cet arbre dont les cônes ont la pointe tournée vers la terre.

1. *Le vrai* sapin *ou le* sapin *à feuille d'if, ou le* sapin *blanch*; c'est à cette espece qu'il faut particulierement appliquer ce qui a été dit ci-dessus. Il veut un meilleur terrein que l'épicea, il faut plus de soins pour l'élever & le transplanter, & les graines tombent dès le mois d'Octobre avec les écailles qui composent le cône; ensorte que si l'on veut avoir des cônes entiers pour conserver la graine & l'envoyer au loin, il faut les faire cueillir bien à tems. Son accroissement n'est pas si prompt que celui de l'epicea; il n'est ni si vivace, ni si agreste, mais il a plus de beauté, & son bois est plus estimé; les plus beaux *sapins* de cette espece se trouvent sur le mont Olimpe, où ils donnent des cônes d'environ un pié de longueur.

2. *Le petit* sapin *de Virginie;* c'est un arbre de moyenne grandeur, dont les feuilles sont disposées en maniere de peigne, comme celles du vrai *sapin*. Quoiqu'il en soit extrèmement robuste, il ne réussit bien que dans un terrein humide. On prétend que cet arbre n'a pas autant d'agrément que le vrai *sapin*, parce qu'il étend ses branches horisontalement & à une grande distance, ce qui, au moyen du peu d'élévation de la maîtresse tige, lui donne la forme d'un cône écrasé: mais la singularité même de cette forme peut avoir son mérite dans l'ordonnance d'un grand jardin.

3. *Le* sapin *odorant ou le* baume de gilead; c'est le plus beau de tous les *sapins*. Aucun auteur n'a encore parlé de sa stature: ses feuilles quoique de la même forme & de la même nuance de verdure que celles du vrai *sapin*, sont néanmoins disposées comme celles de l'épicea, & c'est en quoi on fait consister

ter sur-tout la beauté du baume de gilead. Ses cônes sont longs & se terminent insensiblement en pointe: ils viennent au bout des branches, la pointe tournée en-haut comme ceux du vrai *sapin*. Les graines & les écailles dont ils sont formés, tombent & se dispersent de bonne heure en automne; ensorte que si l'on veut avoir de ces cônes pour en conserver la graine, il faut les surveiller au tems de la maturité. M. Miller, auteur anglois, assure que dans quelque terrein qu'on ait planté cet arbre en Angleterre, sa beauté ne s'y est pas soutenue pendant plus de dix ou douze ans; que quand ces arbres ont passé leur jeunesse, on les voit déchoir, que leur dépérissement se manifeste par la grande quantité de chatons & de cônes qu'ils rapportent; qu'ensuite ils ne poussent que de petites branches crochues; qu'il transude de leur tronc une grande quantité de térébenthine; qu'alors leurs feuilles tombent, & qu'enfin les arbres meurent au bout d'un an. Cependant le même auteur ajoute qu'il y a un grand nombre de plants âgés de cette espece de *sapin* qui sont vigoureux & d'une belle venue dans les jardins du duc de Bedford, dont le sol est un sable profond; d'où on peut conclure que le baume de gilead ne peut prospérer que dans un terrein de cette qualité. On tire de cet arbre une résine claire & odorante, que l'on fait passer pour le baume de gilead, quoique l'arbre qui donne le vrai baume de ce nom soit une espece de térébinthe.

4. *Le grand* sapin *de la Chine*; ses feuilles sont bleuâtres en-dessous, & disposées sur les branches en maniere de peigne. Ses cônes sont plus gros & plus longs que ceux des *sapins* d'Europe, ils ont sur l'arbre la pointe tournée en-haut; leurs écailles ainsi que les feuilles sont terminées par un filet épineux.

5. *Le très-grand* sapin *de la Chine*; c'est une variété qui ne differe de l'arbre précédent, que parce qu'elle prend encore plus d'élévation & que les écailles de ses cônes ne sont pas épineuses. Mais ces deux sortes de *sapins* de la Chine, n'ayant point encore passé en Europe, on n'en peut parler que fort superficiellement.

6. *L'épicea*; c'est l'espece de *sapin* la plus commune en Europe, celle qui atteint une plus grande hauteur, qui se soutient le mieux dans un terrein médiocre, que l'on cultive le plus pour l'agrément, quoique ce soit l'espece de *sapin* qui en ait le moins. Il a l'écorce rougeâtre & moins cassante que celle du vrai *sapin*. Ses feuilles sont plus courtes, plus étroites, d'un verd plus mat & plus brun, & elles sont placées autour des nouvelles branches sans aucun ordre distinct. Ses cônes sont plus lisses & plus longs; ils tombent de l'arbre tout entiers, & peu-à-peu pendant la seconde année, & le plus grand nombre durant la troisieme; mais si on veut les cueillir pour avoir de la graine, il faut s'y prendre avant le hâle du printems de la seconde année; car alors les cônes s'ouvrent & laissent tomber la graine qui est fort petite, & que les vents répandent au loin. Il transude de cet arbre une substance résineuse qui se durcit à l'air, & dont on fait la poix blanche & la poix noire, qui servent à différens usages. *Voyez* à ce sujet le *Traité des arbres* de M. Duhamel.

L'épicea se multiplie plus aisément que le vrai *sapin*. Les branches de cet arbre que l'on marcotte ont au bout de deux ans des racines suffisantes pour la transplantation, & même les jeunes rameaux qui touchent contre terre dans un lieu frais font racines d'eux-mêmes. Il réussit assez bien de boutures; si on les fait au commencement de Juillet, elles seront propres à transplanter en pépiniere au bout de quatorze mois. Par ces deux moyens de multiplication, la croissance s'accelere plus qu'en semant. L'épicea est l'un des derniers arbres que l'on trouve aux extrémités du nord avec le pin, le saule & le bouleau. Il fait le principal fond des forêts de ces climats froids où il s'éleve à une très-grande hauteur dans la terre forte & profonde des vallées; quoiqu'il y soit entierement couvert de neige pendant six mois de l'année. Les Suédois, dans la disette des fourrages, donnent aux chevaux de jeunes branches d'épicea hachées & mêlées avec l'avoine. Le bois de cet arbre sert aux mêmes usages que celui du vrai *sapin*: il est vrai que la qualité en est inférieure, mais il est moins noueux & il se travaille plus aisément.

7. *L'épicea dont les cônes sont très-longs*; ce n'est pas ici une simple variété, seulement établie sur la plus grande longueur des cônes; car cet épicea qui est originaire de l'Amérique septentrionale, est très-différent de celui d'Europe. Il fait un très-grand arbre, bien supérieur en beauté à notre épicea, par l'élégance de sa forme & l'agrément de ses feuilles, qui sont blanchâtres en-dessous & d'un verd de mer en-dessus.

8. *L'épinette de Canada*; c'est une sorte d'épicea, que les Botanistes spécifient par de courtes feuilles & de très-petits cônes. Cette épinette a en effet les feuilles plus minces & moins longues que celles de l'épicea commun, & ses cônes ne sont guere plus gros qu'une noisette. On prétend que cet arbre s'éleve dans son pays natal à 20 ou 30 piés; mais en Angleterre où on le cultive depuis du tems, on ne l'a pas vû passer 8 ou 10 piés de hauteur. On croit que ce qui déprime sa croissance en Europe, c'est la trop grande quantité de cônes dont il se charge de très-bonne heure. En broyant entre les doigts des jeunes branches de cet arbre, elles rendent en tout tems une odeur balsamique assez forte & qui n'est point désagréable. On fait en Canada avec les rameaux de l'épinette une liqueur très-rafraîchissante & fort saine que l'on boit avec plaisir, sur-tout pendant l'été, quand on y est habitué.

9. *L'épinette de la nouvelle Angleterre*; c'est encore une sorte d'épicea d'aussi petite stature que la précédente, dont les Botanistes la distinguent par ses feuilles qui sont plus courtes & par ses cônes, dont les écailles sont entr'ouvertes; du reste cet arbre a les mêmes propriétés & autant d'agrément.

10. *L'épicea du levant*; ses feuilles sont courtes & quadrangulaires, ses cônes sont très-petits & ont la pointe tournée en-bas. Cet arbre est du nombre des nouvelles plantes, dont M. Tournefort a fait la découverte dans son voyage au levant; on le trouve aussi dans l'Istrie & dans la Dalmatie.

11. *L'épicea à feuille de pin*; les feuilles de cet arbre sont beaucoup plus longues, que celles d'aucune autre espece de *sapin* ou d'*épicea*; c'est tout ce qu'on en sait, tant il est encore peu connu. *M. d'Aubenton le subdélégué.*

Sapin, (*Botan. Agricult.*) cet arbre porte sa tête altiere jusqu'à la premiere région de l'air, *æthereas ad auras vertice tendit*: c'est sur les plus hautes montagnes, & sur-tout dans les forêts du nord, que la terre rassemble.

Ces chênes, ces sapins *qui s'élevent ensemble;*
Un suc toujours égal est préparé pour eux;
Leur pié touche aux enfers, leur cime est dans les cieux;
Leur tronc inébranlable & leur pompeuse tête
Résiste en se touchant aux coups de la tempête;
Ils vivent l'un par l'autre, & triomphent du tems.

Tournefort compte quatre especes de *sapin*; la principale est le *sapin* à feuilles d'if, dont le fruit taillé en cône se tourne en-haut, *abies taxi folio, fructu sursum spectante*; en anglois, *the yewfir-tree with the fruit pointing upwards*; en françois le *vrai sapin*. C'est un grand & bel arbre, fort haut, fort droit, toujours verd: son bois est blanc, couvert d'une écorce lisse, blanchâtre & résineuse; ses branches sont garnies de feuilles oblongues, étroites, dures, naissant seules le long de leurs côtes. Elles portent des chatons à plusieurs bourses membraneuses qui s'ouvrent transversalement en deux parties, & se divisent dans leur longueur en deux loges remplies d'une poussiere menue. Ces chatons ne laissent rien après eux; les fruits naissent sur le même pié de *sapin* formé en plusieurs écailles en cône ou pomme de pin tournés en-haut; les Latins les nomment *strobili*: on trouve ordinairement sous chacune de leurs écailles deux semences, &c.

Le *sapin* ou *sapinette* du Canada, *abies minor pectinatis foliis, virginiana, conis parvis subrotundis*, Pluk. Phytogr. *tab.* 121. *fig.* 1. est assez semblable à la pesse par son port; ses feuilles sont cependant plus menues, plus courtes, & rangées en maniere de dents de peigne. Cet arbre est originaire du Canada, où l'on en tire une térébenthine qui est d'une odeur & d'un gout plus agréable que la térébenthine ordinaire; & comme on donne de beaux noms à toutes les drogues, on appelle communément cette térébenthine, *baume de Canada*.

Le *sapin* est d'un grand usage pour la mâture des vaisseaux; on l'éleve de graines, & on en fait des forêts entieres dans les pays septentrionaux. Les Anglois en élevent plusieurs especes, & particuliere-

ment le *ſapin* d'Ecoſſe, le *ſapin* argenté, le *ſapin* de Norwege, & le *ſapin* à poix; mais nous ne connoiſſons en France que le *ſapin* décrit ci-deſſus, & la peſſe, encore les confond-on d'ordinaire.

SAPIN, (*Mat. méd.*) cet arbre appartient à la matiere médicale comme lui fourniſſant une eſpece de térébenthine, connue dans les boutiques ſous le nom de *térébenthine de Strasbourg*, ou de *térébenthine de ſapin*, & pluſieurs autres matieres réſineuſes, ſoit naturelles, ſoit altérées par l'art, dont il a été fait mention à l'*article* PIN, & dont on parlera à l'*article* TÉRÉBENTHINE. *Voyez ces articles*. (*b*)

SAPINES, ſ. f. plur. (*Charpent.*) ſolives de bois de ſapin, qu'on ſcelle de niveau ſur des taſſeaux quand on veut tendre des corbeaux pour ouvrir les terres & dreſſer les murs. On fait des planchers de longues *ſapines*, & on s'en ſert auſſi dans les échaffaudages. (*D. J.*)

SAPINETTES, ſ. f. (*Marine.*) petits coquillages qui s'attachent à la carene du vaiſſeau.

SAPINETTE, (*Commerce.*) c'eſt une eſpece de liqueur ou de biere en uſage dans le Canada, la Virginie, & les autres parties ſeptentrionales de l'Amérique. On la fait avec une eſpece de ſapin que les François nomment *épinette blanche*, & les Anglois *ſpruce:* les Botaniſtes nomment ce ſapin *abies foliis brevibus, conis minimis*. Cet arbre eſt très-commun en Canada; il eſt aſſez rare dans les colonies angloiſes, où le climat eſt moins froid, & on ne le trouve plus vers le midi, à-moins que ce ne ſoit ſur les hautes montagnes qui ſont preſque toujours couvertes de neige.

Voici la maniere de faire la *ſapinette:* on fait bouillir de l'eau dans une chaudiere que l'on n'emplit qu'aux trois quarts; lorſque cette eau commence à bouillir, on y met un paquet de branches de ſapin ou d'épinette blanche rompues. On continue la cuiſſon juſqu'à ce que l'écorce ſe détache avec facilité des branches, ce qui demande environ une heure. Pendant ce tems on fait griller dans une poële ou du froment, ou de l'avoine, ou de l'orge, ou du maïz, de la même maniere que l'on brûle le caffé, & l'on jette l'un de ces grains grillés dans la chaudiere où cuiſent les branches de l'épinette; on y met auſſi quelques tranches de pain grillé; ce qui ſe fait pour donner de la couleur à la liqueur. Alors on retire du feu la chaudiere; on enleve les branches & les feuilles qui ont été cuites; on paſſe la liqueur au-travers d'un linge; l'on y mêle de la melaſſe ou du ſyrop de ſucre groſſier; on met le tout dans un tonneau; on y joint une petite quantité de levûre de biere que l'on bat dans la liqueur pour l'y incorporer; après quoi on laiſſe fermenter ce mélange dans le tonneau dont le bondon reſte ouvert, & que l'on a ſoin de remplir à meſure que la liqueur diminue; la fermentation fait qu'il s'en dégage beaucoup de ſaletés. Si l'on veut que cette liqueur ait un goût piquant, on n'aura qu'à la tirer en bouteilles avant que la fermentation ſoit achevée; ſi on la veut plus douce, on attendra que la fermentation ſoit entierement achevée.

Cette liqueur eſt brune ou jaunâtre comme de la biere; elle eſt fort agréable pour ceux qui y ſont accoutumés, au point que quelques particuliers qui avoient vécu en Canada, en ont fait venir en Europe. Elle paſſe pour rafraîchiſſante, pour un très-bon remede dans les affections ſcorbutiques, & eſt très-diurétique. Cette liqueur eſt la boiſſon la plus ordinaire dans le Canada, dans la nouvelle York, & dans l'Albanie. Il paroît qu'on pourroit l'imiter dans nos pays où elle pourroit être d'une grande reſſource dans les tems où la diſette des grains rend la biere ordinaire trop chere pour les pauvres gens. Ce détail eſt dû à M. Pierre Kalm, qui l'a inſéré dans les *Mémoires de l'académie de Suede, année* 1751. Il eſt auſſi parlé de cette liqueur & de la maniere de la faire dans le *Traité des arbres & arbuſtes* de M. Duhamel du Monceau, *tome I. page* 17. (—)

SAPINIA TRIBUS, (*Géog. anc.*) peuple d'Italie, dans l'Ombrie; Tite-Live en fait mention, *l. XXXII. c. ij.* Ce peuple tiroit ſon nom du *Sapis*, (le Savio) riviere auprès de laquelle il habitoit. (*D. J.*)

SAPINIERE, ſ. f. *terme de Batelier*, bateau conſtruit de ſapin dont on ſe ſert ſur la riviere de Loire pour le tranſport des marchandiſes. La *ſapiniere* eſt moins longue, mais plus large qu'un chalant. (*D. J.*)

SAPINOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) les anciens donnoient ce nom à une améthyſte très-claire, & fort peu chargée de couleur.

SAPIS, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie dans le *Picenum*, auprès de la ville d'Iſaurum. Son nom moderne eſt le *Savio*; & comme cette riviere paſſe à Céſena, on la nomme auſſi *rio-di-Ceſena*. (*D. J.*)

SAPONAIRE, ſ. f. (*Botan.*) cette plante eſt l'eſpece de lychnis que Tournefort & Ray nomment lychnis ſauvage, *lychnis ſylveſtris*. *I. R. H.* 336. Ray, *Hiſt. plant.*

Sa racine eſt longue, rougeâtre, noueuſe, rampante, fibrée, vivace; elle pouſſe pluſieurs tiges hautes d'un pié & demi ou de deux piés, rondes, ſans poils pour l'ordinaire, noueuſes, rougeâtres, moëlleuſes, qui ſe ſoutiennent à peine. Ses feuilles ſont larges, nerveuſes, ſemblables à celles du plantain, mais plus petites, oppoſées, glabres, attachées à des queues très-courtes, d'un goût nitreux.

Ses fleurs naiſſent comme en ombelles aux ſommités des tiges, compoſées chacune de cinq pétales ou feuilles diſpoſées en œillet, ordinairement d'une belle couleur pourprée, quelquefois d'un rouge pâle, quelquefois blanches, odorantes, avec dix étamines blanches à ſommet oblong dans leur milieu. A cette fleur ſuccede un fruit de figure conique, qui n'a qu'une cavité remplie de ſemences menues, preſque rondes & rougeâtres.

Cette plante qui, comme j'ai dit, eſt une lychnis ſauvage, croît proche des ruiſſeaux, des rivieres, des étangs, dans les bois & prés humides, & dans les lieux ſablonneux; on la cultive auſſi dans les jardins, où elle dure long-tems, en ſe rendant néanmoins odieuſe aux jardiniers par ſa maniere de ſerpenter; elle fleurit en Juin, & reſte en fleur juſqu'au mois de Septembre. Non-ſeulement ſa fleur ſe joue pour les couleurs, mais elle devient auſſi quelquefois double, & s'employe dans les bouquets à cauſe de ſa beauté & de ſon odeur agréable; on donne en Médecine à la plante qui les porte des vertus atténuantes & détergentes. (*D. J.*)

SAPOTILLE, (*Mat. méd.*) c'eſt le fruit d'un arbre de l'Amérique nommé communément *ſapotillier* par les habitans du pays, que les Européens appellent auſſi *poirier* ou *pommier* d'Amérique, & que Linnæus a déſigné par le nom de *achras Plumieri*.

Les pepins, ou plûtôt les noyaux de ces fruits, ſont employés depuis long-tems en Amérique, comme un remede ſouverain contre la colique néphrétique; & leur uſage s'eſt communiqué depuis dix à douze ans dans pluſieurs provinces maritimes de France. On trouve un mémoire à ce ſujet dans le journal de Médecine pour le mois de Mars 1760, par M. Ranſon, médecin du roi, à Saint-Jean d'Angely.

Les noyaux de *ſapotille* ſont, ſelon la deſcription qu'en donne cet auteur, d'une forme qui approche en gros de celle des pepins de nos poires bien mûres. On les emploie mondés de leur coque & de leur écorce; ils ne ſont point émulſifs, quoiqu'ils ſoient très-huileux, au point même d'être inflammables; ils ont un goût très-amer. On fait prendre ce remede ſous deux formes; on en pile un ou deux gros dans un mortier de marbre, & on les délaye dans cinq ou ſix onces d'eau pour une doſe qu'on réitere de quatre en quatre heures, ou de ſix en ſix heures, ſelon l'exigence des cas, & ſelon que l'eſtomac ſoutient ce remede. On l'édulcore auſſi quelquefois pour les ſujets délicats, avec le ſucre ou un ſirop approprié; ou bien on le donne en ſubſtance ou incorporé dans un véhicule ſolide convenable à la doſe d'un gros tout au plus. On ne doit pas continuer pendant plus de quatre ou cinq jours l'uſage conſécutif de ce remede. Il provoque ſi efficacement dans les coliques néphrétiques *curables*, le cours des urines & la ſortie des glaires & des graviers, que ces corps dont la préſence occaſionnoit l'accès de colique, ſont communément chaſſés au bout de ces tems; & que ſi on continuoit le remede plus long-tems, il attaqueroit le corps même des reins, l'irriteroit, l'enflammeroit: ce qui n'empêcheroit cependant point de revenir à l'uſage de ce remede en ſaiſiſſant quelques momens plus favorables. (*b*)

SAPOTILLIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſapota*; genre de plante; quoique ſes caracteres ſoient les mêmes que ceux de guanabane (*voyez* GUANABANE), il en differe cependant entierement par la nature des fleurs & des fruits, & par le port même de la plante. Le *ſapotillier* eſt donc un genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit preſque de la forme d'une toupie ou ovoïde; ce

fruit eſt mou, charnu, & contient une ou deux ſemences qui ſont arrondies, applaties, dures, polies, & qui ont une eſpece de bec. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

SAPPADILLE, ſ. f. (*Botan. exot.*) arbre des Indes occidentales, qui eſt fort cultivé à la Jamaïque & aux Barbades, à cauſe de ſon fruit, dont on fait beaucoup de cas dans ces contrées. Cet arbre eſt nommé par le chevalier Hans-Sloane, dans ſon cat. plant. Jam. *anona foliis laurinis, glabris, viridi-fuſcis, fructu minore, rotundo, viridi-flavo ſcabro, ſeminibus fuſcis, ſplendentibus, fiſſura alba notatis.*

La *ſappadille* eſt l'eſpece d'*anona* la plus eſtimée: cet arbre croît à la hauteur d'un pommier; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du laurier, liſſes, vertes-brunes; ſes fleurs ſont compoſées de trois pétales ſoutenues ſur un pédicule. Après qu'elles ſont tombées il leur ſuccede un fruit couvert d'une écorce, & dont la chair environne les cellules, dans leſquelles ſont renfermées des graines brunes, luiſantes, marquées d'un ſillon blanc. Le fruit de cet arbre eſt plus petit que celui des autres eſpeces d'*anona*; ſa forme eſt ronde, & ſa couleur jaunit dans la maturité. (*D. J.*)

SAPPE, (LA) *dans l'art militaire*, eſt une eſpece de tranchée que font les ſoldats à couvert du feu de la place par un *mantelet* ou un *gabion farci* qu'ils font rouler devant eux. Cet ouvrage differe particulierement de la tranchée, en ce que celle-ci ſe fait à découvert, & que la *ſappe* ſe conſtruit avec plus de précaution, parce qu'elle ſe fait plus près de la place.

La *ſappe* a moins de largeur que la tranchée, mais on l'élargit enſuite; elle n'en differe plus alors, & elle perd ſon nom de *ſappe* pour prendre celui de *tranchée*.

Il y a pluſieurs ſortes de *ſappes*:

La *ſimple* qui n'a qu'un ſeul parapet.

La *ſappe double* qui en a deux.

La *ſappe volante* qui ſe fait avec des gabions que l'on ne remplit pas d'abord. On trace avec ces gabions l'ouvrage qu'on veut former, & l'on y fait aller enſuite les travailleurs de la tranchée pour les remplir de terre. Cette ſorte de *ſappe* ne peut guere ſe pratiquer que la nuit, lorſqu'on eſt encore loin de la place, & dans les endroits où le feu de l'ennemi n'eſt pas fort conſidérable.

La *demi-ſappe* eſt celle dans laquelle on poſe à découvert pluſieurs gabions ſur un alignement donné, qu'on travaille enſuite à remplir, après avoir fermé les entre-deux des gabions avec des ſacs à terre ou des fagots de *ſappe*.

Enfin la *ſappe couverte* eſt un chemin qu'on fait ſous terre pour mettre les ſappeurs à couvert des grenades, à l'approche des ouvrages qu'on veut attaquer. On ne laiſſe par-deſſus que deux piés de terre, qu'on ſoutient, s'il en eſt beſoin, & qu'on fait tomber quand on veut. Cette *ſappe* qu'on ne met guere en pratique, peut être utile dans pluſieurs occaſions pour cacher ſon travail à l'ennemi.

La *ſappe ordinaire* ou la *ſimple-ſappe*, n'eſt autre choſe qu'une tranchée pouſſée pié-à-pié, qui chemine jour & nuit également. Quoiqu'elle avance peu en apparence, elle fait beaucoup de chemin en effet, parce qu'elle marche toujours. C'eſt un métier qui demande une eſpece d'apprentiſſage pour s'y rendre habile, auquel on eſt bien-tôt fait quand le courage & le deſir du gain ſont de la partie.

Voici comment elle ſe conduit.

L'ouvrage étant tracé, & les ſappeurs inſtruits du chemin qu'ils doivent tenir, on commence par faire garnir la tête de gabions, faſcines, ſacs à terre, fourches de fer, crocs, maillets, mantelets, &c.

Cela fait, on perce la tranchée par une ouverture que les ſappeurs font dans l'épaiſſeur de ſon parapet, à l'endroit qui leur eſt montré; après quoi, le ſappeur qui mene la tête, commence de faire place pour ſon premier gabion, qu'il poſe ſur ſon plan, & l'arrange de la main du croc & de la fourche du mieux qu'il peut, poſant le deſſus deſſous, afin que la pointe des piquets des gabions débordant le ſommet, puiſſe ſervir à tenir les faſcines dont on les charge. Cela fait, il les remplit de terre en la jettant de biais en avant, & ſe tenant un peu en-arriere pour ne pas ſe découvrir: à meſure qu'il remplit le premier gabion, il frappe de tems en tems de ſon maillet ou de ſa pioche contre, pour faire entaſſer la terre.

Ce premier gabion rempli, il en poſe un ſecond ſur le même alignement, qu'il arrange & remplit de même; après ce troiſieme, un quatrieme, ſe tenant toujours à couvert, & courbé derriere ceux qui ſont remplis; ce qu'il continue toujours de la ſorte: mais parce que les joints des gabions ſont fort dangereux avant que la *ſappe* ſoit achevée, il les faudra fermer de deux ou trois ſacs à terre poſés bout ſur bout ſur chaque joint, que le deuxieme ſappeur arrange, après que le troiſieme & quatrieme les lui ont fait paſſer.

Au vingtieme ou trentieme gabion poſé & rempli, on reprend les ſacs de la queue pour les rapporter en avant, afin de les épargner; de ſorte qu'une centaine de ſacs à terre bien ménagés, peuvent ſuffire à conduire une *ſappe* depuis le commencement du ſiege juſqu'à la fin.

A l'égard de l'exécution de la *ſappe*, voici comme elle ſe doit conduire.

Le premier ſappeur creuſe 1 pié & demi de large ſur autant de profondeur, laiſſant une berme de 6 pouces au pié du gabion, & taluant un peu du même côté.

Le ſecond élargit de 6 pouces, & approfondit d'autant, ce qui fait 2 piés de large & autant de profondeur.

Le troiſieme & le quatrieme creuſent encore chacun d'un demi-pié, & élargiſſent d'autant, font les talus, & réduiſent les *ſappes* à 3 piés de profondeur & autant de largeur par le haut, revenant à 2 piés & demi ſur le fond, les talus parés; ce qui eſt la meſure que nous demandons pour la rendre parfaite. Il reſte quatre hommes à employer de la même eſcouade, qui ſe tenant en repos derriere les autres, font rouler les gabions & faſcines aux quatre de la tête, afin que les premiers ſappeurs les trouvent ſous la main: ils leur font auſſi gliſſer des faſcines pour garnir le deſſus des gabions quand ils ſont pleins; ſavoir deux ſur les bords & un dans le milieu, qu'on a ſoin de faire entrer dans les piquets pointus des gabions qui ſurmontent le ſommet, afin de les tenir fermes; après quoi on les charge de terre.

L'excavation de ces 3 piés de profondeur fournit les terres néceſſaires à remplir les gabions, & une maſſe de parapet formant un talus à terre courante du côté de la place, rempli de haut en bas, qui ne peut être percé que par le canon.

Quand les quatre premiers ſappeurs ſont las, & qu'ils ont travaillé une heure ou deux avec force, ils appellent les quatre autres, leſquels prenant la place des premiers, ils travailleront de même force juſqu'à ce que la laſſitude les oblige à rappeller les autres, obſervant que celui qui a mené la tête prend la queue des quatre, à la premiere repriſe du travail; car chacun d'eux doit mener la tête à ſon tour, & poſer une pareille quantité de gabions, afin d'égaler le péril & le travail. De cette façon on fait une grande diligence, quand la *ſappe* eſt bien fournie.

Au ſurplus, on fait marcher la *ſappe* non-ſeulement en avant, mais auſſi à côté, ſur les prolongemens de la droite & de la gauche; & pour l'ordinaire on voit des quatre, cinq & ſix *ſappes* dans une ſeule tranchée, qui toutes cheminent à leur fin.

Dans le même tems, celui qui dirige les ſappeurs doit avoir ſoin de faire ſervir des gabions & des faſcines à la tête des *ſappes*; ce qui ſe fait par l'intervention de celui qui commande la tranchée, qui lui fait fournir le monde dont il a beſoin.

Le moyen d'être bien ſervi ſeroit de donner ſix deniers de chaque faſcine, portée de la queue des tranchées à la tête des *ſappes*, payés ſur le champ à la fin des voyages, ou d'une certaine quantité. Chaque ſoldat en peut porter aiſément trois & faire trois ou quatre voyages; il faudroit pour la même raiſon, donner un ſou des gabions: en obſervant cette petite libéralité, les *ſappes* ſeroient toujours bien & aiſément ſervies.

Il eſt encore à remarquer que quand on a affaire à des ennemis un peu éveillés, ils canonnent la tête des *ſappes* avant que votre canon tire, de maniere que ſouvent on eſt obligé de les abandonner; mais ſi on y eſt forcé de jour, on s'en dédommage pendant la nuit.

A meſure que la *ſappe* avance, on fait garnir celle qui eſt faite par les travailleurs qui l'élargiſſent juſqu'à ce qu'elle ait 10 ou 12 piés de large, ſur 3 de profondeur; pour lors elle change de nom, & s'appelle *tranchée*, ſi elle ſert de chemin pour aller à la place; mais on la nomme *place d'armes*, ſi elle lui fait face, & qu'elle ſoit diſpoſée pour y placer des troupes.

Ces ſortes d'ouvrages qui ſuppoſent de l'adreſſe &

de l'intelligence, & qui se font avec danger, doivent être bien payés, si l'on veut être bien servi.

Le prix le plus raisonnable de la *sappe* doit être 40 sous la toise courante au commencement; savoir tout le long du travers de la seconde place d'armes, & ce qui se trouve entre elle & la troisieme.

2 livres 10 sous pour la troisieme place d'armes & le travail jusqu'au pié du glacis.

3 livres pour celle qui se fait sur le glacis.

3 livres 10 sous pour celle qui se fait sur le haut du chemin couvert.

5 livres pour celle qui entre dans ledit chemin couvert.

10 livres pour celle qu'on fait aux passages des fossés secs.

20 livres s'ils sont pleins d'eau; & quand elle sera double, comme cela arrive quelquefois, il la faudra payer au double, selon les endroits où on la fera.

A l'égard de celle qui se fera dans les breches des bastions & demi-lunes, elle n'a point de prix réglé, parce qu'elle est exposée à tout ce que la place a de plus dangereux; c'est pourquoi, selon le péril auquel ils seront exposés, il faudra donner ce qu'on jugera à propos.

Le toisé se doit faire par un seul ingénieur préposé pour cela à chacune des attaques; le même fait le compte des brigades en présence des officiers & sergens, qui ont soin après de faire distribuer aux escouades ce qui leur revient; c'est pourquoi ils doivent contrôler tous les jours ce que chacun aura fait d'ouvrage, de concert avec l'ingénieur qui fera le toisé, sur le prix desquels on pourroit retenir un dixieme pour les officiers & sergens, afin de les rendre plus exacts à relever & faire servir les *sappes*.

En observant cet ordre, comme tous sont intéressés à ce travail, il ne faut pas douter qu'il ne se pousse avec toute la diligence possible, & l'on peut estimer qu'ils feront 80 toises en 24 heures.

Au surplus l'ingénieur qui les toisera, le doit faire toutes les 24 heures, & toujours laisser des marques sensibles à la fin de chaque toisé, & tenir regiître de tout, afin que quand on voudra le vérifier, on le puisse faire sans confusion.

Or 80 toises, à 2 livres la toise, font 160 livres, dont ôtant le dixieme qui est 16 liv. il reste pour les sappeurs 144 liv. qui distribués à 24 hommes, font 6 liv. pour chacun, ce qui est un gain raisonnable. Ils ne gagneront pas davantage dans le courant du siege, quoique le prix de la *sappe* augmente à mesure qu'ils approchent de la place, parce que le péril augmentant aussi, il est sûr que plus ils en approcheront, & moins ils feront d'ouvrage.

On a accoutumé de leur payer quelque chose de plus que le prix de la toise courante, pour chaque coupure qu'ils font dans la tranchée, par la raison qu'il y a plus d'ouvrage qu'ailleurs; cela se peut réduire à doubler le prix de la toise & rien de plus.

Au reste, il y a une chose à quoi les officiers doivent bien prendre garde; c'est que souvent les sappeurs s'enivrent à la tête de leur *sappe*, après quoi ils se font tuer comme des bêtes, sans prendre garde à ce qu'ils font; c'est de quoi il faut les empêcher, on ne leur permettant pas d'y porter du vin qui ne soit mêlé de beaucoup d'eau.

Comme rien n'est plus convenable à la sûreté, diligence & bonne façon des tranchées, que cette maniere d'en conduire les têtes, & de les ébaucher, rien n'est aussi plus nécessaire que d'en régler la conduite; car outre que la diligence s'y trouvera, il est certain qu'on préviendra beaucoup de friponneries qui s'y font par la précipitation confuse avec laquelle elles se conduisent, qui font qu'il y a toujours de l'embrouillement, & quelqu'un qui en profite. *Attaque des places* par M. le maréchal de Vauban. *V. Pl. XVI. de Fortification, fig.* 2. *n°.* 1. le plan d'une *sappe*, sa vue du côté intérieur, *n°.* 2. & du côté extérieur, *n°.* 3. le profil d'une *sappe* achevée, *n°.* 4. & le profil représentant l'excavation des quatre sappeurs *n°.* 5. *de la même Pl.*

SAPPER *une muraille*, (*Fortificat.*) c'est creuser la terre qui est au pié d'un mur, afin de le renverser tout-d'un-coup faute de soutien. *Sapper*, selon Daviler, c'est ruiner un ouvrage avec des marteaux, des pioches, des bêches, *&c.* en étayant la partie supérieure, & en creusant par-dessous, & alors on met le feu aux étais, ou si c'est un rocher, en creusant une mine sous lui.

Pour démolir des murailles fortes & épaisses des vieilles citadelles, *&c.* on a coutume de se servir de la sappe. *Chambers.*

SAPPEUR, (*Fortification.*) soldat du régiment de royal artillerie destiné à travailler dans les sappes.

On instruit dans les écoles d'artillerie les *sappeurs* à poser les gabions avec adresse, & en s'exposant le moins qu'il est possible. On dresse les gabions avec la fourche & le crochet de sappe, & l'on fait à genouil un boyau de deux piés de profondeur. Le *sappeur* doit laisser un grand pié de relais entre les excavations & les gabions, afin qu'ils ne culbutent pas dans la tranchée, ce qui arrive assez souvent. *Voy.* SAPPE. (*Q*)

SAPPHIQUE, adj. (*Littérat.*) nom d'un vers fort usité dans la poésie grecque & latine, ainsi appellé de Sappho à qui l'on en attribue l'invention.

Le vers *sapphique* consiste en onze syllabes ou cinq piés, dont le premier, le quatrieme & le cinquieme sont des trochées, le second un spondée, & le troisieme un dactyle; comme,

> *Vivitur parvo bene, cui paternum*
> *Splendet in mensa tenui salinum:*
> *Nec leves somnos timor, aut cupido*
> *Sordidus aufert.*
>
> Horat.

Ce dernier vers se nomme *adonique*, & on le joint ordinairement à trois vers *sapphiques* pour en former une strophe.

Cependant on trouve dans les anciens poëtes tragiques des chœurs composés d'un grand nombre de vers *sapphiques* qui se suivent immédiatement. En général un vers *sapphique* est dur quand il n'y a pas une césure après le second pié.

On a tenté, mais sans succès, de faire des vers *sapphiques* en françois.

SAPRA PALUS, (*Géog. anc.*) lac dans l'isthme de la Chersonnèse taurique, selon Strabon, *l. VII. p.* 308. Ce mot σάπρα, féminin de σαπρὸν, veut dire *pourri*, *corrumpu*. Le lac que Casaubon croit être le même que Byce, est au nord de la Chersonnèse à l'orient de l'isthme qui la joint à la terre-ferme, & qui, comme dit Strabon, le sépare de la mer, c'est-à-dire du Pont-Euxin, ou, ce qui revient au même, du golfe Carcinite. Il étoit plus enfermé qu'il n'est présentement par une langue de terre qui s'avance vers le nord au couchant de ce lac, & qui ne l'empêchoit pas de communiquer avec le Palus Méotide. Cette langue de terre, qui peut bien avoir été anciennement un isthme entier, est encore présentement assez considérable pour marquer l'ancienne étendue du lac *Sapra*.

2°. *Sapra Palus*, lac de l'Asie mineure, vers la Troade, auprès d'Astyra, il se décharge dans la mer en un endroit où le rivage est bordé de rocher. (*D. J.*)

SAQUEBUTE, s. f. (*Lutherie.*) instrument de musique & à vent; c'est une espece de trompette différente de l'ordinaire, tant par la figure que par la grandeur. La *saquebute* est très-propre pour les basses, & elle est construite de maniere qu'on peut la raccourcir ou l'alonger, suivant que l'on veut des tons aigus ou des tons graves. *Voyez la fig. Planche de Lutherie.* Les Italiens la nomment *trombone*, les Latins l'appelloient *tuba ductilis*.

Cet instrument est composé de quatre différentes pieces ou branches, & a ordinairement une espece d'anneau tors dans le milieu, qui n'est que la continuation du tuyau plié deux fois en cercle; par cette construction il peut aller d'un quart plus bas que son ton naturel. Il a encore deux pieces cachées dans l'intérieur, & qu'on tire avec une barre de fer lorsqu'on veut donner à la *saquebute* la longueur nécessaire pour un certain ton.

La *saquebute* a ordinairement 8 piés de long, sans être tirée & sans développer les cercles. Lorsqu'on l'étend, sa longueur peut aller à 16 piés. L'anneau tors a 2 piés 9 pouces de tour; on l'emploie comme basse dans tous les concerts d'instrument à vent.

Il y a des *saquebutes* de différentes grandeurs, selon les différentes parties qu'on veut exécuter. Il y en a particulierement une petite appellée par les Italiens *trombone picciolo*, & par les Allemands *kleine alt-posaune*, propre pour les hautes-contres. La partie qui lui convient est appellée *trombone primo* ou *I°.* Il y en a une autre plus grande, appellée *trombone maggiore*, qu'on emploie comme taille; la partie

tie qu'elle exécute eſt nommée *trombone ſecondo* ou *II°*. Une troiſieme encore plus grande, appellée *trombone groſſo*, & dont la partie eſt le *trombone terzo* ou *III°*. Enfin une autre qui eſt de toutes celles-là, & dont le ſon eſt très-violent, principalement dans les baſes, ſa partie eſt appellée *trombone quarto* ou *IV°*. ou ſimplément *trombone*. Elle a ordinairement pour clé celle d'*F ut F a* ſur la 4e ligne, & même ſouvent ſur la 5e ligne d'en-haut, à cauſe de l'étendue que cet inſtrument a dans le bas. *Voyez* TROMPETTE, *& la figure dans nos Pl. de Lutherie*.

SARABAITES, ſ. m. plur. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) nom que l'on donnoit autrefois à certains moines errans & vagabonds qui ne ſuivoient aucune regle approuvée, & alloient de ville en ville, vivans à leur diſcrétion. Ce mot vient de l'hébreu *ſarab*, ſe révolter.

Cette étymologie paroît conforme à l'idée que nous en donne Caſſien dans ſa quatorzieme conférence où il les appelle, *renuitæ quia jugum regularis diſciplinæ renuunt*. Saint Jérôme n'en parle pas plus favorablement dans une lettre à Euſtochium, où il les appelle *remoboth*; & S. Benoît en fait une peinture affreuſe dans le premier chapitre de ſa regle.

C'étoient les Egyptiens qui avoient donné aux *ſarabaïtes* le nom de *remoboth*; & voici ce qu'en dit S. Jérôme: *Hi bini vel terni nec multo plures ſimul habitant ſuo arbitratu ac ditione viventes, & de eo quod laboraverint, in medium partes conferunt, ut habeant alimenta communia. Habitant autem quamplurimi in urbibus & caſtellis, quaſi ars ſancta, non vita, quidquid vendiderint majoris eſt pretii. Inter hos ſæpe ſunt jurgia quia ſuo viventes cibo, non patiuntur ſe alicui eſſe ſubjectos. Revera ſolent certare jejuniis, & rem ſecreti victoriæ faciunt. Apud hos adfectata ſunt omnia, laxæ manicæ, caligæ follicantes, veſtis craſſior, crebra ſuſpiria, viſitatio virginum, detractio clericorum, & ſi quando dies feſtus venerit, ſaturantur ad vomitum*. Epiſt. XXII. *ad Euſtoch*.

SARABALES, ſ. f. (*Hiſt. jud.*) ſorte de vêtement des Hébreux.

Il eſt dit dans Daniel, *c. iij. verſ.* 94. que les trois hébreux ayant été jettés dans la fournaiſe, le feu ne leur fit aucun mal, & que leurs *ſarabales* demeurerent entieres: *ſaraballa eorum non ſunt immutata*. Ce terme *ſaraballa* eſt chaldéen, & on le lit dans l'original de l'édit de Nabuchodonoſor, Daniel, *c. iij. verſ.* 21. Aquila Théodotion & Symmaque ont lu *ſarabara*, σαράβαρα. Tertullien lit de même, & dit dans ſon traité *de Pallio* qu'Alexandre le grand n'eut pas honte de quitter l'habit militaire des Grecs pour prendre les *ſarabares* des peuples vaincus. Ces *ſarabares* étoient, à ce qu'on croit, des culotes ou des bandes qui enveloppoient les jambes & les cuiſſes. On trouve auſſi quelquefois *ſarabara* pour un habillement de tête. *Voyez* Saumaiſe ſur Tertullien *de Pallio, c. iv. &* Ducange, *Gloſſ. au* mot *ſarabara*: Calmet, *Diction. de la Bible, tome III. p.* 450.

SARABANDE, ſ. f. air de muſique & ſorte de danſe à trois tems, d'un caractere lent, grave & ſérieux.

SARABARA, (*Critique ſacrée.*) ce terme grec de Théodotion eſt expliqué par des hauts-de-chauſſes ou bandes qui enveloppoient les jambes & les cuiſſes, *braccas*; l'auteur apocryphe des additions faites au troiſieme chapitre de Daniel dit, *verſ.* 94. ſur les trois jeunes hommes jettés dans la fournaiſe, que le feu n'endommagea pas même leurs vêtemens. Le grec met σαραβάρα (*D. J.*)

SARABAT, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie dans l'Anatolie; elle ſe décharge dans le golfe de Smyrne, auprès de Smyrne. C'eſt l'*Hermus* des anciens. *Voyez* HERMUS. (*D. J.*)

SARABRIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, ſelon Ptolomée. Ses interpretes diſent que c'eſt Zamora. Florien d'Ocampo prétend que c'eſt Toro ſur le Duero, & ſon ſentiment eſt favoriſé par Gomez Vaſæus. (*D. J.*)

SARACENE, LA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Arabie pétrée, ſelon Ptolomée, *l. V. c. xvij*. Elle étoit au couchant des montagnes Noires en tirant vers l'Egypte. (*D. J.*)

SARACENI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Arabie. Eratoſthene, dans Strabon, les nomme *Scenitæ Arabes*. Les premiers, dit-il, qui occupent l'Arabie heureuſe ſont les Syriens. Après eux eſt une terre ſablonneuſe & ſtérile, qui produit des épines & des bruyeres, & qui a de l'eau lorſque l'on creuſe dans la terre, comme dans la Gédroſie. Ce pays eſt occupé par les Arabes ſcénites qui nourriſſent des chameaux.

Pline dit, *l. V. c. xj.* au-delà de l'embouchure du Nil, qui porte le nom de *Péluſe*, eſt l'Arabie qui s'étend vers la mer Rouge, & vers cette odoriférante contrée connue ſous le nom d'*heureuſe*. Elle eſt ſtérile, excepté aux confins de la Syrie, & n'a rien de recommandable que le mont Caſius. Ce nom d'*Arabes ſcénites* vient de ce qu'ils logeoient ſous des tentes, comme font encore les Bédouins.

Ammien Marcellin nous apprend que les Arabes ſcénites étoient le même peuple que les Sarraſins, gens, dit-il, que nous ne devons jamais ſouhaiter d'avoir pour amis, ni pour ennemis. Ils courent çà & là, ravagent en un inſtant tout ce qu'ils trouvent ſous leur main, ſemblables à des éperviers qui, s'ils voient bien haut une proie, l'enlevent par un vol rapide, & ne s'arrêtent point qu'ils n'en ſoient ſaiſis.

Il ajoute les particularités ſuivantes: Toutes ces nations qui s'étendent entre l'Aſſyrie & les cataractes du Nil & juſqu'aux confins de Blemmyes, ſont également guerrieres. Les hommes ſont à demi-nuds, avec une ſaie de couleur qui les couvre juſqu'au-deſſus de la ceinture; ils ſe portent de divers côtés à la faveur de leurs chevaux qui ſont très-légers, & de leurs chameaux, & ne s'embarraſſent ni de la paix, ni de la guerre: on ne voit jamais aucun d'eux mener la charrue, tailler des arbres, ou cultiver la terre pour ſe nourrir; mais ils ſont vagabonds & diſperſés dans une grande étendue de pays, ſans demeure & ſans lois. Ils ſe nourriſſent de chair de bêtes ſauvages, de lait qu'ils ont en abondance, & d'herbes de pluſieurs eſpeces. Nous les avons vu la plûpart, ne connoiſſant l'uſage du blé, ni celui du vin.

Ptolomée place les Scénites & les *Saraceni* dans l'Arabie pétrée, & les regarde comme des colonies d'un même peuple; mais il faut bien remarquer que les noms de *Scénites* & de *Saraceni* étoient proprement des ſobriquets que les autres peuples leur donnerent. Le mot de *ſcénites* vient de ce qu'ils demeuroient ſous des tentes, & le mot *ſaraceni* paroît venir de l'arabe *ſarak*, qui veut dire *voler, piller*, terme qu'on employa pour exprimer les brigandages de cette nation.

Il paroît par Procope que ſous l'empire de Juſtinien les *Saraceni*, que nous avons nommés en françois *Sarraſins*, étoient partagés par tribus, entre leſquelles certaines familles conſervoient une prééminence héréditaire. Mahomet, qui naquit l'an 571, s'attacha toutes ces tribus de *Sarraſins*, ſe mit à leur tête, ſe fit donner de nouvelles terres par Héraclius, & mourut en 633, après avoir fait de grandes conquêtes en Arabie, que ſes ſucceſſeurs étendirent de toutes parts. *Voyez* SARRASINS, *Hiſt.* (*D. J.*)

SARACHE, on donne ce nom aux petites aloſes. *Voyez* ALOSE.

SARACORI, (*Géog. anc.*) ancien peuple dont Ælien cite cette particularité dans ſon hiſtoire des animaux, *l. XII. c. xxxiv*. Les *Saracores*, dit-il, ne ſe ſervent point d'ânes pour porter des fardeaux, ni pour tourner les meules; mais les *Saracores* montent ſur des ânes pour ſe battre à la guerre. Ælien ne dit point en quel lieu étoit ce peuple. Ortelius conjecture que ce pourroit bien être le même que les Saragures, peuple d'Aſie, ſelon Suidas, Σαραγοῦροι. (*D. J.*)

SARAGOSA *ou* SARAGUSA, (*Géog. anc.*) en latin *Syracuſæ*, ville de Sicile, dans la vallée de Noto, ſur la côte orientale, à 45 lieues au ſud-eſt de Palerme. Cette ville, qui a ſuccédé à l'ancienne Syracuſe, eſt encore aujourd'hui une des principales de l'île de Sicile, tant pour la bonté de ſon port, que pour ſa ſituation avantageuſe, ſes murailles ſe trouvant de tous côtés baignées des eaux de la mer; car elle n'occupe préſentement que le ſeul terrein, qui anciennement étoit appellé *Ortygia* ou *Inſula*. Un château de figure irréguliere & fort défectueux ſert de défenſe au port, & communique avec la ville par le moyen d'un pont de bois, mais fort mal diſpoſé. On trouve dans ce château l'ancienne fontaine d'Aréthuſe, qui eſt une grande ſource d'eau. *Saragoſa* contient à peine huit mille habitans, ſur-tout depuis le violent tremblement de terre qu'elle a eſſuyé au mois d'Août 1757; ce déſaſtre a renverſé un tiers de la ville, & a fait périr environ deux mille ames; c'eſt un évêché ſuffragant de Mont-Réal. *Long.* ſuivant Harris, 32. 46'. 16". *lat.* 37. 4.

Si jamais moine a été épris de la gloire de ſon ordre, c'eſt Cajétan (Conſtantin), bénédictin, né à *Saragoſa*, en 1565 & mort en 1650, âgé de 85 ans.

Il

Il a publié des ouvrages, pour prouver que S. Grégoire, S. François d'Assise, & S. Thomas d'Aquin, & même Ignace de Loyola, *&c.* étoient autant de moines de l'ordre de S. Benoît. Je crains fort, disoit plaisamment le cardinal Scipion Cobelluci, que Cajétan ne transforme aussi saint Pierre en bénédictin. (*D. J.*)

SARAGOSSE, *ou* SARAGOCE, (*Géog. moderne.*) en latin *Cæsarea Augusta*, *Cæsar-augusta*, ou *Cæsar-Augusta*, en espagnol *Zaragoça*; ville d'Espagne capitale du royaume d'Aragon, sur l'Ebre, à la jonction avec le Galleguo & la Guerva. Elle est à 11 lieues communes d'Espagne au nord-est de Catalaiud, à 12 de Taraçone, à 16 de Lérida, à 21 au sud-est de Pampelune, à 40 au couchant de Barcelone, à 58 au nord-est de Madrid. *Long.* 16. 55. *latit.* 41. 45.

Pline, *l. III. c. iij.* dit que son ancien nom étoit *Salduba*; & l'on croit qu'elle a été bâtie par les Phéniciens. Bochard prétend que *Salduba* vient du phénicien *Saltobaal*, qui veut dire, *Baal est son soutien*. Quoi qu'il en soit, elle conserva son nom de *Salduba* chez les Romains, jusqu'à ce qu'ayant été repeuplée par une colonie romaine sous Auguste, elle prit le nom de cet empereur; d'où s'est formé le nom moderne.

On y a trouvé une médaille d'Auguste en bronze, où l'on voyoit d'un côté un étendard soutenu d'une pique, qui étoit le symbole d'une colonie; avec cette légende autour de la tête d'Auguste: *Augustus D. F.* & sur le revers, *Cæsar Augusta M. Por. Cn. Fab. II. Vir.*

Le P. Hardouin en fournit quelques autres que voici: l'une représente un laboureur qui mene des bœufs attachés à une charrue, symbole d'une colonie. Varron, *lib. IV. de lingua latina*, dit que l'on commençoit ainsi une colonie, en attelant un bœuf avec une vache; de maniere que la vache étoit du côté de la colonie, & le bœuf du côté de la campagne. La charrue, selon cette disposition, traçoit le tour des murailles, & on portoit la charrue au lieu où l'on vouloit avoir la porte de la ville.

Pline, dit, *liv. III c. iij.* que *Saragosse* étoit une colonie franche arrosée par l'Ebre, & qu'auparavant il y avoit au même lieu un bourg nommé *Salduba*. *Cæsar Augusta colonia immunis, amne Ibero affusa, ubi oppidum antea vocabatur Salduba.* Il y a dans le trésor de Goltzius, *page* 238. cette ancienne inscription: *Col. Cæsarea Aug. Salduba*. Une autre médaille représente la tête d'Auguste couronnée de lauriers, avec ces mots: *Cæsar Augusta. Cn. Dom. Amp. C. Vet. Lang. II. Vir.* c'est-à-dire, *Cn. Domitio Ampliato. Cajo Veturio Languido, Duumviris.* Une autre porte ces mots: *L. Cassio, Caïo Valerio Fenestella, Duumviris.*

On lit sur une autre médaille *C. C. A. Pietatis Augustæ.* On y voit la tête de la Piété, pour représenter la piété de Julie, fille d'Auguste. Sur le revers est un temple & les noms des duumvirs. *Juliano Lupo Pr. C. Cæs. C. Pomponio Parr. II. Vir.* c'est-à-dire, *Juniano Lupo Præfecto Cohortis Cæsarianæ Cajo Pomponio Parra Duumviris*. Sur une autre, on voit entre deux étendards de cohortes & une aigle légionnaire, ces trois lettres *C. C. A.* qui signifient *Colonia Cæsar Augusta*.

Le plus grand nombre des médailles portent ces trois lettres *C. C. A.* plusieurs ont *Cæsar. Augusta*, avec un point après le mot *Cæsar*; quelques-unes *Cæs. Augusta*: dans toutes ces médailles, il faut lire *Cæsaræa Augusta*. Cellarius soupçonne que le mot de *Cæsar Augusta* pourroit bien être venu de ce qu'en lisant le point a été négligé.

Entre les inscriptions de Gruter, *p.* 324. *n.* 12. il s'en trouve une qui, si elle étoit exactement copiée, favorise ceux qui disent *Cæsaraugusta* d'un seul mot; la voici: *Posthumiæ Marcellinæ ex Cæsaraug. Karensi*, que M. de Marca explique ainsi: *Posthumiæ origine Carensi, ex conventu Cæsaraugustano*. En effet, Pline met le peuple *Carenses* dans le département de *Saragosse*.

Saragosse est une des plus belles villes, des plus grandes, des plus riches, & des mieux bâties d'Espagne. Ses rues sont bien pavées, larges & propres. On distingue entre les bâtimens publics, le palais du viceroi, l'hôtel-de-ville, & l'hôpital général. Le palais de l'inquisition a été converti en citadelle; mais le tribunal ne subsiste pas moins avec tous ses officiers, résident, fiscal, major, secrétaires, *&c.*

On compte à *Saragosse* dix-sept grandes églises & quatorze monasteres. Le chapitre de la cathédrale est composé de quarante-deux chanoines, dont treize ont des dignités. L'évêché qui étoit établi dès l'an 255, ne connoît une suite de ses évêques que depuis 1110. C'est cette même année qu'Alphonse surnommé *le batailleur*, roi d'Aragon & de Navarre, prit sur les Maures *Saragosse*, qui devint la capitale de l'Aragon, & qui ne retourna plus au pouvoir des Musulmans. Le pape Jean XXII. étant à Avignon, érigea en 1317 le siége épiscopal de *Saragosse* en archevêché. La date de la fondation de l'université est de l'an 1474.

Quant au gouvernement de cette ville, soit politique, soit judiciaire, il est bien différent de ce qu'il étoit autrefois. Elle a un viceroi, un capitaine général du royaume, & une audience royale, qui décident de tout. Il n'y a plus de grand justicia d'Aragon. Il étoit difficile de trouver une plus belle disposition que celle des lois de cette ville dans les tems antérieurs. Tout y marquoit l'éminence d'une prudence législative; mais cette belle économie fut entierement changée en 1707, par l'abolition des priviléges de l'Aragon, que le roi réduisit en province du royaume de Castille, dont on lui donna les lois. La cour des jurés, semblable à celle de la grande Bretagne & encore plus parfaite, a passé à des régidors qui sont à la nomination du roi, & qui ont pour chef un intendant du prince, en qui toute l'autorité réside.

L'air est fort pur & fort sain à *Saragosse*; tous les vivres y sont en abondance & à bon marché. On y passe l'Ebre sur deux ponts, dont l'un est de pierre & l'autre de bois. Cette riviere fournit aux habitans de l'eau, des denrées & du commerce; elle y est belle & navigable: aussi les Carthaginois, les Grecs & les Romains la remontoient jusqu'à *Saragosse*. Elle coule autour de la ville, de maniere qu'elle en baigne le pié des édifices en quelques endroits, & ses bords y sont ornés d'un quai qui sert de promenade aux habitans. Elle n'avoit pas autrefois précisément le même lit qu'elle a aujourd'hui: comme elle causoit de grands dégâts sur sa route, lorsqu'elle venoit à s'enfler, on y a porté remede, en lui ouvrant un cours avec tant de succès, que quelque débordement qui lui survienne, elle s'étend paisiblement sur le rivage qui est de l'autre côté de la ville; & quoique le courant soit fort, à cause de tous les ruisseaux qu'elle reçoit, elle ne fait aucun ravage dans les vergers & les jardins de son voisinage.

Prudence, en latin *Aurelius Prudentius Clemens*, poëte chrétien, naquit en 134, à *Saragosse*, selon Alde Manuce, Sixte de Sienne, Possevin & quelques autres. Il fut d'abord avocat, ensuite homme de guerre, & enfin attaché à la cour par un bel emploi. Il n'exerça sa muse sur des matieres de religion qu'à l'âge de 57 ans, & ne dissimula point dans ses écrits le libertinage de sa jeunesse. Voici ses propres paroles:

Tum lasciva protervitas,
Et luxus petulans (heu pudet ac piget!)
Fœdavit juvenem nequitiæ sordibus, ac luto.

Les poésies de Prudence sont plus remplies de zèle de religion que des ornemens de l'art; le style en est souvent barbare, les fautes de quantité s'y trouvent en grand nombre; & d'ailleurs l'orthodoxie n'y est pas toujours ménagée. On ne sait de qui il tenoit cette anecdote singuliere qu'il avance comme un fait certain (*vers* 125 & 133.) que les damnés ont tous les ans un jour de repos, & que c'est le jour où J. C. sortit de l'enfer. Il semble même qu'il a cru que l'ame de l'homme est corporelle; du-moins selon M. le Clerc, ces paroles de Prudence, *animæ rapit aura liquorem*, signifient naturellement la mortalité de l'ame; mais je crois que c'est mettre sur le sentiment ce qui doit être attribué à la versification.

Quoi qu'il en soit, on a plusieurs éditions de ses ouvrages; celle de Deventer est la premiere, & celle d'Alde, à Venise en 1502 *in*-4°. n'est que la seconde. On estime sur-tout celle d'Hanaw en 1613, celle d'Amsterdam en 1667, avec les notes de Nicolas Heinsius; & celle *in usum delphini*, donnée à Paris par le P. Chamillart, en 1687, *in*-4°.

Entre les savans plus modernes nés à *Saragosse*, je me contenterai de nommer Agostino, Molinos, & Surita.

Agostino (*Antonio*) a été l'un des plus habiles hommes de son siecle, dans la connoissance du droit civil & canonique, dans la littérature & les antiquités. Il fut

fut auditeur de rote, enſuite évêque de Lérida, enfin archevêque de Tarragone, où il mourut en 1586, à 68 ans. La plûpart de ſes ouvrages ſont très-eſtimés, ſur-tout ceux de la belle littérature; comme 1°. celui qui a pour titre, *familiæ Romanorum triginta*; 2°. *de legibus & ſenatuſconſultis Romanorum*; 3°. ſes dialogues en eſpagnol des médailles des Grecs & des Romains; 4°. ſes antiquités d'Eſpagne, qui ont été traduites en italien & en latin; 5°. enfin le plus conſidérable de ſes ouvrages eſt la correction de Gratien, dont M. Baluze a donné une excellente édition, imprimée à Paris en 1672, avec de ſavantes notes.

Molinos (*Michel*), né en 1627 à *Saragoſſe*, ou du-moins dans le diocèſe, eſt connu de tout le monde par ſa doctrine ſur la myſticité, qu'il répandit en Italie; il renferma cette doctrine dans un livre eſpagnol qu'il intitula la *conduite ſpirituelle*, & dans lequel il inſéra ſon oraiſon de *quiétude*. Tous ſes écrits furent condamnés à être brulés au bout de vingt ans, & l'inquiſition mit l'auteur dans une priſon perpétuelle, où il mourut en 1696, après 7 ans de captivité, quoiqu'il eût fait abjuration de ſes erreurs ſur un échaffaud dreſſé dans l'égliſe des dominicains. Il étoit alors âgé de ſoixante ans, & le public ne voyoit en lui qu'un honnête prêtre, dont les mœurs étoient irréprochables. Son livre n'avoit été publié qu'avec l'approbation des qualificateurs de l'inquiſition. Innocent XI. avoit fait un cas tout particulier de Molinos; & ce même pape l'abandonna à la perſécution des jéſuites, qui intéreſſerent Louis XIV. dans cette affaire.

Surita (*Jérôme*), né à *Saragoſſe* en 1502, a mis au jour une hiſtoire curieuſe du royaume d'Aragon. Il mourut âgé de 67 ans. „ La ſeule choſe dont on „ puiſſe blâmer *Surita*, dit M. de Thou, ou plûtôt „ le ſeul malheur dont on le doit plaindre, c'eſt qu'il „ ait été ſecrétaire de l'inquiſition, & que paſſant pour „ un homme docte, plein de douceur & d'humanité, „ il ait pris un emploi ſi cruel en lui-même & ſi pernicieux à tous les gens de lettres; ſoit qu'il l'ait „ cru néceſſaire pour pourvoir à ſa ſûreté; ou par „ le deſtin de ſa nation, afin de ſoutenir ſa dignité „. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SARAI *ou* BOSNA-SERAI, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Boſnie, ſur le ruiſſeau de Migliataska, entre Belgrade à l'orient, & Sebenico au couchant. Ses revenus & ceux de ſon territoire ſont affectés à la ſultane mere. *Long.* 36. 25. *lat.* 44. 18. (*D. J.*)

SARAIS, ſ. m. (*Com. & Hiſt. mod.*) on nomme ainſi dans les états du grand mogol de vaſtes bâtimens qui ſont dans la plûpart des villes, & qui y tiennent lieu de ce qu'on appelle en Europe des *hôtelleries*. Ils ſont moins grands que les caravanſerai, & les marchands n'y ſont reçus avec leurs marchandiſes qu'en payant un certain droit. *Voyez* CARAVANSERA. *Dict. de comm. & de Trév.*

SARAMANE, (*Géogr. anc.*) ville d'Hyrcanie vers le nord, ſelon Ptolomée, *l. VII. c. ix.* Ammien Marcellin en parle comme d'une place forte, & dit qu'elle étoit ſituée au bord de la mer. (*D. J.*)

SARANNE, (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de lys, mais qui ne ſe trouve qu'en Siberie, & dans la péninſule de Kamtſchatka. M. Steller la nomme *lilium flore atro rubente*: ce lys croît à la hauteur d'environ un demi-pié; ſa tige eſt de la groſſeur d'une plume de cygne; elle eſt rouge par le bas & verte par en-haut; elle eſt garnie de deux rangées de feuilles ovales; la rangée inférieure a trois feuilles, & la rangée ſupérieure en a quatre. La fleur eſt d'une couleur de ceriſe foncée, un peu moins grande que le lys ordinaire; elle eſt diviſée en ſix parties égales; le piſtil eſt triangulaire, & applati par le haut, & contient dans trois capſules diſtinguées des graines rougeâtres & plates. On voit au-tour du piſtil ſix étamines jaunes par le bout. La racine eſt auſſi groſſe que celle de l'ail; elle eſt compoſée de pluſieurs gouſſes, ce qui lui donne une forme ronde. Cette plante fleurit au mois de Juin, & elle croît alors en ſi grande abondance, que l'on ne voit point d'autres fleurs.

Les femmes du pays en font une ſorte de confiture fort agréable, qui, ſelon M. Steller, pourroit en cas de beſoin ſuppléer au défaut du pain, ſi l'on en avoit une quantité ſuffiſante. Ce naturaliſte en compte cinq eſpeces; 1°. le *kimtchiga*, qui reſſemble aux pois ſucrés, & qui en a à-peu-près le goût; 2°. la *ſaranne* ronde, qui vient d'être décrite; 3°. l'*onſenka*, qui croît dans toutes les parties de la Sibérie; 4°. le *titichpa*; 5°. le *matiſta sladka travo*, ou la douce plante dont on fait non-ſeulement des confitures, mais encore dont les Ruſſes ont trouvé le ſecret de diſtiller une liqueur forte. La racine de cette plante eſt jaunâtre à l'extérieur, & blanche à l'intérieur: ſon goût eſt amer & piquant; ſa tige eſt charnue, remplie de jointures, & s'éleve de la hauteur d'un homme; ſa feuille eſt d'un rouge verdâtre; la tige eſt garnie depuis ſix juſqu'à dix feuilles; les fleurs ſont blanches, fort petites, & reſſemblent à du fenouil; priſes enſemble elles préſentent la forme d'une aſſiette, ou forment un paraſol. Cette plante a un goût qui a du rapport avec celui de la regliſſe. On ne la recueille qu'avec des gants, vu que le jus qui en ſort eſt ſi cauſtique, qu'il fait venir des ampoules aux mains. La maniere d'en obtenir une liqueur ſpiritueuſe conſiſte à verſer de l'eau bouillante ſur cette plante liée en paquets; pour faciliter la fermentation on y joint quelques baies de myrtille, ou des prunelles; on met le tout dans un vaiſſeau bien bouché, que l'on place dans un lieu chaud, où la liqueur demeure juſqu'à ce qu'elle ceſſe de fermenter, ce qui ſe fait avec grand bruit; on diſtille enſuite le mélange, & l'on obtient une liqueur auſſi forte que l'eau-de-vie; par une ſeconde diſtillation elle devient, dit-on, aſſez forte pour mordre ſur le fer. Deux *puds* ou 80 livres de cette plante donnent un *vedro* ou 25 pintes de liqueur forte. Lorſqu'on n'a pas eu la précaution d'ôter la peau de la plante avant la diſtillation, elle cauſe une eſpece de folie à ceux qui en boivent; d'ailleurs cette liqueur enivre, rend ſtupide, fait que le viſage devient tout noir, & procure des rêves effrayans. M. Steller dit avoir vu des gens qui, après en avoir bû la veille, s'enivroient de nouveau en bûvant un verre d'eau.

SARANGÆ & SARANGÆI, (*Géog. anc.*) ancien peuple, au nord oriental de la Perſe. Pline, *l. VI. c. xvj.* nomme, comme peuples voiſins, les uns des autres *Choraſmii*, *Candati*, *Attaſini*, *Paricani*, *Sarangæ*, *Parrhaſini*, &c. Arrien, *l. VI. c. viij.* ſemble en indiquer la demeure, en nommant la riviere *Saranye*, qui, groſſiſſant l'Acéſine, alloit avec elle ſe perdre dans le fleuve Indus; Hérodote, *liv. III. c. xciij.* nomme auſſi ce peuple, & en fait une dépendance de la Perſe, qui a autrefois pu étendre ſa domination juſques-là. (*D. J.*)

SARAPARÆ, (*Géog. anc.*) ancien peuple voiſin de l'Arménie. Il paroît qu'il étoit originaire de Thrace. Strabon dit, *l. XI. p.* 531. „ On prétend „ que certains thraces ſurnommés *Saraparæ*, demeu- „ rent plus haut que l'Arménie auprès des Gura- „ niens & des Medes, peuples féroces, qui habitent „ dans les montagnes, & qui ont coutume de cou- „ per les jambes & les têtes aux hommes qui tom- „ bent entre leurs mains, car c'eſt ce que ſignifie „ le nom de *Saraparæ*. (*D. J.*)

SARAQUINO, (*Géogr. mod.*) petite île de la Grece, dans l'Archipel. Elle a quinze milles de tour, & eſt preſque déſerte. Elle eſt vers la côte de la Macédoine, près des iles de *Palagniſi* & *li Dromi*, à 25 mille pas de la bouche du golfe Salonique, au levant. (*D. J.*)

SARATOF, (*Géogr. mod.*) *Voyez* SORATOF.

SARAVI, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, en Ethiopie, dans l'Abyſſinie, remarquable, parce que ſes environs nourriſſent les plus beaux chevaux d'Ethiopie; mais on ne les ferre jamais dans ce pays-là. (*D. J.*)

SARAVUS, (*Géogr. anc.*) riviere de la Belgique, où elle ſe jette dans la Moſelle. Auſone dans ſon poëme ſur la Moſelle dit, *v.* 367.

> *Naviger undiſona dudum me mole* Saravus
> *Tota veſte vocat: longum qui diſtulit amnem*
> *Feſſa ſub auguſtis ut volveret oſtia muris.*

Il parle ici de la ville de Treves. C'eſt un peu au-deſſous de cette ville que cette riviere ſe jette dans la Moſelle. Il remarque qu'elle porte des bateaux. Cette riviere eſt aujourd'hui nommée *Saar* par les Allemands, & la *Sare* par les François; & la ville qui prend ſon nom de ce pont, n'a fait que le traduire en allemand, & s'appelle *Sararuck*, qui veut dire *pont de la Sare*. (*D. J.*)

SARBACANE, (*Gram.*) long canal de bois où l'on met un corps que l'on chaſſe avec l'haleine.

SARBACANE *des Indiens*, (*Hiſt. d'Amériq.*) c'eſt l'arme de chaſſe la plus ordinaire des Indiens; ils y ajuſtent de petites flêches de bois de palmier; qu'ils garniſſent au lieu de plumes, d'un petit bourlet de coton

plat

plat & mince, qu'ils ſont fort promptement & fort adroitement, ce qui remplit le vuide du tuyau. Ils lancent la fleche avec le ſouffle à 30 & 40 pas, & ne manquent preſque jamais leur coup. M. de la Condamine a vu ſouvent arrêter le canot, un indien deſcendre à terre, entrer dans le bois, tirer un ſinge ou un oiſeau perché au haut d'un arbre, le rapporter, & reprendre ſa rame, le tout en moins de deux minutes. Un inſtrument auſſi ſimple que ces *ſarbacanes*, ſupplée avantageuſement chez les nations indiennes, au défaut des armes à feu. Ils trempent la pointe de leurs petites fleches, ainſi que celles de leurs arcs, dans un poiſon ſi actif, que quand il eſt récent, il tue en moins d'une minute l'animal, pour peu qu'il ſoit atteint juſqu'au ſang. Il n'y a rien à craindre à manger des animaux tués avec ce poiſon, car il n'agit que quand il eſt mêlé avec le ſang, alors il n'eſt pas moins mortel à l'homme qu'aux autres animaux. M. de la Condamine a eu occaſion de connoître au Para pluſieurs portugais témoins de cette funeſte épreuve, & qui ont vu périr leurs camarades en un inſtant, d'une bleſſure ſemblable à une piquure d'épingle. Le contre-poiſon eſt, à ce qu'on dit, le ſel, & plus ſurement le ſucre. (*D. J.*)

SARBRUCK, (*Géog. mod.*) il y a trois villes qu'on nomme également *Sarbourg* & *Sarbruck;* de ces trois villes, il y en a une qui devroit s'appeller *Sarbourg*, & qui eſt celle du voiſinage de Treves; c'eſt le *Caſtra Sarræ;* & une autre *Sarbruck* en Lorraine; c'eſt le *Saravi pons* des anciens itinéraires. Diſtinguons donc ces divers endroits.

1°. *Sarbruck*, ville d'Allemagne, dans l'électorat de Treves, ſur la Sara, qu'on y paſſe ſur un pont, à 3 lieues au midi de Treves. *Long.* 24. 14. *lat.* 49. 36.

2°. *Sarbruck*, ville de Lorraine au pays de Voſge, ſur la Sare, au pié des montagnes, près des frontieres de la baſſe-Alſace, en allant de Metz à Strasbourg, à 6 lieues de Marſal, & à 4 de Phalsbourg. C'eſt le *pons Saravi* des itinéraires. *Long.* 24. 25. *lat.* 48. 44.

3°. *Sarbruck*, village, & autrefois ville de la Lorraine allemande, capitale du comté de même nom. Elle eſt ſitué ſur la Sarre, à 6 lieues au-deſſus de Sarlouis. Cette ville a été ruinée pendant les guerres d'Allemagne du dernier ſiecle. *Long.* 24. 43. *lat.* 49. 16. (*D. J.*)

SARCA LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans le Trentin; elle a ſa ſource aux montagnes qui ſéparent le Breſſan du Trentin, & après un aſſez long cours ſerpentin, elle ſe jette dans la partie ſeptentrionale du lac de Garde, entre Riva & Torbole; là elle perd ſon nom, car en ſortant de ce lac elle s'appelle le *Mincio*. (*D. J.*)

SARCASME, ſ. m. (*Littérat.*) en terme de rhétorique, ſignifie une *ironie piquante & cruelle*, par laquelle l'orateur raille ou inſulte ſon adverſaire. *Voyez* IRONIE.

Telle eſt, par exemple, l'ironie des Juifs parlant à Jeſus-Chriſt attaché en croix. „ Toi qui detruis le „ temple, & le rebâtis en trois jours, ſauve-toi toi-„ même, &c. Il a ſauvé les autres, il ne peut ſe „ ſauver lui-même; qu'il deſcende maintenant de la „ croix & nous croirons en lui „. Telle eſt encore celle de Turnus aux Troyens, dans l'Enéide, lorſque dans un combat, il a remporté ſur eux quelques avantages.

En agros & quam bello, Trojane, petiſti
Heſperiam metire jacens: hæc præmia, qui me
Ferro auſi tentare, ferunt: ſic mœnia condunt.

SARCELLE, CERCELLE, CERCERELLE, QUERCERELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Mitholog.*) *querquedula ſecunda*, Ald. Oiſeau aquatique, du genre des canards; il peſe douze onces, il a le bec large, noir, & un peu recourbé en deſſus; le ſommet de la tête & la partie ſupérieure du cou ſont roux; il y a deux traits d'un verd foncé & très-brillant, qui s'étendent depuis les yeux juſque derriere la tête, & entre ces traits, une grande tache noire qui ſe trouve ſur l'occiput; la couleur rouſſe de la tête eſt ſéparée de la couleur verte, par une ligne blanche; les plumes de la partie inférieure du cou, du milieu du dos, & celles des côtés du corps ſous les ailes, ont de petites lignes tranſverſales, ondoyantes, & placées alternativement, les unes noires, & les autres blanches. On trouve des individus de cette eſpece, dont les plumes du jabot ſont jaunâtres, & ont des taches noires diſpoſées comme de écailles de poiſſon; la couleur de la poitrine & du ventre eſt cendrée; il y a une tache noire ſous le croupion: les plumes des ailes ſont brunes en entier, à l'exception d'une tache d'un beau verd qui ſe trouve ſur celle du milieu; la queue eſt compoſée de ſeize plumes qui ſont toutes brunes; les piés ont une couleur brune pâle, & la membrane qui tient les doigts unis les uns aux autres, eſt noirâtre. La chair de cet oiſeau eſt de très-bon goût. Ray, *ſynop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

SARCELLE, (*Diete.*) cet oiſeau peut être regardé, du-moins en n'en conſidérant que les qualités diététiques, comme une petite eſpece de canard ſauvage. *Voyez* CANARD SAUVAGE.

SARCHAN, LE, (*Géog. mod.*) province d'Aſie, dans l'Anatolie, ſur la côte de l'Archipel. Elle eſt bornée au nord par le Becſangili, & au midi par le Germian; ainſi elle répond en partie à l'Ionie des anciens. Smyrne eſt ſa capitale; Ephèſe & Fokia ſont auſſi de cette province. (*D. J.*)

SARCHE, ſ. m. *terme de Boiſſelier*, cercle haut & large, auquel on attache une étamine, une toile, ou une peau percée pour faire un tamis, une grèle, un tambour, & autres ſemblables ouvrages. On s'en ſert auſſi pour hauſſer les vaiſſeaux à faire la leſſive. (*D. J.*)

SARCITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à la cornaline, à cauſe qu'elle eſt de couleur de chair. On donnoit auſſi ce nom à une pierre, qui, ſuivant Pline, ſe trouvoit dans le ventre d'un léſard. Enfin on a auſſi donné le nom de *Sarcites* à une pierre ſtriée & remplie de fibres, comme la viande de bœuf.

SARCLER, (*Agricult.*) ce mot ſignifie arracher les méchantes herbes & les chardons qui nuiſent aux bonnes plantes & aux blés; ce travail ſe fait ordinairement ainſi. Des femmes s'arrangent de front, & ayant à la main un ſarcloir, elles coupent les mauvaiſes herbes les plus apparentes: ſi elles ſont encore jeunes, les ſarcleuſes ne les apperçoivent pas, & en ce cas, il faut répéter dans la ſuite l'opération; d'ailleurs les plantes les plus menues, qui ſont au-moins auſſi préjudiciables, telles que le veſceron, la folle avoine, la nielle, la renouée, l'arrête-bœuf, la queue de renard, & tous les petits piés de ponceau, reſtent dans le champ. Ajoutez qu'en coupant les mauvaiſes herbes, il n'eſt guere poſſible qu'on ne coupe du blé; & enfin les chardons & les autres plantes biſannuelles, pouſſent de leurs racines deux, trois ou quatre tiges, au-lieu d'une, & alors le mal devient plus grand; les pauvres femmes qui ont des vaches à nourrir, ne demandent pas mieux que d'aller arracher l'herbe des blés; mais en arrachant l'herbe, elles arrachent beaucoup de blé, & lui font un tort infini, ſur-tout quand la terre eſt humide, en foulant les blés avec leurs piés, & en trainant les ſacs qu'elles rempliſſent d'herbes nuiſibles; ainſi le plus ſûr moyen de déraciner les mauvaiſes herbes c'eſt de continuer les labours pendant que les blés ſont en terre, ſuivant la méthode de M. Tull. (*D. J.*)

SARCLOIR, ſ. m. *terme de Jardinier*, inſtrument de jardinier pour ſarcler; il eſt compoſé d'un manche de bois, & d'un petit fer aceré au bout de ce manche, pour couper les chardons & autres herbes inutiles. (*D. J.*)

SARCOCELE, ſ. m. *terme de Chirurgie*, tumeur contre nature du teſticule, accompagnée de renitence, ſans douleur, du moins dans ſon commencement, & qui croît peu-à-peu; c'eſt ordinairement le corps même du teſticule, augmenté de volume par l'accroiſſement de ſa ſubſtance & l'engorgement de ſes vaiſſeaux; ce mot vient du grec σάρξ, *caro*, chair, & κήλη, *hernie*. Les anciens par rapport au ſiege de cette tumeur, & ſa reſſemblance avec celles qui ſont formées par déplacement de parties, l'ont appellé *ſarcocele*, & l'ont compris ſous le genre des hernies fauſſes ou humorales.

Les cauſes externes du *ſarcocele*, ſont les coups, les chutes, les contuſions, les froiſſemens, les fortes compreſſions; les cauſes internes viennent de l'épaiſſiſſement de la lymphe nourriciere, de la rétention de la matiere prolifique, ou des virus vénériens, cancéreux ou ſcrophuleux: l'effet de ces différentes cauſes peut être très-prompt, & former une maladie aiguë inflammatoire, qu'on combat par le régime ſévere, par l'uſage des délayans, des ſaignées repetées, & par l'application des cataplaſmes anodins & réſolutifs; mais on ne donne proprement le nom de *ſarcocele*, qu'à l'engorgement invéteré & permanent du teſticule: l'uſage inconſideré des réſolutifs trop actifs, peut cauſer

l'in-

l'induration du *sarcocele*, qui devient d'abord skirrheux, & qui peut ensuite dégénérer en cancer.

Il faut bien exactement distinguer le *sarcocele* des autres especes de tumeurs des testicules, avec lesquelles on pourroit le confondre. On le distinguera facilement de la hernie intestinale ou épiploïque, puisque dans le *sarcocele* le pli de l'aine est libre, à moins qu'il n'y ait complication de deux maladies ce qu'on reconnoîtra par les signes particuliers qui les caractérisent. *Voyez* HERNIE.

Forestus rapporte l'exemple d'un homme qui avoit une tumeur dure du testicule, comme un skirrhe, qui distendoit le scrotum; elle fit des progrès pendant cinq ans, tout le monde jugeoit que c'étoit un *sarcocele*, la tumeur devint molle par l'application des émolliens & des maturatifs; elle se rompit enfin, & l'évacuation d'une grande quantité d'eau, procura l'affaissement du scrotum & du testicule, & le malade guérit radicalement. C'étoit donc une hydrocele, qu'on avoit méconnue, & à laquelle on auroit pu porter remede bien plutôt, sans cette erreur dans le diagnostic. Le chirurgien trouve sans cesse à faire usage de son jugement dans l'exercice de son art, & celui qui ne mérite des éloges que par l'habileté de la main, ne posséde pas la meilleure part.

Toute la substance du testicule n'est pas toujours comprise dans la tumeur; le *sarcocele* ne paroît quelquefois que comme une excroissance charnue, qui s'éleve sur le corps même du testicule: c'est au tact à bien faire connoître l'état précis des choses.

Le prognostic du *sarcocele* est différent, suivant les causes qui l'ont produit, suivant son volume & les progrès plus ou moins rapides qu'il a faits, & suivant les dispositions qu'il a à ne pas changer de caractere, ou à suppurer s'il devient phlegmoneux, ou à dégénérer en cancer, s'il est d'une espece skirrheuse.

On espere ordinairement très-peu des médicamens, pour la guérison de ce mal. Les remedes généraux, qui sont les saignées, les purgatifs, & les bains, préparent au bon effet des fondans apéritifs, & des emplâtres discussifs & résolutifs, tels que ceux de savon, de ciguë, *&c.* Rulandus recommande comme un très-bon remede, le baume de soufre, dont on oint la tumeur matin & soir. D'autres estiment beaucoup un emplâtre fait avec la gomme ammoniaque, le bdellium, le sagapenum, dissout dans le vinaigre, avec l'addition de quelques graisses & huiles émollientes & résolutives: les frictions mercurielles locales, & l'emplâtre de vigo, sont convenables contre le *sarcocele* vénérien; elles peuvent aussi avoir un bon effet s'il est scrophuleux. *Voyez* ECROUELLES.

Fabrice d'Aquapendente dit, d'après Mathiole, que la poudre de racine d'arrête-bœuf, (*ononis*) prise intérieurement pendant quelques mois, a la vertu de guérir le *sarcocele*. Scultet assure s'en être servi plusieurs fois avec succès; si malgré ces remedes la tumeur fait des progrès, il faut absolument en venir à l'opération, qui doit être pratiquée différemment, suivant les différens cas.

Si la tumeur est skirreuse, & que les douleurs commencent à s'y manifester, c'est un signe qu'elle dégénere en cancer: le caractere spécial de la douleur servira à en juger avec assurance, elle sera lancinante. *Voyez* CANCER. Dans ce cas il ne faut pas différer l'extirpation du testicule. *V.* CASTRATION. C'est même le parti le plus assuré pour la guérison des *sarcoceles* invétérés, & sur-tout lorsqu'ils sont d'un volume considérable. Munnicks a vu emporter un testicule qui pesoit plus de vingt onces, le malade a guéri. Fabrice d'Aquapendente a fait la même opération pour un testicule carninomateux, gros comme son chapeau; le malade fut guéri au bout de vingt jours; il a amputé un autre testicule tuméfié, qui paroissoit fort sain au-dehors, mais qui étoit tout pourri au-dedans: le motif qui l'a porté à opérer dans ce cas, étoit la résistance de cette tumeur invétérée à l'action des remedes.

Il n'est pas toujours nécessaire d'en venir à l'opération. Les auteurs proposent deux autres méthodes d'opérer, qui ont pour objet la conservation du testicule; dans le cas où cette partie n'est pas tuméfiée dans toute sa substance, & que le *sarcocele* est une tumeur particuliere qui s'éleve sur la surface, quelques auteurs conseillent de faire une incision à la peau du scrotum, tout le long de la tumeur, afin de l'extirper sans toucher au testicule; on fera suppurer la base qui y étoit adhérente, par le moyen des onguens digestifs; d'autres prescrivent l'application d'une traînée de pierre à cautère, pour parvenir au même but; après la chute de l'escarre, ils poursuivent l'éradication totale de la tumeur, par des remedes cathérétiques: c'est un procedé qui peut avoir du succès en quelques cas; mais il est bien douloureux & sujet à l'inconvénient de faire suppurer complettement, ou de faire tomber en pourriture gangreneuse la partie qu'on se propose de conserver, l'incision paroît préférable: on a varié sur la maniere de la faire: tout le monde n'approuve pas l'incision qui découvre la tumeur dans toute sa longueur. Munnicks, & quelques autres praticiens étrangers, recommandent une très-petite ouverture à la partie supérieure du scrotum, dans laquelle on introduira, au moyen d'une tente, des remedes suppuratifs, pour mettre la masse charnue en suppuration; à chaque pansement, on aura soin, disent-ils, de nétoyer la playe sans en exprimer tout le pus, afin qu'il serve à consumer la tumeur. Voilà la raison du choix de la partie supérieure de la tumeur pour le lieu de l'incision; mais je trouve que cette maniere de procéder à la guérison du *sarcocele*, est tronquée, & copiée de Fabrice d'Aquapendente, qui la propose pour la cure de l'*hydro sarcocele:* voici comme il décrit ce moyen de curation. On fera une ouverture médiocre au scrotum, en sa partie, non pas trop déclive ou tout-à-fait inférieure, mais à la partie moyenne; par cette petite incision, on donnera issue à l'eau renfermée dans la tumeur, on y introduit ensuite une tente fort longue, enduite d'un bon onguent suppuratif, tel que le mélange de térébenthine avec de l'encens, le jaune d'œuf & le beurre; on applique par-dessus un emplâtre émollient & suppuratif, comme diachylon gommé avec l'axonge; on observera, continue notre savant praticien, que quoiqu'on ait des signes que le scrotum est plein de pus, il ne faut pourtant pas le laisser sortir, mais le retenir exprès, avec grand soin, pour qu'il serve peu-à-peu à la putréfaction de la tumeur; il faut toujours persévérer dans l'usage des remedes maturatifs, jusqu'à ce que la suppuration ait consommé entierement le mal, ce qui ne s'obtient qu'à la longue: cette méthode, dit l'auteur, est très-assurée & réussit toujours bien pour détruire les hernies charnues, quel qu'en soit le volume. On peut s'en rapporter à la décision d'un aussi grand maître: ce moyen est préférable à la castration, dans tous les cas où elle ne sera pas indispensable.

J'ai vu des accidens mortels de l'ouverture prématurée des *sarcoceles* suppurés, & ce n'est pas sans raison que Fabrice dit expressément qu'il ne faut pas changer de remedes, mais de s'en tenir aux seuls maturatifs pendant que la suppuration se fait. On voit combien la description de cette méthode avoit été alterée désavantageusement par les copistes qui l'ont fait passer dans leurs ouvrages; ce qui prouve la nécessité de remonter aux sources, & l'utilité du travail par lequel on cherche à apprécier chaque chose, & à la mettre à sa juste valeur.

Dionis rapporte, dans son traité d'opérations, qu'un malabare des Indes avoit un *sarcocele* inégal, dur comme une pierre, d'un pié trois pouces & six lignes de longueur, & d'un pié trois pouces de largeur sur le devant; cette tumeur pesoit environ soixante livres; la relation en a été envoyée de Pontichery en 1710, par le P. Mazeret, jesuite. (*Y*)

SARCOCOLLE, s. f. (*Hist. des drogues exot.*) en grec σαρκοκόλλα, en latin *sarcocolla*, & par les Arabes *ausarot*, est un suc gommeux, un peu résineux, composé de petits grumeaux, ou de petites parcelles comme de miettes blanchâtres, ou d'un blanc roux, spongieuses, friables: ces miettes jettent un éclat qui les fait briller par intervalles. Ce suc est d'un goût un peu âcre, amer, avec une certaine douceur fade, desagréable, & qui excite des nausées; ces parcelles paroissent être des fragmens de larmes, & ne sont guere plus grosses que des graines de pavot.

La *sarcocolle* obéit sous la dent; elle se dissout dans l'eau: lorsqu'on l'approche d'une chandelle, elle bout d'abord, & jette ensuite une flamme brillante; on doit choisir celle qui est spongieuse, blanche & amere. On l'apporte de Perse & d'Arabie. Il y a une autre sorte de *sarcocolle* brune, sordide & en masse dont Pomet fait mention; mais c'est une *sarcocolle* impure qu'on doit rejetter.

La plante qui donne ce suc gommeux, n'a été décrite par aucun auteur, soit ancien, soit moderne, de sorte qu'on ne la connoit pas encore aujourd'hui;

les

les Grecs n'employoient la *ſarcocolle* qu'extérieurement pour deſſécher les plaies; & en effet, elle peut ſervir à les déterger & les conſolider; elle entre dans l'onguent mondicatif de réſine. (*D. J.*)

SARCO-EPIPLOCELE, ſ. m. *terme de Chirurgie*, hernie complette faite par la chute de l'épiploon dans le *ſcrotum*, accompagnée d'excroiſſance charnue. *Voy.* HERNIE, EPIPLOON, *SCROTUM* & SARCOCELE.

Ce terme eſt composé de trois mots grecs σὰρξ, σαρκὸς, *caro*, chair, ἐπίπλοον, épiploon, κήλη, *ramex*, hernie. Nous avons donné au mot *ſarcocele* les ſignes pour connoître l'excroiſſance charnue du teſticule, & les moyens de traiter cette maladie par médicamens & par opération. Ce qui concerne la hernie épiploïque eſt traité de même à l'article qui lui eſt propre. (*Y*)

SARCO-EPIPLOMPHALE, ſ. m. *terme de Chirurgie*; c'eſt la même hernie au nombril que le *ſarco-épiplocele* au *ſcrotum*. *Voyez* SARCO-EPIPLOCELE & SARCOMPHALE. (*Y*)

SARCO-HYDROCELE, ſ. m. & f. *terme de Chirurgie*. C'eſt un ſarcocle accompagné d'hydrocele. Cette derniere maladie eſt ordinairement conſécutive. C'eſt un accident produit par la premiere en conſéquence de la preſſion & de la rupture des vaiſſeaux lymphatiques du teſticule engorgé. Ce mot eſt grec, il eſt composé de σὰρξ, *caro*, chair, de ὕδωρ, *aqua*, eau, & de κήλη, *ramex*, *tumor*, hernie, tumeur. *Voyez* SARCOCELE & HYDROCELE. On trouvera principalement au *mot* SARCOCELE la méthode de Fabrice d'Aquapendente pour la guériſon radicale du *ſarcohydrocele*. (*Y*)

SARCOLOGIE, ſ. f. (*Anat.*) C'eſt la partie de l'Anatomie qui traite de la chair, & des parties molles du corps. *Voyez* CHAIR.

L'Anatomie ſe diviſe en deux parties; l'oſtéologie, & la *ſarcologie*. La premiere traite des os & des cartilages: & la ſeconde de la chair, & des parties molles. *Voyez* ANATOMIE.

SARCOME, ſ. m. *terme de Chirurgie*, tumeur molle ſans changement de couleur à la peau, indolente, formée par un amas contre nature de ſucs graiſſeux & lymphatiques. Les Grecs ont pris ces tumeurs pour des excroiſſances charnues, c'eſt pourquoi ils les ont appellées *ſarcomes*, σαρκώματα. Elles ne ſont qu'une portion de la membrane cellulaire adipeuſe trop tuméfiée.

Toutes les parties du corps ſont ſujettes au *ſarcome*, c'eſt-à-dire, à des tumeurs fongueuſes. C'eſt pourquoi on a donné ce nom aux tumeurs ou excroiſſances de la matrice & du vagin, & aux polypes du nez, ſur la ſurface du corps: tout *ſarcome* eſt une vraie loupe graiſſeuſe. *Voyez* LOUPE & LIPOME.

Quelques auteurs ont pris beaucoup de ſoin de diſtinguer le *ſarcome* d'avec le polype. Les ſignes qu'ils donnent pour les diſtinguer, paroiſſent aſſez mal-fondés, puiſqu'ils ne ſe tirent que de quelques circonſtances accidentelles & aſſez légeres. En conſultant avec exactitude la diviſion des différens genres de tumeurs humorales, on voit que le polype ne peut pas être regardé comme un genre de maladie, & que ſans égard à ſon eſſence, il a toujours été compris dans l'énumération des tumeurs qui prennent leur nom d'une reſſemblance plus ou moins ſenſible à quelque choſe qui leur eſt étranger. *Voyez* POLYPE.

Le *ſarcome* eſt le genre dont le polype eſt l'eſpece: cela eſt inconteſtable, puiſque les auteurs mêmes qui ont le plus cherché les différences caractériſtiques du *ſarcome* & du polype, n'en mettent aucune entre les cauſes, les prognoſtics & la cure des maladies qu'ils ont déſignées par ces mots différens. Elles ſont donc de même nature, & ce ne ſont que des diſpoſitions purement accidentelles qui donnent lieu à des dénominations différentes.

Le *ſarcome* ſe guérit en l'extirpant avec l'inſtrument tranchant, ou en le conſumant avec les cauſtiques, ce qui rend la cure plus longue & plus douloureuſe; quoique par poltronnerie la plûpart des malades préferent cette méthode curative à l'extirpation par le fer. On peut lier avec ſuccès les *ſarcomes* dont la baſe eſt étroite. Si le *ſarcome* eſt carcinomateux, il n'y a que l'extirpation, ſi elle eſt poſſible. *Voyez* CANCER. (*Y*)

SARCOMPHALE, ſ. m. *terme de Chirurgie*. C'eſt une excroiſſance charnue du nombril. Ce mot vient du grec σὰρξ, *chair* & ὀμφαλὸς, *nombril*. *Voyez* SARCOME.

On peut tenter la cure du *ſarcomphale* par les remedes émolliens & réſolutifs. Si ce traitement ne réuſſit pas, & que la tumeur ſoit indolente & un peu vacillante, on peut en faire l'extirpation. Pour cet effet, on inciſe en long la peau qui recouvre la tumeur; on découvre la dureté ſarcomateuſe, & on la détache avec le biſtouris des adhérences qu'elle a contractées avec les parties voiſines. Il faut être muni de quelque poudre aſtringente pour arrêter le ſang qui ſort des vaiſſeaux qui portoient la nourriture au *ſarcome*. A la levée du premier appareil, on panſe la plaie avec le digeſtif; & lorſqu'on a procuré la ſuppuration, on mondifie l'ulcere, & on procede à le cicatriſer ſuivant les regles de l'art. *Voyez* ULCERE.

Si l'inſtrument tranchant avoit laiſſé quelques racines de l'excroiſſance, on pourroit les conſumer avec les cauſtiques.

Le *ſarcomphale* dégénere ſouvent en carcinome. *Voyez* CANCER. (*Y*)

SARCOPHAGE, ſ. m. (*Antiq. grecq. & rom.*) *ſarcophagus* & *ſarcophagum*, tombeau de pierre où l'on mettoit les morts que l'on ne vouloit pas brûler. C'eſt de-là que nous eſt venu le mot de *cercueil*, qu'on écrivoit autrefois ſelon ſon origine *ſarcueil*, *Sarcophagus* dérive du grec, & ſignifie à la lettre *qui mange de la chair*, parce qu'on ſe ſervoit au commencement pour creuſer des tombes, de certaines pierres qui conſumoient promptement les corps. Les carrieres dont on les tiroit, étoient dans une ville de la Troade, appellée *Aſſum*. Dans quarante jours un corps y étoit entierement conſumé, à l'exception des os. Cette pierre étoit ſemblable à une pierre-ponce rougeâtre, & avoit un goût ſalé; on en faiſoit des vaſes pour guérir de la goute en mettant les piés dedans, & ne les y laiſſant pas longtems; ce remede ridicule a eu ſon cours comme tant d'autres.

Les *ſarcophages* étoient ouverts par le haut, & creuſés en forme de cofre; il s'en faiſoit de marbre, mais les plus communs étoient de terre cuite ou de tuile battue; on en a trouvé quelques-uns longs de ſix piés & larges de deux, à ſept lieues de Reims en Champagne, ſur la riviere de Retourne, dans chacun deſquels étoient étendus les os d'un homme mort, avec une épée, & près de leur épaule gauche un petit vaſe de terre plein d'une liqueur huileuſe.

Les *ſarcophages* de marbre ſont ordinairement faits d'un ſeul morceau creuſé à coups de ciſeau; l'ouverture eſt capable de contenir un ou deux corps. Le *ſarcophage* décrit par Marlianus, & trouvé dans le lieu qu'on nomme la *chapelle du Roi de France* à Rome, étoit magnifique. Il avoit huit piés & demi de long, cinq de large, & ſix de profondeur. On dit qu'on y avoit inhumé la femme de l'empereur Honorius avec des ornemens impériaux, qui produiſirent quelques livres d'or lorſqu'ils furent brûlés. Il y avoit dans ce *ſarcophage* des vaiſſeaux de cryſtal & d'agate, & pluſieurs anneaux, outre une pierre précieuſe, ſur laquelle étoit gravée la tête d'Honorius. *Voyez* les *inſcriptions* de Gruter.

Il faut rapporter aux *ſarcophages* un coffre de marbre blanc, fait d'une ſeule piece, qui ſe voit dans l'égliſe de ſaint Nicaiſe de la ville de Reims; il a ſervi de tombeau à Jovinus, chef de la cavalerie & infanterie romaine, & vivant ſous le regne des enfans de Conſtantin: Ammian Marcellin fait ſouvent mention de lui. Ce coffre eſt une des plus belles pieces de France en fait de ſépulture antique. Il a ſept piés de longueur, quatre de largeur, & autant de profondeur: il eſt taillé à plein relief dans ſa face antérieure, & repréſente une chaſſe autrefois faite par un ſeigneur romain, que l'on voit à cheval lançant un javelot contre un lion déja tranſpercé d'un autre dard depuis la gorge juſqu'au côté gauche, où le fer lui ſort entre deux côtes. Autour de ce perſonnage ſont quelques figures à cheval. Il y a pluſieurs bêtes mortes ſculptées ſur le champ, qui ſervent d'ornement à cet ouvrage.

C'eſt dans les *ſarcophages* qu'on mettoit anciennement les os ou les corps des grands ſeigneurs. Caſſiodore en parle en ces termes: *Artis tuæ peritia delectati, quam in excavandis, atque ornandis marmoribus exerces, præſenti auctoritate concedimus ut te rationabiliter ordinante diſpenſentur arcæ quæ in Ravennati urbe ad recondenda funera diſtrahantur: quarum beneficio cadavera in ſupernis humata ſunt, lugentium non parva conſolatio.* C'eſt d'un *ſarcophage*

qui étoit sur la voie appienne, qu'on a tiré l'inscription suivante.

D. M. S.

C. Cærellio. C. F. Fab. Pulcheriano sabino
VIX. *An.* LXXI. M. IIII. D. VIII. H. VII. C.
Cærellius. Raneus. Sabinus. sarcophagum *fecit*
marmoreum VI nonas Maii
M. Junio Sullano, & L. Norbano Balbo
Coss. H. M. D. M. A.

(*D. J.*)

SARCOPHAGUS, LAPIS, (*Hist. nat. Lithol.*) C'est la même pierre que celle qu'on appelle *pierre assienne*. *Voyez* ASSIENNE. M. Henckel croit que cette pierre n'étoit autre chose qu'une substance remplie de pyrithes qui se vitriolisent, à cause de la propriété que le vitriol a de ronger les chairs, *Voy.* PYRITHOLOGIE.

SARCOTIQUES, adject. (*Médec. & Chirurg.*) Ce sont des remedes propres à renouveller les chairs des ulceres & des plaies. De cette nature sont la sarcocole, le sang-de-dragon, *&c. voyez* INCARNATIFS & EPULOTIQUES. Ce mot vient du grec σαρξ, *chair*.

SARCOTIQUE, s. m. & adj. *terme de Chirurg. concernant la matiere médicale externe*. C'est un remede qu'on suppose propre à faire revenir la chair dans les ulceres & dans les plaies avec perte de substance. Ce mot est grec, & s'exprime en françois par celui d'*incarnatif*. Nous avons prouvé, au mot *incarnation*, qu'il ne se faisoit aucune réparation ni regénération de chairs dans le vuide d'une plaie & d'un ulcere. Aussi voit-on que toutes les especes de médicamens que les auteurs ont mis dans la classe des *sarcotiques*, se trouvent exactement dans celle des déterssifs ou des dessicatifs. *Voyez* DÉTERSIF & DESSICATIF. La raison en est simple. Comment les livres qui traitent de la matiere médicale pourroient-ils exposer la vertu des remedes autrement que d'une maniere vague? Le remede qui est suppuratif dans un cas, est résolutif dans un autre cas. Il n'y en a aucun qui puisse être résolutif dans tous les cas où il faut résoudre. C'est une réflexion que fait M. Quesnay dans son *traité de la suppuration*, à l'occasion même des *sarcotiques* dont il décrit la maniere d'agir, suivant leurs genres & leurs especes dans des circonstances différentes. Il ajoute que l'énumération des vertus des remedes que donnent les livres de Pharmacie, nous instruit peu, & qu'il faut que les praticiens découvrent eux mêmes dans la nature de chaque remede, les rapports qu'il peut avoir avec les indications particulieres qu'il a à remplir. (*Y*)

SARCUM, (*Géog. mod.*) province d'Asie en Anatolie, dans sa partie occidentale, sur l'Archipel. Elle commence aux Dardanelles, & s'étend jusqu'au golfe de Landrimiti; mais elle n'a de nos jours aucune place remarquable. C'est cependant la Troade des anciens. (*D. J.*)

SARDA, SARDIUS, ou *SARDION*, (*Hist. nat.*) nom sous lequel Wallerius & plusieurs naturalistes ont cru que les anciens avoient désigné la cornaline (*carneolus*); mais il y a plus d'apparence qu'ils ont eu en vue la sardoine, qui est jaune, au lieu que la cornaline est rouge. *Voyez* CORNALINE & SARDOINE.

SARDACHATE, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à une agate mêlée de cornaline, ou plutôt de sardoine. Elle est blanchâtre & remplie de veines & de taches jaunes ou rougeâtres.

M. Hill dit que le fond de cette pierre est d'un blanc pâle, qu'on y voit plusieurs amas de petites taches rouges, & que cette pierre, qui se trouve sur les bords de quelques rivieres des Indes, est fort dure & prend un très-beau poli. *Voyez* Hills, *natural history of fossils*.

SARDAIGNE, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Sardinia*, grande île de la Méditerranée, entre l'Afrique & l'Italie, au midi de l'île de Corse, dont elle n'est séparée que par un bras de mer de neuf à dix milles de large, & au nord-ouest de la Sicile. On lui donne environ 170 milles de longueur, 90 milles dans sa plus grande largeur, & 500 milles de circuit. Cluvier lui donne 45 milles d'Allemagne de long, depuis Cagliari sa capitale, jusqu'au bras de mer qui la sépare de la Corse, & 26 milles de largeur, depuis le cap Montefalcone jusqu'au cap de Sarda. On peut voir dans l'itinéraire d'Antonin les anciennes routes de la *Sardaigne*, avec leurs distances en milles romains. On peut aussi lire la description de ce royaume, publiée à la Haye en 1725, *in-8°*.

Cette île, selon Ptolomée, est depuis 29 degrés 50′ de longitude, jusqu'au 32 degrés 25′; & depuis 35 degrés 50′ de latitude, jusqu'à 39 degrés ...

Le P. Coronelli dans son isolario, qui donne depuis le 31 degré 10′ de longitude, jusqu'au 32 degré 19′ 30″; & depuis le 37 degré 14′ de latitude, jusqu'au 40 degré 50′.

Selon M. de Lisle, qui a eu des observations plus sûres, la longitude de la *Sardaigne* est depuis les 25 degré 40′ jusqu'au 27 degré 20′; & sa latitude est entre les 38 degré 42′ 30″ & le 41 degré 11′.

Les Italiens nomment cette grande île *Sardegna*; les Espagnols, *Sardena*. Les Grecs ont dit Σαρδώ, Σαρδὼν, Σαρδόνη; & pour les habitans, Σαρδῷοι, Σαρδόνιοι, *Sardoni*.

Presque tous les auteurs disent que la *Sardaigne* a été ainsi nommée de Sardus fils d'Hercule qui y conduisit une colonie greque; mais Bochart lui donne une étymologie phénicienne. Sans nous arrêter à ces sortes de recherches, nous savons que les Carthaginois s'emparerent de cette île, dont ils furent les maîtres jusqu'à la premiere guerre punique qui les en chassa. Les Romains s'y établirent l'an de Rome 521, sous la conduite de M. Pomponius; & comme ils conquirent la Corse l'année suivante, ces deux îles furent soumises à un même préteur.

Les Sarasins ayant étendu leurs conquêtes en Afrique & en Espagne, dominerent en *Sardaigne* dans le vij. siecle. Les Pisans & les Génois les en chasserent. Ensuite dans les guerres qui regnerent entre ces deux nations, Jacques II. roi d'Aragon, s'empara de la *Sardaigne* en 1330. Cette île est restée annexée à l'Espagne jusqu'à 1708, que les Anglois s'en rendirent les maîtres en faveur de l'archiduc. Enfin, par le traité de Londres, le duc de Savoie, roi de Sicile, céda ce royaume à l'empereur pour celui de *Sardaigne*; & cette couronne a passé à son fils qui regne aujourd'hui.

La *Sardaigne* a été vantée pour sa fertilité par les anciens, Polybe, Cicéron, Pausanias, Pomponius Mela & Silius Italicus; mais ils s'accordent tous à déclarer qu'autant que la terre y est féconde, autant l'air y est empesté. Martial, *liv. IV. épigr.* 60. dit, quand l'heure de la mort est venue, on trouve la *Sardaigne* au milieu de Tivoli.

. . . . cum mors
Venerit, in medio Tibure Sardinia *est*.

Cicéron dans une de ses lettres à son frere Quintus, le prie de se ménager, & de songer que malgré la saison de l'hiver, le lieu où il se trouvoit alors étoit la *Sardaigne*. Et ailleurs parlant de Tigellius, il se félicite de n'avoir pas à souffrir un sarde plus empesté que sa patrie. Suétone remarque que Sævius Nicanor, fameux grammairien, ayant été noté d'infamie, fut exilé en *Sardaigne*, & y mourut.

Cette île est toujours aussi mal-saine que fertile: on pourroit cependant remédier au mauvais air qu'on y respire, en faisant écouler les eaux qui croupissent, & en abattant des bois qui empêchent l'air de circuler, car le climat n'est pas mauvais en lui-même. L'île est couverte en tout tems de fleurs & de verdure; le bétail y paît au milieu de l'hiver; les campagnes sont abondamment arrosées par des rivieres, des ruisseaux & des fontaines; les bêtes à cornes y multiplient merveilleusement, & donnent des laines, des peaux & des fromages; les chevaux de cette île sont estimés; les montagnes, les collines & les plaines, fournissent une aussi grande chasse de bêtes fauves & gibier qu'en aucun pays du monde; tous les fruits y sont excellens; les bois sont chargés d'oliviers, de citronniers & d'orangers; les montagnes y renferment des mines de plomb, de fer, d'alun & de soufre; les côtes produisent du thon, corail, & sur-tout ces petits poissons si vantés, connus sous le nom de *sardines*, à cause de la grande quantité qui s'en pêche autour de cette île. Enfin on y peut recueillir des grains en abondance, comme on en recueilloit du tems des Romains, où cette île étoit mise au nombre des magasins de Rome. Pompée, dit Cicéron, sans attendre que la saison fût bonne pour naviguer, passa en Sicile, visita l'Afrique,

aborda en *Sardaigne*, & s'aſſura de ces trois magaſins de la république.

Ajoutons que la *Sardaigne* a des ports capables de recevoir toutes ſortes de bâtimens; cependant il ne paroît pas que depuis les Romains aucune puiſſance ait profité des avantages qu'on peut tirer de la bonté de cette île. Elle renfermoit ſous eux quarante-deux villes, & elle n'en a plus que ſept ou huit aujourd'hui, Cagliari, Saſſari, Oriſtagni, toutes trois érigées en archevêchés; & quatre épiſcopales, ſavoir Ampurias, Algheri, Alès & Boſa.

La *Sardaigne*, dit Ariſtote, eſt une colonie greque qui étoit autrefois très-riche, mais qui a bien déchu depuis. Elle ſe rétablit ſous les Romains, pour retomber dans la plus grande décadence. La raiſon en eſt claire: les pays ne ſont floriſſans qu'en raiſon de leur liberté; & comme rien n'eſt plus près de la dévaſtation que l'état actuel de la *Sardaigne*, elle eſt dépeuplée, tandis que l'affreux pays du Nord reſte toujours habité. Les maiſons religieuſes vivent dans cette île ſans aucun travail & ſans aucune utilité; leurs immenſes privileges ſont la ruine des citoyens. Tous les réguliers, ſoit en qualité de mendians, ſoit en vertu de quelque indult, ne payent ni taxe ni contribution; leurs biens ne fourniſſent rien au gouvernement; le peuple appauvri s'eſt découragé; l'induſtrie a ceſſé; les ſouverains ne tirant preſque rien de cette île, l'ont négligée, & les habitans ſont tombés dans une ignorance profonde de tout art & de tout métier. Le roi de *Sardaigne* lui-même qui poſſede aujourd'hui cette île, n'a pas cru qu'il fût aiſé de remédier à ſon délabrement, & d'en réformer la conſtitution. Auſſi la cour de Turin ne regarde la *Sardaigne* que comme un titre qui met ſon prince entre les têtes couronnées.

Je ne connois que Symmaque, diacre de l'égliſe de Rome, qui ſoit né dans cette île, & qui ait fait quelque bruit dans le monde. Il ſuccéda au pape Anaſtaſe II. en 498, par le crédit de Théodoric, roi des Goths. Il étoit perdu ſans ce prince; mais avec ſa protection, il fut déclaré innocent des crimes dont on l'accuſoit. On dit que c'eſt lui qui ordonna le premier de chanter à la meſſe dans les fêtes des martyrs, le *gloria in excelſis*. Il mourut en 514. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SARDAM, (*Géog. mod.*) village à une lieue d'Amſterdam ſur l'Ye; mais c'eſt un village auſſi grand, auſſi riche, & plus propre que beaucoup de villes opulentes. Le czar Pierre y vint en 1697 pour y voir travailler à la conſtruction d'un vaiſſeau, & voulut y travailler auſſi, menant la même vie que les artiſans de *Sardam*, s'habillant, ſe nourriſſant comme eux, maniant le compas & la hache. Il travailla dans les forges, dans les corderies, dans ces moulins dont la quantité prodigieuſe borde le village, & dans leſquels on ſcie le ſapin & le chêne, on tire l'huile, on pulvériſe le tabac, on fabrique le papier, on file les métaux ductiles. L'on conſtruiſoit alors à *Sardam* beaucoup plus de vaiſſeaux encore qu'aujourd'hui. (*D. J.*)

SARDAR, ſ. m. (*Milice turque.*) nom d'un officier qu'on tire du corps de ceux des janiſſaires pour quelque expédition particuliere d'une certaine importance, comme pour être à la tête de quelques détachemens en tems de guerre. Ce mot eſt dérivé de la langue perſane, où il ſignifie un *chef*, un *commandant*. Auſſi un *ſardar* en Turquie eſt le commandant d'un détachement de guerre, & il eſt toujours accompagné dans ſon entrepriſe d'un député & de deux ſecretaires; mais ſon emploi finit au retour de ſon expédition, ſoit qu'elle ait réuſſi ou non. Pocock, *deſcrip. de l'Egypte*, *p.* 169. (*D. J.*)

SARDE, *voyez* SARDINE.

SARDELLE, *voyez* SARDINE.

SARDES, (*Géog. anc.*) Σαρδεις au pluriel par les anciens, & rarement *Sardis* au ſingulier; grande ville d'Aſie, dit Strabon, bâtie depuis la guerre de Troie, avec une citadelle bien fortifiée. Elle étoit au pié du mont Tmolus, à 15 lieues de Smyrne, & baignée par le Pactole. Mais grace aux belles obſervations de M. l'abbé Belley, inſérées dans les *mémoires de littérature*, *tome XVIII. in*-4°. je puis fournir l'hiſtoire complette de cette ville, célebre par ſon antiquité, ſa dignité, ſes richeſſes, & ſes médailles.

Capitale du royaume de Lydie, & le ſiége de ſes rois, dont la puiſſance s'étendoit ſur une grande partie de l'Aſie mineure, elle tomba au pouvoir de Cyrus, après la défaite de Créſus. Sous la domination des rois de Perſe, elle conſerva un rang diſtingué. On ſait qu'elle fut le ſéjour de Cyrus le jeune: le ſatrape ou gouverneur de la préfecture maritime, y faiſoit ſa réſidence. Elle avoit beaucoup ſouffert par la révolte des Ioniens contre Darius fils d'Hyſtaſpe: les confédérés conduits par Ariſtagoras, prirent la ville, la brûlerent: le temple même de Cybele, déeſſe du pays, ne fut pas épargné. Cet incendie auquel les Athéniens avoient eu part, fut un des motifs qui déterminerent Darius à déclarer la guerre aux Grecs, & ſervit de prétexte aux Perſes pour brûler les temples de la Grece.

Mais la ville de *Sardes* recouvra ſon premier état, lorſqu'Agéſilas, ſous Artaxerxès Mnémon, paſſa en Aſie pour combattre Tiſſapherne. Alexandre le grand ayant défait ſur les bords du Granique les généraux de Darius, dernier roi de Perſe, fit la conquête d'une grande partie de l'Aſie mineure. La ville de *Sardes*, qui étoit l'ornement & le boulevard de l'empire des Barbares du côté de la mer, ſe ſoumit à ce prince, qui lui rendit la liberté, & l'uſage de ſes lois. Dans la ſuite elle tomba ſous la puiſſance des rois de Syrie; le rebelle Achæus qui avoit pris le diadème, ſe réfugia dans cette ville, où il fut pris & mis à mort.

Antiochus le grand ayant été vaincu par les Romains à la bataille de Magnéſie, fut dépouillé des états qu'il poſſédoit en-deçà du mont Taurus: les Romains céderent à Eumène, roi de Pergame, leur allié, la Lydie, & pluſieurs autres pays. Attale Philométor, l'un de ſes ſucceſſeurs, laiſſa par teſtament au peuple romain ſes états, qui trois ans après ſa mort furent réduits en province. Cette province eſt connue dans l'hiſtoire ſous le nom d'*Aſie proconſulaire*; elle étoit gouvernée par un proconſul au tems de la république, & même depuis, Auguſte l'ayant cédée au ſénat dans le partage qu'il fit des provinces. l'Aſie proconſulaire étoit d'une grande étendue; elle comprenoit la Lydie, la grande Phrygie, la Myſie, l'Eolie, l'Ionie, les îles adjacentes, & la Carie. Ainſi la ville de *Sardes* paſſa ſous la puiſſance de Rome.

Elle fabriquoit des monnoies pluſieurs ſiecles avant l'empire Romain. Hérodote aſſure que les Lydiens furent les premiers qui firent frapper des monnoies d'or & d'argent; je n'examine point ſi l'invention de l'art de battre monnoie leur eſt dûe; il eſt certain que cet art eſt très-ancien en Lydie, & par conſéquent à *Sardes*, qui en étoit la capitale. On voit encore dans les cabinets des anciennes monnoies d'un travail groſſier, qu'on croit avoir *été* frappées ſous les Atyades, anciens rois de Lydie. Quoi qu'il en ſoit, le cabinet du Roi & celui de M. Pellerin conſervent pluſieurs médailles d'argent & de bronze de la ville de *Sardes*, où l'on ne voit point la tête des empereurs; cependant cette ville fit enſuite frapper un grand nombre de médailles avec la tête de ces princes. Les antiquaires en connoiſſent plus de cent vingt toutes différentes, depuis Auguſte juſqu'à Valerien le jeune: il nous reſte auſſi pluſieurs de ſes inſcriptions; mais bornons-nous ici à l'hiſtoire ſimple de cette ville; nous avons à faire connoître ſa poſition fertile, ſa dignité, ſon gouvernement particulier, ſes traités avec d'autres villes d'Aſie, ſon culte religieux, ſes temples, ſes fêtes, & les jeux qu'elle a célébrés en l'honneur des dieux & des empereurs; nous indiquerons auſſi quels étoient les miniſtres de la religion des Sardiens. Enfin, comme il eſt intéreſſant de connoître quel a été dans la ſuite des ſiecles le ſort d'une ville ſi fameuſe, nous rapporterons en deux mots ſes diverſes révolutions depuis le haut empire juſqu'à-préſent.

1. La ville de *Sardes* étoit éloignée d'Ephèſe de 540 ſtades; &, ſuivant les itinéraires, de 63 milles, qui ſont environ 21 lieues communes de France: ſi nous ne ſavions pas d'ailleurs qu'elle étoit de l'Aſie proconſulaire & en Lydie, les monumens nous l'apprendroient, puiſqu'on lit ſur les médailles, Σαρδιανων κοινου Ασιας, & même le nom du proconſul, gouverneur de la province; Γαιω Ασινιω Πολλιωνι Ανθυπατω; & dans une inſcription, Της ασιας και του εν λυδια σαρδιανων.

On ſait auſſi qu'elle étoit ſituée ſur le penchant du mont Tmolus, vers le ſeptentrion, ſelon Pline, *l. V. c. xxjx.* qui dit *Sardibus in latere Tmoli montis*; qu'elle étoit arroſée par le Pactole, cette riviere ſi vantée dans l'antiquité pour les ſables d'or qu'elle rouloit dans ſes eaux, & qu'on n'y trouvoit plus au tems de Strabon. Ces circonſtances locales ſont encore marquées ſur les médailles. On voit ſur une médaille du cabinet du roi, la tête d'un vieillard couronné de pampre, avec le nom Τμωλος, & au revers une figure

assise qui tient un canthare, avec le nom de Σαρδιανων. Le même dieu, le Tmole, sous la figure d'un vieillard, est représenté sur une des médailles de *Sardes*, frappée sous Domitien; & une autre de Septime Severe, suivant le P. Froelich, a sur le revers le Pactole avec ses attributs, & la légende σαρδιανων.

L'opulence des rois de Lydie a été célebrée dans la plus haute antiquité; on croit qu'ils puisoient leurs trésors dans les mines d'or du Tmole, où sont les sources du Pactole; mais ce qui contribue le plus dans tous les tems à la richesse de *Sardes*, ce fut la fertilité de son territoire. Les côteaux du Tmole étoient plantés de vignobles, dont le vin étoit fort estimé; aussi a-t-on imaginé que Bacchus avoit été nourri à *Sardes*, & que cette ville a inventé l'art de faire le vin: ce dieu est représenté avec ses attributs, le canthare, le thyrse & la panthere, sur plusieurs de ses médailles. Une plaine spacieuse s'étend du pié de la montagne jusqu'au-delà du fleuve Hermus, nommée par excellence *la plaine de* Sardes, Σαρδιανὸν πεδίον.

Elle est arrosée par un grand nombre de ruisseaux, & par le Hermus qui fertilise ses terres. On voit le fleuve représenté sur une médaille de sabine, σαρδιανων ερμος. La plaine outre les pâturages, produisent en abondance des blés & des grains de toute espece; Cérès & Triptolème qui présidoient à l'agriculture, sont représentés sur plusieurs de ses médailles. *Sardes*, dit Strabon, *lib. XIII. p.* 627. a été prise par les Cimmériens, par les Trères & les Lyciens, & ensuite par les Perses; elle s'est toujours relevée de ses malheurs à cause de la bonté de son sol. Cette bonté contribua sans doute à son rétablissement, après cet horrible tremblement de terre qui renversa en une nuit douze villes d'Asie; *Sardes* fut la plus maltraitée: *asperrima in* Sardianos *lues*, dit Tacite, *annal. xj.* 47. aussi eut-elle le plus de part aux libéralités de Tibere, qui fit rétablir ces villes, & *Sardes* par reconnoissance lui décerna les honneurs divins.

II. Si cette ville fut puissante par ses richesses, elle fut illustre par d'autres titres honorables. Dans la contestation qui s'éleva entre onze villes de l'Asie, qui toutes ambitionnoient l'honneur de bâtir un temple à Tibere, à Livie & au sénat, les villes de Smyrne & de *Sardes*, à l'exclusion des autres, resterent en concurrence. Leurs députés parlerent devant le sénat, & si ceux de *Sardes* n'eurent pas l'avantage sur les Smyrnéens, c'est que ces derniers firent valoir leur antiquité, & les services importans qu'ils avoient rendus aux Romains dans les tems les plus difficiles. *Sardes* néanmoins pouvoit presque prendre sur ses monumens, les mêmes titres d'honneur que Smyrne; c'étoit une grande ville, dit Strabon, la plus grande de l'Asie, suivant Séneque, & l'une des plus magnifiques. On voyoit près de cette ville, les tombeaux des anciens rois de Lydie, μνηματα των βασιλεων, & en particulier celui d'Alyatte, pere de Crésus.

Antonin Pie dans un de ses rescrits, met *Sardes* au nombre des villes qu'il qualifie de *métropole de peuples*. Elle étoit métropole de la Lydie: *Lydia celebratur maxime Sardibus*, dit Pline, *lib. V. c. xxix.* Aussi prenoit-elle le titre de *métropole*, comme l'a prouvé M. Askew, savant anglois, par une inscription qu'il a copiée sur les lieux en 1748. On lit sur un médaillon de Septime Sévere, σαρδιανων διςνεωκορων μητροπολεως ασιας. Enfin dans la division que les Romains firent de la province d'Asie en plusieurs préfectures ou jurisdictions, qu'ils nommoient *juridici conventus*, celle de *Sardes* à laquelle ressortissoient plusieurs grandes villes, étoit une des plus étendues.

III. Dans les premiers tems, les villes de l'Asie étoient gouvernées suivant leurs lois, & par leurs propres magistrats: elles jouissoient alors d'une véritable autonomie. Sous la domination des Perses elles perdirent cette précieuse liberté. Alexandre le grand les rétablit dans leur ancien état, qui fut confirmé par les Romains, & nous savons que *Sardes* eut part à ce bienfait.

Le gouvernement de cette ville étoit démocratique; l'autorité publique s'exerçoit au nom du peuple par un conseil public, comme on le voit sur un monument érigé en l'honneur d'Antonin Pie: Η. Βουλη Και ο Δημος των σαρδιανων. Outre le conseil commun de la ville appellé βουλη, composé des archontes & d'autres conseillers, la ville de *Sardes* avoit un sénat ou conseil des anciens, γερουσια, dont il est fait mention dans une belle inscription de cette ville, rapportée par Spon (*misc. p.* 317.) Η βουλη και ο δημος και η γερουσια ετιμησαν, *&c.* Ce conseil s'assembloit dans le palais de Crésus, que les Sardiens avoient destiné pour le logement & la retraite des citoyens pendant leur vieillesse. Vitruve, *lib. IV. c. viij.* parle de ce palais qu'il appelle *Gerusia*.

Le conseil *gerusia* étoit établi dans plusieurs villes de l'Asie, suivant les inscriptions & les médailles. Le premier magistrat de *Sardes* étoit nommé *archonte*, & quelquefois στρατηγος, *préteur*; on sait que le nom d'*archonte* a pris naissance à Athènes. Les colonies grecques le porterent en Asie, d'où il s'étendit à plusieurs villes de ce continent. L'archontat étoit une magistrature annuelle; mais l'archonte étoit quelquefois continué ou choisi, deux, trois, ou quatre fois, comme il est constant par les médailles, ΑΡΧ. τρίτος, étoit *éponyme*. Son nom inscrit sur les actes publics, marquoit la date des années; car plusieurs villes marquoient la date des années par les archontes. Dans le grand nombre des médailles de *Sardes*, il n'y en a que deux frappées sous Tibere, & une sous Trajan, qui portent le nom du proconsul; mais on y trouve les archontes sous presque tous les regnes, depuis Auguste jusqu'à Valerien le jeune. Ils sont désignés ordinairement par les lettres ΑΡ. ΑΡΧ. *Sardes* avoit aussi un premier magistrat, στρατηγος, *strategus* ou *préteur*, qu'on trouve sur quelques-unes de ses médailles, & un γραμματευς, *greffier en chef de la ville;* place de confiance, qui demandoit une exacte probité dans celui qui la remplissoit.

IV. Les monumens nous instruisent non-seulement du gouvernement de la ville de *Sardes*, ils nous ont transmis les différens traités d'union & d'association qu'elle conclut avec d'autres villes, comme avec celle de Pergame, d'Ephèse, de Laodicée & d'Hiérapolis de Phrygie. Ces traités sont désignés sur les médailles par le nom d'ομονοια, que les Latins ont rendu par celui de *concordia*. Les villes d'Ephèse & de *Sardes* firent entre elles un traité d'union sous les Antonins, pour s'associer réciproquement au culte de leurs divinités. En conséquence de cette association, le culte de Diane éphésienne fut établi à *Sardes*: cette déesse y paroit sur une de ses médailles frappée sous le regne de Caracalla. Par une médaille d'Hiérapolis de Phrygie, qui a d'un côté la tête de Philippe le jeune, on voit que cette ville associa *Sardes* à la célébration des jeux sacrés; au revers sont représentées deux urnes, avec des branches de palmier, on lit autour: ιεροπολειτων και σαρδιανων ομονοια.

V. Quoique les Grecs, & les autres peuples du Paganisme, reconnussent la pluralité des dieux, cependant chaque pays, & même les villes, adoroient des divinités particulieres. Tels étoient l'Apollon de Milet, l'Esculape d'Epidaure, la Minerve d'Athènes, la Diane d'Ephèse, la Vénus de Paphos, & une infinité d'autres divinités. La ville de *Sardes* honoroit aussi des divinités tutélaires, auxquelles elle rendoit un culte particulier. Dans les premiers tems elle honoroit Cybèle, dont le temple fut brûlé par les Ioniens sous la conduite d'Aristagoras. Soit que son culte eût été aboli ou négligé, les monumens de *Sardes* ne la représentent plus que sur une médaille de Salonine femme de Gallien. Les habitans de la ville rendirent un culte particulier à Diane. Elle avoit un temple célebre sur les bords du lac de Gygès ou de Coloé, à 40 stades de la ville, d'où elle étoit nommée Κολοηνη Ἀρτεμις. Ce lieu sacré étoit infiniment respecté; il avoit même un droit d'asyle, que les Sardiens prétendoient avoir obtenu d'Alexandre le grand. Comme ces privileges étoient l'occasion de plusieurs abus dans les villes de l'Asie, le sénat les restraignit sous l'empire de Tibere: ainsi le culte de la déesse ne fut plus aussi célebre. M. Askew a copié dans son voyage, une inscription qui fait mention d'une prêtresse de Diane de *Sardes*.

Proserpine tint le premier rang entre les divinités de *Sardes*; elle est représentée sur les médailles de Trajan, de Marc Aurele, de Lucius Verus, de Commode, de Septime Sévère, du Julia Domna, de Caracalla, de Tranquilline, de Gallien & de Salonine; & quelquefois avec son temple. Comme cette déesse étoit la divinité tutélaire de *Sardes*, cette ville célébroit des jeux en son honneur.

La Vénus de Paphos étoit aussi adorée à *Sardes*. Elle y avoit un temple qui est représenté sur les médailles d'Hadrien, de Sévére Alexandre, de Maximin & de Gordien Pie, avec l'inscription παφια σαρδιανων: ce culte devoit être ancien à *Sardes*. Hérodote nous apprend à quel point les mœurs de cette

ville opulente étoient diſſolues dès les premiers tems. Il n'eſt donc pas étonnant que les Sardiens aient adopté une divinité de l'ile de Cypre. Nous avons obſervé plus d'une fois dans cet Ouvrage, que des pays encore plus éloignés l'un de l'autre, ſe ſont communiqués réciproquement leur culte & leurs cérémonies religieuſes. On voit la tête de Vénus ſans légende, ſur une médaille du cabinet de M. Pellerin; & au revers une maſſue dans une couronne de laurier, avec le nom Σαρδιανων, & un monogramme.

Le dieu Lunus, appellé Μην par les Grecs, paroît ſur pluſieurs médailles de *Sardes*. Il eſt repréſenté avec un bonnet phrygien ſur la tête, & une pomme de pin à la main; il porte quelquefois un croiſſant ſur les épaules. Sur deux médailles décrites par Haym, on voit d'un côté la tête du dieu Lunus, avec le bonnet phrygien & le croiſſant; on lit autour μην ασκηνος; de l'autre côté, un fleuve couché & appuyé ſur ſon urne, tient de la droite un roſeau, & de la gauche une corne d'abondance, avec la légende σαρδιανων β. νεωκορων; & à l'exergue ερμος. L'autre médaille a la même tête avec la même légende, & au revers un gouvernail & une corne d'abondance, poſés l'un ſur l'autre en ſautoir, avec la légende σαρδιανων β. νεωκορων. Ces deux médailles ont été frappées ſous le regne de Septime Sévere, à cauſe du titre de *néocores pour la ſeconde fois*, que prennent les habitans de *Sardes* ſur ces monnoies. Le nom d'Ασκηνος eſt une épithete du dieu Lunus, à qui les peuples de l'Aſie donnoient différens ſurnoms, comme de φαρνακος dans le Pont, de καρος en Carie, de καμαρειτης à Niſa en Carie, d'αρκαιος en Piſidie, & ſuivant les médailles citées, d'ασκηνος en Lydie.

Nous avons déjà obſervé que le territoire de *Sardes* étoit très-fertile en blés, & qu'il produiſoit des vins excellens: les Sardiens honoroient ſpécialement Cérès & Bacchus, & les ont ſouvent repréſentés ſur leurs monumens. Le cabinet de M. Pellerin conſerve un beau médaillon d'argent qui a été frappé à *Sardes*. C'eſt une de ces anciennes monnoies qu'on appelloit *ciſtophores*, parce qu'elles portoient d'un côté la ciſte ſacrée, ou la corbeille qui renfermoit les myſteres de Bacchus.

Jupiter eſt ſouvent repréſenté ſur les médailles de *Sardes*, & même ſur une de ſes médailles on y a gravé la tête & le nom de Jupiter; il avoit dans cette ville un temple avec des prêtres, & les Sardiens célébroient en ſon honneur des jeux publics.

Le culte d'Hercule étoit auſſi établi à *Sardes*. Les anciennes traditions du pays avoient conſervé la mémoire des amours de ce héros & d'Omphale reine de Lydie. Les Lydiens ſe glorifioient d'avoir été gouvernés par Hercule & par ſes deſcendans. Ils le conſacrerent au nombre de leurs principales divinités; la ville de *Sardes* l'a repréſenté ſur pluſieurs de ſes médailles. On voit ſur une médaille du cabinet du roi d'un côté la tête d'Hercule ſans légende; de l'autre, Omphale debout, porte ſur l'épaule droite la maſſue, ſur le bras gauche une peau de lion, avec le nom Σαρδιανων: ſur une autre médaille du même cabinet, Omphale eſt repréſentée ayant la tête couverte d'une peau de lion. Sur deux médailles de ce cabinet, on voit d'un côté la tête de Proſerpine, & de l'autre une maſſue renfermée dans une couronne de feuilles de chêne. Le cabinet de M. Pellerin conſerve auſſi pluſieurs médailles de *Sardes*, ſur leſquelles Hercule eſt repréſenté avec ſes attributs.

On voit auſſi ſur les médailles de *Sardes* le type de quelques autres divinités, de Junon, de Mars, de Pallas & d'Apollon; mais aucun monument ne nous apprend que ces divinités ayent eu des temples dans la ville, & qu'elles y ayent été honorées d'un culte particulier.

VI. Les peuples & les villes de l'empire romain élevoient des temples, offroient des ſacrifices & décernoient tous les honneurs de la divinité aux empereurs, aux princeſſes, femmes, meres, filles ou parens des empereurs. Ils ne rougiſſoient point d'accorder le nom vénérable de Θεος, *deus*, à des hommes qui deshonoroient ſouvent l'humanité. La ville de *Sardes* célébra ſur ſes monumens les vertus, les victoires, les trophées des princes; elle fit plus, elle les adopta au nombre de ſes dieux. Auguſte paroît ſur une de ſes médailles avec cette inſcription, Θεος Σεβαστος. Elle conſacra des prêtres en l'honneur de Tibere. La reconnoiſſance de la ville s'étendit même au jeune Druſus fils de Tibere, & à Germanicus qu'il avoit adopté: ſur deux de ſes médailles, elle proclame nouveaux dieux les deux céſars, Δρουσος. Γερμανικος. Καισαρες. Νεοι. Θεοι. Φιλαδελφοι. Αδελφοι. Cette inſcription ſinguliere annonce d'une maniere indirecte la divinité de leur pere. Les Sardiens célebrerent en même tems l'heureuſe concorde des deux princes, Φιλαδελφοι, Αδελφοι. La couronne de chêne avec ces mots Κοινου Ασιας eſt le ſymbole des jeux que la province de l'Aſie fit célébrer à *Sardes* en leur honneur.

La flatterie des Sardiens à l'égard d'Hadrien fut portée à l'excès. A l'exemple de pluſieurs autres peuples, ils eurent la foibleſſe de conſacrer au nombre des héros l'infame Antinoüs, comme on le voit ſur deux de leurs médailles, avec cette légende, Αντινοος Ηρως. Ils ne donnerent pas d'autres titres d'honneur à Antonin Pie, un des plus excellens princes, & dont ils avoient reçu des bienfaits ſignalés, ſuivant la belle inſcription greque rapportée dans Spon, *Voyage*, *t. III. p.* 146. & dont voici la traduction: „ Le ſénat „ & le peuple de *Sardes* ont honoré comme un héros & comme leur bienfaiteur l'empereur Céſar, „ Titus Ælius Antonin Pie, Auguſte, fils du divin „ Hadrien, petit-fils du divin Trajan, jouiſſant de „ la puiſſance tribunitienne pour la ſeconde fois, „ conſul pour la troiſieme, pere de la patrie „.

L'hiſtoire ne dit point quelles graces ou quels bienfaits la ville de *Sardes* avoit reçus de Septime Sévere; mais les médailles nous apprennent que les Sardiens rendirent de grands honneurs à ce prince & à ſes enfans, ils leur éleverent un temple magnifique, & célebrerent à leur gloire les jeux philadelphiens: ils honorerent auſſi l'empereur Gordien Pie en repréſentant Tranquilline ſa femme ſous la figure & avec les attributs de Cérès & de Proſerpine leurs principales divinités; il paroît qu'ils accorderent les mêmes honneurs à Salonine, femme de Gallien. Auguſte avoit déja bien voulu permettre aux Sardiens de lui bâtir un temple, qu'ils ont marqué ſur une de leurs médailles, au revers de laquelle le prince donne la main à une femme qui a la tête couronnée de tours, & qui eſt ſans doute le ſymbole de *Sardes*. Cette ville, dans ſes médailles, ſe qualifie de *néocore*, titre honorifique, qui conſiſtoit dans la garde des temples célebres, ſoit des dieux, ſoit des empereurs. Les Sardiens ont été honorés trois fois du néocorat, ſous Adrien, ſous Caracalla, & ſous Valérien ſelon M. Vaillant; & ſelon M. l'abbé Belley, ſous Auguſte, ſous Septime Severe & ſous Caracalla.

VII. Les jeux & les ſpectacles chez les Grecs faiſoient partie du culte religieux. La ville de *Sardes* célébroit des jeux en l'honneur des dieux & en l'honneur des empereurs; les premiers jeux étoient les plus anciens. Nous n'en connoiſſons par les monumens que de deux eſpeces: les jeux Κορεια, célébrés en l'honneur de Proſerpine, déeſſe tutélaire de la ville, ſont marqués ſur deux médailles très-rares du cabinet de M. Pellerin, frappées ſous Caracalla. Elles repréſentent d'un côté la tête de l'empereur couronnée de laurier, avec la légende ΑΥΤ. Κ. Μ. ΑΥΡ. CΕ... Αντωνινος; au revers, Proſerpine aſſiſe ayant à droite un pavot, & à gauche un épi, légende Επι ... Ρουφου Αρχ. Α. Τε. Τ. dans le champ. Κορεια Ακτια, ſur une baſe, & au-deſſous σαρδιανων δις Νεωκορων. Les fêtes de Proſerpine ſont appellées Κορεια par le ſcholiaſte de Pindare, par Plutarque & par Héſychius dont Meurſius cite les témoignages. Les Sardiens, ſuivant la médaille, célébroient les jeux actiatiques Κορεια Ακτια en l'honneur de Proſerpine. La ville de *Sardes* célebroit auſſi des jeux en l'honneur de Jupiter Lydien.

Les jeux que cette ville célébra en l'honneur des empereurs ſont connus par un grand nombre de médailles; tels étoient les jeux auguſtaux en l'honneur d'Auguſte, les jeux philadelphiens & les jeux nommés *chryſanthina*. Il eſt fait mention de ces derniers jeux dans les anciennes inſcriptions, Χρυσανθινα. Εν. Σαρδεσιν. Ils ſont marqués ſur les médailles de *Sardes*, de Julia Domna, de Caracalla, de Sévere Alexandre, de Tranquilline & d'Otacilia. Vaillant penſe qu'ils étoient ainſi nommés d'une couronne de fleurs d'or, ſoit artificielles, ſoit naturelles, qui étoit le prix des vainqueurs: en effet, cette couronne eſt repréſentée ſur quelques medailles. L'urne de ces jeux porte une & quelquefois deux branches de palmier, d'où l'on peut inférer que le ſpectacle étoit compoſé d'une ou de deux ſortes de combats. Au reſte, nous voyons dans le droit romain que ces jeux, comme les olympiques, ſe celébroient tous les cinq ans, c'eſt-à-dire après la quatrieme année révolue.

Les villes d'Aſie, à l'imitation d'Athènes, faiſoient

élever avec ſoin la jeuneſſe, l'inſtruiſoient dans les ſciences, & la formoient à tous les exercices du gymnaſe. La ville de *Sardes* avoit auſſi ſon gymnaſe, & célébroit les jeux iſélaſtiques, ainſi appellés, parce qu'ils donnoient aux athletes vainqueurs droit d'entrer en triomphe dans leur patrie. *Voyez* ISÉLASTIQUES, *jeux*.

VIII. Une grande ville doit renfermer pluſieurs temples, & un nombre proportionné de miniſtres deſtinés à leur ſervice, & ces miniſtres ſont de pluſieurs claſſes. Ceux du ſecond ordre, appellés par les Grecs ἱερεῖς, paroiſſent ſur quelques inſcriptions de *Sardes*; on y voit un prêtre de Jupiter, un prêtre de Tibere, ἱερεα Τιβερίου. Tous ces miniſtres étoient ſubordonnés à un pontife ou grand prêtre qui avoit la ſurintendance dans l'étendue de la ville & de ſon territoire; ce pontife étoit nommé Ἀρχιερεὺς. Comme *Sardes* étoit la capitale de Lydie, ce pontife prenoit quelquefois la qualité de *grand-pontife*, parce qu'apparemment il avoit inſpection ſur les pontifes des autres villes de Lydie. On lit ſur une medaille d'Héliogabale, Επι. Γαλ. Κλαυδιανου Αρχι. Μεγ. Σαρδιανων.

Les jeux ſacrés, qui ſe célébroient aux temples communs à toute la province en l'honneur des dieux ou des empereurs, étoient ordonnés par l'aſiarque, qui étoit encore différent des pontifes dont nous venons de parler: c'étoit un officier public revêtu d'une eſpece de magiſtrature, & d'un ſacerdoce ſingulier qui lui donnoient droit de préſider aux jeux. Sur trois médailles de Salonine & ſur deux de Valérien le jeune, Domitius Rufus, premier magiſtrat de *Sardes*, eſt nommé *aſiarque*.

Cette ville avoit auſſi ſes éponymes qui étoient tantôt des miniſtres de la religion, pontifes, prêtres, & tantôt des magiſtrats civils qui donnoient le nom à l'année, car les éponymes de *Sardes* n'ont pas toujours été les mêmes officiers; il paroît que ſous les regnes de Tibere & de Trajan, le proconſul, gouverneur de la province, étoit éponyme; ſous preſque tous les regnes ſuivans juſqu'à Gallien les années étoient marquées par la ſuite des archontes ou des ſtrateges.

Enfin la ville de *Sardes* avoit des prêtres ou des pontifes d'un ordre diſtingué, qu'on appelloit *ſtéphanéphores*, parce qu'ils portoient une couronne de laurier, & quelquefois une couronne d'or dans les cérémonies publiques. Ce ſacerdoce étoit établi dans pluſieurs villes de l'Aſie, à Smyrne, à Magnéſie du Méandre, à Tarſe, *&c.* On voit par les monumens que cette dignité étoit annuelle & éponyme dans quelques villes. Les ſtéphanéphores, anciennement conſacrés au miniſtere des dieux, furent auſſi attachés au culte des empereurs.

IX. Ce précis hiſtorique, extrait du ſavant mémoire de M. l'abbé Belley, & qu'il a rédigé d'après les inſcriptions & les médailles de la ville de *Sardes*, fait aſſez connoître quel ſecours l'hiſtoire peut tirer d'une étude approfondie des monumens antiques. Il nous reſte à extraire du même mémoire l'hiſtoire abrégée des révolutions de la ville de *Sardes*, depuis la fin du troiſieme ſiecle juſqu'à préſent.

Sous le haut empire, la Lydie fit toujours partie de l'Aſie proconſulaire, mais dans la ſuite cette province fut démembrée; les pays dont elle étoit compoſée formerent autant de provinces particulieres: ce changement arriva ſous Dioclétien & Maximien Hercule, auxquels les hiſtoriens ont reproché d'avoir affoibli l'empire en diviſant ſes grandes provinces. Ainſi la Lydie devint alors province, & nous voyons dans la notice de l'empire qu'elle fut gouvernée par un conſulaire; *Sardes* étoit ſa ville métropole. Conſtantin diviſa l'Aſie en dix provinces, dont l'une étoit la Lydie, dont *Sardes* fut toujours la métropole. Comme la qualité des eaux rendoit la ſituation de cette ville propre aux manufactures, nous voyons qu'anciennement les belles teintures de pourpre & d'écarlate faiſoient partie de ſon commerce & de ſes richeſſes. Dans les derniers ſiecles de l'empire romain, on y établit une fabrique d'armes.

Mais ce qui rendit la ville de *Sardes* illuſtre ſous les princes chrétiens, ce fut la dignité de ſon égliſe. Elle étoit une des ſept premieres égliſes d'Aſie, fondée par l'apôtre S. Jean. Méliton, un de ſes évêques, écrivit en faveur des Chrétiens, & adreſſa leur apologie à l'empereur Marc Aurele. Ses évêques eurent le rang de métropolitains, Méonius aſſiſta en cette qualité au concile général aſſemblé à Ephèſe l'an 431, pour condamner les erreurs de Neſtorius. Leur juriſdiction étoit fort étendue, & leur ſuite eſt aſſez connue juſqu'à la ruine de la ville.

Depuis le regne d'Héraclius, l'empire d'Orient ayant été diviſé pour l'ordre civil en pays ou diſtricts, la Lydie fit partie du diſtrict des Thracéſiens, & *Sardes* fut toujours la capitale de ce département. Cette nouvelle diviſion a ſubſiſté juſqu'à la grande invaſion des Turcs au commencement du quatorzieme ſiecle, qui ſe fit dans la partie occidentale de l'Aſie mineure l'an 1313 ſous le regne de l'empereur Andronic. Pluſieurs chefs de tribus s'étoient rendus indépendans des ſultans de Cogni; & s'étant fortifiés, ils ſe répandirent vers l'Occident. Mentecha s'empara d'Epheſe & de la Carie; Aïdin de la Lydie juſqu'à Smyrne; Sarkhan de Magnéſie du Sipyle & des pays voiſins juſqu'à Pergame; Ghermian de la Phrygie Pacatienne; Caraſi de la Phrygie ou Troade, depuis Aſſo juſqu'à Cyzique; & Oſman de la Paphlagonie & d'une partie de la Bithynie. Voilà l'époque de pluſieurs toparchies turques ou principautés particulieres, dont les noms ſubſiſtent encore dans la diviſion que font les turcs de l'Anatolie, ou, comme ils diſent, Anadoli.

Oſman, duquel deſcendent les princes Ottomans, fonda un empire qui s'étendit en peu de tems dans trois parties du monde. Bajazeth, ſon quatrieme ſucceſſeur, auroit détruit l'empire des Grecs, s'il n'avoit été arrêté dans ſes vaſtes projets par Timur-Beck ou Tamerlan, qui le fit priſonnier à la bataille d'Ancora (Ancyre en Galatie) en 1402. Timur ravagea toute l'Anatolie, & envoya ſes généraux faire des courſes en différens cantons. L'un d'entr'eux dévaſta la Lydie & la ville de *Sardes*, enleva l'or, l'argent, & tout ce qui s'y trouva de précieux: c'eſt l'époque fatale de la ruine de cette grande ville.

Timur marcha en perſonne contre Smyrne, & la prit; ce conquérant remit en poſſeſſion de la Lydie les fils d'Aïden, qui en avoient été dépouillés par Bajazeth. Amurat détruiſit leur famille, & leur principauté; *Sardes* ne put ſe relever, & n'eut plus d'évêque depuis l'an 1450: ſes droits métropolitains paſſerent à l'égliſe de Philadelphie, qui en eſt éloignée de 27 milles. La Lydie, que les Turcs nomment *Aïdin-Eili*, le pays d'Aïdin, reſta ſoumiſe à l'empire Ottoman.

Smith a décrit dans ſon voyage l'état auquel la ville de *Sardes* étoit réduite l'an 1671; ce n'eſt plus, dit-il, qu'un miſérable village compoſé de quelques chaumieres où logent un petit nombre de turcs preſque tous pâtres, dont le bien conſiſte en troupeaux qui paiſſent dans la plaine voiſine. Il y reſte très-peu de chrétiens, ſans égliſe & ſans paſteur, & qui ſont réduits pour vivre à cultiver des terres; cependant, continue-t-il, *Sardes* au milieu de ſa déſolation montre encore des veſtiges de ſon ancienne ſplendeur: on trouve au midi de la ville de grandes colonnes entieres & ſur pié, d'autres renverſées & briſées; l'on voit à l'orient des ruines d'édifices, & d'un magnifique palais, répandues dans une grande étendue de terrein. Les choſes ont encore dépéri depuis. L'on ſait aujourd'hui de M. Askew, qui a voyagé dans l'Aſie mineure depuis l'année 1744, que *Sardes* eſt totalement deſerte, & qu'il n'y reſte aucun habitant, ni turc, ni chrétien; & que l'on ne trouve plus dans ſes anciennes ruines, que quelques inſcriptions indéchiffrables.

De tous ſes titres, *Sardes* n'a conſervé que ſon nom: les Turcs la nomment encore *Sart*. Suivant la géographie écrite en langue turque, qui a été imprimée à Conſtantinople depuis quelques années, *Sardes* & ſon territoire ſont compris dans le diſtrict ou liva de Tiré, qui fait partie d'Aïdin-Eili. Le Tmole y eſt nommé *Boz-dag*, c'eſt-à-dire, *Montagne de glace*. Les princes turcs qui réſidoient à Magnéſie, alloient ordinairement paſſer l'été ſur cette montagne, pour éviter les chaleurs de la plaine, & prendre le divertiſſement de la chaſſe. Le géographe turc obſerve qu'au nord de la montagne on voit un lac poiſſonneux, & dont les eaux ſont très-belles; il peut avoir de circuit dix milles, qui ſont environ trois lieues de France: ce doit être le lac de Gygès, dont Homere a parlé, & qui a été célebre dans toute l'antiquité. La plaine de *Sardes*, qui eſt une des plus ſpacieuſes & des plus fertiles de l'Aſie, eſt préſentement inculte, on l'appelle *la plaine de Nymphi*.

Tel eſt l'état du territoire & de l'ancienne capitale de Crœſus. Ce prince ſi renommé par ſes richeſſes, par ſes libéralités, par le ſoin qu'il prit d'attirer à ſa cour les premiers ſages de ſon tems, n'eſt pas moins fameux par les viciſſitudes des événemens de ſa vie. Après avoir ſoumis à ſa puiſſance preſque tous les peuples de l'Aſie en-deçà du fleuve Halys, il perdit contre Cyrus, roi de Perſe, la célebre bataille de Thym-

Thymbrée, fut pris, chargé de chaînes, & condamné à mourir sur un boucher. Il reconnut pour la premiere fois la vérité de ces belles paroles de Solon; „ qu'on ne pouvoit appeller un homme heureux qu'après sa mort „. Et il invoqua tout haut en présence de son vainqueur le nom du grand homme dont il les tenoit. Cyrus faisant alors réflexion sur l'inconstance de la fortune, & sur les dangers qu'il avoit couru de son côté un moment avant la victoire, accorda généreusement la vie à Crœsus, le gratifia d'Ecbatane, & le traita depuis avec beaucoup de bonté & de distinction. Tout ceci se passa vers l'an 210 de Rome, du tems de Tarquin le Superbe.

Je ne dois pas oublier de couronner l'article de *Sardes*, en remarquant que les lettres y ont fleuri, & qu'on les cultivoit encore dans cette ville au v. siecle de l'ere chrétienne. Elle a été la patrie de Polisænus, qui vivoit sous Jules-César, & qui outre des plaidoyers, publia trois livres du triomphe partique, c'est-à-dire, de celui de Ventidius. Elle a produit dans le iv. siecle le rhéteur Eunape, auteur d'une histoire des sophistes, que nous avons, & d'une histoire des empereurs depuis Claude le Gothique, jusqu'à la mort d'Eudoxie, femme d'Arcadius, dont il ne reste que des fragmens, mais qui sont curieux. Strabon dit que *Sardes* donna la naissance aux deux Diodores, orateurs célebres; mais elle doit sur-tout se glorifier de celle d'Alcman.

Je sai que Pausanias, Suidas, & Clément d'Alexandrie, le font naître à Sparte, cependant il étoit né véritablement à *Sardes*, mais il fut formé & élevé à Lacédémone, & y fleurissoit vers la vingt-septieme olympiade. Esclave d'un spartiate, nommé *Agésidas*, il fit paroître du génie & des talens qui lui procurerent la liberté, & le mirent au rang des célebres poëtes-musiciens. Il voyagea, & fut partout bien accueilli, mais il vécut principalement chez les Lacédémoniens, & il y mourut; c'est leur goût pour la poésie qui leur a fait élever un esclave au rang de citoyen, malgré leur usage de n'accorder ce privilege qu'avec beaucoup de réserve.

Alcman fut excellent joueur de cithare, & chantoit ses vers au son de cet instrument. Il fut le chef des poésies galantes & amoureuses; & puisqu'il ne paroît point que la sévere Lacédémone en ait été scandalisée, on peut juger que le poëte y avoit respecté la pudeur; ce n'est pas qu'il ne fût un homme de plaisir, il aimoit la table & les femmes; il convient lui-même quelque part qu'il étoit un grand mangeur, & selon Athenée, il avoit une maîtresse appellée *Mégalastrata*, distinguée par le talent de la poésie.

Clément d'Alexandrie fait Alcman auteur de la musique destinée aux danses des chœurs. Si l'on en croit Suidas, il fut le premier qui donna l'exclusion au vers hexametre par rapport aux poésies lyriques ou chantantes. On le fait encore auteur d'une sorte de vers nommé *alcmanien*, & composé de trois dactyles suivis d'une syllabe; mais ce qui prouve l'excellence des vers & de la musique d'Alcman, c'est que sa poésie n'avoit rien perdu de sa douceur ni de ses graces, dit Pausanias, pour avoir été écrite dans un dialecte d'une prononciation aussi rude que le dialecte dorique.

Pausanias ajoute, qu'on voyoit de son tems à Lacédémone le tombeau de ce poëte. Si les conjectures de M. Antoine Astori, vénitien, exposées dans un petit commentaire imprimé en 1697, *in-folio*, eussent été bien fondées, on posséderoit à Venise un ancien monument de marbre venu de Grece, & consacré à la mémoire d'Alcman; mais M. Frid. Rostgaard, savant danois, ayant examiné ce monument, n'y a pas trouvé un seul mot qui concernât le poëte Alcman. Il ne nous reste même que quelques fragmens de ses poésies. Le tems nous a ravi ses six livres de chansons pour les jeunes filles, & son poëme intitulé *les nageuses*, ou *les plongeuses*. (*Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.)

SARDESUS, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans la Lycie. Etienne le géographe la place près de Lyrnessus. Il est fait mention des habitans de cette ville, sur une médaille de l'empereur Vespasien, où on lit ce mot Σαρδησσέων. (*D. J.*)

SARDICA ou *SERDICA*, (*Géog. anc.*) ancienne ville, la capitale & la métropole de l'Illyrie orientale, & que l'itinéraire d'Antonin, qui écrit *Serdica*, marque sur la route du Mont d'Or à Byzance, entre *Meldia* & *Burburaca*, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 15 milles du second. Les Grecs comme les Latins varient sur l'ortographe du nom de cette ville. (*D. J.*)

SARDINE, SARDE, s. f. (*Hist. nat. Ichthiologie.*) poisson de mer fort ressemblant à l'aphye, mais il est un peu plus grand & plus épais. Il ne differe de l'alose qu'en ce qu'il est plus étroit; au reste il lui ressemble, par la bouche, par les ouies, par les yeux, par les écailles, par la forme de la queue, & par le nombre & la position des nageoires. *Voyez* APHYE & ALOSE. La *sardine* a les écailles grandes, la tête d'un jaune doré, & le ventre blanc; le dos est en partie verd & en partie bleu; ces deux couleurs sont très-brillantes lorsqu'on tire ce poisson vivant hors de l'eau; & dès qu'il est mort, le verd disparoit entierement, & le bleu perd beaucoup de son éclat. La *sardine* n'a point de vésicule de fiel; elle est plus grasse au printems qu'en toute autre saison. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, *prem. part. liv. VII. ch. x. Voyez* POISSON.

SARDINE, (*Pêche.*) voici la description de leur pêche, & la maniere de les apprêter. Cette pêche se pratique particulierement sur les côtes de Bretagne, dans les canaux de Belle-Isle. Sur les côtes du nord de cette île, depuis la pointe de Sud, ou du canon de Locmaria, en tirant au nord jusqu'à celle des Doulains, au-dessous d'Auborch. Cette étendue se nomme *la bonne Rade*; elle est à couvert des vents de sud-sud-ouest par la terre de Belle-Isle, & de ceux de nord-nord-est par la grande terre qui est au large de l'île qui lui est opposée, & qui baigne la mer sauvage où les *sardines* ne terrissent point, parce que la lame y est toujours fort haute & très-élevée: la pêche commence ordinairement en Juin, & finit avec le mois de Septembre, ou au plus tard les premiers jours d'Octobre, outre les chaloupes, ceux de Saugon de ladite île, de Port-Louis, de S. Cado, Vauray & de Groa viennent au même lieu; les chaloupes sont du port de huit, dix à douze barriques au plus, faites en forme d'yolles ou de biscayennes, avec mâts, voiles, quille, & gouvernail; elles sont aussi garnies d'avirons. Les marchands-propriétaires les fournissent de toutes choses, & prêtes à faire la pêche; ils leur donnent aussi dix à douze pieces de filets de différens calibres, pour s'en servir durant qu'ils sont sur le lieu de leur pêche, suivant la grosseur des lits, bouillons ou nouées de *sardines* qui se trouvent souvent durant une même marée de quatre à cinq sortes différentes; mais les mailles les plus petites sont toujours beaucoup au-dessus du moule de quatre lignes en quarré, fixé par l'ordonnance de la marine de 1684. Pour faire la pêche des *sardines* les pieces des rets à *sardines* non-montées ont ordinairement 22 brasses de long; & lorsqu'elles sont garnies de lignes & de flottes par la tête, & de plomb par bas pour les faire caler, elles se trouvent réduites seulement à 18 brasses de longueur, afin de donner au filet du jeu, & que le ret reste un peu volage, libre & non-tendu, pour donner lieu aux *sardines* de s'y mailler plus aisément.

Les filets des pêcheurs de *sardines* de Belle-Isle flottent à fleur d'eau, comme ceux des pêcheurs poitevins: le fil dont ils sont composés étant très-délié, on est obligé de leur donner du poid par le pié, à la différence des rets ou seines aux harengs, & des manets qui servent à faire la pêche du maquereau, qui calent par leur propre pésanteur, à cause de la grosseur du fil dont ils sont fabriqués; ces filets ont depuis trois brasses & demie de chute, jusqu'à cinq brasses; il faut encore observer que les chaloupes de Belle-Isle, & même celles qui viennent avec elles faire la pêche dans les coureaux d'entre Belle-Isle & Quiberon, ont coutume de revenir à terre tous les soirs; c'est une des raisons qui a obligé l'amirauté de dispenser les équipages de ces chaloupes de prendre un congé pour la pêche, parce qu'ils sont variables, & qu'il seroit impossible que les maîtres pussent fournir un rolle au bureau des classes, ceux qui montent aujourd'hui dans une chaloupe, la quittant demain pour reprendre leur métier, quand la saison de la pêche est passée.

Les chaloupes repartent le lendemain d'assez bonne heure pour pouvoir être rendues à l'aube du jour sur le lieu de la pêche, qui n'est toujours éloigné que d'une lieue ou deux de terre. La pêche se fait entre les coureaux, c'est-à-dire, entre Belle-Isle & les terres de Quiberon, jusque par le travers de la Pointe d'Etel à l'embouchure de la ri-

viere de S. Cado; ces fonds n'ont que 8, 10 à 12 brasses d'eau au plus.

Les pêcheurs tendent leurs filets de même que les pêcheurs poitevins, en croisant la marée, & ils amorcent pour mettre le poisson en mouvement, & le faire monter à la surface de l'eau, ce qui fait avec beaucoup de précipitation; les pêcheurs continuant toujours de semer leur boite tant que la marée dure, c'est-à-dire, que les rets restent à la mer jusqu'à ce qu'on les releve pour en retirer les *sardines* qui s'y sont prises. Quand la pêche est abondante, souvent l'équipage d'une chaloupe en rapporte le soir 25 à 30 milliers, à-moins qu'ils ne les aient renversées à bord des chasses-marées, qui se tiennent toujours sur le lieu de la pêche pour s'en charger & en faire le transport.

On croit devoir ici observer que les pêcheurs de Belle-Isle sont d'un sentiment opposé à celui des pêcheurs poitevins & autres, qui font la même pêche le long des autres côtes méridionales de la Bretagne, prétendant, avec assez de fondement, que la *sardine* ne se tient pas sur les poissons blancs & les chiens de mer, qui en feroient continuellement une telle curée, qu'ils épailleroient & feroient fuir les lits, troupes ou bandes de ces petits poissons; que la *sardine* nage entre deux eaux comme les harengs, & que c'est pour l'attirer à la surface qu'on amorce; la rouge qui est pesante tombant perpendiculairement à fond, si les *sardines* s'y tenoient, elles ne s'éleveroient pas avec tant de vivacité; elles trouveroient à fond leur pâture; cette idée est soutenue de l'expérience qu'ils ont; c'est aussi celle des pêcheurs des côtes de la Méditerranée où la même pêche se fait sans boite ni appât, & des pêcheurs du hareng qui se tient de même entre deux eaux à différentes profondeurs, suivant les vents qui regnent, ou la qualité des lits des poissons.

Une grande partie des *sardines* de la pêche de Belle-Isle s'enleve par des bateaux chasse-marées, & le reste s'apporte à terre pour être vendu aux marchands & saleurs, qui ont des presses où ils les préparent de la maniere que nous l'expliquerons ci-après.

Il n'est pas d'usage à Belle-Isle de fumer ou forreter les *sardines*; cette sorte de préparation semblable à celle de l'aprêt des harengs fors y est inconnue, & n'y a jamais été pratiquée.

L'appât ou la boite qui sert à la pêche de la *sardine*, que l'on nomme *rave*, *rogue* ou *resure*, comme on l'a dit, est apportée aux pêcheurs de Belle-Isle, de Bergaen & de Dronston en Norvege & de Hollande. Ce sont les œufs des morues provenant des pêches des Norvegiens, des Danois, des Hollandois dans les mers du nord; ces œufs sont connus sous le nom de *stocfish*. Les François qui font la pêche sur le banc de Terre-Neuve, salent la rogue pour le même usage, & les pêcheurs picards, normands & autres, qui font hors la manche & dans le canal la pêche des maquereaux, en préparent aussi les œufs pour servir d'appât à la pêche de la *sardine*.

Le baril de rave, resure ou rogue venant de Bergaen, ne pese qu'environ cent cinquante livres. *V.* Resure.

Une chaloupe sardiniere consomme pendant la durée de la pêche quelquefois jusqu'à sept & huit barrils, ou trois à quatre barriques de rave ou resure, pendant l'espace de trois à quatre mois qu'elle dure ordinairement; on ne sauroit rien fixer là-dessus de précis, parce que cette consommation dépend souvent & de l'abondance & de la stérilité de la pêche; plus il y a de poisson, & moins il faut l'amorcer pour le faire monter; elle dépend aussi du moins autant de l'intelligence & de l'expérience des maîtres. Il y en a qui emploient un tiers plus de resure que les autres.

Les *sardines* que l'on destine à être salées, se salent en grenier, à terre, dans les presses ou magasins; quand elles y sont arrivées, on les met égoutter leur eau pendant une heure ou deux avant de les saler; ensuite on les entasse, & on les arrange de maniere que toutes les têtes se trouvent en-dehors, & les queues en-dedans; on seme du sel de couche en couche d'un doigt d'épais; on n'éleve les tas ordinairement que deux ou trois piés au plus, pour ne point écraser ou trop affaisser les *sardines* qui forment les premiers lits de dessous; les piles ont une forme irréguliere, & suivant le lieu de la presse où l'on les place; on laisse ainsi les *sardines* durant dix à douze jours avant que de les lever pour les aller laver dans l'eau de mer, comme nous l'expliquerons ci-après; ainsi, quoique les *sardines* soient bien plus petites que les harengs, il ne faut cependant guere moins de tems pour en perfectionner la salaison. Les harengs sont parqués en barril, les *sardines* en grenier.

Lorsque les *sardines* ont été assez salées, on les enfile par la gueule & par les ouies, comme on fait aux harengs que l'on veut sorrer, & de la même maniere, sur de petites broches ou brochettes comme le vendrier, mais à la différence des harengs, on ne les range de maniere qu'ils ne se touchent point; on presse sur les brochettes les *sardines* de telle sorte qu'elles en remplissent tout-à-fait la longueur.

Les femmes & les filles sont occupées ordinairement à ce travail, elles portent ensuite les *sardines* ainsi embrochées, sur des civieres au bord de la basse mer, observant que les têtes du poisson soient en-dehors & les queues en-dedans; elles ne mettent gueres que trois brochettes de largeur sur la civiere; pour laver les *sardines* elles prennent par les deux bouts trois brochettes entres les doigts, & elles les trempent plusieurs fois dans l'eau, après quoi elles les remettent sur leur civiere, au fond de laquelle il y a deux petites nattes de paille pour soutenir les *sardines*, qu'on laisse ensuite égoutter dans les reisses pendant quelque tems; quand elles sont suffisamment égouttées de leur lavage, on les arrange dans des barrils, de la même maniere que l'on alite les harengs que l'on pacque, pour être envoyées dans les lieux de leur consommation.

Il faut ordinairement pour faire une barrique de *sardines* pressées, la charge de quatre civieres, & on ne peut fixer le nombre des *sardines*, attendu qu'il dépend de la petitesse ou de la grosseur du poisson qui l'augmente, ou le diminue, parce que c'est le remplissage de la futaille qui en fait le poids; il en faut quelquefois seulement trois milliers environ, quand les *sardines* sont belles & grosses pour les remplir, & d'autres fois il en entre jusqu'à dix milliers, lorsque le poisson est de petites pieces & maigre.

Les fusts ou barrils de *sardines* de Belle-Isle, n'ont guere de bouge ou de ventre, leur forme est celle des barrils de brai du nord; ils sont faits de bois de hêtre, & un des fonds, qui est celui de dessous, est percé de plusieurs trous, pour donner lieu à l'écoulement de l'eau & de l'huile que la presse en fait sortir; ces barrils bien pressés & marchands, pesent ordinairement depuis trois cens jusqu'à trois cens dix livres.

Les *sardines* sont huit à dix jours à être pressées; quand elles sont bien préparées, elles se peuvent conserver bonnes pendant sept à huit mois au plus; après ce tems les chaleurs viennent, & les *sardines* se gâtent, elles deviennent rances & fétides.

Les presses à *sardines* sont des especes de petits magasins à rez-de-chaussée, sans aucun étage, à la hauteur de 3 piés & demi à 4 piés, il y a des trous dans la muraille d'environ un pié en quarré, & de profondeur pour y pouvoir placer le bout, le lans-pect ou petit soliveau qui forme le levier de la presse; on place le barril à une distance proportionnée de la muraille, le fond qui est percé est sur un conduit, ou petit égoût, le long duquel coulent l'huile & l'eau qui sortent des barrils, & qui tombent dans une espece de cuve qui sert de réservoir pour recevoir tout ce qui sort des barrils ou presses; quelques propriétaires mettent au haut des ouvertures des trous, une pierre dure ou un grais; d'autres y mettent d'un bout à l'autre, une traverse ou un linteau de bois; on place sur le bout du haut du barril qui est ouvert, un faux fond de bois de l'épaisseur de sept à huit pouces, & ensuite quelques petites traverses de bois qu'on multiplie à mesure que les *sardines* s'affaissent, & au-dessus on met le levier au bout duquel on place une planche suspendue avec de petites cordes, comme un des fonds d'une balance que l'on charge de pierres & d'autres poids, pour donner un poids convenable & suffisant sur les *sardines* du barril, & on augmente ce poids à mesure qu'elles se pressent, en remplissant de tems à autres le haut du barril jusqu'à ce que la presse soit achevée, & le barril rempli comme il le doit être.

Comme on ne peut déterminer le nombre des *sardines* qui entrent dans un barril, on ne sauroit aussi fixer celui des barrils de *sardines* qui peuvent rendre à la presse une barrique d'huile, parce que comme on vient

vient de l'observer, la *sardine* maigre & petite rend peu ou point du tout d'huile, au lieu que celle qui est grosse & qui est ordinairement aussi la plus grasse, en fournit beaucoup; on tire communément des *sardines* de bonnes qualités, une barrique d'huile de la presse de quarante barriques; cette huile sert dans l'isle, au radoub des chaloupes pêcheuses, & à celui des bâtimens employés au commerce; il s'en consomme encore au même usage que l'huile des baleines, par les corroyeurs, pour repasser leurs peaux, & quoique son odeur soit fort fétide, les pauvres gens s'en servent à bruler dans leurs lampes.

Les mailles des rets avec lesquels on fait la pêche des *sardines*, sont de trois especes; les premieres ont 8 lignes en quarré, les secondes ont 7 lignes, & les troisiemes seulement 6. Ainsi elles sont plus grandes que l'ordonnance ne la prescrit, puisqu'elle fixe la grandeur des mailles à 16 lignes de tour, c'est-à-dire à 4 lignes en quarré.

Les rets à grandes *sardines* ont onze lignes en quarré, les pêcheurs alors ne boitent point; ces rets servent encore à faire la pêche des éguillettes ou orphies, sur les rochers qu'ils entourent, & durant les mois d'Avril & Mai, ces filets sont les mêmes que les seines au hareng des pêcheurs normands, ils les emploient abusivement quelquefois à traîner sur les côtes qui sont couvertes de sables. *Voyez* la démonstration des différens apprêts des *sardines*, dans *nos Planches de pêches*; la premiere partie de la planche contient la représentation de la maniere de saler les *sardines*; la seconde, le lavage des mêmes *sardines*; & la troisieme, la maniere de presser les *sardines* dans les presses ou magasins.

De la pêche de la sardine, *& de la maniere de la préparer & de préparer aussi l'anchois, comme on le fait en Provence & en Languedoc.* Il n'y a que peu d'années que ces sortes de salaisons sont pratiquées le long des côtes de la Bretagne méridionale, & il ne s'y en prépare guere que sur les côtes de l'amirauté de Quimper, à Concarneau, & à Belle-Isle sur celle de Vannes.

La pêche de ces poissons étant devenue ingrate & stérile sur les côtes du Levant, les Provençaux instruits de l'abondance de cette pêche en Bretagne, y viennent à présent chaque année; ils y arrivent vers le commencement du mois de Mai, & s'en retournent à la fin d'Octobre.

Ils mettent dans une barrique de sel, du poids de 200 livres au moins, deux livres d'ocre rouge, ou bol arménique en poudre; ils ôtent des anchois la tête & les entrailles; ils salent ensuite par lits leurs anchois, qu'ils arrangent le dos en haut, dans de grands & petits barrils qu'ils nomment *barrots*, les grands peuvent contenir environ 5 à 600 poissons, & les demi à proportion.

Ces sortes de barrils sont fabriqués à Cette, jaugés par la police, & marqués à feu; il y a à Cette un inspecteur pour cette jauge, & peine d'amende & confiscation des barrots qui n'y seroient pas conformes.

Les grands barrots pleins, peuvent peser 24 à 25 livres; quand les barrils sont remplis de poissons alités, on l'enfonce, en laissant un trou au milieu du fond du dessus; on les expose ainsi débouchés au soleil pendant plusieurs jours; ce que l'on répete trois à quatre fois de quinze jours en quinze jours, pendant que l'on fait cette sorte de préparation.

La chaleur fait fermenter la saumure que le poisson forme de son suc & de la fonte du sel, elle aide à confire le poisson; la saumure surnage au-dessus du fond, on n'y en met pas de nouvelle quand elle diminue, on a soin de tems en tems de douiller les barrils; il faut faire attention de boucher avec une cheville les barrils exposés au soleil, pour peu que l'on craigne la pluie, qui altéreroit la saumure, & feroit tort au poisson.

La *sardine* anchoitée, c'est-à-dire préparée avec le même sel rouge, s'accommode de même, excepté qu'on ne lui ôte que la tête, & qu'on lui laisse les entrailles.

Les *sardines* les plus petites, qui sont ordinairement celles de primeur, sont celles qui conviennent le mieux à cette préparation, & même les *sardines* que l'on rebute dans les presses, s'emploient dans ces barrots, tant les étêtées, ou celles auxquelles on a coupé la tête, que les égueulées & éventrées, qui ne peuvent servir aux *sardines* salées & pressées.

Tous les anchois se mettent dans les petits barrils, on sale peu de *sardines* dans ces futs; on se sert ordinairement de barriques vuidange de Bordeaux ou de Nantes; lorsque ces *sardines* sont arrivées en Languedoc ou en Provence, les négocians qui font ce commerce, les transvasent dans de petits barrils que l'on fabrique chez eux pour cet usage.

Cette espece de salaison n'est marchande que la seconde année, pour lors elle se trouve de bonne qualité; celle de l'année n'est point bonne à manger; lorsque les salaisons sont bien faites, celles de la troisieme & de la quatrieme années sont les plus recherchées, parce qu'alors le poisson se trouve confit dans sa saumure.

On transporte ces salaisons à Nantes & à Bordeaux par la mer, d'où elles passent jusqu'à Cette & à Montpellier par le canal; on en charge encore quelquefois des bâtimens qui vont en droiture; par le détroit, à Marseille, à Cette, & autres côtes du Levant.

La grande vente de ces anchois & *sardines* se fait à la foire de Beaucaire; d'où elles passent dans les lieux de leur consommation.

Avant la venue des Provençaux en Bretagne, on n'y faisoit aucun cas des anchois; les pêcheurs les rejettoient à la mer aussi-tôt qu'ils les avoient pris; depuis leur arrivée, on achete les anchois le quadruple des *sardines*, & quelquefois six fois plus, & quoiqu'ils ne prennent que le plus petits de ces derniers poissons, que les pêcheurs bretons méprisoient, leur choix n'a pas laissé que de doubler le prix ordinaire des *sardines*, en quoi les intéressés à cette pêche & les pêcheurs trouvent aujourd'hui un profit considérable sur leurs poissons, dans les lieux où on les sale en rouge.

Les marchands presseurs de *sardines*, de l'amirauté de Quimper, demandent que les barrils de *sardines* soient marqués à feu, tant du lieu de la salaison, que de celui du presseur qui l'aura préparé, & cela conformément, à ce qui se pratique le long des côtes de la Normandie & de la Picardie, pour les harengs blancs de différentes qualités; cette police si nécessaire aux marchands commissionnaires auxquels les négocians forains & étrangers ordonnent de gros achats de ces salaisons, empêchera la fraude des petits presseurs, soit par rapport aux sels usés dont ils se servent contre la défense, que pour empêcher le mélange des *sardines* de mauvaise qualité, ou de celles qui sont surannées, qu'ils mettent au milieu de leurs barrils, & qu'il n'est pas possible de vérifier quand une fois ils sont pressés; elle mettra aussi en réputation les marchands presseurs qui prépareront leurs salaisons loyales & marchandes, & empêchera les commissionnaires d'être trompés comme ils le sont souvent, en contenant les presseurs, dont les fraudes se découvriront aisément.

Description de la pêche de la sardine *à boiter & affarer à la rave, reve, rogue, ou résure, telle qu'elle se pratique aux côtes de Poitou.* Cette pêche de la *sardine* ne se peut faire que de jour; les pêcheurs n'ont ordinairement qu'un ret ou filet d'une seule piece, qui peut avoir dix-huit à vingt brasses de long quand il est monté, & vingt-cinq brasses non monté, parce que le haut est lâche & flotté, pour donner lieu aux *sardines* de mailler; il a quatre brasses de chute, il est amaré à l'arriere de la chaloupe, avec un cordage qui peut avoir quelques brasses au long du corps du bateau, à la tête du ret; il est soutenu à fleur d'eau par les flottes du liege dont la tête est garnie, & le bas, pour le faire caler de sa hauteur, est chargé de plomb, de boules de terre cuite, ou de pierres percées; à mesure qu'il y a du poisson maillé dans le ret, les pêcheurs s'en apperçoivent aisément, par le liege qui plonge; le maître de la chaloupe est placé à l'arriere pour boiter la *sardine*, en semant la rave avec une cuilliere; les autres pêcheurs soutiennent à la marée, avec deux, quatre ou six avirons, suivant la force du vent, ou de la dérive des courans; la *sardine* se maille dans le ret en montant du fond pour venir gober l'appât de la rave, ou résure.

Les pêcheurs relevent leurs rets d'heure en heure, plutôt ou plus tard, quand ils s'apperçoivent qu'il y a du poisson de pris.

Les vents les meilleurs pour faire cette pêche aux côtes du Poitou, sont ceux des rumbs d'aval, qui amenent & poussent le poisson à la côte; ceux d'est sont tout-à-fait contraires à la pêche, parce qu'ils chassent au large les *sardines*.

Les *sardines* du port des Sables sont plus petites que celles que l'on pêche au port de S. Gilles, où les

les *ſardines* ſont même plus graſſes & meilleures, & où il n'eſt pas d'uſage d'en faire aucune ſalaiſon, tout le poiſſon de la pêche ſe conſommant à demi ſalé, dans le pays; il s'en tranſporte quelquefois juſqu'à Orléans.

Les pêcheurs ont différentes eſpeces de rets à *ſardines*, comme ceux des ſables d'Olone; ils ſe ſervent des filets à plus larges mailles, à meſure qu'ils s'apperçoivent que les poiſſons des mattes, lites ou bouillons de *ſardines* qui terriſſent, ſont de plus groſſes pieces; on change les rets alors, & communément ils en ont toujours à bord de deux diverſes ſortes, pour s'en ſervir ſuivant l'occurrence; les plus larges mailles ſont celles dont on ſe ſert ordinairement à la fin de la ſaiſon, le poiſſon augmentant à meſure qu'on s'en approche.

Les pêcheurs de S. Gilles ont de cinq eſpeces de mailles à *ſardines*; les plus larges ont neuf lignes en quarré, celles qui ſuivent ont huit lignes, la troiſieme ſorte de mailles a ſept lignes auſſi en quarré, la quatrieme en a ſix, & les plus ſerrées, qui ſont les dernieres, n'en ont au plus que cinq en quarré; on ne charge le pié ou le bas de ces rets, qu'autant qu'il faut pour les faire ſeulement caler de leur hauteur, les flottes reſtant à fleur d'eau.

SARDINIERS, ſ. m. pl. *terme de pêche*, rets à ſardines. *Voyez* SARDINES.

SARDINS, *voyez* JARDINS & GALERIES.

SARDO, ſ. m. (*Diete.*) eſpece d'hydromele ou de liqueur fermentée, en uſage chez les Ethiopiens & Abyſſins. Pour la faire, on met cinq ou ſix parties d'eau contre une de miel; on y joint une ou deux poignées de farine d'orge germé: ce qui occaſionne une fermentation; après quoi l'on y met quelques morceaux d'un bois qui a la propriété de faire diſparoitre le goût doucereux & fade du miel; par-là, cette liqueur devient, dit-on, aſſez agréable.

SARDOA *ou* SARDONNE, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens à la renoncule à feuilles de ache, autrement dite *apiaſtrum*; c'eſt un poiſon reconnu de tout tems pour tel; mais Pline l'a confondu avec le baume ſous le nom d'*apiaſtrum*, que les abeilles, dit-il, recueillent en Italie. Le *ſardoa* a été nommé par les Grecs *ſardonia herba*, parce que cette plante abonde dans l'île de Sardaigne, autrefois nommée *Sardonia*. (*D. J.*)

SARDOINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) pierre fine d'une couleur jaune, de la nature de l'agate; elle a beaucoup de tranſparence, & elle varie pour le plus ou le moins de vivacité de ſa couleur, qui eſt tantôt d'un jaune clair, tantôt d'un jaune plus foncé & tirant un peu ſur le brun, tantôt plus ou moins pure & nette. La plûpart des auteurs ont confondu cette pierre avec la cornaline (*carneolus*), mais il paroît que c'eſt à tort, puiſqu'il eſt, pour ainſi dire, de-l'eſſence de la cornaline d'être rouge; & c'eſt ſur cette couleur qu'eſt fondée la dénomination qu'on lui donne, tandis que la *ſardoine* eſt toujours jaune. Le nom de cette pierre vient, dit-on, de ce qu'on la trouvoit près de la ville de Sardes, dans l'Aſie mineure, ou ſuivant d'autres, de l'île de Sardaigne, où l'on dit qu'il s'en rencontroit aſſez communément. Les anciens s'en ſervoient très-fréquemment pour graver des cachets; cet uſage n'eſt pas ſi commun chez les modernes; on les grave plus ordinairement ſur des cornalines. Il y a tout lieu de croire que c'étoit la *ſardoine* que les anciens ont voulu déſigner ſous le nom de *ſarda* & de *ſardion*. Voyez l'*article* CORNALINE.

SARDOINE, (*Mat. méd.*) cette pierre a été miſe par quelques anciens pharmacologiſtes au rang des pierres précieuſes qu'ils ont cru douées de vertus médicamenteuſes. *Voyez* FRAGMENS PRÉCIEUX. (*b*)

SARDONIEN RIS, (*Maladies.*) eſt le même que ris involontaire & convulſif; cet épithete vient au mot *ris* de l'*herba ſardonia* ou *ſardoa*, qui n'eſt autre choſe que le *ranunculus paluſtris, apii folio lævis*, qu'on dit exciter une eſpece de manie dans laquelle les joues ſont retirées, de maniere que l'on diroit que le malade rit; c'eſt de-là que vient l'expreſſion proverbiale de *ris ſardonien* pour *ris forcé*; c'eſt avec raiſon qu'on le regarde comme un ſymptôme très-dangereux; car il eſt ſuivi d'une mort ſubite & inattendue, déguiſé ſous la forme d'un ris faux & contre nature.

On tentera la guériſon de ceux qui auront pris de cette herbe, d'abord par le vomiſſement, enſuite par l'hydromel, le lait, les fomentations, les embrocations & l'application d'onguent chaud ſur tout le corps; on ordonnera auſſi des bains dans de l'eau & de l'huile chaude; on fera oindre & frotter le corps après le bain. En général on ſe conduira en pareil cas comme dans les convulſions. On fera prendre auſſi du caſtoreum ſeul ou dans du paſſum avec d'autres remedes analogues. Aëtius, *tetrab. IV. ſerm. I. cap. lxvj.* Actuarius & Paul Eginete l'ont copié mot-à-mot. *Voyez l'article* RIS.

SARDONIX, ſ. f. (*Hiſt. nat. Litholog.*) c'eſt le nom d'une agate ou pierre fine de couleur jaune ou rouge, mêlée de parties brunes ſemblables à l'onyx. *Voyez* ONYX.

SARE, ſ. m. (*Chronol. & Aſtronom. chaldéenne.*) les Chaldéens diviſoient le tems en *ſares*, en *neres* & en *ſoſes*. Le *ſare*, ſuivant Syncelle, marquoit trois mille ſix cens ans, le nere ſix cens, & le ſoſe ſoixante; il eſt certain que cette évaluation donneroit à la durée des premiers regnes un nombre infini d'années, chaque roi ayant regné pluſieurs *ſares*, & par conſéquent il faut rejetter le calcul de Syncelle; mais on pourroit regarder les *ſares* comme des années de jours. *Voyez* Scaliger, Petau, & ſurtout l'*hiſtoire univerſelle* donnée par une ſociété de ſavans anglois.

Le *ſare* aſtronomique paroît être la période de 223 lunaiſons, qui ſuivant les aſtronomes babyloniens, donnoient le retour des éclipſes ſemblables, au même lieu du ciel; ce qui ſuppoſoit que la lune ſe retrouvoit exactement au même point de ſon écliptique, & dans la même ſituation avec l'écliptique du ſoleil. M. Halley ayant eu la curioſité d'examiner ſi la période du *ſare* aſtronomique avoit effectivement cette propriété, trouva que dans le cours des 223 lunaiſons, la lune épuiſoit toutes les variétés & toutes les inégalités que les aſtronomes ſuppoſent dans ſon mouvement. (*D. J.*)

SARE LA; *ou* SAARE, (*Géog. mod.*) en latin *Saravus*, riviere de Lorraine, la plus groſſe de celles qui tombent dans la Moſelle. Elle a deux ſources dans la Lorraine allemande, un peu au-deſſus de Salm; & après s'être groſſie des eaux de pluſieurs ruiſſeaux qu'elle reçoit dans un cours d'environ trente lieues en Lorraine ſeule, elle finit par ſe jetter dans la Moſelle, un peu au-deſſus de Treves. (*D. J.*)

SAREPTA, (*Géog. anc.*) ville des Sidoniens, dans la Phénicie, entre Tyr & Sidon, ſur le bord de la mer Méditerranée. Pline & Etienne le géographe l'appellent *Sarapta*, & les Arabes *Tzarphand*. Joſephe & les Grecs diſent *Sarephta* ou *Saraphta*, & les Juifs *Zarphat*.

Le géographe arabe Scherif-Ibn-Idris la met à vingt milles de Tyr, & à dix milles de Sidon. Cette derniere étoit au nord, & Tyr au midi.

Sarepta eſt fameuſe par la demeure qu'y fit le prophete Elie, chez une pauvre femme veuve, pendant que la famine déſoloit le royaume d'Iſraël. On y montroit au tems de S. Jérôme, & encore long-tems depuis, le lieu où ce prophete avoit demeuré. C'étoit une petite tour. On bâtit dans la ſuite une égliſe au même endroit, au milieu de la ville.

Le vin de *Sarepta* eſt connu chez les anciens, ſous le nom de *vinum ſareptanum*:

> *Et dulcia Bacchi*
> *Munera, quæ* Sarepta *ferax, quæ Gaza crearat.*

Fortunat, dans la vie de S. Martin, dit:

> Sareptæ
> *Lucida perſpicuis certantia vina capillis.*

Et on lit dans Sidonius Apollinaris, *carm.* 17.

> *Vina mihi non ſunt gazetica, chia, phalerna,*
> *Quæque* ſareptano *palmite miſſa bibas.*

Fulgent. *l. II. Mytholog.* dit que les vins de *Sarepta* ſont ſi fumeux, que les plus hardis buveurs n'en ſauroient boire un ſetier en un mois; Or le ſetier, *ſextuarius*, n'étoit que la pinte de Paris, ſelon Budée.

Sarepta n'eſt plus aujourd'hui qu'un méchant village que les Turcs nomment *Sarphen*. Sa ſituation eſt ſur la croupe d'une petite montagne. L'ancienne *Sarepta* étoit beaucoup plus près du rivage, où l'on voit encore quelques fondemens à fleur de terre. Mais on a placé la moderne ſur la montagne, à cauſe des ravages des pirates. Du tems que les chrétiens étoient maîtres de cette ville, il y avoit un évêque & une

église bâtie en mémoire de S. Elie. Elle a été détruite par les Sarrasins ou par les Turcs, qui ont fait bâtir une mosquée à la place. (*D. J.*)

SARGANS, (*Géog. mod.*) ville de Suisse, capitale du comté auquel elle donne son nom, avec un château où réside le bailli; c'est une petite ville bâtie sur la croupe d'un monticule qui est une branche de la grande montagne nommée *Shalberg*. Les sept anciens cantons acheterent cette ville, ainsi que le comté en 1483. *Long.* 27. 12. *lat.* 47. 10. (*D. J.*)

SARGARAUSENA, (*Géogr. anc.*) contrée de la Cappadoce, à qui Ptolomée, *l. V. c. vj.* donne le titre de *préfecture*, & en indique les villes. (*D. J.*)

SARGASSO, Mer de (*Géogr. mod.*) ou mer de *Sargaso*, plage de l'Océan atlantique, à laquelle on donne environ 50 lieues d'orient en occident, & tout au moins 80 du septentrion au midi. Elle est entre les îles du cap Verd, les Canaries & les côtes d'Afrique; ainsi elle s'étend depuis le vingtieme degré de *latitude* septentrionale, jusqu'au trente-quatrieme de *latitude* méridionale.

Cette mer a ceci de particulier, qu'étant fort profonde & éloignée de la terre ferme & des îles de 60 lieues, elle ressemble à un grand pré par la quantité d'herbes dont elle est couverte. Cette herbe est semblable au cresson aquatique, ou persil à petites feuilles, que les Portugais nomment *sargasso*, d'où est venu le nom de cette mer. Si quelque vaisseau s'y embarrasse, il n'en peut sortir que par un vent médiocrement fort, tant cette herbe est serrée. (*D. J.*)

SARGAZO, (*Bot.*) s. f. espece de lentille de mer, nommée *lenticula marina, serratis foliis*, Park. Théat. 1281; *fucus folliculaceus serrato folio*, C. B. P. 365. Raii *hist. I. lxxij*. Tourn, I. R. H. 568. Le nom de *sargazo* est portugais. Ce peuple appelle l'étendue de la mer qui est entre les îles du cap Verd, les Canaries & la Terre-Ferme d'Afrique, *mar do sargazo*, parce qu'elle est couverte de cette plante. Elle pousse plusieurs rameaux menus, gris, entortillés les uns avec les autres. Ses feuilles sont longues, minces, étroites, dentelées à leurs bords, de couleur rougeâtre, & d'un goût approchant de celui de la percepierre. Son fruit est une baie ronde, légere, vuide, & grosse comme un grain de poivre. (*D. J.*)

SARGEL, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique dans la province de Tremecen, au royaume de Maroc, sur la côte entre Ténès & Alger, à huit lieues de cette derniere ville. Elle a été autrefois florissante; mais aujourd'hui c'est une ville ruinée, avec un port qui n'est bon que pour de petits bâtimens. *Long.* 16. 22. *latit.* 33. 32. (*D. J.*)

SARGETIA, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Dace, selon Dion Cassius, *in Trajano*. Ce fleuve arrosoit la ville Sarmizogœthusa, depuis nommée *Ulpia-Trajana*, & se jettoit ensuite dans le Rhabon. Le roi Décébalus avoit caché ses trésors dans un creux de cet fleuve, dont le nom moderne, à ce que dit Tzetzès, est *Argentia* ou *Sargentia*; mais selon Sambucus, les Hongrois le connoissent sous le nom de *Sirel*, & les Allemands sous celui d'Istrig. Ce sentiment est appuyé par Lazius, dans sa république romaine. (*D. J.*)

SARGO, s. m. (*Hist. nat. Ichtiolog.*) *sargus*; poisson de mer fort ressemblant à la Daurade, mais plus rond. *Voyez* Daurade. Il a le corps applati & épais; ses écailles sont petites & d'une couleur argentée; il y a sur les côtés du corps des traits noirs qui s'étendent depuis le dos presque jusqu'au ventre, & dont les uns ont plus de longueur & de largeur que les autres; ces traits sont disposés de façon qu'il y en a alternativement un long & un court. Les yeux sont très-ronds; les nageoires placées près des ouies & le bout de la queue, ont une couleur rougeâtre; celles du ventre sont noires; la nageoire qui s'étend depuis l'anus jusqu'à la queue est plus grande que dans la daurade. Il y a sur la queue une tache noire semblable à celle du sparaillon; la nageoire de la queue est divisée en deux parties. Le *sargo* reste sur les rivages; il fraye au printems & en automne; les poissons de cette espece que l'on pêche dans les eaux pures & nettes sont meilleurs que ceux qui restent dans les endroits fangeux. En général la chair du *sargo* est dure, un peu seche, & très-nourrissante, mais moins bonne que celle de la daurade. On a aussi donné le nom de *sargo* à une espece de scarre. *Voyez* Scarre. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, *I. part. liv. V. ch. v. Voyez* Poisson.

SARIGOY, *ou* Carigne, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) animal quadrupede du Brésil; son poil est grisâtre; il répand une odeur très-desagréable, ce qui vient, dit-on, de la graisse qu'il a sur les rognons; si on l'ôte, sa chair est très-bonne à manger. On croit que c'est une espece de putois.

SARGUEMINE, (*Géog. mod.*) en allemand *Guemund*, petite ville de la Lorraine allemande, sur la gauche de la Saare, entre Saralbe & Sarbruck, environ à trois lieues de chacune. *Longit.* 24. 46. *lat.* 49. 5. (*D. J.*)

SARIGAN, l'Isle de, (*Géogr. mod.*) autrement l'*Ile de Saint-Charles*, petite île de l'Archipel de Saint-Lazare, & l'une des Mariannes, à six lieues de l'île de Guguan; on lui donne douze milles de circuit. *Latit. septent.* 17. 35. (*D. J.*)

SARIPHES, Monts, (*Géogr. anc.*) *Sariphi*, montagnes d'Asie. Strabon, *épitom. l. XI. pag.* 1275. & Ptolomée, *l. VI. c. x.* s'accordent à dire que le fleuve Oxus prenoit sa source dans ces montagnes, qui étoient dans la Margiane. (*D. J.*)

SARISSES, s. f. (*Art. milit.*) piques dont les Grecs se servoient, & qui avoient plus de longueur que les nôtres. *Voyez* Pique & Phalange. (*q*)

SARLAT, (*Géogr. mod.*) ville de France dans le Périgord, à une lieue & demie de la rive droite de la Dordogne, à 10 lieues au sud-est de Périgueux, à 15 au nord-ouest de Cahors, à 125 de Paris. Il y a présidial, sénéchaussée, bailliage, élection, & un évêché d'un modique revenu; il a été démembré de celui de Périgueux, suffragant de Bourdeaux, & fut érigé par le pape Jean XXII.

Cette ville doit son origine à une abbaye d'hommes, ordre de saint Benoît, fondée du tems de Charlemagne. Ses habitans sont très-pauvres, & n'ont d'autre commerce que l'huile de noix. *Long.* 18. 50. *lat.* 49. 6.

Trois gentilshommes, hommes de lettres, & c'est une chose rare dans ce royaume, MM. Amelin, de la Boëtie & de la Calprenede, sont nés à *Sarlat*.

Amelin (Jean d') a composé une histoire de France, & a publié une traduction de quelques livres de Tite-Live sur les guerres puniques. Cette version n'est pas mauvaise, outre que l'auteur a eu soin d'y marquer à la marge le nom moderne des villes, des rivieres & des provinces. Il vivoit sous le regne d'Henri II.

Boëtie (Etienne de la) mort en 1563 à 33 ans, a laissé un traité curieux, intitulé *de la servitude volontaire*, ouvrage qu'il fit à l'âge de 18 ans; tout le monde le connoît, car il est imprimé à la suite des œuvres de Montagne son intime ami.

Calprenede (Gautier de Coste sieur de la) naquit à deux lieues de *Sarlat*. Il servit d'abord cadet, ensuite officier dans le régiment des gardes, & devint enfin gentilhomme ordinaire du roi. Il mourut en 1661 d'un coup de tête que lui avoit donné son cheval, qu'il avoit relevé trop vivement dans un faux pas.

Il avoit dès sa jeunesse beaucoup de talens pour narrer agréablement. Aussi montoit-il assez volontiers étant cadet au régiment des gardes, dans la salle de l'Appartement de la reine, où il débitoit plusieurs petites histoires agréables, qui attiroient du monde de l'un & l'autre sexe autour de lui. La reine se plaignant un jour à ses femmes de chambre de ce qu'elles ne se rendoient pas exactement à leur devoir, elles répondirent qu'il y avoit dans la premiere salle de son appartement, un jeune militaire qui contoit des histoires si amusantes, qu'on ne pouvoit se lasser de l'écouter. La reine voulut le voir, & elle fut si satisfaite de son esprit & de ses manieres, qu'elle lui donna une pension.

Il est auteur des tragédies de la mort de Mithridate, du comte d'Essex, de la mort des enfans d'Hérode, & de plusieurs autres. Elles eurent peu de succès. Le cardinal de Richelieu s'en étant fait lire une, dit que la piece étoit bonne, mais que les vers en étoient lâches. „ Comment lâches! s'écria la „ Calprenede, quand on lui rapporta la décision du „ cardinal; cadedis, il n'y a rien de lâche dans la „ maison de la Calprenede „.

C'est à ses romans qu'il dut toute sa réputation dans le dernier siecle; mais le nôtre ne la lui a pas confirmée. Le premier ouvrage qu'il publia en ce genre, est *Cassandre*: le second est *Cléopatre*, qu'il acheva en 1646. Le premier est plus intéressant, & le second plus varié pour les événemens. M. Despréaux cependant trouvoit que les caracteres s'y ressem-

ſembloient trop, car c'eſt le roman de *Cléopatre* qu'il cenſure, quand il dit dans l'art poétique,

Souvent, ſans y penſer, un écrivain qui s'aime,
Forme tous ſes héros ſemblables à ſoi-même;
Tout a l'humeur gaſcone, en un auteur gaſcon:
Calprenede & Juba parlent du même ton.

Il eſt certain que ces deux ouvrages ſont écrits avec nobleſſe, mais avec beaucoup de négligence. Son dernier roman eſt *Pharamond*, dont il n'a travaillé que les ſept premiers tomes. Comme il en vouloit faire ſon chef-d'œuvre, il le compoſoit à loiſir. Il eſt en effet mieux écrit, & conduit avec plus d'art que les deux autres. Vaumoriere l'a fini, mais il s'en faut beaucoup que la fin vaille le commencement.

La tragédie de *Mithridate* de la Calprenede fut repréſentée pour la premiere fois, le jour des rois 1635. A la fin de la piece Mithridate prend une coupe empoiſonnée, & après avoir délibéré quelque tems, il dit en avalant le poiſon: *mais c'eſt trop différer*.... un plaiſant du parterre acheva le vers, en criant à haute voix: *le roi boit, le roi boit*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SARLOUIS, (*Géog. mod.*) ville de France démembrée de la Lorraine ſur la Saare, à quatre lieues de Sarbruck & à dix de Metz. Elle fut bâtie par Louis XIV. en 1680, & fortifiée à la maniere du maréchal de Vauban. *Long.* 24. 26. *latit.* 49. 20. (*D. J.*)

SARMALIA, ou *SARMALIUS*, ou *SARMALIUM*, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans la Galatie, ſur la route d'Ancyze à Tavia, ſelon l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

SARMAN, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, dans la province de Tripoli, auprès & de la dépendance de l'ancienne ville de ce nom. Elle eſt habitée par des Béréberes: mais il ne vient dans ſes environs ni orge, ni blé, parce que tout eſt ſable. (*D. J.*)

SARMANES *ou* SHAMMANES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc. & mod.*) c'eſt ainſi que l'on nommoit des prêtres ou philoſophes indiens, qui vivoient dans les déſerts & les forêts. Suivant S. Clément d'Aléxandrie, les *ſarmanes* n'habitoient jamais dans les villes, ni dans des maiſons; ils ne ſe nourriſſoient que de fruits, ne buvoient que de l'eau, ne ſe vêtiſſoient que d'écorces d'arbres, & gardoient le célibat.

Les *ſarmanes* ſont les mêmes hommes que Strabon a déſignés ſous le nom de *germanes*, qui étoient une eſpece de gymnoſophiſtes différens des brachmanes. Les *ſarmanes* étoient, ſuivant les Indiens du Malabar, les prêtres de l'Inde, avant les bramines, qui les chaſſerent du pays, les détruiſirent & s'emparerent de leurs fonctions, parce qu'ils ne vouloient point admettre la divinité des dieux *Viſtnou* & *Iſſuren*, non-plus que les livres de la théologie des Bramines qui ſont parvenus à faire oublier entierement les *ſarmanes* ou *shammanes*. Ces derniers regardoient comme leur législateur & leur dieu *Butta*, *Budda* ou *Pouta*, que l'on croit être le même que le *Sommona-kodom* des Siamois, qui eſt appellé *Pontiſat* ou le ſeigneur *Ponti*, dans quelques endroits de l'Indoſtan. C'eſt ce dieu qui eſt aujourd'hui révéré dans le royaume de Laos.

SARMATES *ou* SAUROMATES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) nation nombreuſe & belliqueuſe, qui étoit diviſée en pluſieurs tribus. Leur pays appellé *Sarmatie*, ſe diviſoit en Européenne & en Aſiatique; la premiere s'étendoit depuis la Viſtule, juſqu'au Pont-Euxin, au Boſphore cimmérien, le Palus Méotide, & étoit ſéparée par le Tanaïs, de la Sarmatie Aſiatique ou Scythie. Ce vaſte pays renfermoit ceux qui ſont connus aujourd'hui ſous le nom de *Pologne*, de *Ruſſie*, & une partie de la Tartarie.

Les *Sarmates* commencerent à menacer l'empire romain en 63 ſous l'empire de Néron: ils furent défaits en pluſieurs occaſions par Marc-Aurele, par Carus, par Conſtantin, ſous l'empire duquel ils furent chaſſés par leurs eſclaves nommés *Limigantes*; mais ils furent remis en poſſeſſion par l'empereur Conſtance. En 358, en 407, ils firent une irruption dans les Gaules avec pluſieurs autres nations barbares. Leur pays fut enſuite ſubjugué par les Huns ſous Attila.

SARMATIE, (*Géog. anc.*) *Sarmatie*, grande contrée, qui priſe en général, renferme divers grands pays de l'Europe & de l'Aſie. Les anciens la partageoient en deux parties, l'une appellée la *Sarmatie Aſiatique*; & l'autre *Sarmatie Européenne*. Le Boſphore Cimmérien, les Palus-Méotides & le Tanaïs, en faiſoient la ſéparation.

1°. La *Sarmatie aſiatique*, étoit terminée du côté du nord, ſelon Ptolomée, *l. V. c. ix.* par des terres inconnues; au couchant, par la *Sarmatie Européenne*, autrement par le Tanaïs, depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure dans les Palus-Méotides, & par le rivage oriental des Palus-Méotides, juſqu'au Boſphore Cimmérien; au midi, partie par le Pont-Euxin, depuis le Boſphore Cimmérien juſqu'au fleuve Corax; partie par la Colchide, l'Ibérie & l'Albanie, en tirant une ligne droite, depuis le Corax juſqu'à la côte de la mer Caſpienne; & à l'orient, par la Scythie en-deça de l'Imaüs. Ptolemée vous donnera la deſcription de cette *Sarmatie*. Tout ce pays étoit habité par un grand nombre de peuples, connus ſous des noms différens.

2°. La *Sarmatie européenne*, étoit bornée au nord, ſelon Ptolomée, *l. III. c. v.* par l'Océan Sarmatique, par le golfe Vénédique & par des terres inconnues; à l'occident, par la Viſtule & par les montagnes Sarmatiques; au midi, par les Jazyges Métanaſtes, par la Dace juſqu'à l'embouchure du Boriſthène, & de-là par le rivage du Pont-Euxin juſqu'au fleuve Carcinite; & à l'orient, par l'iſthme du fleuve Carcinite, par le Palus ou marais Byce, par le rivage du Palus-Méotide juſqu'à l'embouchure du Tanaïs, par ce fleuve, & au-delà par une ligne tirée vers le nord, au travers des terres inconnues. (*D. J.*)

SARMENIUS LAPIS, (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre qui ſervoit à polir l'or, & à qui on attribuoit la vertu de prévenir les avortemens.

SARMENT, ſ. m. (*Jardinage.*) ſe dit des brindilles que pouſſent quelques végétaux & qu'on ne peut qualifier de branches. La vigne, la coulevrée ſont de ce nombre.

SARNIUS LAPIS, (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom que Mercati donne à une pierre qui reſſemble à un amas de plantes pétrifiées.

SARNO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, près de la ſource du *Sarno*, à 5 milles de Nocera, à 8 de Nole, & à 13 au nord-oueſt de Salerne; elle a titre de duché, & un évêché ſuffragant de Salerne, érigé vers l'an 967. *Long.* 32. 12. *lat.* 40 47. (*D. J.*)

SARNO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Sarnus*, riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, aux confins de laquelle elle prend ſa ſource, & porte ſes eaux à la mer, ſur la côte du golfe de Naples. (*D. J.*)

SARNUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Campanie. Strabon, *l. V. p.* 24. & Pline, *l. III. c. v.* diſent que ce fleuve arroſoit la ville de Pompeii, & c'eſt ce qui a été cauſe que Stace Silv. *l. I. Carm. ij. v.* 265. lui a donné le ſurnom de *Pompejanus*.

Nec Pompejanus placeant magis otia Sarni.

Silius Italicus donne au *Sarnus* l'épithete de *mitis*.

Sarraſtes etiam populos, totuſque videres
Sarni *mitis opes*.

Il exhalte les richeſſes du *Sarnus*, ſans doute, parce que c'étoit une riviere navigable. Quant aux peuples *Sarraſtes* dont il parle, cette expreſſion eſt priſe de Virgile, où on lit Æneid, *l. VII. v.* 738.

Sarraſtes *populos, & quæ rigat æquora*, Sarnus.

Sur quoi Servius remarque, que ces peuples étoient ainſi appellés du nom du fleuve *Sarnus*, ſur les bords duquel ils habitoient. Le nom moderne du *Sarnus*, c'eſt *Sarno*. (*D. J.*)

SARON ou *SARONA*, (*Géog. ſacrée.*) les interpretes de l'Ecriture diſtinguent trois cantons dans la Paleſtine nommés *Saron*. Le premier étoit entre le mont Tabor & la mer de Tibériade. Le ſecond, entre la ville de Céſarée & Joppé. Le troiſieme étoit au-delà du Jourdain, & appartenoit à la tribu de Gad. Les cantons de ce nom étoient célebres dans le pays, pour leur agrément & leur fertilité; car Iſaïe dit comme en proverbe, *la beauté du Carmel & du Saron*. (*D. J.*)

SARON, ſ. m. (*Mythol.*) dieu particulier des matelots; les Grecs par cette raiſon lui avoient donné le nom du bras de mer qui eſt proche de Corinthe ou du golfe *Saronique*. Ce *Saron*, divinité, n'eſt autre vraiſſemblablement que le prince dont parle Pauſa-

nias, *in Corinth.* & qui étoit roi de Corinthe. „ Althépus, dit-il, fut le ſucceſſeur de *Saron*, qui bâtit un temple à Diane Saronique dans un lieu nommé le *marais Phabéen*. Ce prince chaſſant ſur le bord de la mer un cerf qui ſe mit à la nage, il le pourſuivit de même; mais épuiſé de forces, & laſſé de luter contre les flots, il ſe noya. Son corps fut apporté dans le bois ſacré de Diane, & inhumé dans le parvis du temple: cette aventure a été cauſe que le marais a changé de nom, & s'appelle le *marais Saronique*. (*D. J.*)

SARON, (*Géog. anc.*) lieu du Péloponnèſe, dans la contrée de Troezène, ſelon Etienne le géographe. Euſthathe parle auſſi du fleuve *Saron* qui étoit dans la même contrée, & qui, ſelon lui, avoit donné le nom au golfe Saronique. (*D. J.*)

SARON, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Ghilan; les géographes du pays, ſelon Tavernier, la mettent à 76. 20. *de longitude*, & à 36. 15. *de latitude*. (*D. J.*)

SARONIDES, ſ. m. plur. (*Hiſt. des Gaulois.*) druides du ſecond ordre, autrement nommés *Bardes*; ils jouoient des inſtrumens & chantoient à la tête des armées avant & après les combats, pour exciter & louer la valeur des ſoldats, ou blâmer ceux qui avoient trahi leur devoir. Le premier, & originairement l'unique collége des *Saronides*, étoit entre Chartres & Dreux; c'étoit auſſi le chef-lieu des druides, & l'on en voit encore des veſtiges. (*D. J.*)

SARONIES, (*Mithol.*) Σαρώνια, fêtes que l'on célébroit tous les ans à Troezène en l'honneur de Diane *Saronide*, ainſi nommée de Saron, le troiſieme roi de Troezène, qui bâtit un temple à la déeſſe, & inſtitua la fête en ſon honneur. Potter, *Archæolog. græc. t. I. pag.* 439. (*D. J.*)

SARONIQUE GOLFE, *Saronicus ſinus*, (*Géog. anc.*) golfe au midi de l'Attique: ce golfe, ſelon Strabon, *l. VIII.* étoit appellé *pont* par quelques-uns, & *détroit* par d'autres; ce qui fait, ajoute-t-il, qu'on l'appelle auſſi *mer Saronique*, πέλαγος Σαρωνικόν. Sa longueur ſe prenoit depuis Cenchrées juſqu'au promontoire *Sunium*; & ſa largeur ou ſon entrée, depuis ce promontoire juſqu'à celui du Péloponnèſe, appellé *Scyllæum*; car Euripide *Hippolito*, *v.* 1200. en parlant de Troezène, dit qu'elle étoit ſituée ſur la mer *Saronique*:

> Πρὸς πόντον ἤδη κειμένη Σαρωνικόν,
> *Sita jam ad mare Saronicum.*

Pline, *l. IV. c. v.* remarque que ce golfe étoit anciennement bordé d'une forêt de chênes, & que c'étoit-là l'origine de ſon nom.

Ce golfe ſi célebre dans l'hiſtoire ancienne, eſt enfermé entre le promontoire *Sunium*, appellé aujourd'hui *capo-Coloni*, ſur la côte de l'Attique, & le cap *Scyllæum*, à préſent *capo-Skillo*, ſur la côte de la Morée: ces promontoires ſont éloignés l'un de l'autre d'onze lieues. Il y a pluſieurs îles dans ce golfe; les principales ſont Egine, Coulouri, & Porus; & ce ſont les ſeules qui ſoient habitées. Ceux qui y demeurent avoient un vaivoide & un cadi, qui étoient communs à ces trois îles; mais ils ont jugé à propos de s'accommoder avec le capitan bacha, & de lui donner tous les ans ſept cens quatre-vingt piaſtres; ce qui les exempte de tous les droits qu'on auroit pu exiger d'eux. Ils pourroient vivre à leur aiſe, ſi les corſaires ne les incommodoient pas ſi ſouvent qu'ils font; puiſqu'ils ont aſſez de terres à cultiver pour le petit nombre d'habitans qui occupent ces trois îles.

Ce golfe prend aujourd'hui ſon nom d'*Egine*, quoique nos mariniers lui donnent celui d'*Engia*. C'eſt la plus haute pointe du promontoire *Sunium*, qu'on voit oueſt-nord-oueſt. On la découvre du mont Himette du ſud-oueſt à l'oueſt, & de Coulouri ou Salamine plus au ſud; on la compte à neuf lieues de la côte la plus proche de l'Attique, à douze de Porto-Lione, & environ à ſix de la Morée. Elle a près de quinze lieues de tour: il n'y a point de port pour les vaiſſeaux, & ils ſont obligés de donner fond entre les îlets Angeſtri, Douronite, & Moni. Il n'y a plus ni ville ni village, à la réſerve de celui d'Egine.

Le nom de *Saronique* donné à ce golfe, vient de ce que le fleuve Saron s'y décharge à l'oueſt vers l'Hexamile; car c'eſt ainſi qu'on appelle maintenant l'iſthme de Corinthe: la longueur du golfe eſt à-peu-près de 24 lieues. (*D. J.*)

SAROS, ſ. m. (*Aſtron.*) ou période chaldaïque, eſt un cycle qui contient 223 lunaiſons. Cette période eſt de 18 ans, & d'environ 11 jours, & elle ramene les éclipſes à-peu-près dans les mêmes points du ciel. M. Halley, après avoir reſtitué un paſſage de Pline, où il eſt parlé du *ſaros* chaldaïque, ou retour périodique des éclipſes après 223 lunaiſons, avoit fait uſage de cette période dès l'an 1684, pour en déduire les irrégularités du mouvement de la lune. *Voy.* LUNE. (*O*)

SAROZ, (*Géog. mod.*) comté de la haute Hongrie, aux confins de la Pologne, qui le borne à l'orient ſeptentrional. Il a les monts Krapach à l'orient, & les comtés de Scépus au couchant. (*D. J.*)

SARPEDON, (*Géog. anc.*) promontoire de la Cilicie; Strabon, *l. XIV. p.* 670. le met au voiſinage de l'embouchure du fleuve Calycadnus; Ptolomée, *l. V. c. viij.* qui le nomme *Sarpedonum extrema*, le marque ſur la côte de la Cétide, entre Aphrodyſia, & l'embouchure du Calycadnus.

Ce promontoire devint célebre par le traité de paix des Romains avec Antiochus: c'eſt de lui qu'Apollon avoit pris le nom de *Sarpedonius*: il y avoit à Séleucie, ſelon Zoſime, *l. I. c. lvij.* un temple d'Apollon Sarpédonien, & dans le temple un oracle. Strabon dit la même choſe de Diane, ſans néanmoins marquer que ce temple fût à Séleucie. Il y a auſſi dans la Cilicie, dit-il *l. XIV. p.* 676. un temple de Diane Sarpédonienne avec un oracle. (*D. J.*)

SARRASIN, *voyez* BLÉ NOIR.

SARRASINS, *ou* SARASINS, & SARAZINS, (*Hiſt. mod.*) peuples de l'Arabie, qui deſcendoient des *Saraceni*. Ils faiſoient la principale force de l'armée de Mahomet, & ſes ſucceſſeurs acheverent par leur bravoure, les conquêtes que ce fondateur de la religion muſulmane avoit commencées, & qu'il ſe propoſoit de pourſuivre quand il mourut en 633.

Les califes uniſſant comme lui l'autorité ſouveraine à la puiſſance pontificale, joignirent à l'Arabie déja conquiſe, le reſte de la Paleſtine, la Syrie, l'Egypte, & la Perſe.

Cet empire ſe démembra, & s'étendit dans la ſuite ſous la puiſſance de divers conquérans. Les Turcs, peuple venu du Turkeſtan en Aſie, après avoir embraſſé la religion muſulmane des *Sarraſins*, leur enleverent avec le tems de vaſtes pays, qui joints aux débris de Trébiſonde & de Conſtantinople, ont formé l'empire ottoman: l'Egypte eut pour gouverneurs ſes ſoudans particuliers.

Les *Sarraſins* qui avoient ſoumis les côtes de l'Afrique le long de la Méditerranée, furent appellés en Eſpagne par le comte Julien. On les nomme également *Sarraſins* à cauſe de leur origine, & *Maures*, parce qu'ils étoient établis dans les trois Mauritanies.

Le comte Julien étoit chez eux en ambaſſade, lorſque ſa fille fut deshonorée par Rodrigue roi d'Eſpagne. Le comte outragé s'adreſſa à eux pour ſe venger, & commandés par un émir, ils conquirent toute l'Eſpagne, après avoir gagné en 714 la célebre bataille où Rodrigue perdit la vie. L'archevêque Opas prêta ſerment de fidélité aux *Sarraſins*, & conſerva ſous eux beaucoup d'autorité ſur les égliſes chrétiennes que les vainqueurs tolérerent.

L'Eſpagne, à la réſerve des cavernes & des roches de l'Aſturie, fut ſoumiſe en 14 mois à l'empire des califes. Enſuite, ſous Abdérame, vers l'an 734, d'autres *Sarraſins* ſubjuguerent la moitié de la France; & quoique dans la ſuite ils furent affoiblis par les victoires de Charles Martel, & par leurs diviſions, ils ne laiſſerent pas de conſerver des places dans la Provence.

„ En 828, les mêmes *Sarraſins* qui avoient ſubjugué l'Eſpagne, firent des incurſions en Sicile, „ & deſolerent cette île, ſans que les empereurs „ grecs, ni ceux d'occident, puſſent alors les en „ chaſſer. Ces conquérans alloient ſe rendre maîtres „ de l'Italie, s'ils avoient été unis; mais leurs fautes ſauverent Rome, comme celles des Carthaginois la ſauverent autrefois.

„ Ils partent de Sicile en 846 avec une flotte nombreuſe: ils entrent par l'embouchure du Tibre; „ & ne trouvant qu'un pays preſque deſert, ils vont „ aſſiéger Rome. Ils prirent les dehors, & ayant „ pillé la riche égliſe de ſaint Pierre hors des murs, „ ils leverent le ſiége pour aller combattre une armée de François qui venoit ſecourir Rome, ſous „ un général de l'empereur Lothaire. L'armée françoiſe fut battue; mais la ville rafraîchie fut man- „ quée;

„ quée; & cette expédition qui devoit être une conquête, ne devint par leur mésintelligence, qu'une „ simple incursion „.

Cependant ils étoient alors redoutables à-la-fois à Rome & à Constantinople; maîtres de la Perse, de la Syrie, de l'Arabie, de toutes les côtes d'Afrique jusqu'au mont Atlas, & des trois quarts de l'Espagne. Il faut lire l'histoire de ces peuples & de leurs conquêtes par M. Ockley; elle a été imprimée à Paris, en 1748, 2. vol. *in*-4°.

Ce que je ne puis m'empêcher de remarquer, c'est que cette nation ne songea pas plutôt à devenir la maîtresse du monde, qu'à l'exemple des autres, qui avant elle en avoient fait la conquête, elle se déclara d'une maniere particuliere en faveur des Sciences; elle donna retraite aux Lettres chassées de Rome & d'Athènes. On cultiva la Philosophie dans les académies du Caire, de Constantine, de Sigilsmèse, de Basora, d'Hubbede, de Fez, de Maroc, de Tunis, de Tripoli, d'Alexandrie, & de Coufah.

Malheureusement les *Sarrasins* l'avoient reçue fort altérée des mains des derniers interpretes, & ils n'étoient point en état de le rétablir dans son véritable sens. Ils y trouvoient trop d'obstacles, & dans leur langue, qui leur rendoit le tour des langues étrangeres difficile à entendre, & dans le caractere de leur génie, plus propre à courir après le merveilleux, ou à approfondir des subtilités, qu'à s'arrêter à des vérités solides.

Leur théologie rouloit sur des idées abstraites; ils se perdoient dans leurs recherches profondes sur les noms de Dieu & des anges: ils tournoient en astrologie judiciaire, la connoissance qu'ils avoient du ciel: enfin, attachant des mysteres & des secrets à de simples symboles, ils croyoient posséder l'art de venir à bout de leurs desseins, par un usage arbitraire de lettres ou de nombres.

Les juifs jouirent en orient de la plus grande tolérance, sous la domination des *Sarrasins*. Persécutés par-tout ailleurs, ils avoient une ressource dans la bonté des califes, soit que les Mahométans usassent de cette indulgence, en considération de ce que leur prophete s'étoit servi d'un juif pour rédiger l'alcoran; soit que ce fût un effet de la douceur qu'inspire naturellement l'amour des Lettres. Les juifs eurent la permission d'établir leurs académies de Frora & de Pieudébita, au voisinage de Coufah & de Bagdat, où les princes *Sarrasins* tenoient successivement le siége de leur empire.

Ils emprunterent de leurs nouveaux maîtres l'usage de la Grammaire, & employerent alors la massore à l'exemple des *Sarrasins*, qui avoient ajouté des points à l'alcoran du tems d'Omar: ils firent aussi des traductions de livres arabes.

Enfin, comme les *Sarrasins* aimoient sur-tout l'Astronomie & la Médecine, les juifs s'appliquerent avec succès à ces deux sciences, qui ont été souvent depuis une source de gloire & de richesses pour plusieurs particuliers de cette nation. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SARRASINS *ou* ARABES, *philosophie des*, (*Hist. de la Philosophie.*) *voyez* ce que nous en avons déja dit à l'*article* ARABES, où nous avons conduit l'histoire philosophique de ces peuples depuis sa premiere origine, jusqu'au tems de l'islamisme. C'est à ce moment que nous allons la reprendre. Les sciences s'éteignoient par-tout; une longue suite de conquérans divers avoient bouleversé les empires subsistans, & laissé après eux l'ignorance & la misere; les Chrétiens même s'étoient abrutis, lorsque les *Sarrasins* feuilleterent les livres d'Aristote, & releverent la Philosophie défaillante.

Les Arabes n'ont connu l'écriture que peu de tems avant la fondation de l'égire. Antérieurement à cette époque on peut les regarder comme des idolâtres grossiers, sur lesquels un homme qui avoit quelque éloquence naturelle pouvoit tout. Tels furent Sahan, Wayel, & sur-tout Kossus: ceux qu'ils désignerent par le titre de *chated*, étoient pâtres, astrologues, musiciens, médecins, poëtes, législateurs & prêtres; caracteres qu'on ne trouve jamais réunis dans une même personne, que chez les peuples barbares & sauvages. Ouvrez les fastes des nations; & lorsqu'ils vous entretiendront d'un homme chargé d'interpreter la volonté des dieux, de les invoquer dans les tems de calamités générales, de chanter les faits mémorables, d'ordonner des entreprises, d'infliger des châtimens, de décerner des récompenses, de prescrire des lois ecclésiastiques, politiques & civiles, de marquer des jours de repos & de travail, de lier ou d'absoudre, d'assembler ou de disperser, d'armer ou de désarmer, d'imposer les mains pour guérir ou pour exterminer; concluez que c'est le tems de la profonde ignorance. A mesure que la lumiere s'accroîtra, vous verrez ces fonctions importantes se séparer; un homme commandera; un autre sacrifiera; un troisieme guérira; un quatrieme plus sacré les immortalisera par ses chants.

Les Arabes avoient peut-être avant l'islamisme quelques teintures de poésie & d'astrologie, telles qu'on peut les supposer à un peuple qui parle une langue fixée, mais qui ignore l'art d'écrire.

Ce fut un habitant d'Ambare, appellé *Moramere*, qui inventa les caracteres arabes peu de tems avant la naissance de Mahomet, & cette découverte demeura si secrette entre les mains des coraishites, qu'à peine se trouvoit-il quelqu'un qui sût lire l'alcoran lorsque les exemplaires commencerent à s'en multiplier. Alors la nation étoit partagée en deux classes, l'une d'érudits, qui savoient lire, & l'autre d'idiots. Les premiers résidoient à Médine, les seconds à la Mecque. Le saint prophete ne savoit ni lire ni écrire: de-là la haine des premiers musulmans contre toute espece de connoissance; le mépris qui s'en est perpétué chez leurs successeurs; & la plus longue durée garantie aux mensonges religieux dont ils sont entêtés.

Voyez à l'article ARABES ce qui concerne les Nomades & les Zabiens.

Mahomet fut si convaincu de l'incompatibilité de la Philosophie & de la Religion, qu'il décerna peine de mort contre celui qui s'appliqueroit aux arts libéraux: c'est le même pressentiment dans tous les tems & chez tous les peuples, qui a fait hasarder de décrier la raison.

Il étoit environné d'idolâtres, de zabiens, de juifs & de chrétiens. Les idolâtres ne tenoient à rien; les zabiens étoient divisés; les juifs misérables & méprisés; & les chrétiens partagés en monophysites ou jacobites & orthodoxes, se déchiroient. Mahomet sut profiter de ces circonstances pour les amener tous à un culte qui ne leur laissoit que l'alternative de choisir de belles femmes, ou d'être exterminés.

Le peu de lumiere qui restoit s'affoiblit au milieu du tumulte des armes, & s'éteignit au sein de la volupté; l'alcoran fut le seul livre; on brûla les autres, ou parce qu'ils étoient superflus s'ils ne contenoient que ce qui est dans l'alcoran, ou parce qu'ils étoient pernicieux, s'ils contenoient quelque chose qui n'y fût pas. Ce fut le raisonnement d'après lequel un des généraux *sarrazins* fit chauffer pendant six mois les bains publics avec les précieux manuscrits de la bibliotheque d'Alexandrie. On peut regarder Mahomet comme le plus grand ennemi que la raison humaine ait eu. Il y avoit un siecle que sa religion étoit établie, & que ce furieux imposteur n'étoit plus, lorsqu'on entendoit des hommes remplis de son esprit s'écrier que Dieu puniroit le calife Almamon, pour avoir appellé les sciences dans ses états, au détriment de la sainte ignorance des fideles croyans; & que si quelqu'un l'imitoit, il falloit l'empaler, & le porter ainsi de tribu en tribu, précédé d'un héraut qui diroit, voilà quelle a été & quelle sera la récompense de l'impie qui préférera la Philosophie à la tradition & au divin alcoran.

Les Ommeades qui gouvernerent jusqu'au milieu du second siecle de l'hégire, furent des défenseurs rigoureux de la loi de l'ignorance, & de la politique du saint prophete. L'aversion pour les Sciences & pour les Arts se ralentit un peu sous les Abassides. Au commencement du jx. siecle, Abul-Abbas Al-Mamon & ses successeurs, instituerent les pélerinages, éleverent des temples, prescrivirent des prieres publiques, & se montrerent si religieux, qu'ils purent accueillir la science & les savans s'exposer.

Le calife Walid défendit aux chrétiens l'usage de la langue grecque; & cet ordre singulier donna lieu à quelques traductions d'auteurs étrangers en arabe.

Abug-Jaafar Al-mansor, son successeur, osa attacher auprès de lui un astrologue & deux médecins chrétiens, & étudier les Mathématiques & la Philosophie: on vit paroître sans scandale deux livres d'Homere traduits en syriaque, & quelques autres ouvrages.

Aburg-Jaafar Haron Raschid marcha sur les traces d'Al-mansor, aima la poésie, proposa des récompenses

ses aux hommes de lettres, & leur accorda une protection ouverte.

Ces souverains sont des exemples frappans de ce qu'un prince aimé de ses peuples peut entreprendre & exécuter. Il faut qu'on sache qu'il n'y a point de religion que les mahométans haïssent autant que la chrétienne; que les savans que ces califes abassides rassemblerent autour d'eux, étoient presque tous chrétiens; & que le peuple heureux sous leur gouvernement, ne songea pas à s'en offenser.

Mais le regne d'Al-Mamon, ou Abug Jaafar Abdallah, fut celui des Sciences, des Arts, & de la Philosophie; il donna l'exemple, il s'instruisit. Ceux qui prétendoient à sa faveur, cultiverent les sciences. Il encouragea les *Sarrasins* à étudier; il appella à sa cour ceux qui passoient pour versés dans la littérature greeque, juifs, chrétiens, arabes ou autres, sans aucune distinction de religion.

On sera peut-être surpris de voir un prince musulman fouler aux piés si fierement un des points les plus importans de la religion dominante; mais il faut considérer que la plûpart des habitans de l'Arabie étoient chrétiens; qu'ils exerçoient la Médecine, connoissance également utile au prince & au prêtre, au sujet hérétique & au sujet orthodoxe; que le commerce qu'ils faisoient les rendoit importans; & que malgré qu'ils en eussent, par une supériorité nécessaire des lumieres sur l'ignorance, les *Sarrasins* leur accordoient de l'estime & de la vénération. Philopone, philosophe aristotélicien, se fit respecter d'Amram, général d'Omar, au milieu du sac d'Alexandrie.

Jean Mesué fut versé dans la Philosophie, les Lettres & la Médecine; il eut une école publique à Bagdat; il fut protégé des califes, depuis Al-Rashide Al-Mamom, jusqu'à Al-Motawaccille; il forma des disciples, parmi lesquels on nomme Honam Ebn Isaac, qui étoit arabe d'origine, chrétien de religion, & médecin de profession.

Honam traduisit les Grecs en arabe, commenta Euclide, expliqua l'almageste de Prolomée, publia les livres d'Eginete, & la somme philosophique aristotélique de Nicolas, en syriaque, & fit connoître par extraits Hippocrate & Galien.

Les souverains font de l'esprit des peuples tout ce qu'il leur plaît; au tems de Mesué, ces superstitieux musulmans, ces féroces contempteurs de la raison, voyoient sans chagrin une école publique de philosophie s'ouvrir à côté d'une mosquée.

Cependant les imprudens chrétiens attaquoient l'alcoran, les juifs s'en mocquoient, les philosophes le négligeoient, & les fideles croyans sentoient la nécessité de jour en jour plus urgente de recourir à quelques hommes instruits & persuadés, qui défendissent leur culte, & qui repoussassent les attaques de l'impiété. Cette nécessité les réconcilia encore avec l'érudition; mais bientôt on attacha une foule de sens divers aux passages obscurs de l'alcoran; l'un y vit une chose, un autre y vit une autre chose; on disputa, & l'on se divisa en sectes qui se damnerent réciproquement. Cependant l'Arabie, la Syrie, la Perse, l'Egypte, se peuplerent de philosophes, & la lumiere échappée de ces contrées commença à joindre en Europe.

Les contemporains & les successeurs d'Al-mamon se conformerent à son goût pour les sciences; elles furent cultivées jusqu'au moment où effrayées, elles s'enfuirent dans la Perse, dans la Scythie & la Tartarie, devant Tamerlan. Un second fléau succéda à ce premier; les Turcs renverserent l'empire des *Sarrasins*, & la barbarie se renouvella avec ses ténebres.

Ces événemens qui abrutissoient des peuples, en civilisoient d'autres, les transmigrations forcées conduisirent quelques savans en Afrique & dans l'Espagne, & ces contrées s'éclairerent.

Après avoir suivi d'un coup-d'œil rapide les révolutions de la science chez les *Sarrasins*, nous allons nous arrêter sur quelques détails.

Le mahométisme est divisé en plus de soixante & dix sectes: la diversité des opinions tombe particulierement sur l'unité de Dieu & ses attributs, ses decrets & son jugement, ses promesses & ses châtimens, la prophétie & les fonctions du sacerdoce: de-là les Hanifites, les Melkites, les Schafites, les Henbalites, les Mutazalites, *&c.* . . . . & toutes ces distinctions extravagantes qui sont nées, qui naissent & qui naîtront dans tous les tems & chez tous les peuples où l'on appliquera les notions de la Philosophie aux dogmes de la Théologie. La fureur de concilier Aristote avec Mahomet, produisit parmi les musulmans les même folies que la même fureur de concilier le même philosophe avec Jesus-Christ avoit produites ou produisit parmi les chrétiens; ils eurent leur *al-calam* ou théosophie.

Dans les commencemens les musulmans prouvoient la divinité de l'alcoran avec un glaive bien tranchant: dans la suite, ils crurent devoir employer aussi la raison; & ils eurent une philosophie & une théologie scholastique, & des molinistes & des jansénistes, & des déistes & des pyrrhoniens, & des athées & des sceptiques.

Alkinde naquit à Basra de parens illustres; il fut chéri de Al-Mamon, de Al-Mosateme & de Ahmede; il s'appliqua particulierement aux Mathématiques & à la Philosophie: Aristote étoit destiné à étouffer ce que la nature produiroit de génie chez presque tous les peuples; Alkindi fut une de ses victimes parmi les *Sarrasins*. Après avoir perdu son tems aux cathégories, aux prédicamens, à l'art sophistique, il se tourna du côté de la Médecine avec le plus grand succès; il ne négligea pas la philosophie naturelle; ses découvertes le firent soupçonner de magie. Il avoit appliqué les Mathématiques à la Philosophie; il appliqua la Philosophie à la Médecine; il ne vit pas que les Mathématiques détruisoient les systèmes en Philosophie, & que la Philosophie les introduisoit en Médecine. Il fut ecclectique en religion; il montra bien à un interprete de la loi qui le déchiroit publiquement, & qui avoit même attenté à sa vie, la différence de la Philosophie & de la superstition; il auroit pu le châtier, ou employer la faveur dont il jouissoit a la cour, & le perdre; il se contenta de le reprimander doucement, & de lui dire; „ ta religion „ te commande de m'ôter la vie, la mienne de te rendre meilleur si je puis: viens que je t'instruise, & „ tu me tueras après si tu veux „. Que pense-t-on qu'il apprit à ce prêtre fanatique? l'Arithmétique & la Géométrie. Il n'en fallut pas davantage pour l'adoucir & le réformer; c'est peut-être ainsi qu'il en faudroit user avec les peuples feroces, superstitieux & barbares. Faites précéder le missionnaire par un géométre; qu'ils sachent combiner des vérités, & puis vous leur ferez combiner ensuite des idées plus difficiles.

Thabit suivit la méthode d'Alkindi; il fut géométre, philosophe, théologien & médecin sous le calife Mootade. Il naquit l'an de hégire 221, & mourut l'an de la même époque 288.

Al-Farabe méprisa les dignités & la richesse, s'enfuit de la maison paternelle, & s'en alla entendre Mesué à Bagdad; il s'occupa de la Dialectique, de la Physique, de la Métaphysique, & de la Politique; il joignit à ces études celles de la Géométrie, de la Medecine, & de l'Astronomie, sans lesquelles on ne se distinguoit pas dans l'école de Mesué. Sa réputation parvint jusqu'à l'oreille des califes; on l'appella; on lui proposa des récompenses, mais rien ne lui parut préférable aux douceurs de la solitude & de la méditation; il abandonna la cour au crime, à la volupté, à la fausseté, à l'ambition, au mensonge & à l'intrigue: celui-ci ne fut pas seulement de la philosophie, il fut philosophe; une seule chose l'affligeoit, c'est la briéveté de la vie, l'infirmité de l'homme, ses besoins naturels, la difficulté de la science, & l'étendue de la nature. Il disoit, du pain d'orge, de l'eau d'un puits, un habit de laine; & loin de moi ces joies trompeuses, qui finissent par des larmes. Il s'étoit attaché à Aristote; il embrassa les mêmes objets. Ses ouvrage furent estimés des Arabes & des Juifs: ceux-ci les traduisirent dans leur langue. Il mourut l'an 339 de l'hégire, à l'âge de 80 ans.

Eschari ou al-Asshari appliqua les principes de la philosophie péripatéticienne aux dogmes revélés de l'islamisme, fit une théologie nouvelle, & devint chef de la secte appellée de son nom des *Asharites*; c'est un syncretisme théosophique. Il avoit été d'abord motazalite, & il étoit dans le sentiment que Dieu est nécessité de faire ce qu'il y a de mieux pour chaque être; mais il quitta cette opinion.

Asshari, suivant à toute outrance les abstractions, distinctions, précisions aristotéliques, en vint à soutenir que l'existence de Dieu différoit de ses attributs.

Il ne vouloit pas qu'on instituât de comparaison entre le créateur & la créature. Maimonide qui vivoit au milieu de tous ces héréfiarques musulmans, dit qu'Aristote attribuoit la diversité des individus à l'accident, Asaria à la volonté, Mutazali à la sagesse;

& il

& il ajoute pour nous autres Juifs, c'eſt une ſuite du mérite de chacun & de la raiſon générale des choſes.

La doctrine d'Aſshari fit les progrès les plus rapides. Elle trouva des ſectateurs en Aſie, en Afrique, & en Eſpagne. Ce fut le docteur orthodoxe par excellence. Le nom d'héréſiarque demeura aux autres théologiens. Si quelqu'un oſoit accuſer de fauſſeté le dogme d'Aſshari, il encouroit peine de mort. Cependant il ne ſe ſoutint pas avec le même crédit en Aſie & en Egypte. Il s'éteignit dans la plûpart des contrées au tems de la grande révolution; mais il ne tarda pas à ſe renouveller, & c'eſt aujourd'hui la religion dominante; on l'explique dans les écoles; on l'enſeigne aux enfans; on l'a miſe en vers, & je me ſouviens bien, dit Léon, qu'on me faiſoit apprendre ces vers par cœur quand j'étois jeune.

Abul Huſſein Eſſophi ſuccéda à al-Aſshari. Il naquit à Bagdad; il y fut élevé; il y apprit la philoſophie & les mathématiques, deux ſciences qu'on faiſoit marcher enſemble & qu'il ne faudroit jamais ſéparer. Il poſſéda l'aſtronomie au point qu'on dit de lui, que la terre ne fut pas auſſi-bien connue de Ptolomée que le ciel d'Eſſophi. Il imagina le premier un planiſphere, où le mouvement des planetes étoit rapporté aux étoiles fixes. Il mourut l'an 383 de l'hégire.

Qui eſt-ce qui a parcouru l'hiſtoire de la Médecine & qui ignore le nom de Raſès, ou al-Raſe, ou Abubecre? Il naquit à Rac, ville de Perſe, d'où ſon pere l'emmena à Bagdad pour l'initier au commerce; mais l'autorité ne ſubjugue pas le génie. Raſès étoit appellé par la nature à autre choſe qu'à vendre ou acheter. Il prit quelque teinture de Médecine, & s'établit dans un hôpital. Il crut que c'étoit là le grand livre du médecin, & il crut bien. Il ne négligea pas l'érudition de la philoſophie, ni celle de ſon art; ce fut le Galien des Arabes. Il voyagea: il parcourut différens climats. Il converſa avec des hommes de toutes ſortes de profeſſions; il écouta ſans diſtinction quiconque pouvoit l'inſtruire ou des médicamens, ou des plantes, ou des métaux, ou des animaux, ou de la philoſophie, ou de la chirurgie, ou de l'hiſtoire naturelle, ou de la phyſique, ou de la chimie. Arnauld de Villeneuve diſoit de lui: cet homme fut profond dans l'expérience, ſûr dans le jugement, hardi dans la pratique, clair dans la ſpéculation. Son mérite fut connu d'Almanſor qui l'appella en Eſpagne, où Raſès acquit des richeſſes immenſes. Il devint aveugle à quatre-vingt ans, & mourut à Cordoue âgé de quatre-vingt-dix, l'an de l'hégire 101. Il laiſſa une multitude incroyable d'opuſcules; il nous en reſte pluſieurs.

Avicenne naquit à Bochara l'an 370 de l'hégire, d'un pere qui connut de bonne heure l'eſprit excellent de ſon fils & le cultiva. Avicienne, à l'âge où les enfans bégayent encore, parloit diſtinctement d'arithmétique, de géométrie, & d'aſtronomie. Il fut inſtruit de l'islamiſme dans la maiſon; il alla à Bagdad étudier la médecine & la philoſophie rationelle & expérimentale. J'ai pitié de la maniere dont nous employons le tems, quand je parcours la vie d'Avicenne. Les jours & les nuits ne lui ſuffiſoient pas, il en trouvoit la durée trop courte. Il faut convenir que la nature leur avoit été bien ingrate, à lui & à ſes contemporains, ou qu'elle nous a bien favoriſés, ſi nous devenons plus ſavans au milieu du tumulte & des diſtractions, qu'ils ne l'ont été après leurs veilles, leurs peines, & leur aſſiduité. Son mérite le conduiſit à la cour; il y jouit de la plus grande conſidération; mais il ignoroit le ſort qui l'attendoit. Il tomba tout-à-coup du faîte des honneurs & de la richeſſe au fond d'un cachot. Le ſultan Jaſochbagh avoit conféré le gouvernement de la contrée natale d'Avicienne à ſon neveu. Celui-ci s'étoit attaché notre philoſophe en qualité de médecin, lorſque le ſultan allarmé ſur la conduite de ſon neveu, réſolut de s'en défaire par le poiſon, & par la main d'Avicenne. Avicenne ne voulut ni manquer au maître qui l'avoit élevé, ni à celui qu'il ſervoit. Il garda le ſilence & ne commit point le crime; mais le neveu de Joſochbagh inſtruit avec le tems du projet atroce de ſon oncle, punit ſon médecin du ſecret qu'il lui en avoit fait. Sa priſon dura deux ans. Sa conſcience ne lui reprochoit rien, mais le peuple qui juge, comme on fait, le regardoit comme un monſtre d'ingratitude. Il ne voyoit pas qu'un mot indiſcret auroit armé les deux princes, & fait répandre des fleuves de ſang. Avicenne fut un homme voluptueux; il écouta le penchant qu'il avoit au plaiſir; & ſes excès furent ſuivis d'une dyſſenterie qui l'emporta, l'an 428 de l'hégire. Lorſqu'il étoit entre la mort & la vie, les inhumains qui l'environnoient lui diſoient: eh bien, grand médecin, que ne te guéris-tu? Avicenne indigné ſe fit apporter un verre d'eau, y jetta un peu d'une poudre qui la glaça ſur-le-champ, dicta ſon teſtament, prit ſon verre de glace, & mourut. Il laiſſa à ſon fils unique, Hali, homme qui s'eſt fait un nom dans l'hiſtoire de la Médecine, une ſucceſſion immenſe. Freind a dit d'Avicenne, qu'il avoit été louche en médecine & aveugle en philoſophie; ce jugement eſt ſévere. D'autres prétendent que ſon *Canon medicinæ*, prouve avec tous ſes défauts, que ce fut un homme divin; c'eſt aux gens de l'art à l'apprécier.

Sortis de l'Aſie, nous allons entrer en Afrique & dans l'Europe, & paſſer chez les Maures. Eſſereph-Eſſachalli, le premier qui ſe préſente, naquit en Sicile; ce fut un homme inſtruit & éloquent. Il eut les connoiſſances communes aux ſavans de ſon tems, mais il les ſurpaſſa dans la coſmographie. Il fut connu & protégé du comte Roger qui préféroit la lecture du *ſpatiatorium locum* d'Eſſachalli, à celle de l'almageſte de Ptolomée parce que Ptolomée n'avoit traité que d'une partie de l'univers, & qu'Eſſachalli avoit embraſſé l'univers entier. Ce philoſophe ſe défit des biens qu'il tenoit de ſon ſouverain, renonça aux eſpérances qu'il pouvoit encore fonder ſur ſa libéralité, quitta la cour & la Sicile, & ſe retira dans la Mauritanie.

Thograi naquit à Iſpahan. Il fut poëte, hiſtorien, orateur, philoſophe, médecin & chimiſte. Cet homme né malheureuſement pour ſon bonheur, accablé des bienfaits de ſon maître, élevé à la ſeconde dignité de l'empire, toujours plus riche, plus conſidéré, & plus mécontent, n'ouvroit la bouche, ne prenoit la plume que pour ſe plaindre de la perverſité du ſort & de l'injuſtice des hommes; c'étoit le ſujet d'un poëme qu'il compoſoit lorſque le ſultan ſon maître entra dans ſa tente. Celui-ci, après en avoir lû quelques vers, lui dit: „ Thograi, je vois que tu es mal avec toi-„ même; écoute, & reſſouviens-toi de ma prédiction. „ Je commande à la moitié de l'Aſie; tu es le premier „ d'un grand empire après moi; le ciel a verſé ſur „ nous ſa faveur, il ne dépend que de nous d'en jouir. „ Craignons qu'il ne puniſſe un jour notre ambition „ par quelques revers; nous ſommes des hommes, ne „ veuillons pas être des dieux „. Peu de tems après, „ le ſultan, plus ſage dans la ſpéculation que dans la pratique, fut jetté dans un cachot avec ſon miniſtre. Thograi fut mis à la queſtion & dépouillé de ſes tréſors, peu de tems après, & fut condanné de périr attaché à un arbre & percé de fleches. Ce ſupplice ne l'abattit point. Il montra plus de courage qu'on n'en devoit attendre d'une ame que l'avarice avoit avilie. Il chanta des vers qu'il avoit compoſés; brava la mort; il inſulta à ſes ennemis, & s'offrit ſans pâlir à leurs coups. On exerça la férocité juſque ſur ſon cadavre, qui fut abandonné aux flammes. Il a écrit des commentaires hiſtoriques ſur les choſes d'Aſie & de Perſe, & il nous a laiſſé un ouvrage d'alchimie intitulé *deſloratio naturæ*. Il paroît s'être ſouſtrait au joug de l'ariſtotéliſme, pour s'attacher à la doctrine de Platon. Il avoit médité ſa république. D'un grand nombre de poëmes dans leſquels il avoit célébré les hommes illuſtres de ſon tems, il ne nous en reſte qu'un dont l'argument eſt moral.

L'hiſtoire de la philoſophie & de la médecine des *Sarraſins* d'Eſpagne nous offre d'abord les noms d'Avenzoar & d'Avenpas.

Avenzoar naquit à Séville; il profeſſa la Philoſophie, & exerça la médecine avec un déſintéreſſement digne d'éloge. Il ſoulageoit les malades indigens du ſalaire qu'il recevoit des riches. Il eut pour diſciples Avenpas, Averroës & Raſis. Il bannit les hypothèſes de la Médecine, & la ramena à l'expérience & à la raiſon. Il mourut l'an de l'hégire 1064.

Le médecin *Avenpas* fut une eſpece de théoſophe. Sa philoſophie le rendit ſuſpect; il fut empriſonné à Cordoue comme impie ou comme hérétique. Il y avoit alors un aſſez grand nombre d'hommes qui s'imaginant perfectionner la religion par la Philoſophie, corrompoient l'une & l'autre. Cette manie qui ſe décéloit dans l'islamiſme, devoit un jour ſe manifeſter avec une force bien autre dans le Chriſtianiſme. Elle prend ſon origine dans une ſorte de puſillanimité religieuſe très-naturelle. Avenpas mourut l'an 1025 de l'hégire.

Alga-

Algazel s'illuſtra par ſon apologie du mahométiſme contre le judaïſme & le Chriſtianiſme. Il profeſſa la philoſophie, la théologie & le droit islamitique à Bagdad. Jamais école ne fut plus nombreuſe que la ſienne. Riches, pauvres, magiſtrats, nobles, artiſans, tous accoururent pour l'entendre. Mais un jour qu'on s'y attendoit le moins, notre profeſſeur diſparut. Il prit l'habit de pélerin; il alla à la Meque; il parcourut l'Arabie, la Syrie & l'Egypte: il s'arrêta quelque tems au Caire pour y entendre Etartoſe, célebre théologien islamite. Du Caire, il revint à Bagdad où il mourut, âgé de 55 ans, l'an 1005 de l'hégire. Il étoit de la ſecte de Al-Afshari. Il écrivit de l'unité de Dieu contre les Chrétiens. Sa foi ne fut pas ſi aveugle qu'il n'eut le courage & la témérité de reprendre quelque choſe dans l'alcoran, ni ſi pure, qu'elle n'ait excité la calomnie des zélés de ſon tems. On loue l'élégance & la facilité de ſes poëmes; ils ſont tous moraux. Après avoir expoſé les ſyſtèmes des philoſophes dans un premier ouvrage, intitulé, *de opinionibus philoſophorum*, il travailla à les réfuter dans un ſecond qu'il intitula, *de deſtructione philoſophorum*.

Tophail, né à Séville, chercha à ſortir des ruines de ſa famille par ſes talens. Il étudia la Médecine & la Philoſophie; il s'attacha à l'ariſtotéliſme: il eut un tour poëtique dans l'eſprit. Averroës fait grand cas de l'ouvrage où il introduit un homme abandonné dans un fort & nourri par une biche, s'élevant par les ſeules forces de la raiſon à la connoiſſance des choſes naturelles & ſurnaturelles, à l'exiſtence de Dieu, à l'immortalité de l'ame, & à la béatitude intuitive de Dieu après la mort. Cette fable s'eſt conſervée juſqu'à nos jours; elle n'a point été compriſe dans la perte des livres qui a ſuivi l'expulſion des Maures hors de l'Eſpagne. Leibnitz l'a connue & admirée. Thophail mourut dans ſa patrie l'an 1071 de l'hégire.

Averroës fut diſciple de Thophail. Cordoue fut ſa patrie. Il eut des parens connus par leurs talens, & reſpectés par leurs poſtes. On dit que ſon aïeul entendit particuliérement le droit mahométan, ſelon l'opinion de Malichi.

Pour ſe faire une idée de ce que c'eſt que le droit mahométan, il faut ſavoir 1°. que les diſputes de religion chez les Muſulmans, ont pour objet, ou les mots, ou les choſes, & que les choſes ſe diviſent en articles de foi fondamentaux, & en articles de foi non fondamentaux; 2°. que leurs lieux théologiques, ſont la divine Ecriture ou l'alcoran; l'aſſonnah ou la tradition; le conſentement & la raiſon. S'éleve-t-il un doute ſur le licite ou l'illicite, on ouvre d'abord l'alcoran; s'il ne s'y trouve aucun paſſage formel ſur la queſtion, on a recours à la tradition; la tradition eſt-elle muette, on aſſemble des ſavans, & l'on compte les voix; les ſentimens ſont-ils partagés, on conſulte la raiſon. Le témoignage de la raiſon eſt le dernier auquel on s'en rapporte. Il y a plus; les uns rejettent abſolument l'autorité de la raiſon, tels ſont les aſphahanites; d'autres la préferent aux opinions des docteurs, tels ſont les hanifites; il y en a qui balancent les motifs; il y en a au contraire au jugement deſquels rien ne prévaut ſur un paſſage précis. Au reſte, quelque parti que l'on prenne, on n'eſt accuſé ni d'erreur, ni d'incrédulité. Entre ces caſuiſtes, Malichi fut un des plus célebres. Son ſouverain s'adreſſa quelquefois à lui, mais la crainte ne la porta jamais à interpreter la loi au gré de la paſſion de l'homme puiſſant qui le conſultoit. Le calife Rashid l'ayant invité à venir dans ſon palais inſtruire ſes enfans, il lui répondit: „ La ſcience ne vient point à nous, mais allons à elle „; & le ſultan ordonna que ſes enfans fuſſent conduits au temple avec les autres. L'approche de la mort, & des jugemens de Dieu lui rappella la multitude de ſes déciſions: il ſentit alors tout le danger de la profeſſion de caſuiſte; il verſa des larmes ameres en diſant: „ Eh, que ne m'a-t-on donné autant de coups de verges, que j'ai décidé des cas de conſcience? Dieu va donc comparer mes jugemens avec ſa juſtice: je ſuis perdu „. Cependant ce docteur s'étoit montré en toute circonſtance d'une équité & d'une circonſpection peu commune.

Averroës embraſſa l'aſsphariſme. Il étudia la théologie & la philoſophie ſcholaſtique, les mathématiques & la médecine. Il ſuccéda à ſon pere dans les fonctions de juge & de grand-prêtre à Cordoue. Il fut appellé à la cour du calife Jacque Al-Manſor, qui le chargea de réformer les lois & la juriſprudence. Il s'acquitta dignement de cette commiſſion importante. Al-Manſor, à qui il avoit préſenté ſes enfans, les chérit; il demanda le plus jeune au pere, qui le lui refuſa. Ce jeune homme aimoit le cherif & la cour. La maiſon paternelle lui devint odieuſe; il ſe détermina à la quitter, contre le ſentiment de ſon pere, qui le maudit, & lui ſouhaita la mort.

Averroës jouiſſoit de la faveur du prince, & de la plus grande conſidération, lorſque l'envie & la calomnie s'attacherent à lui. Ses ennemis n'ignoroient pas combien il étoit ariſtotélicien, & l'incompatibilité de l'ariſtotéliſme & de l'islamiſme. Ils envoyerent leurs domeſtiques, leurs parens, leurs amis dans l'école d'Averroës. Ils ſe ſervirent enſuite de leur témoignage pour l'accuſer d'impiété. On dreſſa une liſte de différens articles mal-ſonans, & on l'envoya, ſouſcrite d'une multitude de noms, au prince Al-Manſor, qui dépouilla Averroës de ſes biens, & le relégua parmi les Juifs. La perſécution fut ſi violente qu'elle compromit ſes amis. Averroës, à qui elle devint inſupportable à la longue, chercha à s'y ſouſtraire par la fuite; mais il fut arrêté & jetté dans une priſon. On aſſembla un concile pour le juger, & il fut condamné à paroître les vendredis à la porte du temple, la tête nue, & à ſouffrir toutes les ignominies qu'il plairoit au peuple de lui faire. Ceux qui entroient lui crachoient au viſage, & les prêtres lui demandoient doucement: ne vous repentez-vous pas de vos héréſies?

Après cette petite correction charitable & théologique, il fut renvoyé dans ſa maiſon, où il vécut long-tems dans la miſere & dans le mépris. Cependant un cri général s'éleva contre ſon ſucceſſeur dans les fonctions de juge & de prêtre, homme dur, ignorant, injuſte & violent. On redemanda Averroës. Al-Manſor conſulta là-deſſus les théologiens, qui répondirent que le ſouverain qui réprimoit un ſujet, quand il lui plaiſoit, pouvoit auſſi le relever à ſon gré; & Averroës retourna à Maroc, où il vécut aſſez tranquille & aſſez heureux.

Ce fut un homme ſobre, laborieux & juſte. Il ne prononça jamais la peine de mort contre aucun criminel. Il abandonna à ſon ſubalterne le jugement des affaires capitales. Il montra de la modeſtie dans ſes fonctions, de la patience & de la fermeté dans ſes peines. Il exerça la bienfaiſance même envers ſes ennemis. Ses amis s'offenſerent quelquefois de cette préférence, & il leur répondoit: „ C'eſt avec ſes ennemis & non avec ſes amis qu'on eſt bienfaiſant; avec ſes amis c'eſt un devoir qu'on remplit, avec ſes ennemis c'eſt une vertu qu'on exerce. Je dépenſe ma fortune comme mes parens l'ont acquiſe: je rends à la vertu ce qu'ils ont obtenu d'elle. La préférence dont mes amis ſe plaignent ne m'ôtera pas ceux qui m'aiment vraiment; elle peut me ramener ceux qui me haïſſent „. La faveur de la cour ne le corrompit point: il ſe conſerva libre & honnête au milieu des grandeurs. Il fut d'un commerce facile & doux. Il ſouffrit moins dans ſa diſgrace de la perte de ſa fortune, que des calomnies de l'injuſtice. Il s'attacha à la philoſophie d'Ariſtote, mais il ne négligea pas Platon. Il défendit la cauſe de la raiſon contre Al-Gazel. Il étoit pieux; & on n'entend pas trop comment il concilioit avec la religion ſa doctrine de l'éternité du monde. Il a écrit de la Logique, de la Phyſique, de la Métaphyſique, de la Morale, de la Politique, de l'Aſtronomie, de la Théologie, de la Rhétorique & de la Muſique. Il croyoit à la poſſibilité de l'union de l'ame avec la Divinité dans ce monde. Perſonne ne fut auſſi violemment attaqué de l'ariſtotéiomanie, fanatiſme qu'on ne conçoit pas dans un homme qui ne ſavoit pas un mot de grec, & qui ne jugeoit de cet auteur que ſur de mauvaiſes traductions. Il profeſſa la Medecine. A l'exemple de tous les philoſophes de ſa nation, il s'étoit fait un ſyſtême particulier de religion. Il diſoit que le Chriſtianiſme ne convenoit qu'à des fous, le judaïſme qu'à des enfans, & le mahométiſme qu'à des pourceaux. Il admettoit, avec Ariſtote, une ame univerſelle, dont la nôtre étoit un particule. A cette particule éternelle, immortelle, divine, il aſſocioit un eſprit ſenſitif, périſſable & paſſager. Il accordoit aux animaux une puiſſance eſtimatrice qui les guidoit aveuglément à l'utile, que l'homme connoît par la raiſon. Il eut quelqu'idée du *ſenſorium* commun. Il a pu dire, ſans s'entendre, mais ſans ſe contredire, que l'ame de l'homme étoit mortelle & qu'elle étoit immortelle. Averroës mourut l'an de l'hégire 1103.

Le philoſophe Noimoddin obtint des Romains quelques

ques marques de diſtinction, après la conquête de la Grece; mais il ſentit bientôt l'embarras & le dégout des affaires publiques: il ſe renferma ſeul dans une petite maiſon, où il attendit en philoſophe que ſon ame délogeât de ſon corps pour paſſer dans un autre; car il paroît avoir eu quelque foi à la métempſycoſe.

Ibrin Al-Chatil Raiſi, l'orateur de ſon ſiecle, fut théologien, philoſophe, juriſconſulte & médecin. Ceux qui profeſſoient à Bagdad l'accuſerent d'héréſie, & le conduiſirent dans une priſon qui dura. Il y a longtems qu'un hérétique eſt un homme qu'on veut perdre. Le prince, mieux inſtruit, lui rendit juſtice; mais Raiſi qui connoiſſoit apparemment l'opiniâtreté de la haine théologique, ſe réfugia au Caire, d'où la réputation d'Averroès l'appella en Eſpagne. Il partit précisément au moment où l'on exerçoit contre Averroès la même perſécution qu'il avoit ſoufferte. La frayeur le ſaiſit, & il s'en revint à Bagdad. Il ſuivit Abu-Habdilla dans ſes diſgraces, Il prononça à Fez un poëme ſi touchant ſur les malheurs d'Habdilla, que le ſouverain & le peuple ſe déterminerent à le ſecourir. On paſſa en Eſpagne. On ramena les villes à l'autorité de leur maître. Haſis ennemi d'Habdilla fut renfermé dans la Caſtille, & celui-ci regna ſur le reſte de la contrée. Habdilla, tranquille ſur le trône de Grenade, ne l'oublia pas; mais Raſis préféra l'obſcurité du ſéjour de Fez à celui de la cour d'Eſpagne. Le plus léger mécontentement efface auprès des grands la mémoire des plus grands ſervices. Habdilla, qui lui devoit ſa couronne, devint ſon ennemi. La conduite de ce prince envers notre philoſophe eſt un tiſſu de fauſſetés & de cruautés, auxquelles on ne conçoit pas qu'un roi, qu'un homme puiſſe s'abaiſſer. Il employa l'artifice & les promeſſes pour l'attirer; il médita de le faire périr dans une priſon. Raſis lui échappa: il le fit redemander mort ou vif au ſouverain de Fez; celui-ci le livra, à condition qu'on ne diſpoſeroit point de ſa vie. On manqua à cette promeſſe. On accuſa Raſis de vol & d'héréſie: il fut mis à la queſtion; la violence des tourmens en arracherent l'aveu de crimes qu'il n'avoit point commis. Après l'avoir briſé, diſloqué, on l'étouffa. On le pourſuivit au-delà du tombeau: il fut exhumé, & l'on exerça contre ſon cadavre toutes ſortes d'indignités. Tel fut le ſort de cet homme à qui la nature avoit accordé l'art de peindre & d'émouvoir, talens qui devoient un jour ſervir ſi puiſſamment ſes ennemis, & lui être ſi inutiles auprès d'eux. Il mourut l'an 1278 de l'égire.

Etoſi, ainſi nommé de *Tos* ſa patrie, fut ruiné dans le ſac de cette ville par le tartare Holac. Il ne lui reſta qu'un bien qu'on ne pouvoit lui enlever, la ſcience & la ſageſſe. Holac le protégea dans la ſuite, ſe l'attacha, & l'envoya même, en qualité d'ambaſſadeur, au ſouverain de Bagdad, qui paya chérement le mépris qu'il fit de notre philoſophe. Etoſi fut ariſtotélicien. Il commenta la Logique de Raſis, & la Métaphyſique d'Avicenne. Il mourut à Samrahand, en Aſie, l'an 1179 de l'égire. On exige d'un philoſophe ce qu'on pardonneroit à un homme ordinaire. Les Mahométans lui reprochent encore aujourd'hui de n'avoir point arrêté la vengeance terribile qu'Holac tira du calife de Bagdad. Falloit-il pour une petite inſulte qu'un ſouverain & ſes amis fuſſent foulés aux piés des chevaux, & que la terre bût le ſang de quatre-vingt mille hommes? Il eſt d'autant plus difficile d'écarter cette tache de la mémoire d'Etoſi, qu'Holac fut un homme doux, ami de la ſcience & des ſavans, & qui ne dédaigna pas de s'inſtruire ſous Etoſi.

Naſtroddin de Tus naquit l'an de l'égire 1097. Il étudia la Philoſophie, & ſe livra de préférence aux Mathématiques & aux arts qui en dépendent. Il préſida ſur toutes les écoles du Mogol: il commenta Euclide & Ptolomée. Il obſerva le ciel: il dreſſa des tables aſtronomiques. Il s'appliqua à la Morale. Il écrivit un abregé de l'Ethique de Platon & d'Ariſtote. Ses ouvrages furent également eſtimés des Turcs, des Arabes & des Tartares. Il inſpira à ces derniers le goût de la ſcience, qu'ils reçurent & qu'ils conſerverent même au milieu du tumulte des armes. Holac, Ilechan, Kublai, Kanm & Tamerlan aimerent à conférer avec les hommes inſtruits.

Mais nous ne finirions point ſi nous nous étendions ſur l'hiſtoire des philoſophes qui, moins célebres que les précedens, n'ont pas été ſans nom dans les ſiecles qui ont ſuivi la fondation du mahométiſme: tels ſont parmi les Arabes, Matthieu-ebn-Junis, Afrihi, Al-Bazrani, Bachillani, Abulfaric, Abul-Chars, Ebn Malca, Ebno'l Hoſan, Abu'l Helme, Mogrebin, Ibnu-el-Baithar, qui a écrit des animaux, des plantes, des venins & des métaux; Abdeſſalame qui fut ſoupçonné d'héréſie, & dont les ouvrages furent brûlés, Said-ebn-Hebatolla, Muhammed Tuſius, Maſiſi; Joſeph, Haſnum, Dac-xub, Phacroddin, Noimoddin, Errphtheſeni, qui fut premier miniſtre de Tamerlan, philoſophe & factieux; Abul Haſan, Abu-Bahar, parmi les Maures; Abumaſar, aſtronome célebre; Albatigne, Alfragan, Alchabit, Geber, un des peres de la Chimie; Iſaac-ben-Erram, qui diſoit à Zaid ſon maître, qui lui avoit aſſocié un autre médecin, avec lequel il ne s'accordoit pas, que la contradiction de deux médecins étoit pire que la fievre tierce; Efleram de Tolede, Abraham-ibnu-Sahel de Séville, qui s'amuſa à compoſer des vers licencieux; Aaron-ben-Senton, qui mécontenta les habitans de Fez, auxquels il commandoit pour Abdalla, & excita par ſa ſévérité leur révolte, dans laquelle il fut égorgé lui & le reſte des Juifs.

Il ſuit de ce qui précede, qu'à proprement parler, les Arabes ou *Sarraſins* n'ont point eu de philoſophe avant l'établiſſement de l'iſlamiſme.

Que le Zabianiſme, mélange confus de différentes opinions empruntées des Perſes, des Grecs, des Egyptiens, ne fut point un ſyſtème de Théologie.

Que Mahomet fut un fanatique ennemi de la raiſon, qui ajuſta comme il put ſes ſublimes rêveries, à quelques lambeaux arrachés des livres des juifs & des chrétiens, & qui mit le coûteau ſur la gorge de ceux qui balancerent à regarder ſes chapitres comme des ouvrages inſpirés. Ses idées ne s'éleverent point au-deſſus de l'Antropomorphiſme.

Que le tems de la Philoſophie ne commença que ſous les Ommiades.

Qu'elle fit quelques progrès ſous les Abaſſides.

Qu'alors on s'en ſervit pour pallier le ridicule de l'iſlamiſme.

Que l'application de la Philoſophie à la révélation engendra parmi les Muſulmans une eſpece de théoſophiſme le plus déteſtable de tous les ſyſtèmes.

Que les eſprits aux yeux deſquels la Théologie & la Philoſophie s'étoient dégradées par une aſſociation ridicule, inclinerent à l'Athéiſme: tels furent les Zendekéens & les Dararianéens.

Qu'on en vit éclore une foule de fanatiques, de ſectaires & d'impoſteurs.

Que bientôt on ne ſut ni ce qui étoit vrai, ni ce qui étoit faux, & qu'on ſe jetta dans le Scepticiſme.

Les Motaſalites diſoient: Dieu eſt juſte & ſage; il n'eſt point l'auteur du mal: l'homme ſe rend lui-même bon ou méchant.

Les Al-Iobariens diſoient: l'homme n'eſt pas libre, Dieu produit en lui tout ce qu'il fait: il eſt le ſeul être qui agiſſe. Nous ne ſommes pas moins néceſſités que la pierre qui tombe & que l'eau qui coule.

Les Al-Naiarianens diſoient que Dieu à la vérité faiſoit le bien & le mal, l'honnête & le deshonnête; mais que l'homme libre s'approprioit ce qui lui convenoit.

Les Al-Aſharites rapportoient tout à l'idée de l'harmonie univerſelle.

Que l'attachement ſervil à la philoſophie d'Ariſtote, étouffa tout ce qu'il y eut de bons eſprits parmi les *Sarraſins*.

Qu'avec cela ils ne poſſéderent en aucun tems quelque traduction fidele de ce philoſophe.

Et que la Philoſophie qui paſſa des écoles arabes dans celles de chrétiens, ne pouvoit que retarder le progrès de la connoiſſance parmi ces derniers.

De la théologie naturelle des Sarraſins. Ces peuples ſuivirent la philoſophie d'Ariſtote; ils perdirent des ſiecles à diſputer des catégories, du ſyllogiſme, de l'analytique, des topiques, de l'art ſophiſtique. Or nous n'avons que trop parlé des ſentimens de ces anciens. *Voyez les articles* ARISTOTÉLISME & PÉRIPATÉTICIEN. Nous allons donc expoſer les principaux axiomes de la théologie naturelle des *Sarraſins*.

Dieu a tout fait & réparé; il eſt aſſis ſur un trône de force & de gloire: rien ne réſiſte à ſa volonté.

Dieu, quant à ſon eſſence, eſt un, il n'a point de collegue; ſingulier, il n'a point de pareil; uniforme, il n'a point de contraire; ſéparé, il n'a point d'intime; ancien, il n'a rien d'antérieur; éternel, il n'a point eu de commencement; perdurable, il n'aura point de fin; conſtant, il ne ceſſe point d'être, il ſera dans tous les ſiecles des ſiecles orné de ſes glorieux attributs.

Dieu n'eſt ſoumis à aucun decret qui lui donne des limites, ou qui lui preſcrive une fin; il eſt le premier & le dernier terme; il eſt au-dehors & en-dedans.

Dieu, élevé au-deſſus de tout, n'eſt point un corps, il n'a pas de forme, & n'eſt pas une ſubſtance circonſcrite, une meſure déterminée; les corps peuvent ſe meſurer & ſe diviſer: Dieu ne reſſemble point aux corps. Il ſemble, d'après ce principe, que les Muſulmans ne ſont ni antropomorphites, ni matérialiſtes: mais il y a des ſectes qui s'attachant plus littéralement à l'alcoran, donnent à Dieu des yeux, des piés, des mains, des membres, une tête, un corps. Reſte à ſavoir s'il n'en eſt pas d'elles, comme des juifs & de nous: celui qui voudroit juger de nos ſentimens ſur Dieu par les expreſſions de nos livres, & par les nôtres, ſe tromperoit groſſierement. Il n'y a aucun de nos théologiens qui s'en tiennent aſſez ouvertement à la lettre, pour rendre Dieu corporel; & s'il reſte encore parmi les fideles quelques perſonnes qui, accoutumées à s'en faire une image, voient l'éternel ſous la forme d'un vieillard vénérable avec une longue barbe, elles ont été mal inſtruites, elles n'ont point entendu leur catéchiſme; elles imaginent Dieu comme il eſt repréſenté dans les morceaux de peinture qui décorent nos temples, & qui peut-être ſont le premier germe de cette eſpece de corruption.

Dieu n'eſt point une ſubſtance, & il n'y a point de ſubſtance en lui; ce n'eſt point un accident, & il n'y a point en lui d'accident; il ne reſſemble à rien de ce qui exiſte, ni rien de ce qui exiſte ne lui reſſemble.

Il n'y a en Dieu ni quantité, ni termes, ni limites, ni poſition différente; les cieux ne l'environnent point; s'il eſt dit qu'il eſt aſſis ſur un trône, c'eſt d'une maniere & ſous une acception qui ne marque ni contact, ni forme, ni ſituation, ni exiſtence en un lieu déterminé, ni mouvement local. Son trône ne le ſoutient point; mais il eſt ſoutenu avec tout ce qui l'environne par la bonté de ſa puiſſance. Son trône eſt par-tout, parce qu'il regne par-tout. Sa main eſt par-tout, parce qu'il commande en tous lieux. Il n'eſt ni plus éloigné, ni plus voiſin du ciel que de la terre.

Il eſt en tout; il eſt plus proche de l'homme que ſes veines jugulaires; il eſt préſent à tout; il eſt témoin de tout ce qui ſe paſſe; ſa proximité des choſes n'a rien de commun avec la proximité des choſes entr'elles; ce ſont deux eſſences, deux exiſtences, deux préſences différentes.

Il n'exiſte en quoi que ce ſoit, ni quoi que ce ſoit en lui; il n'eſt le ſujet de rien.

Il eſt immenſe, & l'eſpace ne le comprend pas; il eſt très-ſaint, & le tems ne le limite pas. Il étoit avant le tems & l'eſpace, & il eſt à préſent comme il a été de toute éternité.

Dieu eſt diſtingué de la créature par ſes attributs; il n'y a dans ſon eſſence que lui; il n'y a dans les autres choſes que ſon eſſence.

Sa ſainteté ou perfection exclut de ſa nature toute idée de changement & de tranſlation; il n'y a point en lui d'accident; il n'eſt point ſujet à la contingence; il eſt lui dans tous les ſiecles; exempt de diſſolution, quant aux attributs de ſa gloire; exempt d'accroiſſement, quant aux attributs de ſa perfection.

Il eſt de foi que Dieu exiſte préſent à l'entendement & aux yeux pour les ſaints & les bienheureux, dont il fait ainſi le bonheur dans la demeure éternelle, où il leur accorde de contempler ſa face glorieuſe.

Dieu eſt vivant, fort, puiſſant, ſupérieur à tout; il n'eſt ſujet ni à excès, ni à impuiſſance, ni au ſommeil, ni à la veille, ni à la vieilleſſe, ni à la mort.

C'eſt lui qui commande & qui regne, qui veut & qui peut; c'eſt de lui qu'eſt la ſouveraineté & la victoire, l'ordre & la création.

Il tient les cieux dans ſa droite; les créatures ſont dans la paume de ſa main; il a notifié ſon excellence & ſon unité par l'œuvre de la création.

Les hommes & leurs œuvres ſont de lui; il a marqué leurs limites.

Le poſſible eſt en ſa main; ce qu'il peut ne ſe compte pas; ce qu'il fait ne ſe comprend pas.

Il ſait tout ce qui peut être ſu; il comprend, il voit tout ce qui ſe fait des extrémités de la terre juſqu'au haut des cieux; il ſuit la trace d'un atome dans le vuide; il eſt préſent au mouvement délié de la penſée; le mouvement le plus ſecret du cœur ne lui eſt pas caché; il ſait d'une ſcience antique qui fut ſon attribut de toute éternité, & non d'une ſcience nouvelle qu'il ait acquiſe dans le tems. La charge de l'univers eſt moins par rapport à lui, que celle d'une fourmi par rapport à l'étendue & à la maſſe de l'univers.

Dieu veut ce qui eſt; il a diſpoſé à l'événement ce qui ſe fera; il n'y a par rapport à ſa puiſſance ni peu ni beaucoup, ni petiteſſe ni grandeur, ni bien ni mal, ni foi ni incrédulité, ni ſcience ni ignorance, ni bonheur ni malheur, ni jouiſſance ni privation, ni accroiſſement ni diminution, ni obéiſſance ni révolte, ſi ce n'eſt par un jugement déterminé, un décret, une ſentence, un acte de ſa volonté.

Ce fataliſme eſt l'opinion dominante des Muſulmans. Ils accordent tout à la puiſſance de Dieu, rien à la liberté de l'homme.

Ce que Dieu veut, eſt; ce qu'il ne veut pas, n'eſt pas; le clin de l'œil, l'eſſor de la penſée ſont par ſa volonté.

C'eſt lui par qui les choſes ont commencé, qui les a ordonnées, qui les réordonnera; c'eſt lui qui fait ce qu'il lui plaît, dont la ſentence eſt irrévocable; dont rien ne retarde ou n'avance le decret, à la puiſſance duquel rien ne ſe ſouſtrait, qui ne ſouffre point de rebelles, qui n'en trouve point, qui les empêche par ſa miſéricorde, ou qui les permet par ſa puiſſance; c'eſt de ſon amour & de ſa volonté que l'homme tient la faculté de lui obéir, de le ſervir. Que les hommes, les démons & les anges ſe raſſemblent, qu'ils combinent toutes leurs forces; s'ils ont mis un atome en mouvement, ou arrêté un atome mû, c'eſt qu'il l'aura voulu.

Entre les attributs qui conſtituent l'eſſence de Dieu, il faut ſur-tout conſidérer la volonté; il a voulu de toute éternité que ce qui eſt, fût; il en a vu le moment, & les exiſtences n'ont ni précédé ce moment, ni ſuivi; elles ſe ſont conformé à ſa ſcience, à ſon decret, ſans délai, ſans précipitation, ſans deſordre.

Il voit, il entend: rien n'eſt loin de ſon oreille, quelque foible qu'il ſoit; rien n'eſt loin de ſa vûe, quelque petit qu'il ſoit. Il n'y a point de diſtance pour ſon ouïe, ni de ténebres pour ſes yeux. Il eſt ſans organes, cependant il a toutes ſenſations; comme il connoît ſans cœur, il exécute ſans membres, il crée ſans inſtrument; il n'y a rien d'analogue à lui dans la créature.

Il parle, il ordonne; il défend, il promet, il menace d'une voix éternelle, antique, partie de ſon eſſence. Mais ſon idiome n'a rien de commun avec les langues humaines. Sa voix ne reſſemble point à la nôtre: il n'y a ni ondulation d'air, ni colliſion de corps, ni mouvement de levres, ni lettres, ni caracteres; c'eſt la loi, c'eſt l'alcoran, c'eſt l'Evangile, c'eſt le pſeautier, c'eſt ſon eſprit qui eſt deſcendu, ſur ſes apôtres, qui ont été les interpretes entre lui & nous.

Tout ce qui exiſte hors de Dieu eſt ſon œuvre, émané de ſa juſtice de la maniere la plus parfaite & la meilleure.

Il eſt ſage dans ſes œuvres, juſte dans ſes decrets, comment pourroit-il être accuſé d'injuſtice? Ce ne pourroit être que par un autre être qui auroit quelque droit de juger de l'adminiſtration des choſes, & cet être n'eſt pas.

D'où l'on voit que les Muſulmans n'établiſſent aucune liaiſon entre le créateur & la créature; que tout ſe rapporte à lui ſeul; qu'il eſt juſte, parce qu'il eſt tout-puiſſant; que l'idée de ſon équité n'a peut-être rien de commun avec la nôtre; & que nous ne ſavons préciſément par quels principes nous ſerons jugés à ſon tribunal bons ou méchans. Qu'eſt-ce qu'un être paſſager d'un moment, d'un point, devant un être éternel, immenſe, infini, tout-puiſſant? moins que la fourmi devant nous. Qu'on imagine ce que les hommes ſeroient pour un de leurs ſemblables, ſi l'exiſtence éternelle étoit ſeulement aſſûrée à cet être? Croit-on qu'il eût quelque ſcrupule d'immoler à ſa félicité tout ce qui pourroit s'y oppoſer? Croit-on qu'il balançât de dire à celui qui deviendroit ſa victime: qu'êtes-vous par rapport à moi? Dans un moment il ne s'agira plus de vous, vous ne ſouffrirez plus, vous ne ſerez plus: moi, je ſuis, & je ſerai toujours. Quel rapport de votre bien-être au mien! Je ne vous dois qu'à proportion de votre durée comparée à la mienne. Il s'agit d'une éternité pour moi, d'un inſtant pour vous. Je me dois en raiſon de ce que vous êtes, & de ce que je ſuis: voilà la baſe de toute juſtice. Souffrez donc, mourez, périſſez, ſans vous plaindre. Or quelle diſtance encore plus grande d'un Dieu qui auroit accordé l'éternité à ſa

à ſa créature, à cette créature éternelle, que de cette créature éternelle à nous? Combien ne lui reſteroit-il pas d'infirmités qui rapprocheroient ſa condition de la nôtre, tandis qu'il n'auroit qu'un ſeul attribut qui rendroit ſa condition comparable à celle de Dieu. Un ſeul attribut divin, ſuppoſé dans un homme, ſuffit donc pour anéantir entre cet homme & ſes pareils toute notion de juſtice. Rien par rapport à cet homme hypothétique, que ſommes nous donc par rapport à Dieu? Il n'y a que le bracmane qui a craint d'écraſer la fourmi qui puiſſe lui dire; ô Dieu, pardonne-moi; ſi j'ai fait deſcendre l'idée de ma juſtice juſqu'à la fourmi, j'ai pu la faire auſſi remonter juſqu'à toi. Traite-moi comme j'ai traité le plus foible de mes inférieurs.

Les génies, les hommes, les démons, les anges, le ciel, la terre, les animaux, les plantes, la ſubſtance, l'accident, l'intelligible, le ſenſible, tout a commencé, excepté Dieu. Il a tiré tout du néant, ou de la pure privation: rien n'étoit; lui ſeul a toujours été.

Il n'avoit beſoin de rien. S'il a créé, ce n'eſt pas qu'il ne pût ſe paſſer des créatures. Il a voulu qu'elles fuſſent pour que ſa volonté ſe fît, ſa puiſſance ſe manifeſtât, la vérité de ſa parole s'accomplît. Il ne remplit point un devoir; il ne céda point à une néceſſité; il ne ſatisfit point à un ſentiment de juſtice; il n'étoit obligé à rien envers quelqu'être que ce fût. S'il a fait aux êtres la condition dont ils jouiſſent, c'eſt qu'il l'a voulu. Il pourroit accabler l'homme de ſouffrances, ſans qu'il pût en être accuſé. S'il en a uſé autrement, c'eſt bienveillance, c'eſt bonté, c'eſt grace. O homme, remercie-le donc du bien qu'il t'a départi gratuitement, & ſoumets-toi ſans murmurer à la peine.

S'il récompenſe un jour ceux qui l'auront aimé & imité, cette récompenſe ne ſera point le prix du mérite, une indemnité, une compenſation, une reconnoiſſance néceſſaire. Ce ſera l'accompliſſement de ſa parole, la ſuite de ſon pacte qui fut libre. Il pouvoit créer, ne ſe point obliger, diſpoſer de nous à ſon gré, & cela ſans ceſſer d'être juſte. Qu'y a-t-il de commun entre nous & lui?

Il faut avouer que les Muſulmans ont de hautes idées de la nature de Dieu; & que Leibnitz avoit raiſon de dire, que le Chriſtianiſme ne s'étoit élevé à rien de plus ſublime.

De la doctrine des muſulmans ſur les anges & ſur l'ame de l'homme. Ils diſent:

Les anges ſont les miniſtres de Dieu; ils n'ont point péché; ils ſont proches de leur ſouverain; il commande, & ils lui obéiſſent.

Ce ſont des corps ſubtils, ſaints, formés de lumieres; ils ne courent point; ils ne mangent point; ils ne dorment point; ils n'ont point de ſexe; ils n'ont ni pere, ni mere, ni appétit charnel.

Ils ont différentes formes, ſelon les fonctions auxquelles ils ſont deſtinés. Il y en a qui ſont debout; d'autres ſont inclinés; d'autres aſſis; d'autres proſternés; les uns prient; les autres chantent; les uns célebrent Dieu par des louanges; les autres implorent ſa miſéricorde pour les pécheurs; tous l'adorent.

Il faut croire aux anges, quoiqu'on en ignore & les noms & les ordres. Il faut les aimer. La foi l'ordonne. Celui qui les néglige eſt un infidele.

Celui qui n'y croit pas, qui ne les aime pas, qui ne les revere pas, qui les ſuppoſe de différens ſexes, eſt un infidele.

L'ame de l'homme eſt immortelle. La mort eſt la diſſolution du corps & le ſommeil de l'ame. Ce ſommeil ceſſera.

Ce ſentiment n'eſt pas général. Les Al-shareſtans & les Al-aſsharites regardent l'ame comme un accident périſſable.

Lorſque l'homme eſt dépoſé dans le tombeau, deux anges terribles le viſitent; ils s'appellent *Moncar* & *Nacir*. Ils l'interrogent ſur ſa croyance & ſur ſes œuvres. S'il répond bien, ils lui permettent de repoſer mollement; s'il répond mal, ils le tourmentent en le frappant à grands coups de maſſes de fer.

Ce jugement du ſépulcre n'eſt pas dans l'alcoran; mais c'eſt un point de tradition pieuſe.

La main de l'ange de mort, qui s'appelle *Azariel*, reçoit l'ame au ſortir du corps; & ſi elle a été fidele, il la confie à deux anges qui la conduiſent au ciel, où ſon mérite déſigne ſa place, ou entre les prophetes, ou entre les martyrs, ou parmi le commun des fideles.

Les ames au ſortir du corps deſcendent dans l'albazach. C'eſt un lieu placé entre ce monde & le monde futur, où elles attendent la réſurrection.

L'ame ne reſſuſcite pas ſeule. Le corps reſſuſcite auſſi. L'alcoran dit, qui eſt-ce qui pourra reſſuſciter les os diſſous? qui eſt-ce qui raſſemblera leurs particules éparſes? Celui qui les a formés, lorſqu'ils n'étoient rien.

Au jour du jugement, Dieu raſſemblera & les hommes & les génies qui ont été. Il les examinera, il accordera le ciel aux bons. Les méchans ſeront envoyés à la gêne.

Entre les méchans ceux qui auront reconnu l'unité de Dieu, ſortiront du feu, après avoir expié leurs fautes.

Il n'y a point de damnation éternelle pour celui qui a cru en un ſeul Dieu.

De la phyſique & de la métaphyſique des Sarraſins. C'eſt l'ariſtotéliſme ajouté aux préjugés religieux, une théoſophie islamitique; Thophail admet les quatre qualités des Péripatéticiens, l'humide & le ſec, le froid & le chaud. C'eſt de leur combinaiſon qu'il déduit l'origine des choſes; l'ame a, ſelon lui, trois facultés; la végétative, la ſenſitive & la naturelle; il y a trois principes, la matiere, la forme & la privation; les deux premiers ſont de l'eſſence; la puiſſance & la raiſon des exiſtences; le mouvement eſt l'acte de la puiſſance, en tant que puiſſance. Le progrès du mouvement n'eſt point infini; il ſe réſout à un premier moteur immobile, un, éternel, inviſible, ſans quantité & ſans matiere. Il y a des corps ſimples; il y en a de compoſés; ils ſont mus en ligne droite ou circulaire. Il n'y a que quatre élemens. Le ciel eſt un, il eſt ſimple, exempt de génération & de corruption. Il ſe meut circulairement. Il n'y a point de corps infini. Le monde eſt fini, cependant éternel. Les corps céleſtes ont un cinquieme élement particulier. Plus une ſphere eſt voiſine du premier moteur, plus elle eſt parfaite, plus ſon mouvement eſt rapide. Les élemens ſont des corps ſimples, dans leſquels les compoſés ſe réſolvent. Il y en a de légers qui tendent en haut, & de graves qui tendent en bas. C'eſt leur tendance oppoſée qui cauſe l'altération & le changement des corps. L'ame végétative préſide à la végétation, la ſenſitive aux ſens, la rationelle à la raiſon. L'entendement eſt ou actif ou paſſif. L'entendement actif eſt éternel, immortel, loin de tout commerce avec le corps; le paſſif eſt ou théorétique ou pratique. La mort eſt l'extinction de la chaleur naturelle. La vie eſt l'équilibre de la chaleur naturelle & de l'humide vital. Tous les êtres ſont par la matiere & par la forme. On ne peut définir que les compoſés; la matiere & la forme ne s'engendrent point. Il y a des puiſſances douées de la raiſon; il y en a qui en ſont privées. Perſonne ne juge mal de ce qui ne change point. L'unité eſt l'oppoſé de la multitude. Il y a trois ſortes de ſubſtances, les unes qui périſſent, comme les plantes & les animaux; d'autres qui ne périſſent point, comme le ciel; de troiſiemes qui ſont éternelles & immobiles. Il y a un mouvement éternel. Il y a donc des ſubſtances éternelles. Elles ſont immatérielles. Elles ſe meuvent de toute éternité d'un mouvement actuel. Le premier moteur meut toutes les autres intelligences. Cette cauſe premiere du mouvement ne change point. Elle eſt par elle-même. C'eſt Dieu, être éternel, immobile, inſenſible, indiviſible, infiniment puiſſant, infiniment heureux dans ſa propre contemplation. Il y a ſous Dieu des ſubſtances motrices des ſpheres. Ce ſont des eſprits. Elles ont leurs fonctions particulieres, &c.

De la phyſique & de la métaphyſique de Tophail. Il peut y avoir dans quelque contrée ſaine & tempérée placée ſous la ligne équinoxiale ou ailleurs des hommes vraiment autochtones, naiſſant de la terre, ſans pere & ſans mere, par la ſeule influence de la lumiere & du ciel.

Cette génération ſpontanée ſera l'effet d'une fermentation du limon, continuée pendant des ſiecles, juſqu'au moment où il s'établit un équilibre fécond entre le froid & le chaud, l'humide & le ſec.

Dans une maſſe conſidérable de ce limon ainſi fécondé, il y aura des parties où l'équilibre des qualités ou la température ſera plus parfaite, où la diſpoſition à la formation du mixte ſera plus grande. Ces parties appartiendront à la nature animale ou humaine.

La matiere s'agitera; il s'y formera des bulles; elle deviendra viſqueuſe; les bulles ſeront partagées au-dedans d'elles-mêmes en deux capacités ſéparées par un voile leger; un air ſubtil y circulera; une température égale s'y établira; l'eſprit envoyé par

Dieu s'y infinuera & s'y unira, & le tout fera vivant.

L'union de l'esprit avec la matiere prédisposée à le recevoir sera si intime qu'on ne pourra la séparer.

L'esprit vivifiant émane incessamment de Dieu. La lumiere qui s'élance continuellement du soleil, sans s'épuiser, en est une image.

Il descend également sur toute la création; mais il ne se manifeste pas également en tout lieu. Toutes les parties de l'univers ne sont pas également disposées à le faire valoir. De-là les êtres inanimés qui n'ont pas de vie; les plantes où l'on apperçoit quelques symptomes de sa présence; les animaux où il a un caractere plus évident.

Entre les animaux, il y en a qui ont avec lui une affinité particuliere; une organisation plus analogue à sa forme; dont le corps est, pour ainsi dire, une image de l'esprit qui doit l'animer. Tel est l'homme.

Si cette analogie de l'esprit & de la forme prédomine dans un homme, ce sera un prophete.

Aussitôt que l'esprit s'est uni à sa demeure, il se soumet toutes les facultés; elles lui obéissent; Dieu a voulu qu'il en disposât.

Alors il se forme une autre bulle divisée en trois capacités séparées chacune par des cloisons, des fibres, des canaux déliés. Un air subtil, assez semblable à celui qui remplissoit les capacités de la premiere bulle, remplit les capacités de celle-ci.

Chacune de ces capacités contient des qualités qui lui sont propres; elles s'y exercent, & ce qu'elles produisent de grand ou de petit est transmis à l'esprit vivifiant qui a son ventricule particulier.

Aux environs de ce ventricule, il naît une troisieme bulle. Cette bulle est aussi remplie d'une substance aérienne, mais plus grossiere. Elle a ses capacités. Ce sont des réservoirs des facultés subalternes.

Ces réservoirs communiquent entr'eux & s'entretiennent. Mais ils sont tous subordonnés au premier, à celui de l'esprit, excepté dans les fonctions des membres qui se formeront, & auxquels ils présideront avec souveraineté.

Le premier des membres c'est le cœur. Sa figure est conique; c'est l'effet de celle que l'esprit ou la flamme affecte. C'est par la même raison que la membrane forte qui l'environne suit la même configuration. Sa chair est solide. Il est conservé par une enveloppe épaisse.

La chaleur dissout les humeurs & les dissipe. Il falloit que quelques organes les réparassent. Il falloit que ces organes sentissent ce qui leur étoit propre, & l'attirassent; ce qui leur étoit contraire, & le repoussassent.

Deux membres ont été formés à cette fin, avec les facultés convenables. L'un préside aux sensations, c'est le cerveau; l'autre à la nutrition, c'est le foie.

Il étoit nécessaire qu'ils communiquassent entr'eux & avec le cœur. De-là les arteres, les veines & la multitude des canaux, les uns étroits, les autres larges, qui s'y rendent & qui s'en distribuent.

C'est ainsi que le germe se forme, que l'embryon s'accroît, & qu'il se perfectionne jusqu'au moment de la naissance.

Lorsque l'homme est parfait, les tégumens du limon se déchirent, comme dans les douleurs de l'enfantement; la terre aride environnante s'entr'ouvre, & la génération spontanée s'acheve.

La nature a refusé à l'homme ce qu'elle a accordé aux bêtes; elle lui a fait des besoins particuliers. De-là l'invention des vêtemens & d'autres arts.

Ses mains ont été les sources les plus fécondes de ses connoissances. C'est de-là que lui est venue la connoissance de sa force & de sa supériorité sur les animaux.

L'exercice des sens ne se fait pas sans obstacle. Il a fallu les lever.

Lorsque l'action des sens est suspendue, & que le mouvement cesse dans l'animal, sans qu'il y ait aucun obstacle extérieur, aucun vice interne, l'animal continue de vivre. Il faut donc chercher en lui quelque organe sans le secours duquel les autres ne puissent vaquer à leurs fonctions. Cet organe est le cœur.

Lorsque l'animal est mort, lorsque la vie n'y est plus, sans qu'on remarque dans sa configuration & dans ses organes aucun dérangement qui en anéantisse les opérations, il faut en conclure qu'il y a un principe particulier & antérieur dont toute l'économie dépendoit.

Lorsque ce principe s'est retiré, l'animal restant entier; quelle apparence qu'il revienne, l'animal étant détruit?

Il y a donc deux choses dans l'animal, le principe par lequel il vit, & le corps qui sert d'instrument au principe. La partie noble c'est le principe; le corps est la partie vile.

Il faut le déposer dans le tems, lorsque le principe vivifiant s'en est retiré. Un être vraiment étonnant, précieux & digne d'admiration, c'est le feu.

Sa force est surprenante; ses effets prodigieux; la chaleur du cœur ne permet pas de douter que le feu n'anime cet organe, & ne soit le principe de son action.

La chaleur subsiste dans l'animal, tant qu'il vit; elle n'est dans aucune partie aussi grande qu'au cœur. A la mort, elle cesse. L'animal est froid.

Cette vapeur humide & chaude du cœur qui fait le mouvement dans l'animal, est sa vie.

Malgré la multitude & la diversité des parties dont l'animal est composé; il est un relativement à l'esprit. L'esprit y occupe un point central d'où il commande à toute l'organisation.

L'esprit est un. Il communique avec les membres par des fibres & des canaux. Coupez, anéantissez, embarrassez la communication de l'esprit à un membre & ce membre sera paralysé.

Le cœur envoie l'esprit au cerveau; le cerveau le distribue dans les arteres. Le cerveau abonde en esprit. Il en est un réservoir.

Si par quelque cause que ce soit, un organe est privé d'esprit, son action cesse. C'est un instrument inutile & abject.

Si l'esprit s'échappe de tout le corps; s'il se consume en entier, ou s'il se dissout, le corps reste sans mouvement; il est dans l'état de mort.

De la comparaison de l'homme avec les autres êtres, il suit qu'elles ont des qualités communes & des qualités différentes. Qu'ils sont uns dans les convenances; variés & plusieurs dans les disconvenances.

Le premier coup d'œil que nous jettons sur les propriétés des choses, nous instruit de toute la richesse de la nature.

Si l'esprit est un, le corps est un relativement à la continuité & à son économie. C'est un même organe qui a différentes fonctions sur sa longueur, selon le plus ou le moins d'énergie de l'esprit.

Il y a aussi une sorte d'unité sous laquelle on peut considerer tous les animaux; même organisation, même sens, même mouvement, même fonction, même vie, même esprit.

L'esprit est un, les cœurs sont différens. La différence est dans les vaisseaux & non dans la liqueur.

L'espece est une. Les individus différens; mais cette différence est semblable à celles des membres, qui n'empêche point la personne d'être une.

Il y a dans toute espece d'animaux la sensation, la nutrition & le mouvement spontané. Ces fonctions communes sont propres à l'esprit; les autres fonctions diverses dans les différentes especes d'animaux lui appartiennent moins spécialement.

L'esprit est un dans tout le genre animal, quoiqu'il y ait quelque différence légere dans ses fonctions, d'une espece d'animaux à une autre. Le genre animal est un.

Quelque diversité que nous remarquions dans le port, la tige, les branches, les fleurs, les feuilles, les fruits, les semences des plantes, elles vivent, elles croissent, elles se nourrissent de même. Le genre en est un.

Le genre animal & le genre végétal ont des qualités communes, telles que l'accroissement & la nutrition. Les animaux sentent, conçoivent; les plantes ne sont pas tout-à-fait privées de ces qualités. On peut donc renfermer par la pensée ces deux genres & n'en faire qu'un.

Les pierres, la terre, l'eau, l'air, le feu, en un mot tous les corps qui n'ont ni sentiment, ni accroissement, ni nutrition, ne different entr'eux que comme les colorés & les non-colorés, les chauds & les froids, les ronds & les quarrés. Mais ce qui est chaud peut se refroidir, ce qui est froid se rechauffer, ce qui est coloré s'obscurcir, ce qui est obscur se colorer; les eaux se changent en vapeurs, les vapeurs se remettent en eau; ainsi, malgré l'apparence de la diversité il y a unité.

Mais c'est la diversité des organes qui fait la diversité des actions; les actions ne sont point essentielles; appliquez le principe de l'action de la même maniere, & vous aurez les mêmes actions; appliquez-le diversement vous aurez des actions différentes; mais tous les êtres étant convertibles les uns dans les autres, il n'y a que le principe de l'action qui soit un.

Il eſt commun à tous les êtres, animés ou inanimés, vivans ou brutes, mus ou en repos.

Toute cette variété répandue dans l'univers diſparoit donc aux yeux de l'homme attentif. Tout ſe reduit à l'unité.

Entre les qualités des corps naturels, les premieres qu'on remarque ce ſont la tendance en haut dans les uns, tels que l'air, le feu, la fumée, la flamme; & la tendance en bas dans les autres, tels que l'eau, la terre, les pierres.

Il n'y en a point qui ſoit abſolument privé de l'un & de l'autre de ſes mouvemens, ou parfaitement en repos, à moins qu'un obſtacle ne l'arrête.

La peſanteur & la légereté ne ſont pas des qualités des corps comme tels; ſans quoi il n'y auroit point de grave qui n'eût quelque légereté, ni de léger qui n'eût quelque peſanteur. La peſanteur & la légereté ſont donc de quelque choſe ſurajoutée à la notion de corporéité.

L'eſſence des graves & des légers eſt donc compoſée de deux notions; l'une commune, c'eſt la corporéité; l'autre différente, c'eſt ce qui conſtitue grave le corps grave, & léger le corps léger.

Mais cela n'eſt pas vrai ſeulement des graves & des légers, mais de tout en général. L'eſſence eſt une notion compoſée de la corporéité & de quelque choſe ſur-ajoutée à cette qualité.

L'eſprit animal qui réſide dans le cœur, a néceſſairement quelque choſe de ſur-ajouté à ſa corporéité, qui le rend propre à ſes fonctions admirables: c'eſt la notion de ce quelque choſe qui conſtitue ſa forme & ſa différence: c'eſt par elle qu'il eſt ame animale ou ſenſitive.

Ce qui opere dans les plantes les effets de la chaleur radicale dans les animaux, s'appelle *ame végétative*.

Ces qualités ſur-ajoutées ou formes ſe diſtinguent par leurs effets.

Elles ne tombent pas toujours ſous le ſens. La raiſon les ſoupçonne.

La nature d'un corps animé, c'eſt le principe particulier de ce qu'il eſt, & de ce qui s'y opere.

L'eſſence même de l'eſprit conſiſte dans quelque choſe de ſur-ajouté à la notion de corporéité.

Il y a une forme générale & commune à tous les êtres dans laquelle ils conviennent, & d'où émanent une ou pluſieurs actions; outre cette forme commune & générale, un grand nombre ont une forme commune particuliere ſur-ajoutée, d'où émanent une ou pluſieurs actions particulieres à cette forme ſur-ajoutée. Outre cette premiere forme ſur-ajoutée, un grand nombre de ceux auxquels elle eſt commune, en ont une ſeconde ſur-ajoutée particuliere d'où émanent une ou pluſieurs actions particulieres à cette ſeconde forme ſur-ajoutée. Outre cette ſeconde forme ſur-ajoutée, un grand nombre de ceux à qui elle eſt commune, en ont une troiſieme particuliere ſur-ajoutée d'où émane une ou pluſieurs actions particulieres à cette troiſieme forme ſur-ajoutée, & ainſi de ſuite.

Ainſi les corps terreſtres ſont graves, & tombent. Entre les corps graves & qui tombent, il y en a qui ſe nourriſſent & s'accroiſſent. Entre les corps graves & qui tombent, & qui ſe nourriſſent & s'accroiſſent, il y en a qui ſentent & ſe meuvent. Entre les corps graves & qui tombent, & qui ſe nourriſſent & s'accroiſſent, & qui ſentent & ſe meuvent, il y en a qui penſent.

Ainſi toute eſpece particuliere d'animaux a une propriété commune avec d'autres eſpeces, & une propriété ſur-ajoutée qui la diſtingue.

Les corps ſenſibles qui rempliſſent dans ce monde le lien de la génération & de la corruption, ont plus ou moins de qualités ſur-ajoutées à celle de la corporéité, & la notion en eſt plus ou moins compoſée.

Plus les actions ſont variées, plus la notion eſt compoſée, & plus il y a de qualités ſur-ajoutées à la corporéité.

L'eau a peu d'actions propres à ſa forme d'eau. Ainſi la notion ni la compoſition ne ſuppoſent pas beaucoup de qualités ſur-ajoutées.

Il en eſt de même de la terre & du feu.

Il y a dans la terre des parties plus ſimples que d'autres.

L'air, l'eau, la terre, & le feu ſe convertiſſant les uns dans les autres, il faut qu'il y ait une qualité commune. C'eſt la corporéité.

Il faut que la corporéité n'ait par elle-même rien de ce qui caractériſe chaque élement. Ainſi elle ne ſuppoſe ni peſanteur ni légereté, ni chaleur ni froid, ni humidité ni ſéchereſſe. Il n'y a aucune de ces qualités qui ſoit commune à tous les corps. Il n'y en a aucune qui ſoit du corps en tant que corps.

Si l'on cherche la forme ſur-ajoutée à la corporéité qui ſoit commune à tous les êtres animés ou inanimés, on n'en trouvera point d'autre que l'étendue conçue ſous les trois dimenſions. Cette notion eſt donc du corps comme corps.

Il n'y a aucun corps dont l'exiſtence ſe manifeſte aux ſens par la ſeule qualité d'étendue ſur-ajoutée à celle de corporéité; il y en a une troiſieme ſur-ajoutée.

La notion de l'étendue ſuppoſe la notion d'un ſujet de l'étendue: ainſi l'étendue & le corps different.

La notion du corps eſt compoſée de la notion de la corporéité & de la notion de l'étendue. La corporéité eſt de la matiere; l'étendue eſt de la forme, La corporéité eſt conſtante; l'étendue eſt variable à l'infini.

Lorſque l'eau eſt dans l'état que ſa forme exige, on y remarque un froid ſenſible, un penchant à deſcendre d'elle-même; deux qualités qu'on ne peut lui ôter ſans détruire le principe de ſa forme, ſans en ſéparer la cauſe de ſa maniere d'être aqueuſe; autrement, des propriétés eſſentielles à une forme pourroient émaner d'une autre.

Tout ce qui eſt produit, ſuppoſe un produiſant, ainſi d'un effet exiſtant, il exiſte une cauſe efficiente.

Qu'eſt-ce que l'eſſence d'un corps? C'eſt une diſpoſition d'où procedent ſes actions, ou une aptitude à y produire ſes mouvemens.

Les actions des corps ne ſont pas d'elles-mêmes, mais de la cauſe efficiente qui a produit dans les corps les attributs qu'ils ont, & d'où ces actions émanent.

Les ciel & toutes les étoiles ſont des corps qui ont longueur, largeur & profondeur. Ces corps ne peuvent être infinis; car la notion d'un corps infini eſt abſurde.

Les corps céleſtes ſont finis par le côté qu'ils nous préſentent; nous avons là-deſſus le témoignage de nos ſens. Il eſt impoſſible que par le côté oppoſé, ils s'étendent à l'infini. Car ſoient deux lignes paralleles tirées des extrémités du corps, & s'enfonçant ou le ſuivant dans toute ſon extenſion à l'infini; qu'on ôte à l'une de ces lignes une portion finie; qu'on applique cette ligne moins cette portion coupée à la parallele qui eſt entiere, il arrivera de deux choſes l'une; ou qu'elles ſeront égales, ce qui eſt abſurde, ou qu'elles ſeront inégales, ce qui eſt encore abſurde; à-moins qu'elles ne ſoient l'une & l'autre finies, & par conſéquent le corps dont elles formoient deux côtés.

Les cieux ſe meuvent circulairement; donc le ciel eſt ſphérique.

La ſphéricité du ciel eſt encore démontrée par l'égalité des dimenſions des aſtres à leur lever, à leur midi & à leur coucher. Sans cette égalité, les aſtres ſeroient plus éloignés ou plus voiſins dans un moment que dans un autre.

Les mouvemens céleſtes s'exécutent en pluſieurs ſpheres contenues dans une ſphere ſuprême qui les emporte toutes d'orient en occident dans l'intervalle d'un jour & d'une nuit.

Il faut conſidérer l'orbe céleſte & tout ce qu'il contient, comme un ſyſtème compoſé de parties unies les unes aux autres, de maniere que la terre, l'eau, l'air, les plantes, les animaux & le reſte des corps renfermé ſous la limite de cet orbe, forment une eſpece d'animal dont les aſtres ſont les organes de la ſenſation, dont les ſpheres particulieres ſont les membres, dont les excrémens ſont cauſe de la génération & de la corruption dans ce grand animal, comme on le remarque quelquefois, que les excrémens des petits produiſent d'autres animaux.

Le monde eſt-il éternel, ou ne l'eſt-il pas? C'eſt une queſtion qui a ſes preuves également fortes pour & contre.

Mais, quel que ſoit le ſentiment qu'on ſuive, on dira: ſi le monde n'eſt pas éternel, il a une cauſe efficiente: cette cauſe efficiente ne peut tomber ſous le ſens, être matérielle; autrement elle ſeroit partie du monde. Elle n'a donc ni l'étendue & les autres propriétés du corps; elle ne peut donc agir ſur le monde. Si le monde eſt éternel, le mouvement eſt

éter-

éternel; il n'y a jamais eu de repos. Mais tout mouvement suppose une cause motrice hors de lui: donc la cause motrice du monde seroit hors de lui; il y auroit donc quelque chose d'abstrait, d'antérieur au monde, d'incomparable, & d'anomal à toutes les parties qui le composent.

L'essence de ce monde, relativement au moteur dont il reçoit son action, qui n'est point matériel, qui est un abstrait qui ne peut tomber sous le sens, qu'on ne peut s'imaginer, qui produit les mouvemens célestes sans différence, sans altération, sans relâche, est quelque chose d'analogue à ce moteur.

Toute substance corporelle a une forme, sans laquelle le corps ne peut ni être conçu ni être. Cette forme a une cause; cette cause est Dieu: c'est par elle que les choses sont, subsistent, durent: sa puissance est infinie, quoique ce qui en dépend soit fini.

Il a donc eu creation. Il y a priorité d'origine, mais non de tems, entre le monde & la cause efficiente du monde. Au moment qu'on la conçoit, on peut la concevoir, disant que tout soit, & tout étant.

Sa puissance & sa sagesse, si évidentes dans son œuvre, ne nous laissent aucun doute sur sa liberté, sa prévoyance & ses autres attributs: le poids de l'atome le plus petit lui est connu.

Les membres qu'il a donnés à l'animal, avec la faculté d'en user, annoncent sa munificence & sa miséricorde.

L'être le plus parfait de cet univers n'est rien en comparaison de son auteur. N'établissons point de rapports entre le créateur & la créature.

Le créateur est un être simple. Il n'y a en lui ni privation ni défaut. Son existence est nécessaire; c'est la source de toutes les autres existences. Lui, lui; tout périt excepté lui.

Le Dieu des choses est le seul digne objet de notre contemplation. Tout ce qui nous environne, nous ramene à cet être, & nous transporte du monde sensible dans le monde intelligible.

Les sens n'ont de rapport qu'au corps; l'être qui est en nous, & par lequel nous atteignons à l'existence de la cause incorporelle, n'est donc pas corps.

Tout corps se dissout & se corrompt; tout ce qui se corrompt & dissout, est corps. L'ame incorporelle est donc indissoluble, incorruptible, immortelle.

Les facultés intelligentes le sont, ou en puissance ou en action.

Si une faculté intelligente conçoit un objet, elle en jouit à sa maniere; & la jouissance est d'autant plus exquise, que l'objet est plus parfait; & lorsqu'elle en est privée, sa douleur est d'autant plus grande.

La somme des facultés intelligentes, l'essence de l'homme ou l'ame, c'est la même chose.

Si l'ame unie au corps n'a pas connu Dieu; au sortir du corps, elle n'en peut jouir: elle est étrangere au bonheur de posséder ou à la douleur d'être privée de la contemplation de l'être éternel; que devient-elle donc? Elle descend à l'état des brutes. Si l'ame unie au corps a connu Dieu; quand elle en sera séparée; devenue propre à la jouissance de cet astre par l'usage qu'elle auroit fait de ses sens & de ses facultés, lorsqu'elle les commandoit, elle sera ou tourmentée éternellement par la privation d'un bien infini qui lui est familier, ou éternellement heureuse par sa possession: c'est selon les œuvres de l'homme en ce monde.

La vie de la brute se passe à satisfaire à ses besoins & à ses appétits. La brute ne connoît point Dieu; après sa mort elle ne sera ni tourmentée par le desir d'en jouir, ni heureuse par sa jouissance.

L'incorruptibilité, la permanence, l'éclat, la durée, la constance du mouvement des astres, nous portent à croire qu'ils ont des ames, ou essences capables de s'élever à la connoissance de l'être nécessaire.

Entre les corps de ce monde corruptible, les uns ont la raison de leur essence dans certain nombre de qualités surajoutées à la corporéité, & ce nombre est plus ou moins grand; les autres dans une seule qualité sur-ajoutée à la corporéité, tels sont les élémens. Plus le nombre des qualités sur-ajoutées à la corporéité est grand, plus le corps a d'action; plus il a de vie. Le corps considéré sans aucune qualité sur-ajoutée à la corporéité, c'est la matiere nue; elle est morte. Ainsi voici donc l'ordre des vies, la matiere morte, les élemens, les plantes, les animaux. Les animaux ont plus d'actions, & conséquemment vivent plus qu'aucun autre etre.

Entre les composés, il y en a où la coordination des élémens est si égale, que la force ou qualité d'aucun ne prédomine point sur la force ou qualité d'un autre. La vie de ces composés en est d'autant meilleure & plus parfaite.

L'esprit animal qui est dans le cœur est un composé de terre & d'eau très-subtile; il est plus grossier que l'air & le feu; sa température est très-égale; sa forme est celle qui convient à l'animal. C'est un être moyen qui n'a rien de contraire à aucun élément: de tout ce qui existe dans ce monde corruptible, rien n'est mieux disposé à une vie parfaite. Sa nature est analogue à celle des corps célestes.

L'homme est donc un animal doué d'un esprit, d'une température égale & uniforme, semblable à celle des corps célestes, & supérieure à celle des autres animaux. Aussi est-il destiné à une autre fin. Son ame est sa portion la plus noble; c'est par elle qu'il connoît l'être nécessaire. C'est quelque chose de divin, d'incorporel, d'inaltérable, d'incorruptible.

L'homme étant de la nature des corps célestes, il faut qu'il s'assimile à eux, qu'il prenne leurs qualités, & qu'il imite leurs actions.

L'homme est un de la nature de l'être nécessaire, il faut qu'il s'assimile à lui, qu'il prenne ses qualités, & qu'il imite ses actions.

Il représente toute l'espece animale par sa partie abjecte. Il subit dans ce monde corruptible le même sort que les animaux. Il faut qu'il boive, qu'il mange, qu'il s'accouple.

La nature ne lui a pas donné un corps sans dessein; il faut qu'il le soigne & le conserve. Ce soin & cette conservation exigent de lui certaines actions correspondantes à celle des animaux.

Les actions de l'homme peuvent donc être considérées, ou comme imitatives de celles des brutes, ou comme imitatives de celles des corps célestes, ou comme imitatives de celles de l'être éternel. Elles sont toutes également nécessaires: les premieres, parce qu'il a un corps; les secondes, parce qu'il a un esprit animal; les troisiemes, parce qu'il a une ame ou essence propre.

La jouissance ou contemplation interrompue de l'être nécessaire, est la souveraine félicité de l'homme.

Les actions imitatives de la brute ou propres au corps, l'éloignent de ce bonheur; cependant elles ne sont pas à négliger; elles concourent à l'entretien & à la conservation de l'esprit animal.

Les actions imitatives des corps célestes ou propres à l'esprit animal, l'approchent de la vision béatifique.

Les actions imitatives de l'être nécessaire, ou propres à l'ame ou à l'essence de l'homme, lui acquierent vraiment ce bonheur.

D'où il s'ensuit qu'il ne faut vaquer aux premieres, qu'autant que le besoin ou la conservation de l'esprit animal l'exige. Il faut se nourrir, il faut se vêtir; mais il y a des limites à ces soins.

Préférez entre ces alimens ceux qui vous distrairont le moins des actions imitatives de l'être nécessaire. Mangez la pulpe des fruits, & jettez-en les pepins dans un endroit où ils puissent germer. Ne reprenez des alimens qu'au moment où la défaillance des autres actions vous en avertira.

Vous n'imiterez bien les actions des corps célestes, qu'après les avoir étudiés & connus.

Les corps célestes sont lumineux, transparens, purs, mûs autour d'un centre; ils ont de la chaleur; ils obéissent à l'être nécessaire; ils s'en occupent.

En vous conformant à leur bonté, vous ne blesserez ni les plantes, ni les animaux; vous ne détruirez rien sans nécessité; vous entretiendrez tout dans son état d'intégrité; vous vous attacherez à écarter de vous toute souillure extérieure. Vous tournerez sur vous-même, d'un mouvement circulaire & rapide; vous poursuivrez ce mouvement jusqu'à ce que le saint vertige vous saisisse: vous vous éleverez par la contemplation au-dessus des choses de la terre. Vous vous séparerez de vos sens; vous fermerez vos yeux & vos oreilles aux objets extérieurs; vous enchaînerez votre imagination; vous tenterez tout pour vous aliéner & vous unir à l'être nécessaire. Le mouvement sur vous-même, en vous étourdissant, vous facilitera beaucoup cette pratique. Tournez donc sur vous-même, étourdissez-vous, procurez-vous le saint vertige.

Le saint vertige suspendra toutes les fonctions du corps

corps & de l'esprit animal, vous réduira à votre essence, vous fera toucher à l'être éternel, vous assimilera à lui.

Dans l'assimilation à l'être divin, il faut considérer ses attributs. Il y en a de positifs; il y en a de négatifs.

Les positifs constituent son essence; les privatifs sa perfection.

Vos actions seront imitatives de celles de l'être nécessaire, si vous travaillez à acquérir les premiers, & à éloigner de vous toutes les qualités dont les seconds supposent la privation.

Occupez-vous à séparer de vous toutes les qualités surajoutées à la corporéité. Enfoncez-vous dans une caverne, demeurez-y en repos, la tête penchée, les yeux fixés en terre; perdez, s'il se peut, tout mouvement, tout sentiment; ne pensez point, ne réfléchissez point, n'imaginez point; jeunez, conduisez par degrés toute votre existence, jusqu'à l'état simple de votre essence ou de votre ame; alors un, constant, pur, permanent, vous entendrez la voix de l'être nécessaire; il s'intimera à vous; vous le saisirez; il vous parlera, & vous jouirez d'un bonheur que celui qui ne l'a point éprouvé n'a jamais conçu, & ne concevra jamais.

C'est alors que vous connoîtrez que votre essence differe peu de l'essence divine; que vous subsistez ou qu'il y a quelque chose en vous qui subsiste par soi-même, puisque tout est détruit, & que ce quelque chose reste & agit; qu'il n'y a qu'une essence, & que cette essence est comme la lumiere de notre monde, une & commune à tous les êtres éclairés.

Celui qui a la connoissance de cette essence, a aussi cette essence, C'est en lui la particule de contact avec l'essence universelle.

La multitude, le nombre, la divisibilité, la collection, sont des attributs de la corporéité.

Il n'y a rien de cela dans l'essence simple.

La sphere suprème, au-delà de laquelle il n'y a point de corps, a une essence propre. Cette essence est incorporelle. Ce n'est point la même que celle de Dieu. Ce n'est point non plus quelque chose qui en differe; l'une est à l'autre comme le soleil est à son image représentée dans une glace.

Chaque sphere céleste a son essence immatérielle, qui n'est point ni la même que l'essence divine, ni la même que l'essence d'une autre sphere, & qui n'en est cependant pas différente.

Il y a différens ordres d'essences.

Il y a des essences pures; il y en a de libres; il y en a d'enchaînées à des corps; il y en a de souillées; il y en a d'heureuses; il y en a de malheureuses.

Les essences divines & les ames héroïques sont libres. Si elles sont unies ou liées à quelque chose, c'est à l'essence éternelle & divine, leur principe, leur cause, leur perfection, leur incorruptibilité, leur éternité, toute leur perfection.

Elles n'ont point de corps & n'en ont pas besoin.

Le monde sensible est comme l'ombre du monde divin; quoique celui-ci n'ait nulle dépendance, nul besoin du premier, il seroit absurde de supposer l'un existant, & l'autre non existant.

Il y a corruption, vicissitude, génération, changement dans le monde sensible; mais rien ne s'y résout en privation absolue.

Plus on s'exercera à la vision intuitive de l'essence premiere, plus on l'acquerra facilement. Il en est du voyage du monde sensible dans le monde divin, comme de tout autre.

Cette vision ne sera parfaite qu'après la mort. L'ame ou l'essence de l'homme sera libre alors de tous les obstacles du corps.

Toute cette science mystique est contenue dans le livre du saint prophete; je ne suis que l'interprete. Je n'invente aucune vérité nouvelle. La raison étoit avant moi; la tradition étoit avant moi; l'alcoran étoit avant moi. Je rapproche ces trois sources de lumiere.

Pourquoi le saint prophete ne l'a-t-il pas fait lui-même? c'est un châtiment qu'il a tiré de l'opiniâtreté, de la desobéissance & de l'imbécillité de ceux qui l'écoutoient. Il a laissé à leurs descendans le soin de s'élever par eux-mêmes à la connoissance de l'unité vraie.

L'imitateur du saint prophete, qui travaillera comme lui à éclairer ses semblables, trouvera les mêmes hommes, les mêmes obstacles, les mêmes passions, les mêmes jalousies, les mêmes inimitiés, & il exercera la même vengeance. Il se taira; il se contentera de leur prescrire les principes de cette vie, afin qu'ils s'abstiennent de l'offenser.

Peu sont destinés à la félicité de la vie; les seuls vrais croyans l'obtiendront.

Quand on voit un derviche tourner sur lui-même jusqu'à tomber à terre, sans connoissance, sans sentiment; yvre, abruti, étourdi, presque dans un état de mort, qui croiroit qu'il a été conduit à cette pratique extravagante par un enchaînement incroyable de conséquences déliées, & de vérités très-sublimes?

Qui croiroit que celui qui est assis immobile au fond d'une caverne, les coudes appuyés sur ses genoux, la tête penchée sur ses mains, les yeux fixément attachés au bout de son nez, où il attend des journées entieres l'apparition béatifique de la flamme bleue, est un aussi grand philosophe que celui qui le regarde comme un fou, & qui se promene tout fier d'avoir découvert qu'on voit tout en Dieu?

Mais après avoir exposé les principaux axiomes de la philosophie naturelle des Arabes & des *Sarrasins*, nous allons passer à leur philosophie morale.

Après avoir remarqué que c'est vraissemblablement par une suite de ces idées que les musulmans réverent les idiots: ils les regardent sans doute comme des hommes étourdis de naissance, qui sont naturellement dans l'état de vertige, & dont la stupidité innée suspendant toutes les fonctions animales & vitales, l'essence de leur être est sans habitude, sans exercice; mais par une faveur particuliere du ciel, intimement unie à l'essence éternelle.

Mahomet ramena les idolâtres à la connoissance de l'unité de Dieu, il assura les fondemens de la science morale, la distinction du juste & de l'injuste, l'immortalité de l'ame, les recompenses & les chatimens à venir; il pressentit que la passion des femmes étoit trop naturelle, trop générale & trop violente, pour tenter avec quelque succès à la refrener; il aima mieux y conformer sa législation, que d'en multiplier à l'infini les infractions, en opposant son autorité à l'impulsion si utile & si douce de la nature; il défendit le vin, & il permit les femmes; en encourageant les hommes à la vertu; par l'espérance future des voluptés corporelles, ils les entretint d'une sorte de bonheur dont ils avoient un avant-goût.

Voici les cinq préceptes de l'islamisme; vous direz: il n'y a qu'un Dieu, & Mahomet est l'apôtre de Dieu; vous prierez; vous ferez l'aumône; vous irez en pélerinage; & vous jeunerez le ramadan.

Ajoutez à cela des ablutions légales, quelques pratiques particulieres, un petit nombre de cérémonies extérieures, & de ces autres choses dont le peuple ne sauroit se passer, qui sont absolument arbitraires, & qui ne signifient rien pour les gens sensés, de quelque religion que ce soit, comme de tourner le dos au soleil pour pisser chez les mahométans.

Il prêcha le dogme de la fatalité, parce, qu'il n'y a point de doctrine qui donne tant d'audace & de mépris de la mort, que la persuasion que le danger est égal pour celui qui combat, & pour celui qui dort; que l'heure, l'instant, le lieu de notre sortie de ce monde est fixé, & que toute notre prudence est vaine devant celui qui a enchaîné les choses de toute éternité, d'un lieu que sa volonté même ne peut relâcher.

Il proscrivit les jeux de hasard, dont les Arabes avoient la fureur.

Il fit un culte pour la multitude, parce que le culte qui seroit fait pour un petit nombre, marqueroit l'imbécillité du législateur.

La morale de l'islamisme s'étendit & se perfectionna dans les siecles qui suivirent sa fondation. Parmi ceux qui s'occuperent de ce travail, & dont nous avons fait mention, on peut compter encore Scheich Muslas, Eddin, Sadi; l'auteur du *jardin des roses persiques*.

Sadi parut vers le milieu du treizieme siecle; il cultiva par l'étude le bon esprit que la nature lui avoit donné; il fréquenta l'école de Bagdad, & voyagea en Syrie où il tomba entre les mains des chrétiens qui le jetterent dans les chaînes, & le condamnerent aux travaux publics. La douceur de ses mœurs & la beauté de son génie, lui firent un protecteur zélé, qui le racheta, & qui lui donna sa fille. Après avoir beaucoup vu les hommes, il écrivit son *rosarium*, dont voici l'exorde.

Qua-

Quadam nocte præteriti temporis memoriam revocavi;
Vitæque male tranſactæ diſpendium cum indignatione devoravi,
Saxumque habitaculo cordis lacrymarum adamante perforavi,
Hoſque verſus conditioni meæ convenientes effudi.
Quovis momento unus vitæ abit ſpiritus,
Illud dum inſpicio, non multum reſtitit.
O te cujus jam quinquaginta ſunt elapſi ſomno etiamnum gravem!
Utinam iſtos quinque ſupremos vitæ dies probe intelligens!
Pudor illi qui abſit, opuſque non perfecit.
Diſcuſſus tympanum percuſſerunt, ſarcinam non compoſuit,
Suavis ſomnus in diſceſſus auroræ,
Retinet peditem ex itinere.
Quicumque venit novam fabricam ſtruxit;
Abit ille; fabricamque alteri conſtruxit;
Alter illa ſimilia huic vanitatis molimina agitavit;
Illam vero fabricam ad finem perduxit nemo.
Sodalem inſtabilem, amicum ne adſciſſe.
Amicitia indignus eſt fallaciſſimus hic mundus.
Cum bonis maliſque pariter ſit moriendum,
Beatus ille qui bonitatis palmam reportavit.
Viaticum vitæ in ſepulcrum tuum præmitte;
Mortuo enim te, nemo feret, tu te ipſe præmitte.
Vita ut nix eſt, ſolque auguſti.
Pauxillum reliquit, tibi tamen domino etiamnum ſocordia & inertia blanditur!
Heus tu qui manu vacua forum adiiſti?
Metuo ut plenum referas ſtrophiolum.
Quicumque ſegetem ſuam comederit, dum adhuc in herba eſt,
Meſſis tempore, ſpicilegio contentus eſſe cogitur.
Conſilium Saadi, attentis animi auribus percipe.
Vita ita ſe habet: tu te virum præſta, & vade.

Le poëte ajoute: j'ai murement peſé ces choſes, j'ai vu que c'étoit la vérité, & je me ſuis retiré dans un lieu ſolitaire; j'ai abandonné la ſociété des hommes; j'ai effacé de mon eſprit tous les diſcours frivoles que j'avois entendus; je me ſuis bien propoſé de ne plus rien dire de mal, & ce deſſein étoit formé au-dedans de moi, lorſqu'un de mes anciens amis, qui alloit à la Meque à la ſuite d'une caravane, avec ſa proviſion & ſon chameau, entra dans mon hermitage; c'étoit un homme dont l'entretien étoit plein d'agrémens & de ſaillies; il chercha à m'engager de converſation inutilement, je ne proférai pas un mot; dans les momens qui ſuivirent, ſi j'ouvris la bouche, ce fut pour lui révéler mon deſſein de paſſer ici, loin des hommes, obſcur & ignoré, le reſte de ma vie; d'adorer Dieu dans le ſilence, & d'ordonner toutes mes actions à ce but; mais l'ami ſéduiſant me peignit avec tant de charme la douceur & les avantages d'ouvrir ſon cœur à un homme de bien, lorſqu'on l'avoit rencontré, que je me laiſſai vaincre; je deſcendis avec lui dans mon jardin, c'étoit au printems, il étoit couvert de roſes écloſes, l'air étoit embaumé de l'odeur délicieuſe qu'elles exhalent ſur le ſoir. Le jour ſuivant, nous paſſames une partie de la nuit à nous promener & a converſer, dans un autre jardin auſſi planté & embaumé de roſes; au point du jour, mon hôte & mon ami ſe mit à cueillir une grande quantité de ces roſes, & il en rempliſſoit ſon ſein; l'amuſement qu'il prenoit, me donnoit des penſées ſérieuſes; je me diſois: voilà le monde: voilà ſes plaiſirs: voilà l'homme: voilà la vie; & je méditois d'écrire un ouvrage que j'appellerois *le jardin des roſes*, & je confiai ce deſſein à mon ami, & mon deſſein lui plut, & il m'encouragea, & je pris la plume, & je commençai mon ouvrage qui fut achevé avant que les roſes dont il avoit rempli ſon ſein, ne fuſſent fanées. La belle ame qu'on voit dans ce recit! qu'il eſt ſimple, délicat, & élevé! qu'il eſt touchant!

Le *roſarium* de Saddi n'eſt pas un traité complet de morale; ce n'eſt pas non plus un amas informe & découſu de préceptes moraux; il s'attache à certains points capitaux, ſous leſquels il raſſemble ſes idées; ces points capitaux ſont les mœurs des rois, les mœurs des hommes religieux, les avantages de la continence, les avantages du ſilence, l'amour & la jeuneſſe, la vieilleſſe & l'imbécillité, l'étude des ſciences, la douceur & l'utilité de la converſation.

Voici quelques maximes générales de la morale des *Sarraſins*, qui ſerviront de préliminaire à l'abregé que nous donnerons du *roſarium* de Saddi, le monument le plus célebre de la ſageſſe de ſes compatriotes.

L'impie eſt mort au milieu des vivans; l'homme pieux vit dans le ſéjour même de la mort.

La religion, la pieté, le culte religieux, ſont autant de glaives de la concupiſcence.

La crainte de Dieu eſt la vraie richeſſe du cœur.

Les prieres de la nuit ſont la ſérénité du jour.

La pieté eſt la ſageſſe la plus ſage, & l'impiété eſt la folie la plus folle.

Si l'on gagne à ſervir Dieu, on perd à ſervir ſon ennemi.

Celui qui diſſipe ſa fortune en folies, a tort de ſe plaindre, lorſque Dieu l'abandonne à la pauvreté.

L'humilité eſt le havre de la foi; la préſomption eſt ſon écueil.

Humilie-toi dans ta jeuneſſe, afin que tu ſois grand dans ta vieilleſſe.

L'humilité eſt le fard de la nobleſſe, c'eſt le complement de la grace, elle éleve devant le monde & devant Dieu.

L'inſenſé aux yeux des hommes & de Dieu, c'eſt celui qui ſe croit ſage.

Plus tu ſeras éclatant, plus tu ſeras prudent ſi tu te caches; les ténebres dérobent à l'envie, & ajoutent de la ſplendeur à la lumiere; ne monte point au haut de la montagne d'où l'on t'appercevroit de loin; enfonce-toi dans la caverne que la nature a creuſée à ſes piés, où l'on t'ira chercher; ſi tu te montres, tu ſeras haï ou flatté, tu ſouffriras, ou tu deviendras vain; marche, ne court pas.

Trois choſes tourmentent ſur-tout, l'avarice, le faſte & la concupiſcence.

Moins l'homme vaut, plus il eſt amoureux de lui.

Plus il eſt amoureux de lui, plus il aime à contredire un autre.

Entre les vices difficiles à corriger c'eſt l'amour de ſoi, c'eſt le penchant à contredire.

Lorſque les lumieres ſont allumées, ferme les fenêtres.

Sois diſtrait, lorſqu'on tient un diſcours obſcène.

S'il reſte en toi une ſeule paſſion qui te domine, tu n'es pas encore ſage.

Malheur au ſiecle de l'homme qui ſera ſage dans la paſſion.

On s'enrichit en appauvriſſant ſes deſirs.

Si la paſſion enchaîne le jugement, il faut que l'homme périſſe.

Une femme ſans pudeur eſt un mets fade & ſans ſel.

Si l'homme voyoit ſans diſtraction la néceſſité de ſa fin & la briéveté de ſon jour, il mépriſeroit le travail & la fraude.

Le monde n'eſt éternel pour perſonne, laiſſe-le paſſer, & t'attache à celui qui l'a fait.

Le monde eſt doux à l'inſenſé, il eſt amer au ſage.

Chacun a ſa peine, celui qui n'en a point n'eſt pas à compter parmi les enfans des hommes.

Le monde eſt un menſonge, un ſéjour de larmes.

Le monde eſt la route qui te conduit dans ta patrie.

Donne celui-ci pour l'autre, & tu gagneras au change.

Reçois de lui ſelon ton beſoin, & ſonges que la mort eſt le dernier de ſes dons.

Quand as-tu réſolu de le quitter? quand as-tu réſolu de le haïr? quand, dis-moi, quand? il paſſe, & il n'y a que la ſageſſe qui reſte. C'eſt le rocher & l'amas de pouſſiere.

Songe à ton entrée dans le monde, ſonge à ta ſortie, & tu te diras, j'ai été fait homme de rien, & je ſerai dans un inſtant comme quand je n'étois pas.

Le monde & ſa richeſſe paſſent, ce ſont les bonnes œuvres qui durent.

Vois tu ce cadavre infect, ſur lequel ces chiens affamés ſont acharnés; c'eſt le monde, ce ſont les hommes.

Que le nombre ne te ſéduiſe point, tu ſeras ſeul un jour, un jour tu répondras ſeul.

Suppléer à une folie par une folie, c'eſt vouloir éteindre un incendie avec du bois & de la paille.

L'homme religieux ne s'accoude point ſur la terre.

Dis-toi ſouvent d'où ſuis-je venu; qui ſuis-je; où vais-je; où m'arrêterai-je?

Tu marches ſans ceſſe au tombeau.

C'eſt la victime graſſe qu'on immole, c'eſt la maigre qu'on épargne.

Tu sommeilles à présent, mais tu t'éveilleras.

Entre la mort & la vie, tu n'es qu'une ombre qui passe.

Ce monde est aujourd'hui pour toi, demain c'en sera un autre.

C'est l'huile qui soutient la lampe qui luit, c'est la patience qui retient l'homme qui souffre.

Sois pieux en présence des dieux, prudent parmi les hommes, patient à côté des méchans.

Le joie viendra si tu sais l'attendre, le répentir si tu te hâtes.

Le mal se multiplie pour le pusillanime, il n'y en a qu'un pour celui qui sait souffrir.

Laisse l'action dont tu ne pourras supporter le châtiment, fais celle dont la recompense t'est assurée.

Tout chemin qui écarte de Dieu, égare.

L'aumône dit en passant de la main de celui qui donne, dans la main de celui qui reçoit, je n'étois rien, & tu m'as fait quelque chose; j'étois petite, & tu m'as fait grande; j'étois haïe, & tu m'as fait aimer; j'étois passagere, tu m'as fait éternelle; tu me gardois, & tu m'as fait ta gardienne.

La justice est la premiere vertu de celui qui commande.

N'écoute pas ta volonté qui peut être mauvaise, écoute la justice.

Le bienfaisant touche l'homme, il est à côté de Dieu, il est proche du ciel.

L'avare est un arbre stérile.

Si le pauvre est abject, le riche est envié.

Sans le contentement, qu'est-ce que la richesse? qu'est-ce que la pauvreté sans l'abjection?

Le juge n'écoutera point une partie, sans son adverse.

Ton ami est un rayon de miel qu'il ne faut pas dévorer.

Mon frere est celui qui m'avertit du péril; mon frere est celui qui me secourt.

La sincérité est le sacrement de l'amitié.

Bannissez la concorde du monde, & dites-moi ce qu'il devient.

Le ciel est dans l'angle où les sages sont assemblés.

La présence d'un homme sage donne du poids à l'entretien.

Embarque-toi sur la mer, ou fais société avec les méchans.

Obéis à ton pere afin que tu vives.

Imite la fourmi.

Celui-là possede son ame, qui peut garder un secret avec son ami.

Le secret est ton esclave si tu le gardes, tu deviens le sien s'il t'échappe.

La taciturnité est sœur de la concorde.

L'indiscret fait en un moment des querelles d'un siecle.

On connoit l'homme savant à son discours, l'homme prudent à son action.

Celui qui ne sait pas obéir, ne sait pas commander.

Le souverain est l'ombre de Dieu.

L'homme capable qui ne fait rien, est une nuë qui passe & qui n'arrose point.

Le plus mechant des hommes, est l'homme inutile qui sait.

Le savant sans jugement, est un enfant.

L'ignorant est un orphelin.

Regarde derriere toi, & tu verras l'infirmité & la vieillesse qui te suivent, or tu concevras que la sagesse est meilleure que l'épée, la connoissance meilleure que le sceptre.

Il n'y a point d'indigence pour celui qui sait.

La vie de l'ignorant ne pese pas une heure de l'homme qui sait.

La douceur accomplit l'homme qui sait.

Fais le bien, si tu veux qu'il te soit fait.

Qu'as-tu, riche? si la vie est nulle pour toi.

Celui qui t'entretient des défauts d'autrui, entretient les autres des tiens.

Les rois n'ont point de freres; les envieux point de repos; les menteurs point de crédit.

Le visage du mensonge est toujours hideux.

Dis la vérité, & que ton discours éclaire ta vie.

Que la haine même ne t'approche point du parjure.

L'avare qui a, est plus indigent que le libéral qui manque.

La soif la plus ardente est celle de la richesse.

Il y a deux hommes qu'on ne rassasie point, celui qui court après la science, & celui qui court après la richesse.

La paresse & le sommeil éloignent de la vérité, & conduisent à l'indigence.

Le bienfait périt par le silence de l'ingrat.

Celui que tu vois marcher la tête panchée & les yeux baissés, est souvent un méchant.

Oublie l'envieux, il est assez puni par son vice.

C'est trop d'un crime.

Le malheureux, c'est l'homme coupable qui meurt avant le repentir.

Le repentir après la faute, ramene à l'etat d'innocence.

La petitesse de la faute est ce qu'il y a de mieux dans les repentir.

Il est tems de se repentir tant que le soleil se leve.

Songe à toi, car il y a une recompense & un châtiment.

La recompense attend l'homme de bien dans l'éternité.

Outre cette sagesse dont l'expression est simple, ils en ont une parabolique. Les *Sarrasins* sont même plus riches en ce fond, que le reste des nations; ils disent:

Ne nage point dans l'eau froide; emousse l'epine avec l'épine; ferme ta porte au voleur; ne lâche point ton troupeau, sans parc; chacun a son pié; ne fais point de société avec le lion; ne marche point nud dans les rues; ne parle point où il y a des oiseaux de nuit; ne te livre point aux singes; mets le verrou à ta porte; j'entens le bruit du moulin, mais je ne vois point de farine; si tu crains de monter à l'échelle, tu n'arriveras point sur le toît; celui qui a le poing serré, a le cœur étroit; ne brise point la saliere de ton hôte; ne crache point dans le puits d'où tu bois; ne t'habille pas de blanc dans les ténebres; ne bois point dans une coupe de chair; si un ange passe, ferme ta fenêtre; lave-toi avant le coucher; allume ta lampe avant la nuit; toute brebis sera suspendue par le pié.

Ils ont aussi des fables: en voici une. Au tems d'Isa, trois hommes voyageoient ensemble: chemin faisant, ils trouverent un trésor, ils étoient bien contens; ils continuerent de marcher, mais ils sentirent la fatigue & la faim, & l'un d'eux dit aux autres, il faudroit avoir à manger, qui est-ce qui ira en chercher? Moi, répondit l'un d'entr'eux; il part, il achete des mets; mais après les avoir achetés, il pensa que s'il les empoisonnoit, ses compagnons de voyage en mourroient, & que le tresor lui resteroit, & il les empoisonna. Cependant les deux autres avoient résolu, pendant son absence, de le tuer, & de partager le trésor entr'eux. Il arriva, ils le tuerent; ils mangerent des mets qu'il avoit apportés, ils moururent tous les trois, & le trésor n'appartint à personne.

SARRASINE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *sarracena*; genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice formé de plusieurs feuilles. Le pistil sort du milieu de cette fleur, il est garni d'une espece de bouclier membraneux, & il devient dans la suite un fruit arrondi & divisé le plus souvent en cinq loges, qui renferment des semences oblongues. Tournefort, *I. R. H. App. Voyez* PLANTE.

SARRASINE, *terme de Fortification*, se dit d'une espece de porte, formée de plusieurs pieces de bois perpendiculaires les unes aux autres, ou qui font ensemble une sorte de treillage. Les pieces de bois dont la pointe est en-bas, sont armées de pointes de fer. La *sarrasine* se mettoit autrefois au-dessus des portes des villes, suspendue par une corde à un moulinet qui est au-dessus de la porte. Elles étoient destinées à boucher les portes dans le cas des surprises; car lâchant le moulinet, la *sarrasine* s'abaissoit, & tomboit debout entre deux coulisses, pratiquées pour cet effet dans les deux côtés de la porte. Cette sorte de fermeture ne se pratique plus à-présent: on y a substitué les orgues. *Voyez* ORGUES.

L'inconvénient de la *sarrasine*, qu'on appelle aussi *herse*, étoit la facilité d'en arrêter l'effet, en fichant quelques clous dans les coulisses, ou en mettant dessous la porte quelque chose de propre à l'arrêter, ou à la soutenir de maniere qu'on puisse passer aisément dessous ou à côté. *Voyez* HERSE. (*Q*)

SARRASINOIS, s. m. (*Anc. nom des Tapissiers.*) ce nom se disoit autrefois, & s'entend encore dans les statuts de divers artisans, particulierement dans

ceux des Tapiſſiers de la ville de Paris, de toutes ſortes d'ouvrages de tapiſſerie qui ſe font en Orient, comme les tapis de Turquie & de Perſe. C'eſt, à ce qu'on croit, ſur ces ouvrages ainſi nommés du nom des *Sarraſins*, contre leſquels les Chrétiens ont fait tant de croiſades, que ces derniers ont pris le modele des hautes & baſſes liſſes, qui ont continué depuis ce tems-là de ſe fabriquer en Europe. Les Tapiſſiers de Paris s'arrogent la qualité de maîtres tapiſſiers de haute-liſſe *ſarraſinois*, & de rentraiture, *&c.* (*D. J.*)

SARREAL, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, ſur le Francoli, remarquable par ſes carrieres d'albâtre, qui eſt ſi tranſparent étant coupé par feuilles, qu'on en fait des glaces de fenêtres. (*D. J.*)

SARRIETTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſatureia*, genre de plante qui differe du thym en ce que ſes fleurs naiſſent éparſes dans les aiſſelles des feuilles, & non pas réunies en maniere de tête; du calament, en ce que les pédicules des fleurs ne ſont pas branchus; & du tymbre, en ce que ſes fleurs ne ſont pas diſpoſées par anneau. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SARRIETTE, (*Diete & Mat. méd.*) cette plante qui eſt de la claſſe des labiées de Tournefort, eſt aromatique, & contient de l'huile eſſentielle. Elle à un goût vif, âcre, piquant, brûlant preſque comme du poivre, lequel dépend d'un principe mobile qui irrite ſenſiblement les yeux & le nez, lorſqu'on l'en approche de très-près; ce qui n'empêche pas qu'elle n'ait une odeur très-douce, lorſqu'on la flaire d'un peu loin. Je ne doute point que ce principe volatil ne ſoit un acide ſpontané, analogue à celui que j'ai obſervé dans le maſum. *Voyez* MASUM.

La *ſarriette* eſt employée à titre d'aſſaiſonnement dans pluſieurs mets, ſur-tout chez les Allemans, qui la mêlent auſſi parmi les choux dont ils préparent leur *ſauer ekraut*. Cet aſſaiſonnement aromatique & piquant eſt très-utile pour les eſtomacs foibles & languiſſans; & il corrige utilement certains alimens lourds, fades, viſqueux, *&c.*

Quant à ſon uſage pharmaceutique, on doit regarder la *ſarriette* comme un remede échauffant, tonique, fortifiant, ſtomachique, aphrodiſiaque, emménagogue, diurétique, dont on peut tirer un ſecours efficace contre les maladies de langueur, de foibleſſe, de relâchement, telles que les menaces d'affection ſoporeuſe, les pâles-couleurs, l'œdème, l'aſthme humide, *&c.* On doit donner ſes feuilles ou ſes ſommités, en infuſion dans de l'eau ou dans du vin: une preuve de ſon efficacité, c'eſt qu'elle a procuré quelquefois des crachemens & des piſſemens de ſang.

Une forte infuſion de cette plante dans le vin fournit un excellent remede extérieur contre les échimoſes, les œdèmes, *&c.* un bon gargariſme contre le relachement de la luette, l'enflure des amygdales, certaines extinctions de voix dépendantes du gonflement œdémateux du fond de la gorge, *&c.* Il faut avoir ſoin cependant de faire l'infuſion plus légere pour ce dernier uſage.

L'huile eſſentielle de *ſarriette* étant une des plus vives, des plus âcres, vraiſſemblablement par le mélange de l'acide volatil, eſt très-propre à appaiſer la douleur des dents cariées. (*b*)

SARRITOR, ſ. m. (*Mytholog.*) nom que les Romains donnoient à un de leurs dieux de l'Agriculture. C'étoit le premier que les Laboureurs invoquoient après que les blés étoient levés, parce qu'il préſidoit, ſelon eux, au travail de ſarcler les champs; c'eſt-à-dire d'en arracher les mauvaiſes herbes qui naiſſent avec le blé. (*D. J.*)

SARSANE *ou* SARZANE, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie dans l'état de Gènes, ſur les frontieres de Toſcane, 18 lieues au ſud-eſt de Gènes, & à 5 au nord-eſt de Maſſa. Son évêché, quoique ſous la métropole de Piſe, n'en ſubit pas la juriſdiction. Côme I. grand duc de Toſcane, céda cette ville aux Génois pour Livourne, en quoi il fit un admirable échange. *Long.* 27. 36. *lat.* 44. 9. (*D. J.*)

SARSEPAREILLE, ſ. f. (*Botan. exot.*) on trouve ſous ce nom dans les boutiques, des racines, ou plutôt des branches de racines qui ont pluſieurs aunes, groſſes comme des jones, ou des plumes d'oye, pliantes, flexibles, cannelées dans leur longueur, revêtues d'une écorce mince; extérieurement de couleur rouſſâtre ou cendrée. Sous cette écorce eſt une ſubſtance blanche, farineuſe, un peu charnue, molle, ſe réduiſant aiſément en une petite pouſſiere quand on la frotte entre les doigts; reſſemblant à l'agaric; d'un goût tant ſoit peu gluant, un peu amer, & qui cependant n'eſt pas déſagréable. Le cœur de la racine eſt ligneux, uni, pliant & difficile à rompre. Il ſort tranſverſalement pluſieurs de ces branches d'une même racine, qui eſt de la groſſeur d'un pouce & écailleuſe. On nous apporte la *ſarſepareille* de la nouvelle Eſpagne, du Pérou & du Bréſil.

On eſtime celle qui eſt pleine, moëleuſe, ſolide, bien conſervée, blanche en-dedans, de la groſſeur d'une plume d'oye, & qui ſe fend aiſément comme l'oſier en parties égales dans toute ſa longueur. On rejette celle qui eſt d'un gris-noirâtre, qui eſt cariée, & qui répand beaucoup de pouſſiere farineuſe quand on la fend; on rebute auſſi celle qui eſt trop groſſe, & qui vient communément de Marantha province du Bréſil.

On apporte d'Amérique, ſous le nom de racine de *ſarſepareille*, différentes plantes ſemblables, ou plutôt de même genre que le *ſmilax aſpera*. Hernandès en nomme quatre eſpeces qui croiſſent au Mexique, & dans la nouvelle-Eſpagne. Monard fait auſſi mention d'une certaine *ſarſepareille* qui croît à Quito, province de la dépendance du Pérou. Enfin Piſon & Marcgrave décrivent la *ſarſepareille* du Bréſil, que les habitans de ce pays appellent *juapecanga*.

Elle jette au loin ſes racines écailleuſes & fibreuſes; ſes tiges ſont velues, ſarmenteuſes, ligneuſes, ſouples, vertes, garnies d'éguillons de part & d'autre. Il vient ſur les tiges des feuilles diſpoſées dans un ordre alternatif, longues de ſix ou huit pouces, pointues des deux côtés, comme le repréſente la figure de Piſon, ou figurées en cœur ſelon Hernandez & Monard; elles ſont larges de trois ou quatre pouces, avec trois côtes remarquables étendues ſur toute leur longueur; d'un verd-clair en-dehors, & foncé en-deſſous; munies à leur queue de deux clavicules ou vrilles, qui nouent fortement la *ſarſepareille* aux autres plantes. Les fleurs y ſont en grappes; il leur ſuccede des baies d'abord vertes, rouges enſuite, enfin noires; de la groſſeur des médiocres ceriſes, ridées, contenant un ou deux noyaux, d'un blanc-jaunâtre, qui renferment une amande dure & blanchâtre.

Les anciens Grecs & les Arabes ne connoiſſoient pas la *ſarſepareille*. Les Eſpagnols ont les premiers fait paſſer du Pérou ſon uſage en Europe. On fait qu'elle eſt puiſſamment ſudorifique, & qu'elle diviſe ou atténue les humeurs viſqueuſes & ténaces. On s'en ſert avec ſuccès dans les maladies vénériennes; celles de la peau en général, & les maladies chroniques qui viennent d'humeurs froides, épaiſſes & viſqueuſes. Comme les particules de cette plante ſont plus ſubtiles que celles de la ſquine & du gayac, elles excitent une plus grande ſueur.

On débite en Europe quelques autres racines ſous le nom de *ſarſepareille*, mais qu'on peut diſtinguer facilement de la véritable; cependant celle dont nous allons parler approche de ſes vertus. C'eſt la racine d'une plante nommée *aralia caule nudo*, par Linnæus, *Hort. cliff. Zarzaparilla Virginienſis noſtratibus dicta, lobatis umbelliferæ foliis Americana*. Pluk. Alm. 396. Cette racine eſt longue de cinq à ſix piés, moëleuſe, épaiſſe, odorante & moins compacte que la vraie *ſarſepareille*. Elle pouſſe une tige haute d'environ une coudée, d'un rouge-foncé, velue, laquelle ſe partage en trois rameaux longs de cinq ou ſix pouces; chaque rameau porte cinq feuilles, oblongues, larges de deux pouces & longues de trois, dentelées ſur le bord.

De l'endroit où ſe diviſe la tige, ſort un pédicule nud, qui ſe ſépare en trois brins, chargés chacun d'un bouquet de fleurs, entouré à ſa baſe d'une fraiſe de petites feuilles. Chaque fleur eſt portée ſur un filet long d'un demi-pouce, dont le calice placé ſur la tête de l'embryon eſt très-petit, à cinq dentelures. Les pétales ſont au nombre de cinq, diſpoſés en rond. L'embryon qui porte la fleur devient une baie rouge, creuſée à ſa partie ſupérieure en maniere de nombril applati, a quatre ou cinq angles, & partagée en autant de loges, dont chacune renferme une graine applatie & cannelée. Cette plante croît dans la Virginie & le Canada, entre les 40, 45 & 47 degrés de *latitude*. Les habitans l'appellent *ſarſepareille*, parce qu'elle a preſque la figure & les vertus de la véritable. (*D. J.*)

SARSINA, (*Géog. anc.*) ou *Sarcina*, & dans quelques inſcriptions *Saſſina*, aujourd'hui *Sarcine*; ville

ville d'Italie, dans l'Ombrie & dans les terres, ſur la rive gauche du fleuve Sapis.

C'étoit la patrie de Plaute, poëte comique, comme l'a remarqué S. Jérôme, *chron. ad Olympiad.* 145. *Plautus ex Umbria* Sarſinas, *Romæ moritur*. Quoiqu'il fût plus jeune qu'Ennius, Pacuve & Actius, il mourut avant eux, l'an de Rome 570, Horace le loue de ne perdre jamais ſon ſujet de vûe; de ne laiſſer jamais languir le théâtre, & d'avancer toujours vers le dénouement. C'eſt un des principaux talens d'un poëte dramatique, & perſonne ne l'a poſſédé en un ſi haut degré que Plaute. Nous avons déjà parlé de lui dans pluſieurs autres occaſions. (*D. J.*)

SARSINE, (*Géog. mod.*) ou *Sarcine*, en latin *Sarſina*, *Sarcina* & *Saſſina*; ville de l'état de l'Egliſe, dans la Romagne, au pié de l'Apennin, à 8 milles au ſud-oueſt de Rimini, ſur la rive gauche du Savio. Son évêché eſt ſuffragant de Ravenne. Elle étoit autrefois ſi puiſſante, qu'elle donna aux Romains un ſecours conſidérable, pour empêcher l'irruption que les Gaulois vouloient faire dans ce pays-là, en traverſant les Alpes. Il paroît par des inſcriptions, que c'étoit un municipe. *Long.* 29. 45. *latit.* 43. 56. (*D. J.*)

SARSIO JUS-NO-KI, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Japon que l'on appelle auſſi *arbre de fer*; il eſt d'une grandeur extraordinaire; ſes feuilles alternativement oppoſées ſont ovales, pointues, longues de deux pouces, inégales, dures, épaiſſes, & ſans découpures. Son fruit qui croît ſans pédicules au ſommet des petites branches, eſt de figure conique. Il devient ligneux, en ſe deſſéchant, & ſe trouve intérieurement rongé, comme la noix de galle. Il eſt aſſez gros, dans ſa fraîcheur, pour remplir la main. Les ſinges l'aiment beaucoup: ce que le nom de *ſarſio* ſignifie. Les Japonois nomment auſſi cet arbre, *jus-no-ki*.

SART, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans la haute-Normandie, au pays de Bray. Elle prend ſa ſource à Foucarmont, & ſe jette dans la mer, entre Dieppe & la ville d'Eu. Il ne faut pas la confondre avec la Sarte, riviere du Maine. (*D. J.*)

SART, ſ. m. (*Marine.*) nom qu'on donne à des herbes qui croiſſent au fond de la mer; & qu'elle rejette à la côte.

SARTA, (*Géog. anc.*) riviere de la Gaule, chez les *Cenomani*. Son nom eſt ancien, & il étoit uſité parmi les Gaulois; cependant on auroit de la peine à le trouver dans un auteur plus ancien que Théodulphe d'Orléans, qui nous en donne l'origine, & décrit ainſi le cours de cette riviere, *l. IV. carm. vj.*

Eſt fluvius: Sartam *galli dixere priores;*
Perticus hunc gignit, & meduana bibit.
Flactibus ille ſuis penetrans cenomanica rura
Mœnia qui propter illius urbis abit.

Et au *l. II. carm. iij. de urbe Andegavenſi*, en parlant de la ville d'Angers, il dit:

Quam meduana morans fovet, & liger aureus ornat,
Quam rate cum levi Sarta *decora juvat.*

Cette riviere conſerve ſon ancien nom; on l'appelle à préſent la *Sarta*. (*D. J.*)

SARTE, LA, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Sarta*, riviere de France, dans le Maine. Elle a ſa ſource aux confins de la Normandie & du Perche, près de l'abbaye de la Trape, coule d'abord à l'occident, puis tourne vers le midi, entre enſuite dans l'Anjou, où elle reçoit le Loir; & un peu au-deſſus d'Angers, elle ſe jette dans la Mayenne, & y perd ſon nom, quoiqu'auſſi groſſe qu'elle. (*D. J.*)

SARTIE, ſ. m. (*Marine.*) terme collectif, qui ſignifie ſur la Méditerranée, toutes ſortes d'apprêts & d'apparaux.

SARTON, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France; elle a ſa ſource au diocèſe de Séez, & après un cours d'environ 10 lieues, elle ſe jette dans la Sarte, près du bourg de S. Célerin. (*D. J.*)

SARVERDEN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Lorraine Allemande, à 4 lieues au-deſſous de Sarbruch, & à 2 de Feneſtrange. Elle a pris ſon nom de ſa ſituation ſur la Saare, & elle l'a donné au comté dont elle eſt le chef-lieu; ce comté eſt un fief qui a relevé de Metz, dès le douzieme ſiecle. *Long.* 24. 46. *lat.* 48. 57. (*D. J.*)

SARVITZA *ou* SERVITIA, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie Européenne, dans la Macédoine ou Coménolitari, vers la ſource d'un ruiſſeau qui ſe jette dans la Platamona. Cette ville eſt bâtie en partie ſur une montagne, & en partie dans une plaine. Les Grecs habitent le haut, & les Turcs ont choiſi le bas par préférence. (*D. J.*)

SARUS, (*Géog. anc.*) riviere de la Cilicie propre: ſon embouchure eſt marquée par Ptolomée, *l. V. c. viij.* entre celle des fleuves Cydnus & Pyrame. Pline, *l. VI. c. iij.* met auſſi un fleuve *Sarus* dans la Cilicie. Tite-Live, *l. XXXIII. c.* 41. parle des têtes du *Sarus*, *Sari capita*, par où il n'entend pas, ſelon l'expreſſion ordinaire, les ſources du *Sarus*, mais des élévations, ou des rochers près de la côte & vers l'embouchure de ce fleuve; car c'étoit un lieu que les vaiſſeaux paſſoient. Il y a eu un fleuve de la Cappadoce, & un fleuve de la Caramanie qui ont porté le nom de *Sarus*. (*D. J.*)

SARWAR, COMTÉ DE, (*Géog. mod.*) comté de la baſſe Hongrie, entre le Danube & le Muer. Il eſt borné au nord, par le comté de Sopron; à l'orient, par le comté de Veſprin; au midi, par le comté de Salavar; & au couchant, par les terres de Stirie; ſon nom lui vient de ſa capitale. On lui donne 20 lieues de longueur, du midi au nord, ſur 16 de largeur. Le Rab le traverſe du midi occidental, au nord oriental. (*D. J.*)

SARWAR, (*Géog. mod.*) ville de la baſſe-Hongrie, au confluent de la riviere de Guntz & du Rab, capitale du comté de même nom. Quelques ſavans croyent que c'eſt la *Sabaria* des anciens auteurs. *Long.* 35. 24. *lat.* 47. 12. (*D. J.*)

SARWITZ, (*Géog. mod.*) & en Hongrois *Sarwizza*, riviere de la baſſe-Hongrie. Elle a ſa ſource près de Veſprin, & ſe jette dans le Danube; c'eſt l'*Urpanus* des anciens. (*D. J.*)

SARY, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, remarquable par les mines de cuivre de ſon territoire. *Long.* ſelon Tavernier, 78. 15, *lat.* 36. 40. (*D. J.*)

SAS, TAMIS, ſ. m. (*Pharmacie.*) eſt un inſtrument qui ſert à ſéparer les parties les plus fines des poudres, des liqueurs & autres choſes ſemblables d'avec les parties les plus groſſieres; ou à nettoyer le grain & en ſéparer la pouſſiere, les grains légers, &c.

Il eſt compoſé d'une bordure de bois, dont le cercle ou eſpace eſt rempli par un tiſſu de ſoie, d'une gaze de crain, de toile, de fil d'archal, & même quelquefois de petites lames de bois.

Les tamis qui ont de larges trous ſont appellés *cribles*; comme les cribles à charbon, à chaux, crible de jardin, &c.

Quand on veut paſſer au tamis des drogues qui ſont ſujettes à s'évaporer, on a coutume de mettre un couvercle par-deſſus.

SAS, (*Hydraulique.*) eſt le paſſage ou baſſin placé ſur la longueur d'une riviere bordée de quais, & terminée par deux écluſes, pour conduire les bateaux & les faire paſſer d'une écluſe ſupérieure à une inférieure, & réciproquement de cette derniere à la premiere par le jeu alternatif des écluſes. (*K*)

SAS-DE-GAND, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas, dans la Flandre hollandoiſe, au quartier de Gand, au bailliage d'Aſſenede, à une lieue au ſud-oueſt de Philippine, & à trois lieues au nord de Gand. Cette petite ville qui eſt très-forte, a été ainſi nommée, à cauſe d'une écluſe qu'on appelle *Sas* en flamand, & que les habitans de Gand, avec la permiſſion de Philippe II. firent conſtruire pour retenir les eaux de la Lieſe, ou du nouveau canal qu'ils creuſerent entre leur ville & ce lieu, pour communication avec la mer. *Long.* 21. 18. *lat.* 51. 14.

Au commencement des troubles des Pays-bas, les Gantois firent conſtruire au *Sas-de-Gand*, un fort pour ſervir de boulevard à leur ville. Le duc de Parme prit cette place en 1583; mais Fréderic Henri, prince d'Orange, la lui enleva en 1644. Depuis ce tems-là, les Etats généraux en ont toujours été les maîtres, & s'en ſont aſſurés la poſſeſſion par le traité de Munſter. Il y a une bonne garniſon ſous les ordres d'un commandant & d'un major de la place: le conſeil d'état y a établi un receveur pour la recette du verponding, & des droits de conſomption. (*D. J.*)

SASENO, *ou* SALNO; (*Géog. mod.*) petite île de la mer Ionienne; à l'embouchure du golfe de Veniſe, près de la côte de l'Albanie; elle eſt ſous la domination du turc: Sophien croit que c'eſt l'île *Saſo*, ou *Saſus* des anciens. (*D. J.*)

SASERON, (*Géog. mod.*) ville des Indes, au royaume de Bengale, entre Agra & Patna, fur le pié d'une montagne, & près d'un grand étang, au milieu duquel eft une petite île remarquable par une belle mofquée, où eft la fépulture du Nahab Selim-Kan. *Latit.* 26. 10. (*D. J.*)

SASJEBU, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) c'eft un arbriffeau du Japon; fes fleurs font monopétales, de figure conique, de la groffeur d'un grain d'orge, blanches, femées le long de petites branches, & entremêlées de très petites-feuilles. Ses baies font de couleur purpurine, fans enveloppe, groffes comme un grain de poivre, d'un goût vineux, & renferment plufieurs femences.

SASIMA, (*Géog. anc.*) ville de la Cappadoce, fur la route d'Ancyre de Galatie à Fauftinopolis, & felon les apparences, dans la préfecture de Garfaurie. *Safima* eft connue dans l'hiftoire eccléfiaftique, par l'épifcopat de faint Grégoire de Nazianze, qui en fut le premier évêque. Selon ce prélat, c'étoit une ftation fur la voie militaire, mais une ftation miférable, où l'on manquoit d'eau, où l'on étoit aveugle de la poufliere, où l'on n'entendoit qu'un bruit continuel de chariots, & où les habitans étoient opprimés par les brigandages des gens en place. (*D. J.*)

SASINA, (*Géog. anc.*) port d'Italie, dans la Calabre, felon Pline, *l. III. c. xj.* ce port devoit être fur la côte du golfe de Tarente, dans le pays des Salentins: car Pline remarque que la largeur de la péninfule, en allant par terre de Tarente à *Brundufium*, étoit de trente-trois mille pas; mais que la route du port *Safina* à *Brundufium*, étoit beaucoup plus courte.

SASO, *Safon*, génitif *Safonis*, ou *Saffon*, (*Géog. anc.*) île de la mer Ionienne: les auteurs anciens qui en ont parlé, ne s'accordent pas entierement fur fa pofition. Strabon, *l. VI.* la met à moitié chemin, entre l'Epire & *Brundufium*; & Lucain, *l. II. v.* 627. femble en faire une île de la Calabre.

Spumofo Calaber perfunditur æquore Safon.

D'un autre côté Ptolomée, *l. III. c. xiij.* la marque fur la côte de la Macédoine, dans la mer Ionienne; & la plûpart des géographes modernes, font de fentiment que l'île *Safeno*, qu'on voit à l'entrée du golfe de Valone, eft l'île *Safo* des anciens. Cela s'accorde affez avec ce que dit Polybe, *l. V. c. cx.* que l'île *Safo* eft à l'entrée de la mer Ionienne. D'ailleurs, le périple de Scylax met l'île de *Safon* fur la côte de l'Illyrie, à la hauteur des monts Cérauniens, & en fixe la diftance au chemin qu'on peut faire dans le tiers d'un jour; l'île de *Safo* eft fort baffe felon Lucain, *l. V. c. d. cl.*

Non humilem Safona *vadis*...

Et Silius Italicus, *l. VII. v.* 480. exhorte d'éviter les fables dangereux de cette île.

Adriatici fugite infauftas Saffonis *arenas*. (*D. J.*)

SASRAN, f. m. (*Marine.*) c'eft la planche qui eft à l'extrémité d'un bateau foncet, & fur laquelle les planches du remplage font appuyées. C'eft auffi une groffe piece de bois, qu'on ajoute au bas du gouvernail d'un yacht, & qui y fait une grande faillie en-dehors.

SASRAN DE GOUVERNAIL, (*Marine.*) piece de bois plate & droite, qu'on applique fur la longueur du gouvernail, afin qu'en lui donnant plus de largeur, elle en facilite l'effet. *Voyez* MARINE, *Planche IV. fig.* 1. le fafran du gouvernail, cotté 176. & *Planche VI. fig.* 73, & 74.

SASSAFRAS, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) petit arbre qui fe trouve dans les pays tempérés de l'Amérique feptentrionale, où on pretend qu'il prend la hauteur d'un pin ordinaire, fur un pié de diametre; mais parmi les *faffafras* que l'on a élevé en Europe, les plus hauts n'ont pas paffé dix ou douze piés. Sa tige eft dégagée de branchages jufqu'à la tête qui eft touffue, & qui forme une efpece de coupole. Son écorce eft unie, un peu rougeâtre, & elle rend au goût une légere faveur de l'anis. Ses racines font dures, pefantes, & s'étendent à fleur de terre: il paroît que dans le pays natal elles pouffent beaucoup de rejettons; cependant en Angleterre où on a plus élevé de ces arbres qu'en nulle autre contrée de l'Europe, on ne s'eft pas apperçu de cette fécondité. Ses feuilles font échancrées affez profondément en trois parties, fans aucune dentelure fur fes bords; elles font d'un verd obfcur & de bonne odeur, fur-tout quand on les a laiffé fécher. Ses fleurs paroiffent au printems dès le commencement du mois de Mars; elles font jaunes, petites, raffemblées en bouquets, & d'une odeur agréable. Les fruits qu'elles produifent font des baies de la groffeur & de la forme de celles du laurier: elles ont comme le gland un calice, mais coloré de rouge, ainfi que les pédicules qui les foutiennent: ces baies deviennent bleues dans leur maturité. Le mêlange de ces deux couleurs dont l'apparence eft affez vive, fait un agrément de plus dans cet arbre fur l'arriere faifon. Mais ce qu'il a de plus recommandable, c'eft que toutes fes parties répandent une odeur aromatique, qui approche de celle de la canelle, & qui indique fes grandes propriétés.

Le *faffafras* veut une terre meuble & fort humide, telle qu'elle fe trouve ordinairement dans le Canada, au pays des Iroquois, où il y a beaucoup de ces arbres. Mais la Floride & la Louifiane, font les endroits où cet arbre eft le plus commun. On a fouvent effayé en Angleterre de le tenir en caiffe, & de le faire paffer l'hiver dans l'orangerie; mais M. Miller auteur anglois, penfe que ce n'eft pas la bonne façon de le conduire, & que la meilleure eft de le mettre en plein air à l'expofition la plus chaude, dans une terre légere & humide, où il faut le garantir des hivers rigoureux par les précautions d'ufage en pareil cas, jufqu'à ce que l'arbre foit dans fa force. Je me fuis bien affuré par des épreuves, que cet arbre ne peut fe foutenir dans des terreins fecs & élevés, & qu'il craint fur-tout les grandes chaleurs du mois d'Août qui le font périr. On voit en Angleterre des *faffafras* qui ont très-bien réuffi en pleine terre, & qui forment de petits arbres avec une jolie tête.

On ne peut guere multiplier le *faffafras* qu'en femant fes graines qu'il faut tirer d'Amérique; car malheureufement elles ne viennent point à parfaite maturité en Europe. Encore arrive-t-il que les graines d'Amérique levent très-rarement, à-moins qu'on n'ait eu la précaution de les envoyer mêlées avec de la terre. Dans ce cas, il en levera quelques-unes dès la premiere année; mais le refte ne viendra fouvent qu'après la feconde ou la troifieme; ce qui doit engager à ne pas fe preffer de reverfer la terre où ces graines auront été femées. Il faudra fur-tout avoir grand foin de les arrofer dans les tems de féchereffe, de les garantir du foleil vers le milieu du jour, & de les préferver du froid pendant les deux ou trois premiers hivers, & fur-tout des froides matinées d'automne, qui font plus de tort à ces arbres que les fortes gelées d'hiver: car quand la pointe des tendres rejettons eft fannée par le froid, il fe fait une corruption de feve qui porte l'altération dans toutes les parties du jeune arbre & le fait mourir. Il eft très-difficile de multiplier le *faffafras* de branches couchées: elles ne font racine qu'au bout de deux ou trois ans; & fouvent il n'en réuffit pas le tiers, fi on n'a pas le plus grand foin de les arrofer; il fouffre affez bien la tranfplantation.

Le bois de cet arbre eft léger quoiqu'affez dur, d'une couleur un peu jaunâtre, d'une odeur qui approche de celle du fenouil, d'un goût piquant & aromatique. On l'employe en Médecine comme incifif, apéritif, & fudorifique. *Article de M.* D'AUBENTON, *le fubdélégué.*

SASSAFRAS, f. m. (*Mat. méd.*) bois étranger nommé *faffafras* ou *lignum pavanum* par J. Bauhin. C'eft un bois d'un roux blanchâtre, fpongieux & léger; fon écorce eft fpongieufe, de couleur de cendre en-dehors, & de rouille de fer en-dedans, d'un goût âcre, douçâtre, aromatique, d'une odeur pénétrante qui approche de celle du fenouil; on nous l'apporte de la Virginie, du Bréfil, & d'autres provinces d'Amérique. On choifit le *faffafras* qui eft récent & fort odorant. Quelques-uns préferent l'écorce à caufe de fon odeur qui eft plus pénétrante que celle du bois.

On falfifie le *faffafras* en y mêlant du bois d'anis, appellé *lignum anifatum*, vel *lignum anifi* dans J. B. Mais l'on peut le diftinguer facilement du *faffafras* par fon odeur de graine d'anis, par fa pefanteur, par fa fubftance qui eft compacte & réfineufe.

On coupe le bois du *faffafras* d'un grand arbre qui a la hauteur & la figure d'un pin; cet arbre eft appellé *faffafras arbor ex Florida, ficulneo folio* par C. B. P. *Laurus foliis integris & trilobis* par Linn. *Hort. cliff.* 54. *cornus mas odorata, folio trifido, margine plano,*

plano, ſaſſafras *dicta* par Plukn. *Alm. p.* 120. *tab.* 222. *fig.* 6. Catesby *Hiſt. tom. I. p.* 55. *anbuiba, ſive ſaſſafras major* par Piſon, *hiſt. Bréſil.*

Les racines de cet arbre ſont tantôt groſſes, tantôt menues, ſelon leur âge. Elles s'étendent à fleur de terre, de ſorte qu'il eſt facile de les arracher. Cet arbre eſt toujours verd; il n'a qu'un tronc nud & fort droit; les branches s'étendent à ſon ſommet comme celle d'un pin qu'on a ébranché; l'écorce eſt épaiſſe, fongueuſe intérieurement, un peu molle, de couleur fauve, revêtue d'une peau mince, griſe, ou d'un gris cendré tirant ſur le noir. Son goût & ſon odeur ſont âcres, aromatiques, approchant du fenouil. La ſubſtance du tronc & des branches eſt blanche, ou d'un blanc rouſsâtre, quelquefois tirant ſur le gris en certains endroits, moins odorante que l'écorce; du reſte elle eſt molle, & d'un tiſſu aſſez ſemblable à celui du tilleul.

Les feuilles qui ſont attachées aux branches ſont à trois lobes, imitant celles du figuier, découpées & partagées en trois pointes, vertes en-deſſus, blanchâtres en-deſſous, odorantes; lorſqu'elles ſont encore jaunes, elles ſont ſemblables aux feuilles du poirier, & ne montrent aucunes pointes.

Les fleurs appuyées ſur de longs pédicules, ſont en grappes, petites, partagées en cinq quartiers; quand elles ſont paſſées il leur ſuccede des baies ſemblables aux feuilles du laurier, & ayant la partie inférieure renfermée dans un calice rouge.

Guillaume Piſon décrit encore deux autres eſpeces d'arbres *ſaſſafras*: l'une nommée par les Bréſiliens *anbuypitanga*, a les feuilles petites, étroites, minces; ſon bois eſt blanchâtre & jaunâtre. L'autre eſpece s'appelle *anbuiba-miri*: elle a la feuille de laurier, mais elle eſt plus petite; ſon fruit eſt noir & odoriférant, lorſqu'il eſt mûr, d'un goût fort chaud, auſſi-bien que les feuilles, le bois, l'écorce, & la racine.

Le *ſaſſafras* excite la tranſpiration, la ſueur & les urines. Il inciſe & réſout les humeurs viſqueuſes & épaiſſes; il leve les obſtructions des viſceres; il eſt bon pour la cachexie, les pâles couleurs, & l'hydropiſie. Il éloigne les attaques de la goutte. Il tend à remédier à la paralyſie & aux fluxions froides. On l'emploie utilement dans les maladies vénériennes. On le donne en infuſion depuis demi-once juſqu'à deux onces; on l'emploie ſouvent dans des décoctions ſudorifiques & échauffantes.

Par la chimie on retire du bois de *ſaſſafras* une huile eſſentielle, limpide, très-pénétrante, qui ſent le fenouil; & qui va au fond de l'eau. On fait macérer dans une grande quantité d'eau ce bois rapé avec ſon écorce, & on diſtille enſuite. La doſe de cette huile eſt depuis dix gouttes juſqu'à vingt, pour exciter la ſueur. Une partie de cette huile mêlée avec deux parties d'eſprit de nitre bien rectifié, fermente auſſi-tôt très-violemment; elle s'enflamme, & lorſque la flamme eſt éteinte, il reſte une ſubſtance réſineuſe. (*D. J.*)

SASSARI *ou* SACER, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie, dans l'île de Sardaigne, au nord-oueſt, ſur la riviere de Torre, à 6 lieues au nord d'Algieri, & à 7 au ſud-oueſt de Villa Aragonèſe. Elle eſt la réſidence de l'archevêque de Torre, autrefois *Turris Libiſſonis*, qui eſt une place ruinée. *Long.* 26. 15. *lat.* 40. 45.

SASSEBES *ou* MILLENBACH, (*Géog. mod.*) ville fortifiée de la Tranſylvanie, capitale du comté de même nom, au confluent de deux petites rivieres *Long.* 42. 16. *lat.* 46. 14. (*D. J.*)

SASSENAGE, (*Géog. mod.*) baronie de France, dans le Dauphiné, élection de Grenoble. Le nom de ce lieu eſt célebre par ſes fromages, & par ſes deux cuves qui ſont dans une caverne, & dont on a fait autrefois une des merveilles du Dauphiné; l'on a dit que les deux cuves ne ſe rempliſſoient que le ſeul jour des Rois, ce qui s'eſt trouvé faux à la vérification du fait, mais les fromages conſervent encore leur renommée. (*D. J.*)

SASSENAGE, *pierre de*, (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que l'on donne quelquefois à la pierre d'hirondelle. *Voy.* HIRONDELLE, *pierre d'*, en latin *lapis chelidonius*.

SASSER, v. act. (*Gram.*) paſſer au ſas. *Voyez* SAS.

SASSES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont des pelles creuſes dont on ſe ſert ſur les bâtimens, pour puiſer l'eau.

SASSO-FERRATO, (*Géogr. mod.*) petite ville de la marche d'Ancone, ou pour mieux dire, bourgade d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, & dans la marche d'Ancone, près de la riviere Sentino, vers les confins du duché d'Urbin; je parle de cette bourgade, parce qu'elle a produit d'illuſtres ſavans, entre autres Barthole & Perroti.

Barthole, nè l'an 1310, a été l'un des plus doctes juriſconſultes du ſon tems. Ses écrits ſe reſſentent de la barbarie de ſon ſiecle; cependant ils contiennent des choſes aſſez ſingulieres pour le ſujet. Il mourut en 1355, âgé de 46 ans.

Perroti (Nicolò), archevêque de Siponte, dans le royaume de Naples, parut avec honneur entre les ſavans perſonnages du quinzieme ſiecle. Il a mis au jour un ouvrage ſur la verſification latine, & des commentaires ſur Stace & ſur Martial. Il a le premier traduit en latin les cinq premiers livres de Polybe, qui eſt tout ce qu'on en avoit alors. Sa traduction n'eſt pas toujours fidele, & eſt pleine de libertés inexcuſables; mais ſa latinité pourroit être avouée des ſiecles où l'on écrivoit le plus purement. Le cardinal Beſſarion l'aima, & le choiſit pour ſon conclaviſte après la mort de Paul II. & Perroti lui fit innocemment manquer le pontificat, en refuſant, par l'ignorance des uſages, l'entrée de la chambre de ſon maître à trois cardinaux qui venoient le ſaluer pape. Beſſarion en ayant été inſtruit, ne s'en émut pas davantage, & dit tranquillement à Perroti „ Par votre „ ſoin à contre-tems vous m'avez ôté la tiare, & à „ vous le chapeau „. Perroti mourut en 1480. Son article eſt dans les mémoires du pere Nicéron, *t. IX.* & en effet il ne devoit pas oublier ce ſavant homme, un des habiles grammairiens de l'Italie. (*D. J.*)

SASSI DEL BALLARO, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Italie, dans la Marche d'Ancone, des pierres, ou pour parler plus exactement, de l'argille durcie, dans laquelle on trouve renfermée une eſpece de coquillage que l'on nomme dans le pays *ballari*; l'endroit où l'on en rencontre en plus grande quantité eſt dans le voiſinage de monte Comero ou Conaro, qui eſt à environ 10 milles d'Italie de la ville d'Ancone; dans ce lieu les bords de la mer ſont fort eſcarpés & garnis d'argille, ou d'une roche ſpongieuſe, dans laquelle ces coquilles, qui ſont connues en françois ſous le nom de *pholades* ou de *dails*, ſe trouvent logées en très-grande quantité, ſans qu'on puiſſe remarquer par où elles ont paſſé pour y entrer. Ce coquillage a la propriété de luire dans l'obſcurité, & de rendre lumineuſe l'eau dans laquelle il a ſéjourné quelque tems; il eſt très-bon à manger, & les Italiens ſavent le préparer parfaitement bien. *Voyez* PHOLADE & DAIL.

SASSOIRE, ſ. f. (*terme de Charron.*) c'eſt une piece du train du devant du carroſſe, qui eſt au bout des armons, ſoutient la fleche, & ſert à faire braquer le carroſſe. (*D. J.*)

SASSUOLO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au duché de Modène, dans la principauté de Carpi, ſur la Secchia, entre Reggio & Modène. *Long.* 28. 25. *latit.* 44. 30. (*D. J.*)

SASUAROS, (*Géog. mod.*) petite ville de la Tranſilvanie, ſur la riviere de Maros, à quatre lieues au-deſſous de Weiſſembourg. Quelques-uns croyent que c'eſt l'ancienne *Frateria*. (*D. J.*)

SAT, ſ. m. (*meſure étrangere.*) nom d'une meſure dont on ſe ſert à Siam pour meſurer les grains, les graines, les légumes, & quelques fruits ſecs. C'eſt une eſpece de boiſſeau fait de bambouc entrelacé, à-peu-près comme cette petite meſure pour les avoines, qu'on appelle à Paris *un picotin*, & qui a la forme d'un panier d'oſier. Le *ſat* eſt d'environ trois livres, poids de marc. *Dict. de Commerce.*

SATALA, (*Géog. anc.*) ville de la petite Arménie, ſelon Ptolomée, *liv. V. c. vij* qui la place dans les terres. La ville de *Satala*, dit Procope, *liv. III. des édifices*, *c. iv.* craignoit ſans ceſſe, comme voiſine des ennemis, & comme entourée de hauteurs qui la commandoient de tous côtés. Si ſon aſſiette étoit deſavantageuſe, ſes murailles étoient encore plus mauvaiſes. L'empereur Juſtinien en fit de neuves, d'une hauteur qui ſurpaſſoit les éminences d'alentour, & d'une épaiſſeur ſuffiſante pour porter une telle charge. Il fit élever en-dehors une ſeconde muraille, & fit bâtir aſſez proche une fortereſſe dans l'Oſroëne. Tout cela ne ſervit de rien; les ennemis pénétrerent partout. Il avoit en partage la fureur des fortereſſes & de la tyrannie. (*D. J.*)

SATALIE, (*Géog. mod.*) par les Turcs *Satiliach* & *Antali*; ville de la Turquie aſiatique, dans l'Anatolie, ſur la côte de la petite Caramanie, au fond d'un golfe de même nom. Elle occupe la place de l'an-

l'ancienne Attalia, & eſt une des plus fortes villes de l'empire turc. Les chaleurs y ſont exceſſives en été; auſſi les environs de *Satalie* produiſent en abondance des citronniers & des orangers qui viennent ſans culture; mais le port ne peut recevoir que de petits bâtimens, & la rade n'eſt point aſſurée. *Long.* 48. 45. *lat.* 37. 10. (*D. J.*)

SATAN, (*Critique ſacrée.*) mot hébreu, qui ſignifie *adverſaire, ennemi, perſécuteur, accuſateur;* d'où vient que vous devenez aujourd'hui mes adverſaires *ſatan mihi*, *II. Rois, xix.* 22. Il n'y a plus d'ennemi qui s'oppoſe à moi: *non eſt in me ſatan ullus*, *III. Rois, xv.* 14. Le I. des Macchabées parlant d'un commandant de la fortereſſe bâtie vis-à-vis le temple de Jéruſalem, dit qu'il étoit comme un méchant diable à Iſraël ὡς διάβολον πονηρὸν τῷ *Iſraël*, parce qu'il étoit l'accuſateur des Iſraélites qui alloient au temple. Jeſus-Chriſt dit à S. Pierre: retirez-vous de moi, *ſatan*, Matt. *xvj.* 23. c'eſt-à-dire, éloignez-vous de moi, mon ennemi, vous ſeriez propre à me faire pécher, ſi la choſe étoit poſſible. Ceux qui ſuivent les ténebres de l'idolâtrie ſont dits être ſous la puiſſance de *ſatan*, dans les actes des Apôtres, *ch. xxvj.* 18. Les profondeurs de *ſatan*, dans l'*Apocalypſe ij.* 24. ſont les opinions des Nicolaïtes, qu'ils enveloppoient ſous une myſtérieuſe profondeur. Euſebe remarque dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique, *liv. III. ch. ix.* que leur héréſie ſubſiſta fort peu de tems. S. Paul livre l'inceſtueux de Corinthe à *ſatan*, *I. Cor. v.* 5. cela veut dire que les fideles doivent le regarder comme un pécheur criminel, avec lequel il ne faut point avoir de commerce. Enfin, les *opérations de ſatan*, *II. Theſſal. ij. ix.* ſont de faux prodiges employés par des impoſteurs pour nous tromper, pour nous abuſer, pour nous jetter dans le péché, dans l'idolâtrie.

SATÉ, ſ. m. (*meſure des Hébreux.*) dans la vulgate, *ſatum*; meſure creuſe des Hébreux pour les choſes ſeches. *Voyez* SÉAH.

SATELLITE, ſ. m. *en termes d'Aſtronomie*, ſignifie des *planetes ſecondaires* qui ſe meuvent au-tour d'une planete premiere, comme la Lune fait par rapport à la Terre. On les appelle ainſi parce que ces planetes accompagnent toujours leur planete premiere, & font avec elle leur révolution au-tour du Soleil. *Voyez* PLANETE.

Les *ſatellites* ſe meuvent au-tour de leurs planetes premieres, comme centre, en obſervant les mêmes lois que les planetes premieres dans leur mouvement au-tour du Soleil. Sur la cauſe phyſique de ces mouvemens, *voyez* GRA[illegible]É.

On ſe ſert quelquefois indifféremment des mots *lune* & *ſatellite*: & l'on dit les *lunes* de Jupiter, ou les *ſatellites* de Jupiter. Cependant ordinairement on reſerve le mot *lune* pour exprimer le *ſatellite* de la Terre, & on appelle *ſatellites* les petites lunes qui ont été découvertes au-tour de Jupiter & de Saturne. *Voyez* LUNE.

Les *ſatellites* ont été inconnus juſqu'à ces derniers ſiecles, parce que l'on avoit beſoin du ſecours du téleſcope pour les appercevoir. On n'apperçoit en effet aucun de ces *ſatellites* à la vue ſimple. Ceux de Jupiter qui ſont les plus gros, ſe diſtinguent par des lunettes de trois piés, qui les font paroître comme les étoiles de la ſixieme ou ſeptieme grandeur paroiſſent à la ſimple vue. Pour le quatrieme de Saturne, il faut des lunettes de huit à neuf piés. Le troiſieme & le huitieme demandent des lunettes d'un plus grand foyer; & on ne peut diſtinguer les premiers qu'avec des lunettes qui excedent au-moins trente ou quarante piés. *Voyez* TÉLESCOPE.

Nous ne connoiſſons point d'autres *ſatellites* que ceux de la Terre, de Jupiter & de Saturne; & il n'y a pas grand ſujet d'eſpérer qu'on en découvre d'autres dans la ſuite, attendu qu'on a examiné toutes les planetes avec les téleſcopes les plus longs & les meilleurs qu'il paroît poſſible de faire. Cependant il eſt douteux s'il n'y en a point un qui tourne au-tour de Vénus. *Voyez* VÉNUS.

Satellites de Jupiter, ſont quatre petites planetes ſecondaires qui tournent au-tour de cette planete, comme elle tourne elle-même au-tour du Soleil.

Simon Marius, mathématicien de l'électeur de Brandebourg, découvrit vers la fin de Novembre 1609, trois petites étoiles proche de Jupiter, qui lui parurent accompagner cette planete, & tourner autour d'elle; & au mois de Janvier 1610, il en vit une quatrieme. Dans le même mois Galilée fit la même découverte en Italie, & la même année il publia ſes obſervations; c'eſt depuis ce tems qu'on a commencé à obſerver les *ſatellites* de Jupiter.

Galilée, pour honorer ſon protecteur, appella ces planetes, *aſtra Medicea*, aſtres de Médicis; & en Italie on eſt encore fort jaloux de leur conſerver ce nom; mais on ne les appelle plus ainſi par-tout ailleurs. Marius qui les avoit vus le premier, appella la plus proche de Jupiter, *Mercurius jovialis*, Mercure de Jupiter; la ſeconde, *Venus jovialis*, Vénus de Jupiter; la troiſieme, *Jupiter jovialis*, & la quatrieme, *Saturnus jovialis*, Saturne de Jupiter.

Antonius-Maria Schyrlæus de Reita, capucin de Colongne, s'imagina qu'outre ces quatre *ſatellites*, il en avoit vu cinq autres le 29 Décembre 1642, & les nomma *ſidera urbanoctavia*, aſtres urbanoctaviens, en l'honneur du pape Urbain VIII. qui regnoit alors. Mais Naudé, ayant communiqué cette obſervation à Gaſſendi, qui avoit obſervé Jupiter le même jour, Gaſſendi reconnut bientôt que ce moine s'étoit trompé, & avoit pris pour des *ſatellites* de Jupiter cinq étoiles fixes dans l'eau du verſeau, qui ſont marquées 24, 25, 26, 27 & 28, dans le catalogue de Tycho. *Voyez Epiſt.* Gaſſendi *ad Gabriel. Naudæum, de novem ſtellis circa Jovem viſis*.

Phénomenes & nature des ſatellites *de Jupiter*. 1°. Lorſque Jupiter ſe trouve entre le Soleil & un de ſes *ſatellites*, ce *ſatellite* diſparoît, même quand le ciel eſt fort ſerein, c'eſt-à-dire que ce *ſatellite* eſt éclipſé par Jupiter.

Par conſéquent les *ſatellites* de Jupiter ſont privés de lumiere lorſque les rayons du Soleil qui les vont frapper en ligne droite ſont interceptés par Jupiter; d'où il s'enſuit que ces planetes ſont des corps opaques comme la lune, qui n'ont de lumiere que celle qu'ils reçoivent du Soleil; de-là on peut conclure encore, que puiſque Jupiter n'éclaire point ſes *ſatellites* quand ils ſont derriere lui, cette planete doit auſſi être privée de lumiere dans la partie oppoſée au Soleil; & que par conſéquent Jupiter n'eſt point lumineux par lui-même.

2°. Quand les *ſatellites* ſont interpoſés entre Jupiter & le Soleil, on obſerve une petite tache ſur le diſque de Jupiter, & cette tache paroît quelquefois plus groſſe que le *ſatellite* même.

Donc, puiſque les *ſatellites* ſont des corps opaques que le Soleil éclaire, & qui doivent jetter une ombre du côté oppoſé au Soleil; il s'enſuit que la petite tache ronde qu'on obſerve ſur Jupiter eſt l'ombre du *ſatellite*: de plus, comme cette tache eſt circulaire, il s'enſuit que l'ombre du *ſatellite* forme un cône; & que par conſéquent les *ſatellites* ſont d'une figure ſphérique, au moins ſenſiblement.

3°. Lorſque la Terre eſt entre Jupiter & le Soleil, & qu'un des *ſatellites* ſe trouve auſſi entre Jupiter & le Soleil, ſa lumiere diſparoît & ſe perd dans celle de Jupiter: ainſi M. Maraldi nous apprend que le 26 Mars 1707, il obſerva avec un téleſcope de 34 piés le quatrieme *ſatellite* de Jupiter, qui paſſoit ſur cette planete, & qu'il lui parut comme une tache noire; mais que ce *ſatellite* ne fut pas plutôt hors du diſque, qu'il reprit ſon premier éclat. Il obſerva le 4 Avril une tache ſemblable formée par une immerſion du troiſieme *ſatellite*; mais le 11 d'Avril, examinant une immerſion du même *ſatellite*, il trouva qu'il paroiſſoit dans tout ſon éclat, ſans laiſſer aucune tache: le même phénomene a été auſſi obſervé en d'autres occaſions par M. Caſſini.

MM. Caſſini & Maraldi ont ſouvent remarqué des changemens fort ſurprenans dans la grandeur apparente des *ſatellites*, lorſqu'il ne paroiſſoit rien dans leur diſtance ſoit à la Terre, ſoit au Soleil, ſoit à Jupiter, qui pût être l'occaſion de ſes variations: par exemple, le quatrieme *ſatellite*, qui eſt preſque toujours le plus petit des quatre, paroît quelquefois le plus gros, & le troiſieme qui eſt ordinairement le plus gros, paroît quelquefois égal, quelquefois même plus petit qu'aucun des autres.

Puiſque les *ſatellites* de Jupiter ſont éclairés par le Soleil, même lorſqu'ils ſont plongés dans la lumiere de Jupiter, & que cependant ils ne laiſſent pas de paroître quelquefois ſans lumiere, & quelquefois de diſparoître tout-à-fait, il faut néceſſairement qu'il arrive dans leur atmoſphere différens changemens qui empêchent que l'action des rayons du Soleil ſur eux ne ſoit toujours le même; c'eſt pour cette même raiſon que leur ombre eſt quelquefois plus groſſe qu'eux.

Tems périodique des ſatellites *de Jupiter*. Les périodes

riodes ou révolutions des *ſatellites* de Jupiter ſe déterminent par leurs conjonctions avec Jupiter, comme celles des planetes premieres ſe déduiſent de leurs oppoſitions avec le Soleil. *Voyez* PÉRIODE, *&c.*

M. Caſſini a trouvé par cette méthode les périodes des différens *ſatellites*, telles qu'il ſuit:

1^e *ſatell.*	1 *jour.*	18 *h.*	28'.	36".
2^e	3	13	18	52
3^e	7	3	59	40
4^e	16	18	05	06

Diſtance des ſatellites *de Jupiter à Jupiter*. Les quarrés des tems périodiques des *ſatellites* ſont proportionnels aux cubes de leurs diſtances à Jupiter, comme il en eſt des planetes premieres par rapport au Soleil.

Pour déterminer ces diſtances par obſervation, on les meſure avec un micrometre en demi-diametres de Jupiter. Ces diſtances, ſuivant M. Caſſini, ſont telles qu'il ſuit:

Le premier *ſatellite* eſt diſtant du centre de Jupiter de 5 $\frac{2}{3}$ demi-diametres de Jupiter.

Le 2^e de 9 demi-diam.

Le 3^e de 14

Le 4^e de 25 & un tiers.

Donc, puiſque le demi-diametre de Jupiter eſt égal à 27 $\frac{8}{11}$ demi-diametres de la Terre, il s'enſuit que la diſtance du premier *ſatellite* à Jupiter eſt de 166 demi-diametres terreſtres; celle du deuxieme, de 249 & demi; celle du troiſieme, de 388; & celle du quatrieme de 884.

Satellites de Saturne, ſont cinq petites planetes qui tournent au-tour de Saturne. *Voyez* SATURNE.

Une de ces planetes, ſavoir la quatrieme, en comptant depuis Saturne, a été découverte par M. Huygens, le 25 Mars 1655, au moyen d'un téleſcope de 12 piés de longueur; les quatre autres ont été découvertes à différentes fois par M. Caſſini; ſavoir, les deux qui ſont le plus proche de Saturne, en Mars 1684, par le ſecours de deux verres de Campani, l'un de 100 piés de foyer, l'autre de 136; la troiſieme en Décembre 1672, par le moyen d'un téleſcope de Campani de 36 piés de long; & la cinquieme en Octobre 1671, avec un téleſcope de 17 piés. La plûpart des phénomenes des *ſatellites* de Jupiter, & peut-être tous, s'obſervent auſſi dans ceux de Saturne; ainſi ils paroiſſent tantôt plus gros, tantôt plus petits: le cinquieme paroît auſſi quelquefois éclipſé, *&c.* par conſéquent il n'eſt point douteux que ces *ſatellites* ne ſoient de la même nature que ceux de Jupiter; mais à cauſe de leur grand éloignement, ils paroiſſent beaucoup plus petits que les *ſatellites* de Jupiter, & peut-être le ſont-ils en effet. Ils ont beau paſſer devant Saturne & l'éclipſer, on ne peut, à cauſe de la foibleſſe de leur lumiere, diſtinguer ni leurs immerſions, ni leurs émerſions. Le premier & le ſecond deviennent même inviſibles dès qu'ils s'approchent un peu de Saturne. Le troiſieme eſt un peu plus gros, & reſte ſouvent viſible tout le tems de ſa révolution. Le quatrieme & le cinquieme ſe voient auſſi aſſez bien; le quatrieme paroît toujours le plus gros. Le cinquieme varie de lumiere & de grandeur, ſans doute par quelque tache que la révolution rend tantôt plus tantôt moins dominante ſur la lumiere du diſque expoſé à nos yeux. Les inclinaiſons de leurs orbes ſont plus grandes que celles des *ſatellites* de Jupiter. Le premier acheve ſa révolution en 1 jour 21 heures 18 minutes 27 ſecondes; le ſecond en 2 jours 17 heures 44 minutes 22 ſecondes; le troiſieme en 4 jours 12 heures 25 minutes 12 ſecondes; le quatrieme en 15 jours 22 heures 34 minutes 38 ſecondes; & le cinquieme en 79 jours 7 heures & 47 minutes. Suppoſant le demi-diametre de l'anneau 1, celui de l'orbe du premier eſt de près de deux, celui du ſecond de 2 $\frac{1}{2}$, du troiſieme de $\frac{3}{2}$, du quatrieme de 8, du cinquieme 23. Le diametre de Saturne eſt d'environ 20 ſecondes, celui de l'anneau 45: ainſi le diametre de l'orbe du premier *ſatellite* eſt d'une minute 27 ſecondes; le ſecond d'une minute 52 ſecondes; le troiſieme de 2 minutes 36 ſecondes; le quatrieme de 6 minutes; le cinquieme 17 minutes 25 ſecondes. Les quatre premiers décrivent des ellipſes apparentes, ſemblables à celles de l'anneau; & ſont dans un même plan. Leur inclinaiſon à l'écliptique eſt de 30 à 31 degrés. Le cinquieme décrit un orbe incliné de 17 à 18 degrés à l'orbe de Saturne, ſon plan étant entre l'écliptique, & ceux des autres *ſatellites*, &c.

Les tems des révolutions des *ſatellites* de Saturne, ſuivant M. Caſſini, ſont tels qu'il ſuit:

1^e *ſatell.*	1 *j.*	21 *h.*	18'	31".
2^e	2	17	41	27
3^e	4	13	47	16
4^e	15	22	41	11
5^e	74	7	53	57

Les diſtances de ces *ſatellites* au centre de Saturne, ſelon le même aſtronome, ſont:

	demi-diam. de Saturne.	ou	*diam. de l'anneau de Saturne.*
1^e *ſatell.*	4 $\frac{3}{8}$		1
2^e	5 $\frac{3}{8}$		1 $\frac{1}{4}$
3	8		1 $\frac{2}{3}$
4^e.	18		
5^e	54		10 $\frac{1}{2}$

La grande diſtance qu'il y a entre le quatrieme & le cinquieme *ſatellite*, fait croire à M. Huyghens qu'il pourroit bien y en avoir quelqu'autre entre deux, ou qu'au moins le cinquieme *ſatellite* pourroit avoir lui-même un *ſatellite* qui tournât au-tour de lui comme centre.

M. Halley a donné dans les *Tranſactions philoſophiques*, une correction de la théorie du mouvement du quatrieme *ſatellite*, qui eſt celui de M. Huyghens. La vraie période de ce *ſatellite* eſt, ſuivant M. Halley, de 15 jours 22 heures 41 minutes 6 ſecondes; ſon mouvement diurne, de 22° 34' 38" 8'''; ſa diſtance au centre de Saturne, de 4 diametres de l'anneau; & ſon orbite, qui n'eſt que peu ou point diſtante du plan de l'anneau; coupe l'orbite de Saturne ſous un angle de 23 degrés & demi. Les *ſatellites* tournent auſſi, ſelon toutes les apparences, au-tour de leur axe. Voici les preuves qu'on peut en donner.

1°. Dans les conjonctions des *ſatellites* avec Jupiter, on y voit quelquefois des taches, & quelquefois on n'y en voit point, la révolution les faiſant ſans doute reparoître & diſparoître tour-à-tour. 2°. Le même *ſatellite* dans les mêmes circonſtances, paroît quelquefois plus grand & quelquefois plus petit. Le quatrieme *ſatellite* paroît ſouvent plus petit que les trois autres, & quelquefois plus grand que les deux premiers, quoique ſon ombre paroiſſe toujours plus grande ſur Jupiter, que celle de ces deux. Le troiſieme *ſatellite* paroît le plus ſouvent plus grand que tous les autres, & quelquefois il paroît égal aux deux premiers; ſans doute que les taches tantôt paroiſſant, & tantôt diſparoiſſant, entraînées par la révolution, en diminuent, ou en augmentent alternativement les apparences. 3°. Le même *ſatellite* n'emploie pas toujours le même tems à entrer dans Jupiter, où à en ſortir, y mettant quelquefois 6 & tantôt juſqu'à 10 minutes; ce qu'on juge venir des taches qui alterent la partie claire en divers endroits. Il eſt vrai que ces taches pourroient ſe former & ſe diſſiper; mais dans l'Aſtronomie on doit toujours préférer les hypotheſes du mouvement local à celles des générations & des deſtructions.

Nous ſommes redevables à M. Pound d'un grand nombre d'excellentes obſervations ſur les *ſatellites*, tant de Jupiter que de Saturne. On peut voir dans les inſtitutions aſtronomiques de M. le Monnier, *p.* 29. *&* *ſuiv.* le détail de ces obſervations.

Les éclipſes des *ſatellites*, ſur-tout celles des *ſatellites* de Jupiter, ſont de la plus grande utilité dans l'Aſtronomie. En premier lieu, on peut ſe ſervir de ces éclipſes pour déterminer aſſez exactement la diſtance de Jupiter à la Terre: cette méthode eſt expliquée dans le livre dont nous venons de parler, *p.* 294. Un ſecond avantage encore plus conſidérable qu'on a tiré de ces éclipſes, c'eſt la preuve du mouvement ſucceſſif de la lumiere. Il eſt démontré par les éclipſes des *ſatellites* de Jupiter que la lumiere ne vient pas à nous dans un moment (comme les ſectateurs de Deſcartes l'ont ſi long-tems prétendu), quoiqu'à la vérité ſon mouvement ſoit fort rapide. En voici la preuve. Si la lumiere ne venoit pas à nous ſucceſſivement, mais qu'elle fût inſtantanée, il eſt évident que la Terre étant dans la plus grande diſtance de Jupiter, on appercevroit l'éclipſe du *ſatellite* au même inſtant que ſi la Terre étoit dans la plus petite diſtance de Jupiter; au contraire ſi la propagation de la lumiere ſe fait ſucceſſivement & d'une maniere qui puiſſe être ſenſible à de fort grandes diſtances; il eſt évident qu'un obſervateur étant placé plus près de Jupiter, de tout le dia-

metre

metre de l'orbite terrestre, il appercevra plutôt l'éclipse du *satellite*; ensorte que, par le moyen de la différence entre le tems où on apperçoit l'éclipse & celui où on doit l'appercevoir suivant les tables, on connoitra la vîtesse de la lumiere qui convient au diametre de la Terre. Or c'est précisément ce que les observations ont fait découvrir, puisque toutes les fois que la Terre s'approche de Jupiter, les éclipses des *satellites* arrivent tous les jours un peu plutôt que quand elle s'en éloigne: car on s'apperçoit peu-à-peu d'une différence entre le calcul & les observations qui devient assez considérable. C'est M. Roëmer qui a le premier fait cette découverte, confirmée depuis par la théorie ingénieuse de l'observation. *Voyez* Observation.

Le troisieme & le plus grand avantage qu'on retire des observations des éclipses des *satellites*, c'est la connoissance des longitudes sur Terre. En effet, je suppose que deux observateurs, dont l'un est, par exemple, à Paris, l'autre à Constantinople, observent une éclipse du premier *satellite* de Jupiter, il est certain que cette éclipse arrivera dans le même moment pour chacun des observateurs; mais comme ils sont placés sous différens méridiens, il ne compteront pas la même heure: l'un, par exemple, comptera neuf heures du soir, pendant que l'autre n'en comptera que huit: or de-là on déduit l'éloignement des deux méridiens, & par conséquent la longitude. *Voyez* Longitude.

Les cercles que les *satellites* décrivent autour de leurs planetes principales ne sont pas fort excentriques; M. le Monnier nous a donné dans les *institutions astronomiques* des tables de leurs mouvemens aussi exactes qu'on peut le desirer, dans une matiere dont la théorie est jusqu'à présent si peu connue & si imparfaite. En effet, il est certain par les observations, que les *satellites* agissent les uns sur les autres, & qu'ils alterent réciproquement leurs mouvemens; ensorte que la loi de ces mouvemens est extrèmement difficile à découvrir; on en peut juger par la difficulté de la théorie de la Lune qui est pourtant le seul *satellite* de la Terre, & dont le mouvement n'est dérangé sensiblement que par l'action du Soleil. Que seroit-ce si outre cette Lune nous en avions encore quatres ou cinq autres qui, par leur action mutuelle, altérassent leurs mouvemens? C'est là le cas des *satellites* de Jupiter & de Saturne, sans compter que l'action de Jupiter sur les *satellites* de Saturne peut avoir encore un effet assez sensible, aussi-bien que l'action de Saturne sur les *satellites* de Jupiter. Le second *satellite* de Jupiter est celui où ces inégalités sont le plus remarquables. On ne sauroit trop exhorter les savans géometres de l'Europe à donner la théorie de ces inégalités.

Il n'est pas aisé de savoir quel peut être l'usage des *satellites*. On croit communément qu'ils sont destinés à suppléer, en quelque sorte, à la lumiere foible que reçoivent des planetes trop éloignées du Soleil, comme Jupiter & Saturne, & à les éclairer pendant leurs nuits. Mais 1°. on ne remarque point de *satellite* à Mars, on sait que la Terre en a un, & on croit même qu'il y en a un autour de Vénus; voilà donc une planete beaucoup plus proche du Soleil qui a un *satellite*, & une autre plus éloignée qui paroît n'en pas avoir. 2°. On ne peut gueres dire que la Lune soit destinée uniquement à nous éclairer durant nos nuits, puisque souvent elle nous est cachée pendant la plus grande partie de la nuit. 3°. La nuit d'une planete, toutes choses d'ailleurs égales, doit être censée d'autant plus profonde que le jour y a été plus brillant. Ainsi les planetes les plus proches du Soleil ont une nuit plus obscure à proportion que les autres; elles ont donc, à cet égard, encore plus besoin de *satellites*. Que faut-il donc croire sur l'usage des *satellites*? Il faut savoir dire qu'on l'ignore. (*O*)

Satellite, *satelles* ou *garde*, (*Hist. mod.*) se dit d'une personne qui en accompagne une autre, soit pour veiller à sa conservation, soit pour exécuter sa volonté.

Chez les empereurs d'Orient, ce mot *satellite* signifioit la dignité ou l'office de capitaine des gardes du corps.

Ce terme fut ensuite appliqué aux vassaux des seigneurs, & enfin à tous ceux qui tenoient les fiefs, appellés *sergenteries*. *Voyez* Sergenterie.

Ce terme ne se prend plus aujourd'hui qu'en mauvaise part. On dit les *gardes* d'un roi, & les *satellites* d'un tyran.

SATICULA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le *Samnium*. Servius, *in Æneid. l. VIII. vers.* 729. la place dans la Campanie, mais elle étoit dans le Samnium: Festus le dit positivement, *Saticula, oppidum in Samnio captum est*. (*D. J.*)

SATIÉTÉ, s. f. (*Gramm.*) dégoût qui suit l'usage immodéré; on a la *satiété* des alimens, après avoir trop mangé; la *satiété* du plaisir, après s'y être trop livré; la *satiété* de l'étude, de la gloire, des affaires; nous usons tout.

SATINS, s. m. (*Etoffe de soie.*) le tissu du *satin* est d'une espece différente des autres étoffes, parce que l'ouvrier ne leve que la huitieme ou la cinquieme partie de sa chaîne pour passer sa trame au-travers ensorte qu'il reste toujours les $\frac{4}{5}$ ou les $\frac{7}{8}$ de la chaîne du côté de l'endroit de l'étoffe, ce qui y donne le brillant. Au surplus, il se fabrique comme toutes les étoffes de soie. *Voyez* Étoffes de soie.

Il se fabrique à Lyon des *satins* unis, des *satins* rayés, des *satins* en deux, trois & quatre lacs courans, de $\frac{11}{24}$ de large, des *satins* brochés, soie & dorure, de la même largeur.

Tous les *satins* sans poil, soit unis, soit façonnés, doivent commencer à lever une lisse pour recevoir la trame qui passe entre la partie levée, soit la huitieme, soit la cinquieme, comme il a déja été dit, afin de faire le corps de l'étoffe.

Après la premiere lisse levée, celle qui doit suivre doit toujours être la quatrieme, de façon qu'une étant prise, en reste toujours deux entre la premiere levée & celle qui doit lever ensuite pour recevoir le second coup de trame; c'est l'armure du métier.

On va donner l'idée de l'armure d'un *satin* à huit lisses, & d'un *satin* à cinq lisses.

Armure d'un satin *à huit lisses, dont une prise & deux laissées.*

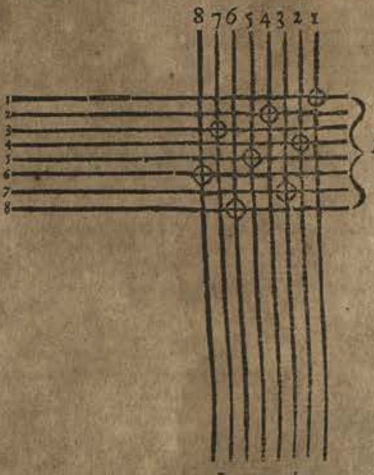

Armure d'un satin *à cinq liffes.*

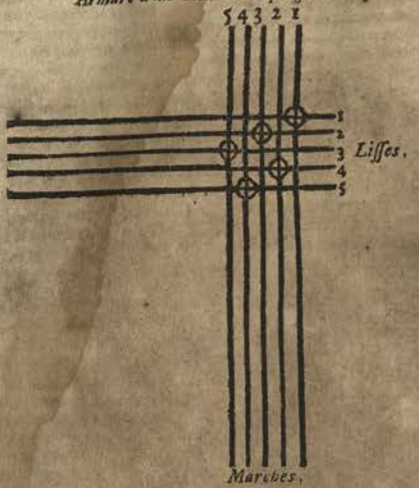

Par cette démonftration, il eft évident qu'on ne peut pas faire des *fatins* au-deffous de cinq liffes, ni même au-deffus de huit: puifqu'en augmentant ou diminuant le nombre, il arriveroit que quand on viendroit de la cinquieme marche ou de la huitieme à la premiere pour recommencer, ce qu'on appelle *le courfe*, les deux liffes laiffées ne fe rencontreroient plus. Il eft vrai cependant que la rencontre fe feroit avec dix liffes; mais outre que le *fatin* perdroit de fa qualité en ne levant que la dixieme partie de la foie de la chaîne, il arriveroit encore que le liage qui n'eft compofé que de quatre marches & quatre liffes, & qui ne doit agir que relativement aux marches de *fatin*, dont tous les deux coups, une de liage doit mouvoir, ne pourroit plus fe rencontrer avec dix grandes marches, le courfe de l'un finiffant avec l'autre. Il n'y a que le damas qui a cinq liffes de liage, mais auffi il faut faire deux fois le courfe pour un de liage, c'eft-à-dire qu'il faut paffer dix coups de navette pour faire mouvoir les cinq liffes qui doivent lier la foie ou la dorure, puifque, comme on l'a déja dit, il faut paffer deux coups de navette dans le fond de l'étoffe, pour faire ufage d'une marche de liage.

Sous la dénomination d'*armure de fatin*, foit à cinq liffes, foit à huit, façonnés ou unis, nous obferverons la méthode qui vient d'être prefcrite, de même que pour les étoffes qui auront un poil, dont la chaîne fera difpofée pour *fatin*; de façon que quand nous parlerons d'armure en *fatin* pour les chaînes, nous n'entendrons que ce qui vient d'être dit & démontré.

Satins pleins ou unis. Les *fatins* pleins font compofés depuis quatre-vingt-dix portées jufqu'à cent vingt fur huit liffes, c'eft-à-dire depuis fept mille deux cens fils jufqu'à neuf mille fix cens, en obfervant d'employer un organfin proportionné au genre d'étoffe; ce qui fignifie que plus on garnit en chaîne, plus il faut que le fil foit fin, pour que le *fatin* foit plus beau. L'armure de cette étoffe eft celle des *fatins* à huit liffes, comme il a été dit ci-devant.

Satins à fleurs ou façonnés. Sous la dénomination de *fatins à fleur*, on comprend tous les *fatins* courans en deux ou trois lacs, les *fatins* brochés, les luftrines fans poil courantes ou brochées, les perfiennes courantes ou brochées, les damas liférés ou brochés; en un mot, toutes les étoffes dont la figure ou la foie qui la fait eft arrêtée par un fil de la chaîne auquel on donne le nom de *liage*.

Pour l'intelligence de ce liage, il faut obferver que toutes les étoffes à fleurs ordinaires de différentes couleurs, ont ces mêmes couleurs arrêtées par des fils qui fur la fleur forment une figure oblique auxquels on a donné le nom de *liage*, parce qu'effectivement ils lient la foie ou la dorure qui fait figure fur le fond de l'étoffe; de façon que fi dans les parties de trois ou quatre doigts de largeur, qui forment une feuille ou fleur dans l'étoffe, la dorure ou la foie qui compofent cette partie n'étoit arrêtée par aucun fil, cette foie ou cette dorure boucleroit, fur-tout dans les brochés, comme on voit dans les envers des étoffes boucler la foie ou la dorure dont elles font compofées, ce qui rendroit l'étoffe imparfaite.

Il eft donc néceffaire, pour la perfection de l'étoffe, qu'il y ait des fils qui foient deftinés à arrêter les couleurs ou matieres qui forment le deffein, c'eft-à-dire, à les lier avec le fond.

Les fils font pris dans les *fatins* à 8 liffes, ou tous les fixiemes dans la chaîne lorfque l'étoffe eft toute foie, ou tous les dixiemes lorfqu'il y a de la dorure liée.

Le liage ordinaire dans les *fatins* à 8 liffes, eft compofé de quatre liffes, fans pouvoir en mettre ni plus, ni moins.

Dans un *fatin* où le fixieme fil eft pris, on donne le nom au liage de 5 le 6, c'eft-à-dire, 5 laiffés & le 6e pris; dans celui où le 10e fil eft pris, c'eft un liage de 9 le 10, voilà les termes; c'eft-à-dire 9 laiffés & le 10e pris.

Pour paffer un liage de 5 le 6, on paffe les quatre liffes de liage devant les 8 de *fatin* qui font paffées, & on prend le fixieme fil pour le paffer fous la maille de la premiere liffe de liage: on prend enfuite les deux qui reftent des 8 liffes, & les 4 en recommençant, defquels le quatrieme qui fe trouve fur la quatrieme liffe eft paffé fous la premiere maille de la feconde liffe de liage. La troifieme liffe de liage prend le fil de la feconde liffe, c'eft-à-dire qu'on laiffe des quatre fils qui reftoient des 8 liffes le fil de la premiere; & on paffe le fecond fous la troifieme liffe. La quatrieme liffe de liage prend fon fil fur la huitieme du *fatin*, parce que la troifieme prenant celui de la feconde, le cinquieme fil doit être celui de la huitieme, ainfi des autres, en recommençant par la premiere de liage & la fixieme du *fatin*.

Le liage de 9 le 10 fe prend de la même maniere; on compte les 8 fils des 8 liffes, enfuite recommençant par la premiere, on prend le fil de la feconde, de façon que le premier fil de liage, qui dans celui de 5 le 6, fe trouvoit fur la fixieme liffe, fe trouve fur la feconde dans celui de 9 le 10; le fecond fe trouve fur la quatrieme, c'eft-à-dire, 6 qui reftoient, & 4 de recommence; le troifieme fil fe trouve fur la fixieme, & le quatrieme fur la huitieme & derniere liffe.

On voit par cet arrangement un ordre & une entente qui ne doit point être interverti, fans quoi le fil qui par hafard feroit pris fur quelqu'autre liffe que celle indiquée, feroit faute dans la figure de l'étoffe.

Suivant cette difpofition, il eft évident que, dans un liage de 5 le 6 chaque liffe de liage qui fait baiffer les fils quand la foie eft levée, fe trouve avoir 24 fils d'une maille à l'autre, ce qui fait un très-petit intervalle, attendu la quantité de fils dans une largeur de $\frac{11}{24}$ d'aune, dont les étoffes font compofées dans leurs largeurs, de même dans un liage de 9 le 10; la différence d'une maille à l'autre fur la même liffe doit être de 40 fils: cela eft clair, parce que la différence de la premiere à la feconde dans un liage de 5 le 6 eft de 6 fils; de la premiere à la troifieme de 12 fils; de la premiere à la quatrieme, 18 fils, & enfin de la premiere à l'autre premiere, de 24, ainfi des autres.

Dans les *fatins* façonnés on diftingue encore deux genres d'étoffes; favoir, les *fatins* courans & les *fatins* brochés.

On donne le nom de *fatins courans* aux étoffes dont la navette fait la figure: par exemple; dans un *fatin* appellé *fatin deux lacs*, on paffe une navette d'une couleur fur la premiere marche, & une autre navette d'une couleur différente fur la feconde marche; obfervant de faire baiffer la même liffe de liage fous chacune des deux premieres marches; la feconde liffe de liage fous la troifieme & la quatrieme; la troifieme liffe fous la cinquieme & la fixieme; la quatrieme liffe fous la feptieme & la huitieme.

Il faut bien faire attention que les étoffes façonnées foit courantes, foit brochées, ne reçoivent l'impreffion de la figure que par le mouvement du cordage qui fait lever la foie qui doit la faire, & que l'opération de la liffe de liage n'eft autre chofe que de faire baiffer avec la liffe de liage une partie de la foie levée, ou les fils qui fe trouvent fous la maille de cette liffe pour arrêter la foie ou dorure qui fe trouve paffée fous la foie levée.

Satin trois lacs. Le *fatin* trois lacs fe fait comme celui à deux, en obfervant de paffer une navette fur le pas de la premiere marche, & deux navettes fucceffivement fur les pas de la feconde, ainfi des autres.

Satin broché. On appelle *fatin broché* une étoffe dont

dont les navettes ne suffisent pas pour faire la figure du dessein qui peut contenir cinq ou six couleurs différentes chaque coup. Par exemple, s'il y a de la dorure dans le dessein, elle n'est point passée avec la navette dans le genre d'étoffe, de même que l'excédent de la distribution des couleurs. Pour lors on a des petites navettes, nommées *espolins*, qui contiennent toutes les couleurs qu'on veut insérer dans l'étoffe, & les espolins sont passés à différentes reprises, à fur & à mesure que la soie est levée par le ministere de la tireuse, pour faire cette opération. Dans ce cas, le *satin* qui ne contenoit que 8 marches, respectivement aux 8 lisses dont il est composé, en doit contenir 12, parce qu'il en faut quatre pour les quatre lisses de liage, c'est-à-dire, une pour chaque lisse.

Lorsqu'on a passé les deux ou trois navettes différentes sous les deux marches, ainsi qu'il a été dit ci-devant, on fait lever la soie pour passer les espolins, ce qui s'appelle *brocher*, pour lors on fait baisser la premiere lisse de liage pour passer tous les espolins qui doivent être passés dans ce coup. On donne le nom de *coup* aux navettes passées & aux espolins; de façon que si l'étoffe a trois navettes passées, & trois différentes reprises pour brocher les espolins, on donnera le nom de *six lacs* à l'étoffe ou *satin* en six lacs, parce qu'il a 6 lacs chaque coup. On fait baisser la seconde lisse de liage au troisieme & quatrieme coup de navette sous la troisieme & quatrieme marche, ainsi des autres jusqu'à la fin des 8 lisses; après quoi on recommence.

Démonstration d'un satin *façonné courant pour l'armure du* satin *& du liage de 5 le 6.*

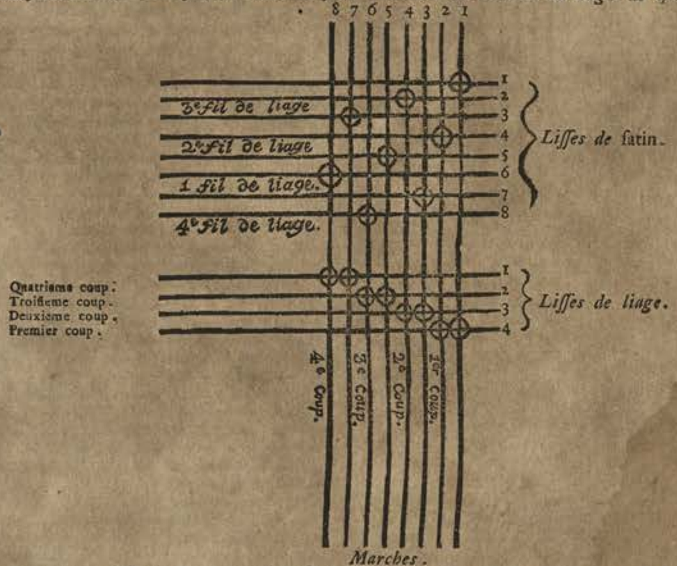

On voit que la premiere lisse de liage prend le fil de la sixieme lisse; la seconde, celui de la quatrieme; la troisieme, celui de la seconde; & la quatrieme, celui de la huitieme.

Démonstration de l'armure d'un satin *à huit lisses, pour le* satin *façonné, broché, & pour le liage de 9 sur le 10.*

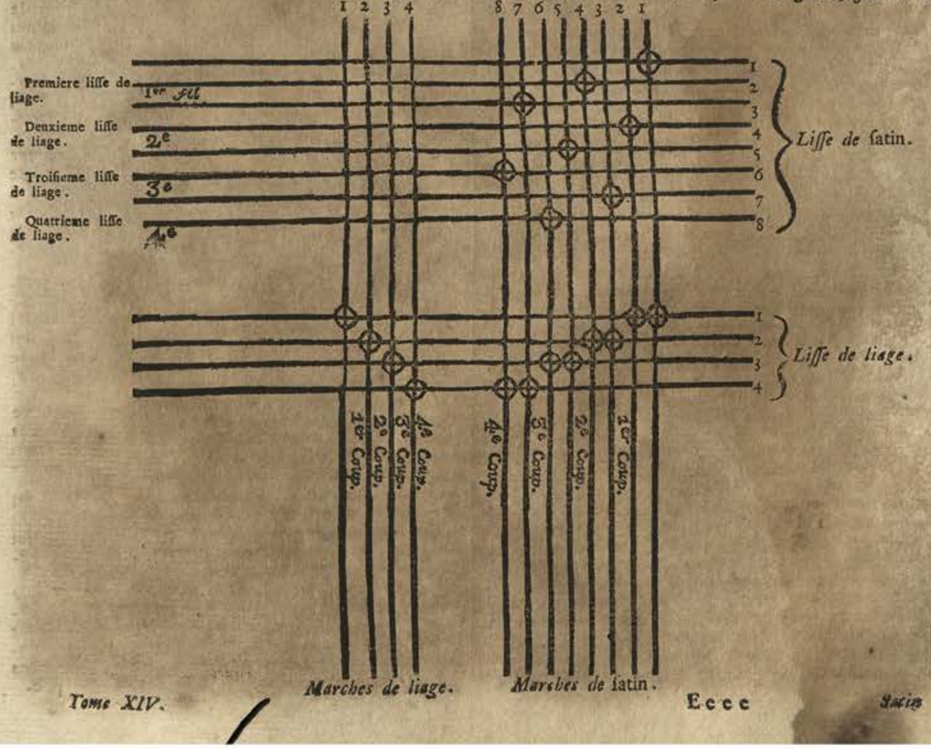

Satin réduit. Le *satin réduit* est une étoffe brochée, ou courante en deux ou trois lacs. Par le mot de *broché* on entend toujours plusieurs lacs indépendamment de ceux qui sont passés. Cette étoffe est aujourd'hui des plus à la mode, parce qu'elle est plus belle que celle des *satins* ordinaires, & c'est la réduction qui en fait le mérite & le prix; il est nécessaire de l'expliquer.

Toutes les étoffes ordinaires sont composées dans le cordage de 400 cordes de semples & de rame; chaque corde de rame tire deux arcades, & chaque arcade tire une maille de corps, de façon que le corps est composé de 800 mailles & maillons. Chaque maillon contient 8 fils par la boucle dans les chaînes de 40 portées doubles, ou 80 portées simples & 9 fils dans les ordinaires de 90 portées. La largeur de l'étoffe ordinaire est de $\frac{11}{24}$, ou demi-aune moins deux pouces environ; cette largeur contient donc 800 branches de 8 ou 9 fils chacune: pour que l'étoffe ordinaire soit frappée ou travaillée comme il faut, il est nécessaire qu'elle ait autant de coups de trame en travers, même plus, qu'elle n'en a en longueur; les deux ou trois corps de navettes, s'il y en a, n'étant comptés que pour un de même que le broché. Selon cette disposition, il est visible que l'étoffe est un composé d'un quarré parfait; parce que le papier reglé qui contient le dessein doit avoir la largeur juste de l'étoffe, & que toute la figure qu'il contient est répetée deux fois dans l'étoffe: donc le dessein ne portant en largeur que la moitié de l'étoffe, la hauteur ne doit porter, par la même raison, que la moitié; quoique le dessein soit entierement répeté; dans le cas où il y auroit moins de coups en hauteur qu'en largeur, l'étoffe ne seroit pas assez frappée, & où il y en auroit infiniment plus, l'étoffe seroit trop frappée, & les fleurs seroient écrasées, tout comme dans le sens contraire, elles seroient alongées. Supposons par exemple, un dessein de 40 pouces d'hauteur sur le papier reglé. Ce dessein fabriqué, & rendu en étoffes, doit être réduit à 20 pouces, parce que la feuille qui le répete en largeur, n'a que 20 pouces de large, & que l'étoffe dans une pareille largeur répete deux fois le dessein. Or supposons présentement que pour faire ces 20 pouces d'hauteur il faille 800 coups, puisqu'il y a 800 branches dans la largeur: il est évident que s'il y en a moins, la figure ou le dessein alongera, & que s'il y en a plus, le même dessein sera écrasé; il faut donc que la hauteur soit conforme à la largeur. C'est de cette exacte précision que dépend toute la perfection du travail des étoffes façonnées, & sans cet assujettissement aussi nécessaire qu'utile, les ouvriers seroient les maîtres de tramer ou gros ou fin, selon leur caprice, & plus souvent gros que fin, pour avancer davantage l'ouvrage.

Le *satin réduit* est composé différemment, au lieu de 800 mailles dans la largeur de 20 pouces, il en contient 1600, plus ou moins; fixons-le à 1600 branches ou mailles, quoiqu'il n'ait que 400 cordes de semple & de rame; mais chaque corde de rame tire deux arcades, qui font lever quatre mailles de corps. Ainsi, le dessein qui contient en feuille 20 pouces de large, étant répété quatre fois, est reduit à 5 pouces dans la fabrication. On sent déja que puisque la largeur contient 1600 mailles ou branches de soie; il faut que la hauteur contienne également 1600 coups pour faire le quarré parfait. Conséquemment, qu'il faut tramer plus fin de moitié, & que l'ouvrage est plus long à faire. Cette réduction dans la hauteur n'est pas le seul motif de la perfection de l'étoffe, il en est un autre. Chaque maille de corps qui, dans les étoffes ordinaires, contient 8 ou 9 fils, comme il a été dit ci-dessus, n'en contient, dans celle-ci, que quatre ou quatre & demi, c'est-à-dire, une de quatre & une de cinq alternativement. Cette médiocre quantité de fils dans chaque maille de corps, fait que la branche étant plus fine, toutes les découpures contenues dans le dessein, toutes les pointes de feuilles, fleurs, fruits ou ornemens qui sont découpés par plusieurs cordes, & qui se terminent par une, sont infiniment plus parfaits & plus délicats. Cette délicatesse influe dans la hauteur du dessein comme dans sa largeur; elle influe encore sur le fond de l'étoffe, qui étant tramé plus fin & répété plus souvent, forme un *satin* plus parfait. Voilà ce que c'est que les *satins réduits*; il seroit difficile de réduire un taffetas façonné, parce qu'étant tramé fin, il faudroit encore diminuer la trame, laquelle avec les deux croisures qui se trouvent pour les deux jets de trame, ne pourroient pas encore se reduire ou être serrés comme il faut. On peut reduire les gros-de-tours; mais dans ce cas, le fond étant mince, n'aura que la qualité de taffetas.

On ne reduit point les étoffes en dorure, parce que, outre qu'elles prendroient le double de dorure, cette même dorure seroit trop pressée ou écrasée. On fait cependant à Lyon des fonds-or reduits en 600 cordes de semples & de rame, & 600 arcades; mais ils n'ont que 1200 mailles de corps ou maillons, & on n'a pas pu porter plus loin les étoffes en dorures.

Les *satins réduits* sont montés à 8 lisses à l'ordinaire; ils n'ont point de liage; le dessein, outre sa réduction, étant disposé de façon que les parties de soie n'ont pas plus de deux à trois lignes de large en étoffe; la soie d'ailleurs, qui n'est pas liée, ayant plus de brillant que celle qui l'est, & la quantité des brins qui entrent dans le broché & dans la trame étant plus fine de moitié que dans l'étoffe ordinaire.

SATIN DE BRUGES, (*Soierie*.) on le nomme aussi *satin-caffard*; c'est un *satin* dont la premiere fabrique s'est faite à Bruges; la chaîne en est de soie, & la trame de fil. Les *satins de Bruges* qui se fabriquent en France, doivent avoir de largeur au-moins demi-aune moins un seize, ou demi-aune entiere, ou même demi-aune un seize, à peine de 30 liv. d'amende.

SATIN DES INDES, (*Soierie étrangere*.) on l'appelle autrement *satin de la Chine*; c'est une étoffe de soie assez semblable aux *satins* qui se fabriquent en Europe. Il y en a de pleins, soit blancs, soit d'autres couleurs; il y en a aussi à fleurs d'or ou de soie, à carreaux, de damassés, de rayés & de brochés. On les estime particulierement, parce qu'ils se blanchissent & se repassent aisément, sans presque rien perdre de leur lustre, & sans que l'or en soit ni plus applati, ni moins brillant: ils n'ont pourtant ni l'éclat, ni la bonté de ceux de France & d'Angleterre. Il y en a de pieces de quatre aunes & demie, de sept, de huit & de douze de longueur sur trois huitiemes cinq siziemes & cinq huitiemes de largeur.

SATIN LINÉ, (*Soierie*.) étoffe de soie pliée d'une maniere singuliere. Il y en a de deux sortes; les uns sont pliés de la forme des livres qu'on appelle *gros in-octavo*, & les autres de celle d'un *in-quarto*. Les longueurs & largeurs n'en sont pas certaines. Il y en a de 11 aunes ou environ la piece, & d'autres environ de six. Les linés blancs à fleurs sont de la derniere mesure; les couleurs à fleurs & les brochés sont de la premiere. *Dict. du Comm.*

SATINADE, s. f. (*Soierie*.) les *satinades* sont de petits satins très-foibles & très-légers, dont les dames font des robes longues de printems & d'automne, ou des robes à se peigner. Ils sont communément rayés. On nomme encore *satinade* une petite étoffe à-peu-près comme le satin de Bruges, mais plus foible, dont on fait des meubles, particulierement des tapisseries de cabinet. *Dict. du Comm.*

SATINÉ, adj. (*Jardinage*.) se dit de la couleur d'une anemone, d'une renoncule, ou d'une oreille d'ours.

SATINÉE, COULEUR, *terme de Joaillier*; la *couleur satinée* en fait de pierres précieuses, est une couleur claire & brillante. C'est l'opposé de *velouté*. (*D. J.*)

SATIO, (*Géog. anc.*) ville de la Macedoine, selon Polybe, *l. V.* & Tite-Live, *l. XVII.* Le premier la place sur le bord du lac Lychnidus, & le second dit qu'elle devoit être rendue aux Athamanes: ce qui a fait croire à quelques-uns que par *Satio*, Tite-Live & Polybe entendoient chacun une ville différente. (*D. J.*)

SATIRE MÉNIPPÉE, (*Hist. lit. de France*.) titre d'un ouvrage qui fit beaucoup de bruit du tems de la ligue sur la fin du seizieme siecle, & qui est toujours fort recherché par les curieux; c'est ce qui m'engage d'en dire un mot à cause de la singularité.

L'ouvrage qui porte ce titre est composé de celui qu'on nomma plaisamment *Catholicon d'Espagne*, qui parut en 1593, & de l'*abregé des états de la ligue*, qui fut imprimé l'année suivante; le tout fut appellé *satire ménippée*.

L'auteur de l'*abregé chronol. de l'histoire de France* nous apprend que M. le Roi, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, & depuis chanoine de Rouen, fut seul l'auteur du *catholicon*. Pour *l'abregé des états*, plusieurs y travaillerent; Passerat & Rapin, deux bons poë-

poëtes, en composerent les vers; M. Gillot, conseiller au parlement de Paris, dont nous avons un éloge en latin de Calvin, fit la harangue du cardinal légat. Florent Chrétien, homme d'esprit, composa la harangue du cardinal Pellevé. On est redevable au savant Pierre Pithou de la harangue de M. Aubrai, qui est la meilleure de toutes; & l'on doit encore à Rapin la harangue de l'archevêque de Lyon; & celle du docteur Rose, grand-maître du college de Navarre, & évêque de Senlis. Peut-être que la *satire ménippée* ne fut guere moins utile à Henri IV. que la bataille d'Ivri, ou que l'*Hudibras* de Butler le fut à Charles II. roi d'Angleterre. Le ridicule a tant d'empire sur les hommes. *Risus rerum sæpe maximarum momenta vertit*, dit Quintillen. (*D. J.*)

SATISDATIO, (*Jurispr. rom.*) ce mot se prend dans la jurisprudence romaine pour une garantie, & quelquefois pour une simple promesse. *Satisdare secundum mancipium*, c'étoit *rei mancipium*, *seu dominium præstare*, répondre à l'acheteur qu'il ne seroit point troublé dans la possession de ce qu'il achetoit: ce qui se faisoit communément *nuda repromissione*, par une simple promesse, & cette promesse s'appelloit *satisdatio* dans le tems où l'on étoit obligé de donner caution; cet usage changea dans la suite, & cependant on ne laissa pas de se servir toujours du même terme de *satisdatio* pour désigner la simple garantie du vendeur. (*D. J.*)

SATISFACTION, CONTENTEMENT, (*Gramm.*) l'un de ces deux mots n'a point de pluriel, c'est celui de *satisfaction*; & l'autre appliqué au monde, désigne les plaisirs qui passent comme une ombre. L'auteur de la justesse de la langue, & M. l'abbé Girard, trouvent quelque différence entre ces deux mots; selon eux la *satisfaction* est plus dans les passions, & le *contentement* dans le cœur: un homme inquiet, disent-ils, n'est jamais *content*, un homme ambitieux n'est jamais *satisfait*. (*D. J.*)

SATISFACTION, (*Théolog.*) *satisfactio*; l'action de satisfaire, c'est-à-dire de réparer une injure ou de payer une dette.

Le terme de *satisfaction* dans sa signification naturelle, emporte avec soi l'une ou l'autre de ces idées. Un homme a contracté une dette, il la paye; on dit qu'il a *satisfait* à son créancier. Une personne en offense une autre, ou l'outrage, soit de paroles, soit d'action; elle répare ensuite cet outrage, soit par des excuses qu'elle fait à la personne lésée, soit par d'autres voies; on dit également qu'elle a *satisfait* à celui qu'elle a outragé.

On distingue deux sortes de *satisfaction*; l'une rigoureuse & proprement dite, l'autre non rigoureuse & improprement dite. On définit la premiere une réparation proportionnée à l'injure qu'on a faite, ou le payement d'une somme égale à celle qu'on a empruntée: par *satisfaction* non rigoureuse & improprement dite, on entend une réparation disproportionnée à la grandeur de l'injure qu'on a faite, mais dont néanmoins se contente par pure bonté & par pure miséricorde, celui qui a été lésé; ou le payement d'une somme non égale à celle qui a été empruntée, & dont le créancier se contente pour éteindre la dette de son débiteur.

La question de la *satisfaction* de Jesus-Christ pour le salut du genre humain, est une matiere des plus controversées entre les Catholiques & les Sociniens. Ces derniers conviennent que Jesus-Christ a satisfait à Dieu pour nous; mais ils entendent qu'il n'a satisfait qu'improprement & métaphoriquement, en remplissant toutes les conditions qu'il s'étoit lui-même imposées pour opérer notre salut, & obtenant de Dieu pour nous une relaxation gratuite des dettes que nous avions contractées envers lui par le péché; soit parce qu'il s'est imposé à lui-même des peines pour nous montrer ce que nous devons souffrir pour obtenir le pardon de nos crimes; soit parce qu'il nous a indiqué par son exemple, par ses conseils, & par ses prédications, le chemin qu'il faut tenir pour arriver au ciel; soit enfin parce qu'il nous a fait entendre par son sacrifice, qu'il falloit accepter la mort avec une résignation parfaite à la volonté de Dieu, en punition de nos péchés.

Les Sociniens avouent encore que Jesus-Christ est le sauveur du monde; mais seulement par ses discours, ses conseils & ses exemples, & non par le mérite & l'efficace de sa mort; & s'ils sont forcés de dire que Jesus-Christ est mort pour nous, ils entendent que c'est pour notre avantage & notre utilité, & nullement qu'il ait souffert la mort à la place des hommes coupables.

Pour détruire ces interprétations ou fausses ou insuffisantes, les Catholiques disent que Jesus-Christ a satisfait à Dieu proprement & rigoureusement en payant à son pere un prix non-seulement équivalent, mais encore surabondant pour les péchés des hommes, le prix infini de son sang: 2°. qu'il est leur sauveur non-seulement par ses discours, ses conseils & ses exemples, mais par le mérite & l'efficace de sa mort: 3°. qu'il est mort non pas simplement pour notre avantage, mais au lieu de nous, à notre place, & par une véritable substitution à la place d'hommes coupables.

Le péché étant tout à la fois une dette par laquelle nous sommes obligés envers la justice divine, une inimitié entre Dieu & l'homme, un crime qui nous rend coupables & dignes de la mort éternelle, il s'ensuit qu'à tous ces égards Dieu est par rapport à nous comme un créancier à qui nous devons, comme partie offensée qu'il faut appaiser, comme juge qui doit nous punir. La *satisfaction* rigoureuse exige donc pareillement trois choses, 1°. le payement de la dette, 2°. le moyen d'appaiser la justice divine, 3°. l'expiation du crime; d'où il est aisé de conclure qu'étant par nous-mêmes incapables de remplir ces conditions, nous avions besoin auprès de Dieu d'un garant ou d'une caution qui se chargeât de notre dette, & qui l'acquittât pour nous: 4°. d'un médiateur qui nous reconciliât avec Dieu: 5°. d'un prêtre & d'une victime qui se substituât à notre place, & qui expiât nos péchés par les peines auxquelles elle s'est soumise. Or c'est ce qu'a pleinement accompli Jesus-Christ, comme le démontrent les théologiens catholiques, aux ouvrages desquels nous renvoyons le lecteur.

Car sans entrer ici dans un détail qui nous méneroit trop loin, & qui d'ailleurs n'est pas du ressort de cet Ouvrage; qu'il nous suffise de remarquer pour faire sentir l'insuffisance des interprétations sociniennes que nous avons rapportées plus haut: 1°. que si Jesus-Christ n'étoit mort que pour confirmer sa doctrine, il n'auroit rien fait de plus que bien d'autres martyrs & saints personnages, dont on n'a jamais dit qu'ils soient morts ou qu'ils aient été crucifiés pour nous, ni qu'ils aient satisfait pour nos péchés: 2°. que s'il n'est mort que pour notre *utilité*, on ne doit pas plus attribuer notre rédemption à sa mort, qu'à ses miracles & à ses actions, qui avoient pour but l'utilité des chrétiens. Or on n'a jamais dit que les miracles & la vie de Jesus-Christ, fussent la cause efficiente & prochaine de notre rédemption: 3°. que dans les écritures l'expiation de nos péchés & notre reconciliation avec Dieu, sont constamment attribués à la mort de Jesus-Christ, comme cause efficiente, & jamais comme cause exemplaire de la mort que nous-mêmes devions souffrir en punition de ces péchés. Il est clairement marqué dans les livres saints que la mort est la peine & le salaire du péché, *stipendium peccati mors*; mais il n'y est nulle part énoncé qu'elle en doive opérer la rémission, ni notre reconciliation avec Dieu.

Il y a sur cette matiere une difficulté assez considérable. C'est de savoir si la *satisfaction* de Jesus-Christ considérée par rapport à lui-même, a été faite à un tiers, ou comme parlent les Théologiens, si elle a été *ad alterum*; c'est-à-dire si Jesus-Christ s'est satisfait à lui-même. Quelques auteurs prétendent qu'il n'a satisfait qu'au Pere éternel & au Saint-Esprit, & que quant à ce qui le concernoit, il a remis gratuitement aux hommes ce qu'ils lui devoient. Mais comme l'Ecriture dit que Jesus-Christ a satisfait à Dieu, & par conséquent à toute la très-sainte Trinité, & que d'ailleurs elle ne dit rien de ce pardon accordé par Jesus-Christ seul, la plûpart des Théologiens soutiennent que Jesus-Christ s'est satisfait à lui-même de maniere que sa *satisfaction* a vraiment été *ad alterum*. Il suffit, disent-ils, pour cela de concevoir en Jesus-Christ différens rapports de la personne; selon les uns de ces rapports il a satisfait à lui-même considéré sous d'autres rapports, à-peu-près comme si le premier magistrat d'une république tiroit du trésor public une somme d'argent, & la distribuoit à tous les particuliers en prenant lui-même une portion, à condition de la rendre dans un certain tems; lorsqu'il la rendroit en effet, il satisferoit comme particulier à lui-même, considéré comme chef de la république. Or il y a en Jesus-Christ deux natures, deux volontés, deux sortes d'opérations; ainsi l'on peut dire que selon les unes, il s'est satis-fait-

ſait à lui-même conſidéré ſous d'autres rapports, non que ce ſoit en lui Dieu qui a ſatisfait à l'homme, mais l'homme-Dieu qui a ſatisfait à Dieu. *Voyez* Wuiſtaſſe, *trait. de l'incarnat. part. II. quæſt. x, article* I. *ſect.* I. & *article* II. *ſect.* III.

SATISFACTION, (*Théolog.*) conſidérée comme partie du ſacrement de pénitence, eſt une réparation qu'on doit à Dieu ou au prochain pour l'injure qu'on leur a faite.

Les Théologiens la définiſſent un châtiment ou une punition volontaire qu'on exerce contre ſoi-même pour compenſer l'injure qu'on a faite à Dieu, ou réparer le tort qu'on a cauſé au prochain, & racheter la peine temporelle qui reſte à expier, ſoit en cette vie, ſoit en l'autre, bien que la coulpe & la peine éternelle aient été réunies par l'abſolution.

Le pénitent s'impoſe à lui-même la *ſatisfaction*, ou elle lui eſt impoſée par le confeſſeur, & elle précede ou elle ſuit l'abſolution. Mais il n'eſt pas eſſentiel pour la validité du ſacrement, qu'elle la précede; il ſuffit que le pénitent ait une volonté ſincere d'accomplir la ſatisfaction qui lui eſt jointe par le confeſſeur; telle eſt au moins la diſcipline préſente de l'Egliſe, & elle eſt fondée ſur la pratique de l'antiquité, qui n'attendoit pas toujours que les pénitens euſſent entierement ſubi toutes les peines canoniques qu'elle leur impoſoit, avant que de leur donner l'abſolution ſacramentelle. Elle en uſoit ainſi lorſque les pénitens étoient en danger de mort, ou lorſqu'on craignoit que le délai d'abſolution ne les jettât dans le ſchiſme ou dans l'héréſie; lorſque la perſécution approchoit, ou qu'on eſpéroit que l'indulgence de l'Egliſe rameneroit dans ſon ſein ceux qui s'en étoient écartés; lorſque les martyrs donnoient aux pénitens des lettres de recommandation pour demander qu'on les admît à la reconciliation & à la communion; ou enfin lorſque les pénitens témoignoient une douleur extrèmement vive de leurs péchés. Tous ces cas montrent que la conduite préſente de l'Egliſe eſt fondée, & qu'on ne peut excuſer ni de témérité, ni d'erreur, ceux qui penſent que ſans *ſatisfaction* accomplie, l'abſolution eſt nulle. Cette doctrine a été condamnée par Sixte IV. dans Pierre d'Oſma, par la faculté de Paris dans ſa cenſure contre un ouvrage de Theophile Bracher de la Milletiere en 1644, & récemment dans le P. Queſnel par le pape Clément XI.

Il eſt pourtant vrai de dire que quand la pénitence publique étoit en uſage, excepté quelques cas particuliers, on ne donnoit ordinairement l'abſolution aux pénitens, qu'après qu'ils avoient accompli leur pénitence.

Les Luthériens & les Calviniſtes prétendent que les *ſatisfactions* impoſées aux pécheurs ne ſont utiles que pour le bon exemple, la correction & l'amandement des autres fideles; mais qu'elles ne ſervent de rien pour fléchir Dieu, ni pour obtenir la relaxation de la peine temporelle, prétendant que leur attribuer cette vertu, c'eſt déroger à l'efficace & à la *ſatisfaction* de Jeſus-Chriſt. Il eſt viſible qu'à ce dernier égard, ils ont imputé aux Catholiques une erreur dont ceux-ci ſont bien éloignés; car ils reconnoiſſent que toutes nos *ſatisfactions* tirent leur mérite & leur vertu de Jeſus-Chriſt, en qui ſeul nous pouvons mériter & ſatisfaire.

Les œuvres ſatisfactoires, ſont la priere, le jeûne, l'aumône, la mortification des ſens, & les autres actions pieuſes que nous accompliſſons par les mérites de Jeſus-Chriſt, & en vue de fléchir la juſtice divine.

SATISFAIRE, v. act. (*Gramm.*) contenter quelqu'un, en lui accordant ce qui lui eſt légitimement dû. On dit *ſatisfaire* ſes créanciers; *ſatisfaire* à la loi; *ſatisfaire* un homme offenſé; *ſatisfaire* à une eſpérance, à une attente, à une objection, à ſon devoir. *Satisfaire* ſes paſſions; *ſatisfaire* ſes ſens. Cette conduite, ce moyen, cette choſe me *ſatisfera*. *Satisfaire* aux ordres que vous avez reçus, à la parole que vous avez donnée; *ſatisfaire* ſon deſir; il a *ſatisfait* ſa colere. Il faut que je me *ſatisfaſſe* une fois là-deſſus.

SATMALES, LES, (*Géog. anc.*) *Satmali*, peuples des pays ſeptentrionaux: Pomponius Mela, *liv. III. c. vij.* rapporte qu'ils avoient les oreilles ſi grandes, qu'ils pouvoient s'en entourer le corps. Je m'étonne, dit plaiſamment Iſaac Voſſius, qu'on ne ſe ſoit pas aviſé de leur en faire des aîles pour voler. Comme le merveilleux ſe répand aiſément, on a tranſplanté cette race aux grandes oreilles, de l'Inde dans le ſeptentrion; car ceux qui en ont parlé les premiers, les plaçoient dans l'Inde, & peut-être cette fable a-t-elle quelque eſpece de fondement; du-moins les Malabares ont les oreilles fort longues, & croyent qu'il leur manque quelque choſe, ſi elles ne leur deſcendent preſque ſur les épaules. Mais Ortelius conjecture, que les anciens faute d'examen, auront pû prendre pour des oreilles, quelque ornement de tête particulier à ces peuples, & dont ils uſoient pour ſe garantir de la neige & des autres injures du tems. (*D. J.*)

SATNIQUE, ſ. m. (*Hiſt. d'Hongrie.*) nom d'office & de dignité, autrefois d'uſage en Croatie & en Hongrie. Un *ſatnique* étoit un gouverneur d'une petite contrée, qui pouvoit fournir cent hommes d'armes. Les knés ont ſuccédé aux *ſatniques*. (*D. J.*)

SATRAPE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) terme qui ſignifioit autrefois chez les Perſes, le *gouverneur* d'une province.

Le royaume de Perſe étoit diviſé, en ſatrapies ou juriſdictions de *ſatrapes*.

Ce mot eſt originairement perſan; il ſignifie à la lettre, *amiral* ou *chef* d'une armée navale: mais on l'a appliqué par la ſuite à tous les gouverneurs des provinces indifféremment. Ces *ſatrapes* avoient chacun dans leur département une autorité preſque ſouveraine, & étoient à proprement parler des vice-rois. On leur fourniſſoit un nombre de troupes ſuffiſant pour la défenſe du pays. Ils en nommoient tous les officiers, donnoient le gouvernement des places, recevoient les tributs & les envoyoient au roi. Ils avoient pouvoir de faire de nouvelles levées, de traiter avec les états voiſins, & même avec les généraux ennemis; & quoiqu'ils ſerviſſent un même maître, ils étoient indépendans les uns des autres. Une autorité ſi peu limitée les portoit quelquefois à la révolte. Au reſte, quand le roi les appelloit pour ſervir ſous lui, ils commandoient les troupes qu'ils avoient amenées de leur gouvernement. Quelques auteurs comptent juſqu'à cent vingt-ſept *ſatrapes* dans les provinces des anciens Perſes. Cyrus les avoit obligés de rendre compte à trois grands *ſatrapes* qui étoient comme les ſecrétaires d'état. Si les Grecs emprunterent ce nom des Perſes pour s'en ſervir dans le même ſens, ce ne fut que depuis les conquêtes d'Alexandre.

On trouve auſſi ce mot dans quelques anciennes chartres angloiſes du roi Ethelred, dans leſquelles les ſeigneurs ou lords, qui ont ſigné immédiatement après les ducs, prennent le titre de *ſatrapes du roi*. Ducange prétend que ce mot ſignifie en cet endroit, *miniſtre du roi*.

SATRAPIE, (*Critiq. ſacrée.*) mot venu de la Perſe, dont les provinces étoient gouvernées par des commandans qui portoient le nom de *ſatrapes*. Ptolomée, en parlant des régions de l'Europe, les nomme *provinces* ou *ſatrapies*. Pline ſe ſert auſſi du même mot, en parlant des Indes; & ce mot qui ne ſignifie autre choſe, qu'un pays gouverné par un ſeul officier, a quelque rapport à ce que nous appellons en France *gouvernemens*, & à ce que les Italiens nomment *prefettura*.

Le mot *ſatrape* ſignifie proprement un général d'une armée navale; mais depuis il fut donné aux gouverneurs des provinces, & aux principaux miniſtres des rois de Perſe. Nous les trouvons même dans les *ſatrapies* des Philiſtins, qui ſubſiſtoient dès le tems des juges. Il eſt vrai que les *ſatrapes* des Philiſtins ſont appellés dans l'hébreu *ſeranim*, d'où vient le nom de *ſurenes*, qui étoit auſſi un nom de dignité chez les Perſes. Le général de l'armée des Parthes, qui tua Craſſus, avoit la dignité de *ſurena*, & nos Hiſtoriens en ont fait un nom propre.

Ce terme *ſatrape*, ſelon ſon étymologie, ſignifie un grand qui voit la face du roi. On trouve dans Jérémie, *c. lj. v.* 27. & dans Nahum, le nom de *Tapſar*, que les interpretes traduiſent par *ſatrapes*.

Les *ſatrapes* des Philiſtins, étoient comme des rois, qui gouvernoient avec un pouvoir abſolu les cinq *Satrapies*, c'eſt-à-dire les cinq villes principales des Philiſtins. Les *ſatrapes* des Perſes étoient des gouverneurs de provinces, envoyés de la part du roi; ſaint Jérôme traduit quelquefois par *ſatrapæ*, l'hébreu *pachat*, qui ſignifie un *chef de troupes*, un *gouverneur de province*, d'où vient le mot *bacha* ou *pacha*, qui eſt encore en uſage chez les Turcs. Mais le nom de *ſatrape* eſt caché ſous le terme *achaſdrapne*, qu'on lit dans Daniel, dans Eſdras & dans Eſther, qui ſont des livres écrits depuis la captivité. (*D. J.*)

SATRES, les, (*Géog. anc.*) *Satræ*, peuples de la Thrace. Herodote, *l. VII. n°. 111.* nous apprend que ces peuples paſſoient pour n'avoir jamais été ſubjugués, & qu'ils étoient les ſeuls d'entre les Thraces qui avoient conſervé leur liberté. La raiſon qu'il en donne; c'eſt que ces peuples habitoient ſur de hautes montagnes, couvertes d'arbres & de neige; outre qu'ils étoient de bons hommes de guerre. Ils avoient chez eux une idole de Bacchus, qui rendoit des oracles comme à Delphes. (*D. J.*)

SATRICUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le *Latium*, au voiſinage de la ville Corioli. Les Latins, dit Tite-Live, *liv. VI. ch. xxxiij.* outrés de la perte d'une bataille, pouſſerent leur rage juſqu'à brûler la ville de *Satricum*, qui leur avoit pourtant ſervi de retraite dans leur déroute. Les Antiates rétablirent cette ville, & y fonderent une colonie. L'an 407 de la fondation de Rome, *Satricum* fut encore réduite en cendres par les Romains, qui y envoyerent quelques-uns de leurs citoyens. Ceux-ci ayant ſouffert que les Samnites miſſent garniſon dans la ville, les Romains la prirent, & firent couper la tête aux auteurs de la révolte. Les habitans de *Satricum* ſont appellés *Satricani* par Tite-Live, *l. IX. c. xvj.* (*D. J.*)

SATTEAU, ſ. m. *terme de relation;* eſpece de barque ou groſſe chaloupe, dont on ſe ſert au baſtion de France, ſur la côte de Barbarie, pour la pêche du corail. (*D. J.*)

SATURA, ſ. f. (*Gram. latine.*) il nous paroît important d'expliquer ce mot en faveur des jeunes littérateurs; c'eſt l'adjectif de *ſatur*, qui ſe prenoit tout-à-la-fois ou ſéparément; de *plenus*, plein; & de *micellus*, mélangé. *Satur color*, exprime une laine qui a parfaitement pris ſa couleur. *Satura lanx*, un baſſin rempli d'un mélange de toutes ſortes de fruits. Les Romains offroient tous les ans à Cérès & à Bacchus un baſſin de cette ſorte, qui étoit garni des prémices de tout ce qu'ils venoient de cueillir. *Satura*, en ſous-entendant *eſca*, eſt un mets compoſé de pluſieurs choſes. *Satura lex*, une loi qui contenoit pluſieurs titres ſur différentes matieres; ou qui ſous une propoſition générale, décidoit de pluſieurs points particuliers, comme les lois Julia, Pompeia, Papia, qu'on nomma auſſi *micella*.

Ciceron parle d'une loi *ſatura*, compoſée apparemment de pluſieurs autres lois, ſuivant l'explication qu'en donne Sextus Pompée; ou qui permettoit de propoſer un ſujet d'une maniere générale, & d'opiner ſans l'ordre accoutumé. Le même Ciceron dit, que cette loi fut abrogée par les lois Cécilia & Dédia; on avoit coutume d'ajouter cette clauſe à toutes les lois. *Neve per* ſaturam *abrogato, aut derogato:* que l'on ne puiſſe l'abroger, ni y déroger; *per* ſaturam *ſententias exquirere* (phraſe dont Lélius s'étoit ſervi avant Saluſte) ſignifioit mettre une affaire ſur le tapis, & faire opiner à la hâte & confuſément ſur pluſieurs chefs; c'eſt ce que nous diſons, en termes vulgaires, faire un pot pourri d'une affaire, & en décider ſans compter régulierement les voix. Il ne s'agit pas ici des ouvrages d'eſprit, tels que les hiſtoriettes & les poëmes, que l'on a auſſi nommés *ſaturas* ou *ſatyras;* c'eſt aſſez de remarquer qu'on diſoit Sulla, Purrhus, Phruges, Optumus, Maxumus, *&c.* pour Sylla, Pyrrhus, Phryges, Optimus, Maximus, en changeant l'y ou l'i ſimple en u. (*D. J.*)

SATURÆ PALUS, (*Géog. anc.*) marais d'Italie dans le Latium, au voiſinage de la ville d'Antium, & de celle de *Circæi*, Virg. *Æneid. l. VII. v.* 801.

Qua Saturæ *jacet atra palus.*

Et Silius Italicus *l. VIII. v.* 381. lui donne celle de *nebuloſa*.

Qua Saturæ nebuloſa *palus reſtagnat.*

Cluvier croit que ce marais eſt le même que le marais Pomptine. Il s'étendoit dans l'eſpace d'une dixaine de lieues, le long du pays des Volſques. Les rivieres Ufens, aujourd'hui Ofanto; & Amazène, aujourd'hui Toppia, formoient ce marais. (*D. J.*)

SATURANS, ſe dit quelquefois pour *abſorbans*. *Voyez* Absorbant.

SATURATION, ſ. f. (*Chimie.*) Ce mot ne ſe dit guere que de l'état de parfaite neutralité de ſels moyens ou neutres; c'eſt-à-dire, de celui où chacun de leurs principes a été employé dans une juſte proportion. Lorſqu'on forme un ſel neutre dans une liqueur, en y verſant ſucceſſivement les deux principes qui doivent former ce ſel par leur union, par exemple, de l'acide & de l'alkali; on eſt parvenu au point de *ſaturation*, lorſqu'il n'y a dans cette liqueur aucune partie ſenſible de l'un des deux principes qui ſoit libre, nue, ſur-abondante.

Les moyens ordinaires de s'aſſurer de ce point de *ſaturation* qui importe très-fort à la perfection du ſel neutre, ſont, 1°. d'obſerver la nullité ou privation, l'effervefcence, la non-effervefcence dans le cas très-ordinaire où les deux principes s'uniſſent avec effervefcence, lorſqu'on verſe ſucceſſivement & en tatonnant la plus petite quantité poſſible de chacun de ces principes. 2°. D'eſſayer une petite quantité de la liqueur ſur le ſirop ou la teinture de violette. Ce moyen eſt ſurtout très-commode, lorſque la baſe du ſel neutre eſt une matiere alkaline, ſoluble par l'eau: car la plus petite portion d'acide nud ou ſurabondant rougit aſſez conſtamment cette couleur végétale qui eſt naturellement bleue, & les ſubſtances alkalines la verdiſſent. Ce ſigne eſt pourtant équivoque quelquefois. *Voyez* Violette. 3°. Enfin, on éprouve la liqueur par le mélange de la teinture du tourne-ſol, ou en y plongeant du papier bleu ordinaire. La plus légere portion d'acide rougit cette teinture & ce papier. L'excès de l'un des principes, découvert par ce moyen, ſe compenſe par une addition ménagée d'une quantité proportionnée du principe qui manque.

On dit encore d'une liqueur quelconque, conſidérée comme menſtrue, qu'elle eſt ſaoule ou *ſaturée* d'un certain corps, lorſqu'elle en a diſſous autant qu'elle en peut diſſoudre: car il y a ici un terme qui peut s'appeller auſſi *point de ſaturation;* par exemple, une partie d'eau n'eſt *ſaturée* de ſucre que lorſqu'elle en a diſſous deux parties: une partie de tartre vitriolé *ſaoule* huit parties & demie d'eau; vingt-huit parties d'eau ſont *ſaturées* par moins d'une partie de crême de tartre, *&c.* (*b*)

SATURNALES, ſ. f. pl. (*Mithol. Littér. Médaill. Antiquit. rom.*) *ſaturnalia*, célebres fêtes des Romains.

Cette fête n'étoit originairement qu'un ſolemnité populaire; elle devint une fête légitime, lorſqu'elle eut été établie par Tullus Hoſtilius, du-moins en fit-il le vœu qui ne fut accompli que ſous le conſulat de Sempronius Atratinus & de Minutius, ſuivant Tite-Live. D'autres auteurs en attribuent l'inſtitution à Tarquin-le-ſuperbe, ſous le conſulat de T. Largius. Enfin, quelques écrivains font commencer les *ſaturnales* dès le tems de Janus roi des Aborigènes, qui reçut Saturne en Italie. Enſuite voulant repréſenter la paix, l'abondance & l'égalité dont on jouiſſoit ſous ſon regne, il le mit au nombre des dieux; & pour retracer la mémoire de ce ſiecle d'or, il inſtitua la fête dont nous parlons. Quoi qu'il en ſoit, ſa célébration fut diſcontinuée depuis le regne de Tarquin; mais on la rétablit par autorité du ſénat pendant la ſeconde guerre punique.

Ces fêtes ſe paſſoient en plaiſirs, en réjouiſſances & en feſtins. Les Romains quittoient la toge, & paroiſſoient en public en habit de table. Ils s'envoyoient des préſens, comme aux étrennes. Les jeux de haſard défendus en un autre tems, étoient alors permis; le ſénat vaquoit; les affaires du barreau ceſſoient; les écoles étoient fermées. Il ſembloit du mauvais augure de commencer la guerre, & de punir les criminels pendant un tems conſacré aux plaiſirs.

Les enfans annonçoient la fête en courant dans les rues dès la veille, & criant: *io ſaturnalia*. On voit encore des médailles, ſur leſquelles ces mots de l'acclamation ordinaire de cette fête ſe trouvent gravés. M. Spanehim en cite une qui devoit ſon origine à la raillerie piquante que Narciſſe affranchi de Claude eſſuya, lorſque cet empereur l'envoya dans les Gaules, pour appaiſer une ſédition qui s'étoit élevée parmi les troupes. Narciſſe s'aviſa de monter ſur la tribune pour haranguer l'armée à la place du général; mais les ſoldats ſe mirent à crier: *io ſaturnalia*, voulant dire que c'étoit la fête des *ſaturnales*, où les eſclaves faiſoient les maîtres.

Les *ſaturnales* commencerent d'abord le 17 Décembre, ſuivant l'année de Numa, & ne duroient alors qu'un jour. Jules Céſar, en réformant le calendrier, ajouta deux jours à ce mois, qui furent inſérés avant les *ſaturnales*, & attribuées à cette fête. Auguſte approuva cette augmentation par un édit, & y joignit un quatrieme jour. Caligula y fit l'addition d'un cinquieme nommé *juvenalia*. Dans ces cinq jours, étoit compris celui qui étoit particulierement deſtiné

au

au culte de Rhéa, appellé *opalia*. On célébroit ensuite pendant deux jours en l'honneur de Pluton, la fête *figillaries*, à cause des petites figures qu'on offroit à ce dieu.

Toutes ces fêtes étoient autant de dépendances des *saturnales* qui duroient ainsi sept jours entiers, savoir du 15 au 21 Décembre. C'est pourquoi Martial, épigr. *l. XIV.* dit:

Saturni septem venerat ante dies.

Telle est en peu de mots l'histoire des fêtes de Saturne, mais elles méritent bien que nous nous y arrêtions davantage.

Nous avons dit que les *saturnales* étoient consacrées aux plaisirs, aux ris & aux festins. En effet, la premiere loi de cette fête étoit d'abandonner toute affaire publique, de bannir tous les exercices du corps, excepté ceux de récréation, & de ne rien lire en public qui ne fût conforme à ce tems de joie.

Les railleries étoient encore permises, ou pour m'exprimer avec un auteur latin, *lepida proferendi licebat*. C'est pour cela qu'Aullugelle raconte qu'il passa les *saturnales* à Athènes dans des amusemens agréables & honnêtes: *saturnalia Athenis agitabamus hilare ac honeste*; car les gens de goût ne se permettoient qu'une raillerie fine, qui eût le sel & l'urbanité attique.

Il ne faut pas s'étonner que les festins regnassent dans cette fête, puisque Tite-Live, *l. I. c. j.* en exposant l'institution des *saturnales*, parle en particulier de l'ordonnance d'un repas public: *convivium publicum per urbem* saturnalia, *diem ac noctem clamatum*. L'empereur Julien dit plaisamment à ce sujet dans sa *satyre des césars* qui l'ont précédé, que Tarquin voulant célébrer les *saturnales*, fit un grand festin, auquel il invita non-seulement les dieux, mais encore les césars; & tous les lits y furent préparés, d'après l'usage que ces derniers suivoient pour leurs plaisirs.

La statue de Saturne qui étoit liée de bandelettes de laine pendant toute l'année, apparemment en mémoire de la captivité où il avoit été réduit par les Titans & par Jupiter, en étoit dégagée pendant sa fête, soit pour marquer sa délivrance, soit pour représenter la liberté qui régnoit pendant le siecle d'or, & celle dont on juissoit pendant les *saturnales*; En effet, toute apparence de servitude en étoit bannie. les esclaves portoient le chapeau, marque de liberté; se vêtissoient des mêmes habits que les citoyens, & se choisissoient un roi de la fête.

Je sai que l'opinion commune est, que dans les *saturnales*, les valets changoient, non-seulement d'état & d'habits avec leur maîtres, mais même qu'ils en étoient servis à table. Je ne suis point de ce sentiment, & l'autorité de Lucien ne m'embarrasse guere. Comme cet auteur a coutume de broder tous ses tableaux, on juge bien qu'il ne faut pas prendre à la lettre sa peinture des *saturnales*. Quant au témoingnage d'Athénée, je puis lui opposer ceux de Séneque, *epit LXVII*; de Tasse, *in sylv. kal. Dec* & de Plutarque, dans sa *vie de Numa*. Tous se contentent de dire, que durant cette fête les valets mangeoient avec leurs maîtres, & des mêmes mets: or ce n'étoit encore là qu'un usage bourgeois, qui ne s'étendoit point dans les maisons des gens d'un certain ordre. Mais en général, cette fête admettoit chez les Romains un renversement d'état, qui selon moi étoit trop mal masqué pour instruire le maître de l'esclave. Il n'y a que la douce égalité, dit très-bien M. Rousseau, qui puisse rétablir l'ordre de la nature, former une instruction pour les uns, une consolation pour les autres, & un lieu d'amitié pour tous.

Ce que je n'ose décider, c'est si la fête de *saturnales* étoit purement romaine, ou si elle tiroit son origine des autres peuples. Quoi qu'en dise Denys d'Halicarnasse, je sai que les Athéniens avoient une fête fort ressemblante à celle des *saturnales*, & qu'ils nommoient *χρόνια*; il me semble que les *falzea* établies à Babylone, étoient dans le même goût. Enfin, on célébroit en Thessalie une fête fort ancienne, & qui avoit trop de rapport avec les *saturnales*, pour en passer sous silence l'origine & la description.

Les Pélasges, nouveaux habitans de l'Hémonie, faisoient un sacrifice solemnel à Jupiter, un étranger. nommé *Pelorus*, leur annonça qu'un tremblement de terre venoit de faire entr'ouvrir les montagnes voisines; que les eaux d'un marais nommé *Tempé*, s'étoient écoulées dans le fleuve Pénée, & avoient découvert une grande & belle plaine. Au récit d'une si agréable nouvelle, ils invitent l'étranger à manger avec eux, s'empressent à le servir, & permettent à leurs esclaves de prendre part à la réjouissance. Cette plaine, dont ils se mirent aussitôt en possession, étant devenue la délicieuse vallée de Tempé, ils continuerent tous les ans le même sacrifice à Jupiter surnommé *pélorien*, en renouvellant la cérémonie de donner à manger à des étrangers & à leurs esclaves, auxquels ils accordoient toute sorte de liberté. Dans la suite, les Pélasges ayant été chassés de l'Hémonie, vinrent s'établir en Italie par ordre de l'oracle de Dodone qui leur commanda de faire des sacrifices à Saturne & à Pluton. Les termes ambigus de l'oracle les engagerent d'immoler des victimes humaines à ces deux sombres divinités; ils suivirent l'usage reçu parmi les Carthaginois, les Tyriens & d'autres nations qui pratiquoient de tels sacrifices.

On dit qu'Hercule abolit cette coutume barbare des Pélasges. Passant par l'Italie à son retour d'Espagne, il demanda la raison de ces sacrifices dont il étoit indigné; & comme on lui cita l'oracle de Dodone, il leur dit que le mot *κεφαλὰς* désignoit des *têtes* en figures; & que celui de *φῶτα*, qu'ils avoient pris pour des hommes, signifioit des lumieres: il leur apprit donc qu'il falloit offrir à Pluton des représentations d'hommes, & des cierges à Saturne. Voilà du-moins l'origine qu'on apporte de la coutume qui s'observoit pendant les *saturnales*, d'allumer des cierges, & d'en faire des présens.

Ce qu'il y avoit encore de singulier dans les sacrifices de Saturne, c'est qu'ils se faisoient la tête découverte. Plutarque en donne pour raison, que le culte qu'on rendoit à ce dieu, étoit plus ancien que l'usage de se couvrir la tête en sacrifiant, qu'il attribue à Énée. Mais ce qui paroît plus vraissemblable, c'est qu'on ne se couvroit la tête que pour les dieux célestes; & que Saturne étoit mis au nombre des dieux infernaux.

Tertullien, dans son traité *de Idol. cap. xjv*, se plaint, qu'entr'autres fêtes payennes, les Chrétiens solemnisoient les *saturnales*; & cette coutume leur fut effectivement défendue par le canon xxxix. du concile de Laodicée. Cependant ils eurent tant de peine à perdre leur habitude de célébrer les fêtes de plaisirs & de réjouissances, qu'il s'aviserent d'en substituer de nouvelles à celles qui étoient abolies: & c'est peut-être là l'origine de la fête des fous, dont on peut consulter l'*article*. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

SATURNE, s. m. *en Astronomie*, est le nom d'une des sept planetes premieres; c'est celle qui est la plus éloignée de la terre & du soleil, & qui se meut le plus lentement. On la marque ainsi ♄. *Voyez* PLANETE.

Saturne n'a qu'une foible lumiere, à cause de sa distance; c'est ce qui fait que cette planete paroît assez petite, quoiqu'elle soit une des plus grosses.

La période de *Saturne*, ou le tems de sa révolution autour du soleil, est, selon Kepler, de 29 ans, 174 jours, 4 heures 58'. 25". & 30"'. par conséquent son mouvement journalier est de 3'. 0". 36"'. Cependant M. de la Hire fait ce dernier mouvement de 2'. 2".

L'inclinaison de l'orbite de *Saturne* à l'écliptique, est, selon Kepler, de 2°. 32'. & selon M. de la Hire, de 2°. 33'.

Sa moyenne distance du soleil est de 326925 demi-diametre de la terre; & sa distance moyenne de la terre est de 21000 demi-diametres terrestres. *Voyez* DISTANCE. Son plus petit diametre, selon M. Huyghens, est de 30". Son diametre est à celui de la terre comme 20 à 10; sa surface est à celle de la terre comme 400 à 1; & sa solidité est à celle de la terre comme 8000 à 1.

M. Halley remarque, dans la préface de son *catalogue des étoiles australes*, qu'il a trouvé le mouvement de *Saturne* plus lent que celui qui est marqué dans les tables.

On doute si *Saturne* tourne autour de son axe comme les autres planetes, ou non: aucune observation astronomique ne prouve qu'il tourne; il y a même une circonstance qui, selon plusieurs auteurs, paroîtroit prouver le contraire; car la terre & toutes les autres planetes qui tournent sur elles-mêmes, ont le diametre de l'équateur plus grand que l'axe, & l'on n'observe rien de pareil dans *Saturne*; mais cette preuve est bien foible.

La distance de *Saturne* au Soleil étant dix fois plus grande que celle de la terre au Soleil, il s'ensuit que

le diametre apparent du Soleil vû de *Saturne*, ne doit être que de 3 minutes, ce qui fait un peu plus de deux fois le diametre apparent de Vénus, vû de la terre. Le disque du soleil doit donc paroître aux habitans de *Saturne* 100 fois plus petit qu'il ne nous paroît; & la lumiere, aussi bien que la chaleur de cet astre, doit être moindre en même proportion. *Voyez* Soleil.

Les phases de *Saturne* sont fort variées & fort singulieres: elle en a comme Mars & Jupiter, & des bandes changeantes: elle paroît tantôt ronde, & tantôt elliptique; mais ce qu'elle a de plus remarquable, ce sont deux especes d'anses qui paroissent & disparoissent de tems en tems; ces anses sont comme deux arcs de cercle lumineux, & directement opposés, qui contiennent chacun un segment obscur; & ces segmens obscurs sont renfermés entre les anses & le globe de la planete.

Ces phases ont long-tems embarrassé les Astronomes, qui ne trouvoient aucun moyen d'en expliquer toutes les irrégularités. Hevelius a observé que cette planete étoit quelquefois monosphérique, c'est-à-dire ne paroissoit qu'un seul globe, d'autres fois qu'elle paroissoit composée de trois spheres, ou d'une sphere & de deux anses, ou d'une ellipse & de deux anses, ou d'une sphere & de deux pointes lumineuses. Mais M. Huyghens, après avoir long-tems observé *Saturne* avec d'excellentes lunettes, a réduit toutes les phases de cette planete à quatre; savoir la phase ronde, la phase à bras, & la phase à anses. *Voyez* Phase, Anses, *&c.*

Saturne a une chose qui lui est particuliere; c'est un anneau qui l'entoure à-peu-près comme l'horison d'un globe, sans le toucher en aucun endroit; le diametre de cet anneau est plus que double de celui de *Saturne*, car le diametre de cette planete est de 20 diametres de la terre, & celui de l'anneau est de 45 des mêmes diametres. Quand cet anneau est assez élevé au-dessus de l'ombre du corps de *Saturne*, il réfléchit très-fortement la lumiere du Soleil. Son épaisseur, selon l'observation de Keill, occupe près de la moitié de l'espace qu'il y a entre sa surface extérieure & convexe, & la surface de la planete.

On a trouvé que cet anneau étoit un corps solide & opaque, mais dont la surface est égale & unie.

Galilée est le premier qui ait découvert que *Saturne* n'étoit pas rond; mais M. Huyghens est le premier qui ait fait voir que ces inégalités venoient de la forme de son anneau. Il publia cette découverte en 1659, dans son *systema Saturnianum*. On ne sait si l'anneau tourne autour de *Saturne* ou non: on ignore aussi l'usage auquel il est destiné. M. Huyghens fait le plan de l'anneau de *Saturne* fort large, & l'épaisseur fort mince. La circonférence extérieure de l'anneau paroît élevée de plus de 18000 lieues au-dessus de la surface de *Saturne*. *Hist. de l'acad.* 1715, *p.* 45, *mem. p.* 46. Cet anneau semble n'être qu'un amas & une suite de satellites, si proche les uns des autres, qu'ils ne font que l'apparence d'un anneau continu. L'anneau se trouvant entre le soleil & *Saturne*, jette sur *Saturne* une ombre mobile, & c'est une espece de bande. La vûe de la phase ronde, de la phase elliptique, ou des autres, dépend de la position de l'anneau & par rapport au Soleil, & par rapport à notre œil. Le plan de l'anneau passe-t-il par notre œil; nous ne le voyons point, parce que le tranchant de l'anneau est tout ce que l'on en pourroit voir, & il est trop mince pour être visible à une si grande distance; c'est pourquoi *Saturne*, dont le globe est sphérique, paroît seul dans la phase ronde, ce qui s'observe tous les quinze ans. *Voyez le recueil d'observ. par MM. de l'acad. des Sciences*. Mais si la position de l'anneau change, & que son plan s'inclinant au rayon visuel nous regarde obliquement au moment qu'il reçoit les rayons du Soleil, alors une partie du plan circulaire est cachée derriere le globe, une partie est située devant le globe, auquel elle paroît appliquée, sans laisser voir d'espace intermédiaire; & confondant sa lumiere avec celle du globe de la planete, elle donne au disque apparent la figure d'une ellipse. Enfin, si l'anneau se trouve posé de maniere que son plan prolongé passe par le centre du soleil, il n'y a que le tranchant de l'anneau qui reçoive des rayons du centre; & comme cette lame est mince, le tranchant échappe à notre vûe, & les anses disparoissent.

On trouve des conjectures & des réflexions ingénieuses sur la cause de l'anneau de *Saturne*, dans un ouvrage de M. de Maupertuis; c'est son *discours sur les figures des astres*, ouvrage imprimé pour la premiere fois en 1732, à Paris de l'imprimerie royale; & pour la seconde fois en 1742, à Paris chez Guérin & Coignard.

Saturne, dans sa révolution autour du soleil, est continuellement accompagné par les 5 satellites ou planetes secondaires: on en trouvera les périodes, les distances, *&c.* au mot Satellites.

M. Pound nous a donné des observations fort exactes sur le diametre de *Saturne*, & sur celui de son anneau; ces observations sont rapportées dans les institutions astronomiques de M. le Monnier. On trouve aussi dans la préface de ce dernier ouvrage, un grand nombre de recherches sur *Saturne*, par lesquelles il paroit que le mouvement de cette planete est sujet à de grandes irrégularités. L'excentricité de son orbite n'est pas constante comme celle de l'orbite terrestre, mais elle varie continuellement: le moyen mouvement de cette planete paroît s'être ralenti à chaque siecle; & à l'égard du mouvement de son nœud & de son aphélie, ils ne sont pas encore trop bien connus; les autres varient sur l'inclinaison de son orbite au plan de l'écliptique, ce qui prouve aussi que cette inclinaison est sujette à une infinité de variations.

Il paroît qu'on doit attribuer ces irrégularités à l'action de Jupiter sur *Saturne*: Jupiter est la plus grosse de toutes les planetes; & lorsqu'il est en conjonction avec *Saturne*, son action sur *Saturne* est alors assez considérable pour produire des effets sensibles: aussi est-ce principalement dans la conjonction de *Saturne* avec Jupiter qu'on remarque les plus grandes irrégularités dans le mouvement de *Saturne*. Il ne paroît pas qu'on puisse employer d'autres moyens pour déterminer ces irrégularités que de chercher par la théorie & par le calcul quel doit être l'effet de l'action de Jupiter sur *Saturne*; mais le problème, un des plus importans de l'Astronomie, est d'une difficulté proportionnée à son importance. L'académie royale des Sciences de Paris en a proposé la solution pour le sujet du prix de 1748; on peut dire que c'est une des plus belles questions qu'elle ait encore proposées; & M. Euler a donné sur ce sujet une piece très-savante qui a remporté le prix, & qui a été imprimée.

Il pourroit se faire au reste que dans la théorie des mouvemens de *Saturne*, on dût avoir égard non-seulement à l'action de Jupiter, mais encore à celle des satellites de *Saturne*, & peut-être de son anneau: la quantité de cette action dépend à la vérité de la masse des satellites qui n'est point connue, mais cela n'empêche pas que ces masses ne puissent y entrer pour quelque chose, & c'est de quoi les observations comparées au calcul peuvent nous instruire; car si les observations s'accordent avec les lois qu'on aura trouvées du mouvement de *Saturne* dans la supposition que Jupiter seul agisse, c'est une marque que l'action des satellites n'a que peu d'effet. Au contraire, si ces observations ne s'accordent pas avec le calcul, c'est une marque qu'il faut tenir compte de l'action des satellites. Il est vrai qu'on ne connoîtra point cette action, puisqu'on ne connoît point leurs masses; mais on pourra toujours calculer les irrégularités qui en résultent, en supposant les masses connues; & peut-être pourra-t-on ensuite, au moyen des observations, déterminer ces masses par la différence qui se trouvera entre les observations & le calcul.

Saturne, *satellites de*, (*Astronomie*.) entre les choses curieuses que contiennent les lettres originales de M. Molyneux à Flamsteed, & qui ont été recueillies par M. de Chaufepié, dans son dictionnaire, se trouve une table de M. Osborn, à la suite de la lettre dont voici la fin.

Il y a, dit M. Molineux, dans les principes mathématiques de Newton, une observation qui mérite l'admiration de tous les hommes; c'est la raison sesquialtere entre les révolutions & les distances des planetes, & cela non-seulement parmi les planetes du premier, mais aussi parmi celles du second ordre. La chose est évidente, selon M. Newton, par rapport aux satellites de Jupiter; & M. Osborn a pris la peine d'en faire l'essai par rapport à ceux de *Saturne*, sur les *data* des *Transactions philosophiques* du mois de Mai 1686, où l'on trouve le tems marqué.

Table de M. Osborn.

	Révolution de Périodes. J. H.	Périodes en Minutes de Tems.	Logarithmes des quarrés du Tems.	Logarithmes du cube des diſtances.	1000 S. Diam. 2300 S. Diam. Diſtances des Anſes.	0°. 10". 30'''. 0. 24. 34.
1.	1 : 21 : 19.	002719.	6. 8688184.	1. 9113691.	4 ⊲ 336.	0. 45. 03.
2.	2 : 17 : 43.	003943.	7. 1916524.	2. 2342041.	5 ⊲ 556.	0. 58. 20.
3.	4 : 12 : 27.	006507.	7. 6267616.	3. 6693123.	7 ⊲ 758.	1. 21. 27.
4.	15 : 23 : 15.	022995.	8. 7232668.	4. 7658175.	18 ⊲ 000 donné.	3. 09. 00.
5.	79 : 21 : 00.	115020.	10. 1215466.	5. 1640973.	58 ⊲ 646.	9. 12. 48.

Voici à quoi ſert la derniere colomne; c'eſt qu'en ſuppoſant le demi diametre de *ſaturne* de 10" 30'''. & ſes anſes de 24" 34''', les diſtances entre le centre de *ſaturne* & ſes ſatellites, dans leurs plus grands éloignemens, nous paroiſſent ſous les angles marqués dans la derniere colomne, ce qu'on peut vérifier par le micrometre. C'eſt ſelon M. Molineux, une penſée qui abſorbe, que de voir comment cette grande loi regne univerſellement dans toutes les parties de la nature, & convient à des corps qui ſont à une ſi vaſte diſtance les uns des autres, & qui ſemblent n'avoir aucune relation les uns avec les autres. C'eſt ſans contredit le plus fort argument que la conſtitution de l'univers fournit de l'exiſtence de Dieu, de voir régner une loi auſſi fixe & auſſi inviolable parmi ces vaſtes corps, qui ſont à de ſi prodigieuſes diſtances; certainement leur ſituation & leurs mouvemens reglés ainſi, ne peuvent être une effet du haſard, mais il faut qu'un être tout puiſſant & ſage, en ſoit l'auteur. (*D. J.*)

Saturne, (*Mythol.*) fils d'Uranus & de Veſta, ou du Ciel & de la Terre. On ſait aſſez tout ce qu'en dit la fable, & les charmes que la poéſie a répandus ſur le regne de ce dieu, qu'elle a nommé *le regne d'or* parce qu'il gouverna ſes ſujets paiſibles avec douceur, & qu'il rétablit l'égalité des conditions.

Diodore de Sicile rapportant la tradition des Crétois ſur les Titans, fait de *Saturne* le même éloge que les poëtes. *Saturne*, l'ainé des Titans, dit-il, devint roi, & après avoir policé ſes ſujets, qui menoient auparavant une vie ſauvage, il porta ſa réputation & ſa gloire en différens lieux de la terre; il établit par-tout la juſtice & l'équité, & les hommes qui ont vêcu ſous ſon empire, paſſent pour avoir été bienfaiſans, & par conſéquent très-heureux. Il a regné dans les pays occidentaux, où ſa mémoire eſt encore en vénération. En effet, les Romains & les Carthaginois, lorſque leur ville ſubſiſtoit, & tous les peuples de ces cantons, ont inſtitué des fêtes & des ſacrifices en ſon honneur, & pluſieurs lieux lui ſont conſacrés par leur nom même. La ſageſſe de ſon gouvernement avoit en quelque ſorte banni les crimes, & faiſoit goûter un empire d'innocence, de douceur, & de félicité. La montagne qu'on appella depuis le *mont-Capitolin*, étoit anciennement appellée le *mont-Saturnin*, & ſi nous en croyons Denis d'Halycarnaſſe, l'Italie entiere avoit porté auparavant le nom de *Saturnie:* Virgile; parlant de ce prince, dit:

Aureus hanc vitam in terris Saturnus *agebat*.

Il eſt certain qu'il fut perſécuté par ſon fils, & qu'il fut obligé de ſe réfugier en Italie, après avoir erré en pluſieurs mers, comme le remarque Ovide.

Thuſcum rate venit ad amnem
Ante per errato falciſer orbe deus.

Mais, en quel tems vivoit-il? L'hiſtorien Thalus le fait contemporain de Bélus, qui fleuriſſoit 322 ans avant le ſiege de Troie, ce qui paroit aſſez probable, car nous voyons qu'Agamemnon, Achille, Ajax, & Ulyſſe, prenoient la qualité d'arriere-petits-fils de ce *Saturne*, qui du tems de Janus, apprit aux Italiens à cultiver la terre.

Sous la fable de *Saturne*, dit Ciceron, ſe cache un ſens phyſique aſſez beau. On a entendu par *Saturne*, celui qui préſide au tems, & qui en regle les dimenſions; ce nom lui vient de ce qu'il dévore les années, *Saturnus quod ſaturetur annis*, & c'eſt pour cela qu'on a feint qu'il mangeoit ſes enfans; car le tems conſume toutes les années qui s'écoulent; mais de peur qu'il n'allât trop vîte, Jupiter l'a enchaîné, c'eſt-à-dire l'a ſoumis au cours des aſtres, qui ſont comme ſes liens.

Rome & pluſieurs villes d'Italie dédierent des temples à *Saturne*, & lui rendirent un culte religieux. Ce fut Tullus Hoſtilius, ſelon Macrobe, qui établit les ſaturnales en ſon honneur. Le temple que ce dieu avoit ſur le penchant du capitole, fut dépoſitaire du tréſor public, par la raiſon que du tems de *Saturne*, c'eſt-à-dire, pendant le ſiecle d'or, il ne ſe commettoit aucun vol. On ſacrifioit à ce dieu la tête découverte, au lieu qu'on ſe couvroit toujours en ſacrifiant aux dieux céleſtes, dit Plutarque, c'eſt-à-dire que, ſelon lui, *Saturne* étoit un des dieux infernaux.

Saturne ſe trouvoit communément repréſenté en un vieillard courbé ſous le poids des années, tenant une faulx à la main, pour marquer qu'il préſide à l'agriculture. (*D. J.*)

SATURNIA Colonia, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Etrurie de Calétra, ſuivant ce paſſage de Tite-Live, *l. XXXIX. c. lv. Saturnia colonia civium romanorum in agrum Caletranum deducta*. On ignore ſi Calétra ſubſiſtoit alors, ou ſi elle étoit détruite. On prétend que les ruines de la ville *Saturnia*, ſe voyoient encore dans le dernier ſiecle, & Léander dit qu'on les nomme *ſaturniana*. Au lieu de *Saturnia colonia*, Ptolomée, *l. III. c. j.* écrit *Saturniana colonia*, & il la place dans les terres. Les habitans de cette ville ſont appellés *ſaturnini* par Pline, *l. III. c. v.* & il ajoute qu'auparavant on les nommoit *aurinini*; ce qui fait conjecturer à Cellarius, *Géog. anc. l. II. c. ix.* que l'ancien nom de la ville étoit *Aurinia*. (*D. J.*)

SATURNIA TELLUS, (*Géog. anc.*) c'eſt un des premiers noms qu'ait eu l'Italie, & quoiqu'elle en ait porté divers autres depuis, ce premier n'a pas laiſſé d'être employé par les poëtes, Virgile, *géog. l. II. v.* 173. dit:

Salve magna parens frugum Saturnia tellus,
Magna virum. . . . .

Le même poëte parle ailleurs, *Æneid. l. VIII. v.* 322. de ſes divers changemens de nom:

Sæpius & nomen poſuit Saturnia tellus.

L'Italie fut originairement appellée, *terre de ſaturne*, parce que comme on ſait, Saturne s'alla cacher dans cette contrée, lorſqu'il eut été chaſſé par ſon fils Jupiter. (*D. J.*)

SATURNIA URBS, (*Géog. anc.*) les anciennes hiſtoires portent, dit Varron, *l. IV. de L. L. c. vij.* qu'il y avoit une ville nommée *Saturnia* ſur le mont Tarpéien, & il ajoute qu'on en voyoit de ſon tems des veſtiges en trois endroits. On lit dans Minucius Felix, *c. xxij.* que Saturne fugitif ayant été reçu par Janus, bâtit en même tems la ville *Janiculum*; & on trouve la même choſe dans deux vers de Virgile. *Æneid. l. VIII. v.* 357.

Comme le mot Tarpéien étoit le même que le mont de Saturne, & le mont Capitolin, il y a grande apparence que la ville *Saturnia* n'eſt autre choſe que la forteresſe qui étoit, ſelon Feſtus, au pié du mont de Saturne. (*D. J.*)

SATURNIEN Vers, (*Poéſie latine.*) *ſaturnius numerus*, dans Horace; les vers *ſaturniens* étoient les mêms que les vers feſcennins, & ces deux noms leur ſont venus de deux des plus anciennes villes de Toſcane. *Saturnia* étoit dans le quartier des Ruſelans, vers la ſource de l'Albegna, & ſes ruines portent encore aujourd'hui le nom de *ſitergna*. L'étymo-

tymologie que nous donnons à ces vers, avec le P. Sanadon, est bien différente de celle qu'ont imaginé les grammairiens, & que les commentateurs ont copié; mais elle nous paroît plus raisonnable. Les curieux trouveront tous les détails qu'ils peuvent desirer sur les *vers saturniens*, dans le traité de la versification latine du même P. Sanadon. (*D. J.*)

SATURNIENS, adj. (*Divinat.*) nom que les astrologues donnent aux personnes d'un tempérament triste, chagrin, & mélancholique, en supposant qu'elles sont sous la domination de Saturne, ou qu'elles sont nées pendant que Saturne étoit ascendant.

SATURNIENS, s. m. (*Hist. ecclés.*) secte d'anciens gnostiques, ainsi nommés de leur chef *Saturnin*, qui avoit été disciple de Simon le magicien, de Basilide, & de Ménandre.

Ils parurent au commencement du second siècle; ils condamnoient le mariage comme une invention du diable, & nioient la résurrection de la chair; ils disoient que le monde avoit été formé par sept anges, & qu'en même tems il y avoit eu deux hommes formés par deux de ces esprits, dont l'un étoit bon & l'autre mauvais; que de-là procédoient deux genres d'hommes, qui tenoient les uns de la bonté, les autres de la malice de leurs chefs; que pour délivrer les bons de l'oppression des méchans, assistés par le demon, le sauveur étoit venu sur la terre, sous la figure apparente d'un homme, mais qu'il n'en avoit pas pris la nature. Au reste, les *saturniens* affectoient de paroître fort austeres, & de s'abstenir de l'usage de toutes choses animées. Baronius, *ad ann. Chr.* 120.

SATURNIUS MONS, (*Géog. anc.*) on appelloit ainsi, selon Festus, *de verbor. signif.* l'une des montagnes sur lesquelles fut bâtie la ville de Rome, & qui fut depuis nommée le *mont Capitolin*. Le premier nom avoit été donné à cette montagne, parce qu'on la croyoit sous la protection de Saturne. On appelloit pareillement *Saturnii*, ceux qui habitoient la forteresse qui étoit au bas du mont Capitolin; il y avoit dans cet endroit un autel qui paroissoit avoir été consacré à Saturne avant la guerre de Troie, parce qu'on y sacrifioit la tête découverte, au-lieu que les prêtres d'Italie sacrifioient la tête couverte d'un voil, à l'imitation d'Enée, qui, dans le tems qu'il faisoit un sacrifice à sa mere Vénus, sur le rivage de Laurentum, se couvrit d'un voile, pour n'être pas connu d'Ulysse, & évita par ce moyen d'être vu de son ennemi. (*D. J.*)

SATURUM, (*Géog. anc.*) ville de Tarente à l'orient; cette ville étoit sur les frontieres de la Pouille & de la Calabre; Servius dit sur le quatrieme livre des Géorgiques, *Tarentino ab oppido* Satureo *juxta Tarentum, sunt Baphia ubi tingitur lana. Voy.* SATYRIUM. (*D. J.*)

SATYRES, s. m. (*Mythol.*) les *satyres* étoient selon la fable des divinités champêtres, qu'elle représente comme de petits hommes fort velus, avec des cornes & des oreilles de chevres; la queue, les cuisses, & les jambes du même animal; quelquefois ils n'ont que les piés de chevre. On fait naître les *satyres* de Mercure & de la nymphe Yphtimé, ou bien de Bacchus & de la nayade Nicée, qu'il avoit enivrée, en changeant en vin l'eau d'une fontaine où elle buvoit ordinairement. Le poëte Nonnus dit qu'originairement les *satyres* avoient la forme toute humaine; ils gardoient Bacchus, mais comme Bacchus malgré toutes ses gardes, se changeoit tantôt en bouc, tantôt en fille, Junon irritée de ces changemens, donna aux *satyres* des cornes & des piés de chevres.

Pline le naturaliste prend les *satyres* des poëtes, pour une espece de singes, & il assure que dans une montagne des Indes, il se trouve des *satyres* à quatre piés, qu'on prendroit de loin pour des hommes; ces sortes de singes ont souvent épouvanté les bergers, & poursuivi quelquefois les bergeres; c'est peut-être ce qui a donné lieu à tant de fables touchant leur complexion amoureuse; ajoutez qu'il est souvent arrivé que des bergers couverts de peaux de chevres ou des prêtres ayent contrefait les *satyres* pour séduire d'innocentes bergeres. Dès-là l'opinion se répandit que les bois étoient remplis de ces divinités malfaisantes; les bergeres tremblerent pour leur honneur, & les bergers pour leurs troupeaux; ces frayeurs firent qu'on chercha à les appaiser par des sacrifices & par des offrandes.

Pausanias rapporte qu'un certain Euphémus ayant été jetté par la tempête, avec son vaisseau, sur les côtes d'une île déserte, vit venir à lui des especes d'hommes sauvages tout velus, avec des queues derriere le dos; qu'ils voulurent enlever leurs femmes, & se jetterent sur elles avec tant de fureur, qu'on eut bien de la peine à se défendre de leur brutalité. Nos navigateurs revoyent souvent les *satyres*, ou hommes sauvages tout velus de Pausanias; ce sont des singes à queue. (*D. J.*)

SATYRE, s. f. (*Poésie.*) poëme dans lequel on attaque directement le vice, ou quelque ridicule blâmable.

Cependant la *satyre* n'a pas toujours eu le même fonds, ni la même forme dans tous les tems. Elle a même éprouvé chez les Grecs & les Romains, des vicissitudes & des variations si singulieres, que les savans ont bien de la peine à en trouver le fil. J'ai lu, pour le chercher & pour le suivre, les traités qu'en ont fait, avec plus ou moins d'étendue, Casaubon, Heinsius, MM. Spanheim, Dacier & le Batteux. Voici le précis des lumieres que j'ai puisées dans leurs ouvrages.

De l'origine des satyres *parmi les Grecs.* Les *satyres* dans leur premiere origine, n'avoient pour but que le plaisir & la joie; c'étoient des farces de villages, un amusement, ou un spectacle de gens assemblés pour se délasser de leurs travaux, & pour se réjouir de leur récolte, ou de leurs vendanges. Des jeux champêtres, des railleries grossieres, des postures grotesques, des vers faits sur le champ, & recités en dansant, produisirent cette sorte de poésie, à laquelle Aristote donne le nom de *satyrique* & de danse. C'est d'elle que naquit la tragédie, qui n'eut pas seulement la même origine, mais qui en garda assez long-tems un caractere plus burlesque, pour ainsi dire, que sérieux. Quoique tirée du poëme satyrique, dit Aristote, elle ne devint grave que long-tems après. Ce fut quand ce changement lui arriva, que ce divertissement des compositions satyriques, passa de la campagne sur les théatres, & fut attaché à la tragédie même, pour en tempérer la gravité qu'on s'étoit enfin avisé de lui donner.

Comme ces spectacles étoient consacrés à l'honneur de Bacchus, le dieu de la joie, & qu'ils faisoient partie de sa fête, on crut qu'il étoit convenable d'introduire des Satyres, ses compagnons de débauche, & de leur faire jouer un rôle également comique par leur équipage, par leurs actions & par leurs discours. On voulut par ce moyen égayer le théatre, & donner matiere de rire aux spectateurs, dans l'esprit desquels on venoit de répandre la terreur & la tristesse par des représentations tragiques. La différence qui se trouvoit entre la tragédie & les *satyres* des Grecs, consistoit uniquement dans le rire que la premiere n'admettoit pas, & qui étoit de l'essence de ces dernieres. C'est pourquoi Horace les appelle d'un côté, *agrestes satyros*, eu égard à leur origine, & *risores satyros*, par rapport à leur but principal.

Du tems auquel on jouoit ces pieces satyriques. Ainsi le nom de *satyre* ou *satyri*, demeura attaché parmi les Grecs, aux pieces de théatre dont nous venons de parler; & qui d'abord furent entremélées dans les actes des tragédies, non pas tant pour en marquer les intervalles, que comme des intermedes agréables, à quoi les danses & les postures bouffonnes de ces satyres ne contribuerent pas moins que leurs discours de plaisanterie. On joua ensuite séparément ces mêmes pieces, après les représentations des tragédies; ainsi qu'on joua à Rome, dans le même but, les especes de farces nommées *exodes*. *Voyez* EXODE.

Ces poëmes *satyriques* firent donc la derniere partie de ces célebres représentations des pieces dramatiques, à qui on donna le nom de *tétralogie* parmi les Grecs. *Voyez* TÉTRALOGIE.

Des personnages des satyres. Si dans les commencemens les pieces *satyriques* n'avoient pour acteurs que des satyres ou des sylènes, les choses changerent ensuite. Le *Cyclope* d'Euripide, les titres des anciennes pieces satyriques & plusieurs auteurs, nous apprennent que les dieux, ou demi-dieux, & des héroïnes, comme Omphale, y trouvoient leurs places, & en faisoient même le sujet principal. Le sérieux se mêla quelquefois parmi le burlesque des acteurs qui faisoient le rôle des Sylènes ou des Satyres. En un mot, la *satyrique*, car on la nommoit aussi de ce nom, tenoit alors le milieu entre la tragédie & l'ancienne comédie. Elle avoit de commun avec la premiere la dignité des personnages qu'on y faisoit entrer, comme nous

venons de voir, & qui d'ordinaire étoient pris des tems héroïques; & elle participoit de l'autre, par des railleries libres piquantes, des expressions burlesques, & un dénouement de la fable, dénouement le plus souvent gai & heureux. C'est ce que nous apprend le grand commentateur grec d'Homere, Eusthathius. C'est le propre du poëme satyrique, nous dit-il, de tenir le milieu entre le tragique & le comique. Voilà presque le comique larmoyant de nos jours, dont l'origine est toute grecque, sans que nous nous en fussions douté.

Différence entre les pieces satyriques & comiques. Quelque rapport qu'il y eût entre les pieces satyriques & celles de l'ancienne comédie, je ne crois pas qu'elles aient été confondues par des auteurs anciens. Il restoit des différences assez grandes qui les distinguoient, soit à l'égard des sujets qui dans les pieces satyriques étoient pris d'ordinaire des fables anciennes, & des demi-dieux ou des héros, soit en ce que les *satyres* y intervinrent avec leurs danses, & dans l'équipage qui leur est propre, soit de ce que leurs plaisanteries avoient plutôt pour but de divertir & de faire rire, que de mordre & de tourner en ridicule leurs concitoyens, leurs villes & leurs pays, comme Horace dit de Lucilius, l'imitateur d'Aristophane & de ses pareils. J'ajoute que la composition n'en étoit pas la même, & que l'ancienne comédie ne se lia point aux vers iambiques, comme firent les pieces satyriques des Grecs. Concluons que ce fut aux poëmes dramatiques, dans lesquels intervenoient des Satyres avec leurs danses & leurs équipages, que demeura attaché parmi les Grecs le même nom de *satyre* celui de satyrique ou de pieces satyriques, σατύροι, σατυρικὰ δράματα.

Des satyres *romaines*. Ce fut parmi les Romains que le mot de *satyre*, de quelque maniere qu'on l'écrive, *satira*, *satyra*, *satura*, ou quelque origine qu'on lui donne, fut appliqué à des compositions différentes, & d'autre nature que les *poëmes satyriques* des Grecs, c'est-à-dire qui n'étoient, comme ceux-ci, ni dramatiques, ni accompagnés de Satyres, de leurs équipages & de leurs danses, ni faites d'ailleurs dans le même but. On donna ce nom à Rome, en premier lieu à un poëme réglé & mêlé de plaisanteries, & qui eut cours avant même que les pieces dramatiques y fussent connues, mais qui cessa ou y changea de nom, & fit place à d'autres passetems, comme on l'apprend de Tite-Live.

On communiqua ensuite le nom de *satyre* à un poëme mêlé de diverses sortes de vers, & attaché à plus d'un sujet, comme firent les *satyres* d'Ennius, ou comme Cicéron l'appelle, *poëma varium & elegans*, en parlant de celles de Varron, qui étoient tout ensemble un mélange de vers & de pieces de littérature & de philosophie, dont il nous apprend lui-même dans cet orateur, le but & la variété.

On donna enfin ce nom de *satyre* au poëme de Lucilius, qui au rapport d'un de ses imitateurs, avoit tout le caractere de l'ancienne comédie; *hinc omnis pendet Lucilius*, c'est-à-dire par la même licence qu'il s'y donna, d'y reprendre non-seulement les vices en général, mais les vicieux de son tems d'entre ses citoyens, sans y épargner même les noms des magistrats & des grands de Rome.

Ce fut là, si on en croit Horace & bien d'autres, la premiere origine & le premier auteur de ce poëme inconnu aux Grecs, à qui le nom de *satyre* demeura comme propre & attaché parmi les Romains, & tel qu'il l'est encore aujourd'hui dans l'usage des langues vulgaires. C'est aussi sur ce modele que furent formés ensuite, comme on sait, les *satyres* du même Horace, de Perse & de Juvenal, sans toucher ici au caractere particulier que chacun d'eux y apporta, suivant son génie, ou celui de son siecle. Et c'est enfin sur ces grands exemples que les auteurs modernes françois, italiens, anglois & autres, ont formé les poëmes qu'ils ont publiés sous ce même nom de *satyres*.

Je laisse maintenant à juger de la contestation de deux savans critiques du siecle passé, dont l'un Casaubon, prétend que la *satyre* des Romains n'a rien de commun avec les pieces *satyriques* des Grecs, ni dans l'origine & la signification du mot, ni dans la chose, c'est-à-dire dans la matiere & dans la forme; & dont l'autre, Daniel Heinsius, au contraire, y croit trouver une même origine, une même matiere, une même forme & un même but. Il est certain qu'il y a des différences trop essentielles entre les unes & les autres pour les confondre; & par conséquent, l'on doit plutôt s'en rapporter au sentiment de Casaubon, qui a le premier débrouillé cette matiere dans le traité qu'il en a mis au jour. Je vais exposer en peu de mots ces différences, parce que le traité de Casaubon est latin, & qu'on n'a rien publié sur cette matiere en françois, même dans les mémoires de l'académie des Inscriptions jusqu'à ce jour, pour la décision de cette dispute.

Différence entre les satyres *des Grecs, & les* satyres *latines*. La premiere différence, dont on ne peut disconvenir, c'est que les *satyres*, ou *poëmes satyriques* des Grecs, étoient des pieces dramatiques ou de théatre, ce qu'on ne peut pas dire des *satyres* Romaines prises dans aucun genre. Les Latins eux-mêmes, quand ils font mention de la poésie satyrique des Grecs, lui donnent le nom de *fabula*, qui signifie le drame des Grecs, & n'attribuent jamais ce mot aux *satyres* latines.

La seconde différence vient de ce qu'il y a même quelque diversité dans le nom; car les Grecs donnoient à leurs poëmes le nom de *satyrus*, ou *satyri*, de *satyrique*, de pieces *satyriques*, à cause des *satyres*, ces hôtes des bois, & ces compagnons de Bacchus qui y jouoient leur rôle, d'où vient qu'Horace appelle ceux qui en étoient les auteurs, du nom de *satyrorum inscriptores;* au lieu que les Romains ont dit *satira* ou *satura*, en parlant des premiers poëmes. Cicéron appelle *poema varium*, les *satyres* de Varron, & Juvenal donne le nom de *farrago* à ces *satyres*.

La troisieme différence, est que l'introduction des Sylènes & des Satyres qui composoient les chœurs des poëmes satyriques des Grecs en constituent l'essence, tellement qu'Horace s'arrête à montrer de quelle maniere on doit y faire parler les *satyres*, & ce qu'on leur doit faire éviter ou conserver. On peut y ajouter l'action de ces mêmes Satyres, puisque les danses étoient si fort de l'essence de la piece, que non-seulement Aristote les y joint, mais qu'Athenée parle nommément des trois différentes sortes de danses attachées au théatre, la tragique, la comique & la *satyrique*.

La quatrieme différence résulte des sujets assez divers des uns & des autres. Les *satyres* des Grecs prenoient d'ordinaire le leur de sujets fabuleux; des héros, par exemple, ou des demi-dieux des siecles passés. Les *satyres* romaines s'attachoient à reprendre les vices, ou les erreurs de leur siecle & de leur patrie; à y jouer des particuliers de Rome, un Mutius entr'autres, & un Lupus dans Lucilius; un Milonius, un Nomentanus dans Horace; un Crispinus & un Locutius dans Juvenal. Je ne parle point ici de ce que ce dernier n'y épargne pas Domitien, sous le nom de Néron; & qu'après tout, il n'y avoit rien de feint dans ces personnages, & dans les actions qu'ils en étalent, ou dans les vers qu'ils en rapportent.

La cinquieme différence paroît encore de la maniere dont les uns & les autres traitent leurs sujets, & dans le but principal qu'ils s'y proposent. Celui de la poésie satyrique des Grecs, est de tourner en ridicule des actions sérieuses; de travestir pour ce sujet leurs dieux ou leurs héros; d'en changer le caractere selon le besoin; en un mot, de rire & de plaisanter; de sorte que de tels ouvrages s'appellent en grec *des jeux & des jouets*, *joci*, comme dit Horace; & c'est à quoi contribuoient d'ailleurs leurs danses & leurs postures, au lieu que les *satyres* romaines, témoin celles qui nous restent, & auxquelles ce nom d'ailleurs est demeuré comme propre, avoient moins pour but de plaisanter, que d'exciter de la haine, de l'indignation, ou du mépris; en un mot elles s'attachent plus à reprendre & à mordre, qu'à faire rire ou à folâtrer. Les auteurs y prennent la qualité de censeurs, plutôt que celle de bouffons.

Je ne touche pas la différence qu'on pourroit encore alléguer de la composition diverse des unes & des autres, par rapport à la versification. Les *satyres* romaines, du moins celles qui nous ont été conservées jusqu'à ce jour, ayant été écrites le plus généralement en vers héroïques; & les poëmes *satyriques* des Grecs, en vers iambiques. Cette réflexion est cependant d'autant plus remarquable, qu'Horace ne trouve point d'autre différence entre l'inventeur des *satyres* romaines, & les auteurs de l'ancienne comédie, comme Cratinus & Eupolis, sinon que les *satyres* du premier étoient écrites dans un autre genre de vers.

Enfin il y a lieu, ce me ſemble, de s'en tenir au jugement d'Horace, de Quintilien, & d'autres auteurs anciens, qui aſſurent que l'invention de la *ſatyre*, à qui ce nom eſt demeuré particulierement appliqué chez les Romains, & depuis dans les langues vulgaires; que cette invention, dis-je, eſt dûe toute entiere à Lucilius; que c'eſt une ſorte de poéſie purement romaine, comme il y paroît, & totalement inconnue aux Grecs; d'où je conclus hardiment, qu'on ne peut aujourd'hui être là-deſſus d'aucune autre opinion.

Ce n'eſt pas après tout, que les *ſatyres* des Grecs, leurs danſes & leurs railleries, n'aient été connues des Romains. On ſait que dans leurs fêtes & dans leurs proceſſions, il y avoit entr'autres des chœurs de Sylènes & de Satyres, vêtus & parés à leur mode, & qui par leurs danſes & leurs ſingeries, égayoient les ſpectateurs. La même choſe ſe pratiquoit dans la pompe funebre des gens de qualité, & même dans les triomphes; & ces vers licentieux & ces railleries piquantes, que les ſoldats qui accompagnoient la pompe chantoient contre les triomphateurs, montroient que ces ſortes de jeux *ſatyriques*, ſi l'on me permet cette expreſſion, furent bien connus des Romains.

Mais il eſt tems de venir à l'hiſtoire particuliere de la *ſatyre* chez les Romains, & de peindre les différens caracteres de leurs poëtes célebres en ce genre.

Caracteres des poëtes ſatyriques romains. Ce furent les Toſcans qui apporterent la *ſatyre* à Rome; & elle n'étoit autre choſe alors qu'une ſorte de chanſon en dialogue, dont tout le mérite conſiſtoit dans la force & la vivacité des reparties. On les nomma *ſatyres*, parce que, dit-on, le mot latin *ſatura*, ſignifiant un baſſin dans lequel on offroit aux dieux toutes ſortes de fruits à la fois, & ſans les diſtinguer; il parut qu'il pourroit convenir, dans le ſens figuré, à des ouvrages où tout étoit mêlé, entaſſé ſans ordre, ſans régularité, ſoit pour le fond, ſoit pour la forme.

Livius Andronicus, qui étoit grec d'origine, ayant donné à Rome des ſpectacles en regle, la *ſatyre* changea de forme & de nom. Elle prit quelque choſe du dramatique, & paroiſſant ſur le théatre, ſoit avant, ſoit après la grande piece, quelquefois même au milieu, on l'appelloit *iſode*, piece d'entrée, εἴσοδον; ou *exode*, piece de ſortie, ἔξοδον; ou piece d'entr'acte, ἐμβόλιον. Voilà quelles furent les deux premieres formes de la *ſatyre* chez les Romains.

Elle reprit ſon premier nom ſous Ennius & Pacuvius, qui parurent quelque tems après Andronicus; mais elle le reprit à cauſe du mélange des formes, qui fut très-ſenſible dans Ennius; puiſqu'il employoit toutes ſortes de vers, ſans diſtinction, & ſans s'embarraſſer de les faire ſymmétriſer entr'eux, comme on voit qu'ils ſymmétriſent dans les odes d'Horace.

Térentius Varron fut encore plus hardi qu'Ennius dans la *ſatyre* qu'il intitula *Ménippée*, à cauſe de ſa reſſemblance avec celle de *Ménippe cynique* grec. Il fit un mélange de vers & de proſe: & par conſéquent il eut droit plus que perſonne de nommer ſon ouvrage *ſatyre*, en faiſant tomber la ſignification du mot ſur la forme.

Enfin arriva Lucilius qui fixa l'état de la *ſatyre*, & la préſenta telle que nous l'ont donné Horace, Perſe, Juvenal, & telle que nous la connoiſſons aujourd'hui. Et alors la ſignification du mot *ſatyre* ne tomba que ſur le mélange des choſes, & non ſur celui des formes. On les nomma *ſatyres*, parce qu'elles ſont réellement un amas confus d'invectives contre les hommes, contre leurs deſirs, leurs craintes, leurs emportemens, leurs folles joies, leurs intrigues.

Quidquid agunt homines, votum, timor, ira, voluptas,
Gaudia, diſcurſus, noſtri eſt farrago libelli.
Juv. *Sat. I.*

On peut donc définir la *ſatyre* d'après ſon caractere fixé par les Romains, une eſpece de poëme dans lequel on attaque directement les vices ou les ridicules des hommes. Je dis une eſpece de poëme, parce que ce n'eſt pas un tableau, mais un portait du vice des hommes, qu'elle nomme ſans détour, appellant un chat *un chat*, & Néron *un tyran*.

C'eſt une des différences de la *ſatyre* avec la comédie. Celle-ci attaque les vices, mais obliquement & de côté. Elle montre aux hommes des portraits généraux, dont les traits ſont empruntés de différens modeles; c'eſt au ſpectateur à prendre la leçon lui-même, & à s'inſtruire s'il le juge à propos. La *ſatyre* au contraire va droit à l'homme. Elle dit: C'eſt vous, c'eſt Criſpin, un monſtre, dont les vices ne ſont rachetés par aucune vertu.

La ſatyre en leçon, en nouveautés fertile.
Sait ſeule aſſaiſonner le plaiſant & l'utile;
Et d'un vers qu'elle épure aux rayons du bon ſens.
Détrompe les eſprits des erreurs de leur tems.
Elle ſeule bravant l'orgueil & l'injuſtice,
Va juſques ſous le dais faire pâlir le vice:
Et ſouvent ſans rien craindre, à l'aide d'un bon mot.
Va venger la raiſon des attentats d'un ſot.

Boileau.

Comme il y a deux ſortes de vices, les uns plus graves, les autres moins; il y a auſſi deux ſortes de *ſatyres*: l'une qui tient de la tragédie, *grande Sophocleo carmen bacchatur hiatu*; c'eſt celle de Juvenal. L'autre eſt celle d'Horace, qui tient de la comédie, *admiſſus circum præcordia ludit*.

Il y a des *ſatyres* où le fiel eſt dominant, *fel*: dans d'autres, c'eſt l'aigreur, *acetum*: dans d'autres, il n'y a que le ſel qui aſſaiſonne, le ſel qui pique, le ſel qui cuit.

Le fiel vient de la haine, de la mauvaiſe humeur, de l'injuſtice: l'aigreur vient de la haine ſeulement & de l'humeur. Quelquefois l'humeur & la haine ſont enveloppées: & c'eſt l'aigre-doux.

Le ſel qui aſſaiſonne ne domine point, il ôte ſeulement la fadeur, & plaît à tout le monde; il eſt d'un eſprit délicat. Le ſel piquant domine & perce, il marque la malignité. Le cuiſant fait une douleur vive, il faut être méchant pour l'employer. Il y a encore le fer qui brûle, qui emporte la piece avec eſcarre, & c'eſt fureur, cruauté, inhumanité. On ne manque pas d'exemples de toutes ces eſpeces de traits ſatyriques.

Il n'eſt pas difficile, après cette analyſe, de dire quel eſt l'eſprit qui anime ordinairement le ſatyrique. Ce n'eſt point celui d'un philoſophe qui, ſans ſortir de ſa tranquillité, peint les charmes de la vertu & la difformité du vice. Ce n'eſt point celui d'un orateur qui, échauffé d'un beau zele, veut réformer les hommes, & les ramener au bien. Ce n'eſt pas celui d'un poëte qui ne ſonge qu'à ſe faire admirer en excitant la terreur & la pitié. Ce n'eſt pas encore celui d'un miſantrope noir, qui haït le genre humain, & qui le haït trop pour vouloir le rendre meilleur. Ce n'eſt ni un Héraclite qui pleure ſur nos maux, ni un Démocrite qui s'en moque: qu'eſt-ce donc?

Il ſemble que, dans le cœur du ſatyrique, il y ait un certain germe de cruauté enveloppé, qui ſe couvre de l'intérêt de la vertu pour avoir le plaiſir de déchirer au-moins le vice. Il entre dans ce ſentiment de la vertu & de la méchanceté, de la haine pour le vice, & au-moins du mépris pour les hommes, du deſir pour ſe venger, & une ſorte de dépit de ne pouvoir le faire que par des paroles: & ſi par haſard les *ſatyres* rendoient meilleurs les hommes, il ſemble que tout ce que pourroit faire alors le ſatyrique, ce ſeroit de n'en être pas fâché. Nous ne conſidérons ici l'idée de la *ſatyre* qu'en général, & telle qu'elle paroît réſulter des ouvrages qui ont le caractere ſatyrique de la façon la plus marquée.

C'eſt même cet eſprit qui eſt une des principales différences qu'il y a entre la *ſatyre* & la critique. Celle-ci n'a pour objet que de conſerver pures les idées du bon & du vrai dans les ouvrages d'eſprit & de goût, ſans aucun rapport à l'auteur, ſans toucher ni à ſes talens, ni à rien de ce qui lui eſt perſonnel. La *ſatyre* au contraire cherche à piquer l'homme même; & ſi elle enveloppe le trait dans un tour ingénieux, c'eſt pour procurer au lecteur le plaiſir de paroître n'approuver que l'eſprit.

Quoique ces ſortes d'ouvrages ſoient d'un caractere condamnable, on peut cependant les lire avec beaucoup de profit. Ils ſont le contrepoiſon des ouvrages où regne la molleſſe. On y trouve des principes excellens pour les mœurs, des peintures frappantes qui réveillent. On y rencontre de ces avis durs, dont nous avons beſoin quelquefois, & dont nous ne pouvons guere être redevables qu'à des gens fâchés contre

tre nous: mais en les lisant, il faut être sur ses gardes, & se préserver de l'esprit contagieux du poëte qui nous rendroit méchans, & nous feroit perdre une vertu à laquelle tient notre bonheur, & celui des autres dans la société.

La forme de la *satyre* est assez indifférente par elle-même. Tantôt elle est épique, tantôt dramatique, le plus souvent elle est didactique; quelquefois elle porte le nom de *discours*, quelquefois celui d'*épître*; toutes ces formes ne font rien au fond; c'est toujours *satyre*, dès que c'est l'esprit d'invectives qui l'a dictée. Lucilius s'est servi quelquefois du vers ïambique: mais Horace ayant toujours employé l'hexametre, on s'est fixé à cette espece de vers. Juvenal & Perse n'en ont point employé d'autres; & nos satyriques françois ne se sont servis que de l'alexandrin.

Caius Lucilius, né à Aurunce, ville d'Italie, d'une famille illustre, tourna son talent poétique du côté de la *satyre*. Comme sa conduite étoit fort réguliere, & qu'il aimoit par tempérament la décence & l'ordre, il se déclara l'ennemi des vices. Il déchira, impitoyablement entre'autres un certain Lupus, & un nommé Mutius, *genuinum fregit in illis*. Il avoit composé plus de trente livres de *satyres*, dont il ne nous reste que quelques fragmens. A en juger par ce qu'en dit Horace, c'est une perte que nous ne devons pas fort regretter: son style étoit diffus, lâche, les vers durs; c'étoit une eau bourbeuse qui couloit, ou même qui ne couloit pas, comme dit Jules Scaliger. Il est vrai que Quintilien en a jugé plus favorablement; il lui trouvoit une érudition merveilleuse, de la hardiesse, de l'amertume, & même assez de sel. Mais Horace devoit être d'autant plus attentif à le bien juger, qu'il travailloit dans le même genre, que souvent on le comparoit lui-même avec ce poëte; & qu'il y avoit un certain nombre de savans qui, soit par amour de l'antique, soit pour se distinguer, soit en haine de leurs contemporains, le mettoient au-dessus de tous les autres poëtes. Si Horace eût voulu être injuste, il étoit trop fin & trop prudent pour l'être en pareil cas; & ce qu'il dit de Lucilius est d'autant plus vraissemblable, que ce poëte vivoit dans le tems même où les lettres ne faisoient que de naître en Italie. La facilité prodigieuse qu'il avoit n'étant point reglée, devoit nécessairement le jetter dans le défaut qu'Horace lui reproche. Ce n'étoit que du génie tout pur & un gros feu plein de fumée.

Horace profita de l'avantage qu'il avoit d'être né dans le plus beau siecle des lettres latines. Il montra la *satyre* avec toutes les graces qu'elle pouvoit recevoir, & ne l'assaisonna qu'autant qu'il le falloit pour plaire aux gens délicats, & rendre méprisables les méchans & les sots.

Sa *satyre* ne présente guere que les sentimens d'un philosophe poli, qui voit avec peine les travers des hommes, & qui quelquefois s'en divertit: elle n'offre le plus souvent que des portraits généraux de la vie humaine; & si de tems en tems elle donne des détails particuliers, c'est moins pour offenser qui que ce soit, que pour égayer la matiere & mettre la morale en action. Les noms sont presque toujours feints: s'il y en a de vrais, ce ne sont jamais que des noms décriés & de gens qui n'avoient plus de droit à leur réputation. En un mot, le génie qui animoit Horace n'étoit ni méchant, ni misantrope, mais ami délicat du vrai, du bon, prenant les hommes tels qu'ils étoient, & les croyant plus souvent dignes de compassion ou de risée que de haine.

Le titre qu'il avoit donné à ses *satyres* & à ses épîtres marque assez ce caractere. Il les avoit nommés *sermones*, discours, entretiens, réflexions faites avec des amis sur la vie & les caracteres des hommes. Il y a même plusieurs savans qui ont rétabli ce titre comme plus conforme à l'esprit du poëte & à la maniere dont il présente les sujets qu'il traite. Son style est simple, leger, vif, toujours modéré & paisible; & s'il corrige un sot, un faquin, un avare, à peine le trait peut-il déplaire à celui même qui en est frappé.

Je suis bien éloigné de mettre la poésie de son style & la versification de ses *satyres* au niveau de celles de Virgile, mais du-moins on y sent par-tout l'aisance & la délicatesse d'un homme de cour, qui est le maître de sa matiere, & qui la réduit au point qu'il juge à propos, sans lui ôter rien de sa dignité. Il dit les plus belles choses, comme les autres disent les plus communes, & n'a de négligence que ce qu'il en faut pour avoir plus de graces.

Perse (*Aulus Persius Flaccus*) vint après Horace, il naquit à Volterre, ville d'Etrurie, d'une maison noble & alliée aux plus grands de Rome. Il étoit d'un caractere assez doux, & d'une tendresse pour ses parens qu'on citoit pour exemple. Il mourut âgé de 30 ans, la 8e année du regne de Néron. Il y a dans les *satyres* qu'il nous a laissées des sentimens nobles; son style est chaud, mais obscurci par des allegories souvent recherchées, par des ellipses fréquentes, par des métaphores trop hardies.

Perse en ses vers obscurs, mais serrés & pressans,
Affecta d'enfermer moins de mots que de sens.

Quoiqu'il ait tâché d'être l'imitateur d'Horace, cependant il a une seve toute différente. Il est plus fort, plus vif; mais il a moins de graces. Il est même un peu triste; & soit la vigueur de son caractere, soit le zele qu'il a pour la vertu, il semble qu'il entre dans sa philosophie un peu d'aigreur & d'animosité contre ceux qu'il attaque.

Juvénal (*Decimus Junius Juvenalis*) natif d'Aquino, au royaume de Naples, vivoit à Rome sur la fin du regne de Domitien, & même sous Nerva & sous Trajan. Ce poëte

Elevé dans les cris de l'école,
Poussa jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole.

Ses ouvrages tous pleins d'affreuses vérités
Etincellent pourtant de sublimes beautés:
Soit que sur un écrit arrivé de Caprée,
Il brise de Séjan la statue adorée,
Soit qu'il fasse au conseil courir les sénateurs,
D'un tyran soupçonneux pâles adulateurs...
Ses écrits pleins de feu par-tout brillent aux yeux.

Perse a peut-être plus de vigueur qu'Horace; mais en comparaison de Juvénal, il est presque froid. Celui-ci est brûlant: l'hyperbole est sa figure favorite. Il avoit une force de génie extraordinaire, & une bile qui seule auroit presque suffi pour le rendre poëte. Il passa la premiere partie de sa vie à écrire des déclamations. Flatté par le succès de quelques vers qu'il avoit faits contre un certain Paris, pantomime, il crut reconnoître qu'il étoit appellé au genre satyrique. Il s'y livra tout entier, & en remplit les fonctions avec tant de zele, qu'il obtint à la fin un emploi militaire, qui, sous apparence de grace, l'exila au fond de l'Egypte. Ce fut-là qu'il eut le tems de s'ennuyer & de déclamer contre les torts de la fortune, & contre l'abus que les grands faisoient de leur puissance. Selon Jules Scaliger, il est le prince des poëtes satyriques: ses vers valent beaucoup mieux que ceux d'Horace; apparemment parce qu'ils sont plus forts: *ardet, inflat, jugulat*.

Ce qui a déterminé Juvénal à embrasser le genre satyrique, n'est pas seulement le nombre des mauvais poëtes; raison pourtant qui pouvoit suffire. „ Il a
„ pris les armes à cause de l'excès où sont portés tous
„ les vices. Le désordre est affreux dans toutes les
„ conditions. On joue tout son bien; on vole, on
„ pille; on se ruine en habits, en bâtimens, en re-
„ pas; on se tue de débauche; on assassine, on em-
„ poisonne. Le crime est la seule chose qui soit ré-
„ compensée; il triomphe par-tout, & la vertu
„ gemit „.

La quatrieme *satyre* de ce poëte présente les traits les plus mordans, & l'invective la plus animée. Il en veut à l'empereur Domitien; & pour aller jusqu'à lui comme par degré, il présente d'abord ce favori nommé *Crispin*, qui d'esclave étoit devenu chevalier romain. Cette *satyre* a pour date:

Cum jam semianimum laceraret Flavius orbem
Ultimus, & calvo serviret Roma Nerone.

„ Lorsque le dernier des Flavius achevoit de dé-
„ chirer l'univers expirant, & que Rome gémissoit
„ sous la tyrannie du chauve Néron „; vous voyez qu'il ne dit pas sous l'empire de Domitien, comme un autre auroit pû dire. Il le surnomme *Néron*, pour peindre d'un seul mot sa cruauté; il l'appelle *chauve*, qui étoit un reproche injurieux de ce tems-là. Enfin on voit dans ce morceau toute la force, tout le fiel, toute l'aigreur de la *satyre*. Ce ton se soutient partout dans l'auteur, ce n'est pas assez pour lui de peindre, il grave à traits profonds, il brûle avec le fer.

Sa *satyre X.* est encore très-belle, sur-tout l'endroit

où il brise la ſtatue de Séjan, après avoir raillé amérement l'ambition de ce miniſtre, & la ſottiſe du peuple de Rome qui ne jugeoit que ſur les apparences :

Turba Remi ſequitur fortunam, ut ſemper & odit Damnator.

C'en eſt aſſez ſur les anciens ſatyriques romains; parlons à-préſent de ceux de notre nation qui ont marché ſur leurs traces.

Caracteres des poëtes ſatyriques françois.

Regnier (*Mathurin*), natif de Chartres, & neveu de l'abbé Deſportes, fut le premier en France qui donna des *ſatyres*. Il y a de la fineſſe & un tour aiſé dans celles qu'il a travaillées avec ſon caractere, eſt aiſé, coulant, vigoureux. Deſpréaux dit en parlant de ce poëte:

Regnier ſeul parmi nous formé ſur leurs modeles,
Dans ſon vieux ſtyle encore a des graces nouvelles.

Il eſt quelquefois long & diffus. Quand il trouve à imiter, il va trop loin, & ſon imitation eſt preſque toujours une traduction inférieure à ſon modele: mais ſes vers ſont pleins de ſens & de naïveté: Heureux!

Si du ſon hardi de ſes rimes cyniques
Il n'allarmoit ſouvent les oreilles pudiques.

Ce qu'on peut dire pour diminuer ſa faute, c'eſt que ne travaillant que d'après les ſatyriques latins, il croyoit pouvoir les ſuivre en tout, & s'imaginoit que la licence des expreſſions étoit un affaiſonnement dont leur genre ne pouvoit ſe paſſer.

Regnier eſt mort à Rouen en 1613, agé de 40 ans. On connoît l'épitaphe pleine de naïveté qu'il a faite pour lui, & dans laquelle il s'eſt ſi bien peint:

J'ai vécu ſans nul penſement,
Me laiſſant aller doucement
A la bonne loi naturelle:
Et ſi m'étonne fort pourquoi
La mort daigna ſonger à moi
Qui ne ſongeai jamais en elle.

Jean de la *Frenaye* Vauquelin, publia quelques *ſatyres* peu de tems avant la mort de Regnier; mais comme il n'avoit ni la force, ni le feu, ni le plaiſant néceſſaire à ce genre de poëme, il ne mérite pas de nous arrêter.

Deſpréaux (*Nicolas Boileau* ſieur) fleurit environ 60 ans après Regnier, & fut plus retenu que lui. Il ſavoit que l'honnêteté eſt une vertu dans les écrits comme dans les mœurs. Son talent l'emporta ſur ſon éducation: quoiqu'il fût fils, frere, oncle, couſin, beau-frere de greffier, & que ſes parens le deſtinaſſent à ſuivre le palais, il lui fallut être poëte, & qui plus eſt poëte ſatyrique.

Ses vers ſont forts, travaillés, harmonieux, pleins de choſes; tout y eſt fait avec un ſoin extrème. Il n'a point la naïveté de Regnier; mais il s'eſt tenu en garde contre ſes défauts. Il eſt ſerré, précis, décent, ſoigné par-tout, ne ſouffrant rien d'inutile, ni d'obſcur. Son plan de *ſatyre* étoit d'attaquer les vices en général, & les mauvais auteurs en particulier. Il ne nomme guere un ſcélérat; mais il ne fait point de difficulté de nommer un mauvais auteur qui lui déplaît, pour ſervir d'exemple aux autres, & maintenir le droit du bon ſens & du bon goût.

Ses expreſſions ſont juſtes, claires, ſouvent riches & hardies. Il n'y a ni vuide; ni ſuperflu. On dit quelquefois malignement le *laborieux* Deſpréaux; mais il travailloit plus pour cacher ſon travail, que d'autres pour montrer le leur. Ses ouvrages ſe font admirer par la juſteſſe de la critique, par la pureté du ſtyle & par la richeſſe de l'expreſſion. La plûpart de ſes vers ſont ſi beaux, qu'ils ſont devenus proverbes. Il ſemble créer les penſées d'autrui, & paroît original lorſqu'il n'eſt qu'imitateur.

On lui reproche de manquer d'imagination; mais où la voit-on plus brillante, plus riche & plus féconde que dans ſon poëme du Lutrin, ouvrage bâti ſur la pointe d'une aiguille, comme le diſoit M. de Lamoignon; c'eſt un château en l'air, qui ne ſe ſoutient que par l'art & la force de l'architecte. On y trouve le génie qui crée, le jugement qui diſpoſe, l'imagination qui enrichit, la vertu qui anime tout, & l'harmonie qui répand les graces.

Son art poétique eſt un chef-d'œuvre de raiſon, de goût, de verſification. Enfin Deſpréaux a une réputation au-deſſus de toutes les apologies, & ſa gloire ſera toujours intimement liée avec celle des belles-lettres françoiſes.

Il naquit au village de Crône, auprés de Paris en 1636. Il eſſaya du barreau, & enſuite de la ſorbonne. Dégoûté de ces deux chicanes, dit M. de Voltaire, il ne ſe livra qu'à ſon talent, & devint l'honneur de la France. Il fut reçu à l'académie en 1684, & mourut en 1711. Tous ſes ouvrages ont été traduits en anglois. Son Art poétique a été mis en vers portugais; & pluſieurs autres morceaux de ſes poéſies ont été traduits en vers latins & en vers italiens. La meilleure édition qu'on ait donnée de ſes œuvres en françois, avec d'amples commentaires, a vu le jour à Paris en 1747, *cinq vol. in-8°.*

Parallele des ſatyriques romains & françois. Si préſentement on veut rapprocher les caracteres des poëtes ſatyriques dont nous venons de parler, pourvoir en quoi ils ſe reſſemblent, & en quoi ils different: il „ paroît, dit M. le Batteux, qu'Horace & Boileau ont „ entr'eux plus de reſſemblance, qu'ils n'en ont ni „ l'un ni l'autre avec Juvenal. Ils vivoient tous deux „ dans un ſiecle poli, où le goût étoit pur, & l'idée „ du beau ſans mélange. Juvenal au contraire vivoit „ dans le tems même de la décadence des lettres latines, lorſqu'on jugeoit de la bonté d'un ouvrage „ par ſa richeſſe, plutôt que par l'économie des ornemens. Horace & Boileau plaiſantoient doucement, légerement; ils n'ôtoient le maſque qu'à demi & en riant; Juvenal l'arrache avec colere: ſes „ portraits ont des couleurs tranchantes, des traits „ hardis, mais gros; il n'eſt pas néceſſaire d'être délicat pour en ſentir la beauté. Il étoit né exceſſif, „ & peut-être même que quand il ſeroit venu avant „ les Plines, les Séneques, les Lucains, il n'auroit pû „ ſe tenir dans les bornes légitimes du vrai & du „ beau.

„ Perſe a un caractere unique qui ne ſympatiſe „ avec perſonne. Il n'eſt pas aſſez aiſé pour être mis „ avec Horace. Il eſt trop ſage pour être comparé à „ Juvenal; trop enveloppé & trop myſtérieux pour „ être joint à Deſpréaux. Auſſi poli que le premier, „ quelquefois auſſi vif que le ſecond, auſſi vertueux „ que le troiſieme, il ſemble être plus philoſophe „ qu'aucun des trois. Peu de gens ont courage de „ le lire, cependant la premiere lecture une fois „ faite, on trouve de quoi ſe dédommager de ſa „ peine dans la ſeconde. Il paroît alors reſſembler à „ ces hommes rares dont le premier abord eſt froid; „ mais qui charment par leur entretien quand ils ont „ tant fait que de ſe laiſſer connoître„. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SATYRE DRAMATIQUE, (*Art dramat.*) genre de drame particulier aux anciens. Les *ſatyres dramatiques*, ou ſi l'on veut, les *drames ſatyriques*, ſe nommoient en latin *ſatyri*, au-lieu que les *ſatyres* telles que celles d'Horace & de Juvenal, s'appelloient *ſaturæ*. Il ne nous reſte de *drame ſatyrique* qu'une ſeule piece de l'antiquité; c'eſt le cyclope d'Euripide. Les perſonnages de cette piece ſont Polyphème, Ulyſſe, un ſylène & un chœur de ſatyres. L'action eſt le danger que court Ulyſſe dans l'antre du cyclope, & la maniere dont il s'en tire. Le caractere du cyclope eſt l'inſolence, & une cruauté digne des bêtes féroces. Le ſylène eſt badin à ſa maniere, mauvais plaiſant, quelquefois ordurier. Ulyſſe eſt grave & ſérieux, de maniere cependant qu'il y a quelques endroits où il paroît ſe prêter un peu à l'humeur bouffonne des ſylènes. Le chœur des ſatyres a une gravité burleſque, quelquefois il devient auſſi mauvais plaiſant que le ſylène. Ce que le pere Brumoi en a traduit ſuffit pour convaincre ceux qui auront quelque doute.

Peu importe après cela, de remonter à l'origine de ce ſpectacle, qui fut, dit-on, d'abord très-ſérieux. Il eſt certain que du tems d'Euripide, c'étoit un mélange du haut & du bas, du ſérieux & du bouffon. Les Romains ayant connu le théâtre grec, introduiſirent chez eux cette ſorte de ſpectacle pour réjouir non-ſeulement le peuple & les acheteurs de noix, mais quelquefois même les philoſophes, à qui le contraſte quiqu'outré, peut fournir matiere à réflexion.

Horace a preſcrit dans ſon Art poétique, le goût qui doit régner dans ce genre de poëme; & ce qu'il en dit revient à ceci. Si l'on veut compoſer des *drames ſatyriques*, il ne faut pas prendre dans la partie que

ſont

font les ſatires la couleur ni le ton de la tragédie, il ne faut pas prendre non-plus le ton de la comédie: Davus eſt trop ruſé; une courtiſane qui excroque un talent à un vieil avare, tout fin qu'il eſt, eſt trop ſubtile. Ce caractere de fineſſe ne peut convenir à un Sylène qui ſort des forêts, qui n'a jamais été que le ſerviteur & le gardien d'un dieu en nourrice. Il doit être naïf, ſimple, du familier le plus commun. Tout le monde croira pouvoir faire parler de même les ſatyres, parce que leur élocution ſemblera entierement négligée; cependant il y aura un merite ſecret, & que peu de gens pourront attraper, ce ſera la ſuite & la liaiſon même des choſes: il eſt aiſé de dire quelques mots avec naïveté; mais de ſoutenir long-tems ce ton ſans être plat, ſans laiſſer du vuide, ſans faire d'écarts, ſans liaiſons forcées, c'eſt peut-être le chef-d'œuvre du goût & du génie.

Je crois qu'on trouve chez nous, à peu de choſe près, les *ſatyres dramatiques* des anciens dans certaines pieces italiennes: du-moins on retrouve dans arlequin les caracteres d'un ſatyre. Qu'on faſſe attention à ſon maſque, à ſa ceinture, à ſon habit collant, qui le fait paroître preſque comme s'il étoit nud, à ſes genoux couverts, & qu'on peut ſuppoſer rentrans; il ne lui manque qu'un ſoulier fourchu. Ajoutez à cela ſa façon mievre & déliée, ſon ſtyle, ſes pointes ſouvent mauvaiſes, ſon ton de voix; tout cela forme aſſurément une maniere de ſatyre. Le ſatyre des anciens approchoit du bouc; l'arlequin d'aujourd'hui approche du chat; c'eſt toujours l'homme déguiſé en bête. Comment les ſatyres jouoient-ils, ſelon Horace? avec un dieu, un héros qui parloit du haut ton. Arlequin de même paroit vis-à-vis Samſon; il figure en groteſque vis-à-vis d'un héros: il fait le héros lui-même; il repréſente Théſée, &c. *Cours de Belles-lettres.* (*D. J.*)

SATYRIASIS, ſ. m. (*Médecine.*) maladie qui met les hommes qu'elle attaque dans cet état de ſalacité, qui, ſuivant la mythologie, caractériſoit les *ſatyres*, voyez *ce mot*. Ces malades n'ont quelquefois d'autre incommodité, qu'un appétit violent des plaiſirs vénériens, qui dégénere preſque en fureur: il eſt déterminé par une érection conſtante & voluptueuſe de la verge; cet état en faiſant naître les déſirs les plus vifs, eſt dans la plûpart la ſuite & le ſigne d'un beſoin preſſant, & la ſource & l'avant-coureur de la volupté, en quoi le *ſatyriaſis* differe, comme nous l'avons obſervé du priapiſme, *voyez ce mot*; mais cet appetit eſt tel dans pluſieurs, qu'il ſubſiſte même après qu'on l'a ſatisfait, & qu'il exige qu'on réitere ſouvent l'acte qui en eſt le but & qui le fait ordinairement ceſſer.

Baldaſſar Timéus rapporte l'hiſtoire d'un muſicien, dont le *ſatyriaſis* étoit porté au point que le coït répeté pluſieurs fois dans l'eſpace de quelques heures, étoit encore inſuffiſant pour émouſſer l'aiguillon qui l'y excitoit. *Caſuum medicin. lib. III. conſult.* 52. il ſemble même qu'alors le *ſatyriaſis* en eſt plus irrité; il ceſſe pendant quelques inſtans, & reprend bientôt après avec une nouvelle vigueur; il en eſt de ces cas particuliers, comme de la demangeaiſon des yeux qu'on calme en les frottant, mais qui peu de tems après en eſt augmentée, & dégénere en cuiſſon douloureuſe.

Les cauſes du *ſatyriaſis* conſiſtent dans un vice de la ſemence & des parties génitales; la ſemence péche par ſa quantité, lorſqu'une continence exacte l'a laiſſé ramaſſer en trop grande abondance, ou que des médicamens actifs, aphrodiſiaques, en ont fait augmenter la ſecrétion; elle péche en qualité, lorſque par quelque vice du ſang ou par l'uſage des remedes âcres échauffans, elle devient plus âcre, plus active, plus propre à irriter les reſervoirs où elle ſe ramaſſe. La diſpoſition vicieuſe des parties génitales conſiſte dans une tenſion plus grande, une ſenſibilité exceſſive qui les rend ſuſceptibles des plus legeres impreſſions, obéiſſantes au moindre aiguillon; cet effet peut être produit par les mêmes cauſes; c'eſt de leur concours que dépend le *ſatyriaſis* qui ſurvient aux phthiſiques, aux perſonnes qui ont fait uſage des cantharides, du *ſatyrion*, ou autre remede ſemblable; on peut ajouter à ces cauſes, la débauche, la crapule, la manuſtupration, les lectures deshonnêtes, les peintures obſcènes, les converſations libertines, les attouchemens impudiques, &c. alors l'érection devient un état preſque habituel de la verge, l'irritation conſtante de ces parties y attire une plus grande quantité d'humeurs qui forment un eſpece de ſemence, & en rendant la ſecrétion plus abondante, fourniſſent aux excès de ſon excrétion.

Les hommes ſont les ſeuls ſujets au *ſatyriaſis* proprement dit, les femmes ne ſont cependant pas exemptes des maladies qui ont pour caractere un deſir inſatiable des plaiſirs vénériens; le beſoin eſt le même dans l'un & l'autre ſexe, & les fautes ſont générales; les femmes en ſont même plus punies que les hommes; les maladies de cette eſpece font chez elles plus de progrès, & ſont beaucoup plus violentes; leur imagination plus échauffée s'altere par la contrainte où les lois de leur éducation les obligent de vivre; le mal empire par la retenue, bien-tôt il eſt au point de déranger la raiſon de ces infortunées malades; alors ſouſtraites à ſon empire & n'écoutant plus que la voix de la nature, elles cherchent à lui obeir; elles ne connoiſſent plus, ni décence, ni pudeur; rien ne leur paroît deshonnête pourvû qu'il tende à ſatisfaire leurs deſirs; elles agacent tous les hommes indifféremment & ſe précipitent avec fureur entre leurs bras, ou tâchent par des moyens que la nature indique & que l'honnêteté proſcrit, de ſuppléer à leur défaut; cette maladie eſt connue ſous les différens noms de *fureur utérine*, *d'érotomanie*, *nimphomanie*, &c. *Voyez ces articles*.

Le *ſatyriaſis* qu'excite une trop grande quantité de ſemence retenue, ſe diſſipe d'ordinaire par ſon excrétion légitime, & n'a point de ſuite fâcheuſe: mais celui qui ſe prend du trop d'activité de la ſemence & d'une tenſion immoderée des parties de la génération, eſt plus lent & plus difficile à guérir; s'il perſiſte trop long-tems, il donne naiſſance à des ſymptomes dangereux, tels que la mélancholie, difficulté de reſpirer, dyſurie, conſtipation, feu intérieur, ſoif, dégoût, fievre lente enfin, & phthiſie dorſale qui préparent une mort affreuſe. Tous ces accidens ſont l'effet d'une excrétion immoderée de ſemence, *Voyez ce mot* & MANUSTUPRATION. Themiſon, un des plus anciens auteurs qui ait écrit ſur cette maladie, aſſure que pluſieurs perſonnes moururent en Crete, attaquées du *ſatyriaſis*.

On ne peut eſperer de guériſon plus prompte & plus certaine dans le *ſatyriaſis* qui eſt l'effet d'une rigoureuſe continence, que par l'évacuation de l'humeur ſuperflue qui l'excite; il faut conſeiller à ces malades de ſe marier; c'eſt le ſeul moyen autoriſé par la religion, les lois & les mœurs, de rendre l'excrétion de ſemence légitime, mais ce n'eſt pas le ſeul qui le rende avantageuſe: le medecin eſt cependant obligé de s'y tenir & d'y ſacrifier ſouvent la ſanté de ſes malades; il eſt d'ailleurs deſtitué de remedes qui puiſſent procurer cette excrétion, de même que les purgatifs procurent celle des ſucs inteſtinaux; les diurétiques celle des urines, &c. L'uſage immoderé de la biere occaſionne bien un flux gonorrhoïque, mais ce n'eſt que de l'humeur des proſtates. Je ne doute pas que s'il connoiſſoit de pareils ſecours, il ne pût en toute ſureté de conſcience les adminiſtrer dans le cas de néceſſité. Si donc le malade ne peut pas abſolument ſe marier; il faudra chercher des remedes à ſes maux dans les rafraîchiſſans, dans le travail, l'exercice outré, les veilles, & le gorger de boiſſons nitreuſes, de tiſanes de nymphea, d'émulſions préparées avec les graines de pavot, les ſemences de chanvre, d'agnuſcaſtus & le ſyrop de nymphea; lui faire prendre des bains froids, le mettre à une diete un peu ſévere, ne le nourrir que d'alimens legers & adouciſſans; lui interdire l'uſage du vin & des liqueurs ſpiritueuſes; enfin l'exténuer de différentes façons, & pour le délivrer d'une ſimple incommodité, ſi facile à diſſiper par des moyens illégitimes, lui donner à leur défaut une maladie très-ſérieuſe; encore par cette méthode riſque-t-on ſouvent de manquer ſon but; la maladie en s'invétérant s'opiniâtre, la ſemence par un long ſéjour devient âcre & plus active, les érections ſont en conſéquence plus fortes & plus fréquentes; & le *ſatyriaſis* entretenu par les vices de quantité & qualité de la ſemence, & par la diſpoſition maladive des parties de la génération, devient plus difficile à guérir; on n'a cependant lieu d'attendre de ſoulagement que dans l'uſage continuel des ſecours propoſés; on peut y joindre les préparations du plomb, le ſel de Saturne en très-petite quantité; il ſeroit dangereux d'inſiſter encore trop long-tems ſur ce remede, perſonne n'ignore les terribles effets que ſon uſage intérieur produit; on peut auſſi avoir recours aux applications locales ſur la région des lombes qui [illegible]

pour

pour amortir les feux de l'amour; telles sont les fomentations avec l'oxicrat, la liqueur de Saturne, les ceintures de l'herbe de nymphea, l'application d'une plaque de plomb, les immersions fréquentes des parties affectées dans de l'eau bien froide, *&c.* Parmi tous ces remedes, l'expérience heureuse de Timeus paroît avoir particulierement consacré la vertu du *nitre* & du *nymphea*; cet auteur rapporte qu'ayant épuisé tous les rafraîchissans que la matiere médicale fournit, sur le musicien attaqué du *satyriasis*, dont nous avons parlé au commencement de cet article, il lui conseilla de se marier, suivant l'axiome de saint Paul, *qu'il vaut mieux se marier que brûler.* Le malade suit le conseil, épouse une robuste villageoise, & laisse entre ses bras une partie de sa maladie, quelque tems après le *satyriasis* reparoit avec plus de violence, il laisse son épouse & s'énerve de plus en plus; il demande de nouveaux remedes: Timeus propose le jeûne & la priere, mais il n'en éprouve d'autre effet qu'un dérangement d'estomac, & sa maladie augmente au point, que fatigué & anéanti par les fréquentes excrétions auxquelles il ne pouvoit se refuser, & croyant tous les secours inutiles, imaginât de mettre fin à ses maux par une opération, dont l'effet étoit immanquable, mais trop fort. Timeus le déconseille & l'en détourne, en lui représentant le danger pressant qu'elle entraînoit; enfin, se rappellant qu'un néphrétique après un long usage du nitre étoit resté impuissant, il essaye ce remede & donne une prise de ce sel le matin & le soir dans de l'eau de nymphea; ce dernier secours fut si efficace, qu'en moins d'un mois les feux de ce musicien furent amortis, de façon qu'à peine il pouvoit satisfaire aux devoirs que lui imposoit le mariage vis-à-vis son épouse, lui qui auparavant eût été un champion digne de la fameuse Messaline.

Quæ resupina jacens multorum absorbuit ictus,
Et lassata viris nondum satiata recessit. (*m*)

SATYRIDES, (*Géog. anc.*) îles de l'Océan, selon Pausanias, qui pouvoit entendre par ce mot les îles Gorgosses. Voici le passage de cet ancien: „ Comme je leur faisois (aux Athéniens) beaucoup de „ questions sur les satyres, pour tâcher d'apprendre „ quelque chose de plus que ce qui s'en dit communément, un carien nommé *Euphemus*, me conta „ que s'étant embarqué pour aller en Italie, il avoit „ été jetté par la tempête vers les extremités de l'Océan: là il y a, me disoit-il, des îles incultes, qui „ ne sont habitées que par des sauvages; nos matelots n'y vouloient pas aborder, parce qu'elles leur „ étoient déja connues; mais poussés par les vents, „ ils furent obligés de prendre terre à celle qui étoit „ la plus proche: ils appelloient ces îles les *Satyrides*.

„ Les habitans sont roux, & ont par-derriere une „ queue presque aussi grande que celle des chevaux. „ Dès que ces sauvages nous sentirent dans leur île, „ ils accoururent au vaisseau, & y étant entrés, sans „ proférer une seule parole, ils se jetterent sur les „ premieres femmes qu'ils rencontrerent. Nos matelots pour sauver l'honneur de ces femmes, leur „ abandonnerent une barbare qui étoit dans l'équipage; & aussi-tôt ces satyres assouvirent leur brutalité, non-seulement en la maniere dont les hommes usent des femmes, mais par toutes sortes de „ lascivetés. Voilà, ajoute Pausanias, ce qui me fut „ conté par ce carien „; mais ce carien ne lui conta qu'une fable. (*D. J.*)

SATYRION, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante décrit sous le nom d'*orchis*. *Voyez* ORCHIS.

SATYRION, (*Mat. méd. & Diete.*) *orchis, testicules de chien, &c.* Les diverses especes de *satyrion*, & sur-tout celles des *satyrions* à racine bulbeuse, ont été singulierement vantées par les anciens pharmacologistes, & par ceux d'entre les modernes qui ont suivi la doctrine de Paracelse, comme l'aphrodisiaque par excellence. Cette haute réputation n'a eu cependant d'autre fondement que la forme de ses bulbes qui ont quelque ressemblance avec un testicule; & le principe qui a établi les vertus médicinales des remedes sur leur *signature* ou ressemblance quelconque avec certaines parties du corps humain. (*Voyez* SIGNATURE.) La philosophie moderne ne s'accommode point d'un pareil principe, & l'expérience qui est son vrai guide, a démontré que les bulbes de *satyrion*, malgré leur grande ressemblance avec un des principaux organes de la génération, n'avoient aucune influence sur ces organes; qu'elles n'excitoient point leur jeu, ne produisoient point la *magnanimité*. *Voyez* MAGNANIMITÉ. *Médecine.* Les racines de *satyrion* n'en entrent pas moins cependant dans ces compositions aphrodisiaques, tant magistrales qu'officinales les plus usitées.

On garde ces racines dans les boutiques sous la forme de conserve, & sous celle de candit ou confiture.

Au reste ce n'est que le bulbe plein, dur, & bien nourri qu'on choisit, & auquel est attribuée la vertu propre du *satyrion*; car quant à un autre bulbe desséché & flétri, qui se trouve toujours avec le précédent, non-seulement il est regardé comme privé de ces vertus, mais même comme doué des propriétés contraires.

M. Geoffroi le cadet a préparé de la maniere suivante le bulbe des *satyrions* de notre pays pour imiter le salep des Turcs. (*Voyez* SALEP.) Après avoir choisi les racines d'orchis les mieux nourries, il en ôte la peau, les jette dans l'eau froide; & après qu'elles y ont séjourné quelques heures, il les fait cuire dans une suffisante quantité d'eau; il les fait égoutter, puis il les enfile pour les faire sécher à l'air, choisissant pour cette préparation un tems sec & chaud. Elles deviennent transparentes; elles ressemblent à des morceaux de gomme adragant, & demeurent très-dures. On les peut conserver saines, tant qu'on voudra, pourvu qu'on les tienne dans un lieu sec; au lieu que les racines qu'on a fait sécher sans cette préparation, s'humectent & moisissent pour peu que le tems soit pluvieux pendant plusieurs jours. *Mémoires de l'acad. & des Scien. année* 1740.

C'est à cause de cette pente que les racines de *satyrion* desséchées à la maniere ordinaire ont à se corrompre, qu'est venu l'usage de les garder dans les boutiques sous forme de conserve ou de candit. (*Voy.* CANDIT.) Mais la méthode de M. Geoffroi pourvoit à leur conservation d'une maniere plus avantageuse.

Le même auteur assure que les racines de *satyrion* de notre pays ainsi préparées, ont les mêmes propriétés médicinales que le salep des Turcs, tout comme elles ressemblent à cette drogue par leurs qualités extérieures. *Voyez* SALEP.

Quant à la maniere de les employer, voici comme il s'en explique: on peut les réduire en poudre aussi fine qu'on veut, on en prend le poids de vingt-quatre grains, qu'on humecte peu-à-peu d'eau bouillante; la poudre s'y fond entierement, & forme un mucilage qu'on peut étendre par ébullition dans une chopine ou demi septier d'eau, & l'on est le maître de rendre cette boisson plus agréable, en y ajoutant le sucre & quelques légers parfums. Cette poudre peut aussi s'allier au lait qu'on a conseillé aux malades affectés des maladies de poitrine.

Ce dernier usage qui est le principal & le plus utile tant du salep imité, que du vrai salep (*voyez* SALEP), prouve bien démonstrativement combien la prétendue vertu aphrodisiaque des *satyrions* est chimérique: car assurément les phthisiques n'ont que faire de *magnanimité*, & un remede capable de la produire, ne leur est rien moins que convenable. (*b*)

SATYRIQUE, adj. (*Gramm. & Littérat.*) ce qui appartient ou a rapport à la satyre, ou qui tient de la nature de la satyre.

Ainsi l'on dit génie *satyrique*, style *satyrique*, vers *satyriques*, *&c.* Tous les auteurs *satyriques* ne sont pas poëtes; on peut compter parmi eux des prédicateurs, comme South; des historiens comme Burnet, Mezerai, le Vassor, *&c.* des philosophes, comme Apulée & Montagne. Dans la théologie payenne il y a eu jusqu'à un dieu *satyrique* appellé *Momus*. Homere donne à Thersite le caractere d'un *satyrique* de cour. On a accusé les Hollandois d'avoir composé des écrits ou fait frapper des médailles *satyriques* qui leur ont couté quelquefois bien cher.

Cependant on entend principalement par *satyriques*, les poëtes qui ont composé des satyres; tels qu'Horace, Boileau, le comte de Rochester, *&c.* L'auteur du cours des Belles-Lettres distribuées par exercices, caractérise ainsi les trois principaux *satyriques* latins, & le *satyrique* françois.

„ Horace & Boileau, dit-il, avoient un esprit plus „ doux, plus souple: ils aimoient la simplicité; ils „ choisissoient les traits & les présentoient sans fard „ & sans affectation. Juvenal avoit un génie fort, „ une imagination fougueuse; il chargeoit ses tableaux

„ bleaux

„ bleaux, & détruisoit souvent le vrai en le poussant trop loin. Horace & Boileau ménageoient leur fonds; ils plaisantoient doucement, légerement; ils n'ôtoient le masque qu'à demi & en riant, Juvenal l'arrache avec colere. Quelquefois les deux premiers font exhaler l'encens le plus pur du milieu même des vapeurs *satyriques*. Le dernier n'a jamais loué qu'un seul homme, & cette louange se tournoit même en satyre contre le reste du genre humain. En un mot, les portraits que font Horace, & Boileau, quoique dans le genre odieux, ont toujours quelque chose d'agreable qui paroît venir de la touche du peintre. Ceux que fait Juvenal ont des couleurs tranchantes, des traits hardis, mais gros. Il n'est pas nécessaire d'être délicat pour en sentir la beauté.

„ Horace & Boileau ont des traits propres & qui les séparent: Horace nous paroît quelquefois plus riche, & Boileau plus clair. Horace est plus réservé que Juvenal; mais il l'est beaucoup moins encore que Boileau. Il y avoit plus de nature & de génie dans Horace, plus de travail & peut-être plus d'art dans Boileau.

„ Perse a un caractere unique qui ne sympathise avec personne; il n'est pas assez aisé pour être mis avec Horace. Il est trop sage pour être comparé à Juvenal, trop enveloppé & trop mystérieux pour être joint à Despreaux. Aussi poli que le premier, quelquefois aussi vif que le second, aussi vertueux que le troisieme; il semble être plus philosophe qu'aucun des trois. Peu de gens ont le courage de le lire; la premiere lecture une fois faite, on trouve de quoi se dédommager de sa peine dans la seconde „. *Cours de Belles-Lettres, tome II. page* 162. *& suivantes*.

SATYRIQUES JEUX, (*Théâtre*.) espece de farces qu'on jouoit à Rome le matin avant la grande piece pour les plaisirs du peuple. Elles ne venoient ni des Umbriens; ni des Liguriens, ni des autres peuples de l'Italie; mais on les avoit empruntées des Grecs. (*D. J.*)

SATYRIUM, (*Géog. anc.*) canton d'Italie dans la Messapie, aux environs de la ville de Tarente, selon Etienne le géographe. Elle donna son nom à la ville de Tarente, qui est appellée *Saturum Tarentum* dans ces vers de Virgile, *Géorg. l. II. v.* 195.

Sin armenta magis studium vitulosque tueri,
Aut fœtus ovium, aut urentes culta capellas,
Saltus & Saturi petito longinqua Tarenti,
Et qualem infelix amisit Mantua campum,
Pascentem niveos herboso flumine cygnos.

„ Si vous vous plaisez à élever des troupeaux de bœufs, de brebis ou de chevres, transportez-vous dans le pays de Tarente, à l'extrémité de l'Italie, ou dans les herbages du Mantouan, pays helas! enlevés à ses malheureux habitans; délicieuses campagnes, où tant de cygnes paissent sur les bords du Mincio.

Rien n'empêche qu'on ne dise que *Satyrium*, ville de ce canton, ne soit aujourd'hui la bourgade *Satuzo*. (*D. J.*)

SATZ *ou* ZIATECK, (*Géog. mod.*) ville de Bohème, capitale d'un cercle de même nom, sur la rive méridionale de l'Egra, à 15 lieues au nord ouest de Prague. Elle a été souvent le séjour des ducs de Bohème.

SATZ, *cercle de*, (*Géog. mod.*) en allemand *Satzeer-Kraifs*, cercle de Bohème, dans sa partie occidentale. Il est borné au nord par la Misnie, au midi par le cercle de Pilsen, au levant par celui de Rakonick, & au couchant par celui d'Elnbogen. Il occupe les deux bords de l'Egra. (*D. J.*)

SATZUMA, (*Géog. mod.*) une des neuf provinces du Saikokf, ou de la contrée de l'empire du Japon, qui est dans le pays de l'Ouest. Cette province n'a que deux journées de longueur, & est cependant divisée en quatorze districts; elle est médiocrement fertile, mais elle a de bonnes manufactures de draps, produit quantité de meuriers, & peut presque fournir les autres provinces de camphre. Kaempfer ajoute qu'elle surpasse toutes les provinces de l'île de Saikokf en richesses & en pouvoir; & qu'elle renferme dans son sein des mines d'or & d'argent, si considérables, que l'empereur s'en est réservé la disposition à lui seul. (*D. J.*)

SAVA, (*Géog. mod.*) petite ville de Perse, à deux ou trois journées au nord-ouest de Kom. Il y a dans cette ville deux célebres mosquées, où les Persans viennent par dévotion pour de grands personnages qui y ont leurs tombeaux. *Lat.* 34. 56.

SAVANNE, s. f. (*Econom. rustiq.*) dans les îles françoises de l'Amérique on appelle *savannes* de grandes pelouses dont l'herbe est courte, assez rase & de différentes especes inconnues en Europe: ces *savannes* servent de pâturages aux bestiaux; on est obligé de les entretenir avec soin, & de les clore de lisieres ou fortes haies de citronniers taillés à la hauteur de six à sept piés: ces haies sont fort épaisses, bien garnies de branches, & remplies d'épines, qui les rendent impénétrables.

SAVANES, *terme des îles françoises*; on appelle ainsi, dans les îles françoises des Antilles, les prairies où l'on met paître les chevaux & les bestiaux. Dans les *savanes* un peu séches, on trouve de petits insectes rouges, qui ne sont que de la grosseur de la pointe d'une épingle: ces petites bêtes s'attachent à la jambe, & lorsqu'elles sont passées au-travers des bas, elles causent des démangeaisons épouvantables, qui obligent de s'écorcher les jambes. Quand on en est incommodé, il n'y a pas de meilleur remede que de faire bouillir dans l'eau des bourgeons de vignes & de mombain, des feuilles d'oranger, & des herbes odoriférantes: & on s'en lave bien les jambes plusieurs jours de suite. Le mot de *savane* a été emprunté des Espagnols, qui donnent le nom de *savanas* aux prairies.

Les François du Canada donnent le nom de *savane* aux forêts composées d'arbres résineux, c'est-à-dire, aux forêts de pins, sapins, de méleses, & dont le fond est humide & couvert de mousse. Il y a des *savanes* qui sont fort épaisses, & d'autres qui sont claires. Le caribou habite dans les *savanes*, & quand elles sont épaisses, il s'y fraie des routes. (*D. J.*)

SAVANT, DOCTE, HABILE, (*Synon.*) les connoissances qui se réduisent en pratique rendent *habile*. Celles qui ne demandent que de la spéculation font le *savant*. Celles qui remplissent la mémoire font l'homme *docte*.

On dit du prédicateur & de l'avocat qu'ils sont *habiles*; du philosophe & du mathématicien, qu'ils sont *savans*; de l'historien & du jurisconsulte, qu'ils sont *doctes*.

L'*habile* semble plus entendu; le *savant* plus profond, & le *docte* plus universel.

Nous devenons *habiles* par l'expérience; *savans* par la méditation; *doctes* par la lecture.

On peut être fort *savant* ou fort *docte* sans être *habile*, mais on ne peut guere être très-*habile*, sans être *savant*. Synon. de *Girard*. (*D. J.*)

SAVARIA, (*Géog. anc.*) ville de la haute-Pannonie. Ptolomée, *l. II. c. xv.* la met au nombre des villes éloignées du Danube. Lazius conjecture que c'est aujourd'hui le lieu nommé *Leybnitz*, & Villeneuve prétend que c'est Gratz.

SAVART, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) terme que l'on trouva dans les coutumes de Reims & de Clermont, héritage *en savart*, c'est-à-dire, en friche. *Voy. le glossaire* de M. de Lauriere. (*A*)

SAVATAPOLI, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la Mingrélie, sur la mer Noire, à l'endroit où la côte orientale se joint à la septentrionale. Cette ville est la *Sébastopolis*, ou la *Dioscuria* des anciens. (*D. J.*)

SAVATRA, (*Géog. anc.*) ville de la Galatie, dans l'Isaurie, selon Ptolomée, *l. V. c. iv.* son nom moderne selon Niger, est *Souraceri*. (*D. J.*)

SAUBATHA, (*Géog. anc.*) selon Ptolomée, *l. VI. c. vij.* & *Sabattha*, selon Arrien, *II. Peripl. p.* 15. ville de l'Arabie heureuse, où elle avoit le titre de *métropole*. Cette ville étoit dans les terres, & Arrien dit que le roi y faisoit sa résidence. Cela demande une explication, que Saumaise, *in exercit. Plin. p.* 354. a donné. Comme le pays de l'Arabie qui produisoit l'encens étoit différent du pays des Sabéens, & que ces deux pays étoient soumis à deux différens rois: il s'ensuit que Saba, capitale des Sabéens, & *Sabattha* ou *Saubatha*, capitale du pays qui produisoit l'encens, étoient aussi deux villes différentes. Celle-ci se trouvoit à l'orient de l'Arabie heureuse, & celle-là à l'occident; de sorte que Sabota, ville des Sabéens, que Pline met sur la côte du golfe Arabique, ou sur le rivage rouge, est la même que Saba; & la ville de *Sabota*, que le même auteur place chez les Adramites, est la ville *Saubatha* de Ptolomée, & la *Sabatha* d'Arrien. (*D. J.*)

SAU,

SAUCE *ou* SAUSSE, ſ. f. (*Cuiſine.*) compoſition liquide dans laquelle les cuiſiniers font cuire diverſes ſortes de mets, ou qu'ils font à-part pour manger les viandes quand elles ſont cuites. On connoît aſſez nos *ſauces* modernes, mais on ſera peut-être bien-aiſe de trouver ici quelques-unes des *ſauces* de la cuiſine de nos ayeux, & que M. Sauval a rapportées dans ſes antiquités de Paris. Ces *ſauces* ſont la *ſauce* jaune, la *ſauce* chaude, la *ſauce* à compote, la *ſauce* moutarde ou la galantine, la *ſauce* rapée, la *ſauce* verte, enfin la camelaine.

La *ſauce jaune* ſe faiſoit avec du poivre blanc, que nos peres nommoient *jaunet*; elle étoit du nombre des *ſauces* chaudes. Dans la *ſauce* à compote, c'étoit le poivre noir qui y entroit.

La *ſauce moutarde* ou galantine, étoit faite de la racine de cette plante, que nos botaniſtes ne connoiſſent plus, & qui peut-être n'eſt autre choſe que le cran que nous mettons préſentement dans nos *ſauces*, & qui n'eſt ni moins chaud, ni moins piquant que la galantine.

La *ſauce rapée* ſe faiſoit avec du verjus de grain, ou des groſeilles vertes.

La *ſauce verte*, que nous connoiſſons encore, avoit entr'autres ingrédiens, du gingembre & du verjus, qu'on verdiſſoit avec du jus de perſil, ou de blé verd; on y ajoutoit enſuite de la mie de pain blanc.

A l'égard de la *camelaine*, qui prenoit ſon nom d'une ſimple que nous ne connoiſſons plus, elle étoit faite de cinamome, de gingembre, & de cloux de géroſle, de graine de moutarde, de vin, de verjus, de pain & de vinaigre; de ſorte que c'étoit la plus compoſée de toutes les *ſauces* de ce tems-là.

Le droit de faire & de vendre des *ſauces* appartenoit autrefois aux marchands épiciers, qui de-là ſe nommoient épiciers-apoticaires-*ſauciers*; mais depuis, & le nom & la marchandiſe ſont paſſées aux maîtres vinaigriers, qui encore à préſent mettent au nombre de leurs qualités, celle de *maîtres ſauciers*. (*D. J.*)

Sauce robert, en terme de *Cuiſinier*; ce ſont des oignons aſſaiſonnés avec de la moutarde, & cuits dans la graiſſe d'une longe de porc, ou d'une autre piece, qu'on a mêlé avec la *ſauce* dont on l'a arroſé.

Les *cuiſiniers* appellent auſſi *ſauce verte* une *ſauce* faite avec du blé verd, une rotie de pain, du poivre, du ſel, le tout pilé enſemble, & paſſé dans un linge.

SAUCER, v. act. c'eſt tremper dans une ſauce. *Saucer* une médaille, c'eſt quand elle eſt de cuivre, l'argenter.

SAUCIER, ſ. m. *terme de corporation*; les maîtres vinaigriers prennent dans leurs ſtatuts, tant anciens que nouveaux, la qualité de maîtres *ſauciers*, à cauſe de diverſes ſauces qu'ils ont droit de compoſer & de débiter; & que le vinaigre même qu'ils font, & qu'ils vendent, paſſe pour une des meilleures *ſauces* pour beaucoup de mets & de viandes; ce nom appartenoit auſſi autrefois au corps des marchands épiciers, à cauſe d'une petite communauté de *ſauciers*, ou faiſeurs de ſauces, qui leur étoit alors unie; c'étoit apparemment en vertu des épiceries qui entroient dans leurs ſauces. En 1394 les *ſauciers* firent bande à-part, & eurent leurs jurés, reſtant pourtant ſujets à la viſite des gardes de l'épicerie; c'eſt de-là que ſont venus nos vinaigriers-*ſauciers*.

Les ſauces de vinaigriers dont il eſt parlé dans le quinzieme article de leurs ſtatuts de 1658, ſont la ſauce jaune, la cameline & la ſauce moutarde, toutes préſentement ignorées, ou du moins hors d'uſage ſur les tables délicates, où nos nouveaux cuiſiniers en ont introduit beaucoup d'autres moins ſimples & plus piquantes, & de-là plus préjudiciables à la ſanté. *Savary*. (*D. J.*)

SAUCISSE, ſ. f. (*Cuiſine.*) ce mot dans ſa propre ſignification veut dire une ſorte de mets que l'on fait avec du ſang & de la chair de porc aſſaiſonnée; c'eſt une eſpece de boudin.

Ce mot vient de l'italien *ſalſiccia*, & ſelon Saumaiſe, du latin *ſalſicium*, qu'on écrit au lieu de *ſalſum*, ſalé.

Les *ſauciſſes* de Bologne ſont les plus eſtimées, & on en fait une conſommation conſidérable en Italie, ſurtout à Bologne & à Veniſe, d'où on en porte dans beaucoup d'autres endroits. (1)

On fait les *ſauciſſes* avec de la chair de porc crue, que l'on hache avec de l'ail.

On l'aſſaiſonne de poivre & de pluſieurs ſortes d'épices; les Anglois fourniſſent les Italiens de peaux & de boyaux de porc, & le commerce de cette ſorte de marchandiſes eſt plus grand qu'on ne s'imagine.

SAUCISSE, (*Génie.*) c'eſt une longue charge de poudre miſe en rouleau dans de la toile goudronnée, arrondie, & couſue en longueur, de ſorte que cette eſpéce de trainée regne depuis le fourneau ou chambre de la mine, juſqu'à l'endroit où ſe tient l'ingénieur pour y mettre le feu, & faire jouer le fourneau. La *ſauciſſe* peut avoir environ deux pouces de diametre. On met ordinairement deux *ſauciſſes* à chaque fourneau, afin que ſi l'une vient à manquer, l'autre y ſupplée. (*D. J.*)

SAUCISSON, *dans l'Artillerie & la Fortification*, eſt une eſpece de faſcine depuis 9 ou 10 piés de longueur juſqu'à 18, relié de 9 pouces en 9 pouces avec de bonnes harres. On s'en ſert dans la conſtruction de l'épaulement des batteries à un ſiege, & pour reparer les breches ou les bouches, en attendant qu'on veuille reconſtruire le revêtement, ou mettre le rempart dans l'état où il étoit avant le ſiege de la place. (*Q*)

SAUCISSON, ſ. m. *dans l'Artillerie*, eſt un long ſac de cuir ou de toile, d'environ un pouce & demi de diametre, dont on ſe ſert pour porter le feu dans la chambre ou le fourneau d'une mine; il eſt pour cet effet rempli de poudre fine.

Le *ſauciſſon* ſe renferme dans un petit canal de bois appellé *auget*. Ce canal ſert à empêcher que les matériaux qui rempliſſent la galerie de la mine ne preſſent trop le *ſauciſſon*, qui pourroit ſans cela s'étouffer avant qu'il eût porté le feu à la mine. Le *ſauciſſon* eſt attaché fixément au milieu du fourneau ou de la chambre de la mine, de-ſorte qu'on ne puiſſe point l'en arracher. Il ſe conduit dans tous les retours de la galerie; on le continue même un peu au-delà pour pouvoir y mettre le feu plus ſurement. *Voyez* MINE & TÉMOIN.

Dans l'attaque d'un ouvrage qu'on craint qui ne ſoit miné, on chreche à découvrir le *ſauciſſon* pour empêcher que l'ennemi n'y mette le feu & ne faſſe jouer les mines.

Couper le ſauciſſon, c'eſt rompre la liaiſon ou la continuité de la poudre depuis le dehors de la galerie juſqu'à la chambre de la mine, ce qui ne permet plus de la faire ſauter.

SAUCISSON, (*Artificier.*) les Artificiers appellent ainſi une eſpece de fuſée que l'on attache ordinairement à la queue d'une plus grande, pour en rendre l'effet plus agréable. J'ai dit *ordinairement*, parce qu'on en fait quelquefois qui volent en l'air comme les fuſées ordinaires, & alors on les appelle *ſauciſſons volans*, pour les diſtinguer des premiers qu'on nomme *ſauciſſons fixes*.

Le cartouche du *ſauciſſon* ſe fait avec une baguette. Ce cartouche doit être de quatre pouces de long; il ſe fait de carton roulé deux fois & bien colé partout; on l'étrangle par un bout à un demi-pouce de ſon extrémité; on le lie avec de la ficelle; on prend un tampon de papier que l'on fait entrer dans ce cartouche; on le pouſſe dans le cul du *ſauciſſon* avec la baguette; on frappe celle-ci avec un maillet, après quoi l'on met de la poudre ordinaire dans ce cartouche; & quand il eſt plein à-peu-près, l'on couvre cette charge d'un tampon que l'on frappe encore avec la baguette, & enſuite on l'étrangle & on le lie en cet endroit. Après cela l'on ferre ce *ſauciſſon* depuis les deux endroits étranglés avec beaucoup de ficelle, enſorte qu'il en ſoit tout couvert; en cet état on le jette dans la colle forte & on le laiſſe ſécher, afin que le feu y étant mis, il trouve plus de réſiſtance, & faſſe un plus grand bruit en faiſant crever le cartouche.

Il faut pour cela que le *ſauciſſon* ſoit percé à celui de ſes bouts qu'on appliquera à la queue de la fuſée, où il doit avoir un peu de poudre grenée, & cette poudre ſervira à allumer le *ſauciſſon* que l'on fera tenir contre la fuſée avec du papier ou du parchemin, ou bien avec une corde ou autrement, afin que la fuſée venant à finir, le *ſauciſſon* prenne feu & produiſe ſon effet.

Pour conſtruire des *ſauciſſons* volans, on fera leurs car-

(1) Les Sauciſſes de Lucques, & non celles de Boulogne, ſont les plus eſtimées.

cartouches comme ceux des précédens, excepté qu'ils doivent être un peu plus longs. Après avoir étranglé un de leurs bouts comme à l'ordinaire, on les charge aussi de poudre grainée: puis à un doigt d'épaisseur, on ajoute de la poudre pilée & passée, comme pour les fusées par terre, en pressant le tout à coup de maillet, comme pour les fusées volantes; enfin on couvre le cartouche avec une corde, après avoir étranglé l'autre bout, ensorte qu'il n'y reste qu'une lumiere grosse comme un petit tuyau de plume d'oie; on l'amorce avec un peu de poudre mouillée.

Saucisson, c'est aussi, *dans les feux d'artifice*, une sorte de pétard fait avec un cartouche cylindrique court, étranglé, & fermé par les deux bouts, ce qui le fait rassembler à un *saucisson* à manger. Pour augmenter la détonation de la poudre qu'il renferme par la résistance du cartouche, on l'enveloppe de ficelle colée.

Saucisson volant, c'est le même artifice alongé, pour continuer un peu de composition qui le fait pirouetter en le jettant en l'air par le moyen d'un pot, d'où il sort comme d'un mortier, & finit par tirer un coup. Frezier, *traité des feux d'artifice*. (Q)

Saucisson, (*Marine.*) c'est un boyau de toile, rempli de poudre à canon, dont on se sert dans un brûlot, pour conduire le feu depuis les dales jusqu'aux artificiers.

Saucisson, (*Chaircuiterie.*) les *saucissons* sont de grosses saucisses qui se font en plusieurs endroits, particulierement en Italie, avec de la chair de porc crue, bien battue & bien broyée dans un mortier, où l'on mêle quantité d'ail, de poivre en grain, & autres épices; les meilleurs *saucissons* sont ceux de Bologne. (*D. J.*)

SAUCLE ou SAUCLES. *Voyez* Melet.

SAUDAGUER, s. m. (*Commerce.*) mot persan qui signifie un *marchand*, un homme qui fait son profit à acheter, vendre ou échanger des marchandises. *Voyez* Marchand, Commerce, Négoce, *Diction. de Commerce.*

SAUDRE, la, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Saldria*, riviere de France. Elle prend sa source dans le Berry, sépare cette province de la Sologne, & va se rendre dans le Cher entre Celles & Châtillon. (*D. J.*)

SAVE, la, (*Géog. mod.*) nom de deux rivieres, l'une en Allemagne, l'autre en France.

1°. La *Save*, riviere d'Allemagne, prend sa source dans la haute Carniole; & après avoir reçu dans son sein plusieurs rivieres dans un cours d'environ cent lieues, elle se jette dans le Danube, près de Belgrade. Ptolomée l'appelle *Saus*, Strabon *Savus*, Justin *Sabus*, & les Allemands *Die Saw*. Elle forme dans son cours quelques îles, comme celle de Metubaris, à l'occident de l'ancienne *Sirmium*, & celle de Sigestica, proche de *Zagabria*, dans laquelle il y avoit anciennement une ville. C'étoit-là que les Romains apportoient toutes leurs marchandises d'Aquilée, pour les envoyer ensuite à *Nauportus* (Laubach), d'où elles étoient transportées à *Sigestica*, pour l'entretien des garnisons.

2°. La *Save* de France est une riviere dans l'Armagnac; elle sort du Nébouzan, prend sa source dans les Pyrénées, auprès de Bayonne, arrose Sammathan & Lombez avant que de tomber dans la Garonne, près de Grenade. (*D. J.*)

SAVEL, s. m. (*Hist. nat. Ichthyolog.*) nom donné par les Portugais à une espece de poisson qui abonde sur les côtes de la Chine, & qu'on pêche dans la riviere de Kiang, près Nanking. Les premiers eunuques de la cour en remplissent plusieurs bateaux, & enterrent tout de suite ce poisson dans de la glace pilée, pour la provision d'été de l'empereur. Les bâtimens dans lesquels ils les transportent, sont de la plus grande propreté, & tous les autres vaisseaux sont obligés de se ranger sur leur passage. (*D. J.*)

SAVENNEAU ou Savenel, & Savonneau, *voyez* Bout de quievre.

SAVERDUN, (*Géog. mod.*) ville de France, dans le pays de Foix, sur l'Ariege. Elle appartenoit autrefois aux comtes de Toulouse, & étoit alors une place importante. Elle soutint pendant la guerre des Albigeois un siege contre Simon de Montfort, & l'obligea de se retirer avec perte. *Long.* 19. 15. *lat.* 43. 12.

Benoît XII. né à *Saverdon*, où son pere étoit meunier, se fit religieux de Citeaux, devint cardinal, fut élu pape à Avignon en 1334, & mourut dans cette ville en 1342. Il suivit l'exemple de Jean XXII. en deposant par de nouvelles bulles l'empereur Louis de Baviere, & le privant de tous ses biens, meubles & immeubles. Il crut aussi devoir donner une constitution sur l'état des ames après la mort, fait sur lequel il étoit à-propos de ne rien statuer, puisque son prédécesseur lui-même étant assis sur la chaire pontificale, voulut établir une opinion toute différente sur la vision béatifique, & cette opinion auroit été reçue dans l'Eglise sans l'université de Paris, qui s'y opposa fortement. (*D. J.*) (1)

SAVERNE, (*Géog. mod.*) ou *Zabern*, comme l'écrivent les Allemands, en latin *Taberna*; ville fort ancienne de France, dans la basse Alsace, sur la riviere de Soer, à 6 lieues au sud-ouest de Strasbourg, au pié du mont de Vosge. Il y a à *Saverne* une collégiale, un hôpital, un couvent de récolets, un monastere de religieuses, & un magnifique château bâti par le cardinal Egon de Furstenberg, & qui fait le lieu de la résidence ordinaire des évêques de Strasbourg, qui sont seigneurs de *Saverne*. *Long.* 25. 3. *lat.* 48. 45. (*D. J.*)

Saverne, *la*, ou *Severne*, (*Géog. mod.*) en latin *Sabriana* & *Sabrina*, riviere d'Angleterre, au pays de Galles. Elle a sa source dans le comté de Montgomery, arrose les provinces de Shrop, de Worcester & de Glocester, recevant dans son lit plusieurs rivieres assez considérables, en particulier l'Avon, le Wye & l'Usk. Enfin elle se jette à la mer, au-dessous de la ville de Glocester, où elle s'élargit si fort, qu'on appelle son embouchure *la mer de Saverne*.

Les Anglois ont aussi donné le nom de *Saverne* à une riviere de l'Amérique septentrionale qui arrose le nouveau pays de Galles dans sa partie méridionale, & qui se jette dans la baie du nord ou de Hudson. (*D. J.*)

SAVER-KRAUT, s. m. (*Cuisine.*) que les François nomment par corruption *sourcrout*; c'est un mets usité dans toute l'Allemagne; c'est du choux aigri qui en fait la base: de-là vient son nom allemand. *Saver* signifie *aigre*, *acide*, & *kraut* signifie *chou*. Lorsqu'on veut faire la *saver-kraut*, on commence par couper des choux blancs en tranches extrêmement minces; les Allemands ont pour cet usage une planche faite comme un rabot, & garnie d'un fer tranchant; en passant le chou sur cette espece de rabot, il se coupe en tranches minces, qui sont reçues dans un baquet qui est au-dessous du rabot. Lorsqu'on en a amassé une quantité suffisante, on met ce chou ainsi coupé dans des barrils, on en fait des couches que l'on saupoudre avec du sel & quelques grains de genievre; & quand le barril est plein on le couvre d'une planche, & l'on met un poids par-dessus, afin que le chou coupé soit pressé fortement. On met le tout dans une cave, & on le laisse fermenter pendant quelques semaines. Lorsqu'on veut en manger, on lave ces choux, & on les fait cuire avec du petit-salé, des saucisses, des perdrix, & telle autre viande que l'on veut.

---

(1) Je ne sai où l'auteur de cet article a-t-il vu que *Benoît XII. suivit l'exemple de Jean XXII en déposant par des nouvelles bulles l'Empereur Louis de Baviere* &c. C'est une méprise bien grossiere. Il n'y a qu'à lire les historiens; on y verra que *Benoît XII* loin d'être contraire à Louis de Baviere, lui fut plûtôt favorable, & que, ce qu'il fit, ce fut tout au plus de ne rien changer de ce que son prédécesseur avoit fait contre ce Prince. *Quiescebat sub eo*, dit Moshein dans ses Institutiones *Historiæ Ecclesiasticæ sect. 14. parte 2. C. 11. certamen cum Ludovico imperatore. Quamvis enim a lege Franciæ, ut ferunt, impeditus in communionem Ecclesiæ Ludovicum non reciperet, nihil tamen etiam in eum moliebatur.* Ce qui suit dans cet article est aussi faux & hazardé. La constitution de *Benoît XII.* sur l'état des ames après la mort, fut non seulement à propos, mais même absolument nécessaire d'après la question élevée à ce sujet sous Jean XXII. Elle contient le véritable Dogme de notre religion sur un point aussi interessant. Sans la décision de l'université même de Paris, on se seroit bien donné de garde de recevoir dans l'Eglise une opinion contraire à l'écriture sainte. Jean ne fit que proposer la question. L'Université de Paris, ainsi qu'un grand nombre de Théologiens se rangerent du côté du meilleur & plus grand parti. Jean se déclara même pour elle formellement. Son successeur *Benoît* la décida solemnellement & fit même un ouvrage tendant à appuyer sa décision. Il n'y a pas jusqu'au moindre des historiens Ecclesiastiques qui ne soit en état de convaincre le lecteur des bévues énormes qu'a fait l'auteur de cet article. *Benoît XII.* est un Pape, dont la mémoire a été même respectée des Protestants. (Z)

veut. Ce ragoût eſt fort eſtimé des Allemands; il ſe ſert ſur la table des plus riches, comme ſur celle des plus pauvres. Les étrangers ont de la peine à y prendre du goût; cependant ce ragoût paroît fort utile pour les gens de mer, dans les voyages de long cours.

SAVETIER, ſ. m. (*Jurande d'artiſans.*) artiſan qui raccomode les vieilles chauſſures, ſouliers, bottes, pantoufles, &c. Dans les anciens ſtatuts de la communauté des *Savetiers* de la ville, fauxbourgs, banlieue, prevôté & vicomté de Paris, ils ſont appellés *maîtres Savetiers, Bobelineurs, Carreleurs de ſouliers*. Leurs premiers ſtatuts ſont du mois de Janvier 1443, dreſſés, accordés, autoriſés par lettres-patentes de Charles VII. depuis réformés & de nouveau confirmés par Louis XI. au mois de Juin 1467; par François I. au mois d'Octobre 1516; par Charles IX. en Janvier 1566, & par Henri IV. en Juillet 1598. Leurs dernieres lettres-patentes de réformation & confirmation ſont du mois de Mars 1659, ſous le regne de Louis XIV. enregiſtrées en parlement les [illegible] mois & an. *Savary.* (*D. J.*)

SAVEUR, (*Phyſiolog.*) Les ſucs ou liqueurs des corps qui font impreſſion ſur l'organe du goût, eſt ce qu'on appelle *ſaveur*, & quelquefois l'on donne ce nom même à leur impreſſion.

Les principes actifs des *ſaveurs* ou des corps ſavoureux, ſont les ſels tant fixes que volatils: les terres, la lymphe, & les ſoufres n'entrent dans les *ſaveurs* que pour en établir la variété & les eſpeces; de la même façon que les ombres mêlées avec la lumiere forment les images; mais ce ne ſont pas ces ombres qui font impreſſion ſur l'organe, c'eſt la lumiere ſeule; de même les ſels ſont les ſeuls principes capables d'affecter l'organe du goût; l'eau, l'huile & la terre n'ont aucun goût.

Le goût de l'huile ne vient point d'elle-même. Elle eſt douce en ſoi & très-inſipide lorſqu'elle eſt pure. Elle contient un eſprit recteur, comme parlent les Chimiſtes; c'eſt ſi bien lui qui fait le goût de l'huile, qu'elle n'en a plus quand il s'eſt évaporé. Cet eſprit recteur n'eſt autre choſe qu'une huile infiniment atténuée, le plus ſouvent d'une odeur agréable, & dont les plus petites ſimples particules ont beaucoup de vertu. Les eaux minérales, dont le goût & la vertu de teindre ſe diſſipent ſi vite, font voir qu'il y a un pareil eſprit recteur dans les minéraux. Il ſe trouve dans le vin & dans la biere même, & s'évapore quand les bouteilles reſtent débouchées.

Les ſels ſeuls affectent l'organe du goût, ſuivant leurs genres & leurs différentes figures. Le nitre forme des priſmes hexagones, & on ſait, par les expériences de Bellini, que les ſels végétaux, preſque de même nature, forment ces priſmes. Les cryſtaux de vitriol forment des parallelepipedes rhomboïdes; ceux d'alun ſont octahedres. Enſuite quand les goûts ſont changés, on apperçoit auſſi que les figures le ſont. Les priſmes nitreux qu'on ne trouve plus dans l'eſprit de nitre, ſe régénerent dans le nitre régénéré. Boyle a un traité curieux ſur la production méchanique des formes. La lymphe ou l'eau, n'eſt que le véhicule des ſels, leur diſſolvant, leur mobile, & le mélange de l'huile & de la terre varient ſeulement leur impreſſion en mille façons différentes; ſi nous ajoutons à ces variétés celles qui ſont priſes de la nature des différens ſels ſimples & compoſés, on aura des ſources inépuiſables de la diverſité des *ſaveurs*. Quelle variété d'images la lumiere ne produit-elle pas avec l'ombre ſeule! Quelle autre variété la combinaiſon du petit nombre des couleurs primitives & de l'ombre, ne produit-elle pas encore? En doit-on moins attendre de la combinaiſon des ſels primitifs entr'eux? Telle eſt la nature des *ſaveurs* en général: détaillons-en les différences principales, autant du-moins qu'on a pu trouver de mots pour les exprimer.

Il eſt certain que c'eſt de la différence, groſſeur, figure & mouvement des corps ſapides que naît la variété des *ſaveurs*; par exemple:

1°. Le ſalé, que produit la diverſe figure des ſels.

2°. L'acide; tel eſt le goût de pluſieurs fruits d'été, du vin, du vinaigre, de l'eſprit de ſoufre, de nitre, de vitriol; car toutes ces choſes ſont acides, quoique d'une acidité fort différente.

3°. L'alkalin, comme ſont les ſels urineux qui ſentent l'urine putréfiée.

4°. Le doux; tel eſt le goût de la plûpart des végétaux quand ils ſont bien mûrs; celui du [illegible] du miel, de la manne, &c. tout ce qui eſt doux appartient à la claſſe des acides.

5°. Le vineux, qui eſt celui de tous les vins, de toutes les bieres, &c.

6°. L'amer, comme des deux biles, de l'abſynthe, de l'aloës, de la coloquinte, des huiles rances, &c. tel eſt encore le goût de la diſſolution du cuivre, de la ſolution de l'argent dans l'eſprit de nitre.

7°. L'aromatique; ce nom appartient à tous les végétaux qui ont en mâchant un goût & une odeur forte.

8°. L'âcre; comme l'euphorbe, l'ail, l'oignon & les autres âcres d'une odeur déſagréable, différens en cela des aromates.

9°. L'auſtere; tel qu'on remarque dans la noix de galle dont on fait l'encre, dans l'encre même, dans le chêne, dans les oranges vertes, &c. L'auſtere eſt une eſpece d'âcre ou d'aigre qui reſſerre les fibres.

10°. Enfin toutes les autres *ſaveurs* compoſées des précédentes, qui ſont des nuances de goût à l'infini, & pour l'impreſſion deſquelles nous n'avons point de noms.

Mais quelles que ſoient les différentes ſenſations qui s'excitent à la langue par les corps ſavoureux, elles dépendent toujours de la différente figure de ces corps; les matieres qui auront des parties fort pointues & fort tranchantes, feront une impreſſion fort vive; celles dont les parties n'auront que des pointes peu aiguës, ne feront que chatouiller la langue; enfin les parties qui auront une ſurface liſſe & polie, n'y pourront faire aucune impreſſion: par exemple, l'acide du vinaigre ſe fait ſentir vivement à la langue & ſur les nerfs; mais ſi on l'unit avec le plomb, il forme avec lui un compoſé d'un goût doux comme celui du ſucre. L'eſprit de nitre qu'on peut appeller un véritable *feu*, & qui eſt ſi cauſtique, n'eſt plus corroſif lorſqu'il eſt mêlé avec l'eſprit-de-vin; il donne alors une liqueur douce & aromatique: ce ſont les parties huileuſes de l'eſprit-de-vin qui enveloppent l'acide & l'empêchent d'agir ſi fortement. Les matieres terreſtres mêlées avec un acide donnent un goût auſtere; & ſi elles dominent, le goût ſera acerbe: le ſel alkali, plus il eſt pur, plus il devient âcre; l'acide vitriolique joint à la baſe du ſel marin, du tartre, du ſalpêtre, compoſe un ſel amer. Pour les matieres terreſtres & aqueuſes, elles ſont *inſipides*, de même que les huiles dépouillées de leurs ſels.

On peut produire des corps de différentes *ſaveurs* par une infinité d'autres mélanges; l'art peut faire les amers avec une matiere huileuſe & avec un acide: par exemple, le baume du Pérou & l'acide nitreux, forment un compoſé très-amer. Cependant on ne ſauroit établir des regles générales là-deſſus; on ne connoît pas aſſez bien pour cela les mélanges des corps. D'ailleurs il ne faut pas douter que la matiere du feu qui eſt répandue par-tout ne contribue beaucoup à varier les *ſaveurs*, témoins les ſels alkalis, qui deviennent toujours plus cauſtiques, à proportion qu'on les expoſe au feu.

Quand les ſels qui ſont introduits dans les pores de l'organe du goût ſont entiers, preſque ſeuls & non mitigés par quelque alliage, alors ces ſels ſont des eſpeces d'épées qui font dans l'organe des impreſſions violentes, & on les appelle *déſagréables*, ſi cette violence révolte la ſubſtance ſenſitive. Quand les ſels ſont enveloppés par les parties huileuſes ou ſulfureuſes, de maniere que leur tranchant eſt entierement caché, que leurs pointes même embarraſſées ne peuvent qu'ébranler légerement les houpes nerveuſes, alors cet ébranlement léger fait une *ſaveur* douce; & elle eſt agréable quand elle excite dans le fluide ſenſitif cette émotion voluptueuſe qui fait l'eſſence du plaiſir. Voilà les deux *ſaveurs* oppoſées, la *ſaveur* agréable, & la *ſaveur* déſagréable. Il y a entre ces deux extrèmes, & de plus dans chacun de ces extrèmes de variétés ſans nombre.

Les *ſaveurs* violentes ſont pour l'ordinaire deſagréables; & les *ſaveurs* qui ne font que chatouiller pour ainſi dire l'organe, ſont ordinairement agréables; mais il faut ajouter de plus, que ces ſenſations exigent certaines diſpoſitions de l'imagination qui reçoit les impreſſions.

Toutes *ſaveurs* douces ou légeres ne ſont pas agréables, ni les âcres déſagréables; il eſt des douceurs qu'on appelle *inſipidité*, & des âcres qu'on recherche.

En ſuppoſant même une *ſaveur* reconnue par pluſieurs pour âcre, déſagréable, on trouvera tel goût auquel cet âcre plaira beaucoup, & un autre auquel le

le sucre le plus friand donnera des envies de vomir. L'imagination entre donc encore pour sa part dans la sensation du goût aussi-bien que dans toutes les autres. Pourquoi haïssois-je jadis l'amertume du café, & qu'elle fait aujourd'hui mes délices? Pourquoi la premiere huitre que j'ai avalée m'a-t-elle fait autant d'horreur qu'une médecine, & qu'insensiblement ce mets m'est devenu un des plus friands ragoûts? Cependant l'action du café & des huitres sur mes organes n'a point changé, la disposition méchanique de ces organes est aussi toujours à-peu-près la même. Tout le changement est donc du côté de l'ame, qui ne se forme plus les mêmes idées à l'occasion des mêmes impressions. Il n'y a donc pas d'idée attachée essentiellement à telles ou telles impressions, au moins il n'y en a point que l'ame ne puisse changer; de-là viennent ces goûts de mode, ces mets chéris dans un pays, détestés dans d'autres; de-là vient enfin qu'on s'accoutume au désagréable, qu'on le métamorphose quelquefois en un objet de plaisir, & qu'il tombe ensuite en un objet de dégoût. (*Le chevalier* DE *JAUCOURT*.)

SAUF, SAUVE, adj. (*Gram.*) qui est en sûreté, à qui il n'est point arrivé de dommage ou d'accident, à qui il n'en sauroit arriver. Il est sorti de cette action sain & *sauf*. Il a obtenu son bagage & sa vie *sauve*; *sauf* mon honneur, j'abandonne le reste; *sauf* à recommencer; *sauf* à se rebattre.

SAUF, (*Gram. Jurisprud.*) terme de pratique qui sert à exprimer la réserve & exception que l'on fait de quelque chose, comme quand on dit *sauf à se pourvoir*, c'est-à-dire qu'un se réserve à se pourvoir. (*A*)

SAUF-CONDUIT, (*Droit politiq.*) les *sauf-conduits* sont des conventions faites entre ennemis & qui méritent qu'on en dise quelque chose. On entend par *sauf-conduit* un privilege accordé à quelqu'un des ennemis sans qu'il y ait cessation d'armes, & par lequel on lui accorde la liberté d'aller & de venir en sûreté.

Toutes les questions que l'on propose sur les *sauf-conduits* peuvent se décider, ou par la nature même des *sauf-conduits* accordés, ou par les regles générales de la bonne interprétation.

1°. Un *sauf-conduit* donné pour des gens de guerre regarde non-seulement des officiers subalternes, mais encore ceux qui commandent en chef, c'est l'usage naturel & ordinaire des termes qui le veut ainsi.

2°. Si l'on permet à quelqu'un d'aller dans un certain endroit, on est aussi censé lui avoir permis de s'en retourner, autrement la premiere permission se trouveroit souvent inutile; il pourroit cependant y avoir des cas où l'un n'emporteroit pas l'autre.

3°. Si l'on a accordé à quelqu'un la liberté de venir, il ne peut pas pour l'ordinaire envoyer quelqu'autre à sa place; & au contraire celui qui a permission d'envoyer quelqu'un ne peut pas venir lui-même; car ce sont deux choses différentes, & la permission doit naturellement être restrainte à la personne même à qui elle est accordée, car peut-être ne l'auroit-on pas accordée à une autre.

4°. Un pere à qui l'on a accordé un *sauf-conduit*, ne peut pas mener avec lui son fils, & un mari sa femme.

Pour les valets, quoi qu'il n'en soit fait aucune mention, on présume qu'il est permis d'en mener un ou deux, ou même davantage, selon la qualité de la personne.

6°. Dans le doute & pour l'ordinaire, le privilege d'un *sauf-conduit* ne s'éteint pas par la mort de celui qui l'a accordé; rien n'empêche cependant qu'il ne puisse, pour de bonnes raisons, être révoqué par le successeur; mais alors il faut que celui à qui le *sauf-conduit* avoit été donné soit averti de se retirer, & qu'on lui accorde le tems nécessaire pour parvenir en lieu de sûreté.

7°. Un *sauf-conduit* accordé pour aussi long-tems qu'on voudra, emporte par lui-même une continuation du *sauf-conduit*, jusqu'à ce qu'on le révoque bien clairement; car sans cela, la volonté est censée subsister toujours la même quelque tems qui se soit écoulé; mais un tel *sauf-conduit* expire, si celui qui l'avoit donné vient à n'être plus revêtu de l'emploi en vertu duquel il l'avoit donné. Voilà les principes du droit politique les plus communs sur cette matiere; cet Ouvrage ne permet pas de plus grands détails. (*D. J.*)

SAUGE, s. f. *salvia*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale & labiée; la levre supérieure est convexe dans quelques especes, & dans d'autres elle ressemble à une faucille. La levre inférieure est divisée en trois parties, relevée en bosse & non pas concave, comme dans l'ormin & la toute-bonne. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les étamines ressemblent en quelque sorte à un os hyoïde. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

SAUGE, (*Botan.*) selon Linnæus, la fleur de ce genre de plante est d'une seule feuille formée en tuyau large, applati par-dessus, & découpé par le haut en deux levres; la levre supérieure est concave, recourbée, déchiquetée dans les bords; la levre inférieure se partage en trois; les étamines sont deux filets déliés, dont l'un est caché sous la levre supérieure de la fleur, & l'autre se termine par un corps obtus qui est probablement le *nectarium*; le pistil a un germe fendu en quatre & un stile très-long; il n'y a proprement aucun fruit dans ce genre de plante, & le calice de la fleur contient dans le fond quatre semences rondelettes.

Tournefort compte dix-huit especes de *sauges*; nous décrirons ici la *sauge* ordinaire & la *sauge* pomifere de Candie.

La *sauge* ordinaire, *salvia major*, *I. R. H.* 180 a la racine dure, vivace, ligneuse, fibreuse. Elle pousse des tiges rameuses, d'un verd blanchâtre, ordinairement quarrées, revêtues de feuilles opposées, larges, obtuses, ridées, blanchâtres, ou purpurines, ou de différentes couleurs, épaisses, cotonneuses, crenelées sur les bords, spongieuses, attachées à des queues un peu longues, d'une odeur forte, pénétrante, agréable, d'un goût aromatique, amer, avec une âcreté qui échauffe la bouche.

Les fleurs naissent comme en épi aux sommets des rameaux, verticillées, formées en gueule ou en tuyau découpé par le haut en deux levres, avec deux étamines, dont la bifurcation représente assez l'os hyoïde; ces fleurs sont peu odorantes, de couleur bleue, tirant sur le purpurin, rarement blanches, soutenues sur un calice ample, formé en cornet, découpé en cinq parties, & d'une odeur extraordinaire de térébenthine. Lorsque les fleurs sont passées, il leur succede quatre semences arrondies, noirâtres, renfermées dans une capsule qui vient du calice.

Cette plante se cultive dans les jardins où elle fleurit communément en Juin & Juillet; ses sommités sont humectées d'une humeur glutineuse & aromatique; toutes les especes de *sauge* aiment les terres argilleuses, & sont beaucoup employées dans les cuisines.

On tire aussi des fleurs de *sauge* dans les boutiques une huile distillée, qui, mêlée avec l'esprit-de-vin, est bonne pour frotter des parties, où la circulation du sang est trop foible. On emploie utilement toute la plante dans les fomentations aromatiques.

Une des plus belles especes de *sauge* est celle de l'île de Candie, *salvia cretica, frutescens, pomifera, foliis longioribus incanis & crispis*, *I. R. H.*

C'est un arbrisseau fort touffu, haut d'environ deux ou trois piés; le tronc en est tortu, dur, cassant, épais de deux pouces, roussâtre, couverte d'une écorce grise, gersée, divisée en rameaux, dont les jets sont quarrés, opposés deux à deux, blanchâtres, cotonneux, garnis de feuilles, opposées aussi par paires, longues de plus de deux pouces sur un pouce de largeur, chagrinées, blanchâtres, frisées, veinées, roides, dures, pointillées par-dessous, soutenues par un pédicule long de sept ou huit lignes, cotonneux & sillonné.

Les fleurs naissent en maniere d'épi long d'un pié, rangées par étages, assez serrées; chaque fleur est longue d'un pouce ou de quinze lignes: c'est un tuyau blanchâtre, gros de quatre ou cinq lignes, évasé en deux levres, dont la supérieure est creusée en cuilleron velu, bleuâtre, plus ou moins foncé, longue de huit ou de dix lignes; l'inférieure est un peu plus longue, découpée en trois parties, dont les deux latérales bordent l'ouverture de la gorge qui est entre les deux levres; la partie moyenne s'arrondit & se rabat en maniere de collet, échancrée, bleu-lavé, frisée, marbrée, panachée de blanc vers le milieu.

Les étamines sont blanchâtres, divisées à-peu-près comme l'os hyoïde; le pistil qui se courbe & se fourche est garni de quatre embryons dans sa partie inférieure, lesquels deviennent autant de graines ovales noirâtres, longues d'une ligne. Le calice est un

tuyau

tuyau long de demi-pouce, verd-pâle, mêlé de purpurin, découpé irrégulierement en cinq pointes, évasé en maniere de cloche. Cette espece de *sauge* a une odeur qui participe de la *sauge* ordinaire & de la lavande.

Les jets de cette plante piqués par des insectes s'élevent en tumeurs de neuf à dix lignes de diametre, dures, charnues, gris-cendrées, cotonneuses, d'un goût agréable. Leur chair est dure, comme de la gelée; on les appelle *pommes de sauge*. On en porte des paniers dans les marchés. Cependant, quoique cette espece de *sauge* vienne fort bien dans les jardins des curieux, on n'y voit jamais de ces sortes de pommes, parce qu'apparemment il n'y a point d'insectes dans nos climats qui se soucient de les piquer. Il se peut faire que la seve du pays contribue à la bonté de ces sortes de productions.

Nous n'avons que de très-mauvaises noix-de-galle sur nos chênes, & sur nos plantes pas le moindre tubercule qui soit bon à manger. Les noix qui se forment sur l'églantier & sur le chardon hémorrhoïdal ne servent qu'en médecine, encore leurs vertus paroissent bien suspectes. (*D. J.*)

SAUGE, (*Mat. médic.*) grande *sauge*, *sauge* franche ou ordinaire, & petite *sauge*, *sauge* de Catalogne ou de Provence.

On prétend que cette plante a été nommée *salvia*, du mot latin *salvare*, comme si elle étoit éminemment salutaire. Aussi est-ce une de celles à laquelle les Pharmacologistes ont prodigué les éloges les plus outrés. Il est dit, dans l'école de Salerne, que si l'usage de la *sauge* ne rend pas l'homme immortel, c'est qu'il n'y a point de remede contre la mort.

Cur moriatur homo cui salvia crescit in horto?
Contra vim mortis non est medicamen in hortis.

On dit que les Chinois font tant de cas de la *sauge*, qu'ils ne peuvent comprendre comment les Européens sont si curieux de leur thé, tandis qu'ils possedent chez eux une plante qui lui est aussi supérieure que la *sauge*.

Les feuilles & les fleurs, ou plutôt les calices de la *sauge*, & sur-tout de la petite *sauge* possedent en un degré distingué toutes les propriétés des substances végétales ameres, aromatiques, balsamiques.

M. Cartheuser dit que la *sauge* qu'il trouve avec raison fort analogue au romarin, *voyez* ROMARIN, contient plus abondamment que cette derniere plante des principes spiritueux-camphré, mais beaucoup moins d'huile essentielle. Cet auteur n'a retiré qu'un demi-gros, ou tout-au-plus deux scrupules d'huile essentielle d'une livre de feuilles de *sauge*. Je crois que les calices des fleurs en donneroient davantage. Cette huile nouvellement retirée par la distillation est d'un très-beau verd; mais elle perd bien-tôt cette couleur, & devient brune ou jaunâtre. Au reste, ce principe distinct de l'huile essentielle, que M. Cartheuser appelle *spiritueux-camphre*, est un être pour le moins indéfini.

Les fleurs & les feuilles de petite *sauge* se prennent principalement en infusion théïforme. Cette infusion a un goût légerement amer, aromatique, qui n'est point désagréable, & elle est très-chargée de l'odeur propre de la plante.

Selon une ancienne opinion qui a passé des livres de quelques naturalistes dans ceux des médecins, & ensuite chez le peuple, les crapauds & les serpens qui sont regardés comme des animaux très-venimeux, & qui cependant ne sont qu'horribles; ces animaux, dis-je, aiment beaucoup à habiter sous la *sauge*, & ils l'infectent de leur souffle & de leur salive. On prétend, d'après ce préjugé, qu'il faut laver la *sauge* avant que de l'employer à des usages médicinaux. Les observations pour & contre cette prétention, & l'usage qui en résulte étant mûrement pesés, il paroît à-peu-près démontré que le danger est purement imaginaire.

L'infusion de *sauge* est mise au rang des remedes les plus éprouvés contre les foiblesses d'estomac, les douleurs & les digestions languissantes qui en sont la suite; l'expérience & la considération chimique de sa nature lui paroissent également favorables; mais il s'en faut bien que ces moyens de connoissance soient également avantageux aux autres propriétés qu'on lui attribue en foule, comme d'être très-bonne contre l'apoplexie, l'épilepsie, la paralysie, les vapeurs hystériques, la suppression des regles, la bouffissure, les fleurs blanches, les fievres intermittentes, l'asthme, les affections vermineuses, &c. en général une infusion théïforme quelconque paroît un remede trop léger contre toutes ces maladies; & l'infusion théïforme de *sauge* en particulier n'étant chargée que d'un peu de principe odorant, & d'une très-petite quantité de matiere extractive qui n'est douée que d'une foible vertu, selon la remarque de M. Cartheuser; une pareille infusion, dis-je, ne peut fournir qu'une boisson à-peu-près indifférente, fort innocente, du-moins pour la plûpart des sujets; car il faut avouer qu'il y en a de si *sensibles*, que le *tonique* le plus léger les affecte singulierement, *voyez* TONIQUE; & que la *sauge* est un des remedes de cette classe qui anime le plus sensiblement ces constitutions éminemment mobiles. Si l'on peut se promettre des effets sensibles dans tous ces cas de l'usage de la *sauge*, il faudroit les chercher ou dans les feuilles & dans les calices séchés, réduits en poudre & pris dans du vin ou autre liqueur appropriée, ou dans une forte infusion de ces mêmes substances dans le vin ou dans une dose considérable de suc de *sauge*: mais en ce cas, c'est la grande *sauge* cultivée qu'il faut prendre; car la petite *sauge* sauvage qui croît en Provence ou en Languedoc, est assûrément fort peu succulente. Ce dernier remede, mêlé avec le miel, est recommandé par Aëtius contre le crachement de sang. L'eau distillée de *sauge* est encore un remede bien plus puissant que son infusion théïforme: & enfin l'oleo-saccharum préparé avec son huile doit être regardé comme un remede très-actif, mais non pas comme possédant évidemment d'autres vertus que celles qui sont communes aux huiles essentielles. *Voyez* HUILE ESSENTIELLE. Tous ces remedes vraiment efficaces sont presque absolument inusités; il n'y a que la légere infusion qui soit d'un usage très-commun.

Les feuilles & les fleurs de *sauge* sont aussi employées pour l'usage extérieur; elles entrent dans les fomentations, les lotions, les embrocations, &c. toniques, fortifiantes, antiputrides, & principalement dans cette composition magistrale si connue sous le nom de vin aromatique. *Voyez* VIN AROMATIQUE.

La *sauge* a aussi quelques usages diététiques. Il est très-commun, par exemple, en Languedoc de piquer avec de petits bouquets de *sauge* le porc-frais qu'on veut faire cuire à la broche, & il paroît que la *sauge* qui retient, malgré la longue cuite que demande cette viande, une grande partie de son parfum, & toute son amertume, corrige très-efficacement la fadeur & la qualité laxative du cochon.

Les feuilles, les sommités fleuries ou les fleurs de *sauge* entrent dans l'orviétan, la poudre contre la rage, l'emplâtre de bétoine, l'eau thériacale, l'élixir de vitriol, le sirop de stæchas, &c. son huile essentielle dans le baume nervin. On prépare avec la *sauge* une huile par infusion & coction qui doit être rangée avec celle de ces huiles qui empruntent une vertu réelle de la substance dont on prétend les *imprégner*. Celle-ci est vraiment résolutive, propre à dissiper les douleurs, les contractions des membres, &c. (*b*)

SAUGUE, s. m. (*Marine.*) bateau pêcheur de Provence.

SAUGUES, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans le Bas Languedoc, recette de Mende; c'est encore le nom d'un gros bourg de l'Auvergne, élection de Brioude. (*D. J.*)

SAVIGNANO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans la Romagne, au bord de la Plusa, sur l'ancienne voie émilienne, entre Cæsena & Rimini, à-peu-près à égale distance de chacune de ces villes. *Long.* 29. 43. *latit.* 44. 10. (*D. J.*)

SAVILLAN, *ou* SAVILLANS, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans le Piémont, capitale de la province de même nom, sur la riviere de Maira, entre Saluffes & Fossano, à 5 milles de chacune de ces places, & à pareille distance de Coni; c'est une petite ville, mais jolie & fortifiée. *Long.* 24. 20. *lat.* 44. 30. (*D. J.*)

SAVILLANO, (*Géogr. mod.*) province d'Italie dans le Piémont; elle est bornée au nord par la Carmagnole, au midi par la province de Coni, à l'orient par celle de Chérasco, & au couchant par le marquisat de Saluffes. Elle est traversée par plusieurs rivieres, entre autres par le Pô même. *Savillan* est la capitale de cette province. (*D. J.*)

SAVIO, LE (*Géog. mod.*) riviere d'Italie. Elle prend

prend ſa ſource dans le Florentin, entre enſuite dans la Romagne, & vient ſe perdre dans le golfe de Veniſe, environ à quatre milles au couchant ſeptentrional de Cervia. (*D. J.*)

SAULE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *ſalix*; genre de plante à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs étamines diſpoſées en épi. Cette fleur eſt ſtérile; les embryons naiſſent ſur des eſpeces de *ſaules* qui n'ont pas de fleurs en épi, & deviennent dans la ſuite un fruit ou une capſule conique, qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme des ſemences garnies d'une aigrette. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SAULE, *ſalix*, arbre qui ſe trouve dans toute l'Europe, même dans la partie la plus ſeptentrionale de la Lapponie. Le *ſaule*, le bouleau & le pin, ſont les derniers arbres que l'on rencontre en pénétrant dans les climats glacés du nord. Aucun arbre n'a dans ſes eſpeces, qui ſont fort nombreuſes, autant de variations que le *ſaule*, en ce qui concerne la ſtature. On connoît des *ſaules* de toutes grandeurs, depuis un pouce de hauteur juſqu'à plus de ſoixante piés. Il y a des *ſaules* blancs, noirs, jaunes, verds & rouges. Il ſe trouve d'ailleurs tant de différences dans la forme & la couleur des feuilles, que toute la deſcription que l'on peut faire en général de ces arbres, ſe réduit à ce qu'ils portent des fleurs femelles ſur différens individus. Les chatons qui ſont blancs, rouges, jaunes ou bleuâtres, ſelon les eſpeces de *ſaules*, s'épanouiſſent au mois d'Avril dans les climats tempérés, & les graines qui ont été fécondes, mûriſſent & ſe diſperſent dans le mois de Juin.

Il ſeroit immenſe, & la nature de cet Ouvrage ne permet pas d'entrer dans des détails ſur chaque eſpece de *ſaule*, dont on connoît plus de ſoixante ſortes. J'en traiterai donc ſous trois différences qui les diſtinguent aſſez eſſentiellement. Les *ſaules*, les *marceaux* & les *oziers*.

Les *ſaules* ſont les eſpeces de ce genre qui prennent le plus de hauteur. Ils ſe plaiſent dans les lieux bas, & ſur le bord des eaux; mais il ne faut pas que leurs racines ſoient tout-à-fait dans l'eau. Ces arbres ſe multiplient de plançons de la groſſeur du poignet & de la hauteur de huit ou dix piés: on les place dans des trous de la profondeur d'environ deux piés, & à cinq ou ſix de diſtance, après qu'on a formé ces trous à coups de maillet avec un pieu armé de fer. Comme le plançon ne remplit pas le trou exactement, on acheve de le remplir avec de la terre meuble qui facilite la repriſe. Cette plantation ſe fait au printems, immédiatement après les gelées. Nul autre ſoin enſuite que de l'élaguer les deux premieres années. Comme l'objet d'une telle plantation eſt de ſe procurer des perches & des échalas, on étête les *ſaules* tous les trois ou quatre ans à la ſortie de l'hiver. Il faut avoir ſoin de couper les perches le plus près de la tête de l'arbre qu'il eſt poſſible, afin d'empêcher qu'il ne s'y forme des abreuvoirs qui accourciſſent beaucoup la durée de l'arbre. Le *ſaule* croît très-promptement, mais pas encore auſſi vîte que le marceau. Il s'éleve à 60 ou 70 piés, mais il ne profite guere que pendant 25 ans.

Quelque mépriſable que ſoit le *ſaule* par la petite qualité de ſon bois, les anciens lui faiſoient l'eſtime de le mettre au troiſieme rang des arbres utiles, relativement au profit qu'on retire des biens de campagne. Le bois de *ſaule* eſt blanc, gras, rebours & fort tendre. Les troncs gros & ſains de cet arbre peuvent ſervir à faire des planches, que l'on emploie comme celles du tilleuil & du peuplier; mais quand les *ſaules* ſont creux & pourris dans le cœur, on les coupe par tronçons qui ſont un bois de chauffage paſſable, après les avoir laiſſé ſécher pendant ſix mois. Les arbres qui ſont têtards donnent des branches que l'on coupe tous les trois ou quatre ans, & qui ſervent à faire des perches & des échalas. On les pele dans le tems de la ſeve, & on les laiſſe ſecher pendant un an à l'abri pour leur donner un peu plus de durée. Les Sculpteurs font quelque uſage du bois de *ſaule*; les Peintres & les Graveurs en tirent quelque ſervice pour tracer leurs eſquiſſes; les Orfevres pour polir l'or & l'argent, & les Salpêtriers pour la poudre à canon. On peut s'en ſervir auſſi pour aiguiſer les outils tranchans. Ce bois pourri eſt excellent pour la culture de quelques plantes & arbriſſeaux qui ne peuvent végeter que dans une terre fraiche dénuée de force & de ſubſtance; & les feuilles de l'arbre trempées dans l'eau & répandues dans la chambre d'un malade, en rafraîchiſſent l'air d'une façon ſinguliere.

Le *marceau* ne s'éleve qu'à 25 ou 30 piés. Il differe des *ſaules* & des oziers par ſa feuille, qui eſt beaucoup plus large. Cet arbre eſt de la nature des amphibies; il ſe plait dans les lieux bas & humides, & il ne réuſſit pas moins bien dans les terreins élevés, où il ne craint que le ſable vif & la craie pure. De toutes les eſpeces de *ſaules*, c'eſt celle qui peut le mieux ſe paſſer d'humidité; & c'eſt peut-être de tous les arbres celui qui vient le plus vîte, qui ſe multiplie le plus aiſément, qui fournit le plus de bois, & qu'on peut couper le plus ſouvent. On dit communément en Angleterre, qu'on achete le cheval avec le marceau avant qu'on puiſſe acheter la ſelle avec le chêne. On peut multiplier le marceau de ſemence, & même c'eſt un excellent moyen pour favoriſer les ſemis de chêne, & d'autres arbres du premier ordre, parce qu'il abrite les jeunes plants pendant l'hiver, & qu'il entretient la fraîcheur du terrein pendant l'été. Il faut faire cueillir les graines du marceau au mois de Juin, qui eſt peu après le tems de leur maturité, & les faire répandre tout ſimplement ſur le terrein qu'on veut mettre en bois ſans aucune culture préalable, ni même ſe faire rien ôter des herbes ni des buiſſons qui peuvent s'y trouver. Il eſt vrai que pour ſemer de cette façon avec quelque ſuccès, il ne faut pas ménager la graine. Une autre maniere de le multiplier, c'eſt de prendre des boutures de cet arbre, d'environ un pié & demi de longueur, que l'on pique diagonalement en terre, & ſi profondément, que le deſſus de la bouture ſe trouve, s'il eſt poſſible, au niveau du ſol. Le bois de trois ou quatre ans eſt le meilleur pour remplir cet objet, le bois de deux ans eſt encore paſſable; mais celui d'un an eſt de la moindre qualité. Cette opération ſe peut faire pendant tout l'hiver, quand il ne gele pas & que la terre eſt meuble. On peut couper le marceau tous les quatre ou cinq ans, & ſa couche dure ordinairement cinquante ans, pourvû qu'on ait ſoin de le couper rès-terre, en talus, & fort uniment. Cet arbre eſt excellent pour garnir un tailli, & il croît à merveille parmi les chênes, les chataigners, les charmes, *&c.*

Le bois du marceau ſert à faire des cercles, des perches & des échalas; il eſt auſſi très-propre à faire du charbon, qui s'enflamme aiſément, & que l'on emploie dans la compoſition de la poudre à canon.

L'oſier. On doit entendre ſous ce nom toutes les eſpeces de petits *ſaules* qui croiſſent le long des rivieres, & qui peuvent ſervir aux ouvrages de Vannerie. On en connoît de plus de douze ſortes, mais il n'y en a que quatre dont on faſſe cas, qui ſont le *rouge*, le *noir*, le *verd*, que quelques gens appellent le *blanc*, & le *jaune*, ou *doré*. Le grand profit qu'on peut retirer de ces arbriſſeaux doit engager à les cultiver. On trouve dans le journal économique, mois de Mai 1758, un mémoire intéreſſant à ce ſujet. Il m'a paru que l'auteur a écrit d'après ſon expérience, & qu'il a vû avec intelligence. Voici en ſubſtance ce qu'il dit des différens oſiers. Cet arbriſſeau ſe plaît dans preſque toutes ſortes de terreins, pourvû qu'ils ſoient un peu argilleux, & que le fond en ſoit bon. Il ſe plaît ſur-tout le long des rivieres dont les bords ſont peu élevés. On peut le multiplier ou de bouture, qui eſt la façon la plus uſitée, ou de ſemence, qui eſt la meilleure méthode, parce que les oſiers venus de graine, s'enracinent plus profondément, & ſont de plus longue durée que ceux élevés de bouture. Voici la maniere de les ſemer: après avoir mis le terrein en bonne culture, on y fait des ſillons à quatre piés de diſtance les uns des autres, & on y ſeme au mois de Mars la graine d'oſier, que l'on recouvre de deux pouces de terre fort menue, & qui leve bientôt après. Cette premiere année exige des ſoins qui ſont de ſarcler ſouvent, de faire deux labours, & de ne laiſſer qu'un plant, ou deux tout au plus, à la diſtance d'un pié; mais rien à leur retrancher pour lors, ce ne ſera qu'après la ſeconde année qu'on pourra les couper très-terre. Cette premiere recolte ſera de très-petite valeur: il en ſera de même à-peu-près des deux autres; ce n'eſt qu'à la quatrieme que l'oſeraie commence à donner un bon produit; mais elle ne ſera dans toute ſa force qu'à huit ou neuf ans. Comme il eſt difficile de ramaſſer à propos la graine d'oſier, & qu'il vient plus lentement de graine que de bouture, c'eſt ce qui fait préférer ce dernier moyen, dont voici le procédé. On coupe les boutures de deux piés de longueur, on les enfonce à moitié dans la terre à la diſtance d'un pié par rangées, qui en ont trois ou quatre d'intervalle; & il eſt même indifférent de planter les boutures

par le gros ou par le petit bout, elles poussent & font racines également bien. Le mois de Janvier est la saison favorable pour couper les osiers; & la bonne maniere de le faire est de laisser de la longueur du doigt les bouts tenans à la souche, pour les recouper ensuite après les gelées; avec cette attention pourtant de ne pas les recouper trop courts, par le tort que cela pourroit faire à la souche; mais il faut sur-tout que cette souche soit toujours en terre, & non pas élevée, comme on le pratique souvent avec desavantage. Lorsqu'on taille l'osier à-fait, on ne doit laisser qu'un demi pouce de hauteur à chaque brin; & comme il aura fallu détourner la terre pour opérer, il faudra en recouvrir la souche de l'épaisseur d'un pouce seulement, pour empêcher le desséchement du bois. Un autre soin de culture sera d'élaguer au mois de Juin les menues branches qui viennent au-dessus des rejettons, & qui les rendroient défectueux; mais l'une des principales attentions sera de garantir les ozeraies des approches du bétail qui en est fort friand, & qui y causeroit en peu de tems de très-grands dommages.

L'osier verd ou blanc, & l'osier jaune ou doré, ne sont proprement qu'une même espece, car le verd devient quelquefois jaune, cela dépend de la nature du terrein où il croît; si la terre est grasse & humide, il devient verdâtre, en poussant de fortes baguettes qui ne sont propres qu'à de gros ouvrages; au-lieu que si on le met dans une terre légere, qui soit humide au printems & seche en automne, il y prendra cette couleur jaune qui le fait préférer aux autres osiers; les terres blanches & argilleuses, & les terres maigres propres à la vigne, peuvent encore lui convenir; il y devient très-souple & bien doré, mais il y jette peu de bois; il faut une attention de culture particuliere à cet osier, c'est de ne le labourer qu'à la profondeur de deux ou trois pouces seulement, pour ôter les mauvaises herbes.

Après l'osier jaune, l'osier rouge est le plus estimé, il exige moins de soins, on peut lui donner des labours plus profonds sans qu'il y ait à craindre pour sa couleur ni pour sa qualité; on peut l'élever sur le bord des fossés, & dans tous les terreins propres à la vigne. Les osiers rouges, les verds & les jaunes sont préferés par les tonneliers à l'osier noir qui est trop fin & qui a moins de corps, & ils font encore plus de cas de l'osier rouge que du jaune, parce qu'il est plus souple & de plus longue durée; mais comme cet osier rouge est inégal dans sa grosseur, & qu'il ne donne pas tant de relief à l'ouvrage que le jaune, c'est ce qui fait qu'on employe ce dernier de préférence, pour les futailles qui sont à vendre, & sur-tout celles qu'on envoye à l'étranger.

Pour mettre en état de vente les osiers qui sont propres aux ouvrages des tonneliers, on les fend durant l'hiver, pendant qu'ils sont verds & souples; car s'ils étoient secs, ils fendroient mal, & s'ils étoient en séve, l'écorce se détacheroit, ce qui feroit un inconvénient, attendu que l'écorce fortifie & fait durer la ligature: la fente de l'osier se fait avec un petit coin de bois qui a trois ou quatre carnes, & qui sert à partager le brin d'osier en autant de parties; mais il vaut mieux le fendre en trois, que de le partager en deux, ni en quatre, parce que l'ouvrage se fait plus aisément, & qu'il a plus de propreté, on a soin ensuite de faire plusieurs classes des osiers, selon leur longueur, leur grosseur, & leurs especes différentes; enfin, on les met par paquets ou poignées de vingt-cinq brins chacune, ou soixante & quinze parcelles, & on les vend au millier qui forme une botte composée de quarante poignées. Outre le grand service que les tonneliers tirent de l'osier, on en fait grand usage pour les vignes & dans les jardins; mais quand on emploie l'osier pour lier les cerceaux, il faut le faire tremper dans de l'eau bouillante; les vers ne s'y mettent pas, il pourrit moins vite, il est plus souple, moins cassant, & il vaut mieux du double que quand on le fait tremper dans l'eau froide.

L'osier noir est le moins convenable pour les ouvrages du tonnelier, parce qu'il est trop menu & qu'il n'a pas assez de corps; mais d'autre côté, c'est ce qui le fait préférer par les vanniers, pour leurs ouvrages de propreté, parce que les brins de l'osier noir sont déliés & fort égaux; ils se servent aussi de l'osier rouge, pour les ouvrages destinés à la fatigue, parce qu'il est gros, souple, fort & égal; à d'autres égards les vanniers emploient toutes les autres especes d'osiers & de saules, quoique le bois en soit cassant; mais pour cette destination on ne les coupe que quand la seve est en mouvement, pour avoir plus de facilité d'en lever l'écorce, après quoi on les fait secher & on fait de grosses bottes, afin de les entretenir droits.

La culture des osiers peut être très-avantageuse; il s'en fait une grande consommation par les jardiniers, les vignerons, les tonneliers & les vanniers; le commerce en est fort étendu, & on assure que dans les pays de grands vignobles, comme en Bourgogne & en Guienne, on peut retirer mille écus de revenus d'un arpent d'oseraie. Jusqu'ici les faits concernans les osiers ont été extraits du mémoire que j'ai cité; mais voici ce qu'on peut y ajouter. Le voisinage des grands arbres nuit aux osiers, & l'ombrage de ceux-ci, qui est pernicieuse aux grains, est très-profitable aux prairies; il ne faut de labour aux osiers qu'à proportion qu'on juge qu'ils en ont besoin, car quand le fonds est bon, il arrive souvent qu'il ne faut les cultiver que tous les deux ou trois ans, parce que si on les labouroit plus souvent, ils prendroient trop de force & de grosseur. Quand une oseraie se dégarnit, le peuplement s'en fait en recouchant peu-à-peu les branches voisines les plus fortes; on peut greffer l'osier sur le saule, il devient par-là d'un plus grand rapport, & il n'est point exposé aux atteintes du bétail; la greffe en flute est la plus convenable pour cet objet, & on doit la faire à la fin de Mars, ou au commencement d'Avril; on peut couper les osiers dès l'automne, il faut pour cela que la feuille soit tombée, ce qui arrive ordinairement vers les premiers jours de Novembre; car s'ils étoient encore chargés de feuilles, ils seroient sujets à noircir & à se rider, ce qui les mettroit beaucoup en non-valeur.

Toutes les especes de *saules*, de marceaux & d'osiers, font une défense très-avantageuse pour garantir le bord des héritages qui sont voisins des rivieres; mais les osiers sur-tout dont les racines tracent & pullulent considérablement.

Les feuilles de *saule* peuvent servir à la nourriture du menu bétail pendant l'hiver; elles sont sur-tout profitables aux agneaux & aux chevreaux; toutes les parties de cet arbre ont quelques propriétés pour la médecine, mais très-particulierement celle d'être rafraîchissantes jusqu'au point d'éteindre les feux naturels & même d'infliger la stérilité. *M. d'Aubenton le subdélégué*.

Saule, (*Mat. méd.*) l'écorce, les feuilles, & les chatons de cet arbre sont mis au rang des remedes rafraîchissans & astringens; on fait entrer quelquefois ces matieres dans les bains & les demi-bains médicamenteux, mais certes assez inutilement. Les remedes tirés du *saule* sont fort peu en usage, & vraissemblablement doivent être peu regrettés; la vertu principale & spéciale que les auteurs leur attribuent, c'est de réprimer le penchant à l'amour, & la faculté de le satisfaire. Supposé que cette vertu fût réelle, ce ne seroit pas encore là de quoi mettre le *saule* en crédit. (*b*)

SAULGE Saint, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt méchant bourg de France, en Nivernois, situé dans un vallon couvert de montagnes boisées. Il y a dans ce bourg un prieuré de l'ordre de S. Benoît.

Tixier, (Jean) en latin *Ravisius Textor*, bon humaniste du xvj siecle, étoit natif de ce bourg. Il devint recteur de l'université de Paris, où il mourut en 1522. On a de lui des lettres, des dialogues, des épigrammes, & quelques autres opuscules en latin, qui ne sont pas encore tombés dans le discrédit.

SAULGEN, *ou* SULGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, chef-lieu du comté de même nom, au midi du Danube. (*D. J.*)

SAULIEU, (*Géog. mod.*) *Sidoleucum*, ou *Sedelaucum*, en latin moderne; ville de France dans la Bourgogne, chef-lieu d'un bailliage de même nom, dans l'Auxois, à 5 lieues au sud-ouest de Sémur, à 15 au couchant de Dijon, sur la route de Lyon à Paris. Il y a une collégiale, un petit collége, & quelques communautés religieuses. Cette ville est la seizieme qui députe aux états de la province; l'évêque d'Autun en est comte & seigneur. *Long.* 21. 54. *latit.* 47. 17.

Savot, (Louis) savant médecin & célebre antiquaire, naquit à *Saulieu*, vers 1579. Il se destina d'abord à la chirurgie, & vint à Paris à l'âge de 20 ans, pour s'y rendre habile; mais il poussa bientôt ses vues plus loin, & prit des degrés en médecine;

enfin il laissa la médecine pour l'architecture, & s'y distingua; il mourut vers 1640. Ses principaux ouvrages sont, 1°. un discours sur les médailles antiques, *vol. in-4°.* très-estimé. 2°. L'architecture françoise des bâtimens particuliers, dont les meilleures éditions sont celles de Paris, avec les notes de François Blondel, en 1673 & 1685. 3°. Le livre de Galien, de l'art de guérir par la saignée, traduit du grec, avec un discours préliminaire sur la saignée. (*D. J.*)

SAULT LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Champagne; elle vient des frontieres de Lorraine, passe par Vitri-le-brulé, dans le Pertois, & se jette peu après dans la Marne. (*D. J.*)

SAULT *pays de*, (*Géog. mod.*) petit pays de France dans le Languedoc, au diocèse d'Alet; ce pays a un baillage royal, qui ressortit à la sénéchaussée de Limoux; son chef-lieu est Escouloubre, qui étoit un poste important pour couvrir les frontieres, avant la conquête du Roussillon. (*D. J.*)

SAULT, *la vallée de*, (*Géog. mod.*) en latin *Saltus*, petite vallée en Provence, dans le bailliage d'Apt, auquel elle est jointe, mais soumise pour le spirituel au diocèse de Carpentras. Cette vallée est située au pié d'une haute montagne, appellée le *mont-Venteux*, & est composée d'un bourg & de trois villages.

Cette seigneurie est une des plus grandes terres de la Provence, & dont l'ancienne indépendance est la moins douteuse; on ne voit point que ses anciens seigneurs, qui étoient de la maison d'Entravennes d'Agoult, ayent reconnu les comtes de Provence ou de Forcalquier; ils prétendoient n'avoir aucun supérieur au temporel; le premier qui se soumit au comte de Provence, fut Isuar d'Entravennes, qui fit volontairement hommage à Charles II. roi de Sicile, comte de Provence, pour s'attirer sa protection. C'est pour cela que la *vallée de Sault* est encore comptée de nos jours entre les terres adjacentes qui sont un corps séparé du comté de Provence.

Sault a porté le titre de seigneurie ou baronnie, jusqu'à Charles IX. qui en 1562, l'érigea en comté, en faveur de François d'Agoult de Montauban; cette seigneurie a passé par cascade dans la maison du maréchal de Villeroi, fils de Magdelaine de Créqui, au droit de laquelle cette maison possede à présent le comté de *Sault*. (*D. J.*)

SAUMACHE, SAUMALT, qui est un peu salé, on dit, une eau *saumache*, une fontaine *saumache*.

SAUMON, SAULMON, *Salmo*, s. m. (*Hist. nat. Ichthyolog.*) poisson de mer que Rondelet a mis parmi les poissons de riviere, parce que l'on pêche plus de *saumons* dans les rivieres qui aboutissent à la mer, que dans la mer même. On donne le nom de *taçons* aux jeunes *saumons*, & celui de *beccards* aux femelles. Le *saumon* en général, est couvert de petites écailles rondes, il a le dos d'un bleu obscur, & le ventre d'une couleur blanche argentée, la machoire inférieure est un peu courbée en haut, les yeux sont grands, il y a sur la tête de petites taches rondes, comme sur le reste du corps, & celles de la femelle sont plus grandes que celles du mâle; les machoires & la langue sont garnies de dents longues & aiguës; le *saumon* a deux nageoires près des ouies, deux sur le ventre, une au-dessous de l'anus, une grande sur le dos, vis-à-vis les deux du ventre, & une petite près de la queue; celle-ci & celle de l'anus sont grasses & un peu charnues; la nageoire qui termine la queue, est fort large; la chair de ce poisson est très-nourrissante & blanchâtre, elle devient rouge en cuisant, ou lorsqu'elle est salée. Les taçons ressemblent beaucoup aux truites; il est même difficile de les distinguer les uns des autres quand ils sont de la même grosseur. Rondelet, *hist. des poissons de riviere, chap. j. Voyez* POISSONS.

SAUMON, (*Pêche du saumon.*) les rets à *saumons* sont composés de fort gros fil; les mailles en ont trois pouces en quarré; le rets est long de 25 à 30 brasses, & a quatre piés de chute seulement; il est amarré sur des piés ou pieux de bois, hauts de six piés & enfoncés du tiers dans le sable, & distans de trois piés l'un de l'autre, ensorte que le filet sédentaire croise la marée, en traversant une gorge ou lit de riviere.

Les pêcheurs qui s'en servent, ne pêchent que d'ebe, le poisson se maille quelquefois; on ne tend ces sortes de filets que de morte eau, parce que les grandes marées auroient bientôt dessablé les pieux.

On ne pêche le *saumon* que quand il a monté dans la riviere; & lorsque les pêcheurs s'apperçoivent au mouvement du filet, que le poisson a touché, ils le prennent avec le havenel; cette pêche qui est sédentaire & arrêtée, ne peut faire aucun tort, comme font les pêches traînantes de la dreige, &c.

La pêcherie de *saumon* située sur la riviere de Blanel, dans le ressort de l'amirauté de Vannes, est composée de neuf tonnes & demie, en pieux & maçonnerie, formée de même que les avant-becs des ponts, pour rompre & couper le courant de l'eau; ces cinq tonnes, qui sont à la rive du o. n. o. appartiennent au prince de Guemenée, & les quatre & demie qui sont à la rive de l'e. s. e. & joignant ledit moulin, appartiennent à la dame abbesse; au milieu de ces tonnes, il y a un trou commun, qui sépare celles de ces deux propriétaires; ce trou est de la largeur de dix piés, & ne doit être clos de quoi que ce soit, mais toujours ouvert afin de tenir libre le milieu de la riviere.

Entre chaque tonne sont placés des pieux avec des coulisses, pour y mettre des rateliers ou claies de bois formées comme les échelles, de deux piés environ de largeur; les bâtons n'y laissent qu'un intervalle d'un pouce & demi; il y a six ou sept de ces rateliers entre chaque tonne, les rateliers sont garnis entierement d'échelons, excepté les deux qui joignent chaque tonne, qui ont au bas un petit sac, poche, verveux, ou guideau de rets, d'une brasse de long, & dix-huit pouces de hauteur, qui se tient naturellement ouvert par le courant de l'eau par où entre le poisson; ces raux & les rateliers sont doubles & éloignés les uns des autres d'environ trois piés, avec de semblables poches au bas des rateliers qui joignent les tonnes, pour pouvoir pêcher également de marée montante & descendante, ensorte que le poisson qui est une fois entré dans cet intervalle, n'en sauroit plus absolument sortir, & y reste enfermé comme dans un réservoir.

On pêche des *saumons* & des truites depuis Noël, jusqu'à la Pentecôte; la saison où elles se prennent en plus grand nombre ou en plus grande abondance, est depuis le commencement du carême jusqu'à Pâque; quand les eaux du blanc couvrent la chaussée du trou commun, ces pêcheries ne peuvent plus rien prendre, parce que le poisson s'échappe aisément pour monter plus haut, suivant son instinct naturel.

Les sacs des guideaux qui y servent, les mailles qui les composent, ont à l'entrée qui est amarrée aubas des rateliers, vingt-sept lignes en quarré, ensuite vingt-quatre, vingt-deux en diminuant; ensorte que celles qui sont à l'extrémité du sac, n'ont au plus que dix lignes en quarré: ce qui est d'autant plus abusif, que ces mailles étant composées de gros fils, se resserrent de telle maniere, quand elles sont mouillées, qu'il n'est pas possible que quoi que ce soit en puisse échapper. *Voyez les figures dans nos Planc. de pêche.*

Il y a encore une autre sorte de pêcherie qu'on peut considérer comme un grand gor ou bouchot, qu'on établit dans les rivieres; elle est composée de deux ailes ou murailles construites de pieux & de clayonnage, comme sont celles des bouchots; au milieu il y a un intervalle assez large pour que les bâtimens qui remontent, puissent passer librement durant le tems de la pêche, qui est celui de la saison des aloses & des *saumons*: cet intervalle est clos d'un rets semblable aux filets ou seines dérivantes, dont ils se servent pour cette pêche, comme font tous les autres pêcheurs dans les embouchures des rivieres, où ces deux sortes de poissons abondent; on leve le ret pour faire passer les bateaux qui remontent.

Cette pêcherie n'arrête d'elle-même aucun poisson, mais seulement les empêche de monter plus haut; & ceux qui ont le droit de la pêcherie, font la pêche dans l'espace que le droit de pêcherie prohibitive leur a accordée.

Les mailles du filet qui clôt la pêcherie dans le tems que s'en fait la pêche, qui dure du mois de Février jusqu'en Juin, & de ceux qui servent aux pêcheurs, sont de trois échantillons; les plus larges ont vingt-sept lignes en quarré, les autres vingt-cinq, & les plus serrées vingt-deux lignes au plus. *Voyez les Planches de pêche.*

Voici encore la description d'une pêcherie de *saumons* établie à Châteaulin, dans le ressort de l'amirauté de Quimper en Bretagne. La marée monte jusqu'au pié de la pêcherie, & se fait même encore sen-

tir

tir au-delà; il y a trois ouvertures fermées de barrots éloignés de 10 à 20 lignes les uns des autres.

La pêcherie est composée d'une écluse ou chaussée de pierre, qui barre toute la riviere, à l'exception d'un petit passage qui est du côté de la côte à l'o. Au milieu il y a encore une ouverture pour les bateaux-pêcheurs, & par lequelle les *saumons* entrent aussi dans la pêcherie.

On fait à Châteaulin la pêche du *saumon* de deux différentes manieres: la premiere se fait sans aucun soin dans le gore ou le coffre de pêcherie: & l'autre, entre la chaussée de la pêcherie, avec bateau, tant au-dessus qu'au-dessous du pont de la ville, jusqu'à l'écluse qui est éloignée du pont de cent toises environ.

La digue de bois & pierres ou estocades de la pêcherie traverse la riviere d'une rive à l'autre; elle est formée de pieux qui se nomment *poulains*; ils exhaussent la chaussée assez haute, pour qu'elle puisse s'élever, ensorte qu'il reste sept à huit piés de hauteur au-dessus du niveau des plus basses marées.

Sur la tête des poulains sont placées en talut en forme d'arcboutant, de grosses solives ou poutrelles que l'on nomme *jumens*; elles ont quinze à vingt piés de longueur; elles sont appuyées encore sur un talut de pierre, arrêtées par le haut par des soles longuerines ou longs bordages de trois pouces d'épaisseur, de différentes largeurs; il y en a trois semblables par le bas; les pieux des poulains & les jumens sont éloignés de 18 à 24 pouces l'un de l'autre. La tête des jumens avance au-delà de celle des poulains d'environ trois piés, pour empêcher par cet avance les *saumons* qui viennent au bas de la pêcherie, de se pouvoir élancer au-dessus.

Le talut de la digue qui est exposé au courant de la riviere, est garni du pié jusqu'au-dessus, de clayonnage ou de claies de six piés de long, de trois de large; on en met trois ou quatre l'une sur l'autre; le pié de ce clayonnage qui tombe au-bas de la digue, y est arrêté par les pierres qui sont au-bas du talut: ces claies ne durent ordinairement que deux années, à moins qu'elles ne soient plutôt emportées par les lavasses, comme il arrive quelquefois. Il faut jusqu'à cent douzaines de ces claies pour garnir le talut de cette digue: ce clayonnage en est la conservation.

Il y a au milieu de cette digue une ouverture fermée seulement de claies ou d'échelles à claires voies, comme on l'a observé ci-devant dans les autres pêcheries, pour donner lieu à l'écoulement des eaux & au passage du frai du *saumon* qui cherche à se jetter à la mer, & à ceux qui y veulent retourner après avoir frayé: cette largeur reste ouverte dans le même tems que celle des chaussées & tonnes de pierres.

Le *saumon* qui veut monter, & qui ne trouve aucun passage le long de cette digue, la cottoie; comme son instinct le porte alors à remonter, il cherche toujours jusqu'à ce qu'il ait trouvé une issue; il y a au bout de la digue du côté de l'est, un coffre, boutique ou goret; il peut avoir environ un pié de largeur & 10 de long; il est enfoncé d'environ les $\frac{2}{3}$ dans l'eau; il n'y a à la boutique qu'un seul trou de 18 pouces d'ouverture en quarré placé au plus bas du coffre; il est armé de fer, & les bouts qui en sont formés en pointe, se resserrent, ensorte qu'il ne reste au plus que le passage d'un gros *saumon*, qui n'y peut même encore entrer qu'en forçant un peu les pointes du guide, qui prête & se remet ensuite. Les pêcheurs nomment cette garniture le *guide* ou *guidau*, parce qu'il conduit le poisson, qui entre aussitôt qu'il l'a trouvé, & qui ne peut plus sortir de la boutique, quand il y est une fois entré, parce qu'il est arrêté par les pointes du guideau; on le retire de ce réservoir d'abord que l'on s'apperçoit qu'il y est entré; les pêcheurs, pour les y pêcher, ont un haveneau emmanché, dont le sac est formé de mailles, qui ont dix-huit, dix-neuf & vingt lignes en quarré; on y pêche quelquefois vingt, trente & quarante *saumons* d'une seule marée; on porte ces *saumons* à Rennes, Saint Malo, Brest & autres villes de la province, & même jusqu'à Paris, quand la saison le permet; les frais du transport ne sont pas un obstacle à ce commerce, par la vente avantageuse qu'on en fait; il y a eu quelques années où l'on en a pris une quantité telle que tous frais faits, le propriétaire de la pêcherie en a eu plus de dix mille livres net de profit, ainsi qu'il l'a lui même assuré. *Voyez les figures dans nos Planc. de pêche.*

La deuxieme espece de pêche se fait entre la chaussée & la digue, avec deux bateaux, dans chacun desquels sont deux hommes, dont l'un nage, & l'autre tient une perche de deux à trois brasses de long ferrée par le bas; à cette perche est amarré un filet en forme de sac, de chalut ou ret traversier, sans flottes par la tête, ni pierres, ni plomb par le pié; son ouverture par le haut de la gueule a environ cinq brasses; le bas de la même ouverture en a quatre; les côtés ont six brasses de longueur, & le fond du sac en a autant; les mailles du ret dont il est composé, sont de la grandeur de celle du haveneau, dont on se sert pour faire la pêche dans le coffre: ce sont les mêmes mailles que celles des seines dérivantes pour la pêche de l'alose & du *saumon* dans les rivieres où l'on en fait la pêche; au coin du fond du sac est amarrée une petite cordelette que l'on nomme *guide*, que l'un des pêcheurs qui tient la poche presse dans l'index de la main droite, & que l'autre tient dans celui de sa gauche; les deux bateaux ne sont éloignés l'un de l'autre que de trois brasses au plus, ils vont de conserve: & quand l'un d'eux s'apperçoit par sa cordette ou guide, qu'il y a dans le filet du poisson de pris, ce qu'il sent dans l'instant par le mouvement extraordinaire que le *saumon* fait faire au filet en s'agitant quand il est arrêté, il avertit aussitôt le pêcheur de l'autre bateau; ils relevent alors chacun leur pêche en même tems; ils se rapprochent, & retirent le poisson de leur pêche par l'ouverture du sac qu'ils mettent auparavant dans leurs bateaux; ils tuent le *saumon* en le retirant, & recommencent ensuite la pêche.

Cette pêche ne se peut faire que de jour seulement, les pêcheurs trainant ainsi leur filet par fond, parce que le *saumon* qui monte, ne paroit guere au-dessus de l'eau, qu'il refoule aisément, étant alors dans sa force; au contraire quand il retourne à la mer, & qu'il est alors énervé de l'opération du frai, il s'en retourne en troupe; & comme il n'a point de force, il se laisse emporter par le courant de l'eau, & nage à sa surface.

Le tems de la pêche du *saumon* à Châteaulin, est depuis le mois d'Octobre ou au commencement de Novembre jusqu'à Pâques qu'on prend ce grand poisson; depuis Pâques jusqu'à la S. Jean, qu'on la continue encore; on ne pêche guere alors que le *saumon* que les pêcheurs bretons nomment *guenic*, qui est gris, ou jeune *saumon* de l'année; au commencement de Juillet on tient les vannes des écluses ouvertes, pour laisser au *saumon* la liberté de monter.

Les rivieres où les *saumons* & les truites abondent, ne sont ordinairement point poissonneuses, parce que les *saumons* mangent les autres poissons, & s'en nourrissent; ils sont même si voraces qu'ils s'entre-mangent.

Rien ne fait plus de tort à la pêche de ce poisson que la saison où les riverains mettent rouir leurs chanvres; les eaux empoisonnées en chassent tous les poissons, qui n'y reviennent qu'après que ces eaux corrompues se sont écoulées.

Description de la pêche des saumons & des truites avec grands verveux. La pêche des *saumons* & des truites se fait encore dans le ressort de l'amirauté d'Abbeville; les pêcheurs qui la pratiquent font cette pêche avec de grands verveux, que les Picards nomment *vergneuls* ou *vergneux*, dont l'ouverture est d'une brasse environ; ils en placent quatre à cinq côte-à-côte, ensorte que ces instrumens barrent toute la riviere, & l'ouverture est exposée au courant; ainsi ils ne pêchent ces poissons que lorsqu'ils descendent pour aller à la mer, à-moins qu'ils ne les retournent pour pêcher de marée montante.

Les verveux sont tenus ouverts, au moyen de plusieurs cercles, à chacun desquels il y a un goulet par lequel le poisson entre dans le corps du verveux, & d'où il ne peut plus sortir lorsqu'il y est une fois entré; ils nomment ces goulets *moille*.

SAUMON, (*Epicier*.) est un vase oblong, terminé aux deux bouts par deux especes d'ouies de *saumon*, ce qui lui a donné le nom de *saumon*; les Epiciers s'en servent pour fondre la cire de leurs bougies. *Voyez les Pl.*

SAUMON, *terme de Plombier*, est une espece de bloc ou masse de plomb, qui n'a encore reçu d'autre façon que celle qu'on lui a donnée par la fonte en sortant de la mine; on l'appelle aussi *navettes*.

SAUMONÉ, adj. (*Gram.*) perche qui a la chair rouge en-dedans comme le saumon; on dit une truite *saumonée*.

SAUMUR, (*Géog. mod.*) ville de France en Anjou, dans le Saumurois, sur le bord méridional de la Loire, qu'on y traverse sur un pont de bois, & qui est un passage important, à 10 lieues au sud-est d'Angers, à 16 au sud-ouest de Tours, & à 66 de Paris. *Long.* suivant Cassini, 17d. 25'. *lat.* 47d. 15'. 12".

Saumur étoit autrefois situé sur la riviere de Vienne, qui se jettoit dans la Loire, un peu au-dessus de Saint-Maur. M. de Valois ne donne à cette ville que cinq ou six cens ans d'antiquité; mais Ménage a prétendu prouver par plusieurs témoignages, qu'elle existoit déjà dès l'an 400, & que pour-lors elle ne consistoit à la vérité que dans le château & dans la rue qui est au-dessus.

L'an 775, Pepin, pere de Charlemagne, fonda à *Saumur* une église sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, laquelle fut ensuite achevée par Pepin, roi d'Aquitaine, son petit-fils, qui y mit des prétendues reliques de saint Jean; & c'est de cette ancienne église de *Saumur*, que Saumur est appellée dans quelques chartes *Joannis villa*. L'ancien château de *Saumur* étoit nommé *Truncus*, le Tronc; mais il n'étoit pas dans le lieu où est le château d'aujourd'hui.

Foulques de Nere, comte d'Anjou, se rendit maître de cette place en 1026, & l'unit au domaine d'Anjou dont elle fait encore une partie. Elle fut engagée en 1549, à François de Lorraine, duc de Guise, des mains duquel Charles IX. la retira en 1570, moyennant la somme de 64991 livres.

Il y a aujourd'hui à *Saumur* sénéchaussée, élection, prevôté, grenier à sel, maréchaussée, trois paroisses, quelques couvens, un college dirigé par les peres de l'Oratoire, un gouverneur de la ville, & un lieutenant de roi du château, avec une garnison de cinquante hommes.

L'église de Notre-Dame des Ardillers, & celle de Notre-Dame de Nantillé, sont en grande réputation dans le pays. On voit dans la nef de cette derniere église un tombeau de pierre, sur lequel est couchée la figure d'une femme qui tient deux enfans entre ses bras; c'est le tombeau de Thiephaine la Magine, nourrice de Marie d'Anjou, née en 1404, & de René, duc d'Anjou, roi de Sicile, qui naquit en 1408. Thiephaine mourut en 1458, & son épitaphe qui est fort plaisante, a été gravée sur son tombeau.

Le château étoit déja fort dans le dixieme siecle, lorsque Gibaud, comte de Blois, y établit les moines de S. Florent, chassés de leur monastere. Du tems des guerres civiles, Henri IV. étant roi de Navarre, & venant au secours d'Henri III. opprimé par les ligueurs, voulut qu'on lui donnât pour sa sureté *Saumur* & son château, où il établit pour gouverneur en chef Duplessis-Mornay; cet homme célebre fit fleurir le calvinisme à *Saumur*, & y forma une académie de toutes les sciences.

Cette ville n'est plus que l'ombre de ce qu'elle étoit alors; il y reste à peine cinq mille ames; cette grande diminution vient de la suppression des temples du college & de l'académie, qui y attiroit beaucoup de religionnaires étrangers, la population & le commerce. Toutes les fabriques qu'ils y avoient fondées, n'existent plus; les rafineries de salpêtre y sont tombées; & le débit des vins, qui étoit autrefois fort grand, a cessé. Le marché de la ville est médiocre, à cause du droit que l'abbêsse de Fontevrault y prend du vingtieme boisseau de blé; enfin les foires qu'on y tient sont misérables, parce qu'elles ne sont pas franches.

Si *Saumur* est aujourd'hui dans la décadence, c'est une raison de plus que j'ai de ne pas oublier les noms des personnes illustres dans les lettres, dont elle est la patrie.

Cappel (Louis), qui y est né, a fait paroître dans tous les ouvrages beaucoup de jugement, de littérature, de critique, & d'érudition. Il est un des premiers qui a démontré invinciblement la nouveauté du point voyelle du texte hébreu; & il a eu raison d'intituler son ouvrage, *arcanum punctuationis revelatum*. Sa *critica sacra*, imprimée à Paris en 1650, fit aussi beaucoup de bruit. Sa chronologie sacrée, & sa description du temple de Salomon, ont été publiées dans les prolégomènes de la Polyglotte d'Angleterre. On a imprimé à Amsterdam en 1689, ses commentaires latins sur le vieux Testament: ce savant homme mourut dans sa patrie en 1658, âgé de 63 ans.

La célebre Anne le *Fevre*, fille de Tannegui le Fevre, qui épousa M. Dacier, naquit à *Saumur* en 1651. Après avoir perdu son pere, elle vint à Paris, & donna pour son premier ouvrage les œuvres de Callimaque, qui furent suivis d'une belle édition de Florus. Sa renommée s'étendit par toute l'Europe, & Christine, reine de Suede, lui en fit faire des complimens par le comte de Konigsmark.

Au commencement de l'année 1683, elle épousa M. Dacier, avec lequel elle avoit été élevée dès sa premiere jeunesse, & tous deux se firent catholiques; ce changement de religion valut à M. Dacier une pension de quinze cens livres, & à son épouse une de cinq cens. Se trouvant plus à leur aise, ils reprirent leurs travaux littéraires, & M. le duc de Montausier qui les protégeoit de tout son credit, engagea madame Dacier à travailler aux livres qu'on nomme *Dauphins*.

Elle mit au jour, 1°. *Dyctis cretensis* & *Dares phrygius, ad usum delphini*, Paris 1684, *in*-4°. 2°. *Sexti Aurelii Victoris, historia romana ad usum delphini*; 3°. *Eutropii historia romana, ad usum delphini*.

Cette savante dame, fort supérieure à son mari pour l'esprit, pour le goût, & par la maniere d'écrire, a encore donné; 1°. les poésies d'Anacréon & de Sapho, traduites du grec; 2°. le Plutus & les Nuées d'Aristophane; 3°. trois comédies de Plaute; 4°. celles de Térence; 5°. l'Iliade & l'Odyssée d'Homere. Ces deux derniers ouvrages lui font un honneur infini; on ne pouvoit lui reprocher que trop d'admiration pour les auteurs qu'elle avoit traduits du grec. M. de la Motte ne l'attaqua qu'avec de l'esprit, & elle ne combattit qu'avec de l'érudition; elle oublia même les égards qu'elle devoit à un adversaire estimable, & la politesse qui sied si bien à toutes sortes de personnes, & principalement à une dame.

Elle fut plus honnête vis-à-vis des étrangers, qui admiroient comme elle les anciens, & qui venant à Paris, ne manquoient pas de lui rendre visite; un d'eux suivant la coutume d'Allemagne, lui présenta son livre (*album*), en la priant d'y mettre son nom & une sentence. Elle vit dans ce livre les noms des plus savans hommes de l'Europe, & elle le rendit aussi-tôt en lui disant, qu'elle rougiroit de mettre son nom parmi tant de noms célebres; enfin vaincue par les sollicitations de l'étranger, elle prit la plume & écrivit ce vers de Sophocle.

Γυναιξὶν ἡ σιγὰ φέρει κόσμον.

Le silence est l'ornement des femmes.

Elle est morte au louvre en 1720, à 69 ans.

Superville (Daniel), se destina de bonne heure à l'étude de la Théologie, & sortit de France à la révocation de l'édit de Nantes. Les magistrats de Rotterdam le nommerent pasteur de l'église Walonne de leur ville, où il mourut en 1728, âgé de près de 71 ans. Il a écrit des livres de piété qui sont estimés, entre autres cinq volumes de sermons *in*-8°. outre un sage traité sur les vérités & les devoirs de la religion en forme de catéchisme; ces deux ouvrages ont été imprimés plusieurs fois, en divers lieux. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAUMURE, s. f. (*Médecine.*) c'est la liqueur qui reste dans les vaisseaux où l'on a salé le poisson ou la viande, & qui après la salaison parfaite de ces substances, est impregnée du sel des parties volatiles & huileuses des chairs qui y ont été comme macérées.

Cette *saumure* est déters ive & produit les mêmes effets que le sel; on la donne avec succès en forme de lavement à ceux qui ont la dyssenterie, & qui ont les intestins corrodés; elle est bonne dans les douleurs sciatiques & dans les rhumatismes invétérés; elle tient lieu d'eau de mer dans les fomentations.

L'acrimonie muriatique que contractent les viandes dans la *saumure* se communique à nos humeurs lorsque nous mangeons de ces viandes, & de-là vient l'acrimonie muriatique qui produit le scorbut dans les gens de mer & dans tous ceux qui mangent des viandes salées.

SAUMUROIS, LE, (*Géog. mod.*) petit canton de France, dans l'Anjou, & qui forme un gouvernement militaire particulier de petite étendue. Ce gouvernement a été établi par Henri IV. Il comprend [illegible], Richelieu, Mirebeau, Montreuil, Bellai,

SAUNAGE, s. m. (*Gabelle.*) marchandise de sel. Il n'appartient en France qu'à l'adjudicataire des gabelles de faire le commerce du sel gabellé; & les particuliers dans les provinces & élections où sont établis les greniers à sel, soit d'imposition, soit de vente volontaire, ne peuvent s'en pourvoir ailleurs, sous des peines très-séveres, qui révoltent l'humanité. *Savary*. (*D. J.*)

SAUNAGE FAUX, (*terme de Gabelle.*) l'on appelle *faux-saunage*, le trafic de sel qui n'est pas gabellé.

SAUNERIE, s. f. (*terme de Gabelle.*) endroit où sont les maisons, bâtimens, sources, puits, fontaines salées, cours, bernes, fonds, très-fonds, muries, magasins, & tous les instrumens pour fabriquer le sel.

SAUNIER, s. m. (*terme de Gabelle.*) ouvrier qui fait le sel. On appelle en France *faux-saunier*, celui qui trafique du faux-sel, c'est-à-dire du sel défendu par les ordonnances des gabelles.

SAUNIERE, s. f. (*terme de Saline.*) vaisseau où se conserve le sel: il y en a de deux sortes; l'un est une petite boîte avec une ouverture pour y passer la main, qu'on pend à la cheminée: on y met le sel journalier; l'autre est un baril rond, ou une caisse quarrée plus large par le pié, fermant à clé, où se reserve la provision de sel pour toute l'année. *Savary*. (*D. J.*)

SAVO, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Campanie, auprès de Sinuessa. Il faisoit la borne du nouveau Latium. Pline, *l. III. ch. v.* a parlé de ce fleuve, & Stace lui donne l'épithete de *lent*:

Et Literna palus pigerque Savo.

La table de Peutinger le marque entre Sinuessa & Vulturnum, dans cet ordre:

Sinuessa VII. Safo, *Fl.* XII. *Vulturno*.

Le nom moderne de ce fleuve est *Savona*. (*D. J.*)

SAVOCA, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans le val Démona, sur la côte orientale de l'île, à l'embouchure d'une petite riviere de même nom, au nord de San-Alexio. *Long.* 33. 10. *lat.* 38.

SAVOIE, LA, *ou* SAVOYE, (*Géog. mod.*) duché souverain d'Europe, entre la France & l'Italie. Il est borné au nord par le lac de Genève, qui le sépare de la Suisse; au midi par le Dauphiné; au levant par le Piémont & le Valais; au couchant par le Bugey & la Bresse. Il a environ 30 lieues du midi au nord, & 25 de l'orient à l'occident; mais toute cette étendue n'offre aux yeux qu'un pays stérile & pauvre, dont ses souverains ne retirent guere plus de deux millions; cependant l'histoire de ce pays nous intéresse.

Le mot *Savoie* vient du latin *Sapaudia*, qu'on ne trouve point en usage avant le IV. siecle. Ammien Marcellin est le premier qui ait fait mention du pays de *Sapaudia*. On appelloit ainsi la partie septentrionale du territoire des Allobroges. La *Sapaudia* s'étendoit au-delà du lac de Genève, & comprenoit le pays de Vaud, dont la plus grande partie appartenoit à la Belgique & à la province nommée *maxima Sequanorum*.

La *Savoie* fut anciennement habitée d'une partie des Allobroges, des Centrons, des Nantuates, des Garocelles, des Véragres & des Salasses: les Allobroges occupoient le pays qui est entre le Rhône, au sortir du lac Léman; les Nantuates, les Centrons & l'Isere; c'est cette île dont parle Tite-Live, où Annibal s'arrêta avant que de passer les Alpes: elle renfermoit une partie du Dauphiné, le duché de *Savoie*, le Fossigny & le Génevois; les Centrons demeuroient dans les vallées des Alpes grecques, qui forment à-présent la Tarentaise; les Garocelles habitoient aux environs du mont-Cenis; les Véragres étoient entre les Nantuates & les Salasses, dans cette partie du Valais où est Martigny; & les Salasses occupoient les vallées des Alpes qu'on nomme aujourd'hui *la val d'Aoste*.

Tous ces peuples furent vaincus par Auguste, à la reserve des Salasses, que Terentius Varo subjugua. Ils furent compris dans la Gaule narbonnoise, & partagés de façon que les Allobroges furent placés dans la troisieme Narbonnoise, & les Véragres & les Salasses dans la cinquieme, qu'on nommoit autrement la *province des Alpes grecques*.

Leur pays étant devenu la proie des barbares après la dissipation de l'empire, fut occupé tantôt par les uns & tantôt par les autres; les Bourguignons en demeurerent les maîtres, & l'incorporerent au royaume qu'ils formerent d'une partie de la Gaule celtique & de la Gaule narbonnoise. Boson, comte d'Ardenne, qui avoit épousé Ermengarde, fille de Louis II. empereur d'Italie, se fit élire roi de Provence par les états assemblés à Mentale, au mois d'Octobre de l'année 879. Louis son fils fut aussi roi d'Italie, & on l'a surnommé l'*aveugle*, parce que Berenger lui fit crever les yeux, comme il alloit prendre possession de ce royaume. Il laissa d'Adélaïs, Charles Constantin, prince de Vienne, qui eut de Theberge, Amé, pere de Humbert *aux blanches mains*, chef de la maison de *Savoie*, dont l'origine a été recherchée par plusieurs écrivains avec peu de succès, & avec beaucoup de prévention pour leurs sentimens.

Sans entrer dans cette discussion généalogique, je dirai seulement que l'empereur Conrard le salique, donna la propriété d'une partie de la *Savoie*, avec le titre de *comte*, à Humbert *aux blanches mains*. Ses descendans s'agrandirent peu-à-peu par leur mérite, par leur habileté & par leurs alliances. Le comte de Romond reçut de l'empereur Richard son neveu, le titre de *Vicaire de l'empire*, avec l'investiture des duchés de Chablais & d'Aoûte. En 1218 il acquit toute la seigneurie de Vaud, & la ville de Berne se mit sous sa protection l'an 1266.

Amé de *Savoie* qu'on surnomma le grand à cause de sa valeur, fut créé en 1310, lui & ses successeurs, princes de l'empire par Henri VII. il fut arbitre des differens des rois de France & d'Angleterre, & mourut en 1323.

Amé VI. si connu sous le nom de *comte verd*, acquit la baronnie de Vaud, & une partie du Bugey & du Valromey. L'empereur Charles IV. lui céda tous les droits de l'empire sur le marquisat de Saluces. La ville de Coni se donna à lui l'an 1382, & Clement VII. lui fit présent du château de Dian; Il institua l'ordre du collier qui a depuis été nommé l'*ordre de l'Annonciade*, & il établit par son testament de l'an 1383 le droit de primogéniture dans sa maison.

Amé VII. son fils, fut un des plus sages & des plus vaillans princes de son siecle. Les habitans des comtés de Nice, de Vintimiglia, de Barcelonnete, & des vallées voisines, se soumirent à lui. Il se tua d'une chute de cheval en 1391 en poursuivant un sanglier aux environs de Ripaille.

Amé VIII obtint du comte de Genève, moyennant quarante-cinq mille francs d'or, tous les droits que les comtes de Genève avoient dans le Dauphiné, le Viennois & le Graisivaudan. L'empereur Sigismond érigea pour lui en 1416 le comté de *Savoie* en duché. Dans la suite ayant renoncé à ses états sans qu'on en ait pû découvrir la raison, il se retira à Ripaille, fut élu pape par le concile de Bâle, prit le nom de *Félix V.* consentit ensuite à sa déposition, & mourut à Genève en 1451.

Louis de *Savoie* son fils déclara le domaine de *Savoie* inaliénable, & fut reconnu par les Fribourgeois pour leur souverain.

Amé IX. eut une longue maladie qui le rendit incapable du gouvernement. Le regne de son successeur Philibert I. fut déchiré par des guerres civiles qui faillirent ruiner la *Savoie*. Il mourut en 1482, âgé seulement de 17 ans. Charles I. son frere, qui lui succéda, finit sa carriere en 1489, dans la 21 année de son âge, après avoir remporté de grands avantages sur ses ennemis. Charles II. son fils mourut en 1496.

Charles III. eut un regne long, pénible & malheureux, outre que son duché devint le théâtre de la guerre entre François I. & Charles-quint. Les Bernois s'emparerent en 1536 du pays de Vaud, du pays de Gex, du Génevois & du Chablais; mais Emmanuel Philibert, fils de Charles III. ayant remporté sur le connétable de Montmorency la célebre victoire de S. Quentin, fut rétabli dans ses états par le traité de Chateau-Cambrésis, & il épousa Marguerite de France, sœur du roi Henri II.

Charles-Emmanuel né de ce mariage, lui succéda l'an 1580. Ce fut un des plus grands princes de son tems, habile dans le cabinet, savant dans le métier de la guerre, & profond en politique. Il mourut à Savillan en 1630.

Victor-Amédée hérita des vertus de son pere, & suivit les mêmes vues pour ses intérêts. Il entra dans la ligue du Cardinal de Richelieu, & mourut à Verceil en 1637 dans la 7. année de son regne.

Charles-Emmanuel II. du nom, se maintint dans une grande harmonie avec la France, & mourut l'an 1675, laissant pour successeur Victor-Amédée II. né en

en 1666. Ce prince épousa en 1684, Anne, fille de Philippe de France, duc d'Orléans, dont il a eu un fils Charles-Emmanuel III. aujourd'hui roi de Sardaigne, né en 1701; il tient le sceptre avec gloire.

Ce souverain, outre la Sardaigne & la *Savoie*, possede encore le Piémont, le Mont-Ferrat, la partie occidentale du Milanois, & d'autres états. La Sardaigne ne lui vaut pas grand chose; mais le Piémont lui rapporte seul plus de quinze millions. Charles-Emmanuel disoit à ce sujet qu'il tiroit de la *Savoie* ce qu'il pouvoit, & du Piémont ce qu'il vouloit.

Le roi de Sardaigne, c'est aujourd'hui son nom, gouverne ses états avec une autorité absolue, & entretient en tems de paix vingt mille hommes sur pié, outre dix mille hommes de milice, dont cinq mille sont habillés, & ont un sou par jour, & cinq mille autres qui sont désignés & à qui il ne donne rien.

La justice est administrée dans trois sénats, auxquels on appelle des tribunaux inférieurs. Le premier pour la *Savoie* est établi à Chamberi, capitale; le second pour le Piémont, & le troisieme pour le comté de Nice & ses dépendances. Turin a encore un conseil qui connoît en dernier ressort des affaires des pays de-là les monts.

La religion catholique étoit autrefois la seule dont l'exercice fût permis dans les états de *Savoie*; mais le roi de Sardaigne qui regne aujourd'hui connoît mieux ses avantages & ses intérêts. Le pays de *Savoie* est rempli de montagnes presque toujours couvertes de neige & de gibier. On recueille dans quelques endroits de ce duché du blé & du vin. Il est arrosé par l'Isere, l'Arve & l'Arche.

On divise tout ce pays en six petites provinces, qui sont la *Savoie*, le Génevois, le Chablais, le Foucigny, la Tarentaise, & la Maurienne.

La *Savoie* particuliere est entre le Génevois, la Tarentaise, la Maurienne, le Dauphiné & le Bugey: elle est partagée en neuf mandemens, qui sont ceux de Chamberi, Montmélian, Rumilly, Aiguebelle, Conflans, Aix, Beauges, Pont-Beauvoisin & les Echelles. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

SAVOIR VIVRE, LE, (*Morale.*) le *savoir vivre*, dans notre nation, consiste à saisir les usages reçus, à avoir pour les autres toutes les manieres convenables établies par la mode, être honnête & poli dans la société; enfin faire avec aisance, avec grace mille petits riens qui n'ont point de nom. Selon la pure morale & les idées de la droite raison, le *savoir vivre* ne consiste que dans les grandes & bonnes choses; car ce mot signifie remplir les devoirs de son état, en écarter toutes les futilités, & mener dignement la vie pour laquelle on est né. (*D. J.*)

SAVOLAX, (*Géog. mod.*) province méditerranée de Suéde, dans la Finlande. Elle est bornée au nord par la Bothnie orientale, à l'orient par la Carélie de Kexholm, au midi par la Carélie finoise, & à l'occident par la Tavastie. C'est un pays inhabité & qui n'est rempli que de lacs & de forêts. (*D. J.*)

SAVON, s. m. (*Chimie.*) On fait que le *savon* dans ce pays-ci n'est autre chose que de l'huile d'olives unie par la cuisson au sel de la soude; & dans les pays froids où le sel de la soude & l'huile d'olives sont fort chers, l'on substitue à la place de l'un le sel lixiviel du bois de chêne, & à la place de l'autre le suif des animaux, qui produisent un *savon* aussi blanc, aussi dur & aussi bon pour le blanchissage que celui qui est fait avec l'huile d'olives. Dans la composition de notre *savon*, il paroît qu'une livre de *savon* peut contenir dix onces un gros cinquante-six grains d'huile, quatre onces trois gros quarante grains de sel alkali, & une once deux gros quarante-huit grains d'eau.

Le *savon* est donc composé d'huile & de sel alkali, unis de façon que ces deux substances peuvent se dissoudre en même tems dans l'eau, & former un mélange homogène, où il ne paroît aucune marque de l'une ni de l'autre. Or le *savon* a cette propriété, c'est que mêlé intimement avec des huiles, des corps huileux, des résines, des matieres résineuses, des gommes, des substances gommeuses, des gommes-résines, & d'autres corps tenaces, dans la composition desquels ces diverses substances entrent, il fait qu'ils se mêlent & se délaient dans l'eau, & qu'ainsi ils peuvent être détachés des autres corps auxquels ils sont adhérens. Par conséquent l'eau ne dissout pas seulement les véritables *savons*, mais mêlée avec eux, elle acquiert le pouvoir de dissoudre certains corps, qu'elle n'auroit pas pu dissoudre autrement. Le *savon* augmente donc considérablement la force dissolvante de l'eau.

Il y a une autre méthode moins connue & plus pénible, pour faire que les huiles se mêlent avec l'eau. Aussi les artistes la regardent-ils comme un secret: elle consiste à faire digérer dans l'alcohol assez long-tems, & suivant les regles de l'art, quelqu'une de ces huiles qu'on appelle *essentielles*, & à mêler ensuite intimement le tout par plusieurs distillations réitérées. Par-là la principale partie de l'huile est si fort atténuée & si bien confondue avec l'alcohol, que ces deux liqueurs peuvent se mêler avec l'eau, & former un remede subtil, pénétrant & propre à remettre les esprits dans leur assiette naturelle. On ne sauroit que très-difficilement imiter sa vertu par d'autres moyens. (*D. J.*)

SAVON, *Manufacture de savon*. Pour fabriquer une charge d'huile, mesure de Salon, c'est-à-dire, environ trois cens douze, quinze ou même vingt livres, il faut prendre deux cens pesant de soude d'Alicante, la piler sous des marteaux de fer, & la réduire en poudre qui ne soit pas plus grosse qu'une noisette; prendre la même quantité de chaux vive, non en poids mais en volume; étendre cette chaux pilée par terre; l'arroser peu-à-peu en jettant dessus de l'eau avec la main, jusqu'à ce qu'il ne s'enleve plus de poussiere ou de fumée, ou qu'elle soit éteinte. Prendre cette chaux ainsi mouillée, la mêler avec la barele ou soude d'Alicante; mettre ces deux matieres bien mêlées ensemble dans une cuve qui ait un trou par-dessous; verser sur le mélange de l'eau; cette eau s'échappera par le trou de dessous, & on la recevra dans un bacquet. Cette eau qui sortira de la cuve fera trois lessives différentes, qu'on appelle *forte*, *médiocre* & *foible*.

Quand l'eau commencera à couler dans le baquet, on y mettra un œuf; tant que l'œuf flotte sur la lessive par côté & qu'il est bien au-dessus de l'eau, la lessive s'appelle forte. Quand l'œuf tombe sur la pointe, la lessive est médiocre, & l'on doit la recevoir dans un second baquet; & lorsque l'œuf commence à enfoncer & à se tenir entre deux eaux, on change encore le baquet, pour recevoir la lessive foible. Lorsque l'œuf enfonce entierement, on retire le baquet; & ni l'eau ni la terre qui restent dans la cuve ne valent plus rien. Cependant on peut la garder pour en arroser un mélange de soude & de chaux une autre fois, car elle doit valoir mieux que l'eau pure.

On tient les trois lessives séparées; on doit verser de l'eau dans la cuve jusqu'à ce que les trois lessives soient faites.

Après, on commence par jetter dans une grande chaudiere, proportionnée à la quantité de *savon* qu'on veut faire, un ou deux seaux de lessive foible; puis on ajoute la quantité d'huile qu'on a préparée pour la cuite (quand l'huile est bonne, c'est-à-dire, qu'elle est commune & marchande.) Mais quand on a acheté dans les villages, les fonds des vaisseaux, des jarres & ce qui est crasseux; pour lors on met toute cette huile dans un lieu chaud, où la bonne s'éleve à la surface, & on la sépare. Quand on veut faire du *savon* commun, on n'y fait pas tant de façon. On allume ensuite le feu sous la chaudiere, & on attend que le mélange bouille. Quand il commence à former des bouillons ou ondes, on verse dessus de la même lessive à-peu-près la même quantité que la premiere fois, & on continue d'ajouter de la lessive jusqu'à ce qu'on s'apperçoive que les matieres se coagulent. Quand les matieres se coagulent, on commence à user de la lessive médiocre, & on en continue l'addition jusqu'à ce que les matieres soient bien prises ensemble & forment un mélange bien consistant. Alors, on change encore de lessive, & on verse de la premiere lessive, dite *forte*, seau à seau, comme les précédentes.

Quand on a versé de cette lessive à deux ou trois reprises, si l'on veut que la lessive vienne au-dessus, ou monte avec la pâte, il faut alors retirer le feu de dessous la chaudiere; mais jusqu'à ce moment on a dû l'entretenir très-violent.

Après cette opération, il faut laisser réfroidir les matieres. Quand elles sont froides, on tire la pâte qui est au-dessus, & on la met dans une autre chaudiere, si on en a une; sinon, on la recueille dans une cuve, & on jette la lessive qui se trouve au fond de la premiere chaudiere, & l'on remet la pâte dans cette chaudiere; on jette dessus un ou deux seaux de lessi-

lessive forte; on allume un feu très-violent & on verse à plusieurs reprises de la même lessive, jusqu'à ce que la pâte soit bien durcie. Alors on prend une perche au bout de laquelle il y a un morceau de bois fort applati comme une planche & fortement attaché. Un ouvrier prend cet instrument, l'enfonce par le bout applati dans la pâte, tandis qu'un autre prend un seau de la lessive médiocre qu'il fait couler petit-à-petit le long de la perche enfoncée profondement dans la pâte; & quand le seau est vuide, on retire la perche, & on la renfonce tout-au tour de la chaudiere trois ou quatre fois, & toujours en versant de la lessive médiocre le long de la perche comme la premiere fois.

Après cette opération, on laisse bouillir la chaudiere environ deux heures, & la matiere devient à-peu-près comme du miel: alors on retire le feu de dessous la chaudiere, & on laisse réfroidir le *savon* un jour. On le retire ensuite, & on le transporte dans des especes de caisses ou grands bassins de bois, longs d'environ neuf à dix piés sur cinq à six de large, dont les côtés sont formés d'ais de treize à quatorze pouces de hauteur. Ceux dans lesquels on met le *savon* blanc sont moins profonds, n'ayant guere que six pouces de creux; on a soin de frotter le fond & les côtés de ceux-ci avec de la chaux éteinte bien tamisée: mais cela ne se pratique pas pour le *savon* marbré.

Le fond de chaque bassin de bois est disposé en pente insensible du derriere au devant, afin de faciliter l'écoulement de l'eau qui en refroidissant se sépare du *savon*, & s'échappe hors des bassins par de petits trous faits exprès; cette eau est conduite par une rigole dans un citerneau, d'où on la retire pour l'employer dans la préparation des nouvelles lessives, préférablement à l'eau commune, étant déja impregnée des principes propres à former le *savon*.

Lorsque la matiere contenue dans les bassins est bien réfroidie, & qu'elle a acquis une consistance un peu ferme, on la coupe par gros blocs ou parallélipipedes égaux & un peu longs. Cela se fait au moyen d'un grand couteau dont le manche est traversé d'un bâton servant de poignée à deux hommes pour tirer le couteau vers eux, tandis qu'un troisieme l'enfonce par la pointe, & le conduit le long des divisions qui ont été marquées auparavant. Lorsqu'on veut partager un de ces blocs en plus petits morceaux, on le marque sur les côtés avec une machine garnie de dents de fer en forme de peigne, chaque dent formant une division. Les marques étant faites, on met le bloc dans une boite de bois, dont les côtés sont divisés par des fentes horisontales dans lesquelles on passe un fil de fer qu'un homme tire à lui par les deux bouts, ce qu'il continue de faire à chaque division, pour avoir des tranches d'égale épaisseur, lesquelles étant retournées & posées verticalement dans la boite, sont encore coupées dans un autre sens par le fil de fer; ce qui forme des briques de *savon* telles qu'on en voit chez les Epiciers.

Pour perfectionner une cuve de *savon* & mettre la marchandise en état d'être livrée aux acheteurs, il faut environ un mois d'été; mais en hiver il ne faut que quinze ou dix-huit jours, parce que la matiere se réfroidit & se condense beaucoup plutôt. On compte que trois des bassins décrits ci-dessus, doivent contenir environ pour la somme de cinq mille livres de marchandise.

L'endroit destiné à la fabrication du *savon* doit être plus ou moins grand, suivant le nombre des chaudieres, mais les mêmes outils & les mêmes appartemens y sont toujours nécessaires.

Les chaudieres sont au rez-de-chaussée, bâties en rond avec de la brique & du ciment; le fond est de cuivre, fait de la forme d'un plat à soupe rond; il doit être bâti avec la chaudiere, qu'on appelle *cloche*; on en fait de toute espece pour la grandeur; les plus ordinaires ont 12 piés de diametre, & viennent en retrécissant jusqu'au fond; la hauteur est de 8 à 9 piés. On en a fait en bois cerclées avec 4 ou 5 gros cercles de fer; mais on les a abandonnées par le peu d'usage qu'elles faisoient.

Il y a une cave voutée qui répond au-dessous des chaudieres, où il y a un grand fourneau à chacune avec un grillage de barreaux de fer pour donner du jour au feu; ces fourneaux ont leurs tuyaux pour le passage de la fumée.

Le bas des chaudieres est percé à un pié du fond avec une ouverture ronde d'un pié en circonférence; cette ouverture est garnie d'un fer tout-au tour, pour la fermer; il y a une barre de fer longue de 8 piés, assez grosse par le bout, pour qu'étant garnie d'étoupes, elle bouche solidement l'ouverture; son usage en la poussant en-dedans, est de donner assez d'ouverture pour le passage de la lessive, lorsqu'elle a perdu totalement sa force, & en tirant à soi, elle bouche l'ouverture; on appelle cette barre de fer *matras*.

Il y a au fond de la cave un réservoir pour recevoir les lessives qui sortent du matras; la pâte du *savon* qui peut se mêler avec la lessive en sortant, vient surnager dans le réservoir; étant refroidie, après qu'on l'a ôtée, on ouvre le réservoir, & la lessive se précipite dans un aqueduc qui en est le dégorgement.

Au-tour des murailles du rez-de-chaussée, il y a des petits réservoirs appellés *barquieux*, de trois piés & demi à quatre piés de large, cinq de profondeur, & de la même hauteur; c'est où l'on met les matieres préparées & concassées pour faire la lessive qui sert à cuire le *savon*; ces barquieux sont contournés par des petits canaux où l'eau passe & entre dessus par des petites communications qu'on ouvre & qu'on ferme au besoin; l'eau filtre sur cette matiere, & après en avoir pris la substance, elle sort par le fond & entre dans deux réservoirs pratiqués au-devant & au-dessous dans les souterrains; la premiere liqueur est la plus forte, & on la sépare des autres.

A l'endroit le plus près des chaudieres, à rez-de-chaussée, il y a un ou deux appartemens en forme de galerie, qu'on appelle *mises*; on forme dans ces galeries des enceintes avec des planches de neuf à dix piés en longueur, & d'un pié & demi d'hauteur; la planche du devant est mobile, & se met par le moyen de deux piliers en bois faits à coulisses; le sol est en pente douce, pour faciliter l'égout de la trop grande quantité de lessive qui est mêlée avec la pâte de savon lorsqu'il sort de la chaudiere; cette lessive a ses conduits & son réservoir.

Il faut quantité de jarres pour mettre l'huile. A Marseille on a des réservoirs en terre bâtis au ciment très-solides; on les appelle *piles*; il y en a de toutes grandeurs, jusqu'à deux & trois mille quintaux.

Il faut encore plusieurs autres appartemens pour mettre la chaux, le bois, & de grands magasins pour les matieres.

Il y a aussi des endroits pour concasser les matieres; on les appelle *piquadoux*.

Au plus haut de la maison, on a un ou deux grands appartemens ouverts à plusieurs vents, appellés *cysuguents*; c'est-là où le *savon* acheve de se sécher, où l'on le coupe, où l'on le met dans des ronds en forme de tours, & où on l'embale.

La composition du *savon* se fait, comme nous avons dit, avec l'huile d'olive; toute graisse ou autre matiere rend la qualité imparfaite & très-mauvaise; toute huile d'olive est bonne; les meilleures sont celles du royaume de Candie & du Levant; elles ont plus de consistance, & on en tire une plus grande quantité de *savon*.

Pour rendre l'huile capable de s'épaissir, ce qu'on appelle *empâter*, on se sert de la lessive qu'on tire des cendres du levant, de la barille, bourde & solicots, qui viennent d'Espagne; on mêle ces matieres quand elles sont concassées avec un tiers de la chaux, & après avoir été bien mêlées, on en remplit les barquieux, d'où distille la lessive.

La cuite du *savon* est faite ordinairement dans six ou sept jours; il doit sentir la violette quand il est bien cuit, & pour être de parfaite qualité, il faut qu'il ne pique pas trop lorsqu'on lui appuie le bout de la langue dessus.

Pour faire le *savon* marbré, dans l'art appellé *madré*, on se sert encore de la coupe-rose, qui donne le bleu, & de la terre de cinnabre qui donne le rouge, ce qu'on appelle le *manteau*.

La fabrication du *savon* blanc se fait avec la lessive de la cendre du levant; quelquefois avec la barille, & on ne change pas la lessive comme au *savon* madré; on le met tout de même dans des mises, & on lui donne plusieurs épaisseurs différentes.

Les outils & ustensiles pour la fabrication n'ont rien de décidé, pourvu qu'on fabrique, n'importe avec quels outils: l'usage, l'expérience & la commodité en ont pourtant adopté quelques-uns, mais tout aboutit à des grands couteaux, des truelles pour ra-

racler la croute du *savon*, des sceaux attachés à des perches, des cornues, des cabas, *&c.*

Savon, *considéré comme médicament*, est d'un grand usage en chirurgie & médecine. La premiere l'emploie pour résoudre les tumeurs scrophuleuses & goutteuses, dans l'emplâtre de *savon*, qui est fondante résolutive, & en même tems adoucissante & amollissante.

Le *savon* est employé par les médecins pour l'usage intérieur de différentes manieres, & en différentes occasions. On a reconnu son utilité dans les obstructions du foie, de la rate, de la matrice & du poumon. Mais comme ce remede est fort actif, on doit le donner avec prudence & discrétion, & l'adoucir avec des émulsions, & autres boissons que l'on preferira pendant son usage.

La façon d'agir du *savon* sur nos humeurs dépend de sa nature & de sa composition. Les huiles qui le composent se trouvant divisées par un alkali en font un médicament détersif, apéritif & mondificatif; il peut dissoudre les gommes, les mucilages, les resines, les soufres, les huiles, les graisses grossieres: il les rend tous solubles dans l'eau à l'aide de la chaleur, du mouvement & de la transpiration. Ainsi, le *savon* & la lessive sont excellens pour ouvrir, délayer, résoudre & atténuer, rendre les humeurs fluides, lever les obstructions, & rendre aux parties le mouvement qu'elles avoient perdu.

Le *savon* produit des effets surprenans sur les concrétions formées par une huile & une terre grossiere; il empêche les acides de coaguler le chyle & le lait; & supposé qu'ils le soient, il les résout.

Le *savon* fait ce que l'huile seule & l'alkali séparé de l'huile n'auroient pu opérer.

On peut, pour remplir différentes indications, suivre d'autres procédés dans la fabrique du *savon*. Ainsi on fait un *savon* avec l'huile de térébenthine, dont l'usage est très-étendu; on y joint de l'opium, des racines d'héllebore & réglisse pour faire le *savon* de Starkei.

Le *savon* de baume de soufre est aussi excellent pour les maladies de la poitrine & du poumon, pour corriger l'épaississement de la limphe bronchiale.

Le *savon* ordinaire se donne en bois, en pilules, en opiates, à la dose de quinze grains pour des maladies chroniques & invétérées. Mais d'ordinaire la dose ne doit pas passer huit grains, lorsqu'on le donne long-tems de suite.

Le *savon* liquide fait avec les huiles distillées, de même que celui de baume de soufre & de Starkei, ne doivent se donner qu'à la dose de quelques grains ou goutes, leur usage est fort douteux s'il n'est bien raisonné & indiqué.

Savon, *tables de* (*Savonnerie.*) les tables de *savon* sont de grands morceaux de *savon* blanc d'environ 3 pouces d'épaisseur sur un pié & demi en quarré, du poids de 20 à 25 livres. (*D. J.*)

Savon, *terme de Cartier*; c'est un bille de *savon* blanc appliquée sur une planche. Ce *savon* sert pour en frotter les feuilles de cartes qu'on veut lisser, afin que la pierre à lisser glisse plus aisément sur les cartes & ne les déchire point.

SAVONE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans l'état de Gènes sur le rivage de la mer, à 16 milles au sud-ouest de Gènes, & à 10 au nord-est de Noli. Cette ville, après la capitale, est la plus considérable de l'état de Gènes. Elle est bien bâtie, & a un grand nombre d'églises, qui sont la plupart belles & propres. Plusieurs ordres religieux y ont aussi des couvens. Ses rues sont assez larges, la plûpart droites & bordées de maisons de bon goût en-dedans & en-dehors. L'évêché est suffragant de Milan. Son port étoit autrefois bon, & y attiroit le commerce; mais la république l'a laissé détruire entierement, pour que Gènes jouît seule du négoce, & que le roi de Sardaigne, qui a de grandes prétentions sur *Savone* ne songeât plus à s'emparer d'une place qui ne lui seroit d'aucune utilité. Il ne reste à *Savone* que quelques manufactures de soie qui la font subsister; tous les environs de cette ville y sont extrèmement fertiles; les fruits de toute espece, en particulier les limons & bergamotes, y viennent en perfection & en quantité. *Long.* 26. 4. *lat.* 44. 18.

C'est la patrie du pape Jules II. de la maison de Rovere. Il entra pape au conclave en 1503, car avant que d'y entrer son élection étoit conclue entre les cardinaux; & l'on peut dire qu'ils n'avoient pas encore choisi une plus ferme colonne du saint siége. Il ne travailla qu'à faire de l'Italie un corps puissant, dont le souverain pontife seroit le chef.

Après avoir rempli son premier projet d'aggrandir Rome sur les ruines de Venise par la fameuse ligue de Cambray, il eut l'art d'exécuter le second, qui étoit de chasser les François, autres barbares de l'Italie, se proposant de détruire tous les étrangers les uns par les autres, & d'exterminer le reste, alors languissant, de la domination allemande. Il fit lui-même la guerre, il alla à la tranchée, il affronta la mort. Il tourna contre la France cette fameuse ligue qu'il avoit d'abord tramée contre Venise, & c'est à Louis XII. qu'elle devint funeste.

On commença par se battre vers Bologne & vers le Ferrarois. Jules II. assiégea la Mirandole. On vit ce pontife, âgé de 70 ans, aller, le casque en tête, à la tranchée visiter les travaux, presser les ouvrages, & entrer en vainqueur par la breche. Tandis que le pape, cassé de vieillesse, étoit sous les armes, le roi de France, encore dans la vigueur de l'âge, assembloit un concile. Il remuoit la chrétienté ecclésiastique, & le pape la chrétienté guerriere. Le concile fut indiqué à Pise, où quelques cardinaux ennemis du pape, se rendirent. Mais le concile du roi ne fut qu'une entreprise vaine, & la guerre du pape fut heureuse.

Nos historiens blâment son ambition & son opiniâtreté; mais il falloit aussi rendre justice à son courage & à ses grandes vues. Il donna au pontificat une force temporelle qu'il n'avoit point eu jusqu'alors. Enfin il consomma sa vie en 1513, à 70 ans, après avoir joint Parme & Plaisance au domaine de Rome, du consentement de l'empereur même. Léon X. lui succéda. *Essai sur l'histoire générale, tome II. in-8°.*

Chiabrera (Gabriel) poëte italien du xvj. siecle, naquit à *Savone*, en 1552, & mourut en 1638, âgé de 86 ans. Il a fait plusieurs poëmes héroïques, un grand nombre de lyriques, des tragédies, des opéra, des pastorales, en un mot des poësies de tout genre. On dit que Chiabrera étoit un des plus beaux esprits & des plus laids visages d'Italie; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il a été un des plus féconds poëtes de son siecle. (*D. J.*)

SAVONIERES, (*Géog. mod.*) lieu autrefois célébre, à cinq ou six milles de Toul, où l'on croit que les rois de la seconde race avoient un palais. Ce qu'il y a de plus sûr, c'est qu'il s'est tenu à *Savonieres*, en 859, un concile, auquel assisterent trois rois avec les évêques de douze provinces des Gaules & de Germanie.

Ce lieu est différent du bourg de *Savonieres*, qui est du même diocese de Toul, dans le duché de Bar, & dont l'église dite sainte Calixte, est à la présentation de l'abbé de S. Michel.

Il y a encore un bourg de même nom dans la Touraine, à deux lieues de Tours, auprès duquel on voit des cavernes fameuses par leurs congellations, & qui sont semblables en ce point aux grottes d'Arcy en Bourgogne. (*D. J.*)

SAVONNAGE, s. m. (*Gram.*) blanchissage à l'eau & au savon. Il faut mettre ce linge au *savonnage*.

SAVONNER, v. act. (*Gram.*) blanchir avec le savon & l'eau. Il faut *savonner* ce linge.

Savonner, *en terme d'épinglier-aiguilletier*, est l'action de blanchir les aiguilles, & d'ôter dans plusieurs eaux de savon bouillante l'espece de camboui qui s'y est attaché dans le polissage. On les vanne pour cet effet dans une bassine, en changeant d'eau jusqu'à quatre fois. *Voyez* Bassine.

Savonner, *en terme de plumassier*, c'est dégraisser les plumes en les mettant dans de l'eau après les avoir frotées avec du savon, à-peu-près comme on fait au linge.

SAVONNERIE, s. f. (*Archit.*) grand bâtiment en forme de galerie où l'on fait le savon. Il contient des réservoirs à huile & soude, cave, & fourneaux au rez-de-chaussée, aux étages de dessus, sont les mises pour le figer, & les séchoirs pour le sécher. Une des plus belles *savonneries* de France, est celle de la Napoule, qui est un port de mer près de Cannes en Provence. La *savonnerie* de Calais, pour les savons verds & liquides, est aussi une des plus considérables & des mieux construites qui soient dans le royaume.

Savonnerie, la, (*Hist. des manufact. de France.*) c'est ainsi qu'on appelle la manufacture royale d'ouvrages à la Turque & façon de Perse, qui est je crois, la seule qu'il y ait en Europe pour ces sortes d'ouvrages. Elle fut établie en 1604, en faveur de Pierre du Pont, tapissier ordinaire de Louis XIII. & de Simon Lourdet, son éleve. Henri IV. les avoit logés au Louvre; mais Louis XIII. leur donna la maison de la Sa-

vonnerie. Le tapis de pié qui devoit couvrir tout le parquet de la grande galerie du Louvre, & qui contient en quatrevingt-douze pieces, est un des plus grands & un des premiers ouvrages de la *savonnerie*.

La chaine du cannevas des ouvrages de cette fabrique, est posée perpendiculairement comme aux ouvrages de haute-lisse; mais au lieu qu'à ces derniers l'ouvrier travaille derriere le beau côté, à la *savonnerie* au contraire, le beau côté est en face de l'ouvrier, comme dans les ouvrages de basse-lisse. (*D. J.*)

SAVONNETTE, s. f. (*Comm. de Parfumeur.*) boule de savon très-épuré & parfumé de différentes odeurs qui sert principalement à faire la barbe. Les *savonnettes* sont de différens prix suivant leurs grosseurs, leurs qualités & leurs parfums.

Elles se font ordinairement avec du savon de Marseille ou de Toulon, de la meilleure sorte, & de la poudre à cheveux très-fine; la proportion de ces matieres est de trois livres de poudre, sur cinq livres de savon. Le savon se hache en morceaux bien menus, & après qu'on l'a fait fondre seul dans un chauderon sur le feu, en y ajoutant un demi-septier d'eau pour empêcher qu'il ne brûle; on y met d'abord les deux tiers de la poudre, prenant soin de bien mêler le tout, & de le remuer souvent pour qu'il ne s'attache point au chauderon.

Après que ce mélange est achevé, & que la matiere a été réduite en consistance de pâte, on la renverse sur une planche, où après y avoir mis l'autre tiers de la poudre, on la pêtrit long-tems & exactement de la maniere que les Boulangers ont coutume de pêtrir leur pâte. En cet état, on la tourne dans les mains, & l'on donne une forme ronde aux *savonnettes*, en les applatissant néanmoins un peu d'un côté pour y mettre la marque du marchand, qui s'imprime ordinairement avec une espece de poinçon de buis gravé en creux.

Il faut observer que pour bien tourner les *savonnettes*, il faut avoir près de soi de la poudre à cheveux la plus fine, pour y tremper de tems en tems les mains, crainte que cette pâte qui est très-tenace, ne s'y attache.

Ceux qui y veulent mêler des parfums, répandent quelques gouttes d'essences sur la pâte quand on est près de lui donner sa derniere façon. (*D. J.*)

SAVONNEUSE, *pierre*, (*Hist. nat.*) *lapis saponaceus*; nom donné par quelques auteurs à la pierre de lard, parce qu'elle est douce au toucher comme du savon.

On appelle aussi *terre savonneuse*, une terre argilleuse très-fine, & douce au toucher comme la terre cimolée, ou comme celle que les Chinois appellent *hoatché*. Voyez *ces articles*.

On appelle encore *terre savonneuse*, une terre qui se trouve dans le voisinage de Smirne, & qui étant très-chargée de sel alkali naturel, sert à faire du savon. *Voyez* SMIRNE; *terre de*.

SAVONNIER, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *sapindus*; genre de plante à fleur en rose, composée le plus souvent de quatre pétales; le pistil sort du calice qui est aussi composé de quatre feuilles, & il devient dans la suite un fruit sphérique, qui renferme un noyau de la même forme que le fruit, & dans lequel on trouve une amande sphérique aussi. Tournefort, *I. R. H. App. Voyez* PLANTE.

Les Botanistes le nomment *sapindus*, comme qui diroit *sapo-Indus*. On a déja caractérisé, & trop tôt, cet arbre étranger des îles Antilles, & de la terre-ferme d'Amérique, sous le nom d'*arbre à savonnettes*; il vaut la peine qu'on le décrive ici.

Son fruit qui est de la grosseur d'une noix verte, étant écrasé & passé sur le linge, y produit le même effet que le savon; il fait une mousse blanche & épaisse, qui décrasse à merveille; mais en nettoyant le linge, il l'use beaucoup & le brûle; il est vrai que c'est sur-tout à décrasser les hardes des negres qu'on l'emploie.

Les feuilles du *savonnier* sont pour l'ordinaire longues de trois pouces, larges d'un pouce, vertes, brunes & luisantes; elles sont placées deux à deux, dures & recourbées, de maniere à laisser un petit creux dans le milieu. Comme elles sont en grande quantité, & pressées le long des branches, elles procurent un ombrage frais.

Les fleurs naissent par bouquets, longs de plus d'un pié, s'élevant en pointe comme une pyramide. On remarque d'abord de petits boutons blanchâtres, qui venant à éclore, forment une fleur composée de quatre pétales, & soutenue par un calice fendu en quatre quartiers. A ces fleurs succedent des fruits ronds, de la grosseur des noix de gale, verds, revêtus de leur coque. La peau de l'enveloppe est assez lisse & forte; elle est verte au commencement, jaunit ensuite, & brunit enfin quand le fruit est tout à fait mûr. Elle renferme une masse, épaisse, mollasse, visqueuse, fort amere; c'est une matiere qui décrasse les hardes & le linge, ce qui a valu le nom de *savonnier* à l'arbre qui la porte.

Le milieu de cette noix est occupé par un noyau presque rond, noir, rempli d'une substance blanche, ferme, & d'un goût approchant de celui des noisettes. On en tire de l'huile qui éclaire parfaitement bien.

Cet arbre est un des meilleurs qui croissent aux îles. Il est droit, rond, ayant près d'un pié de diametre, & quinze piés de tige; son écorce est grise, mince, seche, & très-peu adhérente: l'aubier est rougeâtre, pesant, compacte & fort dur. Il faut de bonnes haches pour l'abattre; car par sa dureté il rompt aisément le fil du taillant; & pour peu qu'on donne un coup à faux, on met la hache en deux pieces. On s'en sert à faire des rouleaux de moulins & des moyeux de roues. Il est difficile de trouver un meilleur bois pour cet usage, & quand les mortaises sont bien faites, un moyen peut user deux ou trois rechanges de raies & de jantes. (*D. J.*)

SAVONNOIR, s. m. *instrument de Cartier*, c'est un outil composé de plusieurs feuilles de feutre, couchées les unes sur les autres, & cousues ensemble bien serré; ces feutres sont coupés bien également en dessous, & ont en-dessus une manivelle ou courroie dans laquelle les ouvriers passent la main pour s'en servir. Voici comment on se sert du *savonnoir*. L'ouvrier passe le *savonnoir* par son plat sur la bille de savon, & le frotte dessus; après quoi il frotte avec ce *savonnoir* la feuille de cartes qu'on veut lisser.

SAVOURER, v. act. (*Gramm.*) c'est goûter avec grand plaisir dans les organes de cette sensation. Je *savoure* la douceur de ce mets. Il se dit au figuré; cet homme est heureusement né, la peine l'affecte peu, il *savoure* le plaisir.

SAVOUREUX, adj. (*Gramm.*) il se dit de tout corps qui a beaucoup de saveur.

SAVOYE, (*Géog. mod.*) *Voyez* SAVOIE.

SAUPE, s. f. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *salpa*; poisson de mer qui est couvert d'écailles, & qui ressemble au bogue; il a un pié de longueur. La tête est petite, & le museau a quelque ressemblance avec celui des muges. Il a sur les côtés du corps des traits de couleur d'or, placés à égale distance les uns des autres; ils s'étendent depuis les ouies jusqu'à la queue. Les nageoires, les aiguillons & les ouies, ressemblent à ces mêmes parties de la daurade; & la nageoire de la queue est divisée en deux portions comme celle du sargo. Les yeux ont une couleur d'or; la bouche est petite. La *saupe* va ordinairement seule; elle reste sur les rivages; elle se nourrit d'algue & de toute sorte d'ordure: elle fraye en automne. Sa chair est de mauvais goût & malsaine. Rondelet, *Hist. nat. des poissons, I. part. lib. V. ch. xxiij. Voyez* DAURADE, *poisson*.

SAUPOUDRER, v. act. c'est répandre légérement de la poudre; on *saupoudre* de sucre, de sel, de farine, de terre, de fumier, *&c.*

SAUQUENE, s. f. on donne ce nom à la daurade, tant qu'elle n'a pas un empan de longueur. *Voy.* DAURADE.

SAURAGE, *terme de Fauconnerie*, il se dit de la premiere année d'un oiseau quel qu'il soit, & qui n'a pas encore mué. (*D. J.*)

SAURE, s. m. (*Marine.*) nom qu'on donne sur les galeres, au lest qu'on y met. *Voyez* LEST.

SAVRE, s. m. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Coutances, espece de bouteux ayant de même un manche ou perche que le pêcheur tient, & une traverse de bois sur laquelle le haut ou le devant du ret est amarré; le manche qui a 6 à 7 piés de hauteur croise aux deux tiers la traverse qui a la même longueur que le manche; le ret est formé de fil aussi fin que le moyen fil à coudre; le dessous du filet est arrêté sur les bouts de la traverse & sur une petite corde qui va joindre le bout du manche, dont l'extremité le releve en bec de corbin; ensorte que dans la manœuvre de la pêche, quand celui qui s'en sert avance, le filet tombe sur ses piés.

La

La partie du filet attachée à la traverse est formée de larges mailles d'un fil plus gros, ces mailles peuvent avoir environ 3 pouces en quarré, les petites mailles ont au plus 3 à 4 lignes, & sont du même échantillon des plus petites mailles à sardines.

Cette pêche se pratique avec succès aux embouchures des rivieres qui ont un fonds de sable; le pêcheur s'y met à l'eau souvent jusqu'au col, il tient son *savre* bien plus droit que ceux qui poussent devant lui le bouteux qui émeut le sable de l'épaisseur de plus d'un pouce; ainsi le manche du *savre* coule seulement sur la superficie du sable, en quoi il est aidé par le bout du manche en bec de corbin, qui l'empêche de piquer & de s'enfoncer.

Ceux qui pêchent vont aval de l'eau de marée montante, & ils se retirent avec le flux en marchant & foulant des piés le fond; ils émouvent & font faillir le lançon hors des sables où il se tient pour fuir, & alors le poisson trouve le ret où il se maille & reste pris.

Cette pêche que font également les hommes, femmes & filles, commence à cette côte ordinairement vers la S. Jean, & finit avec le mois de Septembre, parce que les lançons quittent la côte à l'approche des premiers froids.

Le tems le plus avantageux pour faire cette pêche avec cette sorte d'instrument, est la nuit, quand il y a du poisson à la côte: en quelque nombre que soient les lançons, il s'en prend ordinairement très-peu durant le jour, parce que le soleil & l'éclat de la lumiere les font ensabler.

Ainsi par le détail que nous venons de faire, cette sorte de pêche ne peut causer aucun tort, elle est aussi toute différente de celle que pratiquent pour prendre le même poisson les pêcheurs de Cabours avec leurs havenets, & ceux d'Oystrehan & de Gray avec la seinette, & ceux de Barfleur avec leurs *savres* qui sont de véritables seines; l'usage du *savre* des pêcheurs de Coutances est bien plus innocent, parce qu'avec ce filet le pêcheur ne peut prendre uniquement que des lançons, & qu'on n'émouve point l'eau & les fonds en les barrant de perches, comme font les autres pêcheurs. Les lançons pris dans le *savre* y sont arrêtés de la même maniere que les sardines se maillent dans les rets dérivans.

SAUREL, SIEUREL, MAQUEREAU BATARD, cicharou, égau, suvereau, *trachurus*: poisson de mer qui ressemble aux petits maquereaux par la couleur, & dont le corps est moins épais & plus applati; il n'a point d'écailles; le museau est moins pointu que celui du maquereau. Les mâchoires sont rudes & inégales, & l'ouverture de la bouche est de moyenne grandeur: il y a sur les côtés du corps un trait tortueux formé par de petits os durs & pointus comme les dents d'une scie. Le *saurel* a deux grandes nageoires près des ouies, deux plus petites au-dessous, deux sur le dos, & une qui s'étend depuis l'anus jusqu'à la queue, & qui a deux aiguillons à son origine; les deux nâgeoires du dos ont aussi des aiguillons; ceux de la derniere sont les plus longs & les plus minces. La chair de ce poisson est seche & plus dure que celle du maquereau, *voyez* MAQUEREAU, Rondelet *hist. nat. des Poissons, I. part. liv. VIII. ch. vj. Voyez* POISSON.

SAURI-FONS, (*Géog. anc.*) fontaine de l'île de Crete, à 12. stades de la caverne du mont Ida. Plutarque dit qu'au voisinage de cette fontaine, il y avoit quantité de peupliers noirs qui portoient du fruit, (*D. J.*)

SAURI-JUGUM, (*Géog. anc.*) montagne de Péloponnèse, dans l'Elide. Pausanias dit, *l. VI. ch. xxj.* „ Au-delà du mont Erymanthe, vers le mont *Saurus*, on voit un vieux temple d'Hercule qui tombe en ruine, & la sépulture de *Saurus*, fameux bandit, qui infestoit tout ce canton, & qui fut tué par Hercule. Une riviere qui a sa source au midi, passe au pié du mont *Saurus*, & va tomber dans l'Alphée vis-à-vis du mont Erymanthe. (*D. J.*)

SAURITES, (*Hist. nat.*) pierre qui, suivant Pline, se trouve dans le ventre d'un lézard.

SAURLAND, (*Géog. mod.*) nom qu'on donne en Allemagne au duché de Westphalie; ce pays dépend de l'archevêché de Cologne, & fait partie du domaine séparé. Il confine avec les évêchés de Munster & de Paderbon, le comté de la Mark, le landgraviat de Hesse & le comté de la Waldeck; Arasberg est la capitale de ce pays, qui renferme plusieurs bailliages; mais le *Saurland* n'est pas aussi fertile que le pays du diocèse de Cologne. Son commerce consiste en chair salée, & c'est de-là qu'on tire ces jambons qu'on nomme encore mal-à-propos *jambons de Mayence*; parce que le plus grand débit s'en faisoit autrefois aux foires de Mayence & de Francfort. (*D. J.*)

SAUROMATES, *Sauromatæ* (*Géog. anc.*) nom que les Grecs donnent aux peuples que les Latins appellent ordinairement *Sarmates*, & c'est un nom commun & général, pour désigner principalement la partie de la Scythie, voisine du Tanais ou des palus Méotides. Les *Sauromates*, dit Pomponius Mela, *liv. I. c. xix.* possedent les bords du Tanais & les terres voisines. Dans un autre endroit, *l. II. c. j.* il ajoute que les Agathyrses & les *Sauromates* entourent les Palus Méotides. Pline, *liv. X. Ep.* 14. fait mention du roi des *Sauromates* ou de Sarmatie, & sur une médaille frappée sous Sévere, & décrite par M. Spanheim on lit ces mots ΒΑCΙΛΕΩC CΑΥΡΟΜΑΤΟΥ (*D. J.*)

SAURURUS, (*Botan.*) genre de plante nommée par le vulgaire *queue de lésard*; selon Linnæus, le calice de la fleur est monopétale, oblong, permanent, & coloré, ce qui la fait prendre pour être la fleur. Les étamines sont six filets longs, chevelus, placés par trois de chaque côté; les bossettes des étamines sont droites & oblongues; le germe du pistil est ovale, & divisé en trois lobes, il n'y a point de stile, mais trois stigma obtus, & qui subsistent; le fruit est une baie ovale, ayant une seule loge qui renferme une graine de même figure.

Selon le système de Ray, la fleur du *saururus* ressemble à celle de l'arum; elle est à pétale, garnie de deux étamines, & hermaphrodite. Son ovaire est ovale, mol, ne contient qu'une semence, & a un tube divisé en trois. Ses fleurs & ses fruits forment des épis longs & foibles; Plumier compte quatre especes de ce genre de plante. (*D. J.*)

SAUSSAYE, s. f. (*Jardinage.*) est un lieu planté de saules. *Voyez* SAULE.

SAUSSE, *voyez* SAUCE.

SAUSTIA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Asie, dans l'Anatolie, & dans l'Aladoulie; cette bourgade délabrée, étoit autrefois la métropole de la premiere Arménie, dans l'exarchat du Pont. (*D. J.*)

SAUT, s. m. (*Gymnast.*) un des cinq exercices qui composoient le pentatle. Le *saut* consistoit ou à franchir un fossé, quelque élévation ou quelque espace marqué. Ainsi, les anciens distinguoient plusieurs sortes de *sauts*, comme on peut le voir dans Mercurialis, *liv. II. ch. xj.* il suffit de dire ici, pour ne point ennuyer le lecteur d'une compilation de termes scientifiques, que celui qui sautoit le mieux & le plus loin, obtenoit le prix. (*D. J.*)

SAUT DE L'OUTRE, (*Antiq. Rom.*) le *saut de l'outre*, étoit un jeu d'exercice des gens de la campagne, dont Virgile & Athénée font mention. L'adresse de ce jeu consistoit à demeurer de bout sur l'*outre* après avoir sauté. (*D. J.*)

SAUT DE NIAGARA, (*Hist. nat. Géog.*) c'est ainsi que l'on nomme une cascade formée par la chûte des eaux du fleuve de saint Laurent, qui produit un des spectacles les plus étonnans qu'il y ait au monde. Suivant les descriptions que les voyageurs du Canada nous en ont données, cette cascade forme la figure d'un fer à cheval, coupé en deux par une île fort étroite, & qui peut avoir un demi-quart de lieue de longueur; ce qui fait deux nappes d'eau d'une largeur considérable, & que l'on juge avoir à-peu-près cent vingt piés de hauteur perpendiculaire. Cette prodigieuse cascade est reçue sur un rocher qu'elle a creusé, comme on en juge par le bruit qu'on entend, qui ressemble à celui d'un tonnerre souterrain ou éloigné. La riviere se ressent très-long-tems de la secousse qu'elle éprouve par cette chûte précipitée, dont le fracas se fait entendre à une distance très-grande; d'ailleurs l'eau divisée & atténuée par la violence de sa chûte, forme un brouillard épais que l'on apperçoit de fort loin, & qui sert encore à relever un spectacle si merveilleux.

SAUT DE BRETON, *voyez l'article* EMBRASSADE.

SAUT, *en Musique*, est tout passage d'un son à un autre par dégrés disjoint. *Voyez* DEGRÉ *&* DISJOINT. Il y a *saut* régulier qui se fait toujours sur un intervalle consonnant; (*voyez* CONSONNANCE *&* INTERVALLE), & *saut* irrégulier, puis se fait sur un intervalle dissonnant. Cette distinction vient de ce que toutes les dissonnances, excepté la seconde qui n'est pas un *saut*, sont plus difficiles à entonner que

que les consonnances; observation nécessaire dans la mélodie, pour composer des chants faciles & agréables. (S)

SAUT, (*Danse.*) se dit d'un pas de ballet, des danses par-haut, où l'on éleve en même tems son corps & ses deux piés en l'air pour friser la cabriole; ce qu'on fait ordinairement à la fin d'un couplet, & pour marquer les doubles cadences.

Le *saut simple* ou *pas sauvé*, c'est lorsque les jambes étant en l'air ne font aucun mouvement, soit qu'on le fasse en-avant, en-arriere, ou de côté.

Le *saut battu*, c'est lorsque les jambes étant en l'air, les talons battent une ou plusieurs fois l'un contre l'autre: & quand on les passe l'une par-dessus l'autre par trois fois, cela s'appelle *entrechat*.

Le *saut de basque*, est un coupé sauté en tournant; on appelle aussi le *saut majeur*, *cabriole*, lorsqu'on remue les piés en l'air; quelques-uns l'appellent *cadence*. *Voyez* COUPÉ, CABRIOLE, *&c.*

SAUT, *un pas, & un saut*, (*Manége.*) est un des sept airs ou mouvemens artificiels d'un cheval. Il est composé, pour ainsi dire de trois airs, savoir le pas, qui est d'aller terre à terre; le lever, qui est une courbette, & le tout finit par un *saut*. *Voyez* AIR & SAUTS.

Le pas, à proprement parler, met le cheval en train, & lui donne la facilité de se dresser pour sauter; de même qu'une personne qui court avant de sauter, afin de le faire plus haut & plus loin.

Dans toutes sortes de *sauts*, le cavalier ne doit donner aucune aide avec les jambes; mais seulement le bien soutenir de la bride, quand il s'éleve du devant, afin qu'il puisse se lever plus haut en-arriere: quand il commence à lever du derriere, il faut le soutenir un peu du devant, & l'arrêter sur le tems, comme s'il étoit suspendu en l'air, marquant le mouvement avec la main de la bride, de sorte qu'on le prenne comme une balle au bond; c'est-là le grand art de sauter.

On appelle le *saut de l'étalon*, le moment où il couvre la jument.

SAUT DE LOUP, *terme de Terrassier*, fossé que l'on fait au bout d'une allée ou ailleurs, pour en défendre l'entrée sans ôter la vue. (*D. J.*)

SAUTAGE, s. m. (*Pêche de hareng.*) terme d'usage dans le commerce du hareng blanc, pour signifier l'action de ceux qui foulent le poisson, à mesure qu'on l'a pacqué dans les barrils: ce mot est principalement en usage en Normandie & en Picardie. (*D. J.*)

SAUTE, (*Marine.*) c'est un commandement qui est synonyme à *va*: on dit; *saute* sur ce pont, *saute* sur le beaupré, *saute* sur la vergue, *&c.* pour dire *va* à ce pont, au beaupré, *&c.*

SAUTELLE, s. f. (*Agriculture.*) c'est un sarment qu'on transplante avec sa racine. La maniere d'élever la vigne par *sautelles* est assez heureuse, & fort facile à pratiquer, puisqu'on a la commodité de coucher quelque branche si on veut autour de chaque sep. On dit quelle branche on veut coucher; car ordinairement sur chaque sep on n'en marcotte qu'une; encore faut-il qu'elle soit venue entre la branche qui doit être taillée, & le courson qu'on doit laisser. Cette opération est préférable à la marcotte, d'autant que souhaitant du fruit, & en ayant de tout près à venir en apparence, il est hors de raison d'en aller chercher ailleurs, qui n'est pas si assuré, à-moins qu'il n'y ait quelque place vuide qu'il faille absolument remplir.

Ces *sautelles* se font donc en couchant la branche en terre; mais de telle maniere qu'étant couchée ainsi, elle fasse un dos de chat à trois yeux éloignés de l'origine de cette branche, & cela par une espece de menage qu'on fait du bois, en l'obligeant en cet état de faire deux piés de vignes au lieu qu'il n'en produiroit qu'un, si la marcotte étoit couchée tout de son long; on observe aussi pour réussir dans cette opération, que directement sur ce dos de chat il y ait un bourgeon; que l'élévation de ce dos soit des deux côtés recouverte de terre, & que l'extrémité de la branche qui passe au-delà de ce dos, sorte de terre des deux yeux seulement. Ce n'est pas qu'il soit permis à un vigneron de faire des *sautelles* dans la vigne de son maître, à dessein de regarnir quelques places vuides; car c'est une porte ouverte à la friponnerie, en ce que lorsque ces *sautelles* ont pris racine, il est aisé de les lever en guise de marcottes; ce que la plûpart des vignerons, dont la foi est fort suspecte, ne manqueroient pas de faire; c'est pour cela qu'il y a bien des coutumes dans les pays de vignobles, où les *sautelles* sont défendues, & où il n'y a que les provins dont on puisse se servir pour garnir une vigne. *Ligor*. (*D. J.*)

SAUTER, v. n. *l'action de*, (*Physiol.*) dans le *saut*; les muscles sont obligés d'agir non-seulement pour résister au poids du corps, mais même pour le relever avec force, lui faire perdre terre, & l'élancer en l'air comme font les sauteurs, lorsqu'ils *sautent* à pié joint sur une table. Pour *sauter* ainsi, ils plient & panchent la tête & le corps sur les cuisses, les cuisses sur les jambes, & les jambes sur les piés. Leurs muscles étant ainsi pliés & allongés comme pour prendre leur secousse, ils les remettent dans cette contraction subite qui fait ressort contre terre, d'où ils s'élancent en l'air, & se redressent en arrivant sur le bord d'une table ou autre corps sur lequel ils *sautent*.

Cet effort est suffisant pour rompre le tendon d'Achille, & plusieurs sauteurs se sont blessés en s'élançant ainsi, & en manquant le lieu sur lequel ils se proposoient de *sauter*. Le nommé Cauchois, l'un des plus habiles sauteurs qu'on ait vu en France, dans un saut qu'il fit à piés joints sur une table élevée de trois piés & demi, se rompit les deux tendons d'Achille, & fut guéri de cette blessure par M. Petit. La table sur laquelle *sautoit* le sieur Cauchois se trouva plus haute qu'à l'ordinaire; son élan ne l'éleva pas assez; il n'y eût que les bouts de ses piés qui toucherent sur le bord de la table; ils n'y appuyerent qu'en glissant, & qu'autant qu'il falloit pour se redresser & rompre sa détermination en avant; la ligne de gravité ne tombant point sur la table, le sauteur tomba à terre, droit sur la pointe de ses piés étendus de maniere que les tendons d'Achille furent, pour ainsi dire, surpris dans leur plus forte tension; & que la chute de plus de trois piés ajouta au poids ordinaire du corps une force plus que suffisante pour les rompre; puisque cette force étoit celle qu'avoit acquis le poids du corps multiplié par la derniere vitesse de la chute.

Pour comprendre les tristes accidens qui arrivent dans les sauts, il faut remarquer que dans l'état naturel, quand nous sommes exactement droits sur nos piés, la ligne de gravité du corps passe par le milieu des os de la cuisse, de la jambe & du pié: ces os pour lors se soutiennent mutuellement comme font les pierres d'une colonne, & nos muscles n'agissent presque point. Au contraire, pour soutenir notre corps lorsque nos jointures sont pliées, nos muscles agissent beaucoup, & leurs contractions sont d'autant plus fortes, que la flexion des jointures est plus grande; elles peuvent même être pliées au point, que le poids du corps & les muscles qui le tiennent en équilibre, feront effort sur les os avec toute la puissance qu'ils peuvent avoir; alors les apophyses où les muscles s'attachent, pourront se casser, si les muscles résistent, mais si les apophyses des os sont plus fortes, la rupture se fera dans les muscles ou dans leurs tendons.

Maintenant pour calculer la force de tous les muscles qui agissent, lorsqu'un homme se tenant sur ses piés, s'éleve en *sautant* à la hauteur de deux piés ou environ; il faut savoir que si cet homme pese cent cinquante livres, les muscles qui servent dans cette action, agissent avec deux mille fois plus de force, c'est-à-dire, avec une force équivalente à trois cens mille livres de poids ou environ: Borelli même dans ses ouvrages, fait encore monter cette force plus haut. (*D. J.*)

SAUTER, (*Marine.*) c'est changer, en parlant du vent. Ainsi on dit que le vent a *sauté* par tel rumb, pour dire que le vent a changé, & qu'il souffle à cet air de vent.

SAUTER, *en terme de manege*, c'est faire des sauts. *Aller par bonds & par sauts*, c'est aller à courbette & à caprioles. *Sauter entre les piliers*, se dit du cheval qu'on a accoutumé à faire des sauts, étant attaché aux deux piliers du manege, sans avancer ni reculer. *Sauter une jument*, se dit de l'étalon, lorsqu'il la couvre. *Sauter de ferme à ferme*, se dit quand on fait sauter un cheval, sans qu'il bouge de sa place.

SAUTEREAU, s. m. (*Lutherie.*) partie des instrumens à clavier & à cordes, comme le clavecin & l'épinette. Il y a à ces instrumens autant de *sautereaux* que de cordes.

Un *sautereau* ainsi nommé *à saltando*, parce qu'ils sautent, lorsqu'ils exercent leurs fonctions, est une petite regle de bois de poirier ou autre facile à couper, large d'un demi-pouce, épaisse seulement d'une ligne,

ligne, & longue autant qu'il convient; cette petite regle a à ſon extrémité ſupérieure une entaille *A C* large d'une ligne & demie, & longue environ d'un pouce: cette entaille dont la partie inférieure eſt coupée en biſeau, reçoit une petite piece de bois blanc *K L*, que l'on appelle *languette*; cette piece eſt taillée en biſeau à la partie inférieure: ce biſeau porte ſur celui de l'entaille *A C*.

Lorſque la languette eſt placée dans cette entaille, on l'arrête par le moyen d'une cheville *D*, qui eſt une petite épingle, laquelle traverſe le *ſautereau* & la languette qui doit ſe mouvoir facilement autour de cette cheville. A la partie ſupérieure de la languette eſt un petit trou *o* dans lequel paſſe une plume de corbeau *o k* taillée en pointe, & amincie autant qu'il convient, pour qu'elle ne ſoit point trop roide: ce qui feroit rendre aux cordes un ſon deſagréable. A la partie poſtérieure des mêmes languettes eſt une entaille ou rainure, ſuivant leur longueur. *Voyez la fig.* 1. Cette entaille reçoit un reſſort *e d*, qui eſt une ſoie de porc ou de ſanglier, qui renvoie toujours la languette entre les deux côtés de l'entaille du *ſautereau* juſqu'à ce que le biſeau de celle-ci porte ſur le biſeau de celui-là. *Voyez les fig. E H I.*

Les *ſautereaux* traverſent deux planches ou regles de bois fort minces, percées chacun d'autant de trous qu'il y a de *ſautereaux*: ces trous ſont en quarré, & répondent perpendiculairement, ſavoir, ceux des regiſtres ſur ceux du guide. *Voyez* REGISTRE DE CLAVECIN & GUIDE DE CLAVECIN. Les *ſautereaux*, après avoir traverſé le regiſtre & le guide, deſcendent perpendiculairement ſur les queues des touches qui ſont chacune une petite baſcule. *Voyez* CLAVIER DE CLAVECIN.

Il ſuit de cette conſtruction, que ſi on abaiſſe avec le doigt une touche du clavier, elle hauſſera (à cauſe qu'elles ſont en baſcules) du côté de ſa queue, laquelle élevera le *ſautereau* qui porte deſſus. Le *ſautereau*, en s'élevant, rencontrera par la plume de ſa languette, la corde qui eſt tendue vis-à-vis de lui; il l'écartera de ſon état de repos juſqu'à ce que la réſiſtance de la corde excede la roideur de la plume; alors la corde ſurmontera cette roideur, & fera fléchir la plume qui la laiſſera échapper: cette corde ainſi rendue à elle-même, ſera pluſieurs oſcillations: ce qui produit le ſon. *Voyez* l'explication de la formation du ſon par les cordes à l'*article* CLAVECIN. Si enſuite on lache la touche, elle retombera par ſon propre poids, le *ſautereau* n'étant plus ſoutenu, retombera auſſi juſqu'à ce que la plume touche la corde en-deſſus; alors, ſi le poids du *ſautereau* excede la réſiſtance que le reſſort ou ſoie de ſanglier dont on a parlé eſt capable de faire, ainſi que cela doit toujours être, le *ſautereau* continuera de deſcendre, parce que le reſſort, en fléchiſſant, laiſſera aſſez éloigner la languette de la corde, pour que ſa plume puiſſe paſſer.

SAUTERELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Inſectolog.*) *locuſta*, inſecte que M. Linnæus a mis dans la claſſe des coléopteres, dans le genre des grillons; cet auteur ne parle que de quatre eſpeces de *ſauterelles*, *faun. ſuec.* Swammerdam en a obſervé vingt-une eſpeces; il y en a de très-petites & d'autres qui ſont très-grandes.

La grande *ſauterelle* verte qui ſe trouve très-communement dans le prés, eſt d'un verd clair, à l'exception d'un ligne brune qui ſe trouve ſur le dos, ſur la poitrine & ſur le ſommet de la tête; & de deux autres lignes d'un brun plus pâle qui ſont ſur le ventre. La tête eſt oblongue, & elle a quelque reſſemblance avec celle d'un cheval; les antennes ſont longues & placées au ſommet de la tête; elles diminuent de groſſeur juſqu'à leur extrémité; le corcelet eſt élevé & étroit; il a une épine en-deſſus & une autre en-deſſous; la premiere paire des jambes eſt plus courte que les autres; celles de la troiſieme paire ſont les plus longues & les plus groſſes: elles ont toutes deux crochets à l'extrémité. Les ailes ſont au nombre de quatre, & preſque tranſparentes, ſurtout les deux poſtérieures; le ventre eſt très-grand, compoſé de huit anneaux & terminé par deux petites queues couvertes de poils. La femelle differe en ce qu'elle a une double pointe dure & fort longue à l'extrémité de la queue.

Les œufs des groſſes *ſaturelles* vertes commencent à éclore à la fin d'Avril ou un peu plus tard; les vers qui en ſortent, ne ſont pas plus gros qu'une puce; ils ont d'abord une couleur blanchâtre; ils deviennent noirâtres au bout de deux ou trois jours, & enſuite roux; bientôt après ces vers prennent la forme des *ſauterelles*, & en effet ils commencent à ſauter, quoiqu'ils ſoient très-petits dans l'état de nymphe. Une *ſauterelle* en nymphe ne differe d'une *ſauterelle* entierement formée, qu'en ce qu'elle n'a point d'ailes apparentes. Elles s'accouplent peu de tems après que leurs ailes ſont développées, & elles reſtent unies l'une à l'autre aſſez long-tems; alors on les ſépare difficilement. Le chant ou plutôt le bruit de la *ſauterelle* vient du frottement des ailes les unes contre les autres, dans la plûpart des eſpeces, ou du frottement des ailes avec les pattes dans d'autres; il n'y a que le mâle qui faſſe entendre ces bruits. *Suite de la mat. méd. par* MM. Salerne & Nobleville, & *collection acad. tom. V. de la partie étrangere. Voyez* INSECTE.

Il faut lire ſur les *ſauterelles*, Giuſeppe Zinanni, *diſſertazione ſopra varie ſpecie di cavallette* 1737. *in*-4°. Le deſſus & le deſſous du corcelet des *ſauterelles* ſont armés d'une peau ſi dure, qu'elle leur ſert de cuiraſſe; c'eſt ce qui a fait dire à Claudien, épig. 6.

Cognatur dorſo, dureſcit amictus,
Armavit natura cutem.

C'eſt auſſi ce que dit l'auteur de l'apocalypſe, *ch. ix. v.* 9. Ces animaux voraces quittent ſouvent des pays éloignés, traverſent les mers, fondent par milliers ſur des champs enſemencés, & enlevent en peu d'heures juſqu'à la moindre verdure. En voici un exemple aſſez remarquable que l'on trouve dans l'hiſtoire militaire de Charles XII. roi de Suede, *tom. IV. p.* 160. Son hiſtorien rapportant que cet infortuné prince fut très-incommodé dans la Beſſarabie par les *ſauterelles*, s'exprime en ces termes:

Une horrible quantité de *ſauterelles* s'élevoit ordinairement tous les jours avant midi du côté de la mer, premierement à petits flots, enſuite comme des nuages qui obſcurciſſoient l'air, & le rendoient ſi ſombre & ſi épais, que dans cette vaſte plaine le ſoleil paroiſſoit s'être éclipſé. Ces inſectes ne voloient point proche de terre, mais à-peu-près à la même hauteur que l'on voit voler les hirondelles, juſqu'à ce qu'ils euſſent trouvé un champ ſur lequel ils puſſent ſe jetter. Nous en rencontrions ſouvent ſur le chemin, d'où ils ſe jettoient ſur la même plaine où nous étions, & ſans craindre d'être foulés aux piés des chevaux, ils s'élevoient de terre, & couvroient le corps & le viſage à ne pas voir devant nous, juſqu'à ce que nous euſſions paſſé l'endroit où ils s'arrêtoient. Partout où ces *ſauterelles* ſe repoſoient, elles y faiſoient un dégât affreux, en broutant l'herbe juſqu'à la racine; enſorte qu'au lieu de cette belle verdure dont la campagne étoit auparavant tapiſſée, on n'y voyoit qu'une terre aride & ſablonneuſe.

On ne ſauroit jamais croire que cet animal pût paſſer la mer, ſi l'expérience n'en avoit ſi ſouvent convaincu les pauvres peuples; car après avoir paſſé un petit bras du Pont-Euxin, en venant des îles ou terres voiſines, ces inſectes traverſent encore de grandes provinces, où ils ravagent tout ce qu'ils rencontrent. On peut lire ſur leurs dégâts en Afrique, Léon l'africain. Leurs noms en hébreu qui ſignifient *dévorer*, *conſumer*, ne ſont pris que des ravages qu'elles exercent.

Les hiſtoires anciennes & modernes parlent d'une eſpece de *ſauterelles* communes dans les pays orientaux, dont la chair eſt blanche & d'un goût excellent. Les peuples de ces contrées les préparent différemment: les uns les font bouillir, & les autres les font ſécher au ſoleil, avant que de les manger. Dampier rapporte dans ſes voyages, que cela ſe pratiquoit encore de ſon tems. Il ajoute que dans quelques îles de la mer des Indes, il y a des *ſauterelles* de la longueur d'un pouce & demi, de la groſſeur d'un petit doigt, ayant des ailes larges & minces & des jambes longues & déliées; les habitans les rôtiſſent dans une terrine, où les ailes & les jambes ſe détachent; mais la tête & le corps deviennent rouges comme les écreviſſes cuites.

Au royaume de Tunquin les habitans en amaſſent autant qu'ils peuvent, les grillent ſur des charbons, ou bien les ſalent, afin de les conſerver. Lorſqu'en 1693 il ſe répandit en Allemagne une armée de *ſauterelles*, quelques perſonnes eſſayerent d'en manger. Le célebre Ludolph qui avoit tant voyagé en Orient, ayant trouvé qu'elles étoient de l'eſpece dont les

Orien-

Orientaux font cas, en fit préparer à leur maniere, & en régala le magistrat de Francfort. (*D. J.*)

Sauterelle-puce; (*Hist. nat. des insectes.*) petit insecte qui saute. On voit naître au printems plutôt ou plus tard, selon que la saison est plus ou moins avancée, certaines écumes blanches, qui s'attachent indifféremment à toutes sortes de plantes. Nos Naturalistes jusqu'à Swammerdam & Poupart n'ont point connu la cause de ces écumes. Isidore de Séville, ainsi nommé, parce qu'il étoit archevêque de cette ville en 601, prélat estimable, mais mauvais physicien, s'est imaginé que c'étoit des crachats de coucou. Quelques-uns ont pensé que c'étoit la seve, le suc des plantes qui s'extravasoit. D'autres, comme Mouffet, que c'etoit une rosée écumeuse. D'autres enfin ont prétendu que ce sont des vapeurs qui s'élevent de quelques terres par la chaleur de l'atmosphere, & qui s'attachent aux plantes; mais toutes ces opinions ne sont que des erreurs.

M. Poupart a le premier découvert la véritable origine de cette écume printaniere dans les *Mémoires de l'académie des Sciences, année* 1705, ou au-moins il a le premier développé ce que Swammerdam n'avoit fait que conjecturer. Cet homme, né pour l'étude des insectes, patient pour les observer, adroit pour en faire la délicate anatomie quand la chose étoit possible, a prouvé que cette écume étoit l'ouvrage des *sauterelles* qu'il avoit décrites dans le *Journal des savans en* 1693.

Elles sont fort petites & sautent comme des puces d'où leur vient le nom qu'elles portent. Leurs piés de derriere n'excedent pas la hauteur de leurs dos, ainsi que font ceux des autres *sauterelles:* ils sont toujours pliés sous le ventre comme dans les puces, ce qui fait que les *sauterelles-puces* sautent extrèmement vîte, & sans perdre le moindre tems. Elles ont un aiguillon roide & fort pointu, avec lequel elles tirent le suc des plantes. Ce sont peut-être les seules especes de *sauterelles* qui ayent un aiguillon. Toutes les autres qui sont connues ont une bouche, des levres & des dents, avec lesquelles elles mangent les herbes & même la vigne.

Vos locustæ . . . . .
Ne meas lædatis vites; sunt enim teneræ.

Nos *sauterelles-puces* font des œufs, d'où naissent d'autres petites *sauterelles* qui sont enveloppées pendant quelque tems d'une fine membrane. Cette membrane est un fourreau qui a des yeux, des piés, des aîles, & d'autres organes qui sont les étuis de semblables parties du petit animal qu'elles renferment. Quand il sort de son œuf, il paroît comme un petit ver blanchâtre. Quelques jours après, il devient couleur de verd de pré, couleur que le suc des plantes, dont il se nourrit, pourroit bien lui communiquer. Alors il ressemble presque à un petit crapeau ou à une grenouille verte qui monte sur les arbres, & qu'on appelle pour cette raison *rana arborea*, grenouille d'arbre. Quoique cet insecte soit enveloppé d'une membrane, il ne laisse pas de marcher fort vîte & hardiment, mais il ne saute & ne vole point qu'il n'ait quitté sa pellicule.

Aussi-tôt qu'il est sorti de son œuf, il monte sur une plante qu'il touche avec son anus, pour y attacher une gouttellette de liqueur blanche & toute pleine d'air. Il en met une seconde auprès de la premiere, puis une troisieme, & il continue de la sorte jusqu'à ce qu'il soit tout enveloppé d'une grosse écume, dont il ne sort point qu'il ne soit devenu un animal parfait, c'est-à-dire qu'il ne soit délivré de la membrane qui l'environne.

Pour jetter cette écume, il fait une espece d'arc de la moitié de son corps, dont le ventre devient la convexité; il recommence à l'instant un autre arc opposé au premier, c'est-à-dire que son ventre devient concave de convexe qu'il étoit. A chaque fois qu'il fait cette double compression, il sort une petite écume de son anus, à laquelle il donne de l'étendue en la poussant de côté & d'autre avec ses piés.

M. Poupart a mis sur une jeune menthe plusieurs de ces petites *sauterelles*: les feuilles sur lesquelles elles firent leurs écumes ne grandirent point, & celles qui leur étoient opposées devinrent de leur grandeur naturelle; cela prouve que ces insectes vivent du suc des plantes, tandis qu'ils sont dans leurs écumes. Quand la jeune *sauterelle* est parvenue à une certaine grandeur, elle quitte son enveloppe qu'elle laisse dans l'écume, & elle saute dans la campagne: cette écume la garantit des ardeurs du soleil qui la pourroient dessécher. Elle la préserve encore des araignées qui la suceroient. Les laboureurs disent que ces écumes sont un présage de beau tems; mais c'est qu'elles ne paroissent que quand le tems est beau, car le mauvais tems les détruit. (*D. J.*)

Sauterelle, (*Coupe des pierres.*) instrument de bois composé de deux regles *B A*, *C A*, assemblées par un bout *A*, comme la tête d'un compas pour être mobiles, & propres à prendre l'ouverture de toutes sortes d'angles, rectilignes, droits, aigus ou obtus.

Ce récipiangle sert pour transporter sur la pierre ou sur le bois l'angle d'une encoignure ou d'un trait de l'équerre, il est plus usité dans la coupe des bois que dans celle des pierres, où l'on se sert pour la même fin du compas d'appareilleur, qui est une espece de *sauterelle*, à laquelle on a ajouté des pointes pour servir de fausse-équerre ou de compas, suivant les occurrences.

SAUTEUR, s. m. (*Littérature.*) les Grecs qui avoient placé la danse au rang des marches militaires en abusant de l'établissement de leur gymnase, la prostituerent aux baladins & à des gens méprisables, sans même lui faire changer de nom; alors l'art de faire des sauts & des tours de force fut un des quatre genres de la danse; mais il faut ajouter qu'on faisoit peu de cas de ce talent & de ceux qui l'exerçoient. Clistene refusa sa fille à Hippoclide pour avoir fini sa danse par l'imitation des postures baladines. On a trouvé à Nîmes une petite figure de bronze, qui représente un de ces *sauteurs*; la conformité qui s'y rencontre avec la pratique que nos voltigeurs suivent aujourd'hui, a une singularité qui frappe. Le tonnelet même que ces sortes de gens portent, ressemble à-peu de chose près à celui que l'on voit à cette figure. Le comte de Caylus, *antiq. greq. rom.* &c. *tome III.* (*D. J.*)

Sauteur, (*Manege.*) un *sauteur* est de deux especes, ou entre les piliers, ou en liberté. Le *sauteur entre les piliers* est un cheval auquel on apprend à faire des sauts entre les deux piliers. *Voyez* Saut. Le *sauteur en liberté* est celui à qui on apprend à faire le pas & le saut en appuyant le poinçon, ou en croisant la gaule par-derriere.

On met des trousse-queues aux *sauteurs*, pour leur tenir la queue en état, & l'empêcher de jouer & de faire paroître le *sauteur* large de croupe.

SAUTOIR, *terme d'Horlogerie*, c'est le nom d'une piece de la cadrature d'une montre ou d'une pendule à répétition; il est synonyme à *valet*. *Voyez* Valet.

Sautoir, *terme de Blason*, piece honorable de l'écu fait en forme de croix de saint André, qu'on appelle autrement *croix de Bourgogne*. Sa largeur ordinaire est le tiers de l'écu, quand elle est seule. Il y a des *sautoirs* alaisés, & des *sautoirs* en nombre qu'on pose en différens endroits de l'écu. Il s'en voit de chargés, d'accompagnés, d'engrelés, d'endenchés, d'échiquetés, & de panne comme vair & herminé, *Ménestrier*. (*D. J.*)

SAUTRIAUX, s. m. plur. (*Basse-lisserie.*) ce sont des especes de petits bâtons dont les basse-lissiers se servent pour attacher les lames où tiennent leurs lisses; ils sont dans la forme de ce qu'où appelle le *fléau dans une balance*; c'est la camperche qui les soutient. (*D. J.*)

SAUVAGAGI, s. m. (*Coton des Indes.*) toile de coton blanche qui vient des Indes orientales, particulierement de Surate. Les pieces de ces toiles ont treize à treize aunes & demie de long, sur cinq à huit de large. *Savary*. (*D. J.*)

SAUVAGE, ce mot sert *en matiere medicale* à distinguer les végétaux qui croissent naturellement dans les champs d'avec ceux que l'on cultive. Sur quoi il faut remarquer que cette distinction est essentielle, d'autant que les plantes *sauvages* ont pour l'ordinaire plus d'efficacité que celles qui sont cultivées.

Sauvage est encore une épithete dont l'on se sert en matiere médicale, pour désigner les animaux *sauvages*, & les distinguer de ceux qui sont privés.

Les animaux *sauvages* fournissent une meilleure nourriture que les domestiques, car les animaux privés ou domestiques sont d'un tempérament humide, nourris dans la mollesse & l'inaction, tandis que les *sauvages* ont la chair ferme & même grasse

D'ailleurs si l'exercice contribue à conserver la santé aux hommes, il fait le même effet parmi les animaux: les sels & les huiles sont plus exaltés dans la viande des animaux qui ont été laissés en liberté; ils sont plus sains & plus robustes, ils fournissent une nourriture meilleure aux personnes qui ont la force de le digérer; car le même exercice qui exalte leur sel & leur huile rend aussi leur chair plus ferme & plus dense.

Les médicamens tirés du regne animal sont comme les alimens plus efficaces & meilleurs lorsqu'ils sont tirés des animaux *sauvages*, que s'ils sont pris parmi les animaux domestiques. Tel est le bézoard animal, tel est la graisse d'ours; tels sont d'autres remedes tirés du regne animal, qui sont d'autant plus efficaces, qu'ils sont tirés des animaux les plus féroces & les moins apprivoisés.

SAUVAGE *ou* SAUVEMENT, (*Marine.*) on sousentend *faire le*: c'est s'employer à recouvrer les marchandises perdues par le naufrage ou jettées à la mer. Le tiers de ces marchandises appartient à ceux qui les sauvent.

On appelle *frais du sauvage* le payement qu'on donne à ceux qui sauvent quelque chose, ou la part qu'ils ont à ce qu'ils sauvent.

SAUVAGES, s. m. plur. (*Hist. mod.*) peuples barbares qui vivent sans lois, sans police, sans religion, & qui n'ont point d'habitation fixe.

Ce mot vient de l'italien *selvaggio*, dérivé de *salvaticus*, *selvaticus* & *silvaticus*, qui signifie la même chose que *sylvestris*, agreste, ou qui concerne les bois & les forêts, parce que les *sauvages* habitent ordinairement dans les forêts.

Une grande partie de l'Amérique est peuplée de *sauvages*, la plupart encore féroces, & qui se nourrissent de chair humaine. *Voyez* ANTROPOPHAGES.

Le P. de Charlevoix a traité fort-au-long des mœurs & coutumes de *sauvages* du Canada dans son journal d'un voyage d'Amérique, dont nous avons fait usage dans plusieurs articles de ce Dictionnaire.

SAUVAGES, (*Géog. mod.*) on appelle *sauvages* tous les peuples indiens qui ne sont point soumis au joug du pays, & qui vivent à-part.

Il y a cette différence entre les peuples *sauvages* & les peuples barbares, que les premiers sont de petites nations dispersées qui ne veulent point se réunir, au-lieu que les barbares s'unissent souvent, & cela se fait lorsqu'un chef en a soumis d'autres.

La liberté naturelle est le seul objet de la police des *sauvages*; avec cette liberté la nature & le climat dominent presque seuls chez eux. Occupés de la chasse ou de la vie pastorale, ils ne se chargent point de pratiques religieuses, & n'adoptent point de religion qui les ordonne.

Il se trouve plusieurs nations *sauvages* en Amérique, à cause des mauvais traitemens qu'elles ont éprouvés, & qu'elles craignent encore des Espagnols. Retirés dans les forêts & dans les montagnes, elles maintiennent leur liberté, & y trouvent des fruits en abondance. Si elles cultivent autour de leurs cabanes un morceau de terre, le mays y vient d'abord; enfin la chasse & la pêche achevent de les mettre en état de subsister.

Comme les peuples *sauvages* ne donnent point de cours aux eaux dans les lieux qu'ils habitent, ces lieux sont remplis de marécages où chaque troupe *sauvage* se cantonne, vit, multiplie & forme une petite nation. (*D. J.*)

SAUVAGEA, s. f. (*Botanique.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Le calice subsistant de la fleur est de cinq feuilles faites en lancettes pointues; la fleur est à cinq pétales plats, droits, obtus, échancrés, & plus longs que les feuilles du calice. Les étamines sont des filets nombreux, chevelus, qui ont la moitié de la longueur de la fleur; leurs bossettes sont simples; le germe du pistil est enseveli dans le calice; le stile est court; les stigma sont au nombre de six, oblongs, & de la longueur du stile: le fruit est une capsule ovale, couverte, à une seule loge; l'enveloppe de la fleur & la capsule s'ouvrent horisontalement au milieu; les graines sont petites & nombreuses. Linn. *gen. plant. p.* 240. (*D. J.*)

SAUVAGEON, s. m. (*Jardinage.*) est le même que *sujet*, que *franc*. *Voyez* SUJET.

SAUVAGINE, s. f. (*Pelleterie.*) nom que l'on donne aux peaux non apprêtées de certains animaux sauvages qui se trouvent communément en France, tels que peuvent être les renards, les lievres, les blaireaux; les putois, les fouines, les belettes; & la *sauvagine* n'est regardée que comme une pelleterie commune qui ne s'emploie que pour les fourrures de peu d'importance. *Savary.* (*D. J.*)

SAUVAGUZÉES, s. m. pl. (*coton des Indes.*) ce sont des toiles blanches de coton qui viennent des Indes orientales. Il y en a, qu'on appelle *balazées*, qui se fabriquent à Surate, & d'autres que l'on nomme *sauvaguzées-dontis*. Elles ont treize aunes & demie sur deux tiers de large. *Dict. de Comm.*

SAUVE-GARDE, s. m. (*Hist. nat.*) c'est le nom que les Hollandois établis à Surinam, donnent à une espece de serpent, qui differe des serpens ordinaires, des lézards & de l'ignane; il vient d'un œuf, comme les lézards; ses écailles sont menues & lissés; il se nourrit des œufs d'oiseau qu'il va manger dans leurs nids: lorsqu'il veut pondre les siens, il forme un creux sur le bord des rivieres, & il les laisse éclorre à la chaleur du soleil; ses œufs sont de la grosseur de ceux d'une oie, mais plus alongés; les Indiens ne font aucune difficulté d'en manger. Mademoiselle Mérian, qui nous donne la description de cet animal, n'a pas pu éclaircir davantage la nature; elle nous laisse dans l'incertitude si elle parle d'un crocodile ou cayman, d'un serpent ou d'un lézard.

SAUVE-GARDE, s. f. (*Jurisprud.*) sont des lettres données à quelqu'un, par lesquelles on les met sous sa protection, avec défenses à toutes personnes de le troubler ni empêcher, sous certaines peines, & d'être déclaré infracteur de la *sauve-garde*. Il y a des *sauve-gardes* pour la personne en quelque lieu qu'elle aille; il y en a qui sont spécialement pour les maisons & biens, pour empêcher qu'il n'y soit fait aucun dommage, & pour empêcher le propriétaire du logement des gens de guerre.

Il est parlé de ces *sauve-gardes* dans plusieurs coutumes, & dans le recueil des ordonnances de la troisieme race, on trouve nombre de lettres de *sauve-garde* données à des abbayes & autres églises.

La *sauve-garde* peut-être accordée par le roi, ou par les juges, soit royaux, ou des seigneurs.

On entend quelquefois par *sauve-garde*, une plaque de fer apposée sur la porte d'une maison, sur laquelle sont les armes du roi ou de quelqu'autre seigneur, avec ce mot *sauve-garde*; ces panonceaux ne sont pas la *sauve-garde* même, ils ne sont qu'un signe extérieur qui annonce que le propriétaire de la maison est sous la *sauve-garde* du roi ou de quelqu'autre seigneur. *Voyez le glossaire* de M. de Lauriere & *le mot* SAUF-CONDUIT. (*A*)

SAUVE-GARDE, (*Art milit.*) c'est, à la guerre, la protection que le général accorde à des particuliers pour conserver leurs châteaux, maisons ou terres, & les mettre à l'abri du pillage. Le garde ou le soldat qui va résider dans ces lieux, se nomme aussi *sauve-garde*. Il a un ordre par écrit contenant l'intention du général. Il est défendu, sous peine de la vie, d'entrer dans les lieux où sont envoyés les *sauve-gardes*, & de leur faire aucune violence. Le profit des *sauve-gardes* appartient au général, & il peut les étendre autant qu'il le juge à propos. Cependant le trop grand nombre de *sauve-gardes* est au détriment de l'armée, qui se trouve privée de tout ce que les lieux conservés pourroient lui fournir. Lorsqu'un lieu où il y a des *sauve-gardes* se trouve surpris par l'ennemi, les *sauve-gardes* ne sont pas prisonniers de guerre. (*q*)

SAUVE-GARDE, *ou* TIRE-VEILLE, (*Marine.*) c'est une corde amarrée au bas du beaupré, & qui montant à la hune de misaine, en descend pour s'amarrer aux barres de la hune de beaupré. Elle sert aux matelots qui font quelques manœuvres de la civadiere & du tourmentin, pour marcher en sûreté sur le mât de beaupré.

Sauve-garde du gouvernail, est un bout de corde qui traverse la meche du gouvernail, & qui est arrêtée à l'arcasse du vaisseau.

Les *Sauve-gardes* sont aussi deux cordes posées depuis l'extrémité de l'éperon jusqu'aux sous-barres des bossoirs, & qui servent à empêcher que les matelots, qui sont dans l'éperon pendant les tempêtes, ne tombent à la mer.

SAUVEL, LE, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans l'Alsace. Elle a sa source au mont de Vosge, & se jette dans le Rhein, entre Strasbourg & Offendorf.

SAUVEMENT, s. m. *terme de Commerce de mer*; on

on dit qu'un vaisseau marchand est arrivé en bon *sauvement*, pour dire qu'il est arrivé à bon port sans aucun accident. *Dict. de Comm. & de Trévoux*.

SAUVEMENT DROIT DE, (*Droit féodal.*) c'étoit autrefois un droit qui consistoit en la vingtieme partie du blé & du vin que les habitans étoient tenus de donner à leur seigneur, à la charge de construire & entretenir à ses dépens les murailles du bourg pour leur sûreté & la conservation de leurs biens. (*D. J.*)

SAUVER, v. act. (*Gramm.*) c'est préserver, garantir de quelque cause de ruine, de perte & de destruction. Ce médecin m'a *sauvé* d'une grande maladie; je lui ai *sauvé* la vie dans cette occasion; on l'a *sauvé* des mains de la justice. *Sauvez* du-moins les apparences; *sauvez* la voie. Je vous *sauverai* les cinq blouses. Je ne sai comment il se *sauvera* de ce marché; cela me *sauvera* un travail infini. Il s'est *sauvé* à la nage. Il est venu pour *sauver* tous les hommes. *Sauvez* moi de la mort éternelle. *Sauve* qui peut.

SAUVER LE, (*Géog. mod.*) ou le *Sur*; riviere de France, en Alsace. Elle prend sa source dans les montagnes, aux confins des pays réunis de la Lorraine. Elle traverse par deux bras la forêt de Haguenau, & se joignant ensuite en un seul canal, elle se perd dans le Rhein, entre le Fort-Louis & Seltz. (*D. J.*)

SAUVER, *en Musique*, *sauver* une dissonance, c'est la résoudre, selon les regles, sur une consonance de l'accord suivant. Il y a pour cela une marche prescrite, & à la basse fondamentale de l'accord dissonant, & à la partie qui forme la dissonance. On ne peut trouver aucune maniere de *sauver* qui ne soit dérivée d'un acte de cadence; c'est donc par l'espece de la cadence qu'est déterminé le mouvement de la basse fondamentale. *Voyez* CADENCE.

A l'égard de la partie qui forme la dissonance, elle ne doit ni rester en place, ni marcher par degré disjoint, mais elle doit monter ou descendre diatoniquement, selon la nature de la dissonance. Les maîtres disent que les dissonances majeures doivent monter, & les mineures descendre, ce qui n'est pas général, puisqu'une septieme, quoique majeure, ne doit point monter, mais descendre, si ce n'est dans l'accord appellé fort incorrectement *accord* de *septieme superflue*; il vaut donc mieux dire que toute dissonance dérivée de la septieme, doit descendre, & dérivée de la sixte aujoutée, monter. C'est-là une regle vraiment générale, & qui ne souffre aucune exception. Il en est de même de la loi de *sauver* la dissonance. Il y a des dissonances qu'on peut ne pas préparer, mais il n'y en a aucune qui ne doive se *sauver*.

Dans les accords par supposition, un même accord fournit souvent deux dissonances, comme la septieme & la neuvieme, la neuvieme & la quarte; alors elles ont dû se préparer, & doivent se *sauver* toutes deux. C'est qu'il faut avoir égard à tout ce qui dissonne, non-seulement sur la basse fondamentale, mais encore sur la basse continue. (*S*)

SAUVER, *voyez* SAUVAGE.

SAUVERABANS *ou* TORDES, s. m. (*Marine.*) anneaux de corde qu'on met près de chaque bout des grandes vergues, afin d'empêcher que les rabans ne soient coupés par les écoutes des hunes.

SAUVE-VIE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *ruta muraria*; genre de plante dont les familles ressemblent en quelque sorte à celles de la rue des jardins. *Voyez* RUE, Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

SAUVES, (*Géog. mod.*) petite ville, ou, pour mieux dire, bourg de France, dans le bas Languedoc, sur la Vidourle, à 3 lieues au nord d'Anduze, au diocèse d'Alais, avec une abbaye de bénédictins, fondée l'an 1029, & un viguier perpétuel que saint Louis y établit en 1236. *Long.* 23. 9. *lat.* 43. 41.

SAUVETAT, LA, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourg de France. *Voyez* SALVETAT, *la*.

SAUVETERRE, (*Geog. mod.*) nom de deux petites villes de France, l'une dans le Béarn, à 7 lieues de Pau, & l'autre dans le pays de Comminges, à peu de distance de Lombez. (*D. J.*)

SAUVEUR LE VICOMTE, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, en Normandie, au diocèse de Coutances, sur la riviere d'Ouve, à 6 lieues de Cherbourg au midi, avec une abbaye d'hommes de l'ordre de saint Benoit, fondée l'an 1048.

SAUVEUR, (*Critique sacrée.*) σωτὴρ en grec, en latin *salvator*; celui qui sauve la vie, ou qui délivre de quelques grands maux; c'est en ce sens que Joseph est appellé *le sauveur du monde*, pour avoir garanti l'Egypte de la famine en faisant à propos de grands amas de grains dans les greniers du roi. *Gen. lxj.* 45. L'Ecriture donne aussi ce nom à ceux qui ont tiré les Israélites d'entre les mains de leurs ennemis. *II. Esd. ix.* 27. Ainsi Josué, David, les Juges, Salomon, Josias, Mathatias ont reçu des Juifs le nom de *sauveur*. C'est à Jesus-Christ seul que ce beau titre appartient par excellence. (*D. J.*)

SAUVEUR, (*Art numismat.*) σωτὴρ ou σώτειρα; on voit les *dieux sauveurs* dans les médailles. Il est fait mention dans Sophocle des sacrifices qu'on célébroit tous les mois à Argos aux *dieux sauveurs*; mais l'épithete de *soter* & de *sotera* est donnée pareillement à des déesses, Cybele, Vénus, Diane, Cérès, Proserpine, Thémis, la Fortune & autres qui portent chacune le nom de *déesse salutaire*.

Le même titre est accordé, à leur exemple, à des reines, comme à Bérénice, Cléopatre; & à des impératrices, comme à Faustine. Il y a d'elle un beau médaillon du cabinet du roi de France, représentant Cybele dans un temple de lions; aux deux côtés de son siege est Atis debout devant un pin, & pour inscription on lit, *Matri deûm salutari*.

Pareillement le nom de *dieu sauveur* θεὸς σωτὴρ ne se donnoit pas seulement au grand dieu Jupiter, *Jovis soteri*, & à d'autres divinités de l'un & l'autre sexe, mais à des rois & à des reines de Syrie, d'Egypte, *&c.* ainsi que d'anciens monumens, & particulierement des médailles le justifient. De plus la flatterie des peuples communiqua le même titre de *soter* ou de *sauveur*, a des empereurs vivans, même à ceux d'entr'eux les plus indignes d'un tel honneur. Il y a une médaille portant d'un côté la tête de Neron, & de l'autre une inscription greque au milieu d'une couronne de laurier. Cette inscription dit, *au sauveur du monde*; au-dessous est une demi-lune: mais consultez sur ce sujet M. Spanheim, vous y trouverez beaucoup de particularités curieuses.

Le même titre de σωτὴρ fut donné par les Grecs à l'empereur Hadrien, comme il paroit par les inscriptions; cependant ce titre tout fastueux qu'il étoit, cessa presque d'être une distinction par le fréquent usage qu'on en avoit fait. On sait que Ptolomée I. roi d'Egypte, Antiochus I. Démétrius I. & Démétrius III. rois de Syrie, l'avoient pris sur leurs médailles, & qu'on l'avoit accordé à plusieurs autres rois grecs qui ne firent aucun effort pour le mériter. Enfin dans ce genre de flatterie, les Grecs & les Romains n'avoient rien à se reprocher. (*D. J.*)

SAUVEUR, *ordre de saint*, (*Théologie.*) est le nom d'un ordre de religieuses, fondé par sainte Brigite, environ l'an 1344, & ainsi appellé parce que la commune opinion étoit que dans des revelations faites à cette sainte, Jesus-Christ lui-même lui en avoit donné la regle & les institutions; on les appelle aussi *brigitines* ou *bridgetines*, du nom de leur fondatrice.

Voici ce qu'on raconte de leur origine. Guelphe, prince de Baviere, mari de sainte Brigite, étant mort à Arras à son retour de Galice, sa veuve touchée d'un mouvement de dévotion résolut d'entrer dans un monastere, & pour cela fonda celui de *saint Sauveur* à Western, dans le diocèse de Linkoping en Suede, où elle a son tombeau.

Par les constitutions de cet ordre, les religieuses sont particulierement consacrées au service de la Vierge, & les religieux chargés d'assister spirituellement les malades, & d'administrer les sacremens, en cas de nécessité.

Le nombre des religieuses dans chaque couvent est fixé à soixante, & celui des moines à treize comme les apôtres, en supposant que saint Paul est le treizieme. Un d'entre eux étoit prêtre, quatre diacres, pour représenter les quatre docteurs de l'Eglise, & les huit autres convers; mais ils ne devoient être en tout que soixante & douze, pour figurer les soixante & douze disciples de Jesus-Christ. Si l'on en excepte ces circonstances & la forme de leur habit, ils suivent dans tout le reste la regle de saint Augustin. Cet ordre fut approuvé par Urbain V. & par ses successeurs; & en 1603 Clément VIII. y fit quelques changemens en faveur de deux monasteres qui commençoient alors à s'établir en Flandre.

SAUVEUR, *saint*, congrégation de chanoines en Italie, qui portent le nom de *scopetini*, & qui furent fondés en 1408 par le bien heureux Etienne, religieux de l'ordre de saint Augustin. Leur premier établissement se fit dans l'église de *saint Sauveur* près de Sienne, & c'est de-là qu'ils ont tiré le nom qu'on leur

don-

donne; celui de *scopetini* vient de l'église de saint Donat de Scopete qu'ils obtinrent à Florence, sous le pontificat de Martin V. Morery, *Dict. t. V. lettre* S. *pag.* 458. (1)

SAUVEUR DE MONTEZAT, *saint*, (*Ordre milit.*) Mariana, *liv. XV. ch. xvj.* dit que cet ordre militaire a été institué par Alphonse, roi d'Arragon dans le royaume de Valence l'an 1317, que les biens des templiers furent donnés aux chevaliers, lesquels furent unis à l'ordre de Calatrava; mais ensorte néanmoins qu'ils auroient leur grand-maître particulier, & qu'ils porteroient une croix rouge sur un manteau blanc. Dom Joseph Michieli, l'abbé Justiniani, & le pere Helyot, ont parlé les uns & les autres diversement & fort peu exactement de cet ordre. (*D. J.*)

SAUVEURS, *en termes de Commerce de mer*; signifie ceux qui ont sauvé ou pêché des marchandises perdues en mer, soit par le naufrage, soit par le jet arrivé pendant la tempête, & auxquels les ordonnances de la marine de France attribuent le tiers des effets sauvés. *Diction. de comm.*

SAVUS, (*Géog. anc.*) *Savus* dans Strabon & Dion Cassius; *Sabus* dans Justin; *Saüs* dans Pline & Ptolomée, fleuve de la Pannonie qui tombe dans le Danube; il est aujourd'hui connu sous le nom de *Save*.

Les anciens parlent aussi d'un autre *Savus*, fleuve de la Mauritanie césarienie. Ptolomée, *liv. IV. ch. ij.* met son embouchure sur la côte septentrionale, entre Icosium & Rustionum; le nom moderne selon Marmol, est Saffaya. (*D. J.*)

SAVUTO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citerieure; elle prend sa source au sud-est de Cosenza, & se rend dans la mer au-dessus de Martorano; c'est l'*Ocinarus* de Lycophron. (*D. J.*)

SAWE *ou* SOWE, (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, dans Staffordshire. Elle prend sa source près d'Eccles-hall, & après avoir arrosé Stafford, elle se jette dans le Trent, près de Ticke's-all. (*D. J.*)

SAWA, (*Hist. anc.*) divinité des anciens arabes idolâtres, qu'ils adoroient sous la figure d'une femme.

SAWBON, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans le royaume de Brampour, à 7 lieues de la ville de Caddor. Les caravanes qui vont de Brampour, de Bengale, & de Cambaye à Agra, passent par cette ville.

SAX *ou* SACHS, s. m. (*Hist. anc.*) c'est ainsi que quelques anciens peuples de Germanie nommoient un poignard ou un sabre fort court, dont ils se servoient à la guerre; on croit que c'est du nom de cette arme que vient le nom des Saxons.

SAXATILE, adj. (*Gram. Pêche.*) qui habite les rochers, les pierres & les cailloux; on dit, un poisson *saxatile*.

SAXAVA, (*Géog. mod.*) ville de Perse, dans une plaine sablonneuse, à deux ou trois journées de caravane de Sultanie. Paul Lucas est le seul qui en parle; & comme c'est un voyageur romancier, il nous donne *Saxava* pour une grande ville, autrefois superbe, qui a près de 2 milles de tour. (*D. J.*)

SAXE, (*Géog. mod.*) grand pays d'Allemagne, dans sa partie septentrionale, & qui étoit autrefois beaucoup plus étendu qu'il n'est à-présent. On le divise aujourd'hui en *Saxe* proprement dite, en duché de *Saxe*, qui comprend tous les états de l'électorat de ce nom; & en *Saxe* dans toute son étendue, qui comprend le cercle de la haute *Saxe*, & le cercle de la basse *Saxe*. *Voyez ces trois mots*.

L'ancienne *Saxe* renfermoit, vers le tems de la décadence de l'empire, cette vaste étendue de pays qui est entre l'Oder, la Sala, l'Issel, & la mer Germanique. Les peuples qui l'habitoient se sont rendus fameux par leurs conquêtes. Ils étoient partagés en trois nations principales, qui étoient les Saxons ostphaliens, les Saxons westphaliens, & les Saxons angrivariens; & ces trois nations se divisoient en plusieurs autres qui avoient chacune leurs princes, mais on observoit par-tout les mêmes lois & les mêmes coutumes.

Comme les Saxons naissoient pour ainsi-dire guerriers; ils avoient presque toujours les armes à la main; & comme ils étoient jaloux de leur liberté, ils ne pouvoient souffrir de domination étrangere.

C'est pour cela qu'ils firent si long-tems la guerre, & qu'ils furent si opiniâtres à se défendre contre les rois de France, particulierement contre Charlemagne. Hatterie est le plus ancien roi de *Saxe* dont il soit parlé dans l'histoire. Il défit Borbista, roi des Goths, qui avoit fait une irruption dans ses états. Il eut pour successeur Anseric II. son fils, qui regna vers le tems de la naissance de Jesus-Christ.

Il est impossible de connoître l'histoire des rois saxons de ce tems-là, & tous les auteurs qui s'y sont attachés, comme Spangenberg, Fabricius, Kranstus, & autres, n'ont pû y réussir. On sait seulement que les princes de ce pays firent des conquêtes éloignées. Les uns porterent leurs armes en Espagne, & les autres dans les Gaules; mais Hengiste passa dans la grande Bretagne au secours des insulaires, l'an 445; & après avoir vaincu les Pictes & les Scots qui leur faisoient la guerre, il s'empara de la plus grande partie de cette île. De lui descendirent les rois de Kent, de Sussex, d'East-Angles, d'Essex, de Murcie, de Northumberland, & de Wessex, dont la postérité finit à Edouard III. l'an 1066, après y avoir regné près de six cens ans.

Thierry I. fils aîné de Clovis, Theodebert I. Clotaire I. Clotaire II. eurent de longues guerres, sans beaucoup de succès, contre les Saxons qui étoient descendus dans la Gaule belgique. Charles Martel les combattit durant vingt ans. Pepin leur fit la guerre trois fois en dix ans; enfin Charlemagne, après une guerre de trente-deux ans, les subjugua, leur fit embrasser le christianisme de force, & fonda dans leur pays les archevêchés de Magdebourg & de Breme, & les évêchés de Paderborn, de Munster, d'Osnabrug, de

(1) Il n'est point vrai que les Chanoines de S. *Sauveur* aient *été fondés en* 1408. *par le bienheureux Etienne &c.* Gregoire XII. fit Chanoines reguliers les religieux de l'ordre de S. Augustin du Monastere situé dans un lieu solitaire, peu distant de l'endroit appellé en latin *Ilicetum* ou *sylva lacus*, & en italien *Leceto*, & cela pour les remembrer de la grande Religion des Hermitages de S. Augustin, & pour reformer en même tems par ce moyen l'ordre des chanoines regaliers, pour lequel ce Pape s'interessoit d'une maniere particuliere, parce qu'il en avoit été lui-même. Le bienheureux *Etienne* dont il est ici question étoit du nombre de ces religieux, & il fut même un de ceux, à qui le Pontife lui-même donna l'habit de chanoines reguliers. Ce fut donc Gregoire XII. qui fut leur Instituteur, & qui leur donna le titre de Chanoines reguliers du S. *Sauveur* in *sylva lacus*, du nom du couvent qu'ils habitoient, quand ils etoient Hermites, nom qu'ils perdirent peu de tems après leur métamorphose en chanoines. Long tems après ils obtinrent de la charité & pieté de Gui-Antoine Comte d'Urbin & Seigneur de Gubbio le monastere de S. Ambroise au voisinage de Gubbio, d'où leur vint le surnom d'Ambrosiens. Jusques-là on peut les regarder comme faisant congregation distincte & separée, mais dans cet état ils ne sont pas les Instituteurs de la congregation du S. *Sauveur*, à present florissante en Italie. François Ghisilieri d'une illustre famille de Bologne, lors prieur des chanoines reguliers de S. Marie du Rhin, près de Bologne, resta seul de cette ancienne & célebre congrégation, tous ses compagnons ayant été les victimes ou de la guerre ou de la peste, qui dans ce tems-là ravagerent plusieurs contrées de l'Italie. Ayant envie de perpetuer sa congrégation & son Institut, il proposa aux Ambrosiens de s'unir à lui, à l'effet de maintenir avec lui & sous sa direction la continuation de la congrégation du Rhin & du S. *Sauveur* de Bologne, monastere où il étoit alors seul, & parconséquent sur le point de s'éteindre. La proposition fut acceptée. Les Ambrosiens laisserent leurs constitutions & leurs habits, pour embrasser l'institut de François Ghisilieri & prendre son habit. C'est-à-dire celui de Chanoines du Rhin & se soumirent à son obéissance, sa vie durant. Ils ne firent donc que passer d'une congregation à une autre pour en être le restaurateurs & le soutien, en un mot pour en continuer l'existence, & non pour en détruire l'origine, qui se perd dans la plus reculée antiquité; car on en trouve des traces jusques dans le onzieme siécle. Voilà la veritable Genéalogie de cette congrégation, & non celle qui est désignée dans le present article. Elle s'appelle congrégation du S. *Sauveur*, non du nom de l'Eglise du S. *Sauveur* près de Sienne, vulgairement appellée *in sylva lacus*: mais de celui de l'Eglise & du monastere du S. *Sauveur* de Bologne, qui étoit comme l'hospice des Chanoines reguliers de Sainte Marie du Rhin. Toutes les Bulles & autres actes publics en font foi authentique; elle y est expressément dénommée Congrégation des Chanoines reguliers de Sainte Marie du Rhin, ou du S. *Sauveur* de Bologne. Pour ce qui est du nom de *Scopetini*, l'époque & l'origine, en est bien & fidelement rapportée, mais ce n'est que d'après le vulgaire qu'il s'est maintenu, n'en étant fait aucune mention dans les actes publics. Le lecteur peut consulter sur tout cela l'ouvrage du savant Trombelli Chanoine & abbé ex-général de la même congrégation; il est intitulé: *Memorie Istoriche concernenti le due Canoniche di S. Maria di Reno, e di S. Salvatore, assieme unite In Bologna* 1752. Il y parle encore de plusieurs grands hommes qui ont fleuri dans la congrégation. C'est un fleuve d'érudition, qui deborde de tous côtés. (Z)

de Hildesheim, de Ferden, de Minden, & d'Halberſtad.

La *Saxe* ne renfermoit pas ſeulement autrefois les archevêchés & évêchés que nous venons de nommer, mais elle en contenoit encore d'autres; outre les margraviats de Brandebourg, de Luſace, & de Miſnie, la principauté d'Anhalt, les duchés de Brunſwig, de Lunebourg, pluſieurs comtés, la principauté d'Ooſt-Friſe, & les pays de Friſe, de Groningue; & d'Over-Iſſel; tous ces états faiſoient originairement partie de la *Saxe*.

La plûpart furent long-tems poſſédés par des princes ſaxons, & à meſure qu'ils changerent de maître ils changerent auſſi de nom; enfin l'empereur Maximilien I. ayant diviſé l'Allemagne en dix cercles, pour en rendre le gouvernement moins confus, comprit preſque tous les états qui dépendoient autrefois de la *Saxe*, avec divers autres, dans deux cercles qu'il fit nommer *cercle de la haute*, & *cercle de la baſſe Saxe*. (*D. J.*)

SAXE, *le cercle de la haute*, (*Géog. mod.*) le cercle de la *haute Saxe* contient les électorats de *Saxe* & de Brandebourg, les duchés de Poméranie, de *Saxe*-Altenbourg, de *Saxe*-Weimar, de *Saxe*-Gotha, de *Saxe*-Cobourg, de *Saxe*-Eyſenach, la principauté d'Anhalt, les évêchés de Meiſſen, de Mersbourg, de Naubourg, de Camin, & un grand nombre d'autres ſouverainetés. L'électeur de *Saxe* en eſt le directeur; ſon contingent eſt de 277 cavaliers, & de 1167 fantaſſins, ou de 7992 florins par mois. (*D. J.*)

SAXE, *le cercle de la baſſe*, (*Géog. mod.*) le cercle de la *baſſe-Saxe* eſt compoſé de l'évêché de Hildesheim, des duchés de Brunſwick, de Mecklenbourg, de Holſtein, de Magdebourg, de la principauté de Halberſtat, de l'évêché de Lubeck, des duchés de Brunſwick-Zell, de Wolfenbutel, de Holſtein Gottorp, de *Saxe* Lawenbourg, & des villes de Lubeck, de Breme, de Goſlar, de Mulhauſen, de Northauſen, *&c.* Le roi de Pruſſe, comme duc de Magdebourg, & l'électeur d'Hanovre, comme duc de Breme, ſont directeurs de ce cercle. Son contingent eſt de 330 cavaliers, & 1277 fantaſſins, ou 8992 florins par mois. (*D. J.*)

SAXE, *le duché de*, (*Géog. mod.*) on comprend ordinairement ſous le nom de *duché de Saxe*, tous les états qui compoſent l'électorat de ce nom; ils ſont ſitués au milieu de l'Allemagne, & très-peuplés; ils renferment beaucoup de nobleſſe, & un grand nombre de bonnes villes; la juſtice s'y adminiſtre principalement ſelon le droit ſaxon, qu'on y ſuit depuis pluſieurs ſiecles. *Voyez* DROIT SAXON.

Le duché de *Saxe* eſt borné au nord, par le margraviat de Brandebourg, au midi par la Miſnie, au levant par la baſſe-Luſace, & au couchant par la principauté d'Anhalt; on lui donne environ 13 lieues d'Allemagne de largeur, & 15 de longueur; il eſt arroſé de groſſes rivieres, qui y entretiennent un grand commerce, dont le principal eſt celui des mines; l'Elbe le coupe en deux parties inégales, car celle qui eſt à l'orient, eſt beaucoup plus grande que l'autre; le pays conſiſte en campagnes, qui fourniſſent preſque toutes les choſes neceſſaire à la vie, & du blé en abondance; mais le bois y manque, ce qui oblige les habitans d'en tirer de la Luſace, & des frontieres de Brandebourg.

C'eſt dans ce duché que le luthéraniſme a pris naiſſance; Wittemberg en eſt la capitale; cependant l'électeur de *Saxe* fait ſa réſidence à Dreſde, capitale de la Miſnie. (*D. J.*)

SAXETANUM, ou *SAXETANUM*, (*Géog. anc.*) ville d'Eſpagne, dans la Bétique. L'itinéraire d'Antonin la marque entre Margis & Caviculum, à 38 milles du premier de ces lieux, & à 16 milles du ſecond. *Saxetanum* eſt ſelon les apparences, la *Sexitania* de Ptolomée. (*D. J.*)

SAXIFRAGE, *ſaxifraga*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le calice de cette fleur eſt profondement découpé; le piſtil ſort du calice; il a ordinairement deux cornes, & il devient dans la ſuite, avec le calice, un fruit arrondi, qui a comme le piſtil deux cornes & deux capſules; ce fruit renferme des ſemences ordinairement fort menues. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SAXIFRAGE DORÉE, *chryſoplenium*; genre de plante à fleur monopétale, découpée en rayons, cette fleur n'a point de calice; le piſtil ſort du centre & devient dans la ſuite une capſule membraneuſe & diviſée en deux cornes; cette capſule s'ouvre en deux parties, & renferme des ſemences ordinairement aſſez menues. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SAXIFRAGE, (*Mat. méd.*) on connoit ſous ce nom, dans les boutiques, outre la grande *ſaxifrage*, grande pimprenelle-*ſaxifrage* ou boucage; & la petite pimprenelle-*ſaxifrage* ou petite boucage, dont il eſt parlé à l'*article* BOUCAGE, *voyez cet article*. Pluſieurs autres plantes, ſavoir la *ſaxifrage* blanche, *ſaxifragia rotundifolia alba*; la *ſaxifrage* des Anglois, ou des prés, & la *ſaxifrage* ordinaire, ou la caſſe-pierre. *Lignis minor ſaxifraga*. Pluk. & *inſt. rei herb.*

Ce ne ſont que les racines de ces trois plantes qui ſont d'uſage; on les a regardées comme propres à briſer la pierre dans la veſſie; & c'eſt de cette prétendue proprieté qu'elles ont vraiſſemblablement tiré leur nom; leur vertu diurétique, & leur vertu emmenagogue ſont plus réelles; on les fait entrer quelquefois à ce titre dans les bouillons & les apoſèmes apéritifs & diurétiques, & dans ceux qu'on fait avaler quelquefois par deſſus des bois, ou des poudres emménagogues; ces racines peuvent ſe donner auſſi en infuſion ou en ſubſtance dans du vin blanc. En général, ces remedes ne ſont pas fort uſités.

La ſemence de la *ſaxifrage* ordinaire, ou de la caſſe-pierre, entre dans la bénédicte laxative de la pharmacopée de Paris. (*b*)

Les riverains pêcheurs du reſſort de l'amirauté de Fécamp, cueillent cette herbe, qui croit en abondance ſur les falaiſes dont leurs côtes ſont bordées; ils font de cette herbe, qu'on eſtime des meilleures, des ſalaiſons qui ſe tranſportent dans les grandes villes; mais comme les falaiſes ſont extrèmement hautes, ils y deſcendent au moyen d'une corde établie au haut de falaiſe, & tenue par des hommes qui la conduiſent à la voix de celui qui cueille la perce-pierre; ces cordes qui ſont groſſes comme un petit cablot, ne ſont ni tannées ni gauderonnées, pour être plus ſouples & plus maniables; elles ſont formées de cœur de chanvre, pour la ſureté des perſonnes qui s'expoſent à ce travail, qui n'eſt pas ſans danger.

SAXONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Ptolomée, *l. II. c. xj.* les place au midi de la Cherſonèſe Cimbrique; ils étoient ſéparés des *Pharodini* par le fleuve *Chaluſus*, des *Cauchi* par l'Elbe, & habitoient le Holſtein.

Laſſés de vivre entre des bois & des marais, dans des terres ſtériles, & jaloux des expéditions que leurs voiſins avoient faites dans les provinces de l'empire romain, ils ſe liguerent avec les Chéruſques, & firent enſemble pluſieurs courſes juſqu'au Rhin, d'où ils revinrent toujours chargés de butin. Ces ſuccès les animerent à de nouvelles entrepriſes; ils ravagerent le pays des Chamaves, & comme ils vouloient ſe joindre aux Francs, pour paſſer avec eux dans la Gaule belgique, l'empereur Valentinien les prévint & les défit.

Cette déroute les obligea de retourner dans leurs anciennes demeures, où s'étant multipliés de nouveau, ils ſe partagerent en deux corps; les uns paſſerent ſous la conduite d'Hengis, dans la grande Bretagne, où ils furent appellés par les inſulaires, pour les défendre contre les Pictes & les Scots; ils y accoururent, & avec les tems, ils s'y établirent par la force des armes. Les autres s'emparerent des pays aux environs de l'Elbe, & profitant des troubles & des guerres civiles qui déchiroient l'empire, ils y fonderent une monarchie qui eut durant long-tems des rois particuliers. En un mot, ils ſe rendirent redoutables à leurs voiſins, dont ils ſoumirent la plus grande partie; on entreprit ſouvent, ſans ſuccès, de les ſubjuguer; enfin Charlemagne en vint à-bout, après une guerre de trente ans, pendant laquelle ils lui donnerent beaucoup d'exercice. *Voyez* SAXE & SAXONS. (*D. J.*)

SAXONICUM LITTUS, (*Géog. anc.*) la notice des dignités de l'empire, *ſect.* 34. 38. 52. 61. & 62. nomme ainſi la partie orientale du pays de Kent en Angleterre. On ne peut douter qu'elle ne deſigne cette province, puiſqu'elle y met les villes de Dubris & de Ritupis, avec les autres places de l'ancien *Cantium*. La même notice comprend auſſi ſous le nom de *littus-Saxonicum*, la côte de la ſeconde Belgique, & celle de la Gaule lyonnoiſe, du côté qu'elle étoit oppoſée au Cantium; car elle met ſur cette

côte les Armoriques, les Osismiens, les Abrincates, les Vénetes & les Nerviens, de même que les villes *Rhotomaques*, *Flavia*, *Constantia*, & autres, qu'elle dit situées sur le rivage saxon. Il n'y a point à douter que ce nom n'eût été donné à ces côtes, parce qu'elles étoient souvent pillées & ravagées par les pirates saxons. (*D. J.*)

SAXONNE Langue, (*Hist. des lang. de l'Eur.*) la langue *saxonne* est très-peu connue, & les monumens qui en restent, sont en petit nombre. Lorsque les Saxons eurent soumis les Bretons, & les eurent rendus comme étrangers dans leur propre pays; les conquérans mépriserent bientôt eux-mêmes la langue qu'ils y avoient apportée. Dès l'année 652, dit un de leurs historiens, bien des gens de notre île furent envoyés dans les monasteres de France, pour y être élevés, & pour apprendre la langue de ce pays là; sous le regne d'Edouard le confesseur, il passa un grand nombre de Normands à sa cour, qui y introduisirent leur langue & leurs manieres; enfin après la conquête de Guillaume I. toutes les lois furent rendues en françois, & tous les enfans apprirent le normand; le caractere saxon dont on s'étoit servi dans tous les écrits, fut négligé, & dans le regne suivant, il devint si fort hors d'usage, qu'il n'y avoit plus que de vieilles gens qui fussent en état de le lire.

Il est vrai qu'Henri I. donna en caracteres saxons, à Guillaume, archevêque de Cantorbery, une charte, par laquelle il le confirmoit dans la jouissance de son siege; mais on ne connoit guere que ce seul exemple de l'emploi de la *langue saxonne*, & peut-être est-il dû au dessein que le roi eut d'obliger la reine qui étoit d'origine saxonne, & de se concilier l'affection de ses sujets anglois, qui pouvoient se flatter que son mariage leur procureroit quelques droits de plus auprès de lui.

Le P. Mabillon & d'autres auteurs se sont donc trompés en assurant que l'écriture *saxonne* s'étoit totalement perdue dès le tems de la conquête; il en fut des caracteres saxons comme des croix dans les actes publics, qui pour la plus grande partie furent supprimées, & auxquelles on substitua les sceaux, & les souscriptions à la normande; cependant on ne laissa pas de conserver çà & là l'ancienne maniere des croix; il n'y a pas de doute que la dialecte *saxonne* ne continuât à être en usage dans les villages & à la campagne, avec un mélange du françois & du langage de la cour.

Quand les barons commencerent à perdre de leur autorité, la langue du pays commença à être plus en vogue, jusqu'à ce que les communes obtinrent du roi Edouard III. que toutes les procédures juridiques se feroient en langue angloise. Cette loi ne rétablit pas néanmoins la *langue saxonne* dans son premier état, elle fit seulement honneur au langage qu'on parloit alors, & qui étoit une langue mêlée de quantité de mots étrangers.

Il ne restoit des traces du véritable saxon que dans les monasteres, & encore n'étoit-ce que dans ceux qui avoient été fondés avant la conquête normande, parce que leur intérêt les obligeoit d'entendre la langue dans laquelle leurs chartes originales étoient écrites; c'étoit par cette raison que dans l'abbaye de Croyland il y avoit un maître pour enseigner le saxon à quelques-uns des plus jeunes freres, pour que dans un âge plus avancé, ils fussent mieux en état de faire valoir les anciens actes de leurs monasteres contre leurs adversaires; c'étoit sans doute pour la même raison que dans l'abbaye de Tavistoke, qui avoit été fondée par les Saxons vers l'an 691, on faisoit des leçons publiques en *langue saxonne*, leçons qui ont été continuées jusqu'au tems de nos peres, dit Cambden, pour que la connoissance de cette langue ne se perdît point, comme elle a fait depuis.

Enfin Guillaume Summer, célebre antiquaire anglois du dernier siecle, a tâché de rétablir la *langue saxonne*, par son glossaire de cette langue, & par d'autres ouvrages qu'il a publiés à la tête des anciens historiens d'Angleterre, imprimés à Londres en 1652. *in-fol.* Son dictionnaire saxon a paru à Oxford en 1659. Au moyen de ce dictionnaire, on peut entendre les évangiles en *langue saxonne*, mis au jour par le docteur Thomas Mareshall; ce dictionnaire de Somner n'est pas néanmoins encore assez complet, pour qu'il ne fût susceptible d'additions & d'une plus grande perfection, si l'on vouloit recueillir les anciens manuscrits qui subsistent encore dans cette langue. (*D. J.*)

SAXONS, s. m. pl. (*Hist. anc. & mod.*) nation belliqueuse fort adonnée à la piraterie, qui étoit une colonie des Cimbres, c'est-à-dire des habitans de la Chersonnese cimbrique, connue aujourd'hui sous le nom de *Jutland*. En sortant de ce pays leur premier établissement fut dans le district qui forme aujourd'hui les duchés de Sleswick & de Holstein, dont ils s'étendirent au loin & occuperent d'abord le pays situé entre le Rhin & l'Elbe, ensuite ils s'emparerent de la Westphalie, de la Frise, de la Hollande & de la Zélande. Les *Saxons* ont, dit-on, une origine commune avec les Francs & les Suéves. Ils subjuguerent les Angles, peuple du Holstein, avec qui ils furent confondus sous le nom d'*Anglo-Saxons*. Ce furent ces derniers qui sous la conduite de Hengist & de Horsa, firent vers l'an 450 la conquête d'une grande partie de l'île de la grande Bretagne, où ils avoient été appellés par les Bretons abandonnés des Romains, & qui à leur défaut, leur demandoient du secours contre les Pictes. Ils posséderent ce pays jusqu'à la conquête des Danois. Quant aux autres *Saxons*, Charlemagne leur fit longtems la guerre, & parvint enfin à les soumettre, & les força d'embrasser la religion chrétienne.

Saxons, (*Hist. & Géog. mod.*) on appelle aujourd'hui proprement *Saxons*, les peuples du duché de Saxe qui occupent les états de l'électorat de ce nom: mais dans le septieme & le huitieme siecle, on appelloit *Saxons* tous les Germains septentrionaux qui habitoient les bords du Wéser & ceux de l'Elbe, de Hambourg à la Moravie, & de Mayence à la mer Baltique. Ils étoient payens ainsi que tout le septentrion. Leurs mœurs & leurs usages étoient encore les mêmes que du tems de Germanicus. Chaque canton se gouvernoit en république, & avoit un chef pour la guerre. Leurs lois étoient simples, & leur religion toute idolâtre. Leur principal temple étoit dédié au dieu Irminsul, soit que ce dieu fut celui de la guerre, le Mars des Romains, ou le fameux Arminius, vainqueur de Varus.

Comme ces peuples mettoient leur gloire & leur bonheur dans la liberté, Charlemagne le plus ambitieux, le plus politique & le plus grand guerrier de son siecle, entreprit de les assujettir, & en vint à-bout après trente ans d'une guerre injuste & cruelle, qu'il n'avoit formée que par esprit de domination. En effet, le pays des *Saxons*, n'avoit point encore ce qui tente aujourd'hui la cupidité des conquérans. Les riches mines de Goslar & de Friedberg, dont on a tiré tant d'argent, n'étoient point encore découvertes. Elles ne le furent que sous Henri l'Oiseleur, qui succéda à Conrard, roi de Germanie, en 919. Point de richesses accumulées par une longue industrie; nulle ville digne de la convoitise d'un usurpateur. Il ne s'agissoit que d'avoir pour esclaves un million d'hommes qui cultivoient la terre sous un climat triste, qui nourrissoient leurs troupeaux dans de gras pâturages, & qui ne vouloient point de maître.

Charlemagne au contraire, vouloit le devenir: en profitant de la supériorité de ses armes, de la discipline de ses troupes, & de l'avantage des cuirasses dont les *Saxons* étoient dépourvus, il vint à-bout d'en triompher. Il vainquit leur général, le fameux Witikind, dont on fait aujourd'hui descendre les principales maisons de l'empire, & sous prétexte que les *Saxons* refuserent de lui livrer cet illustre chef, il fit massacrer quatre mille cinq cens prisonniers. Enfin le sang qu'il fit couler cimenta leur servitude, & le christianisme par lequel il vouloit les lier à son joug.

Ce prince pour mieux s'assurer du pays, transporta des colonies saxones en Transylvanie & jusqu'en Italie, & établit des colonies de Francs dans les terres des vaincus; mais il joignit à cette sage politique, la cruauté de faire poignarder par des espions les *saxons* qui songeoient à retourner à leur culte. Il propagea l'Evangile comme Mahomet avoit fait le Mahométisme. Pour comble de maux, il leur donna des lois de sang, qui tenoient de l'humanité de ses conquêtes. *Extrait de l'essai sur l'histoire générale, t. I.* (*D. J.*)

SAXONUM INSULÆ, (*Géog. anc.*) îles de l'Océan germanique. Ptolomée, *l. II. c. xj.* les marque près de l'embouchure de l'Elbe. Crantzius veut que ce soit l'île nommée *Heiligeland*, qui est située à six milles de l'Elbe, & qui a été la cause de plusieurs guerres entre les rois de Danemark & les villes Anséatiques; cette île appartient aujourd'hui au duc de Holstein. (*D. J.*)

SAYACU, s. m. (*Ornitholog.*) oiseau du Brésil de la

la grosseur de notre pinson; il est d'un verd grisâtre, brillant & lustré sur le dos & sur les ailes. Il n'a que le bec & les yeux noirs. Marggr. *hist. Brasil.* (*D. J.*)

SAYD, (*Géog. mod.*) ville, ou plutôt port des états du Turc, en Asie, dans la Sourie, sur la côte de la mer. *Voyez* SEIDE. (*D. J.*)

SAYE, s. f. *sagum*, (*Littérat.*) espece de surtout militaire; le mot est grec. Les Phocéens de Marseille apporterent apparemment la mode de cet habit dans les Gaules, d'où vient que les Latins l'ont cru gaulois. Les Romains en adopterent l'usage; c'étoit leur habit de guerre, & la toge leur habit de ville; mais ils portoient des *sayes* d'une seule couleur, au lieu que les *sayes* des Gaulois étoient rayées ou bariolées, *virgatis lucent sagulis*, dit Virgile. La *saye* des Germains différoit de celle des Gaulois & des Romains. Cluvier prétend avec assez de vraissemblance, que c'étoit un petit manteau quarré qui s'attachoit sur la poitrine ou sur l'épaule, & qu'on tournoit du côté de la pluie ou du vent, comme un mantelet hongrois; elle étoit ordinairement de peau, & se portoit le poil en-dedans. La Vulgate donne une *saye* aux Hébreux, & en fait un vêtement dont ils usoient en tems de guerre. *Juges iij.* 16. (*D. J.*)

SAYE, s. f. (*Draperie.*) sorte de serge ou étoffe croisée très-legere, toute de laine, qui a quelque rapport aux serges de Caen, & dont quelques religieux se servent à faire des especes de chemises, & les gens du monde des doublures d'habits & de meubles. Les pieces de *saye* sont plus ou moins longues. On prétend avec vraissemblance que cette espece d'étoffe est appellée *saye*, parce qu'elle est fabriquée d'une espece de laine filée, que les Flamands & les Artoisiens nomment communément *fil de sayette Dict. du Comm.* (*D. J.*)

SAYETTE, s. f. (*Draperie.*) petite étoffe de laine quelquefois mêlée d'un peu de soie, qui se fabrique à Amiens. *Trévoux* (*D. J.*)

SAYETTE, *fil de* (*Lainerie.*) le *fil de sayette* est une laine peignée & filée, dont on se sert dans la fabrique de diverses étoffes, dans plusieurs ouvrages de bonneterie, & à faire des cordonnets, des boutonnieres & des boutons. Cette laine se file en Flandres. *Savary.* (*D. J.*)

SAYETTERIE, s. f. (*Lainerie.*) on nomme ainsi la manufacture des étoffes de laine ou de laine mêlée avec de la soie ou du poil, établie à Amiens, soit parce qu'elle s'y fabrique avec cette sorte de fil qu'on appelle *fil de sayette*, soit plus vraissemblament à cause que les premieres étoffes qui ont été faites se nommoient des *sayes* & des *sayettes*, étoffes dont la fabrique est encore assez commune en Picardie, & dans les villes de Flandres qui en sont voisines. (*D. J.*)

SAYETTEUR, s. m. (*Sayetterie.*) ce mot se dit des maîtres de la sayetterie d'Amiens, qui ne travaillent qu'en étoffes de sayetterie, c'est-à-dire où il n'entre que la laine, ou tout au plus un fil de soie & un fil de sayette mêlés dans la chaîne, par où ils sont distingués des haute-lisseurs, qui ne travaillent qu'en étoffes de haute-lisse, ce qui s'entend de celles dont la chaîne n'est point de fil de sayette, & qui sont mêlées de fil, de soie, de poil, de lin, de chanvre, ou d'autres matieres. *Savary.* (*D. J.*)

SAYETTEUR-DRAPANT, (*Sayetterie.*) on nomme ainsi dans la sayetterie d'Amiens, ceux d'entre les sayetteurs qui ne font que des serges à chaîne double ou simple, dont les trames sont de laines cardées & filées au grand rouet; & des boies ou revêches, dont la trame & la chaîne sont toute de cette derniere laine. *Savary.* (*D. J.*)

SAYN, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne, entre les comtés de Wied & du bas Ifenbourg. Il renferme deux prévôtés & cinq ou six bourgs, dont le principal a donné son nom au comté. (*D. J.*)

SAYN, *Ile de*, (*Géog. mod.*) *ou* SAIN, *Voyez ce mot*; île sur les côtes de la Bretagne, située vis-à-vis la baie de Douarnenez, dont elle n'est séparée que par le passage du Ras. Elle est redoutée des mariniers à cause de ses roches & basses, qui courent avant à l'ouest. On croit que c'est la *Sena* de Pomponius Mela, & selon Cambden, la *Siambis* de Pline, *lib. IV. ch. xvj.* Il y avoit dans cette île des druidesses qui s'y étoient fait un grand crédit. (*D. J.*)

SAYS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) espece de prêtres ou de bonzes du royaume de Tonquin, qui passent pour de très-grands fripons & pour mener une vie oisive & licentieuse aux dépens du peuple, qui ne croiroit point que ses prieres puissent être agréables à la divinité, si elles n'étoient présentées par ces fainéans qu'ils paient & qu'ils font subsister pour cela. Ces prêtres sont très-nombreux; le roi est souvent obligé de les envoyer à la guerre pour en diminuer le nombre, lorsqu'ils deviennent trop à charge à ses sujets. Les gens de qualité les méprisent, & offrent eux-mêmes leurs prieres & leurs sacrifices.

SAZ, (*Géog. mod.*) les Turcs appellent ainsi les Saxons qui habitent dans les sept villes de la Transylvanie, où Charlemagne les transféra de leur pays. Ce sont ces villes saxones qui ont donné à la Transylvanie le nom allemand de *Sieben-Burghen*, & dans le x. siecle, le nom latin de *septem Castrensis Regio*. Ces saxons se mêlerent avec les Sécules (que quelques auteurs appellent *Sicules*), nation originaire du pays, & ont formé le peuple qu'on nomme aujourd'hui les *Transylvains*. (*D. J.*)

S B

SBIRRE, s. m. (*Gramm.*) nom qu'on donne aux archers en Italie, & sur-tout à Rome où ils sont un corps considérable.

S C

S. C. (*Art numism.*) ce sont deux lettres ordinairement gravées sur les revers des médailles, quand elles ne sont point en légende ou en inscription: il n'est pas aisé de deviner ce qu'elles signifient par rapport à la médaille.

Quelques-uns disent qu'on gravoit ces deux lettres *S. C.* sur les médailles pour autoriser le métal, & faire voir qu'il étoit de bon aloi, tel que devoit être celui de la monnoie courante: d'autres disent que c'étoit pour en fixer le prix ou le poids; d'autres enfin, pour témoigner que le sénat avoit choisi le revers, & que c'est pour cela que *S. C.* est toujours sur ce côté de la médaille; mais tout cela n'est pas sans difficulté.

Car s'il est vrai que *S. C.* soit la marque de la vraie monnoie, d'où vient qu'il ne se trouve presque jamais sur les monnoies d'or & d'argent, & qu'il manque souvent sur le petit bronze, même dans le haut empire & durant la république, tems où l'autorité du sénat devoit être plus respectée?

Je dis, *presque jamais*, parce qu'il y a quelques consulaires où l'on voit *S. C.* comme dans les médailles de la famille *Norbana Municia*, *Mescinia*, *Maria*, *Terentia*, *&c.* sans parler de celles où il y a *ex S. C.* qui souvent a rapport au type plutôt qu'à la médaille. Par exemple, dans la famille *Calpurnia*, on lit *ad frumentum emendum*, *ex S. C.* ce qui signifie, que le sénat avoit donné ordre aux édiles d'acheter du blé. Il s'en trouve dans les impériales d'argent quelques-unes avec *ex S. C.* tel qu'il se voit sur le bronze; d'où je conclus que cette marque n'est point celle de la monnoie courante.

La même raison empêche de dire que *S. C.* désigne le bon aloi, ou le prix de la monnoie. A ces deux opinions sur la signification des lettres *S. C.* il faut ajouter celle du sénateur Buonarotti. Il conjecture dans ses *Observat. istoriche sopra medagli Antichi*, que cette espece de formule avoit été conservée sur les monnoies de bronze, pour spécifier les trois modules qui étoient déja en usage à Rome, avant qu'on y frappât des pieces d'or & d'argent; usage qui a toujours subsisté malgré les changemens arrivés dans le prix & dans le poids de la monnoie. Ce savant ajoute qu'Enée Ucio s'est déjà servi de cette explication, pour rendre raison de ce que le *S. C.* ne se trouvoit presque, jamais sur l'or, ni sur l'argent; parce que, dit-il, les Romains n'ont voulu marquer sur leurs monnoies que les anciens sénatus-consultes, où il ne s'agissoit que des pieces de bronze. Il explique de même pourquoi le *S. C.* ne se trouve pas communément sur les médailles; car c'étoient, dit-il encore, des pieces de nouvelle invention, dont la fabrication & l'usage avoient été inconnus aux anciens Romains.

Quelque respectable que soit l'autorité de M. Buonarotti, il ne paroît pas que son explication ait été jusqu'à présent adoptée par les Antiquaires. En effet, si la marque de l'autorité du sénat n'avoit rapport qu'aux anciens usages de la république sur le fait des monnoies, comme il est certain que la monnoie d'or & d'argent s'introduisit dès le tems de la républi-que,

que, & en vertu des decrets du ſénat, pourquoi ſe ſeroit-on contenté ſous les empereurs, de conſerver le *S. C.* ſur le bronze ſeulement, puiſque le bronze n'étoit pas le ſeul métal qui eût ſervi de monnoie en vertu des anciens ſenatus-conſultes ?

Le ſentiment le plus généralement reçu, c'eſt que les empereurs avoient obtenu le droit de diſpoſer de tout ce qui concernoit la fabrication des eſpeces d'or & d'argent; & que le ſénat étoit reſté maître de la monnoie de bronze: qu'ainſi la marque de l'autorité du ſénat s'étoit conſervée ſur les médailles de bronze, tandis qu'elle avoit diſparu du champ de celles d'argent & d'or.

Quoique les hiſtoriens ne nous diſent rien de ce partage de la monnoie entre le ſénat & les empereurs, les médailles ſuffiſent pour le faire préſumer. Car 1°. il eſt certain que le *S. C.* ou ne ſe trouve point ſur les médailles impériales d'or & d'argent, ou du-moins qu'il s'y trouve ſi rarement, qu'on eſt bien fondé à croire que dans celles où il ſe rencontre, il a rapport au type gravé ſur la médaille, & non au métal dans lequel l'eſpece eſt frappée. 2°. Cette marque de l'autorité du ſénat paroît ſur toutes les médailles de grand & de moyen bronze, depuis Auguſte juſqu'à Florien & Probus; & ſur celles de petit bronze, juſqu'à Antonin Pie, après lequel on ceſſe de trouver du petit bronze qu'on doive croire frappé à Rome juſqu'à Trajan Dece, ſous lequel on en rencontre avec *S. C.* Une différence ſi conſtante, & en même tems ſi remarquable, puiſque les eſpeces d'or & d'argent n'avoient d'autres titres pour être reçues dans le commerce, que l'image du prince qu'elles repréſentoient; tandis que les monnoies de bronze joignoient à ce même titre, le ſceau de l'autorité du ſénat; une telle différence, dis-je, peut-elle avoir d'autre cauſe que le partage qui s'étoit fait de la monnoie entre le ſénat & l'empereur ?

Mais quand on ſoutient que le ſénat étoit demeuré en poſſeſſion de faire frapper la monnoie de bronze, on ne prétend parler que de celle qui ſe fabriquoit à Rome ou dans l'Italie. A l'égard des colonies & des municipes, & même de quelques autres villes de l'Empire, on ne diſconvient pas que les empereurs n'aient pu auſſi-bien que le ſénat, leur accorder la permiſſion de frapper de la monnoie de bronze. C'eſt par cette raiſon qu'on trouve ſur quelques médailles de colonies, *permiſſu Auguſti*, *indulgentia Auguſti*; ſur les médailles latines d'Antioche ſur l'Oronte, *S. C.* juſqu'à Marc Aurele; & ſur celles d'Antioche de Piſidie *S. R.* c'eſt-à-dire *Senatus Romanus*. Les proconſuls même qui gouvernoient au nom du ſénat, les provinces dont l'empereur avoit laiſſé l'adminiſtration au ſénat & au peuple romain, donnoient quelquefois de ces ſortes de permiſſions. Nous en avons des exemples ſur des médailles frappées dans des villes de l'Achaïe & de l'Afrique.

A l'égard des villes grecques, comme les Romains conſerverent à pluſieurs de ces villes leurs lois & leurs privileges, on ne les priva point du droit de battre monnoie, lorſqu'elles furent réunies à l'empire romain. Elles continuerent donc de faire frapper des pieces qui avoient cours dans le commerce qu'elles faiſoient entr'elles, & même avec le reſte de l'Empire, quand ces pieces portoient l'image du prince. Ces villes n'avoient pas eu beſoin d'un ſenatus-conſulte particulier pour obtenir la permiſſion de battre monnoie, puiſque cette permiſſion étoit compriſe dans le traité qu'elles avoient fait avec les Romains en ſe donnant à eux.

Dans le bas Empire, l'autorité du ſénat ſe trouvant preſque anéantie, les empereurs reſterent ſeuls maîtres de la fabrication des monnoies. Alors le néceſſité où ils ſe trouverent ſouvent de faire frapper, pour le paiement de leurs troupes, de la monnoie à leur coin dans les différentes provinces où ils étoient élus, donna lieu à l'établiſſement de divers hôtels de monnoie, dans les Gaules, dans la grande Bretagne, en Illyrie, en Afrique, & enſuite dans l'Italie, après que Conſtantin l'eût miſe ſur le même pié que les provinces, en la diviſant en différens gouvernemens. On ne doit donc pas être étonné, ſi après Trajan Dece, on ne trouve plus le *S. C.* ſur le petit bronze, puiſqu'il étoit preſque toujours frappé hors de Rome, & ſans l'intervention du ſénat.

Quant à ce qui concerne les médaillons, on peut juger que quelques-unes de ces pieces ayant été deſtinées à avoir cours dans le commerce, après qu'elles auroient été diſtribuées dans des occaſions où les empereurs faiſoient des largeſſes au peuple; il n'eſt pas étonnant qu'on en trouve avec la marque uſitée ſur les monnoïes de bronze, *S. C.* (*D. J.*)

S. C. A. (*Hiſt. rom.*) ces trois lettres ſignifioient *ſenatus-conſulti auctoritate*, titre ordinaire de tous les arrêts du ſénat.

A la ſuite de ces trois lettres ſuivoit l'arrêt du ſénat, qui étoit conçu en ces termes, que le conſul prononçoit à haute voix:

Pridie kalend. Octobris, in æde Apollinis, ſcribendo adfuerunt L. Domitius, Cn. Filius, Ænobardus, Q. Cæcilius, Q. F. Metellus, Pius Scipio, &c. *Quod Marcellus conſul V. F.* (*id eſt verba fecit*), *de provinciis conſularibus, D. E. R. I. C.* (c'eſt-à-dire *de ea re ita cenſuerunt*), *uti L. Paulus, C. Marcellus coſs. cum magiſtratum iniſſent*, &c. *de conſularibus provinciis ad ſenatum referrent*, *&c.*

Après avoir expoſé l'affaire dont il étoit queſtion, & la réſolution du ſénat, il ajoutoit: *Si quis huic ſenatus-conſulto interceſſerit, ſenatui placere auctoritatem perſcribi, & de ea re ad ſenatum populumque referri*. Après cela ſi quelqu'un s'oppoſoit, on écrivoit ſon nom au bas: *Huic ſenatus-conſulto interceſſit talis*.

Auctoritatem ou *auctoritates perſcribere*, c'étoit mettre au greffe le nom de ceux qui ont conclu à l'arrêt, & qui l'ont fait enregiſtrer.

Les conſuls emportoient chez eux au commencement les minutes des arrêts; mais à cauſe des changemens qu'on y faiſoit quelquefois, il fut ordonné, ſous le conſulat de L. Valerius & de M. Horatius, que les arrêts du ſénat ſeroient mis dans le temple de Cérès, à la garde des édiles; & enfin les cenſeurs les portoient dans le temple de la Liberté dans des armoires appellées *tabularia*. Mais Céſar dérangea tout après avoir opprimé ſa patrie; il pouſſa l'inſolence juſqu'à faire lui-même les arrêts, & les ſouſcrire du nom des premiers ſénateurs qui lui venoient dans l'eſprit. „ J'apprens quelquefois, dit Cicéron, *Lettres* „ *familieres. lib. IX.* qu'un ſenatus-conſulte, paſſé „ à mon avis, a été porté en Syrie & en Arménie, „ avant que j'aie ſçu qu'il ait été fait; & pluſieurs „ princes m'ont écrit des lettres de remercimens ſur „ ce que j'avois été d'avis qu'on leur donnât le titre „ de *rois*, que non-ſeulement je ne ſavois pas être „ rois, mais même qu'ils fuſſent au monde „. (*D. J.*)

SCABARAN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Aſie, dans la Perſe; elle eſt aſſez voiſine de la montagne de Barmach qui n'eſt pas éloignée de la mer. Cette montagne produit du naphthe qui coule au-travers des rochers, & qui tombe dans des foſſes. (*D. J.*)

SCABELLA ou *SCABILLA* ou *SCABILLUM*, (*Littérat. muſic.*) c'étoit une eſpece de ſouffler en maniere de pédale, qui tient ſa place dans les inſtrumens de la muſique ancienne, & qui ſervoit à appuyer ainſi qu'à frapper la meſure, par un ſon fixe & dominant. On en faiſoit uſage chez les Romains pour animer les danſeurs, & particulierement les pantomimes. On en trouve la figure ſur quelques anciens bas-reliefs; & les curieux peuvent en voir un modele dans un bas-relief de marbre de la ſalle des antiques, qui fait partie des bâtimens du vieux-Louvre. (*D. J.*)

SCABELLON, ſ. m. (*Achitect. Sculpt.*) piédeſtal quarré ou à pans, haut & menu, le plus ſouvent en gaine de terme, ou profilé en maniere de baluſtre, pour porter un buſte, une pendule.

Gaine de *ſcabellon;* c'eſt la partie ralongée qui eſt entre la baſe & le chapiteau du *ſcabellon*, qui va en diminuant du haut en bas, & qui a la forme d'une gaine. Les ſtatues n'ont ſouvent qu'une gaine pour tout piédeſtal. *Daviler* (*D. J.*)

SCABIEUSE, ſ. f. *ſcabioſa*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur, compoſée de pluſieurs fleurons inégaux, contenus dans une calice commun. Les fleurons qui occupent le milieu de la fleur ſont partagés en quatre ou cinq parties, & ceux de la circonférence ont deux levres. Chaque fleuron eſt placé ſur la partie ſupérieure de la couronne d'un embryon qui ſe ſoutient, & il a ſon calice particulier, qui devient dans la ſuite une capſule ou ſimple ou en forme d'entonnoir; cette capſule renferme une ſemence qui eſt ſurmontée d'une aigrette, & qui a été auparavant l'embryon. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Selon Linnæus, ce genre de plante a un double calice; le calice commun eſt à pluſieurs feuilles, & contient pluſieurs fleurs; le calice propre eſt fixé ſur le germe du piſtil; les fleurs ſont monopétales, &

for-

forment un tuyau qui s'élargit à l'extrémité, & qui se partage en quatre ou cinq quartiers; les étamines sont quatre petits filets très-foibles; leurs bossettes sont oblongues, le germe du pistil est placé dessous le réceptacle propre de la fleur & est enfermé comme dans un étui; le stile est délié & de la longueur de la fleur; le stigma est obtus; les graines sont uniques dans chaque fleur, & contenues dans leur enveloppe commune.

Quoique ce genre de plante renferme dans le système de Tournefort, cinquante-quatre especes, il faut nous borner à décrire celle du plus grand usage en médecine, & qui est nommé *scabiosa major, hirsuta, pratensis*, par C. B. 6. 369. *I. R. H.* 464. Raii, *hist.* 374. en anglois, *the common hairy fieldes'-cabious*.

Sa racine est droite, longue, vivace; elle pousse des tiges à la hauteur de deux ou trois piés, rondes, velues, creuses, revêtues par intervalles de deux feuilles opposées, semblables à celles d'en bas, mais plus petites. Les feuilles qui partent de la racine sont oblongues, lanugineuses, approchantes de celles de la grande valérianne, découpées profondément, d'un goût un peu âcre. Les sommités des tiges contiennent des fleurs divisées en bouquets, ronds, composés des fleurons inégaux, de couleur bleue, ou purpurine, ou d'un bleu mourant. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des manieres de têtes verdâtres, écailleuses, garnies à la base de feuilles en forme de rayons, & composées de capsules qui contiennent chacune une semence oblongue, surmontée d'une couronne.

Cette plante croît presque partout dans les blés, dans les champs & les prairies; elle fleurit en Juin & Juillet.

La plante nommée *psorice* par Dioscoride & Théophraste, & *psora* par Actius, paroît être notre *scabieuse*; mais dans les derniers tems, les noms ayant été oubliés, les Grecs modernes ont appellé cette plante *scampiusa*, d'où s'est formé le nom latin *scabiosa*. (*D. J.*)

Scabieuse, (*Mat. médicale.*) *scabieuse* ordinaire, *scabieuse* des prés, ou *scabieuse* de bois ou *mors du diable*.

On emploie indifféremment l'une ou l'autre de ces plantes.

Les feuilles & les fleurs de cette plante sont seules en usage. Leur suc, leur infusion ou leur décoction & leur eau distillée passent pour des remedes sudorifiques, alexiteres, incisifs & vulnéraires. C'est surtout l'eau distillée qu'on emploie dans les juleps & les potions cordiales, diaphorétiques & contre-venin, que plusieurs médecins ordonnent encore dans la petite vérole, la rougeole, les fievres malignes, *&c.* Cette eau distillée est une des quatre eaux cordiales, & de cinq cens eaux inutiles. *Voyez* Eaux cordiales (*les quatre*) & la fin de l'*article* Eaux distillées.

Les feuilles de *scabieuse* entrent dans l'eau de lait alexitere. (*b*)

SCABREUX, adj. (*Gram.*) inégal, dur, raboteux, où on est exposé à une chûte. Il ne se dit qu'au figuré. Vous vous êtes chargé là d'une commission bien *scabreuse*.

SCACCHIÆ LUDUS, (*Hist. anc.*) il y en a qui prétendent que c'est notre jeu d'échecs; d'autres que c'est le jeu que les anciens appelloient *latrunculorum*; mais ils ne nous disent point en quoi ils consistoient l'un & l'autre.

SCAFFORD, (*Géog. mod.*) golfe d'Ecosse, sur la côte occidentale de l'île de Mul, l'une des Vesternes. Ce golphe qui coupe Mul par le milieu, est parsemé de quelques autres petites îles, dont la plus grande, nommée *Ulva*, est longue de cinq milles, & abonde en pâturage. (*D. J.*)

SCALA, (*Géog. mod.*) autrefois petite ville épiscopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, à deux milles au nord d'Amalfi. Son évêché fut réuni, en 1603, à Ravello; présentement *Scala* n'est qu'un misérable village qui n'a pas cinquante maisons. *Longitude* 32. 8. *latitude* 40. 36. (*D. J.*)

SCALABIS, (*Géog. anc.*) ville de la Lusitanie, selon Pline, qui, *l. IV. c. xxij.* lui donne le titre de *colonie*. Cette ville est appellée *Scalabiscus* par Ptolomée, *l. II. c. v.* son nom moderne est vraissemblablement *Santaren*, dont on peut voir l'article.

SCALÆ GEMONIÆ, (*Antiq. rom.*) ou simplement *gemoniæ*, & par Pline *gemonii gradus*; les littérateurs n'ont pas les mêmes idées de ce mot. Les uns en parlent comme d'especes de fourches patibulaires, & d'autres les représentent comme un puits, où l'on jettoit le corps des criminels exécutés à mort. *Voyez* Gémonies. (*D. J.*)

SCALANOVA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Turc en Asie, dans l'Anatolie, à trois lieues de la ville d'Ephese. Il ne loge dans cette ville que des turcs & des juifs; les grecs & les arméniens en occupoient les fauxbourgs; elle a un port & un château où les Turcs tiennent une garnison d'une vingtaine de soldats. *Scalanova* est la Néapolis des Milésiens. Elle est située à une journée de Guzelhissar, ou Beau-Château, qui est la fameuse Magnésie sur le Méandre. *Long.* 45. 8. *lat.* 37. 52. (*D. J.*)

SCALDES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) c'est ainsi que les anciens peuples du nord nommoient leurs poëtes. Les vers étoient le seul genre de littérature qui fût cultivé chez eux; c'étoit la seule façon de transmettre à la postérité les hauts faits des rois, les victoires des peuples, & la mythologie des dieux. On rendoit les plus grands honneurs aux *scaldes* ou poëtes, ils étoient souvent de la naissance la plus illustre, & plusieurs souverains se glorifioient de ce titre. Les rois avoient toujours quelques *scaldes* à leur cour; & ces derniers en étoient chéris & honorés; ils leur donnoient place dans les festins parmi les premiers officiers de la couronne, & les chargeoient souvent des commissions les plus importantes. Lorsque ces rois marchoient à quelque expédition, ils se faisoient accompagner des *scaldes*, qui étoient témoins oculaires de leurs exploits, les chantoient sur le champ de bataille, & excitoient les guerriers aux combats. Ces poëtes ignoroient la flatterie, & ils ne louoient les rois que sur des faits bien constatés. Un roi de Norwege nommé *Olaüs Trigguesôn*, dans un jour de bataille, plaça plusieurs *scaldes* autour de sa personne, en leur disant avec fierté, *vous ne raconterez pas ce que vous aurez entendu, mais ce que vous aurez vu*. Les poésies des *scaldes* étoient les seuls monumens historiques des nations du nord; & c'est chez elles que l'on a puisé tout ce qui nous reste de l'histoire ancienne de ces peuples. *Voyez l'introduction à l'histoire de Danemark* par M. Mallet.

SCALDIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule belgique, selon César, Pline, l'itinéraire d'Antonin, & Fortunat; Ptolomée est le seul qui nomme ce fleuve *Tabuda*.

Il prenoit sa source dans le pays de Véromandut, & couloit chez les Nerviens, & chez divers autres peuples. Lorsqu'il s'approchoit de l'Océan, il se partageoit en divers bras, & celui qui passoit à Bergues, alloit se jetter dans la Meuse; ce qui a fait dire à César: *ad flumen* Scaldin *quod influit in Mosam, ire constituit*. Les autres bras se rendoient à la mer; mais il ne seroit pas possible de decrire leur cours, parce que les inondations de l'Ocean, & les débordemens de ce fleuve, ont plus d'une fois changé l'état des lieux dans ces quartiers, comme dans les embouchures de la Meuse & du Rhein. Ce fleuve s'appelle aujourd'hui *l'Escaut*.

Pline, *liv. IV. ch. xvij.* dit que la gaule Belgique s'étendoit entre l'Escaut & la Seine, *a Scalde ad Sequanam Belgica;* les Toxandri, selon le même auteur, habitoient au-delà de ce fleuve: *a Scaldi incolunt extera Toxandri;* & dans un autre endroit, il ajoute que les peuples qui s'étoient établis le long de l'Océan septentrional, au-de-là de l'Escaut, étoient originaires de la Germanie: *Toto hoc mari ad Scaldim usque fluvium Germanicæ accolunt gentes*. Ce dernier passage fait voir pourquoi il a donné l'Escaut pour borne à la gaule Belgique; car les autres auteurs, & Pline lui-même en plus d'un endroit, mais dans un autre sens, s'accordent à dire que la Belgique s'étend jusqu'au Rhein. (*D. J.*)

SCALEA, golphe de la, (*Géog. mod.*) c'est une partie de la mer de Naples, sur la côte de la principauté citérieure. Il s'étend depuis le cap de Palémido, jusqu'à l'embouchure du Laino.

SCALENE, adj. (*Géom.*) un triangle *scalene* se dit en géométrie, d'un triangle dont tous les côtés & les angles sont inégaux.

Ce mot vient du grec σκαληνὸς, qui signifie *oblique, inégal*.

Un cylindre ou un cone, dont l'axe est incliné sur la base, est aussi appellé *scalene*. *Voyez* Cone & Cylindre. (*E*)

SCALENE, *en Anatomie*, eſt le nom qu'on donne à trois paires de muſcles à cauſe de leur forme, *&c.* *Voyez nos Pl. anat.*

Le premier *ſcalene* ſort charnu des apophyſes tranſverſes de la ſeconde, de la troiſieme & de la quatrieme vertebres du cou, où deſcendant latéralement, il s'inſere dans la premiere côte.

Le ſecond *ſcalene* naît des mêmes apophyſes, & encore de ceux de la cinquieme vertebre du cou; & s'inſere dans la ſeconde côte & quelquefois dans la troiſieme.

Le troiſieme *ſcalene* naît du même proceſſus que le premier, & de ceux de la ſixieme vertebre du cou, & s'inſere dans la cinquieme côte.

SCALHOLT, (*Géog. mod*) petite ville, capitale de l'île d'Islande, dans ſa partie méridionale, au pié des montagnes. Elle a été épiſcopale ſous Breme dans le x. ſiecle. Elle eſt ſans murailles, comme toutes celles du pays. (*D. J.*)

SCALINGICAS, (*Géog. mod.*) ville de la Mingrélie, à 5 lieues de Ruſe, vers l'orient. C'eſt un ſiége épiſcopal, ſous le patriarche de cette nation.

SCALITZ, (*Géog. mod.*) ville de la haute-Hongrie, au comté de Poſon, ſur la Marck, vers les confins de la Moravie, à 18 lieues au nord de Presbourg, & à 22 au nord-oueſt de Léopolſtad. *Long.* 34. 58. *latit.* 48. 55. (*D. J.*)

SCALLOWAY, (*Géog. mod.*) une des deux petites villes de l'île de Mainland, au couchant, avec un château. L'autre petite ville de cette île ſe nomme *Lerwich*, & eſt à l'orient. Lerwich eſt un peu plus conſidérable, & *Scalloway* eſt plus ancienne.

SCALME, ſ. m. (*Charpent. nav. des anc.*) en grec σκαλμὸς; ce mot ſignifie le *bout* d'une piece de bois qui forme la côte d'un bâtiment, & ſur laquelle piece s'appuient les rames pour ſe mouvoir. (*D. J.*)

SCALPEL, *ſ. m. terme de Chirurgie*, eſt un inſtrument tranchant, qui ſert principalement dans les diſſections, mais dont on peut auſſi ſe ſervir au beſoin dans pluſieurs autres opérations, comme les amputations, pour couper les chairs & les membranes, qui ſont entre les deux os d'un bras ou d'une jambe, avant de ſcier l'os.

Il y a trois ſortes de *ſcalpels*: le premier eſt tranchant des deux côtés, & a un manche d'ébene ou d'ivoire, qui étant plat & mince à ſon extrémité, ſert à ſéparer les parties membraneuſes & fibreuſes dans les préparations anatomiques.

La lame de cette eſpece de *ſcalpel* reſſemble à celle d'une lancette; ſa longueur eſt de deux pouces y compris la queue qui eſt auſſi large que la baſe, plate dans toute ſon étendue, & percée par deux trous; les ouvriers l'appellent *plate-femelle*. Le manche eſt fendu dans ſa baſe ſuivant ſa largeur; & la queue plate de la lame occupe cette fente, & y eſt fixée par deux clous qui traverſent le manche & la lame dans le milieu. La baſe de la lame a 5 lignes de large, & va en diminuant ſe terminer en pointe. *Voyez la fig.* 8. *Pl. I.*

La ſeconde eſpece de *ſcalpel* ſe diviſe en lame & en manche. La lame a deux parties, l'une eſt la baſe ou le talon, & l'autre eſt la partie tranchante. Le talon eſt une ſurface plate & irrégulierement quarrée, dont les bords poſtérieurs poſent ſur le manche; du milieu de cette ſurface que les ouvriers appellent la *mitre*, s'éleve une queue d'un pouce & quelques lignes de long, de figure pyramidale & irrégulierement arrondie qu'on nomme la *ſoie*; elle eſt cimentée dans le manche avec du maſtic. La partie tranchante eſt composée de quatre émoutures ou biſeaux; ces émoutures forment deux tranchans ſéparés par une vive arrête ou ligne ſaillante, qui ſe continue depuis la pointe juſqu'au talon ſur le plat de la lame. Le manche de cette ſeconde eſpece eſt à pans. *Voyez la fig.* 6. *Pl. I.*

L'autre eſpece a un dos & ne tranche que d'un côté. Sa partie tranchante eſt ſemblable à celle du biſtouri droit, & ſe monte comme le précédent ſur un manche. Il eſt commode pour décharner un corps lorſqu'on veut l'embaumer ou en faire un ſquelette, *&c. fig.* 7. *Pl. I.*

Scultet dans ſon *armamentarium* décrit pluſieurs autres ſortes de *ſcalpels*, comme entr'autres le *ſcalpel* trompeur qu'il appelle ainſi, parce que ſa lame étant cachée le malade y eſt trompé. Les anciens en faiſoient grand uſage pour ouvrir & dilater les ſinus: mais comme il peut tromper le chirurgien lui-même, il n'eſt plus en uſage. Un *ſcalpel* tranchant des deux côtés pour des ſetons. Un petit *ſcalpel* crochu pour détacher les paupieres, quand elles tiennent l'une à l'autre. Un *ſcalpel* pointu, tranchant des deux côtés, avec un manche d'os pour l'opération de l'égylops. Des *ſcalpels* ſemblables au ſcolopomachærion, *&c.* le ſcolopomachærion lui-même eſt auſſi une ſorte de *ſcalpel*. *Voyez* SCOLOPOMACHÆRION. (*Y*)

SCAMACHIE, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Samachi*, *Samakki*, *Schamakhiah*, *Schoumakhi*, *Schumachie*, &c. ce ſont des orthographes différentes du même lieu, ville de Perſe, capitale du Schirvan, dans un vallon, entre deux montagnes. Ses rues ſont vilaines, ſes maiſons baſſes & mal bâties; mais il y a des caravanſerais & des bains publics. Les habitans font commerce de ſafran, d'étoffes de ſoie & de coton. Cette ville a été ravagée par Thamas-kouli-kan; elle l'eſt ſouvent par des tremblemens de terre. *Long.* 75. *lat.* 40. 50. & ſuivant Naſſir-Edden. *Long.* 85. 30. *lat.* 39. 30. (*D. J.*)

SCAMANDRE, ſ. m. (*Mythol.*) quelques-uns prétendent que cette riviere de Phrygie prit ce nom de *Scamandre*, fils de Corybas, après qu'il s'y fut jetté, ayant perdu le jugement dans la célébration des myſteres de la mere des dieux. Le *Scamandre* avoit un temple & des ſacrificateurs: Homere parle du ſage Dolopion qui en étoit le chef. (*D. J.*)

SCAMANDRE, (*Géog. anc.*) *Scamander*, fleuve de l'Aſie mineure, dans la Troade; il prend ſa ſource dans le mont Ida. Pline, *liv. V. ch. xxx.* dit que c'eſt une riviere navigable, place ſon embouchure près du promontoire Sigée, & fait entendre qu'il ſe rend droit à la mer, ſans ſe joindre à aucune autre riviere; mais Strabon, *liv. XIII.* prétend que le Simois & le *Scamandre* ſe réuniſſent un peu au-deſſus du nouvel Ilium, & vont ſe perdre dans la mer, après avoir formé des marais chargés de roſeaux. Quelques-uns ſoutiennent que le *Scamandre* prit enſuite le nom de *Xanthus*; ſelon Homere, le nom de *Scamandre* appartenoit au langage humain, & Xanthus à celui des dieux. *Quem Xanthum vocant Dii, homines Scamandrum dicunt.* Iliad. *liv. XX. v.* 73. Quoi qu'il en ſoit, ce fleuve eſt fameux dans l'hiſtoire du ſiége de Troie, & c'eſt encore à Homere qu'il doit ſa célébrité.

Les illuſtres voyageurs anglois qui nous ont donné les ruines de Palmyre, paſſerent quinze jours en 1752 à faire ſur les lieux une carte de la plaine du *Scamandre* en tenant Homere à la main; c'eſt ſur les bords du *Scamandre*, nous diſent-ils, qu'on trouve de nouvelles beautés dans l'Iliade; & c'eſt dans le pays où Ulyſſe a voyagé, & où Homere a chanté, que l'Odyſſée a des charmes raviſſans.

Julie, fille d'Auguſte, traverſant le *Scamandre*, penſa être ſubmergée par les eaux de cette riviere, que le concours de pluſieurs torrens avoit groſſie tout-à-coup. Elle fit un crime aux habitans d'Ilium de ne lui avoir point envoyé de guides; & elle ne les avoit pas ſeulement averti de ſon paſſage. Agrippa, mari de Julie, parut fort ſenſible à ce péril, & condamna les pauvres habitans à une amende de cent mille drachmes, qu'il eut bien de la peine à leur remettre. Je ne crois point que ſon amitié pour Julie fût la vraie cauſe de ſa colere, car il n'avoit pas une grande eſtime pour elle, mais la politique fut le vrai reſſort de ſa conduite. Il ſe fâcha, ſoit pour faire croire à Auguſte, qu'il prenoit vivement à cœur les interêts de Julie, ſoit pour maintenir ſon crédit.

Il n'eſt point libre à un ſujet marié avec la fille de ſon ſouverain, de négliger la punition de ceux qui manquent à ſon épouſe; quelque gré qu'il leur en ſache dans le fond du cœur, il faut qu'il faſſe paroître ſon mécontentement. Voilà la raiſon qui l'engagea à ſe retracter avec peine de l'injuſtice de ſon amende; il fut ravi qu'Auguſte fût inſtruit de ſon zele.

On prétend que les eaux du *Scamandre* avoient la propriété de rendre blonds les cheveux des femmes qui s'y baignoient; & que les femmes Troyennes ſe prévaloient de cette prérogative qui valut à ce fleuve le nom de *Xanthus*, au rapport de Pline, *liv. II. ch. ciij.* On ajoute même que les trois déeſſes, avant que de ſe préſenter à Paris pour être jugées ſur leur beauté, vinrent ſe laver dans ce fleuve, qui rendit leurs cheveux blonds.

Mais ce qu'il y a de certain, c'eſt que les filles de Phrygie dès qu'elles étoient fiancées, alloient offrir leur virginité au *Scamandre*. Eſchines nous en a fait le récit, en nous racontant l'aventure qui l'obligea de quitter la Phrygie avec Cimon, ſon compagnon de voyage. Il faut l'entendre lui-même.

C'eſt

C'eſt, dit-il, une coutume dans la Troade, qu'à certains jours de l'année, les jeunes filles prêtes à ſe marier, aillent ſe baigner dans le *Scamandre*, & qu' elles y prononcent ces paroles qui ſont comme conſacrées à la fête: „ *Scamandre*, je t'offre ma virginité „.

Parmi les jeunes perſonnes qui s'acquitterent de ce devoir, lorſque nous vîmes cette cérémonie ſinguliere, il y en avoit une nommée *Callirhoë*, bien faite, & d'une famille illuſtre. Nous étions, Cimon & moi, avec les parens de ces jeunes filles, & nous les regardions de loin ſe baigner, autant qu'il nous étoit permis à nous autres étrangers.

L'adroit Cimon déſeſpérément amoureux de *Callirhoë*, déja promiſe à un autre, nous quitte furtivement, ſe cache dans les brouſſailles ſur les bords du fleuve, & ſe couronne de roſeaux pour exécuter le ſtratagème ſecret qu'il avoit projetté. Dès que Callirhoë fut deſcendue dans le fleuve, & eut prononcé la formule accoutumée, le faux *Scamandre* ſort du fond des brouſſailles, & s'écrie; „ *Scamandre* reçoit ton préſent, & te donne la préférence ſur toutes tes compagnes; alors faiſant un pas pour la mieux voir:

Je ſuis, dit-il, le dieu qui commande à cette onde;
Soyez-en la déeſſe, & régnez avec moi.
Peu de fleuves pourroient dans leur grotte profonde
Partager avec vous un auſſi digne emploi.
Mon cryſtal eſt très-pur, mon cœur l'eſt davantage,
Je couvrirai pour vous de fleurs tout ce rivage,
Trop heureux ſi vos pas le daignent honorer,
Et qu'au fonds de mes eaux vous daigniez vous mirer.

A ces mots il s'avance, emmene la jeune fille ravie, & ſe retire avec elle dans les roſeaux. La tromperie, continue Eſchine, ne demeura pas long-tems cachée; car quelques jours après, comme on célébroit la fête de Vénus, où les nouvelles mariées aſſiſtoient, & où la curioſité nous avoit auſſi menés; Callirhoë apperçut Cimon qui étoit avec nous; elle ne ſe doutoit de rien, & perſuadée que le dieu étoit venu là tout exprès pour lui faire honneur, elle dit à ſa nourrice: „ Appercevez-vous le *Scamandre*, à qui j'ai conſacré ma virginité „? La nourrice qui comprend ce qui étoit arrivé, crie, ſe lamente, & toute la fourberie ſe découvre. Il fallut au plus vîte, ajoute Eſchine, nous ſauver & nous embarquer.

La Fontaine a fait de cette hiſtoire un de ſes plus jolis contes; je dis de cette hiſtoire, car elle ſe trouve dans les lettres d'Eſchine; c'eſt la dixieme. L'aventure ſe paſſa ſous ſes yeux; il cenſura vivement ſon compagnon de voyage de cette action criminelle, & Cimon lui répondit en libertin, que bien d'autres avant lui avoient joué le même tour.

On a d'abord de la peine à comprendre la ſimplicité de Callirhoë. Elle étoit d'une illuſtre famille; elle avoit eu ſans doute une éducation convenable à ſa naiſſance. Jamais l'eſprit & la ſcience n'avoient paru avec tant d'éclat que dans le ſiecle de cette aimable fille, cependant les fictions des poëtes canoniſées par les prêtres, lui avoient tellement gâté l'eſprit, qu'elle croyoit bonnement que les rivieres étoient des divinités, qui ſe couronnoient de roſeaux, & auxquelles on ne pouvoit refuſer la fleur de la virginité.

Sous l'empire de Tibere, une illuſtre dame ne fut pas moins ſimple; elle ſe perſuada qu'elle avoit couché avec Anubis, & s'en vanta comme d'une inſigne faveur. Mais comment Callirhoë auroit-elle pû ſe déſabuſer de la divinité du fleuve *Scamandre*, puiſque ce fleuve avoit un prêtre, que les Troyens honoroient comme un dieu? C'eſt Homere qui nous l'apprend. Iliad. *liv. V. verſ. 76.*

Hypſenora nobilem
Filium magnanimi Dolopionis qui Scamandri
Sacerdos factus fuerat, & dei inſtar honorabatur à populo.

Quelques modernes ont dit que le *Scamandre* ne méritoit guere la réputation que les poëtes lui ont acquiſe; mais les voyageurs anglois n'en parlent pas avec autant de dédain que Belon. Le *Scamandre* pouvoit être autrefois plus conſidérable qu'aujourd'hui; ſes eaux peuvent avoir pris un autre cours, ou par des conduits ſouterreins ou autrement.

On ne peut guere penſer que Pline ſe trompe, quand il parle du *Scamandre* comme d'une riviere navigable, & quand Strabon nous dit que le *Scamandre* ayant reçu le Simoïs, charrioit tant de limon & tant de ſable, qu'ils avoient preſque comblé leur embouchure, & formé des lacs & des marais; ce diſcours ne convient aſſurément qu'à des rivieres un peu conſidérables. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCAMANDRIA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Troade, ſur le Scamandre, à quinze cens pas du port Ilium. Leunclavius dit que les Turcs la nomment aujourd'hui *Scamandria*. (*D. J.*)

SCAMBONIDŒ, (*Géog. mod.*) municipe de l'Attique, dans la tribu Léontide, ſelon Pauſanias *l. I. c. xxxviij.* (*D. J.*)

SCAMILLES, ſ. f. *terme d'Architecture*, dans Vitruve, ſur la ſignification duquel les critiques ſont très-peu d'accord; quoiqu'aſſurément il ſignifie des *faillies* en maniere d'eſcabaux, qui ſervent à élever les autres pieces d'un ordre, telles que les colonnes, les ſtatues ou autres ſemblables; afin que tout en ſoit vû, & que les ornemens qui ſont en faillies n'en cachent pas une partie aux ſpectateurs qui regardent d'en-bas.

Les *ſcamilles* font le même effet aux ordres d'architecture, que les piédeſtaux aux ſtatues. *Voyez* PIÉDESTAL.

SCAMINO, (*Géog. mod.*) village de la Grece dans la Livadie, ſur la riviere d'Aſopo, au pié d'une éminence du côté du nord-eſt. Il n'eſt que d'environ deux cens maiſons: mais les vieilles ruines qu'on y voit font connoître que c'étoit autrefois une grande ville.

M. Spon qui a paſſé par ce lieu-là, prétend que c'eſt l'ancienne *Sycaminon*. Les Grecs y ont encore quelques égliſes, entre autres *Hagioi-Seranda*, ou l'égliſe des quarante Saints, *Panagia* & *Hagios Elias*, qui ſont bâties de vieux débris, où l'on remarque quelques inſcriptions.

Nous aurions jugé, dit M. Wheler, ſur une de ces inſcriptions que ce lieu étoit *Oropus*, ſi *Oropo* n'avoit pas conſervé ſon ancien nom. Je crois, ajoute-t-il, que la montagne voiſine eſt l'ancien mont *Cericius*, & que cette ville étoit *Tanagara*, dont les anciens ont tant parlé, & qu'ils mettent ſur la riviere *Aſopus*. Elle s'appelloit d'abord *Pœmandria*, enſuite *Græa*, puis *Tanagræa*, qui eſt le nom que Pauſanias lui donne, & préſentement on la nomme *Scamino*. Wheler, *voyage d'Athènes* (*D. J.*)

SCAMMA, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) profondeur ou enceinte creuſée dans les lieux des combats; il n'étoit pas permis aux combattans d'en ſortir.

SCAMMONÉE, ſ. f. (*Hiſt. nat. des drog. exot.*) ſubſtance réſineuſe, gommeuſe & cathartique.

On en trouve de deux ſortes chez les droguiſtes, ſavoir la *ſcammonée* d'Alep, & celle de Smyrne.

Le *ſcammonée* d'Alep eſt un ſuc concret, léger, fongueux, friable. Lorſqu'on la briſe, elle eſt d'un gris noirâtre & brillante. Lorſqu'on la manie dans les doigts, elle ſe change en une poudre blanchâtre ou griſe; elle a un goût amer, avec une certaine acrimonie, & ſon odeur eſt puante. On l'apporte d'Alep, qui eſt l'endroit où on la recueille.

La *ſcammonée* de Smyrne eſt noire, plus compacte, & plus peſante que celle d'Alep. On l'apporte à Smyrne d'une ville de Galatie, appelée préſentement *Cuté*, & de la ville de *Cogni* dans la province de Licaonie ou de Cappadoce, près du mont Tauris, où l'on en fait une récolte abondante, comme l'a raconté à M. Geoffroi l'illuſtre Sherard, qui a réſidé à Smyrne pendant treize ans en qualité de *conſul* pour la nation Angloiſe. On préfere la *ſcammonée* d'Alep.

On doit la choiſir brillante, facile à rompre & très-aiſée à réduire en poudre, qui ne brûle pas fortement la langue; qui étant briſée & mêlée avec la ſalive ou avec quelqu'autre liqueur, devient blanche & laiteuſe. On rejette celle qui eſt brûlée, noire, peſante, remplie de grains de ſable, de petites pierres ou d'autres corps hétérogenes.

La plante qui produit ce ſuc eſt le *convolvulus Syriacus* de Moreſt, *hiſt. oxon part. II. xij.* Sa racine eſt épaiſſe, de la forme de celle de la bryone, charnue, blanchâtre en-dedans, brune en-dehors, garnie de quelques fibres, & remplie d'un ſuc laiteux: elle pouſſe des tiges grêles de trois coudées de long, qui ron-

montent & se roulent autour des plantes voisines. Les feuilles sont disposées alternativement le long de ses tiges; elles ressemblent à celles du petit liseron; elles sont triangulaires, lisses, ayant une base taillée en façon de fleche. De leurs aisselles naissent des fleurs en cloche, d'une couleur blanche, tirant sur le pourpre ou le jaune. Leur pistil se change en une petite tête ou capsule pointue, remplie de graines noirâtres & angûleuses. Cette plante croît en Syrie autour d'Alep, & elle se plaît dans un terroir gras.

Selon Dioscoride, la plante *scammonée* pousse d'une même racine beaucoup de tiges de trois coudées de longueur, moëlleuses & un peu épaisses, dont les feuilles sont semblables à celle du blé-noir sauvage ou de lierre, plus molles cependant, velues & triangulaires. Sa fleur est blanche, ronde, creusée en maniere d'entonnoir, d'une odeur forte: sa racine est forte, longue, de la grosseur d'une coudée, blanche, d'une odeur desagréable & pleine de suc.

Le même Dioscoride approuve la *scammonée* que l'on apporte de Mysie, province d'Asie; & il rejette celle de Syrie & de Judée, qui de son tems étoit pesante, épaisse, falsifiée avec la farine d'orobe & le lait du tithymale. L'illustre Tournefort a observé cette espece de *convolvulus*, hérissé de poils, dans les campagnes de Mysie, entre le mont Olympe & le Sipyle, & même auprès de Smyrne, & dans les îles de Lesbos & de Samos, où l'on recueille encore aujourd'hui un suc concret qui est bien au-dessous de la *scammonée* de Syrie.

Ainsi M. Tournefort penche à croire que la *scammonée* des boutiques vient des plantes au-moins de différentes especes, si elles ne sont pas différentes pour le genre; il juge que celle de Syrie & d'Alep vient de la plante appellée *scammonia folio glabro*, scammonée à feuilles lisses; & celle de Smyrne ou de Dioscoride de la plante appellée *scammonia folio hirsuto*, scammonée à feuilles velues.

M. Sherard avoit aussi observé le même *convolvulus* hérissé auprès de Smyrne, dont on ne retiroit aucun suc, tandis que le *convolvulus folio glabro* croissoit en si grande abondance en Syrie, qu'il suffiroit seul pour préparer toute la *scammonée* dont on se sert, & qu'on n'emploie pas même pour tirer ce suc de toutes sortes de *scammonée*; mais on choisit sur-tout celle qui etoît sur le penchant de la montagne qui est au-dessous de la forteresse de Smyrne. On découvre la racine en écartant un peu la terre; on la coupe & on met sous la plaie, des coquilles de moule, pour recevoir le suc laiteux que l'on fait sécher & que l'on garde. Cette *scammonée* ainsi renfermée dans des coquilles est réservée pour les habitans du pays, & il est très-rare qu'on en porte aux étrangers.

Les Grecs & les Arabes indiquent les différentes manieres de recueillir ce suc.

1°. On coupe la tête de la racine; on se sert d'un couteau pour y faire un creux hémisphérique, afin que le suc s'y rende, & on le recueille ensuite avec des coquilles.

2°. D'autres font des creux dans la terre: ils y mettent des feuilles de noyer, sur lesquelles le suc tombe, & on le retire lorsqu'il est sec. Mésué rapporte quatre manieres de tirer ce suc, qui le rendent tout différent. 1°. Aussi-tôt que la racine s'éleve au-dessus de la terre, on coupe ce qui en déborde, & elle donne tous les jours un suc gommeux que l'on garde lorsqu'il est séché. 2°. On arrache ensuite toute la racine; &, après l'avoir coupée par tranches, il en sort un lait que l'on fait sécher à un feu doux ou au soleil: on en fait des pastilles, sur lesquelles on imprime un cachet; leur couleur est blanchâtre ou variée. 3°. On pile les morceaux des racines, on les exprime, on fait sécher le suc qui en sort, & on le marque d'un cachet: celui-ci est grossier, noir & pesant. 4°. Il y a aussi des personnes qui tirent du suc des feuilles & des tiges après les avoir pilées: on le seche ensuite, & on en fait de petites masses; mais ce suc est d'un noir verdâtre & d'une mauvaise odeur.

On ne nous apporte plus de *scammonée* marquée d'un cachet, ni celle qui découle d'elle-même en larmes de la racine que l'on a coupée, & que l'on recueille dans des coquilles près de Smyrne. Elle est la meilleure, mais elle est très-rare en ce pays. Sa couleur est transparente, blanchâtre ou jaunâtre, & elle ressemble à de la résine ou de la colle-forte: Lobet & Pena en font mention dans leurs observations. La *scammonée* qu'on nous apporte à présent est en gros morceaux opaques & gris. Nous ne savons point du tout quelle est la maniere de la recueillir; mais il est vraissemblable que les masses sont formées de sucs tirés, soit par l'incision, soit par l'expression; c'est ce qui fait que l'on voit tant de variété de couleurs dans le même morceau.

Dans l'analyse chimique, on retire, par le moyen de l'esprit-de-vin, cinq onces de résine de six onces de *scammonée*. Ainsi sa plus grande partie se dissout dans l'esprit-de-vin, & il reste quelques parties mucilagineuses, salines & terreuses; mais toute sa substance se dissout dans des menstrues aqueux, qui prennent la couleur de lait après la dissolution, à cause des parties résineuses mêlées avec les parties salines & aqueuses.

Les Grecs & les Arabes ont employé la *scammonée*. Les modernes la regardent comme un très-violent purgatif; j'ajoute que c'est un remede infidele, & dont l'opération est très-incertaine; sa grande acrimonie irrite l'estomac, cause des nausées, enflamme, ratisse les intestins, les ulceres, ouvre les veines, & produit des superpurgations. On a imaginé plusieurs préparations de ce remede, pour en corriger la violence; & à cet effet on se sert du suc de coing, de reglisse ou du soufre; de-là viennent les noms de *diagrede de coing*, *diagrede de réglisse* & *diagrede de soufre*, qui sont d'usage en médecine. *Voyez*, si vous voulez, DIAGREDE. (*D. J.*)

SCAMPŒ, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine: l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Dyrrhachium à Bysance, entre Claudiana & *Tres-Tabernæ*, à 20 milles du premier de ces lieux, & à 28 milles du second; le même itinéraire met cependant dans une autre route 22 milles de Claudiana à *Scampæ*, & 30 milles de *Scampæ* à *Tres-Tabernæ*. (*D. J.*)

SCANDALE, s. m. (*Gram. & Théol.*) selon le langage de l'Ecriture & des casuistes, signifie une *parole*, une *action* ou une *omission* qui porte au péché ceux qui en sont témoins ou qui en ont la connoissance.

Ce mot vient du grec [illegible], ou du latin *scandalum*, qui, selon Papias, signifie une *querelle* qui s'éleve tout-à-coup, *rixa quæ subito inter aliquos scandit vel oritur*.

Le *scandale* est actif ou donné, & passif ou reçu. Le *scandale* actif ou donné est l'induction au mal de la part de celui qui scandalise. Le *scandale* passif ou reçu est l'impression desavantageuse que fait le *scandale* sur ceux qu'il entraîne ou qu'il excite au mal.

Dans l'Ecriture & dans les auteurs ecclésiastiques, *scandale* se met pour tout ce qui se rencontre dans le chemin d'un homme, & qui peut le faire tomber. Ainsi Moïse défend *de mettre un* scandale *devant l'aveugle*, c'est-à-dire, ni pierre, ni bois, ni aucune chose capable de le faire trébucher, *Lévit. xix.* 14. De-là dans le moral on a pris le mot *scandale* pour une occasion de chûte ou de péché. Jesus-Christ a été, à l'égard des juifs, une pierre d'achoppement & de *scandale*, contre laquelle ils se sont brisés par leur faute, n'ayant pas voulu le reconnoître pour le Messie, malgré les caracteres qui le leur démontroient.

Scandale dans le langage familier est une action contraire aux bonnes mœurs, ou à l'opinion générale des hommes. Il signifie aussi une *rumeur desavantageuse*, qui deshonore quelqu'un parmi le monde. En ce sens, on appelle la *médisance* la *chronique scandaleuse*.

Pierre de scandale, en latin *lapis scandali* ou *vituperii*, étoit une pierre élevée dans le grand portail du capitole de l'ancienne Rome, sur laquelle étoit gravée la figure d'un lion, & où alloient s'asseoir à nud ceux qui faisoient banqueroute & qui abandonnoient leurs biens à leurs créanciers. Ils étoient obligés de crier à haute voix, *cedo bona*, j'abandonne mes biens, & de frapper ensuite avec leur derriere trois fois sur la pierre. Alors il n'étoit plus permis de les inquiéter pour leurs dettes. Cette cérémonie ressembloit assez à celle du bonnet-verd, qu'on pratiquoit autrefois en France dans le même cas. On appelloit cette pierre *pierre de scandale*, parce que ceux qui s'y asseyoient pour cause de banqueroute, étoient diffamés, déclarés intestables, & incapables de témoigner en justice.

On raconte que Jules César imagina cette forme de cession après avoir aboli l'article de la loi des douze tables, qui autorisoit les créanciers à tuer ou

à faire esclaves leurs débiteurs, ou du-moins à les punir corporellement : mais cette opinion n'est appuyée d'aucune preuve solide.

Scandale des grands, *scandalum magnatum*, est un terme de droit, par lequel on entend une injure ou offense faite à un personnage considérable, comme un prince, un prélat, un magistrat, ou d'autres grands officiers, en semant contre eux des médisances ou calomnies, d'où naissent la discorde & les débats entre eux & ceux qui leur sont subordonnés, au mépris, & souvent au détriment de leur autorité.

On appelle aussi *scandalum magnatum* un ordre qu'on obtient en ce cas pour avoir des dommages ou intérêts contre le calomniateur, ou tel autre auteur du *scandale*.

SCANDALE, *montagne du*, (*Critique sacrée*.) dans la vulgate *mons offensionis*, la montagne du *scandale* est la montagne des oliviers, sur laquelle Salomon érigea des autels aux faux-dieux par complaisance pour les femmes étrangeres qu'il avoit prises, *excelsa ad dexteram partem* montis offensionis, *ædificaverat Salomon rex Israel.... polluit rex*. (*D. J.*)

SCANDALEUX, adj. (*Gramm.*) qui cause du scandale; il se dit des choses & des personnes. Avancer comme quelques écrivains de la société de Jesus l'ont fait, qu'il n'est pas permis à tout le monde de disposer de la vie des tyrans; c'est une proposition *scandaleuse*, parce qu'elle laisse entendre qu'il y a apparemment des personnes à qui le tyrannicide est permis. La doctrine du probabilisme est une doctrine *scandaleuse*. L'invitation que le P. Pichon fait au pécheur d'approcher tous les jours des sacremens sans amour de Dieu, sans changer de conduite, est une invitation *scandaleuse*. L'éloge de l'ouvrage de Busembaum qu'on lit dans les *mém. de Trév.* est *scandaleux*. Des religieux traînés devant les tribunaux civils pour une affaire de banque & de commerce, & condamnés par des juges-consuls à payer des sommes illicitement dûes & plus illicitement encore refusées, sont des hommes *scandaleux*. Des prêtres qui font jouer des farces sur un théatre, & danser dans l'enceinte de leurs maisons les enfans confiés à leurs soins, confondus avec des histrions, donnent un spectacle *scandaleux*. On trouveroit toutes sortes d'exemples de scandale, sans s'éloigner de-là; mais il y en a dont il seroit difficile de parler sans scandaliser étrangement les femmes, les hommes & les petits enfans. (1)

SCANDARON, (*Géog. anc.*) lieu renommé dans la Phénicie, avec un château qu'on dit qu'Alexandre le grand avoit élevé pour lui servir de retraite pendant qu'il assiégeoit la ville de Tyr, dont ce château n'étoit éloigné que de 5 milles. Il fut détruit dans la suite par Pompée, quand il se rendit maître de la Phénicie. L'endroit où étoit cette citadelle est agréable & fertile. (*D. J.*)

SCANDEA, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cythere. Elle étoit sur le bord de la mer, selon Thucydide, *l. IV.* 287. & Pausanias, *Lacon. c. xxiij.* qui lui donne un port, dit qu'elle étoit presque à dix stades de la ville de Cythere. Au-lieu de *Scandea*, Etienne le géographe, Suidas & Lycophron écrivent *Scandia*. (*D. J.*)

SCANDER, v. act. (*Gram. & Littérat.*) terme de Poésie, qui signifie *mesurer* un vers, ou *compter* combien il y a de piés ou de syllabes, faire sentir les longues & les breves. *Voyez* QUANTITÉ & MESURE.

Ce mot vient du latin *scandere*, monter, parce qu'en scandant les vers, il se fait une espece de progression depuis le premier pié jusqu'au dernier.

On ne *scande* que les vers grecs & latins, la quantité n'étant plus d'usage dans les langues modernes.

On *scande* différemment chaque espece de vers, l'hexametre d'une façon, l'iambique d'une autre, le sapphique d'une autre, &c. selon le nombre & la nature des piés dont ils sont composés. *Voyez* HEXAMETRE, IAMBIQUE, &c.

SCANDERBADE, (*Géog. mod.*) ville de l'Indoustan au royaume d'Agra, sous la domination du grand-mogol. Cette ville a été autrefois considérable, car c'étoit la capitale du roi des Patans; mais elle a perdu sa splendeur depuis qu'elle a été ruinée par Ecbar, qui s'en rendit maître sur le Raja Sélim. (*D. J.*)

SCANDERBORG, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemark, dans le diocèse d'Arrhus, avec un château fortifié. Elle est environnée de lacs poissonneux. (*D. J.*)

SCANDIA, (*Géog. anc.*) île de l'Océan septentrional, selon Pline, *l. IV. c. xvj.* qui semble la distinguer de la Scandinavie. Il n'en parle pas trop affirmativement: *sunt*, dit-il, *qui & alias prodant* Scandiam *Dumnam*, *Bergos*. Aussi cette région n'étoit-elle guere connue de son tems. Comme la Scandinavie étoit donnée alors pour île, il ne seroit pas impossible qu'on en eût pareillement fait d'autres, de quelques parties du continent des pays septentrionaux, à moins qu'on ne dise que par *Scandia* Pline entend les îles qui sont appellées *Scandiæ* par Ptolomée, & *Hemodes* par Pomponius Méla. (*D. J.*)

SCANDILLE, *ou* SCANDILE, (*Géog. mod.*) île basse & petite de la mer Ægée près de la côte de Thrace, selon Pomponius Méla, *l. II. c. vij.* Isaac Vossius remarque que cette île conserve son ancien nom, & qu'on l'appelle présentement *Scandole*; les Mariniers disent *Schazola*. (*D. J.*)

SCANDINAVIA, (*Géog. anc.*) *SCANDIA* ou *SCANZIA*. Les anciens croyoient qu'au-delà de la mer Baltique, qu'ils connoissoient sous le nom de *sinus Codanus*, il n'y avoit que des îles, à la plus grande desquelles ils donnoient le nom de *Scandinavie* ou *Scandie*.

Pline, *l. IV. c. xiij.* dit que la grandeur de cette île n'étoit point connue, & que la partie qu'on en connoissoit, étoit habitée par les Hillévions, qui y avoient 500 bourgades. Depuis on connut que la *Scandinavie* n'étoit pas une île, mais une grande péninsule, qui comprend ce qu'on appelle aujourd'hui la *Suede*, la *Norwege* & la *Finlande*.

Cette prétendue île de *Scandinavie* est nommée *Baltia* par Xénophon de Lampsaque qui la met à trois journées de navigation du rivage des Scythes; & la même île est appellée *Basilia* par Pithéas.

Ces noms de *Baltia* & de *Basilia* pourroient bien être corrompus l'un de l'autre. Jornandès, *de reb. Get. c. iij. & jv.* appelle *Scanzia* le pays d'où étoient sortis les Goths; & il dit que ce pays-là étoit, *quasi officinam gentium, aut certe velut vaginam nationum*, la fabrique du genre humain; mais dit de M. Montesquieu, „ je l'appellerois plutôt la fabrique des instrumens qui ont brisé les fers forgés au midi. C'est-là que se sont formées ces nations vaillantes, qui sont sorties de leur pays pour détruire les tyrans & les esclaves, & apprendre aux hommes que la nature les ayant fait égaux, la raison n'a pu les rendre dépendans que pour leur bonheur. (*D. J.*)

SCANDINAVIE, (*Géog. mod.*) grande péninsule d'Europe, que les anciens croyoient une île, & qui comprend aujourd'hui le Danemark, la Suede, la Norwege, la Laponie & la Finlande. C'est-là le pays qui peut se vanter d'avoir été la ressource de la liberté de l'Europe, c'est-à-dire, de presque toute celle qui est aujourd'hui parmi les hommes. Rudbech a bien eu raison de chanter sa *Scandinavie*. *Voyez* SCANDINAVIA. (*D. J.*)

SCANDIX, s. m. (*Botan.*) Tournefort en compte trois especes. Nous décrirons la commune, qu'il appelle *scandix vulgaris, semine rostrato. inst. rei herb.* 326. en françois *peigne de Vénus*.

Sa racine est simple, blanche, fibreuse, annuelle, d'un goût tirant sur l'âcre. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, grêles, rameuses, velues, vertes en haut, rougeâtres en bas, un peu cannelées. Ses feuilles sont découpées menu, à-peu-près comme celles de la coriandre, attachées à des queues assez longues, d'un goût douçâtre, un peu âcre.

Les sommités des tiges & des rameaux soutiennent des ombelles ou parasols de petites fleurs, à cinq pétales blanches, formées en cœur, & disposées en fleur de lis, avec autant d'étamines capillaires, à sommets arrondis. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede des fruits composés de deux graines très-longues, semblables à des aiguilles, convexes, sillonnées d'un côté, & applaties de l'autre. Cette plante croît abondamment, & presque par tout, parmi les blés, dans les champs, & les vignobles; elle fleurit en Mai & Juin. (*D. J.*)

SCANDULA, (*Architect. des Rom.*) terme qu'on trouve

(1) Voilà un article fort scandaleux. (Z)

trouve dans Vitruve, & qui répond à ce que nous nommons du *bardeau*. C'étoient de petits ais de bois, minces, & dont les Romains se servoient au-lieu de tuiles pour couvrir les maisons. Cornélius Nepos nous apprend qu'ils furent dans cet usage jusqu'à la guerre de Pyrrhus, c'est-à-dire, jusqu'à la quatre cens soixante & dixieme année de la fondation de Rome. (*D. J.*)

SCANIE, (*Géog. mod.*) province de Suede. *Voyez* SCHONEN. (*D. J.*)

SCANTIA, SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie ou de la Campanie. On lit dans Cicéron, *orat. xv.* sur la loi agraire, *veneat, inquit*, sylva scantia: & Pline, *l. II. cap. cvij. Exit* (*flamma*) & *ad aquas* scantias. Cette forêt & ces eaux étoient en Italie, selon les critiques. Ne les devroit-on point placer aussi dans la Campanie? car Pline, *l. XIV. c. iv.* dit que la vigne nommée *aminea*, est appellée *scantia* par Varron. Macrobe, *III. saturn. c. xix.* fait mention d'un mal qu'il appelle *scantianum malum*, sans nous faire connoître que mal c'étoit. (*D. J.*)

SCANTINIA, LOI, (*Droit rom.*) La loi *scantinia* avoit été faite contre une certaine débauche que les loix n'ont jamais pu bannir de l'Italie. Il en est parlé dans la lettre de Cicéron. Cœlius lui mande: Venez „ au plutôt, vous trouverez bien ici dequoi rire; vous „ y verrez Drusus juger les affaires qui ont rapport „ à la loi *scantinia*. „ Ce Drusus étoit un débauché, qui fut préteur en 703, & qui avoit exercé toutes sortes de violence dans le tems qu'il étoit tribun avec Vatinius. (*D. J.*)

SCAPHÉPHORE, s. m. (*Antiq. d'Athènes*) σκαφηφόροι. Les Athéniens nommoient *scaphéphores* tous les étrangers mâles qui résidoient à Athènes, parce qu'ils étoient obligés, à la fête des Panathenées, de porter en procession de petits bateaux nommés *scaphæ*, σκάφαι Potter, *Archæol. græc. tom. I. p.* 56. (*D. J.*)

SCAPHISME, s. m. (*Hist. anc.*) supplice en usage chez les anciens Perses. C'est le même que M. Rollin dans son *Histoire ancienne*, appelle le supplice les *auges*. Le mot *scaphisme* venant de σκάφη ou σκάφος, un *esquif*, petit vaisseau creux, & par similitude une *auge*, ou de σκάπτω, *je creuse*.

Ce supplice consistoit à mettre le criminel à la renverse dans une auge assez grande pour contenir son corps, & à laquelle on avoit pratiqué cinq échancrures pour laisser passer ses piés, ses mains & sa tête; on le couvroit ensuite d'une autre auge également échancrée, qu'on clouoit ou qu'on lioit fortement sur l'auge inférieure. Dans cette posture incommode, on lui présentoit la nourriture nécessaire, qu'on le forçoit de prendre malgré lui. Pour boisson, on lui donnoit du miel détrempé dans du lait; & on lui en frottoit ensuite tout le visage, ce qui attiroit sur lui une quantité incroyable de mouches, d'autant plus qu'il étoit toujours exposé aux rayons ardens du soleil. Les vers engendrés de ses excrémens, lui rongeoient les entrailles au-dedans. Ce supplice duroit ordinairement quinze ou vingt jours pendant lesquels le patient souffroit des tourmens indicibles.

Ceux qui attribuent l'origine de ce supplice à Parysatis mere d'Artaxerce Mnemon & du jeune Cyrus se trompent, puisqu'Artaxerce Longue-main, selon Plutarque, fit subir ce genre de mort à l'eunuque Mithridate pour crime de trahison.

SCAPHIUM, s. n. (*Littérat.*) Ce mot est assez équivoque dans les auteurs; quelquefois, comme dans Plaute, il désigne une *coupe à boire* qui étoit faite en forme d'une petite gondole. Dans Vitruve, il signifie un *bassin* de métal, soit de cuivre, ou de plomb; dans Martial, un *bassin* de chaise percée; & dans d'autres auteurs, il signifie une espece de *cadran*, lequel outre les heures, montroit les solstices & les équinoxes. (*D. J.*)

SCAPHOÏDE, *terme d'Anatomie*, est un os du pié, qu'on appelle autrement *naviculaire*. *Voyez* NAVICULAIRE.

Ce mot est formé du mot σκάφη, *barque*, *esquif*, lequel vient de σκάπτω, *creuser*, parce qu'originairement les barques étoient faites de troncs d'arbres creusés, comme le sont encore les canots chez bien des peuples sauvages.

SCAPRIS *ou* SCABRIS, (*Géog. anc.*) port d'Italie, sur la côte de la Toscane. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route par eau de Rome à Arles, entre le fleuve *Alma*, dont il étoit éloigné de 6 milles, & le port *Flesia*, qui en étoit à 18 milles. Ortélius dit que ce port s'appelloit, de son tems, *Scatino*. (*D. J.*)

SCAPTÉSYLE, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire la forêt coupée, petite ville de Thrace en tirant du côté de Thasus, selon Etienne le géographe, & Plutarque *in Cimone*, qui dit que ce fut l'endroit où Thucydide écrivit l'histoire de la guerre des Athéniens contre les habitans du Péloponnèse.

Ortelius soupçonne que *Scaptésyle* pourroit être le même que *Scaptensula*, où selon Festus il y avoit une mine d'argent: il met pourtant *Scaptensula* dans la Macédoine; mais la Macédoine étoit voisine de la Thrace. Le mot *Scaptensula*, ajoute Festus, vient du grec σκάπτειν, qui veut dire *creuser*, *fouiller dans la terre*. Lucrece, *l. VI.* parlant des dangereuses exhalaisons auxquelles sont exposés ceux qui travaillent aux mines d'or & d'argent, cite pour exemple la mine de Scaptensula.

Quales expiret Scaptensula *subter odores*.

(*D. J.*)

SCAPTIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium. Pline, *liv. III. ch. v.* la met au nombre des villes qui avoient été célebres, & qui se trouvoient détruites de son tems. Festus dit que les habitans de Pedo s'étoient établis dans la ville de *Scaptia*. Il ajoute que cette derniere ville donna le nom à la tribu *Scaptia*, d'où les peuples de cette ville furent appellés *tribules Scaptienses*, comme on le voit dans Suetone *in Aug. c. xl.* l'origine de cette tribu est rapportée par Tite-Live, *liv. VIII. ch. xvij.* (*D. J.*)

SCAPULAIRE, s. m. (*Hist. ecclés.*) est une partie de l'habillement de différens ordres religieux. Il consiste en deux bandes d'étoffe larges d'environ un pié, dont l'une passe sur l'estomac & l'autre sur le dos ou sur les épaules, d'où lui est venu ce nom, car *scapula* signifie l'*omoplate*. Les religieux profès laissent pendre le *scapulaire* jusqu'à terre, & les freres laïcs jusqu'aux genoux seulement. Saint Benoît dans sa regle donne un *scapulaire* à ses moines pour le travail. Il étoit beaucoup plus large & plus court qu'il n'est aujourd'hui, & il servoit, comme le porte le nom, à garnir les épaules pour les fardeaux, & à conserver la tunique. On ne portoit alors le *scapulaire* que pendant le travail; mais depuis les moines l'ont regardé comme la partie la plus essentielle de leur habit, & en ont changé l'ancienne figure, Fleury, *mœurs des Chrét. n°.* 54.

SCAPULAIRE, est aussi une dévotion introduite dans l'église romaine par Simon Stock, qui fut général des carmes vers le milieu du treizieme siecle. Elle consiste pour les religieux à porter le *scapulaire*, & pour les laïcs, à porter aussi sur eux une espece de brasselet ou de morceau d'étoffe sur la quelle est brodé le nom de la vierge & à en réciter l'office à certains jours, avec quelques autres pratiques de dévotion.

Simon Stock, instituteur de ces pratiques, assura que dans une vision la sainte Vierge lui avoit donné le *scapulaire*, comme une marque de sa protection spéciale envers tous ceux qui porteroient ce petit habit, qui garderoient la virginité, la continence ou la chasteté conjugale selon leur état, & qui réciteroient le petit office de Notre-Dame. Le docteur de Launoy traite cette apparition d'imposture, & les bulles des papes qu'on cite en sa faveur de pieces supposées; il remarque que les carmes ne commencerent à porter le *scapulaire* que long-tems après l'époque qu'on fixe pour cette apparition. Le pape Paul V. en retranchant plusieurs abus qui s'étoient glissés dans cette dévotion, la permet cependant en substance, ce qui auroit du engager M. de Launoy à parler avec plus de réserve d'une pratique pieuse autorisée par le saint siége.

SCAPULAIRE, adj. *en Anatomie*, ce qui a relation avec l'omoplate appellée en latin *scapula*. *Voyez* OMOPLATE.

L'artere *scapulaire* externe vient de l'axilloïde & passe sur la charniere de la côte supérieure de l'omoplate pour se distribuer aux muscles qui sont aux environs.

L'artere *scapulaire* interne vient de l'axilloïde, & se distribue principalement au muscle sous-*scapulaire*, en donnant quelques rameaux aux parties circonvoisines.

SCAPULAIRE, s. m. *terme de Chirurgie*, espece de ban-

bandage dont on ſe ſert pour ſoutenir la ſerviette qui entoure la poitrine ou le bas-ventre. C'eſt une bande large d'environ demi-aune, longue de quatre doigts, fendue dans le milieu pour y paſſer la tête, & dont les deux bouts pendent, l'un par-devant, & l'autre par-derriere, & s'attachent à la ſerviette par des épingles, pour l'empêcher de deſcendre. *Voyez fig.* 1. *Pl. XXX.* (*Y*)

SCARABÉE, ſ. m.) *Hiſt. nat.*) petit inſecte, eſpece d'eſcarbot, dans laquelle on place le cerf-volant & les autres ſemblables.

SCARAMOUCHE, ſ. m. (*Gramm.*) bouffon, habillé de noir depuis la tête aux piés, en togue noire, en manteau noir, & dont le maſque eſt rayé de noir au front, aux deux joues & au menton.

SCARARAGAM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales, qui porte des fruits de la groſſeur des noix, & d'une couleur verdâtre, & dont le goût eſt très-agréable; les Indiens nomment ce fruit *undis*.

SCARBA, (*Géogr. mod.*) petite île de la mer d'Ecoſſe, & l'une des weſternes; elle eſt ſéparée de l'île de Jura par un détroit où la marée eſt très-violente; auſſi la *Scarba* eſt-elle dépeuplée; on ne lui donne que quatre milles de longueur ſur un mille de largeur. (*D. J.*)

SCARBOROUGH, (*Géog. mod.*) anciennement *Scarbourg*, ville d'Angleterre, dans Yorck-shire vers le nord de la province. Elle eſt bâtie ſur un rocher fort élevé, avec un château que le roi Henri II fit conſtruire pour ſa défenſe, & où l'on tient toujours garniſon. Il y a un bon port, où les vaiſſeaux ſont en ſureté, & des eaux minérales qui y attirent beaucoup de monde.

Friddes (Richard), ſavant théologien; & écrivain poli du xviij. ſiecle, naquit près de *Scarboroug*, en 1671, Il ſe fit beaucoup d'amis à Oxford par ſon eſprit, par l'agrement de ſa converſation, & par ſes manieres engageantes. Le docteur Sharp, archevêque d'Yorck, lui donna un bénéfice, dans lequel il ſe diſtingua par ſon affabilité & ſon application à remplir les devoirs de ſon miniſtere; mais il eut le malheur, par une grande maladie, de perdre les agrémens & les charmes de ſa voix, qui avoient fait auparavant l'admiration de tout le monde. Comme il s'étoit marié fort jeune, & qu'il avoit une nombreuſe famille, il réſolut pour la ſoutenir de venir à Londres, & de s'y livrer tout entier à la compoſition.

Le premier ouvrage qu'il publia, eſt un ſyſtème de théologie, d'après les principes de la religion naturelle, & de la religion révélée. Londres 1718 & 1720, *in-folio*. Cet ouvrage fut très-favorablement reçu du public, & l'on en lit de bons extraits dans la Bibliotheque angloiſe, & dans les Mémoires de littérature de M. de la Roche; l'auteur réfute toujours les calviniſtes, les catholiques romains, les ſociniens, & les déiſtes, avec une douceur qui peint la bonté de ſon caractere.

Le ſecond ouvrage qu'il mit au jour, comprend ſes ſermons & diſcours moraux ſur divers ſujets, au nombre de cinquante-deux, qui forment un volume *in-folio*, imprimé à Londres en 1722. Le but de cet ouvrage eſt de dévoiler quelques-unes des erreurs générales, & des vices les plus dominans de notre ſiecle, comme auſſi de perſuader aux hommes la neceſſité d'être ſolidement vertueux.

Il fit paroître en 1724 la vie du cardinal Wolſſey à Londres, *in fol.* avec figures. Il eut des ſouſcriptions conſidérables pour l'impreſſion de cet ouvrage, l'accueil qu'on lui fit l'engagea d'entreprendre les vies du chevalier Thomas More, & de Jean de Fiſcher, évêque de Rocheſter; mais on lui vola ſon manuſcrit qu'on n'a jamais retrouvé.

Il a encore donné un traité de morale ſur les principes de la raiſon. Londres 1724, *in-8°.* une excellente brochure ſur l'Iliade d'Homere; un livre ſur l'Euchariſtie; enfin une défenſe de la fameuſe épitaphe latine que Jean Sheffield, duc de Buckingham avoit faite pour lui-même.

Pro rege ſæpe, pro republica ſemper.
Dubius, ſed non improbus vixi.
Incertus morior, ſed inturbatus.
Humanum eſt errare, & neſcire.

Much for the prerogative; ever for my country;
I lived irregular not profligate.
Tho'going to a ſtate unknown, i dye reſign'd.
Frailty and ingnorance attend on human life.

Voici la traduction littérale de l'angloiſe: „ Zélé „ ſouvent pour les droits du roi, toujours pour ceux „ de mon pays: j'ai vécu d'une maniere irréguliere „ mais non débauchée; quoique j'aille entrer dans „ un état inconnu, je meurs réſigné: la fragilité & „ l'ignorance ſont l'apanage de la condition humai„ ne „.

M. Friddes conclut la défenſe du duc de Buckingham d'une façon qui ne peut que lui faire honneur. „ Si, „ dit-il, je me ſuis trompé dans cette apologie occa„ ſionelle d'un illuſtre ſeigneur, diſtingué par quan„ tité de talens remarquables ou ſupérieurs, mon er„ reur part d'un principe de charité. Je ſoumets „ humblement tout ce que j'ai dit à la cenſure, ſur„ tout à celle qui part d'un zele de religion, auſſi „ fervent que je ſais qu'il l'eſt dans les perſonnes à „ qui cette épitaphe a déplu. Je ne voudrois pas, par „ quelque raiſon que ce pût être, qu'on pût m'ac„ cuſer du deſſein de préjudicier le moins du monde, „ & de faire le moindre tort à la cauſe de la vraie „ piété; mais toutes les regles de l'équité commune „ nous obligent à interpreter les paroles auſſi-bien „ que les actions des hommes, de la maniere la plus „ favorable qu'elles peuvent l'être; & l'obligation „ de nous conformer à ces regles eſt plus forte, lorſ„ qu'il s'agit d'expliquer les paroles de ceux qui ne „ peuvent s'expliquer eux mêmes „.

Cet aimable & ſavant homme vécut toujours avec le plus grand deſintéreſſement, négligeant trop le bien-être qu'il pouvoit ſe procurer par quelques démarches auprès des miniſtres: les gens vraiment paſſionnés pour les ſciences, ſongent très-peu à acquérir les biens de la fortune; le plaiſir qu'ils trouvent avec leurs livres, leur tient lieu de tout. L'application du docteur Friddes à l'étude étoit ſi grande, qu'il y donnoit des nuits entieres; ſon travail abrégea ſes jours. Il mourut en 1725, âgé de 54 ans. C'eſt une ſituation bien triſte que celle d'un homme de lettres qui deſire de ſe diſtinguer par ſes écrits, & de pourvoir en même tems, par ce ſeul moyen, à la ſubſiſtance d'une famille; d'un côté le beſoin le preſſe, & de l'autre la renommée lui crie de limer ſes ouvrages, & de les rendre dignes de l'immortalité.

Un artiſte ingénieux a repréſenté un beau génie qui ſe trouve dans cette ſituation, ſous l'emblème d'une belle femme, mal vêtue, regardant le ciel, & élevant en l'air ſon bras droit que deux aîles ſoutiennent, tandis que ſon corps & ſon bras gauche ſont attachés à une groſſe pierre qui eſt en terre, image parlante du malheur de pluſieurs hommes de lettres. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

SCARDALE, (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire vallée de rochers; pays d'Angleterre dans le Derbishire. On lui a donné le nom de *Scardale*, parce qu'il eſt parſemé de rochers, que les anciens appellent *ſcares*. On y voit le bourg de Cheſterfield ſur le Rother, bourg qui paroît ancien, & qu'on appelle à cauſe de cela *Cheſter in-Scardale*. (*D. J.*)

SCARDINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la baſſe Baviere, au confluent du Ror & de Inn, au midi de Paſſaw. *Long.* 30. 51. *lat.* 48. 29. (*D. J.*)

SCARDONA, (*Géog. anc.*) *Scardon*, dans Strabon, *l. VII.* les derniers lieux que Ptolomée, *l. II. c. xvij.* marque ſur la côte de la Liburnie, ſous l'embouchure du Titius & la ville *Scardona*, qu'il met à la gauche de l'embouchure de ce fleuve, & qu'il comprend cependant dans la Liburnie.

Il ne ſeroit pas ſans exemple qu'un fleuve fût réputé faire la borne d'une province, & qu'une ville ſituée au-delà de ce fleuve, mais pourtant ſur ſon rivage, eût appartenu à la même province. Auſſi n'eſt-ce pas là la difficulté: elle conſiſte plûtôt en ce que les deſcriptions modernes de la Dalmatie, marquent les ruines de *Scardona* près de la Scardonius. à la droite de l'embouchure du fleuve Titius, au lieu que Ptolomée place cette ville à la gauche de ce fleuve, nommé aujourd'hui *Kerca*.

Caſimir Freſchot, dans ſes mémoires géographiques, dit en parlant de *Scardona*, pag. 259: *le ruine delle ſue antiche fortificazioni, e citadella ſi vedono poco lungi del lago, chiamato da' Latini* Scardonius; *in volgare Proclian, e a deſtra del fiume Kerca, ch'è l'antico Tizio, quale col ſuo corſo mette li confini all'antica Liburnia e Dalmazia.* Il faut donc dire, ou que la ville *Scardona* n'a pas toujours été à la gauche du Titius, ou qu'il y a une tranſpoſition dans Ptolomée, qui devoit placer *Scardona* avant l'embouchure du Titius.

On voit que la ville *Scardona* étoit considérable, puisqu'on l'avoit choisie pour le lieu de l'assemblée générale de la province, & qu'elle se trouvoit le siége de la justice pour les Japydes & pour quatorze villes de la Liburnie; ce qu'on appelloit *conventus Scardonitanus*. Cette ville, selon Pline, *l. III. c. xxij.* étoit à douze mille pas de la mer, sur le bord du Titius, *in amne eo* (Titio).

Aujourd'hui *Scardona* n'est remarquable que par son siége épiscopal, sous la métropole de Spalatro. Cet évêché y fut transféré de Belgrade sur la mer en 1120; elle a été cependant ci-devant une place de force, & très-considérable. En 1322, durant les troubles de Hongrie, les habitans de *Scardona* s'étant ligués avec ceux d'Almissa, pour exercer la piraterie, diverses autres villes qui souffroient de ces pirateries, s'unirent avec les Vénitiens pour les arrêter; & comme la partie ne se trouva pas égale, la ville de *Scardona* fut saccagée dans cette occasion.

En 1411 les Vénitiens acquirent *Scardona* du roi de Bosnie, qui la leur remit avec Ostrovizza pour cinq mille écus d'or, & ils la garderent jusqu'à l'arrivée des Turcs, qui la prirent en 1522. Mais bientôt après les Vénitiens la reprirent d'assaut, & la démantelerent en 1539. Les Turcs s'y étant établis depuis, en furent encore chassés par les Vénitiens, qui la réunirent à leur domaine en 1684. (*D. J.*)

SCARDONA, (*Géog. mod.*) même nom des anciens; ville ruinée de la Dalmatie vénitienne, à sept milles au nord-ouest de Sebenico, dans une presqu'île formée par une petite riviere. Les Vénitiens acquirent cette ville en 1411, du roi de Bosnie. Les Turcs la leur enleverent en 1522; mais elle est restée toute démantelée depuis l'an 1684, à la république de Vénise, qui y entretient une garnison. Son évêché est suffragant de Spalatro. *Long.* 33. 50. *lat.* 44. 20. (*D. J.*)

SCARDUS Mons, (*Géog. anc.*) Strabon, *Excerpt. ex l. VII. c. xvij.* Ptolomée, *l. II. c. xvij.* donnent le nom de *Scardus* à la derniere des montagnes qui séparoient l'Illyrie de la Dalmatie & de la Mœsie; mais Tite-Live, *l. XLIII. c. xx.* écrit *Scordus* au lieu de *Scardus*. (*D. J.*)

SCARE, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *scarus*; Rondelet a décrit deux especes de *scare*; ce sont des poissons de mer qui vivent sur les rochers. On a donné le nom de *cantheno* à la premiere espece dans certains pays, & dans d'autres celui de *sargo*; mais mal-à-propos, parce qu'il y a deux autres poissons connus sous ces noms. La seconde espece a été décrite dans cet ouvrage sous le nom d'*aiol*. *Voyez* AIOL.

Le *scare* a de grandes écailles minces, & d'un bleu noirâtre; il ressemble au sargo par la forme du corps, par les aiguillons, par le nombre & la position des nageoires. *Voyez* SARGO. Mais il en differe en ce qu'il n'a point de tache noire sur la queue, ni de traits de cette même couleur qui s'étendent sur les côtés du corps depuis le dos jusqu'au ventre. Le *scare* a les dents larges & plusieurs protubérances aux machoires, qui sont dures comme des os; la nageoire de la queue est large, & se divise en deux parties; les yeux sont noirs, & l'espace qui est au-dessus est bleu; le ventre a une couleur blanche. Ce poisson se nourrit d'herbes, & principalement d'algue; sa chair est légere, & très-bonne à manger; ses boyaux ont une odeur de violette. Rondelet, *hist. nat. des poissons, I. part. liv. VI. c. xj. Voyez* POISSON.

SCARIFICATEUR, s. m. instrument de Chirurgie qui sert à scarifier. *Voyez* SCARIFICATION.

Le *scarificateur* est une espece de boîte dans laquelle sont douze, quinze, ou dix-huit lancettes, qu'on bande avec un ressort, & qui se débandent avec un autre, & font toutes à la fois leur incision dans la peau. Jusqu'à l'invention de cette espece de *scarificateur*, qui est moderne, on se servoit au lieu de lancettes, de petites roues tranchantes.

L'usage du *scarificateur* est d'évacuer le sang & les autres humeurs qui séjournent sous la peau, en y faisant un grand nombre d'ouvertures, lesquelles étant faites toutes à la fois causent une douleur bien plus supportable que s'il falloit les souffrir l'une après l'autre.

Cet instrument n'est en usage qu'après l'application des ventouses. *Voyez* VENTOUSE. On peut se servir d'une lancette ordinaire avec autant d'avantage, parce que la stupeur qu'occasionne à la peau l'application des ventouses, permet qu'on fasse les scarifications sans presque causer de douleur. La *fig.* 13. *Pl. XXVI.* représente l'extérieur de cette machine; l'intérieur est trop composé pour être représenté sans y employer beaucoup de figures & une longue description, ce qui est assez hors d'œuvre pour un instrument aussi peu utile que celui-là. Il suffit de dire que la queue des lancettes est mousse, & qu'elles tiennent à trois traverses paralleles, & qu'elles sont garnies chacunes à leur extrémité d'un pignon dont les dents s'engagent dans une roue dentée. Chaque traverse est mobile, & tourne en pivot sur son axe par le moyen de cette roue, qui se bande comme la noix d'une platine à fusil, & se débande par un autre. Cette roue en se débandant fait agir les traverses & les lancettes, & les fait mouvoir très-rapidement de droite à gauche sur la peau. Cette machine a un surtout avec des fentes par lesquelles passent les lancettes; ce surtout s'éloigne ou s'approche à volonté, de l'axe de l'instrument par une vis; par ce moyen les lancettes incisent plus ou moins profondément, selon qu'on le désire. Cet instrument vient d'Allemagne. Il differe peu du *scarificateur* représenté dans Ambroise Paré, *l. XII. c. v.* Cet auteur en recommande l'usage pour prévenir la gangrene, qui peut suivre les contusions; au lieu de lancettes il a trois rangs de roues tranchantes; ce qui revient au même quant à l'effet. Heister loue beaucoup le *scarificateur* allemand; seroit-ce parce que M. de Garangeot l'a desapprouvé? (*Y*)

SCARIFICATION, s. f. opération de Chirurgie par laquelle on fait plusieurs incisions à la peau avec une lancette, ou avec un instrument propre à cet usage. *Voyez* SCARIFICATEUR.

Saumaise voudroit qu'on écrivît *scarisation*, & non pas *scarification*, parce que ce mot est dérivé du grec [illegible]. *Voyez* ses notes sur Solinus, *pag.* 519, où il corrige Pline à ce sujet. *Lib. XVII.* Le P. Hardouin tient pour *scarification*, quoiqu'il convienne que les manuscrits portent *scariphatio*. Mais il ajoute que Théodore Priscien écrit *scarification*.

La *scarification* est d'usage principalement dans l'opération des ventouses; son effet est d'évacuer le sang. *Voyez* VENTOUSE.

La méthode de scarifier dans ce cas est de faire trois rangs d'incisions; celui du milieu en aura six, & les deux autres chacun cinq. On doit commencer par le rang d'en bas, pour n'être point incommodé par le sang, lorsqu'on scarifiera supérieurement. Les incisions doivent être entrelacées, c'est-à-dire que l'angle supérieur des *scarifications* du premier rang réponde à l'intervalle que celles du second rang laissent entre elles. *Voyez fig.* 15. *Pl. XXIII.*

On fait aussi des *scarifications* sur les parties contuses, ou violemment enflammées, & qui menacent de gangrene. Ces incisions sont des saignées locales qui débarrassent la partie suffoquée par la plénitude des vaisseaux, ou par l'épanchement du sang qui croupit dans la partie, dans le cas de contusion. *Voyez* CONTUSION & GANGRENE.

On fait des *scarifications* aux jambes, aux cuisses, au *scrotum*, & autres parties, lorsque les cellules graisseuses sont infiltrées de lymphe. *Voyez* ŒDEME. Mais ces *scarifications* sont souvent suivies de gangrene; on leur préfere de légeres mouchetures sur les endroits les plus luisans de l'œdeme; elles se font avec la pointe de la lancette, comme une égratignure; on les multiplie tant qu'on veut, parce qu'elles ne causent aucune douleur, & elles ne laissent pas de procurer le dégorgement des matieres: on couvre ordinairement les parties scarifiées de compresses trempées dans l'eau-de-vie camphrée, ou autres remedes, suivant l'indication. (*Y*)

SCARLINO, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plûtôt bourg d'Italie, dans la province de Piombino, sur la côte de la mer de Toscane, à 10 milles au midi de Massa, & à 12 de Piombino à l'orient. Le P. Briet croit que c'est la *Manliana* de Ptolomée, *l. III. c. j.* mais c'est une conjecture fort hasardée. *Long.* 28. 30. *lat.* 42. 56. (*D. J.*)

SCARO, (*Géogr. mod.*) bourg de l'île de Santorin environnée de rochers & de précipices. C'est la résidence d'un évêque latin. L'évêque grec fait son séjour à Pyrgo. *Longit.* 43. 30. *lat.* 36. 12. (*D. J.*)

SCARPANTO, (*Géogr. anc. & mod.*) île de la mer Carpathienne, ou comme nous disons aujourd'hui de l'Archipel, & l'une des Sporades, entre les îles de Rhodes & de Candie.

Scarpanto a eu divers noms de l'antiquité. Elle fut

d'abord

d'abord appellée *Carpathos*, ensuite *Tetrapolis*, c'est-à-dire l'île à quatre villes, à cause des quatre principales places qu'on y voyoit anciennement, & dont Strabon vous indiquera les noms. Elle donna elle-même le sien à la mer Carpathienne. Elle fut encore appellée *Pallénie*; ou de *Pallas*, qu'on tient y avoir été nourrie; ou d'un fils de Titan, qui régna dans cette île.

Quoi qu'il en soit, *Scarpanto* est située à 50 milles d'Italie du cap oriental de l'île de Candie, & à sept lieues d'Allemagne, au midi de Nizaria. On lui donne 60 milles de circuit, & elle a dans son enceinte de hautes montagnes, où on nourrit beaucoup de bétail, & où l'on trouve des mines de fer & des carrieres de marbre.

Cette île ne manque pas de ports vastes & commodes; celui qu'on nomme *porto Tristano*, a été connu des anciens, sous le nom de *Tritomus*. Le grand seigneur fait gouverner cette île par un cadi, qui réside ordinairement à Rhodes, & qui envoie un receveur pour en tirer les impôts que les insulaires grecs doivent payer à la Porte; je dis *grecs*, parce qu'il n'y a point d'autres habitans dans l'île. *Longit.* 44. 45. *lat.* 35. 46. (*D. J.*)

SCARPE, LA, (*Géogr. mod.*) riviere des Pays-bas. Elle prend sa source dans l'Artois, au-dessus d'Aubigni, arrose Arras, Douai, S. Amand, & se rend dans l'Escaut au-dessous de Mortagne. (*D. J.*)

SCARPEIRA, (*Géog. mod.*) petite ville aujourd'hui bourg d'Italie, dans la Toscane, près de Pistoye, à 16 milles de Florence.

Angelo ou *Angioli* (Giacomo), naquit à *Scarpeira* dans le xiv. siecle, & étudia la langue grecque à Constantinople, ou il passa neuf ans entiers. Il fit dans cette ville la traduction de la géographie de Ptolomée. Cette traduction a vu le jour à Vicence, en 1475, *in-folio*, sans cartes; & puis à Rome, en 1490, *in-folio*, avec des cartes: Fabricius & le P. Niceron, qui prétendent qu'elle n'a point été imprimée, se trompent l'un & l'autre. Au reste, c'est une mauvaise traduction, qui prouve que son auteur n'entendoit ni le grec, ni la géographie, ni les mathématiques. Aussi n'a-t-on pas tardé à substituer de meilleures versions à celles du Florentin; telle est la version de Donis, celle de Pirckermer, & celle de Servet; mais il faut encore leur préférer incontestablement la révision & les additions de Mercator & de Bertius, imprimées à Amsterdam chez Elzevir & Hondius, en 1619, *in-folio*, & qui sont toujours la meilleure édition de Ptolomée.

SCARPHIA, (*Géog. anc.*) *Scarphe* ou *Scarphea*, ville de la Grece, chez les Locres épicnémidiens. Strabon, *l. I.* & *IX.* use des deux premieres manieres d'écrire; & Ptolomée, Etienne le géographe, & Appien, emploient la derniere. Les Latins varient aussi sur l'ortographe de ce nom; car Pline a écrit *Scarphia*, & Tite-Live *Scarphea*. Ce dernier dit, *liv. XXXI. c. iij.* que Quintius étant parti d'Elathée, passa par Thronium & par *Scarpée*, pour se rendre aux Thermopyles. Etienne le géographe dit aussi, que *Scarphea* étoit voisine des Thermopyles; & si la ville *Scarphe* de Strabon est la même que celle qu'il nomme ailleurs *Scarphea*, elle étoit à dix stades de la mer, & sur une élevation. Casaubon aimeroit mieux néanmoins en faire deux villes différentes, & dans ce cas, il voudroit lire Ταρφὴ, au lieu de Σκαρφὴ.

SCARPONNA ou SCARPONA, (*Géog. anc.*) lieu fortifié dans la Gaule belgique, selon Diodore. L'itinéraire d'Antonin le marque sur la route de *Durocortorum* à *Divodurum*, entre *Tulium* & *Divodurum*, à dix milles de la premiere de ces places, & à 12 milles de la seconde. Ce lieu, qui étoit à 12 milles de la ville de Metz, conserve aujourd'hui son ancien nom, quoiqu'un peu corrompu; car on le nomme *Scarpaigne* ou *Charpaigne*, & l'on y trouve des monumens d'antiquité, c'est un bourg situé sur le bord de la Moselle. (*D. J.*)

SCARTHON, (*Géog. anc.*) fleuve de la Troade, selon Ortélius, qui cite Strabon, *liv. XIII. p.* 587. Mais quoique Strabon parle de ce fleuve dans sa description de la Troade, il ne le place pas pour cela dans cette contrée, il le met seulement au nombre des fleuves qu'on étoit obligé de traverser plusieurs fois en faisant la même route, & il dit qu'on passoit celui-ci 25 fois. La question est de savoir en quel pays étoit ce fleuve. Strabon semble dire qu'il étoit dans le Péloponnèse; car il ajoute qu'il tomboit de la montagne Pholoa, & qui couloit dans l'Elée. Mais on ne connoît point dans le Péloponnese de fleuve nommé *Scarthon*; aussi Casaubon soupçonne-t-il que ce nom pourroit être corrompu. (*D. J.*)

SCASON, s. m. (*Poésie.*) espece de vers qui a au cinquieme pié un iambe, & au sixieme un spondée.

La préface des satyres de Perse est faite de ces sortes de vers. (*D. J.*)

SCATEBRA, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, au pays des Volsques, dans le Latium *adjectum*, ajouté. Pline, *l. II. ch. ciij.* met ce fleuve dans le territoire de Casinum, & ajoute que ses eaux étoient froides, & plus abondantes en été qu'en hiver. Ces deux qualités portent Cluvier à dire, que c'est aujourd'hui une petite riviere, formée de diverses sources abondantes, qui sortent de terre dans la ville de San-Germano, & dans son voisinage. Le cours de cette petite riviere n'est pas de plus de deux milles; au bout de cet espace, elle tombe dans une plus grande riviere, qui se perd dans le Liris.

SCEAFELL *ou* SUAWFELL, (*Géog. mod.*) montagne d'Angleterre, dans l'île de Mau. Les deux tiers de cette île sont couverts de montagnes, qui occupent toute sa largeur d'un bout à l'autre, & la plus haute de toutes est celle de *Sceafell*, d'où l'on peut dans un beau tems découvrir tout-à-la-fois l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande. (*D. J.*)

SCEAU *ou* SCEL, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est une empreinte de quelque figure que l'on appose à un acte pour la rendre plus authentique, & pour lui donner l'exécution parée.

On disoit autrefois *scel* au lieu de *sceau*, présentement on ne se sert plus du terme de *scel* que quand il est joint à quelqu'autre terme qui en caracterise l'espece particuliere, comme *scel* du châtelet, *&c.* & autres exemples que l'on verra ci-après au *mot* SCEL.

Anciennement les *sceaux* ou cachets tenoient lieu de signature, présentement le *sceau* ne peut tenir lieu de signature ni dans les actes privés, ni dans les actes publics.

Les *sceaux* dont on use parmi nous sont de plusieurs sortes; savoir, le scel royal, le scel seigneurial, le scel ecclésiastique, le *sceau* municipal, & le scel privé.

Chacun de ces *sceaux* se subdivise en plusieurs especes.

Par exemple, pour le scel royal, il y a le grand & le petit sceau, pour les grande & petite chancelleries; le scel présidial, le scel de justice, pour les jugemens; le scel aux contrats ou scel des notaires, pour les contrats & obligations; chacune de ces differentes especes de *sceaux* sera expliquée ci-après au *mot* SCEL.

Quelquefois par le terme de *sceau* on entend la séance où les lettres sont scellées. Cette séance est réputée une audience publique où l'on tient registre de ce qui se passe; & il y a plusieurs édits & déclarations qui y ont été publiés & registrés le *sceau* tenant en la grande chancellerie.

Ce qui concerne le grand & le petit *sceau*, la fonction de garde des *sceaux*, & la discipline des grandes & petites chancelleries, a été expliqué ci-devant aux *mots* CHANCELLIER, CHANCELLERIE & GARDE DES SCEAUX.

Nous ajouterons seulement ici, que depuis la démission de M. de Machaut, dernier garde de *sceaux*, en 1757, le roi a tenu les *sceaux* en personne.

Le jour est indiqué à la fin de chaque *sceau*.

Par le réglement que le roi a fait le 6 Février 1757 pour la tenue du *sceau*, il a commis six conseillers d'état pour l'examen des lettres & expéditions qui doivent être présentées au *sceau* & pour y assister; ces conseillers sont M. M. Feydeau de Brou, doyen du conseil, Daguesseau, de Bernage, d'Aguesseau de Fresnes, Trudaine & Poulletier.

Ils sont aussi commis par lettres-patentes du 16 Juin 1757, pour présenter à S. M. ceux qui demandent d'être pourvus des offices dont le garde des *sceaux* avoit la nomination, & pour donner les lettres de nomination, subdélégation & commission. M. de Brou, doyen du conseil, ou le plus ancien en son absence, met le soit montré sur le repli des provisions, & reçoit le serment; & toutes les lettres dont l'adresse se faisoit au garde des *sceaux*, leur sont adressées.

Suivant le réglement du 26 Février 1757, le roi choisit au commencement de chaque quartier six maîtres des requêtes pour assister avec les conseillers d'état à l'assemblée, où l'on examine les lettres & expéditions, y rapporter les lettres conjointement avec

les conseillers au grand-conseil, grand rapporteur qui est de service au *sceau*.

Les six conseillers d'état ont séance & voix délibérative au *sceau*; ils sont assis selon leur rang; les maîtres des requêtes & le grand rapporteur sont debout autour du fauteuil de S. M.

Les secretaires du roi sont tenus de porter aux maîtres des requêtes & conseillers au grand-conseil, grand rapporteur de service, la surveille du *sceau*, les lettres de justice dans lesquelles il doit être fait mention du nom de celui qui en a fait le rapport, & elles sont par lui signées en queue.

Le *sceau* commence par la présentation des lettres dont le grand audiencier est chargé; les maîtres des requêtes & conseillers au grand-conseil, grand-rapporteur, font ensuite le rapport des lettres qui les concernent, après quoi le garde des rolles présente les provisions des officiers, & le conservateur des hypothèques des lettres de ratification des rentes sur les revenus du roi. Les secrétaires du roi font ensuite lecture des lettres de grace qu'ils ont dressées, lesquelles sont communiquées aux conseillers d'état & maîtres des requêtes avant la tenue du *sceau*, & sont lesdites lettres déliberées par les conseillers d'état & maîtres des requêtes présens au *sceau*, & résolues par S. M.

Les conseillers d'état & maîtres des requêtes nommés par S. M. pour assister au *sceau*, s'assemblent la surveille du jour que le roi a indiqué pour la tenue du *sceau* chez le doyen du conseil, ou, en son absence, chez l'ancien des conseillers d'état, pour faire l'examen des lettres de grace, rémission, abolition & pardon, & de toutes autres lettres de nature à être rapportées par les maîtres des requêtes & grand-rapporteur, qui doivent être présentées au *sceau*.

Le grand audiencier de quartier, le garde des rolles, & le conservateur des hypothèques y font les fonctions de leur charge à l'ordinaire, & sont placés debout après le dernier conseiller d'état de chaque rang; le scelleur ensuite proche le coffre des *sceaux*, & le controleur au bout de la table en la maniere accoutumée.

Les procureurs-syndics & secrétaires du roi ont entrée chaque jour de *sceau*, ainsi que ceux qui sont députés pour y assister, & ils sont placés de même que les autres officiers de la chancellerie, derriere le siege des conseillers d'état.

Enfin le procureur-général des requêtes de l'hôtel & général des grande & petite chancelleries a aussi entrée au *sceau*, & prend place derriere les maîtres des requêtes.

Telle est la forme observée quand le roi tient les *sceaux* en personne.

Pour ce qui est du *sceau* des petites chancelleries établies près le cours, la maniere dont il se tient est expliquée ci-devant au *mot* CHANCELLERIE *près les cours*, & au *mot* GARDE DES SCEAUX *des chancelleries près les cours*.

Ce qui concerne la tenue du *sceau* dans les présidiaux est expliqué au *mot* GARDE DES SCEAUX *des chancelleries présidiales*.

Les fonctions des gardes des *sceaux* dans les jurisdictions royales, & des gardes des *sceaux* aux contrats, sont aussi expliquées aux *mots* GARDE DES SCEAUX *des jurisdictions royales* & GARDE DES SCEAUX *aux contrats*.

Les autres usages qui ont rapport soit au scel ecclésiastique, ou au scel seigneurial, & autres scels particuliers, sont expliqués ci-après *au mot* SCEL. (*A*)

SCEAU (*Comm. d'Amsterdam.*) on appelle à Amsterdam un *sceau*, un papier scellé du *sceau* de l'état, sur lequel s'écrivent les obligations, & autres actes qui se passent entre marchands pour le fait de leur commerce. C'est une espece de papier timbré, comme celui dont on se sert en France pour les actes des notaires. *Ricard.* (*D. J.*)

SCEAU, *le grand* (*Hist. mod. d'Angleterre.*) instrument public, gravé & marqué des armes du prince & de l'état, dont l'empreinte faite sur la cire sert à rendre un acte authentique & exécutoire.

On n'a imaginé en Angleterre de mettre des *sceaux* aux chartres qu'au commencement du xj. siecle. Il y a un seigneur & pair du royaume qui est lord *garde des sceaux*. En 1643, le garde des *sceaux* s'étant retiré de la chambre pour aller trouver le roi, & ayant emporté le *grand-sceau*, la chambre des communes fit voir à celle des pairs les inconvéniens qui naissoient de la privation du *grand-sceau*, dont on ne pouvoit se passer selon les lois, parce que le *grand-sceau* étant la clef du royaume, il devoit toujours être tenu là où étoit le parlement, qui représentoit le royaume pendant qu'il siégeoit. En conséquence de ces représentations, les deux chambres firent un nouveau *grand-sceau*, & le remirent entre les mains des commissaires qu'ils nommerent, pour avoir à cet égard le même pouvoir que le chancelier ou le garde du *grand-sceau*.

Le roi & ses partisans traiterent d'attentat l'action du parlement, & firent valoir les statuts d'Edouard III. qui déclare coupables de trahison, ceux qui contrefont le *grand sceau*; mais il s'en faut beaucoup que le parlement fût dans le cas du statut, comme seroient de simples particuliers; car le *grand-sceau* n'est pas le *sceau* du roi en particulier, mais le *sceau* du royaume; & le royaume est un corps composé d'un chef, qui en est la tête, & du peule, qui en est les membres. Si le roi a la disposition du *grand-sceau*, ce n'est qu'en qualité du plus noble des membres de ce corps, considéré comme étant uni avec les autres membres, & non comme en étant séparé, tout le pouvoir d'exécuter résidant entre ses mains.

Le *grand-sceau* donne aux actes auxquels il est appliqué la vertu d'être inviolables. Si donc, dans le cas d'une guerre ouverte entre le roi & le parlement, le roi pouvoit, par le moyen du *grand-sceau*, communiquer cette vertu à ses actes particuliers, où seroient les bornes de son pouvoir, qui, par la constitution du gouvernement d'Angleterre, est limité par les lois? Il n'auroit qu'à déclarer par un acte scellé du *grand sceau*, comme Charles l'avoit déja fait effectivement, que selon les lois, les membres du parlement sont des traitres & des rebelles; & alors la question seroit décidée par la seule possession du *grand-sceau*, & le roi pourroit s'attribuer un pouvoir sans bornes, par cette même autorité. Mais que seroit-ce si le parlement se trouvoit en possession du *grand-sceau*, & que par un acte semblable, il déclarât le roi traitre & rebelle? L'application du *grand-sceau*, donneroit-elle à cet acte une autorité inviolable?

Il semble donc que le parlement n'avoit pas moins de droit de faire un *grand sceau* que le roi en auroit eu d'en faire un, si le *sceau commun* s'étoit trouvé entre les mains du parlement, puisque ce n'étoit pas le *sceau* d'aucun des deux en particulier, mais de tous les deux considérés comme étant inséparablement unis ensemble. En un mot, ni le roi, ni le parlement séparément, ne peuvent s'attribuer la disposition du *grand-sceau*, parce que le *grand-sceau* est l'empreinte, la marque de leur autorité unie, & non séparée. (*D. J.*)

SCEAU-DAUPHIN, (*Hist. de la chanceller.*) c'est un grand *sceau* qui est particulier pour sceller les expéditions qui concernent la province du Dauphiné. Dans ce *sceau* est représentée l'image du roi à cheval & armé, ayant un écu pendu au cou, dans lequel sont empreintes les armes écartelées de la France & du Dauphiné, le tout dans un champ semé de fleurs-de-lis & de dauphins. (*D. J.*)

SCEAU DES GRANDS JOURS, (*Hist. de France.*) c'étoit celui que le roi envoyoit autrefois dans les provinces pour sceller les actes & expéditions qui y étoient arrêtées aux grands jours qui s'y tenoient.

SCEAU, (*Critiq. sacrée.*) ce mot au propre signifie, dans l'Ecriture, un *cachet* qu'on applique pour sceller quelque chose. Les Hébreux le portoient au doigt en bague, & les Juives en bracelets sur le bras, *Cant. viij.* 6. Il désigne aussi la marque ou le caractere que le *sceau* imprime, *Daniel; xiv.* 16. Il veut dire au figuré, *protection*. Je mettrai Zorobabel sous ma protection, *ponam quasi* signaculum, *Aggée*, *ij.* 24. Dans le nouveau Testament, *sceau* σφραγὶς est employé par S. Paul pour *preuve* & *confirmation*, I. Cor. *ix.* 2. *Délier les sceaux* d'un livre, dans l'Apocalypse, c'est proprement en délier les attaches; mais c'est une expression métaphorique, qui signifie expliquer les choses obscures & difficiles qu'il contient. (*D. J.*)

SCEAU, (*Hist. des usages.*) la matiere des *sceaux* a été fort différente & toujours arbitraire; on en voit d'or, d'argent, de plomb, de cire, qui est à-présent la plus ordinaire matiere des *sceaux* des rois, des souverains, & des magistrats. Le pape est le seul qui se serve de plomb. Les Romains n'avoient pas, comme

nous

nous, des *ſceaux* publics; les empereurs ſignoient ſeulement les reſcrits avec une encre particuliere appellée *ſacrum encauſtum*, dont leurs ſujets ne pouvoient ſe ſervir ſans encourir la peine du crime de lèſe-majeſté au ſecond chef. (*D. J.*)

SCEAU DE NOTRE-DAME, (*Botan.*) nom vulgaire de la bryone noire, *voyez* BRYONE, (*Botan.*)

SCEAU DE SALOMON, (*Botan.*) nom vulgaire du genre de plante nommé par Tournefort *polygonatum*. *Voyez* POLYGONATUM.

SCEAU DE SALOMON, (*Mat. médic.*) la racine de cette plante a un goût fade, & très-légerement acerbe. Elle contient un ſuc gluant. Elle eſt généralement regardée comme vulnéraire aſtringente, & elle eſt d'un uſage aſſez commun à ce titre, elle a beaucoup d'analogie avec la racine de grande conſoude, avec laquelle on l'emploie ordinairément, & à laquelle elle peut être ſubſtituée. *Voyez* CONSOUDE *grande*, *Mat. médic.* (*b*)

SCÉDULE, ſ. f. (*Gram. & Juriſprud.*) ſignifie parmi nous, toute promeſſe, billet ou autre écrit fait de main privée.

Cependant ce terme ſe prend auſſi en quelques occaſions pour l'exploit ou rapport de l'huiſſier. *Voyez ci-après* SCÉDULE ÉVOCATOIRE.

Ce terme vient du latin *ſcheda*, lequel, chez les Romains, s'entendoit de la premiere note ou mémoire que le notaire prenoit d'un acte qu'on vouloit paſſer. Cette premiere note ne faiſoit aucune foi en juſtice, elle ne tenoit point lieu de minute; c'eſt pourquoi, parmi nous, l'on a donné le nom de *ſcédule* aux promeſſes & billets ſous ſeing privé.

„ *Cédules* & obligations, dit la coutume de Paris, „ *art.* 89. faites pour ſommes de deniers, marchan- „ diſes ou autres choſes mobiliaires, ſont cenſées & „ réputées meubles,

„ *Cédule* privée, dit l'*art.* 107. qui porte promeſſe „ de payer, emporte hipotheque du jour de la con- „ feſſion, ou reconnoiſſance d'icelle faite en juge- „ ment ou par-devant notaires, ou que par jugement „ elle ſoit tenue pour confeſſée, ou du jour de la „ dénégation en cas que par après elle ſoit vérifiée „. *Voyez* Duny, *de la preuve par témoins*, *additions ſur la préface*, &c.

SCÉDULE, eſt auſſi un acte que les procureurs donnent au greffier pour conſtater leur préſentation, ou pour faire expédier les défauts & congés qui ſe prennent au Greffe. *Voyez* CONGÉ, DEFAUT, PRÉSENTATION.

SCÉDULE ÉVOCATOIRE, eſt un exploit tendant à faire évoquer une affaire pour cauſe de parenté ou alliance. *Voyez ci-devant* ÉVOCATION. (*A*)

SCEL, (*Juriſprud.*) eſt la même choſe que *ſceau*. L'ancien terme de *ſcel* s'eſt encore conſervé pour déſigner avec un ſurnom particulier les différentes eſpeces de *ſceaux*. Voyez *les articles ſuivans*.

SCEL DES APANAGES, eſt le *ſcel* particulier des princes de la maiſon royale qui ont un appanage, & dont leur chancelier ou garde des ſceaux ſcelle toutes les lettres qui s'expédient pour les perſonnes & lieux de l'appanage. *Voyez ci-devant au mot* GARDE DES SCEAUX, *l'art.* GARDE DES SCEAUX DES APANAGES.

SCEL ATTRIBUTIF DE JURISDICTION, eſt celui qui a le privilege d'attirer devant le juge auquel il appartient, toutes les conteſtations qui naiſſent pour l'exécution des actes & jugemens paſſés ſous le *ſcel*; tel eſt le *ſcel* du châtelet de Paris, qui attire à ſa juriſdiction de tous les endroits du royaume; tels ſont auſſi ceux d'Orléans & de Montpellier, ceux des chancelleries de Bourgogne, & quelques autres dont le privilege eſt plus ou moins étendu.

SCEL AUTHENTIQUE, peut s'entendre en général de tout *ſceau* public qui eſt appoſé à quelque acte ou jugement; mais on entend plus ordinairement par *ſcel authentique* le *ſcel* public d'une juſtice ſeigneuriale dont on ſcelle les jugemens & contrats paſſés dans cette juſtice. On l'appelle *authentique*, pour le diſtinguer du *ſcel* royal & des *ſceaux* privés, ou des particuliers, leſquels ne ſont pas exécutoires. Quelquefois, pour éviter toute équivoque, on l'appelle *ſcel authentique & non royal*. La diſtinction de ces deux *ſceaux* eſt établie dans les anciennes ordonnances, notamment dans celle de Charles VIII. de l'an 1493, *art.* 54. & dans celle de François I. de l'an 1539, *art.* 65 & 96. la coutume de Paris, *art.* 165. porte que les obligations paſſées ſous *ſcel authentique* & non royal, ſont exécutoires ſur les biens meubles & immeubles de l'obligé, pourvu qu'au jour de l'obligation paſſée les parties obligées fuſſent demeurantes au lieu où l'obligation eſt paſſée. *Voyez* Brodeau, & les autres commentateurs *ſur cet article*.

SCEL AUX CAUSES, eſt celui dont on ſe ſert pour les jugemens, & qui eſt différent du *ſcel* aux contrats. On appoſoit auſſi ce *ſcel* aux cauſes, à des *vidimus* de lettres-patentes pour leur donner plus d'authenticité: on en trouve un exemple dans un *vidimus* de l'an 1345, rapporté dans le *troiſieme tome des ordonnances du Louvre*, *pag.* 167. „ en temoin des „ choſes deſſuſdites, nous avons mis à ce *vidimus* „ notre *ſcel* aux cauſes „. *Voyez ci-après* SCEL AUX CONTRATS & SCEL AUX JUGEMENS.

SCEL DE LA CHANCELLERIE, eſt le *ſcel* dont on uſe dans les différentes chancelleries. Il y a en France deux ſortes de *ſcels* ou *ſceaux de chancellerie*, qu'on appelle le *grand* & le *petit ſceau*; le grand *ſceau* eſt celui qu'on appoſe aux lettres qui ſe délivrent en la grande chancellerie; le petit *ſceau* eſt celui qu'on appoſe aux lettres qui ſe délivrent dans les chancelleries établies près les différentes cours du royaume, & près des préſidiaux. Il y a auſſi le *contre-ſcel* de la chancellerie. *Voyez ci-après* CONTRE-SCEL.

SCEL DES CHANCELLERIES DE BOURGOGNE, *voyez ci-devant au mot* CHANCELLERIE, *l'article* CHANCELIERS DE BOURGOGNE.

SCEL DU CHATELET, on ſous-entend *de Paris*; eſt un *ſceau* royal dont on uſe au châtelet pour ſceller les jugemens émanés de ce tribunal, & les actes reçus par les notaires au châtelet, afin de rendre ces jugemens ou actes exécutoires, ou du-moins de rendre plus authentiques ceux qui ne ſont pas de nature à emporter exécution parée, tels que des légaliſations, & autres actes qui ne renferment aucune condamnation ni obligation liquide.

Du tems que la prevôté de Paris étoit donnée à ferme, le prevôt avoit ſon *ſceau* particulier, comme les autres magiſtrats, dont il ſcelloit tous les actes émanés de la juriſdiction contentieuſe ou volontaire, & cela ſeul les rendoit authentiques ſans autre ſignature.

Mais lorſque le roi eut ſéparé la prevôté de Paris des fermes de ſon domaine, & qu'il l'eut donnée en garde à Etienne Boileau, alors cette juriſdiction ayant le roi même pour prevôt, ſes actes commencerent d'être ſcellés du *ſceau* royal.

C'eſt de-là que cet ancien *ſcel du chatêlet* avoit conſervé la figure des *ſceaux* de S. Louis, & de quelques-uns des rois ſes ſucceſſeurs; ce *ſceau* n'étoit chargé que d'une ſeule fleur-de-lis fleuronnée de deux petits trefles, telle qu'on en voit au bas des chartes ou lettres de ces princes; c'étoit le contre-*ſcel* de leur chancellerie, c'eſt-à-dire, celui qui étoit appoſé au revers du grand *ſceau*; ils s'en ſervoient auſſi pour leur *ſceau* privé.

Ces deux *ſceaux* furent donc d'abord parfaitement conformes; mais ſous le regne du roi Jean, les trefles qui étoient dans le *ſcel du châtelet*, furent changées en deux petites fleurs-de-lis ſortant du cœur de la fleur principale; on mit au-tour pour légende ces mots: *ſigillum præpoſituræ pariſienſis*, & l'on ajouta un grenetis au-tour de la légende.

Cet uſage ſouffrit quelque changement en conſéquence de l'édit de Charles IX. du mois de Juin 1568, appellé communément l'*édit des petits ſceaux*. Juſques-là les *ſceaux* des juſtices royales étoient compris dans les fermes du domaine du roi; les fermiers commettroient à l'exercice; le châtelet de Paris avoit ſeul ſon ſcelleur en titre d'office: Charles IX. par ſon édit créa un ſemblable officier dans les autres juſtices royales, & ordonna que ces officiers ſcelleroient d'un *ſceau* aux armes de France, tous les contrats, ſentences & autres actes portant contraintes ou exécutions.

Le ſcelleur du châtelet quoique établi long-tems avant cet édit, y fut ſoumis comme les autres ſcelleurs, l'édit étant généralement pour tout le royaume; en ſorte que tous contrats, ſentences & autres actes qui devoient produire quelque contrainte ou exécution, furent dès ce moment ſcellés au châtelet comme dans les autres juriſdictions royales, d'un *ſceau* à trois fleurs-de-lis.

Néanmoins on conſerva encore l'uſage de l'ancien *ſceau* empreint d'une ſeule fleur-de-lis fleuronnée de deux petites, comme un monument précieux de l'antiquité & des prérogatives du châtelet; mais l'uſage en fut limité aux adjudications par decret & aux léga-

légalisations, parce que l'édit des petits *sceaux* ne faisoit point mention de ces actes.

Il faut pourtant observer par rapport à cet ancien *sceau*, que dans les actes qui en portent l'empreinte depuis l'édit de 1568 jusqu'en 1696, la fleur-de-lis se trouve accompagnée de deux autres figures, l'une qui représente des tours, & l'autre d'un écusson chargé d'un chevron accompagné en chef de trois têtes d'oiseau arrachées & en pointe d'un rameau d'arbre. On n'a pu découvrir l'origine de ces armes. M. de la Mare conjecture que c'étoient celles de quelqu'un des scelleurs, & que les tours ne furent mises de l'autre côté que pour les accompagner.

Quoi qu'il en soit, cet ancien *sceau* n'est plus d'usage depuis l'édit de 1696, qui a établi le *sceau* chargé de trois fleurs-de-lis.

Le *scel du châtelet* étoit autrefois unique, c'est-à-dire, qu'il n'y avoit d'autre *scel* royal dans tout le royaume que ce *scel* avec celui de la chancellerie; c'est pourquoi il étoit aussi universel, & l'on s'en servoit en l'absence du grand *sceau* pour sceller les lettres de la grande chancellerie.

Firmin de Coquerel, évêque de Noyon, étant sur le point de faire un voyage de long cours, Philippe de Valois fit expédier des lettres-patentes le 4 Janvier 1348, pour régler la maniere dont on en useroit pendant l'absence du grand *sceau*. Elles portent commission à Pierre de Hangets & Fouques Bardoul pour sceller du *scel du châtelet* toutes lettres qui leur seroient présentées & qu'ils jugeroient devoir être scellées pendant l'absence du chancelier, comme cela s'étoit déja pratiqué en d'autres occasions.

Le roi Jean se servit du même *scel* au commencement de son regne pour la conservation des privileges du clergé: *datum*, est-il dit à la fin, *Parisiis in parlamento nostro, die 23 Novembris anno domini* 1350, *sub* sigillo casteleti *nostri parisiensis, in absentiâ majoris*. Le traité fait par le même roi & par le dauphin son fils avec Amédée comte de Savoie, le 5 Janvier 1354, fut aussi scellé du même *scel* pour l'absence du grand.

Charles, dauphin de Viennois, duc de Normandie, & régent du royaume, en usa aussi pendant l'absence du roi Jean son pere, pour les ordonnances qu'il fit au mois de Mars 1356, & pour des lettres qu'il accorda à divers particuliers.

Le roi, de retour d'Angleterre, scella encore de ce même *scel*, en l'absence du grand, des lettres qu'il accorda aux marchands de marée, au mois d'Avril 1361; un reglement pour le guet, du 6 Mars 1363; les statuts des Teinturiers, du mois d'Octobre 1369, & plusieurs autres lettres.

Le *scel du châtelet* par un droit royal qui lui est particulier, est attributif de jurisdiction, & attire de tout le royaume au châtelet, à l'exclusion de tous autres juges, toutes les actions qui naissent des actes scellés de ce *scel*.

Lorsque Philippe le long, par son édit du mois de Janvier 1319, unit à son domaine tous les *sceaux* des jurisdictions qui s'exerçoient en son nom, tous les juges des jurisdictions royales furent en droit de se servir de *sceaux* aux armes du roi; ils prirent de-là occasion de méconnoître le privilege du *scel du châtelet*, & de refuser de renvoyer à ce tribunal les affaires qui s'élevoient pour l'exécution des actes passés sous ce *scel*; mais la question fut décidée en faveur du châtelet par quatre arrêts solemnels des 31 Décembre 1319, 13 Mars, & de la S. Martin 1331 & 1350.

Ce même privilege fut confirmé par des lettres de Charles V. du 8 Février 1367, & par d'autres lettres de Charles VII. & de Louis XI. des 6 Octobre 1447. & 25 Juin 1473. & encore depuis, contre le parlement de Normandie, par trois arrêts du conseil, des 1 Juin 1672, 3 Juillet 1673, & 12 Mai 1684. *Voyez le style du châtelet* où les preuves de ce privilege sont rapportées.

SCEL COMMUN, c'est le *scel* de la communauté, ou des villes.

SCEL AUX CONTRATS, est celui que les notaires garde-*scels* apportent aux grosses, ou expéditions des contrats, pour les rendre exécutoires. *Voyez ci-devant* GARDES DES SCEAUX AUX CONTRATS.

SCEL DES CONSULS, est celui dont on use dans les jurisdictions consulaires; il est empreint de trois fleurs de lis, avec ces mots autour, *sceau de la jurisdiction des juges & consuls de Paris;* il y en a de semblables dans les autres jurisdictions consulaires. *Voy.* le recueil concernant la jurisdiction des consuls.

On entend aussi quelquefois par *scel des consuls*, celui dont usent les consuls de France, résidens dans les échelles du Levant & autres. *Voyez* CHANCELLIER DES CONSULS & CONSULS.

CONTRE-SCEL. *Voyez* ci-devant à la lettre C le *mot* CONTRE-SCEL.

SCEL DELPHINAL, étoit celui dont usoient les dauphins de Viennois; on entend aussi par-là celui dont le roi use pour les expéditions qui concernent cette province, lequel est écartelé de France & de Dauphiné. On scelle pour cette province en cire rouge.

SCEL ECCLÉSIASTIQUE, est celui dont usent les juges ecclésiastiques, pour les jugemens & ordonnances qu'ils rendent, & les notaires apostoliques pour les actes qu'ils reçoivent. Ce *scel* est authentique, mais il n'emporte ni exécution parée ni hypotheque, parce que les juges d'église n'ont point de territoire réel, & que leur jurisdiction ne s'étend que sur les personnes qui sont leurs justiciables, & non sur les biens.

SCEL DES FOIRES, étoit celui qui étoit donné au juge conservateur des privileges des foires, pour sceller ses jugemens, & pour sceller les actes qui se passoient en tems de foire, & sous l'autorité & le privilege des foires; tel étoit le *scel* des foires de Brie & de Champagne; tel est encore le *scel* des foires de Lyon, dont la conservation de la même ville est dépositaire. *Voy.* CONSERVATION & FOIRES.

SCEL GRAND, est l'empreinte du *grand sceau*, c'est-à-dire du *scel* de la grande chancellerie. *Voy.* SCEAU.

SCEL AUX JUGEMENS, est celui qui est donné aux jurisdiction royales pour sceller leurs jugemens; on l'appelle ainsi pour le distinguer du *scel* aux contrats. *Voy.* SCEL AUX CONTRATS.

SCEL DES JUIFS, étoit celui dont ils usoient autrefois en France, pour les obligations faites à leur profit; la raison pour laquelle ils avoient un *sceau* particulier, est que suivant leur loi ils ne pouvoient se servir des figures d'hommes empreintes, gravées ou peintes; mais Louis VIII. en 1227, ordonna qu'à l'avenir ils n'auroient plus de *scel* particulier.

SCEL DE MONTPELLIER, ou *petit scel de Montpellier*, est un *scel* particulier donné à cette ville par S. Louis, pour faciliter le commerce de la province de Languedoc; il est attributif de jurisdiction, comme celui du châtelet; la cour du petit *scel de Montpellier*, connoit des contrats passés sous ce *scel;* ses privileges sont de pouvoir saisir en même tems la personne & les biens du débiteur, de ne recevoir ses défenses qu'après qu'il a consigné la somme demandée, de ne souffrir aucune exception dilatoire, mais seulement celle du payement de la dette, ou la convention de ne la point demander, ou la fausseté de l'acte; il fut dressé à cet effet un style particulier, qui s'observe encore exactement; la cour du petit *scel* fut d'abord établie à Montpellier, puis transferée à Aiguemorte, & enfin remise à Montpellier, où elle est restée; elle est composée d'un juge, d'un lieutenant & d'un greffier; il y avoit d'autres lieutenans répandus par tout le royaume, qui en 1490. furent réduits aux lieux de leur premier établissement, savoir Pezenas, Carcassonne, Clermont, Toulouse, Alby, Villefranche, Mendes, Villeneuve-les-Auvergnes, le Pont S. Esprit, le Puy, Lyon, Saint-Flour, Paris, Usez, Gignac & Tulles; ils n'avoient d'autre pouvoir que de faire arrêter les débiteurs, & en cas de contestation, ils renvoyoient devant le juge, de sorte que la contrainte par corps ayant été abrogée par l'ordonnance de 1667, ces lieutenans sont démeurés sans jurisdiction ni fonction. *Voyez l'état de la France*, de Boulainvilliers, *tom VIII.*

SCEL DES NOTAIRES, ou *scel aux contrats*, est celui qui est destiné à sceller les actes des notaires; à Paris, ils sont garde-*scel* & scellent eux mêmes leurs actes.

SCEL DES OBLIGATIONS, est la même chose que *scel* aux contrats.

SCEL D'ORLÉANS, est celui dont on se sert au châtelet d'Orléans; ce *scel* est attributif de jurisdiction, ce privilege y est fondé sur une possession immémoriale, confirmée par un grand nombre d'arrêts qu'on peut voir dans Bornier, en ses notes sur la coutume d'Orléans, *art.* 463.

SCEL PENDANT, est celui qui est attaché aux lettres avec des lacs de soie ou de parchemin, à la différence de certains *sceaux* ou cachets qui sont appliqués sur les lettres mêmes.

PETIT SCEL, *ou* PETIT SCEAU, est celui dont on use dans les chancelleries près les cours.

SCEL PRÉSIDIAL, est celui dont on se sert dans les pré-

présidiaux pour sceller les jugemens, & dans les chancelleries présidiales pour sceller les lettres qui s'y expédient. *Voyez* CHANCELLERIE PRÉSIDIALE, & PRÉSIDIAL.

SCEL PRIVÉ, est celui qui n'est point public ni authentique; c'est le *sceau* ou cachet d'un particulier qui n'a point de caractere pour avoir un *scel*.

SCEL PROPRE, est le *sceau* ou cachet dont chacun a coutume d'user pour ses expéditions particulieres.

SCEL PROVENÇAL, est celui dont usoient les comtes de Provence, & dont le roi use encore dans les lettres qu'il donne pour cette province, elles sont scellées en cire rouge.

SCEL PUBLIC, est opposé à *scel privé*; tout *scel* royal & authentique, soit ecclésiastique ou seigneurial, est un *scel* authentique.

SCEL A QUEUE PENDANT est celui qui est attaché aux lettres par le moyen d'une queue de parchemin qui est prise dans le *sceau*.

SCEL DE LA REGENCE, est celui dont les régens du royaume usoient autrefois, pendant le tems de leur administration; ils ne se servoient point du *scel* du roi, mais de leur *scel* propre, que l'on appelloit alors *scel de la regence*; présentement quand il arrive une regence, on continue toujours à se servir du *scel* du roi.

SCEL DE LA RIGUEUR *de Nismes*, ou de quelqu'autre jurisdiction semblable, est celui qui donne droit de contraindre ceux qui ont contracté sous ce *scel*, suivant les rigueurs ou forces des conventions de cette cour. *Voyez ci-après* SCEL RIGOUREUX.

SCEL RIGOUREUX, est celui qui donne droit d'exécution parée & de contrainte, contre celui qui s'est obligé sous la rigueur de ce *scel*, non seulement sur ses biens, mais aussi sur sa personne; à Nismes il y a un juge des conventions qui a *scel* royal authentique & rigoureux; il connoît des conventions faites & passées aux forces & rigueurs de sa cour, aux fins de contraindre les débiteurs à payer par saisie & vente de leurs biens, & détention de leurs personnes, pourvu qu'ils s'y soient soumis, & que la somme soit au moins de dix livres. *Voyez* le stile de Nismes de l'an 1659. & le *gloss.* de M. de Lauriere, au mot *rigueur*.

SCEL DU SECRET, *ou* SCEL SECRET, étoit proprement le petit *sceau* ou cachet du roi; il étoit porté par un des chambellans; toutes les lettres qui devoient être scellées du grand *sceau*; devoient d'abord être examinées par deux maîtres des requêtes, puis scellées du *scel du secret*, après quoi le chancelier y apposoit le grand *sceau*. M. de Lauriere croit que le *scel secret* étoit la même chose que le *scel* privé ou particulier, & que le *scel* privé du prince, qui étoit beaucoup plus petit que le grand *sceau*, est le même qu'on a appellé depuis *contre scel*.

Il est aussi parlé en quelques endroits du *scel secret* des juges, c'est-à-dire de leur *scel privé*. *Voyez* le *recueil des ordonnances de la premiere race, tom. I. & II.*

SCEL SEIGNEURIAL, est celui du seigneur haut justicier, dont on scelle les jugemens emanés des jurisdictions, & les actes reçus par ses notaires; ce *scel* est public & authentique, & a le même effet que le *scel* royal, pourvu qu'il ne soit appliqué qu'à des actes passés dans la jurisdiction; on l'appelle quelquefois *scel authentique*, pour le distinguer du *scel* royal.

SCEL VACANT, c'est lorsqu'il n'y a point de garde des *sceaux*, & que le roi tient lui-même le *sceau*.

SCEL DES VILLES, *ou* SCEL COMMUN, est celui que les officiers municipaux font apposer à leurs expéditions qu'ils veulent rendre publiques & authentiques. *Voyez* Loiseau, en son *traité des seigneuries*. (*A*)

SCÉLÉRAT, adj. qui se prend aussi substantivement (*Gram.*) celui qui est né malfaisant, & qui s'est rendu coupable de quelques grands crimes. On dit le *scélérat*! c'est le plus *scélérat* des hommes. Qui croiroit que dans une societé bien policée, il pût y avoir des *scélérats* impunis; cela est pourtant. On ôte la vie à celui qui pressé par la misere, brise votre coffre fort, & en emporte un écu pour acheter du pain, & on laisse vivre l'homme noir qui prend l'innocence par les cheveux, & qui la traîne; on est attaqué dans les choses qui touchent à l'honneur & à la considération publique, dans des biens infiniment plus précieux que la fortune & la vie; & cette scélératesse, la plus vile de toutes, puisqu'elle se commet impunément, reste sans châtiment. Cet homme qui affiche tant de probité, je le connois; ses amis qu'il a perdus le connoissent comme moi; croyez-moi, ce n'est au-dedans qu'un *scélérat*; combien il a de semblables! On a dit que Tacite apprenoit à être *scélérat*, ce n'est pas là l'effet que la lecture de cet historien produira sur les ames bien faites.

SCELERATA PORTA, (*Topogr. de Rome.*) c'est-à-dire la porte *scélérate*, ou exécrable; c'étoit une des portes de l'ancienne Rome, ainsi nommée de la mort des trois cens six Fabiens qui sortirent par cette porte pour aller attaquer les Véiens, & qui périrent tous, à ce que prétendoit la tradition fabuleuse, dans le même jour, au combat de Crémer, l'an 277. de la fondation de Rome. Ovide a adopté le conte de la perte des Fabiens, dans ses fastes, pour le narrer en deux vers simples & naïfs.

Una dies Fabios ad bellum miserat omnes,
Ad bellum missos perdidit una dies.

(*D. J.*)

SCÉLÉRATESSE, s. f. (*Gramm.*) action noire, énorme & perfide. *Voyez l'article* SCÉLÉRAT. *Scélérat* & *scélératesse* se disent aussi quelquefois par plaisanterie, de choses d'assez peu d'importance. On vous a donné un rendez-vous auquel on ne se trouvera point; méfiez-vous de cette coquine-là, c'est une *scélérate*.

SCÉLITE, s. f. (*Gram.*) pierre figurée graveleuse, tirant sur le blanc, & représentant la jambe de l'homme, à ceux sur-tout qui voyent dans les nuées tout ce qu'il leur plaît d'y voir.

SCELLA, (*Géog. mod.*) province d'Afrique, dans l'Abyssinie; elle est bornée au levant par les provinces de Bamba & de Tamba, & au couchant par celle de Rhimba; cette province est remplie de montagnes, & est arrosée de tant de sources, qu'on trouve par tout des prairies qui nourrissent des troupeaux nombreux de toutes sortes d'animaux domestiques. (*D. J.*)

SCELLÉ, s. m. (*Jurisprudence.*) est l'apposition du sceau du roi sur les effets de quelqu'un pour la conservation de ces mêmes effets, & pour l'intérêt d'un tiers.

Dans les justices seigneuriales le *scellé* est aux armes du seigneur; mais les officiers ne peuvent pas l'apposer sur les effets du seigneur; cela n'appartient qu'aux officiers royaux.

Le *scellé* se met sur les coffres, cabinets, & portes des chambres où sont les effets, par le moyen d'une bande de papier qui est attachée aux deux bouts par des sceaux ou cachets en cire rouge, de maniere que cette bande de papier couvre les serrures & empêche d'ouvrir les portes & autres lieux fermés sur lesquels le *scellé* est apposé.

Quelquefois pour empêcher que le *scellé* apposé à une porte extérieure ne soit endommagé par inadvertance ou autrement, on le couvre d'une plaque de taule attachée avec des clous.

L'usage des *scellés* nous vient des Romains; il en est parlé dans le code Théodosien, *l. ult. de administrat. sut.* & dans le code de Justinien, en la loi *scimus*, au code *de jure deliberandi*.

Plusieurs de nos coutumes ont aussi quelques dispositions sur le fait des *scellés*, telles que celles de Clermont, Sens, Sedan, Blois, Bretagne, Auvergne, Bourbonnois, Anjou & Maine.

Mais la plûpart des regles que l'on suit en cette matiere, ne sont fondées que sur les ordonnances, arrêts, & reglemens.

C'est au juge du lieu à apposer le *scellé*, à-moins qu'il n'y ait des commissaires en titre, comme au châtelet de Paris, où cette fonction est réservée aux commissaires au châtelet.

Il y a néanmoins des cas où le *scellé* est apposé par d'autres officiers, par une suite de la jurisdiction qu'ils ont sur certaines personnes. Par exemple, c'est le parlement qui appose le *scellé* chez les princes du sang; la chambre des comptes est en droit de l'apposer chez les comptables, dont les comptes ne sont pas apurés; & si le *scellé* étoit déja apposé par les officiers ordinaires, ceux de la chambre des comptes sont en droit de le croiser.

Croiser le scellé, c'est en apposer un second pardessus le premier, de maniere qu'on ne peut lever le premier sans lever auparavant le second; & dans le cas où le premier *scellé* est ainsi croisé, on assigne ceux

ceux qui l'ont apposé pour être présens à la levée des deux *scellés*, & venir reconnoître le leur.

Le *scellé* peut être apposé en différens cas, savoir:

1°. Après le décès du débiteur, à la requête d'un créancier, pourvu que celui-ci soit fondé en titre, & pour une somme certaine, ou bien pour réclamer des choses prêtées ou données au défunt en nantissement.

L'usage du châtelet de Paris est que quand le corps du défunt n'est plus présent, on ne peut faire apposer le *scellé* qu'en vertu de requête & ordonnance du juge.

On doit demander l'apposition du *scellé* aussi-tôt après le décès du défunt, ou du-moins dans les premiers jours qui suivent; car si l'on attendoit plus long-tems, le *scellé* deviendroit inutile, puisqu'il ne pourroit plus constater l'état où les choses étoient au tems du décès.

2°. La veuve pour sûreté de ses reprises & conventions, ou les héritiers, pour empêcher qu'il ne soit rien détourné, peuvent faire mettre le *scellé*; l'exécuteur testamentaire peut aussi le requérir.

3°. Les créanciers peuvent le faire mettre du vivant même de leur débiteur en cas d'absence, faillite, ou banqueroute, ou emprisonnement pour dettes.

4°. Le procureur du roi ou le procureur fiscal, si c'est dans une justice seigneuriale, peuvent le faire apposer sur les biens d'un défunt, au cas qu'il y ait des héritiers mineurs n'ayant plus ni pere ni mere, & dépourvus de tuteur & de curateur.

Enfin, le *scellé* peut être apposé en matiere criminelle sur les effets volés ou recelés.

Les officiers du châtelet peuvent par droit de suite apposer le *scellé* par tout le royaume, pourvu que le défunt eût son principal domicile à Paris.

On peut s'opposer à la levée d'un *scellé*, soit en faisant insérer son opposition dans le procès-verbal du commissaire, ou en lui faisant signifier son opposition par un acte séparé.

Le *scellé* ne peut être levé que trois jours francs après les funérailles du défunt.

Pour lever les *scellés*, il faut que toutes les parties intéressées soient appellées en vertu d'ordonnance du juge.

Au jour indiqué par l'ordonnance, le juge se transporte en la maison où sont les *scellés*; & après les avoir reconnu sains & entiers il les leve, & du tout il dresse son procès-verbal; ensuite on procede à l'inventaire.

S'il arrive un bris de *scellé*, le juge en doit dresser son procès-verbal, & ensuite faire informer & decreter. *Voyez le Traité des scellés & inventaires*, par Meslé, & *le mot* INVENTAIRE. (*A*)

SCELLER, v. act. (*Gram.*) c'est apposer un sceau, le scellé. *Voyez l'article* SCELLÉ. Il se dit aussi au figuré: il a *scellé* par cette derniere action l'arrêt de sa reprobation éternelle; ils ont *scellé* cette vérité ou cette fausseté de leur sang; les mauvais prêtres rendent la résurrection de Jesus-Christ inutile, autant qu'il est en leur puissance; on peut dire d'eux qu'ils *scellent* le tombeau, & *signaverunt lapidem*.

SCELLER, (*Archit.*) c'est arrêter avec le plâtre ou le mortier des pieces de bois ou de fer. *Sceller* en plomb, c'est arrêter dans des trous avec du plomb fondu des crampons ou des barreaux de fer ou de bronze: on dit *faire un scellement*, pour *sceller*. (*D. J.*)

SCELLEUR, s. m. (*Jurisprud.*) est un officier qui appose le sceau aux lettres de chancellerie.

Il y a aussi dans plusieurs tribunaux un *scelleur* en titre qui appose le sceau de la jurisdiction aux jugemens que l'on veut rendre exécutoires. *Voyez* SCEAU. (*A*)

SCELOTYRBE, s. f. (*Médecine*) foiblesse & douleurs dans les jambes, qui sont ordinairement un symptome de scorbut.

Ce mot est composé de σκέλος, *jambe*, & τύρβη, *tumulte*, *desordre*.

Ce terme se prend quelquefois pour le scorbut même, & quelquefois aussi pour les remedes qu'on employe dans cette maladie. *Voyez* SCORBUT.

Les soldats de Germanicus furent attaqués de *scelotyrbe* pour avoir bu de l'eau d'une certaine fontaine sur les côtes de Frise.

SCENŒ (*Géog. anc.*) ville située aux confins de la Babilonie, & dans la Mésopotamie deserte. Elle appartient aux Arabes scénites, à ce que nous apprend Strabon, *liv. XVI. page* 743. (*D. J.*)

SCENE, s. f. (*Littérature.*) théatre, lieu où les pieces dramatiques étoient représentées. *Voyez* THÉATRE. Ce mot vient du grec σκηνὴ, *tente*, *pavillon*, ou *cabanne*, dans laquelle on représentoit d'abord les poëmes dramatiques.

Selon Rouin, la *scene* étoit proprement une suite d'arbres rangés les uns contre les autres sur deux lignes paralleles qui formoient une allée & un portique champêtre pour donner de l'ombre, σκιὰ, & pour garantir des injures de l'air ceux qui étoient placés dessous. C'étoit-là, dit cet auteur, qu'on représentoit les pieces avant qu'on eût construit les théatres. Cassiodore tire aussi le mot *scene* de la couverture & de l'ombre du bocage sous lequel les bergers représentoient anciennement les jeux dans la belle saison.

Scene se prend dans un sens plus particulier pour les décorations du théatre: de-là cette expression; *la scene change*, pour exprimer un changement de décoration. Vitruve nous apprend que les anciens avoient trois sortes de décorations ou de *scenes* sur leurs théatres.

L'usage ordinaire étoit de représenter des bâtimens ornés de colonnes & de statues sur les côtés; & dans le fond du théatre d'autres édifices, dont le principal étoit un temple ou un palais pour la tragédie, une maison ou une rue pour la comédie, une forêt ou un paysage pour la pastorale, c'est-à-dire, pour les pieces satyriques, les atellanes, &c. Ces décorations étoient ou *versatiles*, lorsqu'elles tournoient sur un pivot, ou *ductiles*, lorsqu'on les faisoit glisser dans des coulisses, comme cela se pratique encore aujourd'hui. Selon les différentes pieces, on changeoit la décoration; & la partie qui étoit tournée vers le spectateur, s'appelloit *scene tragique*, *comique*, ou *pastorale*, selon la nature du spectacle auquel elle étoit assortie. *Voyez les notes de* M. Perrault, *sur Vitruve, liv. V. ch. vj. Voyez* aussi le *mot* DÉCORATION. On appelle aussi *scene*, le lieu où le poëte suppose que l'action s'est passée. Ainsi dans Iphigénie, la *scene* est en Aulide dans la tente d'Agamemnon. Dans Athalie, la *scene* est dans le temple de Jérusalem, dans un vestibule de l'appartement du grand-prêtre. Une des principales lois du poëme dramatique, est d'observer l'unité de la *scene*, qu'on nomme autrement *unité de lieu*.

En effet, il n'est pas naturel que la *scene* change de place, & qu'un spectacle commencé dans un endroit finisse dans un autre tout différent & souvent très-éloigné. Les anciens ont gardé soigneusement cette regle, & particulierement Térence dans ses comédies; la *scene* ne change presque jamais, tout se passe devant la porte d'une maison où il faut rencontrer naturellement ses acteurs.

Les François ont suivi la même regle; mais les Anglois en ont secoué le joug, sous prétexte qu'elle empêche la variété & l'agrément des avantures & des intrigues nécessaires pour amuser les spectateurs. Cependant les auteurs les plus judicieux tâchent de ne pas négliger totalement la vraissemblance, & ne changent la *scene* que dans les entre-actes, afin que pendant cet intervalle, les acteurs soient censés avoir fait le chemin nécessaire; & par la même raison, ils changent rarement la *scene* d'une ville à une autre; mais ceux qui méprisent ou violent toutes les regles, se donnent cette liberté. Ces auteurs ne se font pas même de scrupule de transporter tout-à-coup la *scene* de Londres au Pérou. Shakespear n'a pas beaucoup respecté la regle de l'unité de *scene*; il ne faut que parcourir ses ouvrages pour s'en convaincre.

Scene est aussi une division du poëme dramatique, déterminée par l'entrée d'un nouvel acteur: on divise une piece en actes, & les actes en *scenes*.

Dans plusieurs pieces imprimées des Anglois, la différence des *scenes* n'est marquée que quand le lieu de la *scene* & les décorations changent; cependant la *scene* est proprement composée des acteurs qui sont présens ou intéressés à l'action. Ainsi quand un nouvel acteur paroît, ou qu'il se retire, l'action change & une nouvelle *scene* commence.

La contexture ou la liaison & l'enchaînement des *scenes* entre elles, est encore une regle du théatre; elles doivent se succéder les unes aux autres, de maniere que le théatre ne reste jamais vuide jusqu'à la fin de l'acte.

Les anciens ne mettoient jamais plus de trois personnes ensemble sur la *scene*, excepté les chœurs, dont le nombre n'étoit pas limité: les modernes ne se sont point astreints à cette regle.

Cor-

Corneille, dans l'examen de sa tragédie d'Horace, pour justifier le coup d'épée que ce romain donne à sa sœur Camille, examine cette question, *s'il est permis d'ensanglanter la scene*; & il décide pour l'affirmative, fondé, 1°. sur ce qu'Aristote a dit, que pour émouvoir puissamment, il falloit faire voir de grands déplaisirs, des blessures, & même des morts; 2°. sur ce qu'Horace n'exclut de la vue des spectateurs, que les événemens trop dénaturés, tels que le festin d'Atrée, le massacre que Medée fait de ses propres enfans; encore oppose-t-il un exemple de Seneque au précepte d'Horace; & il prouve celui d'Aristote par Sophocle, dans une tragédie duquel Ajax se tue devant les spectateurs. Cependant le précepte d'Horace n'en paroît pas moins fondé dans la nature & dans les mœurs. 1°. Dans la nature; car enfin, quoique la tragédie se propose d'exciter la terreur ou la pitié, elle ne tend point à ce but par des spectacles barbares, & qui choquent l'humanité. Or les morts violentes, les meurtres, les assassinats, le carnage, inspirent trop d'horreur, & ce n'est pas l'horreur, mais la terreur qu'il faut exciter. 2°. Les mœurs n'y sont pas moins choquées. En effet, quoi de plus propre à endurcir le cœur, que l'image trop vive des cruautés; quoi de plus contraire aux bienséances, que des actions dont l'idée seule est effrayante? les maîtres de l'art ont dit:

Ce qu'on ne doit point voir, qu'un récit nous l'expose:
Les yeux en la voyant saisiroient mieux la chose;
Mais il est des objets que l'art judicieux
Doit offrir à l'oreille & reculer des yeux.

Art poét. *chant. iij.*

Les Grecs & les Romains, quelque polis qu'on veuille les supposer, avoient encore quelque férocité: chez eux le suicide passoit pour grandeur d'ame; chez nous il n'est qu'une frénésie, une fureur: les yeux qui se repaissoient au cirque des combats de gladiateurs, & ceux mêmes des femmes qui prenoient plaisir à voir couler le sang humain, pouvoient bien en soutenir l'image au théatre. Les nôtres en seroient blessés: ainsi ce qui pouvoit plaire relativement à leurs mœurs étant tout-à-fait hors des nôtres, c'est une témérité que d'ensanglanter la *scene*. L'usage en est encore fréquent chez les Anglois, & Shakespear sur tout est plein de ces situations. En vain M. Gresset a voulu les imiter dans sa tragédie d'Edouard; le goût de Paris ne s'est pas trouvé conforme au goût de Londres. Il est vrai que toutes sortes de morts, même violentes, ne doivent point être bannies du théatre; Phedre & Inez empoisonnées y viennent expirer; Jason dans la Médée de Longe-Pierre, & Orosmane dans Zaïre, s'arrachent la vie de leur propre main; mais outre que ce mouvement est extrêmement vif & rapide, on emporte ces personnages, on les dérobe promptement aux yeux des spectateurs, qui n'en sont point blessés, comme ils le seroient, s'il leur falloit soutenir quelque tems la vue d'un homme qu'on suppose massacré & nageant dans son sang. L'exemple de nos voisins, quand il n'est fondé que sur leur façon de penser, qui dépend du tempérament & du climat, ne devient point une loi pour nous qui vivons sous une autre horison, & dont les mœurs sont plus conformes à l'humanité. *Principes pour la lecture des Poëtes, tome II. page 58. & suivantes.*

SCÉNIQUE, COLLEGE, (*Antiq. théatr.*) on donnoit ce nom à une société de gens qui servoient aux représentations théatrales, ou aux combats gymniques, & qui étoient établis en différentes villes, tant de la Grece que de l'empire romain. Tous ces colleges avoient des sacrifices & des prêtres particuliers, & celui qui étoit à la tête de ces prêtres prenoit le titre de *grand-prêtre du college*, ἀρχιερεὺς συνόδου. Cela devint si commun, même dans les villes latines où il y avoit de ces colleges de comédiens, de musiciens ou d'athletes, que les Latins emprunterent des Grecs le nom d'*archiereus synodi*, sans y rien changer. On en trouve des exemples dans diverses inscriptions. Ces colleges élisoient ordinairement pour grand-prêtre quelqu'un du corps, comme on peut le voir dans des inscriptions rapportées par Gruter.

Outre cela, ces *colleges scéniques* ou gymniques, se nommoient eux-mêmes des especes de magistrats qui prenoient le titre d'*archontes*. Dans les assemblées de ces colleges on faisoit différens decrets, soit pour témoigner de la reconnoissance envers leurs protecteurs, soit pour faire honneur à ceux d'entre les associés qui se distinguoient par leurs talens. Il y a quelque apparence que les fragmens d'inscriptions grecques trouvées à Nismes, sont des restes de quelques-uns de ces decrets, du moins nous sommes portés à le croire ainsi, par le mot ψήφισμα, *decretum*, qui se trouve à la tête d'un de ces fragmens; & parce que la ligne suivante commence de même que tous les decrets de cette espece, par les mots ἐπεὶ ταμίου, *quando quidem L. Sammius*, &c.

Il est certain que les comédiens, chanteurs, joueurs d'instrumens, & autres personnes qui paroissoient sur la scene, *artifices scenici*, διονυσιακοὶ τεχνῖται, s'étoient répandus dans l'Asie sous les successeurs d'Alexandre, comme on peut en juger par un passage du *XIV. lib.* de Strabon.

Les différentes troupes qui représentoient des comédies, des tragédies, &c. dans les villes Asiatiques, se distinguoient entre elles par les noms qu'elles empruntoient, les unes des rois qui les honoroient de leur protection, les autres du chef de la troupe.

Ces troupes de comédiens non-seulement se soutinrent dans l'Asie, après que ce pays eut passé sous la domination des Romains; mais de plus elles envoyerent des especes de colonies dans l'occident, où les principales villes des provinces se piquerent d'avoir des comédiens grecs, à-peu-près comme de nos jours nous voyons différentes cours de l'Europe empressées d'attirer des troupes de comédiens italiens. On trouve la preuve de ce fait dans une inscription découverte depuis environ 40 ans, à un quart de lieue de Vienne sur le chemin de Lyon, par laquelle on voit qu'il y avoit des comédiens asiatiques établis à Vienne, lesquels y formerent un corps, & un corps assez permanent pour qu'ils songeassent à faire préparer un lieu propre à leur servir de sépulture, lorsque quelqu'un d'entre eux viendroit à mourir. *Scænici Asiaticiani, & qui in eodem corpore sunt vivi, sibi fecerunt.*

Les comédiens & les musiciens distingués dans leur art, aussi-bien que les athletes qui s'étoient rendus célebres par les victoires qu'ils avoient remportées dans les jeux gymniques, obtenoient le droit de bourgeoisie en différentes villes. L'amour du plaisir a toujours récompensé ceux qui se distinguent à en procurer. (*D. J.*)

SCÉNIQUES JEUX, (*Théat. des Grecs & des Rom.*) *ludi scenici*; les jeux scéniques comprennent toutes les représentations, & tous les jeux qui se font faits sur la scene; mais il ne doit être ici question que de généralité sur les *jeux scéniques* des Grecs & des Romains.

Les plaisirs des premiers hommes furent purement champêtres: ils s'assemblerent d'abord dans les carrefours, ou dans les places publiques pour célébrer leurs jeux; mais étant souvent incommodés par l'ardeur du soleil, ou par la pluie, ils firent des enceintes de feuillages, que les Grecs appellerent σκηνή, & les Latins *scena*. Ainsi Virgile a dit dans son Enéide.

Tum sylvis scena *coruscis*
Desuper horrentique atrum nemus imminet umbra.

Servius ajoute sur ce vers, *scena apud antiquos, parietem non habuit.* Telle fut la scene de ce fameux théatre que Romulus fit préparer pour attirer les Sabins dans le piege qu'il leur tendoit. Ovide nous en a fait une peinture bien différente de celle des théatres qui suivirent.

Primus sollicitos fecisti, Romule, ludos
Cum juvit viduos rapta Sabina viros.
Tunc neque marmoreo pendebant vela theatro,
Nec fuerant liquido pulpita rubra croco.
Illic quas tulerant nemerosa palatia frondes
Simpliciter positæ scena *sine arte fuit.*

Il est impossible de découvrir quand on commença de transporter les spectacles de dessus le terrain sur un théatre; & de qui pourrions-nous l'apprendre, puisque pendant long-tems, les hommes savoient à-peine former des caracteres pour exprimer leurs pensées? Les premieres représentations qu'on vit sur le théatre d'Athènes, consistoient en quelques chœurs d'hommes, de femmes & d'enfans, divisés en différentes bandes, lesquels barbouillés de lie, chantoient des vers com-

composés sur le champ & sans art. C'étoit particulierement après les vendanges, que les gens de la campagne s'unissoient pour faire des sacrifices, & marquer aux dieux leur reconnoissance. Pausanias nous assure que l'on immoloit une chevre, comme étant ennemie de la vigne; que l'on chantoit des hymnes en l'honneur de Bacchus, & que l'on donnoit une simple couronne au vainqueur.

Les Romains imiterent les Grecs; ils chantoient dans leurs fêtes de vendanges, ces vers naïfs & sans art, connus sous le nom de vers *fescennins*, de *Fescennia* ville d'Etrurie. Mais l'an 390 ou 391, sous le consulat de C. Sulpicius Pæticus & de C. Licinius Stolon, Rome étant ravagée par la peste, on eut recours aux dieux. Il n'y a rien que les hommes, dans le Paganisme, n'aient jugé digne d'irriter ou d'appaiser la divinité. On imagina de faire venir d'Etrurie des farceurs, dont les jeux furent regardés comme un moyen propre à détourner la colere des dieux. Ces joueurs, dit Tite-Live, sans réciter aucun vers, & sans aucune imitation faite par des discours, dansoient au son de la flûte, & faisoient des gestes & des mouvemens qui n'avoient rien d'indécent. La jeunesse romaine imita ces danses & y joignit quelques plaisanteries en vers; ces vers n'avoient ni mesure, ni cadences reglées. Cependant cette nouveauté parut agréable, à force de s'y exercer, l'usage s'en introduisit. Ceux d'entre les esclaves qu'on employoit à ce métier furent appellés *histrions*, parce qu'un joueur de flûte s'appelloit *hister*, en langue étrusque.

Dans la suite, à ces vers sans mesure, on substitua les satyres; & ce poëme devint exact, par rapport à la mesure des vers, mais il y regnoit toujours une plaisanterie licentieuse. Le chant étoit accompagné de la flûte, & le chanteur joignoit à sa voix des gestes & des mouvemens convenables. Il n'y avoit dans ces jeux aucune idée de poëme dramatique; les Romains en ignoroient alors jusqu'au nom. Ils n'avoient encore rien emprunté des Grecs à cet égard; ils ne commencerent à les imiter que lorsqu'ils entreprirent de former un art de ce que la nature ou le hasard leur avoit présenté. Livius Andronicus, grec de naissance, esclave de Marcus Livius Salinator, & depuis affranchi par son maître dont il avoit élevé les enfans, porta à Rome la connoissance du poëme dramatique. Il osa le premier donner des pieces dans lesquelles il introduisit la fable, ou la composition des choses qui doivent former le poëme dramatique, c'est-à-dire *une action*. Ce fut l'an 514 de la fondation de Rome, 160 ans après la mort de Sophocle & d'Euripide, & 52 ans après celle de Ménandre.

L'exemple de Livius Andronicus fit naître plusieurs poëtes, qui s'attacherent à perfectionner ce nouveau genre. On imita les Grecs, on traduisit leurs pieces, & l'on en fit sur de bons modeles, & d'après les regles de l'art. Leurs *jeux scéniques* comprenoient la tragédie & la comédie. Ils avoient deux especes de tragédies; l'une dont les mœurs, les personnages & les habits étoient grecs, se nommoit *palliata*; l'autre dont les personnages étoient romains, s'appelloit *prætextata*, du nom de l'habit que portoient à Rome les personnes de condition. *Voyez* TRAGEDIE.

La comédie romaine se divisoit en quatre especes; la *togata* proprement dite, la *tabernaria*, les *attellanes* & les *mimes*. La *togata* étoit du genre sérieux; les pieces du second caractere l'étoient beaucoup moins; dans les attellanes le dialogue n'étoit point écrit; les mimes n'étoient que des farces où les acteurs jouoient sans chaussure. Si la tragédie ne fit pas de grands progrès à Rome, la bonne comédie ne fut guere plus heureuse; nous ne connoissons que les titres de quelques-unes de leurs pieces tragiques, qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous; & nous n'avons de leurs comédies que celles de Plaute & de Térence, qui furent ensuite négligées par le goût de la multitude pour les attellanes, & les farces des mimes. Enfin ce qui s'opposa le plus chez les Romains aux progrès du vrai genre dramatique, fut l'art des pantomimes, qui sans rien prononcer se faisoient entendre par le seul moyen du geste & des mouvemens du corps. *Mém. des inscrip. tom. XVII. in-4°.* (*D. J.*)

SCÉNITES, *arabes*, (*Géog. anc.*) *Scenitæ arabes*; peuples dont plusieurs auteurs anciens ont fait mention, & qu'ils ont placés en divers pays. Pline met des *Scénites* arabes dans l'Arabie qui est au-delà de Péluse, & qui s'étend jusqu'à l'Arabie heureuse.

D'un autre côté Strabon, en décrivant les pays qui sont entre la Mésopotamie & la Cælésyrie, y place les *Scénites arabes*, ce qui sembleroit dire que ces peuples n'étoient pas voisins de l'Egypte. Cependant Pline lui-même, *lib. VI. ch. xxviij.* met des *Scénites arabes* dans l'Arabie heureuse; & Ammien Marcellin, *lib. XXIII.* dit que les peuples que les anciens appellerent *Scénites arabes*, furent dans la suite nommés *Sarrasins*. Il est néanmoins certain que tous les Sarrasins n'avoient pas été originairement *Scénites arabes*; il y en avoit de nomades, & il y en avoit de *scénites*; quelques-uns étoient éthiopiens, & d'autres arabes.

Les *Scénites arabes* étoient dans la Mésopotamie en-deçà de l'Euphrate, & depuis la Mésopotamie jusqu'aux deserts Palmyrènes de Syrie, on trouvoit des nomades arabes; depuis la Syrie jusqu'au golfe arabique, en tirant du côté de l'Arabie heureuse, on trouvoit des *Scénites arabes*, & ce sont ceux qu'on devroit appeller proprement *Sarrasins*.

Il y avoit encore des *Scénites arabes* le long de la côte, depuis le golfe Elanite jusqu'au promontoire Héroopolitique; & quelques-uns près de la ville des Héros, en tirant vers le midi. Les Troglodytes éthiopiens, quoique nomades, furent aussi appellés *Scénites*; & ensuite *Sarrasins*.

Enfin Ptolomée marque des *Scénites* dans l'Ethiopie, près des cataractes du Nil; c'est ce qui a porté Ammien Marcellin à étendre les Sarrasins depuis l'Assyrie & la Mésopotamie, jusqu'aux cataractes du Nil, parce que la postérité donna le nom de *Sarrasins*, à tous les arabes *scénites* & nomades. (*D. J.*)

SCÉNITE, adj. (*Gramm.*) qui vit sous des tentes; il se dit de quelques peuples errans.

SCENOGRAPHIE, s. f. *en terme de perspective*, est la représentation d'un corps en perspective sur un plan; c'est-à-dire la représentation de ce corps dans toutes ses dimensions, tel qu'il paroît à l'œil. *Voyez* PERSPECTIVE.

Ce mot est formé des mots grecs, σκηνη, *scene*, & γραφη, *description*.

Pour bien faire entendre ce que c'est que la *scenographie*, & sa différence d'avec l'*ichnographie* & l'*orthographie*, supposons qu'on veuille représenter un bâtiment; l'*ichnographie* de ce bâtiment est le plan du bâtiment, ou sa coupe par en-bas. *Voyez* ICHNOGRAPHIE.

L'*orthographie* est la représentation de la façade du bâtiment, ou d'une de ses faces; *voyez* ORTHOGRAPHIE. Enfin, la *scenographie* est la représentation du bâtiment en son entier, c'est-à-dire de ses faces, de sa hauteur, & de toutes ses dimensions.

Pour représenter scenographiquement un corps; 1°. cherchez l'*ichnographie perspective* ou le plan de la base du corps, en suivant la méthode qui a été donnée pour cela dans l'*article* PERSPECTIVE. 2°. Sur les différens points du plan, élevez les hauteurs correspondantes en perspective; vous aurez par ce moyen la *scenographie* complette du corps, à l'exception de l'ombre qu'il y faut ajouter. Voici la méthode pour élever les hauteurs en perspective.

Sur un point donné, comme C, *Pl. perspect. fig.* 1. *n°.* 2. on propose d'élever la hauteur perspective, répondante à la hauteur objective PQ. Sur la ligne de terre, élevez une perpendiculaire PQ, égale à la hauteur objective donnée. Des points P & Q, tirez à un point quelconque T, les lignes PT & QT; du point donné C, tirez une ligne droite CK, parallele à la ligne de terre DE, & qui rencontre la ligne droite QT en K. Du point K, élevez la perpendiculaire IK sur la ligne KC. La ligne IK ou son égale CB est la hauteur *scenographique* cherchée.

L'application de cette méthode générale pour trouver la *scenographie* d'un corps, n'est pas si facile dans tous les cas, qu'elle n'ait besoin d'être un peu éclaircie & applanie par quelques exemples.

Pour représenter scenographiquement un cube, vû par un de ses angles; 1°. comme la base d'un cube vû par un angle, & placé sur un plan géometral, est un quarré vû par un angle; tracez d'abord en perspective un quarré vû par un angle, *voyez* PERSPECTIVE; 2°. ensuite élevez le côté HI du quarré *fig.* 2. *n°.* 2. perpendiculairement sur un point quelconque de la ligne de terre DE, & à un point quelconque comme V de la ligne horisontale HR, tirez les lignes droites VI & VH; 3°. des angles d, b, & c, tirez $c\,1$, $d\,2$, paralleles à la ligne de terre DE; 4°. des points 1 & 2, élevez $L\,1$ & $M\,2$ perpendiculaires à la même ligne DE; 5°. puisque HI est la hauteur qui doit être élevée en A, LI en c & en b,

& M

& *M*2 en *d*; élevez au point *a* la ligne *fa* perpendiculaire à *aE*; en *b* & en *c*, élevez *bg* & *ce* perpendiculairement à *b c* 1: enfin élevez *db* perpendiculaire à *d* 2, & faites $af = HI$, $bg = ec = L1$, & $bd = M2$; joignez ensuite les points *g*, *b*, *e*, *f*, par des lignes droites, & vous aurez la *ſcenographie* que vous cherchez.

Pour repréſenter ſcenographiquement un priſme quinquangulaire creux; 1°. puiſque la baſe d'un priſme quinquangulaire, creux, élevé ſur un plan géométral, eſt un pentagone, terminé par un bord ou limbe d'une certaine dimenſion; cherchez d'abord la repréſentation perſpective de ce pentagone ſur un plan, *voyez* PERSPECTIVE; 2°. d'un point quelconque *H* de la ligne de terre *DE*, *fig.* 3. élevez une perpendiculaire *HI* égale à la hauteur objective, & tirez à un point quelconque *V* de la ligne horiſontale *HR*, les lignes *HV* & *IV*; 3°. des différens angles *a*, *b*, *d*, *ec*, de l'ichnographie perſpective, tant internes qu'externes, tirez les lignes droites *b* 2, *d* 3, &c. paralleles à la ligne de terre: & des points 1, 2, 3, &c. élevez perpendiculairement ſur cette même ligne les lignes *L*1, *M*2, *m*2, *N*3, *n*3; enſuite élevez toutes ces lignes aux points correſpondans de l'ichnographie, comme dans l'exemple précédent; & vous aurez la *ſcenographie* que vous cherchez.

Pour repréſenter ſcenographiquement un cylindre; 1°. comme la baſe d'un cylindre élevé ſur un plan géometral eſt un cercle; tracez d'abord le cercle en perſpective, enſuite aux points *a*, *b*, *d*, *f*, *b*, *g*, *e*, *c*, *fig.* 8. élevez les hauteurs correſpondantes comme dans les articles précédens. Joignez enfin la partie ſupérieure de ces lignes par des lignes courbes, ſemblables & égales aux parties correſpondantes de la baſe *a*, *b*, *d*, *f*, *g*, *b*, *g*, *e*, *c*, &c. & vous aurez la *ſcenographie* du cylindre. Il eſt évident qu'on doit omettre, tant dans le plan que dans l'élévation, les lignes qui ne ſont point expoſées à l'œil; cependant il faut d'abord y avoir égard, parce qu'elles ſont néceſſaires pour trouver les autres lignes, par exemple, dans la *ſcenographie* d'un cube vû par un de ſes angles, les lignes *bd* & *dc* de la baſe, *fig.* 2. *n°.* 2. & la ligne *db* de l'élévation ſont entierement cachées à l'œil, & doivent être par conſéquent omiſes dans la repréſentation ſcenographique du cube; mais comme on ne peut trouver le point *b* de la ſurface ſupérieure, ſans avoir le point *d* qui lui répond, & qu'on ne peut tirer les lignes *gb* & *be*, ſans avoir la hauteur *db*; il s'enſuit qu'il eſt néceſſaire de déterminer dans l'opération au moins par des lignes occultes, l'apparence du point *d* & la hauteur *db*.

Pour repréſenter ſcenographiquement une pyramide élevée ſur la baſe; ſuppoſons, par exemple, qu'on veuille repréſenter une pyramide quadrangulaire, vûe par un de ſes angles. 1°. Puiſque la baſe d'une telle pyramide eſt un quarré vû par un angle, tracez d'abord ce quarré en perſpective; 2°. pour trouver le ſommet de la pyramide, c'eſt-à-dire la perpendiculaire qui tombe du ſommet ſur la baſe, tirez les diagonales qui ſe coupent en *e*, *fig.* 5. *n°.* 2. 3°. ſur un point quelconque *B* de la ligne de terre *DE*, élevez la hauteur *BI* de la pyramide; & après avoir tiré les lignes droites *HV* & *IV* à l'horiſontale *HR*, prolongez la diagonale *db*, juſqu'à ce qu'elle rencontre la ligne *VB* en *b*. Enfin du point *b*, tirez *bi* parallele à *BI*; cette ligne *bi* étant élevée ſur le point *e*, donnera le ſommet *K* de la pyramide; conſéquemment on aura les lignes *dk*, *ka* & *kb*.

On peut ſe ſervir de la même méthode pour trouver la *ſcenographie* d'un cône. Par cet article & par l'*article* PERSPECTIVE, on voit aſſez quelles regles on doit obſerver pour mettre en perſpective toutes ſortes de figures & de corps. La *fig.* 7. *n°.* 2. repréſente la *ſcenographie* d'un bâtiment, dans laquelle *V* eſt ſuppoſé le point de vûe. *Chambers.* (*O*)

SCENOPEGIE, ſ. f. (*Hiſt. judaïq.*) étoit chez les juifs le nom d'une fête qu'on appelloit plus communément la *fête des tabernacles* ou *des tentes*. Le peuple d'Iſraël, après qu'il eut pris poſſeſſion de la terre de Chanaan, inſtitua cette fête en mémoire de ce qu'il avoit habité ſous des tentes dans le déſert.

Ce mot eſt grec, & eſt formé des mots σκηνη, *ſcene*, *tabernacle*, *tente*, & πηγνυμι, *figo*, je fixe.

La fête des tabernacles commençoit le 15 Septembre, & duroit huit jours de ſuite. Le dernier de ces jours étoit beaucoup plus ſolemnel que les autres, tant par l'affluence extrème du peuple, que par les marques extraordinaires de joie qu'il donnoit. C'eſt de ce huitieme jour que parle S. Jérôme, quand il dit que J. C. vint à la fête des tabernacles, le dernier & le plus grand jour.

Quand l'Ecriture-ſainte, dit ſimplement la *fête*, c'eſt ordinairement de la fête des tabernacles qu'elle veut parler.

SCEPSIS, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie, dans la petite Myſie, & dans les terres, ſuivant Ptolomée, *liv. V. ch. ij.*

Métrodore, homme recommandable par ſon éloquence & par ſon ſavoir, étoit né dans cette ville. Strabon, *liv. XI.* Pline, *liv. II. ch. xvj. & xxxj. liv. XXXIV. ch. vj.* Athénée, *liv. XIII.* parle de lui comme d'un homme célebre. Il écrivit divers traités que le tems nous a enviés. Mithridate qui le chériſſoit l'envoya en ambaſſade vers Tigrane, avec ordre de l'engager à joindre ſes forces aux ſiennes contre les Romains. Métrodore ayant executé ſa commiſſion, Tigrane lui dit dans la converſation; „ Mais vous, Métrodore, que me conſeillez-vous? Seigneur, lui répliqua-t-il, comme ambaſſadeur je vous le conſeille, mais ſi vous conſultez Métrodore, il ne vous le conſeillera jamais „. Mithridate apprit cette particularité de Tigrane, dans les entretiens ſecrets que ces deux princes ſe firent de leurs confidences réciproques, & ſur-le-champ il ſe vengea injuſtement de Métrodore, en le faiſant mourir; c'eſt ainſi que cet homme eſtimable par ſa franchiſe, finit ſes jours ſous la 177e olympiade, l'an 72 de Jeſus-Chriſt.

Au reſte, pour le dire en paſſant, l'hiſtoire ancienne fait mention de dix hommes illuſtres nommés Métrodore, & qu'il ne faut pas confondre enſemble.

Le premier étoit de Chio, & maître d'Hippocrate. Il vivoit ſous la 84e olympiade, vers l'an 444 avant Jeſus Chriſt. Il écrivit quelques ouvrages de médecine, & une hiſtoire du royaume de Troie, cités par Pline, Athénée, Iſaac Tzetzès, *&c.*

Le ſecond de Lampſaque, vivoit ſous la 86e olympiade, vers l'an 536 avant Jeſus-Chriſt, & fut lié d'amitié avec le philoſophe Anaxagoras.

Le troiſieme d'Athènes, ou ſi l'on veut de Lampſac, ami particulier & diſciple d'Epicure, fleuriſſoit ſous la 126e olympiade, vers l'an 274 avant Jeſus-Chriſt; Diogene Laerce, Cicéron, Strabon, & Clément d'Alexandrie, en ont beaucoup parlé, mais Gaſſendi a publié ſa vie.

Le quatrieme, né à Stratonice, eſt le ſeul qui quitta la ſecte d'Epicure pour s'attacher à Carnéade, académicien. Il fleuriſſoit ſous la 161e olympiade, vers l'an 136 avant Jeſus-Chriſt.

Le cinquieme eſt le nôtre, né à *Scepſis*.

Le ſixieme eſt ce Métrodore, qui excelloit tout enſemble dans la philoſophie & dans la peinture, & que les Athéniens envoyerent à Paul Emile, qui fut enchanté de ce choix; il le nomma pour précepteur de ſes enfans.

Le ſeptieme eſt un mathématicien dont parle Pline.

Le huitieme, grammairien, dont fait mention Agathias, *liv. V. hiſt.*

Le neuvieme de ce nom avoit fait un cycle pour la célébration de la fête de Pâques. *Voyez* M. Dupin.

Le dixieme, architecte ſous l'empire de Conſtantin, vers l'an 327 de Jeſus-Chriſt, étoit natif de Perſe, & fit dans les Indes pluſieurs édifices qui l'illuſtrerent. (*D. J.*)

SCEPTICISME, ſ. m. & SCEPTIQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. de la Philoſophie.*) *Sceptici*, ſecte d'anciens philoſophes, qui avoient Pyrrhon pour chef, & dont le principal dogme conſiſtoit à ſoutenir que tout étoit incertain & incompréhenſible; que les contraires étoient également vrais; que l'eſprit ne devoit jamais donner ſon conſentement à rien, mais qu'il devoit reſter dans une indifférence entiere ſur toute choſe. *Voyez* PYRRHONIENS.

Le mot *ſceptique*, qui eſt grec dans ſon origine, ſignifie proprement *contemplatif*, c'eſt-à-dire un homme qui balance les raiſons de part & d'autre, ſans décider pour aucun côté; c'eſt un mot formé du verbe σκεπτομαι, *je conſidere*, *j'examine*, *je délibere*.

Diogene Laërce remarque, que les ſectateurs de Pyrrhon avoient différens noms: on les appelloit *Pyrrhoniens*, du nom de leur chef; on les appelloit auſſi *Aporetici*, gens qui doutent, parce que leur maxime principale conſiſtoit à douter de tout; enfin on les nommoit *Zetétiques*, gens qui cherchent, parce qu'ils n'alloient jamais au-delà de la recherche de la vérité.

Les *Sceptiques* ne retenoient leur doute que dans la

la ſpéculation. Pour ce qui concerne les actions civiles & les choſes de pratique, *ils* convenoient qu'il falloit ſuivre la nature pour guide, ſe conformer à ſes impreſſions, & ſe plier aux lois établies dans chaque nation. C'étoit un principe conſtant chez eux, que toutes choſes étoient également vraiſſemblables, & qu'il n'y avoit aucune raiſon qui ne pût être combattue par une raiſon contraire auſſi forte. La fin qu'ils ſe propoſoient, étoit l'ataraxie, ou l'exemption de trouble à l'égard des opinions, & la métriopatie ou la modération des paſſions & des douleurs. Ils prétendoient qu'en ne déterminant rien ſur la nature des biens & des maux, on ne pourſuit rien avec trop de vivacité, & que par-là on arrive à une tranquillité parfaite, telle que peut la procurer l'eſprit philoſophique: au-lieu que ceux qui établiſſent qu'il y a de vrais biens & de vrais maux, ſe tourmentent pour obtenir ce qu'ils regardent comme un vrai bien. Il arrive de-là qu'ils ſont déchirés par mille ſecrettes inquiétudes, ſoit que n'agiſſant plus conformément à la raiſon, ils s'élevent ſans meſure, ſoit qu'ils ſoient emportés loin de leur devoir par la fougue de leurs paſſions, ſoit enfin que craignant toujours quelque changement, ils ſe conſument en efforts inutiles pour retenir des biens qui leur échappent. Ils ne s'imaginoient pourtant pas, comme les Stoïciens, être exempts de toutes les incommodités qui viennent du choc & de l'action des objets extérieurs; mais ils prétendoient qu'à la faveur de leur doute ſur ce qui eſt bien ou mal, ils ſouffroient beaucoup moins que le reſte des hommes, qui ſont doublement tourmentés, & par les maux qu'ils ſouffrent, & par la perſuaſion où ils ſont que ce ſont de vrais maux.

C'eſt une ancienne queſtion, comme nous l'apprenons d'Aulugelle, & fort débattue par pluſieurs auteurs grecs, ſavoir en quoi different les *Sceptiques* & les académiciens de la nouvelle académie. Plutarque avoit fait un livre ſur cette matiere; mais puiſque le tems nous a privé de ces ſecours de l'antiquité, ſuivons Sextus Empiricus, qui a rapporté ſi exactement tous les points en quoi conſiſte cette différence, qu'il ne s'y peut rien ajouter.

Il met le premier point de différence, qui ſe trouve entre la nouvelle académie & la doctrine *ſceptique*, en ce que l'une & l'autre diſant que l'entendement humain ne peut rien comprendre, les académiciens le diſent affirmativement, & les *Sceptiques* le diſent en doutant.

Le ſecond point de différence propoſé par Sextus, conſiſte en ce que les uns & les autres étant conduits par une apparence de bonté, dont l'idée leur eſt imprimée dans l'eſprit, les académiciens la ſuivent, & les *Sceptiques* s'y laiſſent conduire; & en ce que les académiciens appellent cela opinion ou perſuaſion, & non les *Sceptiques*: bien que ni les uns ni les autres n'affirment que la choſe d'où part cette image ou apparence de bonté ſoit bonne, mais les uns & les autres avouent que la choſe qu'ils ont choiſie leur ſemble bonne, & qu'ils ont cette idée imprimée dans l'eſprit, à laquelle ils ſe laiſſent conduire.

Le troiſieme point de différence revient au même. Les académiciens ſoutiennent que quelques-unes de leurs idées ſont vraiſſemblables, les autres non; & qu'entre celles qui ſont vraiſſemblables il y a du plus & du moins. Les *Sceptiques* prétendent qu'elles ſont égales, par rapport à la créance que nous leur donnons; mais Sextus qui propoſe cette différence, fournit lui-même le moyen de la lever, car il dit que les *Sceptiques* veulent que la foi des idées ſoit égale par rapport à la raiſon, c'eſt-à-dire autant qu'elle ſe rapporte à la connoiſſance de la vérité & à l'acquiſition de la ſcience par la raiſon, car l'idée la plus claire n'a pas plus de pouvoir pour me faire connoitre la vérité: mais en ce qui regarde l'uſage de la vie, ils veulent que l'on préfere cette idée claire à celle qui eſt obſcure.

La quatrieme différence conſiſte moins dans la choſe que dans la maniere de s'exprimer; car les uns & les autres avouent qu'ils ſont attirés par quelques objets; mais les académiciens diſent que cette attraction ſe fait en eux avec une véhémente propenſion, ce que les *Sceptiques* ne diſent pas, comme ſi les uns étoient portés vers les choſes vraiſſemblables & que les autres s'y laiſſaſſent ſeulement conduire, quoique ni les uns ni les autres n'y donnent pas leur conſentement.

Sextus Empiricus met encore entre eux une autre différence, ſur les choſes qui concernent la fin, diſant que les académiciens ſuivent la probabilité dans l'uſage de la vie, & que les *Sceptiques* obéiſſent aux lois, à la coutume, & aux affections naturelles. En cela comme en pluſieurs choſes, leur langage eſt différent, quoique leurs ſentimens ſoient pareils. Quand l'académicien obéit aux lois, il dit qu'il le fait parce qu'il a opinion que cela eſt bon à faire, & que cela eſt probable; & quand le *ſceqtique* fait la même choſe, il ne ſe ſert point de ces termes d'*opinion* & de *probabilité*, qui lui paroiſſent trop déciſifs.

Ces différences qui ſont légeres & imperceptibles, ont été cauſe qu'on les a tous confondus ſous le nom de *Sceptiques*. Si les philoſophes qui ont embraſſé cette ſecte, ont mieux aimé être appellés académiciens que pyrrhoniens, deux raiſons aſſez vraiſſemblables y ont contribué; l'une eſt que fort peu de philoſophes illuſtres ſont ſortis de l'école de Pyrrhon, au-lieu que l'académie a donné beaucoup d'excellens hommes, auxquels il eſt glorieux de ſe voir aſſocié; l'autre eſt qu'on a ridiculiſé Pyrrhon & les Pyrrhoniens, comme s'ils avoient réduit la vie des hommes à une entiere inaction, & que ceux qui ſe diront pyrrhoniens tomberont néceſſairement dans le même ridicule. (1)

SCEPTRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Aſie mineure; c'étoit une des ſept villes dont Cyrus fit préſent à ſon favori Pythareus, au rapport d'Athénée. (*D. J.*)

SCEPTRE, ſ. m. (*Gram. & Hiſt. anc. & mod.*) dans l'origine, le *ſceptre* n'étoit qu'une canne ou bâton que les rois & les généraux portoient à la main pour s'appuyer; & c'eſt ce qu'on appelle en terme de médaille *haſta pura*, une pique ou hallebarde ſans fer qu'on voit à la main des divinités ou des rois: c'eſt le ſentiment de Nicod, qui paroit d'autant plus fondé que Juſtin raconte que le *ſceptre* des premiers rois étoit une lance. Cet hiſtorien ajoute que dans l'antiquité la plus reculée les hommes adoroient la haſte ou le *ſceptre* comme des dieux immortels, & que de ſon tems encore on mettoit par cette raiſon un *ſceptre* à la main des dieux. Celui de Neptune étoit ſon trident.

Dans la ſuite, le *ſceptre* devint un ornement royal, & la marque du ſouverain pouvoir. Dans Homere, les princes grecs ligués contre Troye, portent des *ſceptres* d'or. Celui d'Agamemnon, dit-il, ouvrage incomparable de Vulcain qui l'avoit donné au fils de Saturne, paſſa de Jupiter à Mercure, puis à Pélops, à Atrée, à Thyeſte & à Agamemnon: on le conſervoit encore du tems de ce poëte, on l'adoroit même, & on lui faiſoit tous les jours des ſacrifices à Chéronée, où l'on n'en montroit pourtant que le bois, les Phocéens ayant enlevé les lames d'or qui le couvroient.

Le *ſceptre* des rois fut dont revêtu d'ornemens de cuivre, d'ivoire, d'argent ou d'or, & de figures ſymboliques. Tarquin l'ancien le porta le premier à Rome, & les conſuls le porterent auſſi ſous le nom de *ſcipio*, bâton de commandement. Les empereurs l'ont conſervé juſques dans les derniers tems, & les rois le portent dans les grandes cérémonies. Il eſt ſurmonté ou diſtingué par quelque pieces de leur blaſon. Ainſi celui du roi de France eſt ſurmonté d'une fleur de lys double, celui de l'empereur d'un aigle à deux têtes, celui du grand-ſeigneur d'un croiſſant, *&c.* Phocas eſt le premier qui ait fait ajouter une croix à ſon *ſceptre*: ſes ſucceſſeurs quitterent même le *ſceptre* pour ne plus tenir à la main que des croix de différentes formes & de différentes grandeurs. M. le Gendre dit, le *ſceptre* de nos rois de la premiere race étoit un bâton d'or recourbé par le bout en forme de croſſe, & auſſi haut que le prince qui le portoit.

SCEPTRE, (*Critique ſacrée.*) mot grec qui veut dire *appui*, parce que le *ſceptre* qui a été la marque de la dignité royale, étoit un bâton ſur lequel on pouvoit s'appuyer. Il ſignifie donc le *bâton* que les rois portoient

(1) On trouvera dans pluſieurs endroits de ce dictionnaire, même dans la préface au tome premier, la réfutation du *Scepticiſme*, & de tous ſyſtèmes qui peut y avoir quelque rapport. (*Z*)

toient dans leur main droite comme un signe de leur puissance, *Exod. viij.* 4. Quand quelqu'un entroit dans le cabinet du palais du roi de Perse sans y être appellé, il étoit digne de mort, si le roi n'avoit la bonté de lui tendre son *sceptre* d'or; & c'est ce que fit Artaxerxès, que l'Ecriture nomme *Assuérus*, à l'égard d'Esther. Ce mot *sceptre* au figuré désigne la *domination*, la *souveraineté*. Il se prend aussi pour *famille*, *race*, *tribu*; emmenez avec vous la *famille* de votre pere, *sceptrum patris tui sume tecum*. Nomb. *xviij*. 2. (*D. J.*)

SCEPTRE, (*Art numismatique*.) il faut dire un mot de cet ornement qu'on trouve sur les bustes dans les médailles antiques des rois.

Le *sceptre* qu'ils tiennent à la main lorsqu'ils sont en habit consulaire, & c'est ainsi que sont presque toujours les empereurs de Constantinople, est surmonté d'un globe chargé d'un aigle, pour faire connoître par ces marques de la souveraine puissance que le prince gouverne par lui-même. Dès le tems d'Auguste, l'on voit sur les médailles le *sceptre* consulaire dont nous parlons.

Phocas est le premier qui a fait ajouter une croix à son *sceptre*; ses successeurs quitterent même le *sceptre*, pour ne plus tenir à la main que des croix de différentes formes & de différentes grandeurs.

Lorsqu'ils sont représentés en armes, outre le casque & le bouclier, ils ont ordinairement un javelot à la main ou sur l'épaule.

Quand ils sont en robe dans le bas Empire, le *sceptre* est une férule, nommée ναρθηξ, qui consiste en une tige assez longue, dont le haut est carré & plat. L'usage en est fort ancien parmi les Grecs, qui apppelloient leurs princes *narticophores*, porte-férules. *Voy.* Ducange, *dissert. de infer. ævi numism.* n°. 11.

On a trouvé une grande diversité de *sceptres* sur les anciens monumens, comme il paroît par Montfaucon, *tome I. Pl. XXI. & XXVIII.* Maffei, *Racc. di statue, Pl. XXVII. Admir. rom. antiq. tab.* 28. & les *Planches* d'Herculanum. (*D. J.*)

SCÉPUS, (*Géog. mod.*) comté de la haute Hongrie, sur les frontieres de la Pologne, qui la borne au nord. Il est coupé par diverses rivieres, & n'a point de villes. (*D. J.*)

SCEVOPHILACTE, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) nom de dignité dans l'église greque, dont fait mention Théodore lecteur. Le *scevophilacte* étoit comme le trésorier de l'église ou le gardien des vases sacrés, ainsi que le porte ce nom formé du grec σκευος, *vase*, & φυλαξ, *gardien*.

Cet office étoit chez les Grecs ce qu'est dans l'église latine celui des sacristains. Mais cette dignité étoit fort considérable, car on voit plusieurs *scevophilactes* tirés de la sacristie pour être élevés sur le siege patriarchal de Constantinople. Thomassin, *discipline de l'Eglise, part. II. l. I. c. xlviij. & part. III. l. I. c. lij.*

Le *scevophilacte* est aussi quelquefois appellé par les anciens *ciméliarque*, c'est-à-dire *garde du trésor*, parce que ce trésor servoit souvent d'archives à l'Eglise, & qu'on y renfermoit les titres, chartes & autres papiers concernant ses biens, revenus, &c. Suicer observe, d'après Photius, que le *scevophilacte* étoit souvent le même officier que les Grecs nommoient *chartophylax*. *Voyez* CARTOPHYLAX. Mais les Grecs modernes ont separé ces deux dignités, & le chartophylax, qui est comme le grand-vicaire du patriarche ou comme son official, est un personnage tout autrement distingué par ses fonctions & par ses droits, que le *scevophilacte*, qui n'est plus, à proprement parler, qu'un sacristain. Bingham, *orig. ecclés. t. II. l. III. c. xiij.* §. 3.

SCHABAN, s. m. (*Hist. mod.*) huitieme mois des Arabes hagareniens & des Turcs; il répond à notre mois d'Avril.

SCHABATH, (*Cal. syr.*) nom d'un mois du calendrier des Syro-Macédoniens, qui correspond à notre mois de Février. Fabricius l'appelle *Aschabath*, en ajoutant l'article *al*, & c'est, dit-il, un mois des Syriens qui avoient pris les mois grecs des Macédoniens. (*D. J.*)

SCHABIAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique au pays des negres, mais bien avant dans les terres & au-delà du fleuve Niger. (*D. J.*)

SCHACH *ou* SCHAH, s. m. (*Hist. mod.*) en langue persane signifie *roi* ou *seigneur*. Ainsi dans l'histoire *schah abbas*, & non pas comme l'ont écrit un grand nombre d'auteurs *cha abbas*, & *schah hussein* signifient le *roi abbas*, le *roi hussein*. Thamas Koulikan, après s'être emparé du trône de Perse, avoit pris le titre de *schah nadir*. *Padischah* dans la même langue, aussibien qu'en turc, signifie aussi *empereur* ou *roi*. On croit que le titre de *schach* ou *schah* est une corruption du nom de *schich*, qui veut dire *prophete*.

SCHADA-SCHIVAOUN, s. m. (*Idolât. indienne.*) nom que les Indiens donnent à des génies qu'ils croient chargés de régir le monde. Ils donnent à ces génies des femmes; mais ces femmes ne sont que des attributs personnifiés. La femme de *Schada-Schivaoun* se nomme *Houmani*: c'est elle qui gouverne le ciel & la région des astres. (*D. J.*)

SCHADUKIAM, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire le *plaisir* & le *desir*. Ce mot persien est le nom d'une province fabuleuse du pays de Ginnistan, que les romans orientaux disent être peuplé de dives & de péris: ces mêmes romans ont donné à ce royaume des fées, une capitale imaginaire, qu'ils appellent *Ghevher Abad*, mot persien, qui signifie la *ville des joyaux*. (*D. J.*)

SCHAFF, s. m. (*Commerce.*) c'est le nom d'une mesure dont on se sert en Suabe pour mesurer les grains; on l'appelle plus communément *schæffel* ou *scheffel*; c'est un boisseau.

SCHAFFHOUSE *ou* SCAFFOUSE, (*Géog. mod.*) capitale du même nom, au bord septentrional du Rhin qu'on y passoit sur un pont de pierre, qui a été ruiné par une inondation arrivée le 4 Mai 1754. Cette ville est à 10 lieues au nord de Zurich, & à 15 au levant de Bâle. Elle est grande, bien bâtie, fermée de murailles de toutes parts, avec une espece de forteresse à l'antique; ses rues sont larges, & fort propres. Il y a à *Schaffhouse* deux beaux temples, un hôtel-de-ville, un arsenal, une académie théologique, & deux bibliotheques publiques. *Long.* 26. 15. *latit.* 47. 46.

Cette ville, comme tant d'autres, doit son origine à un monastere qui y fut fondé l'an 1060. Dans ce siecle-là elle s'appelloit *Schiffhausen*, c'est-à-dire *Maison des bateaux*, & dans des actes latins *Navium domus*: ce n'étoit cependant qu'un village où l'on déchargeoit les bateaux qui descendoient le Rhin, à cause de la cataracte que ce fleuve fait à Lauffen. Burckhard ayant donné ce village à un couvent de moines, qu'il y établit pour vivre saintement; ce lieu fut appellé *Schaffhausen*, c'est-à-dire *Maison de brebis*; & c'est pourquoi la ville de *Schaffhouse* porte un bélier pour piece honorable dans ses armes.

Le village devint bientôt un bourg, ensuite ville, & ville impériale. Après les guerres de Bourgogne, elle s'allia avec les cantons de la Suisse pour 25 ans; & en 1501, elle fut reçue au corps helvétique pour un douzieme canton. Enfin ses habitans ayant embrassé la doctrine de Zuingle, d'Œcolampade, & de leurs disciples, la religion romaine fut abolie dans toute la ville en 1529, & elle se joignit étroitement d'intérêt, comme de créance, avec Bâle, Zurich & Berne.

Son gouvernement civil est tel que celui de Zurich. La ville est partagée en douze tribus, qu'on appelle *zunfften*, une de nobles & onze de bourgeois. On prend sept personnes de chacune de ces tribus, pour composer le conseil souverain de la république, ce qui, avec les deux chefs qu'on appelle *bourguemestres*, fait un corps de quatre-vingt-six conseillers. De ce grand conseil, on en tire un petit de deux personnes de chaque tribu, avec les deux chefs, c'est-à-dire de vingt-six conseillers, qui examinent les affaires les moins importantes, & décident les différends des particuliers. Il y a aussi quelques autres chambres pour l'administration de la justice & de la police.

Quand on veut faire quelque élection pour le grand ou le petit conseil, les bourgeois de la tribu où il y a une place vacante, s'assemblent dans la maison publique qui est affectée à leur tribu, & là ils donnent leur suffrage à voix basse en nommant à l'oreille d'un secrétaire celui qu'ils élisent. Pour ce qui est du consistoire qui regle l'administration de la discipline ecclésiastique, il y a ceci de particulier, qu'aucun ministre n'y assiste, comme à Zurich & à Berne; mais on choisit, pour le remplir, les plus savans du conseil, auxquels on donne pour adjoint quelque docteur en droit. (*D. J.*)

SCHAFFHOUSE, *le canton de*, (*Géog. mod.*) canton de la Suisse, au-delà du Rhin, sur les frontieres de l'Allemagne, & le douzieme en nombre entre les cantons

tons. Il n'eſt pas grand, mais important au repos de la Suiſſe, à laquelle il ſert comme de boulevard contre l'Allemagne. Il eſt borné au nord & à l'occident par la Suabe, à l'orient par le canton Zurich, & au midi en partie par ce même canton, & en partie par le Thourgaw, dont il eſt ſéparé par le Rhin. C'eſt un bon pays, qui produit du blé, des fruits, du vin, & qui abonde en pâturages. Il eſt diviſé en pluſieurs petits bailliages, où le Rhin fait fleurir le commerce. *Schaffhouſe* eſt la capitale de ce canton. *Voyez-en l'article*. (*D. J.*)

SCHAGEN *ou* SCAGEN, (*Géog. mod.*) gros & ancien bourg des Pays-Bas, dans la Hollande, au bord de la mer, à 3 lieues d'Alcmar, & à autant de Médomblick. Il donne ſon nom à une des plus anciennes familles d'entre les nobles de la Hollande. D'ailleurs il a de grands privileges, & ſon terrein eſt extrèmement cher à cauſe de ſa bonté. *Long.* 22. 13. *lat.* 52. 23. (*D. J.*)

SCHAGIAR, (*Géog. mod.*) province de l'Iémen ou Arabie-heureuſe. Elle s'étend ſur les bords de la mer, entre les villes d'Aden & d'Oman. On y recueille de l'encens & de l'aloës, mais inférieur à l'aloës de l'île de Socotorah, & que les droguiſtes nomment par corruption *aloës ſuccotrin*. (*D. J.*)

SCHAGRI-COTTAM, ſ. m. (*Botan.*) eſpece de cornouillier qui croît dans le Malabar. La décoction de ſon fruit eſt employée en gargariſme pour reſſerrer la luette. (*D. J.*)

SCAHH, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce mot ſignifie *roi* en arabe & en perſan. Les rois de Perſe prennent toujours ce titre qui eſt au-deſſus de celui de *kan*, en effet *kan* ne ſignifie qu'un *prince* ou un *gouverneur* de province, comme un *pacha* chez les Turcs. Le ſultan des Turcs prend le nom de *padiſchah*, qui ſignifie *empereur:* le roi de France eſt le ſeul prince chrétien à qui ils accordent ce titre. Le grand-ſeigneur s'appelle auſſi *ſchahi alem penah*, empereur, refuge de l'univers. *Voyez* Cantemir, *hiſt. ottomane*.

SCHAIDWYN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, aux confins de la haute Stirie & de l'Autriche. Cette place que quelques-uns appellent *Clauſtra Auſtriæ*, eſt forte par ſa ſituation, car elle eſt entre des rochers & environnée de montagnes, avec un petit ruiſſeau, qui, deſcendant de ces montagnes, ſe rend dans la ville par-deſſous la muraille. (*D. J.*)

SCHALAVONIE *ou* SCLAVONIE, (*Géog. mod.*) en latin *Sclavonia*, contrée du royaume de Pruſſe, au cercle de Samland. Elle eſt bornée au nord & à l'orient par la Samogitie, au midi par la Nadravie, & au couchant par le Curith-Haff. Le Niémen arroſe cette province qui eſt fort dépeuplée. Memmel & Raugnitz en ſont les principaux lieux. (*D. J.*)

SCHALECHMARCH, le, (*Géog. mod.*) en latin *Tyberis*, riviere d'Aſie, dans l'Anatolie & la Caramanie. Elle coule à Adena, & ſe rend dans le golphe de Sourie, à l'orient de l'embouchure du Malmiſtra.

SCALG, (*Géog. mod.*) ville forte du Turqueſtan, à quatre paraſanges de Tharas. Ses habitans ſont muſulmans. *Long.* ſelon le Canaoun d'Albirouni, 89. 55. *latit.* ſeptentrionale, 43. 20. (*D. J.*)

SCHAMANS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les habitans de Sibérie donnent à des impoſteurs, qui chez eux font les fonctions de prêtres, de jongleurs, de ſorciers & de médecins. Ces *ſchamans* prétendent avoir du crédit ſur le diable, qu'ils conſultent pour ſavoir l'avenir, pour la guériſon des maladies, & pour faire des tours qui paroiſſent ſurnaturels à un peuple ignorant & ſuperſtitieux: ils ſe ſervent pour cela de tambours qu'ils frappent avec force, en danſant & tournant avec une rapidité ſurprenante; lorſqu'ils ſe ſont aliénés à force de contorſions & de fatigue, ils prétendent que le diable ſe manifeſte à eux quand il eſt de bonne humeur. Quelquefois la cérémonie finit par feindre de ſe percer d'un coup de couteau, ce qui redouble l'étonnement & le reſpect des ſpectateurs imbécilles. Ces contorſions ſont ordinairement précédées du ſacrifice d'un chien ou d'un cheval, que l'on mange en buvant force eau-de-vie, & la comédie finit par donner de l'argent aux *ſchamans*, qui ne ſe piquent pas plus de déſintéreſſement que les autres impoſteurs de la même eſpece.

SCHAMCAZAN, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, bâtie près de Tauris par Cazan-Kan, empereur des Mogols, qui y fit élever une ſuperbe moſquée, dans laquelle il fut enterré l'an 730 de l'hégyre. (*D. J.*)

SCHAMS, (*Géog. mod.*) en latin *Sexamium*, bourg des Griſons, dans la haute-Ligue. Il donne ſon nom à la vallée, & à la communauté de *Schams*, qui eſt au-deſſus de Thuſis, aux deux côtés du Rhein. On trouve dans cette vallée de bonnes mines d'antimoine, & pluſieurs villages. (*D. J.*)

SCHAN, ſ. m. (*Comm.*) que les Chinois appellent *cati*, eſt un poids dont on ſe ſert dans le royaume de Siam. Le cati chinois vaut deux *ſchans* ſiamois, enſorte que celui de la Chine vaut ſeize taels, & celui de Siam ſeulement huit. Quelques-uns mettent le cati chinois à vingt taels, & le ſiamois à la moitié.

Le tael peſe quatre baats ou ticals, chacun d'environ demi-once, le baat quatre ſelings ou mayons, le mayon deux fouangs, le fouang quatre payes, la paye deux calms, la ſompaye un demi-fouang. Le clam peſe 12 grains de ris, ainſi le tical ou baat peſe 768 de ces grains.

Il faut remarquer que la plûpart de ces poids paſſent auſſi pour monnoies ou de compte, ou réelles, l'argent y étant une marchandiſe, & ſe vendant au poids. *Voyez* Cati, Tael, Tical, *&c. Diction. de Com. & de Trév.*

SCHANFICK, (*Géog. mod.*) nom d'une vallée & communauté de Griſons, dans la Ligue des dix juriſdictions, où elle a le rang de ſeptieme & derniere grande communauté. La vallée eſt arroſée par le Pleſſur, qui ſe jette dans le Rhein, au-deſſous du Coire.

SCAPHÉ, (*Aſtronom.*) un des premiers inſtrumens dont les anciens ſe ſoient ſervis pour les obſervations ſolaires. C'étoit proprement un petit gnomon, dont le ſommet atteignoit au centre d'un ſegment ſphérique. Un arc de cercle paſſant par le pié du ſtile étoit diviſé en parties, & l'on avoit tout-d'un-coup l'angle que formoit le rayon ſolaire avec la verticale; du reſte il étoit ſujet aux mêmes inconvéniens, & il exigeoit les mêmes corrections: il étoit enfin moins propre que le gnomon à des obſervations délicates, parce qu'il étoit plus difficile de s'en procurer un d'une hauteur conſidérable. Cela n'empêcha cependant pas Eratoſtene de s'en ſervir pour meſurer la grandeur de la terre, & l'inclinaiſon de l'écliptique à l'équateur; c'eſt pourquoi ces obſervations ſont légitimement ſuſpectes, & l'on ne ſauroit regarder leurs réſultats que comme des approximations encore aſſez éloignées de la vérité. Montucla, *hiſt. des Mathématiques*, *tom. I.* (*D. J.*)

SCHARAFI, ſ. m. (*Monnoie d'Egypte.*) monnoie d'or d'Egypte. Ce fut Melek Aſchraf qui fit battre le premier cette monnoie, & qui lui donna ſon nom. Elle vaut un ſultamin, qui eſt du poids de notre écu d'or.

Les Perſans appellent *ſcherefi* ou *ſcharafi*, une monnoie d'or qui vaut huit larins, & chaque larin vaut deux réaux d'Eſpagne, de ſorte que le *ſcherefi* des Perſes vaut deux pieces de huit réaux. Nos voyageurs appellent ordinairement cette monnoie des *ſéraphins d'or*. (*D. J.*)

SCHARMAH, (*Géog. mod.*) ville de l'Iémen ou Arabie heureuſe, ſituée ſur les bords de la mer d'Oman, & dans le quartier de Hadharmouth. (*D. J.*)

SCHAROKHIAH, (*Géog. mod.*) ville bâtie par Tamerlan, ſur les bords du fleuve Sihon ou Jaſcartes, du côté des peuples Al-Geta, qui ſont les Getes & les Kathaiens qui habitent au-delà du mont Imaüs. Cette ville a un port pour le commerce, & un grand pont ſur le Sihon. *Long.* ſelon Ulug-Beg, 100. 35. *latit. ſeptentr.* 55. (*D. J.*)

SCHARTZFELD, grotte de, (*Hiſt. nat.*) grotte fameuſe ſituée dans le Hartz, dans le duché de Brunſwick Lunebourg; elle eſt remplie d'un grand nombre de ſtalactites, comme toutes les cavernes: on y rencontre auſſi des dents, des vertebres & des oſſemens des animaux.

SCHASCH, (*Géog. mod.*) ville conſidérable d'Aſie, dans la Tranſoxane, ou ſelon Albergendi, dans le Turqueſtan, ſur la riviere de *Schach*, à cinq journées de Furganah. Elle a pluſieurs bourgs dans ſa dépendance, entr'autres Schauket. *Long.* ſuivant les géographes perſans, 89. 10. *latit.* ſeptentrionale 42. 30. (*D. J.*)

SCHAT-ZADELER-AGASI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) en Turquie c'eſt l'eunuque noir à qui les enfans du grand-ſeigneur ſont donnés en garde. *Schat* ſignifie *maître* ou *gardien*. Ricaut, *de l'empire ottoman*.

SCHAUKET, (*Géog. mod.*) ville de la Tranſoxane, dépendant de Schaſch, mais qui a produit pluſieurs ſavans. Elle eſt ſituée dans le cinquieme climat,

mat, selon la géographie d'Albufeda & de d'Albergendi, à 90. 30. de *longit.* & à 43. de *latit.* septentrionale. (*D. J.*)

SCHAUMBOURG, (*Géog. mod.*) comté d'Allemagne, dans la Hesse, entre le duché de Brunswick, la principauté de Minden, & le comté de Lingow. Le comté de *Schaumbourg* renferme quatre bailliages, dont trois appartiennent au landgrave de Hesse-Cassel, & le quatrieme est possédé par le comte de Lippe. (*D. J.*)

SCHEAT DU PÉGASE, (*Astronomie.*) nom d'une étoile de la seconde grandeur, qui est la jointure de la jambe avec l'épaule gauche du Pégase. M. Harris lui donne pour l'année 1710, 25^{d}. 22'. 15''. 347^{d}. 27'. 9''. d'ascension droite, 26^{d}. 23'. 32''. de déclinaison, au nord. (*D. J.*)

SCHEBAB, (*Géog. mod.*) montagne fertile de l'Iémen, au pié de laquelle est une ville de même nom. On trouve dans cette montagne des mines d'agathes & d'onyces. Le géographe persien place la ville & la montagne *Schebab*, entre l'équateur & le premier climat, selon la façon de parler des Orientaux.

SCHEBAT ou SHEBAT, s. m. (*Calend. des Hébr.*) onzieme mois de l'année des Hébreux, qui répond à notre mois de Janvier. (*D. J.*)

SCHEDIA, s. f. (*Littérat. grecque.*) σχεδία; barque faite à la hâte avec plusieurs pieces liées ensemble; les Romains l'appelloient *cymba sutilis*. Théocrite nomme *schedia* la barque dans laquelle Caron passoit les morts.

Ἐς εὐρεῖαν σχεδίαν στυγνῶ Ἀχέροντος,

In latam schediam horrendi Acherontis.

(*D. J.*)

SCHÉEN, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Scheena*, petit ville de Norwege, au gouvernement d'Aggerhus. On a trouvé dans son territoire des mines de cuivre, de fer & d'argent, sous le regne de Christian IV. (*D. J.*)

SCHÉHER, s. m. (*calendrier des Arabes.*) *schéher*, chez les Arabes veut dire un mois ou lune; *schéher alsahr* signifie le *mois* ou *la lune de la patience*; c'est ainsi que les Musulmans appellent le *mois* ou *la lune de ramadhan*, pendant laquelle ils observent un jeûne solemnel. (*D. J.*)

SCHEHERESTAN, (*Géog. mod.*) ou *Séheheristan*; le mot turc & persien *scheher* ou *scheheristan*, signifie en général *une ville;* cependant *schehiristan* est le nom particulier de trois villes de Perse. La premiere appartient à la province de Fars, qui est la Perse proprement dite; la seconde, peu éloignée d'Ispahan, est de l'Irak-Agémi; le troisieme est dans le Khorassan, entre la ville de Nischabour & celle de Khouarenn. (*D. J.*)

SCHEHER-HORMOUZ, (*Géog. mod.*) ville de Perse dans la province de Khouzistan, qui est la Suziane des anciens. Elle a tiré son nom de *Hormouz*, fils de Sapor, troisieme roi de Perse de la dynastie des Sassanides, qui en est le fondateur. *Long.* suivant les tables arabiques, 85. 45. *latitude* septentrionale, 31. (*D. J.*)

SCHEIK, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Turcs donnent à leurs prélats dans la religion mahométane. Les *scheiks* se distinguent des autres musulmans par un turban verd. Le mufti est qualifié de *scheik-ulismani*, ce qui signifie *prélat des élus*. Il y a des *scheiks* à qui on donne le titre de *scherif*, c'est-à-dire de *saint;* ce titre se donne sur-tout aux prélats des jamis ou grandes mosquées.

Les *scheiks* sont très-respectés du sultan-même; ils prétendent être les successeurs légitimes de Mahomet. Les Turcs en reconnoissent sept races. Le chef réside à la Mecque; sa dignité est héréditaire; cependant il doit être confirmé par le sultan. Quand le *scheik* de la Mecque lui écrit, il lui donne le nom de *vekilimuz*, c'est-à-dire *vicaire du prophete*, & le sien dans l'empire du monde. *Voyez* Cantemir, *Hist. ottomane.*

SCHEIK-HALESMAN, s. m. (*terme de relation.*) c'est-à-dire *le chef de la loi*; c'est le titre qu'on donne au grand iman ou mufti, qui est le pontife de la loi & de la religion musulmane. Toutes les métropoles avoient autrefois des imans qui portoient ce titre; mais on ne l'accorde aujourd'hui qu'à celui de Constantinople. (*D. J.*)

SCHEIKISTUM, s. m. (*terme de relation.*) doyen du clergé mahométan en Perse. Le *scheikistum* est celui que l'on consulte pour l'explication de l'alcoran.

SCHEKINA, s. m. (*Critiq. sacrée.*) mot hébreu qui veut dire la présence divine qui se manifestoit sur le propitiatoire. *Voyez* PROPITIATOIRE. (*D. J.*)

SCHELDAL, s. m. (*Monnoie danoise.*) c'est une monnoie d'argent qui se fabrique & qui a cours en Danemark, & dans quelques lieux d'Allemagne. (*D. J.*)

SCHÉLESTAT, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Selestat*, *Nestat* & *Schlestat*, mais je suis l'ortographe la plus commune, en remarquant qu'on écrivoit autrefois *Soladistat*, comme on le voit par les anciennes annales de Charlemagne. Ville de France dans la haute Alsace, sur l'Ils, à 4 milles de Brisac, & à 3 au midi de Strasbourg. *Long.* 25. 12. *lat.* 48. 16.

Schélestat a succédé à l'ancienne ville d'Ell, appellée dans les itinéraires *Elcebum*, & dans la table de Peutinger *Helellum*; en sorte que l'ancienne. Elle n'est plus qu'un petit village des environs. *Schélestat* étoit déja considérable du tems de Charlemagne qui y célébra la fête de Noël, & le premier jour de l'an 776. L'empereur Charles le gros y avoit un palais où il faisoit quelquefois sa résidence, comme le prouvent plusieurs de ses chartes données en ce lieu.

Cette ville tomba néanmoins dans la décadence jusqu'au xiij. siecle, que Wolfelin préfet d'Alsace, la fit fermer de murailles en 1216, la rendit franche, & la peupla d'habitans. L'empereur Sigismond lui donna le pouvoir de choisir ses magistrats. Louis XIV. la prit l'an 1673; & la fit fortifier l'an 1679, après la paix de Nimégue; c'est aujourd'hui un gouvernement de place avec état major.

Bucer (Martin) né à *Schélestat* l'an 1491, mort à Cambridge l'an 1551, se montra l'un des plus habiles théologiens protestans de son siecle. Non-seulement il savoit prêcher & faire des livres, mais il étoit encore très-propre à manier les affaires ecclésiastiques. S'il n'eut pas le bonheur de pacifier les différens des Luthériens & des Zuingliens, ce ne fut ni manque de zele, ni de beaucoup de dextérité. Il ne s'amusa point en Angleterre à condamner la hiérarchie; il témoigna tout au contraire qu'il n'approuvoit pas sur cet article les idées de Calvin.

Beatus Rhenanus, né à *Schélestat* en 1485, & mort à Strasbourg en 1547, âgé de 62 ans, s'acquit aussi beaucoup de gloire par sa modération dans les disputes théologiques, & dans les belles-lettres par ses commentaires sur Pline, Tite-Live, Velleius Paterculus, Tacite & autres historiens de l'ancienne Rome. Ses ouvrages furent imprimés à Basle en 1551, & à Strasbourg en 1610.

Wimphelinge (Jacques), son compatriote, avoit déja rompu la glace dans l'étude de la littérature, & s'étoit même distingué dans la poésie. Les Augustins le firent citer à Rome, pour avoir écrit que S. Augustin n'avoit jamais été moine; mais le pape Jules II. assoupit la mauvaise querelle qu'on faisoit à ce savant. Il a laissé quelques ouvrages sur divers sujets, & entr'autres un traité assez curieux sur les hymnes. Il mourut dans sa patrie en 1528, à 79 ans. (*D. J.*)

SCHELLING, (*Géog. mod.*) île de la mer d'Allemagne, sur les côtes de Northollande, entre les îles de Vliéland & d'Ameland. On donne à l'île de *Schelling* environ 12 milles de largeur.

SCHEMA, s. m. vieux mot qui signifie la même chose que *figure* ou *plan;* c'est la représentation que l'on fait de quelque chose dans l'Astronomie ou dans la Géométrie par des lignes sensibles à l'œil: en Astronomie c'est la représentation des planetes chacune en son lieu, pour un instant donné.

Le mot *schema* est plus d'usage en latin qu'en françois. On a formé de ce mot son diminutif, *schematismus* ou *schematisme*. *Voyez* SCHEMATISME.

SCHEMATISME, s. m. (*Géom.*) est le nom que quelques anciens auteurs donnent aux planches de figures mathématiques: c'est ainsi qu'elles sont appellées, par exemple, dans les œuvres du pere Tacquet, imprimées à Anvers, *in fol.* 1635. Aujourd'hui on ne se sert plus que du mot *figure*, *voyez* FIGURE. (*O*)

SCHEMBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au comté d'Hohenberg.

SCHEME, (*Musique anc.*) χῆμα, terme employé dans la musique des Grecs pour désigner les variétés qui naissent des différentes positions de tons & des demi-tons dans l'harmonie. (*D. J.*)

SCHEMKAL, s. m. (*terme de Relation.*) autrement *chamkal* ou *kamkal;* nom que les Tartares circasses

caftes donnent à leur prince ou *kan*: cette dignité n'eft point héréditaire, mais élective; & l'élection fe fait par le moyen d'une pomme que le chef de la loi jette au milieu d'un cercle compofé de tous les murfes de la nation. Il fait fi bien jetter cette pomme, qu'il la fait tomber le plus près de celui qu'il veut favorifer de cette dignité; auffi les autres murfes fes concurrens n'obéiffent à ce *fchemkal* qu'autant qu'il leur plaît. (*D. J.*)

SCHEMNITZ, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie, & l'une des fept villes des montagnes, fituée partie fur un mont, & partie dans la plaine, au comté de Zoll, au nord-eft de Bukans. Elle a des mines d'or, d'argent très-abondantes, & des bains chauds très-renommés. L'empereur poffede les plus riches mines, mais les particuliers en ont auffi en propre qui leur procurent de gros revenus. Les principales de ces mines font celles de Windfchacht & de la Trinité. Le détail de leur exploitation mérite de faire un article particulier dans cet ouvrage. *Voy. donc* SCHEMNITZ, *Mines de*, (*Métall.*) (*D. J.*)

SCHEMNITZ, *Mines de*, (*Métall.*) les mines de cette ville de la haute Hongrie, font extrèmement renommées, quoiqu'elles ne foient pas toutes également abondantes, ni les veines également riches. On eftime les veines à-demi-noires les meilleures, parce qu'elles font ordinairement mêlées de matiere marcaffite; on trouve affez fouvent dans ces mines un minéral rouge qui s'attache aux métaux, & que l'on appelle *cinnabre d'argent*: en le mêlant artiftement avec de l'huile, on en fait un vermillon qu'on eftime auffi bon que le cinnabre fublimé.

Lorfque quelque mineur a découvert une nouvelle veine, on en porte de la montre à un officier appellé *probierer*, qui l'éprouve en cette maniere: il prend une même quantité de toute forte de métaux, il les fait fécher, brûler & pefer; il y mêle du plomb, & les purifie. Enfuite il indique à ceux qui fondent dans les grands fourneaux, la quantité de métaux qu'ils employeront pour la fonte. D'ordinaire fur dix livres pefant de matiere nouvellement tirée de la mine, qui rend environ deux onces & demie de bon argent, on mêle par cent livres pefant, quatre mille livres de plomb, & vingt mille livres de pierre de fer; on y mêle auffi, felon la quantité de marcaffite, un peu de kis, qui eft une forte de pyrites; on y joint encore du slaken à volonté. Cette derniere matiere eft l'écume qu'on ôte de deffus la poêle, dans laquelle on fait couler les métaux, & elle fe forme de ceux qui viennent d'être nommés.

Tout ce qu'on fait fondre dans la fournaife s'écoule par un trou dans une poêle qu'on met deffous. Il s'y fait auffi-tôt une écume fort dure, que l'on enleve, & qui emporte l'impureté du métal. On y ajoute enfuite du plomb, qui entraîne avec foi tout l'argent au fond de la poêle. Au bout de quelque tems, on prend ce métal, & on le fait fondre une feconde fois: après quoi on en tire le plomb, ainfi que tout ce qui étoit mêlé avec l'argent en forme de litharge; ce qui eft au-deffus eft toujours blanc; & ce qui vient le dernier & qui demeure plus long-tems dans le feu, eft rouge.

Il y a fouvent dans les veines d'argent de *Schemnitz* un peu d'or, qu'on purifie de cette maniere: on fait fondre l'argent, & on le met prefqu'en poudre; enfuite on le fait diffoudre par le fecret d'une eau-forte que l'on compofe à *Schemnitz*, d'une forte de vitriol particulier, par le moyen duquel l'or demeure au fond, d'où on le tire quelque tems après pour le faire fondre. Cette eau-forte fe diftille de l'argent, & on peut s'en fervir plufieurs fois.

Les principales *mines de Schemnitz* font celles de Windfchacht & de la Trinité. La mine de la Trinité a dix braffes de profondeur; elle eft folidement bâtie, toujours ouverte; & quoiqu'elle foit dans une méchante terre qui oblige à de gros frais, elle dédommage par fa richeffe. La matiere que l'on en tire eft ordinairement de couleur noire, & enduite d'une terre ou boue qui rend l'eau des ruiffeaux dans laquelle on la fait tremper, blanche comme du lait; il y a apparence que c'eft ce qu'on appelle *lac lunæ*.

La mine de Wigdfchacht eft fort profonde, on y defcend à trois fois par une échelle qui peut avoir trois cens degrés. On y voit une grande roue de neuf aunes de diametre, que les eaux fouterreines font tourner en tombant. Cette roue fait mouvoir plufieurs machines qui élevent l'eau du fond de la mine jufqu'à l'endroit où la roue eft placée. L'eau va enfuite par un conduit fouterrein, creufé pour cet ufage, fe rendre au pié d'une montagne voifine.

Outre cette roue, il y en a encore une autre au-deffus de la terre, que douze chevaux font tourner; elle fert auffi à élever l'eau. Il y a environ deux mille ouvriers occupés à exploiter cette mine; ils fe relevent jour & nuit après huit heures de travail, de façon que chaque ouvrier travaille huit heures dans les vingt-quatre. On leur donne pour falaire de chaque jour quatre gros & demi, dont trente font l'écu d'Allemagne. Communément la mife de chaque femaine monte à cinq ou fix mille florins, & le produit à mille ou douze cens marcs d'argent.

Il fait grand froid dans quelques endroits de la mine, & dans d'autres il y fait extrèmement chaud, furtout dans le lieu où l'on travaille. On a toujours néanmoins la précaution de mettre au-deffus de toutes les portes, auffi-bien que deffus tous les chemins où l'on creufe des barils en maniere de foupiraux, qui fervent à faire entrer & fortir l'air, à le renouveller fans ceffe, à en remplir les lieux fouterreins, & à rafraîchir les travailleurs. *Voyez* Tollii *epiftolæ itinerariæ*, & les *voyages* de Brown. (*D. J.*)

SCHENAW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Siléfie, fur le Katzboch, dans la principauté de Jawes, au-deffus de Goldberg. (*D. J.*)

SCHENCK, LE FORET DE, ou *Schenckenfchans*, (*Géog. mod.*) fort des Pays-bas, à une lieue de Clèves, à quatre de Nimegue, & à cinq d'Arnheim. Il eft fitué à la pointe du Betuwe, dans l'endroit où le Rhin fe partage en deux bras, dont celui qui coule à gauche fe rend à Nimegue, & s'appelle le *Wahal*; l'autre fe porte à Arnheim, & conferve le nom de Rhin. Le fort de *Schenck* a été bâti en 1586 par Martin Schenck, hollandois, d'après la réfolution des Provinces-Unies; il a été pris par les Efpagnols en 1636, & par Louis XIV. en 1672. Il appartient à préfent au roi de Pruffe. *Long.* 23. 44. *latit.* 51. 48. (*D. J.*)

SCHÉNING, & SKENNINGE, (*Géog. mod.*) ville, ou pour mieux dire, bourgade de Suede, dans la Gothie orientale, ou Oftrogothie, à deux lieues vers l'orient de Waftena; elle eft affez ancienne, & devoit être autrefois confidérable; fa fituation eft belle, l'air bon, & le terroir fertile; il s'y tint vers l'an 1248. un concile fameux, dans lequel il fut défendu pour la premiere fois aux eccléfiaftiques de fe marier, ce qu'ils avoient pratiqué jufqu'alors, à l'exemple des Grecs. *Long.* 33. *lat.* 58. 10. (*D. J.*)

SCHENKCBERG, (*Géog. mod.*) bailliage de Suiffe, au canton de Berne, à la gauche de l'Aare. Ce bailliage eft grand, & comprend neuf à dix paroiffes; le château qui lui donne fon nom eft fitué fur une hauteur, au pié de laquelle eft un village nommé *Thalen*. (*D. J.*)

SCHEPPEL, f. m. (*Commerce.*) mefure des grains dont on fe fert à Hambourg; le *fcheppel* eft moindre que le minot de Paris; il faut quatre-vingt dix *fcheppels* pour dix-neuf feptiers de Paris; on fe fert auffi des *fcheppels* à Amfterdam; quatre *fcheppels* font la mude, & vingt-fept mudes le laft. *Voyez* MUDE & LAST. *Diction. de Comm.*

SCHER, *ou* SCHEER, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la Suabe, à la droite du Danube, qu'on paffe fur un pont au-deffous de Sigmaringen. *Long.* 26. 46. *latit.* 48. 6. (*D. J.*)

SCHER, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, dans l'Alface; elle a fa fource un peu au-deffus de Dambach, & fon embouchure dans l'Ill, entre Hipsheim & Ichtersheim. (*D. J.*)

SCHERARDIA, f. f. (*Hift. nat. Bot.*) genre de plante, ainfi nommé par Linnæus, en l'honneur du fameux botanifte Sherard; le calice particulier de la fleur eft très-petit, divifé en quatre fegmens fubfiftans, & placé fur le germe, la fleur eft monopétale, formant un long tuyau cylindrique, découpé à l'extrémité en quatre quartiers pointus; les étamines font quatre filets placés fur la partie fupérieure du calice; les boffettes des étamines font fimples, le germe du piftil eft double, oblong, & placé au-deffous du placenta; le ftyle eft délié & partagé en deux à l'extrémité; les ftigma font gros au fommet; le fruit eft un corps oblong, contenant deux graines longues, convexes d'un côté, applaties de l'autre, & marquées de trois points au fommet. Linn. *gen. plant. p.* 25. (*D. J.*)

SCHERBORN, (*Géog. mod.*) bourg à marché d'Angleterre, en Yorck-Shire, à dix milles de la ville

d'Yorck,

d'Yorck, sur une petite riviere de même nom. Il se distingue par son école publique. (*D. J.*)

SCHERBRO, (*Géog. mod.*) île de l'Afrique, dans la haute Guinée, sur la côte de Malaguette, à l'embouchure de *Scherbro*, entre le cap S. Anne, & celui de Monte; elle a dix lieues de long est-sud-est. On y recueille du ris, du maïs, des bananes, des patates, des figues, des citrons, des oranges, & des melons d'eau. Les habitans ont l'usage de la circoncision. *Lat.* 6. 40. (*D. J.*)

SCHÉRÉFI, s. m. (*Monnoie de Perse.*) monnoie d'or qui a cours dans les états du roi de Perse. Il vaut huit larins, à raison de deux pieces de huit réaux d'Espagne le larin. On fait aussi des *scherefis* en Egypte, dont l'or est apporté par de pauvres Abyssins, qui font souvent des cent lieues à-travers des déserts, pour venir échanger deux, trois, quatre livres de poudre d'or, contre les marchandises dont ils ont besoin. Les européens nomment les *chérésis* des *sultanins*, ou des *séraphins d'or*. (*D. J.*)

SCHÉRIF, s. m. (*Hist. mod.*) titre que les mahométans donnent à un prince arabe, qui est souverain de la Mecque, & sous la dépendance du sultan qui lui laisse une ombre d'autorité. Ce titre en arabe, signifie *noble*, élevé par sa naissance & sa dignité; on le donne sur-tout aux descendans de Mahomet, par sa fille Fatime & son gendre Ali. Les *schérifs* s'appellent aussi *émir* & *seid*, c'est-à-dire *prince* & *seigneur*; ils portent un turban verd pour se distinguer; il y a eu plusieurs dynasties de *schérifs* en Afrique; la race des princes qui occupe le trône de Maroc & de Fez, porte le titre de *schérif*. *Voyez* d'Herbelot, *bibliot. orient.*

SCHETLAND, isle de (*Géog. mod.*) île de la mer d'Ecosse. Ces îles nommées autrement *Iles de Hesland*, ou *Hithland*, sont encore plus avancées vers le pole que les Orcades, savoir depuis le 60 jusqu'au de-là du 61 degré de latitude.

Les îles de *Schetland* sont nombreuses & se partagent en trois ordres, comme les Orcades; les unes sont assez grandes & assez fertiles pour être peuplées, on en compte vingt-six. Les secondes ne produisent que quelques herbages, & sont au nombre de quarante. Les troisiemes, au nombre de trente, ne sont que des rochers.

La plus grande des îles de *Schetland*, est appellée par les habitans *Mainland*, c'est-à-dire la *Terre-ferme*. Elle est plus grande que la principale des Orcades, ayant soixante milles de long au sud, & en quelques endroits seize de large; ci-devant elle n'étoit habitée que le long des côtes, à cause des hautes montagnes qui la couvrent; mais depuis l'an 1620, ou environ, les habitans plus industrieux que leurs peres, ont trouvé le moyen de s'étendre plus avant dans le pays; on y voit deux bourgs, l'un à l'orient, & l'autre à l'occident, & ces bourgs, qui sont les seuls qu'il y ait dans toutes les îles de *Schetland*, contiennent environ six cent familles.

A l'occident de cette grande île, paroît à quelque distance une île nommée *Thulé* ou *Fulé*, que plusieurs savans croient être la Thulé tant chantée par les anciens; si ce ne l'est pas, dit Cellarius, la Thulé des anciens doit être la grande île de *Schetland*, d'autant mieux que le récit de Solin, y quadre parfaitement.

Quoi qu'il en soit, le terroir des îles de *Schetland* est à-peu-près le même que celui des Orcades; on y recueille de l'orge & de l'avoine, on y a de gras pâturages où l'on nourrit des troupeaux, mais c'est tout; les vaches sont blanches pour la plûpart, & les brebis fécondes; la mer fournit toutes sortes de poissons grands & petits, depuis les esturgeons jusqu'aux baleines; on y prend de la morue, du hareng, toutes sortes de poissons à coquille, des chiens & veaux de mer; aussi les Hollandois, les Hambourgeois & autres, y viennent pêcher au mois de Juin.

Les habitans sont d'origine danoise ou norwégienne, & leur langue est une dialecte gothique, ressemblante à la danoise, mêlée de divers mots anglois; leurs mœurs, leurs manieres de vivre, leurs mesures, & leurs façons de compter, sont à-peu-près les mêmes que celles qu'on a dans la Norwege; leurs maisons sont basses & petites, n'ayant pour toute ouverture que la porte, & un autre trou pour recevoir le jour & faire écouler la fumée; leur feu est fait avec de la tourbe qu'ils ont en assez grande abondance.

Leur commerce consiste principalement à vendre aux Danois & aux Norwégiens qui les viennent visiter, des poissons salés, ou durcis au vent, des gans & des bas de laine, qu'ils savent assez bien faire à l'aiguille, des draps d'une lesse épaisse, qu'ils nomment *woadmeils*, de l'huile, de la graisse de poisson, des cuirs, & quelqu'autres petites choses de cette nature. Les Norwégiens leur apportent en échange du bois à bâtir des maisons & des bateaux, & leur amenent même des bateaux tout faits; leur nourriture ordinaire est du pain d'orge ou d'avoine, avec du beurre, du fromage, des poissons, & de la chair; leur boisson est du petit lait mis dans des tonneaux, & gardé long-tems dans des bonnes caves fraiches, où il prend un degré de force surprenante, jusqu'à donner dans la tête; les plus riches brassent de bonne biere; généralement la maniere de vivre des habitans est la même que celle des Orcades; de cette façon ils se nourrissent sobrement, vivent long-tems, sans maladie, sans apoticaires & sans médecins; ils professent la religion presbitérienne, vivent ensemble en bonne amitié, & se régalent fréquemment pour cultiver l'union & la concorde.

Dans ces îles, le jour y est de deux mois entiers vers le solstice d'été; & vers le solstice d'hiver, il regne une nuit de deux mois, pendant lesquels l'air est fort orageux. Les marées y sont alors si violentes, & la mer si impétueuse, que pendant ce tems-là, depuis le mois d'Octobre jusqu'au mois d'Avril, ces bons insulaires n'ont aucune correspondance avec l'Ecosse, l'Irlande, l'Angleterre, & les pays étrangers. (*D. J.*)

SCHETTI, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom d'un arbrisseau de Malabar, qui porte des baies, & dont la racine pilée est prise dans du lait, & estimée pour appaiser les douleurs de reins. (*D. J.*)

SCHEUCHZERIA, s. f. (*Bot.*) genre de plante, ainsi nommé par Linnæus en l'honneur de Scheuchzer; le calice particulier de la fleur est divisé en six feuilles oblongues, déployées, aiguës, recourbées, & qui subsistent avec le fruit, la fleur est sans pétales; les étamines sont six filets chevelus, très-courts, les bossettes des étamines sont droites, obtuses, longues & applaties; les germes du pistil sont au nombre de trois, de la grosseur du calice, de forme ovale applatie, sans aucun stile. Les stigma sont oblongs & obtus à la pointe; ils croissent sur la partie extérieure des germes; le fruit est composé d'autant de capsules que le pistil a eu de germes; ces capsules sont arrondies, applaties, & à deux loges; les graines sont uniques & oblongues; il y a ordinairement trois germes & trois capsules, mais quelquefois il y en a six. Linn. *gen. plant. p.* 152. (*D. J.*)

SCHEVE, (*Géogr. mod.*) petite ville de Danemark au diocese de Vibourg, dans le Nortjutland, à l'embouchure d'une riviere qui se jette dans le golfe de Virksund. On en tire de bons chevaux. (*D. J.*)

SCHEVELING, (*Géogr. mod.*) village charmant de la Hollande, sur le bord de la mer dans les Dunes, au voisinage de la Haye; ce village étoit autrefois plus grand qu'il n'est aujourd'hui, la mer en ayant englouti en 1574 plus de six vingt maisons. Le chemin est tout pavé, avec une allée d'arbres taillés de chaque côté, depuis la Haye jusqu'à *Scheveling*. C'est une beauté commune à tout le pays. On y voit les chariots à vent que Maurice, prince d'Orange, fit faire. Ils sont garnis d'un mât & de voiles comme un navire; & étant poussés par le vent, ils courent sur le rivage sablonneux avec une vitesse incroyable. *Long.* 21. 44. *lat.* 52. 3. (*D. J.*)

SCHIAIS, SCHIAITE, *ou* SCHIITE, s. m. (*Hist. mod.*) nom de la secte des mahométans de Perse, ennemis de celle des Sunnis, ou mahométans turcs. Les *Schiais* ont en exécration les premiers successeurs de Mahomet, savoir *Abubeker*, *Omar* & *Osman*, & tiennent qu'ils ont usurpé la succession du prophete, qui étoit dûe à Ali son neveu & son gendre, & en conséquence ils prétendent que la véritable succession de Mahomet comprend douze prophetes, dont Ali est le premier, & ils nomment le dernier *Mouhemmet-el-Mohadi Sahetzaman*. Ils croient que ce dernier iman ou pontife n'est pas mort, & qu'il reviendra au monde. C'est pourquoi ils laissent par testament des maisons bien garnies & des écuries pleines de chevaux pour son service, quand il paroîtra pour soutenir sa religion. Il y a des rentes pour l'entretien de ces maisons & de ces chevaux. Les *Schiais* se contentent de pratiquer la lettre de la loi, c'est-à-dire les commandemens contenus dans l'alcoran, au lieu que les Sunnis y ajoutent beaucoup de pratiques de suréro-

rérogation, & qui ne ſont que de ſimple conſeil. D'Herbelot, *Bibliotheq. orient.*

SCHIBBOLETH, (*Critiq. ſacrée.*) nom hébreu qui ſignifie *épi*. On lit dans les juges, *ch. xij. 6.* que les Galaites, après avoir vaincu dans une bataille rangée les Ephraïmites, s'emparerent des paſſages du Jourdain, & à meſure que quelqu'un d'Ephraïm ſe préſentoit ſur le bord de l'eau, ils lui demandoient d'où il étoit, & l'obligeoient de dire le mot *ſchibboleth*. Mais comme l'éphraïmite ne pouvoit prononcer la premiere lettre de ce mot, qui demande un certain ſifflement aſſez ſemblable à celui de nos trois lettres *ſch*, il ſe trahiſſoit en prononçant *ſibboleth*, & pour lors les Galaites le reconnoiſſant à cette marque, le tuoient auſſi-tôt. Ils firent de cette maniere un indigne & prodigieux maſſacre des Ephraïmites. (*D. J.*)

SCHIEDAM, (*Géog. mod.*) ville des Pays-bas dans la Hollande, qui lui donne ſon nom, près de la Meuſe, avec laquelle elle communique par un grand canal. Cette ville eſt à une lieue au-deſſous de Roterdam, & à deux de Delft. C'eſt la neuvieme en rang des dix-huit villes qui envoyent leurs députés aux états de la province de Hollande. *Long.* 22. 1. *lat.* 51. 54. (*D. J.*)

SCHIELAND, (*Géog. mod.*) petite contrée des Pays-bas dans la Hollande méridionale. Elle confine au Delfland, au Rhynland, à la Meuſe & à l'Iſſel, qui tombe dans la Meuſe à Krimpe. On comprend dans le *Schieland* les villes de Tergaw ou Gouda, de Rotterdam & de Schiedam. (*D. J.*)

SCHIERMOND, *ou* SCHIERMONCKOGE, (*Géogr. mod.*) île des Pays-bas, ſur la côte ſeptentrionale de la Friſe, environ à cinq milles du continent, & autrefois beaucoup plus près. Elle n'a qu'un village avec une égliſe. (*D. J.*)

SCHIERS, (*Géog. mod.*) communauté des Griſons dans la ligne des dix juriſdictions, où elle a le rang de quatrieme communauté. Sa principale paroiſſe lui donne ſon nom. (*D. J.*)

SCHILLA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Grece ſur la côte de la Livadie, dans le golfe d'Egina, entre le cap des Colomnes à l'orient, & l'île d'Egina à l'occident. (*D. J.*)

SCHILLI, CAP, (*Géogr. mod.*) cap de la Morée dans la Zacanie, en latin *Scillæum promontorium*. Ce cap eſt près de l'île de Sydra, à l'entrée du golfe d'Egina. La petite île de *Schilla* eſt ſur la côte de ce cap du côté du nord. (*D. J.*)

SCHILLING, ſ. m. (*Monnoie d'Angleterre.*) le *ſchilling* eſt une monnoie d'argent d'Angleterre qui vaut environ 24 ſols de France ſur le pié actuel; vingt *ſchillings* font la livre ſterling; ainſi le *ſchilling* eſt le ſol ſterling compoſé de douze deniers ſterling. Il y a auſſi des *ſchillings* en Hollande, en Flandres & en Allemagne; mais qui n'étant ni du poids ni au titre de ceux d'Angleterre, n'ont pas cours ſur le même pié. Ceux de Hollande & d'Allemagne valent à-peu-près quatorze ſols de France, & ceux de Flandres douze; les uns & les autres s'appellent *eſcalings* par le peuple. Les *ſchillings* de Hollande s'appellent dans le commerce *ſols de gros*, parce qu'ils valent douze gros.

Schus dit dans ſa *chronique de Pruſſe*, pag. 67 „ En „ Pruſſe, ſous le ſixieme maître de l'ordre teutoni- „ que, Bernard Schilling, bourgeois de Thorn, tira „ d'une mine de la ville de Nicolas-Dorff, la ma- „ tiere de pluſieurs ſaumons d'argent; & ſur ce qu'il „ y avoit alors de grands abus dans la monnoie qui „ avoit cours en Bohème & en Pologne, on permit „ à Schilling de battre de petites pieces, qu'il ap- „ pella de ſon nom. (*D. J.*)

SCHILTBERG, (*Géog. mod.*) en latin *mons Clipeorum*, *Verthuſius mons*, *Batonici montes*; montagnes de la baſſe Hongrie. Elles s'étendent au ſud, au nord, depuis le lac de Balaton juſqu'au Danube, dans les comtés de Veſprin, de Javarin & de Grau. (*D. J.*)

SCHINTA, (*Géogr. mod.*) ville fortifiée de la haute Hongrie, dans le comté de Neitra, ſur le Vaag. (*D. J.*)

SCHINUS, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante décrit par Tournefort ſous le nom de *molle*; en voici les caracteres ſelon Linnæus. Le calice eſt très-petit, & légérement dentelé en cinq endroits; la fleur eſt compoſée de cinq pétales déployés; les étamines ſont un grand nombre de filets oblongs & menus. Le germe du piſtil eſt arrondi; le fruit eſt une baie ſphérique qui contient une groſſe graine de la même figure ronde. (*D. J.*)

SCHIPPENPEIL, (*Géogr. mod.*) petite ville de Pruſſe dans le cercle de Natangen à la droite de l'Alba, qu'on paſſe ſur un pont au levant de Barteſtein, & au midi de Fridland. *Long.* 39. 23. *latit.* 54. 15. (*D. J.*)

SCHIPPONDT, ſ. m. (*Commerce.*) ſorte de poids dont on ſe ſert en pluſieurs villes de l'Europe, & qui varie ſuivant les lieux où il eſt en uſage.

A Anvers le *ſchippondt* eſt de 300 livres, qui font 264 livres cinq onces de Paris, Amſterdam, Straſbourg & Beſançon, où les poids ſont égaux.

A Ambourg, le *ſchippondt* qui eſt de 300 livres, rend à Paris, Amſterdam, *&c.* 294 livres ou environ.

A Lubeck, le *ſchippondt* eſt de 320 livres, qui font environ 305 livres de Paris.

A Stokolm on ſe ſert de deux ſortes de *ſchippondts*; l'un pour les cuivres & l'autre pour les marchandiſes de proviſion. Le premier eſt de 320 livres, qui font $273 \frac{1}{2}$ livres de Paris, & le ſecond eſt de 400 livres qui rendent à Paris 342 livres.

A Konigsberg le *ſchippondt* eſt de 400 livres, qui rendent ordinairement à Paris 306 à 307 livres.

A Riga, le *ſchippondt* eſt de 400 livres, qui en font environ 330 de Paris.

A Copenhague, le *ſchippondt* eſt compoſé de 320 livres, qui équivalent à 316 de Paris, *&c.*

A Revel le *ſchippondt* eſt de 400 livres, qui font 356 livres de Paris.

A Dantzik, le *ſchippondt* eſt de 340 livres, qui reviennent à 302 livres 9 onces 4 gros un peu plus de Paris.

A Bergh en Norvege, le *ſchippondt* eſt de 300 liv. qui font à Paris 315 livres.

A Amſterdam, le *ſchippondt* eſt de 300 livres, & contient 20 lyſpondts, qui peſent chacun 15 livres. *Voyez* LIVRE & LYSPONDT. *Dictionn. de Commerce & de Trévoux.*

SCHIRAS *ou* SCAIRAZ, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, capitale du Farſiſtan, près des ruines de l'ancienne Perſépolis, dans une vaſte & agréable plaine, ſur le Bendemir. *Long.* ſuivant la plûpart des géographes, 73, 75. *latit.* ſeptentrion. 29. 36. cependant les tables de Naſſir-Eddin & d'Ulug-beg lui donnerent 88^d. de *longit.* ce qui vient ſans doute de la poſition du premier méridien que ces deux auteurs reculent plus avant vers l'orient.

Les ſultans Bouïdes ont fait en divers tems de *Schiras* & d'Iſpahan la capitale de leurs états. Les mogols ou tartares de Ginghiz-Kan s'en rendirent les maîtres, & l'ont poſſédée juſqu'au tems de Tamerlan; enſuite les ſultans Turcomans devinrent poſſeſſeurs de cette ville, qui paſſe aujourd'hui pour la ſeconde de l'empire de Perſe. Son circuit peut être d'environ 9 milles, dont il n'y a cependant qu'une partie qui ſoit habitée; la plûpart des maiſons ſont de torchis; les plus belles ſont de brique cuite au ſoleil. Celle du kan qui y commande a pluſieurs galeries, cours, vergers & jardins; ce palais eſt bâti comme une tour, & a trois étages, avec pluſieurs balcons & fenêtres. Son ſérail joint ce bâtiment.

Les moſquées de *Schiras* ſont belles, & les fontaines ne manquent pas dans cette ville. Les vivres y ſont en abondance. Les environs produiſent le meilleur vin de tout l'Orient, des raiſins admirables qu'on confit à demi-mûrs au vinaigre pour en faire un rafraîchiſſement dans les chaleurs de l'été. Le terroir de cette ville produit auſſi beaucoup de capres, de l'opium, & des roſes en telle quantité, qu'on fournit diverſes provinces voiſines de l'eau qu'on tire de ces roſes, & qui eſt ſingulierement eſtimée.

Moslach eddin, qu'on connoît auſſi ſous le nom de *Saddi*, homme célebre dans tout l'Orient, étoit natif de *Schiras*, & floriſſoit dans le xiij. ſiecle. Abubeker le fit inſtruire en toutes ſortes de ſciences, & Saddi ne trouva point dans la ſuite de termes aſſez forts pour célébrer les louanges de ce prince. On a de lui, en langue perſane, ſon *guliſtan*, ou ſon jardin des roſes, ouvrage plein de traits de morale ſur les mœurs des princes, l'éducation des enfans, la jeuneſſe, la vieilleſſe, *&c.* Nous n'avons que des foibles traductions françoiſes & latines de cet ouvrage. L'autre livre de Saddi, intitulé le *buſtiah*, ou le berger, eſt un poëme en dix livres, dans lequel l'auteur traite de la juſtice, de l'amour, de la folie, des bonnes mœurs, de la conſtance, de la tempérance, *&c.* Il n'a point encore été traduit dans aucune langue européenne, mais il n'eſt pas moins eſtimé que le guliſtan

liſtan dans tout l'Orient. Saddi paſſe pour un des grands poëtes de la Perſe. (*D. J.*)

SCHIRE-WYTE, ſ. m. (*Hiſt. mod. & Juriſprud.*) c'étoit une taxe ou impoſition annuelle payée au sheriff d'une comté ou province, pour tenir les aſſiſes ou les cours des comtes.

SCHIRGIAN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Kerman, qui eſt la Caramanie perſique. (*D. J.*)

SCHIRL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les minéralogiſtes allemands à une ſubſtance ferrugineuſe & arſenicale qui accompagne ſouvent les mines d'étain. Le *ſchirl* eſt en petits cryſtaux priſmatiques luiſans, qui ſont communément noirs comme du jais, & quelquefois bleuâtres. Cette ſubſtance eſt à-peu-près de la même nature que la ſubſtance appellée *wolfram* ou *ſpuma lupi*. Voyez *cet article*.

SCHIRVAN, (*Géogr. mod.*) province de Perſe; elle s'étend ſur la rive occidentale de la mer Caſpienne, & eſt ſéparée de l'Adherbigian & du Dagheſtan par les fleuves Aras & Kur, qui ſont l'Araxes & le Cyrus des anciens. Cette province, & celle d'Aran, d'Alan, de Mogan, de Kars, de Dagheſtan & d'Adherbigian, ſont proprement ce que les anciens ont appellé l'*Albanie* & la *Médie*. Le kalife Vatheck l'Abaſſide ajouta le *Schirvan* aux autres conquêtes des Muſulmans; mais Damerlan s'en rendit le maître. Ses principales villes ſont 1°. Berdaah ſur le Kur, ſous le 83d. de *longitude*, & ſous le 40. 30 de *latit.* ſeptentrionale. 2°. Baconiah, port de la mer Caſpienne, ſituée ſous le 84. 10. de *longitude* & ſous le 39. 30. de *latitude* ſeptentrionale; 3°. Schamakhiah, capitale du *Schirvan*, ſous les 85. 30. de *longitude*, & ſous le 39. 30. de *latit.* ſeptentrionale.

Le *Schirvan* eſt terminé au ſeptentrion par le Caucaſe, à l'orient par la mer Caſpienne, & au midi par la riviere de Kur. Il a environ trente lieues de longueur du ſeptentrion au midi, & à-peu-près autant de largeur de l'orient à l'occident. Cette province eſt proprement l'ancienne Albanie: car Strabon, Pline & Ptolomée, conviennent de la ſituation de l'Albanie, entre le mont Caucaſe, la mer Caſpienne, & le Cyrus.

Le *Schirvan* répond auſſi à l'éloge que Strabon fait de l'Albanie. L'air y eſt ſain & tempéré, le voiſinage des hautes montagnes couvertes de neiges, & le vent de mer en modere la chaleur: les hivers y ſont communément plus humides que froids, & tout la campagne eſt couverte d'herbes odoriférantes. (*D. J.*)

SCHISMA, ſ. m. *en Muſique*, eſt un petit intervalle qui vaut la moitié d'un comma, & dont par conſéquent la raiſon eſt ſourde, puiſque pour l'exprimer en nombre il faudroit trouver une moyenne proportionnelle entre 80 & 81. *Voyez* COMMA. (*S*)

SCHISMATIQUE, adj. (*Théolog.*) qui appartient au ſchiſme, celui qui commence le ſchiſme ou qui y perſiſte. *Voyez* SCHISME.

Les *ſchiſmatiques* n'appartiennent point à l'Egliſe, & par conſéquent ne peuvent être ſauvés tant qu'ils ne ſe réuniſſent point avec elle.

On appelle en théologie propoſition *ſchiſmatique* celle qui tend à rompre l'unité, à introduire la diviſion entre les membres de l'Egliſe, entre les égliſes particulieres & l'égliſe de Rome, qui eſt le centre d'unité catholique.

SCHISME, ſ. m. (*Théologie.*) en général ſignifie *diviſion* ou *ſéparation*. Mais il ſe dit plus particulierement de la ſéparation qui arrive en conſéquence de la diverſité d'opinions entre gens d'une même créance & d'une même religion. Le parti qui le premier ſe ſépare de l'autre ouvre & commence le *ſchiſme*.

Ce mot vient du grec σχισμα, qui ſignifie *ſciſſion*, *déchirure*.

C'eſt en ce ſens qu'on dit le *ſchiſme* des dix tribus d'Iſraël d'avec les deux tribus de Juda & de Benjamin. Le *ſchiſme* des Grecs avec l'Egliſe romaine, le *ſchiſme* réciproque que ſe reprochent parmi les mahométans les ſectateurs d'Omar & d'Aly.

Les trois *ſchiſmes* les plus fameux dans la religion chrétienne ſont 1°. le *ſchiſme* des Grecs, commencé dans le ix. ſiecle par Photius, & conſommé dans le xj. par Michel Cerularius, tous deux patriarches de Conſtantinople. Il ſubſiſte encore malgré les différentes tentatives qu'on a faites en pluſieurs conciles généraux pour y mettre fin, & les facilités que l'Egliſe romaine a toujours apportées à la réunion. *Voy. l'article ſuivant*.

2°. Le grand *ſchiſme* d'Occident, commencé en 1378, entre Urbain VI. & Clément VII. & continué par les antipapes, ſucceſſeurs de celui-ci, contre les papes légitimes, ſucceſſeurs du premier, juſqu'à l'an 1429, que Martin V. fut reconnu ſeul pape & vrai chef de l'Egliſe. On compte divers autres *ſchiſmes* particuliers arrivés dans l'Egliſe de Rome à l'occaſion de l'élection des papes, mais qui n'intéreſſent pas ſi vivement, ou ne partagerent pas les egliſes nationales d'Occident, comme dans le xiv. & le xv. ſiecles.

3°. Le *ſchiſme* d'Angleterre par lequel, ſous Henri VIII. l'Egliſe de cette île commença à ſe ſéparer de la communion du ſiege de Rome, auquel elle avoit été unie depuis la converſion de l'Angleterre à la foi. Ce *ſchiſme* prit de nouvelles forces ſous Edouard VI. & fut conſommé ſous Eliſabeth.

La ſéparation des proteſtans d'avec l'Egliſe romaine eſt auſſi un vrai *ſchiſme*; on peut voir ſur cette matiere l'ouvrage de M. Nicole, intitulé *les prétendus reformés convaincus de ſchiſme*.

Quelques auteurs diſtinguent un *ſchiſme* paſſif & un *ſchiſme* actif. Ils entendent par *ſchiſme actif* celui d'une portion de la chrétienté, qui d'elle-même s'eſt ſéparée du corps de l'Egliſe. Tel eſt le *ſchiſme* des Grecs & des Anglois, qui ſe ſont eux-mêmes ſouſtraits volontairement à l'obéiſſance dûe au ſaint ſiége.

Par *ſchiſme paſſif*, ils entendent la ſéparation d'une portion de la chrétienté exclue de la communion avec le reſte des fideles pour cauſe d'héréſie. Cette idée peut avoir lieu par rapport à quelques ſectes que l'Egliſe déclare ſéparées d'elle, à cauſe de leur opiniâtreté; mais les proteſtans ne ſauroient abuſer de cette notion pour rejetter la faute de leur ſéparation ſur les catholiques romains; car il eſt prouvé par tous les monumens hiſtoriques du tems, & par tous les écrits des calviniſtes & des luthériens, qu'avant le concile de Trente, qui a anathématiſé leurs erreurs, ils crioient que l'Egliſe romaine étoit la Babilone corrompue, que le pape étoit l'antechriſt, qu'il falloit s'en ſéparer, & ils s'en ſont ſéparés en effet. Auſſi le *ſchiſme* eſt actif de leur part.

Les Anglicans regardent parmi eux comme un *ſchiſme* la ſéparation des non-conformiſtes, des presbytériens, des indépendans, des anabaptiſtes & autres qui ont prétendu réformer la réforme.

SCHISME DES GRECS, (*Hiſt. eccléſiaſtique.*) on appelle *ſchiſme des Grecs*, la ſéparation de Photius d'avec la communion de Rome, vers l'an 868.

Comme cette ſéparation des Grecs & des Latins n'étoit pas ſeulement la plus grande affaire que l'Egliſe chrétienne eût alors ſur les bras, mais qu'elle eſt encore aujourd'hui regardée comme une choſe très-importante; il en faut tracer l'origine, & c'eſt le peintre moderne de l'hiſtoire univerſelle qui m'en fournira le tableau. (1)

Le ſiege patriarchal de Conſtantinople étant, dit-il, ainſi que le trône, l'objet de l'ambition, étoit ſujet aux mêmes révolutions. L'empereur Michel III. mécontent du patriarche Ignace, l'obligea à ſigner lui-même ſa dépoſition, & mit à ſa place Photius, eunuque du palais, homme d'une grande qualité, d'un vaſte génie, & d'une ſcience univerſelle. Il étoit grand-écu-

(1) Un volume ne ſuffiroit pas, ſi on vouloit rélever toutes les irregularités & tous les défauts que l'on trouve dans ce tableau, & la hardieſſe du pinceau qui l'a tracé. On à bien raiſon de donner le nom de peintre à *l'auteur de l'hiſtoire univerſelle*, parce qu'il poſſede à perfection l'art de *peindre* au gré de l'imagination, ſous un beau coloris, mais aux dépens de la verité, pour ſeduire par des traits enchanteurs de l'invention le ſpectateur curieux & avide de nouveauté, ç'à toujours été là & ce ſera toujours le propre des *peintres* & des poëtes. Je m'arrêterai ſeulement à quelques endroits qui me paroiſſont le plus dignes d'obſervations. Mes réflexions ſeront courtes & proportionnées à la portée d'une note, priant le lecteur d'y ſuppléer en s'armant d'abord de méfiance, par un mûr examen & un jugement impartial. Je conviens que cet auteur a bien de qualités précieuſes, mais il fait bien voir qu'il n'a point celles qui conviennent à un hiſtorien eccléſiaſtique. Cette maniere de rapporter des faits enſévelis dans la plus reculée antiquité, auſſi inſuffiſante que peu exacte, eſt le vrai moyen de conduire droit au précipice de l'erreur, au lieu d'inſtruire celui qui cherche la verité. (*F*)

écuyer & ministre d'état. Les évêques pour l'ordonner patriarche, le firent passer en six jours par tous les degrés. Le premier jour on le fit moine, parce que les moines étoient alors regardés comme faisant partie de la hiérarchie. Le second jour il fut lecteur, le troisieme soudiacre, puis diacre, prêtre, & enfin patriarche, le jour de Noël en 858.

Le pape Nicolas prit le parti d'Ignace, & excommunia Photius. Il lui reprochoit surtout d'avoir passé de l'état laïc à celui d'évêque avec tant de rapidité; mais Photius répondoit avec raison (2) que S. Ambroise, gouverneur de Milan, & à peine chrétien, avoit joint la dignité d'évêque à celle de gouverneur plus rapidement encore. Photius excommunia donc le pape à son tour, & le déclara déposé. Il prit le titre de *patriarche écuménique*, & accusa hautement d'hérésie les évêques d'Occident de la communion du pape. Le plus grand reproche qu'il leur faisoit rouloit sur la procession du pere & du fils. Des hommes, dit-il dans une de ses lettres, sortis des ténebres de l'Occident, ont tout corrompu par leur ignorance. Le comble de leur impiété est d'ajouter des nouvelles paroles au sacré symbole autorisé par tous les conciles, en disant que le S. Esprit ne procede pas du pere seulement, mais encore du fils, ce qui est renoncer au christianisme. (3)

On voit par ce passage & par beaucoup d'autres, quelle supériorité les Grecs affectoient en tout sur les Latins. Ils prétendoient que l'Eglise romaine devoit tout à la greque, jusqu'aux noms des usages, des cérémonies, des mysteres, des dignités. Baptême, eucharistie, liturgie, diocèse, paroisse, évêque, prêtre, diacre, moine, église, tout est grec. Ils regardoient les Latins comme des disciples ignorans, révoltés contre leurs maîtres. (4)

Les autres sujets d'anathème étoient, que les Latins se servoient de pain non levé pour l'Eucharistie, mangeoient des œufs & du fromage en carême, & que leurs prêtres ne se faisoient point raser la barbe. Etranges raisons pour brouiller l'Occident avec l'Orient.

Mais quiconque est juste, (5) avouera que Photius étoit non-seulement le plus savant homme de l'Eglise, mais un grand évêque. Il se conduisoit comme S. Ambroise; quand Bazile, assassin de l'empereur Michel; se présenta dans l'église de Ste Sophie: vous êtes indigne d'approcher des saints mysteres, lui dit-il à haute voix, vous qui avez encore les mais souillées du sang de votre bienfaiteur? Photius ne trouva pas un Théodose dans Bazile. Ce tyran fit une chose juste par vengeance. Il rétablit Ignace dans le siége patriarchal, & chassa Photius. Rome profita de cette conjoncture pour faire assembler à Constantinople le huitieme concile écuménique, composé de trois cens évêques. Les légats du pape présiderent, mais ils ne savoient pas le grec; & parmi les autres évêques, très-peu savoient le latin. Photius y fut universellement condamné comme intrus, & soumis à la pénitence publique. On signa pour les cinq patriarches avant que de signer pour le pape; ce qui est fort extraordinaire: car puisque les légats eurent la premiere place, ils devoient signer les premiers. Mais en tout cela les questions qui partageoient l'Orient & l'Occident ne furent point agitées: on ne vouloit que déposer Photius.

Quelque tems après, le vrai patriarche, Ignace, étant mort, Photius eut l'adresse de se faire rétablir par l'empereur Bazile. Le pape Jean VIII. le reçut à sa communion, le reconnut, lui écrivit; & malgré ce huitieme concile écuménique, qui avoit anathématisé ce patriarche, le pape envoya ses légats à un autre concile à Constantinople, dans lequel Photius fut reconnu innocent par quatre cens évêques, dont trois cens l'avoient auparavant condamné. Les légats de ce même siége de Rome, qui l'avoient anathématisé, servirent eux-mêmes à casser le huitieme concile écuménique. (6)

Combien tout change chez les hommes! combien ce qui étoit faux, devient vrai selon les tems! les légats de Jean VIII. s'écrient en plein concile: si quelqu'un ne reconnoît pas Photius, que son partage soit avec Judas. Le concile s'écrie; longues années au patriarche Photius, & au patriarche Jean.

Enfin à la suite des actes du concile, on voit une lettre du pape à ce savant patriarche, dans laquelle il lui dit; nous pensons comme vous; nous tenons pour transgresseurs de la parole de Dieu, nous rangeons avec Judas ceux qui ont ajouté au symbole, que

---

(2) C'est-à-dire, sans *raison*. *L'auteur de l'Histoire Universelle* ne devoit pas ignorer ce que le même pontife *Nicolas* repondit là-dessus à Photius. Cette reponse fut, en écrivant à l'empereur Michel, qu'il ne consentiroit jamais à la déposition d'Ignace ni à l'ordination de Photius. Il fait voir que S. Nectaire & Ambroise qu'on citoit pour exemples, de laïcs qu'ils étoient, avoient été faits évêques, ils l'avoient été par l'effet d'une vocation particuliere, que l'interêt ni l'intrigue n'y avoient aucune part, que cette ordination extraordinaire n'avoit point été faite dans l'intention de s'emparer d'un siege épiscopal par intrusion & à force ouverte au préjudice du vrai & légitime possesseur. Il rend aussi raison de ces exemples en repondant en même tems à Photius lui-même dans la lettre qu'il lui ecrivit, que c'est pour le bien de l'Eglise, par nécessité ou par une inspiration particuliere de Dieu qu'on s'est dispensé dans ces occasions d'observer les canons & les lois générales de l'Eglise qui défendent expressément de consacrer évêque un Laïc. (Z)

(3) Le lecteur trouvera dans tous les livres de Théologie la question de la procession du S. Esprit, bien examinée & traitée à fond. Il y apprendra en même-tems les fondemens du Dogme Catholique. Il la trouvera même dans plusieurs articles de ce Dictionnaire. Qu'il voye *procession*, *S. Esprit* & autres. La lettre circulaire de Photius aux Orientaux, est la premiere piece, où les Grecs aient accusé ouvertement d'erreur les Latins: mais il faut remarquer que Photius ne les en a accusés, que depuis sa condamnation, quoique l'addition faite au symbole & les autres points qu'il nous reproche, ne fussent pas nouveaux. Car il est certain que lorsqu'il écrivit au Pape sa lettre synodique, & qu'il lui envoya sa confession de foi pour faire approuver son ordination; l'Eglise Romaine n'avoit pas une autre créance, ni d'autres principes que sept ou huit ans après. Pour ce qui regarde les autres objections, dont Photius & les empereurs Michel & Basile se servirent pour décrier l'Eglise Romaine, il faut lire le traité de Ratramne & d'Enée évêque de Paris, où ils fournissent des reponses au Pape Nicolas I. qui les en avoit priés, pour détruire toutes les calomnies & les impietés de Photius. C'est une chose bien singuliere qu'un François ait ignoré ces pieces si prétieuses, ou qu'il n'ait voulu en faire usage, quoiqu'elles fassent tant d'honneur à la France. Mais que ne feroit pas l'auteur de l'histoire Universelle pour faire naître des soupçons contre l'Eglise Romaine, ou en flétrir l'honneur! (Z)

(4) Il est bon de rémarquer ici d'après un Ecrivain moderne que jamais les Grecs avec toute leur éloquence n'ont jamais si mal traité l'Eglise Romaine, que le fait *l'auteur de l'Histoire Universelle*. Distinguons deux états de l'Eglise Greque: du tems des Chrisostomes, & que tout l'Orient étoit soumis à l'Empire, elle ne meprisoit point l'Eglise de Rome. On le voit par le respect que les Patriarches & les Empereurs avoient pour elle, par la qualité de Présidens qu'ont toujours eu les Legats Romains dans les Conciles Généraux tenus dans l'Orient même, par le recours que les Orientaux avoient au Pontife de Rome dans les affaires les plus importantes. L'Eglise Grecque dans sa decadence même ne méprisa jamais l'Eglise Romaine. Mais elle devint alors jalouse de cette autorité que tout le monde Chrétien respectoit, & ennemie implacable de cette fermeté, avec laquelle l'Eglise Romaine condamnoit toutes les erreurs des Grecs. (Z)

(5) *Quiconque est juste avouera que Photius a été un des plus savant* hommes, des plus beaux esprits, & des plus excellents écrivains que nous connoissions, mais on doit avouer en même tems qu'il fut un des plus méchans hommes qui ait jamais été. On ne vit jamais un fourbe plus hardi, ni un imposteur plus habile & plus artificieux. Les crimes de faussaire, & les calomnies les plus atroces ne lui coutoient rien. Il ne parut avoir de la religion que pour faire réussir ses projets ambitieux; & quoiqu'au-dehors il affectât de la faire respecter, il s'en jouoit dans le fond de l'ame. Aussi l'empereur Michel III. ayant un jour à sa table Photius & le scélérat Bardas qui etoit César, jetta les jeux sur un bouffon nommé Théophile qui étoit présent, & dit en riant: Théophile est mon Patriarche, Photius est le Patriarche de Bardas, & Ignace l'est des Chrétiens. C'est ainsi qu'on pensoit de Photius. Voilà ce qui autorise à dire que Photius fut un *grand évêque*. Rien de plus injurieux au véritablement grand évêque S. Ambroise, que la comparaison qu'on fait ici de Photius avec lui. *L'auteur de l'Histoire Universelle* qui, pour pouvoir en imposer à son aise, ne cite presque jamais les sources d'où il tire ses anecdotes, ne nous dit pas d'où il a puisé l'apostrophe de Photius à Bazile se présentant à l'église de S. Sophie. Il a bien senti que, s'il citoit Zonare qui est le seul historien qui le rapporte, on n'auroit pas manqué de lui objecter que, quant au récit de Zonare qui vivoit quatre cens ans après & qui étoit un des schismatiques les plus emportés; le silence de tous ses contemporains étoit la plus puissante arme pour le démentir, attendu sur tout que le fait n'etoit point vraisemblable. Car comment croire que Photius, un des plus flatteurs courtisans de l'Empereur Bazile, jusqu'à composer une fausse généalogie de ce Prince pour le faire descendre des anciens Arsacides, que Photius, dis-je, qui jusqu'alors avoit toleré & en quelque maniere autorisé les crimes & les débauches de l'empereur, ait tout-d'un-coup voulu faire une parade si eclatante de zele qui lui convenoit si mal? Il n'aura pas manqué non plus de prévoir qu'on auroit comparé ce qu'il en rapporte avec le texte de Zonare, & qu'on auroit aussi rélevé tout ce qu'il y a ajouté malicieusement pour colorer un fait, de lui-même si peu croyable. (Z)

(6) Que le lecteur soit en garde contre ce barbouillage. Qu'il lise dans les historiens Originaux la vraie exposition & la suite de ces faits. Rien de plus insuffisant, pour instruire, que ces façons de rediger & de compiler; rien de plus propre à surprendre, & à abuser de la bonne foi des lecteurs. Mes notes iroient à l'infini, si je voulois transcrire ici des historiens ce qui y seroit à-propos. Que le lecteur les consulte. (Z)

que le S. Esprit procede du pere & du fils; mais nous croyons qu'il faut user de douceur avec eux, & les exhorter à renoncer à ce blasphème.

Il est donc clair que l'Eglise romaine & la grecque pensoient alors différemment de ce qu'on pense aujourd'hui. Il arriva depuis que Rome adopta la procession du pere & du fils; & il arriva même qu'en 1274 l'empereur des grecs Michel Paléologue, implorant contre les turcs une nouvelle croisade, envoya au second concile de Lyon son patriarche & son chancelier, qui chanterent avec le concile en latin, *qui ex patre filioque procedit*. Mais l'Eglise greque retourna encore à son opinion, & sembla la quitter encore dans la réunion passagere qui se fit avec Eugene IV. Que les hommes apprennent de-là à se tolérer les uns les autres. Voilà des variations & des disputes sur un point fondamental, qui n'ont ni excité de troubles, ni rempli les prisons, ni allumé les buchers. (7)

On a blâmé les déférences du pape Jean VIII. pour le patriarche Photius; on n'a pas assez songé que ce pontife avoit alors besoin de l'empereur Bazile. Un roi de Bulgarie, nommé *Bogoris*, gagné par l'habileté de sa femme, qui étoit chrétienne, s'étoit converti, à l'exemple de Clovis & du roi Egbert. Il s'agissoit de savoir de quel patriarchat cette nouvelle province chrétienne dépendroit. Constantinople & Rome se la disputoient. La décision dépendoit de l'empereur Bazile. Voilà en partie le sujet des complaisances qu'eut l'évêque de Rome pour celui de Constantinople.

Il ne faut pas oublier que dans ce concile, ainsi que dans le précédent, il y eut des cardinaux. On nommoit ainsi des prêtres & des diacres qui servoient de conseils aux métropolitains. Il y en avoit à Rome comme dans d'autres églises. Ils étoient déjà distingués; mais ils signoient après les évêques & les abbés.

Le pape donna par ses lettres & par ses légats le titre de *votre sainteté* au patriarche Photius. Les autres patriarches sont aussi appellés *papes* dans ce concile. C'est un nom grec commun à tous les prêtres, & qui peu-à-peu est devenu le titre distinctif du métropolitain de Rome.

Il paroît que Jean VIII. se conduisoit avec prudence; car ses successeurs s'étant brouillés avec l'empire grec, & ayant adopté le huitieme concile écuménique de 869, & rejetté l'autre qui absolvoit Photius, la paix établie par Jean VIII. fut alors rompue. Photius éclata contre l'Eglise romaine, la traita d'hérétique au sujet de cet article du *filioque procedit*, des œufs en carême, de l'Eucharistie faite avec du pain sans levain, & de plusieurs autres usages. Mais le grand point de la division étoit la primatie. Photius & ses successeurs vouloient être les premiers évêques du christianisme, & ne pouvoient souffrir que l'évêque de Rome, d'une ville qu'ils regardoient alors comme barbare, séparée de l'empire par sa rébellion, & en proie à qui voudroit s'en emparer, jouît de la préséance sur l'évêque de la ville impériale.

Le patriarche de Constantinople avoit alors dans son district toutes les églises de la Sicile & de la Pouille; & le saint siége en passant sous une domination étrangere, avoit perdu à-la-fois dans ces provinces son patrimoine & ses droits de métropolitain. L'Eglise greque méprisoit l'Eglise romaine. Les sciences fleurissoient à Constantinople, mais à Rome tout tomboit jusqu'à la langue latine; & quoiqu'on fût plus instruit que dans tout le reste de l'Occident, ce peu de science se ressentoit de ces tems malheureux.

Les Grecs se vengeoient bien de la supériorité que les Romains avoient eu sur eux depuis le tems de Lucrece & de Cicéron jusqu'à Corneille Tacite. Ils ne parloient des Romains qu'avec ironie. L'évêque Luitprand, envoyé depuis en embassade à Constantinople par les Othons, rapporte que les Grecs n'appelloient S. Grégoire le grand, que *Grégoire dialogue*, parce qu'en effet ses dialogues sont d'un homme trop simple. Le tems a tout changé. Les papes sont devenus de grands souverains; Rome le centre de la politesse & des arts, l'Eglise latine savante, & le patriarche de Constantinople n'est plus qu'un esclave, évêque d'un peuple esclave. (8)

Photius, qui eut dans sa vie plus de revers que de gloire, fut déposé par des intrigues de cour, & mourut malheureusement; mais ses successeurs, attachés à ses prétentions, les soutinrent avec vigueur. (9)

Le pape Jean VIII. mourut encore plus malheureusement. Les annales de Fulde disent qu'il fut assassiné à coups de marteau. Les tems suivans nous font voir aussi le siége pontifical souvent ensanglanté, & Rome un grand objet pour les nations, mais toujours à plaindre. (10)

Le dogme ne troubla point encore l'Eglise d'Occident; à peine a-t-on conservé la mémoire d'une petite dispute excitée en 814, par un nommé Jean Godescald sur la prédestination & sur la grace; & je ne ferois nulle mention d'une folie épidémique, qui saisit le peuple de Dijon en 844 à l'occasion de S. Benigne, qui donnoit, disoit-on, des convulsions à ceux qui prioient sur son tombeau: je ne parlerois pas, dis-je, de cette superstition populaire, si elle ne s'étoit renouvellée de nos jours avec fureur dans des circonstances pareilles. Les mêmes folies semblent destinées à reparoître de tems en tems sur la scene du monde, mais aussi le bon sens en est le même dans tous les tems; & on n'a rien dit de si sage sur les miracles modernes opérés sur le tombeau de je ne sais quel diacre de Paris, que ce que dit, en 844, un évêque de Lyon sur ceux de Dijon. „ Voilà un „ étrange saint qui estropie ceux qui ont recours à „ lui; il me semble que les miracles devroient être „ faits pour guérir les maladies, & non pour en „ donner.

Ces minuties ne troubloient point la paix en Occident, & les querelles théologiques y étoient alors comptées pour rien, parce qu'on ne pensoit qu'à s'agrandir. Elles avoient plus de poids en Orient, parce que les prélats n'y ayant jamais eu de puissance

---

(7) *Combien tout change chez les hommes!* Et vous M. ne changerez-vous jamais en cessant de les tromper! *Voilà des variations sur un point fondamental.* Voilà des grandes exclamations à pure perte. Tous les critiques démontrent, que cette lettre dont s'appuye l'*auteur de l'Histoire universelle*, est une lettre supposée. Voici les raisons par lesquelles ils le démontrent. 1°. La procession du Saint-Esprit par le Pere & par le Fils étoit la créance de tout l'Occident: dans toutes les Eglises d'Espagne, des Gaules & de Germanie, on chantoit à la Messe ces paroles; *qui ex Patre Filioque procedit:* toutes ces Eglises étoient en communion avec l'Eglise Romaine; l'Eglise Romaine les regardoit comme catholiques. Il est donc faux que le chef de cette Eglise ait alors écrit: *Nous regardons comme un blasphème de dire que le S. Esprit procede du Pere & du Fils, & ceux qui tiennent ce Dogme nous les regardons comme hérétiques.* Car c'est-là le sens de ce qu'on fait dire à Jean VIII. 2°. *Jean* Diacre de Rome fit en ce tems-là même une collection des œuvres de S. Grégoire le grand, où ce Dogme est très-clairement enseigné & expliqué. Il la présenta au Pape *Jean* VIII. Il l'avertit de la mauvaise foi des Grecs qui en traduisant en leur langue les Ouvrages de ce Saint, y avoient supprimé tout ce qui regarde le Dogme de la procession du Saint-Esprit. Cet auteur en auroit-il fait un crime, si l'on eût cru à Rome que le Saint-Esprit ne procedoit pas du Pere & du Fils. 3°. Photius fut convaincu d'avoir falsifié plusieurs lettres de ce Pape, soit en retranchant, soit en ajoutant certaines choses. Il fut convaincu d'avoir supposé de fausses lettres du Patriarche S. *Ignace* au Pape *Nicolas* I. & de ce Pape à l'Empereur *Michel*. Il avoit avec lui un fameux scélérat nommé Théodore Santabarenus, qu'il fit ensuite Archevêque d'Euchaite, qui le servoit fidelement dans toutes ses fourberies, & qui fut ensuite déposé comme lui. Des hommes atteints de tant de crimes de faux n'auroient-ils pas bien pu falsifier ou supposer la lettre dont il s'agit? Voilà ce que des critiques judicieux observent sur cette prétendue lettre. Voilà le moyen de ne pas s'exposer à décider témérairement, & de trouver la vérité. M. *de Voltaire* auroit été bien plus prudent, s'il en eût usé de même. Alors il n'eût point vu ces prétendues variations qu'il reproche à l'Eglise Catholique. (Z)

(8) A propos de ce qu'on dit ici de *S. Grégoire*, je crois bien d'avertir, que si quelques Grecs schismatiques en ont fait peu de cas, tout l'Empire, dans le tems qu'il étoit le plus florissant, le regardoit avec vénération, & admiration. Le jugement de ces Grecs maîtres de tout l'Orient est un peu plus respectable que celui de ces Grecs déja devenus à moitié barbares sous les Sarrasins. (Z)

(9) L'histoire nous apprend que l'Empereur *Léon* surnommé le philosophe, ne fut pas plûtot parvenu à l'Empire, qu'il voulut éteindre le Schisme. Il regarda *Photius* comme un des plus grands obstacles à la réunion des deux Eglises. Il étoit instruit de la plûpart de ses crimes. Peu s'en étoit fallu qu'il n'en fût lui-même la victime. Il écrivit au Pape, il régla avec lui tout ce qui concernoit l'Eglise Grecque. Il relégua *Photius* dans un monastere, où il finit ses jours. Voilà pourquoi l'on dit qu'il mourut malheureux. La peine étoit bien légere après de si grands crimes. (Z)

(10) Qui veut s'instruire sur les faits passés, doit avoir recours aux historiens, & non aux faiseurs de Romans. Le lecteur trouvera la mort de *Jean* VIII. bien différemment rapportée par les historiens les plus accrédités. Il trouvera aussi supposés, ou du moins altérés bien d'autres faits, dont il est fait mention dans cet article, & dont la supposition ou altération semblent avoir été faites exprès, pour en donner des explications capricieuses aussi bien que calomnieuses, tendantes toutes à noircir l'honneur & la dignité de l'Eglise Romaine & de notre Religion. (Z)

ce temporelle, cherchoient à se faire valoir par les guerres de plume. Il y a encore une autre source de la paix théologique en Occident; c'est l'ignorance qui au-moins produisit ce bien parmi les maux infinis dont elle étoit cause.

Je reviens à Photius; sa mort ne fit que suspendre le *schisme*, & ne l'éteignit pas; il fut renouvellé plusieurs fois, jusqu'à ce que la couronne de Constantinople eût passée aux Latins: alors l'empereur Baudouin ayant fait élire un patriarche latin, réunit l'Eglise d'Orient avec celle d'Occident; mais cette réunion n'eut que la durée de l'empire latin, & finit au bout de 53 ans, que l'empereur Paléologue ayant repris Constantinople en 1261, se sépara de nouveau de la communion de Rome. Ce renouvellement de *schisme* fut long, & ne fut terminé qu'en 1439 au concile de Florence; encore cette réunion, qui n'étoit fondée que sur le besoin que l'empereur grec avoit du pape, fut-elle désavouée par tout l'empire, & n'eut gueres de lieu; mais enfin, ce fut le dernier état de la religion chrétienne en Orient, qui en fut totalement bannie, lorsque Mahomet II s'empara de Constantinople en 1453. Depuis ce tems-là la religion de Mahomet devint la religion de l'Asie: celle des chrétiens n'a plus été que tolerée, & ses patriarches ont tous été schismatiques. (*D. J.*)

SCHISTE, s. m. *ou* PIERRE FEUILLETÉE, (*Hist. nat. Minéralog.*) *schistus, saxum fissile, lapis fissilis*, ardoise. Nom générique donné par les naturalistes à des pierres qui se distinguent par la propriété qu'elles ont de se partager en lames ou en feuillets opaques. Les *schistes* sont de différentes couleurs; on en trouve de noirs, de blancs, de gris, de verdâtres, de rouges, de jaunes, de bleuâtres. Ces pierres varient aussi par leur nature; il y en a qui font effervescence avec les acides, & qui par conséquent doivent être mises au rang des pierres calcaires; d'autres ne font point effervescence, & sont formées par une terre argilleuse devenue compacte; tel est le *schiste* bleu connu sous le nom d'ardoise, dont on couvre les maisons, & qui se nomme *ardesia tegularis*.

Les couleurs des pierres *schisteuses* varient en raison de la nature des substances auxquelles elles sont mêlées; elles different aussi par la finesse de leur grain, par la consistence & la dureté; il y en a qui sont assez dures pour prendre le poli, & pour en former des tables, tandis que d'autres sont tendres & friables au point de pouvoir servir de crayon. Il y a des *schistes* qui sont composés de particules très-déliées; telles sont les pierres dont on se sert pour repasser, & qu'on appelle *cos* ou *coticula*. Il y en a qui ne se partagent que difficilement en lames ou en feuillets; d'autres se divisent avec beaucoup de facilité. C'est donc sans raison que quelques auteurs placent tous les *schistes* au rang des pierres vitrifiables, tandis que d'autres les mettent au rang des pierres calcaires; l'erreur vient de ce qu'on ne s'est arrêté qu'au coup d'œil extérieur & à la propriété de se diviser en feuillets, qui sont communes à plusieurs pierres, qui au fond peuvent être d'une nature très-différente. Ainsi quelques *schistes* doivent leur origine à l'argille; d'autres en sont redevables à la marne ou à la craie; d'autres sont encore plus mélangées, *&c.*

Plusieurs naturalistes attribuent la formation du *schiste* ou des ardoises, à un dépôt qui s'est fait des terres détrempées par les eaux du déluge, ou par les eaux de la mer, lorsqu'elles ont couvert notre continent. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces pierres se trouvent toujours par couches, quelquefois horisontales & d'autrefois inclinées, & même presque perpendiculaires à l'horison. *Voyez* TERRE, (*couches de la*). Ces lits se trouvent tantôt près de la surface de la terre, tantôt à une très-grande profondeur. *Voyez* RÉVOLUTIONS DE LA TERRE.

C'est ordinairement dans des lits de pierre feuilletée ou de *schiste*, que l'on rencontre les empreintes de plantes & de poissons, comme on peut le remarquer dans le *schiste* ou dans l'ardoise cuivreuse du comté de Mansfeld, qui est une pierre remplie d'empreintes de poissons, & si chargée de cuivre, qu'on l'exploite avec succès pour en tirer ce métal.

Les mines de charbon de terre sont ordinairement accompagnées & couvertes de *schiste*, & sa couleur noire paroît venir du bitume dont cette pierre est pénétrée.

Souvent le *schiste* est entremêlé de pyrites & d'alun; celui qui est dans ce cas est sujet à se décomposer & à perdre sa liaison lorsqu'il est exposé à l'air. (—)

SCHLANGENBAD, s. m. (*Géogr. Hist. nat.*) endroit d'Allemegne situé dans le comté de Catzenelbogen, à une lieue de Schwalbach. Il est fameux par ses eaux minérales, dont on fait un très-grand usage.

SCHLANI, *ou* SLANI, (*Géogr. mod.*) cercle de Bohème. Il est borné au nord oriental par l'Elbe à l'orient par le Muldaw, au midi par les cercles de Baconiek & de Pod-berdesk, au couchant par les cercles de Satz & de Létoméritz. Le cercle *Schlani* prend son nom de sa capitale située à 6 lieues de Prague.

SCHLEUSINGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, sur la riviere de Schleus, dans la principauté de Henneberg.

Reyher, (Samuel) né à *Schleusingen* en 1635, & mort en 1714, a mis au jour plusieurs ouvrages de Droit, qui sont assez médiocres; mais sa *Mathesis biblica* a fait sa réputation. (*D. J.*)

SCHLICH, *ou* CHLIQUE, s. m. (*Métallurgie & Minéralogie.*) ce mot est emprunté de l'allemand; on s'en sert pour désigner le *minerai*, qui après qu'on l'a tiré des mines, a été trié, pulvérisé ou écrasé sous le boccard & lavé; en un mot c'est le minerai préparé de maniere qu'on n'a plus qu'à le faire griller, s'il en a besoin, ou le porter au fourneau à manche pour le faire fondre; alors on lui joint les fondans nécessaires, & on le mêle avec du charbon. La plûpart des Métallurgistes recommandent de ne point réduire le minerai en une poudre trop fine, parce qu'alors l'action du feu & le vent des soufflets pourroient le dissiper & causer une perte de la partie métallique; il vaut mieux que le minerai soit concassé grossierement, & en morceaux de la grosseur d'une noix. (—)

SCHLOT, s. m. (*Fontaines salantes.*) matiere qui se forme dans les chaudieres ou évaporatoires, où l'on fait crystalliser les eaux des fontaines. *Voy.* SALINES.

SCHLOTER, verb. neut. on dit que les eaux *schlotent*, lorsque le schlot se forme.

SCHLUCHT, LA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne. Elle prend sa source au val Saint-Pierre en Brisgau, sort des montagnes du Schwartzwald, arrose la principauté de Furstemberg, passe par Loffingen, & se jette dans le Rhin à Waldshutt, & à environ onze lieues de sa source. (*D. J.*)

SCHMIDEBERG, (*Géogr. mod.*) c'est-à-dire *montagne des Maréchaux*; ville de Silésie, dans le duché de Jawer, près de la source du Bober, & au pié de la montagne de Risemberg, dont on tire beaucoup de fer. (*D. J.*)

SCHOE, s. m. (*Mesure de longueur.*) sorte de mesure de compte dont on se sert à Breslaw dans le commerce des plus belles toiles de Silésie. Le *schoe* fait 60 aunes de Breslaw, qui reviennent à 27 aunes & demie de Paris. (*D. J.*)

SCHŒNANTHE, s. f. (*Botan.*) *schœnanthus*, ou *schœnanthum* par Gerard 39. I. B. 2. 515. & Ray, *hist. ij.* 1510 *Juncus odoratus, sive aromaticus*, C. B. P. 11. *Gramen dactylon aromaticum, multiplici pannicula, spicis brevibus, tomento candicantibus, ex eodem pediculo binis*, Pluk. *Phytog. Tab.* 190. *fig.* 1.

En effet cette plante, à qui l'on donne communément le nom de *jonc odorant*, n'est qu'une espece de gramen aromatique; sa racine est fibreuse; ses feuilles sont posées près à près, enfermées les unes dans les autres, longues, étroites, & d'une odeur agréable. Ses tiges croissent à la hauteur d'environ un pié, & portent à leurs sommités de petites fleurs veloutées & rangées à double rang. Ces fleurs sont fort odorantes, d'un goût piquant, pénétrant & aromatique.

Cette plante croît dans l'Arabie heureuse, au pié du mont Liban, & dans d'autres contrées de l'orient. Son nom de *schœnante* a été formé des deux mots grecs χοῖνος, *jonc*, & ἄνθος, *fleur*, comme qui diroit *fleur de jonc*. *Voyez* JONC ODORANT. (*D. J.*)

SCHOENBERG, *ou* SCHONEBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la seigneurie de Ratzbourg. Les évêques de ce nom y avoient autrefois un château & un bailliage.

Jean Albert Mandelslo, connu par ses voyages, naquit dans cette petite ville en 1616. Il fut élevé à la cour de Frédéric, duc de Holstein-Gottorp, en qualité de page de ce prince, & témoigna tant de passion pour courir le monde, qu'en 1633 il accompagna les ambassadeurs du duc en Moscovie & en Perse. En 1638 il passa aux Indes à la cour du grand-mogol, & de-là se rendit à Surate, d'où il repassa en Euro-

Europe ſur un vaiſſeau anglois. Il vint en France, & mourut à Paris de la petite vérole âgé de 28 ans. La relation de ſes voyages a été rédigée par Oléarius ſon ami, & publiée à Sleſwick en 1658, *in-folio*. Ils ont été traduits en françois, en anglois & en hollandois par les mêmes traducteurs qui ont donné ceux d'Oléarius, auxquels ils ſe trouvent joints dans les dernieres éditions. (*D. J.*)

SCHOENE D'EGYPTE, ſ. m. (*Meſure itinér. anc.*) meſure itinéraire évaluée par Hérodote à 60 ſtades.

Les écrivains de l'antiquité en traitant de l'Egypte, font mention de cette meſure géodéſique, qu'ils déſignent par le terme grec σχοῖνος, dont la ſignification eſt la même qu'en latin *funis*, autrement *juncus*, c'eſt-à-dire un *cordeau*, une *canne*, ou un *roſeau*. S. Jerôme, dans ſon commentaire ſur Joël, nous fait connoître d'où venoit l'uſage de déſigner ainſi la meſure dont il s'agit. Il dit que les bateaux ſont tirés ſur les rives du Nil par des hommes, ce que nous appellons *haller à la cordelle*, & que la longueur de chaque eſpace, au terme duquel les bateliers ſe relaient dans ce travail, eſt nommé *funiculus*.

Peu de ſavans ont été curieux de rechercher l'évaluation qu'on doit donner au *ſchoene* d'Egypte. Cette évaluation eſt néanmoins très-importante, en ce que diverſes diſtances qui ſont indiquées par *ſchoenes*, ſi elles ne ſont pas connues par une analyſe, peuvent paroître peu convenables dans leur application au local actuel, & contradictoires même à d'autres indications qui ſe trouvent également dans l'antiquité.

Hérodote dit dans ſon ſecond livre, que chez les Egyptiens on meſure les grands eſpaces de terre par *ſchoenes*, à la différence des eſpaces moins étendus, qui ſe meſurent par orgyes, par ſtades & par paraſanges, en ſuivant la gradation qui fait enchérir ces meſures l'une ſur l'autre. Il ajoute enſuite une définition formelle du *ſchoene* à 60 ſtades, définition qui eſt confirmée par la comparaiſon du nombre des *ſchoenes* à celui des ſtades en pluſieurs diſtances; comme lorſqu'il compare 3600 ſtades à 60 *ſchoenes*, qui ſe comptoient dans ce que l'Egypte avoit d'étendue ſur la mer Méditerranée. Diodore de Sicile a connu de même la meſure du *ſchoene* ſur le pié de 60 ſtades, puiſque les dix *ſchoenes* qu'il comte entre Memphis & le lac Myris ou Mœris, ſont par lui évalués à 600 ſtades.

Enfin M. d'Aneſille a trouvé par des recherches dans l'antiquité, pluſieurs moyens de reconnoître la meſure du *ſchoene* & de l'évaluer. Nous n'en citerons qu'un pour exemple. L'itinéraire d'Antonin indique une manſion ſous le nom de *Penta-ſchœnon*; dans l'intervalle du mont Caſius à Peluſe; & la diſtance eſt marquée également à l'égard de l'un & de l'autre de ces lieux, ſur le pié de 20 milles. De cette maniere il y a tout lieu d'inférer que la poſition intermédiaire tirant ſa dénomination de la diſtance reſpective à l'égard de deux points différens, diſtance valant cinq *ſchoenes* d'un côté comme de l'autre, le *ſchoene* eſt compenſé par quatre milles romains.

Cette compenſation convient à ce que dit Pline, que le *ſchoene* eſt compoſé de 32 ſtades; *aliqui xxxij ſtadia ſingulis* ſchoenis *dedere*; car, ſelon l'emploi le plus général du ſtade, ſur le pié de huit pour le mille romain, les 32 ſtades ſont l'équivalent de 4 milles. Or la meſure du mille romain, ſelon la ſcrupuleuſe analyſe, s'évaluant a 756 toiſes, le *ſchoene* comparé à quatre milles, revient à 30 milles 24 toiſes; & le ſtade qui ſert à la compoſition du *ſchoene*, étant fort inférieur en meſure au ſtade grec olympique, ſe borne à 50 toiſes 2 piés 5 pouces moins quelques lignes. *Mém. des Inſcript. tom. XXVI. in-4°.* (*D. J.*)

SCHŒNICULE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) eſpece de courtiſanes du dernier ordre; elles étoient pauvres. Au défaut de pommades odorantes & d'eaux de ſenteur, elles ſe ſervoient de l'huile du ſchœnus.

SCHŒNION, ſ. m. (*Muſiq. grecq.*) air de flute en uſage dans l'ancienne Grece; Pollux en parle ainſi qu'Héſychius. Il devoit ce nom au caractere de poéſie & de muſique dans lequel il étoit compoſé; caractere qui, ſelon la remarque de Caſaubon ſur Athenée, avoit quelque choſe de lâche & de flexible (à la maniere du jonc, σχοῖνος). C'eſt dans ce ſens qu'on trouve dans Héſychius, σχοίνιον φωνή, pour dire une *voix molle, rompue* & *efféminée*. (*D. J.*)

SCHŒNITAS, (*Géog. anc.*) port du Péloponneſe, ſelon Pomponius Mela, *lib. II. c. iij.* c'eſt le même que Pline nomme *Cœnites*, *lib. IV. c. v.* & qui étoit ſur la côte orientale de l'Argolide. Il ne faut pas le confondre avec le port *Schœnus*, qui étoit au fond du golfe Saronique. (*D. J.*)

SCHŒNOBATE, ſ. m. (*Jeux ſcéniq. des Grecs & des Romains.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit chez les Grecs un danſeur de corde, de σχοῖνος, une *corde*, & βαίνω, *je marche*. *Voyez* DANSEUR DE CORDE.

Les *ſchœnobates* après avoir amuſé les théatres de la Grece, trouverent chez les Romains un nouvel accueil pour leur art. Ils commencerent à paroitre à Rome l'an 390 de ſa fondation, ſous le conſulat de Sulpitius Pœtus & de Licinius Stolon, qui les introduiſirent aux jeux ſcéniques, qu'on fit d'abord dans l'île du Tibre, & que Meſſala conjointement avec Caſſius, porterent enſuite ſur le théatre; mais quand Rome fut parvenue à la recherche de tous les plaiſirs propres à charmer l'oiſiveté, celui des *ſchœnobates*, qu'on nomma *funambules*, l'emporta ſur tout autre goût. Ce ſpectacle devint une ſi forte paſſion pour le peuple, qu'il ne prêtoit plus l'oreille aux meilleures pieces qu'on lui donnoit; Térence même l'éprouva; quand on joua ſon Hécyre, un nouveau funambule qui parut ſur le théatre, attira tellement les yeux du peuple entier, qu'il ceſſa d'écouter la piece admirable du rival de Ménandre: *ita populus ſtudio ſpectaculi cupidus in* funambulo *animum occupaverat*.

Parmi ces *ſchœnobates* ou funambules, les uns danſoient ſur la corde lâche; & les autres couroient ſur une corde tendue horiſontalement; il y en avoit qui tournoient autour d'une corde, comme une roue autour de ſon aiſſieu; d'autres deſcendoient ſur cette même corde, de haut en bas appuyés ſur l'eſtomac. Tous les auteurs en parlent, & l'élégante deſcription qu'en a donné Manilius, mérite ici ſa place.

Aut tenues auſus ſine limite greſſus,
Certa per extenſos ponit veſtigia funes,
Et cœli meditatus iter veſtigia perdit,
Per vacuum, & pendens populum ſuſpendit ab ipſo.

On cite comme un trait d'humanité de Marc Aurele, d'avoir ordonné qu'on mît des matelas deſſous les funambules, parce que cet empereur s'étant trouvé un jour à leur ſpectacle, un funambule penſa périr en ſe laiſſant tomber. Depuis lors on tendit un filet ſous les *ſchœnobates*, pour empêcher que ceux qui éprouveroient le même accident, ſe fiſſent aucun mal.

Enfin les hommes funambules ne ſuffiſant plus pour amuſer le peuple, on dreſſa les bêtes à cet exercice. L'hiſtoire dit qu'on vit à Rome du tems de Galba, des éléphans marcher ſur des cordes tendues. Néron en fit paroitre dans les jeux qu'il inſtitua en l'honneur d'Agrippine; Vopiſcus raconte la même choſe du tems de Carin & de Numérin.

Rome d'elle même idolâtre,
Goûtant le fruit de ſes exploits,
N'aima, ne voulut autrefois
Que du pain avec ſon théâtre.

Les choſes n'ont pas trop changé, avec cette différence qu'elle a des théâtres & peu de pain. (*D. J.*)

SCHŒNUS, (*Géog. anc.*) c'eſt le nom, 1°. d'une petite contrée du Péloponneſe; 2°. d'une ville de l'Arcadie. Au bas de la montagne de Phalante, dit Pauſanias, *Arcad. c. xxxv.* eſt une plaine, & après cette plaine la ville de *Schœnus*, ainſi appellée du nom de *Schœneüs* béotien de nation. Mais, ajoute Pauſanias, s'il eſt vrai que Schœnéüs ſoit venu s'établir en Arcadie, je croirois auſſi que le ſtade d'Atalante qui eſt auprès de la ville, a été ainſi appellé du nom d'une des filles de ce béotien; & que dans la ſuite les Arcadiens ont confondu cette Atalante avec l'autre. 3°. Nom d'une riviere de la Béotie dans le territoire de Thèbes; elle arroſoit un lieu de ce nom ſelon Strabon. 4°. D'un lieu de la Béotie dans le territoire de Thèbes, & qui eſt ſans doute le même dont on vient de parler; Strabon le place à environ 50 ſtades de Thèbes, ſur la route de cette ville à Anthédon. 5°. D'un port de la Grece, au fond du golfe Saronique, dans l'endroit où l'iſthme de Corinthe eſt le plus étroit, ſelon Strabon, *lib. VIII. p.* 369 & 380, qui dit que c'étoit de-là qu'on tranſportoit par terre, les vaiſſeaux d'une mer à l'autre. 6°. D'un golfe de l'Aſie mineure dans la Carie, ſur lequel étoit bâtie la ville Hyla, ſelon Pomponius Mela, *lib. I. c. xvj.* (*D. J.*)

SCHŒNUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) ſorte de jonc marin; c'étoit une meſure. Le *ſcœnus* major avoit 60 ſtades; minor, la moitié.

SCHOERL *ou* SCHORL, f. m. (*Hift. nat. Minéralog.*) c'eft ainfi que les minéralogiftes fuédois & allemands nomment une pierre très-dure, qui eft ou noire, ou grife, ou brune ou rougeâtre, ou verdâtre; elle fe trouve en cryftaux prifmatiques d'une grandeur extraordinaire, & qui varient pour le nombre de leurs côtés. Wallerius dans fa *minéralogie*, appelle cette pierre *corneus cryftallifatus*: elle eft la même que le *bafaltes*, ou pierre de touche des anciens. La pierre de ftolpen dont M. Pott parle dans fa *lythogéognofie*, & qu'il regarde comme une pierre dont l'argille fait la bafe, eft une efpece de *fchoerl*. *Voyez* STOLPEN, *pierre de*.

L'étonnant amas de cryftaux qui fe trouve en Irlande, & que l'on nomme *pavé des géans*, eft auffi de la même nature. *Voyez* PAVÉ DES GÉANS.

Il ne faut point confondre cette pierre avec la fubftance minérale que les Allemans nomment *fchirl*, qui eft une mine de fer arfénicale. *Voyez* SCHIRL. (—)

SCHOINECK, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Trèves, fur le bord de la riviere de Nyms, à 8 lieues au nord de Trèves, avec un bailliage. Quelques géographes la prennent pour l'Aufana de l'itinéraire d'Antonin. *Long.* 24. 17. *lat.* 49. 44. (*D. J.*)

SCHOLARITÉ, f. f. (*Jurifprud.*) eft l'état de celui qui étudie dans une univerfité. Quelquefois par le terme *fcholarité* on entend les privileges attachés à cet état.

Ces privileges font de plufieurs fortes, tels que celui d'être difpenfés de la réfidence pour les bénéfices; l'exemption du droit d'aubaine, accordée aux écoliers étrangers par Louis Hutin, en 1315, & autres privileges femblables, qui font en fi grand nombre que Rebuffe en compte jufqu'à 180.

Ces privileges tirent leur origine de ceux que les empereurs avoient accordé aux étudians, & qu'ils avoient coutume de confirmer dès qu'ils étoint élevés à l'empire.

Mais quand on parle du droit ou privilege de *fcholarité* fimplement, on entend communément le droit que les écoliers jurés, étudiant actuellement depuis fix mois dans une univerfité, ont de ne pouvoir être diftraits, tant en demandant qu'en défendant, de la jurifdiction des juges de leurs privileges, fi ce n'eft en vertu d'actes paffés avec des perfonnes domiciliées hors la diftance de 60 lieues de la ville où l'univerfité eft établie.

Ils ne peuvent néanmoins en ufer à l'égard des ceffions & tranfports qui auroient été par eux acceptés, ni à l'égard des faifies & arrêts faits à leur requête, fi ce n'eft en la forme qui eft ordonnée pour les *committimus*.

Ceux qui ont regenté pendant 20 ans dans les univerfités, jouiffent auffi du même privilege tant qu'ils continuent de faire leur réfidence actuelle dans l'univerfité.

Ce privilege de *fcholarité* tire fon origine des lettres de Philippe de Valois, du 31 Mars 1340, & a été confirmé fpécialement par Louis XII. au mois d'Août 1498, par François I. au mois d'Avril 1515, Louis XIII. au mois de Janvier 1629, & par Louis XIV. au mois d'Août 1669, *titre* 4. *des committimus*.

Les clercs des procureurs ne jouiffent pas du privilege de *fcholarité*. *Voyez* Papon, *voyez* auffi les *mots* ECOLIER, ETUDES, GRADUÉS, PROFESSEUR, RÉGENT, SEPTENAIRE, UNIVERSITÉ. (*A*)

SCHOLASTICI, f. m. (*Jurifp. rom.*) c'étoient comme des affeffeurs, des avocats confultans, dont fe fervoient les gouverneurs & intendans des provinces dans l'exercice de leur charge. Ils dreffoient leur avis fur les requêtes, & les infirmoient ou les appuyoient par les principes de droit. (*D. J.*)

SCHOLASTICUS, (*Littérat.*) ce terme fignifie un *avocat*, comme nous l'apprend Macaire, dans fa quinzieme homélie, où il s'exprime en ces termes: „ Celui qui veut acquérir la connoiffance des affaires „ du barreau, va d'abord apprendre les notes, (caractere d'abréviation) & quand il eft parvenu à „ être le premier dans cette fcience, il paffe dans „ l'école des Romains; dès qu'il eft devenu le premier dans cette école, il paffe dans celle de praticiens, où il a le dernier rang, celui d'*arcarius* ou „ novice. Quand il a été reçu fcholaftique, il eft „ l'*arcarius*, & le dernier des avocats; mais s'il „ parvient à être le premier, il eft fait préfident, ou „ gouverneur de province, & pour lors il prend un „ affiftant, confeiller ou affeffeur; ὁ θελων μαθειν πραγματα, „ *&c.* „ M. de Valois a corrigé dans ce paffage la leçon ordinaire, ' θελων μαθειν γραμματα, en fubftituant le mot de πραγματα; & c'eft une fort bonne correction. (*D. J.*)

SCHOLASTIQUES, *philofophie des fcholaftiques*, (*Hift. de la philof.*) la philofophie qu'on appelle *fcholaftique*, a regné depuis le commencement du onzieme au douzieme fiecle, jufqu'à la renaiffance des lettres.

Ce mot n'eft pas auffi barbare que la chofe; on le trouve dans Pétrone: *non notavi mihi afcylti fugam, & dum in hoc doctorum æftu totus incedo, ingens fcholafticorum turba in porticum venit, ut apparebat, ab extemporali declamatione, nefcio cujus, qui Agamemnonis fuaforiam exceperat*. Il fignifie un *écolier de rhétorique*.

Voici un autre paffage où il fe prend pour rhéteur, ou fophifte: *deduci in fcenas fcholafticorum, qui rhetores vocantur, quos paulo ante Ciceronis tempora extitiffe, nec majoribus placuiffe probat ex eo quod Marco Craffo & Domitio cenforibus claudere, ut ait Cicero, ludum impudentiæ juffi funt*. Quint. dialog. de cauf. corrupt. eloquent.

De la comparaifon de ces deux paffages, l'on voit que l'éloquence dégénerée peu-à-peu, étoit chez les Romains, au tems de Pétrone & de Quintilien, ce qu'elle avoit été jufqu'à Ciceron.

Dans la fuite, le nom de *fcholaftique* paffa des déclamateurs de l'école, à ceux du barreau. Confultez là-deffus le *code* de Théodofe & de Juftinien.

Enfin il défigna ces maîtres-ès-arts & de philofophie qui enfeignoient dans les écoles publiques des églifes cathédrales & des monafteres que Charlemagne & Louis le pieux avoient fondées.

Ces premiers *fcholaftiques* ou écolâtres, ne furent point des hommes tout-à-fait inutiles; mais la richeffe engendra bientôt parmi eux l'oifiveté, l'ignorance & la corruption; ils cefferent d'enfeigner, & ils ne retinrent que le nom de leurs fonctions, qu'ils faifoient exercer par des gens de rien, & gagés à vil prix, tandis qu'ils retiroient de l'état de larges penfions, qu'ils diffipoient dans une vie de crapule & de fcandale.

L'efprit de l'inftitution fe foutint un peu mieux dans quelques maifons religieufes, où les nobles continuerent d'envoyer leurs enfans pour y prendre les leçons qu'on donnoit aux novices; ce fut dans ces reduits obfcurs, que fe conferva l'étincelle du feu facré, depuis le huitieme fiecle jufqu'au douzieme ou onzieme, que le titre d'écolâtres ou de *fcholaftiques* qui avoit été particulier à de méchans profeffeurs de philofophie & de belles-lettres, devint propre à de plus méchans profeffeurs de théologie.

La premiere origine de la théologie *fcholaftique* eft très-incertaine; les uns la font remonter à Auguftin dans l'occident, & à Jean Damafcène dans l'orient; d'autres, au tems où la philofophie d'Ariftote s'introduifit dans les écoles, fous la forme feche & décharnée que lui avoient donnée les Arabes, & que les théologiens adopterent; quelques-uns, au fiecle de Rofcelin & d'Anfelme, auxquels fuccéderent dans la même carriere Abélard & Gilbert en France, & Otton de Frifingue en Allemagne; quoiqu'il en foit, il eft démontré que la *fcholaftique* étoit antérieure aux livres des fentences, & que Pierre Lombard trouva la doctrine chrétienne défigurée par l'application de l'art fophiftique de la dialectique, aux dogmes de l'églife; c'eft un reproche qu'il ne feroit pas moins injufte de faire à Thomas d'Aquin; on apperçoit des veftiges de la *fcholaftique*, avant qu'on connût l'Arabico-pathétifme; ce n'eft donc point de ce côté que cette efpece de pefte eft venue; mais il paroît que plufieurs caufes éloignées & prochaines concoururent, dans l'intervalle du onzieme au douzieme fiecle, à l'accroitre, à l'étendre, & à la rendre générale. *Voyez* ce que nous en avons dit à l'*article* ARISTOTÉLISME.

On peut diftribuer le regne de la *fcholaftique* fous trois périodes; l'une qui commence à Lanfranc ou Abélard & Pierre le Lombard fon difciple, & qui comprend la moitié du douzieme fiecle, tems où parut Albert le grand; ce fut fon enfance.

Une feconde qui commence en 1220, & qui finit à Durand de S. Porcien; ce fut fon âge de maturité & de vigueur.

Une troifieme qui commence où la feconde finit, & qui fe proroge jufqu'à Gabriel Biel, qui touche au moment de la reforme; ce fut le tems de fon déclin & de fa décrépitude.

Guil-

Guillaume des Champeaux, Pierre Abelard, Pierre le Lombard, Robert Pulleyn, Gilbert de la Porrée, Pierre Comestor, Jean de Sarisberi, & Alexandre de Hales, se distinguerent dans la premiere période.

Albert le grand, Thomas d'Aquin, Bonaventure, Pierre, Roger Bacon, Gille de Colomna, & Jean Scot, se distinguerent dans la seconde.

Durand de S. Porcien, Guillaume Occam, Richard Suisset, Jean Buridam, Marsile d'Inghen, Gautier Burlée, Pierre d'Alliac, Jean Wessel Gansfort, & Gabriel Biel, se distinguerent dans la troisieme.

Premiere période de la philosophie scholastique. Guillaume des Champeaux, né en Brie de parens obscurs, s'éleva par la réputation qu'il se fit, de grade en grade jusqu'à l'épiscopat; telle étoit la barbarie de son tems, qu'il n'y avoit aucun poste dans l'église auquel ne pût aspirer un homme qui entendoit les cathégories d'Aristote, & qui savoit disputer sur les universaux. (1) Celui-ci prétendoit qu'il n'y avoit dans tous les individus qu'une seule chose essentiellement une, & que s'ils différoient entr'eux, ce n'étoit que par la multitude des accidens. Abélard, son disciple, l'attaqua vivement sur cette opinion; de Champeaux frappé des objections d'Abélard, changea d'avis, & perdit toute la considération dont il jouissoit; il ne s'agissoit pas alors d'enseigner la vérité, mais de bien défendre son sentiment vrai ou faux; le comble de la honte étoit d'en être réduit au silence; de-là cette foule de distinctions ridicules qui s'appliquent à d'autant plus de cas, qu'elles sont vuides de sens; avec ce secours, il n'y avoit point de questions qu'on n'embrouillât, point de theses qu'on ne pût défendre, pour ou contre, point d'objections auxquelles on n'échappât, point de disputes qu'on ne prorogeât sans fin.

Des Champeaux vaincu par Abélard, alla s'enfermer dans l'abbaye de S. Victor; mais celui-ci ne se fut pas plutôt retiré à sainte Geneviéve, que des Champeaux reparut dans l'école.

Qui est-ce qui ne connoît pas l'histoire & les malheurs d'Abélard? qui est-ce qui n'a pas lu les lettres d'Héloïse? qui est-ce qui ne déteste pas la fureur avec laquelle le doux & pieux S. Bernard le persécuta? (2) il naquit en 1079, il renonça à tous les avantages qu'il pouvoit se promettre dans l'état militaire, pour se livrer à l'étude, il sentit combien la maniere subtile dont on philosophoit de son tems, supposoit de dialectique, & il s'exerça particulierement à manier cette arme à deux tranchans, sous Roscelin, le ferrailleur le plus redouté de son tems; celui-ci avoit conçu que les universaux n'existoient point hors de l'entendement, & qu'il n'y avoit dans la nature que des individus dont nous exprimions la similitude par une dénomination générale, & il avoit fondé la secte des nominaux, parmi lesquels Abélard s'enrôla; il alla faire assaut avec tous ceux qui avoient quelque réputation; il vint à Paris, il prit les leçons de Guillaume des Champeaux; il fut successivement l'honneur & la honte de son maître; il ouvrit une école à l'âge de vingt-deux ans, à Melun, d'où il vint à Corbeil; il eut un grand nombre de disciples, d'amis & d'ennemis; ses travaux affoiblirent sa santé, il fut obligé de suspendre ses exercices pendant deux ans qu'il passa dans sa patrie; son absence ne fit qu'ajouter au desir qu'on avoit de l'entendre; de retour, il trouva des Champeaux sous l'habit de moine, continuant dans le fond d'un cloître à professer la rhétorique & la logique, deux arts qui ne devroient point être séparés; il alla l'écouter, moins pour s'instruire, que pour le harceler de nouveau. Ce projet indigne lui réussit, il acheva de triompher de son maître, qui vit en un moment son école déserte, & ses disciples attachés à la suite d'Abélard; celui à qui des Champeaux avoit cedé sa chaire cathédrale, au sortir du monde, l'offrit à Abélard, qui en fut écarté par la faction de des Champeaux & la protection de l'archevêque de Paris. Notre jeune philosophe fut moins encore irrité de ce refus, que de la promotion de des Champeaux à l'épiscopat; l'élévation d'un homme auquel il s'étoit montré si supérieur, l'indigna secrettement, il crut que des Champeaux ne devoit les honneurs qu'on lui conféroit, qu'à la réputation qu'il s'étoit faite en qualité de théologien, & il se rendit sous Anselme qui avoit formé des Champeaux; les leçons d'Anselme ne lui parurent pas répondre à la célébrité de cet homme; bientôt il eut dépouillé celui-ci de son auditoire & de sa réputation; il enseigna la théologie, malgré ses ennemis qui répandoient de tous côtés, qu'il étoit dangereux de permettre à un homme de son âge & de son caractere, de se mêler d'une science si sublime. Ce fut alors qu'il connut le chanoine Fulbert & sa niece Héloïse; cette fille savoit à l'âge de dix-huit ans, l'hébreu, le grec, le latin, les mathématiques, la philosophie, la théologie, c'est-à-dire plus que tous les hommes de son tems réunis; outre l'esprit que la nature lui avoit donné, la sensibilité de cœur, les talens qu'elle devoit à une éducation très-recherchée, elle étoit encore belle; comment résiste-t-on à tant de charmes? Abélard la vit, l'aima, & jamais homme ne fut peut-être autant aimé d'une femme, qu'Abélard d'Héloïse; non, disoit-elle, le maître de l'univers entier, s'il y en avoit un, m'offriroit son trône & sa main, qu'il me seroit moins doux d'être sa femme, que la maitresse d'Abélard. Nous n'entrerons point dans le détail de leurs amours; Fulbert prit Abélard dans sa maison; celui-ci négligea son école pour s'abandonner tout entier à sa passion; il employa son tems, non plus à méditer les questions abstraites & tristes de la philosophie, mais à composer des vers tendres & des chansons galantes; sa réputation s'obscurcit, & ses malheurs commencerent & ceux d'Héloïse.

Abélard privé du bonheur qu'il s'étoit promis dans la possession d'Héloïse, désespéré, confus, se retira dans l'abbaye de S. Denis; cependant Héloïse renfermée dans une autre solitude, périssoit de douleur & d'amour. Cet homme qui devoit avoir appris par ses propres foiblesses, à pardonner aux foiblesses des autres, se rendit odieux aux moines avec lesquels il vivoit, par la dureté de ses réprimandes, & toute la célébrité qu'il devoit au nombreux concours de ses auditeurs, ne lui procurerent point un repos qu'il s'efforçoit à éloigner de lui; les ennemis qu'il s'étoit fait autrefois, & ceux qu'il se faisoit tous les jours, avoient sans cesse les yeux ouverts sur sa conduite, ils attendoient l'occasion de le perdre, & ils crurent l'avoir trouvée dans l'ouvrage qu'il publia sous le titre de *la foi à la sainte Trinité, pour servir d'introduction à la théologie*; Abélard y appliquoit à la distinction des personnes divines, la doctrine des nominaux; il comparoit l'unité d'un Dieu dans la trinité des personnes, au sillogisme où trois choses réellement distinctes, la proposition, l'assomption & la conclusion, ne forment qu'un seul raisonnement; c'étoit un tissu d'idées très-subtiles, à travers lesquelles il n'étoit pas difficile d'en rencontrer de contraires à l'orthodoxie. Abélard fut accusé d'hérésie; on répandit qu'il admettoit trois dieux, tandis que d'après ses principes, il étoit si strictement austere, que peut-être réduisoit-il les trois personnes divines à trois mots; il risqua d'être lapidé par le peuple: cependant ses juges l'écouterent, & il s'en seroit retourné absous, s'il n'eût pas donné le tems à ses ennemis de ramasser leurs forces & d'aliéner l'esprit du concile qu'on avoit assemblé; il fut obligé de bruler lui-même son livre, de reciter le symbole d'Athanase, & d'aller subir dans l'abbaye de S. Médard de Soissons, la pénitence qu'on lui imposa; cette condamnation fut affligeante pour lui, mais plus deshonorante encore pour ses ennemis; on revint sur sa cause; & l'on détesta la haine & l'ignorance de ceux qui l'avoient accusé & jugé.

Il re-

(1) C'est-à-dire que ceux qui avoient les talens & le merite requis & competens, pour parvenir aux dignités de l'Eglise *entendoient*, par la barbare condition de ce tems-là, *les chathégories d'Aristote & savoient disputer sur les universaux*. (Z)

(2) Point de *fureur*, point de *persécution*, & par conséquent point d'objet à *détester*. Ce qu'on dit ci-après, que *S. Bernard*, *sans peut être s'en appercevoir, étoit secrettement jaloux* &c. ne s'accorde pas trop bien avec la fureur, & la persécution. Enfin Abélard parla & écrivit sur ce qu'il y a de plus auguste & de plus respectable dans nostre Sainte Réligion, & il le fit d'une maniere à donner des grandes allarmes à la piété & au zele infatigable de S. Bernard, qui le combattit par écrit & par une juste delation de ses erreurs aux suprêmes tribunaux Ecclésiastiques. Est-ce qu'il devoit s'endormir sur tous les blasphèmes qu'on publioit contre la Religion? n'auroit-ce pas été une indolence de sa part, s'il les avoit permis? Ce seroit pourtant bien-là le goût des philosophes modernes & mondains, partisans outrés d'une tolérance qu'ils ne pratiquent pour les autres, que quand bon leur semble. (Z)

Il revint de Soiſſons à Saint-Denis; là il eut l'imprudence de dire, & qui pis eſt, de démontrer aux moines que leur ſaint Denis n'avoit rien de commun avec l'aréopagite; & dès ce moment ce fut un athée, un brigand, un ſcélérat digne des derniers ſupplices. On le jetta dans une priſon; on le traduiſit auprès du prince comme un ſujet dangereux, & peut-être eût-il perdu la vie entre les mains de ces ignorans & cruels cénobites, s'il n'eût eu le bonheur de leur échapper. Il ſe juſtifia auprès de la cour, & ſe réfugia dans les terres du comte Thibault. Cependant l'abbé de ſaint Denis ne jouit pas long-tems de l'avantage d'avoir éloigné un cenſeur auſſi ſévere qu'Abélard. Il mourut, & l'abbé Suger lui ſucceda. On eſſaya de concilier à Abélard la bienveillance de celui-ci; mais on ne put s'accorder ſur les conditions, & Abélard obtint du roi la permiſſion de vivre où il lui plairoit. Il ſe retira dans une campagne déſerte, entre Troye & Nogent. Là il ſe bâtit un petit oratoire de chaume & de boue, ſous lequel il eût trouvé le bonheur, ſi la célébrité qui le ſuivoit par-tout n'eût raſſemblé au-tour de lui une foule d'auditeurs, qui ſe bâtirent des cabanes à côté de la ſienne, & qui s'aſſujettirent à l'auſtérité de ſa vie, pour jouir de ſa ſociété & de ſes leçons. Il vit dès la premiere année juſqu'à ſix cens diſciples. La théologie qu'il profeſſoit étoit un mélange d'ariſtotéliſme, de ſubtilités, de diſtinctions; il étoit facile de ne le pas entendre & de lui faire dire tout ce qu'on vouloit. Saint Bernard qui, ſans peut-être s'en appercevoir, étoit ſecrettement jaloux d'un homme qui attachoit ſur lui trop de regards, embraſſa la haine des autres théologiens, ſortit de la douceur naturelle de ſon caractere, & ſuſcita tant de troubles à notre philoſophe, qu'il fut tenté pluſieurs fois de ſortir de l'Europe & d'aller chercher la paix au milieu des ennemis du nom chrétien. L'invocation du Paraclet ſous laquelle il avoit fondé une petite maiſon qui ſubſiſte encore aujourd'hui, fut le motif réel ou ſimulé de la perſécution la plus violente qu'on ait jamais exercée. Abelard vécut long-tems au milieu des anxiétés. Il ne voyoit pas des eccléſiaſtiques s'aſſembler ſans trembler pour ſa liberté. On attenta pluſieurs fois à ſa vie. La rage de ſes ennemis le ſuivoit juſqu'aux autels, & chercha à lui faire boire la mort avec le ſang de Jeſus-Chriſt. On empoiſonna les vaſes ſacrés dont il ſe ſervoit dans la célébration des ſaints myſteres. Héloïſe ne jouiſſoit pas d'un ſort plus doux; elle étoit pourſuivie, tourmentée, chaſſée d'un lieu dans un autre. On ne lui pardonnoit pas ſon attachement à Abélard. Ces deux êtres qui ſembloient deſtinés à faire leur bonheur mutuel, vivoient ſéparés & de la vie la plus malheureuſe, lorſqu'Abélard appella Héloïſe au Paraclet, lui confia la conduite de ce monaſtere & ſe retira dans un autre, d'où il ſortit peu de tems après, pour reprendre à Paris une école de théologie & de philoſophie; mais les accuſations d'impiété ne tarderent pas à ſe renouveller. Saint Bernard ne garda plus de meſure; on dreſſa des catalogues d'héréſies qu'on attribuoit à Abélard. Sa perſonne étoit moins en ſureté que jamais, lorſqu'il ſe détermina de porter ſa cauſe à Rome. Saint Bernard l'accuſoit de regarder l'Eſprit-ſaint comme l'ame du monde, d'enſeigner que l'univers eſt un animal d'autant plus parfait que l'intelligence qui l'animoit étoit plus parfaite; de chriſtianiſer Platon, *&c.* Peut-être notre philoſophe n'étoit-il pas fort éloigné de-là; mais ſes erreurs ne juſtifient ni les imputations ni les violences de ſaint Bernard.

Abélard fit le voyage de Rome. On l'y avoit déjà condamné quand il arriva. Il fut ſaiſi, mis en priſon, ſes livres brûlés, & réduit à ramper ſous Bernard & accepter l'obſcurité d'une abbaye de Clugni, où il ceſſa de vivre & de ſouffrir. Il mourut en 1142.

Abélard forma pluſieurs hommes de nom, entre leſquels on compte Pierre le Lombard. Celui-ci eſt plus célebre parmi les théologiens que parmi les philoſophes. Il fit ſes premieres études à Paris. Il profeſſa la *ſcholaſtique* dans l'abbaye de ſainte Génevieve. Il fut chargé de l'éducation des enfans de France. Il écrivit le livre intitulé *le maître des ſentences.* On pourroit regarder cet ouvrage comme le premier pas à une maniere d'enſeigner beaucoup meilleure que celle de ſon tems; cependant on y trouve encore des queſtions très-ridicules, telle par exemple que celle-ci: *le Chriſt en tant qu'homme eſt-il une perſonne ou quelque choſe?* Il mourut en 1164.

Robert Pulleyn parut dans le cours du douzieme ſiecle; les troubles de l'Angleterre ſa patrie le chaſſerent en France, où il ſe lia d'amitié avec ſaint Bernard. Après un aſſez long ſéjour à Paris, il retourna à Oxford où il profeſſa la théologie. Sa réputation ſe répandit au loin. Le pape Innocent II. l'appella à Rome, & Céleſtin II. lui conféra le chapeau de cardinal. Il a publié huit livres des *ſentences.* On remarque dans ces ouvrages un homme ennemi des ſubtilités de la métaphyſique; le goût des connoiſſances ſolides, un bon uſage de l'Ecriture-ſainte, & le courage de préférer les déciſions du bon ſens & de la raiſon, à l'autorité des philoſophes & des peres.

Gilbert de la Porée acheva d'infecter la théologie de futilités. La nouveauté de ſes expreſſions rendit ſa foi ſuſpecte. On l'accuſa d'enſeigner que l'eſſence divine & Dieu étoient deux choſes diſtinguées; que les attributs des perſonnes divines n'étoient point les perſonnes mêmes; que les perſonnes ne pouvoient entrer dans aucune propoſition comme prædicats; que la nature divine ne s'étoit point incarnée; qu'il n'y avoit point d'autre mérite que celui de Jeſus-Chriſt, & qu'il n'y avoit de baptiſé que celui qui devoit être ſauvé. Tout ce que ces propoſitions offrirent d'effrayant au premier coup d'œil, tenoit à des diſtinctions ſubtiles, & diſparoiſſoit lorſqu'on ſe donnoit le tems de s'expliquer; mais cette patience eſt rare parmi les théologiens, qui ſemblent trouver une ſatisfaction particuliere à condamner. Gilbert mourut en 1154, après avoir auſſi éprouvé la haine du doux ſaint Bernard. (3)

Pierre Comeſtor écrivit un abrégé de quelques livres de l'ancien & du nouveau Teſtament, avec un commentaire à l'uſage de l'école; cet ouvrage ne fut pas ſans réputation.

Jean de Sariſberi vint en France en 1137. Perſonne ne poſſéda la méthode *ſcholaſtique* comme lui. Il s'en étoit fait un jeu, & il étoit tout vain de la ſupériorité que cette eſpece de méchaniſme lui donnoit ſur les hommes célebres de ſon tems. Mais il ne tarda pas à connoître la frivolité de ſa ſcience, & à chercher à ſon eſprit un aliment plus ſolide. Il étudia la grammaire, la rhétorique, la philoſophie, & les mathématiques ſous différens maîtres. La pauvreté le contraignit à prendre l'éducation de quelques enfans de famille. En leur tranſmettant ce qu'il avoit appris, il ſe le rendoit plus familier à lui-même. Il ſut le grec & l'hébreu, exemple rare de ſon tems. Il ne négligea ni la phyſique ni la morale. Il diſoit de la dialectique, que ce n'eſt par elle-même qu'un vain bruit, incapable de féconder l'eſprit, mais capable de développer les germes conçus d'ailleurs. On rencontre dans ſes ouvrages des morceaux d'un ſens très-juſte, pleins de force & de gravité. Les reproches qu'il fait aux philoſophes de ſon tems ſur la maniere dont ils profeſſent, ſur leur ignorance & leur vanité, montrent que cet homme avoit les vraies idées de la méthode, & que ſa ſupériorité ne lui avoit pas ôté la modeſtie. Il fut connu, eſtimé, & chéri des papes Eugene III. Adrien IV. Il vécut dans la familiarité la plus grande avec eux. Il défendit avec force les droits prétendus de la papauté contre ſon ſouverain. Cette témérité fut punie par l'exil. Il y accompagna Becket. Il mourut en France, où ſon mérite fut récompenſé par la plus grande conſidération & la promotion à des places. Il a laiſſé des écrits qui font regretter que cet homme ne ſoit pas né dans des tems plus heureux; c'eſt un grand mérite que de balbutier parmi les muets.

Alexandre de Hales donna des leçons publiques de théologie à Paris en 1230. Il eut pour diſciples Thomas d'Aquin & Bonaventure; s'il faut s'en rapporter à ſon épitaphe, il s'appella le *docteur irréfragable.*

Il

(3) Voilà des expreſſions qui ſe ſentent fort peu de la douceur & la tolérance de certains ſoi-diſants philoſophes de nos jours. Ce ſont eux & non *les théologiens qui ſemblent trouver une ſatisfaction particuliere à condamner*, juſqu'à décider des choſes qui ne ſont pas de leur reſſort, pour l'avoir, cette ſatisfaction. Que le lecteur conſulte les hiſtoriens Eccléſiaſtiques ſur les matieres dont il s'agit dans cet endroit du preſent article, & il lui ſera aiſé de s'appercevoir de la vérité de ce que j'avance. (Z)

Il commenta le *maître des ſentences*. Il compila une ſomme de théologie univerſelle. Il écrivit un livre des vertus, & il mourut en 1245, ſous l'habit de franciſcain. Tous ces hommes vénérables, ſéraphiques, angéliques, ſubtils, irréfragables, ſi eſtimés de leur tems, ſont bien mépriſés aujourd'hui. (4)

On comprend encore ſous la même période de la philoſophie *ſcholaſtique*, Alain d'Isle ou le *docteur univerſel*. Il fut philoſophe, théologien, & poëte. Parmi ſes ouvrages on en trouve un ſous le titre de *Encyclopedia verſibus hexametris diſtincta in libros 9.* c'eſt une apologie de la Providence contre Claudien. Il paroit s'être auſſi occupé de morale. Pierre de Riga, Hugon, Jean Belith, Etienne de Langhton, Raimond *de Penna forti*, Vincent de Beauvais; ce dernier fut un homme aſſez inſtruit pour former le projet d'un ouvrage qui lioit toutes les connoiſſances qu'on poſſedoit de ſon tems ſur les ſciences & les arts. Il compila beaucoup d'ouvrages, dans leſquels on retrouve des fragmens d'auteurs que nous n'avons plus. Il ne s'attacha point ſi ſcrupuleuſement aux queſtions de la dialectique & de la métaphyſique, qui occupoient & perdoient les meilleurs eſprits de ſon ſiecle, qu'il ne tournât auſſi ſes yeux ſur la philoſophie morale, civile, & naturelle. Il faut regarder la maſſe énorme de ſes écrits comme un grand fumier où l'on rencontre quelques paillettes d'or. Guillaume d'Averne, connu dans l'hiſtoire de la philoſophie, de la théologie, & des mathématiques de cet âge. Il mépriſa les futilités de l'école & ſon ton pédanteſque & barbare. Il eut le ſtyle naturel & facile. Il s'attacha à des queſtions relatives aux mœurs & à la vie. Il oſa s'éloigner quelquefois des opinions d'Ariſtote & lui préférer Platon. Il connut la corruption de l'égliſe & il s'en expliqua fortement. Alexandre de Villedieu, aſtronome & calculateur. Alexandre Neckam de Hartford. Ce fut un philoſophe éloquent. Il écrivit de la nature des choſes un ouvrage mêlé de proſe & de vers. Alfred qui ſut les langues, expliqua la philoſophie naturelle d'Ariſtote, commenta ſes météores, chercha à débrouiller le livre des plantes, & publia un livre du *mouvement du cœur*. Robert Capiton, ou Groſſe-tête, qui fut profond dans l'hébreu, le grec, & le latin, & qui ſut tant de philoſophie & de mathématiques, ou qui vécut avec des hommes à qui ces ſciences étoient ſi étrangeres, qu'il en paſſa pour ſorcier. Roger Bacon, qui étoit un homme & qui s'y connoiſſoit, compare Groſſe-tête à Salomon & à Ariſtote. On voit par ſon commentaire ſur Denis l'aréopagite, que les idées de la philoſophie platonico-alexandrine lui étoient connues; d'où l'on voit que la France, l'Italie, l'Angleterre ont eu des *ſcholaſtiques* dans tous les états. L'Allemagne n'en a pas manqué; conſultez là-deſſus ſon hiſtoire littéraire.

Seconde période de la philoſophie ſcholaſtique. Albert le grand qui la commence naquit en 1193. Cet homme étonnant pour ſon tems ſut preſque tout ce qu'on pouvoit ſavoir; il prit l'habit de S. Dominique en 1221. Il profeſſa dans ſon ordre la philoſophie d'Ariſtote, proſcrite par le ſouverain pontife; ce qui ne l'empêcha pas de parvenir aux premieres dignités monacales & eccléſiaſtiques. Il abdiqua ces dernieres pour ſe livrer à l'étude. Perſonne n'entendit mieux la dialectique & la métaphyſique péripatéticienne. Mais il en porta les ſubtilités dans la théologie, dont il avança la corruption. Il s'appliqua auſſi à la connoiſſance de la philoſophie naturelle: il étudia la nature; il ſut des mathématiques & de la méchanique: il ne dédaigna ni la métallurgie, ni la lythologie. On dit qu'il avoit fait une tête automate qui parloit & que Thomas d'Aquin briſa d'un coup de bâton: il ne pouvoit guere échapper au ſoupçon de magie; auſſi en fut-il accuſé. La plûpart des ouvrages qui ont paru ſous ſon nom, ſont ſuppoſés. Il paroit avoir connu le moyen d'obtenir des fruits dans toutes les ſaiſons. Il a écrit de la phyſique, de la logique, de la morale, de la métaphyſique, de l'aſtronomie & de la théologie vingt & un gros volumes qu'on ne lit plus.

Thomas d'Aquin fut diſciple d'Albert le grand; il n'eſt pas moins célebre par la ſainteté de ſes mœurs, que par l'étendue de ſes connoiſſances théologiques. Il naquit en 1224: ſa Somme eſt le corps le plus complet, & peut-être le plus eſtimé que nous ayons encore aujourd'hui. Il entra chez les Dominicains en 1243: il paroiſſoit avoir l'eſprit lourd; ſes condiſciples l'appelloient le *bœuf*; & Albert ajoutoit: *Oui, mais ſi ce bœuf ſe met à mugir, on entendra ſon mugiſſement dans toute la terre*. Il ne trompa point les eſpérances que ſon maître en avoit conçues. La philoſophie d'Ariſtote étoit ſuſpecte de ſon tems; cependant il s'y livra tout entier, & la profeſſa en France & en Italie. Son autorité ne fut pas moins grande dans l'égliſe que dans l'école; il mourut en 1274. Il eſt le fondateur d'un ſyſtème particulier ſur la grace & la prédeſtination, qu'on appelle le *Thomiſme*. Voyez *les articles* GRACE, PRÉDESTINATION, *&c.*

Bonaventure le Franciſcain fut contemporain, condiſciple & rival de Thomas d'Aquin. Il naquit en 1221, & fit profeſſion en 1243; la pureté de ſes mœurs, l'étendue de ſes connoiſſances philoſophiques & théologiques, la bonté de ſon caractere, lui mériterent les premieres dignités dans ſon ordre & dans l'égliſe. Il n'en jouit pas long-tems: il mourut en 1274, âgé de 53 ans. Sa philoſophie fut moins futile & moins épineuſe que dans ſes prédéceſſeurs. Voici quelques-uns de ſes principes.

Tout ce qu'il y a de bon & de parfait, c'eſt un don d'en-haut, qui deſcend ſur l'homme du ſein du pere des lumieres.

Il y a pluſieurs diſtinctions à faire entre les émanations gratuites de cette ſource libérale & lumineuſe.

Quoique toute illumination ſe faſſe intérieurement par la connoiſſance; on peut l'appeller *intérieure* ou *extérieure*, *ſenſitive* ou *méchanique*, *philoſophique* ou *ſurnaturelle*, *de la raiſon* ou *de la grace*.

La méchanique inventée pour ſuppléer à la foibleſſe des organes eſt ſervile; elle eſt au-deſſous du philoſophe; elle comprend l'art d'ourdir des étoffes, l'agriculture, la chaſſe, la navigation, la médecine, l'art ſcénique, *&c.*

La ſenſitive qui nous conduit à la connoiſſance des formes naturelles par les organes corporels. Il y a un eſprit dans les nerfs qui ſe multiplie & ſe diverſifie en autant de ſens que l'homme en a reçus.

La philoſophique s'éleve aux vérités intelligibles, aux cauſes des choſes, à l'aide de la raiſon & des principes.

La vérité peut ſe conſidérer ou dans les diſcours, ou dans les choſes, ou dans les actions, & la Philoſophie ſe diviſer en rationelle, naturelle & morale.

La rationnelle s'occupe de l'un de ces trois objets, exprimer, enſeigner ou mouvoir. La grammaire exprime, la logique enſeigne, la rhétorique meut; c'eſt la raiſon qui comprend, ou indique, ou perſuade.

Les raiſons qui dirigent notre entendement dans ſes fonctions ſont ou relatives à la matiere, ou à l'eſprit, ou à Dieu. Dans le premier cas, elles retiennent le nom de *formelles*; dans le ſecond, on les appelle *intellectuelles*; au troiſieme, *idéales*. De-là trois branches de philoſophie naturelle, phyſique, mathématique & métaphyſique.

La Phyſique s'occupe de la génération & de la corruption, ſelon les forces de la nature & les élémens des choſes.

Les Mathématiques des abſtractions, ſelon les raiſons intelligibles.

La Métaphyſique de tous les êtres, entant que réductibles à un ſeul principe dont ils ſont émanés, ſelon des raiſons idéales, à Dieu qui en fut l'exemplaire & la ſource, & qui en eſt la fin.

La vertu a trois points de vûe différens, la vie, la famille & la multitude; & la morale eſt ou monaſtique, ou économique, ou politique.

La lumiere de l'Ecriture nous éclaire ſur les vérités ſalutaires; elle a pour objet les connoiſſances qui ſont au-deſſus de la raiſon.

Quoiqu'elle ſoit une, cependant il y a le ſens myſtique & ſpirituel, ſelon lequel elle eſt allégorique, morale ou anagogique.

On peut rappeller toute la doctrine de l'Ecriture à la

(4) Plus d'on cependant ſans raiſon, bien plus, injuſtement. *Les Angéliques* du tems paſſé valent bien plus que ceux de nos jours, à quelques idées près & certaines manieres d'écrire qui ſont à préſent de mode, & ſi on en excepte une grande quantité de purs riens, dont ſe parent & ſe vantent ſi fort quelques auteurs modernes de morale philoſophique. (Z)

à la génération éternelle de Jesus-Christ, à l'incarnation, aux mœurs, à l'union ou commerce de l'ame avec Dieu; de-là les fonctions du docteur, du prédicateur & du contemplant.

Ces six illuminations ont une vespérie ou soirée: il suit un septieme jour de repos, qui n'a plus de vespérie ou de soirée; c'est l'illumination glorieuse.

Toutes ces connoissances tirent leur origine de la même lumiere; elles se rappellent à la connoissance des Ecritures, elles s'y résolvent, y sont contenues & consommées; & c'est par ce moyen qu'elles conduisent à l'illumination éternelle.

La connoissance sensible se rappelle à l'Ecriture, si nous passons de la maniere dont elle atteint son objet, à la génération divine du verbe; de l'exercice des sens, à la régularité des mœurs; & des plaisirs dont ils sont la source, au commerce de l'ame & de Dieu.

Il en est de même de la connoissance méchanique & de la connoissance philosophique.

Les écritures sont les empreintes de la sagesse de Dieu: la sagesse de Dieu s'étend à tout. Il n'y a donc aucune connoissance humaine qui ne puisse se rapporter aux Ecritures & à la Théologie. Et j'ajouterai aucun homme, quelque sensé qu'il soit, qui ne rapporte tous les points de l'espace immense qui l'environne, au petit clocher de son village. (5)

Pierre d'Espagne, mieux connu dans l'histoire ecclésiastique sous le nom de *Jean XXI.* avoit été philosophe avant que d'être pape & théologien. Trithème dit de lui qu'il entendoit la médecine, & qu'il eût été mieux à côté du lit d'un malade que sur la chaire de S. Pierre. Calomnie de moine offensé: il montra dans les huit mois de son pontificat qu'il n'étoit point au-dessous de sa dignité: il aima les sciences & les savans; & tout homme lettré, riche ou pauvre, noble ou roturier, trouva un accès facile auprès de lui. Il finit sa vie sous les ruines d'un bâtiment qu'il faisoit élever à Viterbe. Il a laissé plusieurs ouvrages où l'on voit qu'il étoit très-versé dans la mauvaise philosophie de son tems.

Roger Bacon fut un des génies les plus surprenans que la nature ait produit, & un des hommes les plus malheureux. *Lorsqu'un être naît à l'illustration, il semble qu'il naisse aussi aux supplices.* Ceux que la nature signe, sont également signés par elle pour les grandes choses & pour la peine. Bacon s'appliqua d'abord à la grammaire, à l'art oratoire & à la dialectique. Il ne voulut rien ignorer de ce qu'on pouvoit savoir en mathématique. Il sortit de l'Angleterre sa patrie, & il vint en France entendre ceux qui s'y distinguoient dans les sciences. Il étudia l'histoire, les langues de l'Orient & de l'Occident, la Jurisprudence & la Médecine. Ceux qui parcourront ses ouvrages le trouveront versé dans toute la littérature ancienne & moderne, & familier avec les auteurs grecs, latins, hébreux, italiens, françois, allemands, arabes. Il ne négligea pas la Théologie. De retour dans sa patrie, il prit l'habit de franciscain; il ne perdit pas son tems à disputer ou à végéter; il étudia la nature; il rechercha ses secrets; il se livra tout entier à l'Astronomie, à la Chimie, à l'Optique, à la Statique; il fit dans la Physique expérimentale de si grands progrès, qu'on apperçoit chez lui les vestiges de plusieurs découvertes qui ne se sont faites que dans des siecles très-postérieurs au sien; mais rien ne montre mieux la force de son esprit que celle de ses conjectures. L'art, dit-il, peut fournir aux hommes des moyens de naviger plus promptement & sans le secours de leurs bras, que s'ils y en employoient des milliers. Il y a telle construction de chars, à l'aide de laquelle on peut se passer d'animaux. On peut traverser les airs en volant à la maniere des oiseaux. Il n'y a point de poids, quelqu'énormes qu'ils soient, qu'on n'éleve ou n'abaisse. Il y a des verres qui approcheront les objets, les éloigneront, les agrandiront, diminueront ou multiplieront à volonté. Il y en a qui réduiront en cendres les corps les plus durs. Nous pouvons composer avec le salpêtre & d'autres substances un feu particulier. Les éclairs, le tonnerre, & tous ses effets, il les imitera: on détruira, si l'on veut, une ville entiere, avec une très-petite quantité de matiere. Ce qu'il propose sur la correction du calendrier & sur la quadrature du cercle, marque son savoir dans les deux sciences auxquelles ces objets appartiennent. Il falloit qu'il possédât quelque méthode particuliere d'étudier les langues greque & hébraïque, à en juger par le peu de tems qu'il demandoit d'un homme médiocrement intelligent pour le mettre en état d'entendre tout ce que les auteurs grecs & hébreux ont écrit de théologie & de philosophie. Un homme aussi au-dessus de ses contemporains ne pouvoit manquer d'exciter leur jalousie. L'envie tourmente les hommes de génie dans les siecles éclairés; la superstition & l'ignorance font cause commune avec elle dans les siecles barbares. Bacon fut accusé de magie: cette calomnie compromettoit son repos & sa liberté. Pour obvier aux suites fâcheuses qu'elle pouvoit avoir, il fut obligé d'envoyer à Rome ses machines, avec un ouvrage apologétique. La faveur du pape ne réduisit pas ses ennemis à l'inaction: ils s'adresserent à son général qui condamna sa doctrine, supprima ses ouvrages, & le jetta au fond d'un cachot. On ne sait s'il y mourut ou s'il en fut tiré: quoi qu'il en soit, il laissa après lui des ouvrages dont on ne devoit connoître tout le prix que dans des tems bien postérieurs au sien. Roger ou frere Bacon cessa d'être persécuté & de vivre en 1294, à l'âge de 78 ans.

Gilles Colonne, hermite de S. Augustin, fut théologien & philosophe *scholastique*. Il étudia sous Thomas d'Aquin; il eut pour condisciple & pour ami Bonaventure: il se fit une si prompte & si grande réputation, que Philippe le Hardi lui confia l'éducation de son fils; & Colonne montra par son traité *de regimine principium*, qu'il n'étoit point d'un mérite inférieur à cette fonction importante. Il professa dans l'université de Paris. On lui donna le titre de *docteur très-fondé*, & il fut résolu dans un chapitre général de son ordre qu'on s'y conformeroit à sa méthode & à ses principes. Il fut créé général en 1292. Trois ans après sa nomination, il abdiqua une dignité incompatible avec son goût pour l'étude; son savoir lui concilia les protecteurs les plus illustres. Il fut nommé successivement archevêque & désigné cardinal par Boniface VIII. qu'il avoit défendu contre ceux qui attaquoient son élection, qui suivit la résignation de Céleftin. Il mourut à Avignon en 1314.

Nous reviendrons encore ici sur Jean-Duns Scot, dont nous avons déja dit un mot à l'*article* ARISTOTÉLISME. S'il falloit juger du mérite d'un professeur par le nombre de ses disciples, personne ne lui pourroit être comparé. Il prit le bonnet de docteur à Paris en 1304: il fut chef d'une secte qu'on connoît encore aujourd'hui sous le nom de *Scotistes*: il se fit sur la grace, sur le concours de l'action de Dieu & de l'action de la créature, & sur les questions relatives à celles-ci, un sentiment opposé à celui de S. Thomas; il laissa de côté S. Augustin, pour s'attacher à Aristote, & les théologiens se diviserent en deux classes, qu'on nomma du nom de leurs fondateurs. Il passe pour avoir introduit dans l'Eglise l'opinion de l'immaculée conception de la Vierge. La Théologie & la Philosophie de son tems, déja surchargées de questions ridicules, acheverent de se corrompre sous Scot dont la malheureuse subtilité s'exerça à inventer de nouveaux mots, de nouvelles distinctions & de nouveaux sujets de disputes qui se sont perpétuées en Angleterre au-delà des siecles de Bacon & de Hobbs.

Nous ajouterons à ces noms de la seconde période de la *scholastique* ceux de Simon de Tournai, de Robert Sorbon, de Pierre d'Abano, de Guillaume Durantis, de Jacques de Ravenne, d'Alexandre d'Alexandrie, de Jean le Parisien, de Jean de Naples, de François Mayro, de Robert le Scrutateur, d'Arnauld de Villeneuve, de Jean Bassoles, & de quelques autres qui se sont distingués dans les différentes contrées de l'Allemagne.

Simon de Tournai réussit par ses subtilités à s'attirer la haine de tous les philosophes de son tems, & à rendre sa religion suspecte. Il brouilla l'Aristotélisme avec le Christianisme, & s'amusa à renverser toujours ce qu'il avoit établi la veille sur les matieres les plus graves. Cet homme étoit violent: il aimoit le plaisir

(5) Et j'ajouterai aussi que ce second rapport est l'effet d'un préjugé déraisonnable, quoique commun, attendu que le premier est fondé sur la pure vérité, supposé qu'on l'entende dans le sens qu'on doit l'entendre. (Z)

le plaisir; il fut frappé d'apoplexie, & l'on ne manqua pas de regarder cet accident comme un châtiment miraculeux de son impiété.

Pierre d'Apono ou *d'Abano*, philosophe & médecin, fut accusé de magie. On ne sait trop pourquoi on lui fit cet honneur. Ce ne seroit aujourd'hui qu'un misérable astrologue, & un ridicule charlatan.

Robert Sorbon s'est immortalisé par la maison qu'il a fondée, & qui porte son nom.

Pierre de Tarantaise, ou *Innocent V.* entra en 1225 chez les Dominicains à l'âge de dix ans. Il savoit de la théologie & de la philosophie. Il professa ces deux sciences avec succès. Il fut élevé en 1263 au généralat de son ordre. Il obtint en 1277 le chapeau, en 1284 il fut élu pape. Il a écrit de l'unité, de la forme, de la nature des cieux, de l'éternité du monde, de l'entendement & de la volonté, & de la jurisprudence canonique.

Guillaume Durand ou *Durantis*, de l'ordre des Dominicains joignit aussi l'étude du droit canonique à celle de la *scholastique*.

La *scholastique* est moins une philosophie particuliere qu'une méthode d'argumentation syllogistique, seche & serrée, sous laquelle on a réduit l'Aristotelisme fourré de cent questions puériles.

La théologie *scholastique* n'est que la même méthode appliquée aux objets de la Théologie, mais embarrassée de Péripatétisme.

Rien ne put garantir de cette peste la Jurisprudence. A-peine fut-elle assujettie à la rigueur de la dialectique de l'école, qu'on la vit infectée de questions ridicules & distinctions frivoles.

D'ailleurs on vouloit tout ramener aux principes vrais ou supposés d'Aristote.

Rizard Malumbra s'opposa inutilement à l'entrée de la *scholastique* dans l'étude du droit civil & canonique: elle se fit.

Je n'ai rien à dire d'*Alexandre* d'Alexandrie, ni de *Dinus* de Garbo, sinon que ce furent parmi les ergoteurs de leur tems deux hommes merveilleux.

Jean de Paris ou *Quidort*, imagina une maniere d'expliquer la présence réelle du corps de Jésus-Christ au sacrement de l'autel. Il mourut en 1304 à Rome où il avoit été appellé pour rendre compte de ses sentimens.

Jean de Naples, *François de Mayronis*, *Jean Bassolis* furent sublimes sur l'univocité de l'être, la forme, la quiddité, la qualité, & autres questions de la même importance.

Il falloit qu'un homme fût doué d'un esprit naturel bien excellent pour résister au torrent de la *scholastique* qui s'enfloit tous les jours, & se porter à de meilleures connoissances. C'est un éloge qu'on ne peut refuser à *Robert*, surnommé *le scrutateur*; il se livra à l'étude des phénomenes de la nature; mais ce ne fut pas impunément: on intenta contre lui l'accusation commune de magie. La condition d'un homme de sens étoit alors bien misérable; il falloit qu'il se condamnât lui-même à n'être qu'un sot, ou à passer pour sorcier.

Arnauld de Ville-neuve naquit avant l'an 1300. Il laissa la *scholastique*; il étudia la philosophie naturelle, la Médecine & la Chimie. Il voyagea dans la France sa patrie, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Asie & en Afrique. Il apprit l'arabe, l'hébreu, le grec; l'ignorance stupide & jalouse ne l'épargna pas. C'est une chose bien singuliere que la fureur avec laquelle des hommes qui ne savoient rien, s'entêtoient à croire que quiconque n'étoit pas aussi bête qu'eux, avoit fait pacte avec le diable. Les moines intéressés (6) à perpétuer l'ignorance, accréditoient sur-tout ces soupçons odieux. Arnauld de Ville-neuve les méprisa d'abord; mais lorsqu'il vit Pierre d'Apono entre les mains des inquisiteurs, il se méfia de la considération dont il jouissoit, & se retira dans la Sicile. Ce fut-là qu'il se livra à ses longues opérations que les chimistes les plus ardens n'ont pas le courage de répeter. On dit qu'il eut le secret de la pierre philosophale. Le tems qu'un homme instruit donnera à la lecture de ses ouvrages ne sera pas tout-à-fait perdu.

On nomme parmi les *scholastiques* de l'Allemagne, *Conrad* d'Halberstad. Il faut le louer de s'être occupé de la morale, si méprisée, si négligée de ses contemporains, mais bien davantage d'en avoir moins cherché les préceptes dans Aristote que dans la nature de l'homme. Le goût de l'utile ne se porte pas sur un objet seulement; Conrad joignit à l'étude de la Morale celle de la Physique. Il étoit de l'ordre de S. Dominique. Il satisfit à la curiosité des religieux en écrivant des corps célestes, des élémens, ou simples, de quelques mixtes, ou des minéraux ou des végétaux, des animaux & de leurs organes, & de l'homme.

Bibrach remarqua la corruption de l'église dans son ouvrage *de cavendo malo*.

Eccard confondant les opinions d'Aristote avec les dogmes de Jesus-Christ, ajoutant de nouveaux mots à ceux qu'on avoit déja inventés, tomba dans des sentimens hétérodoxes que Jean XXII. proscrivit.

Nous terminerons la seconde époque par Pierre de Dacia, & par Alphonse X. roi de Castille.

Pierre de Dace fut astronome & calculateur; il eut quelque teinture d'hébreu & de grec.

Personne n'ignore combien l'Astronomie doit à *Alphonse*: qui est-ce qui n'a pas entendu nommer du-moins les tables alphonsines? C'est lui qui considérant les embarras de la sphere de Ptolomée, disoit que „ si Dieu l'avoit appellé à son conseil, il auroit arrangé le ciel un peu mieux „.

Troisieme période de la philosophie scholastique. Lorsque l'absurdité soit dans les sciences, soit dans les arts, soit dans la religion, soit dans le gouvernement, a été poussée jusqu'à un certain point, les hommes en sont frappés, & le mal commence à se réparer quand il est extrème. La philosophie & la théologie *scholastique* étoient devenues un si abominable fatras, que les bons esprits ou s'en dégoûterent, ou s'occuperent à les débrouiller.

Guillaume Durand commença cette tâche. Il en fut appellé le *docteur très-résolu*. Il eut des opinions particulieres sur l'état des ames après leur séparation d'avec le corps, & le concours de Dieu & de la créature. Il n'en admettoit qu'un général; selon lui, un esprit est dans le lieu; mais ce lieu n'est point déterminé. Il convient à son essence d'être par-tout. Sa présence à un corps n'est pas nécessaire, soit pour l'animer, soit pour le mouvoir. Sa hardiesse philosophique fit douter de son orthodoxie & de son salut.

Occam disciple de Scot, renouvella la secte des nominaux. On l'appella le *docteur singulier* & *invincible*; il professa la théologie à Paris au commencement du quatorzieme siecle. Il eut des idées très-saines sur les deux puissances ecclésiastiques & civiles, & il servit avec zele Philippe-le-Bel dans sa querelle avec Boniface. Il en eut un autre sur la propriété des biens religieux avec le pape Jean XXII. qui l'anathématisa. Il vint en France y chercher un asyle, d'où il eut bien-tôt occasion de se venger de la cour de Rome, en achevant de fixer les limites de l'autorité du souverain pontife. Celui-ci eut beau renouveller les excommunications, l'aggraver, briser des cierges, & le réaggraver, Occam persista à soutenir que le souverain n'étoit soumis qu'à Dieu dans les choses temporelles. Il se montra en 1330 à la cour de l'empereur Louis, qui l'accueillit, & à qui Occam dit: *Défendez-moi de votre épée, & moi je vous défendrai de ma plume.* Il a écrit de la Logique, de la Métaphysique & de la Théologie. On lui reproche d'avoir fait fleche de tout; mêlant les peres & les philosophes, les auteurs sacrés & les auteurs profanes, les choses divines & les choses naturelles, les dogmes révélés & les opinions des hommes, le profane & le sacré, l'exotique & le domestique, l'orthodoxe & l'hérésie, le vrai & le faux, le clair & l'obscur, plus scrupuleux sur son but que sur les moyens.

Richard Suisset parut vers le milieu du quatorzieme siecle. Il s'appliqua aux mathématiques, & tenta de les appliquer à la philosophie naturelle; il ne négligea ni la philosophie, ni la théologie de son tems. Il entra dans l'ordre de Cîteaux en 1350. Rien ne s'allarme plus vîte que le mensonge. C'est l'erreur & non la vérité qui est ombrageuse. On s'apperçut aisément

(6) Voilà des intérets revés. Il semble plûtôt qu'on a de l'intérêt à diffamer certaines personnes de nom, & certains corps respectables. Les moines laisserent aller les choses naturellement. N'ayez pas de pareils soupçons des autres, M., si vous voulez qu'on n'en ait pas de vous. (Z)

ſément que Suiſſet ſuivoit une méthode particuliere d'étudier & d'enſeigner, & l'on ſe hâta de le rendre ſuſpect d'hétérodoxie. Le moyen qu'un homme fût l'algebre, & qu'il remplît ſa phyſique de caracteres inintelligibles, ſans être un magicien ou un athée? Cette vile & baſſe calomnie eſt aujourd'hui, comme alors, la reſſource de l'ignorance & de l'envie. Si nos hypocrites, nos faux dévots l'oſoient, ils condamneroient au feu quiconque entend les principes mathématiques de la philoſophie de Newton, & poſſede un foſſile. Suiſſet ſuivit la philoſophie d'Ariſtote. Il commenta ſa phyſique & ſa morale; il introduiſit le calcul mathématique dans la recherche des propriétés des corps, & publia des aſtronomiques. Il écrivit un ouvrage intitulé *le calculateur*. Il méritoit d'être nommé parmi les inventeurs de l'algebre, & il l'eût été, ſi ſon livre du calculateur eût été plus commun. On étoit alors ſi perdu dans des queſtions futiles, qu'on ne pouvoit revenir à de meilleures connoiſſances. S'il paroiſſoit par haſard un ouvrage ſenſé, il n'étoit pas lu. Comme il n'y a rien qui ne ſoit ſuſceptible de plus ou de moins, Suiſſet étendit le calcul de la quantité phyſique à la quantité morale. Il compara les intenſités & les remiſſions des vices & des vertus entr' elles. Les uns l'en louerent, d'autres l'en blâmerent. Il traite dans ſon calculateur de l'intenſité & de la remiſſion; des difformes; de l'intenſité de l'élement doué de deux qualités inégales; de l'intenſité du mixte; de la rareté & de la denſité; de l'augmentation; de la réaction; de la puiſſance; des obſtacles de l'action; du mouvement & du *minimum*; du lieu de l'élément; des corps lumineux; de l'action du corps lumineux; du mouvement local; d'un milieu non-réſiſtant; de l'induction d'un degré ſuprème. Il ne s'agit plus ici, comme on voit, d'ecceité, de quiddité, d'entité, ni d'autres ſottiſes pareilles. De quelque maniere que Suiſſet ait traité ſon ſujet, du-moins il eſt important. Il marque une tête ſinguliere; & je ne doute point qu'on ne retrouvât dans cet auteur le germe d'un grand nombre d'idées dont on s'eſt fait honneur longtems après lui.

Buridan profeſſa la philoſophie au tems où Jeanne, épouſe de Philippe-le-Bel, ſe deshonoroit par ſes débauches & ſa cruauté. On dit qu'elle appelloit à elle les jeunes diſciples de notre philoſophe, & qu'après les avoir épuiſés entre ſes bras, elle les faiſoit précipiter dans la Seine. On croit que Buridan, qui voyoit avec chagrin ſon école ſe dépeupler de tous ceux qui y entroient avec une figure agréable, oſa leur propoſer cet exemple d'un ſophiſme de poſition: *Reginam interficere nolite, timere, bonum eſt*; où le verbe *timere* renfermé entre deux virgules, peut également ſe rapporter à ce qui précede ou à ce qui ſuit, & préſenter deux ſens en même tems très-oppoſés. Quoi qu'il en ſoit, il ſe ſauva de France en Allemagne. Tout le monde connoît ſon ſophiſme de l'âne placé entre deux bottes égales de foin.

Marſile d'Inghen fut condiſciple de Buridan, & défenſeur comme lui de l'opinion des nominaux.

Gautier Buley fut appellé le *docteur perſpicu*. Il écrivit de la vie & des mœurs des philoſophes, depuis Thalès juſqu'à Séneque; ouvrage médiocre. Il fut ſucceſſivement réaliſte & nominal.

Pierre de Aſiac fut encore plus connu parmi les théologiens que parmi les philoſophes. Il naquit en 1350. Il fut bourſier au college de Navarre, docteur en 1380; ſucceſſivement principal, profeſſeur, maître de Gerſon & de Clémangis, défenſeur de l'immaculée conception, chancelier de l'univerſité, aumônier de Charles VI. tréſorier de la Sainte-Chapelle, évêque, protégé de Boniface IX. & de Benoît XIII. pere de concile de Piſe & de Conſtance, & cardinal. Il fut entêté d'aſtrologie. Tout tourne à mal dans les eſprits gauches; il fut conduit à cette folie par les livres qu'Ariſtote a écrits de la nature de l'ame, & par quelque connoiſſance qu'il avoit des mathématiques. Il liſoit tous les grands événemens dans les aſtres.

Jean Weſſel Gansfort naquit à Groningue. Il eut des lettres; il ſut les langues anciennes & modernes, le grec, le latin, l'hébreu, l'arabe, le ſyriaque, le chaldéen: il parcourut l'ouvrage de Platon. Il fut d'abord ſcotiſte, puis occamiſte. On ne conçoit pas comment cet homme ne prit pas dans Platon le mépris de la barbarie *ſcholaſtique*. Il eut au-moins le courage de préferer l'autorité de la raiſon à celle de Thomas, de Bonaventure, & des autres docteurs qu'on lui oppoſoit quelquefois. (7) On pourroit preſque dater de ſon tems la reforme de la *ſcholaſtique*. Cet homme avoit plus de mérite qu'il n'en falloit, pour être perſécuté, & il le fut.

Gabriel Biel naquit à Spire. Il forma la troiſieme période de la *Philoſophie ſcholaſtique*.

Nous n'avons rien de particulier à en dire, nonplus que de *Jean Bottell*, de *Pierre de Verberia*, de *Jean Conthorp*, de *Gregoire d'Arimini*, d'*Alphonſe Vargas*, de *Jean Capréolus*, de *Jerôme de Ferraris*, de *Martinus Magiſter*, de *Jean Raulin*, de *Jacques Almain*, de *Robert Holcolh*, de *Nicolas d'Orbilli*, de *Dominique de Flandres*, de *Maurice l'hibernois*, & d'une infinité d'autres, ſinon qu'il n'y eut jamais tant de pénétration mal employée, & tant d'eſprits gâtés & perdus, que ſous la durée de la *philoſophie ſcholaſtique*.

Il ſuit de ce qui précede, que cette méthode déteſtable d'enſeigner & d'étudier infecta toutes les ſciences & toutes les contrées.

Qu'elle donna naiſſance à une infinité d'opinions ou puériles, ou dangereuſes.

Qu'elle dégrada la Philoſophie.

Qu'elle introduiſit le ſcepticiſme par la facilité qu'on avoit de défendre le menſonge, d'obſcurcir la vérité, & de diſputer ſur une même queſtion pour & contre.

Qu'elle introduiſit l'athéiſme ſpéculatif & pratique.

Qu'elle ébranla les principes de la morale.

Qu'elle ruina la véritable éloquence.

Qu'elle éloigna les meilleurs eſprits des bonnes études.

Qu'elle entraîna le mépris des auteurs anciens & modernes.

Qu'elle donna lieu à l'ariſtotéliſme qui dura ſi longtems, & qu'on eut tant de peine à détruire.

Qu'elle expoſa ceux qui avoient quelque teinture de bonne doctrine, aux accuſations les plus graves, & aux perſécutions les plus opiniâtres.

Qu'elle encouragea à l'aſtrologie judiciaire.

Qu'elle éloigna de la véritable intelligence des ouvrages & des ſentimens d'Ariſtote.

Qu'elle réduiſit toutes les connoiſſances ſous un aſpect barbare & dégoûtant.

Que la protection des grands, les dignités eccléſiaſtiques & ſéculieres, les titres honorifiques, les places les plus importantes, la conſidération, les dignités, la fortune, accordées à de miſérables diſputateurs, acheverent de dégoûter les bons eſprits des connoiſſances plus ſolides.

Que leur logique n'eſt qu'une ſophiſticaillerie puérile.

Leur phyſique un tiſſu d'impertinences.

Leur métaphyſique un galimathias inintelligible.

Leur théologie naturelle ou révélée; leur morale, leur juriſprudence, leur politique, un fatras d'idées bonnes & mauvaiſes.

En un mot, que cette philoſophie a été une des plus grandes plaies de l'eſprit humain.

Qui croiroit qu'aujourd'hui même on n'en eſt pas encore bien guéri? Qu'eſt-ce que la théologie qu'on dicte ſur les bancs? Qu'eſt-ce que la philoſophie qu' on apprend dans les colleges? La morale, cette partie à laquelle tous les philoſophes anciens ſe ſont principalement adonnés, y eſt abſolument oubliée. Demandez à un jeune homme qui a fait ſon cours, qu'eſt-ce que la matiere ſubtile? Il vous répondra; mais ne lui demandez pas qu'eſt-ce que la vertu? il n'en ſait rien.

SCHOLASTIQUE, ſ. m. (*Hiſt. anc. & mod.*) titre de dignité qui a été en uſage dans divers tems pour diverſes perſonnes, & dans un ſens différent.

Dès le ſiecle d'Auguſte on donnoit ce nom aux rhéteurs qui s'exerçoient dans leurs écoles à faire des déclamations ſur toutes ſortes de ſujets, afin d'enſeigner à leurs diſciples l'art de parler; & ſous Néron on l'appliqua à ceux qui étudioient le droit,

& ſe

(7) Il y a des choſes, ſur leſquelles on doit renoncer *à l'autorité de la raiſon*, & s'en rapporter à celle de ceux, qui ont eu une aſſiſtence particuliere du Saint-Eſprit, quand ils ont écrit ſur des matieres qui ſont au-deſſus de l'entendement humain. (Z)

& se disposoient à la plaidoyere. De-là il passa aux avocats qui plaidoient dans le barreau. Socrate & Eusebe, qui étoient avocats à Constantinople, ont eu ce titre, aussi-bien que le jurisconsulte Harmenopule & plusieurs autres; ce que montre qu'il étoit alors affecté aux personnes qui se distinguoient dans la science des lois.

Depuis, quand Charlemagne eut conçu le dessein de faire refleurir les etudes ecclésiastiques, on nomma *scholastiques* les premiers maitres des écoles où l'on enseignoit les lettres aux clercs. Quelques-uns cependant ont prétendu que par ce terme on n'en endoit que celui qui étoit chargé de leur montrer les langues, les humanités & tout ce qu'on comprend sous le nom de *Belles-lettres*; mais cette occupation n'étoit pas la seule du *scholastique*. Il devoit encore former les sujets aux hautes sciences, telles que la Philosophie & la Théologie, ou du-moins ces deux fonctions auparavant séparées, furent réunies dans la même personne. Celui qu'on appelloit *scholastique*, se nomma depuis en certains lieux *écolâtre* & *théologal*, titres qui subsistent encore aujourd'hui dans la plûpart des cathédrales & autres chapitres de chanoines, quoiqu'il y ait long-tems qu'ils ne remplissent plus les fonctions des anciens *scholastiques*, surtout depuis que les universités se sont formées, & qu'on y a fait des leçons réglées en tout genre. On peut dire que depuis le neuvieme siecle jusqu'au quatorzieme, les auteurs qui ont pris le titre de *scholastique*, ne l'ont porté que comme une marque de la fonction d'enseigner qu'ils avoient dans les diverses églises auxquelles ils étoient attachés.

L'auteur du supplément de Morery a fait une remarque fort juste. C'est que le *scholastique* étoit le chef de l'école, appellé en quelques lieux où il y a université, *le chancelier de l'université*; mais cette remarque ne détruit point ce que nous avons avancé ci-dessus, qu'on a donné le nom d'*écolâtre* ou de *théologal* en certains lieux à ceux qu'on appelloit auparavant *scholastique*; car il est certain qu'il n'y avoit pas des universités partout où il y avoit des églises cathédrales, & que dans presque toutes les églises cathédrales il y avoit des écoles & un chef d'études qu'on nommoit *scholastique*, auquel a succédé le théologal ou l'écolâtre. De ce que le théologal n'est plus aujourd'hui ce qu'étoit le *scholastique*, il ne s'ensuit pas que le *scholastique* n'ait pas eu autrefois les mêmes fonctions dans les églises cathédrales; & sous le nom de *clercs* que le *scholastique* devoit instruire, sont compris les chanoines auxquels le théologal est obligé de faire des leçons de Théologie.

Genebrard assure que ce nom de *scholastique* étoit chez les Grecs un titre d'office ou de dignité ecclésiastique, semblable à la théologale des Latins, ou au notariat apostolique; & il en apporte pour exemple Zacharie le *scholastique*, qui sous Justinien avoit rempli de pareils emplois. Quelquefois on le donnoit par honneur à des personnages extrèmement distingués par leur sçavoir; & c'est en ce sens que Walafrid Strabon a appelle le poëte Prudence *le scholastique*, c'est-à-dire *le docteur de l'Espagne*. On a même enchéri, en le mettant au superlatif, pour des hommes qu'on regardoit alors comme de sublimes génies: ainsi l'on a décoré Fortunat & Sedulius de l'épithete de *scholastissimi*. Si l'on croit Casaubon, Théophraste, disciple d'Aristote, est le premier qui par le terme de *scholastique* ait désigné des personnages excellens en éloquence ou en érudition. Du Cange, *Glossar. latinit.* Baillet, *Jugem. des sçav.*

SCHOLIASTE, s. m. (*Belles-Lettres.*) écrivain qui commente ou qui explique l'ouvrage d'un autre.

Ce mot est dérivé du grec ***, *ouvrage, explication*.

Nous avons plusieurs *scholiastes* grecs anonymes des poëtes grecs, dont on ne connoit pas les tems, tels que l'interprete anonyme de l'expédition des Argonautes d'Apollonius de Rhodes; le *scholiaste* d'Aristophane, ceux d'Eurypide, de Sophocle, & d'Eschyle, ceux d'Hésiode, de Théocrite, & de Pindare.

Thucidide, Platon, & Aristote, ont aussi eu leurs *scholiastes*.

On a également des *scholiastes* sur quelques anciens poëtes latins, comme Horace, Juvenal, Perse; mais au jugement des savans, tout ce que nous avons sous le nom de ces anciens interpretes, est fort incertain, & qui plus est fort défectueux. *Voyez* Baillet, *jugement des Savans, tome II. pages* 189. 190. & 191.

SCHOLIE, s. m. (*Mathém.*) note ou remarque faite sur quelque passage, proposition, ou autre chose semblable.

Ce mot est fort en usage dans la Géométrie & les autres parties des Mathématiques; souvent après avoir démontré une proposition, on enseigne dans un *scholie* une autre maniere de la démontrer: ou bien on donne quelque avis nécessaire pour tenir le lecteur en garde contre les méprises; ou enfin on fait voir quelque usage ou application de la proposition qu'on vient de démontrer. M. Wolf a donné par forme de *scholie*, dans ses *élémens de mathématiques*, beaucoup de méthodes utiles, des discussions historiques, des descriptions d'instrumens, &c. *Chambers.* (*E*)

SCHONAW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en basse Silésie, dans la principauté de Jawer, sur la rive gauche du Katzback, au midi de Newkirck.

Bucholier (Abraham) naquit dans cette ville en 1529, & mourut à Freistad en 1584. Il a publié un *index chronologicus*, dont il s'est fait plusieurs éditions avec la continuation, jusqu'au milieu du dernier siecle. (*D. J.*)

SCHONEN, *ou* SCANIE, (*Géog. mod.*) province de Suéde; elle est bornée au nord partie par le Halland, & partie par la Gothie méridionale, au midi par la mer Baltique; au levant par la Blekingie, & la mer Baltique; au couchant par l'île de Sélande, dont elle est séparée par le détroit du Sund. Elle peut avoir vingt-quatre lieues de long, sur seize de large; elle dépend aujourd'hui de la Suede. On sait que Charles X. chassé de Pologne par le secours des Danois, projetta de s'en venger; il marcha sur la mer glacée d'île en île jusqu'à Copenhague. Cet événement prodigieux fit conclure une paix en 1658, qui rendit à la Suede la Scanie, une de ses plus belles provinces perdue depuis trois siecles, qu'elle avoit été cédée au Danemarck. Lunden en est la capitale. (*D. J.*)

SCHONGAW, *ou* SCHONGA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la haute Baviere, sur le Lech, à 12 lieues au-dessus d'Augsbourg. *Long.* 28. 32. *latit.* 47. 50. (*D. J.*)

SCHONINGEN, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade de l'Allemagne, au cercle de la basse Saxe, dans la principauté de Wolffembuttel, vers les confins du duché de Magdebourg, & de la principauté d'Halberstat. (*D. J.*)

SCHOONHOVE, (*Géog. mod.*) ville des Pays-Bas, dans la Hollande, sur la droite du Lech, à trois lieues de Gonda, & à égale distance de Gorcum: elle a un port commode, qui lui a fait donner son nom; on y pêche beaucoup de saumons, dont il se fait un grand commerce. *Long.* 22. 18. *lat.* 51. 55.

Cette ville est la patrie de Reinier de Graaf, savant anatomiste, qui mourut en 1673 à 32 ans. Tous les gens du métier connoissent son excellent traité latin sur les organes des deux sexes qui servent à la génération. Les meilleures éditions sont celles de Leyde & de Rotterdam, 1668, 1670, 1672, 1677, *in*-8°. (*D. J.*)

SCHONREIN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Franconie, sur les confins de l'évêché de Wurtzbourg, à la gauche du Mein, au-dessous de Gemund. Elle est chef-lieu d'un bailliage, & appartient à l'évêque de Wurtzbourg. *Long.* 27. 22. *latit.* 50. 6. (*D. J.*)

SCHOOUBIAK, s. m. (*Hist. mod.*) secte qui s'est élevée parmi les Musulmans; ceux qui la professent disent qu'il ne faut faire aucune acception des orthodoxes aux hétérodoxes; qu'il faut en user également bien avec tous, & qu'il n'appartient qu'à Dieu de scruter les reins & les esprits. Ainsi l'on voit que si la folie est de tout pays, la raison est aussi de tout pays. Voilà des hommes autant & plus entêtés de leur religion qu'aucun peuple de la terre, prêchant la tolérance à leurs semblables; on les accuse, comme de raison, d'incrédulité, d'indifférence, & d'athéisme; ils sont obligés de se cacher de leur doctrine; on les persécute; & cela parce que les prêtres étant les mêmes par-tout, il faut que la tolérance soit detestée par-tout. (1)

(1) *Voyez* les Notes aux articles *Intolerance*, *Heresie*, *pacification* & autres.

SCHORNDORFF, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en Suabe, au duché de Wittemberg, sur la rive gauche du Rhin, à six lieues au nord-est de Stutgard: elle est défendue par un château que les François prirent en 1647, & 1707. *Long.* 28. 4. *latit.* 48. 45.

Scherdin (Sébastien) l'un des plus grands généraux du xvj. siecle, naquit à *Schorndoff* en 1495, de simples bourgeois. Après avoir servi l'empereur, le sénat d'Augsbourg, & les troupes du cercle de Suabe, Charles-Quint le nomma capitaine général de ses troupes contre François I. Il accompagna Henri II. dans ses expéditions du Rhin & des Pays-bas. Enfin, il servit avec gloire l'empereur Ferdinand I. & mourut comblé d'honneurs & de pensions, en 1577, à 82 ans. (*D. J.*)

SCHOUMAN, (*Géog. mod.*) ville de Perse, située dans le sogd ou plaine de Saganian. *Long.* selon Abulféda, 91. 30. *latit. septentrionale*, 37. 20. (*D. J.*)

SCHOUSCH, SCHOUSCHSTER, & SOUSTER, (*Géog. mod.*) c'est le nom de l'ancienne ville de Suze, capitale du Khourestan, qui est l'ancienne Suziane.

Les Persans qui l'appellent aussi *Tofter*, tiennent par tradition, qu'elle a été bâtie par Houschenk, troisieme roi de Perse, de la premiere race, nommée des *Pischdadiens*. Les tables arabiques donnent à cette ville 84d. 30'. *de longitude*, & 31. 30. *de latitude septentrionale*, & la placent dans le troisieme climat. *Voyez* SUSE. (*D. J.*)

SCHOUSTACK, s. m. (*Commerce.*) petite monnoie de Pologne, qui vaut environ cinq sols argent de France.

SCHOUT, s. m (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme en Hollande un magistrat ou officier public, dont l'emploi est de veiller à l'observation de la police, & de punir soit par la prison, soit par une amende pécuniaire, ceux qui troublent le bon ordre & la tranquillité publique.

SCHOUTEN, LES ÎLES DE, (*Géog. mod.*) îles de la mer du sud au nombre de quinze, découvertes en 1616, par Guillaume *Schouten*, hollandois, qui leur donna son nom. Elles sont à environ 5 degrés de latitude méridionale, vers les 174 degrés de longitude, à l'orient de la nouvelle Bretagne, & à une petite distance des côtes de la nouvelle Guinée, autrement dite la terre des Papous. (*D. J.*)

SCHOWEN, (*Géog. mod*) île des Pays-Bas, dans la Zélande, séparée au nord de celles de Goërée & d'Overflacke, & au midi de celles de Walcheren & de Noort-Beveland, par l'Escaut oriental. Elle a 7 lieues de tour, & étoit autrefois beaucoup plus grande, mais la mer en a submergé une partie. Elle produit beaucoup de garence. Ziriczée en est la capitale. (*D. J.*)

SCHREVE, qu'on appelle autrement FERTEL, s. m. (*Comm.*) mesure des liquides, dont on se sert presque généralement par toute l'Allemagne. *Voyez* FERTEL. *Diction. de Commerce & de Trév.*

SCHROBENHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, au département de Munich, sur la rive gauche du Par, au-dessous d'Aicha, au nord-est; & au midi de Neubourg, *Long.* 28. 55. *lat.* 49. 34. (*D. J.*)

SCHUDAPANNA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de palmier, dont les fleurs sont composées de trois pétales; elles ont des étamines & des sommets, mais elles sont stériles. Les fruits naissent séparément sur les mêmes branches que les fleurs, ils ont une trompe, ils sont mous, charnus, pleins de suc, & ils renferment de petits noyaux qui contiennent chacun une amande. *Pontederæ anthologia*. *Voyez* PLANTE.

SCHUENIX, (*Géog. mod.*) *Voyez* SCHWEIDNITZ. (*D. J.*)

SCHULLI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau des Indes orientales: il y en a deux especes; le *pema-schulli* n'a aucunes propriétés connues. Le *nir-schulli* a des feuilles, qui, pulvérisées & mêlées avec de l'huile, dissipent les tumeurs des parties génitales.

SCHUSS, LA, (*Géog. mod*) riviere d'Allemagne, dans la Suabe. Elle prend sa source près de la ville de Buchau, baigne celle de Ravensburg, & se perd dans le lac de Constance. (*D. J.*)

SCHUT *ou* SCHIT, (*Géog. mod.*) île de la haute Hongrie, formée par deux branches du Danube, un peu au-dessous de Presbourg. On distingue le grand & le petit *Schut*; ce dernier est peu de chose en étendue, & à-peu-près désert. Le grand s'étend à la gauche du Danube, & renferme l'espace qui est entre Presbourg & Comore. Cette derniere ville y est comprise avec quelques bourgs; on donne au grand *Schut* dix milles de long, sur trois de large.

SCHWALBACH, (*Géog. mod.*) 1°. bourg d'Allemagne, au Westerwald, & dans les états de Nassau, sur la riviere d'Aar, à 3 lieues au-dessus de Dietz.

2°. Bourg de même nom, sur la même riviere, à environ 3 lieues au-dessus du précédent, dans le bas comté de Catzenollobogen; on le nomme *Langen-schwalbach*, pour le distinguer de l'autre; mais il est encore plus connu par ses eaux minérales aigrelettes, & fort estimées.

3°. Bourg du marquisat d'Anspach, à 4 lieues au midi de Nuremberg, où se sont retirés plusieurs réfugiés françois qui y ont établi des manufactures. (*D. J.*)

SCHWALBEA, s. f. (*Botan.*) genre de plante dont le calice est d'une seule feuille qui a une figure très-particuliere, car elle est tubulaire, sillonnée sur la surface, & terminée par une levre oblique, légerement découpée en quatre segmens de différentes longueurs; la fleur est monopétale & du genre des labiées; la levre inférieure est divisée en trois segmens obtus & égaux. Les étamines sont quatre filets chevelus de la longueur de la fleur; le germe du pistil est arrondi, le stile est de la longueur & figure des étamines; le stigma est épais & crochu; la graine est petite, unique, & arrondie. Linnæi, *gen. plant. p.* 291. *flor. virgin. p.* 71. (*D. J.*)

SCHWAN, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade d'Allemagne, dans le cercle de la basse-Saxe, au duché de Meklenbourg, sur la Warne. (*D. J.*)

SCHWANDEN, (*Géog. mod.*) grand & beau bourg de Suisse, au canton de Glaris, vers l'endroit où deux petites rivieres la Lint & la Serust mêlent leurs eaux. *Schwanden* est la plus grande paroisse du pays après celle de Glaris, & elle est toute entiere de la religion protestante; c'est aussi dans ce bourg que se tiennent ordinairement les assemblées générales des protestans du canton. (*D. J.*)

SCHWARTZ *ou* SCHWATZ, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le Tirol, sur l'Inn, à trois milles d'Inspruck, entre Halle & Rotenburg. Il y a des mines de divers métaux. *Longit.* 29. 32. *latit.* 47. 15. (*D. J.*)

SCHWARTZACH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg, au comté de Castel, sur la rive gauche du Meyn. (*D. J.*)

SCHWARTZBOURG, (*Géogr. mod.*) comté d'Allemagne dans la Thuringe, entre le duché de Weimar, le bailliage de Salfed & le comté de Henneberg. Il renferme plusieurs bailliages, & a pris le nom de son château qui en est le chef-lieu, situé à 15 milles au sud-est d'Erford, sur la petite riviere de Schwartza. Ce château est à un prince de la maison de Saxe. *Long.* 29. 4. *latit.* 50. 42. (*D. J.*)

SCHWARTZEMBERG, (*Géog. mod.*) principauté d'Allemagne dans la Franconie, entre l'évêché de Bamberg & le marquisat d'Anspach. Cette seigneurie fut érigée en baronnie par Sigismond, en comté par Maximilien I. & en principauté par Ferdinand II. en 1645; mais cette principauté n'a que deux bourgs. (*D. J.*)

SCHWATZBOURG, (*Géog. mod.*) ou *Schwatzembourg*, bailliage de la Suisse, & l'un des quatre que les cantons de Berne & de Fribourg possedent par indivis & très-à-propos, parce qu'il les touche tous deux. Ils y envoyent tour-à-tour un bailli, dont la commission est pour cinq ans; & tous les habitans professent la religion protestante. Le bourg qui a donné son nom au bailliage est petit; mais sa paroisse est considérable, & comprend plus de vingt villages. (*D. J.*)

SCHWEIDNITZ, (*Géog. mod.*) ou *Schwenitz*, petite ville d'Allemagne dans la Silésie, capitale d'une principauté de même nom, sur la riviere de Weistritz, à 10 lieues au sud-ouest de Breslaw, sur une hauteur, avec un château. *Long.* 34. 25. *lat.* 50. 43.

Cunitz (Marie), née à *Schweidnitz*, fut une dame illustre en Allemagne par la connoissance qu'elle acquit des beaux arts, de plusieurs sciences, & particulierement de l'Astronomie qui fit sa principale occupation; c'est ce qui paroît par les tables astronomiques qu'elle mit au jour en 1643 & 1645, sous le titre d'*Urania propitia*. Cet ouvrage a été réimprimé depuis à Francfort. (*D. J.*)

Schweidnilz, (*Géog. mod.*) principauté d'Allemagne dans la Siléfie, entre les principautés de Lignitz & de Breslaw au nord, celle de Brieg à l'orient, la Bohème au midi, & la principauté de Jawer au couchant. Elle tire fon nom de fa capitale. (*D. J.*)

SCHWEINFURT, (*Géog. mod.*) ville impériale d'Allemagne dans la Franconie, fur le Mein à droite, dans un terroir fertile en vin & en blé, à 10 lieues au nord-eft de Wurtzbourg; elle eft libre & impériale. C'eft une des places d'Allemagne des mieux fortifiées. *Long.* 33. *lat.* 50. 48.

Cufpinien (Jean), écrivain du xvj. fiecle, naquit à *Schweinfurt*, & mourut à Vienne en Autriche. Il a publié, 1°. un commentaire des confuls, des céfars & des empereurs romains; 2°. une hiftoire d'Autriche; 3°. une hiftoire de l'origine des Turcs, & d'autres ouvrages. Nicolas Gerbel a écrit fa vie. (*D. J.*)

SCHWEINITZ, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade dans le cercle de la haute Saxe fur l'Elfter, au midi oriental de Wittemberg.

SCHWETZA, (*Géog. mod.*) petite ville entieremet délâbrée de Pologne, dans le palatinat de Culm, fur la gauche de la Viftule, entre Culm au midi, & Graudentz au nord. Le grand-maître de l'ordre teutonique s'en faifit l'an 1310.

SCHWINBORG, (*Géogr. mod.*) ou *Swinborg*, ou *Suimeburg*, ville de Danemark fur la côte orientale de l'île de Funen. Ce fut de-là que partit Charles Guftave roi de Suede, lorfqu'il paffa au mois de Février 1638, fur la glace avec fon armée, pour fe rendre de l'île de Funen dans celles de Langeland, de Falfter & de Zélande. *Long.* 23. 32. *lat.* 55. 10.

SCHWITZ, (*Géog. mod.*) ou *Switz*, canton de la Suiffe, le cinquieme entre les treize qui compofent le corps helvétique, & le fecond des *laender* ou des petits cantons.

Ce canton a eu l'honneur de donner fon nom à toute la nation, que les François par corruption du mot appellent *Suiffe*. On dit que comme le pays de *Schwitz*, qui eft à l'orient du lac de Lucerne, étoit le plus expofé aux courfes des Autrichiens, ceux-ci voyant les gens de *Schwitz* toujours les premiers à combattre contre eux, donnerent à ces montagnards ligués le nom de *Schwitzer*; enfuite ce nom étant demeuré à tous ceux qui font entrés dans la ligue de la liberté, il s'eft infenfiblement communiqué à tout le corps helvétique; mais voici quelque chofe de plus vraiffemblable. La victoire des Suiffes contre les troupes de Léopold duc d'Autriche, fut gagnée en 1315, dans le canton de *Schwitz*. Les deux autres cantons d'Uri & d'Underwald donnerent ce nom à leur alliance, laquelle devenant plus générale, fait encore fouvenir par ce feul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

Les habitans du canton de *Schwitz* pourroient bien avoir été dans leur origine une peuplade des Goths. Une chofe certaine, c'eft que Théodoric roi des Goths en Italie, étoit maitre de toutes les Alpes rhétiques, qui comprennent non-feulement le pays des Grifons, mais encore ceux d'Uri & de quelques cantons voifins; & il eft fort poffible que pour y affermir fon autorité, & pour s'affurer de ces paffages importans d'Italie en Allemagne, il ait envoyé des colonies en quelques endroits de ces montagnes auparavant inhabitées.

Quoi qu'il en foit, le canton de *Schwitz* eft borné au nord par les cantons de Zurich & de Zoug, au midi par celui d'Uri, levant par celui de Glaris, & au couchant par le lac des quatre cantons. La richeffe de fes habitans ne confifte guere qu'en troupeaux. Le chef-lieu de ce canton eft le bourg de *Schwitz*, fitué près de la rive orientale du lac des quatre cantons, dans une campagne affez agréable, entre de hautes montagnes, près d'une riviere nommée *Mutta*, à 6 lieues au fud-eft de Lucerne. Ce bourg a une églife paroiffiale, deux couvens de capucins, un monaftere de religieufes, & une maifon de ville.

C'eft dans ce bourg que fe tiennent les affemblées générales du pays; c'eft auffi dans ce lieu que réfide la regence, qui eft compofée de 60 perfonnes. *Long.* 26. 15. *lat.* 47. 5. (*D. J.*)

SCIACCA, (*Géogr. mod.*) petite ville de Sicile dans le val de Mazara, fur la côte méridionale au pié d'une montagne, avec un château & un port. C'eft un des grands magafins de blé de tout le pays. Quelques-uns croient que c'eft l'ancien lieu nommé *ad aquas Labodas*. *Long.* 30. 35. *lat.* 39. 32.

SCIADEPHORE, f. m. (*Antiq. d'Athènes.*) σκιαδηφόρος. Les Athéniens appelloient *fciadephores*, les femmes étrangeres qui demeuroient à Athènes, parce qu'elles étoient obligées à la fête des Panathénées, de porter des parafols pour garantir les Athéniennes du foleil ou de la pluie; ce mot vient de σκιάδειον, *parafol, ombelle*, & φορῶ, *je porte*. Potter. *archæol. græc. lib. c. x. tom. I. p.* 56. (*D. J.*)

SCIADES, (*Littérat.*) c'eft le nom qu'on donnoit au bonnet des empereurs grecs.

SCLÆSSA, (*Géog. anc.*) lieu du Péloponnefe dans l'Achaïe propre. Ce lieu, dit Pline, *lib. IV. c. v.* eft célebre par les fept collines qui l'entourent, & qui le rendent fi fombre que les rayons du foleil ont de la peine à y pénétrer. (*D. J.*)

SCIAGE, f. m. (*Méchan.*) action de fcier. Il fe dit auffi de l'effet qui s'en produit. Il y a des moulins à vent & à eau pour le *fciage* des bois; ces moulins ont plufieurs fcies paralleles qui fe levent & s'abaiffent perpendiculairement; ils n'ont befoin que de peu d'ouvriers, pour pouffer les pieces de bois qui font fur des rouleaux ou fufpendus avec des cables, à mefure que le *fciage* s'avance. M. Félibien, dans fes *principes d'architecture*, parle auffi des longues fcies de fer fans dents, inventées par un nommé *Miffon*, marbrier, pour le *fciage* des marbres dans le roc même d'où on les tire; mais cette invention n'a pas fait fortune. (*D. J.*)

Sciage, *bois de*, (*Commerce de bois.*) On appelle *bois de fciage* celui qui eft débité avec la fcie, pour le diftinguer du bois de brin, qui n'eft qu'équarri avec la coignée; & du bois de mairrain, qui n'eft que fendu avec un inftrument de fer tranchant en forme d'équerre. Les planches, les folives, les poteaux, les chevrons, font des *bois de fciage*. Il s'en faut bien que le *bois de fciage* foit auffi bon que le bois de brin. Ce font les fcieurs de long qui le débitent. (*D. J.*)

SCIAGRAPHIE, f. f. *en Aftronomie*, eft un terme dont quelques auteurs ont fait ufage pour exprimer l'art de trouver l'heure du jour ou de la nuit par l'ombre du foleil, de la lune, des étoiles. *Voyez* Cadran & Gnomonique. Ce mot vient de σκία, *ombre*, & de γράφω, *je décris*. (*O*)

SCIAMACHIE, *ou* SCAMACHIE, f. f. (*Gymn. médicin.*) σκιαμαχία, de σκία, & μάχομαι, *combattre*; efpece d'exercice en ufage chez les anciens, qui confiftoit dans des agitations des bras pareilles à celles d'une perfonne qui fe battoit contre fon ombre.

On mettoit ces fortes d'exercices au rang des gymnaftiques médicinaux, parce que le combattant luttoit de la tête & des talons, ou avec des gantelets contre une ombre. Il doit, dit Oribafe, fe fervir non-feulement de fes mains, mais encore de fes jambes, en luttant avec une ombre, fe mettre quelquefois dans l'attitude d'un homme qui faute & qui fe jette fur fon adverfaire, & faire ufage de fes talons comme un lutteur; tantôt il doit s'élancer en devant, & tantôt fe retirer comme forcé par un adverfaire plus fort que lui.

Le combattant dans cette forte d'exercice ne luttoit pas toujours contre une fimple ombre, mais quelquefois contre un poteau. Il eft fait mention de cette *umbratilis pugna* dans Platon, qui dit de ceux qui combattoient fans adverfaires, qu'ils ne faifoient que σκιαμαχεῖν, *combattre* contre une ombre. S. Paul dans fa *I. Cor. jx.* 26. y fait allufion par ces mots οὕτω πυκτεύω, ὡς οὐκ ἀέρα δέρων.

La *fciamachie* eft propre à diffiper une fenfation de laffitude, à fortifier les jambes, & à renforcer tout le corps; mais nous ne pratiquons plus ces fortes d'exercices. (*D. J.*)

SCIAMANCIE *ou* SCIOMANCIE, f. f. efpece de divination qui confiftoit à évoquer les ames des morts, pour apprendre d'eux l'avenir. Ce fut par la *fciamancie* que la pythoniffe d'Endor évoqua l'ombre de Samuel lorfque Saül vint la confulter fur l'évenement de la bataille qu'il alloit livrer aux Philiftins. *Liv. I. des Rois, chap. xxviij.*

Ce mot eft formé du grec μαντεία, *divination*, & σκιά, *ombre*, qui dans un fens métaphorique fignifioit *ame*; car les anciens prétendoient que dans la *fciamancie* ce n'étoit pas l'ame des morts qui apparoiffoit, mais un fpectre ou fimulachre qui n'étoit ni l'ame ni le corps, mais feulement la repréfentation de celui-ci, & que les Grecs nommoient εἴδωλον, & les Latins *imago* ou *umbra*.

SCIARRI, (*Hift. nat.*) c'eft ainfi qu'on nomme en Sicile les ruiffeaux de matiere liquide & vitrifiée qui fortent des flancs & de la bouche du mont Etna, dans le tems de fes éruptions. *Voyez* l'*article* Lave.

SCIAS, (*Géog. anc.*) petite contrée de l'Arcadie. Pausanias, *Arcad. l. VIII. c. xxxv.* la met sur la route de Mégalopolis à Methydrium. On y voit encore, dit-il, quelques restes d'un temple de Diane sciatide, bâti, à ce qu'on croit, par Aristodème pendant sa domination. A dix stades de-là on voyoit Clarisium, ou plutôt l'emplacement de cette ville. (*D. J.*)

SCIATERE, s. m. *sciater*, (*Gnomoniq.*) nom que Vitruve donne à une aiguille qui marque par son ombre une certaine ligne, telle, par exemple, que la méridienne. C'est de-là qu'on a donné le nom de *sciatérique* à la science de disposer un stile, une aiguille, en sorte qu'elle montre les heures du jour par son ombre. (*D. J.*)

SCIATERIQUE, s. f. est le nom qu'on donne quelquefois à la gnomonique, parce qu'elle enseigne à déterminer les heures par le moyen de l'ombre, σκιά. *Voyez* GNOMONIQUE & CADRAN. (*O*)

SCIATHUS, (*Géog. anc.*) île de la mer Égée, selon Pomponius Méla, *l. II. c. vij.* & Ptolomée, *l. III. c. xiij.* Ce dernier y met une ville de même nom; elle étoit située à l'orient de la Magnésie, contrée de la Thessalie, & au nord de l'Eubée. Cette île conserve son ancien nom, car on l'appelle aujourd'hui *Sciatti*, & dans les cartes marines *Sciatta*, *voyez* SCIATTA. (*D. J.*)

SCIATIQUE, adj. (*Anat.*) Le nerf *sciatique* est formé par l'union de la derniere paire lombaire, & les quatre premieres sacrées, & quelquefois par l'union des deux dernieres paires lombaires, & des trois premieres sacrées; il se glisse obliquement sous la grande échancrure de l'os des iles; il donne des filets aux muscles piriformes, aux jumeaux, & au carré de la cuisse; il s'étend entre la tubérosité de l'ischium & le grand trochanter, tout le long de la partie interne du fémur; il jette dans ce trajet, plusieurs filets aux muscles fessiers, & aux autres parties voisines, & lorsqu'il est parvenu au creux du jarret, on lui donne le nom de *nerf poplité*; il se divise là en deux branches qui s'accompagnent & s'écartent ensuite peu-à-peu, en se glissant derriere les condyles du fémur; la grosse est interne, la petite est externe, elles vont se distribuer à toute la jambe & peuvent s'appeller dans ce trajet *nerfs sciatiques cruraux*.

La grosse branche *sciatique*, qu'on peut aussi appeller *sciatique tibiale*, après avoir formé plusieurs rameaux, passe derriere la malleole interne, par un ligament annulaire particulier, & va gagner en-dessous la plante du pié, où après avoir fourni plusieurs rameaux, elle se divise en deux branches, nommées *nerfs plantaires*. *Voyez* PLANTAIRE.

La petite branche *sciatique*, ou *sciatique* interne, qu'on nomme aussi *sciatique péroniere*, outre les rameaux qu'elle jette aux parties externes de la jambe & du pié, s'unit par différens filets avec la grosse branche & les nerfs plantaires.

SCIATIQUE, s. f. (*Médecine.*) espece de goutte, ainsi appellée parce qu'elle a son siege à la hanche. *Voyez* GOUTTE. Ce nom, de même que le latin *ischia*, est dérivé du grec ἰσχιάδα, formé de ἰσχίον, *hanche*.

Les premieres atteintes de *sciatique* se font ressentir pour l'ordinaire dans l'os sacrum; la douleur vive qui en est le symptome caractéristique, se répand delà avec plus ou moins de rapidité sur la hanche, d'où elle s'étend quelquefois tout le long de la cuisse jusqu'au genou, & même dans quelques malades jusqu'aux piés. La vivacité de la douleur, de même que sa durée, varient extrèmement; il y a des cas où la partie affectée est si douloureuse & si sensible, qu'elle ne peut supporter l'application d'aucun corps étranger, & qu'elle ne permet au malade aucune espece de mouvement; l'immobilité de la cuisse est la suite ordinaire des douleurs, même moderées; la jambe & le pié partagent quelquefois cette incommodité, & dans les violentes douleurs, les muscles qui meuvent le tronc du côté de la partie affectée, sont dans une tension violente, & ne peuvent qu'avec peine & en redoublant les douleurs, exécuter leurs divers mouvemens; le malade est obligé de garder toujours la même situation, souffrant quand il veut se baisser, souffrant aussi quand il fait effort pour se redresser. Dans d'autres cas, & sur tout chez les gens vieux, dans qui la douleur devenue comme habituelle est moins aiguë, les mouvemens sont plus libres sans cesser d'être tout-à-fait douloureux; la tumeur de la partie affectée n'est point constante, non plus que la rougeur; ces symptomes accidentels ne s'observent pas le plus souvent, il est aussi très-rare que la fievre survienne, le pouls conserve son rithme ordinaire, on peut seulement l'appercevoir un peu agité & convulsif dans le fort de la douleur. Il n'y a point de tems déterminé pour la durée de la *sciatique* on sait seulement qu'elle est d'autant plus courte que les symptomes sont plus violens; la longueur des intervalles entre chaque paroxisme, n'est point non plus décidée, elle varie non-seulement dans les différens malades, mais encore dans le même sujet; en général ce tems de rémission est plus court dans les vieillards & dans les *sciatiques* invéterées; communément les paroxismes reviennent tous les ans, lorsque les froids commencent à se faire sentir. Hippocrate range la *sciatique* parmi les maladies d'automne, *aph.* 22. *lib. III.* mais il y a des malades qui en éprouvent deux ou trois attaques par an, & quelques-uns ont continuellement une douleur plus ou moins forte, qui gêne un peu leurs mouvemens, que les tems pluvieux, variables, inconstans, rendent beaucoup plus sensibles, & qui est en conséquence pour eux un excellent barometre.

Les causes éloignées de la *sciatique* sont absolument les mêmes que celles de la goutte, & par conséquent très-obscures & totalement inconnues, comme on l'a judicieusement remarqué à l'*article* GOUTTE, où l'on a très-bien prouvé que toutes celles qu'on a successivement accusées, n'y avoient pas constamment part, & ne produisoient ces effets que comme jettant du trouble dans l'économie animale, & pervertissant en général l'exercice des fonctions, comme toutes sortes d'excès; on sait seulement que les causes évidentes dont l'action tombe sous les sens, comme les coups, les blessures, les chutes, les contusions, n'occasionnent jamais la *sciatique*, quoiqu'elles puissent donner naissance à des douleurs dans les mêmes parties; celles qui contribuent à produire la *sciatique*, n'agissent que lentement; d'une maniere cachée, insensible, & par-là même plus sûre & plus durable; la plus ordinaire de ces causes est l'habitation trop long tems continuée dans des endroits humides, marécageux, *&c.* mais toutes ces causes ne font le plus souvent que mettre en jeu ou déterminer une disposition héréditaire, communiquée par des parens sujets à ces maladies; ce germe, héritage funeste, reste caché, sans force & sans effet, pendant les premieres années de la vie, il se développe avec l'âge, & par les excès ou les erreurs dans l'usage de ce qu'on appelle en terme de l'école, les *six choses non-naturelles*, il manifeste enfin sa présence par les symptomes que nous avons décrits; mais en quoi consiste cette disposition, quel est le vice qui produit immédiatement la *sciatique* & les maladies arthritiques? où réside-t-il? est-ce dans les parties solides, dans les nerfs ou dans les humeurs? c'est sur quoi les médecins sont partagés, chacun alléguant de son côté des preuves, si-non démonstratives pour l'opinion qu'il soutient, du moins assez fortes pour détruire le sentiment de son adversaire; il en résulte que ces questions n'ont point été résolues encore d'une maniere satisfaisante, & l'inutilité des efforts qu'on a faits de part & d'autre pour en venir about, prouve évidemment & la difficulté de l'entreprise, & le courage de ceux qu'elle n'a pas rebutés. Les anciens ont avancé très-gratuitement, que c'étoit des vents enfermés profondément dans les chairs, qui donnoient naissance à la *sciatique*, les modernes n'ont pas été plus fondés à l'attribuer à un dépôt de matieres âcres, épaisses, tartareuses, & à imaginer ces qualités dans la masse générale des humeurs; d'autres ont avancé trop généralement, que les nerfs seuls avoient part à la production de la *sciatique*, & qu'elle étoit en conséquence une maladie purement spasmodique ou nerveuse; ceux qui auroient pris un milieu, & qui en auroient fait une maladie mixte humorale & nerveuse, n'auroient-ils pas approché plus de la vérité, ou du moins de la vraissemblance? Stahl & ses disciples Neuter, Junker, *&c.* ont fait encore jouer ici fort inutilement, pour ne rien dire de plus, un grand rôle à leur ame ouvriere; mais comme ils n'ont vu résulter aucun avantage de ces douleurs vives, opiniâtres & périodiques, ils ont cherché ailleurs un motif qui ait pu déterminer l'ame qui n'agit jamais sans raison, à exciter cette affection; ils ont en conséquence imaginé que la *sciatique* devoit sa naissance aux mouvemens plus considérables & aux efforts de l'ame qui, pour le plus grand bien du corps, médi-

tant

tant l'excrétion hémorrhoïdale, n'avoit pu l'obtenir: ainsi les humeurs poussées en plus grande abondance vers ces parties, se répandoient aux environs & se jettoient préférablement sur la hanche; de façon que suivant eux, la *sciatique* n'est produite que par l'erreur ou l'impuissance de l'ame, qui est mise en dépense de forces, qui a troublé toute la machine sans avoir des forces suffisantes & sans savoir si ce trouble auroit une issue favorable. Un peu plus de connoissance dans cet être intelligent, l'auroit fait rester dans l'inaction jusqu'à-ce qu'il eût été bien instruit que tous les vaisseaux étoient disposés convenablement, & les humeurs préparées à seconder ses efforts; & si ce principe du mouvement eût eu plus d'empire sur la machine, il auroit forcé les obstacles qui s'opposoient à ses desseins, & au lieu d'une maladie facheuse, auroit excité une évacuation salutaire; par ce moyen, la *sciatique* eût été à jamais inconnue, au grand avantage de l'humanité, tant la puissance & les lumieres sont nécessaires au chef d'un état, & tant il importe, quand on imagine, de faire accorder ses idées, sinon avec la vérité, du moins avec la vraissemblance.

Nous ne tirons de l'observation presque aucun éclaircissement sur ce qui regarde cette maladie, soit qu'on l'ait trop négligée, rebuté par le travail pénible & sec qu'elle exige, pour courir la carriere plus facile & fleurie du raisonnement, soit qu'en effet elle soit peu lumineuse par elle-même dans ce cas; la plûpart des observations qu'on a faites sur le cadavre, n'ont découvert dans les parties affectées, aucun dérangement sensible. Cependant Riviere rapporte que la veuve de Pierre Aubert ayant à la hanche des douleurs très-vives qui s'étendoient jusqu'au pié, accompagnées d'une tumeur dont la pression faisoit redoubler la douleur, qui devenoit quelquefois lancinante; on soupçonna un abscès profond, on porte en conséquence le fer & le feu sur cette partie, l'ouverture faite ne donne issue à aucune matiere purulente, quinze jours après le malade devient hydropique & meurt peu de tems après; on ouvre le cadavre, on disseque la cuisse, & on trouve dans la partie où l'on avoit jugé l'abscès, de petites glandes tombées en suppuration, mais dont le pus ne pouvoit s'échapper. *Observ.* 43. *centur. II.* Fabrice Hildan donne une observation à-peu-près semblable, d'un ouvrier en bois nommé *Amedée*, qui après avoir été pendant deux ans tourmenté de diverses maladies, essuya de vives attaques de *sciatique* auxquelles il succomba; en disséquant la partie affectée, on trouva près du grand rotateur du fémur droit, un amas de liqueur purulente, dont le poids auroit excédé une livre, & qui en rongeant & relâchant les ligamens de l'articulation avoit sans doute donné lieu à la luxation qu'on avoit observée dans le malade, & on rencontra sous le muscle près du côté gauche, un athérome qui contenoit plus de deux livres de pus très-épais. *Obs.* 71. *centur. I.* Il paroît que ces deux maladies qu'on a jugé être des *sciatiques*, à cause du siege de la douleur, n'en étoient point en effet, sur-tout la derniere, où la douleur étoit la suite du dépot qui se formoit, & qui étoit vraissemblablement critique, ayant lieu dans un homme cacochime, & le délivrant d'un état valétudinaire où il avoit langui l'espace de deux ans; en général, on ne trouve rien qui ne soit naturel dans la hanche, la cuisse des personnes qui ont gardé la *sciatique* pendant très-long-tems; & ce n'est que sur des conjectures qu'on a établi que le siege de cette maladie devoit être dans le muscle aponévrotique, placé à la partie supérieure interne de la cuisse, d'où il se prolonge le long de cette partie & de la jambe, occupant plus ou moins d'étendue, jusqu'au pié, & qu'on connoît même en françois, sous le nom latin de *fascia lata*; ces conjectures sont fondées sur la sensibilité extrème des parties tendineuses (quoique paroissent prouver le contraire les expériences fautives de M. de Haller), & sur la place qu'occupe la douleur exactement correspondante à celle du *fascia lata*, lors même qu'elle s'étend jusqu'aux piés.

Le peu que nous tenons de l'observation & qui ne répand presque aucun jour sur la nature de cette maladie; c'est que les personnes les plus sujettes à la *sciatique* sont celles qui naissent de parens qui en ont été attaqués, ou qui ont eu la goutte dans quelque autre partie; elle est plus familiere aux hommes qu'aux femmes, & n'attaque guere que celles qui sont robustes, & qui par le tempérament & la façon de vivre sont plus semblables aux hommes; les jeunes gens & les adultes y sont moins exposés qu'aux autres especes de gouttes, il semble que ce soit une maladie plus particulierement reservée aux vieillards; elle succede quelquefois à la cessation des regles, des hémorrhoïdes, à la suppression des évacuations naturelles ou accoutumées, aux rhumatismes, & rarement à la goutte; elle y dégénere plus souvent, & même assez promptement quand elle est très-vive, c'est-à-dire la goutte se porte plus ordinairement de la hanche, aux piés & aux mains, que de ces parties à la hanche.

La *sciatique* est d'ailleurs une maladie plus incommode que dangereuse; rarement elle contribue à accélérer la mort du malade, quelques auteurs croyent plutôt qu'elle sert à la retarder; du moins est-il certain que les personnes attaquées de cette maladie vivent assez long-tems; seroit-ce simplement parce qu'elle ne commence que dans un âge très-avancé, & qu'elle n'a lieu que dans certains tempéramens robustes qui n'auront pas été assez affoiblis par les excès, ou pas assez fortifiés faute d'exercice? Il est extrèmement difficile, & peut-être imprudent de la guérir, & d'autant plus qu'elle est plus invétérée; Stahl prétend que la *sciatique*, les hémorrhoïdes, la néphrétique & le calcul se rencontrent très-souvent ensemble, se succedent & se produisent réciproquement; cette prétention est justifiée à certains égards par l'observation; on a remarqué en général & assez vaguement, que les maladies arthritiques avoient beaucoup de rapport du côté des causes avec le calcul; ce qui regarde les hémorhoïdes n'est point aussi constaté; & l'âge où la *sciatique* paroît le plus fréquemment est très-peu approprié pour cette évacuation. S'il est arrivé quelquefois, ce que j'ignore, que les hémorrhoïdes ayent terminé la *sciatique*, elles ont cela de commun avec toutes les autres excrétions & avec tous les remedes qui font dans la machine une grande révolution; le seul danger que courent ces malades, c'est que la tête du *fémur* sorte de l'articulation, & les rende boiteux; il se ramasse alors dans ces parties, suivant l'observation d'Hippocrate, beaucoup de mucosité & quelquefois la jambe maigrit & se desseche, tout le corps même tombe dans l'athrophie & dans cette espece de phthisie, *tabes*, qu'il appelle *ischiadique*, ἰσχιαδικὴν, 60. *lib. vj.* le feu seul porté dans cette partie peut prévenir ces accidens. *Aphor.* 59. & 60. *lib. VI.*

De toutes les especes de gouttes, la *sciatique* est unanimement regardée comme la plus opiniâtre & la plus rébelle aux différens secours que la Médecine a fournis; on a épuisé pour venir à-bout de la guérir surement & constamment, avec aussi peu de succès, les altérans que les évacuans; on a passé des purgatifs aux sudorifiques, de ceux-ci aux diurétiques; les apéritifs, les astringens, les spiritueux, les délayans, les relâchans les adoucissans ont été successivement employés; en un mot, on a changé chaque fois de méthode, preuve certaine qu'il n'y en avoit aucune de bonne, & peut-être qu'on n'en doit point chercher de générale, ou même d'aucune espece. L'usage à-peu-près inutile de tous ces divers médicamens, a donné naissance à cette multiplicité de secrets que l'on a débités à l'ordinaire comme des remedes infaillibles; les charlatans se sont emparés de cette maladie & l'on y a ajouté d'autant plus de confiance qu'ils promettoient davantage; loin d'être rebutés par les efforts inutiles des Médecins éclairés; ils n'en étoient que plus encouragés, & effectivement ils avoient raison, ils ne risquoient par le mauvais succès que d'être mis à leur niveau, & s'ils réussissoient ils étoient regardés comme bien supérieurs; l'intérêt du malade n'étoit compté pour rien; ils donnoient avec cette aveugle présomption & cette témérité souvent funeste que laisse l'ignorance, les remedes les plus actifs qui jettoient un trouble considérable dans toute l'économie animale; d'où il est résulté que les malades assez robustes pour supporter ce trouble, & dans qui il tournoit heureusement, étoient guéris ou beaucoup soulagés, & ceux qui étoient moins bien constitués sans être délivrés de leur maladie, tomboient dans d'autres plus sérieuses, ou même mouroient assez promptement. On a répandu un grand nombre de recettes presque uniquement composées de poudres tempérantes, d'absorbans, de terreux, & de médicamens de cette espece; au moins ces remedes absolument inefficaces ne pouvoient produire aucun mauvais effet, & n'avoient d'autre inconvénient que celui d'amuser le malade & d'épuiser sa bourse; il n'en est pas de même d'une autre espece de remedes qui séduisoient d'abord par leur efficacité, mais dont le danger étoit d'autant plus grand que

que leur ſuccès apparent avoit été plus marqué; je parle des amers nerveux, anti-ſpaſmodiques, & du quinquina ſur-tout; il n'eſt pas douteux que par leur moyen on ne puiſſe venir à-bout d'éloigner, de ſuſpendre pendant un tems conſidérable les paroxyſmes, ou même d'empêcher tout-à-fait leur retour; mais quelques obſervations bien conſtatées font voir que les malades qui en avoient éprouvé les effets les plus heureux, devenoient après quelque-tems languiſſans, valétudinaires, ſujets à beaucoup d'incommodité, & que pluſieurs étoient emportés par des morts ſubites. Ainſi les conſeils les plus ſalutaires qu'on puiſſe donner aux perſonnes attaquées de la *ſciatique*, eſt de ne faire aucun remede interne, parce qu'ils ſont tous dangereux ou inefficaces; de vivre ſobrement, d'éviter tout excès dans le boire, le manger & les plaiſirs vénériens; d'être plus réſervés ſur la quantité des alimens & des boiſſons, que ſur leur qualité, de ſe garantir ſoigneuſement du froid, d'être toujours habillés chaudement, & de façon à entretenir la liberté de la tranſpiration, de porter en conſéquence ſur la peau des corcets d'étoffe de laine, & ſur-tout de flanelle, & au moins d'en envelopper la partie affectée, d'avoir quelquefois recours aux frictions ſeches avec des broſſes de crin ou des étoffes de laine; on peut les faire générales; on doit les faire particulieres & locales, & enfin d'uſer d'un exercice modéré.

Quant aux remedes topiques qu'on emploie principalement dans le tems du paroxyſme, on en a varié les formules à l'infini; les uns ont conſeillé des remedes chauds, d'autres ont préféré des adouciſſans, des relâchans; ceux-ci ont employé les narcotiques, & ceux-là les ſpiritueux fortifians; il y en a qui ont eu recours à l'application des ſangſues & à des ſaignées locales ou à des ſcarifications, quelques autres ont beaucoup vanté les vertus des ventouſes, & du feu même appliqué à nud; ils ſe ſont fondés ſur la pratique aſſez heureuſe des Japonois & des Chinois qui brûlent la moxe ſur la partie affectée. Hippocrate avant eux s'étoit déclaré partiſan de cette méthode, il tient beaucoup pour l'uſage du feu dans les maladies qui ne cedent pas à l'efficacité des autres remedes; le fer, dit-il, emporte les maladies rébelles aux médicamens, & le feu vient à-bout de celles qui réſiſtent au fer. *Aphor. 6. lib. VIII.* il paroit même avoir connu l'uſage de la moxe, du moins la combuſtion qu'il propoſe avec le lin crud dans les cas de *ſciatique* & de douleur fixe lui eſt aſſez analogue. *Lib. de affection ſect. v.* ce remede ſouvent efficace n'eſt point aſſez goûté dans nos climats; les machines délicates qui l'habitent, trop effrayées par le feu, trouveroient le remede pire que le mal; pour ce qui regarde les autres topiques, ils ſont tous déplacés dans le tems du paroxyſme, excepté peut-être les vapeurs ſpiritueuſes des plantes ou des réſines aromatiques brûlées. Si les douleurs ſont modérées, il faut les ſouffrir patiemment. Si elles ſont trop vives & abſolument inſupportables, qu'on ait recours aux narcotiques pris intérieurement ou appliqués ſur la partie; je me ſuis ſervi quelquefois pour ſoulager avec aſſez de ſuccès d'un liniment fait avec l'huile de vers & quelques gouttes d'eſprit volatil de corne de cerf & de laudanum liquide de Sydenham. En général, il faut ſuivre le conſeil que donne la goutte dans le diſcours ſenſé que Lucien lui fait tenir dans ſon τραγοποδάγρα, après avoir détaillé une partie des remedes dont on s'eſt ſervi en différens tems pour la combattre, après avoir paſſé en revûe les trois différens regnes, & avoir remarqué qu'il n'y a point de méthode conſtante, que chacun en emploie de différente, que ſouvent

Alius incantamentis impoſtorum deluditur.

elle finit par cette obſervation importante qui devroit être gravée profondément dans la tête des malades, que la *ſciatique* ou toute autre eſpece de goutte tourmente:

A facientibus hæc atque irritantibus me
Soleo occurrere multo iracundior;
Iis vero qui cogitant adverſum me nihil,
Benignam adhibeo mentem facilisque ero.

Les perſonnes d'un âge fort avancé doivent plus que tout autre ſuivre un conſeil ſi judicieux, 1°. parce que leurs douleurs ſont beaucoup plus ſupportables, & en ſecond lieu, parce qu'ils ont beaucoup moins d'eſpérance de guériſon; il ne faudroit pas moins pour eux que les vertus miraculeuſes de la pierre philoſophale ou le bain enchanté de Médée, dans lequel l'heureux Æſon laiſſa ſa vieilleſſe & toutes les incommodités qui en ſont le funeſte apanage.

Ayant eu malheureuſement l'occaſion d'obſerver des vives attaques de *ſciatique* ſur la perſonne dont la ſanté m'eſt la plus précieuſe, ſur le meilleur & le plus tendrement chéri des peres, j'euſſe ardemment ſouhaité trouver un remede aſſûré, & exempt de danger & d'inconvéniens; & j'ai été convaincu par la ſuite qu'il n'y en avoit point de ſupérieur à la patience & à la ſobriété: par leur moyen, les paroxyſmes ont été moins fréquens & les douleurs plus ſupportables; puiſſent-elles s'affoiblir ainſi de plus en plus pendant le cours d'un grand nombre d'années! (*m*)

SCIATTA, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, près de la côte de la Janna; c'eſt l'île que les anciens Grecs & Latins ont nommée *Schiatos* ou *Sciathus*, & qui eſt encore appellée *Sciotho* ou *Schiati* par les Italiens, & *Sciatta* dans les cartes marines.

Elle eſt à deux lieues à l'occident de l'île de Scopélo, dont elle eſt ſéparée par un trajet d'une pareille largeur à une même diſtance à l'orient de la Magnéſie (contrée de la Theſſalie) & du golfe de Volo, & environ à quatre lieues au ſeptentrion de l'île Négrepont. C'eſt à cauſe de la proximité où elle ſe trouve avec cette derniere, qu'Etienne le géographe la nomme une *île de l'Eubée*.

On lui donne 22 milles de circuit; & anciennement elle avoit deux villes, dont une portoit auſſi le nom de *Schiatos*; mais elle fut ruinée par Philippe, pere d'Alexandre. Brutius Sura, envoyé de Lentius gouverneur de la Macédoine de la part des Romains, ſe rendit maître de cette île qui ſervoit alors de retraite aux Corſaires. (*D. J.*)

Scie, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *priſtis*, *ſerra*, *Pl. XIII. fig.* 1. très-grand poiſſon de mer auquel on a donné le nom de *ſcie*, parce qu'il a la partie antérieure de la tête terminée par un os long, dur, mince & large, qui a de longues dents de chaque côté, ce qui lui donne beaucoup de reſſemblance avec une *ſcie* dentée des deux côtés. La face ſupérieure de cet os eſt rude, & il a une couleur cendrée. Ce poiſſon eſt mis au rang des cétacés, on le trouve dans la mer des Indes. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons*, *part. I. liv. XVI.* *Voyez* Poisson.

Scie, *la*, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Seja*, petite riviere de France en Normandie, au pays de Caux, où elle a ſa ſource. Elle arroſe pluſieurs villages, & ſe rend dans la mer près de Dieppe, à ſept lieues de ſon origine. (*D. J.*)

Scie, ſ. f. (*Outil de méchanique.*) inſtrument pour fendre & diviſer en pluſieurs pieces diverſes matieres ſolides, comme le marbre, la pierre, le bois & l'ivoire, *&c.* La *ſcie* eſt un des outils des plus utiles qui ayent été inventés pour la méchanique. La fable en attribue l'invention à Icare, qui, non moins ingénieux que ſon pere Dédale, enrichit comme lui les arts encore naiſſans de pluſieurs découvertes qui ont ſervi à les perfectionner. On dit qu'il l'inventa ſur le modele de l'arête d'un poiſſon plat, tel, par exemple, qu'eſt la ſole. La *ſcie* eſt de fer avec des dents, mais différemment limées & tournées, ſuivant l'uſage auquel elle eſt deſtinée. Il y a auſſi des *ſcies* ſans dents, qui ſervent au ſciage des marbres & des pierres.

Les ouvriers qui ſe ſervent le plus communément de la *ſcie* ſont pour les bois les Bucherons, les Scieurs de long, les Charpentiers, les Menuiſiers, les Ebeniſtes, les Tourneurs & les Tablettiers; & pour les pierres les Marbriers, les Sculpteurs, les Scieurs de pierre, *&c.* Les Lapidaires ont pareillement leur *ſcie*, auſſi-bien que les ouvriers qui travaillent en pieces de rapport, mais elle ne reſſemble preſque en rien aux autres. Les dents de toutes ces ſortes de *ſcies* s'affutent & ſe liment avec une lime triangulaire, en engageant la feuille de la *ſcie* dans une entaille d'une planche, & l'y affermiſſant avec une eſpece de coin de bois.

Toutes les feuilles de *ſcie* ſe vendent par les Quincaillers, qui les tirent de Forez & de Picardie: on en trouve auſſi chez eux de toutes montées, particulierement de celles pour la marquetterie, & pour les Tablettiers & Peigniers, dont la monture eſt toute de fer. (*D. J.*)

Scie, (*Critique ſacrée.*) le ſupplice de la *ſcie* étoit en uſage chez les Hébreux, ſi l'on en croit la plûpart

des

des commentateurs; c'eſt, ſelon eux, par ce ſupplice que David fit punir les Ammonites de Rebbath qui avoient maltraité ſes ambaſſadeurs, *ſeravit eos*, dit la vulgate *II. Rois*, *xij*. 31. mais cette exceſſive cruauté entre avec peine dans mon eſprit. Le mot hébreu ſignifie-t-il uniquement *il les fit ſcier*? Je ſai qu'on traduit auſſi, *ils ont été ſciés*, le mot ἐπρίσθησαν, dont ſe ſert S. Paul aux Hébreux, *chap. xj. verſ.* 37. Cependant il eſt clair par l'hiſtoire de Suſanne, que le terme ἐπρίσθησαν déſigne un ſupplice qui s'exécutoit par le ſabre, & non par une *ſcie*. *Il te coupera par le milieu*, *verſ.* 55. ce qui eſt exprimé plus bas par ces mots, *l'ange de Dieu ayant un ſabre, te coupera par le milieu*, ῥομφαίαν ἔχων πρίσαι σε μέσον, *verſ.* 60. Or ce paſſage prouve que chez les Hébreux l'on coupoit un homme avec un ſabre, & non avec une *ſcie*. Nonobſtant cette remarque, je ne prétens pas dire que le ſupplice de la *ſcie* ſoit ſans exemple dans le monde. Hyde, *de relig. veter. Perſ. cap. xiv. p.* 128. rapporte que le roi de Perſe Giemſched étant devenu un tyran cruel, Dubak, prince arabe, le pourſuivit, le vainquit, le fit mettre entre deux planches & le fit *ſcier*. Abulfeda confirme le même fait. *(D. J.)*

Scie, *inſtrument de Chirurgie*, pour ſcier les os dans l'amputation des membres. *Voyez* Amputation.

Pour examiner cet inſtrument dans toutes ſes parties, il faut la diviſer en trois pieces. *Voy. Pl. XXI. fig.* 1. La premiere eſt l'arbre de la *ſcie*, la ſeconde eſt le manche, & le troiſieme eſt le feuillet. L'arbre de la *ſcie* eſt ordinairement de fer, il eſt fort artiſtement limé & orné de pluſieurs façons qui donnent de l'agrément à l'inſtrument; mais l'eſſentiel eſt de la conſidérer ſous trois différentes pieces. La principale ſuit la longueur du feuillet, & doit avoir (pour une *ſcie* d'une bonne grandeur) onze pouces quelques lignes de long.

Les extrémités de cette piece ſont coudées, pour donner naiſſance à deux branches de différente ſtructure; la branche antérieure a environ 4 pouces 8 lignes de long; elle s'avance plus en avant, & ſon extrémité s'éloigne d'un pouce 8 lignes de la perpendiculaire qu'on tireroit du coude ſur le feuillet. Elle repréſente deux ſegmens de cercle, leſquels s'uniſſent enſemble, forment en-dehors un angle aigu, & leur convexité regarde le dedans de la *ſcie*.

Le commencement du premier cercle forme avec la piece principale un angle qui eſt plus droit qu'obtus; la fin du ſecond cercle eſt fendue de la longueur d'un pouce 5 lignes pour loger le feuillet qui y eſt placé de biais, & qui forme avec ce cercle un angle aigu.

L'extrémité de ce ſecond ſegment de cercle eſt encore percée par un écrou, comme nous allons le dire.

La branche poſtérieure a un pouce de moins que l'antérieure, les deux ſegmens de cercle qu'elle forme ſont moins alongés & plus circulaires. Le premier fait un angle droit avec la piece principale, & le ſecond en fait de même avec le feuillet: ce ſecond cercle ſe termine à une figure plate des deux côtés, arrondie, à ſa circonférence, & percée par un trou quarré. L'union de ces deux ſegmens de cercles ne forme pas en-dehors un angle aigu, comme à la branche antérieure, mais ils ſemblent ſe perdre dans une pomme aſſez groſſe, terminée par une mitre taillée à pans, leſquelles pieces paroiſſent être la baſe de toute la machine.

Il ſort du milieu de la mitre une ſoie de près de quatre pouces de long, qui paſſe dans toute la longueur du manche.

La ſeconde partie de la *ſcie* eſt le manche, il eſt fait de même que celui que nous avons fait remarquer au couteau d'amputation; mais ſa ſituation n'eſt pas la même, car au-lieu de ſuivre la ligne qui couperoit la *ſcie* en deux parties égales ſuivant ſa longueur, il s'en éloigne d'un demi-pouce, & s'incline vers la ligne qui ſeroit prolongée de l'axe du feuillet; méchaniſme qui rend la *ſcie* fort adroite, & fait tout autant que ſi le manche étoit contigu au feuillet, ſans pour cela la rendre plus peſante.

L'avance recourbée, ou le bec du manche de la *ſcie* eſt encore tourné du côté des dents du feuillet, afin de ſervir de borne à la main du chirurgien. Ce manche eſt percé dans le milieu de ſon corps ſuivant ſa longueur, ce qui ſert à paſſer la ſoie de l'arbre qui doit être rivée à ſon extrémité poſtérieur.

Le feuillet & les pieces qui en dépendent ſont la troiſieme partie de la *ſcie*.

Ce feuillet eſt un morceau d'acier battu à froid, quand il eſt preſque entierement conſtruit, afin qu'en reſſerrant par cette méchanique les pores de l'acier, il devienne plus élaſtique; ſa longueur eſt d'un bon pié ſur treize ou quatorze lignes de large; ſon épaiſſeur eſt au-moins d'une bonne ligne du côté des dents, mais le dos ne doit pas avoir plus d'un quart de ligne.

On pratique ſur la côte la plus épaiſſe de ce feuillet de petites dents faites à la lime, & tournées de manieres qu'elles paroiſſent ſe jetter alternativement en-dehors; & former deux lignes paralleles; ce qui donne beaucoup de voie à l'inſtrument, & fait qu'il paſſe avec beaucoup de facilité & ſans s'arrêter.

La trempe des feuillets de *ſcie* doit être par paquets & même recuite, afin qu'elle ſoit plus douce, que la lime puiſſe mordre deſſus, & qu'elle ne s'engrene point, comme nous l'avons démontré en parlant des couronnes du trépan.

Les extrémités du feuillet ſont percées, afin de l'eſſujettir ſur l'arbre par des méchaniques différentes; car ſon extrémité antérieure eſt placée dans la fente que nous avons fait obſerver à la fin du ſecond ſegment de cercle de la branche antérieure, & elle y eſt aſſujettie par une vis qui la traverſe en entrant dans le petit écrou que nous avons fait pratiquer à l'extrémité de cette branche.

L'autre extrémité du feuillet eſt plus artiſtement arrêtée ſur la branche poſtérieure, elle y eſt tenue, pour ainſi dire, comme par une main, qui n'eſt autre choſe qu'une avance plate, légerement convexe endehors, & fendue pour loger le feuillet qui y eſt fixé par une petite vis qui traverſe les deux lames de cette main & le feuillet. Cette main qui couvre environ huit lignes du feuillet, paroît s'élever de la ligne diamétrale d'un baſe ronde, qui eſt comme la mitre du feuillet: cette mitre eſt adoucie, très-polie & légerement convexe du côté de la main, mais plane & moins artiſtement limée à ſa ſurface poſtérieure, afin de s'appuyer juſte ſur le trou quarré de la branche poſtérieure.

On voit ſortir du milieu de cette ſurface poſtérieure de la mitre une eſpece de cheville différemment compoſée, car ſa baſe eſt une tige quarrée de quatre lignes de hauteur, & proportionnée au trou quarré de la branche poſtérieure: le reſte de cette cheville a un pouce de longueur, il eſt rond & tourné en vis; on peut le regarder comme la ſoie du feuillet.

Enfin la troiſieme piece dependante du feuillet eſt un écrou: ſon corps eſt un bouton, qui a près de cinq lignes de hauteur, & ſix ou ſept d'épaiſſeur: ſa figure intérieure eſt une rainure en ſpirale qui forme l'écorce, & l'extérieure reſſemble à deux poulies jointes l'une auprès de l'autre.

Il part de la ſurface poſtérieure de cet écrou deux aîles, qui ont environ neuf lignes de longueur, & qui laiſſent entr'elles un eſpace aſſez conſidérable pour laiſſer paſſer la ſoie du feuillet ou de ſa mitre.

L'uſage de cet écrou eſt de contenir la vis, afin qu'en tournant autour il puiſſe bander & défendre le feuillet de la *ſcie*.

La maniere de ſe ſervir de la *ſcie* dont nous venons de faire la deſcription, eſt de la prendre par ſon manche, de façon que les quatre doigts de la main droite l'empoignent, pour ainſi dire, & que le pouce ſoit alongé ſur ſon pan intérieur.

On porte enſuite l'extrémité inférieure du pouce de la main gauche ou le bout de l'ongle ſur l'os qu'on veut ſcier & dans l'endroit où on veut le couper; puis on approche la *ſcie* de cet endroit de l'os, & par conſéquent auprès de l'ongle qui ſert comme de guide à la *ſcie*, & l'empêche de gliſſer à droite ou à gauche, ce qui arriveroit immanquablement ſans cette précaution, & pourroit cauſer des dilacérations aux chairs qui auroient des ſuites, dont le détail nous meneroit trop loin.

On pouſſe enſuite la *ſcie* légerement & doucement en avant, puis on la tire à ſoi avec la même légereté & la même douceur; ce qu'on continue doucement & à petits coups, juſqu'à ce que ſa voie & ſa trace ſoit bien marquée.

Quand une fois la *ſcie* a bien marqué ſa voie ou ſa trace ſur l'os, pour-lors on ôte le pouce de la main gauche de l'endroit où nous l'avions poſé, & l'on empoigne, pour ainſi dire, le membre qu'on veut couper avec la main gauche; ce qui ſert comme de point d'appui au chirurgien. Il ne faut plus alors ſcier à petits coups, mais à grands coups de *ſcie*, obſervant toujours de ſcier légerement & de ne pas trop ap-

pu-

puyer la *scie;* car en appuyant, ses petites dents entrent dans l'os & l'arrêtent; ce qui fait que les chirurgiens ne scient qu'avec peine & par secousses. Garengeot, *traité d'instr. de Chirurgie*.

Il y a de petites *scies* sans arbre, dont les lames très-solides sont convexes & montées sur un manche, pour scier dans l'opération du trépan les ponts ou intervalles qui restent entre l'application de deux couronnes, & avec lesquelles on peut scier des pointes d'os, & ceux du tarse & du métatarse. (*Y*)

SCIE A REPERCER, *en terme de Bijoutier*, est un instrument de fer formant un quarré allongé en le considérant monté de sa feuille, sans avoir égard au manche. Cette feuille se prend entre deux mâchoires, dont l'une immobile a un trou tarrodé; & l'autre qui s'écarte & s'approche pour serrer ou lâcher la feuille ne l'est point; le manche est fait de trois pieces, d'un morceau de fer qui répond à la cage de la *scie*, est tarrodé presque dans toute sa longueur, d'un écrou de bois dans lequel il entre, & d'une autre envelope de bois qui couvre cet écrou. *Voyez petite* SCIE *de marqueterie*, *Pl. de Marqueterie*.

SCIE GRANDE & PETITE, *outil de Charron;* c'est un outil qui est de la longueur de cinq ou six piés, dont les charrons se servent pour rogner le bois qu'ils travaillent pour le partager & mettre à la longueur qui leur est nécessaire; cet outil n'a rien de particulier, & est fait comme les *scies* des charpentiers: *&c.* excepté qu'il faut être deux pour s'en servir, c'est-à-dire, que quand un ouvrier pousse, l'autre la tire.

SCIE A MAIN, *outil de Charron;* c'est une lame de fer dentelée comme les *scies* ordinaires, qui est de la longueur d'un pié, emmanchée dans une poignée de bois de la longueur de trois à quatre pouces; les charrons s'en servent pour rogner des petits morceaux de bois qui sont en place.

SCIE A REFENDRE, *outil de Charron;* cet outil est exactement fait comme la *scie* des scieurs de long, & sert aux charrons pour refendre les ormes entiers & autres bois de charronnage.

SCIE *de Charpentier*, est une feuille d'acier ou de fer dentée, montée sur deux montans de bois, une traverse au milieu, parallele à la feuille de *scie;* au bout des montans est une corde en quatre paralleles à la traverse & une languette au milieu, qui sert à faire bander la *scie*. Voyez *les Planches*.

La *scie* est un instrument ou outil très-necessaire à la méchanique, & même le plus utile qu'on ait pu inventer; car par son usage on ménage beaucoup toutes les matieres que l'on débite, que ce soit du bois, du marbre, des pierres précieuses, des métaux, *&c.* & dont les morceaux ne seroient d'aucune utilité, si l'on étoit obligé de les jetter bas à coups de ciseau.

SCIE, est un instrument qui sert aux charpentiers à scier leurs bois de longueur; elle a ordinairement quatre piés & demi; ils en ont de plus petites pour les petits ouvrages. *Voyez les fig. Planches du Charpentier*.

SCIE *à main*, *couteau en scie* ou *sciotte*, les charpentiers s'en servent quand la *scie* ne peut leur servir.

SCIE *des coupeurs de bois*, (*Eaux & Forêts*.) les *scies* dont on se sert dans les forêts pour débiter les plus gros arbres, s'appellent des *passe-partout*; ils n'ont qu'un manche à chaque bout de la feuille: cette feuille a les dents fort détournées, c'est-à-dire, ouvertes à droite & à gauche. (*D. J.*)

SCIE *des Ebénistes*, (*Ebénisterie*.) les ébénistes qui sont du corps des menuisiers, outre toutes les *scies* qui servent à la menuiserie, en ont encore une particuliere, qui s'appelle *scie à contourner*. Cette *scie* est montée sur un archet d'acier fort élevé, afin que les feuilles des divers bois qu'ils contournent, puissent passer entre cet archet, & la feuille dentelée de la *scie*. (*D. J.*)

SCIE, *en terme de Graveur en pierres fines*; c'est une espece de boule qui a la lame très-mince, dont on se sert pour refendre, ou même pour séparer tout-à-fait les pierres. *Voyez les figures*, *Planches de la Gravure*.

SCIE, *petite scie*, *voyez les fig. & les Pl. l'Horlogerie;* les Horlogers s'en servent pour scier des pieces fort délicates; ces sortes de *scies* sont montées comme les grandes, & n'en different que par leur grandeur.

SCIE *des Lapidaires*, (*Joaillerie*.) les *scies des Lapidaires*, qui ont le nom de *scie*, non pas qu'elles aient quelque rapport par la figure à aucune des *scies* dont on vient de parler, mais parce qu'elles servent à user, & pour ainsi dire, à scier les pierres précieuses sur le touret; ces *scies*, dis-je, sont de petites plaques de fer, en forme de ce qu'on appelle une *pirouette* avec quoi jouent les enfans, attachées au bout d'une broche aussi de fer. Les lapidaires ont encore une espece de *scie* pour scier le diamant, qui ne consiste qu'en un fil de fer ou de léton, aussi déliée qu'un cheveu bandé sur un petit arc d'acier ou de bois. On s'en sert avec de la poudre de diamant bien broyée avec de l'eau ou du vinaigre. Les ouvriers en pieces de rapport usent aussi de cette sorte de *scie* pour les pierres les plus précieuses: pour les plus grosses pieces il ont une petite *scie*, dont la feuille n'a point de dents. (*D. J.*)

SCIE *des Jardiniers*, (*Outil de jardinier*.) ils s'en servent pour retrancher le bois qui est sec & vieux, & par conséquent fort dur, & capable de gâter la serpette, avec laquelle on ne peut aisément couper de grosses branches. Il ne faut jamais, dit la Quintinie, employer la *scie* à retrancher des branches, qu'un coup de serpette peut couper adroitement. Il faut que la *scie* soit droite, qu'elle soit d'un acier dur & bien trempé. Il faut qu'elle ait de la voie, c'est-à-dire, qu'elle ait les dents écartées & bien ouvertes, l'une allant d'un côté; & l'autre de l'autre, & qu'avec cela le dos soit fort mince; tout-au-moins doit-il être moins gros & moins matériel que les dents, autrement la *scie* ne passera pas aisément, parce que les dents en seront aussitôt engorgées, si bien qu'à s'en servir, on se lasse en un moment, & on n'avance guere.

Il n'est point nécessaire que les *scies* pour l'usage ordinaire de tailler soient larges. Un bon demi-pouce de largeur leur suffit; ils ne les faut guere longues, c'est assez qu'elles aient environ quinze pouces de longueur. Le manche peut être rond, attendu que pour pousser une droite ligne devant soi, on ne doit pas craindre qu'il tourne dans la main, comme fait une serpette à manche rond; il sera assez gros, pourvu qu'à l'endroit de la plus grande grosseur, qui est à l'extrémité où se vient ranger la pointe de l'alumelle quand on la ferme, il ait environ deux pouces & sept à huit lignes de tour, & que par l'autre extrémité il ait un peu moins de deux pouces; ces sortes de *scies* se plient, ne font aucun embarras, & sont portatives comme des serpettes, le tranchant se serrant dans le manche. (*D. J.*)

SCIE A MAIN, (*Lutherie*.) dont les facteurs de clavecins se servent, est une lame d'acier *d e* dentée, que l'on emmanche dans un manche courbé *a B C*, dont la poignée *B C* va en relevant, pour que les doigts de l'ouvrier ne frottent point contre l'ouvrage. Cette *scie* est propre à scier les entailles des sautereaux où sont placées les languettes. *Voyez* SAUTEREAU & *la fig.* 13. *Pl. de Lutherie*.

SCIE A MAIN *de Maçon*, (*Maçonnerie*.) on appelle autrement les *scies à main* dont se servent les maçons & poseurs de pierre de tailles, des *couteaux à scier*; les unes ont des dents, & les autres n'en ont point. (*D. J.*)

SCIE *de marqueterie*, servant à découper & chantourner les plaques, est un parallélogramme de fer, dont la lame est un des petits côtés; elle est montée sur les chassis par le moyen de deux chevilles qui ont la tête fendue, & l'autre extrémité en vis. Une de ces vis a un écrou à oreilles, & dont on se sert pour tendre la lame. L'autre vis a son écrou caché dans l'intérieur du manche. *Voyez les fig. Pl. de Marqueterie*.

SCIE A REFENDRE, *outil de Marqueterie*, est composée d'un grand chassis de bois entre & parallélement aux grands côtes duquel est la lame, large de quatre pouces ou environ, & attachée à deux boîtes au-travers desquelles passent les petits côtés du chassis: une des boîtes a encore un autre trou pour mettre la clé qui sert à donner de la bande à la lame. *Voyez les fig. Pl. de la Marqueterie*.

SCIE *des Menuisiers*, (*Menuiserie*.) de tous les divers ouvriers qui se servent de la *scie*, ce sont les menuisiers qui en ont la plus grande quantité, & de plus de différentes especes. Les principales sont la *scie* à refendre, qui leur est commune avec tous les autres ouvriers en bois; la *scie* à débiter, la *scie* à tenons, la *scie* à tourner, la *scie* à araser, la *scie* à main, & la *scie* à cheville. *Voyez l'article* MENUISERIE & *les articles suivans*. (*D. J.*)

SCIE A REFENDRE, elle sert au menuisier à fendre

…tre les bois de long; elle eſt compoſée de deux montans & deux traverſes, dans les bouts deſquelles les montans ſont aſſemblés à tenons & mortaiſes; à la traverſe du haut eſt une boîte, & à celle du bas un étrier de fer auquel la *ſcie* eſt attachée; elle eſt poſée au milieu des deux traverſes, & eſt parallele aux deux montans; à la boîte il y a une mortaiſe dans laquelle on met une clé pour faire tendre la feuille de *ſcie*. Voyez *les fig. Pl. de Menuiſerie*.

Scie a tenons; elle eſt comme la *ſcie* à débiter, & n'en differe qu'en ce qu'elle eſt plus petite, & a les dents plus ſerrées; elle ſert pour couper les tenons.

Scie, (*Menuiſerie.*) pour les foſſes ou creux, pour les corps des arbres lorſqu'ils ſont trop gros, & que les *ſcies* montées n'y peuvent paſſer, pour les pieux à raſe terre, *&c.* c'eſt une grande feuille de *ſcie* avec une main à chaque bout. On nomme cette ſcie *paſſe-par-tout*; elle eſt beaucoup d'uſage parmi les Bucherons.

Scie en archet, eſt comme celle à chantourner, ſi ce n'eſt quelle eſt plus petite, qu'elle a une main pour la tenir qui porte ſon tourillon; elle ſert auſſi à chantourner de petits ouvrages.

Scie a chantourner, la feuille en eſt fort étroite, & elle eſt montée ſur deux tourillons qui paſſent dans les bras. Son uſage eſt pour couper les bois ſuivant les ceintres. *Voyez les fig. Pl. de Menuiſerie.*

Scie a chevilles, eſt un couteau à *ſcie*, qui a un manche coudé; elle ſert à couper les chevilles. *Voyez les fig. Pl de Menuiſerie.*

Scie a débiter, c'eſt celle qui ſert aux Menuiſiers à couper tous leurs bois ſuivant les meſures, & c'eſt ce qu'ils appellent *débiter les bois*. La monture conſiſte en deux bras ou montans, une traverſe au milieu. Au bout des bras d'un côté eſt la feuille de *ſcie* parallele à la traverſe; à l'autre extrémité des bras eſt une corde qui va d'un bout à l'autre, & qui eſt en pluſieurs doubles; au milieu eſt un gareau qui ſert à faire tendre la *ſcie*, & qui l'arrête ſur la traverſe. *Voyez les fig. Pl. de Menuiſerie.*

Scie a main, *ou* a couteau, eſt plus large du côté de la main, n'a point de monture que la main avec laquelle on la tient pour s'en ſervir; l'on s'en ſert lorſque la *ſcie* montée ne peut paſſer. *Voyez les fig. Pl. de Menuiſerie.*

Scie a raser, c'eſt une feuille de *ſcie* attachée ſur un bout de planche d'un pié ou quinze pouces de long, laquelle ſert à arraſer les bas des portes, contrevents, *&c.* pour faire les tenons qui doivent entrer dans les emboîtures. *Voyez les fig. Pl. de Menuiſerie.*

Scie a revuider, *en terme de metteur en œuvre*, eſt la même que la *ſcie* à repercer des Bijoutiers. Elle eſt comme elle garnie d'une feuille fort étroite, qui peut aiſément ſe contourner au gré de l'artiſte ſur l'ouvrage qu'il revuide. *Voyez* Revuider & *les Pl. du metteur en œuvre.*

Scie a couteau, (*Orfévrerie.*) ce n'eſt autre choſe qu'une lame de couteau taillé en *ſcie*.

Scie a guichet, (*Serrurerie.*) ce que les Serruriers appellent *ſcie à guichet*, eſt une petite *ſcie* à main, en forme de couteau dentelé, dont ils ſe ſervent pour faire dans les portes, tiroirs ou guichets de bois, les entrées des ferrures qu'ils y veulent placer & attacher. (*D. J.*)

Scie *des Tabletiers*, (*Tabletterie.*) les Tabletiers, Peigniers & autres ouvriers, ont des eſpeces de *ſcies* à main, qui ont une monture de fer à-peu-près comme les *ſcies* communes, mais ſans corde. La feuille en eſt ferme & un peu large, & les dents ſans être renverſées; elles ſervent à débiter le buis & les autres bois durs. (*D. J.*)

Scie *des Tailleurs de pierre*, (*ſciage de pierres.*) les Tailleurs & Scieurs de pierre ont de deux ſortes de *ſcies*, les unes à dents & les autres ſans dents. Celles avec des dents ſont tout-à-fait ſemblables aux paſſepartous, hors qu'elles n'ont pas les dents détournées; elles ſervent à ſcier la pierre tendre. Les *ſcies* ſans dents dont on ſcie les pierres dures, & dont les Marbriers & Sculpteurs ſe ſervent auſſi pour débiter leurs marbres, ont une monture ſemblable à celle des *ſcies* à débiter des Menuiſiers, mais proportionnée à la force de l'ouvrage & de la *ſcie*, y en ayant de telles, que deux hommes ont aſſez de peine à les élever pour les mettre en place. La feuille de ces *ſcies* eſt fort large & aſſez ferme pour ſcier le marbre & la pierre, en les uſant peu-à-peu par le moyen du ſable & de l'eau que le ſcieur y met avec une longue cuilliere. (*D. J.*)

Scie *du Tonnelier*; les Tonneliers ſe ſervent de deux ſortes de *ſcies* dans les ouvrages de leur métier, ſavoir la *ſcie* ordinaire & la *ſcie* à main.

La *ſcie* ordinaire eſt compoſée de deux parties, qui ſont la feuille & la monture. La feuille eſt une bande de fer ou d'acier bien mince de deux ou trois doigts de largeur, & qui d'un côté eſt garnie de dents depuis un bout juſqu'à l'autre. Il y a deux trous aux deux extrémités. La monture eſt compoſée de trois pieces de bois, dont la plus longue eſt enmortoiſée par ſes deux bouts dans le milieu des deux autres qui ſont placées en travers. Les deux traverſes ſont fendues à une de leurs extrémités pour y inſérer la feuille de la *ſcie*, qu'on y aſſujettit par deux chevilles de fer; à l'autre extrémité elles ont une entaille pour recevoir une corde qui va de l'une à l'autre. Cette corde a dans ſon milieu une petite barre de bois, au moyen de laquelle on peut tortiller la corde & la raccourcir, ce qui force les deux extrémités des traverſes à s'approcher l'une de l'autre. Cela ne peut pas ſe faire ſans que les deux autres bouts des traverſes ne s'éloignent, & par conſéquent ſans bander la feuille de la *ſcie*; ce qui l'aſſujettit, la rend ferme & l'empêche de plier quand on s'en ſert.

La *ſcie* à main eſt une feuille de fer ou d'acier d'une ligne d'épaiſſeur, garnie de dents d'un côté, & qui par un bout ſe termine par une queue droite enfoncée dans un manche de bois.

SCIENCE, ſ. f. (*Logiq. & Métaphyſ.*) *ſcience*, en terme de philoſophie, ſignifie la connoiſſance claire & certaine de quelque choſe, fondée ou ſur des principes évidens par eux-mêmes, ou ſur des démonſtrations.

Le mot *ſcience* pris dans le ſens qu'on vient de dire eſt oppoſé à *doute*; & l'opinion tient le milieu entre les deux.

Les ſceptiques nient qu'il ſoit poſſible d'avoir la *ſcience* ſur rien, c'eſt-à-dire qu'il y ait rien ſur quoi on puiſſe arriver à un degré de connoiſſance capable de produire une conviction entiere.

La *ſcience* ſe partage en quatre branches, qui ſont l'intelligence, la ſageſſe, la prudence & l'art.

L'intelligence conſiſte dans la perception intuitive du rapport de convenance ou de diſconvenance qui ſe trouve entre deux idées; telle eſt la *ſcience* de Dieu, telle eſt la connoiſſance que nous avons des premiers principes.

La ſageſſe s'éleve toujours aux vues générales, & ne conſidere dans les êtres que les rapports qu'ils ont les uns avec les autres, pour en tirer des concluſions univerſelles. Les êtres ſpirituels ſont auſſi de ſon reſſort.

La prudence s'applique à former les mœurs à l'honnêteté, conformément à des regles éternelles & immuables. On l'appelle dans les écoles, *habitus verâ cum ratione activus*.

L'art donne des regles ſûres & immanquables pour bien raiſonner. On le définit dans les écoles, *habitus verâ cum ratione effectivus*.

Sciences, (*Connoiſſances humaines.*) je dirai peu de choſe des *ſciences*, non pas qu'elles ne faſſent la partie la plus importante de l'Encyclopédie, mais parce qu'on a expoſé profondément leur origine, leur nature, leurs progrès, leur enchaînement dans la belle préface de cet ouvrage.

Il eſt certain que les *ſciences* ſont l'ouvrage des plus grands génies. C'eſt par elles que l'immenſité de la nature nous eſt dévoilée; ce ſont elles qui nous ont appris les devoirs de l'humanité, & qui ont arraché notre ame des ténebres pour leur faire voir, comme dit Montaigne, toutes choſes hautes & baſſes, premieres, dernieres & moyennes; ce ſont elles enfin qui nous font paſſer un âge malheureux ſans déplaiſir & ſans ennui. „ Illuſtre Memmius, celui-là fut un „ dieu qui trouva l'art de vivre auquel on donne le „ nom de ſageſſe „.

Telle eſt aujourd'hui la variété & l'étendue des *ſciences*, qu'il eſt néceſſaire pour en profiter agréablement, d'être en même tems homme de lettres. D'ailleurs les principes des *ſciences* ſeroient rebutans, ſi les belles lettres ne leur prêtoient des charmes. Les vérités deviennent plus ſenſibles par la netteté du ſtyle, par les images riantes, & par les tours ingénieux ſous leſquels on les préſente à l'eſprit.

Mais ſi les belles-lettres prêtent de l'agrément aux *ſcien-*

sciences, les *sciences* de leur côté sont nécessaires pour la perfection des belles-lettres. Quelque soin qu'on prît de polir l'esprit d'une nation, si les connoissances sublimes n'y avoient accès, les lettres condamnées à une éternelle enfance, ne feroient que bégayer. Pour les rendre florissantes, il est nécessaire que l'esprit philosophique, & par conséquent les *sciences* qui le produisent, se trouvent, sinon dans l'homme de lettres lui-même, du-moins dans le corps de la nation, & qu'elles y donnent le ton aux ouvrages de littérature.

Socrate qui mérita le titre de *pere de la philosophie*, cultivoit aussi l'éloquence & la poésie. Xénophon son disciple sut allier dans sa personne l'orateur, l'historien & le savant, avec l'homme d'état, l'homme de guerre, & l'homme du monde. Au seul nom de Platon toute l'élévation des *sciences*, & toute l'aménité des lettres se présentent à l'esprit. Aristote, ce génie universel, porta la lumiere dans tous les genres de littérature, & dans toutes les parties des *sciences*. Alexandre lui écrivoit, qu'il aimeroit beaucoup mieux être comme lui au-dessus des autres hommes par l'étendue de ses lumieres, que par celle du pouvoir dont Dieu l'avoit comblé. Eratosthène traita dans des volumes immenses, presque tout ce qui est du ressort de l'esprit humain, la grammaire, la poésie, la critique, la chronologie, l'histoire, la mythologie, les antiquités, la philosophie, la géométrie, l'astronomie, la géographie, l'agriculture, l'architecture, & la musique.

Lucrece employa les muses latines à chanter des matieres philosophiques. Varron, le plus savant des Romains, partageoit son loisir entre la philosophie, l'histoire, l'étude des antiquités, les recherches de la grammaire & les délassemens de la poésie. Brutus étoit philosophe, orateur, & possédoit à fond la jurisprudence. Cicéron qui porta jusqu'au prodige l'union de l'éloquence & de la philosophie, déclaroit que s'il avoit un rang parmi les orateurs de son tems, il en étoit plus redevable aux promenades du portique, qu'aux écoles des rhéteurs. Combien d'autres exemples ne pourrai-je pas tirer des siecles reculés? On ne pensoit alors que les *sciences* fussent incompatibles dans une même personne, avec une érudition fleurie, avec l'étude de la politique, avec le génie de la guerre ou du barreau. On jugeoit plutôt que la multitude des talens étoit nécessaire pour la perfection de chaque talent particulier, & cette opinion étoit vérifiée par le succès.

Le même tems qui vit périr Rome, vit périr les *sciences*. Elles furent presque oubliées pendant douze siecles, & durant ce long intervalle, l'Europe demeura plongée dans l'esclavage & la stupidité. La superstition, née de l'ignorance, la reproduisit nécessairement, tout tendit à éloigner le retour de la raison & du goût. Aussi fallut-il au genre humain pour sortir de la barbarie, une de ces révolutions qui font prendre à la terre une face nouvelle. L'empire grec étant détruit, sa ruine fit refleurir en Europe le peu de connoissances qui restoient encore au monde. Enfin par l'invention de l'Imprimerie, la protection des Médicis, de Jules II. & de Léon X. les Muses revinrent de leur long évanouissement, & recommencerent à cultiver leurs lauriers flétris. De dessous les ruines de Rome, se releva son ancien génie, qui secouant la poussiere, montra de nouveau sa tête respectable. La sculpture & les beaux-arts ses aimables sœurs ressusciterent, & les blocs de marbre reprirent une nouvelle vie. Les temples réédifiés, Raphaël peignit, & Vida, sur le front duquel croît le laurier du poëte & le lierre du critique, écrivit avec gloire. Nous devons tout à l'Italie; c'est d'elle que nous avons reçu les *sciences* & les beaux-arts, qui depuis ont fructifié presque dans l'Europe entiere.

L'étude les langues & de l'histoire abandonnée par nécessité dans les siecles de ténebres, fut la premiere à laquelle on se livra. L'impression ayant rendu communs les ouvrages des Grecs & des Romains, on dévora tout ce qu'ils nous avoient laissé dans chaque genre; on les traduisit, on les commenta, & par une espece de reconnoissance, on se mit à les adorer, sans connoître assez leur véritable mérite; mais bien-tôt l'admiration se montra plus éclairée, & l'on sentit qu'on pouvoit transporter dans les langues vulgaires les beautés des anciens auteurs; enfin on tâcha de les imiter, & de penser d'après soi. Alors on vit éclôre, presque en même tems, tous les chefs-d'œuvres du dernier siecle, en éloquence, en histoire, en poésie, & dans les différens genres de littérature.

Mais tandis que les arts & les belles-lettres étoient en honneur, il s'en falloit beaucoup que la philosophie triomphât, tant la scholastique nuisoit à l'avancement de ses progrès. De plus, quelques théologiens puissans craignirent, ou parurent craindre les coups qu'une aveugle philosophie pouvoit porter au christianisme, comme si une religion divine avoit à redouter une attaque aussi foible. Ajoutons qu'un tribunal odieux, établi dans le midi de l'Europe, y forçoit les Muses au silence. Heureusement que la raison bannie du Latium par des armes impies, franchit ses anciennes bornes, & se réfugia dans des climats plus tempérés: ,, c'est-là qu'elle éclaira de beaux génies qui préparerent de loin, dans l'ombre du silence, la lumiere dont le monde devoit être éclairé par degrés insensibles.

,, L'immortel Bacon examina les divers objets de toutes les *sciences* naturelles, & justifia la nécessité de la physique expérimentale, à laquelle on ne pensoit point encore. Ennemi des systèmes, il fut borner la philosophie à la *science* des choses utiles, & recommanda par-tout l'étude de la nature. Au célebre chancelier d'Angleterre, succeda l'illustre Descartes, qui s'égara sans doute en théorie, mais qui acquit une grande gloire par l'application qu'il fit de l'algebre à la géométrie. Newton parut enfin, bannit de la physique les hypothèses vagues, découvrit la force qui retient les planetes dans leurs orbites, calcula la cause de leurs mouvemens, dévoila la vraie théorie du monde; & créateur d'une optique toute nouvelle, il fit connoître la lumiere aux hommes en la décomposant. Lock créa la métaphysique à-peu-près comme Newton avoit créé la physique. Il réduisit cette *science* à ce qu'elle doit être en effet, la physique expérimentale de l'ame. Ses principes aussi simples que des axiomes, sont les mêmes pour les philosophes & pour le peuple ,,. *Disc. prélim. de l'Encyclopédie.*

Plusieurs autres savans ont infiniment contribué par leurs travaux, au progrès des *sciences*, & ont pour ainsi-dire levé un coin du voile qui nous cachoit la vérité. De ce nombre sont Leibnitz, qui suivant l'opinion de l'Allemagne, partage avec Newton l'invention du calcul différenciel; ,, Galilée à qui la géographie doit tant de choses utiles; Harvey que la découverte de la circulation du sang rend immortel; Huyghens, qui par des ouvrages pleins de force & de génie, a bien mérité de la physique; Pascal, auteur d'un morceau sur la cycloïde, qu'on doit regarder comme un prodige de sagacité, d'un traité de l'équilibre des liqueurs & de la pesanteur de l'air, qui nous a ouvert une *science* nouvelle; Boyle, le pere de la physique expérimentale; plusieurs autres enfin, parmi lesquels je ne dois pas oublier Boerhaave, le reformateur de la médecine ,,. On fait aussi tout ce que le droit naturel, la morale & la politique doivent à Grotius, Puffendorf, Thomasius, & autres écrivains célebres.

Voilà quel étoit l'état des *sciences* au commencement de ce siecle. Portées rapidement du premier essor à leur faîte, elles ont dégénéré avec la même promptitude, comme si elles étoient des plantes étrangeres à la nature, qui doivent sécher sur pié, & disparoître dans le sein de l'oubli, tandis que les arts méchaniques, enracinés pour ainsi-dire dans les besoins de l'homme, ont un esprit de vie qui les soutient contre les ravages du tems.

Les *sciences* offrent aux yeux une belle avenue, mais fort courte, & qui finit par un désert aride. Comme parmi nous leur midi s'est trouvé fort près de leur levant, leur couchant n'est pas éloigné de leur midi. On vit à Rome la même révolution; soixante ans après le regne d'Auguste, Quintilien écrivoit déja sur la chûte de l'éloquence, & Longin qui fleurissoit sous Galien, fit un chapitre sur les causes de la décadence de l'esprit. Cependant les récompenses des beaux-arts n'étoient point tombées chez les Romains. Semblablement nos académies subsistent toujours, mais elles ont dans leur institution des vices qui les ruinent. Ici l'inégalité des rangs est fixée par des statuts du prince; lorsqu'on n'y devroit connoître d'autre supériorité que celle du génie. Là se rend un tribut perpétuel d'éloges fastidieux, honteux langage de la servitude! Souvent dans ces mêmes académies, la récompense du mérite est enlevée par les menées de l'intrigue ou de l'hypocrisie. La cupidité, la vanité, la jalousie, la cabale, se sont encore emparés de nos sociétés littéraires, plus que la noble ambition de s'y distinguer par ses talens; la sagacité

a dé-

a dégénéré en suffisance, l'amour du beau, en amour du faux bel esprit: *in deterius quotidie data res est*.

D'ailleurs ce n'est point au centre du luxe que les *sciences* établissent toujours leur domicile; s'il en étoit ainsi, les connoîtroit-on glorieusement aux bords des lieux où le Rhein vient se perdre, dans le voisinage des îles Orcades, & de celui du mont Adule? Il ne faut pas pour être savant, arroser l'ame comme nous faisons, de quelques idées superficielles; il la faut teindre de connoissances qui ne s'acquierent que par les veilles & les travaux.

Ajoutons que la noblesse du royaume, plongée dans la mollesse & l'oisiveté, a trouvé que l'ignorance étoit un état paisible, & elle n'a pas manqué d'en acréditer merveilleusement le parti. Aristote, Platon, Solon, Périclès, Démocrite, Hippocrate, Scipion, Cicéron, Hortensius, Lucullus, César, Pline, & tant d'autres grecs & romains, ne se croyoient pas en droit, parce qu'ils étoient de grands seigneurs, de négliger les *sciences*, & de vivre dans une glorieuse stupidité. Tout au contraire, ils firent cet honneur à leur rang & à leur fortune, de ne les employer qu'à acquérir des lumieres; ils savoient bien que les gens éclairés conduisent par-tout les aveugles. Mais une nation qui dominée par l'exemple, fait gloire de préférer la légereté & les agrémens frivoles, au mérite que l'étude & les occupations sérieuses peuvent donner à l'esprit; une telle nation, dis-je, doit tomber dans la barbarie. Aussi faut-il croire que dans cette nation, l'amour des *sciences* n'étoit sous Louis XIV. qu'une nouvelle mode; du-moins leur culture a passé comme une mode. Quelqu'autre Louis, dans la révolution des tems, pourra la faire naître, & la changer en un goût durable; car c'est au génie éclairé des monarques, & à leurs mains bienfaisantes, qu'il appartient de fonder aux *sciences* des temples, qui attirent sans cesse la vénération de l'univers. Heureux les princes qui sauront ainsi mériter de l'humanité! (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCIENCE EN DIEU, (*Théolog.*) c'est l'attribut par lequel il connoît toutes choses, de quelque nature qu'elles soient. Dieu a une *science* parfaite & infinie; il connoit tout ce qu'il y a de possible, tout ce qu'il y a de réel, tout ce qu'il a de futur, soit absolu, soit conditionnel.

Quoique la *science* de Dieu considérée en elle-même, soit un acte très simple, & comme un coup-d'œil net & juste par lequel tout est présent devant lui, cependant les divers objets qu'elle embrasse, ont fait distinguer aux Théologiens trois sortes de *sciences* en Dieu; savoir, la *science* de simple intelligence, la *science* de vision; & une troisieme que quelques-uns appellent *science moyenne*.

La *science* de simple intelligence est celle par laquelle Dieu voit les choses purement possibles qui n'existent, ni n'existeront jamais. C'est l'attribut par lequel Dieu a la représentation simultanée & adéquate de tous les possibles. Pour le concevoir, autant que nous en sommes capables, il faut faire attention 1°. au nombre immense des possibles, 2°. à ce qu'emporte leur représentation distincte.

1°. Quant au nombre immense des possibles, l'univers étant l'enchaînure de toutes les choses tant simultanées que successives, pour arriver par la contemplation de la nature à une sorte de détermination du nombre des possibles, il faut faire attention tant aux choses qui coexistent ensemble dans cet univers, qu'à celles qui s'y succedent les unes aux autres. Il faut de plus remarquer que l'univers est composé de grands corps qu'on peut appeller *totaux*, & de moindres que nous nommerons *partiaux*. Le nombre des grands corps de l'univers assez limité tant qu'on n'a pu les observer qu'à la simple vue, s'est prodigieusement augmenté depuis l'invention des télescopes. M Wolf a fait là-dessus un calcul fort propre à donner l'idée de l'immensité des corps célestes. Voici sur quoi il le fonde. Le P. Riccioli donne à la constellation d'Orion près de cinq cens degrés en quarré d'espace dans le ciel. Or Galilée a observé cinq cens étoiles dans un espace de quatre degrés; ainsi sur le même pié on pourra supposer dans Orion entier 62500 étoiles. La circonférence du cercle est de 360 degrés, & son diametre de 115: ce qui donne, suivant les théoremes d'Archimede, pour la surface entiere de la sphere, 41400 degrés en quarré. En prenant donc pour hypothese que la surface de la sphere du monde est également remplie d'étoiles, le nombre des fixes iroit à 5175000; & quoique l'arrangement des systèmes planétaires autour des fixes ne soit pas le même, on peut pourtant supposer que chaque étoile fixe placée comme soleil au centre, peut éclairer & échauffer quinze planetes: ce qui fera monter le nombre des corps totaux du monde à 77625000. Il n'y a rien dans les suppositions précédentes qui ne soit admissible. Si au télescope divers espaces paroissent moins remplis que les quatre degrés d'Orion sur lesquels on a calculé, il y en a d'autres où ces étoiles fourmillent en beaucoup plus grande abondance, comme la voie lactée & les étoiles nébuleuses. Si du nombre des grands corps du monde nous passons aux dimensions de l'espace qu'ils doivent occuper, la somme en sera bien plus prodigieuse encore. Suivant les observations de M. Cassini, la distance moyenne de la terre au soleil est de 22000 demi-diametres terrestres, ou de 18920000 milles d'Allemagne. Cette distance étant à celle de Saturne comme 2 à 19, cela donne 179740000 milles de plus à cause de la proportion du diametre de la terre qui est de 1720 milles d'Allemagne au diametre de l'anneau de Saturne, laquelle proportion est comme 1 à 45. Le diametre de cet anneau est de 77400 milles d'Allemagne: ce qui donne, suivant les calculs de Cassini, pour distance du dernier satellite au centre de Saturne, 812700 milles d'Allemagne. En ajoutant cette distance à celle de Saturne au soleil, vous avez le demi-diametre du système planétaire auquel la terre appartient, lequel étant doublé, il en résulte le diametre entier de 36115400 milles. Cela iroit encore beaucoup plus loin, si l'on reçoit la détermination de la parallaxe du soleil, telle qu'elle a été donnée par M. de la Hire. Il est incontestable que Saturne est séparé par un fort grand espace des étoiles fixes de la premiere grandeur; & quoique les systèmes planétaires puissent différer entr'eux par rapport à l'étendue, il n'y a pourtant point d'inconvéniens à les supposer égaux. En multipliant donc le cube du diametre du système planétaire, par le nombre des étoiles fixes ci-dessus indiqué, le nombre qui en provient, exprime le cube du diametre de la sphere qui comprend tous les systèmes que nous pouvons découvrir probablement par la voie des télescopes ordinaires. Mais pour diminuer les difficultés de cette multiplication, en resserrant les nombres, prenons le diametre du système planétaire en diametres terrestres qui, suivant les hypotheses précédentes, seront 209904, leur cube qui fait 92483305005195264 multiplié par 5175000, donne pour cube du diametre qui égale toute l'étendue de la sphere observable, 473001103401885491200000 diametres terrestres, dont chacun est de 5088448000 milles cubiques. Quelle ne doit donc pas être l'étendue de l'intelligence divine, qui comprend l'univers formé de l'assemblage immense de tous ces systemes? Mais que sera-ce, si nous y joignons l'idée de tous les mondes possibles, de toutes les combinaisons qui peuvent résulter des choses qui entrent dans la composition de l'univers & de tant d'autres choses que la puissance divine pourroit effectuer? Ici se présentent des abymes impénétrables pour nous: ici cessent tous les calculs. Que si de l'ordre physique on passe à l'ordre moral, & qu'on veuille examiner toutes les choses possibles que Dieu voit clairement, le philosophe, ainsi que le chrétien, n'est-il pas obligé de s'écrier plein d'admiration & de respect: *domine, quis similis tibi?*

On est encore plus effrayé si l'on passe à la considération de ce qu'emporte la représentation distincte de tous les possibles dans l'entendement divin. Reprenons encore pour un moment la voie du calcul. On peut comparer l'étendue des entendemens aux grandeurs des espaces, & suivant cette idée, un entendement qui saisiroit distinctement toute notre terre, seroit à celui qui comprendroit avec la même distinction le systeme planétaire entier, comme 1 à 92483305005195264. Mais quelle sera la proportion de l'entendement humain à celui qui comprendroit distinctement le globe terrestre? Pour en juger, prenons l'œil, le plus propre de nos organes aux perceptions distinctes. Un bon œil qui n'est ni miope, ni presbyte, voit distinctement ce qui est compris dans l'espace de huit pouces. L'optique enseigne que ce que l'œil saisit d'un seul coup, est compris dans la circonférence d'un angle droit, & que le diametre d'un objet vu sous cet angle droit, est double de la distance. En égalant donc la force visuelle à la force perceptive, on aura pour mesure de l'étendue de l'entendement humain, le cube d'un diametre de seize pouces, c'est-à-dire, 4096 pouces cubiques. Le dia-

diametre de la terre mesuré par M. Cassini, a été trouvé de 39391077 piés ou 472692924 pouces. Ainsi le diametre de la sphere qui mesure la capacité de l'entendement humain, sera comme 1 à 29543308, & par conséquent l'entendement humain est à celui qui saisit distinctement la terre entiere d'un coup d'œil, comme 1 à 257856074311206674112. L'entendement de ce dernier à celui qui comprend tout le systeme, est en raison sous-millionieme: donc & pour derniere conclusion, l'entendement humain est par rapport à celui qui comprend tout le systeme planétaire

$$\frac{40}{10000000000000000000000000000000000000000}$$

Nous ne pousserons pas plus loin ces observations. Ce ne sont là que les bords de l'intelligence divine; qui pourroit en sonder la profondeur? *Cet article est tiré des papiers de M. Formey, historiographe & secrétaire de l'académie royale de Prusse.*

La *science de vision* est celle par laquelle Dieu voit tout ce qui a existé, existe ou existera dans le tems: ce qui emporte la connoissance de toutes les pensées & de toutes les actions des hommes, présentes, passées & à venir, aussi bien que du cours de la nature, & des mouvemens qui sont arrivés, qui arrivent ou qui arriveront dans l'univers: tout cela connu dans la derniere précision, & toujours présent aux yeux de Dieu. On peut juger par ce qu'on vient de lire sur la *science* de simple intelligence, de ce que c'est que l'entendement humain le plus éclairé sur le présent & le passé; car pour l'avenir il est impénétrable à ses yeux, & Dieu seul s'en est réservé la connoissance qu'il communique aux hommes, quand il lui plait.

On demande dans les écoles si cette *science de vision* est la cause des choses qui arrivent, & quelques théologiens tiennent pour l'affirmative; mais ils confondent la *science* de Dieu avec sa volonté. Le plus grand nombre reconnoit que la *science* divine est seulement cause directive, mais non pas efficiente, des choses qui arrivent ou qui doivent arriver, parce que selon l'axiome reçu, les choses ne sont pas futures, parce que Dieu les prévoit, mais Dieu les prévoit, parce qu'elles sont futures.

Mais comme les choses futures sont ou futures absolument, ou futures conditionnellement, & qu'entre ces dernieres il en est qui arriveront certainement, parce que la condition dont elles dépendent, sera posée, & d'autres qui n'arriveront pas, parce que la condition dont elles dépendent, ne sera pas posée: quelques théologiens ont distingué en Dieu une troisieme espece de *science* qu'ils nomment la *science* des conditionnels, *scientia conditionatorum*.

Ils définissent cette *science des conditionnels*, la connoissance que Dieu a des choses considérées du côté de leur essence, de leur nature ou de leur existence réelle, mais sous une certaine supposition, laquelle entraine une condition, qui cependant ne sera jamais accomplie.

Ainsi, disent-ils, lorsque David fuyant la persécution de Saül, demanda à Dieu si les habitans de Ceïla, ville où il s'étoit retiré, le livreroient à ses ennemis, Dieu qui savoit ce qui arriveroit à David, au cas qu'il continuât de rester à Ceilla, lui répondit ils vous livreront, *tradent*. Ce que Dieu savoit, ajoutent-ils, par la *science des conditionnels*.

Le P. Daniel remarque que les vérités qui sont l'objet de la *science des conditionnels*, sont fort différentes de celles que la *science* de simple intelligence ou celle de vision, ont pour objet; que c'est une troisieme classe d'idées mitoyenne entre les choses purement possibles, & les choses qui existent ou existeront absolument. Mais les Thomistes & les Augustiniens leur répondent que de deux choses l'une: ou les conditionnels sont futurs sous une condition qui doit être remplie, & qui le sera effectivement, & en ce cas ils rentrent dans la classe des futurs absolus: ou ils sont futurs sous une condition qui ne sera jamais remplie, & alors il faut les ranger dans le nombre des choses purement possibles.

Au reste ces derniers ne refusent pas d'admettre cette *science des conditionnels*, comme une opinion philosophique, mais ils la combattent fortement considérée comme opinion théologique, c'est-à-dire, comme nécessaire pour éclaircir les questions de la prédestination, de la réprobation & de la grace.

La *science des conditionnels* considérée sous ce rapport, est appellée dans les écoles *science moyenne*, *scientia media*. Les Molinistes qui l'ont imaginée, la définissent: *la connoissance des conditionnels par laquelle Dieu voit ce que la créature libre fera, ou ne fera pas de bien ou de mal conditionnellement*, c'est-à-dire, si dans telles ou telles circonstances Dieu lui accorde telle ou telle grace. Ils la supposent antérieure à tout decret absolu & efficace en Dieu, & qu'elle dirige Dieu dans la formation de ses decrets. Cette opinion a ses defenseurs & ses adversaires, dont on peut voir les raisons pour & contre dans tous les théologiens modernes; & il est libre de la soutenir dans les écoles, quelques efforts qu'on ait fait pour la noircir & pour la décrier. *Voyez* AUGUSTINIENS, THOMISTES, MOLINISTES. *&c.*

SCIENCE SECRETE, (*Hist. de l'Egl.*) c'est selon Clément d'Alexandrie, la doctrine particuliere qui ne devoit être communiquée qu'aux parfaits, trop sublime & trop excellente pour le vulgaire, parce qu'elle est au-dessus de lui. Il paroît que ce pere de l'Eglise est un des premiers qui ait tâché d'introduire la discipline de la *science secrete* chez les chrétiens; car avant lui, personne ne l'imagina; mais Clément s'écarta de l'usage reçu, & se fit des principes à part, semblables à ceux des payens, qui cachoient leurs mysteres, & qui enveloppoient la *science* d'énigmes. Leur exemple l'entraîna, & on le voit aisément par ce mot de *Pindare* qu'il rapporte lui-même pour étayer son opinion: *n'exposez point les anciennes doctrines en présence de tout le monde: la voie du silence est la plus sûre*.

D'ailleurs, c'étoit une ancienne coutume des sages, de voiler la sagesse, & de ne la communiquer que par des emblèmes, par des figures énigmatiques, & par des sentences obscures. Les Egyptiens le faisoient; Pythagore l'avoit fait à leur exemple. Hipparque ayant osé décrier les dogmes de Pythagore, & les expliquer dans un livre exprès, on le chassa de l'école, & on lui éleva un tombeau, comme s'il eût été mort. Il y avoit des ouvrages d'Epicure qu'on tenoit secrets; il y en avoit de Zenon, & d'autres philosophes. Ainsi Clément d'Alexandrie se persuada sans peine, qu'il y avoit aussi des doctrines secretes qu'il ne falloit communiquer que de vive voix de chrétien à chrétien, digne de les recevoir.

Cependant il ne faut pas s'imaginer, que ces doctrines secretes, que S. Clément ne permet de communiquer qu'aux parfaits, soient des vérités de la foi, ou des vérités essentielles, puisqu'on les prêchoit à tout le monde; mais ce qu'il nomme *doctrines secretes*, sont les explications mystiques des lois, des cerémonies, en général de celles qui avoient été instituées dans le vieux Testament, ou ce qui avoit été dit mystiquement par les prophetes. C'étoit là la *science secrete*, dont il ne falloit parler qu'aux initiés. C'étoit là la tradition que J. C. avoit enseignée à ses disciples, la sagesse mystérieuse. Ce que S. Clément avoit permis de divulguer & d'enseigner à tous; c'est ce que S. Paul appelle le *lait*, c'est-à-dire la doctrine des cathéchumenes, la foi, l'espérance, la charité; mais ce qui, selon lui, ne devoit point être divulgué; c'est ce que l'apôtre appelle *viande solide*, c'est-à-dire la connoissance des secrets, ou la compréhension de l'essence divine. Voilà, continue-t-il, cette *science secrete* dont J. C. fit part à ses disciples depuis sa résurrection.

Quoi qu'il en soit de toutes les idées de Clément d'Alexandrie sur la *science secrete*, il est constant que les chrétiens n'ont jamais caché leurs mysteres aux infideles. S. Paul n'avoit point cette pratique; elle ne fut point d'usage du tems de Tertullien, de Minucius Felix, & de Justin martyr; ce dernier déclare qu'il seroit bien fâché qu'on l'accusât de rien dissimuler par malice, ou par affectation; mais Clément d'Alexandrie se fraya une nouvelle route, & l'applanit si bien par son crédit & par son érudition, qu'il trouva des sectateurs, & S. Chrysostome lui-même tout homme sensé qu'il étoit. On peut voir la dissertation de Casaubon sur le *silence mystérieux*, *exercit. XII. n°. 43. (D. J.)*

SCIENCES, *jeux instructifs pour apprendre les*, (*Litter.*) C'est ainsi qu'on a nommé divers jeux de cartes, & même de dez, imaginés pour apprendre aux enfans & aux jeunes gens, non-seulement les *sciences* qui ne demandent que des yeux & de la mémoire, telles que l'histoire, la géographie, la chronologie, le blason, la fable; mais ce qu'il y a de plus singulier, les *sciences* mêmes qui demandent le plus de raisonnement & d'application, telles que la logique & le droit.

Le premier qui ait cherché la méthode d'apprendre les *sciences* par des figures, & à rendre utile pour l'esprit

l'esprit le jeu de cartes, est un cordelier allemand, nommé Thomas Mürner, né à Strasbourg. Ce religieux enseignant au commencement du xvj. siecle la philosophie en Suisse, s'apperçut que les jeunes gens étoient rebutés des écrits d'un Espagnol, qu'on leur donnoit pour apprendre les termes de la dialectique. Il en fit une nouvelle par images & par figures, en forme de jeu de cartes, afin que le plaisir engageant les jeunes gens à cette espece de jeu, leur facilitât la peine d'une étude épineuse. Il réussit si bien, qu'on le soupçonna de magie, par les progrès extraordinaires que faisoient ses écoliers; & pour justifier sa conduite, il produisit son invention aux docteurs de l'université, qui non-seulement l'approuverent, mais l'admirerent comme quelque chose de divin.

Ce jeu de cartes de Mürner, dit le P. Menestrier, contient cinquante deux cartes, dont les signes qui les distiguent, sont des grelots, des écrevisses, des poissons, des scorpions, des chats, des serpens, des pigeons, des cœurs, des bonnets fourrés, des soleils, des étoiles, des croissans de lune, des couronnes, des écussons, *&c.*

Un pareil assemblage de figures si bisarres & si diverses, tenoit en quelque façon du grimoire, & devoit dans un tems d'ignorance, contribuer autant à faire accuser leur compilateur de magie, que les prétendus progrès de ses disciples; je dis prétendus, car s'ils ont eû quelque chose de réel, on ne peut guere mieux les appliquer que, parce que Charles II, roi d'Angleterre, disoit d'un de ses aumôniers, bon-homme, mais grosse bête, qui n'avoit pas laissé que de convertir en peu de tems une partie de son troupeau, „ c'est que la bêtise du curé étoit faite pour ses „ paroissiens „.

Quoi qu'il en soit, c'est à l'imitation du P. Mürner que l'on a inventé depuis tous les autres livres & jeux qui ont été faits en Europe, pour apprendre les *sciences* aux jeunes gens. Le lecteur sera peut-être bien aise de trouver ici les titres de quelques-uns de ces livres, qui ne sont pas aujourd'hui communs, & qui ont été fort recherchés par les curieux.

Jeux de cartes pour la grammaire & les belles-lettres. 1°. *Le jeu des lettres*, ou de l'alphabet, inventé il y a près de deux mille ans, & renouvellé en faveur de la naissance de Mgr. le duc de Bretagne, par Alexandre Fleuriau, prêtre; c'est une grande feuille ouverte, sur laquelle est empreinte une gravure représentant un cercle presque entier, où sont écrites de suite les 24 lettres de l'alphabet, & sur laquelle on jette 4 dés, sur les 24 faces desquelles sont aussi gravées les mêmes 23 lettres, ce que, dit l'auteur, accoutume les enfans à se les imprimer dans la mémoire, tant par la figure, que pour le nom.

2°. *Le jeu royal de la langue latine*, avec la facilité & l'élégance des langues latine & françoise, par Gabriel de Froigny. Lyon, chez la veuve Coral 1676, *in-8°*. Ce Gabriel de Froigny, étoit un cordelier défroqué, établi à Geneve, où il embrassa le calvinisme, sans mener cependant une vie fort réguliere. Il se donna pour être l'auteur du voyage de la terre australe, imprimé sous le nom de Jacques Sadeur; mais il mentoit selon toute apparence, car il y a dans cette relation certaines choses ménagées trop finement, pour que ce cordelier ait été capable de la délicatesse qui s'y trouve.

3°. *Chartæ lusoriæ, cum quatuor illustrium poëtarum, nempe Plauti, Horatii, Ovidii, & Senecæ, sententiis. Parisiis*, apud Wechel.

Pour la logique. 4°. *Ars ratiocinandi lepida, multarum imaginum festivitate contexta, totius logices fundamenta complectens, in chartiludium reducta*, à patre Guischet, *ordinis minorum*. Salmurii, Harnault 1650, *in-4°*. Ce pourroit bien être ici le livre de Mürner, imprimé d'abord à Strasbourg en 1509 *in-4°*. & reproduit ici sous un nouveau titre.

Pour les mathématiques & la médecine. 5°. *Ludus mathematicus, per E. W. ubi scachi, tabulæ cuidam mathematicæ aptati, quasvis propositiones arithmeticas & geometricas resolvunt. Anglice.* Londini 1654, *in-12.*

6°. *Claudii Buxerii Rythmomachia, seu pythagoricus numerorum ludus, qui & philosophorum ludus dicitur.* Parisiis, apud Guill. Cavallat 1556, *in-8°.*

7°. *Le très-excellent & ancien jeu pythagorique*, dit Rythmomachie, *fort propre & très-utile à récréation des esprits vertueux, pour obtenir vraie & prompte habitude en tout nombre & proportion*, par Claude de Boissiere. Paris 1556, *in-8°*. Ce dernier livre n'est vraissemblablement que la traduction du précéuent.

8°. *Guidonis Falconis mel pomaxia, sive ludus geometricus.* Lugduni, *in-40.*

9°. *Liber* Ouranomachia, *seu* astrologorum ludus, *in abaco rotundo, cum calculis, ubi duo ordines planetarum pro mundi imperio certant, in-4°.*

10°. *Francisci Monantholii ludus jatro-mathematicus, musis factus, ad averruncandos tres hostes*, πόλεμον, λιμὸν & λοιμόν. Parisiis 1597, *in-8°.*

Pour la Géographie, l'Histoire & le Blason. 11. *Matth. Kirchofferi orbis lusus, id est, lusus geographicus, pars I. Grascii* 1659, *in-4°.*

12. *Joannis Prætorii, J. H Sinfriden, und. Franc. Nigrini, Europæisch geographische spiel-carte*, Nuremberg 1678, *in-12.*

13. Le jeu du monde, ou l'intelligence de ce qu'il y a de plus curieux dans le monde, par le sieur Jeaugeon, Paris, Amable-Auroy, *in-12.*

„ On joue ce jeu sur une table de 18 piés de long, „ où est représentée une mappemonde avec les lieux „ les plus remarquables, tant par leur situation, que „ par les faits notables qui s'y sont passés; ce qui „ peut être de quelque utilité pour se donner une „ légere teinture de la géographie & de l'histoire „.

14. Jeu de cartes du blason, contenant les armes des princes des principales parties de l'Europe, par le P. Claude-François Menestrier. Lyon, Amaulry 1592, *in-8°.*

Pour la Politique & la Morale. 15. *Jacobi* de Cessolis, *seu* Cessulis, *ordinis prædicatorum, liber de moribus hominum, officiisque principum, ac populorum, argumento sumpto ex ludo scbaccorum. Mediolani* 1479, *in fol.* Il y a des traductions de cet ouvrage dans presque toutes les langues. La premiere qu'on vit en françois, fut imprimée à Paris en 1504, *in-4°*. L'angloise parut à Londres en 1480, *in-fol.* La version hollandoise à Gonda, en 1479, *in fol.*

Pour la Théologie. 16. Le livre du roi Modus, qui, sous les termes de la chasse des bêtes de toute espece, moralise sur lesdites bêtes, les dix commandemens de la loi, les sept péchés mortels, *&c.* & parle de Dieu le pere, qui envoya à son fils la cause de ratio & de sathan; & de Dieu le fils, qui jugea contra sathan; du S. Esprit, qui détermina les ames au monde, & la chair à satan; de la bataille des vices & des vertus; du roi d'orgueil, qui fit défier le roi Modus; du songe de pestilence, *&c.* C'est un manuscrit qui se trouve dans quelques bibliotheques, car l'ouvrage imprimé ne concerne que la chasse.

17. Une espece de *jeu d'oie*, imaginé par un jésuite, pour apprendre aux enfans les élémens du Christianisme, & dont on peut voir la description dans le voyage d'un missionnaire de la compagnie de Jesus en Turquie, *&c. pag.* 204. & dans le journal littéraire, *tom. XV. pag.* 463. Les Apôtres ne se sont jamais avisés d'un si merveilleux expédient; mais les Jansénistes ont fait un pareil livre sur la constitution *Unigenitus*, intitulé, *Essai d'un nouveau conte de ma mere l'oie, avec les enluminures.* Paris 1722. *in-8°.*

18. Le combat de Maladvise avec sa dame, par Amours, sur les jeux de paume, cartes, dez & tablier; montrant comme tels jeux, joint celui des femmes, font aller l'homme à l'hôpital, avec plusieurs rondeaux & dixains, présentés au puits de risée. Lyon 1547, *in-16.*

Autres jeux d'amusement. 1°. Le plaisant jeu du dodécaëdron de fortune, non moins recréatif que subtil & ingénieux, composé par maître Jean de Mehun, du tems du roi Charles-le-Quint, imprimé à Paris par Jean Longius, en 1560 *in-4°*. & à Lyon par Fr. Didier, en 1577 *in-8°*. On y jouoit avec un dé à douze faces, d'où lui venoit le nom de *dodécaëdron*; & sur chacune de ces faces, étoit un nombre qui renvoyoit à une réponse en vers, sur quelque question agréable, plaisante ou badine.

2°. Le passe-tems de la fortune des dés, inventé par Laurens l'Esprit, italien, translaté, en françois, & imprimé à Paris chez Guil. le Noir, 1559; & à Lyon chez Ben. Rigaud, en 1583, *in-4°.*

3°. Le passe-tems de la fortune des dés, d'une autre bien plus gaillarde invention, que n'est celle de Laurens l'Esprit; car pour trouver sa fortune, il ne met qu'un seul renvoi à l'empereur, au roi d'Arragon, *&c.* Ici chacun répond à un distique françois, sur la demande de la chose qu'on veut savoir. A Paris chez Nic. Buffet, *in-16.*

4°. Jeu de l'adventure & devis facétieux des hommes & des femmes, auquel par élection de feuillets, se rencontre un propos pour faire rire la compagnie, le

le tout par quatrains; imprimé à Paris & à Lyon, *in* 32.

5°. La pratique curieuse, ou les oracles des Sibylles, avec le sort des humains, tirée des mystères du S. de Combiers; imprimée à Paris chez Michel Brunet, en 1693, *in*-12. „ Ce sont cinq imitations „ du livre de Jean de Mehun; mais la derniere est „ la plus ingénieuse & la plus agréable; chacune de „ ses réponses formant un quatrain accommodé au „ goût & aux maximes du tems présent. On y joue „ avec deux dés, ou simplement en proposant un „ nombre, depuis 1 jusqu'à 12 „.

6°. *Giardino di Pensieri, overo le ingeniose sorti, composte da Francesco Marcolini da Forlì*, imprimé à Venise en 1550, *in-fol.* avec quantité de figures gravées en bois. Ce dernier jeu se joue avec des cartes.

En 1660, M. de Brianville fit un pareil jeu de cartes pour le blason; mais comme il avoit composé ce jeu des armoiries des princes du Nord, de l'Italie, de l'Espagne & de la France, la rencontre des armoiries de quelques princes, sous les titres de *valets* & *as*, lui fit des affaires; les planches furent saisies par le magistrat, & l'auteur fut obligé de changer ces titres en ceux de princes & de chevaliers. C'étoit-là sans doute une étrange petitesse; car outre que le mot de *valet* signifioit autrefois un haut officier chez les souverains, les habillemens & les armes des valets de cartes, n'indiquent point de la canaille; aussi vont-ils immédiatement après les rois & les reines. Leurs noms même Hector, Ogier le Danois & la Hire, sont de beaux noms. Quant aux *as*, comme ils sont les plus hauts points, & même supérieurs aux rois, dames & valets, dans la plupart des jeux de cartes, il n'y avoit pas plus de sujet de s'en scandaliser.

Enfin M. Desmarets de l'académie françoise, fit pour l'instruction de la jeunesse, le jeu des rois de France, des dames renommées, des métamorphoses & de la géographie.

Au reste, tous les titres de livres qu'on vient de transcrire, sont tirés de l'ouvrage de Thomas Hyde, *de ludis orientalibus*; de la *bibliotheca scriptorum de ludis*, par Beyer; & du *dictionnaire historique* de Prosper Marchand.

La nouveauté donna d'abord du cours à tous les livres de jeux, accommodés aux *sciences*; mais depuis qu'on a trouvé de bonnes méthodes pour étudier l'histoire, la chronologie, la géographie, la fable & le blason, on les a préférées à ces frivoles inventions, dont les jeunes gens tirent peu d'utilité, & dont ils se servent d'ordinaire pour perdre leur tems. On a remarqué que lorsqu'on veut ensuite les instruire sérieusement, ils croient toujours jouer, & sont incapables de donner de l'attention à tout ce qui n'est pas jeu.

D'ailleurs, on ne sauroit apprendre que peu de choses par la méthode des jeux, d'autant qu'une carte ne porte qu'un nom, & que le jeu entier n'admet qu'une courte nomenclature. Erasme a porté un jugement fort judicieux de tous ces prétendus jeux instructifs, pour l'étude des *sciences*, & qu'on nommoit *ars notoria* de son tems: *Ego*, dit-il, *aliam artem notoriam scientiarum non novi, quam curam, amorem & assiduitatem*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCIENDUM de la Chancellerie, est une instruction pour les officiers de la chancellerie, tant au sujet de leurs droits particuliers, que pour ceux de la chancellerie, & pour la forme qu'ils doivent donner aux actes qui s'y expédient. L'ancien *sciendum* étoit en latin tel qu'on le voit dans les *additions* de Joly *sur Girard*. On croit qu'il fut rédigé pour la premiere fois, en 1339; d'autres disent en 1394; d'autres en 1415. Il y a apparence qu'il a été réformé plusieurs fois, à mesure que l'usage avoit changé. Le commissaire de la Mare, en son savant *traité de la police, tom. I. lib. I. tit.* 12. *ch. x.* §. 2. parle de l'ancien rôle, ou *sciendum de la chancellerie*, qui contenoit tous ceux qui avoient droit de *committimus*; il dit que ce rôle s'étant trouvé perdu, le roi ordonna qu'il en seroit fait un nouveau, ce qui fut exécuté le 9 Février 1621; que ce nouveau *sciendum*, confirme à l'ancien & qui le confirme, contient l'énumération de ceux qui ont droit de *committimus*. On peut voir le *sciendum* qui est à la fin des styles de chancellerie; entre autres celui de du Sault, *édition* 1666. (*A*)

SCIENTIFIQUE, adj. (*Gramm.*) relatif à la science; on dit un traité *scientifique*, par opposition à un ouvrage de pratique; des connoissances raisonnées & *scientifiques*, par opposition à des connoissances d'habitude & de routine. Il ne se dit guere des personnes.

SCIER, v. act. (*Méchaniq.*) c'est couper du bois, du marbre, de la pierre, ou autres matieres avec la *scie*, soit à dents, soit sans dents; on le dit aussi des diamans & autres pierres précieuses. *Voyez l'article* SCIE. (*D. J.*)

SCIER A CALER, (*Marine.*) c'est nager en arriere, en ramant à rebours, afin d'éviter le revirement & de présenter toujours la proue. On dit mettre à *scier*, ou mettre à caler, lorsqu'on met le vent sur les voiles, de maniere que le vaisseau recule.

SCIER SUR LE FER, *terme de Galere*, (*Marine.*) c'est ramer à rebours, lorsqu'une galere est chargée d'un vent traversier dans une rade où elle est à l'ancre.

SCIERECK, (*Géog. mod.*) *Sierque*, ou plutôt *Sirck*; petite ville de Lorraine, au pays Messin. *Voy.* SIRCK.

SCIERIES, s. f. (*Hist. anc.*) fêtes qu'on célébroit dans l'Arcadie en l'honneur de Bacchus, dont on portoit la statue sous un dais ou pavillon, σκιάς. En cette solemnité les femmes se soumettoient à la flagellation devant l'autel du dieu pour obéir à un oracle de Delphes. On nommoit aussi *scieries* ou *scires*, une solemnité d'Athènes, dans laquelle on portoit en pompe par la ville des tentes ou pavillons suspendus sur les statues des dieux, principalement de Minerve, du Soleil, & de Neptune, & l'on donna au mois de Mai, dans lequel on la célébroit, le nom de *scirophorion*. On prétend qu'elle avoit quelque ressemblance avec la fête des tabernacles chez les juifs.

SCIEUR, s. m. (*Artisan.*) celui qui scie: les *scieurs* de long sont des charpentiers qui refendent & coupent des pieces de bois dans toute leur longueur, pour les débiter en planches ou en chevrons, ou en solives. Les *scieurs* de pierre & de marbre, sont ceux qui les débitent en morceaux avec la scie sans dents, Leur ouvrage consiste proprement à user le marbre ou la pierre par un continuel frottement du fer acéré qui sert de feuille à la scie; ce qu'ils facilitent en mettant du grès & de l'eau dans l'ouverture que fait la scie à mesure que le sciage s'avance. Il y a aussi des *scieurs* de pierre tendre, qui la coupent avec un passe-partout ou grande scie à dents; mais ce sont moins des *scieurs* que des manœuvres qu'on emploie à cet ouvrage. (*D. J.*)

SCIGLIO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, sur la côte occidentale, à dix milles au nord de Reggio, & à pareille distance de Messine. Elle est sur un rocher presque environné de la mer, en maniere de péninsule; ce qui forme le cap de *Sciglio*, nommé par les anciens *Scyllæum promontorium*. *Long.* 33. 29. *latit.* 38. 8. (*D. J.*)

SCILLA, (*Géog. mod.*) promontoire, écueil, ou rocher d'Italie, sur le bord de la mer, vis-à-vis du phare de Messine, & assez proche de la ville de Sciglio. Comme l'endroit est dangereux dans le milieu, entre le port & la mer d'Italie, les Messinois tiennent des pilotes experts aux gages de leur ville, pour secourir les vaisseaux passagers: cet écueil est fort connu par les poëtes latins. *Voyez* SCYLLA. (*D. J.*)

SCILLE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nous prononçons *squille*. Linnæus en fait un genre distinct de plante, ayant les caracteres suivans: il n'y a point de calice; la fleur est à six pétales, ovoïdes, ouverts, & qui tombent; les étamines forment six filets à pointe aiguë, & qui n'ont que la moitié de la longueur de la fleur; leurs bossettes sont oblongues; le germe du pistil est arrondi; le stile est simple, de la longueur des étamines, & ne subsiste pas; le stigma est simple; le fruit est une capsule lisse, de forme presque ovale, sillonnée de trois raies, formée de trois valvules, & contenant trois loges; les graines sont nombreuses & rondelettes.

Cette plante est rangée par Tournefort sous le genre étendu des ornithogales. Il y a deux especes de *scilles* connues dans les boutiques par leurs grosses racines bulbeuses, on les nomme *scille rouge* & *scille blanche*.

La *scille* rouge est *ornithogalum maritimum, seu scilla radice rubrâ, I. R. H.* 381.

Sa racine est un oignon ou une bulbe, grosse comme la tête d'un enfant, composée de tuniques épaisses, rougeâtres, succulentes, visqueuses, rangées les unes sur les autres, garnies en-dessous de plusieurs grosses fibres. Elle pousse des feuilles longues de plus d'un pié, larges presque comme la main, charnues, ver-

vertes, pleines de suc visqueux & amer. Il s'éleve de leur milieu une tige à la hauteur d'environ un pié & demi, approchante de celle de l'asphodele, droite, laquelle, soutient en sa sommité des fleurs à six feuilles, blanches, sans calice, disposées en rond, qui s'ouvrent successivement, avec autant d'étamines à sommets oblongs. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede des fruits presque ronds, relevés de trois coins, & divisés intérieurement en trois loges, qui renferment plusieurs semences arrondies & noires. Sa racine est seule d'usage; elle est estimée détersive, incisive, & apéritive.

La *scille* blanche, *ornithogalum maritimum, seu scilla, radice albâ, I. R. H.* 381, ne differe de la rouge que par la couleur de la racine, & pour être moins grosse que la précédente. (*D. J.*)

Scille, (*Mat. méd.*) grande *scille* ou *squille*, blanche & rouge, oignon marin; on se sert indifféremment en médecine de la *scille* rouge & de la blanche.

C'est le bulbe ou racine de cette plante, qui est proprement connue dans les boutiques sous le nom de *scille*: & c'est aussi cette partie qu'on y employe uniquement.

La *scille* est un remede ancien: Dioscoride, Pline, & Galien, la recommandent comme propre à faire couler les urines & les menstrues, & à dissiper les embarras du foie & des visceres du bas-ventre. Leur usage est presque borné aujourd'hui aux maladies catharreuses de la poitrine, telles que ce crachement abondant & incommode qui est connu dans le langage ordinaire sous le nom de *pituite*, les toux humorales; l'asthme humide, *&c.* à l'hydropisie commençante, & aux bouffissures des membres. On ne prescrit point ordinairement de préparation magistrale de ce remede; mais on en garde chez les Apoticaires plusieurs préparations officinales: savoir le vin scillitique, le vinaigre scillitique, le miel scillitique, l'oximel scillitique, & les trochisques scillitiques.

Le vin scillitique se prépare en faisant infuser au bain-marie pendant douze heures une once de *scilles* seches & hachées menu dans une livre de vin d'Espagne, qu'on passe ensuite au papier gris: il est beaucoup moins usité que le vinaigre; on peut l'employer aux mêmes usages & à la même dose.

Le vinaigre scillitique se fait en faisant infuser pendant quarante jours au soleil d'été dans un matras bien bouché, huit onces de *scilles* seches dans six livres de fort vinaigre. Il faut ensuite passer la liqueur & exprimer le marc, puis laisser dépurer le vinaigre par la résidence, le décanter, & le garder pour l'usage. La dose en est depuis une once jusqu'à trois; on s'en sert principalemement dans les gargarismes contre l'esquinancie œdémateuse, & la fausse inflammation des amygdales.

L'oximel scillitique n'est autre chose que du vinaigre scillitique, dans lequel on a fait fondre par le secours d'une légere chaleur, du miel blanc jusqu'à saturation, c'est-à-dire, autant qu'il en peut dissoudre. On le donne depuis demi-once jusqu'à une once.

Le miel scillitique se prépare avec la décoction de deux onces de *scille* seche dans trois livres d'eau commune, dans laquelle on fait fondre une livre & demie de miel blanc qu'on clarifie & qu'on cuit en consistence de syrop dans un vaisseau de fayence ou de porcelaine. Ce remede qui est beaucoup moins usité que l'oximel, peut se donner jusqu'à la dose d'une once.

Les trochisques de *scille* se préparent ainsi: prenez du cœur, moëlle ou milieu de *scille* cuite, douze onces; de farine d'ers blanc tamisée, huit onces: battez-les ensemble dans un mortier de marbre avec un pilon de bois, & formez-en des trochisques du poids d'un gros, que vous sécherez à une chaleur légere: la dose en est depuis un scrupule jusqu'à deux.

La dessication & la cuite de la *scille* dont nous venons de faire mention, s'exécutent de la maniere suivante; savoir la dessication, en prenant les feuilles ou écailles qui se trouvent entre la peau & le cœur, les enfilant avec une petite ficelle, de maniere qu'elles soient bien séparées les unes des autres, & les exposant au soleil le plus ardent, ou dans une étuve très-chaude.

Pour faire la cuite des *scilles*, on les prend fraîches; on les dépouille de leur peau & écaille extérieure; on les recouvre chacune séparément d'une bonne couche de pâte; on les fait cuire ensuite dans un four de boulanger jusqu'à ce qu'une paille les pénetre facilement. Alors on les depouille de la croute qui s'est formée dessus; on les monde des petites peaux; on les pile, & on les passe au tamis.

Les trochisques de *scille* entrent dans la thériaque, & le vinaigre scillitique dans l'emplâtre de ciguë. (*b*)

SCILLONEORTE, s. f. (*Antiq. sicil.*) σκιλλῶν ἑορτὴ, fête des oignons de mer. On la célebroit en Sicile, & elle tiroit son nom d'une joute qu'y faisoit la jeunesse avec des oignons de mer; le prix étoit un taureau que le gymnasiarque donnoit au vainqueur. Potter. *Archæol. græc. t. I. p.* 431. (*D. J.*)

SCILLUNTE, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèse, dans la Triphylie. Pausanias écrit *Scillus*.

Quand, dit-il, *l. V. c. vj*, on a côtoyé quelque-tems l'Anigrus, & qu'on a passé les sables, où l'on ne trouve que quelques pins sauvages, on voit sur la gauche les ruines de *Scillunte*. C'étoit une ville de la Triphylie, que les Eléens détruisirent, parce que durant les guerres qu'ils eurent contre les Piséens; elle s'étoit déclarée ouvertement pour ceux-ci, & les avoit aidés de toutes ses forces. Ensuite les Lacédemoniens la prirent sur les Eléens, & la donnerent à Xénophon, fils de Gryllus, qui alors étoit banni d'Athenes pour avoir servi sous Cyrus, ennemi juré des Athéniens, contre le roi de Perse, qui étoit leur allié: car Cyrus étant à Sardes avoit donné de l'argent à Lysander, fils d'Aristocrite, pour équiper une flotte contre les Athéniens. Par cette raison, ceux-ci exilerent Xénophon, qui durant son séjour à *Scillunte* consacra un temple & une portion de terre à Diane l'éphésienne.

Les environs de *Scillunte*, continue Pausanias, sont fort propres pour la chasse. On y trouve des cerfs en quantité. Le pays est arrosé par le fleuve Sélinus; Les Eléens les plus versés dans leur histoire, assuroient que *Scillunte* avoit été reprise, & que l'on avoit fait un crime à Xénophon de l'avoir acceptée des Lacédémoniens; mais qu'ayant été absous par le sénat d'Olympie, il eut la permission de se tenir à *Scillunte* tant qu'il voudroit. En effet, près du temple de Diane on voyoit un tombeau, & sur ce tombeau, une statue de très-beau marbre, & les gens du pays disoient que c'étoit la sépulture de Xenophon.

Plutarque *de exilio*, remarque que ce fut à *Scillunte* que Xenophon écrivit son histoire. En allant de *Scillunte* à Olympie, avant que d'arriver au fleuve Alphée, on trouvoit un rocher fort escarpé & fort haut, qu'on appelloit le *mont Typée*. (*D. J.*)

SCILO, (*Critique sacrée.*) les interpretes entendant par *Scilo* le Messie; selon eux la prophétie de Jacob qui dit, le sceptre ne se départira point de Juda, jusqu'à ce que le *Scilo* vienne, *Genes. xlix.* 10 cette prophétie, dis-je, commença de s'accomplir à l'avénement de notre Sauveur, lorsque la Judée fut réduite par Cyrénius en province romaine; & son entier accomplissement eut lieu 62 ans après dans la destruction de Jérusalem, parce que pour lors la Judée perdit entierement son sceptre & sa législation, sans avoir jamais pu les recouvrer depuis. Cependant on objecte contre cette explication du passage de la Genese, 1°. qu'après la captivité de Babylone, de tous ceux qui ont gouverné la nation des Juifs, il n'y en a pas eu un seul de la tribu de Juda que Zorobabel, 2°. Que ce fut presque toujours le souverain sacrificateur, & par conséquent un lévite qui gouverna cette tribu; 3°. enfin, qu'après les princes Asmonéens, Hérode & Archélaüs son fils, qui ont regné dans la Judée, étoient descendus des Iduméens, & non pas des tribus d'Israël. (*D. J.*) (1)

SCIMPODIUM. s. m. (*Antiq. rom.*) σκιμπόδιον; espe-

(1) Ce ne sont pas des *objections* faites contre l'explication que les interpretes donnent du mot *Scilo* & de toute la Prophétie de *Jacob*, entant qu'on s'en sert pour en prouver l'accomplissement à l'évenement de notre sauveur; mais ce sont des objections que font ceux qui croient qu'on doit entendre par le mot *Juda* toute la nation hébraïque, à ceux qui prétendent que par ce mot on ne doit entendre que la seule Tribu de *Juda*. Quiconque est initié dans ces matieres, n'ignore pas que les Interpretes & Théologiens prouvent très-clairement l'accomplissement de la Prophétie de *Jacob* dans l'une & l'autre de ces opinions, & que la derniere, malgré les objections qu'on rapporte dans le présent article, est la plus probable. On trouvera ce sujet fort bien traité dans presque tous les Théologiens & Interpretes. (*Z*)

eſpece de petit lit de repos qui ne tenoit qu'une place, & ſur lequel les Romains ſe couchoient quand ils étoient las ou indiſpoſés, quelquefois ce mot déſigne dans les auteurs l'eſpece de litiere dans laquelle on portoit les hommes & les femmes, non-ſeulement en ville, mais même dans leurs voyages en province. (*D. J.*)

SCINC, SCINQUE, SQUINQUE, SINCE, STINE MARIN, *ſtincus*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) eſpece de lézard amphibie, qui a un peu plus d'un empan de longueur & de deux pouces de groſſeur vers le milieu de l'abdomen: on le trouve en Égypte. Sa tête eſt oblongue, convexe ſur le ſommet, & applatie par les côtés, ſur leſquels il y a une large ſinuoſité, qui s'étend depuis la partie antérieure de la tête juſqu'à ſa baſe; la mâchoire ſupérieure eſt plus longue que l'inférieure, & elle forme en entier le bec, c'eſt-à-dire, l'extrémité antérieure de la tête; la mâchoire inférieure eſt triangulaire; la langue a la forme d'un cœur, elle eſt pointue à l'extrémité, & échancrée à ſa baſe. Les dents ſont courtes & toutes d'égale longueur, & l'ouverture de la bouche eſt de médiocre grandeur. Les yeux ſont ſitués vers la baſe de la tête près du ſommet; le cou n'eſt pas diſtinct du reſte du corps, ayant à-peu-près la même groſſeur: le corps eſt convexe & élevé, il a ſur le dos un angle longitudinal; la queue eſt cylindrique & diminue inſenſiblement de groſſeur juſqu'à ſon extrémité, qui eſt pointue & applatie. Les piés du devant & ceux de derriere ſont d'égale longueur, & ils ont tous chacun cinq doigts, dont les poſtérieurs ſont plus longs que les antérieurs. Cet animal eſt couvert en entier d'écailles; celles du corps ſont rhomboïdales, & anticipent les unes ſur les autres comme les tuiles d'un toit; le ſommet de la tête eſt d'un verd de mer tirant ſur le jaune; le dos a vers le milieu des côtés de l'abdomen des anneaux noirâtres, & d'autres jaunâtres, placés alternativement; le reſte des côtés, la gorge, l'abdomen & les piés ſont blanchâtres. *Hiſt. nat. des animaux*, par MM. de Nobleville & Salerne, *t. II. part. ij.* *Voyez* Amphibie.

Scinc marin, (*Pharmac. Mat. méd.*) cette eſpece de lézard paſſe pour diurétique, contrevenin, aphrodiſiaque, ſpécifique contre la lepre, *&c.* Toutes ces vertus ſont pour le moins peu éprouvées, & ce remede eſt dès long-tems abſolument inuſité dans les preſcriptions magiſtrales.

Le *ſcinc marin* eſt ſeulement employé dans la compoſition de la thériaque, du mithridat, & de l'électuaire de ſatirion. Ce ſont les lombes ſeulement qui ſont demandées dans les diſpenſaires, mais il paroît que ce n'eſt que moutonnierement d'après une ancienne étiquette. (*b*)

SCINGOMAGUS, (*Géog. anc.*) ville des Alpes, dans la Gaule narbonnoiſe, ſelon Strabon, *liv. IV.* Quelques géographes veulent que ce ſoit Sexanne, mais le P. Hardouin & M. Bouche penſent que c'eſt Suze en Piémont, capitale de la province du même nom. (*D. J.*)

SCINTILLATION des fixes, ſ. f. c'eſt la même choſe qu'*étincellement*. Voyez *ce mot*.

SCIO, (*Géog. anc. & mod.*) île de l'Archipel, aſſez près des côtes de l'Anatolie entre les îles de Samos & de Mételin, & entre les golfes de Smyrne & d'Épheſe. Cette île, qui eſt la Chios ou Chio des anciens, eſt nommée par les Turcs *Saquez* ou *Sakes*, & en ajoutant le mot d'*adaſi* ou *adas*, qui ſignifie une *île*. Saquez-adas ou Sckes-adaſi, c'eſt-à-dire, *l'île du maſtic*, à cauſe de la grande quantité de cette gomme-réſine qu'on recueille dans cette ſeule île de l'Archipel. C'eſt dans ce ſens que les Perſans l'appellent *ſegbex*, c'eſt-à-dire *maſtic*. C'eſt une des plus belles & les plus agréables îles de l'Archipel. Elle étoit autrefois la plus renommée des Ioniennes, & elle eſt encore à préſent fort célebre. Elle s'étend en longueur du ſeptentrion au midi, & s'éleve beaucoup au-deſſus de l'eau.

Les anciens habitans de cette île étoient tous grecs avant la naiſſance de J. C. & proprement Ioniens. Ils avouoient même que les Pélagiens qui étoient ſortis de la Theſſalie, étoient les premiers qui avoient conduits des colonies dans leur île, & s'y étoient établis. Ils furent les ſeuls de tous les Ioniens qui donnerent du ſecours aux habitans de Milet, dans la guerre que cette ville eut à ſoutenir contre Alyattes roi de Lydie, environ ſix cens vingt-ſix ans avant l'ere chrétienne. Strabon nous apprend qu'ils s'étoient rendus puiſſans ſur la mer, & qu'ils avoient par ce moyen acquis leur liberté. De-là vient que Pline nomme cette île la *libre Chios*.

Environ cinq cens ans avant la naiſſance de J. C. ils envoyerent cent vaiſſeaux contre la flotte de Darius, roi des Perſes, au lieu que les habitans de Lesbos ne mirent que ſoixante & dix vaiſſeaux en mer, & les habitans de Samos ſoixante. Avant que le combat ſe donnât devant la ville de Milet, Hiſtiæus, tyran de cette ville, & beau-pere d'Ariſtagoras s'enfuit ſecretement de Perſe, où il étoit détenu priſonnier par Darius, & ſe rendit dans l'île de Chios. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il fut pris & arrêté par les habitans, qui ayant conçu quelque ſoupçon qu'il étoit envoyé par Darius, pour entreprendre quelque choſe contre leur liberté, le mirent dans les fers. Ils le relâcherent au bout de quelque tems, & le conduiſirent ſur un vaiſſeau juſqu'à la ville de Milet, où les Miléſiens, qui avoient déja goûté les douceurs de la liberté, ne voulurent pas le recevoir, de ſorte qu'il fut contraint de repaſſer à Chios.

Après qu'il y eut fait quelque ſéjour, & qu'il eut tenté inutilement de porter ſes hôtes à lui fournir quelques vaiſſeaux, il s'embarqua pour l'île de Lesbos, où les habitans de Mytilene équiperent en ſa faveur huit galeres à trois rangs, avec leſquelles il cingla du côté de Byſance. Il ſurprit ſur la route les vaiſſeaux marchands des Ioniens, qui venoient de la mer Noire, & il s'en empara, à la réſerve de ceux qui voulurent ſe ranger de ſon parti. Cependant ayant eu connoiſſance du ſuccès qu'avoit eu le combat qui s'étoit donné devant la ville de Milet, il commit la conduite des affaires de l'Helleſpont à Biſalte d'Abydene fils d'Allophanes, & fit voile vers l'île de Chios, dont il ravagea toute la campagne, tuant tout ce qui ſe préſentoit devant lui, parce que la garniſon qui étoit dans la ville, ne vouloit pas le recevoir. Mais quand il eut ainſi ſaccagé la campagne, il ne lui fut pas difficile de ſoumettre le reſte, qui étoit déja aſſez abbatu du mauvais ſuccès du combat naval.

Hérodote rapporte que les habitans de Chios avoient été comme avertis de ces malheurs par deux ſignes conſidérables, qui avoient précédé leur ruine, & en avoient été comme les avant-coureurs. L'un de ces ſignes étoit, que d'une troupe de cent jeunes hommes qu'ils avoient envoyés à Delphes, il n'en étoit revenu que deux: les autres étant tous morts de la peſte dans le voyage. L'autre ſigne étoit, que dans la ville de Chios, le toît de la maiſon où les enfans apprennent à lire, tomba ſur eux, & de cent vingt qu'ils étoient il n'en réchapa qu'un ſeul. Cet accident arriva dans le même tems que les autres étoient péris dans leur voyage. Hiſtiæus ne jouit pas long-tems de ſa conquête; car en ſe retirant de l'île de Chios, il fut ſurpris par les Perſes, qui ſe ſaiſirent de lui, & le crucifierent ſur le continent de l'Aſie mineure.

L'île de Chios tomba enſuite ſous la puiſſance du tyran Strattes, ce qui arriva environ quatre cens ſoixante & dix-neuf ans avant la naiſſance de J. C. Sept ioniens, entre leſquels étoit Hérodote, fils de Baſiléïdes, conſpirerent contre lui; mais lorſque leur deſſein étoit ſur le point d'être mis à exécution, un des conjurés révela le complot; les ſix autres, qui en furent avertis à tems, s'enfuirent à Lacédémone, & de-là dans l'île d'Ægine, où ſe trouvoit alors la flotte des Grecs, forte de cent dix voiles, ſous la conduite de Léotychidas, roi des Lacédémoniens, & de Xantippe, capitaine des Athéniens. Ces ſix habitans de Chios ſolliciterent fortement les Grecs de faire voile vers les côtes de l'Ionie, pour mettre les Perſes à la raiſon, mais ils ne purent l'obtenir; les Grecs craignoient la flotte des Perſes, & ceux-ci redoutoient celle des Grecs. Cette mutuelle crainte, combattit favorablement pour les uns & pour les autres, & les porta à jurer un traité de paix.

Dans la ſuite, les habitans de Chios, à la ſollicitation des Lacédémoniens, ſécouerent à diverſes repriſes le joug des Athéniens, avec de ſuccès divers, juſqu'à ce que Mennon le rhodien, amiral de la flotte de Darius, roi de Perſe, s'empara par trahiſon, avec une flotte de trois cens vaiſſeaux, de l'île de Chios, environ trois cens trente trois ans avant l'ere chrétienne, & ſoumit à ſon obéiſſance toutes les villes de Lesbos, à la réſerve de Mytilene, devant laquelle il fut tué. Cependant Darius ayant été vaincu trois ans après par Alexandre le grand, les habitans de Chios, & les autres inſulaires leurs voiſins, furent délivrés de la domination des Perſes, & paſſerent ſous celle d'Alexandre, ou plutôt ils demeurerent en leur pleine & entiere liberté.

Qua-

Quatre-vingt-six ans avant la venue du Messie, Mithridate, roi du Pont, ayant été battu par les Romains dans un combat naval, fut tellement irrité contre les habitans de Chios, de ce qu'un de leurs vaisseaux étoit allé imprudemment choquer son vaisseau amiral dans le fort du combat, & avoit manqué de le couler à fond, qu'il fit vendre au plus offrant les biens des citoyens de Chios, qui s'étoient retirés vers le dictateur Sylla, & bannit ensuite ceux de ces insulaires qu'il crut les plus portés pour les Romains.

Enfin Zénobius, général de ce prince, vint avec une armée prendre terre à Chios, feignant de vouloir continuer sa route du côté de la Grece, mais en effet, pour s'emparer de cette île, ce qu'il exécuta à la faveur de la nuit. Dès qu'il en fut maître, il contraignit les habitans de lui porter toutes leurs armes, & de lui donner en ôtage les enfans des principaux, qu'il fit conduire à la ville d'Erythrée dans le royaume du Pont. Il reçut ensuite des lettres de Mithridate, qui demandoit aux habitans de Chios la somme de deux mille talens; ce qui les réduisit à une telle extremité, qu'ils furent contraints, pour y satisfaire, de vendre les ornemens de leurs temples, & les joyaux de leurs femmes. Ils n'en furent pas quittes pour cela; Zénobius prétextant qu'il manquoit quelque chose à la somme, embarqua les hommes à part dans des vaisseaux, & les femmes avec les enfans dans d'autres, & les fit conduire vers le roi Mithridate, divisant leurs terres & leur pays entre les habitans du Pont.

Mais les habitans de la ville d'Héraclée, qui avoient toujours entretenu une étroite amitié avec ceux de Chios, ayant appris cette nouvelle, mirent à la voile, & attaquerent au passage & à la vue du port d'Heraclée, les vaisseaux qui menoient ces insulaires prisonniers, & les ayant trouvés mal pourvus de troupes pour les défendre, ils les amenerent sans résistance dans leur ville. Le dictateur Sylla ayant fait la paix avec Mithridate environ quatre-vingt ans avant la naissance de J. C. remit en liberté les habitans de Chios, & divers autres peuples, en reconnoissance du secours qu'ils avoient donné aux Romains.

Ces insulaires devenus alliés du peuple romain, demeurerent en paix sous sa protection, & sous celle des empereurs grecs, jusqu'au tems de l'empereur Manuel Comnene, qui, ayant maltraité les Européens qui alloient en pélerinage à la Terre-sainte, perdit l'île de Chios, que lui enleverent les Venitiens. Elle revint au bout de quelque tems sous la domination des empereurs de Constantinople, qui, quelques années après, l'engagerent à un seigneur européen fort riche, & qui n'étoit point grec. Michel Paléologue, empereur de Grece, fit depuis présent de cette île aux Génois, en reconnoissance du secours qu'ils lui avoient donné en plusieurs occasions. Il ne les en mit pourtant pas en possession, parce qu'un seigneur, nommé *Martin*, qui la possédoit comme héritier de ceux à qui les prédécesseurs de Michel Paléologue l'avoient engagée, y demeuroit alors.

Andronic Paléologue le jeune ne laissa pas néanmoins d'en chasser ce seigneur Martin, & se mit lui-même en possession de l'île, ou plutôt les Génois s'en emparerent du consentement de ce prince, avec une flote considérable, & moyennant une grosse somme qu'ils lui avoient donnée. D'autres disent qu'Andronic Paléologue la donna aux Génois en récompense du secours qu'il en avoit reçu contre les Vénitiens en 1216. Quoi qu'il en soit, elle passa sous la puissance des Génois à titre de seigneurie. Son gouvernement tomba aux Maunèses, premiers nobles de la maison Justiniani, qui acheterent cette île de la république de Genes. Cette maison en jouit l'espace de deux cens ans; mais le sultan Selim s'empara de *Scio*, en 1566, & les Vénitiens firent de vains efforts en 1694 pour en déposséder le grand-seigneur.

Cette île a produit anciennement des hommes illustres, dans le nombre desquels sont Théopompe l'historien, & Théocrite le sophiste, qui ont écrit l'un & l'autre sur la politique. Elle fut aussi dans le dernier siecle la patrie d'Allazi, en latin *Allatius* (Léon), homme d'une grande érudition. Il vint en Italie dès son enfance, & mourut à Rome en 1669, à 83 ans. Il est connu par plusieurs ouvrages, sur les temples, les livres ecclésiastiques des Grecs, & par celui qu'il a fait pour prouver qu'Homere étoit son ancien compatriote.

L'île de *Scio* peut avoir cent vingt milles de tour, & c'est à-peu-près la circonférence que lui donne Strabon. La ville de *Scio* est vers le milieu de l'île à l'est, sur le bord de la mer. Cette ville est grande, riante, mieux bâtie que les autres du Levant, mais mal percée, & pavée de cailloux comme les villes de Provence. Le port de *Scio* n'est presentement qu'un méchant mole, ouvrage des Génois, formé par une jettée à fleur d'eau.

A l'égard de la campagne, les pays ne manque que de grain, mais c'est manquer de la principale denrée; & c'est pourquoi les princes chrétiens ne pourroient conserver longtems cette île, s'ils étoient en guerre avec les Turcs. Les denrées de cette île sont la soie, la laine, les figues, le mastic, & du vin très-estimé comme autrefois. *Voyez* Vin *de Chios*.

Le cadi gouverne tout le pays en tems de paix: pendant la guerre on y envoie un bacha pour commander les troupes. Le cadi de *Scio* est du premier rang, & c'est le mufti de Constantinople qui le nomme. La Porte envoie encore dans l'île un janissaire aga, commandant environ cent cinquante janissaires en tems de paix, & le double pendant la guerre. On compte dans *Scio* six mille turcs, cinquante mille grecs, & seulement trois mille latins. Le séjour de *Scio* est fort agréable; on y fait bonne chere, & toutes sortes de gibier y abondent. Les femmes y ont plus de politesse & de propreté que dans les autres villes du Levant. L'évêque grec est fort riche; les monasteres grecs jouissent aussi dans cette île de gros revenus; mais les prêtres latins, au nombre d'une vingtaine, sont fort pauvres. Les religieuses ne sont point cloîtrées dans cette île, non plus que dans le reste du Levant. *Long.* 43. 44. *lat.* 38. 39. (*Le Chevalier* de Jaucourt.)

SCIOESSA, (*Géog. anc.*) lieu du Péloponnèse, dans l'Achaïe propre. Pline, *l. IV. c. v.* dit que ce lieu étoit fort connu à cause de ses neuf montagnes. (*D. J.*)

SCIOLI, *ou* SICLI, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans le val de Noto, sur le torrent de *Sicli*, au voisinage de Modica, à 10 milles ouest de la ville de Noto. *Long.* 32. 41. *latit.* 37. 3. (*D. J.*)

SCIOMANTIE, (*Divination.*) espece de divination, qu'on appelloit autrefois *psycomantie*. C'étoit l'art d'évoquer les ombres ou les manes des morts, pour apprendre les choses futures. Ce mot est formé de σκιὰ, *ombre*, & métaphoriquement l'*ombre*, les *manes*, & μαντεία, *divination*. (*D. J.*)

SCION, s. m. (*Jardinage.*) menu brin de bois que poussent les arbres. On dit aussi les *scions* d'une veine, de ses petites ramifications; & les *scions* de la verge, de ses traces marquées à la peau de celui qu'on en a frappé.

SCIONE, *ou* SCION, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, selon Thucydide, *l. IV. & V.* Hérodote, *l. VII.* Pomponius Méla, *l. II. c. ij.* & Etienne le géographe, qui la placent près du promontoire *Canastricum*. Arrien & Pline mettent une ville insulaire de ce même nom, sur la mer Egée; & Strabon en connoit une en Macédoine, dans la Chersonnese de Pallene; Etienne le géographe dit que *Scione* fut bâtie par des grecs qui revenoient du siege de Troye, ce qui est confirmé par Pomponius Méla. On voyoit à Athènes, dit Pausanias, *l. I. c. XV.* dans le Poécile, des boucliers attachés à la muraille, avec une inscription qui portoit que c'étoient les boucliers des Scionéens, & de quelques troupes auxiliaires qu'ils avoient avec eux. (*D. J.*)

SCIOPTIQUE, adj. se dit d'une sphere ou d'un globe de bois, dans lequel il y a un trou circulaire où est placée une lentille. Cet instrument est tel qu'il peut être tourné & placé dans tous les sens, comme l'œil d'un animal: on s'en sert dans les expériences de la chambre obscure. *Voyez* Chambre obscure, & Œil artificiel. Ce mot est formé des deux mots grecs σκιὰ, *ombre*, & ὄπτομαι, *je vois*. Chambers. (*O*)

SCIOTE, ou *petite scie*, s. f. (*Marqueterie.*) morceau de feuillet de scie à scier le marbre, sur le dos duquel est un morceau de bois qui a nom *rainure*, pour servir de manche: ou un ourlet de la même matiere que la lame. On s'en sert pour scier de petits traits. *Voyez les Planches de Marqueterie.*

SCIOTERIQUE, adj. (*Gnom.*) *Telescope scioterique*, est un cadran horisontal, garni d'un télescope pour observer le tems vrai, tant pendant le jour que pendant la nuit, & pour régler les horloges à pen-

dules, les montres, *&c.* Cet inſtrument a été inventé par M. Molineux; il a publié un livre portant ce même titre, qui contient une deſcription exacte de cet inſtrument, & la maniere de s'en ſervir. (*O*)

SCIOULE LA, (*Géog. mod.*) petite riviere de France, dans le Bourbonnois; elle vient d'Auvergne, arroſe le pays de Combrailles, l'élection de Gannat, & ſe jette dans l'Alliers, vers les Echerolles. (*D. J.*)

SCIPIO, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom que donnoient les Romains à un bâton ou ſceptre d'ivoire, que portoient les conſuls pour marque de leur dignité. Dans les tems de la république, il paroit que ce bâton n'étoit qu'une verge unie & ſans ornement; ſous les empereurs, & principalement ſous ceux de Conſtantinople, le *ſcipio* étoit ſurmonté d'une aigle, & terminé par un buſte qui repréſentoit l'empereur régnant.

SCIRADIUM, (*Géog. anc.*) promontoire dont parle Plutarque, dans ſa *vie de* Solon; il paroit le placer ſur la côte de l'Attique, dans le golfe Saronique, près de la ville de Mégare. (*D. J.*)

SCIRES, ſ. m. (*Mythol.*) Σκίροι, nom que l'on donne à Arſalus, Dryus, & Troſobius, trois princes qui régnoient ſur le mont Taurus, & dont les habitans firent trois dieux, ſelon Euſebe. On les appelle σκίροι, parce que leurs ſtatues étoient de marbre, ou ſelon d'autres de plâtre, dit en grec σκίρος. (*D. J.*)

SCIRES, (*Antiq. grecq.*) C'étoit une ſolemnité d'Athènes, où l'on portoit religieuſement par la ville ſous des dais ou pavillons, σκίρα, les ſtatues des dieux, principalement de Minerve, du Soleil, & de Neptune. On prétend que cette fête avoit quelque rapport à celle des tabernacles chez les juifs. Quoi qu'il en ſoit, comme elle ſe célébroit au mois de Mai, on donna à ce mois le nom de *Scirophorion*. (*D. J.*)

SCIRIDITE, (*Géog. anc.*) *Sciritis*, contrée du Pélopponeſe, dans la Laconie. Hérodote, Xénophon, Thucydide, Etienne le géographe, parlent de cette contrée, & nomment ſes habitans *Sciritæ*. (*D. J.*)

SCIRO, (*Géograph. modern.*) île de l'Archipel, une des Cyclades, au nord-eſt de celle de Négrepont; ſon ancien nom étoit *Scyros*, ou *Syros*. *Voyez* SCYROS. *Géog. anc. & mod.* (*D. J.*)

SCIRON, ſ. m. (*Littérat.*) le *ſciron* étoit un vent particulier de l'Attique, ſoufflant du côté des rochers ſcironiens; il eſt entre le Maeſtral & la Tramontane. (*D. J.*)

SCIRONIDES PETRÆ, ou *Scironia-Saxa*, (*Géog. anc.*) rochers de Grèce, au territoire de Mégare, entre la ville de ce nom & l'Iſthme de Corinthe, près du chemin appellé *ſciron*. Pomponius Méla, *l. II. c. iij.* & Pauſanias, *l. I.* diſent que ces rochers étoient odieux; & qu'on les regardoit comme ſouillés, parce que l'infame Sciron, qui autrefois habitoit dans cet endroit, y exerçoit ſa cruauté envers les paſſans, & les précipitoit dans la mer. *Voyez* ROCHERS *de Sciron*. (*D. J.*)

SCIRONIS VIA, (*Géog. anc.*) chemin de la Grèce, qui prenoit depuis l'iſthme de Corinthe, juſqu'à Mégare, & qui conduiſoit dans l'Attique. Hadrien le fit élargir de ſon tems.

A l'endroit où ce chemin forme une eſpece de gorge, dit Pauſanias, il eſt bordé de groſſes roches, dont l'une nommée *moluris*, eſt ſur-tout fameuſe, parce qu'on prétend que ce fut ſur cette roche qu'Ino monta pour ſe précipiter dans la mer, avec Mélicerte, le plus jeune de ſes fils. Cette roche de *moluris*, étoit conſacrée à Leucothoé & à Palémon; les roches des environs n'étoient pas moins odieuſes: on les nommoit *ſcironides petræ*.

Pauſanias ajoute: au ſommet de cette montagne qui commande le chemin, il y a un temple de Jupiter ſurnommé *Aphéſius*. Au même endroit on voyoit une ſtatue de Vénus, une d'Apollon, & une de Pan; plus loin on trouvoit le tombeau d'Euriſthée; car on prétendoit que cet implacable ennemi d'Hercule, vaincu enfin par les enfans de ce héros, & obligé de ſortir de l'Attique, avoit été tué par Iolas, dans le lieu même où eſt ſa ſépulture; en deſcendant de la montagne, on voyoit le temple d'Apollon, ſurnommé *Latoüs*. (*D. J.*)

SCIROS, (*Géog. anc.*) *Scirus* ou *Sciron*, bourg de l'Attique, entre Athènes & Eleuſis, ſelon Pauſanias, *l. I. c. xxxvj.* qui donne l'origine du nom de ce bourg; pendant que les Eléuſiniens, dit-il, avoient la guerre avec Erechtée, il leur vint de Dodone un prophete qui avoit nom *Sciros*: ce fut lui qui conſacra ce vieux temple de Minerve Scirade, qu'on voit à Phalère; enſuite ayant été tué dans le combat, il fut inhumé ſur le bord d'un ruiſſeau, & depuis ce tems là le ruiſſeau & le bourg ont porté le nom de héros. On ne ſait de quelle tribu étoit le bourg de *Sciros*, mais il s'y faiſoit une fête en l'honneur de Minerve, le 12 du mois Scirophorion. (*D. J.*)

SCIRPHÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Phocide, ſelon Etienne le géographe; elle eſt auſſi connue par une médaille de l'empereur Claude, où on lit ce mot, σκιρφαίων. (*D. J.*)

SCIRPUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, dont les fleurs n'ont point de pétales; elles ſont compoſées de pluſieurs étamines, & réunies en une ſorte de tête écailleuſe; le piſtil ſort des aîles des écailles, & il devient dans la ſuite une ſemence triangulaire; les ſemences ſont auſſi réunies en une ſorte de tête: ajoutez aux caracteres de ce genre, que les tiges ne ſont pas triangulaires. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

C'eſt en françois le *jonc de marais*, & Tournefort la met ſous le genre des joncs. Il compte deux ou trois eſpeces de jonc de marais; la principale que nous allons décrire, eſt celle qu'il appelle *ſcirpus paluſtris, altiſſimus, inſtit. rei herbar.* 528. le grand jonc de marais, auquel Pline compare la portion ſupérieure de la tige du *papyrus*.

Cette eſpece de jonc a en effet beaucoup de rapport avec le *papyrus*, & elle la repréſente aſſez bien avec ſes tiges droites, nues, liſſes, ſans aucuns nœuds, & dont le ſommet eſt auſſi garni d'un panache par le corps qui en compoſe l'intérieur, & qui eſt d'une ſubſtance blanche, fibreuſe, moëlleuſe & ſpongieuſe, couverte d'une écorce mince & de couleur verte. Cette plante d'ailleurs eſt pareillement aquatique, & croît plus volontiers dans les lacs, les étangs les lieux marécageux, & ſur les bords des rivieres: elle imite encore le *papyrus* par la longueur de ſes tiges, qui dans les plus hautes, eſt de ſix à ſept piés, & par l'épaiſſeur qui vers le bas, à l'endroit où elles ſont plus groſſes, eſt d'environ un pouce, & quelquefois plus.

Mais, pour que les tiges parviennent en cet état d'embonpoint, il faut que la plante naiſſe au milieu des eaux, & qu'elle en ſoit continuellement baignée, ſans cependant en être trop ſurchargée; car alors, bien loin de produire des tiges, elle ne pouſſe que des feuilles très-longues & fort étroites: changement bien ſingulier dont ne s'étoit pas apperçu Tournefort; puiſque dans l'ouvrage déjà cité il indique cette variété comme une plante particuliere, ſous le genre des algues, & à laquelle il donne le nom d'*alga fluviatilis, graminea, longiſſimo folio*.

Si au contraire le *ſcirpus* vient hors de l'eau dans des terreins ſimplement humides, ſes tiges ne ſont jamais auſſi élevées ni auſſi groſſes; & les feuilles, qui par leur pédicule en forme de gaîne, couvrent la baſe de ces mêmes tiges, ſont très-courtes & fort peu apparentes. On peut les comparer à un petit bec qui termineroit d'un ſeul côté le bout ſupérieur d'un tuyau membraneux. Quant à la figure des tiges, elles ſont rondes comme un bâton; mais elles diminuent de groſſeur d'une maniere inſenſible, & vont aboutir en pointe à l'extrémité ſupérieure. Le panache qu'elles portent, n'eſt pas conſidérable; il eſt compoſé de quelques pédicules courts, épars, ſimples ou rameux, auxquels ſont attachés de petits épis écailleux, ou paquets de fleurs, arrondis en forme d'œuf, & de couleur brune-foncée ou rouſſâtre: ces pédicules ne ſont point à leur naiſſance entourés de feuilles, telles qu'on en trouve à la baſe du panache du *papyrus*.

La partie inférieure des tiges du *ſcirpus* eſt blanche, tendre, ſucculente, douce au goût, & d'une ſaveur approchante de celle de la châtaigne: les enfans la mangent avec plaiſir. Les racines de cette plante, cachées ſous l'eau plus ou moins profondément, rampent & s'étendent fort au loin ſur le fond des lacs & des rivieres, d'où elles pouſſent un grand nombre de tiges; de façon que par rapport à leur prodigieuſe multitude, on peut très-bien en comparer le coup-d'œil à une forêt de mâts ou de plantes ſans branches & ſans feuilles; comparaiſon dont Caſſiodore s'eſt ſervi pour exprimer celui que rendent les tiges du papyrus.

Après tous ces détails, nous allons examiner quels étoient les uſages du *ſcirpus*, ſur-tout en Italie & chez

des Romains. Pline nous apprend qu'on en fabriquoit des bonnets ou des eſpeces de chapeaux, des nattes, des couvertures pour les maiſons, des voiles pour les vaiſſeaux; & qu'après avoir détaché & enlevé l'écorce de la tige de cette plante, on employoit la partie intérieure, moëlleuſe & ſpongieuſe, comme une meche propre pour les flambeaux qu'on portoit dans les funérailles. Voici les paroles de Pline: *Nec in fruticum, nec in veprium, caulinmve, neque in herbarum aut alio ullo quam ſuo genere numerentur jure: ſcirpi fragiles paluſtreſque ad tegulum* (*tegillum* eſpece de bonnet ſelon un des meilleurs manuſcrits) *tegeteſque, e quo detracto cortice candelæ luminibus, & funeribus ſerviunt: firmior quibuſdam in locis eorum rigor; namque iis velificant non in pado tantum nautici, verum & in mari piſcator africus, præpoſtero more vela intra malos ſuſpendens & mapalia ſua Mauri tegunt.*

L'interprete de Théocrite a fait obſerver qu'on tenoit de ſemblables flambeaux allumés au-tour du cadavre, tant qu'il reſtoit expoſé; & Antipater nous apprend que la mêche de *ſcirpus* & de *papyrus* étoit enduite de cire: *Facem ceream tunicam habentem, ſaturni ardentem lychnum junco & tenui conſtrictum papyro.*

Daléchamp, dans ſon *hiſtoire des Plantes*, indique deux eſpeces de *ſcirpus* dont on tiroit une moëlle d'une ſubſtance ſpongieuſe, aſſez compacte, très-fléxible, un peu ſeche, & de couleur blanche, laquelle étoit employée à des meches pour les lampes. Nous avons vu à Paris, depuis quelques années, reparoître cette ſorte de meche que l'on préſentoit aux paſſans, & que l'on annonçoit pour des *meches éternelles*. Lorſqu'on veut tirer la moëlle des tiges du *ſcirpus*, on ſe ſert de deux épingles que l'on paſſe à-travers le bout inférieur d'une tige, de maniere qu'elles ſe croiſent; on les tient enſuite aſſujetties dans cette poſition, & après on prend le petit bout qui ſe trouve au-deſſus des épingles; on le tire, en agiſſant comme ſi l'on vouloit partager la tige en quatre parties égales; mais à meſure qu'elle ſe partage, l'écorce abandonne la moëlle, qui à la fin de l'opération reſte entiere, pendant que l'écorce eſt ſéparée en quatre lanieres.

A la ſuite du même paſſage de Pline, conformément à l'édition qu'en a publiée Daléchamp, on lit: *Proximeque æſtimanti hoc videatur eſſe quo inferiore Nili parte* papyri *ſunt uſu.* Ce que le traducteur de l'hiſtoire des plantes, du même auteur, explique ainſi: De ſorte que „ conſidérant de-près la nature de ce „ jonc, il ſemble qu'on puiſſe s'en ſervir comme l'on „ fait du *papyrus* dans la baſſe Egypte „. Mais cette leçon varie; car un ancien manuſcrit la donne ainſi: *Proxime æſtimanti hoc videatur eſſe quod interior munda parte pari ſunt* papyri *uſui*; & dans un autre plus ancien & plus eſtimé que poſſédoit le célebre de Thou, & qui maintenant eſt conſervé à la bibliotheque du Roi, elle eſt autrement écrite: *Proximeque æſtimanti hoc videatur eſſe quod in interiore parte mundum* papyrum *uſui det.*

Il s'explique après, en diſant, que ſi l'on examine avec attention les uſages du *ſcirpus*, on trouvera de plus que ſa ſubſtance intérieure peut ſervir à faire un beau papier. Ce qui en quelque maniere pourroit être vrai; car ayant ſéparé la tige du *ſcirpus* en différentes lames par le moyen d'une aiguille, on a des lames fort blanches, & même plus fines que celles qu'on ſéparoit anciennement de la tige du *papyrus* d'Egypte, & étant deſſéchées, elles ſont également fléxibles. En écrivant ſur l'une de leurs faces, on ne s'eſt pas apperçu que l'encre paſſât à-travers, ni qu'elle s'étendît, ou fît des bavures. Auſſi Hermolaüs remarque fort-à-propos, que pluſieurs auteurs ont confondu le *ſcirpus* avec la plante que les Grecs ont appellée *biblos* ou *papyrus*, confuſion de nom qui paroît avoir été chez les Romains & chez les Grecs. On a tout lieu de le conjecturer par ce vers de Martial, *ad titulum farctus* papyro *dum tibi thorus creſcit*; & par un paſſage de Strabon, où en parlant de certains lacs de la Toſcane, il dit: Τύφη τε καὶ πάπυρος, ἀνθήλη τε πολλὴ κατακομίζεται ποταμοῖς εἰς τὴν Ῥώμην, ἃς, ἐκδιδόασιν αἱ λίμναι μέχρι τοῦ Τιβέρεως. *Et typhe &* papyrus *& anthela multa, affertur Romam per flumina quæ demittunt lacus uſque Tiberim.*

On voit par ce paſſage, que dans les lacs de la Toſcane il croiſſoit une plante, à laquelle on donnoit le nom de *papyrus*, & dont on faiſoit à Rome des conſommations bien conſidérables, puiſqu'on l'apportoit en grande quantité, *copiosè*. Mais on pourra demander à quoi les Romains employoient cette plante & les deux autres conjointement citées; ſavoir le *typha*, ou maſſe d'eau, & l'*anthela*, que l'on penſe n'être autre choſe que le panache des fleurs d'une eſpece de roſeau aquatique, auquel les Grecs ont donné le nom de ἀνθήλη, par rapport à ſes fleurs qui ſont chargées ou environnées d'un duvet fin & ſoyeux.

Quoiqu'il ne ſoit pas aiſé de répondre à cette queſtion, les anciens ne s'étant pas aſſez expliqué ſur ce ſujet, on peut cependant y ſatisfaire en quelque ſorte, mais ſur-tout par rapport à cette eſpece de *papyrus*, ſi l'on fait réfléxion ſur de certaines pratiques que les Romains obſervoient dans leurs funérailles. Nous apprenons par le vers de Martial, que les lits des morts qu'on portoit ſur le boucher, étoient remplis de *papyrus*, *farctus* papyro *dum tibi thorus creſcit*. Voilà ſans doute le *papyrus* dont parle Strabon, & un des uſages qu'on en faiſoit à Rome; mais il ne faut pas croire, comme Guilandin ſemble l'avancer, que ces lits fuſſent compoſés des racines du *papyrus* apportées d'Egypte: cette matiere étoit trop utile, trop néceſſaire, & ſi l'on peut dire, trop précieuſe dans le pays, à cauſe de la rareté des autres bois, pour qu'il eût été poſſible d'en tranſporter ailleurs une certaine quantité. C'eſt donc un *papyrus* commun & aſſez abondant dont on a pu faire uſage à Rome; tel eſt celui dont parle Strabon, qui venoit des lacs de la Toſcane, & par les rivieres qui ſe dégorgent dans le Tibre.

On ſe perſuadera peut-être que ce *papyrus* doit être l'eſpece qui ſe trouve communément dans les marais de Sicile, de la Calabre & de la Pouille: cette opinion paroît d'abord fort vraiſſemblable, & elle a eu ſes partiſans: néanmoins nous ne croyons pas qu'on puiſſe l'adopter; car il faudroit, pour en prouver la vérité, que l'on eût découvert la plante de Sicile dans les lacs de la Toſcane, & nous ne voyons pas qu'aucun botaniſte l'ait obſervée autre part qu'en Sicile, dans la Calabre, & dans la Pouille; ce qui ſemble nous aſſurer que le *papyrus* de Strabon eſt une plante toute différente. *Voyez* Papyrus.

Le ſavant Micheli, qui vivoit à Florence, étoit le botaniſte le plus à portée de faire cette recherche; cependant il avoue qu'il n'avoit pas encore pu viſiter les lacs dont parle Strabon. Il faut eſpérer que les botaniſtes qui vivent actuellement en Italie, s'empreſſeront d'éclaircir un point d'hiſtoire auſſi curieux, qu'il eſt intéreſſant. *Mémoire des Inſcriptions, tome XXVI.* (*D. J.*)

SCIRROPHORION, ſ. m. (*Calend. d'Athènes.*) mois attique; on le nommoit ainſi, parce que pendant ce mois on célébroit chez les Athéniens les fêtes de Minerve appellées *Scirrophoria*, à cauſe que dans la proceſſion en l'honneur de la déeſſe, on portoit un dais, car σκιρὸν ſignifie un *dais*, un *poële*; & le droit de la porter appartenoit aux théobutades, famille ſacerdotale. Le mois *Scirrophorion* étoit le douzieme & le dernier de l'année des Athéniens; il avoit vingt-neuf jours, & répondoit au commencement de notre mois de Juin. *Voyez* Mois Athéniens. (*D. J.*)

SCIRTIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine. L'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route d'Aulona à Conſtantinople, en paſſant par la Macédoine. Elle ſe trouvoit entre *Lychnidum*, & *Caſtra*, à vingt-ſept milles du premier de ces lieux, & à 15 milles du ſecond. On ignore ſi elle tiroit ſon nom des peuples *Scirtari* de Pline, ou des *Scirtones* de Ptolomée. (*D. J.*)

SCIRTONIUM, (*Géog. anc.*) ville qu'Etienne le géographe met dans l'Arcadie. Pauſanias, *l. VII. c. xxvij.* qui écrit *Scyrtonium*, en fait une place des Egyptiens, & dit qu'elle fut une des villes qui envoyerent la meilleure partie de leurs citoyens pour peupler Mégalopolis. (*D. J.*)

SCISSILE, adj. (*Gram.*) qui ſe peut couper, fendre, diviſer, comme le bois, la pierre. L'ardoiſe eſt *ſciſſile*, quoique ce ſoit une eſpece de pierre.

SCISSION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt la même choſe que *diviſion*, *ſéparation*. Il ſe dit au ſimple & au figuré; la *ſciſſion* d'un corps; la *ſciſſion* d'une égliſe d'avec une autre. Les Proteſtans ont fait *ſciſſion* d'avec les Catholiques.

SCISSURE, ſ. f. (*Oſtéologie.*) Les Anatomiſtes nomment *ſciſſure* une eſpece de cavité dans l'os. Elle ne differe de la *ſinuoſité* qu'en ce qu'elle a moins de largeur, que ſa ſurface n'eſt couverte que du périoſte, & qu'elle ne loge que des vaiſſeaux; telle eſt celle des côtes: au lieu que la ſinuoſité a ſa ſurface couverte d'un cartilage, & ne loge pour l'ordinaire que des tendons. (*D. J.*)

SCITIE, SATIE ou SETIE, ſ. f. (*Marine.*) ſorte

de barque d'Italie, ou de petit vaiſſeau à un pont qui a des voiles latines. Les Grecs & les Turcs donnent auſſi ce nom à leurs barques.

SCIURE, ſ. f. (*Gramm. Econom. ruſtique.*) action de ceux qui ſcient. On dit la *ſciure* des blés, la *ſciure* des planches. *Sciure* ſe prend plus ordinairement pour la poudre d'un corps qui tombe ſous l'action de la ſcie. On dit de la *ſciure* de bois.

SCLARÉE, ſ. f. (*Botan.*) Tournefort établit 25 ſortes de *ſclarée*, dont la plus commune eſt nommée *gallitrichum ſylveſtre*, *ſeu* ſclarea *pratenſis*, *flore cæruleo*. *I. R. H.* 179. On l'appelle en françois *orvale*, *voyez* ORVALE. (*D. J.*)

SCLAVE, *voyez* MENDOLE.

SCLÉROME DE L'UTERUS, (*Médec.*) tumeur renitente & ſkirrheuſe qui ſe forme dans quelque endroit de l'*uterus*, mais principalement dans le col de ce viſcere. Elle ne differe d'une tumeur inflammatoire qu'en ce qu'elle eſt moins douloureuſe & en même tems incurable. (*D. J.*)

SCLEROPHTHALMIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, eſpece d'ophthalmie dans laquelle les bords des paupieres & les yeux deviennent ſecs, durs, rouges, & douloureux. Les paupieres dures & ſeches ne s'ouvrent qu'avec peine après le ſommeil, à cauſe de leur dureté & de la ſéchereſſe de la chaſſie qui les colle. *Voyez* OPHTHALMIE.

SCLÉROSARCOME, ſ. m. (*Lexic. médic.*) σκληροσάρκωμα, de σκληρὸς, *dur*, & σάρκωμα, *ſarcome*; c'eſt une tumeur dure & charnue qui affecte les gencives, & qui reſſemble quelquefois à une crête de coq. Cette tumeur eſt ſouvent produite par une humeur ſcorbutique dont le ſang eſt attaqué. (*D. J.*)

SCLÉROTIQUE, ſ. f. (*Anatom.*) La portion opaque de la cornée ſe nomme *ſclérotique*, mot tiré du grec, qui ſignifie *dur*; en effet cette tunique eſt compacte comme du parchemin, dure, épaiſſe, blanche, & peu vaſculeuſe, & compoſée de pluſieurs pellicules appliquées les unes ſur les autres; elle reçoit des arteres & des nerfs, repréſentés par Euſtachius, Ruyſch, & autres; elle ſert principalement à affermir la figure de l'œil, à appuyer les vaiſſeaux, & à ſoutenir les muſcles & les tendons. C'eſt auſſi dans cette forte tunique que conſiſte preſque tout le reſſort des parties du globe de l'œil. Sa portion antérieure renferme pluſieurs pieces courtes & plates, & qui par leur arrangement en font le contour. Toutes ces pieces appliquées les unes aux autres en maniere de tuiles, ſe tiennent enſemble par de petites membranes aſſez lâches, enſorte que les diametres de l'œil doivent s'alonger dans le tems que ſon axe ſe raccourcit, contre ce que penſoit M. Perrault.

Un anatomiſte moderne a voulu regarder la *ſclérotique* & la cornée comme deux membranes diſtinctes, & ſeulement unies enſemble par un tiſſu fibreux très-fin & très-ſerré; mais ce ſyſtème n'eſt pas appuyé ſur des raiſons aſſez fortes pour détruire l'opinion reçue.

Quoique la *ſclérotique* dans l'homme ſoit compacte & ferme, elle a encore plus de fermeté dans un grand nombre de bêtes, & dans quelques-unes elle eſt antérieurement cartilagineuſe ou oſſeuſe. Dans les oiſeaux, par exemple, la *ſclérotique* eſt formée par l'aſſemblage de pluſieurs lames oſſeuſes, longues, étroites, diſpoſées ſelon la direction de l'axe du globe, & artiſtement ajuſtées les unes à côté des autres. Elle eſt cartilagineuſe dans la plûpart des gros poiſſons, & dans la baleine elle eſt prodigieuſement épaiſſe à ſa partie poſtérieure. (*D. J.*)

SCLÉROTIQUE, (*Médecine.*) médicament propre à affermir & conſolider la chair des parties auxquelles on l'applique; tels ſont le pourprier, la morelle, la joubarbe, le pſyllium, *&c.*

SCO *ou* SANSJO, NARU-FATSI-KAMI, *ou* KAWA-FASI-KAMI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt le poivrier du Japon. Ce célebre arbriſſeau s'éleve d'environ deux toiſes; ſon écorce eſt graſſe, de couleur tannée, garnie de tubercules & de quelques pointes d'un demi pouce de long; ſon bois eſt leger, foible & moëlleux; ſes feuilles, dont le pédicule eſt très-court, ſont en forme d'ailes l'une vis-à-vis de l'autre, longues de quatre à cinq travers de doigt, ſemblables en partie à celles de frêne; ovales, d'un verd très-agréable, avec un bord un peu crénelé, & une côte tendre qui les traverſe dans leur longueur d'un bout à l'autre. Ses fleurs qui naiſſent aux aiſſeles des feuilles, & au bout des petits rameaux, ont ſept à huit pétales, & autant d'étamines, dont le ſommet eſt rond & jaune. Ses fleurs ſont d'une figure à-peu-près ronde, & de la groſſeur d'un grain de coriandre; après la chûte de la fleur il paroît une ou deux capſules ſéminales de la groſſeur d'un grain de poivre, membraneuſes, couvertes d'un grand nombre de petits tubercules rouſſâtres dans leur maturité, dures, & qui s'ouvrent pour laiſſer ſortir une ſeule ſemence ovale, un peu dure, de la groſſeur d'un grain de cardamome, couverte d'une peau noire & brillante, ſans ſaveur, mais ſeulement un peu chaude. Cet arbriſſeau a dans toutes ſes parties, mais principalement dans ſon écorce, ſes feuilles & ſon fruit, un goût de poivre ou de pyrethre brûlant & aromatique. Son écorce ſéchée, & ſur-tout les capſules ſéminales, s'emploient dans les alimens au lieu de poivre & de gingembre. Les médecins pilent les feuilles, dont ils font, avec de la farine de riz, un cataplaſme réſolutif pour les parties attaquées de fluxions douloureuſes. Il y a un *ſjo* ou *ſanſjo* ſauvage qui a une partie des mêmes vertus. *Voyez* Kempfer, *hiſt. du Japon.*

SCO-ASSOU, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de cerf du Bréſil, que quelques voyageurs ont nommé l'*âne-vache*. Il eſt moins grand que nos cerfs d'Europe, ſon bois eſt plus court, ſon poil eſt auſſi long que celui d'une chevre.

SCODRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Illyrie; Pline & Vibius Sequeſter, *l. III. c. xxij.* la placent ſur le Drilo, aujourd'hui le Drino; & Pline, *de Fluminib.* lui donnent le titre d'*Oppidum civium romanorum*. Gentius, ſelon Tite-Live, *l. XLIV. c. xxxj.* s'étoit emparé de cette ville, & elle étoit comme le boulevard de ſon royaume. C'étoit la place la mieux fortifiée qu'euſſent les Labéates, & on ne pouvoit en approcher que très-difficilement. Deux rivieres l'environnent; celle de Clauſula coule à l'orient de la ville, & celle de Barbana au couchant. Cette derniere a ſa ſource dans le marais Labéatide. Ces deux rivieres, continue l'hiſtorien, ſe joignent enſemble, & tombent dans le fleuve Oriundus, qui prend ſa ſource au mont *Scodrus*, & qui, après s'être accrû des eaux de diverſes rivieres, va ſe perdre dans la mer Hadriatique.

On a une médaille de l'empereur Claude, où on lit ces mots: *Col. Claudia Auguſta Scodra.* Ce qui fait voir que cette ville devint colonie romaine. Dans le moyen âge, *Scodra* fut miſe dans la province Prévalitane. Elle conſerve encore préſentement ſon ancien nom, mais aſſez corrompu, car elle eſt appellée *Scutari* par les Italiens, & *Scadar* par les habitans du pays. Elle appartient aux Turcs, qui la regardent comme une place de quelque importance. *Voyez* SCUTARI. (*D. J.*)

SCOLECIA, ſ. f. (*Mat. méd. anc.*) nom donné par les anciens à une eſpece de verd-de-gris, *ſcolecia ærugo*. Ils en diſtinguoient deux ſortes, l'une foſſile, & l'autre factice; la derniere ſe préparoit en battant une certaine quantité de fort vinaigre dans un mortier de cuivre de Chypre avec un pilon de même métal. On frottoit rudement le pilon contre le mortier juſqu'à ce que le vinaigre fût devenu épais & viſqueux; alors on y jettoit une petite quantité d'alun ou de ſel gemme, ou de ſel marin ou de nitre; on remuoit le tout au ſoleil pendant les chaleurs de la canicule, juſqu'à ce qu'il eût acquis la couleur de verd-de-gris, avec une conſiſtance gluante; enfin on retiroit cette compoſition, à laquelle on donnoit la forme de longs fils, qui étant ſéchés, reſſembloient à de petits vers, d'où elle prit le nom de *ſcolecia*. (*D. J.*)

SCOLIE, ſ. f. (*Littérat.*) nom que les Grecs donnoient à leurs chanſons à boire.

On les nomma ainſi du mot σκολιὸς, *oblique & tortueux*, pour marquer ou la difficulté de la chanſon, au rapport de Plutarque, ou la ſituation irréguliere de ceux qui chantoient, comme le veut Artimon, cité par Athénée. Sur quoi il eſt bon de remarquer que dans les feſtins des Grecs ceux qui chantoient tenoient à la main une branche de myrte qu'ils faiſoient paſſer aux autres convives; mais comme cette branche ne paſſoit pas toujours de main-en-main au plus proche voiſin, & que ſouvent la premiere perſonne du premier lit, après avoir chanté, renvoyoit le myrte & le droit de chanter à la premiere du ſecond lit; celle-ci à la premiere du troiſieme, & ainſi du reſte, juſqu'à ce que tout le monde eût dit ſa chanſon. Quelques-uns croient que les *ſcolies* avoient tiré leur nom de l'irrégularité du chemin qu'on faiſoit faire à la branche de myrte.

On attribue à Terpandre l'invention des *ſcolies*,

& à

& à son imitation Alcée, Anacréon & la savante Praxilla en firent. Ces *scolies* regardoient ou la morale, ou la mythologie, ou l'histoire, quelques-unes étoient satyriques, d'autres rouloient sur l'amour, d'autres sur le vin, & dans celles-ci il étoit souvent fait mention du cottabe. *Voyez* COTTABE & CHANSON.

SCOLLIS, (*Géog. anc.*) *Scolis*, dans Xénophon & dans Etienne le géographe, montagne du Péloponnèse dans l'Achaïe propre. Strabon, *liv. VIII. p.* 387. dit que le fleuve Lariffus y prenoit sa source, & qu'elle étoit nommée Πέτρη ὠλενίη, *Petra Olenia*, par Homere. Il dit ailleurs que la montagne *Scollis* étoit commune aux Dyméens, aux Triréens & aux Eléens, & qu'elle ne faisoit qu'une même chaine avec la montagne Lampéia dans l'Arcadie. (*D. J.*)

SCOLOPENDRE, *voyez* MILLEPIÉS.

SCOLOPENDRE *vulgaire*. (*Botan.*) *voyez* LANGUE *de cerf*, *Botan.*

SCOLOPENDRE DE MER, *physalus*, insecte auquel on donne en Normandie le nom de *taupe de mer*; il a une conformation très-particuliere, & une forme ovale: son corps est plus large au milieu qu'aux extrémités; la partie postérieure se termine en pointe. L'abdomen est sillonné par des rugosités, & couvert de poils fins et soyeux. Il y a sur chaque côté du corps vingt-huit appendices terminées chacune par une aigrette de poils roides; on croit que ces appendices servent au mouvement progressif de cet animal en faisant les fonctions de nageoires; quand les aigrettes de la *scolopendre* sont hérissées; elle a quelque ressemblance avec un porc-épic; la couleur de ces aigrettes n'est pas la même dans tous les individus, dans les uns elles sont d'un noir luisant ou d'une belle couleur d'or, & dans d'autres elles ont une belle couleur verte. La bouche se trouve dans la partie antérieure du corps qui est terminé par une appendice ressemblant aux barbes de certains poissons. Le dos est plus convexe que le ventre, & couvert de tubercules plus petits que les appendices des côtés, & hérissés de poils, dont les uns sont roides & les autres lanugineux. La peau du dos est fort ample, & n'a aucune adhérence avec les parties qu'elle recouvre; il y a de chaque côté du corps un grand nombre de petits trous qui s'ouvrent au dehors entre les appendices latérales, & qui donnent à l'eau un libre passage en tout sens, par le moyen de la contraction & de la dilatation alternative de cette peau. Cet insecte se grossit beaucoup hors de l'eau en dilatant la peau du dos, alors il remplit d'air la cavité que forme cette dilatation, & il surnage très-aisément; s'il contracte ensuite cette peau, l'air sort, la peau s'affaisse, & l'animal s'enfonce dans l'eau. *Collection académique, tome V. de la partie étrangere. Voyez* INSECTE.

SCOLOPOMACHŒRION, s. m. (*Chirur. anc.*) c'est un bistouri que les Grecs appelloient de ce nom, qui veut dire *bec de bécasse*. Il sert à dilater les plaies trop étroites de la poitrine, & à ouvrir les grands abscès. Aquapendente le recommande pour l'ouverture du ventre des hydropiques au-dessous du nombril, afin d'en épuiser les eaux; mais on ne se sert point aujourd'hui de cette méthode. Le bistouri en question doit avoir un petit bouton de fer à sa pointe pour la dilatation des plaies de la poitrine, crainte de blesser le poulmon. Sculter en a donné la figure dans son arsenal de chirurgie. Ce mot est dérivé de σκολόπαξ, *bécasse*, & μαχαίριον, *couteau* (*D. J.*)

SCOLUS, (*Géog. anc.*) ville ou village de la Bœotie dans la Paratopie: ce village situé, selon Strabon, *l. IX. pag.* 408. au pié du mont Cythéron, étoit dans un quartier rude, & où il n'étoit pas aisé de marcher, ce qui avoit donné lieu au proverbe,

Ἐς Σκῶλον μήτ' αὐτὸς ἴμεν, μήτ' ἄλλῳ ἕπεσθαι:

c'est aussi apparemment ce qui avoit occasionné son nom, car σκῶλος signifie une sorte d'*épine*, & tout ce qui peut blesser les piés de ceux qui marchent.

Du tems de Pausanias, *Scolus* ou *Scolum* ne subsistoit plus; car en décrivant le chemin de Platée à Thebes, il dit, *l. IX. ch. iv.* avant de passer l'Asope, si, en suivant son cours & en descendant, vous voulez faire quarante stades, vous verrez les ruines de la ville de *Scolum*, parmi lesquelles s'est conservé un temple non encore achevé de Cérès & de Proserpine, avec deux statues de ces déesses. Strabon nous apprend, *l. IX. p.* 408. qu'il y avoit eu autrefois une autre ville du nom de *Scolus*, au voisinage de celle d'Olynthe. (*D. J.*)

SCOLYMUS, s. m. (*Botanique.*) ou *épine jaune*, genre de plante, dont voici les caracteres. Son calice est écailleux; ses fleurons sont séparés les uns des autres par une petite feuille mince qui les couvre; sa semence, quand elle est mûre, reste attachée à la feuille. Cette plante a toute l'apparence d'un chardon: on en compte deux especes, mais qui n'ont pas besoin d'une description particuliere. (*D. J.*)

SCOMBRARIA, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Espagne tarragonoise. Ptolomée, *l. II. c. viij.* le marque sur la côte des Contestains, entre la nouvelle Carthage & l'embouchure du Tuder. Peut-être que c'est le promontoire de Saturne de Pline, & que le nom moderne est *Cabo-di-Palos*. (*D. J.*)

SCOMBROARIA, (*Géog. anc.*) île sur la côte d'Espagne. Strabon *l. III. c. clix.* qui dit qu'on la nommoit aussi *l'île d'Hercule*, la met à 24 stades de la ville de Carthage. Il ajoûte que les maquereaux, *scombri*, qu'on y pêchoit lui avoient donné son nom. (*D. J.*)

SCOMIUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Thrace: c'est une partie du mont Hémus, voisin de Rhodope, du côté du septentrion. Le fleuve Strymon, selon Thucydide, *l. II. p.* 106. *ed.* 1614, prenoit sa source dans cette montagne. (*D. J.*)

SCOON *ou* SCONA, (*Géog. mod.*) bourg d'Ecosse dans la province de Perth, un peu au-dessous de Ruthwen, sur la rive gauche du Tai. Ce bourg étoit autrefois célebre par une riche abbaye d'Augustiniens, dans laquelle étoit la chaire de marbre qui servoit au couronnement des rois d'Ecosse. Cette chaire fut enlevée par Edouard I. roi d'Angleterre, & elle se voit aujourd'hui dans l'église de Westminster. (*D. J.*)

SCOPÉLISME, s. m. (*Magie.*) espece de charme qui se pratiquoit principalement en Arabie; on croyoit qu'en jettant des pierres enchantées par sortilege dans un champ, on l'empêchoit de rapporter. On sait comment le paysan Furius Crésinius, accusé du crime de *scopélisme*, se justifia devant le peuple romain. (*D. J.*)

SCOPÉLOS, (*Géogr. anc.*) nom donné par les anciens à quatre îles différentes; l'une sur la côte d'Ionie; la seconde, au-devant de la Troade; la troisieme est l'une des îles de la Propontide; & la quatrieme, placée par Ptolomée, *l. III. c. xiv.* près de la côte de la Macédoine, est à présent connue sous le nom de *Scopoli*. *Voyez* SCOPOLI. (*D. J.*)

SCOPELUS, (*Géog. anc.*) nom de deux villes: l'une de la Sarmatie asiatique sur le fleuve Varadanus; l'autre de Thrace. Leunclavius dit que les Turcs appellent cette derniere *Ischeboli*. (*D. J.*)

SCOPETIN, s. m. (*Hist. de la mil. franç.*) cavalier armé d'une scopette ou escopette; car on trouve l'un & l'autre mot dans Monet. L'escopette, dit Furetiere, est une arme à feu faite en forme de petite arquebuse. Les gens d'armes s'en servoient sous Henri IV. & Louis XIII. Elle portoit quatre à cinq cens pas. (*D. J.*)

SCOPIA, (*Géogr. mod.*) vulgairement *Uschup*, ville autrefois capitale de la Dardanie, & nommée par les anciens géographes *Scupi*. *Voyez* SCUPI.

Scopia est à présent une ville de la Turquie européenne dans la Servie, frontiere de la Macédoine, près du Vardari, qu'on y passe sur un pont de douze arches, à 72 lieues au sud-est de Belgrade. Il y a un archevêque latin qui l'est aussi d'Ochrida. *Lat.* 42. 15. (*D. J.*)

SCOPIUS, (*Géog. anc.*) nom d'une montagne, selon Pline, *l. IV. c. x.* & d'un fleuve de la Bithinie, selon le même auteur, *l. V. c. xxxij.* (*D. J.*)

SCOPOLI ISLES DE (*Géog. mod.*) *Scopelo*, *Scopello* & *Scogli*, par les anciens *Scopelos*, île de l'Archipel, entre celles de Sciatta & de Dromi, au-devant du golphe de Salonique. Elle a douze milles de circuit, & environ six mille habitans.

Il y a un bourg dans cette île, devant lequel les vaisseaux peuvent donner fond sur dix à douze brasses d'eau; on y charge du blé & du vin qui est fort du goût des Vénitiens. Les François y ont un consul, & les habitans ne payent à la Porte que cinq mille écus de tribut, qu'ils font tenir eux-mêmes à Constantinople. *Long.* 42. 10. *latit.* 39. 32. (*D. J.*)

SCORBUT, (*Maladies.*) le nom de *scorbut* a aujourd'hui une signification bien plus étendue qu'il ne l'avoit du tems des anciens. Rien n'est plus ordinaire, par exemple, que de mettre la cachexie, la goutte, la dyspnée, la paralysie, le rhumatisme & autres affections semblables au rang des affections scorbutiques.

Le

Le *ſcorbut* proprement dit eſt une maladie à laquelle les habitans des côtes du nord ſont fort ſujets, & qui eſt la ſource de pluſieurs autres maladies.

Comme ce mal trompe ſouvent par la grande variété de ſes ſymptomes, il faut en décrire l'hiſtoire pour en faire connoître la nature.

Les Anglois, les Hollandois, les Suédois, les Danois, les Norwégiens, ceux qui habitent la baſſe-Allemagne, les peuples du Nord, ceux qui vivent dans un climat très-froid, ſurtout ceux qui ſont voiſins de la mer, des lieux qu'elle arroſe, des lacs, des marais; ceux qui habitent des lieux bas, ſpongieux, gras, ſitués entre des lieux élevés & ſur les bords des rivieres & des fleuves; les gens oiſifs qui habitent des lieux pierreux pendant l'hiver; les marins qui ſe nourriſſent de chair ſalée enfumée, de biſcuit, d'eau puante & croupie; ceux qui mangent trop d'oiſeaux aquatiques, de poiſſon ſalé endurci au vent & à la fumée, de bœuf, ou de cochon ſalé & enfumé, de matieres farineuſes qui n'ont point fermenté, de pois, de feves, de fromage ſalé, âcre, vieux; ceux qui ſont ſujets à la mélancolie, & à la manie, à l'affection hypocondriaque & hyſtérique, & à des maladies chroniques, & principalement qui ont fait un trop grand uſage de quinquina; tous ceux-là, dis-je, ſont ſujets au *ſcorbut*.

Les phénomenes de ce mal dans ſon commencement, dans ſon progrès & dans ſa fin, ſont les ſuivans:

On eſt extrèmement pareſſeux, engourdi; on aime à être aſſis & couché; on ſent une laſſitude ſpontanée, & une peſanteur par tout le corps, une douleur dans tous les muſcles, comme ſi on étoit trop fatigué, & ſur-tout aux cuiſſes & aux lombes; on a beaucoup de peine à marcher, ſurtout en montant & en deſcendant; le matin en s'éveillant on ſe ſent comme rompu.

2°. On reſpire avec peine, & on eſt hors d'haleine, preſque ſuffoqué au moindre mouvement; les cuiſſes s'enflent & ſe deſenflent, il paroît des taches rouges, brunes, chaudes, livides, violettes; la couleur du viſage eſt d'un brun pâle. Les gencives ſont gonflées, avec douleur, démangeaiſon, chaleur, & ſaignent pour peu qu'on les preſſe; les dents ſe dechauſſent & s'ébranlent; on ſent des douleurs vagues par toutes les parties internes & externes du corps, d'où naiſſent des tourmens cruels à la plevre, à l'eſtomac, à l'ileum, au colon, aux reins, à la véſicule du fiel, au foie, à la rate, *&c.* Il y a des hémorrhagies fréquentes.

3°. Les gencives ſont d'une puanteur cadavéreuſe; elles s'enflamment: il en ſort du ſang goutte-à-goutte; les dents vacilent, deviennent noires, jaunes, cariées, il ſe forme des anneaux variqueux aux veines ranines; il arrive des hémorrhagies ſouvent mortelles par la peau, ſans qu'il paroiſſe aucune bleſſure, par les levres, la bouche, les gencives, l'éſophage, l'eſtomac, *&c.* il ſe forme ſur tout le corps, & principalement ſur les cuiſſes, des ulceres puans & opiniâtres, qui ne cedent à l'application d'aucun remede.

Le ſang tiré des veines a ſa partie fibreuſe, noire, grumelée, épaiſſe, & cependant il eſt diſſous quant à ſa partie ſereuſe qui eſt ſalée, âcre & converte d'une mucoſité, dont la couleur eſt d'un jaune tirant ſur le verd. On eſt tourmenté de douleurs congeantes, lancinantes qui paſſent promptement d'un endroit à un autre, qui augmentent durant la nuit dans tous les membres, dans les jointures, les os, les viſceres; il paroît ſur la peau des taches livides.

4°. On eſt ſujet à différentes fievres chaudes malignes, intermittentes de toute eſpece, vagues, périodiques, continues, qui produiſent l'atrophie, des vomiſſemens, des diarrhées, des dyſſenteries; à des ſtranguries ſuccedent la lipothymie, des anxietés mortelles, l'hydropiſie, la phthiſie, les convulſions, les tremblemens, la paralyſie, les crampes, les vomiſſemens & des ſelles de ſang; le foie, la rate, le pancreas & le méſentere ſe pourriſſent, alors le mal eſt très contagieux.

La nature & les effets du *ſcorbut* nous démontrent ſa cauſe: c'eſt un ſang épaiſſi dans une de ſes parties, & diſſous dans l'autre, d'une âcreté & d'une ſalure alkaline ou acide, circonſtances qu'il faut ſurtout ſoigneuſement rechercher & diſtinguer.

Traitement. La cure thérapeutique conſiſte à diſſoudre ce qui eſt épais, à rendre mobile ce qui croupit, à donner de la fluidité à ce qui eſt trop lié.

2°. Il faut épaiſſir ce qui eſt trop tenu, adoucir l'âcreté reconnue.

3°. En corrigeant l'un, il faut toujours avoir égard à la nature de l'autre.

Les forts évacuans ne font que rendre le mal rebelle.

Dans le premier degré on a recours à la ſaignée, à la purgation avec un minoratif, & répetée plus d'une fois. On peut ſe ſervir de la potion ſuivante.

Prenez d'une infuſion de chicorée, huit onces: de manne, deux onces: de tamarins, une once; de ſel polycreſte, deux gros; de ſirop de roſes ſolutif avec le ſené, ſix gros. Faites-en une potion que l'on prendra le matin à jeun.

Quelques jours après on peut prendre la potion ſuivante:

Prenez d'eau ou d'infuſion de fumeterre, quatre onces: d'élixir de propriété, deux gros: de ſirop de raifort, une once. On employera enſuite différens remedes digeſtifs & atténuans, tels que la teinture de ſel de tartre ou de mars, le tartre vitriolé, différens élixirs, différens ſels volatils huileux, *&c.* les ſavons de toute eſpece, les oxymels, les conſerves d'oſeille, d'alleluia, les oranges, les citrons, les limons & les grenades, & enfin les antiſcorbutiques de la premiere claſſe, tels que les plantes aromatiques, ombelliferes & labiées, les cruciferes, les menthes, les patiences, les eupatoires, les orobes, les abſynthes & autres, les creſſons, le becabunga, le botrys, *&c.*

Enfin on doit régler le régime, de façon qu'il ſoit tout oppoſé aux cauſes de la maladie.

Dans le ſecond degré, on uſera de ſcorbutiques un peu âcres, tels que l'ail, l'alliaire, le pié de veau, le grand raifort, l'abſynthe, les oignons, le cochlearia, l'aunée, la gentiane, le paſtel, le paſſerage, le raifort ſauvage, le trefle d'eau, la moutarde, & la petite eſpece de joubarbe.

On peut en faire des infuſions, des apozemes, des bouillons, des ſirops, des juleps, & autres préparations.

Suc antiſcorbutique. Prenez de raifort ſauvage ratiſſé, quatre onces: de feuilles récentes de cochlearia, de nummulaire & d'ortie, de patience des jardins, de becabunga & d'oſeille ſauvage ou des jardins, de chaque une poignée; exprimez-en le ſuc, & le mêlez avec du ſucre; on en prendra ſix fois par jour, une demi-once par fois.

L'eſprit antiſcorbutique ſuivant eſt auſſi indiqué.

Semences. Prenez de moutarde, de raifort des jardins, de roquette, de velar, de creſſon de jardin, de feuilles de cochlearia, de chaque une once: de paſſerage & de raifort ſauvage, de chaque deux poignées; après les avoir hachées menu & broyées, vous y ajouterez du ſel marin, deux onces; d'écume de bierre, une once; d'eſprit de vin quantité ſuffiſante; diſtillez trois fois, & cohobez à chaque fois.

On peut auſſi des mêmes herbes faire un vin médicinal, ou une biere antiſcorbutique, en prenant les feuilles, les racines des plus énergiques, & les faiſant macérer dans un tonneau de biere en fermentation, ou dans une quantité de vin du Rhin ſuffiſante.

Dans le troiſieme degré, les remedes décrits ci-deſſus ſont excellens; on doit uſer copieuſement de liquides doux, de diurétiques, antiſeptiques, d'antiſcorbutiques, provoquer long-tems & légerement les ſueurs, les urines & les ſelles.

On peut, par exemple, ordonner les antiſcorbutiques dans le petit-lait, dans l'eau de nymphea ou de guimauve, dans le lait, le gruau, & d'autre façon plus appropriée.

On peut adoucir les ſucs, les infuſions, avec les ſirops de citron, de violette ou de nymphea.

Dans le quatrieme degré, la maladie eſt deſeſpérée; rarement arrive-t-il que l'on réuſſiſſe, & que même l'on tente la guériſon.

Le *ſcorbut* eſt une maladie terrible, lorſqu'il eſt confirmé; elle eſt vraiment contagieuſe; & le cadavre d'un ſcorbutique, lorſqu'il vient à pourrir, eſt une ſemence terriblement efficace pour en étendre au loin l'infection; on le confond aujourd'hui avec la maladie hypocondriaque, il eſt vrai que cette maladie a beaucoup d'affinité dans ſes ſuites avec le *ſcorbut*.

Le changement d'air & de climat eſt un moyen aſſuré pour ſe garantir du *ſcorbut* dans ceux qui en ſont menacés; l'exercice modéré, le calme des paſſions, l'uſage d'alimens doux, nourriſſans, légerement aromatiſés, ſont des moyens ſûrs de prévenir un mal ſi terrible.

Le lait & les autres alimens ou médicamens de cette nature, quoique contre-indiqués dans le *ſcorbut en* général à cauſe de l'épaiſſiſſement, du grumellement & de la dépravation du ſang, peuvent cependant faire bien, & procurer du ſoulagement dans les cas d'acrimonie, de diſſolution.

Comme les ſymptomes du *ſcorbut* ſont infinis, & que leur multitude avec leur différence infinie contribue beaucoup à déguiſer cette maladie & à la maſquer, il faut reconnoître leur cauſe, & ne point s'expoſer à prendre le change; toutes les maladies peuvent ſe couvrir de l'apparence du *ſcorbut*, & celui ci peut prendre la tournure de toutes les maladies imaginables. C'eſt ce qui fait la difficulté du diagnoſtic & du prognoſtic.

On peut déterger les gencives & leurs ulceres avec l'eſſence d'ambre, la teinture de myrrhe, le ſtorax, l'eſprit-de-vin camphré, l'eſprit de ſel dulcifié qu'on mêlera avec le miel roſat; & ſur les tumeurs ſanguinolentes on appliquera de l'onguent ægyptiac mêlé avec du miel roſat & de l'eſprit de cueillerée; on fera boire au malade une décoction de raifort dans du lait, ou de ſommités de pin dans de la bierre.

Le *ſcorbut* qui étoit jadis inconnu dans nos contrées, y devient commun comme en Angleterre; le *ſpleen* qui nous vient de cette île, nous amene auſſi le premier. Les maux de rate ordinaires à nos vaporeux, à nos gens de lettres, & à mille gens qu'une éducation impérieuſe & trop remplie de ſentimens de préſomption met fort au-deſſus de leur rang & de leur état, ont fait naître dans notre climat les maladies de l'eſprit & le *ſcorbut*. La même cauſe qui a multiplié les vapeurs, ou cette maladie des gens d'eſprit qui régne à la cour, comme à la ville, chez le marchand, comme chez l'homme de robe, a ſemé en même tems le *ſcorbut* ſur nos côtes, & dans le centre même de la capitale; & Paris, par le déréglement des mœurs, & la folie qui conduit l'eſprit de ſes habitans, eſt auſſi incommodé du *ſcorbut* que les peuples du Nord.

L'affection hypocondriaque peut d'autant mieux diſpoſer à cette maladie, qu'elle rend les tendons, les nerfs & les autres parties ſenſibles du corps d'une ſécheresſe extrème: cette aridité cauſe une effervescence avec un épaiſſiſſement du ſang qui vient à prendre une conſiſtance réſineuſe, & qui formant des obſtructions dans les viſceres, empêche les ſécrétions, les excrétions, & détruit l'ordre des fonctions naturelles, qui dépend de l'égalité de ces mêmes ſécrétions; les impuretés de la lymphe & de la ſéroſité retenue dans la maſſe des humeurs, y produiſent cette diſſolution, ce ſel muriatique & ces diſpoſitions cachectiques, éréſipilateuſes de l'habitude du corps, ces hémorrhagies, ces ulceres, ces croutes, ces taches violettes qui ſont ſuivies le plus ſouvent de la gangrene.

On peut donc regarder le chagrin ou la folie de l'eſprit jointe au mauvais régime, comme la premiere cauſe & l'époque de la naiſſance du *ſcorbut* dans le cœur du royaume, où il ne peut être produit par les mêmes cauſes que celui des gens de mer.

Le *ſcorbut* dont on vient de parler, produit par les vapeurs, eſt celui des riches que la ſaignée, le régime exact, les évacuans peuvent guérir, d'autant qu'il provient d'un ſang trop étoffé, & trop garni de parties volatiles & ſulphureuſes, par l'abondance de toutes les choſes néceſſaires à la vie, par le défaut d'exercice, la vie oiſive, & l'intempérance ordinaire aux perſonnes aiſées.

Le *ſcorbut* des pauvres eſt bien différent; la miſere, la diſette & les calamités publiques le font naître; la famine, le mauvais air, l'uſage d'alimens corrompus, de blés gâtés, d'eau croupie & puante, de vin & de biere aigre entretiennent cette diſpoſition vicieuſe du ſang; les pauvres dans les hôpitaux, les ſoldats dans les hôpitaux militaires, dans les camps nombreux où les eaux & les vivres ſont rares, ſont très-ſujets à cette maladie.

Le *ſcorbut* des pauvres demande à être traité d'une façon toute différente de celui des riches, la ſaignée & les évacuans y deviennent nuiſibles; les remedes violens y ſont dangereux; il faut ici ſoutenir les forces vitales languiſſantes, réparer les parties ſulphureuſes du ſang qui ſont ou détruites ou en petite quantité; il faut reveiller les eſprits, enrichir de parties volatiles & nourricieres le ſang qui manque de ſubſtance ſolide; la nourriture tempérante & eupeptique, modérée, donnée à de fréquens intervalles, les cordiaux doux ſont les meilleurs remedes pour cette eſpece de *ſcorbut*.

On peut voir par tout ce qui vient d'être dit, que le *ſcorbut* eſt une maladie fort compliquée, difficile à connoitre, & encore plus pénible à guérir. C'eſt ici que l'on peut dire; *ars longa, vita brevis, judicium difficile*.

SCORDISCIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) peuple de l'ancienne Thrace, mais originaire de Gaule, qui vainquit les Romains. L'uſage de l'or & de l'argent étoit défendu dans leur pays, ce qui ne les empêcha point d'aller, ſous la conduite de Brennus, piller le temple de Delphes. *Voyez l'article ſuiv.*

SCORDISQUES, (*Géog. anc.*) *Scordici* ou *Scordicæ*, peuples de la baſſe Pannonie. Ptolomée, *l. II. c. xvj.* dit qu'ils habitoient dans la partie orientale de cette province, en tirant vers le midi. Strabon, *liv. VII.* les met à l'orient de la Pannonie, [illegible], & ils habitoient, ſelon Tite-Live, *liv. XL. chap. lvij.* entre les Dardaniens & les Dalmates.

Les *Scordiſques* n'eurent pas toujours une demeure fixe; on les voit tantôt à l'orient de la Pannonie, tantôt au milieu de cette province, quelquefois ſur le bord du Danube, quelquefois des deux côtés de ce fleuve, & en divers autres endroits.

C'étoit un peuple errant & d'une origine gauloiſe, car Strabon, *liv. VII. pag.* 313. les appelle *Scordiſci-galli*. Ils furent puiſſans quand ils commencerent à paroitre dans ces quartiers; mais du tems de Strabon ils étoient ſi peu conſidérables qu'à peine connoiſſoit-on leur nom. Appien, *in Illyric.* nous apprend que ce fut Scipion qui les réduiſit à ce triſte état; voici leur hiſtoire en peu de mots.

Les *Scordiſques* étoient un ancien peuple, gaulois d'origine, mais tranſplanté ſur les bords du Danube. Leurs peres avoient autrefois accompagné Brennus au pillage du temple de Delphes. Après l'horrible déſaſtre qui diſſipa cette armée, les débris s'en ſéparerent en diverſes contrées. Une partie s'alla établir vers le confluent du Danube & de la Save, c'eſt-à-dire dans le pays où eſt aujourd'hui Belgrade, & prit le nom de *Scordiſques*, dont l'étymologie n'eſt pas connue. Leur férocité naturelle jointe à l'âpreté du climat, & leur commerce avec les nations barbares, dont ils étoient environnés, les porta à faire la guerre aux Romains, qu'ils vainquirent ſous le conſulat de Caton, l'an de Rome 638. Vers de ce ſuccès, ils ravagerent les provinces de l'empire, juſqu'à la mer Adriatique; mais les généraux romains qui ſuccéderent à Caton, & Scipion en particulier, remporterent diverſes victoires ſur ce peuple, dont il n'eſt plus parlé dans la ſuite des tems. (*D. J.*)

SCORDIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) le *ſcordium* des Botaniſtes, des Apothicaires, eſt l'eſpece de germandrée aquatique, que Tournefort appelle *chamædris paluſtris, caneſcens*; ſa racine eſt fibrée, rampante, vivace; elle pouſſe pluſieurs tiges longues comme la main, quelquefois d'un pié, quarrées, velues, creuſes, rameuſes, inclinées vers la terre, & ſerpentantes. Ses feuilles ſont oppoſées, oblongues, plus grandes que celles de la germandrée ordinaire, ridées, dentelées en leurs bords, molles, velues, blanchâtres, d'une odeur d'ail qui n'eſt pas déſagréable, & d'un goût amer. Ses fleurs naiſſent dans les aiſſelles des feuilles, le long des tiges & des rameaux, petites, en gueule; chacune d'elles eſt un tuyau évaſé par le haut, & prolongé en livre, découpée en cinq parties, de couleur rougeâtre. Après que ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede quatre ſemences, menues, arrondies, renfermées dans une capſule, qui a ſervi de calice à la fleur.

Cette plante croît aux lieux humides & marécageux, elle fleurit en Juillet, & varie en grandeur; lorſqu'on la tranſplante dans les jardins, elle y périt aiſément. On dit qu'on redoit la découverte des vertus du *ſcordium*, preſque perdue, à Guillaume Peliſſier, évêque de Montpellier; il eſt vrai du-moins que c'eſt une plante utile, qui eſt atténuante, inciſive, & apéritive. (*D. J.*)

SCORIES, ſ. f. pl. (*Chimie & Métallurgie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans la fonte des mines métalliques les parties étrangeres aux métaux, qui comme plus légeres nagent à leur ſurface pendant qu'ils ſont en fuſion, & y forment une eſpece d'écume ou de matiere vitrifiée, qui varie pour la forme & pour le tiſſu, étant tantôt plus ou moins compacte, & plus ou moins de la nature du verre. Les *ſcories* varient en raiſon des différentes mines ou des différens métaux que l'on fait paſſer par la fonte; elles ſont produites par les pierres, les terres, l'arſenic, le fer, le

le ſoufre, *&c.* qui ſe trouvoient combinés dans la mine; comme les métaux varient pour la peſanteur, les plus peſants tombent au fond du fourneau, & les plus légers nagent à leur ſurface; de-là vient que ſouvent les *ſcories* contiennent une portion des métaux. Il y a des métaux que l'action du feu convertit promptement en chaux, ce qui arrive ſur-tout au plomb, à l'étain, au fer, *&c.* alors ces métaux calcinés ſe mêlent avec les *ſcories*; de plus ces ſcories retiennent ſouvent une portion du métal que l'on veut obtenir par la fonte, & alors on eſt obligé de les refondre de nouveau afin d'en tirer la partie métallique qui peut y être reſtée. Lorſque les *ſcories* ſont bien vitrifiées, elles fourniſſent un excellent fondant pour le traitement des mines, elles font la fonction d'un verre, & contribuent à la fuſibilité de ces mines.

On appelle *ſcories pures*, celles qui ne contiennent que très-peu ou point du métal que l'on a intérêt de tirer de la mine, & *ſcories impures*, celles qui en ont retenu une portion. Les *ſcories tendres* ſont celles qui ſe fondent aiſément, telles que celles qui contiennent du plomb. Les *ſcories dures* ſont difficiles à fondre; de cette nature ſont celles qui contiennent du fer & du ſoufre. (—)

SCORIFICATOIRE, ſ. m. (*Docimaſt.*) teſt, écuelle à vitrifier, en allemand *treibſcherben*, & dans les auteurs qui ont écrit en latin, *patella vitrificatoria* ou *ſcorificatoria*.

Les *ſcorificatoires* ſont des vaiſſeaux très-compacts, capables de ſupporter le feu le plus violent, & de retenir quelque tems, non-ſeulement les métaux fondus, mais encore le verre même de ſaturne. Ils ont environ deux pouces de diametre, & ſont preſque ſemblables aux coupelles; mais le *ſcorificatoire* differe des coupelles en ce qu'il demande pour ſa compoſition que nous donnerons ici, une matiere plus compacte & plus tenace que celle de la coupelle.

La meilleure matiere qu'on puiſſe employer pour la compoſition des *ſcorificatoires*, eſt l'argille ordinaire, & qui ſe trouve par-tout; mais comme elle eſt ſujette à quelques variations qui lui viennent d'un mélange d'autres terres, il n'eſt pas hors de propos d'examiner préalablement celle dont on veut ſe ſervir. On en fait d'abord un petit nombre de vaiſſeaux que l'on charge de verre de ſaturne, avec un peu de plomb, & que l'on expoſe à un feu violent pendant une heure ou plus, afin de s'aſſurer s'ils ſont capables de le ſoutenir l'un & l'autre.

On trouve quelquefois dans certains endroits de l'argille très-propre aux *ſcarificatoires*, ſans être obligé de la préparer ou de lui joindre quelqu'autre matiere: mais comme ces ſortes de cas ne ſont pas les plus ordinaires, il arrive qu'elle exige diverſes préparations, ſelon la différence de ſa nature.

Il eſt abſolument néceſſaire de laver l'argille, à-moins qu'elle ne ſoit tout-à-fait exempte de petites pierres, de menus brins de bois, *&c.* pour cet effet on en fait des petites pelotes qu'on ſeche à l'air, ou à une légere chaleur; on les réduit dans un mortier en poudre groſſiere; on verſe par-deſſus une grande quantité d'eau chaude, & on remue le tout avec un crochet de fer, afin de détremper entierement l'argille. Après avoir laiſſé repoſer ce mélange pendant quelques minutes, on reçoit dans un vaiſſeau net l'eau encore trouble, qu'on paſſe à-travers un tamis de crin; enſorte que les petites pierres reſtent au fond du premier vaiſſeau, & ce qui eſt plus léger, dans le tamis. On laiſſe dépoſer cette eau pendant vingt-quatre heures, afin que toute l'argille ait le tems de s'amaſſer au fond du vaiſſeau ſous la forme d'une pâte ténace, enſuite de quoi on jette l'eau qui eſt par-deſſus; ce lavage ſert auſſi à emporter les ſels qui peuvent ſe trouver dans l'argille.

Après que l'humidité de l'argille s'eſt diſſipée pour la plus grande partie, & qu'elle eſt conſéquemment devenue plus épaiſſe, réduiſez-la en petites pelotes, afin qu'elle acquiere plus promptement la conſiſtance néceſſaire pour qu'on en puiſſe former des *ſcorificatoires*. Quand elle en ſera à ce point, formez-en quelques vaiſſeaux, afin de vous aſſurer ſi cette préparation eſt ſuffiſante; ce qui ſe rencontre aſſez rarement.

S'il arrive que le vaiſſeau que vous en aurez fait, ayant d'abord été ſeché à une légere chaleur, échauffé, & enſuite expoſé ſubitement à un feu violent, pétille ou ſe fêle; ajoutez-y du ſable bien pur ou des cailloux calcinés, ou des creuſets de Heſſe mal conditionnés ou caſſés, mais cependant de bon aloi; mettez-les en poudre fine, & les paſſez au-travers d'un tamis ſerré; mêlez-en avec votre argille, une quantité ſuffiſante pour la réduire en un pâte ferme, qui ne s'attache point aux mains, & qui ſoit à peine flexible, bien qu'elle ait été réduite en une lame aſſez mince, vos vaiſſeaux n'en ſoutiendront que mieux le feu.

Le verre ordinaire réduit en poudre eſt un bon correctif pour les argilles qui, quoiqu'elles ſoient aſſez réfractaires, & qu'elles ſoutiennent aſſez conſtamment le feu, ne s'y endurciſſent pourtant pas ſuffiſamment, y reſtent trop molles, boivent la litharge, & laiſſent échapper les fondans.

Les moyens que nous venons d'indiquer ſont ſuffiſans pour donner à l'argille les qualités néceſſaires aux fins qu'on ſe propoſe, enſorte qu'en tatonnant, on peut trouver la juſte combinaiſon propre aux teſts *ſcorificatoires*.

On doit toutefois ſe bien garder d'employer en trop grande quantité, les pierres ou les terres crétacées ou calcaires; car lorſqu'elles ſont mêlées ſeules avec l'argille, les *ſcorificatoires* devenant trop poreux, ſont pénétrés par la litharge, quoiqu'ils ne laiſſent pas que de réſiſter au feu, & ils deviennent après cela ſi mous, qu'ils s'affaiſſent d'eux-mêmes, ou qu'il n'eſt pas poſſible de les prendre avec les pinces, ſans qu'ils ne s'écraſent totalement; ſi ni l'un ni l'autre de ces inconvéniens n'a lieu, ils ne manquent jamais d'être rongés par la litharge; enſorte qu'on a des ſcories tenaces en grande quantité, très-difficiles à réduire en poudre, & qui retiennent beaucoup de molécules du métal quand on le verſe.

Pour faire les *ſcorificatoires* on ſe ſert de moules, & on ſe conduit de la maniere qui ſuit. On frotte médiocrement d'huile ou de lard la none & le moine, & on les eſſuie légerement avec un linge, pour emporter ce qu'il pourroit y avoir de trop; on remplit environ juſqu'aux deux tiers la partie inférieure du moule d'argille préparée, puis on y fait un creux au milieu avec le pouce; on met enſuite par-deſſus la partie ſupérieure qu'on frappe de quelques coups de maillet fortement appliqués; on le retire & on retranche avec un couteau la matiere excédente de la baſe & du bord ſupérieur; après cela l'on preſſe le fond du moule contre du ſable fin, qu'on a étendu ſur une table, pour en détacher le vaſe; ou bien on ſe contente de renverſer le moule ſur la table, & de lui donner quelques petits coups pour lui faire quitter le *ſcorificatoire*.

La matiere argilleuſe qu'on doit employer pour ces ſortes de vaiſſeaux, doit être ſi dure & ſi ſeche qu'ils puiſſent ſe briſer pour peu qu'on les plie; car ſi elle étoit molle, il ne ſeroit preſque pas poſſible de tirer du moule un ſeul teſt dans ſon entier, ſans qu'il fût défiguré, à-moins qu'on n'eût aſſez de tems à perdre pour l'expoſer dans le moule à une aſſez forte chaleur pendant quelques minutes; auquel cas il faudroit encore bien prendre garde de le ſécher trop fortement, ſans quoi l'on riſqueroit également de le déformer.

On peut cuire dans un four à potier, ou à quelque autre feu médiocre de reverbere, les *ſcorificatoires* faits ainſi que nous l'avons dit, après les avoir préalablement ſechés pendant quelques jours dans un lieu médiocrement chaud; on peut même s'en ſervir ſans toutes ces précautions, pourvu qu'on ait celle de ne leur donner le feu que lentement, & qu'on ne ſoit pas obligé d'y mettre des flux pénétrans, & principalement ſalins; mais quand on veut les expoſer ſubitement au feu, on y place des fondans actifs, & particulierement les ſalins: il eſt abſolument néceſſaire de les faire cuire auparavant; car il arrive que quand on n'a pas pris ce ſoin, ils ſe fendent, ſont rongés par ces ſortes de flux, & fondent quelquefois tout-à-fait eux-mêmes, Cramer, *Docimaſtique*. (*D. J.*)

SCORODONIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) nom donné par Cordus, Gérard, & autres anciens botaniſtes, à l'eſpece de germandrée ſauvage, que Tournefort appelle *chamædris fruticoſa, ſylveſtris meliſſæ folio*.

Les feuilles de cette eſpece de germandrée approchent de celles de la méliſſe, ſont velues & d'un goût amer; ſes fleurs ſont en gueule, de couleur herbeuſe, ou d'un blanc pâle; les ſemences ſont rondes, noirâtres, enfermées au nombre de quatre dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur; cette plante a une odeur tirant ſur celle de l'ail: elle croît aux lieux incultes. (*D. J.*)

SCORODOPRASUM, f. m. (*Botan.*) Ce mot eſt composé de σκόροδον, *ail*, & πράσον *porreau*, comme qui diroit *ail-porreau*. C'eſt l'eſpece d'ail nommé par C. B. *allium ſphærico capite, folio latiore*; cette plante tient de l'ail & du porreau; ſa tige croît à la hauteur de deux ou trois piés. Le ſommet porte une tête ſphérique, couverte d'une enveloppe membraneuſe comme l'oignon, enfermant un amas de fleurs preſſées les unes contre les autres en peloton: ſes fleurs en s'épanouiſſant laiſſent paroître chacune ſix petits pétales blancs qui les compoſent. Il leur ſuccede de petits fruits relevés de trois coins, remplis de ſemences noirâtres ſemblables à celles de l'oignon; ſa racine eſt une bulbe groſſe comme un oignon, envelopée dans pluſieurs tuniques blanches, ſe ſéparant par côtes comme l'ail, d'une odeur forte, & d'un goût piquant. Cette plante croît aux pays chauds où le peuple l'emploie dans les alimens. (*D. J.*)

SCORODO-THLASPI, f. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de *thlaſpi*, nommée par Tournefort *thlaſpi allium redolens*; c'eſt une petite plante qui pouſſe de ſa racine beaucoup de feuilles reſſemblantes en quelque maniere à celles du bellis: quelques-unes d'elles ſont légerement laciniées, d'autres ſont dentées dans les bords, d'autres ſont ſans découpures: il s'éleve d'entre elles de petites tiges revêtues de feuilles, qui portent en leurs ſommités des fleurs compoſées de quatre petits pétales blancs, & d'un piſtil qui devient enſuite un fruit applati en bourſe ovale, renfermant des graines preſque rondes & applaties. *Voy.* Tlaspi. (*D. J.*)

SCORPENO, SCORPENA. *Voyez* Rascasse.

SCORPIOIDE, f. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont voici les caracteres. Une de ſes parties eſt pleine de nœuds, & roulée comme une chenille, ce qui fait qu'on lui a attribué ce nom; il ſort de chaque nœud une ſemence de figure ovale. Boerhaave en compte quatre eſpeces. (*D. J.*)

SCORPION, f. m. (*Hiſt. nat. des Inſect.*) inſecte terreſtre des pays chauds, cruel, venimeux, & qui pique par un aiguillon dont il eſt armé au bout de la queue.

Qu'on ne nous propoſe plus l'exemple des bêtes pour modele de notre conduite, ainſi que l'ont fait imprudemment, je ne dis pas les poëtes, mais quelques-uns de nos moraliſtes. L'école des animaux ne ſeroit propre qu'à nous pervertir encore davantage. Les *ſcorpions* ſeuls inſtruiroient l'homme à diſtiller le venin dans les bleſſures; ils lui enſeigneroient l'antropophagie la plus dénaturée, car ces cruels inſectes mis enſemble en quelque nombre que ce ſoit ſe maſſacrent, & s'entre-mangent juſqu'au dernier vivant, ſans égard ni pour l'âge ni pour le ſexe. Enfin ils nous montrent l'exemple d'une férocité même plus atroce, qui les porte à dévorer leurs petits, à meſure qu'ils viennent au monde.

A ces traits qui caractériſent les mœurs & le génie du *ſcorpion*, on ajoute d'autres faits qui ne ſont pas auſſi certains, mais qu'il eſt important de vérifier; je veux dire ceux qu'on raconte de la force du venin de cet animal, de ſon effet ſur l'homme, du remede en uſage tiré de l'application du *ſcorpion* écraſé ſur la piquure, ou de l'huile qui porte ſon nom. Nous diſcuterons toutes ces choſes d'après les obſervations de M. de Maupertuis, imprimées dans les mémoires de l'académie des Sciences *année* 1731. Commençons par la deſcription de l'inſecte.

Deſcription du ſcorpion. Le *ſcorpion* ordinaire de la campagne en Languedoc, eſt au moins de la groſſeur d'une groſſe chenille, & reſſemble à une petite écreviſſe; il y en a de diverſes couleurs, de blancs, de noirs, de roux, de jaunâtres & de noirâtres. Son corps tout cuiraſſé eſt de figure ovale. Sa cuiraſſe du dos eſt pointillée de petits tubercules; la longueur de cet inſecte eſt environ de deux pouces, plus ou moins. On peut le diviſer avec Swammerdam en trois parties, la tête, la poitrine & la queue.

La tête paroît jointe & continue avec la poitrine, ſur le deſſus de laquelle il a deux petits yeux au milieu, & deux vers l'extrémité de la tête. De chaque côté ſortent comme deux bras ſemblables aux pinces d'une écreviſſe, qui ſe diviſent chacune en deux articulations, dont la derniere eſt armée d'un ongle au bout.

Il a huit jambes qui naiſſent de ſa poitrine; chaque jambe ſe diviſe en diverſes articulations couvertes de poils, & les extrémités ſont armées de petits ongles.

Le ventre ſe partage en ſix ou ſept anneaux, du dernier deſquels ſort la queue; elle eſt longue, nouée, faite en maniere de patenôtres, c'eſt-à-dire qu'elle eſt compoſée de ſix ou ſept petits boutons, oblongs, attachés bout-à-bout, & armée en ſon extrémité d'un aiguillon.

Les *ſcorpions* paroiſſent n'avoir pas d'autres dents que les petites ſerres avec leſquelles ils mâchent leurs alimens; leur bouche eſt garnie de petits poils, & quoique leur peau ſoit d'une véritable écaille, ils ne laiſſent pas d'être velus en pluſieurs endroits, aux ſerres, aux jambes, & au dernier nœud de la queue.

Deſcription particuliere de ſon aiguillon. Ce dernier nœud, comme nous venons de le dire, eſt armé d'un aiguillon qui eſt creux, long, crochu, fort pointu, avec lequel l'animal pique; & comme il produit quelquefois par ſa piquure des effets mortels, il faut néceſſairement que cet inſecte verſe quelque liqueur dans la plaie que fait ſon aiguillon; c'eſt pourquoi l'on a conjecturé que cet aiguillon devroit être percé d'un petit trou à ſon extrémité, pour donner iſſue à la liqueur empoiſonnée, dont le réſervoir eſt dans le dernier bouton de la queue. Cependant Rédi, après avoir cherché ce trou avec les meilleurs microſcopes, avoue qu'il ne l'a jamais pû découvrir, il vit ſeulement un jour à l'extrémité de l'aiguillon de la queue d'un *ſcorpion* irrité, une petite goutte de liqueur, qui lui donna lieu d'aſſurer qu'il y avoit quelque ouverture.

Mais Leuwenhoek, plus heureux que Rédi, au lieu d'un trou unique que les autres auteurs ſuppoſoient, en a vu deux, dont M. de Maupertuis a confirmé l'exiſtence, & en a donné la figure & la deſcription qui ne different qu'en peu de choſes de celle de Leuwenhoek; cette différence même peut venir de la différente eſpece de *ſcorpions* que les deux obſervateurs ont examiné, ſavoir l'un en Hollande, & l'autre à Montpellier. Voici la deſcription de l'académicien de Paris, qui avant ſa mort étoit directeur de l'académie de Berlin.

Le dernier nœud de la queue du *ſcorpion* eſt une petite fiole d'une eſpece de corne, qui ſe termine par un col noir fort dur, fort pointu, & ce col eſt l'aiguillon; il préſente au microſcope deux petits trous beaucoup plus longs que larges, qui au-lieu d'être placés à l'extrémité de l'aiguillon, ſe ſont des deux côtés à quelque diſtance de la pointe. Dans pluſieurs aiguillons, quelquefois la ſituation de ces trous varie un peu, quoiqu'ordinairement ils commencent à la même diſtance de la pointe.

Il n'eſt pas néceſſaire que le microſcope groſſiſſe beaucoup les objets, pour appercevoir ces trous; on les découvre fort bien avec une loupe de deux ou trois lignes de foyer: & lorſque Rédi n'a pu les voir, c'eſt apparemment qu'il s'eſt attaché à chercher à l'extrémité de l'aiguillon, un trou qui n'y eſt point, & que préſentant toujours à ſon microſcope l'aiguillon par la pointe, il ne pouvoit pas appercevoir ces trous placés comme ils ſont; on peut même s'aſſurer de leur ſituation ſans microſcope; ſi l'on preſſe fortement la fiole qu'on vient de decrire, on voit la liqueur qu'elle contient, s'échapper à droite & à gauche par ces deux trous.

Le *ſcorpion* eſt fort commun dans les pays chauds, comme en Afrique, en Aſie, en Italie, en Eſpagne, en Languedoc, en Provence, il habite les trous de murailles & de la terre; il ſe nourrit de vers, de cloportes, d'araignées, d'herbes, *&c.* Il chemine de biais, & il s'attache ſi bien avec ſes piés & ſes ſerres à ce qu'il veut empoigner, qu'on ne l'en arrache que difficilement.

Ses eſpeces. Il y en a de pluſieurs eſpeces, dont nos naturaliſtes n'ont point encore fait d'exacte diviſion; mais on n'a guere que deux ſortes de *ſcorpions* en Languedoc, dont l'une ſe trouve aſſez communément dans les maiſons, & l'autre habite la campagne. Les premiers ſont beaucoup plus petits que les derniers; ils reſſemblent pour la couleur au café brûlé, & paſſent pour être moins dangereux que les ruſtiques, leſquels ſont en ſi grande quantité vers un village appellé *Souvignargues*, à cinq lieues de Montpellier, que les payſans en font une ſorte de petit commerce; ils les cherchent ſous les pierres, & les vendent aux apothicaires des villes voiſines, qui les emploient dans leur remede en uſage contre la piquure du *ſcorpion*. Matthiole raconte qu'en Italie il n'y a ni maiſons, ni caves, ni celliers, qui n'en ſoient infectés; l'exagération eſt un peu forte; ils paſſent pour être fort venimeux en Toſcane & dans la Scythie.

Nos

Nos voyageurs difent qu'on trouve en Amérique des *fcorpions* dix fois plus grands que les nôtres, & qui cependant ne font pas venimeux; ils affurent qu'on en voit d'aîlés, & que ces derniers tuent les lézards & les ferpens; mais de femblables récits n'ont point trouvé créance.

Effets attribués à fa piquure. Il n'en eft pas de même des defcriptions effrayantes que quelques médecins anciens & modernes nous ont faites, des fymptomes produits par la piquure des *fcorpions*.

Elle caufe, difent ils, une douleur violente dans la partie, avec tenfion, engourdiffement, & fueur froide par tout le corps; ceux qui en font piqués font quelquefois affectés d'enflure aux aînes, ou d'une tumeur fous les aiffelles; fi la piquure eft confidérable, la partie eft d'abord affectée d'une chaleur pareille, à celle que caufent les brulures, fuivie d'une fievre aiguë, de vomiffemens, & de piffement de fang. Il paroît quelquefois des meurtriffures accompagnées de démangeaifons autour des levres de la plaie, de même que fur tout le corps, de maniere qu'il femble que le malade ait été frappé de la grêle; il s'amaffe des matieres gluantes autour des yeux, les larmes font vifqueufes, & les jointures perdent leur mouvement; enfin le malade écume, vomit, eft attaqué de hoquets, tombe dans des convulfions qui tiennent de l'opifthotonos, & meurt dans cet état. Tous ces fymptomes, ajoute-t-on, varient fuivant le tempérament du malade, la faifon, le pays, l'efpece, & l'irritation du *fcorpion*.

Il feroit à fouhaiter que nous tinffions ces détails de la main d'obfervateurs fideles, qui les euffent vûs de leurs propres yeux fur différens malades, & les euffent foigneufement tranfcrits; mais c'eft ce qui n'eft point encore arrivé. Au défaut des pareilles obfervations qui nous manquent, on a tâché de juger par analogie, des effets de la piquure du *fcorpion* fur les hommes, & en faifant des expériences fur les animaux. Nous pouvons fur-tout compter fur celles de M. de Maupertuis qui dans un voyage à Montpellier, crut ne devoir pas négliger ce genre de recherches, qui intéreffe la vie des hommes, ou qui du moins peut fervir à tranquillifer leur imagination.

Expériences de M de Maupertuis à ce fujet. Le premier chien qu'il fit piquer à la partie du ventre qui eft fans poil, & qui reçut trois ou quatre coups de l'aiguillon d'un *fcorpion* irrité, devint au bout d'une heure très-enflé & chancelant; il rendit tout ce qu'il avoit dans l'eftomac & dans les inteftins, & continua pendant trois heures de vomir de tems-en-tems une efpece de bave vifqueufe; fon ventre, qui étoit fort tendu, diminuoit après chaque vomiffement; cependant il recommençoit bientôt de s'enfler, & quand il l'étoit à un certain point, il revomiffoit encore; ces alternatives d'enflures & de vomiffemens, durerent environ trois heures, enfuite les convulfions le prirent, il mordit la terre, fe traîna fur les pattes de devant, enfin mourut cinq heures après avoir été piqué. Il n'avoit aucune enflure à la partie piquée, comme ont les animaux piqués par les abeilles ou les guêpes; l'enflure étoit générale, & l'on voyoit feulement à l'endroit de chaque piquure, un petit point rouge, qui n'étoit que le trou qu'avoit fait l'aiguillon, rempli de fang extravafé.

Au bout de quelques jours M. de Maupertuis fit piquer un autre chien cinq à fix fois au même endroit que le premier; celui-ci n'en fut point malade; les piquures furent réiterées dix ou douze fois quelques heures après, par plufieurs *fcorpions* irrités; le chien jetta feulement quelques cris, mais il ne fe reffentit en aucune maniere du venin.

Cette expérience fut renouvellée fur fept autres chiens, par de nouveaux *fcorpions*, & malgré toute la fureur & tous les coups des *fcorpions*, aucun chien ne fouffrit le moindre accident.

La même expérience fut répétée fur trois poulets, qui furent piqués fous l'aîle & fur la poitrine, mais aucun ne donna le moindre figne de maladie.

De toutes ces expériences il eft aifé de conclure que quoique la piquure du *fcorpion* foit quelquefois mortelle, elle ne l'eft cependant que rarement; elle aura befoin pour cela du concours de certaines circonftances, qu'il feroit difficile de déterminer; la qualité des vaiffeaux que rencontre l'aiguillon, les alimens qu'aura mangé le *fcorpion*, une trop grande diete qu'il aura fouffert, peuvent contribuer, ou s'oppofer aux effets de la piquure. Peut-être que la liqueur empoifonnée ne coule pas toutes les fois que le *fcorpion* pique, &c.

Rédi remarque que les viperes n'ont qu'une certaine quantité de venin, laquelle étant une fois épuifée par l'emploi que ces animaux en ont fait, a befoin d'un certain tems pour être réparée; qu'ainfi après avoir fait mordre & piquer plufieurs animaux par des viperes, dont la bleffure eft extrémement dangereufe, les derniers ne mouroient plus, & les viperes ne redevenoient venimeufes que quelques jours après; mais ici l'on ne pourroit attribuer à cette caufe, le peu d'effet du venin des *fcorpions*; les derniers étoient nouvellement pris, & n'avoient fait aucune diffipation de leurs forces; on avoit employé des mâles & des femelles; ainfi la difference de fexe ne ferviroit encore de rien pour expliquer la variété des effets qui fuivirent la piquure.

Remedes prétendus contre la piquure du fcorpion. Entre tant de remedes imaginés contre la piquure du *fcorpion*, il y en a deux qui ont fait fortune, & qui continuent d'être extrémement accrédités; l'huile de *fcorpion*, & l'application de cet animal écrafé dans le moment fur la plaie; ces deux antidotes paffent pour fouverains, & l'on appuye la recommandation du dernier, par l'exemple d'animaux qui, dit-on, nous ont fait connoître eux-mêmes l'excellence de cette découverte.

On compte à ce fujet qu'une fouris étant enfermée dans une bouteille avec un *fcorpion*, le *fcorpion* la pique, & la piquure eft fuivie de la mort; mais fi l'on remet une autre fouris dans la bouteille, qui foit piquée comme la premiere, elle dévore fon ennemi, & fe guérit par ce moyen.

M. de Maupertuis impatient de conftater ce prétendu fait, mit dans une bouteille une fouris avec trois *fcorpions*; la fouris reçut bientôt plufieurs piquures qui la firent crier, elle prit le parti de fe défendre, & à coups de dents tua les trois *fcorpions*, mais n'en mangea d'aucuns, ne les mordit que comme elle eût fait tout autre animal qui l'eût bleffée, & du refte ne fut point incommodée de fes piquures.

Il fuit de cette expérience, que dans l'hiftoire qu'on rapporte, fi elle eft vraie, la premiere fouris avoit reçu une piquure mortelle; que la feconde ne reçut plus que des piquures inefficaces, foit parce que le *fcorpion* s'étoit épuifé fur la premiere, foit par quelqu'autre circonftance qui empêcha que la piquure fût dangereufe; qu'enfin fi cette fouris mordit, ou mangea ce *fcorpion*, c'étoit ou pour fe défendre, ou pour fe nourrir, fans qu'il foit befoin de fuppofer ici ni inftinct, ni antidote.

Après tout, au cas que le premier fait foit véritable, il indiqueroit plutôt l'utilité du *fcorpion*, pris intérieurement pour fe guérir de fa bleffure, que celle de fon application extérieure fur la plaie: or ce n'eft point le remede interne qu'on vante ici; au refte on ne conçoit guere mieux l'efficace de fon application externe fur la piquure, pour attirer le venin, que le feroit celle d'une chenille, d'un limaçon, d'une écréviffe, ou autre animal femblable, & dont on ne loue point dans ce cas les merveilles.

L'huile de *fcorpion* eft autorifée par un grand nombre de fuffrages; cette huile fi célebre n'eft autre chofe que de l'huile commune, dans laquelle on a fait périr des *fcorpions*, & qu'on garde précieufement comme un topique infaillible étant appliqué fur la partie.

On la prépare en noyant trente-cinq *fcorpions* vivans dans deux livres d'huile d'amandes douces ou ameres, en les expofant au foleil pendant quarante jours, & coulant enfuite l'huile; c'eft-là l'huile fimple de *fcorpion*.

Toutefois comme fi l'on avoit fujet de fe défier de fes vertus, on lui préfere aujourd'hui l'huile de *fcorpion* compofée, inventée par Matthiole: il entre dans cette derniere, non-feulement des *fcorpions* noyés dans de la vieille huile d'olive, mais encore plufieurs graines, feuilles & racines de plantes échauffantes & aromatiques, outre du ftorax en larmes, du benjoin, du fantal blanc, de la rhubarbe, de la thériaque, du mithridate, & du vin. Si cette huile eft auffi bonne que mal aifée à bien faire, on ne peut trop la louer; car c'eft une des plus difficiles compofitions qu'il y ait dans la pharmacie. Si elle contient un affortiment fi bizarre, qu'on ne voit pas trop quels en peuvent être les effets.

D'ailleurs à raifonner fenfément, toute huile actuelle paroît un remede mal imaginé contre la piquure de toutes fortes d'animaux venimeux, puifqu'elle bouche les pores de la peau; empêche la tranfpiration

insen-

inſenſible, l'iſſue du venin, & par conſéquent eſt plus nuiſible qu'avantageuſe.

Concluons que les deux grands antidotes dont nous venons de parler, l'huile de *ſcorpion*, & l'application de cet animal ſur la bleſſure, ne doivent leur vertu qu'aux préjugés reçus de tems immémorial, & au peu d'effet ordinaire du poiſon de l'inſecte. Quelqu'un aura été piqué d'un *ſcorpion*; il aura peut-être même ſenti des maux de cœur, des défaillances, il aura eu recours à l'huile & au *ſcorpion* écraſé; ſa confiance aura guéri les maux qu'aura fait ſa crainte, & il aura cru ne devoir ſa conſervation qu'aux prétendus contre-poiſons.

Mais puiſque de pluſieurs animaux piqués ſur leſquels on n'a fait aucun de ces remedes, il n'en eſt mort qu'un dans l'expérience de M. de Maupertuis, il y a grande apparence que les hommes qui, après avoir été piqués, ſe ſont ſervis de ces antidotes, n'ont été guéris que parce que leurs bleſſures n'étoient pas empoiſonnées. Diſons mieux, ces deux antidotes ſi fameux ſont plutôt contraires qu'ils ne ſont utiles.

Indication de remedes plus utiles. En pareille occaſion, les vrais remedes à indiquer ſeroient de ſucer la partie bleſſée, la ſcarifier, la brûler légerement, la baſſiner avec de l'eſprit-de-vin camphré, & autres liqueurs ſpiritueuſes de ce genre, ou employer des émolliens & des fomentations. Au cas que le virus ſe ſoit communiqué à la maſſe du ſang, il faut en énerver la force par des délayans, des acides, des antiſeptiques, ou par les ſueurs, ſuivant les tempéramens, & la nature des ſymptomes. Il faut en même tems & ſur toutes choſes tranquilliſer l'imagination du malade pour tout ce qui eſt propre à calmer ſes craintes.

Contes ſur les ſcorpions. Entre mille hiſtoires qu'on fait du *ſcorpion*, je ne parlerai que de celle qu'on croit la plus certaine. On prétend que ſi on le renferme dans un cercle de charbon, il ſe pique lui-même & ſe tue. Ce ſeroit chez les bêtes un exemple de ſuicide bien étrange. M. de Maupertuis fut encore curieux d'éprouver un fait ſi ſingulier, & qui à tout événement ne pouvoit être que funeſte à un méchant inſecte.

Il fit une enceinte de charbons allumés, & y mit un *ſcorpion*, lequel ſentant une chaleur incommode, chercha paſſage de tous côtés; n'en trouvant point, il prit le parti de traverſer les charbons qui le brûlerent à-demi. On le remit dans l'enceinte, & n'ayant plus eu la force de tenter le paſſage, il mourut bien-tôt, mais ſans avoir la moindre volonté d'attenter à ſa vie. La même épreuve fut répétée ſur pluſieurs *ſcorpions* qui agirent tous de la même maniere.

Voici peut-être, ajoute M. de Maupertuis, ce qui a pu donner lieu à cette hiſtoire. Dès que le *ſcorpion* ſe ſent inquiété, ſon état de défenſe eſt de retrouſſer ſa queue ſur ſon dos prête à piquer. Il cherche même de tous côtés à en enfoncer ſon aiguillon. Lorſqu'il ſent la chaleur du charbon, il prend cette poſture; & ceux qui n'y regardent pas d'aſſez près, croient qu'il ſe pique; mais quand même il le voudroit, il auroit beaucoup de peine à l'exécuter, & vraiſſemblablement n'en pourroit pas venir à bout, tout ſon corps étant cuiraſſé comme celui des écreviſſes.

Je ne dois pas m'arrêter aux autres contes extravagans que quelques anciens naturaliſtes rapportent des *ſcorpions*. Ils diſent, par exemple, qu'ils ne piquent que les parties couvertes de poil; qu'ils ſont plutôt du mal aux femmes qu'aux hommes, & aux filles qu'aux femmes; qu'étant morts ils reprennent vie, ſi on les frotte d'ellébore; que la ſalive d'un homme à jeun les tue; qu'on ne pourroit guérir de leur morſure, ſi on avoit mangé du baſilic quelques heures auparavant, & que c'eſt cette plante qui les produit, *&c.* mais les gens les plus crédules n'ajoutent pas même de créance à de pareilles ſornettes.

Il faut encore mettre au rang des contes de bonne femme, les vertus médicinales du *ſcorpion* ſéché & pulvériſé, pris intérieurement pour exciter l'urine, pour chaſſer le ſable des reins & de la veſſie, pour réſiſter aux maladies contagieuſes.

De la fécondité du ſcorpion, *& de ſa haine pour l'araignée*. Cet inſecte multiplie prodigieuſement. Ariſtote, Pline, Elien aſſurent que la femelle du *ſcorpion* porte onze petits; & ce n'eſt pas aſſez dire, car Redi en marque 26 & 40 pour les limites de leur fécondité: mais les *ſcorpions* de Redi le cédoient encore de beaucoup en fécondité à ceux de Souvignargues examinés par M. de Maupertuis, qui a trouvé dans pluſieurs femelles qu'il a ouvertes, depuis 27 petits juſqu'à 65. Il faudroit en quelques pays n'être occupé qu'à détruire ces animaux, s'ils ne périſſoient par divers accidens qui nous ſont inconnus, ou s'ils ne s'entremangeoient pas eux-mêmes.

J'ai parlé de la férocité du *ſcorpion*, au commencement de cet article, je le termine par un autre trait, celui de ſa haine pour l'araignée, inſecte qui eſt au reſte auſſi barbare que lui. Quand les *ſcorpions*, même au milieu de leurs guerres civiles, rencontrent une araignée, ils ſuſpendent leurs combats mutuels, & ſe jettent tous ſur elle pour la dévorer. Il y a plus, aucun *ſcorpion* n'héſite à combattre une araignée plus groſſe que lui; il commence d'abord par la ſaiſir par l'une ou l'autre de ſes grandes ſerres; quelquefois avec les deux en même tems. Si l'araignée eſt trop forte; il la bleſſe de ſon aiguillon par-tout où il peut l'attraper, & la tue; après quoi ſes grandes ſerres la tranſmettent aux deux autres plus petites qu'il a au-devant de la tête, avec leſquelles il la mâche, & ne la quitte plus qu'il ne l'ait toute mangée. Fuyons cet inſecte odieux & le ſpectacle de ſa cruauté. La plume tombe aſſez des mains quand on voit comment les hommes en uſent avec les hommes. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SCORPION AQUATIQUE, PUNAISE D'EAU, PUNAISE A AVIRON, *hepa*, inſecte aîlé, dont M. Linnæus, *faun. ſuec.* ne donne que deux eſpeces; la plus petite eſt la plus commune.

Le *ſcorpion aquatique* de la petite eſpece a les yeux placés au-deſſus de la bouche; ils ſont hexagones & réticulaires; la bouche a la figure d'un bec recourbé; la tête eſt d'une ſubſtance dure & d'un noir rougeâtre. Cet inſecte a dans la bouche un aiguillon creux & d'une couleur brune; les aîles tiennent au corcelet dont la ſubſtance eſt la même que celle de la tête; les pattes ſont au nombre de ſix attachées auſſi au corcelet; elles ont chacune à l'extrémité deux crochets. On a donné aux premieres pattes le nom de *bras*. Les aîles ſupérieures ont la même couleur que le corcelet, & couvrent ſi exactement les aîles inférieures, que celles-ci ne ſont jamais mouillées, quoique cet inſecte nage preſque continuellement. La partie ſupérieure de l'abdomen eſt d'un rouge foncé, & couverte d'un poil touffu; la partie inférieure a une couleur griſe-pâle, elle eſt terminée par une queue fourchue; le corcelet & le ventre ſont très-applatis.

La grande eſpece de *ſcorpion aquatique* differe principalement de la petite, en ce que le corps eſt plus long & plus pointu, & que la couleur eſt plus pâle, & d'un gris tirant ſur le roux: les piés ſont auſſi beaucoup plus longs, & reſſemblent à des ſoies roides. *Collection académique*, tome V. *de la partie étrangere*. *Voyez* INSECTE.

SCORPION DE MER, *voyez* RASCASSE.

SCORPION, (*Critique ſacrée*.) σκορπίος dans l'Ecriture; cet inſecte cruel & venimeux déſigne au figuré les méchans, les choſes pernicieuſes. Vous habitez avec des *ſcorpions*, dit *Ezech. ij.* 6. c'eſt-à-dire avec des gens auſſi méchans que des *ſcorpions*; s'il demande un œuf, lui préſentera-t-il un *ſcorpion? Luc. xj.* 12. c'eſt-à-dire, lui donnera-t-il un mets pernicieux à la place d'un mets ſalutaire? C'étoit une eſpece de proverbe; *un* ſcorpion *pour un poiſſon*, dit Suidas, eſt un proverbe qui regarde ceux qui préferent les mauvaiſes choſes aux bonnes.

Ce mot dans le vieux Teſtament ſignifie encore une ſorte de fouet armé de fer, de la figure d'un *ſcorpion*, *II. Paral. x.* 14. c'eſt auſſi le nom d'une machine de guerre pour jetter des traits, *I. Macc. vj.* 51. enfin *la montée du ſcorpion* étoit le nom d'une montagne qui ſervoit de borne à la terre de Chanaan du côté de l'Idumée, *Nomb. vj.* 34. (*D. J.*)

SCORPION, (*Mythol.*) ce huitieme ſigne du zodiaque, compoſé de 19 étoiles, ſelon Hygin, & de 20 ſelon Ptolomée, eſt dans la mythologie un *ſcorpion* admirable. Les poëtes ont feint que le *ſcorpion* étoit celui que la terre fit ſortir de ſon ſein pour ſe battre avec Orion. Celui-ci s'étoit vanté à Diane & à Latone, de vaincre tout ce qui ſortiroit de la terre. Il en ſortit un *ſcorpion*, & Jupiter, après avoir admiré ſa bravoure & ſon adreſſe dans le combat, le mit au ciel, pour apprendre aux mortels qu'ils ne doivent jamais préſumer de leurs forces, car Orion ne croyoit pas trouver ſon vainqueur ſur la terre. (*D. J.*)

SCORPION, ſ. m. *en terme d'Aſtronomie*, eſt le

nom du huitieme signe du zodiaque. *Voyez* SIGNE.

Les étoiles de cette constellation sont au nombre de 20 dans le catalogue de Ptolomée; au nombre de 10 dans celui de Tycho; au nombre de 49 dans celui de Flamsteed. *Chambers*. (O)

SCORPION, (*Fortification.*) *scorpio*, c'est le nom d'une machine des anciens dont ils faisoient usage dans l'attaque & la défense des places.

Bien des auteurs prétendent que cette machine est la catapulte, mais M. de Folard soutient que c'est la baliste. *Voyez* BALISTE.

Vegece dit qu'on nommoit autrefois *scorpion* ce que de son tems on appelloit *manubaliste*. C'est l'arbalête dont on commença à se servir du tems de nos peres, & que nous avons abandonnée depuis l'invention de nos fusils ou de nos mousquets. On voit dans plusieurs endroits des commentaires de César, qu'il emploie indifféremment les termes de *scorpion* & de *baliste*, pour signifier la même machine; mais il distingue toujours la catapulte: *Cæsar in castris*, dit Hirtius, *scorpionum catapultorum magnam vim habebat*. *Voyez* CATAPULTE. (q)

SCORPIUS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de *genista-spartium*, appellé par Tournefort *genista-spartium majus, brevioribus & longioribus aculeis*, & connu vulgairement en françois sous le nom de *genêt piquant*. C'est un arbrisseau qui s'éleve à différentes hauteurs suivant les lieux. Il pousse des verges garnies de toutes parts d'un grand nombre d'épines de différentes grandeurs, mais toutes dures & piquantes. Ses fleurs sont légumineuses, petites, jaunes ou pâles; elles sont suivies par des capsules fort courtes dans lesquelles se trouvent quelquefois des semences qui ont la figure d'un petit rein. Cette plante croît par-tout aux lieux incultes. (*D. J.*)

SCORPIUS, nom latin de la constellation du scorpion. *Voyez* SCORPION.

SCORSONERE, *scorzonera*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en demi fleurons, soutenus par un embryon, & réunis dans un calice oblong & écailleux. L'embryon devient dans la suite une semence ordinairement revêtue d'une enveloppe & garnie d'une aigrette. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Entre les seize especes de *scorsonere* établies par Tournefort, nous décrirons la commune, celle qui est à larges feuilles sinueuses, *scorzonera latifolia, sinuata*, C. B. P. 275. *I. R. H.* 476.

Sa racine est longue d'un pié, simple, vivace, grosse comme le pouce, noirâtre en-dehors, blanche en-dedans, tendre, facile à rompre, charnue, pleine d'un suc laiteux très-doux au goût; elle pousse une tige à la hauteur de deux piés, ronde, cannelée, creusée, divisée en plusieurs rameaux revêtus d'un peu de duvet. Ses feuilles sont longues, assez larges, semblables à celles de la barbe de bouc, lisses, embrassant la tige par leur base, un peu sinueuses, & crêpées sur leurs bords, fermes, nerveuses, terminées par une pointe longue, étroite, & d'un verd obscur.

Ses fleurs naissent aux sommités de la tige & des rameaux, amples & jaunes; chacune d'elles est formée en bouquet à demi-fleurons, soutenu par un calice grêle, composé de feuilles en écailles. Aux fleurs succedent des semences longues, déliées, blanches, garnies chacune d'une aigrette au sommet. On cultive cette plante dans presque tous les potagers où elle fleurit en Juin, & même jusqu'à l'automne; elle croît en Espagne sans culture aux lieux humides, & dans les bois montagneux. (*D. J.*)

SCORSONERE, (*Mat. med. & diete.*) la racine fraîche de cette plante a une saveur douçâtre qui n'est point desagréable, & est absolument inodore, & elle est pleine d'un suc laiteux. Ce suc se détruit, se décompose peu-à-peu, à mesure que la racine se desseche, & la saveur douçâtre degenere aussi par la même altération en un goût leger d'amertume. Elle conserve dans la cuite avec l'eau un goût particulier assez relevé & comme aromatique.

On mange fort communément, comme tout le monde sait, la racine de *scorsonere*, soit dans les potages, soit avec diverses viandes, soit seules, en ragoût au jus ou au beurre, en friture, *&c.* cet aliment passe pour fort salutaire. Il est au moins assez généralement reconnu qu'il est innocent, c'est-à-dire fort indifférent pour la plûpart des sujets.

Le suc de cette racine, sa décoction & son eau distillée, sont des remedes généralement employés dans la petite vérole, & vantés contre les fievres malignes, la peste & les morsures des bêtes venimeuses. Il est cependant plus que vraissemblable que ces vertus sont absolument imaginaires ou du moins très-legeres; & c'est-là le sentiment de M. Cartheuser. Cet auteur ne reconnut dans la *scorsonere* qu'une qualité analeptique, adoucissante & tempérante qu'il a déduit du principe muqueux, ou selon lui, *gommeux*. Or la qualité adoucissante & du principe muqueux n'étant rien moins que démontrée, il pourroit bien être que la vertu accordée à la *scorsonere* par M. Cartheuser, fût aussi imaginaire que celle qu'il lui accorde. *Voyez* MUQUEUX. La racine de *scorsonere* a été d'ailleurs comptée parmi les remedes propres contre les obstructions des visceres du bas-ventre, les maladies hypocondriaques, les hydropisies naissantes, *&c* Nicolas Morard médecin, espagnol, a composé un traité sur la *scorsonere*. (b)

SCOTES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) peuple qui du tems des Romains habitoient la partie septentrionale de l'île de la Grande-Bretagne, d'où ils faisoient de fréquentes incursions dans les provinces méridionales occupées par les Bretons, & les Romains leurs vainqueurs. C'est d'eux que descendent les Ecossois dont le pays se nomme encore en latin *Scotia*. Les *Scotes* ne furent subjugués que sous l'empereur Julien.

SCOTI, (*Géogr. anc.*) peuples de la Grande-Bretagne, dans sa partie septentrionale. Aucun auteur ancien n'a connu ces peuples: ce qui fait conclure qu'ils n'ont pas été de toute ancienneté dans cette île, ou que du-moins ils ne portoient pas ce nom-là. Claudien est le premier qui en ait parlé: il dit, *Scotorum cumulos flevit glacialis Jernæ*.

Les Bretons furent, à ce qu'on croit, les premiers habitans de l'Ecosse. Après eux les Pictes y occuperent les contrées orientales; & enfin les *Scots* furent le troisieme peuple qui passa dans ce pays, où ils s'établirent du côté de l'occident. Ils venoient, à ce qu'on croit, de l'Irlande: mais on ne convient pas du tems qu'ils y sont venus, les uns mettant cette époque plûtôt, les autres plûtard. Les anciennes chroniques du pays que Buchanan a suivies dans son histoire, disent que les *Scots* passerent d'Irlande en Ecosse, sous la conduite d'un roi, nommé *Fergus*, environ trois cens quarante ans avant J. C. D'autres prétendent qu'ils y sont passés deux ou trois cens ans après la naissance du Sauveur, & apportent entr'autres preuves, ce passage de Claudien qui vivoit dans le troisieme & quatrieme siecle.

Totam cum Scotus Hybernen
Maris, & in festo spumavit remige Thetis.

Il fait là manifestement allusion à une descente des *Scots* Irlandois dans la Bretagne: mais il s'agit de savoir si c'est la premiere fois qu'ils y passerent, ou si ce ne fut pas plûtôt un renfort de monde, que les *Scots* envoyoient à leurs compatriotes; ou si vous voulez, une nouvelle tentative qu'ils firent sous le commandement de Renda ou Rutaris, pour rentrer dans cette partie de la Bretagne, après en avoir été chassés.

On ignore l'origine du nom de *Scots*; le sentiment ordinaire est que ce mot vient du vieux teutonique, *scutten* ou *scuthen*, qui signifie *archers*, & par conséquent qu'il a la même origine que le nom des Scythes: on ajoute sur cela, que les ancêtres des Ecossois ont été très-habiles au maniment de l'arc & de la fleche, & que c'étoit leur principale arme.

Mais ce n'est pas tout, comme les *Scots* avoient passé de l'Irlande dans l'Ecosse, on demande de quel pays ils étoient venus dans l'Irlande? Les uns croyent qu'ils étoient une colonie de Scythes, c'est-à-dire d'Allemands venus du Nord de la Germanie; d'autres pensent que les *Scots* étoient venus d'Espagne, savoir des côtes de la Galice & de la Biscaye; & que c'est peut-être à cause de cela que les Ecossois sauvages, qui sont la vraie race des *Scots* anciens, s'appellent en leur langage *Gajothel* ou *Gaithel*, & leur langue *Gaithlac*. On remarque aussi sur le témoignage de Tacite, que les peuples qui habitoient les côtes occidentales de la Bretagne (ou comme on parle de l'Angleterre), paroissent être venus d'Espagne, & avoient beaucoup de rapport avec les Espagnols. Il en pouvoit être de même des côtes occidentales de l'Ecosse.

Au reste, les mœurs de ces peuples, n'étoient pas fort différentes de celles des Bretons d'Angleterre: c'étoit de part & d'autre une barbarie égale, un grand amour pour les armes & pour tous les exercices violens, une éducation dure, une grande habitude à suppor-

ſupporter les fatigues les plus rudes, toutes les incommodités de la guerre, toutes les injures de l'air, une grande ſobriété, une grande ſimplicité, & beaucoup de bravoure & de courage, même dans les femmes qui alloient à la guerre avec leurs maris. Chacun y ſervoit à ſes dépens, & y alloit de ſon bon gré, ſans qu'il fût néceſſaire de faire des enrôlemens. Ils avoient de certains caracteres hiéroglyphiques & ſacrés, dont ils ſe ſervoient particulierement dans les monumens funéraires, comme tombeaux, épitaphes, cénotaphes, & ſemblables. On en voit encore aujourd'hui un de ce genre dans la province d'Angus, ou le cimetiere du village du Meigil.

Quand ils vouloient ſe divertir, & faire débauche, comme on parle, ils ſe ſervoient d'une eſpece d'eau-de-vie, ou de liqueur forte, qu'ils tiroient de diverſes herbes odoriférantes, comme thym, marjolaine, anis, menthe, & d'autres qu'ils diſtilloient à leur maniere.

Il ne pouvoient pas ſouffrir de gens infectés de maux contagieux, comme de lepre, de mal-caduc; des lunatiques, ou ſemblables: ils leur coupoient les parties deſtinées à la génération, afin qu'ils ne puſſent point mettre au monde de miſérables enfans, qui euſſent un jour de ſi terribles maladies. S'il ſe trouvoit quelque femme qui en fût atteinte, ils l'empêchoient de ſe marier, & la contraignoient de vivre en ſequeſtre.

Dans la ſuite des tems, les Saxons s'emparerent de la partie de l'Ecoſſe, dont les Romains avoient une province, & en chaſſerent les *Scots* & les Pictes, qui furent forcés de ſe retirer dans le nord de leur pays. Mais vers le milieu du neuvieme ſiecle, les *Scots* ſe rendirent maîtres du pays des Pictes; & environ quarante ans après, ſous le regne de Kenneth, ils ſe remirent en poſſeſſion de la partie méridionale de l'Ecoſſe, qui avoit été occupée par les Saxons Northumbriens, dont ils ruinerent le royaume. Ce fut alors que toute l'Ecoſſe réunie ſous un ſeul maitre, ne fut plus connue que ſous le nom *d'Ecoſſe* ou *Scotland*, d'où les François ont fait par corruption le nom d'Ecoſſe, & ont appellé *Ecoſſois*, les peuples, qui dans leur langue propre, s'appellent *Scots*. *Le Chevalier* DE *JAUCOURT*.

SCO[T]IE, ſ. f. (*Archit.*) moulure ronde & creuſe entre les tores de la baſe d'une colonne, & quelquefois auſſi ſous le larmier de la corniche dorique; on donne à ſa ſaillie inférieure $\frac{1}{3}$, & à ſa ſupérieure un tiers de ſa hauteur. La *ſcotie* eſt encore appellée *nacelle*, membre creux & trochile, du grec τροχίλος, qui ſignifie une *poulie*. Le mot *ſcotie* eſt dérivé du grec σκοτία, qui ſignifie *obſcurité*, à cauſe de l'ombre qu'elle reçoit dans ſon creux.

Scotie inférieure & *ſcotie ſupérieure*, la premiere *ſcotie* eſt la plus grande *ſcotie* des deux d'une baſe corinthienne; & l'autre qui eſt au-deſſus eſt la plus petite. (*D. J.*)

SCOTISTES, ſ. m. pl. (*Théolog. & Philoſoph.*) ſecte de philoſophes & de théologiens ſcholaſtiques, ainſi nommés de leur chef Jean Duns, ſurnommé *Scot*, *Scotus*, parce qu'il étoit natif d'Ecoſſe ſelon quelques-uns, ou ſelon d'autres d'Irlande, que l'on comprenoit alors ſous le nom de *Scotia*. Scot étoit religieux de l'ordre de S. François, ſur la fin du xiij. ſiecle, & au commencement du xiiij. Il ſe diſtingua extrèmement dans l'univerſité de Paris, par ſa pénétration & ſa facilité à traiter les queſtions de philoſophie & de théologie; ce qui lui fit donner le nom de *docteur ſubtil*. D'autres l'ont nommé le *docteur très-réſolutif*, parce qu'il avança quantité de ſentimens nouveaux, & qu'il ne s'aſſujettit point à ſuivre les principes des théologiens qui l'avoient précédé. Il ſe piqua ſur-tout de ſoutenir des opinions oppoſées à celles de S. Thomas; & c'eſt ce qui a produit dans l'école les deux ſectes des Thomiſtes & des Scotiſtes. *Voy.* THOMISTES.

Au reſte les uns & les autres, quant à la philoſophie, étoient Péripatéticiens; ils différoient ſeulement en ce que les *Scotiſtes* diſtinguoient en chaque être, autant de formalités qu'il y avoit de qualités différentes, & croyoient toutes ces formalités abſolument diſtinguées du corps, faiſant pour ainſi dire autant de différentes entités, excepté celles qui étoient métaphyſiques & comme ſur-ajoutées à l'être. *Voyez* FORMALITÉ.

Quant à la théologie, la queſtion de l'immaculée conception, & celle de la maniere dont les ſacremens operent, ſont les principaux points ſur leſquels les *Scotiſtes* étoient, & ſont encore oppoſés aux Thomiſtes. *Voyez* CONCEPTION & SACREMENT.

SCOTITAS, (*Mythol.*) Jupiter avoit un temple près de Sparte, où il étoit honoré ſous le nom de *Jupiter Scotitas*, c'eſt-à-dire *Jupiter le ténébreux*, apparemment pour ſignifier que l'homme ne ſauroit pénétrer les profondeurs de l'être ſuprême. (*D. J.*)

SCOTITAS, (*Géogr. anc.*) ou *Scotita;* bois du Péloponèſe dans la Laconie. On lit dans Pauſanias, *l. III. c. x.* que lorſqu'on étoit deſcendu du lieu nommé *les Hermes*, on trouvoit un bois planté de chênes, qu'on appelloit le *Scotitas*, non à cauſe de ſon obſcurité, comme on le pourroit croire, car σκοτία, ſignifie *des ténebres;* mais parce que dans ce petit canton, Jupiter étoit honoré ſous le nom de Jupiter *Scotitas*, & qu'il avoit ſon temple ſur la gauche, à dix ſtades du grand chemin. M. l'abbé Gédoin remarque à cette occaſion, qu'on avoit donné à Jupiter le nom de *Scotitas*, ou *le Ténébreux*, apparemment pour ſignifier que l'homme ne ſauroit pénétrer dans les profondeurs de l'être ſuprême. (*D. J.*)

SCOTIUM, (*Géog. anc.*) montagne de l'Aſie mineure, aux environs de l'Arménie.

SCOTOMIE, ſ. f. (*Médecine.*) tournoiement de tête, dans lequel les eſprits animaux ſe meuvent tellement en rond, que les objets extérieurs ſemblent ſe mouvoir de même. *Voyez* VERTIGE.

SCOTUSSE, (*Géog. anc.* *Scotuſa*, *Scotyſſa ou Scotuſſa*; 1°. ville de la Theſſalie. Ptolomée, *l. III. c. xiij.* qui la donne aux Pélaſgiotes, ſuit la premiere ou la ſeconde ortographe, ainſi que le périple de Scylax; Plutarque, *in Æmilio Probo*; Polybe, Tite-Live & Pauſanias, *l. VI. c. v.* ſont pour la derniere. La ville de *Scotuſſe*, qui ne ſubſiſtoit plus du tems de Pauſanias, avoit donné la naiſſance au fameux Polydamas, qui ſe diſtingua au combat du pancrace, & qui ajouta une infinité de belles actions à l'éclat de ſes victoires. Pauſanias remarque que ce Polydamas étoit de la plus haute ſtature que l'on eût vue depuis les tems héroïques.

2°. *Scotuſa*, ville de la Macédoine ſur le Strymon; ſes habitans ſont appellés *Scotuſſæi* par Pline, qui dit, *l. IV. c. x.* qu'ils étoient libres ſous les Romains. (*D. J.*)

SCOUE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt l'extrémité de la varangue qui eſt courbée pour s'enter avec le genou.

SCRIBA, ſ. m. (*Gouvernement rom.*) officier ſubalterne de juſtice chez les Romains.

Les premiers *ſcribes* exerçoient chez les Romains à-peu-près le même office que les greffiers dans nos bureaux; ils tenoient le regiſtre des arrêts, des lois, des ordonnances, des ſentences, des actes, & en délivroient copie aux intéreſſés; ils formoient un corps ſubdiviſé en différentes claſſes & différens degrés, ſuivant qu'ils étoient employés ſous les magiſtrats ſupérieurs ou ſubalternes.

Mais cet office, même dans la premiere claſſe, étoit beaucoup plus honorable chez les Grecs que chez les Romains. Nous regardons, dit Emilius Probus, les *ſcribes* comme des mercenaires, parce qu'ils le ſont effectivement; au-lieu que chez les Grecs on n'en reçoit point qui ne ſoit d'une naiſſance, d'une intégrité & d'un mérite diſtingué, parce qu'on ne peut ſe diſpenſer de les faire entrer dans les ſecrets de l'état.

Cependant on a vu quelques *ſcribes* chez les Romains parvenir aux grandes dignités. Cicéron parle d'un citoyen, qui ayant été *ſcribe* ſous Sylla, devint préteur de la ville ſous la dictature de Céſar; mais voici un exemple mémorable de la modeſtie d'un de ces officiers de juſtice, je veux parler de Cicéreius qui avoit été *ſcribe* ſous le premier Scipion. Il concouroit pour la préture avec le fils de ce grand homme; mais dans le ſeul deſſein de le doubler, & de lui rendre hommage. Auſſi-tôt qu'il vit que les centuries lui donnoient la préférence, il deſcendit du temple, quitta la robe blanche, déclara ſes pures intentions à tous les électeurs, & les conjura de donner leurs voix au mérite de ſon rival, & à la mémoire de ſon illuſtre pere.

Les *ſcribes* toutefois ne pouvoient monter aux charges de la république, a moins qu'ils ne renonçaſſent à leur profeſſion. On en voit la preuve dans la perſonne de Cneius Flavius qui étoit *ſcribe* d'un édile curule. Ayant obtenu lui-même l'édilité, il ne fut reçu dans cet emploi, au rapport de Tite-Live, qu'après s'être obligé par ſerment, à ne plus exercer ſon ancienne profeſſion.

Comme il arrivoit ſouvent que la nobleſſe qui entroit dans la magiſtrature, ſurtout les jeunes gens, ignoroient le droit & les lois, ils ſe virent forcés de les apprendre des *ſcribes* que l'uſage & l'expérience en avoient inſtruits; de ſorte qu'ils devenoient par ce moyen les docteurs de cette jeune nobleſſe, & qu'ils n'abuſoient que trop de leur place; c'étoit d'ailleurs pour eux une occaſion favorable d'augmenter leur crédit, & de s'ouvrir une entrée dans les plus illuſtres familles de Rome.

Enfin leur arrogance ayant été portée à l'excès ſur la fin de la république, Caton ſe vit obligé de la réprimer par de nouvelles lois. Ils furent partagés en décuries, & rangés ſous différens ordres ſubalternes, en ſorte que les *ſcribes* d'un queſteur, d'une édile ou d'un préteur, furent appellés *ſcribæ quæſtorii, ædilitii, prætorii, &c.*

Les pontifes avoient auſſi leurs *ſcribes*. Onuphrius nous a conſervé une ancienne inſcription qui le prouve invinciblement; *Agriæ Triphoſæ veſtificæ, Livius Threna ab epiſtolis græc.* ſcriba *à libris pontificalibus, conjugi ſanctiſſimæ B. D. S. M.* c'eſt-à-dire Livius Threna verſé dans les lettres grecques, & *ſcribe* des livres des pontifes, a dreſſé ce monument à ſa très-ſainte femme Agria Triphoſa.

Les *ſcribes* ſous les empereurs changerent du nom, ils furent appellés *notarii*, parce qu'ils ſe ſervoient de notes abrégées, au moyen deſquelles ils écrivoient auſſi vite qu'on parloit. Martial le dit, *lib. XIV. épigr. ccviij.*

Currant verba licet, manus eſt velocior illis,
Nondum lingua, ſuum dextera pergit opus.

(*D. J.*)

SCRIBE, ſ. m. (*Gramm. & Théolog.*) en hébreu *ſopher*, en grec, γραμματεὺς, eſt un nom fort commun dans l'Écriture, & qui a pluſieurs ſignifications.

1°. Il ſe prend pour un écrivain, un ſecrétaire; cet emploi étoit très-conſidérable dans la cour des rois de Juda, Saraïa ſous David, Elioreph & Ahia ſous Salomon, Sobna ſous Ezéchias, & Saphan ſous Joſias, étoient revêtus de cet office. *II. Reg. viij.* 17, *xx.* 25, *IV. Reg. xix.* 2, *xxxij*, 8 & 9.

2°. Il ſignifie un commiſſaire d'armée qui fait la revue des troupes, qui en tient regiſtre, qui en fait le dénombrement. Jérémie parle d'un *ſcribe* qui étoit chef ou prince des ſoldats, & qui leur faiſoit faire l'exercice, *c. lij.* 25. On en trove auſſi le nom employé en ce ſens dans les Machabées, *l. I.*

3°. *Scribe* ſe prend principalement pour un homme habile, un docteur de la loi, dont le miniſtere conſiſtoit à écrire & à interpréter l'Ecriture. Quelques-uns mettent l'origine de ces *ſcribes* ſous Moïſe; mais leur nom ne paroît pour la premiere fois que ſous les juges. D'autres croient que David les inſtitua; & d'autres enfin, que comme il eſt rarement parlé des *ſcribes* avant Eſdras, & beaucoup depuis lui, cette dignité étoit venue de la Chaldée ou de l'Aſſyrie, & qu'elle fut premierement établie par les Juifs après leur retour de la captivité.

Quoi qu'il en ſoit, ces *ſcribes* ou docteurs de la loi, étoient fort en crédit & très-eſtimés chez les Juifs, où ils avoient le même rang que les prêtres & les ſacrificateurs, quoique leurs fonctions fuſſent différentes; celles des *ſcribes* étant uniquement d'étudier la loi, de l'enſeigner & de l'expliquer.

Les Juifs en diſtinguoient de trois ſortes; 1°. ceux dont nous venons de parler, que l'on appelloit proprement *les ſcribes de la loi*, & qui étoient les plus conſidérables; leurs déciſions étoient reçues avec un reſpect égal à celui qu'on portoit à la loi de Dieu même 2°. Ceux qu'on appelloit proprement *ſcribes du peuple*, étoient une ſorte de magiſtrats, tels qu'il y en avoit auſſi chez les Grecs. 3°. La derniere eſpece de *ſcribes* étoient des notaires publics, ou des ſecrétaires du ſanhedrin.

S. Epiphane & l'auteur des récognitions attribuées à S. Clément, comptent les *ſcribes* parmi les ſectes des Juifs; mais il eſt certain que les *ſcribes* ne formoient point de ſecte particuliere, & qu'il y avoit des *ſcribes* de toutes les ſectes. Il paroit ſeulement vraiſſemblable que du tems de J. C. où toute la ſcience des Juifs conſiſtoit principalement dans les traditions phariſiennes, & dans l'uſage qu'on en faiſoit pour expliquer l'Ecriture, que le plus grand nombre des *ſcribes* étoient phariſiens; & on les voit preſque toujours joints enſemble dans l'Evangile. Calmet, *Dict. de la Bibl. t. III. lett. v. p.* 503.

SCRIBE, (*Commerce.*) celui qui écrit. Il ne ſe dit guere à Paris que de ces écrivains qui écrivent [illegible] eux pour le public, ou qui ont de petits bureaux [illegible] divers endroits de la ville, où ils fourniſſent tout [illegible] qui eſt néceſſaire pour écrire, comme plumes, papier, encre, cire à cacheter, *&c.* à ceux qui dans quelques occaſions preſſantes & ſubites ſont obligés de dreſſer des mémoires ou d'écrire des lettres. *Voyez* ECRIVAIN.

Scribe. On nomme ainſi à Bordeaux deux des commis du bureau du convoi, qui font la plûpart des écritures qui y ſont néceſſaires, & où ils demeurent tous les jours depuis huit heures du matin juſqu'à onze, & depuis deux heures de relevée juſqu'à cinq, pour enregiſtrer les déclarations des marchandiſes, charges des vaiſſeaux, tenir regiſtres des bateaux ou vaiſſeaux qui entrent ou ſortent, les droits qui ſont dûs, & expédier tous les actes néceſſaires à ces diverſes opérations. *Voyez* CONVOI.

Scribe eſt auſſi le nom qu'on donne dans les bureaux de la comptablie de la même ville, à trois commis dont les fonctions ſont de faire toutes les billettes ſujettes au droit de ſortie au menu, auſſi-bien que toutes celles des ſénéchauſſées qui ne doivent rien; ils reçoivent pareillement toutes les déclarations d'entrée de terre, c'eſt-à-dire tout ce qui arrive à Bordeaux par la Dordogne & par la Garonne. *Voyez* COMPTABLIE, MENU, BILLETTE, *&c. Dictionn. de Commerce.*

SCRINIUM, ſ. m. (*Littérat.*) Ce mot ſignifie un *portefeuille*, un *coffre*, une *caſſette*, une *armoire* à mettre des papiers; nous dirions un *bureau*. Voici l'explication des divers bureaux établis par les empereurs romains, pour la geſtion des affaires de l'état.

Scrinium diſpoſitionum, bureau de la chambre où s'expédioient les juſſions ou mandemens de l'empereur; & celui qui préſidoit à ce bureau ſe nommoit *comes diſpoſitionum*.

Scrinium epiſtolarum, bureau de ceux qui écrivoient les lettres du prince. Auguſte écrivoit les ſiennes lui-même, & les donnoit enſuite à Mécénas & à Agrippa à corriger, comme nous l'apprenons de Dion, *lib. XXV.* Mais les autres empereurs ſe ſervoient ordinairement de ſecrétaires, à qui ils les dictoient, ou à qui ils ſe contentoient de dire la ſubſtance des choſes qui devoient être écrites, mettant ſeulement au bas *vale* de leur main.

Scrinium libellorum, bureau des requêtes qu'on préſentoit au prince pour lui demander quelque grace. Nous avons dans la notice de l'empire par Pancirole, *ch. xcvj.* l'exemple d'une requête qui fut préſentée à l'empereur Antonin le pieux, par un nommé Arrius Alphius, affranchi d'Arria Fadilla, mere de l'empereur. Cette requête tendoit à ce qu'il lui fût permis de ramaſſer les os de ſa femme & de ſon fils dans un cercueil de marbre, parce qu'il ne les avoit mis que dans un de terre, en attendant que la place qu'il avoit achetée pour y faire un monument fût accommodée. On ſera bien aiſe d'en trouver ici les propres paroles. *Cum ante hos dies conjugem & filium amiſerim, & preſſus neceſſitate, corpora eorum ſarcophago fictili commendaverim, donec quietis locus quem emeram, ædificaretur, via flaminia inter milliare ſecundum & tertium euntibus ab urbe parte læva, cuſtodia monumenti Flam. Tymeles Ameloæ M. Signii Orgili; rogo, domine, permittas mihi in eodem loco, in marmoreo ſarcophago, quem mihi modo comparavi, eadem corpora colligere, ut quando & ego eſſe deſiero, pariter cum iis ponar.* Et il eſt répondu au bas du placet, *fieri placet. Jubentius Celſus promagiſter, ſubſcripſi.*

Scrinium memoriæ, bureau où l'on ſerroit tous les extraits des affaires décidées par le prince, & en conſéquence ſes ordonnances à ce ſujet, pour en expédier enſuite des lettres patentes plus au long. On l'appelloit *ſcrinium memoriæ*, pour ſe reſſouvenir des expéditions qu'il falloit faire le plûtôt poſſible. Ce bureau étoit compoſé de 62 ſecrétaires nommés *ſcrinarii memoriæ* & *memoriales*, dont il y en avoit douze qui ſervoient à la chancellerie, & ſept autres nommés *antiquarii*, qui avoient le ſoin de tranſcrire les vieux livres pour les conſerver à la poſtérité. Le premier miniſtre du bureau s'appelloit *magiſter ſcrinii memoriæ*, & recevoit la ceinture dorée de la main du prince lors de ſa création.

Enfin on donna le nom de *ſcrinium veſtimentorum* à la garderobe où l'on ſerroit les habits de l'empereur. (*D. J.*)

SCRIPTEUR, ſ. m. *ſcriba*, (*Juriſpr.*) en la chancel-

cellerie romaine eſt un officier du premier banc qui écrit les bulles qui s'expédient en original gothique. Ce ſont auſſi ces officiers qui taxent les graces; ils ſont du nombre des officiers du regiſtre; il en eſt parlé dans l'*hiſt. eccléſiaſt.* de M. de Fleury, *liv. L.* (*A*)

SCRIPTUM QUÆSTORIUM, (*Littérat.*) charge de greffier de l'épargne. Horace en avoit une, à ce que nous apprend celui qui a écrit ſa vie: *venia impetrata, dit-il, ſcriptum quæſtorium comparavit.* „ Après „ qu'il eut obtenu ſon pardon, il acheta une charge „ de greffier, ou de ſecrétaire des tréſoriers „. Ces ſortes de charges étoient ordinairement exercées par des affranchis ou par des fils d'affranchis. Ainſi Horace étoit juſtement comme Flavius dont parle Piſon dans le troiſieme livre de ſes annales. *Cn. Flavius patre libertino natus*, ſcriptum *faciebat*. Cn. Flavius, fils d'un affranchi, exerçoit alors la charge d'un des ſecrétaires de l'épargne; mais il paroît que cet emploi ne touchoit guere Horace, & qu'il ne s'en occupoit pas beaucoup. (*D. J.*)

SCRIPTURA, (*Littérat.*) nom du tribut qu'on payoit chez les Romains pour les bois & les pâturages, & qu'on affermoit au plus offrant & dernier enchériſſeur. (*D. J.*)

SCRITIFINNI, (*Géog. anc.*) *Scrithifinni*, *Scritofinni*, & *Scretofennæ*, peuples de la Scanie, ou comme nous dirions aujourd'hui du pays ſitué ſur la côte de l'Océan ſeptentrional, dans la Laponie moſcovite, depuis les confins de la Finmarchie, juſqu'à l'entrée de la mer Blanche. (*D. J.*)

SCRIVIA, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au duché de Milan. Elle a ſa ſource dans l'Apennin, ſur les confins de l'état de Gènes, qu'elle ſépare du Tortonnèſe; & après avoir arroſé Tortone, elle ſe rend dans le Pô à 5 milles au-deſſous de Baſſignana, & du confluent du Tanare. Quelques-uns croyent que c'eſt l'*Iria* des anciens. (*D. J.*)

SCROBILUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Eſpagne. Pomponius Méla, *l. III. c. viij.* le place ſur le golfe Arabique. C'eſt le promontoire que Ptolomée appelle *Pharan;* il ſéparoit les golfes Héroopolitique & Ælanitique. (*D. J.*)

SCROFANO, (*Géog. mod.*) village d'Italie dans le voiſinage de celui de Formello; il eſt remarquable par une ſoufriere aſſez abondante qui eſt dans une montagne expoſée au midi. Elle eſt d'un revenu conſidérable, & appartient à la princeſſe des Urſins. Le ſoufre ſe trouve dans une eſpece de pierre comme le tuf, de laquelle on le détache à coups de marteau. Après l'avoir écraſé, on le met en des pots de terre, que l'on diſpoſe dans une fournaiſe de telle ſorte que trois de ces pots verſent le ſoufre fondu par la force du feu dans un quatrieme pot, qui eſt ſur le bord de la fournaiſe. Ce quatrieme pot eſt percé par le haut, pour laiſſer évaporer la fumée, & il y a auſſi un trou en bas qui ne s'ouvre que pour le vuider quand il eſt plein. La ſéparation du ſoufre eſt une choſe très-ſimple; elle ſe fait en ce que le ſoufre ſe fondant, il ſe détache de la terre, qui ſe précipite au bas du pot dans le même tems que le ſoufre, qui eſt le plus leger, s'éleve au haut du pot, d'où il coule par un canal de communication dans celui qui eſt ſur le bord du fourneau. (*D. J.*)

SCROPHULAIRE, ſ. f. *ſcrophularia*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, ouverte des deux côtés, ordinairement en forme de grelot, & diviſée en deux levres: il y a ſous la levre ſupérieure deux petites feuilles. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & il devient dans la ſuite un fruit ou une coque arrondie & terminée en pointe, qui s'ouvre en deux parties, & qui eſt diviſée en deux loges par une cloiſon intermédiaire: cette coque renferme des ſemences qui ſont ordinairement petites, & attachées au placenta. *Inſt. rei herb. Voy.* PLANTE.

Entre les dix-huit eſpeces de ce genre de plantes, il y en a deux dont je parlerai, de la *ſcrophulaire* des bois, & de la grande *ſcrophulaire* aquatique.

La premiere eſt nommée *ſcrophularia nodoſa, fœtida*, *I. R. H.* 167; en anglois *the knobby rooted-figwort*.

Sa racine eſt groſſe, longue, ſerpentante, blanche, noueuſe, inégale, vivace; elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de plus de deux piés, droites, fermes, quarrées, creuſes en-dedans, de couleur purpurine noirâtre, diviſées en rameaux aîlés. Ses feuilles ſont oblongues, larges, pointues, crénelées en leurs bords, ſemblables à celles de la grande ortie, mais plus amples, plus brunes, & non piquantes, oppoſées l'une à l'autre à chaque nœud des tiges.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités des tiges & des rameaux, formées chacune en petit godet de couleur purpurine obſcure, ſoutenue par un calice d'une ſeule piece, fendu en cinq quartiers, avec quatre étamines à ſommets jaunes. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits arrondis terminés en pointe, & partagés en deux loges qui contiennent pluſieurs petites ſemences brunes.

Toute la plante a une odeur de ſureau fort deſagréable, & un goût amer; elle croît aux lieux ombrageux, dans les haies, dans les broſſailles & les bois taillis; elle fleurit en Juin, Juillet & Août. Sa racine eſt d'uſage en Médecine.

La ſeconde eſpece de *ſcrophulaire* eſt aquatique; elle eſt nommée dans Bauhin & Tournefort *ſcrophularia aquatiqua major*. Ses feuilles & ſes fleurs ſont ſemblables à celles de la *ſcrophulaire* des bois.

SCROPHULAIRE, (*Mat. med. & diete.*) grande *ſcrophulaire*, *ſcrophulaire* aquatique ou herbe du ſiége, & petite *ſcrophulaire*.

La grande *ſcrophulaire* commune ou *ſcrophulaire* des bois, & la *ſcrophulaire* aquatique ou herbe du ſiége, ſont regardées aſſez unanimement comme poſſédant les mêmes vertus.

Toutes les parties de ces plantes ſont d'uſage tant intérieurement qu'extérieurement. La principale vertu qu'on leur attribue c'eſt d'être ſpécifiques contre les hémorroïdes étant priſes intérieurement. On donne donc dans les accès des hémorroïdes internes douloureuſes, ou la racine en poudre à la doſe d'un gros le matin à jeun, ou bien un verre de vin dans lequel cette racine a infuſé pendant la nuit; la ſemence de *ſcrophulaire* eſt comptée auſſi parmi les vermifuges

Quant à l'uſage extérieur de ces plantes, l'application de leurs feuilles récentes, pilées & réduites en conſiſtence de cataplaſme, aux tumeurs ſcrophuleuſes eſt regardée par pluſieurs auteurs comme un remede aſſûré pour réſoudre ces tumeurs, & c'eſt de cette vertu que ces plantes tirent leur nom.

Le ſuc de ces plantes eſt un puiſſant mundicatif. On trouve dans les Botaniſtes la deſcription de pluſieurs onguens préparés, la plûpart par des manœuvres fort inexactes & avec des circonſtances très-inutiles, qu'on célebre comme des remedes très-efficaces contre les tumeurs ſcrophuleuſes, les hémorroïdes, les dartres vives, la gale, *&c.*

La racine de grande *ſcrophulaire* entre dans l'onguent mundificatif d'ache, & la racine & les feuilles dans l'eau vulnéraire & dans l'emplâtre *diabotanum*, &c.

SCROPHULAIRE, (*Mat. méd.*) La petite *ſcrophulaire* qui eſt auſſi appellée *petite chélidoine*, *petite éclaire*, *ranunculus vernus*, *rotondi-folius*, &c. porte aux petites fibres blanchâtres dont ſa racine eſt compoſée, des tubercules arrondis ou oblongs, ſemblables pour la groſſeur à des grains de froment, & qui paroiſſent être véritablement nourriſſans, par l'obſervation qui eſt rapportée dans l'article précédent, & qui eſt rappellée à l'*article* FARINE, FARINEUX, *Chimie*, &c. Les obſervations ſur l'uſage diététique de cette ſubſtance manquent cependant encore.

Au reſte cette qualité des tubercules dont nous venons de parler, n'empêche point que les autres parties de cette plante ne ſoient âcres & dangereuſes, comme toutes les eſpeces de renoncules, quoique peut-être à un degré inférieur. *Voyez* RENONCULES, *Mat. med.* d'où l'on doit conclure que ſon uſage intérieur n'eſt pas trop ſûr. Quant à ſon uſage extérieur, on lui attribue preſqu'abſolument les mêmes vertus, & on les emploie de la même maniere que la grande *ſcrophulaire* & que l'herbe du ſiege.

Le ſuc des racines de cette plante a une vertu errhine, c'eſt-à-dire qu'étant tiré dans le nez il en fait couler abondamment de la ſéroſité; ce qui eſt un indice de l'âcreté que nous lui avons attribuée.

La racine & les feuilles de petite *ſcrophulaire* entrent dans l'emplâtre *diabotanum*. (*b*)

SCROPHULES, ſ. m. maladie. *Voy.* ECROUELLES.

SCROTUM, ſ. m. (*Anatom.*) On donne ce nom à l'enveloppe cutanée, qui renferme les teſticules. Au dehors, c'eſt une bourſe commune à tous les deux, fermée par la continuation de la peau qui couvre les parties voiſines, & pour l'ordinaire très-inégale par la quantité de rides ou rugoſités qui paroiſſent

dans

dans toute ſa ſurface. Au-dedans elle eſt charnue, & forme à chaque teſticule une bourſe muſculeuſe, appellée *dartos*.

La portion externe ou cutanée du *ſcrotum*, eſt à-peu-près de la même ſtructure que la peau en général, dont elle eſt la continuation. Elle eſt plus fine cependant, & elle eſt parſemée d'eſpace en eſpace de pluſieurs petits grains appellés *glandes ſébacées*, & de quantité d'oignons de poils.

Quoiqu'elle ne ſoit qu'une enveloppe commune aux teſticules, elle eſt néanmoins diſtinguée en deux parties latérales par une eſpece de ligne ſuperficiellement ſaillante & inégale, qui paroît comme une eſpece de ſuture ou couture, & pour cela eſt appellée en terme grec *raphé*.

Cette ligne eſt la continuation de celle qui partage pareillement l'enveloppe cutané du pénis, & elle continue tout de ſuite juſqu'à l'anus, en diviſant de la même façon le périnée, c'eſt-à-dire l'eſpace qui eſt entre l'anus & le *ſcrotum*, en deux parties latérales. Elle n'eſt que ſuperficielle, & elle ne paroît pas au-dedans de la peau.

La ſurface interne de la bourſe cutanée, eſt tapiſſée d'une membrane celluleuſe fort mince, au-travers de laquelle les grains glanduleux, & les oignons de poils, paroiſſent aſſez diſtinctement quand on l'examine au-dedans; la rugoſité du *ſcrotum* eſt pour l'ordinaire une marque de l'état naturel en ſanté, & pour lors il ne forme qu'un volume médiocre. Ce volume augmente principalement en longueur, & les rides s'effacent plus ou moins, ſelon les degrés contre nature & d'indiſpoſition.

On lut à l'académie des Sciences en 1711, une relation écrite de Pondichery ſur un homme de Malabar, dont le *ſcrotum* étoit ſi prodigieuſement enflé, qu'il peſoit ſoixante livres; mais il faut mettre cette relation même au rang des exagérations monſtrueuſes; il eſt vrai cependant que les negres de Guinée ſont ſujets à des enflures du *ſcrotum* aſſez conſidérables pour les priver du commerce des femmes, & les empêcher de marcher librement. Dans nos pays cette partie eſt expoſée à l'hidropiſie, qui demande l'opération de la paracenthèſe.

Au reſte, Nicolas Maſſa nous a laiſſé le premier une deſcription très-exacte de la cloiſon du *ſcrotum*, dont quelques modernes ont eu tort de vouloir ſe faire honneur. „ Cette poche, dit l'anatomiſte vénitien, eſt partagée en deux parties par une membrane intermédiaire qui ſépare le teſticule droit du teſticule gauche, enſorte que le *ſcrotum* a deux cavités, d'où il arrive quelquefois qu'un des côtés eſt tendu & gonflé par une affluence d'humeurs, ou par une deſcente d'inteſtins, tandis que l'autre côté reſte dans ſon état naturel „. Charles Etienne a décrit depuis aſſez exactement la cloiſon du *ſcrotum* découverte par Maſſa, & il lui a donné les noms de *ſcroti ſeptum, ſeu diaphragma*.

SCROTUM, *maladies du* (*Médec.*) 1°. La bourſe lâche formée par les tégumens communs, ſuſpendue au périnée, aux aînes & à la verge, ſéparée en deux par une cloiſon, & recouvrant les teſticules, s'appelle *ſcrotum*. Il eſt attaqué de différentes maladies, qui ont leurs noms particuliers.

2°. La bleſſure du *ſcrotum*, l'éréſipele, l'inflammation, l'ulcere, l'excoriation, la démangeaiſon, ſont aiſées à connoître, & demandent le même traitement que ces maladies en général. Le relâchement des bourſes indique un ſuſpenſoire.

3°. L'humeur aqueuſe qui occupe les tegumens, ou qui s'eſt amaſſée dans l'une ou l'autre des cavités du *ſcrotum*, ou dans les deux, ou même dans le ſac qui eſt une prolongation du péritoine, ſe nomme *hydrocele*. Il faut traiter cette hydropiſie en ſoutenant toute l'étendue du *ſcrotum*, ſans comprimer le cordon des vaiſſeaux ſpermatiques, & en y appliquant les diſcuſſifs, ou bien après avoir fait une ouverture à la partie, il convient de tirer l'humeur, pourvu qu'en même tems on en prévienne le retour par les mêmes ſecours.

4°. Si les autres eſpeces d'hernies du *ſcrotum* contiennent de l'air, ou qu'elles ſoient dans le ſac formé par le péritoine, ou dans l'inteſtin qui eſt tombé; on les nomme *pneumatocele*: il faut faire rentrer ces parties dans le ventre, & les tenir en reſpect à la faveur d'un bandage.

5°. Les tumeurs du teſticule ou du corps pyramidal, variqueuſes & charnues, qu'on nomme *varicocele*, *circocele* & *ſarcocele*, doivent être traitées ſelon la méthode générale qui convient à ces ſortes de maladies. (*D. J.*)

SCRUPULE, ſ. m. (*Gram.*) jugement incertain d'une action, en conſéquence duquel nous craignons qu'elle ne ſoit mauvaiſe, & nous héſitons à la faire. Les gens à *ſcrupule* ſont inſupportables à eux-mêmes & aux autres; ils ſe tourmentent ſans ceſſe, & s'offenſent de tout. Ce vice eſt la ſuite de peu de lumieres, de peu de ſens, de la puſillanimité, de l'ignorance, & d'une fauſſe opinion de la religion & de Dieu.

Si l'on étoit plus éclairé, on verroit diſtinctement le parti qu'il y auroit à prendre; ſi l'on avoit plus de courage, on ne balanceroit pas à agir; ſi l'on avoit de Dieu l'idée d'un être miſéricordieux & bienfaiſant, on ſe repoſeroit tranquillement ſur le témoignage de ſa conſcience, fortement perſuadé que cette voix de Dieu qui parle au-dedans de nous, ne peut jamais être en contradiction avec la même voix de Dieu, ſoit qu'elle ſe faſſe entendre dans les livres ſaints, ſoit qu'elle s'adreſſe à nous par la bouche des prophetes, des ſaints, des anges mêmes.

Il y a des *ſcrupules* de toute eſpece; on n'en eſt pas ſeulement tourmenté en morale, il y en a dans les ſciences & dans les arts. Un géometre ſcrupuleux s'impoſe la néceſſité de démontrer des propoſitions dont l'évidence frappe tout homme qui entend les termes; je ne ſais à quoi ſervent ces démonſtrations, dont chaque propoſition priſe ſéparément, n'eſt ni plus ni moins claire que l'énoncé du théorème ou du problème, & dont l'enſemble l'eſt moins, par la ſeule raiſon que pour être ſaiſi, il ſuppoſe quelque contention d'eſprit, que l'énoncé ne demande pas?

Un écrivain ſcrupuleux, modifie preſque toutes ſes propoſitions, il craint toujours de nier ou d'affirmer trop généralement, & il écrit froidement; il n'eſt jamais content, s'il n'a rencontré l'expreſſion & le tour de phraſe le plus propre à la choſe qu'il énonce; il ne ſe permet aucune inverſion forte, aucune expreſſion hardie; il nivelle tout, & tout devient ſous ſon niveau égal & plat.

SCRUPULE, ſ. m. (*Hiſt. & Comm.*) étoit le plus petit des poids dont ſe ſervoient les anciens. C'étoit chez les Romains la vingt quatrieme partie d'une once, ou la troiſieme partie d'une dragme. *Voyez* ONCE, *&c.*

Scrupule eſt encore un poids qui contient la troiſieme partie d'une dragme, ou qui peſe 20 grains. *Voyez* GRAIN.

Chez les Orfevres le *ſcrupule* eſt de 34 grains. *Voyez* POIDS.

SCRUPULE, *en Chronologie*. Le ſcrupule chaldéen eſt la $\frac{1}{1080}$ partie d'une heure: les Hébreux l'appellent *helakim*. Les Juifs, les Arabes, & pluſieurs autres peuples de l'orient en font un grand uſage dans la ſupputation du tems.

SCRUPULES *en Aſtronomie*, *Scrupules* éclipſés, c'eſt la partie du diametre de la lune qui entre dans l'ombre; pour exprimer cette partie, on ſe ſert de la même meſure que l'on emploie à déterminer le diametre apparent de la lune. *Voyez* DOIGT.

Scrupules de la demi-durée, c'eſt un arc de l'orbite de la lune, que le centre de cette planete décrit depuis le commencement de l'éclipſe juſqu'à ſon milieu. *Voyez* ECLIPSE.

Scrupules d'immerſion ou d'incidence, c'eſt un arc de l'orbite de la lune que ſon centre décrit depuis le commencement de l'éclipſe juſqu'au tems où ſon centre tombe dans l'ombre. *Voyez* IMMERSION.

Scrupules d'émerſion, eſt un arc de l'orbite de la lune, que ſon centre décrit depuis le premier inſtant de l'émerſion du limbe de la lune juſqu'à la fin de l'éclipſe. *Voyez* EMERSION. *Wolf* & *Chambers*. (*O*)

SCRUPULE CHALDAÏQUE, (*Calend.*) c'eſt la 1080e. partie d'une heure, dont les Juifs, les Arabes & autres peuples orientaux ſe ſervent dans le calcul de leur calendrier, & qu'ils appellent *hélakim*. Dix-huit de ces *ſcrupules* font une minute ordinaire. Ainſi il eſt aiſé de changer les minutes en *ſcrupules chaldaïques*, & ceux-ci en minutes. On compte 240 de ces *ſcrupules* dans un quart d'heure. (*D. J.*)

SCRUPULEUX, adj. (*Gram.*) qui eſt ſujet au ſcrupule; on dit le *ſcrupule* de la conſcience, le *ſcrupule* de l'oreille, un *ſcrupule* de langue.

SCRUPULI, ſ. m. (*Jeux des Rom.*) jeu de jetons

tons auquel s'amusoient les soldats, & que plusieurs savans ont pris mal-à-propos pour le jeu des échecs. (D. J.)

SCRUTATEUR, s. m. (*Gram.*) qui recherche intimement, qui fouille au fond des ames, & qui y lit nos plus secretes pensées. Cet attribut ne convient guere qu'à Dieu.

SCRUTATORES, (*Antiq. rom.*) on nomme ainsi certains officiers chargés de fouiller ceux qui venoient saluer l'empereur, pour voir s'ils n'avoient point d'armes cachées sur leurs personnes; ces sortes d'officiers furent établis par l'empereur Claudius. (*D. J.*)

SCRUTIN, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) du latin *scrutinium*, qui signifie *recherche*, est une maniere de recueillir les suffrages, sans que l'on sache de quel avis chacun a été.

Il se fait par le moyen de billets cachetés ou pliés que chacun met dans un vase ou boëte, ou par des boules diversement colorées, qui sont des signes d'approbation ou d'exclusion.

Les meilleures élections sont celles qui se font par la voie du *scrutin*, parce que les suffrages sont plus libres que quand on opine de vive voix. *Voy.* ÉLECTION. (*A*)

SCRUTIN, (*Hist. rom.*) dans tous les comices, les suffrages se donnerent toujours à haute voix jusqu'à l'an de Rome 614, qu'on introduisit l'usage des *scrutins*; parce qu'on s'étoit apperçu que dans les élections des charges, le peuple de peur de déplaire aux grands, qui étoient à la tête des factions qu'ils avoient formées pour se rendre maîtres de l'état, ne donnoit plus sa voix avec hardiesse; on employa sans succès le *scrutin* pour remédier au mal; le peuple corrompu n'étant plus retenu par la honte de donner sa voix à de mauvais sujets, se laissa gagner par les présens; c'est ainsi que s'introduisit la vénalité des suffrages qui fut si funeste à la république. Une démocratie où le luxe fait la loi, ne peut se rétablir que par de violentes secousses qui ramenent les choses aux principes de la constitution de cet état. (*D. J.*)

SCRUTIN s. m. (*Hist. eccl.*) nom de l'assemblée ecclésiastique dans laquelle on examinoit les dispositions des cathécumenes; les *évêques* se chargeoient d'instruire eux-mêmes les compétens ou élûs quelques jours avant leur baptême, & ces instructions se faisoient dans des assemblées qu'on appelloit *scrutin*. On leur donnoit alors par écrit le symbole & l'oraison dominicale, afin qu'ils apprissent l'un & l'autre par cœur. On les leur faisoit réciter dans le *scrutin* suivant, & quand ils les savoient parfaitement, on retiroit l'écrit de leurs mains, de peur qu'il ne tombât au pouvoir des infideles. On voit encore quelques traces de ces *scrutins* à Vienne en Dauphiné, & à Liége. (*D. J.*)

SCRUTUM, (*Littérat.*) & *scruta* au pluriel, est un mot grec γρύτη, qui signifie proprement toutes sortes de vieilles ferrailles & autres ustensiles de ménage, telles que l'on vend à Paris sur les quais & ailleurs. Lucilius dit:

> *Quidni? Et* scruta *quidem ut vendat* scrutarius *laudat*.

„ Pourquoi non? puisque les marchands de vieil-„ le feraille louent bien cette marchandise pour le „ débiter. „

Cependant le mot *scrutum* ou *scruta*, avoit une signification plus étendue, & signifioit toutes sortes de marchandises que vendent les Merciers & les Quinquailliers; car le scholiaste d'Aristophane nous apprend que les anciens au lieu de γρυτοπώλης, *scrutarius*, disoient ῥωποπώλης, *seplasiarius*, mercier, quinquaillier, c'est dans ce sens-là que Sidonius Apollinaris a employé *scruta*, lorsqu'il a écrit dans le VII. liv. de ses Epîtres, *nunc quædam frivola, nunc ludo apta virgineo* scruta *donabat* (*D. J.*)

SCULPTEUR, s. m. (*Artiste*) artiste, qui par le moyen du ciseau forme des statues, taille le bois, la pierre, le marbre, & autres matieres propres à faire des représentations & des imitations des divers objets de la nature. Comme on distingue en général les *Sculpteurs* en anciens, & en modernes. *Voyez les articles suivans*. SCULPTEURS *anciens* & SCULPTEURS *modernes* (*D. J.*)

SCULPTEURS ANCIENS, (*Sculpt. antiq.*) comme les noms des *Sculpteurs* égyptiens n'ont pas passé jusqu'à nous, & que les Grecs ont affacé tous ceux de Rome, ce sont eux qui rempliront mon titre, & cependant je ne m'attacherai qu'aux plus célebres. L'indication de leurs ouvrages est inséparable de l'histoire de la sculpture, & nous avons tâché de connoître cette histoire.

Agéladès, d'Argos, contemporain d'Onatas. On voïoit de lui à Egyum, ville d'Achaie, plusieurs statues de bronze, comme un Jupiter enfant, & un jeune Hercule qui n'a point de barbe. Tous les ans on nommoit à ces divinités des prêtres qui gardoient leurs statues chez eux: c'étoit le plus bel enfant du pays qui étoit prêtre de Jupiter, & quand il avoit atteint l'âge de puberté, on lui donnoit un successeur.

Agesandre, de Rhodes, travailla au fameux groupe de Laocoon, de ses deux enfans, & des serpens, conjointement avec Polidore, & Athénodore le rhodien. Ce superbe morceau de sculpture fait d'une seule piece, étoit dans le palais Farnese, & fut trouvé à Rome, sous les ruines du palais Vespasien, sur la fin du seizieme siecle. Mais Virgile, *Eneid. liv. II. v. 40. & suiv.* a peut-être égalé en poésie l'ouvrage des sculpteurs dont nous venons de parler, par sa description de l'histoire de Laocoon. *Voyez donc* LAOCOON, *groupe de sculpture antique*.

Agoracrite, éleve de Phidias, il avoit fait deux admirables statues, une Minerve, & un Jupiter de bronze, qui ornoient à Coronée le temple de Minerve Itonia, ainsi appellée du nom d'*Itonus*, fils d'Amphixion, il concourut avec Alcamène pour la statue de Vénus. Alcamène l'emporta, non par le mérite de son ouvrage, dit Pline, mais par le suffrage des citoyens qui ne voulurent pas lui préférer un étranger. *Agoracrite* irrité de cette injustice, ne consentit à leur vendre sa statue, qu'à condition qu'elle ne seroit point placée dans Athènes; & il lui donna le nom de *Némésis*, la statue vengeresse. Tel est le récit de Pline, auquel il faut ajouter la réfléxion judicieuse de *M.* de Caylus.

C'étoit, dit-il, une foible vengeance de l'injustice que les Athéniens lui avoient faite, & selon la nature de ce sentiment, elle retournoit contre celui qui s'y livroit; car cette statue fut placée dans un bourg de l'Attique, nommé *Rhamnunte*, où certainement elle n'eut *pas le nombre d'admirateurs qu'elle méritoit*. Mais l'auteur étoit *vengé, car le peuple Athénien*, grand amateur des *beaux ouvrages de l'art, ne pouvoit en jouir*, & certainement il y fut plus d'une fois sensible. M. Varron préfere ce morceau à tous ceux qu'il a vûs.

Alcamène, athénien, disciple de Phidias, & l'objet de ses amours, florissoit en la 83e olympiade, selon Pline, il avoit fait une statue de Junon, qu'on mit dans son temple à Athenes. La statue de la Vénus aux jardins étoit encore un ouvrage de ce maître, & des plus beaux qu'il y eût à Athenes. Lucien dans le dialogue qui a pour titre les *portraits*, & où il fait la peinture d'une beauté accomplie, emprunta de la Vénus d'*Alcamène*, la gorge, les bras & les mains: celle d'Agoracrite, autre disciple de Phidias, auroit peut-être pû lui plaire également, car quoique les Athéniens eussent décidé le prix en l'honneur d'*Alcamène*, tout le monde ne fut pas de cet avis.

Anthermus étoit natif de l'île de Scio, fils de Micciade, petit-fils de Malas, aussi *sculpteur*, & pere de Bupalus d'Athénes, qui vivoient vers la 60. olympiade, environ 540 ans avant J. C. & dont nous parlerons dans la suite.

Apollonius & *Tauriscus*, tous deux rhodiens, firent conjointement cette antique si célebre de Zéthes & d'Amphion, attachant Dircé à un taureau; tout est du même bloc de marbre jusqu'aux cordes. Ce bel ouvrage subsiste encore, & est célebre sous le nom du *taureau Farnese*. Voyez *en l'article*.

On ne connoît point le pere d'*Apollonius* & de *Tauriscus*; quelques-uns ont cru qu'ils étoient fils de Ménécrate; mais, dit Pline, il est plus vraissemblable qu'éleves de celui-ci, & fils d'Artémidore, ils donnoient au premier par reconnoissance le nom de *pere*; c'étoit du moins un usage fort ordinaire chez les anciens.

Arcésilaüs devoit être un grand maître, puisque ses modeles se vendoient plus cher aux artistes même que les ouvrages terminés des autres. Nos connoisseurs donneroient aussi, & même de certaines statues antiques de marbre grandes comme nature, pour un petit modele de la main de quelque grand artiste moderne, comme d'un Michel-Ange, d'un Bouchardon, &c.

Arcé-

Arcésilaüs exécuta en terre la statue de *Vénus génitrix*; mais César impatient de la voir placée dans son *forum*, ne lui donna pas le tems de la terminer. L'empressement de ce dictateur est rapportée par Dion, *l. XLIII*, & par conséquent l'on ne doit pas révoquer en doute, qu'il se soit contenté d'un ouvrage de terre cuite pour une figure qui flattoit tant sa vanité.

Lucullus à qui Arcésilaüs étoit fort attaché, *familiaris*, le chargea de faire une statue de la Félicité, & convint de lui en donner soixante mille sesterces, c'est-à-dire, près de douze mille livres de notre monnoie; mais la mort de l'artiste, & de celui qui l'employoit, leur envia l'honneur d'un tel ouvrage, *cui mors utrinsque inviderit*, dit Pline: le modele en plâtre d'une coupe qu'Octavius, chevalier romain, fit faire à ce même Arcésilaüs, lui couta un talent, quatre mille sept cens livres. Ces prix que nous rapportons exprès peuvent servir à fixer l'idée que les Romains avoient alors de la sculpture, & des ouvrages des grands *sculpteurs*.

Aristoclès. Pausanias compte trois *sculpteurs* de ce nom. Le premier & le plus ancien étoit Aristoclès de Cydon; on ne sait point précisément dans quel siecle il fleurissoit. On voyoit à Olympie un groupe de sa main composé de deux figures représentant le combat d'Hercule contre une amazone à cheval. Ce groupe avoit été dédié par un Evagoras de la ville de Zanclé en Sicile, avant que cette ville eût le nom de *Messene*.

Le second *Aristoclès* étoit fils de Clæotas. Il acquit beaucoup de gloire par deux statues, l'une de Ganymede enlevé par les dieux, & l'autre de Jupiter, qui donne deux magnifiques chevaux à Tros, pere du jeune prince. Ces deux statues furent placées vis-à-vis le temple de Pélops.

Le troisieme *Aristoclès* étoit frere de Canachus, dont je parlerai, & ne lui cédoit gueres en mérite. Il fleurissoit pendant la guerre de Peloponnèse.

Bathyclès étoit de Magnésie. Son âge est si peu connu, que Junius, dans son histoire des *sculpteurs*, a pris le parti de n'en point parler; il ne sera pourtant pas impossible de le découvrir. Pausanias, qui marque ordinairement le tems des *sculpteurs* anciens dont il décrit les ouvrages, ne parle point de celui de *Bathyclès*, & dit au contraire, qu'il ne s'arrêtera pas à nommer le maître sous lequel il avoit appris son art, ni le prince sous lequel il fleurissoit; ce qui suppose que de son tems, l'un & l'autre fait n'étoient ignorés de personne. Nous ne sommes plus aujourd'hui dans le même cas.

Diogene de Laërce, & 4 autres anciens écrivains placent le sculpteur *Bathyclès* vers le tems de Crésus, de Solon, de Thalès, & des autres sages ou philosophes de la Grece. Crésus monta sur le trône de Lydie vers la 54. olympiade, l'an 559 avant J. C. & ce fut quelques années après, que les Lacédémoniens penserent à réparer le temple d'Amyclée, & à y faire ajouter les ornemens décrits par Pausanias. On voit donc par-là bien clairement le tems où fleurissoit le sculpteur *Bathyclès*.

C'est un artiste bien célebre dans l'antiquité; on vantoit extrémement certaines coupes dont il étoit l'inventeur, & selon plusieurs anciens écrivains, ce n'étoit pas un trépié, mais une coupe de la main de ce *sculpteur*, que les sept sages de la Grece consacrerent à Apollon, après se l'être renvoyé les uns aux autres. Quoi qu'il en soit, le trône de ce dieu à Amyclée immortalisa *Bathyclès*. Voici la description qu'en fait Pausanias. Elle est d'autant plus curieuse, que l'ouvrage représentoit presque la fable entiere.

Non-seulement, dit-il, le trône d'Amyclée est de la main de *Bathyclès*, mais tout l'ouvrage, & les accompagnemens ainsi que la statue de Diane Leucophryné. Les graces & les heures, au nombre de deux, les unes & les autres soutiennent ce trône par-devant & par-derriere. Sur la gauche *Bathyclès* a représenté Echidne avec Typhon, & sur la droite des Tritons.

Dans un endroit, Jupiter & Neptune enlevent Taïgete, fille d'Atlas, & Alcyone sa sœur; Atlas y tient aussi sa place. Dans un autre vous voyez le combat d'Hercule avec Cycnus, & le combat des Centaures chez Pholus, ici c'est Thésée qui combat le Minotaure, mais pourquoi traîne-t-il le Minotaure enchaîné & encore vivant? c'est ce que je ne sais pas, ajoute Pausanias. Là, continue-t-il, c'est une danse de Phéaciens & de Démodocus qui chante.

Ces bas-reliefs vous présentent une infinité d'objets tout-à-la-fois. Persée coupe la tête à Méduse; Hercule terrasse le geant Thurius, Tyndare combat contre Eurytus; Castor & Pollux enlevent les filles de Leucippe; Bacchus tout jeune est porté au ciel par Mercure; Minerve introduit Hercule dans l'assemblée des dieux; il y est reçu, & prend possession du séjour des bienheureux.

Pélée met son fils Achille entre les mains de Chiron, qui en effet l'éleva & fut, dit-on, son précepteur; Céphale est enlevé par l'Aurore à cause de sa beauté; les dieux honorent de leur présence & de leurs bienfaits les noces d'Harmonie. Achille combat contre Memnon; Hercule châtie Diomede, roi de Thrace, & tue de sa main Nessus auprès du fleuve Enénus; Mercure amene les trois déesses pour être jugées par le fils de Priam; Adraste & Tydée terminent la querelle d'Amphiaraüs avec Lycurgue, fils de Pronax; Junon arrête ses regards sur Io, fille d'Inachus, déja métamorphosée en vache; Minerve échappe à Vulcain qui la poursuit; Hercule combat l'hydre de la maniere dont on le raconte, & dans un autre endroit il traîne après lui le chien du dieu des enfers.

Anaxias & Mnasinoüs paroissent montés sur de superbes coursiers, Mégapenthe & Nicostrate, tous deux fils de Ménélas, sont sur le même cheval; Bellérophon abat à ses piés le monstre de Lycie; Hercule chasse devant lui les bœufs de Géryon. Sur le rebord d'en-haut, on voit les fils de Tyndare à cheval l'un d'un côté, l'autre de l'autre; au-dessous ce sont des sphinx, & au-dessus des bêtes féroces; un léopard vient attaquer Castor, & une lionne veut se jetter sur Pollux. Tout au haut, *Bathyclès* a représenté une troupe de magnésiens qui dansent & se réjouissent; ce sont ceux qui lui avoient aidé à faire ce superbe trône.

Le dedans n'est pas moins travaillé ni diversifié; du côté droit où sont les Tritons, le sanglier de Calydon est poursuivi par des chasseurs; Hercule tue les fils d'Actor; Calaïs & Zétes défendent Phinée contre les Harpies; Apollon & Diane percent Tityus de leurs fleches; Thésée & Pirithoüs enlevent Helene; Hercule étrangle un lion; le même Hercule mesure ses forces contre le centaure Oréüs; Thésée combat le Minotaure. Au côté gauche, c'est encore Hercule qui lutte avec l'Achéloüs; là vous voyez aussi ce que la fable nous apprend de Junon, qu'elle fut enchaînée par Vulcain; plus loin c'est Acaste qui célebre des jeux funebres en l'honneur de son pere; ensuite vous trouverez tout ce qu'Homere dans l'Odyssée raconte de Ménélas & de Protée l'égyptien. Dans un autre endroit Admette attele à son char un sanglier & un lion; dans un autre enfin, ce sont les Troyens qui font des funerailles à Hector; *&c.*

Voilà sans doute le sujet le plus vaste que la sculpture ait jamais traité. L'imagination ne se prete point à un si prodigieux travail, & comprend encore moins comment tant d'objets différens représentés en petit, étoient si distincts & si nets, qu'à lire la description qu'en fait Pausanias, on croiroit qu'il parcourt des yeux une galerie de tableaux grands comme nature.

Bupalus & *Athénis*, natifs de l'île de Chio, tous deux freres & fameux *sculpteurs*, ayant un jour apperçu le poëte Hipponax, furent frappés de sa figure; elle leur parut toute propre à servir de modele d'un grotesque divertissant. Ils en firent des statues où ils aiderent la nature de leur mieux, c'est-à-dire, lui donnerent un air le plus ridicule qu'il leur fut possible. Hypponax florissoit vers la 60 olympiade, & sa laideur fut par accident la principale cause de son immortalité. Mais il n'est pas vrai, selon Pline, que ce poëte indigné composa contre les deux freres *sculpteurs* des vers si piquans, qu'il les réduisit à se pendre de désespoir. Ce fait, dit l'historien, est avancé faussement, puisque depuis ce tems-là, ils firent quantité de statues avec cette inscription, que l'île de Chio étoit également recommandable par ses vignobles & par les ouvrages des fils d'Anthermus. Il ajoute qu'ils firent une Diane si singulierement taillée, que son aspect paroissoit mélancholique à ceux qui entroient dans le temple, & fort gai à ceux qui en sortoient. Pline ajoute: on conserve dans Rome plusieurs ouvrages de ces mêmes artistes: on en voit dans le temple d'Apollon, sur le mont Palatin, & dans les bâtimens publics qu'Auguste a élevés.

Bysès de Naxie, est célebre pour avoir trouvé l'art de tailler le marbre en forme de tuile; la couverture du temple de Cérès à Eleusis étoit d'un beau marbre du mont Pentelique, taillé de la main de ce maître en forme de tuile. On disoit du tems de Pausanias, qu'il y avoit à Naxie plusieurs statues qui portoient

que cette invention, étoit dûe à *Byſès*. On prétend qu'il floriſſoit dans le tems qu'Halyate étoit roi de Lydie, & qu'Aſtyage, fils de Cyaxare regnoit ſur les Mèdes, c'eſt-à-dire, ſix cens trente ans avant l'ere chrétienne.

Calamis étoit graveur & ſtatuaire. Il avoit fait pour un temple d'Athènes une belle ſtatue d'Apollon libérateur. Ses ouvrages ont été fort eſtimés, cependant ils étoient au-deſſous de ceux de Myron, dont nous parlerons.

Calliclès, ſtatuaire de Mégare. Il fit la ſtatue de Diagoras, qui avoit remporté la palme au combat du Ceſte; ouvrage qui lui attira l'admiration publique. *Voyez* Pauſanias *l. VI.*

Callicrates; On ne ſait pas dans quel tems il a vécu. On dit qu'il gravoit un vers d'Homere ſur un grain de millet, qu'il fit un chariot d'ivoire qu'on pouvoit cacher ſous l'aile d'une mouche, & des fourmis d'ivoire dont on pouvoit diſtinguer les membres. Ce *ſculpteur* ingénieux mettoit du poil ou des ſoies noires auprès de ſes ouvrages, pour faire voir d'un côté la blancheur de l'ivoire, & de l'autre la délicateſſe de ſon travail. Pline, Elien, Plutarque, & autres anciens ont beaucoup parlé de ce célebre artiſte.

Callimaque eſt fameux par ſa lampe d'or, qu'on voyoit dans le temple de Minerve Poliade à Athènes. On empliſſoit d'huile cette lampe au commencement de chaque année, ſans qu'il fût beſoin d'y toucher davantage, quoiqu'elle fût allumée jour & nuit. Cela vient, dit Pauſanias, de ce que la meche de cette lampe eſt de lin de Carpaſie, c'eſt-à-dire, qu'elle étoit d'amiante. *Callimaque*, auteur de cet ouvrage, n'étoit pas cependant de la force des grands artiſtes, mais il les ſurpaſſoit dans une certaine dextérité de l'art. Il eſt le premier qui ait trouvé le ſecret de percer les marbres, & il étoit d'un goût ſi difficile pour ſes propres ouvrages, qu'on l'appelloit communément κακιζότεχνον, l'ennemi juré, ou le calomniateur de l'art; ſoit que ce nom lui fût donné par les autres, ou qu'il l'eût pris lui-même. C'eſt ainſi qu'en parlent Pauſanias, *l. I.* & Pline, *l. XXXIV. c. xix.*

Callon. Pauſanias nomme deux ſtatuaires de ce nom, celui de l'île d'Egine, & un autre qui étoit éléen; le premier étoit le plus ancien, & le plus renommé; il avoit été diſciple de Tectæus & d'Angelion, qui apprirent leur art ſous Dipæne & ſous Scyllis. Le *Callon* d'Egine, fit une Minerve Sthéniade en bois, qu'on avoit placée dans la citadelle de Corinthe. Sa Proſerpine étoit à Amiclée; *Callon* Eléen travailla en bronze.

Canachus de Sicyone, éleve de Polyclète d'Argos, floriſſoit, ſelon Pline, *l. XXXVI. c. v.* dans la 9ſ olympiade. Ses ouvrages étoient eſtimés. Il avoit fait pour le temple de Vénus, dans ſa patrie, la ſtatue de la déeſſe aſſiſe. Cette ſtatue étoit d'or & d'ivoire, portant ſur la tête une eſpece de couronne terminée en pointe, qui repréſentoit le pole: elle tenoit d'une main un pavot, & de l'autre une pomme. On eſtimoit encore beaucoup l'Apollon dydiméen qu'il fit pour la ville de Milet, & ſon Apollon iſménien pour celle de Thèbes. Il fit auſſi des badinages de l'art en petit & d'une méchanique très-ingenieuſe. Nous en citerons un exemple à l'article de Théodore; c'eſt aſſez de dire ici, que *Canachus* étoit frere d'Ariſtoclès, qui ne lui cédoit guere en habileté.

Cantharus de Sycione eſt loué par Pauſanias. Pline dit qu'il travailloit également tous ſes ouvrages, mais qu'il n'en a porté aucun à une grande perfection. Son maître Eutychide s'étoit rendu plus célebre; auſſi avoit-il été diſciple de Lyſippe.

Céphiſſodore athénien, fils de Praxitele, hérita de ſon bien & de ſon talent. Il tailla trois ſtatues des Muſes, dont on décora le mont Hélicon. Dans ſa ſtatue de la paix pour les Athéniens, il la repréſentoit avec eſprit tenant le petit Plutus dans ſon ſein. On admiroit à Pergame un groupe de lutteurs de la façon de ce maître; & ce n'eſt pas ſans raiſon, ajoute Pline; car leurs mains paroiſſent entrer dans la chair, & non dans le marbre.

Chalcoſtène, dont l'attelier donna le nom au céramique à Athènes, fit des ouvrages en terre qui n'étoit pas cuite, *cruda opera*, c'eſt-à-dire, qui n'étoit vraiſſemblablement que deſſéchée au ſoleil. Nous avons, dit M. de Caylus, pluſieurs exemples anciens & modernes de cette pratique, quoiqu'elle ne ſoit pas des meilleures: la terre trop ſujette aux accidens qui la peuvent détruire, a beſoin d'un tems conſidérable pour ſécher avant que de pouvoir être miſe en place; il faut eſtimer ſa diminution, qui n'eſt pas toujours égale ni dans ſa totalité, ni dans ſes parties, ſur-tout lorſque les morceaux ſont d'une certaine étendue. Il eût été plus ſimple de cuire ces morceaux, ainſi que Dibutades en avoit donné l'exemple; mais *Chalcoſthène* vouloit peut-être affecter une nouveauté dont l'uſage ne pouvoit être continué, ſur-tout dans un pays tel que la Grèce, où l'idée de la poſtérité étoit en grande recommandation; cependant nous devons ſavoir gré à Pline de nous avoir indiqué toutes les différentes façons de travailler la terre.

Charès de Linde, s'eſt immortaliſé par le coloſſe de Rhodes, auquel il s'occupa pendant douze ans, & n'eut pas le bonheur de le finir. Ce coloſſe couta trois cens talens, un million quatre cens dix mille livres. Suivant Sextus Empiricus, *Charès* s'étoit trompé; il n'avoit exigé que la moitié de la ſomme néceſſaire, & quand l'argent qu'il avoit demandé ſe trouva dépenſé au milieu de l'ouvrage, il ſe donna le mort de chagrin.

Le conſul P. Lentulus conſacra dans le capitole deux têtes apparemment de bronze, & qui, ſelon Pline, attiroient toute l'admiration. L'une étoit de la main de *Charès*, & l'autre de celle de Décius ſtatuaire romain, dont l'ouvrage affoibli ſeulement par la comparaiſon, ne ſembla être que celui d'un écolier. C'eſt, dit M. de Caylus, Pline lui-même qui donne ici ſon jugement en connoiſſeur & en homme de l'art, que le préjugé public ne ſéduit point.

Créſilas repréſenta en bronze une homme bleſſé à mort, & dans un état qu'on pouvoit juger, dit Pline, *l. XXXIV. c. viij.* le peu de tems qu'il avoit encore à vivre: *vulneratum deficientem, in quo poſſit intelligi quantum reſtet animæ*, termes qui peignent bien l'enthouſiaſme que produit une belle opération de l'art. Nous jugeons encore aujourd'hui que le mirmillon ou le gladiateur mourant, n'a pas longtems à vivre, & que ſa bleſſure eſt mortelle. Plus on conſidere ce beau monument du ſavoir & de l'élégance des Grecs, plus en l'admirant on eſt affecté d'un ſentiment de compaſſion. *Voyez* GLADIATEUR *expirant*.

Critias: il y a eu deux ſtatuaires de ce nom; l'un athénien qui eut Amphion pour éleve, l'autre ſurnommé *Neſiotès*, contemporain de Phidias, dont parle Pauſanias *in Attic.*

Damophilus & *Gorgaſus*, non-ſeulement travaillerent très-bien la terre, dit Pline, mais ils furent peintres; ils décorerent dans ces deux genres le temple de Cérès ſitué à Rome auprès du grand cirque. Une inſcription en vers grecs apprenoit que les ouvrages de *Damophilus* étoient à la droite, & ceux de *Gorgaſus* à la gauche.

Damophon, Pauſanias n'entre dans aucun détail ſur cet ancien ſtatuaire; il nous apprend ſeulement, *livre IV.* que les Eléens lui avoient accordé de très-grandes diſtinctions, pour avoir réparé la ſtatue de Jupiter Olympien.

Dédale, *ſculpteur* & architecte athénien, étoit certainement petit-fils ou arriere-petit-fils d'Erecthée, ſixieme roi d'Athènes. Voilà ſans doute un artiſte de bonne maiſon; il ne faut pas s'en étonner. *Dédale* vivoit dans ces tems héroïques où les grands hommes n'avoient d'autre ambition, que de ſe rendre utiles à leurs compatriotes: purger la Grece des monſtres qui l'infeſtoient, exterminer les bandits & les ſcélérats, procurer le repos & la ſûreté publique, ce fut la gloire d'Hercule & de Théſée; inventer les Arts, les perfectionner, & les cultiver, ce fut celle de *Dédale*.

Depuis le déluge de Deucalion juſqu'au tems de cet artiſte, on ne compte guere que cent cinquante ou ſoixante ans. Les Arts enſevelis avec les hommes dans cette calamité, n'avoient pas encore eu le tems de renaître en Grece; il falloit de nouveaux inventeurs. La nature qui n'eſt jamais avare, fourniſſoit des matériaux abondamment; mais on ne pouvoit les mettre en œuvre faute d'outils & d'inſtrumens néceſſaires. *Dédale* inventa la hache, le vilebrequin, ce que les Latins ont appellé *perpendiculum*, & que nous appellons nous *le niveau*; la colle forte, l'uſage de la colle de poiſſon, peut-être auſſi la ſcie; je dis *peut-être*, car les uns en donnent l'honneur à ſon neveu, & les autres à lui-même. Avec ces ſecours, doué d'un heureux génie & d'une adreſſe merveilleuſe, il fit des ouvrages de ſculpture & de ſerrurerie, qui parurent des prodiges aux Grecs d'alors:

Dædalus ingenio fabræ celeberrimus artis.

aux Grecs d'alors, je veux dire aux Grecs encore ignorans & grossiers. Avant lui les statues grecques avoient les yeux fermés, les bras pendans, & comme collés le long du corps, les piés joints, rien d'animé, nulle attitude, nul geste; c'étoient pour la plûpart des figures quarrées & informes qui se terminoient en gaine. *Dédale* donna aux siennes des yeux, des piés, & des mains; il y mit en quelque façon de l'ame & de la vie; les unes sembloient marcher, les autres s'élancer, les autres courir. Aussitôt la renommée publia que *Dédale* faisoit des statues étonnantes qui étoient animées, qui marchoient, & dix siecles après lui, on parloit encore de ses ouvrages, comme d'effets les plus surprenans de l'industrie humaine. C'est aussi l'idée que nous en donnent Platon & Aristote; au rapport de l'un, dans ses politiques, *livre premier*, les statues de *Dédale* alloient & venoient; & au rapport de l'autre dans son Menon, il y en avoit de deux sortes; les unes qui s'enfuyoient, si elles n'étoient attachées, les autres qui demeuroient en place. Les fuyardes, ajoute-t-il semblables à de mauvais esclaves, coutoient moins, les autres étoient & plus estimées & plus cheres. Tout cela veut dire, je pense, que soit par des ressorts cachés, soit par le moyen d'un peu de vif argent coulé dans la tête & dans les piés de ses statues, *Dédale* les rendoit susceptibles de quelque mouvement; mais après tout, c'étoient-là des jeux d'enfans, que les statuaires qui vinrent ensuite mépriserent avec raison.

Nous ne voyons point que ni Phidias, ni Praxitele, ni Lysippe, pour faire admirer leurs ouvrages, ayent eu recours à ce badinage, qui peut en imposer aux simples, mais qui est incompatible avec le beau & le noble, auquel tout grand artiste doit aspirer. Je suis donc persuadé que *Dédale* dut une bonne partie de sa réputation à la grossiereté de son siecle, & que ses statues dont les Grecs se montrerent si jaloux dans la suite, étoient moins recommandables par leur beauté, que par leur antiquité. D'ailleurs, ces premiers monumens d'un art admirable, étoient en effet très-curieux; & il y avoit du plaisir à voir par quels degrés la Sculpture avoit passé de si foibles commencemens, à une si haute perfection. Au reste, Platon lui-même a porté le même jugement de *Dédale*; nos statuaires, disoit-il, se rendroient ridicules, s'ils faisoient aujourd'hui des statues comme celles de *Dédale*; & Pausanias qui en avoit vu plusieurs dans ses voyages, avoue qu'elles étoient choquantes, quoiqu'elles eussent quelque chose qui frappoit & qui sentoit l'homme inspiré.

Cependant, on ne peut disconvenir que *Dédale* n'ait été l'auteur & le fondateur de l'école d'Athènes, école qui dans la suite devint si savante, si célebre, & qui fut pour la Grece comme une pépiniere d'excellens artistes: car Dipenus & Scyllis, les premiers disciples de *Dédale*, & peut-être ses fils, eurent des éleves qui surpasserent de beaucoup leurs maîtres, & qui furent surpassés à leur tour par leurs propres disciples: ainsi les Phidias, les Alcamenes, les Scopas, les Praxiteles, les Lysippes, tant d'autres grands statuaires, qui remplirent la Grece de statues admirables, descendoient, pour parler ainsi, de *Dédale*, par une espece de filiation; c'est-à-dire, que de maître en maître, ils faisoient remonter leur art jusqu'à lui. Dipœnus & Scillis laisserent après eux un grand nombre d'ouvrages, dont il faut porter à-peu-près le même jugement que de ceux de *Dédale*. Pour lui, il ne put pas enrichir sa patrie de beaucoup de monumens, parce qu'ayant commis un crime capital, il fut obligé de se sauver, & d'aller chercher sa sûreté dans une terre étrangere. Voici quel fut son crime.

Il avoit parmi ses éleves son propre neveu, fils de Perdix sa sœur; on le nommoit *Calus*, & ce jeune homme marquoit autant d'esprit que d'industrie; *Dédale* craignit ses talens; & pour se défaire d'un rival qui obscurcissoit déja sa gloire, il le précipita du haut de la citadelle d'Athènes en bas, & voulut faire accroire qu'il étoit tombé, mais personne n'y fut trompé. Ovide dans le huitieme livre de ses métamorphoses, a décrit la malheureuse avanture de Calus, qu'il a mieux aimé nommer *Perdix*, apparemment parce que ce nom lui fournissoit l'idée de la métamorphose de ce jeune homme en perdrix, oiseau, dit-il, qui sous son plumage conserve encore le même nom qu'il a eu autrefois sous une forme humaine; avec cette différence que la force & la vivacité de son esprit, ont passé dans les aîles & dans ses piés,

Sed vigor ingenii quondam velocis, in alas
Inque pedes abiit; nomen quod & ante remansit.

L'action atroce de *Dédale* ne pouvoit pas demeurer impunie dans un état, où pour donner plus d'horreur de l'homicide, on faisoit le procès aux choses même inanimées, quand elles avoient occasionné la mort d'un homme.

Dédale atteint & convaincu d'un crime si énorme, fut condamné par arrêt de l'Aréopage, à perdre la vie.

Il se déroba à la justice, & se tenant caché dans une bourgade de l'Attique, de la tribu de Cécrops, qui du nom de cet illustre fugitif, fut appellée *Dédalide*; mais ne s'y croyant pas en sûreté, il passa en Crete. La renommée avoit préparé les esprits en sa faveur; on fut charmé de voir un homme d'un si rare mérite, & Minos qui régnoit dans cette île, compta bien mettre à profit les talens de cet habile artiste, qui de son côté répondit à l'attente qu'on avoit de lui. Minos avoit deux filles, Phedre & Ariadne; *Dédale* fit leurs statues en bois; il fit aussi celle d'une divinité qui étoit chere aux Crétois; on la nommoit dans la langue du pays *Britomartis*, comme qui diroit le *douce vierge*. Ce fut encore en ce tems-là qu'il fit pour Ariadne un bas-relief de marbre blanc, qui représentoit ces danses légeres, & cette espece de branle dont parle Homere dans le dix-huitieme livre de l'Iliade. Jusque-là il n'avoit guere été que statuaire, dans la suite il se montra grand architecte; il fit le labyrinthe du roi Mendès, ouvrage que Pline appelle le plus étonnant qu'ait produit l'esprit humain. Diodore parle des ouvrages que *Dédale* fit en Sicile: il laissa un fils que l'on appelloit *Japyx*, & qui donna son nom à une contrée d'Italie.

Aucun écrivain ne nous apprend en quel tems naquit ou mourut *Dédale*; on peut cependant imaginer qu'il finit ses jours en Egypte. Ce sentiment paroît appuyé sur ce que rapporte Diodore de Sicile, que *Dédale* bâtit le vestibule de ce magnifique temple que Vulcain avoit à Memphis; que l'on y plaça la statue de cet artiste faite de sa main propre, & que dans une île proche de cette grande ville, les Egyptiens lui consacrerent un temple, où l'on lui rendoit les honneurs divins. En un mot, l'Histoire & la Fable ont concouru à illustrer également son nom, qu'il avoit tiré du mot grec δαίδαλον, terme qui avant lui signifioit un morceau de bois poli & artistement travaillé.

Au reste, il est nécessaire d'observer qu'il y a eu trois *Dédales*, tous trois statuaires; le premier athénien, dont il s'agit ici; le second sicyonien, qui a enrichi la Grece de bon nombre de statues; & le troisieme de Bithynie, dont parle Arien, & qui étoit connu par une statue de Jupiter Stratius, ou dieu des armées. Les Grecs ont souvent confondu l'un avec l'autre; & Pausanias lui-même est quelquefois tombé dans cette méprise. Pour n'y être pas trompé, on se souviendra que l'ancien *Dédale* vivoit du tems d'Hercule, de Thésée, & d'Œdipe, trente ou quarante ans avant la guerre de Troie.

Démocrite de Sycione étoit éleve de Critias athénien. Pline, *l. XXXIV. c. viij.* le nomme parmi les statuaires qui excelloient à représenter les philosophes. Il nous apprend encore qu'il y avoit à Rome quantité de *sculpteurs* qui se livroient à la seule occupation de faire pour le public de ces sortes de portraits. Les différentes sectes académiques formoient des suites nombreuses, & tel particulier vouloit les avoir toutes. D'ailleurs comme les bibliotheques se multiplioient & se décoroient de plus en plus, ces bustes en devinrent un ornement nécessaire; ainsi la besogne ne manquoit pas aux ouvriers. Il est vraissemblable que la plûpart de ces têtes étoient moulées, & se trouvoient exécutées en bronze.

Dibutades, corinthien, passe pour être le premier qui inventa la plastique, c'est-à-dire qui trouva l'art de former des figures de bas-relief ou de rondebosse avec de l'argile; il étoit potier-de-terre à Corinthe. Tout le monde sait que sa fille, éprise pour un jeune homme qui partoit pour un voyage, traça sur le mur l'ombre que son visage formoit par l'opposition d'une lampe. Le pere frappé de ce dessein,

suivit les contours & remplit avec de la terre les intervalles qu'ils occupoient; ensuite il porta ce prétendu bas-relief dans son four avec ses autres ouvrages. Cette statue fut mise & conservée dans le temple des nymphes à Corinthe, jusqu'au tems où Mommius détruisit cette ville. Voilà l'histoire que Pline, *lib. XXXV. cap. xij.* rapporte sur l'origine de la plastique, & il faut avouer qu'elle est mêlée de vraissemblance dans le détail, & d'agrément dans l'invention.

Diogene, athénien, décora le panthéon d'Agrippa, & fit les caryatides qui servoient de colonnes au temple, & qu'on mettoit au rang des plus belles choses.

Dipæne & Scyllis, Pline assûre qu'ils ont fleuri vers la 50e olympiade, & qu'ils se rendirent extrèmement célebres par l'invention de sculpter le marbre & de lui donner le poli, *primi omnium marmore scalpendo inclaruere*. On sait que la même dureté du marbre qui conserve le poli qu'il a une fois reçu, augmente la difficulté de le tailler & de lui donner ce poli. Les marbres inscrits des anciens monumens du Péloponnèse & de l'Attique étant taillés au marteau, sont absolument brutes; & l'époque de cette importante découverte de l'art de tailler le marbre au ciseau, *scalpendo*, sert à fixer le tems de ceux à qui elle est dûe.

Dipæne & Scyllis avoient formé, selon Pausanias, *l. III. c. xxv.* un grand nombre d'éleves dont les ouvrages étoient extrèmement estimés. Tels étoient Léarchus de Rhege, Théoclès de Laconie, Doryclidas, son frere Médon, & un grand nombre d'autres, sur-tout Tectius & Argelion, *sculpteurs* célebres par la statue de l'Apollon de Délos. Cette durée de *sculpteurs* qui donne plus de cinquante ans à chacune des trois successions de Callon, de Tectius & de Dipœne, prouve que Pline a peut-être fait ce dernier trop ancien, & qu'il doit être postérieur à la 50e olympiade. Quoi qu'il en soit, *Dipæne & Scyllis* étoient originaires de Crete, & sortis de l'école de Sculpture fondée dans cette île par l'athénien Dédale.

Endoëus, athénien, contemporain de Dédale, & qui le suivit en Crete; sa Minerve assise se voyoit dans la citadelle d'Athènes; elle étoit de bois, tenoit une quenouille des deux mains, & avoit sur la tête une couronne surmontée de l'étoile polaire. On voyoit à Rome dans le forum d'Auguste une autre statue de Minerve d'ivoire de la main du même Endoëus.

Euphranor, de l'isthme de Corinthe, contemporain de Praxitele, fleurissoit dans la civ. olympiade, environ 390 de Rome. Pline parle de cet artiste avec de grands éloges, & décrit ses ouvrages. Il fit une statue du *bon Succès*, qui d'une main tenoit une patere pour marque de sa divinité, & de l'autre un épi de blé avec un pavot: *hujus est simulacrum (boni Eventus) dextra pateram, sinistra spicam, ac papaver tenens*. Cette statue d'*Euphranor* a servi de modele aux images qui en ont été représentées sur les médailles impériales, grecques & latines. En effet, sur celles du haut empire jusqu'à Gallien, desquelles on a connoissance, ce dieu sous le titre de *bonus Eventus, bono Eventui, Eventus Augusti*, y est figuré de la même maniere & avec les mêmes attributs que la statue faite de la main d'*Euphranor*, c'est-à-dire nue, proche d'un autel, tenant d'une main une patere, & de l'autre des épis & des pavots. Quelquefois avec très-peu de différence, comme une corbeille de fruits, au lieu de la patere, ou une branche d'arbre garnie de fruits, de la maniere qu'on le voit sur les médailles d'argent de Pescennius Niger & de Julia Domna, rapportées par M. Patin.

Mais le chef-d'œuvre d'*Euphranor* étoit sa statue de Paris. Il indiqua, dit Pline, par son ouvrage, le juge des déesses, l'amant d'Hélene & le vainqueur d'Achille. Que de beautés dans cet éloge! Et que l'idée seule de caractériser ces trois choses étoit agréable de la part de l'artiste! je dis l'idée, car tant de différentes expressions étoient impossibles à exécuter à la lettre, mais c'est beaucoup que de les faire penser.

Au reste, *Euphranor* n'excelloit pas moins en Peinture qu'en Sculpture, & nous n'avons pas oublié son nom dans la liste des peintres célebres de l'antiquité.

Euthychide, sicyonien, de l'école de Lysippe, fit pour Denis, tyran de Syracuse, la statue de Timosthène athlete, qui remporta le prix du stade aux jeux olympiques. C'est ce même *Euthychide*, dit Pausanias, qui a fait pour les Syriens d'Antioche cette statue de la Fortune, qui est en si grande vénération parmi les peuples. Mais le chef-d'œuvre de cet artiste est la statue du fleuve Eurotas, qu'il exécuta en bronze d'une maniere si parfaite, que le travail, dit Pline, étoit encore plus coulant que les eaux de ce fleuve: c'est un bel éloge du dessein, de la composition & de l'exécution, sur-tout quand il s'agit de représenter un fleuve; c'est d'ailleurs tout ce qu'on peut demander à l'art que de trouver dans la nature des choses qui répondent à celles que l'imagination a créées. On dit aujourd'hui un dessein coulant, & on le dit encore avec plus de grace, quand il est placé dans les figures auxquelles il convient par leur essence.

Euthycrate, natif de Sycione, fils & disciple de Lysippe, imita son pere dans l'exacte observation des regles de la Sculpture, & aima mieux, selon Pline, s'attacher scrupuleusement à la correction, qu'aux agrémens & à l'élégance. Il tailla pour la ville de Delphes deux superbes statues, l'une d'Hercule & l'autre d'Alexandre. On vantoit encore singulierement sa grande chasse des Thespis & des Thespiades. Il fit plusieurs figures de Médée dans son char à quatre chevaux; plusieurs représentations de meutes de chiens, & un grouppe d'un combat à cheval qu'on mit à l'entrée de l'antre où se rendoient les oracles de Trophonius.

Léocharès, contemporain & rival de Scopas, vivoit dans la c. olympiade; il fut un des quatre excellens *sculpteurs* qui travaillerent à ce superbe tombeau de Mausole, roi de Carie, que l'on a regardé comme une des sept merveilles du monde. On admiroit encore au Pirée deux de ses statues, une de Jupiter, & une autre qui représentoit le peuple d'Athènes.

Mais admirez comme Pline parle d'un autre ouvrage de Léocharès: cet artiste, dit-il, exécuta un aigle enlevant Ganimede, sentant le mérite du poids dont il est chargé, & la grandeur de celui auquel il le porte, craignant de blesser avec ses ongles les habits même du jeune phrygien.

Cette composition ne paroît pas seulement possible & simple, mais charmante à M. le comte de Caylus, qui de plus ne doute point que l'exécution n'ait répondu parfaitement à la beauté de l'idée, & je trouve encore, continue-t-il, que dans la description du fleuve Eurotas représentée par Eutychides, dans celle de Ganymede, Pline a peint les délicatesses de l'art & celles de l'esprit.

Léontius fit un ouvrage à Syracuse qui représentoit un homme boitant par les souffrances que lui causoit un ulcere; sur quoi Pline, *l. XXXIV. c. viij.* dit: *Syracusis autem claudicantem, cujus ulceris dolorem sentire etiam spectantes videntur*, ce récit prouve au-moins que l'ouvrage de *Léontius* ne laissoit rien à desirer pour l'expression. Quelqu'un trouvera peut-être la métaphore de Pline un peu forte: mais les amateurs des arts ont des façons de parler vives, enthousiastes, & qui ne servent que mieux à peindre le sentiment.

Lysias fit un char à quatre chevaux, dans lequel Apollon & Diane étoient placés, & ce bel ouvrage étoit d'un seul bloc. Auguste le mit sur l'arc qu'il consacra à la mémoire de son pere, & le renferma dans un petit temple environné de colonnes. C'est Pline qui fait ce récit. L'arc dont il parle comme d'une nouvelle invention pour porter des statues, étoit apparemment d'une médiocre grandeur, & se réduisoit à un grand socle ou piédestal chargé de la figure du monument. Ce corps solide devoit cependant avoir une certaine hauteur, pour indiquer une plus grande idée de magnificence que des colonnes & des piédestaux ordinaires, d'autant même que ces corps étoient encore plus susceptibles de tous les bas-reliefs dont on vouloit les enrichir.

Lysippe natif de Sycione & contemporain d'Alexandre; c'étoit à lui & à Apelle seulement qu'il étoit permis de représenter ce conquérant. *Lysippe* fit plusieurs statues de ce prince, suivant ses différens âges. L'empereur Néron posséda la plus précieuse; mais comme elle n'étoit que de bronze, il crut que l'or en l'enrichissant la rendroit plus belle; il arriva tout au contraire, que la nouvelle parure gâta la statue, & qu'on fut forcé d'enlever l'or, ce qui dégrada beaucoup cette antique par les tâches & les cicatrices qui y resterent.

Lysippe travailloit avec autant de génie que de facilité.

cilité. Une imitation trop ſervile de la nature étant un défaut plutôt qu'une beauté, il ſavoit lui donner plus de graces & d'agrémens qu'elle n'a coutume d'en avoir. Ce célebre artiſte avoit repréſenté un homme ſortant du bain, morceau précieux qui faiſoit un des plus grands ornemens des thermes d'Agrippa. Tibere fit enlever cette piece admirable pour en embellir ſon palais; mais le peuple ne put s'accoutumer à ne plus voir ce chef-d'œuvre de l'art, & força l'empereur de le reſtituer.

Duris rapporte que *Lyſippe*, ce ſont les paroles de Pline n'a point eu de maître; Tullius apparemment Cicéron, ſoutient qu'il en a eu un, mais que dans les commencemens qu'il étudioit ſon art, la réponſe du peintre Eupompus lui donna un excellent précepte; car lui ayant demandé quel étoit celui des anciens dont il lui conſeilloit de ſuivre la maniere, il lui montra une multitude d'hommes, & lui indiqua par-là qu'il ne falloit ſuivre que la nature. Toutes les parties de l'eſprit ont autant beſoin que les arts de cette grande vérité, & tous ceux qui n'ont pas eu la nature en vûe n'ont préſenté que de faux brillans, & leurs ſuccès n'ont jamais été que paſſagers.

Après la liſte d'une partie des grands & des beaux ouvrages de *Lyſippe*, Pline finit par dire: il a beaucoup embelli l'art ſtatuaire par la façon légere dont il a traité les cheveux, par la diminution des têtes que les anciens tenoient fortes, & par les corps traités plus légers & plus ſveltes pour faire paroître ſes ſtatues plus grandes.

Mais ce qui ſemble fort étonnant eſt la quantité d'ouvrages que *Lyſippe* exécuta. Il fit ſix cens dix morceaux de ſculpture, qui tous auroient rendu célebre l'artiſte qui n'en auroit fait qu'un ſeul, ajoute Pline, *l. XXXIV. c. vij. tantæ omnia artis, ut claritatem poſſent dare vel ſingula.*

Il fut aiſé de ſavoir leur nombre, car il avoit coutume de mettre à part un denier d'or, quand il avoit produit un nouvel ouvrage, & ſon héritier en fit le calcul après ſa mort; cependant ce fait mérite d'être expliqué; voici donc ce qu'en penſe M. de Caylus.

S'il étoit queſtion, dit-il, dans ce calcul des ouvrages de *Lyſippe*, de ſtatues de marbre, & même de figures de bronze de grandeur naturelle, ou faites chacune ſur différens modeles, quoiqu'il en ait produit pluſieurs de ce genre, le nombre de ſix cens dix morceaux de la main d'un ſeul artiſte ne ſeroit ni poſſible, ni vraiſſemblable; la connoiſſance des arts & leur marche dans l'exécution vont heureuſement ſervir à lever tous nos doutes.

Quand la pratique de la fonte eſt familiere à un artiſte & qu'il a ſous ſes ordres des gens capables de l'aider, les ouvrages ſe multiplient en peu de tems; l'artiſte n'a proprement beſoin que de faire des modeles en terre ou en cire, manœuvre que l'on ſait être auſſi prompte que facile. Le moule, la fonte & le ſoin de réparer ſont des opérations qui ne demandent point la main du maître, & cependant la figure n'eſt pas moins regardée comme ſon ouvrage.

Ajoutons à ces facilités que l'on peut jetter un très-grand nombre de figures dans le même moule, & ſans doute que toutes les fois qu'il en ſortoit une de ſon fourneau, *Lyſippe* s'étoit impoſée la loi de mettre à-part un denier d'or, dont le nombre accumulé ſervit après ſa mort à ſupputer la quantité de figures fondues dans ſon attelier. Il n'eût pas été difficile à Jean de Boulogne d'en faire autant dans le dernier ſiecle, & peut-être que ſi l'on comptoit le nombre de petites figures qu'il a produites de cette façon, on n'en trouveroit guere moins de ſix cens dix, indépendamment des grandes figures équeſtres & des autres ſtatues ou bas-reliefs dont il a fait les modèles, & à la fonte deſquels il a préſidé.

Lyſiſtrate de Sicyone, frere de Lyſippe fut ſelon Pline, „ le premier qui fit des portraits *gypſe*, en „ appliquant le plâtre ſur le viſage de ceux dont il „ vouloit avoir la reſſemblance, & qui jetta de la cire „ dans le creux que cette premiere opération avoit „ produit; c'eſt ce que nous appellons *moule*. Avant „ le tems de cet artiſte, on ne ſongeoit qu'à rendre „ les têtes les plus belles qu'il étoit poſſible: mais „ celui-ci s'attacha le premier à la reſſemblance „. Pline dit tout de ſuite: „ Enfin la choſe alla ſi loin, „ que l'on ne fit aucun ouvrage de *ſculpture* ſans em„ ployer la terre: *Crevitque res in tantum, ut nul„ la ſigna ſtatuæve ſine argilla fierent* „. Il n'eſt pourtant pas étonnant que l'on ne fit plus aucun ouvrage de *ſculpture* ſans employer la terre; parce qu'il n'y a dans le monde que la terre, la cire, ou le plâtre qui puiſſent obéir à l'ébauchoir, ou à la main du *ſculpteur*, pour former ſon ouvrage & le mettre en état d'être moulé. Or, comme le plâtre & la cire ſont encore plus difficiles à trouver que la terre, il eſt tout ſimple que les *ſculpteurs* lui ayent donné généralement la préférence.

Lyſon eſt mis par Pline, *liv. XXXIV, ch. viij*, au nombre des ſtatuaires qui réuſſiſſoient particulierement à repréſenter des athletes, des gens armés, & des ſacrificateurs. Pauſanias dit qu'il avoit fait un morceau placé dans la ſalle du ſénat qui repréſentoit le peuple d'Athènes.

Malas de Chio, s'acquit dans ſa patrie avec ſon fils *Micciades*, une haute réputation: ils vivoient avant Dypœne & Scyllis.

Meneſtrate. Pline, parlant de cet artiſte, dit, *livre XXXIV, ch. viij*: On admire beaucoup l'Hercule de *Meneſtratus* & l'Hécate du même artiſte. On voit cette derniere figure à Ephèſe, derriere le temple. Le marbre en eſt ſi brillant, que les gardiens de ce temple avertiſſent les étrangers de la regarder avec précaution pour ménager leurs yeux.

Myron, athénien, diſciple de Polyclete, vivoit dans la 84e olympiade, vers l'an du monde 3560. Il s'eſt rendu recommandable par une exacte imitation de la belle nature. La matiere ſembloit s'animer ſous ſon ciſeau; pluſieurs jolies épigrammes du *IV. liv.* de l'*Anthologie* font mention d'une vache qu'il avoit repréſentée en bronze avec un tel art, que cet ouvrage ſéduiſoit & les pâtres & les animaux. Enfin, cette vache fameuſe, à ce que prétendent pluſieurs auteurs, pouvoit ſervir de modele, tant pour l'excellence de l'imitation que pour la perfection de la nature même. Cependant nous avons lieu de penſer que nos ſtatuaires ſeroient en état de repréſenter aujourd'hui des animaux du genre imité par *Myron* & par ſes confreres beaucoup plus parfaits que ceux qui leur étoient connus. L'idée de la belle nature que les anciens ſe ſont formée ſur la plûpart des quadrupedes, en prenant pour exemples ceux de la Grece & d'Italie; cette idée, dis-je, n'approche pas des modeles que nous offrent à cet égard divers pays de l'Europe.

Nous voyons certainement, ſelon la remarque de l'auteur des refléxions ſur la Poéſie & la Peinture, que les taureaux, les vaches, & les porcs des bas-reliefs antiques ne ſont point comparables aux animaux de la même eſpece, que la Flandre, la Hollande & l'Angleterre élevent. On trouve dans ces dernieres une beauté, où l'imagination des artiſtes qui ne les avoient point vus, étoit incapable d'atteindre. Les chevaux antiques, même celui ſur lequel Marc-Aurèle eſt monté, & à qui Pierre de Cortone adreſſoit la parole toutes les fois qu'il paſſoit dans la cour du capitole, en lui diſant par enthouſiaſme pittoreſque: „ Avance donc, ne ſais-tu pas que tu es vivant „? ces chevaux, dis-je, n'ont point les proportions auſſi élégantes, ni le corſage & l'air auſſi nobles que les chevaux que les *ſculpteurs* ont repréſentés, depuis qu'ils ont connu ceux d'Andalouſie, ceux du nord de l'Angleterre, & depuis que l'eſpece de ces animaux s'eſt embellie dans différens pays par le mélange que les nations induſtrieuſes ont ſu faire des races. En un mot, les hommes les plus habiles ne ſauroient jamais, en prêtant à la nature toutes les beautés qu'ils imagineront, l'annoblir dans leurs inventions, autant qu'elle ſait s'annoblir elle-même à la faveur de certaines conjonctures.

Je reviens au *ſculpteur* d'Athènes. Il y avoit dans le temple de Samos une cour deſtinée pour les ſtatues, parmi leſquelles on en voyoit trois coloſſales de ſa main portées ſur la même baſe. Marc-Antoine les avoit fait enlever; mais Auguſte y fit remettre celles de Minerve & d'Hercule, & ſe contenta d'envoyer celle de Jupiter au capitole.

Le mont Hélicon étoit embelli d'un Bacchus debout que *Myron* avoit fait, & qu'on eſtimoit être la plus belle de ſes ſtatues après l'Erechtée qui étoit à Athènes. Ce Bacchus, dit Pauſanias, étoit un préſent de Sylla, non qu'il l'ait fait faire à ſes dépens, mais il l'enleva aux Orchoméniens de Mynies pour la donner aux Théopiens, ce que les Grecs appellent *honorer les dieux avec l'encens d'autrui.*

Myron etoit jaloux de l'immortalité; & pour y participer par quelqu'un de ſes ouvrages, il mit ſon nom preſqu'en caracteres imperceptibles ſur une des cuiſſes de ſa ſtatue d'Apollon, que poſſédoient les Athéniens.

Pline fait un bel éloge de cet artiste: *Primus hic*, dit-il, *multiplicasse varietatem videtur, numerosior in arte quam* Polycletus, *& in symmetria diligentior:* cependant: ce mot *primus* ne veut marquer qu'une plus grande variété dans la composition, & un plus grand soin dans l'exécution. En cela *Myron* l'emporta sur ses prédécesseurs. Pline ajoute qu'en fait de badinage, il fit un tombeau pour une cigale & pour une sauterelle. Et comme tout se répete dans le monde, un de nos artistes fit dans le dernier siecle le tombeau de la chatte de Madame de Lesdiguieres; & cet ouvrage qui ne méritoit pas d'être relevé, produisit je ne sai combien de pieces de vers.

Naucydes, d'Argos, fils de Mathon, & frere de Péryclète florissoit, selon Pline; dans la 95e. olympiade, avec Canachus, Aristoclès, Diomede & Patrocle. Son chef-d'œuvre étoit la statue d'une jeune Hébé d'or & d'ivoire, qu'on avoit mise près de la statue de Junon.

Onatas, de l'île d'Égine, sorti de l'école athenienne fondée par l'ancien Dédale, vivoit en même tems qu'Agélades d'Argos. On voyoit de lui à Pergame un Apollon en bronze qui étoit admirable, tant pour sa grandeur que pour la beauté de l'ouvrage. Mais rien ne lui acquit plus d'honneur que la Cérès que les Phigaliens lui demanderent, en lui promettant telle récompense qu'il voudroit. „ Je vins exprés à „ Phigale, dit Pausanias, pour voir sa Cérès; je n'im- „ molai aucune victime à la déesse, je lui présentai „ seulement quelques fruits, à la maniere des gens „ du pays, sur-tout du raisin avec des rayons de „ miel, & des laines sans apprêt telles que la toison „ les donne. On met ces offrandes sur un autel qui „ est devant la grotte, & on verse de l'huile dessus. „ Cette espece de sacrifice se fait tous les jours par „ les particuliers, & une fois l'an par la ville en corps: „ c'est une prêtresse qui y préside, accompagnée „ du ministre le plus jeune de la déesse. La grotte „ est environnée d'un bois sacré, où coule une sour- „ ce d'eau très-froide„. Voilà un joli sujet de Gravure ou de Peinture que fournit Pausanias: la statue de Cérès, les sacrifices non-sanglans qu'on offre en procession sur son autel, une belle prêtresse, avec un jeune ministre qui les reçoit, la grotte, le bois sacré, la source d'eau vive, *&c.*

Le même *Onatas* avoit fait plusieurs statues équestres pour les Tarentins, & ces statues furent mises dans le temple de Delphes. Il avoit encore été employé par Dynomenes, fils de Hiéron, tyran de Syracuse, pour le monument dont il gratifia la ville d'Olympie, en mémoire des victoires remportées par son pere aux jeux olympiques. Enfin, ce qui augmente la gloire de cet artiste, est d'avoir été le maître de Polyclète.

Pasitèle est un artiste dont Varron donne une grande idée, ainsi que Pline. *Pasitèle*, dit ce dernier, *cum esset in omnibus summus*, a écrit cinq volumes sur les plus excellens ouvrages de Sculpture qui ayent paru dans le monde. Il étoit de cette partie de l'Italie qu'on nomme la *grande Grece*, & acquit conjointement avec elle le droit de citoyen romain. Il fit un Jupiter d'ivoire, & cette statue est placée dans la maison de Métellus, située sur le chemin du champ de Mars. Cet artiste, très-exact imitateur de la nature, *diligentissimus artifex*, travailloit un jour dans cet endroit de Rome où l'on gardoit les animaux d'Afrique: pendant qu'il étudioit un lion à-travers les barreaux, une panthere s'échappa d'une cage voisine, non sans lui faire courir un très-grand danger. On dit qu'il a fait beaucoup d'ouvrages, mais on ne les connoît pas précisément. Pline, *liv. XXXIV.*

Pautias, de Chio, étoit fils de Sostrate; l'art & l'habileté d'Aristocle de Sicyone avoit passé à lui, comme de main en main, car il étoit le septieme maître sorti de cette école. Il se signala par de belles statues d'athletes proclamés vainqueurs dans les jeux de la Grece.

Peryllus est bien connu de tout le monde par l'histoire du taureau de bronze qu'il avoit executé, & dont il éprouva lui-même toute l'horreur : *in hoc a simulachris deum hominumque, devoraverat humanissimam artem*, dit Pline, *liv. XXXIV. ch. viij.* Cette peinture des arts, comme M. de Caylus le remarque, est très-belle & très-convenable. Ils ne sont faits que pour le culte des dieux, pour conserver le souvenir des héros, pour corriger les passions, & pour inspirer la vertu. *Peryllus* fut plus cruel que Phalaris; c'est pourquoi Pline poursuit, en disant: *Itaque de una causa servantur opera ejus, ut quisquis illa videat, oderit manus* (Perylli).

Phidias, le *sculpteur* des dieux, étoit natif d'Athenes; il fleurissoit vers l'an du monde 3556, dans la 83e olympiade, tems heureux où après les victoires remportées contre les Perses, l'abondance fille de la paix, & mere des beaux arts, faisoit éclore les talens par la protection de Périclès, l'un des plus grands hommes qui ait paru dans l'ancienne Grece, & peut-être dans le monde.

Phidias avoit fait une étude singuliere de tout ce qui avoit rapport à son talent, & en particulier l'étude de l'optique. On sait combien cette connoissance lui fut utile dans la statue du Minerve, qu'il fut chargé de faire, concurremment avec Alcamène: la statue par Alcamène vue de près, avoit un beau fini qui gagna tous les suffrages, tandis que celle de *Phidias* ne paroissoit en quelque sorte qu'ébauchée; mais le travail recherché d'Alcamène disparut, lorsque sa statue fut élevée au lieu de sa destination; celle de *Phidias*, au contraire frappa les spectateurs par un air de grandeur & de majesté, qu'on ne pouvoit se lasser d'admirer.

Ce fut lui qui après la bataille de Marathon, travailla sur un bloc de marbre, que les Perses dans l'espérance de la victoire avoient apporté, pour en ériger un trophée; il en fit une Némésis, déesse qui avoit pour fonction d'humilier les hommes superbes. La haine d'un grec contre les Perses, jointe au plaisir de vanger sa patrie, anima son génie d'un nouveau feu, & prêta à son ciseau & à ses mains une nouvelle adresse.

Périclès chargea encore *Phidias* de faire une Minerve différente de celle dont j'ai parlé, & qu'on plaça dans le temple de cette déesse, appellée le *Parthénon*. Cette statue de *Phidias* avoit la hauteur de vingt-six coudées (39 piés,) & elle étoit d'or & d'ivoire. Il y entra 44 talens d'or, c'est-à-dire, 132 mille livres sterlings, sur le pié de 3000 livres sterlings pour chaque talent d'or; & comme un nommé *Ménon* accusa *Phidias* d'avoir détourné une partie de cette somme, l'or fut détaché de la statue, exactement pesé, & à la honte de l'accusateur, on y retrouva les 44 talens; mais quelque riche que fût cette statue, l'art y surpassoit infiniment la matiere; Cicéron, Pline, Plutarque, & autres grands écrivains de l'antiquité, tous connoisseurs, tous témoins oculaires, en ont parlé comme d'un des plus beaux ouvrages de main d'homme.

L'on auroit peut-être douté qu'il fût possible de rien faire de plus parfait en ce genre, si ce *Phidias* lui-même n'en eût donné la preuve dans son Jupiter olympien, qu'on peut appeller le *chef-d'œuvre* du plus célebre maitre, le plus grand effort de l'art, un prodige, & si bien un prodige, que pour l'estimer suivant sa juste valeur, on crut le devoir mettre au nombre des sept merveilles du monde. *Phidias* fut inspiré dans la construction de son Jupiter par un esprit de vengeance contre les Athéniens, desquels ils avoit lieu de se plaindre, & par le desir d'ôter à son ingrate patrie, la gloire d'avoir son plus bel ouvrage, dont les Eléens furent possesseurs avec reconnoissance. Pour honorer la mémoire de l'artiste, ils créerent en faveur de ses descendans une nouvelle charge, dont toute la fonction consistoit à avoir soin de cette statue.

Cette statue d'or & d'ivoire haute de 60 piés, & d'une grosseur proportionnée, fit le désespoir de tous les grands statuaires qui vinrent après. Aucun d'eux n'eut la présomption de penser seulement à l'imiter. Selon Quintilien, la majesté de l'ouvrage égaloit celle de Jupiter, & ajoutoit encore à la religion des peuples. On demandoit si le dieu étoit descendu du ciel en terre pour se faire voir à *Phidias*, ou si Phidias avoit été transporté au ciel, pour contempler le dieu. Pausanias qui avoit vu cette statue, nous en a laissé une longue & belle description, que M. l'Abbé Gédoyn a insérée dans sa dissertation sur ce *sculpteur* immortel. Au bas de la statue, on lisoit cette inscription: PHIDIAS ATHENIEN, FILS DE CHARMIDE, M'A FAIT. Il termina les travaux par ce chef-d'œuvre qui mit le comble à sa gloire, & lui assura une réputation que plus de deux mille ans n'ont pu lui ravir.

Ce maître sublime fut le premier parmi les Grecs qui étudia la belle nature, pour l'imiter, & son imagination vaste & hardie, représentoit encore mieux les dieux que les hommes. Il paroissoit alors être guidé dans son travail par la divinité elle-même. Si

Phidias forme l'image de Jupiter, dit Seneque, il semble que ce Dieu va lancer la foudre: s'il représente Minerve, on diroit qu'elle va parler pour instruire ceux qui la considerent, & que cette sage déesse ne garde le silence que par modestie. Aimable sœur de la peinture, art merveilleux, c'est donc ainsi que vous faites illusion aux sens, pour enchanter l'ame, pour attendrir le cœur, & pour élever l'esprit!

Pausanias rapporte que les Eléens conserverent pendant très-long-tems l'attelier de *Phidias*, & que c'étoit une curiosité que les voyageurs ne manquoient pas d'aller voir.

Mais il ne faut pas obmettre le jugement de Pline sur *Phidias*. Je ne parlerai point, dit cet historien, de la beauté de Jupiter olympien, ni de la grandeur de la Minerve d'Athènes, qui a vingt-six coudées de hauteur (39 piés,) & qui est d'or & d'ivoire; mais je parlerai, continue-t-il, du bouclier de cette même figure, sur le bord duquel il a représenté en bas-relief le combat des Amazones, & dans le dedans celui des dieux & des géans; il a employé toute la délicatesse de l'art pour représenter le combat des Centaures & des Lapithes sur la chaussure de la déesse, tant il a sû profiter de tout; & il a décoré la base de la statue par un bas-relief qui représente la naissance de Pandore. On voit dans cette composition la naissance de vingt autres dieux, du nombre desquels, est une Victoire qui se distingue par sa beauté. Les connoisseurs admirent surtout le serpent & le sphinx de bronze sur lequel la déesse appuie sa haste. Voilà ce que je voulois dire en passant, ajoute Pline, d'un artiste que l'on ne peut jamais assez louer, & dont la grande maniere, *magnificentia*, s'est toujours soutenue jusque dans les plus petites choses.

Les beautés de détail qu'on vient de lire n'ont été décrites que par Pline, & elles amusent l'imagination. Je conviendrai sans peine que leur travail étoit en pure perte pour les spectateurs, parce qu'en donnant même au bouclier de Minerve dix piés de diametre, on ne pouvoit distinguer ses ornemens d'assez près pour en juger sur une figure d'environ quarante piés, de proportion, & qui d'ailleurs étoit placée sur un piédestal qui l'élevoit encore. Aussi n'est-ce pas dans ces petits objets que consistoit le principal mérite de la statue de Minerve; ils n'étoient représentés que sur le bouclier de la déesse, & Pline ne les donne que comme de légeres preuves des talens & du génie de l'artiste, *argumenta parva & ingenii tantum*. Mais *Phidias* se vit obligé de se prêter au goût des Grecs qui aimoient passionnément ces sortes de petits morceaux, le trône d'Apollon par Bathyclès faisoit leurs délices. Or qui peut douter du mérite éminent & de la perfection des ouvrages de *Phidias* en ce genre? Tout le monde avoit vu de près le bouclier de Minerve, & l'avoit admiré avant qu'il fût en place.

Polyclete, naquit à Sycionne, ville du Péloponese, & fleurissoit en la 87e olympiade. Ce célebre artiste passe pour avoir porté dans le gracieux & le correct, la *sculpture* à sa derniere perfection. Ses ouvrages étoient sans prix; mais celui qui lui acquit le plus de réputation, fut la statue d'un doryphore, c'est-à-dire, d'un garde des rois de Perse. Dans cette statue merveilleuse, toutes les proportions du corps humain étoient si heureusement observées, qu'on venoit la consulter de tous côtés comme un parfait modele, ce qui la fit appeller par les connoisseurs, la *regle*; j'en parlerai plus bas.

On rapporte que ce *sculpteur* voulant prouver au peuple combien ses jugemens sont faux pour l'ordinaire, il réforma une statue suivant les avis qu'on lui donnoit; puis il en composa une semblable suivant son génie & son goût. Lorsque ces deux morceaux furent mis en parallele; le premier parut effroyable en comparaison de l'autre: „ ce que vous condamnez, dit alors Polyclete au peuple, est votre ouvrage; ce que vous admirez est le mien. „ Un habile artiste, on l'a dit avant moi, doit écouter la critique comme un avertissement qui peut lui être utile, mais non pas comme une loi qui doive le gêner.

Le goût de *Polyclete*, le portoit surtout à la régularité, & à l'agrément; l'on trouvoit en conséquence que ses statues auroient eû besoin d'un peu plus de force; en effet il représentoit les hommes avec des graces infinies, & beaucoup mieux qu'ils ne sont, mais il n'atteignit pas comme Phidias à la majesté des dieux. On dit même que l'âge robuste étonnoit ses mains délicates; & c'est par cette raison qu'il n'a guere exprimé que la tendre jeunesse. Sa statue d'un jeune homme couronné, étoit si belle pour l'expression délicate des chairs, qu'elle fut vendue cent talens, quatre cent soixante & dix mille livres. *Diadumenum fecit molliter, centum talentis nobilitatum*, dit Pline. Son enfant tenant une lance à la main, ne fut pas moins célebre; & ses trois statues de trois enfans nuds jouant ensemble, que Titus avoit dans son palais, furent regardées comme trois chefs-d'œuvres de l'art. Il seroit trop long de citer tous les ouvrages de sa main, que le monde admiroit; mais j'ai promis de parler de la fameuse statue qu'on nomme la *regle*.

Cet artiste, selon Pline, *l. XXXIV. c. viij.* voulant laisser à la postérité les regles de son art, se contenta de faire une statue qui les comprenoit toutes, & que par cette raison il appella la *regle*, *fecit & quem canones artifices vocant, lineamenta artis ex eo petentes, velut a lege quadam*. „ Ce fait, dit M. de „ Caylus, est un de ceux qui demande d'autant plus „ à être expliqué qu'il paroît n'en avoir aucun be„ soin. Tout homme de lettres qui lira ce passage, „ ne doutera pas que l'ouvrage de *Polyclete* n'ait été „ une regle fondamentale pour les *sculpteurs*, & „ conséquemment il croira que si l'on avoit cette „ statue, on pourroit faire d'aussi belles choses que „ les Grecs. Cela n'est cependant vrai que dans un „ sens, c'est-à-dire, pour un seul âge; encore dans „ ce même âge, on peut s'écarter du point donné „ pour de certaines parties, & bien faire: car l'ar„ tiste qui prendra les proportions de l'antique, pré„ caution que tous nos modernes prennent avec grand „ soin, a le même privilege que le grand architecte „ qui suit les proportions d'un ordre, mais qui s'en „ écarte pour les raisons d'aspect, de convenance, „ *&c.* „

Pline parlant encore de *Polyclete*, dit qu'il est le premier qui ait imaginé de poser des figures sur une seule jambe, *ut uno crure insisterent signa excogitasse;* mais ce passage ne peut être entendu que pour les bronzes, ou pour les grandes figures de cette matiere, que l'armature met en état de poser avec solidité sur un seul point.

En effet, dit M. de Caylus, cette position est si fort impossible dans les ouvrages de marbre, que les statuaires n'ont jamais assez de deux jambes pour soutenir une figure; ils sont obligés de recourir à un tronc d'arbre, à des draperies, en un mot à quelque corps qui leur donne un moyen de solidité. Plus ce moyen conserve de vraissemblance, & plus il mérite d'éloges. Il ne faut pas se rejetter sur le talent & le mérite des artistes grecs pour accuser les modernes; ils étoient soumis comme nous aux raisons physiques, d'ailleurs leurs propres ouvrages certifient cette vérité. Il n'y a jamais eu de figure plus faite que l'Atalante, pour être traitée dans cette position; cependant celle de marbre que le tems a épargnée ne pose, il est vrai, que sur un pié, mais elle a un tronc d'arbre pour appui. Il faut donc regarder les ouvrages de *Polyclete*, cités à cette occasion, comme étant de bronze, & pour lors ils n'ont rien de merveilleux. Nous voyons même que les anciens ont souvent traité dans cette position des femmes sortant du bain, des Vénus, *&c.* mais toujours en bronze. *Mém. des insc. t. xxv.*

Pausanias parle d'un autre *Polyclete* qui fit la statue d'Agenor de Thèbes, lequel surpassa tous les jeunes gens de son âge à la lutte. Ce dernier *Polyclete* postérieur au sycionien, fut éleve de Naucydes. Junius l'a oublié dans son catalogue.

Posis étoit connu à Rome de M. Varron, qui dit que ce *sculpteur* ingénieux exécutoit en terre des fruits, des raisins & des poissons, dont l'imitation étoit parfaite.

Praxias d'Athènes, disciple de Calamis, fit Latone, Diane, Apollon, les muses, le soleil qui se couche, Bacchus & des thyades, qu'on mit sur le fronton du temple de Delphes.

Praxitele fleurissoit l'an du monde 3640, vers la 104e olympiade. Il sembloit animer le marbre par son art. Tous ses ouvrages étoient d'une si grande beauté, qu'on ne savoit auxquels donner la préférence; il falloit être lui-même pour juger les différens degrés de perfection. La fameuse Phryné, aussi industrieuse que belle, ayant obtenu de Praxitele la permission de choisir son plus bel ouvrage, se servit d'un stratagème pour le connoitre: elle fit annoncer

cer à ce célebre artiste que le feu étoit à son attelier; alors tout hors de lui-même, il s'écria: *je suis perdu si les flammes n'ont point épargné mon satyre, & plus encore mon cupidon*. Phryné sachant le secret de Praxitelle, le rassura de cette fausse allarme, & l'engagea dans la suite à lui donner le cupidon. Pouvoit-il lui rien refuser? Elle plaça ce cupidon à Thespis sa patrie, où long tems après on alloit encore le voir par curiosité. Quand Mummius enleva de Thespis plusieurs statues pour les envoyer à Rome, il respecta celle-ci parce qu'elle étoit consacrée à un dieu. Le cupidon de Verrès, dont parle Cicéron, étoit aussi de Praxitele, mais il étoit différent de celui-ci.

Isabelle d'Est, grand-mere des ducs de Mantoue, possédoit entr'autres raretés la premiere & si fameuse statue de l'amour par Praxitele. Cette princesse avoit aussi dans son cabinet un admirable cupidon endormi fait d'un riche marbre de Spezzia. On fit voir à M. de Foix que la cour de France avoit envoyé en Italie, & au président de Thou qui l'accompagnoit, comme nous le lisons dans ses mémoires, cette statue de l'amour endormi, chef-d'œuvre de Michel-Ange, qu'on ne pouvoit considerer qu'avec des transports d'admiration, & qui leur parut encore fort au-dessus de sa renommée; mais lorsqu'on leur eut montré l'amour de Praxitele, ils eurent honte en quelque sorte d'avoir tant vanté le premier cupidon, & ils manquerent d'expressions pour louer le second. Ce monument antique, tel que nous le représentent tant d'ingénieuses épigrammes de l'Anthologie que la Grece à l'envi fit autrefois à sa louange, étoit encore souillé de la terre d'où il avoit été tiré.

On dit que Michel-Ange, par une sincérité digne d'un grand homme qu'il étoit, avoit prié la comtesse Isabelle, après qu'il lui eut fait présent de son cupidon, de ne montrer aux curieux l'antique que le dernier, afin que les connoisseurs pussent juger en les voyant, de combien en ces sortes d'ouvrages les anciens l'emportent sur les modernes.

On conçoit bien que Praxitele enchanté comme il étoit de Phryné, ne manqua pas d'employer le travail de ses mains pour celle qui s'étoit rendue maitresse de son cœur. C'est aussi ce qui arriva, selon le rapport d'Athénée, *liv. III.* une des statues de cette fameuse courtisane de la main de Praxitele, fut placée depuis à Delphes même, entre celle d'Archidamus roi de Sparte, & de Philippe roi de Macédoine. Si les richesses & le desir de s'immortaliser par des faits éclatans sont des titres pour trouver place entre les rois, Phryné le méritoit; car elle s'engageoit à rebâtir Thebes à ses dépens, pourvu que l'on y mît seulement cette inscription: ALEXANDRE A DÉTRUIT THEBES, ET PHRYNÉ L'A RÉTABLIE.

Les habitans de l'île de Cos avoient demandé une statue de Vénus à Praxitele: il en fit deux, dont il leur donna le choix pour le même prix. L'une étoit nue, l'autre voilée; mais la premiere surpassoit infiniment l'autre en beauté. Cependant ceux de Cos préfererent la derniere, afin de ne point porter dans leurs temples une image si capable d'allumer des passions: *Severum id ac pudicum arbitrantes*.

Les Gnidiens furent moins attentifs aux scrupules des bonnes mœurs. Ils acheterent avec joie la Vénus nue, qui fit depuis la gloire de leur ville, où l'on alloit exprès de fort loin pour voir cette statue, qu'on estimoit l'ouvrage le plus achevé de Praxitele. Nicodeme roi de Bithynie, en faisoit un tel cas, qu'il offrit aux habitans de Gnide d'acquitter toutes leurs dettes qui étoient fort grandes, s'ils vouloient la lui céder; mais ils crurent que ce feroit se deshonorer, & même s'appauvrir, que de vendre à quelque prix que ce fût, une statue qu'ils regardoient comme un trésor unique. Pausanias a décrit plusieurs autres statues de ce grand maitre. Quintilien & Cicéron, en peignant le caractere distinctif des divers statuaires de la Grece, disent que celui de Praxitele qui le rendoit singulierement recommandable, étoit le beau choix qu'il savoit faire de la nature. Les graces, ajoutent-ils, conduisoient son ciseau, & son génie donnoit la vie à la matiere.

Les Thespiens acheterent 800 mines d'or une statue de Praxitele, qui fut apportée à Rome par Jules-César; mais le plus considérable de ses ouvrages étoit la statue de Vénus, qui ouvroit à demi les levres, comme une personne qui sourit. La dureté du marbre ne faisoit rien perdre aux traits délicats d'un si beau corps. Il y avoit une marque à la cuisse de la déesse, dont Lucien a donné l'origine dans son dialogue des amours. Un jeune homme de grande naissance devint amoureux de la Vénus de Praxitele: il lui adressoit toutes ses offrandes; enfin transporté du feu de sa passion, il se cacha la nuit dans le temple; & le lendemain, dit Lucien, on découvrit cette marque, & l'on n'entendit plus parler du jeune homme.

Il sortit encore un autre amour du ciseau de Praxitele pour la ville de Parium, colonie de la Propontide. Cette figure, dit Pline, est égale en beauté à sa Vénus, & produisit les mêmes effets sur les sœurs d'Alchidas de Rhodes. Varron rapporte qu'on voyoit à Rome, auprès du temple de la félicité, les neuf muses, une desquelles rendit amoureux un chevalier romain, nommé Junius Pisciculus.

Les récits de cette nature se trouvent aussi quelquefois rapportés dans l'histoire de nos artistes modernes, mais ce n'est vraissemblablement que par vanité. On a donc écrit qu'un espagnol s'est laissé enfermer la nuit dans l'église de S. Pierre de Rome pour jouir d'une figure qui est au tombeau du pape Paul III. elle est de la main de Guillaume della Porta, éleve de Michel-Ange, mais *sculpteur* assez sec, & sa statue n'est pas trop belle; cependant comme elle étoit trop nue, on la couvrit d'une draperie de bronze.

Rhœcus de Samos, eut pour fils Théodore & Telecles; voilà les premiers des grecs qui ayent eu l'art de fondre une statue. Avant eux on faisoit, dit Pausanias, une statue comme un habit, successivement & par pieces, non d'un seul jet. Il résulte de-là qu'avant la guerre de Troie, les hommes ne connoissoient pas encore le secret de fondre le métal, & de le jetter en moule. Rhœcus, Telecles, & Théodore florissoient du tems de Polycrate. Or Polycrate, contemporain de Cambyse, vivoit en la 64 olympiade 500 ans avant l'ere chrétienne.

Salpion, athénien; c'est à lui qu'on attribue ce beau vase antique qu'on voit à Gaïette, ville maritime du royaume de Naples, où il sert pour les fonts de baptême dans la grande église. Ce superbe morceau de sculpture avoit été construit, à ce qu'on pense, pour contenir l'eau lustrale dans quelque ancien temple des payens.

Saurus & *Batrachus*, architectes & *sculpteurs* célebres de Lacédémone, entreprirent de bâtir & d'orner à leurs dépens les temples de Rome qui étoient entre les portiques d'Octavie, & se flatterent d'y pouvoir mettre leur nom; cependant quelque dépense qu'ils eussent faite, & quelle que fût leur habileté, on leur refusa impitoyablement ce qu'ils demandoient, & toute leur adresse se borna à semer en maniere d'ornement, des lézards & des grenouilles sur les bases & les chapiteaux de toutes les colonnes. Le nom de *Saurus* étoit désigné par le lézard, que les Grecs nomment σαῦρα, & celui de *Batrachus* par la grenouille, qu'ils appellent βάτραχοι.

Scopas naquit à Paros; & fleurissoit à Ephese vers la centieme olympiade. Il travailla avec d'illustres concurrens au fameux mausolée qu'Artémise fit ériger à Mausole son mari, mort la 106 olympiade dans la ville d'Halycarnasse. Sa colonne pour le temple de Diane d'Ephese passoit pour la plus belle de toutes; mais sa Vénus qui fut dans la suite transportée à Rome, étoit son chef-d'œuvre. On a même pretendu qu'elle égaloit en beauté celle de Praxitele. Outre Vénus, Scopas avoit fait un Phaëton, un Apollon, une Vesta avec deux filles assises à terre à ses côtés, un Neptune, une Thétis, un Achille, un Mars, & la plûpart de ces statues étoient à Rome. L'Amour, *Pothos* (le Desir) & Phaëton étoient encore trois statues de ses mains, qu'on voyoit avec admiration dans le temple de Vénus Praxis à Mégare. Cet excellent artiste les avoit réprésentées aussi diversement que ces trois choses sont différentes; mais il faut représenter le détail entier que Pline nous a donné des ouvrages de ce grand maitre.

Il fit, dit-il, Vénus, Pothos & Phaëton, qui sont adorés en Samothrace avec les cérémonies les plus saintes: l'Apollon palatin, la Vesta assise, ayant auprès d'elle deux vestales assises à terre: ce dernier morceau est très-célebre. Scopas a répété les deux vestales; elles sont dans les bâtimens d'Asinius Pollio, où l'on voit de plus une canéphore; mais ce que l'on trouve supérieur, & que l'on voit dans le temple de C. N. Domitius, au cirque de Flaminius, ce sont les figures de Neptune, de Thétis, d'Achille, des Néréides assises sur des dauphins & des chevaux marins, des tritons avec une trompe à la suite de Phorcus; enfin plusieurs autres choses convenables aux di

vini-

vinité de la mer. Pline dit de ce morceau, qui selon toute apparence avoit été traité en bas-relief, *magnum & præclarum opus, etiamsi totius vitæ fuisset*. Ouvrage qui seroit admirable, quand il auroit occupé toute la vie d'un homme.

Nous ne connoissons pas, continue-t-il, tous les morceaux qui sont sortis de la main de cet artiste; cependant il a exécuté Mars assis & de proportion colossale. Cette statue est placée dans le temple de Brutus Gallaicus, dans le même cirque où l'on voit de plus une Vénus nue, capable de rendre célebre tous les autres lieux qui pourroient la posseder; mais l'air de grandeur & de magnificence qui regne par-tout dans la ville de Rome, peut seul étouffer la réputation de ces grands morceaux: il n'est pas possible de les admirer & de les contempler; le mouvement des affaires détourne sans cesse, & l'admiration des chefs-d'œuvres a besoin du silence de la tranquillité de l'esprit.

Cette peinture du mouvement de la ville de Rome est peut-être plus frappante que toutes celles qui se trouvent dans aucun autre auteur.

On ne sait, continue Pline, si c'est à Scopas ou à Praxitele que l'on doit attribuer la Niobé mourante avec ses enfans; ce grouppe est placé dans le temple d'Apollon Sosien. Le sujet de Niobé se voit encore partie dans la vigne de Médicis à Rome; mais il est douteux si ces restes appartiennent à celui dont parle Pline.

On ignore aussi, continue toujours cet auteur, lequel de ces deux artistes, Scopas ou Praxitele, a fait le Janus que l'on voit au temple d'Auguste, & que ce prince avoit fait apporter d'Égypte: on le sait d'autant moins que l'on a fait dorer la figure.

Voilà, dit M. de Caylus, une raison tirée de l'art; car il est constant que toute couleur, dorure ou vernis appliqué sur une statue, ôte des finesses, empêche de distinguer la touche, émousse les vives arêtes, dénature l'expression de la chair, & par conséquent empêche souvent les connoisseurs de l'attribuer à un maître plutôt qu'à un autre. Les anciens allioient encore quelquefois, dans les ouvrages de sculpture en ronde-bosse, les marbres de couleur, l'or, l'ivoire & le bronze. Les modernes ont heureusement banni cette fausse magnificence, qui diminue, interrompt l'effet, & ne produit aux yeux qu'un papillotage sans goût.

Je reviens à Scopas, pour dire, en finissant son article, que son nom acquit de plus en plus de la célébrité, non-seulement par ses ouvrages qui subsisterent, mais parce qu'il avoit eu des émules & des rivaux d'un grand mérite. Horace *ode viij. liv. IV.* en fait lui-même un bel éloge. „ Si j'avois, dit-il, un „ cabinet enrichi des chefs-d'œuvres de Parrasius ou „ de Scopas.

> *Divite me scilicet artium,*
> *Quas aut Parrhasius, aut Scopas.*

Silanion, né à Athènes, vivoit du tems d'Alexandre le grand, & se rendit très-habile dans son art, sans avoir de maître. Les historiens parlent de la statue d'un certain Satyrus qui avoit souvent remporté le prix aux jeux de la Grèce, de celle de l'athlete Démarate, de celle d'Achille, & de celle d'un Epistates exerçant les lutteurs. Cicéron vante extrémement la Sapho de bronze de ce célebre statuaire. Verrès l'avoit enlevée du prytanée de Syracuse. Pline raconte que le même *Silanion* avoit jetté en bronze la statue d'Apollodore son confrere, homme emporté contre lui-même, & à qui il arrivoit souvent de briser ses propres ouvrages, parce qu'il ne pouvoit les porter à la souveraine perfection dont il avoit l'idée dans l'esprit; *Silanion* représenta d'une maniere si vive cet emportement, que l'on croyoit voir, non Apollodore, mais la colere en personne: *hoc in eo expressit, nec hominem ex ære fecit, sed iracundiam*, dit Pline. *Silanion* écrivit un traité des proportions, suivant le témoignage de Vitruve.

Socrate. Je me garderai bien d'envier à la sculpture l'honneur qu'elle a eu de compter ce grand homme parmi ses éleves. Il étoit fils d'un statuaire, & il le fut lui-même avant que de s'attacher à la physique & à la morale. Il disoit que la sculpture lui avoit enseigné les premiers préceptes de la philosophie. On lui attribuoit communément les trois graces qu'on conservoit dans la citadelle d'Athènes; elles n'étoient point nues, mais couvertes. Le plus sage des Grecs n'est pas le seul de son nom qui ait cultivé la sculpture; il y avoit près de Thèbes une chapelle bâtie par Pindare, en l'honneur de Cybèle, la statue de la déesse étoit l'ouvrage de deux thébaïtes, nommés *Socrate* & Aristomède; elle étoit de marbre du mont Centélique, & on ne pouvoit la voir qu'une fois l'année.

Strongilion est de tous les statuaires celui qui réussissoit le mieux à représenter des chevaux & des bœufs.

Teleclès & Théodore; les Egyptiens, selon Diodore de Sicile, *liv. I.* assurent que les plus fameux des anciens *sculpteurs* de la Grece, ont pris des leçons chez eux. Tels furent entre autres *Téleclès & Théodore* de Samos, fils de Rhœcus, qui ont fait la statue d'Apollon Pythien, qu'on voit à Samos. *Téleclès*, si nous les en croyons, fit à Samos une moitié de cette statue, pendant que son frere *Théodore* travailloit l'autre à Ephèse, & le rapport de ces deux moitiés se trouva si parfait, que toute la figure paroissoit être d'une seule main. Ils ajoutent que cette pratique singuliere, peu connue des *sculpteurs* grecs, est très en vogue parmi les artistes egyptiens; ceux-ci ne jugent pas comme les Grecs, d'une figure, par le simple coup d'œil, mais rapportant les proportions du petit au grand, ils taillent séparément, & dans la derniere justesse, toutes les pierres qui doivent former une statue. C'est pour cela qu'ils ont divisé le corps humain en vingt-une parties & un quart, en donnant à chacune d'elles, une grandeur relative à celle des autres, & du tout ensemble; ainsi quand les ouvriers sont une fois convenus entr'eux de la hauteur de la figure, ils vont exécuter chacun chez soi les parties dont ils sont chargés, & elles s'ajustent ensemble d'une maniere étonnante pour ceux qui ne sont pas au fait de cette pratique; or les deux moitiés de l'Apollon de Samos, travaillées à part dans le goût égyptien, se joignent, dit-on, suivant toute la hauteur du corps, & quoiqu'il ait les deux bras étendus, & qu'il soit dans l'attitude d'un homme qui marche, sa figure entiere est dans la plus exacte proportion; enfin cet ouvrage cede peu aux chefs-d'œuvres de l'Egypte même, qui lui ont servi de modele.

On a de la peine à comprendre ce que Diodore rapporte ici des *sculpteurs* égyptiens, dit M. de Caylus, dans ses réflexions sur ce passage; comment, ajoute-t-il, des artistes travaillans séparément, en des lieux distans l'un de l'autre, & sans se communiquer leurs opérations, pouvoient-ils chacun faire une moitié de statue, dont la réunion composoit un tout parfait?

Si l'on croit la chose probable, il faut du moins supposer un fait que Diodore a passé sous silence; c'est qu'il y avoit en premier lieu un modele arrêté, & sur lequel chacun s'étoit reglé. N'est-ce pas en effet ce que cet historien a prétendu faire entendre, lorsqu'il dit que les *sculpteurs* égyptiens, en prenant leurs mesures, rapportent les proportions du petit au grand, comme le font encore aujourd'hui nos *sculpteurs*. Les Grecs au-contraire, dit Diodore, jugent d'une figure par le simple coup d'œil; ce qui veut dire qu'ils travaillent sans modele, chose difficile, mais possible.

Au reste, le travail dont il s'agit devenoit d'autant plus facile à exécuter, que la statue de l'Apollon pythien, qu'ils avoient ainsi travaillée, étoit, à ce que rapporte le même auteur, dans le goût des statues égyptiennes, c'est-à-dire qu'elle étoit les bras étendus, & collés le long du corps, les jambes, l'une en avant, l'autre en arriere, dans l'attitude de quelqu'un qui se prépare à marcher; & c'est ainsi en effet que sont la plûpart des statues égyptiennes; elles ne varient presque point d'attitude; les ouvriers étant une fois convenus des mesures & des proportions générales, pouvoient travailler en quelque façon à coup sûr, & même disposer les différentes pierres qui devoient composer une statue colossale; car il seroit ridicule de penser que les statues dont il s'agit ici, fussent des statues de grandeur naturelle. Un seul bloc, & un seul ouvrier devoient suffire pour chacune; au lieu que pour une statue hors de proportion, il étoit naturel de distribuer les différentes parties dont elle étoit composée, à différens ouvriers.

Voilà l'utilité que les *sculpteurs* égyptiens tiroient de ces regles de proportion dont ils étoient convenus entre eux; regles qui ne peuvent pas s'entendre des justes proportions du corps humain, parce que les Grecs les connoissoient aussi-bien qu'eux, & les suivoient avec encore plus d'exactitude. Tout ce qu'il y avoit donc de différent entre les uns & les autres,

C'étoit la maniere d'opérer: les Grecs travailloient sans s'assujettir à prendre des mesures sur un modele; les Egyptiens au-contraire, faisoient de petits modeles, qui leur servoient à faire les statues en grand; de-là vient, dit Diodore, que les *sculpteurs* qui devoient travailler sur un même ouvrage, étant convenus de la grandeur que doit avoir cet ouvrage, se séparent, & sans doute, comme je crois le pouvoir ajouter, emportent chacun une copie du modele convenu; enfin après avoir travaillé séparément, ils rapportent chacun les pieces qu'ils ont faites, & lorsqu'elles sont rejointes, elles forment un tout exact: pratique bien capable de causer de la surprise & de l'admiration à ceux qui ne sont pas au fait de cette opération.

Il n'y a donc rien que de très-faisable & de très-vraissemblable dans ce récit: on observe cependant que les statues qui nous restent des Egyptiens, ne sont toutes que d'un seul bloc; mais ce sont celles qui sont d'une grandeur naturelle, & qui n'ont dû être l'ouvrage que d'un seul artiste: par conséquent la pratique des *sculpteurs* égyptiens, dont parle Diodore, n'étoit pas générale, elle n'étoit d'usage que pour les statues colossales. Il en reste quelques-unes de cette derniere espece dans la haute Egypte, qui sont en effet composées de plusieurs blocs de marbre, du moins autant qu'on en peut juger sur les desseins. Or ces colonnes peuvent avoir été travaillées dans différens atteliers, partie par partie, & de la façon dont le dit Diodore. Ainsi en restraignant à ces sortes de statues la pratique dont il est question, il ne sera pas difficile de comprendre ce que rapporte l'historien; & le merveilleux qui y paroît attaché, disparoîtra sans peine. *Mém. de l'acad. des Inscr. tom. XIX.*

Téléphanes, phocéen, n'a point fait parler de lui, & la raison du silence qu'on a gardé sur le vrai mérite de cet artiste, dit Pline, *l. XXXIV. c. viij.* c'est qu'il avoit travaillé pour les rois Xerxès & Darius. Bien des gens pourroient regarder cette punition comme une espece d'humeur mal entendue; mais cette convention générale, parfaitement exécutée par tous les peuples de la Grèce, peint bien les Grecs. Elle leur fait d'autant plus d'honneur, que leur goût pour les arts & pour les bons artistes n'étoit pas douteux.

Théodore, dont j'ai déja parlé, frere de Téleclès, & qui executa le labyrinthe de Samos, réunissoit les talens de l'architecture à celui de l'art de fondre. Pline *l. XXXIV. c. viij.* dit qu'il fondit de bronze en petit son portrait, & qu'il tenoit dans sa main gauche un char à quatre chevaux que couvroit une aile de mouche. Ces sortes de badinages de l'art montrent beaucoup de délicatesse, mais ils paroissent encore plus recommandables dans le marbre qu'en bronze, parce que sur le marbre le moule n'y peut être d'aucun secours, & que le plus petit coup donné à faux ou trop appuyé, suffit pour détruire en un moment, le travail de plusieurs mois. *Voyez l'article* de Callicrate, qui excelloit encore dans ces sortes d'ouvrages délicats.

Enfin on peut placer le morceau suivant de Canachus, avec celui de *Théodore*, c'est aussi Pline qui en fait mention, *l. XXXIV. c. viij. Cervumque una ita vestigiis suspendit, ut linum subter pedes trahatur, alterno morsu digitis calceque retinentibus solum, ita vertebrato dente utrisque in partibus, ut a repulsu per vices resiliat.* Ce double mouvement, dans les piés de ce cerf, qui n'étoient point arrêtés sur la plinte, chose nécessaire pour laisser passer le fil, prouve que cet ouvrage étoit d'une médiocre étendue. Cet autre mouvement des dents, d'accord ou ressemblant à celui des vertebres, annonce encore une machine qui affectoit quelques-uns des mouvemens de la nature. C'en est assez, ajoute M. de Caylus, pour prouver que les anciens ont connu d'une maniere glorieuse, toutes les opérations des arts, & même celles que l'on auroit pensé pouvoir leur disputer avec le plus d'apparence de raison.

Timothée fut chargé conjointement avec Scopas, Briaxis, & Léochares, des ornemens du mausolée qu'Artémise fit faire à Mausole son mari, roi de Carie, qui mourut la 106e Olympiade. On voit à Rome, continue Pline, dans le temple d'Apollon, une Diane de la main de *Timothée*, à laquelle Aulanius Evander a remis une tête. On étoit déja dans la triste obligation de restaurer les statues.

Tisagoras, artiste célebre par ses statues de fer. Il en avoit fait une qui représentoit le combat d'Hercule contre l'hydre; on plaça cette statue dans le temple de Delphes. On ne peut, dit Pausanias *in Phoc.* assez admirer cet ouvrage, ainsi que les têtes de lion & de sanglier du même artiste, qui sont aussi de fer & que l'on a consacrées à Bacchus dans la ville de Pergame.

Tisandre, avoit fait une grande partie des statues qui représentoient les braves officiers qui seconderent Lysander à Agios-Potamos, soit spartiates, soit alliés de Sparte. Pausanias vous en dira les noms.

Tisicrate, athénien, fleurissoit dans la 66e olympiade, & se rendit célebre par sa belle statue de la courtisane Leæna. Tout le monde sait l'histoire de cette fameuse courtisane, qui ressembloit à celles de nos jours, comme nos consuls ressemblent aux consuls de Rome. Leæna ayant su le secret de la conspiration d'Harmodius & d'Aristogiton contre Hipparque, fils de Pisistrate, fut mise à la question par l'ordre du frere d'Hipparque; mais de peur de succomber aux tourmens, elle aima mieux se couper la langue, que de risquer de découvrir les conjurés. Les Athéniens touchés de cette grandeur d'ame, éleverent en son honneur une statue qui représentoit une lionne sans langue, & *Tisicrate* chargé de cet ouvrage, s'en acquitta d'une façon glorieuse; j'ai pour garans Pline, *liv. XXXIV. cha. viij.* Hérodote & Thucydide.

Turianus, étoit d'Etrurie; Tarquin l'ancien le fit venir de Fregella, ville du Latium, pour faire la statue de Jupiter qu'il vouloit placer dans le capitole; & l'on étoit encore dans l'usage, long-tems après, de peindre cette statue avec du minium. Le même Turianus fit aussi des chars à quatre chevaux; il furent mis sur le faîte du temple, & cet artiste joignit à tous ces ouvrages une statue d'Hercule, qui, dit Pline, *hodieque materiæ nomen in urbe retinet*, & que l'on nomme l'*Hercule de terre*. Pline, *liv. XXXV. chap. xij.*

Xénophon, statuaire d'Athènes, fit une statue de la Fortune, dont l'antiquité à beaucoup parlé. Dans cette statue, la déesse tient Plutus entre ses bras sous la forme d'un enfant; & c'est, dit Pausanias, une idée assez ingénieuse de mettre le dieu des richesses entre les mains de la Fortune, comme si elle étoit sa nourrice ou sa mere.

Xenophon étoit contemporain & compatriote de Cephissodore. Ils firent ensemble un Jupiter assis sur son trône, ayant la ville de Mégalopolis à sa droite; Diane conservatrice à sa gauche; ces deux statues furent mises dans le temple de Jupiter sauveur en Arcadie.

Zénodore, fleurissoit du tems de l'empereur Néron. Il se distingua par une prodigieuse statue de Mercure, & ensuite par le colosse de Néron, d'environ cent dix ou cent vint piés de hauteur, qui fut consacré au soleil. Vespasien fit ôter la tête de Néron, & exposer à sa place celle d'Apollon ornée de sept rayons, dont chacun avoit vingt-deux piés & demi. Mais il est bon d'entrer dans les détails que Pline, *l. XXXIV. c. vij.* nous a conservé de *Zénodore*, & qui sont intéressans; j'y joindrai, suivant ma coutume, quelques réflexions de M. de Caylus.

Les ouvrages de *Zénodore* l'ont emporté sur toutes les statues de ce genre (que l'on voit en Italie) par le Mercure qu'il a exécuté en Gaule, dans la ville des Avernes; il y travailla l'espace de dix ans, & il couta quatre cens mille sesterces. Quand il eut fait voir son habileté par les ouvrages qu'il avoit faits dans cette ville, Néron le fit venir à Rome, & l'employa à faire son portrait dans une figure colossale de cent dix piés de haut; elle a depuis été consacrée au soleil, pour témoigner l'horreur que l'on avoit de tous les crimes de ce prince (c'est-à-dire qu'on ôta la tête de ce prince pour y mettre celle du soleil.)

Nous avons vû, continue Pline, dans l'atelier de *Zénodore*, non-seulement le modele de terre de ce colosse, *similitudinem insignem ex argilla*, mais aussi les petites figures qui servirent au commencement de l'ouvrage, *ex parvis surculis*.

Ce modele, dit M. de Caylus, étoit de terre & n'étoit pas un creux, car la terre n'a pas assez de consistance pour être employée à faire des creux; elle se cuit trop inégalement dans ses parties, ou plutôt en sechant elle se resserre & se racourcit de façon que sa diminution est trop inégale; donc il est question d'un modele de terre, & le mot de *surculis* doit être regardé comme les premieres idées, les pensées, les esquisses, les maquettes, comme on dit dans l'art, qui servent à fixer & à déterminer le choix du *sculpteur* dans la composition de sa figure.

Pline poursuit: cette statue fit voir que l'art de fon-

fondre étoit perdu; Néron n'épargnant ni or ni argent pour la réuſſite de cette entrepriſe, & *Zénodore* étant eſtimé autant qu'aucun des anciens artiſtes, pour le talent de modéler & de réparer ſon ouvrage.

Ces paroles que l'art de fondre étoit perdu, veulent dire peut-être, que l'art de jetter en fonte de grands morceaux tels que les coloſſes étoit perdu. En ce cas celui de Néron, & le Mercure des Avernes (du pays d'Auvergne), exécutés par *Zénodore*, loin d'être travaillés comme tous ceux dont Pline a parlé juſques-ici, n'auroient été faits que de plaques ou de platines de cuivre ſoudées ou clouées.

Pendant que *Zénodore* travailloit à la ſtatue des Avernes, il copia, dit Pline, deux vaſes dont les bas-reliefs étoient de la main de Calamis: ils appartenoient à Vibius Avitus qui commandoit dans cette province; ils avoient été poſſédés par Germanicus Céſar, qui les avoit donnés, parce qu'il les eſtimoit beaucoup, à Caſſius ſon gouverneur, oncle de Vibius; *Zénodore* les avoit copiés, ſans qu'il y eût preſque aucune différence.

Cependant, obſerve ici M. de Caylus, le talent de *Zénodore* eſt plus prouvé par les deux grands modeles qu'il a faits, que pour la copie de ces deux vaſes: un artiſte médiocre peut en venir à bout, & ſatisfaire, étonner même des gens peu délicats; mais il faut toujours de grandes parties dans l'eſprit & des connoiſſances fort étendues dans l'art, pour exécuter heureuſement des machines pareilles à ces coloſſes; le détail de la fonte ne change rien à la grandeur du génie néceſſaire pour la production d'une figure de plus de cent piés de proportion. (*Tous les articles des ſculpteurs anciens ſont de M. le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTEURS MODERNES, (*Artiſtes en Sculpture.*) nous n'entendons pas ſous ce nom les *ſculpteurs* goths, mais les célebres maîtres qui ſe ſont illuſtrés dans cette carriere depuis la renaiſſance des beaux-arts en Italie, c'eſt-à-dire depuis le commencement du xvj. ſiecle: voici les principaux qui nous ſont connus.

Algarde, italien, fleuriſſoit vers le milieu du xvij. ſiecle. Entre autres ouvrages de cet artiſte ſupérieur, on admire ſon bas-relief qui repréſente ſaint Pierre & ſaint Paul en l'air, menaçant Attila qui venoit à Rome pour la ſaccager. Ce bas-relief ſert de tableau à un des petits autels de la baſilique de ſaint Pierre.

Il ne faut pas moins de génie pour tirer du marbre une compoſition pareille à celle de l'Attila, que pour la peindre ſur une toile. En effet, la poéſie & les expreſſions en ſont auſſi touchantes que celle du tableau où Raphaël a traité le même ſujet, & l'exécution du *ſculpteur* qui ſemble avoir trouvé le clair obſcur avec ſon ciſeau, paroît d'un plus grand mérite que celle du maître de la peinture. Les figures qu'on voit ſur le devant de ce ſuperbe morceau, ſont preſque de ronde-boſſe; elles ſont de véritables ſtatues. Celles qu'il a placées derriere ont moins de relief, & leurs traits ſont plus ou moins marqués, ſelon qu'elles s'enfoncent dans le lointain. Enfin la compoſition finit par pluſieurs figures deſſinées ſur la ſuperficie du marbre par de ſimples traits. Il eſt vrai que l'*Algarde* n'a pas tiré de ſon génie la premiere idée de ſon exécution; mais il a du-moins perfectionné, par l'ouvrage dont il s'agit, le grand art des bas-reliefs; & quand le pape Innocent X. donna trente mille écus à l'*Algarde* pour un ouvrage de cette eſpece, cette récompenſe étoit plus noble qu'exceſſive.

On ſait ſans doute que l'*Algarde* fut auſſi chargé par le même pape de reſtaurer la figure d'un Hercule qui combat l'hydre, & que l'on conſerve à Rome dans le palais Veroſpi; il s'en acquitta ſi bien que les parties rétablies ayant été retrouvées dans la ſuite, on a laiſſé l'ouvrage de l'*Algarde*, & l'on s'eſt contenté de placer auprès de la ſtatue les parties antiques, pour mettre les curieux à portée d'en faire la comparaiſon, & rendre juſtice à l'artiſte moderne.

Auguier (François), natif du comté d'Eu, mort à Paris en 1669. Son cizeau donnoit du ſentiment au marbre. Ses figures ſont encore remarquables par la beauté & la vérité de l'expreſſion. Il a fait l'autel du Val-de-grace & la Crèche; le beau crucifix de marbre de la Sorbonne; la ſculpture du cardinal de Bérule dans l'égliſe de l'Oratoire; la ſépulture des Montmorenci à Moulins, & quelques ſtatues d'après les antiques.

Auguier (Michel), mort en 1680, âgé de 74 ans, frere de François Auguier; il ſe diſtingua dans le même art que lui. Il eſt bien connu par l'Amphitrite de marbre qu'on voit dans le parc de Verſailles, par les ouvrages de la porte ſaint Denis, par les figures du portail du Val-de-grace, & par d'autres.

Bachelier (Nicolas) natif de Toulouſe ou de Luques, fut éleve de Michel-Ange. Etant à Toulouſe ſous le regne de François I. il y établit le bon goût, & en bannit la maniere gothique qui avoit été en uſage juſqu'alors; ſes ouvrages de ſculpture qui ſubſiſtent dans quelques égliſes de cette ville, ſe diſtinguent toujours avec eſtime, malgré la dorure qu'on y a miſe, & qui leur a ôté cette grace & cette délicateſſe que cet habile homme leur avoit données. Il fleuriſſoit encore en 1550.

Bandinelli (Baccio) né à Florence en 1487, mort dans la même ville en 1559. Les morceaux qu'il a faits en ſculpture à Rome & à Florence ſont extrèmement eſtimés; on l'a repris ſeulement avec raiſon, d'avoir mis à côté de la ſtatue d'Adam qu'il fit pour l'égliſe cathédrale de Florence, une ſtatue d'Eve de ſa main, plus haute que celle de ſon mari. D'ailleurs les deux ſtatues ſont également belles; c'eſt lui qui a reſtauré le bras droit du grouppe de *Laocoon*, j'entends le bras qui eſt élevé & qui concourt ſi bien à l'action de la figure principale. Ce grand artiſte imitateur & contemporain de Michel-Ange, ne voulut point rétablir cette partie en marbre, dans l'eſpérance que l'on trouveroit un jour le morceau de l'original; il eſt donc encore aujourd'hui en terre cuite. Baccio eſt ſi bien entré dans l'eſprit de l'antique, que ſi par haſard on retrouvoit le bras perdu, la comparaiſon ne ſeroit pas deshonorable au ſculpteur florentin.

Bernini (Jean-Laurent) vulgairement appellé le *cavalier Bernin*, né à Naples en 1598, mort à Rome en 1680, eſt un de ces grands artiſtes que la nature préſente rarement ſur la terre. Louis XIV. ſignala ſa magnificence à ſon égard, lorſqu'il le fit venir à Paris en 1665, pour travailler au deſſein du Louvre; on voit en France de ce maître célebre, le buſte du roi dans la ſalle de Vénus, & la ſtatue équeſtre de Marcus-Curtius, au-delà de la place des Suiſſes à Verſailles; mais il a ſur-tout embelli Rome de pluſieurs monumens qui ſont l'admiration des connoiſſeurs; telle eſt l'extaſe de ſainte Thérèſe de ce grand maître. On compte dans la ſeule égliſe de S. Pierre quinze morceaux de ſon invention, le maître-autel, le tabernacle, la chaire de ſaint Pierre, les tombeaux d'Urbain VIII. & d'Alexandre VII. la ſtatue équeſtre de Conſtantin, la colonnade, la fontaine de la place Navonne, &c. Tous ces ouvrages, pour le dire en un mot, ont une élégance & une expreſſion dignes de l'antique; ſes figures ſont remplies de vie, de tendreſſe & de vérité.

Bologne (Jean de) né à Douay, mort à Florence vers le commencement du dix-ſeptieme ſiecle. Il ſe rendit un des bons ſculpteurs d'Italie, & orna la place publique de Florence de ce grouppe de marbre que l'on y voit encore, & qui repréſente l'enlevement d'une ſabine. Le cheval ſur lequel on a mis depuis la ſtatue d'Henri IV, placée au milieu du Pont-Neuf à Paris, eſt de ce grand maître; il a fait pluſieurs autres ſtatues équeſtres, il a dirigé la fonte d'un très-grand nombre d'autres ſtatues ou bas-reliefs qui lui ont acquis beaucoup d'honneur.

Bouſſeau (Jacques) né en Poitou en 1681, mort à Madrid en 1740, éleve de M. Couſtoux, l'aîné; il devint profeſſeur de l'académie de Sculpture, & finalement ſculpteur en chef du roi d'Eſpagne.

Buiſter (Philippe) natif de Bruxelles, vint en France vers le milieu du dix-ſeptieme ſiecle. Son éloge ſera l'énumération de ſes principaux ouvrages: tels ſont le tombeau du cardinal de Rochefoucault, placé dans une chapelle de ſainte Génevieve; deux ſatyres grouppés, un joueur de tambour de baſque, & la déeſſe Flore; tous morceaux eſtimés qui ornent le parc de Verſailles.

Cellini (Bénéventuto) artiſte célebre, & homme de guerre, né à Florence l'an 1500, mort dans la même ville en 1570, nous a donné un traité ſur la ſculpture, & la maniere de travailler l'or.

Comte (Louis le) mort à Paris en 1691, âgé de cinquante-un ans, a fait dans cette ville quelques ouvrages eſtimés. On voit de ſa main à Verſailles deux grouppes, dont un repréſente Vénus & Adonis, & l'autre Zéphir & Flore; le cocher du cirque qui ſert d'ornement à la porte des écuries, eſt encore de cet artiſte.

Coustou (Nicolas) né à Lyon en 1658, mort à Paris en 1733, de l'académie de Sculpture. Son pere Nicolas *Coustou*, sculpteur en bois, lui apprit les élémens de son art. Il se mit ensuite sous la discipline du célebre Coysevox, son oncle. Enfin, il remporta le prix de sculpture, & partit pour l'Italie en qualité de pensionnaire du roi. C'est dans ce séjour qu'il fit la belle statue de l'empereur Commode, représenté en Hercule, & qui est dans les jardins de Versailles. Le ciseau de cet excellent homme, conduit par la belle nature, ne fut pas oisif. Il travailla toujours pour sa gloire & celle de la France; ce fut lui qu'on chargea de la plûpart des riches morceaux de sculpture qui ornent l'église des Invalides.

Sans entrer dans le détail de ses ouvrages, il suffit de citer la statue pédestre de Jules-César, le grouppe des fleuves, représentant la Seine & la Marne qu'on voit aux Tuileries; & le superbe grouppe placé derriere le maître autel de l'église de Notre-Dame à Paris, qu'on appelle communément le *Vœu de Louis XIII.*

On remarque dans les productions de ce maître, un génie élevé, un goût sage & délicat, un beau choix, un dessein pur, des attitudes vraies & pleines de noblesse, des draperies élégantes & moëlleuses; il mourut en 1746, âgé de soixante-neuf ans. Son mérite l'avoit élevé à la dignité de recteur & à celle de directeur de l'académie de Sculpture. Son nom célebre dans les Arts est encore soutenu avec distinction par MM. *Coustou* de la même académie.

Coysevox (Antoine) né à Lyon en 1640, mort en 1720, montra dans son enfance, par les progrès qu'il fit dans son art, ce qu'il devoit être un jour. On ne pourroit sans trop s'étendre, marquer tous les ouvrages qui sont sortis de ses mains. Il a travaillé plusieurs fois à différens bustes de Louis XIV; le grand escalier, les jardins, la galerie de Versailles sont ornés de ses morceaux de sculpture. Il a fait encore des mausolées qui décorent plusieurs églises de Paris; ce maître joignit à une grande correction de dessein, beaucoup de génie & d'art dans ses compositions: il rendoit aussi heureusement la naïveté que la noblesse, & la force que la grace, suivant les caracteres qu'il vouloit donner à ses figures. On connoît les deux grouppes prodigieux de Mercure & de la Renommée assis sur des chevaux aîlés, qui ont été posés dans les jardins de Marly en 1702, chaque grouppe soutenu d'un trophée, a été taillé d'un seul bloc de marbre; & tous deux quoique travaillés avec un feu surprenant, & une correction peu commune, n'ont pas couté deux ans de travail à notre célebre artiste; cependant cet ouvrage souffriroit peut-être la comparaison avec le Marcus-Curtius du cavalier Bernin qui est à Versailles.

Dante (Vincent) mort à Pérouse l'an 1576, âgé de quarante-six ans, entendoit la sculpture & l'architecture. La statue de Jules III. qu'il fit à Pérouse, a passé pendant quelque tems pour un chef-d'œuvre.

Desjardins (François) natif de Breda, mort en 1694, a exécuté le monument de la place des Victoires à Paris.

Donato né à Florence vivoit dans le xv. siecle. Le sénat de Venise le choisit pour la statue équestre de bronze que la république fit élever à Gattamelata, ce grand capitaine, qui de la plus basse extraction étoit parvenu jusqu'au grade de général des armées des Vénitiens, & leur avoit fait remporter plusieurs victoires remarquables; mais le chef-d'œuvre de *Donato*, étoit une Judith coupant la tête d'Holopherne.

Le *Flamand* (François) Quesnoy, surnommé *le Flamand*, de Bruxelles, artiste admirable, & qui tient un des premiers rangs dans la sculpture par le goût, la correction du dessein, & la belle imitation de l'antique. Quand on examine à Rome les ouvrages de ce maître, son S. André par exemple, qui est dans l'église de S. Pierre, peut-on douter que l'artiste n'ait beaucoup étudié le gladiateur, l'Apollon, l'Antinoüs, Castor & Pollux, la Vénus de Médecis & l'Hermaphrodite? Il est mort à Livourne en 1644, à 52 ans.

Gendre (Nicolas le), né à Estampes, mort à Paris en 1670, âgé de 52 ans, a montré dans ses ouvrages de sculpture, une sagesse & un repos qui se font remarquer avec distinction.

Girardon (François), né à Troyes en Champagne en 1627, marié à mademoiselle du Chemin, renommée pour son talent à peindre les fleurs, & mort en 1698. Ses ouvrages sont précieux par la correction du dessein, & par la beauté de l'ordonnance. Il a presque égalé l'antiquité par les bains d'Apollon; par le tombeau du cardinal de Richelieu, qui est dans l'église de la Sorbonne, & par la statue équestre de Louis XIV. qui est à la place Vendôme. Les connoisseurs qui se sont attachés à comparer les statues de *Girardon* & du Puget, ont trouvé plus de graces dans celles de *Girardon*, & plus d'expression dans celles de Puget. Ce grand maître avoit au Louvre une galerie précieuse par les morceaux choisis qu'elle renfermoit.

Grace au Phidias de notre âge,
Me voilà sûr de vivre autant que l'univers;
Et ne connût-on plus ni mon nom, ni mes vers,
Dans ce marbre fameux, taillé sur mon visage,
De Girardon *toujours on vantera l'ouvrage.*

Ce sont les vers de Despréaux sur le buste de marbre que fit de lui le célebre *Girardon*, & dont on a tiré tant de copies.

Cet habile maître est presque le seul d'entre les modernes, qui par les bains d'Apollon, ait osé imiter les sujets fort composés que traitoient les anciens, & qu'ils rendoient par de beaux grouppes de grandes figures.

Gonnelli (Jean), surnommé *l'aveugle de Cambassi*, du nom de sa patrie en Toscane, mort à Rome sous le pontificat d'Urbain VIII. Les progrès qu'il fit dans son art sous la discipline de Pierre Tacca, annonçoient du génie; mais on eut lieu de craindre que ses talens ne devinssent stériles, lorsqu'il perdit la vûe à l'âge de 20 ans. Cependant ce malheur ne l'empêcha pas d'exercer la sculpture; il faisoit des figures de terre cuite qu'il conduisoit à leur perfection, se laissant guider par le seul sentiment du tact. C'est ainsi qu'il représenta Côme I. grand duc de Toscane. Il entreprit quelque chose de plus, il essaya de faire de la même maniere des portraits ressemblans; mais c'étoit porter trop loin de flatteuses espérances.

Goujon (Jean), parisien, fleurissoit sous les regnes de François I. & de Henri II. il travailla pour la gloire de la nation. Ses ouvrages nous retracent les beautés simples & sublimes de l'antique. Un auteur moderne le nomme *le Correge de la Sculpture*, parce qu'il a toujours consulté les Graces. Personne n'a mieux entendu que lui les figures de demi-relief. Rien n'est plus beau en ce genre, que sa fontaine des Innocens, rue S. Denis à Paris. Un ouvrage de sa main, qui n'est pas moins curieux, est une espece de tribune soutenue par des caryatides gigantesques, & qui est au Louvre dans la salle des cent Suisses. Sarrasin a cru devoir imiter ces figures, d'un goût exquis & d'un dessein admirable. M. Perrault les a fait graver par Sébastien le Clerc, dans sa traduction de Vitruve. On voit encore des ouvrages du *Goujon* à la porte S. Antoine & ailleurs. Il fut l'architecte & le *sculpteur* de l'hôtel de Carnavalet; & Mansard chargé de le finir, suivit scrupuleusement les plans tracés par *Goujon*.

Gros (Pierre le), né à Paris en 1666, mort à Rome en 1719. Il a eu part aux plus superbes morceaux de sculpture qui aient été faits dans cette capitale des beaux arts. Tel est son grand relief de Louis Gonzague, qui fut posé sur l'autel du college Romain, & qui a été gravé. Tel est son bas-relief du mont de Piété, son tombeau du cardinal Cassanata, la statue mourante de Stanislas Koska, au noviciat des jésuites, dont M. Crozat le jeune possédoit le modele. Tel est encore le grouppe du triomphe de la religion sur l'hérésie, qui orne l'église de *Jésu*. On connoît à Paris, le bas-relief fait par ce célebre artiste, pour l'église de S. Jacques des Incurables. Enfin on admire tous les ouvrages de *le Gros*.

Guillain (Simon), né à Paris, mort en 1658 âgé de 77 ans. On lui doit les figures qui sont posées dans les niches du portail de la Sorbonne, & quelques autres ouvrages qui lui font honneur.

Hongre (Etienne le), natif de Paris, reçu à l'académie de sculpture en 1668, mort en 1690, âgé de 62 ans. Ce maître a embelli les jardins de Versailles de plusieurs ouvrages. Tels sont une figure représentant l'air, Vertumne & Pomone en therme, &c.

Keller (Jean Baltazar), artiste incomparable dans l'art de fondre en bronze. Né à Zurich, il s'établit en France où il réussit le dernier Décembre 1692, dans la fonte de la statue équestre de Louis XIV. qui est haute de 20 piés & toute d'une piece, com-

me on la voit dans la place de Vendôme. Il y a d'autres ouvrages admirables de sa main dans le jardin de Versailles & ailleurs. Louis XIV. lui donna l'intendance de la fonderie de l'Arsénal. Il mourut en 1702. Son frere, *Jean-Jacques*, fut aussi très-habile dans la même profession.

Lérambert (Louis), né & mort à Paris en 1670, âgé de 56 ans. Il y a plusieurs de ses ouvrages dans le parc de Versailles.

Lorrain, (Robert le), né à Paris en 1666, mort dans la même ville en 1743. Il fut éleve de Girardon. Ce grand maître le regardoit comme un des plus habiles dessinateurs de son siecle. Il le chargeoit à l'âge de 18 ans, d'instruire ses enfans & de corriger ses éleves. Ce fut lui & le Nourrisson qu'il choisit pour travailler au mausolée du cardinal de Richelieu.

Le *Lorrain* auroit eu un nom plus célebre dans les arts, s'il eût possédé le talent de se faire valoir, comme il avoit celui de l'exécution. On remarqua dans ses compositions un dessein pur & savant, une expression élegante, un bon choix & des têtes précieuses. On connoît sa *Galathée*. Il fit aussi un *Bacchus* pour les jardins de Versailles, un *Faune* pour ceux de Marly, &c. Mais ses principaux ouvrages sont dans le palais épiscopal de Saverne.

Magniere, (Laurent), parisien, reçu à l'académie royale de Peinture & de Sculpture en 1667, mort en 1700 âgé de 82 ans. Ses talens l'ont placé au rang des artistes du siecle de Louis XIV. Il a fait pour les jardins de Versailles, plusieurs thermes représentant Ulysse, le printems & Circé.

Marcy (Balthazar), né à Cambrai en 1620, mort à Paris en 1674, frere de Gaspard *Marcy*, aussi *sculpteur*, mort en 1681. Ces deux artistes ont travaillé ensemble au bassin de Latone du jardin de Versailles, où cette déesse & ses enfans sont représentés en marbre. Balthazar *Marcy* s'est montré digne de mêler ses travaux avec le célebre Girardon, en faisant les chevaux des bains d'Apollon, qui sont effectivement d'une grande beauté.

Margaritone, né en Toscane dans le xiij. siecle. Il n'est connu que par la sculpture du tombeau de Grégoire X.

Mazeline (Pierre), natif de Rouen, reçu à l'académie de Sculpture en 1668, mort en 1708 âgé de 76 ans. Il a fait quelques morceaux estimés, comme l'Europe & Apollon pythien d'après l'antique, qui sont dans les jardins de Versailles.

Michel-Ange Buonarota, également célebre en sculpture comme en peinture. Il fut mis jeune dans un village, dont la plûpart des habitans étoient *sculpteurs*, & en particulier le mari de sa nourrice; ce qui lui fit dire qu'il avoit sucé la sculpture avec le lait. A seize ans il avoit déja fait dans cet art des progrès singuliers. Pendant que le pape Jules II. demeuroit à Boulogne, il lui ordonna de faire sa statue de la hauteur de cinq brasses, & de la jetter en bronze. Cette statue haussoit un bras dans une attitude si fiere, que sa Sainteté demanda à *Michel-Ange*, si elle donnoit la bénédiction ou la malédiction. Elle avertit le peuple de Boulogne d'être plus sage à l'avenir, répondit *Michel-Ange*. Ayant demandé à son tour au pape, s'il ne devoit pas mettre un livre dans l'autre main; mettez-y plutôt une épée, répliqua Jules, je ne suis pas homme de lettres. Cette statue de Jules fit beaucoup d'honneur à *Michel-Ange*; mais il a immortalisé la gloire par sa statue de Bacchus, & par celle de Cupidon en grandeur naturelle, qu'il donna à la princesse Isabelle d'Est. Ce sont des chefs-d'œuvres qu'on ne se lasse point de voir & de louer.

On fait encore qu'ayant fait la figure d'un autre Cupidon différent de celui dont je viens de parler, il porta cette figure à Rome, lui cassa un bras qu'il retint, & enterra le reste dans un endroit qu'il savoit qu'on devoit nécessairement fouiller. En effet, cette figure ayant été trouvée quelque-tems après, dans le lieu où il l'avoit ensévelie, fut exposée à la vue des connoisseurs qui l'admirerent. On la vendit pour une antique précieuse au cardinal de S. Grégoire; alors *Michel-Ange* détrompa tout le monde, en produisant le bras qu'il s'étoit réservé. Il est beau d'être assez habile pour imiter les anciens, jusqu'à tromper les yeux des plus savans; il n'est pas moins beau d'être assez modeste, pour avouer qu'on leur est de beaucoup inférieur, comme le reconnut *Michel-Ange*. Enfin, je le trouve toujours du premier rang des modernes en sculpture, en peinture & en architecture.

Pautre (Pierre le) né à Paris en 1659, mort dans la même ville, en 1744. Son pere Antoine le Pautre, bon architecte, développa ses talens pour le dessein. L'étude de la nature & des grands maîtres le perfectionnerent. Cet habile artiste fut directeur de l'académie de S. Luc. On voit de ses ouvrages à Marly. Il fut chargé de finir le grouppe d'Arrie & de Pætus, commencé à Rome par Théodon. Le grouppe d'Enée est entierement de lui. Ces deux morceaux ornent le jardin des Tuileries.

Pilon (Germain) *sculpteur* & architecte, natif de Paris, vivoit dans le xvj. siecle. Il fut un de ces hommes nés pour cultiver les arts, & porter dans leur patrie le vrai goût du beau. On voit plusieurs de ses ouvrages dans les églises de notre capitale, qui plaisent aux curieux.

Pisani (André), mort à Florence, en 1389, âgé de 60 ans. Il fit connoître ses talens pour la sculpture par les figures de marbre dont il orna l'église de Santa-Maria del Fiore, à Florence.

Ponce (Paul) florentin, se distinguoit en France sous les regnes de François II. & de Charles IX. Il y a plusieurs de ses ouvrages aux célestins. Il a taillé la colomne semée de flammes, & accompagnée de trois génies portant des flambeaux, avec une urne qui renferme le cœur de François II. On voit aussi de cet artiste, dans la même église, le tombeau en pierre, avec la figure de Charlemagne, vétue militairement.

Puget (Pierre), le Michel-Ange de la France, admirable *sculpteur*, bon peintre, excellent architecte, naquit à Marseille en 1623, de parens qui manquoient du bien nécessaire pour soutenir leur nom.

Les talens qu'avoit le jeune *Puget* pour le dessein parurent dès qu'il put manier le crayon. On le mit à l'âge de 14 ans chez un habile *sculpteur* de Marseille, & qui passoit pour le meilleur constructeur de galeres du pays. Il fut si satisfait de son éleve, après deux ans d'apprentissage, qu'il lui confia le soin de la sculpture & de la construction d'un de ses bâtimens; mais *Puget* curieux de se perfectionner, se rendit à Florence chez le grand-duc, & passa de-là à Rome, où il s'appliqua tout entier à la peinture.

Il resta près de 15 ans dans cette capitale des beaux arts. De retour dans sa patrie, il inventa ces belles galeres du royaume, que les étrangers ont tâché d'imiter. Il embellit Toulon, Marseille & Aix de plusieurs tableaux qui font encore l'honneur des églises des capucins & des jésuites. Tels sont une annonciation, le baptême de Constantin, le tableau qu'on appelle le *Sauveur du monde*, &c. L'éducation d'Achille est le dernier ouvrage qu'il ait fait en ce genre.

La sculpture devint, après une maladie dangereuse qu'il eut en 1657, sa passion favorite, soit qu'elle lui coutât moins, soit que les modeles qu'il fit dans sa convalescence l'amusassent plus agréablement, il ne peignit plus depuis ce tems-là; mais il embellit Toulon d'excellens ouvrages en sculpture. On y admire toujours les ornemens qu'il fit pour la porte de l'hôtel-de-ville de cette place. Les armes de France en bas-relief de marbre qui ornent l'hôtel-de-ville de Marseille, sont aussi de sa main.

M. Fouquet instruit par la renommée des talens du *Puget*, le chargea d'aller choisir en Italie les plus beaux blocs de marbre qu'il destinoit à la sculpture du royaume, & tandis qu'on en chargeoit quelques bâtimens à Gènes, notre artiste s'occupa à faire ce bel Hercule, qu'on mit à Sceaux, & qui est couché sur un bouclier aux fleurs-de-lis de France. Dans ces conjectures M. Fouquet fut disgracié, ce qui devint un obstacle au retour du *Puget*, dont l'étranger profita pour avoir de ses chefs-d'œuvres. Le duc de Mantoue obtint de lui un bas-relief de l'assomption, auquel le cavalier Bernin prodigua ses éloges.

Enfin M. de Colbert, qui veilloit aux progrès des arts, rappella ce célebre artiste dans le royaume, & l'honora d'une pension de douze cens écus, en qualité de *sculpteur* & directeur des ouvrages qui regardoient les vaisseaux & les galeres. Alors le *Puget* avide de travailler à des monumens qui passassent à la postérité, entreprit son bas-relief d'Alexandre & de Diogene; ce monument qu'il n'a pu achever que sur la fin de ses jours, est le plus grand morceau de sculpture qu'il ait exécuté.

Mais Milon Crotoniate est la premiere & la plus belle statue qui ait paru à Versailles de la main du *Puget*. On croit voir le sang circuler dans les veines de Milon; la douleur & la rage sont exprimés sur son visage; tous les muscles de son corps marquent les efforts

efforts que fait cet athlete pour dégager sa main, laquelle étoit prise dans le tronc d'un arbre qu'il avoit voulu fendre, tandis que de l'autre, il arrache la langue de la gueule d'un lion qui le mordoit par derriere.

Après la mort de Colbert, M. de Louvois, sur-intendant des bâtimens, engagea le *Puget* à travailler à un grouppe, pour accompagner celui de Milon; le *Puget* exécuta son Andromède & Persée. On est tenté de toucher les chairs de l'Andromède; & quoique la figure en paroisse un peu trop raccourcie, on y trouve cependant les mêmes proportions que dans la Vénus de Médicis.

Le dernier ouvrage du *Puget*, est le bas-relief de S. Charles, où la peste de Milan est représentée d'une maniere si touchante. Le *Puget* avoit modelé en cire la figure équestre de Louis XIV. que l'on devoit ériger dans la place royale de Marseille, dont il avoit aussi donné le dessein. Girardon conservoit précieusement quelques marines à la plume de la main de ce grand maître.

Les morceaux de sculpture de cet artiste inimitable, ainsi que Louis XIV. le nommoit, pourroient être comparés à l'antique, pour le grand goût & la correction du dessein, pour la noblesse de ses caracteres, pour la beauté de ses idées, le feu de ses expressions, & l'heureuse fécondité de son génie. Le marbre s'amolissoit sous son ciseau, prenoit entre ses mains du sentiment, & cette flexibilité qui caractérise si bien les chairs, & les fait sentir même au-travers des draperies. Cet admirable artiste est mort dans la ville qui lui donna la naissance, en 1695, âgé de 72 ans.

Quellins (Artus), né à Anvers, a fait pour sa patrie des morceaux de sculpture, qui le mettent au rang des bons artistes flamans. Il est neveu d'Erasme Quellins, qu'on regarde comme le dernier peintre de l'école de Rubens.

Regnauldin (Thomas), natif de Moulins, mort à Paris en 1706, âgé de 79 ans, a fait quelques morceaux assez estimés. On voit de lui dans les jardins de Versailles l'Antonine & Faustine, & aux Tuileries le grouppe qui représente l'enlevement de Cybele par Saturne sous la figure du Tems.

Rossi (Propertia), cette demoiselle fleurissoit à Boulogne sous le pontificat de Clément VII. La musique qu'elle possédoit faisoit son amusement, & la sculpture son occupation. D'abord elle modela des figures de terre qu'elle dessinoit, ensuite elle travailla sur le bois; enfin elle s'exerça sur la pierre, & fit pour décorer la façade de l'église de sainte Pétrone, plusieurs statues de marbre, qui lui mériterent l'éloge des connoisseurs; mais une passion malheureuse pour un jeune homme qui n'y répondit point, la jetta dans une langueur qui précipita la fin de ses jours. Dans cet état, se rappellant l'histoire de la femme de Putiphar & de Joseph, elle représenta en bas-relief cette histoire, qui avoit quelque rapport à sa situation, & rendit naturellement la figure de Joseph d'après celle de son amant. Ce morceau de sculpture fut le dernier ouvrage, & le chef d'œuvre de *Propertia*. Mais Angelo Rossi en a fait d'autres d'un goût presque égal à l'antique, & qui passeront à la postérité.

Rustici (Jean-François) florentin, jetta la plûpart de ses statues en bronze. On a loué une Léda de sa main, une Europe, un Neptune, un Vulcain, un homme à cheval d'une hauteur extraordinaire, & une femme d'une forme colossale. Il vint en France en 1528, & y fut employé le reste de ses jours par François I. à plusieurs ouvrages.

Sarasin (Jacques), né à Noyon en 1598, mort en 1660. Il vint dès sa plus tendre enfance à Paris, où il apprit à dessiner & à modeler; mais comme la France sortoit encore d'une espece de barbarie pour les beaux arts, & que la sculpture y manquoit de maîtres pour en montrer les charmes & le génie, il alla s'en instruire à Rome, & y demeura pendant l'espace de 18 ans. Là il fit pour le cardinal Aldobrandin ut Atlas & un Polyphème qui soutenoient presque la comparaison avec les beaux ouvrages d'Italie. En revenant de Rome, il exerça son ciseau à un S. Jean-Baptiste & un S. Bruno, qui passent pour un des plus singuliers ornemens de la chartreuse de Lyon. De retour à Paris, il fut employé pour les églises, & fit en particulier pour le roi les caryatides qui embellissent un des dômes du Louvre du côté de la cour; car ces figures, quoique colossales, sont néanmoins très-degagées, & semblent très-legeres; il fit deux morceaux considérables dans l'église des jésuites de Paris: le premier est deux grands anges d'argent en l'air, tenant chacun d'une main un cœur d'argent. Je dis que ces anges sont en l'air, parce qu'ils ne sont attachés à l'arcade sous laquelle ils semblent voler effectivement, que par quelques barres de fer qu'on ne voit point. Le second morceau de sa main, est le mausolée de Henri de Bourbon prince de Condé, mausolée taillé dans le beau, & qu'on admireroit à tous égards, si le sacré & le profane, la Piété avec Minerve, ne s'y trouvoient mélangées. On voit de ce célebre artiste dans l'église des carmélites du fauxbourg S. Jacques, le tombeau du cardinal de Bérule; dans l'église du noviciat des jésuites, & dans celle de S. Jacques de la Boucherie, deux crucifix de sa main. Ces productions de son génie sont d'une grande beauté. Parmi les ouvrages de son ciseau pour Versailles, on ne doit pas oublier de citer le grouppe de Remus & de Romulus allaités par une chevre; & on voit à Marly un autre grouppe également estimé, représentant deux enfans qui se jouent avec un bouc. Mais pendant que *Sarrasin* avançoit sa carriere dans l'art de la sculpture, le Puget s'y élevoit pour le surpasser un jour.

Tadda (Francisco), *sculpteur* d'Italie, fleurissoit au milieu du xvj. siecle. Ayant trouvé quelques morceaux de porphyre parmi des pieces de vieux marbre, il essaya de les joindre, & d'en composer un bassin de fontaine pour Côme de Médicis, grand-duc de Toscane, & il réussit dans son entreprise. On dit qu'il fit distiller certaines herbes dont il retira une eau qui avoit la vertu de coller ensemble toutes sortes de morceaux de porphyre brisés. Si ce n'est point un conte que ce secret, il fut enterré avec lui.

Théodon, né en France dans le xvij. siecle, perfectionna ses talens en Italie, & devint *sculpteur* de la fabrique de S. Pierre. Un des deux grouppes de l'église de Jésus à Rome est de sa main, & l'autre de celle de le Gros. Les plus habiles *sculpteurs* qui fussent alors en Italie, présenterent chacun leur modele; & ces modeles ayant été exposés, il fut décidé sur la voix publique, que celui de *Théodon* & celui de le Gros étoient les meilleurs. *Théodon* fit encore un autre grouppe, qu'on cite aujourd'hui parmi les chef-d'œuvres de la Rome moderne.

Tuby dit le *Romain* (Jean-Baptiste) de l'académie de sculpture, mort à Paris en 1700, âgé de 70 ans. Il tient un rang distingué parmi les artistes qui ont paru sous le regne de Louis XIV. On voit de lui dans les jardins de Versailles, une figure représentant le poëme lyrique. Il a encore embelli les jardins de Trianon, par une copie du fameux grouppe de Laocoon. Le mausolée du vicomte de Turenne enterré à S. Denys, est sans contredit le plus beau de particuliers honorés d'une sépulture à côté de nos rois. Le Brun en a tracé le plan, & *Tuby* l'a exécuté. On y voit l'Immortalité qui tient d'une main une couronne de laurier, & qui soutient de l'autre ce grand homme. La Sagesse & la Vertu sont à ses côtés. La premiere est étonnée du coup funeste qui enleve ce héros à la France, & l'autre est plongée dans la consternation.

Van-Clève (Corneille) originaire de Flandres, né à Paris, a été un des bons *sculpteurs* de France. On voit dans plusieurs églises de Paris, dans les maisons royales, & dans les provinces, quantité de beaux ouvrages sortis de ses mains. Il est mort en 1733, âgé de 89 ans.

Van-Obstal (Gérard), natif d'Anvers, mort à Paris en 1668, âgé de 73 ans. Il avoit beaucoup de talens pour les bas-reliefs, & travailloit admirablement bien l'ivoire; la figure du roi que l'on voit posée sur la porte Saint Antoine, est de cet habile maître.

Verrochio, (André) naquit à Florence en 1432, & mourut en 1488. Il tailla dans sa patrie les tombeaux des Médicis; mais son chef-d'œuvre est un enfant de bronze pêchant à la ligne. Les deux têtes de métal en demi-relief, l'une d'Alexandre le grand, & l'autre de Darius, qu'il fit pour Laurent de Médicis, furent encore admirées. Il jetta en bronze à Venise la statue équestre de Barthelemi de Bergame; & l'application qu'il y donna fut la cause de sa mort. J'ai parlé de cet artiste comme peintre, au *mot* ECOLE FLORENTINE.

Volterre (Daniel de) il a quelquefois quitté le pinceau pour le ciseau. Le cheval qui porte la statue de Louis XIII. dans la place royale à Paris, a été fondu d'un seul jet par Volterre. *Voyez* son article parmi les Peintres, *au mot* ECOLE.

Zum-

Zumbo, (Gaetano Guilio) né à Syracuſe en *1656*, mort à Paris en 1701. Il devint ſculpteur ſans autre maître que ſon génie. Il ne ſe ſervit dans tous ſes ouvrages que d'une cire coloriée, qu'il préparoit pourtant d'une maniere particuliere. Ce ſecret à la vérité ne lui fut pas particulier, Warin & le Bel l'avoient eu avant lui; mais les morceaux que notre artiſte fit avec cette matiere excellerent ſur tous les autres en ce genre par leur perfection. Le grand duc de Toſcane lui donna des marques d'une bienveillance diſtinguée. Pendant le tems qu'il fut à ce prince, il exécuta ce ſujet renommé ſous le nom de la *Corruzione*, ouvrage curieux pour la vérité, l'intelligence, & les connoiſſances qui s'y font remarquer. Ce ſont cinq figures coloriés au naturel, dont la premiere repréſente un homme mourant, la ſeconde un corps mort, la troiſieme un corps qui commence à ſe corrompre, la quatrieme un corps qui eſt corrompu, & la cinquieme un cadavre plein de pourriture, que l'on ne ſauroit regarder ſans être ſaiſi d'une eſpece d'horreur, tant l'ingénieux ſculpteur a ſu y mettre de force & de vérité. Le grand-duc plaça cet ouvrage dans ſon cabinet.

Zumbo étant à Gènes, y employa quatre ou cinq ans à travailler une *nativité du Sauveur* & une *deſcente de croix*, qu'on peut regarder comme ſes chefs-d'œuvres. Il s'aſſocia dans cette ville à un chirurgien françois nommé *Deſnoues*, afin de repréſenter avec ſa cire coloriée toutes les parties du corps; le chirurgien diſſéquoit, & le ſculpteur repréſentoit. Son plus beau morceau dans ce genre a été un *corps de femme avec ſon enfant*. La France fut le terme des voyages de Zumbo; il y travailla à pluſieurs pieces d'anatomie, & compoſa entr'autres la tête préparée pour une démonſtration anatomique. L'académie des Sciences en a fait l'éloge dans ſon *hiſt. année* 1701. Tous les curieux voulurent la voir, & M. le duc d'Orleans, qui avoit un goût très-éclairé, ne dédaigna pas d'aller chez Zumbo l'examiner à loiſir.

Voilà les principaux *ſculpteurs* de l'Europe, depuis environ deux ſiecles & demi. Il eſt bon de remarquer que le ſouverain qui ne ſauroit trouver une certaine quantité de jeunes gens qui puiſſent, à l'aide des moyens qu'il leur donne, devenir un jour des Raphaëls & des Carraches, en trouve un grand nombre qui peuvent par ſon ſecours devenir de bons ſculpteurs. L'école qui n'a pas été formée en des tems où les cauſes phyſiques vouluſſent bien concourir avec les cauſes morales, enfante ainſi des hommes excellens dans la Sculpture, au lieu de produire des peintres du premier ordre. C'eſt préciſement ce que nous ſavons être arrivé dans ce royaume: depuis le renouvellement des Arts, on n'a guère raſſemblé en un ſeul lieu le grand nombre de bons ſculpteurs en tout genre & en toute eſpece qu'on a vû en France ſous le regne de Louis XIV. ils ont même laiſſé des éleves qui marchent ſur leurs traces; tels ſont MM. Adam, Bouchardon, Falconet, le Moine, Pigal, Sloots, Vaſſé, *&c.* Leurs ouvrages feront leur éloge, & ſeront peut-être les derniers ſoupirs de notre ſculpture.

Tous les articles des ſculpteurs modernes *ſont de M. le Chevalier* DE JAUCOURT.

SCULPTURE, ſ. f. (*Beaux-Arts.*) On définit la *Sculpture* un art qui par le moyen du deſſein & de la matiere ſolide, imite avec le ciſeau les objets palpables de la nature. Pour traiter ce ſujet avec un peu de méthode, nous conſidérerons ſéparément la *ſculpture* antique & la *ſculpture* moderne, mais avant que de parler de l'une & de l'autre, nous croyons devoir tranſcrire ici une partie des réflexions de M. Etienne Falconet ſur la *Sculpture* en général: il les a miſes au jour tout récemment; & comme il a déclaré qu'elles étoient deſtinées pour l'Encyclopédie, nous allons remplir l'intention de cet habile artiſte, & le laiſſer parler lui même.

La *Sculpture*, dit-il, ainſi que l'Hiſtoire, eſt le dépôt le plus durable des vertus des hommes & de leurs foibleſſes. Si nous avons dans la ſtatue de Vénus l'objet d'un culte diſſolu, nous avons dans celle de Marc-Aurele un monument célebre des hommages rendus à un bienfaiteur de l'humanité.

Cet art, en nous montrant les vices déifiés, rend encore plus frappantes les horreurs que nous tranſmet l'Hiſtoire; pendant que d'un autre côté les traits précieux qui nous reſtent de ces hommes rares, qui auroient dû vivre autant que leurs ſtatues, raniment en nous ce ſentiment d'une noble émulation, qui porte l'ame aux vertus qui les ont préſervés de l'oubli. Céſar voit la ſtatue d'Alexandre, il tombe dans une profonde rêverie, laiſſe échapper des larmes & s'écrie: „ Quel fut ton bonheur! A l'âge que j'ai, tu avois „ déja ſoumis une partie de la terre, & moi je n'ai „ encore rien fait pour ma propre gloire „. Il n'en fit que trop pour l'enſevelir ſous les ruines de ſa patrie.

Le but le plus digne de la *Sculpture*, en l'enviſageant du côté moral, eſt donc de perpétuer la mémoire des hommes illuſtres, & de donner des modeles de vertu d'autant plus efficaces, que ceux qui les pratiquoient ne peuvent plus être les objets de l'envie. Nous avons le portrait de Socrate, & nous le vénérons. Qui ſait ſi nous aurions le courage d'aimer Socrate vivant parmi nous?

La *Sculpture* a un autre objet, moins utile en apparence; c'eſt lorſqu'elle traite des ſujets de ſimple décoration ou d'agrément: mais alors elle n'en eſt pas moins propre à porter l'ame au bien ou au mal. Quelquefois elle n'excitera que des ſenſations indifférentes. Un ſculpteur, ainſi qu'un écrivain, eſt donc louable ou repréhenſible, ſelon que les ſujets qu'il traite ſont honnêtes ou licencieux.

En ſe propoſant l'imitation des ſurfaces du corps humain, la *Sculpture* ne doit pas s'en tenir à une reſſemblance froide; cette ſorte de vérité, quoique bien rendue, ne pourroit exciter par ſon exactitude qu'une louange auſſi froide que la reſſemblance; & l'ame du ſpectateur ne ſeroit point émue. C'eſt la nature vivante, animée, paſſionnée, que le ſculpteur doit exprimer ſur le marbre, le bronze, la pierre, *&c.*

Tout ce qui eſt pour le ſculpteur un objet d'imitation, doit lui être un ſujet continuel d'étude; cette étude éclairée par le génie, conduite par le goût & la raiſon, exécutée avec préciſion, encouragée par l'attention bienfaiſante des ſouverains, & par les conſeils & les éloges des grands artiſtes, produira des chef-d'œuvres ſemblables à ces monumens précieux qui ont triomphé de la barbarie des ſiecles. Ainſi les ſculpteurs qui ne s'en tiendront pas à un tribut de louanges, d'ailleurs ſi légitimement dûes à ces ouvrages ſublimes, mais qui les étudieront profondément, qui les prendront pour regle de leurs productions acquerront cette ſupériorité que nous admirons dans les ſtatues grecques.

Non-ſeulement les belles ſtatues de l'antiquité ſeront notre aliment, mais encore toutes les productions du génie, quelles qu'elles ſoient. La lecture d'Homere, ce peintre ſublime, élevera l'ame de l'artiſte, & lui fournira des images de grandeur & de majeſté.

Ce que le génie du ſculpteur peut créer de plus noble & de plus ſublime, ne doit être que l'expreſſion des rapports poſſibles de la nature, de ſes effets, de ſes jeux, de ſes haſards: c'eſt-à-dire que le beau, même idéal, en *Sculpture* comme en Peinture, doit être un réſumé du beau réel de la nature. Il exiſte un beau eſſentiel, mais épars dans les différentes parties de l'univers. Sentir, aſſembler, rapprocher, choiſir, ſuppoſer même diverſes parties de ce beau, ſoit dans le caractere d'une figure, comme l'Apollon, ſoit dans l'ordonnance d'une compoſition, comme ces hardieſſes de Lanfranc, du Correge, & de Rubens; c'eſt montrer dans l'art ce beau idéal qui a ſon principe dans la nature.

La *Sculpture* eſt ſur-tout ennemie de ces attitudes forcées que la nature deſavoue, & que quelques artiſtes ont employées ſans néceſſité, & ſeulement pour montrer qu'ils ſavoient ſe jouer du deſſein. Elle l'eſt également de ces draperies dont toute la richeſſe eſt dans les ornemens ſuperflus d'un biſarre arrangement de plis. Enfin, elle eſt ennemie des contraſtes trop recherchés dans la compoſition, ainſi que dans la diſtribution affectée des ombres & des lumieres. En vain prétendroit-on que c'eſt la machine; au fond ce n'eſt que du déſordre, & une cauſe certaine de l'embarras du ſpectateur, & du peu d'action de l'ouvrage ſur ſon ame: plus les efforts que l'on fait pour nous émouvoir ſont à découvert, moins nous ſommes émus; d'où il faut conclure que moins l'artiſte emploie de moyens à produire un effet, plus il a de mérite à le produire, & plus le ſpectateur ſe livre volontiers à l'impreſſion qu'on a cherché à faire ſur lui. C'eſt par la ſimplicité de ces moyens que les chef-d'œuvres de la Grece ont été créés, comme pour ſervir éternellement de modeles aux artiſtes.

La *Sculpture* embraſſe moins d'objets que la Peinture; mais ceux qu'elle ſe propoſe, & qui ſont com-

muns

mmuns aux deux arts, ſont des plus difficiles à repréſenter: ſavoir l'expreſſion, la ſcience des contours, l'art pénible de draper & de diſtinguer les différentes eſpeces des étoffes.

La *Sculpture* a des difficultés qui lui ſont particulieres. 1°. Un ſculpteur n'eſt diſpenſé d'aucune partie de ſon étude à la faveur des ombres, des fuyans, des tournans, & des raccourcis. 2°. S'il a bien compoſé & bien rendu une vûe de ſon ouvrage, il n'a ſatisfait qu'à une partie de ſon opération, puiſque cet ouvrage peut avoir autant de points de vûe qu'il y a de points dans l'eſpace qui l'environne. 3°. Un ſculpteur doit avoir l'imagination auſſi forte qu'un peintre, je ne dis pas auſſi abondante; il lui faut de plus une *ténacité* dans le génie, qui le mette au-deſſus du dégoût cauſé par le méchaniſme, la fatigue, & la lenteur de ſes opérations. Le génie ne s'acquiert point, il ſe développe, s'étend & ſe fortifie par l'exercice. Un ſculpteur exerce le ſien moins ſouvent qu'un peintre; difficulté de plus, puiſque dans un ouvrage de *ſculpture* il doit y avoir du génie comme dans un ouvrage de peinture. 4°. Le ſculpteur étant privé du charme ſéduiſant de la couleur, quelle intelligence ne doit-il pas y avoir dans ſes moyens pour attirer l'attention? Pour la fixer, quelle préciſion, quelle vérité, quel choix d'expreſſion ne doit-il pas mettre dans ſes ouvrages?

On doit donc exiger d'un ſculpteur non-ſeulement l'intérêt qui réſulte du tout enſemble, mais encore celui de chacune des parties de cet enſemble; l'ouvrage du ſculpteur n'étant le plus ſouvent compoſé que d'une ſeule figure, dans laquelle il ne lui eſt pas poſſible de réunir les différentes cauſes qui produiſent l'intérêt dans un tableau. La Peinture, indépendamment de la variété des couleurs, intéreſſe par les différens grouppes, les attributs, les ornemens, les expreſſions de pluſieurs perſonnages qui concourent au ſujet. Elle intéreſſe par les fonds, par le lieu de la ſcene, par l'effet général: en un mot elle impoſe par la totalité. Mais le ſculpteur n'a le plus ſouvent qu'un mot à dire; il faut que ce mot ſoit ſublime. C'eſt par-là qu'il fera mouvoir les reſſorts de l'ame, à-proportion qu'elle ſera ſenſible, & que le ſculpteur aura approché du but.

Ce n'eſt pas que de très-habiles ſculpteurs n'aient emprunté les ſecours dont la Peinture tire avantage par le coloris: Rome & Paris en fourniſſent des exemples. Sans doute que des matériaux de diverſes couleurs employés avec intelligence, produiroient quelques effets pittoreſques; mais diſtribués ſans harmonie: cet aſſemblage rend la *Sculpture* déſagréable, & même choquante. Le brillant de la dorure, la rencontre bruſque des couleurs diſcordantes de différens marbres, éblouira l'œil d'une populace toujours ſubjuguée par le clinquant; & l'homme de goût ſera révolté. Le plus certain ſeroit de n'employer l'or, le bronze, & les différens marbres, qu'à titre de décoration, & ne pas ôter à la *ſculpture* proprement dite ſon vrai caractere, pour ne lui en donner qu'un faux, ou pour le moins toujours équivoque. Ainſi, en demeurant dans les bornes qui lui ſont preſcrites, la *ſculpture* ne perdra aucun de ſes avantages, ce qui lui arriveroit certainement ſi elle vouloit employer tous ceux de la peinture. Chacun de ces arts a ſes moyens d'imitation; la couleur n'en eſt point un pour la *ſculpture*.

Mais ſi ce moyen qui appartient proprement à la peinture, eſt pour elle un avantage, combien de difficultés n'a-t-elle pas qui ſont entierement étrangeres à la *ſculpture*? Cette facilité de produire l'illuſion par le coloris, eſt elle-même une très-grande difficulté; la rareté de ce talent ne le prouve que trop. Autant d'objets que le peintre a de plus que le ſculpteur à repréſenter, autant d'études particulieres. L'imitation vraie des ciels, des eaux, des payſages, des différens inſtans du jour, des effets variés de la lumiere, & la loi de n'éclairer un tableau que par le ſeul ſoleil, exigent des connoiſſances & des travaux néceſſaires au peintre, dont le ſculpteur eſt entierement diſpenſé. Ce ne ſeroit pas connoître ces deux arts, ſi on ôtoit leurs rapports. Ce ſeroit une erreur, ſi on donnoit quelque préférence à l'un aux dépens de l'autre, à cauſe de leurs difficultés particulieres.

La peinture eſt encore agréable, même lorſqu'elle eſt dépourvue de l'enthouſiaſme & du génie qui la caractériſe; mais ſans l'appui de ces deux baſes, les productions de la *ſculpture* ſont inſipides. Que le génie les inſpire également, rien n'empêchera qu'elles ne ſoient dans la plus intime union, malgré les différences qu'il y a dans quelques-unes de leurs marches; ſi ces arts ne ſont pas ſemblables en tout, il y a toujours la reſſemblance de famille.

Facies non omnibus una,
Nec diverſa tamen, qualem decet eſſe ſororum.
Ovid. *Met. l. II.*

Appuyons donc là-deſſus: c'eſt l'intérêt des arts. Appuyons-y encore, pour éclairer ceux qui en jugent, ſans en connoître les principes: ce qui arrive aſſez ſouvent même à des eſprits du premier ordre.

Si par une erreur, dont on voit heureuſement peu d'exemples, un ſculpteur alloit prendre pour de l'enthouſiaſme & du génie, cette fougue déraiſonnée qui emportoit le Boromini, qu'il ſoit perſuadé que de pareils écarts, bien loin d'embellir les objets, les éloignent du vrai, & ne ſervent qu'à repréſenter les déſordres de l'imagination. Quoique cet artiſte ne fût pas ſculpteur, il peut être cité comme un exemple dangereux, parce que le même eſprit qui conduit l'architecte, conduit auſſi le peintre & le ſculpteur. L'artiſte dont les moyens ſont ſimples, eſt à découvert; il s'expoſe à être jugé d'autant plus aiſément, qu'il n'emploie aucun vain preſtige pour échapper à l'examen, & ſouvent maſquer ainſi ſa non-valeur. N'appellons donc point *beautés* dans quelque ouvrage que ce ſoit, ce qui ne feroit qu'éblouir les yeux, & tendroit à corrompre le goût. Ce goût ſi vanté avec raiſon dans les productions de l'eſprit humain, n'eſt que le réſultat de ce qu'opere le bon ſens ſur nos idées: trop vives, il ſait les réduire, leur donner un frein: trop languiſſantes, il ſait les animer. C'eſt à cet heureux tempérament que la *ſculpture*, ainſi que tous les arts inventés pour plaire, doit ſes vraies beautés, les ſeules durables.

Comme la *ſculpture* comporte la plus rigide exactitude, un deſſein négligé y ſeroit moins ſupportable que dans la peinture. Ce n'eſt pas à dire que Raphael & le Dominiquain n'aient été de très-corrects & ſavans deſſinateurs, & que tous les grands peintres ne regardent cette partie comme eſſentielle à l'art; mais à la rigueur, un tableau où elle ne domineroit pas, pourroit intéreſſer par d'autres beautés. La preuve en eſt dans quelques femmes peintes par Rubens, qui malgré le caractere flamand & incorrect, ſéduiront toujours par le charme du coloris. Exécutez-les en *ſculpture* ſur le même caractere du deſſein, le charme ſera conſidérablement diminué, s'il n'eſt entierement détruit. L'eſſai ſeroit bien pire ſur quelques figures de Rimbrand.

Pourquoi eſt-il encore moins permis au ſculpteur qu'au peintre de négliger quelques-unes des parties de ſon art? Cela tient peut-être à trois conſidérations: au tems que l'artiſte donne à ſon ouvrage; nous ne pouvons ſupporter qu'un homme ait employé de longues années à faire une choſe commune: au prix de la matiere employée: quelle comparaiſon d'un morceau de toile à un bloc de marbre! à la durée de l'ouvrage, tout ce qui eſt autour du marbre s'anéantit; mais le marbre reſte. Briſées même, ſes pieces portent encore aux ſiecles à venir de quoi louer ou blâmer.

Après avoir indiqué l'objet & le caractere général de la *ſculpture*, on doit la conſidérer encore comme ſoumiſe à des lois particulieres qui doivent être connues de l'artiſte, pour ne pas les enfreindre, ni les étendre au-delà de leurs limites.

Ce ſeroit trop étendre ces lois, ſi on diſoit que la *ſculpture* ne peut ſe livrer à l'eſſor dans ſes compoſitions, par la contrainte où elle eſt de ſe ſoumettre aux dimenſions d'un bloc de marbre. Il ne faut que voir le Gladiateur & l'Atalante: ces figures grecques prouvent aſſez que le marbre obéit, quand le ſculpteur ſait lui commander.

Mais cette liberté que le ſculpteur a, pour ainſi dire, de faire croître le marbre, ne doit pas aller juſqu'à embarraſſer les formes extérieures de ſes figures par des détails excédens & contraires à l'action & au mouvement repréſenté. Il faut que l'ouvrage ſe détachant ſur un fond d'air, ou d'arbre, ou d'architecture, s'annonce ſans équivoque, du plus loin qu'il pourra ſe diſtinguer. Les lumieres & les ombres largement diſtribuées concourront auſſi à déterminer les principales formes & l'effet général. A quelque diſtance que s'apperçoivent le Gladiateur & l'Apollon, leur action n'eſt point douteuſe.

Parmi

Parmi les difficultés de la *sculpture*, il en est une fort connue, & qui mérite les plus grandes attentions de l'artiste: c'est l'impossibilité de revenir sur lui-même, lorsque son marbre est dégrossi, & d'y faire quelque changement essentiel dans la composition, ou dans quelqu'une de ses parties. Raison bien forte pour l'obliger à réfléchir son modele, & à l'arrêter, de maniere qu'il puisse conduire sûrement les opérations du marbre. C'est pourquoi dans de grands ouvrages, la plûpart des sculpteurs font leurs modeles, au moins ils les ébauchent sur la place où doit être l'objet. Par-là, ils s'assurent invariablement des lumieres, des ombres & du juste ensemble de l'ouvrage, qui étant composé au jour de l'attelier, pourroit y faire un bon effet, & sur la place un fort mauvais.

Mais cette difficulté va plus loin encore. Le modele bien réfléchi & bien arrêté, je suppose au sculpteur un instant d'assoupissement ou de délire. S'il travaille alors, je lui vois estropier quelque partie importante de sa figure, en croyant suivre & même perfectionner son modele. Le lendemain, la tête en meilleur état, il reconnoit le désordre de la ville, sans pouvoir y remédier.

Heureux avantage de la peinture! Elle n'est point assujettie à cette loi rigoureuse. Le peintre change, corrige, refait à son gré sur la toile; au pis aller, il la réimprime, ou il en prend une autre. Le sculpteur peut-il ainsi disposer du marbre? S'il falloit qu'il recommençât son ouvrage, la perte du tems, les fatigues & les dépenses pourroient-elles se comparer?

De plus, si le peintre a tracé des lignes justes, établi des ombres & des lumieres à-propos, un aspect ou un jour différent ne lui ravira pas entierement le fruit de son intelligence & de ses soins; mais dans un ouvrage de *sculpture* composé pour produire des lumieres & des ombres harmonieuses, faites venir de la droite le jour qui venoit de la gauche, ou d'en bas celui qui venoit d'en-haut, vous ne trouverez plus d'effet; ou il n'y en aura que de desagréables, si l'artiste n'a pas su en ménager pour les différens jours. Souvent aussi, en voulant accorder toutes les vues de son ouvrage, le sculpteur risque de vraies beautés, pour ne trouver qu'un accord médiocre. Heureux, si les soins pénibles ne le réfroidissent pas, & parviennent à la perfection dans cette partie!

Pour donner plus de jour à cette réflexion, j'en rapporterai une M. le comte de Caylus.

„ La peinture, dit-il, choisit celui des trois jours „ qui peuvent éclairer une surface. La *sculpture* est à „ l'abri du choix, elle les a tous; & cette abondan- „ ce n'est pour elle qu'une multiplicité d'étude & „ d'embarras; car elle est obligée de considérer, de „ penser toutes les parties de sa figure, & de les tra- „ vailler en conséquence; c'est elle-même, en quel- „ que façon, qui s'éclaire; c'est sa composition qui „ lui donne ses jours, & qui distribue ses lumieres. „ A cet égard, le sculpteur est plus créateur que le „ peintre; mais cette vanité n'est satisfaite qu'aux „ dépens de beaucoup de réflexions & de fatigues.

Quand un sculpteur a surmonté ces difficultés, les artistes & les vrais connoisseurs lui en savent gré sans doute; mais combien de personnes, même de ceux à qui nos arts plaisent, qui ne connoissant pas la difficulté, ne connoitront pas le prix de l'avoir surmontée?

Le nud est le principal objet de l'étude du sculpteur. Les fondemens de cette étude sont la connoissance des os, de l'anatomie extérieure, & l'imitation assidue de toutes les parties & de tous les mouvemens du corps humain. L'école de Paris & celle de Rome exigent cet exercice, & facilitent aux éleves cette connoissance nécessaire. Mais comme le naturel peut avoir ses défauts, que le jeune éleve, à force de les voir & de les copier, doit naturellement transmettre dans ses ouvrages; il lui faut un guide sûr, pour lui faire connoître les justes proportions & les belles formes.

Les statues grecques sont le guide le plus sûr; elles sont & seront toujours la regle de la précision, de la grace & de la noblesse, comme étant la plus parfaite représentation du corps humain. Si l'on s'en tient à un examen superficiel, ces statues ne paroitront pas extraordinaires, ni même difficiles à imiter; mais l'artiste intelligent & attentif découvrira dans quelques-unes les plus profondes connoissances du dessein, & s'il est permis d'employer ici ce mot, toute l'énergie du naturel. Aussi les sculpteurs qui ont le plus étudié & avec choix, les figures antiques, ont-ils été les plus distingués. Je dis *avec choix*, & je crois cette remarque fondée.

Quelque belles que soient les statues antiques, elles sont des productions humaines, par conséquent susceptibles des foiblesses de l'humanité: il seroit donc dangereux pour l'artiste d'accorder indistinctement son admiration à tout ce qui s'appelle *antiquité*. Il arriveroit qu'après avoir admiré dans certains antiques, de prétendues merveilles qui n'y sont pas, il feroit des efforts pour se les approprier, & il ne seroit point admiré. Il faut qu'un discernement éclairé, judicieux & sans préjugés, lui fasse connoître les beautés & les défauts des anciens, & que les ayant appréciés, il marche sur leurs traces avec d'autant plus de confiance, qu'alors elles le conduiront toujours au grand. C'est dans ce discernement judicieux que paroit la justesse de l'esprit; & les talens du sculpteur sont toujours en proportion de cette justesse. Une connoissance médiocre de nos arts chez les Grecs suffit pour voir qu'ils avoient aussi leurs instans de sommeil. Le même goût régnoit; mais le savoir n'étoit pas le même chez tous les artistes. L'éleve d'un sculpteur excellent pouvoit avoir la maniere de son maître, sans en avoir la tête.

De toutes les figures antiques qui ont passé jusqu'à nous, les plus propres à donner le grand principe du nud, sont le Gladiateur, l'Apollon, le Laocon, l'Hercule Farnese, le Torse, l'Antinoüs, le grouppe de Castor & Pollux, l'Hermaphrodite & la Venus de Médicis; ce sont aussi les chefs-d'œuvres que les sculpteurs modernes doivent sans cesse étudier, pour en faire passer les beautés dans leurs ouvrages; cependant l'étude la plus profonde des figures antiques, la connoissance la plus parfaite des muscles, la précision du trait, l'art même de rendre les passages harmonieux de la peau, & d'exprimer les ressorts du corps humain; ce savoir, dis-je, n'est que pour les yeux des artistes, & pour ceux d'un très-petit nombre de connoisseurs.

Mais comme la *sculpture* ne se fait pas seulement pour ceux qui l'exercent, ou ceux qui y ont acquis des lumieres, il faut encore que le sculpteur, pour mériter tous les suffrages, joigne aux études qui lui sont nécessaires, un talent supérieur. Ce talent si essentiel & si rare, quoiqu'il puisse être à la portée de tous les artistes, c'est le sentiment. Il doit être inséparable de toutes leurs productions. C'est lui qui les vivifie; si les autres études en sont la base, le sentiment en est l'ame Les connoissances acquises ne sont que particulieres; mais le sentiment est à tous les hommes; il est universel à cet égard; tous les hommes sont juges des ouvrages où il régne.

Exprimer les formes des corps, & n'y pas joindre le sentiment, c'est ne remplir son objet qu'à demi: vouloir le répandre par-tout, sans égard pour la précision, c'est ne faire que des esquisses, & ne produire que des rêves dont l'impression se dissipe en ne voyant plus l'ouvrage, même en le regardant plus long-tems. Joindre ces deux parties (mais quelle difficulté!) c'est le sublime de la *sculpture*.

Nous avons étalé les merveilles qu'elle a produites, en parlant des Sculpteurs; nous allons continuer de la considérer comme antique & moderne. Enfin le lecteur trouvera la maniere dont elle opere en marbre, en pierre, en bois, en plâtre, en carton, en bronze. Pour ce qui regarde ses deux parties les plus intéressantes, qui sont les bas-reliefs, & l'art de draper, on les a traité aux *mots* Relief *bas*, & Draperies. *Article de M.* Falconet *le sculpteur*.

Sculpture antique, (*Art d'imitation.*) c'est principalement de celle des beaux jours de la Grece & de Rome, dont il s'agit d'entretenir ici le lecteur. Je ne m'arrêterai point à rechercher l'époque de ce bel art: elle se perd dans l'obscurité des siecles les plus reculés, & ressemble à cet égard aux autres arts d'une imitation sensible, tels que sont l'Architecture, la Peinture & la Musique. D'habiles gens donnent même à la *Sculpture* le droit d'aînesse sur l'Architecture, quoiqu'il paroisse naturel de regarder l'Architecture comme l'enfant de la nécessité, comme le fruit des premiers besoins des hommes qu'ils ont été obligés d'inventer, & dont ils ont fait leur occupation long-tems avant que d'imaginer la *Sculpture*, qui n'est que l'effet du loisir & du luxe: comment donc peut-il arriver que l'Architecture ait été devancée par un art qu'on n'a dû n'imaginer que long-tems après?

On

On répond que le *sculpteur* ayant pour objet, par exemple, une figure humaine, le sculpteur a eu dans ses premieres & ses plus grossieres ébauches l'avantage de trouver un modele dans la nature; car c'est dans l'imitation parfaite de la nature que consiste la perfection de son art; mais il a fallu pour l'architecte que son imitation cherchât des proportions qui ne tombent pas de la même maniere sous les sens, & qui néanmoins une fois établies se conservent & se copient plus aisément.

Quoi qu'il en puisse être, la *Sculpture* a commencé par s'exercer sur de l'argille, soit pour former des statues, soit pour former des moules & des modeles. Les premieres statues qu'on s'avisa d'ériger aux dieux ne furent d'abord que de terre, auxquelles pour tout ornement on donnoit une couleur rouge. Des hommes qui honoroient sincerement de telles divinités ne doivent pas, dit Pline, nous faire honte. Ils ne faisoient cas de l'or & de l'argent ni pour eux-mêmes ni pour leurs dieux. Juvenal appelle une statue, comme celle que Tarquin l'ancien fit mettre dans le temple du pere des dieux, *le Jupiter de terre*, que l'or n'avoit point gâté ni souillé.

Fictilis, & nullo violatus Jupiter auro.

Ensuite on fit des statues du bois des arbres qui ne sont pas sujets à se corrompre, ni à être endommagés des vers, comme le citronnier, l'ébene, le cyprès, le palmier, l'olivier.

Jamais le ciel ne fut aux humains si facile,
Que quand Jupiter même étoit de simple bois:
Depuis qu'on le fit d'or, il fut sourd à leurs voix.

Après le bois, les métaux, les pierres les plus dures, & sur tout le marbre, devinrent la matiere la plus ordinaire & la plus recherchée des ouvrages de *sculpture*. On en tiroit des carrieres de Paros & de Chio, & bientôt presque tous les pays en fournirent. L'usage de l'ivoire dans les ouvrages de *sculpture* étoit connu dès les premiers tems de la Grece.

Quoique les Egyptiens passent pour être les inventeurs de la *Sculpture*, ils n'ont point la même part que les Grecs & que les Romains, à la gloire de cet art. Les *sculptures* qui sont constamment des égyptiens, c'est-à-dire celles qui sont attachées aux bâtimens antiques de l'Egypte, celles qui sont sur leurs obélisques & sur leurs mumies n'approchent pas des *sculptures* faites en Grece & en Italie. S'il se rencontre quelque sphinx d'une beauté merveilleuse, on peut croire qu'il est l'ouvrage de quelque sculpteur grec, qui se sera diverti à faire des figures égyptiennes, comme nos peintres s'amusent quelquefois à imiter dans leurs ouvrages, les figures des tableaux des Indes & de la Chine. Nous mêmes n'avons-nous pas eu des artistes qui se sont divertis à faire des sphinx? On en compte plusieurs dans les jardins de Versailles qui sont des originaux de nos sculpteurs modernes. Pline ne nous vante dans son livre aucun chef-d'œuvre de *sculpture* fait par un égyptien, lui qui nous fait de si longues & de si belles énumérations des ouvrages des artistes célebres. Nous voyons même que les sculpteurs grecs alloient travailler en Egypte.

Comme ils avoient forgé des dieux & des déesses, il falloit bien par honneur qu'ils leur élevassent des temples ornés de colonnes, d'architraves, de frontons & de diverses statues, dont le travail étoit encore bien plus estimable que le marbre dont on les formoit. Ce marbre sortoit si beau des mains des Myrons, des Phidias, des Scopas, des Praxiteles, qu'il fut l'objet de l'adoration des peuples tellement éblouis par la majesté de leurs dieux de marbre ou de bronze, qu'ils n'en pouvoient plus soutenir l'éclat. On a vu des villes entieres chez ce peuple facile à émouvoir, s'imaginer voir changer le visage de leurs dieux. C'est ainsi que parle Pline des superbes statues de Diane & d'Hecate, dont l'une étoit à Scio & l'autre à Ephese.

C'est donc à la Grece que la *sculpture* est redevable de la souveraine perfection où elle a été portée. La grandeur de Rome qui devoit s'élever sur les débris de celle des successeurs d'Alexandre, demeura longtems dans la simplicité rustique de ses premiers dictateurs & de ses consuls, qui n'estimoient & n'exerçoient d'autres arts que ceux qui servent à la guerre & aux besoins de la vie. On ne commença à avoir du goût pour les statues & les autres ouvrages de *sculpture* qu'après que Marcellus, Scipion, Flaminius, Paul Emile & Mummius eurent exposé aux yeux des Romains ce que Syracuse, l'Asie, la Macédoine, Corinthe, l'Achaïe & la Béotie avoient de plus beaux ouvrages de l'art. Rome vit avec admiration les tableaux, les marbres, & tout ce qui sert de décoration aux temples & aux places publiques. On se piqua d'en étudier les beautés, d'en discerner toute la délicatesse, d'en connoître le prix, & cette intelligence devint un nouveau mérite, mais en même tems l'occasion d'un abus funeste à l'état. Mummius, après la prise de Corinthe, chargeant des entrepreneurs de faire transporter à Rome quantité de statues & de tableaux de la main des premiers maîtres, les menaça s'il s'en perdoit ou s'en gâtoit en chemin, de les obliger d'en fournir d'autres à leurs dépens. Cette grossiere ignorance n'est-elle pas, dit un historien, infiniment préférable à la prétendue science qui en prit bientôt la place? Foiblesse étrange de l'humanité! L'innocence est-elle donc attachée à l'ignorance? Et faut-il que des connoissances & un goût estimables en soi ne puissent s'acquérir sans que les mœurs en souffrent, par un abus dont la honte retombe quelquefois, quoiqu'injustement, sur les arts mêmes?

Ce nouveau goût pour les pieces rares fut bientôt porté à l'excès. Ce fut à qui orneroit le plus superbement ses maisons, à la ville & à la campagne. Le gouvernement des pays conquis leur en offroit les occasions. Tant que les mœurs ne furent pas corrompues, il n'étoit pas permis aux gouverneurs de rien acheter des peuples que le sénat leur soumettoit, parce que, dit Cicéron, quand le vendeur n'a pas la liberté de vendre les choses au prix qu'elles valent, ce n'est plus une vente de sa part, c'est une violence qu'on lui fait. On sait que ces merveilles de l'art qui portent le nom *des grands-maîtres*, étoient souvent sans prix. En effet, elles n'en ont point d'autre que celui qu'y mettent l'imagination, la passion, &, pour me servir de l'expression de Séneque, la fureur de quelques particuliers. Les gouverneurs de provinces achetoient pour rien ce qui étoit fort estimé; encore étoient-ce les plus modérés; la plûpart usoient de force & de violence.

L'histoire nous en a fourni des preuves dans la personne de Verrès, préteur de Sicile; & il n'étoit pas le seul qui en usât de la sorte. Il est vrai que sur cet article il porta l'impudence à un excès qui ne se conçoit point. Cicéron ne sait pas comment l'appeller; passion, maladie, folie, brigandage: il ne trouve point de nom qui l'exprime assez fortement; ni bienséance, ni sentiment d'honneur, ni crainte des lois, rien n'arrêtoit Verrès. Il comptoit être dans la Sicile, comme dans un pays de conquête: nulle statue, soit petite, soit grande, pour peu qu'elle fût estimée & précieuse, n'échappoit à ses mains rapaces. Pour dire tout en un mot, Cicéron prétend que la curiosité de Verrès avoit plus couté de dieux à Syracuse, que la victoire de Marcellus ne lui avoit couté d'hommes.

Dès que Rome eut commencé à dépouiller la Grece de ses précieux ouvrages de *sculpture*, dont elle enrichit ses temples & ses places publiques, il se forma dans son sein des artistes qui tâcherent de les imiter; un esclave qui réussissoit en ce genre, devenoit un trésor pour son maître, soit qu'il voulût vendre la personne, ou les ouvrages de cet esclave. On peut donc imaginer avec quel soin ils recevoient une éducation propre à perfectionner leurs talens. Enfin les superbes monumens de la *sculpture* romaine parurent sous le siecle d'Auguste; nous n'avons rien de plus beau que les morceaux qui furent faits sous le regne de ce prince; tels sont le buste d'Agrippa son gendre, qu'on a vu dans la galerie du grand-duc de Florence, le Cicéron de la vigne Matthéi, les chapiteaux des colonnes du temple de Jules César, qui sont encore debout au milieu du Campo-Vaccino, & que tous les Sculpteurs de l'Europe sont convenus de prendre pour modele quand ils traitent l'ordre corinthien. Cependant les Romains eux-mêmes dans le siecle de leur splendeur ne disputerent aux illustres de la Grece que la science du gouvernement; ils les reconnurent pour leurs maîtres dans les beaux-arts, & nommément dans celui de la *Sculpture*. Pline est ici du même sentiment que Virgile.

Les figures romaines ont une sorte de fierté majestueuse, qui peint bien le caractere de cette nation maîtresse du monde; elles sont aisées à distinguer des figures grecques qui ont des graces négligées. A Ro-

me, on voiloit les figures par des draperies convenables aux différens états, mais on ne rendoit pas la nature avec autant de souplesse & d'esprit qu'on la rendoit à Athènes. Quoique les Romains missent en œuvre dans leurs représentation, ainsi que les Grecs, le marbre, le bronze, l'or, l'argent & les pierres précieuses, ces richesses de la matiere ne sont point celles de l'art. Ce qu'on y aime davantage, c'est la perfection de l'imitation & l'élégance de l'exécution, dont les Grecs firent leur principale étude. Les mouvemens du corps qu'ils voyoient tous les jours dans leurs spectacles publics n'auroient point été applaudis par ce peuple délicat, s'ils n'eussent été faits avec grace & avec vérité; & c'est de cette école de la belle nature que sortirent les ouvrages admirables de leur ciseau.

Les signes visibles des passions sont non-seulement dans les gestes du corps & dans l'air du visage, mais ils doivent encore se trouver dans les situations que prennent les plus petits muscles. C'est en quoi les Grecs qui copioient une nature habituée à l'émotion, furent donner à leurs ouvrages une vérité, une force, une finesse d'expression, qu'aucun autre peuple n'a su rendre.

Avant qu'ils eussent porté la *Sculpture* à ce degré d'excellence, plusieurs nations s'étoient occupées à la pratique du même art. S'il est vrai que l'amour inspira les premiers traits de cette imitation, il ne voulut pas lui accorder des progrès rapides. On fut très-long-tems à donner aux figures la situation d'une personne qui marche. Celles des Egyptiens, avoient les piés joints & enveloppés, mais Dédale représenta le premier avec aisance les extrémités des figures.

Parmi les nations, il n'y a guere eu que les anciens Perses qui n'ayent pas élevé des statues à leurs dieux. Quoiqu'il fût défendu aux Israélites par la loi des douze tables de se tailler aucun image à la ressemblance des fausses divinités, la *sculpture* ne passoit pas chez les Hébreux pour une idolâtrie; deux chérubins couvroient l'arche de leurs aîles. La mer d'airain qui étoit dans le temple de Salomon avoit pour base quatre bœufs énormes. Nemrod, pour se consoler de la mort de son fils, fit faire la représentation de ce fils; tout cela fut permis selon la loi. Mais combien des statues, ces vases, ces bœufs grossiers étoient-ils inférieurs aux productions des Grecs? Leurs figures ont un tendre, un moëlleux, une souplesse qu'on ne vit jamais ailleurs. Eux seuls rendirent sans voile la belle nature dans toute sa pureté. Si les statues de Lucine étoient couvertes jusqu'aux piés, ses habillemens n'étoient que des draperies légeres & mouillées, qui laissoient entrevoir toutes les graces du nud. Comme les héros devoient être représentés avec les attributs de leur gloire, & que les dieux devoient porter les marques de leur puissance, on les représentoit souvent assis, pour exprimer le repos dont ils jouissoient. En un mot, on vit déja du tems de Périclès & après lui fleurir la *sculpture* des Grecs par des chef-d'œuvres, qui ont fait & feront l'admiration de tous les siecles. Nous avons déja parlé des artistes célebres qui les produisirent, & leurs noms nous intéressent toujours. *Voyez* donc SCULPTEURS *anciens*.

Pausanias ne fait mention que de quinze peintres dans la Grece, & parle de cent soixante & neuf sculpteurs. La quantité d'ouvrages que cet historien, ainsi que Pline, attribuent à la plûpart des artistes qu'ils nomment, paroît inconcevable, & plus encore aux gens du metier qui connoissent la pratique, le tems & le nombre d'opérations que la *sculpture* exige pour mettre au jour une de ses productions.

Mais une autre réflexion plus singuliere de M. de Caylus, tombe sur ce qu'on ne trouve sur les statues grecques qui nous sont demeurées, aucun des noms que Pline nous a rapportés; & pour le prouver, voici la liste des noms qui sont véritablement du tems des ouvrages, & qui est tirée de la préface sur les pierres gravées de M. le baron Stock, savant également exact & bon connoisseur.

La Vénus de Médicis porte le nom de *Cléomènes*, fils d'*Apollodore*, athénien.

L'Hercule Farnèse, celui de *Glycon*, athénien.

La Pallas du jardin Ludovisi, d'*Antiochus*, fils d'*Illus*.

Sur deux têtes de philosophes grecs, dans le jardin du palais Aldrobrandin, *Linace*, fils d'*Alexandre*.

Sur le grouppe d'une mere & d'un fils, *Ménélaüs*, éleve de *Stephanus*.

Sur le Gladiateur, au palais Borghèse, *Agasias*, fils de *Dosithée*, éphésien.

Sur l'Esculape, au palais Vérospi; on lit *Assalectus-M.*

Sur l'Hermès des jardins Montalte, *Eubule*, fils de *Praxitele*.

Sur deux bustes du cardinal Albani, on lit sur l'un *Zénas*, & sur l'autre *Zénas*, fils d'*Alexandre*.

Le Torse du Belveder, est d'*Apollonius*, fils de *Nestor*, athénien.

Chez le même cardinal Albani, on lit sur un bas-relief représentant des bacchantes & un faune, le tout tenant de la maniere égyptienne quoique grecque, *Callimaque*.

L'apothéose d'Homere porte sur un vase, dans le palais Colonne, *Archélaüs*, fils d'*Apollonius*, de Priene.

Sur un vase servant de fonts de baptême à Gaëtte, & qui est orné d'un bas-relief, représentant la naissance de Bacchus, *Salpion*, athénien.

Nous passons sous silence plusieurs noms grecs, qui ont été ajoutés en différens tems, & nommément à la plinthe des deux chevaux que l'on voit sur le mont Quirinal, vulgairement appellé *il monte cavallo*, & qui portent les beaux noms de *Phidias* & de *Praxiteles*.

L'étonnement s'étend encore sur ce que Pline ne désigne aucun des ouvrages qu'on vient de citer; le Laocoon & la Dircé sont les seuls dont il parle, & qui nous soient demeurés, à moins qu'on ne veuille croire que le grouppe des lutteurs, ouvrage de Céphisodore, fils de Praxitele, soit celui que l'on conserve à Florence, dans la galerie du grand duc.

D'un autre côté, il ne faut pas être surpris du silence de Pausanias, sur toutes les belles statues de Rome. Quand il a fait le voyage de la Grèce, il se pouvoit qu'elles fussent déja transportées en Italie, car depuis environ trois cens ans, les Romains travailloient à dépouiller la Grece de ses tableaux & de ses statues. Instruits par la réputation des plus beaux morceaux, ils avoient eu soin de s'en emparer à l'envi les uns des autres. Quelle devoit en être l'abondance! Pausanias écrivant quarante ans après, nous décrit cette même Grece encore remplie des plus grands trésors.

Si les anciens n'ont point parlé des figures que nous admirons, parce qu'ils en connoissoient de plus belles; si leur silence sur le nom des artistes qui nous sont demeurés, est fondé sur ce qu'ils en savoient de supérieurs; quelles idées devons-nous avoir des Grecs & de la perfection de leurs talens? Mais l'imagination ne peut se prêter, & s'oppose à concevoir des ouvrages supérieurs à ceux qui faisant aujourd'hui le plus grand ornement de Rome, sont aussi la base & la regle des études de nos plus habiles modernes.

Comme toutes choses humaines ont leur période, la *sculpture*, après avoir été portée au plus haut degré de perfection chez les Grecs; dégénera chez cette nation spirituelle, quand elle eut perdu la liberté; mais la *sculpture* des Romains, sans avoir été portée si haut, eut un regne beaucoup plus court; elle languissoit déja sous Tibere, Caius, Claude, & Néron; & bientôt elle s'éteignit tout-à-fait. On regarde le buste de Caracalla comme le dernier soupir de la *sculpture* romaine. Les bas-reliefs des deux arcs de triomphe, élevés en l'honneur de l'empereur Sévere, sont de mauvaise main; les monumens qui nous restent de ses successeurs, sont encore moins d'honneur à la *sculpture*; nous voyons par l'arc de triomphe élevé à la gloire de Constantin, & qui subsiste encore à Rome aujourd'hui, que sous son regne, & même cent ans auparavant, la *sculpture* y étoit devenue un art aussi grossier qu'elle pouvoit l'être au commencement de la premiere guerre contre les Carthaginois. Enfin elle étoit morte lors de la premiere prise de Rome par Alaric, & ne ressuscita que sous le pontificat de Jules II. & de Léon X. C'est-là ce qu'on nomme la *sculpture moderne*, dont nous allons donner l'article. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTURE MODERNE, (*Beaux arts.*) la *sculpture moderne* est comme je viens de le dire dans l'article précédent, celle qu'on vit renaître avec la peinture, en Italie, sous les pontificats de Jules II. & de Léon X. En effet, on peut considerer la *sculpture* & la peinture comme deux sœurs, dont les avantages doivent être communs, je dirois presque comme un même art, dont le dessein est l'ame & la regle,

mais qui travaille diverſement ſur différentes matieres. Si la poéſie ne paroît pas auſſi néceſſaire au ſculpteur qu'au peintre, il ne laiſſe pas d'en faire un tel uſage, qu'entre les mains d'un homme de génie, elle eſt capable des plus nobles opérations de la peinture: j'en appelle à témoins les ouvrages de Michel-Ange, & du Goujon; le tombeau du cardinal de Richelieu, & l'enlevement de Proſerpine, par Girardon; la fontaine de la place Navone, & l'extaſe de ſainte Thérèſe, par le cavalier Bernin; le grand bas-relief de l'Algarde qui repréſente S. Pierre & S. Paul en l'air, menaçant Atila qui venoit à Rome pour la ſaccager.

La beauté de ces morceaux & de quelques autres, ont engagé des curieux à mettre en problême, ſi la *ſculpture moderne* n'égaloit point celle des Grecs, c'eſt-à-dire, ce qui s'eſt fait de plus excellent dans l'antiquité. Comme nous ſommes certains d'avoir encore des chefs-d'œuvres de la *ſculpture* antique, il eſt naturel de nous prêter à l'examen de cette queſtion.

Pline parle avec diſtinction de la ſtatue d'Hercule, qui préſentement eſt dans la cour du palais Farnèſe; & Pline écrivoit quand Rome avoit déja dépouillé l'orient de l'un des plus beaux morceaux de *ſculpture* qui fuſſent à Rome. Ce même auteur nous apprend encore que le Laocoon qu'on a vu dans une cour du palais de Belveder, étoit le morceau de *ſculpture* le plus précieux qui fût à Rome de ſon tems; le caractere que cet hiſtorien donne aux ſtatues qui compoſent le groupe du Laocoon, le lieu où il nous dit qu'elles étoient dans le tems qu'il écrivoit, & qui ſont les mêmes que les lieux où elles ont été déterrées depuis plus de deux ſiecles, rendent conſtant, malgré les ſcrupules de quelques antiquaires, que les ſtatues que nous avons ſont les mêmes dont Pline a parlé; ainſi nous ſommes en état de juger ſi les anciens nous ont ſurpaſſé dans l'art de la *ſculpture*: pour me ſervir d'une phraſe du palais, les parties ont produit leurs titres.

Il eſt peu de gens qui n'aient oui parler de l'hiſtoire de Niobé, repréſentée par un ſculpteur grec, avec quatorze ou quinze ſtatues liées entr'elles par une même action. On voit encore à Rome dans la vigne de Médicis, les ſavantes reliques de cette belle compoſition. Le Paſquin & le Torſe de Belvéder, ſont des figures ſubſiſtantes du groupe d'Alexandre, bleſſé, & ſoutenu par des ſoldats. Il n'y a point d'amateurs des beaux arts, qui n'ayent vu des copies du gladiateur expirant, qu'on a tranſporté au palais Ghigi; ils ne vantent pas moins le groupe de Papirus & la figure nommée le *Rotateur*; s'il eſt quelqu'un à qui ces morceaux admirables ſoient inconnus, il en trouvera la déſcription dans ce Dictionnaire; or je n'entendis jamais dire à un juge impartial, qu'ils ne ſurpaſſent infiniment les plus exquiſes productions de la *ſculpture moderne*. Jamais perſonne n'a comparé, avec égalité de mérite, le Moïſe de Michel-Ange, au Laocoon du Belvéder; la préférence que le même Michel-Ange donna ſi hautement au Cupidon de Praxitele ſur le ſien, prouve aſſez que Rome la moderne ne le diſputoit pas plus aux Grecs pour la *ſculpture*, que ne le faiſoit l'ancienne Rome; Et comment les modernes pourroient-ils entrer en concurrence? Les honneurs, les diſtinctions, les encouragemens, les recompenſes, tout manque à leur zèle, & à leurs travaux; la nature qu'ils copient eſt ſans ſentiment & ſans action; ils ne peuvent s'exercer que ſur des hommes qui n'ayant fait que des exercices de force, n'ont jamais connu les ſituations délicates ou nobles qui dans leur état euſſent paru ridicules. Inutilement voudroit-on donner à de ſimples artiſans, dans le tems qu'on les deſſine, la poſition d'un héros, on n'en fera jamais que des perſonnages mauſſades, & dont l'air ſera décontenancé; un pâtre revêtu des habits d'un courtiſan, ne peut déguiſer l'éducation de ſon village; mais les Grecs qui copioient la belle nature, habitués à l'émotion & à la nobleſſe, purent donner à leurs ouvrages une vérité, une force d'expreſſion, que les modernes ne ſauroient attraper; ces derniers ont rarement répandu de la phyſionomie dans toutes les parties de leurs figures, ſouvent même ils ne paroiſſent avoir cherché l'expreſſion que dans les traits du viſage; alors afin que cette expreſſion fût plus frappante, ils n'ont pas craint quelquefois de paſſer la nature, & de la rendre horrible; les anciens ſavoient bien mieux ſe retenir dans la vérité de l'imitation. Le Laocoon, le Gladiateur, le Rotateur dont nous avons parlé, nous intéreſſent; mais ils n'ont rien d'outré ni de forcé.

Cependant la *ſculpture moderne* a été pouſſée fort loin, elle a découvert l'art de jetter en fonte les ſtatues de bronze, elle ne cede en rien à la *ſculpture* antique pour les bas reliefs, & elle l'a ſurpaſſé dans l'imitation de quelques animaux, s'il eſt permis d'appuyer ce jugement ſur des exemples particuliers. A conſidérer les chevaux de Marc-Aurele, ceux de Monte-Cavallo, les prétendus chevaux de Lyſippe qui ſe trouvent ſur le portail de l'egliſe de S. Marc à Veniſe, le bœuf de Farnèſe, & les autres animaux du même groupe, il paroîtroit que les anciens n'ont point connu comme nous, les animaux des autres climats, qui étoient d'une plus belle eſpece que les leurs. Quelqu'un pourroit encore imaginer qu'il ſemble par les chevaux qui ſont à Veniſe, & par d'anciennes médailles, que les artiſtes de l'antiquité n'ont pas obſervé dans les chevaux, le mouvement diamétral des jambes; mais il faut bien ſe garder de décider ſur de ſi légeres apparences.

Encore moins faut-il ſe perſuader que les Grecs ayent négligé de repréſenter les plis & les mouvemens de la peau dans les endroits où elle s'étend, & ſe replie ſelon le mouvement des membres; il eſt vrai que le ſentiment des plis de la peau, de la molleſſe des chairs, & de la fluidité du ſang, eſt ſupérieurement rendue dans les ouvrages du Puget; mais ces vérités ſe trouvent-elles moins éminemment exprimées dans le Gladiateur, le Laocoon, la Vénus de Médicis? *&c.* Je ſuis auſſi touché que perſonne de l'Andromède, mais combien l'étoit-on dans l'antiquité des ouvrages de Polyclete? Ne ſait-on pas que ſa ſtatue du jeune homme couronné, étoit ſi belle pour l'expreſſion des chairs, qu'elle fut achetée environ vingt mille louis? ce ſeroit donc une eſpece de délire, de conteſter aux Grecs la prééminence qui leur eſt encore due à cet égard, il n'y a que la médiocrité qui s'aviſe de calculer à l'inſçu du génie.

L'Europe eſt trop heureuſe que la ruine de l'empire grec y ait fait refluer le peu de connoiſſances dans les arts, qui reſtoient encore au monde. La magnificence des Médicis, & le goût de Léon X, les fit renaître.

La richeſſe des attitudes, la délicateſſe des contours, l'élégance des ondulations, avoient été totalement oubliées pendant pluſieurs ſiecles. Les Goths n'avoient ſçu donner à leurs figures ni grace ni mouvement; ils imaginoient que des lignes droites & des angles aigus, formoient l'art de la *ſculpture*; & c'eſt ainſi qu'ils rendoient les traits du viſage, les corps & les bras; leurs ſtatues portoient des écriteaux qui leur ſortoient de la bouche, & où on pouvoit lire les noms & les attributs des repréſentations qui n'avoient rien de reſſemblant. Les modernes reconnurent ces ridicules extravagances, & ſe rapprocherent ſagement de l'antique.

Michel Ange s'ouvrit en Italie les merveilles de la *Sculpture*, & le Goujon imita ſes traces; il a été ſuivi par Sarraſin, le Puget, Girardon, Coyſevox, Couſtou, le Gros, *&c.* qui ont élevé cet art dans la France, à une ſupériorité glorieuſe pour la nation; vous trouverez leurs articles au *mot* SCULPTEURS MODERNES.

Je ne veux point prévoir la chute prochaine de cet art parmi nous; mais ſelon toute apparence, il n'y regnera pas auſſi long-tems que chez les Grecs, à la religion deſquels il tenoit eſſentiellement.

Ne voyons-nous pas déja la dégénération bien marquée de notre peinture? Or comme je l'ai dit, la peinture & la *ſculpture* ſont deux ſœurs à peu près du même âge, extrémement liées enſemble, & qui ſubſiſtent des mêmes alimens, honneurs, recompenſes, diſtinctions, dont la mode ne doit pas être l'origine.

La *ſculpture* tombera néceſſairement chez tous les peuples qui ne tourneront pas ſes productions à la perpétuité de leur gloire, & qui n'aſſocieront ni leurs noms, ni leurs actions, aux travaux des habiles artiſtes.

Enfin pluſieurs raiſons, qu'il n'eſt pas néceſſaire de détailler, nous annoncent que la *ſculpture* ſeroit déja fannée dans ce royaume, ſans les ſoins continuels du prince qui la ſoutient par de grands ouvrages auxquels il l'occupe continuellement, (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTURE EN BRONZE, (*Hiſt. des beaux Arts antiq.*) Nous ne traiterons ici que l'hiſtorique; les opérations de l'art ont été ſavamment expoſées au *mot* BRONZE.

Les ouvrages des Grecs, en bronze, étoient également recommandables par l'élégance de leur travail & la magnificence de leur volume. Il ne faut pas s'en étonner, ce genre de monument avoit pour objet la religion, la récompenſe du mérite, une gloire noble & bien placée.

La pratique de leurs opérations nous eſt inconnue. Pline n'en a pas parlé. Il n'a décrit ni les fourneaux des ſculpteurs, ni leur maniere de fondre, ni l'alliage des matieres qu'ils fondoient. Nos artiſtes doivent regarder le ſilence de cet hiſtorien en ce genre, comme une perte dans les Arts, parce qu'on auroit pu tirer un grand profit des différences de leur pratique, & des lumieres qu'ils avoient acquiſes par une manœuvre juſte, & qu'ils ont ſi conſtamment répétée. On doit moins regretter de n'être pas inſtruit du mélange de leur matiere; ce mélange a toujours été aſſez arbitraire, c'eſt-à-dire, dépendant de la volonté & de l'habitude des fondeurs. De plus, ce qui eſt aſſez rare dans la nature, on peut faire des expériences de ce mélange en petit, & elles ſont toujours certaines & utiles dans le grand.

Le nombre des ſtatues de toute grandeur, que les anciens ont faites en bronze, eſt preſque incroyable. Les temples, les places publiques, les maiſons des particuliers en étoient chargées: mais l'on ne peut s'empêcher de ſe récrier ſur les entrepriſes grandes & hardies qu'ils ont exécutées dans cette opération de l'art. Nous voyons, dit Pline, des maſſes de ſtatues, auxquelles on donne le nom de *coloſſes*, & qui reſſemblent à des tours. Tel étoit l'Apollon placé dans le capitole, & que Lucullus avoit apporté d'Apollonie de Thrace. Ce coloſſe dont la hauteur étoit de trente coudées (45 piés) avoit couté cinq cens talens, (environ deux millions trois cens cinquante mille livres de notre monnoie.) Telle étoit la ſtatue coloſſale de Jupiter que l'empereur Claude avoit conſacrée dans le champ de Mars; & tel le Jupiter que Lyſippe fit à Tarente, qui avoit quarante coudées de haut.

Mais un nombre preſque infini d'artiſtes s'illuſtrerent par la prodigieuſe quantité de petites ſtatues de fonte & de bronze qu'ils produiſirent, les unes grandes comme nature, & d'autres ſeulement d'un ou deux piés. On en eſt convaincu par la quantité de petits bronzes, qui ſubſiſtent encore. Il eſt vrai que les bronzes grecs ſont rares, & que nous n'en connoiſſons guere que de romains; mais nous ne pouvons douter que Rome n'ait toujours été le ſinge de la Grece. La ſeule flotte de Mummius tranſporta de Corinthe à Rome trois mille ſtatues de marbre ou de bronze, dont vraiſemblablement la plus grande partie étoit ce que nous appellons des bronzes audeſſus & audeſſous d'un pié.

Les Grecs étoient dans l'uſage de couvrir leurs bronzes avec du bitume ou de la poix. Ils ne pouvoient prendre cette précaution que pour les conſerver, & leur donner l'éclat & le brillant qu'ils aimoient. Pline eſt étonné que les Romains ayent préféré la dorure à cet uſage; & en cela il parle non-ſeulement en philoſophe ennemi du luxe, mais en homme de goût, & au fait des Arts. La dorure a pluſieurs inconvéniens, dont le principal ſur-tout quand on dore une ſtatue qui n'a point été faite pour être dorée, eſt de l'empêcher de s'éclairer ſelon la penſée & l'intention de l'auteur. Quant à la poix dont les anciens couvroient leurs bronzes, nous n'avons rien à deſirer; les fumées & les préparations de nos artiſtes ſont d'autant préférables, qu'elles ont moins d'épaiſſeur.

Il paroît par Pline, que la premiere ſtatue de bronze que l'on ait fondue à Rome, fut une Cérès conſacrée par Spurius Caſſius, qui fut tué par ſon propre pere pour avoir aſpiré à la royauté. Les ſtatues de Romulus, que l'on voyoit dans le capitole, & des rois prédéceſſeurs de Tarquin, avoient été fondues ailleurs, & tranſportées enſuite à Rome. Cependant, quoique l'uſage de la fonte fût très-ancien en Italie, elle continua de former ſes dieux de terre ou de bois juſqu'à la conquête de l'Aſie. Toutes ces obſervations ſont de M. de Caylus: je les ai puiſées dans ſes *Diſſertations ſur Pline*, dont il a enrichi les *mémoires de Littérature*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCULPTURE EN MARBRE: c'eſt l'art de tirer & de faire ſortir d'un bloc de marbre une ſtatue, un grouppe de figures, un portrait, en coupant, taillant & ôtant le marbre.

Lorſqu'un ſculpteur ſtatuaire veut exécuter une ſtatue, un grouppe de figures, ou autre ſujet en marbre, il commence par modeler, ſoit en terre, ſoit en cire, une ou pluſieurs eſquiſſes, *voyez* MODELE & ESQUISSES de ſon ſujet, pour tacher de déterminer, dès ces foibles commencemens ſes attitudes, & s'aſſurer de ſa compoſition. Lorſqu'il eſt ſatiſfait, & qu'il veut s'arrêter à une de ſes eſquiſſes, il en examine toutes les proportions. Mais comme dans ces premiers projets il ſe trouve beaucoup plus d'eſprit & de feu que de correction; il eſt indiſpenſablement obligé de faire un modele plus grand & plus fini, dont il fait les études. *Voyez* ÉTUDES d'après le naturel. Ce deuxieme modele achevé, il le fait monter & tirer en plâtre, pour le conduire à faire un troiſieme modele, qu'il fait à l'aide de l'échelle de proportion ou pié réduit, de la même grandeur & proportion qu'il veut exécuter ſon ſujet en marbre. C'eſt alors qu'il redouble ſes attentions, qu'il examine, & qu'il recherche avec ſoin toute la correction, la fineſſe, la pureté & l'élégance des contours. Il fait encore mouler en plâtre ce troiſieme modele afin de le conſerver dans ſa grandeur & dans ſa proportion. Car s'il ſe contentoit de ſon modele en terre, il ne retrouveroit plus ſes meſures, parce que la terre en ſe ſéchant ſe concentre & ſe retire, ce qui le jetteroit dans un extrême embarras. Pour déterminer la baſe du bloc de marbre, il fait faire un lit ſous la plinte du bloc, *voyez* LIT SOUS LA PLINTE, & ce lit lui ſert de baſe générale pour diriger toutes ſes meſures & tirer toutes ſes lignes. Alors il donne ſur le bloc de marbre les premiers coups de crayon, puis il le fait épanneler, *Voyez* EPANNELER. Enſuite il fait élever à même hauteur le modele & le bloc de marbre, chacun ſur une ſelle ſemblable & proche l'une de l'autre à ſa diſcrétion, *voyez* SELLE. Quand le modele & le bloc de marbre ſont placés à propos, l'on poſe horiſontalement ſur la tête de l'un & de l'autre des chaſſis de menuiſerie, quarrés & égaux, & qui reviennent juſte en meſure avec ceux qui portent les baſes ou les plintes des figures, *voyez les Planches & les fig. de la Sculpture*. L'on a de grandes regles de bois qui portent avec elles pluſieurs morceaux de bois armés d'une pointe de fer qui parcourent à volonté tout le long de la regle, & que l'on fixe néanmoins où l'on veut avec des vis: c'eſt l'effet du truſquin, *voyez* TRUSQUIN. Ces regles ſe poſent perpendiculairement contre les chaſſis qui ſont au-deſſus & au-deſſous du modele pour y prendre des meſures & les rapporter ſur le bloc de marbre, en les poſant ſur les chaſſis dans la même direction où elles ont été poſées ſur ceux du modele. C'eſt avec ces regles qu'on pourroit mieux appeller *compas*, à cauſe de leur effet, que l'artiſte marque & établit tous les points de direction de ſon ouvrage, ce qu'il ne pourroit pas faire avec les compas ordinaires, dont on ne ſauroit introduire les pointes dans les fonds & cavités dont il faut rapporter les meſures. Il eſt manifeſte que cette opération ſe réitere ſur les quatre faces du bloc de marbre & du modele autant de fois que le beſoin le requiert: car la figure étant iſolée, demande à être travaillée avec le même ſoin dans toutes ſes faces.

L'artiſte ayant trouvé & établi des points de direction, qu'il a poſés à ſon gré ſur les parties les plus ſaillantes de ſon ouvrage, comme ſont les bras, les jambes, les draperies & autres attributs; il retrace de nouveau les maſſes ou ſommes de la figure du ſujet, & fait jetter à-bas les ſuperfluités du marbre juſqu'au gros de la ſuperficie, par des ouvriers ou éleves, ſe repoſant ſur eux de ce pénible travail, mais ayant toujours les yeux ſur l'ouvrage, de crainte que ces foibles ouvriers n'atteignent les véritables nus & points du ſujet. Il doit auſſi leur faire faire attention à ne travailler que ſur le fort du marbre, cela s'entend, en ce que les outils & les coups de maſſe ſoient toujours dirigés vers le centre du bloc. Autrement ils courroient riſque d'étonner & d'éliter quelques parties du marbre qui n'eſt preſque jamais également ſain, étant ſouvent compoſé de parties pouſes & de parties fieres. *Voyez* POUF & FIER.

Les outils dont on ſe ſert pour cette ébauche, ſont la maſſe, les pointes, les doubles pointes, la marteline & la gradive, avec leſquels, en ôtant le ſuperflu petit-à-petit, on voit ſortir le ſujet. Alors l'artiſte ſuit de près l'approche de la figure, avec le ciſeau & tous les autres outils qui lui ſont néceſſaires; & il ne la quitte plus qu'il ne l'ait terminée au plus haut point de perfection qu'il eſt capable de lui donner.

De quelque outil qu'il se serve, soit marteline, cizeau, trépan, *&c.* il doit toujours avoir grand soin de ménager la matiere, car les fautes sont irréparables; il ne doit donc ôter qu'avec beaucoup de discrétion pour arriver au but qu'il se propose, car il n'y a pas moyen d'y ajouter, & s'il se casse malheureusement une partie ou qu'il y ait quelque endroit altéré, il n'y a ni secret, ni mastic suffisant pour y remédier & la rétablir avec stabilité, sans qu'il y paroisse. Lorsque le sujet est totalement fini, & que le sculpteur se détermine à faire polir quelques draperies, ou autres ornemens, il se sert de gens destinés à ce travail que l'on nomme des *polisseurs*; *voyez* Polisseur de marbre; & il doit avoir attention à la conduite de ces sortes d'ouvriers, qui n'étant que des gens de métier & de peine, sont peu susceptibles des conséquences d'user & ôter les touches & les finesses que le sculpteur a ingénieusement semées dans tout son ouvrage. Ce poli est arbitraire & au choix de l'artiste, n'y ayant pour cela aucune regle établie qui puisse le diriger ou le contraindre. Le sculpteur en taillant son ouvrage prévient d'avance une partie des accidens qui pourroient arriver en le transportant. Il laisse des tenons de marbre aux parties saillantes, comme supports de bras, entre-deux de doigts, & autant qu'il est nécessaire, se réservant d'ôter ces tenons sur la place, lorsque la figure est posée sur son piédestal, où elle doit rester. C'est à cet instant que l'artiste intimidé ne voit son ouvrage qu'avec crainte, & que comme un nouveau spectacle qui lui fournit de nouvelles observations, & qui trop souvent lui reprochent des négligences auxquelles il ne peut réfuser de nouveaux soins, puisqu'enfin c'est le fatal ou heureux moment où il abandonne à la postérité toute l'étendue de son savoir & de ses talens.

Pour transporter l'ouvrage le sculpteur a recours au charpentier qui l'ôte de dessus la selle, & le guinde sur un chassis de charpente appellé *poulin*, où il met des tasseaux de soutien avec chevilles, clous, & autres suretés, afin que rien ne se casse, soit en roulant, ou en traînant dans les voies publiques jusqu'au lieu de sa destination.

On peut voir les outils en grand nombre dont se servent les sculpteurs, chacun à son *article*, où l'on a décrit son méchanisme & ses usages.

Sculpture en pierre et en bois; outre ce qui a été dit à l'*article* Sculpture en marbre, par rapport aux statues & autres ouvrages qui s'exécutent sur cette matiere, la *sculpture* s'étend encore sur tout ce qui est pratiquable à l'outil, & qui peut être taillé, rogné, coupé, & réparé, comme pierre dure, pierre tendre, plâtre, ivoire, bois de diverses qualités, *&c.* Quant à la pierre dure, elle se travaille à-peu-près comme le marbre, c'est-à-dire avec la masse, les pointes, doubles pointes, cizeaux, & autres outils à précautions qu'on peut voir à leur *article*.

La pierre tendre, & les bois de chêne, buis, tilleul, noyer, & autres de ces qualités, se travaillent avec le maillet de bois, les fermoirs, les trépans, les gouges creuses & plates, à breter & à nez rond; ces outils sont de toutes sortes de pas ou largeur. Il y en a qui n'ont pas deux lignes de face, & par degrés il y en a d'autres qui en ont jusqu'à deux pouces & plus; on ne les distingue que par le pas. Les ouvriers nomment cet assortiment d'outils un *affutage*. Ces outils sont de fer, & par la tranche ils sont acerés de l'acier le plus fin. Il leur faut une trempe très-fine. Ils sont faits de maniere qu'ils ont chacun une pointe forgée en quarré qui entre dans le manche, pour l'assurer & l'empêcher de tourner. Le manche de bois qui est de quatre à cinq pouces de longueur, est coupé à pans pour être tenu plus ferme, & ne point varier dans la main de l'ouvrier. L'on affute ces outils sur un grais de bonne qualité, pour leur donner le tranchant, & l'on se sert ensuite d'une affiloire pour leur couper le morfil, & les rendre propres à couper le bois, *&c.* avec netteté & propreté. *Voyez* Affiloire. L'on se sert pour finir ces ouvrages de rapes de différentes forces, tailles & courbures, comme aussi de peau de chien de mer dont on prend les plus convenables, qui sont certaines parties du ventre, les nageoires, & les oreilles.

La *sculpture en pierre & en bois* comprend plusieurs sortes d'ouvrages, comme figures, vases, ornemens, chapiteaux, fleurs, fleurons, *&c.* tant pour les décorations intérieures qu'extérieures des temples, des palais, & autres bâtimens, pour les vaisseaux de roi, de guerre, & marchands; les voitures des ambassadeurs, & toutes sortes de monumens, comme cirques, carrousels, arcs de triomphe, obélisques, pyramides, *&c.*

Les anciens se sont servis de presque toutes sortes de bois pour faire des statues. Il y avoit à Sycione une statue d'Apollon qui étoit de buis; à Ephèse celle de Diane étoit de cedre.

Dans le temple bâti à l'honneur de Mercure sur le mont Cillene, il y avoit une image de ce dieu faite de citronnier, de huit piés de haut; ce bois étoit fort estimé.

On faisoit encore des statues avec le bois de palmier, d'olivier, & d'ébene, dont il y avoit une figure à Ephese, & ainsi de plusieurs autres sortes de bois, comme celui de vigne, dont il y avoit des images de Jupiter, de Junon, & de Diane.

On appelle *bien couper le bois*, quand une figure ou un ornement est bien travaillé, & la beauté d'un ouvrage consiste en ce qu'il soit coupé tendrement, & qu'il n'y paroisse ni sécheresse ni dureté.

Quand on veut faire de grands ouvrages, comme seroit même une seule figure, il vaut mieux qu'elle soit de plusieurs pieces que d'un seul morceau de bois, qui dans des figures de même que dans des ornemens, se peut tourmenter & jetter; car une piece entiere de gros bois peut n'être pas seche dans le cœur, quoiqu'elle paroisse seche par-dehors, il faut que le bois ait été coupé plus de dix ans avant que d'être propre à être employé dans ces sortes d'ouvrages.

Sculpture en platre, *tant en relief qu'en bas-relief*. La *sculpture en relief* se fait d'une façon qu'on appelle *travailler le plâtre à la main*. On se sert de la truelle & du plâtre délayé; on forme un ensemble ou masse de plâtre du volume de ce qu'on veut faire, & l'on travaille sur cette masse avec le maillet & les mêmes outils dont on se sert avec les pierres tendres. L'on se sert aussi de ripes & de rondelles; ces ripes qui ont forme de spatule sont de différente grandeur, & ont des dents plus ou moins fortes. Elles font sur la pierre & le plâtre ce que la double pointe & la gradine font sur le marbre.

Ces sortes de travaux en plâtre ne se font guere que dans les cas où l'on veut faire des modeles sur place, pour mieux juger des formes & des proportions du tout ensemble, & rendre les parties relatives les unes aux autres; souvent on les finit entierement sur place, & l'on en fait des moules qui servent à jetter en plomb, ce que l'on voit quelquefois exécuter dans les parcs & jardins pour faire des fontaines, cascades, *&c.* Si au contraire on veut les executer en marbre, on les moule de façon à en pouvoir tirer des moules en plâtre que l'on apporte à l'attelier du sculpteur, pour lui servir à la conduite de son ouvrage en marbre.

La *sculpture en bas-relief* n'est pour ainsi-dire autre chose que l'art de mouler. Elle s'emploie le plus communément dans l'intérieur des appartemens pour former des bas-reliefs, cariatides, corniches, frises, metopes, consoles, agraphes, vases, & ornemens; on commence par faire des modeles en terre sur des formes & fausses formes, suivant les lieux où l'on veut placer les ouvrages; on en fait faire les moules en plâtre par quatre mouleurs. Ces moules sont composés de plusieurs pieces qui se rapportent & se renferment avec repers, dans une ou plusieurs chapes, suivant le volume & le relief de l'objet moulé. *Voy.* Chape. Quand ces moules sont bien secs, on les abreuve en leur donnant avec le pinceau plusieurs couches d'huile, ce qui les durcit & empêche que le plâtre ne s'attache. Cela fait l'on coule dans le moule du plâtre bien tamisé & très-fin, que l'on tire quelquefois d'épaisseur ou en plein, suivant la force que l'on veut donner à l'ouvrage. Pour retirer le plâtre moulé on commence à dépouiller toutes les parties du moule les unes après les autres, dans le même arrangement qu'elles ont été posées, & alors on découvre le sujet en plâtre, qui rapporte avec fidélité jusqu'aux parties les plus déliées du modele, n'y ayant plus qu'à réparer, & souvent qu'à ôter les coutures occasionnées par les jointures des pieces du moule. Quand ces morceaux de *sculpture en plâtre* sont destinés à servir d'ornement à quelque édifice, on hache avec une hachette, ou avec quelqu'autre outil, les places où ils doivent être posés; on les ajuste & on les scelle avec le plâtre. Il ne reste plus qu'à les ragréer avec les outils en bois, & même avec les ripes, comme nous avons déja dit.

Sculpture en carton : il y a deux manieres de travailler ces sortes d'ouvrages. Comme ils n'ont point d'autre inconvénient à craindre que l'humidité, on ne les emploie d'ordinaire que dans les lieux couverts, comme intérieurs de bâtimens, d'églises, accessoires à des autels, pompes funebres, fêtes publiques, salles, spectacles, *&c.* Pour parvenir à l'exécution de ce travail, il faut prendre les mêmes précautions que pour les autres façons de *sculpture* que l'on a déja expliquées ; c'est-à-dire qu'il faut commencer par faire, soit de ronde-bosse, soit de bas-relief, les modeles des choses qu'on veut représenter. Il faut aussi faire tirer des moules sur des modeles, comme il a été dit à l'*article de* Sculpture en plâtre. On endurcit le moule en l'imbibant d'huile bouillante ; & quand il est sec & en état, on y met pour premiere couche, des feuilles de papier imbibées d'eau, sans colle, que l'on arrange artistement dans toutes les parties du moule. Toutes les autres couches qu'on y donne se font aussi avec du papier ; mais il est imbibé de colle de farine, & l'on continue couche sur couche avec le papier collé jusqu'à ce qu'on ait donné à l'ouvrage l'épaisseur de deux ou trois lignes, ce qui forme un corps suffisamment solide. Mais il faut bien faire attention en posant toutes ces couches de papier, de le faire obéir avec les doigts ou les ébauchoirs, pour le faire atteindre jusqu'au fond des plus profondes cavités du moule, pour en prendre exactement les traits, & les rendre sur le carton avec toute la finesse que le sculpteur a donnée à son modele. On laisse sécher ces cartons en les exposant au soleil, ou à un feu doux, de crainte que l'excessive chaleur ne change les formes en occasionnant des vents, & faisant boursouffler le papier. Quand les cartons sont secs, on les retire du moule, soit par coquilles ou par volume. On les rassemble & ajuste avec des fils de fer. Le papier le plus en usage pour ces sortes d'ouvrages, est pour la premiere couche, le papier gris-blanc, dit *fluant* ; & après, tout papier spongieux, blanc ou gris, est propre à faire corps avec la colle. La seconde façon de former des ouvrages de *sculpture* en carton, est de les faire en papier, c'est-à-dire en papier battu dans un mortier. Cette pâte se fait ordinairement des rognures que les papetiers font de leurs papiers de compte ou à lettres ; les plus fins sont les meilleurs. L'on prend ces rognures, que l'on met dans un vase ou vaisseau rempli d'eau, que l'on change souvent, & que l'on laisse amortir jusqu'au point de devenir en pâte ou en bouillie. Quand cette pâte est ainsi réduite, l'on s'en sert, comme il va être expliqué. L'on a eu soin, comme ci-devant, d'imbiber d'huile, & d'endurcir le moule ; on y met le plus également qu'il est possible, l'épaisseur d'environ deux ou trois lignes de cette pâte ; on appuie dessus & avec force, & on se sert d'une éponge pour en retirer l'humidité autant qu'il est possible : on fait sécher cette pâte au feu ou au soleil, puis avec une brosse, & de la colle de farine, on imbibe ce carton sur lequel on pose plusieurs couches de papier gris-blanc & gris, afin de donner un corps à ce carton, qui jusqu'alors étoit sans corps & sans colle. Cette seconde opération faite, on laisse sécher, puis on recommence avec de la colle forte de Flandres ou d'Angleterre à réimbiber ces couches de papier, & l'on y applique de la toile ; & souvent on y insinue des armatures de fil de fer & des fantons que l'on met entre le papier gris & la toile, ce qui empêche que les cartons ne se tourmentent, & fait qu'ils restent dans la véritable forme que le sculpteur a donnée au modele. Cette façon de faire le carton est la meilleure, tant pour la solidité que pour rapporter avec exactitude toutes les parties de détail du modele. Ces ouvrages, comme nous l'avons dit, ne craignent d'inconvenient que l'humidité. Ils ne se cassent point, les vers n'y font point de piquure, & ils peuvent être dorés aussi-bien que les ouvrages en bois, & avec les mêmes apprêts.

Sculpture, (*Architect.*) l'architecture fait usage de la *sculpture* par des figures & autres sujets de relief, ou d'ornemens de bas-relief, pour décorer un édifice ; on appelle en architecture *sculpture isolée*, celle qui est en ronde-bosse ; & *sculpture en bas relief*, une sculpture qui n'a aucune partie détachée. (*D. J.*)

SCULTENNA, (*Géog. anc.*) par Strabon, *lib. V.* *Scutana* ; fleuve d'Italie, dans la Flaminie, & l'un de ceux qui se jettoient dans le Pô. Tite-Live, *liv. XLI. ch. xviij.* Dion Cassius, *liv. XLVI.* Appien, *liv. III.* & Pline, *liv. III. ch. xvj.* en parlent. Ce dernier met le Gabellus & le *Scultenna*, entre le Nicias & le Rhenus ; or comme le Gabellus est, à ce qu'on prétend, le Secchia, il s'ensuit que le *Scultenna* seroit le Panaro. (*D. J.*)

SCUOLE, s. f. (*Archit. vénit.*) les Vénitiens appellent *scuole*, *école*, certains édifices publics distribués en chapelles, salles, chambres & autres pieces qui appartiennent à des confréries, ou à des communautés de la ville. Les six principales qu'on appelle *scuole grandi*, ne le cedent guere aux plus belles églises pour la décoration & pour les richesses.

Ces six grandes *scuole* sont celle de saint Marc, celle de saint Roch, celle de la Miséricorde, celle de saint Jean l'évangéliste, celle de la Charité & celle de saint Théodore. *Descript. de Venise.* (*D. J.*)

SCUPI, (*Géog. anc.*) ville de la haute Mœsie, dans la Dardanie, selon Ptolomée, *liv. III. c. jx.* Le nom moderne est *Scopia*, selon Tetzetès, Grégoras & Sophien, & on l'appelle vulgairement *Uschup*. *Voyez* Scopia. (*D. J.*)

SCURGUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie septentrionale, selon Ptolomée, *liv. II. ch. xj.* Villeneuve & Molet croient que le nom moderne est le lieu de *Schmeben*.

SCURRA, (*Littérat.*) ce mot signifie un *parasite*, un *bouffon* & un *flatteur*. Il est souvent employé chez les poëtes dans ce dernier sens, & alors il comprend ce que les Grecs appelloient κόλακα, un *flatteur outré*, ἄρεσκον, un *courtisan* qui contrefait l'ami. Les parasites étoient aussi communément nommés *scurræ*, & l'on en distinguoit deux sortes à Rome ; les uns qui s'attachoient à un seul maître, les autres qui s'adonnoient à plusieurs, mais qui alloient toujours à ceux dont la cuisine étoit la meilleure :

Hos major rapuit canes culina.

(*D. J.*)

SCURVOGEL, s. m. (*Ornithol.*) nom donné par les Hollandois à un oiseau d'Amérique, nommé par les habitans du Brésil *jabiruguacu*. C'est une espece de grue, ou du-moins fort approchante de ce genre d'oiseau. Son bec est large, long de sept ou huit pouces, arrondi & un peu crochu au haut vers la pointe. Il porte sur le sommet de la tête une espece de crête cendrée grise. Son cou est extrèmement long, sans aucune plume ainsi que la tête ; & ces deux parties sont seulement couvertes d'une peau écailleuse. Sa queue est courte & noire ; le reste de son plumage est blanc, excepté sur les grandes plumes des ailes, qui sont noires avec une espece de teinte purpurine. Cet oiseau dépouillé de sa peau est d'un goût délicat ; sa grosseur approche de celle de la cicogne. (*D. J.*)

SCUTAGE, s. m. (*Hist. d'Ang.*) le *scutage* étoit un service militaire auquel les possesseurs des fiefs étoient obligés envers le roi. Ce mot désigne aussi la redevance que les feudataires payoient au prince pour être dispensés de ce service ; enfin ce mot signifie la taxe qu'on avoit mise sur chaque vassal pour quelque service public. Depuis Guillaume I. les rois d'Angleterre avoient souvent imposé de pareilles taxes sans le consentement des états, c'est pourquoi le *scutage* fut aboli par la grande chartre. (*D. J.*)

SCUTARI, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans l'Anatolie, vis-à-vis le port de Constantinople, dont elle est regardée comme un des fauxbourgs ; c'est d'ailleurs un des principaux rendez-vous des caravanes d'Arménie qui vont trafiquer en Europe.

Le port de *Scutari* servoit autrefois de retraite aux galeres de Chalcédoine ; & ce fut à cause de sa situation, que les Perses, qui méditoient la conquête de la Grece, la choisirent, non-seulement pour en faire une place d'armes, mais pour y déposer l'or & l'argent qu'ils tiroient par tribut des villes d'Asie. Tant de richesses lui firent donner le nom de *Chrysopolis*, ou *ville d'or*, selon Denys de Bysance, au rapport d'Etienne le géographe, qui ajoute pourtant que l'opinion la plus commune étoit que le nom de *Chrysopolis* venoit de *Chrysès*, fils de Chryséis & d'Agamemnon.

Il semble que cette ville soit destinée à servir de retraite à des maltotiers ; car les Athéniens, par le conseil d'Alcibiade, y établirent les premiers une espece de douane, pour faire payer les droits à ceux qui navigeoient sur la mer Noire. Xénophon assure qu'ils firent murer Chrysopolis ; cependant c'étoit bien peu

peu de chose du tems d'Auguste, puisque Strabon ne la traite que de village. Aujourd'hui c'est une grande ville, & même la seule qui soit sur le bosphore du côté d'Asie. Cédrene nous apprend qu'en la dix-neuvieme année de l'empire de Constantin, Licinius son beau-frere, après avoir été battu plusieurs fois sur mer & sur terre, fut fait prisonnier dans la ville de Chrysopolis, & de-là conduit à Thessalonique, ou il eut la tête tranchée.

Scutari est embellie d'une mosquée royale & d'une maison de plaisance, ou serrail du grand-seigneur. *Long.* 46. 31. *lat.* 41. 7. (*D. J.*)

SCUTARI, (*Géog. mod.*) par les habitans du pays *Scadar*, anciennement par les Romains *Scodra*, dont on peut voir *l'article*.

Scutari est une ville de la Turquie européenne, capitale de l'Albanie, à dix lieues d'Antivari, vers le levant, entre le lac de Zenta & la petite riviere de Boiana. Elle a été le siege des rois d'Illyrie. Les Turcs en sont les maîtres depuis l'an 1478. Elle est grande, peuplée; & défendue par une citadelle. Il y a un évêque latin, sous la métropole d'Antivari. C'est la résidence d'un bacha. *Long.* 37. 12. *lat.* 42. 35. (*D. J.*)

SCUTARI *le cap de*, (*Géog. mod.*) c'est le même que celui qu'on appelloit anciennement *le Bœuf*, ou *le passage du Bœuf*; ce qui prouve qu'il faut prendre cet endroit-là pour le commencement du bosphore, puisque ce bœuf prétendu y traversa le canal à la nage. Les poëtes ont aussi publié qu'Io, maîtresse de Jupiter, avoit passé ce détroit déguisée en vache.

Charès, général athénien, battit auprès de ce cap la flotte de Philippe de Macédoine qui assiégeoit Bysance. On y enterra Damalis, femme de ce général, laquelle mourut de maladie durant ce siége; & les Bysantins en reconnoissance des services que Charès leur avoit rendus, y dresserent un autel en l'honneur de son épouse, & une colonne qui soutenoit sa statue. De-là ce lieu retint le nom de *Damalis*, qui veut dire *une vache*. On trouve dans Denys de Bysance une ancienne inscription qui en fait mention. C'est le serrail du grand-seigneur qui occupe aujourd'hui le terrein du *cap de la Vache*, ou du *cap de Scutari*. (*D. J.*)

SCUTARIUS, s. m. (*Littérat.*) outre la signification ordinaire de ce terme, qui signifie dans Pline, l'ouvrier qui faisoit le bouclier long, nommé *scutum*, le même mot désigne un garde du corps de l'empereur parce que tout ce corps portoit un bouclier long, *scutum*.

SCUTE, s. f. (*Marine.*) petit esquif ou canot, que l'on emploie au service du vaisseau. Ses dimensions ordinaires sont de 21 piés de long, de 5 piés 3 pouces de large, & de deux & demi de creux.

SCUTELLATI LAPIDES, (*Hist. nat.*) quelques naturalistes ont ainsi nommé les pierres plus connues sous le nom de *bufonites*, ou de *crapaudines*, à cause de leur ressemblance avec un écu, ou bouclier.

SCUTICA, s. f. (*Belles-lett.*) c'étoit une petite courroie de cuir, dont les maîtres d'école se servoient pour châtier leurs disciples quand ils avoient manqué à leur devoir. De-là vient que *scutica* est pris ordinairement pour une légere punition; au lieu que *flagellum* étoit une punition atroce & accompagnée d'ignominie, parce qu'on s'en servoit pour punir les esclaves, & ceux qui avoient été condamnés par sentence des triumvirs, comme Horace le dit dans l'*ode jv. du liv. V.*

Sectus flagellis hic triumviralibus
Præconis ad fastidium.

„ Quoi donc, cet homme qui a été fustigé par arrêt „ des triumvirs, jusqu'à lasser le crieur public, *&c.* „ *Dacier.* (*D. J.*)

SCUTIFORME, os, *terme d'Anatomie*, est le principal os du genou, qu'on appelle aussi la *rotule*. *Voyez* ROTULE.

SCUTIFORME, *cartilage*, *terme d'Anatomie*, est un des cartilages du larynx, qui est le plus large & le plus gros; ainsi appellé parce qu'il a la forme d'un écu ou d'un bouclier, que les Latins expriment l'un & l'autre par *scutum*: aussi les Grecs qui expriment écu par θυρεὸς, l'ont nommé θυρεοειδὴς, *thyroïde*. *Voyez* THYROÏDE.

On le nomme aussi *cartilage antérieur*, parce qu'il est situé seulement en la partie de devant. *Voyez* CARTILAGE.

SCUTUM, s. m. (*Hist. anc.*) écu, bouclier, arme défensive des anciens, nommée par les Grecs θυρεὸς & σάκος & par nos vieux auteurs *targe* ou *pavois*. Ce bouclier étoit si long, & quelquefois d'une grandeur si demesurée, qu'il couvroit un homme presque tout entier. Tels étoient ceux des Egyptiens, dont parle Xénophon dans la Cyropédie; il falloit qu'il fût bien grand chez les Lacédémoniens, puisqu'on rapportoit un homme dessus. De-là venoit cet ordre célebre que donna une mere spartaine à son fils, ἢ τὰν, ἢ ἐπὶ τᾶς, c'est-à-dire, *ou rapportez ce bouclier*, ou *qu'on vous rapporte dessus*. L'écu étoit long & quarré, & à l'usage de l'infanterie seule.

SCYBELUS (*Géog. anc.*) lieu de la Pamphylie; il donnoit le nom de son territoire au vin scybellite, dont parle Arétée *l. II. Morb. acutor. & diurnor.* (*D. J.*)

SCYDRA, (*Géog. anc.*) ville de la Macédoine, dans l'Emathie, selon Ptolomée. *l. III. c. xiij.* Pline, *l. IV. c. x.* & Etienne le géographe, parlent aussi de cette ville. (*D. J.*)

SCYLACE, (*Géog. anc.*) étoit une petite ville, colonie des Pelasgiens, selon Hérodote, *l. I. c. lvij.* Pomponius Mela, *l. I. c. xix.* la met à l'est ou vers l'est; ou est-nord de Cyzique, entre Cyzique & le mont Olympe, près & à l'est de Placia. Pline en parle aussi, *l. V. c. xxxij.* Passé Soiga, dit-il, on trouve Placia, Artacos, *Scylace &c.* On laisse derriere soi le mont Olympe, surnommé *Mysien*, & la ville d'Olympéna. (*D. J.*)

SCYLACEUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens, dans le golfe de Memnon, selon Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* & Ptolomée, *l. III. c. j.* Cette ville fondée par les Athéniens, avoit un promontoire ou écueil, que Virgile, *Enéide liv. III. v.* 551. appelle *navifragum scyllaceum*: le nom moderne de cette ville est *Squillacci*. (*D. J.*)

SCYLAX, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Asie mineure, dans le Pont: il se perdoit dans l'Iris, avant que ce dernier eût baigné la ville d'Amasie. (*D. J.*)

SCYLLA, s. f. (*Mythol.*) Homere & Virgile ont exercé leur esprit à faire d'un rocher d'Italie vis à vis du phare de Messine, un monstre terrible, dont l'aspect, dit le poëte grec, feroit frémir un dieu même. Ses cris affreux ressemblent aux rugissemens du lion; il a douze piés épouvantables, six longs cols, six têtes énormes, & dans chaque tête trois rangs de dents, qui recelent la mort. Virgile n'a pas cru devoir en tracer un portrait aussi hideux: selon lui, *Scylla* habite le creux d'un rocher; & lorsqu'elle voit passer des vaisseaux dans le détroit de Sicile, elle avance la tête hors de son antre, & les attire à elle pour les faire périr. Depuis la tête jusqu'à la ceinture, c'est une fille d'une beauté séduisante, poisson énorme dans le reste du corps, avec une queue du dauphin, & un ventre de loup; elle est toujours environnée de chiens, dont les affreux hurlemens font retenir les rochers d'alentour, *Et cæruleis canibus resonantia saxa.* Æneid. lib. III. v. 432. (*D. J.*)

SCYLLA, (*Géog. anc.*) 1°. écueil que Pline, *l. III. c. viij.* met dans le détroit qui sépare l'Italie de la Sicile. Pomponius Méla, qui en parle aussi-bien que Pline, ne marque pas plus que lui, si ce rocher, cet écueil, est tout environné de la mer, ou attaché à la côte. Mais Strabon, *liv. VI. pag.* 256. qui au lieu de *Scylla*, écrit *Scyllæum saxum*, dit que c'est un rocher élevé, presque tout entouré de la mer, & qui tenoit seulement au continent d'Italie, par un isthme assez bas, lequel de côté & d'autre, offroit une retraite aux vaisseaux; cependant si l'on étoit à l'abri quand on étoit dans ces ports, il n'y avoit pas la même sûreté à en approcher; ce qui a fait dire à Virgile, *Ænéid. III. v.* 432. en parlant de ce rocher:

Ora exetrantem, & naves in saxa trahentem,

& un peu plus bas;

Scyllam, & cæruleis canibus resonantia saxa.

Ces chiens qui aboyoient sans cesse, sont de l'imagination des Poëtes; les historiens plus sages, parloient autrement: mais le tems qui contribue à autoriser les fables, se sert de l'art des Poëtes pour les consacrer. Ainsi, parce que les habitans de Corfou appellerent autrefois *tête de chien*, le promontoire de

cette

cette île qui est du côté de l'orient, on a dit qu'il y avoit dans cet endroit des hommes qui avoient la tête semblable à celle des chiens.

Le nom moderne de *Scylla* est *Sciglio*; c'est un courant sur les côtes de la Calabre méridionale en Italie, qui entraîne les vaisseaux contre un rocher du cap Scillio, où ils risquent de se fracasser. Charybde, aujourd'hui Galofaro, mais que la Poésie joint communément à *Scylla*, est un gouffre dans le détroit de Sicile, à l'entrée du port de Messine. La fable a métamorphosé ces deux écueils en deux nymphes cruelles, dont Homere & Virgile se sont amusé à faire la peinture. La morale prend à son tour les deux écueils de *Scylla* & Charybde dans un sens métaphorique pour un pas fâcheux dont il est difficile de se sauver. Horace lui-même, *Ode xxvij. liv. I.* s'en sert dans ce dernier sens, en disant au frere de Mégille, *quanta laboras in Charybdi!* pour lui donner à entendre qu'il risque de se perdre par l'engagement indigne où il s'est imprudemment livré.

2°. *Scylla*, ville des Brutiens, selon Pomponius Méla, *l. II. c. iv.* Cette ville est appellée *Scyllæum* par Pline, *l. III. c. v.* elle étoit apparemment près du rocher de *Scylla*, dans l'endroit où est aujourd'hui la petite ville de Sciglio.

3°. *Scylla*, nom d'une île deserte, voisine de la Chersonnèse de Thrace, selon Pline, *liv. IV. c. xij.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYLLÆUM, (*Géog. anc.*) promontoire du Péloponnèse, dans l'Argie, selon Pline, *liv. IV. c. v.* & Pausanias, *liv. II. c. xxxiv.* traduction de M. l'abbé Gédoyn; ce dernier nous en donne la position précise. C'est aujourd'hui le cap Schille, *cabo Scilli* des Italiens, cap de la Morée dans la Sacanie, près de l'île de Sidra, à l'entrée du golphe d'Egina. (*D. J.*)

SCYPHUS, s. m. (*Littérat.*) σκύφος; c'étoit le grand bocal ou verre a boire, qu'on nommoit autrement *la coupe d'Hercule;* & celle de Bacchus, *liberi patris*, s'appelloit *cantharus*. On aura peut-être occasion de parler ailleurs des verres à boire en usage chez les Romains. (*D. J.*)

SCYPPIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans l'Ionie, aux confins des Colophoniens; elle fut fondée, selon Pausanias, *l. VII. c. iij.* par les Claroméniens, qui s'en étant dégoutés & en étant sortis, se fixerent dans le pays où ils bâtirent la ville de Claromene en terre ferme. Cette ville *Scyppium*, pourroit bien être celle qu'Etienne le géographe appelle *Scyphia*. (*D. J.*)

SCYRAS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnèse, dans la Laconie. Pausanias dit, *l. III. c. xxiv.* qu'un peu plus loin que le bourg d'Araine, où l'on voyoit la sépulture de Laïs, étoit une riviere qui se déchargeoit dans la mer: cette riviere fut appellée *Scyras*, depuis que Pyrrhus fils d'Achille, y aborda avec ses vaisseaux, après s'être embarqué à Scyros, pour venir épouser Hermione. Au-delà de cette riviere étoit un vieux temple, & à quelque distance de ce temple, un autel de Jupiter; en remontant vers la terre-ferme, à quarante stades de *Scyras*, on trouvoit la ville Pyrrhique. (*D. J.*)

SCYRI, (*Géog. anc.*) peuple du septentrion, qui conjointement avec les Huns, les Goths, & les Alains, passerent le Danube, & retournerent sur leurs pas, après avoir été battus par l'empereur Théodose. (*D. J.*)

SCYROS *ou* SKIROS, en grec Σκῦρος, en latin *Scyrus*, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée, à l'orient de celle d'Eubée. Nous en parlerons avec plaisir en faveur de Thésée, qui y fut exilé & enterré, d'Achille qui y fit l'amour, de Lycomede qui en étoit roi, & du philosophe Phéricide qui y prit naissance.

Cette île conserve encore son ancien nom; car elle est connue des Italiens suivant l'inflexion de leur langue & de leur prononciation, sous les noms de *Sciro*, d'*isola di Sciro* & de *san Giorgio di Sciro*. C'est une des Cyclades, & que Pline compte la derniere, tant entre les Cyclades qu'entre les Sporades. On découvre facilement pourquoi l'île de *Scyros* reçut anciennement ce nom; c'est à cause qu'elle est toute hérissée de montagnes, de pierres & de roches. *Scyrodes*, dans la langue greque, signifie *pierreux*: ainsi il n'est pas surprenant que du tems de Strabon on en estimât plus les chevres que celles des autres îles: car ces animaux se plaisent dans les pays escarpés, & vont brouter jusque sur les plus hautes pointes de rocher. L'île de *Scyros*, d'ailleurs abondante en taillis, étoit fort propre à nourrir les chevres & à rendre leur lait excellent; mais elles avoient le défaut de le renverser souvent d'un coup de pié, quand le vase où l'on venoit de le traire étoit plein. Delà vient que les anciens appellerent *chevres de Scyros* ceux qui se démentant dans leur conduite, gâtoient l'éclat de leurs bonnes actions & de leurs bienfaits, par le mélange honteux d'autres actions basses & injustes. On nourrit encore des chevres dans l'île de *Scyros*, & l'on y fait d'excellens fromages de leur lait mêlé avec celui de brebis.

Les Pélasgiens & les Cariens furent les premiers habitans de *Scyros*; mais cette île n'est connue dans l'histoire que depuis le regne de Lycomede, qui en étoit le maître, lorsque Thésée, roi d'Athènes, s'y retira, pour y jouir des biens de son pere. Thésée non-seulement en demanda la restitution, mais il sollicita du secours auprès du roi, contre les Athéniens: cependant Lycomede, soit qu'il appréhendât le génie de ce grand homme, ou qu'il ne voulut pas se brouiller avec Mnesthée qui l'avoit obligé de quitter Athènes, conduisit Thésée sur un rocher, sous prétexte de lui faire voir la succession de son pere, & l'histoire dit qu'il l'en fit précipiter; quelques-uns assûrent que Thésée tomba de ce rocher, en se promenant après avoir soupé: quoi qu'il en soit, ses enfans, qu'il avoit fait passer en l'île Eubée, allerent à la guerre de Troie, & régnerent à Athènes après la mort de Mnésthée.

L'île de *Scyros* ne devint pas moins célèbre par les amourettes d'Achille. Thétis ayant appris que les destinées menaçoient son fils de périr à la guerre de Troie, s'avisa, pour en rompre le cours, & empêcher ce jeune héros de prendre les armes, de le travestir en fille, & de le faire élever sous cet habit auprès de Déidamie, fille de Lycomede roi de *Scyros*: mais nous ne savons pas sous quel nom Achille y déguisa son sexe, puisque Suétone rapporte que Tibere, entre les frivoles amusemens qui l'occupoient dans sa solitude, chercha de le savoir avec autant de curiosité que de peu de succès.

Il est vrai que cette recherche ne doit pas nous embarrasser; il nous suffit de savoir qu'Achille plut à Déidamie, qu'il l'épousa, qu'il en eut un fils nommé Néoptoleme, & que l'on appella *Pyrrhus*, à cause du blond doré de ses cheveux. Il fut élevé dans l'île, & en tira les meilleurs soldats qu'il mena à la guerre de Troie, pour venger la mort de son pere; il ne porta que trop loin sa vengeance, en massacrant le roi Priam; mais Oreste poussé par Hermione, l'assassina lui-même dans le temple de Delphes.

Il avoit eu raison, en partant pour Troie, de tirer des soldats de *Scyros* car les peuples de cette île étoient fort braves. Pallas étoit la protectrice du pays. Elle avoit un temple magnifique sur le bord de la mer dans la ville capitale, qui portoit le même nom que l'île. On voit encore, dit Tournefort, les restes de ce temple, qui consistent en quelques bouts de colonnes & de corniches de marbre blanc, qu'on trouve auprès d'une chapelle abandonnée, à gauche en entrant dans le port S. George. Il est vrai qu'on n'y découvre aucune inscription, mais plusieurs vieux fondemens, lesquels joints à la beauté du port, ne permettent pas de douter que la ville de *Scyros* ne fût dans cet endroit-là.

Il ne faut pas croire que les colonnes dont on vient de parler soient là depuis la guerre de Troie; mais comme les anciens temples n'ont été démolis que par ordre de Constantin, il est certain qu'on les avoit rétablis plusieurs fois sous le nom des mêmes divinités, jusqu'à l'établissement du Christianisme. Si ces vieux marbres ne sont pas des restes du temple de Pallas, ils doivent être au-moins des débris de celui de Neptune, qui étoit adoré dans cette île. Goltzius a donné le type d'une médaille, qui d'un côté représente Neptune avec son trident, & de l'autre la proue d'un vaisseau.

Marcian d'Héraclée assûre que les habitans de Chalcis, ville capitale d'Eubée, s'établirent anciennement à *Scyros*, attirés peut-être par la bonté & par la commodité du port. Ce fait se trouve confirmé par une médaille d'argent que Tournefort acheta sur les lieux, & qui avoit été trouvée quelques années auparavant, en labourant un champ dans les ruines de la ville. Cette médaille est frappée au coin des Chalcidiens qui, bien qu'habitans de *Scyros*, ne laissent pas de retenir le nom de leur pays, pour se distinguer des Pélasgiens, des Dolopes, & des autres peuples qui étoient venus s'établir à *Scyros*. Cette médaille est chargée d'une belle tête, dont le nom qui est à l'exergue, paroît tout-à-fait effacé: au revers c'est une lyre.

Com-

Comme cette piece porte le nom des Chalcidiens, ΧΑΛΧΙΔΕΩΝ, on ne croiroit pas qu'elle eût été frappée à *Scyros*, si on ne l'y avoit déterrée.

Les Dolopes dont il s'agit ici étoient, selon Plutarque, d'insignes pirates accoutumés à dépouiller ceux qui alloient négocier chez eux. Quelques-uns de ces brigands ayant été condamnés à restituer ce qu'ils avoient pris à des marchands de Thessalie, pour s'en dispenser, ils firent savoir à Cimon fils de Miltiade, qu'ils lui livreroient la ville de *Scyros*, s'il se présentoit avec sa flotte; c'est ainsi qu'il s'en rendit le maître; car il s'étoit contenté quelque tems auparavant de ravager cette île. Diodore de Sicile ajoûte que dans cette expédition l'île fut partagée au sort, & que les Pélasgiens l'occupoient auparavant, conjointement avec les Dolopes.

Après la guerre de Troie, les Athéniens rendirent de grands honneurs à la mémoire de Thésée, & le reconnurent pour un héros; il leur fut même ordonné par l'oracle d'en rechercher les os, de les rassembler, & de les conserver avec respect. Cimon chargé de cette commission, n'oublia rien pour découvrir le cercueil où l'on avoit enfermé les os de Thésée: la chose étoit difficile, dit Plutarque, à cause que les gens du pays ne se payoient pas trop de raison. Enfin on s'apperçut d'un aigle, à ce qu'on dit, qui avec son bec & ses ongles grattoit la terre sur une petite colline. On y fit creuser, & l'on découvrit le cercueil d'un homme de belle taille, avec une épée & une pique: c'en fut assez. Plutarque ne rapporte pas si c'étoient les armes d'un athénien, d'un carien, d'un pélasgien ou d'un dolope. On ne fit pas d'autre perquisition: on cherchoit le corps de Thésée, & Cimon fit transporter ce cercueil à Athènes, 400 ans après la mort de ce héros. Les restes d'un si grand homme furent reçus avec de grandes démonstrations de joie; on n'oublia pas les sacrifices; le cercueil fut mis au milieu de la ville, & servit d'azile aux criminels.

Scyros fut enlevée aux Athéniens pendant les guerres qu'ils eurent avec leurs voisins; mais elle leur fut rendue par cette fameuse paix qu'Artaxerxe, roi de Perse, donna à toute la Grece, à la sollicitation des Lacédémoniens. Après la mort d'Alexandre le Grand, Démétrius I. du nom, surnommé Πολιορκητὴς, *le preneur de villes*, résolut de donner la liberté aux villes de Grece, prit la ville de *Scyros*, & en chassa la garnison.

Il n'est pas nécessaire de dire que cette île a été soumise à l'empire romain, & ensuite à celui des Grecs. André & Jérôme Gizi se rendirent les maîtres de *Scyros* après la prise de Constantinople par les François & par les Vénitiens. Elle passa sous la domination des ducs de Naxie, & finalement sous celle des Turcs, avec le reste de l'Archipel. *Voy.* l'état présent de cette île au *mot* SCYROS. (*Géog. mod.*)

Mais il faut se ressouvenir, à la gloire de l'ancienne *Scyros*, que Phérécide y vit le jour. C'est l'un des plus anciens philosophes de la Grece, le maître de Pythagore, & le disciple di Pittacus. On garda longtems à *Scyros* son cadran solaire, comme un monument de sa capacité: quelques-uns prétendoient qu'il avoit tiré la maniere de le fabriquer des écrits des Phéniciens; mais le plus grand nombre lui en attribuoit l'invention. On croit aussi qu'il a trouvé la cause des éclipses.

Pline dit de Phérécyde qu'il fit en prose le premier ouvrage philosophique que l'on eût vu parmi les Grecs, *prosam orationem primus condere instituit:* ces paroles signifient seulement qu'il fut le premier qui sut donner à la prose une espece de cadence & d'harmonie. Cicéron loue ce grand homme par un autre endroit bien remarquable, d'avoir enseigné le premier l'immortalité de l'ame; mais c'est peut-être la transmigration des ames, comme Suidas le pensoit, que Phérécide enseigna le premier.

Quelques savans ont aussi confondu notre Phérécyde de *Scyros* avec Phérécide l'athénien, qui composa dix livres sur les antiquités de l'attique. Phérécyde l'athénien est postérieur au philosophe Phérécyde de *Scyros*, & a vécu selon les apparences au tems de Cambises & de Darius. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYROS, (*Géogr. mod.*) île de l'Archipel, à l'orient de Metelin, & au nord-est de Negrepont. Elle est à sept lieues de cette derniere île, à seize de Metelin, & à sept de Scopelo. Elle s'étend en longueur du septentrion au midi, & a environ 60 milles de circuit. On lui donne à-peu-près la figure d'un triangle, & quoiqu'escarpée, elle est agréable, & assez cultivée pour le peu de monde qu'elle renferme, car on n'y compte pas plus de 300 familles de chrétiens Grecs, lesquelles s'appliquent à la culture des vignes qui leur produisent de fort bons vin. *Long.* 42d. 40—54. *lat.* 39. 4—20.

Le port de *Scyros*, est un des meilleurs de toutes les îles de Grece, capable de contenir une grande armée, & où l'on peut mouiller presque par-tout. Il regarde le sud-ouest, & quand l'on est à sa vue, on découvre dans les terres une profonde vallée, qui fait paroître l'île comme s'il y en avoit deux. La premiere montagne qui borne ce vallon, & qui s'offre aux yeux du côté du levant, est toujours fameuse par la mort de Thésée.

Il n'y a qu'un seul village dans l'île de *Scyros;* encore est-il bâti sur un rocher en forme de pain de sucre, à dix milles du port dont nous venons de parler. Le cadi est aussi le seul Turc qui soit dans l'île, mais les habitans répondent de lui; comme ils sont obligés de payer sa rançon, en cas qu'il fût enlevé par les corsaires, ils se mettroient en devoir de le sauver, si quelqu'un vouloit le faire prisonnier.

L'évêque de *Scyros* ne subsiste presque que de charités, & loge dans une maison bâtie comme un cachot. Les insulaires parlent encore d'Achille; son nom même est commun dans l'île, & beaucoup de Grecs le portent, quoiqu'un peu déguisé. Ils ont une église dédiée à S. Achillée, & une dévotion particuliere pour ce saint. Voilà ce qu'est actuellement l'état monarchique du roi Lycomede: quoiqu'il ne fût pas brillant autrefois, il est pourtant vrai que c'est surtout de nos jours, qu'on peut lui appliquer le proverbe des anciens, qui désignoient par la principauté de *Scyros*, un chétif & misérable royaume.

Le nom même de *Scyros* étoit déja dans l'oubli, quand un poëte Italien le comte (Gui Ubaldo) Bonarelli le fit revivre sur la fin du seizieme siecle par sa Phylis de Scyros, *Filli de Scyro*. Il remplit cette pastorale de fleurs poëtiques, de graces, & de traits délicats. L'Italie en fut enchantée, mais on trouva par l'examen que l'auteur pensoit toujours moins à peindre les choses naturellement, qu'à les dire avec esprit. On le blâma surtout d'avoir introduit dans sa piece, une nymphe nommée *Célie*, qui aime également deux bergers à la fois, & qui les aime avec tant de fureur, qu'elle ne trouve que la mort qui puisse terminer son état. Bonarelli fit pour la défense de ce double amour, une dissertation pleine d'esprit & de savoir, mais qui ne convainquit personne qu'il avoit raison. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYRTONIUM, (*Géog. anc.*) ville des Egyptiens, selon Pausanias, qui, *l. VII. c. xxvij*, dit que ce fut une des villes qui envoyerent la meilleure partie de leurs citoyens pour peupler Mégalopolis. (*D. J.*)

SCYSSA, (*Géogr. anc.*) ville d'Espagne. Polybe, *l. XXI. c. c. xx.* écrit *Scyssa*, & Tite-Live, *l. III. c. lxxvj*, dit *Scyssum*. C'est auprès de cette ville que les Carthaginois furent battus pour la premiere fois par Scipion. On croit que c'est aujourd'hui *Guissona*. (*D. J.*)

SCYTALE, s. f. (*Hist. de Sparte.*) rouleau de bois autour duquel il falloit entortiller une bande de parchemin écrite, pour entendre le sens de cette écriture.

Il faut donc sçavoir que les Lacédémoniens, pour empêcher qu'on ne pût déchiffrer les ordres qu'ils envoyoient par écrit à leur général d'armée, imaginerent de faire deux rouleaux de bois, d'une longueur & d'une épaisseur égale, & que le travail du tour avoit parfaitement arrondie; les Ephores en conservoient un, & donnoient l'autre au général d'armée, qui marchoit contre l'ennemi. Chaque fois que ces souverains magistrats lui vouloient envoyer des ordres secrets, qui ne pussent être déchiffrés en cas qu'on les interceptât, ils prenoient une bande de parchemin étroite & longue, qu'ils rouloient avec justesse autour de *scytale* ou rouleau de bois. En cet état ils écrivoient sur la bande de parchemin leurs intentions, qui paroissoient dans un sens parfait tant que la bande de parchemin étoit appliquée sur le rouleau; mais dès qu'on la developpoit, l'écriture étoit tronquée, & les mots sans liaison; il n'y avoit que le général seul qui pût y trouver de la suite & du sens, en ajustant la bande sur le rouleau semblable, & la remettant dans la même assiette où les éphores

l'avoient mise. C'est ainsi que l'art mystérieux d'écrire en chiffres a été jadis ébauché à Lacédémone. Les Athéniens, malgré leur esprit, n'ont point eu l'honneur de cette invention. (*D. J.*)

SCYTHARION, s. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens auteurs grecs à un arbre dont le bois étoit d'un beau jaune, & qu'on employoit dans ces anciens tems pour peindre dans cette couleur. On l'appelloit aussi *chrysoxylon*, bois d'or, à cause de son beau jaune; & on le nommoit encore *scythicum lignum*, *bois de Scythie*, du lieu d'où on le tiroit. (*D. J.*)

SCYTHES, (*Géogr. anc.*) on donna anciennement le nom de *Scythes* à tous les peuples du septentrion, principalement à ceux du septentrion de l'Asie; car quoique plusieurs auteurs marquent des *Scythes* en Europe, & que Pline les donne pour des peuples limitrophes du Pont, conjointement avec les Dardaniens, les Triballiens, les Mœsiens & les Thraces; ces *Scythes* sont plus souvent appellés *Getes* ou *Sarmates*, quand on veut les prendre dans un sens plus étendu. Presque toujours par le nom de *Scythes*, on entend des peuples Asiatiques. Aussi Pomponius Mela, *lib. III. c. iv.* après avoir dit que la Sarmatie étoit limitrophe de la Germanie, dont elle étoit séparée par la Vistule, ajoute, *chap. v.* que les confins de l'Asie se prennent à la Sarmatie, si ce n'est dans les pays perpétuellement couverts de neige, & où il faisoit un froid insupportable; pays qui étoient habités par les *Scythes*.

Le nom des *Scythes* passa dans quelques parties de la Sarmatie & de la Germanie; & de même le nom de *Sarmates* passa dans l'Asie, mais seulement dans les parties citérieures de cette région. Le périple de Scylax, dit qu'après le fleuve Tanaïs, c'est le commencement de l'Asie, & que cette premiere partie, qui est le Pont, est habitée par les Sauromates ou Sarmates.

Les mœurs des anciens *scythes* ont été décrites par plusieurs auteurs; nous n'en recueillerons ici que quelques particularités les plus curieuses.

Ils estimoient l'amitié au-dessus de toutes choses, & faisoient gloire d'assister leurs amis dans les plus fâcheuses extrémités. Ils ne s'occupoient point au labourage (Justin, *lib. II.*), mais seulement à faire paître leurs troupeaux; & même ils faisoient crever les yeux à quelques esclaves (Plutarque) afin que n'étant plus capables d'aucune autre fonction, ils pussent bien battre le lait. Ils n'avoient point de maisons (Hérodote, *lib. IV.*), & menoient leurs femmes & leurs enfans sur des charrettes couvertes de cuir, pour les défendre du froid & des pluies, changeant de place à mesure que l'herbe manquoit. Ils alloient rarement à pié, voyageant presque toujours ou à cheval, ou dans leurs chars (Hippocr. *de aere & aquis*, *lib. II.*) Quelques-uns en avoient qui étoient couverts de feuillages d'arbres (Ammian. Marcel. *lib. XXII.*) & dans lesquels ils portoient quelques meubles de peu de valeur. Ils mangeoient principalement du fromage de leurs jumens (Justin, *lib. II. ix.* Nicephor. *lib. VIII.*) dont le lait étoit aussi leur breuvage.

Plutarque dit dans son *banquet des sept sages*, que les *Scythes* n'avoient ni jeux, ni joueurs d'instrumens.

Ils étoient vêtus des peaux de leurs bêtes; portoient les mêmes habits l'hiver que l'été (Hippocr. *de aere*, & Justin, *lib. II.*) Ils tenoient que c'étoit un ornement d'avoir un arc bandé à la main; & c'est ainsi que le philosophe Anacharsis, *scythe* de nation, étoit représenté par ceux d'Athènes, qui de plus lui mettoient un livre à la main droite.

Les *Scythes* ne faisoient aucun état ni de l'or, ni des perles, ni des pierreries; mais ceux qui se distinguoient par leur valeur étoient extrèmement estimés, & on tâchoit à l'envi d'acquérir leur amitié.

Lorsque le choix d'un ami avoit été fait, les deux amis protestoient de vivre & de mourir l'un pour l'autre. Pour rendre cette alliance assurée, ils se faisoient des incisions aux doigts, afin que leur sang distillât dans une tasse, où après avoir trempé la pointe de leurs épées, ils buvoient l'un & l'autre de ce sang. Jamais on ne recevoit plus de trois personnes à cette alliance, parce qu'ils étoient persuadés que l'amitié étoit foible, si on consentoit à la partager entre un plus grand nombre de personnes.

Ils traversoient les rivieres sur des peaux chargées de liége en-dessous. Celui qui vouloit passer de l'autre côté, se mettoit sur la peau, & prenoit son cheval par la queue, en sorte que le cheval tiroit après lui cette maniere de barque. Ils rendoient la justice suivant la raison naturelle, & non suivant quelque loi écrite; mais ils punissoient sévèrement le larcin. Ils adoroient Vesta, Jupiter & la Terre, qu'ils croyoient sa femme, Mars & Hercule (Hérodote, *lib. IV.*) Ils juroient par le vent & par l'épée; l'un comme auteur de la vie & de la respiration; & l'autre comme procurant la mort (Clém. Alex. *adhort. ad gentil.*) Ils sacrifioient des chevaux à Mars, représenté par l'épée dont nous venons de parler; & quelquefois ils lui immoloient un homme de chaque centaine de leurs prisonniers de guerre.

Les mariages étoient heureux chez les anciens *scythes*, & quatre choses en assuroient le bonheur: l'éducation vertueuse que les enfans recevoient de leurs parens; l'attachement des femmes pour leurs époux; l'horreur de l'infidelité conjugale; & la rigueur des lois contre ce crime. Chez eux, la plus grande dot d'une fille, étoit la vertu de ses parens, c'étoit son inviolable attachement pour son époux, & l'éloignement qu'elle avoit pour un autre; c'étoit enfin sa persuasion que l'infidélité étoit un crime.

On fera bien de lire dans les *Mémoires de l'académie de Petersbourg* les *dissertations* de M. Bayer sur l'origine, & les anciennes demeures des *Scythes*, sur leur histoire, aussi-bien que sur la situation de la Scythie du tems d'Hérodote, pays auquel des auteurs modernes fort respectables ont donné une étendue beaucoup trop grande. Mais quoiqu'ils ayent suivi en cela Ephore, ancien historien, dont Cosmas nous a conservé les termes, notre savant ne peut se ranger à leur sentiment. Il entend par l'Araxe, au-delà duquel Hérodote témoigne que les *Scythes*, avoient autrefois leurs tentes, non la riviere d'Arménie connue sous ce nom, ni aucun des autres fleuves auxquels les savans veulent que l'antiquité ait donné le nom d'*Araxe*, mais le *Wolga*, que les anciens appellent aussi *Rha*; ce qui rapproche considérablement les bornes orientales de la Scythie. M. Bayer pense aussi que l'Araxe que Cyrus passa pour attaquer les Massagetes est ce même Wolga, & non pas l'Oxus, comme l'a cru Cellarius d'après Isaac Vossius. Il a joint à ses dissertations une carte de la Scythie construite sur l'histoire d'Hérodote; & c'est conformement à sa description bien entendue & corrigée où elle doit l'être, que M. Bayer place la Scythie entre les degrés 45 & 57 de *longitude*, & entre les degrés 47 & 55 de *latitude*.

M. Bayer a donné dans les mêmes mémoires une table chronologique des événemens qui intéressent les *Scythes*, depuis l'an 644 avant Jesus-Christ jusqu'à l'année 421. Cette table est suivie d'une piece intitulée, *Mémoires des Scythes*, jusqu'à Alexandre le Grand; c'est un extrait de tout ce qu'Hérodote & autres historiens ont rapporté de cette puissante & nombreuse nation. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SCYTHES, THRACES ET GETES, *philosophie des*. (*Hist. de la Philosoph.*) on appelloit autrefois du nom général de *Scythie*, toutes les contrées septentrionales. Lorsqu'on eut distingué le pays des Celtes de celui des *Scythes*, on ne comprit plus sous la dénomination de *Scythie*, que les régions hyperboréennes situées aux extrémités de l'Europe. *Voyez à l'article* CELTES, ce qui concerne la philosophie de ces peuples. Il ne faut entendre ce que nous allons dire ici sur le même sujet, que des habitans les plus voisins du pole, que nous avons connus anciennement dans l'Asie & l'Europe.

On a dit d'eux qu'ils ne connoissoient pas de crime plus grand que le vol; qu'ils vivoient sous des tentes; que laissant paître au hasard leurs troupeaux, la seule richesse qu'ils eussent, ils n'étoient sûrs de rien s'il étoit permis de voler; qu'ils ne faisoient nul cas de l'or ni de l'argent; qu'ils vivoient de miel & de lait; qu'ils ignoroient l'usage de la laine & des vêtemens; qu'ils se couvroient de la peau des animaux dans les grands froids; qu'ils étoient innocens & justes; & que réduits aux seuls besoins de la nature, ils ne desiroient rien au-delà.

Nous nous occuperons donc moins dans cet endroit, de l'histoire de la Philosophie, que de l'éloge de la nature humaine, lorsqu'elle est abandonnée à elle-même, sans loi, sans prêtres & sans roi.

Les *scythes* grossiers ont joui d'un bonheur que les peuples de la Grece n'ont point connu. Quoi donc! l'ignorance des vices seroit-elle préférable à la connoissance de la vertu; & les hommes deviennent-ils mé-

méchans & malheureux, à mesure que leur esprit se perfectionne & que les simulacres de la divinité se dégrossissent parmi eux? Il y avoit sans doute des ames bien perfides & bien noires autour du Jupiter de Phidias; mais la pierre brute & informe du *scythe* fut quelquefois arrosée du sang-humain. Cependant, à parler vrai, j'aime mieux un crime atroce & momentané, qu'une corruption policée & permanente; un violent accès de fievre, que des taches de gangrene.

Les *Scythes* ont eu quelqu'idée de Dieu. Ils ont admis une autre vie; ils en concluoient qu'il valoit mieux mourir que de vivre: cette opinion ajoutoit à leur courage naturel. Ils se réjouissoient à la vûe d'un tombeau.

Le nom d'*Abaris*, *scythe* hyperboréen, prêtre d'Apollon, & fils de Scute, fut célebre dans la Grece. Qui est-ce qui n'a pas entendu parler de la fleche merveilleuse à l'aide de laquelle il traversoit sans peine les contrées les plus éloignées; de ses vertus contre la peste; du voyage d'Abaris en Grece & en Italie; de son entretien avec Pythagore; du don qu'il lui fit de sa fleche; des conseils qu'il reçut du philosophe en échange? Pythagore reçoit le présent d'Abaris avec dédain, & lui montre sa cuisse d'or. Il apprend au barbare la Physique & la Théologie; il lui persuade de substituer à ses extispices, la divination par les nombres. On les transporte tous les deux à la cour de Phalaris; ils y disputent; & il se trouve presque de nos jours, de graves personnages qui, partant de ces fables comme de faits historiques bien constatés, cherchent à fixer l'époque de la fameuse peste de la Grece, le regne de Phalaris & l'olympiade de Pythagore.

S'il y eut jamais un véritable Abaris; si cet homme n'est pas un de ces imposteurs qui couroient alors les contrées, & qui en imposoient aux peuples grossiers, il vécut dans la iij. olympiade.

Au reste, dans les tems postérieurs, lorsque la religion chrétienne s'établit, & que toutes les sectes des philosophes s'éleverent contr'elle, on ne manqua pas de reveiller, d'orner tous ces prétendus miracles, & de les opposer à ceux de J. C. *Voyez* dans Origène avec quel succès.

Anacharsis est mieux connu. Il étoit *scythe*, fils de Caduste & d'une greque, frere du roi des Perses, & de cette tribu de la nation qu'on appelloit *nomades*, de leur vie errante & vagabonde; il préféra l'étude de la Philosophie à l'empire. Il vint à Athènes la premiere année de la xlvij. olympiade; il y trouva Toxaris un de ses compatriotes, qui le présenta à Solon qui gouvernoit alors, & qui eut occasion de s'appercevoir qu'un *scythe* ne manquoit ni de lumieres, ni de sagesse. Solon se plut à instruire Anacharsis, à l'introduire dans les plus grandes maisons d'Athènes; & il réussit à lui procurer de l'estime & de la considération au point qu'il fut le seul barbare à qui les Athéniens accorderent le droit de bourgeoisie. De son côté Anacharsis reconnut ces services par l'attachement le plus vrai, & par l'imitation rigoureuse des vertus de son bienfaiteur; ce fut un homme ferme & sententieux. Les Grecs en ont raconté bien des fables. Anacharsis ne se fixa point dans Athènes; il voyagea; il étudia les mœurs des peuples, & reprit le chemin de son pays par Cizique, où il promit des sacrifices à la mere des dieux dont on célébroit la fête dans cette ville, si elle lui accordoit un heureux retour. Arrivé en Scythie, il satisfit à son vœu; mais ses compatriotes qui abhorroient les mœurs étrangeres, en furent indignés; & Saulnis son frere, le perça d'une fleche. Il disoit en mourant: „ La sagesse qui a fait ma „ sécurité dans la Grece, a fait ma perte dans la Scy- „ thie „. Parmi les sciences auxquelles il s'étoit appliqué, il n'avoit pas négligé la Médecine. Ce ne fut point à proprement parler, un philosophe systématique; mais un homme de bien. Comme il étoit destiné par sa naissance aux premiers postes, il avoit tourné ses réflexions particulierement vers la politique & la religion. Il écrivit en vers, car c'étoit l'usage de son tems, des lois, de la sobriété & de la guere. On lui fait honneur de quelques inventions méchaniques. Les épîtres qu'on lui attribue, sentent l'école des sophistes.

La réputation des Grecs avoit attiré Toxaris dans Athènes. Il quitta ses parens, sa femme & ses enfans, pour venir considerer de près des hommes dont il avoit entendu tant de merveilles. Il s'attacha à Solon, qui ne lui refusa point ses conseils. Ce législateur trouva même dans cet homme tant de droiture & de candeur, qu'il ne put lui refuser une amitié forte & tendre. Toxaris ne retourna point en Scythie; il eut en Grece la réputation de grand médecin. Dans le tems de la peste, il apparut en songe à une femme à qui il révéla que le fleau cesseroit, si on repandoit du vin dans les carrefours; on le fit, & la peste cessa. On sacrifioit tous les ans, en mémoire de cet événement, un cheval blanc sur son tombeau, où quelques malades de la fievre obtinrent leur guérison.

Mais personne n'eut autant de célébrité & d'autorité chez les *Scythes*, que le gete Zamolxis. Il fut le fondateur de la philosophie parmi eux. Il y accrédita la transmigration des ames, système qu'il avoit appris de Pythagore, ou Pythagore de lui; il s'en servit pour accroître leur valeur, par le sentiment de l'immortalité. Les Thraces & tous les barbares l'inspiroient à leurs enfans dès la premiere jeunesse. Les Getes à qui il avoit donné des lois, le placerent au rang des dieux. On lui institua des sacrifices bien étranges. A certains jours solemnels on prenoit des hommes, on les précipitoit, & d'autres les recevoient en tombant sur la pointe de leurs javelots: voilà ce qu'ils appelloient *envoyer à Zamolxis*.

Il suit de ce que nous savons d'Anacharsis, de Toxaris & de Zamolxis, que ces hommes furent moins des philosophes que des législateurs.

Il ne faut pas porter le même jugement de Dicéneus; celui-ci joignit à l'art de gouverner, la connoissance de l'Astronomie, de la Morale & de la Physique. Il fut contemporain du roi Bérébeste qui vivoit en même tems que Sylla & Jules-César.

Les *Scythes*, les Getes & les Thraces furent instruits autant que peuvent l'être des peuples qui vivent toujours en armes.

SCYTHIACA Regio, (*Géog. anc.*) contrée de l'Egypte. Ptolomée, *lib. IV. c. v.* lui donne une seule ville qu'il nomme *Schiatis*. (*D. J.*)

SCYTHICUS sinus, (*Geog. anc.*) golfe de la mer Caspienne, dont Pline, *lib. VI. c. xiij.* & Pomponius, Mela, *l. III. c. v.* font mention. (*D. J.*)

SCYTHIE, (*Géog. anc.*) *Scythia*; on entend communément par ce mot un grand pays de l'Asie, commençant au Bosphore cimmérien, aux Palus Méotides & au fleuve Tanaïs, & qui s'étendoit entre l'Océan septentrional, le Pont-Euxin, la mer Caspienne, le fleuve Jaxartes & les montagnes des Indes, jusqu'à l'extrémité de l'Orient, & jusqu'au pays des Seres qui s'y trouvent même quelquefois renfermés.

De cette façon, les bornes de la *Scythie* n'étoient pas toutes bien déterminées, ni bien connues; car du côté du nord, on l'étendoit jusqu'à l'Océan septentrional, ou jusqu'aux terres qui pouvoient être de ce côté-là, & qu'on ne connoissoit pas; & du côté de l'orient, si on prenoit les Seres pour un peuple scythe, il n'y avoit point d'autres bornes, selon Ptolomée, que des terres inconnues.

Ce pays, qui étoit d'une longueur immense, est partagé par Ptolomée en trois parties, dont l'une qui s'étendoit depuis les Palus Méotides & l'embouchure du Tanaïs, jusqu'à une partie de la mer Caspienne, & jusqu'au fleuve Rha, aujourd'hui le *Volga*, est appellée *Sarmatie Asiatique*. Une autre partie qui prenoit depuis la Sarmatie Asiatique jusqu'aux sommets du mont Imaüs, se nommoit *Scythie en-deça de l'Imaüs*; & la troisieme à laquelle on joignoit la Sérique, avoit le nom de *Scythie au-delà de l'Imaüs*. Nous parlerons de ces deux dernieres.

Ptolomée, *lib. VI. c. xiv.* termine la *Scythie en-deçà de l'Imaüs* du côté du couchant, par la Sarmatie Asiatique, à l'orient par le mont Imaüs; au nord par des terres inconnues; au midi & en partie à l'orient, par le pays des Saces, par la Sogdiane & par la Margiane. Les montagnes les plus considérables de cette contrée, selon le même géographe, sont les monts Alains, les monts Rhymmiques, le mont Norossus, les monts Aspisiens, les monts Tapuriens, les monts Syébes & les monts Anaréens. Il nomme ensuite ses peuples.

La *Scythie au-delà de l'Imaüs*, est bornée par Ptolomée, *lib. VI. c. xv.* du côté de l'occident par la *Scythie* intérieure, & par le pays des Saces, au nord par des terres inconnues, à l'orient par la Sérique, & au midi par l'Inde au-delà du Gange. Il met dans cette contrée une partie des monts Auxaciens, une partie des monts Cassiens, une partie des monts Emodores. Enfin il nomme les peuples de cette région.

Les Poëtes ont confondu dans leurs écrits, la *Scythie* Européenne & la *Scythie* Asiatique, & en géné-

ral, ſans entrer dans aucune diſtinction, ils nous ont peint la *Scythie* comme un pays affreux. Virgile dit en parlant dans ſes Géorgiques, *livre III. vers* 352.

Non illic
Aut herbæ campo apparent, aut arbore frondes:
Sed jacet aggeribus niveis informis, & alto
Terra gelu latè, ſeptemque aſſurgit in ulnas;
Semper hyems, ſemper ſpirantes frigora cauri, &c.

Avant que les Romains euſſent pénétré dans la Germanie, ils croyoient que le froid y étoit même inſupportable dans cette contrée. Il n'eſt donc pas étonnant que dans la *Scythie*, ſelon Virgile, ſur les bords du Palus Méotide, & même à l'embouchure du Danube, & dans la Thrace où eſt le mont Rhodope, l'herbe ne croiſſe pas dans les prairies; que les arbres y ſoient ſans feuilles; que la terre triſtement couverte de neige, gémiſſe ſous ſept coudées de glace; enfin qu'il y regne un hiver éternel, *&c.*

D'ailleurs les ſuppoſitions hyperboliques ſont favorables à la Poéſie; c'eſt au géographe à les détruire, quand il s'agit de la connoiſſance des pays; c'eſt au philoſophe à combattre les erreurs populaires qui regardent la Phyſique; mais c'eſt au poëte à les adopter, quand elles lui fourniſſent des images.

Abaris dont Hérodote, Diodore, Suidas, Euſebe & d'autres auteurs ont tant parlé, étoit de *Scythie*; mais on ignore de quelle partie de la *Scythie*. Rien n'eſt plus fabuleux que la vie de ce prêtre d'Apollon l'hyperboréen, dont il avoit reçu, dit-on, l'eſprit de divination. Il fit de longs voyages à Athènes, à Lacédémone; parloit très-bien grec, & fut un de ces barbares dont la Grece admira le génie. Il ſe mêloit de divination, & parcouroit les pays en rendant des oracles, & faiſant accroire aux ſimples qu'il ſavoit prédire l'avenir. L'on peut dire qu'il a ſervi d'exemple à ceux qui depuis ont trompé le monde ſous le nom de *prophetes*; Il avoit compoſé quelques ouvrages dont on nous a conſervé les noms; ſavoir, *l'arrivée d'Apollon chez les Hyperboréens*, en vers; les *noces du fleuve Hébrus*; un livre de la *génération des dieux*; un *recueil d'oracles*, & un autre d'*expiations*. On ignore cependant le tems où a vécu cet homme ſingulier. La plus commune opinion eſt qu'il fut contemporain de Crœſus & de Phalaris, c'eſt-à-dire qu'il auroit vécu vers la cinquante-quatrieme olympiade, environ 560 ans avant J. C. Jamblique a écrit qu'il fut diſciple de Pythagore; mais il ne faut pas faire beaucoup de foi ſur ſon récit. (*D. J.*)

SCYTHOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Paleſtine, autrement nommée *Nyſa* & *Bethſan*; car elle a porté ces trois noms. Elle étoit ſituée ſur le penchant d'une montagne au bord d'une petite riviere qui tombe dans le Jourdain, à quinze milles (cinq lieues) de Tibériade, à quatre lieues du lac de Tibériade, & à dix-huit lieues de Jéruſalem.

La ville placée avantageuſement à une demi-lieue du Jourdain, avoit une partie de ſes terres au-delà du fleuve dans la Pérée: elle étoit à l'un des côtés de cette grande plaine, μέγα πεδίον de la vallée Αὐλῶν, qui s'étend des deux côtés du Jourdain, depuis le lac de Tibériade juſqu'à la mer Morte, dans une longueur de plus de vingt lieues, & ſur la largeur de cinq lieues (cent vingt ſtades). Cette plaine, ſelon Joſephe, étoit mal-ſaine pendant l'été, étoit brûlée par l'ardeur du ſoleil.

Scythopolis, appellée *Beiſan* aujourd'hui par les Arabes, eſt depuis long-tems ſous la domination des mahométans. Le géographe turc décrivoit ainſi dans le ſiecle dernier l'état de Beiſan; c'eſt un bourg ſans murailles, ſitué dans le pays d'Erden (du Jourdain), dont la capitale eſt aujourd'hui Nabolus (Néapolis). Ce bourg eſt proche de Dginim, à une demi-journée de Ledgioun, & au midi de Tabariah. Son territoire eſt arroſé de rivieres & de fontaines, il a des jardins, & abonde en dattes ou ris, & en cannes de ſucre.

Il eſt fait mention de *Scythopolis* dans le *II. liv.* des Macchabées, *ch. xij. v.* 29. 30. 31. & dans Joſephe, en une infinité d'endroits. Les Scythes y conſacrerent un temple à Diane ſcythique, comme dit Hégéſippe, *liv. III. c. ix.* Cette ville, ſituée dans la Galilée, avoit fait partie du royaume de Samarie; mais il y avoit déja 106 ans que ce royaume ne ſubſiſtoit plus, & qu'il avoit été détruit par Salmanaſar, l'un des prédéceſſeurs de Cilinadan. Ainſi les Scythes s'étoient emparés de cette ville ſur Cilinadan, & l'appellerent de leur nom.

SCZEBRECZIN, (*Géog. mod.*) les François trop habitués à eſtropier les mots géographiques, écrivent *Chebrechin*; c'eſt ainſi que fait M. de Beaujeu dans ſes mémoires; ville de Pologne, dans le Palatinat de Ruſſie, & de la dependance de Zamoſch, à 3 lieues de Tourobin, ſur une pente de colline; elle eſt arroſée par la petite riviere de Wiepers, qui va ſe jetter à travers le Palatinat de Lublin, dans le Bog. Son commerce conſiſte en miel & en cire. *Lon.* 41. 26. *lat.* 50. 35. (*D. J.*)

S D

SDILES, (*Géog. mod.*) en latin *Sdili*; on appelle ainſi deux petites îles de Grece, dans l'Archipel. La moindre eſt nommée la petite *Sdile*, & n'a que ſix milles de tour; la grande eſt fort célebre pour être l'ancienne Délos. Elle n'a cependant que dix milles de circuit, avec un port; mais on y voit encore des veſtiges du temple d'Apollon, d'un amphithéatre, & des reſtes de colonnes de marbre. Les deux *Sdiles* ſont déſertes depuis deux ſiecles. Elles ſont ſituées à 40 milles à l'eſt de la côte de Negrepont, à 12 au ſud de Tine, & à l'oueſt de Mycone. *Long.* 43. 21. *lat.* 37. 19. (*D. J.*)

S E

SEAH *ou SATUM*, ſ. m. meſure hébraïque, qui étoit le tiers du bath, & par conſéquent de la capacité de 478 pouces cubes $\frac{158386}{79969}$ ou de neuf pintes, chopine, demiſeptier, un poiſſon, quatre pouces; & cette fraction de pouce $\frac{158386}{714969}$ meſure de Paris; ſuivant l'évaluation qu'en donne dom Calmet à la tête de ſon *Diction. de la bible*.

SÉANCE, ſ. f. (*Gram.*) action de celui qui s'aſſied; place où l'on permet de s'aſſeoir; droit d'occuper une place & d'aſſiſter à quelqu'aſſemblée; lieu & tems de l'aſſemblée des compagnies; vacations de juges, de commiſſaires, d'huiſſiers, d'experts, *&c.* On dit donc, nous lui avons accordé *ſéance* parmi nous; les ducs & pairs ont droit de *ſéance* à la grand-chambre, & ils entendent mal leur intérêt & celui de la nation de n'en pas uſer plus ſouvent; des *ſéances* qui ont duré ſix mois ont épuiſé la ſucceſſion, ruiné les créanciers & les mineurs, abſorbé tout ce qu'il y avoit & au-dela, & n'ont pas fini les affaires; on leur accorde tant par *ſéance*; nous avons fait une longue *ſéance*; je n'aime pas ces corvées-là ni de table, ni de jeu, je ſuis excédé à la fin de ces *ſéances*, *&c.*

SÉANCE, (*Hiſt. du parlement de Paris.*) ce terme ſe dit des veilles des quatre grandes fêtes de l'année, eſquels jours le parlement va à la conciergerie, & aux autres priſons, pour vuider les demandes en liberté. *Trévoux*. (*D. J.*)

SÉANT, adj. (*Gram.*) c'eſt la même choſe que *tenant ſéance* ou *aſſiſtance*. Le roi *ſéant* à ſon lit de juſtice; les grands jours ſont *ſéans* à Poitiers; les états de Bourgogne *ſéans*; dans un tems où le pape étoit *ſéant* à Avignon.

Séant ſe prend très-diverſement; il eſt ſynonyme à *decent*, *convenable*. Il n'eſt pas *ſéant* d'accepter quelque choſe pour un ſervice rendu, à moins de pluſieurs circonſtances: premierement, il ne faut pas demander une injuſtice, parce qu'il ne faut jamais être injuſte; ſecondement, il faut avoir aſſez de crédit auprès de celui qu'on ſollicite, pour n'être pas un impoſteur, parce qu'il ne faut point ajouter l'effronterie à l'impertinence; il ne faut pas extorquer de celui qu'on protege le prix de ſa protection, & une marque de reconnoiſſance qui l'écraſeroit, parce qu'il faut avoir de l'humanité; il ne faut pas ſoi-même être opulent, car alors ce ſeroit une rapacité inſupportable. Sans ces conditions, la choſe devient ou mauvaiſe ou peu *ſéante*.

SÉATON, (*Géogr. mod.*) lieu d'Angleterre en Devon-Shire, ſur la côte orientale de cette province. M. Gale croit que *Séaton* eſt le Moridunum de l'itinéraire d'Antonin; & tout ſemble confirmer cette conjecture. (*D. J.*)

SEAU, ſ. m. *en terme de Boiſſelier*; uſtenſile de ménage; c'eſt un vaiſſeau fait de bois appellé *merim*, relié de cercle de fer ordinairement, & ſervant à puiſer

puiser de l'eau. & à la conserver quelquefois dans les maisons.

Seau de Notre Dame, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *tamnus*, genre de plante à fleurs monopétales campaniformes, ouvertes & profondément découpées. Les unes sont stériles & n'ont point d'embryons; les autres sont soutenues par un embryon & deviennent dans la suite une baie ordinairement ovoïde & couverte d'une sorte de coëffe membraneuse. Cette baie renferme des semences arrondies; ajoutez aux caracteres de ce genre que les especes n'ont point de mains. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* Plante.

Seau de Salomon, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *polygonatum*; genre de plante à fleur monopétale campaniforme, tubulée, qui n'a point de calice, & qui est profondément découpée. Le pistil sort du fond de cette fleur, & devient dans la suite un fruit mou & ordinairement rond, qui renferme des semences le plus souvent arrondies. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* Plante.

SEAVEN'S-HALL, (*Géogr. mod.*) lieu d'Angleterre, près de la muraille de Severe & de la Tyne, à l'orient de Chester *in the Wall*, mais de l'autre côté de la muraille. On croit que le nom de *seavens-Hall*, vient de celui d'une aîle de cavalerie romaine, qui étoit là en quartier, dans une place nommée *Hunnum*. On y a trouvé du moins quelques inscriptions où il est fait mention de cette aîle. (*D. J.*)

SEAUX, (*Géogr. mod.*) bourg de l'île de France, à deux lieues de Paris, sur le chemin d'Orléans, renommé par son château, qui a servi de lieu de plaisance à Colbert, qui l'avoit fait bâtir. Ensuite cette belle maison a appartenu à M. le Duc & à Madame la duchesse du Maine. Nos poëtes en ont chanté les agrémens. L'autel de la chapelle a deux statues de marbre sculptées par Girardon, & qui représentent le baptême de J. C. On voit dans la galerie quelques tableaux de Vander-Meulen. L'on remarque aussi dans le jardin deux statues de bronze estimées; l'une est le gladiateur & l'autre Diane. Cette derniere avoit été donnée à M. Servien par Christine, reine de Suede. Mais c'est sur-tout l'Hercule gaulois du Puget qu'il faut y voir. (*D. J.*)

SÉBACÉES, *en Anatomie*, sont des glandes situées sous la peau.

La cire des oreilles, la chassie & le suif sou-cutané est séparé par des glandes de divers genres. On voit à l'œil nud sur la peau l'orifice de plusieurs glandes *sébacées*, & ces orifices ne répondent pas à des conduits fort longs, tels sont ceux des oreilles, des nymphes, de la fosse naviculaire, du prépuce, de la verge, du clitoris, de l'aréole des mamelles. Ces glandes different à peine des cryptes, si ce n'est par le fluide qu'elles en séparent. *Voyez* Oreille, Nymphe, Verge, &c.

D'autres glandes *sébacées* ont un conduit excréteur de quelque longueur; telles sont presque toutes les glandes cutanées, & celles qui étant dans le tissu cellulaire ont nécessairement un conduit qui perce la peau. On les remarque sur-tout dans la face; en effet, l'espace de petit ver qu'on en exprime assez souvent, détermine d'un côté la longueur du conduit, fait voir d'ailleurs par sa grandeur qu'il y a un follicule au-dessous de ce conduit.

Enfin d'autres glandes *sébacées* sont de ce genre de glandes dans lesquelles plusieurs cryptes répondent par leurs petits conduits excrétoires. C'est ainsi qu'on observe çà & là dans la face des grands pores qui sont communs à plusieurs cryptes. Ceci a lieu dans les glandes *sébacées* des paupieres. Haller, *Physiol.* *Voyez* Crypte.

Sébacée, *humeur*, (*Physiolog.*) l'humeur *sébacée* est une matiere onctueuse qui se filtre par les glandes *sébacées*, & qui est déposée dans de petites follicules, où elle acquiert une certaine consistance. L'usage est de défendre la peau de l'action des sels qui se trouvent dans la matiere de la sueur, & dans celle de la transpiration, de rendre la peau du visage lisse, polie, & d'empêcher l'excoriation des parties qui sont obligées de se frotter; c'est pourquoi il se trouve beaucoup de glandes *sébacées* dans les endroits sujets au frottement, tels que les jointures, le scrotum, les aînes, &c.

L'*humeur sébacée* en se desséchant forme les petites écailles que font la crasse de la tête & de tout le corps. Lorsque cette humeur est retenue dans le follicule, ou dans la glande, elle forme les tubercules ou petites tumeurs qui naissent sur la peau, & qu'on appelle *taupes* à la tête, & *tannes* au visage. *Voyez* Tanne.

Celle qui sort du conduit auditif externe de l'oreille s'appelle *cerumen*, ou *cire*. Elle est jaune & amere; elle décrépite, & s'enflamme sur le feu; si elle s'amasse & s'endurcit dans le conduit, elle peut causer la surdité.

Les glandes méibomiennes filtrent une matiere *sébacée*, dont l'usage est de s'opposer à la chute des larmes sur les joues, de les déterminer vers le nez, & de les faire passer par les points lacrimaux. Lorsque cette humeur devient épaisse, elle forme ce qu'on appelle la chassie des yeux. *La Faye*. (*D. J.*)

SÉBANICOU, s. m. *terme de relation*; espece de vin préparé en Éthiopie avec un fruit appellé *sébanicou*; le vin & le fruit portent le même nom.

SÉBASTE, (*Géographie ancienne.*) ville de la Palestine, dans la Samaritide. Hérodote augmenta & embellit la ville de Samarie, & lui donna le nom de *Sébaste* ou d'*Augusta*, en l'honneur de l'empereur Auguste, le nom de *Sébaste* voulant dire *Auguste* en grec.

2°. *Sébaste*, ville & île de la Sicile propre, selon Ptolomée, *l. V. c. viij.* qui la marque après le promontoire de Coryens. Cette ville n'est autre chose que celle d'Eleusa, dont Archélaüs, comme nous l'apprend Strabon, *l. XIV. p.* 671. fit sa résidence, lorsqu'Auguste lui eut donné la Cilicie.

3°. *Sébaste*, ville de l'Asie mineure, dans la Galatie. On voit dans une ancienne inscription rapportée par Gruter, *p.* 427. *n°.* 8. que cette ville de *Sébaste*, étoit le pays des Tectosages.

4°. *Sébaste* est aussi le nom d'une ville du Pont, sur le penchant du mont Paryadrès. C'étoit originairement un lieu bien peuplé, où Mithridate avoit bâti un palais. Pompée en fit une ville qu'il nomma *Diopolis*, & la reine Pythodoris qui l'augmenta, l'appella *Sébaste*, & y établit sa résidence. C'est de cette ville dont il est parlé dans les martyrologes.

5°. *Sébaste* est enfin un siége épiscopal de l'Asie mineure où naquit, au commencement du v. siecle, Atticus, patriarche de Constantinople. Les anciens parlent fort diversément de son savoir, & le grand nombre s'accorde à lui donner plus de naturel que d'étude; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'étoit pas superstitieux, & qu'il prit soin d'étouffer en particulier la superstition, qui consiste dans l'adoration des morts.

Sa charité s'étendoit également aux hérétiques comme aux catholiques. Il écrivit à Calliopius: „J'ai appris qu'il y a dans votre ville un grand nombre „ de personnes qui ont besoin du secours des gens „ de bien: recevez ces trois cens pieces d'or, pour „ les distribuer selon votre prudence, à ceux qui sont „ dans la nécessité. Je ne doute point que vous ne „ choisissiez les honnêtes gens que la honte empêche „ de demander, plutôt que ceux qui ne demandent „ que pour se nourrir dans l'oisiveté. La seule chose „ que je vous recommande, c'est que vous n'ayez „ point d'égard à la différence de religion, je veux „ dire, que vous nourrissiez ceux qui ont besoin, „ sans considérer s'ils sont de notre sentiment ou non „. Socrate, *hist. ecclés. l. VII. c. xxv.*

Il m'importe peu de savoir à présent, si le patriarche Atticus étoit savant: dès que je vois en lui des sentimens si nobles, si judicieux, & si dignes d'un chrétien, je m'embarrasse peu de sa science. Il mourut en 425, dans la dix-neuvieme année de son patriarchat. (*D. J.*)

SEBASTIA, (*Géog. anc.*) ville du Pont polémoniaque: Ptolomée, *l. V. c. vj.* la marque dans les terres. Elle est mise dans la Colopene par Pline, *l. VI. c. ij.* (*D. J.*)

SÉBASTIEN, saint, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans la province de Guipuscoa, au pié d'une montagne qui lui sert de digue. Elle a un port sur l'Océan, à l'embouchure de la petite riviere Guruméa, appellée par les anciens *Menanum*.

Cette ville est à 18 lieues au levant de Bilbao, & à 84 de Madrid; sa grandeur est médiocre, mais les rues en sont larges, longues, droites, & bien pavées; les dehors en sont agréables: on y a d'un côté la vûe de la mer, & de l'autre on voit en éloignement les Pyrénées au bout d'une campagne sablonneuse.

Sur le haut de la montagne est une citadelle qui commande la ville, avec une garnison qu'on y tient. Le port est un bassin formé par l'Océan, & agrandi par l'art: les bâtimens y sont généralement en sûreté au pié de la montagne, qui les couvre; cependant

les vaiſſeaux de guerre du roi d'Eſpagne font un autre port ſitué à un quart de lieue de la ville, tirant vers Fontarabie.

Saint-Sébaſtien eſt peuplé, & fait un grand commerce de fer, d'excellent acier, & des laines de la Caſtille vieille. D'ailleurs le ſéjour de cette ville eſt gracieux; c'eſt un pays de bonne chere. Le poiſſon & les fruits y font admirables. La ville eſt ſous la dépendance de l'archevêque de Burgos. *Long.* 15. 35. *lat.* 43. 24. (*D. J.*)

SÉBASTIEN, *ſaint*, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Bréſil, dans la capitainerie de Rio-Janéiro, ſur la côte occidentale du golfe formé par cette riviere, dans une plaine entourée de montagnes. Corréa, célebre capitaine du xv. ſiecle, fonda cette ville, que ſon petit-fils augmenta & embellit dans le ſiecle ſuivant. Les Jéſuites & les Bénédictins y ont des palais: c'eſt le ſiege d'un évêque ſuffragant de Saint-Salvador, & la réſidence du gouverneur de la province. Le commerce conſiſte principalement en coton, & bois du Bréſil. *Latit. méridion.* 23. 46. (*D. J.*)

SÉBASTIONIQUE, ſ. m. (*Art numiſmat.*) Ce mot ſe trouve dans une inſcription que rapportent Fabret, *inſcr. c. j. p.* 112. & Spon, dans ſes *recherches*. Gadius avoit tiré cette inſcription de deſſus une urne de marbre. C'eſt l'épitaphe d'une chanteuſe monodiaire nommée *Heria Thisbé*, fille ou femme de Claudius Glaphyrus, *choraulæ, actionicæ & ſebaſtionicæ*, c'eſt-à-dire, joueur de flûte actionique & *ſébaſtionique*. Ces deux mots ſignifient un *vainqueur* aux jeux actiaques, & aux jeux auguſtaux. Cela nous marque donc que T. Claudius Glaphyrus avoit remporté le prix à ces deux jeux. (*D. J.*)

SÉBASTOCRATOR, ſ. m. (*Emp. de Conſtantin.*) M. Fleury emploie ce mot dans ſon *hiſt. eccléſiaſtique*, *tome XVIII.* C'étoit le nom d'une dignité à la cour des empereurs de Conſtantinople. Le *ſébaſtocrator* étoit inférieur au deſpote, mais c'étoit une charge de faveur que l'empereur ne donnoit qu'à des favoris; ils portoient des ornemens & des vêtemens particuliers, pour marque de leur dignité. (*D. J.*)

SÉBASTOPOLIS, (*Géog. anc.*) nom de trois différentes villes d'Aſie. 1°. ville de l'Aſie mineure dans l'Æolide, dont le véritable nom étoit *Myrina*, comme le dit Pline, *l. V. c. xxx.* 2°. ville de l'Aſie mineure, dans le Pont cappadocien, ſelon Ptolomée, *l. V. c. vj.* ou dans la Colopène cappadocienne, ſuivant Pline, *l. VI. c. iij.* 3°. ville d'Aſie, dans la Colchide, cette ville auparavant nommée *Dioſcuriade*, étoit le port le plus célebre de la Colchide, & celui d'un des plus grands commerces qui ſe fiſſent du tems des Romains. Là ſe rendoient des marchands de preſque toutes les nations. Pline aſſure que l'on y voyoit des négocians de trois cens langues différentes, qui trafiquoient enſemble ſans s'entendre les uns les autres. (*D. J.*)

SÉBAT, ſ. m. (*Calend. des Hébreux.*) cinquieme mois de l'année civile des Hébreux, & le onzieme de l'année eccléſiaſtique, qui répond à une partie de notre mois de Janvier, & à une partie de Février. Les Juifs commençoient par ce mois à compter les années des arbres qu'ils plantoient. Le dix de ce mois étoit un jour de deuil, pour la mort des anciens qui avoient ſuccédé à Joſué; le vingt-troiſieme ils célébroient la mémoire de la réſolution qu'ils prirent de venger l'outrage fait à la femme du lévite; & le trentieme ils pleuroient la mort de Simon Macchabée, tué par Ptolomée ſon gendre. (*D. J.*)

SEBAUDUNUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonnoiſe. Elle eſt donnée aux Caſtellani par Ptolomée, *l. II. c. vj.* (*D. J.*)

SÉBENICO, (*Géog. mod.*) ville de l'état de Veniſe, dans la Dalmatie, capitale du comté de même nom, près de l'embouchure de la Cherca, dans le golfe de Veniſe, à ſeize lieues au nord-oueſt de Spalatro, dont ſon évêché érigé par Boniface VIII. eſt ſuffragant. Les Vénitiens, à qui elle appartient, l'ont fortifiée. Le port formé par l'embouchure de la riviere Cherca, eſt fort grand. *Longit.* 34. 16. *latit.* 44. 10.

Le Schiavone (André) né dans cette ville en 1522, mort à Veniſe en 1582, apprit la Peinture pour ſubſiſter, ce qui ne lui permit pas d'étudier toutes les parties de ſon art. Son deſſein eſt incorrect, mais ſon coloris eſt charmant. Sa touche eſt facile, agréable, & ſpirituelle. L'Aretin étoit ſon ami, & lui fourniſ des idées ingénieuſes pour ſes tableaux: de-là vient qu'on en a gravé pluſieurs. (*D. J.*)

SÉBÉNICO, *San Nicolò di*, (*Géog. mod.*) île du golfe de Veniſe, ſur la côte de la Dalmatie, au comté de même nom; c'eſt la plus conſidérable de ce comté: on l'a joint à la terre ferme par le moyen de l'art, & elle a tiré ſon nom du fort Saint-Nicolas. (*D. J.*)

SEBENNYTE, NOME, (*Géog. anc.*) *Sebennytes-nomus*; nome d'Egypte entre les bras du Nil, appellé *Phermuthiaque* & *Atrhibitique*, près de leurs embouchures. Hérodote, *l. II. c. clxvj.* & Pline, *l. V. c. jx.* ne connoiſſent qu'un *nome-Sébennyte*; mais Ptolomée, *l. IV. c. v.* le diviſe en inférieur & en ſupérieur, dont le premier avoit la ville *Pachnamunis* pour capitale, & le ſecond la ville de *Sebennytus*, qui donnoit le nom aux deux nomes, à une des embouchures du Nil, *Sebennyticum oſtium*, à un des bras de ce fleuve, & à un lac. (*D. J.*)

SEBENNYTUS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte dans le Delta, métropole du nome Sébennyte ſupérieur. Cette ville étoit dans le v. ſiecle un évêché de la ſeconde Egypte; c'eſt à-préſent un bourg ſur les bouches du Nil, où ſe paye la douane de ce qui va au grand Caire. (*D. J.*)

SEBERO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour. Elle prend ſa ſource à ſix milles du mont Véſuve, au lieu appellé *Cancellaro*, & entre en partie dans les aqueducs de Naples. Ces aqueducs, pour le dire en paſſant, ſont un ouvrage digne de la magnificence des anciens Romains; ils ont en-dedans des galeries, & d'eſpace en eſpace des regards par leſquels on peut ôter les immondices: de plus, ils vont en ſerpentant, afin que l'eau étant agitée, en ſoit meilleure. C'eſt par ces aqueducs que le roi Alphonſe I. ſe rendit maitre de Naples en 1442. (*D. J.*)

SEBÉSION, ſ. f. (*Inſcript. antiq.*) Ce terme d'inſcription ſeul ou joint à un autre, eſt un des plus difficiles à entendre. On n'a pas été plus heureux à expliquer ces deux mots, *nama ſebeſio*, qu'on a trouvé dans le dernier ſiecle ſur un marbre antique: tous les gens de l'art paroiſſent y avoir échoué.

Il faut ſavoir que parmi les figures de *Mithra*, ancien dieu des Perſes, dont le culte fut porté à Rome du tems de la guerre des pirates, il y en a une ſur laquelle outre l'inſcription ordinaire *deo ſoli invicto Mithræ*, on lit ces mots barbares, *nama ſebeſio*, qui ont mis à la torture les antiquaires. Leurs conjectures ayant paru peu ſatisfaiſantes, M. le marquis Maffei en a propoſé une nouvelle à l'académie des Inſcriptions en l'année 1736. L'action de ce bas-relief fait voir le ſacrifice d'un taureau.

Il obſerve que l'on a placé ces mots ſous le ſang qui coule en abondance & avec impétuoſité de la bleſſure faite au col du taureau. Νᾶμα σεβέσιον, en bon grec, ſignifie, dit M. le marquis Maffei, *ſource auguſte, liqueur vénérable, fluide ſacré*. Or on ne pouvoit rien mettre ici de plus propre ni de plus convenable.

On pourroit objecter au ſujet de cette explication, que la derniere lettre manque dans le mot *ſebéſion*; mais on répond que c'eſt parce qu'il n'y avoit plus de place entre l'extrémité du col & le couteau.

L'on pourroit oppoſer encore qu'à la vérité νᾶμα eſt uſité pour ſignifier une *liqueur* qui coule; mais qu'il n'en eſt pas de même de σεβέσιον, qu'on ne trouve point dans les lexiques. A cela M. Maffei répond que nul dictionnaire, de quelque langue que ce ſoit, ne comprend toutes les inflexions qu'on peut former & tirer des verbes. Sur les marbres antiques on trouve des verbaux qui ne paroiſſent point dans les livres; & on feroit une longue liſte de mots grecs & latins qui ſe liſent dans les inſcriptions, & qui manquent dans les auteurs. Sans doute, mais ce n'eſt point par des poſſibles, c'eſt par des faits qu'on appuie les explications qu'on donne des marbres antiques. M. Maffei n'en cite aucun pour appuyer la ſienne; & quand une lettre lui manque, il s'en tire par une gentilleſſe d'eſprit. (*D. J.*)

SEBES-KEREZ, (*Géog. mod.*) riviere de la baſſe Hongrie: elle a ſa ſource dans la Tranſylvanie, au comté de Clauſembourg, près du château de Sebès, qui a ſans doute occaſionné ſon nom. Cette riviere ſe partage en trois bras; & le troiſieme après avoir arroſé le grand Varadin, ſe joint aux deux autres. (*D. J.*)

SÉBESTE, *ou* SEBEN, *ou* CEBEN, (*Géog. mod.*) & plus communément *Hermanſtad*, ville de Tranſylvanie, au comté du même nom, dont elle eſt le chef-lieu,

lieu, mais un misérable chef-lieu sans défense & sans murailles. *Long.* 41. 14. *latit.* 46. 24. (*D. J.*)

SÉBESTES, s. m. pl. (*Hist. des drog. exot.*) fruits étrangers nommés *makeita*, par les Arabes; μύξα, par Eginette; μύξαρια, par Ætius, nos Médecins leur ont conservé ces deux noms grecs dans leurs ordonnances.

Ce sont des fruits semblables à de petites prunes noirâtres, faits en forme de poire; pointus à leur sommet, ridés, à demi desséchés; ils sont appuyés sur un calice, lequel cede facilement; il est comme un vase concave, presque de couleur cendrée, enveloppé d'une peau mince, membraneuse, & noirâtre.

Les *sébestes* sont composés d'une pulpe brune, visqueuse, douce au goût, fort adhérente à un petit noyau.

Dioscoride & Galien n'ont rien dit des *sébestes*; on ne sait si ce sont les mêmes fruits qu'Athénée appelle καμομυξα; mais l'on sait du moins certainement que les nouveaux Grecs en ont souvent fait mention.

L'arbre qui porte les *sébestes* est nommé *sebestena domestica*, par C. B. P. 446. *Miaa, sive sebesten* par J. B. 1. 197 *sebesten domestica*, par P. Alp. 30. *Vidimaram*, Hort. malab. v. iv. 77. *Prunus malabrica, fructu racemoso, calice excepto*. Raii, *hist.* 1563.

Cet arbre a un gros tronc, médiocrement haut, son écorce est raboteuse & blanchâtre; ses branches sont touffues & recourbées vers la terre. Ses feuilles naissent alternativement sur les petits rameaux; elles sont arrondies, fermes, larges d'environ trois pouces, inégalement dentelées à leur bord supérieur, quelquefois échancrées, d'un verd-gai, lisses & luisantes en-dessus, parsemées de petites nervures en-dessous, portées sur une queue d'un pouce de longueur, laquelle s'unit aux petits rameaux par une espece de nœud si foible, qu'on en sépare aisément la feuille.

Les fleurs, selon le témoignage d'Augustin Lippi, dans ses lettres, sont nombreuses, ramassées comme en grappes, placées à l'extremité des rameaux, blanches, d'une douce odeur, monopétales, partagées en cinq quartiers, formées inférieurement en tuyau, & comme en maniere d'entonnoir, semblables pour la grandeur & pour la figure à celle du styrax, excepté que les découpures se recourbent beaucoup en-dehors.

Le calice est d'une seule feuille légerement découpé, il en sort un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur en maniere de clou, lequel se change en un fruit ovoïde ou pyriforme, pointu à son sommet, & de la grosseur d'une olive. Sa partie inférieure est recouverte par le calice qui est de couleur grise. Ce fruit est lisse, charnu, mol à demi, transparent, d'abord verd, ensuite noirâtre, plein d'un suc visqueux, doux, fortement attaché à un noyau oblong, tantôt applati comme un noyau de prune, tantôt relevé par trois côtés; quelquefois il contient une unique amande, d'autres fois il en renferme deux dans une seule ou dans deux loges séparées; ces amandes sont triangulaires, oblongues, blanches & douces. L'arbre des *sébestes* croît en Egypte & en Orient.

On parle encore d'une autre espece de sébestier nommé *sebestena sylvestris* dans C. B. P. ses feuilles sont plus petites que celles du précédent; ses fruits sont aussi plus petits & moins agréables.

Les *sébestes* sont composées de parties huileuses, salines, acides & terrestres, si intimement unies entr'elles, qu'il en résulte un mixte doux & glutineux, plus tenace que dans les jujubes, & plus empreint de sel alkali, soit volatil, soit fixe; c'est de ce sel que dépend la vertu d'atténuer & de résoudre qui se trouve dans les *sébestes*. On les employe fréquemment contre la toux, qui vient de l'acrimonie d'une pituite tenue & salée, dans l'enrouement & autres maladies qui procedent de la même cause; on les joint utilement avec les jujubes, dans les tisanes & décoctions pectorales. Leur pulpe pilée & broyée dans de l'eau, sert dans le pays à faire une excellente glue; cette eau en acquiert une qualité extrèmement visqueuse. (*D. J.*)

SEBETUS ou *SEBETHIS*, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Campanie; qui arrosoit la ville de Naples & l'ancienne Parthenope. *Vibius Sequester* parle de ce fleuve en ces termes: *Sebethos Neapolis in Campaniâ*. Columelle dit, *liv. X. v.* 134.

Doctaque Parthenope Sebethide *roscida lympha*.

& Stace, *l. I. sil. carm.* 2. *v.* 263.

Pulchra tumeat Sebethos *alumnæ*.

Virgile, *Æneid.* 7. *v.* 734. a feint qu'une nymphe de même nom présidoit à ce fleuve,

Fertur
Quem generasse telon Sebethide *nympha*.

(*D. J.*)

SEBILLE, s. f. (*Ustensi. d'artisans.*) vaisseau de bois fait en rond & en forme de jatte, tourné au tour, & tout d'une piece. Outre les usages qu'ont les *sebilles* parmi les boulangers qui y tournent leur pain, avant que de les mettre au four, & les vendangeurs qui s'en servent pour entonner le vin qui coule du pressoir, on s'en sert dans quelques manufactures, & parmi plusieurs ouvriers des arts & métiers. (*D. J.*)

SEBILLE, (*Docimast.*) longue gondole dans laquelle on nettoie au moyen de l'eau qu'on y agite, les mines de tout ce qu'elles contiennent d'inutile. La surface concave de ce vaisseau doit être très-polie. Il peut être fait indifféremment de bois ou de terre. On peut lui substituer tout autre vaisseau de médiocre capacité, pourvû toutefois que sa concavité se termine presqu'insensiblement vers l'un de ses bords. (*D. J.*)

SEBILLE, (*Manufact. des glaces.*) les ouvriers qui mettent les glaces au teint, se servent de diverses sortes de *sebilles*; les unes très-grandes, & au moins d'un pié ou dix-huit pouces de diametre; les autres petites & légeres, qui n'ont que quatre ou cinq pouces, ce sont proprement des *sébilles* à main; c'est dans les grandes que l'on conserve le vif-argent, ou qu'on le reçoit, lorsqu'il s'écoule de dessous la glace qu'on a mise au teint. Les *sébilles* à main servent à puiser le vifargent dans les grandes *sebilles*, pour en charger la feuille d'étain quand elle est avivée. (*D. J.*)

SEBINUS LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie, aux confins de la Gaule-transpadane. Les *Cenomani* habitoient depuis ce lac jusqu'au Pô. Pline, *liv. III. c. xix.* dit que l'Ollius sortoit de ce lac: il auroit pû dire qu'il n'en sortoit qu'après y être entré; car il n'y prenoit pas sa source. Dans un autre endroit, *l. II. c. ciij.* le même auteur nomme ce lac *Sevinus*. Ces deux ortographes peuvent se soutenir; car il avoit pris son nom de la ville *Sebum* ou *Sevum*, située sur ces bords. Le nom moderne est *Lago-d-Seo*, que le peuple a corrompu en *Lago d'Iseo*. (*D. J.*)

SEBOIM, (*Géog. anc. & sacrée*) une des quatre villes de la Pentapole, qui furent consumées par le feu du ciel; mais *seboim* fut rétablie, car elle subsistoit du tems d'Eusebe & de S. Jerôme, sur le bord occidental de la mer Morte. (*D. J.*)

SEBIUS vicus, (*Géog. anc.*) Pausanias, *l. III. c. xv.* nomme ainsi une rue hors de la ville de Sparte, & dans le voisinage du Plataniste. Scebrus, l'un des fils d'Hippocoon, avoit donné le nom à cette rue. Le monument de ce héros étoit dans cet endroit, un peu au-dessus de celui de son frere Dorcée; & à la droite du monument de Scébrus, on remarquoit le tombeau d'Alcman, poëte lyrique. (*D. J.*)

SEBTAH, (*Géog. mod.*) nom donné par les Maures à la ville de la Mauritanie tingitane, aujourd'hui nommée *Ceuta*. Les géographes arabes mettent les villes de *Sebtah* & de Tangiah, qui sont *Ceuta* & *Tanger*, dans l'extrémité de l'Afrique. Joseph Ben-Taffetin se rendit maitre de cette ville, avant que de passer en Espagne, pour y établir la dynastie des Al-Moravides. (*D. J.*)

SÉBUÉEN, s. m. (*Secte juive.*) Les *Sébuéens*, σεβουαῖοι dans S. Epiphane, & en latin *Sebuæi*, étoient d'anciens sectaires parmi les Samaritains, qui célébroient la fête de pâques le septieme mois, selon la conjecture de Serarius. *Seba* en hébreu signifie *sept*. Scaliger tire le nom de *Sebuéens* du mot hébreu *sebua*, qui veut dire *semaine*, parce qu'ils célébroient, selon lui, tous les seconds jours des sept semaines, qui sont depuis pâques jusqu'à la pentecôte. (*D. J.*)

SEBURÉENS, s. m. (*Hist. juive.*) nom que les Juifs donnerent à ceux de leurs docteurs ou rabbins qui enseignerent quelque tems après la composition du talmud.

Ce mot est dérivé de l'hébreu *sebar*, je pense, d'où l'on a fait *sebura*, opinion, & *seburi* ou *seburai* qui signifie *un homme attaché à ses sentimens*.

Les rabbins disent qu'on donna ce nom aux docteurs juifs, parce qu'après la confection du talmud, ceux-

ceux-ci n'eurent plus rien à faire qu'à opiner, c'eſt-à-dire, à diſputer pour & contre les déciſions contenues dans cet ouvrage, lorſqu'il eut été une fois reçu & publié dans toutes les ſynagogues. D'autres diſent que ce fut parce que leurs ſentimens ne furent reçus que comme des opinions probables, & non pas comme ayant force de loi ou d'une déciſion parfaite, tels que la miſchna & la gemare. Quelques-uns, tel que l'auteur du livre intitulé *ſchalſcheleth hakkabala*, ou la chaîne de la tradition, prétendent que la perſécution qu'eſſuyerent les Juifs en ce tems-là, ne leur permettant pas d'enſeigner tranquillement dans leurs académies, ils s'attacherent ſeulement à propoſer leurs opinions pour & contre la miſchna. *Voyez* Miſchna.

R. Joſi fut, ſelon eux, le chef de la ſecte des *Sébureens*, & commença à enſeigner l'an 787 de l'ere des contrats, qui revient à l'année du monde 4236, ſuivant R. David Gantz; & ſi l'on en croit R. Abraham, Joſi fut trente-huit ans préſident de l'académie des Juifs. Or l'ere des contrats eſt la même que celle des ſéleucides, dont la 787e. année tombe à l'année de Jeſus-Chriſt 476, qui eſt par conſéquent l'ere de l'origine des *Seburéens*. Leur regne ne fut pas long. Buxtorf aſſure qu'il ne dura pas plus de ſoixante ans. Rabbi Abraham & d'autres en réduiſent la durée à 30 ans. On croit que R. Simona fut le dernier docteur des *Seburéens*, & que les *Gaons* ou *Gueſnins* leur ſuccéderent, *Voyez* Gaons.

SEBUSÉENS, ſ. m. (*Hiſt. jud.*) ſecte particuliere parmi les anciens ſamaritains, que S. Epiphane accuſe d'avoir changé le tems preſcrit par la loi pour la célébration des grandes fêtes annuelles chez les Juifs, telles que pâques, pentecôte, la fête des tabernacles. On ajoute qu'ils célébroient la premiere au commencement de l'automne, la ſeconde ſur la fin de la même ſaiſon, & la derniere au mois de Mars. *Voyez* Fête & Samaritains.

Serrarius penſe qu'ils ont été ainſi appellés, parce qu'ils célébroient la fête de pâques le ſeptieme mois appellé par les Hébreux *ſeba*, ſeptieme. Druſius aime mieux croire qu'ils ont emprunté ce nom de Sebaia, chef d'une ſecte parmi les Samaritains, de même que les ſectateurs de Doſithée furent appellés *Doſithéens*; & quelques docteurs juifs prétendent que ces deux ſectes ont été contemporaines. Scaliger tire ce nom du mot hébreu *ſebua*, ſemaine, comme qui diroit *hebdomadiſtes*, parce que, ſelon lui, les *Sébuſéens* célébroient le ſecond jour de chacune des ſept ſemaines qui ſe rencontroient entre pâques & la pentecôte. Et dans ſa réponſe à Serrarius il en donne encore une autre explication. Mais tout ce qu'on a avancé juſqu'à préſent ſur ce ſujet, ne paroît que conjecture, & les ſavans penſent même que S. Epiphane eſt le ſeul qui ait parlé de cette ſecte dont l'exiſtence n'eſt pas d'ailleurs trop démontrée.

SEBY, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la haute Stirie, ſur la riviere de Gayl, à trois lieues au nord-eſt de Judenbourg, avec un évêché ſuffragant de Saltzbourg. *Long.* 32. 50. *latit.* 47. 25. (*D. J.*)

SEBZVAR ou SEBZUAR, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Khoraſſan. Elle avoit été le ſiege des princes de la dynaſtie des Serbéduriens, avant que Tamerlan s'en rendît maître. *Long.* ſuivant M. Petit de la Croix, 91. *latit.* 31. (*D. J.*)

SEC, adj. (*Gram.*) qui a peu d'humidité ou qui n'en a plus. Un tems *ſec*, un linge *ſec*, un vent *ſec*, un pays *ſec*, des viandes *ſeches*, un vin *ſec*, un corps, un homme, un tempérament *ſec*, un pouls *ſec*, du pain *ſec*, des pierres *ſeches*, une toux *ſeche*, le ventre *ſec*, la gorge *ſeche*; on a trempé cet inſtrument trop *ſec*, une conſultation *ſeche*, de l'argent *ſec*, jouer coup *ſec*, un eſprit *ſec*, un ſtyle *ſec*, une converſation *ſeche*, une maniere de peindre *ſeche*, un mot *ſec*, &c.

Poêle ou *bains ſecs*. } *Voyez* { Bains.
Confections ſeches. } *Voyez* { Confections.
Baſſin ſec. } *Voyez* { Chantier.

Echange *ſec*, *cambium ſiccum*, c'eſt un nom adouci dont on ſe ſervoit autrefois pour déguiſer une uſure; on vouloit faire entendre que quelque choſe paſſoit des deux côtés, au lieu qu'en effet tout paſſoit d'un ſeul côté; c'eſt pour cela que cet échange peut être appellé *ſec*. *Voyez* Intérêt & Usure. *Cambium ſiccum*, dit Lud. Lopes, *de contract. & negat. eſt cambium non habens exiſtentiam cambi, ſed apparentiam, ad inſtar arboris exſiccatæ*, &c.

Poiſſon ſec. } *Voyez* { Poisson.
Fruits ſecs. } *Voyez* { Fruits.
Meſſe ſeche. } *Voyez* { Messe.
Foſſé ſec. } *Voyez* { Fossé.
Rente ſeche. } *Voyez* { Rente.
Storax ſec. } *Voyez* { Storax.
Suture ſeche. } *Voyez* { Suture.
Meſures ſeches. } *Voyez* { Mesures.
Eparvin ſec. } *Voyez* { Eparvin.

Sec, on ſous-entend *vaiſſeau à*, (*Marine.*) c'eſt un vaiſſeau qui a échoué, & qu'on a mis hors de l'eau pour le radouber. On met à *ſec* les vaiſſeaux légers & étroits, par la proue: & les vaiſſeaux qui ſont larges, gros & forts d'échantillon, on les y met par le côté.

On dit encore qu'un vaiſſeau eſt à *ſec*, quand il a toutes ſes voiles ſerrées à cauſe d'un gros vent.

Sec, (*Peint. & Sculpt.*) terme général & métaphorique qui eſt uſité pour ſignifier ce qui eſt deſſiné durement & de mauvais goût; ce mot ſe dit, en termes de peintre, d'un tableau dont les clairs ſont trop près des bruns, & dont les contours ne ſont pas aſſez mêlés; c'eſt l'oppoſé du moëlleux. Un ouvrage *ſec* eſt celui qui n'a point de tendreſſe, ſoit dans les carnations, ſoit dans les draperies, & qui a quelque choſe qui tranche dans le deſſein ou dans les couleurs.

Ce mot déſigne en ſculpture, tout ouvrage, tout morceau qui n'a point cette tendreſſe qui doit ſe faire ſentir dans le marbre, même lorſqu'il eſt bien travaillé. (*D. J.*)

SECACHUL, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom d'une plante que les Arabes appellent encore *locachium*. Sa tige eſt baſſe & noueuſe, portant des feuilles ſemblables à celles du chervi. Ses fleurs reſſemblent à la violette; mais elles ſont plus grandes. Il leur ſuccede des grains noirs comme des pois appellés *cachul* ou *kilkil*, & qui ſont empreints d'un ſuc fort doux. Sa racine eſt noueuſe; cette plante croît en Egypte & en Syrie: c'eſt le *tordylium orientale* de Rauwolf. Il eſt parlé du *ſécachul* dans Avicenne & Sérapion, comme d'une racine qui excitoit puiſſamment à l'amour; leurs interpretes ont rendu ce terme par *ſiringo*: ce qui a fait croire à la plûpart de nos auteurs que c'étoit une eſpece d'éryngium ou de panicaut. (*D. J.*)

SÉCANTE, ſ. f. *en Géométrie*, c'eſt une ligne qui en coupe une autre, ou qui la diviſe en deux parties. *Voyez* Ligne, *&c.*

Ainſi la ligne *AM*, *Pl. géom. fig.* 12, eſt une *ſécante* du cercle *AED*, *&c.* à cauſe qu'elle coupe le cercle en *B*.

Les Géometres démontrent 1°. que ſi l'on tire du même point *M* pluſieurs *ſécantes MA*, *MN*, *ME*, *&c.* celle qui paſſe par le centre *MA* eſt la plus grande, & que les autres ſont d'autant plus petites qu'elles ſont plus éloignées du centre. Au contraire les portions *MD*, *MO*, *MB*, de ces lignes qui ſont hors le cercle ſont d'autant plus grandes qu'elles ſont plus éloignées de celle qui paſſeroit par le centre, ſi elle étoit prolongée. La plus petite eſt la partie *MB* de la *ſécante MA*, qui paſſe par le centre.

2°. Que ſi deux *ſécantes MA* & *ME* ſont tirées du même point *M*, la *ſécante MH* ſera à *ME*, comme *MD* à *MB*.

Sécante, *en Trigonométrie*, ſignifie une ligne droite tirée du centre d'un cercle, laquelle coupant la circonférence eſt prolongée juſqu'à ce qu'elle ſe rencontre avec une tangente au même cercle. *Voy.* Cercle & Tangente.

Ainſi la ligne *FC*, *Pl. Trigonom. fig.* 1, tirée du centre *C*, juſqu'à ce qu'elle rencontre la tangente *EF* eſt appellée une *ſécante*, & particulierement la *ſécante* de l'arc *AE* dont *EF* eſt une tangente.

La *ſécante* de l'arc *AK*, qui eſt le complément du premier arc ou quart-de-cercle, eſt nommée la *coſécante* ou la *ſécante* du complément.

Le ſinus d'un arc *AD* étant donné; pour trouver la *ſécante FC*, on doit faire cette propoſition, le coſinus *DC* eſt au ſinus total *CE*, comme le ſinus total *EC* eſt à la *ſécante CF*.

Pour trouver le logarithme de la *ſécante* d'un arc quelconque, le ſinus du complément de l'arc étant donné; vous n'avez qu'à multiplier par deux le logarithme du ſinus total, & du produit en ſouſtraire le logarithme du ſinus du complément; le reſte eſt le logarithme de la *ſécante*. *Voyez* Logarithme.

Ligne de *ſécante*...... *Voyez l'article* Secteur *ou* Compas de proportion. (*E*)

SECCHIA, la, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie au duché de Modene. Elle prend ſa ſource dans l'Apennin, vers la Carſaguana, coule aux confins des duchés de Modene & de Reggio, baigne Saſſuolo & Carpi, & ſe jette dans le Po, vis-à-vis de l'embouchure du Menzo. (*D. J.*)

SECERRŒ, (*Géog. anc.*) ville de d'Eſpagne tarragonoiſe: l'itinéraire d'Antonin la marque ſur la route des Pyrénées à Caſtulo; c'eſt aujourd'hui, à ce qu'on croit, San-Cœloni ou Celloni. (*D. J.*)

SECESPITA, (*Littérature.*) couteau à égorger les victimes dans les ſacrifices. Ce couteau avoit un manche d'ivoire arrondi, & étoit enrichi d'or & d'argent; toute partie de la victime que les flamines ou autres prêtres coupoient avec cette eſpece de couteau ſe nommoit *ſecium*. (*D. J.*)

SECHARI, ſ. f. femme employée dans les atteliers des fontaines ſalantes, à faire ſécher les pains de ſel. *Voyez l'article* Saline.

SECHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la vieille marche de Brandebourg, ſur la riviere allant à la gauche, entre Oſterburg & Scharemburg. (*D. J.*)

SECHE, (*Géog. mod.*) on donne ce nom à des ſables que la mer couvre quand elle eſt haute, & qu'elle laiſſe à ſec quand elle eſt baſſe; c'eſt ce que les Hollandois nomment *droogte*. On donne auſſi quelquefois le nom de *ſéches* à des bancs de roches ou d'écueils près des côtes, que la mer découvre en tout ou en partie. (*D. J.*)

Seche, *voie*, (*Chimie.*) *voyez* Voie, *Chimie*.

Seche, *os de*, (*Commerce.*) on appelle *os de ſeche* l'os qui ſe trouve ſur le dos de ce poiſſon, qui eſt dur & liſſe du côté qu'il eſt convexe, & mol de l'autre, en maniere de moëlle ou de ſubſtance ſpongieuſe. C'eſt de ces os que les Orfevres, quelques autres ouvriers ſe ſervent pour mouler & foudre quelques petits ouvrages. Les Chimiſtes en font auſſi quelque uſage; cet os réduit en poudre impalpable, elle entre dans la compoſition de la lacque de Veniſe. (*D. J.*)

Seche, *rente*, (*Juriſprud.*) *voyez au mot* Rente *l'article* Rente seche.

Seches *de Barbarie*, (*Géog. mod.*) ou les *baſſes de Barbarie*: ce ſont des écueils formidables, qui ſe trouvent ſur la côte de Barbarie dans le golfe de Sidra, entre les royaumes de Tunis & de Tripoli. (*D. J.*)

SÉCHÉES, ſ. f. *terme de Pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté d'Iſigni, ſorte de filet qui ſe tend pierré & flotté; il a les mailles de 16 à 17 lignes en quarré; il ſert à la pêche du poiſſon paſſager; on le nomme *ſéchées*, parce qu'il ſe tend ſédentaire & à pié ſec, & ſe releve de même lorſque la marée s'eſt retirée. Comme c'eſt elle qui éleve le filet au moyen des flottes de liege dont le haut eſt garni, le filet tombe auſſi à meſure qu'elle baiſſe; le poiſſon rond ne peut y être pris qu'en ſe maillant; le poiſſon plat reſte au pié, qui eſt enfoui dans le ſable ou arrêté avec des pierres: la vague qui roule au-deſſus du rets abattu & affaiſſé emporte avec elle la plûpart du petit poiſſon; & s'il en reſtoit, il s'en faudroit de beaucoup que ce pût être en même quantité que dans les filets montés ſur perches ou piquets, parce qu'ils reſtent toujours tendus de leur hauteur, le filet flotté tombe à bas, & ne laiſſe qu'un cordon haut au plus de deux à trois pouces.

Avant la défenſe de l'uſage des ſeines ou ſines, les pêcheurs de Morlaix avoient des filets traînans, dont ils faiſoient uſage à l'embouchure de la riviere. Depuis qu'ils ont été prohibés, ils ſe ſont ſervis des mêmes filets en ſeines ſeches ou *ſéchées*, & font la pêche comme ceux du village de Loc-Quenolé. Pour cet effet, ils ſe tranſportent de haute mer ſur les bancs de ſable, qui ſont à l'embouchure de la riviere, ils attendent dans leurs bateaux la marée-baſſe; pour-lors ils tendent de pié leurs rets en forme de demi-cercle, & les placent à l'écorre des bancs dont la marée ſe retire avec précipitation; ils enfouiſſent le bas de leurs filets garnis de pierres; la tête en eſt chargée de flottes de liege, ils les tiennent aſſujettis du côté de terre avec de petits cordages ou rubans frappés ſur la ligne de la tête de leurs bateaux, & ils roidiſſent la corde de la tête de leurs *ſéchées* que les flottes ſoutiennent de bout juſqu'à la baſſe-mer. Les pêcheurs prennent ainſi à la main le poiſſon que la marée a conduit dans le filet & ſur le banc. Ils ne peuvent faire qu'un trait de pêche par chaque marée, ayant beſoin d'un flot & d'un reflux pour tendre & relever leurs rets.

SECHER, v. act. (*Gram.*) rendre ſec, ôter de l'humidité. *Voyez l'article* Sec.

Sécher, *en terme de Batteur d'or*, c'eſt ôter l'humidité, que les moules ont pu contracter en battant l'or dedans. On ſe ſert pour cela de la preſſe avec la quelle on fait tranſpirer, pour ainſi dire, cette humidité ſur l'extérieur des feuillets, d'où on l'évapore en le remuant à l'air.

Sécher, *en terme d'Epinglier-Aiguilletier*, eſt l'action d'imbiber l'humidité que les aiguilles ont contractée dans les ſavonnages, avec de la mie de pain & du ſon. On ſe ſert pour cela d'un moulin, dans lequel on met le ſon, la mie de pain & les aiguilles, pour les tourner juſqu'à ce qu'on ne voye plus d'humidité. *Voyez* Moulin.

Sécher, *en terme d'Epinglier*, n'eſt autre choſe que d'ôter l'humidité qui eſt reſtée ſur les épingles après qu'on les a lavées. On les met dans un ſac de cuir avec du ſon, dont on a ſéparé la farine auſſi exactement qu'il a été poſſible. Deux ouvriers les frottent vigoureuſement dans ce ſac pendant un tems ſuffiſant. Il y a une autre maniere de *ſécher* les épingles. On les entonne avec un auget dans un coffret de bois ſoutenu ſur deux montans, où l'on le tourne avec deux manivelles à chaque bout. On y met du ſon paſſé avec le même ſoin. Mais cette derniere maniere de *ſécher* les épingles eſt moins d'uſage que l'autre, quoiqu'elle ſoit auſſi bonne, mais apparemment parce qu'elle eſt plus embarraſſante. *Voyez les fig. & les Pl.* qui repréſentent la premiere maniere, & la ſeconde. *Pl. II. de l'Epinglier*.

Sécher, *en terme de Potier*, eſt l'action de laiſſer évaporer l'eau que la terre renferme. Il faut, pour cette opération, éviter le ſoleil & le grand air qui feroient crevaſſer l'ouvrage, ainſi que le feu ſi on l'y mettoit encore humide.

SÉCHERESSE, ſ. f. (*Jardinage.*) eſt pour exprimer le beſoin que la terre & les plants ont d'eau. *Voyez l'article* Sec.

SÉCHERON, ſ. m. (*Gram. Agric.*) pré ſitué dans un lieu ſec, & qui ne peut être abreuvé que par les pluies. Les *ſécherons* ont donné cette année parce qu'elle a été pluvieuſe. Le foin qui naît dans les *ſécherons* eſt toujours bon.

SÉCHIE, *ou* Chequis, ſ. m. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert à Smyrne. Le *ſéchie* contient deux oques, à raiſon de 400 dragmes l'oque. *Voy.* Oque, *ou* Ocque. *Dict. de Comm. & de Trév.*

SÉCHOIR, ſ. m. *terme de Parfumeur*, c'eſt un quarré de bois de ſapin, ou d'autre bois léger, avec des rebords tout-au-tour, dans lequel on fait ſécher des paſtilles, des ſavonettes & autres marchandiſes de cette nature.

SÉCHYS, ſ. m. (*Comm.*) meſure pour les liqueurs, qui eſt en uſage dans quelques villes d'Italie. Huit *ſéchis* font le maſtilly de Ferrare, & ſix *ſéchis* l'urna d'Iſtrie. *Voyez* Mastilly & Urna. *Dict. de Comm.*

SECKAW, (*Géog. mod.*) ou *Seckow*, bourg d'Allemagne, dans la haute Stirie, ſur une petite riviere nommée *Gayl*, à 3 lieues au nord de Judenbourg. Cette place a été érigée en évêché en 1219 par le pape Honoré III. C'eſt l'archevêque de Saltzbourg qui en a le droit de préſentation & d'inveſtiture; de-là vient que l'évêque de *Seckaw* n'a point d'entrée dans les dietes. *Long.* 32. 52. *lat.* 47. 17. (*D. J.*)

SECKINGEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, en Suabe, dans une île formée par le Rhein, à trois milles au ſud-eſt de Baſle, & à ſix au couchant de Schaffouſe. C'eſt une des quatre villes foreſtieres. Elle eſſuya un terrible incendie en 1678, & fut priſe en 1683 par le duc de Saxe-Weimar; elle eſt aujourd'hui réduite à une ſimple place, entourée de quelques maiſons. Beatus Rhenanus croit que c'eſt la *Sanctio* dont parle Ammien Marcellin, *liv. XXII. Long.* 25. 38. *lat.* 47. 43.

Keller (Jacques), en latin *Cellarius*, jéſuite, naquit à *Seckingen* en 1568, mourut à Munich en 1631, à 63 ans. Il publia quelques livres de controverſe en allemand, & divers ouvrages de politique en latin ſur les affaires du tems. Il s'y déguiſe ſouvent ſous les noms de *Fabius Hercinianus*, d'*Aurimontius*, de *Didacus Tamias*, &c. Son livre intitulé *Myſteria politica* fit grand bruit, & étoit fort injurieux à la cour de France. Les Jéſuites qui ont compilé la bibliotheque des écrivains de leur ordre n'ont point recon-

reconnu leur confrere dans les faux noms sous lesquels il se déguisoit. (*D. J.*)

SECLIN, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Sacilium*; bourg de France, dans la Flandre vallone, au diocese de Tournai. Ce bourg est le lieu principal du Mélantois, & c'est un lieu ancien. Il y a un chapitre dédié à S. Piat, un bailli & sept échevins.

SECOND, adj. (*Gramm.*) c'est dans un ordre de choses disposées ou comptées selon la suite naturelle des nombres, la place qui succede immédiatement à la premiere. Le *second* jour de la semaine; le *second* du mois. La *seconde* intention; *la seconde* messe. Le *second* service. La *seconde* table. Mon *second*, &c.

SECOND TERME, *en Algebre*, c'est celui où la quantité inconnue monte à un degré ou une puissance plus petite d'une unité, que celle du terme où elle est élevée au plus haut degré.

L'art de chasser les *seconds termes* d'une équation, c'est-à-dire de former une nouvelle équation, où les *seconds termes* n'ayent pas lieu, est une des inventions les plus ingénieuses & les plus en usage dans toute l'Algebre.

Soit l'équation $x^m + a x^{m-1} + b x^{m-2} + \&c. \ldots + e = 0$, dont on veut faire évanouir le *second terme*, ou qu'on veut transformer en une autre qui n'ait point de *second terme*, on supposera $x = z - \frac{a}{m}$, & substituant $z - \frac{a}{m}$ & ses puissances à la place de x dans l'équation proposée, on la changera en une autre de cette forme, $z^m + B z^{m-2} + \&c. \ldots = 0$; où l'on voit que le terme qui devroit contenir z^{m-1}, c'est-à-dire le *second terme*, ne se trouve pas. *Voy.* ÉQUATION & TRANSFORMATION. (*O*)

* SECOND, (*Art milit.*) ce mot avec la particule *en*, est commun dans l'art militaire. On dit compagnie *en second*, capitaine *en second*, lieutenant *en second*. Compagnie *en second* est une compagnie composée de la moitié des hommes d'une autre compagnie; ce qui s'est pratiqué seulement dans la cavalerie. Capitaine *en second*, ou capitaine réformé en pié, & lieutenant *en second*, sont des officiers réformés, dont les compagnies ont été licenciées, mais qui servent dans une autre. *Diction. milit.* (*D. J.*)

SECOND CAPITAINE, (*Art milit.*) c'est un capitaine réformé, qui commande comme un lieutenant dans les compagnies où il est incorporé. *Voyez* RÉFORME. *Chambers*.

SECOND, *terme de jeu de paume*, c'est la partie de la galerie ou du jeu de paume qui regne depuis la porte jusqu'au dernier.

Second signifie aussi *en terme de joueurs de paume*, le joueur qui ne prime point, & ne fait que seconder. Le *second* est toujours placé du côté opposé à la galerie.

Quand on pelotte à la paume, les balles qui entrent dans le *second*, sont perdues pour le joueur qui les y jette; mais en partie la balle fait chasse, que l'on compte au poteau qui commence le *second*.

SECONDAIRE, adj. (*Gramm.*) qui ne vient qu'en second, qui n'est que du second ordre. Raisons *secondaires*; planetes *secondaires*.

SECONDAIRE, adj. (*Astronomie.*) les cercles *secondaires* de l'écliptique sont les cercles de la longitude des étoiles, ou des cercles qui passant par les poles de l'écliptique, coupent l'écliptique en angles droits, & servent à marquer la distance des étoiles ou des planetes à l'écliptique.

Par le moyen de ces cercles on rapporte à l'écliptique tous les points des cieux; c'est-à-dire que chaque étoile, chaque planete, ou tout autre phénomene est conçu être dans ce point de l'écliptique, qui est coupé par le cercle *secondaire* qui passe par l'étoile ou par la planete proposée. *Voyez* ÉCLIPTIQUE, LONGITUDE, &c.

Si deux étoiles se rapportent au même point de l'écliptique, c'est-à-dire si ces deux étoiles se trouvent dans le même cercle *secondaire*, & du même côté, par rapport à un des poles de l'écliptique, on dit qu'elles sont en conjonction; quand on les rapporte à des points opposés, c'est-à-dire quand elles se trouvent dans le même cercle *secondaire*, & de différens côtés, par rapport à un des poles, elles sont dites être en opposition; si elles sont rapportées à deux points distans d'un quart de cercle, c'est-à-dire si les plans des cercles *secondaires* par lesquels elles passent, font entr'eux un angle droit, on dit qu'elles sont en aspect quadral ou en quadrature; si les points different d'une sixieme partie de l'écliptique, on dit qu'elles sont en aspect sextile. *Voyez* ASPECT, &c.

En général on peut appeller *cercles secondaires* tous les cercles qui coupent à angles droits un des six grands cercles; tels sont les cercles azimuthaux ou verticaux, par rapport à l'horison, &c. les méridiens, par rapport à l'équateur, &c. *Voyez* AZIMUTH, VERTICAL, &c.

Les planetes *secondaires* sont des planetes qui tournent autour d'autres planetes, comme centres de leur mouvement, & avec lesquelles elles sont emportées autour du Soleil. *Voyez* PLANETE.

Saturne, Jupiter & la Terre sont chacune accompagnées de planetes *secondaires*: Jupiter en a quatre, Saturne cinq, que l'on appelle *les satellites* de ces deux planetes. *Voyez* SATELLITE.

La Terre est accompagnée d'une planete *secondaire* que l'on appelle *Lune voyez* LUNE.

Le mouvement des planetes principales est très-simple, étant composé seulement d'un mouvement de projection en ligne droite, qui est une tangente à l'orbite de la planete, & d'une tendance vers le Soleil. Ces planetes étant à de très-grandes distances les unes des autres, les effets de leur gravitation mutuelle l'une vers l'autre sont peu sensibles. Mais il en est tout autrement par rapport aux planetes *secondaires*; car outre que chacune d'elles gravite particulierement vers sa planete principale respective comme vers son centre, elle est encore attirée vers le Soleil, de même que sa planete principale; de maniere que quand la planete *secondaire* est plus éloignée du Soleil que sa planete principale, elle est moins attirée vers le Soleil, & quand elle est plus proche, elle est plus attirée, & presque toujours dans une direction différente de la force avec laquelle elle tend vers la planete principale. Or par cette double tendance vers le Soleil & vers leur planete principale, le mouvement des satellites ou de planetes *secondaires* se compose extrèmement, & s'affecte d'un grand nombre d'irrégularités.

La plûpart de ces singularités s'observent dans le mouvement de la Lune, & c'est au celebre M. Newton que nous en devons l'explication & le calcul. On en remarque aussi de semblables & même de plus considérables dans les autres planetes *secondaires*, principalement dans le second satellite de Jupiter. *Voyez* SATELLITE.

Points collatéraux secondaires. *Voyez* COLLATÉRAL.

Cadrans secondaires ou *cadrans de la seconde espece*, sont les cadrans qui ne sont ni horisontaux, ni équinoctiaux, ni polaires, ni méridionaux, ni septentrionaux; ni orientaux, ni occidentaux. *Voyez* CADRAN. (*O*)

SECONDE *ou* TIERCE-BASSE, ESTOCADE DE, (*Escrime.*) est un coup d'épée qu'on alonge à l'ennemi dehors & sous les armes. *Voyez* TIRER DEHORS LES ARMES & SOUS LES ARMES.

On exécute cette estocade comme, la tierce, (*voyez* ESTOCADE DE TIERCE), avec cette différence que la lame de votre épée passe sous le bras de l'ennemi.

SECONDE *ou* TIERCE-BASSE, *parer en*, c'est détourner du vrai tranchant de son épée celle de l'ennemi sur un coup qu'il porte dehors & sous les armes. *Voyez* TIRER DEHORS LES ARMES & SOUS LES ARMES.

On exécute cette parade comme celle de tierce, excepté qu'on doit avoir la pointe de l'épée plus basse que le poignet, & la lame de l'ennemi doit passer sous le bras.

SECONDE, f. f. *en Géométrie & en Astronomie*, c'est la soixantieme partie d'une prime ou d'une minute, soit en la division des cercles, soit en la mesure du tems. *Voyez* PRIME & MINUTE.

Un degré ou une heure sont divisés chacun en 60 minutes, qui sont désignés par cette marque ′; une minute est divisée en 60 *secondes* marquées ainsi ″; une *seconde* est divisée en 60 tierces, que l'on marque de cette maniere ‴, &c. *Voyez* DEGRÉ.

Une *seconde* de tems dans le mouvement diurne de la terre équivaut à 15 *secondes* de degré, c'est-à-dire que la terre par son mouvement diurne parcourt 15 *secondes* de degré dans une *seconde* de tems: d'où l'on voit qu'une erreur d'une *seconde* de tems dans l'observation de quelque phénomene céleste, par exemple d'une éclipse, doit en produire une de 15 *secondes*

des

tes de degré dans l'estimation de la position du lieu de la terre où l'on est.

On dit quelquefois une *minute-seconde*, une *minute-tierce*, *&c.* mais plus communément & plus simplement une *seconde*, une *tierce*, *&c. Voyez* MINUTE.

Les mots de *minute-seconde*, *minute-tierce*, ne s'emploient guere qu'en latin, *minutum secundum*, *minutum tertium*, &c.

Un pendule long de trois piés huit lignes & demie fait ses vibrations en une *seconde* de tems à Paris; c'est ce que plusieurs observateurs ont déterminé avec beaucoup de soin. Un corps qui tombe de haut en bas par sa propre pesanteur, doit parcourir dans le vuide environ 15 piés dans la premiere *seconde*; c'est ce que M. Huyghens a déterminé en observant avec soin la longueur du pendule à *secondes*, & déterminant ensuite l'espace que parcouroit un corps pesant dans une *seconde* de tems, suivant ce théoreme, trouvé par le même M. Huyghens, l'espace que parcouroit un corps pesant dans une *seconde* est à la longueur du pendule à *secondes*, savoir 3 piés 8 lignes $\frac{1}{2}$, comme deux fois le quarré de la circonférence d'un cercle est au quarré du diametre de ce même cercle.

SECONDE, *le plus petit intervalle de la Musique*, qui puisse se marquer sur différens degrés. La marche diatonique par degrés conjoints ne se fait que sur des intervalles de *secondes*.

Il y a quatre sortes de *secondes*; la premiere qu'on appelle *seconde diminuée*, se fait sur un ton majeur dont la note inférieure est rapprochée par un dièse & la supérieure par un bémol. Tel est, par exemple, l'intervalle du *re* bémol à l'*ut* dièse. Le rapport de cette *seconde* est de 375 à 384, mais elle n'est d'aucun usage si ce n'est dans le genre enharmonique, encore l'intervalle s'en trouve-t-il nul sur l'orgue & le clavecin. A l'égard de l'intervalle d'une note à son dièse, que Brossard appelle *seconde diminuée*, ce n'est pas une *seconde*.

La deuxieme, qu'on appelle *seconde mineure*, est constituée par le semi-ton majeur comme du *si* à l'*ut*, ou du *mi* au *fa*; son rapport est de 15 à 16.

La troisieme, est la *seconde majeure* qui forme l'intervalle d'un ton, comme ce ton peut être majeur ou mineur, le rapport de cette *seconde* est de 8 à 9 dans le premier cas, & de 9 à 10 dans le second; mais cette différence s'évanouit dans notre musique. *Voyez* TON.

Enfin la quatrieme est la *seconde superflue* composée d'un ton & d'un semi-ton mineur, comme du *fa* au *sol* dièse, & dont le rapport est de 64 à 75.

Il y a dans l'harmonie deux accords qui portent le nom de *seconde*. Le premier s'appelle simplement *accord de seconde*, c'est un accord de septieme renversé, dont la dissonance est à la basse; d'où il s'ensuit bien clairement qu'il faut que la basse syncope pour la préparer. *Voyez* PRÉPARER. Quand l'accord de septieme est dominant, c'est-à-dire quand la tierce est majeure & la septieme mineure, l'accord de *seconde* s'appelle *accord de triton*, & la syncope n'est pas nécessaire. *Voyez* SYNCOPE.

L'autre s'appelle *accord de seconde superflue*, & c'est un accord renversé de celui de septieme diminuée, dont la septieme même est portée à la basse. *Voyez* ACCORD.

SECONDES NOCES, (*Jurisprud.*) sont le second, troisieme, ou autre subséquent mariage que contracte une personne qui a déja été mariée, & qui est depuis devenue en état de viduité.

Les *secondes noces* ont toujours été regardées peu favorablement, soit par rapport à la religion, soit par rapport à l'intérêt des familles.

Par rapport à la religion on les regarde comme une espece d'incontinence contraire au premier état du mariage, suivant lequel Dieu ne donna à l'homme qu'une seule femme.

On les regarde aussi comme contraires à l'intérêt des familles, en ce qu'elles y apportent souvent du trouble, soit en diminuant la fortune des enfans du premier lit, soit parce qu'ordinairement celui qui se remarie tourne toute son affection du côté de son nouveau conjoint & des enfans qui proviennent de ce nouveau mariage.

Tertullien s'est même efforcé d'établir comme un dogme que les *secondes noces* étoient reprouvées, & divers auteurs qui ont écrit sur cette matiere ont rempli leurs ouvrages de déclamations contre les *secondes noces*.

Il est néanmoins constant que l'église romaine les autorise comme un remede contre l'incontinence, *melius est nubere quam uri*; c'est la doctrine du canon *aperiant*, du canon *Deus masculum*, & du canon *quod si dormierit*, xxxj. quest. j. & autres textes sacrés.

Si l'Eglise ne donne pas la bénédiction aux seconds mariages, ce n'est pas qu'elle les regarde comme impies, c'est que la premiere bénédiction est censée se perpétuer.

En Russie les seconds mariages sont tolérés, mais à peine les regarde-t-on comme légitimes; les troisiemes ne sont jamais permis sans une cause grave, & l'on ne permet jamais un quatrieme, en quoi les Russes ont adopté la doctrine de l'église d'Orient.

L'église romaine en permettant les *secondes noces*, & autres subséquentes, n'a cependant pû s'empêcher d'y attacher quelque peine, en ce que celui qui a été marié deux fois, ou qui a épousé une veuve, ne peut être promû aux ordres sacrés.

Les lois civiles ont aussi autorisé les *secondes noces*, mais elles y ont imposé des peines & conditions, non pas pour empêcher absolument ces seconds mariages, mais pour tâcher d'en détourner, ou du-moins d'en prévenir les plus grands inconvéniens; aussi chez les Romains n'accordoit-on la couronne de chasteté qu'aux veuves qui étoient demeurées en viduité après leur premier mariage.

Entre les lois romaines qui ont établi des peines ou conditions pour ceux qui se remarient, les plus fameuses sont les lois *fœmina generaliter*, & *hac edictali* au code *ne secundis nuptiis*.

La premiere de ces lois veut qu'une veuve qui ayant des enfans de son premier mariage se remarie après l'an du deuil, elle reserve à ses enfans du premier lit tout ce qu'elle a eu de la libéralité de son premier mari, à quelque titre que ce soit.

La loi *generaliter* étend aux hommes qui se remarient ce que la premiere avoit ordonné pour les femmes.

Enfin la loi *hac edictali* défend aux femmes qui contractent de seconds ou autres subséquens mariages, de donner de leurs biens à leurs nouveaux maris, à quelque titre que ce soit, plus que la part de l'enfant le moins prenant dans leur succession.

En France il n'y avoit aucune ordonnance contre les seconds mariages avant celle de François II. en 1560, appellée communément l'*édit des secondes noces*; ce fut l'ouvrage du chancelier de l'Hopital, qui la fit, à ce que l'on prétend, à l'occasion du second mariage d'Anne d'Alegre avec Georges de Clermont.

Les motifs exprimés dans le préambule de cette ordonnance sont, que les femmes veuves ayant enfans sont souvent sollicitées de passer à de nouvelles noces; que ne connoissant pas qu'on les recherche plus pour leurs biens que pour leurs personnes, elles abandonnent leurs biens à leurs nouveaux maris, & que sous prétexte & faveur de mariage elles leurs font des donations immenses, mettant en oubli le devoir de nature envers leurs enfans; desquelles donations outre les querelles & divisions d'entre les meres & les enfans, s'ensuit la désolation des bonnes familles, & conséquemment diminution de la force de l'état public; que les anciens empereurs y avoient pourvû par plusieurs bonnes lois, sur quoi le roi pour la même considération & entendant l'infirmité du sexe, loue & approuve icelles lois. Il fait ensuite deux dispositions, appellées communément le premier & le second chef de l'édit des *secondes noces*.

Il ordonne par le premier chef, que si les femmes veuves ayant enfans ou petit-enfans passent à de nouvelles noces, elles ne pourront, en quelque façon que ce soit, donner de leurs biens meubles, acquets ou acquis par elles d'ailleurs que par leur premier mari, ni moins leurs propres à leurs nouveaux maris, pere, mere ou enfans desdits maris ou autres personnes qu'on puisse présumer être par dol ou fraude interposées, plus qu'à un de leurs enfans, ou enfans de leurs enfans; & que s'il se trouve division inégale de leurs biens faite entre leurs enfans ou petits-enfans, les donations par elles faites à leurs nouveaux maris, seront réduites & mesurées à la raison de celui des enfans qui en aura le moins.

La second chef de cet édit porte, qu'au regard des biens à icelles veuves acquis par dons & libéralités de leurs défunts maris, elles n'en pourront faire aucune part à leurs nouveaux maris, mais seront tenues de les reserver aux enfans communs d'entre elles

elles & leurs maris, de la libéralité desquels ces biens leur seront advenus.

La même chose est ordonnée pour les biens qui sont venus aux maris par dons & libéralités de leurs défuntes femmes, tellement qu'ils n'en pourront faire don à leurs secondes femmes, mais seront tenus les reserver aux enfans qu'ils ont eu de leurs premieres.

Enfin par ce même article le roi déclare qu'il n'entend point donner aux femmes plus de pouvoir & de liberté de donner & disposer de leurs biens, qu'il ne leur est loisible par les coutumes des pays, auxquelles par cet édit il n'est dérogé entant qu'elles restraignent plus ou autant la libéralité desdites femmes.

L'article 182. de l'ordonnance de Blois contient des dispositions particulieres, contre les veuves qui se remarient à des personnes indignes de leur qualité.

Nous n'avons point d'autres ordonnances qui aient prescrit des regles pour les seconds mariages.

A l'égard des coutumes, il y en a plusieurs qui ont des dispositions assez conformes aux lois *fœmina & hac edictali*; telles sont celles de Paris, Valois, Amiens, Bretagne, Calais. Châlons, Laon, Rheims, Saint-Sever, Sedan, Acs, la Rochelle, Orléans, Normandie.

Comme le détail des dispositions particulieres de chacune de ces coutumes seroit trop long; pour donner seulement une idée de l'esprit du Droit coutumier sur cette matiere, nous rapporterons ici la disposition de l'article 279. de la coutume de Paris.

Femme, dit cet article, convolant en *secondes* ou autres noces, ayant enfans, ne peut avantager son second mari ou autre subséquent mari de ses propres & acquêts plus que l'un de ses enfans; & quant aux conquêts faits avec ses précédens maris, n'en peut disposer aucunement au préjudice des portions dont les enfans desdits premiers mariages pourroient amender de leur mere, & néanmoins succedent les enfans des subséquens mariages auxdits conquêts, avec les enfans des mariages précédens, également venans à la succession de leur mere, comme aussi les enfans des précédens lits succedent pour leurs parts & portions aux conquêts faits pendant & constant les subséquens mariages. Toutefois, ajoute cet article, si ledit mariage est dissolu, ou que les enfans du précédent mariage décedent, elle en peut disposer comme de sa chose propre.

Pour bien entendre quel est notre usage, par rapport aux peines des *secondes nôces*, il faut distinguer celles qui sont contractées dans l'an de deuil, de celles qui sont contractées après cette année.

Dans l'ancien droit, la veuve qui se remarioit avant l'année du deuil, étoit reputée infâme.

La peine d'infamie n'étoit prononcée que contre les femmes, *propter turbationem sanguinis & incertitudinem prolis*; de sorte que la veuve qui accouchoit peu de jours après la mort de son mari, pouvoit se remarier avant la fin de l'année du deuil.

On étendit la peine d'infamie contre celui qui épousoit la femme, avec connoissance que l'an du deuil n'étoit pas expiré, contre le pere du mari, & contre celui de la veuve; cette infamie pouvoit être levée par des lettres du prince.

On sait que la durée de l'année ne fut pas toujours la même; que sous Romulus elle n'étoit que de dix mois; que sous Numa elle fut mise à douze, faisant 355 jours, avec quelques jours de plus, que l'on intercaloit de tems-en-tems; enfin que sous Jules César elle fut fixée à 365 jours, & à 366 pour les années bissextiles.

L'année de deuil n'étoit d'abord que de dix mois, comme l'ancienne année civile, mais sous les empereurs elle fut fixée à douze.

On augmenta aussi alors les peines des *secondes nôces* contractées dans l'an du deuil.

Outre la peine d'infamie, il fut ordonné, 1°. que la veuve qui se remarieroit dans cette année, seroit privée de tous les avantages à elle faits par son premier mari.

2°. Qu'elle seroit aussi privée de la succession de ses enfans & de ses parens au delà du troisieme degré.

3°. Elle fut déclarée incapable de profiter d'aucunes dispositions à cause de mort.

Enfin il fut ordonné qu'elle ne pourroit donner à son second mari, plus du tiers de ses biens, quoiqu'elle n'eût point d'enfans de son premier mariage, & que si elle en avoit, elle ne pourroit donner à son mari qu'une part égale à celle de l'enfant le moins prenant.

Quelques auteurs prétendent que toutes les peines de l'an du deuil sont abolies en France, ce qui est de certain est que le droit canonique a remis la peine de l'infamie.

A l'égard des autres peines, elles ne sont pas non plus reçues aux parlemens de Paris, de Bordeaux, de Rennes, & de Normandie; mais elles ont lieu aux parlemens de Toulouse, Grenoble, & Aix; celui de Dijon paroît aussi les avoir reçues, du moins en partie.

Les auteurs pensent aussi que les peines de l'an du deuil ont lieu lorsque la veuve mene une vie impudique pendant l'an du deuil; il y a en effet plusieurs arrêts qui, dans ce cas, ont privé la femme de son douaire & autres avantages procédant de son mari; mais on ne voit pas que dans ce même cas la femme ait été assujettie à toutes les autres peines des *secondes nôces* contractées dans l'an du deuil.

Pour ce qui est des peines des *secondes nôces* contractées après l'an du deuil, elles étoient inconnues dans l'ancien droit romain; une veuve, après l'année du deuil, pouvoit se remarier librement, elle étoit même obligée de le faire si elle étoit encore jeune, car il y avoit des peines établies contre les femmes célibataires au-dessous de cinquante ans, & contre les hommes au-dessous de soixante, ce qui fut ainsi ordonné après les guerres civiles, pour repeupler la ville de Rome, & fut observé pendant plus de quatre cens ans.

Ce ne fut que sous les derniers empereurs que furent faites les lois *fœmina generaliter* & *hac edictali*, dont on a parlé ci-devant; on établit des peines contre les *secondes nôces* contractées après l'an du deuil, d'abord contre les femmes, ensuite contre les hommes.

La premiere peine établie par la loi *fœmina*, est la prohibition de disposer par la veuve, d'aucun des avantages à elle faits par son premier mari; ce qui fut depuis étendu aux hommes par la loi *generaliter*,

La seconde peine est la prohibition faite par la loi *hac edictali*, aux hommes & aux femmes qui se remarient, d'avantager le second conjoint plus qu'un des enfans du premier lit.

La premiere peine concerne la succession des enfans du premier lit, la loi *fœmina* en privoit totalement la mere, ce qui fut abrogé par la *Novelle II.* mais la *Novelle XXII. ch. xlvj. &c.* ordonna que pour les biens venus aux enfans du chef du pere, la mere n'en auroit que l'usufruit.

Ces différentes peines ont lieu dans les pays de droit écrit; dans les pays coutumiers on a été long-tems sans les pratiquer, si ce n'est dans les coutumes qui en contenoient quelque disposition expresse, lesquelles étoient alors en fort petit nombre.

Ces peines n'ont été reçues que par l'édit de 1560, & par les coutumes qui ont été reformées depuis cet édit.

On a déja vû quelles sont les dispositions de l'édit de 1560. & de la coutume de Paris; les autres coutumes doivent être suivies chacune dans leur ressort, en ce qui n'est pas contraire aux dispositions de l'édit.

Le retranchement de l'édit, c'est-à-dire ce que l'on retranche sur les avantages faits au second conjoint, lorsqu'ils excedent ce que la loi permet de donner, dans les pays de droit écrit, n'appartient qu'aux enfans du premier lit, en pays coutumier, ils le partagent avec ceux du second lit.

Au reste suivant toutes les lois, les peines des *secondes nôces*, après l'an du deuil, cessent par le défaut d'enfans, ou par leur décès, ou lorsqu'ils se sont rendus coupables d'ingratitude envers leur pere ou mere remarié; il en est de même des enfans morts civilement: mais les filles qui ont renoncé aux successions futures, ne laissent pas d'être considerées en cette matiere, parce qu'elles sont admises au défaut d'autres enfans.

Cette matiere est traitée au code, tit. *de secundis nuptiis*, les *Novelles II. ch. j. & iij.* & *Novel. XXII. ch. xxiij, xxv, xxvj, xl.* la *Nov. XXXIX. ch. ij.* & dans Fontanon, Corbin, Neron, Carondas, Bacquet, Rebuffe, Bouchet, Ricard, le Brun, & le traité des *secondes nôces* de Bechet & de Dupin, sur les peines des *secondes nôces*. Voyez aussi les *mots* EDIT DES SECONDES NÔCES, MARIAGE, NOCE, PART D'ENFANT, RETRANCHEMENT DE L'EDIT DES SECONDES NÔCES. (*A*)

SECONDES, se dit dans la *gravure en cuivre*, des tailles qui croisent les premieres tailles; elles s'appellent aussi *contrehachures* & *contretailles*; ce dernier

mot

mot eſt affecté particulierement à la gravure en bois.

SECONDER, v. act. (*Gram.*) ſervir de ſecond, favoriſer, aider; j'ai été bien *ſecondé* dans cette attaque; le ciel a *ſecondé* nos ſouhaits; parlez le premier, & ſoyez ſûr que je vous *ſeconderai* bien.

SECONDINES, ſ. f. pl. *terme de Médecine*, qui ſignifie les différentes membranes, & les diverſes tuniques dans leſquelles le fœtus eſt enveloppé dans la matrice; comme le chorion, l'amnios, & le placenta. *Voyez nos Planc. anat. & leur explic. Voyez* auſſi FŒTUS, CHORION, AMNIOS, *&c.* On les appelle ainſi, parce qu'elles ſortent en ſecond, c'eſt-à-dire après l'enfant dans l'accouchement; les matrones & les ſages-femmes les appellent *arriere-faix*, comme les conſiderant de même qu'un ſecond fardeau dont la mere eſt délivrée; d'autres les appellent le *délivre*, parce que quand elles ſortent, la mere eſt eſtimée parfaitement délivrée; il faut prendre garde de laiſſer les *ſecondines* dans la matrice, c'eſt un corps étranger qui feroit mourir la perſonne: il eſt même dangereux d'en laiſſer la moindre partie. Hippocrate remarque que des jumeaux ont toujours les mêmes *ſecondines*. *Voyez* JUMEAU.

Le docteur Grew, dans ſon anatomie des plantes, applique le terme *ſecondine* à la quatrieme & derniere tunique des graines, parce qu'elles ſont à-peu-près le même office dans les plantes, que les membranes du fœtus dans les animaux; & c'eſt certainement dans ce ſens que Pline, Columelle, Apulée, *&c.* ſe ſont ſervis du mot *ſecondine*.

SECOUER, v. act. (*Gram.*) émouvoir à pluſieurs repriſes; *ſecouer* la pouſſiere de ſes ſouliers; *ſecouer* la bride à un cheval; *ſecouer* un arbre pour en faire tomber les inſectes, les fruits. Il ſe prend auſſi au figuré; il a *ſecoué* le joug de ſes maîtres; les habitans du Paraguai, mal conſeillés, ont *ſecoué* le joug de leur ſouverain, *&c.*

SECOURIR, v. act. (*Gram.*) c'eſt donner du ſecours. *Voyez l'article* SECOURS.

SECOURIR, (*Maréchal.*) en parlant des chevaux, c'eſt leur donner les aides à tems & à propos, lorſqu'ils travaillent & qu'ils veulent demeurer, qu'ils ſe ralentiſſent, qu'ils ne continuent pas de la même cadence qu'ils ont commencé. On dit *ſecourir* un cheval des deux talons, pour dire lui donner les aides des talons, & ainſi de toutes les autres aides uſitées dans le manege. *Voyez* AIDES.

SECOURS, ſ. m. (*Gram.*) aide, aſſiſtance; il faut implorer le *ſecours* du ciel; nous devons du *ſecours* aux pauvres; il ne faut pour donner du *ſecours* que voir dans le malheur d'un autre, celui auquel nous ſommes expoſés.

SECOURS, (*Hiſt. eccléſ. mod.*) c'eſt le nom que les fanatiques modernes de France, appellés *convulſionnaires*, donnent à divers tourmens que l'on fait endurer aux perſonnes qui ſont ſujettes aux convulſions, & qui dans les inſtans où elles prétendent en être ſaiſies, aſſurent que ces tourmens leur procurent un vrai ſoulagement. Ces prétendus *ſecours* conſiſtent tantôt à recevoir pluſieurs centaines de coups de buche contre l'eſtomac; tantôt à recevoir des coups d'épée dans les bras, dans le ventre, & dans d'autres parties du corps; tantôt à ſe faire piquer les bras avec des aiguilles ou des épingles; tantôt à ſe laiſſer fouler rudement aux piés; tantôt à ſe faire ſerrer fortement avec une corde, *&c.* Dans ces dernieres années on a vu des convulſionnaires ſe faire attacher ſur des croix avec des cloux, qui, de l'aveu des ſpectateurs les moins prévenus, leur perçoient très-réellement les piés & les mains, & leur cauſoient des douleurs que ces malheureuſes victimes de la fourberie avoient bien de la peine à maſquer à des yeux attentifs; cependant elles prétendoient que tout cela ne leur faiſoit aucun mal, & qu'au contraire elles y trouvoient un très-grand ſoulagement. Ces convulſionnaires, après avoir été ainſi attachées en croix pendant quelques heures qu'elles employoient en prieres éjaculatoires, & en exhortations myſtiques & prophétiques, ſur les maux de l'égliſe, finiſſoient quelquefois par ſe faire percer le côté, à l'imitation du Sauveur du monde; après quoi on les détachoit de la croix, & elles affectoient d'avoir oublié tout ce qui s'étoit paſſé, & d'être ſatisfaites des ſupplices qu'elles venoient éprouver. Tous ces faits incroyables ſont atteſtés par un grand nombre de témoins non ſuſpects, & très-peu diſpoſés à s'en laiſſer impoſer; les gens éclairés n'ont vu dans tout cela que des femmes ſéduites par des impoſteurs intéreſſés, ou par des fanatiques aveugles; ils ont penſé que le deſir du gain déterminoit des pauvres femmes à ſe laiſſer tourmenter, & à jouer une farce indécente & lugubre, dont le but étoit de perſuader que le Tout-puiſſant prenoit viſiblement en main la cauſe des appellans de la conſtitution *Unigenitus*, & qu'il opéroit en leur faveur des œuvres ſurnaturelles. Le gouvernement avoit pris le parti de diſſimuler pendant quelque tems la connoiſſance qu'il avoit de ces extravagances; mais les myſteres de la religion chrétienne indignement joués par les prétendus convulſionnaires, ne lui ont pas permis de tolérer plus long-tems de pareils abus. *Voyez* CONVULSIONNAIRES.

SECOURS, ſe dit ordinairement *dans l'Art militaire*, d'une armée qui vient ſecourir une place aſſiégée, pour tâcher d'en faire lever le ſiege à l'ennemi.

Quoiqu'on ne doive entreprendre un ſiege qu'après avoir pris toutes les précautions convenables pour ne point manquer cette entrepriſe, & réſiſter à tous les efforts de l'ennemi qui voudroit empêcher, il arrive cependant quelquefois qu'il aſſemble ſon armée plus promptement qu'on ne le croyoit, ou que le ſiege étant plus long qu'on n'avoit cru, on ſe trouve obligé de le combattre pour ne point interrompre l'opération du ſiege.

Il y a dans ce cas deux partis à prendre: le premier d'attendre l'ennemi dans les lignes, & le ſecond d'y laiſſer une partie de l'armée pour leur garde & pour continuer les travaux des approches, & d'aller avec le reſte au-devant de l'armée ennemie pour la combattre hors de la portée des lignes & de la place.

Ce dernier parti paroît avoir moins d'approbateurs que le premier; mais, ſi nous oſons dire notre ſentiment ſur ce ſujet, nous croyons qu'on ne peut rien preſcrire de général à cet égard; parce que ce ſont les circonſtances particulieres dans leſquelles on ſe trouve, qui doivent décider de la conduite qu'il faut tenir en cette occaſion.

Si l'armée aſſiégeante n'a rien à craindre pour la ſûreté de ſes convois; ſi elle eſt aſſez nombreuſe pour bien garnir tous ſes poſtes & mettre ſes lignes partout en état de faire une bonne défenſe, elle doit dans ce cas ſe borner à les défendre, pour ne point faire dépendre le ſuccès du ſiege, de l'évenement toujours incertain d'une bataille. Mais ſi elle ſe trouve gênée pour ſes fourrages; ſi l'ennemi peut couper & intercepter ſes convois; elle doit, ſi elle eſt aſſez forte pour aller au-devant de l'ennemi & pour laiſſer un nombre de troupes ſuffiſant pour continuer le ſiege, & réſiſter à tous les efforts de la garniſon; elle doit, dis-je, dans ce cas, prendre le parti d'aller le combattre pour ſe délivrer de toutes les inquiétudes qu'il peut lui donner.

L'armée aſſiégeante doit encore prendre le même parti, ſi la circonvallation de la place eſt trop étendue pour qu'elle puiſſe bien défendre toutes ſes différentes parties. Quand elle feroit même alors inférieure à celle de l'ennemi, elle ne peut guere ſe diſpenſer de ſortir des lignes pour aller le combattre. Il n'eſt point rare dans les faſtes militaires de voir une armée inférieure arrêter & même vaincre une armée plus nombreuſe; le tout dépend de l'habileté du général pour choiſir des poſtes avantageux. En allant ainſi au devant de l'ennemi, on peut lui en impoſer par cette démarche hardie, le ſurprendre même quelquefois, & le battre comme le fit M. le maréchal de Tallard au ſiege de Landau, en 1703.

Il y a encore pluſieurs autres conſidérations qui peuvent ſervir à déterminer le parti qu'il convient de prendre contre une armée qui vient au *ſecours* d'une place. Si, par exemple, l'ennemi eſt ſupérieur en cavalerie, il eſt plus avantageux de l'attendre dans les lignes, que d'aller au-devant, parce que cette cavalerie lui ſera peu utile dans l'attaque de la ligne, & qu'elle lui donneroit beaucoup d'avantage en combattant en plaine.

Si l'on a des troupes de nouvelles levées, ou étonnées par quelques défaites, il eſt certain qu'on pourra les contenir & leur faire faire leur devoir plus aiſément derriere le parapet des lignes, qu'en raſe campagne.

Si l'on eſt ſupérieur en artillerie, on peut encore ſe borner à la défenſe des lignes; l'artillerie étant mieux ſituée derriere des retranchemens qu'en plaine, peut cauſer une très-grande perte à l'ennemi; dans une bataille on peut aiſément en arrêter l'effet; le ſecret n'en eſt pas grand, dit quelque part M. le chevalier

valier Folard; il ne s'agit que d'en venir promptement à l'arme blanche.

Il feroit aifé d'appuyer les préceptes précédens par des exemples; mais comme les circonftances ne font jamais exactement les mêmes, on ne peut en tirer des regles fûres pour la conduite qu'on doit tenir dans les cas femblables. On a vu d'ailleurs plufieurs fois le hafard & la témérité réuffir dans des entreprifes que le fuccès même ne pouvoit juftifier aux yeux des maîtres de l'art. C'eft pourquoi ce font moins les exemples qui doivent décider du parti que l'on doit prendre dans les différentes fituations où l'on fe trouve à la guerre, que la connoiffance des moyens que l'ennemi peut employer pour l'exécution de fes deffeins, & l'examen des expédiens que la nature du terrein, le tems, & les circonftances particulieres peuvent fournir pour s'y oppofer. Après avoir mûrement réfléchi fur ces différens objets, fi le plus grand nombre de raifons militent plutôt pour un parti que pour l'autre, c'eft celui-là qu'il faut adopter.

Ainfi lorfqu'on trouve qu'il y a plus d'inconvénient à attendre l'ennemi dans les lignes que d'en fortir pour le combattre, on doit aller au-devant de lui, & choifir les poftes les plus avantageux pour cet effet. Mais fi les lignes font en bon état, & que nulle raifon particuliere n'oblige de commettre l'évenement du fiege au hafard d'un combat, on doit dans ce cas fe contenter d'empêcher l'ennemi de forcer les lignes, continuer les opérations du fiege, même à fa vue, comme on le fit à Philisbourg en 1734, à la vue du prince Eugene, dont l'armée étoit campée à la portée du canon de la circonvallation de cette place.

Tel étoit l'ufage des anciens; on remarque que leurs plus grands généraux ne fortoient de leurs lignes pour combattre dans les fiéges, que lorfqu'ils fe trouvoient avoir de grands avantages fur l'ennemi, ou lorfqu'il étoit abfolument néceffaire de le faire pour fe procurer des fubfiftances; autrement ils fe bornoient à défendre leur camp ou leurs lignes. Virgile qui fait parler fon héros relativement aux préceptes des plus grands généraux, lui fait recommander à fes troupes en quittant fon armée, de ne point fortir de leurs retranchemens, quoi qu'il pût arriver, pour combattre; mais de fe borner à défendre leur camp,

. . . Ita difcedens præceperat optimus armis
Æneas: fi qua interea fortuna fuiffet,
Neu ftruere auderent aciem, neu credere campo:
Caftra modo & tutos fervarent aggere muros.
Æneid. lib. IX.

SECOUSSE, f. f. (*Gramm.*) mouvement ofcillatoire & prompt qui ébranle un corps en toutes fes parties; les *fecouffes* d'un tremblement de terre.

SECQUES, f. f. (*Marine.*) terres baffes, plates, de peu de cale, où il y a des bancs & des fyrtes.

SECRET, f. m. (*Morale.*) c'eft toute chofe que nous avons confiée à quelqu'un, ou qu'on nous à confiée dans l'intention de n'être pas révélée, foit directement, foit indirectement.

Les Romains firent une divinité du *fecret*, fous le nom de *Tacita*; les Pythagoriciens une vertu, & nous en faifons un devoir, dont l'obfervation conftitue une branche importante de la probité. D'ailleurs, l'acquifition de cette qualité effentielle à un honnête homme, eft le fondement d'une bonne conduite, & fans laquelle tous les talens font inutiles. Si l'on ne doit pas dire imprudemment fon *fecret*, moins encore doit-on révéler celui d'autrui; parce que c'eft une perfidie, ou du-moins une faute inexcufable. Il convient même d'étendre cette fidélité, jufque vis-à-vis de celui qui y manque à notre égard.

Ce n'eft pas tout; il faut fe méfier de foi-même dans la vie: on peut furprendre nos *fecrets* dans des momens de foibleffe, ou dans la chaleur de la haine, ou dans l'emportement du plaifir. On confie fon *fecret* dans l'amitié, mais il s'échappe dans l'amour; les hommes font curieux & adroits; ils vous feront mille queftions épineufes dont vous aurez de la peine à échapper autrement que par un détour, ou par un filence obftiné; & ce filence même leur fuffit quelquefois pour deviner votre *fecret*. (*D. J.*)

SECRET, adj. (*Phyf.*) chambre de fecrets, *voyez* CABINETS SECRETS.

SECRET, (*Médec.*) en latin *arcanum*, en grec ἀπόῤῥητον, ἀποκρύφον, μυστήριον, remede dont on tient la préparation fecrette pour en relever l'efficacité & le prix.

On croiroit que la plûpart des hommes, très-fenfés d'ailleurs pour leurs affaires, doivent avoir peu de confiance pour les prétendus *fecrets* dans ces maladies reconnues incurables par tous les Médecins; mais telle eft la force de l'amour de la vie, qu'on s'abufe à cet égard; ou peut-être telle eft l'impudence de ces gens à *fecret*, que leur trafic va toujours. Cette pratique eft auffi ancienne que le monde, & ne finira qu'avec lui. Quoique ces prétendus *fecrets* ne fe trouvent communément par l'examen qu'une drogue fort connue, mal préparée, & quelquefois un poifon lent, néanmoins on donne la confiance à ceux qui les poffedent, & qui n'exigent de vous autre chofe, que de n'être pas plus inquiets qu'ils le font de votre guérifon.

Si néanmoins l'on y faifoit quelque attention, on verroit que dans tous les pays, dans tous les fiecles, & fans remonter fi haut, dans celui où l'on vit, on a oui parler fucceffivement des gens qui prétendoient avoir le même *fecret* infaillible que cet homme auquel on eft prêt de donner fa confiance. On fe rappelleroit qu'on a toujours oui parler de gens qui faifoient les mêmes promeffes, qu'on n'avoit pas de leur habileté des témoignages moins décififs; & que par l'évenement ces gens-là font morts dans la mifere, ou fe font trouvés n'être que des fourbes accrédités.

Je n'ignore pas que ceux qui les écoutent, & furtout les grands, plus communément dupes que les autres hommes, prétendent que de telles perfonnes qui fe vantent de *fecrets*, ne s'enrichiffent pas par la jaloufie des gens de l'art qui s'oppofent à leur établiffement, les dégoutent, les décréditent, & les empêchent d'exercer leurs talens; mais ces moyens feroient bien foibles contre des fuccès véritables; & il n'eft pas poffible que ceux qui les auroient en partage, ne triomphaffent bien-tôt de tous les obftacles que l'envie pourroit leur oppofer.

Nous ne préfumons pas, malgré la force invincible de toutes ces raifons, de voir jamais paffer le regne des *fecrets* en Médecine. Il eft doux de tout efpérer d'une maladie mortelle; la mort furprend fans s'être fait craindre; on la fent plutôt qu'on n'a fongé à s'y réfoudre: notre ignorance, notre foibleffe, notre goût pour le merveilleux, l'amour de la vie qu'on nous promet, dont l'opération eft active, dont le bien touche par le fentiment; la féduction facile de l'imagination occupée de ce feul objet; le penchant naturel pour ce qui flatte nos defirs; l'efpérance dont on nous berce; l'abandon même des gens de l'art, qui cedent fans regret aux inftances du malade; tout cela, dis-je, doit triompher des principes les plus évidens des raifonnemens le plus folides; & il faudroit être bien peu philofophe, pour s'en étonner.

Nous ne prétendons pas par toutes ces réflexions contre les faux poffeffeurs de prétendus *fecrets*, nier la poffibilité d'en trouver de vrais & d'excellens. Il n'eft pas douteux que la Médecine peut faire des progrès à cet égard; & c'eft par cette raifon, que l'Angleterre a promis de fi belles récompenfes à la découverte d'un remede contre la pierre. Mais ceux qui trouveront ce remede ou autre femblable, loin d'avoir à redouter l'envie ou la jaloufie de perfonne, doivent être affurés de leur fortune, de leur gloire, & de leur immortalité. (*D. J.*)

SECRET, (*Marine.*) c'eft l'endroit du brûlot où le capitaine met le feu pour le faire fauter.

SECRET, f. m. *terme d'Organifte*; ce mot fignifie la *caiffe*, la *layette* où l'on réferve le vent pour le diftribuer felon les befoins. (*D. J.*)

SECRÉTAIRE, (*Gram. & Jurifprud.*) fignifie en général celui qui aide à quelqu'un à faire fes expéditions, comme lettres, extraits, & autres opérations.

Il y a plufieurs fortes de *fecrétaires*, dont l'état & les fonctions font fort différens les uns des autres. *Voyez les articles fuivans*. (*A*)

SECRÉTAIRE, *d'ambaffade*, eft une perfonne que l'on met auprès d'un ambaffadeur pour écrire les dépêches qui regardent fa négociation.

Il y a une très-grande différence entre un *fecrétaire d'ambaffade* & un *fecrétaire* d'ambaffadeur; ce dernier eft un domeftique ou un homme de la maifon de l'ambaffadeur, au-lieu qu'un *fecrétaire d'ambaffade* eft un miniftre du prince même. *Voyez* AMBASSADEUR.

SE-

SECRÉTAIRE DE CONSEILLER est celui qui fait pour un conseiller l'extrait général des procès dont il est rapporteur.

Il n'y a pas plus de cinquante ans qu'on les appelloit simplement *clercs de conseillers*; ils travailloient à leurs extraits chez le conseiller même, & le lieu où ils travailloient s'appelloit l'*étude*.

Dans les procès-verbaux qui se font en l'hôtel d'un conseiller, son *secrétaire* fait fonction de greffier. (*A*)

SECRÉTAIRE DU CONSEIL est celui qui tient la plume au conseil du roi. Ces *secrétaires* sont de deux sortes; les uns qu'on appelle *secrétaires des finances*, qui tiennent la plume au conseil royal des finances; les autres, qu'on appelle *secrétaires & greffiers du conseil privé*, qui tiennent la plume au conseil privé ou des parties: les uns & les autres sont au nombre de quatre, & servent par quartier. *Voyez* CONSEIL DU ROI.

SECRÉTAIRES DE LA COUR DE ROME, (*Histoire moderne*.) nous comprenons sous ce titre général différentes especes d'officiers de cette cour, qui portent tous le titre de *secretaire*, qualifié par les objets de leurs emplois, & dont nous allons détailler les fonctions.

Secrétaire du sacre college est un officier nommé par les cardinaux, qui a droit d'entrer au conclave, & qui écrit les lettres du college des cardinaux pendant la vacance du saint siege. Il assiste encore à toutes les assemblées générales qui se tiennent tous les matins pendant la durée du conclave, & à celles des chefs d'ordre. Il tient un registre exact de tous les ordres & decrets qui s'y donnent, aussi-bien que des delibérations qui se font dans les consistoires secrets, & qui lui sont communiquées par le cardinal vice-chancelier. Il assiste même à ces consistoires; mais quand on crie *extra omnes*, il doit en sortir comme tous ceux qui ne sont pas cardinaux. Il a un substitut ou sous-*secrétaire*, qu'on nomme *clerc national*.

Secrétaire du pape ou *secrétaire d'état*. On nomme ainsi, pour se conformer à l'usage des autres cours, le cardinal à qui le pape confie l'administration des plus grandes affaires. C'est ce *secrétaire* qui écrit & qui signe par ordre de sa sainteté les lettres qu'on écrit aux princes, aux légats, nonces, & autres ministres de la cour de Rome dans les pays étrangers. Il signe les patentes de certains gouverneurs, des podestats, barigels ou prevôts, & autres officiers de l'état ecclésiastique. Lorsque les ambassadeurs des princes sortent de l'audience du pape, ils vont rendre compte au *secrétaire* d'état de ce qu'ils ont traité avec sa sainteté. C'est encore à lui que tous les ministres de Rome s'adressent pour lui rendre compte de ce qui regarde leurs charges, & recevoir ses ordres. Il a pour l'ordinaire la qualité de *surintendant général* de l'état ecclésiastique, qui lui est donnée par un bref, aussi-bien que celle de *secrétaire* d'état. Le pape a quelquefois deux *secrétaires* d'état.

Les autres *secrétaires* sont le *secrétaire* des chiffres, celui de la consulte, celui des mémoriaux ou du bon gouvernement, dont on connoît peu les fonctions, celui des brefs qui portent taxe, & le *secrétaire* des brefs secrets.

Il y avoit autrefois vingt-quatre *secrètaires* des brefs taxés, & leurs charges étoient vénales; mais Innocent XI. les a supprimés, & n'en a conservé qu'un seul, dont la fonction est d'expédier les brefs qui doivent rétribution à la chambre apostolique, & de les taxer. Le *secrétaire* des brefs secrets est un officier qui fait les minutes des brefs, selon les ordres qu'il en reçoit du *secrétaire* d'état. Ces minutes ne sont ni visées, ni signées du cardinal prefet des brefs, parce qu'il n'a aucune autorité ni sur ces brefs, ni sur le *secrétaire* qui les expédie. *Relation de la cour de Rome, de* Jérôme Limadoro.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT est un des officiers de la couronne, qui fait au roi le rapport des affaires d'état de son département, & qui reçoit directement du roi ses ordres & commandemens, en conséquence desquels il expédie les arrêts, lettres-patentes, & autres lettres closes, les arrêts, mandemens, brevets, & autres dépêches nécessaires.

L'office de *secrétaire d'état* a quelque rapport avec l'office de ceux que les Romains appelloient *magistri sacrorum scriniorum*: ce terme *scrinium* pris à la lettre signifie *escrin*, *coffret* ou *cassette* destinée à garder les choses précieuses & secretes: mais en cette occasion, il signifie *portefeuille* ou *registre*.

Il y avoit chez les Romains quatre offices différens, appellés *scrinia palatina*, savoir *scrinia memoriæ*, *epistolarum*, *libellorum & dispositionum*. Ceux qui exerçoient ces quatre différens emplois étoient appellés *magistri scriniorum*; ce qui pourroit se rapporter aux différens départemens des *secrétaires d'état*, qui sont aussi présentement au nombre de quatre. Mais il paroît que l'on peut plutôt comparer les *secrétaires d'état* à ces officiers appellés *tribuni notarii seu tribuni notariorum*, qui formoient le premier college des notaires, & dont l'emploi étoit d'expédier les édits du prince & les dépêches de ses finances. *Voyez* le *gloss.* de Ducange.

Au commencement de la troisieme race, le chancelier réunissoit en sa personne les fonctions des *secrétaires d'état*, & même en général de tous les notaires & *secrétaires* du roi, il rédigeoit lui-même les lettres qu'il scelloit.

Frere Guerin, évêque de Senlis, étant devenu chancelier en 1223, & ayant infiniment relevé la dignité de cette charge, il abandonna aux clercs ou notaires du roi, qu'on a depuis appellés *secrétaires du roi*, l'expédition des lettres.

Ceux-ci ayant l'honneur d'approcher du roi, devinrent à leur tour plus considérables. Il y en eut trois que le roi distingua des autres, & qui furent nommés *clercs du secret*, comme qui diroit *secrétaires du cabinet*; car anciennement, suivant la remarque de Pasquier, le cabinet du roi s'appelloit *secretum* ou *secretarium*, pour exprimer que c'étoit le lieu où on parloit des affaires les plus secretes. Les clercs du *secré* ou *secret* furent donc ainsi appellés, parce qu'ils furent employés à l'expédition des affaires les plus secrettes; c'est de-là que les *secrétaires d'état* tirent leur origine.

Philippe le Bel déclara en 1309, qu'il y auroit près de sa personne trois clercs du *secré*, & vingt-sept clercs ou notaires sous eux.

Dechalles, en son *dictionnaire de justice* au mot *secrétaire*, cite une ordonnance de Philippe le Long de l'an 1316, où il y a, dit-il, un article des notaires suivant le roi, qui en marque trois, & qui nous apprend que la qualité de *secrétaire* n'étoit qu'une adjonction à celle de notaire, pour marquer la différence de leurs fonctions, & que le notaire-*secrétaire* étoit celui qui travailloit aux dépêches secretes & particulieres du roi; que le notaire du conseil étoit celui qui en tenoit les registres, & le notaire du sang celui qui étoit employé aux affaires criminelles pour les graces & les remissions, enfin que l'on appelloit simplement *notaires* ceux dont l'emploi étoit de faire les expéditions ordinaires du sceau.

Ce que dit Dechalles de la qualité de *secrétaire*, jointe à celle de *notaire du roi*, est exacte; mais on ne sait du reste où il a pris cette prétendue ordonnance de 1316, elle ne se trouve point dans le recueil des ordonnances imprimées au Louvre.

Cet auteur a peut-être voulu parler d'une ordonnance de Philippe le Long du mois de Décembre 1320; il y en a deux de cette même date qui concernent les notaires; la premiere parle des notaires non-poursuivans, ce qui suppose qu'il y en avoit d'autres qui étoient à la suite du conseil pour en faire les expéditions; c'est ce que confirme encore la seconde ordonnance, dans laquelle, *article 7*. Philippe V. dit: „ *Pourceque les notaires qui seront aucunes fois loin* „ *avecques nous hors de Paris*, *avec notre chancelier*, „ *ou avec aucun de nos gens qui ont pouvoir de commander*.... ne pourront pas bailler chaque mois „ leur cedule des lettres qu'ils auront faites par les „ semaines aux personnes, si, comme dessus est dit, „ ils seront tenus par leur serment à les bailler au „ plutôt qu'ils pourront trouver les personnes dessusdites „.

Depuis ce tems les clercs du roi furent distingués de ceux qui étoient simplement notaires du roi, quoique ces clercs fussent toujours tirés du corps des notaires; c'est ainsi que dans une déclaration de Philippe de Valois du premier Juin 1334, ce prince dit, *nos clercs*, *notaires & plusieurs autres nos officiaux*.

Philippe de Valois avoit en 1343 sept *secrétaires* & soixante-quatorze notaires, ainsi qu'il paroît par les registres de la chambre des comptes; on y trouve aussi la preuve que les clercs du secret avoient dès-lors changé de nom, & qu'ils avoient pris le titre de *secrétaires des finances*.

Néanmoins dans plusieurs ordonnances postérieures, nos rois les nomment simplement nos *secrétaires*.

Phi-

Philippe de Valois en eut ſept; le roi Jean, par ſon ordonnance de l'an 1361, réduiſit le nombre de ſes *ſecrétaires* & notaires à cinquante-neuf, ſans ſpécifier combien il y avoit de *ſecrétaires*; il paroît néanmoins qu'il en avoit douze, ſuivant une ordonnance dont il ſera parlé ci-après.

Le nombre en fut même porté juſqu'à dix-huit par Charles V. étant régent du royaume, lequel en cette qualité ordonne le 27 Janvier 1359, qu'en l'office des notaires il y auroit dorénavant cinquante notaires ſeulement, y compris les ſecrétaires, *deſquels*, dit-il, *pour certaines cauſes nous avons* retenus en leurſdits offices de *ſecrétaires* juſqu'au nombre de dix-huit, dont les douze ont été faits par monſieur (le roi Jean), & les ſix par nous; il déclare enſuite qu'il ne nommera plus de *ſecrétaire* juſqu'à ce qu'ils ſoient réduits au nombre de ſix.

Ainſi, ſuivant cette ordonnance, les *ſecrétaires* du roi ou de ſes commandemens appellés auparavant *clercs du ſecret*, avoient en même tems la qualité de *notaires du roi*, au-lieu que ceux qui étoient ſimplement notaires du roi n'étoient pas alors qualifiés de *ſecretaires du roi*, comme ils l'ont été depuis & le ſont encore préſentement.

C'eſt ce que confirme encore une ordonnance de Charles V. du 9 Mars 1365, portant confirmation de la confrérie des clercs, *ſecrétaires* & notaires du roi, & différens réglemens pour ce college; on pourroit croire d'abord que ces trois qualités, *clercs*, *ſecrétaires* & *notaires du roi* étoient toutes communes à chacun des membres de ce college.

Mais en liſant avec attention cette ordonnance, on voit que la confrérie étoit compoſée de deux ſortes d'officiers, ſavoir des clercs ou *ſecrétaires* du roi, & des autres notaires, qu'ainſi les *ſecrétaires* n'étoient pas alors les mêmes que les notaires, qu'il n'y a au plus que le titre de *clerc* qui leur fut commun; encore eſt-il probable que ce titre étoit joint ſpécialement à celui de *ſecrétaire* des commandemens, d'autant que ceux-ci étoient d'abord appellés les *clercs du ſecret*, & que de cette dénomination on fit inſenſiblement celle de *clercs-ſecrétaires*, & par abréviation celle de *ſecrétaire* ſimplement.

La dénomination de *ſecrétaire du roi* étoit tellement affectée alors au *ſecrétaire* des commandemens que dans le regiſtre D. de la chambre des comptes, *fol.* 75. *v°.* il eſt fait mention d'une ordonnance donnée en 1361, qui réduiſoit le nombre des *ſecrétaires* du roi pour ladite année à onze ſeulement; ce qui ne peut convenir qu'aux *ſecrétaires* des commandemens qui étoient retenus pour le conſeil, & non pas aux autres notaires qui étoient alors au nombre de cinquante-neuf. De ces onze *ſecrétaires*, il y en avoit huit ordinaires qui avoient entrée dans le conſeil, & trois extraordinaires.

Dans un réglement que Charles V. fit pour les finances le 13 Novembre 1372, il eſt dit entr'autres choſes, *art.* 7. qu'il plait au roi que toutes lettres de don ſoient ſignées par MM Pierre Blanchet, Yves Daven, Jean Tabary ſes *ſecrétaires*, & non par autres, & que ſi on apportoit lettres de don ſignées par autre *ſecrétaire*, que M. le chancelier ne les ſcelle point.

Cet article paroît ſuppoſer que le roi avoit encore plus de quatre *ſecrétaires*, mais qu'il n'y en avoit que quatre pour les finances.

Il y en avoit cinq l'année ſuivante, ſuivant un autre réglement que Charles V. fit le 6 Décembre 1373. Deux de ces cinq *ſecrétaires* étoient du nombre de ceux qui ſont nommés dans le réglement de 1372: du reſte l'*article* 8 de celui de 1373 eſt conforme à l'*article* 7 du précédent reglement.

L'*article* 9 du réglement de 1373 porte que le chancelier commandera de par le roi, & fera jurer à ſes *ſecrétaires* qu'ils entendent diligemment aux lettres que le roi leur *commandera* touchant les finances; qu'ils ne les faſſent point plus fortes que le roi ne leur commandera, & n'y mettent aucun *nonobſtant*, &c. ſi le roi ne leur commande exprès. Ce terme de *commandement*, qui eſt encore repété un peu plus loin, eſt peut-être ce qui a fait donner aux *ſecrétaires* des finances le titre de *ſecrétaires des commandemens*.

Charles VI. dans des lettres du 13 Juillet 1381, *art.* 6, ordonne pour ſes *ſecrétaires* ſes amés & feaux maîtres, Pierre Blanchet, Yves Darian, Jehan Tabari, Jean Blanchet, Thiebault Hocié, Jean de St. Loys, & Hugues Blanchet, Jacques Duval, Macé Freron, Jehan de Crepy, Pierre Couchon & Pierre Manhac, il eſt bien viſible qu'il ne s'agit encore là que des *ſecrétaires* des finances; en effet il ajoute qu'aucun de ſes autres *ſecrétaires* ne pourra faire ou ſigner des lettres *touchant don ou finance*.

Ces termes aucun de *nos autres ſecrétaires* font connoitre que le titre de *ſecrétaire* étoit alors commun aux autres notaires du roi que l'on appelloit ordinairement *notaires-ſecrétaires du roi*; au lieu que les *ſecrétaires* des finances portoient ſimplement le titre de *ſecrétaire* du roi ou des finances.

Dans d'autres lettres du 12 Février 1387, Charles VI. fixe de même à 12 le nombre de ſes *ſecrétaires* à gages ſervans par mois, & il dit que ces 12 *ſecrétaires* ſigneront ſeuls les lettres ſur le fait des finances. Il déclara que la ſignature des lettres royaux n'appartiendroit qu'à ces 12 *ſecrétaires*, & ceux du parlement & de la chambre des comptes, à un autre qu'il nomma, lequel devoit ſervir en la compagnie du chancelier.

Charles VI. fit une ordonnance le 7 Janvier 1400, par laquelle il régla entr'autres choſes, qu'à ſes conſeils il y auroit dix de ſes *ſecrétaires* qui auroient les gages de *ſecrétaires* & non autres; il nomme ces dix *ſecrétaires* & en déſigne ſix en particulier pour ſigner. Sur le fait de ſignes, il leur défend à tous très-étroitement de ſigner aucunes lettres, ſi elles ne leur ſont par lui commandées, & à ceux qui ſigneront ſur le fait des finances, qu'ils n'en ſignent aucune de cette eſpece, ſi elles ne ſont paſſées & à eux commandées par le roi étant aſſis en ſon conſeil & à l'oüie de ſes conſeillers qui y ſeront. Il ordonne enfin qu'à chacun de ſes conſeils il ne demeure que deux de ces dix *ſecrétaires*, ſavoir un civil & un criminel.

Il fit encore une autre ordonnance le 7 Janvier 1407, par laquelle, au lieu de dix *ſecrétaires* qu'il avoit nommés par la précédente pour être à ſes conſeils, il ordonna qu'il y en auroit 13, leſquels y ſont nommés chacun par leur nom & ſurnom; il leur réitere les défenſes de ſigner aucunes lettres touchant les finances, ſi elles ne ſont paſſées & à eux commandées par le roi ſéant en ſon conſeil & à l'oüie de ſes conſeillers; il réitere pareillement qu'à chaque conſeil il n'y aura que deux de ſes *ſecrétaires*, un civil & l'autre criminel. Cette diſtinction fait connoître que l'on jugeoit autrefois des affaires criminelles dans le conſeil du roi.

Au mois de Mai 1413, Charles VI. fit une ordonnance portant qu'à l'avenir, pour ſervir dans ſes conſeils, il n'y auroit que huit *ſecrétaires* qui ſerviroient quatre enſemble de mois en mois: que des quatre qui ſerviroient chaque mois, il n'y en auroit qu'un qui ſigneroit ſur le fait des finances; il eſt dit que ces huit *ſecrétaires* ſeront élus bons, diligens & ſuffiſans en latin & en françois par le chancelier, en appellant avec lui des gens du conſeil en nombre compétant. Charles VI. renouvelle auſſi la défenſe qu'il avoit déja faite à ſes *ſecrétaires* de ſigner aucunes lettres de finance, à moins que ce ne fût du commandement du roi.

Il déclare encore par cette même ordonnance, qu'en ſe conformant à celles de ſes prédéceſſeurs, il ne recevra doreſnavant aucun pour ſon *ſecrétaire*, ſi premierement il n'eſt notaire du nombre & ordonnance ancienne.

On a vu que dans le nombre des *ſecrétaires* du roi retenus pour le conſeil, il n'y en avoit plus que deux qui euſſent le pouvoir de ſigner les lettres en fait de dons & de finances.

Le nombre de ces *ſecrétaires* des finances fut fixé à 5 par le même prince, ainſi qu'on l'apprend du memorial H de la chambre des comptes du 15 Août 1418, conformément à un édit de la même année, par lequel il créa le college des 159 clercs notaires de la chancellerie, & réduiſit les *ſecrétaires* des finances aux 5 perſonnes y dénommées, leſquelles ſigneront, eſt-il dit, lettres en finance, & portant adreſſe aux gens tenant le parlemant & gens des comptes.

Charles VI. établit de nouveaux *ſecrétaires* pour ſigner en finance; & par une ordonnance du 25 Octobre 1443, il leur enjoignit de faire apparoir à la chambre des comptes de leur pouvoir; c'eſt de-là qu'ils y faiſoient enregiſtrer leurs lettres de proviſion, & qu'ils inſcrivoient deux ſignatures au regiſtre du greffe de ladite chambre, l'une avec grille, l'autre ſans grille; il s'en trouve nombre depuis 156[illegible] juſqu'au mois de Juin 1672; les autres ont négligé de le faire.

On

On ne trouve que trois *ſecrétaires* qui aient ſervi le roi Louis XI. pendant tout ſon regne. Comme il étoit méfiant, il employoit ſouvent le premier notaire qu'il rencontroit. Ce fut de ſon tems en 1481, que les *ſecrétaires* des finances commencerent à contreſigner les lettres ſignées par le roi, comme cela s'eſt toujours pratiqué depuis.

Charles VIII. confirma les *ſecrétaires* des finances. Ce fut ſous ſon regne que Florimond Robert I. du nom acquit tant de crédit dans ſa charge de *ſecrétaire*; quelques-uns l'appellent *le pere des ſecrétaires d'état*, parce qu'il commença à donner à cet emploi le degré d'élévation où il eſt maintenant; il continua les mêmes fonctions ſous Louis XII. & François I. & fut toujours maître des plus grandes affaires.

Enfin Henri II. fixa le nombre des *ſecrétaires* d'état, & les réduiſit à quatre, par ſes lettres patentes du 14 Septembre 1547, ſous le titre de *conſeillers & ſecrétaires de ſes commandemens & finances*: ces quatre *ſecrétaires* furent Guillaume Dochetel, Côme Clauſſe, Claude de l'Aubeſpine & Jean du Thier. Il leur attribua par les mêmes lettres le droit d'expédier ſeuls, & à l'excluſion des *ſecrétaires* du roi, toutes les dépêches d'état, ſuivant le département qu'il aſſigna à chacun, afin qu'ils fiſſent leurs fonctions avec plus d'ordre & d'exactitude.

Ce ne fut que ſous Charles IX. en 1560, qu'ils commencerent à ſigner pour le roi. Ce jeune prince étoit fort vif dans ſes paſſions; & Villeroi lui ayant préſenté pluſieurs fois des dépêches à ſigner dans le tems qu'il vouloit aller jouer à la paume: ſignez, mon pere, lui dit-il, ſignez pour moi: eh bien, mon maître, reprit Villeroi, puiſque vous me le commandez, je ſignerai. *Henaut*.

Du tems d'Henri III. en 1559, lorſqu'on fit à Chateau-Cambreſis un traité de paix avec l'Eſpagne, les François ayant remarqué que les miniſtres du roi d'Eſpagne affectoient de ſe qualifier *miniſtres d'état*, M. de Laubeſpine, *ſecrétaire* des commandemens & finances du roi, qui ſigna pour lui ce traité, fut auſſi qualifié *ſecrétaire d'état*; c'eſt depuis ce tems que les *ſecrétaires* les commandemens & finances ont pris le titre de *ſecrétaire d'état*, & qu'ils ont laiſſé le titre de *ſecrétaires des finances* aux autres *ſecrétaires* du roi qui portent ce nom.

Juſqu'en 1588, les *ſecrétaires* d'état avoient prêté ſerment entre les mains du chancelier ou du garde des ſceaux; mais Henri III. voulut qu'un nouveau pourvu de cette charge prêtât le ſerment immédiatement entre ſes mains: ce qui s'eſt depuis toujours pratiqué de même.

Du tems de la régence de M. le duc d'Orléans, il y eut un édit du mois de Jauvier 1716, qui ſupprima l'un des offices de *ſecrétaire d'état* dont étoit encore pourvu M. de Voiſin, quoiqu'il fût chancelier de France dès 1714. Cet édit fut regiſtré le 8 Février ſuivant. A la fin de Septembre 1718, les offices de *ſecrétaire* d'état furent mis au nombre de 5, dont les deux derniers n'étoient que par commiſſion.

Ces charges ſont devenues ſi conſidérables, que les conſeillers d'état ſe tiennent honorés d'y parvenir. Sous Henri II. le connétable de Montmorenci, le duc de Nevers, le duc de Guiſe & quelques autres grands remplirent ces fonctions. Guillard. *Hiſt. du conſeil*, *p*. 126.

Les autres maiſons qui ont fourni le plus de *ſecrétaires* d'état, ſont celles de Brulart, le Tellier, Lomenie, Colbert, & ſurtout celle de Phelipeaux qui en a fourni juſqu'à 10, & ce qui eſt encore remarquable par rapport à la quatrieme charge, c'eſt que depuis 1621 elle a toujours été poſſédée par des perſonnes du nom de *Phelipeaux*. M. le comte de Saint-Florentin, miniſtre & *ſecrétaire* d'état, qui poſſede cette charge depuis 1723, eſt le ſeptieme de ſon nom qui l'ait ainſi poſſédée de ſuite & ſans aucune interruption.

On a déja obſervé que les *ſecrétaires d'état* étoient obligés d'être pourvus d'un office de *ſecrétaire* du roi; le college des *ſecrétaires* du roi obtint en conſéquence en 1633 un arrêt contre M. de Savigny, *ſecrétaire d'état*, qui lui ordonna de ſe faire pourvoir dans ſix mois d'une de leurs charges; cet uſage n'a été changé qu'en 1727, à l'occaſion de M. Chauvelin, garde des ſceaux & *ſecrétaire d'état* ayant le département des affaires étrangeres, lequel fut le premier diſpenſé d'être *ſecrétaire* du roi: ce qui fut étendu en même tems à tous les autres *ſecrétaires d'état*.

Les *ſecrétaires d'état* ont préſentement par leur brevet le titre de *ſecrétaires d'état* des commandemens & finances de Sa Majeſté; néanmoins, en parlant d'eux, on ne les déſigne communément que par le titre de *ſecrétaires d'état*. Le roi les qualifie de ſes *amés & féaux*.

Leurs places n'étoient autrefois que de ſimples commiſſions; mais depuis 1547, elles ont été érigées en titre d'office.

Ces offices donnent la nobleſſe tranſmiſſible au premier degré, & même la qualité de *chevalier* à ceux qui n'auroient pas d'ailleurs ces prérogatives.

Les *ſecretaire d'état* ſont officiers de plume & d'épée; ils entrent chez le roi & dans ſes conſeils, dans leurs habits ordinaires & l'épée au côté.

Leurs fonctions ſont auſſi honorables qu'elles ſont importantes, puiſqu'ils ſont admis dans la confiance du prince pour les affaires les plus ſecretes: ce ſont eux qui dreſſent les différens traités de paix & de guerre, d'alliance, de commerce & autres négociations; ils les ſignent au nom du roi, les conſervent dans leur dépôt, & en délivrent des expéditions authentiques.

Ce ſont eux pareillement qui dreſſent & qui expédient les lettres des dons & brevets, les lettres de cachet & autres dépêches du roi.

Les *ſecrétaires d'état* ont chacun leur département. Louis XI. les avoit fixés par un réglement du 11 Mars 1626; mais il a été fait depuis bien des changemens, & les départemens des *ſecrétaires d'état* ne ſont point attachés fixement à leur office, ils ſont diſtribués ſelon qu'il plait au roi.

Le *ſecrétaire d'état* qui a le département des affaires étrangeres, a auſſi ordinairement celui des penſions & expéditions qui en dépendent, les dons, brevets & penſions autres que des officiers de guerre ou des étrangers pour les provinces de ſon département.

Celui qui a le département de la marine a auſſi de même ordinairement tout ce qui y a rapport, comme les fortifications de mer, le commerce maritime. les colonies françoiſes, avec toutes les penſions & expéditions qui en dépendent.

Celui qui a le département de la guerre, a en même tems le taillon, les maréchauſſées, l'artillerie, les fortifications de terre, les penſions, dons & brevets des gens de guerre, tous les états-majors, à l'exception des gouverneurs généraux, des lieutenans généraux & des lieutenans de roi des provinces qui ne ſont pas de ſon département, les haras du royaume & les poſtes.

Enfin le quatrieme *ſecrétaire d'état* a ordinairement pour ſon département la maiſon du roi, le clergé, les affaires générales de la religion prétendue réformée, l'expédition de la feuille des bénéfices, les économats, les dons & brevets autres que des officiers de guerre ou des étrangers pour les provinces de ſon département.

Pour ce qui eſt des provinces & généralités du royaume, elles ſont diſtribuées à-peu-près également aux quatre *ſecrétaires d'état*.

Les dépêches que le roi envoie dans chacune de ces provinces, ſont expédiées par le *ſecrétaire d'état* qui a cette province dans ſon état. Toutes les lettres & mémoires que ces provinces ou les villes qui en dépendent, adreſſent au roi, doivent paſſer par les mains du *ſecrétaire d'état* qui les a dans ſon département, & les députés des parlemens & autres cours ſouveraines, des états généraux, des provinces ou des villes, ſont conduits à l'audience du roi par le *ſecrétaire d'état* qui a dans ſon département la province ou ville d'où vient la députation.

Anciennement les *ſecretaires d'état* avoient chacun pendant trois mois de l'année l'expédition de toutes les lettres, dons & bénéfices que le roi accordoit pendant ce tems; préſentement chacun expédie les dépêches qui ſont pour les affaires & provinces de ſon département.

Le *ſecrétaire d'état* des affaires étrangeres eſt miniſtre notaire, & en cette qualité il a entrée & ſéance dans tous les conſeils du roi: c'eſt lui qui rapporte au conſeil d'état ou des affaires étrangeres toutes les affaires de cette nature qui ſe préſentent à examiner.

Le roi accorde auſſi ordinairement au bout d'un certain tems aux autres *ſecrétaires d'état* le titre de *miniſtre*, en les faiſant appeller au conſeil d'état.

Les *ſecrétaires d'état* ont tous entrée au conſeil des dépêches, quand même ils n'auroient pas la qualité de miniſtre. Anciennement les dépêches s'expédioient ordinairement dans la forme d'un ſimple travail parti-

culier dans le cabinet du roi, auquel chaque *secrétaire d'état* rendoit compte debout des affaires de son département. Ils ne prenoient séance devant le roi que lorsque Sa Majesté assembloit un conseil pour les dépêches; mais depuis long-tems les dépêches s'expédient dans la séance du conseil appellée *conseil dépêches*. *Voyez ci-devant* CONSEIL DU ROI.

Le *secrétaire d'état* qui a le département du commerce, assiste au conseil royal du commerce.

Dans tous les conseils où les *secrétaires d'état* ont entrée, ils ont l'honneur d'être assis en présence du roi, de même que les autres personnes du conseil.

Le rang des *secrétaires d'état* dans les conseils du roi, où ils ont entrée & séance, se regle suivant l'ordre de leur réception, ou selon les autres dignités dont ils sont revêtus, lorsqu'ils y prennent séance.

Les résolutions prises dans les conseils du roi sont recueillies par chaque *secrétaire d'état* pour les affaires de son département; chacun d'eux fait aussi dans son département, expédition des lettres & autres actes émanés du roi pour tout ce qui est signé en commandement.

Les *secrétaires d'état* sont en possession immémoriale de recevoir les contrats de mariage des princes & princesses du sang, qui sont passés en présence du roi; ces contrats sont aussi authentiques que s'ils étoient reçus par un notaire, & produisent les mêmes effets, notamment pour l'hypotheque, ce qui a été confirmé par une déclaration du 21 Avril 1692, registrée le 30 du même mois, qui veut que ces contrats soient exécutés; qu'ils portent hypotheque du jour de leur date, & qu'ils aient en toutes choses la même force & vertu que s'ils avoient été reçus par des notaires, que la minute en demeure entre les mains de celui des *secrétaires d'état* qui les aura reçus, lequel en pourra délivrer des expéditions; & néanmoins, pour la commodité des parties, il est dit qu'il en sera déposé une copie par lui signée par collation chez un notaire, qui en pourra délivrer des expéditions, comme s'il en avoit reçu la minute.

Les dépôts des *secrétaires d'état* ne sont conservés de suite, que depuis le tems de M. Colbert; ils sont placés dans le vieux Louvre.

Par l'édit du mois de Décembre 1694, il fut créé quatre offices de commis des *secrétaires d'état*; mais ces offices furent supprimés.

On peut encore voir sur les *secrétaires d'état* l'histoire de du Toc, & celles qu'indique le pere le Long, *p.* 715, l'histoire du conseil par Guillard, & les réglemens des 31 Mai 1582, 8 Janvier 1585, Mai 1588, 28 Avril 1619 & 11 Mars 1629.

SECRÉTAIRE DU ROI, (*Jurisprud.*) est un officier établi pour signer les lettres qui s'expédient dans les grandes & petites chancelleries, & pour signer les arrêts & mandemens émanés des cours souveraines.

Au commencement de la monarchie, celui qui sceloit les lettres s'appelloit *référendaire du roi* ou *référendaire du palais*.

Comme il ne pouvoit suffire à expédier seul toutes les lettres, on lui donna des aides qui reçurent différens noms; on les appella *amanuenses, notarii, palatini, scriptores, aulici scribæ, clerici regii, cancellarii*, & en françois clercs, notaires & *secrétaires du roi*.

Valentinien est le premier que l'on connoisse pour avoir fait la fonction de notaire & *secrétaire de roi*, c'étoit sous Childebert roi de Paris; il collationna la chartre de donation faite à l'abbaye de S. Vincent-lès-Paris, à présent S. Germain des prés, rapportée par Aimoin, *l. II.* à la fin de laquelle il y a *ego Valentinianus, notarius & amanuensis recognovi*.

Baudin & Charisigile sont nommés par Grégoire de Tours, *référendaires du roi* Clotaire; Flave & Licere du roi Gontran; Sigon & Theutere, du roi Sigebert; Charimere, Gallomagne & Othon, du roi Childebert; & le pere Mabillon rapporte un arrêt du tems de Clovis III. auquel il est dit qu'assisterent les référendaires, qui sont nommés au nombre de quatre.

Ce fut apparemment pour se distinguer de ces simples référendaires, que celui qui portoit l'anneau royal, & qui étoit préposé au-dessus d'eux, prit le titre de *summus palatii referendarius*; c'est ainsi qu'est qualifié Robert en l'année 670, en la vie de S. Lambert, évêque de Lyon.

Ces mêmes référendaires étoient aussi appellés *cancellarii regales*, titre qu'on leur avoit donné à l'instar des chanceliers qui étoient près des empereurs romains, ainsi appellés, parce qu'ils travailloient *intra cancellos*, c'est-à-dire dans une enceinte fermée de barreaux; usage qui s'est encore conservé dans la chancellerie du palais, où les officiers travaillent dans une enceinte fermée de grilles de fer.

C'est aussi de-là que sous la seconde race, quand le grand référendaire changea ce titre en celui de chancelier, il prit le surnom d'archichancelier ou grand chancelier, *summus cancellarius*, pour se distinguer des simples chanceliers, représentés aujourd'hui par les *secrétaires du roi*; & ce titre de grand-chancelier fut en usage jusqu'à ce que les notaires du roi quitterent le titre de chancelier, lequel depuis Badouin, qui fut chancelier de France, sous Henri I. demeura affecté par excellence à celui qui étoit préposé au-dessus des notaires du roi.

Grégoire de Tours, *c. xxviij.* fait mention d'un nommé Claude, qui étoit un des Chanceliers, *Claudius quidam ex cancellariis regalibus*.

Ces chanceliers écrivoient de leur main les lettres, & étoient indifféremment qualifiés *notaires* ou *notaires du roi*; c'est ainsi que la chartre de dotation du monastere de Flavigny, diocèse d'Autun, porte, *scriptum per manum Holdofredi notarii, &c.* & le moine Jonas, en la vie de S. Eustase, abbé de Luxeuil, dit qu'*Agrestinus quidam Theodorici regis notarius fuerat*.

Sous Chilperic I. il n'est fait mention que d'un seul référendaire & d'un secrétaire; il est parlé de celui-ci dans une charte de ce prince, portant: Lucien de Beauvais, *ego Ultritus palatinus scriptor recognovi*.

Ansbert, qui fut archevêque de Rouen, & grand référendaire sous Clotaire II. avoit d'abord été notaire du roi, suivant ce qui est dit par Andrade en la vie de ce prélat, *cœpit esse aulicus scriba*.

Sous Dagobert I. on trouve différentes chartes signées par Godefroy, Landry, Ursin, Gerard & Henry, qui n'étoient que de simples notaires du roi, qui signoient en l'absence du grand référendaire, *ego notarius ad vicem obtuli, recognovi, subscripsi*.

Dans un titre de Charles Martel, maire du palais, l'an du roi Thierry. Le notaire du roi est qualifié *clericus Aldo clericus jussus a domino meo Carolo scripsi & subscripsi*.

Sous la seconde race de nos rois le titre de chancelier & celui de notaire furent donnés indifféremment aux *secrétaires du roi*, c'est pourquoi le grand chancelier, qui étoit leur chef, prit aussi le titre d'archinotaire.

Les notaires de ce tems sont qualifiés *regiæ dignitatis notarius*.

Hincmar, archevêque de Rheims, qui écrivoit vers le milieu du xv. siecle, dit que le grand chancelier avoit sous lui des personnes prudentes, intelligentes & fideles, qui écrivoient les mandemens du roi avec beaucoup de désintéressement, & gardoient fidelement les secrets qui y étoient confiés: *cui apocrisiario sociabatur summus cancellarius qui a secretis olim appellabatur, erantque illis subjecti & intelligentes prudentes ac fideles viri qui præcepta regia absque immoderata cupiditate venalitate scriberent, & secreta illis fideliter custodirent*. Telle est l'idée qu'il nous donne de ceux qui faisoient la fonction de notaires & *secrétaires du roi*.

Dans un titre de l'église de Cambray, du tems de Charles le Simple, un de ses secrétaires, nommé *Gozlinus*, est qualifié *adnotator ad vicem, . summi cancellarii recognovit*. *Miræus* rapporte une charte de l'an 919, où ce même Gozlin est appellé *notarius ad vicem*.

On trouve du tems de Philippe I. un nommé *Gislebert, secrétaire du roi*, qualifié dans quelques chartes *regius notarius*, & dans d'autres *clericus*.

Une charte de l'an 1128 pour S. Martin des Champs, fait mention d'Algrin, notaire du roi, *Algrinus notarius relegendo subscripsi*: dans une autre charte de l'an 1137, qui est au registre croisé, il est qualifié *Algrinus à secretis nostris*; cet Algrin fut depuis élevé à la dignité de chancelier.

La chancellerie ayant vaqué pendant les années 1172 & suivantes, jusques & compris 1177, c'étoit un des notaires du roi qui signoit les chartes en ces termes, *Petrus notarius vacante cancellaria subscripsi*.

On tient communément que ce fut frere Guerin, évêque de Senlis, nommé chancelier en 1223, qui abandonna totalement les fonctions du secrétariat aux clercs notaires du roi, se réservant seulement l'inspection sur eux.

Dans Mathieu Paris, à l'an 1250, ils sont qualifiés

clerici regii, & dans d'autres endroits *clerici Franciæ*.

Une ordonnance de S. Louis du mois de Février 1254, les appelle *clerici* ſimplement, le roi défendant aux clercs ou à leurs écrivains de prendre pour les lettres-patentes plus de ſix deniers, & pour les lettres clauſes plus de quatre.

Depuis ce tems les *ſecrétaires du roi* ſe trouvent qualifiés tantôt de clercs du roi ſimplement, tantôt clercs notaires, tantôt notaires de France, ou notaires du roi, & enſuite notaires *ſecrétaires du roi*, & enfin le titre de *ſecrétaire du roi* a depuis long-tems prévalu, & eſt le ſeul qui leur eſt demeuré.

Il paroît néanmoins qu'il y avoit anciennement quelque différence entre les notaires du roi & ſes *ſecrétaires*, tous les *ſecrétaires du roi* étoient notaires; mais tous les notaires du roi n'avoient pas le titre de *ſecrétaires*, & n'en faiſoient pas les fonctions. On entendoit alors par clercs notaires du roi en général, tous ceux qui écrivoient, collationnoient & ſignoient les lettres de chancelleries & les arrêts des cours, au lieu que par *ſecrétaires du roi*, on n'entendoit que ceux qui étoient *à ſecretis*, c'eſt-à-dire, ceux qui étoient employés pour l'expédition des lettres les plus ſecretes; ceux-ci, qui approchoient le plus de la perſonne du roi, & qui étoient honorés de ſa confiance, ayant acquis par-là un plus haut degré de conſidération, furent diſtingués des autres clercs & notaires, & ſurnommés clercs *du ſecré*, *du ſecret*; c'eſt la premiere origine des *ſecrétaires* d'état, & c'eſt de-là que ces officiers devoient toujours être pourvus d'un office de *ſecrétaire du roi*; le premier qui en fut diſpenſé fut M. Chauvelin, *ſecrétaire* d'état, en 1728, lequel fut depuis garde des ſceaux.

Les *ſecrétaires* du conſeil & des finances ont auſſi été tirés du corps des notaires & *ſecrétaires du roi*, entre leſquels il n'y en avoit qu'un petit nombre, qui étoit retenu pour ſervir au conſeil, comme ſix, dix, douze, treize, plus ou moins, ſelon que ce nombre fut fixé en divers tems.

Quant au nombre des *ſecrétaires du roi*, on a déja vû que dans l'origine les chanceliers qui ſont repréſentés par les *ſecrétaires du roi* n'étoient qu'au nombre de quatre, & les anciennes ordonnances diſent qu'ils avoient été établis à l'inſtar des quatre évangeliſtes, en l'honneur deſquels leur confrairie eſt établie en l'égliſe des céleſtins de Paris.

Mais ce nombre s'accrut peu-à-peu; on en trouve cinq différens ſous Philippe I, treize dans un état de la maiſon de Philippe le Bel de l'an 1285; ce même prince fit un reglement en 1309, portant qu'il y auroit trois clercs *du ſecré*, & vingt-ſept clercs & notaires.

Le *ſciendum* de la chancellerie que quelques-uns croyent avoir été rédigé en 1319, d'autres en 1394, d'autres en 1413 ou 1415, porte que le nombre des notaires & *ſecrétaires du roi* étoit alors de 67.

Sous le roi Jean, ils étoient au nombre de cent quatre; la délibération qu'ils firent en 1359 pour l'établiſſement de leur confrairie aux Céleſtins, eſt ſignée de cent quatre notaires & *ſecrétaires*.

Ce prince ne ſupprima aucuns de leurs offices; mais par un reglement qu'il fit le 7 Décembre 1361, il déclara que pour la charge de ſa rançon, il ne pouvoit donner des gages à tous, & fit une liſte compoſée ſeulement de cinquante-neuf de ſes *ſecrétaires* & notaires, pour ſervir continuellement & prendre gages & bourſes, déclarant qu'il manderoit les autres quand il lui plairoit; mais Charles V. réduiſit abſolument le nombre de ſes notaires-*ſecrétaires* à cinquante-neuf, ordonnant que les Céleſtins par lui fondés feroient le ſoixantieme, & qu'ils auroient une bourſe comme les *ſecrétaires du roi*.

Cependant pluſieurs perſonnes par importunité ou autrement, obtinrent les uns les bourſes de clerc notaires ſeulement, & les autres les gages & manteaux, diviſant ainſi l'office en deux parties, de maniere que le nombre de ces officiers étoit augmenté de près du tiers, ce qui faiſoit environ 80.

Charles VI. ſon fils, par une ordonnance du 19 Octobre 1406, les réduiſit au nombre ancien de 60 y compris les Céleſtins; il les réduiſit encore au même nombre par ſon ordonnance du 2 Août 1418.

Au commencement de ſon avénement à la couronne Louis XI. avoit créé pluſieurs offices de *ſecrétaires du roi*, mais il les ſupprima par ſon édit du mois de Juillet 1465, & les réduiſit au nombre ancien de 60 y compris les Céleſtins; & par un autre édit du mois de Novembre 1482, il confirma le même nombre, avec cette différence ſeulement, qu'il déclara que lui & ſes ſucceſſeurs rois ſeroient à perpétuité chefs dudit college, & que la premiere bourſe ſeroit pour Sa Majeſté.

Les *ſecrétaires du roi*, maiſon, couronne de France & de ſes Finances, qu'on appelle auſſi *ſecrétaires du roi* en la grande chancellerie ou *ſecrétaires du roi* du grand college, obtinrent du roi Jean au mois de Mars 1350, la permiſſion d'établir entr'eux une confrairie en l'honneur des quatre évangeliſtes, & de bâtir une égliſe en tel lieu qu'ils jugeroient à-propos; dans ces lettres, ils ſont qualifiés de college des notaires de France; Charles V. les qualifie de vénérable college; ils furent érigés en college par le roi Jean au mois de Mars 1350, laquelle érection a depuis été confirmée par nombre d'autres édits, déclarations & lettres patentes.

Ce college en comprend préſentement ſix autres, c'eſt-à-dire que l'on a réuni en un ſeul corps ou college des *ſecrétaires du roi*, de ſix créations & claſſes différentes; ſavoir, le college ancien des 120, le college des 54, le college des 56, le college des 120 des finances, le college des 20 de Navarre, & le college des 80.

On entend par college ancien, les cent vingt qui ſont de plus ancienne création, deſquels il y en a 60 qu'on appelloit *bourſiers*, & 60 autres que l'on appelloit *gagers*.

Des 60 bourſiers, 20 ſont ſurnommés *grands* qui ſont les plus anciens, vingt moyens qui ſuivent, & qui ſont les derniers des 60 bourſiers.

Les 60 gagers furent créés à la priere des 60 bourſiers; ils furent appellés *gagers*, parce qu'ils n'avoient que des gages & ne prenoient point de bourſes, mais préſentement tous les *ſecrétaires du roi* ont chacun une bourſe & des gages.

Henri II. par édit de Novembre 1554, augmenta cet ancien college de 80 *ſecrétaires du roi* pour faire le nombre de 200, mais ces nouveaux offices furent ſupprimés par édit du mois de Décembre 1556.

Le ſecond college appellé *des* 54, parce qu'il étoit compoſé de ce nombre, fut créé par édit de Charles IX. du mois de Septembre 1570, portant création de 40 nouveaux offices, & par des lettres du 22 Septembre ſuivant portant rétabliſſement de 14 autres *ſecrétaires du roi*, qui avoient été privés de leurs offices pour cauſe de religion.

Le troiſieme college appellé *des 66*, fut compoſé d'officiers créés à diverſes fois; ſavoir, 26 par édit de Septembre 1587, & de quelques autres qui avoient été créés, tant par le roi Henri III. que par le duc de Mayenne; ils furent tous unis en un même college par Henri le Grand en 1608; on y a joint les 46 créés par édit de Louis XIII. au mois d'Octobre 1641, ce qui fait en tout 112.

Le quatrieme college appellé des *ſix vingt* des finances fut créé à trois fois; ſavoir, 26 par Henri IV. 10 par Louis XIII en 1605, & 84 encore par Louis XIII. en 1635.

Le cinquieme college appellé *des* 20 de Navarre, fut créé & établi au mois de Décembre 1602 par le roi Henri IV. qui les amena en France avec la couronne de Navarre, c'étoient ſes *ſecrétaires*, lorſqu'il n'étoit encore roi que de Navarre.

Le nombre des cinq *ſecrétaires du roi* fut réduit à 240 qui furent choiſis dans les cinq colleges, & unis en un ſeul & même college ſans diſtinction, par édit du mois d'Avril 1672.

Il en fut créé 60 par édit du mois de Mars 1691, & 50 par édit du mois de Février 1694; mais par édit du mois de Décembre 1697, il en fut ſupprimé 50 & le nombre total réduit à 300.

Au mois de Mars 1704 le roi augmenta le nombre de 40.

Habits. Anciennement le roi leur fourniſſoit des manteaux qui leur ont été depuis payés en argent.

Louis XI. ordonna en 1482, que quand ils feroient leur ſervice, ils ſeroient vêtus honnêtement ſelon leur état, ſans porter habits diſſolus, & qu'ils porteroient leurs écritoires honnêtement, comme eux & leurs prédéceſſeurs. Il leur défendit auſſi de jouer à des jeux défendus, de mener une vie deshonnête, & de ſe trouver en compagnie & lieux diſſolus, ſur peine d'en être grièvement punis & repris.

Charles IX. par ſes lettres du 15 Février en 1563, portant réglement pour les *habits*, ordonna que les notaires & *ſecrétaires* de la maiſon & couronne de France pourroient porter ſoie, ainſi que les autres gentilshommes, tant d'épée que de robe longue.

Réception. Philippe de Valois, par des lettres du 8 Avril 1342, ordonna que les notaires qui étoient alors, ne prendroient aucuns gages jusqu'à ce qu'ils eussent été examinés par le parlement, pour voir s'ils étoient suffisans pour faire lettres tant en latin qu'en françois, & que le parlement eût fait rapport au roi de leur suffisance, & que dorénavant ils ne feroient aucuns notaires, qu'ils n'eussent été examinés par le chancelier, pour voir de même s'ils étoient capables de faire lettres tant en latin qu'en françois.

Ils sont reçus après information de leurs vie & mœurs.

La déclaration du 7 Juillet 15[illegible] défend de recevoir en ces offices aucune personne faisant trafic & marchandise, banque, ferme ou autre négociation méchanique.

Fonctions. L'édit du mois de Novembre 1482 dit qu'ils ont été établis pour loyaument rédiger par écrit & approuver par signature & attestation en forme dûe, toutes les choses solemnelles & authentiques, qui par le tems advenir seroient faites, commandées & ordonnées par les rois, soit livres, registres, conclusions, délibérations, lois, constitutions, pragmatiques, sanctions, édits, ordonnances, consultations, chartes, dons, concessions, octrois, privileges, mandemens, commandemens, provisions de justice ou de grace, & aussi pour faire signer & approuver par attestation de signature tous les mandemens, chartes, expéditions quelconques faites en leurs chancelleries, tant devers les chanceliers de France qu'ailleurs, quelque part que lesdites chancelleries soient tenues, comme aussi pour enregistrer les délibérations, conclusions, arrêts, jugemens, sentences & prononciations des rois ou de leur conseil, des cours de parlement, & autres usans sous les rois d'autorité & jurisdiction souveraine, & généralement toutes lettres closes & patentes & autres choses quelconques touchant les faits & affaires des rois de France & de leur royaume, pays & seigneuries.

Ce même édit porte qu'ils ont été institués pour être présens & perpétuellement appellés ou aucuns d'eux, pour écrire & enregistrer les plus grandes & spéciales & secretes affaires du roi, pour servir autour de lui & dans ses conseils, pour accompagner les chanceliers de France, être & assister ès chancelleries, quelque part qu'elles soient tenues, assister au grand-conseil, ès cours de parlement, en l'échiquier de Normandie, dans les chambres des comptes, justice souveraine des aides, requêtes de l'hôtel & du palais, en la chambre du trésor & aux grands jours, pour y écrire & enregistrer tous les arrêts, jugemens & expéditions qui s'y font; tellement que nul ne pourra être greffier du grand-conseil ni d'aucunes des cours de parlement & autres cours souveraines, chambres des comptes, requêtes de l'hôtel ni du trésor, qu'ils ne soient du nombre des clercs-notaires- & *secrétaires* du roi.

L'edit du mois de Janvier 1566 porte qu'ils seront envoyés avec les gouverneurs des provinces chefs d'armées, ambassadeurs, & généraux des finances, pour donner avis au roi de tout ce qui se passera, & faire à l'entour d'eux toutes les expéditions nécessaires.

Il est aussi ordonné par ce même édit qu'on leur donnera les mémoires nécessaires & les gages pour écrire l'histoire du royaume, selon leur institution.

Ils ne pouvoient anciennement vaquer à aucune autre fonction, & ceux qui servoient quelqu'autre prince sans permission du roi, perdoient leurs bourses.

Ils ont la faculté de rapporter toutes sortes de lettres dans les chancelleries.

Eux seuls peuvent signer ce qui est commandé par le roi, & arrêté dans les conseils & cours souveraines.

Bourses. De tout tems les *secrétaires* du roi ont eu des bourses, c'est-à-dire, une part de l'émolument du sceau. Il y en avoit anciennement quelques-uns qui étoient seulement à gages & à manteaux: présentement, outre les gages & manteaux, ils ont chacun une bourse.

Ces bourses sont de trois sortes; savoir, les grandes pour les vingt premiers, y compris le roi, les moyennes pour les vingt suivans, & les petites pour les vingt autres.

L'édit du mois de Novembre 1482 dit que nos rois les ont retenus pour être de leur hôtel & famille, & pour leurs officiers ordinaires, domestiques & commensaux; qu'ils leur ont donné plusieurs beaux, grands & notables privileges, franchises & libertés; & spécialement que pour les honorer davantage, ils ont ordonné qu'eux & leurs successeurs, chacun en son tems, fût du nombre & chef du college des *secrétaires du roi*, faisant le soixantieme, & en conséquence ils ont l'honneur d'avoir le roi inscrit le premier sur leur liste.

Honneurs & privileges. Ils sont des plus anciens commensaux de la maison du roi: des lettres du mois d'Avril 1320 prouvent qu'ils avoient dès-lors des gages, droit de manteaux, & qu'on leur payoit la nourriture de leurs chevaux.

En qualité de commensaux, ils ont leurs causes personnelles, possessoires & hypothéquaires commises aux requêtes de l'hôtel ou aux requêtes du palais, à leur choix.

En matiere criminelle, ils ne peuvent être jugés que par le chancelier de France qui est le conservateur de leurs privileges, ou par le parlement. Néanmoins, par arrêt du conseil du 27 Octobre 1574 & lettres patentes du 13 Avril 1576 & 18 Semptembre 157[illegible], arrêt & déclaration du 17 Novembre 1598, lettres [illegible] Mars 1646, Sa Majesté attribue au grand-conseil la connoissance de toutes les infractions à leurs privileges.

Ils assistent à l'entour de la personne des rois avec le chancelier dans les conseils du roi, aux chancelleries, & dans les cours de parlement & autres cours souveraines.

Aux états tenus à Tours en 1467, ils étoient assis au-dessous des princes du sang, du connétable, du chancelier & des archevêques & évêques. Ils étoient assis aux états de Blois en 1588, au nombre de dix-huit représentans les autres, sur un banc placé en face de celui de la noblesse, & à ceux de Paris en 1614.

Leurs offices sont perpétuels pour la vie de chacun d'eux, & ne sont impétrables que par mort, résignation ou forfaiture déclarée telle par le chancelier, les maîtres des requêtes appellés ou joints, ou par le parlement.

Ceux qui résignent à leurs fils ou gendres, continuent de jouir des privileges.

Les veuves jouissent des mêmes privileges que leurs maris, tant qu'elles restent en viduité.

Le roi Charles VIII. par des lettres du mois de Février 1484, déclare que les *secrétaires du roi* étoient tous réputés nobles & égaux aux barons; il les annoblit en tant que besoin seroit, eux, leurs enfans, & postérité; il les déclare capables de recevoir tous ordres de chevalerie, & d'être élevés à toutes sortes d'honneurs, comme si leur noblesse étoit d'ancienneté & au-delà de la quatrieme génération.

Les lettres de Charles IX. du mois de Janvier 1566, leur accordent du sel pour la provision de leur maison.

Elles leur accordent le titre de conseiller du roi, entrée dans les cours, & séance à l'audience au banc des autres officiers & au-dessus de tous.

Il est dit dans ces mêmes lettres, que quand les cours marcheront en corps, les *secrétaires* y pourront être après les greffiers, selon l'ordre de leur réception, comme étant du corps de ces cours, en tant que greffiers-nés.

Les lettres du mois de Mai 1572 permettent à ceux qui ont servi vingt ans, de résigner leurs offices sans payer finance, ni être sujets à la regle des quarante jours. Au bout de ce tems on leur donne des lettres d'honneur. Et par déclaration du 27 Mars 1598 ils furent exceptés de la révocation générale des survivances. Leurs offices ont été déclarés exemts de toutes saisies, criées, subhastations & adjudications, (déclaration du 9 Janvier 1600.) Ils se vendent par-devant M. le chancelier.

Ils assisterent au nombre de vingt-six, & accompagnerent le chancelier en l'ordre accoutumé, à l'entrée du roi de Pologne en la ville de Paris en 1573.

Ils sont dispensés de résidence.

Exemptions. Ils ne peuvent être contraints de vuider leurs mains des fiefs qu'ils possedent, & sont exemts de tous droits de francs-fiefs & nouveaux acquêts, & de toutes les taxes qui ont été en certains tems imposées pour supplément de finance des engagemens du douaire & droits domaniaux, confirmation de l'allodialité, franc-bourgage & franche-bourgeoisie. Ils ont pareillement été déclarés exemts

des taxes mises sur les aisés. Ils sont exempts de tous droits de lods & ventes, & autres droits seigneuriaux, pour ce qu'ils vendent ou acquierent dans la mouvance du roi, pour toutes leurs terres nobles ou roturieres tenues du domaine du roi engagé ou aliéné, soit qu'ils les retirent par retrait lignager sur un premier acquéreur ou autrement, tant en vendant qu'en achetant, nonobstant toutes coutumes contraires, service du ban & arriere-ban, ost & chevauchée, milice bourgeoise, ni d'y envoyer aucun autre pour eux, ni de contribuer à la solde des gens de guerre.

Ils sont exemts, leurs fermiers, métayers & jardiniers, du logement & ustensiles des gens de guerre, même des mousquetaires & de tous autres, & défenses sont faites aux maréchaux & fourriers des logis du roi, d'y marquer ni faire marquer leur logis, soit dans leurs maisons de ville ou des champs; & de contribuer à aucuns frais ni impositions mises & à mettre concernant les armées, artillerie & gens de guerre, fortifications ou démolitions de forteresses.

Ils sont exemts de tous droits d'acquits & de coutume:

Exemts de tems immémorial, des droits de péage, passage, fortlieu, travers, chaussée, coutumes; & autres, pour leurs blés & autres grains, vins, animaux, bois & autres provisions qu'ils font, & pour ce qu'ils pourroient faire entrer par eau ou par terre à Paris, pour la provision de leurs maisons: ils sont même exemts des droits de péage appartenans à des seigneurs particuliers:

De tous droits de quatrieme, huitieme, & autres droits d'aides pour le vin de leur crû.

Ils sont exemts pour leurs personnes & biens, de toutes tailles réelles ou personnelles, dons, aides de ville, entrées, issues, barrages, pié-fourché, octrois, emprunts, & autres subsides mis & à mettre, même de ceux qui seroient imposés sur les exemts:

De tous droits de gabelles:

Des droits du scel du châtelet de Paris, & de tous droits de sceau de leurs obligations héréditaires & mobiliaires, du droit de greffe, des insinuations & notification des contrats.

Ils ne payent aussi aucun émolument pour les arrêts, sentences & expéditions faites pour eux ou en leurs noms dans toutes les cours & jurisdictions du royaume; & sont exemts des droits des receveurs des épices & parties d'icelles, des droits de consignation, des droits d'immatricule & greffes de l'hôtel de ville de Paris; du payement des droits de contrôleurs, des productions & garde-sacs, tiers-référendaires, contrôleurs des dépens, droit de boues.

Exemts des offices de quartenier, dixenier, cinquantenier, ni de faire le service, ou d'envoyer quelqu'un à leur mandement, ni d'aucuns d'eux pour faire le guet & garde.

Ceux qui sont pourvus de bénéfices, excepté les évêchés ou abbayes, sont exemts du payement des décimes.

Ils sont exemts des frais faits aux entrées des rois dans les villes:

Des tutelles & curatelles, (déclaration du 23 Décembre 1594.)

Privileges, confirmation. Leurs privileges ont été confirmés par édits, déclarations, & lettres patentes des mois de Juillet 1465, Novembre 1482, Décembre 1518, Septembre 1549, Mars & Janvier 1565, Janvier 1566, 24 Décembre 1573, Avril 1576, 29 Mars 1577, Janvier 1583, Juin 1594, 27 Mai 1607, Avril 1619, 21 Juin 1659, Avril 1672, 13 Décembre 1701, Mars 1704, & plusieurs autres. *Voyez le recueil des Ordonnances*, Miraumont & l'*Hist. de la Chancellerie par* Tessereau. (*A*

SECRÉTAIRERIE, s. f. (*Hist. de la chancel. franç.*) c'est le lieu où sont déposés tous les actes expédiés par les secrétaires d'état, comme brevets, dépêches, lettres de cachet, traités d'alliance, de paix & de commerce; traités de mariage des rois & des princes, arrêts du conseil d'en-haut, & généralement toutes les minutes des affaires importantes de l'état. (*D. J.*)

SECRÉTARIAT, s. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) se prend quelquefois pour la place ou fonction de secrétaire; quelquefois aussi l'on entend par-là le dépôt des actes qui sont conservés par le secrétaire de quelque officier public, tels que les dépôts des quatre secrétaires d'état, le *secrétariat* du gouvernement, celui de l'intendance, celui d'un évêché ou archevêché. On leve des expéditions & extraits des actes qui sont dans ces *secrétariats*. *Voyez* DÉPÔT & SECRÉTAIRE. (*A*)

SECRETARIUM, (*Littérat.*) cabinet séparé où les juges se retiroient pour référer ensemble sur l'affaire qui venoit d'être plaidée devant eux, & pour décider la sentence qu'ils prononceroient d'un commun aveu. Ce cabinet n'étoit séparé du tribunal que par un voile. (*D. J.*)

SECRÉTION, SECRÉTIONS, (*Médecine.*) se dit proprement de l'action par laquelle un fluide est séparé d'un autre fluide, & plus particuliérement de la séparation des différentes liqueurs répandues dans le corps animal, de la masse commune de ces liqueurs, c'est-à-dire du sang. C'est cette importante fonction de l'économie animale que les anciens faisoient dépendre de la troisieme coction, & que les scholastiques rapportent aux actions naturelles.

Cette fonction s'opere en général par les glandes ou par des réseaux de capillaires artériels; & on appelle pour cette raison ces organes *organes secrétoires*, *couloirs*, *filtres*. Voyez *ces mots*.

La *secrétion* differe, suivant l'opinion vulgaire, de l'excrétion, en ce que la premiere ne fait que dépouiller, pour ainsi dire, la masse du sang de différentes humeurs qui y sont contenues, & que l'excrétion est l'évacuation plus ou moins prochaine de ces humeurs, ou l'action qui les porte au-dehors. Il est pourtant des auteurs qui ont confondu ces deux fonctions l'une avec l'autre, en quoi ils paroissent d'accord avec les anciens, qui n'avoient qu'un nom pour les deux; car le verbe διακρινω se trouve employé indifféremment dans Hippocrate & Galien pour *excerno* & *secerno* en même tems, & διακρισις pour *segregatio*, *secretio*, *separatio*, *excretio*, pour l'*excretion* & la *secrétion* tout ensemble: nous verrons même à la fin de cet *article* qu'il est des circonstances où l'action de l'une est si liée à celle de l'autre, où toutes les deux sont si rapprochées, qu'on ne sauroit saisir l'instant qui fait le point de leur division.

La *secrétion* est commune aux végétaux & aux animaux; mais c'est dans ceux-ci principalement que cette fonction offre le plus de phénomenes, en proportion d'une plus grande variété dans les merveilles & les résultats de l'organisation.

La nécessité des *secrétions* se déduit de l'exercice même de la vie; cette succession continuelle de pertes & de réparations de substance qu'éprouvent tous les êtres vivans, en est la preuve la plus sensible. Le chyle étant un fluide hétérogene, relativement aux besoins de la nature, il est étonnant combien d'opérations plus ou moins combinées elle doit encore employer à la disposition des différens sucs utiles ou nuisibles à l'animal, après l'adoption de la lymphe nutritive, de cet extrait précieux qui est l'ouvrage de la digestion (*Voyez* DIGESTION); telle est, 1°. la distribution des humeurs aux secrétoires: 2°. leur élaboration ou préparation dans les organes; préparation qui imprime à quelques-unes des qualités qu'elles n'auroient pas autrement, comme on le peut voir par la semence, qui est bien différente assurément dans les eunuques & dans ceux qui ne le sont pas: 3°. la filtration des humeurs aqueuses: 4°. la séparation des particules inutiles & nuisibles, dans laquelle il faut comprendre la *répudiation*, le *secessus* non-seulement des particules vieilles & usées des humeurs que les anciens appelloient de la *deuxieme coction*, mais encore de quelques autres qui ont souffert dans le corps une altération qui équivaut à une séparation spontanée. Ce qu'Hippocrate paroît avoir indiqué par ce passage du premier livre sur la diete: *corrumpi ac minui, idem est quod secerni*. C'est donc la somme de ces opérations distinctes plus ou moins entr'elles, qui constitue l'ouvrage des *secrétions*.

Mais cet ouvrage est-il restraint uniquement aux humeurs? c'est sur quoi les auteurs ne se sont pas positivement expliqués; c'est néanmoins une observation de tous les tems, que la plûpart de nos excrétions sont chargées de particules terreuses; pourquoi ces particules ne seroient-elles pas les excrémens d'une terre plus pure, qui forme la base des parties solides, secernée tout comme les humeurs, & ayant ses usages comme elles? Voilà qui va paroître un paradoxe bien étrange; mais est-il en effet si dénué de vraissemblance pour ne pas mériter qu'on s'y arrête? L'analyse chimique nous démontre d'abord l'existence de ces parties terreuses dans nos humeurs, indépendamment de la

petite

petite portion qu'il peut en entrer dans la composition des molécules ou aggrégés du fluide. Cette même terre qui fournit à la coque des œufs dans les volatils, fournira peut-être encore à l'accroissement & à la régénération des os dans les animaux, au transport des matieres plâtreuses sur les articulations des goutteux, à celles qu'un auteur moderne a observées dans les alvéoles des enfans, pour y servir à la matiere des dents. *Vid.* l'*éducat. médic. des enfans*, par M. Brouzet.

En résumant ce que nous venons de dire, on trouve, 1°. que la nutrition est encore une branche de la *sécrétion*; 2°. que la spontanéité dans la séparation de quelques particules anciennement utiles, peut faire penser qu'un certain mouvement de fermentation fort indéfini, entre pour quelque chose dans l'ouvrage des *sécrétions*; 3°. que les parties solides même paroissent être soumises à la loi générale de la *sécrétion*.

Toute *sécrétion* supposant un appareil, un travail de la part des organes secrétoires, & quelques humeurs, telles que la plûpart des aqueuses, la graisse, & peut-être une portion des urines, étant le résultat d'une opération moins compliquée, il s'ensuit encore que le mot spécial de *sécrétion* ne sauroit convenir à la séparation proprement dite des fluides, & que les Physiologistes n'ont point assez distingué les modes variés de cette dépuration de la masse commune des liqueurs animales.

La *sécrétion* pourroit donc être regardée plus particulierement comme une action qui spécifie les différentes humeurs du corps, en les portant du sang aux différens secrétoires, & modifiant leur préparation à-travers ces organes.

La physiologie des anciens n'a pes été si bornée en fait de *sécrétions*, qu'elle n'ait produit quelques opinions sur cette matiere; mais leurs connoissances sur la variété des humeurs, se réduisent dans leurs écrits à l'énumération des fluides qui sont le plus à la portée des sens. Les découvertes qu'on a faites depuis en Anatomie & en Physique, ont considérablement enflé ce dénombrement, qui n'en est peut-être pas plus utile pour être plus fastueux.

Les principales de ces humeurs sont donc la bile, la salive, l'humeur pancréatique, la prétendue liqueur des esprits animaux, celle qui humecte l'œsophage, l'estomac, les intestins; la synovie, la graisse, l'humeur du péricarde, l'humeur aqueuse de l'œil, la vapeur ou la rosée qui humecte les ventricules du cerveau, la surface de la plevre & du péritoine, les mucosités des différens sinus & cavités; la liqueur prolifique dans le mâle, le lait, l'humeur des ovaires dans les femmes, *&c.* (toutes ces humeurs sont appellées récrémenticielles) l'humeur sébacée des glandes de Morgagni, celle des odoriferes de Tison, des lacunes de Graaf, l'humeur onctueuse des poils, celle des différens plis ou replis de la peau, le *cerumen* des oreilles, & quelques autres qui ne sont peut-être que des suintemens des humeurs contenues dans les cellules du tissu adipeux, dont l'odeur, la couleur & la consistance varient à raison de la chaleur & de la conformation des parties, de leur situation & de leurs usages; enfin l'urine, la transpiration, les sueurs, *&c.* (Ces dernieres sont les excrémenticielles). On pourroit encore former une classe d'humeurs mixtes, composée de celles qui étant recrémenticielles par leur essence, deviennent excrémenticielles par accident, telles que la salive, les larmes, quelques mucosités, *&c.* sur quoi il est à remarquer que l'exactitude physiologiste est encore en défaut; mais du reste le caractere distinctif des excrémenticielles est de ne pouvoir refluer dans la masse du sang, sans nuire sensiblement au corps.

Il n'est pas douteux que la *sécrétion* n'ait lieu dans le fœtus comme dans l'adulte: l'humeur glaireuse qu'on trouve dans l'estomac, le *meconium* qu'on peut regarder avec Stahl comme l'amas de tous les fluides qui se filtrent dans le tube intestinal, depuis la bouche jusqu'au *cœcum*, l'humeur de la vessie, & peut-être même une partie des eaux dans lesquelles nage le fœtus, en sont des preuves authentiques. Les auteurs qui ont discuté avec beaucoup d'érudition les rapports de la *sécrétion* dans l'adulte, avec celle qui a lieu dans le fœtus, ne nous ont rien appris de particulier, si ce n'est que les humeurs sont plus douces dans celui-ci que dans l'adulte, & qu'il faut déduire cette différence de saveur du plus ou du moins de densité dans le systême des vaisseaux. Il est encore bon d'observer que les différens degrés d'accroissement dans le fœtus, les fonctions du thymus, & de quelques autres corps glanduleux, méritent une considération particuliere dans cette partie de l'histoire des *sécrétions*.

Nous disons plus haut que les glandes sont les principaux organes secrétoires; ce seroit donc dans la cavité des glandes, des conglomerées principalement, qu'il semble que devroit être le siege des *sécrétions*.

Les conglobées, celles plus simples encore, qu'on appelle *follicules*, *criptes*, ne seront que comme des atteliers secrétoires subalternes, en comparaison des premieres. *Voyez* Glandes. Il en sera vraissemblablement de même des reseaux ou anastomoses capillaires artérielles.

Les travaux de Malpighi & de Ruisch, qui devoient d'abord fixer le sort des *sécrétions* sur cet article, ont eu celui de la plûpart des découvertes en ce genre, qui font époque en faveur de l'artiste & du siecle, sans rien produire à l'art, que quelques dissertations polémiques, qui sont malheureusement autant de titres revendiqués par les sectes; ainsi il y a toujours des auteurs, comme les partisans de Malpighi, qui veulent qu'entre l'artere & la veine, il y ait des cavités dans lesquelles se filtrent les humeurs; d'autres, tels que les sectateurs de Ruisch, qui soutiennent la continuité de l'artere avec la veine, sans interruption, de sorte que c'est dans les aires ou pelotons formés de capillaires artériels, qu'il faut chercher, selon eux, les véritables organes des *sécrétions*. Entre ces deux hommes [illegible] comme Bellini, qui placent les *sécrétions* dans les rameaux collatéraux des derniers capillaires artériels, qui sont autant de petits troncs de ces rameaux, & à qui on donne la relation du canal intestinal avec les vaisseaux lactés, pour le symbole de ce systême; Bergerus qui veut que ce soit dans les extrémités pulpeuses des arteres; enfin il est encore des modernes d'une grande réputation, qui d'après des observations réiterées, ont crû pouvoir établir les *sécrétions*, les uns, dans un tissu cotoneux qu'ils ont apperçus dans les conduits secrétoires, les autres, à l'extrémité de ces conduits, c'est-à-dire au point de leur passage de l'état artériel sanguin, à celui de lymphatique artériel, *&c.*

Les différentes opinions que nous venons de rapporter, supposent qu'on a déja prononcé sur une question très-importante, savoir si les matériaux de nos humeurs secrétoires, doivent être regardés comme autant d'élemens de principes isolés, épars dans l'océan des humeurs; ou s'ils y sont contenus sous la forme qui spécifie chaque fluide; en un mot, comme autant d'aggregés immédiats de fluides divers, qui n'ont besoin que du travail de la *sécrétion*, pour former un tout spécial. Avant d'entrer en discussion sur cet article, il est bon de prévenir, & c'est ce que les physiologistes auroient dû faire, que la question ne porte que sur quelques humeurs recrémenticielles, comme la bile, la semence, *&c.* car il est hors de doute que les sels & les débris, *ramenta*, tant de nos solides que de nos fluides, qui sont les produits des mouvemens de la vie, préexistoient réellement dans la masse des humeurs; il s'agit donc uniquement de savoir si les matériaux de ces humeurs que nous avons nommées, sont contenus matériellement ou formellement, comme on dit, dans le sang. La question est, dit-on, jugée en faveur du dernier sentiment, en conséquence de quelques expériences, dont tout le monde connoit celle de la ligature des arteres rénales, *voyez* Rein, & de ce qui est observé dans quelques états de maladie, par exemple dans l'ictere; mais dans cette expérience sur le rein, peut-on compter que les vaisseaux lymphatiques n'ont pas reporté quelques portions d'urine dans le sang? l'humeur qui fait l'ictere, est-elle bien de la bile? & si par des embarras dans le foie, toutes les humeurs deviennent bilieuses, ou se changent en bile, n'en peut-on pas conclure qu'elles étoient propres à prendre toutes sortes de modifications? Bianchi, *histor. hepatis*, rapporte que son ami, Jacques Cicognini, avoit connu à Boulogne un homme qui avoit le secret de faire de la bile, avec beaucoup d'huile, un acide, & une certaine espece de cendre; les mêmes matériaux ne se trouvent-ils pas dans presque toutes nos humeurs? Nous ne déguiserons pas qu'il est fait mention dans Needham, *de formato fœtu*, d'une lettre de Scheineder à Deusingius, dans laquelle il est parlé d'un homme de la connoissance de Schneider, qui, en repandant d'une certaine poudre sur le sang, en tiroit du lait, lequel avoit toutes les apparences du lait ordinaire; mais en admettant le fait comme vrai, il y auroit peut-être encore bien des argumens à faire sur la composition de cette poudre, ou sur la nature de ce lait; & d'ailleurs, qui est ce qui [illegible]

que le lait eſt dû vrai chyle, qui eſt porté avec le ſang dans les mamelles & dans l'uterus, & qu'il eſt à peine altéré par la *ſecrétion* imparfaite qu'il éprouve dans ces organes? Il faut convenir qu'on n'a pas aſſez inſiſté ſur tous les faits contradictoires, pour qu'on ait pû porter ſur cette matiere aucun jugement déciſif.

Comment ſe font les *ſecrétions*, & d'où vient qu'un fluide eſt conſtamment affecté, du moins dans l'état ſain, à un organe plutôt qu'à un autre; par exemple, la bile au foie, & non pas aux reins, *&c.*? voilà ce qui a exercé les phiſiologiſtes de tous les âges, & qui eſt encore un problême dont, ſelon toutes les apparences, la ſolution manquera long-tems à l'art.

Les premiers dogmatiques dont la théorie naiſſante étoit religieuſement circonſcrite par l'obſervation, n'ont pû nous rien tranſmettre de bien recherché ſur une matiere auſſi obſcure.

Empédocle, plus philoſophe que médecin, croyoit que les ſueurs & les larmes provenoient d'un ſang atténué & fondu. Hippocrate reconnoît un principe qui attire les humeurs vers chaque organe & les y prépare; il regardoit les glandes comme des éponges qui s'imbibent de ces humeurs; ſuivant Platon, c'eſt un appétit dans chaque partie, qui lui donne la faculté d'attirer à ſoi ce qu'elle appette. Ariſtote penſe de même, en réuniſſant néanmoins les idées grandes & inexactes de Platon. *Voyez la Phyſiologie de Fernel.* Galien enfin eſt pour ſes facultés: il paroît que c'eſt à ce petit précis qu'on peut reduire les ſyſtêmes de la ſage & ſublime antiquité, & ce n'eſt peut-être pas un petit éloge pour la philoſophie, que ſa ſtérilité en ce genre; mais certes, la phyſiologie des modernes nous en dédommage bien, par une fécondité qui n'a rien laiſſé à diſcuter de tous les points d'une matiere auſſi vaſte; on diroit qu'elle a mis à contribution toutes les branches des ſciences, chacune d'elles lui ayant fourni à l'envi ſon tribut de ſyſtème. La chimie lui a donné les fermens, les coagulans, les fondans, les aſſimilans, l'archée de Wanhelmont, ſyſtème, pour le dire en paſſant, digne de l'enthouſiaſme d'un grand homme, dont la critique n'appartient pas à des génies froids, que le figuré d'une expreſſion, ou la ſingularité d'un nom ſuffit le plus ſouvent pour indiſpoſer; la méchanique, les cribles de Deſcartes, renouvellés des pores d'Aſclépiade, les attritions, la diſpoſition particuliere dans la figure de chaque couloir, *&c.* La phyſique, l'électricité, l'attraction & l'adhéſion newtonienne, la géométrie, ſes calculs, l'hydraulique, ſes lois, ſes expériences, *&c.*

Heureuſement que la plûpart de ces hypothèſes, autrefois ſi bruyantes, ne ſont guere plus admiſes par les eſprits ſages; à la vérité il s'eſt trouvé de nos jours, des auteurs à qui on ne peut refuſer cette qualité, qui ont tâché d'en évoquer quelques-unes, pour en bâtir de nouveaux ſyſtèmes, tel eſt celui de l'humeur analogue; mais la préexiſtence ſuppoſée de cette humeur, qu'il faut admettre néceſſairement dans cette nouvelle hypothèſe, & les inconvéniens qui en réſultent pour une pareille analogie, en ont démontré le peu de ſolidité. M. Winſlow a eu beau vouloir l'appuyer de ſes obſervations, ſur le tiſſu cotonneux des conduits ſecrétoires qu'il dit avoir trouvé imbus de bile dans le foye, & d'urine dans les reins, chez des fœtus les plus près du tems de la conception; tout cela prouve ſeulement que les *ſecrétions* ont lieu dans les fœtus, & c'eſt de quoi perſonne ne doute.

Les productions en ce genre, de quelques autres modernes, n'ont pas eu un meilleur ſuccès; les noms fameux d'Hoffman & de Boerhaave, n'ont pû ſauver leurs ſyſtèmes: plus de goût, plus de juſteſſe dans notre philoſophie, nous ont enfin appris à les apprécier.

Stahl, le Platon de la médecine moderne, à qui nous devons en grande partie cette reforme, nous a donné d'autres idées ſur les *ſecrétions;* ſuivant lui, c'eſt l'ame, cet agent univerſel du corps, qui en eſt chargée, qui les dirige, *qui a ſoin d'envoyer la ſalive à la bouche quand il le faut.* Ces idées qu'on dit empruntées de Wanhelmont, prennent dans le génie de Stahl, une force, une profondeur dont on n'auroit pas cru avant lui, la théorie ſuſceptible.

L'académie de Bordeaux ayant propoſé, il y a quelques années, un prix ſur le méchaniſme des *ſecrétions*, trois illuſtres émules, (MM. Hamberger, Delamure, & de Haller,) fournirent chacun une belle diſſertation ſur cette matiere. Celle de M. Hamberger, qui fut couronnée, explique ce méchaniſme par les lois de l'adhéſion, ſuppoſées établies entre les particules des fluides, & celles des ſolides qui compoſent le tiſſu des vaiſſeaux ſecrétoires; l'auteur eſtime cette action par les rapports de la gravité ſpécifique des unes avec celle des autres, enſorte que le plus haut degré de l'adhérence eſt entre les parties du ſolide & du fluide, dont les gravités ſpécifiques ſe correſpondent davantage; il obſerve qu'il s'eſt convaincu par des expériences dont il donne les réſultats, des différences ou rapports de ces gravités ſpécifiques; mais nous obſerverons à notre tour, qu'il n'eſt peut-être point de ſyſtèmes, parmi ceux qu'on s'efforce d'appuyer de tout l'appareil des ſciences, dans lequel on trouve un abus plus marqué, une plus mauvaiſe application de principes bons en ſoi; pour s'en convaincre, il ſuffit d'un coup d'œil ſur les phénomènes de phyſique les plus ſimples. On peut voir les objections qui ont été faites au ſyſtème de l'auteur, dans pluſieurs ouvrages de M. Haller, & pour s'éviter la peine des recherches, dans le ſecond volume de ſa nouvelle phyſiologie.

A l'égard des expériences de M. Hamberger, ſur les viſcères & les fluides des animaux, M. Delamure, célebre profeſſeur de la faculté de Montpellier, en a fait de ſon côté, qu'on ne ſauroit concilier avec celles de M. Hamberger; on peut conſulter la table des produits que ce profeſſeur en a donnée à la ſuite d'une thèſe ſur les *ſecrétions*, qu'il fit ſoutenir en 1749.

Toutes les autres théories qu'on pourroit encore citer, n'étant que des modifications ou des copies les unes des autres, & ſe trouvant d'ailleurs répandues dans des livres qui ſont entre les mains de tout le monde, nous croyons pouvoir nous diſpenſer d'en parler, pour nous arrêter plus long-tems à un excellent ouvrage, qui a paru depuis peu d'années, ſous le titre de *Recherches anatomiques ſur les glandes;* cet ouvrage eſt de M. de Bordeu, médecin de Paris & de Montpellier, qui jouit dans la capitale, comme praticien, d'une réputation très-étendue & très-méritée. La grandeur des vues que préſente l'auteur, la beauté de ſes principes, tracés d'après une philoſophie peu commune, toujours éclairés de la connoiſſance pratique de l'anatomie, & des autres parties de l'art les plus eſſentielles, nous engagent à rappeller ici, ſous la forme d'un extrait, ce qui nous a paru de plus frappant dans ce ſyſtème, & de plus propre à completer ce que nous avons à dire ſur la matiere des *ſecrétions.*

M. de Bordeu fait dépendre les *ſecrétions* & les excrétions des nerfs, du-moins dans le plus grand nombre des circonſtances. Les nerfs ont été de tout tems un objet d'étonnement & de méditation pour un phyſiologiſte; ils ſont la partie conſtituante, eſſentielle de l'animal proprement dit, au moyen du ſentiment & du mouvement dont ils ſont doués privativement aux autres parties: le ſentiment ou la ſenſibilité eſt la faculté éminente & primitive, la vie par excellence du ſyſtème nerveux. Le mouvement & quelques autres phénomenes, comme l'*irritation* à laquelle quelques modernes ont voulu ſubſtituer l'irritabilité, n'en ſont que des effets ſecondaires. C'eſt ici l'ame ſenſitive des anciens & de Willis; c'eſt elle qui en ſe répandant avec les nerfs dans les parties, les fait vivre de leur vie particuliere, & c'eſt l'aſſemblage, le concours de ces petites vies qui produit la vie générale. Cette ſenſibilité eſt modifiée dans tous les organes dans des proportions graduées à l'infini; dans certains, comme dans la plûpart des glandes, elle répond très-peu aux irritations méchaniques, & dans certains autres elle s'y trouve concentrée dans un point qui peut paſſer pour mathématique, ou elle y eſt dans un degré de décroiſſement auquel l'induſtrie humaine ne ſauroit jamais proportionner la ténuité ou la fineſſe des agens. Ainſi il ne faudroit pas, de ce qu'une partie piquée, déchirée ou brûlée dans un animal vivant ne produit aux ſens que quelques mouvemens ſans douleur, en conclure que cette partie n'eſt point ſenſible; *voyez la thèſe de* M. François de Bordeu, *de ſenſibilitate & contractilitate &c.* Le grand Harvée qui avoit fait ſur les animaux un grand nombre d'expériences, avoit reconnu cette vérité. Il dit expreſſément: *quidquid enim contra irritamenta & moleſtia motibus ſuis diverſis nititur, id ſenſu præditum ſit neceſſe eſt;* & peu après: *quidquid enim ſenſus plane expers eſt, non videtur ullo modo irritari,*

aut

aut ad motum actioneſque aliquas edendas, excitari poſſe videtur. Exercitatio 57. *pag.* 259. & 260. Il eſt sûr néanmoins que certaines parties paroiſſent n'avoir preſque point de ſentiment en comparaiſon des grands mouvemens qu'elles exercent naturellement, ou qu'elles ſont capables d'exercer: mais qu'en conclure, ſinon que les effets ſont dans ces cas plus grands que les cauſes? Vous pourriez avec la pointe d'une épingle jetter un animal dans les convulſions. C'eſt auſſi ſur la conſidération très-réfléchie de ces variétés, que M. de Bordeu a donné dans ſa thèſe, cette belle diviſion des fonctions de l'individu en celles qui ſe font avec un mouvement manifeſte & un ſentiment obſcur, *occulto*, comme la circulation & la reſpiration, & en celles qui ſe font avec un mouvement obſcur & un ſentiment manifeſte, telles que celles des ſens, ſoit externes, ſoit internes.

Après cette digreſſion que nous avons cru néceſſaire pour l'intelligence du ſyſtème de M. de Bordeu, nous allons paſſer tout de ſuite au méchaniſme des *ſecrétions* & des excrétions.

Nous commencerons, en ſuivant le plan de l'auteur, par l'excrétion, comme paroiſſant plus du reſſort de l'Anatomie, & dont les auteurs n'ont parlé que très-ſuccintement. Tous les Phyſiologiſtes avoient cru & enſeigné juſqu'ici que les organes ſecrétoires ſe vuidoient à proportion qu'ils étoient comprimés, c'eſt-à-dire que l'excrétion étoit l'effet de la compreſſion. Il eſt vrai que quelques auteurs avoient parlé de l'irritation, mais d'une maniere vague; ils ne la regardoient même que comme une cauſe ſubſidiaire. Enfin M. de Bordeu démontre par des expériences & des diſſections très-curieuſes, que la plûpart des glandes ſont ſituées de maniere à ne pouvoir être comprimées dans aucun cas par les parties environnantes; on ſent en effet quels inconvéniens réſulteroient de cette compreſſion, dont l'endurciſſement & le rappetiſſement des glandes ſeroient le moindre. La glande parotide, qu'on allegue comme l'exemple & la preuve la plus ſenſible de cette compreſſion, eſt à l'abri de tous les agens à l'action deſquels on veut qu'elle ſoit expoſée. Une légere inſpection anatomique des parties en dit plus que tous les raiſonnemens; nous remarquerons ſeulement que *l'eſpace entre l'angle de la mâchoire & l'éminence maſtoïde dans lequel eſt logée une grande partie de la glande, augmente par l'abaiſſement de la mâchoire*, ainſi qu'un célebre anatomiſte l'a démontré dans les mémoires de l'académie des Sciences, & qu'on peut l'éprouver ſur ſoi-même; à l'égard des muſcles, il n'y a que le maſſeter qui mérite quelque attention, non point par rapport à la glande qui ne porte pas ſur ce muſcle autant qu'on pourroit le croire, mais par rapport au conduit de Stenon qui rampe deſſus. Enfin la peau qu'on renforcera, ſi l'on veut, de quelques fibres du muſcle peaucier, eſt toujours au même point de laxité dans les divers mouvemens de la mâchoire. Les expériences qu'on a faites ſur les cadavres pouvant ne pas paroître ſuffiſantes, en voici ſur le vivant.

„ Un homme avoit ſur la peau qui recouvre la parotide, une tumeur qui la tendoit extrèmement, „ & qui comprimoit certainement la glande; cependant il avoit la bouche ſeche du côté de la tumeur: „ pourquoi, ſi la compreſſion favoriſoit l'excrétion?

„ On pria un malade qui ſalivoit d'appuyer ſa tête „ ſur ſa main, après avoir placé ſon coude ſur une „ table; la main portoit ſur le corps de la parotide, & „ nous l'avions placé de façon que le conduit ne fût „ pas comprimé; la ſalive, loin de ſortir avec plus „ de force, étoit retenue „.

Parcourez les autres organes ſecrétoires l'un après l'autre, par-tout vous reconnoîtrez l'impoſſibilité de cette action méchanique ſur eux, il n'y a guere que les amygdales & quelqu'autres glandes ſimples qui ſoient dans le cas d'exception, c'eſt-à-dire qui demandent à être plus ou moins comprimées, toutes ces différences ſont renfermées dans une diviſion des excrétions en *actives*, en *paſſives* & en *mixtes*, imitée de Stahl.

Quelle eſt donc la cauſe de l'excrétion? C'eſt la vie de l'organe, dont nous parlions plus haut, ſa ſenſibilité par la préſence des nerfs, ſon action propre que certaines circonſtances augmentent, comme les irritations, les ſecouſſes & les diſpoſitions des vaiſſeaux: „ ces circonſtances ou ces changemens paroiſſent les uns mieux que les autres dans certains „ organes, mais ils ſont néceſſaires pour l'excrétion „ qui dépend principalement d'une eſpece de convulſion, d'état ſpaſmodique, que nous appellerons „ *érection* „. Par ce dernier terme métaphorique il faut entendre la diſpoſition d'un organe qui s'apprête à faire l'érection, une ſorte de bourſouflement ſingulier, ou un ſurcroît de force qui arrive à l'organe; tel eſt le ſpaſme des parties qui concourent à l'excrétion de la ſemence. Cette expreſſion après tout ne doit pas paroître ſi étrange; n'a-t-on pas dit que les trompes de Fallope ſe roidiſſoient, *s'érigeoient* pour empoigner l'œuf au ſortir des ovaires? Kuſner a vu les papilles nerveuſes de la langue *s'ériger* dans la guſtation; l'*érection* eſt donc la diſpoſition préparatoire à l'excrétion d'une glande, c'eſt l'inſtant de ſon reveil; les nerfs étant comme engourdis dans un organe relâché, ont beſoin d'une nouvelle force qui les excite; l'organe vit toujours ſans doute, mais il lui faut cette augmentation de vie pour le diſpoſer à une fonction. „ Ainſi un homme qui ſort d'un profond „ ſommeil a les yeux ouverts pendant un certain „ tems, & ne voit pas les objets diſtinctement, à-„ moins que les rayons de lumiere n'ayent excité, „ pour ainſi dire, & reveillé la rétine. On peut aiſé-„ ment appliquer à l'oreille ce que nous diſons de „ l'œil.

„ On ſent même que dans ce qui regarde le tact, „ l'organe eſt d'abord excité par la ſolidité en général, „ avant qu'il puiſſe diſtinguer tel ou tel objet.

„ Il y a dans chaque ſenſation particuliere une eſ-„ pece de ſenſation générale, qui eſt, pour ainſi par-„ ler, une baſe ſur laquelle les autres ſenſations s'é-„ tabliſſent „.

Les changemens qui arrivent à la glande ſe communiquent encore au conduit ſecrétoire, il s'érige à ſon tour, de tortueux ou de flaſque qu'il étoit, il devient un canal droit ou roide, il ſe redreſſe ſur lui-même en s'épanouiſſant ou élargiſſant ſes parois pour faciliter la ſortie des humeurs; il en eſt de même que des conduits lactiferes qui ſe redreſſent quelquefois d'eux-même en lançant de petits jets de lait au moindre ſpaſme procuré aux mamelles par quelques légers chatouillemens, ou par un ſentiment voluptueux.

Il faut donc croire que l'irritation, les ſecouſſes, contribuent à augmenter dans l'organe cette vie qui les rend propres à l'excrétion. Un corps ſolide appliqué ſur la langue, mâché ou roulé dans la bouche, produira ſans doute par les mêmes moyens l'écoulement de la ſalive; dans la luxation de la mâchoire il en coulera beaucoup encore; mais dans tout cela on ne voit pas la moindre trace de compreſſion; c'eſt toujours à l'activité de l'organe, à ſa ſenſibilité qu'il faut s'en tenir comme à la cauſe premiere ou dominante; & on ne voit pas comment le célebre M. de Haller a pu reconnoître dans quelques-uns de ces moyens ſubſidiaires de quoi infirmer des principes auſſi ſolidement établis.

Ce que nous venons de rapporter de l'excrétion a dû prévenir ſur ce que nous avons à dire touchant le méchaniſme de la *ſecrétion*. Cette fonction eſt encore l'ouvrage des nerfs, ou, pour mieux dire, de la ſenſibilité; on a même ſur cette opinion l'aſſertion de quelques auteurs d'un grand nom. La quantité des nerfs qui ſe diſtribuent à tout le corps glanduleux a ſurpris les Phyſiologiſtes & les Anatomiſtes. L'excluſion qu'on veut donner à la thyroïde & au thymus, formeroit-elle une ſi forte préſomption contre ce ſyſtème? On avoue, & c'eſt toujours beaucoup, que quelques nerfs ſe répandent ſur la thyroïde; on peut donc croire, juſqu'à ce qu'on ait démontré le contraire, qu'il s'en échappe quelques filets imperceptibles dans la ſubſtance de la glande, qui ſuffiſent pour la vie & l'action de l'organe, car après tout, cette glande vit comme les autres. Au ſurplus, a-t-on bien examiné s'il ne rampe pas encore quelques fibrilles nerveuſes dans le tiſſu même des vaiſſeaux? Cette derniere raiſon, nous pourrions l'alléguer à l'égard du thymus; cette maſſe glanduleuſe, indépendamment de ſon artere, reçoit des rameaux de la mammaire interne & de l'intercoſtale ſupérieure, elle eſt appuyée ſur les gros vaiſſeaux de la poitrine; voilà qui pourroit ſuffire dans le fœtus; mais d'ailleurs c'eſt un organe de la claſſe des paſſifs, il ſe flétrit & s'exténue tous les jours, & la nature ſemble ſe refuſer à ſa nourriture dans l'adulte.

Cette mobilité, cette action de la part de chaque organe ſe manifeſtent aiſément par l'hiſtoire des maladies qui ſervent à merveille à découvrir ce que l'état de ſanté ne fait point appercevoir, p

tude des différentes façons d'être que les parties prennent entr'elles dans l'état de santé; les modifications qu'elles impriment au pouls dans tous les tems d'irritation ou de crise les rendent enfin de la derniere évidence. *Voyez* Pouls.

C'est donc toujours une érection, un apprêt de la part de la glande dans la *sécrétion* comme dans l'excrétion; les nerfs reveillés, irrités la redressent, & par l'orgasme qu'ils occasionnent à ses vaisseaux, en font comme un centre particulier qui attire à lui une plus grande quantité d'humeurs. Tel est l'effet d'une ventouse. Si cet état d'irritation ou de spasme étoit poussé trop loin, il diminueroit les *sécrétions* en rétrecissant les vaisseaux, comme cela arrive dans plusieurs cas. En argumentant de ce *raptus* des humeurs vers un organe actuellement en fonction, on voit qu'on ne sauroit concevoir le séjour des humeurs dans la plûpart des glandes, tel que se le représentent les Physiologistes; & l'on est porté à croire que la *sécrétion* & l'excrétion doivent, dans beaucoup de circonstances, n'être qu'une seule & même fonction. Il n'y a qu'à jetter les yeux sur la parotide qui ne fournit jamais plus de salive que lorsqu'elle est plus agacée ou irritée. On a vu mouiller de cette salive jusqu'à trois serviettes dans un repas. On ne sauroit supposer que ces excrétions excessives ne soient que les résultats de plusieurs *sécrétions* accumulées. Il est tout simple, par ce que nous avons dit, que tout organe irrité fait corps à part, qu'il se satisfait, pour ainsi parler, aux depens des autres; il y aborde une plus grande quantité de sang qu'à l'ordinaire, donc la *sécrétion* en doit être augmentée; ce sont comme plusieurs *sécrétions* & excrétions ajoutées coup-sur-coup les unes aux autres dans le même organe. C'est encore ici le cas de se servir de la division en *actives* & en *passives*; dans la *sécrétion active* l'organe rejette autant d'humeur qu'il en reçoit; dans la *passive* cette humeur s'accumule dans le follicule, & attend pour en sortir des circonstances qui mettent l'organe en jeu.

Nous voici enfin arrivés à la principale difficulté, qui consiste à savoir pourquoi la même glande sépare constamment la même humeur. Cette explication se déduit du même principe, c'est-à-dire de la sensibilité, mais de la sensibilité spécifique dans chaque organe; cette sensibilité spécifique opere une espece de choix. „ Les parties propres à exciter telle „ sensation passeront, & les autres seront rejettées; „ chaque glande, chaque orifice aura, pour ainsi dire, „ son goût particulier; tout ce qu'il aura d'étranger „ sera rejetté pour l'ordinaire.

„ La tension que les chatouillemens & les petites „ irritations proportionnées au ton du nerf procureront „ sera la *sécrétion*; le sphincter de chaque orifice „ dirigé par des nerfs, pour ainsi parler, attentifs „ & insensibles à tout ce qui ne les regarde „ point, ne laissera passer que ce qui aura donné de „ bonnes preuves; tout sera arrêté, le bon sera pris, „ & le mauvais sera renvoyé ailleurs „.

Ce goût, cet appétit des organes étoit connu des anciens, comme nous l'avons déja observé; cette théorie est également adoptée par un illustre écrivain dans son *essai physique sur l'économie animale*. En effet, chaque partie a son sentiment, son goût qui lui est propre, de même que ses aversions: l'émétique, qui ne se fait presque pas sentir sur les yeux, cause des sensations très-desagréables, des irritations extraordinaires à l'estomac, qui s'efforce sans perte de tems à le rejetter, tandis qu'il retient, il attire, il souhaite, pour ainsi dire, des alimens & même des médicamens analogues à sa sensibilité: l'huile, que les yeux ne peuvent supporter, ne fait rien sur l'estomac; le chyle est comme sucé par les vaisseaux lactés, de sorte que son passage dans ces vaisseaux est une véritable image de la *sécrétion*, & peut-être est-ce réellement-là une *sécrétion*. Qu'on n'exige pas autrement de nous une analyse de cette sensibilité, de ce goût dans les organes, nous croyons que c'est une chose inexplicable, & nous nous défions avec un ancien (Dioclès), de ceux qui prétendent tout expliquer; les phénomenes sont vrais, & cela nous suffit.

Les glandes, avons-nous dit, agissent pour faire leur excrétion, mais il est des tems où elles n'agissent point, leur action est comme périodique. Quelques organes attendent encore pour devenir sécrétoires, c'est-à-dire pour travailler à la *sécrétion*, des tems marqués par la nature.

Les *sécrétions* & les excrétions peuvent être plus ou moins augmentées ou diminuées par l'effet des passions; il n'y a qu'à voir ce qui se passe chez les mélancoliques. Elles sont suspendues par le sommeil, par l'action de l'opium, &c. On en suspend certaines en agissant sur les nerfs des parties éloignées de celles dont on veut diminuer l'action; mais c'est sur-tout par la fievre que ces fonctions sont arrêtées: il est même des maladies terribles produites par ce dérangement: de sorte que rétablir ou renouveller ces fonctions, c'est-là proprement que consiste l'art de guérir. Il arrive encore des anomalies, des bizarreries même dans les *sécrétions*, comme par exemple, le passage de l'urine dans les glandes de l'estomac & de la bouche; il est vraissemblable que ces états contre nature sont causés par le goût perverti des organes, par une indisposition singuliere de leurs nerfs.

Les excrétions ne sont pas un objet moins intéressant pour le praticien, toute maladie pouvant être regardée comme consistant dans un effort des organes qui travaillent à une excrétion. Les excrétions peuvent être critiques ou non critiques, abondantes ou en très-petite quantité; mais c'est principalement la qualité des matieres qui mérite le plus d'attention par rapport aux pronostics.

L'effet des médicamens est encore du ressort de la *sécrétion* & de l'excrétion, il est toujours subordonné au sentiment & à la mobilité des organes dont ces médicamens augmentent ou diminuent le ton & le jeu; c'est d'après ces circonstances qu'un même remede peut devenir évacuant ou astringent, &c. la salivation par le mercure dépend des mêmes causes; les glandes salivaires sont par leur état, leur disposition, plus irritées, plus agitées que les autres, c'est pourquoi le mercure qui est si divisible, se porte plus vers elles; mais elles le cedent à un organe dont l'activité, l'irritation l'emportent; ainsi en purgeant beaucoup un malade, les médecins suppriment la salivation. Par-là on pourroit encore rendre raison de la vertu des spécifiques, pourvu toutefois que sans recourir à des insinuations de particules, à des affinités, & à mille autres fictions de cette espece, on considere qu'il est des organes qui ont un plus grand département les uns que les autres, un influx plus général, une action plus étendue & qui en intéresse un grand nombre d'autres. Tel est, par exemple, l'estomac, avec le mouvement duquel la marche, le tems, l'ordre des *sécrétions* ont un rapport manifeste; & certes il est plus clair que le jour, que les forces épigastriques sont fort employées dans les différentes *sécrétions*. *Cet article est de M. Fouquet, docteur en l'université de Médecine de Montpellier, & médecin dans la même ville.*

SECRETTE, s. f. (*Gram.*) oraison que le prêtre dit à la messe, après l'offerte; elle est appellée *secrette* ou de ce que le prêtre la dit tout bas, ou de ce qu'anciennement les cathécumenes & les pénitens se retiroient alors; dans ce second cas, la dénomination de *secrette* viendroit de *secretus*, participe du verbe *secernere*.

SECSIVA, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique au royaume de Maroc. C'est une montagne très-haute, très-froide, dont le sommet est toujours couvert de neige, & qui présente partout des rochers escarpés. Ceux qui l'habitent avec leurs troupeaux n'ont ni lois, ni juges, ni culte. Ils vivent sainement & long-tems. (*D. J.*)

SECTAIRE, s. m. (*Gram.*) celui qui est attaché à quelque secte. Il se prend presque toujours en mauvaise part: on dit *sectateur* d'une école de philosophie; un *sectaire* de dogme religieux.

SECTE, s. f. (*Gram. & Théol.*) terme collectif qui se dit de ceux qui suivent les opinions ou les maximes de quelque docteur ou maître particulier, soit théologien, soit philosophe.

C'est en ce sens qu'on a distingué dans l'ancienne Grece plusieurs *sectes* de philosophes, comme les Pyrrhoniens, les Epicuriens, les Platoniciens, les Stoïciens, &c. & qu'on distingue encore aujourd'hui les Péripatéticiens, les Gassendistes, les Cartésiens & les Newtoniens.

Il y a aussi en Théologie différens partis opposés, connus sous le nom de *Thomistes*, *Augustiniens*, *Molinistes & Congruistes*. *Voyez chacun de ces noms sous leur article particulier.*

Le nom latin *secta* a la même signification que le nom grec *hæresis*, quoiqu'il ne soit pas aussi odieux. Cependant on désigne ordinairement les hérétiques sous le nom de *sectaires*; & les hérésies, sous le nom de

de *sectes*. Ainsi l'on dit, la *secte* des Marcionites, des Manichéens, des Montanistes, la *secte* de Luther, de Calvin, *&c.* & l'on employe plus fréquemment le mot *école*, en parlant des Théologiens de l'Eglise romaine, qui sont divisés de sentiment; ainsi l'on dit mieux l'*école des Thomistes*, que *la secte des Thomistes*.

L'on connoissoit parmi les Juifs quatre *sectes* particulieres qui se distinguoient par la singularité de leurs pratiques ou de leurs sentimens, & qui demeuroient unies de communion entre elles & avec le corps de la nation. Ces *sectes* sont celles des Pharisiens, des Saducéens, des Esséniens & des Hérodiens; nous avons traité de chacune en particulier. Au commencement du Christianisme on vouloit faire passer la Religion de J. C. pour une *secte* du Judaïsme. On croit que les *sectes* des Philosophes chez les Grecs ont donné naissance à celles qu'on vit paroître chez les Juifs vers le tems des Macchabées; & c'est à la même imitation que dès les premiers tems du Christianisme, quelques juifs ou payens convertis, voulant rafiner sur les dogmes reçus dans l'Eglise, formerent toutes ces *sectes* de Gnostiques & autres si fréquentes dans l'histoire des premiers siecles.

Nous avons donné dans ce Dictionnaire une idée de chaque *secte*, des opinions ou des hérésies qui la caractérisent sous le nom de chacune; le lecteur peut y avoir recours pour s'en instruire, s'il a besoin.

Secte, (*Hist. Philos. & Polit.*) tant de *sectes* & d'opinions fausses, qui se sont perpétuellement succédées en matiere de religion, loin de nous aigrir, doivent nous apprendre à reconnoitre l'imperfection de notre jugement, & sa foiblesse naturelle; ce qui n'est pas un leger apprentissage.

Rien ne fit plus de tort à l'état politique du gouvernement de Justinien, que le projet qu'il conçut de réduire tous les hommes à une même façon de penser sur les matieres de religion, sur-tout dans des circonstances qui rendoient son zèle entierement indiscret.

Comme les anciens Romains fortifierent leur empire, en y laissant toutes sortes de culte; dans la suite on le réduisit à rien, en coupant successivement les *sectes* qui ne dominoient pas.

Ces *sectes* étoient des nations entieres; les unes, après avoir été conquises par les Romains, conservoient leur ancienne religion, comme les samaritains & les juifs; les autres s'étoient répandues dans un pays, comme les sectateurs de Montan, dans la Phrygie; les manichéens, les sabatéens, les ariens, dans d'autres provinces; outre qu'une grande partie des gens de la campagne étoient encore idolâtres, & entêtés d'une religion grossiere comme eux-mêmes.

Justinien qui détruisit ces *sectes* par l'épée ou par ses lois, & qui les obligeant à se révolter, s'obligea à les exterminer, rendit incultes plusieurs provinces; il crut avoir augmenté le nombre des fideles, il n'avoit fait que diminuer celui des hommes.

Procope nous apprend que par la destruction des samaritains, la Palestine devint deserte; & ce qui rend ce fait singulier, c'est qu'on affoiblit l'empire par zèle pour la religion du côté par où quelques regnes après, les Arabes pénétrerent pour la détruire.

Ce qu'il y a de desespérant, c'est que pendant que l'empereur portoit si loin l'intolérance, il ne convenoit pas lui même avec l'impératrice sur les points les plus essentiels; il suivoit le concile de Chalcédoine, & l'impératrice favorisoit ceux qui y étoient opposés, soit qu'ils fussent de bonne foi, dit Evagre, soit qu'ils le fissent à dessein.

L'exemple destructeur de Justinien, ne fut que trop imité dans la suite, les hommes étant toujours portés par eux-mêmes à l'esprit de domination & d'intolérance. Ce n'étoit pas cependant celui de Pilpay, qui a long tems regné dans l'Inde; on en jugera par ce passage tout singulier de ses écrits, que Pachimère traduisit au xiij. siecle.

„ J'ai vu toutes les *sectes* s'accuser réciproquement „ d'impostures; j'ai vû tous les mages disputer avec „ fureur du premier principe & de la derniere fin; „ je les ai tous interrogés, & je n'ai vu dans tous „ ces chefs de faction, qu'une opiniâtreté inflexible, „ un mépris superbe pour les autres, une haine im„ placable. J'ai donc resolu de n'en croire aucun. „ Ces docteurs en cherchant la vérité, sont comme „ une femme qui veut faire entrer son amant par „ une porte dérobée, & qui ne peut trouver la clé „ de la porte. Les hommes par leurs vaines recher„ ches, ressemblent à celui qui monte sur un arbre, „ où il y a un peu de miel; & à peine en a-t-il man„ gé, que les dragons qui sont autour de l'arbre le „ dévorent. *Essai sur l'hist. univers.* (*D. J.*)

Secte de cent, (*Hist. moderne.*) *Voyez l'article* Cent.

SECTEUR, s. m. *en Géométrie*; c'est la partie d'un cercle, comprise entre deux rayons & l'arc renfermé entre ces rayons. *Voyez* Cercle & Arc.

Ainsi le triangle mixte *ACD*, *Pl. de Géom. fig.* 13. compris entre les rayons *AC*, *CD*, & l'arc *AD* est un *secteur* de cercle.

Les géometres démontrent que le *secteur* d'un cercle, comme *ACD*, est égal à un triangle, dont la base est l'arc *AD*, & la hauteur le rayon *AC*.

Si du centre commun de deux cercles concentriques on tire deux rayons à la circonférence du cercle extérieur, les deux arcs renfermés entre les rayons auront le même rapport que leurs circonférences, & les deux *secteurs* seront entr'eux comme les aires ou les surfaces de leurs cercles.

Pour trouver en nombre l'aire d'un *secteur DCE*, le rayon *CD* du cercle & l'arc *DE* étant donnés, il faut d'abord trouver un nombre quatrieme proportionel à 100314, & au rayon *AC*; ce quatrieme proportionel exprimera la demi-circonférence à très-peu près. *Voyez* Cercle & Quadrature. Que l'on cherche alors un autre quatrieme proportionel au nombre 180, à l'arc *DE* & à la demi-circonférence que l'on vient de trouver, cet autre quatrieme proportionel donnera l'arc *DE* dans la même mesure que le rayon *AC* est donné: enfin, multipliez l'arc *DE* par le demi-rayon, ce produit est l'aire du *secteur*.

Les Anglois donnent aussi le nom de *secteur* à ce que l'on appelle en France, *compas de proportion*. *Voyez* Compas de proportion *Chambers*. (*E*)

Secteur *astronomique*, est un instrument inventé par M. George Graham de la société royale de Londres, qui sert à prendre avec beaucoup de facilité les différences d'ascension droite & de déclinaison de deux astres, qui seroient trop grandes pour être observées avec un télescope immobile.

Le micrometre est généralement reconnu pour l'instrument le plus exact, & le plus propre à déterminer le lieu d'une planete ou d'une comete; quand elles sont assez près d'une étoile connue; ce qui se fait en prenant les différences de leur ascension droite, & de leur déclinaison à celles de l'étoile. Mais ceci étant souvent impraticable à cause du grand nombre d'espaces du ciel, qui sont entierement vuides d'étoiles, dont les lieux soient connus; on est obligé d'avoir recours à des sectans ou des quarts de cercles mobiles armés de télescopes, pour prendre des distances plus grandes que celles qu'on peut prendre avec un micrometre. Or sans parler de ce qu'il en coûte, ni de la difficulté d'avoir des instrumens de cette espece; il est évident qu'il est peu sûr, & fort difficile de s'en servir, surtout par l'embarras où sont les observateurs, pour faire correspondre au même instant leurs observations à chaque télescope, tandis que cet instrument suit le mouvement diurne des cieux.

Le *secteur astronomique* remédie à tous ces inconvéniens, & c'est une obligation de plus que les astronomes ont à M. Graham, qui leur a rendu de si grands services par les excellens instrumens qu'il a inventés. Avant d'entrer dans le détail de ses parties, nous en donnerons une idée générale, afin qu'on en conçoive mieux l'usage & l'application.

Cet instrument (*fig. Pl. d'Astronom.*) est composé 1°. d'un axe *HFI*, mobile sur ses pivots *H* & *I*, & situé parallelement à l'axe de la terre; 2°. d'un arc de cercle *AB* contenant 10 ou 12 degrés, ayant pour rayon la plaque *CD* tellement fixé au milieu de l'axe *HI*, que le plan du *secteur* est toujours parallele à cet axe, qui étant lui-même parallele à l'axe de la terre, détermine le plan du *secteur* à être toujours parallele à celui de quelque cercle horaire; & 3°. d'un télescope *CE*, dont la ligne de vue est parallele au plan du rayon *CD*, & qui, en tournant la vis *G*, se meut autour du centre *c* de l'arc *AB*, d'un bout à l'autre de cet arc.

Pour observer avec cet instrument, on le tournera tout entier autour de l'axe *HI*, jusqu'à ce que son plan soit dirigé successivement à l'une & à l'autre des étoiles que l'on veut observer. Ensuite on le fera mouvoir

voir le *ſecteur* autour du point *F*, de façon que l'arc *AB* étant fixe, puiſſe prendre les deux étoiles dans leur paſſage par ſon plan; pourvû, comme il eſt évident, que la différence de leurs déclinaiſons ne ſurpaſſe pas l'arc *AB*. Alors ayant fixé le plan du *ſecteur* un peu à l'oueſt des deux étoiles, on tournera le téleſcope *cE*, au moyen de la vis *G*, & on obſervera avec une pendule le tems du paſſage de chacune des étoiles par les fils tranſverſes, & les degrés & les minutes marqués par l'index ſur l'arc *AB*, à chaque paſſage. La différence des arcs ſera la différence des déclinaiſons des deux étoiles, & celle des tems donnera la différence de leur aſcenſion droite.

Deſcription des principales parties de l'inſtrument. Sur une des faces d'un axe de fer quarré *HIF*, *fig.* & près de ſon extrémité ſupérieure, eſt attachée une large plaque de laiton *abc*, circulaire & fort épaiſſe. Sur cette plaque eſt adaptée une croix de laiton *KLMN*, qui tourne au moyen d'une charniere, ou plutôt d'un ajuſtement dont nous parlerons plus bas, autour du centre *F*. Aux deux bouts de la branche *MN*, s'élevent deux barres perpendiculaires *O* & *P*, dont les extrémités s'attachent par le moyen des vis *dc*, au dos du rayon *CD*, qui eſt renforcé d'un bout à l'autre par une longue plaque de laiton, poſée ſur le champ comme on le voit dans la *figure*. Les barres *O* & *P* n'ont d'autre longueur que celle qu'il leur faut pour que le *ſecteur ABC* tourne autour d'*F*, ſans toucher à la plaque circulaire *QR*, fixée à la baſe ſupérieure du cylindre de cuivre *I*. L'axe de fer *HIF* paſſe par un trou quarré percé au milieu du cylindre & de la plaque, & y eſt attaché fermement. *ST*, *figure* repréſente une longue bande de laiton très-forte, & ayant deux petites plaques *VX* & *YT*, élevées perpendiculairement. La plaque *ST* étant ſituée ſelon ſa longueur parallélement à l'axe de la terre, & étant fixement arrêtée dans cette poſition ſur un piédeſtal, ou de quelque autre maniere, tranſportez-y l'axe *HI*, & placez le trou conique en *H*, ſur la pointe d'une vis en *Y*, & le cylindre *I* dans l'entaille *VZX*, dont les côtés paralleles *VX* l'embraſſent, tandis qu'il s'appuie ſur les extrémités d'une cavité angulaire, ſituée au fond de l'entaille *Z*. Par ce moyen tout l'inſtrument tournera avec beaucoup de préciſion autour d'une même ligne imaginaire. La *figure* repréſente une ſection de tout l'inſtrument, faite par un plan paſſant à angles droits par le rayon *CD*, par la bande qui le fortifie, & par l'axe *HI* & ſon ſupport *ST*. On ſuppoſe dans cette ſection le *ſecteur* tourné autour d'*F*, juſqu'à ce que le rayon *CD* devienne parallele à l'axe *HI*. On a conſervé aux différentes parties de l'inſtrument, les mêmes lettres que dans les autres figures, afin qu'on les diſtingue mieux.

Les branches *O* & *P* ont deux fentes au milieu de leurs extrémités, pour recevoir le bord de la bande *CD*. La plaque circulaire *ac* eſt fixée à l'axe par les vis *hi* ſur la verge de laiton *gk* viſſée; ſur l'axe *HI* gliſſe une balle de cuivre *lm*, que l'on fixe par une vis *m*, à une diſtance convenable pour contrebalancer le poids du *ſecteur* & du téleſcope, placés ſur le côté oppoſé de l'axe. Au haut du ſupport *ST*, il y a un tenon *nopqrstu*, dont la cavité *nopq* reçoit la plaque circulaire *QR*. L'extrémité *q* d'une plaque qui fait reſſort *pq*, eſt fixée par une vis *r* à l'intérieur de la plaque ſupérieure *rs*, pendant que ſon autre extrémité *p*, en tournant la tête de la vis *t*, preſſe ſur le cercle *Q*. Pour empêcher cette preſſion de changer le plan du cercle *QR*, & conſéquemment la poſition de l'axe *HI*, le tenon *nopq* a la liberté de céder, ou de tourner ſur les extrémités de deux vis qui entrent dans des trous coniques, ſitués dans les bords oppoſés de la plaque inférieure *no*. On voit une de ces vis en *n*, & la piece fixe dans laquelle elles ſe viſſent eſt repréſentée ſéparément & en plein en *nyxz*; *nz* étant les points ſur leſquels le tenon tourne, par ce moyen la même vis en *f* fait que la plaque ſupérieure & l'inférieure du tenon *nopq*, compriment le cercle *Q* uniformément. Un tenon ſemblable eſt attaché à la branche *O*, afin de preſſer le cercle *ac* & la plaque tranſverſe *MN*, l'un contre l'autre, de façon que le *ſecteur* reſte fixe dans une poſition quelconque. La charniere ou l'ajuſtement en *F*, dont il a été fait mention plus haut, ne conſiſte qu'en une goupille cylindrique qui paſſe par les plaques *MN*, *ac*. La tête plate de la goupille eſt fixée par trois petites vis à la plaque *MN*, & à l'autre extrémité de cette goupille eſt attachée, au moyen d'une vis qui ſe viſſe dans la goupille, une plaque circulaire qui fait reſſort. L'ajuſtement du point *C* eſt fait de la même façon.

La *figure* repréſente la diſpoſition & la conſtruction des pieces qui ſervent à faire mouvoir le téleſcope, en tournant la tête de la vis *g*. Les pieces principales ſont la vis *gab*, une piece *mn*, au-travers de laquelle elle paſſe, & la piece *hei*, où eſt l'écrou dans lequel entre la vis. La piece *mn* eſt une eſpece d'aiſſieu fort court, percé d'un trou pour laiſſer paſſer la vis. Cet axe ou aiſſieu, poſé perpendiculairement au limbe, eſt retenu dans cette poſition par un coq *no*. Il eſt mobile autour de ſes pivots *mn*, afin que la vis obéiſſe au petit mouvement angulaire qu'elle eſt obligée d'avoir néceſſairement, l'écrou *c* ſe mouvant dans un arc de cercle. Cet écrou *c* a une partie qui traverſant l'entaille circulaire *de*, eſt reçue dans un trou fait à la plaque du vernerus, de façon qu'elle fait corps avec lui, quoiqu'elle puiſſe tourner dans ce trou. Or cette plaque étant fixée par une de ſes extrémités au téleſcope, il s'enſuit qu'en tournant l'écrou d'un ſens ou de l'autre, on fera mouvoir le téleſcope en avant ou en arriere; *h* & *i* ſont les têtes de deux vis dont les tiges paſſent tout à la fois au-travers d'une plaque qui fait reſſort (pour rendre le mouvement uniforme) *d*, au-travers de l'entaille *de*, pour aller ſe viſſer dans la plaque du vernerus.

La longue vis *gab* porte de chaque côté de l'axe *mn*, deux eſpeces de viroles qui lui ſervent comme de parties ou d'épaulemens pour l'empêcher d'avancer ou de reculer. La petite piece *bp* eſt fendue pour recevoir l'extrémité de cette vis qu'elle ne ſert qu'à guider.

Voici les dimenſions de cet inſtrument en piés & pouces anglois; on en trouvera le rapport avec nos meſures à l'*article* PIÉ. La longueur du téleſcope, ou le rayon du *ſecteur*, eſt de 2 piés $\frac{1}{2}$; la largeur du rayon vers *C*, eſt d'1 pouce $\frac{1}{2}$; & vers *D*, de 2 pouces. La largeur du limbe *AB*, eſt d'1 pouce $\frac{1}{2}$; & ſa longueur de 6 pouces, contenant 10 degrés, diviſés chacun de 15 en 15 minutes. Le téleſcope porte un vernerus, ou plaque à ſubdiviſer, *voyez* VERNERUS, dont la longueur étant égale à 16 quarts de degré, eſt diviſée en 15 parties égales, ce qui diviſe le limbe en minutes; & par l'eſtimation en plus petites parties, l'axe quarré *HIF*, a 18 pouces de longueur, & la partie *HI* en a 12 pouces. Son épaiſſeur eſt aux environs d'$\frac{1}{4}$ pouce. Le diametre des cercles *QR* & *abc*, ſont chacun de 5 pouces, pour l'épaiſſeur des plaques; & les autres dimenſions, on peut les laiſſer à la diſpoſition de l'ouvrier.

Maniere de rectifier cet inſtrument. On placera l'interſection des fils tranſverſes à la même diſtance du plan du *ſecteur*, que l'axe du verre objectif.

Par ce moyen le plan décrit par la ligne de vûe, en faiſant mouvoir le téleſcope autour du point *C*, ſera aſſez juſte & exemt d'aucune courbure conique. Pour s'en aſſurer, on ſuſpendra un long fil à plomb, à une diſtance convenable de l'inſtrument; on fixera le plan du *ſecteur* dans une poſition verticale, & on obſervera alors ſi pendant que le téleſcope ſe meut au moyen de la vis, le long du limbe, les fils tranſverſes paroiſſent toujours ſe mouvoir le long de la ligne à plomb.

L'axe *hfo* pourra être placé preſque parallélement à l'axe de la terre, par le moyen d'un petit cadran ordinaire. Enſuite pour le ſituer parfaitement parallele à cet axe, on obſervera quelques-unes des étoiles des environs du pole, & le téleſcope étant fixé ſur le limbe, on fera ſuivre à la ligne de vûe le mouvement circulaire de cette étoile autour du pole, en tournant tout l'inſtrument ſur ſon axe *hfo*. Que l'on ſuppoſe pour cet effet le téleſcope *kl*, dirigé vers l'étoile *a*, quand elle paſſe au plus haut point de ſon cercle diurne, & qu'on remarque la diviſion coupée par le vernerus ſur le limbe, cette étoile arrivera 12 heures après au point le plus bas du même cercle. Alors ayant fait faire à l'inſtrument une demi-révolution ſur ſon axe, pour amener le téleſcope dans la poſition *mn*, ſi les fils tranſverſes couvrent la même étoile ſuppoſée en *b*, l'élévation de l'axe *hfo* ſera parfaitement juſte; que ſi au contraire ils ne la couvroient pas, & qu'il fallût mouvoir le téleſcope dans la poſition *μν*, afin de pointer à cette étoile; on con-

noitra l'arc $m\mu$ qui mesure l'angle $mf\mu$ ou *bfc*, & alors on abaissera l'axe *bfo* de la moitié de l'angle connu, si l'étoile passe au-dessous, ou on l'élevera d'autant, si c'est au-dessus; ensuite on repétera la même observation jusqu'à ce qu'on ait trouvé la véritable position de l'axe. On corrigera par des observations semblables, faites sur la même étoile dans le cercle de six heures, les erreurs de position de l'axe, soit à l'est, soit à l'ouest, jusqu'à ce que les fils transverses suivent l'étoile tout au tour du pole. Cette maniere d'opérer est claire; car supposant *aopbc* un arc du méridien (ou dans la seconde opération, un arc du cercle de six heures), & faisant l'angle *afp* égal à la moitié de l'angle *afc*, la ligne *fp* pointera au pole, & l'angle *ofp*, qui est l'erreur de position de l'axe, sera égal à la moitié de l'angle *bfc* ou $mf\mu$, trouvé par l'observation, puisque la différence des deux angles *afb*, *afc*, est double de la différence de leurs moitiés *afo* & *afp*. Il est presque inutile d'ajouter qu'à moins que l'étoile ne soit fort près du pole, il faudra faire attention aux réfractions. (*T*)

Secteur de M. Graham, est encore un instrument d'Astronomie, qui sert à observer les distances des étoiles au zénith lorsqu'elles en passent fort près. La premiere idée en est dûe au docteur Hook, qui l'avoit imaginé pour déterminer la parallaxe des étoiles fixes; mais par les changemens & les additions que M. Graham y a faits, il l'a rendu comme un nouvel instrument dont on peut le regarder comme l'inventeur. C'est avec un *secteur* que M. Bradley a fait la fameuse découverte de l'aberration des étoiles fixes, & c'est aussi avec un *secteur* exécuté sous les yeux & par les soins de M. Graham, que MM. les académiciens du Nord ont déterminé l'amplitude de l'arc du méridien qui devoit établir la grandeur du degré sous le cercle polaire. Nous rapporterons ici la description qu'ils en ont donnée, parce qu'il seroit impossible d'en donner une meilleure.

Ce qu'on appelle proprement *secteur* dans l'instrument dont il s'agit, est une lunette *DN*, garnie d'un limbe ou proportion de cercle *TV*, qui a pour rayon la distance *DG* qu'il y a de l'objectif à son foyer.

Ce *secteur* est porté par un autre *secteur* immobile qui lui est concentrique, & dans le plan duquel il se peut mouvoir en tournant sur l'axe qui passe par les centres des deux *secteurs*.

Ce second *secteur* qui porte le vrai *secteur*, est porté lui-même par un pié qui a la figure d'une pyramide tronquée.

La premiere figure fait voir l'instrument entier avec ses pieces assemblées; mais outre que cette figure n'est pas assez grande pour en faire voir le détail, il y a plusieurs choses essentielles à l'instrument qui se trouvent cachées, & d'autres qu'on a omises, parce qu'elles auroient été trop petites pour être apperçues. Toute la suspension du vrai *secteur* se trouve cachée par le prisme creux exagonal, qui termine le haut du pié; & le micrometre que l'on place sur le limbe du second *secteur*, & qui sert à conduire le vrai *secteur* & à régler son mouvement, a été omis, parce qu'il seroit devenu trop petit, & que le limbe du vrai *secteur* en auroit caché la plus grande partie. Il faut donc avoir recours aux figures suivantes pour connoître toutes les pieces de l'instrument; on va les détailler toutes en commençant par le vrai *secteur*.

La seconde figure représente le vrai *secteur* en perspective dans ses proportions, & la troisieme figure en fait voir les principales parties plus en grand dans une élévation géométrale tronquée: les lettres sont relatives à la seconde & troisieme figures, mais il a été impossible de mettre sur la seconde toutes celles qui sont sur la troisieme.

DN est un tube cylindrique de lunette, long de 8 piés 11 pouces, fait de laiton bien écroui, ce tube a trois parties dans sa longueur; les deux premieres parties *DE*, *FG* ont trois pouces de diametre, & chacune est garnie à ses extrémités de frettes cylindriques de cuivre; la troisieme partie, dans laquelle entre l'oculaire, n'a qu'un pouce de diametre.

La frette *D*, qui fortifie la lunette à son extrémité supérieure, contient l'objectif; il y a au-dedans de cette frette une feuillure faite sur le tour, dans laquelle l'objectif est exactement enchâssé & tient de lui-même avec assez de force: l'objectif est encore poussé vers le fond de sa feuillure par un tuyau à vis, de façon qu'il est arrêté de la maniere la plus fixe. La frette *D* porte deux tourillons *A*, *B*, de cuivre diametralement opposés, dont l'axe est bien perpendiculaire à celui de la lunette. Ces deux tourillons servent à suspendre la lunette qui, quand elle est libre, peut osciller comme un pendule. Le tourillon *A* porte un cylindre *C* d'acier trempé de trois quarts de ligne de diametre; & ce petit cylindre, qui a le même axe que les tourillons *A*, *B*, est diminué autant qu'il est possible vers son extrémité, de maniere qu'à l'endroit de l'entaille il ressemble à deux cônes opposés par la pointe: cette entaille est faite pour recevoir la boucle d'un fil à-plomb, dont on verra l'usage.

La frette *E* qui est au bout inférieur de la premiere partie, & la frette *F* qui est au bout supérieur de la seconde, sont soudées à des brides circulaires, aussi de cuivre; ces deux brides qui sont liées ensemble par des vis, servent à assembler solidement les deux premieres parties du tube *DG*. Si ce tube *DG* avoit été d'une seule piece, on n'auroit pas eu besoin des deux frettes *EF*, mais alors il n'auroit pas été possible de l'écrouir aussi parfaitement qu'en le faisant de deux pieces; au reste, ces deux parties de tube ne se desassemblent jamais.

La frette *G* qui est à l'extrémité inférieure de la seconde partie du tube, porte un miroir plan *K* d'acier bien poli, qu'on recouvre d'une piece de cuivre *L*, quand on ne fait point usage de la lunette: c'est par ce miroir que la vis du micrometre, que nous expliquerons, pousse la lunette pour lui donner l'inclinaison nécessaire dans les observations. Sur le couvercle *L* du miroir est un trait léger qui est horisontal quand le miroir est couvert; ce trait sert à marquer la hauteur où doit être la vis du micrometre. Ainsi avant que de découvrir le miroir, il faut hausser ou baisser le micrometre jusqu'à ce que la pointe de sa vis soit précisément sur le trait du couvercle.

Le dedans de la frette *G* est tourné en forme de feuillure circulaire; cette feuillure reçoit un chassis rond, précisément de même diametre: la position du chassis dans la feuillure est déterminée par deux piés diamétralement opposés, qui tiennent à la feuillure & entrent dans deux petits trous faits au chassis. Enfin le chassis est arrêté dans la feuillure par quatre vis qui l'y retiennent solidement. Ce chassis est exactement placé au foyer de l'objectif, il est percé d'une large ouverture d'environ deux pouces de diametre, & porte deux fils d'argent extrèmement fins, croisés à angles droits & perpendiculaires à l'axe de la lunette dans lequel ils se croisent. L'un de ces fils est parallele à l'axe des tourillons *A*, *B*. La position des fils sur le chassis est invariable; car le chassis est percé de quatre trous qui ne sont guere plus gros que les fils qui y passent; une extrémité de chaque fil est arrêtée dans son trou par une goupille, & les deux autres extrémités sont tirées par des ressorts qui tiennent toujours les fils bien tendus, malgré leur racourcissement dans le froid & leur alongement dans le chaud.

La même frette *G* est fixée perpendiculairement sur une platine quarrée de cuivre, à laquelle sont attachées plusieurs pieces qu'on va expliquer.

1°. Une piece de cuivre *M* parallele au miroir *S*, au-dessous duquel elle est placée. C'est par cette piece *M* qu'on commence à pousser la lunette par le moyen d'une seconde vis qui est au micrometre: cette piece *M* & la vis qui la pousse, servent à empêcher la principale vis du micrometre de s'émousser en heurtant contre le miroir d'acier *K*.

2°. Un limbe *TV* plan, perpendiculaire à l'axe des tourillons *A*, *B*, & dont la face antérieure est aussi éloignée de l'axe de la lunette, que l'entaille *C* du cylindre d'acier est distante du même axe. Sur ce limbe sont tracés deux arcs, qui ont tous deux l'entaille *C* pour centre; ces deux arcs sont chacun de cinq degrés & demi, & sont divisés de sept minutes & demie en sept minutes & demie par des points très-fins qu'on peut à peine appercevoir: les points du cercle inférieur sont plus fins que ceux du supérieur; ces deux arcs peuvent servir à se vérifier mutuellement.

3°. Le petit tube cylindrique *N* qui reçoit l'oculaire est encore attaché sur la même platine; ainsi cette platine est percée d'un trou pour laisser passer la lumiere de l'objectif à l'oculaire.

4°. Enfin cette platine porte encore deux roulettes, savoir une roulette *I* ou plutôt sa chape solidement arrêtée par des vis, & une roulette *H* dans une chape aju-

ajustée à un ressort: on va voir l'usage de ces deux roulettes dans le détail du second *secteur*, qui porte celui qu'on vient d'expliquer.

La quatrieme figure représente le second *secteur*, qui doit porter le vrai *secteur* représenté dans la seconde figure. Voici les pieces qui le composent.

f g h o p q est un gros arbre de bois des Indes très-dur; sa hauteur est de 8 piés 4 pouces & demi, sa largeur *g h* est de 9 pouces, & son épaisseur *f g* de 8 pouces 9 lignes.

Au haut de cet arbre est attachée une forte platine de laiton, perpendiculaire à la longueur de l'arbre; la platine saille au-delà de l'arbre d'environ 5 pouces 2 lignes, & sa partie saillante qui est échancrée pour laisser passer la lunette, porte deux coussinets *a*, *b*, dans lesquels doivent tourner les deux tourillons *A*, *B*, de la lunette. Le premier coussinet *a* est immobile; le second coussinet *b* est contenu entre deux pieces attachées à la platine: ces pieces l'empêchent de se déranger à droit ou à gauche, mais elles lui permettent de s'élever & de s'abaisser suivant le besoin. Ce coussinet *b* a une queue *be*, dont l'extrémité *e* est une charniere sur laquelle on le peut mouvoir par le moyen de deux vis *c*, *d*, par la vis *c* pour le hausser, & par la vis *d* pour l'abaisser. Lorsque ces deux vis serrent en même tems le coussinet, elles le rendent aussi immobile que s'il étoit attaché à demeure sur la platine. On voit dans la figure que la partie de la platine qui déborde l'arbre est soutenue par une équerre ou gousset qui l'empêche de plier.

Le bas de l'arbre est entouré d'une frette de cuivre *opq* très-forte, à laquelle tient un limbe *tu* perpendiculaire à l'axe des coussinets *a*, *b*. La distance de ce limbe aux coussinets *a*, *b*, est telle, que quand la lunette ou le vrai *secteur* a ses tourillons *A*, *B*, dans les coussinets *a*, *b*, la roulette *I* de la lunette est appliquée sur le devant du limbe *t u*, & roule sur le bord inférieur de ce limbe, & la roulette *H*, dont la chape est portée par un ressort *P Q R*, est appliquée derriere le même limbe *t u*, & roule sur le bord supérieur de ce limbe lorsqu'on meut la lunette. Le ressort qui porte la roulette *H* & qui la presse contre le derriere du limbe, oblige l'autre roulette *I* de s'approcher sur le devant du limbe, & l'y tient mollement appliquée, de maniere que la lunette ne peut point faire d'oscillations perpendiculaires au limbe *tu*.

i, *k*, sont deux consoles, sur lesquelles on place un niveau pour connoître la situation de l'arbre; lorsque ces deux consoles sont mises de niveau, l'arbre est vertical.

l, *m*, *n*, sont trois tenons qui tiennent à l'arbre; on attache à ces tenons trois traverses qui sont liées avec les trois montans du pié, & qui empêchent l'arbre de vaciller dans son pié.

r est un chassis léger de bois de chêne attaché à l'arbre pour porter une lanterne, qui doit éclairer le limbe *TV* du vrai *secteur*: au-dessous de cette lanterne est un microscope *S*, qui fait voir distinctement les points de la division du limbe *TV*. Par le moyen d'une vis *x*, on hausse ou baisse la lanterne jusqu'à ce que le microscope *S* soit à la hauteur de la division. Par la vis *y* & une autre qui lui est opposée, on détourne la lanterne à droit ou à gauche, afin que le point de la division qu'on observe soit vu au milieu du champ du microscope. Enfin, par la vis *z*, on peut approcher ou reculer la lanterne du limbe jusqu'à ce qu'on voye distinctement les points de la division.

Le microscope peut encore couler dans des anneaux qui l'attachent à la lanterne, & être rapproché ou éloigné du limbe sans faire mouvoir la lanterne.

Le pié de figure pyramidale tronquée qui porte le second *secteur* est de bois, & toutes ses pieces se démontent & se remontent aisément par le moyen de la vis; sa hauteur est de 11 piés 6 pouces. Ce pié est composé de trois montans assemblés par le haut, avec un exagone creux dans lequel entre l'arbre du second *secteur*, & auquel il est attaché par une forte vis. Les montans sont garnis de regles de champ qui les fortifient, & sont liés tous trois ensemble par des traverses horisontales. Outre que l'arbre est soutenu par le haut dans l'exagone, il est encore lié avec les montans par trois traverses horisontales que l'on attache d'un bout sur les tenons de l'arbre, & de l'autre bout sur les regles de champ des montans.

Une de ces trois dernieres traverses porte une poulie, sur laquelle passe une corde qui part de la lunette, & qui porte un poids; ce poids qui n'est ordinairement que d'un quart, ou tout-au-plus d'une demi-livre, est plus que suffisant pour tirer la lunette vers le micrometre qu'on va expliquer.

Le micrometre est représenté dans les *fig.* 5. & 6. La *fig.* 5 le fait voir en perspective, la 6. en montre la face géométrale avec le bas de la lunette du vrai *secteur*. Ce qu'on appelle proprement *micrometre* est une vis *A B*, qui passe au-travers d'un écrou *S*, & la pointe *B* de cette vis s'appuie contre le miroir de la lunette. La vis qui nous a servi au cercle polaire avoit un pas, tel qu'un de ses tours faisoit parcourir à la lunette un arc de 44 secondes. Cette vis nous a été volée au mois de Juillet 1738, & celle qu'on a fait décrire à la lunette un arc de 47 secondes.

La vis porte un cadran *C* divisé en autant de parties qu'un tour de vis vaut de secondes; ainsi le cadran ancien étoit divisé en 44 parties, celui d'à-présent est divisé en 47. Par le moyen de ce cadran, on voit de combien de secondes la vis a fait avancer la lunette.

La tige de la vis porte encore un pignon denté qui engrene dans une roue; cette roue porte aussi un pignon qui engrene dans une autre roue, & cette seconde roue fait un tour pendant que la vis en fait vingt-cinq. Cette seconde roue est elle-même un second cadran *D* divisé en vingt-cinq parties, ensorte qu'une partie de ce cadran marque une révolution entiere de la vis ou 47 secondes.

Par le moyen de ces deux cadrans, on voit tout-d'un-coup combien la vis fait de tours & de parties de tours, & par conséquent de combien la lunette avance ou recule.

Les roues & le cadran qui marque les tours de la vis sont enfermés dans une boîte *H I*, laquelle est attachée sur une équerre *M N*. L'équerre est attachée sur un coulant *TVRZ*, qui saisit le limbe *tu* du *secteur* de l'arbre par deux griffes *TV*, *RZ*; & par le moyen de deux vis *O*, *P*, *tu*.

L'équerre qui porte la boîte du micrometre a trois rainures, celle du milieu est couverte par une platine sur laquelle repose la tête de la vis *G* qui attache l'équerre au coulant, les deux autres embrassent des boutons *m*, *n*; l'équerre peut couler sur sa vis *G* & sur les boutons *m*, *n*, de maniere qu'on peut élever & baisser le micrometre, afin de mettre sa vis à une hauteur convenable, pour qu'un de ses tours fasse parcourir à la lunette un arc de 47 secondes. On a dit que cette hauteur étoit marquée par un trait sur le couvercle du miroir.

Il y a au micrometre une seconde vis *K L* de laiton qui s'appuie, quand on veut, contre une platine de cuivre placée au-dessous du miroir. Voici l'usage de cette vis.

Lorsqu'on éleve ou qu'on abaisse le micrometre à la hauteur du trait marqué sur le couvercle, le miroir est couvert. Si, après cette opération, on découvre le miroir, le poids qui tire la lunette vers le micrometre fera choquer le miroir contre la pointe *B* de la vis qui sera endommagée. Pour éviter cet accident avant de découvrir le miroir, on pousse la lunette par la seconde vis *K L*, ce qui l'éloigne de la principale vis *AB* du micrometre, ensuite on découvre le miroir sans craindre le choc dont nous venons de parler, enfin on détourne la vis *KL*, & la lunette, qui est obligée de la suivre à cause du poids qui la tire, vient doucement au micrometre, de sorte que le miroir arrive à la pointe *B*, sans qu'il se fasse de choc.

Le banc que l'on voit sous le pié pyramidal est l'endroit où se place celui qui doit regarder par la lunette, ce banc peut être élevé & abaissé comme un pupitre, pour mettre l'œil de l'observateur à portée de la lunette.

On voit sur le banc un gobelet plein d'eau, dans lequel est une balle suspendue par un fil qui pend de l'entaille du centre de la lunette. (*T*)

SECTION, s. f. (*Gram.*) portion d'une chose divisée. On dit une *section* de cet ouvrage, la *section* de ce bâtiment, la *section* d'un solide.

SECTION, *en Géométrie*, c'est l'endroit où des lignes, des plans, *&c.* s'entrecoupent. *Voyez* BISSECTION, TRISSECTION, *&c.*

La commune *section* de deux plans est toujours une ligne droite. *Voyez* PLAN. On appelle aussi *section* la ligne ou la surface formée par la rencontre de deux lignes, ou de deux surfaces, ou d'une ligne & d'une surface, ou d'une surface & d'un solide, *&c.*

Si l'on coupe une sphere d'une maniere quelconque, le plan de la *section* sera un cercle, dont le centre

tre eſt dans le diametre de la ſphere. *Voyez* SPHERE.

Il y a cinq *ſections* du cone, le triangle, le cercle, la parabole, l'hyperbole & l'ellipſe. *Voyez* chacune de ces *ſections* à l'article qui leur eſt particulier. *Voyez auſſi* CONE. (*E*)

SECTIONS CONIQUES, *voyez l'article* CONIQUE.

Sections contiguës ou *ſections fréquentes*, eſt un terme dont Apollonius ſe ſert dans ſon traité des *ſections coniques*. Pour faire entendre ce que ſignifie ce terme, imaginons deux lignes droites, telles que *AB*, *CD*, (*Pl. coniq. fig.* 5.) qui s'entre-coupent mutuellement en *E*. On ſuppoſe que ce point *E* eſt le centre commun des *ſections* hyperboliques oppoſées *FG*; *H*, *I*, qui ont auſſi pour aſymptotes communes les mêmes lignes *AB*, *CD*; dans ce cas, les *ſections F*, *H*, *G*, *I* ſont appellées *ſections contiguës*, parce qu'elles ſont diſpoſées de maniere qu'elles ſe ſuivent l'une l'autre dans les angles contigus des deux lignes droites qui s'entre-coupent. *Voyez* CONJUGUÉ. *Chambers*. (*E*)

Sections oppoſées voyez OPPOSÉES.

SECTION AUTOMNALE, (*Sphere*) c'eſt le point de l'écliptique où il eſt coupé par l'équateur, & où le ſoleil ſe trouve au commencement de l'automne; on l'appelle encore *point automnal*. (*D. J.*)

SECTION, (*Archit.*) c'eſt la ſuperficie qui paroît d'un corps coupé; c'eſt auſſi l'endroit où les lignes & les plans ſe coupent. (*D. J.*)

SECTION *dans le Blaſon*, il ſe dit lorſque l'écu eſt diviſé en deux parties égales de droite à gauche, parallelement à l'horiſon, & en maniere de faſce. *Voy.* COUPÉE.

Ce mot ſe dit auſſi des pieces honorables, & même des animaux & des meubles, quand ils ſont également diviſés de la même façon, de maniere pourtant qu'une moitié ſoit de couleur, & l'autre de métal. On dit que les pieces ſont coupées, quand elles ne viennent pas pleines aux extrémités de l'écu.

SECTION, *terme de chaſſe*, ſecter le cerf, c'eſt le dépecer; la premiere choſe qu'on doit lever, ſont les daintiers, autrement couillons; après il faut commencer à le fendre à la gorge juſqu'au lieu des daintiers, puis il le faut prendre par le pié d'entre le devant, & enciſer la peau tout-autour de la jambe, au-deſſous de la jointure, & la fendre depuis l'enciſure juſqu'au lieu de la poitrine, & autant aux autres jambes; après on commence par les jambes ou par les pointes des enciſures, & on le dépouille.

SÉCULAIRE, adj. (*Gram.*) qui s'exécute à la fin du ſiecle.

SÉCULAIRE, POEME, (*Poëſie lyrique des Rom.*) *carmen ſæculare*, piece de vers qui ſe chantoit aux jeux *ſéculaires* des Romains dans le temple de quelque dieu. *Voyez* SÉCULAIRES JEUX.

Le plus beau *poëme ſéculaire* que nous ayons, eſt celui d'Horace. Il fut glorieux à ce poëte d'avoir été choiſi par Auguſte pour chanter les *jeux ſéculaires* qu'il donna l'an 737 de Rome. Le *poëme* d'Horace fut chanté dans le temple d'Apollon palatin, que l'empereur avoit fait bâtir onze ans auparavant. De plus la piece du poëte eſt un monument curieux & unique des cérémonies qui s'obſervoient dans cette fête. Enfin c'eſt le premier exemple que nous ayons d'une compoſition lyrique auſſi ancienne qu'elle eſt peu connue.

L'occaſion pour laquelle Horace compoſa ce *poëme*, étoit ſurtout remarquable par la ſolemnité de trois grandes fêtes, qui après avoir été diſtinguées dans leur inſtitution, ſe réunirent peu-à-peu pour n'en former plus qu'une, qui duroit trois jours & trois nuits de ſuite. On les appelloit jeux tarentins, *ludi tarentini*; jeux apollinaires, *ludi apollinares*, & jeux ſéculaires, *ludi ſæculares*. *Voyez*-en les articles.

Je viens de dire que la piece d'Horace eſt la plus ancienne qui nous reſte ſur les jeux *ſéculaires*, du moins c'eſt la plus complette. Celle que nous avons de Catulle, qui commence par ces mots: *Dianæ ſumus in fide*, fut faite apparemment pour quelque fête particuliere d'Apollon & de Diane: ou ſi c'eſt une piece *ſéculaire*, ce n'eſt qu'un des trois chants qui entroient dans la compoſition du poëme. Peut-être Catulle l'avoit-il faite pour être chantée en 705; mais ce poëte mourut un an ou deux devant, & l'on manqua de repréſenter ces jeux, ſoit par la négligence des pontifes ſibyllins, ſoit à cauſe de la guerre civile qui éclata cette année-là entre Céſar & Pompée. On avoit déja manqué une fois ces jeux en 405 pour quelque raiſon ſemblable.

Les *poëmes ſéculaires* étoient chantés par cinquante-quatre jeunes gens que l'on partageoit en deux chœurs, dont l'un étoit formé par vingt-ſept garçons, & l'autre par autant de filles; voilà pourquoi Horace dit:

Carmina non prius
Audita, muſarum ſacerdos,
Virginibus puerïſque canto.

„ Prêtre des muſes, je prononce aux deux chœurs „ de jeunes garçons & de jeunes filles des vers qui „ n'ont jamais été entendus. *Ter novem illuſtres pueri*, dit Zoſime, *cum totidem virginibus, hymnos & pæanas canunt*. Tel étoit l'ordre preſcrit par l'oracle. *Cantanteſque latini pæanas cum pueris puelliſque in æde verſentur immortalium, ſeorſum autem puellæ ipſæ chorum habeant, & ſeorſum puerorum maſculus ordo.* Tout cela ſe trouve dans le *poëme ſéculaire* d'Horace. Tantôt les deux chœurs chantent enſemble, tantôt ils ſe partagent, & tantôt ils ſe réuniſſent. La premiere & la derniere ſtrophe ſont des hymnes, la ſeconde & la troiſieme ſont des péans. Enfin l'érudition, l'abondance, la délicateſſe, la variété, en un mot, tout ce qui peut faire le prix d'une piece de poéſie, ſe rencontre dans celle-ci. Il nomme les jeunes filles *virgines lectas*, & les jeunes garçons *pueros caſtos*; ce n'eſt pas que les deux épithetes ne fuſſent communes aux deux chœurs, mais le poëte s'eſt contenté de joindre *caſtus* avec *puer*, parce que la ſignification en eſt renfermée dans *virgo*.

Au reſte les enfans qui chantoient le *poëme ſéculaire*, devoient être non-ſeulement choiſis, c'eſt-à-dire, d'une qualité diſtinguée, mais il falloit encore qu'ils fuſſent *patrimi & matrimi*, c'eſt-à-dire, qu'ils euſſent tous leurs pere & mere en vie, & de plus qu'ils fuſſent nés d'un mariage contracté avec cette cérémonie que les latins appelloient *confarreatio*, lequel mariage étoit indiſſoluble. *Sanadon.* (*D. J.*)

SÉCULAIRES JEUX, (*Ant. rom.*) fête ſolemnelle que les Romains célébroient avec une grande pompe vers les approches de la moiſſon, pendant trois jours & trois nuits conſécutives; en voici l'origine.

Dans les premiers tems de Rome, c'eſt-à-dire, ſous les rois, un certain Valeſus Valeſius, qui vivoit à la campagne dans une terre du pays des Sabins, proche du village d'Erête, eut deux fils & une fille qui furent frappés de la peſte. Il reçut, dit-on, ordre de ſes dieux domeſtiques de deſcendre le Tibre avec ſes enfans, juſqu'à un lieu nommé *Terentium*, qui étoit au bout du champ de Mars, & de leur y faire boire de l'eau qu'il feroit chauffer ſur l'autel de Pluton & de Proſerpine. Les enfans en ayant bu, ſe trouverent parfaitement guéris. Le pere en actions de graces offrit au même endroit des ſacrifices, célébra des jeux, & dreſſa aux dieux des lits de parade, *lectiſternia*, pendant trois nuits; & pour porter dans ſon nom même le ſouvenir d'un événement ſi ſingulier, il s'appella dans la ſuite *Manius Valerius Terentinus*; *Manius*, à cauſe des divinités infernales à qui il avoit ſacrifié; *Valerius*, du verbe *valere*, parce que ſes enfans avoient été rétablis en ſanté; & *Terentinus*, du lieu où cela s'étoit paſſé.

En 245, c'eſt-à-dire, l'année d'après que les rois furent chaſſés de Rome, une peſte violente accompagnée de pluſieurs prodiges ayant jetté la conſternation dans la ville, Publius Valerius Publicola fit ſur le même autel des ſacrifices à Pluton & à Proſerpine, & la contagion ceſſa. Soixante ans après, c'eſt-à-dire, en 305, on réitéra les mêmes ſacrifices par ordre des prêtres des ſibylles, en y ajoutant les cérémonies preſcrites par les livres ſibyllins; & alors il fut réglé que ces fêtes ſe feroient toujours dans la ſuite à la fin de chaque ſiecle: ce qui leur fit donner le nom de *jeux ſéculaires*. Ce ne fut que long-tems après, c'eſt-à-dire pendant la ſeconde guerre de Carthage, qu'on inſtitua les jeux apollinaires à l'honneur d'Apollon & de Latone. On les célébroit tous les ans; mais ils n'étoient point diſtingués des *jeux ſéculaires*, l'année qu'on repréſentoit ceux-ci.

L'appareil de ces jeux étoit fort conſidérable; on envoyoit par les provinces des hérauts, pour inviter tout le monde à la célébration d'une fête qu'ils n'avoient jamais vue, & qu'ils ne reverroient jamais.

On diſtribuoit au peuple certaines graines & certaines choſes luſtrales ou expiatoires. On ſacrifioit la nuit à Pluton, à Proſerpine, aux parques, aux pithies, à la Terre; & le jour à Jupiter, à Junon, à

Apollon, à Latone, à Diane & aux génies. On faisoit des veilles & des supplications; on plaçoit les statues des dieux sur des coussins, où l'on leur servoit les mets les plus exquis. Enfin pendant les trois jours que duroit la fête, on chantoit trois cantiques différens, comme l'assure Zosime, & l'on donnoit au peuple divers spectacles. La scene de la fête changeoit chaque jour; le premier jour on s'assembloit dans le champ de Mars; le second au capitole, & le troisieme sur le mont Palatin.

Si vous voulez que l'on entre dans plus de détails de la célébration des *jeux séculaires*, vous sçaurez que peu de jours avant qu'on les commençât, les quinze prêtres sibyllins assis sur leurs sieges devant le temple d'Apollon palatin & de Jupiter capitolin, distribuoient à tout le peuple des flambeaux, du bitume, du soufre & autres choses lustrales; c'est ce qui est exprimé dans les anciennes médailles, par ces mots: *frug. ac fruges acceptæ*; & ils passoient là, & dans le temple de Diane sur le Mont-Aventin, des nuits entieres à l'honneur des parques avec beaucoup de dévotion.

Quand le tems de la fête étoit arrivé, le peuple s'assembloit dans le champ de Mars; on immoloit des victimes à Jupiter, à Junon, à Apollon, à Latone, à Diane, aux Parques, à Cérès, à Pluton & à Proserpine.

La premiere nuit de la fête l'empereur à la tête des quinze pontifes, faisoit dresser sur le bord du Tibre trois autels qu'on arrosoit du sang de trois agneaux, & sur ces autels on brûloit les offrandes & les victimes. Il paroit que c'est à cette circonstance qu'il faut rapporter la médaille où l'on voit la tête d'Auguste avec ces mots *Augustus tr. pot VII.* & de l'autre côté, une colonne avec cette inscription: *imp. cæs. Aug. lud. sæc.* A droite & à gauche de la colonne *XV. S. F.* c'est-à-dire, *quindecim viri sacris faciendis*, & autour, *L. Mescinius Rufus III. vir*, qui est le nom du trévir qui avoit fait frapper la médaille pour consacrer la mémoire d'un événement aussi remarquable que celui de la célébration des jeux.

Après cela on marquoit un certain espace dont on faisoit une espece de scene illuminée. On chantoit plusieurs hymnes faits exprès pour cette occasion; on célébroit plusieurs sortes de jeux: on jouoit plusieurs pieces de théatre. La fraicheur de la nuit donnoit un nouvel agrément à ces spectacles, sans parler des illuminations qui non-seulement éclairoient la scene, mais qui se faisoient aussi dans les temples, dans les places publiques, & dans les jardins: *lumina cum rogis accenduntur*, dit Zosime. On peut même croire que la description des feux d'artifices dont parle Claudien dans le panégyrique du sixieme consulat d'Honorius, ne convenoit pas moins aux fêtes *séculaires* qu'aux jeux du cirque; mais continuons.

Le lendemain, après qu'on étoit monté au Capitole pour y offrir des victimes, on s'en retournoit dans le champ de Mars, & l'on célébroit des jeux particuliers à l'honneur d'Apollon & de Diane. Ces cérémonies duroient jusqu'au matin que toutes les dames alloient au capitole à l'heure marquée par l'oracle, pour chanter des hymnes à Jupiter.

Le troisieme jour qui finissoit la fête, vingt-sept jeunes garçons, & autant de jeunes filles de qualité chantoient dans le temple d'Apollon Palatin, des cantiques en grec & en latin, pour attirer sur Rome la protection de tous ces dieux que l'on venoit d'honorer par des sacrifices. Enfin les prêtres sibyllins qui avoient ouvert la fête par des prieres aux dieux, la terminoient de la même maniere.

Auguste voulant donner un exemple de son attention aux réglemens des mœurs, ordonna que les trois veillées se fissent avec retenue, que le mélange de la joie ne souillât point la dévotion, & défendit que les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe parussent aux cérémonies nocturnes, sans être accompagnés de quelqu'un de leur parens qui fût d'un âge à veiller sur eux & à répondre de leur conduite.

Les premiers *jeux séculaires* furent représentés l'an de Rome 245, les seconds en 305, les troisiemes en 505, les quatriemes en 605. Auguste fit célébrer les cinquiemes en 737.

Ce prince, persuadé qu'il étoit de conséquence pour l'état de ne pas obmettre la célébration de cette fête, à laquelle on ne pensoit plus, donna ordre aux prêtres sibyllins de consulter en quel tems du siecle courant on devoit les représenter. Ceux-ci s'étant apperçus qu'on les avoit manqués en 705 sous Jules-César, songerent aux moyens de couvrir leur faute, de peur qu'on ne les rendit responsables de toutes les calamités qui avoient affligé l'empire pendant les gueres civiles.

Trois choses leur applanissoient la route de l'imposture. Ils étoient seuls dépositaires des livres sibyllins; l'on ne convenoit pas généralement de l'année qui devoit servir de point fixe pour régler celle des *jeux séculaires*; & l'on étoit partagé sur la date de ceux que l'on avoit représentés depuis la fondation de Rome. Il leur fut donc aisé de flatter la vanité d'Auguste, en déclarant que l'année *séculaire* tomboit à l'année 737.

Pour en persuader le public, ils mirent au jour des commentaires sur les livres sibyllins, afin de prouver par les paroles même de la sibylle, que le siecle devoit être de cent dix ans, & non de cent ans. Dans ce projet ils altérerent le texte du vers sibyllins qui portoit cent, *hecatontada cuclon*, & substituerent à *hecatontada*, le mot *hecatondecas*, qui signifie *cent dix ans*.

L'autorité de ces prêtres infiniment respectée, mit tout-à-coup le mensonge à la place de la vérité, sans que personne pût les démentir, puisqu'il étoit défendu sous peine de la vie de communiquer les livres des sibylles à quiconque ne seroit pas du college des quinze pontifes. Si maintenant quelqu'un de nos lecteurs n'étoit pas au fait de l'histoire de ces pontifes, de celle de la sibylle, & des vers sibyllins, il en trouvera de grands détails aux articles, SIBYLLE & SIBYLLINS *Livres*, (*Hist. rom.*)

Auguste charmé de voir que suivant ses désirs, cette fourbe pieuse lui réservoit la gloire de célébrer une si grande fête, appuya la découverte des pontifes du poids de ses édits, & chargea Horace de composer l'hymne *séculaire*, qui devoit se chanter en présence de l'empereur, du peuple, du sénat & des prêtres, au nom de tout l'empire.

Le poëte en homme de cour, n'oublia pas le siecle de cent dix ans. „ Qu'après dix fois onze années, „ dit-il, le siecle ramene ces chants & ces jeux solemnels pendant trois jours & trois nuits, comme „ nous faisons aujourd'hui „.

Certus undenos decies per annos
Orbis ut cantus, referatque ludos
Ter die claro, totiesque grata
Noctaque frequentes.

Cependant les successeurs d'Auguste n'observerent point l'espace de tems qu'il avoit fixé pour la célébration de ces jeux, Claude les solemnisa 64 ans après l'an de Rome 800. Domitien 40 ans après Claude, en fit représenter de nouveaux, auxquels Tacite eut part en qualité de *quindecimvir* ou de prêtre sibillin, ainsi qu'il le témoigne lui-même dans ses annales, *l. XI, c. xj.* L'empereur Severe accorda le spectacle de ces jeux pour la huitieme fois, 110 ans après Domitien, & par conséquent l'an 950 de Rome. L'an 1000 de la fondation de cette ville, Philippe le pere donna au peuple les plus magnifiques *jeux séculaires* qu'on eut encore vus. Constantin ne les fit point célébrer l'année qu'il fut consul avec Licinius pour la troisieme fois, l'an de J. C. 313. Mais l'empereur Honorius ayant reçu la nouvelle de la victoire de Stilicon sur Alaric, permit à tous les payens de célébrer encore les *jeux séculaires*, qui furent les derniers dont parle l'histoire. Zosime qui nous a donné la plus ample description qu'on ait des *jeux séculaires*, n'attribue la décadence de l'empire qu'à la négligence qu'eurent les Romains de célébrer exactement.

Je connois deux traités des modernes sur les jeux dont nous parlons; l'un par le P. Tasin, & l'autre infiniment meilleur par Onophrius Panvinius. On peut y recourir. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SÉCULARISATION, s. f. (*Gram. & Jurispr.*) est l'action de rendre séculier un religieux, un bénéfice ou lieu qui étoit régulier.

Pour parvenir à la *sécularisation* d'un religieux, il faut obtenir un bref du pape, qu'on appelle *bref de sécularisation*.

On ne doit point séculariser les monasteres ni les religieux, sans des raisons importantes, & sans avoir obtenu à cet effet un brevet du roi, qui permet de demander au pape la *sécularisation*.

Les bulles de *sécularisation* doivent être communiquées à l'évêque du lieu, avant d'être fulminées; il faut

faut ensuite qu'elles soient revêtues de lettres-patentes, & regiſtrées au parlement. *Voyez les mémoires du clergé, tome IV.* (*A*)

SÉCULARISATION, (*Hiſt. mod. polit.*) dans le tems que les dogmes de Luther & des reformateurs eurent été adoptés par un grand nombre de princes d'Allemagne, un de leurs premiers ſoins fut de s'emparer des biens des evêques, des abbés & des moines, qui étoient ſitués dans leurs états. L'empereur Charles-Quint n'ayant pu venir à bout de réduire les Proteſtans, ni de faire reſtituer à l'Egliſe les biens qui en avoient été démembrés: laſſé d'avoir fait une guerre longue & ſans ſuccès, il convint que chacun des princes proteſtans demeureroit en poſſeſſion des terres eccléſiaſtiques dont il s'etoit emparé, & que ces biens ſeroient *ſécularisés*, c'eſt-à-dire ôtés aux gens d'égliſe. L'Allemagne ayant été déchirée par une guerre de 30 ans ſous les regnes de Ferdinand II. & de ſes ſucceſſeurs, on fut encore obligé de recourir à des *ſécularisations*, pour ſatisfaire les parties belligérantes; en conſéquence par le traité de Weſtphalie qui rendit la paix à l'Allemagne, on *ſécularisa* un grand nombre d'évêchés & d'abbayes en faveur de pluſieurs princes proteſtans, qui ont continué à jouir de ces biens juſqu'à ce jour, malgré les proteſtations des papes qui ne vouloient point donner les mains à de pareils arrangemens.

Les immenſes revenus que poſſedent un grand nombre d'évêchés & d'abbayes d'Allemagne, fourniſſoient une maniere facile de terminer les diſputes ſanglantes qui déchirent ſouvent les princes & les états ſeculiers dont le corps germanique eſt composé. Il ſeroit à deſirer que l'on eût recours à la *ſécularisation* pour tirer des mains des eccléſiaſtiques, des biens que l'ignorance & la ſuperſtition ont fait autrefois prodiguer à des hommes, que la puiſſance & la grandeur temporelles détournent des fonctions du miniſtere ſacré, auxquelles ils ſe doivent tout entiers.

SECULARISÉ, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) ſe dit de ce qui eſt rendu au ſiecle: un moine *ſécularisé*, eſt celui qui eſt reſtitué contre ſes vœux, & remis dans ſon premier état. Une égliſe ou maiſon *ſécularisée*, eſt celle à laquelle on a ôté le caractere d'égliſe ou maiſon réguliere, en transférant ailleurs les réguliers qui y étoient attachés, ou en les ſécularisant. *Voyez* SÉCULARISATION. (*A*)

SECULIER, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) ſe dit de tout ce qui appartient au ſiecle, c'eſt-à-dire à l'état civil & politique.

Un *ſéculier* eſt toute perſonne qui n'eſt point engagée dans l'état de régulier; on entend quelquefois par-là un laïc: un prêtre *ſéculier*, eſt celui qui n'eſt ni religieux ni chanoine régulier.

Un bénéfice *ſéculier*, eſt celui qui n'eſt point affecté à des réguliers. *Voyez* BÉNÉFICE.

Le bras *ſéculier*, c'eſt la puiſſance de la juſtice temporelle.

De même la juriſdiction ſéculiere, eſt la juſtice temporelle; on la nomme ainſi par oppoſition à la juriſdiction eccléſiaſtique. (*A*)

SECULUM, (*Littérat.*) ce mot qui ſignifie *ſiecle*, eſt fort commun dans les auteurs. Il comprend l'eſpace de cent ans entiers, ſelon Feſtus. Servius remarque que le *ſiecle* eſt auſſi pris pour l'eſpace de trente ans, quelquefois pour cent dix ans, & quelquefois pour mille. Les anciens ont diviſé les tems en quatre âges, qu'ils ont appellé le *ſiecle d'or*, qu'ils ont attribué au regne de Saturne: le *ſiecle d'argent*, à celui de Jupiter; les *ſiecles d'airain & de fer*, ſous leſquels on comprend le préſent *ſiecle*. *Voyez à chaque article*, la peinture de ces quatre *ſiecles*. (*D. J.*)

SECUNDANI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule. Pline, *l. III. c. iv.* les met dans les terres, & leur donne la ville d'Aranſio; ce ſont donc les habitans de la ville d'Orange. (*D. J.*)

SECUNDARIUS, ADJUTOR, MONITOR, (*Littér.*) ces trois mots ſont empruntés du théatre des Romains, & déſignoient trois ſortes d'acteurs différens. *Secundarius* étoit un ſous-acteur *qui ſecundas ferebat partes*. *Adjutor* étoit comme un ſuppléant qui aidoit tout acteur, ou de la voix dans la déclamation, ou du geſte dans les mimes. Le *monitor*, ou comme nous diſons le ſouffleur, étoit chargé de ſouffler aux acteurs en cas que la mémoire vint à leur manquer. Térence parle du *monitor* dans l'Héautontimorumenos.

Quoique l'acteur nommé *ſecundarius* jouât ſeulement les ſeconds ou les troiſiemes rôles; il étoit ſouvent meilleur acteur que celui qui faiſoit les premiers rôles; mais il avoit ſoin de cacher ſon habileté, & de jouer de maniere qu'il faiſoit toujours briller l'acteur chargé du premier rôle. C'eſt ce que Cicéron nous apprend dans ſon traité de la divination, [illegible] *XV.* „ Allienus, dit-il, rabaiſſera ſon éloquence pour „ vous faire paroître, comme nous voyons parmi les „ acteurs des pieces grecques, que ceux qui ont les „ ſeconds ou les troiſiemes rôles, quoiqu'ils puiſſent „ mieux jouer que celui qui a le premier, jouent „ pourtant moins bien, afin que le principal acteur „ ait la prééminence „.

L'*adjutor* ne jouoit proprement ni les premiers ni les ſeconds rôles; mais il aidoit de la voix ou du geſte ceux qui les jouoient. Phèdre dit dans la *fable V, du liv. V.*

In ſcena vero poſtquam ſolus conſtitit
Sine apparatu, nullis adjutoribus.

L'acteur nommé *adjutor*, s'appelloit auſſi quelquefois *hypocrites*. (*D. J.*)

SECUNDIENS, adj. (*Gram. hiſt. eccléſiaſt.*) anciens hérétiques gnoſtiques, qui ont été ainſi appellés de *Secundus* leur chef.

SECURICULA, (*Archit. rom.*) queue d'aronde, d'hironde ou d'hirondelle; c'eſt une maniere de tailler le bois ou de limer le fer, en l'élargiſſant par le bout pour l'emboëter, le joindre, & en faire des aſſemblages; les clerfs de bois ou tenons qui avoient cette figure, ſe nommoient auſſi *ſecuriculæ*. (*D. J.*)

SÉCURIDACA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite une ſilique droite applatie, diviſée par anneaux, & articulée; chaque article renferme une ſemence rhomboïdale & échancrée ſur le côté intérieur. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

SECURI-DII, (*Mythol.*) on trouve dans une inſcription *ſecuris diis*, ce qui doit s'entendre activement pour les dieux qui procurent la ſécurité, plutôt que pour ceux qui ſont en ſûreté. (*D. J.*)

SÉCURITÉ, ſ. f. (*Gram.*) confiance bien ou mal fondée, qu'on eſt à l'abri de tout péril. Je vis dans une entiere *ſécurité*. Il n'y a point de *ſécurité* pour les méchans. Les efforts qu'on fait pour conſerver la *ſécurité* dans le crime, ſont inutiles; il faudroit pouvoir devenir enragé ou fou.

SÉCURITÉ DE PAIX, *terme de Juriſprudence angloiſe*, eſt une commiſſion adreſſée au ſchérif, en faveur de ceux qui ſont menacés de mort ou de quelque accident, contre les perſonnes qui leur font ces menaces; elle émane de la chancellerie. *Voyez* SCHERIF.

SECUS, (*Aſtron. & Juriſp.*) ce mot eſt latin; il ſignifie *au contraire* ou à *contre-ſens*. On s'en ſert en françois dans les calculs aſtronomiques. Si l'on veut ſavoir quelle heure il eſt, dans quelque ville du monde que ce ſoit, lorſqu'il eſt midi à Paris; prenez une table de la différence des méridiens, & ſi la ville en queſtion eſt plus orientale que Paris, ôtez la différence de midi, c'eſt-à-dire de douze heures, le reſtant ſera l'heure qu'il eſt dans cette ville. *Secus*, ſi la ville en queſtion eſt plus occidentale, c'eſt-à-dire, qu'il faut ajouter la différence à midi. Ce terme eſt auſſi fort uſité dans les auteurs de droit. (*D. J.*)

SECUSSE, (*Géog. anc.*) peuples des Alpes. Pline, *l. III. c. xx.* dit qu'ils habitoient depuis la ville de Pola, juſqu'à la contrée de Tergeſte, c'eſt-à-dire en Iſtrie, depuis Pola juſqu'à Trieſte. (*D. J.*)

SÉCUTEURS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) c'étoit anciennement une eſpece de gladiateurs parmi les Romains, qui combattoient contre les rétiaires, *voyez* GLADIATEUR. Ce mot eſt formé du verbe *ſequi*, ſuivre, à cauſe que les *ſécuteurs* avoient coutume de pourſuivre les rétiaires.

Les *ſécuteurs* portoient une épée & un bouclier pour ſe garantir des filets & des nœuds coulans, dont leurs anatagoniſtes étoient armés; ils avoient auſſi le caſque en tête. Quelques-uns confondent les *ſécuteurs* avec les mirmillons, parce que les uns & les autres avoient à-peu-près les mêmes armes.

Le nom de *ſécuteurs* étoit auſſi donné à ces gladiateurs qui prenoient la place de ceux qui étoient tués dans le combat, ou qui combattoient le vainqueur, ce dangereux honneur étoit tiré au ſort.

Dans les anciennes inſcriptions on trouve auſſi *ſecutor tribuni*, *ſecutor ducis*, *ſecutor Cæſaris*, &c. c'étoient des officiers qui accompagnoient les tribuns & les généraux, ſemblables peut-être à nos aides de camp.

SEDAN, (*Géog. mod.*) ville de France, en Champagne, frontiere du Luxembourg, sur la droite de la Meuse, à 12 lieues au sud-est de Charlemont, à 18 de Luxembourg, & à 56 de Paris.

Comme cette ville est une place très-importante, & une des clés du royaume, ses anciennes fortifications ont été augmentées par d'autres plus considérables, & en particulier par un château à 4 grands bastions, avec un arsenal. La ville a un présidial dont l'étendue est médiocre, une élection, un séminaire établi en 1681, & un college de jésuites, fondé en 1673; les draps qu'on fabrique dans cette ville, sous le nom de *Pagnon* & de *Rousseau*, sont très-estimés, & contribuent beaucoup à la subsistance des habitans. Le roi a établi à *Sedan*, un gouverneur, un lieutenant de la ville, un du château, & un maire. *Long.* 22. 36. *lat.* 49. 43.

Sedan a eu autrefois des seigneurs particuliers, entre lesquels ceux qui possédoient cette principauté avant l'an 1642, étoient princes souverains, ne relevant ni de l'empereur, ni du roi de France. Mais depuis que Fréderic-Maurice, duc de Bouillon, pere de M. de Turenne, l'eut cédée à Louis XIII, contre d'autres terres dépendantes de la couronne, la dignité de prince de *Sedan* qu'il se réserva dans le traité, ne devint plus qu'un vain titre, qui donnoit seulement au duc un certain rang parmi les illustres maisons de France, avec quelques autres foibles marques d'honneur; ensorte que la maison de Bouillon a perdu dans ce traité son plus beau fleuron, sans espoir de retour.

Drelincourt (Charles) fameux ministre de l'église calviniste, est né à *Sedan* en 1585, & mourut à Paris en 1669. Il s'acquit une grande réputation par son savoir, & laissa des ouvrages de piété, qu'on débite également dans l'une & dans l'autre religion. Tel est par exemple, son livre contre les frayeurs de la mort. Son fils Charles se distingua dans la Médecine, fut appellé professeur dans cette science à Leyde, & y finit ses jours en 1697.

C'est dans le château de *Sedan* que M. de Turenne vint au monde en 1611, & c'est un boulet de canon qui trancha ses jours en 1675. Cette même année vit finir la carriere des trois plus grands généraux de l'Europe. M. de Turenne fut tué, M. le Prince se retira, & M. de Montecuculli suivit son exemple, disant qu'un homme qui avoit eu l'honneur de combattre contre Mahomet Coprogli, contre M. le Prince, & contre M. de Turenne, ne devoit pas compromettre sa gloire contre des gens qui commençoient à commander les armées. Louis XIV. fit promptement huit nouveaux maréchaux de France, MM. d'Estrades, le duc de Noailles, le comte de Schomberg, le duc de Duras, le duc de Vivonne, le duc de la Feuillade, le duc de Luxembourg & le marquis de Rochefort. Madame Cormuel disoit de cette promotion, que c'étoit la monnoie de M. de Turenne. *Henault*. (*D. J.*)

SÉDANOISE, s. f. (*Fonder. de caract.*) la *sédanoise* est la plus petite lettre que l'on emploie dans l'impression des livres. Quelques-uns l'appellent la *parisienne*, & c'est ainsi qu'elle est nommée dans les essais des caracteres fondus pour l'imprimerie royale. On croit communément qu'on l'appelle *sédanoise*, parce qu'on a commencé à s'en servir dans les éditions de *Sedan*; mais le nom de *parisienne* qu'on lui donne, semble faire douter de cette premiere origine. *Voyez* CARACTERES D'IMPRIMERIE. (*D. J.*)

SEDATIFS, adj. (*Medecine.*) remedes qui arrêtent & calment les mouvemens excessifs & dereglés des solides & des fluides. Les facultés de ces remedes sont fort étendues, on les réduit pour cette raison à différentes especes qui sont: 1°. les parégoriques, qui relâchent doucement & ramollissent les fibres trop roides, & en même tems émoussent l'acrimonie; 2°. les anodins, qui adoucissent la violence des douleurs; 3°. les antispasmodiques, qui diminuent & relâchent les contractions spasmodiques; 4°. les hypnotiques, qui procurent le sommeil; 5°. les narcotiques, qui causent une stupeur & un engourdissement sensible, qui ôtent pour quelque tems le mouvement & même suspendent les sensations.

La vertu calmante, générale & spéciale se trouve dans différens remedes tirés du regne végétal & minéral, tant simples que composés. Les principaux sont les racines de guimauve, de nimphæa, de valériane, de pivoine, la morelle, la joubarbe, les semences de graine de lin, d'herbe aux puces, de coings. Les fleurs de tilleul, de camomille, d'armoise, de mélilot, de fénugrec; tous ces remedes sont *sedatifs* en général.

Mais parmi les remedes tirés des végétaux, le principal est l'opium & toutes ses préparations galéniques & chimiques. *Voyez* OPIUM.

Parmi les minéraux sont le sel *sedatif* d'Homberg, préparé avec le borax & l'huile de vitriol, les teintures antithptisiques, la liqueur anodine minérale d'Hoffman mais les *sedatifs* sont rarement employés dans toutes sortes de douleurs. *Voyez* CALMANS, ANTISPASMODIQUES, NARCOTIQUES.

SEDEH, s. m. *terme de relation*; fête célebre des anciens Persans. A cette fête ils allumoient de grands feux pendant la nuit, & faisoient en même tems des festins & des danses. Les Arabes appellent cette fête la *nuit des feux*. (*D. J.*)

SEDENETTE, *Voyez* MULAR.

SEDENTAIRE, adj. (*Gram.*) qui est ordinairement assis, renfermé, & en repos. On dit que la vie *sedentaire* des gens de lettres, les expose à des maladies particulieres à leur état. Ce fut Philippe de Valois qui rendit le parlement *sedentaire* à Paris; il y a des rits qu'on appelle *sedentaires*.

SEDER-OLAM, (*Belles-lettres.*) en philologie, c'est un terme hébreu, qui signifie littéralement *ordre du monde*: c'est le titre de deux chroniques dans cette langue.

Elles sont toutes deux très-courtes, quoique l'une le soit beaucoup plus que l'autre; c'est pourquoi l'une est appellée *seder-olam rabba*, c'est-à-dire *la grande chronique*; & l'autre, *seder-olam zuta*, ce qui veut dire *la petite chronique*.

Le *seder-olam-rabba* commence à la création du monde, & s'étend jusqu'à la guerre du faux messie Barchochebas, sous Adrien, cinquante-deux ans après la destruction du temple de Jérusalem, & par conséquent, la cent vingt-deuxieme année de Jesus-Christ. Tout cela est presque entierement tiré de l'Ecriture, excepté la fin; c'est l'ouvrage de R. Josa, fils de Chilpheta de Tsippota; qui vivoit dans le second siecle, environ l'an 130, & qui fut maître du fameux R. Juda Hakkadosch, qui a compilé la Mischna.

Le *seder-olam-zuta*, est un abrégé du premier, il descend jusqu'à Mar Sutra, qui vivoit 450 ans après la destruction du temple, ou 522 ans après Jesus-Christ. Morin, toujours porté à diminuer l'antiquité des principaux livres des juifs, tâche de prouver qu'il a été écrit vers l'an 1124 de Jesus-Christ, comme il est exprimé en effet au commencement de ce livre, mais R. Dav. Gants a renversé cette opinion dans son *Tsemahh David*; il a fait voir que la date qui est au commencement, est une vraie falsification.

Ces deux chronologies furent imprimées d'abord à Mantoue en 1514, *in*-4°. à Basle, par Frobenius, en 1580, *in*-8°. à Venise, en 1545, *in*-4°. à Paris, avec une traduction latine de Genebrard, *in*-12. Elles ont été réimprimées depuis à Amsterdam en 1711.

SEDIMENT, s. m. (*Méd. Chim. Pharm.*) partie terrestre qui se dépose dans les urines; il est composé de différentes parties élémentaires, qui sont la terre, la mucosité, & la partie huileuse la plus crasse, qui n'étant point susceptible de division, & ayant d'ailleurs trop de pesanteur, se précipite avec les autres parties au fond du liquide; mais ce *sédiment* ne paroît que lorsque l'urine est reposée; car tant qu'elle est dans son état de chaleur & de mouvement, tous ses principes restent divisés, étendus, & suspendus dans la liqueur. C'est pour cela que le *sédiment* ne paroît point dans l'urine tant qu'elle est chaude.

Ce *sédiment* sert à prognostiquer l'état des reins & des premieres voies; cependant il ne sert pas beaucoup, tant que l'on considere l'urine seule, il suffit de savoir ici que la meilleure façon d'examiner l'urine & son *sédiment*, est de la mettre dans le même degré de chaleur que celle où elle est dans la vessie & dans les couloirs qui lui sont propres.

SÉDITIEUX, s. m. SEDITION, s. f. (*Gram. Gouv.*) la sédition est un trouble, une division, une émotion, une révolte, bien ou mal fondée dans un gouvernement.

On donne en général le nom de *sédition*, à toutes les grandes assemblées qui se font sans la permission des magistrats, ou contre l'autorité des magistrats, ou de ceux qui s'attribuent cette autorité. Athalie & Jézabel étoient bien plus près de crier à la trahison que David; & nous n'en citerons point d'autres exemples.

Il ſeroit inutile de chercher un gouvernement dont la conſtitution ſoit telle, qu'on puiſſe s'aſſurer qu'il ne ſera point expoſé à des *ſéditions*, des troubles & des guerres civiles. Quelque grands que ſoient ces malheurs, la félicité oppoſée nous eſt refuſée dans cette vie, & nous n'en jouirons que dans l'autre.

Les *ſéditions*, les troubles, les guerres civiles, proviennent d'erreur, de malice, de cauſes juſtes ou injuſtes; elles proviennent d'erreur lorſqu'un peuple croit qu'on lui a fait du mal, ou qu'on a eu deſſein de lui en faire, quoiqu'on n'y ait pas ſeulement penſé, ou lorſqu'il regarde comme un mal ce qu'on lui a fait, quoiqu'effectivement ce ne ſoit pas un mal. Les états les mieux reglés peuvent quelquefois tomber dans ces ſortes d'erreurs.

Les Romains jaloux d'une liberté nouvellement recouvrée, s'imaginerent que Valerius Publicola aſpiroit à la royauté, lorſqu'ils virent qu'il faiſoit bâtir une maiſon dans une place qui ſembloit trop éminente pour un particulier.

Les Lacédémoniens ne ſoupçonnerent pas moins la conduite de Lycurgue, & un jeune libertin, dans une *ſédition*, fut aſſez téméraire pour lui crever un œil; mais jamais peuple n'a témoigné tant d'amour ni de reſpect à de bons citoyens, que les Romains & les Lacédémoniens en témoignerent à ces grands hommes, lorſqu'ils connurent que leurs ſoupçons étoient mal fondés.

Quelquefois les faits ſont véritables, mais le peuple les explique d'une maniere oppoſée à l'intention qu'on a eue. Lorſqu'on eut chaſſé les Tarquins, les patriciens retinrent pour eux-mêmes les principales charges de la magiſtrature; mais ce ne fut jamais leur deſſein de rétablir les rois ſur le trône, ni une oligarchie entre eux, comme les familles populaires ſe l'imaginoient; auſſi elles ne ſe furent pas plutôt apperçues de leur erreur, que toute leur colere s'évanouit: & ces mêmes perſonnes, qui ſembloient ne méditer pas moins que la ruine entiere de toutes les familles patriciennes, ſe calmerent tout-d'un-coup.

Ménénius Agrippa appaiſa une des plus violentes *ſéditions* qui ſe ſoit élevée dans la république romaine, en propoſant au peuple la fable des différens membres du corps humain, qui faiſoient des plaintes contre le ventre; & la plus dangereuſe de toutes fut étouffée, auſſi-tôt qu'on eut accordé à ce peuple des tribuns pour le protéger.

Quelques jeunes patriciens avoient favoriſé les décemvirs, & il y en avoit d'autres du même corps, qui ne vouloient pas ſe déclarer ouvertement contre eux; il n'en fallut pas davantage pour faire croire au peuple qu'ils avoient tous conſpiré avec ces nouveaux tyrans; mais Valerius & Horatius s'étant mis à la tête de ceux qui cherchoient à détruire cette nouvelle tyrannie, il reconnut bientôt ſon erreur, & regarda les patriciens comme les plus zélés défenſeurs de ſa liberté; *& inde*, dit Tite-Live, *auram libertatis captare, unde ſervitutem timuiſſent*.

Les gouvernemens démocratiques ſont ſujets à ces ſortes d'erreurs; elles ſont rares dans les ariſtocraties, & nous n'en avons point d'exemples parmi les Lacédémoniens, depuis l'établiſſement des lois de Lycurgue; mais il ſemble que les monarchies abſolues en ſoient tout-à-fait exemptes. On diſſimule, & on nie ſouvent le mal qu'on a deſſein de faire, juſqu'à ce qu'il ne ſoit plus tems d'y remédier autrement que par la force; ceux que la néceſſité oblige à ſe ſervir de ce remede, n'ignorent pas qu'il faut infailliblement qu'ils périſſent, s'ils ne viennent à bout de ce qu'ils ont entrepris. Celui qui tire l'épée contre ſon prince, diſent les François, en doit jetter le fourreau; car quelque juſte raiſon qu'il ait de prendre ce parti, il peut s'aſſurer que ſa ruine eſt inévitable, s'il ne réuſſit pas. Il arrive rarement qu'un prince faſſe la paix avec ceux qu'il regarde comme des rebelles, ou s'il la fait, il ne l'obſerve jamais, à moins que les ſujets ne ſe réſervent aſſez de forces pour l'obliger à tenir ſa parole, & tôt ou tard, on trouve bien moyen de leur ôter ce qu'on leur avoit accordé.

Les *ſéditions* qui proviennent de malice, ſont rares dans les gouvernemens populaires; car elles ſont préjudiciables au peuple, & perſonne ne s'eſt jamais fait du mal de deſſein prémédité. Il y a ſans doute ſouvent de la méchanceté dans ceux qui excitent ces *ſéditions*; mais le peuple n'y eſt jamais entrainé que par erreur; dès qu'il s'apperçoit qu'il a été trompé, il ne manque pas de ſe venger des fourbes qui l'ont ſurpris; c'eſt ce qui arriva à Manlius Capitolinus, à Spurius Mélius, & à Spurius Caſſius. Si le peuple reconnoit trop tard ſon erreur, elle lui coûte ordinairement la perte de ſa liberté. C'eſt ainſi qu'Agathocles, Denis, Piſiſtrate, & Céſar, s'érigerent en tyrans de leur patrie, par l'art qu'ils eurent de cacher au peuple leurs projets & leurs artifices.

Dans les monarchies abſolues, preſque tous les troubles qui y arrivent, proviennent de malice ou d'accablement. Quand ils proviennent de la pusillanimité de ceux qui gouvernent, il eſt aſſez difficile d'y remédier, parce que ceux qui les ont fait naître, ſe propoſent, en les nourriſſant, d'en retirer quelque grand avantage; ainſi voyons-nous que dans les guerres civiles de l'Orient, entre Artaxerxes & Cyrus, entre Phraartes & Bardane, le peuple fut également ravagé par les deux partis, & la guerre ne fut pas plutôt terminée, qu'il fut obligé de ſe ſoumettre à la domination d'un maître orgueilleux.

Après la mort de Brutus & de Caſſius, on n'entreprit point de guerre dans l'empire romain, qui n'eût pour principe quelque intérêt particulier; & les provinces après avoir aſſiſté en général à chaſſer du trône un tyran, éprouvoient ſouvent que celui-ci étoit auſſi cruel que ſon prédéceſſeur.

Il ne faut point trouver étrange qu'en parlant des *ſéditions*, j'aie avancé qu'il y en a de juſtes; l'intention de Dieu étant que les hommes vivent équitablement les uns avec les autres, il eſt certain que ſon intention eſt auſſi qu'on ne faſſe point de tort à celui ou à ceux qui ne cherchent point à en faire aux autres. Si donc l'injuſtice eſt un mal, & qu'il ſoit défendu d'en faire, on doit punir ceux qui en font; les moyens dont on ſe ſert pour punir les injuſtices, ſont juridiques ou non-juridiques; les procédures juridiques ſuffiſent quand on peut contraindre les gouverneurs à les ſubir; mais elles ne ſont d'aucun effet à l'égard de ceux qu'il n'eſt pas poſſible de ſoumettre aux lois.

Pour me recueillir en deux mots, je remarquerai qu'en général la tyrannie, les innovations en matiere de religion, la peſanteur des impôts, le changement des lois ou des coutumes, le mépris des privileges de la nation, le mauvais choix des miniſtres, la cherté des vivres, *&c.* ſont autant de cauſes de triſtes *ſéditions*.

Les remedes ſont de rétablir les principes du gouvernement, de rendre juſtice au peuple, d'écarter la diſette par la facilité du commerce, & l'oiſiveté par l'établiſſement des manufactures, de reprimer le luxe, de faire valoir les terres en donnant du crédit à l'agriculture, de ne point laiſſer une autorité arbitraire aux chefs, de maintenir les lois, & de modérer les ſubſides. (*D. J.*)

SEDLITZ, (*Géog. Hiſt. nat.*) village fameux par ſes eaux minérales, qui ont été découvertes en 1724. Il eſt ſitué en Bohême, à deux milles de Tœplitz; les eaux de *Sedlitz* ſont très-ameres, elles ſont chargées d'un ſel qu'on en retire par l'évaporation, & qui les rendent très-purgatives; on les tranſporte fort loin, ſans qu'elles perdent rien de leur vertu; à un quart de lieu de *Sedlitz*, eſt un village appellé *Seydſchutz*, où l'on trouve une ſource d'eau minérale, que l'on regarde comme plus efficace que la premiere.

SEDOCHÉSORI, (*Géog. anc.*) peuple du Pont, au voiſinage du fleuve Cohibus. Tacite, *hiſt. l. III.* fait mention d'un roi de Sédochéſores.

SÉDRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) le grand-prêtre de la ſecte d'Haly, chez les Perſans. *Voyez* MAHOMÉTISME.

Le *ſédre* eſt nommé par le ſophi de Perſe, qui confere ordinairement cette dignité à ſon plus proche parent.

La juriſdiction du *ſédre* s'étend à tout ce qui a rapport aux établiſſemens pieux, aux moſquées, aux hôpitaux, aux colleges, aux tombeaux & aux monaſteres; il diſpoſe de tous les emplois eccléſiaſtiques, & nomme tous les ſupérieurs des maiſons religieuſes; ſes déciſions en matiere de religion, ſont reçues comme autant d'oracles infaillibles, il juge de toutes les matieres criminelles, dans ſa propre maiſon, ſans appel, & il eſt ſans contradiction, la ſeconde perſonne de l'empire.

Néanmoins le caractere du *ſédre* n'eſt pas indélébile, il quitte ſouvent ſa dignité, pour occuper un poſte purement ſéculier; ſon autorité eſt balancée par celle du *mudſtchid*, ou du premier théologien de l'empire.

SEDUCTEUR, ſ. m. (*Morale*) c'eſt celui qui dans la ſeule vue de la volupté, tâche avec art de corrompre la vertu, d'abuſer de la foibleſſe, ou de l'ignorance d'une jeune perſonne. Si j'avois à tracer le progrès que fait un *ſéducteur*, je pourrois dire qu'à la familiarité de ſes diſcours libres, ſuccède la licence de ſes actions; la pudeur encore farouche demande des ménagemens, l'on n'oſe ſe permettre que des petites libertés, l'on ne ſurprend d'abord que de légeres faveurs, & forcées même en apparence, mais qui enhardiſſent bientôt à en demander, qui diſpoſent à en laiſſer prendre, qui conduiſent à en accorder de volontaires & de plus grandes; c'eſt ainſi que le cœur ſe corrompt, au milieu des privautés, qui radouciſſent, qui humaniſent inſenſiblement la fierté, qui aſſoupiſſent la raiſon, qui enflâment le ſang; c'eſt ainſi que l'honneur s'endort, qu'il s'enſevelit dans des langueurs dangereuſes, où enfin il fait un malheureux naufrage.

„ La Prudence, dit le Bramine, va parler & t'inſtruire; prête l'oreille, ô fille de la beauté, & grave ces maximes au fond de ton cœur! ainſi ton eſprit embélira tes traits, ainſi tu conſerveras, comme la roſe à qui tu reſſembles, un doux parfum après ta fraîcheur.

„ Au matin de tes jours, aux approches de ta jeuneſſe, quand les hommes commenceront à prendre plaiſir à lancer ſur toi des regards, dont la nature te développe ſourdement le myſtere, le danger t'environne; ferme l'oreille à l'enchantement de leurs cajoleries; n'écoute point les douceurs de la ſéduction.

„ Rappelle-toi les vues du Créateur ſur ton être; il te fit pour être la compagne de l'homme, & non l'eſclave de ſa paſſion „. (*D. J.*)

Le nom de *ſéducteur* ne ſe donne pas ſeulement à celui qui attente à la pudeur, à l'innocence d'une femme ou d'une fille, mais à quiconque en entraîne un autre par des voies illicites à une mauvaiſe action.

SÉDUCTION, ſ. f. (*Juriſpr. Gram.*) eſt une tromperie artificieuſe, que l'on emploie pour abuſer quelqu'un, & le faire conſentir à quelque acte ou démarche contraire à ſon honneur ou à ſes intérêts.

La *ſéduction* d'une fille, ou d'un fils de famille, eſt regardée comme un rapt. *Voyez ci-devant* RAPT.

La *ſéduction* des temoins eſt appellée plus communément *ſubornation*. *Voyez* ci-après au *mot* SUBORNATION. (*A*)

SEDUM, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt une plante vivace, très-baſſe, qui croît ſur les murailles & ſur les toîts des maiſons. On l'appelloit autrefois *barba jovis*, & maintenant *grande joubarbe*. Ses feuilles charnues ſont attachées à leur racine, il s'éleve de leur milieu une tige haute d'un pié, diviſée en pluſieurs rameaux qui portent des fleurs de couleur purpurine, & diſpoſées en roſe; elles ſont ſuivies d'un fruit ramaſſé en maniere de têtes remplies de ſemence.

Pour la petite joubarbe, appellée *trique-madame*, *Voyez* TRIQUE-MADAME.

SEDUNI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoiſe; ils étoient voiſins des *Nantuates* & des *Veragri*, avec leſquels ils occupoient le pays, depuis les confins des Allobroges, le lac Léman, & le Rhône, juſqu'aux hautes Alpes. Dans le moyen âge, ces peuples avoient une ville, *oppidum*, à laquelle on joignoit le nom national, & dans la ſuite on dit ſimplement *Sedunum*. C'eſt aujourd'hui la ville de Sion. (*D. J.*)

SÉDUSIENS LES, *Seduſii*, (*Géog. anc.*) peuple de la Germanie. Céſar, *de bel. gal. l. I.* les met au nombre des peuples qui combattoient ſous Arioviſte; ce qui engage Spener, *not. germ. ant. l. IV. c. ij.* à fixer leur demeure entre le Mein & le Necker. Il ajoute qu'ils étoient originairement compris ſous le nom général d'Iſtevons, & qu'après leur retour des Gaules, ils ſe confondirent avec les Marcomans.

SÉE, LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Normandie, au diocèſe d'Avranches. Elle a ſa ſource près de Sourdeval, & ſe rend dans la mer, entre le mont ſaint Michel & le mont Tombelaine, après un cours de dix lieues. (*D. J.*)

SÉE *cap de*, (*Géog. mod.*) cap d'Afrique, dans la haute Guinée, ſur la côte de Grain, à ſept lieues au-delà de Rio-Seſtos. Les Portugais l'appellent *Cabo-Baixos*, à cauſe des bancs de ſable qui ſont autour de ce coteau. (*D. J.*)

SÉEZ, SÉES, SES, SAÏS, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Saium*, *Saïorum civitas*, *Sagiorum civitas*, *Sagium*, &c. ville de France en Normandie, dans une agréable campagne, ſur l'Orne; elle eſt à cinq lieues d'Alençon au nord, à huit au ſud-oueſt de l'Aigle, & à quarante au couchant de Paris. Elle reſſortit du parlement de Rouen, de l'intendance & de l'élection d'Alençon, & ne contient pas trois mille habitans; elle a cinq paroiſſes, un ſeminaire, un college, & une riche abbaye de bénédictins. On croit que ſon *évêché*, qui eſt ſuffragant de Rouen, a été érigé dans le cinquieme ſiecle; il peut valoir environ quinze mille livres; ſon diocèſe comprend 497. paroiſſes, partagées en ſeize doyennés. *Long.* ſuivant Caſſini, 17. 41. 15. *latit.* 48. 36. 25. (*D. J.*)

SEFSIS, *ou* TEFSIS, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Barbarie, au royaume d'Alger. Elle a ſa ſource dans les montagnes d'Atlas, traverſe le Téleuſin du ſud au nord, & ſe décharge dans la mer Méditerranée. (*D. J.*)

SEGARELIEN, ſ. m. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) diſciple de Segarel, héréſiarque du xiij. ſiecle. Segarel étoit de Parme; il nommoit ſa ſecte *la congrégation ſpirituelle* choiſie de Dieu, & envoyée dans ces derniers tems; il donnoit à ſes diſciples le nom d'*apôtres*; il prétendoit qu'ils formoient la véritable égliſe; que toute l'autorité que Jeſus-Chriſt avoit donnée à ſaint Pierre & à ſes ſucceſſeurs avoit pris fin, & qu'elle étoit transférée en ſa perſonne, que le pape n'avoit ni commandement à lui faire, ni condamnation à fulminer contre lui; que les femmes pouvoient quitter leurs maris, les maris leurs femmes, pour entrer dans ſa congrégation; que le vrai moyen d'être ſauvé étoit d'en être; qu'il étoit plus parfait de vivre ſans vœux que d'en faire, qu'il falloit mépriſer les lieux deſtinés particulierement au ſervice divin; que le temple de Dieu étoit par-tout, au fond d'une étable comme dans le ſanctuaire d'un édifice ſomptueux; & que l'attachement à ſa doctrine conſacroit les actions les plus criminelles. Il fut brûlé à Parme, & ſa ſecte s'éteignit.

SEGEBERG, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, au duché de Holſtein, dans la Wagrie, capitale de la petite préfecture de même nom, avec un château ſur une montagne, à douze milles au nord-eſt de Hambourg; elle appartient au roi de Danemarck. *Long.* 27. 15. *latit.* 54. 13. (*D. J.*)

SEGEDA, (*Géog. anc.*) nom de deux villes de l'Eſpagne Bétique; Pline, *l. III. c. j.* ſurnomme la premiere *Augurina*, & dit qu'elle étoit très-célebre. Il donne à la ſeconde le ſurnom de *Reſtituta-Julia*; Appien parle d'une autre *Segeda* dans la Celtibérie; c'eſt la même que Strabon nomme *Segida*; & quelques-uns croyent que c'eſt aujourd'hui Carceres. (*D. J.*)

SEGEDIN, *ou* SEGEDI, (*Géog. mod.*) ville de la baſſe ou de la haute-Hongrie, comme on voudra, au confluent de la Teiſſe & de la Mariſch, à deux lieues au ſud-eſt de Colocza, dans le comté de Czougrad: les Impériaux prirent cette ville ſur les Turcs en 1686. *Long.* 38. *latit.* 46. 16.

Kis, (*Etienne*) ſurnommé *Segedinus*, de *Segedin*, lieu de ſa naiſſance, ſouffrit beaucoup de perſécutions pour avoir embraſſé le Luthéraniſme, indépendamment de la dure captivité qu'il éprouva pendant trois ans chez les Turcs. Il a publié des tables analytiques ſur pluſieurs livres du vieux & du nouveau Teſtament. Elles ont été imprimées à Schaffhouze en 1562, à Baſle en 1588 & 1610 *in-fol.* il mourut en 1572, âgé de 67 ans. (*D. J.*)

SEGEDUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne, ſelon la notice des dignités de l'empire. Cambden veut que ce ſoit aujourd'hui Séthon, dans le Northumberland, à côté du chemin de New-Caſtle à Berwick, & à la droite ſur la côte. D'autres ſavans conjecturent que c'eſt Strighill, village voiſin du bourg de Séthon. (*D. J.*)

SEGELMESSE, *ou* SEGELMESSALS, (*Géogr. mod.*) comme diſent les Arabes, ville du Biledulgérid, aux confins du Zaara. Cette ville aujourd'hui détruite, étoit la capitale de la province de ſon nom, & ſéparoit le pays des Arabes d'Afrique, d'avec celui des Negres: elle a été le premier ſiege de l'empire des Moravides, qu'ils étendirent depuis ce lieu-là, juſques ſur les bords de la mer Atlantique, & enſuite du côté de la Méditerranée bien avant dans l'Eſpagne. La puiſſance des Fatimites qui fonderent le kaliſat d'Egypte, prit ſes commencemens dans le même endroit; car ce fut dans *Ségelmeſſe* qu'Obeidallah fut reconnu par le méhedi, c'eſt-à-dire, le directeur général

néral des Musulmans. Cette ville, selon les géographes arabes, étoit située dans le second climat, sous les 37 degrés de *longitude*, & les 31. 30. de *latitude septentrionale*. (*D. J.*)

SEGELOCUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne; l'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Londres à Luguvallium, près du retranchement, entre Lindum & Danum, à 14 milles du premier de ces lieux, & à 21 milles du second. Le même itinéraire (mais dans une autre route) écrit *Angelocum*, au lieu de *Segelocum*, & quelques manuscrits lisent *Segilocum*. La distance de ces lieux fait croire que ce doit être aujourd'hui *Littleboroug*, où M. Thomas Gale dit qu'il a trouvé une urne de terre rouge, & une médaille sur laquelle étoit la tête de Domitien. (*D. J.*)

SEGEME, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, dans la province de Tedla; cette montagne est peuplée de Béréberes de la tribu de Zenega, & soumis aux chérifs, depuis qu'ils ont conquis les provinces de Dara & de Tafilet. (*D. J.*)

SEGESTA, SÉGESTE, (*Géog. anc.*) ville de Sicile; Ptolomée, *l. III. c. iv.* la marque dans les terres, & lui donne un port appellé *Segestanorum emporium*. La ville de *Ségeste* étoit bâtie sur une riviere, qui un peu au-dessous en recevoit une autre, & toutes deux avoient des noms troyens; car l'une s'appelloit *Simoïs*, & l'autre *Scamander*. (*D. J.*)

Segesta, (*Mytholog.*) déesse des anciens Romains qu'on croyoit avoir soin des blés, tant qu'ils étoient en herbe; c'est Numa Pompilius qui imagina cette déesse: Pline en parle, *l. X. c. ij.* on voit bien qu'elle étoit ainsi nommée du mot latin *seges*, qui signifie *blé*. (*D. J.*)

SEGESTAN, Sedgestan, Segistan, Sigestan, Sagestan, Sitzistan, Sostan, Sistan, (*Géog. mod.*) car ce nom d'un pays de Perse, s'écrit de toutes ces manieres différentes; & c'est une homonymie dont il faut se ressouvenir, pour n'en pas faire autant d'articles différens.

Le *Ségestan* est une province de Perse, qui a le Khorassan à l'occident, le Makeran à l'orient, le desert de Fars au midi, & le Sind au septentrion: c'étoit autrefois la demeure des peuples appellés *Drongæ*: ses villes principales sont *Ségestan* capitale, Schaluk, & Ketz. Houssain-Schah fut dépouillé de cette province par Tamerlan, qui en fit la conquête l'an de l'hégire 785. Le Schah fut envoyé à Samarcande, ainsi que les généraux d'armée & les gouverneurs des provinces. La capitale du pays est située sur la riviere Senarodon, à 97 degrés de *longitude*, & à 32. 20. de *latitude*.

C'est dans cette capitale qu'est né le grand Rostan, si célebre dans l'histoire de Perse, & le principal héros des romans persans. C'est encore dans la même ville, que naquit Aboulfarah, célebre poëte persan, qui composa plusieurs traités de l'art poétique; il s'étoit attaché au service des princes de la famille de Samgiour, & avoit mis au jour de beaux ouvrages à leur gloire, dans lesquels il laissa échapper quelques traits piquans contre le sultan Mahmoud, qui l'ayant fait prisonnier, vouloit le punir de son insolence; mais Onseri, le prince des poëtes persans, éleve d'Aboulfarah, obtint sa grace, & partagea sur le champ avec lui un présent considérable qu'il venoit de recevoir de la libéralité du sultan. (*D. J.*)

SEGESTANÆ AQUÆ, (*Géog. anc.*) eaux minérales dans la Sicile, près de la ville Segesta, d'où elles tiroient leur nom; elles étoient chaudes, sulphureuses, & célebres; Strabon, *l. VI. p.* 275. & Diodore de Sicile, *l. IV.* en parlent. Selon l'itinéraire d'Antonin, on les appelloit encore *Pintianæ aquæ*; peut-être à cause de la ville Pintia. (*D. J.*)

SÉGESTE, (*Géog. anc.*) ville de l'Istrie; Pline, *l. III. c. xix.* la donne aux *Carni*: mais il la met au nombre des villes qui étoient détruites de son tems. Strabon, *l. VII. pag.* 313. qui écrit *Segestica*, dit que c'est une ville de la Pannonie, située au confluent de diverses rivieres navigables, qui servoient à y transporter les marchandises de l'Italie, & celles de divers autres pays; ce qui avoit engagé les Romains à y établir leurs magasins durant la guerre contre les Daces. Le lieu où elle étoit s'appelle à présent *Ségese*, selon Bonfinius, qui ajoute qu'on y voit à peine les traces d'une ville. (*D. J.*)

SEGESTERORUM Civitas, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule narbonnoise, sur la route de Mediolanum à Arles, en prenant par les Alpes cotiennes, entre Alabontis & Alaunium, à seize milles du premier de ces lieux, & à vingt-quatre milles du second; c'est aujourd'hui la ville de Sisteron. (*D. J.*)

SEGESTICA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise, selon Tite-Live, *l. XXXIV. c. xvij.* On croit que c'est la même ville qui est nommée *Tutia* dans Florus & dans Plutarque, & *Segeda* dans Appien. (*D. J.*)

SEGESWAR, (*Géog. mod.*) ville de la Transilvanie, dans le comté de même nom; elle est bâtie en forme d'amphithéâtre, sur le penchant d'un côteau, près de Kokel, à dix-huit lieues au nord d'Hermanstad. Quelques auteurs la prennent pour la *Somdava* de Ptolomée, *l. III. c. viij. Long.* 41. 28. *lat.* 46. 54. (*D. J.*)

SEGEWOLD, *ou* SEWOLD, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire Russien, dans la Livonie, sur la riviere, & vis-à-vis la ville de Treiden, dans la Lettie, à 12 lieues au nord-est de Riga. *Long.* 42. 45. *latit.* 57 15. (*D. J.*)

SEGIADAH, *terme de relation*; c'est en arabe le petit tapis ou natte de jonc dont les Musulmans se servent en forme d'agenouilloir, quand ils font les cinq prieres de chaque jour prescrites par la loi. (*D. J.*)

SEGISAMA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise; il en est parlé dans Florus, *l. IV. c. xij.* Cette ville du tems de Ptolomée, *l. II. c. vj.* dépendoit des Vaccéens. (*D. J.*)

SEGMENT d'un cercle, *en Géométrie*, c'est la partie du cercle comprise entre un arc & sa corde, ou bien, c'est une partie d'un cercle comprise entre une ligne droite plus petite que le diametre, & une partie de la circonférence. *Voyez* Cercle, Arc, Corde, &c.

Ainsi, la portion *AFBA* (*Pl. géométriq. fig.* 22.) comprise entre l'arc *AFB* & la corde *AB*, est un *segment* du cercle *AFBD*, &c. il en est de même de *ADBA*.

Comme il est évident que tout *segment de cercle* peut être ou plus grand ou plus petit qu'un demi-cercle, la plus grande partie d'un cercle coupé par une corde, c'est-à-dire, la partie plus grande que le demi-cercle est appellée le *grand segment*, comme *AFBD*, & la plus petite partie, ou la partie plus petite que le demi-cercle est appellée le *petit segment*, comme *ADB*, &c.

L'angle que la corde *AB* fait avec une tangente *LB*, est appellée *l'angle du segment*. *Voyez* Angle.

Quelques-uns appellent aussi les deux angles mixtes compris entre les deux extrémités de la corde & de l'arc, *angles du segment*.

Au fond, ces angles sont les mêmes que celui de la corde & de la tangente.

Angle dans le *segment*, est celui qui a son sommet *D* dans un point quelconque de la circonférence du *segment*, comme *ADB*. *Voyez l'article* Angle.

La hauteur d'un *segment DE* (*fig.* 22.) & la moitié de sa base ou de la corde *AE* étant donnés, trouver l'aire du *segment*. Trouvez le diametre du cercle. *Voyez* Diametre. Sur ce diametre décrivez un cercle, & tirez la base du segment *AB*; tirez encore les rayons *AC*, *BC*, & trouvez le nombre des degrés de l'arc *ADB* par le diametre connu; & par son rapport à la circonférence, déterminez la circonférence elle-même; & par le rapport de la circonférence à l'arc *ADB*, & la circonférence en elle-même trouvez la longueur de l'arc *ADB*. Après cela, trouvez l'aire du *secteur ADBCA*, *voyez* Secteur, & la surface du triangle *ACB*, *voyez* Triangle.

Enfin tranchez le triangle du *secteur*, le reste est l'aire du *segment*.

Si l'on demande l'aire du plus grande *segment BFA*, il faut ajouter le triangle *ACB* au *secteur ADEBC*, (*E*)

Segment *d'une sphere*, est une partie d'une sphere terminée par une portion de sa surface, & un plan qui la coupe par un endroit quelconque hors du centre. *Voyez* Sphère.

On l'appelle aussi une *section de sphere*. *Voy.* Section.

Il est évident que la base d'un *segment* de sphere est toujours un cercle, dont le centre est dans l'axe de la sphere.

Pour trouver la solidité d'un *segment* de sphere, retranchez la hauteur du *segment* du rayon de la sphere, & par cette différence, multipliez l'aire de la base du *segment*; ôtez ce produit de celui qui viendra

en multipliant le demi-axe de la ſphere par la ſurface convexe du *ſegment*; diviſez alors le reſte par trois, & le quotient ſera la ſolidité cherchée.

Cette derniere méthode ſuppoſe que l'axe de la ſphere eſt donné: s'il ne l'eſt pas, on pourra le trouver ainſi. Appellons *a* la hauteur du *ſegment*, & ſon demi-diametre *s*, alors on aura $a . s :: s ; \frac{ss}{a}$. Ajoutons $\frac{ss}{a}$ à la hauteur *a*, & l'on aura l'axe cherché. *Chambers*.

Le mot *ſegment* s'étend auſſi quelquefois aux parties de l'ellipſe, dans d'autres figures curvilignes. *Voyez* ELLIPSE, *&c.* (*E*)

SEGMENT *de feuilles*, c'eſt le nom que les botaniſtes donnent aux feuilles qui ſont taillées & diviſées en petites branches, ou en petites tiges, comme celles du fenouil. *Voyez* FEUILLE.

SEGMENTUM, (*Littérat.*) eſpece de ruban que les femmes portoient ſur l'épaule, & qui reſſembloit à quelques égards à nos nœuds d'épaule; mais ce mot déſigne auſſi dans Valere Maxime, un *bijou* qui pendoit au col pour ornement. *Segmenta* au pluriel, ſignifie dans Vitruve, des eſpeces de *pavés* en moſaïque, de différentes formes, & de diverſes couleurs, arrangés enſemble ſymmétriquement. (*D. J.*)

SEGMOIDALES, VALVULES, (*Anatomie*) nom des valvules de l'artere pulmonaire, qu'on appelle autrement *valvules ſemilunaires*, parce qu'elles reſſemblent à une demi-lune, ou au ſegment d'un cercle. La ſubſtance des *valvules ſegmoïdales* ou ſémilunaires eſt membraneuſe. Quand elles s'ouvrent, elles donnent paſſage au ſang du ventricule du cœur dans l'artere pulmonaire; mais ſi le ſang fait effort pour retourner, il les fait joindre, & elles lui ferment le paſſage: ce mot *ſegmoïdal* eſt formé du latin *ſegmentum*, ſegment, & du grec εἶδος, *reſſemblance*. (*D. J.*)

SEGNA, SENG *ou* SEGNI, (*Géog. mod.*) ville de la Croatie, dans la Morlingue, vers la côte du golphe de Veniſe, ſur une hauteur, à 46 lieues au nord-oueſt de Spalatro, dont ſon évêque eſt ſuffragant, avec une fortereſſe & un port. Elle dépend de la maiſon d'Autriche. *Longitude* 32. 36. *latitude* 45. 7.

SEGNI, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie. Du tems de Céſar, *de bell. gall.* ils habitoient endeçà du Rhein, entre les *Eburones* & les *Treviri*. *Segni*, dit-il, *Condruſique ex gente & numero Germanorum qui ſunt inter Eburones Treviroſque, legatos ad Cæſarem miſerunt*. Spener, *notit. germ. ant. l. IV. c. j.* juge que les *Segni* étoient originairement compris ſous le nom des *Iſlévons*. (*D. J.*)

SEGNI, (*Géog. mod.*) en latin *Signia*; ville d'Italie, dans l'état de l'Egliſe, & dans la campagne de Rome à 12 lieues au ſud-eſt de Rome, & à 6 au ſud-eſt de Paleſtrina, avec un évêché qui ne releve que du pape. *Longitude* 30. 42. *latitude* 51. 40. (*D. J.*)

SEGOBRIGA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe. Strabon *l. III. p.* 162. la place dans la Celtibérie, & lit *Segobrida*. Ptolomée qui écrit *Segobriga*, donne cette ville de même aux Celtibériens. Il y en a qui veulent que *Segobriga* ſoit aujourd'hui la ville de Ségorbe, mais ils n'ont conſulté ni la carte de Ptolomée, ni l'itinéraire d'Antonin, ni même Strabon, qui met *Segobriga* au voiſinage de Numance & de Biblis. Il ne ſeroit pas impoſſible que *ſiguenza* fut l'ancienne *Segobriga*, ou *Segontia*, s'il eſt vrai que par ces deux derniers noms, on doit entendre la même ville, comme on ſeroit tenté de le croire. (*D. J.*)

SEGODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xj.* Cluvier, *germ. ant. l. III. c. viij.* croit qu'elle étoit ſur le Ségus, dans le lieu où eſt aujourd'hui la ville de Sigen. Il ſe fonde ſur ce que cette ville eſt ſituée ſur le bord d'une riviere nommée encore aujourd'hui *Sige*, & ſur une éminence qui étoit indiquée par le mot *dun*, de ſorte que l'ancien nom pouvoit être *Sigedun*, dont les Romains avoient fait *Segodunum*.

Il y avoit encore une ville dans la Gaule celtique qui portoit le nom de *Segodunum*. Ptolomée, *liv. II. c. vij.* la donne aux *Reteni*, qui ſont les *Rutheni* de Céſar. C'eſt aujourd'hui la ville de Rhodès. (*D. J.*)

SEGONCIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Grande-Bretagne. Il y a dans l'itinéraire d'Antonin une route qui conduit de *Segoncium* à Deva, & où la premiere de ces villes eſt marquée à 24 milles de *Conovium*. Il ſembloit d'abord que ce pouvoit être une ville des *Segonriaci*: mais ces peuples étoient voiſins des Tribonantes, & par conſéquent trop éloignés de l'endroit où étoit *Segoncium*, qui eſt aujourd'hui *Caernaven* ſur le Ségont, & vis-à-vis de l'île de Mone. (*D. J.*)

SEGONTIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, ſuivant l'itinéraire d'Antonin, qui la marque ſur la route d'Emerita à Sarragoce. Son nom moderne eſt *Siguença*.

SEGONTIACI, (*Géog. anc.*) peuples de la Grande-Bretagne. Ils furent du nombre de ceux qui ſe ſoumirent à Céſar. Ils habitoient au voiſinage des Trinobantes; c'eſt tout ce qu'on ſait de leur pays. (*D. J.*)

SEGORBE, (*Géogr. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, ſur le Morviedro, à 12 lieues au nord-oueſt de Valence, & à 56 au levant de Madrid. Cette ville eſt ancienne, agréable, ſituée ſur le penchant d'une colline, dans une vallée, entre des montagnes. Son terroir eſt fertile en blé, en vin, & en fruits. On y trouve auſſi des carrieres d'un fort beau marbre. Elle fut honorée d'un évêché dès le vj. ſiecle, & ſi cette dignité épiſcopale ſe perdit ſous les Maures, elle lui revint en 1245. Elle a auſſi le titre de duché. *Longitude* 17. *latitude* 39. 55. (*D. J.*)

SEGOVELLAUNI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoiſe, & dans les terres: *intus*, dit Pline, *l. III. c. iv. regio Trecollorum, Vocontiorum & Segovellaunorum, mox Allobrogum*. Ce ſont les *Segalauni* de Ptolomée, *l. II. c. v.* qui leur donne la ville de Valentia: ainſi ces peuples habitoient le Valentinois.

SEGOVIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Eſpagne tarragonoiſe, aujourd'hui *Ségovie*, entre Madrid & Valladolid. Ptolomée, *l. II. c. vj.* & Pline, *l. III. c. iij.* la donnent aux *Arevaci*: le premier écrit néanmoins Σεγουβία, *Segubia*, au lieu de *Segovia*. L'itinéraire d'Antonin, dont quelques manuſcrits portent *Segovia*, & d'autres *Secovia*, ou *Segobia*, place cette ville ſur la route d'Emerita à Saragoſſe, entre *Cauca* & *Miacum*, à 28 milles du premier de ces lieux, & à 24 milles du ſecond.

Il y avoit une autre *Segovia* dans l'Eſpagne bétique, ſelon Hirtius, *de bell. Alex. Florus, l. III. c. xxij.* dont le premier dit qu'elle étoit *ad flumen Silicenſe*. Elle conſerve encore ſon ancien nom; car Moralès aſſure qu'on l'appelle *Segovia la menor*. Ortelius qui cite Arias Montanus, dit que *Segovia la menor* eſt ſituée au voiſinage d'Ecija près du fleuve Xénil, à moitié chemin entre Seville & Cordouë.

Segovia eſt encore le nom d'une ville de la Germanie, ſelon Ortelius qui cite Ptolomée, *l. II. c. xj.* On croit que c'eſt à préſent Seckow, ſiege épiſcopal dans la Stirie, ſous l'archevêché de Saltzbourg. (*D. J.*)

SEGOVIE, (*Géog. mod.*) ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, ſur une montagne, entre deux grandes collines. Elle eſt près de la riviere d'Atayada, qui prend ſa ſource au-deſſus, à 15 lieues au nord-oueſt de Madrid, & à 25 au levant de Salamanque.

Cette ville eſt fort ancienne, peuplée, & l'une des plus conſidérables d'Eſpagne. Son évêché eſt ſuffragant de Tolede, & vaut 25 mille ducats de revenu.

Parmi les bâtimens publics, ſe diſtingue le château royal appellé *Alcaçal*; il eſt ſur un rocher, & ſes eſcaliers ſont taillés dans le roc. La *caſſa de la moneda*, c'eſt-à-dire la *maiſon de la monnoie*, a ceci de particulier, que la monnoie qui s'y fabrique ſe fond, ſe rogne, ſe bat, & ſe marque très-promptement, par le moyen de divers moulins que l'eau fait tourner: on ne bat monnoie dans toute l'Eſpagne qu'à Séville & à *Ségovie*; mais la commode machine de *Ségovie*, en la fabriquant promptement, ne la rend pas plus belle.

L'aqueduc au contraire nommé *puente-Segoviana*, ouvrage des Romains, eſt un édifice d'un travail merveilleux; il joint enſemble deux montagnes ſéparées par un intervalle d'environ trois mille pas; il eſt compoſé de 177 arcades à deux rangs poſés l'un ſur l'autre; le rang inférieur porte l'eau dans les fauxbourgs, & le ſupérieur la conduit dans la ville. La conſtruction de cet édifice eſt ſi ſolide, qu'elle s'eſt conſervée juſqu'à ce jour preſque dans ſon entier. On attribue ce bel ouvrage au regne de Trajan. Colmenarès vous en donnera la deſcription détaillée dans ſon *hiſtoria de la ciudad de Segovia*, 1637, *in-fol.* Mais

il

il faut ajouter une grande incommodité de cet aqueduc, c'eſt que l'eau de la riviere qui coule autour de la ville eſt ſi mal-ſaine, qu'elle ne peut ſervir qu'à rafraîchir la bonne eau.

Le terroir de *Ségovie* eſt bien célebré pour nourrir des troupeaux de brebis qui portent ces fines laines qui ſont uniques dans le monde, & dont l'Europe entiere ne peut ſe paſſer dans la manufacture des draps ſuperfins. *Long.* 13. 55. *latit.* 40. 54.

Deux théologiens ſcholaſtiques fort accrédités en Eſpagne, *Ribera* (François de) jéſuite, & *Soto* (Dominique), de l'ordre des Dominicains, naquirent tous deux à *Ségovie* dans le xvj. ſiecle.

Le jéſuite Ribera a publié des commentaires latins qui ne ſont pas dépourvus d'érudition, ſur les douze petits prophetes. Il mourut à Salamanque l'an 1591, âgé de 54 ans.

Le dominicain Soto étoit fils d'un jardinier, & ſe fit connoître par ſon merite. Il donna des commentaires ſur l'épître aux Romains, un traité *de juſtitia & jure*, & deux livres *de natura & gratia*. Il mourut à Salamanque l'an 1560, âgé de 66 ans. (*D. J.*)

Ségovie, *la nouvelle*, (*Géog. mod.*) Il y a trois villes de ce nom à diſtinguer. La premiere eſt une ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, audience de Guatimala, ſur les frontieres de la province de Honduras, ſur la droite de la riviere d'Yare. *Latit.* 13. 24.

La ſeconde eſt une ville de l'Amérique, dans la terre ferme, province de Venezuela, ſur le bord de la riviere de Bariquicemete, bâtie par les Eſpagnols en 1552. Elle a des mines d'or dans ſon voiſinage. *Latit.* 6. 7.

La troiſieme eſt une ville d'Aſie dans l'île de Luçon, une des Philippines, dans la province & ſur la riviere de Cagayen. Elle a un évêché fondé en 1598. (*D. J.*)

Ségovie, (*Commerce de laine.*) c'eſt la laine d'Eſpagne qui vient de Ségovie, ville du royaume de Caſtille, ou des environs. Quand on dit ſimplement & abſolument *laine de Ségovie*, cela s'entend des trois ſortes de laines qu'on en tire, dont enſuite les eſpeces ſe diſtinguent en ajoutant les mots de *prime*, de *ſeconde* ou de *tierce*: ainſi l'on dit *prime Ségovie*, *ſeconde Ségovie*, & enfin *tierce Ségovie*. Il y a auſſi de la *petite Ségovie*. (*D. J.*)

SEGRAIRIE, ſ. f. (*Gramm. & Juriſpr.*) du latin *ſegregare*, ſignifie la portion d'un bois commun que l'on met à part pour un ſeigneur, lors de l'exploitation ou vente que l'on en fait; ou le droit qu'il prend dans le prix à-proportion de ce droit. Dans un compte de l'an 1337, on trouve *ſeggregia ſeu tertia de expletis foreſtarum*. On voit par-là que ce droit de *ſegrairie* étoit du tiers de l'exploitation; ainſi c'étoit la même choſe que ce que l'on appelle encore en Normandie & ailleurs, *droit de tiers*.

Quelques-uns confondent le droit de *grairie* avec celui de *ſegrairie*; & en effet, l'ordonnance des eaux & forêts, *tit. X.* parle dans l'intitulé de ce titre des bois tenus en grairie, *ſegrairie*; & néanmoins dans le corps du titre il n'eſt point parlé des bois tenus en *ſegrairie*, ni même en aucun autre endroit de l'ordonnance.

Cependant le droit de grairie eſt pris en pluſieurs occaſions pour un droit que le roi perçoit ſur les bois d'autrui, à cauſe de la juſtice qu'il a ſur ces bois, en quoi il differe du droit de *ſegrairie*.

On pourroit auſſi regarder comme un droit de ſegrairie, *quaſi ſegregata agri pars*, le triage ou tiers-lot, que l'*article 4.* du *titre xxv.* de l'ordonnance de 1669 donne au ſeigneur dans les bois communaux; cet article portant que ſi les bois ſont de la conceſſion gratuite des ſeigneurs, ſans charge d'aucun cens, redevance, preſtation ou ſervitude, le tiers en pourra être ſéparé & diſtrait à leur profit, en cas qu'ils le demandent, & que les deux autres ſuffiſent pour l'uſage de la paroiſſe. *Voyez* le *gloſſaire* de Ducange, au mot *ſecretarius*, & le *gloſſ.* de Lauriere, au mot *ſegrayer*; & les *articles* Bois, Danger, Forêt, Eaux & Forêts, Grairie, Grurie, Gruage, & *ci-après* Segrayer. (*A*)

SEGRAIS, ſ. m. (*Eaux & forêts.*) ce ſont des bois ſéparés des grands bois, qu'on coupe & qu'on exploite à part. (*D. J.*)

SEGRAYER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt le ſeigneur qui a droit pour une portion dans un bois commun, ſoit dans l'exploitation ou dans le prix de la vente.

On entend auſſi quelquefois par *ſegrayer*, celui qui fait la recette de ce droit pour le roi, ou pour quelqu'autre ſeigneur. *Voyez* le *gloſſaire* de M. de Lauriere, au mot *ſegrayer*, & *ci-devant* Segrairie. (*A*)

SEGRE, la, (*Géog. mod.*) en latin *Sicoris*, & par les Catalans *Agna-Naval*; riviere d'Eſpagne dans la Catalogne, & la plus grande de toutes les rivieres de cette province. Elle prend ſa ſource dans la Cerdagne, & finit par ſe jetter dans l'Ebre, près de Méquinencia, ſur les frontieres de l'Arragon. (*D. J.*)

SÉGRÉ, (*Géog. mod.*) bourg que nos géographes qualifient de petite ville de France dans l'Anjou, élection d'Angers, ſur l'Odon, avec titre de baronnie, mais il faut dire auſſi que *Ségré* étoit autrefois une bonne ville, qui fut donnée par Jean Sans-terre, roi d'Angleterre, à la reine Béranger de Navarre, veuve de ſon frere Richard Cœur-de-lion, pour partie de ſon douaire, par traité fait à Chinon en 1201. Le château a été pluſieurs fois ruiné & rétabli. (*D. J.*)

SÉGRÉAGE, ſ. m. (*Droit féodal.*) droit ſur les forêts ainſi nommé, parce que c'eſt une choſe miſe à part pour le ſeigneur. Ce droit de *ſégréage* conſiſte en la cinquieme partie des bois qui ſe vendent par les vaſſaux, laquelle eſt dûe au ſeigneur avant la coupe des bois. Le receveur de ce droit s'appelloit *ſégrayer*. (*D. J.*)

SEGURA, (*Géog. mod.*) c'eſt le nom de pluſieurs villes & lieux, comme on va le voir.

1°. *Segura*, ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, aux confins du royaume de Murcie, vers la ſource de la riviere de ce nom.

2°. *Segura*, petite ville d'Eſpagne dans le Guipuſcoa, ſur la riviere d'Oria, au-deſſous de Villa-franca.

3°. *Segura*, ville de Portugal, dans la province de Beyra, ſur une montagne, aux confins de l'Eſtramadure, près de la riviere d'Elaxa, avec un château, à trois lieues au ſud-eſt de Caſtel-Branco. *Long.* 10. 25. *lat.* 39. 40.

4°. *Segura de la frontera*, c'eſt-à-dire *la ſureté de la frontiere*, ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, bâtie par Fernand Cortez ſur des rochers en 1520. Elle a un grand inconvénient, c'eſt de n'être arroſée d'aucune riviere, ſource ou fontaine, de ſorte que les habitans, au nombre d'environ ſix cens, tant indiens qu'Eſpagnols, ſont toujours obligés d'uſer d'eau de puits.

5°. *Segura de la ſierra*, lieu d'Eſpagne dans la Caſtille nouvelle, dans une plaine abondante en troupeaux, avec une des riches commanderies de l'ordre de S. Jacques.

6°. *Segura* port ſur la côte de la mer de la Californie, ſelon Woode Rogers, qui dit qu'il y a dans cet endroit de fort bonne eau, & quantité de fenouil marin. (*D. J.*)

Segura, *la*, (*Géog. mod.*) Ses anciens noms latins ſont *Terebus*, *Staberus* & *Sorabis*; riviere d'Eſpagne, au royaume de Murcie; elle a ſa ſource dans la Caſtille nouvelle, traverſe le royaume de Murcie, entre dans celui de Valence, proche de Riguela, arroſe cette ville, & ſe perd dans la mer, près de Guardamar. (*D. J.*)

Segura, *montagnes de*, (*Géog. mod.*) montagnes d'Eſpagne qui s'étendent aux confins de l'Andalouſie, de la Caſtille nouvelle, des royaumes de Murcie & de Grenade. Elles prennent leur nom de la ville de *Segura*, & ſont une partie de celles qu'on appelloit autrefois *Oroſpeda*. C'eſt proprement l'*Argenteus-mons*, & le *Tugienſis ſaltus* des anciens. Le Guadalquivir & la riviere *Segura* prennent leur ſource dans ces montagnes. (*D. J.*)

SÉGUSIENS, les, (*Géog. anc.*) 1°. *Seguſiani* ou *Secuſiani*, peuples de la Gaule celtique ou lyonnoiſe. Pline, *l. II. c. xviij.* dit qu'ils étoient libres, & que la ville de Lyon étoit dans leur pays. Ils avoient été rendus indépendans des Œdui ſous l'empire d'Auguſte; car du tems de Céſar, qui fait mention de ces peuples dans ſes commentaires, ils étoient dans la dépendance des *Œdui*, c'eſt-à-dire de ceux d'Autun, *in clientela Œduorum*. Il ajoute qu'ils étoient les premiers au-delà du Rhône, & les plus proches de la province romaine. Ils avoient les *Œdui* & les *Sequani* au nord, les Allobroges à l'orient, au midi encore les Allobroges & les *Velauni*, & les *Averni* au couchant. Leur pays comprenoit ainſi le Forez, le Lyonnois, le Beaujolois & la Breſſe.

2°. *Seguſiani*, peuples des Alpes graïennes. Ptolomée, *l. III. c. j.* leur donne deux villes, ſavoir *Seguſinum* & *Brigantium*. Pline & Ammien Marcellin appellent la capitale de ces peuples *Seguſio*. L'itiné-

raire de Jérusalem écrit *Secusio*; & dans une inscription rapportée par M. Spon, *pag.* 198, on lit: *Ordo splendiss. civitatis Secusiæ*, quoique dans une autre inscription ce mot soit écrit avec deux *gg. civit. seg.* Une troisieme inscription qui se voit dans Gruter, *p.* 111. donne à cette ville le titre de municipe: *Genio municipi Seguisini*. C'est aujourd'hui la ville de Suze en Piémont. L'itinéraire d'Antonin marque cette ville sur la route de Milan à Vienne, en prenant par les Alpes cottiennes, où elle se trouve, entre *ad Fines* & *ad Martis*, à 24 milles du premier de ces lieux, & à 16 milles du second. *D. J.*)

SEGUSTANO, (*Géog. mod.*) bourgade de Sicile dans le val de Mazzara, à l'embouchure du fleuve san Bartolomeo. Ce bourg est l'*emporium Segestanorum* des anciens. (*D. J.*)

SEICHE, *ou* SECHE, (*Hist. nat. Ichthyolog.*) *sepia*, animal de mer qui ressemble beaucoup au calmar & au polype marin. *Voyez* CALMAR & POLYPE. Il a huit piés placés autour de la bouche & deux longs bras: les yeux sont gros; la tête est courte & terminée par une espece de bec semblable à celui d'un perroquet; le corps est oblong, large & épais. Il y a sur le dos des taches & des stries blanchâtres distribuées avec une sorte de symmétrie, les deux piés antérieurs sont beaucoup plus larges & plus épais que les six autres; ils ont tous un grand nombre de suçoirs, qui sont des especes de globules applatis, concaves & portés chacun sur un pédicule; les bras ont des suçoirs plus gros, ils sont placés entre la premiere & la seconde paire des piés; leur forme est cylindrique, ils ont une couleur blanche & parsémée de quelques points noirs. La *seiche* se sert de ces suçoirs pour s'attacher aux corps qu'elle rencontre, & pour porter à la bouche ceux qu'elle saisit. Le bec est composé de deux mâchoires mobiles qui s'emboîtent l'une dans l'autre par une espece de charniere; les yeux sont fort apparens; le cou est très-court; il a de même que la tête, une couleur pourprée parsemée de points noirs; le sommet du dos s'éleve au-dessus du cou, de sorte que cet animal peut retirer & cacher sa tête sous ce prolongement. Les chairs du dos recouvrent un os très-considérable, connu sous le nom d'os de *seiche*; il est si léger, qu'il surnage même à l'instant où il vient d'être tiré du corps de l'animal.

Lorsqu'on met la *seiche* hors de l'eau, elle répand une liqueur noire par un petit canal qui aboutit à l'anus; cette liqueur est renfermée dans un sac dont les parois extérieurs sont blancs; la plus grande partie de ce sac est placée dans le côté gauche de l'abdomen; il contient assez de liqueur pour teindre en noir plusieurs seaux d'eau; cette liqueur colorante est plus abondante dans les *seiches* que l'on trouve mortes sur les bords de la mer, que dans celles que l'on prend vivantes. Si on reçoit cette liqueur dans un vase au sortir du sac, elle se coagule & se durcit en peu de jours; ensuite elle se gerse & se divise par morceaux: qui étant broyés donnent une belle couleur noire; Swammerdam prétend, que les Indiens composent l'encre de la Chine avec la liqueur noire de la *seiche*. Cet animal se nourrit de squilles & de petits poissons. *Collection académique, tom. V. de la partie étrangere*.

SEICHE, OS DE, (*Mat. méd.*) substance terreuse, absorbante, d'un tissu assez rare qu'on prépare par la porphyrisation, qui pourroit avoir les mêmes usages intérieurs que les yeux d'écrevisses, le corail, la craie, la mere de perles, *&c. Voyez ces articles particuliers* & *l'article général* ABSORBANS, mais qu'on n'employe presque que pour les dentifrices. *Voyez* DENTIFRICE. (*b*)

SEIDE, (*Géog. mod.*) nos voyageurs écrivent aussi *Seyde*, *Seyd*, *Saïd*, *Saïde*, *Zaïde*, *Zeïde*. Il faut bien s'en ressouvenir, pour ne pas croire que ce sont des villes différentes, & pour ne pas confondre une ville de la Turquie, avec la haute Egypte que les Arabes nomment *Sahid*, & qu'on écrit aussi *Saïd*, *Zaïd*.

Seïde est une ville de la Turquie asiatique, dans la Sourie, sur la côte de la Méditerranée, près d'une île, où est un vieux château qui communique avec la ville par un pont si étroit, que trois personnes y peuvent à peine passer de front. Cette ville autrefois célebre sous le nom de *Sidon*, est aujourd'hui médiocre & misérable, quoique placée dans une campagne grasse & couverte de mûriers. Les chrétiens Grecs & Maronites, possedent encore chacun une petite église à *Seïde*; mais son port est comblé, & il n'y a que des bateaux qui y mouillent. Les françois y faisoient autrefois quelque commerce, qui n'existe plus aujourd'hui. *Long.* 43. 28. *lat.* 33. 12. (*D. J.*)

SEIGLE, *secale*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétales, & qui est disposée en épi par petits bouquets. Chaque fleur est composée de plusieurs étamines qui sortent du calice; le pistil devient dans la suite une semence oblongue, grêle, farineuse, & enveloppée de sa balle qui a servi de calice à la fleur, & qui s'en détache très-aisément. Les petits bouquets sont attachés à un axe denté, & composent un épi plus applati que celui du froment. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

En anglois *rye*, genre de plante qui dans le systême de Linnæus, a un calice formé de deux battans concaves, contenant deux fleurs; ces deux battans sont droits, aigus, opposés l'un à l'autre, & plus petits que les feuilles de la fleur; cette fleur consiste en deux feuilles, dont l'extérieure se termine par une longue barbe, & l'intérieure est plate & pointue; les étamines sont trois filets capillaires qui pendent hors de la fleur; les bossettes sont oblongues, & fendues au bout; le germe du pistil est de forme turbinée; les stiles au nombre de deux, sont chevelus; les stigma sont simples; la fleur enveloppe étroitement la graine, s'ouvre quand elle est mûre, & la laisse tomber; la graine est unique, oblongue, un peu cylindrique, nue & pointue. Linnæi, *gen. plant. p.* 17.

Dans le systême des autres Botanistes, le *seigle* a les mêmes caracteres que ceux du blé, excepté que son épi est plus plat, toujours barbu, & son grain plus foible & plus nud.

Cette plante tient le premier rang après le froment entre les grains frumentacés; elle porte au commencement les feuilles rougeâtres, qui deviennent ensuite vertes comme celles des autres blés, plus longues & plus étroites que celles du froment. Elle pousse six, sept tuyaux, & quelquefois davantage à la hauteur de cinq, six & sept piés, droits, semblables à ceux du froment; mais plus grêles, plus longs, & montans en épis plutôt que le froment.

Les fleurs naissent aux sommités des tiges par paquets, composées de plusieurs étamines jaunes, & rangées en épi. Quand ces fleurs sont passées, il succede des grains oblongs, grêles, de couleur brune en dehors, blancs, & farineux en dedans, plus petits, & plus obscurs que ceux du froment.

Ses racines sont des fibres déliées; on cultive le *seigle* par-tout, principalement dans les terres maigres, légeres & sablonneuses; on le seme au printems ou en automne, d'où vient que les Botanistes appellent le premier *secale vernum vel minus*, & le second, *secale hybernum vel majus*.

Le pain qu'on fait de *seigle* est noir, pesant, & ne convient qu'aux gens forts & qui travaillent; sa farine est d'usage dans quelques cataplasmes émolliens & résolutifs.

Quelquefois le *seigle* dégénere de sa nature, sort considérablement de son enveloppe, grossit, se recourbe, prend la figure d'une corne, se noircit à l'extérieur, & contient au-dedans une substance farineuse, très-nuisible à la santé; c'est ce qu'on nomme *blé cornu*, *ergot*, *seigle ergoté*. *Voyez* ERGOT & SEIGLE ERGOTÉ.

Ménage de qui la reine Christine disoit plaisamment, qu'il savoit non-seulement d'où les mots venoient, mais encore où ils alloient, n'a jamais sû d'où le mot *seigle* venoit, quoiqu'il en ait tiré l'origine de l'italien *segala*. (*D. J.*)

SEIGLE, on a observé en Suede, que le *seigle* diminuoit chaque année de qualité, & à la fin n'étoit plus bon à rien. M. Cederhielm a proposé en 1740, dans les mémoires de l'académie de Stockholm, un moyen qu'il dit assuré & fondé sur l'expérience pour prévenir cet inconvénient; il consiste simplement à ne point semer du *seigle* dans le même champ pendant deux années de suite, de cette maniere ce grain ne s'abâtardira jamais.

SEIGLE, (*Diete & Mat. méd.*) semence farineuse & céréale. *Voyez l'article* FARINE & FARINEUX, & SEMENCES CERÉALES.

Tout le monde connoît l'usage diététique du *seigle*; on en fait du pain qui tient le premier rang après celui de froment; qui lorsqu'on n'y emploie que la fleur de la farine, & qu'on le fait avec soin, est très-blanc, assez bien levé, d'un goût assez agréable, bien meilleur que le *petit pain de seigle à deux liards*, qu'on vend dans les rues de Paris.

Les gens aisés de la campagne, & même les bons bou-

bourgeois des petites villes, mangent un pareil pain dans quelques provinces du royaume, comme en Champagne, en Anjou, dans la Sologne, le Rouergue, *&c.* les payſans en font dans ces mêmes pays & dans beaucoup d'autres, un pain groſſier, c'eſt-à-dire dans lequel ils emploient une partie du ſon, & qui eſt ordinairement mal levé, dont la croûte eſt brûlée & la mie mal cuite & gluante. Il n'y a que les hommes très-vigoureux, que les organes robuſtes des payſans, *dura meſſorum ilia*, qui puiſſent s'accommoder d'un pareil aliment; il eſt lourd & indigeſte pour tout eſtomac, accoutumé à une nourriture plus légere.

Le bon pain de *ſeigle* paſſe pour rafraichiſſant & légerement laxatif; cet aliment entre très-communément dans la diete que ſe preſcrivent à eux-mêmes pluſieurs perſonnes qui ſe prétendent échauffées, ou qui ont aſſez appris de théorie médicinale courante pour ſe croire les humeurs âcres, la bile exaltée, *&c.* on mêle auſſi quelquefois dans la même vûe, de la farine de *ſeigle* avec celle de froment pour en préparer le pain, dont on fait ſon uſage ordinaire.

La farine de *ſeigle* s'emploie aſſez communément avec les quatre farines réſolutives ou en leur place.

Le *ſeigle* ergoté ſe trouvant mêlé en une certaine quantité parmi le bon grain dont on fait du pain, produit chez les perſonnes qui mangent ce pain, une maladie gangreneuſe des plus funeſtes, qui a cela de particulier qu'elle attaque principalement les extrémités inférieures; que la gangrène ſe borne ou ſe fixe d'une maniere aſſez conſtante, & que la terminaiſon par la ſéparation ſpontanée du membre affecté, eſt fort commune.

Cette terrible maladie eſt endémique dans la Sologne, où le payſan qui eſt très-pauvre, eſt réduit à cette nourriture empoiſonnée.

Outre les ouvrages ſur les maladies cauſées par l'ergot, qui ſont indiqués à l'*article* ERGOT; on trouve dans le ſecond volume des mémoires, préſentés à l'académie royale des Sciences, par des ſavans étrangers, un mémoire de M. Salerne, médecin d'Orleans, ſur les maladies que cauſe le *ſeigle* ergoté. Le traitement employé contre cette eſpece de gangrene, n'a rien de particulier. On n'a tenté juſqu'à préſent que les ſecours généraux, les remedes communs de la gangrene. *Voyez* GANGRENE.

SEIGLE *ergoté*, (*Botan.*) c'eſt un *ſeigle* dégénéré de ſa nature, & qui eſt très-nuiſible à la ſanté: on en a parlé fort au long au *mot* ERGOT, d'après le ſyſtème de M. du Tillet. *Voyez* donc le *mot* ERGOT.

Suivant M. Aimen, l'ergot du ſeigle eſt la même maladie que le charbon du froment. Si ces deux maladies different l'une de l'autre, ce n'eſt qu'à cauſe de la différence qui ſe trouve dans l'organiſation de ces deux grains. Voici l'idée que M. Aimen donne de l'ergot du *ſeigle*.

1°. Les grains ergotés plus gros & plus longs que les autres grains ſains, ſortent ordinairement de la balle, ſe montrant quelquefois droits, & quelquefois plus ou moins courbés.

2°. A l'extérieur ils ſont bruns ou noirs; leur ſurface eſt rabouteuſe, & ſouvent on y apperçoit trois ſillons qui ſe prolongent d'un bout à l'autre; enfin, l'extrémité extérieure des grains eſt conſtamment plus groſſe que celle qui tient à la paille; ce bout plus renflé eſt quelquefois fendu en deux ou trois parties: il n'eſt point rare d'appercevoir à leur ſurface des cavités qui paroiſſent creuſées par des inſectes.

3°. Quand on rompt l'ergot, on apperçoit dans l'axe une farine aſſez blanche, qui eſt recouverte d'une autre farine rouſſe ou brune; cette farine viciée s'écraſe entre les doigts. M. Aimen l'a quelquefois trouvée preſqu'auſſi noire que la pouſſiere du blé charbonné.

4°. Ces grains étant mis dans l'eau ſurnagent d'abord, & ils tombent enſuite au fond; ſi on les mâche, ils laiſſent ſur la langue l'impreſſion de quelque choſe de piquant.

5°. Les balles paroiſſent ſaines, quoique celles qui ſont extérieures ſoient un peu plus brunes quand les épis ſont ſains.

6°. Tous les grains d'un épi ne ſe trouvent jamais attaqués de l'ergot.

7°. L'ergot tient moins à la paille que les bons grains.

8°. M. Aimen attribue cet état du *ſeigle* à un défaut de fécondation; il aſſure qu'on ne trouve jamais de germe dans les grains ergotés.

Mais quelle que ſoit la cauſe de cette dégénération du *ſeigle*, on peut ſe convaincre par ce qu'en ont écrit Dodart, Langius, Fagon, de la Hire, & autres modernes, que ces grains ergotés cauſent d'étranges maladies dans certaines années à ceux qui ſe ſont nourris du pain fait de la farine où il eſt entré beaucoup de *ſeigle ergoté*.

Il eſt aiſé de ſéparer la plus grande partie des grains ergotés, par le ſecours du crible, parce que la plûpart de ces grains malades ſont beaucoup plus gros que les grains ſains. Les payſans de Sologne font cette ſéparation dans les années où le grain n'eſt pas cher; mais dans les années de diſette, ils ne veulent pas perdre les grains ergotés; & c'eſt alors qu'ils ſont attaqués d'une gangrene ſeche qui leur fait tomber les extrémités du corps, ſans preſque ſentir de douleur & ſans hémorrhagie; enſorte qu'on a vû de ces pauvres miſérables à l'hôtel-dieu d'Orléans, à qui il ne reſtoit que le tronc, & qui ont encore vécu en cet état pendant pluſieurs jours.

Comme l'ergot ne produit pas tous les ans ces fâcheux accidens, Langius a penſé qu'il pouvoit y avoir de deux ſortes d'ergots; l'un qui n'eſt point pernicieux, & l'autre qui occaſionne la gangrene dont nous venons de parler. Il eſt cependant probable qu'il n'y a qu'une eſpece d'ergot, & que ce grain ne fait point de mal, 1°. quand les payſans ont ſoin de cribler attentivement leur grain; 2°. quand il y a naturellement peu d'ergot mêlé avec le bon grain.

On prétend encore que l'ergot perd ſa mauvaiſe qualité quand on l'a gardé un certain tems; mais auſſi c'eſt pour cette raiſon que les payſans doivent être attaqués de cette gangrene dans les années de diſette, parce qu'alors ils conſomment leur récolte preſque auſſi-tôt qu'ils ont fini la moiſſon. Du Hamel, *traité de la culture des terres, tome IV.* (*D. J.*)

SEIGLE, (*Commerce.*) Le *ſeigle* ſe vend par laſt, contenant 27 ſacs & demi d'Amſterdam, 19 ſeptiers de Paris, trois quarts de ſeptiers de Rouen, & 17 razieres de Flandres. Quand le *ſeigle* eſt ſec, le laſt peſe ordinairement 3300 livres; s'il n'eſt pas ſec, 4200 livres. *Dictionn. du Comm.* (*D. J.*)

SEIGNELAY, (*Géogr. mod.*) en latin des chartres *Siliniacum*, bourg de France en Bourgogne, au diocèſe d'Auxerre, à un quart de lieue des rivieres d'Yonne & de Serain. Ce bourg a été érigé en marquiſat en faveur de M. Colbert, & c'étoit le moindre de ſes titres. (*D. J.*)

SEIGNEUR, (*Gram. & Juriſpr.*) ſignifie en général celui qui a quelque puiſſance ou ſupériorité politique ſur d'autres perſonnes.

Ce terme de *ſeigneur* vient du latin *ſenior*, parce qu'anciennement chez preſque toutes les nations, les vieillards étoient ceux qui gouvernoient les autres.

C'eſt ainſi que chez les Hébreux & les Juifs *ſenes populi ac magnates* ou *judices*, étoient ſynonymes, & ſignifioient les *magiſtrats* & *juges* qui gouvernoient le peuple.

De même, chez les Romains le ſénat fut ainſi appellé *à ſenio*.

C'eſt de-là que le titre de *ſeigneurs* eſt demeuré aux princes, aux prélats & aux autres grands de l'etat, grands du royaume, aux officiers des cours ſouveraines & autres perſonnes, qui ne tirent ce titre que de leur office ou fonction.

On entend auſſi par le terme de *ſeigneur* celui qui tient en fief la juſtice d'un lieu, ou qui poſſede quelqu'héritage, ſoit en fief ou en franc-aleu.

Les *ſeigneurs* ſont de pluſieurs ſortes; les grands & les moindres.

Les grands *ſeigneurs* étoient anciennement appellés *leudes* & *fideles regni*, les feaux, *vavaſſores*, *vaſſalli dominici*.

Préſentement les grands *ſeigneurs* ſont les princes ſouverains ou ceux qui ont le titre de *prince*, ſans néanmoins être ſouverains, les ducs, les comtes, les marquis, les barons.

Les moindres *ſeigneurs* ſont tous les autres *ſeigneurs*, ſoit titrés, tels que les vicomtes, vidames, châtelains, ou non titrés, comme les ſimples *ſeigneurs* juſticiers ou de fief. *Voyez ci-après* le *mot* SEIGNEURIE. (*A*)

SEIGNEUR BAS-JUSTICIER, eſt celui qui ne tient en fief que la baſſe-juſtice. *Voyez* JUSTICE.

SEIGNEUR CENSIER, *ou* CENSUEL, eſt celui qui a donné un héritage, à la charge d'un cens, & auquel le payement de ce cens eſt dû.

SEIGNEUR-FONCIER, *ou* CHEF SEIGNEUR, *ou* TRÈS-FONCIER, eſt le premier *ſeigneur* ou propriétaire de l'héritage, celui qui a la plus ancienne redevance fonciere impoſée ſur cet héritage. *Voyez* l'auteur du *grand Coutumier, liv. IV. tit. de juſtice-fonciere*, Dumoulin, Loyſeau.

SEIGNEUR DIRECT, *ou* FÉODAL, eſt celui duquel un héritage releve, ſoit en fief ou en cenſive. *Voyez* SEIGNEUR FÉODAL, FONCIER, DIRECT & SEIGNEURIE.

SEIGNEUR DOMINANT, eſt celui dont un fief releve directement & immédiatement. On l'appelle ainſi par oppoſition au vaſſal qui eſt appellé *ſeigneur* du fief ſervant. *Coutume de Paris, art. lj. & lviij.*

SEIGNEUR ECCLÉSIASTIQUE, eſt un bénéficier qui poſſede quelque ſeigneurie attachée à ſon bénéfice.

SEIGNEUR ENGAGISTE, eſt celui qui tient du roi quelque terre ou ſeigneurie, à titre d'engagement, c'eſt-à-dire, ſous faculté perpétuelle de rachat. *Voy.* DOMAINE, ENGAGEMENT & ENGAGISTE.

SEIGNEUR FÉODAL, *ou* FEUDAL, *ou* SEIGNEUR DE FIEF, eſt celui qui tient un héritage en fief.

On entend ſouvent par ce terme le *ſeigneur* dominant, relativement au vaſſal.

SEIGNEUR DE FIEF, eſt celui qui eſt propriétaire d'un fief, c'eſt-à-dire, qui tient d'un autre *ſeigneur* un bien, à la charge de la foi & hommage. *Voyez* FIEF, FOI, HOMMAGE.

SEIGNEURS DES FLEURS-LYS; on appelloit ainſi anciennement ceux qui tenoient le parlement, à cauſe qu'ils ſiégeoient ſur les fleurs de lys. *Voyez* les *Ordonnances de la troiſieme race, tome III. p.* 48. *de la préface*.

SEIGNEUR FONCIER, *ou* TRÈS-FONCIER, eſt celui qui a la plus ancienne redevance fonciere ſur un héritage. *Voyez* la *coutume d'Orléans, art. ccxiv. cccxxvij. la Marche, art. cxxxiv.* Loyſeau, *du déguerpiſſem. liv. I. ch. v. n.* 11.

SEIGNEUR GAGIER; c'eſt ainſi qu'en quelques pays l'on appelle le *ſeigneur* engagiſte. *Voyez* Stokman, *déciſ.* 90.

SEIGNEUR HAUT & PUISSANT, eſt le titre que prennent les grands du royaume & ceux qui poſſedent des ſeigneuries titrées.

Ce titre paroît imité de ces braves qui étoient auprès du roi, & que Grégoire de Tours appelle *fortes*. *Voyez* Morery, *tom. I pag.* 72.

Perſonne ne doit régulierement prendre ce titre, qu'il n'y ſoit fondé. Et dans les foi & hommages, aveux & dénombremens qui ſe rendent aux chambres des comptes, quand on trouve ce titre pris par quelqu'un qui ne paroît pas y être fondé, on ordonne qu'il en juſtifiera.

SEIGNEUR HAUT-JUSTICIER, eſt celui qui tient en fief une haute-juſtice. *Voyez* JUSTICE & JURISDICTION.

SEIGNEUR JURISDICTIONNEL, eſt celui qui a la juſtice. Ce terme paroît uſité au parlement de Grenoble, pour dire *ſeigneur juſticier*, ainſi qu'on peut le voir dans Chorier, en ſa *juriſprudence* de Guy-pape, *pag.* 94.

SEIGNEUR LIBRE, *ou plutôt* LIBRE SEIGNEUR, titre que prend le *ſeigneur* de Saint-Maurice dans le Mâconnois, terre poſſédée depuis plus de ſix cens ans par la maiſon de Chevriers, avec une partie du péage de Mâcon en fief-lige. François Léonard, marquis de Chevriers, & Claude-Joſeph, ſon pere, ſont qualifiés l'un & l'autre *libre ſeigneur de ſaint Maurice*. *Voyez* le *Mercure de Juin* 1749, *tome I. page* 212. Ce titre de *libre ſeigneur* peut ſignifier que cette terre eſt un franc-aleu, ou qu'elle n'eſt tenue qu'à ſimple hommage & non en fief-lige, comme la portion du péage de Mâcon que le même *ſeigneur* tient en fief-lige.

SEIGNEUR-LIGE, ſe prend quelquefois pour celui auquel eſt dû l'hommage-lige; mais en Bretagne il ſignifie le *ſeigneur* le plus prochain, c'eſt-à-dire, le *ſeigneur* immédiat. *Voyez* la *Coutume de Bretagne, articles ccclxxij. ccclxxv. ccclxxviij. ccclxxxiv*, & les *mots* LIGE, HOMMAGE-LIGE, & SEIGNEUR PROCHAIN.

SEIGNEUR DE LOIS, *ou* EN LOIS. On entendoit anciennement par-là une perſonne verſée dans l'étude du droit, un *juriſconſulte*. On créoit des chevaliers en lois. *Voyez* Beaumanoir, *ch. xxxviij. p.* 203. *lign.* 28, & le *recueil des Ordonnances de la troiſieme race, tom. III. pag.* 48. *de la préface*, & *pag.* 346. *de l'ouvrage, lign.* 22.

SEIGNEUR MOYEN-JUSTICIER, eſt celui qui ne tient en fief que la moyenne-juſtice. *Voyez* JUSTICE.

SEIGNEUR DE PAROISSE, eſt celui dans la haute-juſtice duquel une égliſe paroiſſiale ſe trouve bâtie. Néanmoins dans le comté de Chaumont, ceux qui ont la moyenne juſtice ſur le terrain où eſt bâtie l'égliſe, ſe qualifient *ſeigneurs* de la paroiſſe. *Voyez* Guyot en ſes *Obſervations ſur les droits honorifiques, pag.* 128.

SEIGNEUR EN PARTIE, eſt celui qui n'a pas à lui ſeul la totalité de la ſeigneurie d'un lieu, mais ſeulement une portion de cette ſeigneurie.

SEIGNEUR PATRON, eſt celui qui jouit d'un droit de patronage attaché à ſa ſeigneurie. *Voyez* PATRON, PATRONAGE, SEIGNEUR, SEIGNEURIE, DROITS HONORIFIQUES.

SEIGNEUR PLUS PRÈS DU FOND, c'eſt le *ſeigneur* immédiat. *Voyez la coutume du Poitou, art.* 22; *Angoumois, tit.* 1, *art.* 12.

SEIGNEUR PROCHAIN *ou* PROCHE, en Bretagne ſignifie le *ſeigneur* immédiat dont on tient en plein fief, à la différence du *ſeigneur* ſupérieur ou ſuzerain dont on releve en arriere-fief. *Bretagne, art.* 372, 375, 378, 384.

SEIGNEUR PROFITABLE, en la coutume de Clermont, *art.* 108 & 109, eſt celui qui jouit du fond même de l'héritage, à la différence du *ſeigneur* direct, qui n'a droit de reclamer ſur cet héritage que la foi ou le cens. C'eſt ce que l'on appelle ailleurs *ſeigneur utile*, & pour parler plus clairement, *le propriétaire*.

SEIGNEUR REDOUTÉ *ou* TRÈS-REDOUTÉ, titre donné anciennement à quelques-uns de nos *ſeigneurs*. Philippe le bel fut le premier qui ſouffrit qu'on lui donnât ce titre. *Voyez* les *ordonnances de la troiſieme race, tome I. p.* 793, & les *lettres hiſtor. ſur les parlemens, tome II. p.* 254.

SEIGNEUR SPIRITUEL, on entend par ce terme un prélat qui a la puiſſance publique eccléſiaſtique dans un certain diſtrict, comme un évêque, un abbé ou autre bénéficier. *Voyez* ABBÉ, ÉVÊQUE, JURISDICTION ECCLÉSIASTIQUE, PRÉLAT.

SEIGNEUR SUBALTERNE, eſt le *ſeigneur* juſticier autre que le roi, duquel il eſt inférieur & vaſſal ou arriere-vaſſal, & reſſortit en la juriſdiction royale. *Voy.* la *coutume de Berry, tit.* 2, *art.* 14, 21, 35; *tit.* 5, *art.* 28, 55; *tit.* 6, *art.* 6, *tit.* 9, *art.* 10, *tit.* 10, *artic.* 3.

SEIGNEUR SUZERAIN, s'entend quelquefois de tout *ſeigneur* autre que le ſouverain; mais dans l'uſage ordinaire on entend par ce terme le *ſeigneur* qui eſt au-deſſus du *ſeigneur* dominant, & duquel un héritage releve en arriere-fief. *Voyez* SUZERAIN & SUZERAINETÉ.

SEIGNEUR TEMPOREL, eſt celui qui a la ſeigneurie publique profane d'un lieu, à la différence du *ſeigneur* ſpirituel qui n'en a la juriſdiction que pour le ſpirituel.

SEIGNEUR TRÈS-FONCIER, *voyez* CHEF, SEIGNEUR & SEIGNEUR FONCIER.

SEIGNEUR VICOMTIER, *quaſi vice-comitis*, eſt celui qui a la moyenne juſtice; c'eſt ainſi qu'il eſt appellé dans les coutumes de Ponthieu, Artois, Amiens, Montreuil, Beauqueſne, Vimeu, Saint-Omer, Lille, Heſdin, &c.

SEIGNEUR UTILE, c'eſt le propriétaire, celui qui retire les profits du fond, à la différence du *ſeigneur* direct qui n'en retire que des droits honorifiques. *Voyez* la *coutume d'Orléans, art.* 135, *Anjou*, 103, *Bourbonnois*, 473, *Auvergne, ch. ij. art.* 1 & 3, *Berry, tit.* 6, *art.* 17, & *autres*.

SEIGNEUR, (*Critiq. ſacrée.*) en hebreu *adonai*, *jehovah*, en grec, κύριος, en latin *dominus*. Le nom de *ſeigneur* convient à Dieu par excellence, & à J. C. mais nous trouvons auſſi dans l'Ecriture que cette épithete eſt donnée aux anges, aux rois, aux princes, aux grands, au ſouverain ſacrificateur, aux maîtres par leurs ſerviteurs, & en général à tous ceux qui méritent du reſpect. (*D. J.*)

SEIGNEUR, (*Littérat. & Médaill.*) Domitien s'arrogea en même tems le titre de dieu, *deus*, & de ſeigneur, *dominus*, comme le dit Suétone: ces deux titres lui ſont donnés conjointement par Martial, *l. V. epit.* 8, *edictum Domini, Deique noſtri*. Les médailles donnent ces mêmes titres à Aurélien. M. Spon rapporte une inſcription de Caracalla avec le titre de *ſeigneur de la terre & de la mer*. (*D. J.*)

SEIGNEUR *grand*, HOMME *grand*, (*Langue franç.*) ces deux expreſſions, *grand ſeigneur*, & *grand homme* n'indiquent point une même choſe; il s'en faut de beau-

beaucoup; les *grands ſeigneurs* ſont communs dans le monde, & les *grands hommes* très-rares; l'un eſt quelquefois le fardeau de l'état, l'autre en eſt toujours la reſſource & l'appui. La naiſſance, les titres, & les charges font un *grand ſeigneur*; le rare mérite, le génie & les talens éminens font un *grand homme*. Un *grand ſeigneur* voit le prince, a des ancêtres, des dettes & des penſions; un *grand homme* ſert ſa patrie d'une maniere ſignalée, ſans en chercher de récompenſe, ſans même avoir aucun égard à la gloire qui peut lui en revenir. Le duc d'Epernon & le maréchal de Retz étoient de *grands ſeigneurs*; l'amiral de Coligny & la Noue étoient de *grands hommes*.

Quand les Romains furent corrompus par les richeſſes des provinces conquiſes, on commença à voir naitre de leur aviliſſement, l'époque du nom de *grand ſeigneur*, & le philoſophe réſerva le titre de *grand homme* à ces rares mortels qui aiment, qui ſervent & qui éclairent leur pays. Celui qui obtient une noble fin par de nobles moyens, qui diſgracié rit dans l'exil & dans les fers, ſoit qu'il regne comme Antonin, ou qu'il meure comme Socrate, celui-là eſt un *grand homme* aux yeux des ſages; mais les ſimplement *grands ſeigneurs* n'ont par-deſſus les hommes ordinaires qu'un peu de vernis qui les couvre. J'ajouterai qu'un de nos poëtes voulant peindre les *grands ſeigneurs*, au lieu de dire qu'ils ne ſont tels que par les caprices de la fortune & du hazard, nous les repréſente ſous la figure d'un léger ballon que le ſort

Pouſſe en l'air plus ou moins fort,
Dont il ſe joue à ſa maniere;
D'un globe de ſavon & d'eau
Que forme avec un chalumeau
D'un enfant l'haleine légere.

Ce n'eſt pas ici le lieu d'en dire davantage. *Voyez* GRANDS & GRANDEUR. (*D. J.*)

SEIGNEURIAGE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) eſt en général un droit qui appartient au ſeigneur à cauſe de ſa ſeigneurie; mais ce terme n'eſt guere uſité que pour exprimer le droit qui appartient au roi pour la fonte & fabrication des monnoies. *Voyez l'article ſuivant.* (*A*

SEIGNEURIAGE & BRASSAGE *droit de*, (*Monnoies.*) c'eſt ainſi qu'on nomme le profit que le prince prend ſur les matieres, tant comme ſeigneur, que pour les fabriquer en monnoie; ces droits montent peut-être en France à trois pour cent de la valeur; ſelon cette ſupputation celui qui porte des matieres à l'hôtel de la monnoie peſant cent onces, & du même titre que les eſpeces, reçoit quatre-vingt dix-ſept onces fabriquées. L'Angleterre ne prend aucun profit du *ſeigneuriage* ni du *braſſage* ſur la monnoie; la fabrique eſt défrayée par l'état; & c'eſt une excellente vûe politique.

Le droit de *ſeigneuriage* étoit non-ſeulement inconnu aux anciens, mais, même ſous les Romains, on ne prenoit pas ſur les monnoies les frais de fabrication, comme la plûpart des princes font aujourd'hui; l'état les payoit au particulier qui portoit une livre d'or fin à la monnoie; on lui rendoit 72 ſols d'or fin, qui peſoient une livre. Ainſi l'or & l'argent en maſſe, ou converti en monnoie, étoit de même valeur.

Il eſt difficile d'indiquer quand nos rois ont commencé à lever le droit de *ſeigneuriage* ſur leurs monnoies, ou pour mieux dire, ſur leurs ſujets. Nous n'avons rien ſur cela de plus ancien qu'une ordonnance de Pepin. Du moins il y a apparence que les rois de la premiere race en avoient joui, parce qu'il n'eſt pas vraiſemblable que Pepin eût oſé dans le commencement de ſon regne, impoſer un nouveau tribut ſur les François qui venoient de lui donner la couronne.

Dans tout ce qui nous reſte d'ordonnances des rois de la ſeconde race pour les monnoies, il n'y eſt fait aucune mention de ce droit; cependant la donation que Louis le débonnaire fit à S. Médard de Soiſſons du pouvoir de battre monnoie, montre que l'on en tiroit quelque profit, puiſqu'il dit qu'il leur accorde ce droit pour être employé au ſervice qui ſe faiſoit chez eux en l'honneur de S. Sébaſtien. Mais ce droit qui eſt quelquefois appellé *monetagium*, eſt très-bien prouvé dans un bail que Philippe Auguſte fit l'an 1202, de la monnoie de Tournai. *Nos habebimus tertiam partem monetagii quod inde exiet*. Tâchons à-préſent de découvrir en quoi conſiſtoit ce droit, du moins ſous quelques regnes.

Depuis Pepin qui prenoit la vingt-deuxieme partie de douze onces, nous ne ſavons point ce que ſes ſucceſſeurs juſqu'à S. Louis, prirent ſur les monnoies pour le droit de *ſeigneuriage*, & pour les frais de la fabrication. Il eſt difficile de dire à quoi ſe montoit l'un & l'autre; car cela a fort varié dans tous les regnes, même ſous ceux où les monnoies n'ont point été affoiblies, & où elles ont été bien réglées. Cependant ce que S. Louis leva ſur ſes monnoies, nous peut ſervir en quelque façon de regle, puiſque toutes les fois qu'elles tomberent dans le déſordre ſous ſes ſucceſſeurs, ce qui arriva ſouvent, les peuples demanderent toujours qu'on les remît au même état qu'elles étoient du tems de S. Louis.

Ce ſage prince avoit fixé le prix du marc d'argent à 54 ſols 7 deniers tournois; & il le faiſoit valoir 58 ſols étant converti en monnoie; de ſorte qu'il prenoit ſur chaque marc d'argent, tant pour ſon droit de *ſeigneuriage* que de *braſſage*, ou frais de la fabrication, 3 ſ. 5 d. c'eſt-à-dire, quatre gros d'argent, ou la ſixieme partie du marc. On prenoit auſſi à proportion un droit de *ſeigneuriage* ſur les monnoies d'or. M. le Blanc a donné des tables à la fin de chaque regne, qui conſtatent ce que les ſucceſſeurs de S. Louis ont levé, tant ſur les monnoies d'argent que ſur celles d'or.

Nos rois ſe ſont quelquefois départis de ce droit de *ſeigneuriage*, retenant ſeulement quelque choſe pour la fabrication; c'eſt ainſi que ſe conduiſit Philippe de Valois au commencement de ſon regne. Toutes ſortes de perſonnes, dit-il, porteront le tiers de leur vaiſſelle d'argent à la monnoie... & ſeront payées, ſans que nous y prenions nul profit, mais ſeulement ce que la monnoie coutera à fabriquer. Il paroit par une autre ordonnance du roi Jean, qu'il fit la même choſe ſur la fin de ſon regne. Il y eſt dit, en parlant des monnoies qu'il venoit de faire fabriquer, qu'elles avoient été miſes à ſi convenable & juſte prix, que lui roi n'y prenoit aucun profit, lequel il pouvoit prendre, s'il lui plaiſoit, mais vouloit qu'il demeurât au peuple. Louis XIII. & Louis XIV. ont ſuivi une ou deux fois cette méthode.

Il convient de remarquer que ce que nos anciens rois prenoient ſur la fabrication de leurs monnoies, étoit un des principaux revenus de leur domaine: ce qui a duré juſqu'à Charles VII. auſſi lorſque le beſoin de l'état le demandoit, le roi non-ſeulement augmentoit ce droit, & levoit de plus groſſes ſommes ſur la fabrication des monnoies, mais par une politique bien mal-entendue, il les affoibliſſoit, c'eſt-à-dire, en diminuoit la bonté: c'eſt ce que nous apprend un plaidoyé fait en l'an 1304 par le procureur de Philippe le Bel, contre le comte de Nevers, qui avoit affoibli ſa monnoie. „ Abaiſſier & amenuiſier la „ monnoie, dit le procureur général, eſt privilege „ eſpécial au roi, de ſon droit royal, ſi que à lui appartient, & non à un autre; & encore en un ſeul „ cas, c'eſt à ſavoir en néceſſité, & lors non pour le „ convertir en ſon profit eſpécial, mais en la défenſe „ d'un commun. „

Sous la troiſieme race, dès que les rois manquoient d'argent, ils affoibliſſoient leurs monnoies, pour ſubvenir à leurs beſoins ou à ceux de l'état, n'y ayant encore ni aides, ni tailles. Charles VI. dans une de ſes ordonnances, déclare qu'il eſt obligé d'affoiblir ſes monnoies, pour réſiſter à ſon adverſaire d'Angleterre, & obvier à ſa damnable entrepriſe, attendu, ajoute-il, que de préſent nous n'avons aucun autre revenu de notre domaine, dont nous nous puiſſions aider.

Les grandes guerres que les ſucceſſeurs de S. Louis eurent à ſoutenir contre les Anglois, les obligerent ſouvent de pratiquer ce dangereux moyen pour avoir de l'argent. Charles VII. dans la preſſante néceſſité de ſes affaires, pouſſa l'affoibliſſement ſi loin, & leva un ſi gros droit ſur les monnoies, qu'il retenoit les trois quarts d'un marc d'argent pour ſon droit de *ſeigneuriage* & de *braſſage*. Il prenoit encore une plus groſſe traite ſur le marc d'or.

M. le Blanc dit avoir lu dans un manuſcrit de ce tems-là, que le peuple ſe reſſouvenant de l'incommodité & des dommages infinis qu'il avoit reçus de l'affoibliſſement des monnoies & du fréquent changement du prix du marc d'or & d'argent, pria le roi de quitter ce droit, conſentant qu'il impoſât les tailles & les aides: ce qui leur fut accordé; le roi ſe réſerva ſeulement

lement droit de *ſeigneuriage* fort petit, qui fut deſtiné au payement des officiers de la monnoie, & aux frais de la fabrication. Un ancien regître des monnoies qui paroît avoir été fait ſous le regne de Charles VIII. dit que „ *onques puis, que le roi meit les tailles* „ *des poſſeſſions, l'abondance des monnoies ne lui chalut plus.* „ On voit par-là que l'impoſition fixe des tailles & des aides fut ſubſtituée à la place d'un tribut infiniment plus incommode que n'étoient alors ces deux nouvelles impoſitions. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

SEIGNEURIAL, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui appartient au ſeigneur ou à la ſeigneurie, comme un manoir *ſeigneurial*, un droit *ſeigneurial*, le retrait *ſeigneurial*. *Voyez* SEIGNEUR, SEIGNEURIE. (*A*)

SEIGNEURIE, ſ. f. (*Gram. & Juriſpr.*) eſt le titre que l'on donne à différentes ſortes de ſupériorités & de puiſſance que l'on peut avoir, ſoit ſur les perſonnes d'un lieu, ſoit ſur les héritages de ce lieu.

Ce terme *ſeigneurie*, tire ſon étymologie de *ſeigneur*, qui vient du latin *ſenior*; parce qu'anciennement la ſupériorité & puiſſance politique étoit attribuée aux vieillards. *Voyez ci-devant* SEIGNEUR.

Chez les Hébreux, les Juifs, les Grecs, les Romains & autres peuples de l'antiquité, il n'y avoit point d'autre *ſeigneurie*, puiſſance ou ſupériorité, que celle qui étoit attachée à la ſouveraineté, ou aux offices dont l'exercice conſiſtoit en quelque partie de la puiſſance publique; on ne connoiſſoit point encore ces propriétés particulieres tenues noblement, ni cette ſupériorité ſur les héritages d'autrui, que l'on a depuis appellé *ſeigneuries*.

Ceux que dans l'ancienne Gaule on appelloit *principes regionum atque pagorum*, n'étoient pas des poſſeſſeurs de *ſeigneuries* telles que nos duchés, comtés, châtellenies; c'étoient des gouverneurs de provinces & villes, ou des magiſtrats & juges qui rendoient la juſtice dans un lieu. Leur puiſſance étoit attachée à leur office, & non à la poſſeſſion d'un certain territoire.

La propriété qu'on appelloit autrefois *ſieurie*, du pronom *ſien*, ne participoit alors jamais de la *ſeigneurie* ou puiſſance publique.

Cependant par ſucceſſion de tems, les *ſeigneuries* qui, ſi l'on en excepte la ſouveraineté, n'étoient que de ſimples offices, furent converties en propriété. La ſieurie fut confondue avec la *ſeigneurie*, de ſorte que préſentement le terme de *ſeigneurie* a deux ſignifications différentes; l'une en ce qu'il ſert à déſigner tout droit de propriété ou de puiſſance propriétaire, que l'on a dans un bien; l'autre eſt qu'il ſert à déſigner une terre ſeigneuriale, c'eſt-à-dire poſſedée noblement, & avec titre de *ſeigneurie*.

Ainſi le terme de *ſeigneurie* ſignifie en général une certaine puiſſance poſſedée propriétairement, à la différence de la puiſſance attachée à l'office dont l'officier n'a ſimplement que l'exercice.

La *ſeigneurie* eſt publique ou privée; on peut voir la définition de l'une & de l'autre dans les ſubdiviſions qui ſuivent cet article.

Les Romains ont reconnu la *ſeigneurie* ou puiſſance publique, & l'ont exercée ſur les perſonnes & ſur les biens.

Il eſt vrai que du tems de la république, les citoyens romains n'étoient pas ſoumis à cette puiſſance, elle réſidoit au contraire en eux; ils poſſédoient auſſi librement leurs héritages d'Italie. Mais les autres perſonnes & les biens ſitués ailleurs, étoient ſoumis à la puiſſance publique, juſqu'à ce que toutes ces différences furent ſupprimées par les empereurs. Les terres payoient à l'empereur un tribut appellé *cenſum*, lequel *cens* étoit la marque de la *ſeigneurie* publique.

Tel étoit auſſi l'état des Gaules ſous la domination des Romains, lorſque les Francs en firent la conquête. Les vainqueurs ſe firent ſeigneurs des perſonnes & des biens des vaincus, ſur leſquels ils s'attribuerent non ſeulement la *ſeigneurie* publique, mais auſſi la *ſeigneurie* privée ou propriété.

Ils firent tous les naturels du pays ſerfs, tels que ceux qu'on appelloit chez les Romains *cenſitos, ſeu adſcriptitios*, gens de main-morte, ou gens de pote, *quaſi alienæ poteſtatis*; d'autres ſemblables à ceux que les Romains appelloient *colonos, ſeu glebæ addictos*, gens de ſuite, ou ſerfs de ſuite, leſquels ne pouvoient quitter ſans le congé du ſeigneur.

Le peuple vainqueur demeura franc de ces deux eſpeces de ſervitudes, & exempt de toute *ſeigneurie* privée.

Les terres de la Gaule furent toutes confiſquées; une partie fut retenue pour le domaine du prince, le ſurplus fut diſtribué par provinces & territoires aux principaux chefs & capitaines des Francs, à l'exemple de ce qui avoit été pratiqué chez les Romains, leſquels pour aſſurer leurs frontieres, en donnerent les terres par forme de bénéfice ou récompenſe à leurs capitaines, pour les tenir ſeulement pendant qu'ils ſerviroient l'état.

La ſeule différence fut que les Francs ne donnerent pas ſeulement les frontieres, ils diſtribuerent de même toutes les terres de l'état.

Les provinces furent données avec titre de *duché*; les marches ou frontieres, avec le titre de *marquiſat*; les villes avec leur territoire, ſous le titre de *comté*; les châteaux & villages, avec quelque territoire à l'entour, ſous le titre de *baronnie* ou de *chatellenie, ou* de ſimple *ſeigneurie*.

Mais ceux auxquels on donna ces terres n'en eurent pas la *ſeigneurie* pleine & entiere; la *ſeigneurie* publique en demeura pardevers l'état, ils n'en eurent que l'exercice; le prince ſe réſerva même la *ſeigneurie* privée de ces terres, dont la propriété lui eſt reverſible, & même pendant qu'elles étoient poſſédées par chaque officier ou capitaine, il y conſervoit toujours une autre ſorte de *ſeigneurie* privée, qui eſt ce que l'on a appellé *ſeigneurie directe*; ces terres n'étant données qu'à la charge de certains devoirs & de certaines preſtations.

Telle fut la premiere origine des fiefs & *ſeigneuries*, leſquels n'étoient d'abord qu'à tems, & enſuite à vie, & devinrent dans la ſuite héréditaires.

Les capitaines auxquels on avoit donné des terres, tant pour eux que pour leurs ſoldats, en diſtribuerent à leur tour différentes portions à leurs ſoldats, auſſi à titre de *fief*, d'où ſe formerent les *arrieres-fiefs*.

Ils en rendirent auſſi quelques portions aux naturels du pays, non pas à titre de fief, mais à la charge d'un cens, tel qu'ils en payoient aux Romains; de-là vient l'origine de nos cenſives.

Au commencement les *ſeigneuries* étoient tout à la fois offices & fiefs. Les ſeigneurs rendoient eux-mêmes la juſtice en perſonne; mais dans la ſuite ils commirent ce ſoin à d'autres perſonnes, & on leur a enfin défendu de juger eux-mêmes, au moyen de quoi les offices des ſeigneurs ont été convertis en *ſeigneuries*, auxquelles néanmoins eſt demeurée attachée une partie de la puiſſance publique.

C'eſt de-là qu'on diſtingue deux différens degrés de *ſeigneurie* publique; le premier qui eſt la *ſouveraineté*; le ſecond qu'on appelle *ſuzeraineté*, comme étant un diminutif de la ſouveraineté, & une ſimple ſupériorité ſans aucun pouvoir ſouverain.

On diſtingue auſſi deux ſortes de *ſeigneurie* privée; ſavoir la *directe*, qui eſt celle des ſeigneurs féodaux ou cenſuels; & la *ſeigneurie utile*, qui eſt celle des vaſſaux & ſujets cenſiers. C'eſt pourquoi par le terme de *ſeigneurie* privée l'on entend auſſi quelquefois la propriété ſimplement, abſtraction faite de toute *ſeigneurie* priſe en tant que puiſſance & ſupériorité.

La *ſeigneurie* privée ou directe, n'a plus guere lieu préſentement que ſur les biens & non ſur les perſonnes, ſi ce n'eſt dans quelques lieux où il y a encore des cerfs de main-morte & gens de pourſuite, & à l'égard des vaſſaux & cenſitaires pour les devoirs & preſtations dont ils ſont tenus à cauſe de leurs héritages.

Les premieres *ſeigneuries* publiques, dans l'ordre de dignité, ſont les *ſeigneuries* ſouveraines, leſquelles ont des droits & prérogatives qui leur ſont propres. *Voyez* ETAT, MONARCHIE, ROI, ROYAUME, SOUVERAIN, SOUVERAINETÉ.

Les *ſeigneuries* publiques qui ſont ſeulement ſuzeraines ou ſubalternes, ſont des *ſeigneuries* non ſouveraines, ayant fief ou franc-aleu noble, avec juſtice annexée à quelque titre d'honneur, tels que duché, comté, marquiſat, &c. *Voyez* FRANC-ALEU.

Ces ſortes de *ſeigneuries* avoient autrefois la puiſſance des armes & le pouvoir légiſlatif; les ſeigneurs qui avoient aſſez de vaſſaux pour former une compagnie, levoient banniere & avoient leur bande à-part: ils donnoient auſſi à leurs ſujets des ſtatuts, coutumes & privileges.

Préſentement toutes *ſeigneuries* particulieres, autres que les ſouveraines n'ont plus de la puiſſance publique que la juſtice qui y eſt annexée en tout droit de propriété. *Voyez* JUSTICE.

Les *ſeigneuries* ſuzeraines ſont de trois ſortes; ſavoir les grandes, les médiocres & les petites, ou ſimples *ſeigneuries*.

Ces grandes *ſeigneuries*, que l'on appelloit toutes anciennement d'un nom commun, *baronnies*, ſont celles qui ont titre de haute dignité, comme les duchés & comtés pairies, les autres duchés & comtés, marquiſats, principautés.

Ces grandes *ſeigneuries* jouiſſoient autrefois de preſque tous les droits régaliens, comme de faire des lois, d'établir des officiers, de rendre la juſtice en dernier reſſort, de faire la paix & la guerre, de battre monnoie, lever deniers ſur le peuple. Les poſſeſſeurs de ces *ſeigneuries* portoient ſur la tête une courone, ſelon leur dignité. *Voyez* COURONNE, DUC, COMTE, MARQUIS.

Mais depuis que les choſes ont été remiſes dans leur état naturel, les grandes *ſeigneuries* ne different des autres que par le titre de dignité qui y eſt attaché, & par l'étendue de leur juſtice, mouvances, poſſeſſions & droits.

Les médiocres ou moindres, ſont celles qui ont un titre de dignité, mais inférieur aux autres, tels que les baronies, vicomtés, vidamés, châtellenies.

Les petites ou ſimples *ſeigneuries*, ſont celles qui n'ont que le droit de juſtice, haute, moyenne ou baſſe, ou même toutes les trois enſemble, ſans aucun titre de dignité.

Les grandes *ſeigneuries* ſuzeraines relevent ordinairement nuement de la *ſeigneurie* ſouveraine; les médiocres ou moindres, de quelque grande *ſeigneurie*; & les petites ou ſimples, relevent auſſi communément d'une *ſeigneurie* du ſecond ordre.

Cependant quoique le ſouverain puiſſe ſeul créer des juſtices, & ériger des *ſeigneuries* proprement dites, une grande *ſeigneurie* peut relever d'une autre, & non du roi directement, & ainſi des autres *ſeigneuries*.

Ces ſeigneurs de fiefs peuvent ſeulement créer des arriere-fiefs; mais ne peuvent pas créer de *ſeigneurie* qui participe à la puiſſance publique, parce qu'ils ne peuvent pas créer de nouvelles juſtices, ni d'une juſtice en faire deux.

Les fiefs & *ſeigneuries* étoient autrefois tous indiviſibles, ce qui n'eſt demeuré qu'aux ſouverainetés & aux grandes *ſeigneuries*, telles que les principautés, les duchés & comtés pairies.

A l'égard des autres *ſeigneuries*, la glebe peut bien ſe diviſer; mais le titre de dignité & la juſtice ne ſe diviſent point.

Anciennement toutes les grandes *ſeigneuries* ne tomboient point en quenouille, parce que c'étoient des offices maſculins; préſentement les femmes y ſuccedent ſuivant les regles des fiefs, ſauf l'exception pour les duchés-pairies non femelles.

Les médiocres & petites *ſeigneuries* étoient inconnues dans l'origine des fiefs; les vicomtes, prevôts, viguiers, châtelains, vidames, n'étoient que des officiers inférieurs, prépoſés par les ducs & comtes, leſquels, à l'exemple de ceux-ci, ſe firent propriétaires de leur office & *ſeigneuries*.

Les *ſeigneuries* en général peuvent jouir de divers droits, les uns relatifs au fief, les autres à la juſtice.

Relativement au fief, elles jouiſſent des droits & devoirs ſeigneuriaux, tels que la foi & hommage, & l'aveu & dénombrement pour les fiefs qui en relevent, les déclarations & reconnoiſſances pour les terres qui en relevent en roture, les droits de quint, relief, lods & ventes, & autres dûs aux mutations.

Relativement à la juſtice, les *ſeigneuries* ont droit de police & de voirie, droit de pêche dans les petites rivieres, droit d'amende & de confiſcation, bâtardiſe, deshérence & autres ſemblables.

La puiſſance ſpirituelle n'eſt point une *ſeigneurie* proprement dite; mais une *ſeigneurie* temporelle peut être jointe à une dignité ſpirituelle.

Les prélats peuvent avoir deux ſortes de juſtice; l'une purement eccléſiaſtique, qui n'eſt point poſſedée par droit de *ſeigneurie*; l'autre purement temporelle, qui eſt tenue en fief.

Les juſtices appartenantes aux villes ne ſont point une marque de *ſeigneurie*; elles ne ſont ni royales, ni ſeigneuriales, mais municipales, c'eſt-à-dire juſtices de privileges.

Sur ce qui concerne les *ſeigneuries*, *voyez* les auteurs qui ont traité des fiefs, francs-aleus, juſtices, principautés, ſouverainetés; Loiſeau *des ſeigneuries*, *& les mots* FIEF, FRANC-ALEU, SEIGNEUR, *&c.* (*A*)

SEIGNEURIE CENSIVE *ou* CENSUELLE. *Voyez ci-devant* SEIGNEUR CENSIER.

SEIGNEURIE *IN CONCRETO*, eſt celle qui eſt formée du concours de la *ſeigneurie* publique & de la *ſeigneurie* privée, telle qu'une terre ſeigneuriale, qui conſiſte tout-à-la-fois en la poſſeſſion d'héritages tenus noblement & en droit de ſupériorité ſur les héritages que le ſeigneur ne poſſéde pas. *Voyez* Loyſeau, *des ſeign. ch. ij. n.* 1. *& ſuiv.*

SEIGNEURIE DIRECTE, eſt celle qui n'a pas la propriété de la choſe, mais ſeulement la ſupériorité & la mouvance, ſoit en fief ou en cenſive; elle eſt oppoſée à la *ſeigneurie* utile.

SEIGNEURIE FONCIERE *ou* TRÈS-FONCIERE. *Voyez ci-devant* SEIGNEUR FONCIER.

SEIGNEURIE HONORAIRE, eſt celle qui eſt érigée par le roi en titre de comté, marquiſat ou principauté, quoiqu'elle ne releve pas directement du roi, mais d'un autre ſeigneur: on appelle ces ſortes de ſeigneuries *honoraires*, parce que régulierement les grandes *ſeigneuries* ne doivent relever que du roi, & que quand elles n'en relevent pas, leur titre qui leur eſt attribuée n'eſt réputé qu'un titre *honoraire*. *Voyez* Loiſeau, *des ſeigneuries, ch. vj. n.* 9.

SEIGNEURIE PRIVÉE, que quelques-uns appellent ſimplement *ſieurie*, pour la diſtinguer de la *ſeigneurie publique*, qui eſt la ſeule *ſeigneurie* proprement dite, eſt le droit que chaque particulier a dans ſa choſe, comme le propriétaire ſur ſon héritage, le maître ſur ſon eſclave. *Voyez* Loiſeau *des ſeigneuries, ch. j. & les mots* DIRECTE, DOMAINE, PROPRIÉTÉ, SEIGNEURIE FÉODALE.

SEIGNEURIE PUBLIQUE, conſiſte en la ſupériorité & autorité que quelqu'un a ſur les perſonnes & choſes qui lui ſont ſoumiſes. Elle eſt appellée *publique*, parce qu'elle emporte le commandement ou puiſſance publique. Il n'y a de vraie *ſeigneurie publique* que la puiſſance que donne le droit de juſtice lorſqu'on le poſſede en propriété; car l'officier qui exerce la juſtice n'a pas la *ſeigneurie*, & la *ſeigneurie* féodale ou directe n'eſt proprement qu'une *ſeigneurie* privée. *Voyez ci-devant* SEIGNEURIE DIRECTE, SEIGNEURIE FÉODALE, SEIGNEURIE PRIVÉE. *Voyez* Loiſeau, *des ſeigneuries, ch. j. n. xxvj.*

SEIGNEURIE SOUVERAINE, eſt celle à laquelle eſt attaché le droit de ſouveraineté, telle que l'empire, un royaume, ou autre moindre *ſeigneurie* établie en ſouveraineté. Il y a auſſi des états ariſtocratiques & démocratiques qui forment des *ſeigneuries* ſouveraines.

SEIGNEURIE SUBALTERNE en général, eſt toute *ſeigneurie* non ſouveraine; on entend neanmoins quelquefois par-là plus particulierement les moindres *ſeigneuries*, qui ſont inférieures aux plus grandes.

SEIGNEURIE SUZERAINE. *Voyez* SEIGNEUR SUZERAIN.

SEIGNEURIE TEMPORELLE. *Voyez* SEIGNEUR TEMPOREL.

SEIGNEURIE TRÈS-FONCIERE *Voyez* SEIGNEUR FONCIER.

SEIGNEURIE VICOMTÉ. *Voyez* SEIGNEUR VICOMTIER.

SEIGNEURIE UTILE, c'eſt la propriété à la différence de la *ſeigneurie* directe, qui ne conſiſte que dans une ſupériorité retenue ſur l'héritage *Voyez* SEIGNEUR DIRECT & SEIGNEUR UTILE. (*A*)

SEILLANS, (*Géog. mod.*) petite ville, ou pour mieux dire, bourg de France, en Provence, dans la viguerie de Barjols, avec un college que tiennent les doctrinaires. (*D. J.*)

SEILLE, LA, (*Géog. mod.*) nom de deux rivieres de France; l'une en Lorraine, tire ſon origine du lac de Linder, & ſe perd dans la Moſelle, à Metz, L'autre prend ſa ſource aux frontieres de la Picardie, paſſe au Chateau Cambréſis, & ſe jette dans l'Eſcaut, au-deſſus de Valenciennes. (*D. J.*)

SEILLE, ſ. f. (*Tonnelier*.) vaiſſeau de bois ſans fond par le haut, & qui a la groſſeur d'une feuillette. Il eſt garni de cerceaux, & d'une anſe de fer poſée ſur un gros bâton, dont deux hommes ſe chargent chacun ſur une épaule, pour tranſporter le vin du preſſoir dans les caves. Ce bâton, appellé *tinet*, ſert auſſi à broyer les raiſins dans la cuve. (*D. J.*)

SEILLEAU, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un ſeau.

SEILLURE, ſ. f. (*Marine.*) *Voyez* SILLAGE.

SEIME, ſ. f. *terme de Maréchal*; c'eſt une fente dans la corne des quartiers du cheval, qui s'étend depuis la corne juſqu'au fer, qui eſt douloureuſe, & fait boiter le cheval. (*D. J.*)

SEIN,

SEIN, s. m. (*Gram.*) partie du corps où sont les mamelles, & qui forme l'extérieur de la poitrine. Il se prend pour la gorge, les tetons. On dit cette fille n'a point de gorge, n'a point de *sein*. Elle est sans modestie, elle découvre son *sein*. Je porte cet enfant dans mon *sein*. Combien de bonnes & de mauvaises actions renfermées à jamais dans le *sein* de la terre. Cette nouvelle m'a plongé la mort dans le *sein*. Il est rentré dans le *sein* de sa famille.

SEIN, (*Critique sacrée.*) en grec κόλπος, en latin *sinus*; ce mot *sein* a plusieurs significations dans l'Ecriture. Il se prend pour la partie du corps renfermée dans l'enceinte des bras: *Exod. iv. 6.* & de cette signification sont venues ces façons de parler; garder la main dans son *sein*, pour dire *ne point agir*; métaphore tirée des gens oisifs qui tiennent leurs mains dans leur *sein*, sans rien faire. *Porter dans son sein*, c'est chérir tendrement, comme font les meres & les nourrices. Le Lazare fut porté dans le *sein* d'Abraham. *Luc, xvj. 22.* Tel est un enfant bien-aimé, qui est reçu entre les bras de son pere. *L'épouse du sein*, désigne l'épouse légitime. L'apôtre bien aimé reposoit sur le *sein* de Jésus. *Jean, xiij. 23.* Alors on étoit couché sur des lits la tête tournée vers la table & les piés en-dehors; ainsi Jean, qui étoit au-dessous de Jésus, avoit la tête près de lui, & comme dans son *sein*; ainsi *dormir dans le sein de quelqu'un*, c'est dormir auprès de lui; couver une femme dans son *sein*, *fovere in sinu suo*, *Prov. l. 20.* c'est desirer de la corrompre.

Ce mot en latin désigne aussi le *repli*, le *pan* d'une robe, dont on se servoit à tirer les sorts. *Prov. xvj. 33.* Pour entendre cette métaphore, il faut savoir que les anciens qui portoient de longues robes, mettoient les billets dans un pan, & que c'étoit la maniere de tirer au sort; de-là ces façons de parler proverbiales, *excutere sinum suum*, secouer le pan de sa robe, pour marquer l'horreur qu'on a de quelqu'un ou de quelque chose; *abscondere ignem in sinu*, cacher du feu dans les replis de sa robe, pour dire nourrir secrétement dans son cœur des desirs de vengeance.

Enfin le mot grec κόλπος, & le latin *sinus*, signifient un *golfe*, parce que dans un golfe on est enfermé entre deux rivages, comme entre deux bras, *act. xxij. 39.* (*D. J.*)

SEIN D'ABRAHAM, (*Critique sacrée.*) les juifs ont ainsi nommé le séjour des bienheureux; & cette expression est employée dans S. Luc, *ch. xvj. 22.* cependant plusieurs peres de l'Eglise ont été fort incertains sur cette matiere. Tertullien embrassant l'opinion de S. Irenée, dit que Lazare étant aux enfers dans le *sein d'Abraham*, y jouissoit du rafraîchissement. *Lazarus apud inferos in* sinu Abrahæ *refrigerium consecutus.* Le même Tertullien enseigne ailleurs, que l'ame du Seigneur, pendant que son corps étoit au sépulcre, descendit aux enfers, & apparut sous une forme humaine aux patriarches. C'étoit-là, selon lui, qu'étoit le *sein d'Abraham*, où le mauvais riche vit Lazare. Cette opinion venoit ou des préjugés du paganisme, ou plutôt du manque d'intelligence du style de l'Ecriture; voilà pourquoi les mêmes peres s'imaginerent que le *sein d'Abraham* étoit un lieu particulier, que le paradis terrestre subsistoit encore quelque part, & en conséquence, ils prenoient à la lettre les expressions de l'auteur de l'Apocalypse, comme si les ames des martyrs avoient été réellement enfermées sous je ne sai quel autel. *Beausob.* (*D. J.*) (1)

SEIN, (*Marine.*) petite mer environnée de terre, qui n'a de communication à aucune autre que par un parage.

SEINE, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Sequana*; riviere ou fleuve de France. Il prend sa source en Bourgogne près de Chanceaux, à 6 lieues de Dijon, traverse la Champagne, arrose Troyes, & commence à porter bateau à Méry. Ensuite la *Seine* après avoir reçu l'Yonne & le Loing, traverse l'île de France, où elle arrose Melun, Corbeil & Paris. A deux petites lieues au-dessus de cette derniere ville, elle reçoit la Marne qui la grossit considérablement, & à 5 lieues au-dessous elle reçoit l'Oise. Enfin, après avoir séparé le Vexin de la Beauce, & avoir arrosé Vernon, Pont-de-l'Arche, Rouen, Caudebec, Quillebœuf & Honfleur, elle va se jetter dans l'Océan par une grande embouchure au Havre-de-Grace. La

Séine

(1) Les Peres de l'Eglise catholique ne douterent jamais si le *Sein d'Abraham* étoit un lieu réel & existant, un lieu de paix & de tranquilité, où les ames des justes jouissoient d'un bonheur naturel, pour être ensuite admises à la vision béatifique de Dieu, lorsque le Sauveur du monde, en se sacrifiant lui-même en faveur du genre humain, auroit ouvert les portes de la patrie céleste, qui avoient été fermées par le péché du premier homme. La raison forcée par toute sorte de preuves les plus convaincantes d'admettre l'existence d'un Dieu, juste rémunérateur de qui aime & pratique la vertu, & juste vengeur de qui au mépris des lois, & au gré de ses penchans dépravés mene une vie criminelle; obligea à admettre ce lieu de repos quiconque crut que les ames humaines ne sont pas sujettes à la mort, mais qu'elles survivent à la destruction même totale du corps, & qu'elles conservent leur existence entiere. Ces deux maximes, savoir que *Dieu recompense les bons & punit les méchans même après leur mort*, & que par conséquent *les ames humaines subsistent après la destruction des corps*, sont aussi anciennes parmi les hommes que le genre humain même, quelques efforts & quelque tentative qu'aient fait quelques scélerats pour fermer les yeux à une verité, dont la clarté & l'éclat leur eblouissoient la vue. La créance donc *d'un lieu de rafraichissement* suivant l'expression de S. Irenée, c'est-à-dire d'un lieu de tranquilité & de repos pour les ames justes de l'ancien testament n'est point provenue *des préjugés du Paganisme*, ni *du manque d'intelligence du style de l'écriture*. Ce lieu au contraire a été depeint par les poëtes d'une maniere fort fabuleuse du tems du Paganisme, par un mélange confus qu'ils ont fait de la verité avec leurs reveries, vaines productions de leur imagination.

C'est pourquoi *l'incertitude* qu'ont eu quelques *peres de l'Eglise sur cette matiere*, ne roule point sur l'existence du *sein d'Abraham*. Elle roule seulement sur le lieu où étoit ce *Sein*. C'est par cette raison que S. Augustin *lib. 4. Cap. 16. de anima & ejus origine* fait cette reponse à Jean Vincent Victor: „ Si vous ne voulez pas „ en faire un jeu d'enfant, & tomber dans un erreur puerile, vous „ devez entendre par le *Sein d'Abraham* un séjour de repos éloi„ gné de nous & caché, où est Abraham, & appellé le séjour „ d'Abraham, non qu'il soit pour lui seul, mais parce qu'il fut „ déclaré le pere de plusieurs Nations, auxquelles il fut donné „ pour modele pour imiter la principauté de la foi. „ *Si non jocaris, & errare pueriliter non vis.* SINUM ABRAHÆ *intellige remotam sedem quietis atque secretam, ubi est Abraham, & ideo Abrahæ dictam, non quod ipsius tantum sit sed quod pater multarum gentium sit positus, quibus est ad imitandum fidei principatum prapositus.* Le S. Docteur s'exprima bien plus clairement, lorsqu'il ecrivit sur le Pseaume 104 vers la fin & dans ses sentences, par quelle raison on appelle *Sein d'Abraham* ce lieu, dont il s'agit. *Semen Abrahæ*, dit-il, *sunt omnes filii promissionis pertinentes ad æternam hæreditatem testamenti æterni.* Et dans les sentences: *fides Abrahæ est semen Abrahæ. proinde, qui pertinent ad credulitatis similitudinem, ipsi pertinent ad hæredum promissionem.* Qu'est-ce que cela nous fait que quelque Pere de l'Eglise, même S. Augustin ait cru que *le Paradis terrestre subsiste encore?* y a-t-il jamais eu personne qui ait demontré à evidence que ce *Paradis* ne *subsiste* plus? Dieu ne pouvoit-il pas le préserver de la ruine dans le tems même du déluge général? S'il avoit voulu le détruire, ne pouvoit-il pas le faire, dès qu'il en chassa le premier homme, pour n'y jamais plus rentrer? à quelle fin y placer donc un Cherubin armé d'une épée de feu pour en empêcher l'entrée à quiconque auroit voulu y entrer? Est-il donc surprenant que S. Augustin & quelque autre pere de l'Eglise aient supposé que ce lieu *existoit encore quelque part?* Et s'il avoit cru quelquefois, sur tout quand il écrivoit le Chapitre 5. du livre 8 *de Genesi ad literam*, que ce lieu fût la même chose que le *Sein d'Abraham*, il ne seroit pas tombé dans une erreur bien grossiere: quoique dans ses autres livres & specialement dans le 20 livre *de Civitate Cap. 15.* il avoue que les ames des justes de l'ancien testament etoient dans le Limbe souterrain, d'où elles furent tirées par le Sauveur, quand *il descendit aux enfers* avec son ame glorieuse *pendant que son corps etoit au sépulchre*. Tous les peres de l'Eglise ont constamment enseigné cette doctrine dans tous les siecles, & c'est celle-là que l'Eglise a adoptée comme véritable & l'a faite inferer dans son Catéchisme. *Voyez* sur cette matiere le célebre Estius *lib. 3. Sententiarum definit. 22 art. 1. & 3.*

A l'égard de l'expression dont s'est servi S. Jean au Chap. 6. ✝. 9. de l'Apocalypse, il y a eu très-peu de Peres qui l'ait entendue dans le sens litteral, à-moins que l'auteur de cet article veuille mettre au nombre des peres de l'Eglise certains Grecs des plus scélerats, l'hérétique Vigilance, l'heresiarque Calvin, qui soutenoient tous que les ames des justes même, après leur séparation du corps sont *enfermées*, je ne sai dans quel lieu, y dorment & s'y reposent jusqu'au dernier jugement. C'est une hérésie déja condamnée par l'Eglise Catholique dans deux Conciles généraux tenus à Florénce & à Trente, & en comparaison d'une pareille autorité, nous ne faisons aucun cas de l'opinion de Tertullien, qui supposa que les ames des justes restoient dans le Paradis terrestre jusqu'à la fin du monde, ni de celle de Victorin, qui par l'autel dont parle S. Jean entendit certains endroits souterrains qui ressembloient aux Champs Elisés des anciens Payens. On ne sauroit certainement attribuer de pareilles opinions ni aux SS. Peres, ni à l'Eglise, qui a toujours entendu dans un sens allégorique & figuré l'expression de S. Jean l'Evangéliste, ayant toujours cru que les justes ne sont point privés de la vision beatifique de Dieu, depuis que J. Christ leur a ouvert les portes du Ciel par sa mort. Nous n'ignorons pas surement certaines expressions qu'on trouve dans S. Irenée, S. Ambroise, S. Hilaire & dans quelques autres Docteurs, dont ne manquerent pas de se prevaloir certains Critiques pour faire voir qu'ils avoient été favorables à l'hérésie des Millenaires; mais nous n'ignorons pas non plus les défenses qu'ont prises de ces Peres des illustres Théologiens & auteurs, qui les ont pleinement justifiés & lavés de toute tache d'hérésie. (*W*)

Séine fait dans son cours mille méandres, & forme sur son passage quelques îles agréables. Ses bords sont assez bien proportionnés pour causer rarement du désordre. Ses eaux sont bonnes, saines & pures. (*D. J.*)

SEINE, *terme de Pêche*, sorte de filet qui sert à faire la pêche du hareng, ainsi que nous allons le dire.

Les pêches du hareng & du maquereau sont flottantes, c'est-à-dire que la tête des filets, garnie de liege reste à la surface de l'eau, ou seulement un peu plongé, à la volonté du maître pêcheur. Ces filets ne peuvent prendre que des poissons passagers; ainsi ils ne nuisent point au bien général de la pêche.

Lorsque le bateau est arrivé au lieu où l'on se propose de faire la pêche avant de jetter à la mer la tessure, qui est toute la longueur des *seines* jointes ensemble, pour ne faire, pour ainsi dire, qu'un seul filet; l'équipage amene le grand mât, & ne donne à la voile de misaine que ce qu'il lui en faut pour le soutenir à la marée pendant qu'ils tendent le filet. Les pêcheurs même des grandes gondoles font cette manœuvre en un instant, & s'ils n'ont point besoin de leur misaine, qu'ils nomment *borset*, ils amenent la marterelle, qui reste dans la même place ou tombe-en-arriere.

Ensuite on leve presque tout le pont par feuilles d'écoutilles, pour tirer des rumbs, les filets qui y sont levés; on jette à la mer un hallin, dont le bout est soutenu d'un baril de bout; on frappe les *seines* sur le hallin, de trois en trois pieces de *seines*, qui ont chacune quatre brasses; on y frappe pour soutenir les *seines* & le hallin un quart de petite futaille; l'autre bout du hallin est amarré au bateau, que les filets font dériver avec eux à la marée; les *seines* plongent dans eau de quelques brasses au moyen d'un petit cordage avec lequel elles sont frappées sur le hallin, qu'on peut alonger ou raccourcir suivant que l'on juge que le hareng prend le fond, ou approche de la surface de l'eau; les filets qui sont fort lourds tombent perpendiculairement: mais la tête est soutenue de flottes de liege amarrées sur le bauchet, ou la tête du filet à un pié de distance les uns des autres. Les harengs qui se trouvent dans le passage de la tissure sont arrêtés; & comme il est du naturel des poissons de pousser toujours avec leur *tête* pour se faire passage, ils se maillent dans le filet où ils sont pris par les ouïes; au bout de quelques heures on halle à bord les *seines* pour en retirer le poisson; on ne prend de cette maniere avec les *seines* uniquement que des harengs, quelquefois, mais rarement, des jeunes maqueraux, quelques secians, de fausses aloses, qui sont comprises avec les harengs sous un même genre, & qui se trouvent confondus avec eux; les *seines* jointes ensemble font plus de 6 à 700 brasses pour la tissure d'un seul bateau. Toute cette manœuvre est représentée dans nos *Planches*.

Cette pêche doit se faire la nuit, & plus elle est obscure, plus on la peut esperer bonne. *Voyez les Pl. & les fig. des pêches*.

SEINE ou TRAÎNE, *terme de Pêche*, sorte de filet dont le coleret est une espece; la *seine* est construite comme le coleret; mais elle est tirée par deux bateaux, au-lieu que le coleret l'est par des hommes ou des chevaux. *Voy.* COLERET. Cette pêche se fait de basse-mer, & cesse aussi-tôt que le flot commence à venir; on ne prend ordinairement avec cet engin que des flets, lesquelles restent volontiers dans les bassures après que la mer s'est retirée.

On se sert de *seines* pour faire la pêche du hareng. *Voyez l'article précédent*.

Les *seines* dont on fait usage à l'embouchure des rivieres, se distinguent en *seines* claires & *seines* épaisses; les *seines* claires servent à pêcher des aloses, des feintes, des saumons, & quelquefois, mais rarement, des éturgeons, & autres especes de poissons de riviere; les mailles des *seines* claires sont de 11 ou 12 lignes.

Les *seines* épaisses n'ont au plus que cinq lignes en quarré, qui est la maille des bouts-de-quievres. Ces rets, au-lieu de plombs, sont pierrés par le bas & garnis de flottes de liege par le haut. Les Pêcheurs les alongent & les haussent ou baissent autant qu'il leur plait; ils les font de 60, 70, 80, 90, 100 à 200 brasses de long plus ou moins, quelquefois ils ne leur donnent qu'une brasse & demie de chûte, & quelquefois le double, suivant la largeur de la riviere & la profondeur des eaux; les extrémités du filet sont toujours moins hautes que le milieu, pour pouvoir former une follée ou sac où le poisson se trouve arrêté, quand on vient à haler le filet à terre.

Pour faire cette pêche, il faut un bateau qui porte au large, & souvent par le travers de la riviere qu'il barre; un bout du filet suit le bateau, & l'autre est tenu à terre par un homme ou deux. Quand le bateau a fait une grande enceinte, ceux qui sont dedans le ramenent de même bord, & on hale les deux bouts de la *seine* en les rejoignant; on enveloppe de cette maniere tout ce qui s'est trouvé dans l'enceinte du filet qui dérive au courant de l'eau quelquefois l'espace d'un quart de lieue, les Pêcheurs s'entr'aident pour haler la *seine* sur les bancs, d'autant que le travail est fort rude, à cause de la pesanteur du filet & de sa grandeur. La *seine* épaisse sert à prendre des éperlans, & généralement tout ce qui se trouve dans l'enceinte du filet, & il y a des tems différens que l'ordonnance a fixés pour faire la pêche avec ces deux différens filets.

Dans quelques endroits où l'on se sert de grandes *seines* dont le poids est considérable, les Pêcheurs les halent à terre avec des virevaux ou treuils qu'ils transportent où ils jugent à propos; cette manœuvre qui est la même que quand on vire au cabestan, leur est d'autant plus commode, qu'ils sont ainsi dispensés de se mettre en grande troupe pour faire cette pêche.

Il y a encore des *seines* qu'on appelle *seines dérivantes;* cette pêche est libre dans la riviere de la Villaine, dans le ressort de l'amirauté de Nantes en Bretagne, pourvu que le pêcheur qui la veut faire, la fasse seul.

Comme le lit de la riviere est peu large, il frappe à terre un piquet où il amarre un des cordages ou bras du filet, ensuite il s'éloigne l'espace qu'il juge à-propos, & le tend de la même maniere que font les autres pêcheurs qui se servent de *seines*; son filet est aussi tendu en demi-cercle, & revient de même au piquet en halant à lui l'autre cordage ou bras qui est resté amarré à son bateau; comme les *seines* sont fort petites, il peut aisément faire seul cette manœuvre; quand ils sont deux dans le bateau, un desquels est souvent un jeune garçon, ce dernier reste à terre, & l'autre tend le filet qu'ils relevent ensuite ensemble, comme on fait par-tout ailleurs.

Il y a d'autres *seines*, entre lesquelles sont les petites *seines* dormantes, ainsi appellées, parce qu'elles sont sédentaires; cette pêche qui est particuliere, ne se fait qu'à la basse-eau.

Le filet dont se servent les Pêcheurs est une petite *seine* ou filet long au plus de trois à quatre brasses de long, ayant environ une brasse & demie à deux brasses de fond; chaque bout est amarré sur une perche, haute de deux à deux brasses & demie; deux hommes tenant chacun la perche du filet, entrent à la basse-eau dans la mer le plus avant qu'il leur est possible sur des fonds de sable, ayant souvent de l'eau jusqu'au col; l'ouverture du ret est exposée à la marée & au courant; & comme la lame dans cette partie des côtes d'O. N. O. de l'amirauté de Quimper est toujours fort élevée quelque calme qu'il puisse faire, à cause des courans formés par la proximité des îles voisines; lorsque ceux qui pêchent de cette maniere voient venir la houle qui ne manqueroit pas de les couvrir, ils s'élancent au-dessus en s'appuyant sur la perche dont le pié est un peu enfoncé dans le sable, ce qu'ils font avec d'autant plus de facilité que le volume de l'eau les aide à s'élever, ainsi ils évitent la vague qui amene à la côte des mulets & d'autres especes; quand les Pêcheurs présument qu'il y a du poisson dans le filet, dont les mailles sont de vingt & dix-huit lignes en quarré, ils se rapprochent l'un de l'autre, & enveloppent ce qui est dedans; & après l'avoir retiré, ils continuent la même manœuvre tant que la marée la leur permet, en reculant toujours du côté de la côte à mesure qu'elle monte, & ils ne finissent la pêche que quand la hauteur de l'eau les oblige de la cesser.

Le tems le plus commode pour faire cette petite pêche est depuis le mois de Mai jusqu'au commencement de Septembre: comme ce filet ne traîne point, & qu'il reste sédentaire sur le fond, cette maniere de pêcher ne peut causer aucun préjudice, d'ailleurs on n'y peut prendre que de gros poissons avec des mailles aussi ouvertes; nous l'avons nommé *seine dormante*, à cause de son opération, les Pêcheurs ne la peuvent traîner; ils ne font qu'exposer leurs rets à la mer. *Voyez les Planches & les fig. de la Pêche*.

Une autre forte de *feine* s'appelle *feine traverfante*. En voici la manœuvre.

Quand les Pêcheurs veulent fe fervir de ce filet pour faire la pêche, ils fe mettent ordinairement quatre bateaux enfemble pour en faire la manœuvre, la chaloupe qui pêche, c'eft-à-dire celle qui porte le filet, a cinq hommes d'équipage pour tendre; quatre hommes nagent, de maniere que le cinquieme tend la *feine*, la place en demi-cercle; un des bouts eft amarré à l'arriere du bateau, & pour le relever, deux des pêcheurs fe mettent à l'avant; le bateau tournant fuivant l'établiffement du filet, & pour empêcher le poiffon qui fe trouve dans l'enceinte d'en fortir ou de fauter au-deffus des flottes de liége qui la tiennent à fleur d'eau, deux des trois autres bateaux entrent dans l'enceinte & battent l'eau avec leurs avirons; ils s'en fervent auffi pour lever le filet par les flottes, le troifieme bateau fe met en-dehors & fait auffi la même manœuvre.

Ces filets ont leurs pieces chacun de trente braffes de long & de trois de chûte; les Pêcheurs s'en fervent également à la mer, comme aux embouchures des rivieres; ils fe mettent ordinairement cinq pêcheurs enfemble, fourniffent chacun une piece de filet, ce qui fait environ cent cinquante braffes de longueur, lefquelles montées & jointes enfemble ne donnent au plus que foixante-dix à quatre-vingt braffes d'étendue, à caufe du fac & du ventre qu'il faut que forme ce filet pour y arrêter le poiffon plat & le poiffon rond.

Cette pêche fe fait en tout tems, & hors la faifon de la fardine le tems le plus favorable eft celui des chaleurs de l'été, parce qu'elles font lever le poiffon de deffus les fonds; quelques-uns, comme les vieillards & les jeunes gens qui ne font point la pêche de la fardine, font celle-ci en tout tems.

Ces mêmes filets placés fédentaires fur les fonds fervent auffi à faire la pêche des mulets & du poiffon blanc, pour-lors ils doivent être regardés comme des efpeces d'hauffieres de baffe Normandie, & des cibaudieres & petits rieux des pêcheurs normands & picards.

Seine *ou* Senne caplaniere, *terme de Pêche*, ufité par les Pêcheurs du reffort de l'amirauté de S. Malo, & qui défigne une forte de filet, avec lequel ils font la pêche des petits poiffons propre à fervir d'appât pour la pêche de la morue fédentaire aux côtes de Terre-neuve.

On reproche encore aux Pêcheurs terre-neuviers de fe fervir au retour de leur voyage des *feines caplanieres*, qui leur font néceffaires pour prendre les caplans, harengs, fardines, maquereaux, & autres fortes de poiffons qui fervent à faire la boîte de la pêche le long des côtes de Terre-neuve, où il y a toujours, fuivant la force des équipages, quelques chaloupes qui font deftinées à pêcher l'appât, & que l'on nomme à cet effet *caplaniere*; elles ont coutume de feiner ces fortes de poiffons, & de revenir le foir vers leur échaffaut, afin d'en fournir les Pêcheurs lorfque ces chaloupes partent du matin pour la pêche; quelquefois même on tient dans l'enceinte de la *feine* ou *fenne*, les poiffons qui s'y trouvent pris, pour ne les en retirer qu'à mefure qu'on en a befoin, pour avoir une boîte plus fraîche & plus nouvelle.

Les Pêcheurs de S. Malo n'ont pour la pêche en mer que trois petits bateaux feulement du port de deux à trois tonneaux, montés de trois, quatre à cinq hommes d'équipage, qui font en mer la pêche le long de la côte avec les rets, nommés *tréfures*, *étales* ou *étalieres*, qui font les féchées des pêcheurs des côtes de l'amirauté de Morlaix, & quelquefois lorfqu'ils n'ont rien autre chofe à faire, celle de la pêche de la ligne au libouret pendant feulement les mois de Juin, Juillet, Août & Septembre; durant cette faifon des chaleurs, ils font auffi la pêche du lançon ou efquille, à la *fenne* ou *feine*, mais d'une maniere différente de cette même pêche pratiquée par les Pêcheurs de pié d'Oyftrehan & de Gray, fur les côtes du Benin; ceux de S. Malo ne pouvant aller qu'avec bateaux fur les lieux de la pêche.

Cette pêche fe fait fur les bancs de gros fables de l'île Herbours placée à l'O. de S. Malo par le travers de la Caplaniere, paroiffe des Lunacco de Pontval, on la fait auffi fur les fables à Cézambre, où il n'y a jamais de gué ou paffage à pié & fur la paille, placé par le travers de Dinars, paroiffe de S. Enogats, où on ne peut auffi fe rendre qu'avec bateaux.

Seines flottantes a fleur d'eau, *terme de pêche*, ufité dans le reffort de l'amirauté de Breft; ce font des filets que les pêcheurs nomment improprement *feines*, & que l'on doit regarder plutôt comme une efpece de picots flottans, à la difference de ces mêmes filets dont fe fervent aux embouchures des rivieres & des bayes les pêcheurs du pays d'Auge & de la baffe Normandie, qui les tendent fédentaires par fond; les filets des pêcheurs de Léon fe tiennent à fleur d'eau, où ils font foutenus par des flottes de liege, & n'ont des pierres fort éloignées les unes des autres que pour faire caler le filet de fa hauteur; ils ne le laiffent pas long-tems à la mer, & ne le tendent que lorfqu'ils apperçoivent des poiffons en troupe; auffi-tôt que le ret a fait fon enceinte, & qu'ils en ont rejoint les deux bouts, ils le relevent en prenant le filet, un homme par la tête, & un autre par le pié; ce ret tendu de cette maniere, & relevé de même au large de la côte, ne peut être abufif, ni regardé comme la *feine* traînante dont la manœuvre eft toute différente, ainfi la pêche en doit être permife fans aucune difficulté.

Seine *ou* Seune, *terme de pêche*, en ufage dans le reffort de l'amirauté de S. Malo.

Les petits pêcheurs de S. Malo qui font la pêche du lançon autour de l'île Herbours & de la Paille, commencent à tendre leurs filets, lorfque les bancs qui les entourent fe découvrent de marée baiffante des vives eaux; mais autour de Cezambre, la pêche du lançon ne fe fait que de morte eau feulement.

Les bateaux font mâtés en quarré, pincés avant & arriere, n'ayant qu'un feul mât, une voile & un foc dont ils ne fe fervent qu'autant qu'ils en ont befoin, ils font ordinairement dans ces bateaux cinq hommes d'équipage.

Leurs *feines* ont environ 30 à 35 braffes de longueur, & 15 à 16 piés de chute ou de hauteur; elles font agrées de même que les *feines* ordinaires, avec un canon ou échalon de bois de chaque côté; les jets, braffes ou hales font d'une longueur proportionnée à l'endroit où ils veulent tendre leurs filets, dont les mailles ont 4, 5 à 6 lignes en quarré formées d'affez gros fils; la tête garnie de flottes de liége, & la corde du pié de pierres éloignées du filet de quelques pouces par les avançons ou petites lignes où elles font frappées, pour empêcher que le bas du filet ne traîne fur le fond; au milieu du filet, eft une chauffe ou fac de ferpilliere d'environ deux braffes de longueur, au bout duquel eft amarré de même avec un avançon, une pierre pour faire caler le fac & le tenir en état d'y recevoir les lançons qui fe trouvent dans l'enceinte du filet.

La manœuvre de le tendre & de le relever, eft femblable à celle des *feines* ordinaires; comme cette pêche fe fait fur un fond de gros gravois, de rocailles & de coquilles brifées, les pêcheurs font forcés d'éloigner ainfi les pierres du bas de leurs filets; fans cette précaution néceffaire, il feroit bien-tôt coupé & mis en pieces, & quand la mer eft émûe & fort agitée, ils font encore obligés d'ôter ces pierres pour foulager le fac, qui autrement feroit auffi-tôt rempli. Cette même raifon empêche encore ces pêcheurs de pouvoir garnir leurs *feines* d'aucun plomb par le pié, ou par la ligne du bas du filet qu'ils perdroient auffi s'il étoit chargé.

Cette pêche du lançon commence ordinairement à la fin de Mai, & dure jufqu'au dernier jour d'Août. Par l'expérience qui en a été faite, & par le détail qu'on peut voir, ce filet ne peut prendre aucun poiffon plat, il n'arrête jamais que des lançons, des orbleus & des orphies; ces deux dernieres fortes de poiffons fuivent les lançons pour en faire curée; les pêcheurs n'y prennent aucun autre poiffon, parce que le filet ne touche jamais le fond, que lorfqu'on le ramene à terre pour tirer du fac ce qui y eft entré; on le releve fur les bords des écorres, des bancs, autour defquels fe fait cette pêche qui n'a lieu que de marée baffe, & qui ne donne que le tems de pouvoir faire deux à trois traits au plus pendant chaque marée.

Ce filet eft une efpece de *feine*, mais eu égard à la maniere dont il eft monté, la nature du terrein où fe fait cette pêche qui eft de gros gravier où le frai ne fe forme point, & à la fituation de la côte où le poiffon ne fe plaît & ne féjourne point, cette pêche fe peut tolérer, fuppofé que ce filet ne pût fervir à d'autre ufage, dans l'intervalle qu'il ne ferviroit pas à la pêche du lançon.

Quoique la pêche du lançon fe faffe dans le même

tems que les riverains de S. Malo, ſe déſablent à la bêche ou faucille autour des roches qui y reſtent découvertes de baſſe mer; la plûpart de ceux qui font cette petite pêche à la main, n'en vendent que peu ou point. Les uns les pêchent pour leur propre conſommation, ou en prennent en ſi petite quantité que la vente qu'*ils* en pourroient faire ne ſeroit point un objet, au lieu que les pêcheurs avec bateaux, ſont ceux qui en fourniſſent les habitans de la ville, où ce poiſſon eſt fort recherché.

SEING, ſ. m. (*Gram. & Juriſpr.*) du latin *ſignum*, ſignifie en général *marque*.

Anciennement le terme de ſeing, *ſignum*, ſe prenoit pour le ſceau ou cachet particulier, dont chacun uſoit pour ſceller & adopter les actes qu'il paſſoit; ce *ſeing* ou ſceau tenoit alors lieu de ſignature.

Depuis que l'uſage de l'écriture eſt devenu plus commun, & que les ſignatures manuelles ont été ſubſtituées à l'oppoſition des ſceaux ou cachets; on a ſouvent entendu par *ſeing* la ſouſcription que quelqu'un fait d'un acte, & pour diſtinguer ce *ſeing* de l'appoſition du ſceau on l'a appellé *ſeing manuel*.

Les *ſeings* ou ſignatures n'ont pas toujours été formés du nom entier de la perſonne & en toutes lettres ſuivies; au lieu de ſignature, l'on uſoit de monogrammes, eſpece de hiéroglyphes, qui raſſembloient toutes les lettres du nom. *Voyez* le *gloſſ.* de Ducange, au mot *monogramma*.

Les perſonnes qui ne ſavent pas écrire, au lieu de *ſeing*, font encore une croix ou autre marque, ce qui ne forme qu'une preuve fort imparfaite.

J'ai vu un acte ſouſcript par l'impreſſion d'une ſignature gravée en bois; cette marque étoit plus facile à reconnoître qu'une croix ou autre marque auſſi ſimple.

On diſtingue deux ſortes de *ſeing*, le *ſeing* public & le *ſeing* privé; le premier eſt authentique, l'autre ne l'eſt point, & n'a point de date certaine. *Voyez* AUTHENTIQUE, SIGNATURE, SOUSCRIPTION. (*A*)

SEING dans quelques anciennes ordonnances, ſignifie *marque*, *poinçon* ou *cachet*. Par exemple dans l'ordonnance de Philippe le Bel du mois de Janvier 1313, *article* 10; il eſt dit que dans chaque ville où il y aura orfevre, il y doit avoir un *ſeing* propre pour ſeigner les ouvrages qui y ſeront faits, qui ſera gardé par deux prud'hommes établis à cet effet, & qu'un *ſeing* ne doit point reſſembler à l'autre. (*A*)

SEING, (*Comm.*) c'étoit proprement parmi les anciens, un ſigne, une marque, que l'on faiſoit au-bas d'un acte, tels qu'étoient les monogrammes qui ſervoient tout enſemble de ſignature & de ſceau, & que l'on mettoit aux chartres & autres actes publics ou particuliers, pour les confirmer & les autoriſer.

Seing s'entend préſentement de deux manieres, 1°. de la ſignature que les contractans ou l'un d'eux font de leur propre main au-bas de quelqu'écrit.

2°. Du paraphe ou entrelacement de pluſieurs lignes ou traits que chacun imagine pour ſon uſage, & qu'on met immédiatement après ſa ſignature.

Acte ſous ſeing privé, eſt celui qui n'eſt ni atteſté ni paſſé par des perſonnes publiques.

Blanc-ſeing, c'eſt une feuille de papier blanc, au bas de laquelle on met ſon nom, pour être remplie à la volonté de celui à qui on le confie. *Dictionn. de Commerce & de Trév.*

SEINNETTES *ou* PETITES SEINES, *terme de pêche*, ſorte de filet, dont la manœuvre eſt en tout ſemblable à celle de la ſeine, dont elle ne differe que parce qu'elle eſt plus petite; on s'en ſert particulierement pour faire la pêche des ables, dont l'écaille ſert aux fabricateurs de fauſſes perles; cette pêche ſe fait le long des îles, & pendant que l'eau eſt trouble, ſans quoi les pêcheurs ne prendroient rien; le ret eſt plombé par le bas, & flotté par le haut; le maille de ce filet n'a guere que 4 lignes. *Voyez* SEINE.

Il y a auſſi une autre eſpece de *ſeinnette*, qui ſert particulierement à prendre les équilles, qui eſt un poiſſon paſſager à l'embouchure de la riviere d'Orne. Ce poiſſon commence à paroître vers la mi-Mai, & reſte juſqu'à la S. Michel.

Il faut quatre hommes pour faire cette pêche; le filet eſt de la forme du coleret, mais le ſervice en eſt différent, en ce que les pêcheurs ne dérivent ni ne trainent point; mais deux hommes chacun par un bout tiennent le filet tendu, au moyen d'un bâton qui eſt à chaque extrémité, & dont ils enfoncent une des extrémités dans le ſable, & s'écorre contre l'autre afin de le rendre plus ferme; alors deux autres pêcheurs qui ſont à l'eau juſqu'au col, s'éloignent 30 à 40 braſſes du filet, & reviennent en battant l'eau juſqu'à ce qu'ils ſoient proches. L'équille épouvantée du bruit, ou par l'agitation de l'eau, ſe jette dans le filet; & les deux pêcheurs qui ont battu l'eau, levent promptement le bas ou la plommée du filet de la *ſeinnette*; ceux qui tiennent les canons, qui ſont les deux bouts, roidiſſent de toute leur force, en tenant le filet horiſontalement, pour lors ils ramaſſent toutes les équilles dans le milieu du filet, & les renverſent dans des paniers que portent les pêcheurs qui tiennent les bouts de la *ſeinnette*, & auſſi-tôt ils recommencent un autre trait, tant que la baſſe mer le leur permet.

Ces *ſeinnettes* ont dix à douze braſſes de long, & une braſſe & demie de chute; la maille n'a au plus que 2 lignes en quarré, ce qui eſt une contravention manifeſte à l'ordonnance. On peut juger du tort conſidérable que fait un échantillon ſi petit au général de la pêche.

SEJONT, LE (*Géog. mod.*) riviere d'Angleterre, au pays de Galles, dans le comté de Caernarvan. Le *Séjont* s'appelloit anciennement *Sejontius*, & il avoit donné ſon nom au peuple *ſéjontien*, dont la capitale nommée *Sejontium*, étoit voiſine de Caernarvan qui s'eſt élevé ſur ſes ruines. (*D. J.*)

SÉJOUR, ſ. m. (*Gram.*) lieu où l'on habite, & quelquefois le tems qu'on y demeure. Mon *ſéjour* n'a pas été long. Marli eſt un *ſéjour* enchanteur au printems. J'ai fini mon *ſéjour* dans la capitale.

SÉJOUR, (*Marine.*) c'eſt le tems qu'un vaiſſeau demeure dans un port ou dans une rade étrangere. On dit *jours de ſéjour* pour les vaiſſeaux de guerre, & *jours de planches* pour les vaiſſeaux marchands.

SEIPOD, ſ. m. (*Poids.*) poids de Moſcovie dont on ſe ſert particulierement à Archangel. Il contient dix poudes, à raiſon de quarante livres le poude, poids du pays, qui reviennent à trente-deux livres, poids de marc. (*D. J.*)

SEIRAM, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, ſur les frontieres de Gété, au nord de Sihon, à 99. 25. de *longit.* & à 44. 45. de *latit.* (*D. J.*)

SEIREF, *ou* SIREF, (*Géog. mod.*) ville la plus méridionale de la Perſe, près de la mer, & abandonnée depuis que le commerce s'eſt établi à Kis, île du golfe Perſique. *Longit.* ſuivant les tables arabiques, 88. *latit. ſeptent.* 29. (*D. J.*)

SEIRJAN, (*Géog. mod.*) ville de Perſe dans le royaume de Fars. *Long.* ſelon M. Petit de la Croix, 90. 25. *latit.* 29. 30. (*D. J.*)

SEISACHTHEIES, ſ. f. plur. (*Antiq. d'Athènes*) Σεισάχθεια, mot qui ſignifie *décharge d'un fardeau*, étoit un ſacrifice public d'Athènes, en mémoire d'une loi de Solon. Cette loi portoit, que toutes les dettes du pauvre peuple ſeroient remiſes au bout d'un certain tems, ou du-moins que l'intérêt en ſeroit conſidérablement diminué, & que les créanciers ne pourroient dans la ſuite ſaiſir leurs débiteurs, comme ils faiſoient avant cette ordonnance. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag.* 430. (*D. J.*)

SEIVIA, (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte de bramines ou de prêtres des idolâtres de l'Indoſtan, qui different des autres en ce qu'ils regardent *Ruddiren* ou *Iſſuren* comme le premier des trois grands dieux de l'Inde; ils le mettent au-deſſus de *Ram* ou *Brama* & de *Viſtnou*. *Voyez* RAM, VISTNOU & RUDDIREN. Ceux qui ſont profeſſion de cette ſecte, ſe marquent le front avec de la cendre de fiente de vache, brûlée; & quelques-uns portent le *lingam* au col, & le font porter à leurs enfans, en l'honneur de leur dieu favori qui eſt le Priape des Indiens. *Voyez* RUDDIREN.

SEIZAINE, ſ. f. (*terme d'Emballeurs.*) autrement FILAGOR, eſpece de petite corde ou groſſe ficelle, dont les Emballeurs ſe ſervent pour leurs emballages. Il y en a de la groſſe & de la menue. La plus commune eſt compoſée de trois fils de chanvre bien cablés ou tortillés enſemble; elle a la groſſeur d'une menue plume à écrire, & ſert ordinairement à corder des ballots & paquets, ſoit de marchandiſes, de hardes, ou de meubles. (*D. J.*)

SEIZAINS, ſ. m. plur. (*Draperie.*) draps de laine dont la chaine eſt compoſée de *ſeize* fois cent fils, c'eſt-à-dire *ſeize* cens fils en tout. (*D. J.*)

SEIZE, (*Arithmétiq.*) nombre pair compoſé d'une dixaine & de ſix unités, ou de deux fois huit, ou de quatre fois quatre; ainſi que deux fois multipliées par huit, ou que huit le ſoit par deux, ou que quatre

le soit par soi-même, cela ne produira jamais que *seize*. En chifre commun ou arabe, *seize* s'écrit ainsi 16; en chifre romain, de cette maniere *XVI*, & en chifre françois de compte, ou de finance, de la sorte *xvj*. *Legendre*. (*D. J.*)

SEIZE, (*les*) s. m. plur. (*Hist. mod.*) nom d'une faction fameuse dans l'histoire de France. Elle se forma à Paris en 1579 pendant la ligue. On les nomma ainsi à cause des *seize* quartiers de Paris, qu'ils gouvernoient par leurs intelligences, & à la tête desquels ils avoient mis d'abord *seize* des plus factieux de leur corps. Les principaux étoient Bussi-le-Clerc, gouverneur de la Bastille, qui avoit été auparavant maître en fait d'armes: la Bruyere, lieutenant particulier: le commissaire Louchard: Emmonot & Monot, procureurs: Oudinet, Passart, & Senaut, commis au greffe du parlement, homme de beaucoup d'esprit, qui développa le premier cette question obscure & dangereuse du pouvoir qu'une nation peut avoir sur son roi. Un bourgeois de Paris, nommé *la Rocheblond*, commença cette ligue particuliere pour s'opposer aux desseins d'Henri III. qui favorisoit, disoit-on, les Huguenots. Cette faction accrûe & fomentée par ceux que nous avons nommés, & beaucoup d'autres, se joignit à la grande ligue commencée à Péronne. Après la mort des Guises à Blois, elle souffla le feu de la révolte dans Paris contre Henri III. & eut, à ce qu'on croit, bonne part au parricide de ce prince. Egalement opposée à Henri IV. elle se porta aux plus étranges extrémités contre ceux qu'elle soupçonnoit être ses partisans; elle affecta même d'être indépendante du duc de Mayenne, & n'oublia rien pour faire transporter la couronne à l'infante Claire Eugénie, fille de Philippe II. roi d'Espagne, ou à ce prince lui-même. Mais quand Paris se fut soumis à son légitime souverain en 1594, cette faction fut entierement dissipée, soit par la retraite des principaux d'entre les *seize*, soit par la clémence que ce prince témoigna envers les autres.

SEIZE, (LIVRE *in-*) *terme d'Imprimerie*. Les Libraires & Imprimeurs nomment un livre *in-seize*, celui dont chaque feuille d'impression étant pliée, compose *seize* feuillets, ou trente-deux pages. (*D. J.*)

SEIZIEME, (*Arithmétiq.*) partie d'un tout divisé en seize parties égales. Lorsqu'il s'agit de fractions ou nombres rompus de quelque tout que ce soit, un *seizieme* s'écrit, de cette maniere, $\frac{1}{16}$. On dit aussi trois *seiziemes*, cinq *seiziemes*, sept *seiziemes*; ce qui se marque ainsi, $\frac{3}{16}$, $\frac{5}{16}$, $\frac{7}{16}$. Le $\frac{1}{16}$ de 20 sols est 1 s. 3 den. qui est une des parties aliquotes de la liv. tournois. *Legendre*. (*D. J.*)

SEKIKA, (*Hist. nat. Botan.*) c'est une espece de saniale étrangere, du Japon, qui ressemble au cotyledon, ou nombril de Vénus. Sa feuille, qu'on prendroit pour celle du *cyclamen* ou *pain de pourceaux*, offre une agréable variété de couleurs. Sa tige, haute d'un pié & demi, est garnie de plusieurs fleurs à cinq pétales qui forment l'apparence d'une guêpe volante. Elles sont couleur de vermillon.

SEKISJU, (*Géog. mod.*) une des huit provinces de l'empire du Japon, dans la contrée montagneuse froide ou du nord. Elle a deux journées de long du nord au sud, & se divise en cinq districts. Le pays de cette province produit abondamment du cannib, & quelque peu de sel. Ses habitans donnent tous les ans à leur *daïmio* ou prince héréditaire, le double de ce qu'on donne dans les autres provinces de cette contrée du nord. (*D. J.*)

SEKKI-KAN, (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbrisseau du Japon, d'une brasse de hauteur, dont les feuilles qui enveloppent les rameaux de distance en distance, sont étroites, longues, épaisses, argentées par-dessous, pendantes & sans découpures. Ses fleurs sont incarnates, & ramassées à l'extrémité des rameaux par bouquets, de dix jusqu'à quinze, qui sortent d'une enveloppe commune. Elles sont monopétales, & découpées en sept grandes levres. On en distingue deux autres especes, l'une à fleurs blanches, & l'autre à fleurs rouges.

SEL & SELS, (*Chimie & Médecine*.) on comprend sous le nom de *sel* trois especes de substances; les acides, les alkalis, & les *sels* neutres; en réunissant les proprietés communes à ces trois classes, on trouve que les sels sont des corps solubles dans l'eau, incombustibles par eux-mêmes, & savoureux; il faut bien se défendre d'appeller *sel* tout ce qui se crystallise, sans quoi nous confondrions plusieurs corps très-différens entre eux.

Les *sels* sont répandus dans les trois regnes de la nature, l'opinion commune des chimistes est même que l'air porte avec lui l'acide vitriolique; il est au-moins bien sûr qu'il peut se charger d'un très-grand nombre de *sels*; ceux qu'il peut dissoudre sont appellés *volatils*, ceux au-contraire qu'il ne peut enlever, sont nommés *fixes*; tous les acides, les alkalis volatils, & quelques *sels* neutres, spécialement ceux qui sont formés par l'union du *sel* ammoniac avec les différens métaux, sont volatils; mais le plus grand nombre est fixe.

Indépendamment des *sels* que la nature fournit, il en est une foule que l'art seul peut produire, & il imite la nature dans la formation de presque tous les *sels* neutres.

Les *sels* sont, comme nous l'avons vu, acides, alkalins, ou neutres; leur nature & leurs proprietés different par-là essentiellement; chaque espece fournira une classe particuliere. Après avoir examiné les proprietés communes à tous les *sels*, nous parcourrons successivement celles qui le sont aux classes, aux ordres, & aux genres.

Classe I. Les acides. Les acides étant vraissemblablement la base de tous les autres *sels*, méritoient d'être traités les premiers; l'opinion la plus reçue est que les alkalis ne sont que des acides combinés avec d'autres principes; ce sentiment a pour lui la raison & l'expérience. La raison dit que la nature choisit toujours les voies les plus simples, & que l'affinité des acides & des alkalis, l'avidité avec laquelle ils s'unissent, est l'effet de l'analogie; l'expérience fait voir dans le regne végétal, quand il passe par tous les degrés de la maturité & de la fermentation, les acides se perdre, se changer en alkalis, & redevenir ensuite acides.

Leurs proprietés communes sont d'être les menstrues d'un grand nombre de corps, & en s'unissant avec la plûpart, de former des *sels* neutres; leur saveur est si forte, que pour peu qu'ils soient concentrés, ils sont corrosifs; ils sont tous solubles dans l'air, c'est-à-dire volatils, plus ou moins suivant la quantité de phlogistique qui entre dans leur combinaison; ainsi l'acide vitriolique que nous soupçonnons en contenir le moins, est le plus difficile à s'élever dans la distillation; il faut que le feu soit poussé au dernier degré, pour que l'huile glaciale s'éleve; ils sont solubles dans l'eau, plus ou moins dans la proportion opposée à la précédente: ainsi l'acide vitriolique que nous avons dit contenir le moins de phlogistique, s'unit avec une facilité étonnante à l'eau; & tandis que les autres, exposés à l'air, perdent une partie de leur poids, il augmente le sien aux dépens de sa force, en se mêlant avec l'eau; la rapidité avec laquelle il s'unit, s'il est concentré, cause un sifflement, un bouillonnement, excite la chaleur, en un mot produit une espece d'effervescence; les acides s'unissent avec les huiles grasses & essentielles, ils forment avec elles des savons peu connus. S'ils sont concentrés en les mêlant, par une certaine manipulation avec ces huiles, sur-tout si elles sont essentielles pesantes, l'effervescence est si vive que la flamme naît du milieu. Unis aux esprits vineux, ils forment des nouveaux mixtes, connus depuis peu, qui n'existent nulle part dans la nature, qui ont des propriétés singulieres qu'on nomme *æthers*; ils produisent une effervescence, étant mêlés avec les alkalis, ils dissolvent tous les métaux: mais quoiqu'il n'y ait aucun métal qui ne puisse être dissous par un acide, aucun d'eux n'a la proprieté de les dissoudre tous. Ils dissolvent aussi les terres, les calculs des animaux; avec les alkalis, les métaux & les terres, ils forment des *sels* neutres. On observera à ce sujet, que différens degrés de concentration sont nécessaires pour les différentes dissolutions; il en est des acides, considerés comme menstrues, de même que de l'esprit de vin, qui dissout, étant foible, quelques gommes-résines, qu'il n'eût point pu dissoudre s'il eût été rectifié. Il seroit à souhaiter que ce fait certain fût embelli par un grand nombre d'expériences, qui pourroient donner lieu à une regle générale; ils rougissent le sirop violat & le papier bleu, il n'est aucun bleu végétal à l'abri de leur impression; ils décomposent le lait des animaux, & celui qu'on tire des semences huileuses végétales, pour en faire des émulsions.

L'affinité des acides est plus grande avec le phlo-

giſtique, qu'avec tout autre corps; avec les alkalis fixes, qu'avec les volatils; avec, ceux-ci, qu'avec les terres abſorbantes; & enfin avec ces dernieres, plus qu'avec les ſubſtances métalliques. Ces affinités établies par M. Geoffroi, ſont ſujettes à quelques exceptions à la regle générale; quelques terres abſorbantes, & des métaux mêmes, pouvant decompoſer le *ſel* ammoniac, & le fer ayant la vertu de décompoſer l'alun.

Les trois acides minéraux font des ſoufres; *voyez les art. part.* l'acide microcoſmique en fait un, le phoſphore de Kunkel. *Voyez* MICROCOSMIQUE, ACIDE & PHOSPHORE.

Non-ſeulement les acides ne peuvent point ſe cryſtalliſer, mais encore on ne peut les réduire en une maſſe ſolide, comme on le fait des alkalis fixes; le ſeul acide vitriolique, moins volatil que les autres, peut, & encore ce n'eſt qu'avec beaucoup de travail, prendre une forme épaiſſe, ce qui eſt l'effet de leur grande affinité avec l'eau; ils ſe ſaiſiſſent de toutes les vapeurs aqueuſes, & ſe mêlant avec elles, ils conſervent leur fluidité; nous défendons ce ſentiment contre M. Marcgraf, qui prétend que l'acide animal ſe cryſtalliſe, parce que nous ne regardons point cet acide, comme un acide pur, mais comme un *ſel* neutre microcoſmique; le tems & les expériences dévoileront ce problème.

Ces acides qui s'uniſſent avec tant d'ardeur & ſi étroitement à l'eau, qu'on ne peut jamais les en priver qu'à un certain degré, perdent la plus grande partie de cette affinité, lorſqu'ils ſont unis aux alkalis fixes, quoique ceux-ci tombent en défaillance à l'air, c'eſt-à-dire ſe chargent de ſon humidité au point de devenir fluides; il arrive ainſi que ces deux corps perdent l'un par l'autre une proprieté qui leur étoit commune.

On les retire de l'eau, de l'air, des trois regnes de la nature, & des *ſels* neutres factices; le regne minéral, l'eau & l'air, fourniſſent en grande quantité l'acide vitriolique, le marin & le nitreux; l'opinion reçue eſt que ce dernier vient des végétaux qui reçoivent en croiſſant l'acide vitriolique de la terre, & le dénaturent pour former le nitreux, qu'ils rendent à la terre en ſe pourriſſant; le regne végétal fournit les quatre genres d'acides; le vitriolique ſe trouve dans les citrons, & ſemblables fruits; le nitreux dans un grand nombre de plantes, ſur-tout dans les chicoracées & les borraginées, ou *aſpérifoliæ de Raj*, l'acide marin eſt évident dans les plantes maritimes; & l'acide végétal dans toutes les parties des plantes qui ont ſubi une fermentation acide, peut-être même dans un grand nombre avant leur maturité; ce qui nous conduit à une réflexion importante: c'eſt qu'on ne connoit point précifément la nature de l'acide des raiſins avant leur maturité, du verjus, on ne ſait point ſi c'eſt comme nous le ſoupçonnons un acide vitriolique, qui par la maturité du fruit, forme le *ſel* eſſentiel, pour devenir enſuite ſucceſſivement par la fermentation acide du vinaigre; ou s'il eſt avant, comme après la maturité & la fermentation, la même eſpece d'acide, la découverte de ſa nature ſeroit de la plus grande importance pour conduire à une théorie lumineuſe de la fermentation inconnue juſqu'à preſent, & pour démontrer la tranſmutation des acides; ce ne ſeroit point un travail long, fatiguant, ni compliqué. Former avec le verjus & les alkalis des *ſels* neutres, les faire cryſtalliſer, les reduire à leur ordre, ſeroit la plus grande partie de l'ouvrage: enfin le regne animal fournit dans les fourmis, ſuivant Juncker, dans tous les inſectes à aiguillon, & ſuivant Pott, dans preſque toutes les parties des animaux, un acide peu connu.

Les acides ont des propriétés médicinales qui leur ſont communes; étant concentrés, ils gangrenent & cautériſent les chairs & les os ſur leſquels on les applique, ils procurent l'exfoliation de ces derniers, ce qui les rend des poiſons pris intérieurement; mais fondus dans une grande quantité d'eau, ils ſont rafraîchiſſans, répercuſſifs, ils ont la vertu de ralentir le mouvement du ſang, d'éteindre la ſoif, humecter les fluides, relâcher même tous les ſolides; ils conviennent donc dans les cas où il faut moderer la fievre, & les efforts trop grands de la nature: auſſi les médecins les emploient dans l'altération, lorſque la langue eſt ſeche, le pouls fort, lorſque quelque partie du corps, ſans être affoiblie, eſt enflammée, ou bien entraînée dans des mouvemens convulſifs; on les mêle dans les fievres malignes avec les cordiaux; ils augmentent la tranſpiration, donnés dans les cas précédens, quand elle eſt ſupprimée par le défaut de ſecrétion que cauſent la contraction des ſolides, & le mouvement trop rapide du ſang; ils l'éteindroient au contraire, & même avec la vie, s'ils étoient donnés dans les cas de foibleſſe; ils ſont des diurétiques relâchans, indiqués dans les cas d'inflammation des reins, ou de la veſſie, telle que la procurent ſouvent les mouches cantharides priſes intérieurement, ou mêmes appliquées extérieurement en trop grande quantité; ils doivent être mis en uſage comme legers aſtringens, & comme tempérans, dans les différentes hémorragies, ſi on excepte l'hæmophthiſie, parce que excitant la toux, arrêtant la tranſpiration des bronches, la ſecrétion des crachats, ils pourroient augmenter l'engorgement; c'eſt par ces raiſons qu'ils ſont contre-indiqués dans les inflammations de poitrine, & ſi on s'en ſert, ce ne doit être que par les raiſons les plus fortes, pour courir au mal le plus preſſant: leur vertu d'arrêter la tranſpiration, & de ralentir le mouvement du ſang, ſe manifeſte à tout le monde, par l'uſage qu'on en fait dans les grandes chaleurs; ils arrêtent outre cela la digeſtion, & pris en trop grande quantité ou ſans beſoin, ils cauſent des rhumes, ou les aggravent; dans les fievres bilieuſes, caractériſées par la couleur des urines, des ſelles, de la langue, & par l'altération, ils ſont du plus grand ſecours, eux ſeuls peuvent guérir, mêlés avec quelques évacuans, & nous les préférons de beaucoup dans ces cas à la ſaignée, parce qu'ils n'affoibliſſent pas comme elle, que leur uſage eſt plus long & moins accablant pour le moment; tous les bilieux s'en ſervent utilement; ils ſont encore d'un uſage fréquent contre les vers, on les mêle dans ce deſſein avec les remedes doux, pour en rendre la boiſſon plus agréable, & la vertu anthelmintique plus ſûre.

Leur uſage économique, & celui qu'ils ont dans les arts, reviennent à tout moment; mais ſi nous voulions entrer dans ces détails, ce ſeroit un ouvrage trop immenſe que nous entreprendrions.

Nous diviſons les acides en deux ordres, le premier comprend les quatre acides ſimples, le ſecond ne renferme juſqu'à préſent, que l'eau régale, acide compoſé.

Ordre I. Les acides ſimples. Les acides, que nous appellons ſimples, ne ſont le produit d'aucun mêlange apparent; il en eſt quatre genres, le vitriolique, le nitreux, le marin, & le végétal, dans le détail deſquels nous allons entrer.

Genre I. L'acide vitriolique. *Voyez ſous l'article* VITRIOL, *acide vitriolique.*

Genre II. L'acide nitreux. *Voyez* ACIDE NITREUX, *ſous le mot* NITRE.

Genre III. L'acide marin. *Voyez* ACIDE MARIN, *ſous le mot* SEL MARIN.

Genre IV. L'acide végétal. *Voyez* VÉGÉTAL, *acide.*

Ordre II. Les acides compoſés. Nous nommons ainſi les acides qui ne ſont point compoſés de parties tout-à-fait ſemblables, mais qui ſont le réſultat du mêlange de pluſieurs acides. Il eſt poſſible d'en former pluſieurs eſpeces, quoique nous doutions que tous les acides puiſent aſſez bien ſe mêler, pour devenir des menſtrues nouveaux, nous n'en trouvons qu'un connu, c'eſt l'eau régale. L'acide ſulphureux ne nous a point paru différer aſſez de l'acide vitriolique, pour qu'il en fût fait mention ſéparément. *Voyez* RÉGALE (*eau*).

Claſſe II. Les alkalis. Les alkalis ont des propriétés bien différentes des ſubſtances que nous venons de quitter, quoique leur nature approche fort l'une de l'autre; au ſentiment des chimiſtes modernes, qui penſent que les acides entrent pour beaucoup dans la compoſition des alkalis.

On diviſe ceux-ci en fixes & en volatils; les fixes ſont ceux qui expoſés au feu le plus violent, ſe fondent ſans ſe diſſoudre dans l'air, tandis que les volatils s'évaporent, quelque foible qu'en ſoit la température. Il ne paroît cependant pas qu'ils different beaucoup entre eux; un peu de phlogiſtique nous paroît en faire toute la différence. Trouver le moyen de le donner à l'alkali fixe, c'eſt trouver celui de le rendre volatil. Il eſt hors de doute que par la fermentation putride, la nature opere ce changement évident dans la putréfaction de l'urine. L'art en compoſant le foie de ſoufre, volatiliſe également les alkalis fixes; puiſque ces deux ſubſtances chacune ſéparément ſans odeur, étant unies, en donnent une fort deſagréable & tout-à-fait volatile, qu'il ſeroit poſſi-

possible & avantageux de rassembler dans un chapiteau.

Les principales propriétés des alkalis sont de faire une vive effervescence en se mêlant avec les acides, de composer avec eux des sels neutres, de décomposer les autres *sels*, de verdir le sirop violat & toutes les couleurs bleues des végétaux; ils ont une saveur âcre & piquante; les anciens chimistes prenoient pour un combat & une antipathie l'effervescence qui résulte du mélange des acides & des alkalis. Actuellement l'opinion contraire a prévalu, & cette effervescence est reconnue pour un effet de la ressemblance, de l'accord qui semble être entre deux substances qui s'unissent avec vivacité: c'est ce qu'on nomme *affinité* ou *rapport*. *Voyez* RAPPORT, *Chimie*.

Nous rappellerons que les alkalis ont plus d'affinité avec l'acide vitriolique qu'avec le nitreux, le marin, & le végétal; avec ceux-ci qu'avec le soufre & les huiles: mêlés à cette derniere espece de substance, ils forment les savons les plus aisés à faire, les plus connus, & les seuls en usage.

Les alkalis sont, comme nous l'avons dit, fixes, ou volatils; on ne connoît pas plusieurs genres de volatils, mais il y en a trois de fixes, dont les propriétés sont comme nous le verrons différentes. Le premier est l'alkali terreux, le natrum; le second est l'alkali marin, la soude; le troisieme est l'alkali du tartre: en sorte que chaque regne de la nature a son alkali propre. Le regne animal adopte le volatil; le natrum appartient au minéral; la soude à l'aqueux, & l'alkali du tartre est le végétal; nous les examinerons séparément.

Quant à leurs propriétés médicinales, nous dirons en peu de mots qu'ils sont apéritifs, diurétiques; que les uns & les autres, mais sur-tout les volatils, accelerent le mouvement du sang; qu'ils sont, suivant les expériences de M. Pringle, de puissans antiseptiques, étant appliqués sur les chairs mortes; & cependant des escharotiques sur les chairs vivantes.

Ordre I. Les alkalis fixes. Les trois especes d'alkalis fixes ne different entre elles que par le plus ou moins de principe terreux qui entre dans leur composition.

Outre les qualités communes à tous les alkalis, les fixes en ont de particulieres. Nous avons déja fait mention de plusieurs; nous ajouterons que ces alkalis unis à une terre, ou une pierre quelconque, vitrifiable, argilleuse, calcaire ou gypseuse, forment des verres. La seule différence est dans la proportion: si celle de l'alkali est trop grande, le verre est plus transparent, mais bien plus facile à être altéré par les injures de l'air, les acides, *&c.* au point même que la proportion étant encore augmentée, il tombera à l'air humide en défaillance. Les cailloux fondus avec trois parties d'alkali fixe ou davantage, forment le *liquor silicum*, véritable dissolution des pierres les plus dures de la nature.

Ils ont plus d'affinité avec les acides que n'en ont les alkalis volatils; aussi décomposent-ils tous les *sels* qui sont formés de ces deux corps; leur grande affinité avec l'eau, & leur presque indissolubilité dans les esprits, font qu'ils peuvent aisément séparer de l'eau-de-vie & de l'esprit-de-vin, le phlegme qui n'est pas absolument nécessaire à leur combinaison; & c'est un des moyens les plus simples de purifier l'esprit-de vin. Cependant si on jette l'alkali fixe, tartareux, brûlant dans cet esprit, il le teindra d'abord; c'est ce qu'on appelle *esprit-de-vin tartarisé*. En répétant plusieurs fois cette opération, Boerrhaave prétend que peu-à-peu on parviendroit à décomposer tout l'esprit-de-vin.

Les alkalis fixes poussés au feu s'y fondent, & restent fixes; ils acquierent par-là un degré de causticité de plus; ils deviennent plus durs & legerement transparens. Fondus avec le soufre ils composent le foie de soufre, espece de savon très-remarquable par la dissolution qu'il fait de tous les métaux, & spécialement de l'or, de toutes les pierres & terres; dissolution qui s'unit très-bien avec l'eau, & dont l'odeur putride prouve la volatilisation des alkalis fixes. Ces *sels* appliqués à nud, & seuls sur l'or, l'argent, & le mercure, ne les touchent point; mais s'ils sont traités pendant long-tems avec les autres métaux; si on n'y mêle pas du phlogistique en assez grande quantité, ils les changent en chaux: cette observation est d'un très-grand usage dans la Docimasie, où les alkalis fixes entrent dans les flux pour faciliter la fusion.

Quant à leurs vertus médicinales, ils sont extérieurement de bons répercussifs fondus dans l'eau; autrement des caustiques qui ont la plus grande part aux effets de la pierre à cautere. Intérieurement ils sont diurétiques, antiacides, anti-émétiques; ils corrigent les purgatifs; on voit par-là dans quels cas ils conviennent.

Genre I. L'alkali fixe minéral, ou naturel. Ce *sel* est le natrum ou nitrum des anciens, spécialement de Pline. On le trouve suivant son rapport & celui de plusieurs voyageurs, mêlé avec de la terre dans tout le levant; il est aisé de le séparer de cette terre par une lessive évaporée jusques à siccité. On le trouve dans tous les pays du monde fondu dans certaines eaux minérales, auxquelles on a donné absurdement le nom d'*acidules*, à cause de leur goût piquant: telles sont les eaux de Vals, Spa, Aix-la-Chapelle, & tant d'autres. Ce *sel* se desseche quelquefois sur les rochers où les eaux minérales ont passé, & se sont évaporées. Il est alors aisé à ramasser; mais ce ne seroit jamais qu'en petite quantité: nous en avons vu à Vals former un coup d'œil agréable; son goût fait la base de celui de ces eaux. Ce *sel* differe de l'alkali tartareux par un plus grand degré de fixité, & moins d'affinité avec l'eau, puisqu'il ne tombe pas en défaillance comme lui; il contient donc plus de terre. C'est par cette quantité de terre qu'il differe encore, quoique très-peu, de l'alkali marin, avec lequel plusieurs chimistes le confondent. Sa différence nous paroît bien établie par celle qui est entre le *sel* d'Epson, & celui de Glauber, quoique nous convenions sans peine, qu'il y a dans tout cela une obscurité qui seroit aisément dissipée, si on composoit des *sels* neutres avec cet alkali & les acides.

Nous pensons, quoique nous ne sachions pas que l'expérience ait été faite, que cet alkali, moins alkali (s'il est permis de le dire) que le marin & le tartareux, a moins d'affinité qu'eux avec les acides, & qu'ils pourroient par conséquent décomposer les *sels* neutres qu'il formeroit.

Ses vertus médicinales sont les mêmes que celles des alkalis en général, avec la différence qu'elles sont plus douces.

Genre II. L'alkali fixe marin. Le second alkali fixe, celui qui tient un milieu entre les deux autres, est l'alkali fixe qui sert de base au *sel* marin & au *sel* gemme; c'est lui qu'on retire par l'incinération de plusieurs plantes maritimes, mais sur-tout du kali ou soude: c'est lui que tous les chimistes modernes confondent avec le précédent, le *natrum*. On voit aisément que ce *sel* a donné son nom aux autres alkalis, *al* n'étant qu'un article arabe qui confirme dans cette étymologie. Il a donc été le premier découvert, si on excepte le natrum; il contient plus de terre que le tartareux, & moins que le minéral. On le reconnoît aisément, parce qu'il ne tombe point en défaillance à l'air; qu'il s'y seche même, & en ce qu'il se crystallise comme les *sels* neutres, qualité qui lui est propre.

On tire ce *sel* de la soude, en en amassant des grands morceaux qu'on fait sécher & brûler: on peut le retirer aisément des *sels* neutres qu'il forme, en le précipitant par l'alkali tartareux, qui a plus d'affinité que lui avec les acides.

C'est de ce *sel* qu'on prépare avec la chaux & l'huile d'olive le savon ordinaire; c'est avec lui & le sable qu'on fait le verre le plus durable; on feroit même le plus beau, si les Verriers se donnoient la peine de séparer par une lessive les parties hétérogenes qui sont mêlées avec lui dans les cendres.

Il est peu d'usage en médecine; ses vertus sont celles des alkalis fixes en général.

Genre III. L'alkali fixe tartareux. Le plus fort de tous les alkalis fixes, celui qui contient le moins de terre, celui qui se dissout le plus aisément dans l'eau, le seul qui tombe en défaillance à l'air, pour peu qu'il soit humide; celui qui précipite tous les autres, s'ils sont unis avec des acides, qu'on est bien éloigné de pouvoir crystalliser, c'est l'alkali que fournissent les cendres des plantes qui ne sont pas maritimes, le tartre & le nitre. C'est lui que nous trouvons dans les cendres dont on se sert communément pour faire des lessives, pourvu qu'on brûle des végétaux qui n'ont point trempé long-tems dans l'eau; comme le *bois flotté*, dont les cendres semblables à celles qui ont été lessivées, ne sont bonnes à aucun usage dans les arts. Cet alkali forme dans les lessives avec les huiles & les graisses du linge sale, une liqueur savoneuse qui

qui aide le blanchiſſage. J'obſerverai en paſſant que les végétaux qui fourniſſent l'acide le plus foible, donnent l'alkali le plus fort.

Je ne vois pas que ce *ſel* exiſte nulle part dans la nature à nud, non plus que l'alkali précédent. C'eſt l'art qui le tire des corps où il exiſtoit combiné de façon que ſes effets étoient tous différens. La maniere de le tirer, le végétal dont on le tire, ſa pureté, l'état ſec ou liquide dans lequel il eſt, lui ont fait prendre des noms différens. On l'appelle *potaſſe* lorſqu'il coule dans un creux fait en terre, des monceaux de bois qu'on brûle au-deſſus; on le nomme *ſel préparé*, à la maniere de Tackenius, lorſqu'on fait brûler la plante dans une marmite de fer rougie au feu & couverte; il eſt le *ſel lixiviel d'abſynthe*, des cendres de genêt, *&c.* lorſque c'eſt de ces plantes qu'on le tire; *ſel alkali de tartre*, lorſque c'eſt la terre ou la lie de vin qui le fourniſſent; *cendres clavellées*, quand ce dernier *ſel* eſt mêlé avec beaucoup de terre inutile, dont on ne l'a point leſſivé; c'eſt du *nitre fixé*, lorſqu'il eſt le réſultat de la détonation du nitre par le charbon; & *flux noir*, quand c'eſt par le tartre crud qu'il détonne; tombé en déliquium, c'eſt l'*huile de tartre en défaillance*, ſi la terre a fourni l'alkali; c'eſt le prétendu *alkaeſt de glauber*, s'il vient du nitre.

Nous entrerions dans des détails immenſes ſi nous ſuivions toutes ces différentes préparations; il nous ſuffira de les avoir indiquées, & de dire, quelles qu'elles ſoient, c'eſt toujours le même alkali, la même ſubſtance qui donne la vertu aux uns & aux autres *ſels*; qu'ils ne different entr'eux que par le plus ou le moins de pureté; que le plus pur ſe fait par la détonation du nitre, que cependant il a encore beſoin d'être leſſivé; que les *ſels* lixiviels des différentes plantes, en conſervant une partie de leur huile & de leur ſel eſſentiel, participent de leur vertu, ſi l'incinération n'eſt pas complette, & il eſt rare qu'elle le ſoit; que la méthode de Tackenius leur conſerve encore plus la vertu de la plante; que la potaſſe & la ſoude ſont communément fort impures, de même que les cendres clavellées, & qu'enfin on ne doit tenter les expériences qu'avec ces *ſels* bien préparés & très-purs.

Ce que nous avons dit des alkalis fixes en général doit ſpécialement s'entendre de celui-ci, comme du plus fort que nous ayons; ainſi il forme les meilleurs ſavons, étant traité avec les huiles; il ſe combine très-bien avec les eſſentielles; avec celle de térébenthine il compoſe le ſavon de ſtarkey; il purifie, comme nous l'avons vu, l'eſprit de vin, & même peut le décompoſer. Pouſſé à un feu violent avec les métaux imparfaits, les demi-métaux, les terres, les pierres & toutes les chaux, il les diſſout pour former avec eux les verres les plus tranſparens, mais les moins durables, ſur-tout ſi la proportion d'alkali eſt trop grande; verſé ſur une diſſolution de métaux dans les acides, il les précipite; & ſi on en met ſurabondamment, il en tient pluſieurs en diſſolution, ce qui nous confirme dans l'idée de la poſſibilité des *ſels* neutres formés par l'union des alkalis fixes avec les métaux; il ſe fait jour à-travers les creuſets & les pots, ce qui indique ſa combinaiſon avec les terres dont ils ont été fabriqués.

Pour un grand nombre d'expériences, il vaut mieux l'avoir en défaillance que ſec; étant déja diſſous dans la moindre quantité d'eau poſſible, il agit plus promptement lorſqu'on veut précipiter, diſſoudre. Au reſte, M. Gellert aſſure qu'il acquiert une gravité ſpécifique quatre fois plus grande en tombant en deliquium.

Ce *ſel* eſt d'un uſage économique très-étendu, puiſqu'il entre dans toutes les leſſives; il eſt à tout moment néceſſaire dans les teintures pour précipiter ſur les laines, fils ou ſoies mordues déja par un acide, la partie colorante: il y en a pour cet uſage deux manufactures conſidérables à Lyon; il ranime les couleurs violettes des végétaux que l'air a ternies; il eſt un excellent fumier, pourvu qu'il ne ſoit mêlé avec la terre qu'en très-petite quantité.

Les Médecins l'emploient dans un grand nombre de maladies; tiré de différentes plantes par diverſes méthodes, il a les vertus des autres alkalis fixes, mais plus fortes; & il y joint, ſuivant la préparation, la vertu des végétaux dont on l'a tiré.

Ordre II. L'alkali volatil. Le ſeconde ordre des alkalis ne comprend qu'un genre d'alkali volatil, qui a paru juſqu'à préſent être le même de quelque part qu'il vienne.

Nous avons dit plus haut, que peut-être les alkalis volatils n'étoient autre choſe que les fixes ſéparés d'une portion de leur terre, avec leſquels le phlogiſtique s'eſt combiné. Nous avons été conduits dans cette idée par la tranſmutation des alkalis fixes en volatils, lorſqu'on y ajoute du phlogiſtique, ou lorſque par un mouvement inteſtin la combinaiſon des principes en fermentation devient différente.

On trouve cet alkali en très-grande abondance dans les animaux, dont toutes les parties ſoumiſes à la diſtillation le fourniſſent, ſans que la putréfaction ait précédé. Il n'eſt que quelques inſectes qui doivent être exceptés de cette regle. Mais quoique nous l'ayons appellé *l'alkali animal*, on le trouve encore dans pluſieurs plantes à nud. Telles ſont celles de la tétradynamie de Linnæus, la plûpart des cruciformes de Tournefort, les arum, & pluſieurs autres de la Gynandrie, le chenopodium fœtidum, & quelques autres éparſes dans les différentes claſſes; on le trouve encore dans certaines eaux minérales, on le reconnoît à une odeur d'œufs pourris; telles ſont celles de Lauchtadt & Gieshubel en Allemagne. L'art produit l'alkali volatil en faiſant putréfier les plantes & les animaux, en faiſant du foie de ſoufre; il l'extrait par la diſtillation de tous les corps précedens, de même que de la ſuie & de tous les ſels ammoniacaux; s'il le tire ſous une forme ſolide, il le nomme *ſel alkali volatil*; ſi c'eſt ſous un liquide, on l'appelle *eſprit volatil;* pour le tirer des ſubſtances qui le contiennent à nud, la ſeule diſtillation ſuffit; mais lorſqu'il eſt combiné avec quelque acide, il eſt néceſſaire que la décompoſition précede. C'eſt communément du *ſel* ammoniac d'Egypte qu'on le retire pour les expériences chimiques & les uſages médicinaux. On obtient la décompoſition de trois manieres, avec l'alkali fixe du tartre, la chaux commune & les chaux de plomb. Par la premiere méthode l'alkali volatil eſt concret; par les deux autres il eſt liquide, & on a beſoin d'ajouter un peu d'eau pour aider la diſtillation.

L'alkali volatil a moins d'affinité avec les acides que n'en ont les alkalis fixes, la chaux & le plomb; ce qui fait que ces trois ſubſtances le décompoſent; il en a moins avec l'acide végétal qu'avec le marin, le nitreux & le vitriolique. C'eſt la raiſon pour laquelle ce dernier acide décompoſe tous les *ſels* ammoniacaux formés par les autres acides. L'alkali volatil diſſout tous les métaux & les terres calcaires par différens procédés.

Il forme des ſavons avec les huiles graſſes & eſſentielles, & même avec l'eſprit de vin, ſi l'un & l'autre ſont auſſi déphlegmés qu'il eſt poſſible, deux liqueurs très-déliées, très tranſparentes forment en ſe mêlant un coagulum, une maſſe pâteuſe, blanchâtre, connue ſous le nom de *ſoupe de Vanhelmont*. Si en diſtillant par l'alkali fixe le volatil, on ajoute un huitieme ou un ſeizieme d'huile eſſentielle quelconque, on aura un *ſel* volatil aromatique qui prendra ſon nom de la plante qui aura fourni l'huile eſſentielle. Si c'eſt par la chaux qu'on le diſtille, après avoir mêlé de l'huile de ſuccin, on aura l'eau de luce. On donne le nom *d'eſprits volatils huileux aromatiques* aux autres produits liquides de ſemblable diſtillation.

La Médecine fait un très-grand uſage des alkalis volatils ſur-tout aromatiſés, ils ſont cordiaux, céphaliques, antihyſtériques, calmans, anodins, narcotiques. On les prend intérieurement, ou on en reſpire l'odeur. Au rapport de Boherrhaave, ils peuvent cauſer la gangrene appliqués extérieurement. Un ſûr moyen, ſelon lui, d'en former un point, conſiſte à prendre un grain de *ſel* alkali volatil, l'appliquer ſur la peau, & le couvrir d'un emplâtre, dans peu l'eſcharre gangreneuſe ſera formée tout-au-tour de ce grain de *ſel*.

Dans les teintures il ſert à préparer les couleurs bleues & violettes; l'orſeil & le bleu ordinaire, lui doivent toute leur préparation.

Claſſe III. Les ſels *neutres*. Les *ſels neutres*, *ſalés*, *moyens*, *androgynes*, *hermaphrodites* ou *enixes* (car les Chimiſtes leur ont donné tous ces noms), ſont des corps ſolubles dans l'eau, la plûpart ſavoureux, formant des cryſtaux, ou une maſſe épaiſſe, *voyez les articles* NEUTRE, *ſel*, & MOYEN, *ſel*; ils ſont formés par l'union des acides ou des alkalis entre eux, ou avec des pierres, de terres & des métaux. La partie la plus fixe au feu s'appelle la *baſe*.

Ils different entre eux, 1°. par les ſubſtances dont on les tire qui ſont minérales, végétales ou animales; 2°. ils ſont naturels ou factices; 3°. les naturels exiſ-

tens

cent purs dans la nature, ou bien ils sont mêlés avec d'autres substances dont il faut les extraire par des calcinations, l'exposition à l'air, des décoctions, des lessives & des précipitations; 4°. les factices different par la maniere de les préparer; les uns veulent être sublimés, les autres crystallisés à la faveur de l'évaporation & du refroidissement de la liqueur qui les tient en dissolution, d'autres précipités par le moyen de l'esprit-de-vin, quelques-uns arrachés à leurs menstrues propres pour être dissous par un autre; d'autres enfin demandent une préparation, une précipitation antérieure de la base dissoute dans un autre menstrue, ce que M. Henkel nomme *appropriation* dans le traité qui porte ce titre, 5°. les *sels* neutres different encore par leur crystallisation; la plus grande partie forme des crystaux d'une figure qui leur est propre, qui sert à en établir la différence, & qui varie suivant que l'évaporation est rapide, moyenne, ou insensible; *voyez sur cet art. le mém. de* M. Rouelle parmi ceux de l'académie des Sciences; une bonne partie aussi ne donne point de crystaux connus jusqu'à présent, & n'en constitue pas moins un *sel* neutre; 6°. il est des *sels* moyens entierement neutres, d'autres le sont avec surabondance d'acide ou d'alkali; 7°. les uns sont volatils, les autres fixes au feu; 8°. les uns se dissolvent aisément dans l'eau froide, d'autres exigent de sa part un très-grand degré de chaleur; il en est qui sont si solubles dans l'eau, qu'ils tombent en défaillance à l'air humide, d'autres y perdent au contraire leur humidité, & tombent en efflorescence; 9°. plus l'eau est chaude, plus la quantité de *sel* qu'elle peut tenir en disoluiton est grande; mais les proportions varient suivant les *sels*; 10°. l'eau entre dans la composition de tous les *sels* neutres, mais dans des proportions bien différentes; on peut en général avancer que leur facilité de se dissoudre dans l'eau est proportionnée à la quantité qu'ils contiennent; 11°. ils different par leur gravité spécifique; 12°. par leur dureté; 13°. lorsqu'ils font partie des végétaux, & qu'ils y existent tels qu'on les extrait, ce sont des *sels* essentiels; 14°. ils sont simples, c'est-à-dire formés par l'union de deux substances seulement, ou composés de trois; 15°. ils different essentiellement entre eux par la nature de leur base & par celle de l'acide, ou de l'alkali qui les constitue proprement *sels* neutres. C'est par ces deux dernieres différences que nous établirons les ordres, les genres & les especes.

Ordre I. Sels *neutres simples*. Nous appellons *sels neutres simples*, ceux qui, comme nous l'avons dit, n'exigent que l'union de deux substances pour leur composition; ces substances sont acides, alkalines, terreuses ou métalliques. La nature de l'acide formera les premiers genres, celle de l'alkali les suivans.

Genre I. Vitriols. Nous donnons le nom de *vitriol* à tous les *sels* dont l'acide vitriolique est le principe. Les especes, comme il paroît par la table, sont tirées des quatre alkalis, des quatre terres, de sept métaux & de six demi-métaux. A côté des terres calcaires j'ai mis leurs chaux, qui donnent souvent des *sels* d'une nature différente. Parmi les métaux, j'ai placé la platine, quoique les *sels* qu'elle peut produire ne soient pas encore connus.

L'or & la terre vitrescible sont les seules substances indissolubles dans l'acide vitriolique par les procédés ordinaires; cependant comme la plus grande partie des chimistes suppose que le *sel* sédatif du borax est l'acide vitriolique uni à une terre vitrescible, nous lui avons donné cette place. Pour essayer de dissoudre la terre vitrescible, ne pourroit-on pas en faire d'abord un verre avec surabondance d'alkali, ou un *liquor silicum*? on y verseroit alors une assez grande quantité d'acide vitriolique, nitreux, marin ou végétal, pour espérer de tenir l'alkali & la pierre en dissolution? c'est à l'expérience à résoudre ce problème.

Genre II. Nitres. L'or & la terre vitrescible sont encore les seules substances indissolubles dans l'acide nitreux; mais on voit par la table le grand nombre de *sels* qui n'ont point été nommés, & qui ne sont pas connus.

Nous ferons sur ce genre les observations suivantes: 1°. Tous les *sels* formés par l'union de l'acide nitreux détonnent: 2°. cet acide dissout les terres calcaires, & forme avec elles un *magma deliquescent* qui a besoin d'une forte évaporation pour se crystalliser; uni à la chaux, le magma qu'il forme est au contraire très-volatil: il dissout le cuivre, & éleve dans l'opération beaucoup de vapeurs rouges qui ne sont dûes qu'au fer que l'acide entraîne avec lui, comme l'a prouvé M. Hellot: il faut encore une évaporation forte pour faire crystalliser le *sel* qui en résulte. Le fer est précisément dans le même cas; mais on remarque avec soin que l'acide foible en dissout une plus grande quantité. L'étain n'est dissous qu'en partie par l'acide nitreux, la dissolution n'en est point claire: il est converti en une chaux d'un jaune bleu, qui devient entierement blanche étant lavée dans de l'eau, qui n'est ensuite soluble que dans l'eau régale. La dissolution de l'étain, dans ce dernier acide, est d'un grand usage dans les teintures dont elle releve beaucoup l'éclat, sur-tout de l'écarlate. Le mercure se dissout mieux dans l'acide concentré, en grand quantité & échauffé. Ce sont-là les preuves les plus grandes de leur peu d'affinité. L'acide nitreux dissout lentement l'arsenic, l'antimoine, le bismuth & le cobalt; il dissout au contraire avec vivacité le zinc. La dissolution de l'antimoine n'est jamais claire; il s'en précipite un antimoine diaphoretique. Tous les *sels* que les demi-métaux & l'alkali minéral peuvent produire sont inconnus. *Voyez* ACIDE NITREUX, *sous le mot* NITRE.

Genre III. Sels *marins*. L'acide marin uni à l'alkali minéral forme un *sel* qui ne differe pas du *sel* marin. La terre crétacée s'y dissout, mais ce *sel* ne peut se crystalliser. Sa saveur est astringente, son odeur bitumineuse: mais au feu, il se boursouffle sans décrépiter; l'acide se dissipe, & une chaux reste. En mêlant dans sa dissolution des alkalis, il ne fait point d'effervescence; mais il s'en précipite une terre blanche. Cet acide traité avec la chaux, forme le sel appellé *huile de chaux*, qui tombe aisément en défaillance, se fond au feu comme de la cire, & facilite la fusion des substances refractaires. Ce *sel* est un peu astringent, septique & diurétique. On le mêle avec le suc de solanum pour les dartres vives. La terre gypseuse n'est dissoute qu'en petite partie & sans effervescence; la plus grande se précipite, la dissolution n'est qu'imparfaite. La terre vitrescible & l'or sont indissolubles dans l'esprit de *sel*.

L'argent & le plomb, ces deux métaux analogues, ne sont dissous qu'imparfaitement au-bout d'un certain tems, & en bien petite quantité, si on applique l'acide marin à nud; il tombe même du dernier une poudre blanche au fond de la dissolution. Mais l'art fertile en ressource présente la cémentation & la précipitation, voies différentes, qu'on pourroit tenter pour d'autres substances. Ces métaux dissous dans l'acide nitreux sont précipités par le marin en une matiere molle, quoique consistante, qui s'appelle *lune* ou *plomb corné*. Le plomb dissous dans l'acide végetal est précipité de la même maniere. Ce plomb corné se dissout en grande partie dans l'eau bouillante. Par l'évaporation on obtient des petits crystaux doux, astringens & volatils. Un autre moyen d'avoir le *sel* qui résulte de l'union de l'acide marin & du plomb, consiste à décomposer le *sel* ammoniac par ce métal. Alors l'acide s'y unit, & forme avec lui des crystaux figurés comme des plumes. Cette singuliere façon de dissoudre persuade que tel menstrue qui ne passe pas pour être le dissolvant d'un tel corps, le deviendroit si on s'y prenoit différemment, & que peut-être tous les acides peuvent dissoudre tous les métaux & toutes les terres.

Voici encore un autre exemple de la singularité qui s'observe dans les dissolutions. L'acide marin ne dissout point, ou que très-peu de mercure si on l'applique à nud. En préparant ce demi-minéral, ou en le faisant sublimer en même tems que l'acide marin se distille, ils s'uniront en vapeurs, & formeront un *sel*, qui sera avec surabondance d'acide. Ensorte que pour le débarrasser de cette surabondance, il faudra le faire sublimer plusieurs fois avec du nouveau mercure pour former la panacée mercurielle, que nous regardons comme le véritable *sel* neutre du mercure & de l'acide marin. C'est-là le seul moyen de l'avoir entierement neutre & très-pur; par la précipitation qu'on en fait de l'acide nitreux, il ne l'est jamais.

Les acides en ne dissolvant qu'une partie de certains métaux sur lesquels on les applique à nud, prouvent qu'ils ne les dissolvent qu'à raison de leur phlogistique, qu'ils les décomposent; & en effet, s'ils n'en contiennent pas une assez grande quantité pour aider la dissolution de tout le principe terreux qui entre dans leur composition; cette terre se précipite dépourvue de phlogistique sous forme de chaux.

M. Pott

M. Pott ſe trompe, lorſqu'il dit que le *magma* déliqueſcent formé par cet acide & le cuivre, dont la couleur eſt verd de pré, n'eſt point cryſtalliſable. Il en dit autant de celui qui eſt formé par le fer, dont la couleur eſt jaune verdâtre.

L'acide marin & l'étain forment un *ſel* parfaitement neutre, très-cryſtalliſable. Auſſi ce dernier eſt aiſément diſſous: & lorſque l'acide eſt concentré, le mélange devient volatil par la ſurabondance d'acide. Cette diſſolution mêlée avec le mercure eſt la liqueur fumante de Libavius, qui peut ſervir à volatiliſer les autres métaux.

Cet acide compoſe avec l'antimoine un *magma* déliqueſcent volatil, connu ſous le nom de *beurre d'antimoine*. Il faut au-moins deux parties d'acide très-concentré, ſur une de régule; ce qui prouve leur peu d'affinité. Elle eſt en effet ſi foible, que l'eau précipite le régule en chaux, ſous la forme d'une poudre blanche, qui eſt l'algaroth ou mercure de vie, à laquelle il reſte cependant, quelque ſoin qu'on prenne, une petite portion d'acide.

L'arſenic eſt à-peu-près dans le même cas; le beurre qui réſulte d'une diſſolution lente, malgré l'ébullition, eſt un *magma* déliqueſcent, volatil, peu connu.

Le zinc en eſt diſſous, la diſſolution eſt claire, mais le *ſel* eſt inconnu. En diſtillant cette diſſolution, on retire l'acide ſans addition. Il diſſout auſſi le biſmuth, & cependant ſi on le verſe ſur une diſſolution de biſmuth dans l'acide nitreux, il le précipite. Le cobalt eſt également diſſous, mais en petite quantité. La diſſolution eſt à peine colorée: cependant en s'évaporant elle noircit. Quant au *ſel* qui en réſulte, il eſt encore inconnu. *Voyez* ACIDE MARIN *ſous le mot* SEL MARIN.

Genre IV. ſels végétaux. L'acide végétal, le plus volatil de tous, ne paſſe pas pour diſſoudre un grand nombre de terres, ni de métaux. On doit cependant obſerver qu'on ſeroit aiſément induit en erreur, ſi on oublioit qu'on a fait très-peu d'expériences avec le vinaigre radical, quelque attention qu'il méritât; & qu'il n'eſt pas rare de voir un acide qui a beſoin d'être très-concentré pour opérer certaines diſſolutions. Nous ajouterons que celui-ci diſſout preſque tous les métaux, lorſqu'ils ont été précipités de leurs diſſolvans propres.

La crême de tartre eſt un *ſel* neutre formé par l'alkali & l'acide végetaux, mais avec ſurabondance de ce dernier, & une portion d'huile & de terre, qui la rendent difficile à fondre dans l'eau. Ce *ſel* eſt un menſtrue qui réuſſit ſouvent lorſque l'acide végetal pur eſt arrêté. Nous renvoyons aux *ſels* neutres compoſés ceux qu'elle peut former.

Cet acide uni à l'alkali volatil compoſe le *ſel* ammoniac liquide, le plus volatil, & le moins cryſtalliſable de tous les *ſels* neutres. En diſſolvant le fer, il en réſulte un *magma* déliqueſcent, dont la ſaveur eſt douçâtre aſtringente. Par le peu que nous diſons de ce genre, on doit connoître combien peu de découvertes y ont été faites.

Genre V. ſels royaux. Nous donnons ce nom à tous les *ſels* que forme l'eau régale avec les alkalis, les terres ou les métaux. Le plomb & l'étain ſont plus aiſément diſſous par cet acide compoſé, que par l'eſprit de *ſel*. Malgré cela la diſſolution eſt trouble. Pour pouvoir y diſſoudre le mercure, il faut, ſuivant M. Pott, le précipiter de l'acide nitreux, & verſer deſſus ce précipité l'eau régale; les tenir enſuite en digeſtion. Le cobalt eſt diſſous promptement avec effervelcence, la diſſolution eſt orangée; en ſe ſéchant elle verdit.

Genres VI. VII. VIII. ſels neutres formés par l'union des alkalis fixes avec les terres & les métaux. En formant ainſi trois genres de *ſels*, que peuvent, ſelon nous, former les alkalis fixes, nous ne nous donnons point une idée ſans fondement. Lorſqu'on précipite l'or diſſous dans l'eau régale pour en faire l'or fulminant, ſi on verſe trop d'alkali fixe, ce dernier après avoir ſaturé l'acide, ſe charge de l'or qu'il retient en diſſolution ſans le précipiter. Ne pourroit-on point ſéparer cet or uni à l'alkali fixe pour en obtenir un *ſel*? Si on y réuſſiſſoit, on auroit le même ſuccès avec pluſieurs métaux; quoique nous avouïons l'avoir eſſayé inutilement ſur le mercure. Quelque ſoin que nous euſſions pris de verſer une grande quantité d'huile de tartre par défaillance ſur une diſſolution de mercure dans l'eſprit de nitre, il reſta un précipité à-demi-flottant, qu'on eût pu ramaſſer avec le filtre de papier, ce qui peut-être ſeroit un moyen plus doux que tous les connus, de faire prendre le mercure intérieurement.

Le cuivre ſe diſſout dans trois fois ſon poids d'huile de tartre par défaillance, & forme une liqueur verte, dont il nous paroît très-poſſible de cryſtalliſer le *ſel*. Les alkalis fixes en s'uniſſant avec l'arſenic forment des *ſels* neutres, qui ſe cryſtalliſent en priſmes quadrangulaires, dont les extrémités ſe terminent par des pyramides à quatre faces.

On nous objecteroit vainement que l'alkali fixe vitrifie, décompoſe les métaux; l'objection tomberoit par cette ſeule raiſon, que le feu enleve le phlogiſtique du métal.

Genre IX. ſels neutres formé par l'union de l'alkali volatil avec les terres & les métaux. Nous avons formé un *ſel* d'un très-beau verd avec l'alkali volatil & le cuivre; ce *ſel* s'éleva en lames ou feuillets contre les parois du gobelet de verre, dans lequel il ſe cryſtalliſoit à l'air libre par une évaporation inſenſible; il deſcendit enſuite en dehors & ſe répandit, enſorte que l'intérieur & l'extérieur du verre en étoient incruſtés. Ce *ſel* eſt abſolument ignoré. Cependant on connoiſſoit la diſſolution de cuivre dans l'alkali volatil. Boerhaave lui attribue des vertus diurétiques extraordinaires, priſes depuis trois juſqu'à vingt-quatre gouttes dans un verre d'hydromel. Cette teinture préſente un phenomene ſingulier, c'eſt que ſans le contact de l'air, le cuivre eſt diſſous ſans donner de couleur. Si on débouche le flacon, bientôt la liqueur deviendra d'un bleu violet admirable. Le fer & l'alkali volatil fourniſſent un *ſel* ſemblable en pluſieurs points, à celui qui eſt formé par le cuivre.

L'alkali volatil en précipitant l'or de l'eau régale, fait comme le fixe, il le diſſout de nouveau, s'il eſt ſurabondant. Il ſe conduit de même avec le mercure.

Ordre II. ſels neutres compoſés. Trois ſubſtances, une acide, l'autre alkaline, & la troiſieme métallique ou terreuſe, réunies en un tout chimiquement homogene, forment les *ſels* que nous appellons *compoſés*. Leur nombre peut, ſans contredit, être très-grand, quoiqu'à la ſuite on tomberoit dans des détails qui ne ſeroient que des variétés, toujours cependant intéreſſantes. Nous en avons réduit le nombre à neuf, pour qu'on ne nous accuſe pas de donner des chimeres pour des poſſibilités.

Genre I. ſels tartareux. Nous avons vu que le crême de tartre étoit un *ſel* neutre formé par l'alkali & l'acide végetaux, avec ſurabondance de ce dernier; qu'elle étoit un menſtrue qui avoit quelquefois la préférence ſur de plus ſimples: c'eſt ici que les *ſels* qu'elle forme doivent trouver leur place. Elle diſſout en effet le fer & le cryſtalliſe avec lui, pour former le tartre martial ſoluble. Elle compoſe avec l'étain & le plomb les tartres que nous nommerons *jovial* & *ſaturnien*: avec l'antimoine elle fait un médicament de plus grand uſage, le tartre ſtibié. Le tartre uni au cuivre, aux alkalis fixes & volatils, & aux terres abſorbantes, forme également des *ſels* neutres cryſtalliſables.

Genre II. ſels ammoniacaux. Le ſel ammoniac ordinaire compoſé de l'alkali, & d'un des acides les plus volatils, ne pouvoit manquer de l'être beaucoup lui-même: & comme par ſon acide ou ſon alkali, il a de l'affinité avec les différentes terres ou métaux, nous croyons qu'il n'en eſt aucun que ce *ſel* ammoniac ou les quatre autres ne puiſſent ſublimer ou diſſoudre. Il y a une partie de l'alkali volatil qui ſe dégage dans le tems de l'union & de la ſublimation. Cet alkali ſe manifeſte par l'odeur qui lui eſt propre, & qu'on ne manque jamais d'appercevoir dans le commencement de la ſublimation.

On ne connoît que deux *ſels* formés par le *ſel* ammoniac ordinaire, & un métal ou une terre; parmi le grand nombre de poſſibles. Le premier eſt l'*ens veneris*, produit de la ſublimation du cuivre par le *ſel* ammoniac, qu'on peut auſſi obtenir par le procédé de Boerhaave, en faiſant diſſoudre le cuivre dans une leſſive de *ſel* ammoniac. Le ſecond eſt les fleurs martiales, fruit de la ſublimation de fer par le même *ſel*. Le premier eſt un médicament très-dangereux, vanté cependant contre l'épilepſie par Boyle ſon inventeur: mais le ſecond eſt un des meilleurs apéritifs qu'on ait en médecine.

Genres III. IV. V. VI. autres ſels ammoniacaux. On pourroit eſſayer une multitude de *ſels* compoſés avec le *ſel* ſecret de Glauber, & les terres ou les métaux: ils ſont tous inconnus ſi on excepte le *ſel* de Weiſſman;

man, qui se prépare en faisant précipiter & rédissoudre le vitriol bleu dissous dans l'eau, par l'alkali volatil versé en surabondance, & le faisant crystalliser par le moyen de l'esprit-de-vin. Il faut aussi excepter l'or volatilisé par le *sel* secret de Glauber. Les *sels* ammoniacaux nitreux, que nous nommons *sels brûlans*, sont encore plus ignorés; cependant ayant versé l'alkali volatil avec surabondance sur une dissolution de mercure dans l'acide nitreux, nous avons vu une pellicule se former sur la surface de la liqueur, & par l'évaporation insensible des crystaux en aiguilles rester au fond du vase; qui étoient surement le produit de la combinaison de l'acide nitreux, de l'alkali volatil, & du mercure. C'est encore à notre avis un nouveau moyen innocent de faire prendre intérieurement ce demi-métal. Tous les *sels* ammoniacaux acéteux sont à découvrir. Quant à ceux que nous appellons *royaux*, on pourroit nous reprocher de fonder une possibilité sur une autre, mais celle qui sert de base étant de la plus grande évidence, nous nous y sommes crus autorisés. Le *sel* ammoniac qui doit résulter inévitablement de l'union de l'alkali volatil & de l'eau régale nous paroît devoir sublimer l'or. Ce sont là des choses qu'on croit voir arriver lorsqu'on les propose.

Genres VII. VIII. IX. sels fixes. Le borax est composé du *sel* sédatif & de l'alkali marin. Le *sel* sédatif l'est, suivant l'opinion la plus reçue, de l'acide vitriolique & d'une terre vitrescible. Ces trois substances forment un *sel* neutre composé, sur lequel on a beaucoup travaillé, qui est d'un grand usage dans la docimastique & l'orfévrerie, qui facilite la fusion des métaux. Il fait la premiere espece du premier genre, les autres especes sont inconnues & peut-être impossibles. Les deux genres suivans sont encore remplis par des êtres inconnus. Si on mêle l'alkali minéral au *sel* sédatif, on aura un nouveau borax, si c'est l'alkali tartareux; la même chose arrivera inévitablement suivant nous. Cependant nous ne voyons pas qu'on ait essayé de les faire, non plus qu'une multitude d'autres que nous croyons voir dans le lointain d'une perspective agréable.

Nous finirons cet article en donnant une table des *sels*, d'après le système naturel déja exposé.

TABLE DES SELS.

CLASSE I. Acides.

ORDRE I. *Acides simples.*

Genre 1. Acide vitriolique. *Voyez* VITRIOL.
2. Acide nitreux. *Voyez* NITRE.
3. Acide marin. *Voyez* SEL MARIN.
4. Acide végétal. *Voyez* VEGETAL, *acide*.

ORDRE II. *Acides composés.*

Genre 1. Eau régale. *Voyez* RÉGALE, *eau*.
Acide animal.
Acide microcosmique. *Voyez* MICROCOSMIQUE, *acide & phosphore*.
Et peut-être plusieurs autres qui sont inconnus.

CLASSE II. Alkalis.

ORDRE I. *Alkalis fixes.*

Genre 1. Alkali fixe minéral ou naturel, ou terreux, *natrum*.
2. Alkali fixe marin, sel de soude. *Voyez ci-dessus sous l'article général* SEL.
3. Alkali fixe tartareux, nitre fixé, *sel* de tartre, alkaest de Glauber, huile de tartre par défaillance, *sels* alkalis lixiviels des plantes. *Voyez ci-dessus sous l'article général* SEL. *Voyez aussi* NITRE & TARTRE.

ORDRE II.

Alkali volatil. *Voyez ci-dessus* SEL.

CLASSE III.

Sels neutres, salés, moyens, androgynes, hermaphrodites, énixes.

ORDRE I. *Sels neutres simples.*

Genre 1. Vitriols *sels* neutres formés par l'union de l'acide vitriolique, avec

Espece.
1. L'alkali minéral, *sel* d'epsom & de seidlitz. *Voyez l'article particulier* SEL D'EPSON & *de* SEIDLITZ.
2. L'alkali marin, *sel* admirable de Glauber. *Voyez l'arcicle particulier* SEL DE GLAUBER.
3. L'alkali tartareux, tartre vitriolé, *sel de duobus*, *sel* polychreste de Glaser, *arcanum duplicatum*, *nitrum sulphuratum*, panacée holsatique. *Voy. l'article particulier* TARTRE VITRIOLÉ.
4. L'alkali volatil, *sel* ammoniacal secret de Glauber, ou vitriolique. *Voyez* SEL AMMONIACAL.
5. La terre calcaire sélénite. *Voyez* SÉLÉNITE.
6. La chaux.
7. La terre gypseuse, *sel* gypseux de M. Rouelle.
8. La terre argilleuse, alun. *Gellert. Voyez* ALUN.
9. La terre vitrescible, *sel* sédatif.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent, vitriol d'argent. Ce nom étant donné mal-à-propos au *sel* formé par l'union de l'acide nitreux & de l'argent. *Voyez* ARGENT & LUNE.
13. Le cuivre, vitriol bleu ou de Chypre. *Voyez* VITRIOL.
14. Le fer, vitriol verd ou romain, *sel* fixe de vitriol, *sel* de colcothar. *Voyez* VITRIOL.
15. L'étain; il est dissout en partie. *Voyez* ETAIN.
16. Le plomb, crystaux de plomb. *Waller*. A nud il n'est dissout qu'en partie. *Voyez* PLOMB.
17. Le mercure, turbith minéral. A nud il n'est dissout qu'en partie. *Voyez* MERCURE.
18. L'antimoine, vitriol d'antimoine. Il est dissout en partie.
19. Le zinc, vitriol blanc, *gilla vitrioli*. *Voyez* VITRIOL, *voyez* ZINC.
20. Le bismuth; il est dissout en partie.
21. Le cobalt; il est dissout.
22. L'arsenic; il est dissout en partie.

Genre 2. Nitres, sels neutres formés par l'union de l'acide nitreux avec

Espece.
1. L'alkali minéral.
2. L'alkali marin, nitre quadrangulaire ou cubique. *Voyez* NITRE.
3. L'alkali tartareux, nitre, salpêtre, salpêtre de houssage. *Voyez* NITRE.
4. Alkali volatil, nitre brûlant, nitre fulminant, *sel* ammoniacal nitreux. *Voyez* NITRE.
5. La terre calcaire magma, non crystallisable, si ce n'est par une forte évaporation.
6. La chaux, très-volatile.
7. La terre gypseuse.
8. La terre argilleuse.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent, crystaux de lune, pierre infernale. *Voy*, ARGENT & LUNE, *voyez* PIERRE INFERNALE.
13. Le cuivre, magma déliquescent, septique, crystallisable par l'évaporation rapide.
14. Le fer, *idem*.
15. L'étain; il n'est dissout qu'en partie. *V.* ETAIN.
16. Le plomb, nitre de saturne qui se crystallise. *Voyez* PLOMB.
17. Le mercure, crystaux de mercure. *Voyez* MERCURE.
18. L'antimoine; la dissolution est trouble.
19. Le zinc; il est dissout avec vivacité. *Voy.* ZINC.
20. Le bismuth, nitre de bismuth. *Rouelle*. *Voyez* BISMUTH.
21. Le cobalt est dissout. *Voyez* COBALT.
22. L'arsenic est dissout lentement.

Genre 3. *Sels* marins, *sels* neutres formés par l'union de l'acide marin avec.

Espece.
1. L'alkali minéral.
2. L'alkali marin, *sel* marin, *sel* gemme, *sel* marin régénéré. *Voyez* SEL MARIN.
3. Alkali tartareux, *sel* fébrifuge ou digestif de Sylvius. *Voyez* SEL MARIN & SEL FÉBRIFUGE *de Sylvius*.

4. Al-

4. Alkali volatil, *ſel* ammoniac ordinaire ou d'Egypte. *Voyez* SEL AMMONIAC.
5. La terre calcaire, ne peut ſe cryſtalliſer. *Pott.*
6. La chaux, *ſel* ammoniac fixe. *Voyez* ACIDE MARIN *ſous l'article* SEL MARIN. *Voyez* SEL AMMONIAC, *voyez* CHAUX, *Chimie*.
7. La terre gypſeuſe, diſſolution trouble imparfaite.
8. La terre argilleuſe.
9. La terre vitreſcible.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent, lune cornée. A nud la diſſolution eſt imparfaite. *Voyez* LUNE & ARGENT.
13. Le cuivre, magma déliqueſcent, non cryſtalliſable. *Pott.*
14. Le fer, *idem*.
15. L'étain, eſt diſſout aiſément par l'acide concentré.
16. Le plomb, plomb corné. A nud la diſſolution eſt difficile, trouble, imparfaite. *Voyez* PLOMB.
17. Le mercure ſublimé corroſif, ſublimé doux, panacée mercurielle.
18. L'antimoine, beurre d'antimoine, magma volatil déliqueſcent. *Voyez* ANTIMOINE.
19. Le zinc, diſſolution claire, ſel inconnu.
20. Le biſmuth; il eſt diſſout.
21. Le cobalt; il eſt diſſout en petite quantité. *Voy.* COBALT.
22. L'arſenic, beurre d'arſenic, magma volatil déliqueſcent.

Genre 4. *Sels* végétaux, *ſels* neutres formés par l'union de l'acide végétal avec.

Eſpece.

1. L'alkali minéral.
2. L'alkali marin, eſpece peu examinée de terre foliée.
3. L'alkali tartareux, terre foliée de tartre (*voyez* TERRE FOLIÉE) tartre régénéré, &c.
4. Alkali volatil, *ſel* ammoniac liquide, *arcanum tartari*, ſont des noms de la terre foliée.
5. La terre calcaire, ſe cryſtalliſe. *Rouelle*.
6. La chaux, teinture de chaux d'Helvetius.
7. La terre gypſeuſe.
8. La terre argilleuſe.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent, eſt diſſout, précipité de l'acide nitreux.
13. Le cuivre, cryſtaux de vénus, verd diſtillé, verdet. *Voyez* VERDET.
14. Le fer, eſpece de teinture martiale.
15. L'étain.
16. Le plomb, *ſel* ou ſucre de ſaturne. *V.* PLOMB.
17. Le mercure, eſt diſſout en partie foiblement & imparfaitement; il eſt volatiliſé en partie.
18. L'antimoine.
19. Le zinc, magma ſalin jaunâtre, la diſſolution eſt prompte.
20. Le biſmuth, ſucre de biſmuth. *Geoffroy*.
21. Le cobalt.
22. L'arſenic.

Genre 5. *Sels* royaux, *ſels* neutres formés par l'union de l'eau régale avec

Eſpece.

1. L'alkali minéral,
2. L'alkali marin,
3. L'alkali tartareux,
4. L'alkali volatil.

} Il faudroit trouver une manipulation particuliere, qui en hâtant la cryſtalliſation, empêchât la décompoſition de l'eau régale, que nous craignons de voir arriver par les alkalis.

5. La terre calcaire.
6. La chaux.
7. La terre gypſeuſe.
8. La terre argilleuſe.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or, ſe cryſtalliſe par l'évaporation inſenſible.
11. La platine.
12. L'argent.
13. Le cuivre.
14. Le fer.
15. L'étain.
16. Le plomb, eſt mieux diſſout que dans l'eſprit-de-*ſel*; cependant la diſſolution eſt trouble.
17. Le mercure; on ne le diſſout que précipité de l'acide nitreux.
18. L'antimoine.
19. Le zinc.
20. Le biſmuth.
21. Le cobalt; la diſſolution eſt prompte avec effervescente orangée; elle verdit en ſe ſéchant.
22. L'arſenic.

Genre 6. *Sels* neures formés par l'union de l'alkali fixe minéral, avec les différentes terres & métaux, tous abſolument inconnus.

Genre 7. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali fixe minéral avec

Eſpece.

1. L'arſenic ſe cryſtalliſe en priſmes quadrangulaires.
   Le cuivre eſt diſſout, mais le *ſel* qu'il peut produire eſt ignoré, ainſi que tous les autres de cette eſpece.

Genre 8. *Sels* neutres formés pas l'union de l'alkali fixe tartareux avec

Eſpece.

1. L'arſenic ſe cryſtalliſe.
   L'or, l'argent, le fer, le cuivre, &c. ſont diſſous par différens procédés; cependant les *ſels* ſont inconnus.

Genre 9. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali volatil avec

Eſpece.

1. Le cuivre, il ſe cryſtalliſe.
   L'or, l'argent, &c. ſont diſſous; les *ſels* ſont à découvrir.

ORDRE II. *Sels neutres compoſés*.

Genre 1. *Sels* tartareux; *ſels* neutres formés par l'union de la crême de tartre avec

Eſpece.

1. L'alkali fixe minéral,
2. L'alkali fixe marin.

} Le *ſel* polychreſte de ſeignette ou de la Rochelle. *Voyez* SEL DE SEIGNETTE.

3. L'alkali fixe tartareux, *ſel* végétal, tartre ſoluble, tartre tartariſé.
4. L'alkali volatil; il ſe cryſtalliſe. *Rouelle*.
5. Terre calcaire, *ſel* très-approchant du *ſel* végétal.
6. La chaux.
7. La terre gypſeuſe.
8. La terre argilleuſe.
9. La terre vitrifiable.
10. L'or.
11. La platine.
12. L'argent.
13. Le cuivre, tartre cuivreux.
14. Le fer, tartre chalybé.
15. L'étain, tartre jovial.
16. Le plomb, tartre ſaturnien.
17. Le mercure.
18. L'antimoine, tartre ſtibié.
19. Le zinc.
20. Le biſmuth.
21. Le cobalt.
22. L'arſenic.

Genre 2. *Sels* ammoniacaux. *Sels* neutres formés par l'union du *ſel* ammoniac ordinaire avec

Eſpece.

1. Le cuivre, *ens veneris*. Voyez l'*article* ENS-VENERIS.
2. Le fer, *ens martis*, fleurs d'hœmatites, fleurs de *ſel* ammoniac martiales. *Voyez* MARS & MARTIAUX.
   Les autres ſont à découvrir.

Genre 3. *Sels* ſecrets. *Sels* neutres formés par l'union du *ſel* ſecret de Glauber avec

Eſpece.

1. Le cuivre, ſel de Weiſman.
   Les autres ſont inconnus.

Genre 4. *Sels* brûlans. *Sels* neutres formés par l'union du nitre brûlant avec

Eſpece.

1. Le mercure ſe cryſtalliſe en aiguilles.
   Le reſte eſt ignoré.

Genre 5. *Sels* ammoniacaux acéteux. *Sels* neutres formés par l'union du *ſel* ammoniac liquide avec les différentes terres & métaux, tous inconnus.

Genre 6. *Sels* ammoniacaux royaux. *Sels* neutres formés par l'union du *sel* ammoniac royal avec les différentes terres & métaux, tous inconnus, peut-être impossibles.

Genre 7. *Sels* fixes neutres marins. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali marin avec

Espece.

1. Le *sel* sédatif, borax.

Genre 8. *Sels* fixes neutres terreux. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali minéral avec

Espece.

1. Le *sel* sedatif, borax terreux inconnu.

Genre 9. *Sels* fixes neutres tartareux. *Sels* neutres formés par l'union de l'alkali tartareux avec

Espece.

1. Le tartre chalybé, tartre martial soluble.
2. Le *sel* sédatif, borax tartareux.

Sel ammoniac, (*Chimie & Arts.*) *sal ammoniacum, hammoniacum, armoniacum, armeniacum, sal acetosum, sal cyrenaicum,* &c. c'est un *sel* neutre d'une odeur pénétrante & urineuse, d'un goût froid & amer, qui se volatilise au feu, il est formé par la combinaison de l'acide du *sel* marin & de l'alkali volatil.

Le nom de *sel ammoniac* vient, suivant quelques auteurs, du mot grec ἄμμος, *sable*, parce qu'on dit que ce *sel* se trouve dans les sables de la Lybie & de la Cyrénaïque, dans le voisinage du fameux temple de Jupiter Ammon.

Rien de plus obscur que ce que les anciens naturalistes ont dit sur ce *sel*; Pline, Dioscoride, & depuis eux Agricola, en ont donné des descriptions très-peu exactes; ils semblent l'avoir confondu, soit avec le natron, soit avec le *sel* fossile. La plûpart des modernes ne nous ont pas donné plus de lumieres sur cette matiere: ils n'ont fait que nous transmettre des erreurs qu'ils avoient copiées les uns des autres. Quelques-uns ont prétendu que le *sel ammoniac* se formoit dans les sables de la Lybie, de l'urine des chameaux cuite & digérée par l'ardeur du soleil. M. Rouelle ne regarde point cette origine comme aussi chimérique que quelques auteurs le pensent, vû que, selon lui, l'alkali volatil qui se forme de la putréfaction de l'urine, peut se combiner avec le *sel* marin, qui est très-abondant dans ces contrées. Quelques voyageurs ont encore accrédité des erreurs au sujet du *sel ammoniac*; c'est ainsi que le pere Sicard, jésuite, qui a fait un voyage en Egypte en 1716, nous dit que ce *sel* se fait avec de la suie provenue de bouze de vache brûlée, du *sel* marin & l'urine des bestiaux. *Voyez les nouveaux mémoires des missions de la compagnie de Jesus.* M. Gellert, dans sa *chimie métallurgique*, dit que le *sel ammoniac* se fait avec du *sel* marin, de l'urine & de la suie luisante. Actuellement on est parfaitement instruit de la maniere dont ce *sel* se prépare. En 1719, M. le Maire, consul de France au Caire, adressa à l'académie des Sciences de Paris, une lettre qui est imprimée dans les *mémoires* de cette académie, *année* 1720, où il nous apprend que le *sel ammoniac* se prépare avec la suie seule. Cette relation de M. le Maire a été confirmée par une seconde lettre du P. Sicard publiée en 1723, enfin par M. Granger, qui a présenté à ce sujet à l'académie des Sciences de Paris, un mémoire dont M. Duhamel a donné l'extrait dans le volume de 1735; enfin M. Hasselquist, savant suédois, a envoyé en 1751, à l'académie de Stockolm tous les détails que l'on pouvoit desirer sur cette matiere, qu'il avoit vu travailler de ses propres yeux en Egypte; suivant sa relation (que nous rapporterons par préférence, parce que les mémoires de l'académie de Stockolm sont très-peu connus en France; au lieu que ceux de l'académie de Paris sont entre le mains de tout le monde), le *sel ammoniac* se tire simplement de la suie provenue de la fiente de toute sorte de quadrupedes, tels que les chameaux, les bœufs, les ânes, les chevaux, les brebis, les chevres, *&c.* Les plantes les plus ordinaires dont ces animaux se nourrissent en Egypte, sont la criste marine, *salicornia*; l'arroche ou patte d'oie, *chenopodium*; le kali de Naples, *mesembryanthemum*; *la luzerne, medicago*, toutes plantes qui sont très-chargées de *sel* marin. On emploie aussi avec succès les excrémens humains, qui passent pour fournir une grande quantité de *sel ammoniac*. La rareté du bois fait que les habitans de l'Egypte se servent de la fiente d'animaux pour chauffage; pour cet effet ils ramassent cette fiente avec le plus grand soin; lorsqu'elle est trop liquide, ils lui donnent de la consistance, en y mêlant de la paille hachée; ils l'appliquent ensuite contre des murailles exposées au soleil, & la laissent sécher assez pour pouvoir brûler. C'est avec la suie qui résulte de ce chauffage que l'on fait le *sel ammoniac*. Les atteliers où ce *sel* se prépare, se trouvent surtout dans la partie de l'Egypte appellée le *Delta*, & l'on rencontre dans tout le pays un grand nombre d'ânes qui sont chargés de sacs remplis de cette suie que les habitans vont vendre aux manufactures; on y reçoit indistinctement la suie provenue de la fiente de toute sorte d'animaux; cependant on donne la préférence à celle qui a été produite par les excrémens humains que l'on regarde comme la meilleure.

Le travail par lequel on obtient le *sel ammoniac*, est très-simple. On construit pour cela des fourneaux de briques; ils sont d'une forme oblongue; leur partie supérieure est couverte par une voûte sur laquelle on peut placer cinq rangées de grosses bouteilles ou de matras ronds; chaque rangée est de dix matras, ainsi chaque fourneau en a cinquante. Chacun de ces matras se place dans un trou rond qui est à la partie supérieure de la voûte du fourneau. Ces matras sont de verre; ils ont par en-haut un col d'un pouce de long & de deux pouces de diametre; on les enduit avec du limon que dépose le Nil, & avec de la paille; on y met de la suie, en observant de laisser un espace de quelques pouces vuide; après quoi on place chaque matras dans son trou. Alors on allume du feu dans le fourneau; on se sert pour cela de la fiente séchée des animaux; on donne d'abord un feu très-doux, & on commence par ne chauffer le fourneau qu'avec quelques bouchons de paille, de peur de briser les matras; on augmente ensuite le feu par degrés, & on le rend très-fort pendant trois fois vingt-quatre heures. Quand la chaleur est dans sa plus grande force, on voit sortir une fumée blanche & une flamme d'un bleu violet par le col des matras, & l'on sent une odeur aigrelette qui n'a rien de desagréable. Au commencement de l'opération on passe de tems en tems une verge de fer par le col du matras, afin qu'il ne se bouche point: ce qui feroit briser les vaisseaux. Vingt-six livres de bonne suie donnent environ six livres de *sel ammoniac*. Ce *sel* s'attache peu-à-peu, & forme une masse en forme de gâteau à la partie supérieure du matras, que l'on brise pour en détacher cette masse, qui est convexe par dessus & plate par-dessous. Elle est noirâtre à l'extérieur, & blanchâtre à l'intérieur; c'est dans cet état que l'on envoie d'Egypte le *sel ammoniac* dans toutes les parties de l'Europe & de l'Asie. On le transporte à Smyrne, à Venise, à Marseille. On en exporte tous les ans environ 600 *canthari gerovini*, qui contiennent chacun 110 *rotoli*, dont chacun fait 114 dragmes: ce qui répond à environ 850 quintaux. *Voyez* les *mémoires de l'académie royale de Suede année* 1751.

On a dit au commencement de cet article que le *sel ammoniac* étoit formé par la combinaison de l'acide du *sel* marin & de l'alkali volatil. Ces deux substances sont contenues dans la suie dont on se sert dans cette opération; en effet cette suie est produite par la combustion du fumier d'animaux qui se sont nourris de plantes très-chargées de *sel* marin; cela n'est point surprenant; car M. Hasselquist remarque qu'il n'est guere de pays au monde dont le terrein renferme une plus grande quantité de *sel* marin; il arrive de-là que la plûpart des plantes que les animaux mangent, sont chargées de ce *sel*, dont une grande portion passe dans leurs dejections. Quant à l'alkali volatil, on sait que ce *sel* est propre aux animaux. Lors donc qu'on expose la fiente à l'action du feu, l'acide du *sel* marin s'éleve aussi bien que l'alkali volatil; ces deux *sels* se combinent & forment une masse solide que l'on nomme *sel ammoniac*. On voit de-là qu'on peut tirer ce *sel* de toutes les substances qui contiennent du *sel* marin & de l'alkali volatil; telles sont surtout l'urine humaine putréfiée. M. Model, savant chimiste de Saint-Pétersbourg, a fait insérer en 1739, dans le *commercium litterarium norimbergense*, un mémoire dans lequel il nous apprend qu'un homme malade de la fievre chaude eut dans le tems de la crise une sueur très-*ammoniacale*. L'auteur de ce mémoire eut occasion de réitérer une semblable observation sur lui-même; à la suite d'une fievre violente il eut des sueurs très-fortes, & s'étant lavé les mains dans de l'eau chaude où l'on avoit mis de la

la potaſſe, il fut frappé d'une odeur ſi vive, qu'il tomba à la renverſe dans ſon lit; il réitera depuis la même expérience pendant pluſieurs jours que durerent encore les ſueurs ou émanations *ammoniacales*.

Ces faits ſont tirés d'une diſſertation allemande de M. Model ſur le *ſel ammoniac* naturel.

Un grand nombre de plantes ſont chargées de *ſel* marin, & contiennent auſſi de l'alkali volatil, telles ſont la moutarde, le chou, *&c.* On peut encore obtenir du *ſel ammoniac* de preſque toutes les terres argilleuſes & de ſubſtances minérales qui ſont chargées de *ſel* marin. En un mot toutes les fois que l'on combinera de l'alkali volatil avec l'acide du *ſel* marin, on obtiendra ce *ſel*.

Le *ſel ammoniac* qui vient d'être décrit, eſt un produit de l'art; mais on en trouve outre cela qui a été formé par la nature ſeule, & ſans le concours des hommes. Les environs des volcans & des endroits qui ſont ſujets aux embraſemens ſouterreins, contiennent preſque toujours une grande quantité de *ſel ammoniac* que la chaleur du terrein pouſſe & ſublime à la ſurface. Nous avons des preuves convaincantes de cette vérité à Pouzzole, au royaume de Naples, aux environs de l'Etna & du Véſuve, *&c.* & partout où l'on trouve ce *ſel*, il y a lieu de ſoupçonner qu'il y a, ou du moins qu'il y a eu autrefois des embraſemens de la terre. Ces feux ont dégagé l'acide du *ſel* marin de ſa baſe, & il s'eſt combiné avec l'alkali volatil des bitumes, & des ſubſtances animales & végétales qui ſe trouvent ſouvent dans l'intérieur de la terre. Ce *ſel ammoniac* n'eſt point toujours fort pur; il eſt mêlé de terres, de pierres, de ſoufre & d'autres matieres vomies par les volcans. On en trouve une très-grande quantité en Tartarie dans le pays des Calmoucks, d'où les caravannes le tranſportent en Sibérie; on dit que ce *ſel* ſe trouve attaché à des rochers, qu'il eſt mêlé de terres, & que quelquefois on en rencontre des maſſes qui ſont jointes avec du ſoufre natif. On trouve auſſi une très-grande quantité de ce *ſel ammoniac* naturel près d'Orenbourg dans la Sibérie.

Le *ſel ammoniac*, tant celui qui eſt formé par la nature, que celui qui ſe fait artificiellement en Egypte, n'eſt point parfaitement pur; le dernier eſt ſouvent mêlé de matieres graſſes dont il faut le dégager; cette putréfaction ſe fait en le ſublimant de nouveau dans des vaiſſeaux à qui l'on donne aſſez de chaleur pour les faire rougir; alors il s'éleve en petites particules ſemblables à de la farine: c'eſt ce que l'on nomme *fleurs de ſel ammoniac*. Mais on parviendra à le purifier encore plus aiſément & plus sûrement, en le faiſant diſſoudre dans de l'eau, & en le faiſant cryſtalliſer; par ce moyen l'on aura le *ſel ammoniac* ſous la forme de cryſtaux grouppés, comme les épines autour d'un bâton, & qui reſſembleront à des barbes de plumes ou à des feuilles de fougere & de perſil. Une propriété ſinguliere de ces cryſtaux, lorſqu'ils ont été formés par une évaporation lente & à grande eau, c'eſt qu'ils ſont flexibles comme du plomb; c'eſt le ſeul *ſel* à qui on connoiſſe cette propriété.

On décompoſe le *ſel ammoniac* de la maniere ſuivante: on mêle une partie de *ſel ammoniac* en poudre avec deux parties de *ſel* alkali fixe; on joint un peu d'eau à ce mêlange que l'on met dans un vaiſſeau de terre peu élevé, ſur lequel on adapte un chapiteau de verre; on lute exactement les jointures; on y adapte un récipient à long col. On commence par donner un feu doux pour faire paſſer le flegme à la diſtillation; après quoi on augmentera le feu. Il s'attachera au chapiteau un ſel alkali volatil ſous une forme concrete, & l'on aura dans le récipient, de l'eſprit de *ſel ammoniac* chargé d'eau qui ſera d'une odeur très-pénétrante; & il reſtera dans la cucurbite un *ſel* neutre formé par l'acide du *ſel* marin qui a quitté l'alkali volatil avec qui il étoit uni pour ſe combiner avec l'alkali fixe. Ce *ſel* s'appelle *ſel fébrifuge de Sylvius*.

On peut encore décompoſer le *ſel ammoniac* en le mêlant avec de la chaux éteinte à l'air & bien pulvériſée; on les met promptement dans une cucurbite de terre. Si la chaux n'eſt point parfaitement éteinte, on y joint un peu d'eau. On adapte un chapiteau de verre & un matras à long col pour récipient. On donne un feu très-doux. On obtient par ce moyen une liqueur beaucoup plus pénétrante que l'eſprit du *ſel ammoniac* de l'opération précédente, & il reſte dans la cucurbite un *ſel* neutre que l'on nomme *ſel ammoniac fixe*. Si l'on joint de l'huile eſſentielle de ſuccin à la liqueur alkaline & volatile tirée du *ſel ammoniac* par l'intermede de la chaux, on obtient ce qu'on appelle *eau de luce*. *Voyez* Luce *eau de*.

Ce qu'on appelle le *ſel d'Angleterre*, ſe fait en mêlant quatre parties de craie avec une partie de *ſel ammoniac*; on expoſe ce mélange à grand feu, & l'on obtient un *ſel* blanc concret, d'une odeur pénétrante, mais qui perd bientôt ſa force, ſi l'on ouvre fréquemment le flacon qui le contient.

Le *ſel ammoniac* ſecret de Glauber n'eſt autre choſe qu'un *ſel* neutre formé par l'union de l'acide vitriolique & de l'alkali volatil.

Le *ſel ammoniac* eſt d'un grand uſage dans la chimie; il eſt propre à ſublimer les métaux; & les alchimiſtes lui ont attribué un grand nombre de vertus qui paroîtront équivoques à ceux qui n'ont point foi à leurs travaux. Ils lui ont donné une infinité de noms différens & bizarres, comme *ſel admirable*, *ſel ſolaire*, *ſel mercuriel: aigle céleſte*, *clé des métaux*, *dragon volant*, *pilon des ſages*, *ſel hermétique*, *roi des ſels*, *lapis aquilinus*, *aqua duorum fratrum cum ſorore*, *&c.*

On ſe ſert de ce *ſel* pour faire de l'eau régale. On l'emploie pour étamer les vaiſſeaux de fer, de cuivre & de laiton. Il eſt d'un grand uſage dans pluſieurs arts & métiers.

En mêlant une très-petite quantité de *ſel ammoniac* avec le tabac, il lui donne du montant & de la force, & le rend beaucoup plus pénétrant. (—)

Sel essentiel, (*Chimie.*) le *ſel eſſentiel*, eſt celui qui étant contenu dans un végétal, forme avec lui une partie de ſon aggrégation.

Les *ſels eſſentiels* different entr'eux par la plante dont on les extrait, par la maniere dont on les retire, par leur nature & leurs propriétés. Il en eſt de volatils dont l'odeur eſt dûe à un alkali, tels ſont ceux de quelques plantes à fleur cruciforme, & des fœtides. Le principe volatil de quelques autres eſt acide; mais pour l'ordinaire le ſel acide retenu par les huiles & les mucilages, ne ſe volatiliſe pas à la température ordinaire de l'air, au point de ſe faire ſentir à l'odorat; il a preſque toujours beſoin de la diſtillation. On confond ſans raiſon quelquefois tous ces ſels volatils, avec l'eſprit recteur, & l'huile eſſentielle.

Le plus grand nombre de ces ſels eſt fixe au feu, & vraiment neutre, quoique de différente nature. Les plantes maritimes, les légumineuſes de Tournefort, les graminées, les fucus, les algues contiennent du ſel marin; toutes les plantes aromatiques, aſtringentes & ameres, du tartre vitriolé; les aſpérifoliées de Rajus ou borraginées, la pariétaire, le pourpier, le chardon bénit, le cerfeuil, le concombre ſauvage, un nitre abondant; la canne à ſucre & quelques autres plantes fourniſſent un ſel peu défini, qui eſt fort analogue à celui du moût & du miel. Dans tous les végétaux ces ſels neutres ſont communément avec ſurabondance d'acide apparent comme dans l'oſeille, ou caché comme dans la plûpart, il ne ſe montre que lorſqu'il eſt dépouillé de toutes les matieres étrangeres; la crême de tartre ſéparée du vin eſt dans ce cas. M. Boulduc a prouvé dans les *mémoires de l'acad. des Scienc. ann.* 1734, que la bourrache contient du nitre, du ſel marin, & du tartre vitriolé ce qui raſſemble les trois acides minéraux dans une même plante. L'évaporation lente d'une décoction d'abord ſimple, enſuite dépurée par la chaux & les cendres de bois neuf, eſt le moyen à la faveur duquel il a obtenu les cryſtaux diſtincts de ces différens ſels.

La préſence où la formation des ſels dans les plantes, ſont dûes. 1°. A ceux que la terre contient; ſemblables en cela aux animaux, les plantes en tirant leurs ſucs de la terre, lui enlevent ces ſels; dont pluſieurs en ſont un excellent fumier, ce qui nous perſuade qu'une même plante crue dans des terreins chargés de ſels différens, ne doit pas contenir les mêmes. 2°. A la ſtructure des organes de la plante qui admet dans ſa ſeve, certains ſels & en rejette d'autres. 3°. A la maturité qui fait paſſer l'acide du verjus & des fruits en un ſel doux, neutre, ſucré, huileux. 4°. A la fermentation qui change ce ſucre en crême de tartre, en acide pur comme vinaigre, ou en alkali volatil produit de la putréfaction. Ces deux derniers en ſe diſſipant dans l'air, s'y combinent de différentes manieres, & reviennent fumer de nouveau la terre, entraînés par les pluies, la roſée, ou précipités par un froid vif.

Tel

Tel nous paroît être le cercle qu'observe la nature, qui la rend sans cesse féconde; telle nous paroît être la transmutation des acides & des alkalis, que les chimistes recherchent avec tant d'empressement & de raison: transmutation qu'ils trouveront mieux par une digestion lente, par la fermentation, que par toute autre voie.

Ces principes posés, voyons comment on obtient le plus aisément les sels qui se sont acquis exclusivement dans la chimie médicinale, l'épithete d'essentiels, qui conviendroit pour le moins autant à plusieurs sels tirés des minéraux & des animaux.

Cueillez dans le printems ou au commencement de l'été, la plante aqueuse & succulente dont vous voulez extraire le sel; tirez-en le suc en la pilant dans un mortier de marbre, & l'exprimant sous le pressoir; coulez ce suc par la chausse, évaporez-le doucement jusqu'à consistence d'extrait, sans le laisser brûler; dissolvez cet extrait, & étendez-le dans suffisante quantité d'eau, de maniere que le total soit bien fluide. Dans cet état garnissez un filtre d'une couche épaisse de chaux délayée, ou de toute terre absorbante; filtrez ensuite votre dissolution plusieurs fois, jusqu'à ce qu'elle devienne limpide, ayant soin de changer de tems en tems la terre du filtre; par ce moyen on obtient assez promptement un suc végétal, séparé de tout le mucilage qui nuit & s'oppose à la crystallisation. Ce suc traité comme les dissolutions des sels neutres, donne ses crystaux comme eux, plutôt ou plûtard, suivant la nature du sel. Ces sels ne sont plus acides, comme doivent être presque tous les *sels essentiels*, parce qu'ils ont trouvé dans ces terres absorbantes, ce qui leur manquoit pour les neutraliser parfaitement. Si on veut éviter cet inconvénient, on filtrera la dissolution de l'extrait sur des terres indissolubles par les acides comme les argilles, les sables, *&c.* C'est par cette méthode que l'on purifie & blanchit le tartre sans lui ôter son acidité.

Ce premier procédé convient aux plantes aqueuses & succulentes, aux fruits, & aux semences abondantes en liqueurs & en sucs: mais lorsqu'elles sont seches & peu succulentes, comme sont les plantes aromatiques, les légumes, *&c.* il faut les chauffer à une chaleur douce & humide par la vapeur de l'eau bouillante que ces plantes pilées reçoivent sur un tamis de crin, les piler en les humectant d'eau commune, ou même en faire une décoction, que l'on traite ensuite à la maniere énoncée ci-dessus. Quelques auteurs proposent la fermentation, comme un moyen de décomposer l'huile & le mucilage; mais ils n'observent pas que le *sel essentiel* est lui-même décomposé par cette opération, comme nous croyons l'avoir démontré en comparant le *sel essentiel* du moût, qui est un sucre, avec celui du vin, qui est du tartre.

Nous choisissons les plantes dans le printems, parce que dans cette saison, elles sont plus aqueuses, & moins huileuses. La chaleur, la sécheresse & la maturité n'ont point encore alteré ce sel, elles n'ont point enlevé cette portion d'eau qui facilite l'évaporation, qui étend le mucilage.

Les prétendus *sels essentiels* de M. le comte de la Garaye, ne sont autre chose que des extraits préparés avec aussi peu de feu ou de chaleur qu'il est possible, par l'infusion à froid & la trituration faites au moyen d'un moussoir tourné rapidement. Ces infusions sont évaporées sur des assiettes à un feu très-doux; les extraits qui en résultent, contiennent comme tous les autres le *sel essentiel* de la plante qui n'est pas volatil, ils sont chargés d'une plus grande quantité d'huile non alterée; mais l'avantage qui résulte de cette opération, ne compense pas la depense & le travail qu'elle exige. D'ailleurs comme nous venons de le dire, ces prétendus sels, doivent être renvoyés aux extraits.

SEL FIXE. *Voyez* ALKALI FIXÉ, *dans l'article général* SEL; *Chimie & Médecine*.

SEL GEMME *ou* SEL FOSSILE, (*Hist. nat. Minéralogie.*) c'est un *sel* qui est de la même nature que le *sel* marin, mais qui se trouve dans le sein de la terre. On le nomme en latin *sal gemmæ*, ou *gemmeum*, parce qu'il a quelquefois la transparence & la blancheur d'un crystal ou d'une pierre précieuse; *sal rupeum* parce qu'il se trouve par masses semblables à des roches; *sal petrosum*, parce qu'il y a des pierres qui en sont quelquefois imprégnées: on l'appelle aussi *sal fossile*, *sal montanum*, parce qu'il se tire du sein de la terre, & pour le distinguer de celui qui s'obtient par l'évaporation de l'eau de la mer, & des lacs salés. Le *sel gemme* ne differe du sel marin ordinaire, que parce qu'il a plus de peine à se dissoudre dans l'eau que ce dernier, ce qui vient des parties terrestres & des pierres avec qui il est combiné.

Le *sel gemme* se trouve en beaucoup d'endroits du monde. On en rencontre en Catalogne, en Calabre, en Hongrie, en Transilvanie, en Tyrol, en Moscovie, & même dans la Chine, *&c.* Mais les mines les plus fameuses & les plus abondantes que nous connoissions, sont celles qui se trouvent en Pologne, dans le voisinage de Cracovie, près de deux endroits, nommés *Wieliczka* & *Bochnia*; nous allons en donner la description d'après M. Schober, qui a long-tems eu la direction de ces mines, & qui a inséré dans le magasin de Hambourg deux mémoires fort curieux à leur sujet.

Wieliczka, est une petite ville de Pologne, située au pié des monts Crapacks, à environ deux lieues de Cracovie; elle est bâtie dans une plaine bornée au nord & au midi, par des montagnes d'une hauteur médiocre; le terrein où elle se trouve peut être environ de 159 à 200 piés plus élevé que le niveau des eaux de la Vistule, qui n'en est pas fort éloignée; la ville de Bochnia est environnée de montagnes & de collines, & placée dans un lieu plus élevé que le précédent. Le terrein est glaiseux dans les environs de ces deux villes; à la distance d'une demi-lieue, on ne trouve que très-peu de pierres, sinon près de Bochnia, où l'on voit quelques couches d'albâtre qui se montrent à la surface de la terre; plus loin cette pierre devient moins rare, & au midi de Wieliczka on en trouve une assez grande quantité, qui ne paroît point former de banc suivi, mais qui semble avoir été dérangée de sa place. Vers le nord, on trouve des amas de pierres arrondies, & de gallets ou cailloux, qui paroissent n'avoir pu y être transportés que de fort loin; on y voit aussi du grais, qui est la pierre la plus commune des environs; on a remarqué quelquefois dans ce grais, des masses assez grosses de charbon de terre: au couchant on rencontre différentes couches. Le terrein y est sablonneux; au-dessous du sable, dont l'épaisseur varie, on trouve une pierre composée d'un amas de petits cailloux & de coquilles, liés ensemble par du quartz, qui en fait des couches très-solides; cette pierre composée forme un lit, qui a depuis un jusqu'à trois piés d'épaisseur: au-dessous, est une nouvelle couche de sable qui n'est point par-tout également épaisse, mais qui contient aussi des coquilles de mer, dont plusieurs sont dans un état de destruction, tandis que d'autres n'ont éprouvé aucune altération. On donne ensuite sur un banc d'un grais quartzeux & bleuâtre, qui a 6 à 8 pouces d'épaisseur, & qui est d'une dureté extraordinaire. Ce banc est suivi d'une nouvelle couche de sable, dont on n'a point encore pu sonder la profondeur. A environ une lieue de Wieliczka, on rencontre une grande quantité de soufre natif; près de-là est aussi une source d'eau minérale d'une odeur très-fétide. Le soufre est répandu en petites masses, de la grosseur d'un pois, dans une pierre d'un gris cendré, semblable à de la pierre ponce; & remplie de trous comme elle. Toutes ces circonstances prouvent que le terrein qui renferme ces fameuses mines de sel, a éprouvé des révolutions très-considérables, tant de la part des eaux, que de celle des feux souterreins.

Les mines de Wieliczka sont très-étendues; tout le terrein sur lequel cette ville est bâtie, est creusé par-dessous, & même les galeries souterreines vont beaucoup au-delà des bornes de la ville; 450 ouvriers sont employés à l'exploitation de ces mines. D'orient en occident, elles ont environ 600 lachters ou verges, c'est-à-dire 6000 piés de longueur; du nord au midi, elles ont 200 verges, ou 2000 piés; leur plus grande profondeur est de 80 lachters, ou 800 piés. On y trouve encore à cette profondeur des couches immenses de *sel gemme*, qui vont d'orient en occident, & dont on ignore l'étendue. Voici les différentes couches dont la terre est composée en cet endroit, 1°. La terre franche. 2°. De la glaise. 3°. Un sable très-fin mêlé d'eau, que l'on nomme *zyc*. 4°. Une argille noire très-compacte; enfin on trouve la couche qui renferme le *sel gemme*. Ces mines ont dix puits ou ouvertures quarrées, tant pour y descendre, que pour épuiser les eaux, & pour faire monter le *sel gemme* que l'on a détaché sous terre. On descend dans l'un de ces

ces puits par un escalier qui a 470 marches; tous sont revêtus de charpente, pour empêcher l'éboulement des terres. Quand on est parvenu à cette profondeur, on rencontre une infinité de chemins ou de galeries qui se croisent, & qui forment un labyrinte, où les personnes les plus habituées courent risque de s'égarer. Ces galeries sont étayées par des charpentes; en de certains endroits on laisse des masses de roches pour soutenir les terres qui sont en dessus. L'on a pratiqué dans quelques souterreins des niches, des chapelles & des statues, taillées dans le sel même. Quand on est arrivé dans ces galeries, on n'est encore qu'au premier étage, on descend plus bas par de nouveaux puits; dans un de ces puits, nommé *janina*, on a fait un escalier qui a dix piés de large, & dont la pente est si douce, que les chevaux y peuvent monter & descendre sans peine.

Au premier étage de ces mines, le *sel gemme* se trouve par blocs d'une grandeur prodigieuse; mais au second étage, il se trouve par couches suivies, & dans une quantité inépuisable. On se sert de pioches, de ciseaux & de maillets pour détacher le sel; on détache souvent des masses de sel en prismes quarrés, de 7 à 8 piés de longueur, & de deux piés & demi d'épaisseur; on nomme ces parallélepipedes *battawanes*; on est quelquefois parvenu à en détacher qui avoient 32, & même 48 piés de longueur. Les ouvriers s'acquittent de leur travail avec assez de facilité; par le son que rendent les masses; ils connoissent le moment où elles vont se détacher; & alors ils pourvoient à leur sureté. Ces blocs se roulent sur des cylindres de bois, jusqu'aux puits qui descendent dans les galeries, d'où ils sont élevés par des machines à moulettes très-fortes, & tournées par douze chevaux. Quand aux petits morceaux, on les met dans des tonneaux.

On a fait des excavations si prodigieuses dans le fond de ces mines, pour en retirer le *sel gemme*, qu'on y voit des cavités assez amples pour contenir une très-grande église, & pour y ranger plusieurs milliers d'hommes; ces sortes d'endroits servent de magasins pour les tonneaux, & d'écuries pour les chevaux, qui restent toujours dans ces mines, & qui y sont au nombre de quatre-vingt.

On trouve quelquefois des creux qui sont remplis d'eaux si chargées de *sel*, que lorsqu'on vient à les faire sortir, les roches environnantes restent comme tapissées de crystaux, qui présentent le coup d'œil le plus agréable.

Un phenomene très-remarquable pour les naturalistes, c'est que les masses salines qui se trouvent dans ces mines, renferment souvent des gallets ou des cailloux arrondis, semblables à ceux que roulent la mer & les rivieres; on y rencontre des coquilles & d'autres corps marins; & souvent on trouve au milieu des couches de *sel gemme*, des masses énormes d'une roche composée de couches ou de bandes de différentes especes de pierres. De plus, on voit souvent dans ce *sel*, aussi bien que dans la substance qui l'environne, des morceaux de bois, semblables à de fortes branches d'arbres, brisées & morcelées; ce bois est noir comme du charbon; ses fractures sont remplies de *sel* qui sert pour ainsi dire à recoller les différens morceaux; ce bois est d'une odeur très-désagréable & très-incommode pour les ouvriers, sur-tout, lorsque le renouvellement de l'air ne se fait point convenablement. Ce bois s'appelle dans ces mines *wagti-solni*, c'est-à-dire *charbon de sel*.

Un autre inconvénient de ces mines, c'est qu'elles sont sujettes à des exhalaisons minérales ou mousettes très-dangereuses; elles sortent avec sifflement par les fentes des rochers, s'allument subitement aux lampes des ouvriers, font des explosions semblables à celles du tonnerre, & produisent des effets aussi funestes. Ces vapeurs inflammables, s'amassent sur-tout dans les souterreins, lorsque les jours de fêtes ont empêché qu'on n'y travaillât, alors il est très-dangereux de descendre dans les puits avec de la lumiere, parce que la vapeur venant à s'enflammer tout d'un coup, fait un ravage épouventable. Même sans s'allumer, ces vapeurs sont capables d'étouffer les ouvriers qui s'y exposent imprudemment; elles sont plus fréquentes dans les mines de *sel* de Bochnia, que dans celles de Wieliczka.

On retire de ces mines du *sel gemme* de différentes qualités, & à qui on donne des noms différens. La premiere espece se nomme *zielona*, ce qui signifie *sel verd*; ce *sel* n'est qu'un amas de crystaux cubiques, forme qui est propre au *sel* marin; les côtés de ces crystaux ont quelquefois deux à trois pouces, ils sont fort impurs & entremêlés des parties terrestres & de glaise. Le prix du quintal du *sel*, appellé *zielona*, est de $3\frac{1}{3}$ florins de Pologne, (environ 45 sols) en blocs, & de 22 florins (treize livres quinze sols) le tonneau. Le sel que l'on nomme *szybikowa*, est plus pur que le premier, il n'en differe, que parce qu'il n'est point en crystaux; le tonneau se vend 24 florins, & le quintal en bloc pour 4 florins de Pologne.

La seconde espece se nomme *makowka*; elle n'est point en crystaux, & ressemble assez à du grais; c'est un amas confus de petits grains de *sel*, dont on ne peut point distinguer les figures.

La troisieme espece se nomme *jarka*; elle se trouve mêlée avec les deux especes précédentes, qu'elle traverse comme des veines; ce sont des petits grains de *sel* blanc, peu liés les uns aux autres; & qui sont cause que les blocs de *sel* se brisent dans les endroits où ils sont traversés par cette sorte de *sel*. Le *jarka* fait aussi des couches suivies.

On donne pareillement différens noms aux substances, qui servent de gangue ou d'enveloppe au *sel*. La premiere se nomme *balda*; c'est une argille d'un gris foncé, fort humide, entremêlé de grains de sel, dont quelques-uns sont en crystaux. La seconde s'appelle *midlarka*; c'est une argille noirâtre, grasse au toucher comme du savon; on y trouve fréquemment des coquilles dans leur état naturel, dont la cavité s'est remplie de *sel*. La troisieme espece de substance se nomme *zuber*; c'est un mélange de sable, de terre, d'albâtre & de *sel*; c'est dans cette substance que l'on trouve le vrai *sel gemme*, en grands crystaux blancs & transparens comme du verre, lorsqu'on le casse, il se divise toujours par cubes à angles droits, les Polonois le nomment *szkowatae*. C'est aussi dans ce *sel* que l'on voit les cailloux arrondis, des masses de roches composées de différentes couches, & des morceaux de bois; on y trouve aussi des fragmens d'une roche de la nature du marbre.

Les mines de *sel* de Bochnia ne sont point à beaucoup près si étendues que celles de Wieliczka. Elles ont été découvertes vers l'an 1251, sous le regne de Boleslas le chaste; les galeries vont de l'orient au couchant, & ont 1000 lachters ou verges de dix piés de longueur, la largeur de la mine est de 75 lachters du nord au midi. Il y a ordinairement 250 ouvriers qui y travaillent. Les couches de terre qui s'y trouvent, sont à peu-près les mêmes qu'à Wieliczka. Au-dessous de la terre franche, on rencontre de la glaise, ensuite un sable très-fin mêlé d'eau, & enfin une argille noirâtre & compacte, qui couvre le lit de *sel*, qui n'est point par blocs ou masses, mais par couches suivies, dont l'épaisseur n'est point par-tout la même. Tout le *sel*, qu'on en retire se met en tonneaux.

Ces deux mines de *sel gemme*, sont si abondantes, que l'on croit qu'elles suffiroient pour en fournir à l'Europe entiere. On compte que tous les ans on en retire à-peu-près 600000 quintaux, & il n'y a point apparence qu'elles s'épuisent de plusieurs siecles.

Quelques physiciens croient que la mer est redevable de la salure de ses eaux à des grandes masses ou roches de *sel gemme* qui se trouvent à leur fond, & qu'elles mettent en dissolution; c'est entr'autres le sentiment du comte de Marsigli, il ne paroît guere probable, vu que la mer auroit du dissoudre depuis long-tems toutes ces masses salines, s'il en eût existé. M. Schober est d'un sentiment contraire, il regarde les mines de *sel* de Pologne, comme des monumens qui prouvent d'une maniere indubitable, que la mer a autrefois occupé le terrein, où ces mines se trouvent actuellement; elle en a été chassée par quelque révolution arrivée à notre globe, on peut le présumer par les coquilles & les corps marins que l'on trouve ensevelis dans ces mines; le bouleversement a du être très-considérable, puisque des masses énormes de roches, des cailloux arrondis, des arbres, &c. ont été enfouis en même tems sous terre; d'ailleurs le soufre que l'on rencontre aux environs de ces mines, prouve qu'il a du y avoir autrefois des volcans & des feux souterreins dans cet endroit. Les eaux salées se sont évaporées peu-à-peu, elles ont déposé leur *sel*, & ont formé des couches immenses.

Quelques personnes ont cru que le *sel gemme* se reproduisoit dans les endroits d'où il a été tiré, c'est une erreur; il est vrai que les eaux souterreines qui se sont chargées de *sel*, vont quelquefois le porter en d'au-

d'autres endroits où elles le déposent à l'aide de l'évaporation; ce qui ne peut point être appellé une reproduction, mais une transposition.

On trouve encore des mines de *sel gemme* en plusieurs endroits de l'Europe. Il y en a de fort abondantes dans la Transilvanie & dans la haute Hongrie, près d'Epéries; elles produisent un revenu très-considérable à la maison d'Autriche. Ces mines ont 180 lachters ou verges, c'est-à-dire, 1800 piés de profondeur. Le *sel gemme* s'y trouve par couches suivies; ce n'est point une roche, mais de la terre qui les accompagne. On dit qu'il s'y est trouvé des masses ou des blocs de *sel* qui pesoient jusqu'à cent milliers; on les divise en morceaux quarrés comme des pierres de taille, pour pouvoir commodément les sortir de la mine, après quoi on les écrase sous des meules; ce *sel* est gris de sa nature, mais il paroît tout blanc, lorsqu'il a été pulvérisé. Il s'y trouve des morceaux de *sel* blancs & transparens comme du crystal; d'autres sont colorés en jaune & en bleu, au point qu'on en fait des bijoux & des ornemens, qui imitent ceux qu'on fait avec les pierres précieuses. On assure que ces mines de Hongrie ne le cedent en rien à celle de Pologne.

Il y a au Tyrol, à deux lieues d'une ville, nommée *Hall*, des mines de *sel* très-abondantes, qui sont exploitées depuis plusieurs siecles. Ce *sel* est de différentes couleurs, il y en a de blanc, de jaune, de rouge & de bleue; on le fait dissoudre dans des auges ou dans des réservoirs pratiqués en terre, d'où l'eau chargée de *sel*, est conduite par des canaux de bois jusqu'à la ville; là on la fait bouillir pour purifier le *sel*, qui se vend au profit de la maison d'Autriche; on prétend que tous frais faits, il donne un produit de plus de deux cents mille florins, c'est-à-dire, cinq cents mille livres par an. Le *sel* qui se trouve à Hallein, dans l'archevêché de Saltsbourg, est de la même nature que celui du Tyrol, & doit être raffiné de la même maniere.

On trouve aussi du *sel gemme* de différentes couleurs en Catalogne, dans le voisinage de Cardone; il y en a de blanc, de gris de fer, de rouge, de bleu, de verd, d'orangé; quelques morceaux ainsi colorés sont transparens, d'autres sont entierement opaques. Ces *sels* sont des couches les unes au-dessus des autres. On en détache des masses de la même maniere que les pierres dans les carrieres. Il y a lieu de présumer que ces différentes couleurs de *sel gemme*, viennent de parties métalliques & minérales, qui en rendroient l'usage très-suspect, si l'on n'avoit soin de le purifier avant que de s'en servir. (—)

SELS LIXIVIELS, (*Chimie & Médecine*.) les *sels lixiviels* sont ceux qu'on retire par la lessive des cendres des plantes.

Pour avoir ces *sels*, nous connoissons deux méthodes. La premiere & la plus suivie consiste à prendre la plante dont on veut tirer le *sel*, récente, mais séchée (le meilleur tems pour la cueillir est un peu avant sa maturité) à la brûler en la remuant sur un foyer propre, à en lessiver les cendres avec de l'eau pure qu'on filtrera & qu'on fera évaporer dans un vaisseau de pierre, de verre, de terre vernissée, ou mieux encore de métal parfait, jusqu'à siccité par une ébullition moyenne, poussant le feu sur la fin, calcinant le *sel* dans un creuset en le remuant sans le laisser fondre, on ne laissera ce *sel* exposé à l'air que le moins qu'il sera possible, & on le conservera dans des flacons bouchés exactement pour l'empêcher de tomber en défaillance, & même de se combiner avec l'acide universel; mais les *sels lixiviels* qui sont reconnus *sels* neutres, & non alkalis, n'ont pas besoin de cette derniere précaution.

Les cendres qui n'ont souffert qu'une lessive contiennent encore une grande quantité de *sel* qu'on enleve entierement par une lotion réitérée. Pour rendre ce même *sel* plus blanc, on doit le dissoudre dans l'eau, le filtrer, le faire évaporer & calciner une seconde fois. On le formera en tablettes, si on le fait fondre dans un creuset, & qu'on le verse sur une table de marbre. Les plantes qui fournissent ce *sel* le plus abondamment sont ameres, âpres, telles que le chêne, le houblon, l'absynthe; ou âcres, comme les laiteuses; ou nourrissantes, comme les légumineuses; ou sauvages, comme les épineuses. On doit toujours préférer ces dernieres à celles qui sont cultivées, ainsi que les feuilles & les branches au tronc. Ce procédé rendra environ un vingtieme du poids de la plante séchée, si elle réunit les qualités précédentes. Cette proportion seroit beaucoup moindre si la plante avoit séché sur pié, si elle étoit trop vieille, altérée, si elle avoit été, comme le veulent quelques chimistes, infusée avant la combustion dans l'esprit-de-vin ou l'eau. Neumann a éprouvé qu'il ne restoit alors qu'un centieme du *sel* qu'il attendoit. On rejettera la pratique de ceux qui, pour l'empêcher de tomber aussi aisément en défaillance, le calcinent avec un peu de soufre, & font par-là de l'alkali fixe une espece de tartre vitriolé.

La seconde méthode est dûe à Tackenius; elle consiste à prendre telle quantité de plante fraîche que l'on veut, à le mettre dans une marmite de fer couverte de la même matiere avec soin, & en l'exposant à un feu vif, la convertir en charbon. Alors on pousse le feu avec plus de vivacité, on ôte le couvercle, le charbon s'embrase, se convertit en cendres pendant qu'on a soin de la remuer souvent & d'empêcher la flamme d'y pénétrer. On soutient le feu sous les cendres pendant une heure ou deux, enfin on lessive & on évapore, comme dans le procédé précédent.

Quelle est la nature de ces *sels*? existoient-ils dans le végétal, ou sont-ils le produit du feu? sont-ils tous semblables? comment le feu les a-t-il dépouillés des autres principes? quelles sont leurs vertus médicinales? la méthode de Tackenius est-elle préférable? Telles sont les questions qui ont partagé les Chimistes; tâchons de les résoudre.

On ne peut regarder en général les *sels lixiviels* comme des alkalis fixes parfaits: les seules plantes nitreuses sont capables d'en fournir, leur acide se détruisant dans la combustion par la déflagration. Ils sont quelquefois absolument neutres, tel est le *sel* du tamarisc que M. Montel a démontré être un parfait *sel* admirable de Glauber. Le plus souvent ils sont mêlés d'alkalis fixes & de *sels* neutres. C'est ainsi que la potasse contient un tartre vitriolé, *voyez* Cardileucius, Grosse & Boulduc, le dernier dans les *Mémoires de l'académie des Sciences* 1734, que la soude renferme un *sel* marin, du *sel* de Glauber, & du tartre vitriolé. On sent aisément que l'alkali fixe des *sels lixiviels* est de deux sortes, marin ou tartareux. Il est toujours le même que la base du *sel* essentiel du végétal d'où on l'a tiré. Lorsque l'incinération a été lente, comme dans le procédé de Tackenius, le *sel* essentiel en est d'autant moins décomposé, & se trouve uni à une portion du phlogistique de la plante, qu'on a de la peine à dépouiller entierement par des calcinations & des lessives répétées.

C'est à ce *sel* neutre essentiel, produit de l'union d'un alkali fixe & d'un acide, qu'on doit le *sel lixiviel*. *Voyez* SEL ESSENTIEL. Ce qu'il est facile de démontrer par ces deux seules expériences. Les plantes qui contiennent une plus grande quantité du premier *sel*, en fournissent une proportionnée du second; celles qui ont trempé quelque tems dans l'eau étant privées du suc de la terre, comme le bois flotté, ou qui ont été exposées à la pluie, perdent en même tems l'un & l'autre *sel*. L'alkali fixe existoit donc dans le végétal brûlé, le feu n'a fait que le dégager de l'acide, du phlegme, & de l'huile avec lesquels il étoit combiné. Il l'a laissé uni à une terre, dont on le sépare par la lessive: mais comment l'acide uni plus intimément aux alkalis fixes qu'aux huiles & à l'eau, a-t-il pu les abandonner pour se volatiliser avec les derniers? L'action du feu peut seule décider ce problème; elle vient à l'appui de deux unions qui se balancent, & elle entraîne l'acide volatil par sa nature: cet effet sera d'autant plus prompt & plus décidé que la flamme sera plus vive & le feu plus ardent; car si le feu est lent, si on commence par réduire en charbon la plante avant de la brûler lentement, suivant la méthode de Tackenius, le *sel* neutre essentiel ne sera point entierement décomposé, comme nous l'avons vu, il sera plus gras, plus onctueux, moins blanc, moins déliquescent, & ce *sel lixiviel* en sera d'autant moins alkalin: il deviendra plus doux, & participera davantage des vertus de la plante dont on l'aura tiré; ce qui nous feroit pancher pour donner la préférence à ces derniers dans l'usage médicinal, ce que nous soumettons cependant à l'expérience des médecins jusqu'ici mal faite & peu décisive.

Les vertus médicinales des *sels lixiviels* en général sont d'être anti-émétiques, anti-acides, fébrifuges, stomachiques, apéritifs, diurétiques & emmenagogues; pris intérieurement d'être résolutifs, fondans, employés comme topiques: ils sont même caustiques, lorsqu'on

n'a

n'a pas le ſoin de les étendre dans des opiates, des eaux, des cataplaſmes, &c. ce qui fait qu'on ne doit jamais les employer ſeuls intérieurement, ni extérieurement, à moins qu'on ne veuille cautériſer. Leur doſe doit être très-petite, ils ſe donnent par grains.

Sel marin, (*Chimie.*) le *ſel marin* ou *ſel commun*, que quelques auteurs déſignent encore par le nom de *ſel* des cuiſines, *ſal culinare*, eſt un ſel naturel neutre, formé par l'union d'un acide ſpécial (*voyez* à la ſuite de cet *article* Acide marin), & d'un *ſel* alkali fixe d'une eſpece particuliere & parfaitement analogue, ou plutôt exactement identique avec le natron ou alkali fixe minéral, avec le *ſel* fixe de ſoude, avec la baſe du borax, avec celle du vrai *ſel* de Glauber naturel, *&c. Voyez* Natron & Soude.

J'ai défini le *ſel marin* qui eſt regardé comme le plus parfait, celui qui eſt le plus abondant dans la nature, le plus connu: car il y a un *ſel* naturel connu des chimiſtes, entre autres noms ſous celui de *ſel marin* à baſe terreuſe, & qui differe du précédent, comme cette dénomination l'annonce déja, en ce qu'il a une terre pour baſe. Les différentes eſpeces de terre qui peuvent conſtituer cette baſe, donneroient auſſi pluſieurs autres eſpeces de *ſels marins*; mais ce n'eſt que du premier que nous allons nous occuper d'abord.

Les ſources ou magaſins naturels du *ſel marin* ſont 1°. la mer, les étangs, les fontaines, les puits ſalans; on doit rapporter à cette origine celui qui couvre des terreins bas, ou qui a pénétré la terre dans pluſieurs pays; car c'eſt là manifeſtement un produit de l'évaporation de quelques eaux ſalées. 2°. Les mines ou carrieres de *ſel* gemme ou concret, *voyez* Sel gemme, *Hiſt. nat.* 3°. Les terres & matieres analogues, d'où on retire auſſi le ſalpêtre par une ſimple lixiviation. 4°. Un très-grand nombre de plantes. M. Pott obſerve avec raiſon que ce ne ſont pas ſeulement les plantes qui naiſſent au bord de la mer, comme les kalis, mais pluſieurs autres dont les extraits & les *ſels* eſſentiels donnent des indices manifeſtes de *ſel marin*; mais cette aſſertion n'eſt ni aſſez poſitive, ni aſſez générale, il eſt sûr, d'après nos propres expériences, qu'un très-grand nombre de plantes contiennent du *ſel marin* parfait, & qu'elles en contiennent abondamment: on en trouve une très-grande quantité dans pluſieurs potaſſes. *Voyez* Potasse. 5°. Les animaux, car les humeurs, & ſur-tout l'urine de ceux même qui ne mangent point de *ſel*, en contiennent manifeſtement & aſſez copieuſement. 6°. Enfin l'eau de neige & de pluie.

Il eſt très-vraiſſemblable qu'il n'y a dans la nature qu'une ſource vraie & primitive, qu'une fabrique de ce *ſel*, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi; que le *ſel marin* paſſe des végétaux aux animaux qui s'en nourriſſent; des végétaux, des animaux & de leurs excrémens décompoſés par la putréfaction aux terres; des mines de *ſel* gemme à la mer, ou au contraire de la mer aux entrailles de la terre; de la ſurface de la terre & des mers dans l'atmoſphere, &c. mais nous ne toucherons point à cette queſtion, qui eſt juſqu'à préſent peu décidée quant au principal chef, ſavoir la détermination de la ſource vraie & primordiale du *ſel marin*, & quant à pluſieurs des objets ſecondaires dont nous venons de faire mention.

Mais ce qui eſt très-décidé, (& qui eſt une forte induction en faveur de l'opinion que nous venons de propoſer, puiſqu'elle porte ſur un argument pris de la nature même interne ou chimique de l'objet examiné), c'eſt que le *ſel marin* retiré des diverſes ſources que nous venons d'indiquer, n'eſt qu'un ſeul & même être chimique. Ainſi une certaine diviſion vulgaire que la routine a conſacré dans les petits traités de phyſique & d'hiſtoire naturelle, du *ſel* dont il s'agit en *ſel marin*, *ſel* de fontaine, & *ſel* gemme ou foſſile, *marinum*, *foſſile & fontanum*; cette diviſion, dis-je, eſt abſolument nulle & ſuperflue. Auſſi, comme le lecteur peut s'en être déja apperçu, les Chimiſtes ne gardent-ils pas chacun de ces noms pour ces prétendues eſpeces particulieres, mais ils donnent indifféremment le nom de *ſel marin*, qui eſt devenu générique dans le langage chimique, & à celui qui provient de la mer & à celui que fourniſſent les plantes, &c.

La vraie nature du *ſel marin* a été long-tems méconnue des chimiſtes. Ils ont ignoré la nature de ſa baſe juſqu'en 1736. M. du Hamel démontra alors dans un mémoire imprimé dans le volume *de l'académie royale des Sciences* pour cette année, que cette baſe étoit un *ſel* alkali fixe, ſemblable au natron & au *ſel* alkali fixe de ſoude. M. Pott qui avoit déja défendu l'ancienne opinion, ſavoir que la baſe du *ſel marin* étoit une terre, l'a ſoutenue encore dans une diſſertation ſur la baſe du *ſel marin*, uniquement deſtinée à combattre la découverte de M. du Hamel dans ſa Lithogéognoſie, *voyez p.* 190 *de la traduction françoiſe*, & enfin dans les corrections & éclairciſſemens donnés par l'auteur pour la premiere partie de cette traduction, & imprimés à la fin de cette premiere partie. Voyez *Lithogéognoſie, vol. I. p.* 427. Mais ce n'eſt plus à préſent un problème chimique, que la nature vraiment ſaline de la baſe du *ſel marin*; c'eſt au contraire une des connoiſſances chimiques les plus rigoureuſement démontrées. On trouvera le précis de cette démonſtration diſcutée contradictoirement aux objections de M. Pott, dans une note ajoutée au paſſage de la Lithogéognoſie déja cité. Voyez *Lithogéognoſie, vol. I. p.* 190. M. Pott n'a appuyé ſa perſévérance dans le ſentiment oppoſé que ſur un mal entendu & ſur une erreur de fait: le mal entendu a conſiſté en ce qu'en réfutant le ſentiment de M. du Hamel, M. Pott a toujours combattu l'alkali de tartre, tandis que M. du Hamel admettoit un corps très-différent, ſavoir l'alkali de ſoude; & l'erreur en ce que M. Pott a ſoutenu juſqu'à la fin, que la terre qui ſert de baſe à l'eau-mere du *ſel marin*, étant combinée avec les acides minéraux, produiſoit les mêmes *ſels* neutres que lorſqu'on combinoit avec les mêmes acides, la baſe du vrai *ſel marin*, du *ſel marin* proprement dit. Or cette prétention eſt directement détruite par les faits. M. Pott avance, par exemple, dans ſes *corrections & éclairciſſemens pour la Lithogéognoſie*, que la terre de l'eau-mere du *ſel marin*, unie à l'acide vitriolique, donne un *ſel* admirable parfaitement ſemblable à celui qu'on prépare avec le *ſel marin*. La propoſition contraire eſt exactement vraie: ces deux *ſels* different auſſi directement & eſſentiellement qu'ils puiſſent différer quant au fait dont il s'agit, c'eſt-à-dire que celui qui a la terre pour baſe, eſt précipité par l'alkali fixe de tartre, & même par la baſe du *ſel marin*, & que celui qui a la baſe du *ſel marin* pour baſe, n'eſt point précipité par ces alkalis; & il eſt exactement dans le cas du *ſel* végétal à baſe terreuſe, dont l'exemple avoit été oppoſé à M. Pott, & dont il exige qu'on lui démontre la parité; car de même que, ſelon les propres paroles de M. Pott, *la terre qui a ſervi de baſe à ce* ſel *végétal peut en être derechef ſéparée ſous la même forme de terre*, de même la terre de l'eau-mere du *ſel marin* qui a ſervi de baſe au faux-*ſel* de Glauber, *peut en être de-rechef précipitée ſous la même forme de terre*.... Mais il y a encore une raiſon plus directe; cette derniere terre, que j'appellerai pourtant volontiers *marine*, parce que je la crois de la même nature que celle qui eſt un des principes de l'alkali fixe marin, ce qui ne ſuffit pas en bonne doctrine chimique, *voyez* Principes & Végétale, *analyſe*, pour la regarder comme la baſe du *ſel marin*, cette derniere terre, dis-je, combinée avec l'acide marin ne fait point du *ſel marin*. Toutes les ſubtilités du ſyſtème de Stahl ſur l'eſſence des alkalis fixes, ſur la *quaſi-ſalinité* des terres alkalines, ſur leur aptitude à s'aſſocier l'acide néceſſaire pour *ſe revêtir* de la nature du vrai *ſel*, reſſource que M. Pott a très-doctement employée: toutes ces ſubtilités, dis-je, ne ſauroient tenir contre des faits ſi poſitifs; car il s'agit ici d'une préciſion, logique: la baſe d'un *ſel* eſt le corps qui le conſtitue immédiatement par ſon union à un acide, ou le corps que l'on ſépare immédiatement de cet acide, & non pas l'un des principes de ce corps.

L'autre principe du *ſel marin*, ſavoir ſon acide eſt un être chimique plus anciennement connu. *Voyez* la partie hiſtorique de *l'article* Chimie. Nous expoſerons les propriétés de cette ſubſtance dans un article particulier placé à la ſuite de celui-ci. Nous avons déja renvoyé aux *articles* Natron & Soude, *ſel de*, pour y chercher la connoiſſance ultérieure de la baſe du *ſel marin*. Nous allons dans cet article ne plus le conſidérer que *in concreto*, expoſer les propriétés du *ſel marin* entier.

Sa ſaveur eſt aſſez connue; c'eſt celle qu'on appelle *ſalée* par excellence.

Une partie de *ſel marin* ſe diſſout parfaitement dans un peu plus de deux parties & demie d'eau. Ce *ſel* eſt du petit nombre de ceux qui ne ſe diſſolvent pas en plus grande quantité dans l'eau bouillante, que dans l'eau froide voiſine de la congélation;

tion; c'est-à-dire, qu'une lessive de *sel marin* bien saturée & froide, n'en dissout point une plus grande quantité, si on la fait bouillir sur du nouveau *sel*; & que réciproquement une lessive de *sel marin* saturée & bouillante, n'en laisse point échapper par le refroidissement. C'est une suite de cette propriété que le *sel marin* crystallise dans l'eau qu'on fait évaporer en bouillant, pendant l'ébullition même; & c'est sur cette propriété qu'est fondée la manœuvre par laquelle on le sépare dans les fabriques de salpêtre. *Voyez* NITRE.

La forme des crystaux primitifs du *sel marin* est cubique; ces cubes primitifs se disposent quelquefois de maniere à former des cubes plus considérables, tantôt parfaits, tantôt tronqués; quelquefois exactement pleins, d'autres fois vuides ou creux dans quelqu'un de leurs côtés. Ce sont encore dans les évaporations bien menagées des pyramides creuses & renversées, & plus ou moins aiguës, plus ou moins évasées. *Voyez* CRYSTALLISATION, & le *mém.* de M. Rouelle, *acad. royale des Scienc. ann.* 1744.

Le *sel marin* humecte sensiblement à l'air; mais c'est principalement, si même ce n'est point absolument, à raison d'un peu d'eau mere qui leur reste presque toujours mêlée, & que je crois infecter son eau de crystallisation.

Le *sel marin* verdit un peu le sirop de violettes. Il est encore vraissemblable que c'est à raison de cette eau mere. *Voyez* VIOLETTES, *Teinture de*.

Le *sel marin* décrepite au feu. *Voyez* DÉCREPITATION.

Le *sel marin* jetté sur des charbons presque éteints, les ranime, en renouvelle l'embrasement, & produit même de la flamme, selon une observation de Stahl, qui en tire un merveilleux parti pour prouver l'influence de l'eau dans l'affaire de l'inflammation, dans la production de la flamme. *Voyez* FLAMME. M. Pott, qui a rapporté fort au long dans sa *Dissertation sur le sel commun*, les essais de divers chimistes, & les siens sur le *sel marin*, traité avec les charbons, tant dans les vaisseaux fermés qu'à l'air libre, & qui a obtenu quelques légeres émanations & *apparences* d'une matiere phosphorique, semble insinuer que la production d'une pareille matiere peut bien contribuer au phénomène dont nous venons de parler. Cela peut être absolument, mais cela ne paroît point nécessaire; l'eau dégagée & mise en vapeur par la décrépitation, en paroît une cause très-suffisante.

Au reste, il faut se rappeller encore ici que le phosphore par excellence, le phosphore de Kunkel ou de Boyle, n'est point dû, au moins évidemment, à la combinaison de l'acide marin & du phlogistique, mais à celle du phlogistique & de l'acide microcosmique, dont l'analogie & la différence avec l'acide marin ne sont point encore constatées.

Le *sel marin* entre en fusion à un assez foible degré de chaleur; il ne paroît pourtant pas qu'on puisse rapporter à la liquidité aqueuse celle qu'il contracte par l'action du feu. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie*. Car 1°. Le degré de chaleur requis pour cette fluidification, est bien supérieur, quoique foible, à celui qui fait couler les sels très-aqueux, comme le *sel* de Glauber, le nitre, *&c.* 2°. La décrépitation qui précede la fusion, a dissipé l'eau nécessaire pour faire subir à un *sel* la liquidité aqueuse.

Il existe dans l'art une ancienne opinion sur la convertibilité du *sel marin* en nitre. Cette opinion a pris un nouveau crédit dans ces derniers tems; on a même, dit-on, tenté cette transmutation par l'autorité du ministere, & sous la direction des plus habiles chimistes. Le succès de ces tentatives, si elles ont été réellement exécutées, n'a pas été publié; & il a couru d'ailleurs quelques descriptions de procédés qui ne promettent rien aux vrais connoisseurs *Voy.* SALPÊTRE.

On connoît assez la qualité antiseptique du *sel marin*, & l'usage qu'on en fait en conséquence pour assaisonner les viandes, & les préserver de la putréfaction. Il est à remarquer cependant qu'il doit être employé à haute dose; car si on applique aux matieres animales putrescibles, une petite quantité de *sel marin*, non seulement il ne les préserve pas de la corruption, mais au contraire il en accélere la corruption. Beker avoit déjà fait mention de ce fait singulier, que les expériences de M. Pringle confirment; & qu'on auroit dû déduire il y a long-tems des observations domestiques les plus connues, si les savans savoient assez observer autour de soi. En effet, rien n'est si connu que cette observation, savoir qu'un bouillon non salé se conserve mieux & plus long-tems, que celui auquel on a ajouté la dose ordinaire de *sel*; qu'on peut garder pendant assez long-tems un ragoût à-demi fait, pourvû qu'on n'y ait pas mis le *sel* avant d'en interrompre la cuite.

C'est comme assaisonnant qu'on l'emploie aussi en Pharmacie, pour conserver certaines substances végétales, comme roses, *&c.* selon un usage établi dans les boutiques d'Allemagne. *Voyez* CONSERVATION, *Pharmacie*. D'ailleurs plusieurs chimistes, depuis Paracelse jusqu'à Fr. Hoffman, ont recommandé de digérer dans une eau chargée de *sel* plusieurs substances végétales, dont on se proposoit de retirer par la distillation, des huiles essentielles. Il est assez généralement convenu qu'on obtient par cette méthode, des huiles essentielles plus limpides; mais 1°. le fait même quoique avoué, mais sans examen contradictoire, n'est pas incontestable; 2°. le *sel marin* a-t-il opéré matériellement, dans cette espece de dépuration ou rectification, ou n'a-t-il que suspendu, ou au contraire favorisé un certain mouvement de fermentation, auquel elle peut être dûe uniquement? c'est ce qui n'est point décidé.

Le *sel marin* est une des matieres salines qui opere le plus efficacement le refroidissement des liqueurs dans lesquelles on le dissout. *Voyez* REFROIDISSEMENT ARTIFICIEL.

Le *sel marin* est employé comme fondant dans le traitement de plusieurs substances minérales; il entre dans la composition de plusieurs flux. *Voyez* FLUX.

Il est employé aussi dans les cemens. *Voyez* CEMENTATION & CEMENT.

Il entre dans la composition de certaines préparations d'antimoine assez inutiles, & qui sont connues sous le nom de *régules médicamenteux*. *Voyez* sous le *mot* ANTIMOINE.

M. Pott recommande de le faire entrer dans les mélanges de terres, dont on veut faire les vaisseaux qui acquierent, dans la cuite, une espece de vitrification, & qui deviennent propres par-là, à la distillation des acides minéraux. Cette addition peut être très-bonne; & l'on doit en croire d'autant plus volontiers ce célebre chimiste, qu'il a plus qu'aucun autre, travaillé sur ce sujet, sur lequel il a publié des découvertes très-précieuses. Cependant nous avons en France d'excellens vaisseaux, des vaisseaux éminemment propres à contenir & à distiller les esprits les plus corrosifs, & dans la composition desquels n'entre point le *sel marin*. N'importe, le mélange indiqué par M. Pott fournit une richesse de plus.

On a sur le degré d'adhésion de l'acide marin à sa base, les observations suivantes.

Premierement, ceux qui ont travaillé avec plus de soin à rendre l'eau de mer potable par la distillation, tels que Boyle & M. Hales, ont observé qu'il s'élevoit avec l'eau, un peu d'acide dans un certain tems de cette distillation. *Voyez* MER, *eau de*.

De l'eau commune cohobée plusieurs fois sur du *sel marin*, contracte une légere acidité.

Plusieurs eaux thermales salées, rougissent foiblement la teinture de tournesol; leur chaleur naturelle équivant à la digestion qui opere le dégagement d'un peu d'acide dans les expériences précédentes.

Le *sel marin* concret, étant exposé à un feu violent & à l'air libre, c'est-à-dire à la calcination, se volatilise, ou du moins se dissipe, soit sous sa forme immuée de *sel marin*, soit sous celle de produits inobservés jusqu'à présent; mais il s'alkalise aussi en partie, c'est-à-dire qu'il laisse échapper une partie de son acide. Neuman réduisit, par une calcination réitérée treize fois, une livre de *sel marin* à trois gros de terre & un gros de *sel*. Cette expérience prouve plus, il est vrai, la volatilisation que l'alkalisation; mais le dégagement d'un peu d'acide marin par la calcination, est d'ailleurs prouvée par des expériences constantes.

Le *sel marin* distillé sans intermede à un feu très-violent, donne un peu de son acide; mais si peu que M. Pott lui-même, qui a défendu sur ce point les prétentions de Beguin, de Schroder, de Henckel, rejettées par tous les autres chimistes, M. Pott, dis-je, avoue qu'il n'en fournit que ce qu'il faut pour maintenir l'assertion absolue, que le *sel marin* donne de l'acide par la distillation sans intermede.

Mais pour obtenir abondamment l'acide du *sel marin*, on distille ce *sel* avec divers intermedes. On emploie

ploie à cette diſtillation des intermedes faux, & des intermedes vrais. *Voyez* INTERMEDE, *Chimie*.

Je range ſous la premiere claſſe les différentes eſpeces de terres & ſables; car comme je l'ai diſcuté aſſez au long à *l'article* NITRE, qu'il faut conſulter ſur ceci, c'eſt une opinion inſoutenable que celle qui fait dépendre la propriété qu'ont ces terres dans cette diſtillation, de prétendues matieres vitrioliques dont on les croit mêlées. D'ailleurs les ſables plus purs, les cailloux, les talcs, les briques pilées, toutes les ſubſtances dans leſquelles on ne ſauroit ſuppoſer des matieres vitrioliques, fourniſſent des intermedes efficaces pour cette diſtillation. L'intermede le plus uſité eſt celui des terres argilleuſes, de l'argille commune ou du bol. M. Pott dit que les moins colorées de ces terres ſont les plus foibles. Il eſt hors de doute qu'il faut d'ailleurs choiſir celles qui ſont le moins mêlées de terre calcaire; car les terres de cette nature ſont, par leur propriété d'abſorber les acides, incapables de ſervir d'intermede pour leur dégagement; & quoique des auteurs propoſent de diſtiller le *ſel marin* par l'intermede des coraux, de la craie, de la chaux, *&c.* on peut avancer hardiment avec M. Pott, qu'on n'obtient point d'acide par un pareil procédé.

On emploie communément ſept ou huit parties de bol ou d'argile, pour une de *ſel marin*; cette quantité eſt inſuffiſante. Lemery qui en emploie ſix, & qui diſtille à un feu très-long & très-violent, obſerve qu'il reſte dans ſon réſidu du *ſel marin* entier. Stahl demande dix parties d'ochre, de bol ou d'argille, pour une de *ſel*; je crois qu'il vaut encore mieux en employer douze & même davantage.

L'on fait décrépiter, ou ſeulement bien ſécher le *ſel*, lorſqu'on ſe propoſe d'obtenir un acide concentré. Cela eſt indifférent pour la ſureté de l'opération; mais il peut être eſſentiel de le faire décrépiter, lorſqu'on ſe propoſe d'obtenir un acide auſſi concentré qu'il eſt poſſible.

La méthode de Lemery de réduire le *ſel* & l'argille, au moyen d'une certaine quantité d'eau, en une pâte dont on forme de petites boules, qu'on ſeche enſuite avec ſoin, eſt bonne; la multiplication des ſurfaces qui en réſulte, doit favoriſer l'action du feu.

Comme l'acide marin eſt très-expanſible, & d'autant plus qu'il eſt plus concentré, il eſt commode de diſpoſer les matieres à diſtiller de maniere qu'elles ne donnent qu'un acide concentré au point qu'on le deſire. Ainſi quand on a beſoin d'un eſprit de *ſel* ordinaire & phlegmatique, tel qu'il ſuffit pour les uſages les plus ordinaires, on ne doit deſſécher ni l'argille, ni le *ſel*, on peut même employer les boules de Lemery très-imparfaitement ſechées; ou bien, ce qui revient à-peu-près au même (car cette humidité étrangere paſſe preſque toute dans le récipient avant l'acide), on met un peu d'eau pure dans le ballon.

La très-grande expanſibilité de cet acide exige encore qu'on emploie un récipient très-vaſte. On a coutume de ſe ſervir des plus gros ballons, ou de ballon double. *Voyez* DISTILLATION & RÉCIPIENT. Je crois très-utile, & même éminemment utile dans le cas dont il s'agit, de laiſſer continuellement le petit trou du ballon ouvert.

Les intermedes vrais qui peuvent opérer le dégagement de l'acide marin dans la diſtillation, ſont les divers acides qui ont plus de rapport avec la baſe du *ſel marin* que ſon acide propre. Or l'acide vitriolique, l'acide nitreux & l'acide microcoſmique, ſont dans ce cas. On peut employer ces acides, ſoit purs, ſoit unis à des baſes, avec leſquelles ils aient moins d'affinité qu'avec celle du *ſel marin*. L'alun & les vitriols ſont les *ſels* neutres vitrioliques qui ſont les plus propres à cette décompoſition. Mais leur emploi eſt accompagné d'un très-grand inconvénient, c'eſt que leurs baſes ſont ſolubles par l'acide marin, qui s'y unit en effet à meſure qu'il abandonne ſa propre baſe; & qu'il faut par conſéquent opérer cette nouvelle déſunion pour obtenir l'acide marin. Auſſi cette méthode qui exige un feu violent & très-long, eſt-elle preſque abſolument hors d'uſage, excepté pour quelques prétentions particulieres, & juſqu'à préſent mal conſtatées.

Le meilleur de ces intermedes vrais, eſt ſans contredit, l'acide vitriolique nud. Pour exécuter par cet intermede cette diſtillation connue dans l'art ſous le nom de *maniere de Glauber*, du nom de ſon inventeur, on place dans une cornue de grais ou de verre deux parties de *ſel marin*, qui ne doivent remplir ce vaiſſeau qu'environ au tiers, ſur leſquelles on verſe peu-à-peu une partie d'huile de vitriol: il s'éleve dès la premiere effuſion de l'acide vitriolique, de l'acide marin réduit en vapeurs, que l'on perd néceſſairement; & cette perte dure pendant tout le tems du mélange. Dès que ce mélange eſt fait, on place leſtement la cornue dans un fourneau de reverbere, ou ſur un bain de ſable, & on y adapte ſur le champ un récipient: on lutte les jointures, & on laiſſe le petit trou ouvert; on attend que l'éruption ſpontanée des vapeurs ſoit ceſſée; & alors ſeulement on fait ſous la cornue un petit feu, qu'on augmente peu-à-peu, & qu'il ne faut pouſſer qu'à un degré aſſez léger pendant tout le cours de l'opération, qui eſt finie en ſix ou ſept heures au plus. On peut pour éviter la perte des premieres vapeurs, employer une cornue tubulée. *Voyez* CORNUE.

Le produit de cette opération eſt une liqueur d'un jaune verdâtre, très-fumante, & un acide marin très-concentré. Si on veut avoir par le même procedé un acide plus phlegmatique, on n'a qu'à ajouter de l'eau au mélange, le faire par-là. Selon la proportion de Glauber, prendre pour deux parties de *ſel*, une partie d'huile de vitriol & trois parties d'eau.

L'acide nitreux eſt un intermede très-peu commode pour la diſtillation du *ſel marin*; car comme cet acide eſt trop volatil, il s'éleve avec celui du *ſel marin*, & forme une eau regale.

L'acide marin retiré, ſoit par l'intermede des terres bolaires colorées, ſoit par celui de l'huile de vitriol, a beſoin d'être rectifié pour être pur. Celui qui eſt retiré par l'intermede du bol, étant rectifié ſans addition, juſqu'à ſiccité, laiſſe une quantité aſſez conſidérable de terre martiale qui s'étoit volatiliſée avec lui, & dont il eſt abſolument néceſſaire de le ſéparer quand on le deſtine aux travaux exacts. Celui qu'on obtient par les intermedes vrais, & même en général tout acide marin qu'on veut avoir auſſi pur qu'il eſt poſſible, doit être rectifié, c'eſt-à-dire rediſtillé ſur du nouveau *ſel marin*. On conçoit aiſément que dans cette opération, ces acides étrangers exerçant la propriété qu'ils ont de chaſſer le *ſel marin* de ſa baſe & d'y adhérer à ſa place, ſont remplacées dans la liqueur acide qu'ils rendoient impure & qu'ils abandonnoient par du nouvel acide marin qui paſſe, au lieu d'eux, dans cette liqueur qui devient par-là pure, homogene, & même ſans rien perdre de ſa quantité.

Le produit fixe ou réſidu de la diſtillation du *ſel marin* par les terres a été aſſez peu examiné: ſi les deux principes du *ſel marin* étoient ſéparés dans cette opération, par une diacriſe pure, ce produit fixe devroit être la baſe ſaline du *ſel marin*: or il paroit juſqu'à préſent que ce n'eſt pas cela. Le produit fixe de la diſtillation du *ſel marin* par les ſels vitrioliques, eſt du ſel de Glauber, *voyez* SEL DE GLAUBER. Le produit fixe de cette diſtillation par les ſels nitreux eſt du nitre quadrangulaire, *voyez* NITRE; & enfin le produit de ſa diſtillation par l'acide microcoſmique n'eſt pas encore bien connu.

Acide marin. Van-Helmont ſoupçonne aſſez gratuitement que cet acide eſt l'acide primitif, & la vraie baſe de tous les autres. Becher & ſes ſectateurs prétendent avec plus de vraiſſemblance, que cet acide eſt ſpécifié par la terre mercurielle, *voyez* MERCURIEL, PRINCIPE; au moins cette aſſertion eſt-elle très-naturellement liée au dogme fondamental de Becher, qui regarde ce principe comme la vraie cauſe matérielle de la volatilité. En effet, une des propriétés des plus remarquables de l'acide marin, propriété qu'il poſſede à l'excluſion des autres acides; c'eſt que la plûpart des compoſés à la formation deſquels ils concourt, ſont volatils, ce qui eſt ſur-tout très-remarquable & très-ſpécial ſur les ſubſtances métalliques qu'il volatiliſe toutes, ſans en excepter l'or, comme il eſt démontré par les expériences de M. Brandt, dont nous allons faire mention, après avoir rapporté les propriétés les plus extérieures de l'*acide marin*.

Cet acide eſt d'une couleur jaune, plus ou moins délayée, ſelon qu'il eſt plus ou moins concentré; celui qui eſt très-phlegmatique, mais qui eſt pourtant propre encore aux uſages ordinaires, à la diſſolution des matieres terreuſes, alkalines, à la préparation d'une eau regale, capable de bien diſſoudre l'or, *&c.* celui-là, dis-je, eſt limpide & ſans couleur, de même que l'acide nitreux foible.

L'acide marin, pour peu qu'il ſoit concentré eſt

très-

très-fumant, & les vapeurs qu'il envoie sont blanches; ces vapeurs sont d'autant plus épaisses, & d'autant plus expansibles, que cet acide est plus concentré.

Il paroît le moins pesant des trois acides minéraux; du-moins n'est-on point parvenu jusqu'à présent à concentrer de l'acide marin en masse, jusqu'au point de le rendre aussi pesant que l'acide vitriolique, ou l'acide nitreux très-concentré; on n'a pas tenté non plus de déterminer son poids dans son état de plus grande concentration, c'est-à-dire dans diverses combinaisons, où il entre vraissemblablement en un état de très-grande pureté ou concentration.

Il est ce que la plûpart des Chimistes, même les plus célebres appellent, *&c.* par un usage très-vicieux, le plus foible des acides minéraux; ce qui signifie seulement que les deux autres acides le chassent, lorsqu'on les applique à des sels neutres formés par l'union de celui-ci & des substances alkalines, soit salines, soit terreuses. Et cette expression qui seroit toujours impropre, vague, peu scientifique, quand même elle pourroit avoir un sens au moins figuré, selon lequel elle convînt à une assertion généralement vraie; cette expression, dis-je, est à plus forte raison inadmissible, puisque cet acide le plus foible des trois acides minéraux relativement aux alkalis, est dans le même sens le plus fort des trois relativement aux métaux blancs, & plus fort que l'acide nitreux relativement à toutes les substances métalliques.

L'*acide marin* est celui des acides minéraux qui a le plus de rapport avec les métaux blancs: savoir, l'argent, l'étain & le plomb, & il a plus de rapport avec toutes les substances métalliques que l'acide nitreux. Son ordre de rapport avec l'acide vitriolique & les substances métalliques colorées, & même le mercure n'est pas encore définitivement établi.

L'*acide marin* a la propriété singuliere, ou du-moins possede éminemment la propriété d'enlever à un autre acide une substance qu'il est capable de dissoudre, lorsqu'on l'applique en masse à cette substance en masse. Ainsi cet acide appliqué en masse, c'est-à-dire, sous sa forme ordinaire de liquide, à de la limaille ou de la grenaille d'or ou d'argent & à du mercure coulant, ne dissout point ces substances métalliques, même par le secours d'une longue ébullition: appliqué au cuivre, à l'étain & au bismuth, non calcinés, il ne dissout ces substances métalliques qu'avec beaucoup de peine & en petite quantité; le plomb, dans les mêmes circonstances, est encore plus difficilement soluble par ce menstrue. Il est vrai que la chaux de cuivre & celle de bismuth s'y dissolvent assez facilement, & les chaux & verres d'étain & de plomb un peu plus aisément que ces métaux non calcinés, mais toujours fort mal.

L'*acide marin* bouillant ne dissout que très-peu de régule d'antimoine, soit sous sa forme métallique, soit calciné.

Enfin, il est pourtant quelques substances métalliques; savoir, le fer, le zinc, le régule d'arsenic, & celui de cobalt qui sont parfaitement dissoutes par l'acide marin en masse. Mais toutes ces substances métalliques, excepté l'or, étant précédemment dissoutes, ont la plus grande disposition, la plus grande *pente* à s'unir à l'*acide marin* pour lequel elles quittent l'acide auquel elles étoient jointes auparavant. C'est ainsi que si on applique de l'*acide marin* à une dissolution d'argent, ou le mercure dans l'acide nitreux, le premier acide enleve l'argent ou le mercure au second, & forme avec l'argent le corps chimique connu sous le nom de *lune cornée*, & avec le mercure le corps chimique connu sous le nom de *précipité blanc*. *Voyez* ARGENT, MERCURE & CORNÉ, *Chimie*. Il y a encore deux autres moyens dont l'*acide marin* dissout les substances, qu'il ne sauroit dissoudre, lorsqu'on l'applique en masse ou en état d'aggrégation liquide, à ces substances, soit concretes, soit liquides. Le premier consiste à réduire les deux corps à s'unir en vapeurs: c'est ainsi que l'*acide marin* & le mercure étant réduits chacun en vapeurs, & portés dans un récipient commun, se combinent chimiquement, & forment par leur union le sel métallique connu dans l'art sous le nom de *sublimé corrosif*. La deuxieme consiste à appliquer à un sel neutre marin, par exemple, un sublimé corrosif, une substance métallique: par exemple, la chaux de cuivre capable de précipiter ce sel & d'attirer à soi l'acide, en le détachant de son ancienne base, qui est le mercure dans l'exemple cité.

Au reste, tous ces phénomènes se déduisent d'un même principe; savoir, de ce que l'union aggrégative des particules de l'*acide marin* est supérieure dans le plus grand nombre de cas à la pente qui le porte à l'union mixtive, & sur-tout quand l'exercice de cette derniere force est empêché d'ailleurs par l'adhésion aggrégative des particules du corps à dissoudre. *Voyez* MENSTRUE.

La plûpart des matieres salines qui résultent de l'union de l'*acide marin* aux diverses substances métalliques que nous venons de nommer, sont connues dans l'art, sous le nom de *métaux cornés* ou de *beurres*, noms tirés de quelque ressemblance que ces matieres ont, soit par la couleur, soit par la consistance, avec la corne ou avec le beurre. Celles qui ont la consistance cornée, sont celles qui ont pour base l'argent & le plomb, & sont appellées communément *lune cornée* & *plomb corné*. L'étain, le bismuth, l'arsenic, l'antimoine & le cobalt donnent chacun un beurre. Le *sel* produit de la combinaison de l'*acide marin* & du cuivre, est une espece de gomme qui doit être par conséquent rangée avec les beurres. Cette gomme est très-inflammable; elle brûle en donnant une belle flamme bleue (propriété qu'elle communique à l'esprit-de-vin dans lequel on la dissout, & à du suif ou de la cire à quoi on la mêle, & dont on fait ensuite des chandelles:) & les Chimistes en ont conté beaucoup de merveilles, *voyez* la *dissertat.* de M. Pott sur le *sel marin*, dejà citée.

Le zinc combiné avec l'*acide marin* donne une matiere moyenne entre l'état corné & l'état butireux. Cette matiere coule au feu, mais se fige, & se durcit considérablement dès que ce feu n'est plus très-vif. Le *sel* formé par l'union de l'*acide marin* & du fer est capable de prendre une forme concrete, éprouver une espece de crystallisation, mais peu durable. Le sublimé corrosif & le précipité blanc, produits de la combinaison de l'*acide marin* & du mercure, ont cela de spécial, qu'ils ont une forme concrete, durable; qu'ils sont, & sur-tout le sublimé corrosif, très-capables d'une crystallisation réguliere. Enfin, l'or qui, selon les expériences de M. Brandt, que nous avons annoncées plus haut, est attaqué par l'*acide marin*, pur, nud en *masse, lorsqu'on l'a précédemment mêlé en diverses proportions à de l'étain, ou du bismuth ou* du régule de cobalt, & qu'on a réduit l'alliage en une chaux dans laquelle on n'apperçoit aucune partie d'or; l'or, dis-je, extrait de cette chaux par l'*acide marin*, ou pour mieux dire, le produit résultant de cette extraction, se volatilise sous la forme d'une liqueur épaisse, jaune ou rouge.

Toutes ces substances salines métallic.-marines sont plus ou moins volatiles & déliquescentes.

Il est encore essentiel d'observer que la vapeur qui s'éleve pendant la dissolution de la chaux de cuivre dans l'*acide marin*, est très-inflammable; & que pendant celle du zinc dans le même acide, il se forme de petits floccons inflammables, & qui sont une espece de soufre; mais que ces phénomènes n'insinuent point du-tout que l'*acide marin* contienne du phlogistique, de même que l'inflammation des huiles, & les autres phénomènes analogues que présente l'acide nitreux ne démontrent point ce principe dans ce dernier acide. *Voyez* NITRE.

L'*acide marin* combiné avec l'alkali fixe de tartre donne le *sel marin* régénéré connu dans l'art sous le nom de *sel digestif* ou *fébrifuge de Sylvius*.

Avec la chaux il donne le *sel* appellé très-arbitrairement *sel fixe ammoniac*, & *huile de chaux* quand il est tombé en *deliquium*, événement auquel il est très-sujet. Il est traité de quelques propriétés chimiques de ce *sel* à l'*article* CHAUX, *Chimie*.

L'*acide marin* combiné avec l'alkali volatil forme le *sel* ammoniac proprement dit. *Voyez* SEL AMMONIAC, *acide marin dulcifié*, *éther marin*.

L'*acide marin* digéré, distillé, cohobé de diverses manieres avec l'esprit-de-vin, fournit la liqueur connue dans l'art sous le nom d'*esprit de* sel *dulcifié*, d'*esprit de* sel *vineux* & d'*eau tempérée* de Basile Valentin. Lorsque les travaux que les Chimistes avoient tentés sur la dulcification de l'acide vitriolique, & sur celle de l'acide nitreux, leur eurent donné l'éther vitriolique & l'éther nitreux, *voyez* ces *articles*; ces liqueurs furent le produit le plus précieux de ces travaux, & le principal objet de leurs recherches dans les opérations analogues sur le mélange de l'*acide marin* & de l'esprit-de-vin qui a long-tems refusé une liqueur huileuse, un éther. Enfin M. Rouelle le ca-

det, que je ne crains point de placer parmi les plus grands chimiſtes, à qui même je ne m'abſtiens de marquer la premiere place, que parce que ma propre conviction, quoiqu'intime & profonde, ne me donne pas le droit de *lui déferer l'empire*. M. Rouelle le cadet, dis-je, a fait en 1759 de l'éther marin, en employant au lieu d'*acide marin*, nud & en aggrégation, de l'*acide marin*, diſgregé & concentré par ſon union avec l'étain, c'eſt-à-dire, le beurre d'étain, ou liqueur fumante de *Libavius*. Cette découverte eſt fondée ſur une heureuſe application du principe que nous avons poſé plus haut, d'après l'obſervation de l'impuiſſance de l'*acide marin* en maſſe, & de la grande activité du même acide dont l'aggrégation eſt rompue. Le procédé de M. Rouelle n'a encore été qu'indiqué par une lettre de M. le marquis de Courtanvaux à M. de Mayran, inſérée dans le *journal des Savans*, *Août* 1759. (*b*)

Sel microcosmique; ce *ſel* porte auſſi les noms de *ſel fuſible*, & de *ſel eſſentiel d'urine*. On l'obtient par l'évaporation de l'urine fraîche à un feu modéré; mais la maniere la plus facile de préparer ce *ſel*, eſt de le retirer d'une grande quantité d'urine putréfiée & cuite jusqu'à la conſiſtance d'un ſirop liquide, & d'en dépurer les cryſtaux par des ſolutions, des filtrations, & des cryſtalliſations répétées. Dans ces opérations, le *ſel* fuſible qui contient l'acide du phoſphore, ſe cryſtalliſe toujours le premier, & il eſt fort aiſé à diſtinguer de celui qui paroît enſuite ſous la forme de cryſtaux longs & cubiques.

On a propoſé auſſi de préparer les cryſtaux de *ſel* d'urine, en la réduiſant à la conſiſtance d'un miel épais, en la diſſolvant dans de l'eau bouillante, en la filtrant & la faiſant cryſtalliſer deux ou trois fois. On peut encore, en expoſant l'urine à une forte gelée, en concentrer la matiere ſaline huileuſe juſqu'à une conſiſtance convenable, juſqu'à la cryſtalliſation: enfin on peut obtenir le *ſel* d'urine, quoique dans un eſpace de tems beaucoup plus long, par une lente & très-douce évaporation à l'air, alors il s'en ſépare une terre ſélénitique en forme de cryſtaux.

Il paroît, par les obſervations de divers chimiſtes, qu'une longue putréfaction eſt capable de produire dans l'urine des *générations & combinaiſons de différens ſels*. M. Schloſſer a trouvé que ſi on diſtille le précipité qui ſe fait pendant l'évaporation de l'urine récente, & qu'on en leſſive le *caput mortuum* après l'avoir calciné, l'eau qui a ſervi à édulcorer ce *caput mortuum*, ne donne qu'un véritable *ſel* marin; mais M. Pott ayant diſtillé le réſidu de l'urine réduit à la conſiſtance de miel, dont on avoit ſéparé les premiers cryſtaux, & qu'on avoit gardé dans un vaſe pendant quelques années, a retiré un véritable *ſel* fuſible de la terre du *caput mortuum*, & du *caput mortuum* que fournirent après la rectification & les produits de cette diſtillation, qui demeurerent encore mêlés enſemble pendant quelques années. Comme la diſtillation avoit donné un eſprit ammoniacal huileux, M. Pott en conclut que la terre de l'urine qui avoit été rendue volatile, s'eſt, avec le tems, & par un effet du mouvement intérieur, détachée de ſa combinaiſon précédente, & en a contracté une autre en vertu de laquelle elle eſt devenue fixe & fuſible. M. Margraff a obſervé que la putréfaction change le *ſel* commun, qui exiſte dans l'urine, en un *ſel* fuſible.

Cependant il y a dans l'urine du *ſel* fuſible qui y eſt eſſentiellement contenu, mais déguiſé, comme M. Henckel le prouve: parce que, 1°. il s'obtient par une ſéparation qui s'opere doucement, & conforme à la façon d'agir de la nature, ſavoir par une évaporation lente, pour laquelle on n'a point employé la violence du feu; cette évaporation n'agit que ſur la partie phlegmatique, & elle n'a pas pu détruire ni décompoſer le tout: 2°. ce *ſel* n'eſt point, comme le *ſel* marin, une ſubſtance étrangere portée du dehors en-dedans du corps humain, mais il y a été élaboré par la coction & par d'autres mouvemens des organes, & formé de ſubſtances dans leſquelles il n'étoit pas.

M. Margraff remarque qu'on ne peut ſéparer entierement le *ſel* eſſentiel de l'urine, & il croit que les cauſes en ſont probablement, 1°. la quantité de l'extrait onctueux, qui empêche la cryſtalliſation; 2°. & principalement la diſſipation du *ſel* volatil urineux qui arrive à ce *ſel*, tant dans l'inſpiſſation de l'urine, que dans ſa dépuration: car ce *ſel* privé de ſon *ſel* volatil, refuſe de prendre une forme ſaline ſeche. Si on le diſſout fréquemment dans l'eau bouillante, il perd toujours une partie de ſon eſprit urineux (comme l'odeur le prouve ſuffiſamment); & ainſi il ne ſe met point en cryſtalliſation; ce que l'on peut pourtant corriger en quelque ſorte, en y ajoutant un peu d'eſprit volatil de ſel ammoniac: cet eſprit ſature avec effervesſcence l'acide découvert.

Quand le *ſel* fuſible a été ſuffiſamment dépuré, il eſt tout-à-fait blanc & ſans odeur. M. Pott nous apprend que la figure de ce *ſel* varie beaucoup, ſuivant les effets de la chaleur, de l'évaporation, & des différentes cryſtalliſations: car il prend la figure de la plûpart des autres, comme du ſalpêtre, du vitriol, du *ſel* ammoniac, de l'alun, du *ſel* admirable, *&c.* mais pour l'ordinaire il eſt en cryſtaux brillans, octogones & priſmatiques. Ce *ſel* excite ſur la langue une ſaveur un peu fraîche: il a à-peu-près le goût du borax, avec lequel il préſente des reſſemblances ſingulieres: mis dans un creuſet ſur le charbon ardent, il y écume, ſe bourſoufle, ſe fond, & pouſſe des végétations: ſoufflé ſur le charbon avec un chalumeau, il coule en une perle ronde quand il eſt convenablement purifié. Les cryſtaux de la ſeconde cryſtalliſation ſe fondent auſſi en perle ſur le charbon, quand ils ont été dépurés; mais après le refroidiſſement ils prennent une couleur de lait: mêlés avec le phlogiſtique, ils ne donnent point le phoſphore comme les premiers cryſtaux; après avoir été fondus, ils ſe remettent facilement en cryſtalliſation, tandis qu'on ne peut plus faire cryſtalliſer les premiers quand une fois ils ont été liquéfiés.

On voit par cette différence que les cryſtaux de la ſeconde cryſtalliſation ont les mêmes propriétés que le *ſel* que M. Haupt a nommé *ſal mirabile perlatum*: ce que M. Margraff ne paroît pas avoir vû lorſqu'il a dit que ce dernier *ſel* n'a que très-peu de rapport avec le *ſel microcoſmique*.

La premiere cryſtalliſation ne tombe pas aiſément en effervesſcence à l'air, mais bien la ſeconde, que l'air chaud commence à reduire en une poudre blanche comme la neige, & qui au lieu de rafraîchir la langue, l'échauffe comme un charbon ardent, ſans lui cauſer pourtant aucune douleur ni aucun dommage. Cette ſenſation de chaleur ne s'y conſerve que quand il eſt bien dépouillé de toute humidité, & il recouvre toujours cette chaleur, lorſqu'il l'a perdue, par des calcinations répétées.

Le *ſel microcoſmique* eſt un *ſel* moyen ammoniacal, dont l'acide eſt d'une nature toute particuliere & ſi peu liée avec le *ſel* urineux, qu'il n'eſt point d'autre exemple de *ſel* ammoniacal *ſec*, dont l'urineux ſe ſépare auſſi aiſément par la ſeule diſtillation, ou par une ſimple digeſtion, & même par la ſeule attraction de l'air.

Si on met les cryſtaux de *ſel* fuſible dans une retorte de verre, & qu'après y avoir adapté un récipient bien lutté, on diſtille inſenſiblement & par degrés au feu de ſable, le *ſel* écume & devient fluide, en même tems il s'éleve dans le récipient un fort eſprit urineux volatil, dont le poids eſt la moitié du total, qui reſſemble beaucoup à l'eſprit de *ſel* ammoniac préparé avec de la chaux vive, qui étant mêlé en aſſez grande quantité avec l'eſprit de *ſel*, n'entre point en effervesſcence, mais échauffe conſidérablement les vaiſſeaux, au lieu que les urineux ordinaires produiſent plûtôt du froid: après cet eſprit urineux montre quelques grains de ſublimé ammoniacal, l'autre moitié de cryſtaux forme dans la retorte une maſſe blanchâtre & crevaſſée.

C'eſt dans cette matiere ſaline, qui demeure après la diſtillation des cryſtaux, que l'acide ſe trouve enveloppé par une terre tenue & glutineuſe, & il ne ſe découvre entierement qu'après que ce réſidu a été fondu à un feu violent, en un corps clair & tranſparent que l'on fait couler ſur une lame de fer chauffé, bien poli; mais la plus grande violence du feu ne peut chaſſer de ce réſidu qu'un peu d'humidité, & n'en peut ſéparer aucun acide ni aucun ſublimé.

Cette matiere, ſemblable au verre, ſe diſſout entierement dans deux ou trois parties d'eau diſtillée bien pure, & ſe change en une liqueur claire, un peu épaiſſe, qui a les proprietés de tous les acides, de ſorte que 1°. elle ſe met en effervesſcence avec l'alkali volatil, & 2°. avec l'alkali fixe, & même qu'elle forme avec l'un & l'autre des eſpeces de *ſel* moyen tout-à-fait particulieres. 3°. elle précipite les corps diſſous dans les alkalis, & même 4°. elle diſſout les terres alkalines.

Cependant MM. Pott & Schloſſer nient que ce verre

ce salin dissout dans de l'eau, fasse aucune effervescence sensible avec l'alkali, quoique cette effervescence ait lieu lorsqu'on sature avec un alkali la liqueur acide du phosphore brulé. M. Pott a découvert qu'on augmente beaucoup la fusibilité du *sel* fixe de l'urine, lorsqu'on dissout ce *sel* purifié dans un bon esprit de *sel*, qu'on fait digérer la solution, qu'on la filtre, & qu'on abstrait doucement l'esprit, jusqu'à ce que le *sel* se coagule de nouveau. Il a trouvé aussi que le *sel* ammoniac fixe, connu pour un *sel* si fusible, étant mêlé avec autant de *sel* microcosmique, loin d'en conserver la fusibilité, ou d'en acquérir davantage, devient fragile au feu comme une écume friable & verdâtre.

Les expériences remarquables de MM. Margraff & Pott, nous apprennent que le *sel* fusible précipite les solutions du *sel* ammoniac fixe, ou la solution de chaux vive, faite dans l'acide du *sel*, la solution épaisse de craye, la solution de cailloux faite depuis long-tems dans l'alkali fixe, & qu'il s'en précipite une matiere visqueuse qui demeure cohérente comme la glu, & qui s'endurcit sans pouvoir être dissoute de nouveau: ces expériences me paroissent fortifier le sentiment de ceux qui croient que le *sel* de l'urine contribue à en lier la terre, pour former le calcul de la vessie.

M. Pott cite & adopte le sentiment d'Henckel, qui dit que la seconde crystallisation du *sel* d'urine en forme de salpêtre, aussi-bien que le premier *sel* qui se crystallise du *caput mortuum*, contiennent l'un & l'autre quelque portion d'acide vitriolique, puisque avec le charbon, ils forment un soufre commun.

M. Pott dit ailleurs que le *sel* de l'urine contient en soi & réunit la terre colorée de l'acide nitreux, la terre fusible de l'acide du *sel*, & la terre fixe de l'acide du vitriol, lesquels étant employés à propos, peuvent servir à produire divers changemens dans d'autres corps: ces idées semblent avoir peu de fondement, néanmoins les variétés de la crystallisation du *sel* fusible, dont nous avons parlé plus haut, mériteroient d'être étudiées plus soigneusement qu'on n'a fait jusqu'ici.

On peut voir dans MM. Margraff & Pott de quelle maniere le *sel* microcosmique agit sur les métaux avec lesquels on le met en fusion, ou dans une forte digestion, & les rapports de ce même *sel* avec différentes chaux & solutions métalliques. La propriété la plus remarquable de ce *sel*, qui a été découverte par M. Margraff, c'est qu'étant mêlé avec un inflammable subtil & distillé dans un vaisseau fermé, il produit le phosphore. M. Margraff pense que l'acide du *sel* microcosmique est essentielle à la production du phosphore, & il faut, suivant lui, que cet acide soit mêlé dans plusieurs végétaux, parce que la semence de roquette, de cresson, de moutarde, & même le blé, lorsqu'on les distille à un feu violent, donnent à la fin le phosphore, quand le feu est poussé au plus haut degré. *Voyez* PHOSPHORE. Il est dans l'opinion que le *sel* microcosmique, & sur-tout son acide, se trouve mêlé à quelques-uns des végétaux qui composent les alimens & les boissons des hommes, & qu'il passe de-là dans le corps humain: car il a remarqué que l'urine d'été, saison où les hommes mangent beaucoup plus de végétaux; fournit toujours une plus grande quantité de ce *sel*, que l'urine d'hiver; mais une semblable preuve paroît extrêmement foible, quoiqu'elle n'ait laissé aucun doute à M. Margraff.

On a attribué différentes vertus médicinales au *sel* microcosmique, mais elles ne sont pas assez constatées, quoique ceux qui l'ont employé, semblent se réunir à dire que ce *sel* est un puissant apéritif.

SEL PRINCIPE, (*Chimie & Physique.*) les anciens chimistes crurent reconnoître que la décomposition des corps étoit arrêtée, lorsqu'ils étoient parvenus à les reduire en esprit, huile, sel, terre, & eau; ils nommerent ces substances *principes* ou *élémens*; ils appellerent les trois premiers *actifs*, les deux autres *passifs*; ils ont été successivement contredits par leurs successeurs. Paracelse les reduisit à trois, le mercure ou l'esprit, le soufre ou l'ame, & le *sel* ou le corps; Vanhelmont n'admit que l'eau pour tout principe; Becher joignit la terre, dont il fit trois especes, à l'eau; Stahl adopta ces maximes; les chimistes, plus modernes que ces deux grands hommes, trouvant des défauts dans cette partie de leur doctrine, ont varié dans la division qu'ils ont faite de ces mêmes principes. Il seroit trop long de rendre compte de tous les sentimens qui se sont élevés à ce sujet, nous nous bornerons à examiner ce qu'on doit penser de ce prétendu élement.

Il est évident que le titre de principe ne peut convenir à aucun *sel* neutre; il ne l'est guere moins que les alkalis en doivent être exclus; quant aux acides, une suite d'analogies, de vraissemblances, leur transmutation, sont des preuves qu'ils dérivent tous d'un seul, du vitriolique, sulphureux ou universel: c'est donc lui seul qu'on pourroit nommer *principe*, mais n'est-il pas encore susceptible de décomposition? doit-on penser avec Becher, Stahl & Juncker, qu'il est formé par l'union de l'eau & de la terre vitrescible? c'est ce qui ne sauroit être mis en évidence que par des expériences nouvelles & repétées; heureusement l'incertitude qui regne sur cet objet, n'est d'aucune conséquence pour la pratique de la chimie, elle ne peut en arrêter les découvertes, elle doit au contraire exciter à tenter la décomposition des corps qui paroissent les plus simples, ceux qui veulent avoir des points fixes sur cette matiere. On peut renvoyer aux écoles toutes les disputes semblables, & se borner à soutenir que l'opinion la plus vraissemblable est celle d'Aristote, qui admet pour élement, l'eau, l'air, la terre, & le feu, en attendant qu'un jour plus grand soit répandu par l'expérience sur la théorie d'un art que nous regardons comme la clé de la vraie physique. *Voyez* ÉLEMENS, PRINCIPES.

SEL SÉDATIF, (*Chimie.*) le borax (*Voyez* BORAX) est un sel composé, qui reconnoît pour ses principes constituans, un alkali de l'espece de celui qui sert de base au *sel* muriatique, appellé *alkali minéral*, parce que c'est le seul alkali fixe qui existe tout formé dans la nature, & que l'art ne crée pas; ce *sel* alkali est neutralisé par une autre espece de *sel*, qui fait fonction d'acide, connu sous le nom de *sel sédatif*, par rapport aux effets qu'a cru lui remarquer Homberg, un de ses inventeurs.

Ce *sel* se retire du borax de deux manieres, par sublimation & par crystallisation; dans l'un & l'autre cas il faut toujours employer une addition d'acide, au borax, lequel s'unit à l'alkali minéral, pour former un *sel* neutre différent, suivant le genre d'acide. Ils sont tous indistinctement propres à opérer cette décomposition, selon les observations de M. Baron; (*Voyez le Mémoire des savans étrangers.*) alors le *sel sédatif*, qui est encore affoibli par l'eau que l'on ajoute au mélange, a moins d'affinité avec l'alkali, que n'en ont les acides employés, il se trouve libre & en état d'être séparé du nouveau *sel* qu'a formé l'addition de l'acide, ce qui pourra s'exécuter par la voie qui se trouvera la plus convenable.

Non-seulement, selon les expériences de M. Lémeri, les acides purs & concentrés operent la décomposition du borax, mais encore ces mêmes acides engagés dans des bases terreuses & métalliques, ce qui a été la source de plusieurs erreurs; par exemple, M. Homberg obtint le *sel sédatif*, par l'intermede du colcotar, & pensant que c'étoit la matrice de ce *sel*, il le nomma *sel volatil de colcotar*, ou *de vitriol*, &c.

La méthode qui nous a paru la meilleure pour retirer le *sel sédatif*, est la suivante.

L'on arrose quatre onces de borax réduit en poudre, avec une once & deux gros d'huile de vitriol très-concentrée, l'on ajoute peu de tems après au mélange, deux onces d'eau commune, & l'on distille le tout dans une cornue luttée, dont le col soit large, en poussant le feu jusqu'à faire rougir la partie inférieure de la cornue.

Il est à remarquer que l'acide vitriolique très-concentré, ne décomposeroit pas sans addition d'eau le borax; il est même connu que le *sel sédatif* très-pur & très-sec, décompose en partie, par une propriété très-singuliere, tous les *sels* neutres à bases alkalines, s'unissant à ces mêmes bases lorsqu'il en a précipité l'acide, pour reproduire avec elles du borax; mais lorsque dans la décomposition du borax, on ajoute une certaine quantité d'eau, le *sel sédatif* ne peut plus agir avec la même activité, & la réaction de l'acide sur l'alkali n'en est pas diminuée; le *sel sédatif* devenu libre, & étant naturellement fort divisé, présente à l'eau un grand nombre de surfaces, ce qui lui facilite la propriété d'être enlevé avec elle: aussi arrive-t-il que dans les procedés où l'on emploie une moindre quantité d'eau, il faut en ajouter de nouvelle pour enlever tout le *sel sédatif* qu'une

une quantité donnée de borax peut fournir; lorſque l'on diminue la quantité d'huile de vitriol, on tombe encore dans l'inconvénient de ne pas décompoſer tout le borax, non qu'il n'y ait aſſez d'acide pour ſaturer tout l'alkali minéral, mais c'eſt que la décompoſition ne s'en fait jamais ſi rapidement, que l'eau n'enleve une certaine quantité même néceſſaire de cet acide, de la même maniere qu'il enleve & tient en diſſolution une petite partie du *ſel ſédatif*, de-là l'acidité de l'eau du récipient: quant au *ſel ſédatif* qui n'a pas la même affinité avec l'eau que l'acide, & qui d'ailleurs n'en eſt pas diſſous, mais ſeulement humecté, il eſt enlevé à la faveur de cette eau, & de la chaleur qui le tient dans un état de fuſion, juſqu'au col de la cornue, qui eſt la partie qui ſort du reverbere, & que le contact de l'air a refroidi; mais l'eau qui n'eſt pas ſuſceptible d'un ſi grand degré de chaleur, ne ſe condenſe pas également à un froid ſi peu ſenſible; elle s'étend & ſe raréfie juſque dans le balon où elle s'accumule, avec une légere portion de *ſel ſédatif*, qui avoit été exactement diſſous, & qui ſe cryſtalliſe dans cette eau lorſqu'elle eſt refroidie: le *ſel ſédatif* qui a reſté dépoſé au col de la cornue, y eſt attaché en forme de petites lames ou aiguilles d'une ténuité ou légereté ſinguliere, qui bouchent toute la capacité de ce col. Autant ce *ſel* paroît volatil & leger, lorſqu'il eſt uni à l'eau, autant eſt-il fixé lorſqu'il en eſt dépourvu: ce qui fait que ces fleurs ou *ſels* qui ſont placés ſur la partie du col de la cornue, la plus voiſine de ſon corps & la plus échauffée, ſe fondent, perdent l'eau de leur cryſtalliſation, & affectent ſans ſe ſublimer, la figure & reſſemblance d'un verre. De même le *ſel ſédatif* expoſé ſubitement à une chaleur violente, ſe fond, perd la moitié de ſon poids, & ſe change en verre, lequel peut reprendre ſa forme premiere ſi on le fait diſſoudre & recryſtalliſer dans l'eau.

La méthode de retirer le *ſel ſédatif* par cryſtalliſation, que l'on doit à M. Geoffroi (*voyez* ſon *mémoire* dans ceux de l'académie, 1732) eſt plus facile, mais n'eſt pas préférable à celle que nous avons décrite, en ce que, lors de l'évaporation du fluide ſuperflu, il ſe fait une perte aſſez conſidérable du *ſel ſédatif* qui s'éleve avec lui, & qu'il eſt bien difficile d'avoir dans une grande pureté & ſans mélange d'acide & de *ſel* de Glauber, les derniers *ſels* que l'on retire à la ſuite des évaporations & cryſtalliſations ménagées: en voici le procedé.

A une diſſolution de quatre onces de borax, dans ſuffiſante quantité d'eau, l'on ajoute une once deux gros d'huile de vitriol, il ſe fait une effervеſcence aſſez conſidérable, lors de la réaction de l'acide vitriolique ſur l'alkali du borax; les liqueurs ſe troublent, mais il ne paroît point encore de *ſel ſédatif*. On fait évaporer la liqueur à une douce chaleur, juſqu'à ce que le *ſel ſédatif* ſe faſſe appercevoir à la ſurface de l'eau, ſous la forme de petites lames fines & brillantes; une évaporation plus continuée fait accumuler & groupper enſemble ces petits cryſtaux, qui devenus plus peſans, gagnent le fond de la liqueur & ſouvent affectent des formes différentes; on laiſſe refroidir l'eau ſans l'agiter, puis l'on retire par décantation les *ſels* qui ſont formés, on les lave rapidement avec de l'eau froide, pour leur enlever, le plus qu'il eſt poſſible, l'eau de la cryſtalliſation qui lui communiqueroit une portion du *ſel* de Glauber, qu'elle tient en diſſolution; on fait encore évaporer peu-à-peu la liqueur ſaline reſtante, pour en ſéparer tout le *ſel ſédatif*, & lorſque les liqueurs n'en donnent plus, on peut faire une évaporation plus conſidérable, laquelle produit des cryſtaux de *ſel* de Glauber; l'étiologie de cette opération eſt fondée ſur ce que le *ſel* de Glauber eſt plus ſoluble dans l'eau, que le *ſel ſédatif*; ce dernier l'eſt même beaucoup moins que le borax, ce qui fait que l'eau qui tenoit le borax en diſſolution tranſparente, avant l'addition de l'acide vitriolique, n'eſt plus capable de le faire, lorſque le *ſel ſédatif* commence à ſe débaraſſer de l'alkali minéral qui lui communiquoit ſa diſſolubilité, mais ce n'eſt encore qu'une pouſſiere fine & ſubtile, qui altere la tranſparence du fluide dans lequel elle nage, une évaporation ménagée lui donne l'arrangement néceſſaire, & le *ſel ſédatif* paroît tout formé, il ne differe de celui qui eſt fait par ſublimation, qu'en ce qu'il eſt moins leger que ce dernier, & que ſes cryſtaux ſont plus épais & moins bien figurés; on connoît que le *ſel ſédatif*, fait par cryſtalliſation, eſt pur, lorſque expoſé au ſoleil, il ne tombe pas en efflоreſcence comme le *ſel* de Glauber, & qu'il n'a point le goût de borax.

Le *ſel ſédatif* n'eſt pas un acide, comme on auroit quelques raiſons de le ſoupçonner, il ne change pas les couleurs bleues des végétaux en rouge, & ne fermente pas avec les alkalis, quoiqu'il s'uniſſe avec eux; il n'eſt pas non plus de la nature des alkalis volatils; nous avons fait voir que ſa volatilité n'étoit qu'accidentelle; il précipite à la longue quelques ſolutions métalliques, comme le mercure diſſous dans l'acide nitreux & dans le muriatique; cette propriété peut être due à une légere portion d'acide vitriolique qui lui reſte uni dans l'eau de la cryſtalliſation; il a beaucoup de rapport avec le *ſel* microcoſmique. *Voyez* Sel microcosmique. Outre ces précipitations qui leur ſont communes, il décompoſe comme lui, les *ſels* neutres à baſes alkalines, il ſe vitrifie facilement, vitrifie auſſi avec lui un grand nombre de ſubſtances, il forme avec le talc & les ſpats un verre opaque & inaltérable à l'air, facilite la fuſion des ſubſtances les plus refractaires, & ces *ſels* ont pluſieurs autres reſſemblances qui vraiſſemblablement tiennent à la nature des principes de leur compoſition qui nous eſt encore inconnue.

Le *ſel ſédatif* eſt leger, talqueux, doux, & gras au toucher: il a une ſaveur fraîche, acidule & amere; il fait du bruit comme le tartre vitriolé, lorſqu'on le mâche; nous ſuſpectons avec raiſon les vertus qu'on lui attribue dans la médecine; on le croit emménagogue, antiſpaſmodique, antihyſtérique, apéritif, diurétique, déterſif, ſtimulant ſans corroſion, ni inflammation, & propre à atténuer la viſcoſité des humeurs.

Il eſt un des *ſels* qui ſe diſſolvent le plus difficilement dans l'eau, trois livres d'eau ſuffiſant à peine pour en diſſoudre deux onces; mais il n'en eſt pas de même de l'eſprit-de-vin, dans lequel il ſe diſſout facilement & abondamment.

La flamme d'un eſprit de vin qui n'aura diſſous même qu'une légere portion de ce *ſel*, ſera d'un très-beau verd: aucune de toutes les ſubſtances connues n'a donné cette couleur à la flamme de l'eſprit de vin, à l'exception des préparations cuivreuſes. Le *ſel ſédatif* contiendroit-il de ce métal à tel point diviſé, qu'aucune expérience ne l'y a pu faire appercevoir? l'alkali volatil, qui eſt la pierre de touche qui le découvre par-tout, n'attire point la couleur de la diſſolution de ce *ſel*. L'on peut voir ſur cette matiere beaucoup de choſes curieuſes, dans le ſecond mémoire de M. Bourdelin, inſeré dans ceux de l'académie des ſciences, pour l'année 1755, comme auſſi l'union que le *ſel ſédatif* eſt ſuſceptible de contracter avec l'alkali volatil auquel il communique la vertu très-ſinguliere de ne ſe pouvoir plus ſublimer.

Le *ſel ſédatif* s'unit à la crême de tartre, & forme un tartre très-ſoluble, qui conſerve ſon acidité comme le borax tartariſé de M. le Fevre, d'Usès; M. de la Sone, dans ſon mémoire académique pour l'année 1755, nous fait obſerver la ſingularité de ces deux *ſels*, qui deviennent très-diſſolubles dans l'eau, lorſqu'ils ne forment qu'un compoſé, quoiqu'ils ſoient ſéparément & l'un & l'autre du nombre de ceux dont la diſſolution eſt très-difficile dans ce fluide.

Le *ſel ſédatif* a pluſieurs autres propriétés moins eſſentielles, néanmoins intéreſſantes; & ceux qui voudront être plus inſtruits des connoiſſances que l'on a acquis ſur cette matiere, pourront conſulter le traité de M. Pott ſur le *borax*, & les ouvrages des auteurs cités dans cet article.

Sel de riviere, (*Mat. médic.*) *voyez* Vitriol.

Sel volatil, (*Chimie.*) *voyez* ce qu'on entend en Chimie par la qualification de *volatil*, à l'*article* Volatil & Volatilité, *Chimie*.

Il y a des *ſels volatils* de pluſieurs eſpeces; l'acide marin, l'acide nitreux, l'acide végétal fermenté, l'acide végétal ſpontané nud du *marum*, & peut-être de quelques autres plantes, l'acide ſpontané des inſectes, l'alkali appellé *volatil*, & même des *ſels* neutres, ſavoir tous les *ſels* ammoniacaux, ſont *volatils*.

On donne cependant par préférence ou par excellence le nom de *ſel volatil* aux alkalis volatils. *Voy.* Alkalis volatils, *dans l'art. général* Sel, *Chimie & Méd.* (*b*)

Sels, (*Science microſcop.*) les *ſels* des fluides évaporés des végétaux brûlés, des foſſiles, des métaux, des minéraux, meritent d'être examinés au microſcope. Nous parlerons des *ſels* du vinaigre au *mot* Vinaigre, & des *ſels foſſiles* dans l'article ſuivant.

Pour extraire les *ſels* des végétaux, il faut brûler le bois, la tige ou les feuilles d'une plante, jetter les cen-

cendres dans l'eau, ensuite filtrer, & laisser la liqueur se crystalliser dans un lieu froid.

Les *sels* des minéraux ou des métaux se trouvent en les éteignant dans l'eau, lorsqu'ils sont rougis par le feu, ensuite on les filtre, on les évapore & on les crystallise.

De jolis *sels* pour l'observation, sont les cendres dont on fait le savon en Angleterre & en Russie, les *sels* du cosson, qui dévore le bois; le *sel* de camphre, le sel de tartre, le *sel* ammoniac, le *sel* d'ambre, de corne de cerf, *&c.* il faut les examiner premierement lorsqu'ils sont secs & crystallisés, & ensuite lorsqu'ils sont dissous dans une très-petite quantité de quelque fluide transparent.

Les *sels* que l'on trouve dans tous les corps lorsqu'ils sont séparés par le feu, paroissent comme autant de petites chevilles ou clous qui pénetrent leurs pores, & qui lient leurs parties ensemble; mais comme les chevilles ou les clous lorsqu'ils sont trop grands ou trop nombreux, ne servent qu'à faire des fentes, & à mettre les corps en pieces, ainsi les *sels* brisent de tems en tems, séparent & détruisent les corps au-lieu d'unir & de lier leurs parties; ils ne sont à la vérité que de purs instrumens, & ils ne peuvent pas plus agir sur les corps, ou les forcer par eux-mêmes, que les clous le peuvent sans les coups de marteaux; mais ils y sont poussés par la pression des autres corps, ou par le ressort de l'air qui agit sur eux.

Comme les *sels* entrent dans les pores de tous les corps, l'eau s'insinue entre les particules du *sel*, elle les sépare ou les dissout dans ses interstices, jusqu'à ce qu'étant dans un tems de repos, ils se précipitent & forment eux-mêmes des masses de *sel*. L'eau par cette puissance qu'elle a de dissoudre, devient le véhicule des *sels*. (*D. J.*)

Sels fossiles, (*Science microscopique.*) les quatre especes de *sels fossiles* les mieux connus sont, selon le docteur Lister, le vitriol, l'alun, le salpêtre & le *sel* marin; à ces quatre *sels* il ajoute un cinquieme moins connu, quoique plus commun qu'aucun autre, c'est le nitre des murailles.

Le vitriol verd se tire des pyrites du fer; lorsqu'il est mûr & parfait, ses crystaux sont toujours pointus des deux côtés, & composés de dix plans & de côtés inégaux; c'est-à-dire que les quatre plans du milieu sont pentagones, & ceux des extrémités pointues sont composés de trois plans triangulaires.

L'alun brûlé, dissous dans l'eau & coulé, donne des crystaux dont le haut & le bas sont deux plans hexagones; les côtés paroissent composés de trois plans, qui sont aussi hexagones, & de trois autres quadrilateres, placés alternativement; en sorte que chaque crystal parfait est composé de onze plans, cinq hexagones, & six quadrilateres.

L'eau de nos fontaines d'eau salée éloignées de la mer, donne des crystaux d'une figure cubique exacte, dont un côté ou plan paroît avoir une clarté particuliere au milieu, comme s'il y manquoit quelque chose; mais les cinq autres côtés sont blancs & solides. Le *sel* gemme dissous se réduit en crystaux cubiques semblables.

Si l'on fait bouillir l'eau de mer jusqu'à sécheresse, & si l'on fait dissoudre ses *sels* dans un peu d'eau de source, elle donne aussi des crystaux cubiques, mais notablement différens de ceux que l'on vient de décrire; car dans les crystaux du *sel* marin tous les angles du cube paroissent coupés, & les coins restent triangulaires; au-lieu que les *sels* de nos fontaines d'eau salée éloignées de la mer, ont tous leurs coins bien affilés & parfaits.

Le nitre ou salpêtre se réduit de lui-même en crystaux hexagones, longs & déliés, dont les côtés sont des parallélogrammes; l'un des bouts se termine constamment en pyramide, ou même par un tranchant, affilé selon la position des côtés des deux plans inégaux; l'autre bout est toujours raboteux, & paroît comme s'il étoit rompu.

Le plus commun, quoique le moins observé de tous les *sels fossiles*, est une espece de nitre de muraille, ou *sel* de chaux, que l'on tire du mortier des anciennes murailles; c'est de ce *sel* qu'une grande partie de la terre & des montagnes sont composées, selon le docteur Lister; ses crystaux sont déliés & longs; leurs côtés sont quatre parallélogrammes inégaux; leur pointe à l'un des bouts, est formée de deux plans, & de côtés triangulaires, l'autre bout se termine par deux plans quadrangulaires, quoiqu'il soit rare de trouver les deux bouts entiers. Quelques-uns de ces *sels* ont cinq côtés.

La pratique commune de ceux qui ont en France la surintendance des salpêtres pour le roi, est d'amasser de grandes quantités de mortier des anciens bâtimens; & par un art particulier ils en tirent une grande abondance de nitre de murailles; ensuite lorsqu'ils ont tiré tout ce qu'ils ont pu, ils le laissent reposer pendant quelques années, après quoi ce mortier se trouve de nouveau empreint de ce *sel*, & en donne presqu'autant que la premiere fois.

Les particules de chacun de ces *sels* en tombant les unes sur les autres, ou en s'unissant sur une base commune, forment d'elles-mêmes des masses qui sont invariables, & toujours de la même figure réguliere. Voilà ce que le microscope nous découvre de la figure des *sels fossiles*; mais pour la bien examiner, il faut les observer en très-petites masses. (*D. J.*)

Sel, *impôt sur le*, (*Econom. politiq.*) imposition en France, qu'on appelle autrement les *gabelles*, article qu'on peut consulter; mais, dit l'auteur moderne des *considérations sur les finances*, un bon citoyen ne sauroit taire les tristes réflexions que cet impôt jette dans son ame. M. de Sully, ministre zélé pour le bien de son maître, qui ne le sépara jamais de celui de ses sujets; M. de Sully, dis-je, ne pouvoit pas approuver cet impôt; il regardoit comme une dureté extrème de vendre cher à des pauvres une denrée si commune. Il est vraissemblable que si la France eût assez bien mérité du ciel pour posséder plus longtems le ministre & le monarque, il eût apporté des remedes au fléau de cette imposition.

La douleur s'empare de notre cœur à la lecture de l'ordonnance des gabelles. Une denrée que les faveurs de la providence entretiennent à vil prix pour une partie des citoyens, est vendue chérement à tous les autres. Des hommes pauvres sont forcés d'acheter au poids de l'or une quantité marquée de cette denrée, & il leur est défendu, sous peine de la ruine totale de leur famille, d'en recevoir d'autre, même en pur don. Celui qui recueille cette denrée n'a point la permission de la vendre hors de certaines limites; car les mêmes peines le menacent. Des supplices effrayans sont décernés contre des hommes criminels à la vérité envers le corps politique, mais qui n'ont point violé cependant la loi naturelle. Les bestiaux languissent & meurent, parce que les secours dont ils ont besoin passent les facultés du cultivateur, déja surchargé de la quantité de *sel* qu'il doit en consommer pour lui. Dans quelques endroits on empêche les animaux d'approcher des bords de la mer, où l'instinct de leur conservation les conduit.

L'humanité frémiroit en voyant la liste de tous les supplices ordonnés à l'occasion de cet impôt depuis son établissement: l'autorité du législateur sans cesse compromise avec l'avidité du gain que conduit souvent la nécessité même, lui seroit moins sensible que la dureté de la perception. L'abandon de la culture, le découragement du contribuable, la diminution du commerce, celle du travail, les frais énormes de la régie lui feroient appercevoir que chaque million en entrant dans ses coffres, a presque coûté un autre à son peuple, soit en payemens effectifs, soit en nonvaleurs. Ce n'est pas tout encore; cet impôt avoit au-moins dans son principe l'avantage de porter sur le riche & sur le pauvre, une partie considérable de ces riches a su s'y soustraire; des secours légers & passagers lui ont valu des franchises dont il faut rejetter le vuide sur les pauvres.

Enfin si la taille arbitraire n'existoit pas, l'*impôt du sel* seroit peut-être le plus funeste qu'il fût possible d'imaginer. Aussi tous les auteurs œconomiques & les ministres les plus intelligens dans les finances ont regardé le remplacement de ces deux impositions, comme l'opération la plus utile au soulangement des peuples & à l'accroissement des revenus publics. Divers expédiens ont été proposés, & aucun jusqu'à présent n'a paru assez sûr. (*D. J.*)

Sel, (*Mat. méd. arab.*) nom donné par les Arabes au fruit d'une plante des Indes, qui ressembloit au concombre dans la végétation, mais qui portoit un fruit semblable à la pistache. Il y a trois fruits nommés par les Arabes, *bel*, *fel* & *sel*; ils disent que ce sont les fruits d'une plante rampante; mais il est probable que le *sel* dont parle Avicenne dans son chapitre *du nénuphar*, est la racine du nénuphar indien, auquel il attribue les mêmes qualités qu'à la mandragore. (*D. J.*)

Sel pharyngien, (*Pharmac.*) *sel* artificiel qui a été fort en usage dans l'esquinancie causée par un amas

amas de sérosités, avec inflammation sur le pharynx. Il étoit préparé de crême de tartre & de nitre, de chacun une once, avec demi-once d'alun brûlé, dissous dans du vinaigre distillé. On coaguloit ensuite cette solution, selon l'art. Ce *sel* mêlé avec deux gros de miel, & dissous dans cinq onces d'eau de plantain, compose réellement un excellent gargarisme pour cette maladie. (*D. J.*)

Sel, (*Critiq. sacrée.*) comme la Judée abondoit en *sel*, il n'est pas étonnant que cette espece de minéral servît si souvent d'allusion, de symbole & de comparaison dans l'Ecriture. *Ezéchiel. ch. xvj.* 14. voulant faire souvenir les Juifs qu'ils avoient été abandonnés dans leur naissance, leur dit qu'ils n'avoient été ni *lavés* ni *frottés de sel*, parce qu'ils avoient coutume de frotter de *sel* les enfans nouveaux nés pour fortifier leurs corps délicats. La femme de Loth ayant regardé derriere elle, fut changée (*comme, en statue de sel*) c'est-à-dire, devint roide & froide. Jesus-Christ emploie aussi ce mot au figuré, quand il déclare à ses apôtres qu'ils sont *le sel de la terre*, Matt. *v.* 13. c'est-à-dire que comme le *sel* empêche les viandes de se corrompre, ils devoient semblablement préserver les ames de la corruption du siecle. De même S. Paul prescrit aux Colossiens, *jv. 6.* d'assaisonner leurs discours de *sel avec grace*; cela signifie que leurs discours soient agréables, & cependant qu'ils n'y mêlent rien qui sente la corruption; c'est pourquoi le *sel* est dans l'Ecriture le symbole de la durée. Un *pacte*, une *alliance de sel*, Nomb. *xviij.* 9. se prend pour une alliance perpétuelle. Le *sel* désigne encore au figuré la reconnoissance. Les gouverneurs juifs des lieux situés au-delà de l'Euphrate écrivoient à Artaxerxès, qu'ils se souvenoient du *sel* qu'ils avoient mangé dans le palais, *I. Esdras, jv.* 14. Enfin le *sel* désigne la stérilité, parce que quand les anciens vouloient rendre un lieu stérile, ils y semoient du *sel*, comme fit Abimélech après avoir détruit la ville de Sichem, *Juges, jx.* 45. (*D. J.*)

Sel blanc, (*Salines.*) c'est celui qui a été fait d'eau de mer ou d'eau tirée des fontaines & puits salés, en la faisant bouillir & évaporer sur le feu. On fait aussi du *sel blanc* en rafinant les *sels* gris. (*D. J.*)

Sél-bouillon, (*Salines.*) c'est le *sel* blanc qui se fait dans quelques élections de Normandie.

Sel de faux-saunage, (*Gabelles.*) c'est le *sel* qu'on fait entrer & qu'on débite en fraude dans les provinces de France qui ne sont pas privilégiées, & qui sont obligées de prendre leurs *sels* dans les greniers du roi. On appelle aussi *faux sel* celui que l'on fait entrer en France des pays étrangers; l'adjudicataire des gabelles n'en a pas même le droit; il ne lui est permis d'en faire venir que dans le tems de disette des *sels* du royaume, & seulement après en avoir obtenu du roi permission par écrit. Mais ce n'est-là qu'une formalité. (*D. J.*)

Sel gabelle, (*Gabelles.*) c'est celui qui se prend au grenier à *sel*, & qui se distribue par les officiers & commis, aux heures, aux jours, & de la maniere marquée par l'ordonnance. (*D. J.*)

Sel gréné, (*Salines.*) c'est celui qui est en gros grains, soit que ce soit l'ardeur du soleil, ou celle du feu qui l'ait réduit en grains.

Sel gris, (*Salines.*) c'est du *sel* qui se ramasse sur les marais salans.

Sel d'impôt, (*Gabelles.*) c'est la quantité de *sel* que chaque chef de famille est obligé de prendre au grenier tous les ans pour l'usage du pot & saliere seulement, à laquelle il est imposé suivant le rolle dressé par les asséeurs; cette quantité est évaluée à un minot pour quatorze personnes. Le *sel d'impôt* ne peut être employé aux grosses salaisons. (*D. J.*)

Sel, grenier a, (*Jurisprudence.*) *Voyez* au *mot* Gabelles & au *mot* Grenier a sel, Chambre a sel.

SELA, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de la Palestine, dans la tribu de Benjamin, & d'un fleuve du Péloponnèse, dont l'embouchure est marquée par Ptolomée, *l. III. c. xvj.* sur la côte de la Messénie, entre le promontoire Cyparissium, & la ville Pylus. (*D. J.*)

SÉLAGE, s. f. (*Hist. des Druides.*) nous apprenons de Pline, *l. XXIV. c. xj.* que les Druides enseignoient que pour cueillir la plante nommée *selage*, qu'on croit être la pulsatille, il falloit l'arracher sans couteau & de la main droite, qui devoit être couverte d'une partie de la robe, puis la faire passer secrettement à la main gauche, comme si on l'avoit volée; il falloit encore être vêtu de blanc, être nuds piés, & avoir préalablement offert un sacrifice de pain & de vin. Ces sortes de pratiques ridicules nous peignent bien toute la superstition des principaux ministres de la religion des Gaulois. (*D. J.*)

SELAGO, s. f. (*Botan.*) genre de mousse dont voici les caracteres suivant Linnæus; le calice subsiste après que la fleur est tombée; il est composé d'une seule feuille découpée en quatre segmens; la fleur est monopétale formée en un tuyau qui paroît à-peine percé; les étamines sont quatre filets chevelus de la longueur de la fleur plus ou moins; le germe du pistil est arrondi; le stile est délié, & a la grandeur des étamines; le stigma est simple & pointu; la fleur renferme la graine qui est unique & arrondie. Dillenius dans son *hist. musc, p.* 436. compte cinq especes étrangeres de ce genre de mousse, le lecteur peut les consulter.

SELAM, s. m. *terme de relation;* on appelle ainsi dans l'Amérique septentrionale certains postes disposés le long des côtes où les Espagnols mettent les Indiens en sentinelle. Ce sont comme des especes de guérites qui sont bâties tantôt à terre avec du bois de charpente, tantôt sur des troncs d'arbres, comme des cages, mais assez grandes pour recevoir deux hommes, avec une échelle pour y monter & en descendre. (*D. J.*)

SELAMBINA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne bétique; Ptolomée, *l. II. c. iv.* la place sur la mer d'Ibérie, entre *Sex* & *Extensio*. Le nom moderne est *Salobrenna*.

SÉLAMPRIA, la, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie européenne, dans le Comenolitari. Elle a sa source dans les montagnes aux confins de l'Albanie, traverse toute la province de Janna, & va se rendre dans le golphe de Salonique, près du mont Cassovo. La *Selampria* est, à ce qu'on croit le *Sperchius* des Latins. (*D. J.*)

SÉLANDE ou SÉELANDE, (*Géog. mod.*) île de la mer Baltique, & la plus grande entre celles de Danemarck. Elle est bornée au septentrion par la Norwege, au sud par les îles de Mone & de Falster, à l'orient par le Sund, & à l'occident par l'île de Fuhnen.

Sa longueur du nord au midi, est de 18 milles germaniques, & sa largeur de 12 milles d'orient en occident. Dans cette étendue de terrein, on compte treize villes, plusieurs châteaux & trois cens quarante-sept paroisses. Le tout est divisé en vingt-six bailliages, qu'on appelle *herrit*, & à chacun desquels on joint un nom propre, pour les distinguer des autres. Coppenhague est la capitale.

L'île de *Sélande* a peu de montagnes, mais beaucoup de bois & de forêts, de gras pâturages & des champs très-fertiles.

Ses côtes sont coupées de divers golphes & baies, & dont quelques-uns avancent assez dans les terres. Les uns & les autres, ainsi que les mers voisines, abondent en poisson. Ils ont aussi divers ports surs & commodes, où l'on peut établir le plus grand commerce, par leur situation avantageuse entre l'Océan & la mer Baltique.

On croit que cette belle île est la *Codanonia* de Pomponius Méla, *l. III. c. vj.* c'est le sentiment de Cluvier, & des plus habiles géographes. Ainsi le *Sinus Codanus* des anciens, est la mer de Danemark. (*D. J.*)

SÉLASTIQUES, jeux, (*Inscript.*) sur une ancienne inscription faite par les habitans de Puzzolo, à l'honneur d'Antonia Pie; cet empereur est appellé *constitutori sacri selastici*, pour *iselastici*. Saumaise dans ses notes sur la vie d'Hadrien par Spartien, cite plusieurs exemples de mots grecs & latins, dont on retranchoit alors la premiere lettre, ou la premiere syllabe. *Sacrum selasticum*, est donc la même chose que *sacrum iselasticum*, jeux iséslastiques, espece de jeux & de combats qu'on donnoit dans les villes d'Italie, de Grece & d'Asie, soumises à l'empire romain. *Voyez* Isélastique. (*D. J.*)

SELBURG, (*Géog. mod.*) petite ville du duché de Sémigalle, annexe de la Curlande, sur la Dwina. C'est le chef-lieu d'une des deux capitaineries qui composent ce duché.

SÉLELERRE, (*Géog. mod.*) petite ville, selon nos lexicographes, & selon la vérité, petit bourg de France, en Sologne, sur le Beuvron, à 4 lieues sud-est de Blois; ce bourg a une seule paroisse, & un couvent de filles. *Longitude* 18. 58. *latitude* 47. 34. (*D. J.*)

SE-

SELEMNUS, (*Géog. anc.*) fleuve du Péloponnese, dans l'Achaïe propre. Quand on a passé le Charadrus, dit Pausanias, *l. VII. c. xxiij.* on apperçoit quelques ruines de l'ancienne ville d'Agyre, & à main droite, on trouve une fontaine qui porte encore ce nom.

Le fleuve *Selemnus* ou *Selimnus*, continue l'historien, a son embouchure auprès, ce qui a donné lieu à un conte que font les gens du pays. Selon eux, *Selimnus* fut autrefois un beau jeune berger, qui plut tant à la nymphe Argyre, que tous les jours elle sortoit de la mer pour le venir trouver. Cette passion ne dura pas long-tems; il sembloit à la nymphe que le berger devenoit moins beau, elle se dégoûta de lui, & Sélimnus en fut si touché, qu'il mourut de déplaisir. Venus le métamorphosa en fleuve; mais tout fleuve qu'il étoit, il aimoit encore Argyre, comme on dit qu'Alphée pour être devenu fleuve, ne cessa pas d'aimer Aréthuse: la déesse ayant donc pitié de lui une seconde fois, lui fit perdre entierement le souvenir de la nymphe. Aussi croit-on dans le pays que les hommes & les femmes pour oublier leurs amours, n'ont qu'à se baigner dans le *Selimnus*: ce qui en rendroit l'eau d'un prix inestimable, si on pouvoit s'y fier; c'est la réflexion de Pausanias. (*D. J.*)

SÉLENE, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire, la fontaine de la Lune; fontaine du Péloponnese, dans la Laconie. On la nommoit de la sorte, dit Pausanias, *l. III. c. xxvj.* parce qu'elle étoit consacrée à la Lune. D'Oetyle à Thalama il y avoit quatre-vingt stades, & sur le chemin on voyoit un temple d'Ino, célebre par les oracles qui s'y rendoient. La fontaine *Sélene* fournissoit ce temple de très-bonne eau, & en abondance.

SÉLENES, s. m. pl. (*Antiq. grecq.*) sorte de gâteaux qui étoient larges & cornus en forme de demi-lune σελῆναι. Dans les sacrifices offerts à la Lune, après six ordinaires *sélenes*, on présentoit un autre gâteau, appellé βοῦς ἕβδομος, parce qu'il représentoit les cornes d'un bœuf, & qu'il etoit le septieme. *Voyez* Potter, *Archæolog. græc. t. I. p.* 214. (*D. J.*)

SÉLENITE, s. m. (*Hist. nat. Chimie & Minéralog.*) *selenites*, *sal seleniticum*. Par *sélénite* ou sel *séléniteux* l'on désigne des substances fort différentes. Les minéralogistes allemands appliquent ce nom à une espece de gypse ou de pierre à plâtre, composée de lames ou de feuillets transparens, telle que celle qui est connue sous le nom de *pierre spéculaire* ou de *miroir des ânes*, dont il se trouve une grande quantité à Montmartre. Quelques auteurs donnent le nom de *sélénite* au spath rhomboïdal, & composé de lames. D'autres ont donné ce même nom au crystal d'Islande, qui est rhomboïdal. Enfin, il y a des naturalistes qui se sont servi du mot *sélénite* pour désigner le talc.

Les chimistes & les naturalistes françois par *sélenite* entendent communément un sel neutre formé par la combinaison de l'acide vitriolique & d'une terre calcaire, telle que la craie, la marne, &c. En effet, si l'on verse de l'huile de vitriol sur de la craie en poudre, il se fait une effervescence considérable, la dissolution devient trouble, & il se précipite une poudre blanche; cette poudre examinée avec attention, ne montre qu'un amas de petits crystaux, qui ont la forme de petits feuillets ou d'écailles de poisson. Suivant M. Rouelle, la raison pourquoi ce *sel* se précipite aussi-tôt qu'il est formé, c'est qu'il est presque insoluble dans l'eau; en effet, ce savant chimiste a trouvé qu'il exigeoit 360 parties d'eau pour le mettre en dissolution. La meilleure maniere d'obtenir ce *sel séleniteux*, c'est de verser de l'acide vitriolique dans de l'eau de chaux; mais il faut pour cela attraper le point de la saturation, ce que l'on reconnoîtra en trempant un papier bleu dans la dissolution; quand ce papier ne rougira plus, ce sera une preuve que l'on aura réussi.

La nature en se servant des mêmes matieres produit un *séléniteux* ou une *sélenite* tout-à-fait semblable; on la trouve dans la terre qui tombe au fond de certaines eaux. Beaucoup de pierres & surtout celles qui sont brillantes en sont chargées. Cela n'est point surprenant, puisque l'acide vitriolique est répandu dans notre atmosphere & dans le sein de la terre, qui contient d'ailleurs un grand nombre de substances calcaires auxquelles cet acide peut s'unir. On pourroit conjecturer que c'est à une combinaison semblable, aidée de quelques circonstances qui nous sont encore inconnues, que le gypse ou la pierre à plâtre doit son origine.

SÉLENOGRAPHIE, s. f. (*Astron.*) est la description de la lune.

Ce mot vient des mots grecs σελήνη, *lune*, & γράφω, *je décris*.

La description de la lune consiste dans la représentation de son disque, avec les taches, & les autres endroits obscurs ou lumineux qu'on y apperçoit, soit à la vue simple, soit avec le télescope.

On joint à cette description les noms qui ont été donnés à ces différens endroits, & qui sont pour la plûpart des noms de philosophes, soit anciens, soit modernes. Ces noms sont fort utiles dans la description des éclipses pour marquer les endroits éclipsés de la lune; ainsi on dit, *tycho* est entré dans l'ombre à telle heure; c'est-à-dire, que l'endroit appellé *tycho* a commencé à s'obscurcir; & ainsi des autres. *Voy.* Lune. (*O*)

Depuis l'invention du télescope, la *sélenographie* a été considérablement perfectionnée. Hevelius, célebre astronome & bourguemestre de Dantzick, qui a publié la premiere *sélenographie*, avoit donné aux différens endroits de la lune des noms pris des lieux de la terre: c'est Riccioli qui leur a donné les noms des philosophes & des astronomes célebres; ainsi, ce que l'un appelle *mont Porphyrites*, l'autre l'appelle *Aristarque*; & ce qui est appellé par l'un *Ætna*, *Sinai*, *Athos*, *Apenninus*, &c. est appellé par l'autre *Copernic*, *Possidonius*, *Tycho*, *Gassendi*, &c. Les noms donnés par Riccioli ont prévalu. *Voyez* Lune.

SELENUSIA, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire le *lac de la lune*; lac de l'Asie mineure, dans l'Ionie, près de l'embouchure du Cayster. Ce lac, selon Strabon, *l. XIV. p.* 642, étoit formé par les eaux de la mer. (*D. J.*)

SÉLEUCIDE, la, (*Géog. anc.*) *Seleucis*, contrée de la Syrie. Elle prit son nom de la ville de Séleucie de Syrie. Strabon, *l. XVI.* remarque que cette contrée étoit la plus belle & la plus considérable de ces quartiers, & qu'on l'appelloit *Tétrapole*, à cause des quatre villes célebres qu'elle renfermoit, savoir Antioche *ad Daphnen*, Séleucie *in Pieria*, Apamée & Laodicée. Il met bien d'autres villes dans la Séleucide; mais il distingue ces quatre qu'il appelle *sœurs*, parce qu'elles avoient été fondées par Seleucus Nicator. Cette contrée s'étendoit du côté du midi jusqu'à la Phénicie; de sorte qu'elle avoit des bornes plus vastes que celles que lui donne Ptolomée, qui en sépare la Cassiotide. (*D. J.*)

SÉLEUCIDES, s. m. (*Hist. anc. Chronologie.*) ou dit l'ere des *Séleucides*, ou l'ere des Syro-Macédoniens; c'est une époque ou un calcul de tems, qui commence depuis l'établissement des *Séleucides* ainsi nommés de Seleucus Nicator ou le victorieux, un des successeurs d'Alexandre, qui regna en Syrie, comme ont fait les Ptolomées en Egypte. *Voyez* Epoque.

On trouve cette ere exprimée dans le livre des Macchabées, & dans un grand nombre de médailles grecques que les villes de Syrie ont fait frapper; les rabbins & les juifs l'appellent l'*ere des contrats*, parce qu'étant alors soumis aux rois de Syrie, ils furent obligés de suivre cette méthode de compter dans leurs contrats. Les Arabes l'appellent *therik diskarnein*, l'ere des deux cornes: ce qui signifie, selon quelques uns, *l'ere d'Alexandre le grand*, parce que ce prince est représenté avec deux cornes de belier sur des médailles, à l'imitation de Jupiter Ammon dont il vouloit qu'on le crût fils. Mais d'autres l'entendent beaucoup mieux des deux royaumes de Syrie & d'Egypte qui furent alors séparés ou divisés, & d'un seul empire partagé en deux monarchies.

Le point important est de connoitre l'année où la séparation s'est faite; ou, ce qui est la même chose, de savoir en quel tems Seleucus Nicator, un des capitaines d'Alexandre, & le premier des *Séleucides*, fonda son empire en Syrie. Sans entrer dans le détail des différentes opinions des auteurs qui ont écrit sur cette matiere, il suffit d'observer, que suivant les meilleurs historiens, la premiere année de cette ere tombe l'an 312 avant Jesus-Christ, 12 ans après la mort d'Alexandre, 3692 du monde, 442 de Rome, 4402 de la période julienne, la premiere année de la cxvij. olympiade, environ 872 ans après la prise de Troie. *Voyez* Epoque.

SÉLEUCIE, (*Géog. anc.*) *Seleucia*: il y a plusieurs villes qui ont porté le nom de *Séleucie*; on en com-

comptoit jusqu'à neuf, ainsi nommées par Seleucus Nicator.

La plus considérable est 1°. la *Séleucie* sur le Tigre, *Seleucia ad Tigrim*. Seleucus la bâtit dans la Mésopotamie, l'an 293 avant J. C. à quarante milles de Babylone, sur la rive occidentale du Tigre, vis-à-vis de l'endroit où est aujourd'hui Bagdad. Elle devint bientôt une très-grande ville; car Pline, *l. VI. c. xxvj.* dit qu'elle avoit six cens mille habitans. Elle attira dans son sein tous ceux de Babylone; sa situation étoit des plus heureuses; Seleucus en fit la capitale de toutes les provinces de son empire au-delà de l'Euphrate, & le lieu de sa résidence, quand il venoit de ce côté-là de ses états, comme Antioche l'étoit en-deçà de l'Euphrate. Ainsi les Babyloniens se jetterent en foule à *Séleucie*, d'autant plus que les digues de l'Euphrate s'étant alors rompues, avoient rendu le séjour de Babylone très-incommode.

D'ailleurs Seleucus ayant donné son nom à cette nouvelle capitale, & voulant qu'elle servît à la postérité de monument à sa mémoire, lui accorda des privileges fort au-dessus de ceux de toutes les villes de l'orient; afin de la rendre d'autant plus florissante. Il y réussit si bien, que peu de tems après la fondation de *Séleucie*, Babylone se trouva déserte & sans habitans, disent Pline, Strabon & Pausanias; c'est pour cela qu'elle est nommée par quelques auteurs *Seleucia Babylonis*. Ammian Marcellin, *l. XXIII. c. xx.* la peint en deux mots, *ambitiosum opus Nicatoris Seleuci*.

Elle fut prise par Lucius Verus, ou plutôt par Cassius son général, & ruinée contre la foi du traité. Elle ne fut rétablie qu'après le tems de Julien; elle devint un archevêché dans le quatrieme siecle, & fut de nouveau ruinée dans le huitieme. Ses prélats eurent les premiers la qualité de *catholiques* ou *archevêques autocephales*; mais ayant embrassé le nestorianisme, ils transférerent leur siege à Bagdad, & font aujourd'hui ceux qu'on nomme *patriarches nestoriens*.

Diogene surnommé *le babylonien* naquit à *Séleucie* sur le Tigre. Josephe, *l. I. c. ij.* nous apprend qu'il fut précepteur de cet Antipater, qui fit relever les murs de Jérusalem.

2°. *Séleucie*, ville de la Perside dans l'Aymaïde. C'étoit, selon Strabon, *l. XI.* une grande ville située sur le fleuve Hédyphonte qui est l'Hedyphnus de Pline.

3°. *Séleucie*, lieu fortifié dans la Mésopotamie, près du pont Zeugma, sur l'Euphrate. Il en est parlé dans Polybe, *l. V. c. xliij.* & dans Strabon, qui dit, *l. XVI.* que Pompée donna ce lieu à Antiochus, roi de Commagène.

4° *Séleucie-Trachée*, en latin *Séleucia-Aspera*, ville de la Cilicie-Trachée, sur le fleuve Calycadnus. On la nommoit *Holmia*, avant que Seleucus Nicator lui eût imposé son propre nom.

Cette ville fut libre sous les Romains, & elle conserva cette liberté sous les derniers empereurs de Rome. Nous le voyons dans une médaille de Philippe l'arabe, σελευκεων των προς κα ελευθερας, & dans un de Gordien, σελευκεων των προς καλυκαδνω ελευθερας, *Séleuciensium, qui ad Calycadnum sunt, liberæ civitatis*).

Etienne le géographe, & la plûpart des écrivains ecclésiastiques mettent la *Séleucie-Trachée* dans l'Isaurie, & l'appellent *Seleucie d'Isaurie*, parce que de leur tems l'Isaurie comprenoit une grande partie de la Cilicie. Cette ville fut en effet métropole de l'Isaurie, dans le patriarchat d'Antioche. Elle est aujourd'hui dans la Caramanie, & entierement délabrée. On l'appelle *Séleschie*.

5°. *Séleucie* de Pisidie, *Seleucia-Pisidiæ*, ville de l'Asie mineure dans la Pisidie; & comme la Pisidie s'étendoit jusqu'au mont Taurus, cette ville fut encore nommée *Seleucia ad Taurum*. Elle est aujourd'hui ruinée.

6°. *Séleucie-Piérie*, *Seleucia-Pieria*, ville de Syrie sur la mer Méditerranée, vers l'embouchure de l'Oronte. Appien l'appelle par cette raison *Séleucie sur la mer*. S. Paul & S. Barnabé étant arrivés dans cette ville, s'y embarquerent pour aller en Chypre, *actes. c. xviij.* Nous avons un grand nombre de médailles de cette ville. M. Vaillant les a recueillies. *Séleucie-Piérie* étoit de la premiere Syrie, dans le patriarchat d'Antioche. C'est aujourd'hui un village nommé *Séleucie-Jelberg*, à l'embouchure de l'Oronte dans la mer.

7°. *Séleucie* sur le Belus, *Seleucia ad Belum*, ou *Seleuco-Belus*, ville de la haute Syrie. *Voyez* SELEUCO-BELUS.

8°. *Séleucie*, ville de Célésyrie; c'est la ville de Gadara située au-delà & à l'orient de la mer de Tibériade. Seleucus Nicator la fit appeller de son nom.

9°. *Séleucie* de Pamphylie, ville de la Pamphylie, à laquelle le même Seleucus donna son nom pour l'avoir bâtie.

Josephe, *antiquit. l. XIII. c. xxiij.* & ailleurs, parle aussi d'une *Séleucie*, ville de la Gaulanite située sur le lac Semechon.

Enfin Pline, *l. V. c. xxix.* dit qu'on donna le nom de *Séleucie* à la ville de Tralles ou de Trallis en Lydie. (*D. J.*)

SÉLEUCIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) hérétiques qui parurent dans le quatrieme siecle, & eurent pour chefs Seleucus & Hermias: ce qui leur fit aussi donner le nom d'*Hermianiens* ou *Hermiens*, *Hermiani*. *Voy.* HERMIENS.

Ces deux hérésiarques & leurs sectateurs enseignoient, comme Hermogenes, que la matiere étoit éternelle, que Dieu étoit corporel, que les ames avoient été tirées de la matiere, ou au moins qu'étant composées de feu & d'esprit, elles ne devoient point être baptisées par l'eau. C'est pourquoi pour administrer leur baptême, ils usoient d'un fer chaud dont ils imprimoient la marque sur le front de leurs prosélytes. Ils ajoutoient que le mal vient de Dieu ou de la matiere, qu'il n'y a point de résurrection, ou qu'elle n'est autre chose que la génération continuelle des hommes, que le paradis est visible, & enfin que J. C. ressuscité n'est point assis à la droite de son pere, mais qu'il avoit abandonné cette prérogative pour fixer son trone dans le soleil. Dupin, *bibliot des ant. ecclés. des trois premiers siecles*.

SELEUCOBELUS, (*Géog. anc.*) ville de la haute-Syrie. Théodoret dit que S. Basile avoit mené la vie monastique dans cette ville. C'est la *Seleucia*, ou *Seleucus ad Belum* de Ptolomée, *l. V. c. xv.* & de Pline, *l. V. c. xxiij.* C'est le siege épiscopal que les notices appellent *Sélecobelos*, & dont l'évêque est appellé *seleucobelitanus episcopus* dans le premier concile de Constantinople; mais on ne sait pas au juste ce que c'est que ce surnom de *Belus*, & l'on ignore ce qu'on doit entendre par ce mot; est-ce une riviere, ou une montagne de ce nom? (*D. J.*)

SELGA, (*Géog. anc.*) ou *Selge*, ville de l'Asie mineure dans la Pisidie. Elle étoit considérable du tems de Dénis le periégete, vers 860, qui lui donna l'épithete de μεγαλωνυμος, *magni nominis*. Il en fait une colonie des Amycléens, ainsi nommés d'*Amiclæ*, lieu du Péloponnèse dans le territoire de Lacédémone: ce qui fait que Strabon & Etienne le géographe disent que *Selga* étoit une colonie de Lacédémoniens. Le même Strabon ajoute que c'étoit une ville forte, bien peuplée, & où l'on avoit vu quelquefois jusqu'à 20 mille hommes. Il dit encore que les habitans de cette ville étoient les plus considérables d'entre les Pisides, & Polybe, *l. V.* les représente comme un peuple guerrier.

On trouve diverses médailles avec ce mot: σελγεων, & l'on en a entr'autres une de Decius, où on lit ces mots: λακεδαιμονιων σελγεων ομονοια, *Lacedæmoniorum Selgensiumque concordia*.

Zozime, *l. V. c. xv.* qui nous apprend que *Selga* étoit située sur une colline, en fait une petite ville de la Pamphylie: *oppidulum Pamphiliæ est in colle situm*. Il l'appelle *petite ville*, parce que de son tems elle étoit fort déchue de ce qu'elle avoit été, & il la met dans la Pamphylie, parce que, comme nous le voyons par les notices, la partie inférieure de la Pisidie se trouvoit alors renfermée dans la Pamphylie. (*D. J.*)

SELGIUCIDES, (*Hist. orient.*) nom d'une dynastie puissante qui a régné dans l'Orient, & dont le chef se nommoit *Selgiuk*. Cette dynastie a été divisée en trois branches; la premiere des *Selgiucides* de Perse, dans laquelle on compte quinze empereurs; la seconde des *Selgiucides* du Kerman, qui a eu onze princes, la troisieme des *Selgiucides* de Roum, qui a duré 220 ans sous quinze sultans. (*D. J.*)

SELIMNUS, s. m. (*Mythol.*) fleuve de l'Achaïe, qui a son embouchure près d'une fontaine appellée *Argyres*. *Sélimnus*, disoit-on, fut autrefois un beau jeune berger qui plut tant à la nymphe Argyre, que tous les jours elle sortoit de la mer pour le venir trouver. Cette passion ne dura pas long-tems; il sembloit à la nymphe que le berger devenoit moins beau; elle se

ſe dégoûta de lui, & *Sélimnus* en fut ſi touché qu'il mourut de déplaiſir. Vénus le métamorphoſa en fleuve; mais tout fleuve qu'il étoit, il aimoit toujours Argyre; la déeſſe ayant donc pitié de lui encore une fois, lui fit perdre entierement le ſouvenir de la nymphe. „ Auſſi croit-on dans le pays, ajoute Pauſanias, „ que les hommes & les femmes, pour oublier leurs „ amours, n'ont qu'à ſe baigner dans le *Sélimnus*: ce „ qui rendroit l'eau d'un prix ineſtimable, ſi l'on „ pouvoit s'y fier „ (*D. J.*)

SELING, ſ. m. (*Comm.*) poids & monnoie dont on ſe ſert, & qui a cours dans le royaume de Siam; il ſe nomme *mayon* en chinois. *Voyez* MAYON. *Dictionn. de Commerce & de Trév.*

SELINGA, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans la grande Tartarie, ſur la riviere qui lui donne ſon nom. *Voyez* SELINGINSKOY.

Quant à la riviere même, elle ſort de diverſes ſources vers les 46d. de latitude & les 115d. de longitude. Elle va ſe décharger dans le lac Baïkal, à 55 degrés de latitude. Ses deux bords, depuis ſon origine juſqu'à une journée de Selinginskoy, ſont aux Monugales; mais depuis Selinginskoy juſqu'à ſon embouchure, tout ſon rivage appartient aux Ruſſes. (*D. J.*)

SELINGINSKOY, (*Géog. mod.*) ou *Selinga*, ville de l'empire ruſſien, dans la grande Tartarie, ſur la rive orientale de la Selinga, près du lac Baïkal. C'eſt la forтереſſe la plus avancée que les Ruſſes poſſedent ſur les frontieres de la Chine. *Long.* 120. 10. *latit.* 52. (*D. J.*)

SELINGSTAD, (*Géog. mod.*) on écrit auſſi *Selgenſtad*, *Seligenſtad*, *Selingunſtad*, ville d'Allemagne, en Franconie, dans l'électorat de Mayence. Elle dépend de l'électeur de Mayence. *Long.* 26. 5. *lat.* 50. (*D. J.*)

SELINUNTE EN CILICIE, (*Géog. anc.*) *Selinus*, ville de la Cilicie-Trachée. Pline en fait mention. Strabon la met à l'embouchure du fleuve de ſon nom, entre un lieu fortifié nommé *Laërtès*, & un rocher nommé *Cragus*. Ptolomée, *l. V. c. xxvij.* qui écrit *Selenus*, en fait une ville maritime qu'il place entre *Jotapæ* & *Antiochæ ſuper Crago*.

C'eſt là qu'eſt mort Trajan le 10 Août de l'an 117 de J. C. à 64 ans. Il n'y eut point de regne ſi heureux, ni ſi glorieux pour le peuple romain. Grand homme d'état, grand capitaine, ayant un cœur bon qui le portoit au bien, un eſprit éclairé qui lui montroit le meilleur, une ame noble, grande, belle, avec toutes les vertus, n'étant extrème ſur aucune, enfin l'homme le plus propre à honorer la nature humaine, & à repréſenter la divinité. *Grandeur des Rom.* ch. xv.

Pline écrivit à ce prince, quand il parvint à l'empire: Je vous ſouhaite, ſeigneur, & au genre humain pour vous, toutes ſortes de proſpérités, c'eſt-à-dire, tout ce qui eſt le plus digne de votre regne. (*D. J.*)

SELINUS, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Sicile, ſelon Pline, *l. III. c. viij.* Ptolomée, *l. III. c. iv.* & Diodore de Sicile, *l. XIII. c. xliv.* placent cette ville ſur la côte méridionale de l'île, entre le promontoire Lilybæum, & l'embouchure du fleuve Mazara.

Elle avoit été bâtie par les Syracuſiens, ſelon Thucydide, *l. VI. p.* 412. ſes habitans, à ce que dit Pauſanias, *l. VI. c. xix.* en avoient été chaſſés par les Carthaginois; & avant leur deſtruction, ils avoient conſacré à Jupiter olympien un tréſor, où l'on voyoit une ſtatue de Bacchus, dont le viſage, les mains, & les piés, étoient d'ivoire. Les veſtiges qui reſtent de *Selinus*, ont été décrits par Thomas Farel, *Dec.* 1. *l. VI. c. iv.* & ils nous font voir que cette ville étoit grande. Virgile, *Ænéid. l. III. v.* 705. la ſurnomme *Palmoſa*, à cauſe de l'abondance de ſes palmiers.

Teque datis linquo ventis, palmoſa Selinus.

Silius Italicus, *l. XIV. v.* 200. a dit dans le même ſens:

. . . Nectareis vocat, ad certamen Hymetton
Audax Hybla favis, palmæque arbuſta Selinus.

2°. *Selinus* ville de la Cilicie-Trachée, Sélinunte en Cilicie, où l'empereur Trajan mourut; & la mort de ce prince a immortaliſé cette ville; ce qui fit qu'on la nomma *Trajanopolis*; mais ce ſeroit plutôt *Trajanotaphos* qu'il eût fallu l'appeller. Quoiqu'il en ſoit, elle reprit dans la ſuite ſon premier nom. *Voy.* SÉLINUNTE *en Cilicie*, & TRAJANOPOLIS.

Le nom de *Selinus* a été commun au fleuve de la Cilicie-Trachée, à l'embouchure duquel étoit bâtie Sélinunte, dont nous venons de parler, à un fleuve du Péloponnèſe, dans l'Elide, à un fleuve du Péloponnèſe dans l'Achaïe propre; à un fleuve de l'Aſie mineure dans l'Ionie; à un fleuve de l'île de Sicile, aujourd'hui la Favara, & à un port d'Egypte, ſur la côte du nom de Lybie. (*D. J.*)

SÉLIVRÉE, (*Géog. mod.*) anciennement *Selimbria*, ou *Selybria*, petite ville, preſque ruinée de la Turquie européenne, dans la Romanie, ſur le bord de la mer de Marmora, à quinze lieues au couchant de Conſtantinople; elle eſt habitée par quelques grecs. *Long.* 45. 40. *latit.* 41. 40. (*D. J.*)

SELKIRCK, (*Géog. mod.*) gros bourg d'Ecoſſe, dans la province de Twedale, chef-lieu du vicomté d'Etterick, à vingt milles au ſud-eſt d'Edimbourg, ſur la Twede. *Long.* 14. 55. *latit.* 55. 34. (*D. J.*)

SELLA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Eſpagne, dans l'Aſturie de Santillane; elle prend ſa ſource vers le milieu de la province, & ſe jette dans l'Océan, à Riba de *Sella*. (*D. J.*)

SELLA, (*Littérat.*) ce mot ſignifie une chaiſe; *ſella ſolida*, eſt une chaiſe ou une ſelle d'un bloc de bois, ſur quoi s'aſſeyoient les augures en prenant l'augure.

Sella curulis, chaiſe curule garnie d'ivoire, ſur laquelle les grands magiſtrats à Rome avoient droit de s'aſſeoir & de ſe faire porter.

Sella geſtatoria, chaiſe ordinaire à porteurs, permiſe à tout le monde.

Sella familiarica, baſſin, chaiſe percée pour les néceſſités; mais *cella familiarica* par un *c*, paroît deſigner dans Vitruve une garde-robe; parce que dans l'endroit où il en parle, il s'agit des pieces dont les appartemens ſont compoſés; & non pas des choſes dont ils ſont meublés. On peut donc croire que le mot *familiarica* ſert à deſigner l'uſage de cette piece, qui étoit deſtinée pour la ſeule commodité des néceſſités ordinaires. La garde-robe des Romains, *cella familiarica*, n'étoit qu'un lieu pour ſerrer la chaiſe percée; car ils n'avoient point de foſſes à privé comme nous en avons dans nos maiſons. *Voyez* LATRINES. *Littérat.* (*D. J.*)

SELLASIA ou *SELASIA*, ville du Péloponnèſe, dans la Laconie, ſur le fleuve Œnus, ſelon Polybe, *l. II. c. lxv.* Pauſanias, *l. II. c. ix*, ajoute que les Achéens, aſſiſtés d'Antigonus, défirent Cléomene, & ſaccagerent *Sélaſie*. (*D. J.*)

SELLE, ſ. f. (*Gram.*) petit ſiége de bois pour une perſonne, à trois ou quatre piés, ſans dos.

SELLE LA, (*Géog. mod.*) riviere des Pays-bas; elle commence dans la Thierache en Picardie, & ſe perd dans l'Eſcaut. (*D. J.*)

SELLE, (*Métallurgie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans les fonderies où l'on traite le cuivre, une piece de fer fondu encaſtrée dans une bâtiſſe de bois, qui eſt entrouverte dans le milieu pour recevoir un pilon armé d'un coin; ce qui fait que cette piece de fer reſſemble à une *ſelle* renverſée. L'uſage de cette *ſelle* eſt de diviſer les pains ou gâteaux de cuivre pour les faire paſſer par de nouveaux travaux.

On donne auſſi dans les fourneaux de fonderies le nom de *ſelle*, à une maſſe de ſcories qui couvre la matiere fondue; elle forme une eſpece de boſſe en dos d'âne, qui laiſſe un vuide entre elle, & la matiere fondue qui eſt au-deſſous.

SELLE, (*Marine.*) eſpece de petit coffre, fait de planches, dans lequel le calfat met ſes inſtrumens, & qui lui ſert de ſiége lorſqu'il calfate le pont d'un vaiſſeau.

SELLE d'*artiſans*, (*Uſtenciles de métiers.*) les cordonniers, ſavetiers, bourreliers, & autres tels ouvriers en cuir, ont de petites *ſelles* rondes à trois piés ſur leſquels ils ſont aſſis, quand ils couſent leurs ouvrages avec l'aleſne. (*D. J.*)

SELLE, (*Outil de charron.*) c'eſt un tronc de bois plat épais de dix à douze pouces, d'environ deux piés de circonférence, au milieu duquel en-deſſus eſt une petite cheville de fer de la longueur de quatre à cinq pouces; ce billot eſt ſoutenu ſur trois piés de bois poſés en triangle & un peu de côté, de la hauteur de trois piés & demi; cela ſert aux charrons pour poſer les petites roues, pour les égaliſer, monter, &c. *Voy. la fig. Pl. du charron.*

SELLE, *terme de mégiſſier*, eſt une eſpece de banc à qua-

à quatre piés, sur lequel les ouvriers mettent les peaux à mesure qu'ils les ont pelées; il a environ trois piés de longueur afin de servir à deux ouvriers en même tems en cas de besoin. *Voyez les Planches du Mégissier*.

SELLE *à poncer*, (*Parcheminerie*.) ce mot se dit chez les Parcheminiers, d'une maniere de forme ou banquette couverte d'une toile rembourrée, sur laquelle ils poncent le parchemin après qu'il a été raturé sur le sommier. *Savary*. (*D. J.*)

SELLE, (*Maréchal*.) espece de siége rembourré qu'on met sur le dos du cheval pour la commodité du cavalier.

L'origine de la *selle* n'est pas bien connue. G. Decan en attribue l'invention aux Saliens, anciens peuples de la Franconie; c'est de-là, dit-il, qu'est venu le mot latin *sella*, selle.

Il est certain que les anciens Romains n'avoient, ni l'usage de la *selle*, ni celui des étriers; ce qui est cause que Galien fait remarquer dans différens endroits de ses ouvrages, que la cavalerie romaine étoit sujette à plusieurs maladies des hanches & des jambes, faute d'avoir les piés soutenus à cheval. Hippocrate avoit remarqué avant lui, que les Scythes qui étoient beaucoup à cheval, étoient incommodés de fluxions aux jambes pour la même cause.

Le premier tems où nous voyons qu'il ait été question de *selles* chez les Romains; c'est l'an 340, lorsque Constance qui combattoit contre son frere Constantin pour lui ôter l'empire, pénétra jusqu'à l'escadron où il étoit en personne, & le renversa de dessus sa *selle*, comme le rapporte Zonaras. Avant ce tems-là les Romains faisoient usage de paneaux quarrés; tels que ceux qu'on voit à la statue d'Antonin au capitole.

Il y a différentes especes de *selles*; savoir, à la royale, à troussequin, à piquet, rase ou demi angloise, angloise, à basque, de course, de femme, de poste, de postillon, de couriers, de males, de fourgonniers, &c.

SELLE A JETTER, *outil de Potier d'étain*; c'est une grosse *selle* de bois à quatre piés, ouverte ou creuse à l'endroit où on dresse le moule de vaisselle pour jetter dedans. *Voyez les fig. du métier de Potier d'étain*.

Selle à apprêter ou d'établi, ou apprêtoir; elle a quatre piés, & une planche en-travers sur le milieu qui fait une espece de croix, mais qui ne déborde guere la *selle* que de quatre à cinq pouces de chaque côté; sur ce milieu on roidit une perche ou chevron de bois contre le plancher. La *selle* doit être de la hauteur du genou, longue & large à proportion, suivant le goût de celui qui s'en sert. *Voyez* APPRÊTER L'ÉTAIN.

SELLE A MODELES, ou chevalet à l'usage des *sculpteurs*. Il y en a de petites & de grandes: les petites servent simplement pour modeles; les grandes servent à faire les grands modeles, les grands ouvrages, en marbre, en pierre, &c.

Ces grandes *selles* sont faites de fortes pieces de bois de charpente, & un second chassis aussi de charpente mouvant; élevé sur le corps de la *selle*, & qui est pratiqué par la voie d'une boule de bois, placée ou point central, entre les deux chassis; & pour faciliter le mouvement de ce second chassis, on fourre dans des trous qu'on a faits dans l'épaisseur de ses quatre faces, des pinces de fer avec lesquelles on fait tourner toute la machine à volonté. *Voyez Pl. du Sculp.* les figures posées sur une grande *selle*; & une petite *selle* ou chevalet.

SELLES, (*Antiq. grecq.*) σελλοὶ, on nommoit *selles* ceux qui dans les commencemens, rendoient les oracles; ce nom, selon Strabon, venoit de la ville de Selles, *sellæ*, en Epire; & selon Eustathius, de la riviere appellée par Homere, *Selleis*. Potter *Archæol. græc. l. II. c. viij. tom. I. pag.* 267. (*D. J.*)

SELLE TURCIQUE, *voyez* FOSSE PITUITAIRE, SELLE A CHEVAL.

SELLE, (*Maladie*.) on dit qu'une chose s'evacue par les *selles*, lorsqu'elle se vuide par l'anus ou le fondement. *Voyez* ANUS.

Nous avons dans les Transactions philosophiques, des exemples de gens qui expulsoient par les *selles* des pierres artificielles, des bales, &c. *Voyez* EXCRÉMENT. *Voyez* DEJECTION.

SELLÉ, part. du verbe *seller*, voyez *les articles* SELLE & SELLES.

SELLÉ, *en terme de Blason*, se dit d'un cheval qui a une *selle*.

Werderern en Saxe, d'azur au cheval effrayé d'argent, *sellé*, bridé & caparaçonné de gueules.

SELLÉE, TERRE, (*Agricult.*) une *terre sellée*, est une terre qui s'est endurcie. Les terres fortes qui se coupent à la bêche comme des terres franches ou comme des terres glaises, sont sujettes à se *seller*; ensorte qu'elles deviennent presque impénétrables à l'eau des pluies & des arrosemens, ce qui est un inconvénient très-grand pour leur culture. (*D. J.*)

SELLEIS, (*Géog. anc.*) nom de divers fleuves; 1°. d'un fleuve du Péloponnèse dans l'Elide, sur les bords duquel fut bâtie la ville Ephira, selon Homere, *Iliad. B. v.* 659. 2°. fleuve de la Troade, qui, selon le même Homere, *Iliad. B. v.* 838. arrosoit Arisba; 3°. fleuve du Péloponnèse, dans la Sicyonie; 4°. fleuve de l'Etolie dans l'Agrée. (*D. J.*)

SELLER, v. act. mettre la selle.

SELLER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) c'est lui attacher la selle sur le corps.

SELLERIE, s. f. (*Maréchal.*) chambre où l'on met les selles, les brides, & autres appartenances d'une écurie pour les conserver.

SELLES *ou* CELLES, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Berry, au diocèse de Bourges, sur le Cher avec un pont, à neuf lieues au sud-est d'Amboise, à pareille distance de Blois, à quatre au levant de Romorantin, & à 18 de Bourges. *Selles* doit son origine à une ancienne abbaye, fondée vers l'an 572, par Childebert, & occupée par les Feuillans depuis 1672. Il y a dans cette ville un hôpital, un couvent d'Ursulines, & un marché par semaine. *Long.* 19 16. *lat.* 47. 14. (*D. J.*)

SELLETICA PRÆFECTURA, (*Géog. anc.*) préfecture de Thrace. Ptolomée, *liv. III. c. xj.* la compte au nombre de celles qui étoient limitrophes aux deux Mœsies, aux environs du mont Hémus, du côté du couchant. (*D. J.*)

SELLETTE, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est un petit siege de bois, sur lequel l'accusé doit être assis lorsqu'il subit le dernier interrogatoire, lorsque les conclusions du ministere public tendent à peine afflictive; cela se pratique ainsi, tant en premiere instance que sur l'appel: au-lieu que dans les premiers interrogatoires l'accusé doit être seulement debout, tête nue, en présence du juge qui l'interroge. Quand les conclusions ne tendent pas à peine afflictive, l'accusé subit le dernier interrogatoire de-bout derriere le barreau, & non sur la *sellette*. Voyez *l'ordonnance de* 1670. *tit. XIV. art.* 21. & 23. & la *déclaration du* 13. *Avril* 1703. (*A*)

SELLETTE, *terme de Laboureur*, la *sellette* est un morceau de bois quarré long d'un pié, & large de quatre doigts en tous sens, percé de deux trous presqu'aux deux extrémités, dans lesquels il y a deux chevilles de bois qui le tiennent attaché directement au-dessus de l'essieu de la charrue, & cette *sellette* est la machine sur laquelle le timon de la charrue est appuyé. (*D. J.*)

SELLETTE, s. f. (*Charpent.*) piece de bois en maniere de moise, arrondie par les bouts, qui accollant l'arbre d'un engin, sert avec deux liens à en porter le fauconneau. (*D. J.*)

SELLETTE, *terme de Charron*, c'est une piece de bois d'environ trois piés & demi de long, sur un pié d'épaisseur & autant de hauteur. A la face de dessous, il y a une encassure, dans laquelle on met l'essieu des petites roues, & on l'y assujettit avec des échantigneuls. *Voyez les fig. Pl. du Charron*.

SELLETTE *de Vannier*, (*établi de Vannier*.) les Vanniers donnent ce nom à une espece d'instrument ou d'établi dont ils se servent pour tourner les paniers. Il est fait d'une forte planche de bois de chêne, longue de deux piés & d'un pié de large, soutenue dans sa longueur, mais d'un seul côté, de deux petits piés aussi de bois, de deux ou trois pouces de haut seulement, ensorte que la *sellette* va en penchant sur le devant. L'ouvrier qui travaille se tient derriere assis ou à genoux sur le grand établi de l'attelier. *Savary*. (*D. J.*)

SELLIER, s. m. (*Maréchal.*) ouvrier qui fait & vend des selles. Il y a deux corps de maîtres *Selliers* à Paris; les *Selliers-Bourreliers* & les *Selliers-Lormiers-Carrossiers*, dont les uns font des harnois & des selles, & les autres, outre les selles, font des carrosses.

Les anciens statuts des *Selliers*-Lormiers-Carrossiers de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris sont les mêmes que ceux des Eperonniers, dont les *Selliers*

tiers se sont séparés vers le milieu du dix-septieme siecle. *Voyez* Eperonnier.

Ils furent réformés & confirmés par lettres-patentes d'Henri III. données au mois de Février 1577, & encore depuis par celle d'Henri IV. du mois de Novembre 1595. Les grands changemens arrivés dans le métier de carrossier, à cause des nouveaux ouvrages inventés depuis près d'un siecle pour la commodité publique, firent penser aux maîtres de cette communauté, sous le regne de Louis XIV. de dresser des statuts plus conformes à l'usage moderne, ce qu'ils firent en cinquante-cinq articles, sur lesquels ils obtinrent des lettres en date du mois de Juin 1650: mais ne les ayant point encore trouvés dans leur perfection, & les ayant de nouveau réformés & réduits en quarante-huit articles, ils furent vûs & approuvés par le lieutenant de police & procureur du roi du châtelet le 6 Juin 1678, autorisés par lettres-patentes du mois de Septembre de la même année, & enregistrés au parlement le 20 Janvier 1679.

Les nouveaux statuts contiennent non-seulement ce qui est de la discipline de cette communauté, mais ils entrent aussi dans un grand détail de tous les ouvrages & marchandises, qu'il est loisible aux maîtres *Selliers* de fabriquer & de vendre.

Pour ce qui est de la discipline, elle est confiée à quatre jurés qui ont aussi le nom de *gardes*, de deux desquels l'élection se fait tous les ans le lendemain de la translation de S. Eloi, patron de la communauté.

Aucun ne peut être élu juré qu'il n'ait pour le moins dix ans de maîtrise & d'établissement en boutique. Les visites des jurés se font de deux en deux mois; mais les anciens bacheliers qui ont passé par la jurande, & leurs veuves, si elles tiennent boutique, ne payent point le droit dû pour la visite.

Les apprentis, dont chaque maître ne peut avoir qu'un à la fois, doivent être engagés pour six ans, permis pourtant d'engager un second après les quatre premieres années de l'apprentissage du premier.

Nul apprenti ne peut être maître qu'après avoir encore servi quatre autres années de compagnon, & avoir fait chef-d'œuvre. Pour les fils des maîtres, ils ne sont obligés qu'à une expérience. Le chef-d'œuvre des uns est de charpenter de leurs mains & en présence des jurés un arçon à corps, & de le garnir d'armures devant & derriere. L'expérience des autres est seulement de garnir une selle rase.

Les ouvrages & marchandises que les maîtres de cette communauté peuvent fabriquer & vendre, & qui sont interdits aux autres, sont les coches, chars, chariots & caleches garnies & couvertes, tant endedans qu'en-dehors, de telles étoffes qu'il leur est ordonné ou qu'ils jugent à propos, montées ou non sur leur train, dont ils peuvent couvrir les harnois, supervues, chaînettes, courroies, &c. des litieres ordinaires, litieres à bras & bricolles, avec les selles & les harnois qui leur servent; enfin toute autre voiture portante & roulante; toutes sortes de coussinets de bosse, garnis de leur valisson, coussinets de trousse, malles, porte-manteaux, tant de cuir que de drap, poches grandes & petites à porter hardes, argent ou vaisselle; toutes sortes de couvertures de drap, de cuir, toile cirée, treillis, &c. tant pour chevaux de carrosses que de selle, chariots, fourgons, &c. fourreaux de pistolets, chaperons, bourses, faux-fourreaux, housses de toutes façons, caparaçons brodés ou non-brodés, bats françois & autres pour mulets & chevaux; selles de toutes sortes à piquer à la hollandoise, selles rases à l'angloise & selles à femmes. Il leur appartient aussi de faire toutes sortes de couvertures de chevaux, de mulets, d'impériales de carrosse & de sieges de cocher, de telle richesse & avec tels ornemens & broderies qu'il est nécessaire pour les entrées & autres cérémonies, & pareillement toutes banderoles de tymbales, guidons & étendarts, même de fournir les chariots des pompes funebres, avec les couvertures de velours croisés de drap d'argent ou autres étoffes, tant pour le chariot & le cercueil que pour les chevaux. Enfin il leur est permis de faire & vendre tous les ouvrages de lormerie, ferrerie & non autres, comme filets, mastigadous, cavessons, cavessines, lunettes, mords, étriers, &c. éperons ou simples ou garnis d'or & d'argent, &c.

Le métier des *Selliers*-Lormiers ayant beaucoup de connexité avec celui des Coffretiers-Malletiers, l'*article* 32. des statuts des premiers veut que les jurés Coffretiers n'ordonnent aucun chef-d'œuvre ou expérience, même n'aillent en visite, & ne fassent aucune saisie s'ils ne sont accompagnés des jurés *Selliers*-Lormiers; & par l'*article* 33. il est permis à ceux-ci de travailler & tenir boutique ouverte à Paris de coffretier-malletier, en faisant seulement une expérience ordonnée par leurs propres jurés, mais en présence des jurés coffretiers mandés en la chambre de la communauté des *Selliers*.

SELMAZ, (*Géog. mod.*) ville de Perse dans l'Azerbijane. *Long.* selon M. Petit de la Croix, 82. *lat.* 3. 20. (*D. J.*)

SELNE, la, *ou* SELUNE, (*Géog. mod.*) petite riviere de France en Normandie, au diocèse d'Avranches; elle se rend dans la mer proche le mont S. Michel, après dix lieues de cours. (*D. J.*)

SÉLORICO *ou* CÉLORICO, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province de Beyra, près du Mondégo au sud-est de Viseu, avec une forteresse. Ses environs sont fertiles en vins & en fruits. *Long.* 10. 18. *latit.* 40. 26. (*D. J.*)

SELSEY, (*Géog. mod.*) presqu'île d'Angleterre au comté de Suffex. Il n'y a aujourd'hui que des villages dans cette presqu'île, mais il y avoit autrefois une ville florissante de même nom qui a été submergée, & son évêché transféré à Chichester. (*D. J.*)

SELTZ, (*Géog. mod.*) dans les chartes, *Saletia*, petite ville de France dans l'Alsace, au diocèse de Spire, sur les bords du Rhin, près du Fort-Louis, & à trois lieues au levant d'Haguenau. Elle a beaucoup souffert dans les différentes guerres. *Longit.* 25. 26. *latit.* 48. 46. (*D. J.*)

SELTZBACH, (*Géog. mod.*) riviere de France dans l'Alsace; elle prend sa source au mont de Vosge & se jette dans le Rhin, près de la ville de Seltz. (*D. J.*)

SELVE, pointe de la, (*Géog. mod.*) pointe qui est avancée dans la mer Méditerranée, environ à 7 milles à l'ouest-nord-ouest du cap de Créaux. La rade de la *Selve* est assez grande pour que les galeres y puissent mouiller au besoin, c'est-à-dire lorsqu'on ne peut doubler le cap de Créaux; ainsi ce lieu n'est propre que dans une extrême nécessité. (*D. J.*)

SELWOOD, (*Géog. mod.*) forêt d'Angleterre dans Sommersetshire & dans les montagnes de Mendip. Cette forêt est d'une grande étendue le long des frontieres orientales de la province. Dans l'endroit où elle se termine au nord, on voit un bourg qui emprunte son nom de la forêt & de la riviere de Frome, qui le côtoye & qui le mouille, s'appelle *Frome-Selwood*. On y fait un assez grand commerce de laine. Audelà de ce bourg, la Frome ne voit rien de considérable. (*D. J.*)

SELYMBRIA, (*Géog anc.*) ville de Thrace, selon Pomponius Mela, *l. II. c. ij.* Pline, *l. IV. c. xj.* & le périple de Scylax; mais Strabon, Hérodote & Ptolomée écrivent *Selybria*. Anciennement on l'appelloit simplement *Selyn*; dans la suite, on y ajouta le mot *bria*, qui, dans la langue des Thraces, signifie *ville*; c'est aujourd'hui *Sélivrée*. (*D. J.*)

SEMACHIDŒ, (*Géog. anc.*) municipe de l'Attique dans la tribu Antiochide, selon Etienne le géographe & Hésichius. M. Spon, *liste de l'Attique*, remarque que ce municipe prenoit son nom de *Sémachus*, dont les filles avoient reçu Bacchus dans leur logis, d'où leur fut accordé le privilege que les prêtres de ce dieu fussent choisis dans leurs descendans.

On trouve à Eléusine, dans l'église d'*Agios Gorgios*, une inscription greque, dont voici la traduction.
„ Le sénat de l'Aréopage & le peuple ont consacré
„ Nicostrate, fille de.... initiée aux mysteres du fo-
„ yer sacré des déesses Cérès & Proserpine, son tuteur
„ Caius Casius de *Semachidæ*, ayant eu soin de cette
„ consécration „. (*D. J.*)

SEMAILLE, s. f. (*Écon. rustiq.*) *voyez* Semence & Smeer.

SEMAINE, s. f. (*Chronolog.*) c'est un tems composé de sept jours. Dion Cassius, dans son *Hist. rom. liv. XXXVII.* prétend que les Egyptiens ont été les premiers qui ont divisé le tems en *semaines*; que les sept planetes leur avoient fourni cette idée, & qu'ils en avoient tiré les sept noms de la *semaine*. En cela du-moins les anciens n'ont pas suivi dans leur ordre la disposition des orbes de planetes: car cet ordre est Saturne, Jupiter, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure & la Lune. Ils auroient donc dû ranger les jours de la *semaine* par samedi, jeudi, mardi, dimanche, ven-

vendredi, mercredi & lundi. Il n'eſt pas aiſé de découvrir la raiſon qui a donné lieu à ce dérangement; voici celle qu'on apporte d'ordinaire.

On dit que les anciens ayant ſoumis les jours, & les heures même de chaque jour à quelques planetes dominantes, il eſt croyable que le jour prenoit le nom de la planete qui commandoit à la premiere heure. Ainſi on a pu appeller le jour de Saturne qui eſt notre ſamedi, celui dont la premiere heure étoit ſous le commandement de Saturne. La ſeconde heure étoit pour Jupiter qui ſuit immédiatement Saturne; la troiſieme pour Mars; la quatrieme pour le Soleil; la cinquieme pour Vénus; la ſixieme pour Mercure; & la ſeptiéme pour la Lune. Après quoi la huitieme retournoit ſous l'autorité de Saturne; & ſuivant le même ordre, il avoit encore la quinzieme & la vingt-deuxieme; la vingt troiſieme étoit par conſéquent ſous Jupiter; & la vingt-quatrieme, c'eſt-à-dire, la derniere de ce jour ſous la dénomination de Mars: de telle maniere que la premiere heure du jour ſuivant tomboit ſous celle du Soleil, qui donnoit par conſéquent ſon nom à ce ſecond jour. En ſuivant le même ordre, la huitieme, la quinzieme & la vingt-deuxieme appartenoient toutes au Soleil; la vingt-troiſieme à Vénus, & la derniere à Mercure: par conſéquent la premiere du troiſieme jour appartenoit à la Lune; & on appelloit ce jour à cauſe de cela, *jour de la Lune*. On trouve par cet arrangement la naiſſance & la ſuite néceſſaire de ces noms des jours de la *ſemaine*; c'eſt-à-dire, pourquoi le jour du Soleil qui eſt le dimanche, vient après celui de Saturne qui eſt le ſamedi, le jour de la Lune, après celui du Soleil, ou le lundi après le dimanche; celui de Mars après celui de la Lune, ou le mardi après le lundi, *&c.* juſqu'au ſamedi. On trouvera de plus grands détails dans l'*hiſt. du calendr. rom.* par M. Blondel.

Les eccléſiaſtiques romains donnent le nom de ferie, *feriæ*, à tous les jours de la *ſemaine*, en comptant depuis le dimanche qu'ils appellent *feria prima*. Les Maures, les Arabes, les Syriens, & les Perſes chrétiens appellent *ſabbat* tous les jours de la *ſemaine*; mais ce nom de *ſabbat* n'eſt conſacré qu'au ſamedi par les Juifs. (*D. J.*)

Semaine, (*Critiq. ſacr.*) eſpace de ſept jours qui recommencent ſucceſſivement. Cette maniere de compter le tems eſt venue des Juifs qui le ſeptieme jour obſervoient le ſabbat, c'eſt-à-dire, le jour du repos, conformément à la loi de Moïſe. Ils avoient trois ſortes de *ſemaines*: des *ſemaines* de jours, qui ſe comptoient d'un ſabbat à l'autre: des *ſemaines* d'années, qui ſe comptoient d'une année ſabbatique à l'autre; & enfin des *ſemaines* de ſept fois ſept années, ou de quarante-neuf ans, qui ſe comptoient d'un jubilé à l'autre. (*D. J.*)

Semaines de Daniel, (*Crit. ſacrée.*) les ſoixante & dix *ſemaines de Daniel*, ſont cette fameuſe prophétie concernant la venue du Meſſie, qu'on lit au *chap. ix.* de ſes *révélations*, *verſ.* 24. 25. 26. 27.

Les commentateurs les plus habiles ont travaillé à juſtifier le rapport qu'a cet oracle à notre Sauveur. On peut les conſulter les uns & les autres ſur cette matiere: car il n'eſt pas poſſible d'entrer dans le détail de leurs explications; c'eſt aſſez d'obſerver qu'ils s'accordent enſemble à reconnoître, 1°. que cette prophétie regarde particulierement les Juifs; 2°. que les 70 *ſemaines* ſont des *ſemaines* d'année, c'eſt-à-dire que chaque *ſemaine* de cette prophétie contient ſept ans, & que les 70 *ſemaines* ſont enſemble quatre cens quatre-vingt-dix ans, au bout deſquelles les Juifs ne devoient plus être le peuple de Dieu dans un ſens particulier, ni Jéruſalem la ville ſainte.

Mais les mêmes commentateurs de l'Ecriture different ſur la fixation du commencement & de la fin de ces 70 *ſemaines* du prophete. Les uns en prennent la date à la commiſſion d'Eſdras de réformer l'égliſe & l'état, commiſſion qui tombe à la ſeptieme année du regne d'Artaxercès-longue-main. D'autres font commencer les *ſemaines de Daniel* à la vingtieme année du regne de ce même prince qui permet à Néhémie de rétablir les murs de Jéruſalem. D'autres portent cette date à l'édit accordé aux Juifs par Darius-Hiſtaſpes, l'an iv. de ſon regne, de rebâtir le temple. Ces trois hypothèſes ſont les plus ſuivies, & renferment néanmoins chacune de grandes difficultés pour l'application des détails qui d'ailleurs ſont contenus dans la prophétie en termes aſſez obſcurs.

Auſſi les peres de l'Egliſe ont échoué dans leur explication des *ſemaines de Daniel*, témoin Tertullien lui-même. Il prend pour époque des 70 *ſemaines* la premiere année de Darius; & en calculant les regnes ſuivans, il trouve que Jeſus-Chriſt eſt né ſoixante-deux *ſemaines* & demie accomplies l'an 41 d'Auguſte. Il poſe enſuite qu'Auguſte ayant régné cinquante-ſix ans, quinze ans depuis la naiſſance du Sauveur, Jeſus-Chriſt mourut l'an 15 de Tibere, & par conſéquent à l'âge de 30 ans, le viij. des calendes d'Avril ou le 25 de Mars, ſous le conſulat des deux Geminus. Il place enfin la ruine de Jéruſalem où finit la prophétie de Daniel, & la 70ᵉ. *ſemaine* à la premiere année de Veſpaſien. Il y a dans cette explication fautes ſur fautes; car, ſans parler de l'époque d'où il tire le commencement des 70 *ſemaines*, qui eſt évidemment fauſſe, les ſept *ſemaines* & demie depuis la naiſſance de J. C. en l'an 41 d'Auguſte, ſont 32 *ſemaines* & demie. Or il y a certainement davantage depuis la naiſſance du Seigneur juſqu'à la ruine de Jéruſalem. Auſſi dans le calcul des années depuis l'an 41 d'Auguſte juſqu'à la premiere année de Veſpaſien, Tertullien a obmis le regne entier de l'empereur Claude, & a fait ſuccéder Néron à Caïus; ce qui eſt abſurde & dérange tout ſon calcul.

Je finis par une obſervation ſur l'hypothèſe des modernes qui eſt la plus généralement approuvée, je veux dire celle qui date l'époque du commencement des 70 *ſemaines de Daniel* à la vingtieme année d'Artaxercès-Longue-main. Dans cette hypothèſe, il faut compter les 490 ans de la prophétie en années ſolaires ou lunaires. Or comme les années ſolaires ſe trouvent trop courtes pour atteindre le terme, on a fixé la prophétie en années lunaires. Africanus qui fleuriſſoit au commencement du iij. ſiecle, l'a ainſi décidé, & a été ſuivi par Théodoret, Bèze, Zonaras, Rupertus, & une foule de modernes, à cauſe de la conformité qu'ils ont trouvé dans cette hypothèſe avec le texte de la vulgate; mais ils n'ont pas conſidéré que les années lunaires n'atteignoient pas le terme d'un an & 246 jours. D'ailleurs, dans le tems que la prophétie fut révélée par un ange à Daniel, il n'y avoit point d'année purement lunaire en uſage dans aucun endroit du monde. Je ſai bien que les mois des Juifs étoient lunaires; mais quoiqu'ils dépendiſſent de la Lune, leur année ſe régloit toujours au bout du compte par le cours du Soleil; & ce qui manquoit aux années communes, étoit ſuppléé dans les années intercalées. (*Le Chevalier* de Jaucourt.) (1)

(1) Il n'eſt pas ſurprénant que dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, que l'art de la critique n'étoit pas encore arrivé à ce degré de perfection où on le voit briller avec tant d'éclat dans des tems plus voiſins de nous; il n'eſt pas ſurprénant, dis-je, que des hommes même les plus célebres aient en fait de Chronologie & d'hiſtoire donné dans des écarts, qui de nos jours s'éviteroient avec tant de facilité. Eſt-il donc étonnant que non-ſeulement Tertullien, mais encore Clément d'Aléxandrie, Euſébe Céſarienſe, Cyrille le Hierofolimitain, Sulpice, Driédon, & autres ſe ſoient fortement heurtés contre ces écueils, qu'il n'étoit pas ſi facile d'éviter, quand les regles les plus juſtes pour bien diſcerner les tems, étoient enſévelies dans les plus épaiſſes ténebres de l'ignorance & de la négligence des hommes. C'eſt de-là que deriverent tant de ſyſtèmes ſur le commencement & la fin des célebres *Soixante & dix Semaines du Prophète Daniel*, ſyſtèmes auſſi erronés, qu'ils étoient en grand nombre. Mais quoique certains écrivains n'aient pas ſaiſi la véritable époque de ces *ſemaines*, les auteurs Catholiques néanmoins y ont toujours reconnu un tems marqué & caractériſtique de la vénue du Meſſie, qui devoit inſtituer une nouvelle Egliſe, une nouvelle loi, des nouveaux Sacrifices parmi les hommes. Ce changement de Religion & de culte, ou, pour mieux dire, cet accompliſſement des divines promeſſes & cette perfection de la loi devoient arriver, ſuivant l'oracle de Daniel vers le milieu de la derniere des 70 *Semaines*, & ſur ce point il n'y a aucune controverſe du moins parmi les hommes qui ſe piquent de bon ſens. La diſpute ſe reduit donc à ſavoir ſi les 70 *Semaines de Daniel* ont commencé à la ſeptieme ou à la vingtieme année du regne d'Artaxercès Longuemain. Cependant cette queſtion, ſi fortement agitée & défendue par les deux partis, n'intéreſſe nullement le rapport étroit qu'ont à la venue du Sauveur les années compriſes dans les 70 *Semaines*. Les défenſeurs tant de l'un que de l'autre parti conviennent tous que dans la derniere *Semaine* ſe vérifia tout l'oracle divin, concernant le renouvellement de l'Egliſe & des Sacrifices. Car ceux qui font commencer à la ſeptieme année du regne de Longuemain les 70 *ſemaines*, diſent auſſi que ſon regne commença l'année du monde 3540; du Periode Julien 4250; avant l'ére vulgaire 464: c'eſt pourquoi ils font concourir la ſeptieme année du regne de ce roi avec l'an du monde 3546; du periode Julien 4256; & avec l'année avant l'ére vulgaire 458. Si on ajoute à celles-ci les 29 ans de l'ére vulgaire où ils ſuppoſent

Semaine de la Passion, dans l'eglise romaine, est la pénultieme *semaine* de carême, ou celle qui commence le dimanche qui tombe quinze jours avant Pâques, & se termine au dimanche des Rameaux. On la nomme ainsi, parce que les hymnes, les leçons & tout l'office de cette *semaine* est relatif à la Passion de Jesus-Christ.

Semaine Sainte, ou Grande Semaine, *major hebdomada*, est la *semaine* qui commence au dimanche des Rameaux, & précede immédiatement la fête de Pâque. On l'appelle *grande semaine* à cause des grands mysteres qu'on y célebre.

Les Protestans en rapportent l'institution au tems des apôtres, aussi bien que les Catholiques chez qui elle est spécialement consacrée à honorer les mysteres de la mort & passion de Jesus-Christ, & à les retracer à l'esprit & aux yeux des fideles par les offices qu'on y chante & par les cérémonies dont on les accompagne.

Dans la primitive église, outre les jeûnes rigoureux qu'on pratiquoit dans cette *semaine*, on s'y interdisoit les plaisirs les plus licites & les plus innocens; les fideles ne s'y donnoient point le baiser de paix à l'église; tout travail étoit défendu; les tribunaux étoient fermés; on délivroit les prisonniers; enfin, on pratiquoit diverses mortifications, dont les princes mêmes & les empereurs n'étoient pas exempts.

Semaines, *Statuts des chirurgiens*. C'est sous ce nom que l'on désigne dans les statuts des maîtres chirurgiens de Paris, le tems que ceux des aspirans qui sont admis au grand chef-d'œuvre, doivent employer à faire preuve de leur capacité. Chaque *semaine* est composée de six jours & demi, & l'aspirant doit quatre *semaines*: la premiere, de l'ostéologie: la seconde, de l'anatomie: la troisieme, des saignées: & la quatrieme, des médicamens. (*D. J.*)

SEMAINIER, s. m. (*Gram.*) celui qui est en fonction pendant la semaine. Il y a des *semainiers* au théatre pour les comédiens. Il y a un *semainier* dans quelques communautés religieuses. Le chanoine qui préside aux offices de la semaine, s'appelle *semainier*.

SEMALE, s. m. (*Marine*.) bâtiment hollandois, fort étroit, qui n'a qu'un mât, & qui sert à venir à bord des grands vaisseaux, & à y porter des marchandises. Ses dimensions ordinaires sont de cinquante-huit piés de long, de quinze piés de large, & de quatre piés de creux. *V. Marine*, *Pl. XIV. fig.* 2.

SEMANTRUM, s. m. (*Histoire*.) morceau de fer ou de bois ou de bronze à l'usage des cloîtres, avant l'invention des cloches, on frappoit sur le *semantrum* avec un marteau pour appeller les moines.

SEMAQUE, s. f. (*Marine*.) *Voyez* Semale.

SEMBIENS, s. m. plur. (*Hist. ecclés.*) secte d'anciens hérétiques, ainsi appellée du nom de son chef Sembius ou Sembianus, qui condamnoit tout usage du vin, comme mauvais par lui-même; prétendant que le vin étoit une production du démon ou du mauvais principe. Il nioit aussi la résurrection des morts, & rejettoit la plûpart des livres de l'ancien Testament. Jovet qui parle de cette secte, ne dit point en quel tems précisément elle a paru.

SEMBLABLES, adj. (*Gram.*) il se dit de toutes choses entre lesquelles il y a similitude. *Voyez l'article* Similitude.

Les angles *semblables* sont des angles égaux. Dans les angles solides, lorsque les plans sous lesquels ils sont contenus sont égaux en nombre & en grandeur, & sont arrangés dans le même ordre, les angles solides sont *semblabes* & par conséquent égaux. *Voyez* Angle.

Les rectangles *semblables* sont ceux dont les côtés, qui forment des angles égaux, sont proportionnels. *Voyez* Rectangle.

Ainsi, 1°. tous les quarrés doivent être des rectangles *semblables*. *Voyez* Quarrés.

2°. Tous les rectangles *semblables* sont entr'eux comme les quarrés de leurs côtés homologues.

Les triangles *semblables* sont ceux qui ont leurs trois angles respectivement égaux chacun à chacun. *Voyez* Triangle.

1°. Tous les triangles *semblables* ont leurs côtés autour d'angles égaux proportionnés. 2°. Tous les triangles *semblables* sont entr'eux comme les quarrés de leurs côtés homologues.

Dans les triangles & dans les parallélogrammes *semblables*, les hauteurs sont proportionnelles aux côtés homologues. *Voyez* Triangle, *&c.*

Les polygones *semblables*, sont ceux dont les angles sont égaux chacun à chacun, & dont les côtés autour des angles égaux sont proportionnels.

Il en est de même des autres figures rectilignes *semblables*. *Voyez* Polygone.

Ainsi les polygones *semblables* sont les uns aux autres, comme les quarrés de leurs côtés homologues.

Dans toutes figures *semblables*, les angles correspondans sont égaux, & les côtés homologues sont proportionnels. Toutes figures régulieres, & toutes figures irrégulieres *semblables*, sont en raison doublées de leurs côtés homologues; les cercles & les figures *semblables* qui y sont inscrites, sont les unes aux autres comme les quarrés des diametres.

Les arcs *semblables* sont ceux qui contiennent des parties *semblables* ou égales de leurs circonférences respectives. *Voyez* Arc.

Les segmens *semblables* de cercles sont ceux qui contiennent des angles égaux. *Voyez* Segment.

Les sections coniques *semblables* sont celles dont les ordonnées à un diametre, dans l'une, sont proportionnelles aux ordonnées correspondantes à un diametre *semblable* dans l'autre, & dont les parties de diametres *semblables* qui sont entre le sommet & les ordonnées dans chaque section sont *semblables*. *Voyez* Conique.

La même définition convient aussi aux segmens *semblables* des sections coniques. *Voyez* Segment.

Les nombres plans *semblables*, sont ceux qu'on peut disposer en rectangles *semblables*, c'est-à-dire, en rectangles, dont les côtés sont proportionnels: comme 6 multiplié par 2, & 12 par 4: le produit de l'un qui est 12, & celui de l'autre qui est 48, sont des nombres *semblables*. *Chambers*. (*E*)

Les quantités *semblables*, en algebre, sont celles qui contiennent les mêmes lettres, & précisément le même nombre de lettres. *Voyez* Quantité.

Ainsi $2\,b$ & $3\,b$, $9\,ff$ & $3\,ff$ sont des quantités *semblables*; mais $2\,b$ & $3\,bb$, $9\,ff$ & $3\,fff$ sont des quantités dissemblables; parce qu'elles n'ont pas les mêmes dimensions des deux parts, & que les lettres n'y sont point également répétées.

On dit encore, en algebre, que des quantités ont des signes, *semblables*, quand elles sont toutes deux *affirmatives*, ou toutes deux *négatives*. *Voyez* Caractere.

Si l'une est affirmative & l'autre négative, on dit alors qu'elles sont de différens signes; ainsi $+ 64\,d$ & $+ 5\,d$ ont le même signe, ou sont de même signe; mais $+ 9\,f$ & $- 7\,f$ sont de différens signes. (*E*)

Les figures solides *semblables*, (*en Géométrie*.) sont celles qui sont renfermées sous un même nombre de plans *semblables*, & semblablement posés. *Voy.* Semblable.

SE-

posent que mourût J. Christ, & les années 456 qui s'écoulerent depuis la septieme année du regne d'Artaxercès Longuemain jusqu'au commencement de cette même ère, on arrive à l'année du Periode Julien 4742, du monde 4031, & de l'ère vulgaire 29.

Les Chronologistes qui prétendent que les 70 *semaines* ont commencé à la vingtieme année du regne d'Artaxercès Longuemain, soutiennent qu'il eut le gouvernement du royaume, ou du moins qu'il eut le titre de Roi l'an du monde 3531; du Periode Julien 4241; avant l'ère vulgaire 473; c'est pourquoi ils font concourir l'an vingtieme de son regne avec l'an 3551 du monde, & 4261 du periode Julien, & avec l'an 453 avant l'ère vulgaire. Depuis l'année 453 avant l'ère vulgaire, jusqu'à l'année 33 de la dite ère, où ils établissent la mort de J. Christ, il y a précisément 486 ans, nombre précisément égal à celui que pretendent les défenseurs de l'autre parti, qu'il y ait, c'est-à-dire, depuis la septieme année du regne d'Artaxercès Longuemain jusqu'à la mort du Sauveur. La controverse se reduit donc de la part des deux partis, à ne pas s'accorder sur la fixation du commencement du regne d'Artaxercès, puisqu'il n'en est pas question dans le rapport qu'a l'oracle de Daniel avec le Messie. Quant aux reveries de quelques écrivains qui ont prétendu que les années des 70 *semaines de Daniel* étoient des *années lunaires*, ne sauroient porter atteinte à la vérification de l'oracle pour le tems y marqué, puisque, selon la remarque du célebre Prido dans son histoire, on n'avoit pas encore trouvé dans ces tems les *années lunaires*: toutes les nations orientales ne reconnoissoient que les *années solaires*: ainsi il est naturel que les ans révelés à Daniel, fussent selon sa connoissance & celle de tout le monde, fussent en un mot conformes à la maniere de computer de ce tems-là. D'où il résulte que l'oracle de Daniel est une preuve de fait certaine & évidente, que le Messie est ce Christ de Nazareth, que nous adorons comme vrai Dieu & vrai homme, que la perfidie des Juifs ne veut point reconnoître, & qui établit une Eglise, hors de laquelle il n'a aucun espoir de salut. (W)

SEME, f. m. (*Com.*) c'eſt une meſure angloiſe qui contient huit boiſſeaux.

Seme eſt auſſi, en Angleterre, une meſure de bois; la charge d'un cheval.

On appelle, dans le même royaume, *ſeme de verre*, la quantité de cette marchandiſe peſant cent vingt livres, ou de vingt-quatre poids peſant chacun cinq livres. *Dictionn. de Chambers.*

SEMÉ, participe paſſif, du verbe *ſemer*. *Voy. l'article* SEMER.

SEMÉ, *bien ſemé*, (*Vénerie.*) ſe dit de la tête d'un cerf, d'un daim & d'un chevreuil lorſque le nombre des andouillers ſe trouve pair; on dit *mal ſemé*, quand le nombre eſt impair.

SEMÉ, (*Blaſon.*) ce terme ſe dit en blaſon, des meubles dont un ecu eſt chargé, tant plein que vuide, en un nombre incertain, & dont quelques parties ſortent de ſes extrémités. Un écu fleurdeliſé, ſe dit de celui qui eſt *ſemé* de fleurs de lis ſans nombre. Ce fut au ſacre de Philippe-Augufte, qu'on commença de *ſemer* de fleurs des lis tous les ornemens d'égliſe qui devoient ſervir en cette cérémonie. *Méneſtrier.*

SEMECHON, LAC DE, (*Géog. anc.*) lac de la Paleſtine. Joſeph donne à ce lac ſoixante ſtades de long & trente de large. Il doit être aſſez près de Dané & des ſources du Jourdain, & à cent ſtades du lac de Tibériade. Il eſt étrange que ce lac ne ſoit nommé dans aucun endroit de l'Ecriture. (*D. J.*)

SEMEDE, *ou* SEMMEDE, (*Géog. mod.*) montagne d'Afrique, au royaume de Maroc, Elle s'étend environ ſept milles d'occident en orient. Ses habitans n'ont d'autres lits que la terre. Ils vivent d'orge bouilli dans de l'eau. (*D. J.*)

SEMEIOTIQUE, *ou* SEMEIOLOGIE, (*Médecin. ſemeiotiq.*) ſcience des ſignes. Ce nom eſt grec, dérivé de σημεῖον, *ſigne*, & λόγος, *diſcours*. La plûpart des inſtitutaires diſtinguant la *ſemeiotique* de la phyſiologie & de la pathologie, avec qui elle devroit être confondue, en font la troiſieme partie des inſtituts ou principes de médecine. Son objet eſt l'expoſition des ſignes propres à l'état de ſanté & aux différentes maladies. *Voyez* SIGNE. De-là naît la diviſion de cette partie en *ſemeiotique* de la ſanté & *ſemeiotique* de la maladie. Elles ne ſont l'une & l'autre que des corollaires, qui devroient être déduits à la ſuite des traités de pathologie & de phyſiologie. Ce n'eſt en effet que par la connoiſſance exacte de l'homme dans l'état ſain qu'on peut connoître ſa ſanté préſente, & déterminer ſi elle ſera conſtante; c'eſt dans les divers phénomenes que préſente l'expoſition de la ſanté, qu'on peut puiſer les ſignes qui la font reconnoître & qui ſervent à juger de ſa durée. J'en dis de même par rapport à la pathologie: après avoir détaillé les cauſes générales de maladie & les ſymptômes qu'elles excitent, il n'y avoit qu'à remonter des effets aux cauſes, qu'à fixer leur correſpondance réciproque, leur enchaînement mutuel, & cette gradation naturelle auroit établi les ſignes de maladie.

Il n'y a point de partie dans le corps humain qui ne puiſſe fournir à l'obſervateur éclairé quelque ſigne; toutes les actions, tous les mouvemens de cette merveilleuſe machine ſont à ſes yeux comme autant de miroirs, dans leſquels viennent ſe réfléchir & ſe peindre les diſpoſitions intérieures, ſoit naturelles ou contre nature; il peut ſeul porter une vue pénétrante dans les replis les plus cachés du corps, y diſtinguer l'état & les dérangemens des différentes parties, connoître par des ſignes extérieurs les maladies qui attaquent les organes internes, & en déterminer le caractere propre & le ſiége particulier. Il ſemble, à la facilité avec laquelle il eſt inſtruit de ce qui ſe paſſe dans l'intérieur du corps, que ce ſoit une machine tranſparente; mais s'élevant plus haut & preſque au-deſſus de l'homme, le ſemeioticien inſtruit porte plus loin ſes regards: le voile myſtérieux qui cache aux foibles mortels la connoiſſance de l'avenir ſe dechire devant lui; il voit d'un œil aſſuré les changemens divers qui doivent arriver dans la ſanté ou les maladies; il tient la chaîne qui lie tous les événemens, & les premiers chaînons qui ſont ſous ſa main lui font connoître la nature de ceux qui viennent après, parce que la nature n'a que les dehors variés, & qu'elle eſt dans le fond toujours uniforme, toujours attachée à la même marche. D'autres fois le médecin, à l'occaſion des phénomenes préſens, rappelle le ſouvenir des événemens qui ont précédé; telle eſt la baſe de la diviſion générale de la *ſemeiotique*, ou des ſignes en diagnoſtics, prognoſtics & anamneſtiques, Les uns ſont uniquement deſtinés à repandre de la lumiere ſur des objets dérobes au témoignage des ſens intérieurs, ou cachés; les ſeconds ſervent à peindre les événemens futurs comme préſens, à en former une eſpece de perſpective diverſement éclairée; les derniers enfin retracent la mémoire des changemens paſſés. *Voyez tous ces articles &* SIGNES.

Les auteurs claſſiques ont diſtingué trois principales ſortes de ſignes, ce qui forme une autre diviſion de la *ſemeiotique*. Parmi les ſignes, diſent-ils, les uns ſont tirés de l'examen des fonctions, tels que le pouls, la reſpiration, *&c.* les autres de ce qui s'obſerve dans les excrétions, tels ſont les ſignes que fourniſſent les ſelles, les ſueurs, les urines, *&c.* & les derniers enfin des phénomenes dans les qualités changées *in qualitatibus mutatis*. De ce nombre ſont les ſignes qu'on puiſe dans l'obſervation des changemens qui arrivent dans la couleur, la chaleur, & les autres qualités des différentes parties; cette diviſion, aſſez mal entendue, tout-à-fait arbitraire, qui ſemble indiquer que les ſecrétions ne ſont pas des fonctions, peut cependant ſervir, au défaut d'autres meilleures, à fixer l'eſprit des jeunes gens qui étudient cette ſcience, & qui ſont toujours attacchés aux méthodes bonnes ou mauvaiſes.

Uniquement bornés aux généralités de la *ſemeiotique*, nous laiſſons à part tout detail ſur ces différens ſignes. On peut conſulter là-deſſus les articles particuliers de *ſemeiotique*. *Voyez* POULS, RESPIRATION, SUEUR, URINE, *&c.* Nous ne ſuivrons pas non plus la *ſemeiotique* propre de chaque maladie; il n'eſt perſonne qui ne voye que cette expoſition déplacée ici, nous meneroit trop loin, & nous mettroit dans le cas de répéter inutilement ce qui eſt dit à ce ſujet dans les différens articles de maladie, vice eſſentiel, & qu'on ne ſauroit trop ſoigneuſement éviter dans un ouvrage de cette eſpece.

Pour ce qui regarde la *ſemeiotique* de la ſanté, elle paroît au premier coup d'œil aſſez bornée, parce qu'on ſe repréſente la ſanté comme un point, dont les ſignes doivent par conſéquent être en petit nombre bien conſtatés & invariables. Mais cette idée métaphyſique de la ſanté eſt bien éloignée de ce que l'obſervation nous découvre, en la conſultant plutôt que le raiſonnement; en ſortant de ſon cabinet, en promenant ſes regards ſur l'enſemble des hommes, le medecin verra qu'il y a preſque autant de ſantés différentes, qu'il y a de ſujets différens; qu'elle varie d'une maniere plus ſenſible dans les divers tempéramens; que par conſéquent les ſignes de la ſanté ne ſont pas les mêmes dans un homme mélancolique & dans un pituiteux, dans un ſanguin & un bilieux; on les trouveroit même différens dans Pierre, Jean, Joſeph, *&c.* en un mot, dans chaque individu; car chacun a ſa ſanté particuliere, qu'on a exprimée ſous le nom uſité dans les écoles d'*idioſyncraſie*. On pourra bien en général décider que la ſanté eſt bonne, ſi toutes les fonctions s'exercent, ou peuvent s'exercer avec facilité, alacrité & conſtance. J'ajoute, *peuvent s'exercer*, parce que comme il eſt facile de s'appercevoir, l'exercice continuel de toutes les fonctions, non ſeulement n'eſt pas neceſſaire pour la ſanté, mais même eſt impoſſible, il ſuffit qu'il y ait de l'aptitude: les exemples n'ont pas beſoin d'être indiqués. Il y a d'autres fonctions qui ſont ſuccédanées, qui ne peuvent être exercées que les unes après les autres; telles ſont la veille & le ſommeil, la digeſtion, la ſanguification & certaines excrétions, *&c. Voyez* SANTÉ. Il eſt certain que toutes les perſonnes dans qui on obſervera ces qualités, dans l'exercice des fonctions, jouiront d'une ſanté parfaite. Mais il n'y a point de meſure générale pour s'aſſurer de leur préſence dans tous les tempéramens, & tous les ſujets; c'eſt pourquoi il faut que le *ſéméiologiſte* deſcende dans des détails particuliers les uns aux autres, détails trop longs pour nous occuper ici. *Voyez* SANTÉ, TEMPÉRAMENT, *&c.* Mais un autre point d'une plus grande étendue, & plus difficile encore à diſcuter ſe préſente ici. Il ne ſuffit pas de décider ſi la ſanté préſente eſt bonne, il faut déterminer ſi elle ſera conſtante; ſi le ſujet peut, à l'abri des accidens, ſe promettre de longues années. Pour réſoudre ce problème intéreſſant, il faut non ſeulement examiner la maniere dont les fonctions s'exercent dans l'état actuel; mais ſur-tout tirer des ſignes ultérieurs de la maniere dont la perſonne a vécu, ſoit dans ſa jeuneſſe, ſoit dans ſon enfance; ſi elle a été ſujette à différentes maladies qui en font craindre pour la ſuite; ſi elle en a éprouvé d'autres aux-

auxquelles on échappe rarement. Il faut porter plus loin les recherches, faire attention au tems du sevrage, à l'alaitement, à la naissance & au tems qui l'a précédé; examiner en conséquence, si le sevrage a été trop précipité, ou trop retardé; si la nourrice étoit bonne; si on n'avoit aucun vice capital à lui reprocher; si le nourrisson n'a point eu d'incommodités extraordinaires; si l'accouchement a été naturel; si l'enfant n'a point souffert en naissant; s'il est venu à terme; si sa mere a eu une grossesse heureuse; si enfin, aussi-bien que le pere, elle jouissoit d'une bonne santé; s'ils ne portoient, ni l'un ni l'autre, le germe de quelque maladie héréditaire; s'ils n'étoient ni trop jeunes ni trop vieux; s'ils ne s'adonnoient pas avec excès aux plaisirs de l'amour, *&c.* On peut aussi tirer quelques lumieres de la saison où il a été formé; on a observé que le printems de l'année, de même que celui de la vie, étoient les saisons les plus favorables à la formation de l'enfant. On pourroit présager une longue vie, si l'on ne trouvoit rien à redire sur tous ces articles; si en même tems toutes les fonctions s'exerçoient comme il faut, & que le corps fût bien constitué; savoir la tête grosse, la poitrine large, les membres toreux, & le corps d'une grande taille, suivant l'observation d'Hippocrate, *aphor.* 54. *lib. II. &c.*

De tous les auteurs qui ont écrit sur la *séméiotique*, Hippocrate est presque le seul dont les ouvrages méritent d'être consultés, & sur-tout sur celle qui regarde les maladies; tous les autres n'ont fait que le transcrire ou le défigurer. Le lecteur ne pourra lire sans admiration les écrits de ce grand observateur, la plupart des autres ne lui inspireroient que du dégoût. Nous ajouterons seulement quelques traités nouveaux sur le *pouls signe*, qu'Hippocrate a négligé, & qui mérite d'être approfondi. *Voyez* Pouls, & les ouvrages de Solano, Nihell, Bordeu, Michel, *&c.*

SÉMÉLÉ, (*Mythol.*) Le lecteur sait la fable de *Sémélé* mere de Bacchus; quelque galanterie de cette princesse, dont l'issue ne fut pas heureuse, en est peut-être l'origine. Pausanias dit que Cadmus s'étant apperçu de la grossesse de *Sémélé*, la fit enfermer dans un coffre qu'ensuite ce coffre abandonné à la merci des flots, fut porté chez les Brasiates en Laconie, & que ces peuples ayant trouvé *Sémélé* morte, lui firent de magnifiques funérailles. Le faux Orphée appelle *Sémélé* déesse & reine de tout le monde. Il ne paroît pourtant pas que son culte ait été fort en vogue. On trouve dans une pierre gravée, rapportée par Béger, ces mots: *les génies tremblent au nom de Sémélé*, d'où on peut inférer que *Sémélé* avoit reçu du maître des dieux, quelque autorité sur les génies ou divinités inférieures. Philostrate dit que quand *Sémélé* fut brûlée à l'arrivée de Jupiter, son image monta jusqu'au ciel; mais qu'elle étoit toute noircie par la fumée de la foudre. (*D. J.*)

SEMELLE, s. f. (*Architect.*) espece de tirant fait d'une plate-forme. On assemble les piés de la ferme d'un comble, pour empêcher qu'ils ne s'écartent. C'est aussi des tirans moins épais que de coutume, lorsqu'il n'est pas besoin qu'ils supportent des planchers & des solives. C'est encore une piece de bois couchée à-plat sous le pié d'une étaye. Enfin ce terme se dit aussi des pieces de bois qui font le pourtour du fond d'un bateau, & qui servent à en contourner le bord. *Dictionn. de Charpent.* (*D. J.*)

Semelle, *dans l'Artillerie* est une planche de bois fort épaisse qui se met sur les trois premieres entretoises de l'affut, & sur laquelle pose le canon. *Voyez* Affut. (*Q*)

Semelle, (*Marine.*) c'est un assemblage de trois planches mises l'une sur l'autre, qui a la forme de la semelle d'un soulier, & dont on fait usage pour aller à la bouline. A cette fin, on a deux *semelles*, une sous le vent qu'on laisse tomber à l'eau, & l'autre qu'on laisse suspendue au bordage jusqu'au premier revirement. Elles servent à soutenir le bâtiment à l'eau, & à le faire tourner d'autant plus aisément, qu'il y a peu d'eau sous la quille; parce qu'alors il n'y a pas tant de résistance, & par conséquent moins de dérive. Aussi les *semelles* ne sont presqu'utiles que dans les eaux internes, on n'en voit plus guere en mer qu'à quelques boyers quarrés, à quelques galiotes légeres & à de petites buches. Ses dimensions ordinaires sont pour la longueur, deux fois le creux du bâtiment; pour la largeur, la moitié de leur longueur; & pour l'épaisseur par le haut, deux fois celle du bordage. *Voyez Marine, Pl. XII. fig.* 1. une *semelle* cotée *g*, & *Pl. XIV. fig.* 1. une *semelle* cotée *f*.

Semelles, (*Marine.*) ce sont des pieces de bois qui entourent le fond d'un bateau, & qui servent à en couturer le rebord.

Semelle, *terme de Cordonnier*, cuir sur lequel repose la plante du pié; & c'est ce qu'on appelle la premiere *semelle*. Le cuir qui fait le dessous du soulier, & autour duquel est la gravure dudit soulier, est ce qu'on nomme la derniere *semelle*. Il y a aussi une premiere & une derniere *semelle* de talon. (*D. J.*)

Semelle *d'un tour*, (*Charpent.*) on appelle les *semelles* d'un tour, des pieces de bois d'équarrissage sur lesquelles sont posés d'à-plomb chacun des deux jambages; ce sont elles aussi qui soutiennent les quatre liens à contre-fiches qui servent à les affermir. Les Tourneurs & les Potiers d'étain donnent pareillement ce nom aux deux pieces qui servent au même usage dans les roues, avec lesquelles ils tournent leurs grands ouvrages. (*D. J.*)

SEMENCE, s. f. *dans l'économie animale*, humeur épaisse, blanche & visqueuse, dont la secrétion se fait dans les testicules, & qui est destinée au grand œuvre de la génération. *Voyez* Génération.

La *semence* qui a séjourné long-tems dans les testicules & dans les vésicules séminales, est plus épaisse que toutes les humeurs du corps. Il n'en est donc point dont la préparation se fasse avec tant de lenteur, dont le cours soit retardé par tant de détours, ou qui soit tenue si long-tems en repos. A moins de violer les lois de la nature & de s'épuiser, il n'est point d'humeur dont elle semble si avare. Toutes les liqueurs une fois séparées vont droit aux parties qui en font l'excrétion; mais par quel long détour la *semence* y parvient-elle, & quel chemin n'a-t-elle pas à pourcourir dans le testicule & son réseau, dans l'épididyme, dans le canal déférent, dans les vésicules, *&c.* Nous ne savons pas encore pourquoi la nature s'est servie d'un sang urineux, & qui sort presque des reins même, pour faire la *semence*, & pourquoi elle a placé les vésicules si proches de la vessie.

La plupart des physiciens admettent les animaux spermatiques; & la dispute tant agitée entre Hartsoëker & Leuwenhoëk, pour savoir lequel des deux étoit l'inventeur de cette découverte, a confirmé cette expérience. Boerrhaave pria le véritable inventeur Leuwenhoëk de dire en quel lieu il découvroit d'abord, à la faveur de ses excellens microscopes, les animalcules dont il s'agit, & dans quel autre lieu on cessoit de les appercevoir. La somme de ces observations a été que le sang, le serum, l'urine, la liqueur des ventricules du cerveau, les liquides de la matrice & de la vessie, ne contenoient aucun de ces petits insectes; mais qu'il y en avoit dans le liquide des interstices celluleux du testicule, dans le conduit Higmore, dans tout le testicule, dans tout l'épididyme, dans tout le canal déférent, dans les vésicules séminales, & dans la *semence* expulsée dans le coït de l'homme & des animaux. Nous ne savons pas ce qui a fait naître ces animalcules, ni pourquoi les alimens en fourniroient là plutôt qu'ailleurs.

Prenez un peu de *semence* délayée dans de l'eau tiede, mettez-la sur un petit morceau de tuile, & sous le plus petit microscope qui ait le plus proche foyer, alors vous verrez ces animaux vivans, se mouvoir comme des anguilles, oblongs, ayant la tête un peu grosse, & nageant dans une liqueur qui n'en contient point; de sorte que la *semence* est composée de deux parties; 1°. d'animaux qui survivent assez long-tems à leur sujet; 2°. d'une humeur douce, visqueuse, qui se meut à peine. La liqueur des prostates ne contient point d'animalcules, ni le sperme des femmes, ni le liquide des ovaires; la principale utilité du testicule consiste donc dans la génération.

La *semence* entre dans les trompes mêmes, & de-là il n'y a pas loin pour aller se rendre à l'ovaire. *Voyez* Trompe & Ovaire.

La glande prostate a douze petites follicules, distinctes, qui s'ouvrent par autant d'émonctoires sensibles, dans la cavité de l'uretre, & entourent de toutes parts cette issue des vésicules; ce qui fait que la *semence* & l'humeur des prostates se mêlent exactement en cet endroit, les vésicules & les prostates étant environnées de la même membrane musculeuse. *Voyez* Prostate.

La *semence* ne coule donc jamais qu'elle ne soit précédée, suivie, enveloppée du suc des prostates, dont l'usage est de débarquer en sureté l'homme futur. M. Littre a donné une fort bonne description de cette glande.

Les

Les hommes sains préparent toujours à la fleur de l'âge une semence, qui retenue, est épaisse & immobile comme du blanc d'œuf, ou de l'amidon détrempé dans un peu d'eau. La liqueur des prostates est plus claire, & semblables à l'huile d'amandes douces; ensuite il faut bien que l'animalcule qui doit former l'homme, soit long-tems caché, & à l'abri des injures de l'air, jusqu'à ce qu'il vienne germer dans la matrice. *Voyez* MATRICE.

C'est à la *semence* que la barbe & les poils du pubis doivent leur naissance. La voix & le tempérament changent lorsque la secrétion de cette humeur commence à s'opérer. L'enfant possede toutes les parties de la génération, il n'en peut faire aucun usage; il faut quinze ou seize ans communément pour lui: alors paroissent la barbe, une voix forte, & autres signes de virilité qui restent jusqu'au plus grand âge. Du regne de Charles II. roi d'Angleterre, un homme de 120 ans fut convaincu d'adultere.

La barbe est la premiere marque de puberté; c'est un indice que la *semence* commence à se faire; elle continue si le sang produit la même humeur prolifique; elle cesse de pousser, ou tombe, si cette secrétion importante est empêchée. On connoît par-là pourquoi la barbe & les cheveux tombent souvent dans la vieillesse; la voix d'un garçon ressemble à celle d'une fille avant la secrétion de la *semence*, après quoi elle devient grave & rauque, & ce symptome paroît avant la barbe.

Les Arabes ont expliqué de cette maniere pourquoi quelques gouttes de *semence* affoiblissent plus qu'une grande perte de sang, & il y a eu des modernes qui ont voulu calculer combien peu il falloit perdre de *semence* pour en être affoibli; mais cet affoiblissement ne viendroit-il point de cette espece d'épilepsie qui accompagne la perte de la *semence*, plus que de cette perte même? car le corps reprend constamment ses forces avant que la *semence* soit réparée. La viscosité du sang, & tout l'appareil que la nature emploie à la formation de la *semence* fait voir qu'elle ressemble moins aux esprits, que le blanc d'œuf ne ressemble à l'esprit-de-vin. Cela paroît en comparant la substance corticale du cerveau avec la structure des testicules, & l'extrème finesse des esprits avec l'épaisseur du sperme.

Il y a des auteurs qui ont prétendu que les sels volatils huileux étoient de même nature que la *semence*, & par conséquent étoient excellens pour la génération, ce qui a mis pendant long-tems ces sels fort en vogue. Mais tout l'effet de ces *sels* vient du mouvement plus violent que le sel volatil excite, & non de la *semence* qu'il ne peut produire; car ils sont d'une nature la plus opposée qu'il soit possible à celle de la *semence*.

Hippocrate dit que la *semence* de la femme est plus foible que celle de l'homme; mais qu'elle est nécessaire. Aristote admet à-peine quelque *semence* dans les femmes: il pense que l'humeur libidineuse qu'elles rendent pendant le coït n'en est point, & ne sert point à la conception. Galien accorde de la *semence* aux femmes, mais moins qu'aux hommes; elle est, selon lui, plus imparfaite, & vient par les cornes (les trompes) dans la matrice: il parle d'une certaine veuve qui, à la suite d'une irritation au clitoris, rendit une *semence* fort épaisse avec une très-grande volupté; il ajoute que cette matiere qui s'échappe quelquefois en dormant, contribue beaucoup à ce qu'on nomme *paillardise*. Avicenne cite une veuve aussi lubrique que celle de Galien. Colombus dit qu'il a vu de la vraie *semence* dans les testicules des femmes. Venete répete la même chose, ainsi que Mauriceau, qui auroit pris pour de la *semence* la liqueur contenue dans les œufs, ou la sérosité claire de quelque vésicule gonflée. Marchettis ajoute que la *semence* vient des ovaires par quelques vaisseaux blancs dans les trompes. Henrice prend aussi pour de la *semence* la liqueur des glandes de Naboth: c'est elle, dit-il, qui mêlée avec celle de l'homme, forme le fœtus. Voglius enseigne que la *semence* de la femme est produite dans ces ovaires. Sbaragli & Paitoni croyent qu'il s'y fait une liqueur spiritueuse qui se repompe dans le sang, & qui produit chez les femmes les mêmes effets que la *semence* chez les hommes, comme Galien l'avoit ainsi imaginé autrefois; il pensoit que la *semence* de la femme se mêloit avec celle de l'homme, & lui servoit en quelque sorte d'aliment: toute l'antiquité a cru que sans l'éjaculation de la *semence* des deux sexes faite en même tems, on ne pourroit engendrer. Haller, *comment.*

SEMENCE, *maladies de la*, (*Médec.*) 1°. la *semence*, cette liqueur précieuse, élaborée dans le testicule, perfectionnée dans les épididymes & les vaisseaux déférens, enfin portée aux vésicules séminales pour passer dans l'uretre, se trouve exposée à quelques maladies.

2°. Elle est produite abondamment dans la fleur de l'âge, & par des alimens succulens. De-là naît la lubricité & le priapisme, qu'il faut traiter par la diete, les rafraîchissans, les nitreux & les acides.

3°. Lorsque cette liqueur vient à manquer dans la vieillesse, il n'y a point de remede, non plus que dans les eunuques, ou dans ceux à qui on a coupé l'organe séminal par l'opération de la lithotomie ou d'une hernie; mais si le défaut de *semence* vient de l'obstruction des testicules, ou des autres organes de la génération, il faut y remédier en dissipant ces maladies. Si le défaut de cette liqueur est la suite d'une trop petite quantité d'alimens, de travaux, de la foiblesse du corps, ou de la débauche, il se réparera de lui-même, en évitant les causes qui y ont donné lieu. Si la *semence* vient à manquer par l'affoiblissement de l'organe, on tâchera d'y porter remede par l'usage tant intérieur qu'extérieur des aphrodisiaques.

4°. La *semence* retenue trop long-tems dans ses vaisseaux acquiert peut-être un trop grand degré d'épaississement; mais il est certain qu'elle n'a point sa perfection quand on abuse des plaisirs de l'amour. Elle se corrompt, devient virulente, ichoreuse dans la gonorrhée & dans la vérole.

5°. La trop fréquente évacuation de la liqueur séminale produit des cardialgies, des anxiétés, la lassitude des lombes, le tremblement, le vertige, la froideur de tout le corps, la foiblesse, l'orgasme, la phthisie dorsale, & finalement l'impuissance.

6°. L'évacuation trop ménagée de la *semence* produit rarement aucune maladie; elle cause seulement quelquefois du trouble dans l'économie de la machine. (*D. J.*)

SEMENCE, s. f. (*Botanique.*) *voyez* GRAINE; je n'ajoute qu'un mot en passant pour compléter l'article.

Le fruit renferme la *semence* avec ce qui est contenu. La *semence* est l'embryon de la plante avec ses diverses enveloppes; celles-ci ont à-peu-près le même usage dans les plantes, que les membranes qui environnent les fœtus des animaux; quelquefois il n'y a qu'une de ces enveloppes, quelquefois il y en a deux ou un plus grand nombre; l'embryon leur est adhérent par un filet ombilical. Elles sont ordinairement remplies d'un baume renfermé dans des petites cellules destinées à cet usage. Ce baume semble être une huile portée à sa plus grande perfection, que la plante dépose ici toute préparée dans des petits reservoirs. Par le moyen de ce qu'il a d'huileux & de tenace, il écarte de l'embryon toute humidité étrangere; par sa viscosité il retient cet esprit subtil, pur & volatil, qui est la plus parfaite production de la plante, & que les Alchimistes appellent *esprit recteur*, *habitant du soufre archée*, *serviteur de la nature*. (*D. J.*)

SEMENCES *des végétaux*, (*Science microscopique.*) Malpighi, Leuvenhoek, Hooke, Grew & plusieurs autres, sont d'illustres témoins que le microscope a découvert de petites plantes, non seulement dans les grandes *semences*, comme dans le noyer, le chataignier, le chêne, le hêtre, la *semence* du limon, du coton, des pois, &c. mais encore dans les plus petites, celles de chanvre, de cerfeuil, de cueillerée, de moutarde.

Si l'on veut découvrir les petites plantes qui sont contenues dans les *semences*, il faut les préparer pour la plûpart en les faisant tremper dans l'eau chaude jusqu'à ce que leur écorce puisse se séparer, & leurs feuilles séminales s'ouvrir sans lacération. Il y en a cependant quelques-unes que l'on peut mieux disséquer étant seches; mais les *semences* même sans aucune préparation, montrent une variété infinie de figures, de couleurs & de décorations.

Les *semences* des fraises sortent de la pulpe du fruit; & lorsqu'on les observe, elles paroissent elles-mêmes comme des fraises.

Les *semences* du pavot ressemblent par leur figure à des petits rognons avec des sillons à leur surface, qui forment des côtés & des angles réguliers. On peut tirer de ces *semences* une poussiere qui, mise devant le microscope, a presque la même apparence

ce que la surface des *semences*, avec l'avantage d'être transparentes. Cette poussiere n'est aussi que la fine membrane qui est entre les *semences*, laquelle par la pression des *semences* contre elle, a reçu des marques correspondantes aux sillons qui sont sur les *semences* mêmes.

Les *semences* du tabac, de la laitue, du thym, du cerfeuil, du persil & cent autres, peuvent amuser agréablement un observateur.

Les anciens s'imaginoient que les plantes capillaires & plusieurs autres especes n'avoient point de *semences*, & la vue simple n'auroit jamais pû corriger leur erreur; mais le microscope à découvert que toutes les différentes especes de fougeres, de langues de cerf ou scolopendres, de capillaires, *&c.* abondent en graines. Leurs vaisseaux séminaux sont au dos des feuilles, & la poussiere qui en sort lorsqu'on les touche, n'est autre chose que les petites *semences*; ces vaisseaux séminaux paroissent à la vue simple comme une galle noire ou brune sur le dos de la feuille, mais par le microscope, ils ressemblent à des petits tubes circulaires, divisés en plusieurs cellules, qui contiennent les graines en-dehors de tous les côtés en forme de poussiere; quelques-uns de ces petits vaisseaux contiennent au-moins cent *semences* qui sont invisibles à la vûe simple. (*D. J.*)

SEMENCE, *voyez* FRUIT.

SEMENCE DES PERLES, *voyez* PERLES.

SEMENCES, (*Médecine.*) les *semences* sont de plusieurs especes, & fort employées en médecine. Les *semences* médicinales, particulierement celles que l'on apporte des Indes, du Levant, *&c.* sont décrites chacune en particulier, à leurs articles respectifs. *Voyez-les.*

Parmi celles que l'on cultive en ce pays, les principales sont les quatre *semences* les plus chaudes, & les quatre semences les plus froides: les premieres sont les *semences* d'anis, de fenouil, de cumin, de carvi: les dernieres sont les *semences* de courge, de citrouille, de melon & de concombre.

Les quatre *semences* froides servent principalement à faire des émulsions, des boissons rafraîchissantes, des pâtes pour les mains, & des huiles dont les dames se servent pour leur teint.

En général les *semences* froides majeures ne doivent point être ordonnées à l'intérieur que dans les cas de chaleur, & encore après avoir désempli les vaisseaux, encore avec beaucoup de modération.

Les *semences* froides majeures sont les suivantes, celles de chicorée, de laitue, d'endive & de pourpier, ces *semences* ont peu d'efficacité, on les ordonne rarement. *Voyez l'article suivant.*

Les *semences* chaudes majeures ne conviennent que dans l'humidité & le relâchement; elles sont bonnes dans la résolution de l'estomac & des nerfs, elles sont de peu d'usage. *Voyez l'article suivant.*

Les *semences* chaudes mineures qui sont la poivrette, l'amomum, le persil & le daucus, sont employées dans les mêmes indications; mais elles sont aussi de peu d'usage.

SEMENCES CHAUDES, *les quatre grandes*, (*Médec.*) sont celles d'anis, de fenouil, de cumin & de carvi. Ces *semences* entrent dans plusieurs compositions, & sur-tout dans les ratafiats, on en fait des infusions dans l'esprit-de-vin, dont on fait un grand usage. Mais ces remedes ne sont bons que dans le cas où les carminatifs sont indiqués; hors cette indication ces remedes sont fort dangereux, lorsqu'on en prend habituellement, ils sont irritans, stimulans & échauffans. Cependant lorsqu'ils sont pris à petite dose, & par intervalle ils deviennent salutaires, d'autant qu'ils redonnent du ressort aux parties qu'ils fortifient & raniment. *Voyez* ANIS, FENOUIL, *&c.*

Les quatre *semences* chaudes mineures sont celles d'ache, de persil, d'ammi & de daucus. Elles sont moins actives que les précédentes; on en fait peu d'usage. Elles entrent dans quelques électuaires, comme l'orvietan, & quelques autres. *Voyez* ACHE, *&c.*

SEMENCES FROIDES, *les quatre grandes*; (*Médec.*) sont celles de courge, de citrouille, de melon & de concombre. Elles servent dans les émulsions pour tempérer, calmer, rafraîchir dans l'ardeur, la sécheresse & l'ardeur des humeurs. On les ordonne toutes ensemble à la dose d'une once, de demi-once, ou de deux gros dans une pinte d'émulsion. On les fait entrer dans les bouillons de veau ou de poulet que l'on émulsionne avec elles, ou on en farcit un poulet que l'on fait bouillir ensuite: on nous les envoie des provinces méridionales du royaume. *Voyez chacun des articles* COURGE, *&c.*

Les quatre *semences froides mineures* sont celles de laitue, de pourpier, d'endive & de chicorée. *Voyez ces articles.*

Ces *semences* sont moins froides que les précédentes. On s'en sert assez rarement, les premieres sont plus en usage.

SEMENCE, SEMER, (*Jardinage.*) avant de *semer* dans la pépiniere, la terre doit être bien labourée & bien fumée, on fait ensuite ouvrir, suivant un cordeau, des rigoles d'un fer de bêche de deux piés en deux piés; on y seme les graines en Novembre, Février & Mars, excepté la graine d'orme, qui se recueille en Mai, & se seme en même tems, ensuite on recouvre de terre les rigoles avec le gros rateau, sans vous arrêter aux pleines lunes, choisissez pour semer un tems doux, peu venteux & qui promet dans peu de la pluie.

Les graines doivent être fraîches & de la même année que l'on *seme* les fruits, tels que le gland, le marron d'Inde, la châtaigne, la faîne, la noisette, la noix: les noyaux de pêche, de prune, d'abricot, l'amande douce n'auront point été mis dans la bouche, & seront sans rides ni piquure de vers.

Le gland peut se *semer* tout-d'un-coup dans le bois, ainsi que la plûpart des fruits que l'on vient d'indiquer.

Les pepins se *sement* au mois de Mars sur des planches bien préparées; ils poussent des jets assez forts pour être transplantés au printems suivant: les pepins d'orangers se *sement*, ainsi que plusieurs noyaux de fruits, dans des pots remplis de terre bien préparée, & on les serre pendant l'hiver.

Dans des années rudes on répand de grandes litieres sur ce qui est semé; on peut même faire tremper les grosses graines pour les faire gonfler quelques jours avant de les *semer*, & on aura soin de bien labourer & sarcler les pépinieres.

Les graines de potagers se *sement* en différentes saisons, & se cultivent comme les autres.

Les graines des fleurs se sement *à claire voie dans de grands pots plats, ou de longues cailles que l'on saupoudre de terreau en ne les couvrant qu'à-demi;* on recommence à semer, & on saupoudre cette semence jusqu'à ce qu'elle soit couverte d'un pouce d'épaisseur; on arrose & on couvre le tout de grande paille, sous laquelle, quinze jours après, la graine doit être levée, & ces plantes, deux ans après, se replanteront sur une planche neuve, & au bout de trois ans formeront de véritables oignons portant fleurs.

Comme les graines des arbres verds ne levent pas si aisément dans ces climats que dans les pays chauds, il n'y auroit que l'excellente terre qui les feroit réussir; c'est par cette raison qu'on préfere à les marcotter au pié des grands arbres, ce qui réussit parfaitement sur-tout au sujet des ifs & des picéa. On observera seulement que les graines délicates, après avoir été six semaines sous les cloches, demandent à être éclaircies ou levées en plantes pour être mises en rigoles sous d'autres couches chaudes, & seulement plantées au plantoir, ce qui les avance & les empêché de monter si haut; enfin lorsqu'elles sont assez fortes, on les leve en motte avec la houlette, & on les transporte dans des brouettes, pour les placer dans les parterres, dans les pots & dans les potagers.

SEMENDRIAH, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, capitale de la Rascie ou Servie, sur le Danube, au-dessous de Belgrade. Elle appartient aux Turcs depuis qu'Amurat II. s'en empara en 1472. *Long.* 39. *lat.* 45. 6. (*D. J.*)

SEMENTINES, adj. (*Antiq. rom.*) les *sementines* étoient des fêtes que les Romains faisoient tous les ans pour obtenir de bonnes semailles: elles se célebroient dans le temple de la Terre, le 24 de Janvier pour l'ordinaire; car le jour n'étoit pas toujours le même. On prioit la Terre de donner croissance aux grains & aux autres fruits qu'on a jetté dans son sein. (*D. J.*)

SEMENUT, (*Hist. mod.*) ville d'Egypte, entre le Caire & Damiette, à l'occident du Nil, sur le bord duquel elle est bâtie. Tous les vaisseaux qui vont au Caire, sont obligés de payer ici quelques droits. (*D. J.*)

SEMER, ENSEMENCER, (*Synonymes.*) *Semer* a rapport au grain; c'est le blé qu'on *seme* dans le champ. *Ensemencer* a rapport à la terre; c'est le champ qu'on

qu'on *ensemence* de blé. Le premier de ces mots a une signification plus étendue & plus vaste; on s'en sert à l'égard de toutes sortes de grains ou de graines, & dans toutes sortes de terreins. Le second a un sens plus particulier & plus restraint: on ne s'en sert qu'à l'égard des grandes pieces de terre préparées par le labourage; ainsi l'on *seme* dans ses terres & dans ses jardins, mais l'on n'*ensemence* que ses terres & non ses jardins.

Ensemencer n'est jamais employé que dans le sens propre & litteral; mais *semer* au figuré est très-beau.

L'âge viril ne produit point des fruits de science & de sagesse, si les principes n'en ont été *semés* dans le tems de la jeunesse. On se fait un art de se retirer du monde, quand l'âge commence à refroidir les passions, & à *semer* des rides sur le visage.

La poésie se sert aussi de ce terme avec noblesse; témoin ces deux vers énergiques & sententieux de Corneille:

Et comme il n'a semé qu'épouvante & qu'horreur,
Il n'en recueille aussi que trouble & que terreur.

(*D. J.*)

Semer, v. act. (*Econom. rustiq.*) c'est mettre la semence en terre, afin qu'elle y germe & s'y multiplie. Pour bien faire cette opération, il y a trois conditions à remplir: jetter sur la terre la quantité de semence qui convient, la distribuer également, & la recouvrir à une certaine profondeur.

Les différentes graines doivent être *semées* en plus ou moins grande quantité, en proportion de ce qu'elles tallent naturellement plus ou moins; en raison de la qualité de la terre, & des préparations qui ont précedé la semaille. Quatre boisseaux d'orge, mesure de Paris, suffisent pour ensemencer un arpent, à 20 piés pour perche, lorsque la terre est bonne & bien préparée. Il en faut jusqu'à huit dans une terre maigre, ou qui n'a pas été cultivée avec le même soin. On peut dire qu'en général les laboureurs surchargent la terre d'une grande quantité de semence. Mais aussi les reproches qu'on leur fait à cet égard sont souvent outrés; les *expériences faites en petit*, sur lesquelles on les appuie, ne concluent rien pour les semailles faites en grand, & presque tous les moyens qu'on a conseillés pour épargner la semence sont puériles. On sait depuis long-tems que quelques grains semés & soignés dans un jardin se multiplient à un point qui paroit prodigieux. Il est sûr que, même en grand, les grains semés un peu clairs, acquierent plus de vigueur, parce qu'ils ont plus d'air & de nourriture. Lorsqu'ils ont été semés trop dru, la paille en est foible, sujette à verser; les épis sont courts & mal nourris. Mais si la crainte de ces inconveniens porte à trop épargner la semence, les grains sont bien-tôt surmontés par une quantité si excessive des mauvaises herbes qui croissent dans les vuides, qu'on ne peut pas espérer de les détruire entierement. On rend ainsi la récolte nulle pour lui sauver quelques accidens. Voilà donc deux excès à éviter; & l'agriculture, aussi bien que la morale, ramene au juste milieu. Il est d'usage en plusieurs endroits de *semer* un septier de blé, mesure de Paris, dans un arpent à 20 piés pour perches. Il est certain que dans la plûpart des terres à blé, lorsqu'elles ont été bien labourées & bien engraissées, huit boisseaux de semence suffisent. On a même essayé avec succès d'en semer encore un peu moins. Mais ces vues d'épargne sur la semence, doivent être soumises à l'expérience des laboureurs intelligens, avant d'être appliqués aux différens lieux. Il y a des terres qui, selon leur expression, mangent leur semence, & qui en demandent plus que les autres.

La seconde condition à laquelle il faut faire attention en semant, c'est à l'égale distribution de la semence. Il est aisé d'appercevoir combien cette égalité de distribution est indispensable. La nécessité dont elle est a fait imaginer dans ces derniers tems sous le nom de *semoir*, différens instrumens auxquels leurs inventeurs, ou ceux qui les ont adoptés ont attaché une grande idée d'utilité. Mais rien n'est moins propre à semer toujours également que la plûpart des semoirs qu'on a imaginés. Car l'égalité de la distribution dépendant de l'uniformité du mouvement; il faut presque toujours supposer que l'animal qui fait mouvoir l'instrument n'aura rien d'inégal dans sa marche, & que la terre qu'on veut *semer* n'aura rien de raboteux. Or une pierre suffit pour anéantir ces suppositions, & troubler l'opération de la plûpart des semoirs. Ces instrumens sont d'ailleurs assez sujets à se détraquer; & par cette raison il faut éviter tout ce qui est machine, lorsqu'on peut s'en passer. La main d'un homme bien exercé est le meilleur semoir qu'un puisse employer. Il n'est sujet à aucun accident; & l'opération en est sûre, facile & prompte. C'est ce que l'expérience confirme tous les jours.

La troisieme condition nécessaire pour que la semaille soit bien faite, c'est que la semence soit enterrée jusqu'à un certain point. Ce degré doit être fixé en raison de la nature de la terre, & de l'espece de la semence. Les différentes graines ne germent pas toutes au même degré de profondeur. Le blé, par exemple, peut être enterré jusqu'à quatre pouces; & la graine de luserne ne doit être que légerement recouverte. Il faut que le blé soit enfoncé à une plus grande profondeur dans les terres légeres, & celles qui sont aisément battues de la pluie. Ces terres venant à s'affaisser laisseroient à découvert les racines de la plante. C'est donc d'après la nature bien connue de la terre qu'il faut décider si l'on doit enterrer la semence avec la charrue, ou la recouvrir avec la herse. *Voyez* Herser.

Il y a deux tems marqués pour les semailles. On seme à la fin de l'été, & au commencement de l'automne, les grains qui peuvent soutenir le froid de l'hiver, comme sont les seigles, les blés, *&c.* On appelle *mars* ou *menus grains* ceux qu'on seme à la fin de l'hiver & au commencemnt du printems. Tels sont les avoines, les orges, *&c.* Il y a presque toujours de l'avantage à faire de bonne-heure l'une & l'autre de ces deux semailles. Mais on est souvent forcé de sacrifier cet avantage à la nécessité d'attendre que la terre soit en état de recevoir la semence. Il faut, autant que l'on peut, ne point semer dans la poussiere, parce que le grain étant trop long-tems à germer, une grande partie court risque d'être enlevée par les oiseaux. Il ne faut jamais *semer* dans la boue, parce que lorsqu'elle vient à se durcir, les racines ne pouvant plus s'étendre, la plante ne fait que languir. Mais les moindres laboureurs sont instruits de ces détails. Si quelquefois ils paroissent les négliger, c'est qu'ils sont souvent forcés par la saison qui les gagne, & qu'ils ont à choisir entre *semer* mal & ne point *semer* du tout.

On multiplie par la semence, non-seulement les grains, mais les plantes, les fleurs, les arbres fruitiers, les bois. Chacun de ces objets exige un art particulier, & des détails dans lesquels nous n'entrerons point. *Voyez* Jardins, Potager, Fleuriste Pépiniere, *&c.*

SEMESTRE, s. f. (*Gram. & Jurispru.*) en terme de palais, est le service que les officiers de certains tribunaux font seulement pendant six mois: les officiers du grand-conseil, ceux de la chambre des comptes de Paris, & de la cour des monnoies servent par *semestre*. Il y a aussi quelques parlemens qui sont *semestres*, c'est-à-dire où les officiers servent de même par *semestre*. Quand il s'agit d'enregistrement, d'ordonnances, édits ou déclarations, ou de quelque affaire qui intéresse toute la compagnie, on assemble les deux *semestres*, c'est-à-dire toute la compagnie. (*A*)

Semestre, *dans l'Art militaire*, est en France une permission qui s'accorde alternativement aux officiers, de s'absenter de leurs compagnies pendant le quartier d'hiver.

Les *semestres* ont été différens, selon les différentes conjonctures. Après la paix de Nimegue, il fut fait une ordonnance le 20 Août 1679, qui permettoit à la moitié des officiers de l'infanterie de s'absenter pendant les mois de Septembre, Octobre & Novembre; & à l'autre moitié pendant les mois de Decembre, Janvier & Février suivans, à condition de servir tous ensemble pendant les six autres mois.

En 1681, il fut permis aux deux tiers des officiers de cavalerie, infanterie & dragons, de s'absenter pendant Novembre, Décembre, Janvier & Février; pour l'autre tiers s'absenter l'année suivante pendant les quatre mêmes mois, avec l'un des deux tiers qui avoit eu congé l'année précédente.

En 1682, il fut permis au tiers seulement desdits officiers, de s'absenter pendant ces quatre mois, de maniere qu'en trois années consécutives, tous les officiers pussent successivement profiter de ce congé. Cette derniere disposition a subsisté depuis. *Code militaire* de Briquet. (*Q*)

SEMEUR, ſ. m. (*Agricult.*) celui qui ſeme. *V.* SEMAILLE; SEMENCER, SEMER, & SEMOIR.

SEMI, (*Gram.*) mot emprunté du latin, qui ſignifie *moitié*, & dont on ſe ſert en muſique au lieu du *hemi* des Grecs, pour compoſer très-barbarement pluſieurs mots, moitié grecs & moitié latins.

Ce mot, au-devant du nom grec de quelque intervalle, ſignifie toujours une diminution, non pas de la moitié de cet intervalle, mais ſeulement d'un *ſemi*-ton mineur. Ainſi *ſemi-diton*, c'eſt la tierce mineure, *ſemi-diapente* la fauſſe quinte, & *ſemi-diateſſaron* la quarte diminuée, *&c.* (*S*)

SEMI-ARIENS *ou* DEMI-ARIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques qui étoient une branche des Ariens, compoſée ſelon S. Epiphane, de ceux qui condamnoient en apparence les erreurs d'Arius, mais qui admettoient pourtant quelques-uns de ſes principes qu'ils ne faiſoient que déguiſer, en les enveloppant ſous des termes plus doux & plus moderés. *Voyez* ARIEN.

Pour entendre le vrai ſens de ce nom, il faut ſavoir que les ſectateurs d'Arius ſe diviſerent en deux partis principaux. Les uns ſuivant l'hypothèſe de leur maître, ſoutinrent que le fils étoit diſſemblable au pere, ἀνόμοιος, d'où on les nomma *Anoméens* ou *Eunomiens* du nom d'*Eunomius* leur chef ou purs Ariens, *voyez* ANOMÉENS, EUNOMIENS, ARIENS. Les autres qui refuſoient de recevoir le mot ὁμοούσιος, *conſubſtantiel*, comme marquant une parfaite égalité entre le pere & le fils, feignoient d'approcher du ſentiment des peres de Nicée, en diſant que le fils étoit ὁμοιούσιος, c'eſt-à-dire ſemblable en eſſence ou ſemblable en toutes choſes au pere. On leur donna le nom de *ſemi-Ariens*, comme n'étant qu'à demi dans les ſentimens des Ariens.

Quoique quant à l'expreſſion, ils ne différaſſent des orthodoxes que par une ſeule lettre; ils étoient néanmoins dans l'erreur des Ariens, qui mettoient le fils au rang des créatures. Il ne leur ſervoit de rien d'enſeigner qu'il n'y avoit point d'autre créature de même rang que lui, puiſqu'en niant qu'il fût conſubſtantiel à Dieu le pere, ils nioient au fond qu'il fût véritablement Dieu.

Les *ſemi-Ariens* eurent beaucoup de part aux conciles de Seleucie & de Vimini, où ils tromperent les Catholiques par des confeſſions de foi captieuſes; quoiqu'ils convinſſent que le Fils étoit en toutes choſes ſemblable au Pere; ils étoient diviſés entr'eux lorſqu'il falloit expliquer ce point, les uns faiſant conſiſter la reſſemblance du Fils au Pere dans la ſeule volonté, & les autres dans la ſubſtance; parmi ces derniers il y en avoit pluſieurs qui étoient orthodoxes & qui ſe réunirent dans la ſuite à l'Egliſe catholique.

Le ſecond concile général a encore donné le nom de *ſemi-Ariens* à d'autres hérétiques qui nioient la divinité du S. Eſprit, & qui eurent pour chef Macédonius. Comme les Ariens s'étoient principalement élevés contre la ſeconde perſonne de la ſainte Trinité; le concile appella *ſemi-Ariens*, ceux qui voulurent conteſter à la troiſieme ſa divinité; les premiers avoient été quelquefois deſignés par χριστομάχοι, *ennémis de Jeſus-Chriſt*. On appella les autres πνευματομάχοι, *ennemis du S. Eſprit*; mais ils ſont plus connus dans l'hiſtoire eccléſiaſtique ſous le nom de *Macédoniens*. *Voyez* MACÉDONIENS.

SEMI-BREVE, ſ. f. eſt dans nos *anciennes muſiques*, une valeur de note ou une meſure de tems, qui comprend l'eſpace de deux minimes ou blanches, c'eſt-à-dire la moitié d'une breve. La *ſemi-breve* s'appelle autrement *ronde*. *Voyez* RONDE, VALEUR DES NOTES. (*S*)

SEMICON, ſ. m. (*Muſiq. inſt. anc.*) inſtrument de muſique des Grecs qui avoit trente-cinq cordes, & cependant ce n'étoit pas encore l'inſtrument des anciens qui en eût le plus; car l'épigonion en avoit quarante. On juge bien que cet inſtrument à trente-cinq cordes ne rendoit pas trente-cinq ſons différens, mais ſeize ou dix-ſept; de même l'épigonion ne rendoit pas quarante ſons différens, auquel cas il eût eu plus d'étendue que nos plus grands claveſſins, ou nos claveſſins à ravallement, ce qui n'eſt pas vraiſſemblable, mais les cordes y étoient miſes deux à deux, & accordées à l'uniſſon ou à l'octave, comme elles le ſont au luth, à la guitarre, à la harpe double, & au claveſſin à deux & trois jeux, ce qui ne faiſoit en tout que vingt ſons différens. (*D. J.*)

SEMI-CUBIQUE, adj. *en Géométrie*, une parabole *ſemi-cubique* eſt une courbe du ſecond genre, dans laquelle les cubes des ordonnées ſont comme les quarrés des abſciſſes. *Voyez* PARABOLE. On l'appelle autrement ſeconde *parabole cubique*. (*E*)

SEMI-DOUBLE, *terme de Breviaire*, qui ſe dit de l'office ou des fêtes qu'on célebre à certains jours avec moins de ſolemnité que les doubles, mais plus grande que les ſimples. *Voyez* DOUBLE & SIMPLE.

L'office *ſemi-double* a premieres & ſecondes veſpres, quelques leçons propres à matines à la fin deſquelles on dit le *Te Deum* & le *Gloria in excelſis* à la meſſe. Il ſe fait aux fêtes marquées *ſemi-doubles* dans le calendrier.

SEMIGALLE, (*Géog. mod.*) contrée annexe de la Courlande, dont elle fait la partie orientale, & dont elle eſt ſéparée par la riviere de Mutza. Le *Semigalle* confine avec la Livonie, au nord & à l'orient, & elle a la Samogitie au midi. On compte dans cette contrée deux capitaineries, qui ſont Mittau & Selburg. (*D. J.*)

SEMILUNAIRE *ou* SIGMOIDES VALVULES, les Anatomiſtes appellent ainſi trois petites valvules ou membranes de figure *ſemilunaire*, qui ſont placées à l'orifice de l'artere pulmonaire de l'aorte pour empêcher le retour du ſang dans le cœur, dans le tems de leur contraction. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. voyez auſſi* VALVULE.

SÉMINAIRE, ſ. m. (*Gram. & Juriſprud.*) on entend ordinairement par ce terme une maiſon deſtinée à élever les jeunes clercs, pour les former aux connoiſſances & aux fonctions qui conviennent à l'état eccléſiaſtique.

Il y a cependant auſſi des *ſéminaires* où les clercs ne ſont pas élevés, mais où ils doivent ſeulement demeurer quelque tems pour ſe préparer à recevoir les ordres; d'autres encore qui ſont des maiſons de retraite pour des eccléſiaſtiques âgés ou infirmes; d'autres enfin où l'on forme des ſujets pour les miſſions étrangeres.

Ces différentes ſortes de *ſéminaires* jouiſſent tous des mêmes privileges.

Les plus anciens ſont ſans contredit ceux qui furent *inſtitués pour élever les jeunes clercs*, & qu'on appelle communément *les petits ſéminaires*; leur origine en France remonte très-haut, puiſque le concile de Bazas tenu en 529 parle de leur utilité; mais il eſt à croire que les *ſéminaires*, dont parle ce concile, n'étoient autre que les écoles qu'il y avoit de tout tems dans toutes les égliſes cathédrales & dans les principaux monaſteres, leſquelles pouvoient en effet être regardées comme des *ſéminaires*, n'y ayant guere alors que ceux qui ſe deſtinoient à l'état eccléſiaſtique qui fréquentaſſent ces écoles, & qui s'adonnaſſent à l'étude des lettres.

A ces écoles qui furent ruinées par les deſordres du x. ſiecle ſuccéderent les univerſités & les colleges particuliers; la plûpart des évêques ſe repoſerent de l'inſtruction de leurs clercs ſur les régens des colleges pour les premieres études, & ſur les docteurs des univerſités pour la Théologie & le Droit canon.

Mais on trouva que c'étoit une occaſion de diſſipation pour les jeunes clercs d'aller étudier dans les colleges avec les écoliers laïcs, & que pendant ce tems ils ne faiſoient aucune fonction eccléſiaſtique, on crut qu'il étoit plus convenable de les élever en particulier, & ce fut ce qui donna lieu à l'établiſſement des petits *ſéminaires*.

Le concile de Trente, *ſeſſ.* 23. *c. xviij. de reform.* ordonne que dans chaque diocèſe ou province il ſoit établi un ou pluſieurs *ſéminaires*, où l'on reçoive de jeunes gens nés en légitime mariage, âgés de douze ans au-moins & qui ſe diſpoſent à l'état eccléſiaſtique, pauvres & riches indifféremment; ſi ce n'eſt que les riches payeront leur penſion, & que les pauvres ſeront nourris gratuitement.

Pour la dotation & entretien de ces *ſéminaires*, le concile permet de lever une contribution ſur les bénéfices du diocèſe, ſans qu'aucun ordre s'en puiſſe exempter, à l'exception des mendians & des chevaliers de Malte, laquelle contribution ſera réglée par l'évêque aſſiſté de deux chanoines de ſon égliſe; il permet auſſi l'union des bénéfices.

Enfin il oblige les écolâtres des chapitres à enſeigner les jeunes clercs dans ces *ſéminaires*, ou à nommer, de l'agrément de l'évêque, quelqu'un à leur place, pour s'acquitter de cette fonction.

L'aſſemblée de Melun en 1579 s'eſt conformée au réglement du concile de Trente, auquel elle a ajouté plu-

pluſieurs articles touchant le gouvernement des *ſéminaires*.

Les conciles provinciaux de Rouen, de Rheims, de Bordeaux, de Tours, de Bourges, d'Aix & de Toulouſe, ont auſſi reçu ce réglement, & y ont ajouté différentes explications.

Cependant la diſcipline de l'égliſe de France n'eſt pas conforme en pluſieurs chefs au réglement du concile de Trente.

Il eſt d'abord conſtant que l'on ne peut établir aucun *ſéminaire* en France ſans lettres-patentes du roi; c'eſt un point décidé par l'édit du mois d'Août 1749.

On devoit, ſuivant le concile, élever les enfans dans le *ſéminaire* depuis l'âge de douze ans juſqu'à ce qu'ils euſſent reçu les ordres ſacrés; au-lieu que dans la plûpart des diocèſes de France on n'oblige ceux qui ſe préſentent aux ordres que de paſſer une année dans le *ſéminaire;* & même en quelques diocèſes, on ſe contente d'un tems plus court, & que les clercs faſſent une retraite au *ſéminaire* avant que de recevoir les ordres mineurs, le ſoudiaconat, le diaconat & la prêtriſe.

Le gouvernement des *ſéminaires* en France dépend de la prudence de l'évêque qui leur donne des ſtatuts tels qu'il les croit convenables. On ne l'oblige point de prendre l'avis de deux chanoines de ſa cathédrale.

Pour ce qui eſt de la dotation des *ſéminaires*, elle peut ſe faire, ſoit par la fondation ou par des donations poſtérieures, ſoit par des unions des bénéfices, ſoit par impoſition ſur les biens eccléſiaſtiques du diocèſe.

L'évêque procede à cette impoſition avec les ſyndics & députés aux bureaux des décimes de leur diocèſe.

L'ordonnance de Blois enjoint aux évêques d'établir des *ſéminaires* dans leur diocèſe, d'aviſer à la forme qui ſera la plus propre ſelon les circonſtances, & de pourvoir à la dotation d'iceux par union de bénéfices, aſſignations de penſion ou autrement; c'eſt auſſi la diſpoſition de l'édit de Melun, de l'ordonnance de 1629, & de la *déclaration du* 15 *Décembre* 1698; celle-ci ordonne l'établiſſement des *ſéminaires* dans les diocèſes où il n'y en a point, & des maiſons particulieres pour l'éducation des jeunes clercs pauvres, depuis l'âge de douze ans.

Les bénéfices dont le revenu n'excede pas 600 liv. ſont exceptés de la contribution pour les *ſéminaires* par l'ordonnance de 1629; les cures ſont auſſi exemptes, de même que les dixmes inféodées.

Les évêques, leurs grands vicaires & archidiacres peuvent enjoindre aux curés & autres eccléſiaſtiques de ſe retirer pour quelque tems dans un *ſéminaire*, pour y reprendre l'eſprit de leur état; & ces ordonnances ſont exécutoires, nonobſtant oppoſitions ou appellations. *Voyez* le concile de Trente & autres que l'on a cités, les ordonnances de Blois de 1629, & d'Henricourt, Fuei, la Combe, *inſtit. au dr. eccléſ.* de Fleury, les *mémoires du clergé*, & les *mots* COLLEGE, ÉCOLES, UNIVERSITÉ. (*A*

SÉMINALE, *pierre*, (*Hiſt. nat. Itholog.*) *ſeminarius lapis*, nom d'une pierre qui paroît compoſée d'un amas de graines. *Voyez* OOLITE.

SÉMINALE, adj. (*Jardinage.*) eſt la premiere racine d'une plante lorſqu'elle eſt graine.

Il ſe dit auſſi *en Anatomie*, de ce qui appartient à la ſemence des animaux, la matiere *ſéminale*, les réticules *ſéminales*.

SÉMINARA, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, au couchant d'Oppido. Il étoit fort peuplé avant le tremblement de terre qu'il eſſuya en 1638. *Long.* 33. 55. *lat.* 38. 22. (*D. J.*)

SÉMINARISTE, ſ. m. (*Gram.*) jeune eccléſiaſtique qui fait ſon ſéminaire. *Voyez l'article* SÉMINAIRE.

SÉMINATION, ſ. f. *terme d'Hiſtoire naturelle*, il eſt vrai qu'il ne ſe trouve pas dans les dictionnaires françois; mais il faut bien s'en ſervir ici, n'y ayant aucune autre mot dans la langue qui puiſſe rendre ce que ſignifie celui-ci, ſavoir l'*action* de ſemer ou de répandre de la ſemence, & ſingulierement celle des végétaux *Voyez* SEMENCE *ou* GRAINE.

Dès que la graine eſt mûre, dit le docteur Grew, la nature prend différens moyens pour qu'elle ſoit ſemée convenablement, non-ſeulement en ouvrant la coſſe qui la contient, mais en conditionnant la graine même comme elle doit l'être.

Ainſi les graines de certaines plantes auxquelles il faut un certain ſol particulier pour qu'elles viennent, telles que l'arum, le pavot & autres, ſont auſſi lourdes proportionnément à leur volume pour tomber directement à terre. D'autres qui en conſéquence de leur légereté & de leur volume pourroient être emportées par le vent, ſont retenues par un ou pluſieurs crochets qui empêchent qu'elles ne s'écartent du lieu qui leur convient. Telles ſont les graines d'avoine, qui ont un crochet; celles d'aigremoine, qui en ont pluſieurs; mais celles-là aiment les lieux élevés & expoſés au ſoleil, & celles-ci les haies.

On voit au-contraire des graines qui ont des aîles ou plumes, ſoit afin que le vent puiſſe les emporter lorſqu'elles ſont mûres, comme celle du frêne, ſoit afin qu'elles puiſſent s'envoler plus ou moins loin, ce qui empêche qu'elles ne tombent toutes dans un même endroit & ne ſoient ſemées trop drues; & encore afin que ſi quelqu'une n'eſt pas tombée dans un endroit qui lui ſoit propre, une autre au-moins y tombe. Ainſi les pignons, par exemple, ont des aîles courtes à la vérité, & qui ne peuvent pas les ſoutenir dans l'air, mais qui les font du-moins voltiger à terre. Mais les graines de la dent de-lion, & pluſieurs autres ont quantité de plumes fort longues, par le moyen deſquelles elles ſont emportées en mille endroits différens.

D'autres ſont ſemées où elles doivent l'être par le reſſort de leurs capſules élaſtiques, qui en crevant & éclatant lancent leur graine à une diſtance convenable. Ainſi l'oſeille ſauvage ayant des racines qui ſerpentent fort loin en terre, il falloit que ſa graine fût ſemée à quelque diſtance, & la nature y a pourvu par des coſſes blanches, fortes & tendineuſes, qui, lorſqu'elles commencent à ſécher, s'ouvrent tout-à-coup par un côté, & roulent à l'inſtant leurs levres en-deſſous avec force. La graine de ſcolopendre, celle de la perſicaire à coſſes ſont auſſi jettées & lancées par le moyen d'un reſſort, ſi quelque choſe heurte ou pince la capſule qui les contient. Et quand le reſſort eſt ſec & ſuffiſamment tendu, il rompt de lui-même la capſule en deux moitiés ſemblables à deux petits godets, & en chaſſe la ſemence.

D'autres auteurs ont encore remarqué bien des manieres différentes dont la graine eſt ſemée. Qu'on mette, dit M. Ray, ſur du papier une poignée de graine de fougere en un tas, on entend craqueter & crever les petites véſicules ſéminales; & avec un bon microſcope on en voit qui s'élancent à une diſtance conſidérable les unes des autres. Le docteur Sloane obſerve que la petite gentiane, *gentianella flore cæruleo*, voulant être ſemée par un tems humide; dès que la moindre goutte touche l'extrémité de ſes vaiſſeaux ſeminaux, ils s'ouvrent avec un bruit perçant, & chaſſent en s'ouvrant par leur reſſort la graine qu'ils contenoient.

Toutes les eſpeces de cardamine, pour peu qu'on y touche avec la main, ouvrent leurs capſules & lancent leur graine. M. Ray dit plus, il ajoute qu'il ſuffit même d'en approcher la main de très-près ſans y toucher effectivement.

D'autres plantes, pour parvenir à la *ſémination* de leur graine, invitent les oiſeaux par l'odeur & par le goût à en manger; ils l'avalent & s'en vont, & le ſéjour qu'elle fait dans leur corps ſert à la fertiliſer: c'eſt ainſi que ſe propagent la muſcade & le guy. *Voyez* MUSCADE & GUY.

SEMINI *ou* CHEMINI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne dans le royaume de Pégu aux nobles qui ſont chargés du commandement des troupes, & qui rempliſſent les premiers emplois de l'état. Ils ſont au-deſſous des *bajas*, qui tiennent chez les Péguans le même rang que les ducs & pairs.

SEMINISTES, ſ. m. (*Anat.*) ſecte de phyſiciens qui prétendent que le fétus eſt formé dans la matrice par le mélange des ſemences de la femelle & du mâle. *Voyez* FÉTUS.

C'eſt le ſentiment d'Ariſtote, de tous les anciens, & celui de leur ennemi juré, le plus célebre des modernes, Deſcartes.

Suivant les *Seminiſtes*, les femelles ne peuvent concevoir ſans répandre de ſemence: d'ailleurs cette liqueur ne peut, ainſi que dans le mâle, couler ſans produire le plaiſir, d'où il ſuivroit que le plaiſir ſeroit inſéparable de la conception. Cependant combien de meres ſe plaignent du contraire! *Voy.* toutes les raiſons que l'auteur de *l'art de faire des garçons* rapporte contre ce ſentiment.

SÉ-

SÉMINOVISTES, s. m. (*Anat.*) branche des ovistes, à la tête de laquelle s'est mis l'ingénieux auteur de *l'art de faire des garçons*. Ce physicien pense que l'embryon est produit par le mélange des deux semences, fait non pas dans la matrice, mais dans l'œuf.

SÉMI-PÉLAGIANISME, (*Hist. ecclés.*) on croit que le *Sémi-pélagianisme* a tiré sa principale origine des écrits de Jean Cassien, appuyés de son autorité.

Ce fameux solitaire, après avoir demeuré long-tems en orient, & s'y être nourri de la doctrine des Grecs, vint s'établir à Marseille peu après l'an 404; il y fonda deux monasteres & s'y distingua par son savoir, & par sa piété. Il écrivit malheureusement dans des circonstances fâcheuses, & où les disputes sur la grace étoient encore fort animées. En effet, les Pélagiens venoient d'être condamnés en Afrique, à Rome, & en orient; lorsque vers l'an 426, tout au plus tard, Cassien publia sa treizieme *conférence*, où il enseigne nettement que l'homme peut avoir de soi-même le desir de se convertir; que le bien que nous faisons ne dépend pas moins de notre libre arbitre, que de la grace de Jesus-Christ; que cette grace est gratuite; que Dieu cependant la donne, non selon sa puissance souveraine, mais selon la mésure de la foi qu'il trouve dans chacun, ou qu'il y a mise lui-même; qu'il y a réellement dans l'homme une foi que Dieu n'y a pas mise, comme il paroît, dit-il, par celle que Jesus-Christ loue dans le centenier de l'Evangile.

Cette doctrine se repandit promptement dans les Gaules, & trouva quantité de sectateurs, au nombre desquels on compta plusieurs évêques & autres illustres personnages. (*D. J.*)

SÉMI-PÉLAGIENS, *ou* DEMI-PÉLAGIENS, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) *Pélagiens* mitigés, hérétiques qui rejettant les erreurs les plus grossieres des *Pélagiens*, retenoient quelques-uns de leurs principes. *Voy.* PÉLAGIENS.

Saint Prosper dans une lettre à saint Augustin, les appelle *reliquias Pelagii*, les restes de Pélage.

Plusieurs savans hommes dans les Gaules, faute de bien prendre le sens de saint Augustin sur la grace, tomberent dans le sémi-pélagianisme. On les appella *Massiliens*, ou *prêtres de Marseille*, parce que ce fut en cette ville que leurs opinions prirent naissance. Cassien qui avoit été diacre de Constantinople, & qui fut ensuite prêtre à Marseille, étoit le chef des *Sémi-Pélagiens*. Saint Prosper qui étoit son contemporain, & qui écrivit avec force contre lui, dit que Cassien voulant garder je ne sais quel milieu entre les *Pélagiens* & les orthodoxes, ne s'accordoit ni avec les uns ni avec les autres. On en va juger par l'exposition du Sémi-Pélagianisme.

Ces hérétiques reconnoissoient premierement la chûte d'Adam, le péché originel, & en conséquence l'affoiblissement de la liberté; mais ils prétendoient que le péché ne lui avoit pas tellement donné atteinte, que l'homme ne pût faire de lui-même & par ses propres forces, quelque chose qui engageât Dieu à lui donner sa grace plutôt qu'à un autre homme. Ils pensoient donc que la grace n'étoit pas nécessaire pour le commencement du salut; & par le commencement du salut, ils entendoient la foi soit commencée, soit parfaite, le desir du salut, & la priere qui obtient la grace. *Credere quæ de medico prædicantur, desiderare sanitatem & ejus auxilium implorare*. Cassien dans sa treizieme conférence, attribuoit ces trois choses aux seules forces de l'homme.

2°. Ils admettoient la nécessité de la grace pour les bonnes œuvres & pour la persévérance dans ces bonnes œuvres. Les uns n'en exceptoient que le commencement du salut; & ce qu'ils appelloient *le pieux mouvement* qui les portoit à croire, *pium credulitatis affectum*. Les autres prétendoient que non-seulement la volonté de croire ou le commencement de la foi, mais même la volonté spéciale de faire telle ou telle bonne œuvre en particulier, ou ce qu'ils appelloient *le commencement des bonnes œuvres*, venoit de nous sans la grace.

3°. Ils enseignoient que la grace du salut n'étoit pas donnée par la pure volonté de Dieu, mais en conséquence de son éternelle prescience des mérites purement humains dans leur principe; prescience qui déterminoit Dieu à accorder la grace à ceux qu'il prévoyoit devoir ainsi bien user de leur libre arbitre, & qu'ils étendoient jusqu'aux enfans, dont Dieu sauvoit les uns plutôt que les autres; parce qu'il prévoyoit, disoient-ils, que les uns, s'ils étoient parvenus jusqu'à l'âge de raison, auroient mieux usé de leur libre arbitre que les autres.

4°. Ils admettoient en Dieu une volonté générale & égale de sauver tous les hommes sans discernement, & que Jesus-Christ n'avoit pas répandu son sang sur la croix plus spécialement pour les élus que pour les autres hommes.

5°. Ils erroient sur la prédestination, en prétendant qu'elle dépendoit de notre persévérance, fondée sur la prévision de nos mérites commencés par les seules forces de la nature, & que Dieu n'avoit point fait de decret pour sauver quelques-unes de ses créatures préférablement à d'autres; mais qu'il vouloit toutes également les sauver, pourvu qu'elles-mêmes le voulussent.

Jansénius a mis au nombre des erreurs des *Pélagiens* d'avoir admis une grace à laquelle la volonté peut accorder ou refuser son consentement; & dans cette imputation, il est lui-même tombé dans l'erreur, & l'Eglise a condamné sa cinquieme proposition qui la renferme. *Voyez* JANSÉNISME.

SEMI-PREBENDÉ, s. m. (*Gram. & Jurisprud.*) est celui qui n'a qu'une demi-prébende. Il y a dans certaines églises des chanoines *semi-prebendés*; ce qui vient ou de ce que certaines prébendes ont été divisées en deux pour multiplier le nombre de titres dans une église, ou de ce que la fondation de ces semi-prébendes a été seulement de la moitié des autres prébendes. Il y a aussi dans quelques églises des bénéficiers *prébendés*, & d'autres *semi-prébendés*, qui n'ont pas le titre de *chanoines*. *Voyez* CANONICAT, CHANOINE, PREBENDE, PREBENDÉ. (*A*)

SEMI-PREUVE, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) est une preuve qui n'est pas pleine & entiere; une preuve imparfaite; telle est celle qui résulte de la déposition d'un seul témoin; celle qui résulte de la comparaison d'écriture; celle qui résulte d'une écriture sous seing-privé, d'un indice, ou d'une présomption. Le testament de mort d'un criminel ne fait aussi qu'une *semi-preuve*; dans les crimes énormes, une *semi-preuve* suffit souvent pour faire ordonner la question préparatoire. *Voyez* au code le titre *de probationibus*, & le *traité* de Mascardus, *de probationibus*, celui de Marochius, *du præsumptionibus*, l'ordonnance de 1667, *titre* 20. & les *mots* INDICES, PRÉSOMPTIONS, PREUVES. (*A*)

SEMI-QUARTILE, *ou* SEMI-QUADRAT, adj. (*Astron.*) c'est un aspect de planetes, lorsqu'elles sont distantes l'une de l'autre de la moitié de la quatrieme partie, ou de la huitieme partie du zodiaque, c'est-à-dire de 45 degrés ou d'un signe & demi. *Voyez* ASPECT. (*O*)

SEMI-QUINTILE, adj. (*Astron.*) c'est un aspect des planetes, lorsqu'elles sont distantes l'une de l'autre de la moitié de la cinquieme partie, ou de la dixieme partie du zodiaque, c'est-à-dire 36 degrés *Voy.* ASPECT. (*O*)

SEMI-SEXTILE, *ou* S. S. adj. (*Astron.*) c'est un aspect de deux planetes, qui sont distantes l'une de l'autre de la douzieme partie du zodiaque, ou de 30 degrés. *Voyez* ASPECT.

C'est Kepler qui a ajouté le *semi-sextile*, aux anciens aspects; ce qu'il a fait, ainsi qu'il nous l'apprend, par des observations météorologiques. Ce grand astronome qui vivoit dans un siecle où l'on n'étoit pas encore revenu de l'Astrologie judiciaire, avoit cru remarquer que les différens aspects des planetes produisoient des changemens dans la température de l'air; cela pourroit être vrai de la lune. *Voyez* LUNE & VENT. Mais nous n'avons point d'observations suffisantes pour rien statuer là-dessus. (*O*)

SEMITALES, adj. (*Littérat.*) nom donné aux dieux protecteurs des chemins; *semita* signifie *un sentier*, *un chemin étroit*. Les anciens avoient plusieurs dieux qui présidoient aux chemins. *Voyez* VIALES DII. (*D. J.*)

SEMITE, s. f. (*Commerce.*) sorte de toile de coton qui se fabrique à Sepsanto dans l'Archipel.

SEMI-TON, s. m. *en Musique*, est le moindre de tous les intervalles admis dans le systême moderne, & vaut à-peu-près la moitié d'un *ton*.

Il y a plusieurs especes de *semi-tons*; on en peut distinguer deux dans la pratique, le *semi-ton* majeur & le *semi-ton* mineur. Trois autres sont connus dans les calculs harmoniques, savoir, le *semi-ton* minime, le maxime, & le moindre.

Le *semi-ton* majeur est la différence de la tierce ma-

majeure à la quarte, comme *mi*, *fa*; ſon rapport eſt de 15 à 16, & il forme le plus petit de tous les intervalles diatoniques d'un degré à l'autre.

Le *ſemi-ton* mineur eſt la différence du majeur au mineur qui ſe trouve en muſique dans un même intervalle: auſſi ſe marque-t-il ſur le même degré par un *dièſe* ou par un *bémol*; ſon rapport eſt de 24 à 25.

Quoiqu'on mette de la différence entre ces deux *ſemi-tons* par la maniere de les noter, il n'y en a pourtant aucune dans l'exécution ſur l'orgue & le clavecin.

Quant aux trois autres, le *ſemi-ton* minime eſt la différence du *ſemi-ton* maxime au *ſemi-ton* moyen, & ſon rapport eſt de 625 à 648. Le *ſemi-ton* moyen eſt la différence du *ſemi-ton* majeur au *ton* majeur, & ſon rapport eſt de 128 à 135. Enfin, le *ſemi-ton* maxime eſt la différence du *ton* majeur au *ſemi-ton* mineur, & ſon rapport eſt de 25 à 27.

De tous ces intervalles, il n'y a que le *ſemi-ton* majeur qui, en qualité de ſeconde, ſoit quelquefois admis dans l'harmonie. (*S*)

SEMNANE, (*Géog. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Koumes, frontiere du Khoraſſan & de Mazandaran. *Longit.* ſelon M. Petit de la Croix, 88. *latit.* 36. (*D. J.*)

SEMNONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, entre l'Elbe & l'Oder: Tacite, *mœurs des Germ. c. xxxix.* dit qu'ils ſe vantoient d'être les plus nobles d'entre les Sueves. Ces peuples étoient nombreux, & ils avoient juſqu'à cent bourgades; l'Elbe & l'Oder ne leur ſervirent pas toujours de bornes; ils s'étendirent dans la Miſnie & dans la Pologne; Velléius Paterculus, *l. II. c. cvj.* avoit parlé de ces peuples avant Tacite. Strabon & Ptolomée les ont auſſi connus. (*D. J.*)

Semnones ou *Sennones*, (*Hiſt. anc.*) peuple de l'ancienne Germanie, qui vint s'établir dans les Gaules, & qui habitoit le Lyonnois.

SEMNOTHÉES, (*Littérat.*) nom que les Grecs donnerent aux druides, car c'eſt un mot grec plus que gaulois; & quoi qu'en diſe Varron, les Gaulois n'ont pas été puiſer dans une langue étrangere, les noms de leurs prêtres & de leurs offices. Diogene, Laërce, ainſi que Suidas, nous apprennent que l'épithete *ſemnothées*, donnée aux druides, déſignoit la profeſſion qu'ils faiſoient d'honorer les dieux, & d'être conſacrés à leur ſervice, comme le nom de *ſaronides* faiſoit alluſion aux chênes auprès deſquels ils paſſoient leur vie. *Voyez l'hiſt. de la relig. de Gaul. tom. I. p.* 175. (*D. J.*)

SEMOI la, (*Géog. mod.*) riviere des Pays-bas, dans le Luxembourg, où elle prend ſa ſource près d'Arlon, & ſe rend dans la Meuſe à l'abbaye de Valdieu, en Champagne. (*D. J.*)

SEMOIR, ſ. m. (*Economie ruſtique, Agricult.*) machine avec laquelle on enſemence les terres. On en a inventé de différentes ſortes; celui que nous donnons réunit à une conſtruction facile, la ſureté de ſes effets, & les différens avantages de tous ceux qui ont paru juſqu'à preſent; l'objet que l'on ſe propoſe en ſe ſervant de ces machines, eſt d'économiſer & de diſtribuer également les grains dont on enſemence les terres, & d'obtenir des recoltes plus abondantes.

La machine dont il s'agit, repréſentée dans les *Planches d'Agriculture*, eſt compoſée d'un cylindre dont la ſurface eſt entaillée de pluſieurs cellules dans leſquelles le grain ſe place, & dans leſquelles il eſt enlevé à meſure que ce cylindre tourne, pour être verſé dans les ſillons que les ſocs dont cet inſtrument eſt armé, ont tracés dans la terre précédemment ameublie par les labours ordinaires, où il eſt auſſitôt recouvert par des herſes, enſorte qu'il ne devient point la proie des oiſeaux.

La *fig.* 1. *Pl.* repréſente le *ſemoir* tout monté & en perſpective, & la *fig.* 2. en eſt l'élévation latérale. *ABDC*, les deux brancards *ADBC*, les deux traverſes qui les aſſemblent. *Bg*, *Ch*, les mancherons aſſemblés dans les extrémités des brancards & reliés enſemble par une entretoiſe *CB*, *fig.* 5. Les deux brancards ſont auſſi traverſés par l'eſſieu des roues, qui a la liberté de tourner avec une d'elles à laquelle il eſt fixé par la cheville de fer *y*. Sur les bouts antérieurs *A* & *D* des brancards, ſont fixés pluſieurs crochets de fer, aux uns ou aux autres deſquels on attache les traits du cheval qui tire cette machine, ſelon que l'on veut qu'elle charge plus ou moins en arriere ſur les brancards; entre les mancherons & les roues eſt fixé ſolidement un coffre de bois, dans lequel eſt renfermé le cylindre dont on voit un des tourillons en *k* dans les faces latérales du coffre, qui ſont fortifiées en cet endroit par une piece de bois circulaire; dont le tourillon occupe le centre.

Au deſſous des brancards & du coffre eſt fixée ſolidement une forte planche, à laquelle ſont fixés les ſix ſocs *G H*, dont on ne peut voir que deux dans la *fig.* 2. les trois ſocs *G*, que nous nommerons antérieurs, & les trois ſocs *H*, que nous nommerons poſtérieurs, étant cachés par les premiers de leurs rangées, ils ſont diſpoſés tous les ſix en échiquier, & eſpacés de maniere que les ſillons qu'ils tracent parallelement ſur le terrein, ſont tous éloignés les uns des autres de ſix pouces; les trois ſocs antérieurs tracent les ſillons marqués par les trois lignes 1, 3, 5; & les ſocs poſtérieurs, ceux marqués par les lignes 2, 4, 6, *fig.* 5. & les trois dents de herſe *KLK* tracent d'autres ſillons *tux*, qui ſervent à combler les premiers, après que la ſemence y eſt tombée par les entonnoirs ou couloirs qui ſont placés derriere les ſocs; une ſeule dent de herſe remplit à la fois deux ſillons; la dent *L* qui trace la ligne *u* rejette la terre dans les deux ſillons 3, 4, & chacune des deux dents *KK*, qui décrivent les lignes *t* & *x*, la rejette dans les ſillons 1, 2, 5, 6, enſorte que tout le grain que cette machine a repandu, eſt entierement couvert.

Le coffre qui contient le cylindre, eſt diviſé par dix cloiſons paralleles entr'elles & aux faces latérales du coffre; l'eſpace, coté 1, *fig.* 5. & qui répond audeſſus du premier ſoc antérieur, à main droite, eſt occupé par la premiere partie du cylindre cellulaire *KK*; ainſi de ceux cottés 2, 3, 4, 5, 6; les eſpaces intermédiaires ſont ſeulement occupés par l'axe ou corps du cylindre, d'un moindre diametre que la ſurface cellulaire; les cloiſons dont on en voit une repréſentée ſéparément, *fig.* 10, s'appliquent exactement par leur plan, contre les baſes des différentes tranches cylindriques 1, 2, 3, 4, 5, 6, auſſi-bien que les deux faces intérieures des côtés du coffre, elles s'appliquent auſſi par leur partie ceintrée, ſur le corps du cylindre; chacune des cloiſons peut ſe placer ou ſe déplacer à volonté, étant mobiles, entre deux petites tringles de bois qui leur ſervent de couliſſes, leſquelles ſont placées contre les longs côtés du coffre.

Au milieu du cylindre, dans l'eſpace qui ſépare les deux diviſions 3, 4, eſt fixée une poulie polygone, dont on voit le profil en *B*, *fig.* 8, auſſi-bien que d'une ſemblable poulie *C*, appartenant à l'eſſieu des roues; les nombres des côtés de ces poligones, doivent être pairs, & occupés alternativement par des chevilles de fer, de forme pyramidale quadrangulaire tronquée, comme on voit en *abcd*, *fig.* 8. & 13; ces éminences ſervent à retenir la chaîne ſans fin, qui embraſſe les deux poulies *C* & *B*, par le moyen de laquelle le mouvement communiqué à l'axe des roues, eſt tranſmis au cylindre que le coffre renferme; la face antérieure du coffre eſt percée de deux ouvertures inférieures, pour laiſſer entrer la chaîne, & la ſupérieure pour la laiſſer ſortir; on voit, *fig.* 6. le cylindre cellulaire, l'axe des roues, & la chaîne plate *VN* qui les embraſſe, & dont la conſtruction eſt détaillée plus en grand dans la *fig.* 13. *même Planche*.

La *fig.* 7. repréſente l'axe des roues; *M* eſt une portée qui s'applique contre la face intérieure d'un des brancards; *MP* eſt une partie de l'axe qui eſt quarrée, & ſur laquelle gliſſe le verrouil repréſenté en *A* & *B* *fig.* 9. & en *AA* *fig.* 5. P *Q* partie arrondie de l'axe ſur laquelle tourne la noix; la groſſeur de cette partie eſt telle qu'elle peut laiſſer paſſer le verrouil, c'eſt-à-dire égale au cercle inſcrit dans la partie quarrée; *Qy*, *My*, ſont les parties de l'eſſieu qui entrent dans les moyeux des roues; la noix *C* & [illegible] *fig.* 9. qui porte la petite poulie polygone *C*, *fig.* 8. peut tourner ou ne pas tourner avec l'axe, ſur la partie *PQ* ſelon que les points 1, 2, 3, du verrouil, ſont ou ne ſont pas engagés dans les trous 4. 4. de la poulie auprès de laquelle le verrouil s'approche en gliſſant ſur la partie quarrée *MP* de l'axe. Dans la *fig.* 5. le verrouil *AA* eſt en priſe dans la poulie de la noix *P*, ce qui fait qu'elle doit tourner avec l'axe des roues, & faire par conſéquent, au moyen de la chaîne, tourner le cylindre cellulaire; au-lieu que dans la *fig.* 6. les dents 1, 3, du verrouil n'étant point engagées dans les entailles de la poulie de la noix, il peut tourner ſans que celle *C* tourne, & ſans le cylindre cellulaire.

Pour

Pour pousser ou éloigner le verrouil de la poulie de la noix, on se sert du gouvernail *FETR fig.* 1, 2, 3, 4, 5, & 11. *Fl* levier assemblé à charniere avec la piece *E*; cette piece est percée d'un trou quarré qui reçoit l'axe de l'arbre vertical *E T* dont le collet supérieur est ambrassé par une bride adhérente au couvercle du coffre; le tourillon inférieur *T* roule dans un trou pratiqué à la face supérieure de planche à laquelle les socs sont attachés; *TR*, *fig.* 11. est une fourchette entre les branches de laquelle la gorge 6, 6, 7, *fig.* 6. & 9, est saisie, sans que cela l'empêche de tourner librement: lors donc que l'on pousse le pommeau *F* du gouvernail, à droite, l'extrémité *R* de la fourchette pousse le verrouil contre la noix, & les pêles 1, 2, 3, étant entrées dans les gaches ou mortaises 4, 4, destinées à les recevoir, ces deux pieces sont alors fixées sur l'arbre, & obligées de tourner avec lui; pour au contraire éloigner le verrouil, il suffit de pousser le pommeau *F* du gouvernail dans le sens opposé, c'est-à-dire de droite à gauche, & les pêles 1, 2, 3, étant sorties des gaches de la noix, celui-ci pourra continuer de tourner, sans que la noix ni la chaîne aient aucun mouvement, & la machine cessera de répandre la semence. Pour fixer le gouvernail dans l'un ou l'autre de ces deux états, il y a sur le couvercle du coffre, *fig.* 1. une piece de bois *mn* d'une longueur convenable, contre laquelle on appuie le gouvernail, ce qui assujettit le verrouil dans l'une ou l'autre situation; c'est pour faciliter ce mouvement que l'on a fait la charniere *l*, qui permet de lever le gouvernail, pour le faire passer sur la piece *mn*; cette charniere permet aussi d'élever le gouvernail assez haut pour pouvoir ouvrir le couvercle du coffre & verser du grain dans les trémies.

Tout ceci bien entendu, il reste à expliquer où on place la semence, & de quelle maniere elle sort de son réceptacle pour se répandre uniformément dans les sillons que les socs tracent à mesure que la machine avance; c'est ce que les *fig.* 3. & 4. font voir; la *fig.* 3. est une coupe longitudinale du *semoir*, par un plan qui passeroit par le milieu d'un des trois socs antérieurs; & la *fig.* 4, une coupe semblable, mais par le milieu d'un des trois socs postérieurs; dans l'une & l'autre figure, le cylindre cellulaire tourne du même sens, c'est-à-dire selon l'ordre des lettres *d b e f p. d b e r s. a b* est une petite planche qui fait le fond de la trémie; elle est assemblée dans des rainures pratiquées dans les faces des cloisons qui regardent les cellules; *b d* autre petite planche ceintrée, ou feuille de fer blanc, logée dans des entailles circulaires concentriques au cylindre, pratiquées dans les cloisons, *fig.* 10, ensorte que ces planches courbes puissent être mues concentriquement au cylindre, pour approcher ou éloigner leur extrémité inférieure *d* à discrétion, du morceau de bois *n* qui est le fond de la trémie. On fixe ainsi cette piece par le moyen de la vis *b* qui la traverse, aussi-bien que la planche supérieure *a b*; on remplit du grain que l'on veut semer, tout l'espace *a b d*. & le *semoir* est chargé; le grain dont les trémies sont remplies, s'écoule par dessous l'extrémité inférieure de la lame courbe *b d*, & remplit successivement les cellules du cylindre, à mesure qu'elles passent devant l'ouverture qui est entre la lame courbe & la piece *n* qui doit toucher le cylindre; les cellules remplies de grain, montent par-dessous la lame courbe *d b*, & le versent du côté de *e*, dans l'entonnoir ou couloir *e f p*, *fig.* 3. *e r s*, *fig.* 4. attaché à la partie postérieure de chacun des socs par où il tombe dans le sillon que le soc a tracé, où il est aussi-tôt recouvert par la terre que les herses y repandent, comme il a été dit ci-dessus; on voit par la *fig.* 3. que les socs antérieurs *G* sont fixés à la planche qui est au-dessous des brancards par un tenon & une clé *x*, & par la *fig.* 4. on voit que les socs postérieurs *H y* sont affermis par un tenon & un étrier de fer *x*, & que le couloir *r s* traverse leur masse: la partie antérieure des uns & des autres qui est arrondie, est garnie d'un sabot de forte taule, attaché avec plusieurs clous pour les conserver, ainsi que l'on peut voir dans toutes les figures.

La *fig.* 12. représente plus en grand, une des tranches cylindriques du cylindre cellulaire, où l'on voit la disposition de cellules dont la partie inférieure est plane, & la supérieure arrondie: cette disposition étoit nécessaire pour que d'un côté elles ramassassent mieux le grain, & de l'autre, après qu'elles l'ont monté à la partie supérieure, elles le répandissent avec plus de facilité dans les couloirs destinés à le porter au fond des sillons.

La *fig.* 13. représente en grand la construction de la chaîne plate *N V fig.* 6. composée alternativement de maillons quarrés & vuides, & de maillons pleins; les premiers sont des anneaux de fer, & les seconds des plaques de fortes taules, dont les extrémités sont ployées en rond pour embrasser les parties transversales des maillons ou boucles quarrées qui sont arrondies; la longueur des uns & des autres doit être égale aux côtés des polygones sur lesquels ils doivent s'appliquer; on voit au-dessous le profil de trois des chevilles ou pyramides tronquées dont chacun des polygones est hérissé, & qui entrent successivement dans les maillons évuidés de la chaîne sans fin, ensorte que la noix fixée à l'essieu des roues, par le verrouil, ne sauroit tourner sans entraîner nécessairement avec elle, le cylindre cellulaire distributeur de la semence, & dont le rapport de la vîtesse à la vîtesse des roues, est le même que celui du nombre des côtés du polygone fixé sur leur essieu, au nombre des côtés du polygone fixé sur le cylindre; c'est-à-dire dans la *figure* comme 12 à 20. ainsi il faut que les roues fassent vingt tours, pour en faire faire douze au cylindre.

SEMON, s. m. (*Mythol.*) *Voyez* SEMONES.

SEMONCE, s. f. (*Gram.*) invitation qu'on fait à des parens d'assister à une noce, à un enterrement, &c.

Il se disoit autrefois de toutes convocations de personnes ou d'assemblées à cri public, comme pour le ban, l'arriere-ban, les états &c. De-là, le verbe *semondre*, & le substantif *semoneur*.

SEMONES, (*Mythol.*) *dii semones*; c'est ainsi qu'on appelloit chez les Romains des dieux fort inférieurs aux dieux célestes; c'étoient des dieux qui tenoient comme le milieu entre les dieux du ciel & les dieux de la terre. Ils faisoient leur séjour dans l'air, parce que n'ayant pas le mérite nécessaire pour être élus dieux du ciel, ils en avoient un peu trop aussi pour n'être que de simples dieux de la terre. On mettoit aux nombre des dieux *semones*, les Satyres, les *Faunes*, *Pan*, *Janus*, *Priape*, Vertumne, & beaucoup d'autres, & *même Mercure*.

On a souvent donné l'épithete de *semo* au dieu *Saneus*. On ordonna, dit Tite-Live, *l. VIII.* que la maison de Vitruvius, située sur le mont Palatin, seroit démolie, & que ses biens seroient consacrés au dieu *Semo-Saneus*. *Voyez* SANEUS.

J'ajoute seulement que la ressemblance qui se trouve entre *semo* & *simo*, fit tomber Justin martyr dans une méprise ridicule. Ce pere grec n'étant pas assez instruit de la religion & de la langue des Romains, s'imagina sur quelques inscriptions de *Semo-Saneus*, qu'elles regardoient Simon le magicien; alors s'abandonnant à son zele, il reprocha violemment aux Romains, d'admettre parmi leurs dieux un imposteur avéré, qu'ils ne connoissoient pas même de nom, Plusieurs autres peres entraînés par l'autorité de Justin martyr, adopterent la même erreur (*D. J.*)

SÉMOTTE, s. f. (*Jardinage.*) se dit en parlant des nouvelles productions des choux pommés à qui on a coupé la tête, sans en arracher le pié. Ces rejettons sont bons à manger, & donnent la semence de cette plante, d'où elle a pris le nom de *semotte*, *à semine*. Il ne faut pas confondre ces *semottes* de choux avec le brocoli. *Voyez* BROCOLI.

SEMOULE, s. f. (*Gram. & Cuis.*) pâte faite de la plus fine farine, pétrie avec le lait ou l'eau, & réduite en petits grains, de la grosseur de celui de la moutarde.

SEMPACH, (*Géogr. mod.*) ville de Suisse, au canton de Lucerne, sur le bord oriental du lac de Sursée. C'est sous ses murs que se donna le 9 Juillet 1396, la bataille entre les cantons Suisses & l'archiduc Léopold qui y fut vaincu & tué. Aussi *Sempach* jouit encore aujourd'hui de grands privileges, car elle a son avoyer, sa police, & son conseil; le bailli n'étend sa jurisdiction que sur le lac. *Long.* 25, 48. *latit.* 47. 10. (*D. J.*)

SEMPARENTAON, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) racine des Indes orientales, qui est d'une amertume extrème; quoique très-commune, elle a de puissans effets contre un grand nombre de maladies.

SEMPECTE, s. m. (*Ordr. Monastiq.*) nom de dignité chez les religieux. Ingulphe dans son histoire de l'abbaye de Croyland, dit qu'il a tiré les choses

qu'il rapporte de cinq religieux *sempectes*, &c. M. Bernard parlant après Ingulphe, observe que ces *sempectes* étoient des gens qui ayant vécu l'espace de cinquante ans dans la profession monastique, étoient distingués des autres moines par ce titre honorable, & par de fort grands privileges. *Trévoux*. (*D. J.*)

SEMPITERNE, s. f. (*Draperie.*) espece d'étoffe de laine croisée, dont la qualité a du rapport à celle d'une serge sommiere, de laquelle le poil n'a point encore été tirée: elle se fabrique ordinairement en Angleterre, particulierement à Colchester, à Exeter, & aux environs; elle a trois quarts de large, & à-peu-près vingt aunes de long. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

SEMPITERNEL, adj. (*Gram.*) qui a l'éternité antérieure & postérieure.

SEMPITERNILLE, s. f. (*Fabrique de lainage.*) c'est une espece de sempiterne, mais moins fine; il ne s'en fait guere qu'en Angleterre. Les Anglois en envoyent en Espagne année commune pour quatre cent mille livres, qui passent presque toutes aux Indes occidentales. (*D. J.*)

SEMPLE, s. m. *instrument du métier d'étoffe de soie*. Le *semple* est composé d'un nombre de ficelles, proportionné au genre & à la réduction de l'étoffe que l'on veut fabriquer; ces ficelles tiennent chacune par un bout à un œil de perdrix. (*Voyez* ŒIL DE PERDRIX), au-travers duquel passe une corde de rame. (*Voyez* RAME), & sont attachées par le bas à un bâton, qu'on appelle bâton de *semple*.

SÉMUR, (*Géog. mod.*) en latin vulgaire *Semurium*, & *Senemurium*; ville de France en Bourgogne, sur la riviere d'Armançon, à sept lieues d'Avalon, à 13 de Dijon, & à 8 d'Autun. Elle est capitale de l'Auxois, & a dans son enceinte trois différentes clôtures de murailles, qui font voir qu'elle a été bâtie à trois différentes reprises. La premiere enceinte porte le nom de *bourg*, & est proprement la ville. La seconde est le donjon, & la troisieme est le château.

Louis XI s'empara de *Sémur* après la mort du dernier duc de Bourgogne, & depuis ce tems-là elle a été réunie à la couronne de France. Elle est gouvernée par un majeur, six échevins, & un procureur; mais il y a a prevôté royale, présidial, grenier à sel, maréchaussée, & plusieurs couvens. Son commerce consiste en blé & en bestiaux. C'est la seule ville de Bourgogne qui demeura fidele au roi pendant la ligue. Henri IV par reconnoissance, y convoqua les états généraux de la province en 1590, & y transféra en 1590 le parlement de Dijon, qui y tint ses séances jusqu'à la paix. *Long*, 21, 43. *latit*. 47, 25.

Cette ville a donné la naissance à deux hommes célebres, chacun dans leur genre, Fevret, & Saumaise.

Fevret (Charles), naquit à *Sémur* en 1583, & mourut à Dijon en 1661. Son savant traité de l'*abus*, parut en 1653, & lui fit une grande réputation. On a réimprimé depuis plusieurs fois cet ouvrage, dont la meilleure édition avec des commentaires, est celle de Lyon en 1736, 2 vol. *in-fol.*

Saumaise (Claude de), né à *Sémur* en 1588, & mort à Spa en 1653, étoit un homme d'une érudition si prodigieuse, que je n'ai pas besoin de parler des savans commentaires qu'il a mis au jour sur les écrivains de l'histoire d'Auguste, sur Solin, sur Tertullien *de Pallio*, &c. Je dirai seulement, que sa religion l'empêcha de parvenir en France aux charges qu'il devoit remplir, & qu'il se retira à Leyde, où il vécut libre & admiré, ayant été décoré du titre de professeur honoraire de cette académie. Il avoit eu en France un brevet de conseiller d'état qu'on lui avoit donné pour son mérite, & comme fils d'un homme illustre, Benigne Saumaise, qui mourut doyen du parlement de Dijon en 1540. Il fit un voyage à Stockholm, où il avoit été appellé par la reine Christine, & il demeura un an à sa cour. Sa vie est au-devant de ses épîtres, & elle est plus vraie que les petites anecdoctes du Ménagiana. (*D. J.*)

SÉMUR *en Briennois*, (*Geogr. mod.*) petite ville de France en Bourgogne dans l'Autunois, à un mille de la Loire, & à 4 lieues de Rouane. Il y a un bailliage, un grenier à sel, mairie & grurie; c'est la vingtieme ville qui députe aux états; son territoire est assez fertile en blé, en vin. *Long*. 21. 47. *latit*. 46. 1. (*D. J.*)

SEMYDA, s. m. (*Botan. anc.*) nom d'un arbre mentionné par Théophraste, & que Gaza a traduit par le mot latin *betula*, en françois *bouleau*. C'est certainement une erreur; car ni la description de Théophraste, ni l'usage qu'il lui assigne ne peuvent convenir à notre bouleau; ce qui est encore certain, c'est que le *semyda* de Théophraste nous est inconnu. (*D. J.*)

FIN DU QUATORZIEME VOLUME.

00080061

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 July, 2018